DI

NOUV. F.
17686

DICTIONNAIRE

NATIONAL.

PARIS. — TYPOGRAPHIE DE Ve DONDEY-DUPRÉ, 46, RUE SAINT-LOUIS, AU MARAIS.

MONUMENT ÉLEVÉ A LA GLOIRE DE LA LANGUE ET DES LETTRES FRANÇAISES.

DICTIONNAIRE

NATIONAL

OU

DICTIONNAIRE UNIVERSEL

DE LA

LANGUE FRANÇAISE,

Plus exact et plus complet que tous les Dictionnaires qui existent, et dans lequel toutes les définitions, toutes les acceptions des mots et les nuances infinies qu'ils ont reçues du bon goût et de l'usage, sont justifiées par plus de quinze cent mille exemples choisis, fidèlement extraits de tous les écrivains, moralistes et poètes, philosophes et historiens, politiques et savants, conteurs et romanciers, dont l'autorité est généralement reconnue; le seul qui présente l'examen critique des Dictionnaires les plus estimés, et principalement de ceux de l'**Académie**, de **Laveaux**, de **Boiste** et de **Napoléon Landais**;

Par M. BESCHERELLE aîné,

BIBLIOTHÉCAIRE DU LOUVRE, MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE UNIVERSELLE, DE LA SOCIÉTÉ GRAMMATICALE, ETC.

TOME PREMIER.

QUATRIÈME ÉDITION.

DON
1908 N°0.503

BIBLIOTHÈQUE ... DE LA SEINE

A PARIS,

CHEZ GARNIER FRÈRES, ÉDITEURS,

RUE DES SAINTS-PÈRES, 6, ET PALAIS-ROYAL, 215.

1856

Ce qui n'a pas ét
zèle a osé le tenter. N
Johnson, des Adelun
en a pas caché la gra
ôter toute illusion.

Au début, un obst
de quelque nature q
embarrassé l'Académ
Dictionnaire historiq
l'illustre assemblée a
titre même que nous
NATION, le livre que
toutes les classes de
pourquoi, en effet, e
et métiers? Ces mots,
d'une langue, comme
des salons, une espè
Non : le Dictionnaire
complète du monde
faite pour rendre les
l'homme sur l'unive
mépriser la langue
commencé, mais bie
lui retirer dans le Di
un anachronisme au
encore rencontrée en
non content de pren
encore été chercher
nous ont pas demand
la négligence ou le
selon que l'adresse
d'une langue vivant
aucun, par le seul
été de réformer la la
en un mot, telle que

PRÉFACE.

Ce qui n'a pas été exécuté jusqu'à présent, ou du moins ce qui ne l'a été que d'une manière assez imparfaite, notre zèle a osé le tenter. Nous avons voulu que la France eût un Dictionnaire qui pût rivaliser avec les grands travaux des Johnson, des Adelung, des Facciolati, des savants académiciens de la Crusca. L'attrait d'une si belle entreprise ne nous en a pas caché la grandeur et les difficultés, et l'exemple de ceux qui nous ont précédé dans la carrière suffisait pour nous ôter toute illusion.

Au début, un obstacle est venu nous arrêter. Nous nous sommes demandé si nous donnerions place à tous les mots, de quelque nature qu'ils fussent, ou si nous n'en admettrions qu'un certain nombre. Cette difficulté n'a pas peu embarrassé l'Académie en tout temps, et tout récemment encore elle s'y est vue engagée de nouveau à l'occasion du Dictionnaire historique qu'elle prépare, mais que ni vous ni moi ne verrons probablement jamais. Quelle décision l'illustre assemblée a-t-elle prise? Nous l'ignorons. Quant à nous, notre incertitude ne pouvait être de longue durée. Le titre même que nous avions choisi nous traçait en quelque sorte la marche que nous avions à suivre. Travaillant pour la Nation, le livre que nous voulions lui consacrer devait contenir tous les mots qui sont à son usage, c'est-à-dire que toutes les classes de la société devaient y être représentées, et chacune d'elles y trouver son vocabulaire spécial. Et pourquoi, en effet, en aurions-nous exclu telle ou telle classe de mots, les mots, par exemple, qui appartiennent aux arts et métiers? Ces mots, dit-on, n'ont pas grand crédit dans la langue littéraire. Mais est-ce que le Dictionnaire universel d'une langue, comme le remarque très-bien Ch. Nodier, est « un ouvrage de bonne compagnie, destiné seulement à l'usage des salons, une espèce de *Gradus ad Parnassum* pour les jeunes gens qui se proposent de suivre la carrière des lettres? » Non : le Dictionnaire d'une langue, ce premier livre de toute nation civilisée, est le livre de tout le monde. Expression complète du monde social, il doit renfermer tous les mots qui sont à l'usage de tous. La langue n'est pas uniquement faite pour rendre les opérations de l'esprit et les mouvements du cœur, mais aussi pour exprimer l'étendue de l'action de l'homme sur l'univers que Dieu lui a donné pour domaine. Mépriser d'ailleurs le vocabulaire des arts et métiers, c'est mépriser la langue essentielle de la civilisation; car ce n'est pas par les lettres ni par les sciences que la civilisation a commencé, mais bien certainement par les métiers. Et c'est quand le peuple lit, quand le peuple s'instruit, qu'on voudrait lui retirer dans le Dictionnaire l'explication des mots les plus essentiels de son langage! Un tel dédain, de nos jours, serait un anachronisme aussi révoltant qu'insensé. Notre nomenclature est donc la plus abondante, la plus riche qui se soit encore rencontrée en aucune langue et dans aucun Dictionnaire. Et il sera facile de s'en convaincre, quand on saura que, non content de prendre à tous les dictionnaires connus les mots qu'ils avaient enregistrés [illegible] encore été chercher ceux qui leur manquaient dans les livres de tout genre, excursions fortuites et vagabondes qui ne nous ont pas demandé moins des quinze plus belles années de notre vie. Tous ces mots, ou anciens ou nouveaux, que la négligence ou le dédain des lexicographes avaient laissés en oubli dans les trésors de la parole, nous les avons glanés selon que l'adresse nous les faisait rencontrer, ou que le hasard pouvait nous les offrir dans le désordre et l'immensité d'une langue vivante et qui s'enrichit chaque jour de nouvelles conquêtes. Nous n'en avons rejeté volontairement aucun, par le seul motif qu'il ne serait pas d'une nécessité absolue ou qu'il serait surabondant. Notre intention n'a pas été de réformer la langue, mais de la présenter avec ses caprices, ses anomalies, ses irrégularités, ses beautés, ses défauts, en un mot, telle que la nation l'a faite.

Après la nomenclature, que nous avons tâché de faire la plus étendue possible et qui est presque illimitée, la partie à laquelle nous avons donné tous nos soins, c'est la partie des définitions. Ici, nous avons eu beaucoup à faire encore. Presque tous les Dictionnaires, comme on sait, se répètent les uns les autres, sans avoir aucun égard à la différence des temps, aux progrès des sciences, des arts, à la mobilité des choses humaines; ou si, par hasard, il leur arrive de vouloir introduire quelque changement pour dissimuler le larcin, ils ne jouent pas toujours de bonheur, puisque, et ce cas n'est pas rare, l'un transforme en plante ce que l'autre avait dit être un mammifère! Le Pirée pris pour un homme ne trouve que trop souvent son application en fait de lexicographie. De tout temps l'art de définir a été considéré comme la chose la plus difficile. C'est ce qui a fait dire à Aristote qu'il fallait regarder presque comme un Dieu celui qui sait bien définir, *pro quasi Deo habendus est qui benè definire sciat.* Sans doute beaucoup de personnes auront peine à concevoir comment le talent de définir rapproche un faible mortel de la Divinité. Cependant n'est-ce pas la raison qui place l'homme au-dessus des animaux et relève la dignité de son être? Et si l'art de bien définir est le grand instrument de la raison, on peut trouver supportable la louange hyperbolique du philosophe grec. « Qui ne voit, en effet, dit Morellet, que, pour détromper les hommes de beaucoup d'erreurs, il ne s'agirait le plus souvent que de leur faire attacher aux mots des idées justes et précises? » De sorte qu'un bon lexicographe est le meilleur instituteur que pût avoir le genre humain. Cette vérité est surtout sensible pour tous les genres de connaissances qui sont relatives à la morale et à la politique, et qui tiennent de plus près à la prospérité sociale et au bonheur des individus; car les fausses notions sur cette matière sont les sources de tous les maux qui affligent l'homme en société.

Dans la crainte, bien naturelle sans doute, de nous tromper en nous abandonnant à nos propres lumières, et désirant autant que possible éviter toute erreur, toute inexactitude, c'est aux livres spéciaux que nous avons la plupart du temps demandé nos définitions. Il est rare, en effet, qu'un homme qui se livre exclusivement à tel ou tel art, à telle ou telle branche des connaissances humaines, se trompe sur le véritable sens des termes qui appartiennent à cet art ou à cette science. Son avis, écho vivant de l'expérience, doit donc être scrupuleusement recueilli, et c'est ce que nous avons fait. Quand ce précieux secours nous a manqué, nous avons cru devoir remonter à l'étymologie, qui est la raison de la langue, comme l'orthographe est la raison de l'écriture. Cette étymologie, nous l'avons prise à droite ou à gauche, selon que le mot venait lui-même d'un côté ou de l'autre; néanmoins, sachant que le fond du français est le vieux gaulois, lequel n'est autre primordialement que le celtique, ou du moins le dialecte du celtique, c'est, à défaut de monuments écrits, aux traditions de cette langue que nous avons emprunté le plus grand nombre de nos étymologies.

L'étymologie une fois trouvée, que manque-t-il pour régler l'orthographe, et déterminer la prononciation régulière des mots? Rien, surtout avec le secours des bons écrivains pour la langue écrite, et le tact des gens du monde pour la langue parlée. Si, parfois, dans cette partie où le caprice et l'ignorance se sont longtemps permis maintes libertés, il nous est arrivé de nous écarter de l'usage reçu, nous n'en avons pas moins fait tous nos efforts pour marcher constamment avec le respect et les ménagements que tout grammairien doit au génie de sa langue.

Mais les mots ne sont que les matériaux des langues, et ne sont pas les langues elles-mêmes. Il faut, pour former une langue, une convention plus difficile, la syntaxe, qui établit la forme dans laquelle les mots doivent être employés pour composer le discours. C'est donc la syntaxe qui constitue essentiellement une langue, qui lui donne un caractère propre. Cela étant, qui ne comprend que la grammaire et toute la grammaire, dans sa haute puissance philosophique, doit vivifier toutes les parties d'un dictionnaire, absolument comme l'esprit anime le corps? Car rien de plus naturel que la syntaxe d'une langue. Où était-elle avant qu'on l'ait formulée tant bien que mal en règles, avant qu'on en ait fait un corps de lois? Et comment les grands écrivains des siècles passés, de notre beau siècle littéraire, faisaient-ils pour l'appliquer? Elle était en eux d'instinct, ils en avaient la science infuse, ils étaient grammairiens sans le savoir. Leur style, leurs tournures, n'ont-ils pas fait, ne font-ils pas autorité? N'est-ce pas précisément parce que ces hommes supérieurs ont composé des chefs-d'œuvre, que le sens des mots se trouve précisé sous ses principales faces? car il est impossible d'établir à cet égard une précision universelle. Et ce fait instinctif des écrivains ne devient-il pas le fait raisonné du lexicographe? Nous avons donc prodigué les citations, car la toute-puissance des bonnes citations tirées de nos bons livres est trop généralement reconnue aujourd'hui, pour qu'un ouvrage du genre de celui-ci puisse s'en passer. ***Un Dictionnaire sans exemple***, a dit Voltaire, ***est un squelette;*** et Voltaire avait raison.

Restent maintenant les acceptions et la synonymie. Le classement des acceptions est d'une importance majeure pour toute langue, et principalement pour la nôtre. Si nous avons beaucoup augmenté le Dictionnaire sous le rapport de la nomenclature, nous n'avons pas moins fait pour ce qui regarde les acceptions et les nuances infinies dans lesquelles un même mot peut être pris. La lecture attentive et réfléchie de nos meilleurs écrivains nous a procuré une multitude de richesses qu'on chercherait vainement ailleurs. Quant aux synonymes, la ligne du lexicographe est facile à tenir;

il n'y a de synonymes dans une langue que relativement au sens général des mots, et le nombre des synonymes qu'elle possède fait l'une de ses principales richesses; mais relativement aux nuances propres, aux significations particulières de mots, il n'y a point de synonymie; d'où la conséquence que l'on ne peut employer un mot ou son équivalent que lorsqu'il est question du sens général. Aux synonymes proprement dits nous avons souvent ajouté les synonymes simples, c'est-à-dire les mots qu'on peut, dans une foule de cas, employer les uns pour les autres, soit pour éviter une répétition toujours désagréable, soit pour jeter de la variété dans le discours. C'est une innovation dont les jeunes écrivains nous sauront sans doute quelque gré.

Au milieu de toutes les considérations dans lesquelles il nous serait facile d'entrer, il en est une qui nous frappe et que nous ne pouvons nous empêcher de mentionner. Un Dictionnaire, nous l'avons dit, doit être fait pour tout le monde. Mais qu'est-ce que tout le monde? Selon nous, c'est d'un côté la troupe des écrivains, troupe qui de jour en jour devient plus importante, ne fût-ce que par le nombre; de l'autre, c'est la masse des citoyens qui se contentent de connaître, de parler leur langue dans les relations de la vie, ou qui cherchent un délassement dans la lecture des ouvrages d'autrui. Cette remarque, toute simple qu'elle est, fait saillir la double utilité que doit offrir un Dictionnaire, relativement à la langue parlée et relativement à la langue écrite. De là cette autre question : Qu'est-ce qu'un Dictionnaire français en particulier? D'abord, c'est tout ce que doit être un Dictionnaire de langue en général; et, de plus, c'est un ouvrage dont le caractère distinctif, le cachet national n'est autre que le caractère, le cachet, qui distingue la langue française des autres langues; car, de même que, pour faire un Dictionnaire en général, il faut se mettre au point de vue général des langues; de même aussi, pour faire particulièrement tel Dictionnaire, il faut se mettre au point de vue particulier de la langue qui fait l'objet de ce Dictionnaire. D'où il résulte que si tous les Dictionnaires doivent avoir les mêmes traits généraux de physionomie, ils doivent aussi se distinguer les uns des autres par des qualités spéciales, et pour le fonds et pour la méthode, qui tiennent à la nature, au génie des langues respectivement traitées dans chacun d'eux. Mais qu'est-ce que la langue française, et quels traits distinctifs un Dictionnaire français en empruntera-t-il? Ce n'est point une langue aux sons pleins et forts, aux inversions rapides et énergiques, aux métaphores véhémentes et hardies, aux comparaisons grandioses et sublimes, comme le sont les langues orientales; ce n'est pas non plus une langue froide, terne, dure, peu propre à rendre l'émotion et la sensibilité, comme le sont les langues hyperboréennes. Placée dans des conditions intermédiaires, c'est une langue recherchée de tous les peuples, à cause de sa clarté élégante, de sa politesse parfaite, de ses habitudes délicates, de la précision de ses termes, de la placidité de ses mouvements, de la simplicité de ses formes; se prêtant avec un égal bonheur aux abstractions les plus hautes de l'esprit, aux finesses les plus exquises du sentiment, aux convenances les plus fugitives de la société; ce qui en fait, par excellence, la langue des salons, des relations sociales, des études philosophiques, et aussi la langue des affaires, sans l'empêcher d'être éminemment littéraire, comme le prouvent les mille chefs-d'œuvre qu'elle a produits. En un mot, la langue française est, comme cela doit nécessairement être, en rapport direct, intime, avec le peuple français lui-même, à qui pas un peuple rival ne conteste la prééminence en fait de sociabilité, de politesse, de franchise dans les manières, de générosité, d'élévation dans les instincts, et de merveilleuse aptitude pour les lettres, les sciences, les arts, le commerce, l'industrie, en un mot, pour tout ce qui est du ressort de l'action humaine. Ainsi fixé sur les caractères généraux de la langue française, qui doivent se refléter dans le Dictionnaire de cette langue, si nous nous demandons quels en sont les traits les plus saillants, nous les trouverons dans la finesse des nuances, ainsi que dans la variété des tours; d'où la double obligation où nous nous sommes trouvé, non-seulement de donner, d'analogie en analogie, du sens propre au sens figuré, les nombreuses acceptions dans lesquelles la plupart des mots sont pris, en établissant, avec le plus de sagacité qu'il nous a été possible, les nuances souvent presque imperceptibles qui séparent les significations l'une de l'autre, et en tenant soigneusement compte de la diversité des styles; mais encore de multiplier judicieusement les exemples, et de les choisir si bien, que chacun d'eux, même pour une seule acception, présentât le mot dans l'une de ces nuances mobiles, insaisissables, qui font le charme le plus envié de notre langue.

S'il existe un Dictionnaire ainsi fait, où est-il? qu'on le nomme, qu'on le produise. Serait-ce celui de l'Académie, à choisir entre toutes les éditions qui en ont été données? Mais sa nomenclature, tout le monde le sait, ne comprend pas la moitié de la langue; mais on n'y trouve pas une seule étymologie, on n'y fait aucun souci des acceptions, on n'y cite pas la moindre phrase des grands modèles; mais les sciences, la politique, l'industrie, en sont à peu près bannies; mais on n'y voit pas la trace de ce grand mouvement intellectuel qui a emporté si loin le monde moderne, et qui recule tous les jours davantage les bornes du connu et du possible. Encore, si la docte assemblée avait pris la peine de compléter ce qu'elle nomme la langue usuelle et littéraire; si, au moins, elle s'était servie quelque peu du tact incontestable que possèdent ses membres, alors l'étroite sphère dans laquelle elle s'est renfermée n'eût pas paru trop grande pour le peu d'action qu'elle se donne, son œuvre n'eût point été une œuvre morte, la langue ne s'y fût point trouvée à l'état de momie ou de squelette. Car enfin,

les académiciens ont fait leurs preuves; et, si tous n'ont pas monté au faîte de la littérature, la plupart se sont assis à des places honorables. Comment se fait-il donc, après cela, que l'Académie ne veuille ou ne sache pas même vivre de sa propre vie; qu'elle ne lève dans son Dictionnaire aucune difficulté grammaticale; qu'elle ne donne aucun aperçu philosophique; qu'elle se mette à chaque page en contradiction avec elle-même, ce qui est, il faut l'avouer, une bien plaisante chose, quand on a mission de mettre tout le monde d'accord?

Parlerons-nous des Dictionnaires de Laveaux, de Boiste, de Raymond, de Landais, etc.? A part l'histoire naturelle et un peu de technologie, la nomenclature de Laveaux n'est guère plus étendue que celle de l'Académie; seulement, çà et là, l'auteur se montre ingénieux, philosophe, linguiste : ce sont des traits isolés, des lueurs éparses qui éclairent, qui relèvent certaines parties; mais nulle philosophie générale, pas d'esprit d'ensemble, rien qui réunisse ce Dictionnaire en un tout moral et qui y fasse circuler la vie. Boiste a bien vu le mal, mais il n'a pas bien compris le remède. Sans doute, il donne une grande multitude de mots, quelques-uns même de l'ancien langage, qui, s'ils ne sont pas tous d'un heureux choix, servent néanmoins quelquefois à rappeler un sens perdu, à fixer une signification douteuse, à légitimer une orthographe contestée; en outre, il a un esprit d'ordre, de méthode, constamment suivi; les acceptions sont assez logiquement classées, et, de temps en temps, appuyées par des exemples; cependant on sent encore de l'hésitation, du tâtonnement; les étymologies sont données trop légèrement; le besoin d'économiser l'espace a fait multiplier les abréviations, les signes et les renvois; un Français a peine à se reconnaître au milieu de ces formules algébriques, pour ainsi dire; comment un étranger ne s'y perdrait-il pas? Enfin, à part le défaut de la rareté, les exemples pèchent encore par leur propre qualité et par la source d'où ils découlent; ce ne sont guère que des auteurs étrangers qui les ont fournis, et leur portée est beaucoup plus morale que littéraire. Assurément la morale est la plus parfaite des choses, et le lexicographe ne choisira jamais avec trop de scrupule les passages dont il s'autorise; mais c'est précisément le secret d'unir la morale à la littérature; et si Boiste eût cherché ses exemples dans nos bons écrivains, ce secret cessait d'en être un pour lui. Il est vrai qu'il y perdait le mérite de ses traductions, mais aussi nous y gagnions d'avoir des Français pour modèles. Viennent maintenant en sous-ordre les Dictionnaires de Raymond et de Landais. Nous ne dirons rien de celui de Raymond, parce que l'auteur, sentant le besoin de se faire lui-même justice, a voulu recommencer son œuvre sur un plan beaucoup moins défectueux, sur un plan supérieur peut-être à celui de Boiste; par malheur, il s'est arrêté dès les premiers pas, et nous en exprimons ici notre regret sincère, car c'est une louable chose qu'un homme travaille pour le bien sur de nouveaux frais; et il est fâcheux qu'après avoir pu achever un livre moins que médiocre, on soit contraint de suspendre la publication d'un bon. Nous voudrions être à même de nous taire ou de tenir le même langage à l'égard du Dictionnaire de M. Landais; mais comme cet ouvrage a passé en faisant quelque bruit dans le monde, il est nécessaire que nous en rendions compte, quitte à troubler un peu la cendre des morts. Après tout, ce ne sera pas un sacrilége; car M. Landais ne s'est pas toujours montré ni trop loyal, ni trop juste, dans les jugements qu'il a portés sur les travaux de ceux qui l'ont précédé. M. Landais avait sous la main l'Académie, Laveaux et Boiste. Quel but devait-il raisonnablement se proposer en publiant, après eux, un Dictionnaire? De faire mieux; c'est à quoi se condamne tout homme qui travaille sur le même sujet que ses devanciers. Or, pour peu qu'il eût été doué de l'esprit d'analyse, il lui eût été facile de comparer, de juger ces Dictionnaires l'un par l'autre, d'en signaler et de trouver les écueils, d'entrer dans la bonne route, et de l'élargir par sa propre méthode; en un mot, de tenter avec gloire et profit une réforme urgente et généralement sentie dans le domaine de la lexicographie française. En fait, quelle œuvre a-t-il produite? Une œuvre non pas supérieure, ni même seulement égale, mais de beaucoup inférieure à celles qu'il lui était commandé de surpasser. Abondance de mots et disette de choses, telle semble avoir été sa devise, et encore n'a-t-il été fidèle que sur le second point; car, si les mots abondent dans ce Dictionnaire, ce sont en grand nombre des mots vieillis et passés, qui ne tiennent en rien à la langue usuelle ni au progrès des idées; des mots extraits sans discernement du Dictionnaire de Trévoux, dans lequel on a laissé, soit dit en passant, toutes les bonnes choses qu'il y avait à prendre; des mots, enfin, qui, semblables à des herbes nuisibles ou parasites, ont enserré et étouffé le bon grain. Voulez-vous la preuve détaillée de tout cela? La langue française, proprement dite, occupe à peine un quart du Dictionnaire de M. Landais. Jugez de ce qu'elle a pu devenir confinée dans un si petit espace. La mythologie, au contraire, couvre de ses inutilités plus d'un tiers de l'ouvrage, et le reste est rempli par la technologie et les sciences naturelles. Encore, si l'on avait puisé à des sources vives et limpides, au lieu de recourir à des citernes perdues; si, préoccupé avant tout de l'importance et de l'intérêt du Dictionnaire que l'on entreprenait, on s'était mis, pour toutes choses, à la hauteur des idées actuelles, plutôt que de rétrograder d'un siècle; alors on eût mérité l'approbation ou l'indulgence publique, sinon pour la qualité de l'œuvre en elle-même, du moins pour les efforts qu'avait nécessités son accomplissement; car, en agissant ainsi, l'auteur, à défaut de talent supérieur ou de génie, faisait preuve de conscience. Mais voici de quelle manière M. Landais a procédé, et nous en parlons sciemment. Il a pris la langue telle qu'elle était dans l'Académie; et, comme il

ne lui accordait que peu de place, il lui a fallu la mutiler sans pitié. Il a réduit, bouleversé le nombre déjà si restreint des acceptions, et retranché tous les exemples, comme chose superflue. Il n'a tiré aucun profit de la lecture de Laveaux; il n'a emprunté à Boiste que quelques mauvais mots parmi ceux du vieux langage, sans s'apercevoir du méthodisme et de l'analyse dont était doué ce lexicographe. Pour ce qui est de la mythologie et de l'histoire naturelle, Trévoux lui a suffi, et il l'a copié servilement, à la lettre: c'est aussi là qu'il a trouvé ces longues et fastidieuses tirades qui n'ont jamais eu de valeur pour personne et qu'on ne supporte pas aujourd'hui; telles sont les dissertations sur les agapes, sur l'étymologie d'Afrique, etc., etc. Encore faut-il établir une large différence entre le commencement, le milieu et la fin de son ouvrage; plus l'auteur avance, moins il a de respect pour les formes de notre belle langue, et c'est à peine si son second volume en est le simple vocabulaire. Que serait-ce si nous avions à juger la capacité littéraire de M. Landais, sa capacité de grammairien, de philosophe, de linguiste, capacité que le lexicographe doit posséder à un haut degré, et sans laquelle c'est toujours témérité, sinon sottise, d'entreprendre un Dictionnaire!

En résumé, donc, le bon, le véritable Dictionnaire français n'existe pas. Existera-t-il? et, d'abord, à quelle époque peut-il exister? Tous les temps ne conviennent pas également pour cette lourde affaire. On ne commence ordinairement d'en sentir le besoin que lorsque la société atteint son plus haut période. Le progrès développé de la civilisation, l'importance de la nation, les grands hommes que son sein fait éclore, tout cela aide à former la langue, et c'est alors qu'ont lieu les premières ébauches d'un Dictionnaire. Qui ne comprend que, pour qu'un Dictionnaire soit à peu près complet, il faut que la civilisation, elle aussi, soit à peu près complète; que le cycle des révolutions soit à peu près parcouru, et pour ainsi dire fermé; que le sol social ait été profondément remué, sillonné en tout sens, retourné de fond en comble; qu'un peuple se soit montré dans tout son jour, sous toutes ses faces, dans toutes ses gloires; que son imagination ait abordé tous les genres, que ses élans généreux se soient donné libre cours; que son activité ait dévoré l'espace! Il faut, en un mot, que la pensée et l'action sociales d'un peuple aient été tout ce que la providence de Dieu les destinait à être dans la grande évolution de l'humanité, pour que la langue de ce peuple soit entière autant que la langue humaine peut l'être. Dans ces circonstances, c'est vraiment l'histoire et la revue de la langue que le lexicographe a mission de faire; mais c'est une histoire éminemment philosophique; c'est une sorte de testament, ce sont comme les mémoires d'un peuple dont la tâche littéraire a été grande, glorieusement accomplie, et qui commence à vivre de ses souvenirs. Les peuples de l'antiquité n'étaient pas placés dans des conditions favorables pour faire des Dictionnaires; aussi ne nous ont-ils rien laissé en ce genre, à part quelques essais informes qui attestent, il est vrai, l'érudition de leurs auteurs, mais qui, assurément, ne méritent pas le nom de lexiques. Chez eux, la société n'a point ressemblé à la nôtre. Si longue qu'ait été l'existence de quelques-uns d'entre eux, elle n'a point eu de phases pleines, régulières, tranquilles. La loi fatale du combat, loi inhérente à l'humanité, surtout dans les premiers âges, semble avoir paralysé leurs qualités les plus splendides, leur organisation la plus magnifique. Depuis la fraction du genre humain en plusieurs peuples, jusqu'à la pacification chrétienne, on n'entend que le cliquetis des armes, on n'assiste qu'à des catastrophes. Et puis il manquait l'imprimerie, ce grand levier avec lequel l'homme soulève ciel et terre, en prenant l'intelligence pour point d'appui. Vient le christianisme qui révolutionne, qui transfigure le monde. Sous son influence divine, les lettres et les sciences vont renaître; mais par quels bouleversements encore ne faudra-t-il pas que passent les hommes pour arriver à l'état social où on les voit aujourd'hui! Les barbares menaçaient de tout envahir; il y avait urgence de sauver et besoin proportionné de connaître tout ce qui restait des littératures antiques. Aussi que faisaient ces nations modernes à l'aurore des siècles chrétiens? Elles dressaient le catalogue, l'inventaire des langues mortes, principalement de celles des Romains et des Grecs; mais pouvaient-elles penser à leurs propres Dictionnaires, lorsqu'elles n'avaient ni langue ni littérature encore en germe? C'étaient des peuples tout nouveaux, des peuples enfants, des commencements de peuples, à l'abécé de la civilisation et de la parole. Il leur fallait grandir, développer leur nature matérielle et morale, parvenir à l'âge d'homme, se créer des trésors de toute espèce, mûrir et vieillir. Or, cela demande des siècles et des siècles. Aussi n'est-ce guère qu'au quinzième siècle que les Européens sentirent le besoin de se créer des idiomes nationaux, selon les divisions du territoire. A cette époque, les migrations avaient eu lieu, la fusion des races s'était accomplie; chaque nation, après avoir frayé avec toutes celles du continent, et s'être croisée avec des nations nouvelles, était rentrée dans de certaines limites, s'était creusé un lit avec la volonté d'y rester seule et d'avoir une existence à part. C'est de ce quinzième siècle qu'il faut dater la formation de la langue française en particulier. Jusqu'au dix-septième, cette langue prit donc un corps, si l'on peut ainsi parler. Puis l'astre de Louis XIV se leva; de parfaits écrivains, d'admirables génies parurent, et la langue reçut le souffle ou âme qui lui donna la vie. Sous Louis XIII, un ministre impérieux qui avait le sentiment des grandes choses, mais qui rapetissait ces choses parce qu'il en faisait un sentiment d'ambition personnelle, Richelieu fonda l'Académie et la mit sous son superbe patronage. En 1694, l'Académie publia son Dictionnaire français. Ce Dictionnaire, nécessairement imparfait, ne pouvait être définitif. Comme nous l'avons

dit, ce devait être une ébauche; car, la langue étant en travail et appelée à grandir encore longtemps, le moment n'était pas venu de la relier, de l'habiller dans un Dictionnaire; c'étaient des langes déjà trop étroits avant d'avoir été portés, tant la langue mettait de rapidité dans le développement et l'assouplissement de ses formes! Cependant la grande impulsion littéraire était donnée: l'esprit humain, émancipé de haute lutte et secondé par l'invention de la typographie, allait prendre un essor sublime, jusqu'à se brûler les ailes au soleil. Trop longtemps comprimé sous la noble pesanteur du sceptre monarchique, aux mains du grand roi, cet esprit impatient s'agite, sous la régence, et sous le lamentable règne qui la suit. Déjà, sous Louis XVI, la philosophie, cette fille aux allures cavalières et aux libres pensées, a tout envahi, tout mis en question dans l'ordre moral et politique; les sciences, l'industrie, le commerce, marchent à pas de géant, et l'homme, animé d'une force inouïe, creuse dans les entrailles de la terre, ou lit par delà les plus hauts cieux pour y surprendre le premier et le dernier des êtres. Enfin la monarchie tombe, et le vieil ordre de choses disparaît avec elle dans un abîme sanglant; une jeune et ardente génération court à la gloire, s'en ressaisit, s'en accable pendant vingt ans; puis la paix revient à la faveur d'une royauté mixte, et l'esprit scientifique, commercial, un moment retardé dans son vol, ouvre plus largement les ailes, et s'élance pour ne plus s'arrêter dans le champ infini des découvertes. Tel est le point où nous en sommes, tel est l'état où se trouve le peuple français vis-à-vis de la civilisation moderne. Sans doute, ce peuple, debout depuis si longtemps, et si grand parmi les autres par la plénitude des faits qui marquent dans sa vie, n'en est pas encore, nous l'espérons du moins, à cet âge que l'on appelle déclin ou vieillesse, âge si triste pour les individus, et plus triste mille fois pour les empires; mais on peut dire, sans préjuger téméréairement l'avenir, qu'il a fait plus qu'il ne fera pour sa gloire; qu'il a écrit la plus grande partie de sa pensée, réalisé la plus grande somme de son action, et qu'il touche à cette maturité de l'existence où la jouissance est permise quand la propriété est légitime, et le repos honorable quand il est noblement acquis.

Aujourd'hui donc, la langue française est incomparablement plus complète que du temps de Louis XIV. Même comme langue usuelle, elle s'est considérablement développée. Comme langue scientifique, politique, etc., etc., quelle extension n'a-t-elle pas prise! En vérité, nous ne concevons pas le dédain avec lequel de prétendus hommes de lettres, d'autant plus exclusifs qu'ils ont moins d'importance, traitent la nomenclature et les acceptions de la langue, sous le rapport des sciences, de la politique, de l'industrie, du commerce, en un mot, de l'omniprogrès social. Cette nomenclature et ces acceptions ne sont-elles pas le véritable corps de la pensée? N'est-ce pas avec leur concours que cette pensée s'exerce sur la matière et explore la nature? Qu'est-ce que la langue usuelle? C'est la langue en elle-même, dans son expression morale, immatérielle. Mais la langue du travail, la langue de l'action, ne la comptez-vous pour rien? Est-ce que l'homme, est-ce que le genre humain a été jeté sur la terre pour s'y bercer mollement dans l'oisiveté contemplative de la pensée, et non pas pour y travailler simultanément des mains et de la tête, pour tirer de cette terre rebelle tout ce qu'elle est obligée de rendre, sous la fertilisation de ce riche mais bien coûteux engrais qui a nom *sueur humaine?* Au dix-septième siècle, nous avons eu proprement la langue littéraire; au dix-huitième, ç'a été la langue philosophique, tourmentée d'un instinct de réforme, et du besoin de tout raser pour tout rebâtir; au dix-neuvième appartient la langue de la pensée et de l'action; en d'autres termes, à ce siècle était réservé de mettre la pensée au service de l'action, et l'action au service de la pensée.

A ce titre, notre époque est tout à fait convenable pour une grande œuvre lexicographique. La langue a besoin non pas d'être bornée, mais fixée, ce qui est une tout autre chose. On borne une langue principalement par la nomenclature et l'acception générique des mots; on la fixe surtout par la syntaxe et par la détermination figurée des nuances; aussi entreprenons-nous de donner à la langue française toute la fixité désirable. Selon nous, l'abus des mots est la plus forte cause des mauvais raisonnements; selon nous, encore, cet abus est étrange aujourd'hui; ce qui est l'effet inévitable d'une liberté illimitée dans l'esprit et dans les mœurs sociales. Effleurant la question du perfectionnement et de la décadence des lettres, nous poserons en principe qu'une langue se perfectionne ou déchoit par ce qu'elle rejette et par ce qu'elle acquiert; ce qui nous conduit à examiner quelles proscriptions on fait subir à la langue, et de quelles acquisitions on l'enrichit. Or, le nombre actuel des écrivains ou de ceux qui en usurpent le nom est immense, mais combien parmi eux compte-t-on d'écrivains d'élite, ou seulement d'écrivains du second, du troisième ordre? Certes, si l'on évaluait les auteurs par la supputation des volumes qu'ils publient, nous aurions toute une armée de grands hommes; il en est tout autrement quand on recherche la qualité, au lieu de la quantité des ouvrages; ce qui n'empêche pas que nous ayons à la tête du mouvement littéraire une petite phalange, un bataillon serré d'hommes illustres dont la France s'enorgueillit à bon droit. Mais dans les régions inférieures, où nos lilliputiens foisonnent et s'agitent, il faut avouer qu'on parle de singuliers idiomes! On dirait que Dieu, voulant punir ces écrivains de toute espèce, des monstrueuses aberrations de leurs pensées et de l'orgueil toujours montant de leur cœur, les a frappés d'une nouvelle confusion des langues; et, si nous n'avions pas une autre

Babel, nous en élèverions facilement une qui toucherait de la terre au ciel, en empilant ces myriades de volumes que chaque année voit éclore et périr : l'un, au moins, console un peu de l'autre ; il n'y a que les auteurs qui ne se consolent pas de cette fin prématurée de leurs œuvres. Ce qui précipite tant de jeunes écrivains dans la mauvaise voie, c'est le manque de précision dans les idées, de forme arrêtée sur aucune matière ; de là l'impropriété des termes et celle des tours. On cherche à se distinguer par le langage, parce qu'on ne saurait se distinguer par l'esprit ; on assemble, on accumule forcément des figures incohérentes, et l'on donne cela pour de l'imagination ; on s'étudie à trouver des alliances de mots inusitées, dont le moindre défaut est une prétentieuse recherche, et l'on croit faire du style. La pente est rapide, le torrent envahisseur ; quelle digue lui opposer ? Un bon, un vrai Dictionnaire.

Celui que nous avons entrepris atteindra-t-il ce but ? Répondra-t-il à toutes les exigences ? Nous ne savons. C'est au pays que nous l'offrons ; il a été entrepris pour son honneur, et avec l'intention que nous ne fussions plus réduits à céder la palme de la lexicographie aux nations étrangères. Nous n'avons certainement pas la prétention de croire que nous soyons arrivé à la perfection du premier coup ; mais, malgré son imperfection, nous croyons notre travail supérieur à tout ce qui a été fait. Rien de semblable jusqu'ici n'avait encore été tenté. Nous sommes entré dans une voie tout à fait nouvelle, et si parfois il nous est arrivé de faillir, qu'on veuille bien considérer que nous n'avons succombé que sous le faix d'une tâche qui n'a encore été achevée par aucune force humaine. Quant à ceux qui ne verraient que les omissions, les inadvertances dans lesquelles nous avons pu tomber, et oublieraient les nombreuses améliorations que nous avons essayé d'introduire, nous leur dirons ce que D'Alembert disait à propos de l'Encyclopédie : « Ceux qui ont attaqué cet ouvrage » auraient été bien embarrassés pour en faire un meilleur, et il est si aisé de faire d'un excellent Dictionnaire une critique » tout à la fois très-vraie et très-injuste ! Dix articles faibles qu'on relèvera contre mille excellents dont on ne dira rien, » en imposeront au lecteur. »

Nous serions bien certainement coupable d'ingratitude, si nous terminions ces lignes sans offrir ici le tribut de notre reconnaissance aux nombreux souscripteurs qui se sont empressés de nous honorer de leur précieux suffrage, ainsi qu'à la presse de Paris et des départements, dont les éloges sont venus dominer les quelques critiques malveillantes qui, dès le principe, cherchaient à se faire jour. Notre tâche n'est qu'à moitié accomplie, il est vrai ; mais on peut être assuré que nous mettrons tout notre zèle à nous rendre digne de l'intérêt et des encouragements que le public a bien voulu nous accorder. Nous ne voulons pas non plus oublier notre bienveillant éditeur, M. Simon, qui, dans son excès d'amour pour les lettres, n'a pas craint d'engager sa fortune dans une entreprise aussi considérable. Notre reconnaissance lui est à jamais acquise. Grâce à lui, grâce à son généreux dévouement, il nous sera donné de doter la France d'un livre vraiment national, et dont la publication n'aurait pas demandé moins, peut-être, que le puissant concours de l'État.

Avant la publication de notre Dictionnaire, celui de M. Landais s'intitulait tout simplement : *Dictionnaire général des Dictionnaires*, ce qui pouvait paraître peut-être un peu ambitieux ; mais du moins il n'y avait rien à dire sous le rapport de la correction. Depuis, on a trouvé que ce qui n'était que français n'était pas tout à fait français ; et, jaloux d'une épithète qui fait partie de notre sous-titre, on a mis : *Grand* DICTIONNAIRE *général* DES DICTIONNAIRES. Jamais emprunt ne fut plus maladroit, et il est honteux qu'un Dictionnaire français, ou qui a la prétention de l'être, débute précisément par un ridicule pléonasme. Si M. Landais est tenté de nous faire plus tard quelques emprunts, ce qui ne peut manquer d'avoir lieu, nous souhaitons du moins qu'il soit plus heureux.

A

a.	actif.
abl.	ablatif.
abr.	abrégé.
abrév.	abréviation.
Absol.	Absolu ou Absolume
Abusiv.	Abusivement.
Acal.	Acalèphes.
acc. ou accus.	accusatif.
Acoust.	Acoustique.
Act.	Actif.
Activ.	Activement.
adj. ou adject.	adjectif.
adj. des 2. g.	adjectif des deux genr
adjectiv.	adjectivement.
Admin.	Administration.
adv. ou adverb.	adverbe, adverbial, verbialement.
affirm.	affirmatif.
afr.	africain.
Agric.	Agriculture.
Agron.	Agronomie.
Alchim.	Alchimie.
Alg. ou Algèb.	Algèbre.
amér.	Américain.
anal.	analogie.
Anat.	Anatomie.
Anc.	Ancien.
— cout.	Ancienne coutume.
— mar.	Ancienne marine.
— prat.	Ancienne pratique.
— Test.	Ancien Testament.
— t. milit.	Ancien terme militaire
angl.	anglais.
Annél.	Annélides.
Ant. rom.	Antiquité romaine.
— gr.	—— grecque.
antér.	antérieur.
Anthol.	Anthologie.
Antiq.	Antiquité.
apostol.	apostolique.
ar.	arabe.
Arachn.	Arachnides.
Archéol.	Archéologie.
Archit.	Architecture.
Ardois.	Ardoisier.
Arithm.	Arithmétique.
Arp.	Arpentage.
Arqueb.	Arquebusier.
arr. ou arrond.	arrondissement.
art.	article.
Artif.	Artificier.
Artill.	Artillerie.
as.	asiatique.
Ascét.	Ascétique.
Astrol.	Astrologie.
— jud.	—— judiciaire.
Astron.	Astronomie.
augment.	augmentatif.
auxil.	auxiliaire.

B

Banq.	Banque.
Barbar.	Barbarisme.
B.-arts.	Beaux-arts.
Batt. d'or.	Batteur d'or.
Bibliol.	Bibliologie.
Bijout.	Bijouterie.
Blanch.	Blanchisserie.
Bonn.	Bonneterie.
Bot.	Botanique.
— cr.	—— cryptogam
— foss.	—— fossile.
— ph.	—— phanéroga
Bouch.	Boucherie.
Bout.	Boutonnerie.
Boyaud.	Boyauderie.
Brass.	Brasserie.
Briq.	Briquetier.
Brod.	Broderie.
Burl.	Burlesque.

C

c.-à.-d.	c'est-à-dire.
Cal. ou Calend.	Calendrier.

TABLE

DES ABRÉVIATIONS EMPLOYÉES DANS CE DICTIONNAIRE.

A

a.	actif.
abl.	ablatif.
abr.	abrégé.
abrév.	abréviation.
Absol.	Absolu ou Absolument.
Abusiv.	Abusivement.
Acal.	Acalèphes.
acc. ou accus.	accusatif.
Acoust.	Acoustique.
Act.	Actif.
Activ.	Activement.
adj. ou adject.	adjectif.
adj. des 2. g.	adjectif des deux genres.
adjectiv.	adjectivement.
Admin.	Administration.
adv. ou adverb.	adverbe, adverbial, ou adverbialement.
affirm.	affirmatif.
afr.	africain.
Agric.	Agriculture.
Agron.	Agronomie.
Alchim.	Alchimie.
Alg. ou Algèb.	Algèbre.
amér.	Américain.
anal.	analogie.
Anat.	Anatomie.
Anc.	Ancien.
— cout.	Ancienne coutume.
— mar.	Ancienne marine.
— prat.	Ancienne pratique.
— Test.	Ancien Testament.
— t. milit.	Ancien terme militaire.
angl.	anglais.
Annél.	Annélides.
Ant. rom.	Antiquité romaine.
— gr.	—— grecque.
antér.	antérieur.
Anthol.	Anthologie.
Antiq.	Antiquité.
apostol.	apostolique.
ar.	arabe.
Arachn.	Arachnides.
Archéol.	Archéologie.
Archit.	Architecture.
Ardois.	Ardoisier.
Arithm.	Arithmétique.
Arp.	Arpentage.
Arqueb.	Arquebusier.
arr. ou arrond.	arrondissement.
art.	article.
Artif.	Artificier.
Artill.	Artillerie.
as.	asiatique.
Ascét.	Ascétique.
Astrol.	Astrologie.
— jud.	—— judiciaire.
Astron.	Astronomie.
augment.	augmentatif.
auxil.	auxiliaire.

B

Banq.	Banque.
Barbar.	Barbarisme.
B.-arts.	Beaux-arts.
Batt. d'or.	Batteur d'or.
Bibliol.	Bibliologie.
Bijout.	Bijouterie.
Blanch.	Blanchisserie.
Bonn.	Bonneterie.
Bot.	Botanique.
— cr.	—— cryptogamique.
— foss.	—— fossile.
— ph.	—— phanérogamique.
Bouch.	Boucherie.
Bout.	Boutonnerie.
Boyaud.	Boyauderie.
Brass.	Brasserie.
Briq.	Briquetier.
Brod.	Broderie.
Burl.	Burlesque.

C

c.-à-d.	c'est-à-dire.
Cal. ou Calend.	Calendrier.
Can.	Canonique.
cant.	canton.
cap. ou capit.	capitale.
Carross.	Carrosserie.
Cart.	Cartier.
cathol.	catholique.
Catopt.	Catoptrique.
celt.	celte ou celtique.
cent.	centime.
Cérém. rel.	Cérémonie religieuse.
Chamois.	Chamoiserie.
Chanc. apost.	Chancellerie apostolique.
Chand.	Chandellerie.
Chap.	Chapellerie.
Charc.	Charcuterie.
Charp.	Charpenterie.
Charr.	Charronnerie.
Chass.	Chasse.
Chât. fort.	Château fort.
Chaudr.	Chaudronnerie.
Cheval.	Chevalerie.
chim.	chimie.
chin.	chinois.
Chir.	Chirurgie ou Chirurgical.
Ch.-l.	Chef-lieu.
Chron.	Chronologie.
— ind.	—— indienne.
Cisel.	Ciseleur.
Clout.	Cloutier.
Coiff.	Coiffure.
Collect.	Collectif ou Collectivement.
Comm.	Commerce.
— mar.	—— maritime.
Comm.	Commune.
Comm. rel.	Communauté religieuse.
Comp.	Comparé.
Comp.	Composé.
Compar.	Comparatif ou Comparativement.
Compt.	Comptabilité.
Conchyl.	Conchyliologie.
cond.	conditionnel ou conditionnellement.
Conf.	Confiseur.
conj.	conjonction ou conjugaison.
cons.	consonne.
consid.	considérable.
constr.	construction.
Constr. mar.	Construction maritime.
contract.	contraction.
Cord.	Corderie.
Cordonn.	Cordonnerie.
Corroy.	Corroyerie.
corrupt.	corruption.
Cosm. Cosmol.	Cosmologie.
Cost.	Costume.
— milit.	—— militaire.
Cout.	Coutellerie.
Cout.	Coutume ou Coutumier.
Cout.	Couturière.
Couvr.	Couvreur.
crim.	criminel.
Cristall	Cristallographie.
Crust.	Crustacés.
Cuis.	Cuisine.
cul.	culinaire.

D

dat.	datif.
décomp.	décomposition.
—	défini.
Démonog.	Démonographie
Démonol.	Démonologie.
Démonst.	Démonstratif.
denigr.	dénigrement.
Dép. ou départ.	département.
dépon.	déponent.
dér.	dérivé.
Dess.	Dessin.
Dévot.	Dévotion.
Dial.	Dialecte.
Dict.	Dictionnaire.
Didact.	Didactique.
Dim. ou dimin.	Diminutif.
Diop.	Dioptrique.
Diplom.	Diplomatie.
Distill.	Distillation.
Divin.	Divination ou divinatoire.
Docim.	Docimasie.
Dogm.	Dogmatique.
domest.	domestique.
Dor.	Dorure.
Dr.	Droit.
Dram.	Dramatique.
Drap.	Draperie.
Dynam.	Dynamique.

E

E.	Est.
Ebén.	Ebénisterie.
ecclés.	ecclésiastique.
Echin.	Echinodermes.
Econ.	Economie.
— dom.	— domestique.
— polit.	— politique.
— rur.	— rurale.
— rust.	— rustique.
Ecrit.	Ecriture.
Ecriv.	Ecrivain.
égypt.	égyptien.
Ellipt.	Elliptique ou elliptiquement.
Emaill.	Emailleur.
Encycl.	Encyclopédie, encyclopédique
Entom.	Entomologie.
—	Entomozoaire.
Eperonn.	Eperonnier.
Epingl.	Epinglier.
épist.	épistolaire.
Epith.	Epithète.
Equit.	Equitation.
Erpét.	Erpétologie.
Escr.	Escrime.
Esthét.	Esthétique.
esp. ou espagn.	espagnol.
ét.	étymologie.
etc.	et cætera.
Ethnog.	Ethnographie.
étym.	étymologie.
Ex.	Exemple.
exag.	exagération.
Excl.	Exclamation.
explét.	explétive.
Explic.	Explicatif.
Expr.	Expression.
— prov.	— proverbiale.
extens.	extension.
extract.	extractive.

F

f.	féminin.
Fabr.	Fabrique.
Fact.	Facteur.
— d'org.	— d'orgues.
Faïenc.	Faïencerie.
Fam.	Familier ou familièrement.
Fauconn.	Fauconnerie.
féod.	féodal ou féodalité.
Ferbl.	Ferblanterie.
Fig.	Figuré ou figurément
Fin ou financ.	Finances.
Fleur.	Fleuriste.
Fond.	Fonderie.
Font.	Fontainier.
For.	Forêt.
Forest.	Forestier.
Forg.	Forgeron.
Fortif.	Fortification.
Fourbiss.	Fourbisseur.
fr. ou franç.	français.
fr.	franc.
fréq. fréquent.	fréquentatif.
fut.	futur.

G

g.	genre.
Gaz.	Gazier.
gén.	génitif.
Généal.	Généalogie.
Géod.	Géodésie.
Géogn.	Géognosie.
Géogr.	Géographie.
Géol.	Géologie.
Géom	Géométrie.
germ.	germanique.
gérond.	gérondif.
Gloss.	Glossaire.
Gnom.	Gnomonique.
gr.	grec.
gr.	grand.
Gramm.	Grammaire.
Grav.	Gravure.
Gymn.	Gymnastique.

H

hab.	habitant.
hébr.	hébreu.
Helminth.	Helminthologie.
hér.	héroïque.
Hermét.	Hermétique.
Hippiatr.	Hippiatrique.
Hist.	Histoire.
— anc.	— ancienne.
— contemp.	— contemporaine.
— ecclés.	— ecclésiastique.
— mod.	— moderne.
— nat.	— naturelle.
— ott.	— ottomane.
— relig	— religieuse.
Horl.	Horlogerie.
Hort.	Horticulture.
hybr.	hybride.
Hydraul.	Hydraulique.
Hydrog.	Hydrographie.
Hydrost.	Hydrostatique.
Hyg.	Hygiène.
Hyperb.	Hyperbole ou hyperboliquement.

I

Ichthyol.	Ichthyologie.
Icon.	Iconologie.
Id.	Idem.
imparf.	imparfait.
impér.	impératif.
imper.	impersonnel.
Imprim.	Imprimerie.
Ind. sér.	Industrie séricicole.
ind.	indien.
indéf.	indéfini.
indic.	indicatif.
Industr.	Industrie, industriel.
infin.	infinitif.
Infus.	Infusoires.
interj.	interjection.
interrog.	interrogatif.
inus.	inusité.
inv.	invariable ou invariablement
iron.	ironique ou par ironie.
irrég.	irrég.
ital.	italien.

J

jap.	japonais.
Jard.	Jardinage.
Joaill.	Joaillerie.
Judic.	Judiciairement.
Jurispr.	Jurisprudence.

K

k. kil. kilom.	kilomètre.

L

Lapid.	Lapidaire.
lat.	latin.
Layett.	Layetterie.
Libr.	Librairie.
Ling.	Lingerie.
Ling. Linguist.	Linguistique.
Lithol.	Lithologie.
Litt. ou littér.	Littérature.
— anc.	— ancienne.
— mod.	— moderne.
Littéral.	Littéralement.
Liturg.	Liturgie.
Loc. ou locut.	Locution.
— adv.	— adverbiale.
— prov.	— proverbiale.
— prép.	— prépositive.
— interj.	— interjective.

Loc. conj.	Locution conjonctive.
Log.	Logique.
Luth.	Luthier.

M

m.	masculin.
m.	même.
Maçonn.	Maçonnerie.
Magnét.	Magnetisme.
Mahom.	Mahométan.
Mamm.	Mammifères.
Manég.	Manège.
Manuf.	Manufacture.
Mar.	Marine.
Marbr.	Marbrerie.
Maréch.	Maréchallerie.
Math.	Mathématiques.
Mat. méd.	Matiere medicale.
Mécan.	Mecanique.
Med. médec.	Médecine.
Méd. véter.	Médecine vétérinaire.
méd.	médicale.
Mégiss.	Mégisserie.
Men.	Menuiserie.
m. signif.	même signification.
Métall.	Métallurgie.
Métaphys.	Métaphysique.
Mét.	Métiers.
Métrol.	Métrologie.
Mett. en œuvre.	Metteur en œuvre.
mex.	mexicain.
Milit.	Militaire.
Minér.	Minéralogie.
mod.	moderne.
Moll.	Mollusques.
mon.	monastique.
Monn.	Monnayage.
Mor.	Morale.
Mus.	Musique.
musul.	musulman.
Myst.	Mystique.
Myth. Mythol.	Mythologie.

N

n.	neutre.
N.	Nord.
N.-E.	Nord-Est.
Navig.	Navigation.
Nég.	Négoce.
négat.	négative.
Néol.	Neologisme.
Neutral.	Neutralement.
N.-O.	Nord-Ouest.
nom.	nominatif.
n. pr.	nom propre.
Numism.	Numismatique.

O

O.	Ouest.
occ.	occulte.
Œnol.	Œnologie.
Oisel.	Oiseleur.
Omiss	Omission.
Opt.	Optique.
or.	oriental.
Ordonn.	Ordonnance.
Orfèvr.	Orfevrerie.
Organ.	Organiste.
Organ. vég.	Organographie végétale.
orient.	oriental.
Ornith.	Ornithologie.
ott.	ottoman.
Ourdiss.	Ourdissage.

P

Pagan.	Paganisme.
Pal.	Palais.
Papet.	Papeterie.
Parch.	Parcheminerie.
parf.	parfait.
Parf.	Parfumerie.
pars.	parse.
part.	participe.
part. ou partic.	particule.
— affirm.	— affirmative.
— augment.	— augmentative.
— dimin.	— diminutive.
— explét.	— explétive.
— extract.	— extractive.
— négat.	— négative.
pass.	passé ou passif.
Passem.	Passementerie.
Pathol.	Pathologie.
Pâtiss.	Pâtisserie.
Paum.	Paumier.
Pav.	Paveur.
Pêch.	Pêche.
Peint.	Peinture.
péj. ou péjor.	péjoratif.
Pellet.	[illegible]lleterie.
pén.	[illegible] ou pénalité.
Périph.	Périphrase.
Perruq.	Perruquier.
pers.	persan.
Pers.	Personne.
Perspect.	Perspective.
Pet.	Petit.
P. et ch.	Ponts et chaussées.
P. et m.	Poids et mesures.
Pharm.	Pharmacie.
Pharmac.	Pharmacopée.
phén.	phénicien.
Phil.	Philosophie.
Phil. ou Philol.	Philologie.
Philos.	Philosophie.
Phrén.	Phrénologie.
Phys.	Phys.
Physiol.	Physiologie.
pl.	pluriel.
Plomb.	Plombier.
Plumass.	Plumassier.
Pneum.	Pneumatique.
Poés.	Poésie.
Poét.	Poétique ou Poétiquement.
Polém.	Polémique.
Polit.	Politique.
Pop.	Populaire.
poss.	possessif.
Pot.	Poterie.
pr.	prononcez.
pr. ou pron.	pronominal.
pr.	propre.
Prat.	Pratique.
prép.	préposition.
prés.	présent.
prét.	prétérit.
prim.	primitif ou primitivement.
priv.	privatif.
Proc.	Procédure.
— crim.	— criminelle.
pron.	pronom.
pron.	pronominal ou pronominalement.
Pros.	Prosodie.
Prov.	Province.
Prov.	Proverbe, proverbial ou proverbialement.
Psychol.	Psychologie.
Pyrotech.	Pyrotechnie.

R

rabb.	rabbinique.
rad.	radical.
Raffin.	Raffinerie.
Récipr.	Réciproque.
Réfl.	Réfléchi.
Rel.	Reliure.
Relat.	Relation ou relatif.
Relig.	Religion ou religieux.
— chrét.	— chrétienne.
Rhét.	Rhétorique.
Riv.	Rivière.
rom	romain, romaine.
roy.	royaume.
Rub.	Rubanier.
rur.	rural.
rust.	rustique.

S

s.	substantif.
S.	Sud.
sacr.	sacré.
sanscr.	sanscrit.
Savonn.	Savonnerie.
Sc.	Science.
— occ.	— occultes.
scand.	scandinave.
Scén.	Scénique.
Scol.	Scolastique.
Sculpt.	Sculpture.
S.-E.	Sud-Est.
Sell.	Sellerie.
Séméiol.	Séméiologie.
S'empl.	S'emploie.
Sér.	Séricicule.
Sérig.	Sérigène.
Serr.	Serrurerie.
sib.	sibérien.
signif.	signification ou signifie.
simpl.	simple.
slav.	slavon.
S.-O.	Sud-Ouest.
Soier.	Soieries.
Stat.	Statistique.
subj.	subjonctif.
subst.	substantif.
substant.	substantivement.
superl.	superlatif.
Syn. ou Synon.	Synonyme.
syr.	syrien.

T

t.	terme.
Tablett.	Tabletterie.
Tact.	Tactique.
— nav.	— navale.
Taill.	Tailleur.
Tann.	Tanneur.
Tap.	Tapissier.
Techn.	Technologie.
Teint.	Teinturier.
Térat.	Tératologie.
Test.	Testament.
Théol.	Théologie.
Thérap.	Thérapeutique.
T. hér.	Temps héroïques.
Tir. d'or.	Tireur d'or.
Tiss.	Tisserand.
Tond.	Tondeur.
Tonnell.	Tonnellerie.
Tourn.	Tourneur.
Toxic.	Toxicologie.
trad.	traduit de, traduction ou traducteur.
Trictr.	Trictrac.
Trigon.	Trigonométrie.
Triv.	Trivial ou trivialement.
Tuil.	Tuilerie.
Typogr.	Typographie.

U

Unipers.	Unipersonnel.

V

v.	verbe.
v.	ville
V.	Voyez.
Vann.	Vannier.
V. l.	Vieux langage
vég.	végétale.
Vén. ou Véner.	Vénerie.
Verr.	Verrerie.
Vers.	Versification.
Vétér.	Vétérinaire.
vill.	village.
Vitr.	Vitrerie.
voc.	vocatif.
vulg.	vulgaire.
vulgair.	vulgairement.

Z

Zool.	Zoologie.
Zooph.	Zoophyte.

—

1re.	Première.
2e.	Deuxième.
3e.	Troisième.
4e.	Quatrième.

A Première lettre
français, est au
des voyelles. O
a, le caractère a
son a, la voyel
a, ou tout simp
son de l'a, la n
valeur de l'a, l'intonation de
d'a, les jambes, les pieds de l'A
un petit a, un a majuscule,
main, italique, gothique. Un
ouvert, circonflexe, bref, doux
ou demi-grave, nasal, aspiré,
faibli, adouci, initial, médial,
augmentatif; marqué, surmonté
bien ou mal prononcé, accentué
formé, gravé, dessiné, peint, etc
l'a, placer un accent sur l'a,
voyelle a, etc., etc. La lettre a,
toutes les nations, devint une
parce qu'elle était la premièr
M. de Chateaubriand a fort poé
marqué que la vocale a s'étai
ment adaptée à la famille des
(Ch. Nodier.) A proportion de la
de l'organe, on trouvera plus
modifications entre l'a aigu et l'

bœuf, et en même temps le sa
teur. (Court de Géb.) Nos in
conservé l'usage de mettre un
flexe sur l'a de l'ablatif de la
clinaison latine. (Dumarsais.)
sonore des voyelles. (Piis.) Les
inclinées de l'A ressemblent au
gétales de l'alphabet chinois.
Pierre.) J'ai observé que dans le
comme en Russie, la plupart de
des noms sont en a. (Id.) L'a na
féremment dans antre et embra
Plusieurs grammairiens admett
sal, encore le bornent-ils à la
tiale et négative qui répond à l
Grecs. (Id.)

—Quoique A soit un substantif
culin, comme toutes les autres
prend pas d's au pluriel. On
trois a, plusieurs a, les a, des
brefs, de grands a, de petits a,

I.

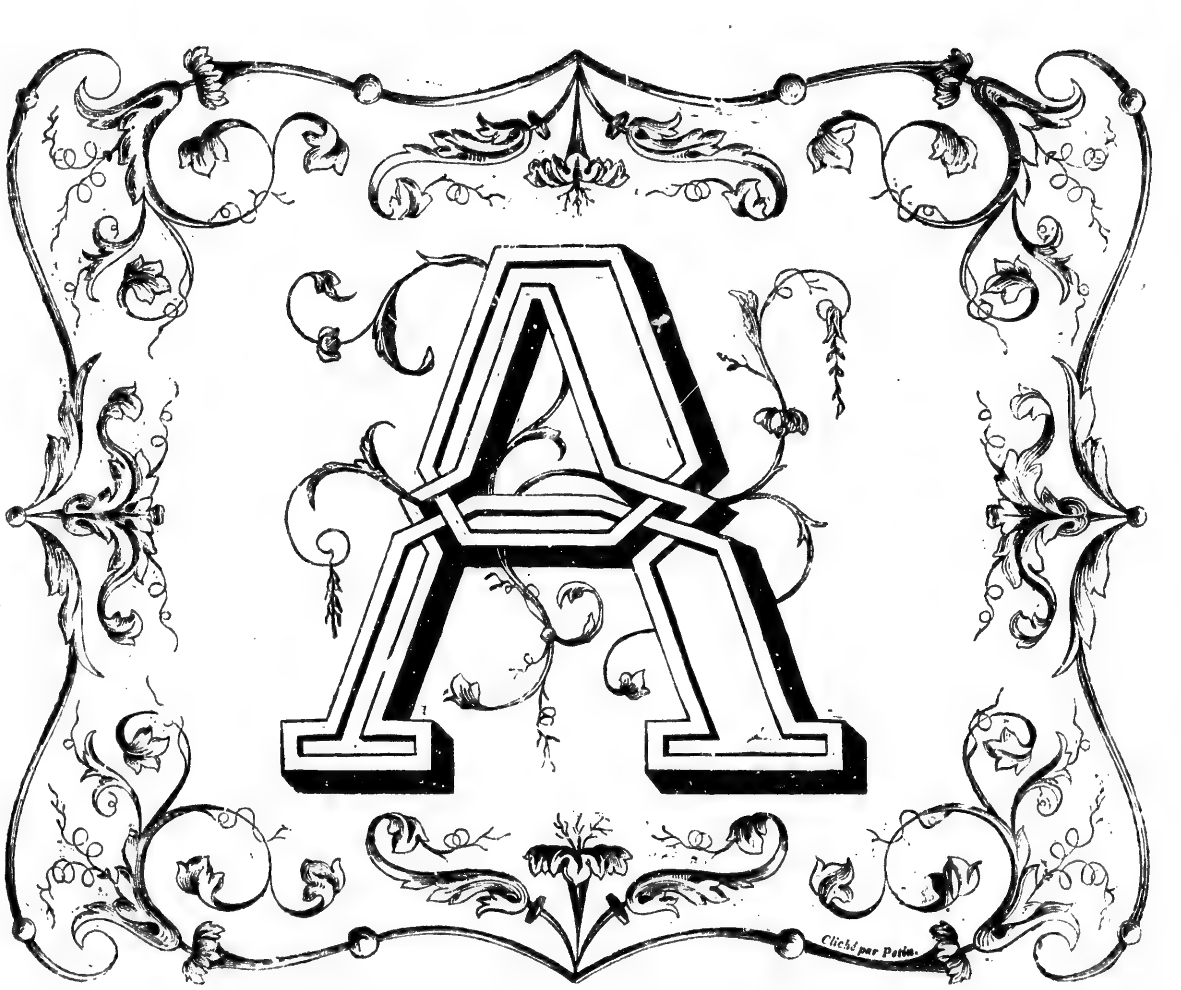

Cliché par Perin.

A Première lettre de l'alphabet français, est aussi la première des voyelles. On dit : la lettre *a*, le caractère *a*, le signe *a*, le son *a*, la voyelle *a*, la vocale *a*, ou tout simplement l'*a*. Le son de l'*a*, la nature de l'*a*, la valeur de l'*a*, l'intonation de l'*a*. Une panse d'*a*, les jambes, les pieds de l'A. Un grand *a*, un petit *a*, un *a* majuscule, minuscule, romain, italique, gothique. Un *a* long, grave, ouvert, circonflexe, bref, doux, aigu, moyen ou demi-grave, nasal, aspiré, sourd, muet, affaibli, adouci, initial, médial, final, privatif, augmentatif; marqué, surmonté d'un accent; bien ou mal prononcé, accentué, écrit, tracé, formé, gravé, dessiné, peint, etc. Appuyer sur l'*a*, placer un accent sur l'*a*, accentuer la voyelle *a*, etc., etc. La lettre *a*, chez presque toutes les nations, devint une lettre sacrée, parce qu'elle était la première. (Voltaire.) M. de Chateaubriand a fort poétiquement remarqué que la vocale *a* s'était particulièrement adaptée à la famille des idées rurales. (Ch. Nodier.) A proportion de la délicatesse et de l'organe, on trouvera plus ou moins de modifications entre l'*a* aigu et l'*a* grave. (J. J.

bœuf, et en même temps le *savant*, l'*inventeur*. (Court de Géb.) Nos imprimeurs ont conservé l'usage de mettre un accent circonflexe sur l'*a* de l'ablatif de la première déclinaison latine. (Dumarsais.) L'*a* est la plus sonore des voyelles. (Piis.) Les deux jambes inclinées de l'A ressemblent aux racines végétales de l'alphabet chinois. (Bern. de St-Pierre.) J'ai observé que dans les pays froids, comme en Russie, la plupart des terminaisons des noms sont en *a*. (Id.) L'*a* nasal s'écrit différemment dans *antre* et *embrasser*. (Duclos.) Plusieurs grammairiens admettent un *i* nasal, encore le bornent-ils à la syllabe initiale et négative qui répond à l'*a* privatif des Grecs. (Id.)

—Quoique A soit un substantif du genre masculin, comme toutes les autres voyelles, il ne prend pas d'*s* au pluriel. On dit : deux *a*, trois *a*, plusieurs *a*, les *a*, des *a* longs, des *a* brefs, de grands *a*, de petits *a*, des *a* mal formés, etc., etc. Homère, il est vrai, ne s'assujettit pas à cette règle de l'harmonie, qui rejette le concours des voyelles, et surtout des *a*. (Volt.) J'ai entendu reprocher avec justice six *a* consécutifs dans un vers des *Scythes;* mais on a repris bien injustement cet excellent vers de Boileau où il y a cinq *a* rapprochés : *Traçât à pas tardifs un pénible sillon.* (De Belloy.) Quand on dit deux *a*, trois *a*, le mot *a* est employé matériellement. C'est comme si l'on disait : le caractère *a* répété deux fois, trois fois. Deux *a*, c'est deux fois le même signe. Il y a des *a* longs, des *a* brefs, de grands *a*, de petits *a;* c'est-à-dire qu'on donne au signe *a* des formes plus ou moins grandes, et au son qu'il représente une prononciation longue ou brève. Mais, dans toutes ces façons de parler, il n'est point question de plusieurs sons de la voix humaine; c'est toujours le même signe exprimant un son individuel, et voilà pourquoi il ne prend pas la marque du pluriel.

—Considéré comme signe graphique, l'A n'est-il pas l'angle formé par l'écartement des lèvres vues de profil A, et *a* l'ouverture de la bouche vue de face?

tion, l'A prend deux inflexions différentes : l'une, qui le rend *bref* ou *aigu;* l'autre, qui le rend *long* ou *grave*.

—L'*a* bref ou aigu se rapproche beaucoup de l'*è* ouvert, comme on peut le voir dans les mots *acacia*, *abattre*, *amateur*, *amiable*, *escadre*, etc. Les syllabes dont il fait partie affluent dans notre langue, en raison de la douceur qu'il communique au langage. Aussi le trouve-t-on répété jusqu'à trois ou quatre fois dans le même mot, sans que cette répétition blesse en rien l'oreille, comme on le voit dans *apparat*, *falbala*, *Canada*, *anagramme*, *quadrature*, *alactaga*, etc.

— L'*a* grave ou long tient un peu de l'*o* doux, ainsi qu'on peut s'en convaincre en prononçant les mots *cadre*, *théâtre*, *mât*, *diable*, *fable*, *sabre*, etc. L'*a* grave redoublé ne s'emploie que dans un très-petit nombre de mots, parce que, trop multiplié, il donnerait de la rudesse et même de la trivialité au langage; tandis que, ménagé avec art, il rompt l'uniformité de l'*a* doux, et contribue par conséquent à la variété des sons.

—L'*a* marqué de l'accent grave est toujours doux : *Voilà, à Paris, çà et là, holà.*

— L'*a* surmonté de l'accent circonflexe, dit M. Napoléon Landais, se prononce toujours la bouche très-ouverte, ce qui veut dire qu'il est toujours grave. M. Landais se trompe, car il existe une foule de circonstances où, même avec ce signe, il devient aigu. Cela a principalement lieu dans les 1res et 2es personnes des passés définis, et dans la 3e personne de l'imparfait du subjonctif des verbes en *er* : nous *allâmes*, vous *allâtes*, qu'il *allât*. La plupart des grammairiens veulent absolument entendre un *â* grave dans ces sortes de mots. Cette prononciation, qui pouvait être bonne il y a cinquante ans, est aujourd'hui tout à fait fausse et ridicule : c'est l'accent picard transporté à Paris. Il est facile de sentir la différence et la douceur de cet *a*, en le comparant avec l'*â* véritablement grave, comme dans : nous *gâtâmes*, vous *gâtâtes*, qu'il *gâtât*, où l'on sent que le premier *a* est bien autrement grave que le second. D'ailleurs, dire que l'ac-

rendre grave, c'est oublier que cet accent est bien moins un signe d'intonation qu'un signe étymologique. — V. ACCENT.

—Quelques grammairiens, dit l'auteur de la *Nouvelle Prosodie*, confondant sans doute l'orthographe avec le son ou sa durée, s'imaginent découvrir une différence sensible entre *pacha*, *falbala*, *sofa*, *acacia*, etc., et leurs pluriels *pachas*, *falbalas*, *sofas*, *acacias*. Suivant eux, l'*a* est bref dans les premiers, et long dans les derniers. Ici, bien certainement la vue trompe l'oreille, et le préjugé la raison; car il est impossible de trouver la moindre différence d'intonation entre *pacha* et *pachas*, *sofa* et *sofas*, *acacia* et *acacias*. Que l'oreille, dégagée de l'influence de la vue, soit abandonnée à elle-même, elle sentira bientôt tout ce que cette prétendue distinction a de vain et de chimérique.

—L'*a* conserve le son qui lui est propre partout où cette voyelle ne se trouve pas combinée, soit avec les voyelles *i*, *o*, *u*, soit avec les consonnes nasales *m*, *n*.

— AA. Les deux *a* d'*Isaac* et d'*Aaron* prennent chacun une intonation moyenne. Cependant Racine n'a fait *Aaron* que de deux syllabes. Partout ailleurs les deux *a* sont doux et forment chacun une syllabe entière, comme dans *Baal*.

— Æ. Ce caractère, dont on faisait autrefois un fréquent usage, se prononce comme *é* fermé. Nous l'avons conservé dans quelques mots seulement, tels que *Cobæa*, etc.

— AE. L'*a* immédiatement suivi de l'*e* conserve toujours son intonation douce, et forme à lui seul une syllabe entière, comme dans *aérien*, *aéronaute*, *aérolithe*, *Israël*, *Raphaël*. Il n'y a d'excepté que le mot *Caen*, qui se prononce *kan*.

—AI, AY. L'*a* suivi de l'*i* ou de l'*y* forme un son dérivé tout à fait semblable à celui de l'*e*, comme dans *lait*, *dais*, *trait*, *maison*, *j'aimai*, *je payai*, *j'essayai*, *j'aidai*, *faisan*, *bienfaisance*. Cependant l'*i* est nul dans *douairière*, et l'*a* dans *daine* ne se fait pas sentir. Le tréma placé sur l'*i* détache l'*a* de cette lettre, comme dans *Caïn*, *maïs*, *aïeul*, *baïonnette*,

ouverts, font entendre à leur suite le son mouillé de l'*i*, ce qui forme une espèce de diphthongue sourde sur laquelle *ai* s'appuie comme dans *balayeur*, *payeur*, *métayer*, *layette*, *je bégaie*, *j'effraie*, *je paie*, *que j'aie*, etc., qu'on prononce *balai-ieur*, *que j'ai-ie*, etc. On trouvera dans le dictionnaire tous les mots qui s'écartent de cette règle ou qui s'y conforment.

— AO. L'*a* suivi de l'*o* conserve ordinairement son intonation douce, et forme à lui seul une syllabe entière : *cacao*, *chaos*, *Pharaon*, etc. Mais l'*o* est nul dans *faon*, *paon*, *Laon*, *Craon*, et leurs dérivés. Dans *taon*, *St-Laon*, *août*, *aoûteron*, *Saône*, c'est l'*a* qu'on élide. Néanmoins l'*a* se fait sentir dans *aoûter* et son participe *aoûté;* quant au mot *aoriste*, l'usage est partagé.

— AU. L'*a* suivi de l'*u* forme un son dérivé tout à fait semblable à celui de l'*o*, et prend deux inflexions, l'une forte, comme dans *peau*,

pause, sceau, saule, saut, etc.; l'autre douce, comme dans *aurore*, *automne*, *laurier*, *taureau*, *j'aurai*, *augmenter*, *austère*, etc. Le tréma placé sur l'*u* détache cette lettre de l'*a*, et chaque voyelle reprend alors son intonation particulière, comme dans *Esaü*, *Saül*, *Danaüs*, etc.

— AM, AN, AIM, AIN. L'*a* suivi de *m* ou de *n* prend souvent une intonation différente, et forme alors une voyelle qu'on appelle *nasale*, parce que le son qu'elle produit part un peu du nez, comme dans *ambassadeur*, *champ*, *danger*, etc. *Aim* et *ain* forment souvent aussi un son nasal identique de *in* : *essaim*, *faim*, *pain*, *rain*, *saint*, etc.

— L'*a* prend différentes formes, soit dans l'écriture, soit dans l'impression, mais les plus ordinaires sont : l'A majuscule, l'a minuscule et l'*a* italique. Ces caractères, dont les deux derniers ne diffèrent du premier que par la courbure des lignes et l'arrondissement successif des angles, sont imités de ceux qui étaient en usage dans l'ancien alphabet des Grecs et des Romains. On met un grand A au commencement de tous les noms propres qui ont cette lettre pour initiale : *Adam*, *Angleterre*, *Amérique*, etc.

— *Une panse d'*A, ne se dit que d'un petit *a*, à cause de sa ressemblance avec une panse (ventre, gros ventre), et parce que l'*a* commence à se former par une *panse*, ou par cette partie de la lettre qui est arrondie. — De là, on dit proverbialement : *il n'a pas fait une panse d'*A, pour dire : il n'a pas formé une seule lettre, et figurément il n'a rien fait. Si je voulais recevoir tous les ans vos quatre mille livres, sans faire une *panse d'*A, ni œuvre quelconque de mes mains pour votre service, vous seriez l'homme le plus propre à me laisser faire. (Voiture.) On dit aussi, *ne savoir panse d'*A. Un Belge épais de sens et de structure, ne sachant *panse d'*A. (L'abbé Dourneau.) Ici, *ne sachant panse d'*A, est pour *ne sachant* faire *panse d'*A. Depuis deux jours, mon copiste n'a pas fait une *panse d'*A. (Acad.) Cet homme n'a fait de sa vie une *panse d'*A. (Id.) Il laisse croire que cet ouvrage est de lui; mais il n'en a pas fait une *panse d'*A, il n'y a pas fait une *panse* d'A. (Id.)

— *Ne savoir ni* A *ni* B, autre façon de parler proverbiale, pour dire : ne savoir pas même les premières lettres de l'alphabet, et fig. être d'une ignorance profonde : Puisque tu ne sais ni *A* ni *B*, comment enseigneras-tu les autres et moi? (Raynouard.) Je veux un mari qui ne sache ni A ni B. (Molière.) Ci-dessous gît M. l'abbé, qui ne savait ni A ni B. (Ménage.) Mais en latin le bon abbé n'y entendait ni A ni B. (Du Belloy.)

—*Marqué à l'*A, s'est dit aussi proverbialement, pour désigner un homme d'une probité éminente, proprement un homme de la principale, de la meilleure fabrique, par allusion aux monnaies, celles qui se fabriquent dans l'hôtel des monnaies de Paris étant marquées de la lettre A.

— *Depuis* A *jusqu'à* Z, depuis le commencement jusqu'à la fin.

—*N'en être qu'à l'*A B C. *Renvoyer quelqu'un à l'*A B C. — V. ABC.

— Très-souvent la lettre A se met pour les mots auxquels elle sert d'initiale; elle s'emploie aussi comme un simple signe qui indique le premier objet d'une série, ou l'une des parties distinctes d'un objet.

— Les imprimeurs marquaient autrefois d'un A la première feuille d'un volume.

— En Algèbre, A et les 1res lettres de l'alphabet servent à désigner des quantités connues, et en géométrie il indique l'une des parties d'une figure qui sert à quelque démonstration (l'angle A, l'angle B d'un triangle). Il me paraît absurde de faire dépendre l'existence de Dieu d'*A B* divisé par *Z*. (Volt.) Il y a une géométrie matérielle qui se compose de lignes, de points, d'$A + B$; avec du temps et de la persévérance, l'esprit le plus médiocre peut y faire des prodiges. (Chateaub.)

— Dans un dessin graphique, A désigne une des parties de l'objet dont on donne la description.

— Dans la philosophie scolastique, A indique une proposition générale affirmative.

— A était la première des huit lettres nundinales, et c'est encore la première des lettres dominicales dans le calendrier Julien. Il désigne le dimanche dans le calendrier des livres d'offices de l'ancien rituel.

droits où il faut élever la voix.

— Dans le commerce, A signifie *accepté*, quand il s'agit d'une lettre de change.

— Sur l'ancre d'un vaisseau, A signifie *assuré* ou *assurance*.

— En chimie, A se met quelquefois pour désigner l'*azote*, et en minéralogie, pour indiquer l'*aluminium*.

— En médecine, A, prép. grecque, qui signifie *de rechef* et *en dessus*, servait dans les formules à exprimer la répétition qui doit se faire de la chose indiquée, en remontant successivement d'un des ingrédients à l'autre. Aujourd'hui, lorsqu'on prescrit plusieurs remèdes qui doivent être pris à la même dose et mélangés, on les inscrit à la suite l'un de l'autre, on les unit par une accolade devant laquelle on écrit āā, qui alors veut dire *de chaque.... telle dose*.

— A, en astron., sert à désigner l'étoile la plus considérable d'une constellation.

— En musique, A, première note du tétracorde hyperboléen, répond à la 6e note de notre gamme, *la*. En tête d'un morceau de musique, il indique la partie de la haute-contre, *alto*. J'appelle *A* la première octave comprise entre l'*ut* d'en bas et le suivant vers la droite. (J. J. Rouss.)

—Sur les monnaies de France, A désigne la ville de Paris.

— Sur les maisons, A surmonté d'un trait horizontal A $\bar{A}$ $\bar{A}$ est, une marque placée par l'administration municipale, pour indiquer un abonnement au balayage, ou un alignement projeté.—On trouvera à leur ordre alphabétique toutes les abréviations dans lesquelles la lettre A est suivie d'autres lettres, comme A. M. (Assurance mutuelle), etc.

A. v. a. (étym. lat. *habet* ou ital. *ha*, il a), 3e pers. du prés. de l'indic. d'*avoir*, n'est jamais marqué de l'accent grave par lequel on distingue la préposition *à* (VOIR CE MOT), et se prononce comme *a* simple, c'est-à-dire qu'il est toujours doux. Ce qui prouve qu'il vient du lat. *habet* ou de l'ital. *ha* (il a), c'est qu'anciennement on écrivait *il ha* : Enfants, oyez une leçon : nostre langue *ha* cette façon, que le terme qui va devant volontiers régit le suivant. (Marot.) C'est sans doute un défaut, dit Voltaire, qu'un verbe ne soit qu'une seule lettre, et qu'on exprime *il a raison*, *il a de l'esprit*, comme on exprime *il est à Paris*, *il est à Lyon*.

—Le mot *a* marque l'idée principale de possession : il *a* des richesses. (La Bruy.) Le lion *a* l'air noble. (Buff.) L'oiseau-mouche *a* la fraîcheur des fleurs comme il *a* leur éclat. (Id.) Chaque homme *a* son génie. (Volt.)

—Il sert aussi à conjuguer les temps composés de la plupart des verbes : Il y a un Dieu : donc il *a créé* l'homme. (Bossuet.) La nature *a mis* le sucre tout pur dans la sève d'un roseau. (B. de St.-P.) La nature *a pris* durant la nuit une vigueur nouvelle. (J. J. Rouss.) Il *a écouté* avec ravissement le ramage de ce chantre des forêts. (Buff.) La nature *a réuni* sur le plumage du paon toutes les couleurs du ciel et de la terre. (Id.)

— Souvent aussi il se joint avec son propre participe : Leur zèle n'*a eu* que peu d'imitateurs. (La Bruy.) Il *a eu* pour lui le témoignage de sa conscience. (Fléch.)

—Il s'emploie aussi impersonnellement avec *y* : *Il y a* en Laponie plusieurs espèces de mousses comestibles, farineuses, sucrées, parfumées. (B. de St-P.) Ces murmures forestiers, ces cris, ces chants de joie et de reconnaissance, me disaient d'une manière bien intelligible : *il y a* ici un Dieu. (Id.) *Il y a* des gens qui parlent un moment avant que d'avoir pensé. (La Bruyère.)

— Marot a dit : Sur le printemps, que la belle Flora les champs couverts de divers fleurs *a*. Au lieu de : Au printemps, alors que la belle Flore a couvert les champs de diverses fleurs. Cette inversion et ce report de *a* à la fin du verbe, condamnables partout ailleurs, seraient encore permis dans le style marotique. — Pour les différents sens de *a*, verbe, V. AVOIR.

A. préposition (étym. lat., *ad.*) Il est toujours surmonté de l'accent grave pour le distinguer de *a*, 3e pers. du verbe *avoir*, et se prononce comme ce dernier, avec une intonation douce. De même que toutes les autres prépositions, *à* se place entre deux mots qu'il joint et entre lesquels il établit une relation. Sa principale fonction est de marquer un rapport d'attribution, de tendance, de direction, de transport vers un lieu, un but, un objet, une fin idéale ou réelle. En un mot, il désigne le terme où va aboutir et où doit s'arrêter le mouvement dirigé vers lui. Joint à son complément, il répond exactement au datif des Latins, et très-souvent aussi à leur préposition *ad*. Dans l'origine, cette préposition était probablement destinée à marquer un rapport entre les objets sensibles : *aller à Lyon*, *à l'église*, *au marché*, *retourner à la ville*, *rentrer au logis*, etc. On l'a étendue par degré aux objets immatériels, parce que les idées abstraites, exprimées par des substantifs, ont pour notre imagination presque autant de réalité que les objets physiques, et l'on dit : *le chemin est glissant de la vertu au vice*, comme on disait : *le chemin est pénible d'ici à la montagne*. De même, quoiqu'on n'aille pas *à l'entendement*, *à l'intelligence*, *à la vertu*, *au vice*, comme on va *à la guerre*, *au marché*,

préposition devant tous ces substantifs, bien qu'ils représentent des idées opposées. C'est ainsi que la même préposition est admise dans des cas bien différents; et les dernières acceptions ressemblent quelquefois si peu en apparence aux premières, que, si l'on ne saisit pas bien, ou si on laisse échapper le fil de l'analogie, on ne peut plus rendre raison de l'usage. C'est précisément ce qui est arrivé à l'Académie et à M. Napoléon Landais, aussi bien qu'à la plupart de nos grammairiens et de nos lexicographes. Ne s'étant pas donné la peine de rechercher quel pouvait être le caractère essentiel, primitif, fondamental, invariable, de la préposition *à*, et, de caractère une fois bien reconnu, bien déterminé, de le suivre et de le retrouver partout et dans toutes les positions, ils ont complétement perdu le fil de l'analogie, et se sont laissés aller jusqu'à voir dans ce petit mot des multitudes presque effrayantes de rapports. Citons-

en quelques exemples, afin de prouver toute l'élasticité des principes de l'Académie et de ceux qui l'ont copiée sans réflexion. *A*, dit l'Académie, marque tendance ou direction, dans *aller à Rome*, *à l'église*, *au marché*. Voilà qui est bien, et vous seriez presque tenté de croire que c'est là, peut-être, la seule, l'unique propriété de cette préposition. Mais patience, vous n'y êtes pas, et l'Académie vous ménage plus d'une surprise. Un ancien secrétaire perpétuel de l'illustre assemblée, Régnier Desmarets, après avoir fait une longue énumération des sens prétendus différents de la préposition *à*, ajoute : « En voilà quelques-« uns des principaux et des plus ordinaires; « car, pour les marquer tous, il faudrait faire « passer en revue presque tous les mots fran-« çais, n'y en ayant guère avec lesquels elle « ne serve à former quelque phrase, par la « propriété qu'elle a de pouvoir être substituée « à la place de la plupart des prépositions. » Cet académicien avait une haute idée de la valeur des mots, et l'Académie a suivi pas à pas la doctrine de son ancien secrétaire. Jugez-en plutôt. L'Académie nous a dit tout à l'heure, s'il vous en souvient, que dans *aller à Rome*, *à l'église*, *au marché*, *à* marquait tendance, direction. Eh bien! changez les mots, et dites, par exemple : *canne à sucre*, *à* ne marquera déjà plus ni tendance, ni direction, mais il marquera, au dire de l'Académie, l'espèce, la qualité. Changez les mots, et dites : *clou à crochet*, *table à tiroir*, *lit à colonnes*; et *à* marquera la forme, la structure ou l'accessoire d'une chose. Changez les mots, *terre à blé*, *moulin à farine*, *pot à eau*, *boîte à thé*; et *à* marquera la destination, l'usage. Changez les mots : *armes à feu*, *fusil à vent*, *moulin à eau*, *machine à vapeur*, *instrument à vent*; et *à* marquera ce qui sert spécialement, ce qui est nécessaire à l'emploi d'une machine, d'un instrument. Changez les mots : *à genoux*, *à pieds joints*, *à tâtons*, *à reculons*; et *à* marquera la manière d'agir, la manière d'être des personnes et des choses. Changez les mots..... Mais en changeant ainsi les mots, on arriverait infailliblement à épuiser le Dictionnaire, et alors la préposition *à* exprimerait donc autant de rapports différents qu'il y a de mots dans la langue? Non, dirons-nous, il est impossible qu'un aussi petit mot que *à* marque tant et de si différentes choses. Les prépositions indiquent les rapports, abstraction faite de tout terme antécédent et conséquent; elles ne sont que l'exposant, le signe d'un rapport considéré d'une manière abstraite et générale. Fidèle à l'engagement que nous avons pris de tout expliquer, nous allons tâcher de bien faire connaître la valeur du mot qui nous occupe, et pour cela nous n'aurons pas besoin de passer en revue tous les mots de la langue, ainsi que le fait l'Académie.

—La préposition *à*, nous l'avons déjà dit, se place entre deux termes qu'elle joint par le sens et entre lesquels elle établit un rapport; *aller à Naples*; *rendre à César ce qui appartient à César*. Ici, *à* établit évidemment un rapport entre *aller* et *Naples*; entre *rendre* et *César*, etc. Quel est ce rapport? On le voit, il n'est autre que celui d'attribution, de tendance. Mais, il ne faut pas l'oublier, la préposition ne sert qu'à indiquer le second terme du rapport, c'est-à-dire qu'elle montre le terme où va aboutir et où doit s'arrêter le mouvement dirigé vers lui. L'espèce ou la nature du rapport est déterminée par le verbe ou l'adjectif qui précède la préposition, comme cela a lieu dans les expressions, *aller à*, *mener à*, *conduire à*, *donner à*, *rendre à*, *arriver à*, *tendre à*, *atteindre à*, *revenir à*, *jeter à*, *retourner à*, *utile à*, *favorable à*, *agréable à*, *conforme à*, *convenable à*, *propre à*, *nuisible à*, etc., etc. Il est naturel que le schisme *mène à* l'incrédulité, et que l'athéisme suive l'hérésie. (Chateaub.) On dut nécessairement *arriver de là au* mépris des écrivains du siècle de Louis XIV. (Id.) Le cheval aime l'homme, il *aspire à* lui plaire. (Rosset.) Dieu ne défend pas les routes fleuries, quand elles *servent à revenir à lui*; ce n'est pas toujours par les sentiers rudes et sublimes de la montagne que la brebis égarée *retourne au* bercail. (Chateaub.) Si l'on *jette à* la mer une poule morte, le requin s'en approche aussitôt. (B. de S.-P.) D'autres philosophes *ont attribué* les mœurs des animaux, comme celles des hommes, *à* leur éducation. (Id.) Les espèces d'huîtres même qui *adhèrent aux* rochers nagent quand elles viennent de naître. (Id.) Un végétal est *semblable au* polype animal. (Id.) De toutes les religions qui

la plus poétique, la plus humaine, la plus *favorable à* la liberté, *aux* arts et *aux* lettres. (Chateaub.) Toutes ces phrases sont construites régulièrement, et le mot *à* y remplit sa fonction naturelle. Mais il arrive souvent que l'adjectif ou le verbe qui exprime le rapport d'attribution, de direction, marqué par *à*, ne se trouve pas exprimé dans la phrase, soit par la tendance qu'ont toutes les langues à la concision et à la brièveté, soit parce que les lacunes de l'ellipse sont faciles à remplir. Et voilà précisément ce que l'Académie n'a pas vu ou n'a pas voulu voir, et ce qui l'a entraînée dans ce que nous appellerions volontiers des hérésies grammaticales.

—Quand on dit : Canne *à sucre*, Vache *à lait*, Pays *à pâturages*, Homme *à projets*, Femme *à vapeurs*, Manchettes *à dentelle*, Glace *à la vanille*, la préposition *à* ne marque ni espèce ni qualité; mais elle annonce seulement un rapport dont les mots qui suivent complètent

l'idée. En disant *Canne à .....*, je puis tout aussi bien ajouter d'autres mots que *sucre*, et dire : canne *à dard*, canne *à épée*, canne *à ressort*, canne *à pomme d'or*, canne *à pomme d'argent*, canne *à pomme d'ivoire*, canne *à vent*, canne *à vendre*, avoir une canne *à la main*, etc., etc. *A* ne marque donc pas plus l'espèce, la qualité, que la structure, l'accessoire, l'action de vendre, de porter, etc., etc. Toutes ces expressions sont elliptiques, c'est-à-dire qu'elles sont des manières de parler abrégées. En se donnant la peine de les ramener à leur construction pleine, on voit que le mot *à* y remplit comme partout, comme toujours, sa fonction naturelle. En effet, une canne à sucre, est une *canne* (propre) *à*) produire) *du sucre*. Une vache à lait, est une *vache* (propre) *à* (donner du) lait. Un pays à pâturages, est un *pays* (propre) *à* (fournir des) *pâturages*. Un homme à projets, est un *homme* (sans cesse occupé) *à* (faire des) *projets*. Une femme à vapeurs, est une *femme* (sujette) *à* (avoir des) *vapeurs*. Des manchettes à dentelle, ce sont des *manchettes au* (bout desquelles on a mis de la) *dentelle*. Enfin, une glace à la vanille, est une *glace à* (laquelle on a ajouté de) *la vanille*. Voilà donc la plénitude de la construction analytique, et c'est faute d'y avoir eu recours que l'Académie a donné une si étrange interprétation à la préposition *à*.

—Il en est de même dans les expressions suivantes : Terre *à blé*. Marché *à la volaille*. Moulin *à farine*. Cuillère *à pot*. Bouteille *à encre*. Voiture *à six places*. Fille *à marier*. Maître *à danser*. Bois *à brûler*. Tabac *à fumer*. Tenir *à honneur*, *à injure*. (Acad.) Dans toutes ces expressions, ce n'est pas *à* qui marque la destination, l'usage, comme le prétend l'Académie; mais bien les mots *destiné*, *propre*, *servant*, etc., sous-entendus, ainsi que le prouvent les analyses suivantes : *Terre* (propre) *à* (y semer du) *blé*. *Marché* (destiné) *à la volaille*. *Moulin* (destiné) *à* (faire de la) *farine*. *Cuillère* (destinée) *à* (puiser dans le) *pot*. *Bouteille* (destinée) *à* (contenir de l') *encre*. *Voiture* (destinée) *à* (contenir) *six places*. *Fille* (propre) *à marier*. *Maître* (pour apprendre) *à danser*, *à chanter*. *Bois* (propre) *à brûler*. *Tabac* (propre) *à fumer*. *Verre* (propre) *à boire*. *Tenir* (comme chose propre) *à* (faire) *honneur*. La méthode que nous suivons, de réintégrer les mots sous-entendus, a deux grands défauts : elle est nouvelle, elle contient de plus la critique de la méthode adoptée jusqu'à ce jour, et que la prévention, la paresse, l'indifférence pour le progrès, s'obstinent à conserver, comme elles consacrent tant d'autres abus sous le nom d'usage. Il est certain que les mots que nous avons rétablis sont réellement sous-entendus, puisqu'on les trouve souvent exprimés dans tous les écrivains : C'est l'eau qui fait jouer les machines *propres* à moudre, à forger, etc. (Baillot de St-Martin). Machine *qui sert* à élever l'eau (Laveaux). Machine *destinée* à comprimer l'air (Libes). Ce bois *est propre* à bâtir (Acad.) Ce moellon est *propre* à faire des fondements. (Id.) Cette étoffe est *propre* à teindre. (Guizot.)

— A, selon M. Landais, se met à la place des prépositions *après*, *avec*, *vers*, *pour*, *dans*, *sur*, *par*, *selon*, *environ*, etc., et a le même sens qu'elles. Il ne faut pas trop en vouloir à ce lexicographe s'il avance une opinion aussi erronée : il se fait ici l'écho de l'Académie et de la plupart des Dictionnaires. Ainsi, suivant M. Landais et ceux qu'il copie, les prépositions seraient comme des sentinelles qui se remplacent tour à tour, et dont l'une peut bien faire les fonctions de l'autre. Mais comment les lexicographes ne se seraient-ils pas trompés sur ce point, eux qui se sont trompés sur tant d'autres, ainsi qu'on pourra le voir dans cet ouvrage, qui est comme l'inventaire de leurs erreurs, de leurs aberrations! Ils ont constamment erré, parce qu'ils se sont plus occupés du matériel des mots que des idées qu'ils expriment. C'est surtout l'ignorance de l'ellipse, une des plus simples et des plus fréquentes figures de grammaire, qui les a jetés dans ce chaos. De ce qu'on peut dire *manger un morceau* après *un autre*, vite d'en conclure que lorsqu'on dit *manger morceau à morceau*, la préposition *à* tient la place de la préposition *après*. Il faut peu de chose, comme on le voit, pour leur faire prendre le change. Parce que l'usage nous permet de supprimer quelques mots dans cette dernière façon de parler, *à* n'est plus pour *à*. Quelle étrange idéologie, et que Montaigne parlait sensément quand il disait : « A la

pas merveille si les écoliers ni les maîtres n'en deviennent pas plus habiles. » Mais nos lexicographes, au lieu de se marteler le cerveau pour trouver de quelle autre préposition le mot *à* occupe la place dans la phrase que nous avons citée, ne devraient-ils pas plutôt chercher à en connaître la véritable valeur? Ils verraient que cette expression, *manger morceau à morceau*, est une expression elliptique, et que c'est un abrégé de *manger* (en faisant succéder un) *morceau à* (un autre) *morceau*. Il n'y a donc aucune espèce d'analogie, sous le rapport de la construction, entre *manger un morceau après un autre*, et *manger morceau à morceau*; et il faut vraiment aimer à se repaître de chimères pour rapprocher des choses aussi hétérogènes. Mais les lexicographes ne sont pas gens à y regarder de si près. Malheureusement les vocabularistes ne sont pas les seuls qui pensent que telle préposition peut être ainsi mise à la place de

vingt autres. Quelques philosophes professent aussi cette doctrine. Dans un ouvrage d'ailleurs fort remarquable qu'il vient tout récemment de publier sur les *Pensées de Pascal*, M. Cousin dit que *à* est employé au lieu de *pour* dans les phrases suivantes : L'homme est *à* lui-même le plus prodigieux objet de la nature. Connaissez donc, superbe, quel paradoxe vous êtes *à* vous-même. Ce joug n'est léger qu'*à* lui et *à* sa force divine ; — et il ajoute qu'il tient la place de *par* dans ces deux autres phrases : Se laissant conduire *à* leurs inclinations et *à* leurs plaisirs. Ne nous laissons pas abattre *à* la tristesse. Toutes ces phrases, notez-le bien, sont de Pascal ; eh bien ! ce grand nom n'empêche pas M. Cousin de venir nous dire que l'auteur des *Provinciales* n'a pas su faire un usage convenable du mot *à*. Nous sommes fâché de voir M. Cousin adresser un pareil reproche à l'un de nos plus grands écrivains, à celui qui est regardé à juste titre comme *le créateur du style français*. Examinons donc avec une scrupuleuse attention les phrases en litige. *L'homme est* à lui-même *le plus prodigieux objet de la nature*. Certes, Pascal était libre de mettre *pour* ; mais il a probablement eu ses raisons en lui préférant *à*. Massillon a dit : Toute notre vie est une recherche éternelle de nous-mêmes ; on dirait que tout est fait pour nous, que tout le reste n'est rien que *par rapport* à nous. On dit aussi journellement : *Un homme ne fait rien que* par rapport *à lui, que* par rapport *à ses intérêts*. Il est facile d'après cela de retrouver les mots qu'il a plu à Pascal de supprimer. *L'homme est* à lui-même *le plus prodigieux objet de la nature*, est donc un abrégé de : *L'homme est* (par rapport) *à lui-même le plus prodigieux objet de la nature*. Sans doute qu'en disant *l'homme est à lui-même, l'homme est pour lui-même, l'homme est par rapport à lui-même*, etc., etc., on exprime la même pensée ; mais ce sont là trois constructions différentes et qui n'ont rien de commun entre elles que le sens. Nous avons soumis ces phrases à un juge bien compétent, au président de la Société Grammaticale de Paris ; son avis est tout à fait conforme au nôtre. « Voici à cet égard, dit M. Palla, la nuance que je crois apercevoir : d'abord les deux premières phrases expriment l'opinion que l'homme a de lui-même en se comparant au reste de la nature ; mais il me semble que, dans la première, il y a quelque chose de plus que dans la seconde. La supériorité de l'homme y ressort comme une vérité *à priori*, et le jugement qu'il porte de lui-même s'y trouve comme une conséquence de cette vérité ; son opinion dérive de la loi immuable de son intelligence ; il ne saurait penser autrement. Dans la seconde phrase, au contraire, on pourrait ne voir qu'une vérité contingente, une de ces opinions de l'homme qui se forment quelquefois au point de vue variable de ses sensations, de ses passions, de ses intérêts, un de ces jugements relatifs et de circonstance, suivant lesquels l'homme se considère tantôt comme si grand et tantôt comme si petit. La phrase de Pascal, dans la forme comme au fond, me fait l'effet d'exprimer quelque chose de plus abstrait, de plus métaphysique, de plus rigoureux ; c'est en quelque sorte un axiome emportant avec soi sa démonstration. La phrase de M. Cousin semblerait laisser encore quelque prise au doute, à la discussion ; elle appartient davantage au domaine du sentiment. On peut s'étonner d'abord de voir établir de pareilles distinctions sur le simple changement de ces deux petits mots *pour* et *à* ; mais si l'on étudiait leurs différents emplois, je suis persuadé qu'on reconnaîtrait aisément que, dans une foule de cas, ils ont pour effet de produire des nuances analogues à celles ci-dessus, quelquefois même d'en établir de plus tranchées. La relation exprimée par *à* est, je crois, plus directe, plus intime, plus profonde, plus absolue ; *pour* marque un lien moins étroit, un rapport moins immédiat et moins nécessaire. *Pour* est plus propre à désigner la destination, l'utilité ; *à* marque mieux le rapport d'appartenance, de jonction, de conformité ; il est plus général et plus métaphysique. Quand La Fontaine a dit, dans sa fable des Deux pigeons :

Amants....
Soyez vous l'un *à* l'autre un monde.....

Il savait bien que *pour*, mis à la place de *à*, aurait affaibli l'expression de son idée. Quand je dis : cet homme est *pour* moi, j'annonce qu'il est de mon avis, qu'il me prêtera son appui dans une circonstance donnée ; mais si je [illegible] plus loin ? N'exprimé-je pas qu'il est entièrement à ma discrétion, que je puis compter sur lui en tout et pour tout ? — De même, en disant que telle chose est *à* moi, j'indique qu'elle m'appartient réellement et actuellement, tandis que si je dis qu'elle est *pour* moi, on peut douter si je la possède déjà, ou si elle m'est seulement destinée. Je dirais : *le cèdre est à l'éléphant ce que l'hysope est au cèdre*, parce qu'il s'agirait ici d'établir un fait en quelque sorte mathématique, une vérité indépendante de l'action réciproque des êtres ainsi comparés entre eux. *Pour* ne conviendrait pas, parce qu'il semblerait, au contraire, impliquer cette dernière idée. En résumé, et comme je l'ai dit en commençant, dans la phrase de M. Cousin : l'homme est pour lui-même le plus prodigieux objet de la nature, ces mots *pour lui-même* me paraissent signifier : *à ses propres yeux, suivant son impression, selon son opinion* (sens qui s'impliquerait pas nécessairement que l'homme fût dans le vrai absolu en se considérant comme l'objet le plus prodigieux de la création). Dans la phrase de Pascal : l'homme *est à* lui-même, etc., je vois non-seulement que l'homme a cette opinion, mais qu'elle constitue, aux yeux du philosophe qui la rapporte, une vérité nécessaire et hors de contestation. Cette dernière phrase a donc un sens plus étendu, plus profond, plus dogmatique, que l'autre ; et M. Cousin a modifié et affaibli la pensée de Pascal en substituant la préposition *pour* à la préposition *à*. Quant à la troisième phrase : l'homme est *par rapport à lui-même*, etc., elle rentre certainement dans le sens de celle de Pascal, mais elle a moins de vigueur et de précision. » *Connaissez donc, superbe, quel paradoxe vous êtes à vous-même*, est également un abrégé de *Connaissez donc, superbe, quel paradoxe vous êtes* (par rapport) *à vous-même*, c'est-à-dire par rapport à votre condition véritable que vous ignorez. La même analyse nous servira pour cette autre phrase : *Ce joug n'est léger qu'à lui et à sa force divine*. N'est-ce pas, en effet, un abrégé de : *Ce joug n'est léger que* (par rapport) *à lui et à sa force divine ?* Voyons maintenant les autres phrases : *Se laissant conduire à leurs inclinations et à leurs plaisirs, Ne nous laissons pas abattre à la tristesse*. D'abord nous ferons observer qu'un grand nombre d'écrivains ont employé cette construction : Je me laisse conduire *à* cet aimable guide. (Racine.) Pourquoi ne vous laisseriez-vous pas toucher *à* la bonté de votre Dieu ? (Massillon.) Des lecteurs dont le jugement ne se laisse pas maîtriser *à* la fortune. (Fléchier.) Ne vous laissez point abattre *à* la douleur. (Fénelon.) Pourquoi vous laissez-vous abattre *aux* rigueurs de la fortune ? (Id.) Nous conviendrons qu'aujourd'hui on préfère employer *par* ; mais s'ensuit-il que *à* dans les phrases de Pascal, aussi bien que dans celles que nous venons de citer, soit mis à la place de *par*, comme le prétend M. Cousin avec la presque totalité des grammairiens et des lexicographes ? Nous sommes loin de le reconnaître, et c'est selon nous une étrange manière de rendre compte de la nature et de l'emploi d'un mot, que de dire qu'il est mis pour tel autre. Non, *à* ne tient pas la place de *par* dans les phrases citées, puisque, *Ne nous laissons pas abattre à la tristesse*, est un abrégé de : *Ne nous laissons pas abattre* (en nous abandonnant) *à la tristesse*. *A* est donc bien pour *à* ici comme partout, et nous ne ferons à Pascal ni à tous nos plus grands écrivains le reproche d'avoir employé certains mots pour d'autres ; même à défaut d'une explication naturelle, nous préférerions avouer sincèrement notre ignorance. Bien certainement on peut dire et l'on dit en effet *ne nous laissons pas abattre par la douleur* ; mais qu'est-ce que cela prouve ? Qu'on peut exprimer la même pensée en employant des mots différents ; c'est ainsi que deux voyageurs arrivent au même endroit après avoir parcouru deux routes opposées. Nous terminerons là cette critique ; nous croyons en avoir dit assez pour faire voir que la préposition *à* n'a qu'une seule fonction, qu'une seule valeur, et qu'elle la conserve dans toutes les positions. Pour cela, il nous a suffi de faire en quelque sorte l'anatomie des phrases, c'est-à-dire de les ramener à leur construction pleine. Il serait à souhaiter, dit Dumarsais, que les auteurs de dictionnaires eussent travaillé selon cette idée ; ils se seraient épargné bien des remarques ou fausses ou inutiles, et auraient éclairci bien des passages qu'ils laissent dans les ténèbres.

— *A* s'emploie souvent devant les mots *de*, *des*. *A de* tels hommes rien ne saurait être impossible. (Acad.) *A de* plus hauts partis Rodrigue doit prétendre. (Corn.) *A de* moindres faveurs les malheureux prétendent. (Racine.) *A des* bœufs gémissants l'Egypte rend hommage. (L. Racine.) Leur âme ne s'abaisse jamais *à des* déguisements. (Molière.) *A des* temps si avantageux pour la république succédèrent ceux d'Adrien. (Volt.) Il est très-rare que des premiers ministres s'abaissent *à de* si honteuses lâchetés, découvertes tôt ou tard. (Id.) Pygmalion se défie des gens de bien, et s'abandonne *à des* scélérats. (Fén.) Mais il faut remarquer que *à* et *de* ne sont jamais unis qu'il n'y ait ellipse, et cela se conçoit. En effet, puisque ces deux prépositions indiquent des rapports différents, elles doivent conséquemment avoir des compléments différents, et ne peuvent se réunir que parce qu'on sous-[illegible] comme certains lexicographes, que l'emploi de la préposition *de* après la préposition *à* constitue ce qu'on appelle un gallicisme, c'est absolument ne rien dire du tout. Si l'on ne trouve pas l'explication de ces sortes de tournures dans les dictionnaires, à quoi donc sont-ils utiles ? Corneille a dit : *Ne vous abaissez pas à la honte des larmes*. Or, s'il eût dit : *Ne vous abaissez pas à des larmes*, il eût fait usage d'une construction plus abrégée, et cette phrase reviendrait évidemment à celle-ci : *Ne vous abaissez pas à* (la honte) *des larmes*. Corneille nous donne donc les moyens d'analyser toutes les phrases semblables. *A de tels hommes rien ne saurait être impossible*, c'est pour, *rien ne saurait être impossible à* (l'effort, à la puissance, au pouvoir) *de tels hommes*. *A de plus hauts partis Rodrigue doit prétendre* ; c'est pour, *Rodrigue doit prétendre à* (l'avantage, à l'honneur) *de partis plus hauts*. *Leur âme ne s'abaisse jamais à des déguisements*, c'est-à-dire, *leur âme ne s'abaisse jamais à* (l'emploi) *des déguisements*, etc.

— ARBRE À FRUIT OU À FRUITS. Faut-il mettre le nom qui suit la préposition *à* au singulier ou au pluriel ? Les dictionnaires ne donnent pas la solution de cette difficulté, qui est cependant assez embarrassante, et il serait même fort inutile de les consulter sur ce point, tant ils sont peu d'accord non-seulement les uns avec les autres, mais le plus souvent aussi avec eux-mêmes. En voici la preuve. Veut-on savoir, par exemple, si l'on doit écrire des fruits *à pepin* ou *à pepins*, des fruits *à noyau* ou *à noyaux*, des groseilles *à maquereau* ou *à maquereaux*, des plantes *à fleur* ou *à fleurs*, etc., etc ? Eh bien ! qu'on ouvre les dictionnaires à ces différents mots, et l'on verra qu'ils emploient le singulier et le pluriel dans les mêmes circonstances. C'est ainsi qu'on trouve dans l'Académie, au mot PEPIN : Les fruits *à pepin* n'ont pas réussi cette année. Les arbres *à pepin* se plaisent dans cette terre. Et au mot NOYAU : Il y a des fruits *à pepins* et des fruits à noyau. Dans Napoléon Landais, au mot POIRE : Sorte de fruit *à pepin* ; et au mot POMME : sorte de fruit *à pepins*. (Nous ne parlons pas de la différence d'orthographe suivie dans ce dictionnaire pour le mot *pepin*, qui est écrit ici sans accent, tandis qu'au mot *pepin* on le trouve avec un accent). Boiste et Laveaux écrivent *fruit à pepins*, et Noël et Chapsal *fruit à pepin*. Voilà pour le seul mot *pepin*. La même chose a lieu pour les autres mots. Nous n'en citerons que quelques exemples : Des fruits *à noyau*. (Acad.) Des fruits *à noyaux*. (Boiste). Des groseilles *à maquereau*. (Acad., Boiste et Nap. Land.) Des groseilles *à maquereaux*. (Lav.) Acacia, arbre *à fleurs blanches et odorantes*. (Acad.) Tournesol, plante *à grande fleur radiée*. (Acad.) Coq-des-jardins, plante vivace *à fleur flosculeuse*. (N. Land.) Dahlia ; il y en a plusieurs espèces : l'une *à grandes fleurs rouges*, (Id.) etc. Ces citations, qu'il nous serait facile de multiplier, suffisent sans doute pour donner une idée de l'incertitude qui règne sur ce point, et par conséquent de l'intérêt que présente sa solution. Pour savoir à quel nombre on doit mettre le nom qui suit la préposition *à*, il faut principalement s'attacher à distinguer le point de vue sous lequel il est employé.

— Quand deux noms sont unis par *à*, le second se met au singulier toutes les fois qu'il ne sert qu'à spécifier la nature du premier. Un arbre, des arbres *à pain*. Une arme, des armes *à feu*. Un bateau, des bateaux *à vapeur*. Une bête, des bêtes *à laine*. Une boîte, des boîtes *à thé*, *à double fond*. Une boussole, des boussoles *à cadran*. Une canne, des cannes *à sucre*, *à épée*, *à pomme d'or*, *à pomme d'argent*, *à pomme d'ivoire*. Un cadran, des cadrans *à réflexion*, *à réfraction*. Un clou, des clous *à crochet*, *à tête*, *à grosse tête*, *à tête ronde*, *à ardoise*, *à soufflet*. Un couteau, des couteaux *à ressort*, *à gaîne*, *à manche d'ivoire*. Une cuillère, des cuillères *à pot*, *à soupe*, *à café*. Un fusil, des fusils *à vent*. Un homme, des hommes *à imagination*. Une horloge, des horloges *à pendule*. Un instrument, des instruments *à vent*. Une machine, des machines *à vapeur*. Une maison, des maisons *à porte cochère*. Une manchette, des manchettes *à dentelle*. Une montre, des montres *à répétition*. Une mouche, des mouches *à miel*, *à viande*. Un moulin, des moulins *à farine*, *à poudre*, *à papier*, *à eau*, *à vent*, *à foulon*. Un oiseau, des oiseaux *à bec fin*. Un plat, des plats *à barbe*. Une pierre, des pierres *à fusil*, *à rasoir*. Une pension, des pensions *à vie*. Une pompe, des pompes *à feu*, *à vapeur*. Une pomme, des pommes *à cidre*. Une rente, des rentes *à perpétuité*. Un sac, des sacs *à ouvrage*. Une terre, des terres *à blé*, *à foulon*. Une table, des tables *à tiroir*. Une vache, des vaches *à lait*.

— Quand à l'idée de spécification se joint l'idée de pluralité, le nom qui suit la préposition *à* se met au pluriel : Une bague, des bagues *à diamants*. Une bête, des bêtes *à cornes*. Une chaise, des chaises *à porteurs*. Un chandelier, des chandeliers *à branches*. Un chapeau, des chapeaux *à grands bords*. Une femme, des femmes *à prétentions*, *à sentiments*, *à vapeurs*. Des gens *à bons mots*, *à scrupules*. Un homme, des hommes *à paradoxes*, *à préjugés*, *à projets*, *à systèmes*. Un instrument, des instruments *à cordes*. Un lit, [illegible] *turages*. Un serpent, des serpents *à sonnettes*. En ramenant, comme nous l'avons fait plus haut, ces sortes d'expressions à leur intégrité, on comprend aisément pourquoi le nom qui suit *à* doit être au pluriel.

— EXCEPTIONS. On trouve cependant dans les écrivains certains mots mis au singulier et au pluriel dans des circonstances tout à fait identiques. Les exemples ne nous manqueront pas. En voici un certain nombre : Dans le noisetier, les fleurs *à pistil* sont éloignées des autres. (J. J. Rouss.) Dans le châtaignier, les fleurs *à pistils* sont remplacées par deux ou trois fruits très-près l'un de l'autre. (Id.) Dans le buis, les fleurs *à étamine* ont un calice à trois feuilles, avec deux pétales à la corolle. (Id.) Le mûrier porte les fleurs *à étamines* sur un chaton. (Id.) Les Grecs et les Romains ont tiré de l'Asie la plupart des arbres *à fruit* que nous cultivons aujourd'hui. (B. de St-P.) Les flancs de la colline sont tapissés de groupes d'arbrisseaux *à fruits ou à fleurs*. (Id.) Les branches *à fleur* du genêt sont courtes et n'ont point d'épines. (J. J. Rousseau.) En Amérique les plantes *à fleurs* sont sans nombre. (Chateaub.) Jean-Jacques m'a fait observer, au bas des feuilles de tous les fruits *à noyau*, deux petits tubercules qui les caractérisent. (B. de St-P.) Les arbres du verger, chargés de fruits *à noyaux* et *à pepins*, sont encore une autre richesse. (Volt.) Nous passâmes un torrent desséché ; son lit étroit était rempli de lauriers-roses et de gatiliers, arbuste *à feuille longue*, pâle et menu, dont la fleur lilas, un peu cotonneuse, s'allonge en forme de quenouille. (Chateaub.) Le bec-de-grue *à feuilles* de vigne a des feuilles ovales, montantes et pubescentes, qui ont l'odeur du baume quand on les frotte. (J. J. Rouss.) Les plus grands courants d'eaux vives qu'il y ait au monde sortent tous des montagnes *à glace*. (B. de St-P.) La nature a multiplié les montagnes *à glaces* dans le voisinage des pays chauds. (Id.) Nous avons des montagnes *à glace* qui peuvent porter tous les végétaux du nord, et des vallées *à réverbère* qui peuvent produire la plupart de ceux du midi. (Id.) Les fleurs *à réverbères* sphériques sont celles dont les pétales sont figurés en portions de sphère. (Id.) Les patas *à queue courte*. (Buffon.) Quels astres merveilleux, si toutefois ce sont des astres, que ces corps lumineux *à longues queues* qui traversent les aires des planètes sans déranger leur cours, et emploient des siècles à s'approcher et à s'éloigner du soleil ! (B. de St-P.) En citant ces exemples, notre intention n'est nullement de nous étayer de l'autorité des écrivains d'où nous les avons extraits. L'orthographe adoptée dans ces passages est, on le pense bien, plutôt celle des imprimeurs que des écrivains eux-mêmes, et cela est tellement vrai, qu'il n'est pas rare de voir le même mot changer d'orthographe en passant d'édition en édition. Aucune règle ne peut donc nous guider en cette circonstance. Le sens seul doit déterminer le nombre qu'il faut employer. En effet, on peut écrire : une plante *à fleur blanche* ou *à fleurs blanches* ; une plante *à feuille longue* ou *à feuilles longues* ; des arbres *à fruit* ou *à fruits*, par la raison qu'on dit très bien la fleur ou les fleurs, la feuille ou les feuilles de cette plante ; ces arbres produisent du fruit ou des fruits. En se servant du singulier, on envisage les objets en général ; tandis qu'en employant le pluriel, on les prend dans un sens particulier, individuel. Nous devons faire remarquer cependant que l'usage le plus général est de mettre le singulier, à moins que le sens ne nécessite absolument l'emploi du pluriel, comme cela a lieu pour quelques mots, et entre autres pour le mot *noyau*. On n'écrira pas, par exemple, en parlant des *nèfles*, que ce sont des *fruits à noyau*, puisque, de l'aveu même de l'Académie, ce sont des fruits qui ont plusieurs noyaux ; il faut absolument : les nèfles sont des *fruits à noyaux*. Mais, bien qu'il soit permis de se servir du singulier ou du pluriel, selon le point de vue de l'esprit, nous n'en pensons pas moins qu'il est ridicule de dire, comme M. Nap. Landais, qu'une poire est une sorte de fruit *à pepin*, en mettant *pepin* au singulier, et qu'une pomme est une sorte de fruit *à pepins*, en mettant ici *pepin* au pluriel. Il fallait évidemment l'un ou l'autre nombre dans ces deux cas.

— Jusqu'ici nous avons vu la préposition *à* toujours placée entre deux noms ; mais il arrive souvent que cette préposition est précédée d'un verbe. Le même principe doit être encore appliqué ici. On écrit avec le singulier : aller *à pied*, aller *à cheval*, aller *à marche forcée*, tenir *à injure*, arriver *à grand bruit*, etc., parce que le mot qui suit *à* est pris dans un sens général et ne rappelle à l'esprit aucune idée de nombre. Mais on écrit avec le pluriel : sauter *à pieds joints*, aller *à pas précipités*, marcher *à pas lents*, supplier *à mains jointes*, recevoir *à bras ouverts*, marcher *à petits pas*, voguer *à pleines voiles*, etc., parce que l'idée de pluralité se présente naturellement à l'esprit. Le nombre que l'on doit employer en pareille circonstance étant presque toujours indiqué par le sens, il n'y a donc aucune difficulté à cet égard.

— D'HOMME À HOMME, D'HOMMES À HOMMES. On emploie le singulier ou le pluriel, selon qu'on a dans l'esprit l'idée d'un ou de plusieurs : De voleur *à voleur* on parle probité. (Fr. de Neufch.) De larrons *à larrons* il est bien des degrés ! (Id.) [illegible] *valets* on ne se doit pas taire. (Id.) La différence qui se trouve d'homme *à homme* se fait encore plus sentir de peuple *à peuple*. (Marm.) Le consistoire prétendait que la loi en question n'était que de calvinistes *à calvinistes* non pas de calvinistes *à papistes*. (Volt.) Reviens becqueter, dans ma main à tes besoins toujours ouverte, le millet choisi *grain à grain*. (Boisard.) *Corsaires à corsaires*, l'un l'autre s'attaquant, ne font pas leurs affaires. (La Font.) Il nous semble que le sens exigeait *de voleur à voleur*, et *de larrons à larrons* ; car, pour parler probité entre voleurs, il suffit du voleur qui porte la parole et du voleur qui écoute ; mais, pour établir bien des degrés entre les larrons, il faut comparer des larrons avec d'autres larrons. Nous ferons cependant observer que le singulier est peut-être plus fréquent. Les caractères vifs ou lents, gais ou sérieux, se trouvent souvent disséminés dans la même ville *de frère à*

frère, et sont également utiles à la société. (B. de St-P.) Le droit des gens tenant à des mesures d'institutions humaines, et qui n'ont point de terme absolu, varie et doit varier *de nation à nation*. (J. J. Rouss.) Les magistrats doivent rendre la justice *de citoyen à citoyen* : chaque peuple la doit rendre *de lui à un autre peuple*. (Montesq.) *De peuple à peuple*, il est rarement besoin de tiers pour juger, parce que les sujets de disputes sont presque toujours clairs et faciles à terminer. (Id.) On ne sait si on doit placer plusieurs cartels de défi *de roi à roi, de prince à prince*, entre les duels juridiques ou entre les exploits de chevalerie. (Volt.)

— SEPT A HUIT FEMMES, SEPT OU HUIT FEMMES. L'Académie s'est prononcée pour la dernière de ces expressions; quant à M. Landais, il se borne à dire que *à* signifie *environ*. Voici l'usage. On emploie *à* entre deux nombres consécutifs, lorsque le substantif qui suit ces nombres représente une chose susceptible d'être divisée. *Trois à quatre heures, quatre à cinq francs, sept à huit mètres, neuf à dix lieues, cinq à six pieds, dix à onze livres de sucre, onze à douze myriamètres, douze à treize ans*. Tous ces objets peuvent être fractionnés, c'est-à-dire qu'on peut supposer des parties d'heure entre *trois* et *quatre*, des parties de franc entre *quatre* et *cinq*, etc., etc. Les chevaux de Perse sont si bons marcheurs, qu'ils font très-aisément *sept à huit lieues* de chemin sans s'arrêter. (Buff.) Les talepotes de Ceylan ont des feuilles de *sept à huit pieds* de largeur. (B. de St-P.)

— On emploie également *à* entre deux nombres qui ne se suivent pas consécutivement, et qui, par conséquent, laissent supposer entre eux un nombre intermédiaire. *Vingt à trente personnes, quinze à vingt francs, mille à douze cents chevaux*. Les enfants âgés de *dix à douze ans* sont susceptibles de raisonnements beaucoup plus étendus. (B. de St-P.) Les cocotiers des îles Séchelles ont des feuilles de *douze à quinze pieds* de long. (Id.) On a pris aux Allemands *sept à huit cents* hommes. (Racine.) Si les ennemis viennent de perdre une bataille où il soit demeuré sur la place quelque *neuf à dix mille* hommes des leurs, il en compte jusqu'à trente mille, ni plus ni moins. (La Bruy.)

—Au lieu de *à* on peut aussi, dans ce cas, se servir de la conjonction *ou*. Douze jours après, nous arrivâmes à Erzeron, où nous séjournerons *trois ou quatre mois*. (Montesq.) Les plus hautes montagnes ne sont non plus capables d'altérer la figure de la terre, que quelques grains de sable ou de gravier sur une boule de *deux ou trois pieds* de diamètre. (J. J. Rouss.)

— Au lieu de *à*, on emploie *ou*, quand le substantif qui suit les nombres représente une chose qui n'est pas susceptible d'être divisée par fractions. *Trois* ou *quatre personnes, quatre* ou *cinq vaisseaux, six* ou *sept maisons, neuf* ou *dix volumes*. En effet, on ne saurait diviser une personne, un vaisseau, une maison, comme on divise une heure, une année, une lieue, etc., etc. Nous sommes si vains, que l'estime de *cinq ou six personnes* qui nous environnent nous amuse et nous contente. (Pascal.) Il y avait dans la maison du paysan où je logeais *cinq ou six femmes* et autant d'enfants qui s'y étaient réfugiés. (B. de St-P.) Je suis étonné de voir jusques à *sept ou huit personnes* se rassembler sous un même toit. (La Bruyère.) Les deux jeunes bergères assises voyaient à dix pas d'elles *cinq ou six* chèvres. (La Font.) La tigresse produit comme la lionne, *quatre ou cinq* petits. (Buff.) Tel est du moins l'usage le plus général. L'Académie proscrit formellement l'emploi de *à* dans ces sortes de phrases, quoique dans toutes les éditions précédentes de son dictionnaire elle ait été d'un sentiment contraire. Peut-être a-t-elle trop légèrement en ceci cédé à la critique. Il y a certainement une grande différence entre ces deux expressions : *j'irai chez vous de* sept à huit *heures*, et *il y avait* sept à huit femmes *dans cette assemblée*. La première indique un espace divisible entre sept et huit heures; la seconde indique un nombre approximatif montant à sept, ou tout au plus à huit personnes. A la vérité, il n'y a point de fraction entre sept ou huit femmes, mais il ne s'agit pas ici d'un nombre entre sept et huit, mais d'une estimation de sept à huit femmes. Celui qui dit : *il y avait dans cette assemblée* sept à huit *femmes*, n'est pas certain qu'il y avait sept femmes, [illegible] montait peut-être à sept ou tout au plus à huit. Le nombre *huit* est le seul certain et déterminé; au lieu que dans, *j'irai vous voir de* sept à huit *heures*, les deux époques sont déterminées et admettent un intervalle. *Il y avait dans cette assemblée* sept ou huit *femmes*, n'exprime pas précisément l'estimation faite du nombre et le terme le plus élevé porté à huit. Cette façon de parler n'affirme rien. C'est comme si l'on disait : *peut-être y en avait-il sept, peut-être y en avait-il huit*, voilà mon estimation, je n'assure pas plus l'un que l'autre. Si l'on veut bien réfléchir sur ces deux phrases, on conviendra que ce sont bien là les nuances qui les distinguent, et que par conséquent on peut employer l'une ou l'autre, suivant les vues de l'esprit. Nous ne serions pas embarrassé de citer de nombreux exemples à l'appui; nous nous bornerons aux suivants. Cela est admirable : on ne veut pas que j'honore un homme vêtu de brocatelle et suivi de *sept à huit* laquais. (Pascal.) Il y a dans cette tragédie *trois à quatre* actions, *trois à quatre* espèces d'intrigues mal réunies. (Volt.)

—C'EST à VOUS *à*, C'EST à VOUS *de*. La plupart des lexicographes et des grammairiens ont imaginé des cas où l'on doit se servir, tantôt de la première de ces expressions, tantôt de la seconde; mais ce qu'ils ont dit à cet égard témoigne plutôt de la chaleur de leur zèle que de la solidité de leurs raisons. — Voy. ÊTRE.

—*A* se joint encore à d'autres verbes dont il modifie la signification, tels que *prétendre à, toucher à, suppléer à, s'occuper à, contraindre à, commencer à, forcer à, demander à, s'empresser à*, etc.; mais comme nous traiterons de cet emploi à ces différents verbes, nous y renvoyons le lecteur.

—A et EN avec les noms de lieux. = Devant les noms de villes, bourgs, villages, hameaux, c'est toujours la préposition *à* qu'on emploie. On dit : *Aller* à *Montmorency*, à *Romainville*, à *St-Cloud*, à *Versailles*, à *Mantes*, à *Rouen*, à *Bordeaux*, à *Orléans*, à *Lyon*, à *La Rochelle*, à *Marseille*, à *Toulon*, à *Alger*, à *Rome*, à *Naples*, à *Florence*, à *Madrid*, à *Londres*, à *St-Pétersbourg*, etc. = Devant les noms de contrées, de pays, de royaumes, on emploie *en* si les noms sont féminins. *Aller* en *Asie*, en *Arabie*, en *Afrique*, en *Amérique*, en *Grèce*, en *Turquie*, en *Morée*, en *Russie*, en *Laponie*, en *Espagne*, en *Sicile*, en *Italie*, en *Sardaigne*, en *Allemagne*, en *Prusse*, en *Pologne*, en *Suède*, en *Norwège*, en *Hollande*, en *Belgique*, en *Angleterre*, en *Irlande*, en *Ecosse*, en *France*, etc. Il en est de même pour les noms de provinces. *Aller* en *Normandie*, en *Picardie*, en *Alsace*, en *Auvergne*, etc. = On se sert de *au* lorsque les noms de contrées, de royaumes, de provinces, sont masculins. *Aller* au *Japon*, au *Groënland*, au *Mexique*, au *Pérou*, au *Chili*, au *Paraguay*, au *Brésil*, au *Congo*, au *Canada*, au *Maine*, au *Perche*, au *Poitou*, etc. On dit cependant : *en Portugal, en Danemarck*, etc. Voici du reste la règle donnée par les grammairiens pour les noms de contrées, de royaumes. On dit : *Aller* en *France*, en *Allemagne*, en *Amérique*, en *Asie*, en *Portugal*, etc. On dit : *Aller à la Chine*, au *Pérou*, au *Japon*, etc. D'où vient cette différence? Quand on n'a que des rapports très-bornés avec un pays, que l'on y arrive difficilement, et que l'on ne pénètre point dans l'intérieur des terres, ou du moins qu'on y pénètre rarement, on considère ce pays comme un point géographique auquel on aboutit : de là l'emploi de la préposition *à*. Mais quand on a des relations fréquentes avec un pays, qu'on pénètre facilement dans l'intérieur des terres, on l'envisage sous le rapport de son étendue : de là l'emploi de la préposition *en*. La Fontaine a donc eu tort de dire :

> L'un des trois jouvenceaux
> Se noya dès le port allant *à* l'Amérique.
> (*Le Vieillard et les trois Jeunes Hommes*.)

Il devait dire *en Amérique*, parce que ce continent ne se présente pas à l'esprit comme un lieu étroit, un point géographique. D'ailleurs, malgré la fréquence des rapports, les premières phrases font loi. Après la découverte des Deux-Indes, on a fait le trajet par mer, et l'on est arrivé *à* la Chine, *au* Brésil, *au* Mexique. Mais aujourd'hui on peut dire que les Anglais vont *en* Chine.

— A et DANS. Souvent, dans les mêmes circonstances, on emploie la préposition *à* ou la préposition *dans*; cela a lieu surtout en poésie, quand la mesure le rend nécessaire. C'est ainsi que les poètes disent : *Entrer* dans *le cœur* ou au *cœur des malheureux*. *Naître* dans *le sein*, ou au *sein de la grandeur*. *Laisser* dans *les mains*, ou aux *mains de quelqu'un*, etc. Eh! qui peut pénétrer *dans le cœur* des humains? (Saurin.) Tant d'espoir n'entre point *aux cœurs* des malheureux. (Créb.) Et l'amertume naît *dans le sein* des plaisirs. (Longepierre.) Je plains le cœur superbe *au sein* de la grandeur. (Chénier.) Il trouve son devoir *dans le sein* des plaisirs. (La Chaussée.) Il meurt comblé de gloire *au sein* de l'infamie. (Chénier.) Livrés *dans le fond* de leurs palais à de vils esclaves. (Massill.) Il faut *au fond* des cœurs vous faire un héritage. (La Chaussée.) Mais il ne faut pas croire, avec les grammairiens et les lexicographes, que *à* et *dans*, bien qu'ils puissent se substituer l'un à l'autre dans certaines phrases, expriment le même rapport. Certainement on peut bien dire : *Je partirai* dans le mois *de mai*, ou *je partirai* au mois *de mai*: mais la première phrase si- [illegible] rant du mois, et par la seconde on fait entendre que ce sera dès le commencement. Ce sont là de ces nuances délicates qu'il ne faut pas perdre de vue.

— L'harmonie, le goût, l'élégance peuvent parfois exiger que la préposition *à* et son complément soient placés plutôt avant le verbe qu'après, *et vice versâ*. *A ce nom* je devins furieux. (Th. Corn.) J'aime à vous voir frémir *à ce funeste nom*. (Racine.) *Au seul* nom de Henri les Français se rallient. (Volt.) Tous tremblaient *au seul* nom du roi de Suède. (Id.) Le crime *à ses yeux* paraît crime. (J. B. Rouss.) Cette obéissance paraît digne *à ses yeux* d'une autre récompense. (Volt.) Me croit-il *à sa suite* indigne de paraître? (Racine.) Que l'Orient vous voie arriver *à sa suite*. (Id.)

—Quelquefois *à* suivi d'un nom avec lequel il forme une expression adverbiale ou une phrase incidente, servant à marquer la simultanéité de deux actions, se met plus souvent et plus élégamment au commencement de la phrase. *A l'arrivée de la reine*, la persécution se ralentit. (Boss.) *A cette raison*, les droits les plus sacrés s'évanouissent. (Mass.) *A la lâcheté* succède la crainte. (Id.) *A ces paroles*, Télémaque laisse relever Adraste. (Fén.) *A la lueur des éclairs*, nous aperçûmes d'autres vaisseaux. (Id.) *A quelques-uns* l'arrogance tient lieu de grandeur. (La Bruy.) *A la fierté, au courage, à la force*, le lion joint la noblesse, la clémence. (Buff.) *A tous ces traits* peut-on méconnaître l'amitié? (Id.) Mais toutes ces inversions et autres semblables qui sont élégantes dans la prose, cessent de l'être dans la poésie, où elles deviennent presque nécessaires pour distinguer les vers de la prose.

—*A* doit, en général, se répéter devant chaque complément, que ce complément soit ou un substantif, ou un pronom, ou un verbe. La lecture sert *à orner* l'esprit, *à régler* les mœurs, et *à former* le jugement. (Lav.) L'éloquence est un art très-sérieux, destiné *à instruire*, *à réprimer* les passions, *à corriger* les mœurs, *à soutenir* les lois, *à diriger* les délibérations publiques, *à rendre* les hommes bons et heureux. (Fén.) L'homme droit, toujours prêt *à servir* la patrie, *à protéger* le faible, *à remplir* les devoirs les plus dangereux, et *à défendre*, en toute rencontre juste et honnête, ce qui lui est cher, au prix de son sang, met dans ses démarches cette inébranlable fermeté qu'on n'a pas sans le vrai courage. (J. J. Rouss.) On demandait à Galilée à quoi servait la géométrie; *à* peser, *à* mesurer, et *à* compter, répondit-il : *à* peser les ignorants, *à* mesurer les sots, et *à* compter les uns et les autres. (D'Alemb.) Lorsque les mots sont à peu près synonymes, les écrivains suppriment quelquefois la préposition. C'est ordinairement à deux heures après minuit qu'ils commencent *à* hurler et crier. (Buff.) Mais quand le sens est comparatif, la répétition de la préposition est indispensable. Ainsi il faut dire : *il n'y a point de poète auquel je m'attache avec plus de plaisir qu'à Horace*, et non pas *qu'Horace*; néanmoins cette préposition ne se répète jamais quand elle est placée devant deux substantifs formant une seule et même expression, un titre de livre, de tragédie, etc. On dira, par exemple : *de tous les romans de l'antiquité, c'est* à Théagène et Chariclée *que je donne la préférence; Crébillon doit sa renommée* à Rhadamiste et Zénobie, car il ne s'agit pas des personnages qui ont porté ce nom, mais d'un roman et d'une tragédie désignés chacun au moyen de deux noms inséparables qui n'éveillent qu'une seule idée. Les poètes se permettent quelquefois de supprimer la préposition; c'est une licence qu'on doit leur pardonner et dont la mesure du vers leur fait une loi.

— « Anciennement, disent quelques grammairiens, on mettait *à* devant toutes ces expressions : *chaque fois, chaque jour, chaque heure*, etc., et l'on disait : *à chaque fois, à chaque jour, à chaque heure*, etc. Aujourd'hui, l'usage veut que l'on supprime cette préposition. » Cette observation, comme tant d'autres que l'on trouve dans les grammaires, est entièrement dénuée de fondement, et les faits prouvent que l'on peut encore dire aujourd'hui, selon le cas : *chaque fois* ou *à chaque fois, chaque heure* ou *à chaque heure*, etc. = *A chaque fois, chaque fois* qu'on lui en parle. (Acad.) Je ne me souviens plus du tout des vers du cartouche, et tu me les enverras *à la première fois*. (Mirab.) Un homme de bien, *à chaque heure, à chaque moment*, a toujours ses affaires faites. (Boss.) *A chaque fois*, il se tient prêt. (Id.) *A chaque demande* et *à chaque coup* il répondait sans se plaindre. (Id.) On inventait *chaque jour* de nouveaux plaisirs pour me rendre la vie plus délicieuse. (Fénél.) Ainsi florissait la nouvelle ville d'Idoménée sur le rivage de la mer; *chaque jour, chaque heure*, elle croissait avec plus de magnificence. (Id.) Est-ce là l'hérésie des jansénistes, de nier qu'*à chaque fois* qu'on fait un péché, il vient un remords troubler la conscience? (Pascal.)

— *A* se déguise souvent par la contraction qu'il subit en se joignant aux articles *le* et *les*, avec lesquels il forme des mots composés qui retiennent la double valeur des éléments dont ils sont formés. Ces mots sont *au*, pour *à le*, et *aux* pour *à les*. *Au* sert pour le masculin singulier, et se place devant tous les mots commençant par une consonne. L'égalité est *au* cimetière, mais elle n'est que là. (Levis.) [illegible] et se place devant tous les mots, quels qu'ils soient : *Aux* petits des oiseaux Dieu donne la pâture. (Racine.) Le lapin se soustrait aisément *aux* yeux de l'homme. (Rosset.) Nos pères ne connaissaient point la contraction. Ils écrivaient et disaient : Al *temps d'Innocent III*, pour au *temps d'Innocent III; l'apostoile manda al prodome*, pour *le pape manda au prud'homme*. C'est, dit Dumarsais, le son obscur de l'*e* muet, et le changement de *l* en *u*, comme *mal, maux, cheval, chevaux*, qui ont fait dire *au* au lieu de *à le* ou *al*. Ainsi, ces mots composés *au, aux*, équivalent à la préposition *à* et à l'article même. Mais la contraction est à présent une règle dans les cas dont nous avons parlé, et cette règle n'est sujette qu'à une seule exception : c'est celle que nécessite l'emploi de l'adjectif *tout*, car l'usage veut qu'on le place entre la préposition et l'article. On dit sans contraction : *à tout le monde, à tous les hommes*; d'où il suit que ces contractions ne sont pas des articles, mais simplement des mots composés de la préposition et de l'article.

— On dit *pot à eau, pot à l'eau, pot d'eau; pot à lait, pot au lait, pot de lait; pot à beurre, pot au beurre, pot de beurre; pot à confitures, pot aux confitures, pot de confitures; pot à fleurs, pot aux fleurs, pot de fleurs; magasin à poudre, magasin à la poudre, magasin de poudre; bouteille à encre, bouteille à l'encre, bouteille d'encre; bouteille à vinaigre, bouteille au vinaigre, bouteille de vinaigre; bouteille à vin de Champagne, bouteille au vin de Champagne, bouteille de vin de Champagne; panier à raisin, panier au raisin, panier de raisin; boîte à poudre, boîte à la poudre, boîte de poudre; boîte à tabac, à bonbons, à confitures, à onguents, boîte au tabac, aux bonbons, aux confitures, aux onguents; boîte de tabac, de bonbons, de confitures, d'onguents*, etc.; mais ces locutions ne doivent pas être prises indifféremment l'une pour l'autre; chacune d'elles a un sens propre et distinct. 1° La préposition *à*, entre deux noms, indique que le premier est spécialement destiné à un usage déterminé; ainsi *pot à lait* veut dire pot spécialement destiné à contenir du lait. 2° En se servant de la préposition *à*, combinée avec l'article *le, la, les*, on indique non-seulement la spécialité de la destination et la détermination de l'usage, mais encore l'actualité, *l'instantanéité* de cet usage. Ainsi, *pot au lait*, veut dire à la fois pot destiné à contenir du lait, et en contenant au moment où l'on parle. 3° La préposition *de*, enchérissant sur les deux locutions qui précèdent, les renferme et les complète; elle indique que l'objet dont on parle répond actuellement et pleinement à son usage, ainsi *pot de lait*, veut dire : *pot actuellement plein de lait*. Cette triple distinction, aussi facile à saisir qu'elle est importante pour la correction du langage, s'applique à chacune des locutions que nous avons citées, et à toutes les locutions analogues. Nous ne sachons pas qu'elle se trouve suffisamment indiquée, encore moins franchement établie, dans aucun dictionnaire de la langue.

—Nous devons signaler quelques emplois vicieux de la préposition *à*. Dans certaines provinces, et principalement dans le département de la Charente-Inférieure, on dit : *Je viendrai à bonne heure. Il s'est levé à bonne heure*. Ces phrases sont incorrectes; il faut dire : *Je viendrai* de *bonne heure. Il s'est levé* de *bonne heure*. Ne dites pas non plus comme l'Académie : A *dix que nous étions, pas un ne refusa*. L'Académie, qui a sans doute l'intention de faire adopter ce qu'il y a de mieux, aurait dû dire : Sur *dix que nous étions, pas un ne refusa*. On ne doit pas non plus supprimer *à* après certains verbes qui l'exigent, et dire, par exemple : *Il ressemble son père. Elle ressemble sa mère*. Il faut dire : *Il ressemble* à *son père. Elle ressemble* à *sa mère*. De même, ne dites pas : *Qui de cinq ôte deux, reste à trois*. Dites : *Qui de cinq ôte deux, reste trois*. (Omiss. des Dict.)

—La répétition de *à* préposition et de *a* verbe, employés tour à tour dans la même phrase est insupportable. Cette phrase de La Harpe n'est donc pas sous ce rapport exempte de reproche : *C'est raisonner étrangement que de dire à un homme qu'il n'a dû sa célébrité qu'à sa méchanceté, et de l'inviter à renoncer à la seule chose qui l'a rendu célèbre*. (Omission de presque tous les Dictionnaires.)

—Droit civil. *A comparaître d'aujourd'hui à huit jours, à huitaine*. Le délai doit être franc, c'est-à-dire comporter le nombre de jours voulu, sans compter celui de la signification, ni celui de la comparution. Ainsi, sur une assignation donnée le 1er d'un mois pour comparaître à huitaine, le demandeur ne peut prendre défaut que le 10 de ce même mois. Cet emploi de la préposition *à* a fait la matière d'un procès jugé au Grand-Conseil au mois de mars 1689. Le Grand-Conseil a décidé que la préposition *à* excluait du délai le jour où l'acte avait été passé. La raison en est que toutes les fois que la préposition *à* fixe un terme ou un délai, le jour du terme n'est pas compris dans le délai, parce que cette préposition, de sa nature, met une séparation entre le jour d'après lequel le délai doit commencer et le délai fixé; d'où il suit que ce jour est exclu du délai.

—*A* entre aussi comme élément nécessaire dans la composition de certains mots auxquels [illegible] tion; mais alors il perd l'accent qui le distingue. *Aguerrir* (rendre propre *à* la guerre); *améliorer* (faire tendre *à* un état meilleur); *anéantir* (réduire *à* néant); *avocat*, que l'on écrivait anciennement *advocat* (appelé *à* plaider une cause). Ainsi combinée, cette préposition entraîne souvent redoublement de la plupart des consonnes devant lesquelles elle vient se placer, comme dans les mots *accumuler, affamer, aggraver, allécher, annuler, opposition, arranger, assujettissement, atterrer*, etc. Quelquefois même elle occasionne l'intercalation d'une lettre ou d'un son pour adoucir la trop brusque ou trop sourde rencontre de la lettre qui se combine avec elle, comme dans *admettre, adjoindre, acquérir, abhorrer, abjuration, ablution, abnégation, abrogé, abstraire, abusif*, etc.; ainsi l'a commandé la loi suprême de l'harmonie dans les langues.

—*A* concourt également à former un grand nombre de locutions prépositives ou adver-

iales, telles que : *à côté de, à cause de, au-delà de, auprès de, autour de, au travers de, à couvert de, à fleur de, à force de, à la faveur de, à l'abri de, à la mode de, à l'insu de, à l'opposite de, à l'exclusion de, à moins de, à raison de, au-dedans de, au péril de, aux dépens de, aux environs de, au-dessus de, au-dessous de, au dehors de, au revers de, au devant de, conformément à, sauf à, quant à, par rapport à, au moins, au plus, à peu près, à mesure, au reste, au surplus*, etc., etc. V. aux différents mots qui entrent dans la composition de ces sortes de locutions.

A. (étym. celt., *a*, syncope de *av*, eau, rivière). Géogr. Pet. rivière qui a sa source dans le dép. de Loir-et-Cher, et qui se jette dans le Beuvron, près de Chambord. On l'appelle *A*, dit M. Barbichon dans son Dictionn. géogr., parce que assez près de sa source elle forme une petite île qui a la figure d'un *A*. Voilà une bien jolie étymologie ! *A* est tout simplement un nom appellatif de rivière, devenu propre de celle-ci; on en verra de nombreux exemples dans ce dictionnaire. L'*A* s'appelle aussi *Conon* ou *Baigzon*.

AA. Numismat., sur les monnaies de France, désigne la ville de Metz.

— [illegible], dans les ordonn. de médec., est l'abr. d'*ana*, mot grec qui signifie parties égales.

AA ou **AAA**, dans l'anc. chimie, signifie amalgame.

AA. (ét. celt., *aa*, eau, rivière). Géogr. Nom donné à un grand nombre de petites rivières, dont une en France, qui se jette dans la Manche, à Gravelines (Pas-de-Calais); et plusieurs en Suisse, en Hollande, en Prusse, et dans divers autres états d'Allemagne. Parfois le nom d'*aa* est joint à la fin d'un mot dont on peut le détacher à volonté, comme Boulder-aa, Treider-aa, Gouldenaa, etc. V. BOULDER, TREIDER.

AA (Pierre van der). Géographe et libraire éditeur, établi à Leyde dès 1682, mort vers 1730, a publié un grand nombre de voyages et de cartes.

AA (C.-H.). Ministre luthérien, fondateur de la Société des sciences à Harlem; né en 1618, mort en 1692.

AABAM. s. m. Mot employé par quelques anciens auteurs comme synonyme de plomb.

AACEN. Géogr. Ville d'Allemagne sur la Kœken. Desaix s'en empara après avoir battu l'arrière-garde autrichienne, le 3 août 1796.

AACH. (pr. *a-ak*). Géogr. Pet. riv. du gr. duché de Bade, dans le cercle du Lac et du Danube; prend sa source près de la ville qui porte son nom, et se jette dans la partie du lac de Constance appelée Lac Inférieur, à 3 kil. O. de Radolf-Zell, après un cours de 20 kil. du N. O. au S.-E.

— Petite ville du grand duché de Bade, à 20 kil. S.-O. de Moskirch, et à 10 kil. O. de Stockach, 506 hab.

AACHEN. (pr. *â-â-kenn*). Géogr. Ville de Prusse. V. AIX-LA-CHAPELLE.

AAD. Désert de l'Arabie. V. AHKAF.

AADE ou **AA.** Géogr. Rivière des Pays-Bas, province du Brabant; prend sa source à l'E. d'Helmont, et rejoint, à Bois-le-Duc, la Dommel et la Diezen, après un cours d'environ 48 kil. du S.-E. au N.-E.

AADJOUNAH. Hist. V. AZOUNA.

AÆDÉ. (pr. *a-é-dé*). Myth. Une des trois premières muses.

AAGARD (Nic.). Philosophe, mort en 1657.

— AAGARD (Christian). Poëte latin estimé, né à Viborg (Danemarck) en 1616, mort en février 1664.

— AAGARD (Christian l'aîné). Professeur d'éloquence, secrétaire de l'acad. de Soroé, mort en 1657.

AAGESEN (Svend.), (pr. *âgh-ceenn*). Auteur d'une histoire du Danemarck, en latin, vivait en 1186.

AAHAUS ou **AHAUS** (pr. *â-a-ouce*). Géogr. Petite ville de Prusse, sur l'Aa, à 4 kil. N.-O. de Münster.

AAIBA. s. m. (pr. *a-a-i-ba*). Bot. Petit arbuste des Indes-Orientales.

AAIN-CHARIN (pr. *a-â-ine-ká-rine*). Géogr. Village de Judée, rebâti de 1689 à 1696.

AAIN-EL-GINUM (pr. *a-â-ine-ell-ghînoumm*; ét. ar., fontaine des idoles). [illegible] les fêtes religieuses qu'on y célébrait.

AAKBÉ et **DIEMERET.** s. m. (pr. *â-ak-bé, dimm-rett.*) Myth. Lieux où les musulmans croient que le diable apparut à Abraham pour le détourner de sacrifier Isaac. Les pèlerins qui vont à la Mecque ou qui en reviennent jettent dans ces endroits sept pierres en maudissant le diable et en disant sept fois : « Dieu est grand ! »

AAKIRCHE. Géogr. Ville du Danemarck (Seeland), au centre de l'île de Bornholm.

AAL. s. m. Bot. Nom donné à deux arbres de l'Inde, qu'on suppose appartenir à la famille des térébinthacées, et dont l'écorce sert principalement à aromatiser le vin de sagou.

AALAM. Astrologue persan, vivait au IXe siècle.

AALBORG. (pr. *a-albor-ke*; ét. celt., *âlbor*, cerclé de rochers). Géogr. Ville ancienne de Danemarck, chef-lieu du diocèse de ce nom, et le plus considérable après Copenhague et Odensée. Elle s'élève sur le bord méridional du golfe de Lüm, et est entourée de fossés; à 72 k. N.-N.-E. de Viborg.

AALCLIM. s. m. (pr. *a-alk-limm*). Bot. Comment le définirons-nous? Les naturalistes disent que c'est une plante grimpante des Indes-Occidentales, et Boiste en fait un canard à queue longue et fourchue du Kamtchatka; et puis les uns l'écrivent par un *c* et les autres par un *k*, *aalklim*. Le plus grand nombre devant naturellement l'emporter, nous dirons que *aalclim* est le nom donné par les Hollandais à une espèce de bauhinie (et non bauhine, comme l'indique M. Landais) de l'Inde, employée en topique pour les tumeurs et les maladies de l'œil. || Plur. des Aalclims.

AALEN. Géogr. Pet. v. du Wurtemberg, sur la Kocher, à 10 k. S. d'Elwangen. Autrefois ville impériale libre; 2,400 hab.

AALESUND. Géogr. Ville et port de Norwége, sur le détroit de son nom.

AALHOLZ. Géogr. Petite ville de Bavière. V. TRAUNSTEIN.

AALQUABBE. s. m. (pr. *a-al-kouabbe*; dér. de *aal*). Ichthyol. Les Danois donnent ce nom à la lotte. V. [illegible].

AALSMEER. Géogr. Village de la Hollande, arr. et à 30 k. S.-O. d'Amsterdam; 1,800 hab.

AALST ou **AALST.** Peintre hollandais, né en 1602, mort en 1658.

—AALST (Guillaume). Peintre hollandais, né en 1620, mort en 1679.

AALSTIUS (Jean). Écrivain, ministre de l'Évangile à Hoorn, en Hollande, au XVIIe siècle.

AALTEN. (ét. celt., *al*, bord; *tan*, en composition; *ten*, rivière). Géogr. Gr. vill. du roy. de Hollande, prov. de Gueldre, arr. de Zutphen.

AAM ou **HAAM.** s. m. P. et mes. Mesures de capacité pour les liquides employées dans les Pays-Bas. L'*aam* d'Amsterd. équivaut à litres 155,224. L'*aam* d'Anvers, à litres 142,19.

AAMA. Roi d'Ethiopie, dans le VIIIe siècle.

AANDYK. Géogr. Village de Nord-Hollande, sur le Zuyderzée; 1,400 hab.

AANGITCH. s. m. (pr. *a-ânn-git-che*). Hist. nat. Nom donné à un canard à queue longue et fourchue du Kamtchatka.

AAR. (ét. celt., *a*, eau, riv.; *rhull*, vite, rapide; en lat. *Arula*). Géogr. La plus considérable des riv. de Suisse, après le Rhin et le Rhône. Cette riv., qui charrie des grains d'or, descend des glaciers du Grimsel et du Schreckhorn, traverse Berne et se jette dans le Rhin après un cours de 256 k. Le prince Charles voulant tenter le passage de cette rivière, est repoussé par les Français, commandés par Ney et Heudelet (7 août 1799).

AARAU ou **ARAU.** (ét. celt., *aud*, bord; *arau*, bord de l'Aar). Géogr. Ville de Suisse, ch.-l. du canton d'Argovie; s'élève sur les bords de l'Aar, à 40 k. S.-E. de Bâle; 4,000 hab.

AARBERG ou **ARBERG.** (ét. celt., *berg*, élévation, hauteur; *arberg*, hauteur de l'Aar; ou *ar*, sur; *berg*, hauteur, *arberg*, sur la hauteur). Géogr. Pet. v. de Suisse (Berne), sur un rocher de grès dont la base est baignée par l'Aar, à 14 k. N.-O. de Berne.

AARBOURG ou **ARBOURG.** (ét. celt., *ar*, roc; *burg*, ville). Géogr. Pet. v. de Suisse (Argovie), au bord de l'Aar, sur un rocher. Elle est dominée par un chât.-fort; à 14 k. S.-O. d'Aarau.

AARDENBOURG. Géogr. Ville et port de Zélande, sur la Zwin; 1,350 hab.

AARE (Dirk van der). Évêque et seigneur d'Utrecht, au XIIIe siècle, compétiteur de Guillaume comte de Hollande, mort prisonnier en 1312.

AAREFUGL. V. ARRFUGL.

AARGAU. V. ARGOVIE.

AARHUSIUS (Jac.-Math.). Écriv. célèbre dans le XVIIe siècle.

AARHUUS. Géogr. Ville de Danemarck, ch.-lieu d'un diocèse du même nom qui embrasse la partie orient. du Jütland; à 58 k. S.-O. de Viborg; 6,000 hab.

AARON. Premier gr. prêtre des Hébreux, frère aîné de Moïse, fils d'Amram et de Jochabed, [illegible] mort dans le désert sur la montagne de Hor, à l'âge de 122 ans, 1452 ans avant J.-C., l'an du monde 2552.

— Les deux *a* d'*Aaron* prennent chacun une intonation moyenne. Cependant Racine n'a fait *Aaron* que de deux syllabes.

Si du grand prêtre Aaron Joad est successeur.
(*Athalie.*)

—AARON D'ALEXANDRIE. Prêtre et médecin, le premier qui ait décrit la petite vérole, vivait vers l'an 22 du XVIe siècle.

— AARON (Isaac). Interprète de l'emper. Manuel Comnène, pour les langues occidentales, né vers le milieu du XIe siècle, eut les yeux crevés et la langue coupée pour crime de trahison.

— AARON (Pietro). Écrivain musical, né à Florence, vivait en 1520.

AARON (St). Abbé du 1er monastère fondé dans la Bretagne, vivait au VIe siècle.

— SAINT-AARON. Géogr. Comm. du dép. des Côtes-du-Nord, arr. et à 24 kil. de St-Brieux.

— SAINT-AARON (l'île). Géogr. Où l'on a bâti la ville de Saint-Malo. V. SAINT-MALO.

AARON-RASCHID. V. HAROUN EL RACHID.

AARTGENS ou **ERGENS.** (pr. *a-artt-ghinss* ou *èr-ghinss*). Peintre hollandais, né à Leyde en 1498, avait été d'abord cardeur de laine; mort en 1564.

AAR-TOYON. s. m. Hist. relig. (littéral. *Chef miséricordieux*). Nom que les Iakoutes donnent à l'auteur de la création.

AARTSEN (Franç. van). Homme d'état hollandais, auquel on reproche la mort de Barnevelt; né à La Haye en 1572, mort en 1641.

AARTSEN (Pierre, surnommé Pietro *Lungo*) (pr. *a-art-cenn pi-ètro lounn-go*). Peintre hollandais, né à Amsterdam en 1507 ou 1519, mort en 1573.

AARWANGEN. (pr. *a-ar-van-ghenn*). Géogr. Paroisse et bourg de Suisse, canton, et à 42 kil. de Berne, sur la rive droite de l'Aar; 2,153 hab.

AAS. (ét. celt., *a*, eau; *agen*, *as*, blessure; eau des blessures; ou *a*, eau; *iach*, salutaire. *Aiac, aias, aas*, en celt., signifie eau salutaire). Fontaine d'eau vive très-estimée pour la guérison des coups de feu, au dép. des Basses-Pyr. On l'appelait autrefois *Fontaine des arquebusades*. Cette fontaine, ou plutôt cette source, a donné son nom à un vill. du dép. des Basses-Pyr., à 2 kil. de Laruns, et à 34 kil. d'Oloron

AASCOW (Urbain Bruan)., (pr. *a-asskou*). Médecin des armées navales du Danemarck, publia, en 1774, un journal d'observations sur les maladies de la flotte danoise, équipée pour bombarder Alger en 1770.

AASI ou **AASSI.** (pr. *a-aci*). Géogr. L'Oronte des Grecs, l'Asius des Romains; c'est la riv. la plus consid. de la Syrie, descend du Liban, et se jette dans la Méditerranée; elle a 240 k. de cours.

AAST. (ét. celt., *a*, eau; *aste, astelle*, lieu où croît le bois, forêt). Géogr. Ville et comm. du dép. des Basses-Pyr., cant. de Montaner, à 24 k. de Pau.

AAS-VOGEL. V. STRONT-VOGEL.

AAVORA ou **AOUARA.** s. m. (pr. *a-avô-ra* ou *a-ou-ara*). Hist. nat. Nom que l'on donne à plusieurs palmiers de la Guiane.

AAZAZ. Géogr. Château-fort pris par les Turcs, l'an de J.-C. 638.

AB ou **ABBA.** s. m. (*ab* est hébreu, *abba* est syriaque). Père.

AB. s. m. Calend., le 5e mois de l'année ecclésiastique des Hébreux, et le 11e de leur année civile; le mois d'août chez les Syro-Macédoniens. Il est encore en usage dans l'Orient, où l'on suit l'ère alexandrine. V. THAMOUZ.

ABA. Géogr. Ville de la Phocide au N.-E. sur le Céphise, fondée par Abas, descendant de Pandion, et célèbre par un oracle d'Apollon. Ses habitants la quittèrent lors de l'invasion de Xerxès, et allèrent s'établir dans l'Eubée, qui reçut d'eux, dit-on, le nom d'*Abantis*.

ABA. s. f. Myth. gr. Nymphe, mère d'Ergiscus.

ABA ou **ANBA.** s. m. Hist. Nom que le peuple d'Alexandrie donnait anciennement à son patriarche.

ABA, ABAT ou **ABE.** s. m. Relat. Costume oriental consistant en une espèce de redingote sans manches, avec un large pantalon.

— Drap grossier dont ce vêtement est fait et qu'on appelle encore salonika. L'*aba* sert à habiller en Turquie les soldats, les matelots et les indigents. Les *abats* n'ont presque plus de valeur. (Encyclop. des g. du m.)

ABA ou **OWON.** Roi de Hongrie en 1041 ou 1042, massacré en 1044 par ses sujets, dont il était devenu le tyran.

ABAB. s. m. Matelot qu'on lève dans l'empire turc, lorsque les esclaves manquent pour le service de la marine.

ABABA. s. m. Nom d'une nation indigène du Brésil, province de Matto-Grosso.

— C'est aussi le nom moderne d'un fleuve de la Thessalie. V. PÉNÉE.

ABABANGAY. s. m. (pr. *aba-ban-gué*). Bot. Arbre des Philippines.

ABABAYE. Bot. V. [illegible]

ABABDEH ou **ABDEH**, **ABABDE** ou **ABADÉ.** s. m. (pr. *a-bab-dé* ou *a-ba-dé*). Nom d'un peuple de la famille troglodytique, qui habite la partie de la Nubie située à l'E. du Nil. Les *Ababdéhs* vivent de leurs troupeaux, recueillent aussi le séné dans les déserts, et le vendent dans les villes. (Depping.)

ABABIL ou **ABABILO.** s. m. Myth. mahom. Nom des oiseaux dont il est fait mention dans le Coran, et que Dieu envoya contre les Abyssins, lorsqu'ils se disposaient à assiéger la Mecque l'année de la naissance de Mahomet.

ABABOUY. s. m. Bot. Prunier épineux des Antilles.

AB ABRUPTO. Loc. adv. empruntée du latin, et qu'on emploie quelquefois pour dire, Brusquement, sans préparation, sans preambule. Il a fait un exorde *ab abrupto*. Il lui donna un soufflet *ab abrupto*. On doit lui préférer *ex abrupto*, dont la prononciation est moins dure. V. EX ABRUPTO.

AB ABSURDO. Loc. adv. empruntée du latin, et qui signifie, d'après l'absurde : Raisonner, démontrer *ab absurdo*.

ABACA. s. m. Hist. nat. Ce nom, aux îles Philippines, est donné à une espèce de bananier dont les feuilles servent à faire des nattes, des toiles et divers autres ouvrages.

ABACADO. s. m. Hist. nat. Nom du laurier avocatier dans quelques Antilles espagnoles.

ABACA-KHAN. Hist. Empereur mogol, de 1265 à 1282.

ABACATE. adj. et s. des 2 g. Géogr. Nom d'un peuple du Brésil, province de Matto-Grosso.

ABACATUAÏA ou **ABACATUÏA.** s. m. (pr. *a-ba-ka-toua-ia, a-ba-ka-tui-ia*). Ichthyol. On distingue sous ce nom, suivant le prince de Nassau, le poisson que Cuvier a nommé *vomer de Brown* et qu'on a confondu avec l'argyréiose vomer. Marcgrave prétend que ce poisson est appelé *abucatuxia* au Brésil, et il ajoute que les Portugais de cette partie de l'Amérique le nomment *peixe-gallo*, ce qui signifie *poisson-coq*.

ABACCO (Antonio). Architecte et graveur italien, né à Rome en 1749, fut élève d'Antonio di San Gallo.

ABACETUS. s. m. (ét. gr., ἀβακής, taciturne). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des carabiques, tribu des féroniens, dont le type se trouve en Guinée et au Sénégal.

ABACH. Géogr. Bourg de Bavière, sur le Danube, à 15 k. S.-O. de Ratisbonne.

— Source d'eau hydro-sulfureuse et saline. Cette eau est froide, transparente et fétide.

ABACO. s. m. (du rom. *abac*, ou de l'ital. *abaco*, qui vient du latin *abacus*, arithmétique). C'est à tort que M. N. Landais regarde ce mot comme ayant été forgé à plaisir par Boiste, car il se prenait autrefois dans la signification d'arithmétique, de l'art de calculer. Un petit écrivain.... qui apprenait aux enfants à écrire avec l'*abaco*, c'est-à-dire, avec l'arithmétique. (Rouillard, *Hist. de Melun.*) V. ABAQUE.

— Espèce d'auge dont on se sert dans les mines pour laver les métaux, et principalement l'or.

ABACOT. s. m. Hist. Nom donné à une double couronne que portaient les rois d'Angleterre; elle était sans ornements.

ABACTUS. s. m. (mot tout latin qui signifie *expulsé, chassé*). Suivant Chambers, il aurait été employé par les anciens pour exprimer seulement l'avortement provoqué par l'art. Mais si l'on en croit James, Chambers s'est trompé.

ABACUC. Prophète d'Israel. V. HABACUC.

ABACUS. s. m. Bâton de commandement des Templiers, à pomme plate, sur laquelle est gravée la croix de l'ordre.

ABAD (Mohammed). Premier roi maure de Séville, chef de la dynastie des Abadites; originaire de la Syrie, il vint s'établir à Séville, devint émir, prince ou roi, en 1013, et transmit son pouvoir à Abad II, son fils, lequel eut aussi pour successeur son fils aîné, Abad III, qui, lors de la prise de Séville, en 1091, par les Maures d'Afrique, fut jeté en prison et y mourut.

ABAD, ou **ABADA.** s. m. Zool. Les anciens appelaient ainsi un animal féroce de l'intérieur de l'Afrique, qui portait deux cornes, l'une sur le sommet de la tête, et l'autre sur le front. Ils supposaient que cette dernière avait des vertus singulières contre les venins et les poisons. Quel est cet animal? il paraît fabuleux.

— Bot. Nom que Bontius donne au rhinocéros unicorne des Indes.

ABADAVINE. s. f. Ornith. Nom donné par Albin au tarin.

ABADDIR. V. ABADIR.

ABADDON. s. m. (ét. hébr. du v. *abad*, faire périr). Hist. sacr. Nom qui désigne dans l'Apocal. l'ange de l'abîme, le roi des sauterelles.

ABADÉH. Géogr. Pet. v. de Perse, à 168 k. N. de Chiraz.

ABADÉH ou **ABADÉ.** V. ABABDEH.

ABADIE (Jacques). V. ABBADIE.

ABADIOTE ou **ABDIOTE.** adj. et s. des 2 g. Nom d'une peuplade arabe de l'île de [illegible] voque, qui occupe une vingtaine de villages au sud du mont Ida, et que Malte-Brun croit un reste des anciens Sarrasins.

ABADIR, ABADDIR, ABBADIR. s. m. Anc. myth. Pierre que Cybèle présenta enveloppée de langes à Saturne, lors de la naissance de Jupiter, et que Saturne avala, croyant dévorer son fils. On l'appelle aussi BÉTYLE.

ABADITE. adj. et s. des 2 g. Hist. rel. Nom d'une des sectes musulmanes de l'Arabie. Un abadite. Des abadites. Un musulman abadite. Des musulmans abadites.

— Membre de cette secte. Les abadites sont principalement répandus dans l'Oman.

— Hist. Nom d'une dynastie maure fondée par Abad Ier, et qui occupa pendant 48 ans, au XIe siècle, le trône de Séville et de l'Andalousie presque entière. V. ABAD.

ABADIVA. s. f. V. GADE.

ABAEUZ. adj. m. pl. (pr. *aba-eu*). Anc

jurisp. Altération du mot Abattu. Il se disait des biens vacants. Biens abaeuz.

ABÆUS. (pr. *abé-uss*). Myth. Surnom d'Apollon.

ABAFFI Ier (Michel). Prince de Transylvanie élu en 1661, mort à Weissembourg en 1690.

— ABAFFI II succéda à son père, et mourut à Vienne en 1713, à l'âge de 36 ans.

ABAGA. Hist. Khan des Tatars; battit les croisés vers la fin du XIIIe siècle.

ABAGI. V. ABASSI.

ABAI. (pr. *abé*). Pet. ville sur la côte N.-O. de la grande île Kalémemtan, improprement nommée Bornéo.

ABAÏ. s. m. Nom du mois d'août dans le calendrier turc.

ABAILARD. V. ABÉLARD.

ABAINVILLE. (ét. celt., *aben*, rivière; *vil*, habitation, c'est-à-dire, ville près d'une rivière; ce village est en effet arrosé par l'Ornain). Géogr. Village et comm. du dép. de la Meuse, arr. et à 30 k. de Commercy.

ABAISIR. s. m. Minér. V. SPODIUM.

ABAISSANT. part. prés. d'Abaisser (pr. *a-bé-çan*, et non *a-bè-çan*; rad. *bas*). Il est invariable toutes les fois qu'il est suivi d'un complément. Le telescope, *en abaissant* les cieux, a offert à Herschell de nouveaux astres et de nouvelles planètes. (Senebier.) Les grands, placés si haut, ne sauraient plus trouver de gloire qu'en s'*abaissant*. (Massill.)

Des aigles *abaissant* leur vol audacieux.
(DELILLE.)

— ABAISSANT, E. adj. Humiliant. Cette acception est omise dans tous les dictionnaires. Une fierté abaissante. Un ton abaissant. Jamais la politique du gouvernement n'a été plus *abaissante* pour la France. (G. de Beaumont.)

ABAISSE. s. f. (étym., *bas*). Ce n'est pas, comme le dit l'Académie, une pâte qui fait la croûte de dessous dans plusieurs pièces de pâtisserie, c'est un morceau de pâte qui a été abaissé, c'est-à-dire, dont on a diminué la hauteur en le passant sous le rouleau, et jusqu'à ce qu'il soit devenu mince. Une abaisse est une pièce de pâte mince que l'on emploie de diverses manières.

ABAISSEMENT. s. m. (pr. *a-bé-ce-man*, et non *a-bè-ce-man*, comme l'indique à tort M. Landais; rad. *bas*; decompos. *à*, prép.; *bais*, altération de *baisser*; *ment*, du lat. *mens*, esprit, manière, action). Au propre, action de baisser à : d'abaisser, de s'abaisser, et le résultat de cette action, diminution de hauteur. L'abaissement d'un mur. L'abaissement du mercure dans le baromètre. L'abaissement de la voix. L'abaissement du voile du palais. L'élévation du mercure annonce assez généralement le retour à la sécheresse; l'*abaissement* indique la pluie et les orages. (Chaptal.)

— Fig. Diminution de fortune, de crédit, de courage, etc. Son grand dessein a été d'affermir l'autorité du prince par l'*abaissement* des grands. (La Bruy.) Ce fut lui qui contribua en effet à l'*abaissement* de la maison d'Autriche. (Volt.) Après l'*abaissement* des Carthaginois, Rome n'eut presque plus que de petites guerres et de grandes victoires. (Montesq.) L'élévation ou l'*abaissement* des états dépend du courage d'esprit de ceux qui les gouvernent. (Napol.)

— S'emploie absolument, c'est-à-dire, sans complément, bien que l'Académie n'en fasse pas mention. Ceux même qui ne nous font pas une guerre ouverte désirent notre *abaissement*. (Fénel.) Votre *abaissement* servira de risée à vos propres flatteurs (J.-B Rouss.)

— État opposé à celui de grandeur, de puissance, de prospérité. Il a voulu naître dans l'état de faiblesse et d'*abaissement* où le mystère nous le représente. (Bourd.) Le secret d'ôter aux petits tout sujet de se plaindre dans leur *abaissement*, et aux grands tout droit de s'enfler de leur élévation. (Id.) Le pécheur est souvent élevé aux honneurs, tandis que l'homme de bien vit dans l'*abaissement*. (Mass.) La fortune qui avait élevé l'impératrice Catherine de l'*abaissement* et de la calamité au plus haut degré d'élévation (Volt.) La république de Marseille n'éprouva jamais ces grands passages de l'*abaissement* à la grandeur. (Montesq.)

— Humiliation volontaire ou forcée. Les juifs charnels n'entendaient ni la grandeur ni l'*abaissement* du Messie. (Pasc.) Ceux qui ont le cœur humilié, qui aiment le mépris et l'*abaissement*. (Id.) Pour mieux honorer le profond *abaissement* de J.-C. dans l'Eucharistie

réponse et les baisa; cet *abaissement* excessif leur causa beaucoup de confusion et de pitié. (La Font.)

— Le Dictionnaire de l'Académie ne cite aucun exemple du mot *abaissement* au pluriel, on pourrait en conclure que le singulier est seul en usage; mais on se tromperait, car on trouve des exemples remarquables du pluriel dans nos meilleurs écrivains. En effet, un homme peut éprouver plusieurs abaissements, celui de sa fortune, de son crédit, de sa réputation, etc. Dieu tire, quand il veut, la lumière des ténèbres et la gloire du fond des *abaissements*. (Fléch.) L'orgueil est un des vices les plus jaloux de se venger des *abaissements* qu'il éprouve. (Roubaud.) Ce genre d'amour leur inspire une hauteur dans l'esprit qui les sauve des *abaissements* de la volupté. (Mme de Lamb.)

— Syn. simp. Chute, discrédit, disgrâce, défaveur, abjection avilissement, bassesse, honte, humiliation, mépris, etc.

— Épith. Triste, douloureux, pénible, profond, honteux, humble, lâche, glorieux, volontaire, forcé, grand, prodigieux, excessif, etc.

— Locut. L'abaissement des grands, d'une famille, d'une maison, d'une nation, d'une personne; état, degré d'abaissement, abaissement de la vie religieuse, de la volupté; passage de l'abaissement à la grandeur; réduire à l'abaissement; mettre, laisser dans l'abaissement; se trouver dans l'abaissement; désirer l'abaissement de; contribuer à l'abaissement de; naître dans l'abaissement, sortir de l'abaissement, aimer l'abaissement, se plaire dans l'abaissement; tenir, se tenir dans l'abaissement; porter à l'abaissement; rechercher son propre abaissement, etc.

— Syn. comp. ABAISSEMENT. BASSESSE. Par vertu, l'âme se tient dans un état d'*abaissement* volontaire; par correction, on la retient dans un état d'*abaissement* passager. L'homme voit l'*abaissement* de sa fortune, et l'esclave l'*abaissement* de sa condition sociale; mais leur honneur peut rester intact; l'honneur n'est incompatible qu'avec la *bassesse*. En littérature, l'*abaissement* du style lui ôte quelque chose de son élévation, de sa naïveté; la *bassesse* du style le salit et le rend trivial.

— Chirurg. Faire l'opération de la cataracte par *abaissement*, faire descendre le cristallin qui était devenu opaque dans la partie inférieure du corps vitré. || *Abaissement de la matrice*. Descente de cet organe dans le vagin. V. CHUTE. On emploie aussi ce mot, surtout en médecine vétérinaire, pour désigner d'autres chutes ou prolapsus d'organes.

— Algèb. *Abaissement d'une équation*. Réduction d'une équation à un degré moindre, à la forme la plus simple dont elle soit susceptible.

— Astron. *Abaissement du pôle d'une, étoile*. Quantité dont ils semblent s'être abaissés par rapport à l'horizon.

— Blason. Addition de quelque pièce faite à l'écu pour en diminuer la valeur. On dit aussi en ce sens, Diminution d'écu, renversement d'écu, abattement d'honneur.

ABAISSÉ, ÉE. adj. et part. pass. d'Abaisser (pr. *a-bé-cé*; rad. *bas*). Il est variable, et s'emploie dans toutes les acceptions du verbe d'où il dérive. Un Dieu *abaissé* jusqu'à nous (Bourd.) Le voilà mort, sa famille *abaissée* et le roi rétabli. (Pasc.) Cependant l'obscurité redouble, les nuages *abaissés* entrent dans l'ombrage des bois. (Chateaubriand.) Dans la tristesse, la paupière est *abaissée* à demi. (Buff.) S'ils sont plus grands que nous, ils sont aussi *abaissés* que nous, que les enfants, que les bêtes. (Pasc.) Rien n'est *abaissé* dans sa contenance. (Villem.)

Alors son œil divin vers la terre *abaissé*.
(DELILLE.)

Nous verrons aujourd'hui leur audace *abaissée*.
(VOLTAIRE.)

— Il régit toujours *par*. Ils verraient par ce coup leur puissance *abaissée*. (Rac.) Dans le parterre on aime les bravades, on se plaît à voir la puissance *abaissée* par la grandeur d'âme. (Volt.) On est *abaissé* par la détraction. (Roubaud.)

— Bot. Se dit de la lèvre inférieure d'une corolle labiée, quand elle forme un angle presque droit avec le tube, comme dans le *stachys germanica*.

— Blas. *Vol abaissé*. Se dit des oiseaux quand leurs ailes sont pliées ou que le bout en est tourné vers la pointe de l'écu, on le dit aussi du chevron, du pal, etc. quand la pointe finit au cœur de l'écu; et en général, de toutes les pièces qui se trouvent au-dessous de leur situation ordinaire.

ABAISSER. v. a. 1re conj. (pr. *a-bé-cé* et non *abècé* comme l'indique M. Landais; ét. rom. *bas*; ital. *basso*; lat. barb. *bassus*). Baisser à tel niveau, faire aller en bas, faire descendre. Abaisser un store. Abaisser une lanterne. Abaisser son chapeau sur ses yeux. Abaisser son voile. Abaisser ses regards sur. Voyez comme elle *abaisse* cette tête auguste devant laquelle s'incline l'univers! (Boss.) La main du sommeil avait *abaissé* leurs paupières. (La Font.)

De Lille sous ses pas *abaisse* la barrière.
(VOLT.)

Madame, ordonnez-lui d'*abaisser* l'œil sur moi.
(CORN.)

— Diminuer la hauteur d'une chose. Abaisser

Abaisser une table. Abaisser la voix. Abaisser le ton de la voix, c'est-à-dire, parler plus bas.

— Par extension, diminuer la valeur, le prix, le mérite, la puissance de; rendre moins grand, moins puissant. La fortune relève tout à coup ceux qu'elle a le plus *abaissés*. (Fén.) Servius Tullius étendit les privilèges du peuple pour *abaisser* le sénat. (Montesq.) C'est le courage d'esprit qui fait perdre ou conserve les états, qui les élève ou qui les *abaisse*. (Volt.)

— Au fig. Mettre plus bas, humilier, ravaler, dégrader. Les uns ont pris à tâche d'élever l'homme en découvrant ses grandeurs; les autres de l'*abaisser* en représentant ses misères. (Pascal.) Les grands noms *abaissent* au lieu d'élever ceux qui ne savent pas les porter. (La Rochef.) L'esprit de parti *abaisse* les plus grands hommes jusqu'aux petitesses du peuple. (La Bruy.) Dieu *abaisse* à ses pieds toutes les puissances du monde. (Boss.)

— Se prend quelquefois dans le sens de, Rabaisser. Pourquoi ce penchant à les railler, à les *abaisser*, à empoisonner leurs actions? (Bourd.) S'il se vante, je l'*abaisse*; s'il s'abaisse, je le vante. (Pasc.) N'est-il plus, on exagère son mérite, pour *abaisser* ceux qui vivent. (Volt.) Pour *abaisser* vos plus rares services. (Th. Corneille.)

— L'antithèse oppose souvent les mots *élever* et *abaisser* l'un à l'autre. Nous élevons la gloire des uns pour *abaisser* celle des autres. (La Rochef.)

— Il se prend quelquefois absolument. Il y a dans le monde une puissance supérieure à celle des hommes qui élève et qui *abaisse*. (Bourd.)

— S'ABAISSER. v. pr. Devenir plus bas, moins élevé. Le terrain s'*abaisse* et ouvre un abîme. (Fén.) La voûte s'était *abaissée* (Fonten.) La poussière s'*abaisse* et tombe. (Thom.) Quand on charge le chameau, il s'*abaisse* sur le ventre. (Buff.) La mer s'élève et s'*abaisse* avec l'astre de la nuit. (Corn.) Il arrive quelquefois que la température atmosphérique s'*abaisse* à un tel point qu'il en résulte de funestes effets pour les végétaux. (Chaptal.)

— Il est quelquefois employé dans le même sens sans le pronom, bien que cela soit omis dans tous les dictionnaires.

Jamais étoile, lune, aurore, ni soleil,
Ne virent *abaisser* sa paupière au sommeil.
(CORNEILLE.)

— Au fig. Manquer à sa dignité, s'humilier, s'avilir, se dégrader. L'humilité n'est souvent qu'un artifice de l'orgueil qui s'*abaisse* pour s'élever. (La Rochef.) Il a fallu, pour gagner le cœur de l'homme, que sa majesté s'*abaissât*. (Bourd.) O mon Dieu! trouviez-vous tant de grandeur à vous *abaisser* si profondément pour eux? (Id.)

— S'exprimer avec beaucoup de simplicité ou avec trop de simplicité. Ils croiraient se trop *abaisser* en nommant les choses par leur nom. (Fén.) Varier son style suivant les sujets, s'élever ou s'*abaisser* à propos. (Id.) Sa conversation n'est ni brillante, ni ennuyeuse; il s'élève, il s'*abaisse* quand il le faut. (Fléch.) Capable néanmoins de s'*abaisser* quand il veut, et de descendre jusqu'aux plus simples naïvetés du comique. (Rac.) Tantôt sublime et pompeux, tantôt simple et modeste, il saura descendre sans s'*abaisser*. (D'Aguess.) La dignité du langage, comme celle de la personne, consiste à savoir s'*abaisser* avec noblesse, et se relever avec orgueil. (Marm.) Cette acception est complètement omise dans le Dictionnaire de M. N. Landais, aussi bien que dans celui de l'Acad., malgré l'exemple qu'elle cite : *Il descend au style naïf sans jamais s'abaisser*; car s'*abaisser* n'a pas ici le sens qu'elle lui donne, celui de s'avilir, se dégrader; on ne s'avilit certainement pas, on ne se dégrade pas non plus en descendant au style naïf.

— S'ABAISSER À, JUSQU'À, JUSQUES À, c'est-à-dire, s'humilier, se soumettre. Il est très-rare que des premiers ministres s'*abaissent* à de si honteuses lâchetés découvertes tôt ou tard. (Volt.) Pour être aimé, il devait s'*abaisser* jusqu'à nous. (Bourd.) Il faut quelquefois que la vérité s'*abaisse* à confondre même les mensonges des hommes méprisables. (Volt.) Un Dieu qui s'*abaisse* jusqu'à se faire homme, étonne et confond la raison. (Massill.) Je suis bien punie de m'être indignement *abaissée* jusqu'à un malheureux aventurier. (Lesage.)

Qui suis-je, Seigneur : et pourquoi
Le souverain de la nature
S'*abaisse*-t-il jusques à moi?
(J.-F. ROUSSEAU.)

— S'ABAISSER DEVANT, SOUS, AU-DESSOUS DE, toujours dans le sens de, s'humilier. La république de Gênes s'*abaissa* encore plus devant Louis XIV que celle d'Alger. (Volt.) J.-C. est un Dieu dont on s'approche avec orgueil, et sous lequel on s'*abaisse* sans désespoir. (Pasc.) Et moi, dit l'Homme-Dieu, je m'*abaisserai* au-dessous de tous les hommes. (Bourd.)

Devant l'Être éternel tous les peuples s'*abaissent*.
(L. RACINE.)

Que devant l'or tout s'*abaisse* et tout tremble,
Tout est soumis, tout cède à ce métal. (PIRON.)

— Syn. simp. Baisser, faire descendre, affaisser, affaiblir, faire décroître, diminuer, réprimer, ruiner, avilir, confondre, humilier, mortifier, rabaisser, ravaler, devenir plus

vilir, se ravaler, se dégrader, s'humilier, se soumettre, etc.

— Locut. Abaisser les grands, le sénat, les hommes; abaisser à ses pieds; abaisser l'âme, le cœur, le courage, l'esprit, l'état, la fierté, la fortune, le front, la gloire, la grandeur, la hauteur, l'insolence, le mérite, l'œil, l'orgueil, la puissance, les regards, la tête, le trône, la vanité, etc.; s'abaisser à une lâcheté, à un artifice, à des larmes, à des faiblesses, à des démarches indignes, à des remerciments, à des déguisements, à la prière, à des prières, à la plainte, à tout, à se justifier, à feindre, etc.

— Syn. comp. ABAISSER. BAISSER. RABAISSER. RAVALER. AVILIR. *Abaisser*, c'est diminuer la hauteur physique ou le prix moral d'une chose. *Rabaisser*, c'est abaisser davantage. *Ravaler*, c'est jeter bien bas ce qui avait beaucoup d'élévation morale. *Avilir*, c'est imprimer la honte et la flétrissure. *Humilier*, c'est abaisser l'orgueil jusqu'à terre, devant l'homme, et surtout devant Dieu. On s'*abaisse* par modestie; on se *rabaisse* par simplicité; on se *ravale* par faiblesse; on s'*avilit* par lâcheté; on s'*humilie* par la pénitence.

— Géomét. *Abaisser une perpendiculaire sur une ligne*. Mener une perpendiculaire à une ligne, d'un point pris hors de cette ligne.

— Algèb. *Abaisser une équation*. Réduire à un moindre degré une équation d'un degré supérieur.

— Hortic. *Abaisser une branche d'arbre*. En diminuer la longueur, la couper près du tronc.

— Chir. *Abaisser la cataracte*. Passer à travers la sclérotique et les membranes sous-jacentes une aiguille tranchante avec laquelle on abaisse le cristallin dans la partie inférieure du corps vitré.

— Pâtiss. *Abaisser la pâte*. La rendre aussi mince qu'on le désire, en l'étendant avec le rouleau. *Abaissez* votre pâte avec le rouleau, et formez-en, soit des gâteaux, soit le fond d'une tourte. (Dict. de cuis.)

ABAISSEUR. adj. m. (pr. *a-bé-ceur* et non *a-bè-ceur*; rad. *bas*). Anat. Qui sert à abaisser. Il se dit de différents muscles dont la fonction est d'abaisser les parties auxquelles ils sont attachés. Un muscle abaisseur. Des muscles abaisseurs. Les muscles abaisseurs ont pour antagonistes les élévateurs ou releveurs, qui, du reste, n'existent pas toujours.

— Il s'emploie aussi comme substantif masculin. L'abaisseur de l'œil, l'abaisseur de la lèvre, etc.

— *Abaisseur de l'aile du nez*. Muscle qui abaisse l'aile du nez et rétrécit la narine.

— *Abaisseur de l'angle des lèvres*. Muscle s'étendant de la ligne oblique externe de la mâchoire infér. à la commissure des lèvres, où il se termine en pointe.

— *Abaisseur de la lèvre inférieure* ou *carré du menton*. Petit muscle mince et quadrilatère, qui s'attache à la ligne oblique externe de l'os maxill. infér. et monte dans la lèvre infér., où il se confond avec le muscle orbiculaire.

— *Abaisseur de la mâchoire inférieure*. La plupart des muscles des régions sus et sous-hyoïdiennes sont des abaisseurs de la mâchoire inférieure.

— *Abaisseur de l'œil*. Le muscle droit inférieur de l'œil.

— *Abaisseur de la paupière inférieure*. Petit faisceau charnu qui fait partie du muscle palpébral. Heister l'a décrit séparément. On ne l'admet plus aujourd'hui.

— Chirurg. *Abaisseur de la langue*. Instrument destiné à abaisser la langue et à la maintenir comprimée pour mettre à découvert le fond de la cavité de la bouche. V. GLOSSOCATOCHE.

ABAIT. s. m. (pr. *a-bé*). T. de Pêche. Appât. Il est peu usité.

ABAITER ou **ABAITTER.** v. a. 1re conj. Appâter. Il est peu usité.

ABAJOUE. s. f. (décomp. *à-bas-joue*, placé au bas de la joue). Mamm. Les zoologistes donnent ce nom à une double poche qu'un assez grand nombre de mammifères portent sur les côtés de la bouche, soit à l'extérieur des joues, comme dans quelques rongeurs; soit à l'intérieur, entre les joues et les mâchoires, comme dans beaucoup de singes, certains rongeurs et quelques nyctères parmi les chauves-souris. Ces poches servent tantôt, ce qui est le plus ordinaire, à mettre en réserve les aliments que les animaux qui en sont pourvus n'ont pas le loisir ou la volonté de consommer sur-le-champ; tantôt, comme dans les nyctères, à procurer le gonflement du corps, en permettant le passage de l'air extérieur dans un grand sac sous-cutané, avec lequel elles communiquent. Le coaita n'a ni *abajoues*, ni callosités sur les fesses. (Buff.) Le même écrivain nous donne la signification matérielle de ce mot, lorsqu'il dit : Les sapajous et les sagouins diffèrent des babouins et des guenons, en ce qu'ils n'ont ni poches *au bas des joues*, ni callosités sur les fesses.

— Dans le langage familier, on appelle *abajoues* des joues volumineuses et pendantes. Cette acception est omise dans l'Académie et dans les autres dictionnaires.

— Charcut. Parties latérales du groin de cochon et de la tête de veau lorsqu'ils sont cuits.

ABAKUR. s. m. Myth. celt. Nom des chevaux de Sunna, déesse du soleil.

ABALA. Géogr. Port de mer d'Ethiopie ou

homme de sa suite.

ABALIENATION. s. f. (pr. *a-ba-lié-na-cion*; du lat. *abalienatio*). Droit rom. Cession, abandon, vente, et plus spécialement toute aliénation par laquelle les effets qu'on nommait *res mancipi* étaient transférés à des personnes en droit de les acquérir, ou par une formule qu'on appelait *traditio nexu*, ou par une renonciation qu'on faisait en présence du magistrat. Les effets qu'on nomme ici *res mancipi*, et qui étaient l'objet de l'*abaliénation*, comprenaient les bestiaux, les esclaves, les terres et autres possessions dans l'enceinte des territoires de l'Italie. Les personnes en droit de les acquérir étaient les citoyens romains, les Latins et quelques étrangers à qui l'on permettait spécialement ce commerce. La transaction se faisait, ou avec la cérémonie des poids, et l'ai-

gent à la main, ou bien par un désistement en présence d'un magistrat. Cette manière d'aliéner n'a jamais été en usage ni dans les pays de droit coutumier, ni dans les parties de la France régies par le droit romain.

ABALIÉNÉ, ÉE. adj. et part. pass. d'Abaliéner (du lat. *abalienatus*). Dr. rom. Terres abaliénées. Biens abaliénés.

ABALIÉNER. v. a. 1re conj. (du lat. *ab*, de, et *alienare*, aliéner). Dr. rom. Transférer à des personnes qui étaient capables de les acquérir les choses dites *mancipi* et qui étaient dans l'enceinte des territoires de l'Italie. Tout à fait inusité. V. ABALIÉNATION.

ABALON. s. m. Bot. Syn. d'HÉLONIAS.

ABALOURDI, IE. part. pass. d'Abalourdir. S'emploie adjectiv. Un enfant abalourdi. Des enfants abalourdis. Il régit *par*. On est *abalourdi* par une suite de mauvais traitements. (Lav.)

ABALOURDIR. v. a. 2e conj. (rad. *lourd*). Rendre lourd, stupide, à force de mauvais traitements, abrutir. L'Académie ne met point ce mot qui est assez ancien dans notre langue, et que l'on emploie encore dans le discours familier. Mais elle met *abasourdir* qui a un autre sens.

—Syn. comp. ABALOURDIR. ABASOURDIR. *Abalourdir* signifie rendre lourd, stupide, et suppose une répétition de cause et un effet permanent. *Abasourdir* veut dire étourdir, troubler, consterner, et suppose une cause subite, inattendue, et un effet passager. On est *abalourdi* par une suite de mauvais traitements, et on reste *abalourdi*; on est *abasourdi* par une nouvelle affligeante et inattendue, et on revient de l'abattement qu'elle a causé.

ABALOURDISSEMENT. s. m. Action d'abalourdir, et résultat de cette action. Il est familier. Ce mot, que l'on trouve dans le Complément de l'Académie, est omis dans tous les dictionnaires.

ABALPHAT. s. m. (pr. *a-bal-fa*.) Géomètre arabe du xe siècle, à qui l'on doit la conservation de trois des quatre derniers livres des chroniques d'Apollonius.

ABAMA ou **ABAME.** s. m. Bot. Genre de plantes liliacées.

ABAMÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à un abame.

— ABAMÉES. s. f. plur. Nom donné à un groupe de la famille des liliacées, qui a pour type le genre abame.

ABAN. s. m. Myth. Le génie qui préside aux mines de fer, et au mois qui porte son nom.

—Calend. Le mois d'octobre chez les Syro-Macédoniens.

— Le huitième mois dans l'année persane d'Yezdedjird.

— Celui où le soleil entre dans le signe du scorpion (octobre et nov.), dans l'ère de Djelal-eddin.

—Les Persans désignent aussi par ce mot le dixième jour du mois solaire.

ABANA. Géogr. anc. Rivière de Syrie, dont il est parlé dans la Bible.

ABANÇAY. Géogr. Ville du Pérou, à 140 kilom. de Cuzco, bâtie dans une vallée spacieuse qu'arrose la Pachaca, sur laquelle est l'un des plus grands ponts du Pérou; 5,000 habitants; ancienne capitale de la province qui portait son nom.

ABANCOURT. (ét. celt. *aban*, sommet; *court*, habitation, c'est-à-dire, village sur une hauteur). Géogr. Nom donné à trois villages, l'un dans le dép. du Nord, l'autre dans le dép. de l'Oise, et le 3e dans le dép. de la Seine-Inférieure.

ABANCOURT (Ch.-Xav.-Jos.-Franqueville d'). Ministre de la guerre sous Louis XVI. Dénoncé par Thuriot dans la séance du 10 août, il fut massacré à Versailles le 9 septembre 1792.

— ABANCOURT (F.-J. Willemain d'). Écrivain français, né à Paris en 1745, mort en 1800.

ABANDON. s. m. (ét. celt. *a* priv., sans; *band*, lien). Délaissement, état d'une personne ou d'une chose abandonnée. Être dans le plus affreux abandon. Mourir dans l'abandon, dans un abandon absolu. Vivre dans un abandon général. Laisser sa maison dans un abandon, dans un état d'abandon qui en augmente tous les jours la dégradation. Ceux qui ne vivent que pour eux tombent dans le mépris et dans l'*abandon*. (Mme de Lambert.) Quel autre que Pilate devait, dans un *abandon* si général, ... (Bourdal.) Le Camoëns n'eut d'autre ressource qu'un hôpital; ce fut là qu'il passa le reste de sa vie, et qu'il mourut dans un *abandon* général. (Volt.) L'*abandon* où vos absences laissent votre peuple. (Massill.) L'*abandon* est le partage des malheureux; il ne devrait être que celui des méchants. (S. Dubay.) L'*abandon* dans la vieillesse est le sort de l'égoïste. (Boiste).

— Il est souvent suivi d'un complément, et alors il signifie l'action d'abandonner, le renoncement à, l'oubli de. L'abandon de soi-même. L'abandon de ses intérêts. L'abandon de sa propre cause. L'abandon volontaire de ses droits. L'abandon de la culture des terres. L'abandon de sa personne, de ses trésors, de sa vie. Il y aurait un lâche *abandon* de moi-même à souffrir qu'on me déshonore. (Volt.) L'oubli et l'*abandon* d'un seul de vos malades est une inhumanité qui révolte. (Massill.) C'est alors que Dieu doit à sa justice l'*abandon* du pécheur. (Id.) La flatterie, la perfidie, l'*abandon* de tout engagement, sont le caractère de la plupart des courtisans. (Montesq.)

— Suivi d'un complément, il signifie aussi quelquefois l'action d'être abandonné par. Un malade peut juger de son état par les larmes de ses amis, par la contenance ou l'*abandon* des médecins. (Buff.) La chute de saint Pierre n'arriva pas tant par sa négligence que par l'*abandon* de Dieu. (Pascal.) Nous n'avons aucune loi précise qui prévienne ou qui punisse l'*abandon* des parents. (Encycl. méth.)

— Suivi de la préposition *à*, il marque l'action de s'abandonner à. Un parfait *abandon* à la volonté de Dieu. La foi, le courage, l'*abandon* à Dieu. (Boss.) La soumission aux ordres de Dieu, l'*abandon* à la Providence. (Id.) Un plein *abandon* de nous-mêmes à toutes les volontés de Dieu. (Bourd.)

— En parlant du discours, des ouvrages d'esprit et des productions des arts, des manières, il se dit d'une sorte d'abondance facile, de négligence aimable, qui exclut toute recherche, toute affectation, et se laisse aller à l'inspiration de la pensée, au mouvement du sentiment. Il y avait dans toute leur personne tant de simplicité, de souplesse et d'*abandon*, que l'action la plus commune suffisait pour leur prêter mille charmes. (Brill.-Sav.) Une conversation où notre hôte mit bien plus d'*abandon* que la veille, nous conduisit assez avant dans la nuit. (Id.) Dans une de ces causeries pleines d'*abandon*. (Id.) Il y a dans cette partie de son discours un heureux *abandon*. (Acad.) Attitudes tantôt animées, tantôt laissées dans un mol *abandon*. (Buff.)

— Il se prend quelquefois dans la signification de, Confiance entière. Parler avec abandon, avec un entier abandon.

— À L'ABANDON. Loc. adv. Sans soin, sans précaution, avec négligence. L'Italie et Rome deviennent la proie des Barbares; tout l'Occident est *à l'abandon*. (Bossuet.) Tu laisses aller tes affaires *à l'abandon*. (Mol.) Cette nonchalance stupide, qui néglige tout, qui laisse tout *à l'abandon*. (Patru.) L'œil farouche et troublé, l'esprit *à l'abandon*. (Régnier.) Mon château, ma famille, mon bien, tout est *à l'abandon*. (Volt.) Ses enfants qu'il laisse *à l'abandon*. (La Font.) Toutes les parties de l'administration étaient négligées; les lois étaient en oubli, les finances au pillage, la discipline militaire *à l'abandon*. (Marm.)

— Législat. milit. *Abandon d'armes*. Sorte d'abandon dont se rendrait coupable un militaire qui, dans une affaire avec l'ennemi, jetterait lâchement ses armes, c'est-à-dire les armes d'uniforme de troupe.

— *Abandon de poste*. Sorte d'abandon par lequel un militaire se sépare ou s'éloigne du poste à la garde duquel il est commis. Dans nos usages modernes, dit le général Bardin, il est difficile de définir l'abandon de poste, à cause de l'acception vague que notre législation donne au mot *poste*. Signifie-t-il *place de guerre*, position militaire, lieu de résidence légale, ou bien signifie-t-il *corps de garde*? Car les abandons dans ces divers cas devaient être envisagés, les uns comme fautes, les autres comme délits, les autres comme crimes. L'abandon de poste, sans volonté de déserter, n'est qu'une faute, il n'emporte qu'une punition de discipline; mais s'il s'y joint des circonstances aggravantes, telles que l'abandon en marchant à l'ennemi (il est visible qu'il n'est plus question ici de corps de garde), et pour songer à sa propre sûreté, la faute devient un crime puni de mort. *L'abandon de poste*, si l'on prend le mot *poste* pour *corps de garde*, eût dû se distinguer en abandon étant de faction, ou n'étant pas de faction. *L'abandon du poste*, pris dans son sens général, se distingue en *abandon* de faction, abandon en troupe, abandon pour piller.

— *Abandon en troupe* ou *abandon en masse*. Sorte d'abandon par lequel une troupe abandonne en masse, et sans ordres supérieurs, son poste.

— *Abandon pour piller* ou *butiner*. Sorte d'abandon par lequel, dans une place prise d'assaut, l'assaillant quitte son poste pour se livrer au pillage.

— *Abandon de voitures*. Sorte d'abandon dont se rendraient coupables des conducteurs d'artillerie, soit en se séparant de leurs canons, caissons, voitures, etc., soit en les livrant ou vendant à l'ennemi.

—*Abandon devant l'ennemi*. Sorte d'abandon dont un militaire se rend coupable ...

— *Abandon de drapeau*, ou *abandon de corps*, ou *abandon de rangs*. Il y a abandon de la part d'un homme de troupe, quand il fait, sans autorisation, une absence de 24 heures ou de 48 heures; l'absence des officiers est réputée abandon après 15 jours révolus depuis la disparition.

— *Abandon de faction*. Sorte d'abandon par lequel une sentinelle rompt sa consigne et abandonne son poste. L'expression *abandon de faction* est consacrée, mais c'est une des impropriétés de la langue militaire française, puisqu'il ne peut être fait abandon que d'objets matériels.

— Escr. *Abandon de l'épée*. Mouvement qui fait quitter le fer, soit en marchant, soit en prenant le plus long pour aller aux parades.

— Jurispr. *Abandon d'action*. Acte par lequel la partie lésée qui a pris d'abord la voie, soit criminelle, soit civile, l'abandonne pour porter son action devant une autre juridiction.

— *Abandon de biens*. V. CESSION.

— *Abandon d'époux*. Acte par lequel un mari quitte sa femme, ou la femme le mari.

— *Abandon maritime*. Acte par lequel l'assuré, pour obtenir le montant de l'assurance, abandonne, en cas de sinistre, à l'assureur la chose assurée; c'est aussi l'abandon que l'armateur fait du navire et du frêt pour être déchargé de la responsabilité des faits du capitaine.

— On fait *abandon* de son bâtiment, soit en mer, soit près des côtes, en faisant passer l'équipage sur un navire qui vous rencontre dans une position désespérée, ou dans ses propres embarcations.

—*Abandon de mitoyenneté*. V. MITOYENNETÉ.

—*Abandon de fonds grevés de servitudes*. Acte par lequel le propriétaire du fonds se charge de faire à ses frais les ouvrages nécessaires pour l'usage ou la conservation de la servitude. V. SERVITUDE.

— *Abandon de poursuites*. V. DÉSISTEMENT, PÉREMPTION.

ABANDONNATAIRE. s. des 2 g. Jurispr. Celui ou celle au profit de qui est fait un abandon ou abandonnement. Ce mot, qui se trouve dans la plupart des commentaires du Code civil, est omis dans tous nos dictionnaires.

ABANDONNÉ, ÉE. adj. et part. pass. d'Abandonner. S'emploie souvent sans régime. Omiss. de l'Académie. Le voyez-vous seul, *abandonné*? (Boss.) La veuve *abandonnée*, et ses enfants orphelins ont souffert la faim dans une cruelle solitude. (Deleuze.) Depuis les beaux jours d'Athènes, la tragédie errante, *abandonnée*, cherche de contrée en contrée quelqu'un qui lui donne la main. (Volt.) Tandis que la reine s'enfuit, les brigands se précipitent, trouvent la couche royale *abandonnée*, et veulent pénétrer au-delà. (Thiers.) En parcourant les tableaux des vicissitudes humaines tracés par Racine, on croit errer dans les pères *abandonnés* de Versailles. (Chateaub.)

— ABANDONNÉ À. L'Académie a également oublié de dire que le mot *abandonné* peut être suivi de *à*, dans le sens de, Qui est laissé en proie. Est-ce que par hasard cela ne valait pas la peine d'être dit? *Abandonnés* à leur sens, à leur propre esprit, à leur lumière naturelle. (Pasc.) *Abandonnée* à sa propre conduite. (Fonten.) On aperçoit dans ce fameux Calderon la nature *abandonnée* à elle-même. (Volt.) Les puissances de la terre ne sont *abandonnées* ni aux jeux du hasard, ni aux lois monotones du mouvement. (B. de St-P.) Virginius tua sa fille pour ne pas la laisser *abandonnée* à la passion d'Appius. (Boss.)

— Par inversion, *à* peut, dans les vers, se placer avant le verbe. À votre foi mon âme est toute *abandonnée*. (Mol.)

De mille factions mère désordonnée,
Florence à leurs fureurs vivait *abandonnée*.
(DELILLE.)

Déjà de ses vaisseaux la pointe était tournée,
Et la voile flottait *aux* vents *abandonnée*.
(RACINE.)

—*Abandonné* signifie quelquefois, Qui n'est retenu par aucune loi, par aucune considération, par aucune pudeur. Il faut que vous passiez pour les plus *abandonnés* calomniateurs qui furent jamais. (Pasc.) Le pécheur le plus dissolu, le plus faible, le plus *abandonné*. (Massill.)

— *À pas abandonnés*. Au hasard. Cette acception est omise dans tous les dictionnaires.

Une seule suivait, *à pas abandonnés*,
Des sentiers creux et détournés.
(F. DE NEUFCHATEAU.)

—L'Académie, en ne citant que ces exemples: *Abandonné de Dieu, de ses amis, du médecin*, donne à entendre que ce participe ne régit que la préposition *de*; mais on dit également *abandonné par* et *abandonné de*.

— ABANDONNÉ PAR. Quand les calamités sociales affligent un pays, les peuples doivent se croire *abandonnés* par la Divinité. (Mme de Staël.) Les terres étaient *abandonnées* par les laboureurs. (Volt.) *Abandonné* par le roi à la fureur de ses ennemis. (Id.) Le grand ouvrage de la jonction du Tanaïs et du Volga, *abandonné* par l'Allemand Braker. (Id.) Les molécules d'eau *abandonnées* par l'air perdent l'état élastique. (Libes.)

. . . . Quand par Idoménée
L'île de Jupiter se vit *abandonnée*. (VOLTAIRE.)
...
D'être par mon époux trahie, *abandonnée*,
Tout cela n'était rien près de mon embarras.
(GILBERT.)

—ABANDONNÉ DE. Le malheureux Arbogaste, *abandonné* de Dieu et des hommes. (Fléch.) L'homme fortuné fut *abandonné* de la fortune. (Fén.) Le peuple romain, presque toujours *abandonné* de ses souverains. (Montesq.) Trahi par l'un, renié par l'autre, *abandonné* de tous. (Pasc.) Tryphon se vit tout à coup *abandonné* des siens. (Boss.) Rome *abandonnée* de tous les peuples d'Italie. (Montesq.) *Abandonnée* de tous les secours de l'art. (Massill.) Il se sentit presque tout à coup *abandonné* de ses jambes. (Fonten.) Moi qui de mes parents toujours *abandonnée*. (Rac.) De l'univers entier je meurs *abandonnée*. (Volt.) Fût-il dans son malheur de tous *abandonné*. (Corn.) Et son triste mérite de tous *abandonné*. (Mol.)

—Quand le régime indirect d'*abandonné* est accompagné d'un adjectif, on dit *abandonné par*. Un père *abandonné* par un fils furieux. (Volt.) *Abandonné par* de lâches disciples. (Id.) On peut cependant aussi employer abandonné de.

Ou tel, *abandonné* de ses poutres usées,
Fond enfin un vieux toit. (BOILEAU.)

—On met encore *par*, s'il y a dans la phrase quelque opposition de noms ou de verbes. Reconnu d'une partie de l'armée, *abandonné* par l'autre. (Volt.) Trahie par sa sœur, *abandonnée* par son amant. (Id.) L'autorité de l'Église usurpée par les uns, et *abandonnée* par les autres. (Id.)

—ABANDONNÉ ENTRE. Cette acception est omise dans tous les dictionnaires. De là un bien-être inexprimable, que rien ne saurait troubler, parce qu'il a sa source dans le fond le plus intime de l'âme, *abandonnée* sans réserve entre les mains du Grand-Être essentiellement bon et tout-puissant. (La Menn.)

—Le mot *abandonné* est aussi substantif, et alors il se dit d'un homme perdu de libertinage et de débauche, et principalement d'une femme qui se prostitue. C'est un abandonné. C'est une abandonnée. Je ne veux point brûler pour une *abandonnée*. (Mol.)

—UN ENFANT ABANDONNÉ. Un enfant qui se trouve sans secours, loin de ses parents. La loi du 25 frimaire an V voulut que les enfants *abandonnés*, nouvellement nés, fussent reçus dans tous les hospices civils de la république. (Merlin.)

—On dit proverbial. d'une personne qui prend le parti le plus nuisible à son honneur, le plus contraire à ses intérêts: Il faut être bien *abandonné* de Dieu et des hommes pour agir ainsi.

—Jurispr. *Choses abandonnées*. Se dit des choses dont le propriétaire ne veut plus. Ainsi, l'on ne doit pas comprendre au nombre des choses abandonnées celles que le propriétaire jette par nécessité, comme dans une tempête, ou qu'il perd par hasard.

ABANDONNEMENT. s. m. (étym. celt., *a* priv.; *band*, lien; sans lien). Malgré le soin que l'Académie a pris d'intervertir l'ordre des définitions pour les mots *abandon* et *abandonnement*, on voit qu'elle n'a pu parvenir à les différencier, et les exemples qu'elle cite viennent à l'appui de cette assertion. *Abandonnement* s'employait avec toutes les acceptions d'*abandon*. Ministres du Dieu des armées, dites-nous quels furent, dans ce triste *abandonnement*, les sentiments d'un cœur tel que le sien. (Masc.) Cet *abandonnement* de sa propre cause, et par conséquent de sa vie. (Bourd.) C'est l'*abandonnement* au plaisir qui nous jette dans..... (Massill.) L'*abandonnement* aux passions. (Id.) La reine l'aimait avec une tendresse qui allait jusqu'à la soumission et à l'*abandonnement* de toute volonté. (Volt.) Ce qui aliéna surtout les Anglais de lui, ce fut son *abandonnement* à ses favoris. (Id.) Mais aujourd'hui ce mot est généralement remplacé par le mot *abandon*, qui est moins long et plus doux.

— On l'emploie pour signifier dérèglement excessif dans la conduite, dans les mœurs, et c'est la seule nuance qu'il ait conservée. Tant d'emportements honteux, tant de faiblesse et d'*abandonnement*. (Massill.) Venir à ce degré d'*abandonnement* qui fait les âmes égarées et criminelles. (Id.) Quand il s'agit de réparer une vie entière de corruption et d'*abandonnement*. (Id).

— L'Académie se trompe en disant qu'il s'emploie toujours absolument dans ce sens; car on peut lui donner un complément. L'*abandonnement* de leur vie répond toujours à celui de leur état. (Massill.)

— ABANDONNEMENT AU BRAS SÉCULIER. Acte par lequel une personne déjà condamnée par le juge d'église était livrée entre les mains des juges laïcs pour être punie corporellement.

—Syn. comp. ABANDONNEMENT. CESSION. ABDICATION. RENONCIATION. DÉMISSION. DÉSISTEMENT. On fait un *abandonnement* ou une *cession* de ses biens, une *abdication* de son pouvoir, une *renonciation* à ses droits; on fait ou l'on donne *démission* de ses charges; on donne un *désistement* de sa plainte.

ABANDONNER. v. a. 1re conj. (ét. celt., *a* priv., sans; *band*, lien). Quitter, s'éloigner de, sortir de. Les enfants *abandonnaient* la maison de leurs pères pour aller vivre dans les déserts. (Pascal.) Dès le commencement de la guerre, Pompée fut obligé d'*abandonner* l'Italie. (Montesq.) La pie n'*abandonne* jamais ... on le dit, fille du ciel, comment croire qu'elle puisse *abandonner* sa patrie pour habiter la terre? (Beauchêne.) Presque étranger dans mon pays, je n'*abandonnais* après moi ni château ni chaumière. (Chateaub.)

—Laisser sans secours, délaisser entièrement. Un père abandonne un fils qui le déshonore. Un médecin abandonne un malade. Un maître abandonne un écolier. Une mauvaise mère abandonne son enfant. Dieu abandonne le pécheur endurci. Dieu permet qu'on nous abandonne comme nous avons *abandonné* les autres. (Bourd.) Comme s'il était permis d'abandonner les pauvres! (Fléch.) Les lois romaines défendaient aux pères et mères d'*abandonner* leurs enfants. (Encyclop. méth.) Pierre n'*abandonna* pas le roi détrôné, il redoubla ses secours. (Volt.) Que j'ai de douleur de voir que Dieu vous *abandonne* jusqu'à vous faire réus-

sir si heureusement dans une conduite si malheureuse! (Pasc.) Avant la bataille de Cannes, aucun allié ne l'avait *abandonnée*. (Montesquieu.)

— Dans ce sens, il est quelquefois suivi de la préposition *dans*. M. Despréaux ne m'a point *abandonné* dans les plus grands périls. (Rac.) Prince, dans son malheur, ne l'*abandonnez* pas. (Id.) Ne m'*abandonnez* pas dans l'état où je suis. (Id.) Il ne faut pas *abandonner* la république dans ses besoins. (Fén.) L'enfant est maintenant devenu homme, et la religion, qui l'a suivi des yeux avec une tendre sollicitude dans l'état de nature, ne l'*abandonnera* pas dans l'état de société. (Chateaub.)

. . . Tu te fais bien attendre,
Tu m'as *abandonné* dans un grand embarras.
(Regnard.)

— On peut également dire *abandonner sur* :

O vous qui m'aimiez, ô mon père !
Pourquoi, sur ce triste hémisphère,
M'avez-vous donc *abandonné* ?
(Malfilatre.)

— Laisser en proie, exposer, livrer; et, dans ce sens, il est toujours suivi de la préposition *à*. Régulus persuada au sénat d'*abandonner* les prisonniers aux Carthaginois. (Boss.) Théodose l'*abandonna* aux soldats, qui lui tranchèrent la tête. (Fléch.) Je vous *abandonnerai* à vous-même et à votre cruelle destinée. (Boss.) Quand la justice de Dieu nous *abandonne* à nous-mêmes. (Bourd.) Dieu n'a pas *abandonné* ses élus aux caprices du hasard. (Pasc.) Je vous *abandonnerai* à vos anciens malheurs. (Fén.) Les Romains *abandonnèrent* de nouveau l'empire de la mer aux Carthaginois. (Boss.) Il ne coûta rien aux Athéniens d'*abandonner* leur ville au pillage et à l'incendie. (Id.) Il y a de petits défauts que nous *abandonnons* volontiers à la censure. (La Bruy.) L'enfant qu'on *abandonne* à ses fantaisies est un désordre social. (Labouiss.) J'avais *abandonné* mes sens à la douceur du sommeil. (Barthél.)

Dolcé jusqu'à ce jour aux beaux-arts, aux plaisirs,
Avait *abandonné* ses innocents loisirs.
(Delille.)

— Négliger entièrement, renoncer à. Abandonner ses amis. Abandonner ses connaissances. Abandonner le jeu, les plaisirs. Abandonner un système, un raisonnement. Abandonner la poursuite d'une affaire. Abandonner une cause. Abandonner un projet, un dessein, une entreprise. Abandonner une succession. Abandonner l'étude d'une science. Il ne faut pas *abandonner* les intérêts de Dieu par des considérations politiques. (Fén.) Ce qui décrie la piété parmi les gens du monde, c'est que beaucoup d'esprits mal faits la réduisent à des pratiques basses et superflues, et *abandonnent* l'essentiel. (Id.) Sans avoir *abandonné* leur liberté comme Florence, les républiques italiennes s'étaient énervées et adoucies comme elle. (Villem.) Il est temps d'*abandonner* un trompeur espoir. (J.-J. Rouss.) Et gardez-vous de penser qu'ils aient perdu l'espoir ou *abandonné* le dessein de le détrôner. (La Menn.) Lui, que l'ordre contraint de vouloir être aimé comme il s'aime, accepterait ou les débris d'amour que les passions rassasiées lui *abandonnent* avec dédain, ou l'indifférence ou la haine ! (Id.) Nous ne pousserons pas plus loin ces preuves, et nous les *abandonnons* à ceux qui ont étudié la haute théologie chrétienne. (Chateaubriand.)

— Cesser de fréquenter ce qu'on fréquentait auparavant. Depuis quelque temps on a *abandonné* ce spectacle. (Lav.) Si les hommes étaient juges, la place publique serait *abandonnée*, et il serait établi qu'il y aurait de l'ignominie à voir de tels spectacles. (La Bruy.) Cette acception est omise dans le Dictionnaire de l'Académie.

— Il se dit aussi des facultés, des qualités physiques ou morales, lorsqu'elles viennent à nous manquer. Les troupes de Phalante succombent, le courage les *abandonne*. (Fén.) Les Suédois que la confiance *abandonnait*. (Volt.) L'algèbre et la fortune ne l'*abandonnèrent* pas dans cette nouvelle patrie. (Fonten.) Je ne me soutiens plus, ma force m'*abandonne*. (Rac.) Sa bonté naturelle et sa droite raison l'*abandonnaient* en un instant. (Fén.) La vie *abandonne* Mirabeau au milieu de son ambition. (Villem.) Ceux que l'amour *abandonne* s'accusent ordinairement de mille torts, et se taisent sur le plus grand, qui est d'avoir cessé de se plaire. (Lingrée.) Mais si les anciens attribuaient quelque chose de merveilleux à l'homme que l'espoir n'*abandonne* jamais, qu'auraient-ils pensé du chrétien qui, dans son étonnant langage, ne dit [illegible] (Chateaub.)

— ABANDONNER POUR, c'est-à-dire, quitter, sacrifier une chose pour une autre. Christine *abandonna* le trône pour les beaux-arts. (Volt.) Il *abandonna* donc absolument toute autre étude pour la philosophie de Descartes. (Fonten.) Le courage que vous avez eu d'*abandonner* vos couronnes pour J.-C. (Fléch.) Elle *abandonne* pour avoir des armes et des munitions, non-seulement ses joyaux, mais encore le soin de sa vie. (Boss.) L'éloquence est nuisible quand elle *abandonne* les intérêts de la vertu et de la vérité pour les siens. (Sénèque.) Un jour pour la campagne *abandonnant* la ville. (Delille.)

— Confier, remettre. Abandonner son fils, le soin de son fils à la conduite d'un sage gouverneur. Abandonner le soin de ses affaires à un homme intelligent et probe. M'*abandonnant* le soin de tout ce qui le touche. (Rac.)

— Laisser échapper, ne pas retenir. Tenez ferme, n'abandonnez pas cette corde. N'abandonnez pas les rênes de ce cheval. N'abandonnez pas votre cheval.

— *Abandonner une chose, une personne à quelqu'un*. Lui permettre d'en faire, d'en dire ce qu'il lui plaira; lui en laisser l'entière disposition, lui laisser une entière liberté à son égard. Abandonner tous ses biens à ses créanciers. Abandonner à quelqu'un les fruits de son jardin. Ils n'eurent aucune peine à nous *abandonner* leurs mines d'or et d'argent. (Fén.) Il méprisait les bruits du vulgaire, et se renfermant dans ses bonnes intentions, il lui *abandonnait* les apparences. (Fléch.) Je n'avais pas la force de reprendre l'autorité que je lui avais *abandonnée*. (Fénel.)

— *Abandonner un malade*. Se dit des médecins lorsqu'ils cessent de voir un malade ou qu'ils ne lui ordonnent plus rien, parce qu'ils désespèrent de sa guérison.

— *Abandonner les étriers*. Retirer les pieds de dedans les étriers, et souvent perdre les étriers.

— S'ABANDONNER. v. pron. Se laisser aller sans retenue. Des chars qu'il faut éviter et qui *s'abandonnent* au milieu des rues comme dans une lice. (La Bruy.) Il dit aux sœurs de Psyché qu'elles n'avaient qu'à *s'abandonner* dans les airs. (La Font.) Elles s'étaient *abandonnées* dans les airs comme si elles eussent voulu se laisser tomber. (Id.) On a toujours plus d'esprit et d'agrément quand on *s'abandonne* dans la conversation, sans faire aucun calcul de vanité ou d'amour-propre. (Mme Necker.)

— Se livrer. S'abandonner à la colère, au chagrin, au désespoir, à l'ambition, à l'avarice, à ses désirs, au désordre, à la fureur, à l'orgueil, etc. Heureux quand on peut s'y trouver seul, pour *s'abandonner* sans réserve au délire des sensations tumultueuses dont on est de toute part assailli. (Raoul-Rochette.) N'ayant pu vaincre son amour, elle s'y était entièrement *abandonnée*. (Lesage.) Télémaque s'était d'abord *abandonné* trop promptement à la joie d'être si bien traité de Calypso. (Fén.) La présence d'esprit est un pilote qui nous garantit des naufrages. Il ne quitte pas le gouvernail et ne *s'abandonne* jamais à la merci des flots au milieu des tempêtes de la vie. (Beauch.) Ils *s'abandonnèrent* à l'impétuosité d'une joie effrénée. (Barthél.) Mon cœur *s'abandonne* à cette espérance. (Sévigné.)

— Se soumettre entièrement. S'abandonner à la Providence. S'abandonner à Dieu sans réserve. S'abandonner à d'indignes ministres. Pygmalion se défie des gens de bien, et *s'abandonne* à des scélérats. (Fén.) Fais tout ce que tu voudras, je m'*abandonne* à toi. (Rac.) A son génie il faut qu'on *s'abandonne*. (Volt.) || On dit quelquefois: *S'abandonner entier*, pour, s'abandonner tout entier. Je m'*abandonne* entière à mon père qui m'aime. (Volt.)

— S'abandonner, sans régime, perdre courage. L'homme *s'abandonne* trop souvent quand il est abandonné par la fortune. (Beauch.)

— S'ABANDONNER À, suivi d'un infinitif. Elle peut *s'abandonner* à vous aimer. (Pasc.) Ne pas *s'abandonner* témérairement à punir les coupables. (Boss.) Voilà jusqu'où va l'égarement de l'esprit humain, quand on *s'abandonne* à le suivre. (Bourd.) La nature en fureur *s'abandonne* à tout faire. (Corn.)

— On dit d'une femme qui se prostitue: Cette femme *s'abandonne* à tout le monde.

— Syn. comp. ABANDONNER. DÉLAISSER. QUITTER. On *abandonne* les personnes et les choses; on ne *délaisse* que les personnes. On *abandonne* ceux qu'on devrait secourir; on *délaisse* ceux qu'on pourrait secourir. Nos parents, nos amis nous *abandonnent*; les hommes nous *délaissent*. On *quitte* momentanément un ouvrage; on l'*abandonne* pour ne plus le reprendre.

— Méd. vétér. *Abandonner un animal*. Cette expression a reçu plusieurs acceptions : 1° Lâcher les guides du cheval et l'exciter à marcher avec toute la rapidité dont il est susceptible; 2° abandonner un animal à la nature, après une maladie longue et opiniâtre, en se bornant aux seuls soins diététiques; 3° abandonner ou sacrifier un animal, s'il est affecté d'une maladie contagieuse ou atteint d'un accident grave, soit incurable, soit très-difficile, très-long et très-dispendieux à guérir.

— Mar. *Abandonner le service*. Déserter. || *Abandonner son bâtiment*, en faire l'abandonnement en sauvant l'équipage. || *Abandonner* [illegible] être emparé. || *Abandonner la chasse*, c'est cesser de poursuivre un bâtiment. || *Abandonner une ancre*, la laisser au fond de l'eau après avoir coupé la chaîne ou le câble qui la joignait au navire.

— Jurispr. V. ABANDON.

ABANGA, ou **ABAUGA**. s. m. Bot. Les habitants de l'île Saint-Thomas appellent ainsi le fruit d'un palmier dont ils regardent les semences comme très-utiles dans les affections de poitrine.

ABANNATION. s. f. (pr. *a-ba-nna-ci-on*.) Anc. jur. Exil d'un an que l'on faisait subir à celui qui avait commis un homicide involontaire.

ABANET. s. m. Ceinture dont se servaient les prêtres juifs dans l'exercice de leur ministère.

ABANO. Petite ville d'Italie, à 8 kil. S.-O. de Padoue, anciennement *Aponum*, *Aponus*; célèbre par ses eaux thermales déjà connues des Romains sous le nom de *aquæ aponenses*; 2,900 hab.

ABANO (Pierre d'). Penseur profond et célèbre médecin du XIIIe siècle; né en 1250 à Abano, mort en 1316. Il fut accusé de magie et condamné au feu, mais il mourut avant l'exécution.

ABANTE. adj. et s. des 2 g. Hist. Peuples de Thrace venus en Grèce; ils y bâtirent la ville d'Abée, qui fut détruite par Xerxès. Ils ne laissaient croître leurs cheveux que par derrière, de peur que leurs ennemis ne pussent les prendre par devant et les terrasser.

ABANTÉEN, ENNE. adj. Géogr. anc. Nom des peuples d'Argos, dans Ovide.

ABANTIDAS. s. m. Hist. anc. Usurpa le pouvoir souverain, à Sicyone, 267 avant J.-C.; il fut tué dans une embuscade que lui tendirent les deux philosophes Clinias et Aristote le dialecticien.

ABANTIDE ou **ABANTIADE**. adj. et s. des 2 g. Nom patron. Temps héroïq. Descendant d'Abas, roi d'Argos vers l'an 1310, 1498 avant J.-C.

— ABANTIDE. Géogr. anc. Partie de l'Épire où les Abantes et les Locriens furent jetés après la prise de Troie.

ABANUS. s. m. Bot. Nom arabe de l'ébénier.

ABANY ou mieux **ABONY**. Géogr. Gros bourg de Hongrie, à 28 kil. N.-N.-E. de Keeskemet; 6,000 hab.

ABAOUJVAR. Géogr. Comitat en Hongrie, où se trouve la montagne de Tokai, si célèbre par ses vignobles.

ABAPTISTE, ABAPTISTA ou **ABAPTISTON**. s. m. (ét., ἀ priv., sans, et βαπτίζειν, plonger). Chir. Gallien donne ce nom à la couronne du trépan, qui avait toujours autrefois la forme d'un cône tronqué, pour qu'elle ne s'enfonçât pas brusquement dans l'intérieur du crâne. V. TRÉPAN.

ABAPUS. s. m. Bot. Synonyme de GETHYLLIS.

ABAQUE ou **ABACUS**. s. m. (ét. gr., ἄβαξ, table). Archit. Petite table formant la partie supérieure du chapiteau de la colonne, sur laquelle porte immédiatement l'architrave. On l'appelle plus ordinairement *tailloir* ou *trapèze*. L'abaque est parfaitement carré, au chapiteau dorique, au toscan et à l'ionique antique; mais il est creusé en portion de cercle sur ses faces et coupé à ses quatre angles, au chapiteau corinthien, au composite, et à l'ionique moderne. Quelquefois l'abaque ou tailloir du chapiteau toscan est aussi appelé plinthe, parce que n'étant pas orné de moulures, comme celui des autres ordres, il est semblable à la plinthe des bases.

— Minéral. Sorte d'auge dans laquelle on lave les métaux et principalement l'or. C'est le même que l'*abaco*. V. ce mot.

— Antiq. Ce mot avait plusieurs acceptions. En géomét., l'abaque était une table couverte de poussière, sur laquelle on traçait des figures ou des chiffres. L'abaque ou machine à calculer était, chez les Grecs, composé d'un carré long, évidé, sur lequel étaient tendus des fils auxquels on enfilait des boules. Le cabinet de Sainte-Geneviève renferme un *abaque* qui paraît romain. (E. Johan.) Cet appareil est encore fort habilement manié par les Russes, qui le désignent sous le nom de *stchote* (compte, calcul). Le stchote n'est autre chose que l'*abax* des Grecs, l'*abacus* des Romains et le *souanpan* des Chinois. Il est probable qu'il vient de l'Inde.

— Par extension, il se disait d'une table de nombre qui servait à faciliter les opérations de l'arithmétique : c'était sans doute notre table de multiplication, qu'on appelle encore *table de Pythagore*.

— *L'abaque* était aussi un buffet destiné à placer les vases dont on se servait dans les repas, et sur lequel les gens riches étalèrent, dans la suite, leur plus précieuse vaisselle.

— *L'abaque à lire* était une table sur laquelle on traçait les lettres pour apprendre à lire aux enfants.

— *L'abaque à jouer* était une sorte d'échiquier ou de damier.

— *L'abaque* était aussi une plaque carrée, de bronze, de verre ou d'autre matière, que l'on incrustait dans les lambris des maisons somptueuses, des palais.

ABARAN ou **ABARNER**. Géogr. Bourg de Perse, [illegible] mission de dominicains, entretenue par le pape et administrée par un religieux qui prend le titre d'archevêque de Nakhchivan.

ABARBARÉE. s. f. Myth. gr. Nom commun à plusieurs nymphes.

ABARCA. Roi d'Aragon et de Navarre, périt dans un engagement avec les Castillans en 996.

— ABARCA (Pierre). Jésuite espagnol, théologien, biographe, né à Jaca, en 1619, mort en 1661.

— ABARCA-BOLEA-Y-CASTRO. Poëte, ministre de Charles-Quint, et de Philippe II, au XVIe siècle.

— ABARCA-BOLEA-Y-PORTUGAL (D. Jerom). Historien, seigneur aragonais du XVIe siècle.

ABARE. adj. et s. des 2 g. Hist. V. AVARE.

ABARÉMO-TÉMO. s. m. Bot. Arbre du Brésil qui croît dans les montagnes et paraît être un mimosa, de la famille des légumineuses. Pison rapporte que, dans le pays, la décoction de son écorce, qui est amère et astringente, est appliquée sur les ulcères d'un mauvais aspect.

ABARIDE. s. m. (ét. gr., ἀβαρής, léger). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des carabiques, tribu des féroniens, établi par M. Dejean, et qui a pour type et unique espèce l'*abaris ænea*, déjà trouvé dans les environs de Carthagène, en Amérique, par M. Lebas.

ABARIM ou **ABARAIM**. Géogr. anc. Montagne de l'Arabie, dans le pays des Moabites; c'est l'avant-dernière station des Israélites dans le désert, et le lieu d'où Moïse vit la Terre-Promise, et où il mourut.

ABARIMON. Géogr. anc. Contrée de la Scythie, en Asie; elle était habitée par des peuples sauvages errants, et qui, selon Pline, avaient les pieds tournés au rebours des nôtres. La forme de leur chaussure donna lieu à cette erreur.

ABARIS. Myth. gr. Magicien scythe, très-habile dans la médecine, contemporain d'Orphée, suivant les uns, de Crésus et de Pythagore, suivant d'autres; il était prêtre d'Apollon Hyperboréen, et avait reçu de lui, dit-on, une flèche d'or enchantée sur laquelle il traversait les airs, et se transportait partout où il voulait. Il délivra plusieurs peuples de la Grèce des fléaux qui les désolaient.

ABARITH. Géogr. anc. Bourg de Galilée; pendant la guerre des Juifs contre les Romains, ses habitants pillèrent un jour tous les bagages du roi Agrippa et de Bérénice sa sœur.

ABARNAHAS. s. m. Terme d'alchimie autrefois employé comme synonyme de magnésie. Inusité.

ABARTICULATION. s. f. (pr. *ab-ar-ti-cu-lâ-ci-on*; ét. lat., *ab*, de, et *articulatio*, articulation). Ce mot, dont se sont servis Hippocrate et Galien pour synonyme de diarthrose, exprime une articulation qui jouit d'une grande mobilité. Il n'a été employé que par quelques auteurs latins. Inusité.

ABARUS. s. m. (pr. *a-ba-russ*). Hist. Citoyen de Numance, député vers Scipion environ deux siècles avant J.-C.

— Prince arabe ou syrien qui engagea Crassus à entrer dans le pays des Parthes où il périt avec toute son armée. Plutarque l'appelle Ariamne.

ABAS, s. m. Pathol. Nom employé par quelques auteurs comme synonyme de teigne.

— Poids et mes. Poids de Perse qui sert à peser les perles et qui vaut un huitième de moins que le carat, environ 2 centigrammes.

— Myth. gr. Douzième roi des Argiens, fils de Lyncée et d'Hypermnestre, fille de Danaüs, fondateur de la ville d'Abaar.

— Nom du fils de Métanire, métamorphosé en lézard par Cérès.

— Nom d'un centaure.

— Nom d'un ancien écrivain, qui avait composé une histoire de Troie, qui s'est perdue.

— Géogr. anc. Nom d'une rivière de la Grande-Arménie, près de laquelle Pompée défit les Albaniens. On l'appelait aussi Albanas.

ABASCAL (Don José Fernando). s. m. Capitaine-général des armées espagnoles, né à Oviédo en 1743; maréchal de camp et vice-roi du Pérou en 1804, proclamé par les Cortès marquis de la Concorde espagnole du Pérou en 1812, rappelé en 1816, par Ferdinand VII; mort à Madrid le 30 juin 1821.

ABASCANTE. s. m. Myth. gr. Un des trente Eons de la théogonie des Valentiniens.

ABASCANTUS (pr. *a-bas-kan-tuss*). Médecin à Lyon, dans le IIe siècle, cité par Galien, qui vante son antidote contre la morsure des serpents.

ABASÈNE. adj. et s. des 2 g. (pr. *a-ba-cè-ne*). Géogr. anc. Peuple d'Arabie, voisin des Adranites, dont le chef Abrahah ou Abrahite partit avec des forces considérables pour aller brûler la Mecque, l'année de la naissance de Mahomet. Ils furent assommés par une grêle de pierres sur chacune desquelles était écrit le nom de celui qu'elle devait frapper.

ABASICARPON. s. m. (pr. *a-ba-si-car-pon*, ét. gr., ἀ priv.; βάσις, base; καρπός, fruit). Bot. Genre ou sous-genre de la famille des crucifères, très-voisin de l'arabis et de l'arabidium.

[illegible] Genre de plantes appartenant à la famille des composées, mais sur l'organisation duquel on ne possède encore que des données très-vagues. L'abasoloa est une plante à feuilles opposées linéaires, légèrement scabres, présentant des dents de distance en distance; les capitules sont solitaires; il est originaire du Mexique.

ABASOURDI, IE. part. pass. de Abasourdir (pr. *a-ba-zour-di*; rad. *sourd*). Il se place toujours après le substantif, et s'emploie au propre et au figuré, mais familièrement dans les deux sens. Je les ai trouvés l'un et l'autre atterrés, *abasourdis*. (J.-J. Rouss.)

— Il régit *par*. On est *abasourdi* par une nouvelle affligeante et inattendue. (Lav.)

— Il peut aussi régir *de*. Il a été *abasourdi*

de sa disgrâce, de la perte de son procès. (Acad.)

ABASOURDIR. v. a. 2e conj. (rad. *sourd*). Rendre sourd, étourdir, assourdir par un grand bruit. Ce coup de tonnerre m'*a abasourdi*. (Acad.)

— Il s'emploie au figuré, et n'est usité que dans le style familier, où il signifie : Jeter dans une espèce d'étourdissement que cause la stupeur, le chagrin. Cette nouvelle l'a *abasourdi*, l'a tout *abasourdi*. (Acad.) Ce coup m'*abasourdit*. (Dufresny.)

Et comme il est le maître, et qu'il a du crédit,
D'une seule menace il nous *abasourdit*.
(BOURSAULT.)

— Syn. sim. Étourdir, abattre, accabler, consterner, assommer, anéantir. *Périphr.* Jeter, plonger dans l'abattement, dans la consternation. Pour la différence qui existe entre *abasourdir* et *abalourdir*. V. ABALOURDIR.

ABASOURDISSANT. part. prés. de Abasourdir (pr. *a-ba-zour-di-çan*). Comme verbe, il est toujours invariable et se construit aussi avec le pronom. Que de gens vont *s'abasourdissant* tous les jours dans les plaisirs !

—ABASOURDISSANT, E. adj. Aucun dictionnaire ne parle de l'emploi de ce mot comme adjectif; rien, cependant, n'empêche de dire. Quel bruit abasourdissant! Quelle nouvelle abasourdissante!

ABASOURDISSEMENT. s. m. (rad., *sourd*). Action d'abasourdir, et résultat de cette action. Ce mot, qui peut fort bien être employé, ne se trouve ni dans le Dictionnaire de l'Acad., ni dans le Complément, ni dans M. N. Landais.

ABASSA. s. m. Officier turc, étranglé par ordre du sultan Mustapha, en 1634, pour avoir succombé dans une expédition contre les Polonais.

ABASSE ou **ABACE.** adj. et s. des 2g. Géogr. Habitant de l'Abassie. Parmi les Abasses, les uns sont tributaires de la Russie, les autres sont indépendants.

— ABASSE ou ABASNE. s. m. Linguist. Idiome des Abasses.

ABASSI, ABAS ou **ABASI.** s. m. Monnaie d'argent en usage dans la Perse, et qui vaut 2 mahmoudis ou 97 c.

— C'est aussi un poids usité en Perse pour peser les perles. Il vaut environ deux centigrammes.

ABASSIE, ABASCIE ou **ABAZIE.** s. f. Géogr. Contrée de la Russie mérid. qui occupe le versant de cette partie de la chaîne du Caucase parallèle aux côtes N.-E. de la mer Noire. Elle tire son nom des Abasses, qui l'habitent et qui se nomment eux-mêmes *absné*.

— C'est aussi le nom d'une rivière de la Mingrélie, en Asie : on croit que c'est le Glaucus des anciens.

ABASSON. Imposteur du XVIIe siècle.

ABASTER. Myth. anc. Nom que Boccace, dans sa Généalogie des Dieux, donne à l'un des trois chevaux de Pluton. V. MÉTHEUS, NONIUS.

ABAT. Impér. du verbe Abattre. Mar. On dit *abat* le feu ou *à bas* le feu, commandement pour faire cesser de tirer, soit dans le combat, soit à l'exercice.

— s. m. (ét. celt., *a bas*). Action de renverser, de tuer. V. ABATTAGE.

ABATAGE. Orthographe de l'Académie. V. ABATTAGE.

ABÂTARDI, IE. part. pass. d'Abâtardir. Une plante abâtardie. Une race abâtardie. Talent abâtardi. Courage abâtardi. Jamais on n'a vu votre empire si lâche, si efféminé, si *abâtardi*, si indigne des anciens Romains. (Fén.)

— Il régit *par* : L'excellence du naturel qui n'avait point été *abâtardi* par la solitude. (La Font.) Ces plants ont été *abâtardis* par une culture inhabile.

ABÂTARDIR. v. a. 2e conj. (ét. celt., *bas*, défectueux ; *tardd*, origine). Faire dégénérer, corrompre, altérer le naturel. Le défaut d'exercice a abâtardi cette race d'animaux. Ces plants ont été abâtardis.

— Il s'emploie aussi et plus ordinairement au figuré. L'esclavage *abâtardit* les plus heureux naturels. (Acad.) La longue servitude *abâtardit* le courage. (Id.)

— S'ABÂTARDIR. v. pr. Dégénérer au physique ou au moral. Ces guerriers se sont *abâtardis* au milieu du luxe et de la mollesse. Les plus heureux talents *s'abâtardissent* dans l'oisiveté. Les plantes d'Asie souvent *s'abâtardissent* en Europe. Notre esprit *s'abâtardit* [illegible] taigne.)

À son fermier un jour Roch vantait sa noblesse;
Le manant, très-sensé, sur-le-champ repartit :
« Tant pis pour vous, car, je vous le confesse,
Graine si vieille enfin *s'abâtardit*. »

ABÂTARDISSEMENT. s. m. (rad. *bâtard*.) Dégénération, corruption, altération du naturel. L'abâtardissement d'une race d'animaux. L'abâtardissement d'un plant de vigne.

— Il s'emploie au figuré. L'abâtardissement des esprits. L'abâtardissement du courage. Cet *abâtardissement* de la nation contribua sans doute à diminuer les obstacles que devait rencontrer la révolution. (Chateaub.)

ABAT-CHAUVÉE ou **ABAC-CHAUVÉE.** s. f. Comm. Sorte de laine de basse qualité ainsi nommée dans l'Angoumois, le Poitou, le Limousin et la Saintonge. Au plur., Des *abat-chauvées*.

ABATÉE. Orthographe de l'Académie. V. ABATTÉE.

ABATELLEMENT. s. (rad. *bas*). Sentence par laquelle le consul de France, aux échelles du Levant, interdit tout commerce avec les négociants français qui résilient leurs marchés ou qui ne paient pas leurs dettes. Quelques-uns écrivent *Abatèlement*.

ABAT-FAIM. s. f. Art cul. Il se dit familièrement d'une pièce de résistance qu'on sert pour abattre la première faim des convives. Plur., Des *abat-faim*, c'est-à-dire *des* (pièces de viande au moyen desquelles on) *abat* (la) *faim*.

ABAT-FOIN. s. m. Agric. Ouverture pratiquée au plancher du grenier au dessus d'une écurie ou d'une étable, et par laquelle on jette le foin ou la paille nécessaire pour la consommation de chaque jour. Plur., des *abat-foin*, c'est-à-dire : *des* (ouvertures par lesquelles on) *abat* (le) *foin*. Les *abat-foin* ont l'inconvénient de laisser pénétrer dans le grenier les émanations des animaux, et souvent, d'ailleurs, ils occasionnent des accidents. (Encycl.) Ce mot est omis dans le Dictionnaire de l'Académie.

ABATI (Bocca des). D'une famille noble florentine, combattit à la bataille de Montaperti, livrée en 1260, et décida la victoire en faveur de la république.

— ABATI (Ant.) Poète, né à Gubbio, mort à Sinigaglia, en 1667.

ABATI (Ant., Nicol. et Pierre). Peintres de Modène, au XVIe siècle

— ABATI. Prêtre et poète du XVIe siècle, né à Carpi.

ABATIA. s. m. (pr. *a-ba-cia*). Bot. Genre de plantes de l'Amérique équatoriale, sur la classification de laquelle les auteurs ne sont pas d'accord. Les uns le placent dans les liliacées, les autres dans les bixacées, quelques autres dans les lythracées.

ABATIS. Orthographe de l'Académie. V. ABATTIS.

ABAT-JOUR. s. m. Archit. Baie de fenêtre dont le plafond et l'appui sont inclinés en biseau, de dehors en dedans, pour donner plus de jour dans des lieux qui, n'étant éclairés que par le haut, reçoivent ainsi la lumière de haut en bas, ou encore pour diriger la lumière sur quelques points particuliers, comme dans un magasin, sur les tables ; dans un atelier, sur les établis. Les marchands ont des *abat-jour* dans leurs magasins, pour faire paraître leurs marchandises plus belles. (Acad.)

— Par extension, on appelle *abat-jour* toute baie dont le plafond ou l'appui est incliné, soit en dedans, soit en dehors, soit en biseau, soit en ligne courbe, afin de raccorder la décoration de l'intérieur avec celle de l'extérieur, ou par tout autre motif. Fenêtre en abat-jour. Soupirail en abat-jour. Vitrail en abat-jour. Ordinairement les fenêtres des églises sont taillées en *abat-jour*. (Acad.) Les croisées de cette prison sont garnies d'*abat-jour*. (Id.)

— Le plus souvent les *abat-jour* sont destinés à éclairer les étages souterrains, tels que cuisines, offices, caves, etc.

— Par abus, on appelle *abat-jour* les réflecteurs adaptés aux divers appareils d'éclairage, et dont l'objet est de renvoyer en bas les rayons lumineux et d'y concentrer la clarté.

— Ce mot ne prend pas le signe du pluriel ; on dit : Des *abat-jour*, c'est-à-dire, des ouvertures au moyen desquelles on abat le jour.

— Bot. Certaines ouvertures placées sous le chapiteau de quelques espèces de pavots.

ABATON. s. m. (ét. gr. *à* priv. et βατὸν, accessible). Hist. anc. Édifice dont l'entrée était interdite, et que les Rhodiens avaient construit autour des trophées d'Arthémise pour en dérober la vue.

ABATOS. Myth. gr. L'un des chevaux de Pluton.

— Géogr. anc. Grand rocher séparé de l'île de Philé dans le Nil, où l'on conservait le tombeau d'Osiris.

— Île située au milieu du lac Mœris.

ABATTAGE. s. m. Action d'abattre les bois qui sont sur pied, de les couper, ou les frais que nécessite ce travail. C'est en automne que se fait l'abattage. C'est à l'acheteur à payer l'abattage.

— Il signifie aussi, en termes de marine, l'action d'incliner, de virer un bâtiment sur le côté pour l'abattre en carène.

[illegible] tre à mort les chevaux, les bestiaux, etc.

— *Abattage de bestiaux.* Sorte d'abattages exécutés aux boucheries militaires, par les agents des fournisseurs des vivres-viandes. Les employés chargés de cette partie de la nourriture des troupes en campagne doivent faire faire, autant que possible, les *abattages* la veille de la distribution. (Bardin.) Au camp, les *abattages* ne peuvent se faire qu'en lieu désigné à l'avance, et à charge par les préposés d'enterrer sans délai les entrailles des bestiaux abattus. (Id.)

— *Abattage de chevaux de troupe.* Sorte d'abattage prescrit par mesure sanitaire, et qui a lieu en cas de morve ou de fractures incurables. L'ordonnance de 1835 traite des *abattages* sous la surveillance des sous-intendants. (Bardin.)

— *Abattage de chien.* Sorte d'abattage que l'action du grand ressort détermine quand le chien du fusil fait basculer la batterie de la platine et appuie son espalet sur la bouterolle de cette platine.

— Arts et mét. Manœuvre pour soulever ou retourner une poutre, une pierre. || Une des manœuvres du fabricant de bas.

— Pol. méd. Action de détruire, de tuer certains animaux malades ou nuisibles. Abattage de chiens, de bestiaux malades, de loups.

— M. N. Landais reproche à l'Académie d'écrire avec un seul *t* le mot *abatage* et certains dérivés du verbe *abattre*, tandis qu'elle écrit avec deux *tt abattre* et ses autres dérivés; et il ajoute que ce mot écrit avec un *t* lui semble un barbarisme. Loin de justifier l'Académie, nous le condamnons sur ce point avec M. Landais, mais d'une tout autre manière. Oui, il y a inconséquence à écrire avec un *t* et deux *tt* tels et tels dérivés d'un même radical; mais y a-t-il barbarisme, comme le dit plus que légèrement M. Landais, qu'il serait facile de juger d'après ses propres termes, en le renvoyant à la définition qu'il donne du mot *barbarisme*? Sans nous arrêter aux contradictions personnelles, nous disons que, s'il était possible de prescrire contre l'usage, en suivant la règle, il faudrait écrire *abattre*, non pas avec *tt*, mais avec un seul *t*, conformément à l'orthographe primitive, qui deviendra tôt ou tard l'orthographe définitive. V. Ste-Palaye. C'était à l'Académie à donner l'exemple; chacun y eût trouvé son profit, M. Landais, en ne faisant point de la critique *critiquable*, et nous, en n'étant point dans la nécessité de rectifier les reproches de l'un ni de relever l'inconséquence de l'autre.

ABATTANT. s. m. Arts et mét. Dessus de table, châssis qui, chez les marchands, s'élève et s'abat à volonté. || Double pièce du métier à bas qui fait descendre les platines à plomb.

ABATTÉE. s. f. (rad. *bas*). Mar. Mouvement que fait en obéissant au vent, à la lame, à la marée, la proue, c'est-à-dire, l'avant d'un navire qui tourne à peu près sur la verticale passant par son centre de gravité. Ce mouvement ou celui que fait de la même manière le navire pour revenir dans la ligne du vent, s'appelle *auloffée*, et s'il dépasse cette ligne du vent, il fait encore une *abattée*, mais dans un sens opposé à la première. Ces noms restent les mêmes, que le navire soit à la cape, en panne, ou qu'il veuille appareiller, etc. On peut observer que si dans l'*abattée* le navire obéit au vent seul, il en est différemment pour l'*auloffée*, déterminée par le gouvernail agissant alors sur la vitesse, dont le navire est dépourvu quand il fait une *abattée*, etc. On dit d'un navire : Il commence son abattée. Il est dans son abattée. Il fait son abattée, une grande abattée. Il a fini son abattée. Un bâtiment sous voile, manié par la lame, fait des *abattées* à chaque instant, tantôt à droite, tantôt à gauche. (Dict. de mar.) Les *abattées* ne vont jamais au-delà de six quarts, 67° 30'. (Id.) Ce mot ne s'emploie que quand le mouvement est involontaire. En définissant *abattée*, mouvement par lequel le navire s'écarte de la ligne du vent, pour y revenir ensuite, l'Académie fait entendre ou que l'*abattée* comprend ces deux mouvements, ou qu'il ne peut pas y avoir *abattée*, indépendamment de l'*auloffée*. On voit par là combien il est important que l'Académie choisisse parmi les hommes spéciaux ceux qui possèdent l'art de définir. Les exemples que nous avons cités prouvent que le mot *abattée* s'emploie au pluriel, ce dont ne parle pas l'Académie.

ABATTEMENT. s. m. (rad. *bas* ; on écrivait anciennement *abatement*). État de faiblesse dans lequel se trouvent les personnes qui ont été malades, ou qui sont menacées de maladie. Cette médecine m'a jeté dans un *abattement* dont les plus agréables nouvelles ne sauraient me relever. (Boil.) Le jeûne fait sur votre corps des impressions de langueur et d'*abattement*. (Mass.) Ils tombent dans un *abattement* affreux à la moindre fumée du Vésuve. (Montesq.) Naïs et Cymodoce la tenaient entre leurs bras, tandis que d'*abattement* et de lassitude elle se laissait aller la tête languissamment. (La Font.) Leur *abattement* vient de la faiblesse de la nature. (Fléch.)

— Dans ce sens, il peut être suivi d'un complément. Son cœur ne se ressentit jamais de l'*abattement* de son corps. (Fléch.) Malgré l'*abattement* des misères, malgré la grande tristesse que le christianisme répandait sur le moyen âge, l'ironie perça de bonne heure. [illegible]

— Il se dit, au figuré, de l'espèce d'affaiblissement de courage et d'esprit que font éprouver les chagrins, les revers, etc. L'*abattement* se peint dans ses traits douloureux. (B.-Lormian.) La pitié, l'*abattement*, la crainte étouffent leurs sanglots. (Volt.) Triompher de l'*abattement*, c'est se montrer digne de sa condition et de sa destinée. (S. Dubay.) L'*abattement* est souvent pire que sa cause; il met le comble à nos maux en nous ôtant les moyens d'y remédier. (Id.) Nous croyons souvent avoir la constance dans les malheurs, lorsque nous n'avons que de l'*abattement*. (La Rochef.) Cela peut me causer de la surprise, mais non pas me jeter dans l'*abattement*. (Bourdal.) Sans cette espérance, je tomberais dans l'*abattement*. (Id.) Nulle parole ne sortait de sa bouche, c'était un silence de désespoir et d'*abattement*. (Fén.) Passer en un clin d'œil d'un *abattement* excessif à une joie vaine et puérile. (Mass.) Son âme est dans l'*abattement*. (Acad.)

— Il peut aussi, dans ce sens, être suivi d'un complément. Il y a des occasions où l'*abattement* d'esprit l'emporte sur le courage. (Volt.) Le passage d'une présomption démesurée à un horrible *abattement* de cœur. (Pasc.) Ce que j'avais pris pour la froideur de l'amour éteint n'était que l'*abattement* du désespoir. (J.-J. Rouss.) L'*abattement* de son âme. (Acad.)

— On dit aussi l'*abattement du visage*, pour l'abattement qui se peint, qui est peint sur le visage. Cette acception est omise dans les Dictionnaires de l'Acad. et de M. Landais. Autrefois les tyrans ne reconnaissaient les chrétiens qu'à l'*abattement* du visage. (Mass.) On ne remarquait point d'*abattement* sur son visage. (Id.) Jamais la colère n'a troublé la sérénité de son visage; jamais l'orgueil n'y a imprimé sa fierté; jamais l'*abattement* n'y a peint sa faiblesse. (D'Aguess.)

— Il peut être suivi d'un nom de personne ou d'un nom de chose personnifiée. Au milieu de la tristesse et de l'*abattement* de la cour. (Mass.)

— Le silence de l'Acad. et des autres Dictionnaires pourrait faire supposer que ce mot ne s'emploie pas au pluriel. C'est une lacune que nous devons combler. Cette idée les jette dans des *abattements* d'esprit. (Bourd.) Ces langueurs, ces *abattements* que Tertullien a si bien appelés des portions de la mort. (Mass.) Ma santé est assez bonne ; mais les chaleurs m'ont jeté dans de grands *abattements*. (Boil.)

— Syn. comp. ABATTEMENT, DÉCOURAGEMENT, ACCABLEMENT. L'*abattement* atteint le corps et l'âme; le *découragement* n'atteint que l'âme, avec plus de force que l'abattement dont il est la suite, et mène à l'*accablement* qui anéantit en quelque sorte les organes physiques et les facultés morales de l'homme.

— Blason. V. ABAISSEMENT.

— En médecine, on dit aussi *abattement, accablement, langueur, épuisement, affaissement, anéantissement*. Par l'*abattement*, les forces vitales tombent, l'*accablement* les opprime, la *langueur* les amoindrit insensiblement, l'*épuisement* en tarit la source, l'*affaissement* diminue le volume du corps et surtout de la face, l'*anéantissement* met le malade à l'état de masse inerte et l'écrase sous son propre poids. L'*abattement* doit être distingué de la *lassitude* qui suit un travail très-pénible, ainsi que de la *faiblesse* qui accompagne souvent la convalescence. Quand il est tellement marqué que les forces sont anéanties, il prend le nom de *prostration*.

— Chasse. Action de découpler les chiens.

ABATTEUR. s. m. (rad. *bas* ; on écrivait anciennement *abateur*). Celui qui abat. Ce bûcheron est un grand abatteur de bois.

Anti-ligueurs déterminés,
Et fameux *abatteurs* de nez.
(HORACE, ch. VIII.)

— *C'est un grand abatteur de besogne.* Se dit famil. de celui qui en fait beaucoup.

— *C'est un grand abatteur de quilles.* Se dit d'un homme fort adroit au jeu de quilles; et figur. et famil., d'un homme qui a fait des choses difficiles, extraordinaires; mais plus ordinairement, on le dit par ironie, de celui qui se vante de prouesses qu'il n'a pas faites.

— Dans ce dernier sens, on dit aussi : *C'est un grand abatteur de bois.* Omiss. des Dictionn.

Et chacun dit à haute voix :
O le grand *abatteur* de bois !
(SCARRON.)

— M. N. Landais se demande pourquoi on ne dirait pas ironiq. *abatteuse*, en parlant d'une femme. Nous n'y voyons aucun obstacle ; nous pensons même que l'emploi doit en être généralisé.

— S'est pris anciennement dans le sens de réducteur, qui sait triompher. Amour envoya notre marchand devers la patiente, et lui présenta chiens, oiseaux, et plus de cent mille choses que ces *abatteurs* de femmes savent tout courant et par cœur. (*Cent nouv. nouv.*)

ABATTIS. s. m. (rad. *bas*). Il vient du verbe *abattre* et marque l'action d'abattre, et aussi ce qui est abattu. Cette rue est bouchée par un *abattis* de maisons. (Acad.) On a fait un grand *abattis* de chênes dans cette forêt. (Id.) Les *abattis* se faisant depuis le mois de novembre jusqu'à la fin de février, la sève est dans l'inaction. (Dict. d'agr.)

— Art mil. *Abattis de bois de chauffage.* Sorte d'abattis destiné à pourvoir aux [illegible]

Le règlement de l'an VIII voulait que les coupes ou *abattis* fussent ordonnés à mesure des marches et exécutés avec méthode à proportion des besoins. (Bardin.)

— *Abattis de siége offensif.* Sorte d'abattis de siége qui a pour objet la confection des fascines, gabions, etc. Au temps où l'infanterie franco-suisse était chargée de la garde de l'artillerie, c'étaient surtout les soldats de cette infanterie qui étaient employés à exécuter les *abattis*. (Bardin.)

— *Abattis défensif.* Sorte d'abattis pratiqués de toute antiquité. Les abattis sont des barricades improvisées, ou des haies artificielles derrière lesquelles l'infanterie s'appuie, se retranche, se garde ; c'était le seul retranchement, la seule défense des premiers Français, avant qu'ils fissent usage de chausse-trappes.

de constructions passagères, de tranchées. Maintenant on appelle *abattis* des arbres coupes et dégarnis de feuillage, ou des troncs ébranchés et ensuite amoncelés et entrelacés. On sème d'*abattis* les approches d'une redoute, d'un camp ou d'un poste retranché, les passages de l'ennemi, un chemin couvert, un glacis, un retranchement, un rempart, si on craint une escalade. (Bardin.) On garnit quelquefois d'*abattis* le fond du fossé d'un ouvrage de campagne ou un avant-fossé. (Id.) La chute des corps d'arbres forme, par l'enlacement de leurs branches, un excellent *abattis*. (Id.) Ainsi furent faites les premières fortifications avec des *abattis* d'arbres façonnés, aiguisés et jonchés sur la terre, de manière à braver les insultes de l'attaquant, et à supporter ses efforts avec plus de chance et de sécurité. (Encyclopédie mod.) Germanicus, pénétrant dans la forêt de Cecia, fortifiait journellement ses camps par des *abattis* à la manière des Germains. (Tacite.) De toutes les fortifications de campagne, les *abattis* sont dans un pays ouvert ce qu'il y a de plus prompt, de plus commode et de plus fort. (Bardin.)

— En T. de chasse, *Abattis* signifie quantité de gibier abattu. Faire un abattis, un grand abattis de gibier. || Il marque aussi le petit chemin que se font, en abattant l'herbe, les jeunes loups en allant et venant au lieu où ils sont nourris.

— Carr. Masse de pierres que le carrier détache avant de les débiter.

— Bouch. Peau, graisse et tripes des bêtes tuées par le boucher.

— Art cul. L'extrémité des membres de la grosse volaille et certaines parties comestibles de leur interieur. Dans les quadrupèdes qui servent à la nourriture de l'homme, ces mêmes portions de l'animal prennent le nom d'*issues*. Les abattis les plus distingués sont les crêtes et les rognons de coq, les ailerons de poularde, les ris et les oreilles d'agneau, les foies d'oie, les oreilles de cerf et les moelles épinières qu'on appelle *amourettes*. Les abattis les plus ordinaires sont les ailerons de la dinde, les ris de veau, les cervelles de veau et les langues de mouton. Les abattis les plus communs se composent des issues des veaux, telles que la langue, les pieds, le foie, la fraise et les rognons. Pour le mouton, c'est seulement les rognons, la langue et les pieds. Le véritable abattis populaire est celui de la dinde ou de l'oie; il comprend les ailerons, les pieds, le foie, le gésier, la tête et le cou.

— Ce mot avait anciennement l'acception d'*abattoir*, et signifiait le lieu où les bouchers tuaient les bestiaux.

ABATTOIR. s. m. (rad. *bas*). Lieu, bâtiment, établissement, édifice où se fait l'abattage de tous les bestiaux destinés à la consommation et à l'approvisionnement d'une ville. Un grand abattoir. Un petit abattoir. Cet abattoir est vaste, bien aéré. Les abattoirs de Paris sont situés près des barrières. Depuis 1812 et 1813, époque de leur achèvement, les *abattoirs* ont fait disparaître du centre de la capitale des tueries infectes que d'anciens usages avaient concentrées dans les rues les plus étroites. (Enc. mod.) Tout animal qui meurt de maladie dans la bouverie d'un *abattoir* doit être porté à la ménagerie du Muséum d'histoire naturelle, pour servir à la nourriture des carnivores qui y sont rassemblés. (Id.)

ABATTRE. v. act. 4ᵉ conj. irrégul. rad. *bas*). *J'abats, tu abats, il abat, nous abattons, vous abattez, ils abattent. J'abattais, nous abattions. J'abattis, il abattit, nous abattîmes. J'abattrai, nous abattrons. J'abattrais, nous abattrions, ils abattraient. Abats, abattons. Que j'abatte, que nous abattions. Que j'abattisse, qu'il abattît. Abattant. Abattu.* Il signifie, au propre, mettre à bas, jeter à bas, renverser par terre, faire tomber; couper, démolir. Abattre une maison. Abattre une muraille. Abattre des arbres. Abattre des fleurs. Abattre des fruits. Abattre les moissons. Abattre un bois. Abattre des idoles. Abattre des temples. Abattre des remparts. Abattre des monstres. Abattre quelqu'un. Abattre la poussière. Couper l'arbre, *abattre* ses fruits. (Boss.) Que peuvent les animaux sauvages contre des êtres qui savent les trouver sans les voir et les *abattre* sans les approcher? (Buff.) *Abattre* les temples des idoles. (Id.) Les Athéniens effrayés *abattus*. (Chateaub.) On *abat* les croix, on poursuit les prêtres. (Id.) Ces fleurs naissantes que la moindre pluie et le moindre vent *abattent*. (Fléch.) Comme un cruel aquilon *abat* les tendres moissons. (Fén.) Je ne veux pas qu'on *abatte* ces marques de la reconnaissance publique. (Mass.) Lorsqu'il allait d'un bout de la terre à l'autre *abattre* les monstres. (Id.) Le moindre choc, un souffle est capable de vous renverser et de vous *abattre*. (Id.) Trois fois je l'*abattis*, trois fois il se releva. (Fén.) Saül devait être un vase d'élection; le Seigneur ouvre les cieux, il tonne, il descend, il l'*abat*. (Id.) La pluie *abat* la poussière. (Acad.)

— Il peut être suivi d'un complément circonstanciel. Abattre d'un seul coup. Abattre du même coup. Abattre d'un coup de sabre. Abattre par le pied. Abattre d'une faux. Je couperai cet arbre par la racine, je l'*abattrai* d'un seul coup. (Fén.) *Abattre* d'un même coup tout l'ouvrage de tant d'années. (Boss.) Le temps n'avait osé l'*abattre* de sa tranchante faux. (Fén.) J'*abattrai* d'un seul coup ta tête et ton orgueil. (Corn.)

— Au fig., affaiblir, détruire les forces physiques ou morales. La plus petite mortification *abat* votre corps. (Mass.) Un jeûne seul vous *abat* et vous rebute. (Mass.) La prospérité ne l'avait point enflee, l'adversité ne l'*abattit* pas. (Fléch.) Ces craintes lâches qui nous troublent, qui nous *abattent*. (Fén.) En mille occasions, cette censure des hommes m'alarme, me déconcerte, m'humilie, m'*abat*. (Bourd.) La prospérité nous élève, l'affliction nous *abat*. (Mass.) Vous avouerez que peu de chose vous enfle, et peu de chose vous *abat*. (Id.) Cette tristesse du crime qui nous mine et nous *abat*. (Id.) Lâches, où fuyez-vous? quelle peur vous *abat*? (Boil.) Magistrats, princes et ministres que le malheur *abat*. (La Font.)

— Suivi d'un nom de chose. Abattre la fierté, le courage, l'orgueil, l'audace, la confiance, l'espérance, la grandeur, le pouvoir, la vanité, la vertu, le zèle, etc. Ses malheurs n'avaient point *abattu* sa fierté. (Rac.) Il a de votre sceptre *abattu* le soutien. (Corn.) Nul ne peut *abattre* ce que Dieu élève; nul ne peut relever ce que Dieu *abat*. (Boss.) Il fallut la sacrifier à la vengeance publique, et *abattre* la rébellion par sa mort. (Id.) Ces rois puissants, dont Cyrus *abattit* l'empire par la prise de Babylone. (Id.) Les apôtres ont *abattu* aux pieds de Jésus la majesté des faisceaux romains. (Id.) Mais bientôt les sabres et les fusils anglais *abattent* toute résistance. (Villem.) Dans la plupart des républiques on a toujours cherché à *abattre* le courage des esclaves. (Montesq.) La vertu se trouve protégée par les efforts mêmes que les vices font pour l'*abattre*. (B. de St-P.) La tristesse *abattait* son esprit et ses sens. (Id.) Les objets vils qui l'environnent lui *abattent* le cœur et les sentiments. (Mass.) Elles relèvent notre espérance loin de l'*abattre*. (Id.)

— Au fig., ayant pour régime un nom de personne ou d'être animé, signifie: détruire la grandeur, la puissance, la force politique d'un peuple ou d'un homme. Abattre un ennemi. Abattre un esprit orgueilleux. Abattre les protestants. Abattre un tyran. Abattre ses adversaires. Il fallait *abattre* le tyran sans aspirer à la tyrannie. (Fén.) Dans cette funeste conjoncture, le triumvirat *abattit* tout ce que Rome nourrissait de plus courageux et de plus opposé à la tyrannie. (Boss.) Ces esprits vains et remuants qu'il est également dangereux d'*abattre* ou d'élever. (Fléch.) Il résolut d'*abattre* les ariens, que ses prédécesseurs avaient élevés. (Id.) Vous avez relevé les protestants et *abattu* les catholiques en Allemagne. (Fén.) Il n'*abattit* pas ces têtes orgueilleuses, il se contenta de les avoir humiliées. (Fléch.)

— Il s'emploie quelquefois sans régime, circonstance omise dans tous les dictionnaires. Comme on voit la foudre conçue presque en un moment dans le sein de la nue, briller, éclater, frapper, *abattre*. (Mass.) Peu jaloux d'élever, toujours jaloux d'*abattre*. (L. Rac.) Quand il s'agit de faire une coupe considérable, il faut bien *abattre*, quelle que soit la direction du vent. (Dict. d'agr.)

— Assommer. Abattre des bœufs. Abattre des chevaux, des chiens. Les chiens deviennent ceux qui les *abattent*, et les fuient en aboyant. (Virey.)

— Moissonner. Ces moissonneurs *abattent* tant d'arpents de blé en un jour. (Raym.)

— Il signifie souvent Baisser. Un paysan de Lucano, en traversant la forêt pour s'en retourner chez lui, aperçut par hasard la trappe de notre souterrain que tu n'avais pas *abattue*. (Lesage.)

— On dit fam., *Abattre de la besogne, bien du bois*, pour dire que l'on expédie beaucoup d'affaires en peu de temps.

— On dit au propre et au fig., *Petite pluie abat grand vent;* au propre, cette phrase signifie que le vent s'apaise quand il vient à pleuvoir; au fig., que peu de chose suffit parfois pour calmer une grande querelle.

— Corroy. *Abattre les cuirs*. Dépouiller les animaux tués.

— Tann. *Abattre les peaux*. Les pénétrer d'eau.

— Chapell. *Abattre un chapeau*. Aplatir les bords et le dessus de la forme d'un chapeau.

— Cert. *Abattre*. Étendre les paquets composés d'étresses.

— Bonnet. *Abattre l'ouvrage*. Faire descendre les boucles qui ont passe par-dessus leurs becs.

— Chirurg. *Abattre la cataracte*. Faire l'opération de la cataracte par abaissement. V. ABAISSEMENT.

— Manég. *Abattre l'eau d'un cheval*. Essuyer un cheval lorsqu'il sort de l'eau, ou lorsqu'il est en sueur.

— Fauconn. *Abattre l'oiseau*. Tenir et serrer l'oiseau entre les deux mains, pour lui faire avaler quelque médicament.

— T. de jeu. *Abattre son jeu*. Avertir qu'on n'a pas l'intention de jouer le coup, ou qu'on a évidemment gagné la partie, en étalant ses cartes sur la table.

— Au jeu de trictrac. *Abattre du bois*. Avancer les dames afin de caser plus facilement.

— Art vétér. *Abattre un cheval*. Le renverser sur le côté pour lui faire quelque opération. V. ASSUJETTIR. || *Abattre du pied*. Raccourcir l'ongle des chevaux ou des vaches, couper la portion de corne qui excède la portion ordinaire.

— Mar. *Abattre un bâtiment en carême*. C'est l'incliner jusqu'à mettre sa quille soit au niveau de l'eau, soit hors de l'eau, afin d'y faire quelques réparations ou radoubs. Dans le dernier cas, qui est le maximum d'abattage, on dit que le bâtiment est abattu en quille et que la quille est éventée. On dit aussi *abattre la tente*, la plier, et *abattre un mât*, le mettre à bas.

— Anc. jurispr. *Abattre une coutume*. L'abolir. V. ABOLIR.

— Impr. *Abattre la frisquette et le tympan*. C'est le mouvement que fait l'imprimeur après que la feuille de papier a été placée sur le tympan. Ce mouvement paraît être double, puisqu'il abaisse successivement la frisquette et le tympan; cependant l'ouvrier le simplifie: c'est ce qu'on appelle *faire le moulinet*.

— S'ABATTRE. v. pron. Tomber, en parlant d'un cheval à qui les pieds manquent. Hippomaque pressant trop ses chevaux, le plus vigoureux *s'abattit*. (Fén.)

— Crouler, en parlant d'un toit, d'un bâtiment, d'une maison, etc. Le comble s'est *abattu* sur les murailles, et les murailles sur les fondements. (Boss.)

— Se renverser. Le choc fut si violent que le mât s'*abattit*. (Raym.)

— Fondre dessus, se précipiter, en parlant d'un oiseau de proie. Sur l'animal bêlant, à ces mots, il *s'abat*. (La Font.) || Il se dit aussi d'un oiseau qui descend avec rapidité sur quelque chose. Une volée de pigeons *s'abattit* sur mon champ. (Acad.) Pline compare avec raison la bécasse à la perdrix.... Lorsqu'on croit la trouver où elle s'est *abattue*, elle a déjà piétté et fui à une grande distance. (Buff.) || On dit dans le même sens: Un orage terrible va s'*abattre* sur nous.

— Cesser. Le vent s'abat. La fièvre s'abat dès que l'abcès est formé.

— Au fig. S'abaisser, se décourager, perdre de ses forces, de son énergie, de sa puissance, de son crédit, de son pouvoir, etc. Perdre le repos, la raison, s'*abattre*, se désoler. (Mass.) Les hommes par lesquels les états doivent ou s'élever, ou se soutenir, ou s'*abattre*. (Boss.) Tu crois donc triompher, lorsque ton cœur s'*abat*? (Corn.)

— Il s'emploie aussi comme v. récip. Les Romains et les Carthaginois cherchèrent longtemps à *s'abattre* les uns les autres. (Raym.)

— *Se laisser abattre*. Sans régime. Le sénat romain ne se laissait jamais *abattre*. (Boss.) Le vrai courage ne se laisse jamais *abattre*. (Fén.)

— *Se laisser abattre*, suivi de *par*. Pourquoi nous laissons-nous si aisément *abattre* par la crainte? (Bourd.) Ils se laissent vaincre par l'intérêt, *abattre* par la tristesse. (Id.)

— *Se laisser abattre*, suivi de *à*. Ne vous laissez donc pas *abattre* à la tristesse. (Pasc.) Ne vous laissez donc point *abattre* à la douleur. (Fén.) Pourquoi vous laissez-vous *abattre* aux rigueurs de la fortune? (Id.) Se laisser abattre à, c'est pour Se laisser abattre, en s'abandonnant à, en cédant à.

— Syn. comp. ABATTRE, DÉMOLIR, RENVERSER, RUINER, DÉTRUIRE. On *abat* ce qui est élevé; on *démolit* ce qui est bâti; on *renverse* ce qui est sur pied; on *ruine* ce qui se dégrade; on *détruit* l'apparence et l'ordre des choses.

ABATTU, UE. part. pass. d'Abattre (rad., *bas*). L'Académie se borne à dire: un *visage abattu*, c'est-à-dire, un visage où se peint l'abattement; mais elle ne mentionne pas l'emploi de ce mot comme adjectif, tant au propre qu'au figuré. Cependant on dit: Un arbre abattu. Des bois abattus. Des remparts abattus. Une maison abattue. Un cheval abattu. Un prince abattu. L'œil abattu. Des regards abattus. Une espérance abattue. Les voiles abattues. Des ennemis abattus. Une âme abattue. Son courage abattu. Sa valeur abattue. Une fortune abattue, etc. Les murs sont *abattus* et les tours ont croulé. (Delille.) Il faut secouer l'âme quand elle est *abattue*. (Volt.) Les bois *abattus* font place aux champs, aux pâturages, aux hameaux. (Boss.) Les voiles *abattues* ne pouvaient plus animer le vaisseau. (Fénel.) Regardant du plus haut des cieux ses ennemis *abattus*. (Boss.) Elle peut être opprimée, mais elle ne saurait être *abattue*. (Mass.) Nous sommes foulés aux pieds, faible est soulagé, l'orgueilleux *abattu*. (J.-B. Rouss.) La faiblesse au teint pâle, aux regards *abattus*. (Volt.) Le malheur corrompt tous les cœurs *abattus*. (La Harpe.) A voir ce jeune homme pâle, *abattu* et défiguré, on aurait cru que ce n'était pas Télémaque. (Fén.) Réparez promptement votre force *abattue*. (Rac.) Présentons aux mutins leur idole *abattue*. (Piron.) L'animal *abattu* répugne à se mettre en mouvement, les forces lui manquent. (Dict. de méd. vétér.) C'est ordinairement quand les animaux sont *abattus*, dégoûtés, que les propriétaires ou conducteurs reconnaissent qu'ils sont malades. (Id.)

— ABATTU À. Acception omise par l'Académie. Ses ennemis le voyant dans la poussière, *abattu* à leurs pieds. (Fén.) Après tant d'ennemis à mes pieds *abattus*. (Corn.)

— ABATTU SOUS. Acception omise par l'Académie. Sous le faix des procès *abattu*, consterné. (Boil.) Sous le joug du vice un pécheur *abattu*. (Volt.) Que sous ton joug, Amour, il gémisse *abattu*. (Id.) Sous le fer *abattus*, consumés dans la flamme. (J.-B. Rouss.) Sous le fer du méchant le juste est *abattu*. (Volt.) Sous ses pieds triomphants la mort est *abattue*. (Id.)

On peut dans les prisons entraîner l'innocence;
Mais l'homme généreux, armé de sa constance,
Sous le poids de ses fers n'est jamais *abattu*.
(RAYNOUARD.)

Et, partout opprimés, vous rampez *abattus*
Sous les pieds du méchant dont l'audace prospère.
(GILBERT.)

— ABATTU SUR. Acception omise par l'Académie. Les troupeaux *abattus* sur les flancs des montagnes, le cou tendu vers le ciel, aspirant l'air, faisaient retentir les vallons de tristes mugissements. (B. de St.-P.)

— ABATTU PAR. Acception omise par l'Académie. Quand *abattu* signifie, tant au propre qu'au figuré, Mis à bas, renversé, terrassé, vaincu, il est suivi de *par*. L'hydre de Lerne *abattue* par Hercule. (Fén.) Priam, qui vit ses fils *abattus* par Achille. (Malherbe.) La philosophie scolastique a été *abattue* par le XVIIᵉ siècle. (Cousin.) Tout tombe, tout est *abattu* par la justice divine. (Boss.) Son orgueil, quoique *abattu* par la main de Dieu, ne laissa pas de revivre. (Id.) Vous n'avez été ni éblouie par la gloire, ni *abattue* par l'adversité. (Fléch.) Le courage des troupes est *abattu* par la douleur et animé par la vengeance. (Id.) Vieillard moins *abattu* par le nombre des années que par la douleur de survivre à Hippias. (Fén.) Un voyageur *abattu* par les ardeurs du soleil. (Id.) Au milieu d'elles le bœuf robuste paraît *abattu* par la chaleur. (Deleuze.) Enflés par la prospérité, *abattus* par les disgrâces. (Mass.) Plus qu'aucun des mortels par la honte *abattu*. (Boil.) Nous voyons ce héros par l'amour *abattu*. (Volt.) L'orgueil nourrit un corps par le jeûne *abattu*. (Id.)

— ABATTU DE. Omission de l'Académie. Quand *abattu* signifie être dans l'abattement, être abandonné de ses forces physiques ou morales, il régit ordinairement *de*. Accoutumés à n'être pas alarmés de leurs périls ni *abattus* de leurs propres maux. (Boss.) Effrayés et *abattus* des reproches qu'il leur faisait. (Fléch.) Il demeura épuisé et *abattu* d'un excès de douleur. (Fén.) Ses yeux baissés et *abattus* de tristesse. (Id.)

— Cependant si le mot *douleur, tristesse*, etc., est suivi d'un *que*, ou s'il y a dans la phrase quelque opposition de verbes ou de noms, on dit: *abattu par*. *Abattu* par ses maux et non par ses chagrins. (Fléch.) Télémaque était *abattu* par une douleur que rien ne pouvait consoler. (Fén.) On dit aussi: *abattu par*, quand le nom joint au participe est un nom de chose inanimée. Ses forces *abattues* par un long travail. (D'Aguess.)

— L'Académie, en faisant observer qu'on dit: *aller, courir à bride abattue*, pour, courir de toutes ses forces, aurait dû ajouter qu'on peut dire aussi sans la préposition *à*: *aller, courir bride abattue*. Le devin court *bride abattue* où le danger l'appelle.
(Fr. de Neufchateau.)

ABATTUE, s. f. T. d'arch., peu usité aujourd'hui. C'est la distance horizontale d'un arc à la perpendiculaire qui tombe d'une division de cet arc, ou de son extrémité supérieure sur son diamètre horizontal.

— Salines. Travail d'une chaudière remplie d'eau salée, depuis le moment où on la met au feu jusqu'à celui où on la fait reposer.

— Mar. Action d'un vaisseau qui suit la direction du vent en se retournant. Quelques-uns écrivent *Abatue*.

ABATTURE. s. f. For. Action d'abattre, particulièrement l'action d'abattre les glands.

— ABATTURES. s. f. pl. Chasse. Broussailles que la bête fauve renverse sur son passage. On connaît le cerf par ses abattures.

ABATUCCI (Charles). (pr. *a-ba-tou-tchi*.) Dernier chef de la Corse, et maréchal de camp sous Louis XV, né en 1771, et tué par une balle, le 1ᵉʳ décembre 1796, à la tête des grenadiers, devant Huningue.

— ABATUCCI (Jacq.-Pierre). Maréchal de camp, né dans l'île de Corse, en 1726, combattit en 1793 contre les Anglais; mort en 1812.

ABATUE. V. ABATTUE.

ABAT-VENT. s. m. Archit. Suite de petits toits posés entre les pieds-droits d'une baie de garantir de l'action immédiate du vent, de la pluie, de la neige, les intérieurs que l'on ne veut pas cependant priver de la circulation de l'air. Les *abat-vent* sont de bois recouvert de plomb ou d'ardoise, ou seulement revêtu d'une couche de peinture à l'huile. On les emploie pour les séchoirs, les magasins, les ateliers qui ont besoin d'être aérés, et surtout aux baies des tours de clochers. Là, en même temps qu'ils garantissent la charpente et les cloches de l'humidité et de la violence du vent, ils empêchent les sons de se perdre dans l'air. Les persiennes sont des espèces d'*abat-vent*. (Boutard.)

— Hortic. Paillasson que l'on étend sur les plantes pour les préserver du vent.

— Arts et mét. Espèce d'appentis qui, dans les sucreries, couvre chaque fourneau des ateliers.

— En général, tout ce qui est construit pour garantir du vent. Auvent ne serait-il pas la contraction d'*abat-vent*? On écrit au pluriel des *abat-vent*, sans *s*, parce que le mot *abat-*

vent equivaut à cette phrase : Charpentes au moyen desquelles on *abat* le *vent*.

ABAT-VOIX. s. m. Arch. Nom donné par quelques architectes à une espèce de dais dont une chaire est surmontée, parce que son principal objet est d'empêcher la voix du prédicateur de s'aller perdre sous la voûte de l'église.

— Au plur. des *abat-voix* sans *s*, c'est-à-dire, des dessus de chaire au moyen desquels on *abat* la *voix*.

ABAUBIR. v. a. (ét. celt., *abaffi*, hébéter, étourdir). Vieux mot qui signifie interdire, décontenancer quelqu'un au point de lui couper la parole. Se dit encore en patois, aux environs de Besançon.

ABAUCOURT. (ét. celt., *a*, rivière ; *bw*, pr. *bô*, courbure ; *court*, habitation, c'est-à-dire village situé sur la courbure d'une rivière). Géogr. Nom donné à 2 villages, l'un du dép. de la Meuse, l'autre du dép. de la Meurthe.

ABAUZIT. Savant bibliothécaire de Genève, né en 1679, mort en 1767.

ABAVI, ABAVO ou **ABAVUM.** s. m. Bot. C'est le nom d'un grand arbre qui croît en Ethiopie, et donne un fruit semblable à la citrouille. V. BAOBAB.

ABAX. s. m. (pr. *a-bak-ce* ; ét. gr., ἄβαξ, table). Entom. Genre de coléoptères pentamères établi par Bouilli dans la famille des carabiq., mais non adopté par d'autres, qui ne le trouvent pas assez caractérisé pour le séparer de son genre féronie, où il ne forme qu'une division.

ABAYANCE ou **ABEYANCE,** s. f. Dérivé du verbe *abaïer*. Jurispr. anc. Etat d'un bien dont personne n'avait la propriété ni la possession, et qui était en dépôt dans les mains du souverain.

ABAYANTS. s. m. pl. Anc. jurispr. Ceux qui n'ayant ni la propriété ni la possession légale d'un bien, y prétendaient sans y pouvoir toucher, et étaient réduits, en quelque sorte, à *abaïer* ou *aboyer*, pour établir leurs droits. On dit encore aujourd'hui en style familier : *Aboyer après un emploi.*

ABAZÉES. s. f. (pr. *a-bad-zé* ; ét. gr., *à* privatif ; βάζειν, parler). Fêtes établies par Denys, fils de Caprée, et roi d'Asie, et ainsi appelées parce qu'on les célébrait dans un profond silence.

ABB. Géogr. Ville d'Arabie, à 10 k. N.-O. de Djobla ; 5,000 hab.

ABBA. s. m. Nom que les insulaires voisins des Philippines donnent à l'Etre-Suprême.

ABBACH. (pr. *ab-buk*). Géogr. Bourg de Bavière, à 8 kil. S.-S.-O. de Ratisbonne. L'empereur Henri II y naquit et y tint sa cour.

ABBACOMITAT. s. m. Etat, qualité d'abbacomite.

ABBACOMITE. s. m. Abbé qui avait le titre de comte.

—Seigneur laïque, possédant une abbaye en commende. Il y eut beaucoup d'abbacomites jusque sous les rois de la troisième race.

ABBADIE (Jacques). Célèbre ministre et théologien protestant, né à Nay, en Béarn, en 1654, mort à Londres en 1727, auteur d'un *Traité de la religion chrétienne.*

ABBAJER. s. m. Espèce de monnaie V. ABASSI.

ABBANS. (ét. celt., *aben*, *aban*, sommet). Géogr. Nom donné à deux villages du dép. du Doubs, et qui s'appellent l'un *Abban-dessus*, l'autre *Abbans-dessous*, à 20 kil. de Besançon. *Abens*, dans une charte du XIe siècle, est un château situé au sommet d'une montagne, avec un village qui le touche. Il se bâtit dans la suite au pied de la montagne une métairie qui s'appela Aban-la-Ville, c'est-à-dire, Aban-la-Métairie, ou la métairie d'Aban, parce qu'elle dépendait de ce village. Cette métairie a produit un village.

ABBARETZ. (pr. *a-ba-rèss*). Géogr. Comm. de France (Loire-Inf.), canton de Nozai, arr. et à 28 kil. S. de Châteaubriant ; 1,671 hab.

ABBAS. Oncle de Mahomet, mort en 623 ; un de ses arrière-petits-fils fut le chef des Abbassides.

— ABBAS Ier, dit le Grand. 7e souverain de la Perse, monté sur le trône en 1590, mort en

— ABBAS II. Petit-fils du précédent, né en 1630, mort en 1666, après un règne heureux.

— ABBAS III. Fils du malheureux Thamas, né en 1731, ne vécut que 4 ans.

ABBASSA. Sœur d'Haroun al-Rachid.

ABBASSI. Géogr. Ville considérable de l'Arabie, à 20 kil. O. de Beit-el-Fakih.

ABBASSIDE. s. m. Descendant de la famille du prophète par Abbas, oncle de Mahomet.

— ABBASSIDES. s. m. pl. Dynastie de califes musulmans de la famille du prophète par un arrière-petit-fils d'Abbas. M. Landais se trompe quand il fait descendre les Abbassides d'Abbassus, roi d'Arabie. Les Abbassides n'étaient pas des rois, mais des califes. Ils régnèrent depuis 750 de J.-C. jusqu'en 1258.

ABBATE. Peintre italien, dans le XVIe siècle.

ABBATEZZA (Jean-Bapt.) (pr. *a-ba-tè-tça*). Musicien du XVIIe siècle, né à Bitonto dans la Pouille.

ABBATI. s. m. pl. Espèce d'hérétiques Vaudois, sur la fin du XIVe siècle.

ABBATIA (Paul de). Auteur latin du XVIIe siècle.

ABBATIAL, E. adj. (pr. *a-ba-ci-al*). Qui appartient à l'abbé ou à l'abbesse. Palais abbatial. Maison abbatiale. Droits abbatiaux. Fonctions abbatiales. Cependant il fit grande chère des écus *abbatiaux*. (Despériers.)

— Il s'emploie substantiv. Omiss. des dictionnaires. L'abbatial de Saint-Denis. Je voudrais voir revivre la congrégation de Saint-Maur et de Saint-Vannes dans l'*abbatial* de Saint-Denis, à l'ombre de l'église de Dagobert. (Chateaubriand.)

ABBATINI (Ant.-Marie). Compositeur de musique d'église, né en 1595, mort en 1677, à Castello.

ABBATOUNAS. s. m. Peuplade de la Cafrerie propre, dans l'Afrique méridionale.

ABBAYE. s. f. (pr. *a-bé-i*). Monastère d'hommes gouverné par un abbé, ou de filles gouverné par une abbesse ; les bâtiments du monastère s'appellent aussi abbaye. Une abbaye bien bâtie.

Comme il menait cette joyeuse vie,
Tel qu'un abbé dans sa grasse *abbaye*.
(VOLTAIRE.)

— Se prend pour le bénéfice même et le revenu dont jouit l'abbé. Il a obtenu pour son fils une abbaye de dix mille livres de rente, c'est-à-dire un bénéfice de, etc.

— Dans le commencement de la monarchie française, les duchés et les comtés s'appelaient *abbayes*.

— En vertu du concordat entre Léon X et François Ier, les rois de France avaient la nomination aux abbayes de leur royaume.

— *Abbaye régulière*. Celle dont l'abbé est engagé dans l'état religieux.

— *Abbaye en commende*. Celle dont l'abbé est ecclésiastique séculier.

— *Abbaye royale*. Celle qui était fondée ou dotée par un roi.

— Locut. proverb. *Pour un moine l'abbaye ne manque pas*. Une personne de moins ne fait rien à l'affaire.

— *Souliers de cuir d'abbaye*. Souliers très-doux.

— *Être de l'abbaye de quelqu'un*. Être de sa société.

— ABBAYE (Prison de l'). s. f. (pr. *a-bé-i*). Prison militaire, située près de l'ancienne abbaye Saint-Germain des Prés, à Paris ; tristement célèbre par le massacre de 184 prisonniers dans les journées du 2 et du 3 sept. 1792.

ABBÉ. s. m. (ét. syr., *abba*, héb., *ab*, père). La signification propre de ce mot est celle de *père*. C'est dans ce sens que ce nom a été donné à Jésus-Christ, même en notre langue. On trouve dans nos anciens poëtes français : *del bon abbé Jésus*. Chef d'un monastère d'hommes qui a le titre d'abbaye ; tout homme revêtu de l'habit ecclésiastique.

— Titre donné aux personnes constituées en dignité. Les Génois, dans le XIVe siècle, nommaient le chef de leur république *abbé du peuple*, nom glorieux qui, dans son véritable sens, signifiait *père du peuple*.

— Il y avait autrefois en France, et il y a encore aujourd'hui dans plusieurs états de l'Europe, des *abbés mitrés*, *crossés*, c'est-à-dire ayant une autorité pleinement épiscopale. En Angleterre, on les appelait *abbés souverains* et *abbés généraux* ; ils étaient *lords* du Parlement. L'abbé de Cluny prit en plein concile, à Rome, le titre d'*abbé des abbés*, d'*abbé-cardinal*. En Orient, il y avait des *abbés œcuméniques* ou universels. Les *abbés* étaient *réguliers* ou véritablement moines, *commendataires* ou séculiers, administrant les revenus de l'abbaye, mais sans juridiction. Les *abbés* tenaient le second rang dans le clergé. Le grand-maître de la Chapelle royale s'appelait *abbé*. Il y a quelques rois de France qui sont traités d'*abbés* dans l'histoire.

— *Abbés*. Syndics des corporations.

— Locut. proverb. *Abbé de cour*, jeune ecclésiastique poli, et dans les habits et dans les manières. Cette locution suppose une idée de délicatesse, de volupté et de galanterie.

Sainte-Elpide (en grec ἐλπίς, espérance). Abbé sans abbaye.

— *Le moine répond comme l'abbé chante*. Les inférieurs sont du même avis que les supérieurs.

— *On vous attendra comme les moines font l'abbé*. On ne vous attendra pas.

— *Jeu de l'abbé*, dans lequel on imitait celui qui conduisait le jeu et qui s'appelait *abbé*.

— On a dit proverb. : *Pas d'abbé*, pour allure grave ; *table d'abbé*, pour table somptueuse, *face d'abbé*, pour visage rubicond.

ABBÉE. Géogr. anc. Ville du Péloponèse, célèbre par son temple à Apollon.

ABBEMA. Magistrat hollandais, réfugié en France en 1787.

ABBERFORD. Géogr. Bourg d'Angleterre, sur le Cook, à 18 kil. d'York ; 900 h.

ABBESSE s. f. Supérieure d'une communauté de religieuses ou d'un chapitre de chanoinesses ayant le titre d'abbaye. Ce ne fut qu'au IVe siècle que les vierges consacrées à Dieu commencèrent à se rassembler dans des monastères ; l'institution des abbesses, et par conséquent l'usage du mot *abbatissa*, dans la basse latinité, dérivé d'*abbas*, *abbatis*, ne remonte pas plus haut que cette époque.

— Celle qui tient un lieu de prostitution.

ABBEVILLE. (ét., *abbatis-villa*, de l'abbé-maison, maison de l'abbé). Géogr. Ville de France sur la Somme (Somme), à 40 kil. N.-O. d'Amiens, chef-lieu d'arr., place forte, tribunaux de première instance et de commerce, direction des douanes, sous-inspect. forestière ; 19,162 hab. Industrie manufacturière très-active, source d'eau ferrugineuse et acidule.

— ABBEVILLE. District de la Caroline du S., dans les Etats-Unis ; 25,000 hab.

ABBIATEGRASSO. Géogr. Bourg du roy. Lomb.-Vénit., sur le canal de Bereguardo, à 20 kil. O.-S.-O. de Milan.

ABBINGTON. (pr. *a[illegible]ng-teun*). Géogr. Distr. des Etats-Unis, comté de Montgommery, à 16 kil. de Philadelphie ; 1,500 hab.

ABBON. Célèbre moine de Saint-Germain des Prés, auteur d'un poëme latin sur le siége de Paris par les Normands en 886 ; mort en 923.

— ABBON. Abbé de Fleury, mort en 1004, joua un rôle assez important sous le roi Robert.

— ABBON (saint). Persan, martyr à Rome, en 250, 30 juillet.

ABBORFORS. Géogr. Ile du golfe de Finlande, sur la côte mérid.

ABBOT (George). Arch. de Cantorbéry, né en 1562, à Guldford, de parents obscurs ; confident de Jacques Ier, puritain zélé, mort en 1632.

— ABBOT (Maurice). Directeur de la compagnie des Indes-Orientales, lord-maire en 1623, mort en 1646.

— ABBOT (Hull). Prédicateur à Charleston, né dans le XVIIIe siècle.

ABBOT'S-BURY. (pr. *a-bos-beu-ri*). Géogr. Bourg d'Angl. à 12 kil. O.-S.-O. de Dorchester ; 1,000 hab.

ABBOT'S-HALL. Géogr. Paroisse d'Ecosse, à 15 kil. d'Inverkeiting ; 3,500 hab.

ABBOT'S-LANGLEY. (pr. *a-bos-lan-glè*). Géogr. Village d'Angl. à 28 kil. de Londres. C'est là que naquit Nicolas Brakespeare, seul Anglais devenu pape sous le nom d'Adrien IV.

ABBOUL. Riv. de la Russie d'Europe, dans la Livonie ; se jette dans l'Aa, après un cours de 55 kil.

ABBRACCIA-VACCA. Poète italien du XIIIe siècle.

ABBRUZZES (le pays des). Partie du pays des anc. Samnites, dans le roy. de Naples.

— ABBRUZZES (les). s. m. pl. Habitants de ce pays.

ABB'S-HEAD. Promontoire remarquable d'Ecosse, point mérid. de la baie de Forth.

ABBT (Thomas). Philosophe allemand, né à Ulm, le 25 nov. 1738, mort en 1766 ; a beaucoup contribué à la formation de la littérature allemande.

ABBUTTO. Divinité japonaise qu'on invoque dans les maladies.

ABC. s. m. Les auteurs ne sont pas d'accord sur la manière d'écrire ce mot. L'Académie met A B C, et sépare les lettres ; quelques auteurs séparent chaque lettre par une virgule : *a*, *b*, *c*, d'autres, par un point : A. B. C. Enfin, Furetière met *abécé*. La seule manière raisonnable de représenter ce mot, serait d'écrire de suite, et avec toutes les lettres qui se font sentir dans sa prononciation, *abecé*, et de même, *abécédé* ; on éviterait ainsi la difficulté que présente la nouvelle appellation des lettres, où l'*e*, étant muet dans *b*, *c*, *d*, comme dans les autres consonnes, ne présente plus de rimes aux mots en *é* tels que *Circé*, *décidé*, *été*, etc. On nomme ABC un petit livre où toutes les lettres de l'alphabet sont mises dans un ordre combiné pour en faciliter l'étude aux enfants. Ce mot a été formé naturellement des trois premières lettres de l'alphabet. L'Académie,

abécé, aurait bien dû nous dire qu'on écrit aussi *abecé*. Le même reproche s'adresse à M. Landais. On dit acheter un ABC. Donnez un ABC à cet enfant.

A ces vieux rudiments, fléau du premier âge,
Même à cet antique ABC,
Dont l'esprit humain fut vexé,
Je me suis opposé, non sans quelque courage.
(F. DE NEUFCHATEAU.)

— Comme c'est par l'ABC que l'on commence à apprendre à lire aux enfants, ce mot s'est pris métaphoriquement, pour les premiers éléments d'une science, d'un art quelconque, pour le commencement d'une affaire. De là ces expressions proverbiales : *N'être qu'à l'*A B C, pour dire : être peu instruit, savoir peu. *Mettre, remettre quelqu'un à l'*A B C, pour dire : l'obliger à recommencer tout de nouveau. *Renvoyer quelqu'un à l'*A B C, le traiter d'ignorant. *N'en être qu'à l'*A B C *d'une science, d'un art*, n'en avoir que les premières notions. Ce n'est là que l'A B C des mathématiques de la théologie, de la philosophie, de la musique. Loin d'avoir terminé son affaire, il n'en est encore qu'à l'A B C. J'aime à soupirer en poste, c'est à faire à des écoliers à se remettre tous les jours à l'A B C de la galanterie. (Théâtre Italien.)

L'enchanteresse Nérie
Florissait lors, et Circé,
Au prix d'elle, en diablerie
N'eût été qu'à l'*a b c*.
(LA FONTAINE.)

C'était à soixante ans nous mettre à l'*a b c*.
Voyez pour tout un corps quel affront c'eût [été !
(REGNARD.)

— On dit aussi *un auteur par* A B C, pour un auteur abécédaire, ignorant, un mauvais écrivain. Cette acception est omise dans tous les dictionnaires.

Et l'on voit le marchand, à bon droit courroucé,
Maudissant mille fois l'auteur par *a b c*,
Chez l'épicier du coin envoyer le libelle.
(*Satire du* XVIIIe *siècle*.)

— Au lieu de l'*abc*, on dit quelquefois l'*abcd*. Omission de tous les dictionnaires.

C'est un prêtre mal décidé,
Moitié robe, moitié soutane,
Savant jusqu'à l'*a b c d*.
(J.-B. ROUSSEAU.)

ABCDARIA, ou plutôt **ABÉCÉDARIA.** s. f. Hist. nat. Bot. Nom donné dans l'Inde à une espèce de spilanthe, plante masticatoire dont on met à profit la propriété stimulante pour délier la langue des enfants. C'est d'où lui vient son nom *abécédaria*, *abécédaire*, ou d'herbe aux enfants.

ABCÉDÉ, ÉE. part. pas. d'Abcéder. Il s'emploie comme adjectif. Une tumeur abcédée. Des tumeurs abcédées. Substance abcédée. Matière abcédée. Amygdales abcédées. Glandes abcédées. Tout le lobe gauche du cerveau était *abcédé*. (Acad. des sc.) La substance contenue dans le kyste s'altère, change de nature et forme la matière d'un abcès, qu'on appelle enkysté, parce qu'il est contenu dans la poche qui renfermait la substance *abcédée*. (Dict. des sc. méd.)

— Il se met avec *être* ou *avoir*, selon qu'on veut peindre l'état ou l'action. On dit : Sa tumeur *est abcédée*, en parlant d'un état durant déjà depuis quelque temps, et, Elle *a abcédé*, pour exprimer l'action même de s'ouvrir. Lorsque les amygdales *sont abcédées*, on doit attendre, pour les ouvrir, que le foyer soit bien formé. (Dict. des sc. méd.) Cette tumeur *a abcédé*. Ces glandes *ont abcédé*. (Id.)

ABCÉDER. v. n. 1re conj. (ét. autrefois *abscéder*, du lat. *abscedere*, s'en aller, partir ; rac. *abs*, hors, au loin, et *cedere*, aller). Chir. Dégénérer, se transformer en abcès. Celse l'a employé dans le sens d'aboutir. L'Académie aurait dû, ce nous semble, avertir 1° que ce verbe ne se dit qu'à la 3e pers., tant du singulier que du pluriel, 2° que l'*e* fermé de *eder* se change en *è* ouvert au présent de l'indicatif et du subjonctif Il *abcède*, ils *abcèdent*. Il *abcéda*, ils *abcédèrent*. Il a *abcédé*, ils ont *abcédé*. Il avait, il eût *abcédé*, etc. Il *abcédera*, ils *abcéderont*. Il *abcéderait*, ils *abcéderaient*. Qu'il *abcède*, qu'ils *abcèdent*. Qu'il *abcédât*, qu'ils *abcédassent*. *Abcédant*. Cette tumeur *abcédera* bientôt. (Acad.)

— S'ABCÉDER. v. pron. Se terminer en abcès. C'est à tort que l'Acad., M. Landais et tous les dictionnaires ne mentionnent pas l'emploi du verbe *abcéder* avec le pron. personnel. On le trouve ainsi employé dans les écrivains spéciaux. La tumeur *s'abcède*. (Saint-Yves.) Lorsque par un vice des tumeurs, les abcès ont leur siége ailleurs, c'est ordinairement dans les glandes, qui d'abord ont passé par un état d'induration, et qui lentement *se sont abcédées* d'elles-mêmes. (Dict. des sc. méd.) Cette phrase suffit pour démontrer que *abcéder* n'est pas seulement un verbe neutre, comme l'indiquent tous les dictionnaires, mais qu'il peut aussi s'employer pronominalement.

ABCÈS. s. m. (en lat. *abscessus*, qui dérive d'*abscedere*, s'écarter, parce que les parties auparavant contiguës se trouvent écartées et *séparées* par le pus, qui s'y creuse un foyer, ou parce que le pus est séparé du sang). Chir. Amas de pus dans une cavité accidentelle formée aux dépens du tissu de nos organes, par la séparation de leurs molécules, par l'écartement de leurs fibres. On donne aussi ce nom

naturelles très-petites, et à celles qui dans les grandes cavités n'occupent qu'un petit espace, et sont limitées par des adhérences contre nature ou des cloisons membraneuses. Un grand abcès. Un petit abcès. Un abcès interne, externe. Un abcès grave, profond, dangereux, volumineux, chronique, aigu, très-vaste, diffus, étendu, circonscrit, lent à se former. Un abcès froid, furonculeux, phlegmoneux, gangréneux, urineux, tuberculeux, stercoral, symptomatique, métastatique, enkysté. Le pus, la matière d'un abcès. Le diagnostic, les symptômes, les signes des abcès. La cause, la formation, le siége, la circonférence, l'état anatomique, la marche, la fluctuation, la maturité, l'ouverture, la terminaison, la résolution, le traitement d'un abcès. Avoir un abcès. Ouvrir, vider, faire avorter un abcès. Favoriser le développement d'un abcès. Un abcès se forme, crève, s'ouvre, s'étend, se ferme, se vide, se manifeste, disparaît par résorption, se termine par résolution. L'*abcès* commence à se former. (Dict. des Sc. méd.) *L'abcès* n'est que

la terminaison d'une maladie. (Id.) L'abcès s'avance vers l'époque de la maturité. (Id.) L'inflammation est la cause occasionnelle des abcès. (Id.) Les *abcès* produisent quelquefois la mort. (Id.) La plupart des *abcès* s'ouvrent, c'est en quelque sorte leur terminaison naturelle. (Id.) Les *abcès* en général n'ont guère de symptômes communs. (Id.) Les *abcès* se sont crevés d'eux-mêmes. (Id.) Les *abcès* qui surviennent aux membres. (Id.) Il survient de petits *abcès* dans l'intérieur de l'œil. (Id.) Les anciens ouvraient en général les *abcès* par incision. (Id.) Le traitement des *abcès* est relatif à leur siége, à leur cause, à leur volume, à leur marche. (Id.)

— Par extension, on a désigné par le mot *abcès* des amas d'urine, de matière stercorale, etc., hors les voies qui leur sont naturelles. Abcès urinaire. Abcès stercoral. Le mot *dépôt* convient mieux à ces collections de matières excrementitielles.

— *Abcès chaud* ou *abcès aigu*. Celui qui succède à une inflammation vive et franche, à cette inflammation qu'on nomme phlegmoneuse, parce qu'elle a pour type le phlegmon proprement dit. De là le nom d'*abcès phlegmoneux* que l'on donne également aux abcès chauds.

— *Abcès froid* ou *chronique*. Celui qui succède à une inflammation lente et sourde, à un engorgement chronique, à une sorte d'induration des tissus.

— *Abcès par congestion*. On ne donne maintenant ce nom qu'à des abcès éminemment froids, qui sont presque toujours symptômatiques d'une nécrose ou d'une carie, et se forment dans un point plus ou moins éloigné du siége de la maladie dont ils dépendent.

— Syn. ABCÈS, APOSTÈME, DÉPÔT, ÉPANCHEMENT PURULENT. L'Académie, M. Landais et presque tous les dictionnaires, mettent sur la même ligne *apostème* et *abcès*, comme signifiant la même chose. Cependant cela ne peut être, et l'*abcès*, qui ne serait, selon le sentiment le plus général, qu'une terminaison de l'inflammation, succède alors à un *apostème*, et ne prend son nom d'*abcès* qu'autant que, dans ces circonstances, la collection de matière se forme ou est formée. Du moment que l'*abcès* est défini une tumeur contenant une collection purulente, il ne peut être confondu avec l'*apostème*, qui peut exister sans suppuration. Ainsi l'*abcès* est une tumeur contre nature, contenant une matière de sucs épanchés et détériorés, mêlés à des débris de parties solides que la nature cherche à expulser au dehors, et qui toujours est la terminaison, plus ou moins prompte, d'un état inflammatoire. Parmi les nosologistes, les uns ont admis l'*apostème* sans parler de l'*abcès*, les autres ont fait mention de l'*abcès* sans parler de l'*apostème* : tous ont cru qu'il n'y avait de différence que dans le mot. Le mot *apostème* avait donc un sens beaucoup trop général, puisqu'on l'appliquait à toutes les tumeurs humorales, aux épanchements de pus, de sang, de lymphe, de bile, etc. Il est inutile de relever l'inconvenance d'une semblable expression, sous laquelle on confondait les maladies les plus disparates : elle est aujourd'hui justement bannie du langage chirurgical. Quant au mot *dépôt*, il a vieilli, sans être néanmoins tombé tout à fait en désuétude. On nomme *épanchements purulents* les collections de pus dans des cavités naturelles.

ABCHERON. Géogr. District de la Géorgie, dont le chef-lieu est Bakou ; il comprend la presqu'île du même nom, sur la mer Caspienne. On y trouve des Guèbres, ou adorateurs du feu.

AB-CHYRIN. Géogr. Riv. de Perse qui se jette dans le golfe Persique, près de Bender-Keyk.

ABCISSE. V. ABSCISSE. Selon M. Landais, *abcisse* seul doit se dire. C'est une question d'orthographe étymologique. Pourquoi doit-on écrire *abscisse* et non pas *abcisse* ? Parce que ce mot vient du latin *abscindere* ou *abscidere*, répond M. Landais. Mais alors pourquoi écrivez-vous *abcès* et non pas *abscès*, puisque vous lui donnez la même étymologie ? Soyez donc moins prompt à la critique ; peut-être critiquerez-vous plus judicieusement.

ABCOUDE. Joli village de Hollande, sur une branche de l'Amstel, à 10 kil. S.-S.-E. d'Amsterdam ; 1,100 hab.

ABD. s. m. Mot commun à toutes les lan-

trouve en tête de beaucoup de noms de personnages orientaux, tels que Abdallah, Abdolonyme, Abd-el-Kader.

ABDA. Hist. relig. Ancienne idole madianite.

ABDADIZK. Géogr. Bourg de la Russie d'Asie, à 80 kil. d'Ichim ; 2,000 hab.

ABDAL ou **ABDALLAH.** s. m. (ét. arab., *serviteur de Dieu*). Nom générique des religieux en Perse ; il correspond à celui de derviche chez les Turcs, et à celui de moine chez les chrétiens.

— Prêtre tartare.

— Homme illuminé, en Turquie et dans l'Inde. Les mahométans disent indifféremment, ABDALLAH ou SANTON.

ABDAL-CURIA. Géogr. Ile de l'Océan-Indien, au N.-E. du cap Guadarful.

ABDALLAH. Père de Mahomet, né à la Mecque ; prépara la puissance de son fils en aquérant de grandes richesses.

— ABDALLAH. Oncle d'Aboul-Abbas, le premier calife abbasside.

— ABDALLAH. Général arabe, pénétra jusqu'à Carcassonne en 785.

— ABDALLAH. Dernier chef des Wahabites, détrôné en 1818 par Ménemet-Ali, pacha d'Égypte.

— ABDALLAH-BEN-YASIM. Fondateur de la puissance des Almoravides, en 1050 ; régna sur toute la Mauritanie, et mourut en 1058.

— ABDALLAH-BEN-ZOBAÏR. Calife indépendant dans la Mecque, en 680.

ABD-ALLATIF. Célèbre médecin et historien arabe, auteur d'une description de l'Égypte ; naquit à Bagdad en 1161, et mourut en 1231.

ABDALLITE. s. m. On appelle ainsi le membre d'une société de derviches voyageurs. Au pl., des *abdallites*.

ABDALPOUR. Ville de l'Hindoustan, à 88 kil. N.-O. de Begdjapour.

ABD-AL-RAHMAN-IEN-HOSSAÏN. Écrivain arabe, né au Caire au milieu du XVIIIe siècle.

— ABD-AL-RAHMAN. Prince africain, né à Tombouctou, vendu comme esclave, rendu à la liberté par le chirurg. anglais Cox, qui avait reçu de lui l'hospitalité, mort en 1829.

ABD-AL-WAHAB. Fonda en 1740 la secte des Wahabis, mourut en 1760.

ABDAR. s. m. Nom de l'officier qui garde dans une cruche cachetée l'eau destinée au grand sophi de Perse, de peur qu'on n'y mêle du poison.

ABDAS. Évêque de Perse sous Théodose le Jeune, au Ve siècle.

ABDASTRATE. Quatrième roi de Tyr, fut tué par les enfants de sa nourrice, 979 ans avant J.-C.

ABDÉCALLAS. Martyr avec saint Simon, sous Sapor, roi de Perse, en 345.

ABDÉLAVI ou **ABDÉLARI.** s. m. Espèce de melon d'Égypte, dont les graines servent pour les émulsions médicales.

ABD-EL-AZYZ. Lieutenant du calife Wezid Ier ; proclamé roi de Grenade en 714 ; massacré en 717.

— ABD-EL-AZYZ. Prince des Wahabis, poignardé en 1803.

ABD-EL-CADIR-BEN-MOHAMMED Écrivain arabe du XVIe siècle.

ABD-EL-CAHER-ABOU-BACHAR. Grammairien arabe, mort en 1078.

ABD-EL-GEDYR. Géogr. Ile du Nil, dans la haute Égypte, S.-E. de Girgéh.

ABD-EL-KADER. Émir, descendant de Mahomet par les femmes. Doué de la plus haute capacité morale, politique et militaire, il remplit, depuis huit ans, toute l'Europe et toute l'Afrique du bruit de son nom. Il se bat à la tête des Arabes contre les Français, pour la religion et la nationalité mahométanes. En Algérie, il est partout et on ne le trouve nulle part. Vêtu d'un bournous blanc et monté sur un cheval noir, il harcèle continuellement nos troupes, se fait battre sur un point, reparaît sur un autre, s'enfonce dans le désert et revient à la charge avec une armée toujours nouvelle. Sa vie est rude et pénitente, sa réputation de sainteté grande parmi ses coreligionnaires. On ne l'a jamais vu rire ; il prie sans cesse, mange une poignée de millet, boit de l'eau à la fontaine, dort à cru sur son coursier. Pour lui, le Coran est tout, et son mobile est le fanatisme. Une fois, il a traité avec la France ; mais bientôt, reprenant les armes et sillonnant de nouveau nos possessions barbaresques, il est redevenu ce qu'il n'avait pas cessé d'être, notre plus cruel, notre plus redoutable ennemi.

ABD-EL-MÉLEK. Cinquième calife des Ommiades à Damas, de 685 à 705 de J.-C.

— ABD-EL-MÉLEK Ier. Cinquième prince des Sassanides, mort en 961 de J.-C.

— ABD-EL-MÉLEK II. Neuvième prince des Sassanides, mort en 999 de J.-C.

— ABD-EL-MÉLEK. Roi de Fez et de Maroc, tué (1578) dans la bataille qu'il livra au roi de Portugal, don Sébastien.

— ABD-EL-MÉLEK-BEN-OMAR. Le *Marsille* des chroniques, général musulman, visir d'Abdé-

orientale, l'an de J.-C. 772.

ABD-EL-MÉLIK ou **MALEK.** Calife de la dynastie des Amméades, étendit ses conquêtes en Orient, sur les Indes, en Occident, sur l'Espagne ; protégea les chrétiens, l'an 1634 de J.-C.

ABD-EL-MOUMEN. Fils d'un potier de terre, premier calife et deuxième imam de la secte et dynastie africaine des Almohades, se fit déclarer roi de Maroc en 1148, après avoir pris la ville d'assaut, et l'avoir presque toute réduite en cendres. Il fit couper la tête au roi et étrangler Isaac, héritier de la couronne. Il conquit les royaumes de Fez, Tunis et Tlémecen, et se disposait à passer en Espagne, lorsqu'il mourut en 1156.

ABD-EL-QUIVIR. Magicien, philosophe, se faisait passer pour descendant de Mahomet ; fut tué dans un combat, en 1515 de J.-C.

ABD-EL-RESSAC. Chef de la dynastie des Sardébariens au XIVe siècle.

ABD EL-VAHEBTEMIN. Écrivain arabe, né en 1183.

ABDÉMÉLECH. Eunuque du roi Sédécias ; obtint la délivrance du prophète Jérémie.

ABDEMON. Jeune homme envoyé par Hiram, roi de Tyr, à Salomon, afin qu'il devinât ses énigmes.

— ABDEMON. Syrien, s'empara de l'île de Chypre et en fut chassé, 391 avant J.-C.

ABDENAGO. (ét. hébr. *serviteur de Nago*). L'un des trois compagnons de Daniel, qui furent jetés dans une fournaise ardente à Babylone, et délivrés miraculeusement l'an 600 avant J.-C.

ABDÉRAME ou plutôt **ABD-ER-RAHMAN.** Chef des Sarrasins d'Espagne qui firent une invasion en France. Il fut défait par Charles Martel à la célèbre bataille de Poitiers, et périt dans le combat en 732. On dit que 370,000 Sarrasins restèrent sur le champ de bataille.

— ABDÉRAME Ier. Né à Damas, en 731, et surnommé *le Juste*, échappa au massacre des Ommiades et se réfugia en Espagne, où il régna paisiblement jusqu'en 787.

— ABDÉRAME II (*le Victorieux*). Quatrième roi de Cordoue ; régna avec gloire, de 822 à 852 ; défit plusieurs fois les princes chrétiens.

— ABDÉRAME III (*le Grand, protecteur du culte*). Huitième roi de Cordoue ; eut un règne brillant, mais agité, de 912 à 961.

— ABDÉRAME IV. Roi de Cordoue, en 1008, ne régna que quelques mois. En lui finit la dynastie des Ommiades.

ABDÈRE. Géogr. anc. Ville maritime de Thrace, sur le Nestus, à 50 kilom. de Néopolis ; fondée par Abdéra, sœur de Diomède, ou selon d'autres, par Hercule, en l'honneur de son ami Abdérus. La stupidité de ses habitants était passée en proverbe. V. ABDÉRITAIN. Cette ville fut la patrie de Démocrite et de Protagoras. Elle se nomme aujourd'hui ASPEROZA (Romanie).

ABD-EREZZAK-KEMAL-EDDIN. Grammairien, historien et voyageur persan, directeur du collége d'Hérat ; né en 1413, mort en 1470.

ABDÉRITAIN, ABDÉRITE. adj. et s. Habitant d'Abdère ; au plur. *Abdéritains*, *Abdérites*. Les Abdéritains passaient pour stupides ; et, du temps de Cicéron, on disait à Rome, *abderita mens*, pour désigner un esprit dépourvu de sens commun.

ABD-ER-RAHMAN BEN MOHAMMED. Capitaine arabe au VIIe siècle, devenu calife, mis à mort en 702 par le roi de Kaboul.

ABDÉRUS. Ami et compagnon d'armes d'Hercule. Quelques auteurs croient que c'est de lui que la ville d'Abdère tire son nom.

ABDEST. s. m. (ét. pers., *ab*, eau ; *dest*, main ; eau jetée sur les mains). Purification légale des Persans et des Turcs. En Perse, cette purification est prise à la lettre, car les Persans ne mouillent que leur main et se contentent de la passer deux fois, ainsi mouillée, sur leur tête et sur leurs pieds ; mais elle reçoit plus d'extension chez les Turcs, qui versent également de l'eau sur leur tête et se lavent les pieds trois fois. On la pratique avant toutes les cérémonies. Les Turcs la font tous les matins en se tournant vers la Mecque. Elle sert de préparation à la prière et à la lecture du Coran. Elle était en usage chez les descendants d'Ismaël longtemps avant Mahomet, qui l'a remise en vigueur et qui a réglé jusqu'à la quantité d'eau qu'on doit y employer.

ABDIA. Géogr. anc. Montagne de la Terre-Sainte, dans laquelle Abdias cacha cent prophètes. Hérode le Grand en fit combler les cavernes, devenues un repaire de voleurs.

ABDIAS. (ét. hébr., *serviteur de Dieu*). Intendant de la maison d'Achab, cacha les cent prophètes que la reine Jézabel voulait mettre à mort.

— ABDIAS. Quatrième des douze petits prophètes. Il écrivit un chapitre contre les Iduméens. On ignore le temps où il a vécu : quelques-uns le font contemporain d'Amos, d'Osée et d'Isaïe ; d'autres croient qu'il a écrit depuis la ruine de Jérusalem par les Chaldéens.

— ABDIAS. Célèbre imposteur ; prétendait avoir été un des soixante-douze disciples de J.-C., et avoir vécu dans l'intimité de plu-

toires apocryphes fut découvert dans une caverne par Wolfgang Lazius.

ABDICATION. s. f. (pr. *ab-di-kâ-cion* ; du lat. *abdicatio* ; *ab*, de ; *dicatio*, renonciation). Politiq. Renonciation à une charge, à une qualité, à un titre, et particulièrement à l'autorité souveraine. Une abdication volontaire, involontaire. Une abdication légitime, illégitime. Une abdication forcée, nécessaire. Le droit d'abdication. L'*abdication*, quelle que soit la volonté de celui qui abdique, constitue, en fait, une véritable donation. (Dict. polit.) Le droit d'*abdication* appartient à tout prince régnant, pourvu toutefois qu'il ne devienne pas préjudiciable à l'héritier présomptif de la couronne, et surtout à l'État. (Bibl. de la convers.) Le prince, aussitôt son *abdication* faite, ne conserve plus que quelques droits honorifiques, mais il perd tout pouvoir administratif dans le gouvernement. (Id.)

— Il s'emploie au pluriel, bien que l'Académie et M. Landais n'en parlent pas. Les publicistes ont négligé d'examiner la question de savoir s'il est permis à un roi d'abdiquer, et, subsidiairement, si les *abdications* ne sont pas plus nuisibles qu'utiles. (Dict. polit.) De ce que l'incapacité ou les vices des rois ont trop souvent rendu les *abdications* nécessaires, on s'est hâté de conclure que les *abdications* étaient légitimes. (Id.) Si l'on raisonne d'après les principes du droit divin, il est bien évident que les *abdications* sont essentiellement illégitimes. (Id.) L'histoire, d'accord avec le raisonnement, démontre que les *abdications*, volontaires ou forcées, ont presque toujours entraîné des complications désastreuses. (Id.) Les *abdications* qui sont produites par l'ennui des grandeurs, ne sont jamais regardées comme irrévocables. (Beugnot.)

— Il se dit du fait de celui qui abdique. L'abdication de Dioclétien. L'abdication de la reine Christine. L'abdication de Charles-Quint. La magnanime *abdication* de Sylla fut le complément de tout ce qu'il avait fait pour soutenir l'édifice chancelant de la constitution romaine. (Beugnot.) Le XVIe siècle nous montre l'*abdication* de l'empereur Charles-Quint ; le XVIIe celle de la reine Christine de Suède, et sans porter nos regards loin derrière nous, nous voyons dans le seul XIXe siècle deux *abdications*, celle de Napoléon, et l'autre, plus récente encore, celle de Charles X. (Bibl. de la convers.) L'*abdication* de Charles X, en 1830, fut de sa part un acte involontaire, qui ne changea en rien l'ordre de choses nouvellement établi. (Encycl. des G. du M.)

— Il se dit également de la chose abdiquée. L'abdication d'un empire. L'abdication d'un royaume. L'abdication d'une couronne. L'abdication d'un trône. Quatre siècles après Sylla, Dioclétien, empereur romain, renonça au plus puissant trône du monde. Cette *abdication* volontaire du trône est la première dont l'histoire fasse mention. (Id.)

— Il s'emploie aussi en parlant des magistratures de l'ancienne Rome. L'abdication du consulat. L'abdication de la dictature. On dit également : L'abdication de la papauté, du pontificat. L'*abdication* du pape Célestin V fut toute volontaire. (Beugnot.)

— L'*abdication* s'entend plus particulièrement aujourd'hui de l'autorité souveraine. L'abandon des charges qui ne sont pas souveraines s'appelle *démission*. Toute abdication est censée volontaire, lorsqu'elle ne l'est pas, elle prend le nom de *déposition*. L'histoire offre bien peu d'exemples d'une abdication véritable : ou bien ces abdications n'ont été que des avant-scènes de dépositions ; ou bien ceux qui ont abdiqué ne l'ont fait ni sans crainte ni sans faste. N'est pas qui veut un grand homme. Le plus grand nombre des abdications sont marquées au coin de la nécessité ou à celui de la faiblesse. Charles-Quint lui-même, qui abdiqua avec une fastueuse indifférence, ne fut-il pas prompt à se démentir ? Pour bien définir l'abdication, il faudrait dire qu'elle est l'abandon du pouvoir qu'on ne peut plus conserver. Aux yeux de quelques philosophes politiques, qui refusaient aux princes le droit d'abdiquer, l'abdication était un suicide. Un prince n'aurait pas plus le droit de quitter volontairement une couronne, qu'un homme celui de quitter de lui-même la vie. La philosophie a fourni, elle aussi, ses flatteurs ! Aujourd'hui, ces distinctions sont puériles, il n'y a que les peuples qui ne font point d'abdication. Les conditions, les formes de l'abdication ne sauraient être précisées, ou plutôt elles sont indifférentes. Christine fit son abdication au milieu du sénat, Dioclétien, devant son armée ; Napoléon, par un acte authentique ; Stanislas, par une lettre particulière ; Jacques II, par la fuite ; Henri de Valois, en désertant la Pologne.

— On dit aussi, l'*abdication des droits de cité* ou *de patrie*. En ce sens, c'est l'abandon volontaire de ses droits. Si cet abandon était forcé, il prendrait le nom d'*exil*. En droit français, l'*abdication* de la patrie est ou *tacite*, ou *expresse* : tacite, par le fait même de naturalisation en pays étranger, par l'acceptation à l'étranger de fonctions publiques sans l'autorisation du roi, par tout établissement fait au dehors sans esprit de retour ; elle est expresse quand on la fait par un acte formel. Il est peu d'exemples de ce dernier mode d'abdication. On ne peut citer que celui de J.-J. Rousseau, qui écrivit au premier syndic de Genève pour lui déclarer qu'il abdiquait à per-

la ville et république de Genève. (Lettre du 12 mai 1763.)

— On dit encore l'*abdication de la liberté*. Dans les pays qui admettent l'esclavage ou la servitude de la glèbe, le citoyen peut abdiquer sa liberté et devenir esclave volontaire. Chez les Hébreux, on ne devenait esclave que temporairement.

— T. de droit civil. L'*abdication d'un fils*. C'est l'acte par lequel un père désavoue son fils et l'exclut de la famille. En ce sens, l'abdication est opposée à l'*adoption*. Elle diffère de l'*exhérédation*, qui n'avait lieu que par testament, après la mort du père. L'abdication entraînait l'exhérédation, mais non *vice versâ*.

— *Abdication* est aussi synonyme d'*abandonnement*. On fait l'abandonnement ou l'abdication de ses propriétés.

ABDILA. Hist. Cruel persécuteur des chrétiens en Espagne, sous l'empereur Justin.

ABDIOTE. V. ABADIOTE.

ABDIQUANT. s. m. Celui qui abdique. Ce mot est omis dans tous les dictionnaires. Si celui en faveur duquel l'abdication a été faite vient à mourir, ou s'il n'accepte pas l'abdication, les droits de l'*abdiquant* restent entiers. (Dict. de la conv.)

ABDIQUÉ, ÉE. part. pas. d'Abdiquer. Il s'emploie rarement comme adjectif, et régit toujours la préposition *par*. Rome, au XVIIIe siècle, n'était plus que la ville de la religion et de la science; son pouvoir politique semblait *abdiqué* par elle. (Villem.)

ABDIQUER. v. a. 1re conj. (ét. lat., *ab*, de; *dicare*, cesser). Renoncer à une charge, à une dignité, à un titre, et particulièrement à l'autorité souveraine. Abdiquer l'empire. Abdiquer la royauté. Abdiquer la couronne. Abdiquer le consulat. Abdiquer la dictature. Abdiquer le pouvoir. Stanislas hasarda, pour *abdiquer* le pouvoir, plus qu'il n'avait fait pour s'en emparer. (Volt.) Comment des rois, doués de vertus et de défauts peu semblables, ont-ils été conduits, après avoir envié avec une égale ardeur le bonheur de régner, à prendre en dégoût leur grandeur et à l'*abdiquer* avec dédain? (Beugnot.) Pittacus *abdiqua* la souveraineté de Mitylène, effrayé de voir Périandre devenir le tyran de Corinthe, après en avoir été le père. (Pagès.) Auguste *abdiqua* le trône de Pologne sous l'épée de Charles XII, et y remonta après la mort de son ennemi. (Id.) Stanislas Leczinski, *abdiquant* deux fois une couronne qui ne s'était jamais reposée sur sa tête, prouve que l'abdication n'est quelquefois qu'une vaine cérémonie. (Id.)

Quel souverain n'*abdiquerait* l'empire,
S'il ne craignait de devenir sujet?
(SALENTIN.)

J'*abdique* pour jamais le rang de sénateur.
(CRÉBILLON.)

— Il s'emploie souvent d'une manière absolue. Sylla, dont le bonheur insulte à la Providence *abdique* sans peur et s'endort sur son épée brisée dans le sang qu'il a versé. (Pagès.) Le courage affermit un trône; la lâcheté, l'infamie, l'ébranlent. Il vaut mieux *abdiquer*. (Napol.) L'abdication d'un souverain est une ironie; il *abdique* le jour où son autorité est méconnue. (Id.)

Un inconstant vieillard, lassé du diadème, [me;
Abdique imprudemment, et s'en repent de mê-
Longtemps sur sa couronne il jette encor les
(DELILLE.) [yeux.

— Il se dit, au propre, dans le sens de Renoncer. Ce qui n'est pas moins antique et d'un sens moins profond, c'est que pendant que le duc brandit l'épée aux quatre vents, pendant qu'il siége, la face au soleil, et confère les fiefs, trois familles ont le droit de faucher, de piller et de brûler. L'entr'acte de la souveraineté est comme un sommeil de la loi; il faut que le peuple se hâte d'*abdiquer* et de se donner un défenseur. (Michelet.) Résignant et *abdiquant* par la bouche, la main et le jet de la paille, tous nos droits sur lesdites propriétés en faveur desdits acheteurs. (Id.)

—Il se dit au moral, dans le même sens. Cette acception est omise dans tous les dictionnaires. Abdiquer ses passions. Abdiquer ses vices. Ces doctes générations, enchaînées au pied des autels, *abdiquaient* à ces autels les passions du monde. (Chateaub.)

— Syn. simp. Abandonner, céder, déposer, laisser, quitter, renoncer, se demettre, se désister, se priver de.

— Périph. Déposer la couronne, le diadème. Descendre du trône. Remettre le sceptre aux mains de quelqu'un. Quitter, déposer la pourpre royale, consulaire, sénatoriale.

—Syn. comp. ABDIQUER. RÉSIGNER. SE DÉMETTRE. Un ministre *se démet* de ses fonctions; un dignitaire *résigne* sa dignité; un prince, un roi, un empereur *abdiquent*.

— On dit *abdiquer sa patrie*, y renoncer volontairement. Fuir sa patrie pour se soustraire à des lois tyranniques, c'est *émigrer*; la fuir au moment où elle peut avoir besoin de secours, c'est *déserter*; se réunir aux étrangers contre la liberté de ses compatriotes, c'est devenir *ennemi*, *transfuge*. Quitter forcément son pays, c'est *s'exiler*; si le lieu d'exil est désigné et qu'on y soit sous la surveillance du pouvoir, c'est être *banni*; si le pouvoir qui bannit est arbitraire ou factieux, c'est être *proscrit*.

— *On abdique sa liberté*, on y renonce.

— T. de Droit. *Un père abdique son fils*, le [illegible] donne.

— L'Académie dit *abdiquer*, par extension, en parlant des emplois éminents, des charges principales. Elle a tort; on doit dire *se démettre, donner sa démission*. Après le souverain, qui exerce la plus haute fonction, c'est le premier ministre; or, le premier ministre n'abdique pas; il se *démet*, et le roi accepte ou n'accepte pas sa démission.

— S'ABDIQUER. v. pron. Être abdiqué. Un trône, une couronne ne s'abdique pas sans regret.

—Au fig. Descendre de son rang, manquer aux convenances sociales, ne pas garder le décorum.

ABDIR. Myth. V. ABADIR.

ABDIRAN. Roi sarrasin, résista à Charlemagne, en 778, et saccagea Bordeaux.

ABDISSI ou **ABDISU.** Patriarche de Muzal, dans l'Assyrie orientale, abjura le nestorianisme, de 1550 à 1555; c'était un savant orientaliste.

ABDITÆ CAUSÆ. s. f. pl. (pr. *ab-di-té kô-zé*). Chir. Mots latins, qui signifient littéral, Causes occultes, causes cachées. V. CAUSE.

ABDITOLARVES. s. m. pl. Entom. Famille d'hyménoptères dont les larves sont déposées par leurs mères dans le tissu des plantes vivantes, où elles produisent des végétations monstrueuses.

ABDJADJA. Myth. ind. Un des noms de Brahmâ.

ABDJAVAHNA. Myth. ind. Un des noms de Siva.

ABDJAYONI. Myth. ind. Un des noms de Brahmâ.

ABDJESU. Diacre, martyr sous Sapor, roi de Perse, au IVe siècle.

ABDOLLATIF. Arabe, médecin du grand Saladin; on a de lui une histoire de l'Egypte.

ABDOLONYME. Vertueux descendant des rois de Sidon, réduit pour vivre au métier de jardinier, et rétabli par Alexandre sur le trône de ses ancêtres, 332 ans avant J.-C.

ABDOMEN. s. m. (pr. *ab-do-mènn*; ét. lat., *abdo*, je cache; *omentum*, coiffe qui enveloppe les intestins). Anat. Ce nom désigne le ventre, c'est-à-dire, cette région du corps des animaux qui est destinée à loger, dans une cavité plus ou moins étendue, une portion du canal digestif, et le plus souvent d'autres organes importants. «Ce terme, dit M. Jourdan, emprunté à l'anatomie humaine, et étendu par analogie à diverses classes du règne animal, n'est plus dès lors susceptible d'une définition générale, tant la région du corps qu'il sert à désigner varie relativement aux parties qui la constituent et aux organes qu'elle renferme. On appelle ainsi : 1° chez les mammifères, tantôt seulement, ce qui a lieu surtout chez l'homme, la partie antérieure et inférieure du tronc, tantôt aussi, ce qui rend le mot synonyme de *cavité abdominale*, la portion du tronc comprise entre le diaphragme, qui la sépare de la poitrine, l'épine du dos, le bassin et les muscles du bas-ventre, et qui renferme les organes digestifs, urinaires et genitaux; 2° chez les oiseaux, la partie inférieure et molle du corps, située entre la pointe du sternum et l'anus; 3° chez les reptiles, la portion molle du dessous du corps qui précède l'anus: 4° chez les poissons, la partie inférieure et molle du corps qui loge les organes de la digestion et de la génération; 5° chez les animaux articulés, la portion du tronc qui fait suite au thorax, et qui ne porte pas d'organes locomoteurs, ou n'en offre au plus que des rudiments; 6° chez les trilobites, la région moyenne du corps.» Wiedemann n'appelle *abdomen*, dans les insectes diptères, que la face supérieure de cette partie du corps, et il donne le nom de *ventre* à l'inférieure. Un abdomen volumineux. Un abdomen grand, petit, étroit. Un abdomen large, bien ou mal conformé, etc. Le volume de l'abdomen. Les parois internes de l'abdomen. Les maladies de l'abdomen. Les régions de l'abdomen. La cavité de l'abdomen. La forme, la conformation de l'abdomen. La hauteur, la largeur de l'abdomen. La température, la sensibilité, l'état de l'abdomen. Les contusions, les plaies, les abcès, les fistules, les tumeurs de l'abdomen. L'exploration, l'aspect de l'abdomen. Les parties constituantes, la peau de l'abdomen. Les épanchements dans l'abdomen. Vers l'âge adulte, la graisse s'accumule dans les parois et autour des viscères et augmente l'*abdomen* dans sa circonférence. (Dict. de méd.) Chez la femme, l'*abdomen* a une capacité plus grande que chez l'homme. (Id.) Dans l'homme, l'*abdomen* est le siége de maladies nombreuses qui nécessitent de la part du médecin une exploration sérieuse et longue. (Id.) Le défaut de douleur et l'insensibilité de l'*abdomen* à la pression, etc. (Id.)

ABDOMINAL, E. adj. (ét. lat., *abdo*, je cache; *omentum*, coiffe qui enveloppe les intestins). Anat. Epithète donnée à des organes qui font partie de l'abdomen, ou qui ont des connexions avec cette partie du corps. Epanchement abdominal. Région abdominale. Viscères abdominaux. Parois abdominales. Les douleurs *abdominales* sont celles qui portent le plus à l'âme et au cœur. (Dict. de méd.)

— *Côté abdominal*. Celui qui, chez la plupart des animaux, est tourné vers le sol ou repose dessus.

— *Membres abdominaux*. Chez les animaux vertébrés, ceux qui tiennent au bassin.

— *Nageoires abdominales*. Dans les poissons, celles qui, par leur connexion avec le squelette, plutôt que par leur position extérieure, représentent les membres abdominaux des autres vertébrés.

— *Plumes abdominales*. Celles qui garnissent le ventre des oiseaux.

— *Segments abdominaux*. Dans les animaux articulés, ceux qui forment l'abdomen par leur réunion.

— On le dit aussi des animaux dont l'abdomen se fait remarquer d'une manière quelconque, soit par son volume, comme dans l'*hippocampus abdominalis*, soit par une couleur différente de celle du corps, comme dans le *melyris abdominalis*.

— ABDOMINAUX. s. m. pl. Ichthyol. 9e ordre de poissons malacoptérygiens dans lesquels les nageoires ventrales sont suspendues sous l'abdomen, en arrière des pectorales, sans être attachées aux os de l'épaule. Cet ordre comprend la plus grande partie des poissons d'eau douce.

— ABDOMINAUX. Entom. Section dans la famille des carabiques qui correspond aux simplicimanes de Bonelli, ainsi qu'aux simplicipèdes de M. Dejean.

ABDOMINO-CORACO-HUMÉRAL. adj. et s. m. Anat. Un des muscles du bras de la salamandre.

ABDOMINO-GUTTURAL. adj. et s. m. Anat. Un des muscles de l'abdomen de la grenouille.

ABDOMINO-HUMÉRAL. adj. et s. m. Anat. Un des muscles du bras de la grenouille.

ABDOMINOSCOPIE. s. f. (ét. lat., *abdo*, je cache; *omentum*, coiffe qui enveloppe les intestins; gr. σκοπέω, j'examine). Méd. et anat. Exploration de l'abdomen. Omission de M. Landais.

ABDOMINOSCOPIQUE. adj. des 2 g. Méd. et anat. Qui concerne l'abdominoscopie

ABDON. 12e juge d'Israël, 1220 avant J.-C.

— ABDON. Nom de l'homme de Dieu qui menaça de mort Jéroboam pour avoir sacrifié aux idoles.

— ABDON (Saint). Né en Perse, martyr en 250.

—ABDON. Géogr. Petite île de l'Archipel asiatique; on y trouve beaucoup de tortues.

ABDOUL-FETA-BEY. Vice-amiral ottoman, massacré par ses troupes, en 1799, dans la rade d'Aboukir.

ABDOUL-KERYM. Né à Kachemyr, écrivain, voyageur au XVIIIe siècle.

ABDOULLAH-ABAD. Géogr. Village de Perse, prov. d'Irâc, célèbre par ses eaux thermales.

ABDOUL-RAHIM. Écrivain mogol, mort à Delhy, en 1628.

ABDUCTEUR. adj. et s. m. (ét. lat., *abductor*; *ab*, hors; *ducere*, conduire, écarter, éloigner de). Anat. Suivant l'Académie il se dit de différents muscles dont la fonction est d'écarter de l'axe du corps les parties auxquelles ils sont attachés. Cette explication laisse à désirer une définition plus rigoureuse, car plusieurs autres muscles peuvent également écarter de l'axe du corps. L'épithète d'*abducteur* n'est pas relative à cet axe, mais bien à un plan median vertical et antéro-postérieur, c'est-à-dire, qui est censé passer de haut en bas et d'avant en arrière par le milieu du corps, ou d'un organe dont on parle. On l'applique aux muscles chargés d'écarter de ce plan les parties qu'ils meuvent. On dit : muscle abducteur; les abducteurs des doigts; l'abducteur du pouce; l'abducteur du petit doigt.

ABDUCTION. s. f. (pr. *ab-duk-ci-on*; ét. lat., *abductio*; *ab*, hors; *duco*, je conduis). Anat. Action par laquelle une partie du corps vient à être portée en dehors de la ligne perpendiculaire qu'on suppose partager en deux segments égaux le membre dont elle fait partie, ou le corps entier.

—*Mouvement d'abduction*. Fracture transversale d'un os avec écart.

— Log. Sorte d'argument où le grand terme est évidemment contenu dans le moyen terme, mais où le moyen terme n'est pas intimement lié avec le petit terme.

—Philos. Élimination d'une ou de plusieurs propositions considérées désormais comme inutiles à la démonstration qu'on veut simplifier. Raisonner par abduction.

— Tact. Ce mot, qui, dans la milice romaine, signifiait déboîtement, dislocation, rupture, avait, dit le général Bardin, une acception analogue à l'apogogue de la milice grecque. Il n'est point en usage dans les milices modernes. Nous l'avons employé par esprit de simplification au lieu de la locution verbeuse et dépourvue de substantif : mettre des pelotons en arrière, ou mettre des files en arrière, etc. Une abduction est le moyen de mettre des files en arrière, dans une colonne de route, pour en rétrécir le front; c'est l'action de plier une portion des ailes d'une subdivision de colonne en arrière-ordre; c'est enfin la méthode qui établit momentanément un interstice quand une partie d'une ligne de bataille rencontre, en marche, un obstacle. L'expression *abduction* indique [illegible] et l'évolution produisant ce résultat. Ce mot se distingue en : abduction clisique; abduction de colonne; abduction de files; abduction en bataille; abduction en colonne; abduction épagogique; abduction mince; abduction paratoxique; abduction subdivisionnaire.

—Il s'emploie au pluriel, circonstance omise dans tous les dictionnaires. Dans le récit de la retraite de Xénophon, ce général mentionne clairement des *abductions* auxquelles il avait recours pour le passage des défilés. (Bardin.) A l'exercice ou en manœuvre de guerre, un etrécissement de chemin ou un obstacle sont les causes naturelles ou supposées des *abductions*. (Id.)

ABDULA. Khan des Tartares, fit la guerre au sophi de Perse, vers la fin du XVIe siècle.

ABDULADH. Roi de Fez, au XIIe siècle, illustre parmi les Maures.

ABDUL-AZÏZ. Gouverneur d'Espagne pour les Arabes, fut assassiné dans une mosquée pour avoir voulu se faire roi, vers l'an de J.-C. 725.

ABDUL-HAMID. Vingt-septième empereur ottoman; né en 1725, sultan en 1774, mort en 1789; soutint la guerre contre la Russie et l'Autriche.

ABDULMALIE. Se fit calife des Arabes en Espagne; eut la tête coupée, an de J.-C. 1333.

ABDULUATES. s. m. pl. Ancien peuple d'Afrique dans le royaume de Trémecen, dont les rois renversés par les Romains furent rétablis par les Goths; ils chassèrent les Abderames de toute l'Afrique, l'an de J.-C. 986.

ABDUS. Eunuque empoisonné par Artaban, roi des Parthes, contre lequel il avait conspiré, l'an de J.-C. 35.

ABE. s. m. Manteau royal. V. ABA.

ABEA. Roi des Sirques, au pied du Caucase.

ABEADH. Géogr. Rivière d'Algérie, prov. de Constantine, prend sa source au mont Zeccar, coule du N. au S. et se jette dans l'Ouad-Djiddi, un peu au-dessus de l'embouchure de cette dernière rivière dans le lac Melgig.

ABEAT. adj. et s. m. Habitant de la ville d'Abée, du Peloponèse. Les habitants d'Abée de Phocide s'appellent *Abantes*. Au pluriel, *Abéats*.

ABÉAUSIR. v. n. Mar. Devenir beau. Se dit d'un changement favorable dans l'état de l'atmosphère. Le temps abéausit.

— S'ABÉAUSIR. v. pron. Même signification. Les marins disent également : Le temps *s'affine*, c'est-à-dire, s'éclaircit, se dépouille de nuages.

—Peut-être ces deux mots, *abéausir* et *s'affiner*, sont-ils des termes locaux faisant partie de différents patois; nos officiers de marine disent seulement : Le temps s'embellit, la mer s'était embellie, car ce verbe, quoi qu'en dise M. Landais, s'applique aussi bien à la mer qu'au temps.

ABÉCÉ. s. m. Livre pour apprendre à lire aux enfants. Un abécé. Des abécés. V. A B C.

— On disait aussi *abécé* pour désigner la clef d'un chiffre, d'un alphabet de convention. On trouva bientôt les *abécés* de ces lettres en chiffres, et on put facilement les lire. (Hist. de Charles VIII.)

ABÉCÉDAIRE. s. m. (du lat. *abecedarium* ou *abecedarius*). Livre destiné à apprendre aux enfants les lettres de l'alphabet. Il faut donner un abécédaire à cet enfant. On l'emploie au pluriel, circonstance omise par l'Académie. Il n'existe pas encore de bons abécédaires.

— Saint Augustin, dans ses Rétractations, liv. 1, chap. 20, dit qu'on appelait *abécédaires* (*abecedarios*) les psaumes dans lesquels les premières lettres de chaque strophe, ou quelquefois de chaque vers, suivaient l'ordre alphabétique. Dans l'Écriture, le 118e psaume et les Lamentations de Jérémie sont de cette sorte. Il paraît que les Hebreux ont été les premiers auteurs de ce genre de poésie, inventé probablement pour aider la mémoire.

— ABÉCÉDAIRE. adj. des 2 g. Il se dit des ouvrages qui traitent des lettres par rapport à la lecture. Un livre abecédaire. Ouvrage abécédaire.

— On le dit aussi, par ironie, d'un livre mal écrit.

C'est une loi d'état parmi nous en vigueur,
Qu'un homme sans génie a le droit d'être auteur,
Que maçonnant, sans art un livre *abécédaire*,
Il peut impunément ruiner un libraire.
(*Satiriq. du* XVIIIe *siècle*.)

— *Un enfant abécédaire*, c'est-à-dire, un enfant qui commence à apprendre à lire. Le précepteur sera tenu d'instruire, tant par lui-même que par ses préposes, les jeunes enfants *abécédaires* de la ville de Montpellier et de leur apprendre à lire et à écrire. (Arrêt du G.-Conseil, 17 fév. 1747.)

— On dit encore : *une ignorance abécédaire*, pour une ignorance complète, celle d'un homme qui n'a fait aucune étude. Il y a une ignorance *abécédaire* qui va devant la science, une autre doctorale qui vient après. (Montaigne.)

— *Un homme abécédaire*. Se dit d'une personne qui n'est encore qu'à l'abécé d'une [illegible] ments. Dans le premier sens, on dit en plaisantant, *c'est un docteur abécédaire*. Dans le second, on dit *un vieillard abécédaire*, c'est-à-dire, qui commence à apprendre une science difficile. On peut continuer à tout temps l'estude et non pas l'escholage. C'est une sotte chose qu'un vieillard *abecedaire*. (Montaigne.)

— ABÉCÉDAIRES OU ABÉCÉDARIENS. s. m. pl. Sectaires chrétiens, anabaptistes, qui prétendaient qu'il ne fallait pas même connaître l'abécé, si l'on voulait faire son salut.

— Bot. ABÉCÉDAIRE. s. f. Plante qui délie la langue des enfants. V. ABCDARIA.

— Syn. comp. ABÉCÉDAIRE. ALPHABÉTIQUE. *Abécédaire* se rapporte au fond même de la chose; *alphabétique* se dit seulement par rapport à l'ordre. Dans un dictionnaire on suit l'ordre alphabétique, mais ce n'est pas un ouvrage abécédaire. L'Académie définit *abécédaire* par *qui concerne l'alphabet*, et elle donne pour exemple *ordre abécédaire*. Cet exemple est ou

ne peut plus mal choisi, et ne doit trouver sa place qu'au mot *alphabétique*, qui se dit par rapport à l'ordre des lettres de l'alphabet. Les dictionnaires sont disposés par ordre alphabétique, et non par ordre abécédaire.

ABÉCÉDARIENS. s. m. pl. V. ABÉCÉDAIRES.

ABÉCHEMENT, ABECQUEMENT, ABÉQUEMENT. s. m. L'action de donner la becquée. Ces trois mots ont vieilli. V. ABECQUER, pour ce qui regarde la difficulté orthographique.

ABÉCHER ou **ABÉCHIR.** v. a. On écrivait autrefois *abbecher, abbechir.* V. ABECQUER, qui se dit plus communément aujourd'hui.

ABECQUEMENT. s. m. (rad. *bec*). L'action de donner la becquée. V. ABÉCHEMENT.

ABECQUER ou **ABÉQUER.** v. a. 1re conj. (rad. *bec*). Donner la nourriture aux petits oiseaux. La double manière d'orthographier ce mot est tolérée. Si l'une devait être préférée à l'autre, ce serait celle qui veut qu'on écrive *abequer* sans *c*. C'est à tort que M. Landais est d'un avis contraire. Il s'appuie sur la racine du mot, qui est *bec*. Mais alors qu'il nous dise pourquoi il écrit *alambiquer, apiquer, busquer, choquer, escroquer, s'estomaquer, mastiquer, pronostiquer, syndiquer, tronquer*, etc., dont les racines sont *alambic, apic, busc, choc, escroc, estomac, mastic, pronostic, syndic, tronc*, etc. Chacun de ces radicaux n'est-il pas terminé par un *c* ayant le son dur? Pour conserver le même son devant la terminaison verbale *er*, il était naturel et nécessaire de changer le *c* en *q*. C'est ce qu'on a fait. L'irrégularité serait donc d'écrire *abecquer* avec un *c* et non pas d'écrire *abequer* sans *c*. Il y avait une critique simple à faire; c'était celle-ci: Nous n'avons, dans notre langue, que deux racines en *ec* d'où l'on ait formé des verbes, ce sont les mots *sec* et *bec*; tous les verbes dérivés de *sec* se terminent en *cher*. *sécher, assécher, dessécher*; pourquoi n'en est-il pas de même des dérivés de *bec*? Voilà le nœud de la difficulté. Pour le trancher, il faut remonter à l'orthographe primitive, qui était *abecher, abécheter, s'abecheter*; alors la règle était générale. Ce n'est que postérieurement qu'on a écrit *abéquer, abequeter, s'abéqueter*. *Abecqueter* avec un *c* n'a été qu'une orthographe de transition.

— Au figuré, *abecquer* signifie Affriander.

— S'ABECQUER. v. pron. Se donner mutuellement la becquée.

ABÉE. s. f. (ét. celt., *abehr*, chute d'eau). Ouverture par laquelle coule l'eau qui fait tourner un moulin.—Laurière, dans son *Gloss. du Droit franç.*, l'explique dans un sens contraire: « Ouverture par où l'eau a son cours quand les moulins ne tournent pas ». Il semble qu'on peut inférer de là que ce mot a signifié en général l'ouverture par où coule l'eau du moulin, soit lorsqu'elle tombe sur la roue, soit lorsqu'elle s'en écarte, et, en effet, les Bretons ont dit *aber*, pour embouchure de rivière.

ABEILLAGE ou **ABOILAGE.** s. m. (pr. *a-bé-ia-je* ou *a-bo-â-la-ge*). Mot inusité. Droit des anciens seigneurs sur les essaims d'abeilles. Par droit d'*abeillage*, les abeilles épaves et non poursuivies appartenaient aux seigneurs justiciers. (*Gloss. du Dr. fr.*)

— Il signifiait aussi, Essaim d'abeilles.

ABEILLE. s. f. (pr. *a-bè-ye*). Mouche à miel, insecte de la famille des hyménoptères, et que l'on range dans la tribu des mellifères, la deuxième famille que le savant Latreille a établie sous le nom d'*anthophiles* (amies des fleurs). Il y a des abeilles sauvages et des abeilles domestiques. Un essaim se compose d'environ vingt mille abeilles travailleuses ou neutres, de seize cents bourdons ou abeilles mâles, et d'une femelle qu'on appelle la reine. Les abeilles travailleuses sont petites; les bourdons sont plus gros, mais n'ont point de dard; la reine est moins petite que les travailleuses et moins grosse que les bourdons. Abeille bourdonnante, diligente, active, industrieuse, ouvrière, laborieuse, économe, ménagère, prévoyante, prudente, piquante, légère, vagabonde, mellifique, solitaire, menuisière, neutre, commune, etc. L'abeille du mont Hybla, du mont Hymette. Un essaim d'abeilles, un nuage d'abeilles. L'aigle, au haut des airs, contemple le soleil et découvre les plages lointaines avec des yeux qui ont la portée des télescopes, tandis que l'*abeille*, dans sa ruche obscure, tra-

microscopes. (B. de St-P.) L'*abeille* enfonce son aiguillon dans la main qui s'approche de sa ruche, mais l'éléphant voit passer près de lui la flèche du chasseur sans se détourner de son chemin. (Id.) Les *abeilles* proviennent d'une larve sans pattes, dont l'œuf a été déposé par une femelle dans une cellule ou petite loge qui a été construite exprès. (Mayranx.) Ce n'est pas l'*abeille* qui crée le miel, il vient des fleurs; mais elle l'amasse seulement. (Id.) Les *abeilles* vont, dès le matin, butiner sur les fleurs qu'elles préfèrent. (Id.) Les *abeilles* butinent le miel partout où elles en rencontrent sur les nectaires des fleurs. (Id.) Quelques *abeilles* tapissent leur maisonnette souterraine avec des feuilles ou de folles fleurs. (Id.) Les ruches des *abeilles* étaient aussi bien mesurées il y a mille ans qu'aujourd'hui. (Pasc.) L'eau fraîche simple, ou légèrement acidulée, le miel, l'acétate de plomb, ont été tour à tour proposés et employés contre la piqûre des *abeilles*. (Chaumeton.) Les *abeilles* ne sont pas plus faciles à irriter que le cœur des poètes (Fén.). La première cellule d'une *abeille* ressemble à la dernière. (Buff.)

— Ce mot est souvent employé en vers et surtout dans la poésie descriptive, parce que les travaux et les mœurs des abeilles offrent des comparaisons gracieuses.

Telle on voit au printemps la diligente *abeille*
De Flore avec ardeur épuiser la corbeille,
Et du miel épuré dans sa cellule d'or
Composer non pour soi son liquide trésor.
(VALMALETTE.)

Quel sourd bourdonnement vient frapper mes [oreilles?
D'une ruche s'élève un nuage d'*abeilles*.
(DULARD.)

Tous ces nombreux essaims d'*abeilles* bour- [donnantes
En grappes font sortir leurs peuplades volantes.
(DELILLE.)

Quel murmure! écoutons... La diligente *abeille*,
Avide de nectar qu'elle épaissit pour nous, etc.
(DE BRIDEL.)

Lorsqu'un rocher sonore a vomi de son sein
Des *abeilles* d'Hybla le pétulant essaim.
(AIGNAN.)

Multipliez les fleurs où va dès le matin
La diligente *abeille* enlever son butin.
(ROSSET.)

Ces saules. . . . .
T'offriront du sommeil les douceurs passagères,
Le murmure flatteur des *abeilles* légères.
(MALFILATRE.)

De jardin en jardin, de verger en verger,
L'*abeille* en bourdonnant poursuit son vol léger.
(MICHAUD.)

Comme on voit au printemps la diligente *abeille*
Qui du butin des fleurs va composer son miel.
(BOILEAU.)

Comme on voit les frelons, troupe lâche et sté- [rile,
Aller piller le miel que l'*abeille* distille!
(Id.)

La défense est de droit, et d'un coup d'aiguillon
L'*abeille* en tous les temps repousse le frelon.
(VOLTAIRE.)

— Jurisp. Quoi qu'en dise M. N. Landais, une ruche d'abeilles est immeuble quand elle a été placée dans un fonds par le propriétaire, qui peut suivre l'essaim et le reprendre partout où il se trouve.

— Ces utiles animaux ont été transportés de l'ancien continent dans le nouveau, depuis sa découverte. Selon Pline, ce sont deux philosophes, Aristomaque et Hilliscus, qui apprirent aux hommes à les rassembler et à recueillir leur miel. Justin dit que ce fut Aristée, roi d'Arcadie, qui enseigna cet art aux Grecs. Les abeilles étaient consacrées à Apollon; ce furent les abeilles du mont Ida qui nourrirent Jupiter. Elles figurent dans les armoiries et dans les devises. Une abeille avec ce mot d'Horace: *studiosa florum*, est la devise d'un littérateur; une ruche avec ces mots: *labor omnibus unus*, convient aux sociétés où l'on travaille de concert; et à des savants avec ceux-ci: *utile dulci*, etc. Elles sont l'emblème de la sagesse, de l'ordre et du travail. Éphèse portait une grosse abeille au revers de ses médailles, parce que les Éphésiens se disaient descendus d'une colonie d'Athéniens, conduite par les Muses sous la forme d'abeilles. Le pape Urbain VIII portait des abeilles dans ses armes. Louis XII, entrant dans Gênes, parut avec un habit blanc semé d'un essaim d'abeilles d'or, au milieu duquel était le roi (on ignorait encore que ce fût une reine), avec ces mots: « *Rex non utitur aculeo*, le roi n'a pas d'aiguillon, » pour faire entendre aux Génois qu'il leur pardonnait leur rébellion. Le manteau impérial et les armoiries de Napoléon étaient semés d'abeilles d'or.

— Astr. *Abeille*, nom donné à l'une des douze constellations australes observées par les modernes depuis les grandes navigations.

— ABEILLE (Gaspard). Poète et écrivain dramatique, né à Riez en 1648, mort à Paris en 1718; fut membre de l'Académie française.

— ABEILLE (Scipion). Savant anatomiste, mort à Paris en 1697.

— ABEILLE (H. Paul). Économiste, inspecteur général des manufactures de France; né à Toulouse en 1719, mort à Paris en 1807.

ABEIN. Source d'eau minérale de France en Auvergne, près du Mont-d'Or, à 16 kil. de la Cuillie, sur la route d'Issoire.

ABEIT. s. m. Ce mot, selon le Complément

signifiait *abbé*. C'est une erreur. Anciennement on a écrit *abé, abbat, abbé, abbéi, abbés, abei, abet*; jamais, que nous sachions, on n'a employé le mot *abeit*.

ABEIVRER. v. a. Ce mot, donné par le Complément du Dictionnaire de l'Académie comme signifiant autrefois *abreuver*, ne se trouve dans aucun glossaire.

ABEJAR. Géogr. Bourg d'Espagne, à 22 kil. O.-N.-O. de Soria.

ABEL. (ét. hébr., *vanité* ou *respiration*). Second fils d'Adam, tué par Caïn, son frère, 3876 avant J.-C. l'an du monde 128.

— ABEL. Roi de Danemarck, en 1252, fit assassiner son frère Erik, et défit les Frisons qui le tuèrent dans son camp.

— ABEL (Ch.-Fréd.). Habile violoniste, mort à Londres, en 1787.

— ABEL (Clark). Médecin et voyageur anglais, mort à Calcutta, en 1826.

— ABEL (Gaspard). Ministre luthérien, historien, traducteur, né en 1676, mort en 1763, dans la principauté d'Halberstadt.

— ABEL (Nic.-Henri). Fameux géomètre norwégien, né en 1802, mort en 1829.

— ABEL. Géogr. anc. Nom donné à plusieurs lieux que mentionne l'Écriture-Sainte.

— ABEL (la Grande). Gros rocher sur lequel on plaça l'arche d'alliance après qu'elle eut été renvoyée par les Philistins.

ABÉLA. Géogr. anc. Petite ville dans la tribu de Gad, célèbre par la victoire de Jephté sur les Ammonites.

— Ville de la tribu de Nephtali, détruite par les Syriens, l'an 3095 du monde.

— ABÉLA (Jean-Fr.). Écrivain, commandeur de l'ordre de Malte, en 1622.

ABÉLANE ou **AVELANE, AVELINE.** s. f. Bot. Fruit de l'abelanié.

ABELANIER ou **AVELANIÉ.** s. m. Bot. Nom languedocien du coudrier-noisetier. C'est à tort que Boiste écrit *abélanier*, et Nap. Landais, *abélanie*.

ABÉLARD ou **ABAILARD.** s. m. Moine, philosophe et théologien, né en 1079, dans le bourg de Palais, près de Nantes, mort en 1142, dans l'abbaye de Saint-Marcel, près de Châlons-sur-Saône. L'étendue de son savoir, la vivacité de son éloquence, ses leçons dans les écoles de Paris, ses controverses avec Guillaume de Champeaux, son maître, et avec saint Bernard au concile de Châlons; ses amours avec la belle Héloïse, et l'horrible mutilation qui en fut la suite, ont rendu son nom diversement célèbre.

ABÉLARDISER. v. a. Mettre quelqu'un dans l'état où le chanoine Fulbert mit le pauvre Abélard. Mot employé par quelques écrivains contemporains.

ABEL-BETH-MAACHA ou **ABEL-MAÏM.** Ancienne ville de la Terre-Sainte qui, selon l'historien Josèphe, était une métropole très-forte, située au nord de Damas, à la gauche du Liban.

ABELDI. s. m. Vieux mot roman qui signifie un beau jour, un beau matin.

ABÈLE. s. f. Bot. Espèce de peuplier qui croît dans les terrains marécageux. C'est un des noms vulgaires du peuplier blanchâtre, ou mieux, de la populle blanchâtre; on l'appelle aussi peuplier grisard et franc-picard. Boiste fait ce nom masculin.

ABEL-HASSHITIM. Cette ville était située, selon Eusèbe et saint Jérôme, près de la mer Morte, dans un lieu fécond en palmiers.

ABELIA. s. m. Bot. Arbrisseau de la famille des caprifoliacées, en Chine et dans l'Himalaya, dédié au docteur Abel Clarke.

ABÉLICÉA. s. m. (corruption du mot grec ἀπελίκια). Bot. Arbre indéterminé qui croît dans les endroits les plus escarpés des montagnes du Péloponèse. Les botanistes modernes en font un sous-genre du genre *planera* de Gmelin.

ABÉLIENS. s. m. pl. Hist. relig. Sectaires chrétiens d'Afrique du temps de S. Augustin. Ils s'abstenaient du mariage et adoptaient des enfants étrangers, se fondant sur la croyance qu'Abel était mort sans avoir été marié. Ils s'appelaient aussi ABÉLIOTES, ABÉLITES, ABÉLONIENS, ABÉLONITES.

ABELIN ou **ÉBELIN.** Géogr. Fort et grand hameau de la Turquie d'Asie, sur une éminence, à 12 kil. E.-S.-E. d'Acre.

— ABELIN (Jean-Phil.). Historien érudit, né à Strasbourg, au commencement du XVIIe siècle, fondateur du *Theatrum europæum*, immense compilation relative à l'histoire contemporaine.

ABÉLIOS. Myth. celt. et gr. Nom sous lequel les anciens habitants d'Aquilée, les Gaulois et les Illyriens, honoraient Apollon. Les Gaulois l'appelaient aussi *Bélénus, Béla* ou *Bélès*.

ABÉLIOTES ou **ABÉLITES.** V. ABÉLIENS.

ABEL-KERAMIM. (signifie *Abel des vignes*.) Josué poursuivit les Ammonites jusqu'à cette ville qui, du temps d'Eusèbe, existait encore à l'état de village, à 6 ou 7 milles de Philadelphie.

ABELL. Musicien anglais, chassé sous Louis II, comme catholique; mort dans sa pa-

ABELLA. Médecin napolitain, né à Salerno, dans le XIIIe siècle.

ABELLAD. Géogr. Ile de la mer Rouge.

ABELLE (Christ., comte d'). Président du conseil aulique de l'empereur Léopold, en 1791.

ABELLI (Antoine). Dominicain, prédicateur du roi. Confesseur de Catherine de Médicis; né à Paris, en 1527.

— ABELLI (Louis). Écrivain ecclésiastique, évêque de Bayonne, né à Paris, en 1606, mort en 1691, auteur d'un abrégé de théologie très-estimé.

ABELLINAS. Géogr. Grande et belle vallée de Syrie, dans laquelle est Damas.

ABELLION. Myth. celt. Ancien dieu des Gaulois. V. ABÉLIOS.

ABEL-MÉA. Petit village entre Sichem et Néopolis.

ABEL-MEHULA. (litt. *deuil des épines*). C'était la patrie du prophète Elisée, et l'une des villes comprises dans les principautés de Salomon. Village du temps d'Eusèbe, à 10 milles de Scythopolis.

ABEL-MELUCH ou **ABEL-MOLUCH.** s. m. Bot. Plante médicale en Mauritanie, dont les semences sont un purgatif violent.

ABEL-MITSRAÏM. Lieu où Joseph fit pendant 7 jours les funérailles de son père Jacob.

ABEL-MOSCH. s. m. (ét. ar., *ab-el-mosch*, père du musc). Ce mot, qui signifie *graine de musc*, est le nom donné en Orient à la graine de la ketmie odorante ou mieux de l'hibisque abel-mosch. On s'en servait autrefois pour parfumer la poudre à poudrer. L'abel-mosch est plus connu sous le nom d'AMBRETTE.

ABÉLONIENS, ABÉLONITES. V. ABÉLIENS.

ABÉLOX. Hispanien de distinction qui trahit les Carthaginois en livrant aux Romains les otages qu'Annibal faisait garder dans Sagonte.

ABEL-SATIM. Géogr. Grande plaine où les Hébreux s'arrêtèrent pour pleurer la mort de Moïse.

ABEL-SETHIM. Géogr. Ville située vis-à-vis de Jéricho. C'est là que les Israélites tombèrent dans l'idolâtrie.

ABEN. s. m. Mot commun aux langues sémitiques, qui veut dire *fils*, et se joint au nom du père, à la place des noms patronymiques: *Aben-Ezra*, fils d'Ezra.

— ABEN signifie aussi *pierre*, et est fort connu dans la géographie sainte.

ABÈNAQUIS ou **ABENAQUIS.** s. m. pl. Peuple de l'Amérique du Nord, répandu sur divers points de la Nouvelle-Angleterre et de New-York.

ABEN-BEÏTHAR. Célèbre botaniste et médecin arabe, mort en 1248.

ABENCERRAGE ou **ABENCÉRAGE.** s. m. (ét. ar., *Aben-Sérâdj*, descendant de *Sérâdj*; et par corruption, *Abencerrage*). Au pl., *Abencerrages*. Nom donné à une tribu maure qui, au dire des poètes et de quelques auteurs arabes, aurait dominé dans le royaume de Grenade au XVe siècle. A ce sujet, distinguons la légende de l'histoire des Abencerrages. La légende est intitulée: *Histoire des factions des Zégris et Abencerrages, chevaliers maures de Grenade; des guerres civiles qu'il y eut en celle-ci, et des combats singuliers qu'il y eut en la plaine entre Maures et chrétiens*, par Aben-Hamin, maure espagnol. Elle est entrecoupée d'épisodes, chargée de détails d'amour et de chevalerie, et brodée sur un canevas fort simple, sur l'avénement de Boïdillin ou Boabdil au trône de Grenade, célébré par des fêtes magnifiques qui occasionnèrent de violentes querelles entre les Zégris, guerriers vindicatifs et farouches, et les Abencerrages, braves et galants chevaliers. Trente-six des Abencerrages tombèrent un à un, par surprise, sous le fer des Zégris; mais leurs frères survinrent, firent un sanglant carnage des Zégris et se rendirent à la cour de Ferdinand et d'Isabelle, où ils reçurent le baptême. Rien de si populaire que cette légende qui a produit, pour ainsi dire, un cycle d'épopées chevaleresques auquel M. de Chateaubriand est venu ajouter *le Dernier des Abencerrages*. (Encycl. nouv.)—Quant à l'histoire, elle est obscure et vague. Les *Abencerrages* étaient en effet des plus illustres familles de Grenade. *Serâdj* veut dire *flambeau*. En 1423, un *Abencerrage*, visir de Mohammed et kady de Grenade, est qualifié de chevalier fameux de la plus noble et de la plus puissante maison du royaume. En 1432, un autre *Abencerrage* se fait tuer en combattant contre les chrétiens, et sa mort est pleurée dans tout le royaume; il fut particulièrement regretté de la jeunesse de Grenade, *ainsi que des dames, dont il était le favori à cause de sa beauté et de sa grâce*. On trouve encore parmi les Abencerrages plusieurs noms historiques célèbres qu'il serait aisé de rétablir. Ce qui est certain, c'est le fait des dissensions civiles qui agitèrent la ville de Grenade; et, en résumé, quelle que soit la part qu'y aient prise les *Abencerrages* et les Zégris, on reconnaît aisément, dans la querelle de ces deux tribus, la lutte incessante et terrible des Arabes d'Orient et des Maures d'Afrique sur le sol de l'Espagne conquise.

ABEN-CHAMOT. Chef arabe du XVIe siè-

contre les Portugais.

ABEND. s. m. Mot qui signifie *soir*, et dont les géographes allemands se servent pour exprimer le couchant.

ABENDA. Géogr. anc. Ville de Carie, dont les habitants furent les premiers à diviniser Rome.

ABEN-DANA. Juif espagnol, écrivain commentateur, mort en 1685.

ABENEPH. Historien arabe, auteur d'un livre sur les *Mystères des Egyptiens*.

ABÉNÉVIS ou **BÉNÉVIS.** s. m. Dr. féod. Contrat pour jouir tant qu'il plaira, sans limitation de durée. Dans le Lyonnais et les pays voisins, suivant Laurière, *abénévis* signifiait, en général, toute concession faite par un seigneur sous quelque redevance, mais particulièrement une concession d'eau pour faire tourner des moulins ou pour arroser des prés. On écrivait adverbialement *à bénévis*, en deux

mots séparés, pour signifier, à volonté, à bon vouloir.

ABEN-EZER. Lieu de la Terre-Sainte où l'arche d'alliance fut prise par les Philistins.

ABEN-EZRA. Savant rabbin, surnommé le Sage, l'Admirable; né en Espagne, au commencement du XIIe siècle.

ABEN-EZZA. s. m. V. ALDÉBARAN.

ABEN-GNEFIL. Médec. arabe du XIIe siècle.

ABEN-HUMEYA. Nommé par les Maures, dans une révolte, roi de Cordoue et de Grenade, fut étranglé en 1568.

ABEN-NEDIN. Historien arabe, a écrit la vie des philosophes de sa nation.

ABEN-PAGEH. Philos. arabe, né à Cordoue, mort en 1158.

ABEN-RAGEL (Ali). Écriv. mahométan, né à Cordoue au XIe siècle.

ABENSBERG. Géogr. Ville de Bavière à 12 kil. de Ratisbonne; 1,100 hab.; patrie de l'historien bavarois Jean Thurnmaier.

— Théâtre de la bataille gagnée par Napoléon, le 20 avril 1809, sur une armée autrichienne commandée par prince Louis et le général Hiller.

ABEN-ZOAR. Fameux médecin arabe, maître d'Averroès, mort en 1161, à l'âge de 92 ans.

ABÉONA, ADÉONA. (ét. lat., *abeo*, je m'en vais; *adeo*, j'entre). Myth. rom. On appelait ainsi les deux divinités qui présidaient, la première, au départ; la seconde, à l'arrivée des voyageurs. Boiste et Landais ne parlent que d'*Adéona*, et Landais, s'égarant encore plus que Boiste, renvoie d'*Adéone* à *Adéona*. S'ils avaient tenu compte de l'étymologie d'*Adéona*, ils n'auraient pas omis *Abéona*, dont l'étymologie est en rapport d'opposition avec celle du mot qui précède. Trévoux cite *Adonéa* comme présidant aux voyages, mais il a cité *Abéone* et *Adéone*, chacun en son lieu et place. *Adonéa* venant après *Adéone*, nous paraît un double emploi, mais l'omission d'*Abéona* par M. Landais est tout à fait inexcusable.

ABÉPITHYMIE. s. f. (ét. gr., *à* priv.; *épithumia*, concupiscence). Méd. Mot par lequel on désigne la paralysie du plexus solaire, mort causée par la cessation de l'influence des viscères abdominaux sur le système nerveux.

ABÉQUITER. v. n. (pr. *a-bé-kui-té*). S'éloigner à cheval. Ce mot, qui est un néologisme, se trouve employé par quelques historiens et tacticiens militaires. C'est tout simplement l'*abequitare* des Latins. S'il était possible d'introduire un nouveau verbe, il semble qu'on aurait dû avant tout franciser le verbe *equitare*, d'autant plus que le mot *équitation* est déjà classé dans notre langue. Personne encore n'y a songé, et cependant *équiter* serait primitif; *abéquiter* est dérivé. En fait de mots latins, et surtout de verbes latins susceptibles de francisation, nous croyons que tout a été essayé par nos pères. Ces emprunts naïfs, ces importations littérales d'une langue dans une autre, appartiennent à la formation et à l'enfance du langage. Plus tard, quand le langage se fait homme, on rejette beaucoup de mots, comme d'inutiles hochets d'enfants; si l'on ajoute, si l'on étend, si l'on perfectionne, ce n'est pas de cette manière. Un néologisme, pour être bon, doit être l'expression d'une idée nouvelle. *Abéquiter* est-il dans ce cas? Ce mot restera inusité. Supposé qu'il fût de création primitive et qu'il eût vieilli, nous ne savons s'il serait possible de le faire revivre; mais nous pouvons certifier qu'on ne l'introduira pas.

ABER. s. m. Mar. Mot celtique qui signifie, Havre, petit port, embouchure de rivière, tout à fait inusité aujourd'hui. C'est de ce mot que sont venus les noms de beaucoup de confluents et de plusieurs villes qui y ont été bâties, comme Aberconway, Aberdeen, Abergavenny.

— ABER. s. m. Nom donné à une petite espèce de moules du Sénégal.

— ABER. Géogr. Lac d'Écosse, sur les bords duquel existait une ville qui fut détruite par les Danois et les Normands.

— ABER OU HABER. Cinéen, mari de Jahel, qui donna la mort à Sisara, général des Chananéens.

ABÉRAS. s. m. Bot. Syn. d'ananas.

ABERBROTHICK ou **ABROATH.** (pr. *a-beur-bro-cik* ou *a-bros*). Géogr. Ville d'Écosse (Forfar) à l'embouchure de la petite rivière [illegible] remarquable que les ruines d'une ancienne abbaye où se tint le parlement de 1220, célèbre dans l'histoire de ces contrées; à 20 kil. N.-E. de Dundee; 9,000 hab.

ABERCE (saint). Célèbre évêque de Phrygie, vers l'an 320.

ABERCONWAY ou **CONWAY.** (pr. *a-beur-keu-nou-é* ou *ke-nou-é*). Géogr. Petite ville de la principauté de Galles (Carnarvon), à l'embouchure du Conway, qui a 4 kil. d'un bord à l'autre. Le château-fort, construit par Guillaume le Conquérant, n'offre plus que des restes informes; 1,700 hab.; à 35 kil. N.-E. de Carnarvon.

ABERCROMBIE (Jean). (pr. *a-beur-kreum-bi*). Écrivain écossais du XVIIIe siècle, mort à Londres en 1806.

ABERCROMBY (sir Ralph). (pr. *seur ralf a-beur-krom-bi*). Général anglais blessé mortellement en Égypte, à la bataille d'Alexandrie, remportée par les troupes françaises, sous la conduite du général Menou, le 21 mars 1801.

— ABERCROMBY (Jean-Robert). Lieutenant général anglais, né en 1774, gouverneur de Bombay, puis de Madras, mort à Marseille, le 14 février 1817.

ABERDEEN. (pr. *a-beur-dinn*). Géogr. Ville d'Écosse, à l'embouchure de la Don, et qui forme deux villes distinctes, le vieil Aberdeen (*old Aberdeen*) et le nouveau (*new*), situés près l'un de l'autre.

— ABERDEEN. Géogr. Comté maritime d'Écosse, d'une superficie de 713 l. carr.; popul. 177,657 hab.

— ABERDEEN. Chef-lieu du comté de ce nom et l'une des principales villes d'Écosse; port considérable à l'embouchure de la Dee, à 100 kil. d'Édimbourg; 44,000 hab.

ABERÈME ou **ABÉRÉMOA.** s. m. Hist. nat. Syn. du genre *guatteria*, plante de la Guyane, qui est rapporté maintenant à l'*uvaria* de Linnée.

ABERFRAW (Gudivia). (pr. *a-beur-fra*). Géogr. Petite ville de la principauté de Galles, dans l'île d'Anglesea, à l'embouchure de l'Aber, avec un petit port; 1,200 hab.

ABERGAVENNY. Géogr. Ville d'Angleterre (Monmouth), près du confluent de la Gavenny et de l'Usk, à 18 kil. O. de Monmouth; 4,000 hab. On y a célébré en 1837 une fête galloise à laquelle assistaient des Bretons français.

ABERGEAGE ou **ALBERGEAGE.** s. m. (en lat. *albergatio, albergamentum*; en lang. celt. *alberc*, lieu fermé, demeure). Anc. jurisp. Ce mot signifiait originairement la concession d'un terrain pour y demeurer. Suivant Laurière, c'est le contrat primitif, et cette première concession que le seigneur fait de son fonds à son premier emphytéote. En Dauphiné, on appelle encore *albergeage* les baux emphytéotiques. V. HÉBERGEAGE et ALBERGE.

ABERGEISS. s. m. (pr. *a-beèr-ghèss*). Espèce de toupie dont les enfants s'amusent en Allemagne, et dont ils s'amusaient aussi en France, du temps de Rabelais.

ABERHAVRE. s. m. (ét. celt., *aber*, embouchure; *haur*, port). Port formé par l'embouchure d'un fleuve.

ABÉRIDE ou **ABÉRIDÈS.** Myth. gr. Fils de Cœlus et de Vesta. On le croit le même que Saturne.

ABERNETHY (John). Théologien anglais, prédicateur; né à Colrain, en Irl., en 1680, mort à Dublin en 1740.

— ABERNETHY (John). Anatomiste, chirurgien en chef de l'hôpital Saint-Barthélemy à Londres; né à Perth en 1764, mort en 1831.

— ABERNETHY. Géogr. Bourg d'Écosse (Perth) sur le Tay, et qui passe pour avoir été la résidence des rois Pictes; 1,700 hab., à 10 kil. S. E. de Perth.

ABERRANT, E. adj. Néolog. Qui s'éloigne de, qui s'écarte de, qui dévie. Ce mot est d'une invention assez heureuse; il dit plus que le mot *errant*. Celui-ci, en effet, signifie *qui marche çà et là*, à l'aventure, tandis que *aberrant* indique en outre le point de départ, *ab*, de. Pourquoi, possédant déjà le substantif *aberration* dans la langue, s'en être tenu timidement à l'innovation d'un adjectif, et n'avoir pas essayé d'introduire le verbe *aberrer*, qui eût nuancé avantageusement et complété plusieurs fois le discours à la place du verbe *errer*?

ABERRATION. s. f. (pr. *a-bèr-ra-cion*; ét. lat., *ab*, de; *erratio*, écart). Déviation, égarement. Ce mot s'emploie surtout en physique et en médecine.

— *Aberration des étoiles.* Astr. Mouvement en vertu duquel ces astres paraissent décrire des ellipses d'environ 40 secondes de diamètre, dont le centre est le lieu occupé par l'étoile. L'aberration des étoiles fut découverte en 1727 par Bradley. Ce phénomène est causé par la combinaison du mouvement de la lumière avec celui de la terre autour du soleil. L'*aberration* des astres influe sur l'aspect du ciel et altère la position apparente des corps célestes. (Liouville.)

— Opt. Dispersion régulière des rayons lumineux qui traversent des corps diaphanes, comme le verre et l'eau. Si cette dispersion a lieu dans un verre circulaire, on l'appelle *aberration de sphéricité*; si, au contraire, les rayons se séparent en raison de leur diverse [illegible] et colorée, on l'appelle *aberration de réfrangibilité*.

— Path. méd. *Aberration* signifie passage d'un des fluides du corps vivant dans un ordre de vaisseaux qui ne lui sont pas destinés, par exemple, le passage du sang dans les vaisseaux blancs. *Aberration* exprime encore le transport d'un fluide vers un organe différent de celui où il se porte ordinairement. Lorsque l'hémorrhagie menstruelle a lieu par la membrane du nez, c'est une *aberration*. (Béclard.)

— Bot. On appelle *aberrations* les exceptions que présente l'application d'un système. *Anomalies* est plus généralement adopté.

— Au fig. On dit *aberration*, ou erreur morale, écart de l'imagination, hallucination de l'esprit, déviation du jugement, divagation des idées. Les aberrations de l'esprit humain. L'aberration des sens. L'aberration de nos idées. Les aberrations de la philosophie. Les aberrations d'un écrivain. L'homme de sens ne se fatigue pas à suivre les *aberrations* d'un esprit faux et superficiel. (Boiste.) Le quiétisme était une *aberration* de l'amour. (Id.)

ABERRIGÈNES. V. ABORIGÈNES.

ABERTAMM. Géogr. Petite ville de Bohême (Elnbogen), à 18 kil. N.-E. d'Elnbogen; 1,000 hab.

ABERTINELLI. Célèbre peintre florentin, mort en 1512.

ABERYSTWITH. (pr. *a-ber-is-tou-itt*). Géogr. Petite ville de la principauté de Galles, près de l'embouchure de l'Ystwith, sur le Rheidiol; 3,500 hab.; à 48 kil. N.-E. de Cardigan.

ABÈS. Géogr. anc. Ville de la tribu d'Issachar, dont il est fait mention au livre de Josué.

ABESAMUM. s. m. (pr. *ab-ça-momm*). Mat. méd. Un des noms de l'oxide jaune de fer qui se développe sur les roues et qu'on employait en médecine.

ABESAN ou **ABEZAN.** 8e juge d'Israël, l'an 1237 avant J.-C.

ABESARE ou **JEZRAËL.** Géogr. anc. Ville de la Terre-Sainte, patrie de la première femme de David.

ABESCH ou **HABESCH.** Géogr. Nom que l'on donne assez ordinairement à cette partie de la côte de la mer Rouge qui s'étend du cap Ras el-Enf, un peu au nord de la frontière d'Égypte et de la Nubie, jusqu'au détroit de Bab el-Mandeb. Cette côte est au pouvoir des Turcs depuis le XVIe siècle. Il paraîtrait, d'après le voyageur Salt, qu'elle forme aujourd'hui un état indépendant, sous la protection du roi de Tigré.

ABESSALOM. (pr. *ab-sa-lon*). Aïeul maternel d'Abia, roi de Juda.

— ABESSALOM. Ambassadeur de Judas Machabée vers Lysias, général d'Antiochus Eupator.

ABESSI ou **REBIS.** s. m. Physiol. Matière stercorale.

ABESUM. s. m. (pr. *ab-çomm*). Chim. Qui n'est pas délayé; se disait autrefois de la chaux vive.

ABET. s. m. (ét. celt. *abet, abetoa*). Espèce de sapin. Il y a sur les Pyrénées un ancien sapin qu'on nomme l'*abet coronal*, ou sapin couronné, en mémoire de ce que trois rois dînèrent dessous.

ABÊTI, IE. part. pass. du v. Abêtir. Il s'emploie adjectivement. Un homme abêti. Un enfant abêti. Une femme abêtie. Des esprits abêtis.

ABÊTIR. v. a. 2e conj. (ét. celt., *besti*, ou *bestia*, bête; en langue romane, *abestir*). Rendre stupide, abrutir, dégrader, ôter l'esprit.

— ABÊTIR. v. n. Devenir ignorant, stupide.

— S'ABÊTIR. v. pron. Devenir stupide.

ABÉTISSANT, ANTE. part. prés. d'Abêtir. La plupart des dictionnaires omettent l'emploi de ce mot comme adjectif. Il y a des opinions *abêtissantes*, entre autres les opinions superstitieuses. (Boiste.)

ABEUVRAGE ou **ABEUVRAIGE.** s. m. (en basse latinité, *abevragium, abuvragium, aberagium*; en langue rom., *abeuvrage*). Ce nom ou plutôt ces différentes formes du même nom, ont été données à un droit sur les boissons; à l'arrosement des prés; à un droit seigneurial qui se payait en sus et à raison de la principale redevance, comme le pour-boire dans les marchés; il signifiait aussi le droit de mener boire les bestiaux à une fontaine. M. Landais n'a trouvé ce mot que dans Raymond, parce qu'il n'a pas pris la peine de le chercher ailleurs. S'il avait compulsé les Ordonnances du Louvre et le Supplément de Ducange, il aurait vu que Raymond n'a pas forgé un mot qui date de l'enfance même de la langue, et qui a passé successivement par toutes les orthographes du verbe *abeuvrer, abevrer, abiver, aboivrer, abbrever, abbruver, abbreuver*, etc.

ABÉVACUATION. s. f. Pathol. Évacuation partielle, incomplète.

ABEYANCE. V. ABAYANCE.

ABEYANTS. V. ABAYANTS.

ABG. s. m. Bot. L'un des noms arabes de l'asphodèle.

[illegible] desse pendant les troubles de la tyrannie des Séleucides.

— ABGAR-MANNUS. Roi dans l'Osrhoëne, 57 avant J.-C. Un de ses successeurs, du même nom que lui, vivait du temps de J.-C. même.

— ABGARS. s. m. pl. Hist. anc. Dynastie de rois d'Édesse. Sur leurs médailles, on les voit coiffés d'une tiare semblable à celle des rois parthes.

ABGERSATE. Géogr. anc. Ville prise par les Perses, l'an 531 de J.-C.

ABHA. Géogr. Grand village d'Abyssinie, royaume de Tigré, à 60 kil. d'Axoum. Il s'y tient toutes les semaines un fort marché de bestiaux.

ABHAL ou **ABHEL.** s. m. Bot. Nom arabe d'un fruit d'Égypte, espèce de thuya; puissant emménagogue.

ABHER ou **EBHER.** Géogr. Grande ville de Perse, à 60 kil. O. de Kasbin; on y voit les ruines du château de Dara ou Darius.

ABHICHÉKA ou **ABICHÉKAM.** s. m. (pr. *a-bi-ké-ka, a-bi-ké-kamm*). Relig. ind. Cérémonie qui consiste à arroser quelqu'un avec de l'eau du Gange.

— Cérémonie qui fait partie du *poutché*, et qui consiste à verser du lait sur le lingam. Cette liqueur est ensuite conservée avec un soin infini, et on en donne quelques gouttes aux mourants, pour leur faire mériter les délices du Kaïlassa, c'est-à-dire du *paradis*. Cette liqueur est aussi employée en libations et sert à frotter les idoles toutes les fois qu'on leur adresse des prières. (Sonnerat, *Voyage dans l'Inde.*)

ABHIDGIT ou **ABHIGIT.** s. m. Relig. ind. Sacrifice expiatoire que fait un rajah ou prince pour expier le meurtre d'un prêtre, fait sans préméditation.

— Astr. ind. L'une des mansions lunaires.

ABHIDJA. s. m. Myth. ind. Nom de deux frères gemeaux, médecins célestes, fils du dieu Sourga. V. AÇVIN.

ABHIMANYOU. Myth. ind. Fils du Pândava Ardjouna, et de Soubhabrâ, sœur de Krichna; il mourut fort jeune dans la guerre des Pândavas et des Kauravas.

AB HOC ET AB HAC. locut. adverb. (pr. *a-bok-ett-a-bak*; ét. lat., *ab hoc*, de ceci; *et ab hac*, et de cela). Expression toute familière qui revient à peu près à *par-ci par-là*, et signifie confusément, sans ordre, sans suite, sans règle, sans méthode, sans raison, à tort et à travers. On discourt *ab hoc et ab hac*. On traite une affaire *ab hoc et ab hac*. On fait une chose *ab hoc et ab hac*. Il décide de tout *ab hoc et ab hac*.

> Ici gît monsieur de Chezac,
> Qui parlait *ab hoc et ab hac*. (MÉNAGE.)

> Il se pendrait plutôt que de ne parler pas,
> Mais *ab hoc et ab hac*, sans bien savoir la chose.
> (TH. CORN.)

— Nous n'imitons pas M. Landais, qui écrit alphabétiquement *ab hac*, et dit aussitôt: voyez *ab hoc*. *Ab hac* n'est qu'une demi-locution, que la moitié d'un adverbe, et n'a un sens français qu'autant qu'il est inséparablement uni à *ab hoc*.

ABHORRANT, ABHORREUR. s. m. Au pluriel, des ABHORRANTS, des ABHORREURS. Dénomination donnée en Angleterre au parti de la cour, sous le règne de Charles II (1682). La nation était divisée en deux partis très-distincts, les *pétitionnaires* et les *abhorrants*, ou le parti populaire et le parti royaliste. A ces dénominations bientôt oubliées succédèrent celles de *wigh* et de *tory* qui subsistent encore aujourd'hui.

ABHORRÉ, ÉE. part. pass. du v. Abhorrer. Il s'emploie comme adjectif, et s'applique aux personnes aussi bien qu'aux choses. Il se dit absolument, ou se construit avec la préposition *de*. Un tyran abhorré. Une reine abhorrée. Un crime abhorré. Une époque abhorrée. Des rois abhorrés de leurs sujets. Des projets abhorrés. Chez nos dévots aïeux le théâtre *abhorré*. (Boileau.) Pâles tyrans de ces lieux *abhorrés*. (J.-B. Rouss.) Cet homme méprisé, *abhorré*, détesté de tout ce qui l'environne. (Bourd.) Je cherche ces époux de son cœur *abhorrés*. (Delille.)

> Tel est, dans les replis de ce cœur dévoré,
> Ce pouvoir malheureux de moi-même *abhorré*.
> (VOLTAIRE.)

> Ces fureurs.....
> Étaient pourtant toujours de l'Église *abhorrées*.
> (RACINE.)

—Il régit aussi *par*, circonstance omise dans le Dict. de l'Acad. et dans tous les autres.

> Les lois et les travaux sont *par* nous *abhorrés*.
> (VOLTAIRE.)

ABHORRER. v. a. 1re conj. (ét. lat., *horrere ab*, se hérisser à cause de). M. Landais prononce *aboré* avec un seul *r*; ce n'est ni la règle, ni l'usage. Ici le retranchement d'un *r* détruit en quelque sorte l'harmonie imitative. Il signifie, Détester, haïr, exécrer, avoir en horreur; avoir de l'horreur, de l'aversion, de l'éloignement pour. L'effet physique d'une grande frayeur, d'un grand effroi, c'est le hérissement des cheveux; tel est le sens littéral d'*abhorrer*, qui, au figuré, exprime l'aversion la plus prononcée, la détestation la plus profonde, la répulsion la plus entière. Il se dit également des personnes et des choses. On *abhorre* l'impiété. (Bourd.) [illegible] tellement le sang que... (Id.). J'*abhorre* les faux dieux. (Corn.) Le roi n'avait point donné de prétexte aux excès sacriléges dont nous *abhorrons* la mémoire. (Boss.) Peut-on trop *abhorrer* et mépriser des hommes qui ont tellement oublié l'humanité? (Fénel.) Une barbarie que la charité *abhorre*. (Mass.) Trouverai-je partout un rival que j'*abhorre*! (Racine.) Ce qu'un jour il *abhorre*, un l'autre il le souhaite. (Id.) Sauvez-moi du tourment d'être à ce que j'*abhorre*. (Mol.) De cette affreuse guerre il *abhorre* l'image. (Racine.) On aime un bon plaisant, on *abhorre* un caustique. (Paliss.) J'adorerai dans Alexandre ce que j'*abhorre* en Attila. (J.-B. Rousseau.)

> L'hymen ne peut nous joindre, et j'*abhorre* des [nœuds
> Qui deviendraient sans doute un enfer pour [tous deux.
> (MOLIÈRE.)

La veuve sans frémir s'élance dans les feux,

Pour rejoindre un époux que souvent elle [abhorre.
(RACINE.)

— Dans le discours familier, on emploie assez souvent ce mot dans un sens exagéré. L'imagination ardente des femmes, et quelquefois l'affectation les porte à dire qu'elles abhorrent les personnes ou les choses qui ne leur ont causé qu'un peu d'humeur et de dépit.

—L'abbé Girard a fait remarquer que ce verbe n'est guère d'usage qu'au présent. On trouve néanmoins quelques exemples du passé :

Honteux d'avoir poussé tant de vœux superflus,
Vous l'*abhorriez ;* enfin vous ne m'en parliez [plus.
(RACINE.)

— S'ABHORRER. v. pron. Être en horreur à soi-même. S'abhorrer soi-même dans l'agitation et dans les remords d'un crime. Je m'*abhorre* et ne puis me supporter. (Fénel.) L'irréligion non-seulement se contredit et se condamne, mais s'*abhorre* elle-même. (Bourd.)

Objet infortuné des vengeances célestes,
Je m'*abhorre* encor plus que tu ne me détestes.
(RACINE.)

— Il signifie aussi se détester mutuellement. Ces deux hommes s'abhorrent au point de ne pouvoir se rencontrer sans s'attaquer.

— Syn. comp. ABHORRER. EXÉCRER. DÉTESTER. Ces trois verbes sont trois degrés d'une même échelle. *Détester* a moins de force ; *abhorrer* en a davantage ; *exécrer* est ce qu'il y a de plus extrême. On *déteste* par conviction et par raisonnement ; on *abhorre* par instinct, par antipathie naturelle ; on *exècre* en vouant à la haine de Dieu et des hommes.

ABHORREUR. s. m. V. ABHORRANT.

ABHORRIR. v. a. Abhorrer. M. Landais prétend que ce mot, qu'il n'a trouvé que dans Raymond, n'a jamais été français. Nous déclarons à M. Landais que ce mot date de la première fondation de notre langue, qu'il se trouve dans nos anciennes poésies et dans les œuvres de Brantôme ; et que le verbe *abhorrer* n'est autre chose que le verbe *abhorrir* sous sa seconde forme orthographique. J'*abhorrissais* les faveurs d'une amie. (Loys le Caron.)

ABHOUNÉAH. Géogr. Petite ville de l'Hindoustan anglais, présidence de Bombay, à 30 kil. N.-O. de Chandour.

ABHROTTHA. s. m. Myth. ind. Ce mot désigne la foudre d'Indra.

ABI ou **ABIA.** (ét. hébr., *mon père*). Fille de Zacharie, et mère d'Ezéchias, roi de Juda.

— ABIA. Second fils de Samuel.

— ABIA. Fils de Jéroboam, premier roi des dix tribus.

— ABIA. Roi de Juda, successeur de Roboam.

— ABIA. Un des descendants d'Éléazar, fils d'Aaron.

— ABIA. Hist. anc. Roi des Parthes.

— ABIA. Myth. gr. Fille d'Hercule, sœur et nourrice d'Hillus.

— ABIA. Géogr. Ville de Messénie, l'une des sept villes qu'Agamemnon promit à Achille.

— ABIA. Ville épiscopale du patriarchat de Constantinople.

— ABIA. Ville épiscopale du patriarchat d'Antioche.

ABI-ALBON ou **ABIEL.** (ét. hébr., *père intelligent*). Un des braves de l'armée de David.

ABIANNEUR. V. ABIENNEUR.

ABI-ASAPH, ABISAPH. (ét. hébr., *père qui assemble*). Fils d'Elcana et père d'Asir.

ABIATHAR. Grand prêtre des Juifs, partisan de David.

ABIB. s. m. (ét. hébr., *abib ;* épi vert). Nom du premier mois de l'année sainte chez les Hébreux ; il correspond à notre mois de mars.

ABIBAS. Hist. rel. Fils puîné de Gamaliel, élevé dans le christianisme ; mourut avant son père, et fut enterré dans le même tombeau que saint Etienne en 249.

ABIBE (Saint). Hist. rel. Martyr d'Édesse en 322, brûlé sous l'empereur Licinius.

ABICHAN. Géogr. On appelle ainsi plusieurs lacs de la Russie d'Asie, qui séparent le gouvernement de Tomsk de celui de Tobolsk, et dont l'eau est légèrement salée.

ABICHÉGAM. V. ABHICHÉKA.

ABICHOR. Géogr. Bourg du petit Thibet, à 840 kil. E.-N.-E. de Feyz-Abad.

ABICHT (J.-Georges). Théologien luthérien allemand, au commencement du XVIIIe siècle.

18 kil. S. de Doran, dans une contrée très-fertile en café

ABIDA. Myth. Dieu des Kalmouks, qui attire à lui les âmes pures, et qui purifie de son souffle les âmes souillées.

— ABIDA. Géogr. Ville épiscopale du diocèse d'Antioche, dans la seconde Phénicie.

ABIDAN. (ét. hébr., *père du jugement*). Chef de la tribu de Benjamin, au temps de la sortie d'Egypte.

ABIE. s. f. (du gr. ἁβιος, doux, frêle). Entom. Genre d'insectes hyménoptères, famille des tenthrédines, établi par Léach ; ils ont la massue des antennes formée de cinq articles.

ABIEL. (ét. hébr., *Dieu mon père*). Aïeul de Saül, premier roi des Juifs

ABIEN, ENNE. adj. et subst. Au pluriel, Les ABIENS (ét. gr., ἀ privatif ; βία, violence ; sans violence). Géogr. anc. Peuple de Scythie, voisin des Myziens de Thrace ; Homère les appelle les plus justes de tous les hommes, ce qui confirme l'étymologie ci-dessus donnée.

ABIENNEUR. s. m. (ét. celt., *amwin, awin, ambyn, abyn, abyen,* garder ; *abyenner,* qui garde). Jurispr. On appelait ainsi en Bretagne le commissaire ou le dépositaire d'un bien saisi. Comment M. Landais dit-il que c'est Boiste qui donne à ce mot l'acception ci-dessus indiquée ? Il n'a donc cherché ni dans le glossaire de l'ancienne langue française, ni dans celui de la langue celtique, ni dans celui de la langue romane ?

ABIES. s. f. (ét. lat., *abies,* dérivé du celt. *abet, abetoa*). Bot. Nom scientifique du sapin.

ABIÉTIN, INE. adj. (ét. celt., *abet,* ou lat., *abies,* sapin). Bot. Se dit des plantes qui, par la disposition de leurs parties, imitent la feuille de sapin. Il se dit aussi des cryptogames qui croissent sur des arbres verts.

ABIÉTINE. s. f. (ét. lat., *abies,* sapin). Chim. Substance résineuse qu'on extrait de la térébenthine de Strasbourg.

ABIÉTINÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble au sapin.

— ABIÉTINÉES. s. f. pl. Nom d'une des tribus établies par L.-C. Richard dans la famille des conifères.

ABIÉTIQUE. adj. m. (ét. lat. *abies,* sapin). Se dit d'un acide qu'on trouve dans la résine du sapin. Le même nom d'*acide abiétique* est donné par Caillot à une matière résineuse qu'il a rencontrée dans la térébenthine de Strasbourg.

ABIGA. s. m. Bot. Variété du sapin. Ce mot paraît dérivé du latin *abigere,* chasser devant soi, parce qu'on croyait qu'il facilitait la délivrance des femmes enceintes. (Beclard.)

ABI-GABAON. (ét. hébr., *père de la colline*). Un des aïeux de Saül et l'un des principaux habitants de Gabaon.

ABIGAÏL ou **ABIGAL.** (ét. héb., *joie du père*). Femme de Nabal, et depuis femme de David, dont elle gagna le cœur par sa beauté et sa sagesse.

ABIGAUT. s. m. Dignité chez les Sarrasins, dont il est fait mention dans le roman de Baudoin ; il nous est impossible de la préciser. L'*abigaut de Damas.*

ABIGÉAT. s. m. (ét. lat., *agere ab,* conduire dehors). Dr. rom. Crime de ceux qui détournent et emmènent les bestiaux d'autrui pour se les approprier. Enlever une tête de menu bétail était un vol simple ; mais enlever un cheval ou un bœuf, qu'on ne peut porter, qu'il faut faire marcher devant soi, c'était là le crime d'*abigéat.* En France, cette distinction n'est pas connue.

ABI-GUERM. Géogr. Bourg du petit Thibet, à 440 kil. N.-E. de Feyz-Abad.

ABIHAÏL. Père de la reine Esther, et frère de Mardochée.

— ABIHAÏL. Femme de Roboam, roi de Juda.

ABIJIRAS. s. m. pl. Géogr. Peuple indien de l'Amérique méridionale, entre le fleuve des Amazones, le Rio Napo et le Curasayello.

ABIL. s. m. Hist. arab. Nom d'une tribu arabe, du nombre de celles qu'on nomme *tribus perdues.*

ABILA ou **ABIL.** Géogr. anc. On compte quatre villes de ce nom ; deux dans la Palestine, l'une à l'embouchure du Jourdain dans la mer Morte ; l'autre auprès de Scythopolis ; la troisième, hors de la Palestine, près du mont Liban ; la quatrième était la capitale de l'*Abilène* des Romains.

— ABILA. Géogr. mod. Village de Syrie à 100 kil. S.-S.-O. de Damas, probablement la même que la première des quatre villes anciennes.

ABILDGAARD (Nicol.-Abr.). Célèbre peintre d'histoire du roi de Danemarck, directeur de l'Académie des arts ; né à Copenhague en 1744, mort en 1809.

— ABILDGAARD (Pierre-Chr.) Célèbre médecin et naturaliste danois, mort à Copenhague en 1808.

— ABILDGAARD (Nicolas). Frère du précédent, peintre, dessinateur habile, mort en 1806.

— ABILDGAARD. s. m. Hist. nat. Ichthyol. Poisson d'Amérique, du genre *scare* ou *spare.*

ABILDGAARDIE. s. f. (Dédié à Abildgaard, savant danois). Bot. Genre de la famille des

Toutes ces espèces sont exotiques et habitent pour la plupart les régions tropicales.

ABILENE. Géogr. anc. Contrée de la Phénicie, autour d'Abila, soumise à l'empire romain.

ABILIUS. Fils de Romulus et d'Hersilia.

ABILLON (André). Théologien français, né en 1645.

ABIMAËL. (ét. hebr., *père qui est de Dieu*). Fils de Jectan, demeura dans les pays voisins de l'Arménie et de l'Arabie.

ABIMALIC. s. m. On appelle ainsi la langue des Africains berébères, ou anciens et véritables Africains naturels du pays. Ce nom vient, dit-on, de l'auteur de leur grammaire, nommé *Abimalic,* autrement *Abimelek,* père du roi.

ABÎME ou **ABYME.** s. m. (en langue celt., *abym ;* et. gr., ἀ privatif, βυσσός ou βύσμα, fond ; sans fond). M. Landais accuse de néologisme ceux qui écrivent *abîme,* et prétend que la seule orthographe légitime du mot est *abyme.* Pour notre compte, nous n'acceptons pas l'accusation. Primitivement on écrivait indistinctement *abysme* ou *abisme ;* mais dès la seconde période de l'ancienne langue française, on ne suivait plus que la seconde orthographe, *abisme.* Dans la langue moderne, on est convenu de retrancher toutes les lettres inutiles pour la prononciation, sauf à accentuer la voyelle quand il en est besoin pour garder la quantité syllabique. Or, l'*s* dans l'ancienne orthographe d'*abisme* ne se prononçait pas et marquait uniquement la quantité syllabique. Nous supprimons cette lettre et nous surmontons l'*i* d'un accent circonflexe. Autrefois on écrivait *aage, asme, feste, isle ;* aujourd'hui on écrit *âge, âme, fête, île.* M. Landais conçoit-il que l'*y* puisse recevoir cet accent ? Qu'est-ce, après tout, que cette dénomination d'*y ?* Ce mot, aujourd'hui masculin, s'est employé autrefois comme féminin : Mers et *abismes* lointaines. (Molinet.) — Il signifie proprement gouffre sans fond, gouffre d'une profondeur immense, où l'idée perd à la fois le point de départ et le point d'arrivée. Le terrain s'abaisse et ouvre un *abîme.* (Fén.) Montagnes, couvrez-moi ; terre, ouvre tes *abîmes.* (L. Rac.) Pascal croyait toujours voir un *abîme* à ses côtés. (B. de St-P.)

Un effroi général offre à l'un, sous ses pas,
Des *abîmes* ouverts pour venger ce trépas.
(CORNEILLE.)

— Dans les Saintes-Écritures, *abîme* se prend pour le chaos ou la confusion primitive, avant que Dieu eût créé la lumière. Il se prend aussi pour les cavernes immenses de la terre où Dieu rassembla les eaux le 3e jour, et que Moïse appelle *le grand abîme.* Les ténèbres étaient sur la surface de l'*abîme.* (Ecrit.-Sainte.) En vérité, je vous le dis, ce fut comme au jour où l'*abîme* rompit ses digues, où déborda le déluge des grandes eaux. (Lamennais.)

— Il se prend encore pour l'enfer, ou le puits éternel dans lequel Dieu précipita les mauvais anges. Le Fils de l'homme apparaît sur les nuées ; les puissances de l'enfer remontent du fond de l'*abîme* pour assister au dernier arrêt prononcé sur les siècles. (Chateaub.) En ce temps-là, des signes se manifesteront dans les cieux ; le puits de l'*abîme* s'ouvrira. (Id.)

— Il se dit, dans un sens plus particulier, d'un amas d'eau très-profond. La nature a creusé dans cette mer des *abîmes* dont la sonde ne peut trouver le fond. (Barthél.) L'Océan même eut ses végétaux : des algues pourprées furent suspendues en guirlandes aux flancs de ses rochers, et des fucus semblables à de longs câbles s'élevèrent du fond de ses *abîmes,* et se jouèrent dans les flots azurés. (B. de St-P.)

— On l'emploie fréquemment au figuré en parlant des choses où l'homme trouve ordinairement sa perte, sa ruine. Un *abîme* de malheur. Un *abîme* de misère. (Acad.) Ces exemples de l'Académie pourraient faire croire qu'on doit toujours mettre au singulier le mot qui suit *abîme,* mais ce serait une erreur ; il se met au singulier ou au pluriel selon les vues de l'esprit. O malheureux amour, c'est toi qui m'as tiré d'une douce et profonde paix pour me précipiter dans un *abîme* de malheurs. (Fén.) Je suis tombée dans un *abîme* d'ignominie, dont une fille ne revient jamais. (J.-J. Rouss.) Quel génie a jamais suivi la chaîne des êtres depuis l'infinie perfection jusqu'aux bords de l'épouvantable néant, *abîme* de désolation, dont l'aspect imprime la terreur à la pensée ? (Deleuze.)

— Au figuré se prend aussi en bonne part, et signifie l'immensité des biens célestes, cette mer sans rivages, cet océan diaphane où se plongent éternellement les élus de Dieu. Cette lumière, cette gloire céleste fait naître en eux une source intarissable de paix et de joie ; ils sont plongés dans cet *abîme* de délices comme les poissons dans la mer. (Chateaub.) Représentez-vous toutes les amitiés de la terre venant se perdre ou se réunir dans cet *abîme* de sentiments, ainsi que des gouttes d'eau dans la mer. (Id.)

— C'est dans ce sens qu'on a pu dire. La plus complète jouissance du fini laisse encore un infini dans l'*abîme* du désir. (Michelet.) Le désir de l'homme est insatiable ; c'est un véritable abîme dans lequel tous les biens finis tombent et disparaissent, mais que les biens infinis rempliront et combleront un jour.

— Sous la plume de quelques philosophes

son de l'univers où les réalités sont si tristes et si sombres, par opposition à ces régions supérieures et lumineuses où l'homme s'élève et se transporte par la pensée, quand il sent le besoin de rêver, d'idéer le bonheur qui lui manque. L'enthousiasme ne nous élève quelquefois aux régions célestes que pour nous précipiter dans l'*abîme.* (S. Dubay.)

— Au fig. Il se dit de tout ce qui est impénetrable à l'esprit humain. L'espace est un abîme. L'infini est un abîme. Les mystères de la religion sont des abîmes. Les jugements de Dieu sont des abîmes. L'abîme de la miséricorde divine. L'abîme de la charité divine. L'algèbre est un abîme. Les secrets de la nature sont des abîmes. Le passé est un abîme. L'avenir est un abîme. La nature est pour l'homme un livre fermé, et le Créateur pour confondre l'orgueil humain, s'est plu à répandre des ténèbres sur la surface de cet *abîme.* (Mass.) Un philosophe dissertera sur la morale, analysera les passions, les divisera par chapitres, et se perdra dans l'*abîme* du cœur humain. (Coinet.) L'infini est l'*abîme* du raisonnement. (L'ab. Girard.) Comme toutes les connaissances humaines, l'économie politique a ses doutes, ses mécomptes, ses *abîmes.* (L. Reybaud.)

— Fig. Le malheur, la misère sont des abîmes où l'on ne tombe que trop souvent dans la vie. Le jeu est un abîme où s'engloutissent bien des fortunes péniblement amassées. Un homme de grand savoir est un abîme de science.

— Fam. Tout ce qui est excessif est un abîme. La dépense de cette maison est énorme ; c'est un abîme.

— Il se prend quelquefois métaphoriquement pour l'estomac. Dans cet état de choses, une truffe avait échappé à la mastication, et s'était presque entière précipitée dans l'*abîme.* (Brill.-Sav.)

— *D'abîme en abîme.* Doit-on, dans ce cas, faire usage du singulier ou du pluriel ? Il semble qu'on devrait toujours employer le singulier avec *de* et *en,* car d'*abîme* en *abîme,* n'est-ce pas d'un *abîme* à un autre *abîme ?* C'est du moins la règle que prescrivent d'une manière absolue la plupart des grammairiens ; mais cette règle trop étroite, trop limitée, est contredite par l'usage de nos meilleurs écrivains, et nous croyons qu'on peut dire, selon l'idée qu'on veut exprimer, d'*abîme en abîme,* ou d'*abîmes en abîmes.* Quand les sottises sont faites, on veut les soutenir par les calomnies ; on perd la charité comme la raison ; on tombe d'*abîme en abîme,* ainsi que de ridicule en ridicule. (Volt.) Nous marchons d'*abîmes en abîmes.* (Id.)

Destin, tu l'as voulu ! c'est d'*abîme en abîme*
Que tu conduis Atrée à ce comble du crime.
(VOLTAIRE.)

Tombant dans l'avenir d'*abîmes en abîmes,*
De malheurs en malheurs et de crimes en crimes,
On te verra couronner tes forfaits,
En égorgeant l'Agneau descendu pour la paix.
(CHATEAUBRIAND.)

— Géolog. Un abîme est aujourd'hui pour les naturalistes et pour les géologues une cavité généralement verticale, une sorte de puits naturel, dont l'ouverture est à la surface du sol, et dont le fond n'est pas connu. L'abîme est à sec, ou, soit en tout, soit en partie, rempli d'eau. C'est quelquefois un lac tranquille, d'autres fois un gouffre où vont se perdre les eaux qui ont coulé à la surface du sol ; c'est aussi une bouche de laquelle sortent continuellement ou d'une manière intermittente des torrents d'eau froide ou d'eau bouillante, pure ou chargée de substances minérales. Il est difficile de fixer une limite entre ce qu'il faut appeler *abîme* et les autres anfractuosités du sol, depuis les immenses et profondes dépressions qui servent de bassins aux mers et aux lacs, jusqu'aux cavernes, aux puits naturels, aux fondrières.

— Il désigne encore une sorte de puisard naturel où disparaissent les eaux des ruisseaux ou des rivières, tels que celui où s'engloutit la rivière d'Hyères près Paris, celui qui est placé près du village de Cercotten, sur la route de Paris à Orléans, où se perdent les eaux de la forêt d'Orléans ; le gouffre près de l'étang du bois Ballu, commune de Dampierre-sur-Blévy, etc.

— Proverb *Un abîme appelle un abîme.* Un mal nous jette dans un plus grand.

— ABÎME. Blas. Centre de l'écu où se trouve une ou plusieurs pièces, sans charger ni même toucher les autres. *Il porte trois besans d'or, avec une fleur de lis en abîme.*

— T. de Chandel. C'est le vaisseau de bois triangulaire contenant le suif fondu où l'on trempe la mèche pour fabriquer la chandelle.

ABÎMÉ, ÉE. part. pass. d'Abîmer. Il s'emploie très-fréquemment comme adjectif, tant au propre qu'au figuré. Il se dit quelquefois absolument. Nos villes *abîmées* et réduites en cendres. Ces rides, ces cheveux gris ne nous avertissent que trop qu'une grande partie de notre être est déjà *abîmée* et engloutie. (Boss.)

— *Abîmé dans.* Un navire *abîmé* dans la mer, dans les flots. (Acad.) Tous ceux qui s'écartèrent un peu au-dessous furent emportés et *abîmés* dans le fleuve. (Volt.) J'étais *abîmé* dans la plus amère douleur. (Fén.) Vous avez recours, Valérie, à une faible ressource en vous adressant à deux femmes abîmées dans la douleur. (Vertot). *Abîmé* dans le monde et la

l'on se voit si *abîmé* dans la misère, qu'on demeure entièrement et heureusement convaincu de son néant. (Christine.) Entre Adam et le Christ, entre le berceau du monde placé sur la montagne du paradis terrestre et la croix élevée sur le Golgotha, fourmillent des nations *abîmées* dans l'idolâtrie, frappées de la déchéance du père de la famille. (Chateaub.)

— *Abîmé à. Abîmé* à la vue de tant de gloire et de magnificence. (Mass.)

— *Abîmé devant.* Abîmé devant la majesté de Dieu.

— *Abîmé sous.* Abîmé sous les décombres.

— *Abîmé par.* Se dit toujours au propre. La Grèce ayant été *abîmée* par un déluge, de nouveaux habitants vinrent la peupler. (Montesq.) Le cardinal Julien voulant dans sa fuite pas-

ser une rivière, y fut *abîmé* par le poids de l'or qu'il portait. (Volt.)

— *Abîmé de.* Se dit quand *abîmé* est pris, par extension, dans le sens de Gâté, sali, couvert, criblé, etc. Ils engagèrent dans cette conspiration Pison, jeune homme d'une maison illustre, mais téméraire, factieux, *abîmé* de dettes. (Vertot.) Un meuble *abîmé* de taches. (Acad.)

ABIMÉLEC. (ét. hébr., *père du roi* ou *du conseil*). Roi de Gérare, dans l'Arabie, fit alliance avec Abraham.

— ABIMÉLEC. Fils du précédent, fit alliance avec Isaac.

— ABIMÉLEC. Fils naturel de Gédéon. Après la mort de son père, secondé par les habitants de Sichem, il massacra sur une même pierre ses 70 frères, et se fit déclarer juge d'Israël.

ABÎMER. v. a. 1re conj. (ét. gr., V. ABÎME). Signifie, au sens propre, Jeter dans un gouffre sans fond. Les ouragans *abîment* les vaisseaux, c'est-à-dire, les précipitent dans les gouffres de la mer. Dieu *abîma* les cinq villes coupables, c'est-à-dire, les fit disparaître au sein de la terre entr'ouverte. Les tremblements de terre *abîment* des villes entières, c'est-à-dire, les renversent, en engloutissent les vestiges. Le Vésuve *abîma* Pompéi et Herculanum, c'est-à-dire, les couvrit d'un torrent de lave et les ensevelit profondément à tous les yeux. Une secousse violente *abîma* cette montagne. (Volt.) Il paraît une seconde fois, les espérances se relèvent, lorsqu'un flot survient et l'*abîme*. (La Bruy.) Si nous ne pouvons *abîmer* Télémaque dans les flots. (Fén.) La terrible machine infernale qui menaçait d'*abîmer* tout. (Fontenel.) Sous un déluge d'eaux il *abîma* le monde. (Corn.)

Dieu résolut enfin, terrible en sa vengeance,
D'*abîmer* sous les eaux tous ces audacieux.
(BOILEAU.)

Pour soutenir tes droits que le ciel autorise,
Abîme tout plutôt, c'est l'esprit de l'Église.
(Id.)

Poussés sur les rochers, navires, matelots,
Ont été, cette nuit, *abîmés* dans les flots.
(GENEST.)

— Il signifie aussi figurément, et par exagération, Gâter, endommager beaucoup. La pluie a *abîmé* mon chapeau. Prenez garde à cette porte qu'on vient de peindre, elle *abîmera* votre habit. L'ouragan *abîma* les blés. Les longues pluies *abîment* les chemins. (Acad.) Ce sens est familier.

— Fig. Il signifie Perdre, ruiner entièrement. Flatter la jeunesse, l'*abîmer* par les dépenses et les dettes. (Fén.) Cet homme puissant vous *abîmera*. (Lav.)

— En matière de raisonnement, on dit qu'un homme est *abîmé* par son adversaire, quand il reste bouche close et qu'il n'a plus mot à répondre.

— ABÎMER. v. n. Tomber dans un précipice. Lisbonne abîma dans un tremblement de terre. Cette ville abîmera un jour à cause des abominations qui s'y commettent.

— Fig. Il signifie Périr. Ce méchant abîmera avec tout son bien. Tous les grands coupables abîmeront au dernier jour.

— S'ABÎMER. v. pr. S'engloutir. Cette montagne s'est *abîmée* tout à coup. La barque s'entr'ouvrit et s'*abîma*. (Acad.) La nef tourne, s'*abîme*, et disparaît aux yeux. (Delille.)

Je meurs pour lui qui ne vit plus pour moi.
Dieux de Memphis, prenez votre victime!
Elle s'écrie, et dans les flots s'*abîme*.
(CAMPENON.)

— Il s'emploie dans le même sens au figuré. O ma fille, plaie récente de mon cœur, tous mes chagrins se sont *abîmés* dans le sentiment de ta perte. (Letourneur.) Les biens de la fortune qui viennent s'*abîmer* dans ce gouffre. (Mass.)

— Fig. Se perdre, se ruiner. Le précipice où vous allez vous *abîmer* et périr sans retour. (Mass.) Les jeunes gens s'*abîment* par le luxe, par la débauche. (Lav.)

— Fig. Se livrer, se plonger avec excès, s'abandonner tellement à une chose, qu'on ne songe plus à aucun autre objet. S'abîmer dans les plaisirs. S'abîmer dans la douleur. S'abîmer dans ses maux, dans ses chagrins. S'abîmer dans l'espérance. S'abîmer dans le sang. S'abîmer dans ses pensées. S'abîmer dans les mathématiques. S'abîmer dans les sciences. S'abîmer dans l'étude. Et sachant dans quels maux mon cœur s'est *abîmé*. (Mol.) Toi donc qui vois les maux où ma muse s'*abîme*. (Boil.) Henri IV allait porter la guerre dans les Pays-Bas, lorsqu'il fut arrêté par un de ces envoyés secrets de la mort, qui mettent la main sur les [illegible] s'*abîment* aussitôt dans les supplices : rien ne les précède, rien ne les suit. (Chateaub.) Elle s'*abîme* dans la contemplation de l'immensité et de la majesté de Dieu. (Fléch.) Se perdre et s'*abîmer* tous les jours dans cette mer immense de lois anciennes et nouvelles. (D'Aguess.) Ils s'*abîment* dans un commerce éternel d'intrigues et de visites. (Boss.)

— Il signifie, par exagération, et familièrement, Se gâter, s'endommager. Cette robe s'*abîme* à la poussière. N'allez pas vous *abîmer*. (Acad.)

— T. d'ascétisme. S'humilier, s'abaisser, s'amoindrir, s'anéantir devant Dieu ; c'est aussi se perdre, s'extasier en pensant, soit aux délices du ciel, soit à l'immensité de la bonté divine.

— Syn. simp. Submerger, engloutir, plonger, perdre, détruire, confondre, ruiner, anéantir, abattre, accabler, atterrer, humilier.

— Syn. comp. S'ABÎMER. S'ENGOUFFRER. SE PRÉCIPITER. *Se précipiter*, c'est se jeter de soi-même dans un vide escarpé d'où il est difficile de se retirer. *S'engouffrer*, c'est moins se jeter qu'être entraîné dans ce vide par une sorte d'attraction insatiable, dévorante. *S'abîmer*, c'est tomber volontairement dans une profondeur immense, d'où l'on ne revient pas. *On se précipite*, par une action prompte, sur des bords glissants; *on s'engouffre* presque malgré soi dans de longs circuits; *on s'abîme*, tête baissée, dans des routes incertaines, obscures, qui n'ont point d'issue.

ABÎMES (LES). Géogr. Bourg et canton de la Guadeloupe, sur la côte S.-O. de la Grande-Terre, à 24 kil. S.-O. du Moule.

ABIMURGAN. s. m. Myth. pers. Fontaine merveilleuse, située dans le Couhistan, autour de laquelle volent sans cesse des oiseaux appelés séleucides. On dit qu'il suffit de transporter quelques gouttes de cette eau dans les pays infestés de sauterelles pour y attirer les séleucides qui les détruisent.

ABINADAB. (ét. héb., *père du bon gré*, ou *père du vœu*). Hist. anc. Frère de David, et fils d'Isaïe.

ABINGDON. Géogr. Ville des États-Unis, chef-lieu du comté de Washington, à 436 kil. S.-O. de Washington.

— ABINGDON. Géogr. Ville d'Angleterre, comté de Berks, à 86 kil. O. de Londres, au confluent de l'Ock et de l'Isis, 5,259 hab.

ABINGTON (Thomas). (pr. *a-binng-teunn*). Historien antiquaire, né en 1560, dans le Surrey, mort en 1617.

— ABINGTON (Guill). Historien anglais, auteur tragique, mort en 1659.

— ABINGTON (lord). Le Mécène des musiciens anglais, vivait à Londres en 1789.

ABINO. Géogr. Rivière du haut Canada, comté de Lincoln; se jette dans le lac Érié.

— ABINO (Pointe d'). Pointe de terre longue et étroite dans le Haut-Canada, s'avance dans le lac Érié à environ 600 mètres, à 28 kil. N. du saut du Niagara.

ABINOA ou **ABINOÈM.** (ét. hébr., *père de la beauté*, ou *de l'agrément*). Hist. anc. Père de Barac, chef de l'armée des Juifs.

AB INTESTAT. locut. adv. (pr. *ab-intes-ta*; expression toute latine : *ab*, de ; *homine intestato*, qui n'a pas testé). Se dit d'une personne morte sans avoir fait de testament ou après avoir fait un testament nul, et s'applique aux héritiers et à la succession dont on hérite. Un héritier *ab intestat* est celui qui recueille une succession en vertu de la loi, lorsqu'il n'y a point de testament qui l'y appelle. Une succession *ab intestat* est celle qui est ouverte au nom de la loi, lorsqu'il n'y est pas pourvu par disposition testamentaire. La succession *ab intestat* pourrait être limitée à la transmission en ligne directe, la seule qui soit nécessaire pour encourager la production. (Buret.) La proximité des agnats, comme celle des héritiers siens, se considère à l'époque où la succession s'ouvre *ab intestat*, par la certitude acquise que le défunt n'a point d'héritier testamentaire. (Du Caurroy.) L'hérédité ne se déférait *ab intestat* qu'une seule fois, au plus proche et à lui seul. (Id.) Des hérédités déférées *ab intestat*. (Id.) Autrefois on privait de la sépulture ceux qui étaient décédés *ab intestat*. (Id.)

— Par inversion, il se met quelquefois au commencement de la phrase. *Ab intestat*, on n'examine point la fortune de l'affranchi. (Du Caurroy.)

ABINTZY. s. m. euple tartare de la Russie asiatique, habitant de hautes montagnes dans le gouvernement de Tomsk, à 1,000 kil. E.-S.-E. de Tobolsk.

ABIOSY (J.-B.) Médecin et mathématicien napolitain, vers la fin du XVe siècle.

ABIOTOS. s. m. (ét. gr., *à* privat ; βίος, vie ; qui ôte la vie). Bot. Plante du genre des ciguës.

ABIOU, ABOUL. s. m. Myth. égypt. Nom du premier décan des poissons, représenté dans les zodiaques tentyrites, sous la forme d'un génie à tête de chacal.

ABIPONS ou **ABIPONES.** s. m. pl. Géogr. Tribu indigène des États-Unis, de Rio de la Plata, l'une des plus célèbres de ces contrées par la résistance qu'elle opposa aux Espagnols; aujourd'hui presque disparue.

ABIRAM (ét. hébr., [illegible]) [illegible] rebâtir la ville de Jéricho, 537 ans après qu'elle eut été détruite par Josué.

AB IRATO. locut. adv. (ét. lat., *ab*, par; *homine irato*, un homme irrité). Jurispr. Par une personne en colère. C'est ainsi que l'on désignait anciennement 1° les actes de libéralité dictés par la colère ou la haine ; 2° l'action en nullité de ces actes. Un testament *ab irato* était un testament fait sous l'influence de la colère. Une action *ab irato* était une action intentée en justice pour annulation d'un testament qui se ressentait des mauvaises dispositions où était le testateur à l'égard d'une personne intéressée. Les Romains donnaient à cette action le nom de *plainte d'inofficiosité*. Aujourd'hui, la colère ou la haine n'est plus une cause de nullité : il suffit, pour faire un testament ou une donation, d'être sain d'esprit. (Code civ., art. 901.)

— Par extension, on dit prendre une détermination *ab irato*, parler *ab irato*, agir *ab irato*, c'est-à-dire se déterminer, parler, agir en ne prenant conseil que de la colère.

ABIRON. (ét. hébr., *père élevé*). Hist. sainte. Fils d'Éliab, de la tribu de Ruben ; s'étant révolté contre Moïse, il fut englouti avec Coré et Dathan, ses complices, dans les flammes sorties du sein de la terre.

ABIRQUAJAVE. s. m. (pr. *abir-koua-jave*), Bot. Nom que les Hindous donnent à l'arbre qui produit l'encens.

ABIRRITANT, E. adj. (ét. lat., *ab*, prépos. priv., et *irritans*, irritant). Méd. Qui diminue, qui enlève l'irritation.

— Se prend substantivement. Un abirritant. Des abirritants. Des abirritants mécaniques. Des abirritants chimiques. Des abirritants spécifiques.

ABIRRITATIF, IVE. adj. Méd. Qui offre les symptômes, qui a le caractère de l'abirritation.

ABIRRITATION. s. f. (pr. *ab-ir-ri-ta-ci-on.*) Méd. Affaissement des phénomènes de la vie, dans une partie quelconque du corps. Il y a abirritation dans une partie quand la sensibilité et l'action organique de cette partie diminuent après avoir éprouvé de l'augmentation ou de la surexcitation. On dit l'*abirritation du pouls*, pour exprimer l'état du pouls dont les mouvements sont moins fréquents et moins vifs.

ABIRRITER. v. a. 1re conj. (pr. *ab-ir-ri-te*, ét. lat., *ab*, prép. priv., et *irritare*, irriter). Diminuer l'irritation, enlever tout à fait la sensibilité organique d'une partie du corps surexcitée par la maladie.

ABIS. Rel. mahom. Prêtre tartare mahométan.

ABISAG. (ét. héb., *l'ignorance du père*). Hist. sainte. Jeune Sunamite d'une grande beauté, choisie pour être la compagne de David ; dans sa vieillesse.

ABISAÏ. (ét. hébr., *présent du père*). Hist. sainte. Fils de Zuri et de Sarvia, sœur de David; vaillant guerrier.

ABISBAL. V. O'DONNEL.

ABISCA. Géogr. Grand pays du Pérou, à l'E. de la Cordillière des Andes, au S. de Cusco ; peu connu, renferme beaucoup de lacs et de rivières.

ABISCOUN. Géogr. Rivière de Perse, se jette dans la mer Caspienne après un cours de 180 kil., à 32 kil. N. d'Asterabad.

— ABISCOUN. Ville de Perse sur la rivière du même nom, avec port, droit de pêche affermé aux Russes.

ABISSIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à l'abîme ; dénomination géologique, employée pour désigner les dépôts formés, par la voie aqueuse, dans le sein de la première mer ou de l'abîme.

ABISTA. s. m. Myth. parse. V. AVESTA.

ABISTANDEH. (pr. *a-bis-tan-dé*). Géogr. Lac de l'Afghanistan, à 172 kil. E.-N.-E. de Candahar.

ABISTEK. s. m. Myth. parse. Livre sacré qu'un ange est censé avoir apporté du ciel au patriarche Abraham.

ABISTRADE. s. m. Maison située derrière l'ancien hôtel de Bourgogne, à Paris. Logis de l'*Abistrade*. (Fa[illegible]n.)

ABIT. s. m. Chim. Mot anciennement en usage pour désigner le carbonate de plomb. V. CÉRUSE.

ABITANIS. Géogr. La plus riche mine d'or du Pérou.

ABITIBBI. Géogr. Rivière du haut Canada, se jette dans la baie de James.

ABITIGAS (les). s. m. pl. Nation nombreuse et guerrière d'Indiens dans la province de Tuna, au Pérou.

ABIU. (ét. héb., *père du seigneur*). Hist. sainte. Lévite, fils d'Aaron, dévoré par le feu céleste pour avoir mis du feu profane dans son encensoir, au lieu d'en prendre sur l'autel des holocaustes.

ABIUD. (ét. hébr., *père de la louange* ou *de la gloire*). Hist. sainte. Fils de Zorobabel, l'un des aïeux de Jésus-Christ selon la chair.

ABIUL. Géogr. Bourg de Portugal dans l'Estramadure.

ABIZENDEGANI. (ét. pers., *fontaine vivifiante*). Myth. pa[illegible]se. Fontaine fabuleuse, située, selon les Orientaux, dans une région inconnue, et dont les eaux rendent immortel.

ABJECT, E. adj. (ét. lat., *abjectus*, formé de *ab*, hors de, et *jacere*, jeter). Rejeté, rebuté, méprisable, bas, vil, dont on ne fait aucun cas. Il se dit des personnes et des choses. Un homme vil et abject. Une âme abjecte. Des victimes abjectes. Une créature abjecte. Une physionomie abjecte. Des emplois, des usages vils et abjects. Des sentiments abjects. Une condition abjecte. Des mœurs abjectes. Des détails méprisables et abjects. Âme *abjecte* ! c'est une triste philosophie qui te rend semblable aux bêtes. (J.-J. Rouss.) Le sang le plus *abject* vous était précieux. (Rac.) Comme Dieu et comme homme, Jésus-Christ a été tout ce qu'il y a de grand et tout ce qu'il y a d'*abject*. (Pasc.) Je ne veux pas d'un sang *abject* comme le tien. (Corn.)

— Bien qu'employé le plus souvent d'une manière absolue, il peut, dans certains cas, recevoir un complément, circonstance omise dans tous les dictionnaires. C'est ainsi que les mahométans sont vils et *abjects* dans leur décadence, après avoir été atroces dans leur grandeur. (Chaud.)

Au contraire, cet autre, *abject* en son langage,
Fait parler ses bergers comme on parle au village.
(BOILEAU.)

— Dans tous les exemples que cite l'Académie, le mot *abject* est toujours placé après le substantif. On en pourrait conclure qu'il n'occupe jamais d'autre place ; on se tromperait. Il peut aussi, selon le cas, se mettre avant le substantif. C'est un *abject* mercenaire. (Mass.) Cette *abjecte* créature. (Lav.)

— Pour ce qui regarde la prononciation de ce mot, il y a eu un temps où le *c* ne s'écrivait pas, et où le *t* ne se prononçait que devant une voyelle, en sorte qu'on écrivait *abjet*, et qu'on disait *abjé* devant une consonne. On trouve dans le Dictionnaire de Trévoux (1743) : « *abjet* et *abject*; le dernier est plus en usage. »

Dis tout, Araspe, dis que le nom de sujet
Réduit toute leur gloire en un rang trop *abjet*.
(CORNEILLE.)

Et dans les plus bas rangs, les noms les plus *abjets*
Ont voulu s'ennoblir par de si hauts projets.
(Id.)

ABJECTION. s. f. (pr. *ab-jek-ci-on* ; du lat., *abjectio*, formé de *abjicere*, repousser, éloigner). Abaissement, humiliation profonde aux yeux des hommes. L'abjection est toujours imputable à celui qu'elle atteint, parce qu'elle a pour principe un mauvais vouloir, un abus du libre arbitre. On se jette dans l'abjection, par sa faute, au même titre qu'on se rend méprisable par son inconduite. Avec combien peu d'orgueil un chrétien se croit-il uni à Dieu ! Avec combien peu d'*abjection* s'égale-t-il aux vers de la terre ! (Pasc.) Elle rend respectable l'*abjection* et la pauvreté. (Mass.) Un devoir d'aimer leur *abjection* et leur indigence. (Id.)

— Aux yeux de Dieu, c'est-à-dire, en matière de religion, l'abjection est un état méritoire de l'âme, dans lequel on s'estime moins que tout, on se met au-dessous de tout.

— Appliqué à Jésus-Christ dans les scènes douloureuses de sa mort, il signifie rebut. Jésus fut l'opprobre des hommes et l'abjection du peuple. A part cette acception, il ne se dit que des choses. L'abjection des [illegible], des manières, du langage.

— Syn. comp. ABJECTION. BASSESSE. L'*abjection* est le résultat du libertinage et du crime; la *bassesse* vient du peu de naissance, de condition et de fortune. Moralement parlant, l'honnête homme ne tombe jamais dans l'*abjection*; socialement parlant, l'homme de cœur se relève de la *bassesse*.

ABJURATION. s. f. (pr. *ab-ju-ra-ci-on*, ét. lat., *ab*, loin, hors, contre ; *jurare*, jurer, prêter serment). Action publique et solennelle par laquelle on renonce à une religion, à des croyances. Se dit du fait de la personne qui abjure et de la chose qu'elle abjure. Abjuration publique. Abjuration solennelle. L'abjuration de Henri IV. Faire abjuration. Faire *abjuration* de son hérésie. (Fléch.) Si j'eusse vécu, je vous aurais reçu à l'*abjuration*. (Fén.) Elle avait quitté son royaume et fait solennellement à Inspruck la cérémonie de son *abjuration*. (Volt.) Elle fit avant ce mariage *abjuration* de la religion calviniste, qui était la sienne. (Id.)

— Fig. Il se dit de toute espèce de renonciation. Faire l'abjuration de ses principes, de ses erreurs. Faire abjuration de ses passions. Il fallait que les soldats romains, pour être incorporés dans la milice, fissent comme une espèce d'*abjuration* de père et de mère entre les mains de ceux qui commandaient. (Bourd.) Faire une *abjuration* plus parfaite de l'ancienne philosophie. (Fonten.)

— Chez les Latins, le mot *abjuratio* n'avait pas la signification que nous lui donnons aujourd'hui. Pour eux, c'était un terme de droit civil; pour nous, c'est un terme de droit religieux, qui signifie spécialement Acte de renonciation au schisme ou à l'hérésie pour rentrer dans le sein de l'Église. Il ne peut donc y avoir d'abjuration que dans le christianisme. Quitter celui-ci pour embrasser l'islamisme ou l'idolâtrie, c'est commettre une *apostasie*; passer de l'incrédulité païenne au culte du vrai Dieu, c'est opérer *sa conversion*. On fait abjuration [illegible] nisme, du pelagianisme, du protestantisme, du socinianisme ; on fait abjuration des dogmes particuliers de l'Église orientale en faveur du dogme universel de l'Église latine.

— L'abjuration doit être faite avec liberté, conviction et bonne foi. L'histoire nous montre qu'elle a été souvent le fruit de la faiblesse, de l'extorsion et de l'intolérance.

— Les plus célèbres abjurations sont celles de Henri IV, en 1593, en montant sur le trône de France; de Christine de Suède, fille de Gustave-Adolphe, à Inspruck, en 1655 ; de Turenne, en 1668 ; d'Auguste II, électeur de Saxe et ensuite roi de Pologne, en 1706 ; de Zacharie Werner, du comte de Stolberg, de Frédéric Schlegel, de Louis Haller, tous les quatre grands littérateurs de l'Allemagne renaissante ; du duc et de la duchesse d'Anhalt-Cœthen.

— Dans les lois anglaises, l'*abjuration d'une personne* signifiait. Renoncement à l'autorité ou au domaine de cette personne. De même, il y avait le *serment d'abjuration*, par lequel on s'engageait à ne reconnaître aucune autorité royale dans celui qu'on appelait le prétendant à la couronne.

— *Abjuration* signifiait encore, dans les coutumes d'Angleterre, le serment fait par un félon, dans un lieu d'asile, d'abandonner le royaume pour toujours ou pour un temps. En certains cas, les criminels étaient reçus à faire cette abjuration au lieu d'être condamnés à mort, puis ils traversaient, une croix à la main, tout le sol du royaume. A l'époque de la réforme, le droit d'abjuration fut tout à fait aboli. Alors *abjuration* avait le sens d'*abdication*.

— *Acte d'abjuration*. Acte par lequel on constate cette renonciation. J'ai obtenu une copie de cette abjuration.

— *Abjuration de parenté*. Coutume apportée dans les Gaules par les Francs, et dont le motif ordinaire était de se rédimer de l'obligation de prendre part aux guerres privées qui avaient lieu entre deux familles, lorsque quelqu'un de l'une des deux familles avait commis un homicide ou autre crime, ou délit envers quelqu'un de l'autre famille. Cette *abjuration de parenté*, dont il est fait mention dans la loi salique et qui subsistait encore du temps de Charlemagne, ne fut positivement défendue et abolie que par le roi saint Louis.

ABJURATOIRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *ab*, contre; *jurare*, jurer). Qui concerne l'abjuration. Formule abjuratoire. Acte abjuratoire.

ABJURÉ, ÉE. part. pass. d'Abjurer (ét. lat., *ab*, contre; *jurare*, jurer). Il s'emploie dans toutes les acceptions du verbe d'où il dérive. Erreurs, opinions abjurées mille fois. Sentiments, principes à jamais abjurés.

— Il régit toujours la préposition *par*. Le calvinisme a été solennellement *abjuré* par Henri IV. (Volt.) Ces erreurs, ces opinions ont été solennellement *abjurées* par les hérétiques. (Id.)

ABJURER. v. a. 1re conj. (ét. lat., *abjurare*, nier, renier avec serment; rac. *ab*, loin, hors, contre, et *jurare*, jurer, prêter serment). Jurer contre ce qu'on a juré, se rétracter; renoncer solennellement, par serment et acte public, à une religion, à des croyances regardées comme fausses. Ils *abjurèrent* publiquement leur hérésie. (Fléch.) Ils *abjurèrent* saintement leurs erreurs entre les mains de leurs aumôniers. (Boss.) Vit-on jamais alors un chrétien donner le même exemple que tant d'incrédules, *abjurer* sa doctrine et regretter d'avoir cru? (Lamenn.)

— Il s'emploie quelquefois d'une manière absolue. Depuis qu'il eut *abjuré* entre les mains de son évêque. (Acad.) On prit en province beaucoup d'enfants pour les faire *abjurer*. (Volt.)

— Il signifie, par extension, renoncer à, mais renoncer d'une manière décidée, irrévocable. En ce sens, on abjure les lettres, la poésie, la science, l'histoire; on abjure l'honneur, la pudeur, la honte, la sensibilité, le vice, la vertu, la vengeance, la colère. On abjure ses chimères, ses craintes. On abjure la nature. Porphyre en *abjurant* le christianisme. (Boss.) Après avoir solennellement *abjuré* la foi de Jésus-Christ. (Fléch.) Et ma bouche *abjurant* les dieux de ma patrie. (Volt.) Après avoir *abjuré* sa vie passée. (Pasc.) On *abjurait* le monde. (Id.) Grand roi, c'est vainement qu'*abjurant* la satire. (Boil.) *Abjurer* Aristote et Descartes. (Acad.) *Abjurer* une opinion, un sentiment. J'*abjure* mes soupçons, mes craintes injurieuses. Elle avait *abjuré* toute pudeur, tout principe d'honneur et de vertu. (Id.) Votre bouche *abjurait* ces lauriers détestables. (Delille.) Oui, je cours *abjurer* un serment que j'abhorre. (Rac.) D'abord la Judée *abjura* la nature, et ne voulut adorer que ce qu'on ne verrait pas. (Michelet.)

Il sera trop heureux d'*abjurer* devant moi
Les superbes tyrans dont il reçut la loi.
(VOLTAIRE.)

— *Abjurer sa patrie*. C'est la quitter pour n'y plus retourner, comme font les bannis et les proscrits. Chez les Anglais, celui qui se réfugiait dans une église ou quelque autre lieu saint, lorsqu'il faisait aveu de son crime, était tenu d'*abjurer* le royaume et de désigner le port qu'il voulait choisir pour quitter le sol de l'Angleterre seulement. (Hover-[illegible]) FORJURER.

— S'ABJURER, v. pr. Être abjuré. Les erreurs qui portent profit ne *s'abjurent* jamais. (Lav.) || Il signifie aussi Se dépouiller de sa manière d'être, se purifier. Le grain, l'innocent fils de la terre, la poudre du grain, pâle, inodore, insipide, à peine perceptible aux sens, sont encore trop matériels; ils n'approcheront de l'homme qu'en *s'abjurant* eux-mêmes, et n'existant plus que comme esprit. (Michelet.) Cette acception est omise dans tous les dictionnaires, et principalement dans celui de l'Académie, qui ne mentionne même pas l'emploi pronominal du verbe *abjurer*.

— Syn. comp. ABJURER, RENIER, RENONCER. En matière de religion, *abjurer* ne se prend qu'en bonne part; *renier*, en mauvaise part; *renoncer* se prend de l'une et de l'autre manière. On *renie* la foi de Jésus-Christ; on *renonce* à l'idolâtrie et au vrai Dieu; on *abjure* le protestantisme. En dehors de l'acceptation religieuse, ces trois mots ne pourraient être pris pour synonymes.

ABL. Abréviation du mot Ablatif. V. ABLATIF.

ABLAB. V. LABLAB.

ABLABÉRA. s. f. (ét. gr., ἀ priv.; βλαβερός, nuisible; innocent). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des lamellicornes, établi par M. Dejean dans la dernière édition de son catalogue, mais dont il n'a pas publié les caractères.

ABLACTATION. s. f. (pr. *ab-lak-tâ-ci-on*; ét. lat., *ab* priv.; *lactare*, allaiter; priver de lait). Méd. Cessation de l'allaitement; action ou manière de sevrer les enfants. Ce mot ne doit être confondu ni avec le sevrage, qui consiste à priver de lait l'enfant, tandis que l'ablactation se rapporte à la mère qui cesse de nourrir; ni avec la suppression de lait, qui est une maladie.

ABLAIS. s. m. pl. Ce mot a vieilli. Le Complément du Dict. de l'Acad. en fait mention d'une manière inexacte; M. Landais s'est contenté de copier le Dict. de Trévoux. *Ablais* signifiait anciennement *blés, grains qui sont en terre;* proprement les fruits de la terre ablayée ou emblayée. Laurière, dans son Gloss. du droit français, appelle *ablais* les blés coupés qui sont encore dans le champ; mais ce n'est là qu'une acception particulière, et on trouve dans le Coutumier général divers passages où *ablais* signifie *blés sur pied:* Celui qui fait pasturer ses bêtes en *ablais* croissants, eschet en soixante sols parisis d'amende.

ABLANA. Nom d'une puissance céleste, d'un bon ange, selon les Basilidiens.

ABLANCOURT (Nicolas Perrot d'). Traducteur français, académicien, né en 1606, à Châlons-sur-Marne, mort en 1664.

ABLANIA. ABLANIER. ABLANI. s. m. Bot. Arbre indigène de la Guyane; genre incomplètement connu, rapporté par les uns à la famille des liliacées, et par les autres à celle des bixacées. Le bois de cet arbre est rouge, tandis que l'aubier en est blanc.

ABLAQUE. s. f. Nom vulgaire d'une espèce de soie produite par le byssus de la pinne-marine, et qui remplaçait la soie chez les anciens; il s'en faisait en France un commerce assez considérable dans le moyen âge.

— On appelait *ablaques* des soies de Perse qui étaient très-belles et très-fines, et dont le nom était *soies ardassines*.

ABLAQUÉATION. s. f. (pr. *ab-la-kué-â-ci-on;* ét. lat., *ab* priv., *laqueare*, enlacer). Agric. et jardin. Déchaussement des arbres qui se fait en creusant une petite fosse autour de leur pied pour les exposer à l'action immédiate de l'air, du soleil et de la pluie. || Déchaussement des vignes.

ABLAT. Abréviation du mot Ablatif. V. ABLATIF.

ABLATEUR. s. m. (ét. lat., *ablator*, qui enlève; *ab*, loin de; *latus*, porté). Art. vét. Instrument avec lequel on abat la queue des brebis plus promptement qu'avec la cisaille; la lame, mise en action par un ressort, s'échappe au moyen d'une détente placée au-dessus.

ABLATIF. s. m. (ét. lat., *ab*, hors; *latus*, porté). Gramm. C'est ainsi qu'on appelle le sixième cas des noms latins, et non pas, en général, le sixième cas dans les langues où les noms se déclinent, comme l'avance à tort M. Landais; ce qui ferait supposer que les noms qui se déclinent ont six cas dans toutes les langues. Or, en grec, il n'y en a que cinq, et c'est précisément l'ablatif qui n'existe pas. L'arabe n'en admet que trois; les langues du Malabar en ont huit; l'arménien en a dix; le basque, onze; le lapon, quatorze. Il n'y a point d'ablatif en français, ni en hébreu, ni en italien, ni en espagnol, ni en anglais, etc., parce que, dans ces langues, les noms n'ont point de cas, c'est-à-dire, qu'ils n'ont point de chutes, ou terminaisons, ou inflexions, comme celles qui sont propres à la langue latine. Pour marquer l'ablatif, on emploie les prépositions *extractives*, car un mot à l'ablatif est le complément d'une ou de plusieurs prépositions qui impliquent l'idée d'ôter, d'enlever, d'extraire. Il y a l'*ablatif singulier* et l'*ablatif pluriel*.

— Quand nous disons qu'un mot en français est à l'ablatif, c'est par habitude, par analogie à la langue latine. [illegible] l'aide de prépositions, selon le rapport de temps, de prix, de manière, etc.

— Ils avaient aussi un *ablatif absolu*, ou ablatif indépendant, exprimé sans préposition, lorsque les autres mots de la phrase faisaient entendre aisément quelle était la préposition sous-entendue. Disons en passant que les meilleurs auteurs latins, poëtes et orateurs, ont souvent exprimé les prépositions que les maîtres vulgaires ne veulent pas qu'on exprime, même lorsqu'il ne s'agit que de rendre raison de la construction. En réalité, il n'y a point, même en latin, d'ablatif absolu. Si nous n'avons point d'ablatif absolu, nous avons des locutions absolues, c'est-à-dire, des façons de parler qui, n'ayant aucun rapport grammatical avec les autres mots de la proposition dans laquelle ils se trouvent, y forment un sens détaché avec quelque circonstance de temps, de manière, etc.... *Cela fait, l'opéra fini, ce considéré, la séance levée*. Ces locutions sont elliptiques et ne se rattachent au reste de la phrase par aucune règle de syntaxe. Elles se rencontrent souvent dans les poëtes:

Huit ans déjà passés, une impie étrangère
Du sceptre de David usurpe tous les droits.
(RACINE.)

ABLATION. s. f. (pr. *ab-lâ-cion*; ét. lat., *ab*, hors; *latio*, action de porter). Enlèvement, retranchement. Ce mot, qui avait autrefois diverses significations, n'est plus guère usité que comme terme de médecine. Il signifie l'action de retrancher une partie quelconque du corps, soit un membre, soit un organe, soit une tumeur, etc.

— Intervalle de repos entre deux ou plusieurs accès de fièvre.

— Retranchement de la nourriture ou d'une partie de la nourriture journalière accordée à un malade.

— Chim. Soustraction d'une chose faite, ou dont on n'a plus besoin.

— Les auteurs contemporains commencent à prendre le mot *ablation* dans son acception primitive, et lui rendent peu à peu ses significations diverses.

ABLATIVO. T. adverbial. Cette expression toute familière et populaire, pour dire tout ensemble, avec confusion, en désordre, ne s'emploie que dans cette phrase, *ablativo tout en un tas*. Il a mis cela *ablativo* tout en un tas. (Acad.)

ABLAVIUS. Préfet du prétoire sous Constantin; tué par des officiers de Constance en 338.

ABLE. adj. des 2 g. (ét. celt., *able, abyl*, capable de, propre à). Ce vieux mot, dont nous avons formé notre adjectif *habile*, sert de terminaison aux adjectifs formés des verbes, tels que *détestable, recouvrable, exprimable, condamnable, aimable*, etc., qui viennent des verbes *détester, recouvrer, exprimer, condamner, aimer*, etc., et qui signifient Propre à être *détesté, recouvré, exprimé, condamné, aimé*. Ces adjectifs sont en grand nombre dans la langue française, et Dieu sait où ce nombre s'arrêtera, tant est forte la manie de nos auteurs contemporains pour former de nouveaux adjectifs en *able*. Dans une édition du Dict. de Trévoux (1771), nous trouvons au mot *able* la remarque suivante: Cette terminaison finale ne trouve ici sa place que pour avertir que la langue française hait la plupart de ces adjectifs, c'est-à-dire, ceux qui sont nouvellement faits, et ne permet point d'en hasarder de nouveaux.

ABLE. s. m. (ét. lat., *albus*, blanc). Ichthyol. Ancien nom donné à toutes les espèces de poissons malacoptérygiens abdominaux, du genre leucisque. Cuvier s'est servi de ce mot pour désigner un genre de poissons de la famille des cyprins, connus des pêcheurs de nos rivières sous la dénomination de Poissons blancs. On a dit aussi *albe*, le *saumon albe* (Lanne), ce qui confirme l'étymologie latine du mot *able*.

ABLE ou **ABEL** (Thomas). Savant philologue et habile instrumentiste, chapelain de Catherine d'Aragon, femme de Henri VIII; écartelé à Smithfield, le 30 juillet 1540, pour avoir nié la suprématie spirituelle de Henri VIII.

ABLECTES ou plutôt **ABLECTI** et mieux **SELECTI.** s. m. pl. (ét. lat., *ab*, de; *lecti*, choisis). Hist. anc. Soldats d'élite chez les Romains, qui formaient la garde particulière des consuls en temps de guerre.

ABLÉGAT. s. m. (ét. lat., *ab*, hors, *legatus*, envoyé). Commissaire spécial chargé de porter à un cardinal la *barrette* et le petit bonnet rouge carré. A peine un cardinal est-il promu qu'on lui expédie un garde-noble pour lui annoncer la promotion et lui remettre le *berettino* (calotte rouge). Ensuite on lui transmet la barrette cardinalice par le moyen d'une personne qui reçoit pour cette fonction le titre d'*ablégat apostolique*. Ablégat signifie proprement *vicaire du légat*, ou qui tient la place du légat. Les fonctions de l'*ablégat* finissent quand le nouveau cardinal a reçu la barrette. (Artaud.)

ABLÉGATION. s. f. (pr. *ab-lé-gâ-ci-on*; ét. lat. *ab*, hors, *legatio*, envoi). Hist. ecclés. Dignité, fonctions de l'ablégat.

— Dr. rom. L'ablégation, dans les lois romaines, était un bannissement que le père de famille pouvait prononcer contre celui de ses enfants dont il était mécontent.

ABLEGMINA. s. m. pl. Myth. rom. Partie [illegible]

ABLENNES. s. m. (ét. gr., ἀ priv., βλέννα, morve). Ichthyol. Mot employé par Lacépède comme synonyme de l'orphie. V. ORPHIE.

ABLÉPHARE ou **ABLÉPHARIS.** s. m. (ét. gr. ἀ priv., βλέφαρον, βλεφαρίς, paupière). Rept. Genre de sauriens appartenant à la première division de la famille des scincoïdiens, et qui a les yeux dépourvus de paupières. Ce genre ne se compose que de trois espèces: l'Ablépharé de Kitaibel, l'Ablépharé de Péron et l'Ablépharé de Leschenault; ces reptiles sauriens vivent innocemment à la manière de nos lézards communs.

ABLEPSIE. s. f. (ét. gr., ἀ priv., βλέψις, vue; aveuglement, cécité). Méd. Ne s'emploie que figurément pour signifier la perte des facultés intellectuelles.

ABLERET. s. m. T. de Pêche. Filet carré, attaché au bout d'une perche, avec lequel on pêche les ables et autres menus poissons.

ABLÉRUS. Troyen tué par Antiloque le Nestoride.

ABLESSIMOFF (Alex.-Anissinnowitch). Officier russe, auteur dramatique, mort à Moscou en 1784.

ABLET. s. m. **ABLETTE.** s. f. (Diminutifs d'*able*). Petit poisson d'eau douce, aux écailles argentées, vives et brillantes. Il tire son nom de sa blancheur, *able* n'étant que la traduction du latin *albus*, avec une simple transposition de lettres très-ordinaire dans les langues.

— C'est avec les écailles et même avec la membrane qui enveloppe tout le corps et le péritoine de l'able qu'on obtient, à l'aide de l'ammoniaque, l'essence d'Orient, employée pour la coloration des perles fausses.

— C'est un artiste de Paris, nommé *Jamin*, qui, le premier, imagina de mêler l'essence d'Orient avec de la colle de poisson, et d'en introduire, à l'aide d'un chalumeau, dans des globes de verre creux très-mince qu'il remplissait ensuite avec de la cire fondue pour leur donner du poids et de la solidité. C'est à Paris qu'on fabrique encore aujourd'hui les perles factices mieux que partout ailleurs; l'Espagne et l'Angleterre sont les pays qui en font venir la plus grande quantité.

— ABLET. s. m. T. de pêche. Appât qui sert à prendre le petit poisson.

— ABLETTE DE MER. Espèce de poisson du genre ombrine, et de la famille des sciénoïdes.

ABLIER. s. m. T. de pêche. Filet de fils très-fins, employé surtout pour prendre des ablettes.

ABLOCS, anciennement **ABLOCQS.** s. m. pl. (en celt., *bloc*, *block*, petit mur). Maçonn. Petits murs, parpaings de pierre ou de brique, sur lesquels on dresse des solives pour bâtir des maisons de bois. Les édifices ainsi construits sont appelés *abloquies*.

ABLOIS (Château de Saint-Martin d'). Construit par les ordres de Pierre de Meulan, de 1760 à 1770.

ABLON. Géogr. Bourg de France, Seine-et-Oise, canton et à 8 kil. de Longjumeau. 224 hab. C'est dans ce village que se réunissaient les réformés avant d'avoir un temple à Charenton.

ABLUANT, E. adj. (ét. lat., *abluere*, laver). Chir. Se dit d'un remède qui a la faculté de nettoyer, au moyen de ses molécules aqueuses, les surfaces organiques des matières tenaces qui les souillent.

— Il se prend aussi substantivement. Un abluant, des abluants, pour un remède abluant, des remèdes abluants.

ABLUÉ, ÉE. part. pass. du verbe Abluer. Papier ablué. Parchemin ablué. Livres ablués. Lettres abluées.

ABLUER. v. a. (ét. lat. *ab*, hors; *luere*, purifier). Enlever les taches, ôter les souillures; en ce sens, il est vieux et tout à fait inusité. Il n'a plus qu'une acception spéciale et signifie l'action de frotter légèrement le parchemin ou le papier avec une liqueur de noix de galle préparée, et distillée au feu, pour faire revivre les écritures effacées par le temps.

— S'ABLUER. v. pron. Être ablué, lavé au moyen d'un agent chimique.

ABLUTION. s. f. (pr. *ab-lu-ci-on;* même ét. qu'Abluer). Signifie littéralement l'action de nettoyer, de purifier. Il s'emploie figurément dans le sens de Purification religieuse. Tout le long des bords du Gange s'élèvent des édifices spécialement destinés aux *ablutions* des fidèles. (Encyc. du XIXe s.) || Dans la religion catholique on entend par ablution: 1° le vin qu'on verse immédiatement dans le calice pour le purifier; 2° le vin et l'eau qui servent à laver les doigts du prêtre après la communion; 3° l'action de se laver ainsi les doigts. Autrefois les communiants faisaient leurs ablutions, c.-à-d. qu'après avoir participé aux saints mystères ils prenaient un peu de vin et d'eau pour faire couler plus facilement l'hostie.

— *La messe est aux dernières ablutions*. La communion du prêtre est faite. || Ablution se dit encore de l'action de laver dans trois eaux différentes les linges qui ont touché à l'hostie et au vin consacrés pendant la célébration de la messe. || Acti[illegible] laver les habits blancs, dans certains ordres religieux.

— Chez les Juifs, il y avait le vase des ablutions, autrement dit *la mer d'airain*, placé par Salomon à l'entrée du temple, et où les prêtres se lavaient avant et après avoir offert le sacrifice.

— Chez les Romains, qui sans doute avaient [illegible] une sorte de purification du corps avant d'aller au sacrifice; elle se faisait à la porte du temple où il y avait des vases de marbre pleins d'eau.

— Les Juifs modernes n'oseraient toucher à quoi que ce soit avant l'ablution du matin.

— *Ablution* se dit des bains religieux ou plutôt superstitieux des Turcs, qui ne prient jamais sans avoir fait la grande ou la petite ablution. La grande ablution, c'est le bain ou la purification du corps entier, elle se nomme *ghousl;* la petite ablution se nomme *abdest;* elle se fait à la fontaine et consiste à laver les cinq sens. Les Turcs ont une troisième sorte d'*ablution* appelée *sablonneuse* ou *terreuse*, elle a lieu quand il n'y a point d'eau ou qu'un malade ne peut souffrir l'eau sans danger de mort.

— Chez les Indiens, dans le royaume de Siam, le premier jour de la pleine lune de

cinquième mois de l'année est célébré par une ablution générale. Ils s'imaginent que les eaux du Gange viennent du ciel et ont des vertus sacrées; ils achètent la permission de s'y baigner, surtout aux environs de Bénarès. Mourir dans le Gange en tenant une vache par la queue, c'est pour eux la principale espérance du bonheur. Ils font aussi de fréquentes ablutions avec de l'urine de vache, après quoi ils se marquent le front avec de la fiente de cet animal.

— Les nègres de Guinée se lavent tous les matins en l'honneur de leurs fétiches, et se font des raies blanches sur le visage.

— *Ablution* ou *lotion*. Pharm. Action de séparer d'un médicament les matières étrangères. || Action d'enlever à un corps les sels surabondants. || Action de communiquer une vertu ou une odeur à un médicament sur lequel on verse du vin ou une liqueur distillée. La première de ces trois actions est l'*ablution* proprement dite; la seconde serait mieux appelée *édulcoration*; la troisième se rapporte à l'*infusion*.

ABMATRIMONIUM. s. m. Inusité, mot tout latin. V. FORMARIAGE.

ABNAKIS. V. ABÉNAKIS.

ABNÉGATION. s. f. (pr. *ab-né-ghâ-ci-on;* ét. lat., *ab*, hors; *negare*, refuser) Renoncement, désaveu. T. de dévotion. Il signifie le dépouillement de la mauvaise nature, le détachement du vieil homme, en un mot, l'abandon complet de la chair et de l'esprit en tout ce qui n'a point de rapport à Dieu. Une parfaite abnégation. L'abnégation chrétienne. L'exercice de l'abnégation. L'esprit d'abnégation. Une longue pratique d'abnégation. Pratiquer l'abnégation. L'abnégation de soi-même. L'*abnégation* et la haine de soi-même recommandées dans l'Évangile, ne sont pas une haine absolue de nous-mêmes, mais de notre propre corruption. (Fén.) La loi de Jésus-Christ est une loi d'*abnégation* et de travail. (Bourd.) Il faut pratiquer l'*abnégation* chrétienne. (Mass.) Si votre vie n'est pas une confession continuelle de son nom, et comme un martyre perpétuel de foi et d'*abnégation*. (Id.) S'exercer dans la pratique de la plus parfaite *abnégation*. (Id.)

— Fig. Il signifie Renonciation à ses droits, à des prérogatives, à son opinion. La première et la plus rare des qualités sociales est l'*abnégation* de soi-même. (S. Dubay.)

ABNELECTEN. s. m. (pr. *ab-né-lèk-tenn*). Alchim. Nom que les alchimistes donnent à l'alun.

ABNER. (ét. hébr., *père de la lumière*). Général des armées de Saül; embrassa le parti de David, et fut tué en trahison par Joab, l'an du monde 2986.

— ABNER. Rabbin, médecin espagnol, se fit chrétien en 1295, sous le nom d'Alphonse de Burgos, sa patrie.

ABNET. V. ABANET.

ABNOBA. Geogr. V. BRENNER OU MONTAGNE-NOIRE.

ABNORMAL, E. adj. Nous ne savons pas pourquoi M. Landais écrit *abnormal* et *anormal*, comme étant deux articles distincts, sans renvoi de l'un à l'autre dans son Dictionnaire. Ces deux mots n'en font qu'un; ils ont une seule et même racine, ils expriment une seule et même chose. S'il faut tout dire, nous ne croyons pas que l'orthographe d'*abnormal* soit bonne; elle a pu l'être, mais à coup sûr elle ne l'est plus; on ne dit plus, on n'écrit plus qu'*anormal*. V. ANORMAL.

ABNOUS. s. m. Ichthyol. Poisson vorace qui fait la guerre au poisson-volant.

ABO. (en finnois, *Tourcou*). Géogr. Ville de la Finlande, à l'embouchure de l'Auraioki, dans le golfe de Bothnie, à 460 kil. O.-O.-N. de Pétersbourg, autrefois capitale de toute la Finlande sous le gouvernement suédois, appartient à la Russie depuis 1743. Siège d'un archevêché et d'une cour de justice. Banque, mont-de-piété, grand commerce d'exportation, fabriques de sucre, de cuir, de toiles, de cordages, de voiles, de verres, de gros draps, etc. Incendiée en 1827; 13,300 hab.

— ABO (Traité d'). Traité de paix signé le 17 août 1743 entre la Suède et la Russie, en vertu duquel le prince Adolphe-Frédéric de Holstein-Gottorp fut appelé au trône de Suède, et la province finlandaise de Kymmenegord fut cédée à la Russie qui, en 1809, acquit la totalité de la Finlande.

d'Adonis chez les Pergéens de la Pamphylie et en Perse.

ABOCHARANA. (pr. *a-bo-ka-ra-na*). Géogr. Ville de l'Arabie-Heureuse, sur une montagne au S.-E. de la Mecque, on n'y va que par un chemin étroit qui, pendant sept mille pas, peut à peine contenir deux hommes de front. Lieu où l'on garde le trésor du sultan.

ABODRITE. V. ABOTRITE.

ABOE ou **ABOE-BETINA.** s. f. (pr. *a-bo-é, a-bo-é-bé-ti-na*, ét. mal., *aboe*, cendré; *betina*, femelle). Ichthyol. Poisson gris qui n'est autre que le *chætodon mesoleucus* de Bloch. C'est à tort que Lacépède a placé ce poisson parmi les holacanthes.

ABOI. s. m. (pr. *a-bo-é*). Mot imitatif; en lat. *baubari*, en grec *βαΰζειν*; en lang. rom. *abay*.) Sorte de cri particulier aux chiens domestiques quand ils sont en colère. On dit plus communément *aboiment*, quoique ce dernier mot indique plutôt la faculté que l'acte d'*aboyer*. Les naturalistes voyageurs disent tous que l'*aboi* ou l'*aboiment* est moins le cri naturel du chien qu'une sorte de langage acquis, que l'on rencontre plus ou moins parfait, suivant que les races sont plus ou moins intelligentes, et, si l'on peut s'exprimer ainsi, plus ou moins civilisées. Les chiens des peuplades sauvages montrent peu d'intelligence et n'aboient point. Ceux que l'on a transportés d'Europe et perdus dans les îles de l'Océan Pacifique, ont promptement dégénéré et n'ont plus fait entendre qu'un hurlement plaintif et prolongé, analogue à celui que poussent les nôtres quand on les bat ou qu'on les renferme. L'aboi des chiens. Pousser de longs, de sinistres, d'horribles abois. Ce mot est très-usité en poésie, surtout au pluriel, bien que l'Académie n'en cite aucun exemple.

Leurs cris, l'*aboi* des chiens, les cors mêlés de [voix,
Annoncent l'épouvante aux hôtes de ces bois.
(LA FONTAINE.)

Déjà de ses limiers il entend les *abois*.
(DE SAINT-ANGE.)

Cerbère agite encor de ses triples *abois*
Les ombres que le Styx environne trois fois.
(LEBRUN.)

Bien que de leurs *abois* ils perçassent les nues.
(LA FONTAINE.)

Les chiens qui dans les airs poussent de vains [*abois*.
(CORNEILLE.)

ABOIEMENT ou **ABOIMENT.** s. m. (pr. *a-bo-â-man*). Faculté, action d'aboyer; aboi, bruit, cri du chien, jappement. L'aboiement des chiens. De longs aboiements. Des aboiements réitérés. Le chien sent de loin les étrangers, et pour peu qu'ils s'arrêtent ou tentent de franchir les barrières, il s'élance, s'oppose, et par des *aboiements* réitérés, des efforts et des cris de colère, il donne l'alarme, avertit et combat. (Buff.) Cette chienne allaita deux chats, dont l'un contracta si bien les inclinations de sa nourrice, que son cri s'en ressentit: au bout de quelque temps on s'aperçut qu'il ressemblait beaucoup plus à l'*aboiement* du chien qu'au miaulement du chat. (Id.) Ce chien aboyait, mais ce n'était pas un *aboiement* bien distinct, mais plutôt un hurlement qu'il faisait entendre fort souvent dans les moments de besoin et d'ennui. (Id.) L'*aboiement* de la chienne était encore moins décidé que celui du mâle. (Id.) Il aboyait rarement; ses *aboiements* étaient courts et ne marquaient que l'impatience. (Id.) Les marins aiment tout ce qui se lie dans leur esprit aux souvenirs de la vie des champs, tel que les *aboiements* du chien, le chant du coq, le passage des oiseaux de terre. (Chateaub.) Et Cerbère retint ses triples *aboiments*. (Delille.)

— Dans le style familier, il se prend au figuré pour exprimer des cris importuns, des poursuites réitérées et fatigantes. En ce sens, il n'est guère d'usage qu'au pluriel. J'entends les *aboiements* des auteurs faméliques. (Satiriq.)

— Syn. simp. Aboi, jappement, voix, cris, criailleries, clameurs, clabauderies. Épith. Long, fâcheux, importun, sinistre, affreux, horrible, continu, réitéré, etc.

— Syn. comp. ABOI. ABOIEMENT. Ces mots expriment tous deux le cri du chien. Mais *aboi* se dit particulièrement en parlant de la qualité naturelle du cri: un chien qui a l'*aboi* rude, aigre, perçant; un *aboi* effrayant. *Aboiement* se dit plutôt des cris mêmes: de longs *aboiements*, des *aboiements* continuels. On dit: faites cesser les *aboiements* de ce chien, et non pas: faites cesser son *aboi* ou ses *abois*.

ABOIS. s. m. plur. T. de chasse. Se dit proprement de l'extrémité où est réduit le cerf, le sanglier, sur ses fins, lorsque les chiens l'entourent en aboyant, avant de se jeter sur lui. Un homme qui court le sanglier, qui le met aux *abois*, qui l'atteint. (La Bruy.)

Ayant couru mainte aventure,
Mis maint cerf aux *abois*. (LA FONTAINE.)

— Se dit, par extension, d'une personne qui est à sa dernière heure, qui est à l'agonie. Ils sont assez impitoyables pour voir périr un pauvre à leurs yeux, pour le voir presque réduit aux *abois*, et prêt à rendre l'âme. (Bourd.)

— Il se dit aussi d'une personne qui a épuisé toutes ses ressources, qui est réduite à la dernière extrémité; et, par une extension plus grande encore, de tout ce qui va faiblir, succomber. Être aux abois. Mettre, réduire quel-

abois. Sa vertu est aux abois. Viens secourir la pudeur aux *abois*. (Volt.) Il met, comme le cerf, l'auditeur *aux abois*. (Delille.) Il a réduit l'hérésie aux derniers *abois*. (La Font.) L'idolâtrie semblait être aux *abois*. (Boss.) Dès que j'y veux rêver, ma veine est aux *abois*. (Boil.) De sa haine aux *abois* la fierté se redouble. (Corneille.)

Moi, que j'aille crier dans ce pays barbare
Où l'on voit tous les jours l'innocence aux [*abois!*
(BOILEAU.)

Déjà de tous côtés la chicane aux *abois*
S'enfuit, etc. (Id.)

Mais souvent dans ce style un rimeur aux *abois*
Jette là de dépit, etc. (Id.)

Et la crainte ressuscite
Leur espérance aux *abois*.
(J.-B. ROUSSEAU.)

Ami, n'accable plus un esprit malheureux,
Mais pardonne aux *abois* d'une vieille amitié.
(CORNEILLE.)

— Mais, *Être aux abois, mettre, réduire aux abois*, ne sont plus aujourd'hui que du style familier.

— Cette expression a été également empruntée de la vénerie par la langue militaire. On disait: Rendre les abois, se rendre aux abois; faire rendre les abois ou aboiements; ce qui donnait l'idée du cerf rendu et entouré des chiens aboyants. Ici le mot indique l'état désespéré, l'épuisement où sont réduites une garnison assiégée ou une troupe attaquée et hors d'état de faire tête; elles sont aux abois, lorsqu'il leur est impossible de fournir une plus longue résistance, soit à raison du manque d'aliments ou de munitions, soit à cause de l'état maladif des soldats, soit enfin par l'extrême disproportion des forces. En certains cas, la chamade équivalait autrefois à l'aveu que les troupes réduites à se rendre étaient *aux abois*. (Bardin.) Philisbourg est *aux abois* en dix jours, malgré l'hiver qui approche. (Boss.) La France, qu'une défaite entière eût mise aux derniers *abois*. (Volt.) Un peuple sans défense et réduit *aux abois*. (Corn.) Aujourd'hui on n'oserait pas l'employer dans la poésie élevée, et dire avec Corneille:

Le Parthe. . . . .
Nous surprend, nous assiége, et fait un tel effort,
Que la ville *aux abois*, en lui parle d'accord.
(*Rodogune*, act. Ier.)

— M. Landais avance que le mot *abois* n'est pas le pluriel d'*aboi*, cri du chien, et il le fait dériver du vieux mot *boise*, qui signifie ruse, du verbe *boiser*, trahir. M. Landais se trompe. Il est bien vrai que *boise* signifie ruse, mais il est complètement faux qu'*abois* vienne de *boise*; et la preuve en est facile. Les anciens auteurs font venir *abois* d'*aboi*, cri du chien. Autrefois on ne disait pas *être aux abois*, mais bien *être à l'abay* ou en *abay*; or *abay*, c'est précisément le cri du chien, ou l'*abay* du chien; et non-seulement les auteurs l'écrivent ainsi, mais encore tous les glossaires de l'ancienne langue française. M. Landais dit: Une place de guerre est aux *abois* quand elle a épuisé tous les moyens de défense. Il a raison: mais cela prouve-t-il qu'*abois* veuille dire ruse et vienne de *boise?* L'exemple suivant, tiré des mémoires de du Bellay, lui prouve péremptoirement le contraire. Cette ville de Turin, sur laquelle ils *abboyent*, comme les chiens après le cerf. Pourquoi la ville de Turin est-elle aux abois? Parce que les ennemis qui l'entourent *aboient* après elle, comme les chiens après le cerf. Brantôme dit *abboyer à la mort*. Après cela, comment dire qu'*abois* ne vient pas d'*aboi*, cri du chien?

— Henri Estienne, dans son discours de *la Précellence du langage français*, a dit: Si n'oublieray-je pas entre ce peu d'exemples que je veux amener, ces façons de parler, *rendre les abboys* et *faire rendre les abboys*. Car c'est un des gentils emprunts que notre langage ait faits de messieurs les veneurs, disant d'un homme qui n'en peut plus, et partant est contraint de se rendre, qu'*il rend les abboys* ou *les abbays*. Et proprement, se dit du pauvre cerf, quand ne pouvant plus courir, il s'accule en quelque lieu le plus avantageux qu'il peut trouver, et là, attendant les chiens, endure d'être *abbayé* par eux. Ce qui pourroit sembler toutefois estre plutost *se rendre aux abboys*, que *rendre les abboys*. Et ne faut douter que cette façon de parler, *tenir quelqu'un en abboys*, ne soit aussi venue de la vénerie, comme quand le sanglier se laisse *abbayer* par les chiens, perdant leur peine.

— On dit que le cerf *tient les abois*, lorsqu'il regarde derrière lui, si les chiens sont toujours à ses trousses. || Il *tient les derniers abois*, quand il tombe entouré par les chiens.

ABOKELLE. s. m. (ét. arabe, *père du chien*). Ce mot, qui est une corruption d'*aboukelb*, est le nom que les Arabes donnent, par mépris pour les chrétiens, à une monnaie de Hollande qui porte l'effigie d'un lion. Elle vaut moins que la piastre.

ABOKNA. Géogr. Ville de Russie, à 300 kil. S.-E. de Sennaar.

ABOLARIA. s. m. Bot. Nom sous lequel on désigne les espèces de globulaires qui ont des feuilles toutes radicales, et des fleurs portées au sommet d'une hampe non ramifiée.

ABOLBODA. s. m. Bot. Genre de la famille des xyridacées, créé par Humboldt et Bonpland. Les abolboda sont des plantes herbacées vivaces à feuilles radicales graminées,

gneux de l'Amérique tropicale.

ABOLE. s. f. Bot. Nom donné par Adanson au genre des graminacées appelé elune. Ce dernier nom a prévalu.

ABOLI, IE. part. pass. du v. Abolir. (ét. gr., *ἀπολλύω*). Mis hors d'usage, annulé, anéanti, effacé, supprimé, etc. Il s'emploie comme adjectif. Loi abolie. Usage aboli. Crime aboli. Les lois *abolies*. (Boss.) Les histoires seront *abolies* avec les empires. (Id.) Les superstitions mêmes furent *abolies*. (Volt.) Du honteux préjugé l'empire est *aboli*. (L. Rac.) La royauté était, à la vérité, *abolie*, mais l'esprit de la royauté n'était pas éteint. (Vertot.) Les lois les plus saintes étaient *abolies*, la puissance consulaire méprisée, et la dignité du sénat avilie. (Id.) Toutes les magistratures annuelles sont *abolies*. (Id.) Il semble que des siècles se sont écoulés depuis l'époque si rapprochée de nous où la torture, ce crime des lois, fut *abolie*. (Villem.) Les cérémonies judaïques sont pratiquées dans les quatre parties du monde; donc elles ne sont pas *abolies*. (Feydel.) En haine de Tarquin le Superbe, la royauté fut *abolie* avec des exécrations horribles contre tous ceux qui entreprendraient de la rétablir. (Boss.)

— Il régit toujours après lui la préposition *par*. Cette défense est *abolie* par la pratique universelle de la terre. (Pascal.) Attractions *abolies* par le cartésianisme. (Fonten.) Les lois de circonstance sont *abolies* par de nouvelles circonstances. (Boiste.) La mémoire de Domitien fut *abolie* par un décret. (La Harpe.) En 1807, après dix-neuf années d'une ardente polémique, la traite des noirs fut *abolie* par l'Angleterre. (Précis de l'Abolition.)

Par une extravagance une autre est *abolie*;
D'âge en âge on ne fait que changer de folie.
(LA CHAUSSÉE.)

ABOLIR, v. a. 2e conj. (en lang. celt. *abolissa*; en grec *ἀπολλύω*; *p* et *b* se prennent fréquemment l'un pour l'autre dans la transformation des langues. Le verbe latin *aboleo* vient probablement du grec *ἀπολλύω*. L'étymologie qu'on donne d'*aboleo*, formé de *ab*, hors, et *oleo*, j'exhale, nous semble forcée, minutieuse, et peu raisonnable). Mettre une chose hors d'usage, l'annuler, l'anéantir, l'effacer. Abolir une loi. Abolir le duel. Abolir un usage. Abolir la royauté. Abolir les sacrifices. Abolir les scandales, les abus. Abolir les priviléges. Abolir les préjugés. Abolir le calvinisme. Abolir une taxe. Abolir la peine de mort, l'esclavage. Il a toujours été plus aisé dans tous les pays d'*abolir* des coutumes invétérées que de les restreindre. (Volt.) Croyez-vous que des larmes de quelques jours expient, effacent, *abolissent* devant Dieu des crimes? (Massill.) Quand il résolut d'*abolir* en France le calvinisme. (Volt.) Il ne songeait qu'à *abolir* le nom romain. (Boss.) Les Romains, après avoir *aboli* la royauté, en avaient cependant conservé comme la représentation dans la dignité du dictateur. (Vertot.) Burke concourut à faire *abolir* la taxe du timbre. (Villem.) Le changement de goût, aidé de la politique, a *aboli* en France les joûtes, les tournois et les autres divertissements brillants. (Guizot.) Combien de coutumes inhumaines et de lois injustes n'a-t-on pas déjà *abolies*? (B. de St.-P.) Jacques Ier *abolit* tout usage d'asile, et par conséquent d'abjuration. (Diction. polit.) Il y a donc à de certaines époques nécessité absolue d'*abolir* les vieilles institutions. (Id.) Charondas, législateur de Catane et de Thurium, avait imaginé un moyen singulièrement efficace pour tenir en bride l'esprit de nouveauté. Tout citoyen qui voulait *abolir* une des anciennes lois ou en établir une nouvelle, devait se présenter au peuple la corde au cou, afin que, si la proposition n'était pas admise, il fût incontinent étranglé. (Id.) Les Anglais n'*abolissent* aucune de leurs institutions, ils n'abrogent même aucune de leurs lois. (Id.) Tous les esprits éclairés sont d'accord sur la nécessité d'*abolir* la peine de mort. (Id.) L'Assemblée constituante *abolit* la contrainte par corps. (Id.) Rien ne nuit tant au respect dû aux lois que de ne pas *abolir* formellement celles qui sont tombées en désuétude, surtout lorsqu'elles se trouvent en contradiction avec les mœurs. (Labouïsse.) Dans cet illustre chef expirait un des trois vieillards qui avaient *aboli* la tyrannie des anciens despotes des Natchez. (Chateaub.) C'est la religion chrétienne qui a *aboli* l'esclavage dans la plus grande partie de l'Europe. (B. de St-P.) Quant à la coutume de faire fouiller ceux qui venaient faire leur cour à l'empereur, Vespasien l'avait *abolie*. (La Harpe.)

— Méd. *Abolir*, c'est faire cesser complètement un phénomène quelconque ou les fonctions d'un organe. Cette acception est omise dans tous les dictionnaires. Pour qu'une partie se nourrisse, il faut qu'elle jouisse de la sensibilité et du mouvement. La ligature de ses artères et de ses nerfs, en *abolissant* l'une et l'autre de ces facultés, l'empêche de se nourrir et de vivre. (Richerand.)

— Il se construit quelquefois avec un nom de personne. Urbain VIII donna aux cardinaux le titre d'éminence. Il *abolit* les jésuites. (Volt.) *Abolir* les faux dieux. (Id.)

Ils veulent aujourd'hui qu'un même coup mortel
Abolisse ton nom, ton *peuple* et ton autel.
(RACINE.)

— S'ABOLIR. v. pron. Être aboli, tomber en désuétude, cesser d'être en usage. Les lois

guesseau.)

— Jurisp. Être couvert par la prescription, et ne pouvoir plus être poursuivi. Tout crime *s'abolit* au bout d'un certain nombre d'années. (Acad.)

— Anc. droit crimin. *Abolir un crime*, c'était en arrêter ou en interdire la poursuite judiciaire par un acte d'autorité souveraine.

— Syn. comp. ABOLIR, ABROGER. La confusion que l'on a faite de ces deux termes manque complètement d'exactitude. *Abolir* se dit des institutions, des usages, des coutumes. *Abroger* se dit simplement des lois. Ainsi on *abolit* un principe en vertu duquel existe une loi. On *abroge* la loi qui manifeste ce principe. Une loi est *abolie* par le non usage, elle est *abrogée* par un acte positif. En fait, une loi est *abolie*, en droit, elle est *abrogée*.

ABOLISSABLE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἀπολλύω). Qui est susceptible d'être aboli. Fête abolissable. Loi abolissable. Coutume abolissable. Mémoire abolissable.

ABOLISSEMENT. s. m. (ét. gr., ἀπολλύω). Action ou plutôt faculté de détruire, de mettre hors d'usage, d'abolir.

ABOLITION. s. f. (pr. *a-bo-li-ci-on;* ét. gr., ἀπολλύω). Action d'abolir, extinction, annulation, suppression, désuétude. Il se dit principalement des institutions, des usages, des coutumes. L'abolition du paganisme. L'abolition de la peine de mort. L'abolition de l'esclavage. L'abolition d'un ordre, d'un culte. L'abolition des sacrifices. L'abolition du duel. L'abolition de la qualité de serf. Abolition du droit exclusif de la chasse. Abolition des dîmes, des priviléges. Abolition du monopole industriel, universitaire. L'abolition de la royauté. L'abolition du divorce. Abolition de droits acquis à des tiers. L'*abolition* des duels fut un des plus grands services rendus à la patrie. (Volt.) L'*abolition* de la féodalité fut décrétée dans l'immortelle nuit du 4 août 1789. (Dict. polit.) Parmi les modernes, un grand nombre de constitutions admettent la révision, c'est-à-dire, la faculté d'*abolition*. (Id.) Le 21 septembre 1792, la Convention nationale tint sa première séance et décréta à l'unanimité l'*abolition* de la royauté. (Id.) C'est uniquement à l'accroissement du vice que nous devons l'établissement des lois. Plût à Dieu qu'à présent nous dussions à leur force et à leur sagesse l'*abolition* des désordres qui les ont fait naître. (Stanislas.) Cet effroyable assemblage de crimes, qui multipliait les esclaves sur la côte du Sénégal et de Guinée, a été suspendu pendant sept ans par l'*abolition* de la traite en Angleterre. (Sismondi.)

— Il s'emploie au pluriel, circonstance omise dans tous les dictionnaires. Toute discussion sur la faculté d'abolition est superflue : les *abolitions* ne sont plus désormais que des questions d'opportunité. (Dict. polit.)

— Chancel. *Lettres d'abolition*. C'est-à-dire, lettres de pardon, par lesquelles le prince absolvait un coupable d'un crime irrémissible selon les règles ordinaires de la justice, et ordonnait qu'il n'en fût plus parlé. L'effet des lettres d'abolition n'était que de remettre la peine due au crime sans préjudicier jamais à l'intérêt civil des parties offensées. Les *lettres d'abolition* laissaient après elles quelques notes infamantes, ce que ne faisaient point les *lettres de grâce*.

— *Lettres d'abolition générale*. Celles que le roi accordait quelquefois à une province, à une ville, pour crime contre l'autorité royale. En février 1649, le roi donna une déclaration portant abolition de tout ce qui s'était passé dans la ville d'Aix, depuis le lundi gras de l'année 1648 jusqu'au 20 janvier suivant. Au mois de janvier 1660, des lettres d'abolition furent accordées en faveur de Louis de Bourbon, prince de Condé, et de ceux qui avaient suivi son parti. En 1670, les duels, les assassinats prémédités et le rapt par violence, furent exceptés du bénéfice de l'abolition.

— Ajoutons, pour compléter ce qui précède, que sous l'ancien régime, on désignait par le mot *abolition*, l'acte par lequel le monarque annulait une condamnation ou une procédure. C'est en vertu de ce prétendu droit que Louis XVIII rendit, en 1814, deux décisions, dont l'une déclarait sans effet tous jugements rendus contre des Français pour s'être mis au service de l'Autriche et de la Russie; et l'autre, qui abolissait les listes d'émigrés.

— En médecine, on nomme *abolition* la cessation complète d'un phénomène quelconque ou des fonctions d'un organe. L'abolition de l'ouïe, de la vue, c'est la perte absolue de la faculté d'entendre, de voir. L'abolition est une des quatre altérations que présentent les fonctions chez l'homme malade; les trois autres sont l'augmentation, la diminution, la perversion.

ABOLITIONISME. s. m. (pr. *a-bo-li-ci-o-nis-me;* ét. gr., ἀπολλύω). Système, doctrine, principes des abolitionistes, c'est-à-dire, de ceux qui veulent extirper l'esclavage. De ces circonstances diverses est né l'*abolitionisme*, secte faible et isolée tout d'abord; opinion puissante aujourd'hui. (Dict. polit.)

— Quelques-uns écrivent *abolitionnisme*; mais l'usage le plus général est de ne pas doubler la consonne dans ce mot ni dans le suivant.

ABOLITIONISTE. s. des 2 g. (pr. *a-bo-li-ci-o-nis-te;* ét. gr., ἀπολλύω). Ami, partisan de l'abolition de l'esclavage. Ce mot n'a plus

rope, l'esclavage est définitivement jugé et universellement condamné. Il est donc tout à fait superflu de distinguer, par une dénomination quelconque, ses rares partisans de ses innombrables adversaires. Mais il n'en est pas de même aux États-Unis. L'esclavage se lie d'une manière intime et fatale à l'organisation sociale et politique de l'Union; il embrasse tout à la fois son présent et son avenir. Si l'existence même de la société américaine est sérieusement menacée; si de redoutables collisions se laissent entrevoir dans un temps plus ou moins éloigné, entre les états du Nord et les états du Midi, la source de toutes ces complications, c'est l'esclavage : c'est par l'esclavage enfin que les États-Unis sont surtout accessibles aux agressions du dehors. L'Angleterre a montré qu'elle comprenait bien cette situation le jour où elle a affranchi les nègres de ses Antilles. Une profonde politique et non l'humanité lui dictait cette mesure. Après avoir armé les tribus sauvages voisines du Canada et ennemies naturelles des Américains, elle jetait à ses anciennes colonies émancipées la terrible menace d'une guerre servile. De ces circonstances diverses est né l'abolitionisme, secte faible et isolée tout d'abord, opinion puissante aujourd'hui. Les abolitionistes veulent extirper l'esclavage du sein de l'Union, les anti-abolitionistes l'y veulent maintenir; ceux-ci ont pour point de départ ce qu'il y a de plus vil et de plus odieux au fond de l'intérêt individuel, ils tendent bon gré malgré à la rupture de l'Union; ceux-là, au contraire, ont de leur côté l'humanité, la justice et la politique; eux seuls cherchent à faire prévaloir l'intérêt général et la tendance vers l'unité. (Dict. polit.) Ce mot et le précédent sont omis dans le Dictionnaire de M. Nap. Landais.

ABOLLE, ABOLLA ou **ABOLA.** s. f. Ant. Sorte de manteau particulier aux soldats et que portaient aussi les philosophes. Par son ampleur, il ressemblait au *pallium* des Grecs. Les sénateurs portaient l'*abolle* hors de Rome. (Encycl. méth.)

ABOLOVA. Petite rivière de la Russie d'Europe, se jette dans la Desna, près de Briansk.

ABOMA. s. m. Erpétol. Nom que les peuples de la Guyane donnent à tous les grands serpents. Le capitaine Stedman a figuré sous le nom d'aboma, dans son voyage à Surinam, un serpent monstrueux qui est probablement le boa géant de Latreille.

ABOMASUM. s. m. (ét. lat., *ab*, dessous; *omasum*, panse). Anat. Il désigne la caillette ou le quatrième estomac des animaux ruminants. C'est l'endroit où se forme le chyle, et d'où la nourriture descend immédiatement dans les intestins. C'est dans l'abomasum des veaux et des agneaux que se trouve la présure dont on se sert pour faire cailler le lait.

ABOMEY. Géogr. Ville d'Afrique, capit. du royaume de Dahomey, dans la Guinée supérieure, sur la Côte-d'Or; 24,000 hab. Foires considérables.

ABOMINABLE. adj. des 2 g. (ét. lat., *ab*, hors; *omen*, présage, augure; c'est-à-dire rejeter comme un mauvais présage). L'Académie n'a pas indiqué l'acception primitive de ce mot. Il se disait autrefois de tout ce qui inspire de l'aversion, comme la laideur, la malpropreté, la difformité, etc.; ainsi, abominable signifiait hideux, affreux, sale, dégoûtant, malpropre. Il se dit au propre des choses qui blessent au plus haut degré les principes sacrés de la religion, de la nature et de l'humanité, et des personnes qui s'en rendent coupables. Par extension, il se dit de tout ce qu'on doit haïr, repousser, avoir en horreur, et s'emploie ou d'une manière absolue, ou avec la préposition *à*, ce dont ne parle nullement l'Académie. Une religion abominable. Des dieux abominables. Un souhait abominable. Des crimes abominables. Des péchés abominables. Un homme abominable. Des plaisirs abominables. Des mystères abominables. Des meurtres abominables. Des forfaits abominables. Un culte abominable. Une doctrine abominable. Des maximes abominables. Une vie abominable. Un caractère abominable. Des vices abominables. Les dieux des nations étrangères étaient *abominables* aux yeux des Juifs. (Trév.) L'idolâtrie est *abominable* aux yeux des chrétiens. (Id.) Une religion qui ordonne de tuer ceux qui ne la suivent pas est une religion *abominable*. (Id.) Le parricide est un crime *abominable*. (Id.) Un parricide est un homme *abominable*. (Id.) Le repas d'Atrée et de Thyeste fut un repas *abominable*. (Id.) Néron était un monstre *abominable*. (Id.) L'hérésie d'Arius était *abominable*. (Id.) Tacite s'épuise à louer les barbares Germains qui pillaient les Gaules, et qui immolaient des hommes à leurs *abominables* dieux. (Volt.) Leurs sacrifices sont *abominables*. (Pasc.) Les dieux ordonnèrent un meurtre *abominable*. (Rac.) Qui! ce chef d'une race *abominable*, impie. (Volt.) Je n'en perdrai pas moins ce peuple *abominable*. (Id.) Inspirez des forfaits le plus *abominable*. (Id.) Moi, votre époux! quittez ce titre *abominable*. (Id.)

— Cet adjectif a plus de force lorsqu'il est placé avant le substantif. Je demande s'il y a dans l'Église des personnes sur qui vous puissiez faire tomber un si *abominable* reproche. (Pasc.) Leurs *abominables* sacrifices. (Fléch.) Ah! quel *abominable* maître je suis obligé de

minable homme. (Id.) L'*abominable* arrêt de ce conseil farouche. (Volt.) Fuis, d'un mensonge indigne *abominable* auteur. (Id.)

— Il se dit, par exagération, de tout ce qui est très-mauvais en son genre. Une musique abominable. Un temps abominable. Un goût abominable. Une odeur abominable.

— Syn. comp. ABOMINABLE, EXÉCRABLE, DÉTESTABLE. L'idée primitive et positive de ces mots est une qualification de mauvais au suprême degré. Ils ne sont susceptibles ni d'augmentation ni de comparaison, si ce n'est dans le cas où l'on veut donner au sujet qualifié le premier rang entre ceux à qui ce même genre de qualification pourrait convenir. On dit : *la plus abominable des débauches*, mais on ne dirait guère *une débauche très-abominable*, ou *plus abominable qu'une autre*. Ils excluent toutes les modifications dont on peut accompagner les autres épithètes. *Détestable* se rapporte plus particulièrement aux sensations, au goût; *abominable*, aux mœurs, aux sentiments; *exécrable* se rapporte tout à la fois au moral et au physique. L'exemple suivant fait sentir toute la gradation qu'il y a entre *abominable*, *détestable* et *exécrable*. « Dans mon enfance, dit un jour une femme très-âgée à Denys le tyran, j'ai vu régner un prince *détestable;* je souhaitai sa mort, il périt. Mais un tyran *abominable*, pire que lui, lui succéda. Je fis contre celui-ci les mêmes vœux; ils furent remplis : mais nous eûmes un tyran pire que lui encore; ce monstre *exécrable*, c'est toi. S'il est possible qu'il y en ait un plus méchant, je craindrais qu'il ne te remplaçât, et je demande au ciel de ne pas te survivre. »

ABOMINABLEMENT. adv. (ét. V. ABOMINABLE). Horriblement, très-mal. Cet homme se conduit abominablement.

— Il se dit aussi par exagération. Cet enfant lit abominablement. Cet homme chante abominablement.

— On peut le mettre entre l'auxiliaire et le participe. Il s'est conduit abominablement, ou il s'est abominablement conduit.

ABOMINATIO. s. f. (pr. *a-bo-mi-nâ-ció*). Mot latin employé en pathologie pour signifier, Dégoût prononcé, véritable répugnance pour les aliments.

ABOMINATION. s. f. (pr. *a-bo-mi-nâ-ci-on;* même ét. qu'Abominable) Aversion, dégoût, horreur, détestation, malédiction. Tous ces mots et les sentiments qu'ils éveillent sont renfermés dans le seul mot *abomination*. L'Académie le définit par détestation, exécration, sans s'expliquer davantage. Il était utile, nécessaire même de faire connaître le sens primitif et littéral d'*abomination*, ainsi que toutes les acceptions énergiquement figurées dans lesquelles ce mot a été pris. Il avait dans le principe une signification toute physique, et se disait des êtres extérieurs qui, par leur laideur et leur difformité organique, excitaient l'épouvante et soulevaient le cœur. Pris au figuré, il a servi à qualifier la laideur et la difformité morales. Et, recevant enfin une application conforme à la force de son étymologie, il a exprimé, au degré le plus extrême, ce frissonnement du corps, cette horreur de l'âme que produit en nous tout ce qui outrage Dieu et la nature. *Abomination* s'emploie avec le verbe *avoir* et avec le verbe *être* suivis de la préposition *en*. Combien doit-elle avoir en *abomination* les chutes et les rechutes des, etc. (Pascal.) Il est en *abomination* à tous les gens de bien. (Acad.) On dit aussi, sans la préposition *en*, *être l'abomination de*.

— Ces locutions ont remplacé jusqu'ici le verbe *abominer* dans le sens actif ou passif. V. ABOMINER.

— *Abomination* signifie la chose ou la personne même abominable.

— Dans le sens moral, c'est une action qui renferme à la fois de l'audace, de l'atrocité et de la bassesse. Il s'emploie alors communément au singulier, et peut s'employer au pluriel.

— Dans le sens religieux, qui est le plus fréquemment employé, l'*abomination* est une grande, une épouvantable, une horrible profanation; c'est le pontife outragé, frappé; ce sont les autels pollués, renversés, l'impiété et la débauche dans le sanctuaire, les idoles à la place du vrai Dieu; c'est le peuple d'Israël adorant le veau d'or; Baal remplaçant l'arche sainte; Balthasar s'enivrant avec ses femmes dans les vases sacrés. Quand à la profanation se joint la dévastation, le pillage, le meurtre, ce n'est plus seulement l'*abomination;* c'est, selon la saisissante parole de l'Écriture, *l'abomination de la désolation*.

— *L'abomination de la désolation* prédite par Daniel, marque, selon les interprètes, l'idole de Jupiter Olympien qu'Antiochus fit placer dans le temple de Jérusalem; la même *abomination*, dont il est parlé dans l'Évangile, signifie les figures des dieux et les enseignes romaines plantées dans la ville sainte par Titus; la dernière persécution de l'Antechrist contre l'Église.

— Dieu commanda aux Hébreux d'exterminer les *abominations* des Égyptiens, c'est-à-dire, leurs animaux sacrés. Moïse appelle *abominations* les animaux dont l'usage était interdit par la loi.

— *Abomination* signifie *anathème*, et se trouve dans les bulles d'excommunication des papes

— Il y avait un livre appelé l'*Abominarium*, où l'on écrivait les abominations contre les criminels de lèse-église.

ABOMINER. v. a. 1re conj. (ét. lat., *ab*, hors; *omen*, augure). Rejeter, repousser, avoir en horreur, abhorrer, maudire. Ce mot a vieilli et n'est plus guère en usage. Il est à désirer qu'on le rajeunisse et qu'on l'introduise de nouveau dans la langue. Les anciens auteurs en faisaient grand cas, lui conservaient son sens primitif, et l'employaient comme l'expression la plus énergique dans le discours. Si les princes sont touchés de voir le monde bénir la mémoire de Trajan et *abominer* celle de Néron. (Montaigne.) Pour raison de quoi lais les *abomina* par-dessus tous les autres poissons. (Amyot.) Il faut *abominer* les paroles tyranniques et barbares qui dispersent les souverains de toute loi, raison, équité, obligation. (Charron.) Coradin, le roy de Jérusalem, *abominoit* et avoit en despit mult sexe de fame. (Martène, contin. de Guill. de Tyr.)

Quant aux meurtriers et décepteurs,
Celui qui terre et ciel domine
Les *abomine*. (CL. MAROT.)

— M. N. Landais dit que *abominer* ne s'emploie plus que dans le style burlesque. Devait-il se borner là? Le vocabuliste n'est-il pas fait pour hâter, autant que possible, la réhabilitation des mots que l'on a abandonnés sans raison? En latin, *abominari* a toujours été un mot plein de vigueur et de noblesse; il en est de même en italien d'*abbominare*; en espagnol d'*abominar*, et en anglais de *to abominate*.

— On disait aussi *S'abominer de*, c'est-à-dire, avoir horreur de. S'abominer d'un crime.

ABON, ABONA ou **ABONIS.** Géogr. anc. Ville de la vieille Angleterre, aujourd'hui Abington, en face de Bristol. V. ABINGTON.

À-BON-COMPTE. s. m. Mot de forme composée ou d'amalgame, et qui est devenu substantif. Un à-bon-compte est un à-compte servi à l'avance et destiné à subvenir à une partie d'un paiement dont l'allocation est autorisée et dont le montant n'est pas encore déterminé. On écrit au pluriel des *à-bon-compte*, c'est-à-dire, des sommes données par avance et destinées à former un bon compte. C'est donc à tort que dans le Dictionnaire de l'armée de terre on trouve ce mot écrit avec le pluriel et sans trait d'union : des *à bon comptes*.

— Militairement parlant, les acquits provisoires et le paiement des feuilles de prêt sont des à-bon-compte. Ce genre d'avance est délivré, sauf règlement ultérieur, sur quittance de qui de droit, à raison et au prorata de l'effectif actuel; il se régularise ensuite au moyen du décompte de liquidation. La solde de la troupe et ses masses se payant à l'avance, suivant une supputation approximative, sont délivrées sous forme d'*à-bon-compte*. (Bardin.) Le paiement des *à-bon-compte* était mensuel en 1789, et décadaire en l'an II; il est acquitté maintenant par quinzaine pour la solde de troupe, et par mois pour la solde des officiers. (Id.)

ABONDAMMENT. adv. (rad. *abondant*). En abondance, avec abondance, beaucoup, largement, pleinement, en grande quantité. S'il y a quelque pays qui produise *abondamment* de cette sorte de bois flottants, c'est de là sans doute que la mer les tire en quantité. (La Harpe.) D'une main le radieux Été retient près de lui le Sirius, qui souffle de ses naseaux ses exhalaisons malignes, de l'autre il verse *abondamment* l'urne des eaux fécondantes. (Girodet.) On lui donne *abondamment* de la luzerne, du sainfoin ou de bonne herbe bien mûre. (Buff.) Dieu nous fournit *abondamment* tout ce qui est nécessaire à la vie. (Lamenn.) Le genre oratoire est celui où les richesses de la pensée et du style peuvent se répandre le plus *abondamment*. (Marmontel.)

— Il signifie quelquefois, Amplement. Cela est *abondamment* expliqué, *abondamment* démontré dans plusieurs livres. Il y a dans ce sujet de quoi remplir *abondamment* un poème entier. (Acad.)

ABONDANCE. s. f. (en langue celt. *abounded;* ét. lat., *ab*, de, *undare*, se répandre comme l'eau). Proprement, quantité d'eau si grande qu'elle déborde; par extension, grande quantité, affluence, plénitude de quoi que ce soit. Abondance de larmes. Abondance d'aumônes. Abondance de paroles. Abondance de biens. Malheur à vous qui vivez à Sion dans l'*abondance* de toutes choses. (Bible.) Dans l'*abondance* des délices de la vie. (Pasc.) L'*abondance* des grains règne souvent dans un pays où l'on ne sème ni ne recueille, tandis que la terre même la plus féconde voit ses habitants périr dans la disette des biens qu'elle leur a donnés. (La Harpe.) Il compte pour rien ou plutôt pour un grand mal cette *abondance* prodigieuse d'or et d'argent que nous tirons de leurs montagnes. (B. de St-Pierre.) Burke par son *abondance* presque poétique de métaphores et d'images saisit d'abord l'attention. (Villemain.)

— Il se dit absolument de toutes les productions de la terre, et des choses nécessaires à la vie. Un fleuve majestueux et bienfaisant qui porte paisiblement dans la ville l'*abondance* qu'il a répandue dans les campagnes. (Mass.) Il fit, malgré les saisons, naître par ses soins l'*abondance*. (Fléch.) Remarquez la joie et l'*abondance* répandues dans la campagne. (Fén.) Dieu accorde aux peuples l'a-

rivières portent l'*abondance* dans les campagnes. (Barthél.) Où voyait-on en France des paysans bien vêtus et des laboureurs dont le visage annonçait l'*abondance* et la joie, si ce n'était dans la dépendance de quelque riche abbaye? (Chateaub.) Les monastères mêmes sont favorables à la société, parce que les religieux, en consommant leurs denrées sur les lieux, répandent l'*abondance* dans la cabane du pauvre. (Id.) Le travail produit toujours l'*abondance*. (Bible.) Vous avez vécu sur la terre dans l'*abondance* et dans les délices, vous vous êtes engraissés comme des victimes destinées au sacrifice. (Id.) L'homme actif pense toujours à se procurer l'*abondance*, mais le paresseux vit pauvre toute sa vie. (Id.)

— EN ABONDANCE, pour Abondamment. Le

bananier ne peut croître, même dans son climat, lorsqu'il n'a pas d'eau *en abondance*. (B. de St-P.) Outre le poisson et les oiseaux que cette côte fournit *en abondance*, on y voit de temps en temps des baleines. (La Harpe.) L'angélique, très-haute et très-forte, vient *en abondance* dans les vallées étroites où il fait le plus chaud. (Id.)

— *Pays d'abondance*. C'est-à-dire, pays dont le sol produit en grande quantité tout ce qui sert aux besoins de l'homme. La commodité des rivières amène l'abondance à Paris, c'est-à-dire, fait affluer à Paris toutes les denrées nécessaires aux approvisionnements de cette ville immense.

— Le mot *abondance* signifie quelquefois la réunion, l'ensemble de toutes les locutions qui rendent une langue propre à énoncer facilement et à nuancer délicatement toutes les idées. Il y a dans la langue française une abondance plus parfaite, plus entière, que dans aucune autre langue moderne.

— Il signifie également, Variété de style, richesse de tours heureux, affluence de mots. Il y a dans le style une *abondance* qui en fait la richesse et la beauté. (Marmontel.) Il y a aussi une *abondance* vraie qui ne fait que déguiser la stérilité de l'esprit et la disette des pensées par l'articulation des paroles. (Id.) L'*abondance* du style suppose l'*abondance* des sentiments et des idées que produit un sujet fécond, digne d'être développé. (Id.) Partout où la philosophie est susceptible d'éloquence, elle permet au style une *abondance* ménagée. (Id.) Le vice opposé à cette abondance est la sécheresse et la stérilité.

— *Parler d'abondance*. Cette expression peint vivement cette sorte d'éloquence où, sans préparation, comme sans ordre et sans suite, une âme pleine d'un grand sujet et profondément pénétrée, répand avec impétuosité les sentiments dont elle est remplie, et fait passer dans toutes les âmes ses rapides émotions. Il n'y a que les sujets pathétiques sur lesquels il soit possible de parler d'*abondance*. (Marmontel.) En Italie, les prédicateurs parlent assez communément d'*abondance*. (Id.) Les avocats qui parlent d'*abondance* ont un grand avantage sur ceux qui froidement récitent le plaidoyer qu'ils ont écrit. (Id.) Il y a des orateurs dont l'élocution même gagne à n'être point travaillée, et qui parlent mieux d'*abondance* qu'ils n'écrivent en composant. (Id.) Crassus était de tous les orateurs romains le plus en état de parler d'*abondance*, par l'immense trésor de connaissances et de pensées qu'il avait amassé, mais surtout par les exercices habituels de sa jeunesse. (Id.)

— *Parler avec abondance*. C'est-à-dire, parler longuement, facilement et avec une grande richesse de pensées et d'expressions.

— *La bouche parle de l'abondance du cœur*. La bouche répète ce que le cœur sent; la bouche répand au dehors la plénitude du cœur. Cette locution est prise de l'Évangile; c'est Jésus-Christ lui-même qui l'a créée.

— Dans les colléges, le mot *abondance* se dit du vin mêlé de beaucoup d'eau, que l'on sert à table aux écoliers. On l'appelle ainsi, ou parce qu'on en sert abondamment, ou parce qu'il y a abondance d'eau.

— ABONDANCE. Myth. Divinité allégorique que les anciens nous représentent sous la figure d'une nymphe qui a beaucoup d'embonpoint, des couleurs vives, et qui porte dans ses mains une corne remplie de fleurs et de fruits. Elle n'eut point de temple ni d'autel. On la voit avec deux cornes au lieu d'une sur une médaille de Trajan; une médaille d'Antonin la représente debout et les mains étendues sur des corbeilles remplies de fleurs et de fruits. Quelquefois elle est désignée par Ops, la même que Cérès. Ovide dit qu'elle suivit Saturne, lorsque Jupiter le détrôna. Sur une médaille de Pertinax, elle relève de la main gauche la draperie de sa robe ouverte, écartée de sa poitrine pour agrandir son sein, et l'indiquer comme la source de toutes les richesses. Sur une médaille d'Héliogabale, elle a le pied droit posé sur un globe, tenant dans ses mains une corne d'où s'échappent des pièces d'or et d'argent. Ailleurs, on met à ses pieds ou sur sa tête un boisseau d'où sortent des épis et un pavot qui signifient abondance et sécurité. Quelquefois on y voit un vaisseau, emblème de l'importation du blé étranger.

— Quant à la corne que porte l'Abondance, les mythologues disent que c'est une des cornes de la chèvre Amalthée, nourrice de Jupiter, que ce prince donna aux nymphes qui avaient pris soin de son enfance. D'autres prétendent qu'elle fut arrachée par Hercule au fleuve Achéloüs.

[illegible] dance dans un pays lorsque ses produits agricoles ou industriels dépassent de beaucoup ses besoins. Ce n'est pas le nécessaire, c'est le superflu qui constitue l'abondance. L'abondance vient de trois sources: l'agriculture, l'industrie, le commerce. Le concours de ces trois sources est nécessaire pour qu'il y ait abondance réelle et parfaite.

— *Grenier d'abondance*. Vaste magasin où l'on tient des grains en réserve pour les temps de disette publique. C'est Napoléon qui a imaginé les greniers d'abondance. Il faut traiter la disette comme si on était très-loin de l'abondance, et l'abondance comme si on était à la veille de la disette.

— ABONDANCE, en économie politique, n'est pas synonyme de luxe. Dire qu'un pays est dans l'abondance, c'est dire que l'on peut s'y procurer facilement et en quantité suffisante les choses réellement utiles, les objets d'un usage réel. Le luxe, l'opulence ne se disent pas d'un pays, mais d'une certaine partie des hommes qui l'habitent. L'opulence de quelques-uns est un excès en regard duquel il faut mettre presque toujours la détresse du plus grand nombre.

— ABONDANCE, Pathol. méd., est synonyme de *pléthore*, et signifie le trop-plein du sang, de la bile, des humeurs, etc.

— Syn. comp. EN ABONDANCE, ABONDAMMENT. Ce dernier mot modifie l'action en rapport avec le sujet, et énonce le fait simplement, et sans le décrire. On pleure *abondamment*; on est *abondamment* pourvu de certaines choses. *En abondance* modifie l'action en rapport avec l'objet, il présente les choses distributivement, il les décrit, il les montre dans toute leur étendue, dans toutes leurs parties. On verse des pleurs *en abondance*; certains fruits se trouvent *en abondance* dans certains pays.

ABONDANCE (NOTRE-DAME D'). Géogr. Village de Savoie, sur la Drance savoyarde, qu'on nomme ainsi pour la distinguer de la Drance suisse. Jadis célèbre par l'abbaye qui lui a donné son nom; à 18 kil. S.-E. de Thonon, 1,200 hab.

— ABONDANCE (saint). Il y a plusieurs saints de ce nom.

ABONDANT, E. adj. verbal tiré du verbe Abonder. (ét., V. ABONDANCE). L'Académie définit *abondant*, Qui abonde, et *abonder*, Avoir en grande quantité. Ces définitions ne font nullement connaître le sens propre de ces deux mots. *Abondant* signifie littéralement qui afflue, qui coule à flot, et se dit proprement d'une source qui fournit de l'eau en grande quantité. Une source abondante. Le plaisir et la douleur sont comme deux sources *abondantes* que la nature fait couler sur les hommes. (Bart.) Ton nouveau monde, ô Colomb! est de même rafraîchi chaque année par ces inondations *abondantes*. (Deleuze.)

— Il se dit par analogie des mines, des terres, des campagnes, des pays, etc., qui produisent une grande quantité de choses nécessaires aux besoins. Le Languedoc et la Provence sont deux pays *abondants* en herbes odoriférantes. (Aimé-Martin.) La plus grande partie des espèces d'animaux est moins *abondante* en individus que les espèces des plantes. (Buff.)

— Il se dit aussi des productions mêmes et des choses considérées sous le rapport des effets utiles qu'elles doivent produire, et de leur quantité relativement aux effets. Des eaux abondantes. Une récolte abondante. Une nourriture abondante. Des pluies abondantes, des secours abondants. La femelle du chameau fournit un lait *abondant*, épais, et qui fait une bonne nourriture, même pour les hommes, en le mêlant avec une plus grande quantité d'eau. (Buff.) Le poisson le plus *abondant* et le plus commun que la mer fournisse aux Groënlandais, est le petit hareng d'un demi-pied de long. (Id.) Cet oiseau ne s'éloigne pas de la neige, car il aime le froid; mais lorsqu'elle est trop *abondante* en hiver, il se rapproche des bords de la mer. (Id.) Le Weigats a six lieues de largeur; la pêche y est *abondante* et la meilleure de la contrée. (La Harpe.) Votre femme sera, dans l'intérieur de votre maison, comme une vigne *abondante*. (B.) Dans les îles de l'Asie, le sagou contient dans son tronc épais une farine *abondante*, et l'arec un aromate dans ses noix. (B. de St-P.) La nature vient encore à son secours en lui présentant des chasses *abondantes* d'animaux revêtus d'épaisses fourrures, et des pêches de poissons innombrables. (Id.) C'est le Seigneur qui me nourrit, rien ne me manquera, il m'a établi dans un *abondant* pâturage. (Chateaub.) Les paroles sortaient de sa bouche, comme dit Homère, plus serrées et plus *abondantes* que les neiges qui tombent pendant l'hiver. (Villem.) La justice, c'est la vie; et la charité, c'est encore la vie, et une plus douce et plus *abondante* vie. (Lamenn.)

— Dans un sens plus restreint il se dit, abstraction faite de besoin et d'usage, d'excédant ou de superflu, et exprime seulement une quantité plus ou moins considérable de productions bonnes ou mauvaises. Quoique tout ce qui nuit paraisse plus *abondant* que ce qui sert. (Buff.)

— Un *style abondant* est un style facile, qui n'est ni heurté, ni embarrassé, et où les expressions coulent comme de source.

— Arith. *Nombre abondant*. Celui dont les [illegible] ment un autre nombre plus grand que celui dont ils font partie. Il est opposé au *nombre déficient*, qui est plus grand que la somme de ses diviseurs, et au *nombre parfait*, qui est égal à cette somme.

— D'ABONDANT. Loc. adv. En outre, de plus, outre cela, encore, par surcroît, en latin *ex abundanti*. Ce mot était déjà vieilli du temps de Vaugelas, et ne se dit plus même au barreau, où il était en grand usage pour marquer la surabondance de droit. A toutes ces raisons j'ajouterai *d'abondant*. (Trév.)

ABONDE. s. f. Nos ancêtres disaient *Dame Abonde*; c'est ainsi qu'ils appelaient la reine de ces fées bienfaisantes qui, selon la croyance générale, venaient la nuit dans les maisons et y apportaient toutes sortes de biens.

ABONDÉ. part. pass. du v. Abonder. (ét. V. ABONDER). Il est toujours invariable et ne se conjugue qu'avec l'auxiliaire *avoir*. Les orateurs ont toujours *abondé* en beaux raisonnements. Il n'a pas su jouir des biens dont sa famille a toujours *abondé*. Que vos faveurs abondent où vos châtiments avaient *abondé*. (Mass.)

ABONDER. v. n. 1re conj. (en latin, *abundare*, se répandre comme l'eau). Ce mot ne signifie pas, comme le dit l'Académie, Avoir en grande quantité, ou du moins tel n'est pas le sens primitif qu'il a reçu. Pour s'en faire une juste idée, il faut bien saisir le sens de *undare ab*, couler dehors comme l'eau. Il s'agit ici, à la lettre, d'un fleuve qui déborde et qui s'épand hors de ses rives, lorsqu'il est enflé par les pluies, par la fonte des neiges, etc. Ceci nous fait comprendre pourquoi *abonder* a été pris dans un sens actif et a signifié *augmenter, enfler, exagérer* quelque chose. On a dit abonder la dépense, abonder une somme, abonder un achat, abonder les preuves, abonder la magnificence des fêtes, comme on dirait aujourd'hui: enfler la dépense, augmenter une somme, enchérir sur un achat, multiplier les preuves, donner plus de magnificence aux fêtes, etc.

— Aujourd'hui ce verbe ne s'emploie plus que comme verbe neutre. Il se dit proprement des eaux, et signifie, Venir, couler en abondance. Les eaux *abondent* dans cet étang. (Lav.)

— Par extension, il signifie, Être, se trouver en grande quantité, affluent se rassembler en foule, et se dit des personnes et des choses. Les marchandises abondent dans un port. Les chalands abondent dans une boutique. Après les différentes espèces de veaux marins ou phoques qui *abondent* le plus dans la mer du Groënland, on doit placer la vache marine. (La Harpe.) Les insectes sont peut-être l'espèce qui nous paraît *abonder* le plus dans la nature vivante. (Id.) La Norwége ne fait pas un aussi grand commerce de morue que les Hollandais, quoiqu'elle soit voisine des mers où ce poisson *abonde*. (Id.) Les hommes utiles, les guerriers courageux, les véritables savants, les hommes d'état, les magistrats intègres, les prêtres vertueux, ont toujours *abondé* et *abondent* encore dans notre beau pays. (Trév.) Les miracles y *abondaient* avec les vertus. (Boss.) Tout *abondait* dans son camp. (Volt.) Dans sa charité fausse où l'amour-propre *abonde*. (Boil.) Ils sont transportés doucement sur la rivière dans une contrée où toutes sortes de plaisirs *abondent*. (La Harpe.)

— Il signifie aussi, Avoir en grande quantité. La France *abonde* en richesses territoriales, en vin, en blé, en huile, en fourrage. (Trév.) Chacun pour l'exalter en paroles *abonde*. (Boil.) En beaux raisonnements vous *abondez* toujours. (Mol.) Il *abonde* en superfluités. (La Bruy.) L'imagination d'un jeune homme *abonde* en illusions et son cœur en désirs. (Trév.) Notre siècle *abonde* en sots admirateurs. (Boil.) En flatteurs caressés cet univers *abonde*. (Col. d'Harlev.)

— ABONDER DE. Locution omise dans tous les dictionnaires. Si quelques hommes *abondent* de biens. (La Bruy.) Dans les faux biens dont sa misère *abonde*. (J.-B. Rouss.) Autant la terre manque d'oiseaux au Groënland, autant la mer en *abonde*. (La Harpe.)

— ABONDER ENTRE. Autre locution omise dans les dictionnaires. Depuis que la richesse entre ses mains *abonde*. (Corn.)

— ABONDER CHEZ. Omission des dictionnaires. On voyait *abonder* chez eux tout ce qu'il y avait de bon et de beau. (Trév.)

— ABONDER SUR. Omission des dictionnaires. Les curieux abondent sur les quais. Le miel abonde sur certaines fleurs.

— ABONDER À. Les étrangers abondent à Paris.

— L'Académie et tous les autres dictionnaires ne citent que des exemples d'*abonder* suivi d'un nom pluriel. Cependant on le trouve avec le singulier; c'est surtout lorsque ce nom est pris dans un sens général. Ta bouche *abondait* en malice. (J.-B. Rouss.)

— Par extension, *Abonder dans son sens*. Être attaché avec opiniâtreté à sa manière de voir et ne vouloir jamais s'en rapporter au jugement d'autrui.

— *Abonder dans le sens d'une personne*. C'est venir à l'appui de ce qu'elle a dit, c'est embrasser son opinion et appuyer ses preuves. Remarquons en passant qu'il n'est pas reçu de dire *abonder dans son sentiment*, ni *abonder* [illegible] cette faute, dans laquelle on tombe communément.

— *Ce qui abonde ne vicie pas, ne nuit pas*. Une raison, une preuve, un motif, un droit de plus ne peut nuire au succès d'une cause, d'une affaire. Cette locution, qui se disait autrefois en termes de jurisprudence, est devenue proverbiale, et on l'applique aujourd'hui en bonne part à tout ce qui abonde.

— S'ABONDER. v. pron. N'est plus en usage. *S'abonder à* signifiait se dévouer de tout son cœur. On disait: Je m'abonde à vous, je m'abonde au service de Dieu. On disait aussi: *S'abonder en*, pour dire, faire, avoir en grand nombre. Je m'abonde en bonnes œuvres, en prières, en chagrins, etc.

ABONDIO (Alex.). Peintre célèbre par ses portraits en cire, mort à Prague dans le XVIe siècle.

ABONNAGE. s. m. (en lang. celt. *bonna*, borne). Ce mot a vieilli. On l'omet dans presque tous les dictionnaires les plus modernes, ou bien on renvoie à *abonnement*. Cependant la terminaison *age*, dans les substantifs, indique plutôt l'action; la terminaison *ment* indique la faculté. On a dit aussi *abornage*, pour lequel on renvoie à *abornement*. *Abonage* et *abornage* sont le même mot sous deux formes orthographiques. On a écrit *abonnage, abonage, abornage, abournage*. Les lexicographes n'auraient pas dû faire un double emploi. *Abonnage* signifiait proprement l'action de poser une *bonne* ou *borne* dans un morceau de terre pour en limiter l'étendue et la propriété. Par extension, on a dit *abonnage* pour désigner la convention par laquelle un seigneur féodal bornait ou fixait à une certaine redevance la jouissance d'un droit de pâturage, etc., ou l'affranchissement de quelques devoirs. L'*abonnage* était aussi l'acte par lequel un vassal aliénait ses rentes et devoirs hommagés. De là, ce mot a signifié le droit même qui se payait en vertu d'un abonnage ou abonnement.

ABONNATAIRE. s. des 2 g. Celui ou celle qui contracte un abonnage ou un abonnement. Ce mot ne s'emploie qu'en matière d'administration, et alors il est synonyme d'abonné. Dans les actes civils, par exemple, *abonnataire d'un canal d'irrigation* veut dire qui a obtenu une concession d'eau moyennant un abonnement. Dans tout autre cas, et même administrativement si l'on veut, on dit *abonné*. V. ABONNÉ.

ABONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Abonner. (ét. V. ABONNER). Il s'emploie comme adjectif. Les débitants *abonnés* sont tous passibles du droit de licence établi par la loi. (Favard de Langl.)

— Il signifie plus ordinairement, Qui a pris un abonnement, et dans ce sens il est toujours suivi de la préposition *à*. Je suis abonné à tel journal. J'ai cessé d'être abonné à telle revue. Elle est abonnée au journal des modes. La plupart des personnes qui sont abonnées à ce recueil.

— ABONNÉ, ÉE, s. des deux genres. Celui ou celle qui a pris un abonnement. Un abonné. Une abonnée. Les abonnés de ce journal. Cette revue promet à ses abonnés une foule d'articles piquants. Nous voulons faire partager aux abonnés les bénéfices d'une entreprise dont ils deviendront à la fois les propriétaires et les clients. Nos abonnés sont divisés en deux classes: abonnés ordinaires, abonnés actionnaires. Les abonnés ordinaires paient leur abonnement par trimestre, et n'ont aucun droit dans les dividendes et dans la propriété du journal. La propriété tout entière du journal appartient à ses abonnés actionnaires. La durée des abonnements ne peut excéder un an; ils ne peuvent avoir pour effet d'attribuer à l'*abonné* le privilége de vendre, à l'exclusion d'autres débitants qui voudraient s'établir dans la commune. (Fav. de Langl.)

— Sous le régime féodal, il y avait, entre les serfs et les affranchis, une troisième espèce d'hommes qu'on appelait *hommes abonnés*, et qui tenaient le milieu entre les affranchis et les bourgeois.

ABONNEMENT. s. m. (ét. celt., *bonna*, borne). Évaluation fixe d'une chose incertaine. Dans son acception commerciale et vulgaire, ce mot signifie aujourd'hui, Convention que font entre eux le producteur et le consommateur d'un objet quelconque, l'un de fournir, et l'autre de recevoir cet objet un certain nombre de fois, à des époques fixes, moyennant un prix déterminé, et souvent payé d'avance. C'est ainsi que l'on s'abonne pour recevoir des journaux, pour assister à des spectacles, à des bals, à des fêtes, pour voyager dans les voitures publiques, pour prendre des bains, des repas, etc.

— En matière fiscale, il s'entend d'une convention à prix fixe entre une administration publique et des particuliers pour l'acquittement d'une taxe, d'une redevance.

— Locut. On fait un abonnement, des abonnements; on propose, on accepte, on prend, on refuse, on paie, on continue, on cesse, on renouvelle un abonnement, etc. Conditions de l'abonnement. Prix de l'abonnement. Abonnement de romances, de quadrilles. Abonnement musical, de musique. Il est créé 25,000 actions d'abonnement et de propriété au porteur. Ces actions donnent droit chacune 1° à un abonnement gratuit au journal pendant un an; 2° au renouvellement de l'abonnement pour chacune des années suivantes, à raison de tant par an. [illegible] gratuit.

— Spect. On dit que *les abonnements sont suspendus*, c'est-à-dire que, pour telle circonstance extraordinaire, les personnes abonnées paient le droit d'entrée comme celles qui n'ont point contracté d'abonnement.

— *Abonnement à*. On fait un abonnement à une chose, à un journal, à un bal, à un concert, etc.

— *Abonnement avec*. On fait un abonnement avec une personne, ou avec une administration qui représente moralement et essentiellement une collection de personnes.

— Considéré comme procédé utile, économique, le mot *abonnement* s'applique à la plupart des transactions, et se produit dans une série d'actes successifs et de même nature. L'abon-

nement est utile aux particuliers, rend service à l'industrie et au commerce, favorise la liberté de la presse, donne de l'extension à la librairie; car c'est surtout en matière de librairie et de presse que l'abonnement est généralement suivi. Il établit la solidarité entre les hommes; c'est une sorte d'assurance mutuelle, surtout quand il est fait à longs termes.

— *Abonnements en matière d'impôts indirects.* Les lois autorisent le gouvernement à s'entendre avec chaque débitant ou avec les habitants d'une commune pour percevoir annuellement, et une fois pour toutes, une somme fixe et approximativement équivalente aux droits imposables, sans répartition individuelle et sans visite périodique. Ainsi il y a : l'abonnement individuel; l'abonnement par commune; l'abonnement par corporation.

—Administ. milit. *Abonnement administratif*, sorte d'abonnement ou de fixation au moyen desquels un corps est tenu de subvenir à une dépense que la loi spécifie et dont les règlements déterminent le taux. Les deniers de baguettes alloués aux tambours, quantités de fournitures, les masses, sont des *abonnements.* (Bardin.) L'objet et la nature des abonnements varient à raison des droits réglés, soit par homme, soit par journée, soit par effet. || *Abonnement au [illegible] de corps.* Sorte d'abonnement [illegible] administratif, ou du moins n'ayant de rapport qu'avec l'administration de l'état-major du corps [illegible] avec le maniement de la solde des officiers. || *[illegible] avec les maîtres-ouvriers.* Sorte d'abonnements administratifs qui consistent, dans l'infanterie, en façons d'habillements entreprises par le maître tailleur, et en réparations de l'armement des fusils et des briquets, par les soins de l'armurier du corps, sous la surveillance du lieutenant d'armement. S'il s'agit de l'administration de la cavalerie, les abonnements sont plus compliqués; ils consistent en entretien de ferrure, de harnachement, etc. || *Abonnement d'entretien* ou *abonnement simple.* Sorte d'abonnement administratif, au moyen duquel les corps doivent pourvoir à certains frais intérieurs, soit dans le cas de traitement de guerre, soit sur pied de paix; ils sont tenus de représenter en bon état les effets du grand équipement, ceux de campement, et les instruments de musique que l'abonnement est destiné à entretenir, ou à remplacer au moyen d'une masse.

ABONNER. v. a. 1re conj. (rac. celt., *bonna*, borne). Ce verbe avait toutes les anciennes significations d'*abonnage* et d'*abonnement*; il voulait dire borner, limiter, évaluer, fixer, aliéner, contracter, s'engager. Il ne signifie plus aujourd'hui que, Déterminer le montant d'une allocation, régler à l'avance un achat à raison d'un prix qui ne peut être dépassé. Il est peu usité comme verbe actif, et veut dire alors, Prendre pour autrui un abonnement à.... Abonnez-moi, je vous prie, à un journal, à une publication périodique. Je vous ai abonné au *Moniteur*, etc.

— S'ABONNER. v. pron. Faire un abonnement pour soi-même. On s'abonne à un théâtre, à un concert, à un journal, etc.

—En T. d'impôts, *Abonner, s'abonner*, c'est Traiter à prix fixe avec l'administration des contributions indirectes, relativement à la perception des droits imposables.

— On dit, Abonner une personne avec une autre personne, et, Abonner quelqu'un à une chose. On dit aussi S'abonner avec quelqu'un, et, s'abonner à quelque chose. La faculté d'*abonner* les voitures d'eau remonte à la loi du 9 vendém. an VI. (Fav. de Langl.)

—En T. de jurispr., *Abonner*, c'est Estimer, réduire à une certaine somme d'argent un droit, d'un prix incertain, à recevoir ou à payer en espèces.

ABONNI, IE. part. pass. du v. Abonnir. Il s'emploie adjectivement. Un vin abonni. Une personne abonnie.

ABONNIR. v. a. 2e conj. Ce verbe, dans les glossaires et dans les auteurs de l'ancienne langue française, est le même qu'*abonner*, sous une autre forme orthographique, ou plutôt avec un simple changement de terminaison. Il n'est ni de première ni de seconde formation, et ceux qui l'ont introduit et classé dans le discours français ne l'ont pas fait avec assez de discernement. Il ne devrait prendre qu'un n, puisqu'il dérive de bon, comme boni- [illegible] *ment*, *débonnaireté*, prennent deux *n*, c'est parce qu'ils ont *bonne* pour racine. Le verbe *abonnir* ne devrait signifier que rendre bon, et non pas rendre meilleur. Il a pourtant aujourd'hui ces deux significations.

— Pris activement, il veut dire Rendre bon, si on l'applique à une chose antérieurement mauvaise; Rendre meilleure, s'il s'agit d'une chose déjà bonne. Une bonne cave *abonnit* le vin. Cette cave est assez bonne pour *abonnir* votre vin.

—Pris neutralement, il signifie, Devenir bon, devenir meilleur. C'est un méchant homme qui n'*abonnira* jamais.

— Pris pronominalement, il n'a que la signification neutre. Ce vin s'est *abonni* en traversant la mer. Le vin gardé s'*abonnit.*

—En termes de poterie, il signifie, Faire sécher à demi une terre trop molle et la mettre en état d'être rebattue.

ABONNISSEMENT. s. m. Action de rendre bon ou meilleur; état d'une personne ou d'une chose qui devient bonne ou meilleure.

Ce mot a vieilli et ne s'emploie que familièrement. *Bonification, amélioration*, sont préférables dans le discours.

ABORD. s. m. (rac. celt., *bord*, rive). Ce mot a été primitivement employé pour désigner la rive d'un fleuve, le rivage de la mer. Par extension, il signifie, Arrivée à un bord, à une côte, à un lieu quelconque. Cette île dont l'*abord* est très-difficile. (Volt.) Un nouveau monde inconnu jusque là, d'un *abord* difficile. (Fonten.) L'*abord* était aisé; il n'y avait de l'autre côté de l'eau que quatre à cinq cavaliers. (Volt.) D'où vient que le Groënland, à la même hauteur du pôle, se trouve désert, stérile, d'un *abord* et d'un séjour également pénibles? (La Harpe.)

— Mar. *Abord d'un port*, d'une rade, d'une côte. Endroit où les vaisseaux peuvent mouiller. Les côtes d'Angleterre et de Hollande sont de difficile *abord.* (Trév.) Le commerce fleurit d'ordinaire dans les ports qui sont de facile *abord.* (Id.) Cette rade est vaste et sûre; tous les marins en aiment et en connaissent l'*abord.* (Id.) Le port d'Archangel, dont l'*abord* exigeait un circuit long et dangereux. (Volt.) En ce sens, il ne se dit pas au pluriel.

— Dans la langue militaire, ce mot, autrefois synonyme d'attaque ou d'abordage, s'emploie surtout au pluriel; il se rapporte aux affaires de postes, à la défense en rase campagne, aux terrains où des charges peuvent s'accomplir; il donne idée des environs d'un point d'attaque ou de défense, d'un camp de guerre, d'une grand'garde, etc. C'est en ce sens qu'on dit que des détachements explorent les abords. S'il s'agit de forteresses ou de leurs dehors, des gardes armés en assurent les abords; des tranchées les entrecoupent; la garnison y envoie des découvertes pendant l'ouverture des portes. Des officiers de génie étudient les abords des places, sous le point de vue des investissements, des accidents de terrains, des lieux où pourraient être établies des parallèles, etc., où pourrait être entamé un siége.

— En général, *abord* se dit au pluriel de tous les lieux où l'on peut arriver de côtés opposés. Les *abords* de cette place sont dangereux. (Trév.) Tous les *abords* de la citadelle sont protégés et couverts. (Id.)

Et du fleuve vingt fois reconnaissant les bords,
Nous avons de la ville aperçu les *abords.*
(DELILLE.)

— Se dit des personnes qui arrivent ou des marchandises qu'on apporte dans un même lieu. La ville devait à son temple ses priviléges et l'*abord* des étrangers dont elle était enrichie. (Bossuet.) La ville régnante, l'*abord* de toutes les nations, et qui rassemble le choix comme le rebut de tous les peuples. (Mass.) Ce sens a vieilli; on se sert aujourd'hui des mots *abondance*, *affluence.*

— Synonyme d'Arrivée, l'action même d'aborder. A notre *abord* dans l'île nous fûmes attaqués. (Trév.) A son *abord* en Afrique. (Boss.) Leur *abord* fut bien prompt, leur fuite encore plus prompte. (Corn.) De ces vieux ennemis va soutenir l'*abord.* (Id.) Je vois que mon *abord* trouble votre entretien. (Mol.) C'est là ce que j'ai vu dans Rome à mon *abord.* (La Font.) Aux cris qu'à son *abord* vers le ciel il envoie. (Boil.) Votre *abord* en cette île a droit de me surprendre (Volt.) Déjà de leur *abord* la nouvelle est semée. (Rac.) — « On a fait, dit Geoffroy, sur cette expression, *leur abord*, au lieu de leur *arrivée*, beaucoup de chicanes grammaticales. On veut qu'*abord* ne puisse se dire que des personnes qui sont venues par eau. Cependant on dit bien *aborder quelqu'un*, pour dire s'en rapprocher. On dit *à son abord*, *au premier abord*, sans qu'il soit question là de mer ni d'eau. La nouvelle de leur abord signifie donc la nouvelle qu'elles approchent. Dans cette expression condamnée par la Harpe et L. Racine, il n'y a donc pas même une faute de grammaire; seulement c'est une façon de parler peu usitée, qui ne conviendrait pas en prose, mais qu'il faut laisser aux poëtes comme synonyme d'*arrivée.* Notre langue poétique n'est pas assez riche pour que nous soyons si sévères. »

— Se dit figurément de deux ou plusieurs personnes qui s'approchent. L'abord est, de [illegible] amical, paternel, sévère, dédaigneux, grave, sombre, froid, etc. Il est d'un *abord* farouche et difficile. (La Bruy.) Un *abord* charmant, quand il voulait se laisser approcher. (Mass.) Par cet *abord* plein de grâces. (J.-B. Rouss.) Ne cherchant pas, dans un *abord* inaccessible, le secret d'ignorer les maux publics. (Mass.)

Son air, son *abord* engage,
Il plaît, il charme, il surprend.
(L'ab. TESTU.)

Et du méchant l'*abord* contagieux
N'altère point son innocence. (RACINE.)

Ces rapides coursiers....
Pouvaient à leur *abord* épouvanter la terre.
(VOLTAIRE.)

— Selon l'Académie, Laveaux, Raymond et M. Landais, *abord* se dit, au figuré, de la manière dont les personnes accueillent ceux qui les abordent; c'est donner à entendre qu'*abord* ne se dit pas de la manière dont on *aborde* les personnes; et cependant *abord* s'applique également et à celui qui est *abordé* et à celui qui *aborde.*

—Ni l'Académie, ni M. Landais, ni les autres lexicographes, ne disent rien d'*abord* pris au pluriel. Nous avons fait remarquer qu'on dit, au sens propre, *les abords*, en parlant d'un lieu accessible de plusieurs côtés différents; mais au sens figuré *abord* se prend toujours au singulier; tellement que, s'il s'agissait d'exprimer en français que l'on a été accueilli successivement de manières diverses par plusieurs personnes, on ne pourrait pas dire : les *abords* de ces personnes n'ont pas été les mêmes; il faudrait dire : l'*abord* n'a pas été le même, ou, l'*abord* a été bien différent de la part de ces personnes; leur *abord* a bien varié, etc.

— D'ABORD. Loc. adv. Dès le premier instant, tout de suite, sans délai, aussitôt. A ton auguste nom tout s'ouvrira *d'abord.* (Boil.) L'amour m'en eût *d'abord* inspiré la pensée. (Rac.) Vous comprenez *d'abord* que ce n'est pas là l'intention de l'Église. (Mass.) Si tout réussissait *d'abord* au gré de notre zèle. (Id.) Cette nation grave et sérieuse connut *d'abord* la vraie fin de la politique. (Boss.) Ames oisives sur lesquelles tout fait *d'abord* une vive impression. (La Bruy.) Télémaque le reconnut *d'abord.* (Fén.)

— D'ABORD signifie aussi, Dans le commencement, dans les premiers moments, dans les premiers temps. Dans ce sens, il est ordinairement opposé aux mots *après, ensuite, enfin, à la fin.* Les commencements furent heureux *d'abord*, pleins ensuite de maux infinis. (Bost.) David régna *d'abord* sur Judas, ensuite il fut reconnu par tout Israël. (Id.) Osias, si ferme *d'abord*, fléchit à la fin. (Id.) *D'abord* il ne savait quel parti prendre, mais il se résolut enfin. (Pasc.) On le souffre *d'abord*, mais la suite importune. (Corn.) Et qu'il soit jusqu'au bout tel qu'on l'a vu *d'abord.* (Boil.) Tout contribua *d'abord* à fonder cette maison, mais elle fut bientôt ébranlée. (Fléch.) Calypso n'osa *d'abord* le presser davantage. (Fén.) *D'abord* j'eus horreur de ce que je voyais, mais insensiblement je commençai à m'y accoutumer. (Id.) Je crus *d'abord* que tous ces objets étaient en moi, et faisaient partie de moi-même. (Buff.) || D'ABORD, dans le sens de, Premièrement, avant tout. *D'abord* elle se plaint qu'elle est lasse. (La Bruy.) Il faut *d'abord* s'attacher à un petit nombre d'époques. (Boss.) *D'abord* elles chantèrent le combat des dieux contre les géants (Fén.) Ils adorèrent *d'abord* le soleil qui les éclairait, la lune qui présidait à la nuit. (Mass.) La France et l'Angleterre combattirent *d'abord* par des écrits. (Volt.) Ses valets sont *d'abord* l'objet de son courroux. (Boil.)

— D'ABORD QUE. Aussitôt que. *D'abord* donc *qu*'on voit un miracle. (Pasc.) *D'abord qu*'on les approche, ils se mettent sur leurs gardes. (Mol.) Cette locution n'est plus d'usage aujourd'hui; on dit mieux *dès que, aussitôt que.*

— AU PREMIER ABORD. Dès le premier instant. Il pourrait sembler, *au premier abord*, que la voix commune de la nature devrait décider cette question. (Boss.)

— DANS LE PREMIER ABORD. Se dit dans le même sens. Dans le premier abord ils connaissaient les deux visages de la justice, l'un facile dans le premier *abord*, l'autre sévère et impitoyable. (Boss.) On dit aussi : Du premier abord. Il est franc, et me parut tel *du premier abord.* (Acad.)

— DE PRIME-ABORD, locut. famil. Dès le premier instant. *De prime-abord*, cette question paraît facile à résoudre. (Acad.) *De prime-abord*, je le pris pour un autre. (Id.)

De *prime-abord* sont par la bonne dame
Expédiés tous les péchés menus.
(LA FONTAINE.)

—DÈS L'ABORD. Dès le premier instant. *Dès l'abord*, j'ai senti que je devais me tenir sur mes gardes avec lui. (Id.) || On dit aussi, Dès le premier abord. *Dès le premier abord*, notre prince étonné. (Corn.)

— TOUT D'ABORD. Dès le premier instant. J'ai compris *tout d'abord* qu'il voulait me flatter. (Acad.)

— A L'ABORD. On trouve dans Corneille : Ses gardes *à l'abord* font quelque résistance; et dans La Fontaine :

Tous deux dormaient; dans cet *abord*, Joconde
Voulut les envoyer dormir dans l'autre monde.

[illegible] et ce n'est pas sans étonnement que nous lisons dans le Dictionnaire de l'Académie cette expression surannée : Il me parut froid *à l'abord*, mais bientôt je le trouvai très-honnête.

— DEDANS L'ABORD. Ne se disait plus aujourd'hui.

Notre amoureux ne songeait, près ni loin,
Dedans l'abord à jouir de sa mie.
(LA FONTAINE.)

— ABORD rime avec les terminaisons en *ord* et *ort*, comme dans *bord, nord, il mord, rapport, ressort, il endort*, sans égard à la lettre finale.

ABORDABLE. adj. des 2. g. (rac. *bord*). Qu'on peut aborder, qui est accessible. Cette côte n'est pas *abordable*, à cause des écueils. (Trév.)

—Au fig. Il se dit des personnes, et signifie, Qui est de facile accès. Cet homme est très-*abordable*, n'est pas *abordable.* (Acad.)

— On dit *abordable à.* Cet homme est si glorieux qu'il est *abordable* à peu de personnes. (Trév.)

ABORDAGE. s. m. (rad. *bord*). T. de marine. Action d'aborder, de toucher, d'approcher, d'arriver. Ce mot a plusieurs significations; mais il exprime toujours le choc d'un objet contre un autre. L'*abordage*, dans un combat naval, c'est l'action de deux vaisseaux qui, après avoir lutté à distance par l'auxiliaire de l'artillerie, se prennent enfin corps à corps, avec des grappins de fer, s'étreignent avec les mille bras de leur équipage, se heurtent, s'emportent d'assaut. Le combat, qui, en règle générale, commence par une canonnade à distance, se termine presque toujours par un *abordage*, lorsque l'un des deux bâtiments est français. L'*abordage* présenté par nos marins, malgré les efforts des Anglais pour l'éviter, a presque toujours déterminé pour la France le succès des engagements les plus terribles. (Dict. de Mar.)

. . . . . Le Français intrépide
Commande aux siens l'*abordage* rapide.
(PARNY.)

Dans le vaisseau qu'a saisi l'*abordage*
Se prolongeait un horrible carnage. (Id.)

— *Faire un abordage.* C'est prendre un circuit afin d'accoster un navire de long en long.

— *Aller, courir à l'abordage.* C'est l'action d'un bâtiment qui en joint un autre pour l'accrocher.

— *Monter, sauter à l'abordage.* C'est s'élancer, le pistolet et la hache ou le sabre en main, sur le vaisseau accroché.

— *Déterminer l'abordage.* C'est présenter le combat à l'arme blanche, en reconnaissant qu'on a pour soi la force numérique, la chance des manœuvres et la position du navire.

— *On est à l'abordage*, quand on s'est accroché aux flancs du vaisseau ennemi.

— *On reçoit un abordage*, quand on a été heurté par un vaisseau.

— On évite, on tente, on manque, ou présente, on refuse, on fait l'abordage.

— *On coule à l'abordage*, par le choc d'un gros bâtiment contre un plus faible ou d'une moindre capacité.

— On appelle *grappins d'abordage*, de forts crochets de fer à plusieurs branches, attachés à une chaîne tenue par un gros cordage, et suspendus au bout des grandes vergues.

— Un grand nombre d'abordages sont restés célèbres dans les annales de notre marine. On cite, parmi les plus modernes, l'abordage de la corvette *la Bayonnaise* avec la frégate anglaise *l'Embuscade*, dont elle se rendit glorieusement maîtresse; ceux de l'*Amphitrite*, du *Palinure*, de *la Perle* et du *Trinquemalay*; l'affaire du lougre *l'Affronteur*, etc.

— ABORDAGE, dans une autre acception, désigne le choc qu'éprouvent deux bâtiments, par l'effet d'un accident ou d'une fausse manœuvre qui les rapproche; on l'appelle *abordage fortuit.* Il y a des lois, des ordonnances qui règlent de quelle manière la perte qui en résulte doit être répartie et supportée.

— Une embarcation exécute bien ou mal son abordage, selon qu'elle touche convenablement ou non le navire qu'elle voulait joindre, ou le quai où elle se rend.

— Dans un temps calme, les navires, lorsqu'ils sont voisins les uns des autres, peuvent *avoir des abordages*, par suite du gonflement de la mer.

— Une barque se défend de l'abordage d'une côte, d'un rocher.

— A L'ABORDAGE! Cri de manœuvre impatiemment attendu par les marins français, et auquel chacun s'élance, dans une affreuse mêlée, sur le pont ennemi, le sabre au poing, l'injure à la bouche, jusqu'à ce qu'on parvienne à l'arrière du bâtiment abordé où flotte le pavillon, dont la chute est le signal de la victoire. Les abordages deviennent rares, et l'on s'en tient ordinairement au genre de combat qu'indique la science navale.

— *Abordage en belle*, c'est-à-dire, l'éperon dans le flanc.

— *Abordage de franc-étable*, c'est-à-dire, par le devant en droiture.

ABORDANT. s. m. S'emploie préférablement au mot *abordeur* pour désigner le vaisseau qui fait un abordage. Au pluriel, *abordants.* Omission de tous les dictionnaires.

— ABORDANT, ANTE. adj. Sert à qualifier le [illegible]

On dit même substantivement, au féminin, l'*abordante*, c'est-à-dire, la frégate qui fait l'abordage, etc. Ce mot est omis dans le Dictionnaire de M. Landais.

ABORDÉ, ÉE. part. pass. du v. Aborder (rac. celt., *bord*, rive). Il s'emploie comme adjectif. La grande question de la liberté de l'enseignement n'est point *abordée* dans ce chapitre. (Say.) Un vaisseau abordé, des vaisseaux abordés.

— Il régit toujours la préposition *par.* Le navire nommé *la Marie-Louise* fut *abordé* avec tant de violence par le navire appelé *le Jeune-Tobie*, qu'il fut hors d'état de tenir la mer après le choc. (Merl.)

— ABORDÉ. Mar. On nomme ainsi le vaisseau qui reçoit un abordage. Au plur., *abordés.* On dit au féminin, l'*abordée*, c'est-à-dire, la frégate ou la goëlette qui reçoit l'abordage, etc.

ABORDÉE. s. f. Vieux mot qui signifiait, Abord, accès, arrivée. V. ABORD, ABORDAGE. Locut. adv. *D'abordée, de prime abordée, dès l'abordée, à l'abordée*; pour *d'abord*, *de prime*

abord, dès l'abord, à l'abord. Ces façons de parler ont vieilli. Un grand vieil homme fort maigre et pasle me demanda *d'abordée* si ce n'étoit pas moi qui avois imprimé le Catholicon... — On adjouste *de premiere abordée* quatorze ligueurs au conseil des Quarante. (Satire Menippée.)

ABORDER. v. n. (rac. celt., *bord*, rive, rivage). Arriver ou aller à bord, en un lieu, spécialement par eau. Il s'emploie d'une manière absolue ou avec les prépositions *à, dans, sur, en.* Ils *abordent* ensemble à ce rivage heureux. (Esmenard.) *Aborder* au port. (Mass.) Nous *abordâmes* dans l'île. (Fén.) Il est venu *aborder* sur ces côtes (Id.) Nageant sans peine, nous *abordâmes* sur le sable. (Id.) Platon *aborde* en cette île chérie. (J.-B. Rouss.) Enfin la nef *aborde* et se fixe au rivage (Esmén.) L'île de San-Salvador était couverte de bois; quand les Espagnols y *abordèrent*, ils reçurent l'accueil le plus hospitalier (Id.)

— En poesie, il se prend activement dans le même sens.

Des bords du Ximoïs tel Francus autrefois,
Conducteur adcré d'une flotte troyenne,
Le premier *aborda* les rives de la Seine.
(ROUCHER.)

Sparte ainsi te vit-elle *aborder* son rivage,
Quand ta flotte adultère, en sillonnant les flots,
Allait ravir la femme et la sœur des héros?
(AIGNAN.)

Qui, des bords phrygiens conduit dans l'Ausonie,
Le premier *aborda* les champs de Lavinie.
(BOILEAU.)

Cet emploi du verbe *aborder* est entièrement omis dans le Dictionnaire de l'Académie; d'après cela, on ne doit pas s'étonner s'il n'en est nullement question dans celui de M. Landais.

— ABORDER. v. n. Signifie, par extension, Approcher, arriver en un lieu, dans un pays, entrer dans quelque endroit.

Verras-tu d'un esprit bien tranquille
Chez ta femme *aborder* et la cour et la ville?
(BOILEAU.)

Et quand le saint pontife....
Ne pourrait *aborder* dans ce palais profond.
(VOLTAIRE.)

Elle y voit *aborder* le marquis, la comtesse,
Le bourgeois, le manant, le clergé, la noblesse.
(BOILEAU.)

— Il s'emploie activement dans cette acception, et, chose surprenante, le Dictionnaire de l'Académie n'en dit rien. Il *aborde* le noir séjour de l'impitoyable Pluton. (Fén.) On *aborde* en vain leurs autels. (J.-B. Rousseau.)

Et qui peut sans frémir *aborder* Woerden?
(BOILEAU.)

Il la suit, et tous deux, d'un cours précipité,
De Paris à l'instant *abordent* la cité.
(Id.)

— v. n. Fig. Affluer. Le peuple *abordait* en foule. (Barthél.) Nouvelle omission de l'Académie.

— v. a. Fig. Accoster quelqu'un, s'approcher de quelqu'un pour lui parler. Il y a des gens qu'il est difficile d'*aborder*. (Trév.) Il n'osait presque *aborder* le roi. (Fléch.) Il m'*aborda* avec amitié. (Fén.) Ses amis n'osent l'*aborder*. (Id.) Ils n'*abordent* pas leurs pareils. (La Bruy.) Vaines idoles qu'on ne peut *aborder* qu'en rampant. (Mass.) L'extrême hardiesse dont ils *abordaient* les malades. (Fonten.) Moi-même de quel œil dois-je ici *l'aborder*? (Rac.) De quel front *aborder* la mère de mon maître? (Volt.) Vous que je n'ai jamais *abordé* sans effroi. (Id.) Le sage en l'*abordant* garde un morne silence. (Id.) Ce tigre que jamais je n'*abordai* sans crainte. (Rac.) Mais hier il m'*aborde*, et me serrant la main. (Boil.) Le vieillard humblement l'*aborde* et le salue. (Id.) En m'*abordant*, on lit dans mes yeux si le sérieux ou l'enjouement présidera à ma conversation. (Mme Riccob.)

— Fig. Traiter. discuter, chercher à résoudre. Aborder une question, une difficulté. Il n'a pas même abordé la question, la difficulté. Ce sujet est difficile à aborder. Je n'ose aborder ce point. Aborder un sujet.

— Mar. Toucher un corps quelconque, une côte, une île, un rocher.

— Guerre marit. *Aborder un vaisseau.* L'at- [illegible] devenir maître. Il y eut un [illegible] qui nous *aborda* à la faveur du canon de l'amiral. (Dict. encycl.)

— Se dit en parlant des armées de terre. *Aborder l'ennemi*, c'est l'approcher. Ce bataillon aborda l'ennemi avec une contenance ferme. Lorsque les marins veulent marquer l'action de gagner le rivage, ils disent *toucher mouches, rendre le bord, débarquer, relâcher, prendre terre.*

— On distingue entre *aborder un vaisseau* et *aborder à un vaisseau*. En dehors des manœuvres de guerre, *aborder un vaisseau*, c'est le toucher par un choc involontaire; *aborder à un vaisseau*, c'est le toucher volontairement après avoir fait ses dispositions.

— Haut. marit. *S'aborder de bout au corps, ou en belle.* C'est frapper par le côté le bâtiment abordé.

— *Aborder de long en long.* Joindre côte à côte.

— *Aborder par l'avant, par la hanche, par l'arrière,* etc. C'est heurter par l'avant, par la hanche, par l'arrière, etc.

— *Aborder en travers.* Couler un vaisseau à fond en l'abordant.

— *Aborder au vent.* C'est se placer sur la hanche de son adversaire et l'allonger vivement sur son travers ou de l'arrière, quand on a l'avantage de la marche, et en se plaçant au vent.

— *Aborder par sous le vent.* Allonger le bâtiment ennemi par derrière et sous le vent, en s'approchant jusqu'à avoir le gaillard d'avant par le travers du grand mât de son adversaire et venant au vent avec vivacité pour aborder de long en long.

— *Aborder à l'ancre.* Se mettre en panne, au vent du navire qu'on veut aborder, et se laisser dériver sur lui en lui présentant toujours le côté, en manœuvrant ses voiles de manière à ne le point dépasser, et en mouillant une ancre avant de l'accrocher.

— *Aborder la remise.* Faucon. Se dit lorsque la perdrix, poussée par l'oiseau, a gagné quelque buisson; alors on aborde la remise sous le vent, afin que les chiens sentent mieux.

— *Aborder de.* Dans le sens d'approcher à une certaine distance. Aborder d'une église; cette acception a vieilli; l'Académie en fait la remarque; mais M. Landais, presque toujours injuste dans sa critique, dit que l'Académie est d'un avis contraire.

— S'ABORDER. v. pron. Se dit de deux ou plusieurs vaisseaux qui vont réciproquement l'un sur l'autre.

— S'accoster, se joindre pour converser. Nous nous sommes *abordés* dans la rue. (Acad.)

— Suivant l'Académie, *aborder* prend les auxiliaires *être* et *avoir*. Quelques grammairiens prétendent à tort qu'il ne se conjugue jamais avec *être*. Il suffit pour le lui donner que cet auxiliaire marque une vue particulière de l'esprit, et que de bons écrivains l'aient employé. *Être abordé,* exprime l'état de ceux qui sont dans le lieu où ils *ont abordé* depuis peu; et *avoir abordé,* signifie l'action d'aborder. Nous avons *abordé* à cette île avec beaucoup de peine. Enfin nous sommes *abordés*, nous voilà *abordés.* Bossuet, Dacier, Rollin, etc., emploient l'auxiliaire *être* dans ce cas.

— Syn. comp. ABORDER. APPROCHER. AVOIR ACCÈS. ACCOSTER. On *aborde* une personne à qui l'on veut parler, on *approche* d'elle quand on recherche ses bonnes grâces; on a *accès* auprès d'elle quand on en est connu, on l'*accoste* quand on est admis dans sa familiarité.

ABORDEUR. s. m. Mar. On nomme ainsi le vaisseau qui fait un abordage. Au pluriel, *abordeurs.* *Abordeur* étant un mot peu usité, on n'a pas dit *abordeuse* au feminin. V. ABORDANT.

ABORIGÈNE. adj. des 2 g. (ét. lat., *ab*, de; *origo*, origine). Hist. nat. On nomme ainsi les animaux et même les plantes qu'on croit originaires du pays qu'ils habitent.

— ABORIGÈNES. s. m. pl. (ét. lat., *ab*, de; *origo*, origine). Nom que l'on donne aux habitants originaires ou primitifs d'une région par opposition aux colonies qui s'y sont etablies plus tard. On les appelait ainsi parce qu'on supposait qu'ils tiraient leur origine du pays même. Le mot *Aborigènes* désignait specialement les anciens habitants du Latium. Aurelius Victor les appelle *aberrigènes*, de *ab* et *erro*, j'erre, je vagabonde, et il en fait des Scythes venus en cette partie de l'Italie. Festus est de ce sentiment. Saint Jérôme dit qu'ils n'avaient point d'origine, *a* priv. et *origo*. Denis d'Halicarnasse les appelle ainsi, parce qu'ils habitaient les montagnes. Tite-Live assure que les *Aborigènes* tirent leur origine des Arcadiens, qui se croyaient enfants de la Terre, et qu'ils furent conduits en Italie par Hercule, ou par Janus, ou même par Cham. Jean Picard, dans sa Celtopœdie, prétend que les Aborigènes étaient une colonie gauloise; en cela il est d'accord avec Ammien Marcellin et Timagène. Ce qui parait probable, c'est que les Aborigènes habitaient le Latium près de deux mille ans avant notre ère. Quoique le mot *aborigènes* ne soit plus qu'un nom appellatif, on voit que ç'a été autrefois un nom propre. En ce sens on distinguait les *Aborigènes* des *Janigènes*, qui, selon le faux Bérose, etaient etablis dans le pays avant eux. Les Japonais ne paraissent pas être un melange de différents peuples comme les Anglais et presque toutes ces nations; ils semblent être *aborigènes.* (Volt.)

ABORNÉ, ÉE. [illegible] ner. Il s'emploie comme adjectif. Un champ aborné. Un pré aborné. Une propriété abornée. Des champs abornés. Des propriétés abornées. On dit plutôt aujourd'hui BORNÉ.

ABORNEMENT. s. m. Action, ou plutôt résultat de l'action de borner. Il a vieilli. On dit aujourd'hui BORNAGE.

ABORNER. v. a. 1re conj. Mettre des limites à un terrain, à un champ, à un bois, à un pré, etc., pour en déterminer l'étendue et les distinguer des propriétés contiguës. Ce mot est peu employé depuis deux siècles; on se sert du verbe BORNER.

ABORRE. s. f. Ichthyol. Nom donné en Suède et en Norwége à la perche commune.

ABORTIF, IVE. adj. (ét. lat., *ab*, avant; *ortus*, levé; qui se lève avant, qui naît avant). Né avant terme, venu avant maturité.

— Médec. On appelle *abortif* un fœtus qui naît avant d'avoir acquis le degré de développement nécessaire pour vivre. On dit aussi substantivement un *abortif* ou un *avorton.*

— En matière méd., on donne le nom d'*abortifs* aux médicaments propres à favoriser l'avortement.

— Bot. On appelle *fruits abortifs* ceux qui n'arrivent pas à leur developpement naturel. Cette épithète s'applique pareillement aux graines, aux fleurs, aux étamines, etc. Se dit encore de certaines plantes dont les fleurs sont très-petites, et d'autres qui représentent incomplètement une figure d'homme.

— Dans le droit civil, un *abortif*, aussi bien qu'un *posthume* venu à terme, rompt le testament par sa naissance.

— Autrefois on disait, par extension, *des vers abortifs*, pour des vers forcés.

ABOS (Maxim.-Fr. et Gabr. d'). Deux frères béarnais résistent, dans le port de Nio, avec deux bâtiments, à cinquante galères turques, et les dispersent, en 1698. Maximilien survécut peu à cet exploit. Gabriel, jeté sur la côte de Tunis et fait prisonnier, eut la tête tranchée en 1703.

— ABOS. Compositeur de talent, maître de chapelle au Conservatoire de Naples, vers 1760.

ABOSI. Géogr. Ville forte et maritime du Japon, à 100 kil. O.-S.-O. de Myaco.

ABOSINE. s. m. Anc. jurispr. Synonyme de pagesie, signifie une tenure solidaire; on s'en sert particulièrement dans le Forez.

ABO-SLOT. Géogr. Forteresse de la Russie d'Europe, près de la ville d'Abo. On croit qu'Eric XIV y fut détenu.

ABOT. s. m. (ét. celt., *bot*, pied). Sorte d'entrave en bois, et plus ordinairement en fer, que l'on met aux pieds de devant des chevaux à l'endroit appelé paturon, pour les retenir surtout dans les pâturages.

ABOTRITE. V. OBOTRITE.

ABOU. Géogr. Ville de l'Hindoustan, dans les états des Radjepouts, à 80 kil. O. d'Odeypour.

ABOU. C'est-à-dire, *père;* forme le commencement d'un grand nombre de noms propres chez les Arabes.

ABOU-ALI. Géomètre et poète arabe, vers l'an 1135.

ABOU-ARAIBAH. Médecin arabe, écrivain au XIIIe siècle.

ABOU-ARICH. Géogr. Principauté de l'Arabie, près de la mer Rouge; fait partie du pays de Yémen.

ABOU-ARICH. Géogr. Ville principale de la principauté de ce nom, à 80 kil. N. de Loheiah; 10,000 hab. Riches mines de sel dans les environs.

ABOU-BEKR. Beau-père et successeur de Mahomet, elu calife en 632, mort en 634, à 63 ans; rassembla le premier les versets du Coran.

ABOU-BEKR BEN AL-BEDR. Arabe, savant hippiatriste, médecin des chevaux du sultan d'Egypte Malecal-Naser.

ABOU-BEKR-SCHABAN. L'un des trois guerriers qui donnèrent le plus de peine à Tamerlan dans la conquête de l'Asie.

ABOU-BURS. s. m. (ét. ar., *père de la lèpre*). Erpét. Nom que l'on donne au Caire au ptyodactyle, parce qu'on prétend que l'usage des aliments sur lesquels il aurait passé suffit pour donner la lèpre.

ABOU-CHAREB. Géogr. Ville du royaume de Bergon, sur les confins du Darfour, à 240 k. O. de Cobbeh.

ABOUCHÉ, ÉE. part. pass. du v. Aboucher. Il s'emploie comme adjectif. Deux tubes abouchés l'un à l'autre. Ces deux personnes ont eté abouchées ensemble. Ces deux tuyaux ne sont pas parfaitement abouchés l'un à l'autre.

ABOUCHÉGHER. Géogr. Montagne dite *des Tempêtes*, dans la Haute-Egypte, province de Thèbes, à 50 kil. S. d'Edfou.

ABOUCHEHR, ou **ABOUSCHER. BENDER-BOUSCHER. ABOUSCHIR.** Geogr. Ville de Perse, dans le Farsistan, à 890 kil. S.-S.-O. d'Ispahan; 15,000 hab. Principal entrepôt du commerce de la Perse avec l'Inde; factorerie anglaise des Indes-Orientales.

ABOUCHEMENT. s. m. (rac., *bouche;* en langue celt., *boch, bocha;* en latin, *bucca*). Action d'être bouche à bouche; entretien de plusieurs personnes. L'*abouchement* des deux princes n'eut pas le succès qu'on en attendait. (Trév.) Ménager un *abouchement* entre deux personnes. (Id.) Ce mot commence à vieillir. Il ne se dirait plus, comme autrefois, de l'entretien particulier d'un médecin avec son malade.

— Anat. Union, jonction de deux vaisseaux, communication des ramifications des artères, des radicules, des veines. *Abouchement* est moins usité qu'*anastomose,* et ne pourrait être mis à sa place pour indiquer la communication des nerfs les uns avec les autres. V. ANASTOMOSE.

— Arts et mét. Se dit des tubes, des tuyaux qui entrent les uns dans les autres, qui se touchent, qui se communiquent.

ABOUCHER. v. a. 1re conj. (rac., *bouche;* en langue celt., *boch;* en lat., *bucca*). Réunir, accoler des personnes; faire qu'elles se rencontrent et se trouvent face à face dans un lieu pour se parler et conférer ensemble. Je les ai *abouchés* et ils ont terminé leurs affaires. (Trév.) Il faut les *aboucher* ensemble. (Acad.)

— Arts et mét. Unir des tuyaux les uns aux autres, les faire entrer l'un dans l'autre, se communiquer, se toucher.

— S'ABOUCHER. v. pron. Se rencontrer pour conférer et s'entretenir. Il faut que ces chefs de partis *s'abouchent.* (Trév.) Les rois de France et d'Espagne *se sont abouchés* en 1659 pour la paix des Pyrenees. (Id.)

— On dit: *s'aboucher avec* quelqu'un.

— Anat. Se réunir, en parlant de deux vaisseaux.

— Anciennement, *s'aboucher* signifiait tomber sur la bouche: Le roy tout esperdu sur son arçon *s'abouche.* (G. de Rouss.)

ABOUCHOUCHOU. s. m. Sorte de drap qui se fabrique dans les départements des Bouches-du-Rhône, de l'Isere, du Lot, de l'Herault, et dont la destination est surtout le Levant et l'Egypte. Ces draps doivent avoir 1,600 fils à la chaîne, 2 mètres 40 centimètres de large sur le metier, et 1 mètre 27 centimètres au retour du foulon. Ils sont fabriques avec partie laine d'Espagne ou de merinos et partie laine de France.

ABOUDAD. s. m. Myth. parse. Nom du taureau primordial dans le Zend-Avesta. Aboudad fut cree après Ormusd et les Amschaspands. Il contenait tous les germes de la création primitive.

ABOU-DJAFAR. Historien persan, né en 784, mort à Bagdad, en 870 de J.-C.

ABOUDJED. s. m. Gramm. arabe. Mot fictif par lequel les Arabes designent leur ancien ordre d'alphabet; il répond à notre mot ABÉCÉ.

ABOU-DJIRDJEH. Géogr. Petite ville de la Moyenne-Egypte, sur la rive gauche du Nil, à 68 kil. S.-S.-O. de Ben-Soueyf. Les Egyptiens y furent vaincus en 1799 par les Français ayant à leur tête le general Davoust.

ABOU-EL-CHEÏB. Geogr. Monastère de la Basse-Egypte, à 64 kil. N.-E. du Caire.

ABOUEMENT ou **ABOÛMENT.** s. m. Arts et met. Syn. d'arrasement, se dit des joints de tout assemblage de menuiserie lorsque ces joints affleurent ou sont affleurés, et qu'une des pièces n'excède pas l'autre, en sorte que l'ongle ne serait pas arrêté si on le passait dessus. L'*abouement* de ces joints est imperceptible. Voilà un *abouement* bien grossièrement fait. (Dict. encyclop.)

ABOU-ERREÏS. Géogr. Ville de Nigritie, royaume de Darfour, à 60 kil. S. de Cobbeh.

ABOUFFER. v. a. (formé du verbe Bouffer, s'enfler les joues en soufflant, et de *a* priv.). Ôter la respiration.

— v. n. Perdre la respiration. ‖ Dans l'une et l'autre acception, ce mot a vieilli et ne se dit presque plus.

ABOUGA. Rivière de la Tartarie indépendante, se jette dans le Tobol; ses eaux contiennent tant d'alun, que peu d'animaux peuvent en boire.

ABOU-GÉRIL. Grand ennemi de Mahomet et de sa religion.

ABOUGRI, IE. adj. Se dit peu. On dit plutôt RABOUGRI. V. ce mot.

ABOUGRISSEMENT. s. m. Eaux et forêts. État d'un bois qui a été endommagé dans sa première croissance et qu'on régénère par un repassage. Ce mot, qui se trouve dans le Dictionnaire des Eaux et Forêts de Baudrillart, est omis dans le Dictionnaire de M. Landais.

ABOU-HANIFAH. Chef des Hanéfites, le plus célèbre docteur des musulmans orthodoxes, empoisonné à Bagdad en 767.

ABOU-HANNÈS. s. m. (ét. ar. *père Jean*). Ornith. C'est ainsi que les Arabes appellent l'ibis blanc ou sacré des Egyptiens dans la basse Ethiopie, parce qu'il s'y montre vers la Saint-Jean.

— M. Landais écrit *abou-hannis* et dit n'avoir trouvé *abou-hannès* que dans Raymond seulement. S'il avait pris la peine d'ouvrir les dict. d'hist. nat. les plus complets et les plus modernes, il eût trouvé partout *abou-hannès* et nulle part *abou-hannis.*

ABOU-HINAN. Geogr. Ville de Barbarie, empire de Maroc, à 300 kil. S.-E. de Fez.

ABOU-IAHIA. Myth. mahom. Nom de l'ange de la mort, que les Arabes appellent aussi *Azraïl.*

ABOU-IOUSOUF. Disciple célèbre d'Abou-Hanifah, né en 731 de J.-C., obtint et conserva jusqu'à sa mort, en 798, la charge de juge suprême.

ABOU-KAPIS. Géogr. Montagne de l'Arabie, à 8 kil. S.-E. de la Mecque.

ABOUKIR ou **ABOUQYR.** Géogr. Bourg de la Basse-Egypte, à 17 kil. N.-O. d'Alexandrie, sur la Méditerranée et la baie de son nom; Aboukir occupe l'emplacement de l'ancienne Canope et est situé à l'extrémité d'une presqu'île formée par le lac Madieh et la mer, près d'un fort construit sur un rocher qui en est la pointe extrême. Entre cette pointe, où Méhémet-Ali a fait construire une digue en bois pour le préserver de l'inondation, s'étend la vaste rade d'Aboukir jusqu'à l'embouchure du Nil, qui en est à 32 kil. C'est là que se livra, le 1er août 1798, entre la flotte anglaise commandée par Nelson, et la flotte française sous les ordres de Brueys la bataille navale dans laquelle celui-ci perdit la vie. Brueys avait fait une faute de tactique en embossant ses vaisseaux sur une

seule ligne, plutôt que de combattre à pleines voiles. Villeneuve, qui commandait une division, manqua de courage et d'honneur et fit perdre la victoire aux Français en prenant la fuite sans être poursuivi, plutôt que d'entrer en ligne. L'année suivante, Bonaparte prit sa revanche et écrasa, avec cinq mille Français, vingt mille Turcs que venait de débarquer la flotte en Egypte; ce fut son dernier exploit dans ce pays, qu'il quitta peu après pour rentrer en France. En 1801, Abercromby y fit une descente avec 12,000 Anglais, se rendit maître d'Aboukir, que 1,200 Français, sous les ordres du général Friant, avaient glorieusement, mais inutilement, défendu jusqu'à la fin.

ABOU-ROH. Géogr. Village de la Turquie d'Asie, à 28 kil. N.-O. de Jérusalem.

ABOUL-ABBAS. Surnommé Al-Saffah (*le sanguinaire*), proclame calife par les habitants de Koufa, l'an 749 de J.-C.; mort en 753.

ABOU-LAHAB. Oncle de Mahomet, dont il fut grand persécuteur.

ABOUL-AHOR. Géogr. Ville de la Turquie d'Europe, à 108 kil. S.-S.-E. de Janina. Territoire fertile en huile, soie, coton, fruits, etc.

ABOUL-AÏNA. Docteur célèbre par ses bons mots parmi les Arabes.

ABOULAZA. s. m. Mat. médic. Arbre de Madagascar, employé dans la médecine de ce pays contre les maladies du cœur.

ABOUL-CHAZY-BEHADUR. De la famille de Gengis-Khan; né en 1606, mort en 1664, après avoir abdiqué la souveraineté pour se faire l'historien des Tatars.

ABOUL-FARAD-ALI. Célèbre auteur arabe, médecin, historien, poète; issu du dernier kalife Ommiade, à Ispahan, an 897 de J.-C., et mort à Bagdad en 967.

ABOUL-FARADJ. Historien arabe et médecin; né en 1236, mort en 1286, évêque d'Alep.

ABOUL-FAZEL. Écrivain, premier visir, historiographe du Grand-Mogol Akbar; assassiné en 1604.

ABOUL-FÉDA. Prince de Hamahh, de la famille des Ayoubites, célèbre historien et géographe arabe; né à Damas en 1273, mort en 1331.

ABOUL-HASAN. Astronome arabe du XIIIe siècle, auteur d'un traité: *Des Commencements et des Fins.*

ABOUL-HASAN-ALI. Roi de Maroc, de la dynastie des Méridines; monté sur le trône en 1330, détrôné en 1351.

ABOUL-HASAN-KHAN. Diplomate et voyageur persan, né à Chiraz vers 1774; envoyé en mission à Constantinople, à Vienne, à Paris, à Londres; mort en 1825, ministre des affaires étrangères.

ABOUL-KASEM. Médecin arabe, auteur de plusieurs ouvrages; mort à Cordoue en 1107.

ABOUL-KASEM. Géogr. Forteresse de la Turquie d'Asie, près la rive gauche de l'Euphrate, à 68 kil. S.-S.-O. de Bagdad.

ABOUL-KASEM. S'empara de Nicée vers l'an 1100; étranglé par des cavaliers à Mélikhah.

ABOULLONIAH. Géogr. Lac de la Turquie d'Asie, dans l'Anatolie, au pied du mont Olympe.

— ABOULLONIAH. Ville située dans la Turquie d'Asie, sur le lac du même nom, occupe l'emplacement de l'ancienne Apollonia dont on voit encore quelques vestiges; à 40 kil. O.-S.-O. de Broussa.

ABOUL-MAHASEN. Historien arabe du XVe siècle.

ABOUL-MOSLEM-MEROVI. Capitaine-gouverneur du Khoraçan; massacré en 735 de J.-C., par ordre du calife Aboul-Abbas.

ABOUL-MYAMEN. Médecin, physionomiste arabe; mort en 1606.

ABOUL-OBAÏD-AL-KASEM BEN SALAM. Ecrivain, moraliste arabe du XIe siècle.

ABOUL-OLA. Poète arabe; né en Égypte en 973, mort en 1057.

ABOULOMRI. s. m. Ornith. Espèce de vautour fabuleux que les Orientaux disent vivre cent ans.

ABOUL-SCHEKAB-EDDIN. Géographe

ABOUL-VELID BEN ZAIDOUN. Poète arabe; mort à Séville en 1070.

ABOUL-VELID BEN ROCHD. V. AVERROÈS.

ABOU-MAASCHAR ou **ABOUL-MAZAR**. Astronome arabe, auteur d'un traité d'astrologie, mort en 885.

ABOU-MANAH. Géogr. Village de la Haute-Égypte, sur le penchant d'une montagne, rive droite du Nil, à 40 kil. E.-S.-E. de Girgeh. Le 17 février 1799, les Français y livrèrent, contre les Arabes, un combat avec avantage, sous les ordres du général Friant.

ABOU-MANSOUR. Astronome arabe, né en 855, directeur des observatoires de Bagdad et de Damas.

ABOUMRAS. s. m. Ornith. Nom donné par Sonnini à l'oiseau nommé ABUNURES.

ABOUN. Géogr. Ville forte d'Arabie, dans l'Yémen; 94 kil. d'Aden.

ABOUNA. s. m. (en arabe, *notre père*). Titre donné par les chrétiens d'Abyssinie au chef de leur clergé séculier. La nomination de l'abouna est faite par le patriarche d'Alexandrie.

ABOU-NAWAS. Poète arabe, mort en 1610.

ABOU-OBEÏDAH. Général et compagnon de Mahomet, conquit la Syrie et la Palestine sous Omar; mourut de la peste en 639.

ABOUQUÉ, ÉE. part. pass. du v. Abouquer. Sel abouqué, nouveau sel ajouté à des monceaux de vieux sel.

ABOUQUEMENT. s. m. T. de salines et d'administr. Addition de nouveau sel sur un meulon, ou monceau de vieux sel, qu'on appelle aussi *vache*. L'Ordonnance royale défend l'*abouquement*, si ce n'est en présence des officiers publics. (Dict. encycl.)

ABOUQUER. v. a. 1re conj. Ajouter du nouveau sel sur du vieux.

— ABOUQUER s'est dit autrefois pour *aboucher.*

ABOU-RÉAL. s. m. Ichthyol. Nom d'un poisson du Nil.

ABOU-RIHAN. Astronome, astrologue et philosophe arabe, mort en 941.

ABOU-SAHAL. Médecin, écrivain arabe dans le XIe siècle, maître du célèbre Avicenne.

ABOU-SAÏD-BEHADUR-KHAN. Sultan des Mogols, dernier monarque de la race des Gengis, mort en 1335.

ABOU-SAÏD-MIRZA. Arrière-petit-fils de Tamerlan, proclamé sultan en 1449, mis à mort en 1469 par Ussum-Cassan.

ABOU-SENUM. Géogr. Ville du royaume de Bergou, à 32 kil. N.-O. des frontières du Darfour.

ABOU-SYR. Géogr. Village de la Basse-Égypte, sur la branche orientale du Nil; on voit, à 8 kil. de ce bourg, les ruines d'un temple d'Isis.

— ABOU-SYR. Tour fortifiée, dite *Tour-des-Dames*, dans la Basse-Egypte, sur les bords de la Méditerranée, à 40 kil. S.-O. d'Alexandrie.

ABOUT. s. m. (rad. celt., *bou*, extrémité). Arts et mét. C'est en général l'extrémité de toute sorte de pièce de charpente ou de menuiserie, coupée à l'équerre, façonnée en talus, en un mot, mise en œuvre de quelque manière que ce soit. On dit l'about des liens, l'about des tournices, l'about des guettes, des éperons, des tenons, etc. Au pluriel, des *Abouts*.

— Petite planche ajoutée à l'extrémité d'une autre planche, qui sans cela serait trop courte.

— Mar. Extrémité des fortes planches qui recouvrent le pont des navires ou qui servent à le revêtir extérieurement. || Certaine longueur de bois pour remplir l'espace qui se trouve dans une virure de bordage, ou faire joindre des pièces qui ne sont pas assez longues.

— Papet. Base du cylindre qui broie les chiffons pour fabriquer le papier.

— Selon M. Landais, *about* est un terme de couvreur et de paveur, et il cite pour exemple, *manier à bout l'ardoise, le pavé*, etc. Évidemment, M. Landais se trompe, soit en écrivant *à bout* en deux mots, soit en présentant une locution fausse. *A bout*, dans l'exemple cité, veut dire *par le bout;* ce n'est pas ici, c'est au mot BOUT que cette locution doit trouver place.

— Anc. jurisp. *About* avait beaucoup d'acceptions. Il signifiait borne, limite. On entendait par *about d'ouvrage* ou *devise d'about* la convention par laquelle l'une des parties contractantes s'obligeait à faire des constructions nouvelles sur son propre fonds. Ces sortes de conventions étaient très-fréquentes dans les arrentements, et valaient un tiers en sus du capital de la rente. L'*about spécial* était l'assignat particulier donné à une rente sur un héritage. En ce sens, *about* était synonyme d'*assurement*, de *nantissement*, *hypothèque*. Mettre le demandeur en son *about*, lui adjuger les fins de sa demande.

— On disait aussi vulgairement, *avoir beaucoup d'abouts, de bons abouts*, pour, Être chargé d'ouvrage, avoir de la bonne besogne à faire.

ABOUTAGE. s. m. Mar. Action de réunir momentanément les bouts de deux cordages. Ce mot est omis dans le Dict. de M. Landais.

ABOUTÉ, ÉE. part. pass. de Abouter. Il s'emploie comme adjectif. Deux planches aboutées.

quatre mouchetures, ou de quatre otelles dont les bouts se répondent et se joignent en croix; de deux, de trois, de quatre marteaux, cœurs et autres meubles, dont les extrémités inférieures ne sont point proprement pointues; car, dans ce dernier cas, on se servirait du terme *appointé*. De Savournin d'Aiglum, en Provence: d'azur, à trois cœurs *aboutés* d'or. (St-Allais.) Hurleston en Angleterre: d'argent à quatre mouchetures de sable, *aboutées* en cœur. (Id.)

ABOU-TÉMAN-HADIR BEN AWS (le prince des poètes). Né en Syrie, en 787.

ABOUTEMENT. s. m. État de ce qui est abouté. L'aboutement de deux pièces de bois, de deux planches, etc.

— Mar. C'est, dans la construction du navire, le point de jonction de deux planches de bois par leurs extrémités.

ABOUTER. v. a. 1re conj. (rac. *bout*.) Mettre bout à bout, joindre par les deux bouts.

— Arts et mét. Joindre par les extrémités deux pièces de bois qui doivent se toucher. Pourquoi ne dirait-on pas *abouter* deux barres de fer, deux cordages, etc.? Les dictionnaires ne prennent *abouter* que dans une acception spéciale, et n'en veulent faire qu'un terme de charpenterie.

— Il signifiait anciennement, Borner, mettre des bornes, hypothéquer, aboutir, confiner. *Abouter*, dans une signification neutre, était, tant au propre qu'au figuré, le même que notre verbe *aboutir*.

— S'ABOUTER. v. pron. T. de Mar. Se toucher, se joindre par les deux bouts. Les pièces de bois s'aboutent bien, c'est-à-dire, sont bien aboutées.

ABOU-THAHER. Chef des carmathes, secte arabe, en 891, mort en 1070.

ABOU-THALEB-KHAN. Né dans l'Hindoustan en 1751, voyageur, littérateur; mort à Calcutta en 1810.

ABOUTI, IE. part. pass. du v. Aboutir (rad. *bout*). Pourquoi l'Académie donne-t-elle un féminin au part. pass. du v. *aboutir*, puisqu'elle ne prend ce verbe que dans l'acception neutre? et pourquoi M. Landais ne distingue-t-il pas entre les acceptions active et neutre?

— La Fontaine a employé *abouti* avec l'auxiliaire *être:* Tant qu'enfin au baiser le tout est *abouti*. Peut-être ne l'a-t-il fait que pour éviter l'hiatus qui serait résulté de *a abouti*.

ABOUTIG. (l'*Abotis* des anciens). Géogr. Ville de la Haute-Egypte, rive gauche du Nil, à 20 kil. S.-O. de Syout; évêché copte; culture de pavots et récolte d'opium.

ABOUTIR. v. n. 2e conj. (rad. *bout*). Confiner, tenir à quelque chose par les extrémités, par un bout. Il se dit particulièrement des terres. Ce champ *aboutit* d'un côté au grand chemin, et de l'autre à un marais. (Lav.) C'est un palais écroulé et rebâti avec ses ruines; on y voit des parties sublimes et des parties hideuses, de magnifiques péristyles qui n'*aboutissent* à rien. (Chateaub.) Il est une voie qui paraît droite, mais dont toutes les issues *aboutissent* à la mort. (Bible.)

— L'Académie n'en dit pas davantage. Mais est-ce qu'il ne se prend pas aussi dans le sens de Converger, c'est-à-dire, tendre vers un seul et même point? Cette acception est cependant très-usitée en géométrie et en physique, et il est singulier que l'Académie et M. Landais n'en aient pas fait mention. A quoi donc peuvent servir les dictionnaires, si l'on n'y trouve pas les acceptions même les plus usuelles? Des lignes qui *aboutissent* à un centre commun. (Volt.) Un centre où plusieurs lignes différentes *aboutissent*. (Id.) L'état devint un tout régulier, dont chaque ligne *aboutit* au centre. (Id.) Selon son dessein tout doit *aboutir* à Péterzbourg, qui, par sa situation, serait un entrepôt du monde. (Fonten.) Chacun court à lui comme un centre où *aboutissent* toutes les lignes de la fortune (Fléch.) Tous les rayons d'un cercle *aboutissent* à son centre. (Vaug.) C'est au cœur que la nature fait *aboutir* à la fois tous les sens de notre corps et toutes les lumières de notre esprit. (B. de St-P.)

— Au fig. Se dit de la fin que les choses peuvent avoir, et signifie Tendre, se terminer, avoir pour résultat. Ce procès a enfin *abouti* à une transaction. (Trév.) Il se prend le plus souvent en mauvaise part, ce dont l'Académie et M. Landais ne disent rien, bien qu'ils ne citent que des exemples où *aboutir* marque une fin malheureuse. Voilà à quoi *aboutit* la folle vanité des hommes. (Fén.) Voilà à quoi *aboutit* ce faste, cette hauteur, cette témérité, cette ambition; il a fallu rendre des provinces entières et payer des sommes immenses. (Id.) Mais à quoi aurait *abouti* tant de qualités héroïques? (Fléch.) Cette vie *aboutit* à grossir des trésors inutiles. (Id.) Apprenez où doivent *aboutir* vos dépenses, vos prétentions. (Id.) Vous verrez où *aboutit* enfin le monde avec tous ses plaisirs et toute sa gloire. (Mass.) Un dégoût qui *aboutit* à un éloignement criminel de nos devoirs. (Id.) Ce fut là qu'*aboutirent* tant de projets, tant de guerres et tant d'espérances. (Volt.) Des questions qui n'*aboutirent* à rien qu'à nous affermir dans l'incrédulité. (Mass.) Des victoires qui n'auraient *abouti* qu'à flatter sa vanité. (Id.) Les murmures allaient *aboutir* à une sédition. (Trév.) Voilà donc deux emplois de la réflexion, de l'analyse, qui ont tous deux *abouti* à une synthèse précipitée, à des hypothèses. (Cousin.)

Tout ce mystère, il feignait de dormir.
(LA FONTAINE.)

— Signifie, par extension, S'appliquer à. Cette acception est également omise dans les dictionnaires. Les soins qui *aboutissent* au corps sont infinis. (Mass.) Toutes les sciences ont des relations avec la morale, puisqu'elles *aboutissent* aussi toutes à l'homme. (B. de St-P.)

— Méd. et physiol. Signifie Se joindre, s'unir à. Les matières absorbées dans ces animaux supérieurs et dans l'homme viennent toutes, sans exception, *aboutir* au sang. (Adelon.) Nul besoin n'est de dire que cette acception est entièrement omise dans tous les dictionnaires.

— Chirurg. Se dit d'un abcès quand il a formé un bout ou bouton par où le pus s'écoule. Un abcès *aboutit*. On fait *aboutir* une plaie. (Dict. encycl.) Ce terme est assez familier, et les médecins disent plutôt *s'ouvrir*. Quant à l'exemple que cite l'Académie, faire *aboutir* un apostème, V. ce que nous avons dit de ce dernier terme au mot ABCÈS.

— Jardin. Signifie Boutonner. Ce mot est formé de *bout* ou *bouton*. Les arbres *aboutissent* fort bien cette année. Le jardinier dit que ces arbres fruitiers *aboutissent*, lorsqu'ils sont boutonnés et que la sève s'est portée au bout des branches. (L'ab. Rosier.)

— Plomb. Revêtir de tables minces de plomb blanchi une corniche, un ornement, toute autre saillie d'architecture et de sculpture en bois. Pris dans ce sens, il est actif. Quelques-uns disent *amboutir*.

— Hydraul. Raccorder un gros tuyau sur un petit, au moyen d'un collet ou tambour de plomb qui va en diminuant du gros au petit.

— ABOUTIR EN. Se terminer en. Cette pyramide *aboutit* en pointe. (Vaug.) Omission de tous les dictionnaires.

— ABOUTIR DANS. Suivant eux, les vaisseaux lymphatiques n'*aboutissent* pas dans le système veineux aux veines. (Adelon.) Cet emploi du verbe *aboutir*, qui est très-fréquent en anatomie et en physiologie, n'est mentionné dans aucun dictionnaire.

— S'ABOUTIR. v. pron. Se dit en T. de jard. pour, Boutonner. Omiss. des dictionn. Les pêchers et les poiriers se sont bien *aboutis*. (Trév.

ABOUTISSANT, E. adj. Qui touche par un ou plusieurs bouts. Ne se dit qu'au propre, en parlant des terres, et jamais au figuré. Omission de tous les dictionnaires. Cette pièce de pré est *aboutissante* à la rivière par un bout, et par l'autre à la garenne. (Trév.)

— ABOUTISSANTS, s. m. pl. On appelle ainsi au propre les limites d'un héritage aux deux bouts pris dans sa longueur. Ce mot s'emploie rarement seul; on le joint ordinairement au mot *tenants* qui désigne les limites de la largeur. En matière réelle ou mixte, les exploits énonceront la nature de l'héritage et deux au moins des *tenants et aboutissants*. (Code de procéd., art. 64.) C'est à tort que Laveaux prétend qu'il faut répéter l'article devant ces deux mots; l'usage permet de dire les *tenants et aboutissants*, aussi bien que *les tenants et les aboutissants*. Une demande en désistement d'héritage doit indiquer les *tenants et aboutissants* des terres en question. (Merlin.) Il suffit de dire le nom et la position d'une terre ou métairie, mais il faut désigner *les tenants et les aboutissants* d'une maison. (Id.)

— Fig. En parlant des choses, *les tenants et les aboutissants* d'une affaire, d'un procès, d'une entreprise, c'est-à-dire les secrets, les détails, les circonstances, le fort et le faible de cette affaire, etc... En parlant des personnes, *les tenants et les aboutissants de cet homme*, c'est-à-dire ceux qui l'approchent, qui l'entourent, qui sont en rapport avec lui, qui le circonviennent; ou bien encore ses manières d'être, ses habitudes, ses travers de caractère. En ces deux derniers sens, *tenants et aboutissants* se prennent en mauvaise part.

— Hors des cas précités, *aboutissant* est toujours invariable. L'absorption alimentaire reconnaît évidemment pour agent ou système de vaisseaux, celui des chylifères, et un système de vaisseaux aussi évidemment afférent que les systèmes vasculaires veineux et sympathiques, *aboutissant* comme ceux-ci au sang et disposés sur le même plan. (Adelon.) Certaines méduses ont plusieurs bouches *aboutissant* toutes à un seul estomac. (Richerand.)

ABOUTISSEMENT. s. m. (rad. *bout*) Ce mot a vieilli, et ne se dit plus guère que d'une tumeur qui vient à suppuration.

— Il se dit encore, en termes de couture, d'une pièce de drap ou de toile que l'on ajoute à une autre qui est trop courte.

ABOUVIER. v. a. 1re conj. (du lat. *bos, bovis*, bœuf). Vieux mot encore usité en Normandie, et qui signifie Détacher les bœufs du joug.

ABOU-WALID BEN ZAÏDOUN. Célèbre poète arabe, mort en 1070.

ABOU-ZABEL. Géogr. Village d'Égypte, à 22 kil. N. du Caire. Palais d'Ibrahim-pacha, vaste et bel établissement d'instruction médicale, fondé par Méhémet-Ali, organisé par M. Clot, médecin français, élevé à la dignité de bey. Hôpital pour 1,800 malades.

ABOU-ZAKARIA. Nom sous lequel Hakem, divinité des Druses, s'est incarnée pour la septième fois à Mansourah.

armées du roi, commandant en chef l'artillerie du maréchal de Saxe, dans la guerre de 1741, mort en 1773.

— ABOVILLE (Fr.-Marie, comte d'). Né en 1730; artilleur en 1744; lieuten. général en 1792; commandant en chef de l'artillerie des armées du Nord et des Ardennes; sénateur, pair de France, mort en 1819.

— ABOVILLE (Aug.-Gab.) Fils du précédent, né en 1793, mort en 1820, maréchal de camp.

AB OVO. loc. lat. adv. (mot à mot, *ab*, de, *ovo*, l'œuf). Dès l'origine, dès le commencement. Nous lisons, dans le dictionnaire de Raymond, que c'est par allusion à un poète qui, ayant à parler des Tyndarides, était remonté jusqu'à l'œuf de Léda. Cela nous paraît peu concluant; car qu'y a-t-il d'extraordinaire à parler de l'œuf de Léda à propos des Tyndarides, puisque Léda est la femme de Tyndare? Il nous paraît plus naturel et plus vraisembla-

ble de penser que cette locution est empruntée de l'œuf primitif sous le symbole duquel tous ceux d'entre les païens qui ont voulu expliquer la formation de l'univers, nous représentent le monde et tous les êtres enveloppés comme un fœtus. Prendre une narration, un récit, un fait, une histoire, une question *ab ovo*.

ABOYANT, E. adj. Qui aboie. Des dogues aboyants. Une meute aboyante.

Mais le Cancer s'embrase; une ardente jeu-[nesse
De limiers *aboyants* presse encor la vitesse.
(BOISJOLIN.)

Ou les crins hérissés de l'*aboyant* cerbère.
(DELILLE.)

De l'horrible Scylla les meutes *aboyantes*.
(Id.)

ABOYÉ, ÉE part. pass. du v. Aboyer. Peu en usage. On dit pourtant, au sens propre, qu'un cerf, ou un sanglier, ou un loup, est aboyé par les chiens; et au figuré, qu'un débiteur est aboyé de tous ses créanciers, etc. Ainsi, au propre, *aboyé par;* au figuré, *aboyé de*.

ABOYER. v. n. 1re conj. (rac. *aboi*, et plus anciennement *abai*, d'où l'on avait fait *abaier*). Se dit du cri le plus ordinaire que fait entendre le chien, qui en outre clabaude, hurle, et jappe. Dans les pays excessivement chauds, comme en Guinée, cette dégénération est encore plus prompte, puisque au bout de trois ou quatre ans ils perdent leur voix et n'*aboient* plus, mais hurlent tristement. (Buff.) Dans de certains pays les chiens sont tout à fait muets, dans d'autres ils ne perdent que la faculté d'*aboyer*, ils hurlent comme les loups, ou glapissent comme les renards. (Id.) La plupart des chiens du Groënland hurlent, grognent, plutôt qu'ils n'*aboient*. (Id.) Les chiens de l'île de la mer du Sud *aboient* rarement ou presque jamais, mais ils hurlent de temps en temps. (Id.) Ce chien *aboyait* au premier abord contre tous ceux qui le regardaient ou qui s'en approchaient. (Id.) Quoiqu'ils parussent *aboyer* avec difficulté, cependant ils n'y manquaient jamais lorsqu'ils voyaient des étrangers. (Id.) Ces chiennes *aboyaient* seulement contre les gens qu'elles ne connaissaient pas. (Id.) Il faut attendre, pour faire le compliment d'entrée, que les petits chiens aient *aboyé*. (La Bruy.) Les loups hurlent et n'*aboient* pas. (Id.) Nos animaux *aboyaient*, à la vérité, d'un ton enroué. (Id.)

Et plus loin des laquais, l'un l'autre s agaçants,
Font *aboyer* les chiens et jurer les passants.
(BOILEAU.)

—C'est à tort que l'Academie prétend qu'il ne se dit que d'un chien. On le dit aussi d'autres animaux. Le renard glapit, *aboie* et pousse un son triste. (Buff.) Si l'ours et le renard *aboient* dans le Groënland, en revanche le chien y hurle et grogne. (La Harpe.)

— T. de chasse. On dit : Les chiens crient, et non les chiens *aboient*, lorsqu'ils chassent. On ne se sert du terme *aboyer* que quand la bête est forcée.

— Fig. Soupirer ardemment après une chose, la rechercher et s'y attacher avec avidité. Cet ambitieux aboie après cette charge. Cet avare aboie après cette succession. Ce chicaneur *aboie* toujours après le bien d'autrui. (Dict. encycl.)

— Poursuivre quelqu'un avec des cris importuns, comme le ferait un chien. Se dit en mauvaise part, soit du côté de l'aboyeur, soit du côté de la personne aboyée. Cet homme est si méchant que tout le monde aboie après lui. Un satirique *aboie* après les vices. (Trév.) Ce méchant livre n'est que l'écho des cris des misérables qui ne cessent d'*aboyer* contre moi. (Lav.) Nous avons de tous côtés des gens qui *aboient* après nous. (Mol.)

Je suis partout un fat comme un chien suit sa [proie,
Et ne le sens jamais qu'aussitôt je n'*aboie*.
(BOILEAU.)

— Ce verbe a été employé dans le sens actif par certains auteurs. Un avocat demandant à quelqu'un qui l'injuriait : Pourquoi m'*aboies-tu*? Parce que je vois un voleur, répondit l'autre. (D'Ablanc.) C'est un médisant qui *aboie* tout le monde. (Id.)

C'est lui qui. . . . .
Et qui, savant dans l'art de classer les erreurs,
Par ordre alphabétique *aboya* les auteurs.
(*Satiriq.*)

Loc. prov. *Aboyer à la lune*. Crier inutilement contre plus fort que soi. || *Tout chien qui aboie ne mord pas*. Ceux qui menacent souvent ne font pas grand mal. || *Jamais bon chien n'aboie à faux*. Un homme sage ne se fâche pas sans raison; un habile homme ne manque pas son coup.

— S'ABOYER. v. pron. Se dit au propre en parlant des chiens qui crient les uns après les autres. Deux chiens qui *s'aboient*, qui s'affrontent. (La Bruy.) Pourquoi ne l'emploierait-on pas au figuré, en parlant des personnes qui se menacent, se provoquent, se déchirent à coups de langue?

— Syn. gramm. ABOYER À. ABOYER CONTRE. ABOYER APRÈS. Peut-être y aurait-il lieu à distinguer entre l'emploi des prépositions qui marquent le complément d'aboyer. *Aboyer à* semble dire Perdre sa peine en aboyant, c'est-à-dire, crier contre quelqu'un ou quelque chose qu'on ne saurait atteindre, comme en cette loc. prov. : *Aboyer à la lune*. *Aboyer contre*, donne à entendre que le chien est à l'attache, ce qui l'empêche de se mettre à la poursuite. *Aboyer après* emporte au contraire l'idée de poursuite. *Aboyer après* se dit au figuré, et non pas *aboyer contre*.

ABOYEUR, EUSE. subst. (rac., *aboi*). Qui aboie. Se dit au propre, en T. de chasse, d'une sorte de chiens qui annoncent la présence et le départ du sanglier ou d'une autre bête chassée, et qui ne manquent jamais de donner à sa vue, et d'avertir le chasseur.

Là, l'on voit la biche légère
Loin du sanguinaire *aboyeur*. (RACINE.)

— Fig. Se dit : 1° De ceux qui désirent et poursuivent passionnément une chose. Un aboyeur de bénéfices. Un aboyeur de places. Un aboyeur de successions. Un aboyeur de fortunes. Cette façon de parler a vieilli. 2° De ceux qui crient et qui pressent avec importunité. Ce créancier est un dangereux *aboyeur;* ce critique est un *aboyeur* fatigant. (Acad.) Ce journaliste n'est qu'un *aboyeur*. (Lav.) En ce sens, *aboyeur* est très-familier. 3° D'une espèce de crieur volontaire qui se tient à la porte des théâtres au moment de la sortie, pour appeler les voitures, et avertir les maîtres de leur arrivée. Ici encore, *aboyeur* est pris familièrement.

— On donne aussi ce nom aux hommes qui crient dans les rues en vendant au public des placards, des complaintes et des nouvelles quelquefois politiques, le plus souvent judiciaires.

— ABOYEURS. s. m. pl. Ornith. Espèce d'oiseau du genre chevalier, très-commune en Europe, sur le bord des rivières débordées, et dont le cri a quelque rapport avec l'aboiement du chien.

— ABOYEUSE. s. f. Se dit au fig. et famil. d'une femme méchante qui a toujours l'injure à la bouche, ou qui se donne beaucoup de peine pour solliciter, pour intriguer.

— Se dit d'une femme qui vend dans les rues des complaintes et des nouvelles.

ABRA. s. f. (en gr. et en hébr., *servante*). L'Ecriture donne ce nom aux filles de la suite de toutes les femmes marquantes.

— Moll. Genre proposé pour deux espèces de petites coquilles bivalves de la Méditerranée, et qui rentrerait assez bien dans le genre ÉRICINA.

— Géogr. Ville de la Guinée, dans le royaume de Fanti, à 140 kil. S. de Coumassie, et 25 kil. de l'Océan; autrefois grand marché d'esclaves.

— s. m. Numism. Ancienne monnaie d'argent de Pologne, valant 1 fr. 25 c. de France; à peu près un quart de piastre forte. L'abra a cours en quelques provinces d'Allemagne, à Constantinople, à Astracan, à Smyrne, au Caire, etc.

ABRAAMIUS (Saint). Évêque d'Arbel, martyrisé sous Sapor, en 548 de Jésus-Christ.

ABRABANEL. Savant rabbin, né à Lisbonne en 1437, ministre des finances sous Alphonse, roi de Portugal, et sous Isabelle la Catholique; s'enfuit à Naples et en Sicile, mort à Venise en 1508.

ABRACADABRA. s. m. Nom qui, répété d'une certaine manière et un certain nombre de fois, servait à former une parole magique, et auquel on attribuait la vertu d'un charme pour guérir les fièvres et prévenir d'autres maladies. Il paraîtrait que le mot *abracadabra* a été formé sur celui d'*abracax*, *abraxas*, ou *abrasax*, par Sérénus, médecin, qui vivait au IIe siècle, et qui suivait les superstitions magiques de Basilides. *Abracadabra* et *abrasax* contiennent chacun le nombre 365.

—C'est aussi le nom d'une divinité syrienne.

ABRACADABRANT, E. adj. Extraordinaire, merveilleux, stupéfiant. C'est un néologisme formé d'*abracadabra*. Il ne s'emploie que par ironie et familièrement. Onc ne se vit rien de plus prodigieux, de plus renversant, de plus *abracadabrant;* cela passe les bornes de la conception humaine. (Léger Noël.)

ABRACALAN. s. m. T. cabalistique. Probablement le même qu'*abracadabra* et *abrasax*, dont il avait toutes les propriétés, selon les Juifs.

— C'était encore le nom d'une idole syrienne.

ABRACE. Général en chef des armées d'Artaxerce.

ABRACHALEUS. Un des noms de la seconde étoile des Gémeaux, marquée β dans les catalogues, et appelée aussi *Pollux*.

ABRACHIE. s. f. (pr. a-bra-ki; ét. gr., *a* priv.; βραχίων, bras; sans bras). Anat. État d'un fœtus monstrueux qui n'a point de bras.

ABRADATE. Roi allié de Cyrus, il périt dans la première bataille, et sa femme se tua sur son corps, 548 ans avant Jésus-Christ.

ABRAHAH. Roi d'Ethiopie, vers l'an 571.

ABRAHAM. (ét. hébr., *père d'une grande multitude*). Hist. sainte, Patriarche, fils de Tharé, né à Ur en Chaldée, l'an du monde 2008; fit deux fois alliance avec le Seigneur, qui le bénit et lui promit de multiplier au delà du nombre des étoiles sa postérité dans la personne de son fils Isaac. Le signe de cette alliance fut la circoncision. Abraham mourut l'an 2183, à Hébron, en Palestine. Il est *le père des croyants*, et son nom est encore vénéré des Juifs ainsi que des Arabes qui prétendent tirer de lui leur origine.

— ÈRE D'ABRAHAM. Commence à la vocation de ce patriarche et précède l'incarnation de 2015 ans.

ABRAHAM (St). Abbé de St-Cyrgues, en Auvergne, au milieu du Ve siècle; fêté le 15 juin.

ABRAHAM ou **ABRAMES** (St). Du diocèse de Cyr, en Syrie; archevêque de Carrès, en Mésopotamie, mort à Constantinople, sous Théodose le Jeune, qui le respectait; fêté par les Grecs le 14 février.

ABRAHAM (St). Célèbre cénobite, né en Mésopotamie, au IVe ou VIe siècle; mort à l'âge de 70 ans; fêté le 29 octobre dans l'église grecque, le 16 mars dans l'église romaine.

ABRAHAM (d'Antioche). Fondateur de la secte des abrahamites, au IXe siècle.

ABRAHAM (Gérard). Capitaine flamand, tué en 1600, dans un combat singulier de 22 Français contre 22 Flamands, devant Bois-le-Duc.

ABRAHAM (Bataille de St-). En 1759, où les Français furent battus par les Anglais.

ABRAHAM BEN CHIJA. Astronome et géographe remarquable, né en Espagne, en 1070.

ABRAHAM DE BOLMA. Juif, grammairien, né à Lucques, au XVIe siècle.

ABRAHAM DE SAINTE-CLAIRE. Moine augustin, prédicateur burlesque, né en Souabe, en 1642; mort en 1709.

ABRAHAM ECHELLENSIS. Savant maronite, professeur de syriaque et d'arabe à Rome, mort en 1664.

ABRAHAM GALANTI. Rabbin italien, au XVIe siècle.

ABRAHAMITES. s. m. pl. Hist. eccl. Rénovateurs de la secte paulianiste au commencement du IXe siècle de l'ère chrétienne, en Orient.

— Moines catholiques au IXe siècle, martyrisés pour le culte des images, sous Théophile.

— Nom donné par la commission d'enquête qu'établit l'empereur Joseph II, à un certain nombre de campagnards du comitat de Pardubitz, en Bohême, qui en 1782 firent profession publique de la foi que suivait Abraham avant sa circoncision.

ABRAHAM SCHALUM. Rabbin espagnol, théologien, en 1593.

ABRAHAM SEN. Écrivain religieux, né à Flessingue en 1663; mort en 1704.

ABRAHAM SON (P.). Jurisconsulte suédois, au XVIIIe siècle.

ABRAHAM USQUE. Juif portugais, a fait, en espagnol, la fameuse traduction de la Bible imprimée à Ferrare en 1559.

ABRAHAM ZACHUT. Savant rabbin du XVe siècle, professa l'astronomie à Carthage, puis à Salamanque.

ABRAIACHE. Myth. pers. Nom d'une puissance céleste protectrice, suivant les Basilidiens.

ABRAMIS. s. m. Ichthyol. Genre de poissons, de la famille des cyprins, proposé par Cuvier.

— C'est aussi le nom grec d'un poisson du Nil. L'abramis des anciens vivait en troupe dans la mer, et ne doit pas être confondu avec notre brème, poisson d'eau douce, vivant solitaire.

ABRAM'S SCREEK. Géogr. Rivière des États-Unis, comté de Columbia, se jette dans l'Hudson à 10 kil. au-dessous de Kinderhook.

ABRAN. Géogr. anc. Ville de la tribu d'Aser, dans la Galilée supérieure.

ABRANCHES. s. m. pl. (ét. gr., *a* priv.; βράγχια, branchies). Hist. nat. Annélides, vers à sang rouge, ordre constitué par Cuvier et divisé en deux familles, celle des *abranches sétigères*, et celle des *abranches asétigères* ou *sans soie*. Milne Edwards a formé de ces deux familles deux ordres distincts, les *annélides terricoles* et les *annélides suceurs*. V. ANNÉLIDES.

ABRANCHÈS (Alvarèse d'). L'un des généraux portugais qui placèrent les Bragances sur le trône, en 1640.

ABRANIDE. s. f. Ant. grecq. Vêtement de couleur jaune à l'usage des femmes spartiates.

ABRANTÈS. Géogr. Ville du Portugal, à 120 kil. de Lisbonne. En 1807, une armée française y remporta une brillante victoire, en mémoire de laquelle Bonaparte conféra à Junot, qui y commandait, le titre de duc d'Abrantès. V. JUNOT.

— ABRANTÈS. Géogr. Petite ville du Brésil, à 28 kil. N.-E. de Bahia, et à 4 kil. de la mer.

— ABRANTÈS (Don José, marquis d'). Né à Lisbonne, en 1783; otage à Paris jusqu'en 1814; partisan de don Miguel, mourut en 1826.

ABRAQUÉ, ÉE. part. pass. du v. Abraquer. Mar. V. EMBRAQUÉ.

ABRAQUER. v. a. 1re conj. Mar. V. EMBRAQUER.

ABRAS. s. m. Technol. Garniture de fer qui enveloppe le manche d'un marteau de forge.

ABRASIN. Bot. Nom japonais d'un petit arbre de la famille des euphorbiacées, appelé dans l'Inde *arbre d'huile*, de la graine duquel on exprime une huile de ménage qui ressemble à notre huile de noix, sert à l'éclairage et entre dans la composition d'un vernis.

ABRASION. s. f. (du lat., *abradere*, racler, ratisser, gratter). Chir. et méd. Exulcération superficielle des membranes qui se détachent par petits fragments.

— Accident qui se manifeste dans plusieurs inflammations aiguës ou chroniques du tube intestinal, et par suite duquel les déjections contiennent de petites portions membraniformes, vulgairement appelées *raclures de boyaux*.

— Action irritante des purgatifs drastiques. || Résorption des molécules dont les organes sont formés.

ABRATAN. s. f. Un des noms de l'aurone. V. AURONE.

ABRAX. Myth. gr. Un des chevaux de l'Aurore.

ABRAXAS ou **ABRASAX** et même **ABRACAX.** Myth. Nom du Dieu suprême, selon les Basilidiens hérétiques du XIe siècle de J.-C. Ce mot *abraxas* renfermait, disait-on, de grands mystères, et avait autant de vertus qu'il y a de jours dans l'an, parce que les sept lettres dont il se compose formaient en grec le nombre 365, qui est celui des jours de l'année. Basilides avait la prétention de fondre les dogmes du christianisme avec les idées religieuses anciennement en vogue dans l'Egypte, la Syrie et la Perse; aussi *Abraxas* paraît-il être le même que *Mithra*, et était-il représenté sous toutes les formes imaginables. Jésus-Christ, d'après Basilides, n'était qu'un fantôme envoyé sur la terre par *Abraxas*.

— ABRAXAS (Pierres d'). On nommait ainsi les amulettes mystérieux et symboliques en pierres taillées, sur lesquels étaient gravés des caractères hiéroglyphiques, ainsi que des figures humaines ou des têtes d'animaux et de reptiles, etc., avec un singulier mélange de maximes chrétiennes ou juives, soit pures, soit entées sur le paganisme.

— ABRAXAS. Mot considéré comme terme magique, était inscrit à la circonférence d'un cercle pour produire, disait-on, de grands effets.

— ABRAXAS. Entom. Genre de l'ordre des lépidoptères, famille des nocturnes, tribu des phalénites.

ABRAXOÏDES. adj. et s. f. pl. Pierres d'Abraxas. V. ABRAXAS.

ABRAZITE. s. f. Minér. Synonyme du GISMONDINE.

ABRE ou **ABRUS.** s. m. (en gr. ἁβρός, mou). Hist. nat. Bot. Genre de la famille des légumineuses. L'espèce la mieux connue est l'arbre à collier ou à chapelet, sous-arbrisseau de l'Afrique et de l'Inde, ayant certaines vertus médicales. Son nom lui vient de la finesse et de la mollesse de ses feuilles.

ABRÉE. s. m. (en gr. ἁβρός, élégant). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des clavicornes, tribu des hystérides.

ABRÉGÉ. s. m. (ét. celt., *a*, de, *breg*, couper; lat. *ab*, de; *breviatus*, accourci; rac. *brevis*, court). Réduction substantielle d'une chose. Se dit, au propre, des lettres, des arts et des sciences, et signifie un discours, un écrit, un livre, dans lequel on réduit en moins de mots la substance de ce qui a été ou pourrait être dit ou écrit ailleurs avec plus de détails, et dès lors avec plus d'étendue. L'abrégé est une courte exposition d'un grand ouvrage. Il ne se dit pas seulement de la réduction d'un ouvrage fait, mais encore de celle d'un ouvrage à faire. Abrégé d'un livre. Abrégé d'histoire, de géographie, de physique, de chimie, d'astronomie, de botanique. Abrégé de religion, de théologie, de morale, de philosophie, etc. Les critiques et les gens studieux sont les ennemis des *abrégés*, et prétendent que la coutume de les faire ne s'est introduite que longtemps après ces siècles heureux où florissaient les belles-lettres et les sciences chez les Grecs et les Romains. C'est, à leur avis, un des premiers fruits de l'ignorance et de la fainéantise. Il y a plusieurs sortes d'*abrégés:* 1° Ceux où l'on a réduit les auteurs, en gardant régulièrement leurs expressions, mais en tâchant de renfermer tout leur sens en peu de mots; 2° les *abrégés* proprement dits, que les abréviateurs ont faits à leur mode et dans leur style particulier; 3° les centons ou rapsodies qui ne sont que des compilations de divers morceaux; 4° les lieux communs ou classes sous lesquelles on a rangé les matières relatives à un même titre; 5° les recueils accompagnés de remarques faites par certains lecteurs pour leur utilité particulière; 6° les extraits, qui ne contiennent que des lambeaux sans suite. Les *abrégés* sont commodes pour certaines personnes qui n'ont ni le loisir de consulter les originaux, ni les facilités de se les procurer, ni le talent de les approfondir. (Dict. encycl.) On met ordinairement entre les mains des jeunes gens des *abrégés* dont ils ne tirent aucun fruit, parce qu'ils n'ont pas assez d'idées acquises. (Id.) Tout *abrégé* d'un bon livre est un sot *abrégé*. (Montaigne.) De combien de livres ne peut-on pas dire : vos *abrégés* sont longs au dernier point. (J.-B. Rouss.)

— Se dit, par analogie, d'une personne ou

d'une chose dont on veut louer excessivement l'excellence. L'homme est l'abrégé des merveilles de l'univers. Paris est un abrégé de merveilles. Le cœur de cette personne est l'abrégé de toutes les vertus. L'amour est la plénitude et l'*abrégé* de toute la loi. (Port-R.)

— Syn. d'*abréviation*. Retranchement de quelques lettres dans un mot, pour que l'écriture soit plus rapide et occupe moins d'espace. Il est malaisé de déchiffrer les *abrégés* qui sont dans les bulles et les signatures de la cour de Rome. (Pelis.)

— T. d'organiste. Mécanisme qui, par l'assemblage des rouleaux, transporte aux soupapes des sommiers respectifs le mouvement des touches des claviers. En examinant un orgue, on connaît que les *abrégés* sont bien faits, lorsque le clavier n'est point tardif à donner le vent aux tuyaux, lorsqu'il se ferme aisément, et qu'il n'est pas besoin de beaucoup enfoncer les touches. (Trév.)

— On dit : *Faire un abrégé*. Mézeray a fait en trois volumes l'*abrégé* de sa grande histoire. (Trév.)

— *Donner un abrégé de*. Le président Hénault a donné un *abrégé* chronologique de l'histoire de France. (Acad.) Donnez-moi un *abrégé* de votre affaire. (Id.) Donner des *abrégés* des auteurs les plus célèbres. (Fonten.) Procéder par *abrégé*. (Id.)

— EN ABRÉGÉ. Locut. adv. Brièvement, en peu de mots, en raccourci. Réduire, mettre en abrégé. Pour profiter de la lecture, il faut recueillir *en abrégé* ce qu'on trouve de plus curieux dans les livres. (Trév.) Sans tant de circuits et de détours, contez-nous la chose *en abrégé*. (Id.) La conscience est tout un monde en petit, l'univers en *abrégé*. (Cousin.)

— *En abrégé* ou *par abrégé*, signifie aussi Par abréviation. Écrivez ce mot *en abrégé*. (Acad.) Au lieu d'écrire monsieur et madame, on écrit M^r et Mme *par abrégé*. (Dict. encycl.)

— Syn. comp. ABRÉGÉ. ÉPITOME. PRÉCIS. SOMMAIRE. L'*abrégé* est la réduction d'un grand ouvrage dans le style qui convient à celui qui abrége; l'*épitome* est une réduction plus succincte, en conservant les propres expressions de l'original; le *précis*, moins étendu que l'*abrégé* et l'*épitome*, ne donne qu'une idée juste de l'ouvrage; le *sommaire*, moins étendu encore, indique simplement les principales choses, mais sans liaison, et se place ordinairement à la tête de chaque chapitre ou de chaque division principale.

ABRÉGÉ, ÉE. part. pass. du v. Abréger. Il s'emploie comme adjectif. Un discours abrégé. Une histoire abrégée. Un plan abrégé. Une méthode abrégée. Je ne vous ai donné qu'un plan très-*abrégé*, de mon poëme. (Volt.) Il régit la préposition *par*. Combien nos jours ne sont-ils pas *abrégés* par les plaisirs !

ABRÉGEMENT. s. m. (ét. celt., *a*, de; *breg*, couper). Action d'abréger; résultat de cette action. Ce mot, omis par l'Acad. et enregistré par quelques lexicographes, mais comme un terme vieilli et inutile, est nécessaire à notre langue, car il exprime une idée qui lui est propre et qu'on ne pourrait exprimer sans lui. La correction et l'*abrégement* de cet ouvrage ont demandé plus de temps que sa composition. Dans cette phrase, *abrégement* est indispensable et tout à fait approprié à l'idée d'*abréger*, mais sans être le moins du monde synonyme d'*abréviation*.

ABRÉGER. v. a. 1re conj. (ét. celt., *a*, de; *breg*, couper, lat. *ab*, de; *breviare*, accourcir). Devant un *a* ou un *o*, le *g* est immédiatement suivi d'un *e* muet, afin de conserver la prononciation douce du *j*. *J'abrége, tu abréges, il abrége, nous abrégeons, vous abrégez, ils abrégent. J'abrégeais, nous abrégions. J'abrégeai, nous abrégeâmes. J'abrégerai, nous abrégerons. J'abrégerais, nous abrégerions. Abrége, abrégeons. Que j'abrége, que nous abrégions. Que j'abrégeasse, que nous abrégeassions. Abrégeant*, etc. Il signifie, Retrancher de la longueur d'une chose, diminuer, rendre plus court. On *abrége* son chemin, en prenant une traverse qui coupe au plus court. (Trév.) Prenez par là, vous *abrégerez* de beaucoup votre chemin. (Id.)

— Fig. L'avidité tient lieu de talent à un grand nombre de personnes, et sait leur *abréger* le chemin de la fortune. (S. Dubay.)

— Fig. Rien n'*abrége* tant les difficultés que la poésie. (D'Alemb.) Les plantes qui occupent longtemps le terrain repoussent en général la charrue et les instruments qui *abrégent* le travail. (Sismondi.)

— Il se dit principalement par rapport au temps et à sa durée. Les plaisirs *abrégent* les jours. (Mass.) *Abréger* les heures du combat. (Id.) Les excès ont *abrégé* ses jours. (Volt.) Cours par un prompt trépas *abréger* ton supplice. (Rac.) S'il n'eût point prié Dieu d'*abréger* la journée. (Boil.) Ce malheureux dont il vient d'*abréger* la carrière. (J.-B. Rouss.) Ma main d'une infidèle vie *abrégera* le reste. (Rac.) Les jours de l'homme ont été *abrégés* depuis le déluge. (P. d'Ablanc.) Boileau a dit : Enfin, pour *abréger* un si plaisant prodige. Cette ellipse est un peu trop forte, même en vers. On n'abrége pas un prodige; on ne peut abréger que la narration qu'on en fait.

Puisse une prompte mort, *abrégeant* ma misère,
Épargner à mon cœur ces tableaux douloureux.
(DELILLE.)

Heureux, si du pavot le perfide secours,
Pour adoucir ses nuits, n'eût *abrégé* ses jours.
(Id.)

— Il signifie quelquefois, Faire paraître moins long, en charmant, en rendant agréable. Omission de M. Landais. Rien n'*abrége* le temps comme le travail, la variété des occupations. (Acad.) La conversation *abrége* la route. (Id.)

— *Abréger* se prend quelquefois absolument, au propre et au figuré. Prenez ce chemin, il abrége. (Acad.) Vous êtes trop long, *abrégez*. (Trév.) C'est *abréger* avec certaines gens que de penser qu'ils sont incapables de parler juste. (La Bruy.)

— *Abréger un ouvrage*. Cette acception est omise dans le Diction. de l'Acad., car la définition qu'elle donne du mot *abréger* (rendre plus court) ne saurait s'appliquer à ce verbe lorsqu'il signifie faire l'abrégé d'un ouvrage. On rend un ouvrage plus court, si l'on en retranche un chapitre, un livre, un épisode, mais ce n'est pas là ce qu'on appelle abréger. *Abréger un ouvrage*, c'est réduire en moins de paroles la substance de ce qui est dit dans cet ouvrage plus au long et plus en détail. Selon la définition de l'Acad., on abrégerait un bâton en le coupant, on abrégerait une robe en y faisant un rempli, etc. On voit combien il importe de donner des définitions exactes et de n'omettre aucune acception.

— Jurispr. féod. *Abréger un fief*. Le diminuer, en amortir une partie, en réduire les redevances. Un seigneur *abrégeait* ou démembrait un fief, lorsqu'il permettait à des gens de main-morte de posséder des héritages qui en relevaient. (St-Allais.)

— On disait anciennement *abréger une affaire*, pour, La dépêcher, en hâter l'expédition.

— S'ABRÉGER. v. pron. Être abrégé, devenir plus court. Cet emploi est omis dans presque tous les dictionnaires, et si M. Landais le mentionne, il le fait sans l'accompagner d'aucun exemple. La vie déjà raccourcie s'*abrége* encore par les violences qui s'introduisent dans le genre humain. (Boss.)

— S'*abréger* voulait dire Dépérir, s'humilier. Toutes natures s'*abrégent* et descendent. (Chasse de Gast. Phœb.) Saint Bernard l'employait fréquemment en ce sens dans ses sermons. On dit encore s'*abréger* dans le sens de Se restreindre en paroles, Arriver promptement à la fin de son discours.

ABRENTIUS. Hist. anc. Fait gouverneur de Tarente par Annibal; livra la ville aux Romains.

ABRENUNTIO. (pr. *ab-re-non-ci-o*). Mot latin qui signifie, *je renonce*. Il est populaire, et tire son origine de la formule par laquelle le catéchumène s'engageait solennellement, au moment d'être baptisé, à renoncer aux œuvres et aux pompes du démon. *Abrenuntio*, disait-il. C'était alors un serment redoutable et sacré, un jurement énergique marquant de l'horreur. Le peuple ne s'en sert plus que lorsqu'il s'agit d'un homme de mauvaise foi qui nie une dette ou autre chose qu'on lui demande. Il avait promis de payer cent écus; mais quand on les lui a demandés, il est allé à *abrenuntio*. (Trév.)

ABRESCH. (pr. *a-bré-che*). Savant helléniste, critique, recteur hollandais, né à Hambourg en 1699; mort à Zwoll en 1782.

ABRETS (Les). Géogr. Bourg et comm. de France, dép. de l'Isère, arr. et à 12 kil. de Latour-du-Pin; 1,203 hab.

ABRETTANE ou **ABRETTÈNE**. adj. m. (en gr. ἀβρεττηνός). Myth. Surnom local de Jupiter, protecteur de l'Abrettène, contrée de Mysie.

ABRETTIE. (en gr. ἀβρεττία). Myth. Nymphe à qui l'Abrettène, en Mysie, devait son nom.

ABREU (Jean Manuel d'). Géomètre portugais, né en 1754, professeur de mathématiques à l'académie royale de marine, mort aux îles Açores en 1815.

ABREUVAGE. s. m. Action d'abreuver, de s'abreuver. Quelques-uns l'emploient dans le sens d'ABREUVOIR. Conduire les chevaux à l'abreuvage.

ABREUVÉ, ÉE. part. pass. du v. Abreuver. Il s'emploie comme adjectif, au propre et au figuré, et se construit avec la préposition *de* pour désigner la chose dont on est abreuvé. Me nourrissant de fiel, de larmes *abreuvée*. (Rac.) J'ai laissé Léonore de ses pleurs *abreuvée*... plantes seront *abreuvées* de la rosée du ciel et des eaux de la grâce. (Mass.) Monstre nourri de sang, cœur *abreuvé* de fiel. (J.-B. Rouss.) Une tige d'une onde pure *abreuvée*. (Id.) Ce destructeur des rois de leur sang *abreuvé*. (Volt.) Sur ces chemins de carnage *abreuvés*. (Id.) Sitôt que du nectar la troupe est *abreuvée*. (Boil.) On se sert de la préposition *par* pour désigner la cause. En Égypte, où il ne pleut presque jamais, la terre est *abreuvée* par les débordements du Nil. (B. de St-P.) La France est par leurs mains de son sang *abreuvée*. (La Harpe.)

Dans ces prés *abreuvés* des eaux de la colline,
Couché sur ses genoux, le bœuf pesant rumine.
(DELILLE.)

— Pathol. Qui est humide. Pour exprimer la mollesse et l'humidité d'une plaie, on dit qu'elle est abreuvée de sucs.

ABREUVEMENT. s. m. Ce mot est l'un de ceux qu'il importe de réintégrer dans la langue; il est régulier, sonore, et nécessaire pour exprimer l'action et le résultat de l'action d'abreuver. Un triste et capricieux usage a beaucoup enlevé à la langue française, que les invasions du néologisme trop souvent illégitimes sont bien loin d'enrichir. Par l'*abreuvement* des chevaux de Xerxès, s'asséchaient les fleuves. (Al. Chartier.)

ABREUVER. v. a. 1re conj. (en lang. celt., *abeuvri, abeuvryn*, mener à l'eau). Anciennement on disait *abeuvrer*, ce qui était bien plus étymologique; ce n'est que beaucoup plus tard qu'on a dit *abreuver*, par transposition de la lettre *r*. Dans une vieille charte de l'an 1343, il est parlé de l'éponge dont J.-C. fut *abeuvré*. Ce verbe signifiait autrefois littéralement Faire boire, désaltérer; et, par extension, Imbiber, pénétrer, instruire. Aujourd'hui, il signifie, au propre, Faire boire les chevaux, les bœufs et autres animaux domestiques qu'on mène ordinairement à l'abreuvoir.

— Se dit avec un nom de personne pour complément. Le rendez-vous de guerre est un champ, une prairie, un champ de mars, un champ de mai, le long d'un fleuve salutaire qui *abreuve* le peuple. (Michelet.) Les puits qu'ils avaient creusés dans ces pays secs, pour *abreuver* leur famille et leurs troupeaux. (Boss.)

— Fig. Cette nourrice des infortunés, l'Espérance, placée auprès de l'homme, comme une mère auprès de son enfant malade, le berce dans ses bras, le suspend à sa mamelle intarissable, et l'*abreuve* d'un lait qui calme ses douleurs. (Chateaub.)

— Fam. Se dit des personnes et signifie, Donner, payer largement à boire. Vous nous avez bien abreuvés. J'ai *abreuvé* toute la troupe. (Acad.)

— Agric. *Abreuver les terres*. Se dit de la pluie qui tombe naturellement et périodiquement sur les terres, les humecte et les fertilise. || *Abreuver les terres*, les arroser; se dit en particulier des prairies que l'on arrose artificiellement au moyen de réservoirs d'eau ménagés exprès, ou par le voisinage d'un ruisseau ou d'une rivière dont on rehausse la surface par un ou plusieurs bâtardeaux. On ouvre un fossé qui conduit l'eau dans la partie la plus élevée de la prairie et la distribue également par des rigoles ou des saignées. C'est ce qu'on appelle *abreuver* par immersion. (Rozier.)

— Jard. *Abreuver*. C'est humecter les plantes selon leur besoin par irrigation.

— Anc. T. de mar. *Abreuver un vaisseau*, c'était, avant de le lancer à la mer, introduire de l'eau entre son franc-bord et son vaigrage, pour voir s'il n'avait pas de voie d'eau. Expérience dangereuse à laquelle on a renoncé; car la partie qui avait été inondée pourrissait promptement par humidité et privation d'air. On dit aussi *abreuver* des tonneaux, des cuves, c'est-à-dire, les remplir d'eau pour s'assurer qu'ils ne coulent point, avant d'y mettre de la vendange, du vin, de la bière, etc.

— Arts. *Abreuver*. Mettre sur un fond poreux une couche d'huile, d'encollage, de couleur ou de vernis, pour en boucher les pores et en rendre la surface unie.

— Fig. *Abreuver*, syn. de Remplir, accabler; se dit des personnes et se prend le plus souvent en mauvaise part. Abreuver d'ennuis, de chagrins, de dégoûts, de douleurs, d'humiliations, de contrariétés, de tourments, de fiel, d'amertume, etc. Venez-vous encore m'*abreuver* de fiel et d'absinthe ? (Mass.)

— *Abreuver* se prend aussi quelquefois en bonne part. Abreuver de plaisirs, de délices, de jouissances.

Quand le plaisir à grands coups m'*abreuvant*,
Gaîment m'assiége et derrière et devant,
Je suis vivant, bien vivant, très-vivant !
(BÉRANGER.)

— Fig. et fam. On dit, *abreuver* tout le monde d'une nouvelle, c'est-à-dire, la répandre partout, la porter à toutes les oreilles.

— On peut dire encore, mais c'est une locution douteuse, *abreuver quelqu'un d'une opinion*, le prévenir, lui donner la première impression, l'en remplir. (Trév.)

— S'ABREUVER, v. pron., avec ou sans complément, se dit au propre, des bestiaux qui boivent à l'abreuvoir. Se dit aussi, mais très-familièrement, des personnes qui boivent en...

— Fig. Se couvrir, s'inonder, ordinairement en mauvaise part; s'abreuver de larmes, de sang, de honte, d'ignominie. On dit aussi s'abreuver de plaisirs. Quoi ! je ne la verrai plus ! oh ! il fallait m'avertir : je ne l'ai pas assez regardée hier, je ne me suis pas *abreuvé* de sa vue ! (Alph. Karr.) Il s'*abreuve* à longs traits dans les sources de la sagesse. (J.-B. Rouss.) J'ai laissé mon cœur se livrer sans réserve à tous les plaisirs et s'*abreuver* de délices. (Ste Bible.) Souvenez-vous de ces sources immortelles où vous vous êtes *abreuvés* des saintes eaux de la sagesse. (Patru.)

. . . . Et ce rivage affreux
S'*abreuvait* à regret de leur sang malheureux.
(VOLTAIRE.)

ABREUVOIR. s. m. (v. lang. celt. *abreuvraig*, *abrehuer*, et en basse latinité *abevragium*). Lieu où l'on mène boire et se baigner les animaux, et en particulier les chevaux. C'est aussi un glacis, le plus souvent pavé de grès et revêtu de pierres, qui conduit à un bassin ou à une rivière pour abreuver les chevaux. La meilleure eau pour un *abreuvoir* est celle que fournissent les ruisseaux et les rivières, dont le fond est de sable. (Dict. d'agric.) Chez des cultivateurs, on voit un *abreuvoir* particulier; ailleurs il existe un *abreuvoir* commun à tout un village. (Id.) Faute d'eau courante, on est souvent réduit à faire un *abreuvoir* à une mare, à un fossé; l'eau en est presque toujours malsaine, car alors elle est stagnante, bourbeuse et pullulant d'insectes. Pour la santé des animaux, il faudrait avoir un *abreuvoir* et un lavoir séparés. (Id.)

— On appelle aussi *abreuvoirs* des auges de pierre et de bois plus ou moins larges et profondes, selon la quantité de bêtes que l'on veut y abreuver.

— Oisel. Lieu où les oiseaux se désaltèrent ou se baignent en foule, à certaines heures du jour. On leur donne la chasse avec des gluaux, avec des raquettes, des sauterelles, des rejets, des collets et quantité d'autres piéges, selon les circonstances, les localités et les espèces d'oiseaux qui fréquentent le canton. On appelle cela *chasser à l'abreuvoir* ou *aux abreuvoirs, tendre à l'abreuvoir, prendre des oiseaux à l'abreuvoir*.

— Archit. ou maçonn. Petite ouverture pratiquée entre les joints de deux pierres pour y couler du plâtre ou du mortier liquide, qui, devenu sec, s'attache à la pierre et fait corps avec elle. || On se sert mieux du mot *godet*.

— Hortic. Syn. de gélivure. Altération occasionnée par les fortes gelées, qui font fendre les arbres dans la direction de leurs fibres ligneuses. L'*abreuvoir* entame et endommage souvent la substance qui forme le bois; l'arbre alors ne se régénère plus. (Dict. d'agric.)

— Loc. prov. et pop. *Abreuvoir à mouches*. Se dit, au figuré, d'une grande plaie au visage ou à la tête; et cette expression, qui n'est que du style burlesque, vient de l'habitude où sont les mouches de venir sucer l'humeur qui distille des plaies.

Quand Hercule après maintes touches
Lui fit un *abreuvoir à mouches*. (SCARRON.)

— Prov. *Un bon cheval va bien tout seul à l'abreuvoir*. Se dit en langage burlesque quand on se lève de table pour prendre soi-même à boire au buffet.

ABRÉV. V. ABRÉVIATION.

ABRÉVIATEUR. s. m. (en lat. *abreviator*; rac., *brevis*, court). Celui qui abrége un ouvrage, auteur d'un abrégé. De Sponde, évêque de Pamiers, est l'*abréviateur* de Baronius; Bernier, celui de Gassendi. (Trév.) Justin est l'*abréviateur* de Trogue-Pompée. (Acad.) Les *abréviateurs* sont cause qu'on peut se passer des originaux. Il faut du goût et de l'intelligence pour être un excellent *abréviateur*. (Id.)

— ABRÉVIATEURS. s. m. pl. Officiers de la chancellerie romaine, qui dressent les bulles, les brefs, etc., etc., dans un style hérissé d'abréviations, les douze premiers ont le rang de prélats, les vingt-deux suivants sont d'un rang moins élevé, les autres sont laïques. On les nomme aussi *officiers du grand et du petit parquet*, parce qu'ils s'assemblent au parquet de la chancellerie.

ABRÉVIATIF, IVE. adj. (même étym. qu'Abrégé, Abréviation). Philol. Qui abrége, qui sert à l'abréviation. Se dit des lettres, caractères, signes, formules, etc. Signes abréviatifs. Lettres abréviatives.

ABRÉVIATION. s. f. (pr. *a-bré-vi-a-ci-on*, ét. lat. *ab*, de; *breviatio*, accourcissement). Retranchement de lettres dans un mot pour donner à l'écriture plus de rapidité en moins d'espace, au plur., *abréviations*. Se dit des caractères mêmes qui servent à abréger. Les abréviations viennent des Égyptiens, à qui les Grecs les empruntèrent pour les transmettre plus tard aux Latins. C'était, chez ces derniers, tout un système d'écriture d'après lequel chaque caractère ou note se composait de deux ou plusieurs lettres unies en un seul signe. Ennius inventa onze cents de ces notes; Tyron, affranchi de Cicéron, en augmenta considérablement le nombre, et enseigna le premier une méthode d'écriture aussi rapide que la parole; c'est de lui que les abréviations ont emprunté le nom de *notes tyroniennes*. Persannius, Philargyrus, Aquila et Sénèque portèrent successivement les signes abréviatifs jusqu'à cinq mille. Cicéron se servit le premier des notes tyroniennes pour recueillir le discours de... Tibère les employait avec une grande facilité, dit Suétone. Cyprien, évêque de Carthage, mit en notes les expressions particulières aux chrétiens. Dans le moyen-âge, les abréviations tyroniennes étaient, pour ainsi dire, une écriture usuelle. Sous Louis le Débonnaire, en France, on n'écrivait pas autrement les diplômes et la majeure partie des actes publics; les vieux manuscrits sont hérissés d'abréviations, ainsi que les premiers livres imprimés. L'abus en devint tel, au commencement du XIVe siècle, que Philippe le Bel fut obligé de proscrire, par ordonnance, les abréviations dans les actes juridiques, et spécialement dans les minutes des notaires.

— *Abréviation algébrique*. C'est la réduction d'une quantité composée à une expression plus simple ou à l'expression la plus simple qu'elle puisse avoir.

— *Principes d'abréviations*. Avant d'intro-

duire dans un ouvrage une manière quelconque d'abréger, il faut combiner entre elles toutes les abréviations de l'ouvrage, pour qu'elles soient distinctes et faciles à retenir. L'abréviation se fait 1° *par retranchement de lettres*, en laissant subsister le plus d'indices possible du mot abrégé, afin d'éviter l'équivoque, mais aussi sans énonciation superflue; 2° *par combinaison* de chiffres et de minuscules ou signes supérieurs, ce qui donne lieu à une signification tout à fait mentale, intentionnelle, qui exige beaucoup de clarté; 3° *par substitution* de lettres autres que celles du mot abrégé, équivalant à des signes: *c'est l'abréviation facultative* ou *conventionnelle*; 4° *par des signes particuliers* qui ne représentent pas même des lettres. || Les adverbes numériques *primo*, *secundo*, *tertio*, etc., s'expriment par leur nombre correspondant en chiffres arabes, suivi d'un *o* supérieur: 1°, 2°, 3°, etc. Les noms de nombre ordinaux sont souvent abrégés soit en chiffres romains, soit en chiffres arabes, selon le cas, et suivis d'un *e* supérieur: IIe, V^e, VIIe. Premier, 1er. Première, eu égard à la terminaison féminine, s'abrége ainsi, 1re. —De même pour certains formats de livres, on met, in-f°, in-4°, in-8°.—Les ouvrages de sciences et d'arts qui ont leurs abréviations particulières, doivent en contenir la liste en tête du livre.—Si, dans l'abréviation, le retranchement porte sur la terminaison du mot, on l'appelle *apocope*; s'il porte sur l'intérieur du mot, on l'appelle *syncope*. Relativement à ces deux modes de retranchement, observons que, dans le premier, il faut, autant que possible, conserver le radical du mot; et que, si l'on a recours au second, ce doit être pour un besoin absolu.

ABRÉVIATIVEMENT. adv. (ét. celt., *a*, de; *breich*, coupé). Par abréviation, d'une manière abrégée. Ce mot, qui est cependant très-usité, ne se trouve pas dans le Dictionnaire de l'Académie.

ABRÉVIER, v. a. 1re conj. Abréger. Ce mot a vieilli, et pourquoi? Nous disons *abréviateur*, *abréviation*, *abréviatif*, *abréviativement*; il était tout simple de dire *abrévier*, l'*abréviare* des Latins, plutôt que de créer le verbe *abréger*, dont la dérivation est forcée. On peut regretter les caprices souvent inexplicables de l'usage, mais il est presque impossible de prescrire contre eux.

ABRÉYER. v. a. 1re conj. (pr. *a-bré-ié*). Mar. Par corruption du verbe *abrier* ou *abriter*. Il y a plus d'un demi-siècle que nos officiers de marine emploient le verbe *abriter* dans toutes les significations d'*abréyer*. V. ABRITER.

ABRI. s. m. (M. Landais fait venir, d'après Trévoux, ce mot du lat. *apricus*, adj. d'*aperire*, ouvrir; seulement il ne pousse pas la franchise aussi loin que lui, car si Trévoux dit que *abri* vient d'*apricus*, ouvert, il ajoute aussitôt qu'il signifie tout le contraire. En effet, c'est un contre-sens. *Abri* et *couvert* sont deux mots identiques qui repoussent toute parenté avec le verbe *ouvrir*. Il est plus simple de tirer *abri*, d'*abre*, orthographe primitive d'*arbre*. Cette origine est si naturelle, que nous voyons *abre* et *abri* suivre les mêmes formes orthographiques; si bien que l'on a dit en même temps *arbre* et *arbri*.) L'acception propre de ce mot n'est autre chose que le couvert que procurent les branches d'un arbre; et c'est par extension qu'on lui a donné l'acception générale qui lui reste, celle de désigner un lieu où l'on peut se mettre à couvert du vent, de la pluie, de l'ardeur du soleil et des diverses incommodités du temps. Il s'emploie absolument au propre et au figuré. Un bon abri. Un abri champêtre. Un modeste abri. Un abri propice. Un abri favorable. Chercher un abri. Trouver un abri, de l'abri. Sans autre *abri* que celui d'un ciel serein. (Boil.) L'abroma craint nos hivers, et ce n'est qu'autant que nous lui ménageons un *abri* et une douce température dans nos serres, qu'il consent à nous faire jouir des superbes bouquets qui couronnent ses tiges. (Dict. d'hist. nat.) C'est un lieu extrêmement découvert où il n'y a point d'*abri*. (Acad.)

Son port fut florissant, mais sa rade infidèle
N'offre plus qu'un *abri* peu propice au nocher.
(DELILLE.)

Dites-moi sur quel bord, vers quel sommet [lointain,
Ses chameaux vont paissant une herbe parfu- [mée.
Sont-ils sous les palmiers de la verte Idumée,
Ou sous le frais *abri* des rochers de Sanir?

Je veux une coiffure, en dépit de la mode,
Sous qui toute ma tête ait un *abri* commode.
(MOLIÈRE.)

— *L'abri de*, signifie le couvert de. Chercher l'*abri* des rochers. (J.-B. Rouss.) Et des hautes forêts les verdoyants *abris*. (Chênedollé.)

Le fleuve se resserre, et l'habitant des eaux
Cherche l'*abri* d'un antre ou l'*abri* des ruisseaux.
(ST-LAMBERT.)

— Fig. Sous le puissant *abri* de son bras despotique. (Volt.)

— Fig. *Abri de cristal*, expression poétique pour désigner une cloche que l'on met sur des plantes pour les garantir du froid, etc. Omis. des dictionnaires.

D'un *abri de cristal* muni d'un chaume épais,
Durant ces mois douteux, offrez-lui les bienfaits.
(CASTEL.)

— *Un abri contre*. Signifie un lieu qui met à couvert, qui garantit de. Des forêts de sapins résineux et pyramidaux et de bouleaux inflammables lui donnent des *abris* contre les neiges, et fournissent des aliments à son foyer. (B. de St-P.) Un *abri* contre la tempête. (Acad.)

— Au fig. Il se dit de tout lieu où l'on est en sûreté et généralement de tout ce qui nous garantit d'un danger. La solitude est un *abri* contre les embarras du monde. (Acad.) La médiocrité est un *abri* contre les coups de la fortune. (Id.)

— À L'ABRI. Loc. adv. Dans un lieu couvert. Il s'emploie quelquefois d'une manière absolue. Etre à l'abri pendant une tempête. Il tombait une pluie abondante, nous nous mîmes à l'abri. Tout le monde rentre dans la ferme et dans la maison, chacun se tient chaud au poêle, et la bête sauvage cherche l'arbre creux, l'antre des montagnes, pour mettre son corps *à l'abri*. (Michelet.) J'abattrai un palmiste, tu en mangeras le chou, et je ferai avec ses feuilles un ajoupa pour te mettre *à l'abri*. (B. de St-P.) Ils se trouvèrent *à l'abri*, et tout auprès du port. (Fén.) Ils couvrirent la hutte de feuillages pour se mettre *à l'abri*. (Buff.) Il sut mettre *à l'abri* ses plus précieux gages. (Corn.)

— À L'ABRI DE. Se dit de ce qui sert à mettre à couvert. Etre *à l'abri* d'un bois, *à l'abri* d'une muraille. Les terreaux immergés sous l'eau, ou mis *à l'abri* du contact de l'air, ne se décomposent pas. (Chaptal). Les jardiniers ont grand soin d'élever leurs semis *à l'abri* du soleil. (Id.)

Encor si vous naissiez *à l'abri* du feuillage
Dont je couvre le voisinage. (LA FONTAINE.)

— Au fig. *A l'abri* de ce trône attendez mon retour. (Rac.) Les Troyens se sauvaient *à l'abri* de leurs tours. (Boil.) L'art militaire, *à l'abri* duquel tous les autres peuvent s'exercer en repos. (Boss.) Dans un temple où les plus grands criminels se mettent quelquefois *à l'abri* des priviléges du lieu. (Fonten.) Vous dormez *à l'abri* de ces noms révérés. (Boil.) || *A l'abri de*. Se dit par ellipse pour, A l'abri contre l'influence, la violence, la puissance de. Les montagnes mettent cette côte *à l'abri* des vents brûlants du midi. (Fén.) Il faut se loger, dans les Indes, pour y être *à l'abri* de la chaleur, des pluies et des insectes. (B. de St-P.) La chenille se choisit une retraite sous une branche, *à l'abri* des vents et de la pluie. (Id.) La providence y a mis leur nourriture en terre *à l'abri* des ouragans et des oiseaux, dans les racines du manioc et de la patate. (Id.) J'aperçus Virginie qui accourait vers la maison, la tête couverte de son jupon, qu'elle avait relevé par derrière, pour se mettre *à l'abri* d'une ondée de pluie. (Id.) Un sentier conduisait dans un bosquet d'arbres sauvages, au centre duquel croissait, *à l'abri* des vents, un arbre domestique chargé de fruits. (Id.) Le bananier ne réussit bien qu'au fond des vallées, sur le bord des ruisseaux, *à l'abri* des grands vents. (Id.) Elle les met sous ses ailes et *à l'abri* des intempéries. (Buffon.) || Il s'emploie au figuré dans le même sens. Qui peut se dire *à l'abri* de la crainte? Le lâche tremble pour lui, le brave pour l'objet de ses affections. (Cécile Fée.) Mettons-nous *à l'abri* des injures du temps. (Boil.) O vous, que la fortune maintient *à l'abri* des revers. (J.-B. Rouss.) Et sous leur toit de chaume, *à l'abri* des alarmes. (Volt.) Dans le fond des déserts, *à l'abri* des tyrans. (Id.)

Les grâces, la beauté, les Saphos de notre âge,
Ne sont pas *à l'abri* de son humeur sauvage.
(ROYOU.)

— À L'ABRI SOUS. On dit par ellipse, Être à l'abri sous, mettre à l'abri sous, se mettre à l'abri sous, pour, Être à l'abri, placé sous, mettre à l'abri en plaçant sous; se mettre à l'abri en se plaçant sous. Etre à l'abri sous un hangar. Se mettre à l'abri sous un arbre. Je vis que Virginie tenait Paul par le bras, enveloppé presque en entier de la même couverture, riant l'un et l'autre d'être ensemble *à l'abri* sous un parapluie de leur invention. (B. de St-P.)

— À L'ABRI DERRIÈRE, c'est-à-dire, à l'abri, étant placé ou en se plaçant derrière un objet quelconque. Etre *à l'abri* derrière une muraille. Se mettre *à l'abri* derrière une haie. (Acad.)

— On dit famil. et pop.: *Mettre un criminel à l'abri*; c'est-à-dire, le mettre en lieu de sûreté, en prison.

[illegible] *oiseau sans nid.*

— ABRI. Art. milit. Sorte d'abri qui, en campagne, met une troupe en sûreté, la garantit des projectiles de l'ennemi, lui ménage un défilement inaperçu, lui assure une protection contre les efforts et les coups de feu qui la menaceraient. Un bois, un coteau, un monticule, un pli de terrain, sont un moyen d'*abri* en rase campagne. (Bardin.) Si l'on s'empare des abattis de l'ennemi ou de ses redoutes, on s'en sert contre lui-même comme d'*abri*. (Id.) A l'attaque d'une place forte, le génie creuse des tranchées pour y ménager aux troupes un *abri*. (Id.)

— ABRI D'ARMES. Sorte d'abri ou de toiture qui recouvre au camp les armes en faisceaux. On confectionne en paille, en roseaux, etc., cette espèce d'enveloppe destinée à garantir des injures du temps les faisceaux d'armes.

— ABRI. Mar. Mouillage où l'on est à couvert du mauvais temps, par l'interposition des terres. Protection d'un fort que cherche quelquefois un vaisseau poursuivi par un ennemi supérieur. Cette rade, cette plage est un bon *abri*. (Acad.)

— Hyg. Moyen quelconque de garantir le corps de l'influence des causes nuisibles qui l'environnent, et en particulier des variations de l'atmosphère.

— Hortic. Tout endroit où les plantes sont mises à couvert, surtout des pluies froides, des vents glacés, et de toutes les impressions fâcheuses trop ordinaires dans l'arrière-saison. Les *abris* doivent varier suivant les circonstances locales et la constitution des plantes qui en ont besoin. (Dict. d'agric.) Les bois forment de puissants *abris* pour les champs qui les environnent, et on a vu des cultivateurs forcés de changer leur culture, parce que des bois qui servaient d'*abris* à leurs propriétés avaient été détruits. (Baudrillart.) V. HIBERNACLE.

— *Abris naturels*, comme montagnes ou forêts, dont la position et le voisinage exercent une influence ou favorable ou funeste suivant les circonstances.

— *Abris artificiels*, tels que plantations d'arbres, murs, serres, paillassons, cloches.

— Poésie. Le mot *abri* rime avec tous les mots terminés en *ri*, tels que *favori*, *cri*, *appauvri*, etc.

— Syn. comp. À L'ABRI, À COUVERT. *A l'abri*, désigne quelque chose qui défend, qui protége; *à couvert*, quelque chose qui dérobe, qui cache. On *se met à l'abri*, quand on veut être défendu contre un mal qui peut atteindre; on *se met à couvert*, quand on ne veut pas se faire voir.

ABRIAL (André-Joseph, comte d'). Né à Annonay, en 1750, commissaire du pouvoir exécutif jusqu'en 1799; ministre de la justice après le 8 brumaire, sénateur en 1802, pair de France en 1814; mort le 15 novembre 1828.

ABRIANI (Paul). Prêtre et poète italien; mort à Venise en 1699.

ABRIC. s. m. Nom que donnent au soufre quelques chimistes anglais.

ABRICOT. s. m. (en celt., *abriquesen*, *abricoden*, de *abred*, précoce.) Fruit charnu, arrondi, tirant sur le jaune, couvert de duvet plus ou moins abondant, marqué dans sa longueur par une espèce de fente ou gouttière, et renfermant un noyau lisse également arrondi, qui contient une ou deux amandes. Les amandes que renferme le noyau d'abricot sont amères, contiennent de l'acide persique, et deviendraient nuisibles si l'on en mangeait beaucoup. Espèces d'abricots suivant l'ordre de maturité: Abricot précoce ou musqué. Abricot blanc, appelé improprement abricot-pêche. Abricot pomme. Abricot angoumois. Abricot commun. Abricot de Provence. Abricot de Hollande. Abricot-alberge. Abricot de Portugal. Abricot violet. Abricot noir. Abricot de Nancy, ou véritable abricot-pêche. Un abricot. Des abricots. Un abricot odorant, parfumé, délicieux, succulent, velu, velouté. Une moitié d'abricot. Des moitiés d'abricots. Un noyau d'abricot. Des noyaux d'abricots. Compote d'abricots. Marmelade d'abricots. Pâte d'abricots. Flanc d'abricots. Beignets d'abricots. Tourte ou gâteau fourré d'abricots. Confiture d'abricots verts. Crême aux abricots. Pudding aux abricots. Poupeline de sagou aux abricots. Abricots à l'eau-de-vie. Abricots à la Condé, à la génoise, à l'orge perlé. Abricots confits au sucre. L'*abricot* parfumé sorti de l'Arménie. (Rosset). Le bois du noyau d'*abricot*, séparé de son amande et infusé dans l'eau-de-vie, fait un des meilleurs ratafias domestiques. (Dict. d'ag.) En distillant des amandes amères, après en avoir exprimé la première huile, on en obtient une autre huile rouge qui a l'odeur et le goût des noyaux d'*abricots*. (St Hilaire.)

— On doit écrire *marmelade d'abricots*, *compote d'abricots*; etc., et non *marmelade d'abricot*, *compote d'abricot*, parce que plusieurs abricots entrent dans la composition de la marmelade, de la compote. V. pour ce genre de difficulté la préposition DE.

— ABRICOT SAUVAGE. Nom que les habitants de Cayenne donnent au couroupite.

ABRICOTÉ. s. m. Confis. Dragée faite d'un morceau d'abricot enveloppé de sucre.

ABRICOTÉE. s. f. Bot. Nom d'une espèce [illegible] l'abricot.

ABRICOTIER. s. m. (en celt., *abribez*). Bot. Genre établi par Tournefort dans la famille des drupacées, et originaire d'Arménie. On le rapporte communément aujourd'hui au genre prunier.

— Plusieurs botanistes prétendent avoir observé des abricotiers sauvages dans l'Europe méridionale, ce qui ferait croire que l'Arménie n'a pas seule le privilége de les produire. La fleur de l'abricotier est d'un blanc d'albâtre, s'ouvre avant toutes les autres fleurs, et ne dure qu'un jour. L'arbre vient en espalier ou en plein vent, dans les terres ni trop fortes ni trop légères. Le fruit en est velouté, savoureux, et l'un des plus agréables qu'on puisse servir sur nos tables. Les principales variétés d'abricotiers qui se reconnaissent à leurs fruits sont: L'abricotier-pêche ou de Nancy; l'abricotier de Hollande, ou *Aveline*; l'abricotier angoumois; l'abricotier alberge, etc.

ABRICOTINE. s. f. Bot. Espèce de prune qui ressemble à l'abricot. Prune abricotine.

ABRIER. v. a. 1re conj. Vieux mot qui signifiait Mettre à l'abri, couvrir; et, par extension, protéger, défendre. Ce verbe est perdu pour nous; nous l'avons remplacé par *abriter*, que ne connaissaient point nos pères, et qui est plus dur en même temps qu'il dérive moins naturellement d'*abri*. En beaucoup de provinces, surtout en Normandie, on dit encore vulgairement *abrier* pour *couvrir*, et *s'abrier* pour se mettre à couvert. *Abri* est en usage; pourquoi perdre *abrier*, qui en dérive sans altération, et dont le son est très-agréable? (Coste.)

ABRIES. Géogr. Bourg de France (Hautes-Alpes), arr. et à 36 kil. de Briançon; 1,838 h.

ABRIFOL. s. m. Nom que l'on donnait anciennement au voile que l'on met encore aujourd'hui sur la tête des gens que l'on marie. L'étymologie de ce mot est facile à saisir. *Abrifol* vient d'*abrier*, couvrir, et de *fol*, fou.

ABRIL (Pierre-Simon). Habile grammairien, né dans le diocèse de Tolède, en 1530; professeur de philosophie à Saragosse; mort à la fin du XVIe siècle.

ABRINCATUI. s. m. pl. Peuple de la Gaule, à l'extrémité de la 2e Lyonnaise, aujourd'hui dép. de la Manche. *Avranches*, alors chef-lieu, se nommait *Abrincatuæ*.

ABRISEL. s. m. Joli diminutif d'*abri*, dont nous avons fait *arbrisseau*. J'irai dormir sous l'*abrisel*. (Anc. poés.) On disait aussi *abriselet*.

ABRITANT, E. adj. Bot. Se dit des feuilles qui, pendant le sommeil de la plante, sont abaissées vers la terre, et semblent former une sorte d'abri aux fleurs situées au dessous d'elles.

ABRITÉ, ÉE. part. pass. du v. Abriter (ét., V. ABRI). Il s'emploie comme adjectif. Un homme abrité derrière un mur. Des hommes abrités sous des arbres. Une femme abritée derrière une haie. Les sauvages ont vu qu'on était mieux *abrité* dans des maisons bien couvertes où l'on se garantit de la pluie, du froid et de l'ardeur du soleil, que dans des huttes de roseaux exposées à la rigueur des saisons. (Say.)

— Il régit la préposition *par*. Ses fleurs sont apparentes et papilionacées; mais les parties sexuelles y sont *abritées* par une carène. (B. de St-P.) Cette maison est *abritée* par une montagne. (Acad.)

Si notre accueil le touche
Si par nous *abrité*,
Il s'endort sur la couche
De l'hospitalité.
(BÉRANGER.)

— On dit aussi, par ellipse, *abrité de*, pour, abrité contre l'influence de. Les petits du puceron, renfermés dans des œufs, sont *abrités* de la mauvaise saison. (B. de St-P.) Il croît sur ces roches brisées toutes sortes d'herbes, surtout aux endroits *abrités* des vents du nord et de l'est. (Id.) Sous ces arcades de feuillage, nous étions *abrités* de la chaleur pendant toute la journée. (Id.)

ABRITER. v. a. 1re conj. (V. ABRI, pour connaître l'origine du mot). M. Landais se contente de dire: « *Abriter*. T. de jard. Mettre à *l'abri* du mauvais temps. || S'ABRITER. v. pron. Se mettre *à l'abri*. » Nous ne concevons rien à la legèreté avec laquelle ce mot est traité. A quoi pensait donc M. Landais? Et puis, est-ce traiter grammaticalement un verbe que de dire: *S'abriter*, v. pron.? et pourtant c'est toujours ainsi que procède M. Landais. Il pronominalise tous les verbes de la langue, sans s'inquiéter le moins du monde de justifier cet emploi, sans même souvent se donner la peine de l'expliquer. *Abriter* est un terme de jardinage, il est vrai, mais c'est aussi un terme de marine et un terme de guerre. Voilà pour l'acception physique. Reste encore l'acception morale et figurée qu'il importe beaucoup de faire connaître, car, humainement parlant, on a aussi souvent besoin de s'*abriter* contre les embarras du monde, contre les coups de la fortune, contre les violences de ses ennemis, que contre la pluie, le vent et le soleil. *Abriter* signifie donc, Mettre à l'abri, au propre. Abriter un espalier. Une montagne qui abrite une maison.

— Au fig., il signifie Protéger. La loi civile ne se produisait jamais à l'œil du noir qu'armée de paroles menaçantes et de supplices; la [illegible] était assez courageuse pour intercéder en sa faveur. (R. de Beauv.)

De protégé qu'il fut, le voilà protecteur,
Abritant, nourrissant des peuplades sans [nombre.
(ARNAULT.)

— ABRITER DE. Se dit par ellipse pour, Abriter contre l'influence de. Si quelques végétaux, comme le tamarin, ferment leurs feuilles ou leurs fleurs dans les ténèbres, c'est pour les *abriter* la nuit de l'humidité, ou quelquefois le jour de l'action du soleil. (B. de St-P.)

— S'ABRITER. v. pron. Se mettre à l'abri. *S'abriter* derrière un mur. (Acad.) Voici l'orage, *abritons-nous*. (Id.) Dans les siéges on fait des fossés, des épaulements pour s'*abriter* contre le canon. (Id.) Venir, en longeant la rive, s'*abriter* sous les bords. (Buff.) Vous dites que vous aimez, et beaucoup de vos frères manquent du pain pour soutenir leur vie, de

vêtements pour couvrir leurs membres nus, d'un toit pour *s'abriter*, d'une poignée de paille pour dormir dessus, tandis que vous avez toutes choses en abondance. (Lamenn.)

— Au fig. Se secourir. Ne soyez donc point comme la plante et comme l'arbre qui sont seuls; mais unissez-vous les uns aux autres, et appuyez-vous et *abritez*-vous mutuellement. (Id.)

ABRITES. s. m. pl. Hist. anc. Nation des Indes orientales, qui habitait les bords du fleuve Abris, et qui aima mieux s'expatrier que de subir le joug d'Alexandre.

ABRITTON. Marais dans la Mœsie, où se noya l'empereur Décius.

ABRIVENT. s. m. Ce mot signifie proprement Abri contre le vent. Quelques-uns écrivent à tort *abri-vent* en deux mots. L'usage le plus général est de les réunir. Au plur., Des *abrivents*.

— Jard. Paillasson qui sert à garantir certaines plantes des coups de vent.

— Briq. et tuil. Paillasson qui sert à garantir le fourneau.

— Art milit. Qui s'applique au corps de garde de campagne, et donne idée d'une enveloppe ou d'un appentis que les soldats fabriquent en claies ou en paille, pour se garantir des injures du temps et de la rigueur du bivouac. Des *abrivents* se construisent, soit à la garde du camp ou dans des ouvrages de fortifications à ciel ouvert, tels que certains dehors, soit dans un chemin couvert ou bien dans des lieux dépourvus de corps de garde et où les postes ne sauraient avoir recours au baraquement. (Bardin.) On fut obligé de prendre la paille des paillasses pour faire des *abrivents* aux soldats, qui n'étaient jamais relevés du chemin couvert. (De Feuquières.)

ABRIZAN. s. m. Myth. pers. Fête célébrée par les anciens Persans, vers l'équinoxe de septembre, avec beaucoup de superstition et grande aspersion d'eau de rose; les mahométans persans ont gardé l'usage de cette aspersion, et n'y manquent pas dans les visites qu'ils se font le jour de l'Abrizan.

ABROBAPTE. s. m. (ét. gr., ἁϐρὸς, magnifique; ϐαπτὸς, teint, coloré). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des sternoxes, tribu des buprestides, établi par Dejean.

ABROCHAÏTÈS. (ét. gr., ἁϐρὸς, doux; χαίτη, crinière; douce chevelure). Myth. gr. Surnom d'Apollon.

ABROCOMA. s. m. (ét. gr., ἁϐρὸς, doux; κόμη, fourrure). Hist. nat. Genre de mammifères formé par Waterhouse, et qui paraît un peu voisin de l'octodon, du pæphagomys, du cténomys et des chinchillides. Il y a deux espèces d'abrocoma: l'abrocoma Cuvieri, l'abrocoma Bennetti. La fourrure se compose de deux sortes de poils; les plus longs sont aussi déliés que des fils d'araignée.

ABROCOMÈS. (même sens qu'*abrochaïtès*). Myth. gr. Surnom de Bacchus.

ABROCONE ou **ABRONOME.** Hist. anc. Fils de Darius et de Pratogune; tué au passage des Thermopyles, 480 ans av. J.-C.

ABRODIÈTE. adj. et s. m. (ét. gr., ἁϐρὸς, délicat; δίαιτα, régime). Médec. Délicat sur le choix des aliments; par extension, Efféminé. Ce mot est peu usité.

ABROGATION. s. f. (pr. *a-bro-ghâ-ci-on;* étym. lat., *ab*, contre; *rogatio*, demande; demande opposée à...). Suppression d'une chose, et spécialement révocation, annulation d'une loi. Pour bien entendre ce mot, il faut savoir que c'était l'usage à Rome, lorsqu'il s'agissait de faire une loi, de demander (*rogare*) le consentement du peuple. Dans les états constitutionnels, l'abrogation d'une loi ne se peut faire que par le concours des représentants de la nation. Les principales causes d'abrogation sont l'inutilité de la loi et l'impossibilité d'en faire l'application, soit à cause de dispositions trop sévères ou d'un esprit contraire aux idées et aux mœurs du temps. Il y a des lois dont on ne saurait faire abrogation. On les appelle imprescriptibles ou fondamentales, parce qu'elles forment en quelque sorte la base de la constitution sociale. L'*abrogation* est, à proprement parler, la mort de la loi. (Dict. polit.) L'*abrogation* d'une loi fondamentale est souvent la cause de la ruine du prince ou du peuple, et quelquefois de tous les deux. (Guizot.)

— Ce mot s'emploie-t-il au pluriel? C'est ce que l'Académie ne dit pas, et c'est précisément ce qu'on aurait besoin de savoir. Voici un exemple, entre mille, qui prouve que cet emploi peut avoir lieu. Cette confusion devient de jour en jour plus inextricable, à mesure que de nouvelles lois s'ajoutent à la masse énorme de nos lois, sans la diminuer par des *abrogations* formelles. (Dict. polit.)

— *Abrogation expresse.* Celle par laquelle une loi est abrogée par une déclaration du pouvoir souverain, c'est-à-dire, par une autre loi.

— *Abrogation tacite.* Celle par laquelle une nouvelle loi, statuant sur le même point que l'ancienne, sans en prononcer formellement l'abrogation, renferme néanmoins des dispositions contraires.

— *Abrogation partielle* ou *par prétermission.* Celle par laquelle une loi nouvelle, portant sur tout un ensemble, omet une disposition contraire dans la loi ancienne, et qui pourrait, à la rigueur, être encore appliquée.

— *Abrogation par désuétude.* Celle par laquelle une loi cesse pendant longtemps d'être exécutée. Cette sorte d'abrogation est mauvaise, en ce qu'elle ôte quelque chose du respect et de la considération qu'on doit aux lois en général, et qu'elle laisse des doutes et de l'incertitude dans les esprits; car à moins que l'abrogation ne soit formellement constatée, elle n'est jamais certaine.

— Syn. comp. ABROGATION, DÉROGATION. Le passage suivant des *Antiquités romaines* d'Heneccius explique parfaitement l'origine et la synonymie des mots *abrogation* et *dérogation*: *Lex abrogatur dum tollitur: derogatur eadem, dum quoddam ejus caput aboletur.* L'abrogation anéantit toute la loi, la dérogation ne l'anéantit que dans certaine disposition capitale.

ABROGÉ, ÉE. part. pass. du v. Abroger. (ét. lat., *ab*, contre; *rogare*, demander). Il s'emploie comme adjectif. Une loi abrogée. Des lois abrogées. Une ordonnance abrogée. Des coutumes abrogées. Des lois qui ne furent jamais *abrogées*. (Volt.) Une loi est *abrogée*, quand elle cesse de commander l'obéissance. (Dict. polit.)

— Il régit la préposition *par*. De grandes raisons d'intérêt, et peut-être même de bonne discipline, ont été cause que la pragmatique-sanction a été *abrogée* par le concordat. (Guizot.) Les coutumes sont *abrogées* par un usage contraire; les anciennes lois et ordonnances, par les nouvelles; les privilèges, par l'extinction, par la loi. (Baudrillart.)

ABROGEABLE. adj. des 2 g. (ét., V. ABROGATION). Qui est susceptible d'abrogation. Ce mot est régulier et fort utile, aujourd'hui surtout que la législation se transforme et tient une si large place dans l'état social. Cependant *abrogeable* ne se trouve dans aucun dictionnaire, pas même dans le Complément de l'Académie, qui admet *inabrogeable* comme ayant été employé par Volney. Sans doute que le Complément n'aura lu *abrogeable* nulle part; mais le rôle d'un vocabuliste ne consiste pas uniquement à tenir registre des mots employés par les écrivains, il consiste aussi (et c'est là le grand travail) à se rendre compte de ces mots, de la régularité de leur formation et des idées qu'ils expriment. Que signifie *inabrogeable*, et en vertu de quel principe est-il formé? *Inabrogeable* veut dire qui n'est pas susceptible d'abrogation; il est formé de *in*, particule négative, et de *abrogeable*, qui lui-même vient du latin *abrogare*, verbe dont la signification est négative ou plutôt destructive, par rapport à *rogare*, terme primitif. Or, s'il est une règle dans la langue française, c'est celle qui défend de former, au moyen d'une particule négative, le second dérivé d'un mot, qui lui-même dérive d'un mot primitif par voie de négation.

ABROGER. v. a. 1re conj. (ét. lat., *ab*, contre; *rogare*, demander; demander contre ce qui a été demandé). Devant un *a* ou un *o*, le *g* est immédiatement suivi d'un *e* muet, afin de conserver la prononciation douce du *j*. *J'abroge, nous abrogeons. J'abrogeais, nous abrogions. J'abrogeai, nous abrogeâmes. J'abrogerai, nous abrogerons. J'abrogerais, nous abrogerions. Abroge, abrogeons. Que j'abroge, que nous abrogions. Que j'abrogeasse, que nous abrogeassions. Abrogeant*, etc. Il signifie, Supprimer, abolir, anéantir, rendre nul; il ne se dit guère qu'en parlant de lois, de constitutions, de cérémonies et autres choses semblables. Il n'y a que le pouvoir souverain qui ait le pouvoir d'*abroger* une loi. (Merlin). La puissance despotique a souvent *abrogé* ce que l'équité avait établi. (Guizot.) Le peuple romain a quelquefois *abrogé*, par pure haine personnelle, ce que ses magistrats avaient ordonné de bon et d'avantageux pour la république. (Id.) Les préceptes de la sagesse sont des lois que chacun se croit en droit d'*abroger* ou de modifier. (S. Dubay.)

— S'ABROGER. v. pron. Être abrogé. Cette loi s'est *abrogée* d'elle-même, par désuétude, par le laps de temps. (Acad.)

ABROHANI. s. m. Sorte de mousseline blanche très-fine et très-large qu'on apporte du Bengale et de plusieurs autres parties des Indes-Orientales.

ABROJOS ou **ABREOJOS.** s. m. (ét. esp., *ouvre les yeux*). Géogr. Banc près duquel sont plusieurs rochers et îlots, à l'Est de l'île des Turcs dans les Antilles.

ABROLHOS. s. m. (ét. port., *ouvre les yeux*). Mar. Nom donné à des écueils qui occupent un espace de plus de 900 kil., entre les îles de Fernando-Noronha et celle de Rio-Grande, sur la côte du Brésil. Il y a d'autres écueils du même nom dans la province brésilienne de Porto Seguro.

ABROMA ou **ABROME.** s. m. (ét. gr., ἀ priv.; βρῶμα, nourriture). Bot. Plante non alimentaire, par antithèse à *théobroma*, et originaire de l'Inde; genre de la famille des byttnériacées, tribu des byttnériées, établi par Linné fils, renferme trois espèces dont l'écorce filandreuse sert à faire des cordages. Le fruit de l'abroma est sec, sans saveur, impropre à l'alimentation.

ABRON. Argien, empêcha, par une confidence, Phidon, roi d'Argos, de soumettre le Péloponèse, l'an du monde 3241.

— ABRON. Argien d'une vie si voluptueuse, qu'on disait proverbialement: *une vie abronienne.*

— ABRON. Athénien, fils de Lycurgue, et l'un des dix orateurs du Traité de Plutarque.

— ABRON. Grammairien d'Athènes.

— ABRON. Géogr. Rivière de France qui prend sa source près de Saint-Bonnet, dép. de l'Allier. Elle se jette dans la Loire près du village d'Avry, après un cours d'environ 36 kil.

ABRONIA. s. f. (ét. gr., ἁϐρὸς, délicat). Bot. Genre de la famille des nyctaginées fondé par Jussieu. Les premières graines d'abronia nous ont été envoyées de Californie par Colignon, jardinier-botaniste qui suivait l'expédition de l'infortuné La Peyrouse. L'abronia se rapproche de la primevère par ses fleurs, et des valérianes par sa tige.

ABROS. Géogr. Chef-lieu de canton de France, arr. de Sisteron, Basses-Alpes.

ABROSTOLE. s. m. (ét. gr., ἁϐρὸς, élégant, στολή, vêtement). Entom. Genre de l'ordre des lépidoptères, famille des nocturnes, tribu des plusides, dont le type est la *noctua triplaria*, qui se trouve aux environs de Paris, et dont la chenille vit sur la grande ortie.

ABROTA. Hist. anc. Béotienne, femme de Nisus, roi de Mégare. Son mari fit prendre, à perpétuité, à toutes les femmes, le même habillement qu'elle avait porté avant sa mort.

ABROTANELLA. s. f. (diminut. d'*abrotanum*; ἀϐρότονον, aurone). Bot. Genre établi par Cassini sur une petite plante de la famille des composées, originaire des îles Malouines.

ABROTANOÏDE. adj. V. ABROTONOÏDE.

ABROTANUM. s. m. (en gr. ἀϐρότονον, aurone). Espèce de plante. V. ARTÉMISIA.

ABROTHRIX. s. m. (ét. gr., ἁϐρὸς, mou; θρίξ, poil). Zool. Sous-genre proposé par Waterhouse dans le grand genre *mus*, et ayant pour type le *mus longibilis*, auquel il réunit huit espèces.

ABROTONE. s. f. (ét. gr., ἀ priv., βροτός, mortel, qui est immortel). Bot. Plante odoriférante qui reste toujours verte. Elle porte également le nom d'aurone. C'est l'*artemisia abrotanum* de Linné. V. CITRONELLE.

ABROTONITE. s. m. Mat. méd. Les Grecs donnaient ce nom au vin imprégné d'aurone.

ABROTONOÏDE. adj. des 2 g. Bot. Qui ressemble à l'abrotone.

ABROUTI, E. adj. (ét. celt., *à* priv., et *broues*, brout). Eaux et for. Ébourgeonné et mal venu. Il se dit des bois dont la venue est mauvaise, parce que leurs premières pousses ont été mangées par le bétail. Il faut receper ce bois, ce bourgeon, parce qu'il a été *abrouti*. (Baudr.) Les communautés d'habitants qui ont des bois *abroutis* seront obligées de les faire receper à leurs frais. (Id.)

ABROUTISSEMENT. s. m. (ét. celt., *a* priv., *brousta*, bourgeon.) Eaux et for. État d'un bois dont les jeunes branches, qui portent le nom de *brout*, ont été mangées et détruites par les animaux. Les arbres qui ont éprouvé deux ou trois fois l'*abroutissement* ne peuvent que périr. (Dictionn. d'agr.) Les gardes forestiers sont tenus des amendes et indemnités encourues par les délinquants, pour les *abroutissements* dont ils n'ont point fait le rapport. (Baudrill.) Le délit d'abroutissement est prévu par la loi, et la restitution est due comme pour tout délit de pâturage.

— Buffon a employé ce mot pour signifier l'action de brouter.

ABROUZ et **ABROZ.** Géogr. Montagnes de Perse, autrefois couvertes de temples consacrés au feu et desservis par des mages.

ABROYCAYN. s. m. Ornith. Ancien nom de l'hirondelle de rivage.

ABRUPALIS. Hist. anc. Allié des Romains, chassé par Persée, roi de Macédoine.

ABRUPT, E. adj. (ét. lat., *ab*, de; *ruptus*, séparé). Escarpé et rapide. Se dit des rochers et des terrains inégalement et bizarrement coupés, comme s'ils avaient été rompus. En contemplant ces rochers et ces terrains dans une certaine étendue, on dit: Voilà un site abrupt.

— *Pente abrupte*, par opposition à pente rapide. Une pente abrupte est celle d'une montagne dont les aspérités, les anfractuosités ne permettent pas la ligne droite.

— Au fig., *abrupt*, qui est heurté, peu poli, saccadé, sans liaison. Se dit du discours, du style, d'une manière de parler.

— Bot. Se dit d'une feuille pennée, sans [illegible] n'est pas usité en botanique, et qu'il forme un double emploi avec *abrupti-penné*.

ABRUPTION. s. f. (pr. *a-brup-ci-on;* ét., V. ABRUPT). Pathol. Fracture dans laquelle l'os est séparé transversalement autour de l'articulation, de manière que les extrémités fracturées sont écartées l'une de l'autre.

— Litt. Figure d'élocution qui consiste à supprimer les transitions ordinaires pour rendre le dialogue plus animé.

ABRUPTI-PENNÉ, ÉE adj. Bot. Qualification donnée aux feuilles pennées qui se terminent par une paire de folioles opposées. On dit aussi *pari-penné*.

ABRUPTO (EX). locut. lat. V. EX ABRUPTO.

ABRUS. s. f. (en gr. ἁϐρὸς, élégant). Bot. Plante légumineuse, originaire de l'Inde, sous-ordre de papilionacées; tribu des phaséolées. On en connaît cinq espèces. Les racines de l'*abrus* ont les mêmes propriétés que les racines de la réglisse. Les feuilles donnent par l'infusion une liqueur très-sucrée. Les graines du fruit sont d'un beau rouge de corail, avec une grande tache noire, et servent à faire des colliers et des chapelets; en Égypte et dans l'Inde, on mange ces graines en guise de haricots.

ABRUTI, E. part. pass. du v. Abrutir. (ét., V. ABRUTIR). Il s'emploie comme adjectif. Omis. de l'Acad. Il n'est pas dans la nature humaine, quelque *abrutie* qu'elle puisse être, de croire à un homme qui viendrait enseigner le crime. (Volt.) Les généraux russes traitent leurs soldats comme des serfs *abrutis*. (Corm.) Le sens humain *abruti* ne pouvait plus s'élever aux choses intellectuelles. (Mass.) Un cœur *abruti* dans les plus honteuses délices. (Id.) Ces hommes toutefois à ce point *abrutis*. (L. Rac.)

. . . . Tel est ce roi superbe
Dont l'orgueil *abruti* rampa couché sur l'herbe.
(DELILLE.)

— Il régit la préposition *par*. Venceslas, *abruti* par les débauches de la table, laissait l'empire dans l'anarchie. (Volt.) Qu'est-ce qu'un pays où les nobles sont sans discipline, le roi un zéro, le peuple *abruti* par l'esclavage? (Id.)

— Bot. *Plante abrutie.* Plante abâtardie, dégénérée.

— S'emploie comme substantif. Un abruti. Des abrutis.

ABRUTIR. v. a. 2e conj. (en lang. celt., *brutaat*, rac. *brut*, brute; en lat. *brutescere*, rac. *brutus*, lourd). Appesantir, rendre lourd à la manière des gros quadrupèdes qui se traînent pesamment sur le ventre, par opposition à l'homme, dont la stature est naturellement droite et la démarche agile. Par extension, altérer l'intelligence, l'épaissir, la ravaler, la détruire; réduire uniquement aux œuvres de la vie animale. Se dit des personnes qui dégradent leurs semblables à force de mauvais traitements ou par l'immoralité des enseignements et des exemples. Cet esprit si élevé, vous l'avez *abruti*. (Mass.) Elle vante l'avantage d'avoir été élevée dans une religion raisonnable et sainte, qui, loin d'*abrutir* l'homme, l'ennoblit et l'élève. (J.-J. Rouss.)

— Se dit aussi des choses matérielles dont l'abus pernicieux ravale l'être humain au niveau de la brute. Le vin, pris avec excès, *abrutit* les hommes, *abrutit* l'esprit. (Acad.) C'est à son propre dommage que le maître a *abruti* et avili l'esclave. (Sism.) Des hommes en qui la débauche a peut-être même *abruti* ce que la nature pouvait leur avoir donné de pénétration et de lumière. (Mass.)

— Il s'emploie souvent d'une manière absolue. Les chevaux, la chasse, les festins, qui conviendraient comme délassement, *abrutissent* comme occupation. (De Staël.)

— Se dit encore des choses qui vont directement à l'intelligence et qui produisent parfois de tristes effets. La solitude prolongée, l'isolement absolu agit sur les esprits faibles au point de les faire tomber rapidement dans la folie.

— Intimider jusqu'à rendre stupide. Votre silence m'*abrutit*. (Galiani.)

— S'ABRUTIR. v. pron. Devenir lourd, pesant, affaissé, comme une bête brute, soit que la cause d'abrutissement vienne du dehors, soit qu'elle réside en celui-là même qui s'abrutit; tellement qu'on s'abrutit ou qu'on devient brute, par la faute d'autrui ou par sa propre faute. A mesure qu'il s'est *abruti*, il a tâché de se persuader que l'homme était semblable à la bête. (Mass.)

ABRUTISSANT, E., adj. (ét. V. ABRUTIR.) Qui rend semblable à la brute, qui abrutit, qui est propre à abrutir. Les plaisirs *abrutissants* de la table. (Mass.) Un genre de vie *abrutissant*. (Acad.) Cette occupation est *abrutissante*. (Id.) Qu'on ne se fasse point illusion sur les conséquences nécessairement *abrutissantes* du travail corporel et de la fatigue. (Sism.)

ABRUTISSEMENT. s. m. (ét., V. ABRUTIR). État de celui qui est abruti; altération de l'intelligence; dégradation physique et morale. L'*abrutissement* est le résultat de l'abus des forces physiques. (Sism.) Lorsque nous aurons replongé les hommes dans l'*abrutissement* en leur ôtant et la religion et la pensée et la science, nous aurons fait beaucoup. (Lamenn.) L'*abrutissement* du mari [illegible] science d'un côté, tant d'*abrutissement* de l'autre. (Id.) Les esclaves sont descendus au dernier terme de misère et d'*abrutissement* auquel il soit possible à l'homme d'arriver. (Sism.)

— Il s'emploie au pluriel. Omiss. des dictionnaires. La révolution qui vient de s'opérer, amène des folies en sens inverse de celles qui nous avaient égarés. Ainsi l'on voit dans une des mille et une brochures qui tombent maintenant comme les feuilles dans l'automne, que nous sommes dans l'*abrutissement* de la science, qui est le pire de tous les *abrutissements*. (Phil. fr.)

ABRUTISSEUR. s. et adj. m. (ét., V. ABRUTIR). Celui qui abrutit. Abrutisseur des peuples, abrutisseur des nations. Je voudrais bien que les Turcs fussent chassés du pays des Periclès et des Platon. Il est vrai qu'ils ne

sont pas persécuteurs, mais ils sont *abrutis seurs*. Dieu nous défasse des uns et des autres! (Volt.)

ABRUZZO (Barthélemy). (pr. *a-brut-zo*). Jurisconsulte sicilien, mort en 1665.

— ABRUZZO. Architecte napolitain, au XVIIe siècle.

ABSALON. Hist. Ste. Fils de David; vaincu par Joab, il resta suspendu aux branches d'un chêne où sa chevelure s'était embarrassée lorsqu'il fuyait à travers la forêt d'Ephraïm : Joab le tua de sa propre main, l'an du monde 2980.

— ABSALON. Archevêque de Lund en Sicanie, ministre et général sous les rois Waldemar et Canut VI; né en Zélande, en 1128; mort en 1202.

ABSCISSE. s. f. (ét. lat., *ab*, de; *scissio*, coupure). Géom. Partie de l'axe ou du diamètre. Abscisse dans le cercle, dans la parabole, dans l'ellipse, etc. Chaque ordonnée a son abscisse correspondante, et réciproquement. Les anciens géomètres appelaient l'abscisse, flèche, *sagitta*.

ABSCISSION. s. f. (ét. lat., *ab*, de; *scissio*, coupure). Chir. Retranchement d'une partie du corps, et surtout d'une partie molle. || Fracture, plaie avec perte de substance. || Diminution, perte de la voix. *L'abscission* de la langue était commune dans les royaumes d'Afrique; on l'appliquait spécialement à ceux qu'on croyait avoir été chefs de quelque complot. Terminaison brusque d'une maladie. Ce mot est peu usité.

ABSENCE. s. f. (en lang. celt., *absen*; en lang. lat., formé de *a* ou *ab* priv., et *esse*, être; n'être pas). Ce mot exprime une idée négative et signifie en général Défaut de présence. Il se dit des personnes et des choses. L'absence, par rapport aux personnes, est l'éloignement d'un lieu déterminé, et ordinairement du domicile; par rapport aux choses, c'est la non-existence même des choses auxquelles on l'applique. Que leur dirai-je à l'une et à l'autre, quand je les verrai pleurer de votre *absence*? (B. de St-P.) J'ai supporté quinze ans mes fers et son *absence*. (Volt.) Dans votre *absence*, j'aurai soin de votre mère comme de la mienne. (B. de St-P.) Je ne parle pas de ces *absences* fréquentes et presque journalières qui n'ont pour but que l'amusement, la dissipation, etc. (Mass.) L'abandon où vos *absences* laissent votre peuple. (Id.)

—Suivi du nom de la personne ou de la chose absente. L'*absence* du chef est toujours dangereuse aux affaires. (Volt.) Désolée de l'*absence* de son époux. (Mass.) Si les tempêtes s'élèvent, si la nuit étend son voile sombre sur les flots, il faut que l'âme de l'homme se tourne vers la Divinité, comme la boussole vers le nord, et qu'elle lui indique sa route malgré l'*absence* du soleil. (B. de St-P.)

— Suivi du nom du lieu d'où l'on est absent. Cette joie était troublée par l'inquiétude où ils se doutaient bien que leur longue *absence* de la maison jetterait leurs mères. (B. de St-P.) Paul fut aussi surpris et aussi troublé à la vue de ce grand papayer chargé de fruits, qu'un voyageur l'est, après une longue *absence* de son pays, de n'y plus retrouver ses contemporains. (Id.)

— S'emploie d'une manière absolue. L'*absence* diminue les médiocres passions et augmente les grandes. (La Rochef.) L'*absence* ralentit les liaisons les plus vives. (Mass.) L'*absence* affaiblira leurs sentiments jaloux. (Volt.)

— Fig. Il signifie Manque, privation, et se dit des personnes et des choses. La sottise est l'*absence* du jugement, comme la bêtise est celle de l'esprit. (Bonnin.) L'*absence* de toute divinité. (Pasc.) L'*absence* des passions donne plus d'activité à son âme. (B. de St-P.) Nous sommes bien autrement sensibles à l'*absence* de la santé qu'à celle de la vertu. (S. Dubay.)

— Fig. *Absence d'esprit*, distraction, manque d'attention. C'est une *absence* d'esprit qui n'est pas excusable. (Acad.) Il a quelquefois des *absences* d'esprit. (Fléch.)

— C'est un sentiment bien délicat qu'exprime cette heureuse alliance de mots de Mme de Scudéry : « Vous avez en ma présence des *absences* de cœur, bien pires que celles d'esprit. »

— Il s'emploie quelquefois absolument dans le même sens. Il a souvent des *absences*. (Acad.)

— Il est élégamment employé par Racine dans le sens de *mort*.

. . . . Ce héros intrépide,
Consolant les mortels de l'*absence* d'Alcide.

— Fig. et au sens moral. Toute votre vie est une *absence* continuelle de vous-mêmes. (Mass.)

naires. Ici *absence* désigne l'état intellectuel et moral des hommes que les affaires et les plaisirs en sortent, et qui, en quelque sorte, ne sont jamais chez eux, c'est-à-dire dans leur intérieur, avec leur conscience. Quand on est absent de soi-même, on ne s'étudie pas, on ne se connaît pas, on ne s'améliore pas.

— EN L'ABSENCE. Locut. adv. Personne ne parle de nous en notre présence, comme il en parle en notre *absence*. (Pasc.) En leur *absence*, on a soin de leurs femmes et de leurs enfants. (Fén.) Il se conduisait en mon *absence* avec hauteur. (Id.) Ce n'est qu'une lampe ténébreuse qui luit en l'*absence* du soleil, et sujette à être éteinte par les vents orageux. (B. de St-P.) Le sentiment, proprement dit, est le résultat de la sensibilité : tout est aride en son *absence*. (Civry.)

— ABSENCE. Jurispr. Se prend dans une signification rigoureuse et très-restreinte. S'il s'agit de l'éloignement du domicile, on se sert, pour exprimer cet éloignement, du mot *non-présence*; l'*absence* légale met en question l'existence même de l'homme absent. L'absence est d'abord *présumée*, quand il y a urgence d'agir et que l'état de disparition sans nouvelles s'est maintenu pendant un certain laps de temps; après quatre ans, cette absence est *constatée* par une enquête; un an après, elle est *déclarée*, puis les héritiers présomptifs de l'absent se font envoyer, moyennant caution, en possession provisoire de ses biens. Après trente ans, ou cent ans depuis la naissance de l'absent, les cautions sont déchargées, et l'envoi en possession devient définitif. Si l'absence déclarée cesse par le retour de l'absent, celui-ci recouvre ses biens; mais il laisse, en vertu de la loi, une portion des revenus plus ou moins forte, selon la longueur de l'absence. S'il revient après l'envoi en possession définitive, il prend sa fortune dans l'état où elle se trouve sans avoir droit à aucuns revenus. La législation anglaise ne renferme pas de dispositions précises relativement à l'absence des citoyens, bien que ceux-ci soient déplacés et entraînés plus que tout autre peuple par l'amour des découvertes et l'intérêt commercial. L'Espagne n'a prévu que quelques circonstances auxquelles s'appliquent certaines dispositions éparses; l'Autriche et la Prusse veillent davantage aux intérêts souvent compromis par l'absence; mais la loi française est supérieure à toutes les autres et règle parfaitement, comme nous l'avons indiqué, les droits de l'absent, ceux de sa famille et ceux même de la société.

— Politiq. const. Différentes constitutions en Europe ont prévu, par de sages dispositions, l'absence du souverain que la guerre ou la politique peut retenir assez longtemps loin de ses états. V. le mot CONSTITUTION. Dans un corps politique, l'absence de certains membres n'est considérée que lorsqu'il n'y a pas nombre suffisant pour la délibération légale; dans quelques pays et pour certains cas, la présence des uns supplée à l'absence des autres, en ce que les présents peuvent se charger du suffrage de leurs collègues et le donner par écrit.

— Mathém. Les mathématiciens, et entre autres Bernouilli, Buffon et Condorcet, ont essayé, dans l'intérêt de la législation, de préciser la durée de l'absence pour qu'un individu pût être vraisemblablement décédé. Selon Bernouilli, il fallait chercher dans les tables de mortalité le nombre des vivants de l'âge qu'avait l'absent à l'époque de son départ, prendre le tiers de ce nombre, et chercher dans la même table à quel âge correspondait ce tiers. D'après cette hypothèse, l'âge trouvé était celui auquel il y a deux fois plus à parier pour la mort que pour la vie de l'absent. Buffon et Condorcet se sont déclarés contre Bernouilli; mais, malgré leurs savantes études, la question restera toujours un problème, parce qu'elle tient à des circonstances, à des éléments trop compliqués et trop variables pour qu'on puisse en faire les bases d'un calcul certain.

ABSENT, E. adj. (ét., V. ABSENCE). Qui est éloigné de sa demeure ordinaire. En ce sens, il se dit des personnes. Et jamais l'empereur n'est *absent* de ces lieux. (Rac.) *Absente* de la cour. (Id.) *Absent* de ce palais. (Volt.) De ce même rivage *absent* depuis un mois. (Rac.)

Souvent sa voix, fidèle à son unique chant,
Redit aux monts voisins cet air simple et [touchant
Qui, chez le montagnard *absent* de sa patrie,
Réveille le regret d'une terre chérie.
(CHÊNEDOLLÉ.)

— Il signifie aussi Qui n'existe pas, qui manque; en ce sens il se dit des choses. Déclamateur hypocrite qui prêche une morale *absente* de son cœur. (Ann. litt.) Il cherche dans les choses *absentes* les secours qu'il n'obtient pas des présentes. (Pasc.)

— Dans une acception fort étendue, il se dit de quiconque ne se trouve pas où il pourrait être, où il devrait être. Quoique *absente* il la voyait. (Fénel.) Une barbarie de sang-froid qui va percer votre frère *absent*. (Mass.) Présente je vous fuis, *absente* je vous trouve. (Rac.) Oui, je sais qu'il peut tout quand Tancrède est *absent*. (Volt.) Et fig. Qu'il suffit d'être présent à la messe de corps, quoiqu'on soit *absent* d'esprit. (Pasc.)

— Il se dit figurément des facultés intellectuelles, dans le sens de Distrait, inattentif. Son esprit est quelquefois *absent*. (Acad.) M. Landais fait observer que *absent* régit la

lieux et non aux personnes. Il a raison, seulement il a tort de généraliser ainsi et de ne pas donner de règle. Toutes les fois qu'on peut dire *présent dans*, on peut dire aussi *absent de*. Au sens propre, on ne peut être présent que dans un lieu, voilà pourquoi on ne doit dire *absent de* que lorsqu'il s'agit d'un lieu. Mais, au figuré, en est-il de même? Ne peut-on pas dire être absent du cœur de quelqu'un, être absent de sa mémoire, de son souvenir, de sa pensée? Ne peut-on pas dire : être absent de soi-même? Au moral, il n'y a ni intervalles, ni espaces réels; c'est la raison, la volonté qui les fait ou les défait à son gré. Physiquement on n'est pas absent d'une personne, parce que physiquement on n'est pas présent *dans* une personne, mais moralement, qui empêche qu'on ne soit absent *de* cette personne, en n'occupant aucune place dans ses affections ni dans ses pensées, à l'instar d'un corps qui ne se trouve pas dans un lieu?

— Il se prend quelquefois substantivement. Les *absents* malheureux sont, en peu de temps, effacés du souvenir du monde. (Trev.) La justice y plaidait toujours la cause de l'*absent*. (D'Aguess.)

— Locut. prov. et famil. *Les absents ont tort.* On néglige souvent les intérêts, les droits des absents.

— Jurisp. Celui qui a cessé de paraître au lieu de son domicile ou de sa résidence, dont on n'a pas de nouvelles et dont l'existence est plus ou moins incertaine. Il s'emploie comme adjectif. Que cet état se prolonge plus ou moins, tant qu'il durera on pourra dire que l'individu est *absent*. (Duranton.) S'il y a nécessité de pourvoir à l'administration de tout ou partie des biens d'une personne présumée *absente*, il y sera statué par le tribunal de première instance. (Id.) || Il s'emploie aussi comme substantif. Suivant le Code, il y a deux classes d'*absents* : les *absents* présumés, les *absents* déclarés. Cette distinction a été introduite afin d'établir des règles plus précises et plus avantageuses aux intérêts de l'*absent*. (Duranton.) L'héritier présomptif de l'*absent* qui cède ses droits dans la succession doit les droits de mutation; si l'*absent* reparaît, les droits de mutation sont restitués. (Bioche.)

ABSENTÉISME. s. m. Ce mot, tout moderne, emprunté à l'Angleterre, signifie Manie de voyager, et désigne spécialement l'habitude que prennent de plus en plus les Anglais opulents de quitter leur pays pour voyager, habiter même en Italie et surtout en France. Cette habitude déplorable est regardée en Irlande comme un fléau, et le mot *absentéisme* est peut-être celui qu'on y prononce avec le plus d'angoisse et de douleur. Tout l'or que la classe aristocratique dépense à l'étranger raviverait, fertiliserait la pauvre Irlande, dont les enfants se désolent et meurent de faim. L'*absentéisme* est une plaie qui s'étend de peuple à peuple et que l'on cache parfois sous le nom de *tourisme*. Absentéisme ou tourisme, peu importe. Le citoyen qui va vivre, de gaîté de cœur, à mille ou deux mille kilomètres du sol natal, n'a guère de charité ni d'esprit national. (Lady Morgan.)

ABSENTER (S'). v. pron. (ét., V. ABSENCE). Il se conjugue avec l'auxiliaire *être* dans ses temps composés. *Je m'absente, tu t'absentes il s'absente, nous nous absentons, vous vous absentez, ils s'absentent. Je m'absentais. Je m'absentai. Je me suis absenté, tu t'es absenté, il s'est absenté, elle s'est absentée, nous nous sommes absentés, vous vous êtes absentés, ils se sont absentés, elles se sont absentées*, etc. S'éloigner de quelque lieu, et en particulier, du lieu où l'on est habituellement, où l'on exerce son état, sa profession, où l'on demeure. Il s'emploie absolument ou avec la préposition *de*. Les administrateurs ne peuvent *s'absenter* sans un congé de l'administration, approuvé par le ministre. (Baudrill.) Un arrêt de la cour de cassation a décidé qu'un préposé qui *s'absentait* sans congé, même pour cause de maladie, n'avait pas droit aux émoluments de sa place pendant la durée de son absence. (Id.) Les inspecteurs ne peuvent *s'absenter* de leur arrondissement sans cause légitime. (Id.) Les gardes forestiers ne peuvent *s'absenter* du lieu de leur service sans nécessité et sans permission. (Id.) Je m'*absenterai* durant trois mois. (Acad.) On dit avec ellipse de *pendant, durant* : S'absenter un jour, une heure, un mois. J'irai passer la soirée avec vous, mais vous me permettrez de m'*absenter* une demi-heure. (Acad.)

— On dit aussi : *S'absenter de chez soi, s'absenter d'auprès de quelqu'un.*

— On disait anciennement *s'absenter d'une personne*. La duchesse demeura *absentée* de ses deux maris, dont l'un était mort et l'autre l'avait quittée. (Palaye.)

— *S'absenter*, s'enfuir, se mettre à couvert, se cacher quand on a à craindre les poursuites de ses créanciers ou les recherches de la justice.

— On disait anciennement d'un commerçant qu'il s'était absenté, c'est-à-dire qu'il avait fait banqueroute.

ABSIDE. s. f. (en gr. ἀψίς, cercle, voûte, arche, courbure, lien, enchaînement). Archit. On entend généralement, par ce mot, la demi-voûte en hémicycle, appelée vulgairement *cul-de-four*, qui fait le chevet d'une église, et qui termine toutes les anciennes basiliques chrétiennes. L'abside contient l'autel et le chœur. [illegible] jour.

— Le trône de l'évêque portait aussi le nom d'abside.

— Baldaquin sous lequel on expose, à l'adoration des fidèles, le soleil d'or ou d'argent qui contient l'hostie consacrée.

— On appelait encore de ce nom les reliquaires ou châsses qui renfermaient anciennement les reliques des saints.

— Astr. Nom que l'on donne aux deux points de l'orbite d'une planète dans lesquels elle se trouve, soit à la plus grande, soit à la plus petite distance du soleil ou de la terre. L'abside, à la plus grande distance, s'appelle *aphélie* ou *apogée*, et *périhélie* ou *périgée* à la plus petite distance. La ligne qui joint ces deux points se nomme *ligne des absides*. L'orthographe de ce mot varie; les uns écrivent *abside*, les autres *apside*, et l'Académie écrit indifféremment *abside* et *apside*. Abside, venant du grec ἀψίς, devrait s'orthographier *apside*; mais alors pourquoi écrit-on *absinthe* et non pas *apsinthe*? La réponse à tout cela, c'est la substitution très-ordinaire du *b* au *p*, et réciproquement.

ABSIMARE. Empereur d'Orient, intronisé en 698; détrôné et décapité, par Justinien, en 705.

ABSINTHATE. s. m. Chim. Sel produit par l'acide absinthique combiné avec une base salifiable.

ABSINTHÉ, ÉE. adj. Pharm. Qui est mélangé d'absinthe. Médicament absinthé. Potion absinthée.

ABSINTHE, ABSINTHION. s. f. (en gr. ἀψίνθιον, sorte d'herbe amère, dans Dioscoride). Bot. Genre de plantes établi par Tournefort, réuni par les botanistes modernes au grand genre *artemesia*, aux dépens duquel il avait été établi. Les anciens attribuaient des propriétés merveilleuses aux trois espèces principales, *ponticum, maximum* et *santonicum*. Selon Pline, les brebis qui mangeaient de cette dernière n'avaient point de fiel. Aux courses de chars, le vainqueur buvait de l'absinthe, soit parce que l'absinthe est le symbole de la santé, soit pour se rappeler que la gloire a ses amertumes. Les initiés aux mystères d'Isis portaient des rameaux d'absinthe. Chez les modernes, on distingue : 1° *la grande absinthe*, qui se plaît dans les lieux arides et montagneux de nos climats; cette espèce, fortement aromatique, communique son amertume au lait des animaux qui en ont beaucoup mangé. Elle est d'un grand usage dans l'économie domestique, la médecine, la chirurgie et l'art vétérinaire. Elle sert à préparer la bière, à conserver les vins faibles. On fait avec cette plante une eau distillée aromatique, une infusion aqueuse, un vin vermifuge, stomachique, diurétique, une teinture alcoholique, un suc, un sirop et un extrait. Les vétérinaires l'emploient avec du vin blanc. 2° *La petite absinthe*, particulière au midi de l'Europe, a toutes les propriétés de la grande, mais à un degré moindre; 3° *l'absinthe maritime* est aussi un puissant vermifuge. Ces juges sévères, qui, selon le langage du prophète, rendent les fruits de la justice amers comme de l'*absinthe*. (Fléch.) Les fruits de l'iniquité avaient été pour lui amers comme de l'*absinthe*. (Mass.) Vous ressemblez à un homme qui ne se nourrirait que de fiel et d'*absinthe*. (Id.)

— Ce mot s'écrivait autrefois *absince*, et était des deux genres. Etymologiquement, il serait masculin, comme en latin. Malherbe a dit : Tout le fiel et tout l'*absinthe*, et l'Académie, qui ne connaît pas ce genre du mot *absinthe*, ne lui connaît pas non plus cette acception. Elle se contente de dire que l'absinthe est une plante à fleurs composées, très-amère. Elle ne dit rien du sens figuré de ce mot, si vrai, si énergique et si applicable aux tristes situations où l'homme se trouve dans la vie. Il signifie, Cuisant déplaisir, douleur profonde, amertume de l'âme. La vie est cruellement mêlée d'*absinthe*. (Sévigné.) Venez-vous m'abreuver encore de fiel et d'*absinthe*? (Mass.) Votre langue est toujours trempée dans le fiel et dans l'*absinthe*. (Id.) Rien n'y adoucit le fiel et l'*absinthe* de son calice. (Id.) Ne se nourrir que d'un pain d'*absinthe* et d'amertume. (Id.) Leur style est mêlé de fiel et d'*absinthe*. (La Bruy.) Zadig éprouva que le premier mois du mariage, comme il est écrit dans le livre du Zend, est la lune du miel, et que le second est la lune de l'*absinthe*. (Volt.)

Pour la trop paresseuse enfance,
L'*absinthe* est la peine et l'ennui
Qu'un long travail traîne après lui.
(NAUDET.)

Sa femme cependant, de cent frayeurs atteinte,
Boit chez elle à longs traits et le fiel et l'*ab-* [*sinthe*.
(REGNARD.)

— Malherbe avait dit : Il adoucit toutes nos *absinthes*, mais ce pluriel n'a pas fait fortune.

— Dist. Liqueur faite avec la feuille d'absinthe infusée dans de l'eau-de-vie. Prendre un verre d'absinthe. De l'extrait d'absinthe. Vin, teinture d'absinthe. Huile essentielle d'absinthe. Eau distillée d'absinthe. Le pauvre a conservé l'habitude de boire de l'eau d'*absinthe*, et cette liqueur est, après l'eau-de-vie, l'une de celles dont le peuple de Paris fasse le plus d'usage. (Trouss.)

— Chim. *Sel d'absinthe*. Le sel d'absinthe, doué de propriétés diurétiques, que l'on employait autrefois, dissous dans du vin blanc, carbonate de potasse formé des composés salins de la plante. V. ABSINTHATE.

ABSINTHINE. s. f. Chim. Substance d'où l'absinthe tire son amertume et qui paraît être une préparation convenable pour combattre la fièvre intermittente. On s'en est servi avec succès pour remplacer le quinquina à l'époque où la guerre avait interrompu les relations commerciales entre l'Europe et l'Amérique.

ABSINTHIQUE. adj. des 2 g. Chim. Acide particulier qui existe dans l'absinthe.

ABSINTHITE. s. m. Nom que les anciens donnaient au vin d'absinthe, dont ils faisaient un usage très-fréquent.

ABSOL... Forme abréviative des mots *absolu, absolument*.

ABSOLU, E. adj. (ét. lat., *ab*, de, *solutus*, délié, dégagé de tout lien). Indépendant, sans liens, sans limites, souverain, sans contrôle. Il se dit des personnes et des choses, et peut se mettre avant ou après le nom, en consultant l'oreille et l'analogie. Maître absolu. Roi absolu. Prince absolu. Ministre absolu. Gouvernement absolu. Pouvoir absolu. Autorité absolue. Monarchie absolue. Commandement absolu. O Dieu! maître *absolu* de la terre et des cieux. (J.-B. Rouss.) De l'*absolu* pouvoir vous ignorez l'ivresse. (Rac.) Mais on doit ce respect au pouvoir *absolu*. (Corn.) Les princes, quelque *absolus* qu'ils paraissent. (Mass.) Mais songez que les rois veulent être *absolus*. (Corn.) Le pouvoir *absolu* d'un seul n'a jamais été qu'une exception, et c'est pourtant sur cette exception qu'on a voulu baser un droit. (El. Regn.) Après 1789, le pouvoir *absolu* fut entre les mains de la nation. (Id.) Les chambres, la magistrature et la royauté exercent ensemble un pouvoir non moins *absolu* que celui des rois les plus *absolus*. (Id.) La volonté générale est, en matière politique, une loi *absolue*. (Id.) Elevé sous le régime *absolu*, Mirabeau en reçut les souillures. (Villemain.)

— Impérieux, qui ne supporte point la contradiction et veut être ponctuellement obéi. Un homme absolu dans tout ce qu'il veut. Parler d'un ton absolu. Un caractère absolu. Un ordre absolu. Son père était fort sévère et fort *absolu*. (Fonten.) Il faut toujours montrer aux enfants un but solide et agréable qui les soutienne dans le travail, et ne prétendre jamais les assujettir par une autorité sèche et *absolue*. (Fén.)

— Total, complet, sans restriction. Une impossibilité absolue. Des vérités absolues. Une nécessité absolue. Un droit absolu. Une déférence absolue. Une solitude absolue. Le droit absolu de la couronne. Usurpant sur son âme un *absolu* pouvoir. (Boil.) Vous prenez ce que je dis dans un sens trop *absolu*. (Acad.) L'*absolue* liberté de la controverse religieuse résulte du principe de la tolérance. (Villemain.) Ma confiance en lui était si grande qu'elle était *absolue*. (Id.)

— Polit. Se dit du souverain et du pouvoir qu'il exerce dans les états qui ne sont point soumis au régime constitutionnel. En France, avant la révolution de 1789, le roi et le pouvoir du roi étaient absolus, parce qu'il n'existait alors ni chambres législatives, ni ministres responsables. Seulement, de loin en loin, pour des circonstances graves et solennelles, le roi convoquait les états-généraux, et plus d'une fois, des membres de ces assemblées parlèrent avec une liberté et une franchise qui ne seraient plus tolérées aujourd'hui. Il n'y a jamais eu, à proprement parler, de pouvoir sans limites, et s'il y a pouvoir absolu quelque part, ce n'est que dans un certain cercle tracé par les lois fondamentales et les croyances du pays. Le souverain peut faire ce qu'il veut dans ce cercle, mais il n'en peut pas sortir. Par conséquent, le pouvoir absolu ne peut signifier autre chose que la plénitude de la souveraineté, c'est-à-dire, du pouvoir souverain, qu'il ne faut pas confondre avec le pouvoir royal.

— Gramm. Est opposé à *relatif*. Mode absolu. Terme absolu. Proposition absolue. En général, les mots sont absolus quand ils ne sont pas accompagnés d'autres mots qui les déterminent. Dans les langues dont les noms ont des cas, le nominatif et le vocatif sont des cas absolus, c'est-à-dire, dont les formes sont exemptes de toute dépendance, par opposition à la dépendance des formes dans les cas relatifs. *Verbe absolu*, qui peut être employé sans complément; *mode absolu*, qui exprime un fait sans condition, sans dépendance; *temps absolu*, qui exprime l'époque du fait, sans rapport avec un événement antérieur ou postérieur; *proposition absolue*, celle qui paraît indépendante du reste de la phrase, mais qui, au fond, n'est qu'une proposition elliptique, sous la dépendance d'une préposition, et qu'il conviendrait mieux d'appeler *proposition adverbiale*.

— Liturg. Nom que l'on donne encore aujourd'hui au jeudi de la semaine sainte, à cause de la cérémonie de l'absoute qui se fait solennellement ce jour-là. Dans l'Eglise d'Occident, c'était le jeudi-saint qu'on absolvait les pénitents publics; c'était le vendredi-saint, dans l'Eglise d'Orient.

— Théol. Qualification de l'Être divin, source suprême de tous les êtres. Dieu seul est absolu dans la rigueur du terme; les créatures sont relatives, puisqu'elles sont son ouvrage et qu'elles dépendent de lui. Envisagé dans les [illegible] solu que dans son être même; par cela seul qu'il est infini en tout sens, il est l'absolu parfait.

— Théol. Se dit de la rémission des péchés par le prêtre catholique, au lieu que les protestants veulent que cette rémission soit simplement ministérielle et déclaratoire.

— Algèb. Se dit de la quantité ou du nombre entièrement déterminé qui fait un des termes de l'équation, et auquel on égale la somme de tous les autres. C'est un des coefficients des puissances de l'inconnu *x*, que les mathématiciens modernes considèrent comme le coefficient de x^0. Le terme absolu d'une équation est toujours formé par le produit de toutes ses racines.

— Métaph. Caractère que les philosophes ont donné dans tous les temps à certaines idées qui ne dépendent d'aucune condition, et qu'ils regardent comme nécessaires et universelles. Quelles sont ces idées, quel en est le nombre? Là-dessus, les philosophes ne sont pas d'accord; cependant, ils qualifient presque tous d'absolue l'idée de cause et celle de substance, et spécialement le bien et le beau, considérés dans leur essence.

— L'ABSOLU. s. m. Philos. mod. Ce mot pris substantivement exprime, dans certaines écoles de philosophie, la vérité première et fondamentale, point de départ, règle et principe fécondant de l'intelligence. Ceux qui expliquent l'origine des idées par les sensations organiques, rejettent forcément toute notion de vérité absolue, tout principe de science certaine, et ramènent tout à des phénomènes de circonstance, variables et individuels. Ceux qui soutiennent que la raison ne peut s'établir que par elle-même, parce que les rapports des choses ne sont pas distincts de nos conceptions, sont conduits nécessairement au même résultat. De là le désolant système de scepticisme que Descartes, Malebranche et Leibnitz se sont occupés de détruire. De nos jours, surtout dans l'école de Kant, on a cherché un principe de certitude qui échappât à toutes les hypothèses des sceptiques, et l'idée de l'absolu a été divisée en trois espèces : celle de la substance ou du sujet pensant, celle de la totalité des phénomènes, et enfin celle de l'Etre-Suprême. Les Allemands se sont emparés de cette idée. Reinhold a fait reposer toute la science humaine sur la conscience, au moyen du sujet qui combine l'objet et l'idée. Fichte, repliant la pensée sur elle-même, ne voit de réel que le *moi-pensant*, et ne fait du monde extérieur que des idéalités à peine objectives. Schelling, établissant le *moi-subjectif* ou la pensée comme générateur du *non-moi* ou des idées véritablement *objectives*, fait tout dépendre de l'*absolu* qui n'est aucune idée particulière, mais qui les contient toutes en général. Grand, mais impossible travail de la science! L'homme ne peut rien sans les faits et les principes primitifs. Qu'il les admette, qu'il les rectifie, qu'il les assemble; c'est son devoir et son droit; ces faits et ces principes en matière de philosophie, comme en matière de toute connaissance, sont le piédestal de la raison. Qu'elle s'y appuie, et bientôt elle sera assez forte pour s'élancer dans les régions de l'infini; autrement, le fini lui-même serait impossible et inexplicable pour elle. L'*absolu*, de quelque genre qu'il soit, n'est ni du ressort de la nature, ni de celui de l'esprit humain. (Buff.)

— Chim. Se dit de la pureté parfaite des substances. Alcohol absolu, huile absolue, etc.

—Syn. comp. ABSOLU. IMPÉRIEUX. Un homme *absolu* veut être obéi avec exactitude. Un homme *impérieux* commande avec hauteur. *Absolu* se dit par rapport au but que l'on veut atteindre; *impérieux*, par rapport à la manière dont on veut atteindre ce but. Un caractère *absolu* n'exclut ni la politesse ni la douceur des formes; un caractère *impérieux* suppose, au contraire, des formes emportées et une irritation pour ainsi dire habituelles.

ABSOLUMENT. adv. (ét. lat. *ab*, de; *solutus*, délié; *mens*, esprit, manière). Avec une autorité absolue, sans restriction, sans bornes, sans partage. Cléopâtre crut régner plus *absolument* sous ses enfants que sous son mari. (Boss.) Il s'imaginait gouverner *absolument*, après la mort de Philoclès. (Fén.) Pour gouverner quelqu'un longtemps et *absolument*, il faut avoir la main légère, et ne lui faire sentir sa dépendance que le moins qu'il se peut. (La Bruy.) Il dispose *absolument* de toutes ses troupes. (Id.)

— Déterminément, malgré toute opposition et toute remontrance. Tant que vous voudrez *absolument* faire le bien. (Fén.)

— Nécessairement, indispensablement. Il faut *absolument* partir. Il faut *absolument* que ceux qui cherchent à donner de la crainte, redoutent eux-mêmes ceux à qui ils veulent en inspirer. (Cicéron.)

— Tout à fait, entièrement. Absolument accompli. Absolument convaincant. Absolument ruiné. Absolument éteint. Absolument dépendant. Absolument étranger. Absolument impossible. Absolument différent. Absolument impraticable. Absolument faux. Absolument essentiel. Absolument incompatible. Absolument inconnu. Absolument inutile. Absolument mauvais. Etre absolument le maître. Refuser absolument. Tout était *absolument* hors d'espérance. (Fonten.) Voir une abeille, un gros bourdon, où les fleurs de certains ofris, c'est *absolument* la même chose. (Castel.) Le vaste désert de Sahara est *absolument* inha[illegible] mont Atlas. (Id.) Je ne veux pas dire toutefois que l'homme doive vivre *absolument* seul. (B. de St-P.) Il ne s'agissait plus de discuter tel ou tel dogme, puisqu'on rejetait *absolument* les bases. (Chateaub.)

— ABSOLUMENT PARLANT. A juger de la chose en général, et sans entrer dans aucun détail. *Absolument* parlant, cet ouvrage est bon. (Acad.) Cette raison n'est pas mauvaise, *absolument* parlant. (Id.)

— Gramm. Se dit des mots que l'on emploie sans complément, bien qu'ils soient susceptibles d'en recevoir. *Espérer*, c'est *jouir*! (Acad.) *Espérer* et *jouir* sont pris absolument; on pourrait dire : espérer des récompenses, des honneurs, des richesses, des plaisirs, des succès, etc., on pourrait dire également : jouir d'un bien, d'un spectacle, d'une société, d'un agrément, etc.; mais on considère, dans cette phrase, *espérer* et *jouir* d'une manière absolue en faisant abstraction de toute espérance et jouissance particulières. || Il veut dire aussi quelquefois *elliptiquement*, lorsqu'on supprime dans une expression le mot ou les mots qui la régissent d'ordinaire. *Pied à terre!* t. de commandement, est pris absolument, c'est-à-dire qu'il y a ellipse ou suppression du mot *mettez*, qui régit *pied à terre*.

ABSOLUTION. s. f. (pr. *ab-so-lu-ci-on*; ét. lat. *ab*, de; *solutio*, action de délier). C'est en t. de droit canon, l'acte juridique par lequel le prêtre catholique remet, au nom de Jésus-Christ, les péchés confessés dans le sacrement de pénitence. Donner l'absolution. Refuser l'absolution. Différer l'absolution. Recevoir l'absolution. Se rendre digne de l'absolution. Vous qui ne vous présentez au sacrement de pénitence que pour arracher à l'Eglise une *absolution* qui vous lie encore davantage. (Fléch.) Il aurait fallu vous disposer par l'amendement à l'*absolution* de vos crimes. (Mass.) On l'appelle *absolution sacramentelle*, par opposition à l'*absolution disciplinaire*, qui ne faisait remise que des punitions ecclésiastiques. Selon les protestants, l'absolution est simplement déclaratoire, sans que le prêtre puisse remettre les péchés de lui-même, comme représentant du Rédempteur. Cette doctrine est énergiquement réprouvée et condamnée par l'Eglise romaine. || Il se dit aussi d'une sentence par laquelle un supérieur ecclésiastique ou son délégué relève un individu de l'excommunication, de l'interdit, des censures qu'il avait encourues. || En t. de liturgie, c'est une courte prière qui termine chaque nocturne des matines et les heures canoniales.

— Relig. idolâtr. Les prêtres païens ou hiérophantes n'accordaient une absolution complète et définitive qu'après qu'on s'était soumis à de rudes épreuves, à des expiations réglées, à des initiations redoutables. Pour l'obtenir, les peuples du nord offraient des sacrifices humains. Aujourd'hui encore, dans les Indes, les fanatiques idolâtres se supplicient, se torturent eux-mêmes et se livrent à des austérités incroyables, pour se rendre propices leurs divinités mensongères.

M. Landais appelle encore *absolutions*, en t. de culte chrétien, les encensements, les aspersions d'eau bénite et les prières qu'on fait sur le corps des princes et des prélats qu'on enterre avec cérémonie. Il se trompe doublement : d'abord, parce que n'est pas *absolutions*, mais *absoutes* qu'il fallait dire; et ensuite, parce que les absoutes ont lieu pour tout corps qui reçoit la sépulture ecclésiastique, que ce soit celui d'un prince ou d'un indigent

— Dr crim. Jugement qui renvoie de l'accusation un accusé déclaré coupable, parce que le crime imputé n'est pas prévu par la loi. On confond assez ordinairement, mais improprement, l'*absolution* avec l'*acquittement*. La différence est grande, c'est celle qu'il y a entre le coupable et l'innocent. L'innocent, reconnu tel, est renvoyé de l'accusation par un acquittement; le coupable, reconnu tel, est renvoyé de l'accusation par une absolution. L'acquittement est une réhabilitation, une réparation solennelle et entière que la loi accorde; l'absolution est un acte par lequel la loi s'avoue impuissante contre un crime reconnu qu'elle devrait frapper.

Syn. comp. ABSOLUTION. RÉMISSION. PARDON. L'*absolution* regarde principalement la personne du coupable qu'elle rétablit dans les droits de l'innocence; la *rémission* concerne particulièrement la peine dont le crime doit être puni, et arrête l'exécution de cette peine; le *pardon* est l'oubli de l'offense, et réconcilie le coupable avec la personne offensée.

ABSOLUTISME. s. m. (ét. lat., *ab*, de; *solvere*, délier). Puissance illimitée du souverain dans les monarchies absolues, par opposition à celle qu'on lui attribue dans les états constitutionnels. Le principe fondamental de l'absolutisme est que la puissance procède directement de Dieu et devient inaliénable dans la personne du souverain, d'après l'ordre régulier de succession au trône; d'où il résulte que la participation aux affaires de l'état, accordée soit au peuple, soit à une caste ou classe particulière, n'est pas un droit dont le prince constate l'exercice, mais une grâce que son bon plaisir octroie. L'absolutisme concentre dans la même main le pouvoir législatif et le pouvoir exécutif. Mais les idées modernes repoussent cette forme de gouvernement; et c'est pour changer l'*absolutisme* en *constitutionnalisme*, que la France a été tant de fois agitée et bouleversée depuis bientôt soixante ans. Aujourd'hui le peuple [illegible] damental, en vertu duquel la puissance exécutive appartient au chef de l'état, tandis que la puissance législative, exigeant la réunion de toutes les forces morales et intellectuelles de la nation, est exercée par les chambres constituées sous le nom de chambre des députés et de chambre des pairs. La nation se gouvernant elle-même n'a pas besoin de chef supérieur; dans le système de l'*absolutisme*, au contraire, le monarque est le seul chef gouvernant une nation d'employés. (El. Regn.) L'objet de la restauration était le rétablissement de l'*absolutisme*. (Dict. polit.) L'*absolutisme* est l'écueil du pouvoir. (Boiste.)

ABSOLUTISTE. adj. et s. des 2 g. (ét. lat., *ab*, de; *solutus*, délié). Partisan d'un roi, d'un gouvernement absolu.

ABSOLUTOIRE. adj. et s. des 2 g. (pr. *ab-so-lu-to-are*; (ét. lat., *ab*, de; *solvere*, délier). Qui porte absolution, qui absout. Bref absolutoire. Forme absolutoire. Sentence absolutoire. Clauses absolutoires.

ABSORBABLE. adj. des 2. g. (ét., V. ABSORBANT). Chim. Qui est susceptible d'être absorbé. Humeur absorbable, acide absorbable; matières liquides, substances absorbables; fluide, chyle absorbable, etc.

ABSORBANT, E. adj. (ét. lat., *ab*, de; *sorbens*, buvant). Thérap. Qui pompe, qui sèche, qui neutralise. Dans l'acception la plus générale, on applique ce [illegible] à toutes les substances sèches qui ont la propriété d'absorber ou de neutraliser les liquides nuisibles, soit à l'extérieur, soit à l'intérieur. Mais on désigne ainsi plus ordinairement les médicaments internes qui se combinent avec les liquides acides qu'on rencontre dans l'estomac et dans le canal intestinal. Remède absorbant. Poudre absorbante. Topique absorbant. Médicament absorbant. Substance absorbante. La poudre de charbon, la charpie sèche sont des espèces de topiques *absorbants*. (Guersent.) Les médicaments *absorbants* sont en assez grand nombre. (Id.) La vertu *absorbante* des terres a été trouvée constamment en rapport avec la fertilité du sol et son prix de location. (Chaptal.) On peut ranger dans l'ordre suivant les propriétés *absorbantes* que possèdent les éléments qui composent un sol fertile. (Id.) Lorsque les divers modes d'altération des organes gastro-intestinaux seront mieux connus, les médications *absorbantes* deviendront ou inutiles ou plus rarement nécessaires. (Id.)

— Il s'emploie très-souvent aussi comme substantif, mais seulement au masculin. Un absorbant. Des absorbants. La plupart des carbonates alcalins et les savons sont des *absorbants*. (Guersent.) A une époque où l'on attribuait aux acides la plupart des maladies, les médecins faisaient un très-grand abus des *absorbants*. (Id.) La manière d'employer les *absorbants* est importante à connaître pour parvenir à en obtenir le résultat désiré. (Id.) Les *absorbants* métalliques sont presque complétement abandonnés. (Id.) Le sang qui coule dans les veines, le fluide que les *absorbants* charrient, contiennent, en bien moindre quantité que le sang artériel, les parties vivifiantes et réparatrices. (Richerand.)

— En physiol., ce mot désigne la propriété inhérente aux vaisseaux lymphatiques de pomper et les fluides qui nous environnent et ceux qui sont exhalés intérieurement, pour les porter dans le système de la circulation sanguine. Il s'applique aussi au système qui comprend l'ensemble des vaisseaux et glandes qui concourent à l'exercice de la fonction animale connue sous le nom d'absorption. Système absorbant. Vaisseaux absorbants. Surfaces absorbantes. Organe absorbant. Action absorbante. Faculté absorbante. Les anciens ne furent pas dépourvus de toute notion sur la faculté *absorbante* de diverses parties de notre corps. (Desprez.) Nous avons vu que ces matières, au moment où elles étaient saisies par l'organe *absorbant*, quel qu'il soit, changeaient de nature. (Adelon.) L'épiderme est véritablement un obstacle que la nature s'est ménagé pour limiter l'action *absorbante* de la peau. (Id.) || Il s'emploie comme substantif, mais seulement au mascul. pl., pour désigner les organes des absorptions. Les absorbants.

— Bot. Vaisseaux, veines ou espèce de suçoirs disposés particulièrement sur les feuilles des plantes, et qui pompent la rosée et l'humidité de l'air. Chargé de fonctions *absorbantes* et sécrétoires, il est à la fois le pourvoyeur et l'ornement de la tige. (Kératry.)

— Au fig. Il signifie Qui occupe fortement, qui s'empare de toutes les facultés de l'esprit. L'étude absorbante des lois. Ce sont des travaux absorbants. Une occupation absorbante. Par nous ne savons quelle inadvertance, cet emploi assez fréquent aujourd'hui de ce mot se trouve omis dans tous les dictionnaires. M. Cousin jouit d'une vaste renommée; il se présente à nous comme le traducteur de Platon et l'éditeur de Proclus.... à tout cela il ajoute l'*absorbante* occupation de la politique. (Revue britann.) Grand spectacle, mais trop *absorbant*. Et toutefois, dans quelque rêverie que je m'oubliasse, je ne perdis rien de cette harmonie immense. (Michelet.)

ABSORBANTER. v. a. 1re conj. (ét. lat., *ab*, de; *sorbere*, boire). Pharm. Appliquer des remèdes absorbants. Il est peu usité.

ABSORBÉ, ÉE. part. pass. du v. Absorber. (ét. lat., *ab*, de; *sorbere*, boire). Il s'emploie [illegible] sition dans, au propre et au figuré. Que de fois les principes divins qui sont en suspension dans l'air, des matières odorantes, des miasmes, sont *absorbés* dans le poumon pendant le séjour que fait l'air dans cet organe! (Adelon.) Quand je considère la petite durée de ma vie *absorbée* dans l'éternité. (Pasc.) L'âme est fixée et comme *absorbée* dans la contemplation des merveilles et des grandeurs de Dieu. (Mass.) *Absorbée* dans sa douleur, la pauvre mère put à peine répondre à nos questions. (Mme Cottin.)

— On dit *absorbé en*. Sa volonté est *absorbée* en Dieu. (Pasc.) On ne dirait pas *dans Dieu*.

— *Absorbé sur*. Mais nous disons que sur ces surfaces sont souvent *absorbés* des principes, des aliments et de l'air, autres que ceux qui font le chyle et autres que l'oxigène. (Dict. de méd.)

— *Absorbé par*. La mort a été *absorbée* par la

ion, qui absout. Bref **absolutoire.** toire. Sentence absolutoire. Clau- es.

BLE. adj des 2 g. (ét., V. ABSOR- Qui est susceptible d'être absorbé. rbable, acide absorbable ; matières tances absorbables ; fluide, chyle c.

NT, E. adj. (ét. lat., *ab*, de ; *sor-* Thérap. Qui pompe, qui sèche, . Dans l'acception la plus géné- que ce . à toutes les substances nt la propriété d'absorber ou de s liquides nuisibles, soit à l'exté- l'intérieur. Ma's on designe ainsi ement les médicaments internes ent avec les liquides acides qu'on s l'estomac et dans le canal in- nède absorbant. Poudre absor- e absorbant. Médicament absor- nce absorbante. La poudre de harpie sèche sont des espèces de *rbants.* (Guersent.) Les médica- *ants* sont en assez grand nombre. *absorbante* des terres a été trou- ent en rapport avec la fertilité prix de location. (Chaptal.) On ans l'ordre suivant les propriétés que possèdent les élements qui sol fertile. (Id.) Lorsque les di- l'altération des organes gastro-in- nt mieux connus, les médications eviendront ou inutiles ou plus ra- saires. (Id.)

ploie très-souvent aussi comme is seulement au masculin. Un ab- absorbants. La plupart des carbo- et les savons sont des *absorbants.* A une époque où l'on attribuait plupart des maladies, les méde- un très-grand abus des *absor-* a manière d'employer les *absor-* ortante à connaître pour parvenir le résultat désiré. (Id.) Les *absor-* ques sont presque complétement (Id.) Le sang qui coule dans les ide que les *absorbants* charrient, en bien moindre quantité que le , les parties vivifiantes et répara- rand.)

siol., ce mot désigne la propriété x vaisseaux lymphatiques de pom- ides qui nous environnent et ceux les intérieurement, pour les porter me de la circulation sanguine. Il ssi au système qui comprend l'en- isseaux et glandes qui concourent e la fonction animale connue sous orption. Système absorbant. Vais- ants. Surfaces absorbantes. Or- nt. Action absorbante. Faculté ab- s anciens ne furent pas dépourvus on sur la faculte *absorbante* de di- s de notre corps. (Desprez.) Nous e ces matières, au moment où elles par l'organe *absorbant*, quel angeaient de nature. (Adelon.) L'é- véritablement un obstacle que la menagé pour limiter l'action *ab-* a peau. (Id.) || Il s'emploie comme ais seulement au mascul. pl., pour organes des absorptions. Les ab-

isseaux, veines ou espèce de su- s particulièrement sur les feuilles et qui pompent la rosée et l'humi- Chargé de fonctions *absorbantes* , il est à la fois le pourvoyeur et la tige. (Kératry.)

Il signifie Qui occupe fortement, de toutes les facultés de l'esprit. bante des lois. Ce sont des tra- nts. Une occupation absorbante. savons quelle inadvertance, cet frequent aujourd'hui de ce mot se ans tous les dictionnaires. M. Cou- e vaste renommée ; il se présente e le traducteur de Platon et l'édi- s.... à tout cela il ajoute l'*absor-* ion de la politique. (Revue bri- spectacle, mais trop *absorbant* dans quelque rêverie que je m'ou- perdis rien de cette harmonie im- elet.)

NTER. v. a. 1re conj. (ét. lat., *ab*, boire). Pharm. Appliquer des re- ants. Il est peu usité.

. ÉE. part. pass. du v. Absorber. le ; *sorbere*, boire). Il s'emploie

a propre et au figure. Que de fois livins qui sont en suspension dans res odorantes, des miasmes, sont le poumon pendant le séjour que cet organe ! (Adelon.) Quand je petite durée de ma vie *absorbée* . (Pasc.) L'âme est fixée et comme la contemplation des merveilles urs de Dieu. (Mass.) *Absorbée* ur. la pauvre mère put à peine s questions. (Mme Cottin.)

absorbé en. Sa volonté est *absor-* (Pasc.) On ne dirait pas *dans*

sur. Mais nous disons que sur ces souvent *absorbées* des principes, et de l'air, autres que ceux qui et autres que l'oxigène. (Dict. de

sur. La mort a été *absorbée* par la

victoire de Jésus-Christ. (Lamenn.) Mais ce n'est là qu'une faible voix, *absorbée*, pour ainsi dire, par le bruit formidable de la multitude. (Mass.) Les molécules nutritives sont *absorbées* par les organes digestifs. (Adelon.)

— *Absorbé* s'emploie quelquefois sans complément pour, Absorbé dans ses pensées. Il mangeait machinalement et sans savoir ce qu'il mangeait. Jamais il n'avait semblé plus stupide ni plus *absorbé* qu'il l'était en ce moment. (Balzac.) On dit, sans complément et populairement, qu'*un homme est absorbé*, pour signifier qu'il est affaissé, appesanti, qu'il couve une maladie.

ABSORBER. v. a. 1re conj. (ét. lat., *ab*, de ; *sorbere*, humer, boire). Se dit, au propre, des terres sèches et légères qui pompent facilement les eaux pluviales. Par extension, il signifie Engloutir. Le Rhin, à la fin de son cours, se perd dans des sables qui l'*absorbent*. (Acad.) Le Rhône tombe dans un gouffre qui l'*absorbe*. (Id.) Toutes les vallées avoisinantes sont formées d'une terre molle et spongieuse qui *absorbe* en un instant les eaux produites par la fonte des neiges. (B. de St-P.) Arrivé en cet endroit, le fleuve fait un détour subit, et va se perdre au milieu des sables qui l'*absorbent*. (Dupaty.)

— Fig. Le torrent des temps qui amène, entraîne, *absorbe* tous les individus de l'univers. (Barthél.)

— Il se dit en général des corps qui ont la faculté d'attirer et de pomper les fluides placés à leur portée. L'éponge *absorbe* l'eau. (Acad.)

— En chimie, il se dit des substances qui émoussent, tempèrent, neutralisent les acides développés dans les organes de la digestion. Le charbon *absorbe* presque tous les gaz. (Pelletan.)

— En physiol. il exprime l'action par laquelle les vaisseaux absorbants ou lymphatiques et chylifères charrient à l'intérieur de l'être vivant les matériaux du monde extérieur, les y font séjourner et les éliminent, quant à certaines parties, et concourent ainsi, par un double mouvement de composition et de décomposition, au but final de la nutrition, autrement appelée absorption. Non-seulement cette membrane a *absorbé* les divers gaz qui ont été mis en contact avec elle, mais elle a *absorbé* aussi les liquides qu'on a injectés dans le poumon. (Adelon.) Ici se présentent à notre pensée toutes les expériences faites par les physiologistes pour faire *absorber* par toute surface du corps diverses substances tant solides que liquides et gazeuses. (Id.) Le corps *absorbe* l'eau de l'atmosphère pendant son séjour dans un air humide. (Id.) Ce tissu *absorbe* les éléments nutritifs. (Id.)

— Il s'emploie souvent sans complément dans le même sens, bien que les dictionnaires n'en disent rien. Les parties molles attirent la matière à elles, du dedans comme du dehors ; tout le corps exhale comme il *absorbe*. (Desprez.) Swammerdam ouvrit le premier la voie des expériences ; il crut y découvrir que les veines seules *absorbaient*. (Id.) Toute partie donc *absorbe*, parce que c'est le propre de toute partie vivante, quand elle n'est pas recouverte d'un épiderme. (Adelon.)

— Hortic. Consumer, dévorer la substance des arbres. Il se dit de certaines branches appelées gourmandes, qui naissent sur les arbres fruitiers en plein vent et en espalier, et qui absorbent la nourriture de toutes les autres branches. Il faut être soigneux de retrancher les branches gourmandes, de crainte qu'elles n'*absorbent* la substance nécessaire pour nourrir le reste du corps de l'arbre. (De la Marre.)

— Au fig. Lorsque l'homme est seul, le vent de la puissance le courbe vers la terre, et l'ardeur de la convoitise des grands de ce monde *absorbe* la sève qui le nourrit. (Lamenn.)

— Il se dit par analogie, en parlant des couleurs, des sons, des odeurs, des saveurs, etc. Le noir absorbe la lumière. L'odeur du datura, du lis, de la tubereuse, absorbe l'odeur de la plupart des autres fleurs.

— On l'applique, en général, aux choses et aux personnes dont l'individualité est altérée, perdue au milieu d'une foule de choses ou de personnes. La voix humaine est absorbée ou couverte par un trop grand nombre d'instruments de musique. Un homme d'une certaine valeur est absorbé ou effacé par les notabilités de tout genre parmi lesquelles il se trouve.

— Fig. Consumer entièrement ; se prend presque toujours en mauvaise part, et se dit particulièrement des biens, des richesses, de l'ar-

livrant à des passions condamnables, à des excès ruineux, ou par suite d'une position malheureuse dans laquelle on s'est trouvé. Mais la naissance de trois enfants, et surtout la disette des années 1817 et 1818, eurent bientôt *absorbé* le reste de son petit pécule. (Daru.) Les flammes avaient d'un seul coup *absorbé* tout son héritage. (Aubert.)

— Occuper fortement et entièrement. L'étude absorbe celui qui s'y livre. Les travaux d'une place absorbent un fonctionnaire. Les plaisirs absorbent la jeunesse. Un projet ambitieux absorbe les pensées. Le temps des plaisirs *absorbe* celui des devoirs. (Fléch.) Au milieu des sollicitudes et des engagements du siècle qui *absorbent* presque tous nos jours et tous nos moments. (Mass.) Ils vivent dans une vicissitude éternelle d'occupations et d'affaires qui *absorbe* toute leur vie. (Id.) Il n'est rien que le temps n'*absorbe* et ne dévore. (J.-B. Rouss.) L'amour des hommes n'est pas aussi exclusif, et s'il suspend momentanément l'activité des autres sentiments, du moins il ne les diminue ni ne les *absorbe*. (Auger.) Les sciences abstraites *absorbent* l'imagination d'un enfant. (B. de St-P.) Le temps que l'on passe à jouer *absorbe* si bien la pensée ! (Du Tremblay.)

— Attirer à soi en entier. Se dit des personnes et des choses. Un orateur absorbe tellement l'attention qu'il n'y en a plus pour les autres. Une scène absorbe tellement l'intérêt d'un drame, qu'on n'est plus touché du reste de la pièce.

— S'ABSORBER. v. pron. Se dit des personnes et des choses, et signifie, Se perdre, s'abîmer, s'engloutir, disparaître. Les pluies s'absorbent dans les sables. Le temps s'absorbe dans l'éternité. Tous les êtres et l'homme en particulier s'absorbent dans l'immensité de Dieu.

— Syn. comp. ABSORBER, ENGLOUTIR. Le premier de ces deux mots exprime l'action de détruire, mais lentement, successivement, en commençant par une partie pour arriver à la destruction de la totalité ; l'action d'*engloutir* est prompte, rapide, instantanée, générale ; tout disparaît en un clin d'œil. *Absorber* se dit au propre et au figuré ; nous ne sachons pas qu'on ait jamais employé *engloutir* figurément.

ABSORPTIF, IVE. adj. Chim. Se dit des substances qui ont la faculté d'absorber.

ABSORPTION. s. f. (pr. *ab-sorp-ci-on ;* en lat. *absorptio*, formé de *ab*, de ; *sorbere*, humer, boire avec aspiration). Action d'engloutir, d'abîmer, d'absorber. Il se dit principalement, en physiologie, de cette fonction par laquelle le chyle, les boissons, l'air, les différentes vapeurs et un grand nombre de substances organiques ou étrangères, sont pompées par des vaisseaux particuliers, soit à l'intérieur de nos organes, soit à la surface de la peau, pour être portés dans la masse du sang, avec lequel ils se mêlent et se confondent. On supposait communément que les substances absorbables n'étaient prises et conduites que par les vaisseaux lymphatiques, chylifères ; mais, d'après les travaux des physiologistes modernes, on est certain que les radicules ou dernières divisions des veines ne sont pas étrangères à ce grand travail. Absorption alimentaire, digestive. Absorption interstitielle, décomposante, nutritive, organique. Absorption respiratoire, aérienne. Absorption interne, externe. Absorption cutanée, accidentelle, muqueuse. L'*absorption* est très-active chez les enfants et chez les femmes. (Dictionn. de médec.) || *Absorption externe*, ou *de composition*. Celle qui puise au dehors les matériaux extérieurs destinés à la recomposition du corps. || *Absorption interne*, ou *de décomposition*. Celle qui retire des organes les matériaux qui doivent être remplacés et excrétés.

— Géolog. Disparition. Les habitants de Ripou (Yorkshire) ont éprouvé, en 1834, de grandes alarmes, par suite d'une absorption terrestre, phénomène qu'ils ont pris à tort pour l'effet d'un tremblement de terre. Une roche de forme ronde a disparu dans un champ situé au nord de Ripou, et a laissé un trou de 13 mètres de diamètre et de 23 mètres de profondeur, un tiers et demi rempli d'eau ; à l'examen, on a trouvé près de la surface une couche de terre, et au-dessous une couche de gravier, toutes deux environ de 1 mètre d'épaisseur, et le reste était rempli par une couche solide formée du roc même. Des phénomènes analogues se sont manifestés dans les champs voisins. Un savant, qui a examiné le fait avec soin, pense que c'est un exemple de ces absorptions terrestres dont ont parlé Kircher et d'autres géologues. D'immenses abîmes se sont ouverts, des cités et même des montagnes se sont englouties, des rivières se sont détournées de leur cours. Ces accidents ne sont pas toujours des résultats de tremblements de terre, mais viennent aussi de causes accidentelles ou de décompositions naturelles.

— Dans le règne végétal, c'est l'action en vertu de laquelle les plantes reçoivent les sucs destinés à leur nutrition.

— Jusqu'ici ce mot n'a guère eu d'application qu'en physiologie. Descartes l'a pourtant employé une fois en style dogmatique, dans son *Voyage autour du monde*, où il parle de la transformation finale des sphères, par suite de laquelle il y aurait absorption du soleil. Pourquoi ne dirait-on pas, au figuré, l'absorption des pensées, l'absorption du temps, des loisirs ? etc. De même que dans un état un parti avait absorbé la nation, puis une famille le parti, puis un individu la famille : de même il

tion. (Volney.)

ABSORPTIVITÉ. s. f. Faculté qu'ont certaines substances d'absorber les humeurs, les acides, nuisibles à l'économie organique, etc.

ABSOUDRE. v. a. 4e conj. irrég. et défect. (pr. *ab-sou-dre ;* ét. lat., *ab*, de ; *solvere*, délier). *J'absous, tu absous, il absout, n. absolvons, v. absolvez, ils absolvent. J'absolvais, n. absolvions* etc. *J'ai absous*, etc. *J'absoudrai*, etc. *J'absoudrais*, etc. *Absous, absolvons, absolvez. Que j'absolve*, etc. *Absolvant.* Ce verbe n'a ni passé défini ni imparfait du subjonctif. L'Académie a omis d'en faire la remarque. Il signifie Décharger quelqu'un d'une faute, d'un crime, d'un délit, etc. T. de droit crimin. Déclarer qu'un accusé, coupable d'un crime, ne saurait être puni, parce que la loi n'a pas prévu le cas dans lequel il se trouve. *Absoudre* le coupable n'appartient qu'à celui qui peut le condamner. (Rac.) Tullius Hostilius, qui n'osait ni condamner ni *absoudre* Horace. (Boss.) Il *absout* celui qu'il avait déjà condamné. (D'Aguess.) Il vaut mieux *absoudre* un coupable que de condamner un innocent. (Lav.) Jésus appelle à lui la faible Samaritaine, il pardonne à la femme adultère ; il *absout* la pécheresse qui baigne ses pieds de larmes. (B. de S.-P.)

— Théol. Remettre, au nom de Jésus-Christ, les péchés confessés au tribunal de la pénitence. Tout prêtre a le pouvoir d'*absoudre* en cas de mort. La loi de l'Évangile vous *absoudra*. (Pasc.) Le ministre qui vous *absout* témérairement ne vous délie pas. (Mass.)

— Fig. Justifier une personne ou une chose des reproches qu'on lui faisait. Non-seulement la Charte a *absous* le XVIIIe siècle, mais en *absolvant* celui-là, elle a *absous* les deux siècles qui l'avaient précédé et préparé. (Cousin.) Après avoir *absous* la philosophie, je viens aujourd'hui *absoudre* l'histoire de la philosophie. (Id.) C'est un lieu commun de dire que les rois sont condamnés à n'avoir pas d'amis ; Sully et Henri IV viennent absoudre les rois de cette rigoureuse condamnation. (Lacret.)

— Fig. et dans le langage ordinaire, Pardonner. Je vous *absous* de votre négligence, en faveur de votre repentir. (Acad.) Rien ne pourra l'*absoudre* d'une si grande faute. (Id.)

— Il s'emploie quelquefois absolument. Les lois qui absolvent. Omiss. de l'Acad.

— S'ABSOUDRE. v. pron. Se pardonner. Cet emploi pronominal du verbe *absoudre* est omis dans le Dictionn. de l'Acad., et cependant on en trouve de nombreux exemples dans les écrivains. Jamais un criminel ne s'*absout* de son crime. (L. Rac.) Il n'y a personne qui puisse totalement s'*absoudre ;* si on se dit irréprochable, c'est relativement aux témoins et non à sa propre conscience. (Sénèque.)

ABSOUS, OUTE. part. pass. du v. Absoudre. L'Académie, qui n'a point de principes stables en matière d'orthographe, écrivait, dans la 4e édit. de son Dictionn., *absout, oute ;* dans la 5e édit., *absous* ou *absout, oute ;* dans la dernière, elle écrit *absous, oute*. C'est une marche rétrograde. Elle pouvait, elle devait simplifier une difficulté grammaticale ; elle ne l'a pas voulu. *Absoudre, résoudre, dissoudre*, sont des verbes irréguliers ; il fallait admettre *absout, résout, dissout*, au part. pass. masc., d'autant plus que c'est l'orthographe adoptée par les bons auteurs. A quoi sert d'entretenir et d'accroître encore la confusion en grammaire ? Il s'emploie comme adjectif. Lorsqu'on menait un coupable au supplice, il était *absous* si une vestale venait à passer. (B. de St-P.) On est bientôt *absous* quand on est nécessaire. (Delav.) Elle fut *absoute* à pur et à plein. (Acad.) Il parle, il est *absous* d'une voix unanime. (Rosset.)

Quand nous sommes *absous*,
Le Saint-Esprit est-il ou n'est-il pas en nous ?
(BOILEAU.)

— Il régit toujours après lui la préposition *par :* L'empereur n'ayant pas été *absous* par le pape, demeurait toujours excommunié. (Volt.)

ABSOUTE. s. f. Liturg. cathol. Cérémonie qui se pratique le jeudi saint dans l'Église latine, et le vendredi saint dans l'Église grecque, et qui consiste à réciter les sept psaumes pénitentiaux suivis de quelques oraisons et d'une formule d'absolution solennelle. Elle se faisait autrefois par l'évêque à l'égard des prêtres admis ce jour-là à la réconciliation. Celle que fait aujourd'hui le simple prêtre n'est plus qu'un souvenir de l'absoute épiscopale, qui était précédée de la confession et faisait partie du sacrement de pénitence.

— Encensements, aspersions et prières, autour du cercueil du chrétien, dans l'office des morts.

— On nomme aussi *absoute* le discours qui se fait pour préparer le peuple à l'absolution générale.

ABSTÈME. adj. et subst. des 2 g. (ét., *abs*, de, *temetum*, vin). Théol. Qui ne boit point de vin. Il se dit des personnes qui, ne pouvant boire de vin, à cause d'une répugnance naturelle, ne recevaient la communion que sous l'espèce du pain, dans les âges primitifs de l'Église catholique ; on voit par là que jamais la communion sous les deux espèces n'a été absolument nécessaire, ce dont conviennent aujourd'hui les calvinistes eux-mêmes, qui admettent les abstèmes à la cène évangélique, pourvu qu'ils touchent la coupe du bout des lèvres.

et plusieurs médecins célèbres affirment hautement que l'homme naît *abstème ;* ce qui donne de la force à cette assertion de J.-J. Rouss. : Nous serions tous *abstèmes*, si l'on ne nous eût donné du vin dans nos jeunes ans. (2e liv. de l'*Émile*.) D'où il suit que, hygiéniquement parlant, l'eau pure, naturelle, sans mélange, est la boisson la plus convenable à l'enfance et à tous les âges.

— Hist. anc. Mœurs rom. Dans les premiers temps, les dames romaines étaient *abstèmes*, et donnaient le baiser à leurs parents quand elles les abordaient, afin qu'on pût connaître si elles buvaient du vin.

Le mot *abstème* s'emploie peu en français. Toute sa célébrité lui vient des querelles théologiques entre les calvinistes et les luthériens. *Abstème* a pour synonyme *nazaréen*. V. ce mot. L'Académie a oublié de dire que c'est un adjectif qui peut, dans certains cas, s'employer comme substantif.

ABSTEMIUS (Laurent). Critique et fabuliste du XVe siècle, fut bibliothécaire du duc d'Urbin.

ABSTENIR (S'). v. pron. 2e conj. irrég. (ét. lat., *abs*, hors ; *tenere*, tenir). La lettre *n* se redouble quand elle est suivie d'un *e* muet. *Je m'abstiens, tu t'abstiens, il s'abstient, nous nous abstenons, vous vous abstenez, ils s'abstiennent. Je m'abstenais ; nous nous abstenions. Je m'abstins, tu t'abstins, il s'abstint, nous nous abstînmes, vous vous abstîntes, ils s'abstinrent. Je m'abstiendrai*, etc. *Je m'abstiendrais*, etc. *Abstiens-toi, abstenons-nous, abstenez-vous. Que je m'abstienne ; que nous nous abstenions, que vous vous absteniez, qu'ils s'abstiennent. Que je m'abstinsse, que tu t'abstinsses, qu'il s'abstînt, que nous nous abstinssions, que vous vous abstinssiez, qu'ils s'abstinssent. S'abstenant.* Il prend l'auxiliaire *être* dans ses temps composés, et le participe passé s'accorde toujours avec les pronoms *me, te, se*, etc., qui le précèdent. *Je me suis abstenu* ou *abstenue ; nous nous sommes abstenus* ou *abstenues*, etc. Au propre il signifie, Se tenir loin de, et, par extension, Se garder, s'empêcher, se priver de. S'abstenir du vice. S'abstenir du bien de ses voisins. S'abstenir du péché. S'abstenir de vin. S'abstenir de café, de liqueurs. Il faut s'*abstenir* de vin pendant la fièvre. (Trev.) Voyez ces pieux solitaires qui s'*abstiennent* de tout ce qui a vie. (Boss.) *Abstenez-vous* des choses même les plus permises. (Mass.) En *vous abstenant* de vos anciens crimes. (Id.) Il y avait déjà quelques chrétiens à Rome du temps de Néron : on les confondait avec les juifs, parce qu'ils étaient leurs compatriotes, parlant la même langue, s'*abstenant* comme eux des aliments défendus par la loi mosaïque. (Volt.) Et comment réparerez-vous les plaisirs illicites, qu'en *vous abstenant* de ceux que vous vous croyez encore permis ? (Mass.) Il s'*abstint* de toute hostilité pendant une année entière. (Volt.) *Abstenons-nous* plutôt des lois que de répandre le sang de l'innocent. (B. de St-P.) Les Brames sont forcés de se purifier, de se laver et de s'*abstenir* d'une multitude de jouissances innocentes. (Id.)

— S'ABSTENIR suivi d'un verbe. S'abstenir de boire et de manger. S'abstenir de jurer. Le roi de Siam ordonnait à ses généraux de s'*abstenir* de tuer. (B. de St-P.)

— S'emploie absolument. Dans le doute, *abstiens-toi*. (Acad.) Souffre et *t'abstiens*. (Sagesse d'Epict.) Il est deux choses qu'il ne faut pas pousser à l'extrême : user et s'*abstenir*. (Rivarol.) S'*abstenir* pour jouir, c'est l'épicuréisme de la raison. (J.-J. Rouss.) Souvent le cœur répugne, et la bienséance l'emporte ; souvent on voudrait s'*abstenir*, et on mange contre sa conscience. (Mass.) Il vaut mieux s'*abstenir* que manger indignement. (Id.)

— S'EN ABSTENIR. Quand on a pris l'habitude de se mettre en colère, il est bien difficile de s'*en abstenir*. (Acad.) A chaque péché qu'ils commettent, ils sentent un avertissement et un désir intérieur de s'*en abstenir*. (Pasc.)

— Jurispr. Se dit d'un juge qui ne veut pas coopérer à une affaire, parce qu'il trouve en lui-même des motifs de conscience qui s'y opposent. V. RÉCUSER.

ABSTENTION. s. f. (pr. *abs-tan-ci-on ;* ét. lat., *abs*, hors ; *tenere*, tenir). Action de s'abstenir. Jurispr. Acte par lequel un juge déclare ne pas vouloir connaître d'une affaire, parce qu'il trouve consciencieusement en sa personne un motif de récusation. L'abstention diffère de la récusation en ce que celle-ci émane du justiciable qui refuse tel ou tel juge, tandis que l'autre émane du juge qui s'abstient de lui-même.

ABSTENTION DE LIEU. Mesure de haute police qui éloigne l'offenseur à une certaine distance du lieu habité par l'offensé. Dans l'anc. jurisp., aucun caractère infamant et afflictif n'était attaché à l'abstention de lieu ; mais aussi, par cela même, la liberté individuelle se trouvait à la merci d'une autorité quelconque. Aujourd'hui l'abstention de lieu ne frappe que des individus déjà condamnés à la prison ; elle est sinon une peine, au moins l'effet d'une peine, et encore son application n'est-elle admise que dans des cas spécifiés par la loi. En vertu de l'abstention de lieu, défense est faite aux forçats libérés de résider dans la ville, faubourgs et banlieue de Paris, ni à Versailles, Fontainebleau et autres résidences royales, ni

myriamètres de la frontière et des côtes, etc. Si la prescription de la peine portée en matière criminelle est acquise, la loi interdit au condamné de résider dans le département où demeure soit celui qui a été l'objet du crime, soit ses héritiers directs.

— ABSTENTION DE JUGE. — V. RÉCUSATION.

— Dr. rom. Bénéfice qui préserve de toute action, de la part des créanciers d'une succession, l'héritier sien qui ne s'est pas immiscé dans l'hérédité paternelle. Il était accordé chez les Romains aux enfants pubères qui ne s'étaient pas immiscés dans les biens d'une succession, et aux enfants impubères, quand bien même ils s'étaient immiscés dans les affaires de l'hérédité, et n'avait pas besoin d'être demandé. M. Landais a tort de dire 1° que ce bénéfice n'était accordé que chez les anciens

Romains, car il existait encore du temps de Justinien; 2° *que les enfants l'obtenaient du préteur*, quand au contraire ils n'avaient pas besoin de le demander. Chez nous, dit M. Landais, le *bénéfice d'abstention* est l'abandon que fait un héritier appelé par le testateur. C'est encore là une erreur; le bénéfice d'abstention n'existe pas dans notre Code.

ABSTENU, E. part. pass. du verbe **s'Abstenir** (ét. lat., *abs*, de; *tenere*, tenir). Il est toujours accompagné de l'auxiliaire *être* et du pronom *se*, avec lequel il s'accorde. Guillaume III ne voulut point faire de miracles, et ses successeurs s'en sont *abstenus* comme lui. (Volt.)

— ABSTENU DE, suivi d'un nom. Dans les dernières années de sa vie, il s'était complètement *abstenu de* l'usage des viandes. (Volt.)

— ABSTENU DE, suivi d'un verbe. Pourquoi celui qui peint, dans l'Enéide, au milieu des guerriers, tous les charmes de Vénus et les amours passionnées de Didon, s'est-il *abstenu de* mettre des femmes en scène avec des bergers qui chantent leurs amours? (B. de St-P.)

ABSTERGENT, E. adj. (ét. lat., *abs*, de, hors; *tergens*, essuyant). Mat. méd. Se disait autrefois des remèdes qu'on employait pour enlever les matières visqueuses et putrides des surfaces auxquelles elles adhéraient, et, par extension, des remèdes propres à dissoudre les duretés et les épaississements de ces surfaces. Se dit aujourd'hui des remèdes extérieurs qui servent à nettoyer les plaies dont la suppuration est de mauvaise nature. On dit mieux, en ce dernier cas, *remèdes détersifs*. L'eau simple et l'eau végéto-minérale sont les meilleurs *abstergents*. (Lav.)

— *Abstergent* s'emploie aussi comme substantif. Un bon abstergent, de bons abstergents.

ABSTERGÉ, ÉE. part. pass. du v. Absterger. Il s'emploie comme adjectif. Un ulcère abstergé. Une plaie abstergée. Des surfaces abstergées.

ABSTERGER. v. a. 1re conj. (ét. lat., *abs*, hors, *tergere*, essuyer). On met un *e* après le *g* devant un *a* ou un *o* pour lui conserver la prononciation douce du *j*. *J'abstergeais, nous abstergeons*, etc. Mat. méd. Signifiait autrefois Laver des surfaces, en dissoudre les épaississements et la dureté; signifie aujourd'hui Nettoyer des plaies et des ulcères dont la suppuration est mauvaise, dangereuse.

— S'ABSTERGER. v. pron. Être abstergé, nettoyé, purifié.

ABSTERSIF, IVE. adj. Qui est propre à absterger. V. ABSTERGENT.

ABSTERSION. s. f. (en lat. *abstersio*). Mat. méd. Pris activement, c'est l'action des remèdes abstergents; pris passivement, c'est l'effet de ces remèdes.

ABSTINENCE. s. f. (en lat. *abstinentia*; de *abs*, hors, et *tenere*, tenir). Action de s'abstenir. Privation d'une chose, et spécialement privation complète ou incomplète d'aliments et de boissons. Abstinence complète, absolue. Abstinence volontaire, forcée, longue, sévère, rigoureuse, prolongée, portée à l'excès. Supporter, soutenir l'abstinence. Prolonger, garder, observer l'abstinence. Soumettre à l'abstinence. Abréger la durée de l'abstinence. Mourir, périr par abstinence. Succomber à l'abstinence. Dans l'Inde, l'*abstinence* de la chair des animaux est une suite de la nature du climat. (Volt.) Je vous dirai confidemment que l'*abstinence* des plaisirs me paraît un grand péché. (Bernier.) Souvent la nuit elle se levait de sa couche pour le contempler dormant sur sa natte; elle lui choisissait les plus belles goyaves, frugale pour elle-même jusqu'à l'*abstinence*. (Roger de Beauv.) Elle doit sa force et son embonpoint à l'*abstinence* des viandes défendues. (Mass.) L'*abstinence* entière de la chair ne peut qu'affaiblir la nature. (Buff.) Il s'emploie au pluriel. Violer les *abstinences* prescrites. (Boil.) Exténué de jeûne et d'*abstinences*. (Fléc.) Les *abstinences* dont l'Église nous fait une loi sont presque toujours violées. (Mass.)

— Médec. Privation partielle ou totale d'aliments dans l'état de maladie. Cette abstinence est avantageuse et s'appelle ordinairement *diète, diète sévère, diète absolue*. Il est rare que le médecin prescrive l'abstinence de boissons, si ce n'est dans le cas de plaies de l'estomac ou de vomissements très-opiniâtres.

— Physiol. C'est l'abstinence considérée dans ses rapports avec l'organisme des êtres [illegible] humain sont très-remarquables, et varient suivant les circonstances d'âge, de sexe, de saison, de climat, de santé ou de maladie, etc. Les Tartares et les Arabes peuvent, dit-on, supporter l'abstinence jusqu'au sixième jour; les Indiens jusqu'au neuvième. Un homme enseveli sous des ruines a vécu ainsi pendant seize jours. Les mélancoliques et les aliénés présentent de longs exemples d'abstinence. Des chiens adultes et de grande stature ont vécu trois, quatre, cinq semaines et au-delà dans l'abstinence la plus complète. L'enfant supporte peu l'abstinence; l'adulte et l'homme fait sont bientôt abattus par elle, mais la femme et le vieillard en éprouvent des effets moins sensibles.

— T. de morale. Vertu chrétienne qui nous porte à nous priver volontairement de choses permises ou indifférentes en elles-mêmes. Le grand mobile de l'abstinence est la mortification des sens; son principal objet est la privation des viandes et de quelques autres aliments, imposée aux chrétiens à certains jours de la semaine et à certaines époques de l'année.

— ABSTINENCE. Philos. Il est à peu près synonyme de continence, et s'entend de la privation des plaisirs illicites, particulièrement de ceux de l'amour. || De l'aveu des plus célèbres moralistes, l'abstinence partielle et raisonnable des boissons et des aliments est indispensable contre le feu de la luxure; les philosophes païens l'avaient senti; la sagesse d'Épictète était résumée en deux mots: *Souffre et t'abstiens*. En cela l'hygiène est parfaitement d'accord avec la morale.

— ABSTINENCE PAR NÉCESSITÉ. Celle dont nous trouvons de tristes exemples dans l'histoire des famines, des guerres, des naufrages, des prisons, des siéges, des disettes, etc. Cette abstinence est contre nature et aboutit à la mort; car la nutrition est une des fonctions incessantes du corps, qui, sans elle, ne saurait réparer les pertes que subissent les organes.

— ABSTINENCE PAR CONVENANCE PHYSIQUE, PHYSIOLOGIQUE. Celle que s'impose une personne dans l'intérêt de sa constitution organique et par rapport à son emploi, à son état.

— ABSTINENCE PAR DEVOIR. L'abstinence religieuse, proprement dite.

— JOURS D'ABSTINENCE. Discipl. cath. Ce sont les jours auxquels la loi ecclésiastique interdit l'usage des aliments gras; elle prescrit l'abstinence le vendredi et le samedi de chaque semaine, la veille des fêtes solennelles, et toutes les fois qu'il y a jeûne ecclésiastique, pendant le Carême, par exemple.

— ABSTINENCE. Hist. nat. Faculté qu'ont les animaux hibernants, c'est-à-dire qui passent l'hiver dans le sommeil, de ne prendre aucun aliment pendant toute cette saison; telle est, en particulier, la marmotte.

— Art milit. On disait anciennement *abstinence de guerre*, pour suspension d'armes.

— ABSTINENCE. Iconol. Cette vertu est caractérisée par une femme qui se ferme la bouche avec une main et de l'autre montre une table somptueuse dont elle semble s'éloigner.

ABSTINENT, E. adj. (ét. lat., *abs*, de; *tenens*, tenant). Qui est sobre, tempérant. Il est peu usité.

ABSTINENTS. s. m. pl. Hist. relig. Hérétiques gnostiques ou manichéens, en Gaule et en Espagne, à la fin du IIIe siècle; décriant le mariage, proscrivant l'usage des viandes, et ne reconnaissant dans le Saint-Esprit qu'une créature.

ABSTRACTIF, IVE. adj. Log. et gramm. Qui est formé par abstraction. Méthode abstractive. Procédé abstractif.

— Qui exprime une idée abstraite. Terme abstractif. Formule abstractive.

ABSTRACTION. s. f. (pr. *abs-trak-ci-on*; en lat. *abstractio*; ét., *ab* ou *abs*, de; *tractio*, action de tirer). En général, séparation exclusive que l'esprit humain fait d'une ou de plusieurs choses, d'une ou de plusieurs personnes, pour concentrer toutes ses forces sur une ou plusieurs autres choses, sur une ou plusieurs autres personnes. Il faut dire que les justes ont le pouvoir prochain en faisant *abstraction* de tout sens. (Pasc.) En faisant *abstraction* de ses livres, on aimait Helvétius tel qu'il était. (Marm.)

— Philosophie. Acte par lequel on détache d'un objet chacune de ses parties, qualités ou propriétés, et d'une idée complexe, chacun des éléments qu'elle renferme, pour se livrer à une considération particulière et en faire l'objet spécial de son attention. Par rapport aux objets matériels que nous percevons sous une triple étendue, avec telle ou telle forme, couleur ou saveur, et dans telle ou telle condition de mouvement ou de repos, l'intelligence s'arrête à la longueur de l'objet, par exemple, ou à sa couleur, et néglige tout l'ensemble des qualités; c'est un acte ou plutôt un mode d'abstraction. Par rapport aux objets immatériels, c'est-à-dire aux objets pris à l'état de vérités ou de choses connues, et qui par la comparaison nous paraissent semblables ou opposés, subordonnés l'un à l'autre ou produits l'un par l'autre, nous concevons isolément la ressemblance ou l'opposition, l'égalité ou la dépendance, etc., et cette conception isolée de l'esprit est encore un acte ou un mode d'abstraction; l'idée qui en résulte est appelée *idée abstraite*, et les mots qui l'expriment sont des *mots abstraits*. D'où l'on voit que le but propre de l'abstraction est d'isoler par la pensée ce qui se lie et s'unit [illegible] les rapports, les idées élémentaires de l'ensemble qui les renferme, de leur prêter une existence purement idéale, et de les présenter distinctement à l'intelligence qui domine sur eux au moyen de la réflexion et du raisonnement. L'abstraction est élémentaire ou comparative, selon qu'elle procède par analyse ou par synthèse. On distingue l'abstraction des sens, par laquelle chacun d'eux perçoit dans un corps la qualité qui lui est analogue; l'abstraction des sentiments ou des passions, qu'on appelle aussi abstraction de la conscience, et enfin l'abstraction de l'esprit ou de la réflexion qui résume et combine l'exercice spontané des sens et de la conscience. L'abstraction est le procédé le plus ordinaire de l'esprit humain; mais ce procédé a ses écueils et peut entraver le progrès des sciences, comme cela a eu lieu dans le dernier siècle, où à force de vouloir donner une existence réelle et indépendante aux éléments que l'abstraction sépare et dégage, on avait peuplé le monde philosophique d'entités chimériques et de fantômes que l'intelligence s'épuisait vainement à vouloir saisir.

— PUISSANCE D'ABSTRACTION. Faculté qu'a l'esprit de faire des actes d'abstraction; elle est opposée à la puissance de généralisation.

— ABSTRACTION. État d'un homme qui s'éloigne de la société de ses semblables et se plonge dans une solitude absolue.

— ABSTRACTIONS. s. f. pl. Signifie les conceptions d'un esprit qui rejette l'observation et ne travaille que sur les idées. Par extension, en ce sens, *abstractions* signifie rêveries, chimères, utopies métaphysiques. On n'y trouve aucune de ces *abstractions* d'idées pour lesquelles on est obligé de se créer un langage inintelligible au commun des hommes. (Chateaub.)

— *Abstractions* se dit aussi au pl., comme synonyme d'*absences*. On a des abstractions ou des absences d'esprit.

ABSTRACTIONNER. v. a. 1re conj. (pr. *abs-trak-ci-on-né*; ét. lat., *abs*, de; *tractio*, action de tirer). Abstraire, faire abstraction de. Vous pouvez, à force de jeter là, d'*abstractionner*, de balayer votre être, etc. (Danielo.)

ABSTRACTITIUS. adj. (pr. *ab-strak-ti-ci-uss*). Chim. Employé par Libarius pour désigner l'huile essentielle des végétaux aromatiques. Inusité.

ABSTRACTIVEMENT. adv. (en lat. *abstractivè*). Par abstraction, d'une manière abstractive. Considérer *abstractivement* les propriétés de la matière. (Trév.) On peut examiner *abstractivement* les qualités des corps. (Acad.)

— *Abstractivement parlant*. En faisant abstraction de telle ou telle chose.

ABSTRAIRE. v. a. 4e conj. irrég. (pr. *abs-trè-re*; ét. lat., *abs*, hors; *trahere*, tirer). *J'abstrais, tu abstrais, il abstrait, nous abstrayons, vous abstrayez, ils abstraient. J'abstrayais; nous abstrayons, vous abstrayez. J'abstrairai. J'abstrairais. Abstrais, abstrayons, abstrayez. Que j'abstraye. Abstrayant.* Ce verbe n'est pas usité à tous les temps, ni même à toutes les personnes du présent. On dit seulement: *J'abstrais, tu abstrais, il abstrait*. Mais au lieu de dire: *Nous abstrayons*, etc., on dit: *Nous faisons abstraction*. L'imparfait et le passé défini ne sont pas usités. On dit: *J'ai abstrait, j'avais abstrait, j'eus abstrait*, etc. L'impératif, le présent et l'imparfait du subjonctif sont également inusités.

— Psych. et log. Séparer, détacher d'un sujet par la pensée, les qualités, les propriétés qu'il peut avoir, pour n'en considérer qu'une seule. *Abstraire* l'accident du sujet, de la substance. (Acad.) Pour bien connaître un sujet, il faut en *abstraire* successivement les qualités et les considérer chacune séparément. (Lav.)

— Il s'emploie absolument. L'imagination des premiers hommes fut d'autant plus féconde en symboles poétiques, qu'ils étaient plus jeunes, plus grossiers, plus incapables d'*abstraire*. (Michelet.)

— Math. Séparer la quantité, le nombre de toutes sortes de matières et de sujets.

— Arracher, emmener, enlever de force. On n'aura jamais une idée de la violence que je me suis faite; j'ai été forcé d'*abstraire* mon esprit, dix, douze et quinze heures par jour, de ce qui se passait autour de moi, pour me livrer puérilement à la composition d'un ouvrage dont personne ne parcourra une ligne. (Chateaub.) Cette acception est omise dans tous les dictionnaires, et on doit d'autant plus le regretter, que c'était bien là le sens primitif de ce verbe. On le trouve ainsi employé dans tous nos vieux auteurs. La noble pucelle Cassandre se veiat (vit) *abstraire* par force et violence hors du temple de Minerve. (Illustr. des Gaules.)

— Syn. comp. ABSTRAIRE. FAIRE ABSTRACTION. *Abstraire* se dit de l'idée que l'on détache du sujet, pour la considérer uniquement. *Faire abstraction* se dit des idées qu'on laisse de côté sans les considérer. On *abstrait* la masse et la vitesse du corps, c'est-à-dire qu'on examine cette masse et cette vitesse. *On fait abstraction* de la figure du volume d'un corps, pour dire qu'on n'y arrête pas sa pensée.

ABSTRAIT, E. part. pass. du v. Abstraire. (ét. lat., *abs*, hors; *tractus*, tiré). Leibnitz a employé ce participe avec un régime indirect. « Toute action, dit-il, est individuelle et non générale, ni *abstraite* de ses circonstances. » On doit, suivant Féraud, regarder ce mot ainsi [illegible] est plutôt usité comme adjectif.

— Il se dit, au figuré, d'une personne tellement occupée à une chose, si profondément ensevelie dans ses méditations ou ses rêveries, qu'elle ne fait attention à aucun objet extérieur. Un auteur, un géomètre sont souvent abstraits. Une nouvelle passion rend abstrait. Nos propres idées nous rendent abstraits. Les gens *abstraits* se soucient peu de la conversation. (Girard.) Il arrive quelquefois que l'homme *abstrait* pense algèbre ou politique, pendant que la conversation roule sur la galanterie. (Id.) Quelquefois un esprit *abstrait*, nous jetant loin de la conversation, nous fait faire ou de mauvaises demandes, ou de sottes réponses. (La Bruy.) De son *abstrait* système abuse un téméraire. (L. Rac.) Quelque *abstrait* raisonneur qui ne se plaint de rien. (Boil.)

— Il se dit aussi des sciences et des choses difficiles à concevoir, et signifie trop métaphysique, trop recherché, trop subtil. Raisonnements abstraits. Philosophie abstraite et chimérique. Le christianisme, toujours d'accord avec les cœurs, ne commande point des vertus *abstraites* et solitaires, mais des vertus tirées de nos besoins et utiles à tous. (Chateaub.) Il est remarquable que les enfants appliqués aux sciences *abstraites* ou aux arts d'imagination sont plus violents et plus colères que ceux qui sont occupés à des arts mécaniques. (B. de St-P.) La géométrie a cependant des notions qui sont à la portée du premier âge, parce qu'elles parlent aux sens: telles sont celles des lignes, des angles, du cercle, du carré; mais leurs propriétés *abstraites* doivent être l'étude du philosophe et non celle de l'enfant. (Id.)

— Gramm. Il se dit des termes qui désignent les qualités ou propriétés d'un être, sans aucun rapport avec cet être; tels sont les termes *rondeur, blancheur, longueur, sagesse, bonté*, etc.; les substantifs sont des *termes abstraits*, au lieu que les adjectifs sont des *termes concrets*, quoiqu'on les prenne quelquefois substantivement. *Sage, fou, philosophe, lâche, courageux*, sont des termes concrets, ayant pour termes abstraits correspondants, *sagesse, folie, philosophie, lâcheté, courage*. Les termes *abstraits* fixent l'esprit, mettent de l'ordre et de la précision dans les pensées, donnent plus de grâce et d'énergie au discours. (Dumarsais.) Lorsqu'il s'agit d'enseigner, on doit être sobre de termes *abstraits*. (Id.) || On dit substantivement, en ce sens, *l'abstrait* et *le concret*.

— Métapn. Se dit des idées simples, isolées, que fait naître dans l'esprit la considération d'un mode, d'une qualité, indépendamment de la substance, dont ce mode, cette qualité fait partie. Les *idées abstraites* sont exprimées par des termes abstraits. *Blancheur* est un terme abstrait; c'est aussi une idée abstraite; car la blancheur soit dans le terme, soit dans l'idée, est considérée isolément, sans relation avec le corps dont elle est la forme.

— ÊTRES ABSTRAITS. Ceux qui n'ont point d'existence réelle, qui n'existent que dans notre imagination. La mort est un être abstrait que l'on réalise, soit en poésie, soit en prose, en disant qu'elle se bouche les oreilles, qu'elle marche, qu'elle surprend, qu'elle frappe, qu'elle fauche, qu'elle ne respecte personne.

— Math. On appelle *mathématiques abstraites*, ou mathématiques pures, les lois des nombres et de l'étendue considérées en elles-mêmes, et abstraction faite des objets sensibles auxquels elles peuvent s'appliquer.

— Arith. Se dit d'un nombre considéré comme exprimant une collection d'unités indépendantes d'aucun objet en particulier. 20 est un *nombre abstrait*, lorsqu'il ne désigne pas des objets déterminés; mais lorsqu'il désigne 20 francs, 20 mètres, 20 grammes, il est alors un *nombre concret*.

— Syn. comp. ABSTRAIT. DISTRAIT. *Abstrait* marque une inattention habituelle; *distrait* marque seulement une inattention passagère. Nos propres idées nous rendent *abstraits*. Nous sommes *distraits* par des objets extérieurs. Les personnes qui ont de grandes affaires, qui se livrent à de profondes études, sont ordinairement *abstraites*; les jeunes gens désœuvrés et folâtres sont *distraits*.

ABSTRAITEMENT. adv. D'une manière abstraite, dans un sens abstrait. Boiste attribue à tort ce mot à M. Necker, puisqu'on le trouve dans Pascal. *Aimerait-on*, dit-il, *la substance de l'âme d'une personne abstraitement?* L'Académie a oublié ce mot, qui est utile et qu'on rencontre souvent dans les écrivains modernes. On s'égare toujours lorsque l'on s'efforce de considérer la richesse *abstraitement*. (Sismondi.) La science les ayant considérées (les richesses) *abstraitement*, et non par rapport à l'homme et à la société, a élevé son édifice sur une base qui se perd dans les airs. (Id.)

ABSTRUS, E. adj. (ét. lat., *abs*, hors; *trusus*, poussé). Caché, obscur, difficile à concevoir, à pénétrer. Se dit des sciences et du raisonnement. Sciences abstruses; raisonnements abstrus; sens abstrus; question abstruse. L'algèbre, les sections coniques, sont des matières fort abstruses. (Trév.)

— Il se dit quelquefois des écrivains, dans un sens défavorable. Ce philosophe m'a paru fort *abstrus*. (Acad.)

ABSTWIND. Géogr. Bourg de Bavière, à 10 kil. de Pusenheim; 059 hab. Près de là, le château de Friedricksberg.

[illegible] des sons et signifie, au propre, qui choque l'oreille. On ne l'emploie plus qu'au figuré pour dire, qui choque l'esprit. Il se dit d'une personne qui parle ou qui agit contre le bons sens. C'est un homme *absurde*. Il n'y a pas d'homme plus *absurde* dans le monde. (Acad.) C'est un raisonneur *absurde*. (Lav.) L'esprit de parti rend *absurde*. (Boiste.)

— Il se dit aussi des choses qui sont évidemment contraires à la raison, au sens commun. Raisonnement absurde. Proposition absurde. Chose absurde. Conséquence absurde. Conduite absurde. Hypothèse absurde. Mensonge absurde. Quand on suppose une chose absurde, on en tire mille conséquences plus *absurdes* encore. (Trév.) La théologie du christianisme n'est pas aussi *absurde* qu'on affecte de le pen-

dit aussi des sciences et des choses
concevoir, et signifie trop métaphy-
recherché, trop subtil. Raisonne-
traits. Philosophie abstraite et chi-
Le christianisme, toujours d'accord
œurs, ne commande point des vertus
et solitaires, mais des vertus tirées
esoins et utiles à tous. (Chateaub.) Il
quable que les enfants appliqués aux
abstraites ou aux arts d'imagination
violents et plus colères que ceux qui
pés à des arts mécaniques. (B. de
géométrie a cependant des notions
à la portée du premier âge, parce
arlent aux sens : telles sont celles des
s angles, du cercle, du carre ; mais
priétés abstraites doivent être l'étude
ophe et non celle de l'enfant. (Id.)
mm. Il se dit des termes qui désignent
es ou propriétés d'un être, sans aucun
vec cet être ; tels sont les termes
blancheur, longueur, sagesse, bon-
es substantifs sont des termes abs-
u lieu que les adjectifs sont des termes
quoiqu'on les prenne quelquefois
vement. Sage, fou, philosophe, lâche,
x, sont des termes concrets, ayant
nes abstraits correspondants, sagesse,
losophie, lâcheté, courage. Les termes
fixent l'esprit, mettent de l'ordre et
cision dans les pensées, donnent plus
et d'énergie au discours. (Dumarsais.)
s'agit d'enseigner, on doit être sobre
s abstraits. (Id.) || On dit substan-
, en ce sens, l'abstrait et le con-

tapn. Se dit des idées simples, isolées,
naître dans l'esprit la considération
de, d'une qualité, indépendamment de
nce, dont ce mode, cette qualité fait
es idées abstraites sont exprimées par
es abstraits. Blancheur est un terme
c'est aussi une idée abstraite ; car la
r soit dans le terme, soit dans l'idée,
idérée isolement, sans relation avec le
nt elle est la forme.
res abstraits. Ceux qui n'ont point
ce réelle, qui n'existent que dans notre
tion. La mort est un être abstrait que
lise, soit en poésie, soit en prose, en
u'elle se bouche les oreilles, qu'elle
qu'elle surprend, qu'elle frappe, qu'elle
qu'elle ne respecte personne.
ath. On appelle mathématiques abs-
ou mathématiques pures, les lois des
et de l'étendue considérées en elles-
et abstraction faite des objets sensibles
s elles peuvent s'appliquer.
rith. Se dit d'un nombre considéré
exprimant une collection d'unités inde-
es d'aucun objet en particulier. 20 est
re abstrait, lorsqu'il ne désigne pas des
éterminés ; mais lorsqu'il désigne 20
20 mètres, 20 grammes, il est alors un
concret.
n. comp. abstrait. distrait. Abstrait
une inattention habituelle ; distrait
seulement une inattention passagère.
pres idées nous rendent abstraits. Nous
distraits par des objets extérieurs. Les
es qui ont de grandes affaires, qui
à de profondes études, sont ordinaire-
straites ; les jeunes gens désœuvrés et
sont distraits.
TRAITEMENT. adv. D'une manière
e, dans un sens abstrait. Boiste attribue
mot à M. Necker, puisqu'on le trouve
scal. Aimerait-on, dit-il, la substance
d'une personne abstraitement ? L'Aca-
oublie ce mot, qui est utile et qu'on
re souvent dans les écrivains modernes,
re toujours lorsque l'on s'efforce de con-
la richesse abstraitement. (Sismondi.)
nce les ayant considérées (les richesses)
ement, et non par rapport à l'homme et
ciété, a élevé son édifice sur une base
e. ! dans les airs. (Id.)
TRUS, E. adj. (ét. lat., abs, hors ; tru-
ssé). Caché, obscur, difficile à conce-
pénétrer. Se dit des sciences et du rai-
ent. Sciences abstruses ; raisonnements
; sens abstrus ; question abstruse. L'al-
es sections coniques, sont des matières
truses. (Trév.)
se dit quelquefois des écrivains, dans
défavorable. Ce philosophe m'a paru
trus. (Acad.)
TWIND. Géogr. Bourg de Bavière, à
de Posenheim ; 959 hab. Près de là, le
de Friedricksberg.

e et signifie, au propre, qui choque l'o-
On ne l'emploie plus qu'au figuré pour
i choque l'esprit. Il se dit d'une per-
ui parle ou qui agit contre le bons sens.
homme absurde. Il n'y a pas d'homme
urde dans le monde. (Acad.) C'est un
eur absurde. (Lav.) L'esprit de parti
urde. (Boiste.)
se dit aussi des choses qui sont évidem-
contraires à la raison, au sens commun,
ement absurde. Proposition absurde.
absurde. Conséquence absurde. Con-
urde. Hypothèses absurde. Mensonge
Quand on suppose une chose abs-
... mille conséquences plus absurdes
(Trév.) La théologie du christianisme
aussi absurde qu'on affecte de le pen-

ser. (Chateaub.) Il est impossible de croire qu'un mensonge *absurde* devienne une tradition universelle. (Id.) En effet, ce serait la plus *absurde* des contradictions que la Providence s'étendît sur toute la nature, excepté sur la vie humaine. (B. de St-P.) Lorsque l'intelligence s'appuie en nous sur des systèmes humains, et se sépare du sentiment qui est l'expression des lois naturelles, alors elle peut précipiter les génies les plus élevés et les plus doux dans les férocités les plus *absurdes*. (Id.)

— l'absurde. s. m. Ce qui est absurde, absurdité. Tomber dans l'absurde. Voilà pourquoi les recherches trop profondes des métaphysiciens les ont jetés dans l'*absurde*. (B. de St-P.) || *Réduire son homme à l'absurde*, le forcer à se rendre ou à déraisonner. || *Réduire une opinion à l'absurde*, montrer, prouver que le principe ou la conséquence en est fausse.

— Philos. Proposition qui va contre les lois logiques de l'entendement.

— Math. Se dit d'une forme de raisonnement par lequel on prouve qu'une proposition est vraie en partant de la supposition que cette proposition est fausse, et en tirant des conséquences absurdes de cette hypothèse. Ce mode de démonstration ne s'applique qu'à des propositions inverses ou réciproques d'autres propositions rigoureusement démontrées. On appelle cela *réduire à l'absurde*, *faire une réduction à l'absurde*.

ABSURDEMENT. adv. (en lat. *absurdè* ; formé de *ab*, de ; *surdus*, sourd). D'une manière qui choque la raison et le bon sens. Raisonner, parler absurdement. Conclure absurdement. Agir absurdement.

ABSURDITÉ. s. f. (ét. lat. *ab*, de ; *surditas*, surdité). Vice de ce qui est absurde, de ce qui choque le sens commun. L'absurdité d'un discours. L'absurdité d'une entreprise. L'absurdité d'une démarche.

— Se dit de la chose même qui est absurde ; et, en ce sens, il s'emploie souvent au plur. Il nous a débité mille absurdités. Il en résulterait une grande absurdité. Vous ne dites que des absurdités. Vit-on jamais absurdité pareille ? C'est une *absurdité* puérile que de s'énorgueillir de la réputation d'un homme à qui l'on est uni par les liens du sang. (Droz.)

— Se dit, par extension, en parlant des personnes. Cet homme est l'absurdité même.

ABSURDO (AB). locut. adv. V. ab absurdo.

ABSUS. s. m. Bot. Espèce de casse d'Égypte, dont les graines, de la grandeur d'une lentille ordinaire, sont employées avec succès dans le traitement de l'ophthalmie en Egypte.

ABSYRTE. (en gr. Ἄψυρτος). Fils d'Éète et frère de Médée, qui le massacra et sema ses membres sur le chemin, près d'un fleuve de la Colchide, afin de donner à Jason le temps de se rembarquer.

— absyrte (de nicomédie). Soldat de Constantin le Grand. A écrit un traité d'hippiatrique.

ABSYRTIDES. s. f. pl. Iles de la mer Adriatique, dans le golfe Flanaticus, aujourd'hui Carnero.

ABU. s. m. Bot. Espèce de bananier, dont le fruit visqueux et fade se mange rôti ou frit.

ABU ALI OMAR. Le plus savant des grammairiens arabes.

ABUB. s. m. Nom chaldéen d'un instrument de musique, en forme de flûte, qui était en usage chez les Juifs. On lit dans le Talmud qu'il y avait, dans le sanctuaire du temple de Salomon, un abub mince, uni, fait de roseau et garni d'or, etc.

ABUL GHAZI-BAYADUR. Khan de Charasen ; auteur d'une excellente histoire des Tartares ; né en 1605, mort en 1663, après un règne de vingt ans.

ABU-MINSCHAR. Ichthyol. Nom arabe du squale-scie.

ABUTION. s. m. Bot. Nom donné par Adanson au *crinum africanum*, nommé postérieurement *agapanthe*. V. agapanthe.

ABUNURES. s. m. pl. (pr. *a-bou-nou-re*). Ornith. Nom donné en Égypte à une espèce de sterne qui y arrive en troupe au mois de janvier, et fait sa pâture de petits poissons morts, d'insectes et d'immondices, dont le séjour dans le limon du Nil augmente l'insalubrité du pays.

ABUROT. s. m. Ornith. Petit oiseau vert de la côte d'Or (Guinée). Les Hollandais l'appellent *parrokitos*, perroquet. Ces oiseaux, qui se aiment à se rassembler en troupes dans les champs de blé et sont remarquables par la beauté de leur plumage : ils ont le cou vert et la tête orangée.

ABUS. s. m. (ét. lat., *ab*, contre ou hors, *usus*, usage). Usage, mauvais, excessif, injuste, pernicieux ; usage tourné pour ainsi dire contre la chose elle-même. C'est le nom générique que l'on donne à l'usage excessif d'une faculté, à la jouissance déréglée d'une possession, à l'exercice immodéré d'un droit, à l'emploi arbitraire d'une autorité, à l'action despotique d'un pouvoir, à la conséquence exagérée d'un principe, à tout acte, enfin, qui franchit les limites de la loi, de la justice et de la raison. Abus du pouvoir. Abus de la puissance. Abus des lois. Abus des sciences, des arts. Abus des talents. Abus de la liberté. Abus des penchants. Abus des organes. Abus de la philosophie. Dégénérer en abus. Étouffer un abus. Réprimer un abus. Prévenir les abus. Être marqué du sceau de l'abus. L'*abus* est contemporain du premier pas de l'homme dans la vie sociale. (Dict. polit.) Les *abus* sont la cause première de l'anarchie et des révolutions. (Id.) L'*abus* est en germe dans toute institution humaine. (Id.) Le caractère général de l'*abus*, c'est d'être une violation de l'égalité : la violation de l'égalité est donc la création de l'*abus*. (Id.) Tous les gouvernements ont péri par l'*abus* de leur principe. (Montesq.) Une infinité d'*abus* se glissent dans ce qui passe par la main des hommes. (Id.) L'*abus* du pouvoir enfante tous les crimes. (La Harpe.) L'*abus* marche souvent auprès de la puissance. (Le Bailly.) Rien n'est si bon que quelque *abus* n'en suive. (Nivernais.) Le vieillard préfère un *abus* ancien à une nouveauté utile. (B. de St-P.) L'*abus* est le vice attaché à tous les usages, à toutes les lois, à toutes les institutions des hommes : le détail n'en pourrait être contenu dans aucune bibliothèque. (Volt.)

— abus. Signifie souvent aussi, Erreur, et se dit des illusions de l'imagination, de l'entraînement inconsidéré du cœur, des faux calculs de l'esprit.

— abus de pouvoir. Jurispr. Ils peuvent être commis contre les particuliers ou contre la chose publique. Contre les particuliers, lorsqu'un fonctionnaire viole un domicile, refuse de rendre la justice, exerce, sans motif légitime, des violences sur les personnes. Contre la chose publique, lorsqu'un fonctionnaire requiert ou ordonne l'action de la force publique contre l'exécution d'une loi, d'une ordonnance, d'un mandat de justice, contre la perception d'une contribution légale, etc.

— abus de confiance. Jurispr. Délit dont on se rend coupable, 1° en abusant des besoins, des faiblesses ou des passions d'un mineur, pour lui faire souscrire, à son préjudice, des obligations, quittances, décharges, pour prêts d'argent, ou de choses mobilières, ou d'effets de commerce, sous quelque forme que cette négociation ait été faite ou déguisée ; 2° en abusant d'un blanc-seing qui aura été confié, pour écrire frauduleusement au-dessus une obligation ou décharge, ou tout autre acte compromettant la personne ou la fortune du signataire ; 3° en détournant au préjudice du propriétaire, possesseur ou détenteur, des effets, deniers, marchandises, billets, quittances, et tous écrits contenant ou opérant obligation ou décharge qui n'auraient été remis qu'à titre de louage, de dépôt, de mandat, ou pour un travail salarié ou non salarié, à la charge de les rendre ou représenter, ou d'en faire un emploi déterminé ; 4° en soustrayant de quelque manière que ce soit, après l'avoir produit dans une contestation judiciaire, un titre, pièce ou mémoire. || Les soustractions de pièces, d'effets et de deniers, commises par des fonctionnaires, dans des dépôts publics, ne sont plus qualifiées abus de confiance. V. les mots concussion, fonctionnaire, soustraction de pièces.

— abus. Politiq. Ceux que commet le souverain ou le peuple : de la part du souverain, les abus viennent de la force qu'il a entre les mains pour conserver les institutions sociales et les lois, et qu'il tourne quelquefois contre les institutions et contre les lois elles-mêmes ; de la part du peuple, les abus viennent de droits politiques dont l'excès peut mener à l'anarchie et au malheur. Les peuples ont souvent dû leur bonheur à la religion, à la royauté, à la liberté, à la noblesse même ; souvent aussi les *abus* de ces choses ont produit le fanatisme, la tyrannie, la licence populaire et l'oppression féodale. (Courtin, *Encycl. mod.*)

— abus des facultés et des organes. Ces abus sont des infractions aux lois hygiéniques ; ils dérangent la somme de forces qui a été répartie à l'ensemble de notre être. L'abus des organes de la sensibilité détruit la force musculaire, et réciproquement. L'abus des émotions trop vives altère l'organe nerveux et les organes du mouvement. L'abus de l'exercice nuit à la puissance de réflexion. L'abus du travail intellectuel affaiblit l'intelligence, etc. Connaître et éviter ces abus, c'est ce qu'on appelle physiologiquement *la science de la vie*. || abus de soi-même. Méd. On appelle ainsi la masturbation.

— abus de religion. Le polythéisme, l'idolâtrie sont des abus de la religion primitive. Les sectes chrétiennes sont des abus du christianisme. L'ambition, la cupidité, le faux zèle de la part de quelques ministres de la religion catholique, ont donné lieu, dans l'histoire, à ... mes à voulu faire retomber sur le sacerdoce tout entier et sur la religion elle-même qui désapprouve tous les abus et qui les détruirait tous, s'il ne fallait pas laisser à l'homme sa liberté et ses imperfections naturelles.

— abus de jouissance. V. usufruit.

— appel comme d'abus. V. ... C'était l'appel qu'on interjetait au parlement d'une sentence rendue par un juge ecclésiastique, qu'on disait avoir excédé son pouvoir. La sentence du parlement portait : *Il y a ou il n'y a pas d'abus*. Aujourd'hui, l'appel *comme d'abus* est déféré au conseil d'état, et quand le roi rend, sous forme d'ordonnance, un arrêté portant qu'il y a ou qu'il n'y a pas excès du pouvoir apostolique, épiscopal, dans une bulle du pape, dans un mandement d'évêque, la formule est toujours la même.

— abus des mots. Se dit du sens détourné et forcé dans lequel on prend ces mots, des fausses acceptions qu'on leur donne. Dans les temps de révolution, il se fait de grands abus de mots. La Harpe a écrit, à ce sujet, une brochure intitulée : *Du fanatisme de la langue révolutionnaire*.

ABUSÉ, ÉE. part. pass. du v. Abuser (pr. *a-bu-zé* ; du lat. *abusum*). Il s'emploie comme adjectif et se dit ordinairement des personnes. De Zulime *abusée* enhardir les faiblesses. (Volt.) Éprouve ta puissance sur un amant trop longtemps *abusé*. (Parny.)

Je sais trop qu'on a vu, lâchement *abusés*,
Par des mortels obscurs des princes méprisés.
(Voltaire.)

— Il se dit aussi des choses. Je consens que mes yeux soient toujours *abusés*. (Rac.) Qu'arriva-t-il enfin de sa muse *abusée* ? (Boil.)

. . . . Et la vue *abusée*
Croit au lieu d'un jardin parcourir un musée.
(Delille.)

— abusé par. Se dit quand le participe signifie Trompé. Haï de son épouse, *abusé* par sa sœur. (Volt.) Par un perfide Ariane *abusée* armait les dieux contre l'ingrat Thésée. (G. Bernard.)

Le monde, à mon avis, est comme un grand [théâtre
Où chacun en public, l'un par l'autre *abusé*,
Souvent à ce qu'il est joue un rôle opposé.
(Boileau.)

— abusé de. Se dit quand Abuser signifie Se flatter faussement de. Et d'un crédule espoir trop longtems *abusé*. (Rac.)

L'homme *abusé* longtems d'une erreur générale
Fit descendre du ciel la sévère morale.
(Satiriques.)

ABUSER. v. n. 1re conj. (du lat. *abusum*, supin d'*abuti*, formé de *ab*, contre ; *uti*, user). L'Académie et M. Landais donnent à ce verbe le sens actif pour acception primitive. C'est à tort. Il signifie proprement, Mal se servir, user mal, faire un mauvais usage. Ce n'est que par extension qu'il a le sens de Tromper, séduire. Trévoux et Laveaux l'ont bien compris : aussi présentent-ils d'abord *abuser* dans son sens neutre. Il est ordinairement suivi d'un nom de chose. Abuser de son temps. Abuser de son crédit. Abuser de sa santé. Abuser de son autorité. De la suprême autorité on n'*abuse* jamais avec impunité. (Lebrun.) *Abuser* de l'esprit philosophique, c'est en manquer. (D'Alemb.) On *abuse* du vrai comme on fait de la feinte. (La Font.) Il n'y a rien de si saint dont la malice des hommes ne puisse *abuser*. (Port-Royal.) La corruption des hommes *abuse* de tout. (Mass.) Le bien est dans la nature des choses, le mal dans la nature de l'homme qui *abuse* des choses. (Beauchêne.) Le sage comme l'insensé, tous deux arrivent à la fin de leurs jours, l'un après en avoir *abusé*, et l'autre sans en avoir joui. (B. de St-P.) Les jeunes gens se détruisent dans la vigueur de l'âge en *abusant* de leurs propres forces. (Id.)

— Suivi d'un nom de personne. Abuser de quelqu'un, d'un protecteur, d'un ami. L'homme *abuse* également et des animaux et des hommes. (Buff.) Ma fille, j'*abuse* de vous, voyez quels fagots je vous conte ! (Sév.) || On dit aussi Abuser d'un esclave, d'un domestique, etc., pour l'accabler de travail.

— User largement. Pouvant *abuser* de tout, et se refusant même ce qu'il aurait eu le droit de se permettre. (Mass.) J'*abuse* de vos moments. (Volt.) J'*abuse*, cher ami, de ton trop d'amitié. (Rac.)

— Se trop prévaloir, mésuser, passer les bornes. Il *abuse* de la folle déférence qu'on a pour lui. (La Bruy.) J'*abuse* du droit de mon âge. (Volt.) Un cousin *abusant* d'un fâcheux parentage. (Boil.) Ainsi vous *abusez* d'un reste d'indulgence. (Volt.) J'aime ; n'*abusez* pas, prince, de mon secret. (Corn.) Il a *abusé* de sa beauté et de son éloquence. (Fén.) C'est *abuser* de la permission. (Acad.)

— *Abuser d'une expression*. La mal interpréter, la détourner de sa véritable acception, lui donner un sens beaucoup trop étendu. Vous *abusez* malicieusement de quelques paroles ambiguës qui sont dans leurs lettres. (Pasc.) C'est *abuser* des termes, que de dire que les végétaux dorment la nuit. (B. de St-P.) Une vérité dont on *abuse* pour blasphémer la doctrine. (Pasc.)

— *Abuser d'une fille, d'une femme*. En jouir après avoir employé des moyens de séduction. Cette locution se trouve dans la Vulgate, où Loth dit, en ce sens, aux habitants de Sodome : *Habeo duas filias quæ needùm cognoverunt virum ; educam eas ad vos, et abutemini* ... n'ont pas encore connu d'homme ; je les amènerai vers vous, et vous en *abuserez* comme il vous plaira. (Genèse, chap. 19.) Il faut être bien malhonnête homme pour *abuser* de la femme de son ami, de la fille de son hôte. (P. d'Ablanc.)

— S'emploie absolument. Mais dans tous vos plaisirs, usez, n'*abusez* pas. (Castel.) La tendance à *abuser* est inhérente à notre organisation même. (Cormenin.)

Abusant pour jouir, comme on fait à cet âge,
Le poulain tous les jours se gorgeait de sainfoin.
(Florian.)

— T. de droit. Consommer, détruire. La propriété consiste dans le droit d'user et d'*abuser*. (Acad.)

— abuser. v. a. Tromper, séduire, entraîner au mal, en profitant contre quelqu'un de l'influence ou de l'empire que donnent sur lui sa simplicité, sa droiture, son ignorance. Il est ordinairement suivi d'un nom de personne, ou du moins d'un nom de chose personnifié. Abuser les esprits faibles. Abuser les peuples. Rien ne lui montre la vérité, tout l'*abuse*. (Pasc.) Mais ici notre imagination nous *abuse* encore. (Boss.) Les apparences qui avaient *abusé* le reste des hommes. (Mass.) Se peut-il qu'un espoir si insensé *abuse* presque tous les hommes ? (Id.) Tant d'hypocrites qui ont *abusé* si longtemps le monde. (Id.) Je crains presque, je crains qu'un songe ne m'*abuse*. (Rac.) Je reconnus, mais trop tard, les chimères qui m'avaient *abusé*. (J.-J. Rouss.) Doux espoir qui nourrissais mon âme, et m'*abusais*, te voilà donc éteint sans retour ! (Id.) Les ministres *abusent* souvent le souverain au lieu de l'éclairer. (Beauch.)

— *Abuser quelqu'un de*. Se dit par ellipse pour, abuser quelqu'un au moyen de, par l'espérance de. Et j'irais l'*abuser* d'une vaine promesse ! (Rac.) Et que d'un faux hymen nous *abusant* tous deux. (Id.) Les vaines louanges dont on les avait *abusés* pendant leur vie. (Mass.)

— *Abuser quelqu'un par*. Une femme inquiète et dissimulée, qui veut *abuser* le public par des apparences de piété. (Fléch.) On ne m'*abuse* point par des promesses vaines. (Rac.) Par de feintes raisons je m'en vais l'*abuser*. (Id.) Ne l'accoutumez pas à mentir à son cœur, en présence de l'époux qu'elle doit aimer uniquement et qu'elle est réduite à *abuser* par de fausses caresses. (Bergasse.)

— Il peut être aussi suivi d'un nom de chose. Une image trompeuse ne vient-elle pas *abuser* mes yeux ? (Fén.) Notre profond silence *abusant* leurs esprits. (Corn.)

Par ses déguisements à toute heure elle *abuse*
Les regards éblouis de l'Europe confuse.
(Voltaire.)

— s'abuser. v. pron. Se tromper, se faire illusion. On peut s'*abuser* soi-même, et prendre un goût passager pour une passion. (J.-J. Rouss.) L'amitié s'*abuse*, et bientôt elle s'envole, comme le songe agréable d'un infortuné. (Beauch.) Je comptais sur votre amitié, je vois que je me suis cruellement *abusé*. (Acad.) La raison et les sens s'*abusent* réciproquement l'un l'autre. (Pasc.)

— *S'abuser à, dans, en, sur, jusqu'à*. Dans ses raisonnements souvent l'homme s'*abuse*. (Lenoble.) La jeune fille ne s'*abusa* plus sur son sort. (Mme Campan.) Il n'est pas possible de s'*abuser* à prendre un homme pour être ressuscité. (Pasc.) Nul ne s'*abuse* jusqu'à croire qu'il méritera la gloire des saints. (Mass.) Il n'est guère de précepte sur lequel on s'*abuse* plus universellement. (Id.) Moi-même en ma faveur je m'*abuse*. (Boil.)

ABUSEUR. s. m. (en lat. *abusor*). Celui qui abuse, qui trompe, qui séduit. Mahomet, cest *abuseur* du peuple, nasquit en une ville de l'Arabie-Heureuse nommée la Meque. (De la Porte.) C'estoient divinateurs, enchanteurs, et *abuseurs* de simple peuple. (Rabelais.) Il a été employé comme adjectif. Nous aurions raison de l'attribuer aux esprits *abuseurs*. (Boss.) Ce mot, que l'Académie n'admet que comme substantif et comme familier, est peu usité de nos jours. Peut-être serait-il utile de le rajeunir sans en borner l'emploi. M. Landais demande pourquoi on ne dirait pas *abuseuse* au féminin ? La réponse est facile. On pourrait dire *abuseuse* à la rigueur, mais *abuseur* étant déjà peu usité, il ne serait pas raisonnable de lui donner un féminin. Abuseuse s'est dit d'une chose pleine d'abus.

ABUSIF, IVE. adj. (en lat. *abusivus*). Où il y a de l'abus. Se dit des choses contraires aux lois, aux règles, au bon usage. Se place toujours après le substantif.

— Jurispr. Ce qui est fait sans pouvoir, ce en quoi l'on excède les limites de la juridiction ordinaire.

— Gramm. Pris improprement, pris dans un sens qui n'est pas adopté par l'usage. Terme abusif, sens abusif.

ABUSIVEMENT. adv. (en lat. *abusivè*). D'une manière abusive, contraire aux lois, à la règle, au bon usage. On peut le mettre entre l'auxiliaire et le participe quand l'harmonie ne s'y oppose pas. On a établi abusivement cette coutume. On avait abusivement établi cette coutume.

ABUSSEAU. s. m. Ichthyol. Petit poisson (*atharina presbyter*) très-commun et très-estimé pour la table, sur les côtes de la Bretagne et de la Rochelle. Il appartient à l'ordre des thoptérygiens et à la famille des percoïdes.

... ménispermacées, ne différant du genre *cocculus* que par l'absence de pétales. A Cayenne, on appelle l'abuta liane amère. On s'en sert en médecine pour calmer les coliques néphrétiques.

ABUTER. v. a. 1re conj. (formé du mot *but* et de la prép. *à* ; *à but*, mettre à but). Il signifie proprement viser, tendre à un but, et s'employait autrefois dans ce sens, avec le pronom. Il semble que l'âme ébranlée et émue se perde en soy-mesme, si on ne lui donne prise, et faut toujours lui fournir d'objet où elle s'*abute* et agisse. (Montaigne.)

— T. de jeu de quilles ou de palet. Jeter des quilles ou des palets vers un but désigné, pour savoir qui jouera le premier. L'Académie l'avait admis avec cette acception seulement

dans toutes les éditions précédentes de son Di ionn.: mais elle l'a supprimé entièrement dans la dernière, et c'est à tort, selon nous; car ce mot est encore usité comme terme de construct. nav., pour signifier, toucher du bout, être arrêté par le bout. Pris dans ce sens, il est neutre. Deux pièces de bois *abutent* ou butent l'une contre l'autre lorsque leurs extrémités se touchent immédiatement. (Dict. de mar.)

ABU-THAHER. Chef de la secte des Karmathes, en Arabie, an de J.-C. 892. Prit la ville de la Mecque, la pilla, y tua 30,000 personnes, massacra 1,700 pèlerins, dévasta le temple, combla avec 3,000 cadavres le fameux puits de Zemzem, et emporta la pierre noire ou hadjar errahmat (pierre de la miséricorde), que les croyants révèrent comme tombée du ciel.

ABUTILON. s. m. Bot. Genre de la famille des malvacées, tribu des sidées. Les abutilons croissent dans les Antilles, et aussi dans quelques parties de l'Europe. On les cultive comme plante d'agrément, et on emploie leur écorce filandreuse à des usages économiques.

ABUTTO. Divinité des matelots japonais qui lui offrent plusieurs petites pièces de monnaie attachées à un bâton, pour en obtenir des vents favorables.

ABUTUA. s. f. Bot. Plante originaire de la Cochinchine, que l'on dit être très-propre à guérir toute inflammation.

ABVACUATIO. s. f. Pathol. Évacuation excessive. Ce mot est tout latin et peu usité.

ABYDÈNE. Historien célèbre, attaché en qualité de prêtre au temple d'Osiris, à Abydos, et auteur d'une histoire des Chaldéens et des Assyriens dont il ne reste que quelques fragments répandus dans les œuvres d'Eusèbe, de saint Cyrille, du Syncelle, et recueillis par Scaliger.

ABYDÉNIEN, ENNE, ou **ABYDIEN, ENNE.** adj. et s. Qui est né à Abydos, qui est propre à la ville ou aux habitants d'Abydos.

ABYDOS. (ét. gr., ἀ priv., et βυθός, fond; bâti sur un abîme). Géogr. anc. Cette ville, aujourd'hui ruinée, fut bâtie sur l'Hellespont, par les Milésiens, 655 ans avant Jésus-Christ. Xerxès y jeta un pont de vaisseaux pour passer en Europe. Les habitants d'Abydos passaient pour être mous et efféminés, et l'on disait proverbialement: *N'abordez pas sans précaution à Abydos;* cependant ils montrèrent un héroïque courage lorsque étant assiégés par Philippe, père d'Alexandre, ils s'entr'égorgèrent et s'ensevelirent sous les ruines de leur patrie pour ne pas subir le joug macédonien.

— Loc. prov. *Dessert d'Abydos.* Se disait en Grèce, lorsque l'on était importuné par quelques fâcheux, parce que c'était la coutume, à Abydos, de faire entrer les enfants au dessert.

— Ce n'est pas à Abydos, mais sur l'autre rive de l'Hellespont, en Europe, à Sestos, que naquirent Héro et Léandre.

— ABYDOS. Ville d'Égypte, la plus grande après Thèbes, et fameuse par l'oracle du dieu Béza, par le temple et le tombeau d'Osiris, et par le superbe palais du roi Memnon.

— ABYDOS (Table d'). On appelle ainsi une pierre mutilée, que l'on a trouvée, en 1818, dans les gigantesques débris de l'ancienne Abydos, en Égypte, et qui a fixé longtemps l'attention des savants d'Europe. Elle est composée de 26 cartouches qui offrent une page d'écriture verticale en 26 lignes, finissant par une formule alternativement phonétique et symbolique, en l'honneur du roi religieux Ramsès-Sésostris. On avait cru d'abord, comme pour le zodiaque de Denderah, que cette pierre devait être hostile à la chronologie biblique et appuyer le canon chronologique de Manéthon; l'explication toute récente qui en a été donnée par le doct. John Lamb, de Cambridge, a prouvé au contraire qu'il y avait concordance parfaite entre la table d'Abydos et la Bible.

ABYLA. s. m. Montagne d'Afrique, dans la Mauritanie Tingitane, en face de Calpé, montagne d'Espagne. Ces deux montagnes sont ce qu'on nomme *Colonnes d'Hercule.*

— Zool. Genre de diphydes établi par MM. Quor et Gaymard, pour un animal marin observé par eux dans le détroit de Gibraltar.

ABYSSIN, INE. adj. et s. Né en Abyssinie, qui est propre au pays ou aux habitants de l'Abyssinie.

— ABYSSINS. s. m. pl. Hist. ecclés. Nom que l'on donne aux membres de l'église d'Abyssinie; ce sont des sectaires monophysites, ne re-

ABYSSINIE. Géogr. Grande contrée de l'Afrique orientale, explorée depuis peu de temps, d'une superficie à peu près égale à celle de la France, située sur la mer Rouge, au S. de la Nubie et du Sennaar. Popul. 5,000,000 ou 6,000,000 h.; sol élevé, varié, pittoresque; chaînes de montagnes dont les cimes ont généralement 4,000 mètres de hauteur; lacs, rivières et fleuves nombreux; climat tropical, presque tempéré sur les plateaux, mais humide et suffocant dans les vallées; végétation abondante et belle; deux ou trois récoltes de céréales par an; riches produits minéraux; grandes espèces du règne animal. Les Abyssins sont divisés en grandes tribus, distinguées entre elles par leur idiome, mais appartenant toutes à la race éthiopienne, entièrement distincte de la race nègre qui l'avoisine. Le christianisme domine en Abyssinie où il a été introduit dans le IVe siècle, mais le dogme et le culte sont entachés de beaucoup d'erreurs et de pratiques judaïques. Le chef des Abyssins s'appelle empereur ou Grand Négus. Les mœurs des habitants sont très-dissolues, et la polygamie y est presque sans bornes. Les sciences abyssiennes sont encore dans l'enfance; l'industrie fournit aux besoins ordinaires; le commerce extérieur se fait par la petite ville de Massouah, située dans une île de la mer Rouge. Les articles d'exportation consistent en or, ivoire, et surtout en esclaves qui sont très-recherchés sur les marchés de l'Orient; le plomb, l'étain, le ferblanc, l'or en feuilles, les tapis de Perse, la verroterie de Venise, la soie, le velours, les draps de France, composent l'importation. MM. Combes et Tamisier, voyageurs français, ont publié, il y a quelques années, une curieuse relation de leur voyage en Abyssinie.

ABYSSIQUE. adj. des 2 g. (ét. V. ABÎME). Alex. Brongniart nomme abyssiques, ou terrains ivémiens abyssiques, les formations aqueuses des terrains inférieurs ou primaires.

ABZAC. Géogr. Bourg et comm. de France, Gironde, arr. et à 17 kil. de Libourne; 1,383 hab.

— Bourg et comm. de France, Charente, arr. et à 9 kil. de Confolens; 1,126 hab.

ABZAN. Hist. ste. De la tribu de Juda, juge d'Israël après la mort de Jephté.

AC. Mot primitif, et indiquant toute idée de pointe, de piquant, dit M. Landais, qui aurait pu, selon son habitude et pour plus de clarté, copier Raymond jusqu'au bout. « *Ac-us,* une aiguille; — tout ce qui a un goût acide; *acer,* âcre; — tout ce qui conduit avec un aiguillon; *ac-utus,* aiguillonné, etc. (Raym.) » Il eût été mieux de dire *ac,* racine grecque, de ἀκή, pointe; d'où les Latins ont fait *acus,* aiguille; *acuere,* aiguiser, et qui entre comme radical, avec sa signification propre, dans la composition de plusieurs mots français, surtout dans la composition des termes technologiques.

ACA. s. m. Boisson en usage aux Indes-Orientales.

AÇA. s. m. Relig. mahom. Bâton pastoral que porte le prédicateur devant l'imam, lorsque celui-ci se rend en chaire dans le temple de la Mecque.

ACABIT. s. m. (en basse latinité *acapitum,* achat, débit). Qualité bonne ou mauvaise d'une chose, et en particulier des fruits et des légumes. Des poires d'un bon acabit, des navets d'un mauvais acabit. On le dit quelquefois des viandes, ou des étoffes.

— Fig. Se dit des personnes, mais alors il est tout à fait familier.

On s'en promet en vain quelque chose de mieux;
Il est d'un *acabit* malfaisant, vicieux:
Sur ce noir sauvageon, c'est en vain que l'on {greffe.
(TRÉVOUX.)

— S'emploie absolument et se prend ordinairement en mauvaise part. Ce sont des gens de même *acabit.* (Acad.)

— Caractère, habitude, nature, manière d'être. Vous ne le corrigerez pas de sa défiance; c'est son *acabit;* il est de cet *acabit.* (Acad.)

. . . . Ta plume baptise
De noms trop doux gens de tel *acabit.*
(J.-B. ROUSSEAU.)

ACACALIS. s. m. Bot. Nom donné par Dioscoride à un arbrisseau d'Égypte que l'on n'a pu reconnaître. On croit que c'est le *chasmesen* du Levant, dont on emploie la semence à Constantinople contre les maladies des yeux.

ACACALLIS ou **ACALLE.** s. f. (en gr. ἀκακαλλίς.) Fille de Minos et d'Iothone, mise en rapport avec Hermès et Apollon, desquels elle eut deux fils, Cydon et Milet, fondateurs de deux villes.

ACACE. Évêque d'Antioche en 480 de J.-C.

ACACÈSE et **ACACÈTE.** (en gr. ἀκακήσιος, ητος, d'ἀκέομαι, je guéris). Myth. Surnoms de Mercure qui paraissent synonymes, mais sous le premier desquels il était honoré à Mégalopolis, et sous le second à Acacesium, comme un des dieux sauveurs qui guérissent corps et âmes.

ACACESIUM. Géogr. anc. Ville d'Arcadie, ainsi nommée d'Acacus, son fondateur. On prétendait que Mercure y avait été élevé.

ACACIA. s. m. (ét. gr., ἀκή, pointe, ἄκιος, non sujet aux vers). Bot. Genre de la famille des léguminacées, sous-ordre des mimosées.

feuilles simples, composées ou décomposées, stipulées; inflorescence très-variée; fleurs sessiles, bractiolées, jaunes, blanches, rouges ou verdâtres. Les acacias sont originaires, soit de la zone équatoriale, soit des contrées extra-tropicales de la Nouvelle-Hollande. On en compte plus de trois cents espèces, dont les principales sont l'acacia à fruits sucrés, de St-Domingue; l'acacia mielleux, de l'Arabie; l'acacia à grandes gousses, de l'Amérique; l'acacia féroce, de Chine; l'acacia penné, l'acacia saponaire, de Cochinchine; l'acacia balsamique, du Chili; l'acacia d'Égypte ou gommier rouge, l'acacia du Sénégal, ou gommier blanc, qui fournissent la substance si connue sous le nom de *gomme arabique;* l'acacia au cachou, de l'Inde; l'acacia pudique, qui, au moindre attouchement, replie ses feuilles; l'acacia de Ste-Hélène, dont les rameaux pendent comme ceux du saule pleureur, et qui croissait sur la tombe de Napoléon. Les acacias ont le bois dur, rarement droit; les racines souvent de très-mauvaise odeur. Une foule d'espèces se cultivent comme plantes d'ornement; beaucoup fournissent des produits immédiats à la thérapeutique, à l'industrie et aux beaux-arts.

— ACACIA FAUX. V. ROBINIER.

— SUC D'ACACIA, ou ACACIA NOSTRAS (*Acacia germanica*). Mat. méd. Suc épaissi des gousses encore vertes des mimosa d'Égypte, ou des fruits verts du prunier sauvage. Il est astringent et de couleur noirâtre; n'entre plus que dans quelques préparations officinales. || Un bel acacia. Un acacia léger, touffu, épineux. Plantez des acacias. Le parfum de l'*acacia* et des citronniers embaumait la route. (Rog. de Beauv.) Leur odorat, jeune encore, se souvenait de la senteur embaumée des *acacias* et des pommes roses. (Id.) Il prend un *s* au pluriel.

— Poés. Castel ne donne que trois syllabes à ce mot.

Sous l'*acacia* léger j'aurais placé Delille.
(*Les Plantes,* ch. IV.)

— ACACIA. Myth. du moyen âge. V. AKAKIA.

ACACIE. s. f. (ét. gr., ἀκή, pointe). Bot. Dénomination régulière du genre de léguminacées que la plupart des auteurs appellent *acacia.* V. ce dernier mot.

ACACIENS. s. m. pl. Sectes d'ariens, au IVe siècle, ainsi nommés d'Acacius de Césarée, leur chef.

ACACIUS (surnommé le Borgne). Évêque de Césarée, chef de la branche d'ariens dite secte des Acaciens.

— ACACIUS. Patriarche de Constantinople, condamné par le pape Félix, comme hérétique, de la secte d'Eutychès.

— ACACIUS. Évêque de Bérée en Palestine, persécuteur de saint Jean Chrysostome.

ACACUS. s. m. (en gr. ἄκακος, non méchant). Myth. Un des fils de Lycaon; fondateur d'Acacesium, et nourricier de Mercure.

ACADÈME (en gr. Ἀκάδημος). Athénien. Apprit à Castor et à Pollux qu'Hélène, leur sœur, avait été cachée dans Aphidones par Thésée. Les Lacédémoniens, ravageant l'Attique, épargnèrent, en mémoire d'Académe, la terre qu'il avait habitée, et qui garde toujours le nom d'Académie. Platon illustra ce lieu et en donna le nom à son école philosophique. D'autres veulent que le nom primitif d'Académie soit *Echédémie,* du nom d'Echédème, frère de Marathon.

ACADÉMICIEN, ENNE. s. (ét. V. ACADÉMIE). Nom donné, chez les Grecs, aux sectateurs de l'école socratique et platonicienne, qui se réunissaient dans un gymnase bâti sur un vaste terrain que le héros Académe avait légué à sa patrie. Ce nom fut donné aussi aux membres des diverses académies qui s'élevèrent à Athènes. || Académiciens, chez les modernes, signifie également qui fait partie d'une académie, et spécialement, chez les Français, membre de l'une ou de plusieurs des cinq académies dont se compose l'Institut royal. En qualité d'*académicien,* je condamnerais d'autorité. (Pasc.) J'ai loué des *académiciens* encore vivants. (La Bruy.) Être au comble de ses vœux de se voir *académicien.* (Id.) De zélés *académiciens.* (Id.) Les réceptions de nouveaux *académiciens.* (Id.)

— ACADÉMICIENNE. s. f. Se dit d'une femme qui est membre d'une Académie. M. Landais demande pourquoi on ne dirait pas *académicienne?* La demande est naïve de sa part. Il n'a donc pas lu le Dictionnaire de l'Académie, à l'article ACADÉMICIEN, où il est dit formellement qu'il a un féminin, *académicienne?* Il ne sait donc pas non plus que l'Académie des beaux-arts a quelquefois admis dans son sein des femmes pour la section de peinture? Si habitué à copier les articles du Dictionnaire de Trévoux, comment n'y a-t-il pas lu: Académicien, enne. On a ajouté un féminin en faveur de Mme Deshoulières, à qui l'Académie d'Arles avait envoyé des lettres d'*académicienne.* C'est la première de son sexe à qui l'on ait déféré cet honneur en France, car en Italie la chose n'est ni nouvelle ni extraordinaire. (Dictionn. de Trév.) M. Landais ne sait donc pas, enfin, que chez les anciens il y a eu des femmes académiciennes, entre autres Lasthénie de Mantinée et Anxithoée de Phlionte, qui donnèrent des leçons de platonisme à Speusippe, lequel devint lui même directeur de l'école platonicienne? Enfin, Rousseau n'a-t-il pas employé ce mot? Pourquoi, au fait, n'aurait-on pas des

— Il se dit aussi comme adjectif; c'est une omission de tous les dictionnaires.

Ta léthargique fleur n'est bonne
Qu'à ceindre un jour d'une couronne
Un front *académicien.*
(NAUDET.)

— Le mot *académicien* est de six syllabes en poésie, comme on le voit dans les vers suivants:

Enfin, par son sublime organe,
Les animaux parlent si bien,
Que dans Houdard souvent un âne
Est un *académicien.*
(J.-B. ROUSSEAU.)

Ci-gît Piron qui ne fut rien,
Pas même *académicien.*

— Syn. comp. ACADÉMICIEN. ACADÉMISTE. L'*académicien* s'occupe des sciences ou des lettres. L'*académiste* ne se livre qu'à la gymnastique.

ACADÉMICITÉ. s. f. Titre, qualité d'académicien. C'est un terme plaisant dont un écrivain a cru pouvoir se servir. Présentez mes félicitations à l'abbé Arnaud sur son *académicité.* (Galiani.) On ne voit pas pourquoi on ferait difficulté d'employer ce mot dans le style badin ou dans le style épistolaire. Omission de tous les dictionnaires.

ACADÉMIE. s. f. (en gr. ἀκαδημία, du nom d'Académus, citoyen d'Athènes). Promenade publique située sur les bords du Céphise, à six stades d'Athènes, sur la route de Teïa. Académe, héros célèbre, en avait fait don à sa patrie, à la condition d'y élever un gymnase. Platon, qui possédait dans le voisinage un domaine avec un petit temple des Muses, y ouvrit une école de philosophie qui prit le nom d'Académie. Il y eut trois académies: l'*ancienne,* qui est la plus fameuse, fondée par Platon, et dont les autres chefs furent Speusippe, Xénocrates, Polémon, Cratès et Crantor, la *moyenne,* fondée par Arcésilas, disciple de Crantor, qui eut pour successeurs Lacydès, Télècle, Évander, Hégésippe et Hégésilaus; la *nouvelle,* fondée par Carnéade, auquel succéda Clitomaque. Une quatrième académie eut Philon pour fondateur et l'on en compte encore une cinquième, dite *anthiochienne,* du nom d'Anthiocus d'Ascalon, qui en était le chef. Mais alors la Grèce n'était plus indépendante, et recevait la loi du sénat romain, les deux dernières académies ne ranimèrent point la gloire éteinte de l'école platonicienne, leur noble mère, et c'est à peine si Antiochus, qui enseigna aussi à Alexandrie et à Rome, put se faire comprendre de Cicéron seul. Que dire des doctrines de ces écoles? Le dogmatisme spiritualiste et idéaliste pénétra d'abord toutes les branches du savoir et fut la base de la philosophie, de la morale et de la politique platoniciennes. Après la mort du maître, les disciples ne purent porter un fardeau trop lourd, encore moins purent-ils progresser dans une voie si brillamment tracée. Autour d'eux, dans l'espace de 180 ans, tout fut ébranlé par le sensualisme rationnel d'Aristote, par le sensualisme matériel d'Épicure, par l'athéisme de Théodore, et par le scepticisme de Pyrrhon. Arcésilas s'efforça vainement de ressusciter le fond du platonisme; il n'enseigna qu'un probabilisme vide, aboutissant finalement au scepticisme qu'il s'était proposé de combattre. Ceux qui lui succédèrent ne firent que s'abaisser avec leur école. Clitomaque et Philon pour combattre les désolantes et sensuelles doctrines qui avaient envahi l'Académie, s'attachèrent aux intérêts moraux de l'homme. Leurs travaux furent stériles; le règne de l'Académie finissait avec celui de la Grèce. Ainsi les académiciens avaient tout enseigné, dogmatisme, probabilisme, scepticisme, éclectisme, syncrétisme, mysticisme; ils avaient parcouru un cycle complet.

— Hist. gén. Nom que l'on donne à des sociétés, à des institutions de natures très-diverses, les unes scientifiques, les autres littéraires, artistiques, gymnastiques. De pareilles sociétés ont existé dans les temps les plus reculés et chez tous les peuples de l'antiquité; le nom seul n'existait pas. Il y en avait dans le Bas-Empire, dans la vieille Allemagne, dans les Gaules. Charlemagne établit de grandes écoles qui n'étaient autre chose que des académies; et dès le XVe siècle, des académies, proprement dites, furent érigées à Copenhague, à Sienne, à Pérouse, à Florence, etc., etc.

— En France, nous avons cinq académies principales, qui ne forment qu'une seule société, sous le nom d'Institut royal. Ces cinq académies, dont nous parlerons séparément, sont: 1° l'Académie française; 2° l'Académie des sciences; 3° l'Académie des inscriptions et belles-lettres; 4° l'Académie des sciences morales et politiques; 5° l'Académie des beaux-arts.

— Se dit absolument pour *Académie française,* et communément aussi pour *Université.*

— ACADÉMIE FRANÇAISE, proprement dite. Ce fut d'abord une réunion d'hommes de lettres qui, sentant le besoin de porter secours aux lettres françaises en voie d'éclore, se réunissaient chez Conrart. Elle se composait, en 1629, de Godeau, Gombault, Chapelain, Giry, Hubert de Serraisy et Malleville. A peine Richelieu eut-il appris l'existence de cette société qu'il la prit sous sa protection, en élargit les bases, en fit un corps constitué par lettres patentes du roi en 1635. Les statuts de l'Académie établirent dès le principe un directeur,

un chancelier, gardant les sceaux de l'Académie et scellant ses actes; ces deux officiers devaient être changés tous les deux mois; le secrétaire était perpétuel. Le parlement fit difficulté d'enregistrer les lettres du roi qui instituaient l'Académie, et il y ajouta cette singulière clause: « A la charge que ceux de ladite compagnie ne connaîtront que de l'ornement, embellissement et augmentation de la langue française, et des livres qui seront par eux faits ou par autres personnes qui le désireront et voudront. » Dès lors, l'existence de l'Académie fut assurée. Les académiciens prirent un contre-sceau portant une couronne de laurier et ces mots pour devise: *A l'immortalité.* (C'est de là sans doute qu'on leur a donné le surnom d'*immortels,* comme aussi on les appelle les *quarante,* à cause de leur nombre). Dès 1654, l'Académie fonda un prix de prose; le prix de poésie ne fut fondé qu'en 1699. Ils s'occupèrent dès leur berceau de composer un dictionnaire de

la langue française ; ils procédèrent lentement à l'accomplissement de cette grande œuvre ; c'était procéder avec sagesse, car la langue se développait, s'épurait et prenait chaque jour des formes plus souples, plus riches, plus arrêtées, sous la plume des beaux génies qui illustraient alors la France. La composition du dictionnaire dura cinquante ans ; il fut fait presque en entier par Vaugelas, et parut en deux volumes in-folio. Il ne contenait pas les termes des arts et des sciences. Un académicien, pour y suppléer, publia la même année un dictionnaire des arts et des sciences, aussi en deux volumes. Dans le principe, l'Académie devait s'occuper de grammaire et de critique, défendre les principes du bon et du beau, proclamer ces doctrines conservatrices, en un mot, remplir le rôle important d'un haut tribunal littéraire. Elle n'a pas rempli ce rôle ; elle se considère plutôt comme société que comme pouvoir, se compromet aux yeux du public qui avait droit d'attendre beaucoup d'elle, et se borne à couronner annuellement des lambeaux de vers et de prose, et à distribuer des prix de vertu, sans s'occuper le moins du monde de ce qui intéresse véritablement les lettres, des théâtres, de la librairie, des écoles spéciales de poésie, d'éloquence, de diction, etc., etc. Elle n'avait que le second rang, comme classe de langue et de littérature françaises, lors de l'organisation de l'Institut, pendant la révolution. Elle tient le premier rang aujourd'hui, comme son nom l'indique, au lieu que les autres classes de l'Institut sont désignées chacune par un nom spécial. L'histoire de l'Académie française a été écrite par Pélisson et continuée par l'abbé d'Olivet.

— ACADÉMIE DES SCIENCES. Créée en 1666, par Louis XIV, confirmée en 1699 par lettres patentes, supprimée en 1793, rétablie en 1795 comme première classe de l'Institut national, elle a repris son ancien nom sous le règne de Louis XVIII. Douze sections : *Géométrie, mécanique, astronomie, géographie et navigation, physique générale, chimie, minéralogie, botanique, économie rurale, anatomie et zoologie, médecine et chirurgie*. 65 titulaires, 10 académiciens libres, 8 associés étrangers ; correspondants en France et à l'étranger. Les Académies de France qui, après celle de Paris, ont rendu le plus de services aux sciences, sont les Académies de Caen, fondée en 1705 ; Toulouse, 1782 ; Rouen, 1736 ; Bordeaux, 1783 ; Soissons, 1764 ; Marseille, 1726 ; Lyon, 1701 ; Montauban, 1744 ; Amiens, 1750 ; Dijon, 1740, etc.

— ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES. Fondée par Louis XIV en 1663, désignée d'abord sous le nom de Petite-Académie, elle reçut en 1701 le titre de *royale*. Elle fut oubliée dans la première organisation de l'Institut ; Napoléon l'y fit rentrer sous le nom de Classe d'Histoire et de Littérature anciennes ; elle a repris en 1816 son nom primitif, et est aujourd'hui la 3e classe de l'Institut. S'occupe des langues savantes, des antiquités, des monuments, de l'histoire, de la traduction des auteurs grecs, latins et orientaux ; continue les recueils des *Ordonnances* et des historiens français. 40 titulaires, 10 académiciens libres, 8 associés étrangers ; des correspondants en France et à l'étranger.

— ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES. Fait partie de l'Institut de France. Créée le 3 brumaire an IV, supprimée par Napoléon, elle a été rétablie en 1830. Elle embrasse l'analyse des sensations et des idées, la morale, la science sociale et législative, l'économie politique et l'histoire. 30 membres, 5 académiciens libres, 5 associés étrangers et des correspondants.

— ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS. Autorisée en 1648, et définitivement constituée en 1655 par Louis XIV, sous le nom d'Académie de Sculpture et de Peinture. Colbert y réunit en 1671 une section d'architecture. Sous le Consulat, la Gravure y [illegible] représentée ainsi que la Musique par des [illegible]ons séparées ; ce fut sous la Restauration [illegible] le fut autorisée à prendre le nom d'Académie des Beaux-Arts. 40 titulaires, 10 académiciens libres, 10 associés étrangers, des correspondants en France et à l'étranger.

— ACADÉMIE DE MÉDECINE. Existe depuis 1819, et remplace l'ancienne Académie royale de Chirurgie et l'ancienne Société royale de Médecine, créées, la première en 1731, la seconde en 1766, et détruites en 1793. Onze sections : *Anatomie et physiologie, pathologie médicale, pathologie chirurgicale, thérapeutique et histoire naturelle médicale, médecine opératoire, anatomie pathologique, accouchements, hygiène* [illegible] *vétérinaire, physique et chimie médicale, pharmacie*. Doit être réduite à 60 titulaires, 40 adjoints, 40 associés non résidents, 40 associés libres et 20 étrangers.

— ACADÉMIE ROYALE DE MUSIQUE. Autorisée par lettres-patentes de Charles IX ; définitivement instituée, en 1669, pour la représentation des opéras et des ballets. Cette Académie, qui subsiste encore aujourd'hui sous son premier titre, est l'*Opéra*, où le spectacle se compose de chant, de musique instrumentale et de danse. Le nom d'Académie, donné à l'Opéra, est impropre ou du moins tout à fait insignifiant. V. OPÉRA.

— ACADÉMIE ROYALE DE FRANCE A ROME. Établie sous Louis XIV, par Colbert, en 1675, afin de perfectionner de jeunes Français dans la peinture, la sculpture, l'architecture, la gravure et la musique.

— ACADÉMIE UNIVERSITAIRE. Division administrative de l'Université de France, instituée par le décret du 17 mars 1808. Il y a autant d'académies que de cours royales, à l'exception de la Corse, qui est placée dans le ressort de l'Académie d'Aix. Voici les chefs-lieux de ces Académies avec les départements qui en dépendent : *Aix* (Bouches-du-Rhône, B.-Alpes, Var et Corse) ; *Amiens* (Aisne, Oise et Somme) ; *Angers* (Maine-et-Loire, Mayenne et Sarthe) ; *Besançon* (Doubs, Jura, H.-Saône) ; *Bordeaux* (Charente, Dordogne, Gironde) ; *Bourges* (Cher, Indre, Nièvre) ; *Caen* (Calvados, Manche, Orne) ; *Cahors* (Lot, Lot-et-Garonne, Gers) ; *Clermont* (Allier, Cantal, H.-Loire, Puy-de-Dôme), *Dijon* (Côte-d'Or, H.-Marne, Saône-et-Loire) ; *Douai* (Nord, Pas-de-Calais) ; *Grenoble* (H.-Alpes, Drôme, Isère) ; *Limoges* (Corrèze, Creuze, H.-Vienne) ; *Lyon* (Ain, Loire, Rhône) ; *Metz* (Ardennes, Moselle) ; *Montpellier* (Aude, Aveyron, Hérault, Pyrénées-Orient.) ; *Nancy* (Meurthe, Meuse, Vosges) ; *Nismes* (Ardèche, Gard, Lozère, Vaucluse) ; *Orléans* (Indre-et-Loire, Loir-et-Cher, Loiret) ; *Paris* (Aube, Eure-et-Loire, Marne, Seine, Seine-et-Marne, Seine-et-Oise, Yonne) ; *Pau* (B.-Pyrénées, H.-Pyrénées, Landes) ; *Poitiers* (Charente-Infér., Deux-Sèvres, Vendée, Vienne) ; *Rennes* (Côtes-du-Nord, Finistère, Ille-et-Vilaine, Loire-inf., Morbihan) ; *Rouen* (Eure, Seine-Infér.), *Strasbourg* (B.-Rhin, H.-Rhin) ; *Toulouse* (Ariége, H.-Garonne, Tarn, Tarn-et-Garonne).

Quelques-unes des académies universitaires renferment des facultés où les élèves qui ont achevé leurs études classiques prennent leurs grades pour devenir aptes à occuper certains emplois ou à exercer certaines professions. Ces académies sont celles d'*Aix* (faculté de droit et de théologie catholique) ; de *Besançon* (faculté des lettres) ; de *Bordeaux* (faculté de théologie catholique) ; de *Caen* (faculté des sciences, de droit et des lettres) ; de *Dijon* (faculté des sciences, de droit et des lettres) ; de *Grenoble* (faculté des sciences et de droit) ; de *Lyon* (faculté de théologie catholique) ; de *Montpellier* (faculté de sciences et de médecine) ; de *Paris* (faculté des sciences, des lettres, de droit, de médecine et de théologie catholique) ; d'*Orléans* (faculté de médecine) ; de *Poitiers* (faculté de droit et de médecine), de *Rennes* (faculté de droit et de médecine) ; de *Strasbourg* (faculté des sciences, des lettres, de droit et de théologie protestante), le chef de cette faculté s'appelle doyen.

— En Allemagne et dans les pays du Nord, *académie* veut dire université, et s'applique à divers établissements de haut enseignement, surtout dans une branche spéciale. On dit aussi Académie de chant, ou Académie philharmonique. Nous disons en France Société philharmonique.

— ACADÉMIE DES JEUX FLORAUX. La plus ancienne de toutes les académies de France, formée vers l'an 1324, à Toulouse, par sept des principaux habitants qui prenaient le titre de *Mainteneurs de la gaie science*, et réunissaient tous les ans les poëtes des divers pays de la *Langue d'Oc*, et donnaient en prix une violette bénite à celui qui avait apporté le meilleur ouvrage en l'honneur de Dieu ou de la sainte Vierge. L'Académie des Jeux floraux fut richement dotée par Clémence Isaure, qui distribuait les prix et les gagnait souvent. Elle fut érigée définitivement par lettres patentes de Louis XIV. 40 académiciens ; distribution annuelle de 5 prix, qui sont des fleurs d'or et d'argent.

— ACADÉMIES ÉTRANGÈRES. Nous donnons la liste des principales par ordre de fondation, et par sections correspondantes à l'Académie française et à l'Académie des sciences. 1° Académies des langues : l'Académie *della Crusca* ou *Academia Furfuratorum*, à Florence, en 1582 ; ses attaques contre le Tasse l'ont peu honorée, mais elle s'est rendue recommandable par un excellent dictionnaire et des éditions correctes des poëtes anciens. — L'Académie pour le perfectionnement de la langue espagnole, fondée par le duc d'Escalona, en 1714, et approuvée par le roi, en 1715. — Académie de la langue russe, fondée en 1783, réunie actuellement à l'Académie des sciences. — Académie de Copenhague, en 1789 ; — 2° Académies des sciences : l'Académie des secrets de la nature, à Naples, en 1560. — L'Académie *dei Lincei*, à Rome, vers la fin du XVIe siècle ; Galilée en faisait partie. — L'Académie *del Cimento*, au commencement du XVIIe siècle, sous la protection du cardinal Léopold de Médicis. — L'Académie *degl' Inquieti*, à Bologne, incorporée plus tard à l'Académie *della Traccia*, qui elle-même fut réunie en 1714, à l'Académie *Clé-* [illegible] *scientifica*, à Rossano, royaume de Naples, en 1540. — L'Académie royale des sciences de Naples, en 1779, célèbre par ses recherches mathématiques. On distingue encore les Académies scientifiques de Turin, Padoue, Gênes, Milan, Sienne, Vérone, etc. On compte 550 académies en Italie, selon le catalogue de Jarckius ; les noms de ces académies sont bizarres et ridicules ; M. Landais voit dans cette bizarrerie et dans ce ridicule même une raison de les citer ; nous aimons mieux y voir un motif pour les taire. — L'Académie des sciences et des arts, à Berlin, en 1700, par Frédéric Ier. Le premier directeur de cette académie fut le célèbre Leibnitz ; elle eut aussi Maupertuis pour directeur, sous Frédéric II. — L'Académie des sciences, à Manheim, en 1755, par le prince Charles-Théodore. — L'Académie de Munich, en 1759 ; elle fut présidée par Jacobi. Ses travaux sont connus sous le titre de *Traité de l'Académie de Bavière*. — L'Académie scientifique de Saint-Pétersbourg, instituée par Pierre le Grand, sur les plans de Leibnitz et de Wolf. Catherine II en présida la première séance, en 1725. Les travaux de cette académie portent le nom de *Commentaires, nouveaux commentaires, et actes académiques*, en 50 ou 60 volumes. — L'Académie des sciences de Bologne, fondée en 1712, par le comte Marsigli. — L'Académie royale de Stockholm, en 1741 ; elle comptait Linné parmi ses membres. — L'Académie de Copenhague, par Christian VI, en 1743. — L'Académie de Dublin, en 1782. — L'Académie de Lisbonne, qui a publié de nombreuses dissertations et collections. L'Académie américaine de Boston, de 1780.

— Académies pour des sciences spéciales : l'Académie *naturæ curiosorum* ou Léopoldine, à Vienne, en 1652. Elle s'occupait des sciences médicales, et, à son instar, de semblables établissements s'élevèrent à Palerme, en 1645 ; en Espagne, 1652 ; à Venise, 1701, et à Genève, 1715. — Académie de chirurgie, à Vienne, en 1783. — Académie de théologie à Bologne, en 1687. — Académie des argonautes ou de cosmographie, à Venise, au commencement du XVIIIe siècle. — Académie d'histoire à Lisbonne, 1720, par Jean V, roi de Portugal ; à Madrid, en 1738, par Philippe V ; à Tubingue, en Souabe, à peu près dans le même temps. — Académie archéologique, à Cordoue, en Italie ; à Upsal, en Suède ; à Naples, en 1752, par le ministre Tanucci, et en 1807, par Napoléon ; à Florence, 1807, etc., etc.

— Nomenclature des principales sociétés savantes qui ne diffèrent des académies que par le nom ; telles sont : la Société royale de Gœttingue, 1750 ; les Sociétés royales de Londres, 1645, de Dublin, 1730, et d'Edimbourg ; la Société des archéologues de Londres, 1751, la Société littéraire et philosophique de Manchester, 1781 ; les Sociétés savantes de Harlem, Flessingue, Rotterdam, Bruxelles, Amsterdam, Copenhague, Upsal, etc. ; les Sociétés des sciences et des arts de Batavia, 1778 ; de Calcutta, 1784 ; de Bombay ; la Société philosophique de Philadelphie, etc., etc.

— ACADÉMIE DE MARINE. Établie au port de Brest, le 30 juillet 1752, détruite lors de la révolution, rétablie sous le nom d'*École navale*, à Lorient, sous le patronage du prince de Joinville.

— ACADÉMIES PARTICULIÈRES établies dans les principales villes de France ; elles ont toutes été détruites par la révolution de 1789 ; il n'existe plus dans ces villes que des académies universitaires.

— ACADÉMIE D'ARMES. Lieu où l'on se réunit sous la direction d'un maître pour apprendre à tirer des armes. Elles furent célèbres sous Louis XIII et sous Louis XIV ; on dit aujourd'hui *salle d'armes*.

— ACADÉMIE OU MANÉGE, GYMNASE. Lieu où l'on apprend les principes de l'équitation et les exercices du corps. Académie d'équitation, de danse, d'escrime, etc. || Se dit également des élèves qui fréquentent ces écoles. Ce jour-là, l'écuyer fit monter à cheval toute son *académie*. (Dictionn. de l'Acad.) Dans le même sens, on dit : *Tenir académie*, enseigner l'équitation, la gymnastique. *Faire son académie*. Faire ses exercices au gymnase, au manége. Ces locutions ont vieilli. (Acad.)

— *Académie*. Peint. Figure entière, nue ou drapée légèrement, et qui ne fait point partie d'un tableau. || On dit, dans le langage élémentaire du dessin, qu'un élève en est *aux académies* ; qu'il fait l'*académie* d'après la bosse, d'après nature, au crayon, à l'estompe. Cette dénomination vient sans doute de l'usage où l'on était autrefois d'exposer tous les jours deux modèles ou hommes parfaitement faits de corps, et de leur faire prendre diverses postures et attitudes devant les élèves de l'académie pour leur apprendre à dessiner correctement, sur la nature même.

— *Académie*. Maison de jeu. Il a perdu son argent dans une *académie*. (Lav.)

— *Académie des jeux*. Livre qui traite de tous les jeux.

— *Académie*. Maison de campagne de Cicéron, près de Pouzzoles, sur le golfe de Baïes. C'est là que cet orateur écrivit ses *Questions académiques* et ses livres sur *la Nature des Dieux*.

ACADÉMIÉ, ÉE. adj. Embarrassé, incapable de prendre un parti. Il se trouve dans un de nos vieux conteurs : Tournant ainsi à toutes légeretez et conseils, on demeurerait [illegible] entreprendre. (Contes d'Eutrapel.)

ACADÉMIFIÉ, ÉE. part. pass. du v. Académifier.

ACADÉMIFIER. v. a. 1re conj. (ét., V. ACADÉMIE). Faire académicien. Ce verbe, qui a été employé par Linguet, est omis dans tous les dictionnaires. V. ACADÉMISIER.

ACADÉMIQUE. adj. des 2 g. Qui a le caractère, les formes usitées dans les académies ; qui appartient, qui convient à des académiciens. Discours académique. Conférences académiques. Exercices académiques. Honneurs académiques. Ouvrages académiques. Questions académiques. Séance académique. Notre pouvoir *académique* est un pouvoir fort éloigné et borné. (Pasc.) Ces hommes qui ayant, pour ainsi dire, les prémices de l'esprit *académique*, l'ont entretenu dans la compagnie. (Fléch.) Déjà le mauvais sens s'empare des discours même *académiques*. (Boil.)

— Philos. Qui se rapporte à la doctrine philosophique de Platon.

— Se prend aussi en mauvaise part ironiquement. Tomber de chute en chute au trône *académique*. (Piron.)

— En parlant des formes du style, signifie souvent, Forcé, guindé, trop solennel, trop étudié, peu naturel.

— Se dit particulièrement en parlant de l'Acad. française.

— Se dit quelquefois, selon l'Acad. elle-même, d'un homme qui a des droits à être reçu académicien. C'est un sujet *académique* c'est-à-dire, dont les ouvrages et les talents méritent qu'on le reçoive membre de l'Académie. (Acad.)

— Beaux-arts. Genre académique, pose académique, etc. ; on dit : *figure de proportion académique*, c'est-à-dire, un peu au-dessous de demi-nature, telle qu'on la dessine ordinairement, dans les concours d'élèves, d'après les règles de l'école. || *Figure académique*, c'est-à-dire, figure d'étude que l'artiste a choisie et posée uniquement pour faire valoir son talent de dessinateur, sans avoir eu égard à l'ensemble du tableau dont la figure fait partie.

— ACADÉMIQUES. s. f. pl. Titre d'un ouvrage philosophique dans lequel Cicéron expose la doctrine de l'académie ancienne sur la certitude. || *Questions académiques*, titre d'un traité de saint Augustin.

ACADÉMIQUEMENT. adv. D'une manière académique. Se prend en bonne et en mauvaise part ; en bonne part, il signifie, Conformément aux usages, aux traditions de l'académie. En mauvaise part, il veut dire, Avec contrainte, avec emphase, sans simplicité, sans naturel.

ACADÉMISÉ, ÉE. part. pass. du v. Académiser.

ACADÉMISER. v. a. 1re conj. Art du dess. Travailler d'après le modèle appelé *académie*. Diderot s'adressant aux jeunes élèves de l'académie de peinture, dessinant d'après un modèle que l'on force à garder la même position pendant tout le cours de la séance, leur dit : Si vous perdez le sentiment de l'homme qui se présente en compagnie et de l'homme intéressé qui agit, de l'homme qui est seul et de l'homme qu'on regarde, jetez vos pinceaux au feu. Vous *académiserez*, vous redresserez, vous guinderez toutes vos figures.

— S'ACADÉMISER. v. pron. Se conformer aux principes de l'Académie, chercher à lui ressembler. Boiste, qui s'*académisait* tant qu'il pouvait, avait fini par mêler d'étranges concessions à de plus étranges hardiesses. (C. Nodier.) Acception omise dans tous les dictionnaires et dont on chercherait vainement le sens même dans celui de Boiste, revu par M. Nodier.

ACADÉMISIÉ, ÉE. part. pass. du v. Académisier.

ACADÉMISIER. v. a. 1re conj. Faire quelqu'un académicien. M. Landais reproche à Linguet d'avoir employé ce mot barbare. Que le mot soit barbare, nous sommes de cet avis ; mais Linguet ne l'a pas employé. J'ai dans mon cabinet vingt diplômes qui m'assurent le titre d'académicien, aussi j'ai eu l'honneur d'être *académifié* autant qu'on peut l'être, et n'en suis pas plus fier. (Linguet.)

ACADÉMISTE. s. des 2 g. Celui, celle qui, dans une académie d'équitation, d'armes, de danse, de gymnastique, apprend ses exercices. || Anciennement, ce mot était synonyme d'*académicien*. La comédie des *Académistes*, pour la réformation de la langue française, en 1643, fut réimprimée depuis sous le titre des *Académiciens*. (Rech. des Théât.)

ACADIE. V. ÉCOSSE (NOUVELLE-).

ACADIEN, IENNE. adj. et s. Géogr. Qui est né en Acadie ; qui est propre à l'Acadie ou à ses habitants. V. ÉCOSSE (NOUVELLE-). || Se prend substantivement. Un Acadien, une Acadienne ; des Acadiens, des Acadiennes.

ACADINE. s. f. Myth. Fontaine merveilleuse de Sicile, consacrée aux frères Paliques. On l'appelait *Fontaine aux Serments*, parce qu'on lui attribuait la vertu d'en faire connaître la sincérité. Les serments étaient-ils sincères ? les tablettes sur lesquelles on les écrivait devaient surnager ; si elles ne surnageaient pas, il y avait infidélité et parjure.

ACAÉ. s. f. Myth. gr. Nom d'une île où Circé faisait sa demeure.

ACÆNA. s. m. (pr. *a-cé-na* ; en gr. ἄκαινα, pointe). Entom. Genre de lépidoptères nocturnes, tribu des phalénites.

— Bot. Genre de la famille des rosacées, tribu des sanguisorbées ; herbes vivaces, ou sous-arbrisseaux de dix espèces, propres à l'Amérique et à la Nouvelle-Hollande.

ACÆNITES, ACÆNITUS. s. m. (pr. *a-cé-ni-tèss, a-ce-ni-tuss* ; en gr. ἄκαινα, pointe). Entom. Genre d'ichneumoniens hyménoptères, dont le type est l'*acænitus dubitator*, fort répandu en Europe.

ACÆRIA, ACÉRIE. s. f. (pr. *a-cé-ri-a, a-cé-ri* ; ét. gr., ἀ priv., et καιρός, temps). Méd. État d'une chose qui est hors de saison. M. Landais trouve que la définition d'*acæria* est vague, et dit n'avoir trouvé le mot lui-même que dans Raymond. S'il veut ouvrir le Dictionnaire de médecine et de chirurgie, etc., par Béclard, il y verra, à son ordre alphabé-

tique, le mot *acæria* défini comme ci-dessus, par M. Hipp. Cloquet.

ACAGNARDÉ, ÉE. part. pass. du v. Acagnarder.

ACAGNARDER. v. a. 1re conj. Au XVIe siècle, on appelait, à Paris, *cagnards*, des gueux qui, l'été, logeaient sous les ponts. *Acagnarder*, c'est donc habituer quelqu'un à imiter les *cagnards*, c'est-à-dire, à vivre dans l'abandon et l'oisiveté. *Cagnard* est un mot du Midi, corrompu sans doute de *canard*. Le verbe provençal *canarda, acanardu*, s'acoquiner, en imitant le canard paresseux et vivant dans la fange, rend cette étymologie certaine. Accoutumer quelqu'un à une vie molle, obscure et même libertine. Ce mot est très-familier et ne s'emploie qu'en style tout à fait populaire. Les mauvaises compagnies l'ont *acagnardé*. (Trév.)

— S'ACAGNARDER. v. pron. Mener une vie de fainéant, de joueur, de débauché. On *s'acagnarde* dans sa terre, auprès d'une femme, auprès d'un bon feu, dans un fauteuil. (Acad.) Il n'a garde de *s'acagnarder* en oisiveté ni aux plaisirs de sa cour. (Charles Quint, parlant de Henri II.)

Il s'*acagnarde* au cabaret
Entre le blanc et le clairet,
Je m'*acagnarde* dans Paris
Entre les amours et les ris.
(BOISROBERT.)

— M. Landais procède si légèrement, qu'il tombe souvent dans l'inconséquence. Il a trouvé dans Trévoux que Nicod fait venir acagnarder de *cagnard*, qui signifie *bien exposé au soleil, à l'abri du vent*, etc.; mais au mot *cagnard* que dit-il? cagnard vient du latin *canis*, et du grec κύων, κυνὸς, chien, en italien *cagna*, chienne. Il ne pensait donc plus à la fameuse signification donnée par Nicod.

ACAJAÏBA. s. m. V. ACAJOU.

ACAJOU. s. m. Au plur. *des acajous*. Bot. Nom donné à trois végétaux de genres différents. L'un fournit le bois d'acajou, il appartient au genre swietenie; l'autre forme de très-grands arbres, dont le bois sert à la construction des vaisseaux. V. CEDRELA. Le troisième forme le genre *cassurium* de Jussieu, l'acajou à pommes, bel arbre de petite taille, propre aux pays chauds, où il est fort utile comme aliment, boisson, remède, teinture, glu, encaustique, etc. Les Brésiliens comptent leur âge par les noix d'acajou, et n'oublient pas d'en serrer une chaque année. Pommes d'acajou. Meubles d'acajou. Couleur d'acajou. Peindre en acajou.

ACAKOYOTL. s. m. Hist. nat. Nom mexicain de quelques espèces de larmille.

ACALANTHIS. (du grec ἀκαλανθίς, chardonneret). Myth. Une des neuf Piérides, changée en chardonneret pour avoir voulu rivaliser avec une des muses.

ACALE ou **PERDRIX.** Myth. gr. Neveu de Dédale qui, jaloux de lui avoir vu inventer la scie et le compas, le précipita du haut d'une tour. Minerve le métamorphosa en perdrix dans sa chute.

ACALÈPHES. s. m. pl. (en grec ἀκαλήφη, nom vulgaire de l'ortie de mer; ét. ἀ priv.; καλὸς, bon; ἁφή, toucher). Zool. Classe d'animaux sans vertèbres, que Cuvier a divisés en deux ordres : les acalèphes simples, et les acalèphes hydrostatiques. Les premiers flottent et nagent dans la mer par les contractions et les dilatations de leur corps; les seconds sont suspendus dans les eaux, au moyen de vessies ordinairement remplies d'air. Plusieurs de ces animaux ont la propriété de causer, quand on y touche, une sensation brûlante, analogue à celle que produit la piqûre des orties.

ACALI. s. m. Nom de prêtres à qui est confiée la garde des livres de Nanak et de Gourou, législateurs des Sikhs.

ACALICAL, E. adj. (ét. gr., ἀ priv.; κάλυξ, calice). Bot. Qualification donnée aux étamines qui partent du réceptacle, sans adhérence avec le calice.

ACALICIN, E. adj. (ét. gr., ἀ priv.; κάλυξ, calice). Bot. Se dit d'une plante dépourvue de calice

ACALICULÉ. s. f. (ét. gr. ἀ, priv.; κάλυξ, calice). Bot. Ce mot exprime, par opposition à [illegible] calicule.

ACALIFOURCHONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Acalifourchonner. Il s'emploie comme adjectif. Un homme acalifourchonné sur un cheval. Il est familier.

ACALIFOURCHONNER. v. a. 1re conj. Mettre à califourchon. Il est familier, et s'emploie plutôt avec le pronom personnel, *s'acalifourchonner*. Le rustre s'était *acalifourchonné* sur mon cheval. (Cyrano de Bergerac.) Ce mot est omis dans le Dictionnaire de M. Landais.

ACALLE. s. m. (ét. gr., ἀ priv., κάλλος, beauté; qui n'est pas beau). Entom. Genre de coléoptères curculionides cryptorhynchides, établi par Schœnherr, adopté par M. Dejean; au nombre de dix-sept espèces.

ACALLOPISTUS. s. m. (ét. gr., ἀ priv.; καλλωπιστής, paré; sans parure). Entom. Genre de coléoptères curculionides erirhinides, ayant pour type l'*acallopistus senegalensis*.

ACALLUS. s. m. Bot. V. ATIMUS.

ACALOT. s. m. Ornith. Espèce d'ibis du Mexique. C'est le tantal mexicain, de l'ordre des gralles. Ce nom a plusieurs variantes, telles que *acalotl, acacalotl, acacalote*, etc.

ACALYPHE. s. f. (corruption dans Théophraste d'ἀκαλήφη, ortie de mer ou plante épineuse indéterminée). Bot. Genre d'euphorbiacées, type de la tribu des acalyphées, établi par Linné, originaire d'Amérique et ressemblant beaucoup soit à l'ortie commune, soit aux amarantes. Les Arabes l'appellent *bortoum*. *Acalyphe* est synonyme générique de *ricinelle*.

ACALYPHÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une acalyphe.

— ACALYPHÉES. s. f. pl. Tribu de plantes, de la famille des euphorbiacées, dont le type est l'acalyphe.

ACALYPTÈRES. s. m. pl. (ét. gr., ἀκάλυπτος, nu; πτερὸν, aile; ailes nues). Entom. Section établie par M. Macquart dans la tribu des muscides, dont elle comprend le plus grand nombre et renfermant elle-même dix-sept sous-tribus. Ces insectes, délicats et faibles, vivent sous l'ombrage des bois, dans les gazons et dans les plantes aquatiques, s'exposant rarement au soleil, ayant un vol court et énervé.

ACALYPTUS. s. m. (ét. gr., ἀκάλυπτος, non couvert). Entom. Genre de coléoptères tétramères, divis. des trirhinides, ayant pour type l'*acalyptus canescens*, l'*acalyptus rufipennis*, et le *rhynohenus carpini*.

ACAMACU. s. m. Ornith. Nom donné par Séba à une moucherolle du Sénégal, qui se trouve aussi à Madagascar, et que Buffon a décrite sous le nom de *moucherolle-huppée à tête d'acier poli*.

AÇAMANIA. Myth. ind. Dans le Ramayana, il figure comme fils du roi d'Aoude, qui le bannit du trône parce qu'il était cruel, et lui substitua Ansouman, son frère, fils du second lit.

ACAMANTIDE. s. f. L'une des tribus d'Athènes, du nom d'Acamas, fils de Thésée.

ACAMAPIXTLI. Premier roi des Astèques, ou anciens Mexicains, en 1380; mourut en 1420.

ACAMARCHIS. (pr. *a-ka-mar-kiss*). Myth. gr. Nymphe, fille de l'Océan.

— ACAMARCHIS. s. f. pl. Polyp. Division générique établie par Lamouroux et comprenant les cellariées à polypiers dichotomes, ce sont à proprement parler les bicellaires de M. de Blainville; la division en deux genres est résultée de l'observation des polypes avant ou après le développement de la vésicule ovarienne.

ACAMAS. Myth. Fils de Thésée et de Phèdre, frère de Démophoon, avec qui il alla, comme ambassadeur, redemander Hélène aux Troyens. Il fut aussi un de ceux qui se cachèrent dans les flancs du cheval de bois pour s'introduire dans les murs de Troie.

— ACAMAS. Fils d'Anténor, commandait les Dardanes avec Archiloque, son frère, et avec Enée.

— ACAMAS. Fils d'Eussore, chef des Thraces, brave, et habile coureur.

— ACAMAS. Fils d'Asius, tué d'un coup de lance par Mérione.

ACAMATOS. s. m. (en gr., ἀκάματος, infatigable, droit). Physiol. Ce mot, qui est inusité, sert à désigner la bonne constitution du corps humain; c'est, selon Galien, la position dans laquelle un membre est autant éloigné de la flexion que de l'extension, et qu'il peut garder longtemps sans fatigue. M. Landais, qui paraît en vouloir à Raymond, qu'il critique à tort et à travers, aurait dû ouvrir le Dict. de méd.; il y eût trouvé *acamatos*, et non pas *acamalos*, comme il l'écrit sans raison, il y eût trouvé aussi *acamech*; ces mots sont assurément peu nécessaires, peu utiles, mais au moins se fût-il épargné la peine ou plutôt le plaisir d'adresser à Raymond un reproche immérité, comme aussi nous eussions eu une occasion de moins de relever la légèreté et même l'inscience de M. Landais.

ACAMATUS. s. m. (du gr. ἀκάμας, infatigable). Entom. Genre créé par Schœnherr dans les curculionides et tout à fait oublié aujourd'hui.

ACAMBOU. s. m. Géogr. Royaume d'A- [illegible] immense quantité d'or.

ACAME. s. f. Conchyl. fossile. Synonyme de BÉLEMNITE. V. ce mot.

ACAMECH ou **ACEMECH.** s. m. (pr. *a-ka-mék, a-ce-mék*). Mot barbare et inusité, dont les alchimistes se servaient pour désigner les parties superfines de l'argent.

ACAMETL ou **ACAMELT.** s. m. Nom mexicain d'une variété du melt, qui se rapporte au genre agave, et qui fournit une liqueur vineuse usitée au Mexique.

ACAMPSIE. s. f. Chir. Soudure d'une articulation. V. ANKYLOSE.

ACAMPTE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἀ priv.; κάμπτω, je fléchis). Phys. Leibnitz a employé ce mot pour designer des figures qui ne réfléchissent pas la lumière, quoiqu'elles soient opaques et polies, et conséquemment douées des propriétés nécessaires pour opérer cette réflexion.

ACAMPTOSOME. adj. des 2 g. (pr. *a-kamp-to-zô-me*; ét. gr., ἀ priv.; κάμπτω, je fléchis; σῶμα, corps). Zool. Dont le corps ne peut se plier, est inflexible.

— ACAMPTOSOMES. s. m. pl. Famille d'animaux cirrhipodes.

ACAMUSÉ. E. adj. Vieux mot inusité qui ne se trouve que dans Boiste, dit M. Landais, qui, cette fois-ci, n'a pas lu le mot *acamusé* dans Raymond, où il se trouve avec une acception que ne donne pas M. Landais et qui est la seule acception justifiée. Acamusé est un vieux terme d'architecture qui se disait d'une pierre dont on avait rabattu l'angle ou l'arête, c'est-à-dire que l'on avait taillée en chanfrein. Quant à l'autre acception d'*acamusé*, trompé par des flatteries, nous n'en avons trouvé trace nulle part.

ACANACÉ, ÉES. adj. et s. f. pl. Bot. Nom donné par Césalpin à la famille des chicoracées. V. ce mot.

ACANE. s. m. Genre de plantes qui se rapproche beaucoup de celui des béjars.

ACANGA. s. f. Ornith. Nom de la pintade, ou poule de Guinée, à Madagascar.

ACANGE. s. m. Mot turc altéré pour *ckindji*. Signifie proprement l'illard, coureur. Les *acanges* sont des volontaires turcs qui ne reçoivent point de solde, et ne font la guerre que dans l'espérance du butin. (Hist. de Chypre.)

ACANI. s. f. Myth. ind. Nom de la foudre d'Indra.

ACANNER. v. a. 1re conj. Injurier, du bas lat. *acannizare*, exciter un chien à aboyer contre; et fig. aboyer comme un chien. Se disait, en jurispr., par rapport aux bestiaux effarouchés par les chiens. || Se dit encore en Picardie d'un homme qui crie à pleine voix en disant de grosses injures.

ACANOR. s. m. Mot barbare pour désigner une sorte de fourneau chimique. Inusité.

ACANOS. s. m. (en gr. ἄκανος). Bot. Nom de l'onoporde; ses racines et ses graines diurétiques servaient anciennement pour arrêter les hémorrhagies.

ACANSAS. Géogr. Peuplade sauvage.

— Rivière de la Louisiane.

ACANTHA. s. m. (du grec ἄκανθα, épine). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des ternoxes, tribu des buprestides; M. Dejean le rapporte à son genre *prionophora catachlora*, sous le nom spécifique de *prionophora*.

— ACANTHA. Nom d'une nymphe chérie par Apollon et métamorphosée par lui en acanthe.

ACANTHABOLE. s. m. (ét. gr., ἄκανθα, épine; βάλλω, je jette dehors). Chir. Nom donné par Paul d'Égine à un instrument de chirurgie, en forme de pince à disséquer, qui sert à enlever les esquilles des os. || Fabrice d'Aquapendente décrit sous ce nom deux longues pinces à branches croisées, l'une coudée, l'autre courbe, propres toutes deux à extraire les corps étrangers des endroits profonds et particulièrement du pharynx.

ACANTHACÉES. s. f. pl. Bot. Famille de plantes dicotylédones, appartenant à l'ippocorollie de Jussieu et aux exogènes corolliflores de Decandolle, ayant pour type le genre acanthe. || Se partagent en trois grandes tribus, dites thunbergiées, nelsoniées, amatacanthées.

ACANTHAGENYS. s. m. (ét. gr., ἄκανθα, épine; γένυς, mâchoire). Ornith. Genre établi par Gould sur une espèce du genre philedon de Cuvier, ayant pour type le *merops carunculatus*, ou pie à pendeloques.

ACANTHARINUS. s. m. (ét. gr., ἄκανθα, épine; ῥὶν, bec). Entom. Genre de coléoptères tétramères curculionides, établi par Schœnherr, et ayant pour type une espèce unique du cap de Bonne-Espérance, l'acantharinus dregei.

ACANTHE. s. f. (du gr. ἄκανθα, épine). Bot. Genre type de la famille des acanthacées. L'acanthe est une plante herbacée, vivace ou suffrutescente, remarquable par la beauté de son port. On en connaît environ douze espèces, toutes particulières aux régions tropicales, si l'on en excepte l'acanthus mollis et l'acanthus spinosus, qui croissent naturellement dans le midi de l'Europe. On appelle aussi ces deux espèces *branc-ursine*, à cause de leur ressemblance avec une patte d'ours. Vitruve raconte que le sculpteur Callimaque imagina le modèle [illegible] d'acanthe roulée par accident en volute.

— ACANTHES. s. f. pl. Jussieu appelait ainsi la famille des acanthacées.

ACANTHE. Géogr. Ville de Macédoine, dans la Chalcidique, au N. du mont Athos, près de la mer.

— ACANTHE. Ville d'Egypte, sur le Nil, au S. de Memphis.

— ACANTHE. Ville de Carie, dans la presqu'île de Gnide.

ACANTHE. Myth. gr. Jeune homme métamorphosé en oiseau.

ACANTHE. s. f. Anat. Nom donné par quelques anatomistes à l'épine du dos.

ACANTHÉES. adj. et s. f. pl. Bot. Section de la tribu des amatacanthées, dans la famille des acanthacées.

ACANTHÉPHIPPIE. s. m. (ét. gr., ἄκανθα, épine; ἐφίππιον, selle). Bot. Genre de la famille des orchidées, tribu des vandées, établi par Blum, dans sa Flore de Java.

ACANTHESSUS. s. m. (ét. gr., ἀκανθήεις, εσσα, épineux). Foss. Genre de poissons fossiles découvert par M. Agassiz dans les géodes de fer hydraté des houillères de Saarbrück.

ACANTHIAS. s. m. (ét. gr., ἀκανθίας, poisson à épines). Ichthyol. Nom donné par Linné à un gastérotées qui vit dans les mers du Danemarck.

— Nom de l'aiguillat, ou squale acanthias.

ACANTHIDES. adj. et s. m. pl. Entom. Sous ce nom, Leach désigne une famille d'insectes hémiptères.

ACANTHIEN, ENNE. adj. Habitant d'Acanthe, qui concerne les habitants et la ville d'Acanthe. Se prend substantivement. || Au pl. : *des Acanthiens, des Acanthiennes*.

ACANTHIES. s. f. pl. (ét. gr., ἄκανθα, épine). Zool. Genre d'insectes hémiptères.

ACANTHINA. s. f. (en gr. ἀκάνθινος, épineux). Entom. Genre de l'ordre des diptères, division des brachocères, tribu des stratyomides, ayant pour type l'acanthina elongata de l'Amérique méridionale.

ACANTHINION. s. m. (ét. gr., ἄκανθα, épine; ἰνίον, occiput). Ichthyol. Genre de poissons établi par Lacépède, reporté par Cuvier dans la famille des squammipennes.

ACANTHIQUE. s. f. (en gr. ἀκανθικὸς, épineux). Entom. Genre d'hémiptères, famille des cicadelles, ayant pour type l'*acanthique stollii*.

ACANTHIS. Myth. gr. Fille d'Antonoüs et d'Hippodamie; quelques auteurs l'appellent aussi *Acanthillès*.

ACANTHIUS (Georges). Poète et savant Allemand, au XVIe siècle.

ACANTHIZE. s. m. (ét. gr., ἄκανθα, épine; ἵζω, je place). Ornith. Genre de vigors et horsfield, faisant partie des becs-fins de Cuvier, et se composant de onze espèces.

ACANTHO. Myth. gr. Mère du quatrième soleil, selon la théologie païenne, qui en admettait cinq.

ACANTHOBOTRYA. s. f. (ét. gr., ἄκανθα, épine; βότρυς, grappe). Bot. Genre de légumineuses, sous-ordre des papilionacées, tribu des génistées.

ACANTHOCARPE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἄκανθα, épine; καρπὸς, fruit). Bot. Se dit des plantes dont les fruits sont recouverts d'épines.

ACANTHOCÉPHALE. s. m. (ét. gr., ἄκανθα, épine; κεφαλή, tête). Entom. Genre d'hémiptères hétéroptères, famille des coréens, dont le type est l'*acanthocephale compressipes*.

— ACANTHOCÉPHALES. s. m. pl. Division composée d'un seul grand genre *echinorhynchus*, comprenant les deux genres séruque et échinorhynque.

ACANTHOCÈRE. s. m. (ét. gr., ἄκανθα, épine; κέρας, corne). Entom. Genre de dyptères brachocères, famille des tabaniens, ayant pour type l'*acanthocera longicornis* du Brésil.

ACANTHOCÉRUS. s. m. (ét. gr., ἄκανθα, épine; κέρας, corne). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des lamellicornes, tribu des scarabéides, ayant pour type l'*acanthocerus spinicornis*.

ACANTHOCHITE. s. m. (ét. gr., ἄκανθα, épine, χιτὼν, tunique). Moll. Genre particulier proposé, mais non adopté pour les oscabrions.

ACANTHOCINUS. s. m. (ét. gr., ἄκανθα, épine; κινέω, je meus). Entom. Genre de coléoptères tétramères établi par Mégerle dans la famille des longicornes, et supprimé par Serville, qui l'a remplacé par le genre *acanthoderus*.

ACANTHODACTYLE. s. m. (ét. gr., ἄκανθα, épine; δάκτυλος, doigt). Erpét. Genre de la sous-famille des lacertiens cœlodontes

ACANTHODERMA. s. m. (ét. gr., ἄκανθα, épine; δέρμα, peau). Ichth foss. Genre de poissons fossiles de la famille des sclérodermes de Cuvier.

ACANTHODERUS. s. m. (ét. gr., ἄκανθα, épine; δέρη, cou). Entom. Genre de l'ordre des orthoptères spectres, ayant pour caractère principal la présence de nombreuses épines sur le corselet.

[illegible] tramères, famille des longicornes, tribu des lamiaires, type *cerambix Daviesii*, établi par Serville, adopté par Dejean.

ACANTHODES. s. m. (en gr. ἀκανθώδης, épineux). Fos. Genres de poissons fossiles établi par M. Agassiz, dans le groupe des hétérocerques lepidoïdes.

ACANTHODION. s. m. (du gr. ἀκανθώδης, épineux). Bot. Genre de la famille des acanthacées, seule espèce *acanthodion spicatum*

ACANTHODIS. s. m. (du gr. ἀκανθώδης, épineux). Entom. Genre de locustères orthoptères créé par Serville, aux dépens du grand genre *locusta*, et ayant pour type l'*acanthodis aquilina*.

ACANTHODON. s. m. (ét. gr., ἄκανθα, épine; ὀδούς, dent). Arachn. Genre d'aranéides théraphoses, section des acutilabres, créé par Guérin sur une seule espèce, l'*acanthodon Petitii*.

ACANTHOGLOSSE. s. m. (ét. gr., ἄκανθα, épine; γλῶσσα, langue). Bot. Genre d'orchidées

établi par Blum, et appartenant à la grande tribu des vandées

ACANTHOÏDES s. f. pl. (ét. gr., ἄκανθα, ronce; εἶδος, ressemblance). Les acanthes. V. ACANTHACÉES.

ACANTHOLÉPIS. s. m. (ét. gr., ἄκανθα, épine, λεπίς, écaille). Bot. Plante annuelle, grêle, laineuse, à feuille terminée par une petite épine; genre appartenant à la famille des composées, tribu des cynarées.

ACANTHOLIS. s. m. Erpét. Genre d'anoïls de l'île de Cuba, ayant le dos semé de petits tubercules pointus.

ACANTHOLOPHE. s. m. (ét. gr., ἄκανθα, épine; λόφος, crête). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionides, ne renfermant que des espèces peu connues, de la Nouvelle-Hollande.

ACANTHOMÈRE. s. m. (ét. gr., ἄκανθα, épine; μηρὸς, cuisse). Entom. Genre de diptères, division des brachocères hexachœtes, famille des tabaniens, ayant pour type et espèce unique l'acanthomère piquetée du Brésil.

ACANTHONÈME. s. m. (ét. gr., ἄκανθα, épine; νῆμα, tissu). Ichthyol. Genre de poissons fossiles du Monte-Bolca, qui ne diffère des amphacanthes que par la forme des dents, sans bord festonné.

ACANTHONOZE. s. f. Géogr. Ste. Ville de la tribu de Benjamin, dont les Romains firent leur place d'armes, pendant le siége de Jérusalem.

ACANTHONOTE. s. m. (ét. gr., ἄκανθα, épine; νῶτος, dos). Crust. Petit genre de crustacés amphipodes, famille des crevettines, voisin des talitres.

ACANTHONYCHIA. s. f. (pr. *a-kan-to-ni-kia*). Synonyme de *Pentacœna*. V. ce mot.

ACANTHONYX. s. m. (ét. gr., ἄκανθα, épine; ὄνυξ, ongle). Crust. Genre de crustacés décapodes brachyures, de très-petite taille, habitant la Méditerranée, les côtes d'Amérique, le cap de Bonne-Espérance.

ACANTHOPE. s. m. (ét. gr., ἄκανθα, épine; ὤψ, œil). Entom. Genre d'insectes orthoptères mantides, propre à l'Amérique méridionale, et dont le type est l'acanthrope fuscifolié.

— ACANTHOPE. s. m. (ét. gr., ἄκανθα, épine; πούς, pied). Entom. Genre de coléoptères hétéronières mélasomes, ne renfermant qu'une espèce, le blaps caraboïde.

ACANTHOPHAGE. adj. des 2. (ét. gr., ἄκανθα, épine; φάγω, je mange). Qui vit de chardons. L'âne est un animal acanthophage.

ACANTHOPHIS. s. m. (ét. gr., ἄκανθα, épine; ὄφις, serpent). Erpét. Genre d'ophidiens, famille des vipères, habitant la Nouvelle-Hollande: l'*acanthophis cerastin*.

ACANTHOPHORE. s. m. (ét. gr., ἄκανθα, épine; φορὸς, porteur). Bot. Genre de floridées phycées, établi par Lamouroux, mais non adopté, et ne faisant qu'une tribu du genre *chondria*.

— ACANTHOPHORE. s. m. Entom. Genre de coléoptères tétramères longicornes, ayant pour type le *prione serraticorne* des Indes orientales.

ACANTHOPHYLLE. s. m. (ét. gr., ἄκανθα, épine; φύλλον, feuille). Bot. Genre de composées, de l'Amérique méridionale, plus connu sous le nom de *strongylome*.

ACANTHOPHYTON. s. m. (ét. gr., ἄκανθα, épine; φυτὸν, plante). Bot. Genre de composées, dont la seule espèce connue est l'*acanthophyton épineux* bisannuel, du bassin méditerranéen.

ACANTHOPODE. s. m. (ét. gr., ἀκανθος, épineux; πούς, gén. ποδὸς, pied). Ichthyol. Genre établi par Lacépède, mais non conservé.

ACANTHOPOMES. s. m. (ét. gr., ἄκανθα, épine; πῶμα, opercule). Ichthyol. Famille de poissons osseux, sous-ordre des thoraciques, comprenant les groupes à opercules épineux ou dentelés.

ACANTHOPS. s. m. (ét. gr., ἄκανθα, épine; ὤψ, aspect). Ichthyol. Nom spécifique imaginé par Lacépède pour une espèce de ses holocentres.

— ACANTHOPS. Ichthyol. V. ACANTHOPE.

ACANTHOPSIDES. s. m. pl. (ét. gr., ἄκανθα, épine; ὤψ, œil). Entom. Nom donné à un petit groupe de mantides orthoptères, dont le caractère est d'avoir les yeux terminés en pointe.

ACANTHOPSIS s. m. (ét. gr., ἄκανθα, épine; ὤψ, œil). Ichthyol. Genre comprenant les espèces de loches à sous-orbitaires épineux.

ACANTHOPTÈRE. s. m. (ét. gr., ἄκανθα, épine; πτερόν, aile). Entom. Genre de coléoptères tétramères longicornes, réuni aujourd'hui au genre purpuricène.

ACANTHOPTÉRYGIENS. s. m. pl. (ét. gr., ἄκανθα, épine; πτερύγιον, nageoires). Ichthyol. Ordre de poissons osseux renfermant plus de quinze familles, ayant pour types les genres blennie, sciène, scombre, etc.

ACANTHORHINE. s. f. (ét. gr., ἄκανθα, épine; ῥίνη, ange). Ichthyol. Nom d'une coupe générique établie par M. de Blainville, et subdivisée par Cuvier en *acanthiade*, *centrine* et *scymnion*.

ACANTHORHYNQUE. s. m. (ét. gr., ἄκανθα, épine; ῥύγχος, bec). Ornith. Genre d'oiseaux melliphages, réuni communément au genre phylidonyre.

ACANTHOSCÈLE. s. m. (ét. gr., ἄκανθα, épine; σκέλος, cuisse). Entom. Genre de coléoptères pentamères, ayant pour type le scarite rubicorne du cap de Bonne-Espérance.

ACANTHOSOME. s. f. (ét. gr., ἄκανθα, épine; σῶμα, corps). Crust. Petit genre de l'ordre des amphipodes, ayant pour type l'acanthosome hystride.

— Entom. Genre de la famille des scutellaires, ayant pour type l'acanthosome hæmorroïdale.

ACANTHOSPERME. s. m. (ét. gr., ἄκανθα, épine; σπέρμα, semence). Bot. Genre syn. d'ACICARPHE. V. ce mot.

ACANTHOSPORE. s. m. (ét. gr., ἄκανθα, épine; σπορὰ, semence). Bot. Genre syn. de BONAPARTEA. V. ce mot.

ACANTHOTHÈQUE. s. m. (ét. gr., ἄκανθα, épine, θήκη, boîte). Bot. Genre de composées, dont les espèces sont particulières à l'Afrique australe.

— Zooph. Genre de vers intestinaux, voisin des trématodes.

ACANTHOTHORAX. s. m. (ét. gr., ἄκανθα, épine; θώραξ, tronc). Entom. Genre de coléoptères tétramères, réuni communément au genre MÉCOCÈRE. V. ce mot.

ACANTHURE. s. m. (ét. gr., ἄκανθα, épine; οὐρὰ, queue). Ichthyol. Genre de poisson à épine sur la queue.

ACANUS. s. m. (du gr. ἄκανος, crête épineuse). Ichthyol. foss. Genre de poissons fossiles, dont le type est l'acanus oblong.

ACANZI. s. m. Volontaire. Nom que les Turcs donnent à des soldats volontaires qui vivent de pillage.

ACAP. s. m. Bot. Bois des îles servant à faire de très-belles boiseries.

ACAPALTI. s. m. Bot. Nom d'une plante sarmenteuse de la Nouvelle-Grenade, qui produit une espèce de véritable poivre, de qualité inférieure. Nous trouvons ce mot écrit de trois ou quatre manières, *acapalli*, *acapathi*, etc.; comme nous n'avons point à donner d'étymologie, nous préférons l'orthographe la plus moderne, d'autant plus que nous l'avons prise d'un dictionnaire spécial.

A CAPELLA. loc. adv. T. italien usité dans la musique d'église, et synonyme de *alla breve*. V. ce mot.

ACAPIT. s. m. (en basse lat. *acapitum*, achat). Sorte de droit féodal qui se payait au seigneur direct pour chaque mutation arrivée, soit par la mort de son vassal, soit par vente, échange, etc. || Au plur., des *acapits*. || *Acapit* est pris souvent, en matière de fiefs, comme synonyme d'emphytéose; en ce sens, c'est le transport fait par bail emphytéotique à un roturier, moyennant finance, d'un fief et d'un aleu considérables par leur juridiction. Le complément de l'Académie se trompe en disant qu'il n'y avait ni château ni justice attachés au bien noble transporté par acapit; il n'a fait que copier Brussel, dont l'interprétation du mot *acapit* est très-défectueuse. (*Usage gén. des fiefs*, liv. 3, ch. 11) *Acapit* et *acabit* ont probablement la même origine.

ACAPULCO. Géogr. Ville du Mexique, état et à 280 kil. S.-S.-O. de Mexico, sur l'océan Pacifique. C'est de cette ville que partaient tous les ans pour Manille l'argent et les autres produits précieux des possessions espagnoles. Position insalubre; peu de commerce; l'un des plus beaux ports du monde.

ACARA. s. m. Ichthyol. Nom générique d'un poisson d'eau douce du Brésil, qui serait, d'après Bloch, le *spare acare* de Lacépède, et d'après d'autres un poisson du genre chromis.

— ACARA-MUCU ou ACARU-MUCU. s. f. Ichthyol. Nom brésilien de la licorne de mer. V. LICORNE DE MER.

— ACARA PATSLOLTI. s. m. Bot. Nom d'une espèce de petit arbre vert indigène au Malabar, et qu'Adanson rapproche de la famille des anones.

— ACARA. Myth. ar. Nom d'une tour bâtie par Ismaël, et devenue un objet de vénération parmi les Homérites, célèbre nation de l'Arabie.

ACARAÏA ou **ACARIA.** s. m. Ichthyol. Nom d'un poisson de mer du Brésil, dont le genre n'est pas encore déterminé. Les uns veulent que ce soit le même qu'*Acara*.

ACARAUNA. s. m. Ichthyol. Genre de poissons identique au genre gomphose.

ACARDE ... gond). Conchyl. Coquille ou valve de coquille qui n'a aucune trace de charnière. || Se dit aussi d'une espèce de monstre qui n'a point de cœur.

ACARDIE. s. f. (ét. gr., ἀ priv.; καρδία, cœur). Anat. Genre de déviation organique, ou d'agénésie partielle, caractérisée par l'absence du cœur.

ACARE. s. m. Hist. nat. V. ACARUS.

ACARES. s. m. pl. Entom. Classe établie parmi les animaux articulés, entre les arachnides et les insectes, et fondée sur le genre *acarus*.

ACARIÂTRE. adj. des 2 g. (Ce mot, qu'on trouve écrit *acariastre* et *achariastre* dans nos anciens auteurs, est un de ceux sur lesquels les étymologistes ne sont pas d'accord. Selon les uns, il dérive de saint Acaire, évêque de Noyon, appelé en latin *Acarius*, auquel la superstition accordait la vertu de guérir l'humeur des personnes aigres et querelleuses, qu'on menait en pèlerinage à sa chapelle :

Tu serais plus hors de sens
Que ceux qu'on mène à saint *Acaire*.
(EUSTACHE DESCHAMPS.)

Jacques Bourgoing, qui écrivait *achariastre*, le dérive du gr. ἀχάριστος, sans grâce, désagréable. D'autres, enfin, le font venir de l'ancien mot *care*, face, visage, d'où il nous reste encore le verbe *acarer*, opposer face à face. *Acariâtre*, au lieu de venir de saint Acaire, vient naturellement, sans contrainte, et sans recourir à aucun miracle, de deux mots gallois, savoir, du mot *car* ou *cor*, qui signifie tête, et du mot bas-breton *atr*, par transposition pour *hart* ou *hardd*, qui signifie dur, difficile.) Qui est d'une humeur fâcheuse, aigre et criarde. Il est acariâtre. Une femme acariâtre. Un enfant acariâtre. Elle est d'une humeur acariâtre. La dispute hautaine, monstre hargneux, superbe, *acariâtre*. (J.-B. Rouss.)

ACARIÂTRETÉ. s. f. (ét. V. ACARIÂTRE). Ce mot, qui signifie obstination, entêtement, opiniâtreté, emportement, fureur, est omis par l'Académie et cité comme un néologisme par le complément de l'Académie; mais bien loin de mériter le reproche de néologisme, *acariâtreté* est fort ancien dans la langue, et c'est sans doute à cause de son trop d'ancienneté qu'il est hors d'usage aujourd'hui.

ACARICOBA et non *acaricaba*. s. f. Nom brésilien de l'hydrocotyle ambellée, dont les racines sont très-aromatiques.

ACARIDES. adj. s. f. pl. (ét. gr., ἄκαρα, indivisible; εἶδος, forme, de petite forme). Entom. Famille de la classe des acares. Ce nom est aussi donné par plusieurs naturalistes à une famille ou à une tribu de la classe des arachnides. Toutes ces coupes ont le genre *acarus* pour type.

ACARIDIENS, ACARIDIES, ACARIENS, ACARINS. adj. et s. pl. Entom. Synonymes d'*acarides*.

ACARIE. s. f. Fontaine de Corinthe, près de laquelle Iolas coupa la tête à Eurystée.

ACARIMA ou **MARIKINA.** s. m. Zool. Genre de singe. V. ce mot.

AÇARIRA. Myth. ind. Un des noms de Kâma, dieu de l'amour.

ACARNA. s. m. Bot. Genre de composées réuni au genre *atractylis*.

ACARNAN. s. m. Myth. gr. Le même qu'Acarnas. V. ce mot.

ACARNANIE. s. f. État de l'ancienne Grèce, sur la mer, à l'extrémité occidentale de la Grèce propre, à l'O. de l'Etolie, au S. de l'Epire. Les habitants étaient farouches et grossiers; d'où le prov. *porcus Acarnas*. L'Acarnanie était comprise dans la province romaine d'Achaïe. Annexée au gouvernement de Roumélie, par les Turcs, après la prise de Constantinople, elle est aujourd'hui indépendante et forme une partie de la Grèce occidentale.

ACARNANIEN, IENNE. s. des 2 g. Qui est de l'Acarnanie.

ACARNAR ou **ACHARNAR.** s. m. Astr. Nom arabe d'une belle étoile de première grandeur, à l'extrémité centrale de la constellation appelée l'Eridan.

ACARNAS et **AMPHOTÉRUS.** Myth. gr. Fils d'Alcméon et de Callirhoé; passèrent tout à coup de l'enfance à la jeunesse pour venger la mort de leur père, dont ils tuèrent les meurtriers sur la route de Delphes; ils s'enfuirent ensuite en Epire et fondèrent la colonie d'Acarnanie.

ACARNE. s. m. Ichthyol. Nom donné par Salviani au *trachinus draco*, la vive commune.

ACARON. s. m. Bot. Sorte de myrte sauvage, employé en médecine.

— ACARON. Géogr. Ste. Ville de Palestine, célèbre par un temple de Béelzébuth, où l'arche fut gardée après avoir été prise par les Philistins.

ACARTUM. s. m. Chim. Mot inusité, par lequel on désignait le deutoxyde de plomb rouge, ou minium.

ACARULISTES. s. m. pl. Arachn. Fam. d'arachnides. Syn. d'Acarides.

ACARUS. s. m. (du gr. ἀκαρής, indivisible). Entom. Genre d'insectes acarides, renfermant 3 ou 4 espèces dont l'une, l'*acarus scabieux*, se trouve dans la poussière du vieux fromage. ... cette dernière espèce comme l'*acarus* de la gale, ainsi que l'a pleinement démontré M. Raspail.

ACASAGUASTLAN. Géogr. Ville commerçante de Guatemala, à 70 kil. S.-S.-O. de Vera-Paz.

ACASANER. v. a. (ét. ital., *casa*, maison). S'employait anciennement comme synonyme d'Endormir, engourdir.

— S'ACASANER. v. pr. S'endormir, s'engourdir. Leurs esprits s'abastardissent ou s'*acasanent* en voluptez. (Et. Pasquier.)

ACASIS. Myth. gr. Fille de Minos, épousa Apollon et en eut deux enfants.

ACASTE. Myth. gr. Fils de Pélias, roi de Thessalie, fut l'un des Argonautes; fit célébrer des jeux funèbres en l'honneur de son père.

— L'une des nymphes océanides, fille de l'Océan et de Téthys.

— ACASTE. s. m. Entom. Genre d'insectes cirrhopodes vivant dans des éponges.

ACASTIDE. n. patr. Temps hér. Descendant d'*Acaste*.

ACAT. s. m. Vieux mot roman, employé autrefois pour *achat*; on disait de même, *acater*, acheter; *acateur*, acheteur; et en bass. lat. *acaptare*, *acaptor*.

ACATALECTE ou **ACATALECTIQUE.** adj. des 2 g. et s. (ét. gr., ἀ priv.; καταληκτος, imparfait, incomplet, inachevé). Poés. lat. et gr. Désigne tout vers complet, ayant ce qu'exigent les règles de la versification métrique depuis le commencement jusqu'à la fin, par opposition aux vers catalectes ou catalectiques, dont la syllabe finale était ordinairement tronquée. M. Landais préfère *acatalectique* à *acatalecte*; la raison de cette préférence est curieuse; c'est, dit-il, *pour raison étymologique*, d'où il suit que l'étymologie légitime serait ἀ priv., καταληκτικός. M. Landais peut se rassurer sur ce point; ἀκατάληκτος est grec, parfaitement grec, plus grec même qu'ἀκαταληκτικός. Nous sommes fâché de nous en prendre si souvent à M. Landais, mais pourquoi s'en prend-il si souvent lui-même et toujours injustement aux autres?

ACATALEPSIE. s. f. (ét. gr., ἀ priv.; κατάληψις, compréhension). Philos. anc. Impossibilité de savoir, de connaître certainement une chose. Les pyrrhoniens admettaient une *acatalepsie* universelle et absolue; ils prétendaient qu'on ne peut avoir aucune connaissance certaine. (Trév.) V. PYRRHONISME, SCEPTICISME.

— Méd. Affection cérébrale qui ôte la faculté de concevoir.

ACATALEPTIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἀ priv.; καταληπτικός, compréhensible). Se dit des partisans de l'ancienne doctrine philosophique appelée acatalepsie, et de cette doctrine même, de ses principes. Philosophe acataleptique. Doctrine acataleptique. Principes acataleptiques.

— Méd. Se dit d'une personne atteinte d'acatalepsie.

ACATALIS. s. m. Bot. Nom grec de la baie du genévrier.

ACATAPOSE. s. m. (ét. gr., ἀ priv.; κατάποσις, action d'avaler). Méd. Difficulté, impossibilité d'avaler.

ACATASTATIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἀ priv.; καταστατικός, stable). Méd. Se dit d'une maladie dont les symptômes varient irrégulièrement. Fièvre acatastatique. Symptômes acatastatiques.

ACATE. s. m. Myth. V. ACHATE.

ACATÉCHILI. s. m. Ornith. Nom d'un oiseau du Mexique, la fringille mexicaine, de Linné, ou le tarin du Mexique, de Brisson.

ACATERA. s. m. Bot. Nom gr. du grand genévrier à baies noires.

ACATHARSIA. s. f. (ét. gr., ἀ priv.; καθάρσιον, purgation). Méd. Omission d'un purgatif.

ACATHISTE. s. m. Hist. ecclés. Fête que l'église grecque célébrait le samedi de la 4e semaine de Carême, en l'honneur de la sainte Vierge, et ainsi nommée parce que tout le monde s'y tenait debout. || Nom de l'hymne chantée à cette fête.

ACATHOLIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἀ priv.; καθολικός, catholique, universel). Ce mot, qui est un néologisme, désigne un chrétien qui n'appartient pas à l'église catholique. || Se dit aussi des cultes et des sectes dissidentes. Culte acatholique. Secte acatholique. Doctrine acatholique. Cérémonies acatholiques. || S'emploie substantivement. Un acatholique. Des acatholiques.

ACATIA. s. f. (pr. *a-ka-ci-a*; du gr. ἀκάτιον, nacelle pointue). Nom d'une chaussure grecque à l'usage des femmes, allongée en forme de bec recourbé, d'où lui est venu, par analogie, le nom d'*acatia*.

ACATION. s. m. (pr. *a-ka-cion*; en grec ἀκάτιον). Antiq. nav. Petit vaisseau de forme pointue, à voiles et à rames; c'est, à proprement parler, un canot léger, un esquif, une chaloupe. || Selon Hésychius et Isidore de Séville, les anciens donnaient aussi le nom d'*acation* au plus grand mât d'un navire.

ACATO. s. f. Mat. méd. Ancien nom de la suie de cheminée.

ACATSJA-VALLI. s. m. Bot. Nom malabare de la *cassythe vitiforme*, plante parasite de la famille des laminées.

ACAULE ... καυλός, tige). Bot. Qualification des plantes dont les feuilles et les fleurs semblent naître du collet de la racine, comme le pissenlit, la primevère, etc.; la tige existe, mais dans des proportions si petites, qu'elle ne constitue qu'une souche ou rhizome.

ACAVE. s. m. Moll. Genre d'hélices à grande ouverture et à colonnelle très-arquée

ACAZDIR. s. m. Alchim. Nom donné à l'étain pur.

ACC. Abréviation de ACCUSATIF.

ACCA. Myth. rom. Une des suivantes de la guerrière Camille, dans l'*Enéide* de Virgile.

— ACCA-FAUSTULA. Nourrice de Romulus.

— ACCA-TARRUNTIA. Courtisane fameuse; devint femme de Tarruntius, hérita de ses immenses richesses et les légua, en mourant, au peuple romain, qui accepta la donation et in-

stitua des fêtes publiques en l'honneur de la testatrice, surnommée Flore à cette occasion. Ces fêtes reçurent le nom d'Accalies.

ACCABLANT, ANTE. adj. Qui accable, ou qui peut accabler, suivant le cas. Un poids accablant. Une charge accablante. Un fardeau accablant.

— Fig. Il se dit des choses qui sont considérées comme un poids difficile à porter, sous lequel on succombe. Il se met avant ou après le substantif. Un reproche accablant. Une déposition accablante. Une preuve accablante. Un témoignage accablant. Une affaire accablante. Une nouvelle accablante. Une accablante nouvelle. Des détails accablants. Une servitude accablante. Un joug accablant. Une accablante inquiétude. Partout l'air *accablant* pèse de tout son poids. (Del.) Il dressa un mémoire *accablant* contre le grand vizir. (Volt.) Foi céleste! foi consolatrice! tu soulèves les poids *accablants* qui pèsent sur le cœur de l'homme. (Chateaub.) Quand il arriva, la chaleur était *accablante*, et le sol brûlant comme un lendemain de pluie à St-Domingue. (Rog. de Beauv.)

— Il signifie aussi, Importun, incommode, insupportable, et, dans ce sens, il se dit des personnes et des choses. Un homme accablant. Une femme accablante. Des visites accablantes. Rien de plus *accablant* que tous ces petits-maîtres. (Col. d'Harlev.)

— Il ne se dit point, comme le verbe *accabler*, des bienfaits, des faveurs, des caresses, à moins qu'ils ne soient indiqués comme étant à charge et insupportables. On dit bien : Vous m'*accablez* de bienfaits, mais on ne dit pas, dans le même sens : Vos bienfaits *accablants*.

— *Accablant pour*. La douleur qu'elle éprouvait de se voir retenue loin de son fils un jour pareil, peut-être aussi le poids d'autres réflexions *accablantes* pour Noémi, l'empêchaient de se livrer à son travail ordinaire. (Rog. de Beauv.)

ACCABLÉ, ÉE. part. pass. du v. Accabler. Il s'emploie comme adjectif, et signifie Abattu, écrasé, opprimé, atterré, vaincu. Un homme accablé. Une femme accablée. Des personnes accablées. Le matin tardif verse enfin une pâle et triste lueur sur le monde *accablé*. (Deleuze.)

. . . . L'Orient *accablé*
Ne peut plus soutenir leur effort redoublé.
(Racine.)

— *Accablé de*. Accablé de fatigue. Accablé de douleur et d'ennuis. Accablé de souffrances. Accablé d'affaires, de procès. Accablé d'années, de vieillesse. Accablé de reproches. Elle était jolie, si l'on peut donner ce nom à une femme *accablée* de mélancolie. (B. de St-P.) Athènes, *accablée* d'un revers si inattendu, envisageait encore de plus grands malheurs. (Barthél.) L'hiver doit être doux pour celui à qui l'été est rude ; ainsi, sans doute la mort a des douceurs pour celui qui fut *accablé* des rigueurs de la vie. (B. de St-P.) Cette situation est horrible, désespérante, et l'on se réveille *accablé* de la peine qu'on en a ressentie. (Richerand.)

— *Accablé par*. Judas *accablé* par la multitude. (Boss.) A la moindre parole qui leur échappe, on les voit incontinent *accablés* par des volumes entiers. (Pasc.) Les Francs, *accablés* par le nombre et fatigués de carnage, ont été vaincus par la nature plus que par ton épée, orgueilleux César! (De Marchangy.) Retiré dans cet asile, je vais y jouir de l'ombre, tandis qu'autour de moi la nature est *accablée* par les ardeurs du midi. (Deleuze.)

— *Accablé sous*. *Accablé* sous le poids de ses infirmités. (Fén.) La nature *accablée* sous le poids des fléaux, stérile, abandonnée, reprendra bientôt avec une nouvelle vie son ancienne fécondité. (Buff.) Jésus adressait ces promesses aux malheureux *accablés* sous le poids de la misère et des travaux. (Legris-Duval.) La vigne était *accablée* sous son fruit. (Fén.)

ACCABLEMENT. s. m. (ét. celt., *cablu*, opprimer). Proprement, l'état d'oppression où se trouve un corps sous un fardeau trop pesant ; et, par extension, l'état où l'on tombe par maladie, par l'excès de la douleur, etc. Un profond accablement. Un long accablement. Un accablement mortel, cruel, morne, lourd, pesant. Accablement du corps, de l'esprit. Accablement de corps. Sa maladie l'a mis dans un si grand *accablement*, qu'il a peine à se soutenir. (Acad.) Les maladies qui ruinent le corps jettent l'âme dans l'*accablement*. (Nicole.) Ils vivent dans la misère et dans l'*accablement*. (Mass.)

[illegible] faires. L'accablement du travail. Quel poids, quel *accablement* que celui de tout un royaume! (La Bruy.)

— Path. Diminution prompte des forces avec sensation de pesanteur générale, soit par l'effet de la maladie, soit par des circonstances étrangères, telles que la chaleur élevée de l'atmosphère, une émotion triste, etc.

— Médec. vét. Même sens que dans la médecine humaine.

ACCABLER. v. a. 1re conj. (Ce mot vient, selon les uns, du latin *cabulus*, espèce de bélier, de machine qui jetait de grosses pierres, d'où l'on avait fait *adcabulare* ; ainsi, *accabler* signifierait proprement Ecraser avec des pierres jetées avec cette machine. Selon les autres, il vient du mot gallois ou celtique *cablu*, opprimer). Il signifie proprement Abattre par la pesanteur, faire succomber sous le poids, et, par extension, Surcharger, excéder les forces, écraser. Il fut *accablé* sous les ruines. (Trév). On lui donna tous ces boucliers, dont on l'*accabla* sur-le-champ. (Fén.) Il portait un fardeau qui l'*accablait*, dont il était *accablé*. (Acad.)

— Fig. La foule des affaires vous *accable*. (Pasc.) Les misères qui nous *accablent*. (Id.) Les malheurs de sa maison n'ont pu l'*accabler*. (Boss.) Un homme que le nombre, le poids, la diversité, la difficulté de l'importance des affaires occupent seulement et n'*accablent* point. (La Bruy.) Si Washington n'eût été qu'un ambitieux vulgaire, il eût pu *accabler* la faiblesse de toutes les factions divisées. (Fontanes.)

— Fatiguer, lasser par des importunités. On les presse (les rois), on les importune, on les *accable*, et on réussit en les *accablant*. (Fén.)

— Affaisser, courber, plier. Des hommes que le poids des années *accable*. (Fén.)

— Aggraver le poids de, jeter dans l'abattement, décourager. Des regrets qui l'*accablent*. (Mass.) Une perte inopinée l'*accable*, le consterne. (Id.). Tout ce qui les gêne et les contraint les *accable*. (Id.) Ami, n'*accable* point un malheureux qui l'aime. (Rac.) Ami, n'*accable* point un esprit malheureux. (Corn.)

— Épuiser, ruiner entièrement les forces, la puissance. Darius croyait *accabler* les Grecs par le nombre de ses soldats. (Boss.) Les Juifs se révoltent contre les Romains qui les *accablent*. (Id.) Les misères qui ont *accablé* ma patrie. (Fén.) Une monarchie que les pertes passées ont *accablée*. (Mass.) Il devait se joindre à la France pour *accabler* la maison d'Autriche. (Volt.)

— Terrasser, vaincre, l'emporter sur. Hippias, d'un âge plus avancé, semblait devoir *accabler* Télémaque. (Fén.) Jusqu'à ce que le plus fort puisse *accabler* le plus faible. (Id.)

— Art milit. *Accabler l'ennemi*, c'est l'écraser au moyen de l'avantage du nombre, ou le défaire par le choix intelligent des positions et l'habileté de la conduite de la guerre.

— *Accabler de*. Tous les lexicographes, et l'Académie en tête, disent que *accabler quelqu'un de reproches*, *d'injures*, c'est lui faire de grands reproches, lui dire beaucoup d'injures. Si cette traduction, car ce n'est pas autre chose, suffit quant au sens matériel de la phrase, apprend-elle le moins du monde comment il se fait qu'on emploie ici la préposition *de*, et non la préposition *par*, puisqu'on peut dire *accabler quelqu'un de* et *accabler quelqu'un par*? Or il est facile de voir, et il était plus simple de dire que *accabler quelqu'un de*, se dit par ellipse 1° pour, Accabler quelqu'un par une foule de, par un grand nombre de, par toute sorte de. Le roi l'*accabla* de reproches. (Volt.) On les *accablait* de dégoûts. (Id.) On les *accablait* de reproches et de ridicules. (Id.) ‖ 2° Pour, Accabler par le nombre, par [illegible] foule de. Ceux qui viennent l'*accabler* de leurs questions et de leurs doutes. (La Bruy.) ‖ 3° Pour, Accabler par le récit de, la vue de. Quel besoin d'*accabler* mon cœur de vos douleurs? (Corn.) ‖ 4° Pour, Accabler sous le poids de. Et ne m'*accable* point d'une indigne pitié. (Corn.) Cette nouvelle l'*accablerait* de honte. (Fén.) Et m'*accabler* enfin de plus d'ignominie. (Rac.) ‖ 5° Pour, Accabler par l'effet, par la gravité de. Titus m'*accable* ici du poids de sa grandeur. (Rac.) *Accabler* encore du poids de leur humeur ces malheureux qui... (Mass.)

— Se prend souvent en bonne part, et signifie Combler outre mesure. Ils vous *accableront* de louanges. (Fén.) Je n'ai cessé de l'*accabler* de présents. (Volt.) Il me comble d'honneurs, il m'*accable* de biens. (Corn.) Ma rivale *accablant* mon amant de bienfaits. (Rac.) Tout le monde à l'envi l'*accablait* de joujoux. (Naudet.) La Trinité confond notre petitesse, *accable* nos sens de sa gloire, et nous nous retirons, anéantis devant elle. (Chateaub.)

— *Accabler par*. Et ne m'*accable* point par des maux redoublés. (Corn.) Pour nous *accabler* par la force, après nous avoir effrayés par la multitude. (Fléch.) Si les mystères *accablent* l'esprit par leur grandeur, on éprouve une autre sorte d'étonnement en contemplant les sacrements de l'Église. (Chateaub.)

— Il s'emploie quelquefois sans régime direct. Ce personnage qui *accable* par le grand nombre et par l'éminence de ses talents. (La Bruyère.)

— *Accabler sous*. *Accabler* enfin les deux partis sous le poids de la puissance suprême. (Volt.) [illegible] Sous tant de morts, sous Troie, il fallait l'*accabler*. (Rac.) *Accabler* l'équité sous des monceaux d'auteurs. (Boil.)

— s'ACCABLER. v. pron. Se surcharger. Il ne faut pas s'*accabler* de travail. (Acad.) Il s'est *accablé* de superfluités que l'habitude enfin lui rend nécessaires. (La Bruy.) Ne vous *accablez* point d'inutiles douleurs. (Corn.) ‖ S'accabler d'injures.

— Syn. comp. ACCABLER. OPPRIMER. OPPRESSER. *Accabler* se prend en bonne ou en mauvaise part, au physique et au moral ; accabler de bienfaits, accabler d'injures, accabler sous un poids, accabler d'ennuis. *Opprimer* se prend toujours en mauvaise part et n'indique jamais une action physique immédiate : un tyran opprime un peuple. *Oppresser* se dit d'une douleur, d'une angoisse qui pèse moralement ou physiquement sur la poitrine ou sur l'estomac.

ACCALMÉE. s. f. Mar. Cessation ou plutôt diminution sensible et momentanée du vent et de la mer. On dit, en T. de commandement, Nage à l'accalmée, vire à l'accalmée, vogue à l'accalmée. On dit aussi *accalmie*, comme l'écrit M. Landais ; mais *accalmée* est préférable, parce qu'il a plus d'analogie avec le verbe *calmer*.

ACCAPARÉ, ÉE. part. pass. du v. Accaparer. Il s'emploie comme adjectif. Une marchandise accaparée. Des denrées accaparées. Il régit la prép. *par*. Dès que les marchandises sont *accaparées* par un petit nombre de marchands, on voit bientôt le prix des denrées augmenter. (Dict. de comm.)

ACCAPAREMENT. s. m. (de l'ital. *caparra*, arrhes. Spéculation qui consiste à retirer de la circulation une forte quantité de denrées ou de marchandises de la même espèce, dans l'intention formelle d'en causer la rareté sur le marché, d'en élever par conséquent le prix, de s'en approprier alors le débit presque exclusif, et de réaliser enfin un bénéfice exorbitant, au préjudice des consommateurs, et souvent aux dépens de la vie du pauvre. Un accaparement de blé, de farines. Faire des accaparements. Un odieux accaparement. L'*accaparement* s'attaque presque toujours aux choses de première nécessité ou d'un usage général, comme le blé et les autres bases de la nourriture. (Encycl. du XIXe s.) La Grèce est une des contrées où l'*accaparement* paraît avoir exercé le moins son influence nuisible sur l'économie publique. (Id.) L'*accaparement* n'est autre chose que l'abus de la spéculation. (Castéra). Un *accaparement*, un monopole enrichit une classe de citoyens aux dépens d'une ou de plusieurs autres classes. (Say.) ‖ Il se dit aussi de la marchandise accaparée. Il y a eu dans tous les temps des lois et des règlements pour empêcher les *accaparements* de denrées de première nécessité, telles que farine, grains, bestiaux et bois. (Dict. de comm.)

ACCAPARER. v. a. 1re conj. (de l'it. *caparra*, arrhes). Acheter, réunir dans ses mains une certaine quantité de denrées de la même espèce, afin d'en causer la rareté et d'en élever le prix. Accaparer du blé, des blés. Accaparer des huiles, des laines, etc. On l'accusait d'avoir *accaparé* tous les blés de la province. (Acad.) Notre esclavage serait pareil à celui de l'Égypte, si, au lieu d'*accaparer* la culture du tabac, nous avions, comme Ibrahim, *accaparé* celle du blé et du vin. (Pagès). Du moment qu'un petit nombre de marchands ont *accaparé* une marchandise, eux seuls ont eu la vente exclusive, ce qui constitue le monopole. (Dict. de comm.)

— Fig. et fam. *Accaparer les voix*, *les suffrages*. Se les assurer par des sollicitations, par la brigue, etc.

ACCAPAREUR, EUSE. s. (de l'ital. *caparra*, arrhes). Celui, celle qui accapare. Buonaparte, cet *accapareur* de trônes. (Salv.) Les gouvernements se font aussi *accapareurs*, lorsqu'ils craignent les disettes ; mais le pouvoir est toujours un industriel malhabile. (Pagès.) L'*accapareur* ne cherche et ne trouve son avantage que dans l'infortune publique. (Ency. du XIXe s.) L'*accapareur*, cet artisan de misères et de troubles, porte le désespoir dans les familles, les révoltes dans les cités. (Castéra.) Athènes avait prononcé la confiscation des biens et l'exil à perpétuité contre les *accapareurs*. (Id.)

— Fig. et fam. Qui s'empare de, qui tourne à son usage exclusif. Accapareur de la faveur publique. Vous êtes une *accapareuse* de cœurs. (Dufresny.) Cette acception est omise dans le Dictionnaire de l'Académie et dans celui de M. Landais.

ACCARER. v. a. 1re conj. (du gr. κάρη, κάρα, front, visage). Prat. Présentation d'un accusé à son coaccusé.

— Syn. comp. ACCARER. CONFRONTER. V. ACCARIATION.

ACCARIATION. s. f. (rad. *accarer*). Prat. Syn. de Confrontation. Il faut pourtant distinguer ces deux mots : *Accariation* ne se dit que d'un accusé que l'on met en présence, face à face avec son coaccusé. La *confrontation* est la mise en présence de l'accusé avec les témoins ou des témoins entre eux.

ACCASTILLAGE. s. m. (pr. *a-kas-ti-ia-ge* ; du mot gallois *castell*, château ; en italien, *castello* ; en espagnol, *castillo*). Partie de l'œuvre morte d'un vaisseau qui s'élève au-dessus de la lisse de plat-bord. On l'appelait autrefois, Château de poupe ou d'arrière, château [illegible] d'arrière ou gaillard d'avant. L'accastillage était un double retranchement dans lequel se barricadaient les soldats et les matelots d'un vaisseau abordé ; ce n'est plus qu'un ornement bordé en bois de sapin. Accastillage abaissé, réduit, ras, qui domine peu la lisse de plat-bord. Accastillage élevé, exhaussé, qui domine beaucoup la lisse. Bel accastillage. Exhaussement de l'accastillage, etc.

ACCASTILLÉ, ÉE. adj. (pr. *a-kas-ti-ié*). part. pass. du v. Accastiller. Mar. Qui a un accastillage, c'est-à-dire, un gaillard d'avant et un gaillard d'arrière.

ACCASTILLER. v. a. 1re conj. (pr. *a-kas-ti-ié* ; ét., V. ACCASTILLAGE). Mar. Faire l'accastillage, travailler à l'accastillage. Construire les deux gaillards d'un vaisseau, et, par extension, la coursive qui les unit. ‖ Aujourd'hui que l'accastillage n'est plus qu'une affaire d'ornement, accastiller, c'est donner des formes plus ou moins agréables aux deux gaillards, aux dunettes, et autres œuvres mortes qui s'élèvent au-dessus de la lisse de plat-bord.

ACCÉDÉ. part. pass. du v. Accéder. Il est toujours invariable, et ne s'emploie qu'avec l'auxiliaire *avoir*. Les puissances du Nord ont *accédé* à ce traité, à cette convention. (Acad.) Ils ont *accédé* aux stipulations que leurs cohéritiers ont consenties. Elles ont enfin *accédé* à ma proposition. Il peut aussi s'employer d'une manière absolue, c'est-à-dire, sans son régime. J'ai accédé.

ACCÉDER. v. n. 1re conj. (du lat. *accedere*, formé de *ad*, vers ; *cedere*, aller, venir). L'*é* de *éder* se change en *è* ouvert devant une syllabe muette. *J'accède*, *tu accèdes*, *il accède*, etc. Consentir, adhérer, entrer dans un engagement déjà consenti par d'autres personnes. Accéder à une proposition. Accéder à toutes les clauses d'un contrat. Accéder à certains engagements.

— Il se dit principalement de l'adhésion donnée par une puissance à un engagement contracté par d'autres états. Le roi de Pologne et le czar *accédèrent* eux-mêmes à ce traité. (Volt.) La Suède avait refusé d'*accéder* à cette convention. (Id.)

ACCÉDIT. s. m. (pr. *ak-cé-ditt*). Ce mot, qui vient du lat. *accedere*, s'approcher, est usité en Provence pour désigner une descente de juge. Un arrêt du parlement de cette province, rendu le 24 mai 1675, a décidé que les juges ne pouvaient ordonner d'*accédits* en voie mandamentale, c'est-à-dire, en matière de bornage ; mais qu'il fallait faire voir les lieux par des experts. (Merlin.)

ACCÉLÉRATEUR, TRICE. adj. (formé du lat. *celerare ad*, avancer à ; rad. *celer*, prompt). Anat. Qui hâte, qui accélère. Se dit au masculin de quelques muscles, mais surtout du muscle bulbo-caverneux placé sur le bulbe de l'urètre. On dit Muscle accélérateur, muscles accélérateurs. ‖ Subst. Nom donné au principal muscle des parties génératrices dans l'homme, parce qu'en se contractant, il comprime le bulbe de l'urètre sur lequel il est placé, et peut accélérer l'émission de l'urine ou du sperme.

— Mécan. Se dit du principe ou de la force qui, continuant à agir sur un corps mobile après son départ, exerce ainsi une impression qui lui communique à chaque instant une nouvelle vitesse. Principe accélérateur. Force accélératrice. La force *accélératrice*, ou l'accélération de vitesse produite par une force motrice, agissant sur une masse donnée, est directement proportionnelle à la masse mise en mouvement. (J. Liouville.)

ACCÉLÉRATION. s. f. (pr. *ak-cé-lé-ra-cion* ; en lat. *acceleratio*, de *celerare ad*, se presser à ; rad. *celer*, prompt). Mécan. Augmentation de vitesse. Accroissement de vitesse que reçoit un corps en mouvement ; c'est l'opposé de Retardation. Un corps qui tombe librement par l'effet de sa pesanteur acquiert à chaque instant de sa chute une *accélération* de vitesse ; un corps lancé de haut en bas par une force quelconque, éprouve au contraire une retardation de vitesse. (Dict. des sc. mat.) Galilée a donné la loi de l'*accélération* de la chute des corps. (Id.)

— Astr. *Accélération du mouvement diurne des étoiles*. C'est la quantité dont les levers, couchers et passages au méridien des étoiles fixes avancent chaque jour. Cette accélération est causée par le mouvement apparent du soleil d'occident en orient ; elle est de 3' 55" 9 de temps, et n'est la même tous les jours que par rapport au temps moyen des pendules, car le mouvement apparent du soleil varie selon les saisons de l'année. ‖ *Accélération d'une planète*. Il y a accélération dans le mouvement des planètes lorsque leur mouvement diurne réel est plus grand que leur mouvement diurne moyen ; cette inégalité résulte du changement de distance des planètes au soleil, qui varie sans cesse. ‖ *Accélération du mouvement moyen de la lune*. Ce mouvement est plus rapide dans les temps modernes que dans les temps anciens ; Halley a découvert cette accélération, qui serait de 10" par siècle.

— Physiol. pathol. Accroissement de vitesse qu'éprouve le mouvement de quelque organe ou de quelque fonction, et spécialement le mouvement de la circulation sanguine. Accélération du pouls. Accélération du sang. Lorsque l'*accélération* du sang est excessive, le [illegible] sont exposés aux accidents les plus graves. (Dict. des sc. méd.)

— Fig. Promptitude que l'on met à exécuter, à expédier les choses. Il faut employer tel moyen pour l'*accélération* de cette affaire, de ce jugement, de ces travaux. (Acad.)

ACCÉLÉRÉ, ÉE. part. pass. du v. Accélérer. Rendu plus vif, plus célère, plus rapide. Il s'emploie comme adjectif. Mouvement accéléré. Pas accéléré. Le mouvement vital est *accéléré* dans la plupart des maladies aiguës. (Hurtrel d'Arboval.) Les individus sanguins et les colériques ont le pouls plus *accéléré* que les phlegmatiques et les mélancoliques. (Dict. des sc. méd.)

— ACCÉLÉRÉ, ÉE. adj. et s. Messag. Se dit de certaines voitures très-légères ou diligences, roulages, etc., qui marchent rapidement. Roulage accéléré, voitures accélérées, ou simplement, L'accéléré, les accélérées.

— Astr. Se dit d'une planète dont le mouvement diurne réel est accéléré.

— Phys. Force qui communique un mouvement rapide et continu.

— Minér. Se dit d'un cristal dans le signe duquel les exposants simples font partie d'une progression qui est complétée par les exposants relatifs à un décroissement mixte ou intermédiaire, en sorte que la progression paraît subir une accélération.

ACCÉLÉRER. v. a. 1re conj. (en lat. *accelerare* ; ét. *celerare ad*, se presser à ; rad. *celer*, prompt). L'*é* de *érer* se change en *è* ouvert devant une syllabe muette. *J'accélère, tu accélères, il accélère*, etc. Accroître la vitesse des corps mis en mouvement. La gravité d'un corps qui tombe en *accélère* le mouvement. (Acad.) Une course, une marche vive, tout exercice violent, *accélèrent* le mouvement du fluide sanguin. (Dict. des Sc. méd.) Les passions, la température élevée de l'atmosphère, les fortes contentions d'esprit, l'usage des boissons, les maladies, etc., sont autant de causes qui *accélèrent* le mouvement de la circulation sanguine. (Id.)

— Fig. Hâter, avancer, presser la conclusion de. Les fleurs ont des pétales pour réfléchir les rayons de l'astre du jour sur leurs parties sexuelles, afin d'en *accélérer* la fécondation. (B. de St-P.) C'est pour *accélérer* cette connaissance que Jean-Jacques veut qu'on porte l'enfant vers ce qu'il désire et non l'objet vers l'enfant. (Id.) Souvent même le malheur passé *accélère* cette révolution, comme un ver qui pique un fruit en rend la maturité plus précoce, quand il ne le fait pas périr. (Id.) Nous *accélérons* nous-mêmes notre ruine, en cherchant à hâter celle des autres. (Volt.)

— S'ACCÉLÉRER. v. pron. Devenir plus rapide, au propre et au figuré.

— Syn. comp. ACCÉLÉRER, DÉPÊCHER, PRESSER, HÂTER. — V. HÂTER.

ACCÉLÉRIFÈRE. s. m. (ét. lat., *ad*, à ; *celerè*, promptement ; *ferens*, qui porte). Sorte de diligence, ou voiture publique, légère et rapide. On dit plutôt *célérifère*. V. ce mot.

ACCENDITE. s. m. (pr. *ak-sein-di-té*). Liturg. Ce mot veut dire *allumez*, et signifie, la cérémonie qui se fait en plusieurs églises pour faire allumer les cierges aux fêtes solennelles.

ACCENDONES. s. m. pl. (pr. *ak-sein-dô-nès* ; en lat. *accendones*, de *accendere*, enflammer, animer). Nom que l'on donnait à ceux qui, dans les jeux du cirque, animaient au combat les gladiateurs.

ACCENSE. s. f. (ét. lat., *ad*, à ; *census*, revenu). Jurispr. féod. Espèce de contrat par lequel on donnait un bien à cens, à ferme ou à rente. Il y avait l'accense à temps et l'accense perpétuelle. || Par extension, *accense* a signifié chose accensée, ferme, censive. || Enfin *accense* a voulu dire prix annuel de ferme, cens proprement dit. M. Landais dit que l'accense était aussi la dépendance d'un bien. Ce pré est une *accense* de ma ferme. La définition et l'exemple ont été copiés dans Laveaux. Où Laveaux les a-t-il pris ? Nous ne le savons pas ; ni vieux glossaires, ni vieux coutumiers n'en offrent trace. *Accense* est en usage aujourd'hui même dans le Bourbonnais, dans le Berri, à Bayonne, etc. ; il signifie *bail à ferme*. L'Académie écrit *acens*, sans *e* final ; c'est pour cela sans doute qu'elle le fait du genre masculin. Ce n'était pas la peine de retrancher l'*e* ; *accense* a toujours été masculin et féminin. Les formes orthographiques du mot ont varié ; on a écrit *accense, ascense, acense, acence*, etc. ; nous n'avons rencontré nulle part *acens*, orthographe de l'Académie.

— ACCENSE. s. m. (du lat. *accensus*, d'*accensere*, enrôler ; rad. *census*, rôle). « C'était, dans la milice romaine, un terme vague et générique qui signifiait surnuméraire ou lieutenant quelconque. Lorsque Servius Tullius créa des accenses, la légion, qui était à trois mille hommes, fut portée à quatre mille. M. le colonel Carrion en a induit qu'on regardait comme accenses ou évocats, les hastaires qui commençaient à faire partie des pesamment armés. Les accenses étaient, suivant Festus, des soldats supplémentaires destinés au remplacement des hommes tués. Tite-Live donne à entendre que les accenses étaient des troupes irrégulières peu estimées. Saumaise dit qu'ils étaient tirés de la cinquième classe des citoyens pauvres. Juste-Lipse trace le dessin de deux soldats qu'il appelle de ce nom : l'un est un frondeur, ayant pour toute défense un casque et un bouclier : [illegible] suivant ou le valet du frondeur ; peut-être était-il l'aférentaire ou le porte-pierres de ce dernier. Biron croit que l'institution de ce genre de troupe précéda la création des évocats. Duane les regarde comme des aides que le tribun donnait aux centurions et aux décurions. M. Courtin les présente comme armés de frondes, et engageant le combat. On pourrait induire de ce qu'en dit Végèce qu'ils étaient attachés au service des généraux, des tribuns, des officiers, des décurions, soit comme domestiques, soit pour un service comparable à celui des anciens écuyers. Au IVe siècle, il ne se voit plus d'accenses, à moins qu'on ne les regarde comme remplacés par les addits ou par les options. Au temps de la basse latinité, on a donné le nom de *accensus militaris* aux sergents des troupes du genre de celles qu'on désignait alors sous la qualification de bandes. » (Bardin.) L'Académie et M. Landais ont entièrement omis cette signification du mot *accense*. Ils ne lui ont donné que la suivante.

— s. m. Officier public à Rome, chargé de convoquer le peuple aux assemblées, d'assister le préteur lorsqu'il siégeait, et de lui indiquer l'heure à haute voix. En ce sens, *accensus* vient d'*accere*, convoquer ; *ab acciendo*, dit Varron, parce que c'était là le principal emploi des accenses.

— Dans les deux significations que nous venons de rapporter, on disait au singulier *accensus*, accense ; *accensus domesticus, accensus forensis, accensus militaris*, et si M. Landais s'était donné la peine de lire les historiens latins, il n'aurait point avancé que ce mot ne s'employait qu'au pluriel. Quand on disait *accenses* au pluriel, c'était pour désigner soit toute la domesticité d'un personnage, soit le corps des huissiers publics, soit enfin l'ensemble des recrues militaires.

ACCENSÉ, ÉE. part. pass. du v. Accenser.

ACCENSEMENT, ACCENSISSEMENT, ACCENSIVEMENT. s. m. Jurispr. féod. Action de donner ou de prendre à cens ou à rente foncière une terre, une maison, une ferme, un héritage, etc. Le mot accensement était aussi appelé *sous-inféodation*, et se prenait ordinairement pour *accense perpétuelle*.

ACCENSER. v. act. (en basse lat., *accensare* ; rad. *census*, cens, revenu). Donner ou prendre à cens ou à ferme une terre, une maison, etc. Ce verbe, ainsi que nous en avons fait la remarque pour le mot *accense*, est encore usité aujourd'hui dans plusieurs parties de la France. V. ACCENSE. M. Landais, qui fait observer que l'Académie écrit *acenser* par un seul *c*, aurait dû lire la définition que l'Académie en donne, et ne pas se contenter de dire : *Accenser, joindre un bien à une autre dépendance ; réunir deux pays sous une même division*. Où a-t-il pris cette définition ? Ce n'est plus dans Laveaux, qui ne dit rien d'*accenser*. C'est sans doute pour faire suite à la définition d'*accense*, bail à ferme. C'est là le vrai sens de ce verbe. M. Landais aurait dû s'en convaincre, et ne pas omettre une définition primitive que, dans certaines localités, on pourrait être à même d'appliquer utilement.

— S'ACCENSER. v. pron. Se donner à cens. Se disait des personnes qui aliénaient leur liberté et s'engageaient au service d'autrui moyennant une rente en argent.

— ACCENSER. v. a. Allumer. Maret tourne en ridicule ceux de son temps qui affectaient de se servir de ce mot.

> L'autre par trop les oreilles m'offense,
> Quand, pour *allume*, a voulu dire *accense*.

ACCENSEUR. s. m. Qui donne ou qui prend à ferme ou à cens. Ce mot subsiste en ce sens dans le droit coutumier du Berri, du Bourbonnais, etc. Au féminin, une *accenseuse*.

— On appelait ainsi celui qui était chargé de recueillir les dîmes. Au plur., des *accenseurs*.

ACCENT. s. m. (en lang. gall., *accen* ; rad. *can*, chant, parole ; en lat. *accentus*, d'*accinere*, chanter d'accord). Modulation de la voix humaine qui s'élève ou qui s'abaisse sur certaines syllabes, et leur donne plus ou moins d'intensité, d'où résulte cette variété qui n'est pas un simple accessoire, un pur ornement de la parole, mais qui en est un des éléments constitutifs, un élément aussi nécessaire que le son lui-même. Il y a dans la parole, dit Cicéron, une espèce de chant : *est in dicendo etiam quidam cantus*. L'accent du discours, dit aussi Denys d'Halicarnasse, est en général la semence de toute musique. En effet, un mot, même isolé, ne doit pas être considéré comme une suite de sons ajoutés les uns aux autres. C'est un tout, un ensemble qui a ses parties distinctes, un commencement et une fin, une élévation et un abaissement. Il en est de même d'une période : nous ne prononçons pas les mots qui la composent avec la même intensité ; il y en a sur lesquels nous élevons la voix ; il y en a d'autres sur lesquels nous l'abaissons, en sorte qu'une phrase est également un tout, qui a un commencement et une fin, une élévation et un abaissement. Enfin la passion vient ajouter de nouvelles inflexions à celles que l'usage et l'origine de la langue ont données aux mots pris en eux-mêmes, et à celles que la construction de la phrase donne aux mots, en tant qu'exprimant une pensée par leur accord. De là résultent trois sortes d'accent : 1° l'accent grammatical ; 2° l'accent logique ou rationnel ; 3° l'accent pathétique.

— ACCENT GRAMMATICAL. C'est celui qui établit [illegible] syllabes ou des mots considérés en eux-mêmes. L'Académie et M. Landais, dans leur définition, confondent l'accent avec la quantité. Ce sont deux choses très-distinctes. L'accent se rapporte au ton : par lui les syllabes sont graves ou aiguës ; la quantité se rapporte au temps : par lui les syllabes sont longues ou brèves. Il y a entre ces deux mots et les choses qu'ils expriment la même différence qu'entre l'intonation et le rhythme musical.

— ACCENT LOGIQUE OU RATIONNEL. Cet accent, que l'on confond mal à propos avec l'accent grammatical, signale à l'intelligence la vérité de la pensée, en indiquant le rapport, la connexion plus ou moins grande que les propositions et les idées ont entre elles. Cette sorte d'accent se marque en partie par la ponctuation.

— ACCENT ORATOIRE OU PATHÉTIQUE. C'est celui qui, par diverses inflexions de voix, par un ton plus ou moins élevé, exprime les sentiments dont celui qui parle est agité, et les communique à ceux qui l'écoutent.

— ACCENT NATIONAL. Inflexions de voix propres à une nation. Accent anglais. Accent italien. Accent allemand. Accent espagnol. On a dit : *L'esprit se peint dans les yeux*. Cet axiome est vrai ; mais celui-ci ne le serait pas moins : *Le cœur se réfléchit dans la voix*. C'est lui qui en règle le ton et les inflexions. Il existe un rapport incontestable entre notre constitution physique et nos passions, entre nos goûts et l'état de nos organes. Ainsi le son de la voix, considéré comme résultat d'une organisation du larynx, est en même temps un indice de nos passions, de nos instincts. Il y a là comme une seconde physionomie, une manifestation spontanée de la vie intérieure. Mûrissez bien cette idée, et vous trouverez dans le langage de chaque nation, jusque dans sa prononciation, le cachet bien distinct de son individualité. La vivacité ou la lenteur de l'articulation, la dureté ou la douceur des inflexions, le retour obligé de certaines cadences, sont toujours en rapport avec les mœurs, avec le génie des différents peuples. Le Syrien voluptueux a-t-il jamais parlé comme le Thrace grossier ; le Sybarite amolli comme le dur Spartiate ? Ainsi, dans chaque pays, le climat, l'organisation physique, les habitudes de la vie, exercent une influence sensible sur le caractère du langage. « Les habitants des pays chauds, dit le colonel Armandi, ont besoin d'une respiration plus fréquente pour renouveler l'air des poumons ; voilà pourquoi ils emploient un plus grand nombre de voyelles ; et comme la chaleur relâche toujours les organes, il s'ensuit que ces peuples ouvrent singulièrement la bouche en parlant, et qu'ils abondent en sons gutturaux : témoin les Arabes et les Espagnols. Le froid produit un effet tout opposé ; aussi les langues du Nord se distinguent-elles par des articulations dentales, sifflantes, nasales et palatales. Il y a des peuples qui aspirent, d'autres qui chantent, d'autres qui labialisent en parlant, etc. » Et maintenant révoquera-t-on en doute, que s'il est un accent particulier au climat, il en existe un autre qui naît des mouvements de l'âme ? Chaque passion s'exprime par une nuance particulière de la voix. Un caractère violent et grossier s'annonce d'ordinaire par un ton haut et brusque. La parole brève, dure, véhémente, s'associe à une volonté inflexible, à un esprit contrariant. On a observé que des hommes d'un tempérament bilieux parlent peu et avec mesure, comme s'ils craignaient de dissiper leur pensée. C'est le caractère des Anglais et des Hollandais. Les Français, au contraire, sont parleurs et communicatifs : partout on les reconnaît à ces qualités qui contrastent singulièrement avec les habitudes silencieuses de leurs voisins. La voix est forte dans la colère, éclatante dans la joie, lente et pénible dans l'affliction, douce et flexible dans les épanchements de l'amitié. L'accent de la crainte est tremblant, étouffé ; l'ironie, le sarcasme, la dérision, s'annoncent par des ricanements aigres et caustiques. Un timbre ingrat, aigu, glapissant, dénote assez communément un caractère faux, une tête vide, un esprit de travers. La dissimulation et la perfidie se cachent sous un langage simple, artificieux. Une voix flûtée, mielleuse, traînante, sent le flatteur et l'hypocrite ; c'est le ton de l'intrigant qui vise à tromper. Pour le penseur, il y a une sorte d'évidence auditive qui lui permet de préjuger du caractère des hommes d'après l'organe vocal. *Parle, que je te voie*, disait un sage de l'antiquité, persuadé que non-seulement la substance du discours, mais encore son expression matérielle, sont le miroir mystérieux de l'âme. Si la voix est l'interprète du cœur, elle exerce en même temps sur lui un empire irrésistible. Aussi les grands orateurs n'ont-ils rien négligé pour perfectionner leur déclamation, pour donner à leur voix toute l'étendue, toute l'énergie possible. Une articulation distincte, une prononciation correcte, un débit harmonieux, sont pour moitié dans le succès de l'éloquence. C'est comme le coloris qui relève les perfections d'un tableau et sert à en dissimuler les défauts. Il y a dans l'expression matérielle de la voix un charme secret qui captive l'âme, entraîne la conviction. Montaigne a dit que la voix est la fleur de la beauté. En effet, c'est elle qui fait naître souvent les inspirations les plus tendres, les sentiments les plus passionnés.

— ACCENT PROVINCIAL OU LOCAL. Synonyme de prononciation vicieuse. C'est une mauvaise manière d'articuler ou de prononcer les mots. Sous ce rapport, l'accent est particulier, propre [illegible] mun aux habitants d'une province. En France on cite surtout l'accent normand, l'accent picard et l'accent gascon. Mais presque toutes les provinces ont leur mauvais accent. De là vient qu'on dit communément que pour bien parler il ne faut point avoir d'accent, c'est-à-dire, qu'il ne faut point avoir d'accent provincial qui s'écarte de l'accent de la capitale.

— ACCENT POPULAIRE. Prononciation qui, sans être vicieuse, est traînante et commune. De même qu'on connaît à son accent de quelle province est un homme, ainsi l'on connaît s'il appartient à une classe vulgaire ou distinguée.

— ACCENT TONIQUE. Il n'existe que dans quelques langues, et principalement dans la langue italienne. Dans chaque mot composé de plusieurs syllabes, il y en a toujours une sur laquelle la voix, en prononçant le mot, se fait entendre plus fortement que sur les autres. Cette élévation de la voix, ce frappement plus sensible sur une syllabe, qui consiste en un coup de gosier qui élève le ton d'un degré, pour retomber l'instant d'après sur le ton d'où l'on est parti, est précisément ce qu'on appelle *accent tonique*. En entendant un Italien prononcer le mot *sovrano*, l'oreille s'aperçoit que la voix s'élève sur la syllabe *vra*, ce qui fait connaître que dans ce mot l'accent tonique se trouve sur la pénultième syllabe.

— Locut. L'*accent* est l'âme du discours, il lui donne le sentiment et la vérité. (J.-J. Rouss.) L'*accent* du pays où l'on est né demeure dans l'esprit et dans le cœur comme dans le langage. (La Rochef.) Les *accents* paraissent former dans la nature une espèce moyenne, intermédiaire entre la parole et le chant. (De Brosses.) Ce n'est pas seulement par des paroles que la sensibilité s'exprime ; c'est par l'air, le regard, les *accents* et le son de la voix. (Suard.) Il ne faut souvent qu'un mot simple, un *accent* vrai, pour peindre une sensibilité profonde. (Id.)

> Ainsi que son esprit, tout peuple a son langage,
> Ses tons et ses *accents* à sa voix ajustés,
> Des mains de la nature exactement notés ;
> L'oreille heureuse et juste en sent la différence.
> (VOLTAIRE.)

— Fig. le mot *accent* se dit souvent du langage même, des paroles, des sons, de l'expression de nos sensations, de nos sentiments. Les accents de la pitié, de la douleur, de la tendresse. L'accent du désespoir, de la joie. Les accents de sa voix. Tristes accents. Accents plaintifs. Doux accents. Accents tendres, harmonieux, mélodieux, sublimes, divins, célestes, magiques, fiers, faibles, timides, nobles, joyeux, champêtres, touchants, funèbres, lugubres, simples, bruyants, confus, variés, rauques, durs, rudes, entrecoupés. Qu'aux *accents* de ma voix la terre se réveille ! (J.-B. Rouss.) Prêtez l'oreille à mes *accents*. (Id.) Aux magiques *accents* que sa bouche prononce. (Volt.) Oreille accoutumée aux *accents* majestueux de Bossuet. (Maury.) Ce feu d'imagination et cet *accent* d'enthousiasme qu'un éloge solennel attend de l'éloquence. (Id.) Il parle de lui avec l'*accent* le plus touchant de l'admiration, de la tendresse et de la douleur. (Id.)

— Il se dit aussi dans le même sens en parlant du chant des oiseaux. Omiss. des diction. Les fauvettes remplissent tous les lieux de la terre et les animent par les mouvements et les *accents* de leur tendre gaîté. (Buff.) Le perroquet jette l'éclat des ris, exprime l'*accent* de l'affection. (Id.) La pie n'a que des cris sauvages dont l'*accent* plaintif, en troublant le silence des bois, semble exprimer les efforts et la peine. (Id.)

— Poét. Il se dit du bruit que rend un instrument. Du luth harmonieux les séduisants *accents*. (Delille.)

> Les hurlements affreux et les cris menaçants,
> De sa lyre assourdie étouffent les *accents*.
> (DE SAINT-ANGE.)

> Ce ne sont point ici de ces guerres barbares,
> Où les *accents* du cor et le bruit des fanfares
> Épouvantaient au loin les hôtes des forêts.
> (DELILLE.)

— ACCENT. Gramm. Petit signe qu'on emploie dans l'écriture et dans l'impression, et que l'on met sur les voyelles, soit pour en faire connaître la prononciation, soit pour distinguer le sens d'un mot d'avec celui d'un autre mot qui s'écrit de même. On distingue dans la langue française trois espèces d'accents : l'*accent aigu*, l'*accent grave*, et l'*accent circonflexe*. Ces trois accents suffiraient sans doute pour nous permettre d'établir un excellent système d'accentuation. Mais, pour cela, il faudrait que l'*accent aigu* indiquât les *é* évidemment fermés, et l'*accent grave* les *è* moyens et les voyelles demi-graves. Alors la réunion de ces deux accents formant les deux branches de l'*accent circonflexe*, servirait à marquer les *ê* très-ouverts et toute espèce de voyelles fortes. Malheureusement nous sommes loin encore d'une telle perfection. Y atteindrons-nous jamais ? C'est à l'Académie à prendre l'initiative à cet égard.

— ACCENT AIGU. Petit accent qui va de droite à gauche (´), et qui se met sur l'*é* pour marquer que c'est un *é* fermé, et qu'il doit se prononcer comme dans ces mots, *décédé, décrété, répété, végété, délégué, célébré*, etc. On ne met pas l'accent sur l'*e* des mots en *er*, prononcés isolément ou placés devant un mot commençant par une consonne. Il en est de même dans les mots *chez, nez, venez*, etc. Avant le règne de François Ier (1515), on ne [illegible] livres imprimés, aucun *e* accentué, quoique les différentes valeurs de cette lettre fussent distinctes et connues ; ce ne fut guère que dans le siècle suivant que l'accentuation de l'*e* commença.

— ACCENT GRAVE. Petit signe qui va de gauche à droite (`), et qui se met sur les voyelles, *a, e, u*, dans certains cas déterminés. || Placé sur l'*e*, il indique que cet *e* est ouvert et qu'il doit se prononcer comme dans les mots *accès, succès*, etc. On met donc un accent grave 1° sur les mots terminés par le son ouvert *è*, tels que *congrès, après, cyprès, décès, très, procès, près, progrès, abcès, auprès, excès, exprès*, etc. Néanmoins l'*e*, bien qu'ouvert, ne s'accentue pas dans les mots suivants : *tu es, ces, des, mes, tes, ses, les, archet, armet, ballet, banquet, baudet, discret, il est, je mets, tu mets, il met*, etc. 2° Sur les mots où l'*e* est

suivi d'une syllabe sourde muette, tels que *coe, nièble, algèbre, sèche, siècle, exècre, cède, cèdre, nèfle, règle, règne, intègre, collègue, diadème, hydrogène, lèpre, hypothèque, cratère, athlète, baromètre, trève, chèvre, fidèlement, pèlerin, ils digèrent, ils manœuvrèrent*, etc. Ce n'est pas sans dessein que nous avons rapporté ici la presque totalité des cas où cette règle peut s'appliquer. Nous tenions à en faire sentir toute l'étendue, afin de prouver combien est grande l'erreur de l'Académie qui en distrait les mots en *ège*, qu'elle écrit avec un *é* fermé, *ége*. C'est une innovation malheureuse et que rien ne justifie. Notre langue n'est-elle pas déjà trop surchargée d'exceptions et de bizarreries, sans chercher encore à en augmenter le nombre? Quel est donc l'académicien qui a pu proposer et faire adopter une telle prononciation? Nous en appelons à l'usage universel et à l'autorité des personnes qui parlent le mieux, est-il permis de prononcer autrement qu'avec le son de l'è ouvert les mots suivants : *collège, manège, siège, piège, privilège, liège, cortège, solfège, aimè-je, puissè-je, dussè-je*, etc., lesquels sont en parfaite harmonie avec ceux-ci : *neige, sais-je, fais-je, pleige, ferais-je, ai-je*, etc.? Toute autre prononciation est ridicule, affectée, inélégante et contraire à ce principe qu'il ne faut pas perdre de vue, c'est que toute syllabe finale sourde rend l'*e* qui précède toujours ouvert. En effet, l'*e* doit être ouvert dans ce cas, parce que l'*e* moyen ou l'*é* fermé exigeant beaucoup moins de développement dans les organes de la voix, ne prêteraient qu'un faible appui à la syllabe sourde qui suit. D'ailleurs, si vous écrivez *collége, manége, siége, piége*, etc., avec l'accent aigu, pourquoi n'étendez-vous pas cette règle aux mots en *ègue*, en *èque*, etc., et n'écrivez-vous pas *collégue, il allégue, il légue, bibliothéque, hypothéque, pastéque*, etc., etc.; de même pour les mots en *ème*, en *ète*, en *èse*, en *ècre*, en *ède*, en *ègle*, etc., etc. Ou il faut mettre l'accent grave partout, même sur les mots en *ège*, ou il ne faut le mettre sur aucun des mots où l'*e* est suivi d'une syllabe sourde. Suivre une autre marche, c'est être inconséquent. Néanmoins, nous nous conformerons à l'usage adopté par l'Académie, ne voulant pas heurter les personnes qui la prennent pour autorité. Il nous suffit d'avoir protesté contre l'orthographe qu'elle a sanctionnée. 3° Sur les mots en *ème*, tels que *blasphème, thème, crème, diadème, emblème, problème, stratagème, système, théorème, deuxième, troisième*, etc. Encore ici, l'Académie a fait ses restrictions. Au lieu d'appliquer cette accentuation à tous les mots de la même analogie, elle en a excepté *baptême, blême, carême, chrême, extrême, suprême*. Et pourquoi, l'Académie le sait-elle? Pas plus qu'elle ne sait pour quel motif elle met un tréma sur *poëme, citroëne, troëne*, que tout le monde écrit avec un accent grave, *poème, citroène, troène*. Représenter le son *è* par *ë*, c'est faire croire qu'il existe dans notre langue une sorte d'*e* de plus ou deux sons *è*. Puisque cela n'est pas, ce signe est donc un double emploi. Peut-être objectera-t-on que l'accent circonflexe indique la suppression de l'*s* ou de toute autre lettre; mais alors combien ne faudrait-il pas d'accents pour rappeler toutes les modifications orthographiques? || Placé sur *a*, sur *e* et sur *u*, l'accent grave sert à distinguer certains mots qui s'écrivent de la même manière sans avoir le même sens. C'est ainsi qu'on le met sur *à*, préposition, pour le distinguer de *a*, troisième personne du singulier du présent de l'indicatif du verbe *avoir*; sur *là*, adverbe, pour le distinguer de *la*, article; sur *où*, adverbe, pour le distinguer de *ou*, conjonction, et sur *dès*, préposition, pour le distinguer de *des*, article contracté; sur *çà*, adverbe et interjection, pour le distinguer de *ça*, employé quelquefois dans le langage familier pour *cela*. On le met aussi sur *deçà, delà, déjà, holà, voilà, celui-là, celle-là, ceux-là, là-haut, là-bas*, etc.

— ACCENT CIRCONFLEXE. Considéré sous le rapport de sa forme, cet accent est, suivant les uns, la figure d'un *s* renversé ≈, ce qui est surtout sensible dans l'écriture à la main; selon d'autres, c'est la réunion de l'accent aigu et de l'accent grave (^). Considéré sous le rapport de sa valeur et de son emploi, l'accent circonflexe n'est autre chose que le signe représentatif d'une lettre retranchée, et principalement de la lettre *s*. On écrivait anciennement *aage, roole, prestre, abisme, coste, fluste, qu'il allast, qu'il trouvast*, etc. || On met l'accent circonflexe 1° sur l'*i* des verbes terminés en *aître* ou en *oître*, partout où l'*i* est [illegible] *il décrût, il décroîtra, il paraîtra, il paraîtrait, il connaît, je connaîtrais, nous reconnaîtrions, méconnaître*, etc.; 2° au passé défini de tous les verbes, sur la voyelle qui précède les finales *mes* et *tes* : *nous eûmes, vous eûtes, nous aimâmes, vous aimâtes, nous finîmes, vous finîtes, nous reçûmes, vous reçûtes, nous rendîmes, vous rendîtes*. Le verbe *haïr* fait seul exception. V. ce mot. 3° A l'imparfait du subjonctif de tous les verbes (excepté *haïr*), sur la voyelle qui précède le *t* final de la 3e pers. du sing. : *qu'il eût, qu'il fût, qu'il aimât, qu'il finît, qu'il reçût, qu'il rendît*. || Il sert aussi à distinguer le sens d'un mot avec celui d'un autre mot qui s'écrit de la même manière. C'est ainsi qu'on place cet accent sur les mots *dû, crû, tû, bâiller, châsse, mûr, sûr*, pour qu'on ne puisse les confondre avec leurs homonymes *du, cru, tu, bailler, chasse, mur, sur*, qui ont un tout autre sens. V. ces différents mots. Dire d'une manière générale, comme l'Académie et M. Landais, que l'accent circonflexe se place sur les voyelles longues, c'est oublier, 1° que cet accent est moins un signe d'intonation qu'un signe purement étymologique ou orthographique; 2° qu'il existe une foule de mots où la voyelle, quoique surmontée de cet accent, est brève; tels sont les suivants, *abîme, hôtel, hôtellerie, maîtrise, prêter, prêcher, aumône, aumônerie, prévôtal, hôpital, pentecôte, bêtise, rafraîchir, île, août, flûte, nous allâmes, vous allâtes, qu'il allât*, et toutes les formes semblables des verbes en *er*; 3° qu'il y a des milliers d'autres mots où la voyelle, quoique longue, est entièrement dénuée de cet accent, tels que, *diable, fable, sable, cabrer, sabre, sabrer, havre, cadre, cadrer, cadavre, oseille, explosion, émotion, animosité*, etc.

— Mus. voc. et instr. La voix humaine chante; le violon, le cor, la flûte et tous les instruments chantent aussi à leur manière, c'est-à-dire émettent des sons que l'on est convenu d'appeler *chant*, par un léger détournement d'acception. Appliqué à la voix humaine qui fait entendre le chant proprement dit, le chant articulé, l'accent signifie la même chose que lorsqu'on l'applique à la parole ordinaire. C'est la modulation de la voix qui va du grave à l'aigu, revient de l'aigu au grave, enfle le son ou le diminue, et donne au chant une couleur tantôt naïve et simple, tantôt fougueuse et passionnée, mais toujours vraie et sentie. L'accent musical est donc, lui aussi, tout à fait distinct du rhythme qui n'a rapport qu'à la durée. Quantité du son, voilà pour le rhythme; qualité du son, voilà pour l'accent. L'accent musical doit donc être tour à tour rationnel et pathétique, selon que le chant s'adresse à l'intelligence ou au cœur. Les sons filés, les éclats de voix, les crescendo, et toutes ces nuances que le chanteur d'élite dispose et combine avec tant d'art, avec une variété si parfaite, tout cela est du domaine de l'accent musical. Cet accent échappe à l'analyse et à la précision des règles, comme l'accent dans le discours. Cependant il y a un accent musical précis et fixe, que nous appellerons l'accent orthographique de la musique, c'est le signe matériel qui se met sur la note pour indiquer au chanteur l'intention du compositeur et le mode d'exécution vocale que celui-ci avait en vue pour tel ou tel passage. Cet accent est utile; mais sur dix grands chanteurs, il n'en est pas un seul qui ne donne au même passage une physionomie propre, originale; comme aussi, sur dix grands orateurs, vous n'en entendrez pas un qui, en s'exprimant sur le même sujet, ne produise diversement des effets oratoires. || Il y a dans la musique comme dans la parole, l'accent national; l'accent italien n'est pas l'accent allemand; un peuple chante comme il parle, et les applications de ce principe seraient faciles à faire. || L'instrumentiste, comme le chanteur, applique l'accent musical; de quelque instrument qu'il joue, il le fait avec plus ou moins de sûreté d'intonation, plus ou moins de vérité et de passion; dès lors avec plus ou moins d'accent. Il est national dans son jeu comme le chanteur dans sa voix. Ceci est logique. On peut aussi, et à meilleur droit encore, le dire du compositeur qui, quel que soit le sujet dont il s'inspire, y met toujours l'accent national, en même temps qu'il y met aussi, selon la mesure de son talent ou de son génie, l'accent musical tel que nous l'avons analysé dans sa première acception.

ACCENTEUR ou **ACCENTOR**. s. m. Ornith. Sous-genre des becs-fins, ayant pour type l'accenteur alpin, ou fauvette des Alpes.

ACCENTUATION. s. f. (pr. *ak-çan-tu-a-ci-on*; ét., V. ACCENT). Art d'accentuer la parole suivant le genre d'élocution. L'accentuation grecque. L'accentuation française. Les règles de l'accentuation. Une bonne accentuation. Une accentuation vicieuse. Une faute d'accentuation. Dans les mots *quale* et *quantùm*, l'*accentuation* était différente pour l'interrogation ou l'exclamation et pour la comparaison simple. (Marmontel.)

ACCENTUÉ, ÉE. part. pass. du v. Accentuer. Il s'emploie aussi comme adjectif, et se dit d'une langue dans laquelle certaines syllabes ou certains mots se prononcent d'un ton plus ou moins aigu. Syllabe accentuée. Lettres accentuées. Mot accentué. Langue accentuée. En anglais, tous les mots qui sont composés de plus d'une syllabe ont une syllabe *accentuée*. (Prévost.) Chaque mot d'une langue doit être *accentué*. (Encycl. du XIXe s.) La langue des [illegible] gnonnais ont une physionomie prononcée et un peu dure, et leur langage est fortement *accentué*. (Mérimée.)

— Gramm. Il signifie aussi, marqué d'un accent, un *é* accentué.

— Hist. nat. Se dit d'un corps qui porte des taches colorées semblables aux accents de l'écriture. Cette acception est omise dans tous les dictionnaires. L'*aranea accentuata* porte deux accents circonflexes sur le dos et l'abdomen.

ACCENTUER. v. a. 1re conj. (ét., V. ACCENT). Il prend un tréma sur l'*i* aux deux 1res pers. du plur. de l'imparf. de l'indic. et aux mêmes pers. du prés. du subj.; ce signe fait détacher, dans la prononciation, l'*i* de l'*u*. *J'accentue, nous accentuons, vous accentuez. J'accentuais, nous accentuïons, vous accentuïez. Que nous accentuïons, que vous accentuïez*. Prononcer d'un ton plus ou moins élevé, plus ou moins aigu, certains mots dans une phrase, ou certaines syllabes dans un mot; augmenter les inflexions et les tons de la voix, pour mettre la parole en harmonie avec la pensée et le sentiment. L'art de bien parler, de bien réciter, soit pour l'acteur, soit pour l'orateur, consiste singulièrement à *accentuer* plus ou moins la parole, selon le genre d'élocution, et à l'*accentuer* toujours avec justesse et sobriété. (Marmontel.)

— Gramm. Marquer du signe qu'on nomme accent. Accentuer un mot. Accentuer une voyelle. Vous avez mal accentué ce mot grec. Il faut accentuer cet *e*.

— Il s'emploie absolument. Il ne sait pas accentuer.

— S'ACCENTUER. v. pron. Être accentué. Le son *é* ne s'*accentue* pas dans les mots en *er* prononcés isolément. (Ragon.)

ACCEPTABLE. adj. des 2 g. (en lat. *acceptabilis*, d'*accipere*, accepter; rad. *capere*, prendre). Qui peut, qui doit être accepté. Ces offres sont *acceptables*. (Acad.) Une pareille proposition n'est pas *acceptable*. (Id.)

— T. de barr. Se dit des conditions et offres qui sont raisonnables et qui tendent à concilier les prétentions des parties adverses.

— *Acceptable* se disait anciennement pour *agréable*. C'est même là le vrai sens, le sens étymologique du lat. *acceptabilis*. Nous en avons légèrement détourné la signification, mais au fond l'idée est toujours la même. Nous ne savons pourquoi M. Landais dit qu'*acceptable* s'emploie plus ordinairement avec la négative : *ces conditions ne sont pas* acceptables. Il s'emploie tout aussi bien avec l'affirmative. N'est-ce pas un mot affirmatif?

ACCEPTANT, E. adj. (en lat. *accipiens*). Prat. Qui agrée, qui accepte, qui donne un consentement exprimé, par lequel une promesse, une convention, une donation devient définitive, moralement et légalement valable.

— Il s'emploie aussi comme substantif. Omission des dictionnaires. Il est dû un droit d'enregistrement par chaque *acceptant* et pour chaque succession. (Dict. d'enr.) Le successible qui ne fait point d'inventaire dans les trois mois fixés par la loi, n'est pas pour cela réputé *acceptant*. (Id.)

— LES ACCEPTANTS ET LES REFUSANTS. Dr. can. Ceux qui recevaient ou refusaient de recevoir les conditions des papes. L'Église de France resta divisée en deux factions, les *acceptants*, les refusants. (Volt.) Omission de l'Académie et de M. Landais.

ACCEPTATION. s. f. (pr. *ak-cèp-ta-ci-on*; en lat. *acceptatio*, d'*accipere*; rad. *capere*, prendre). Consentement exprimé qui rend définitive, moralement et légalement valable, une promesse, une convention, un engagement, une donation. Appliqué à la politique, ce mot exprime plus particulièrement l'action d'accepter une charge, une commission, une constitution ou une couronne. Selon les écrivains monarchiques, l'*acceptation*, même implicite et silencieuse, des conditions qu'il a plu aux princes d'octroyer, lie, d'une manière irrévocable, les peuples à leur personne sacrée; quant à eux, la raison d'état les dégage en toute occasion des engagements les plus solennels. (Dict. polit.) Les casuistes et les jurisconsultes ont longuement discuté la question de savoir quand et comment l'*acceptation* devient irrévocable : mais leurs arguments ne sont bien souvent que des arguties. (Id.)

— Jurispr. civ. Consentement légal de celui à qui l'on fait une offre. || *Acceptation de donation*. Acte par lequel le donataire reçoit la donation qui, sans cet acte, ne serait pas valide. || *Acceptation de succession*. Acte par lequel l'héritier présomptif déclare qu'il accepte la succession à laquelle il est appelé. || *Acceptation sous bénéfice d'inventaire*. Acte par lequel on déclare recevoir une totalité de biens, mais à condition qu'on ne sera tenu du passif que jusqu'à concurrence de la valeur constatée par un inventaire. || *Acceptation de communauté*. Acte par lequel une femme ou ses héritiers acceptent la communauté de biens qui était entre elle et son mari avant la dissolution du mariage. || *Acceptation de délégation ou de transport*. Acte par lequel un homme s'oblige de payer ce qu'un autre a donné à prendre sur lui.

— ACCEPTATION DE LETTRE DE CHANGE. Droit comm. Déclaration par laquelle celui sur qui une lettre de change est tirée, ou même un tiers intervenant, contracte l'engagement de la payer dans le temps de l'échéance. Cette acceptation [illegible] gnée, exprimée par le mot *accepté*. Ce mot, quoi qu'en dise M. Landais, n'est cependant pas sacramentel et peut être remplacé par des équivalents. (Cour de cass., 6 avril 1827.)

— Dr. can. Acte par lequel on reçoit, dans le monde catholique, les constitutions des papes. L'acceptation est solennelle et expresse dans les pays où les erreurs condamnées se sont élevées, ont causé du scandale; elle est simple et tacite pour tous les autres prélats qui en ont connaissance. Il n'est point nécessaire que l'*acceptation* du corps des pasteurs soit solennelle pour que les constitutions du saint-siége soient des règles du sentiment des fidèles. (Ass. du clergé.)

ACCEPTÉ, ÉE. part. pass. du v. Accepter. Il s'emploie comme adjectif. Les acceptations, par actes postérieurs, de donations passées en l'absence du donataire, sont passibles des droits réglés pour les donations *acceptées*. (Dict. d'enreg.)

— Il admet après lui la préposition *de* ou la préposition *par*. Le sacrifice fut *accepté* de Dieu. (Pasc.) Ce traité ne fut pas *accepté* par le duc d'Orléans. (Volt.)

— Le mot *accepté*, que l'on met sur une lettre de change, est toujours invariable, parce qu'il est pris dans un sens absolu. *Accepté* pour la somme de.....

ACCEPTER. v. a. 1re conj. (en lat. *acceptare, accipere*; rad. *captare, capere*, prendre). Recevoir volontairement ce qui est offert, agréer ce qui est proposé. On *accepte* une donation, une succession, une offre, un parti, une condition, un emploi, une charge, etc. (Lav.) Les ennemis ont *accepté* la trève; le prince a *accepté* la dédicace de ce livre. (Acad.) Après s'être fait offrir la couronne, Cromwell refusa de l'*accepter*. (Dict. polit.) Je puis l'attester, jamais il n'*accepte* une fonction publique que par un effort en quelque sorte héroïque. (De Gérando.)

Elle venait, seigneur, fuyant votre courroux,
A la face des dieux l'*accepter* pour époux.
(RACINE.)

— Signifiait autrefois *accueillir, faire bon accueil*. C'est même là le sens primitif de ce mot.

Venez à moy, vous tous qui, par labeur,
Estes lassez et chargez de douleur;
Je suis celuy qui vous *accepteray*.
(*Les Marguerites de la Marg.*)

— *Accepter un défi*. S'engager à faire une chose dont on a été défié; et particulièrement, Promettre de se battre en duel avec celui par qui on a été défié. Cette acception ne se trouve pas dans M. Landais.

— *Accepter le combat*. Art milit. Prouver par ses dispositions, ses démonstrations, sa contenance, que l'on est prêt à soutenir l'attaque de l'ennemi.

— Se résigner, se soumettre. Accepter son sort, sa condition. Accepter sa position. (Omiss. de tous les dictionn.)

— S'emploie aussi absolument. Il vient d'être nommé à cette place, on ne sait s'il *acceptera*. (Acad.) Laveaux et M. Landais ne donnent au verbe *accepter*, dans toutes ses significations, que des noms de choses pour complément. On pourrait en conclure qu'il ne peut avoir pour complément des noms de personnes; ce qui serait une erreur. Noémi avait *accepté* son neveu plutôt comme un fardeau pour sa misère que comme un bienfait. (Rog. de Beauv.)

— *Accepter à juge*. Dr. cout. Cette locution était usitée, particulièrement en Artois, pour exprimer la soumission des parties en litige à un tribunal qu'elles désignaient.

— ACCEPTER. Droit civil, droit canon., etc. V. ACCEPTATION.

— T. de banq. Accepter une lettre de change. V. ACCEPTATION.

— Locut. prov. *J'en accepte l'augure*, c'est-à-dire, Je souhaite que la chose arrive comme on me le fait espérer.

— S'ACCEPTER. v. pron. Être agréé. Ces propositions ne peuvent s'accepter.

— Syn. comp. ACCEPTER. RECEVOIR. On *reçoit* une grâce, un bienfait; on *accepte* une offre, un service.

ACCEPTEUR. s. m. (en lat. *acceptor*; rad. *capere*, prendre). Celui qui reçoit, qui accepte. T. de banque. Celui qui s'engage par écrit à payer à l'échéance une lettre de change, soit qu'elle ait été tirée sur lui, ou qu'il intervienne en tiers. M. Landais, selon son habitude, demande pourquoi l'on ne dirait pas *accepteuse*, au fém. Les règles de la grammaire ne s'y opposent pas, assurément; mais le mot *accepteur* n'est qu'un terme de banque; c'est le propre de l'homme de se livrer aux opérations commerciales, la femme ne s'y livre que secondairement et lorsqu'elle n'est point en puissance de mari. Le mot serait d'une application rare. En latin *acceptor* avait toutes les significations d'*accipere*; aussi avait-il un féminin *acceptrix*.

— Se prenait anciennement dans le sens de Qui fait *acception*, qui considère l'un plus que l'autre, qui se conduit avec partialité. Dieu n'est point *accepteur* de personnes. (*Contes de la reine de Nav.*) Pâris n'est point *accepteur* de personnes ne sousteneur de querelles iniques. (Illustr. des Gaul.)

ACCEPTILATION. s. f. (pr. *ak-cèp-ti-là-* [illegible] lequel un créancier décharge un débiteur et le tient quitte, quoiqu'il n'en ait reçu aucun paiement. Souvent l'acceptilation n'était qu'une simple affirmation verbale du créancier qui déclarait avoir été payé, et libérait ainsi son débiteur.

ACCEPTION. s. f. (pr. *ak-cèp-ci-on*; en lat., *acceptio*; rad. *capere*, prendre.) Égard, préférence, sorte de considération que l'on a pour quelqu'un plutôt que pour un autre, par des motifs étrangers à la justice et au bon droit. Ainsi appliqué aux personnes, *acception* ne se prend qu'en mauvaise part. Il n'y a point *acception* de personnes devant Dieu. (Acad.) La justice ne fait *acception* de personne. (Id). Si vous faites *acception* des personnes, vous commettez une injustice. (Sacy.)

— Gramm. Sens que l'on donne à un mot, signification dans laquelle on le prend. Ce

mot a plusieurs *acceptations* (Trév.) Acception primitive, naturelle, ordinaire, étendue, rigoureuse, propre, détournée, figurée, matérielle, formelle, spécifique, universelle, etc. On dit ordinairement qu'un mot est pris dans le sens propre ou dans un sens figuré, parce qu'on envisage plutôt l'effet de l'*acception* du mot que l'*acception* même qui n'est que comme un moyen de fixer le sens. (Beauz.) La plupart des disputes viennent de ce qu'on ne prend pas le même mot dans la même *acception*. (Du Mars.) C'était une marquise et une créole dans la stricte *acception* de ces deux titres. (Rog. de Beauv.) Il n'y a pas de bonté comparable à celle d'une bonne femme, en prenant le mot dans sa véritable *acception*. (Beauch.)

— *Acception d'idées.* Omiss. des dictionn. Il n'est probablement pas inutile de revenir ici sur une chose déjà dite, mais qu'on ne saurait trop redire pour se soustraire aux conséquences excentriques d'une fausse *acception* d'idées (Ch. Nodier.)

— Méd. Le mot *acception* se disait autrefois de tout ce qui est reçu dans le corps, soit par la peau, soit par le canal alimentaire.

ACCERSITEUR. s. m. (en lat., *accersitor*, d'*accersere*). Antiq. rom. Nom que quelques auteurs donnent à l'esclave chargé de précéder et d'annoncer son maître.

ACCÈS. s. m. (en latin, *accessus, accessio*; rad. *accedere*, arriver). Abord, entrée, approche. Se dit des lieux, sous le rapport de la facilité ou de la difficulté avec laquelle on peut y aborder, entrer, en approcher. Accès, aisé, facile, difficile, malaisé, dangereux, ouvert, fermé, interdit. Place, île, côtes de facile *accès*. (Trév.) La place n'est pas fortifiée, mais l'*accès* en est difficile. (Acad.) Cette côte est de difficile *accès* à cause des rochers qui la bordent. (Du Mars.)

— Fig. Se prend quelquefois pour, les commencements, les premiers principes. Les *accès* de la science ne sont pas sans difficulté. (Raym.)

— Il se dit, par analogie, des personnes, pour désigner la facilité que l'on a de les approcher, de parvenir jusqu'à elles, de les voir, de leur parler, de les entretenir. Les grands ne sont pas toujours d'un *accès* facile et commode. (Marm.) Tous ceux qui ont *accès* auprès des rois. (Fléch.)

— Il se combine avec plusieurs verbes, et il en résulte des locutions très-variées. Avoir accès. Donner accès. Chercher accès. Trouver accès. Faciliter accès. Refuser accès. Prendre accès, etc. Il signifie alors pénétrer librement, être admis, reçu, accueilli. Il est souvent plus difficile d'avoir *accès* dans les maisons bourgeoises que dans les palais des rois (Girard.) Un prêtre de Jupiter qui avait *accès* dans la maison. (La Bruy.) Qui a beaucoup de connaissance peut avoir *accès* en beaucoup d'endroits. (Id.) Cet homme cherche *accès* en cette maison. (Trév.) Le palais d'un roi doit être d'un facile *accès* pour tous ses sujets. (François Ier.) Louvois, ministre de Louis XIV, était un homme dur et d'un très-difficile *accès*. (Sall.) Hélas! monsieur, je voudrais prier le roi de me faire avoir *accès* auprès de monseigneur de Louvois. (Id.)

— On l'emploie à peu près dans le même sens au figuré. Il est rare que la vérité ait *accès* auprès du trône. (Massill.) Les discours flatteurs assiègent le trône des rois, et ne laissent plus d'*accès* à la vérité. (Id.) Que ces paroles trouvent toujours un *accès* favorable dans votre cœur. (Id.) C'est un homme dans l'esprit duquel il est impossible de trouver aucun *accès*. (Trév.) La paresse ouvre souvent l'*accès* à la débauche. (De Gérando.)

— Pathol. Série de phénomènes morbides qui se montrent et disparaissent par intervalles, surtout dans les fièvres intermittentes. On désigne sous le nom d'*attaques* la réapparition des symptômes épileptiques, hystériques, etc. *Accès* ne doit pas être confondu avec *paroxysme*, car le paroxysme n'est que le plus haut degré de douleur dans l'accès. Accès s'emploie aussi absolument en pathologie. On dit : L'accès a été violent. Il a eu un moindre accès. L'accès a redoublé. L'accès avance, retarde, diminue. L'accès est petit, court, terrible, long, complet, incomplet, régulier, irrégulier, etc. Les *accès* présentent toujours, au milieu de symptômes variables, un frisson suivi de chaleur et de sueur. (Becl.) Ces trois phénomènes qui se succèdent dans chaque *accès* le partagent en quelque sorte en trois périodes auxquelles on a donné le nom de stades. (Id.) || Se dit aussi, mais moins exactement, de certaines maladies qui ont des retours et des redoublements, comme la rage, la folie, la [illegible] pilepsie. Un accès de folie. Profitant des *accès* de vapeurs auxquels elle était sujette, ses parents la firent enfermer comme folle. (B. de St-P.) La maladie que nous appelons la dernière, qu'est-ce autre chose, à le bien entendre, qu'un redoublement, et comme le dernier *accès* du mal que nous apportons au monde en naissant? (Boss.)

— Se dit au fig., au sens moral, des mouvements intérieurs et passagers sous l'influence desquels on agit, et se prend en bonne ou en mauvaise part. Accès de piété, de dévotion, de vertu, de libéralité. Accès de colère, de rage, de fureur, de désespoir. Un accès soudain, prompt, cruel, dangereux, fougueux, violent, long, court, noir, sombre, désordonné, déréglé. Un fou dont les *accès* vont jusqu'à la furie. (Boil.) Fie sa rage avec lui modère les *accès*. (Id.) A le voir tous les jours dans ses fougueux *accès*. (Id.) Tel, aux premiers *accès* d'une sainte manie. (J.-B. Rouss.) Il est avare ou généreux par *accès*. (Acad.)

— Droit canon. Ce mot désigne une manière de concourir à l'élection définitive d'un pape lorsque les voix se trouvent trop partagées, alors les cardinaux qui votent par *accès* se désistent de leur premier suffrage, écrivent sur des billets *accedo domino*, etc.; c'est-à-dire, j'*accède à...*, je joins ma voix à... Cet usage vient de l'ancienne manière de délibérer du sénat romain. Lorsqu'un sénateur était de l'avis d'un autre, il se levait en disant : *accedo ad sententiam*, j'accède à l'opinion..... || En matière de bénéfice. Espèce de coadjutorerie, droit qu'un clerc pouvait avoir pour l'avenir. Les canonistes distinguaient l'accès, l'ingrès et le regrès.

— Versific. *Accès* rime suffisamment avec les terminaisons en *es, ets, ais, aix, aits, aids*, comme dans *progrès, mets, jamais, paix, forfaits, plaids*. Pour que la rime soit riche, il faut encore que la lettre d'appui soit pareille, comme dans *procès, succès, corsets, Français*, etc.

ACCESSIBILITÉ. s. f. (en lat. *accessibilitas*; rad. *accessus*, accès.) Facilité de l'approche, d'approcher, d'être approché; qualité de l'être accessible.

ACCESSIBLE. adj. des 2 g. (en lat. *accessibilis*; rad. *accessus*). Abordable, dont on peut approcher. Il se dit des lieux et des personnes. Un lieu accessible. Cette place, ce poste n'est pas accessible. Cette île n'est pas accessible. Les abords de la montagne ne sont pas accessibles. Un homme *accessible*, accueillant, honnête. (Fléch.) Je comparais ce roi invisible avec Sésostris si doux, si *accessible*, si affable. (Fén.) Cette sérénité qui le rend *accessible* et affable. (Mass.)

— ACCESSIBLE A. Qui donne accès à. Accessible à tout le monde. Accessible à tous les malheureux. Il se rend *accessible* à tous les janissaires. (Rac.) Malgré la grande irrégularité de ce terrain, toutes ces plantations étaient pour la plupart aussi *accessibles* au toucher qu'à la vue. (B. de St.-P.)

— Fig. Qui prête l'oreille, qui est sensible à, qui se laisse toucher par. Accessible à l'intérêt. Accessible à la raison. Accessible à la pitié. Accessible aux plaintes, aux souffrances des malheureux. Des juges dépendants de l'influence royale doivent être nécessairement *accessibles* à l'intérêt. (Henry.) Cette docilité toujours *accessible* à la raison. (Boss.)

— Il se dit aussi, fig., des choses auxquelles l'intelligence ne peut atteindre. Ces sciences abstruses ne sont pas *accessibles* à tous les esprits. (Raym.) Omiss. de M. Landais.

ACCESSION. s. f. (en lat. *accessio*, d'*accedere*). Adhésion, consentement à une chose, à un acte, à un contrat quelconque. Il y a eu *accession* du père au contrat de mariage du fils. (Acad.) Ce sens est peu usité.

— En matière de droit international, c'est l'acceptation absolue ou conditionnelle, par un ou plusieurs états, d'un traité déjà conclu entre deux ou plusieurs autres états. L'accession peut être aussi volontaire ou forcée. Les accessions volontaires ne soulèvent aucune objection; elles résultent logiquement du droit de souveraineté. Quant aux accessions forcées, si elles sont quelquefois le produit de la violence et de l'oppression, elles ne sont cependant pas toujours illégitimes. Les peuples, comme les individus, sont sujets à des écarts qui doivent être réprimés. Acte d'accession. Faire acte d'accession. Promettre son accession. Donner son accession. Refuser son accession. Le gouvernement français n'a pas donné son *accession*, n'a pas fait acte d'*accession* à tel ou tel droit. Les *accessions* sont obligatoires à l'égal des traités eux-mêmes. (Dict. polit.)

— T. de pal. Action d'aller dans un lieu, de par la loi et la justice. Le juge a ordonné une accession de lieu.

— Bossuet l'a employé comme synonyme d'avénement. Accession au trône.

— Il s'emploie aussi quelquefois dans le sens de jonction. L'accession de ces trois nouveaux magistrats.

— Dr. civ. Extension que reçoit une chose dont on est propriétaire, par l'union d'un objet accessoire; cette union de l'accessoire au principal rend le propriétaire du principal maître de l'accessoire. De là le principe : L'accession suit le principal. La loi française a fait de l'*accession* une manière d'acquérir la propriété, par la vertu d'une propriété préexistante; et elle [illegible] chose, soit mobilière, soit immobilière, donne droit sur tout ce qu'elle produit, soit accessoirement, soit naturellement, soit artificiellement. (Lafargue.) Des auteurs pensent en grand nombre que l'*accession* doit se confondre avec la propriété : car pourquoi devient-on propriétaire par *accession?* Parce qu'on possède l'accessoire en même temps que le principal. (Id.)

ACCESSIT. s. m. (3e pers. sing. prét. du v. n. *accedere*, approcher). Ce mot tout latin, usité dans les universités, académies, colléges, écoles, etc., signifie littéralement, *il s'est approché*. C'est une mention honorable accordée à l'élève qui a obtenu le plus de suffrages après celui qui a remporté le prix. Cette dénomination date de l'époque où la langue latine était employée dans les écoles et où les prix se proclamaient en latin. Obtenir un accessit. Un accessit de vers latins. Son discours a obtenu l'accessit à l'Académie française

— Plur. *Des accessits.* L'Académie, on ne sait pourquoi, ne met pas d'*s* à ce mot au pluriel; elle écrit : *deux accessit*. Mais, pressentant que l'usage pourrait bien protester contre cette orthographe, elle s'empresse d'ajouter : Quelques-uns écrivent : *des accessits*. Cette opinion contradictoire ne peut qu'embarrasser le lecteur, qui ne consulte un dictionnaire que pour trouver la solution d'un doute, d'une difficulté qui l'arrête. Or, à laquelle de ces deux opinions donnera-t-il la préférence? De son côté, M. Landais prétend que tous les mots tirés du latin et des autres langues étrangères ne prennent point d'*s* au pluriel; en conséquence il écrit : *des accessit*, et reproche à l'Académie sa tolérance. M. Landais oublie sans doute que le plus grand nombre des mots de notre langue viennent directement du grec, du latin, de l'italien, de l'anglais, de l'espagnol, etc., en un mot des langues étrangères. Comme cette difficulté grammaticale sera traitée au mot SUBSTANTIF, nous nous bornerons à dire ici : 1° Que *accessit* vient du latin; 2° que sa terminaison *it* se prononce comme dans *prétérit* et comme dans *aconit*; 3° qu'on écrit au pluriel *des prétérits, des aconits*; 4° que dès lors on ne voit pas pourquoi *accessit* ne prendrait pas la même orthographe. Un mot étranger, qui est reçu et fréquemment employé dans notre langue, doit en subir les règles, comme l'étranger naturalisé est soumis à nos lois.

— Dr. can. Synonyme d'*accès*, se dit du scrutin définitif par lequel les cardinaux, abandonnant le candidat qu'ils avaient premièrement choisi, reportent leur voix sur un autre, pour qu'il ait la majorité voulue.

ACCESSOIRE. adj. des 2 g. (pr. *ak-cé-çoar*, en basse lat. *accessorius*, dérivé de *accedere*, se joindre). Qui accompagne la chose principale, qui s'y rattache, s'y unit, s'y incorpore, la modifie, mais sans être essentiel à cette chose. Une chose accessoire. Une idée accessoire. Une clause accessoire. Les parties accessoires d'une composition. Un personnage accessoire. Enfin, il n'y a point d'animal qui n'ait des pré-sensations et des pré-sentiments de sa manière de vivre et de l'industrie qu'il doit exercer, avec toutes les idées qui y sont *accessoires*. (B. de St-P.)

— Se prend aussi substantivement. Un accessoire, l'accessoire, des accessoires, les accessoires. *L'accessoire* chez Caton, c'était la vertu; chez Cicéron, c'était la gloire. (Montesq.) Dans les jugements de l'histoire sur les grands événements de l'humanité, comme dans ceux que prononce la justice humaine sur des faits moins importants, la connaissance des *accessoires* de ces événements et de ces faits produit souvent une lumière qu'on aurait vainement cherchée dans l'étude du fond. (Encycl. du XIXe s.)

— Jurispr. Ce qui se joint à la chose principale, ce qui en dépend, ce qui en est le produit. Les arrérages de rentes, les intérêts et les dépens ne sont considérés que comme des *accessoires*, quoiqu'ils puissent l'emporter de beaucoup en valeur sur le principal. (Hennequin.) Une chose est *accessoire* d'une autre, *naturd*, lorsqu'elle ne peut subsister sans cette chose. (Id.)

— Esthét. Se dit des objets qu'on fait entrer dans une composition, afin de l'embellir, sans y être absolument nécessaires. Ce mot s'emploie plutôt au pluriel qu'au singulier; on dit d'un tableau : les accessoires en sont bien traités; ces accessoires contribuent mal à l'effet général de la composition.

— Pharm. Changements survenus à un médicament, par des circonstances extérieures, et qui en augmentent ou en altèrent la vertu.

— T. de sciences. Se dit, par opposition aux sciences fondamentales, de celles qui leur servent d'accompagnement, de perfectionnement. L'archéologie, la numismatique, la chronologie et la géographie, sont les sciences accessoires de l'histoire. La médecine a pour sciences accessoires la chimie, la botanique, la physique, etc. Dans l'éducation, l'étude des mathématiques ne doit être considérée que comme *accessoire*. (Beauch.)

— Anat. Certaines parties qui en accompagnent d'autres. Les parties accessoires, ou simplement les accessoires de l'œil sont les sourcils, les paupières, les voies lacrymales, etc. || On donne ce nom à différents muscles : l'accessoire du long fléchisseur des orteils, muscle accessoire de l'obturateur interne, l'accessoire du sacro-lombaire, glandes accessoires, acces-[illegible] pocampe, accessoires du nerf crural, nerf accessoire de Willis ou nerf trachélo-dorsal).

— Minér. On nomme parties constituantes accessoires d'une roche celles qui se rencontrent quelquefois disséminées uniformément et en quantité notable, comme, par exemple, le quartz dans le gneiss.

— Physiol. Certains phénomènes qui s'associent comme suite ou comme dépendance à d'autres phénomènes essentiels et primitifs. Tel est, dans l'acte de la respiration, l'effet des mouvements du diaphragme sur les viscères abdominaux, sur la circulation, et par contre-coup sur toute l'économie.

— Pathol. Causes morbifiques peu actives, symptômes peu importants, signes de peu de valeur, moyens thérapeutiques peu énergiques qui servent d'auxiliaires à d'autres.

— Théât. Certains objets portatifs qui peuvent être nécessaires à la représentation, tels que meubles, armes, ustensiles, corbeilles de fleurs, lettre, bourse d'argent, écritoire, etc. || Il désigne aussi les petits rôles : cet acteur joue les accessoires.

— Ce mot, autrefois employé comme terme de pratique, dans le sens d'Incident, point à débattre qui survient dans le cours d'un procès, est très-ancien dans notre langue. Il était quelquefois féminin, parce qu'alors on sous-entendait le mot *chose, affaire*, etc. On laisse tout le principal pour venir à une *accessoire*. (Eust. Deschamps.) || Il a été pris aussi dans le sens de Conjoncture; par extension de cette acception, le mot *accessoire* signifiait l'embarras né d'une conjoncture désavantageuse. Je pense bien qu'il fut en grand *accessoire* après cette lettre cruelle. (Brantôme.)

Et tout ce qu'elle a pu, dans un tel *accessoire*,
Est de me renfermer dans une grande armoire
(MOLIÈRE.)

ACCESSOIREMENT. adv. (pr. *ak-cé-çoa-re-man*; en basse lat. *accessorie*, dérivé de *accedere*, se joindre à). D'une manière secondaire, par conséquent, par suite. Il ajouta *accessoirement* bien d'autres choses. (Acad.) J'insisterai sur cette preuve, je ne donnerai les autres qu'*accessoirement*. (Id.)

ACCESSUS. s. m. Dr. can. V. ACCESSIT.

ACCI ou **ACCITUM.** Géogr. anc. Ville d'Espagne, dans la Bétique, à l'est.

ACCIA. Géogr. Ancienne ville de France, dans l'île de Corse, canton d'Ampugnani. Il ne reste aujourdhui de cette ville qu'une seule église en ruines; à 32 k. S.-S.-O. de Bastia.

ACCIACCATURA. s. f. (pr. *at-chiak-ka-tou-ra.*) Terme italien de musique instrumentale. C'est une espèce d'agrément d'exécution sur la nature duquel on n'est pas généralement d'accord. Selon les uns, il consiste à frapper rapidement et successivement toutes les notes d'un accord; on le marque en faisant précéder l'accord d'un zigzag perpendiculaire; selon d'autres, il consiste à frapper plusieurs notes qui n'appartiennent pas à l'accord; on le marque par une ligne transversale qui coupe l'accord là où doivent être frappées les notes étrangères. Selon d'autres encore, c'est une *appogiature* qu'il faut frapper presque en même temps que la note principale.

ACCIAJUOLI. (DONAT.) (pr. *at-chia-jou-o-li*). Philosophe et politique, né à Florence en 1428, mort en 1478; a écrit plusieurs commentaires sur la philosophie d'Aristote.

— ACCIAJUOLI (Nicolas). Né en 1310, mort en 1366, grand sénéchal, rétablit Jeanne Ire sur le trône de Naples, et prépara, par ses richesses, la fortune de son neveu Renier.

— ACCIAJUOLI (Renier). Duc d'Athènes, neveu du précédent, acheta de Marie de Bourbon, impératrice latine de Constantinople, une grande partie de la Grèce, maria sa fille à Théodore, fille de l'empereur Jean Paléologue. La famille d'Acciajuoli a conservé le duché d'Athènes jusqu'en 1456, où Mahomet II l'en dépouilla.

ACCIB. s. m. Nom barbare sous lequel on désignait autrefois le plomb.

ACCID. Abréviation des mots Accidentel, Accidentellement.

ACCIDENCE. s. f. (en lat. *accidentia*; d'*accidere*, tomber a, tomber dans; rac. *cadere* tomber). Phil. État, qualité, possibilité d'être de l'accident.

ACCIDENT. s. m. (en lat. *accidens, d'accidere*; rad. *cadere*, tomber). Événement imprévu, fortuit. Il se prend ordinairement dans le sens de malheur, événement fâcheux, à moins qu'une épithète n'en détermine autrement la signification. Accident inopiné, imprévu, heureux malheureux, favorable, fâcheux, triste, affreux, étrange, extraordinaire, tragique, terrible, surprenant. Les grands et les petits ont mêmes *accidents*, mêmes passions. (Pasc.) Les *accidents* imprévus étonnent les plus grands hommes. (Tacite.) Elle lui demanda s'il était aveugle de naissance, ou s'il l'était devenu par quelque *accident*. (Boss.) Le péché originel est visiblement dans l'état d'une chose qu'un *accident* a bouleversée. (Chateaub.) On n'oserait pas vivre si l'on songeait à tous les *accidents* dont la vie humaine est semée (J.-J. Rouss.) L'âme s'enveloppe pour ainsi dire dans tous les *accidents* de la vie. (B. de St-P.) Il arrive quelquefois des *accidents* dont il faut être un peu fou pour se bien tirer. (La Roch.) Nicole craignait tellement les *accidents* imprévus, qu'il n'osait sortir de sa chambre [illegible]

— PAR ACCIDENT. Loc. adv. Par hasard, par cas fortuit. Il s'est trouvé là par accident. Il s'est blessé par accident. Nisus, près d'atteindre le but fixé, tombe par *accident*; mais dans sa chute, se ressouvenant de son ami, il fait tomber exprès Salius qui le suivait. (B. de St-P.)

— Peint. Modification que le peintre apporte à l'effet général d'un tableau dans la disposition de la couleur et de la lumière. Ce mot s'emploie mieux au pluriel. On distingue des accidents de deux sortes : Les accidents *de lumière*, ou espaces lumineux éclairés par le soleil lançant ses rayons dans l'intervalle que laissent les nuages, les accidents *de clair-obscur*, que produisent des circonstances étrangères à la lumière générale de la composition; tels sont les rayons qui pénètrent par une

porte, par une fenêtre, ou que jette un flambeau. Salvator-Rosa, Rubens, Rembrandt ont employe les *accidents* avec une variete et une fecondite inepuisables.

— Geol. jard. et topog. On appelle *accidents de terrain*, les pics, certaines configurations, certaines varietes ou inflexions du sol. Ce mot donne idee de dispositions naturelles, de monts ou de ravines qui entrecoupent les chaînes de montagnes, de debouches, de fosses, d'ondulations, de resistances physiques, inattendues. Les principaux accidents geologiques sont exprimes sur les cartes topographiques, au moyen de delineations convenues.

— Tactiq. strateg. Militairement on envisage les accidents par rapport au theâtre de la guerre en general, aux terrains en particulier. On regarde comme accidents les abords qui seraient de nature à favoriser des embuscades, des tranchees; à modifier le choix des camps, la marche des lignes en bataille, la combinaison des actions de guerre, etc. Dans le style des ordonnances d'exercice, accident et obstacle sont même chose.

— Jurispr. Evénement fâcheux survenu par force majeure ou par imprudence. V. CAS FORTUITS, QUASI-DÉLITS.

— Philos. Ce qui ne fait point partie intégrante de la nature d'une chose; ce qu'on peut retrancher d'une personne, d'un objet, d'un fait, sans alterer l'idée fondamentale qu'on doit en avoir. Accident est opposé à essence. La densite, la couleur, la forme sont des accidents dans les corps; tous les êtres ont leurs accidents et leur essence. Un seul globe nous donne la lumière et la chaleur: ces deux *accidents* ne sont point repartis entre deux sphères. (Chateaub.) Et par la quantité des *accidents* de lumiere, et par la variété des couleurs, je crus reconnaître que tout était contenu dans une portion de mon être. (Buff.) La tyrannie dans un gouvernement monarchique est un *accident;* c'est une conséquence dans un gouvernement démocratique. (Beauchêne.)

—Pathol. Symptômes qui ne sont pas intimement lies à l'existence de la maladie. On comprend aujourd'hui sous le nom d'epiphénomènes tous les accidents qui surviennent dans le cours des maladies. Les malades mouraient presque toujours sans fièvre, ou sans aucun *accident* nouveau. (Sismondi.)

— Fauconn. Se dit des maladies et blessures auxquelles les oiseaux de proie sont sujets.

— Mus. On nomme *accident*, ou *signe accidentel*, tout dièse, bémol ou bécarre, qui, n'étant pas indiqué à la clef, se rencontre dans le cours d'un morceau.

— Gramm. Par *accident*, des grammairiens anciens entendent une propriété d'un mot qui n'entre point dans la définition essentielle de ce mot. Le derive, le composé, le figure sont des accidents; le mot primitif, propre, est l'essence, la substance même. || Il se dit aussi des modifications que subissent les mots sous le rapport du genre, du nombre et de la personne, etc.

— Gramm. orient. Se dit par opposition à *racine*, de l'elément du mot qui indique les rapports secondaires de genre, de nombre, etc.

— Arts et mét. Petits dessins en relief que les patenôtriers forment sur les perles factices et sur les grains de chapelets

— Theol. cathol. Ce mot ne doit pas être pris dans l'acception philosophique. Il s'agit ici d'*accidents absolus*, qui se substituent sans sujet, après la transsubstantiation du pain et du vin au corps et au sang de J.-C., dans le sacrement de l'Eucharistie. Ces accidents n'ont pas la matière pour sujet, puisque celle-ci n'existe plus, ils n'ont pas la surface du corps du Sauveur, puisque sa presence est invisible. Il s'agit ici d'un miracle, d'un fait surnaturel contre lequel ne sauraient prescrire les lois de la nature, de même qu'il ne prescrit aucunement contre elles.

ACCIDENTALISÉ, ÉE. part. pass. du v. Accidentaliser. Qui est rendu accidentel, qui est livre, remis aux chances, au hasard de la fortuite, de l'accident. V. ACCIDENTALISER.

ACCIDENTALISER. v. a. 1re conj. (en lat. *accidens;* de *cadere*, tomber). Rendre accidentel; remettre, livrer aux chances de l'accident, à la fortuité, au hasard; ne laisser dependre, resulter que du hasard, de l'eventualite, de l'accident.

— S'ACCIDENTALISER. v. pron. Devenir accidentel, être livré, remis aux chances de l'accident, du hasard. Neologisme qui pourrait être utile.

ACCIDENTALITÉ. s. f. (du lat. *accidentia*, *accidere*: formé de *ad*, à, vers; *cadere*, tom- [illegible]

accidentel. L'accidentalite d'une question. L'accidentalite d'une proposition.

ACCIDENTÉ, ÉE. part. pass. et adj. Il se dit plus particulièrement d'un terrain qui présente des inegalites, des aspects divers et inattendus. Un terrain plat et peu accidente. Le pays n'est pas accidenté. Il est des champs de bataille trop *accidentes* pour que l'art puisse en indiquer les details, pour que le general les puisse apercevoir tous: c'est le cas où il doit les deviner ou les pressentir par cette faculte qu'on a nommee coup d'œil. (Bardin) Plus un champ de bataille est *accidenté*, plus l'art militaire aura d'efforts à faire pour tirer avantage de ses accidents, y éviter des surprises, y choisir des positions. (Id.) Ne sait-on pas que les montagnards, habitues au magnifique spectacle d'une nature *accidentée* et pittoresque, s'accoutument mal à l'uniformité des plaines? (Gentil.)

— Il s'emploie aussi au figuré, et signifie Qui est environné d'accidents, d'embarras, d'obstacles, d'entraves. Une vie diversement accidentee. Omiss. de M. Landais et de tous les dictionnaires.

ACCIDENTEL, ELLE. adj. Qui arrive par accident, par hasard. Cette circonstance est purement *accidentelle.* (Acad.) L'admiration n'est, ce me semble, qu'un etonnement *accidentel* de notre intelligence à l'occasion d'une surprise agreable. (B. de St-P.) La faiblesse *accidentelle* du peché subit la sentence primitive dans toute sa rigueur. (Chateaub.) Les varietes qu'on observe chez les hommes, comme dans toutes les classes d'animaux, sont dependantes des circonstances *accidentelles*, des mœurs, de la manière de vivre, et surtout des climats. (Foissac.)

— Philos. Se dit de ce qui n'est dans un sujet que par accident, et qui pourrait n'y être pas, sans que le sujet lui-même cessât d'être. La couleur est accidentelle à la matière. La blancheur est *accidentelle* au marbre, la chaleur au fer. (Trév.)

— Phys. Se dit d'une cause qui arrive sans être, ou du moins sans paraître sujette à des lois, ni à des retours réglés. En ce sens, *accidentel* est opposé à *constant* et *principal.* La situation du soleil à l'égard de la terre est la cause constante et principale du chaud pendant l'ete, du froid pendant l'hiver; les vents et les pluies sont des causes accidentelles qui altèrent et modifient souvent l'action de la cause principale.

—Perspect. *Point accidentel.* Se dit du point de la ligne horizontale où se rencontrent les projections de deux lignes parallèles l'une à l'autre, dans l'objet qu'on veut mettre en perspective, et non pas perpendiculaires au tableau. Le point opposé, où tombe la perpendiculaire menée de l'œil au tableau, s'appelle *point principal.*

— Pathol. *Symptômes accidentels, lésion accidentelle.* Phenomènes qui surviennent dans le cours d'une maladie, sans avoir une liaison nécessaire avec elle.

— Anat. pathol. *Tissus accidentels.* Ceux qui se développent à la suite d'un travail morbide.

— Mus. *Signe accidentel* ou *accident.* C'est ainsi qu'on appelle tout dièse, bemol ou bécarre, qui, n'étant pas indiqué à la clef, se rencontre dans le cours d'un morceau.

ACCIDENTELLEMENT. adv. (en lat. *accidentaliter*). Par accident, par hasard. Il n'est qu'*accidentellement* impliqué dans cette affaire. (Acad.) Il se trouvait alors *accidentellement* à Rome. (Raym.) Ce qui arrive *accidentellement* est un évenement qui survient contre votre attente. (Girard.) Se dit surtout en philosophie de ce qui n'existe pas d'une manière essentielle dans un sujet. La blancheur, la rondeur ne sont qu'*accidentellement* dans les sujets où elles se trouvent. (Acad.) Ce n'est qu'*accidentellement* qu'un homme est blond ou brun, grand ou petit. (Trév.)

— Selon M. Landais. *accidentellement* se dit plus proprement d'un événement fâcheux, et diffère par là de *fortuitement.* Nous ne pouvons être de cet avis. *Accidentellement* se prend en bonne comme en mauvaise part, et n'apporte pas l'idee d'une cause fâcheuse, comme le mot *accident* sans épithète.

ACCIDENTER. v. a. 1re conj. (en lat. *accidens; de cadere*, tomber). Créer des accidents, environner d'accidents; causer, apporter des embarras, des obstacles, des entraves; en parlant d'un terrain, le rendre inegal, raboteux, lui donner des aspects divers. Ce verbe ne se trouve dans aucun dictionnaire; et pourtant l'emploi assez ordinaire du mot *accidenté*, comme participe et comme adjectif, suppose nécessairement le verbe. Si un terrain offre des inegalites, des aspérites naturelles, ne peut-on pas artificiellement, c'est-à-dire, de main d'homme, accidenter un terrain dont l'aspect est trop uniforme? L'occasion de le faire ne se presente-elle pas souvent en matière de jardinage, et même en matière de strategie? Si l'on dit qu'un champ de bataille est *accidente*, ne peut-on pas dire *accidenter un champ de bataille?* On peut le dire, car on le fait réellement; l'action doit toujours pouvoir se traduire par la parole. L'omission de ce verbe est reprochable à l'Academie surtout, ainsi qu'à M. Landais si impitoyable pour ses confrères en pareil cas.

— S'ACCIDENTER. v. pron. S'environner d'accidents; et, en parlant d'un terrain, Devenir [illegible]

inegal, raboteux, recevoir des aspects divers.

ACCINITE. s. f. Minér. V. AXINITE.

ACCIOCA. s. f. Bot. Plante indeterminée, que l'on substitue à l'herbe dite du Paraguay, dans le Paraguay et dans le Chili.

ACCIPENSER. s. m. V. ACIPENSER.

ACCIPER. v. a. 1re conj. (du lat. *accipere*). Prendre devers soi, pour soi. C'est un vieux mot, trivial aujourd'hui, et qui n'a guère eté en usage que parmi les latinistes et surtout les écoliers. *Accipez-moi* ce beau royaume de Micomicon qui vous tombe du ciel dans la main. (Dubournial.)

ACCIPITRES. s. m. pl. (du lat. *accipiter*, épervier, formé d'*accipitrare*, déchirer). Ornith. Nom donné par Linne au premier ordre de la classification des oiseaux, que Cuvier a désignés sous le nom d'oiseaux de proie, et Dumeril sous celui de rapaces. Les accipitres sont, dans la classe des oiseaux, ce que les bêtes féroces, les carnassiers, sont dans celle des mammifères; leur bec est crochu; ils ont des serres et se divisent en deux grandes familles, celle des diurnes, ayant les yeux placés de côté, et celle des nocturnes, avec d'enormes yeux dirigés en avant.

ACCIPITRIN, INE. adj. Ornith. Se dit des animaux ou des parties d'animaux qui ont du rapport avec les oiseaux de proie, les accipitres, quant à la configuration.

— ACCIPITRINS. s. m. pl. Troisième famille des accipitres ou oiseaux de proie, dans la méthode de Vieillot.

ACCIPITRINE. s. f. Bot. Sorte de laitue sauvage, appelée aussi épervière, parce que les accipitres ou éperviers en recherchent le suc.

ACCIPITRINÉES. s. f. pl. Ornith. Sous-famille d'oiseaux de proie, proposée par Swainson et généralement adoptée pour les genres epervier, autour, aigle-autour, harpie et macagna.

ACCISE. s. f. (en basse lat. *accisia;* du verbe *accidere*, tailler). Impôt, taxe, taille. Ce mot est fort ancien dans la langue, mais peu usité et peu compris de nos jours. Il ne vient ni de l'allemand ni de l'anglais, comme il plaît à M. Landais et à quelques autres lexicographes de le dire. C'est un mot latin que l'on a francisé dans le XIIe ou le XIIIe siècle. L'accise commença d'être en usage en France; elle fut établie en Hollande, sitôt la naissance de la république; de là, en Allemagne, puis dans les etats de Brandebourg et enfin en Saxe. L'accise existe en Angleterre sous le nom d'*excise*. Elle y est divisée en accise générale ou accise de consommation, et en accise particulière ou ne frappant que certains articles. Elle répond à peu près à notre expression administrative: impôts indirects, contributions indirectes. Les employés de l'accise. Les bureaux de l'accise, c'est-à-dire, les bureaux où l'on perçoit cette taxe.

ACCITAIN, AINE. ACCITANIEN, ENNE. adj. et subst. Geogr. anc. Habitant, habitante de la ville d'Acci ou Accitum, en Espagne. Au pl. *Accitains, Accitaines; Accitaniens, Accitaniennes.*

ACCITUM. Géogr. anc. V. ACCI.

ACCIUS ou **ATTIUS.** Un des premiers auteurs tragiques, chez les Romains. Il naquit environ 160 ans av. J.-C., fut connu de Cicéron, et eut pour ami Decimus Junius Brutus. Il ne nous reste plus que des fragments de ses compositions.

— ACCIUS NAVIUS. Célèbre augure, du temps de Tarquin l'Ancien.

ACCLAMATEUR. s. m. Celui qui applaudit, qui concourt à des acclamations. Lorsque Néron jouait de la lyre sur le théâtre, il avait pour premiers *acclamateurs* Sénèque et Burrhus. (Lav.) L'ouvrage entraîne la foule des *acclamateurs.* (Mercier.) Lorsque les Romains eurent courbé leur front victorieux sous le joug des empereurs, l'acclamation devint un art; un musicien donnait le ton, et l'assemblée, stimulée par des *acclamateurs* à gage, répétait en cœur la formule; alors Néron paraissait sur le théâtre aux acclamations de la multitude. (Dict. de la Convers.) L'Academie n'a point mentionné ce mot, dont plusieurs bons auteurs se sont servis, et qu'il serait d'autant plus sage d'adopter qu'il n'a pas de synonyme. On ne lui donne pas de féminin; cependant rien n'empêcherait de dire *acclamatrice.*

ACCLAMATION. s. f. (pr. *a-kla-ma-cion*, en lat. *acclamatio;* formé de *ad*, vers; *clamare*, crier). Cri d'enthousiasme en faveur de quelqu'un ou de quelque chose. Ce discours fut suivi de longues et bruyantes acclamations. Tout le rivage retentit des acclamations du peuple. Il fut reçu dans l'assemblee avec de grandes acclamations. Être salue par les acclamations de la multitude. Acheter des acclamations. Se derober aux acclamations du peuple. Fuir les acclamations populaires. Le bruit des acclamations et des louanges. Les acclamations des peuples. Recueillir les louanges et les acclamations d'une armee entière. Des acclamations de joie, d'admiration et de tendresse. Recevoir les acclamations les plus vives. Digne des louanges et des acclamations publiques. Au milieu des acclamations des citoyens. Ces predicateurs qui vont jusqu'à faire servir au desir de plaire le ministère d'instruire, qui ne rougissent pas d'acheter des ac- [illegible]

scène retentit des *acclamations* qu'excitèrent à leur naissance le Cid, Horace, Cinna. (Rac.) Le peuple répondit par mille *acclamations* de joie. (Fen.) Les louanges qu'on lui donna par des *acclamations* publiques augmentèrent sa honte. (Id.) Il est moins sensible aux *acclamations* qui suivent ses triomphes, qu'aux bénédictions du peuple. (D'Agues.) Il fit son entrée dans la ville aux *acclamations* de tout un peuple idolâtre. (Volt.) Les *acclamations* furent telles, que nous en demeurâmes quelque temps étourdis. (Dupaty.) A son arrivée, il se fit une *acclamation* générale. (Acad.)

— PAR ACCLAMATION. Loc. adv. Tout d'une voix et sans recourir au scrutin. La loi passa, fut votée par *acclamation.* (Acad.) Chez les Romains, les empereurs étaient généralement élus par voie d'*acclamation.* (Altaroche.) Plus d'une fois le sénat a elu par *acclamation*, comme les prétoriens et le peuple. (Id.) Lors des élections de 1832, sur 658 membres de la chambre des communes, 55 furent elus par *acclamation.* (Id.)

— Hist. polit. En Portugal, le mot *acclamation* a une signification speciale. Les Portugais appellent de ce nom la promotion faite par eux le 1er décembre 1640, du duc de Bragance au trône qu'ils fondèrent sur les debris de la domination espagnole, dont ils venaient de s'affranchir. Depuis lors, cette epoque est une espèce de jalon mnemonique qui leur sert à preciser les dates, et ils disent vulgairement: Tel fait a eu lieu avant, pendant ou après l'*acclamation.*

— Hist. eccles. L'acclamation a été en usage dans les conciles, qui l'employaient, soit comme simple formule d'hommage, pour souhaiter de longues annees aux empereurs; soit comme formule officielle, pour exprimer l'unanimité en faveur d'une motion quelconque. Il y eut *acclamation*, dans ce sens, aux conciles de Chalcedoine et de Trente.

ACCLAMÉ part. pass. du v. Acclamer.

ACCLAMER. v. a. 1re conj. (en lat. *acclamare;* rad. celt. et rom. *claim, clam*, plainte, clameur, d'où *clamer*, crier, se plaindre). Ce verbe, omis par l'Acad., cite par le Complément de l'Acad. comme un neologisme, et donne par M. Landais comme ne se trouvant que dans Boiste, est très-ancien et se trouve, même sous sa forme primitive, *clamer*, dans le *Roman de la Rose*, dans Froissart, etc.; il est d'un usage assez étendu aujourd'hui, seulement il ne se prend qu'en bonne part; tandis qu'autrefois il se prenait egalement et plus souvent même en mauvaise part. En lat. *acclamare* avait aussi un double sens et signifiait Approuver par acclamation ou Desapprouver par des huees. Cicéron lui donne ordinairement cette dernière acception: *non metuo ne mihi acclametis;* je ne crains pas que vous me desapprouviez par vos clameurs. Dans le moyen âge, *acclamer* voulait dire Appeler en criant fort, et, par extension, Citer en justice. Quoi qu'il en soit, le mot existe depuis que la langue est langue; il est universellement adopte, en depit de l'exclusion academique, et il devait l'être, car il est regulier et necessaire pour exprimer l'action d'un nombre plus ou moins grand de personnes qui marquent par des cris bruyants et spontanés la joie qu'elles ont de quelque chose, ou leur estime pour quelqu'un. || Acclamer, signifie Faire des acclamations, pousser des cris d'acclamation, approuver par acclamation. C'est du reste l'Angleterre qui, dans sa vie politique, fait le plus grand usage de l'acclamation. Dans ses immenses meetings ou reunions populaires, les assistants *acclament* pour tel personnage ou telle mesure par des bravos, ou blâment par une sorte de grognement. (Altaroche.)

ACCLAMPÉ, ÉE. part. pass. et adj. Un mât acclampé. Une vergue acclampee. Inusite.

ACCLAMPER. v. a. Vieux mot dont on se servait pour dire Jumeler.

ACCLIMATABLE. adj. des 2 g. Qui peut être acclimate, que l'on peut facilement acclimater. Neologisme utile.

ACCLIMATATION. s. f. Action d'acclimater. Les lexicographes le confondent à tort avec le mot *acclimatement*, qui ne marque que le résultat de l'acclimatation.

ACCLIMATÉ, ÉE. part. pass. du v. Acclimater. Qui a subi l'acclimatement. Il s'emploie comme adjectif. Que l'être *acclimate*, et dont les generations ont subi l'empreinte du nouveau climat, soit replace dans son milieu primitif, aussitôt même lutte, même resistance, même difficulte pour ce nouvel acclimatement. (D'Orbig.) Le Français qui debarque pour la première fois dans une des îles de l'archipel americain, change peu à peu; il perd cette vivacite, cette alacrité qui nous est si familière, deja ses traits ne sont plus ce qu'ils etaient. On dit alors qu'il est *acclimate*, que son sang s'est appauvri. (Rochoux.)

— Il s'emploie aussi comme substantif. Omission de M. Landais et de tous les dictionnaires. Un acclimate. Des acclimates. Sous ce rapport, l'etranger qui possede l'acclimatement rentre dans la classe des creoles ou *acclimates* de naissance, qui ne sont jamais atteints de la fièvre jaune. (Rochoux). Mais aussi il devient sujet aux maladies habituelles des *acclimates* qu'il avait evitees pour la plupart jusque-là. (Id.) On remarque par conséquent, dans cette succession alternative de bonne et de mauvaise saison, une opposition manifeste entre les *acclimates* et les inacclimatés; de sorte que les uns se trouvant bien [illegible] autres en souffrent le plus, et *vice versâ* (Id.) Les Français se montrent, à leur arrivée à Rome, insensibles à l'action du sirocco, si penible à supporter pour les naturels du pays et les *acclimates.* (Halle).

ACCLIMATEMENT. s. m. (du gr. κλίμα, climat). Resultat de l'acclimatation; etat de ce qui est acclimaté. Changement profond produit dans l'organisation par un sejour prolonge dans un lieu dont le climat est notablement different de celui auquel on est accoutume, et qui a pour effet de rendre le sujet qui l'a subi, semblable sous beaucoup de rapports aux naturels du pays qu'il est venu habiter. La necessite et l'usage ont deja consacre dans les sciences ce mot dont l'Academie n'a point encore

l'*acclamation*. (Altaroche.) Plus
sénat a elu par *acclamation*,
priens et le peuple. (Id. Lors des
1832, sur 658 membres de la
ommunes, 55 furent elus par *ac-*
)
t. En Portugal, le mot *acclama-*
gnification speciale. Les Portu-
de ce nom la promotion faite
décembre 1 40, du duc de Bra-
e qu'ils fondèrent sur les debris
on espagnole, dont ils venaient
. Depuis lors, cette epoque est
jalon mnemonique qui leur sert
dates, et ils disent vulgaire-
a eu lieu avant, pendant ou
ation.
es. L'acclamation a été en usage
ciles, qui l'employaient, soit
e formule d'hommage, pour
longues annees aux empereurs;
rmule officielle, pour exprimer
faveur d'une motion quelconque.
mation, dans ce sens, aux con-
edoine et de Trente.
part. pass. du v. Acclamer.
R. v. a. 1re conj. (en lat. *accla-*
lt. et rom. *claim, clam*, plainte,
clamer, crier, se plaindre). Ce
ar l'Acad., cite par le Complément
nme un neologisme, et donne par
comme ne se trouvant que dans
es-ancien et se trouve, même sous
itive, *clamer*, dans le *Roman de*
Froissart, etc.; il est d'un usage
aujourd'hui, seulement il ne se
onne part; tandis qu'autrefois il
lement et plus souvent même en
t. En lat. *acclamare* avait aussi
s et signifiait Approuver par ac-
Desapprouver par des huees. Ci-
ne ordinairement cette dernière
on metuo ne mihi acclametis; je
que vous me desapprouviez par
. Dans le moyen âge, *acclamer*
Appeler en criant fort, et, par ex-
en justice. Quoi qu'il en soit, le
epuis que la langue est langue; il
lement adopte, en depit de l'ex-
emique, et il devait l'être, car il
t necessaire pour exprimer l'ac-
mbre plus ou moins grand de per-
marquent par des cris bruyants et
joie qu'elles ont de quelque chose,
ne pour quelqu'un. || Acclamer,
des acclamations, pousser des cris
, approuver par acclamation. C'est
gleterre qui, dans sa vie politique,
rand usage de l'acclamation. Dans
meetings ou reunions populaires,
acclament pour tel personnage
ure par des bravos, ou blâment
e de grognement. (Altaroche.)
PÉ, ÉE. part. pass. et adj. Un
é. Une vergue acclampee. Inusite.
PER. v. a. Vieux mot dont on se
dire Jumeler.
ATABLE. adj. des 2 g. Qui peut
te, que l'on peut facilement accli-
ogisme utile.
ATATION. s. f. Action d'acclima-
icographes le confondent à tort
acclimatement, qui ne marque que
e l'acclimatation.
ATÉ, ÉE. part. pass. du v. Accli-
subi l'acclimatement. Il s'emploie
tif. Que l'être *acclimate*, et dont
ons ont subi l'empreinte du nouveau
eplace dans son milieu primitif, aus-
lutte, même resistance, même dif-
e nouvel acclimatement. (D'Orbig.)
qui debarque pour la première
des îles de l'archipel americain,
peu; il perd cette vivacite, cette
nous est si familiere, deja ses traits
ce qu'ils etaient. On dit alors
climate, que son sang s'est appau-
x.)
mploie aussi comme substantif.
M. Landais et de tous les diction-
acclimate. Des acclimates. Nous ce
tranger qui possede l'acclimate-
dans la classe des creoles ou *ac-*
naissance, qui ne sont jamais at-
fievre jaune. (Rochoux). Mais
ent sujet aux maladies habituel-
imates qu'il avait evitees pour la
ne-là. (Id.) On remarque par con-
cette succession alternative de
mauvaise saison, une opposition
tre les *acclimates* et les inaccli-
ouffrent le plus, et *vice versâ* (Id.)
se mo tent, à leur arrivée à
nsibles à l'action du sirocco, si
pporter pour les naturels du pays
mates. (Halle).
ATEMENT. s. m. (du gr. κλίμα, cli-
at de l'acclimatation; état de ce qui
. Changement profond produit dans
n par un sejour prolonge dans un
climat est notablement different
uel on est accoutume, et qui a pour
dre le sujet qui l'a subi, semblable
up de rapports aux naturels du
est venu habiter. La necessité
nt deja consacre dans les scien
dont l'Academie n'a point encore

sanctionné l'emploi. Il se dit en parlant des animaux et principalement de l'homme. Le phenomène de l'acclimatement. Les difficultés de l'acclimatement. Maladies d'acclimatement. Favoriser l'acclimatement. Petit acclimatement. Grand acclimatement. Acclimatement reel. L'*acclimatement* s'opère quelquefois sans secousse, sans maladie, ce qui est extrêmement rare. (Rochoux.) L'*acclimatement* s'acquiert; il doit par conséquent se perdre. (Id.) L'*acclimatement* préserve de la fièvre jaune, bien que quelques medecins, qui à la verite ont fait un court sejour dans les Antilles, aient pretendu le contraire. (Id.) Le régime vegetal, les boissons temperantes, les bains froids, etc., previennent ordinairement ces accidents et favorisent l'*acclimatement*. (D'Orb.) Il suffit souvent de se transporter à une faible distance, d'aller habiter sous une exposition differente, pour subir les chances d'un *acclimatement*. (Gentil.) Des oies et des paons, apportes en Colombie, éprouvèrent, dans les premiers temps, toutes les difficultés de l'*acclimatement*. (Id.)

— Il s'emploie au pluriel. Le succès des *acclimatements* offre souvent des difficultés, et bien que les élements ambiants aient toujours une grande puissance, la vie résiste quelquefois, et succombe même au lieu de plier. (D'Orb.) Le temps est quelquefois une condition indispensable pour compléter certains *acclimatements*. (Id).

— Il se dit aussi des végétaux, et signifie Faculté, habitude que contractent les plantes pour vivre dans un autre climat que le leur. L'*acclimatement* et la culture des plantes céréales. (Gregoire.)

— Il peut se dire aussi des mollusques, des cristaux, etc., etc. La formation des cristaux a été la dernière limite de l'*acclimatement*. (D'Orb).

— *Petit acclimatement*. Changement produit dans l'organisation par des deplacements à de très-petites distances.

— *Grand acclimatement*. Changement produit dans l'organisation par un sejour prolongé dans des regions où règne une température entièrement différente de celle du pays où l'on est ne.

— Le mot *acclimatement* se dit aussi au figuré. En changeant de climat, l'homme n'a pas seulement à redouter les modifications inévitables de sa constitution physique, il faut encore qu'il s'arme, qu'il se premunisse contre les nouvelles impressions que lui feront éprouver l'aspect des pays, ainsi que les mœurs, les lois, la religion des peuples chez lesquels il vient chercher asile: il lui faudra, en un mot, subir une sorte d'*acclimatement* moral. (Dict. pitt. d'Hist. nat.)

ACCLIMATER. v. a. 1re conj. (rad. *climat*; en gr., κλίμα). Accoutumer une personne, un animal, une plante, etc., à la temperature et aux influences d'un nouveau climat. Ce mot a été employé pour la première fois par l'abbé Raynal. Ce n'est qu'à force de soins qu'on *acclimate* dans le nord de l'Europe les races de brebis espagnoles. (Acad.) Il faut du temps pour *acclimater* une plante étrangère. (Id.) Lorsqu'il est possible d'*acclimater* dans un pays nouveau certaines espèces animales, il s'opère dans les races des changements durables, qui mettent leur organisation en harmonie avec les climats où elles sont destinees à vivre. (Roulin.) On commence à *acclimater* nos soldats dans l'Afrique. (Raym.)

— S'ACCLIMATER. v. pron. Se faire, s'habituer à un nouveau climat. Les peuples du Nord *s'acclimatèrent* facilement dans l'Italie. (Raym.) On n'a plus à craindre la fievre jaune lorsque, l'ayant eue ou non, on ne quitte plus les lieux où elle règne habituellement, après les avoir habites pendant deux ans, c'est-à-dire, après s'y être *acclimaté*. (Rochoux.) La vigne importée directement de France dans nos colonies des Antilles, a eu bien de la peine à s'y *acclimater*. (D'Orbigny.) Il résulte des observations de M. Roulin que les animaux domestiques transportes en Amérique lors de sa découverte ont fini par s'y *acclimater*. (Id.) Pourquoi M. Landais ne veut-il pas qu'on dise *acclimater* un homme, puisqu'il dit bien qu'un homme s'acclimate? Si le verbe pronominal *s'acclimater* s'applique à l'homme, aux animaux et aux plantes, *acclimater*, verbe actif, n'a pas une application moins étendue. On va même jusqu'à dire qu'il est difficile d'*acclimater* les cristaux dans les régions polaires.

— Fig. Se faire aux habitudes. J'aurai de la peine à m'*acclimater* dans cette famille.

ACCLINÉ, ÉE. adj. Zool. Qui est incliné, penché. On dit que les dents sont acclinées

chôire couvrent par le côté la côte correspondant des dents de l'autre mâchoire.

ACCOINÇON. s. m. Charp. Partie de charpente que l'on ajoute à un toit pour l'égaliser. || Au plur. *des accoinçons*.

AC-COINLU. (en turc, *mouton blanc*). Famille puissante qui regna sur l'Armenie-Mineure et la Mesopotamie. Elle avait succedé, en 1408, à la dynastie de Cara-Coinlu (*mouton noir*).

ACCOINTABLE. adj. des 2 g. Accessible, facile à approcher, à accointer. Ce mot n'a pas été conservé, quoique le substantif *accointance* et le verbe *accointer* soient encore reçus dans le style familier. Il se trouve dans nos vieux écrivains. Si estoient les capitaines d'Othen plus *accointables* et plus gracieux à traiter. (Amyot.)

A lui se tint un jouvencel
Accointable, très-gent et très-bel.
(*Rom. de la Rose.*)

ACCOINTANCE. s. f. Habitude, commerce, familiarité. Je ne veux point d'*accointance* avec lui. (Acad.) Je suis bien aise, en vérité, de cette honorable *accointance*. (Volt.)

Le bel esprit, au siècle de Marot,
Des grands seigneurs vous donnait l'*accoin-*
(Mme Deshoul.) [*tance.*

— Liaison entre deux personnes de différent sexe. Il a eu *accointance* avec cette femme. (Acad.)

— T. de palais. Se prend toujours en mauvaise part, pour Fréquentation illicite entre un homme et une femme.

— Anciennement, *accointance*, ainsi qu'on peut le voir dans les vieux prosateurs et les vieux poètes, signifiait Amabilité, gracieuseté, politesse, amitié. Il y avait des légats d'accointance, c'est-à-dire des ambassadeurs dont la mission n'avait d'autre motif que le désir d'entretenir l'amitié et la bonne intelligence entre deux souverains. Promis leur avoit de leur envoyer legatz d'*accointance*. (Triomph. des Neuf Preux.)

ACCOINTÉ, ÉE. part. pass. du v. Accointer. On l'employait autrefois substantivement pour Amant, parent, allié.

ACCOINTER. v. a. 1re conj. (en bass. lat. *accomitare*; d'autres veulent que ce soit *accognitare*). Aborder, entrer en liaison. Hanter quelqu'un, faire société avec lui. Il s'ingerait tous les jours de l'*accointer*. (Mart. d'Anv.) Personne ne le saluait ni *accointait*. (Mont.) Il appartient à un seul Socrate d'*accointer* la mort d'un visage ordinaire, s'en apprivoiser et s'en jouer. (Id.) L'Academie n'admet point *accointer*, v. actif, qu'elle avait admis dans son édit. de 1798; mais elle admet *s'accointer*, v. pron., et elle ajoute qu'il est familier. L'Académie a raison dans sa remarque; seulement elle a tort de passer sous silence la signification active d'*accointer*. Ce verbe signifiait anciennement, Approcher, aborder, faire connaissance, se familiariser, avoir commerce, associer, faire part, communiquer, se battre, apercevoir, parer, orner, arranger, disposer. Pris pronominalement, comme l'indique l'Academie, il veut dire Se lier intimement, familièrement avec quelqu'un; il aurait fallu ajouter que souvent il se prend en mauvaise part, surtout lorsqu'il s'agit des accointances de sexe à sexe.

ACCOLA. s. m. Ichthyol. Nom donné à Malte à une espèce de scombre, plus petit que le thon ordinaire; on croit que c'est le même que le thon blanc des Français.

ACCOLADE. s. f. (du lat. *ad collum*, au cou; d'où est venu le bas latin *adcoluta*, accolee). Action de se jeter au cou; embrassement. Donner l'*accolade* à un officier après l'avoir fait reconnaitre. (Acad.) || Au plur. *des accolades*. Les amis qui ont ete longtemps sans se voir se font mille embrassades et *accolades*. (Trev.)

— T. de chev. Cerémonie usitee dans la réception d'un chevalier, et qui consistait à l'embrasser en lui passant les deux bras autour du cou; on lui frappait aussi un coup de plat d'epée sur l'une et l'autre epaule, en forme de croix et en prononçant quelques mots sacramentels. || Donner ou recevoir l'accolade est synonyme de Donner ou recevoir la chevalerie. On lit dans Gregoire de Tours, que, même avant l'institution de la chevalerie, les rois de France accordaient aux personnages qu'ils voulaient distinguer une faveur analogue: ils les embrassaient sur la joue gauche et leur remettaient en même temps le baudrier et la ceinture doree. Bayard donna l'*accolade* à François Ier. Il tira son épee pour lui donner l'*accolade*. (Raym.) || De là est venue l'expression ironique: *Donner l'accolade*, pour, Frapper de son epee. Il lui donna de son epée une telle *accolade*, que jamais l'autre ne s'en releva depuis. (Scarron.) Les receptions de chevaliers de l'ordre de Saint-Louis et celles qui consacraient la promotion des officiers des troupes françaises, participaient encore des formes de l'accolade; cette dernière reception, bornée aujourd'hui au baiser, est donnée après la fermeture du ban. Ganeau suppose qu'il a existé en Angleterre une *chevalerie d'accolade*, des *chevaliers de l'accolade*, et qu'ils avaient seuls le droit de porter l'epée dorce, les éperons d'or; mais ce titre temoigne seulement que pour avoir droit à se parer de ces distinctions, il fallait avoir subi les cérémonies de la reception des chevaliers.

tion, on appelait *Accolade fraternelle* un baiser que le president d'un corps constitué ou d'une société patriotique accordait à quelqu'un en signe de fraternite ou d'amitié.

— De nos jours, l'accolade est la cérémonie par laquelle celui qui a reçu le brevet de la Légion-d'Honneur est admis à faire partie de cet ordre.

— Comm. Trait de plume qui, dans un compte, joint plusieurs articles pour n'en faire qu'un. Réunir plusieurs articles, plusieurs colonnes par une *accolade*. (Acad.)

— Mus. Trait tiré de haut en bas à la marge d'une partition, et par lequel on joint ensemble les portees de toutes les parties.

— Paleogr. Espèce de crochet ou de demi-cercle dans lequel sont quelquefois enfermés les mots ou fins de mots écrits au-dessous d'une ligne à l'extremite. On se sert aussi du mot *circonduction*.

— Impr. Signe formé d'une ou de deux lignes courbes servant à rapporter à un tout ses différentes parties ou à un genre ses espèces. Il y a l'accolade verticale, l'accolade horizontale, l'accolade brisee.

— T. de rôtisseur. Se dit de deux lapereaux servis ensemble. On nous servit une *accolade* de lapereaux. (Acad.)

ACCOLADÉ, ÉE. part. pass. du v. Accolader.

ACCOLADER. v. a. 1re conj. Embrasser, donner l'accolade.

— Imp. et comm. Joindre par une accolade plusieurs objets destines à former un tout, ou ayant entre eux des rapports d'analogie.

— S'ACCOLADER. v. pr. S'embrasser, se donner mutuellement l'accolade. Ce mot est nouveau et usité en langue militaire. Il se dit lorsque des officiers ou soldats sont admis dans l'ordre royal de la Légion-d'Honneur; ou encore lorsqu'ils montent en grade et sont reconnus publiquement à la tête de leur compagnie ou de leur regiment.

ACCOLAGE. s. m. Agr. et hortic. Opération qui consiste à fixer à des echalas ou à des espaliers les sarments de la vigne ou les branches des arbres fruitiers pour les distribuer d'une manière favorable à la maturité des fruits. Dans le Languedoc et dans la plus grande partie du midi de la France, l'accolage n'est pas employe pour les vignobles. || Au plur. *des accolages*.

ACCOLÉ, ÉE. part. pass. du v. Accoler. Il s'emploie comme adjectif, et signifie Joint ensemble, reuni. Deux articles accolés dans un compte. Deux personnes accolees. Deux noms accolés dans un même discours. Ce fut un étonnement général que de voir ces deux noms *accolés* ensemble. (Saint-Simon.) Il se prend aussi adjectivement et se dit, en T. de blas.: 1° des animaux qui ont des colliers ou des couronnes passées au cou; 2° des choses entortillées à d'autres, comme d'un serpent à un arbre, etc.; de deux écus qui sont joints ensemble et attaches par les côtes; 4° des fusees, des losanges et des macles qui se touchent par leurs angles, sans remplir l'écu. De Nagu de Varennes en Beaujolais; d'azur à trois fusées *accolées* d'argent. (Dict. de la Nobl.) On voit les écus de France et de Navarre *accolés* sous une même couronne depuis Henri IV. (Trev.) Les femmes *accolent* leurs écus à ceux de leurs maris. (Id.)

ACCOLÉE. s. f. Vieux mot inusité, dit M. Landais, auquel Boiste donne le sens d'*accolade*. D'après cela, il semblerait que ce mot est de l'invention de Boiste. Mais si M. Landais s'était donné la peine d'ouvrir nos vieux glossaires, il y aurait vu qu'anciennement on disait *accol, accolée, accolement, accolerye, akolee, cacolee, colade, colee, kolee*, mots dérivés du latin *ad collum*, d'où est venu le bas latin *adcolata*, qui a servi à former le mot *accolade*. On trouve le mot *accolee* dans la description d'une réception que preside Charlemagne et que nous a transmise l'auteur de *Guillaume au court nes*. Au soufflet de confirmation succeda l'accolée ou trois coups donnes sur le col ou avec le plat de l'épée, en l'honneur de Dieu, de St. Michel et de St. Georges.

ACCOLEMENT. s. m. Archit. Espace de terrain ordinairement large d'une toise, entre les fosses d'un chemin et les bordures du pavé auquel il sert d'encaissement en se trouvant de niveau avec lui.

ACCOLER. v. a. 1re conj. (en basse lat. *adcolare*; formé de la prép. *ad*, et de *collum*, cou). Se jeter au cou de quelqu'un pour l'embrasser. À la première vue il s'en vint m'*accoler*. (Montfl.) Se dit en riant, d'un ton tout à fait badin, et peu usité, selon la remarque de l'Academie. Conçoit-on, après cela, que M. Landais dise: *Accoler*, dans le sens d'embrasser quelqu'un, est peu usite, quoique l'Academie lui ait conservé cette acception. Pourquoi ne dites-vous pas la verite, monsieur Landais? || Accoler signifiait anciennement saisir au col, contenir, renfermer, frapper sur le col. Il se disait au propre d'un manteau qui serrait le cou avec une agrafe. Paludament *accolant* à un large fermail d'or. (Rom. d'Alector.) On a dit dans le même sens: Furent *accolés* d'un baudrier militaire. On a dit ensuite au fig. Accoler, serrer avec les bras, embrasser. Il monta sur son cheval, prit son glaive en sa main et *accola* son escu. (Hist. de du Guescl.)

temoins.

— Syn. de Faire figurer à côté l'un de l'autre. *Accoler* deux personnes, deux noms dans un même discours. (Acad.) Je ne suis point content de me voir *accolé* dans votre recit avec un tel. (Id.)

Accoler quelqu'un. Le saisir au col, l'apprehender au corps, en lang. de police

— *Accoler la cuisse, accoler la botte à quelqu'un*. Lui embrasser la cuisse, la botte, en signe de soumission profonde et d'infériorité. Cette locution peut avoir été bonne autrefois; mais aujourd'hui la locution ne vaut plus rien, et la chose ne serait plus faisable.

— Agric. Relever la vigne et la lier à l'échalas.

— Hortic. Attacher les arbres en espaliers à des treillages pour leur donner de la grâce et procurer de l'air aux fruits.

— Comm. Reunir, comprendre dans une seule supputation deux ou plusieurs articles de compte.

— Archit. Entrelacer autour d'une colonne, par exemple, des branches de palmier, de laurier ou de feuilles de vigne. On accole ces branches, ces feuillages, surtout aux colonnes torses.

— Art culin. Joindre deux lapereaux ensemble pour en servir une accolade.

— Charp. Joindre des pièces de bois, sans assemblage, pour les fortifier les unes par les autres et leur donner la force nécessaire.

— Blas. Se dit des ecus qui se joignent par les côtés. Accoler les écussons de France et de Navarre. Il se dit aussi des colliers de chevalerie qui environnent l'ecu; des macles, losanges, fusées, etc., qui se touchent par leurs angles sans remplir l'ecu.

— S'ACCOLER. v. pron. S'embrasser mutuellement en se jetant les bras autour du cou. Ces deux amis *s'accolent* toutes les fois qu'ils se rencontrent. (Trév.) Ils *s'accolèrent* avec une grande familiarité. (Acad.) || S'entrelacer, en parlant des choses. Autour des colonnes du baldaquin de Saint-Pierre, à Rome, on voit des rinceaux de pampres ou d'autres feuillages *s'accoler* à leur fût. (Quatrem. de Quincy.) La vigne et le houblon, le lierre et le chèvrefeuille *s'accolent* d'eux-mêmes. (Dict. d'agr.)

ACCOLLÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *ad*, à; *colla* colle). Il se dit, en hist. nat. et surtout en botanique, d'une partie qui est collee ou soudée avec une autre, et qui croit avec elle.

ACCOLTI. Nom d'une famille toscane, dont plusieurs membres sont celebres.

— ACCOLTI (Benoît). Jurisconsulte et historien, ne à Oresso, en 1415, publia l'histoire de la première croisade; mourut en 1466.

— ACCOLTI (François). Frère de Benoît, né en 1418, mort en 1483; premier jurisconsulte de son siècle; traducteur de saint Jean Chrysostome.

ACCOLURE. s. f. Agric. et hortic. Lien de paille, d'osier ou de toute autre nature dont on se sert pour relever et attacher aux echalas les ceps de vigne, pour donner de la grâce aux arbres en espaliers et de l'air aux fruits.

— Arts et met. Assemblage des premières mises de bûches d'un train à flotter.

— Libr. Ligature dans la reliure d'un livre.

— Il est aussi synonyme d'Accolage, et signifie alors l'action d'accoler.

ACCOMACK. Géogr. Comté de Virginie, dont le chef-lieu est Drummond; 84 kil. de long sur 16 de large; 15,996 hab.

ACCOMBANT, E. adj. (en lat. *accumbans*, couché; d'*accumbere*, se coucher sur). Bot. Candolle donne cette épithète à la radicule, quand elle est couchee sur le bord des cotylédons; et aux cotyledons, lorsqu'ils sont appliqués de telle manière que la radicule redressée correspond à la fente qui la separe, ainsi que cela a lieu dans diverses crucifères.

ACCOMMETTRE. v. a. (ét. lat., *ad*, vers; *cum*, avec; *mittere*, envoyer). Opposer l'un à l'autre. Se disait spécialement des chiens que l'on animait, que l'on excitait les uns contre les autres. Inusité.

ACCOMMIS, SE. part. pass. du v. Accommettre.

ACCOMMODABLE. adj. des 2 g. (étym., V ACCOMMODER). Qui peut s'arranger, s'accommoder. Se disait autrefois de toutes les acceptions du verbe Accommoder; ne se dit plus aujourd'hui que des affaires, des procès, des querelles qui peuvent se terminer à l'amiable, se pacifier. Cette querelle est venue de rien, elle est *accommodable*. (Trev.) Les differends en matière de religion ne sont guère *accommodables*. (Id.)

ACCOMMODAGE. s. m. (étym., V. ACCOMMODER). Art culin. Apprêt des viandes. Quand on porte de la viande au cabaret, il faut en payer l'*accommodage*. (Trév.) Il faut en payer l'*accommodage*. (Acad.)

— T. de coiff. Se dit du travail de ceux qui arrangent les cheveux. L'*accommodage* d'une perruque. (Acad.) Payer l'*accommodage* de sa perruque. (Trev.)

ACCOMMODANT, E. adj. (en lat. *accommodans*). Facile, complaisant, voulant ce que les autres veulent. Aise à traiter. C'est un homme *accommodant*, d'un esprit fort *accommodant*. (Acad.) Votre humeur si egale, si sociable et si *accommodante* me charme. (Coste.)

à d'autres personnes à consulter, qui sont plus *accommodantes*. (Molière.) Un chef d'entreprise, si un de ses employes elève trop haut ses prétentions, est assuré d'en trouver un autre plus *accommodant*. (Say.) || Laveaux se trompe en avançant qu'il suit toujours son substantif, car rien n'empêcherait de dire, d'*accommodante* humeur, en plaçant l'adjectif avant le nom.

— Il s'emploie aussi comme substantif, bien qu'aucun dictionnaire n'en fasse mention. La Fontaine n'a-t-il pas dit: Les plus *accommodants*, ce sont les plus habiles?

ACCOMMODATION. s. f. (pr. *a-ko-mo-da-ci-on*; en lat. *accommodatio*). Ce mot, qui anciennement signifiait Accommodement, arran-

sement, prêt gratuit, n'est resté dans la langue que comme terme de philosophie et de théologie.

— En philosophie, Accommodation est synonyme de Déduction, d'appropriation. On connaît par accommodation, c'est-à-dire, on connaît une chose par l'idée d'une autre chose.

— Théol. Ce mot résume tout un système d'interprétation des livres saints, système qui date de loin, et duquel il est résulté, dans le siècle dernier, de violentes controverses entre les catholiques et les rationalistes. Ceux-ci prétendent que Jésus-Christ et ses apôtres ne se sont pas toujours expliqués clairement sur quelques points d'une discussion dangereuse, afin d'éviter les attaques auxquelles aurait pu les exposer cette discussion même, et qu'ils ont professé parfois une doctrine moins élevée, moins céleste que la leur, mais plus propre à frapper les esprits grossiers de leurs contemporains. C'est là, selon les rationalistes, le système d'accommodation. Pour eux l'Écriture sacrée n'est plus qu'une source où l'on va puiser chacun selon ses propres lumières; dès lors on ne s'accommode plus à l'Évangile; c'est l'Évangile qu'on fait descendre jusqu'à soi. Les catholiques repoussent énergiquement cette doctrine destructive de la foi et de la vérité religieuses; ils admettent un système d'accommodation, celui qui consiste à tenir compte de l'état et des besoins des hommes qui sont autour de nous, qui nous écoutent. Mais ils nient que ni Jésus-Christ ni ses apôtres aient jamais altéré en rien le fond des préceptes et des dogmes. Ces préceptes et ces dogmes ont au contraire pour caractère ineffaçable et divin d'être en parfaite conformité avec l'esprit et le cœur humains. La loi de Jésus-Christ est universelle; son accommodation est universelle aussi; les lois humaines sont locales; leur accommodation n'est que de quelques lieux.

ACCOMMODÉ, ÉE. adj. et part. pass. (en lat. *accommodatus*. Arrangé, ajusté, approprié. Il faut, monsieur, que l'air soit *accommodé* aux paroles. (Mol.) Des pensées familières *accommodées* au simple peuple. (La Bruy.)

Ces soins si prévoyants, et cet art merveilleux,
Accommodés aux temps, appropriés aux lieux.
(Delille.)

— Terminé à l'amiable. La querelle de vos parents et de Julie vient d'être *accommodée*; et les conditions de cet accord, c'est le mariage de vous et d'elle. (Mol.)

— Se dit de quelqu'un qui est en désordre, en mauvais état. Vous voilà *accommodé* d'une étrange manière. (Acad.) Il est tout couvert de boue, le voilà bien *accommodé!* (Id.)

— Maltraité. Le pauvre Grégorio fut *accommodé* de toutes pièces. (Le Sage.)

Des maris. . . . .
Qui sont *accommodés* chez eux de toutes pièces.
(Le Sage.)

— Art culin. Apprêté, assaisonné. Une viande bien ou mal accommodée. Le vendredi on ajoutait à cette distribution du riz *accommodé* au miel ou au raisiné. (Chateaubr.) En Angleterre, les viandes, *accommodées* d'une manière succulente, composent le fond des repas. (Depp.)

— Fam. *Être accommodé des biens de la fortune*. Se dit par ellipse pour, Être accommodé sous le rapport des biens, etc., et signifie Être riche, être à son aise. Des gens peu accommodés des biens de la fortune. || Il se dit quelquefois d'une manière absolue dans le même sens. Un homme bien, mal accommodé. Omiss. des diction. C'est un gentilhomme qui est noble, posé, sage et fort *accommodé*. (Mol.)

Si l'homme *accommodé* n'aide le malheureux,
Ils s'en trouveront mal tous deux.
(Perrault.)

— *Être mal accommodé*. Être mal coiffé, mal frisé. Ce sens vieillit.

— Il s'est pris dans le sens de, Réparé, raccommodé.

Mais vous emploiriez mieux la fin de la journée,
Votre chaise à présent doit être *accommodée*.
(Regnard.)

ACCOMMODEMENT. s. m. Accord, traité pour terminer un procès à l'amiable; conclusion pacifique d'une affaire. Un excellent accommodement. Un mauvais accommodement. Un accommodement à l'amiable. Un accommodement raisonnable. Proposer un accommodement. Être en voie d'accommodement. Trouver un bon accommodement. En venir à un accommodement. Faire un accommodement. Entrer en accommodement. S'entremettre de l'accommodement. Ne pas vouloir d'accommodement. Ne vouloir entendre à aucun accommodement. [illegible] Rompre un accommodement. Un mauvais *accommodement* vaut mieux qu'un bon procès. (Prov.) Cet *accommodement* fut fait en présence d'un grand nombre de personnes. (Pasc.) Je l'ai vu dans les *accommodements* calmer les esprits aigris. (Boss.) Combien de fois par des *accommodements* raisonnables a-t-il arrêté le cours de ces divisions? (Fléch.) Il paraissait disposé à un *accommodement* raisonnable. (Volt.) Ménager un *accommodement* entre le czar et la Suède. (Id.) On écouta des propositions d'*accommodement*. (Id.) On a parlé de paix et d'*accommodement*. (Boil.)

— Se dit aussi des moyens, des expédients qu'on imagine, qu'on trouve pour concilier les esprits et terminer les affaires. Il y aurait pour cette affaire un *accommodement*, s'ils étaient raisonnables. (Acad.) J'y ai trouvé un *accommodement*. (Id.) Il est avec le ciel des *accommodements*. (Mol.)

— Se disait des ajustements, arrangements, embellissements que l'on fait dans une maison pour la rendre plus agréable. Je ne louerai point votre maison que vous n'y ayez fait tels et tels *accommodements*. (Trév.) Il faudra bien des *accommodements* dans cette maison. (Acad.) Ce sens a vieilli.

— T. de peint. Se dit de la manière dont les draperies et les ajustements sont choisis, assortis et disposés.

ACCOMMODER. v. a. 1re conj. (en lat. *accommodare; ad*, à, vers; *commodare*, arranger, ajuster; rad. *commodum*, avantage). Être commode, convenir. Cela m'accommoderait assez. Ils ont leurs richesses à un titre onéreux qui ne nous *accommoderait* pas. (La Bruy.) Les hommes ne jugent des vices et des vertus que sur ce qui les choque ou les *accommode*. (Fén.)

— Mettre d'accord deux ou plusieurs personnes. Ils étaient près de se battre, on les a *accommodés*. (Acad.) Il faut qu'un arbitre choisi par les parties vous *accommode*. (Fén.)

— Terminer à l'amiable. Ce n'est que par votre intervention que l'on peut *accommoder* ce différend. (Raym.) Fénelon *accommodait* les procès à ses dépens, et ramenait ainsi la paix dans toutes les familles. (Maury.)

— Conformer, ajuster, proportionner. Accommoder sa dépense à son revenu. Les courtisans savent *accommoder* leur goût, leur humeur, leurs discours à ce qui plaît au prince. (Acad.) *Accommoder* les choses à l'inconstance de nos caprices. (Pascal.) La maison de ses pères qu'il avait *accommodée* peu à peu à sa fortune présente. (Boileau.) Ces digressions politiques qu'on *accommode* au sujet avec art. (Fléch.)

— Concilier deux choses qui semblent se contrarier. Se prend presque toujours en mauvaise part. Accommoder une loi avec une autre. Accommoder la dévotion avec la coquetterie. *Accommoder* la religion avec les plaisirs. (Fléch.) Il y a certains intérêts délicats et certaines ambitions spirituelles que les dévots ne savent que trop *accommoder* avec la vertu. (Id.)

— Ranger, ajuster, mettre en bon état, en bon ordre, etc. Il a bien *accommodé* son jardin, sa maison, ce canal, cette fontaine, cette allée, etc. (Acad.) Vous avez bien *accommodé* votre cabinet. (Id.)

— Ironiq. et famil. Maltraiter. Il l'a bien accommodé. Je l'accommoderai comme il faut. Ah! si vous aviez vu comme je l'ai *accommodé!* (Mol.) || *Accommoder quelqu'un de toutes pièces*. L'accommoder d'importance.

— Traiter avec quelqu'un d'une chose lui abandonner une chose qui lui convient, par suite d'une convention, d'un marché. Si vous voulez m'*accommoder* de cette terre, je l'achèterai. (Trév.) Je vous *accommoderai* de cette pièce de terre, si vous voulez y mettre le prix. (Raym.) || On le dit, dans le même sens, sans régime indirect. Si cette étoffe vous convient, je pourrai vous *accommoder*. (Raym.)

— Apprêter, assaisonner. Comment *accommodera-t-on* cette viande? (Acad.) A quelle sauce l'*accommodera-t-on*? (Id.) Ce cuisinier *accommode* fort bien le poisson. (Id.)

— Bien traiter, bien servir, bien loger. Se dit d'un aubergiste, d'un traiteur qui a soin de ses hôtes.

— T. de coiffeur. Coiffer, arranger les cheveux. Sens vieilli.

— s'accommoder. v. pron. Prendre ses aises. Voyez comme cet homme s'*accommode*. (Trév.) || S'emparer d'une chose avec trop de liberté, trop de familiarité, trop de hardiesse. Vraiment cet homme s'*accommode* de tout ce qu'il trouve. (Id.)

— Se terminer à l'amiable. Un procès, une querelle, un différend s'accommodent.

— Se mettre d'accord. Les théologiens grecs ne se seraient jamais *accommodés* qu'à la fin du monde. (Montesq.) La France n'ayant plus l'Angleterre pour ennemie, força bientôt les autres puissances à s'*accommoder*. (Volt.)

— Pris absolument pour, Se parer, faire sa toilette. Cette femme est toujours deux heures à s'*accommoder*. (Acad.)

— *S'accommoder à*. Être facile dans la négociation, dans la manière de vivre. Il y a plaisir à traiter avec cet homme-là; il est d'un esprit aisé, d'une humeur agréable, il s'*accommode* à tout. (Acad.)

— *S'accommoder à*. Dans le sens de, Se plier, [illegible] aux volontés, à la capacité des personnes, à la force des circonstances. La science d'un homme sage est de s'*accommoder* au temps. (Legend.) Aux usages reçus il faut qu'on *s'accommode*. (Boil.) A ses moindres désirs il sait s'*accommoder*. (Rac.)

— *S'accommoder à*. Convenir. Les soupirs et les langueurs ne s'*accommodent* point à la fierté d'un héros. (Fonten.)

— *S'accommoder*. Se mettre soi-même en piteux état. Bon Dieu! comme il s'est *accommodé!* (D'Ablanc.) En parlant d'un homme en désordre, en mauvais état, ivre, on dit qu'*il s'est accommodé de la belle manière!*

— *S'accommoder de*. Trouver une chose commode, bonne ou du moins ne pas la trouver mauvaise, et s'en servir volontiers. Je ne m'*accommode* point de la solitude, ce genre de vie est trop ennuyeux. (Trév.) Le P. Malebranche pensait trop subtilement pour s'*accommoder* de pensées naturelles. (La Bruy.) Socrate s'*accommodait* de l'innocente joie des festins. (Scud.) Heureux celui qui sait s'*accommoder* de tout! la vie lui est facile, et il la rend de même à ceux qui l'approchent. (Suard.) || En ce sens, *s'accommoder* se dit des personnes. Cet homme ne s'*accommode* pas de toutes sortes de personnes. (Acad.) Je m'*accommode* bien de ce valet. (Id.) Nous nous *accommodons* à toutes sortes de personnes. (Pasc.) *S'accommodant* à tous, et ne se préférant à personne. (Fléch.) Ne vaut-il pas mieux s'*accommoder* aux hommes tels qu'ils sont, que de vouloir les haïr jusqu'à ce qu'ils *s'accommodent* à nous? (Fén.)

— Locut. prov. *Quand on n'a pas de quoi s'accommoder, il faut s'accommoder de ce qu'on a.* || *On l'a accommodé tout de rôti*; on l'a fort maltraité. || *Accommodez-vous, le pays est large*. Se dit pour se moquer d'un homme qui prend ses commodités sans beaucoup de cérémonie.

ACCOMMODEUR. s. m. (ét., V. accommoder). Bayle, dans ses lettres, appelle *accommodeurs de religion* ceux qui voudraient réunir les diverses communions chrétiennes. Omission des dictionnaires.

ACCOMPAGNAGE. s. m. (pr. *a-kon-pa-gnia-ge*). Fabr. Trame fine dont on garnit le fond d'une étoffe brochée d'or, pour empêcher que ce fond ne paraisse à travers la dorure.

ACCOMPAGNATEUR, TRICE. s. Musiq. Celui ou celle qui soutient et relève avec la voix ou avec quelque instrument la partie principale d'un morceau de musique exécuté par une voix ou par un instrument. Bon accompagnateur. Mauvais accompagnateur. Excellent, médiocre accompagnateur, etc. Je chantais passablement, mais j'avais au clavecin le plus misérable *accompagnateur*. (Mme de Sév.)

— Fig. Il signifie aussi Complice, associé. Pourquoi le crime trouve-t-il plutôt un *accompagnateur* que la vertu elle-même? (Nicole.) Omission de M. Landais et des dictionnaires.

ACCOMPAGNÉ, ÉE. part. pass. du v. Accompagner. Il s'emploie comme adjectif. Auguste défendit aux jeunes gens de l'un et de l'autre sexe d'assister à aucune cérémonie nocturne, s'ils n'étaient *accompagnés* d'un parent plus âgé. (Montesq.) On la prendrait pour la riante Vénus qui est *accompagnée* des Grâces. (Fén.) De ses plus braves chefs qu'elle entre *accompagnée*. (Rac.) Une pluie *accompagnée* de coups de foudre. (Boss.)

— Il s'emploie dans le même sens au figuré. Il y a peu d'hommes dont l'esprit soit *accompagné* d'un goût sûr et d'une critique judicieuse. (La Bruy.) Leurs plaisirs sont *accompagnés* d'une certaine décence. (Barth.) La justice humaine est *accompagnée* du désespoir. (Chateaub.) Pourquoi les jouissances les plus délicieuses sont-elles *accompagnées* d'inquiétudes cruelles? (Buff.) L'été se montre *accompagné* des fièvres bilieuses. (Richerand.) Le ciel où elle se présente *accompagnée* de ses bonnes œuvres. (Fléch.) Bien des professions, quoique *accompagnées* de désagréments et de dangers, n'en sont dédommagées ni par la considération, ni par les gros salaires. (Say.)

— Enrichi, orné. La plupart des voyages en Terre-Sainte sont *accompagnés* de gravures et de vignettes. (Chateaub.)

— Musiq. Il signifie Soutenu par. Sans doute les anciens savaient chanter *accompagnés* d'instruments à l'unisson. (Brill. Sav.)

— accompagné par. Quand la personne dont nous sommes accompagnés nous est supérieure pour le rang ou la qualité, on dit mieux *accompagné par*, que *accompagné de*. Télémaque est *accompagné* par Minerve. (Fén.) Il était *accompagné* par tout ce qu'il y avait de plus grand et de plus distingué à la cour. Dans ces phrases, *par* est emphatique.

— Chasse. Se dit au cerf lorsque, pressé par les chiens, il se joint à d'autres cerfs, ou se mêle dans une horde ou troupe de bêtes pour donner le change. Alors on crie aux chiens: Il est *accompagné*, valets; il y va, il y est. (Dict. des chass.)

ACCOMPAGNEMENT. s. m. (ét. V. accompagner). Action de suivre, d'introduire, d'escorter par honneur dans certaines cérémonies. La coutume de voir les rois accompagnés de gardes, d'officiers, etc., fait que leur visage, quand il est seul et sans *accompagnement*, imprime dans leurs sujets le respect et la terreur. [illegible] ses ancêtres, et plusieurs princes furent désignés pour l'*accompagnement* du corps. (Acad.) Le maréchal de France qui était désigné pour l'*accompagnement* de l'ambassadeur, etc. (Id.)

— Se dit de ce qu'on regarde comme un accessoire obligé de certaines choses, soit pour la commodité, soit pour l'ornement. Cette chambre à coucher est belle; mais elle manque des *accompagnements* nécessaires. (Acad.) C'est confondre toutes les idées et tous les sentiments, et ôter à la vertu son plus bel *accompagnement*. (Bonald.)

— Archit. et peint. Se dit des objets de décoration qui relèvent un édifice, qui ajoutent à la vraisemblance d'un tableau.

— Chirur. Se dit, en parlant de la cataracte, d'une matière visqueuse blanchâtre qui entoure quelquefois le cristallin devenu opaque et qui reste quelquefois aussi après le déplacement ou l'extraction de la cataracte.

— Musiq. Se dit des mélodies ou parties accessoires et secondaires qui soutiennent et font ressortir davantage la mélodie principale ou sujet d'une composition de musique exécutée par une voix, ou par un instrument. L'*accompagnement* soutient la voix. (Acad.) Accompagnement obligé, brillant, bien écrit, trop chargé, sans effet, insignifiant, d'une grande pauvreté, d'une riche facture, etc. S'il s'agit d'un instrument à clavier, on distingue trois sortes d'accompagnement: l'*accompagnement plaqué* ou purement harmonique, usité seulement en France; l'*accompagnement figuré*, à la fois harmonique et mélodique, usité en Italie et en Allemagne; l'*accompagnement de la partition* ou l'*accompagnement traduit*, le plus complet des trois, mais aussi le plus difficile, et qui se pratique dans toute l'Europe. || On dit: *accompagnement de quatuor*, ou des seuls instruments à cordes, violons, altos, basses et contre-basses; *accompagnement d'harmonie*, c'est-à-dire des seuls instruments à vent; *accompagnement à grand orchestre*, auquel concourent tous les instruments.

— Blas. Se dit de ce qui est hors de l'écu et lui sert d'ornement, comme les supports, le cimier, les lambrequins, etc. Porter des armoiries avec ou sans accompagnement.

ACCOMPAGNER. v. a. 1re conj. (ét. celt., *com*, particule qui marque société; *bena*, char, charrue; *ir* ou *ire*, particule explétive; *combennire*, être avec un autre dans un char. Le *e* et le *b* se mettent souvent l'un pour l'autre. De *combennire* on a fait *compennire*. Du temps de Festus, on disait, en vieux gaulois, *combennones*, pour compagnons; ensuite on a dit *compennons, companons*, enfin *compagnons*. Par extension, *compagnons* s'est dit de tous ceux avec qui l'on se trouvait, dans quelque état que ce fût; de là sont venus les mots *compagnie*, *accompagner*. En vieux français, on disait *compaignie, accompaignier*. D'autres veulent que *accompagner* vienne du latin *compaganus*, qui est du même bourg, du même pays, et, par extension, qui fait route avec un autre pour ce bourg, pour ce pays, etc. D'autres, enfin, veulent que le radical d'accompagner soit *comes*, compagnon; *comitari*, servir de compagnon). Signifie Aller de compagnie avec quelqu'un. Virginie appela son frère et le pria de l'*accompagner*. (B. de St-P.) Ah! puisqu'un nouveau sort te touche, que tu cherches d'autres pays que ton pays natal, laisse-moi t'*accompagner* sur le vaisseau où tu pars. (Id.) Les siècles sortis de leurs tombeaux gothiques semblaient *accompagner* cette jeunesse avec leurs vieilles mœurs et leurs vieux souvenirs. (Chateaub.)

— Se dit, au fig., en bonne et en mauvaise part. La fortune l'accompagne. Le malheur l'accompagne. Les maux qui *accompagnent* la royauté. (Fén.) Les plus grands obstacles furent vaincus avec ce bonheur qui semble toujours *accompagner* la jeunesse d'un grand homme. (Thiers.) Les plaisirs et la joie l'*accompagnent* partout. (Mass.) Les vœux des gens de bien l'*accompagnent*. (D'Aguess.) Une révolution morale *accompagne* toujours une révolution physique. (B. de St-P.) Le respect *accompagne* toujours le véritable amour. (Beauch.) Le peu d'appareil dont la loi *accompagne* la cérémonie du mariage civil pourrait lui donner l'air d'une prostitution légale, si l'on n'y ajoutait la majesté des cérémonies religieuses. (Id.)

— Suivre par honneur. Conduire en cérémonie. Accompagner un ambassadeur à l'audience. On *accompagne* le Saint-Sacrement. (Trév.)

— Reconduire par honneur une personne dont on a reçu la visite. L'accompagner jusqu'à sa voiture. La noblesse *accompagnait* le gouverneur de la province. (Trév.) Ce prince est *accompagné* d'une suite nombreuse. (Acad.) Malgré mes efforts, il voulut m'*accompagner* jusqu'à la porte de la ville. (Jacquemont.)

— Escorter. Ce seigneur marche toujours suivi de six gentilshommes qui l'*accompagnent* partout. (Trév.) Il a des ennemis; il se fait toujours bien *accompagner*. (Acad.)

— Assortir, convenir à; et s'emploie ordinairement avec un adverbe de manière. Une garniture qui accompagne bien une robe. Une tapisserie qui accompagne bien des meubles. Des pavillons qui accompagnent bien le corps d'un logis. Une coiffure qui accompagne bien le visage. Un violon, une flûte, un piano, qui accompagnent bien la voix. Ses cheveux blonds tressés à double tresse, *accompagnaient* admirablement sa tête virginale. (B. de St-P.) Une [illegible] bien sa jupe de velours bleu. [illegible]

— Accompagner une chose d'une autre chose, c'est-à-dire, joindre, ajouter une chose à une autre. Il *accompagna* son présent d'une lettre fort polie. (Acad.) Tout ce qu'il dit, tout ce qu'il fait, il l'*accompagne* de tant de grâce. (Id.) || Se prend aussi en mauvaise part. Il *accompagna* ses remontrances de menaces. (Id.)

— Indust. manuf. Tramer des étoffes brochées d'or. V. accompagnage.

— Mus. Jouer sur un ou plusieurs instruments, ou chanter à une ou plusieurs voix les parties accessoires d'une composition musicale, pendant qu'un ou plusieurs autres instruments jouent, qu'une ou plusieurs voix chantent la partie ou les parties principales. Si

vous voulez chanter, je vous *accompagnerai* avec le violon, sur le piano. (Acad.) || Se dit absolument en ce sens : Il *accompagne* bien, il *accompagne* mal, il *accompagne* à livre ouvert. (Id.)

— Blas. V. ACCOMPAGNEMENT.

— S'ACCOMPAGNER. v. pron. Mener quelques gens avec soi pour quelque dessein. Se prend le plus souvent en mauvaise part. Il *s'accompagne* toujours de méchants garnements. (Acad.) Il *s'accompagna* de gens de main pour faire ce coup. (Id.) Et l'Académie ajoute avec raison que ce sens a vieilli.

— Mus. Être accompagné, soutenu par le son d'un instrument. Toutefois elle était encore joyeuse et répondait à ces préludes de l'orage par le son maigre et monotone du banza, instrument dont la danse du nègre *s'accompagne*. (R. de B.) || S'accompagner d'un instrument, du piano, de la harpe, etc. Corinne, en *s'accompagnant* de sa lyre, chanta les merveilles de la création. (Mme de Staël.) || Se dit aussi absolument. S'accompagner en chantant.

ACCOMPLI, IE. adj. et part. pass. du v. Accomplir (en lat. *completus*). Achevé, fini, révolu. Il ne faut pas vingt années *accomplies* pour voir changer les hommes d'opinion sur les choses. (La Bruy.) Lise a quarante ans *accomplis*, mais les années pour elle ont moins de douze mois. (Id.) Les temps sont *accomplis*, princesse, il faut parler. (Rac.)

— Effectué, exécuté, réalisé. L'autorité de l'Ecriture, dont on avait vu les prédictions si visiblement *accomplies* en tant de rencontres, était grande dans tout l'Orient. (Boss.) Mes souhaits vont être *accomplis*. (J.-J. Rouss.) Son devoir est *accompli*. (Villem.) Je vois la religion chrétienne où je trouve des prophéties *accomplies*. (Pasc.) Oh! si j'avais pu prévoir alors que toutes ces promesses seraient *accomplies*. (X. de Maistre.)

Faut-il, Abner, faut-il vous rappeler le cours
Des prodiges fameux *accomplis* en nos jours?
(RACINE.)

— Parfait, qui a toutes les qualités désirables en son genre. Il se prend en bonne et en mauvaise part, et se dit des personnes et des choses. Un jeune homme accompli. Une femme accomplie. Un orateur accompli. Un scélérat accompli. Il est d'une sottise accomplie. Homère est un des plus grands génies qui aient existé jamais; Virgile est un des plus *accomplis*. (Trublet.) Voit-on sous le ciel un prince plus *accompli*? (Corn.) Marie Stuart était douée d'une beauté *accomplie*. (Lacretelle.) Nous laisserons les sciences dans un état plus *accompli*. (Pasc.)

Je prétends qu'il soit fait comme on n'en trouve [point,
Qu'il soit posé, discret, *accompli* de tout point.
(REGNARD.)

— Il régit toujours la préposition *par*. Le sacrifice a duré toute sa vie et a été *accompli* par sa mort. (Pasc.)

— Syn. comp. ACCOMPLI. PARFAIT. Être *parfait*, c'est avoir toutes les qualités requises. Etre *accompli*, c'est avoir ces qualités au suprême degré. Un tout est *parfait*, lorsque toutes ses parties sont régulières, exactes, accordées les unes avec les autres. Un tout est *accompli*, lorsqu'il est fini et travaillé dans ses plus petits détails et avec un si grand soin, qu'il n'en comporte pas davantage. Un homme *parfait* réunit toutes les perfections qu'il peut avoir; un homme *accompli* réunit toutes celles qu'il faut avoir.

ACCOMPLIR. v. a. 2e conj. (ét. lat. *ad* ou *ac*, part. augmentative, et *complere*, remplir). Achever entièrement. Tu ne fais qu'*accomplir* l'ouvrage que j'ai commencé. (Boss.) Elle n'a plus pensé qu'à *accomplir* son temps de pénitence. (Fléch.) Pour *accomplir* cette course. (La Bruy.) Le vieillard mourut après avoir *accompli* un siècle: sa vertu antique, cultivée si longtemps sur la terre, s'épanouit aux rayons de l'éternité. (Chateaub.) Ainsi, les corps célestes *accomplissent* leurs révolutions dans une admirable unité. (Id.) Je suis près de passer du temps à l'éternité, avant que l'aiguille de l'heure ait *accompli* son tour. (Mme de Staël.)

— Remplir, exécuter, obéir, se soumettre. Accomplir les commandements de Dieu. Accomplir la volonté de Dieu. Accomplir ses bonnes résolutions. Accomplir une tâche. Accomplir la loi. Accomplir ses premiers desseins. Accomplir de grands ouvrages. Accomplir une formalité. Accomplir sa parole. Accomplir ses promesses. Accomplir ses menaces. Faire des promesses et ne pas les *accomplir* peut être d'un homme habile, mais ce n'est

Cymodocée descend à terre, portée sur les épaules des matelots, et à l'instant même elle *accomplit* son vœu. (Chateaub.) Cependant vous pouvez *accomplir* vos souhaits. (Corn.) As-tu bien *accompli* les ordres de ton roi? (Lemonnier.)

— Réaliser, effectuer. La maison de David a *accompli* sa destinée. (Boss.) Dieu qui s'est montré si fidèle en *accomplissant* ce qui regarde le siècle présent, ne le sera pas moins à *accomplir* ce qui regarde le siècle futur. (Id.)

— S'ACCOMPLIR. v. pron. S'exécuter, s'effectuer, se réaliser. Tout ce que cet apôtre avait prédit s'est *accompli* de point en point. (Boss.) Que la volonté du Seigneur *s'accomplisse*. (Fléch.) Que vos vœux et les nôtres *s'accomplissent*. (Mass.) Il importe à tout être qui pense, de savoir par quel artifice il vit et marche du berceau à la mort, et comment *s'accomplissent* ses actions. (Adelon.)

— On dit dans le même sens, avec ellipse du pronom: Il faut laisser *accomplir* le destin. (Napol.) Omiss. des dictionnaires.

— Devenir parfait. Cette personne s'accomplit tous les jours. Cet enfant s'accomplit comme un ange. Comme il s'est accompli en peu de temps!

— Teint. *Accomplir la cuve*, etc. Mettre dans la cuve un nouveau brevet.

ACCOMPLISSEMENT. s. m. (en lat. *complementum, completio*). Entière exécution, réalisation d'une chose projetée, achèvement, perfectionnement; réalisation d'une chose promise, ou souhaitée. L'accomplissement d'un vœu, d'un serment, d'un désir, d'une espérance. En ce sens, il se prend toujours en bonne part. Voyez un heureux, et quelle sérénité l'*accomplissement* de ses désirs répand sur son visage! (La Bruy.) Leur sacrifice a reçu son *accomplissement*. (Pasc.) Ne trouvant aucune résistance dans l'*accomplissement* de leurs volontés. (Fléch.) Les principaux instruments dont Dieu se servit pour l'*accomplissement* de ses desseins. (Mass.) Le plaisir que fait naître la vertu ou l'*accomplissement* d'un devoir a lieu chez tous les hommes, en tout lieu, à toute heure. (Parisot.)

— Théol. cathol. Se dit spécialement des prophéties qui s'accomplissent de deux manières; *directement*, selon le sens littéral; et *par accommodation*, selon le sens figuré. L'*accomplissement* des prophéties dans la personne du Sauveur montre assez clairement qu'il était le Messie. (L'ab. Mallet.) Tout ce peuple admira l'*accomplissement* de l'oracle de Jérémie. (Boss.) Je vois l'*accomplissement* de cette parole du prophète. (Id.)

— Morale chrét. L'accomplissement de ses devoirs. L'accomplissement de la loi de Jésus-Christ. Les instructions de l'Eglise tendent à porter les fidèles à l'*accomplissement* de la loi de Dieu. (Port-R.)

— Se disait autrefois des personnes, dans le sens de, Perfection, civilité, politesse. Nous disons aujourd'hui encore dans le même sens: *une personne accomplie*.

ACCON. s. m. Mar. Sorte de chalan, ayant ordinairement la forme d'un carré long de 8 à 10 mètres, y compris 1 ou 2 mètres de saillie à chaque bout, 3 à 4 mètres de ban, et 1 mètre de creux. Les accons qui servent au chargement des bâtiments de commerce dans les Antilles, et à faire l'eau des vaisseaux de guerre, sont le plus souvent remorqués par des embarcations.

ACCORAGE. s. m. Action d'accorer. Système de moyens employés pour soutenir, pour étayer un objet quelconque.

— Mar. Ensemble des pièces de bois qui servent à maintenir un navire ou une embarcation d'aplomb, pour qu'on les répare.

ACCORD. s. m. (en celt. *accord; acc*, particule conjonctive, et *cord*, cœur, milieu, lien, paix; en basse lat. *accordium, accordum*, d'*accordare*). Bonne intelligence, union d'esprit, conformité de pensées, d'affections, de volonté. Ces deux amis vivent dans un parfait *accord*; le mari et la femme vivent dans un *accord* admirable. (Trév.) Puisse le même *accord* régner parmi les hommes! (L. Rac.) Un pays ne peut guère subsister lorsque l'*accord* ne règne plus entre les citoyens. (Marm.)

— ÊTRE D'ACCORD. Être du même avis, avoir la même conformité d'esprit, de volonté, de sentiments, vivre en bonne intelligence, en parlant des personnes. Les Tyriens sont parfaitement d'*accord* entre eux. (Fén.) Les auteurs profanes ne sont pas d'*accord* sur ce point. (Boss.) Sur l'argent, c'est tout dire, on est déjà d'*accord*. (Boil.) || Il peut être suivi de *que* ou de la préposition *de*. Les docteurs et les conciles sont d'*accord*, comme d'une vérité certaine, que la pénitence doit être, etc. (Pasc.) Ils sont d'*accord* avec les jésuites d'admettre une grâce suffisante. (Id.) || Être d'*accord*, se montrer d'accord avec soi-même. Être conséquent. Qu'en tout avec soi-même il se montre *d'accord*. (Boil.) || Il se dit aussi des choses, et signifie avoir de la convenance, des rapports, être en harmonie. Dans le chat, la forme du corps et le tempérament sont d'*accord* avec le naturel. (Buff.) Sans examiner si l'Iliade d'Homère est d'*accord* avec votre règle. (Volt.) La philosophie est sur ce point d'*accord* avec la foi. (Id.)

ser, être d'intelligence, seconder, et se dit des personnes et des choses. Licinius était d'*accord* avec Constantin. (Boss.) Les vents semblent être d'*accord* avec son zèle. (Fléch.) Êtes-vous d'*accord* tous deux pour me mettre à la gêne? (Rac.)

— PARAÎTRE, SEMBLER D'ACCORD. Se dit, avec ellipse du verbe *être*, pour, Concorder, être du même avis. Si tous les objets qui nous environnent paraissent d'*accord* avec notre corruption. (Mass.) Le sentiment d'Arnaud et des jansénistes semblait trop d'*accord* avec le pur calvinisme. (Volt.) On dit dans le même sens. Voilà la première fois que je vous vois d'*accord*. (Pasc.) || DEMEURER D'ACCORD. Convenir d'un fait, l'admettre, le reconnaître. Il s'emploie 1° avec *sur*. Idoménée ne pouvait demeurer d'*accord* sur ce que le fils d'Ulysse lui disait. (Fén.) 2° Avec *que*. Je demeure d'*accord* que tout le monde a des grâces suffisantes. (Pasc.) Ils ne demeurent pas d'*accord* que ces auteurs aient soutenu cette hérésie. (Id.) Tout le genre humain demeure d'*accord* qu'il n'y a rien de plus grand. (Boss.) 3° Avec *de*. Ne sommes-nous pas demeurés d'*accord* de ne point expliquer ce mot? (Pasc.)

De tout ce qu'il vous plaît je demeure d'*accord*.
Et vous avez raison, puisque vous êtes belle.
(DE LA SABLIÈRE.)

4° Avec *dont*. Il n'y a presque point de vérités dont nous demeurions toujours d'*accord*. (Pasc.) De tous nos défauts, celui dont nous demeurons le plus aisément d'*accord*, c'est la paresse. (La Rochef.)

— *Tomber d'accord*. Ne pas contester, ne pas vouloir contester une chose. On dit *tomber d'accord avec quelqu'un*, pour dire, Convenir avec lui; et simplement, *tomber d'accord*, pour, Avouer, convenir que. Je tombe d'*accord* que cela est ainsi. (Acad.) Je ne conteste point ce que vous dites, j'en tombe d'*accord*. (Id.) Cependant ces nations qui tombaient de si loin d'*accord* d'une lettre, d'un nom d'homme et d'une croyance, ne se connaissaient pas entre elles. (Ch. Nodier.)

— *Mettre d'accord*. Accorder, concilier. Voilà ce qui met d'*accord* Scipion et Annibal. (Fén.) Partout où le pouvoir tarde à mettre les lois d'*accord* avec les mœurs, les peuples aspirent à rétablir cette harmonie, c'est-à-dire à renverser ce qui l'empêche de s'établir. (Matter.)

— *D'un commun accord*. Locut. adv. Unanimement. Tous nos pères enseignent d'un commun *accord* que c'est une erreur. (Pasc.) C'est ce qu'enseignent d'un commun *accord* tous les saints docteurs. (Boss.)

— Par ellipse, on dit absolument, *D'accord*, pour, J'y consens, j'en conviens. Vous voulez que je m'éloigne, d'*accord*; mais qu'allez-vous devenir? (Mariv.)

Enfin, ce n'est point là ma valise. — *D'accord*;
Cependant à la vôtre elle ressemble fort.
(REGNARD.)

— Convention, alliance, transaction, pacte, accommodement. Faire un accord. Conclure un accord. Rompre un accord. Les vainqueurs firent divers *accords* et divers partages. (Boss.) L'*accord* conclu entre la France et l'Allemagne. (Fléch.) Et surtout évitez un dangereux *accord*. (Boil.) A tout *accord* forcé l'on a droit de manquer. (Fr. de Neufch.) Tout *accord* entre le mensonge et la vérité se fait toujours aux dépens de la vérité même. (Mass.)

— Symétrie, convenance, proportion, harmonie, juste rapport de plusieurs choses ensemble. Si vous n'admettez pas un créateur intelligent, comment expliquerez-vous cet *accord* merveilleux qui règne entre toutes les parties de l'univers? (Fén.)

Entre la brute et l'homme, entre l'homme et la [plante,
Et la terre et le ciel, et l'esprit et le corps,
Elle (l'imagination) cherche et saisit d'ingénieux [*accords*.
(DELILLE.)

— Il signifie aussi Réconciliation, raccommodement entre des personnes qui étaient mal ensemble. Un *accord* doit se faire sans tant d'exactitude et de précaution; on le rend plus assuré. (De Roch.)

— Signifiait aussi anciennement Avis, opinion, décision, jugement, désir, volonté, droit seigneurial sur un héritage.

— Ensemble avec lequel deux ou plusieurs personnes exécutent certains mouvements. Vous ne ramez point d'*accord*. (Acad.) Il y a beaucoup d'*accord*, il n'y a point d'*accord* dans leurs mouvements. (Id.)

— Gramm. Se dit des mots qui, à raison du rapport d'identité qu'ils ont entre eux, revêtent les mêmes accidents grammaticaux, qui sont les genres, les nombres et les personnes.

— Comm. Balance exacte entre les écritures, les livres. Les comptes sont d'accord.

— Peint. Ensemble parfait qui règne dans un tableau par le choix, la disposition, la nuance des couleurs et les effets artistement ménagés du clair-obscur.

— Mus. 1° Accord, au point de vue de l'harmonie, c'est l'union de deux ou plusieurs sons entendus à la fois et formant ensemble une harmonie régulière; l'*accord parfait* se compose de trois notes, *tonique, tierce, quinte*, ou *tonique-médiante*, dominante. C'est ce qu'on appelle *triade harmonique*. Le *faux accord* est celui dont les sons ne sont pas unis selon les règles de la composition musicale. *Accord fondamental* et *naturel*, selon l'ordre de la géné-

substituant à la basse par des octaves, les sons qui doivent être au dessus, ou aux extrémités ceux qui doivent occuper le milieu, et réciproquement. 2° Accord, au point de vue de l'exécution musicale, désigne spécialement l'état d'un instrument dont les cordes sont entre elles dans toute leur justesse; et aussi, l'état de tous les instruments ensemble par rapport à un ton donné. Un instrument à vent est toujours d'accord avec lui-même; il peut ne pas l'être avec les autres instruments; pour l'y mettre il faut qu'on allonge le corps de l'instrument, s'il est trop haut, ou qu'on le raccourcisse, s'il est trop bas.

— Archit. Unité de composition et de style. On distingue dans l'architecture deux sortes d'*accord*; l'*accord* de composition calcule et combine tous les rapports et toutes les dimensions de l'édifice: c'est le premier mérite de l'architecture, l'*accord* de style, c'est la manière de faire qui donne un air de fraternité à la décoration et à la construction, et laisse à douter si le décorateur fut l'architecte ou l'architecte le décorateur. Ce mot a vieilli dans la langue artistique, on l'a remplacé généralement par le mot *harmonie*.

— Se dit par analogie des ouvrages d'esprit. Il distingue dans les ouvrages de Xénophon une suite d'*accords* dont la douceur et la mollesse caractérisent les grâces qui l'inspirent. (Barth.)

— ACCORDS. Poés. Ne s'emploie qu'au plur. Se dit de la poésie elle-même et des vers. Charmants accords, agréables accords, tristes accords. Les accords de la lyre, en poésie lyrique. Que j'aime ces *accords* si doux, si variés! (Perceval.) Cette musique généreuse dont les nobles *accords* élèvent l'esprit et le cœur. (Boss.) La première des nymphes joignit les *accords* de sa lyre aux douces voix de toutes les autres. (Fén.) Aux *accords* d'Amphion les pierres se mouvaient. (Boil.) Lévites, de vos sons prêtez-moi les *accords*. (Rac.) Mes chants vont seconder les *accords* de ma lyre. (J.-B. Rouss.)

— ACCORDS. s. m. pl. Se dit spécialement des conventions préliminaires d'un mariage. On a signé les *accords*. (Laveaux). Selon l'Académie cette expression a vieilli; nous ne le croyons pas. S'il est une expression vieillie, c'est *accordailles*, qui ne se dit plus que dans les derniers rangs du peuple.

— *Être de tous bons accords*. Locut. famil. Être d'une humeur aisée, facile, se conformer tout de suite à ce que les autres veulent. Cette manière de parler a vieilli.

— *Tenir l'accord*. Se dit d'un instrument de musique qui reste au ton où on l'a mis. || *Mettre d'accord* un instrument qui n'est pas au ton de l'orchestre, ou dont les cordes ne sont pas au ton qu'elles doivent avoir entre elles.

— *Tirez d'accord, halez d'accord*. Mar. Ordre aux matelots de roidir tous ensemble sur une manœuvre.

— Syn. comp. ACCORD. RACCOMMODEMENT. RÉCONCILIATION. V. ACCORDER.

— Iconol. L'Accord est figuré par deux jeunes filles, dont l'une accorde un orgue au son de l'instrument que les Italiens nomment *corista*, et dont l'autre prend le ton de l'orgue pour accorder un luth.

ACCORDABLE. adj. des 2 g. Qui est susceptible d'être accordé. Se dit des choses et des personnes, et se prend dans les diverses acceptions du verbe Accorder. Une grâce est ou n'est pas accordable. Un violon, un piano, une basse, sont ou ne sont pas accordables. Des hommes en procès, en querelle, sont accordables. Des textes, des lois sont accordables. Un adjectif et un substantif sont accordables, etc.

ACCORDAILLES. s. f. pl. (pr. *a-kor-dâye*). Réunion qui se fait pour accorder et signer les articles d'un contrat de mariage. || Se dit des articles mêmes du contrat une fois qu'ils sont accordés et signés par les parties. Il se trouva peu de parents aux *accordailles*. (Acad.) Faire des *accordailles*, assister aux *accordailles*. (Lav.) *Accordailles* est tout à fait populaire; on dit ordinairement *accords*. V. ce mot.

ACCORDANT, E. adj. Mus. Qui s'accorde bien. *Do* et *sol* sont des tons accordants entre eux. *Do* et *si* ne sont pas des tons accordants entre eux, ils sont discordants.

ACCORDÉ, ÉE. part. pass. du v. Accorder. S'empl. adj. Ce temps *accordé* à l'accroissement et à l'affermissement du corps, Apollodore le prolongea d'une année en faveur de son fils. (Barthel.) La monarchie n'est point une préférence *accordée* à un homme aux dépens des autres. (B.-Const.) L'immensité des terres *accordées* pour ces fondations étonne à présent, parce qu'on ne se reporte pas au temps où ces libéralités ont été faites. (Anquetil.)

— Il en est de même quand il est employé avec le verbe *être*. Rome mit à profit le délai qui lui fut *accordé*. (Id.) Tous les genres d'honneurs furent *accordés* à ceux qui étaient morts les armes à la main. (Barthel.)

— Il régit *par*:

La voix, noble instrument *accordé* par les dieux,
N'ose plus déployer ses tons mélodieux,
(*Satiriques.*)

Ni le moindre regard, le moindre mot enfin,
Ne lui fut *accordé* par ce cœur inhumain.
(LA FONTAINE.)

— ACCORDÉ, ÉE. subst. Celui et celle qui

par des articles signés de part et d'autre. Où est l'*accordé*? voici l'*accordée*. Les *accordés* seront mariés dans peu de jours. (Acad.) Quoique M. Landais avance le contraire, on dit aussi bien *un accordé, une accordée*, que *des accordés*; ou plutôt on ne dit plus guère l'un et l'autre que populairement. On dit mieux *fiancé, fiancée, fiancés*, par un léger détournement d'acception; car autrefois, pour être fiancés, il fallait s'être promis mariage en présence du prêtre; pour l'être aujourd'hui, il suffit de l'accord des parents qui donnent leur fils ou leur fille.

ACCORDE. imper. du v. Accorder. Mar. Commandement que l'on fait aux rameurs d'une chaloupe pour les avertir de ramer ensemble.

de concert. || Se prend substantivement. Commander l'accorde.

ACCORDÉON. s. m. Instrument de musique, à soufflet et à touches, inventé en Allemagne il y a quelques années.

ACCORDER. v. a. 1re conj. (rad. *accord*). Mettre d'accord, remettre en bonne intelligence les personnes et les choses personnifiées. Accorder deux hommes qui étaient en procès, en querelle. Accorder les esprits et les cœurs. J'étais fatigué de me trouver toujours entre deux hommes que je ne pouvais *accorder*. (Fén.) Des arbitres, dis-tu, nous pourront *accorder*. (Boil.)

— Concilier, en parlant des choses. Accorder un différend, un procès, une affaire. Croyez-vous qu'il soit aisé d'*accorder* toutes ces volontés diverses et de les réduire à une seule? (Geoff.) Comment *accorder* des intérêts si contraires? (Boil.)

— *Accorder avec*. Se dit dans le même sens. Quel autre prince a mieux connu cet art obligeant qui fait qu'on se rabaisse sans se dégrader, et qui *accorde* si heureusement la liberté avec le respect? (Boss.) Placez-le dans une situation où il puisse *accorder* sa passion avec l'estime publique, il ne s'embarrassera guère de l'*accorder* avec son devoir. (Mass.)

— Quelquefois au lieu d'*avec* on emploie la conjonction *et*. Corneille *accorde* heureusement la vraisemblance et le merveilleux. (Rac.) Vous saurez *accorder* mon amour et ma gloire. (Corn.) Rien n'est plus beau que d'*accorder* la modestie et le mérite. (Lebrun.) A Dieu ne plaise que par une fausse complaisance je tâche d'*accorder* l'esprit du siècle et l'esprit de Jésus-Christ contre les règles de l'Evangile. (Fléch.)

— En parlant des opinions, des lois, des doctrines, etc., il signifie Concilier, ôter toute apparence de contrariété, tout prétexte de contradiction. Comment *accorder* toutes ces lois? (Acad.) Il n'est pas facile d'*accorder* ces deux textes, ces deux passages. (Id.) Rien n'est si facile que d'*accorder* les Ecritures, lorsque l'on croit avec l'Eglise. (Péliss.) La connaissance exacte de la valeur de chaque mot, dans toutes les différentes circonstances où il peut être employé, sert beaucoup à *accorder* les auteurs. (Trév.) Nous *accorderons* aisément ces deux propositions si contraires par une troisième maxime. (Boss.) Ce dénombrement des rois d'Assyrie qu'il est aisé d'*accorder* avec l'histoire sacrée. (Id.)

— Octroyer, concéder, par suite de demandes, de prières, etc. Accorder un privilége, une grâce, une faveur. Dieu ne lui a pas *accordé* de vivre assez longtemps pour voir ses enfants établis. (Acad.) Le pape a *accordé* cent ans d'indulgences. (Trév.) *Accordez* cette grâce à ma douleur, à mon repentir, à mes larmes. (Lav.) L'indulgence doit descendre du trône; mais elle ne monte pas de bas en haut, les peuples n'en *accordant* qu'autant qu'on les protége. (Napol.) Titus, qui n'avait *accordé* aucune grâce pendant le cours d'une journée, dit: Mes amis, j'ai perdu un jour. (La Harpe.) *Accordez* les places les plus brillantes à vos parents les plus proches, mais réservez les plus importantes à vos amis les plus sincères. (Bauch.) Que peut se refuser la faiblesse humaine, lorsque le monde lui *accorde* tout? (Boss.) Dieu m'*accordera* peut-être un jour une mort aussi glorieuse. (Volt.)

— Abstraction faite de toute demande, en parlant des sentiments que semblent exiger des qualités éminentes ou des marques de respect, de considération, de vénération, que l'on croit devoir au mérite, aux services rendus. Il avait pour lui le respect que l'on *accordait* à sa naissance et à ses vertus. (L'ab. Barth.) On reçoit le reproche de la distraction et de la rêverie, comme s'il nous *accordait* le bel esprit. (La Bruy.)

— Faire présent, douer, en parlant des avantages naturels par rapport à l'homme et même par rapport aux animaux. La nature a *accordé* la raison à l'homme et la force au lion. (Lav.) Théophraste mourant se plaignait de ce que la nature avait *accordé* aux cerfs et aux corneilles une vie si longue. (La Bruy.) Le plus doux privilége que la nature ait *accordé* à l'homme qui vieillit, c'est celui de se ressaisir avec une extrême facilité des impressions de l'enfance. (Ch. Nodier.)

Nos voix n'ont jamais eu ces sons harmonieux
Qu'aux pasteurs de Sicile ont *accordés* les dieux.
(Voltaire.)

— Faire grâce de. Les Indiens m'ont *accordé* la vie et rendu la liberté. (Chateaub.)

— Permettre. Dansez la chica si vous voulez, on vous l'*accorde*, mais qu'après-demain tout le monde soit sur pied. (R. de B.)

— Favoriser de. Le maître d'hôtel, se carrant seul dans son fauteuil de velours fané, *accordait* à peine un sourire aux jeunes négresses qui faisaient autour de lui des ouvrages de couture. (R. de B.)

— Il s'emploie quelquefois absolument. Il *accordait* avec bonté, et refusait même avec grâce. (Fléch.) Lorsque le ministre refuse, on s'imagine toujours que le prince aurait *accordé*. (La Bruy.)

— Il peut avoir pour complément un nom de personne. On fût contraint d'*accorder* au peuple des magistrats particuliers. (Boss.) Les chefs de l'armée s'assemblèrent dès le lendemain pour *accorder* un roi aux Dauniens. (Fén.)

— Mais une des manières les plus élégantes d'employer ce verbe, est de lui donner pour complément indirect un nom de chose. Les moments que vous *accordez* à la religion. (Mass.) On *accorde* aux emplois le respect que l'on refuse à la personne. (D'Aguess.) *Accordez* cette grâce aux larmes d'une mère. (Rac.) Le ciel peut à nos pleurs *accorder* son retour. (Id.)

— Attribuer. Tout favorise une jeune personne, jusqu'à l'opinion des hommes, qui aiment à lui *accorder* tous les avantages qui peuvent la rendre plus souhaitable. (La Bruy.) On lui ôte jusqu'à la science des détails que la voix publique lui *accorde*. (Id.) C'est le seul avantage que ses ennemis mêmes sont forcés de lui *accorder*. (D'Aguess.)

— *Accorder de*. Suivi d'un infinitif, se dit par ellipse, pour accorder la faveur, le bonheur, l'avantage de. Les dieux ne lui ont pas *accordé* de revoir sa patrie. (Fén.) Et si vous m'*accordez* de mourir aujourd'hui. (Corn.) Le ciel ne m'a pas *accordé* de voir tant de merveilles s'accomplir. (Fén.)

— *Accorder que*. Cette construction est rare, dans le sens d'Octroyer, concéder. Pluton *accorda* donc à celui-ci qu'il irait dans le corps d'un homme. (Fén.)

— Reconnaître pour vrai, demeurer d'accord d'une chose. Je vous *accorde* cette proposition. C'est une vérité de fait qu'il faut que vous m'*accordiez*. (Acad.) J'*accorde* qu'il a eu raison de refuser; mais il ne devait pas accompagner son refus de duretés. (Id.) Quand la lumière naturelle est arrivée aux premières vérités connues, elle s'arrête là et demande qu'on les accorde. (Pasc.) J'*accorde* que dans la violence d'une passion on peut aimer quelqu'un plus que soi-même. (La Bruy.) Du moins faut-il m'*accorder* que ce que j'appelle mon esprit est une chose qui pense. (Pasc.)

— Promettre verbalement ou par écrit. Se dit spécialement d'une fille demandée en mariage. Un père accorde sa fille, la fiance, la promet, d'où viennent les mots de *fiancée*, d'*accordée*, de *promise*. Alors, me prêtant à leurs jeux, je me chargeais du personnage de Raguel, et j'*accordais* à Paul ma fille Séphora en mariage. (B. de St-P.) Peut-on vous demander pour quelle raison vous n'avez point *accordé* votre fille à ce chevalier? (Le Sage.)

— *Accorder à*. Ajuster. Comment *accordé*-je ici le souvenir de ces joyeuses solennités à cet appareil de cérémonies funèbres. (Fléch.) *Accorder* les discours à l'inconstance de nos caprices. (Pasc.)

— *Accorder une demande*, c'est-à-dire, en accorder l'objet.

— *Accorder du temps*. Se dit d'un créancier qui recule l'époque à laquelle le débiteur doit s'acquitter envers lui.

— *Accorder*. Philos. Mettre de l'ordre, de la méthode, de la logique dans les idées; les coordonner, les subordonner, les enchaîner régulièrement.

— Gramm. Mettre en rapport les mots d'une proposition, selon les règles grammaticales. Il faut *accorder* l'adjectif avec le substantif en genre et en nombre. (Lav.) On dit plus ordinairement *faire accorder*.

— Archit. Joindre un vieil ouvrage à un neuf. || Appliquer à un ouvrage des parties de construction d'un goût différent.

— Peint. Mettre entre les différents objets que représente un tableau l'harmonie, l'ensemble convenable. Ce peintre excelle dans l'art d'*accorder* ses tableaux. (Lav.) || On dit aussi: *Accorder les tons*, c'est-à-dire, Fondre les touches, afin d'éviter le dur; ménager les masses d'ombre et de lumière, pour que l'œil s'y repose et s'y promène agréablement.

— Mus. Se dit des voix et des instruments. On accorde sa voix avec d'autres voix, en chantant de manière que toutes les voix ensemble produisent des sons agréables et réguliers. || Accorder les instruments les uns avec les autres, c'est-à-dire, les mettre tous au même ton. || Accorder un instrument à cordes, un violon, un piano, etc., en mettre les cordes juste au ton où elles doivent être entre elles.

L'enfer mugit d'un effroyable rire,
Quand, dégoûté de l'orgueil des méchants,
[illegible] qui pleure en *accordant* sa lyre,
Fait éclater ses remords en ses chants.
(Béranger.)

|| Accorder un instrument à vent, une flûte, un cor, etc., allonger ou raccourcir les tuyaux, jusqu'à ce que l'instrument soit au ton qu'il doit avoir. || Accorder les voix et les instruments; faire chanter celles-là et faire jouer ceux-ci de façon qu'il en résulte une harmonie régulière.

— s'accorder. v. pron. En parlant des personnes et des choses personnifiées. Etre d'accord, en bonne intelligence, être du même avis. Les jeunes gens n'ont pas de peine de s'*accorder*; leurs plaisirs, leurs goûts les unissent. (Trév.) Ces hommes s'*accordent* bien; leurs goûts, leurs humeurs, leurs caractères, leurs inclinations s'*accordent*. (Lav.) Deux scélérats ne s'*accordent* que pour faire le mal. (Fén.) Réunissons trois cœurs qui n'ont pu s'*accorder*. (Rac.) Deux fils infortunés qui ne s'*accordent* pas. (Id.)

— *S'accorder avec*. Être du même avis, concorder. Un auteur plus ancien que Thucydide s'*accorde* avec lui. (Boss.) Sans savoir si son cœur s'*accorde* avec le mien. (Rac.)

— Il se dit de deux choses qui ne s'excluent pas l'une l'autre. La vraie gloire ne peut s'*accorder* qu'avec le mérite. (Boss.) Tout ce qui favorise leur élévation s'*accorde* toujours avec leur conscience. (Mass.) Cette simplicité qui s'*accorde* si bien avec le génie. (Volt.) La vérité s'*accorde* avec la renommée. (Rac.) La vengeance s'*accorde* avec la superstition. (Volt.)

— Se dit aussi de deux choses qui vont bien ensemble. Ces deux couleurs s'*accordent*. (Lav.) Ces deux voix s'*accordent* parfaitement. (Acad.) La garniture s'*accorde* bien avec l'habit. (Trév.) La couleur du lambris doit s'*accorder* toujours avec l'ameublement. (Id.)

— *S'accorder avec soi-même*. Être conséquent. Calvin voudrait bien *accorder* Luther et Zwingle; mais il ne peut s'*accorder* avec lui-même. (Trév.) *Accordez-vous* avec vous-même. (Acad.)

— *S'accorder à*. Des hommes s'accordent à dire, à faire une chose, quand, sans en être convenus, ils se rencontrent à dire ou à faire cependant la même chose. Les évangélistes s'*accordent* à nommer saint Pierre devant tous les autres apôtres. (Boss.) Ils s'*accordaient* tous à demander l'expulsion de Mazarin. (Volt.)

— *S'accorder dans*. Se dit de la conformité de conduite, de vues, de desseins. Les factieux, quoique divisés d'opinion, s'*accordaient* dans le dessein de changer la forme du gouvernement. (Pl.) Elles s'*accordaient* surtout dans la sage politique de tenir entre elles une balance égale de pouvoir. (Volt.)

— *S'accorder sur*. Se dit de la conformité d'opinion. Les historiens ne s'*accordent* pas sur les causes de cette guerre, sur les motifs de la conduite de ce prince. (Pl.)

— Concorder. Se dit de deux choses qui concourent à établir la même vérité. C'est par ce moyen que s'*accordent* tous ces passages de l'Ecriture qui semblent le plus opposés. (Pasc.) Les anciennes versions ne s'*accordent* pas. (Boss.) Mon récit ne s'*accorde* guère avec ce que nous raconte cet auteur. (Id.) Si sa bouche s'*accorde* avec la voix publique. (Rac.)

— Être accordé. C'était uniquement à ses vœux que devait s'*accorder* une paix ferme et générale. (Fléch.) Cette dignité ne s'*accorde* pas toujours au mérite. (D'Aguess.) Les rois mettent quelquefois la vertu en honneur, lorsqu'ils l'aperçoivent; mais, aujourd'hui, les distinctions qui lui étaient réservées ne s'*accordent* plus que pour de l'argent. (B. de S.-P.)

— Il se dit aussi pour S'accorder à soi-même, s'accorder l'un à l'autre. Les deux ennemis furent contraints de s'*accorder* une suspension d'armes. (Volt.) Qui vous a passé cette définition? Sont-ce les loups, les singes et les lions? ou si vous vous l'êtes *accordée* à vous-même? (La Bruy.)

— *S'accorder sur le prix d'une chose*. En demeurer d'accord après l'avoir débattue.

— *S'accorder entre*. Des hommes s'accordent entre eux, quand ils se pacifient, quand ils terminent amiablement leurs différends.

— Mus. Se dit des musiciens qui mettent leurs instruments d'accord.

— Mar. Agir ensemble, de concert, en nageant ou en ramant dans un canot. Tous les rameurs doivent s'*accorder*. (Lav.)

— Loc. ellipt. *Faire accorder*, au lieu de *faire s'accorder*. Il faut faire *accorder* le verbe avec le sujet. (Acad.)

— Loc. prov. *Accordez vos flûtes*. Faites vos conventions. Convenez des moyens de faire réussir votre dessein. || *Ils s'accordent comme chien et chat*. Ils ne s'entendent sur rien, ils ne peuvent vivre ensemble.

— Syn. comp. accorder, réconcilier, raccommoder. On *accorde* les personnes qui se disputent pour des opinions. On *raccommode* des gens qui ont des différends personnels. On *réconcilie* ceux que de mauvais services ont rendus ennemis. *Accorder* et *raccommoder* s'appliquent aux personnes et aux choses. *Réconcilier* ne se dit que des personnes. || Autres syn. comp. accorder, concilier. On *accorde* les opinions qui se contrarient. On *concilie* les passages qui semblent se contredire. On *accorde* les différends. On *concilie* les cœurs par des paroles et des manières engageantes; on les *accorde* par l'union des sentiments.

ACCORDEUR. s. m. Nom donné à celui qui fait profession d'accorder certains instruments de musique d'un mécanisme compliqué, comme le piano, l'orgue, etc. Les *accordeurs* sont presque tous des facteurs d'instruments, familiarisés avec les principes de l'acoustique. (Encycl. des G. du M.) || Au fém., *accordeuse*, celle qui accorde les pianos, etc.

— accordeur. Petit instrument composé de douze diapasons d'acier disposés sur une planche sonore et donnant avec justesse les douze demi-tons de la gamme par tempérament égal.

— accordeur ou *monocorde*. Planchette de sapin aux deux bouts de laquelle est fixée une corde sonore qu'on allonge et qu'on accourcit à volonté, au moyen d'un chevalet mobile, pour donner les douze demi-tons de la gamme calculés sur autant de lignes transversales.

ACCORDO. s. m. Lyre barberine, espèce de basse italienne à quinze cordes.

ACCORDOIR. s. m. (pr. *a-kor-do-ar*). Outil de luthier ou de facteur pour accorder les pianos, les orgues, etc.

ACCORDS. s. m. pl. V. accord.

ACCORE. s. m. Mar. Poutre qui fait partie d'un système d'accorage, ou qui sert seule à appuyer ou maintenir un objet. || S'emploie ordinairement au plur. Les accores sont des étançons ou fortes pièces de bois qui servent à étayer un vaisseau en construction ou en réparation. On dit: *Accores de fond*, ceux qui appuient les varangues; *accores de milieu*, *accores de fort*, ceux qui sont les plus longs; *accores de l'étrave*, etc.

— accore. adj. des 2 g. Se dit d'une côte élevée, inclinée et coupée verticalement à la surface de la mer. Une terre, une côte sont accores, c'est-à-dire, escarpées.

— accore. s. m. C'est la lisière, le contour d'un banc ou d'un écueil, à partir de l'endroit où la profondeur de l'eau n'est plus appréciable au moyen de plombs attachés à des cordages.

ACCORÉ, ÉE. adj. et part. pass. du v. Accorer. Etayé, étançonné. Un vaisseau accoré. Des vaisseaux accorés.

ACCORER. v. a. 1re conj. Mar. Etayer, étançonner, soutenir avec des accores un vaisseau en construction ou en réparation. || Se dit quelquefois dans le sens d'épontiller plus ou moins obliquement. V. épontiller.

— Accorer un tonneau, une malle, etc., c'est Assujettir un tonneau, une malle, ou autre chose dans sa place, en y mettant des liens, ou des morceaux ou coins de bois pour remplir les vides et pour empêcher l'objet de vaciller et de se mouvoir, soit dans les chambres des vaisseaux, soit dans la cale. On accore les pieds des tables pour qu'elles n'aillent pas au roulis, etc.

— s'accorer. v. pron. Être étayé, étançonné, soutenu par des accores.

ACCORNÉ, ÉE. adj. (rad. *corne*). Qui a des cornes. Ce sens, qui est le sens propre, subsiste encore comme terme de blason. Se dit des animaux dont les cornes sont d'un autre émail que celui de leur corps, de leurs têtes ou rencontres, si l'on ne blasonne que cette partie. De Beugres de la chapelle Bragny, en Bourgogne: d'or, au bœuf de sable, *accorné* de gueules. (Trév.)

— Fortif. Qui est défendu, couvert par un ouvrage à cornes ou en *tenailles*. Demi-lune accornée ou *tenaillée*. V. ce dernier mot, qui est plus usité.

— Se prenait anciennement dans le sens de Cornard.

ACCORT, E. adj. (en ital. *accorto*, avisé). Qui est complaisant, d'humeur facile, etc. Cet homme est très-*accort*. (Acad.) Rosette lui revint alors à l'esprit, si fraîche, si *accorte*, si chantante, qu'il trouvait son violon un orchestre sans rival. (R. de B.) || Cette signification est celle que nous donnons aujourd'hui au mot *accort*; mais ce n'est pas la signification primitive. *Accort*, conformément à l'italien d'où il est tiré, et d'où il paraît avoir passé dans notre langue après les guerres d'Italie sous François Ier, a signifié Prévoyant, clairvoyant; puis Adroit, subtil. M. Landais paraît s'en étonner, et ne donne ce sens que sur l'autorité de Trévoux. Il n'avait qu'à consulter le Dictionnaire de Nicot, les Lettres de Pasquier, Giles Durand, etc.; il aurait pu se rappeler aussi ces deux vers:

Son éloquence *accorte*, enchaînant avec grâce
L'excuse du silence à celle de l'audace.
(Corneille.)

La douce Agnès, Agnès compatissante,
Toujours *accorte*, et toujours bien disante.
(Voltaire.)

Et veut tirer à soi, par un courroux *accort*,
L'honneur de sa vengeance et le fruit de sa mort.
(Corneille.)

« *Accort*, dit Voltaire, à l'occasion de ces vers de Corneille, signifie *conciliant*. C'est un mot qui n'est plus en usage dans le style noble, et l'on doit regretter qu'il n'y soit plus. »

ACCORTE. s. f. Entom. Nom donné par Godard à une chenille qui se nourrit des feuilles du rosier d'hiver.

ACCORTEMENT. adv. Subtilement, adroitement. Ce mot, entièrement vieilli, se trouve plusieurs fois dans Corneille.

Ma bouche *accortement* saura s'en acquitter.
(*Médée*, acte II.)

Vous me jouez, mon frère, assez *accortement*.
(*La suite du Menteur*, acte IV.)

Puisque nous avons conservé *accort*, *accortise*, pourquoi ne conserverions-nous pas *accortement* avec la même signification? Cet adverbe excellent, dit Ch. Nodier, siérait encore à merveille dans le genre simple et naïf, s'il reste un genre simple et naïf à notre ambitieuse littérature. M. Landais, qui croit toujours sur parole les quelques personnes qu'il consulte, donne *accortement* comme subst. masc., mais c'est une erreur; ce mot n'est pas autre chose que l'*accortamente* des Italiens.

ACCORTESSE. s. f. (en ital. *accortezza*). Humeur complaisante, gracieuse, douce, enjouée. || Souplesse d'esprit. || A signifié finesse, prévoyance, sagacité, prudence. V. ce que nous avons dit au mot *accort*. On se sert de préférence du mot *accortise*.

ACCORTISE. s. f. (en ital. *accortezza*, humeur civile, complaisante). Ce mot familier signifie Humeur gracieuse, enjouée, facile, douce; urbanité, politesse, délicatesse des manières, savoir-vivre. Mot charmant, dit Ch.

Nodier, renouvelé par Voltaire. Il n'est po[…] remplacé par *courtoisie*, qui indique une d[…] position générale du caractère, tandis qu'*acc*[…]*tise* a rapport à une circonstance détermin[…] L'*accortise* italienne calma la vivacité fr[…]çaise. (Volt.)

ACCOSTABLE. adj. des 2 g. (rad. *c*[…] *côté*; formé de la préposition *à*, du substa[…] *côté*, et de la terminaison adjective *able*; à c[…] de qui l'on peut se mettre). Qui est facil[…] aborder. Se dit des personnes et le plus souv[…] avec la négative. C'est un homme peu *acc*[…]*table*, devenu plus *accostable*. (Acad.) Si s[…]vent de mauvaise humeur, qu'il n'est pas *acc*[…]*table*. (Id.) Ce mot est peu usité.

— Mar. Est presque synonyme d'Accessib[…] d'abordable, et se dit d'une terre ou d'un b[…]ment qu'on peut approcher sans danger.

ACCOSTE. imp. du v. Accoster. Mar. C[…]mandement d'approcher. On dit: Accoste à[…] cale, accoste au quai, etc. || Se prend substa[…]vement: Commander l'accoste.

ACCOSTÉ, ÉE. adj. et part. pass. du[…] Accoster. Qui est abordé. Un homme acco[…] dans la rue par quelqu'un. Une personne […]costée lorsqu'elle y pense le moins.

— Il régit la préposition *par*. *Accosté* par[…] homme de mauvaise mine à une heure ind[…] je m'enfuis à toutes jambes. (Raym.)

— Il peut aussi régir la préposition *de*.

Je serais dégradé de noblesse chez nous,
Si j'étais *accosté* d'un lâche tel que vous.
(Regnard.)

— Mar. Un bâtiment accosté, une embar[…]tion accostée par une autre.

— Blas. Se dit de toutes pièces, telles […] la barre, le pal, la bande, etc., posées dia[…]nalement ou perpendiculairement, lorsqu'il[…] à leurs côtés d'autres pièces ou meubles[…] longueur dans le même sens. De la Roc[…] Brochard en Poitou: d'argent, au pal de gu[…]les, *accosté* de deux pals d'azur. (Trév.)

ACCOSTEMENT. adv. Ayant le sens[…] Commodément, n'est plus français? L'a-t-il[…] mais été, monsieur Landais? Nous diriez-v[…] où vous l'avez lu? Ce pourrait être tout[…] plus un substantif exprimant l'action d'acc[…]ter, l'*accostamento* des Italiens. Ce terme n[…] manque.

ACCOSTER. v. a. 1re conj. (en basse lat. […]*costare*; en vieux franç. *costeer*, aller côt[…] côte). Aborder quelqu'un, s'en approcher p[…]lier conversation avec lui. Se dit dans un la[…]gage très-familier. Il m'*accosta*, lorsque je […] pensais pas. (Acad.) Il traversa la rue pour […]nir m'*accoster*. (Raym.) Aussitôt il m'*accost*[…] me dit à voix basse. (Dufresny.)

— Mar. Approcher, toucher par le cô[…] Accoster un vaisseau. Accoster la terre, l'e[…]barcadère; s'en mettre à une petite distanc[…] en longer les bords en décrivant toutes les […]nuosités, tous les accidents qu'elle présen[…] || Dans les mers du Levant, on dit *attraqu*[…] dans le même sens. || *Accoster à bord*. Se […] d'un vaisseau qui approche d'un autre vaiss[…] plus grand, sur l'ordre qui lui en est donné […] le capitaine. M. Landais donne au v. Accos[…] le sens de *faire toucher à la poulie*, en p[…]lant des perroquets et des huniers. Nous […] trouvons cette acception dans aucun dicti[…]naire de marine. Mais ce qui a pu indu[…] M. Landais en erreur, c'est la ressembla[…] qu'il y a entre *accosté* et *accoté*. On a rempla[…] ce dernier par *engagé*. Il se dit d'un vaiss[…] qui, étant sous voile et se trouvant extrao[…]nairement couché par la force du vent, co[…] ses écoutes et ses drisses, sacrifie ses voile[…] ses mâts, s'il en a le temps, pour se redress[…]

— s'accoster. v. pron. S'aborder mutuel[…]ment. Deux personnes s'accostent quand elles[…] rencontrent et qu'elles vont au-devant l'une[…] l'autre pour se parler. Cette acception est om[…] dans tous les dictionnaires; on y trouve b[…] s'*accoster*, v. pron., mais seulement avec l'[…]ception qui suit, laquelle est familière et or[…]nairement en mauvaise part. Hanter quelqu'[…] le fréquenter, avoir habitude avec lui. Je […] sais de quelles gens vous vous *accostez*. (Ac[…]) Il ne faut s'*accoster* que d'honnêtes g[…] (Vaug.)

[…] il fallut compliquer le nom de race pour[…] rendre individuel. On l'*accosta* d'un nom d[…]liance, d'un nom de patronage, d'un nom […] profession. (Ch. Nodier.) Omiss. des dictio[…]

— Syn. comp. accoster, aborder, joind[…] On *accoste* un passant pour le connaître. […] *aborde* quelqu'un de connaissance. On *jo*[…] quelqu'un dont on s'était écarté.

ACCOTAR. s. m. Anc. mar. Pièce de b[…]dage que l'on chassait entre les couples à[…] hauteur des varangues, pour arrêter les ordu[…] qui pouvaient passer dans les mailles. || […] remplace aujourd'hui les accotars par des c[…] introduites entre les membres et le plat-b[…] d'un vaisseau; cette méthode est plus avan[…]geuse en ce qu'elle laisse circuler plus d[…] entre les couples.

ACCOTÉ, ÉE. part. pass. du v. Acco[…] Mar. V. ce que nous en disons au mot acco[…]

ACCOTEMENT. s. m. Ponts et chauss. […]pace compris entre la chaussée et le fo[…] entre le ruisseau et la maison.

— Horlog. Frottement d'une pièce co[…] une autre.

ACCOTE-POT. s. m. Arts et mét. Esp[…]

Nodier, renouvelé par Voltaire. Il n'est point remplacé par *courtoisie*, qui indique une disposition générale du caractère, tandis qu'*accortise* a rapport à une circonstance déterminée. L'*accortise* italienne calma la vivacité française. (Volt.)

ACCOSTABLE. adj. des 2 g. (rad. *côte*, *côté*; formé de la préposition *à*, du substantif *côté*, et de la terminaison adjective *able*; à côté de qui l'on peut se mettre). Qui est facile à aborder. Se dit des personnes et le plus souvent avec la négative. C'est un homme peu *accostable*, devenu plus *accostable*. (Acad.) Si souvent de mauvaise humeur, qu'il n'est pas *accostable*. (Id.) Ce mot est peu usité.

— Mar. Est presque synonyme d'Accessible, d'abordable, et se dit d'une terre ou d'un bâtiment qu'on peut approcher sans danger.

ACCOSTE. imp. du v. Accoster. Mar. Commandement d'approcher. On dit : Accoste à la cale, accoste au quai, etc. || Se prend substantivement : Commander l'accoste.

ACCOSTÉ, ÉE. adj. et part. pass. du v. Accoster. Qui est abordé. Un homme accosté dans la rue par quelqu'un. Une personne accostée lorsqu'elle y pense le moins.

— Il régit la préposition *par*. *Accosté* par un homme de mauvaise mine à une heure indue, je m'enfuis à toutes jambes. (Raym.)

— Il peut aussi régir la préposition *de*.

Je serais dégradé de noblesse chez nous,
Si j'étais *accosté* d'un lâche tel que vous.
(REGNARD.)

— Mar. Un bâtiment accosté, une embarcation accostée par une autre.

— Blas. Se dit de toutes pièces, telles que la barre, le pal, la bande, etc., posées diagonalement ou perpendiculairement, lorsqu'il y a à leurs côtés d'autres pièces ou meubles de longueur dans le même sens. De la Roche-Brochard en Poitou : d'argent, au pal de gueules, *accosté* de deux pals d'azur. (Trév.)

ACCOSTEMENT. adv. Ayant le sens de Commodément, n'est plus français? L'a-t-il jamais été, monsieur Landais? Nous diriez-vous où vous l'avez lu? Ce pourrait être tout au plus un substantif exprimant l'action d'accoster, l'*accostamento* des Italiens. Ce terme nous manque.

ACCOSTER. v. a. 1re conj. (en basse lat. *accostare*; en vieux franç. *costeer*, aller côte à côte). Aborder quelqu'un, s'en approcher pour lier conversation avec lui. Se dit dans un langage très-familier. Il m'*accosta*, lorsque je n'y pensais pas. (Acad.) Il traversa la rue pour venir m'*accoster*. (Raym.) Aussitôt il m'*accoste* et me dit à voix basse. (Dufresny.)

— Mar. Approcher, toucher par le côté. Accoster un vaisseau. Accoster la terre, l'embarcadère; s'en mettre à une petite distance, en longer les bords en décrivant toutes les sinuosités, tous les accidents qu'elle présente. || Dans les mers du Levant, on dit *attraquer*, dans le même sens. || *Accoster à bord*. Se dit d'un vaisseau qui approche d'un autre vaisseau plus grand, sur l'ordre qui lui en est donné par le capitaine. M. Landais donne au v. Accoster le sens de *faire toucher à la poulie*, en parlant des perroquets et des huniers. Nous ne trouvons cette acception dans aucun dictionnaire de marine. Mais ce qui a pu induire M. Landais en erreur, c'est la ressemblance qu'il y a entre *accosté* et *accoté*. On a remplacé ce dernier par *engagé*. Il se dit d'un vaisseau qui, étant sous voile et se trouvant extraordinairement couché par la force du vent, coupe ses écoutes et ses drisses, sacrifie ses voiles et ses mâts, s'il en a le temps, pour se redresser.

— S'ACCOSTER. v. pron. S'aborder mutuellement. Deux personnes s'accostent quand elles se rencontrent et qu'elles vont au-devant l'une de l'autre pour se parler. Cette acception est omise dans tous les dictionnaires; on y trouve bien s'*accoster*, v. pron., mais seulement avec l'acception qui suit, laquelle est familière et ordinairement en mauvaise part. Hanter quelqu'un, le fréquenter, avoir habitude avec lui. Je ne sais de quelles gens vous vous *accostez*. (Acad.) Il ne faut s'*accoster* que d'honnêtes gens. (Vaug.)

[...] il fallut compliquer le nom de race pour le rendre individuel. On l'*accosta* d'un nom d'alliance, d'un nom de patronage, d'un nom de profession. (Ch. Nodier.) Omiss. des dictionn.

— Syn. comp. ACCOSTER. ABORDER. JOINDRE. On *accoste* un passant pour le connaître. On *aborde* quelqu'un de connaissance. On *joint* quelqu'un dont on s'était écarté.

ACCOTAR. s. m. Anc. mar. Pièce de bordage que l'on chassait entre les couples à la hauteur des varangues, pour arrêter les ordures qui pouvaient passer dans les mailles. || On remplace aujourd'hui les accotars par des clefs introduites entre les membres et le plat-bord d'un vaisseau; cette méthode est plus avantageuse en ce qu'elle laisse circuler plus d'air entre les couples.

ACCOTÉ, ÉE. part. pass. du v. Accoter. Mar. V. ce que nous en disons au mot ACCOSTER.

ACCOTEMENT. s. m. Ponts et chauss. Espace compris entre la chaussée et le fossé, entre le ruisseau et la maison.

— Horlog. Frottement d'une pièce contre une autre.

ACCOTE-POT. s. m. Arts et mét. Espèce de cercle en fer que l'on met derrière un pot pour l'empêcher de tomber.

ACCOTER. v. a. 1re conj. (rad. *côte*, *côté*). C'est, à vrai dire, le même mot qu'*accoster*. Aussi trouve-t-on dans les vieux glossaires, en cherchant Accoster, quatre ou cinq formes orthographiques, dans l'ordre qui suit : *accoster*, *accostoyer*, *accôter*, *acoster*, *acouster*, *akeuter*. Accoter signifie Appuyer de côté. On accote une personne; on accote sa tête; on accote une colonne, un pot, un corps quelconque en l'appuyant de côté contre un autre corps.

— ACCOTER. v. n. Mar. Plier sous le vent. Se dit d'un vaisseau que la force du vent fait coucher extraordinairement sur le côté. On dit mieux aujourd'hui *s'engager*.

— S'ACCOTER. v. pron. S'appuyer par le côté. Accotez-vous. S'accoter sur une chaise; s'accoter contre une muraille. Ce mot est familier et peu usité.

— Horlog. Se dit de deux pièces qui se frottent et se gênent.

ACCOTOIR. s. m. (pr. *a-ko-toar*). Ce qui sert à appuyer de côté, ce qui est fait pour qu'on s'y accote. Les accotoirs d'un fauteuil, d'un carrosse, d'un confessionnal. L'accotoir sert pour s'appuyer de côté, l'accoudoir pour s'appuyer en avant. Peu noble, peu usité.

— Mar. Syn. d'*accore*. V. ce mot.

ACCOUCHÉ, ÉE. part. pass. du v. Accoucher (ét., V. ACCOUCHER). Il prend tantôt l'auxiliaire *être*, tantôt l'auxiliaire *avoir*; mais leur emploi n'est pas indifférent. L'un marque l'état, et l'autre l'action. Ainsi, que l'on parle de l'action d'une femme qui met un enfant au monde, on dira : Cette femme *a accouché* hier, *a accouché* avec courage. Mais si c'est l'état de la femme qui occupe plus la pensée que l'action d'enfanter, on dira : Cette femme *est accouchée* d'une fille, elle *est accouchée* depuis deux heures. Mme de la Tour, à son exemple, y planta un autre arbre dès qu'elle *fut accouchée* de Virginie. (B. de St-P.) Chez les peuples sauvages, lorsque la femme *est accouchée*, elle va se laver avec son enfant à la rivière, et reprend aussitôt ses travaux habituels. (Depping.)

— Il régit la préposition *de* quand on veut indiquer le résultat de l'accouchement, et *par* quand on veut indiquer par qui l'accouchement a été opéré. Cette femme est *accouchée d'*un garçon, *d'*une fille, *de* deux enfants; elle a été accouchée *par* un médecin, *par* une sage-femme.

— ACCOUCHÉE. s. f. Femme qui vient de mettre un enfant au monde. Quand l'*accouchée* relèvera-t-elle? (Acad.) L'*accouchée* doit être tenue au repos et dans une température douce, entourée des soins d'une propreté que son état rend bien nécessaire. (Encycl. des G. du M.)

— On dit d'une femme qui est parée dans son lit, Qu'elle est parée comme une *accouchée*. (Acad.)

— Loc. prov. *Caquet de l'accouchée*. Conversation frivole, futile, qui se fait dans les visites aux femmes en couches.

— *Faire l'accouchée*. Se tenir au lit par mollesse. Se dit d'un homme aussi bien que d'une femme.

ACCOUCHEMENT. s. m. (ét., V. ACCOUCHER). Enfantement, action d'accoucher. Ce mot exprime l'expulsion du fœtus et de ses annexes hors du corps de la mère. On se sert également des mots *travail*, *parturition*, pour exprimer le même phénomène. Accouchement heureux, facile, prompt, difficile, pénible, laborieux, douloureux. Les Grecques regardaient comme une marque particulière de la bienveillance des dieux un *accouchement* qui n'était accompagné d'aucune douleur. (Encycl. méth.)

— Action d'accoucher une femme, de lui administrer, pendant le travail, les secours que demande son état; extraction de l'enfant et de ses dépendances hors de l'utérus. Faire un accouchement. Assister à un cours d'accouchements. On croit que les Égyptiens étudièrent les premiers l'art des *accouchements* (Encycl. méth.) Les modernes ont fait de l'ensemble des connaissances qui constituent la science des accouchements une branche spéciale de la médecine, sous les noms d'*obstétri*-[...]

— *Accouchement naturel* ou *spontané*. Celui qui est opéré par les seules forces de la nature. || *Accouchement contre nature* ou *artificiel*. Celui où l'art a été employé pour extraire l'enfant. || *Accouchement mixte*. Celui où l'art n'a fait que seconder la nature; celui, par exemple, qui se termine par les forces seules de la nature, après que l'art a changé la position primitive de l'enfant. || *Accouchement manuel*. Celui qui exige seulement la main de l'accoucheur. || *Accouchement mécanique*. Celui qui nécessite l'emploi d'instruments qui agissent ou sur la mère ou sur l'enfant. || *Accouchement à terme*. Celui qui a lieu au bout de neuf mois de gestation. || *Accouchement précoce* ou *tardif*. Celui qui a lieu avant ou après neuf mois, s'il a lieu avant le septième mois, c'est un *avortement*. || *Accouchement prématuré*, *artificiel*. Celui qu'un homme de l'art provoque dans le huitième mois de la grossesse chez des femmes qui ont le bassin trop rétréci pour pouvoir être délivrées à terme d'un enfant vivant.

— Méd. vétérin. Action de mettre bas, de faire un petit, en parlant des femelles de quelques animaux. L'*accouchement* est souvent difficile dans les bêtes qui ont été fécondées trop jeunes. (L'abbé Roz.) L'alyte accoucheur est ainsi nommé, parce qu'il aide sa femelle dans l'*accouchement* de ses œufs. (Raym.) Aucun dictionnaire ne parle de l'*accouchement* dans l'acception vétérinaire.

— Au fig. il s'emploie quelquefois pour l'enfantement pénible des productions de l'esprit. L'*accouchement* d'une pareille idée n'a pas dû lui coûter beaucoup de peine. (Raym.) C'était un *accouchement* pour lui que de se déterminer. (St-Simon.) Omission de l'Académie.

ACCOUCHER. v. n. 1re conj. (en lat. *accubare*, être au lit, se coucher; rad. *cuba*, lit, couche; d'autres le font venir de l'ital. *conciare*, *acconciare*, parer, orner; Nicot le dérive tout simplement de *couche*. Accoucher, suivant lui, c'est proprement se mettre en la couche, se coucher, se mettre au lit. C'est ainsi qu'il s'employait autrefois; on disait, il s'est accouché malade, et par métaphore, délivrer d'enfant, parce que les femmes après l'enfantement tiennent ordinairement le lit; aussi dit-on les *couches* d'une femme, et une femme en *couches*, quand après son enfantement elle tient la couche ou le lit). Enfanter, mettre un ou plusieurs enfants au monde. Il s'emploie ou absolument ou avec la préposition *de*. Accoucher heureusement. Elle est accouchée d'un enfant mâle, d'un garçon, d'une fille, de deux jumeaux. Latone étant sur le point d'*accoucher* d'Apollon, prit des palmes dans ses deux mains pour apaiser les douleurs violentes qu'elle ressentait. (Encycl. méth.) A peine la seconde de ces cabanes était achevée, que madame de la Tour *accoucha* d'une fille. (B. de St-P.)

— Il s'emploie souvent aussi d'une manière absolue. Accoucher à terme. Accoucher avant terme. Accoucher avec de grandes douleurs.

— Je trouvai dans madame de la Tour une personne d'une figure intéressante, pleine de noblesse et de mélancolie. Elle était sur le point d'*accoucher*. (Id.)

Le ciel vient de briser sa nouvelle alliance,
Et la triste Émilie est morte en *accouchant*.
(CORNEILLE.)

M. Landais se trompe en avançant que pris dans ce sens le verbe *accoucher* se conjugue toujours avec l'auxiliaire *être*. Il prend aussi l'auxiliaire *avoir*. V. le part. ACCOUCHÉ.

— Lorsqu'il s'agit du même phénomène chez la femelle de quelque autre mammifère, on dit aussi accoucher, mais préférablement : *mettre bas*, à moins qu'il n'y ait un terme spécial pour désigner l'opération dans telle ou telle espèce particulière, comme *agneler*, pour la brebis; *chatter* pour la chatte; *chevrotter* pour la chèvre; *chienner*, pour la chienne; *cochonner*, pour la truie; *faonner*, pour la biche et le daim; *levretter*, pour la femelle du lièvre; *louveter*, pour la louve; *pouliner*, pour la jument; *véler*, pour la vache. On dit *pondre*, pour les oiseaux; *frayer*, pour les poissons et les reptiles.

— Au fig. et famil. Produire, ordinairement avec peine, un ouvrage d'esprit. Accoucher d'un projet, d'un dessein; accoucher d'un sonnet, d'une épigramme. Il restait quinze jours enfermé dans son cabinet, et au bout de ce temps il *accouchait* d'un sonnet ou d'une épigramme. (Bussy-Rabutin.) C'est un bel esprit qui conçoit facilement, mais qui *accouche* laborieusement. (Trévoux.)

Le sort de ce sonnet a droit de vous toucher;
Car c'est dans votre cour que j'en viens d'*accoucher*.
(MOLIÈRE.)

. . . Mais enfin j'*accouche* d'un dessein
Qui passera l'effort de tout esprit humain.
(REGNARD.)

— La Fontaine l'a dit d'une montagne, et pourtant, qui le croirait? cette acception est omise dans tous nos dictionnaires, même dans celui de l'Académie.

Une montagne en mal d'enfant,
Jetait une clameur si haute,
Que chacun au bruit accourant
Crut qu'elle *accoucherait* sans faute.

— Famil. Dire une chose qu'on ne voulait pas ou qu'on n'osait pas dire. Accouchez donc! Accouchera-t-il bientôt? Il a eu bien du mal à accoucher! On a bien de la peine à le faire [...]

— ACCOUCHER. v. a. Méd. Aider une femme à enfanter; lui administrer, pendant le travail, les secours que demande son état. C'est ce chirurgien, c'est cette sage-femme qui a *accouché* ma belle-sœur. Il ou elle *accouche* bien. (Acad.) Les chirurgiens savent mieux que les matrones *accoucher* les femmes. (Trév.) Mais, ma bonne, qui vous *accouchera* si vous *accouchez* à Grignan? (Mme de Sév.) || Se prend absolument. Adressez-vous à ce docteur, il accouche; c'est-à-dire il aide à accoucher, il fait les accouchements. M. Landais dit que dans la signification active *accoucher* prend l'auxiliaire *avoir*; M. Landais connaît-il un seul verbe actif, pris activement, qui se conjugue avec l'auxiliaire *être*?

— Montaigne a dit au figuré : Peu d'hommes savent faire *accoucher* les événements. || Il se dit encore en ce sens, en parlant de l'esprit, et signifie : Ouvrir l'intelligence. Socrate disait qu'il faisait l'office de sage-femme, qu'il faisait *accoucher* les esprits. (Acad.)

— Syn. comp. ACCOUCHER. ENFANTER. ENGENDRER. Ces trois mots signifient littéralement Produire par voie de paternité ou de maternité. *Accoucher* a uniquement rapport à la femme et marque l'action particulière de mettre au monde. *Enfanter* n'a qu'une signification générale, sans idée accessoire, et ne s'emploie que rarement; on pourrait dire qu'il est consacré pour certaines occasions graves, sérieuses; c'est ainsi qu'il est dit de la Vierge qu'elle *enfantera* un fils qui sera nommé Jésus. *Engendrer* se dit également pour les deux sexes de tout ce qui contribue à la génération.

ACCOUCHEUR, EUSE. s. Celui, celle qui exerce l'art des accouchements, qui pratique les accouchements. Bon accoucheur, habile accoucheur. Médecin-accoucheur, chirurgien-accoucheur. Au lieu d'Accoucheuse, on dit plus communément Sage-femme. C'est un devoir légal pour l'*accoucheur* ou l'*accoucheuse* de faire la déclaration de la naissance de l'enfant qu'ils ont reçu, dans le cas où le père est absent ou non déclaré. (Encycl. des G. du M.) Dès que l'*accoucheur* est auprès d'une femme en travail, il devient responsable de tous les événements qui pourraient survenir. (Dict. des Sc. méd.) Il a existé dans tous les temps des *accoucheurs* distingués qui ont conservé et nous ont transmis la saine doctrine. (Id.) Outre les qualités qui distinguent le médecin dans la société, le *médecin-accoucheur* doit en posséder d'autres prescrites par la délicatesse, la mobilité et même la faiblesse des sujets qui réclament ses secours. (Id.)

— L'usage de faire accoucher les femmes par des hommes, et par conséquent le mot *accoucheur*, ne sont pas fort anciens en France; *matrone*, *levandière*, *sage-femme*, sont les seules expressions que nous ayons trouvées dans nos anciens auteurs. L'emploi des chirurgiens dans les accouchements ne remonte pas plus haut que les premières couches de Mme de la Vallière, en 1663. Comme elle souhaitait le plus grand secret, elle fit appeler Julien Clément, chirurgien qui avait de la réputation. On le conduisit avec le plus profond mystère dans une maison où Mme de la Vallière avait le visage couvert d'une coiffe, et où l'on prétend que le roi était enveloppé dans les rideaux qui la couvraient. Clément fut employé dans les autres couches de la même dame, qui ne furent pas aussi secrètes, mais qui toutes eurent un heureux succès, ce qui donna de la réputation à l'*accoucheur* et mit les princesses dans le goût de se servir de chirurgiens dans leurs accouchements. Comme cela se mit bientôt à la mode, on inventa le nom d'*accoucheur* pour désigner cette classe de chirurgiens.

— Galiani l'a employé heureusement au figuré d'après Socrate. Personne ne m'aide ici dans mes études. Voilà un grand mal pour ceux qui voudraient que j'enfantasse tous les jours quelque chose de nouveau, comme si j'avais des *accoucheurs*! Omiss. des dictionnaires.

— ACCOUCHEUR. Erpét. Nom vulgaire d'une espèce de crapaud assez commune sous les pierres aux environs de Paris. Le mâle accouche la femelle et porte sur ses cuisses les œufs réunis en chapelets.

— Nous lisons dans Trévoux qu'on appelle *vers accoucheurs* de petits vers rougeâtres dont les huîtres sont remplies dans la saison du frai; ils facilitent, selon quelques-uns, la naissance des œufs, qui, au microscope, ne sont autre chose que de petites huîtres dans leurs coquilles. M. Landais a copié Trévoux littéralement, mais sans indiquer la source. Nous n'avons trouvé, dans différents traités sur les huîtres, aucune trace de cette dénomination de *vers accoucheurs*.

ACCOUCHI. s. m. Mamm. V. ACOUCHI.)

ACCOUDÉ, ÉE. part. pass. du v. Accouder. (rad. *coude*). Il s'emploie comme adjectif. Une personne accoudée sur son chevet. Un homme accoudé sur son cheval. Souvent le jour la retrouvait assise sur une chaise, *accoudée* sur une table. (Volt.)

ACCOUDEMENT. s. m. (rad. *coude*). Art milit. Tact des coudes. Ce mot se rapporte à la formation tactique de l'infanterie, il exprime la cohésion des hommes de rang, placés coude à coude, astreints à sentir les coudes et se prêtant réciproquement un appui dans l'exécution du pas cadencé, etc. L'*accoudement* s'obtient par l'uniformité de la rectitude du buste, l'é-distance laissée par chaque homme entre son buste et ses bras. (Bardin.) L'*accoudement* n'a commencé à être adopté que depuis l'adoption du havresac à deux bretelles. (Id.) Le premier rang, comprenant ordinairement les hommes de la plus forte carrure, est le seul qui observe un *accoudement* absolu. (Id.) L'*accoudement* du premier rang doit être regardé comme le principe élémentaire du pelotonnement. (Id.)

— Il s'employait autrefois pour désigner l'action de S'accouder, de s'appuyer sur le coude.

ACCOUDER (S'). v. pron. 1re conj. (rad. *coude*). S'appuyer du coude. S'*accouder* sur la table, sur une balustrade. (Acad.) On met au rang des incivilités de s'*accouder* sur la table, de s'*accouder* devant ses supérieurs. (Trév.) On dit S'accouder *sur*, *contre*.

— Art milit. Se placer coude à coude, s'astreindre à sentir les coudes et à se prêter réciproquement un léger appui dans l'exécution du pas cadencé, du pas oblique, etc. Omiss. des dictionn. Avant l'usage de l'*accoudement*, les hommes de rang conservaient de pied ferme et dans les marches la liberté des coudes. Cette liberté était, dans le XVIIe siècle, égale à

l'épaisseur d'un homme ; car ce n'était qu'extraordinairement qu'on *s'accoudait*. (Bard.)

ACCOUDOIR. s. m. (pr. *a-kou-doar*). Appui pour le coude, ce qui est fait pour qu'on s'y accoude. Avoir un *accoudoir* sous le bras. (Acad.) Avoir les bras sur un *accoudoir*. (Id.) L'*accoudoir* d'un prie-Dieu. (Id.) Au pl., des *accoudoirs*.

— Archit. Balustrade ou mur à hauteur d'appui, qu'on pratique devant une croisée ou sur l'extrémité d'un mur de terrasse, ou entre les piédestaux et les socles des colonnes. V. APPUI. ALLÉGE.

— Loc. popul. et iron. *Allez chercher plus loin des accoudoirs*, en parlant à une personne qui en incommode une autre en s'appuyant sur elle.

ACCOUÉ, ÉE. adj. et part. pass. du v. Accouer (du lat. *coda*, queue). T. de palef. Attaché par la queue. Cinq ou six chevaux accoués l'un à l'autre. Il s'est dit au figuré. Nous n'avons pas fait marché en nous mariant de nous tenir continuellement *accoués* l'un à l'autre. (Montaigne.)

— Il régit la préposition *par*. Un cerf accoué par son veneur. Des chevaux accoués par un maquignon.

ACCOUER. v. a. 1re conj. (du lat. *coda*, queue). Attacher, lier à la queue l'un de l'autre, proprement être à la queue ou à la *coue*, comme on écrivait autrefois. Ce mot, que l'on chercherait vainement dans nos dictionnaires avec cette acception, est fort usité à Paris et dans la plupart des provinces ; en Champagne, par exemple, un fermier ordonne à son valet d'accouer quatre, cinq chevaux, c'est-à-dire, d'attacher le licou du second à la queue du premier, le licou du troisième à la queue du second, et ainsi du reste, afin qu'ils aillent tous à la file, à peu près sur une même ligne, sans embarrasser les chemins. *Accouer* est le mot propre, et ce mot est familier à tous les palefreniers, marchands de chevaux, etc., de Paris.

— T. de chasse. Suivant M. Landais, *accouer*, c'est Frapper le cerf au défaut de l'épaule, ou lui couper le jarret. Cette explication est étrangement fausse, et M. Landais ne serait pas tombé dans une semblable erreur, si, au lieu de copier nous ne savons quel dictionnaire, il s'était donné la peine de recourir à l'étymologie. Accouer un cerf, c'est l'atteindre à la course, proprement être à sa queue. Quand il verra le cerf tourner la tête pour s'enfuir, il doit piquer son cheval, et l'*accouer* le plus près qu'il pourra. (Fouilloux, *Véner.* fol. 53, recto.) Comme M. Landais peut le voir par cet exemple, tout cerf accoué par son veneur n'est pas nécessairement destiné à être mis à mort.

— Montaigne, dans son style énergique, l'a employé au figuré dans le sens de Lier, attacher. V. ACCOUÉ.

ACCOULIN. s. m. Arts et mét. Atterrissement de rivière qui sert à faire de la brique. Ce mot est formé du v. Couler, et signifie littéralement *rigole*.

ACCOUPLE. s. f. (du lat. *copula*, corde à coupler). Vén. Lien dont on se sert pour accoupler les chiens, surtout les chiens courants, deux à deux et quelquefois trois à trois.

ACCOUPLÉ, ÉE. part. pass. du v. Accoupler (du lat. *copula*, couple). Il s'emploie comme adjectif, dans tous les sens du verbe d'où il dérive. Le mâle et la femelle sont *accouplés*. (Acad.) Les martins sont toujours *accouplés* deux à deux. (B. de St-P.) Ces deux personnes sont mal *accouplées*. (Acad.) Ces deux mots sont mal *accouplés* ensemble. (Lav.) N'est-il pas singulier que tu arrives exprès de l'Amérique pour être mon compagnon de boulet en Europe, pour montrer la liberté et la servitude, le vice et la vertu *accouplés* au même joug ? (Chateaub.) Les haines veulent être *accouplées* pour valoir tout leur prix. (J.-J. Rouss.)

— Archit. Se dit de colonnes placées deux à deux, ordinairement sur un même stylobate, et le plus près possible l'une de l'autre, sans néanmoins que les chapiteaux et les bases se confondent. Des colonnes *accouplées* produisent sans doute un plus bel effet que si elles étaient isolées : elles ne font qu'un seul corps de deux corps semblables. (B. de St-P.)

— Bot. Qui est disposé par couples. Le mur-

rameaux fourchus et de ses feuilles disposées deux à deux.

ACCOUPLEMENT. s. m. (en lat. *copulatio*; rad. *copula*, couple). Assemblage par couples. Se dit principalement des animaux que l'on assemble deux à deux pour les attacher au même joug. *Accouplement* de bœufs pour la charrue. (Acad.)

— Physiol. Rapprochement du mâle et de la femelle, pour accomplir l'acte de la génération. Il ne se dit proprement que des animaux. L'*accouplement* d'un chien et d'une chienne. Le mulet vient de l'*accouplement* d'un âne et d'une jument, ou d'un cheval et d'une ânesse. (Acad.) L'*accouplement*, chez les animaux sauvages, est livré tout entier à la nature ; chez les animaux domestiques, il est surveillé par l'homme. (Encycl. des G. du M.) L'*accouplement* est difficile entre des espèces différentes ; il est impossible entre des animaux de genres différents. (Id.) La durée de l'*accouplement* varie à l'infini en raison des espèces. (D'Orb.) L'influence de l'*accouplement* sur la génération est très-variable. (Id.)

— On distingue plusieurs sortes d'accouplement. *Accouplement simple.* Union du mâle avec la femelle. || *Accouplement réciproque.* Lorsque deux animaux hermaphrodites donnent et reçoivent à la fois. || *Accouplement composé.* Lorsque le même animal hermaphrodite se féconde sans le secours d'un autre individu.

— Dans le sens d'union des deux sexes, il peut se dire des hommes, dans le style soutenu, et surtout en poésie, principalement s'il est modifié par une épithète qui, fixant plus fortement l'esprit que le nom lui-même, serve de correctif à l'idée trop physique que présente ce mot. Accouplement heureux, légitime, fécond, stérile, funeste, fatal, incestueux, sacrilége, horrible, monstrueux. *Accouplement* fatal et des dieux détesté. (Carp.) Omission de l'Académie et de M. Landais.

— Il se dit aussi des choses inanimées. Autre omission des dictionnaires, qui oublient également de prévenir que ce mot peut s'employer au pluriel. Tout se taisait dans cette nuit ; il n'y avait à cette heure, dans cette prison, d'autres *accouplements* que le funèbre *accouplement* de la nuit et du silence, du remords et du crime. (J. Janin.) Si je veux, je peux assister à l'*accouplement* de la laideur physique avec la laideur morale, d'un bourreau avec un meurtrier ; d'une femme sans cœur avec un homme difforme ! (Id.)

— Archit. Manière d'espacer les colonnes aussi près que possible, sans que les bases et les chapiteaux s'engagent les uns dans les autres. Les colonnes de la façade du Louvre sont espacées par accouplement. Il s'en faut bien que l'architecture, cet art qui a si peu d'artistes, ait fait les mêmes progrès ; elle n'emploie guère que l'*accouplement* des colonnes, et des consonnances semblables. (B. de St-P.)

ACCOUPLER. v. a. 1re conj. (en lat. *copulare*; rad. *copula*, couple). Joindre ensemble deux à deux. Vous *accouplez* deux mots qui vont mal ensemble. (Acad.) Ce serait vouloir *accoupler* le loup et la brebis. (Id.)

— Fig. et fam. Se dit, en bonne et en mauvaise part, des personnes entre lesquelles on établit des rapports.

— Agricult. Accoupler des bœufs, des vaches, des chevaux, des mulets, etc., les attacher ensemble et les mettre sous le joug, pour les employer au labour des terres.

— Accoupler du linge, des draps, des chemises, des serviettes, etc., en faire des paquets, en attacher plusieurs ensemble pour les mettre à la lessive.

— Accoupler, en parlant de quelques animaux, c'est-à-dire, Apparier le mâle et la femelle pour qu'ils fassent des petits. Accoupler les pigeons, les serins, les tourterelles, etc.

— Archit. Distribuer deux à deux des colonnes ou des pilastres, de manière à opérer plus ou moins leur contiguité.

— *Accoupler ses dames.* Trictr. Les disposer deux à deux sur les flèches du jeu.

— T. de riv. Lier deux bateaux ensemble.

— S'ACCOUPLER. v. pron. S'unir pour la génération ; se dit de quelques animaux. La plupart des animaux sauvages *s'accouplent* une fois l'an, à une époque fixe. (D'Orbigny.)

— Loc. prov. *Ce serait vouloir accoupler le loup et la brebis.* Ce serait vouloir l'impossible.

ACCOURCI, IE. part. pass. du v. Accourcir (rad. *court*). Il s'emploie comme adjectif. Une robe accourcie. Un manteau accourci. Un bâton accourci. Une canne accourcie. Le bras du Seigneur n'est pas *accourci*. (Fléch.)

— Il régit la préposition *par*. Ses griffes vainement par Pussort *accourcies* se rallongent déjà. (Boil.)

— ACCOURCI, E. Blas. V. ALEZÉ.

ACCOURCIE. s. f. Mar. Passage ménagé dans le fond de cale et des deux côtés, pour aller de la poupe à la proue, le long d'un bâtiment. Ce mot n'est pas usité.

— Pop. et fam. Passage plus court qu'un autre.

ACCOURCIR. v. a. 2e conj. (du lat. *curtare*; en basse lat. *accurtare*). Rendre plus court, retrancher de la longueur. Accourcir une robe, un manteau, un habit, un bâton, etc. Les Parques ont *accourci* le fil de ses jours.

— Accourcir d'un doigt, d'un pied, d'un mètre, d'une toise, etc.

— *Accourcir son chemin.* Prendre un sentier, une route de traverse qui rende le chemin plus court. Si vous allez par là, vous *accourcirez* votre chemin. (Acad.) || On dit dans un sens analogue. Le passage qu'on a pratiqué dans ce bois *accourcit* le chemin. (Raym.)

— Il s'emploie absolument dans le même sens. Si vous prenez par les prés, vous *accourcirez*. (Trév.)

— Il est quelquefois synonyme d'Abréger, en parlant des ouvrages de l'esprit. Accourcir un ouvrage, une harangue, un discours, un drame, une scène, etc.

— Il se dit aussi dans le sens de faire paraître moins long, de rendre agréable, de charmer, en parlant du temps. La conversation *accourcit* le chemin.

— *Accourcir la bride dans sa main.* Manége. Tirer les rênes par le bouton avec la main droite, en les faisant couler dans la main gauche, avec laquelle on les ressaisit pour s'élancer à cheval.

— *Accourcir le trait.* Chasse. Le retirer à demi ou tout à fait pour retenir le limier.

— ACCOURCIR. v. n. Devenir court.

— S'ACCOURCIR. v. pron. Devenir plus court. Dès le mois de juillet, les jours commencent à *s'accourcir* d'une manière sensible. (Acad.) Cette robe s'est *accourcie* au blanchissage. (Id.) Je souhaitai que ma vie pût *s'accourcir* pour arriver à une si estimable vieillesse. (Fén.)

ACCOURCISSEMENT. s. m. Diminution d'étendue ou de durée ; n'est guère usité qu'en parlant d'un chemin et des jours. Cette allée sert beaucoup à l'*accourcissement* du chemin. (Acad.) L'*accourcissement* des jours est déjà très-sensible dans le mois de septembre. (Id.)

ACCOURES. s. f. pl. Chasse. Plaines ou landes situées entre deux bois, et dans lesquelles on place les dogues et les lévriers qui doivent coiffer l'animal au débûcher.

ACCOURIR. v. a. 2e conj. irrég. (en lat. *accurrere*; rad. *currere*, courir). *J'accours, tu accours, il accourt, nous accourons, vous accourez, ils accourent. J'accourais, nous accourions*, etc. *J'accourus, nous accourûmes*, etc. *J'accourrai, nous accourrons*, etc. *J'accourrais, nous accourrions*, etc. *Accours, accourons, accourez. Que j'accoure, que nous accourions*, etc. *Que j'accourusse, que nous accourussions*, etc. *Accourant.* Les temps composés se construisent avec *avoir* ou *être* selon qu'on veut exprimer l'action ou l'état qui résulte de cette action. V. ACCOURU. || Venir promptement vers quelqu'un ou dans quelque lieu. Accourir en diligence. Accourir en grande hâte. Accourir au besoin. Accourir en foule. Titus *accourt*, Titus commande qu'on se hâte d'éteindre la flamme. (Boss.) Il *accourt* tout hors d'haleine. (La Bruy.) Tous les rois alliés *accoururent*. (Fén.) Le cri de la douleur émeut les animaux, ils *accourent* pour se secourir. (Buff.)

— *Accourir à.* Au premier bruit d'un mal si étrange, on *accourut* à Saint-Cloud. (Boss.) Phalante *accourait* au secours de son frère. (Fén.) Les peuples *accouraient* en foule aux funérailles de Sésostris. (Id.) *Accourez* tous à moi, je finirai vos maux. (Rac.)

— *Accourir jusqu'à.* A peine Marie et Domingue les apercevaient de cette hauteur, qu'ils *accouraient* jusqu'au bas de la montagne pour les aider à la remonter. (B. de St-P.)

— *Accourir dans.* Le peuple *accourait* en foule dans un lieu voisin de la mer. (Fén.)

— *Accourir sous.* Dès qu'elle paraissait, des perruches, vertes comme des émeraudes, descendaient des lataniers voisins ; des perdrix *accouraient* sous l'herbe. (B. de St-P.)

— *Accourir sur.* Elles *accoururent* sur le rivage. (Fén.)

— *Accourir vers.* Qui toutes *accourant* vers leur humide roi. (Boil.)

— *Accourir autour.* Quelques officiers *accoururent* autour de lui. (Volt.)

— *Accourir de.* Se dit pour, Accourir en un lieu en s'éloignant d'un autre. Le prince Eugène *accourut* d'Italie. (Volt.)

— Suivi d'un infinitif. On *accourt* lui dire qu'il est nommé à un évêché. (La Bruy.)

— Fig. L'Église leur ouvrait son sein, ils y *accouraient* en foule. (Boss.) Les organes s'usant bientôt, les infirmités, les maladies, les souffrances *accourent* en foule. (Lamenn.) Soudain de l'extrémité du désert *accourt* un tourbillon. (Chateaub.)

ACCOURSE. s. f. Archit. Galerie extérieure par laquelle on communique dans les appartements. || Mar. V. ACCOURCIE. Même acception.

ACCOURSIE. s. f. Mar. V. ACCOURCIE.

ACCOURTILLAGE. s. m. Anc. législ. Se disait, dans le Hainaut, d'une rente que le propriétaire d'une terre sujette à terrage était obligé de constituer au seigneur, lorsqu'il convertissait sa terre en bois, pâtures ou autre espèce de culture non sujette à terrage.

ACCOURU, UE. part. pass. du v. Accourir (rad. *courir*). Il s'emploie souvent sans auxiliaire et comme un simple adjectif. Dans une sédition, les Juifs, *accourus*, le tirèrent d'entre les mains des rebelles. (Boss.) Quels tableaux Homère et Virgile ne nous auraient-ils pas laissés de la nativité d'un Dieu dans une

mages conduits par une étoile ! (B. de St-P.) Athalie au bruit *accourue*. (Rac.) A propos de ce vers de Racine, M. Landais fait l'observation suivante : « Il eût été plus régulier de dire *étant accourue*. » Suivant lui, il ne serait pas permis d'employer *accouru* comme adjectif. Entre Racine, Bossuet, Bernardin de St-Pierre, et M. Landais, qui pourrait balancer ?

— Si le participe *couru* se construit ordinairement avec l'auxiliaire *avoir*, il n'en est pas de même de son dérivé *accouru*, qui prend tantôt l'auxiliaire *être*, et tantôt l'auxiliaire *avoir*. Cette différence entre ces deux verbes vient de ce que *courir* n'exprime qu'un mouvement, qu'une action ; tandis que dans *accourir*, qui signifie se mettre en mouvement pour arriver promptement au but, on distingue deux choses : l'action de se mettre en mouvement pour courir vers un but, et l'état qui résulte de cette action. Dès que je l'ai entendu se plaindre, *j'ai accouru* à son secours. Arrivé auprès de lui, je lui ai dit : *je suis accouru* à votre secours. Dans ce moment, *j'étais accouru* à son secours, c'est-à-dire j'étais dans l'état qui résulte de l'action d'accourir au secours de quelqu'un. On emploiera donc l'auxiliaire *être* toutes les fois qu'on aura l'intention de marquer un état. Il est *accouru* au bruit. (Acad.) Je suis *accouru* pour la fête. (Id.) L'équipage était *accouru* sur le pont. (Chateaub.) A peine ai-je parlé qu'ils sont *accourus* tous. (Rac.)

Vous m'êtes, en dormant, un peu triste ap-[paru,
J'ai craint qu'il ne fût vrai ; je suis vite *accouru*.
(LA FONTAINE.)

On se sert, au contraire, de l'auxiliaire *avoir* quand on veut exprimer une action. Ses amis ont *accouru* pour le féliciter. (Acad.) Depuis ce temps les rois ont *accouru* de toutes parts à l'église. (Boss.) A ce signe, ils ont *accouru* au dieu d'Abraham. (Id.)

— On dit *accouru à*, pour marquer le terme où l'on s'est rendu ; on dit *accouru de*, pour désigner, au contraire, le lieu d'où l'on s'est éloigné.

En tumulte au plaisir je suis vite *accouru*,
Dans toute sa fureur mon transport a paru.
(CORNEILLE.)

Aux cris aigus de l'horrible harpie,
Déjà Borée, entouré de glaçons,
Est *accouru* du pays des Lapons.
(*Satiriques.*)

ACCOUS. Géogr. Bourg de France, ch.-l. de canton, Basses-Pyrénées, arr. et à 25 kil. d'Oloron ; 1,606 hab.

ACCOUSINÉ, ÉE. part. pass. du v. Accousiner. Vieux et inusité.

ACCOUSINER. v. a. Traiter de cousin, d'allié, d'ami. Vieux et inusité. On le dit pourtant encore dans l'Artois, la Picardie, et quelques autres provinces de France. || On disait aussi pronominalement S'accousiner, pour Se traiter de cousin, etc. On emploie aujourd'hui le verbe *cousiner, se cousiner*.

ACCOUTRÉ, ÉE. adj. et part. pass. du v. Accoutrer. Habillé, paré d'une façon ridicule. Vous voilà bien accoutré.

— Prov. et fig. Maltraité, dont on a dit beaucoup de mal. Cet homme est bien accoutré, accoutré de toutes pièces.

— Paul-Louis Courier l'a employé dans le sens qu'il paraît avoir eu primitivement, s'il est vrai qu'il dérive du bas lat. *acculturatus*, cultivé avec soin. Ce jardin est à moi, je l'ai planté moi-même, affié, *accoutré*, depuis le temps que je ne mène plus les bêtes aux champs.

ACCOUTREMENT. s. m. Habillement. Ce mot, qui a vieilli, désignait un habit de parure ; aujourd'hui il a encore cette signification, mais d'une manière ridicule et en mauvaise part. Quel accoutrement ! quel accoutrement bizarre, grotesque, singulier, etc. || Il se disait aussi de l'équipage d'un soldat, d'un chevalier, d'un gentilhomme.

— Se disait, au fig., des ornements de mauvais goût d'un discours. Un orateur me choquerait infiniment moins sous l'*accoutrement* le plus grossier, que sous le fard et l'ajustement d'une courtisane. (Trév.)

Là, considérant sa figure,
Son *accoutrement*, son allure,
En vérité, disait le damoiseau,
Je ne suis pas surpris si le monde m'admire.
(L'abbé REGNIER.)

— Au propre ou au figuré, *accoutrement* ne doit être employé que d'une manière plaisante et familière.

ACCOUTRER. v. a. (rad. celt. *cot*, habit, *accoutri*, couvrir d'un habit). Parer, orner, habiller. Ne se dit plus que familièrement et par une sorte de moquerie. Il y avait des singes qu'on avait *accoutrés* en charlatans. (P. d'Ablanc.)

— Anciennement il avait la signification générale de Préparer, ranger, arranger. Un soldat accoutrait ses armes ; un vigneron accoutrait ses vignes ; un cuisinier accoutrait ses viandes ; un homme prudent, entendu, accoutrait ses affaires, etc. || Comme v. pron., *s'accoutrer* voulait dire S'équiper. Un gentilhomme s'accoutrait de chevaux. || Se munir. S'accoutrer de patience. Et par extension, Se fortifier, en parlant des places de guerre. Une ville, un château s'étaient bien accoutrés.

— S'ACCOUTRER. v. pron. Se parer d'habits d'une

goût. Elle s'est *accoutrée* d'une manière bien ridicule. (Acad.)

— Se mettre en piteux état.

— Maltraiter. Dire beaucoup de mal de. Accoutrer quelqu'un de toutes pièces.

ACCOUTREUR. s. m. Arts et mét. Ouvrier tireur d'or qui resserre et polit le trou de la filière dans laquelle passe le trait, quand il faut le tirer fin. — Au fém., *une accoutreuse*.

ACCOUTUMANCE. s. f. Vieux mot qui signifiait Habitude, coutume. L'*accoutumance* est une seconde nature. (Montaigne.) Il y a deux grands remèdes contre les maux, l'*accoutumance* pour le vulgaire grossier, et la méditation et la prévoyance pour le sage. (Charron.) Ce mot n'aurait pas dû vieillir. Les meilleurs écrivains s'en sont servis. Il est d'autant plus utile qu'il n'a point de synonyme satisfaisant. *Habitude* et *coutume* marquent une habitude formée ; et *accoutumance* exprime l'habitude que l'on contracte en réitérant plusieurs fois la même action, ou en éprouvant souvent la même sensation. Un esprit abattu et comme dompté par l'*accoutumance* au joug, n'oserait plus s'enhardir à rien. (Boil.) La jeunesse

change ses goûts par l'ardeur du sang, et le vieillard conserve les siens par l'*accoutumance.* (La R.) L'oreille étant de tous les sens le plus docile à l'*accoutumance*, et le plus rebelle à la nouveauté. (La Harpe.) L'*accoutumance* ainsi nous rend tout familier. (La Font.)

— Iconol. Homme âgé, chargé d'instruments propres aux arts, s'appuie d'une main sur un bâton, et de l'autre tient un rouleau avec cette devise : *En marchant il acquiert des forces; vires acquirit eundo.* Une roue tourne devant lui, pour marquer qu'il tire toute sa force de l'action.

ACCOUTUMÉ, ÉE. part. pass. du v. Accoutumer (rad. *coutume*). S'emploie adjectivement. Habitué a, familiarisé avec. Ce peuple belliqueux, *accoutumé* à des conquêtes, *accoutumé* au travail, à la peine et au mépris de la vie. (Fen.) Une femme *accoutumée* à tant de gloire, de mollesse et de plaisirs. (Volt.) Les Français *accoutumés* depuis tant de temps à la maison de Charles-Martel. (Boss.) Ces vieilles troupes *accoutumées* au carnage. (Fléch.)

— Peut être suivi d'un nom de personne ou d'être animé.

Accoutumee à nous, elle nous entendait,
Et même à sa manière elle nous répondait.
(*Manuel poet.*)

— Par inversion, il se place quelquefois après le régime indirect.

Et nul n'obtient un rang dans cette horrible ar-
[mée
Qui n'y porte une main au crime *accoutumée.*
(La Harpe.)

— Quelquefois aussi il se place avant le nom auquel il se rapporte. *Accoutumée* à de tels combats, la muse d'Albion descendit fièrement dans l'arène. (Mme de Staël.)

— La même inversion peut avoir lieu quand le nom auquel le participe se rapporte n'est pas exprime d'une manière explicite. *Accoutumés* dès l'enfance (les Grecs) à cette crainte servile, elle etait devenue en eux un de ces sentiments que la raison ne peut vaincre. (Rulhière.)

— Se construit avec les verbes *être, paraître, sembler*, etc. Les rois sont *accoutumés* à la flatterie. (Fen.) Quand le cheval de carrosse sera *accoutume* au harnais, on l'attellera avec un autre cheval fait. (Buff.) Elle était *accoutumée* aux hommages vifs et flatteurs des Italiens. (Mme de Staël.)

O lamentable exil! hélas! nos yeux charmés
A ces champs paternels étaient *accoutumés.*
(Delille.)

— Suivi d'un infinitif. Nous sommes *accoutumés* à mépriser ce qui est au-dessous de nous. (B. de St-P.) Les rois sont *accoutumés* à avoir des gens chargés de penser pour eux. (Flech.)

— Par inversoin, il suit quelquefois le régime indirect. Et voilà ces Romains à vaincre *accoutumés.* (La Harpe.) L'innocence à rougir n'est pas *accoutumée.* (Mol.)

— Il peut aussi s'employer avec ellipse du nom auquel il se rapporte. *Accoutumés* à mesurer leurs forces avec tous les animaux qu'ils rencontrent, l'habitude de les vaincre les rend intrépides et terribles. (Buff.)

— *Être accoutumé de.* Se dit quelquefois par ellipse pour, Etre accoutumé à l'action de, à l'avantage de, etc. On est *accoutumé* de se laisser aller au plaisir. (Pascal.) Des docteurs qui n'étaient pas *accoutumés* de se trouver en si grand nombre. (Volt.) *Accoutumé de* vaut mieux ici que *accoutumé à*, qui ne peut se dire que d'une habitude morale, formée par des actes réitérés. Omission des dictionnaires.

— *Accoutumé avec.* L'Académie ne dit que *accoutumé à ;* mais on dit aussi *accoutumé avec.* Il est triste de voir de semblables lacunes dans le dictionnaire officiel de notre langue.

Crois-tu donc qu'*avec* nous ton cœur *accoutumé*
Puisse ainsi s'arracher aux delices qu'il aime?
(L. Racine.)

— Il se prend souvent dans le sens de, Qui est habituel, ordinaire ; cet emploi est même très-fréquent, et ce n'est pas sans surprise qu'on voit cette acception entièrement omise dans la plupart des dictionnaires, et si l'Académie a cité par accident un exemple de cet emploi,

naître auparavant la signification particulière. Les colombes, fidèles à leur retraite *accoutumée*, loin de fuir les feux, se venaient reposer avec des guerriers. (Chateaub.) On invitait un des pères à faire en commun la prière *accoutumée.* (Id.) Reprends auprès de moi ta place *accoutumée.* (Corn.) Elle fait sa ronde *accoutumée.* (J.-B. Rouss.) || Il se dit aussi des personnes et des êtres animés. Au milieu d'un petit nombre de témoins domestiques et *accoutumés.* (Mass.)

Quelques-uns dans nos murs, hôtes *accoutumés*,
Se plaisent dans nos cours . . . .
(Delille.)

— *A l'accoutumée.* loc. adv. et elliptique pour, à la manière *accoutumée*, et qui signifie, A l'ordinaire, comme on a coutume de faire. Il en a use *à l'accoutumée.* (Acad.) On a réconcilié ces deux amis qui étaient brouilles, ils vivent maintenant *à l'accoutumée.* (Raym.) Il est familier et commence à vieillir.

ACCOUTUMER. v. a. 1re conj. (rad. celt. *cos, cus* ancien; *cus.am*, coutume, en basbret. *accustumi*, accoutumer). Faire prendre une coutume, une habitude; habituer à. Il se dit des êtres animés et des choses, et demande toujours après lui la préposition *à*. Il faut *accoutumer* les enfants à l'obeissance, au travail, à la sobriete. (Fen.) Il faut *accoutumer* la jeunesse aux plus rudes exercices du corps. (Id.) Il *accoutumait* sa famille à ces genereux sentiments. (Boss.) On s'instruit à prendre certains animaux, à apprivoiser les autres, et à les *accoutumer* au service. (Buff.) On *accoutume* les bœufs au joug. (Trev.)

— *Accoutumer à*, suivi d'un verbe à l'infinitif. L'etude de la critique *accoutume* l'esprit à chicaner. (St-Evrem.) Quel bonheur de s'être fait, dans ses premières annees, des plaisirs innocents et tranquilles; d'avoir *accoutume* le cœur à s'en contenter! (Mass.) Les enfants qu'on *accoutume* à être applaudis prennent et conservent l'habitude de juger avec precipitation. (Fen.) Il faut *accoutumer* les enfants à faire le bien, plutôt par leur propre inclination que par la crainte. (P.-Royal.)

— S'emploie quelquefois sans régime direct. Ce recueil *accoutume* à penser et à renfermer ses pensees dans un tour vif. (Volt.) Omission des dictionnaires.

— s'accoutumer. v. pron. S'habituer à, contracter l'habitude de. S'accoutumer au froid, au chaud, à la fatigue, au travail, etc. On s'accoutume à tout. Vous qui ne pouvez vous *accoutumer* à la pensee de la mort. (La Bruy.) Comment avez-vous pu vous *accoutumer* au secret, dans une si grande jeunesse? (Fen.) Louis XIV se forma et s'*accoutuma* lui-même au travail. (Volt.)

— Il se construit quelquefois avec un nom de personne. S'accoutumer à quelqu'un, c'est-à-dire, Se faire à son humeur, se plier à son caractère. Le roi ne pouvait d'abord s'*accoutumer* à elle. (Volt.) L'Academie dit bien qu'on s'accoutume à tout, mais elle oublie de dire qu'on s'accoutume aux personnes. Nous ne parlons pas de M. Landais, dont l'article *accoutumer* est d'une pauvreté deplorable.

— s'accoutumer à, suivi d'un verbe. Il est bon de s'*accoutumer* à profiter du mal. (Pasc.) Je me suis *accoutume* à aimer la flatterie et les plaisirs. (Fen.) *Accoutumez*-vous a n'attendre des plus grands hommes que ce que l'humanité est capable de faire (Id.) Toute une nation s'*accoutume* à regarder comme des nécessites de la vie des choses superflues. (Id.) A force de voir la vanite, on s'*accoutume* à la connaître et a l'aimer. (Flech.) On doit s'*accoutumer*, dans les conversations les plus communes, à suivre exactement les règles de la langue. (D'Aguess.)

— s'accoutumer avec. L'Académie ne parle que de s'*accoutumer à*, mais on dit aussi s'*accoutumer avec.* S'accoutumer avec quelqu'un, se dit dans le sens de, Se trouver bien, se plaire avec lui ; se conformer à son ton, à ses manières, à ses procedes. Je ne saurais m'*accoutumer* avec ces gens-là. (Lav.)

— Il se dit aussi des choses, et signifie, Se familiariser avec, se rendre familière telle ou telle chose. Il faut s'*accoutumer* de bonne heure avec ces sortes d'idees, si l'on veut se les rendre familières. (Condillac.)

— S'accoutumer se prend quelquefois absolument. Il s'accoutume tous les jours. Omiss. des dictionn.

— accoutumer. v. n. Il ne s'emploie qu'avec le verbe *avoir. Avoir accoutumé de*, c'est-à-dire, Avoir coutume de. Cette expression commence à vieillir. Ayant *accoutumé* de juger d'une seule vue. (Pasc.) Les guirlandes de fleurs qu'elle avait *accoutumé* de cueillir. (Fén.) Vous avez *accoutumé* de nous honorer de votre presence. (Flech.) Quelles précautions n'avait-il pas *accoutumé* de prendre? (Id.)

— Se dit absolument. Faites comme vous avez *accoutumé.* (Acad.)

— Se dit quelquefois des choses inanimées. Il y a des terres qui ont *accoutumé* de rapporter deux fois l'an. (Trev.) L'automne n'a pas *accoutumé* d'être si pluvieux. (Acad.)

— *Accoutumer un cheval.* Manége. Le styler, le faire aux exercices et à tout bruit, pour qu'il n'en ait point peur.

— Accoutumer avait anciennement une signification qu'il n'a plus aujourd'hui; il voulait dire, Frequenter, avoir l'habitude de voir quelqu'un, être dans ses bonnes grâces. J'ai vu

le roy d'Espagne, etc. (Brantome.)

ACCOUVÉ, ÉE. part. pass. du v. Accouver. (rad. *couver*). Accroupi, fixé à la même place comme une poule qui couve. Cet artisan passe tout l'hiver *accouvé* au coin du feu. (Trev.) Il est familier.

ACCOUVER. v. a. 1re conj. (rad. *couver*). Couver, couvrir, embrasser, envelopper. Ce mot est surtout usité à la campagne. On dit : Accouver une poule, accouver une cane, c'est-à-dire, Lui faire preparer un nid avec des œufs pour qu'elle couve.

— s'accouver. v. pron. Commencer à couver ses œufs, en parlant d'un oiseau. Ces poules, ces canes s'accouvent.

— Fig. et fam. On dit d'un homme indolent qu'il s'*accouve*, c'est-à-dire, Qu'il s'accroupit, qu'il reste fixe à la même place comme une poule qui couve ses œufs.

ACCRA. Geogr. Ville d'Afrique, capit. du petit roy. de son nom, dans l'Aschanti, sur la côte d'Or; 12,000 hab. Les Anglais y ont deux forts, Jame's-Fort et Cape-Coast-Castle. || Fort de Crève-Cœur, aux Hollandais. || Fort de Christiamborg, aux Danois.

ACCRÉDITÉ, ÉE. part. pass. du v. Accréditer. Qui est en crédit, en réputation. Un marchand bien accredite. Est-ce donc un prodige qu'un sot riche et *accrédité*? (La Bruy.) Il faut être en garde contre les ecrivains même *accredités.* (B. de St-P.) Le duc de Rohan etait le chef le plus *accrédité* des huguenots. (Volt.) Hume regrettait la France, où l'esprit philosophique lui semblait si *accrédité.* (Villem.)

— *Accrédité auprès.* Son père était très-*accrédité* auprès de Darius. (Boss.)

— *Accredite contre.* Omiss. des dictionn.

Et voyant contre Dieu le diable *accrédité*,
N'osent qu'en begayant prêcher la verite.
(Boileau.)

— Fig. Répandu publiquement, qui a cours, qui est rendu plus vraisemblable. Une nouvelle accreditée. Un bruit accredite. Une calomnie accreditée. Il est difficile de réfuter des erreurs *accréditees* par l'opinion publique. (B. de St-P.)

— accrédité. Diplom. Constitué légalement et officiellement. Se dit d'un agent diplomatique à qui l'on donne des lettres de créance auprès d'une puissance étrangère. Les nobles étaient autrefois les seuls qui fussent *accrédités* par leur cour auprès des souverains. (Trév.) Il faut se reporter aux annales de l'absolutisme moderne pour trouver des exemples d'agents diplomatiques assassines par ordre des gouvernements auprès de qui ils étaient *accredités.* (Dict. polit.) Il est évident que les ambassadeurs ne peuvent être *accredités* que par le souverain. (Id.)

ACCRÉDITER. v. a. 1re conj. (en lat. *accredere*, croire à; rac. gall., *créd*, foi.) Mettre en credit, en réputation. Sa bonne foi l'eut bientôt *accrédité* parmi les marchands. (Acad.) L'exactitude à payer est ce qui *accredite* le plus les commerçants. (Id.)

— Fig. Donner cours, autoriser, propager, répandre, rendre plus vraisemblable. Accréditer une nouvelle.

— Se prend ordinairement en mauvaise part. Accrediter une calomnie, un bruit fâcheux.

— Protéger, faire reconnaître le merite. Leur donnant la confiance necessaire pour *accréditer* leur ministère. (Volt.)

— Diplom. Donner des lettres de créance. Se dit d'un gouvernement qui envoie un ambassadeur, un ministre plenipotentiaire, un simple chargé d'affaires auprès d'un autre gouvernement, en le munissant de lettres qui attestent au souverain etranger son caractère de representant du gouvernement qui l'envoie.

— Comm. Offrir son crédit, sa garantie, auprès d'un tiers, pour une somme determinée ou illimitée, en faveur d'un individu, d'une maison, d'une compagnie. || Un banquier accredite un voyageur en lui donnant des lettres de credit sur la vue desquelles les correspondants du banquier avanceront telle ou telle somme. || On accredite un commissionnaire auprès d'une maison de banque, en autorisant cette maison à lui verser une somme equivalente au prix des marchandises qu'il est chargé d'acheter pour l'accréditeur.

— s'accréditer. v. pron. Obtenir du crédit, de l'autorité, de la réputation. Ce marchand commence à s'*accréditer.* (Acad.) Ils n'emploient que trop souvent l'imposture pour s'*accréditer* dans l'esprit des peuples. (Bouch.)

— Fig. Se propager, se consolider. Cette nouvelle ne s'*accrédite* pas. (Acad.) Cet usage s'*accrédite.* (Lav.) C'est ainsi que l'erreur se sera *accréditée.* (Volt.)

ACCRÉDITEUR. s. m. Celui qui accrédite. Ne se dit guère qu'en termes de commerce; c'est celui qui offre sa garantie en faveur d'un individu, d'une maison, d'une entreprise commerciale, etc.

ACCRESCENT, E. adj. (en lat. *accrescens*, qui accroît). Bot. Se dit d'une partie de la fleur, autre que l'ovaire, qui prend de l'accroissement après la fécondation.

ACCRÉTION. s. f. (pr. *a-kré-ci-on ;* en lat. *accretio*, accroissement). Physiol. Ce mot peu usité exprime le mode d'accroissement par juxtaposition des concrétions calculeuses. *Accroissement* est généralement employé. || *Accrétion* est aussi un terme de coutume, et a

mot.

— Hist. nat. Action de croître par juxtaposition, se dit particulièrement des minéraux.

ACCROC. s. m. (pr. *a-kro ;* rad. celt. *croc*, crochet). Ce mot signifiait anciennement, Croc, crochet, obstacle, incident, arrêt, saisie. Nous avons détourné la signification propre, et au lieu de ce qui déchire nous avons dit dechirure. L'accroc est la dechirure que fait ce qui accroche. Il est difficile de passer au travers des haies sans se faire quelque *accroc.* (Raym.) Il y a un grand *accroc*, un vilain *accroc* à votre robe, à votre manteau. (Acad.) || Quelques-uns disent pourtant encore, dans le sens primitif : J'ai rencontré un *accroc* qui a déchiré mon habit. (Trev.)

— Fig. et fam. Signifie. Obstacle, embarras, difficulté imprevue. Il est survenu un *accroc* qui retarde leur accommodement. (Acad.) Je ne prevoyais pas tous ces *accrocs.* (Id.) L'accusation qu'on a portee contre cet homme est un fâcheux *accroc* qui peut ruiner sa fortune. (Trev.)

— Miroit. Partie dépolie d'une glace.

ACCROCHANT, E. adj. Technol. Qui est propre, qui sert à accrocher, à arrêter. Clou accrochant, machine accrochante.

— Bot. Se dit des surfaces qui sont munies de petites asperites crochues.

— Ornith. Se dit des pieds emplumés jusqu'au talon, ayant quatre doigts dont trois parfaitement separes et tous dirigés en avant, et un qui se trouve en arrière, mais est versatile, comme dans les colious.

ACCROCHE. s. f. Agrafe, attache, croc; et fig., difficulte, embarras. Dans ces deux sens, il a vieilli. V. accroc et anicroche.

ACCROCHÉ, ÉE. part. pass. du v. Accrocher (rad. *croc*). Il s'emploie adjectivement et dans toutes les acceptions du verbe. Une montre accrochée à un clou. Un habit accroché à un porte-manteau. Une affaire accrochee. Un cocher accroché. Ce procès est accroché depuis longtemps. Cette negociation est accrochee. Aux parvis etaient *accrochés* tous les meubles qui servent au menage ou au travail des champs. (B. de St-P.)

— Il régit la préposition *par.* Je demeurai *accroché* par ma robe. (Acad.)

ACCROCHEMENT. s. m. Action d'accrocher, resultat de cette action. L'accrochement de deux voitures.

— Phys. L'accrochement des atomes.

— Horlog. Vice de l'échappement qui fait arrêter une montre, une horloge.

— Il s'employait autrefois au fig. Il y a des gens qui se font descendre des plus nobles familles, sur des ressemblances de noms, ou par d'autres *accrochements* visionnaires. (Trev.) Ce mot est peu usite de toute manière.

ACCROCHER. v. a. 1re conj. (rad. *croc*). Attacher, suspendre à un croc, à un crochet, à un clou. Accrocher sa montre, une gravure, un tableau. Accrocher de la viande.

— Arrêter en déchirant. Prenez garde que l'on n'*accroche* votre habit. (Acad.)

— Fig. et fam. Attirer à soi, gagner, obtenir, attraper par ruse, par adresse. Cette fille aura bien de la peine à accrocher un mari. A force d'intrigue il a accroché une place. Ce joueur lui a accroché son argent.

Dans l'âme, elle est du monde, et ses soins
[tentent tout
Pour *accrocher* quelqu'un sans en venir à bout.
(Molière.)

— Retarder, susciter des obstacles. On a *accroché* cette affaire. (Acad.)

— Se dit d'une voiture qui, en passant trop près d'une autre, la heurte ou l'arrête avec l'extrémité de son moyeu. Prenez garde à cette grosse charrette, elle *accrochera* votre voiture. (Acad.) D'un carrosse en tournant il *accroche* une roue. (Boil.)

— S'emploie absolument quelquefois en ce sens. Ce cocher est malheureux; souvent il *accroche.* (Acad.)

— *Accrocher de.* Entreprendre quelqu'un, l'attaquer, l'arrêter au passage. Sa rivale n'avait pas manqué de l'*accrocher* de conversation. (Hamilt.) Cette acception est omise dans tous les dictionnaires.

— Mar. Aborder un vaisseau en jetant à son bord des grappins d'abordage. Saisir, arrêter avec des grappins.

— Horlog. Se dit de tout ce qui arrête le mouvement d'une horloge, d'une montre, d'une pendule.

— Il signifiait anciennement, Arrêter, saisir, emprisonner.

— Loc. prov. *Belle fille et méchante robe trouvent toujours qui les accroche.*

— s'accrocher. v. pron. Être retenu par quelque chose de pointu, s'attacher ou s'arrêter à quelque chose que ce soit. On s'accroche à des ronces. Quand on se noie, on s'*accroche* où l'on peut. (Acad.) Et il se sentait précipité, traîné par cette multitude, et il s'*accrochait* à des sacs d'or, et les sacs crevaient, et l'or s'échappait et tombait à terre. (La Menn.)

— S'accrocher à quelqu'un, s'attacher à sa fortune pour en être secouru. Il ne savait où donner de la tête, il s'est *accroché* à ce grand seigneur. (Acad.)

— Loc. fam. *Cet homme s'accroche à moi*, c'est un importun dont je ne puis me débar-

— Au fig. Employer ses dernières ressources. Quand on est mal dans ses affaires, on s'*accroche* à tout. (Lav.) Nous tenons à tout, nous nous *accrochons* à tout. (J.-B. Rouss.)

— En venir aux mains. Omiss. des dictionn. Nos braves s'*accrochant* se prennent aux cheveux. (Boil.)

— Mar. Se saisir avec des grappins. Deux vaisseaux s'accrochent à l'abordage, s'accrochent au passage, s'accrochent dans leur mâture.

ACCROIRE. v. n. 4e conj. (pr. *a-kroa-re*, en lat. *accredere;* rad. celt. *créd*, foi). Ce verbe n'est usite qu'à l'infinitif et toujours après le verbe *faire.* Il signifie croire faussement et sans un fondement raisonnable; mais, comme on ne l'emploie qu'avec le verbe *faire*, l'Academie, et tous les dictionnaires après elle, definissent *accroire*, faire croire ce qui n'est pas. On aperçoit facilement le vice de cette definition. Faire croire ce qui n'est pas, c'est faire accroire, et non pas simplement accroire. Faire *accroire* une chose fausse. (Pasc.) Combien on fait *accroire* de choses au peuple. (Fen.)

— *Faire accroire que.* Vous abusez une infinité de personnes en leur faisant *accroire* que

ces points sont essentiels à la foi. (Pasc.) Il fit accroire au faible empereur qu'il le savait par révélation. (Boss.) Alcmène lui fit accroire qu'elle avait reçu une visite de Jupiter. (Fén.)

— *En faire accroire.* Au lieu de, *faire accroire des choses fausses, invraisemblables,* on dit : *en faire accroire,* c'est-à-dire, en imposer, tromper. C'est un gallicisme. Prêtez l'oreille aux scélérats, ils voudront vous en faire *accroire.* (Rigault.) Les législateurs nous en font bien *accroire.* (Fén.)

— *S'en faire accroire.* C'est s'enorgueillir sans fondement, présumer trop de soi-même, avoir de la vanité. Depuis qu'il a cette place, il est devenu glorieux, il *s'en fait accroire.* (Acad.) Il a quelque mérite, mais il *s'en fait accroire.* (Id.)

— Syn. comp. FAIRE ACCROIRE. FAIRE CROIRE. *Faire accroire,* se prend en mauvaise part, c'est-à-dire, qu'il détermine la croyance pour une chose qui n'est pas vraie. *Faire croire,* se prend en bonne ou en mauvaise part, et signifie, Déterminer la croyance pour ce qui est vrai ou pour ce qui est faux. Les personnes seules *font accroire;* les personnes et les choses peuvent également *faire croire.* On *fait accroire* avec intention de tromper; on peut être trompé soi-même en *faisant croire.*

ACCROISSEMENT. s. m. (pr. *a-kroa-ce-man;* rad. celt. *crech,* hauteur; *cresquancz,* accroissement; en lat. *accrementum*). Augmentation, agrandissement. Grand accroissement. Accroissement notable, insensible, prompt, lent, soudain, variable, régulier, prodigieux, etc. On juge de la fertilité de l'Égypte par l'*accroissement* du Nil. (Trév.) Comment pourrions-nous, sans ce secours, porter avec confiance un si grand *accroissement* de notre fardeau? (Boss.) Il n'y a chez les animaux ni *accroissement* ni diminution d'intelligence. (Chateaub.)

— Au fig. Augmentation de fortune, de biens, d'honneurs, de gloire, etc. L'envie fut étouffée ou par le mépris qu'il en fit, ou par des *accroissements* perpétuels d'honneur et de gloire. (Fléch.) Associez-vous les pauvres, partagez avec eux l'*accroissement* de votre fortune. (Mass.)

— Syn. de développement. L'*accroissement* de la religion chrétienne dans les Indes. (Acad.) Tant la doctrine de la probabilité reçoit d'*accroissement* par le temps. (Pasc.) Quels ont été depuis les *accroissements* de sa foi. (Fléch.)

— S'emploie quelquefois absolument. C'est Dieu seul qui donne l'*accroissement.* (Mass.) L'homme du meilleur esprit est inégal, il souffre des *accroissements* et des diminutions. (La Bruy.)

— Physiol. Augmentation de la masse d'un corps par l'agglomération de nouvelles molécules constituantes. L'accroissement dans les minéraux n'a point de bornes fixes, et dépend de circonstances fortuites extérieures; l'accroissement, dans les animaux et les végétaux, est soumis à des lois physiologiques particulières qui restreignent le phénomène à des limites déterminées et le soumettent entièrement aux fonctions nutritives dont il n'est qu'une dépendance. || Dans la classe des insectes, l'accroissement se lie aux métamorphoses de ses animaux; il offre de nombreuses particularités dans les mollusques. || Dans les corps bruts, l'accroissement se fait par juxtaposition des molécules, sous l'influence des lois attractives. || Dans les corps organisés, il se fait par intus-susception. Dans les animaux, comme dans les végétaux, l'*accroissement* en hauteur est celui qui est achevé le premier. (Buff.) La température et les climats ont une influence remarquable sur l'*accroissement* des animaux et des végétaux. (D'Orbig.)

— Pathol. Première période des maladies pendant laquelle les symptômes augmentent d'intensité. On la connaît plus généralement sous le nom d'*augment.* Si l'on saisit une maladie dès son commencement, on pourra prévenir la force de l'*accroissement.* (Encycl. méth.)

— *Accroissement du palais.* Méd. vétér. V. EXCROISSANCE du palais.

— Alg. Augmentation que reçoit une quantité variable. Si l'*accroissement* est fini, il prend le nom de *différence* et se désigne par Δ; s'il est infiniment petit, on l'appelle *différentielle,* et on le caractérise par *d.* Les ac-

culières qui sont l'objet d'une branche de la science des nombres nommée calcul des différences. (Dict. des sc. math.)

— Jard. Se dit de la végétation des plantes, lorsque celles-ci ont fait un grand progrès et de belles pousses. Ces arbres en peu de temps ont pris un bel *accroissement.* (Trév.) Le tuf est cause que nos arbres n'ont pris qu'un petit *accroissement.* (Id.)

— Jurispr. Droit qu'acquièrent un ou plusieurs héritiers d'une succession, et un ou plusieurs légataires, sur les portions d'un ou plusieurs cohéritiers ou colégataires qui n'ont pu en jouir, ou qui y ont renoncé.

— Anc. cout. Accroissement légal en faveur de l'aîné. Se disait, en Bretagne, du droit accordé à l'aîné des enfants sur la portion de sa sœur mariée à moindre part, ou de son frère qui se faisait religieux.

ACCROÎTRE. v. a. 4ᵉ conj. irrég. (pr. *a-croa-tre;* en bret., *cresqi, cresquein;* rad. celt., *crech,* d'où les Latins ont fait *crescere, accrescere*). *J'accrois, tu accrois, il accroît, nous accroissons, vous accroissez, ils accroissent. J'accroissais,* etc. *J'accrus, tu accrus, il accrut, nous accrûmes, vous accrûtes, ils accrurent. J'accroîtrai,* etc. *J'accroîtrais,* etc. *Accrois, accroissons, accroissez. Que j'accroisse,* etc. *Que j'accrusse,* etc. *Accroissant.* Les temps composés prennent *avoir* ou *être,* suivant qu'on veut exprimer l'action ou l'état. V. ACCRU. Augmenter, rendre plus grand, plus étendu. Accroître son bien, son revenu, un parc, un jardin, une terre, un domaine, etc. Flandre, tu aurais *accru* le nombre de nos provinces. (Fléch.) La nature emploie aussi les différentes nuances des couleurs pour *accroître* ou affaiblir les réverbérations des pétales, suivant les sites, les climats et les saisons. (B. de St-P.)

— Fig. Accroître sa réputation, sa gloire, son autorité, sa puissance, son mérite, son chagrin, ses peines. Tes discours superflus *accroissent* mes ennuis. (Mol.) Les richesses ne font qu'en *accroître* la soif. (Vaug.) L'habitude de vivre ne fera qu'en *accroître* le désir. (Boss.) Un jour le monde entier *accroîtra* sa richesse. (La Font.) Ces événements ont perpétué et *accru* la haine de la tyrannie. (B.-Varenne.)

Tous ces vains conseils. . . . .
Ne font qu'*accroître* en lui la fureur de rimer.
(BOILEAU.)

— ACCROÎTRE. v. n. Aller en augmentant, devenir plus grand, plus étendu. Son bien, son revenu *accroît* tous les jours. (Acad.)

. . . . Parfois la guerre
Accroît le renom d'un héros,
De qui l'embonpoint n'*accroît* guère.
(ARNAULT.)

— Phys. Se dit des corps qui augmentent de volume, et spécialement des corps organisés qui se développent régulièrement en vertu des fonctions nutritives.

— *Accroître à.* Droit. Se dit d'une chose qui revient au profit de quelqu'un par la mort ou par l'absence d'une autre personne, ou par quelque autre événement. Entre colégataires, la portion de l'un *accroît* à l'autre. (Acad.) Dans les tontines, la part des morts *accroît* aux vivants. (Lav.)

— S'ACCROÎTRE. v. pron. S'augmenter. D'énormes sommets de glaces qui *s'accroissent* incessamment. (J.-J. Rouss.) Les langues ne *s'accroîtraient* en mots essentiels qu'autant qu'elles *accroîtraient* en idées. (B. de St-P.)

— Fig. Il vit sa considération *s'accroître* de jour en jour. (Barthél.) Ma peur à chaque pas *s'accroît.* (Mol.) Le sentiment de nos maux redouble par le souvenir de nos plaisirs, et les passions *s'accroissent* dans la solitude. (B. de St-P.)

— Il se dit absolument. Il avait une propriété assez bornée, il s'est *accru.* (Acad.)

— Physiol. Se dit aussi des corps qui augmentent de volume, et spécialement des corps organisés qui se développent régulièrement en vertu des fonctions nutritives. Les végétaux, comme tous les autres animaux, *s'accroissent* dans tous les sens. (D'Orbig.)

ACCROUPI, E. adj. et part pass. du v. Accroupir (rad. *croupe*). Assis sur la croupe ou sur les talons. Des enfants accroupis auprès du feu. Des nègres accroupis pour manger. Le chien *accroupi* regarde son maître avec amour. (Brill.-Savar.) Un spectre noir était *accroupi* sur sa poitrine et le regardait en ricanant. (La Menn.)

— Blas. Se dit du lion, de la licorne, du singe et de quelques autres quadrupèdes sauvages, lorsqu'ils paraissent assis sur le derrière. L'ours, dans cette position, dont les deux pattes de devant touchent à terre, se dit *accroupi;* mais si elles sont levées, on le dit *assis.* Pascal de Satolas, en Dauphiné : d'argent, à singe *accroupi* de gueules.

ACCROUPIR (S'). v. pron. 2ᵉ conj. (rad. celt. *crop,* croupe, derrière; en bret. *cropa,* engourdir; d'où nous avons fait *croupir,* et, avec augmentation, *accroupir*). Ce mot signifiait anciennement, Gîter, coucher, s'agenouiller, déprimer; aujourd'hui il signifie littéralement, S'asseoir sur la croupe ou sur les talons, et se dit des hommes et des animaux. La plupart des Orientaux *s'accroupissent* au lieu de s'asseoir. (Trév.) Les nègres *s'accroupissent* pour manger. (Acad.) Un enfant qui *s'accroupit* au coin du feu. (Lav.) Un cheval qui s'est *accroupi.* (Id.)

même; s'épaissir par inaction, mollesse, indolence. Omiss. de tous les dictionn. Sans nous *accroupir* de mollesse. (Est. Pasq.)

— ACCROUPIR. v. a. Affaisser, déprimer. Acception entièrement omise dans l'Académie et les autres dictionnaires.

Sur ses deux courts jarrets *accroupissant* son [corps,
La girafe en avant reçut deux longs supports.
(DELILLE.)

— Fig. Abrutir. Le mariage apoltronit et *accroupit* les bons et les grands esprits. (Charron.)

ACCROUPISSEMENT. s. m. (rad. celt. *crop,* croupe, derrière). État d'une personne assise sur le derrière ou sur les talons, d'un animal assis sur sa croupe. L'accroupissement d'un lièvre. L'accroupissement d'un chien, d'un lapin.

— Fig. Affaissement, épaississement, abrutissement moral. Soit au propre, soit au figuré, ce mot est peu en usage.

ACCRU. s. m. Hortic. Rejeton produit par les racines. Au plur. *Des accrus.*

ACCRU, E. part. pass. du v. Accroître. Augmenté, devenu plus grand, plus étendu. On a vu ses biens *accrus* naturellement par une prévoyante économie. (Boss.) Ce précieux héritage, toujours *accru,* porté de la Chaldée en Égypte, de l'Égypte dans la Grèce, a été suivi partout de la richesse et du pouvoir. (Cuvier.)

— Fig. Agrandi. Athènes par mon père *accrue* et protégée. (Rac.) Le royaume de Juda fut *accru* par de nouvelles conquêtes. (Boss.) Un bruit *accru* par les échos ressemble beaucoup à la gloire. (Arnault.)

— Il est ordinairement suivi de la préposition *par,* mais il peut aussi se construire avec la préposition *de.*

Recueilli dans leurs ports, *accru* de leurs sol- [dats,
Nous verrons notre camp grossir à chaque pas.
(RACINE.)

— Il prend, non pas indifféremment, comme le dit assez légèrement M. Landais, mais selon les vues de l'esprit, tantôt l'auxiliaire *être,* tantôt l'auxiliaire *avoir.* Il prend *avoir* quand on veut exprimer l'action. Son bien *a accru* depuis six mois. (Lav.) Mais la prononciation de *a accru* est si dure, qu'il est bon de l'éviter : aussi ce mot est-il peu usité avec cette forme. Quand on l'emploie, on met entre *a* et *accru* quelque mot qui empêche l'hiatus. Son bien a *considérablement* accru. (Lav.) || Il prend l'auxiliaire *être,* lorsqu'on veut simplement marquer un état, le résultat de l'action d'accroître. Par ces délais encor nos périls sont *accrus.* (La Harpe.)

ACCUBITEUR. s. m. (en lat. *accubitor;* de *accubare,* coucher auprès). Titre que portaient les chambellans à la cour des empereurs de Constantinople.

ACCUBITOIRE. adj. des 2 g. (pr. *a-ku-bi-toa-re;* en lat. *accubitorius*). T. d'antiq. rom. Qui concerne le lit de table ou de repos. || Boiste en fait un subst. masc., avec la signification de salle à manger. Nous croyons que Boiste est dans l'erreur; aucun auteur latin n'a employé, que nous sachions du moins, *accubitorius* ou *accubitorium* substantivement.

ACCUEIL. s. m. (pr. *a-keuïe.* Ce mot signifiait anciennement, Abri, retraite, élan, effort, envie, désir, prospérité, élévation. La signification propre et primitive était, Abri; peut-être alors, au lieu de faire venir *accueil* et *accueillir* du lat. *colligere,* en bass. lat. *adcolligere,* faudrait-il chercher une étymologie plus littérale et plus directe; *cuell,* en celt., veut dire cacher, donner abri). Accueil se dit aujourd'hui de la réception bonne ou mauvaise que l'on fait à quelqu'un qui arrive, par qui l'on est abordé. Bon accueil, mauvais accueil. Accueil froid, sévère, rude, dédaigneux, incivil, désobligeant. Accueil doux, civil, favorable, bienveillant, gracieux, aimable. Je me suis laissé tromper par l'*accueil* hypocrite que m'a fait ce rusé courtisan. (Scud.) Il ne régla jamais sur la faveur ou sur la disgrâce des personnes le bon ou le mauvais *accueil* qu'il pouvait leur faire. (Fén.) Ce morne et froid *accueil* me surprend à mon tour. (Corn.) Il reçut l'*accueil* qu'on devait à son nom et à sa renommée. (Volt.) D'un favorable *accueil* honorons son passage. (Rac.) Hormis toi, tout chez toi rencontre un doux *accueil.* (Boil.)

— *Faire accueil.* Se prend toujours en bonne part et signifie, Faire une réception agréable et honnête. Ce ministre fait *accueil* à tous ceux qui vont le trouver. (Lav.)

— Comm. *Faire accueil* ou *faire bon accueil.* Formule en usage dans la correspondance des banquiers et des commerçants qui recommandent à leurs débiteurs ou à ceux sur lesquels ils ont fourni des traites, de leur *faire bon accueil* à l'acceptation, c'est-à-dire de faire honneur à la signature, en remplissant leurs engagements.

— BEL-ACCUEIL. Marot a personnifié Bel-accueil, il en a fait le portier du temple de l'Amour.

ACCUEILLANT, TE. adj. (pr. *a-keu-ian, iante*). Qui fait un bon accueil. Personne accueillante. Hommes accueillants. Ton accueillant. C'était un homme accessible, *accueillant,* honnête. (Fléch.) Omission de l'Académie.

(pr. *a-keuye-i*). Reçu, recueilli. Une personne bien ou mal accueillie. Des propositions, des demandes bien accueillies. Sous les auspices de Voltaire il fut *accueilli* avec empressement, et prôné par tous ceux qui distribuent des réputations. (Manuel.) Vivement *accueilli,* vivement critiqué, la réputation de l'ouvrage de Gibbon s'était étendue au loin. (Villem.)

— *Accueilli par.* Quand les abus sont *accueillis* par la soumission, bientôt la puissance usurpatrice les érige en lois. (Malesherbes.) Les premières plaintes de l'Amérique furent *accueillies* par la généreuse intervention de Burke. (Villem.)

— *Accueilli de.* Il fut présenté au roi, *accueilli* du nonce. (Volt.) Une pareille raison n'est bien *accueillie* que de la lâcheté. (X. Marmier.)

ACCUEILLIR. v. a. 2ᵉ conj. irrég. (pr. *a-keuye-ir*); (en bas lat. *adcolligere,* ou plutôt du celt. *cuell,* cacher; avait de nombreuses acceptions). Recueillir, amasser, rassembler; associer, engager; accepter, recevoir; prendre, reprendre, réprimander; attaquer, lancer, poursuivre; pousser, exciter; faire un élan, un effort; mettre en mouvement. *J'accueille, tu accueilles, il accueille, nous accueillons, vous accueillez, ils accueillent. J'accueillais, nous accueillions, vous accueilliez,* etc. *J'accueillis,* etc. *J'accueillerai,* etc. *J'accueillerais,* etc. *Accueille, accueillons, accueillez. Que j'accueille, que nous accueillions, que vous accueilliez,* etc. *Que j'accueillisse, que nous accueillissions,* etc. *Accueillant.* Recevoir favorablement ou défavorablement quelqu'un qui se présente à nous. Accueillir quelqu'un poliment, bienveillamment, honorablement, avec transport, avec amitié, avec égard, avec respect. Accueillir sévèrement, froidement, cruellement, orgueilleusement, inhumainement, etc. Comme M. de Luxembourg ou le prince de Conti, je n'ai pas, malgré les préjugés du rang et les scrupules de la croyance, *accueilli* dans mon château J.-J. Rousseau, philosophe démocrate et libre penseur. (Villem.) Louis XI, tout mauvais prince qu'il était, *accueillait* très-favorablement toutes les personnes de qui il espérait tirer des connaissances utiles. (Salent.)

— Employé absolument, se dit ordinairement en bonne part. Le prince l'a *accueilli.* (Lav.)

— Se dit aussi en mauvaise part, mais ironiquement et en style familier, en parlant des accidents fâcheux auxquels on peut être en butte. La tempête, le vent, les *accueillit.* (Acad.) Ils furent *accueillis* de l'orage (Lav.) Le détachement, en approchant du bois, fut *accueilli* par une décharge de coups de fusil. (Id.) La pauvreté, la misère, tous les malheurs l'ont *accueilli.* (Id.) Cet usage du verbe *accueillir* est douteux; *assaillir* est le terme propre.

— Syn. de Secourir. On ne doit pas méconnaître dans la prospérité ceux qui nous ont *accueillis* dans notre misère. (Trév.)

— Se dit figurément, en parlant des choses. Accueillir bien ou mal une proposition, une demande, une prière. Étranger à la révolte, Pétronius Turpilianus *accueille* mieux le repentir, calme l'orage. (Mollevaut.)

— Mar. Se dit aussi dans le sens de, Secourir, de l'action d'un pilote ou d'un patron qui sauve des naufragés, en les recevant à son bord. Nous étions perdus si le capitaine n'eût détaché une chaloupe pour nous *accueillir.* (Lav.)

— S'ACCUEILLIR. v. pron. Pris absolument, signifie, Se faire un bon accueil, une réception honnête, cordiale, etc. Se bien accueillir, se mal accueillir, s'accueillir froidement, etc.

ACCUL. s. m. (pr. *a-ku;* rad. celt. *cul-*étroit, serré, enfoncé, derrière. L'Académie veut qu'on prononce l'*l* final. C'est à tort. Dans le mot *cul* cette lettre ne se prononce pas, et même il y a des auteurs qui écrivent *cu* sans *l.* L'Académie en fait la remarque. De même aussi les auteurs anciens écrivaient *aqu, accu* sans *l,* ce qui prouve qu'il doit y avoir parité dans la prononciation.) Lieu étroit et sans issue, où l'on est acculé. Au pluriel, *des acculs.* Ceux qui poursuivirent les voleurs les poussèrent dans un *accul,* où on les prit. (Acad.)

— Mar. Espèce de crique trop petite pour de grands bâtiments. C'est proprement l'enfoncement d'une petite baie. L'accul a son entrée plus fermée et plus étroite que la crique. || C'est un terme particulier aux îles françaises de l'Amérique. L'*accul* du Petit-Goave. || Chez les marins, *accul* est synonyme de *cul-de-sac.* L'accul ou le cul-de-sac de la Martinique.

— T. de chass. Se dit des extrémités des forêts et des grands bois; des endroits les plus reculés des terriers de renards, blaireaux et lapins. Les creux qui conduisent aux *acculs* se nomment carrefours. (Baudrill.) On dit, en ce sens : *être à l'accul,* pour, Être poussé par les chiens au fond du terrier. Quand on voit que le renard est à l'*accul,* avant que de lâcher les bassets, il faut savoir où sont les *acculs.* (Id.)

— Artill. Piquets enfoncés en terre au bout d'une plate-forme pour empêcher le recul du canon.

— Autrefois, *accul* se disait des barrières que la nature avait mises à une contrée. L'Espagne est située dans un *accul* plus propre à se conserver qu'à s'accroistre. (Mém. du duc de Rohan.) || On appelait aussi *accul* la partie escarpée d'un rocher là où il n'est plus possible

plus d'un fréquent usage; il ne faut pas le regretter.

ACCULÉ, ÉE. part. du v. Acculer (ét., V. ACCUL). Poussé, réduit dans un coin, dans un endroit où il ne soit plus possible de reculer. Une troupe acculée. Des armées acculées. Des loups acculés. L'armée ennemie fut acculée contre la montagne. Le blaireau était *acculé* dans son terrier. (Acad.)

— Blas. Se dit d'un cheval cabré et assis sur le derrière, et de deux canons dont les affûts sont opposés. On trouve peu d'exemples de ces deux figures.

— Mar. Exprime la courbure des varangues d'un vaisseau. Varangue acculée, demi-acculée, très-acculée, par opposition à varangue aplatie, droite, etc. Les varangues sont d'autant plus *acculées* qu'elles s'éloignent de la maîtresse varangue, qui est droite. (Montferr.)

ACCULEMENT. s. m. État de ce qui est acculé.

— Constr. nav. Courbure des varangues ou premières pièces de bois qui composent le squelette d'un bâtiment. Les varangues des couples

de l'avant et de l'arrière ont plus d'*acculement* que celles du maître couple ; celles des extrémités sont nommées fourcats, parce qu'elles font la fourche. (Am. Willaum.) L'*acculement* des varangues est la distance perpendiculaire de l'extrémité des varangues au plan prolongé de la partie supérieure de la quille. (Montferr.)

— Roul. État d'une voiture qui baisse son arrière quand il est plus chargé que le devant.

ACCULER. v. a. 1re conj. (rad. celt. *cul*, d'où l'on a fait en lat. *culus*, et en bass. lat. *acculeare, acculare*). Acculer voulait dire primitivement Mettre sur le cul, asseoir, d'où est venu S'acculer ou s'asseoir. Par extension, on lui a donné la signification générale de Renverser, mettre à terre. *Accul* un arbre. (Rabel.) Puis, conformément à la signification d'*accul*, acculer a voulu dire Mettre au pied du mur, hors d'état de reculer. Au fig. Forcer, contraindre. || Acculer, signifie aujourd'hui Pousser quelqu'un et le réduire dans un coin, dans un endroit où il ne puisse plus reculer. Il se dit surtout en termes de guerre, et signifie pousser un corps de troupes qui fait retraite, le jeter sur un obstacle pour le forcer à combattre, le détruire ou l'obliger à se rendre. Il le poursuivit l'épée à la main, et l'*accula* contre la muraille. (Acad.) Notre armée avait *acculé* celle des ennemis contre la montagne. (Id.) On a *acculé* les ennemis dans ce détroit, où on les fera mourir de faim. (Trev.) Kray résolut de se porter dans le flanc de Schérer, et de l'*acculer* entre le bas Adige et la mer. (Thiers.)

— Fig. Estienne Pasquier a fait de ce verbe un emploi remarquable. Le long et obstiné siége de Metz *accula* toutes les victoires de Charles-Quint.

— T. de chass. Se dit des animaux que les chiens poussent dans les acculs. Les chiens avaient *acculé* le loup, le sanglier, le renard. (Baudrill.)

— Roulage. Faire pencher une voiture à l'arrière.

— ACCULER. v. n. Mar. Plonger par l'arrière. Dans de forts mouvements de tangage, un vaisseau qui a ses fonds très-évidés, trop fins, enfonce beaucoup l'arrière dans la mer, alors il *accule*, il reçoit des secousses plus ou moins sensibles. (Am. Willaum.) Je jugeai que je l'avais fort incommodé en lui donnant une bordée, puisqu'il mit toutes ses voiles à *acculer*. (Chev. de Caylus.)

— Roulage. Aller à cul, porter à cul, en parlant d'une voiture dont l'arrière est trop chargé. || En ce sens on dit aussi s'*acculer*.

— S'ACCULER. v. pron. Se ranger, se retirer dans un coin, contre la muraille, pour se défendre et pour n'être pas pris par derrière. Ce brave s'est *acculé* contre une muraille pour n'être pas enveloppé par les ennemis. (Trev.) Le sanglier s'était *acculé* contre un arbre. (Id.)

— S'emploie absolument. Quand il est pressé avec trop de vigueur par les dogues, le taureau s'*accule*. (Trév.)

— Manége. Se dit d'un cheval qui, en maniant sur les voltes, ne va pas assez en avant à chacun de ses mouvements. || Se dit encore, mais vulgairement, d'un cheval qui s'abandonne sur sa croupe lorsqu'on l'arrête ou qu'on veut le faire reculer.

ACCUM (Fréd.). (pr. *ak-kom*). Célèbre chimiste, né dans la Westphalie prussienne ; professa à Londres, en 1803, la chimie et la physique expérimentale ; entreprit le premier et propagea l'éclairage général au gaz.

ACCUMULATEUR, TRICE. s. (en lat., *accumulator*, de *accumulare ;* rad. *cumulus*, comble). Celui, celle qui entasse, qui accumule. Voilà un grand accumulateur d'écus, de vivres. Il est peu usité.

ACCUMULATION. s. f. (pr. *a-ku-mu-la-ci-on ;* en lat. *accumulatio ;* rad. *cumulus*, tas). Action d'entasser, d'amasser plusieurs choses en les ajoutant les unes aux autres. Résultat de cette action. Accumulation de matériaux, de marchandises, de denrées, d'or, d'argent, d'intérêts, d'arrérages, etc. L'*accumulation* des produits épargnés en capitaux ne nuit pas à la consommation ; elle change seulement une consommation improductive en une consommation reproductive. (J.-B. Say.)

— Au fig. Accumulation de biens, de titres, d'emplois, d'honneurs ; accumulation de preu-

qu'une *accumulation* de mots sonores, d'images disparates, de phrases vides de sens. (Acad.)

— Rhétor. Figure qui consiste à rassembler dans une période, sous une même forme et dans le même mouvement oratoire, un grand nombre de détails qui développent l'idée principale.

— Jurispr. Accumulation de droit, augmentation de droit sur quelque chose.

ACCUMULÉ, ÉE. part. pass. du v. Accumuler (en lat. *accumulatus ;* rad. *cumulus*, tas). Entassé, amassé et mis ensemble. Il s'emploie adjectivement. Là sont *accumulés* tous les trésors de Troie. (Delille.) Le système néo-platonicien est un édifice élevé par la synthèse avec les matériaux que l'analyse avait recueillis, éprouvés, *accumulés* depuis Socrate jusqu'à Plotin. (Cousin.) Les produits épargnés et *accumulés* sont nécessairement consommés du moment qu'on les emploie à la production. (J.-B. Say.) La valeur des leçons qu'on reçoit d'un maître peut être *accumulée*, et transformée en capital. (Id.)

— Fig. Malgré tant de jours *accumulés* sur ma tête, je n'ai pas encore rencontré d'homme qui n'eût été trompé dans ses rêves de félicité. (Chateaub.) En face de toutes les misères *accumulées* sur la tête de ce peuple, leur Dieu a planté sa croix. (Montalemb.) Il ne parle pas des supplices *accumulés* dans l'empire de Satan. (Delille.) La révolution française, qui venait accomplir l'œuvre des révolutions précédentes, portait dans ses flancs les orages *accumulés* depuis deux siècles. (Cousin.)

ACCUMULER. v. a. 1re conj. (en lat. *accumulare ;* rad. *cumulus*, comble, tas). Amasser et mettre ensemble des choses de même nature. Accumuler des biens, des trésors, des produits, etc. Les avares ne songent qu'à *accumuler* trésors sur trésors. (Acad.) Le Rhin se perd dans les sables qu'il a lui-même *accumulés*. (Buff.)

— Fig. Accumuler les honneurs, accumuler les preuves, accumuler crime sur crime. En *accumulant* dans nos coffres des trésors d'iniquité. (Boss.) Vous *accumulez* cœur sur cœur. (La Font.)

— Se prend quelquefois absolument. Il ne songe qu'à accumuler. Le désir insatiable d'*accumuler*. (Mass.)

Un homme *accumulait* : on sait que cette erreur
Va souvent jusqu'à la fureur.
(LA FONTAINE.)

— S'ACCUMULER. v. pron. S'entasser, s'amonceler. Les denrées s'accumulent dans ce magasin. Les années s'accumulent. Les preuves s'accumulent contre lui. Nos peines s'accumulent sans cesse. Réfléchissez aux événemens qui se sont *accumulés* sous vos yeux durant les six mois qui viennent de s'écouler. (Benj. Constant.)

— Le pronom *se* peut être régime indirect : S'accumuler, c'est-à-dire, Accumuler à soi, pour soi. Acception omise dans les dictionnaires. Celui qui *s'accumule* un trésor de colère. (L. Rac.)

— On disait anciennement Accumuler, dans le sens de Combler. Il les *accumula* de grands dons, par toute manière de libéralité royale. (Ste-Palaye.)

ACCURBITAIRE. s. et adj. masc. Nom que d'anciens auteurs donnent au tenia, ou ver solitaire. On dit ver plat, ver accurbitaire, etc.

ACCURSE ou **ACCORSO** (François). (pr. *ak-kour-cé, ak-kor-co*). Né à Florence en 1451, mort en 1529 ; célèbre jurisconsulte, enseigna à Bologne, et publia sur le droit romain une vaste compilation, connue sous le nom de *Grande Glose* ou *Glose continue*.

— ACCURSE (Marie-Ange). Né à Aquila, au XVIe siècle ; excellent critique en faveur à la cour de Charles-Quint, qui lui confia d'importantes missions. On lui doit de bonnes éditions d'Ammien-Marcellin, des *Lettres* et du *Traité de l'Ame*, de Cassiodore.

ACCUSABILITÉ. s. f. Qualité de ce qui est accusable, répréhensible, blâmable, digne d'accusation. Ce mot est nouveau et exprime une idée propre. Puisse-t-il être adopté !

ACCUSABLE. adj. des 2 g. Qui est susceptible d'être accusé. Se dit des personnes et des choses.

ACCUSATAIRE. adj. des 2 g. Jurispr. Qui accuse, qui soutient une accusation. V. ACCUSATOIRE.

ACCUSATEUR, TRICE. s. (en lat. *accusator, accusatrix ;* ét., V. ACCUSER). Celui, celle qui accuse quelqu'un, qui lui impute une mauvaise action, un fait condamnable. Plur. *Accusateurs, accusatrices*. Se porter, se rendre, se faire, se constituer accusateur. Les deux *accusateurs* que lui-même a produits. (Corn.) A Rome et chez les Grecs, tout citoyen pouvait se porter *accusateur*, soit au nom de la morale publique, soit au nom de l'intérêt privé. (El. Regnault.)

. . . . Par quel caprice
Laissez-vous le champ libre à votre *accusatrice ?*
(RACINE.)

— En France, le droit d'accuser n'appartient qu'au ministère public ; les particuliers ont seulement la faculté d'agir concurremment avec lui pour obtenir une réparation civile : c'est ce qu'on appelle *se porter partie civile*.

— Fig. Au dernier jour, nos crimes se pré-

(Nicole.) En quelque endroit que se trouve un parricide, il rencontre un *accusateur*, un juge et un bourreau : sa conscience. (Trév.) Ses vices sont ses *accusateurs ;* ses juges, ses supplices. (L. Racine.)

— ACCUSATEUR, proprement dit, ou ACCUSATEUR PUBLIC. Officier judiciaire chargé de poursuivre devant les tribunaux les personnes accusées de crimes ou de délits. On l'appelle aujourd'hui *ministère public*, parce que c'est au nom de la société qu'il accuse. V. PROCUREUR GÉNÉRAL, PROCUREUR DU ROI, etc.

— ACCUSATEUR NATIONAL. On appelait ainsi, sous la république, les deux juges du tribunal de cassation qui étaient chargés de poursuivre près le tribunal les affaires soumises à sa décision.

— En poésie et dans la prose élevée, on peut employer ce mot adjectivement, et le joindre, comme épithète, même à un nom de chose. Un indice accusateur. Un fer, un glaive accusateur. Omission de l'Académie.

ACCUSATIF. s. m. (en lat. *accusativus*, sous-entendu *casus*, cas qui sert à accuser.) T. de gramm. Ce cas est ainsi appelé, dans les langues dont les noms ont des terminaisons particulières, pour marquer différents rapports, parce qu'il sert à accuser, ou plutôt à déclarer ; car, en français, accuser a aussi cette signification. Accuser la réception d'une lettre, etc. L'*accusatif* est un cas qui, à l'idée principale du mot décliné, ajoute l'idée accessoire de terme conséquent d'un rapport indiqué par l'une des prépositions que l'usage a destinées à cette espèce de régime. (Beauz.)

ACCUSATION. s. f. (pr. *a-ku-za-ci-on ;* en lat. *accusatio ;* etym., V. ACCUSER). Imputation, reproche fait à une personne de quelque faute, de quelque erreur, de quelque fait plus ou moins blâmable. Accusation légère, futile, vague, fausse, grave, sérieuse, précise, fondée. Le duel a été approuvé par la présence des rois ; il a décidé de l'innocence des hommes, des *accusations* fausses et véritables sur des crimes capitaux. (La Bruy.) Ni mes discours, ni mes écrits ne donnent aucun prétexte à vos *accusations* d'hérésie. (Pasc.) Vous le traitez d'hérétique pour me comprendre dans cette *accusation*. (Id.) Il défendit aux tribunaux d'admettre les *accusations* de sorcellerie. (Volt.)

— Jurispr. Action de déférer la connaissance d'un crime à une haute juridiction et de provoquer contre celui qui l'a commis la vindicte publique. Accusation publique, capitale. Former une accusation. Susciter une accusation. Forger, éclaircir, détourner, abandonner une accusation. Mettre en accusation. Être débouté, se départir d'une accusation, etc. Dans les sociétés primitives, empreintes encore des mœurs de la famille ou tribu, et fortement dominées par la pensée religieuse, l'*accusation* était comme un rigoureux devoir de conscience pour celui qui avait vu une main coupable, ou ravir la propriété, ou verser le sang. (H. Corne.) L'accusé est sous le coup d'une poursuite pour cause de crime ; il comparaîtra devant les tribunaux ; les peines les plus graves l'attendent s'il est reconnu coupable, et l'*accusation* a trop souvent pour dernier terme le bagne ou l'échafaud. (Id.) || Le droit d'accusation est exclusivement confié aujourd'hui au ministère public. || Le mot *accusation*, dans le langage du droit criminel, n'est applicable qu'au cas où il y a poursuite d'un *crime*. La loi désigne sous le titre de *prévention* la mise en jugement des personnes poursuivies pour faits de police, c'est-à-dire pour contraventions et pour faits correctionnels, c'est-à-dire, pour simples *délits*. Toute procédure criminelle comprend quatre périodes bien distinctes, et que la loi a eu soin de caractériser avec précision ; savoir : l'inculpation, la prévention, l'accusation et le jugement. L'*inculpation* commence au premier acte décerné contre l'auteur du crime, et comprend toute l'instruction qui se fait en première instance. La *prévention* ne comprend que l'ordonnance de la chambre du conseil, qui, suivant les circonstances, déclare qu'il n'y a pas lieu à poursuivre, ou qui renvoie au tribunal de police, ou bien au tribunal correctionnel, ou bien à la Cour royale, chambre des mises en accusation ; et lorsque cette chambre rend un arrêt qui renvoie devant la Cour d'assises, la poursuite prend la qualification d'*accusation*, et le *prévenu* devient alors *accusé*.

— *Chambre d'accusation, des mises en accusation*. Chambre formée au sein de chaque cour royale, et qui est appelée à connaître des délits et des crimes pour renvoyer l'accusé, s'il y a lieu, devant une cour d'assises, ou pour le faire mettre en liberté par une déclaration de non-lieu. S'il existe dans une cour royale des magistrats dont l'âge a affaibli et presque éteint les facultés, des vieillards devenus presque incapables d'attention et de perspicacité, c'est à la *chambre des mises en accusation* qu'on les confine, comme dans une sorte de retraite et de sinécure. (H. Corne.)

— *Arrêt d'accusation, de mise en accusation*. Arrêt qui ordonne le renvoi du prévenu devant une cour d'assises. Ces hommes sont exposés chaque jour à prolonger les angoisses d'un innocent arraché à sa famille ; bien plus, à préparer par un *arrêt d'accusation* irréfléchi, d'épouvantables erreurs qu'on ne répare pas. (H. Corne.) Après l'*arrêt de mise en accusation* prononcé par les magistrats, vient l'acte d'accusation dressé par le ministère public. (Id.)

— *Acte d'accusation*. Exposé clair et précis

de toutes les charges qui s'élèvent contre l'accusé. Il est dressé par le ministère public, et se termine par la formule même de l'accusation telle qu'elle est déterminée par l'arrêt. L'un et l'autre sont signifiés à l'accusé. Le jour du jugement est venu, l'accusé est devant ses juges. Ce dernier acte d'un drame lugubre s'ouvre par la lecture que fait le greffier de l'*acte d'accusation*. (H. Corne.)

— *Jury d'accusation*. Le code de brumaire an IV avait emprunté à la législation criminelle de l'Angleterre et des États-Unis un *jury d'accusation*, remplissant à ce degré de l'instruction des fonctions analogues à celles du jury adjoint aux cours d'assises.

— Mor. chrét. Syn. de Confession. Déclaration, aveu de ses péchés fait au prêtre dans le tribunal de la pénitence.

— *Accusations secrètes*. V. TRIBUNAL SECRET.

ACCUSATOIRE. adj. des 2 g. (pr. *a-ku-za-toa-re ;* en lat. *accusatorius*). Anc. jurispr. Se disait de l'acte par lequel on motivait une accusation.

ACCUSÉ, ÉE. adj. et part. pass. du v. Accuser (étym., V. ACCUSER). A qui l'on reproche, on impute une mauvaise action, une faute, un fait condamnable. Linné et Jussieu ont tellement renouvelé la botanique, qu'on pourrait dire, sans être *accusé* d'exagération, qu'ils l'ont créée. (Cousin.) L'extrême esprit est *accusé* de folie. (Pascal.) Aristote, dans son temps, a été *accusé* d'athéisme. (Cousin.)

— *Accusé de*. Suivi d'un verbe. Vous êtes *accusé* d'être un peu trop distrait. (Regnard.) Socrate fut *accusé* de nier les dieux que le peuple adorait. (Boss.) Ils étaient *accusés* de priver la population d'une partie de ce qui devait lui revenir. (Colnet.) Périclès fit bannir Cimon, faussement *accusé* d'entretenir des liaisons suspectes avec les Lacédémoniens. (Barthélemy.)

— *Accusé par*. J'aimerais mieux mourir que de me voir *accusé* par elle de la moindre témérité. (Mol.) C'est une chose bien horrible d'être *accusé* par un mari. (Id.) Un avocat disait : Quel coupable ne passera pas pour innocent s'il suffit de nier ses crimes ? L'empereur Julien lui répondit aussitôt : Et quel innocent ne passera point pour coupable s'il suffit d'être *accusé ?* (D'Aguess.)

— S'emploie absolument. La justice sans la force est contredite, la force sans la justice est *accusée*. (Pasc.) Selon vous, on est coupable dès qu'on est *accusé*. (Fén.) Vous êtes *accusé ;* songez à vous défendre. (Volt.)

— ACCUSÉ, ÉE. s. Celui, celle à qui en justice on impute un délit ou un crime. Pour parler plus conformément au droit qui nous régit, l'accusé est celui qui est renvoyé devant les tribunaux criminels pour être jugé ; jusque-là, il n'est que *prévenu*.

ACCUSER. v. a. 1re conj. (ét. celt., *accusi*, *a* priv. et *cus*, caché ; découvrir. C'est de *cus* et d'*accusi* que les Latins ont fait leur verbe *accusare*. On peut donner une autre étymologie. *Caus*, rad. celt., discours, cause, procès, d'où vient le *causa* des Latins, *causare*, mettre en cause, et avec *ac* ou *ad* augmentatif, *adcausare, accusare*). Appeler sur un fait condamnable, soit les sévérités de l'opinion, soit les sentences des tribunaux. Dans le langage purement judiciaire, accuser, c'est déférer la connaissance d'un crime à une haute juridiction, et provoquer contre celui qui l'a commis la vindicte publique. Accuser quelqu'un de vol, d'assassinat. L'accuser d'un crime. Accuser quelqu'un d'être un voleur, d'avoir volé, assassiné, etc. Les Juifs *accusèrent* Jésus-Christ devant Pilate. (Pasc.) Eurymédon *accusa* Socrate d'avoir mal parlé des dieux. (La Bruy.) Elle *accusa* Narbal d'être entré dans une conjuration contre Pygmalion. (Fén.) D'un amour criminel Phèdre *accuse* Hippolyte. (Rac.) Qui m'épargnait tantôt, ose enfin m'*accuser*. (Corn.) C'est ainsi que les tyrans ont souvent *accusé* leur victime. (Chateaub.)

— Imputer, reprocher à quelqu'un une faute, un défaut, une chose blâmable. Accuser quelqu'un de négligence, de légèreté, de folie, de mauvaise foi, d'injustice et de lâcheté, de perfidie, etc. Un grand orateur n'*accuse* jamais son siècle d'injustice. (D'Aguess.) Vous l'osez *accuser* d'une aveugle amitié. (Corn.) Je ne vous *accuse* pas de mauvaise foi. (Fén.) On l'a *accusé* d'un orgueil insupportable. (Volt.)

— Molière a dit d'une manière elliptique : Il l'avait *accusé* de discours médisants, pour, Il l'avait accusé d'avoir tenu des discours médisants.

— Il peut être suivi d'un verbe. Les littérateurs du nord de l'Allemagne ont *accusé* l'Autriche de négliger les sciences et les lettres. (Mme de Staël.) Carthage aima toujours les richesses, et Aristote l'*accuse* d'y être attachée. (Boss.) Ils vous *accuseront* avec raison de vouloir usurper la tyrannie. (Fén.) Beaucoup de gens m'ont *accusé* d'être méchant parce que je n'avais pas la fausseté nécessaire pour l'être. (La Harpe.) Le christianisme s'est efforcé de réparer au Nouveau-Monde les maux que les hommes y ont faits, et dont on l'a si longtemps *accusé* d'être l'auteur. (Chateaub.)

— Voir, souffrir avec peine, gourmander, blâmer, reprendre. Accuser le sort. Accuser la lenteur, la paresse de quelqu'un. Je me bornai à *accuser* le destin, le seul dieu auquel j'eusse foi. (G. Sand.) On *accuse* souvent la dignité, lorsqu'on ne devrait *accuser* que la

rintendant, c'était *accuser* la mémoire du cardinal Mazarin. (Volt.) On *accuse* souvent de beaux yeux dont toute la force est dans la faiblesse du cœur qu'ils ont blessé. (St-Evrem.) Si le christianisme ne produit pas plus de bien encore, ce n'est pas lui, c'est nous seuls qu'il faut *accuser*. (Frayssin.)

— Servir de preuve, ou au moins d'indice contre quelqu'un. Ce fait vous accuse. La moindre ombre se remarque sur les vêtements qui n'ont pas encore été salis, et leur vive blancheur en *accuse* toutes les taches. (Boss.) La raison demeure toujours, qui *accuse* la bassesse et l'injustice des passions. (Pasc.)

— Déceler, révéler, annoncer. On ne peut manquer de reconnaître le provincial à son habit, dont la forme *accuse* une coupe départementale. (P. Vermond.)

— Se prend quelquefois absolument. Oui, cela se doit dans les règles, pour avoir à tort *accusé*. (Mol.)

— *Accuser juste*. Être exact dans un récit. J'avais à la vérité *accusé juste* le nombre des troupes suédoises et moscovites à la bataille de

Narva; mais dans beaucoup d'autres occasions j'avais été dans l'erreur. (Volt.)

— *Accuser faux.* N'être pas exact dans son récit. Cet homme accuse faux.

— Pratiq. *Accuser un acte de faux.* Soutenir qu'un acte est faux. Cette expression a vieilli. On dit plutôt *arguer de faux.* V. ARGUER.

— Théol. cathol. *Accuser ses péchés.* Les déclarer au prêtre dans le tribunal de la confession.

— Avouer, faire connaître, déclarer, accuser ses complices. Accuser ses dettes, son âge, son revenu, etc. Un malade accuse telle sensation, telle douleur, dans telle ou telle partie.

— *Accuser réception.* Donner avis qu'on a reçu telle ou telle chose. Accuser la réception d'une lettre. Accuser réception d'un paquet. Accusez-moi réception de ma lettre. On dit aussi absolument : Accusez-moi réception

— Jeu de cartes. *Accuser son jeu, accuser son point.* En faire connaître ce que les règles veulent qu'on déclare. Accusez juste. Vous accusez faux.

— Sculpt. et peint. Accuser le nu, faire que l'on distingue, que l'on aperçoive, sous leur enveloppe, la forme, la disposition et le mouvement des parties que le vêtement recouvre. || Accuser les muscles et les os sous la peau, c'est dessiner le nu correctement, et quelquefois marquer les méplats, les renflements, les insertions des muscles, la saillie et les articulations des os, un peu plus fortement même que ne le comportent, dans la nature, l'épaisseur et le degré de souplesse de la peau.

— S'ACCUSER. v. pron. Se reconnaître coupable, avouer sa faute, déclarer ses péchés au tribunal de la confession. Ces tribunaux de miséricorde qui justifient ceux qui *s'accusent.* (Boss.) Elle se jette aux pieds de son juge et *s'accuse* comme coupable. (Fléch.)

— *S'accuser de.* Se reconnaître l'auteur, se reprocher. Ils *s'accusent* de leurs fautes. (Volt.) *S'accuser* d'avoir rompu le jeûne. (Pasc.) S'il arrivait quelque malheur à sa personne, à sa famille, à l'état, elle s'en *accusait* seule. (Boss.) Votre cœur *s'accuse* de trop de cruauté. (Rac.)

— Se prend en bonne part. Je ne *m'accuse* que de trop de délicatesse pour mes amis, bien loin de les négliger. (St-Evrem.) Omission de tous les dictionnaires.

— Se reprocher l'un à l'autre quelque faute, quelque délit. Ces deux hommes s'accusent tour à tour.

— *S'accuser réception*, se donner réciproquement avis qu'on a reçu telle ou telle chose. Ils sont dans l'habitude de s'accuser réception, semaine par semaine, des différents envois qu'ils se font.

ACÉ. Géogr. anc. V. PTOLÉMAÏS. Lieu où les Euménides apparurent toutes noires à Oreste et lui troublèrent l'esprit.

ACÈLE ou **ACÉLUS.** Myth. gr. Fils d'Hercule et de Malis, donna son nom à une ville de Lydie.

ACÉLUPHE. adj. (ét. gr., ἀ priv., κέλυφος, écorce). Zool. Se dit d'une partie qui n'est couverte d'aucune enveloppe.

ACÉMÈTE. s. m. Hist. ecclés. V. AKIMITE.

ACÉMYE. s. m. (ét. gr., ἀκή, pointe; μυῖα, mouche). Entom. Genre de diptères de la section des tachinides.

ACÉNA. s. m. (en gr. ἄκαινα, aiguillon). Bot. Genre de plantes rosacées du Brésil, ne renfermant qu'une espèce, dont le fruit est hérissé de petites épines courbées en bas.

ACÈNE. s. m. Entom. Nom donné à un genre de lépidoptères nocturnes, de la tribu des phalénites.

— ACÈNE. s. f. Ant. Mesure de longueur dont se servaient les arpenteurs grecs.

ACENTÈTE. adj. des 2 g. Se disait chez les Grecs du verre et des cristaux qui sont sans points et sans trous.

ACENTRE. s. m. (ét. gr., ἀ priv., κέντρον, aiguillon). Genre de coléoptères pentamères, famille des curculionides, fondé sur une seule espèce du midi de la France, et adopté par M. Dejean.

ACENTROPTÈRE. s. m. (ét. gr., ἀ priv., κέντρον, aiguillon, πτερὸν, aile). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des chry[illegible] sil, et adopté par M. Dejean.

ACÉPHALE. adj. et s. des 2 g. (ét. gr., ἀ priv.; κεφαλή, tête). Qui est sans tête ou sans chef.

— Anachn. Nom d'un groupe d'insectes dont on a fait depuis l'ordre des arachnides palpistes. V. ARACHNIDES.

— Bot. Nom donné à l'ovaire qui ne porte point immédiatement le style, comme dans les labiées, les ochnacées, etc.

— Moll. Ordre de mollusques à coquilles bivalves, qui n'ont point de tête apparente, et dont la bouche est cachée sous le manteau; telles sont les huîtres, les moules, etc.

— Anat. path. Nom donné aux enfants qui viennent au monde privés d'une portion de la tête, de la tête entière, ou même de la plus grande partie du tronc.

— Se disait, chez les Grecs, d'un début *ex abrupto*, sans préparation, sans exorde. Le début des Helléniques est acéphale.

— Myth. anc. Nom d'un peuple placé, selon Hérodote dans la partie occidentale de la Libye. Les Acéphales, appelés aussi *Blemmyes*, avaient les yeux sur la poitrine. Ce qui doit se prendre au figuré d'un peuple barbare et insubordonné.

— Hist. ecclés. Se dit 1° de ceux qui, au concile d'Ephèse, ne donnèrent leur adhésion ni à saint Cyrille, ni à saint Jean d'Antioche; 2° des hérétiques du v° siècle, qui suivaient la fausse doctrine d'Eutychès contre la distinction des deux natures en Jésus-Christ, et qui rejetaient le concile de Chalcédoine; 3° des clercs qui ne vivaient pas sous la discipline ecclésiastique d'un évêque; 4° des pauvres qui, ne tenant point de biens en fief de personne, étaient en quelque façon sans chef.

ACÉPHALÉ, ÉE. adj. Anat. Qui n'a point de tête. Synonyme d'Acéphale.

ACÉPHALÉNIE. s. f. V. ACÉPHALOBRACHIE.

ACÉPHALIE. s. f. (ét. gr., ἀ priv., κεφαλή, tête). Anat. Absence totale de la tête.

ACÉPHALIEN, IENNE. V. ACÉPHALE.

— ACÉPHALIENS. s. m. pl. Tératol. Famille de monstres unitaires, de l'ordre des omphalosites, chez lesquels il existe à peine quelques vestiges de tête, et dont le corps incomplet est toujours de forme binaire. On les divise en acéphaliens, péracéphaliens et mylacéphaliens.

ACÉPHALITE. adj. des 2 g. Synonyme d'Acéphale. V. ce mot.

ACÉPHALOBRACHE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἀ priv., κεφαλή, tête; βραχίων, bras). Anat. Qui n'a ni tête ni bras.

ACÉPHALOBRACHIE. s. f. Anat. Nom par lequel M. Breschet a proposé de désigner les monstruosités acéphalites compliquées de divers états imparfaits des membres.

ACÉPHALOCARDE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἀ priv., κεφαλή, tête; καρδία, cœur). Anat. Qui est privé de tête et de cœur.

ACÉPHALOCARDIE. s. f. Anat. Etat d'un fœtus qui n'a ni tête ni cœur.

ACÉPHALOCHIRE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἀ priv., κεφαλή, tête; χείρ, main). Anat. Se dit d'un fœtus privé de tête et de mains.

ACÉPHALOCHIRIE. s. f. Anat. Etat d'un fœtus qui n'a ni tête ni mains.

ACÉPHALOCYSTE. s. f. (ét. gr., ἀ priv., κεφαλή, tête; κύστις, vessie). Zool. Genre d'hydatides qui se développent dans certaines parties du corps de l'homme, et qui se composent de ce qu'on appelle *vers vésiculaires.* Ces vers consistent en une simple vessie plus ou moins transparente, sans fibres, sans corps ni tête, et sans aucun orifice naturel, n'ayant point de mouvements spontanés, ni rien qui ressemble à des fonctions digestives. || L'acéphalocyste n'est pas plus animal que végétal. On s'accorde à la regarder comme le premier échelon du règne organique.

ACÉPHALOGASTRE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἀ priv., κεφαλή, tête; γαστήρ, ventre). Anat. Qui est privé de tête et de ventre.

ACÉPHALOGASTRIE. s. f. (ét., V. ACÉPHALOGASTRE). Anat. Nom proposé par M. Breschet pour les monstruosités acéphaliques, avec absence du thorax ou de l'abdomen.

ACÉPHALOME. adj. des 2 g. (ét., V. ACÉPHALOMIE). Anat. Qui a la tête monstrueuse.

ACÉPHALOMIE. s. f. (ét. gr., ἀ priv., κεφαλή, tête; ἀλῶμαι, s'écarter du type). Anat. Etat d'un fœtus dont la tête est monstrueuse.

ACÉPHALOPHORE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἀ priv., κεφαλή, tête; φορός, porteur). Zool. Se dit des animaux sans vertèbres, dont la tête n'est point distincte du corps.

— ACÉPHALOPHORES. s. m. pl. Classe de mollusques.

ACÉPHALOPODE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἀ priv., κεφαλή, tête; πούς, ποδός, pied). Anat. Qui n'a ni tête ni pieds.

ACÉPHALOPODIE. s. f. (ét., V. ACÉPHALOPODE). Anat. Etat d'un fœtus privé de tête et de pieds.

ACÉPHALORACHE. adj. des 2 g. (ét., V. ACÉPHALORACHIE). Anat. Qui est privé de la tête et de la colonne vertébrale.

ACÉPHALORACHIE. s. f. (ét. gr., ἀ priv., κεφαλή, tête; ῥάχις, dos). Anat. Etat d'un fœtus [illegible]

ACÉPHALOSTOME. adj. des 2 g. (ét. gr., ἀ priv., κεφαλή, tête; στόμα, bouche). Anat. Qui n'a ni tête ni bouche.

ACÉPHALOSTOMIE. s. f. (ét., V. ACÉPHALOSTOME). Anat. Etat d'un fœtus qui n'a ni tête ni bouche apparente.

ACÉPHALOTHORACIE. s. f. (étym. gr., ἀ priv., κεφαλή, tête; θώραξ, poitrine). Anat. Genre de déviation organique, d'agénésie partielle, qui est caractérisé par l'absence de la tête et de la poitrine.

ACÉPHALOTHORE. adj. des 2 g. (ét., V. ACÉPHALOTHORACIE). Anat. Qui n'a ni tête ni poitrine. Les fœtus que nous nommons *acéphalothores* sont des monstres dont la poitrine est restée stationnaire après être arrivée à un certain degré de formation. (Breschet.)

ACÉPHALOTHORIE. V. ACÉPHALOTHORACIE.

ACER. s. m. (rad. celt. *ac*, pointu, dur, vigoureux). Bot. Nom latin appliqué à l'érable, à cause de l'extrême dureté de son bois, qui était recherché pour la fabrication des piques, des lances, etc.

ACÉRACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à l'érable.

— ACÉRACÉES. s. f. pl. Famille de plantes qui a pour type le genre acer. V. ACÉRINÉ.

ACÉRAIN, E. adj. Qui tient de la nature de l'acier. Fer acérain, mine acéraine.

ACÉRANTHE. s. m. (ét. gr., ἀ priv., κέρας, corne; ἄνθος, fleur). Bot. Genre établi sur une plante du Japon, de la famille des berbéridées, et dont les fleurs, formées de deux verticilles alternes, sont dépourvues de cornets.

ACÉRAS. s. m. (ét. gr., ἀ priv., κέρας, corne). Bot. Genre de plantes orchidées proposé par R. Brown, et décrit par Richard sous le nom de *loroglosum.*

ACÉRATE. s. m. (ét. gr., ἀ priv., κέρας, corne). Bot. Genre de plantes asclépiadées, de l'Amérique septentrionale; on le confond avec le genre asclepias.

ACÉRATHÉRIUM. s. m. (ét. gr., ἀ priv., κέρας, corne; θηρίον, animal). Foss. Mammifère dont on ne connaît que des débris fossiles.

ACÉRATIUM. s. m. (pr. *a-cé-ra-ci-omm*; ét. gr., ἀ priv., κεράτιον, petite corne). Bot. Genre de plantes éléocarpées, dont M. de Candolle ne signale qu'une espèce et qu'on réunit ordinairement au genre *elæocarpus.*

ACERBAS. Myth. anc. V. SICHÉE.

ACERBE. adj. des 2 g. (en lat. *acerbus*; formé de *acer*, aigre; rad. celt. *ac*, pointe.) Qui est d'un goût âpre. Ce mot désigne la saveur resserrante ou astringente d'une grande quantité de substances végétales, telles que les glands, l'écorce de chêne, les fruits non mûrs. Substance acerbe. Fruit acerbe. Vin acerbe. Les substances *acerbes* en général sont de difficile digestion, et leur abus est des plus pernicieux. (Dictionn. des sc. méd.) Tous les fruits qui sont pourvus d'un sarcocarpe épais et succulent sont toujours plus ou moins *acerbes* avant la maturation. (Guersent.)

— Les médecins entendent par ce mot, qu'ils emploient quelquefois substantivement, un goût qui tient le milieu entre l'aigre, l'acide et l'amer.

— Au fig. signifie Dur, sévère, amer. Formes acerbes, manières acerbes, humeur acerbe, paroles acerbes, ton acerbe, etc. Il faut espérer que l'usage fort étrange qu'on a fait de ce mot dans la langue révolutionnaire, n'étendra pas ses acceptions; mais on n'oubliera jamais les formes *acerbes* de Jo[illegible]bon. (La Harpe.)

— Il se dit aussi des personnes. Quelques-uns trouvaient Agricola trop *acerbe* quand il faisait des reproches. (Tacite.)

ACERBITÉ. s. f. (ét., V. ACERBE). Qualité de ce qui est acerbe, certaine âpreté au goût dont l'impression décèle une saveur qui tient de l'acidité mêlée à un peu d'amertume, et qu'accompagne un sentiment d'astriction bien distinct. Les fruits sauvages conservent toujours un certain degré d'*acerbité* nommé goût sauvageon. (Dict. des sc. méd.) Certains fruits ne doivent être mangés qu'à une parfaite maturité ou après avoir été soumis à l'action du feu, qui substitue à leur *acerbité* une saveur douceâtre. (Id.) L'hygène prescrit les précautions à prendre pour faire disparaître, ou du moins atténuer l'*acerbité* de certaines substances avant d'en faire usage, et prévenir leurs mauvais effets. (Id.) || Dans le langage usuel, on se sert plutôt des mots *âpreté, dureté.*

ACERDÈSE. s. f. Minér. Substance appartenant au groupe des manganides et voisine de la pyrolusite. On la distingue toujours aisément par sa poussière constamment brune. Cette substance se rencontre tantôt à l'état cristallin, sous forme de prismes rhomboïdaux droits d'un éclat métallique; tantôt en masses mamelonnées à la surface des stalactites de limonites; d'autres fois sous formes d'herborisations noires recouvrant certains calcaires. On en trouve des gîtes considérables dans tous les terrains.

ACERDÈSE. adj. des 2 g. Arts. Qui est d'un mauvais emploi dans les arts.

ACÈRE. adj. et s. f. (ét. gr., ἀ priv., κέρας, corne). Qui est privé de cornes, d'antennes. Entom. Genre de coléoptères pentamères lamellicornes, établi par M. Dejean, sur deux [illegible]

— Moll. Nom donné par Muller à un genre de mollusques sans tentacules.

— ACÈRES. s. m. pl. Entom. Nom sous lequel M. Walckenaër désigne la première classe des insectes privés d'ailes, et ayant un corselet réuni, en entier ou en partie, à la tête. Cette classe comprend les araignées, les scorpions, etc.

ACÉRÉ, ÉE. part. pass. du v. Acérer (de *acus*, aiguille). Arts et mét. Qui est d'acier ou à quoi on a appliqué de l'acier. Se dit du fer que l'on a garni d'acier. Cimeterre acéré, lance acérée, pointe acérée, flèches acérées, instruments acérés. Se dit encore des outils sur la face entière desquels on soude l'acier. Les enclumes, les bigornes sont des outils *acérés.* (Trév.)

De ton bois abattu par la hache *acérée*,
Ils construisent des toits que respecte Borée.
(DULARD.)

Le fier Lathman, dans cet espoir trompeur,
Attaque Engist, et sa lance *acérée*
Du bouclier échancre la rondeur. (PARNY).

— Méd. N'est plus usité, pour désigner une saveur acerbe et astringente.

— Hist. nat. Épithète donnée à toute partie animale ou végétale qui est plus ou moins cylindrique, acuminée et piquante, comme les rayons des nageoires de certains poissons, et les feuilles de diverses plantes. Les rayons des nageoires de la perche sont *acérés.* (Jourdan.) Les feuilles du pin sont *acérées.* (Bricheteau.)

— Au fig. Mordant, méchant, caustique, satirique. Style acéré, langue acérée, plume acérée, critique acérée, traits acérés. Se prend ordinairement en mauvaise part. Les traits *acérés* de la calomnie. (Acad.) La pauvreté est un glaive bien *acéré.* (St Chrysost.)

— Dans les bons auteurs du xv° et du xvi° siècle, on trouve *acéré* dans le sens de Robuste, endurci. Fermes et *acérés* contre l'effort des passions. (Charr.) Socrate, par la sobriété, avait une santé forte et *acérée.* (Id.) *Acéré* plus que dyamant contre l'infortune. (Marot.)

ACÉRÉ, ÉE. adj. (ét. gr., ἀ priv.; κέρας, corne). Bot. Qui n'a point de cornes. Blainville donne le nom d'*acérées* aux néréides qui n'ont aucun tentacule.

ACÉRELLÉ, ÉE. adj. Bot. Qui se termine en une petite pointe peu aiguë.

ACÉRER. v. a. 1re conj. (en lat. *acuere*, rad. celt. *ac*, pointe. S'écrivait anciennement *aciérer*). Signifie proprement Garnir, armer d'acier. Se dit des outils, des instruments de fer auxquels on soude de l'acier, pour en rendre la pointe plus perçante ou le tranchant plus affilé. On acère un couteau, un burin, un sabre, une épée, etc.

— Fig. Aiguiser, rendre piquant, déchirant, mordant, blessant. Acérer sa plume, son style, son discours, sa critique, ses traits, une épigramme, etc.

— Se dit encore (et c'est une omission de l'Académie ainsi que de M. Landais) des outils sur la face entière desquels on joint de l'acier, tels que les enclumes, etc.

ACÉREUX, EUSE. adj. (du latin *acerosus*). Se dit du pain le plus grossier, mêlé de paille et de son, que les auteurs latins désignent sous le nom de *panis acerosus.*

— Se dit quelquefois, en botanique, des feuilles longues et pointues comme une aiguille, telles que les feuilles de pin. Acéreux est alors synonyme d'*acéré*, qui vaut mieux et que l'on doit préférer.

ACÉRIDE. s. m. (ét. gr. ἀ priv.; κηρός, cire). Pharm. Emplâtre dans la composition duquel il n'entre pas de cire.

ACÉRINE. s. f. (rad. grec. ἀκή, pointe). Ichthyol. Genre de percoïdes établi par Cuvier et contenant l'acérine vulgaire dite gremille, la perche goujonnière, etc.

ACÉRINÉ, ÉE. adj. (V. ACÉRACÉ). Bot. Se dit d'une section de la famille des érables, ayant pour type le marronnier d'Inde, dans la méthode de Jussieu.

ACÉRIQUE. adj. m. (rad. celt. *ac*, pointe). Chim. Se dit d'un acide que l'on tire de la sève de l'acer ou érable.

ACÉRODON. s. m. (ét. gr., ἀ priv., κέρας, corne; ὀδούς, dent). Mamm. Genre de mammifères proposé par M. Jourdan pour une espèce de roussette de l'île Luçon, et que M. Meyer a nommé depuis ptérope pyrocéphale.

ACÉROTHÉRIUM. s. m. (pr. *a-cé-ro-té-ri-omm*; ét. gr. ἀ priv., κέρας, corne; θηρίον, animal). Foss. Nom donné à un animal dont les dents sont tout à fait semblables à celles du rhinocéros, mais dont les os du nez, minces, étroits et recourbés en dehors, ne portaient vraisemblablement pas de cornes.

ACERRA. Géogr. Ville de Naples, terre de Labour, à 12 kil. O.-N. de Nola; 7,800 hab. L'*Acerræ* des Romains, sur les ruines de Picenza. Evêché.

ACERRE. s. f. (en lat. *acerra*; du celt. *cer*, boîte, et *a* diminutif, petite boîte). Antiq. rom. Vase dans lequel on enfermait l'encens pour les sacrifices. || Petit autel ou trépied qu'on dressait près d'un mort, et sur lequel on brûlait des parfums. || C'était, dans le moyen âge, le nom de la petite boîte à encens connue aujourd'hui, en T. de liturg. chrét., sous celui de *navette.*

ACERSÉCOMÈS ou **ACERSÉCOMÈS** [illegible] et s. m. (pr. *a-cer-sé-co-mess*, *a-ce-re-co-mess*; ét. gr., ἀ priv., κείρω, je coupe; κόμη, chevelure). Myth. gr. Epithète, puis nom d'Apollon, dieu à l'éternelle jeunesse. On représente en effet ce dieu avec une longue chevelure et sans barbe. M. Landais écrit à tort *acersocome.*

ACÉRURE. s. f. (rad. celt., *ac*, pointe; *acer*, acier). Serrurerie. Morceau d'acier préparé pour être soudé à une pièce qu'on veut acérer.

ACERVULAIRE. s. f. Zool. Genre de polypiers.

ACÈS. Géogr. anc. Nom qu'Hérodote donne à un fleuve de la Haute-Asie qui paraît être le même que l'Oxus.

ACESAMÈNE. Myth. gr. Père de la nymphe Péribée qui épousa le fleuve Axius et fut mère de Pélégon.

ACESCENCE. s. f. (pr. *a-ces-san-ce*; en lat. *acescentia*, de *acescere*; rad. *acer*, aigre). Disposition à s'aigrir, à devenir acide. L'acescence était, selon les médecins humoristes, une espèce d'altération que subissaient les liquides dans les corps vivants, et qu'ils reconnaissaient à

l'odeur acide de l'air expiré, de la sueur et de l'urine. Ils la regardaient à tort comme le résultat d'une fermentation. L'acescence n'existe pas dans le sang. L'exposition pendant quelque temps à une température de 25 à 30 degrés développe l'*acescence* dans beaucoup d'aliments et de boissons, notamment dans le vin. (Dict. des Sc. méd.)

ACESCENT, E. adj. (en lat. *acescens*; rad. *acer*, aigre). Qui s'aigrit, qui commence à devenir acide. Les substances essentiellement *acescentes* sont les matières végétales à saveur aigrelette, telles que beaucoup d'herbes potagères et de fruits. (Dict. des Sc. méd.)

ACÈSE. s. f. Thérap. Remède ou cure. Ce mot grec est peu usité en thérapeutique.

ACÉSIDAS. Myth. gr. Un des dactyles idéens, enfant du Soleil, qui avait un temple à Olympie.

ACÉSIEN, ACESIOS ou **ACESIUS.** s. m. Surnom d'Apollon. V. ACESTOR. || C'était aussi sous ce nom que les Epidauriens honoraient Télesphore.

ACÉSIS. s. f. Nom grec d'une espèce de cornéole ou genêt, aussi appelé chasse-peste. Herbe astringente.

— Sorte de borax, minéral qui sert à souder les métaux.

ACESO. (du grec ἀκέομαι, je guéris). Fille d'Esculape, ayant une profonde connaissance de la médecine. || Personnage allégorique représentant l'air épuré et rendu salubre par les rayons du soleil.

ACESTE. Myth. gr. Prince sicilien, fils du fleuve Crimise et de la Troyenne Egeste; porta du secours à Troie, et revint en Sicile où il donna à Enée une honorable hospitalité, et fit ensevelir Anchise sur le mont Eryx.

ACESTIDE. s. f. Chim. anc. Nom que les anciens donnaient aux cheminées des fourneaux à fondre le cuivre. Elles se rétrécissaient du bas au sommet.

ACESTOR. s. m. (en grec ἀκέστωρ, médecin). Myth. gr. Surnom d'Apollon, considéré comme dieu de la médecine.

— Fils d'Ephippe, tué par Hercule.

ACESTORIDE ou **ACESTRIDE.** s. f. Nom que les Grecs donnaient aux femmes qui se mêlaient de médecine, et aux sages-femmes.

— ACESTORIDES. s. m. pl. Descendants d'Acestor; étaient au nombre des plus puissantes familles de la Grèce.

ACÉTABULAIRE. s. f. Zool. Genre de polypiers qui ont la forme d'un parapluie ouvert.

ACÉTABULARIÉ, ÉE. adj. Zool. Qui ressemble à une acétabulaire.

— ACÉTABULARIÉES. s. f. pl. Famille de polypes.

ACÉTABULE. s. f. (en lat. *acetabulum*; rad. *acetum*, vinaigre). Ant. rom. Vase à mettre du vinaigre. Se disait, suivant Quintilien, de toute sorte de vases.

— Gobelet dont se servaient les charlatans, selon Sénèque.

— Mesure de capacité pour les choses sèches et pour les choses liquides, 1/2 de l'hémine, 8e de notre litre.

— Poids qui valait 15 drachmes attiques.

— Anat. Cavité articulaire, profonde, qui reçoit la tête d'un os, pour former une énarthrose. On dit aujourd'hui Cavité cotyloïde; telle est celle de l'os coxal qui reçoit la tête du fémur.

— Se dit, selon quelques auteurs, des lobes ou cotylédons du placenta des animaux ruminants.

— Sinus ou excavation d'une coquille ou d'un polypier qui reçoit le corps de l'animal.

— Cavité du tronc des insectes dans laquelle s'implante la patte de derrière.

— Suçoir des mollusques céphalopodes.

— Sorte de ventouse produite par la réunion des nageoires pectorales de certains poissons.

— Bot. Nom donné aux feuilles séminales ou cotylédons de quelques plantes.

— ACÉTABULE. s. f. Polyp. Genre de cryptogames marines, classé à tort parmi les zoophytes et rapporté au règne végétal par Rafeneau de Lille. L'acétabule, observée vivante, se développe et s'encroûte de sels calcaires comme ble à un petit agaric vert, demi-transparent, ayant un disque en ombrelle. Ce genre se compose de trois espèces dont l'une, l'acétabule de la Méditerranée, se trouve particulièrement à Alger; la seconde est l'acétabule crénelée des Antilles, et la troisième est l'acétabule petit godet, découverte dans le premier voyage autour du monde sous les ordres du capitaine Freycinet.

ACÉTABULÉ, ÉE. adj. Bot. Qui a la forme d'une coupe, comme la fructification de plusieurs lichens, ou le chapeau de certains champignons.

ACÉTABULEUX, EUSE. adj. Hist. nat. Qui ressemble à un vase ou à une coupe comme le calice du *marrubium acetabulosum*.

ACÉTABULIFÈRES. s. f. pl. (ét. lat. *acetum*, coupe; *ferens*, qui porte). Moll. Division des mollusques céphalopodes, renfermant tous les animaux de cet ordre qui sont pourvus de coupules ou ventouses.

ACÉTABULIFORME. adj. des 2 g. Histoire nat. Qui est excavé en forme de coupe, de gobelet, ou de bocal.

ACÉTAL. s. m. Chim. Composé d'acide acétique et d'éther, ou des éléments de ces deux corps.

ACÉTARIA. s. m. pl. Hyg. Nom des substances végétales confites dans le vinaigre et de toutes les espèces de salade.

ACÉTATE. s. m. (rad. *acetum*, vinaigre). Chim. Nom générique des sels formés par l'union, en proportions définies, de l'acide acétique avec différentes bases salifiables. Acétate d'ammoniaque. Acétate d'argent. Acétate d'alumine. Acétate de baryte. Acétate de buxine. Acétate de chaux. Acétate de cinchonine. Acétate de cuivre, de fer, de globoline, de mercure, de morphine, de plomb, de potasse, de quinine, etc., etc. Tous les *acétates*, excepté celui d'ammoniaque, sont décomposés par le feu, à la manière des substances végétales, et fournissent des produits solides, gazeux et liquides. (Orfila.) L'eau dissout facilement tous les *acétates* neutres. (Id.)

— Comme parmi les oxydes d'un métal, il y en a souvent deux ou trois qui peuvent s'unir à l'acide acétique et former autant d'acétates particuliers, on est convenu de leur donner différentes dénominations: celles de *proto* et *deuto-acétates*, si le sel neutre est composé d'acide composé d'acide combiné avec un proto ou deutoxyde; et d'acétates *bibasique*, *tribasique*, s'il résulte de l'union de l'acide avec un excès double ou triple de base de celle qui est contenue dans les sels neutres.

ACÈTE. s. m. (en lat. *acetum*; rad. celt. *ac*, aigu, aigre, piquant). Chim. Ancien nom des acétates ou des sels formés par la combinaison de l'acide acétique avec différentes bases.

— Crust. Genre de crustacés décapodes établi par d'Orbigny, sur une seule espèce du Gange, l'acète indien.

— ACÈTE. Myth. gr. Ami et grand-prêtre de Bacchus. || Fils du Soleil et de Persa; maria sa fille à Phryxus. || Compagnon d'Evandre, roi d'une partie de l'Italie. || Père de Laocoon.

ACÉTÉ, ÉE. adj. Chim. Qui s'est converti en vinaigre, qui est devenu acide, aigrelet.

ACÉTEUSE. s. f. (en lat. *acetosa*). Nom que l'on donnait autrefois à l'oseille à cause de son goût aigrelet.

ACÉTEUX, EUSE. adj. (rad. celt. *ac*, aigre). Chim. Qui a le goût du vinaigre. Le vinaigre distillé a été appelé *acide aceteux* jusqu'au moment où on a reconnu qu'il n'était pas moins oxygéné que le vinaigre dit radical.

— *Fermentation acéteuse*. Celle par laquelle de l'acide acétique se produit dans une liqueur alcoholique, en vertu d'une transmutation qu'éprouve l'alcohol.

— Le mot *acéteux* est quelquefois employé comme synonyme d'acide, par les botanistes, quand ils veulent désigner un végétal doué d'une saveur acide bien prononcée.

ACÉTIFICATION. s. f. (pr. *a-cé-ti-fi-kâ-ci-on*). Chim. Transformation en acide acétique; conversion en vinaigre.

ACÉTIFIÉ, ÉE. part. pass. du v. Acétifier. S'emp[illegible]

ACÉTIFIER. [illegible] 1re conj. (en lat. *acetare*, s'aigrir [illegible] convertir en acide acétique.

— S'[illegible] Se convertir en acide acétique.

ACÉTIMÈTRE. s. m. (ét. lat., *acetum*, vinaigre; *metrum*, mesure). Chim. Instrument propre à essayer les vinaigres, à en mesurer la force.

ACÉTIQUE. adj. m. (en lat. *aceticus*; d'*acetum*, vinaigre; rad. celt. *ac*, aigre). Chim. Se dit de l'acide qui fait la base du vinaigre, dans lequel il est étendu d'eau et mêlé à beaucoup d'autres substances. Acide acétique cristallisé. Acide acétique anhydre, etc. L'acide acétique fait partie de la sève de presque tous les végétaux, de la sueur, du lait, de l'urine de l'homme, etc.; il se produit pendant la décomposition des végétaux par le feu, par certains acides et par quelques alcalis; il se forme enfin pendant la fermentation acide, et pendant la putréfaction des matières végétales et animales; il est liquide, incolore, transparent, volatil, d'une odeur forte, dissout le phosphore, forme des sels avec la plupart des oxy- un des produits les plus avancés de l'oxygénation des corps végétaux. (Pelletan.) || Toxicol. L'acide acétique concentré est un poison énergique, susceptible de déterminer une mort prompte chez l'homme et chez les chiens, lorsqu'il est introduit dans l'estomac. Le meilleur contre-poison est de l'eau chargée de magnésie calcinée. || En thérap. ext., l'acide acétique concentré ne peut être employé qu'à l'extérieur et avec une extrême précaution, pour faire respirer aux personnes tombées en défaillance, en syncope. || Employé en frictions, il remplace dans certains cas les vésicatoires.

ACÉTITE. s. m. Chim. Nom donné aux acétates quand on admettait deux degrés d'oxydation de l'acide du vinaigre. V. ACÉTATE.

ACETO-DOLCE. s. m. (pr. *at-ché-to-dol-ché*). Econ. dom. Conserve de certains fruits et de petits légumes qu'on fait premièrement confire au vinaigre, ainsi que pour les cornichons, et auxquels on ajoute un résidu de vin nouveau qu'on a fait bouillir jusqu'à le réduire en consistance de sirop. On voit, dans les dispensaires italiens, que le meilleur *aceto-dolce* se confectionne avec des quartiers de coing et du moût de raisin muscat, auquel on ajoute un peu de miel de Corse. (Né. Phys. du goût.)

ACÉTOL. s. m. Pharm. Vinaigre ordinaire.

ACÉTOLAT. s. m. Pharm. Vinaigre médicinal distillé.

ACÉTOLATURE. s. f. Pharm. Vinaigre médicinal infusé ou macéré.

ACÉTOLÉ. s. m. Pharm. Vinaigre médicinal préparé par solution.

ACÉTOLIQUE. adj. des 2 g. Pharm. Se dit des médicaments constitués par le vinaigre tenant en dissolution un principe médicamenteux.

ACÉTOLOTIF. s. m. Pharm. Vinaigre médicinal pour l'usage externe.

ACETOMEL. s. m. Pharm. Sirop de vinaigre miellеux.

ACÉTOMELLÉ. s. m. Pharm. Médicament formé d'acétomel et d'un principe médicamenteux de la nature des extraits.

ACÉTOSA. s. f. Nom latin de l'oseille.

ACÉTOSELLA. s. f. Diminutif d'Acétosa. Nom latin d'une petite oseille et d'un *oxalis* ou *alleluia*.

ACÉTOSELLÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à l'oseille pour la forme ou pour la saveur.

— ACÉTOSELLÉES. s. f. pl. Famille de plantes à fleurs dioïques.

ACÉTOSITÉ. s. f. État des choses acéteuses. || Aigreur. || Ce mot, qui figure dans les anciens dictionnaires et supprimé à tort dans les nouveaux, nous paraît remplir utilement une lacune.

ACÉTUM. s. m. Nom latin du vinaigre. V. ce mot.

ACÉVÉDO (F.-Alv.). Colonel espagnol, l'un des principaux acteurs de la révolution de 1820; tué par des miliciens sur la rive gauche du Minho.

ACEYR-GHOR. Géogr. Ville de l'Hindoustan, à 18 kil. N. de Bourhampour, enlevée aux Mahrattes par les Anglais, en 1803 et 1819.

ACEYTE-DE-SAL. s. m. Chim. Liqueur provenant d'un sel qui est une combinaison d'iode et de chlore.

ACHAB. (pr. *a-kab*; ét. hébr. *frère du père*). Hist. Ste. Roi d'Israël, fils et successeur d'Amri, fut l'un des princes les plus impies qui aient occupé le trône de Samarie depuis la séparation des tribus. Il épousa Jézabel, femme impérieuse et cruelle; persécuta le prophète Elie; s'empara de la vigne de Naboth; perdit la vie dans un combat contre les Assyriens, l'an 898 avant J.-C.

ACHABITOS. Myth. gr. Haute montagne de Rhodes, où Jupiter avait un temple.

ACHACANA. s. m. Bot. Espèce de cactus du Potosi, au Pérou; sa racine est bonne à manger. Cette espèce, non décrite, a quelque rapport avec le cactus mamillaire.

ACHADE. s. f. Agric. Espèce de houe pour biner les vignes.

ACHÂDHA. s. m. Cal. ind. Mois de l'année indienne qui répond à une partie de juin et à une partie de juillet.

ACHÆA. (pr. *a-kéa*; en gr. *gémissement*). Myth. gr. Surnom de Cérès, tiré des gémissements que lui fit pousser l'enlèvement de Proserpine.

— Surnom de Pallas, dont le temple, en Daunie, était gardé par des chiens qui caressaient les Grecs et repoussaient les étrangers.

ACHÆUS. (pr. *a-ké-uss*). Temps hér. Fils de Xuthus, donna son nom aux habitants de la Laconie.

— Fils de Neptune et de Larissa, et frère du second Pelasgus.

ACHAGUAL. s. m. (pr. *a-ka-gou-al*). Ichthyol. Nom, en langue arauque, d'un poisson extraordinaire des côtes de la Nouvelle-Hollande et de l'Amérique méridionale, décrit par Lacépède sous le nom de *chimère antarctique*, et nommé par Daubanton *le roi des harengs du sud*, pour le distinguer d'une autre chimère des mers du Nord.

ACHAÏE. (pr. *a-ka-i*). Géogr. anc. Région du Péloponnèse, appelée d'abord Egyale, puis Ionie, bornée par l'Elide, l'Arcadie, la Sicyonie, le golfe de Corinthe et la mer Ionienne; avait douze villes principales dont la fédération fut le noyau de la fameuse *ligue achéenne*.

— Portion de la Phthiotide, d'où sortirent les Achéens, conquérants de l'Egyale.

— Principauté formée en 1205 par Guillaume de Champlitte, au milieu de la dissolution de l'empire grec, conquis par les croisés latins. Elle embrassait le Péloponnèse entier, avec la suzeraineté d'Athènes et de Thèbes.

— Province actuelle de la Grèce, dont le chef-lieu est Patras. Elle occupe à peu près la place de l'ancienne Achaïe.

— Petit état de l'ancienne Asie, sur les bords du Pont-Euxin; c'est l'Abascie actuelle.

ACHAÏEN, ÏENNE. s. et adj. (pr. *a-ka-ïen, ïène*). Habitant de l'Achaïe, qui est de l'Achaïe.

ACHAINE, ACHÈNE ou **AKÈNE.** s. m. Bot. Fruit à une seule graine, indéhiscent, provenant d'un ovaire infère, dont le péricarpe est soudé avec le tégument propre de la graine et avec le tube du calice.

ACHAIQUE. adj. des 2 g. (pr. *a-ka-i-ke*). Qui appartient, qui a rapport à l'Achaïe.

ACHALANDAGE. s. m. (rad. *chaland*). Comm. Bonne réputation qu'un commerçant a su donner à son établissement, et qui lui attire un nombre plus ou moins considérable de chalands, de pratiques, d'acheteurs. On entend aussi par *achalandage* les moyens employés pour attirer les chalands. L'*achalandage* d'une maison se transmet, se cède et entre dans le prix de la vente pour une partie quelquefois plus considérable que celle du fonds même. (Encycl. du XIXe siècle.)

ACHALANDÉ, ÉE. adj. et part. pass. du v. Achalander. Qui a beaucoup de chalands, qui est très-accrédité. Une boutique bien achalandée. Ce marchand est fort *achalandé*. (Acad.) Elle me parut assez jolie, et je trouvai ses allures si vives, que j'aurais bien jugé, quand son mari ne me l'aurait pas dit, que ce cabaret devait être fort *achalandé*. (Lesage.)

Fort bien *achalandé*, grâce à son caractère,
Le moulin prit le nom de son propriétaire;
Et des hameaux voisins, les filles, les garçons
Allaient à Sans-Souci pour danser aux chansons.
(ANDRIEUX.)

ACHALANDER. v. a. 1re conj. (rad. *chaland*). Procurer des chalands, accréditer une maison, une boutique, la mettre en réputation et par suite à même de vendre de bonnes marchandises et à bon prix. La bonne marchandise et le bon marché *achalandent* une boutique, un magasin. (Acad.) Toute la fortune d'un marchand consiste à bien *achalander* sa boutique. (Trev.) L'autre femelle avait *achalandé* ce lieu. (La Font.)

— On dit *achalander* un marchand, de la même manière qu'on dit *achalander* une boutique.

— S'ACHALANDER. Se procurer des chalands, des pratiques. Cet homme commence à *s'achalander*. (Trev.) Cette boutique s'est bien *achalandée*. (Id.)

— Fig. Se dit quelquefois, en badinant, d'une personne qui a beaucoup d'intrigues. Ce jeune homme, cette jeune fille, s'achalande bien.

ACHAL-GAGILA, ou plutôt **AHL EL-ADJILA** (littéral., *doué de promptitude*). s. m. Ornith. Nom arabe du grand aigle.

ACHAMOTH. s. m. (pr. *a-kâ-mott*). Hist. relig. L'un des Eons de la théogonie des Valentiniens.

ACHANACA. s. m. (pr. *a-cha-na-ka*.) Bot. Plante indienne employée par les naturels comme sudorifique, contre les maladies vénériennes.

ACHANAMASI, ou **AKHCHAM-NAMAZI** s. m. Relig. Mahom. Nom de la quatrième prière que les Turcs font tous les jours, quand le soleil est couché.

ACHANDES. s. m. (pr. *a-kan-de*). Ichthyol. Nom donné par quelques auteurs à l'*echeneis remora*.

ACHANIE. s. f. (pr. *a-ka-ni*; en grec ἀχανής, qui ne s'ouvre pas). Bot. Genre de plantes de la famille des malvacées, appelé *mauvisque* par certains auteurs, et renfermant trois espèces qui croissent naturellement dans l'Amérique méridionale.

ACHANTIDE. (pr. *a-kan-ti-de*). Myth. Fils d'Ajax et de Glauca.

ACHANTIE. (pr. *a-kan-ti*). Géogr. Contrée de l'Afrique occidentale; 7 340 kil. carrés; 1 million d'habitants: capitale, Coumassie. Produits: graines, sucre, coton, poivre.

— ACHANTIE ou ACHANTIN. s. m. Habitant de l'Achantie. Les *Achantins* sont braves: ils ont souvent combattu les Anglais. (Encycl. du XIXe siècle.)

— ACHANTIE. Linguist. Idiome des Achanties.

[illegible] Entom. Section de la famille des cimicides, comprenant le genre punaise, etc.

ACHANTO. Myth. gr. V. ACANTO.

ACHAOVAN ou **ACHOAVAN.** s. m. (pr. *a-ka-o-van, a-ko-a-van*). Bot. Herbe qui ressemble à la camomille, et que l'on emploie dans les obstructions et la jaunisse.

— ACHAOVAN ABIAD. s. f. Plante citée par Prosp. Alpin; elle croît aux environs du Caire et a beaucoup de rapport avec la cinéraire maritime.

ACHAR. s. m. (pr. *a-kar*). Myth. ind. L'être souverain, immuable, incorporel, qui a tiré de son sein tous les êtres, comme l'araignée file sa toile et la tire de son corps.

ACHAR, ACHARD, AICHAR, ATTCHAR OU ATSCHI. Mots indiens qui servent à désigner des fruits divers, des bourgeons de palmiste et de bambou, des choux, des légumes, de l'ail, des racines de toute espèce, fortement assaisonnés de moutarde et de piment, et mis en infusion dans du jus de citron et du vinaigre fort,

comme on y met chez nous des cornichons, des câpres, etc. Les *achars* de Batavia, de Maurice, de Bourbon, sont devenus célèbres. (Encycl. du XIXe s.)

ACHARD (Fréd.-Ch.) Naturaliste et chimiste prussien, à qui l'on doit la découverte et le procédé de fabrication du sucre de betterave. Achard était né à Berlin en 1751 ; il mourut à Kunern, en Silésie, le 20 avril 1821.

ACHARÉUS. (pr. *a-ka-ré-uss*). Myth. anc. Athlète célèbre qui combattit avec Hercule dans les jeux en l'honneur de Pélops.

ACHARIDE. s. m. (pr. *a-ka-ri-de* ; en grec ἄχαρις, repoussant). Entom. Genre de coléoptères longicornes, tribu des lamiaires, établi sur une seule espèce de l'Amérique septentrionale, l'acharide lunifère.

ACHARIE. s. m. (pr. *a-ka-ri*). Bot. Genre fondé par Chunberg, mais si incomplètement caractérisé, que l'on n'a pu jusqu'ici le rapporter à aucune des familles naturelles. || L'acharie est une plante herbacée de la triandrie monoecie de Linné.

ACHARISTON. s. m. (pr. *a-ka-ris-ton* ; ét. gr., ἀ priv. ; χάρις, -ιτος, remercîment, qui est au-dessus de tout remercîment). Épithète ancienne de plusieurs antidotes et collyres, comme l'achariston sec de Philoxène, l'achariston ericère d'Aetius, etc.

ACHARITERIUM. s. m. (pr. *a-ka-ri-té-riomm*). Bot. Synonyme du genre oglife.

ACHARNAR. s. m. Astr. V. ACARNAR.

ACHARNE. (pr. *a-kar-ne*). Hist. anc. Dème de l'Attique, de la tribu Æneïde, dont les habitants étaient charbonniers, et qui produisait les plus beaux ânes de l'Attique.

ACHARNÉ, ÉE. adj. et part. pass. du v. Acharner. Excité, animé, irrité contre un autre ; attaché avec fureur, avec opiniâtreté sur... Un animal acharné sur sa proie. Un homme acharné contre un autre. Un combat acharné. Des soldats acharnés sur les vaincus Des loups acharnés sur une proie morte. Pepin, présent à un de ces spectacles, voit un lion monstrueux *acharné* contre un taureau. (Anquetil.) Tigres plus *acharnés* que les lions sauvages. (J.-B. Rouss.) Il paraît plus *acharné* sur sa proie, et la dévore sans la dépecer. (Buff.)

— Fig. Tant de docteurs si *acharnés* sur un seul. (Pasc.) Les rois de Syrie et d'Egypte *acharnés* les uns contre les autres. (Boss.) Cet amas confus d'hommes *acharnés* les uns contre les autres. (Fen.) Molière eut des ennemis *acharnés*. (La Harpe.)

ACHARNÉEN, ENNE. adj. (pr. *a-kar-né-ein, a-kar-ne-ène*). Hist. anc. Qui est né à qui appartient au dème d'Acharne.

— *Les Acharnéens*, titre d'une comédie d'Aristophane.

— Prov. *Muse acharnéenne*. Muse grossière.

ACHARNEMENT s. m. (rad. celt. *car*, d'où les Latins ont fait *caro*, viande, chair). Ce mot signifie l'action de s'attacher opiniâtrement à de la chair, et se dit, au propre, de la fureur avide avec laquelle les animaux carnassiers déchirent et dévorent leur proie. Le lion saisit sa proie et la dévore avec *acharnement*. (Lav.)

— Par extension, il se dit de la fureur opiniâtre avec laquelle des animaux, et même des hommes, se battent les uns contre les autres. Ces deux dogues se sont battus avec *acharnement*. (Lav.)

— Se dit, en bonne part, du courage impétueux avec lequel des armées en viennent aux mains et se disputent la victoire. On se battit avec *acharnement* tout le jour. (Acad.)

— Fig. Forte passion, attachement aveugle, se prend toujours en mauvaise part. Il a un ardent *acharnement* pour le jeu, pour la débauche. (Trev.)

— Fig. Se dit encore de l'animosité excessive avec laquelle on poursuit quelqu'un, quelque chose. L'*acharnement* de ces deux plaideurs est inconcevable. (Acad.) Bientôt aussi, comme les géants nés des dents du dragon semées dans la terre, on les voit, ces industries diverses, dès le moment de leur naissance, combattre avec *acharnement* les unes contre les autres. (Sism.)

Tous les dévots de cœur sont aisés à connaître :
Jamais contre un pécheur ils n'ont d'*acharnement*,
Ils attachent leur haine au péché seulement.
(Molière.)

[Et leurs coups inhumains sont d'autant plus mor-[tels,
Que leur *acharnement* croit servir les autels.
(La Bastide.)

ACHARNER. v. a. 1re conj. (rad. celt. *car*, d'où, en latin, *caro*, chair). Signifie littéralement, Attacher à de la chair, donner le goût, l'appétit de la chair.

— Ven. et fauc. Se dit des chiens et des oiseaux de proie quand on leur donne la curée.

— Par extension et plus ordinairement, il signifie, Exciter, animer, irriter des animaux, des hommes, les uns contre les autres. On avait *acharné* les chiens contre le taureau. (Acad.) Je ne sais qui peut les avoir ainsi *acharnés* les uns contre les autres. (Id.)

— S'ACHARNER. v. pron. S'attacher avec fureur, avec opiniâtreté. Le loup, le lion s'acharne sur sa proie. Deux tigres s'acharnent l'un contre l'autre. Un homme s'acharne sur ou contre un autre, etc. Annibal et Scipion s'étreignent et *s'acharnent* pour en finir. (V Hugo.) Cet avantage n'eut d'autre résultat que de rappeler Suwarow, et de l'empêcher de *s'acharner* sur Macdonald. (Thiers.)

— Fig. Se dit, en bonne ou en mauvaise part, dans le sens de S'attacher, s'appliquer, se livrer avec excès. On s'acharne à l'étude, aux affaires, aux mathématiques, au jeu, à l'amour, à l'ivrognerie, etc.

ACHARYA. (pr. *a-ka-ri-a*). Myth. ind. Nom du prêtre chargé de l'instruction des jeunes brahmines.

ACHAT. s. m. (en bass. lat. *acatum*, formé de *acattare*, acheter ; rad. celt. *achap*, même signification). Emplette, acquisition faite à prix d'argent. Un bon achat. Un mauvais achat. Faire un achat. Faire des achats.

— Action d'acheter. Faire un achat de marchandises. Faire achat d'une terre, etc.

— Désigne la chose achetée. Faire voir son achat.

— Comm. Acte par lequel on acquiert la propriété d'une marchandise quelconque, moyennant un prix convenu. || *Achat au comptant*, moyennant paiement en monnaie réelle sur-le-champ. || *Achat à terme*, moyennant paiement qui ne s'effectuera que dans un temps déterminé. || *Achat à crédit à charge d'escompte*, c'est-à-dire, à raison de remise de tant pour cent par mois sur le paiement qui s'effectuera avant le temps convenu, à proportion de ce qui restera à expirer à compter du jour de ce paiement. D'après le Code de commerce, les ventes et achats de marchandises se constatent par actes publics, par actes sous signature privée, sur bordereau ou arrêté d'un agent de change ou courtier, dûment signé par les parties ; par la facture acceptée, par la correspondance, par les livres des parties, par la preuve testimoniale, dans le cas où le tribunal croit devoir l'admettre. Tout *achat* fait de personnes inconnues expose l'acheteur, si les marchandises ont été volées par le vendeur, à être contraint de les restituer au propriétaire, sans pouvoir en exiger le prix qu'il les aura payées, et, en outre, à être considéré comme receleur d'objets volés, et à être poursuivi et puni comme le voleur lui-même. (Dict. univ. de comm.)

— *Achat de rentes sur l'État*. Celui qui se fait pour placer des capitaux d'une manière fixe, ou pour revendre, dans l'intention de réaliser des bénéfices. || *Achat à la hausse*. Celui qui se fait lorsque des événements politiques ou des combinaisons financières font présumer une hausse qu'on attend pour revendre les effets publics qu'on a achetés. || *Achat à la baisse*. Celui qu'on opère lorsque survient une baisse, en prévision de laquelle on a vendu à un certain prix des effets publics que l'on rachète à un prix moindre. || *Achat ferme*. Celui qui a lieu sur des effets publics dont la livraison doit s'effectuer fin du mois courant, ou fin du mois prochain. || *Achat à prime*. Moyennant lequel l'acheteur paie au vendeur une certaine somme pour être libre, à l'époque convenue, de ratifier ou de rompre le marché.

— *Livre d'achats*. Journal dans lequel les commerçants enregistrent les marchandises qu'ils achètent.

— Syn. comp. ACHAT. EMPLETTE. *Achat* tient de l'action d'acheter ; *emplette* emporte une idée particulière de la chose achetée. *Achat* se dit des objets considérables, tels que des terres, des maisons ; *emplette* s'applique aux objets usuels et de moindre importance, aux bijoux, aux habits, etc.

ACHATE. (pr. *a-ka-te*). Temps hér. Ami et compagnon d'Énée, dont la fidélité a passé en proverbe. Achate est devenu un nom commun et signifie *ami*. C'est son fidèle Achate, etc.

— ACHATE. s. m. Entom. Espèce de lépidoptère diurne du genre papillon.

ACHATÈS. s. m. (pr. *a-ka-tèss*). Nom latin des agates, tiré de celui d'une rivière de Sicile où l'on en a trouvé d'abord.

ACHATIE. s. f. (pr. *a-ka-ti*). Entom. Genre de lépidoptères nocturnes dans la tribu des noctuélites de Latreille.

ACHAZ. (pr. *a-kaz*). Hist. Ste. Roi de Juda, fils et successeur de Joathan ; fameux par son impiété et ses profanations ; il mourut l'an 723 av. J.-C., et fut privé de la sépulture royale. Il est fait mention, sous son règne, du premier cadran solaire.

Titre d'un officier de police en Perse.

ACH-BOBBA. s. m. (pr. *ak-bob-ba*). Ornith. Espèce de vautour d'Egypte, au vol pesant, que les Égyptiens regardent comme sacré. On voit les ach-bobbas par troupes dans les terres stériles et sablonneuses qui avoisinent les pyramides, où ils se repaissent de toutes sortes de viandes et de chair corrompue.

ACHDAR. s. m. (pr. *ak-dar*). Ornith. Nom arabe du canard sauvage.

ACHE. s. f. (en lang. celt. *achen*, *ach*, eau ; par allusion au lieu où croît l'ache). Bot. Genre de plantes ombellifères ammînées, comprenant quatre espèces, dont l'une, la plus commune, est le céleri. L'ache est d'un beau vert, ses feuilles approchent de celles du persil ordinaire, mais elles sont plus amples et plus épaisses ; elle croît dans les marais et le long des ruisseaux. Transportée dans les jardins, elle perd sa saveur âcre et amère, et est d'un bon usage domestique.

— Ant. Les anciens la mettaient au nombre des plantes funèbres ; de là le proverbe : Il ne lui faut plus que de l'ache, *apio eget*, en parlant d'un malade désespéré. || Dans les jeux néméens, on couronnait d'ache les vainqueurs, pour rappeler l'origine de cette fête, instituée en mémoire de la mort d'Archémore.

ACHÉE. s. f. Crust. Genre de crustacés décapodes, tribu des macropodiens ou grands-pieds, établi sur une espèce qui habite la Manche.

— Annél. Nom vulgaire des lombrics ou vers de terre, dans quelques parties de la France ; d'où les pêcheurs appellent *ache* ou *achée* les vermisseaux, larves, insectes et autres petits animaux dont ils se servent pour amorcer le poisson. || Les vers de terre sont aussi vulgairement nommés *laiches*.

— ACHÉE. s. m. (pr. *a-ké*). Mamm. Genre de mammifères quadrumanes, dont on ne connaît qu'une espèce, l'*achée-aï*, dit vulgairement *paresseux*.

ACHÉEN, ENNE. adj. et s. Qui est né en Achaïe, qui concerne l'Achaïe ou ses habitants. On donnait quelquefois le nom d'Achéens à tous les Grecs.

— *Ligue achéenne*. V. ACHAÏE.

ACHEIRE. adj. de 2 g. (pr. *a-kè-re* ; ét. gr., ἀ priv. ; χείρ, main). Anat. Qui est privé de mains.

ACHEIRIE. s. f. (pr. *a-ké-rie* ; ét. gr., ἀ priv. ; χείρ, main). Anat. État d'un fœtus privé de mains.

ACHEIROPOETA. s. m. (pr. *a-ké-ro-po-è-ta* ; ét. gr., *qui n'a pas été fait de main d'homme*). Nom grec du célèbre portrait de la Vierge que l'on conserve à Rome dans l'église St-Jean-de-Latran. La tradition est que ce tableau a été ébauché par saint Luc et achevé par les anges.

— **ACHEL.** s. m. (pr. *a-kel*). Géogr. Lieu célèbre de l'Inde, dans la province de Sirhine, où l'on trouve une caverne d'où jaillit une flamme qui ne brûle pas, et que les brahmes disent être une manifestation de la Divinité.

ACHÉLOÉ. (pr. *a-ké-lo-é*). Myth. gr. Une des Harpies.

ACHÉLOIA. (pr. *a-ké-lo-ia*). Myth. gr. Surnom de Callirhoé, fille d'Achéloüs.

ACHÉLOÏDES. s. f. (pr. *a-ké-lo-ide*). Myth. gr. Surnom des Sirènes, d'Achéloüs leur père. || Se dit, par extension, de toutes les naïades.

ACHÉLOÏS. (pr. *a-ké-lo-iss*). Myth. gr. Une des sept muses qu'Épicharme nommait ainsi dans sa comédie des *Noces d'Hébé*.

ACHÉLOÏTE. s. m. Moll. Genre de céphalopodes siphonifères établi par Montfort. V. ORTHOCÉRATITE.

ACHÉLOÜS. (pr. *a-ké-lo-uss*). Myth. gr. Fils de l'Océan et de Téthys, d'autres disent du Soleil et de la Terre ; prit la forme d'un serpent, puis celle d'un taureau pour disputer Déjanire à Hercule, qui le vainquit et lui arracha une corne que ramassèrent les naïades et dont elles firent la corne d'abondance.

ACHEM. (pr. *a-kemm*). Géogr. Royaume de l'île de Sumatra, dans l'Archipel indien, au N.-O., à 60 kil. dans les terres, 240 kil. le long des côtes. Riches mines d'or ; grand commerce de camphre. La capitale est Achem, avec un port excellent où l'on voit des vaisseaux de toutes les nations, surtout des vaisseaux anglais, hollandais, chinois, etc.

— Ville, capitale du royaume de son nom, à l'embouchure du fleuve d'Achem ; 8,000 hab. Petit port. Commerce avec Singapour, Batavia et l'Inde.

— ACHEM OU HAKEM. Divinité des Druses, qui sous ce nom s'est incarnée pour la dixième fois.

ACHÉMÈNE. (pr. *a-ké-mè-ne*). Myth. gr. Fils d'Égée, donna son nom à une partie de la Perse. V. ACHÉMÉNIDE, descendant d'Achémène.

ACHÉMÉNIDE. (pr. *a-ké-mé-ni-de*). Temps hér. Compagnon d'Ulysse, s'attacha depuis à Énée, qui l'accueillit avec bonté.

— ACHÉMÉNIDE. nom patron. Hist. anc. Descendant d'Achémène. La famille des Achéménides, la seule où l'on choisit les rois de Perse, était la plus noble des Pasargades.

ACHÉMÉNIS. s. f. (pr. *a-ké-mé-niss*). Ant. Plante à laquelle on attribuait la vertu ma-

arinées.

ACHEMENT. s. m. Blas. V. HACHEMENT.

ACHEMINÉ, ÉE. adj. et part. pass. du v. Acheminer. Mis en bon chemin, en bon train. Voilà l'affaire acheminée.

— Manége. *Cheval acheminé*, c'est-à-dire, cheval qui sait aller droit devant lui, qui obéit à l'éperon, à la bride ; en un mot, qui est dégourdi, presque dressé.

— Arts et mét. *Glace acheminée*, celle dont on a déjà enlevé les plus grosses aspérités.

ACHEMINEMENT. s. m. (forme de *acheminer* ; rad. celt. *cam*, pas, marche, *chemin*). Action de marcher, de se diriger, de s'acheminer vers un but. Ce mot ne s'emploie pas au propre.

— Fig. Il signifie, Moyen de parvenir, d'arriver à. Acheminement à la fortune, aux honneurs, à la gloire, à la paix, etc. Le mépris des grandeurs de ce monde est un *acheminement* à la perfection. (Trev.) Cette place est un *acheminement* au ministère. (Lav.) C'est un *acheminement* à leur réconciliation. (Id.)

— Se dit en mauvaise part, et s'emploie au pluriel. Double omission des Dictionn. La venue du faux messie et des faux prophètes semblait être un plus prochain *acheminement* à la dernière ruine. (Boss.) Mille *acheminements* secrets au crime. (Mass.)

ACHEMINER. v. a. 1re conj. (rad. celt. *cam*, pas, marche, chemin). Mettre en chemin, diriger vers un lieu. C'est à tort que l'Académie et M. Landais disent qu'il ne s'emploie plus dans ce sens. Moreau eut le temps d'arriver à Turin et d'*acheminer* vers la France tout son attirail de guerre. (Thiers.)

— Fig. En parlant d'affaires, d'entreprises, mettre en état de pouvoir réussir. Cet événement peut *acheminer* la paix. (Acad.) Ce sens vieillit.

— Manége. *Acheminer un cheval*. Habituer un jeune cheval à marcher droit devant lui, le dégourdir, en un mot le dresser.

— S'ACHEMINER. v. pron. Signifie, au propre, Se mettre en chemin pour..., se diriger vers... Nous nous *acheminâmes* vers tel endroit. (Acad.) Ces voyageurs se sont enfin *acheminés*. (Vaug.) Il *s'achemina* par les déserts pour surprendre l'ennemi à l'improviste. (D'Ablanc.) Les croisés *s'acheminaient* gais et gaillards à l'entreprise de la guerre sainte, comme assurés d'acquérir le paradis. (Est. Pasq.)

— Fig. Pris absolument, Être en bonne voie, en bon train, avancer. Cette affaire *s'achemine*. (Acad.) L'œuvre de Dieu *s'acheminait*, et les voies se préparaient insensiblement à l'entier accomplissement des oracles. (Boss.)

— *S'acheminer à*. Tendre à. Omission de l'Académie et de M. Landais. Je vois avec plaisir que tout *s'achemine* à ce qu'il vous plaît d'appeler mon bonheur. (J.-J. Rouss.)

— *S'acheminer vers*. S'avancer. Omission de M. Landais.

Depuis ce coup fatal le pouvoir d'Agrippine
Vers sa chute à grands pas chaque jour *s'achemine*.
(Racine.)

— *S'acheminer à grands pas*. Cette expression a donné lieu à quelque discussion. Racine le fils pensait que *à grands pas* joint au mot *s'acheminer* contrariait l'acception dans laquelle on le prend ordinairement. Mais comme l'a fort bien remarqué Geoffroy, l'erreur de Racine le fils vient de ce qu'il donne au verbe *s'acheminer* la signification de *s'avancer lentement et avec peine*, signification qu'il n'a pas. Il veut dire tout simplement, Marcher, suivre un chemin ; mais c'est un mot plus riche, plus poétique que *marcher*. Delille a dit aussi *s'acheminer à pas pressés*, et il ne serait pas difficile d'en trouver un grand nombre d'exemples dans les poètes.

ACHÉMOIS, OISE. adj. et s. (pr. *a-ké-moé, a-ké-moé-ze*). Géogr. Habitant d'Achem.

ACHÉMON ou **ACHMON.** (pr. *a-ké-mon, ak-mon*). Myth. gr. Cercope, frère de Basalas ou Passalus ; ils étaient tous deux si querelleurs, qu'ils attaquaient indistinctement tout le monde. Hercule, insulté par eux, les lia par les pieds, les attacha à sa massue et les porta sur son épaule, la tête en bas, comme deux pièces de gibier.

ACHÈNE. V. ACHAINE.

ACHÉNION. s. m. (du gr. ἀχήν, pauvre). Entom. Genre de coléoptères brachélytres, composé de quatre espèces, dont l'une, l'achénion dahl, se trouve aux environs de Paris.

ACHENODE. s. m. (pr. *a-ke-no-de*). Bot. Fruit résultant de plusieurs achaines disposés sur un même plan.

ACHENWALL (Godefroi). (pr. *a-kèn-val*). Né en Prusse en 1719. Enseigna à Gœttingue l'histoire, le droit naturel, le droit des gens et la statistique. Il peut être considéré comme le créateur de cette dernière science dont il a trouvé le nom. Il est mort en 1772.

ACHERDUS. s. m. Hist. anc. Nom d'un dème ou bourg de la tribu hippothoontide.

ACHÉRÉ. Myth. parse. Un des *déras* ou mauvais génies de la religion parse.

ACHERN. Géogr. Ville de Bade, à 10 kil. S.-S.-O de Baden ; 1,725 hab. || Les entrailles de Turenne, tué à Salsbach, le 27 juillet 1675, furent déposées à Acherne, dans la chapelle Saint-Nicolas.

ACHERNER. s. m. Astr. ar. V. ACARNAR.

thète qu'Homère donne au peuplier blanc qui était consacré aux dieux infernaux.

ACHÉRON. (ét. gr., ἄχος, douleur ; ῥόος, fleuve). Myth. gr. Fils du Soleil et de la Terre ; fut changé en fleuve pour avoir fourni de l'eau aux Titans lorsqu'ils étaient en guerre avec Jupiter.

— Un des cinq fleuves des enfers, sur les sombres bords duquel erraient pendant cent ans les âmes dont les corps étaient privés de sépulture.

Là, l'*Achéron* bouillonne, et, roulant à grand [bruit,
Dans le Cocyte affreux vomit sa fange immonde.
(Delille.)

Les poètes le prennent pour l'enfer même et pour la mort.

La peste (puisqu'il faut l'appeler par son nom),
Capable d'enrichir en un jour l'*Achéron*.
(La Fontaine.)

On ne voit point deux fois le rivage des morts
Et l'avare *Achéron* ne lâche point sa proie.
(Racine

— Dans le siècle où vivait Racine, on prononçait *akéron*. Le changement de prononciation peut devenir nuisible aux poètes. Lorsque l'auteur de *Phèdre* fit ce vers : *Et l'avare Achéron* (Akeron) *ne lâche point sa proie*, *ke* et *che* portaient à l'oreille deux sons parfaitement distincts ; mais le changement de *ke* en *che* a un peu gâté ce beau vers. *Ché* et *che*, qui sont si près l'un de l'autre, produisent une assonance désagréable dont le poète n'est pas coupable. Il y a peu d'années, on prononçait encore *Akéron* au grand Opéra, quoique les acteurs du Théâtre-Français prononçassent *Achéron*.

— Fleuve de la Thesprotie ; prenait sa source au marais d'Achéruse, et se déchargeait près d'Ambracie, dans le golfe Adriatique. Son eau était amère et malsaine. || Il y avait en Épire deux fleuves du même nom ; l'un traversait les champs Brutiens, et l'autre coulait près du promontoire de Ténare. Tous les trois furent pris souvent l'un pour l'autre et nommés fleuves des enfers. || Il y avait d'autres rivières nommées Achéron dans l'Élide, en Italie, dans la Bithynie, etc.

— Bras du Nil qui arrosait la plaine où sont les pyramides.

— Roi de l'Asie-Mineure, dont la fille, Dardanis, eut d'Hercule un fils du même nom.

— Divinité gauloise, qu'on croit avoir été une divinité marine.

ACHÉRONTIE. s. m. Entom. Genre de lépidoptères crépusculaires, tribu des sphingides, ayant pour type le *sphinx atropos*, vulgairement nommé *papillon à tête de mort*.

ACHÉRONTIEN, ENNE. adj. Myth. et hist. V. ACHÉRONTIQUE.

ACHÉRONTIQUE. adj. des 2. g. Qui a rapport à l'Achéron.

— *Livres achérontiques.* Livres que les Étrusques appelaient ainsi et qu'ils disaient avoir reçus de Tagès. C'étaient des livres terribles, contenant la science étrusque et les rites infernaux.

ACHÉRUSIE ou **ACHÉRUSE.** s. f. Géogr. et myth. anc. Lac d'Égypte, situé près d'Héliopolis. On transportait au delà de ce lac les morts jugés dignes de la sépulture, sur une barque dont le nautonier se nommait *Charon*.

— ACHÉRUSIE. Lac d'Épire près duquel était une caverne par où Hercule tira Cerbère des enfers.

— Lac de Campanie, à peu de distance de l'Averne.

— ACHÉRUSIE. s. f. Hist. nat. Entom. Genre de coléoptères pentamères, tribu des buprestides, ayant pour type l'achérusie de Children, espèce unique.

ACHÉRUSIEN, IENNE. adj. Myth. anc. Qui se rapporte à l'Achéron.

ACHERY (Jean-Luc). Savant et laborieux bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, né à Saint-Quentin, en 1609, mort à Paris, en 1685. Sa vie fut toute consacrée à la recherche des monuments historiques du moyen âge.

ACHÉTAIRE. s. m. Bot. Genre de plantes scrophularinées, tribu des gratiolées ; établi sur une espèce unique, dont le port imite celui d'une mélisse, et qui est indigène au Brésil.

ACHÈTE. s. m. (en gr. ἀχέτα, bruyant). Entom. Épithète que les Grecs donnaient aux insectes stridulants, tels que les cigales, les sauterelles, etc. || Nom donné par Fabricius à notre genre gryllon. Les grylloniens sont plus communément appelés Achétides.

ACHETÉ, ÉE. adj. et part. pass. du v. Acheter. Acquis à prix d'argent. Des étoffes achetées à vil prix. Des marchandises achetées à crédit, achetées au comptant, achetées comptant, achetées à terme, achetées au poids de l'or, achetées à bon marché, achetées en gros, en détail. Cent cinquante poulains *achetés* à la foire d'Allamura, pour le neuvième régiment de chasseurs, n'eurent jamais signe de gourme. (P.-L. Courier.)

— Il se dit aussi des personnes, au sens propre.

Dans les mains des Persans jeune enfant apporté,
Je gouverne l'empire où je fus *acheté*. (Ducis.)

— Fig. Obtenu avec beaucoup de peine. Les trônes ne méritent pas d'être *achetés* au prix des crimes. (Christine.) Une robe de laine *achetée* au prix des vertus. (Chateaub.) La faveur qu'on mérite est toujours *achetée*. (Corn.) Tous les plaisirs du monde lui paraîtraient trop *achetés*, s'ils lui avaient coûté quelque bassesse. (Fléch.)

Il n'est point ici-bas de moissons sans culture ;
Tout veut des soins sans doute, et tout est *acheté*.
(VOLTAIRE.)

— Fig. Il se dit aussi des personnes. Consuls, prêtres, tribuns, furent *achetés* au prix qu'ils mirent eux-mêmes. (Montesq.)

— *Acheté par.* Pierre le Grand remporta avec lui la science de la construction des vaisseaux, *achetée* courageusement par une espèce d'abdication de la dignité royale. (Fonten.)

Retourner à l'armée ! Ah ! sachez que la reine
La sème d'assassins *achetés* par sa haine.
(CORNEILLE.)

— *Acheté de.* Se dit aussi, mais cet emploi est plus rare. Dieu est *acheté* trente deniers de son peuple ingrat. (Boss.)

ACHETER. v. a. 1re conj. (en bass. lat. *acattare* ; du celt. *achap*, *acheter*, achapter). L'*e* de *che* se change en *è* ouvert toutes les fois que la syllabe suivante finit par le son d'un *e* muet. *J'achète, tu achètes, il achète, ils achètent. J'achèterai, tu achèteras*, etc. *J'achèterais, tu achèterais*, etc. *Achète, que j'achète*, etc. Acquérir à un prix quelconque. Acheter des étoffes, des provisions, des livres, un cheval, une maison, une voiture, un pré, une forêt, un étang, une propriété, des habits, des bijoux, etc. Acheter cher. Acheter au poids de l'or. Acheter à bon marché. Acheter à vil prix. Ils *achètent* à vil prix les blés, les bestiaux, les denrées du pays. (Volt.) Je vous donnerai deux amphores, deux trépieds pour les poser, et deux talents d'or pour *acheter* du vin. (B. de St-P.) Celui qui *achète* du pain a pour motif de se nourrir. (Turgot.) Le fabricant qui *achète* ses matières premières cher travaille rarement avec avantage. (H. Say.) Et les juges qui ont *acheté* les charges de la magistrature vendront à leur tour la justice. (Fén.)

— Dans ce sens, il peut être suivi d'un nom de personne. Omission de l'Académie. Il s'engagea à fournir au czar cinquante mille hommes qu'on devait *acheter* de divers princes. (Volt.) Ce brigandage et ce commerce règnent encore dans toute leur horreur sur les côtes de Guinée, où les Européens le fomentent en allant *acheter* des noirs pour la culture des colonies d'Amérique. (Turgot.)

— Il s'emploie souvent d'une manière absolue. Omission de l'Académie. L'action d'*acheter* et de vendre était également regardée comme honteuse, et un gentilhomme ne pouvait entrer dans le commerce sans déroger. (Sismondi.) Ces trois classes s'étudient à produire le plus qu'elles peuvent sans se régler sur la faculté qu'elles trouveront dans les consommateurs pour *acheter*. (Id.)

—Loc. *Acheter comptant*, c'est payer sur-le-champ en monnaie réelle le prix des marchandises qu'on vient d'acheter. || *Acheter au comptant* ou *pour comptant*, T. de comm., semble signifier qu'on devrait payer sur-le-champ ce que l'on achète ; signifie cependant qu'on a quelquefois jusqu'à trois mois de terme pour payer. On dit mieux : *Acheter à trente, à soixante, à quatre-vingt-dix jours.* || *Acheter à terme* ou *à crédit*, c'est-à-dire, à condition de payer dans un temps déterminé. || *Acheter à charge d'escompte*, c'est-à-dire, sous la réserve d'une diminution que le vendeur s'oblige à faire pour anticipation d'échéance de paiement de la part de l'acheteur, à proportion du temps à expirer jusqu'au jour de ladite échéance. || *Acheter à profit*, c'est Acheter suivant le journal d'achat du vendeur, à tant pour cent de bénéfice. || *Acheter pour son compte*, c'est-à-dire, pour soi-même. || *Acheter par commission*, c'est-à-dire, pour le compte d'autrui, moyennant *un droit* que l'on appelle *de commission*. || *Acheter en gros*, c'est Acheter une grande quantité de la même marchandise. || *Acheter en demi-gros*, Acheter à la fois une certaine quantité de marchandises. || *Acheter en détail*, N'acheter que de petites portions, et successivement.

— *Acheter des bans*, c'est-à-dire, Obtenir à prix d'argent la dispense de faire publier des bans de mariage à l'église.

— *Acheter des voix, des suffrages.* Se les procurer à prix d'argent ou au moyen d'autres avantages, d'autres faveurs. Dans ce sens, on achète le silence, la conscience d'une personne ; on achète la personne même ; on achète des partisans.

— *Acheter un homme.* Signifie lui payer une somme convenue, pour qu'il remplace un autre homme pendant la durée légale du service militaire.

— *Acheter une action.* Obtenir, moyennant un prix déterminé, soit une part dans les bénéfices d'une compagnie de commerce ou de quelque autre société utile, soit le titre qui constitue cette part. Personne ne confond plus l'usure avec le prêt à intérêt, et il ne se trouve plus personne qui se fasse scrupule ou de prêter à un négociant, ou d'*acheter* une action dans une compagnie commerçante. (Sismondi.)

— Au fig. Obtenir avec beaucoup de difficulté et de peine, en bonne ou en mauvaise part. Si les rois sont hommes, peuvent-ils trop *acheter* le cœur de leurs peuples ? (La Bruy.) Croyez-vous qu'en secourant les malheureux on *achète* le droit de les insulter ? (Mass.) N'a- [illegible] vous verrez qu'ils ont *acheté* leur prétendu bonheur bien chèrement. (B. de St-P.) C'est *acheter* cher un repentir que de se ruiner pour satisfaire ses passions. (Acad.)

— Il se dit aussi dans ce sens avec un nom de personne pour complément. Omiss. de l'Académie. Un souverain que le ciel nous a fait *acheter* trop cher pour nous l'enlever. (Mass.) Il est esclave né de quiconque l'*achète*. (Boil.)

Jamais on n'eut sur moi de droit si légitime :
Vous m'avez *acheté* plus que je ne m'estime.
(C. DELAVIGNE.)

— *Acheter au prix de.* Se procurer au moyen de. Se dit figur. de tout ce qu'il en coûte pour obtenir quelque avantage. Acheter la victoire au prix de son sang, de sa vie. Des plaisirs qu'il faut *acheter* au prix de notre tranquillité. (Mass.) Cette élévation que les hommes *achètent* au prix de leur bonheur et souvent même de leur innocence. (D'Aguess.)

— *Acheter aux dépens de.* Se dit dans le même sens que le précédent. Omiss. de l'Acad. Prenez garde d'*acheter* un bien imaginaire aux dépens d'un vrai bien. (Trév.) Il n'*achètera* jamais ni de faveur ni de fortune aux dépens de sa probité. (Fléch.)

— *Acheter de.* Suivi d'un nom de chose. Se dit, par ellipse et fig., pour, Acheter au prix de, aux dépens de. Omiss. de l'Acad. La gloire n'est qu'un nom qui se fait pourtant *acheter* de tout notre repos. (Mass.) C'est *acheter* la paix du sang d'un malheureux. (Rac.)

— Au propre, il se dit par ellipse pour, À l'aide, au moyen de. La terre de Maintenon qu'elle avait *achetée* des bienfaits du roi. (Volt.) Il appartient aux Pères latins qui l'ont *acheté* de leurs propres deniers. (Chateaub.)

—*Acheter par.* Se dit aussi pour, Acheter au prix de, au moyen de. Omiss. de l'Acad. Le commandement est-il si doux qu'il faille l'*acheter* par des actions si inhumaines ? (Boss.) *Acheter* le bonheur public par le malheur des particuliers. (D'Aguess.) *Acheter* la gloire par un travail infatigable. (Volt.) Comme tous les hommes, ce vieillard, nommé Chactas, avait *acheté* la vertu par l'infortune. (Chateaub.)

— *Acheter quelque chose à quelqu'un, de quelqu'un.* L'emploi de la préposition n'est pas indifférent, et c'est à tort que ni l'Académie ni M. Landais n'en font la remarque. *Acheter quelque chose de quelqu'un*, a seulement rapport à l'action de vendre, abstraction faite de toute autre idée. On achète un bijou d'un juif, d'une marchande à la toilette ; on achète quelque chose d'un passant. Si une personne a acheté un objet que l'on soupçonne avoir été volé, le juge ne lui demande pas, *à qui avez-vous acheté cela ?* mais, *de qui avez-vous acheté cela ?* c'est-à-dire, Quelle est la personne qui vous a vendu cela ? *À qui avez-vous acheté cela ?* signifierait, À quel marchand, à quelle personne vous êtes-vous adressé pour acheter cela ? *J'ai acheté ce cheval à mon frère.* Le cheval lui appartenait. *J'ai acheté ce cheval de mon frère.* Il était chargé de le vendre. *J'ai acheté pour mille francs de marchandises à ce marchand, ou chez ce marchand.* Lorsqu'on met le pronom au lieu du substantif, on ne peut pas faire cette distinction ; on dit, dans les deux cas, *je lui ai acheté* et non pas, *j'en ai acheté*. Il faut faire attention qu'*Acheter quelque chose à quelqu'un*, signifie aussi *Acheter pour quelqu'un*. Elle a acheté une poupée à sa fille, c'est-à-dire, elle a acheté une poupée pour sa fille. Dans le dessein d'exprimer l'une ou l'autre idée, il faut s'expliquer clairement et de manière à bannir toute équivoque. Je lui ai *acheté* un volume qu'il m'a fait payer cher. (Acad.) Vous ne sortirez pas de ma boutique sans m'*acheter* quelque chose. (Id.) À peine eus-je *acheté* de ses créanciers les biens de la succession, que je fus obligé d'aller à Clazomène. (Fén.) Adrien maintint la paix en l'*achetant* des barbares. (Chateaub.) J'ai *acheté* une montre à mon fils pour ses étrennes. (Acad.)

— On dit aussi *acheter quelque chose de la main, des mains de quelqu'un.* Ce qui néanmoins est omis dans tous nos dictionnaires, quoique cette expression soit assez usitée. Un homme qui ne pourrait se procurer les objets de sa consommation qu'en les *achetant* immédiatement de la main de celui qui les recueille ou qui les fabrique, se passerait de bien des choses ou emploierait sa vie à voyager. (Turgot.)

— Loc. prov. *Qui bon l'achète, bon le boit.* Se dit proprement du vin et des autres liqueurs, et, par extension, de toutes les denrées qu'on achète. || *Acheter tête et queue*, c'est-à-dire, acheter bien cher. || *Qui achète ce qu'il ne peut, vend après ce qu'il ne veut*, pour dire qu'il ne faut rien acheter au-dessus de ses forces. || *Acheter par francs et vendre par écus.* (Adages français, XVIe s.) Vendre plus cher qu'on n'a acheté. || *Mieux vaut acheter qu'emprunter.* Omiss. de l'Acad.

— S'ACHETER. v. pron. Être acheté. Entièrement omis dans le Dictionnaire de l'Académie. Il se dit au propre et au figuré, des personnes et des choses, et s'emploie dans toutes les acceptions du verbe Acheter. Le mérite, qui est l'unique ornement de votre profession, est un bien qui ne s'*achète* pas. (D'Aguess.)

ACHETERESSE. s. f. Celle qui achète. C'est un néologisme.

ACHETEUR. s. m. (en bass. lat. *acator* ; ad. celt. *achap*, acheter). Celui qui achète. L'expérience montre que les prix n'ont réellement baissé au profit des *acheteurs* que là où [illegible] (Say.) Le vendeur est obligé de livrer à l'*acheteur* la chose vendue, et ce dernier est également tenu de lui en payer le prix. (Encycl. méth.) L'empire, mis à l'encan par l'armée, trouva un *acheteur*. (Boss.)

Son livre aimé du ciel et chéri des lecteurs,
Est souvent chez Barbin entouré d'*acheteurs*.
(BOILEAU.)

— Acheteur étant, au propre, un terme de commerce, n'a pas de féminin usité. On dit bien d'une femme que c'est une acheteuse, une grande acheteuse ; mais alors *acheteuse* se prend en mauvaise part et signifie, Qui a la manie d'acheter, qui achète à tort et à travers. Acheteur a aussi ce sens, et s'applique à celui qui a l'habitude, la passion d'acheter.

— Aucun dictionnaire ne parle d'Acheteur, pris figurément. Pourquoi ne dirait-on pas, en mauvaise part, il est vrai, un acheteur de partisans, de suffrages, de consciences, un acheteur d'hommes ? L'exemple de Bossuet, que nous avons cité, nous suggère cette réflexion. « L'empire, dit-il, mis à l'encan par l'armée, trouva un acheteur ! » On pourrait donc dire, un acheteur d'empire ; et n'est-ce pas là un sens par extension, un sens véritablement figuré ? Du reste, il y en a des exemples. Seront, en outre, le vendeur et l'*acheteur* de suffrages dans les élections, condamnés chacun à une amende double de la valeur des choses reçues ou promises. (Code pénal.)

— Syn. comp. ACHETEUR. ACQUÉREUR. L'*acquéreur* est celui qui achète un immeuble ; tandis qu'on emploie le mot d'*acheteur* s'il s'agit de meubles.

ACHÉTIDES. s. m. pl. Entom. Nom sous lequel on désigne communément la famille des grylloniens.

ACHEUL (ST-). Géogr. Ancienne abbaye de l'ordre de St-Augustin, près d'Amiens (Somme). Elle fut bâtie par St Firmin, premier évêque d'Amiens, au IVe siècle. Cette abbaye fut longtemps fameuse avant la révolution, par le séjour des jésuites, qui s'y livraient à l'enseignement de la jeunesse. C'est aujourd'hui un séminaire.

ACHÉUS. (pr. *a-ké-uss*). Hist. Petit-fils d'Hellen, se retira en Argolide, après avoir commis un meurtre, et donna son nom à une peuplade d'Hellènes qui l'avait suivi.

— ACHÉUS. Parent et lieutenant d'Antiochus le Grand ; se révolta, se fit proclamer roi dans l'Asie-Mineure, fut pris et mis à mort, l'an 219 av. J.-C.

ACHEVAGE. s. m. Poterie. Dernière façon que l'ouvrier donne à une pièce de poterie moulée.

ACHEVALÉ, ÉE. adj. et part. pass. du v. Achevaler. Art milit. Qui occupe les deux rives d'un fleuve ou qui est porté en deçà et au delà d'une route. Une armée achevalée sur un fleuve, achevalée sur une vallée.

ACHEVALER. v. a. et pron. 1re conj. (formé de l'expression *à cheval*). Art milit. Se dit d'un corps de troupes qui occupe les deux rives d'un fleuve, ou qui est porté en deçà et au delà d'une route. Cette expression indique la position d'un corps de troupes croisant un obstacle, une ligne, etc., et se partageant, par cette cause, en plusieurs portions unies entre elles ou presque contiguës. Une armée campe à cheval sur une vallée, sur un fleuve ; une division se forme à cheval sur une route. Quelques historiens ont fait de ces mots *à cheval*, le verbe *achevaler, s'achevaler*. Ce verbe est omis dans le dictionnaire Landais. On dit d'une armée, qu'elle achevale un fleuve, qu'elle s'achevale sur un fleuve, sur une vallée.

ACHEVÉ, ÉE. adj. et part. pass. du v. Achever. Conduit à sa fin, exécuté entièrement, fini, terminé. Il est certain que sans Diderot jamais l'Encyclopédie n'aurait été *achevée*. (La Harpe.) Un ouvrage *achevé* forme plus l'esprit et le goût que cent ouvrages commencés. (D'Aguess.) Ma lettre est *achevée*. (Regnard.)

Fig. Le règne des forfaits est sans doute *achevé*. (Delille.)

— Il se dit aussi des personnes, et signifie entièrement ruiné. Vienne encore un procès, et je suis *achevé*. (Corn.)

— Plus malade. Le petit voyage qu'elle a fait à Paris la ramène dans Angoulême plus *achevée* qu'elle n'était. (Mol.)

— Porté à son comble. Vous verriez par sa mort le désordre *achevé*. (Corn.)

— *Achevé par.* C'est un ouvrage *achevé* par l'un de nos plus grands et de nos meilleurs princes. (La Bruy.)

— Fig. Accompli, parfait, excellent en son genre. En parlant des choses, se prend toujours en bonne part. Un ouvrage achevé : une beauté achevée ; un tableau achevé ; un travail achevé, etc. C'est là ce qui s'appelle un ouvrage *achevé*. (Boil.) Il arrive souvent que les choses se présentent plus *achevées* à notre esprit qu'il ne les pourrait faire avec beaucoup d'art. (La Rochef.) Montesquieu, qui, dans son système, donne de l'importance à tous les faits, les exprime tous avec soin ; et son style est aussi *achevé* que naturel et rapide. (Villem.) Parmi les nombreuses variétés du Tartufe, l'espèce la plus dangereuse est celle de ces faux bons-hommes dont Mérange est le modèle le plus *achevé*. (De Jouy.) || En parlant des personnes, se prend ordinairement en bonne part. C'est un prince achevé. C'est une [illegible] toutes les vertus, etc.

. . . . En s'unissant, ses talents relevés
Donnent à l'univers les peintres *achevés*.
(MOLIÈRE.)

— Se prend quelquefois en mauvaise part. Un fou achevé. Un sot achevé. Un scélérat achevé. Une coquette achevée. || On supprime quelquefois le substantif, et l'on dit : Il est achevé, elle est achevée, pour, Il est tout à fait fou, elle est complètement folle. Omiss. des diction. Il n'en faut point douter, elles sont *achevées*. (Mol.)

— Manège. Se dit d'un cheval parfaitement dressé, qui a passé par tous les degrés de l'école. On dit un cheval *commencé*, un cheval *acheminé*, un cheval *achevé*.

ACHÈVEMENT. s. m. (rad. celt., *cap, chef, cher*, tête, chef, perfection). Fin, exécution entière, accomplissement d'une chose. Il ne manque plus qu'un portail pour l'*achèvement* de cette église. (Acad.) L'*achèvement* de sa [illegible]

vail dépendra de sa santé. (Id.) Nous ne verrons pas l'*achèvement* du Louvre. (Trev.) Ce sont toujours les besoins et les facultés du consommateur qui mettent le prix à la vente; mais le consommateur n'a pas toujours besoin de la chose fabriquée ou produite au moment de la recolte ou de l'*achèvement* des ouvrages. (Turgot.) || Se disait anciennement, par extension, de la chose même à achever, à finir, et signifiait Projet, entreprise.

— Au fig. il signifie La perfection, l'excellence dont une chose est susceptible. Dans les ouvrages de l'art, c'est le travail et l'*achèvement* que l'on considère. (Boil.)

— Arts du dess. Se dit du soin que l'artiste a mis à perfectionner toutes les parties de son ouvrage. On admire l'*achèvement* de ce tableau, de cette statue. (Lav.)

— Poesie epique et dram. C'est la fin du dénoûment, la conclusion qui suit la catastrophe. Dans l'Eneide, la mort de Turnus fait l'*achèvement*, parce qu'elle fait cesser l'action d'Enee. (Le Boss.) On dispute si l'*achèvement* doit laisser le heros dans une tranquillite heureuse, ou s'il est libre de le laisser malheureux. (Id.)

— Teint. Action de finir une etoffe en noir par un teinturier du petit teint, lorsqu'elle a été guedee par un teinturier du grand teint.

ACHEVER. v. a. 1re conj. (en bas-bret. *achevi*; rad. celt., *cap, chef, chev*, tête, chef, perfection). L'*e* muet du radical se change en *è* ouvert et prend l'accent grave devant une syllabe muette. *J'achève, tu achèves, il achève, ils achèvent. J'achèverai, tu achèveras*, etc. *J'achèverais*, etc. Il est muet lorsque cette syllabe finit par tout autre son. *Nous achevons, vous achevez; j'achevais, j'achevai*, etc. Litteralement, Mettre à chef, à perfection, finir, parfaire, finir une chose commencee. Achever une maison, un palais, une chambre, une galerie, une entreprise, un tableau, une statue. Achever un discours, une tragedie, une histoire, un poème, etc. Dieu *acheva* l'œuvre de la création en six jours, et consacra le septième au repos. (Trev.) Les esprits legers commencent beaucoup de choses sans en *achever* aucune. (L'ab. Girard). Après avoir *achevé* la conquête des villes maritimes de la Palestine, le soudan assiégea Jérusalem et la prit en l'an 1188 de notre ère. (Chateaub.) Elle n'avait point encore *achevé* ces mots, le masque du favori des rois etait tombe. (Gilbert.)

— Il se prend quelquefois absolument dans ce sens. Omiss. de l'Acad. et de Nap. Landais.

A peine ai-je *achevé*, que chacun renouvelle,
Par un noble serment, le vœu d'être fidèle.
(CORNEILLE.)

Il faut qu'il sache tout. Le maître du tonnerre
Eut à peine *achevé*, que chacun applaudit.
(LA FONTAINE.)

— Il se prend quelquefois d'une manière absolue, c'est-à-dire, sans aucun regime. *Achève* donc, ô mort favorable, et rends-moi bientôt à mon maître. (Boss.) Idomenee tremblant n'osa lui demander qu'il *achève*. (Fen.) *Achève*, et prends ma vie après un tel affront. (Corn.) Je t'affligerais trop si j'osais *achever*. (Rac.)

— Au fig. Dans le sens de Perfectionner. L'étude commence un honnête homme, et le commerce du monde l'*achève*. (St-Evr.) Souvent les auteurs ne se donnent pas la peine d'*achever* leurs ouvrages. (Trév.) La nature ébauche les coquettes et l'art les *achève*. (S. Dubay.)

— Fig. Mettre le comble à.... Achever sa honte, sa ruine, sa perte, son malheur, etc. Hécube près d'Ulysse *achèvera* sa misère. (Corn.)

— Terminer. Achever ses jours, sa carrière, sa vie, etc. Cet homme *achève* paisiblement sa carrière avant que le soleil ait *achevé* son tour. (Michaud.)

Les autres, déployant leurs antiques ombrages,
Achèvent sans atteinte un règne glorieux.
(CASTEL.)

— *Achever à*. Omiss. de tous les dictionn. Le même conte qu'il a commencé de faire à quelqu'un, il l'*achève* à celui qui prend sa place. (La Bruy.) Sans vouloir ici *achever* le jour à vous marquer seulement ses autres exploits (Boss.)

— *Achever sur*. Omiss. de tous les dictionn. Heureux si sur son temple *achevant* ma vengeance.... (Racine.)

Et qui sur un epoux fit son apprentissage,
A bien pu sur un fils *achever* son ouvrage.
(CORNEILLE.)

Heureux si sa fureur qui me prive de toi,
Se fait bientôt connaître en *achevant* sur moi.
(CORNEILLE.)

— *Achever par*. Omission de tous les dictionnaires. J'ai commencé par lui, j'*achèverai* par eux. (Corn.)

— Il s'emploie neutralement avec la préposition *de*. Encore si tu avais *achevé* de couper notre bois, je prendrais quelque consolation. (Mol.) Il ne s'attache à aucun des mets qu'il n'ait *achevé* d'essayer de tous. (La Bruy.) L'adulation *achève* de fermer le cœur à la vertu (Mass.)

— Avec un nom de chose pour sujet. Tout cela ne fit qu'*achever* de me déterminer. (Lav.) Cette occasion *achève* de me convaincre qu'il n'y a ni particulier ni societe qui puisse faire le sort d'un ouvrage. (Duclos.)

— Syn. de Ruiner, au propre et au figuré. Il ne lui fallait plus que cela pour l'*achever*. (Acad.) Souvent, pour m'*achever*, il survient une pluie. (Boil.)

Bientôt, pour m'*achever*, un homme à mine [austère,
Un exploit à la main, entre en mon presbytère.
(TRÉVOUX.)

— Syn. d'Enivrer entièrement. Il ne fallait plus que cette santé pour l'*achever*. (Trev.) Cette expression est familière.

— Syn. de Porter le dernier coup à quelqu'un qui est dejà blessé. Ce passant avait eté blessé par des voleurs; il en est venu d'autres qui l'ont *achevé*. (Acad.) Il était mourant, un coup de fusil l'a *achevé*. (Lav.) Il trouva son ennemi blessé à mort, il eut la cruauté de l'*achever*. (Trev.) Le commandant se jeta des tours en bas, où le general le fit *achever* en sa présence. (La Rochef.)

— Loc. fam. *C'est pour l'achever de peindre*, c'est-à-dire, Voilà un malheur qui met le comble à tous ceux qu'il a essuyés. *C'est pour achever de le peindre*, c'est-à-dire, Pour donner le dernier coup de pinceau à son portrait.

— Batteur d'or. Finir d'étendre l'or sous le marteau.

— Potier. Se dit de ce qui reste à faire depuis que l'ouvrage est tourné jusqu'à ce qu'il soit fini.

— Manége. Se dit d'un cheval dont l'éducation est terminée, qui est parfaitement dressé.

— S'ACHEVER. v. pron. Entièrement omis dans le Dictionn. de l'Acad. Se finir, se terminer, s'accomplir. Je voulais parier, quoique tout respirât la noce, qu'elle ne *s'achèverait* point. (Mme de Sevigne.) L'ouvrage enfin *s'achève* au gre de tes desirs. (Castel.) Les phénomènes par lesquels a commence la vie sont aussi ceux par lesquels elle *s'achève*. (Richerand.) Peu de negociations se sont *achevées* sans argent. (Volt.) La vie s'est *achevée*, et nous avons à peine ébauché notre ouvrage. (La Bruy.) Les grandes fortunes se commencent souvent en province, mais ce n'est qu'à Paris qu'elles *s'achèvent* et qu'on en jouit. (Duclos.)

— Se ruiner complètement.

— Syn. de s'Enivrer.

— *S'achever de peindre*, et *achever de se peindre*, offrent la même différence que L'achever de peindre, et Achever de le peindre.

— *S'achever de remplir*, pour Achever de se remplir. Si je n'avais pas fait tant de sacrifices aux libertes de mon pays, je n'aurais pas été obligé de contracter des engagements qui *s'achèvent* de remplir dans des circonstances doublement douloureuses pour moi. (Chateaubriand.)

— Syn comp. ACHEVER. FINIR. TERMINER. *Achever* se dit d'un ouvrage permanent; *finir*, d'une occupation passagère; *terminer* ne se dit guère que pour les discussions, les différends et les courses.

ACHEVEUR. s. m. Arts et mét. Le plus grand des moules dont se servent les batteurs d'or.

ACHEVOIR. s. m. Arts et mét. Outil avec lequel on donne la dernière façon à certains ouvrages. || Lieu où l'on porte certains ouvrages pour les terminer. || Dernier temps de la façon donnée à un ouvrage. || On dit, en parlant d'une pièce de toile ou d'etoffe, qu'elle est à l'achevoir, lorsqu'il n'en reste plus que quelques mètres à faire.

ACHGANIDE. n. patron. Hist. pers. Descendant d'Acheg, premier prince de la troisième dynastie des anciens rois de Perse.

ACHGUAYA-XERAX. s. m. (pr. *ach-goua-ia-ksé-rakss*). Le Dieu suprême dans l'île de Teneriffe et dans l'archipel Canariote. Ce mot signifie le plus grand, le plus sublime, le conservateur de toutes choses

ACHILE. s. m. (pr. *a-ki-le*). Entom. Genre d'homoptères fulgorelles etabli sur une seule espèce de la Nouvelle-Hollande.

ACHILLE. (en gr. Ἀχιλλεύς). Myth. gr. Fils de Pelee, roi de la Phthiotide en Thessalie, et de Thetis, reine de l'Ocean. Les eaux du Styx, où il fut plonge, le rendirent invulnérable, excepté au talon, par où le tenait sa mère. Chiron, son gouverneur, le nourrit de cervelles de lions et de tigres, et l'instruisit dans la musique, dans la medecine et dans le maniement des armes. L'oracle avait annoncé qu'Achille mourrait jeune, s'il aspirait à une vie glorieuse : celui-ci, sans redouter l'oracle, se passionna pour la gloire et partit pour le siége de Troie, à la tête des Acheens, des Hellènes

et Patrocle pour ami. Il avait epouse précédemment la jeune princesse Deidamie, fille de Lycomede, et l'avait rendue mère de Pyrrhus. Bientôt Agamemnon, qui commandait en chef l'armee des Grecs, avec le titre de roi des rois, se montra jaloux du bouillant courage et des hauts faits d'Achille, et lui enleva la Troyenne Briséis, sa belle captive. Le heros se renferma dans sa tente, et la victoire abandonna les Grecs. C'est en vain que le fier Agamemnon l'invite à reparaître sur le champ de bataille; il reste sourd à toutes les voix et refuse les presents les plus magnifiques. Tout à coup, apprenant que Patrocle vient d'être frappe mortellement par Hector, il jure de ne prendre aucune nourriture avant d'avoir venge son ami, s'elance au fort de la mêlée, fait mordre la poussière aux plus vaillants, presse Hector, l'atteint, lui enfonce sa lance dans la gorge, lui perce les talons, y passe une courroie et le traîne trois fois derrière son char autour de la ville assiégée. Quelque temps après, séduit par la Priamide Polyxène, il va devenir transfuge et accepte une entrevue avec Priam, dans le temple d'Apollon Thymbrée. C'est là que Pâris, caché derrière la statue du dieu, décoche une flèche qui lui perce le talon vulnérable, et enlève aux assiégeants le plus beau, le plus noble et le plus fameux des guerriers.

— ACHILLE. s. m. Au fig. se dit de ceux qui ressemblent au héros grec. C'est un Achille, c'est-à-dire, un homme d'un courage au-dessus de tous les dangers. M. Nap. Landais, tout en consacrant un article démesurément long à ce personnage, a oublié de dire, ce qui en valait pourtant la peine, qu'il s'employait comme nom commun. Chaque *Achille* a son Homère. (Mass.) Et dans ce temps guerrier si fécond en *Achilles*. (Boil.) Il faut des Nestors à ces jeunes *Achilles*. (Flech.) Albert, électeur de Brandebourg, fils de Frédéric Ier, fut surnommé, pour ses belles actions, l'*Achille* de l'Allemagne. (Trév.) || On dit aussi, au fig., en parlant d'un homme : C'est mon Achille, c'est-à-dire, mon bouclier, mon appui, mon défenseur; celui qui soutient mon droit, qui combat pour ma cause, etc.

— Dans un sens encore plus figuré, on a appele *Achille*, tout argument sans réplique, et, particulièrement, l'argument principal de chaque secte philosophique chez les Grecs. Zenon d'Elée mettait en comparaison la lenteur d'une tortue avec la vitesse d'*Achille*, pour montrer qu'un mobile lent, qui précède tant soit peu un mobile vite, n'en peut jamais être devancé. (Trév.)

— Nom commun à cinq autres héros qui sont : 1° un fils de la Terre; 2° un fils de Jupiter et de Lamie; 3° un fils de Salatée, né avec des cheveux blancs; 4° un précepteur du centaure Chiron; 5° un heros qui, dit-on, inventa l'ostracisme.

— Entom. Nom d'un papillon nymphale.

— *Tendon d'Achille*. s. m. Anat. Tendon commun aux muscles jumeaux et soléaires, ainsi nommé parce qu'il s'implante au talon, seul endroit où, selon la Fable, Achille était vulnérable, et où il fut mortellement blessé par Pâris. Plaie du tendon d'Achille; blessure, rupture du tendon d'Achille.

ACHILLÉE. s. f. (pr. *a-kil-lé*). Bot. Genre de plantes vivaces, de la famille des synantheracées, dont une section formait autrefois les radiees. Ce genre a été ainsi nommé de ce qu'Achille s'en servit le premier pour le traitement des blessures. L'achillee-millefolium s'appelle vulgairement Mille-feuilles. L'achillée-starmique est dite aussi Herbe à éternuer.

— ACHILLÉES. Général romain, proclamé empereur à Alexandrie en 992; pris par Dioclétien en 997, et dévoré par les lions.

— ACHILLÉES. s. f. pl. Ant. grecq. Fêtes instituées en l'honneur d'Achille; on les célebrait à Braséis, dans la Laconie.

ACHILLÉIDE. s. f. Philol. Titre d'un poème inachevé, dans lequel Stace devait décrire la vie d'Achille.

ACHILLEÏOS. s. m. (pr. *a-kil-lé-ioss*). Espèce de gâteau fait avec l'orge d'Achille. V. ACHILLEÏS.

ACHILLEÏS. s. f. (pr. *a-kil-lé-iss*). Bot. Espèce d'orge très-belle, ainsi appelée du nom d'un laboureur, Achille, et dont Hippocrate conseille la décoction contre la fièvre ardente et la jaunisse.

ACHILLÉOÏDE. adj. des 2 g. (pr. *a-kil-lé-o-i-de*). Bot. Qui ressemble à l'achillée.

ACHILLES-TATIUS. (pr. *a-kil-lèss-ta-ci-uss*). Ecrivain grec d'Alexandrie, vivait sous le règne de Claude. On a de lui un traite sur la sphère, et un roman ayant pour titre *les Amours de Clitophon et de Leucippe*.

ACHILLÉUM. s. m. (pr. *a-kil-lé-omm*). Zooph. Genre de spongiaires à tissu lacuneux, à fibres reticulaires et à surface couverte d'une couche glutineuse continue. Non adopté comme ne reposant pas sur des caractères suffisants.

ACHILLIDE. n. patr. Hist. anc. Descendant d'Achille.

ACHILLINI (Alex.) (pr. *a-kil-li-ni*). Célèbre medecin et philosophe, né à Bologne, et mort, en 1512, dans sa patrie, où on l'avait surnommé le *second Aristote*.

— ACHILLINI (Claude). Petit-neveu du précédent, acquit de la célébrité, comme philosophe, theologien et médecin. Il mourut en 1640.

ACHIMA ou **ASCHIMA.** s. m. Nom d'une ... l'Ancien Testament, au IIe livre des *Rois*, et qui est probablement le même que l'Achouman des Perses. Le Talmud lui donne la figure d'un bouc sans poils. Le bouc est un des animaux purs, selon les Perses, qui donnent le surnom d'Achouman à Ormuzd, leur bon principe.

ACHIMAËL. s. m. (pr. *a-ki-ma-él*) Myth. hebr. Demon qui, avec Sanyaab son frère, habite les bois et les campagnes où ils se plaisent à egarer les voyageurs.

ACHIMBASSI ou **HAKIM-BACHI.** Nom du magistrat qui, au Grand Caire, distribue le privilege d'exercer la médecine.

ACHIMÈNE. s. m. (pr. *a-ki-mè-ne*). Bot. Genre de scrofulariacées etabli par Brown sur une seule espèce, l'achimène mineur, que l'on a réuni depuis aux genres buchnère et columnées. Les achimènes sont de jolies plantes herbacées, ayant le port des sesames, et habitant les parties chaudes de l'Amérique septentrionale.

ACHIOTL. s. m. (pr. *a-ki-o-le*). Nom mexicain des semences rouges du roucou, que l'on réduit en tablettes ou pastilles et que l'on fait entrer dans la composition du chocolat et dans les teintures.

ACHIRA. s. m. Nom péruvien du balisier.

ACHIRE. s. m. (ét. gr., ἀ priv., χείρ, main). Ichthyol. Genre de poissons de la famille des héterosomes, renfermant plusieurs espèces et ayant pour caractère principal l'absence des nageoires pectorales. L'achire ressemble à la sole.

ACHIRHOÉ. (pr. *a-ki-ro-é*). Myth. gr. Petite-fille de Mars, et femme de Sithon.

ACHIRITE. s. f. Minér. Nom donné par un minéralogiste russe à un silicate de cuivre, appele par Haüy *cuivre nioptase*, s. m., et par Beudant *dioptase*, s. f. Ce nom vient de celui d'Achir-Malmed qui, le premier, fit connaître ce minéral, nommé aussi, à cause de sa couleur verte, emeraude de Siberie, émeraudine.

ACHIT. s. m. Nom madecasse d'une espèce de vigne sauvage, qui appartient specialement au genre *cisse* ou *cissus*.

ACHITOB. Hist. Ste. Fils de Phinées et petit-fils du grand prêtre Héli; succéda à son aïeul.

ACHITONION. s. m. (pr. *a-ki-to-nion*; ét. gr., ἀ priv., χιτώνιον, petite tunique). Bot. Genre de champignons à petites spores et sans aucune enveloppe, établi sur une espèce unique des environs de Leipzick.

ACHITOPHEL. Hist. Ste. Ami, conseiller de David; suivit Absalon révolté, et se pendit de désespoir, parce que ce prince n'avait pas suivi ses conseils.

ACHKANIEN, ENNE. n. patron. Hist. perse. V. ACHGANIDE.

ACHLADAS. s. m. (pr. *a-kla-dâss*). Nom donné dans l'île de Crète à des poires sauvages.

ACHLIE. s. m. (pr. *a-kli*). Crypt. Genre de phycées ou algues établi par Nees d'Esenbeck, et différant peu des leptomites.

ACHLIS. s. m. (pr. *a-kliss*). Zool. Nom donné autrefois à l'élan.

ACHLUSCHEMALI, ou plutôt **AHL TCHCHEMALI.** s. m. Astron. Nom arabe de la constellation appelée Couronne boréale.

ACHLYS. s. f. (pr. *a-kliss*; ét. gr., ἀχλύς, brouillard). Médec. Obscurcissement de l'œil, produit par un ulcère superficiel de la cornée transparente, ou cet ulcère lui-même.

— Bot. Genre de plantes imparfaitement connu, fondé sur une seule espèce qui parait tenir le milieu entre les renonculacees et les berbéridées. L'achlys est indigène dans le N.-O. de l'Amérique.

— Myth. gr. Deesse de l'obscurité et de la tristesse, d'après Hesiode.

ACLHYSIE. s. f. (pr. *a-kli-zi*). Entom. Genre d'insectes aptères, de l'ordre des acarides.

ACHMAM. s. m. (pr. *ak-mamm*). Minér. Nom arabe de l'antimoine.

ACHMÉ ou plutôt **HIKMET.** s. m. Hist. relig. Nom du livre qui contient les lois et la religion des Druses.

ACHMÉE. s. f. (pr. *ak-mé*). Bot. Genre de la famille des asperges, établi sur une espèce unique du Pérou, où l'achmée croît sur les arbres.

ACHMET Ier. (pr. *ak-mètt*). Hist. musulm. Troisième fils de Mahomet III; montra sur le trône à l'âge de 15 ans, en 1603; ne fut pas heureux dans ses guerres contre le sophi de Perse, Shah-Abbas; mais en revanche, lutta avec succes contre Rodolphe, empereur d'Allemagne; se fit aimer et respecter de ses peuples, parce qu'il sut les rendre heureux; mourut en 1617, à 29 ans.

— ACHMET II. Fils du sultan Ibrahim; occupa le trône en 1691, et mourut de chagrin quatre ans après, pour avoir ete battu en Hongrie par les Impériaux et en Dalmatie par les Venitiens

— ACHMET III. Succéda, en 1703, à son frère Mustapha II; accueillit généreusement Charles XII, roi de Suède, réfugié sur le territoire ottoman; fut précipité du trône par une révolte, après une guerre malheureuse contre les Russes.

ACHMITE. s. f. (pr. *ak-mi-te*). Minér. Minéral d'un brun noirâtre ou d'un vert sombre ... analogue à celle du pyroxène. Il est vitreux à pointe aiguë, et assez dur pour rayer le verre.

ACHMON. V. ACHEMON.

ACHNANTHE. s. m. (pr. *ak-nan-te*; ét. gr., [illegible], paillette; [illegible], fleur). Bot. Genre d'algues microscopiques, de huit ou dix espèces, les unes marines, les autres dans les eaux douces.

ACHNANTHELLE. s. f. (pr. *ak-nan-tè-le*). Bot. Diminutif du genre achnanthe auquel on l'a réuni.

ACHNATÉRON. s. m. (en lat. *achnaterum*). Bot. Genre de plantes graminées établi aux dépens des agrostides.

ACHNÉ. s. m. (pr. *ak-né*). Médec. Stries muqueuses étendues sur la conjonction de l'œil. || Charpie râpée || Ecume légère dont se couvre la surface d'un liquide.

ACHNERIE. s. f. (pr. *ak-né-ri*). Bot. Genre de graminées.

ACHNODONTE ou **ACHNODONTON.** s. m. Genre de graminées. V. PHLÉON.

ACHOPPEMENT. s. m. (rad. *chopper*, vieux mot qui signifie *broncher*). Proprement l'action de heurter du pied contre quelque chose, de faire un faux pas; mais il ne s'emploie qu'au figuré, dans le sens d'Occasion de faillir, de tomber dans l'erreur, dans le mal. Alors on ne l'emploie pas seul, on dit Pierre d'achoppement. La rencontre de cette femme a été une pierre d'*achoppement* pour lui, pour sa sagesse. (Acad.) Il est dit qu'il doit être la pierre d'*achoppement* et de scandale. (Pasc.)

— Signifie aussi Obstacle imprévu. L'affaire sera bientôt terminée, si nous ne rencontrons pas quelque pierre d'*achoppement*. (Acad.)

ACHOPPER. v. a. et n. 1re conj. Vieux mot qui a signifié Broncher, surseoir, interrompre, arrêter, et qui se dit encore quelquefois, mais très-familièrement, pour Se heurter, se trouver arrêté, empêché; tomber dans, se livrer à..., etc. Sage n'*achoppe* à tous chicots. (Baïf.) C'est là où tous ont *achoppé*. (Pasc.) Ce verbe est omis dans le Dictionnaire de l'Académie ainsi que dans celui de M. Landais, qui ne donne que *s'achopper*.

— S'ACHOPPER. v. pron. Il a le même sens que le verbe neutre.

ACHORES. s. m. pl. (pr. *a-ko-re*). Pathol. Croûtes de lait; ulcérations superficielles à la peau du visage et de la tête, teigne muqueuse, etc.

ACHORISTE. adj. des 2 g. (pr. *a-ko-ris-tè*; ét. gr., ἀ priv., χωριστός, séparable). Méd. Se dit de certains signes qui accompagnent constamment un état quelconque de l'économie animale, la santé ou la maladie.

ACHORUTES. s. m. pl. (pr. *a-ko-ru-te*; ét. gr., ἀ priv.; χορευτής, sauteur, qui ne saute pas). Entom. Genre de thysanoures ayant pour type l'achorute douteux.

ACHOUBERS. s. m. pl. Myth. ind. Mauvais génies, dont quelques-uns par leurs pénitences ont mérité de gouverner le monde.

ACHRAS. s. m. Bot. V. SAPOTILLIER.

ACHROANTHE. s. m. Bot. V. MYCROSTYLIS.

ACHROÏA. s. m. Entom. Genre de lépidoptères tinéites.

ACHROMATIQUE. adj. des 2 g. (pr. *a-kro-ma-ti-ke*; ét. gr., ἀ priv.; χρωματικός, coloré; χρῶμα, couleur; privé de couleurs). Opt. Qui ne donne pas lieu aux couleurs du spectre solaire. Se dit d'un *prisme* qui dévie la lumière sans développer des couleurs; d'une *lentille* qui forme en son foyer une image incolore des objets; d'une *lunette* qui fait voir les images des objets nettement terminées et sans aucune frange de couleurs empruntées. Lunette achromatique. Verres achromatiques. Lorgnette achromatique. Objectifs achromatiques. L'œil paraît être *achromatique*. (Pelletan.)

ACHROMATISÉ, ÉE. adj. et part. pas. du v. Achromatiser. Une lumière achromatisée. Des rayons achromatisés.

ACHROMATISER. v. a. 1re conj. (ét. gr., ἀ priv.; χρωματίζειν, colorer, rad. χρῶμα, couleur.) Opt. Détruire, absorber les couleurs irisées que l'on aperçoit ordinairement dans l'image d'un objet, lorsqu'on le regarde à travers un verre lenticulaire. Si tous les corps diaphanes comparés entre eux avaient des puissances refringentes et dispersives proportionnelles, il serait impossible d'*achromatiser* la lumière convergente. (Encycl. mod.) Ce verbe est omis dans tous les dictionnaires.

ACHROMATISME. s. m. (ét. gr., ἀ priv.; χρωματισμός, coloration; rad. χρῶμα, couleur). Optiq. Destruction, dans les instruments d'optique, de la confusion irisée due à la superposition des images de couleur différente. L'aberration de sphéricité et l'aberration de refrangibilité donnent lieu, dans les images, à deux sortes de confusion: l'une dépend de la forme des surfaces qui font dévier variablement la lumière, l'autre tient à ce que les corps diaphanes ne refractent pas de la même manière les rayons de toutes les couleurs.

ACHROMOLÈNE. s. f. (ét. gr., ἀ priv.; χρῶμα, couleur; λαῖνα, enveloppe). Bot. Genre de plantes composées, de la Nouvelle-Hollande.

ACHRONIZOÏQUE. adj. des 2 g. (ét. gr.,

pas. Se dit des médicaments qui ne peuvent être conservés longtemps sans s'altérer. Des médicaments achronizoïques. V. MAGISTRAL.

ACHRYSE. s. m. (ét. gr., ἀ priv.; χρυσός, or). Entom. Genre de coléoptères longicornes, ayant pour type le sténocore circonflexe.

ACHTAP. Myth. pers. Ized ou bon génie de l'abondance, présidant au 26e jour du mois.

ACHTEL. s. m. Poids et mes. Mesure de capacité pour les matières sèches, usitée en Allemagne. A Francfort, l'achtel est de 114,745 litres.

ACHTELING. s. m. Diminutif d'Achtel.

ACHTHÉIA. (ét. gr., ἄχθος, douleur). Myth. gr. Nom mystérieux de Cérès Eleusine, par allusion à sa douleur, lors de l'enlèvement de sa fille Proserpine.

ACHTHÉOGRAPHE. s. m. (ét. gr., ἄχθος, poids; γράφω, je décris). Poids et mes. Qui décrit les poids.

ACHTHÉOGRAPHIE. s. f. (ét., V. ACHTHÉOGRAPHE). Description des poids.

ACHTHÉOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Qui concerne la description des poids.

ACHTHÉOMÈTRE. s. m. Nouvel instrument destiné à reconnaître la surcharge des voitures sur les routes.

ACHTORET. Myth. syr. V. ASTARTÉ.

ACHUPALLA ou **ACHUPAYA.** s. m. (pr. *a-chou-pal-la, a-chou-pa-ia*). Bot. Genre de la famille des broméliacées, renfermant des plantes qui croissent dans l'Amérique. Leur tige renferme une eau limpide et sans saveur, précieuse ressource pour les voyageurs.

ACHYRACHÈNE. s. f. (pr. *a-chi-ra-kè-ne*; ét. gr., ἄχυρον, paille; ἀ priv.; χαίνω, j'ouvre). Bot. Plante indéhiscente de la famille des composées, de la côte N.-O. de l'Amérique.

ACHYRANTHE. s. f. (ét. gr., ἄχυρον, paille; ἄνθη, floraison). Bot. Genre d'amarantacées, renfermant douze espèces presque toutes équatoriales.

ACHYRANTHOÏDE. adj. des 2 g. Qui ressemble à une achyranthe.

ACHYRASTRE. s. m. (ét. gr., ἄχυρον, paille; ἄστρον, astre). Bot. Genre de chicoracées à aigrettes.

ACHYRIDÉES. s. f. pl. Bot. Sous-division des chrysocomées astéroïdées, de la famille des composées.

ACHYRITE. s. m. Minér. Synonyme du calcaire oolitique.

ACHYROCLINE. s. f. (pr. *a-chi-ro-kli-ne*; ét. gr., ἄχυρον, paille; κλίνη, lit). Bot. Genre de composées d'Amérique voisin des sténoclines.

ACHYROCOME. s. f. (ét. gr., ἄχυρον, paille; κόμη, chevelure). Bot. Genre de plantes vernoniées.

ACHYRONIE. s. f. Bot. Genre de légumineuses papilionacées, de la Nouvelle-Hollande.

ACHYROPAPPE. s. f. (ét. gr., ἄχυρον, paille; πάππος, aigrette). Bot. Genre de composées, annuelles, du Mexique.

ACHYROPHORE. s. m. Bot. Genre de chicoracées voisin des porcelles.

ACHYROPHYTE. s. m. (ét. gr., ἄχυρον, paille; φυτόν, plante). Nom donné par Necker aux plantes dont la fleur se compose de glumes ou de paillettes.

ACHYROSPERME. s. f. (ét. gr., ἄχυρον, paille; σπέρμα, graine). Bot. Genre de labiées-ballottées, habitant Java et Madagascar.

ACHYRY. s. m. Bot. Nom d'une espèce de périploque des Antilles, vulgairement nommée *corde à violon*, à cause de la forme de ses tiges cylindriques.

ACIA. s. m. Bot. Syn. d'ACIOA ou COUPI.

ACIANTHE. s. f. (ét. gr., ἀκίς, pointe; ἄνθος, fleur). Bot. Genre d'orchidées malaxidées, originaire de l'Australie.

ACICARPHE. s. m. (ét. gr., ἀκίς, pointe; κάρφος, fétu de paille). Bot. Genre de calycérées, établi sur deux espèces, l'une de Buenos-Ayres, l'autre de Rio-de-Janeiro.

ACICULAIRE. adj. des 2 g. Bot. Se dit des feuilles étroites, linéaires, à peu près cylindriques, comme celles de plusieurs espèces de pins.

— Se dit aussi, en minéralogie, d'un cristal tirant son origine d'un prisme aminci et allongé en forme d'aiguille.

ACICULE. s. m. Annél. Soie subulée ou sans crochet qui existe sur les côtés du corps des annélides.

ACICULÉ, ÉE. adj. Hist. nat. En forme d'aiguille.

— Bot. Se dit d'une graine dont la surface est marquée de raies fines et sans ordre, qui semblent avoir été faites avec la pointe d'une aiguille.

— Zool. Se dit d'une coquille dont la forme générale se rapproche de celle d'une aiguille, ou dont la spire est terminée en une queue longue et grêle.

ACICULIFORME. adj. des 2 g. Hist. nat. Qui a la forme d'une petite aiguille.

ACIDALIE. Myth. gr. Surnom de Vénus, déesse des soucis et des inquiétudes.

se baigner.

— Entom. Genre de lépidoptères nocturnes, ayant pour type l'acidalie palidaire, très-commune en juin et juillet dans tous les bois.

— C'est aussi un genre de coléoptères chrysomélines, originaire du Brésil.

ACIDALIENNE. adj. f. D'Acidalie. Vénus acidalienne. V. ACIDALIE.

ACIDANDRE. s. m. Bot. V. SOLLYERNIE.

ACIDE. adj. des 2 g. Qui a une saveur aigre; qui produit une impression vive et pénétrante sur les organes du goût ou de l'odorat. Fruit acide. Pomme acide. La nature, toujours attentive à mettre l'instinct à côté du besoin, le remède à côté du mal, a multiplié les fruits *acides* dans les pays et dans les saisons où ils sont le plus utiles. (Halle.)

— Il s'emploie substantivement dans ce sens, et signifie Substance acide. L'usage prolongé des *acides*, même très-étendus d'eau, serait nuisible à la santé; ils finiraient par attaquer l'émail des dents, altéreraient les digestions, détermineraient l'amaigrissement. (Dict. des Sc. Méd.)

— Chim. Qui possède les propriétés physiques ou chimiques des acides. Corps acide. Propriété acide. Qualité acide. On nomme ordinairement radical de l'acide le corps qu'on regarde comme acidifié, et l'on oppose en général la faculté d'être acidifié à celle dont jouissent certains corps de rendre les autres *acides* (Pell.) Il n'y a aucun rapport constant entre la présence ou la quantité d'un principe ou de pulsieurs principes acidifiants, et les qualités *acides*. (Id.)

ACIDE. s. m. (en grec ἀκίς, pointe, aigreur; en lat. *acidus*; rad. celt. *ac*, même signification). Chim. Corps qui jouit de la propriété de se combiner avec un oxyde ou à une base salifiable pour former un sel, et qui se rend au pôle positif de la pile électrique quand le composé qui résulte de cette combinaison est soumis à l'action de celle-ci. Telle est, ce nous semble, la meilleure définition de ce mot: toutes les autres propriétés sur lesquelles on a prétendu asseoir la définition de l'acide font défaut dans ces cas particuliers; celle de laquelle le vulgaire fait dépendre le mot même d'acide, la saveur âcre de certaines substances, celle du vinaigre en particulier, manque nécessairement dans les acides insolubles dans l'eau, et par conséquent dans la salive: tel est l'acide silicique. L'absence de cette propriété entraîne celle de rougir la couleur bleue de tournesol, caractère auquel on pense généralement reconnaître un acide. Enfin, si l'on pénètre dans la composition même de ce corps, on rencontre les mêmes difficultés. Ainsi, on a cru pendant longtemps que l'oxygène possédait seul la propriété acidifiable; que tous les acides en contenaient, et que dès lors on devait appeler exclusivement acide toute combinaison de l'oxygène avec un corps simple combustible. L'oxygène entre en effet dans la composition du plus grand nombre des acides; mais depuis Berthollet on sait qu'un certain nombre de corps possèdent la propriété de former des acides en s'unissant à l'hydrogène, et dès lors la définition croule d'elle-même. Ainsi donc, les caractères tirés, soit de la propriété astringente des acides, soit de celle de rougir les papiers réactifs, soit de la présence de l'oxygène, ces caractères manquent du degré de généralité nécessaire pour asseoir une définition, et celle que nous avons donnée, et qui repose sur des rapports corrélatifs, est la plus rigoureuse qui puisse être proposée dans l'état actuel de la science. Acide incolore, solide, pesant, cristallisable, soluble dans l'eau, dans l'alcool, volatil, caustique, nuisible à l'eau, déliquescent, incristallisable, efflorescent. Acides animaux. Acides factices ou artificiels. Acides natifs ou naturels. Acides végétaux. Acides alcoolisés. Acide acéteux. Acide acétique, etc. Les *acides* minéraux, par la propriété vivement irritante des vapeurs qui s'en dégagent, sont nuisibles aux ouvriers qui les fabriquent ou qui les emploient pour divers travaux. (Orfila.)

ACIDES. s. m. pl. Nom générique donné: 1° en minéralogie, à un ordre de substances minérales, par Haüy et par Hausmann; 2° en géognosie, à une série de formations, par Brongniart. Tous ces groupes renferment les oxacides, en petit nombre, qu'on trouve actuellement libres à la surface de la terre.

ACIDIE. s. m. Hist. nat. V. ASCIDIE. s. f.

ACIDIFÈRE. adj. des 2 g. (du lat. *acidus*, acide; *ferre*, porter). Chim. Qui contient un acide quelconque. Se dit de toute substance contenant un acide soit libre, soit combiné avec un ou plusieurs autres corps unis à un alcali, ou à une terre, ou à l'un et à l'autre à la fois. Il n'y a pas de principe acidifiant, et ce n'est que par suite de la connaissance incomplète des faits, que la chimie, lancée dans une voie fausse, a basé la nomenclature des acides sur la présence d'un radical *acidifère*, l'oxygène. (Archamb.)

— Minéral. Haüy appelait *substances acidifères* une grande classe de minéraux comprenant ceux qui sont composés d'une base salifiable unie à un acide.

— Géol. Maraschini, dans sa classification géognostique, a également donné le nom de *roches acidifères* à un ordre de roches.

ACIDIFIABLE. adj. des 2 g. (formé du lat.

son avec telle ou telle substance, avec telle ou telle proportion de cette substance. Ce n'est pas la quantité absolue d'oxygène qu'un métal peut prendre en se combinant, qui lui donne le caractère de métal *acidifiable*, car il y a tel acide métallique qui contient moins d'oxygène qu'un simple oxyde d'un autre métal. (Pelletan.)

ACIDIFIANT, E. adj. (du lat. *acidifiens*, formé de *acidum*, acide, et de *fieri*, devenir). Chim. Qui a la propriété de convertir en acide. On donne ce nom à toute substance que l'on croit douée de la propriété de convertir des radicaux en acides. Corps acidifiant. Principe acidifiant. Substance acidifiante. Dans le système de Lavoisier, l'air vital seul était regardé comme principe *acidifiant*. (Pellet.) Mais on n'a pas tardé à reconnaître que l'hydrogène était aussi un principe *acidifiant*. (Id.) V. ACIDIFIABLE.

ACIDIFICATION. s. f. (pr. *a-ci-di-fi-ka-ci-on*; ét. V. ACIDIFIANT). Chim. Action de se convertir en acide. Passage à l'état d'acide. On dit l'acidification du vin, de la bière, lorsque ces liqueurs se décomposent et se changent en acide acétique. V. ACIDIFIABLE.

ACIDIFIÉ, ÉE. adj. et part. pass. du v. Acidifier. Chim. Converti en acide. On nomme ordinairement radical de l'acide le corps qu'on regarde comme *acidifié*, et l'on oppose en général la faculté d'être *acidifié* à celle dont jouissent certains corps de rendre les autres acides. (Pellet.)

— *Acidifié par.* Il serait plus rationnel, dans l'état des connaissances, de dire que le soufre, l'iode, le sélénium, acidifient l'oxygène et l'hydrogène, que de dire qu'ils sont eux-même *acidifiés* par ces deux corps. (Pellet.)

ACIDIFIER. v. a. 1re conj. (ét. lat., *acidum*, acide; *facere*, faire). Chim. Rendre acide, convertir en acide un corps liquide, gazeux ou solide. Le soufre, l'iode, le sélénium, *acidifient* l'oxygène et l'hydrogène. (Pellet.)

— S'ACIDIFIER. v. pron. Devenir acide. Cinq métaux sont susceptibles de s'*acidifier*, et forment six acides. (Pellet.)

ACIDITATION. s. f. (pr. *a-ci-di-tà-ci-on*) Pathol. Aigreur. Inusité.

ACIDITÉ. s. f. (en lat. *aciditas*). Dans le langage vulgaire, ce mot indique la qualité d'une substance qui est douée d'une saveur aigre et piquante, qui produit une impression vive et pénétrante sur les organes du goût et de l'odorat. L'acidité n'appartient pas seulement aux acides simples, elle s'observe encore dans un grand nombre de substances composées qui contiennent un acide à l'état de combinaison, comme dans certains sels, ou seulement mêlé à d'autres principes, soit que l'acide, dans ce dernier cas, existe naturellement, ou qu'il se soit accidentellement développé par la fermentation. L'acidité de l'oseille, du verjus. L'acidité d'un sel, d'une substance, d'un acide. L'acidité des végétaux. L'acidité des minéraux. L'acidité des humeurs. Une agréable acidité. Une acidité très-prononcée. Une acidité malfaisante. L'*acidité* des câpres réveille l'appétit. (Trév.) L'acide tartarique convient dans toutes les circonstances où les rafraîchissants sont indiqués: il suffit d'en faire dissoudre 18 grains dans deux livres d'eau pour donner au liquide une agréable *acidité*. (Dict. des Sc. Méd.)

— Chim. Propriété dont jouissent certaines substances de détruire les propriétés caractéristiques des bases dans les composés qui en sont doués. On a reconnu que beaucoup d'acides végétaux et animaux contenaient tant d'hydrogène et si peu d'oxygène, qu'on ne pouvait se refuser à attribuer leur *acidité* à l'hydrogène. (Pelletan.)

— Pathol. L'*acidité* des humeurs était jadis une des principales espèces d'acrimonie. Elle est entièrement rejetée de nos jours, ou du moins n'est plus admise qu'avec les plus grandes restrictions. (Dict. de méd.)

— Il peut s'employer au pluriel. Omission des dictionnaires. Les acidités de l'estomac. Le vinaigre et le verjus ont des *acidités* différentes. (Trév.)

ACIDO-BASIQUE. adj. des 2 g. Chim. Qui est susceptible de donner naissance à des acides et à des bases. V. BASIGÈNE.

ACIDONTE. s. m. (ét. gr., ἀκίς, pointe; ὀδούς, dent). Bot. Genre de mousses acrocarpes, croissant sur la terre dans la chaîne des Andes de l'Amérique.

ACIDOTE. adj. des 2 g. (en grec ἀκιδωτός, taillé en pointe). Bot. Qui est terminé en pointe. L'*adélie acidote* est ainsi appelée, parce que ses rameaux sont épineux.

— ACIDOTE. s. m. Entom. Bot. Genre de coléoptères staphyliniens des environs de Paris.

ACIDOTON. s. m. Bot. Genre d'euphorbiacées de la Jamaïque.

ACIDULE. adj. des 2 g. (en lat. *acidulus*). Qui jouit d'une faible acidité, qui est légèrement acide. Suc acidule. Boisson acidule. Qualité acidule. Potion acidule. Solution acidule. Affusion acidule. Eaux acidules. Sirop acidule. Sucs acidules. Ce terme, diminutif d'*acide*, s'applique à tous les acides affaiblis, et plus spécialement aux sucs acides des végétaux, ainsi qu'à certains sels dont l'acide, incomplètement saturé par la base, annonce encore quelque propriété. Les oranges, les grenades,

mûres, les airelles, les raisins, les cerises, les pêches, les prunes, les pommes, les poires, les abricots, les tomates, etc., etc., contiennent à divers degrés l'élément acide constitué par les acides citrique, malique, gallique, tartarique, oxalique, mélangés entre eux presque toujours et associés en diverses proportions, dans ces fruits, à des gelées, des gommes, des fécules, des matières sucrées et colorantes qui produisent des effets particuliers sur l'économie animale. La médecine a cherché à utiliser les médicaments acidules, surtout sous la forme de boissons. La limonade simple, la limonade gazeuse, les eaux minérales naturelles et artificielles sont d'une application très-commune et très-salutaire. On obtient les sucs *acidules* soit en exprimant à froid les fruits acides dont le sarcocarpe est très-épais, soit en les faisant bouillir dans l'eau. (Guersent.)

— Chim. *Sels acidules.* Ceux dans lesquels la quantité d'acide, relativement à celle de

base, dépasse le terme qui constitue l'état neutre ou de saturation.

— Bot. *Plantes acidules.* Celles qui sont douées d'une saveur aigrelette.

— Géognos. *Eaux acidules.* Celles qui tiennent en dissolution de l'acide carbonique libre.

— Ce mot s'emploie aussi comme substantif; on dit Un acidule, des acidules. Omission de l'Académie et de M. Landais. On distingue des *acidules* végétaux et des *acidules* minéraux. Les premiers sont bien plus nombreux que les autres. (Guersent.) Les *acidules* affaiblis par l'eau produisent une impression moins vive que les *acidules* purs, mais analogue; il en est de même pour les *acidules* en vapeurs. (Id.)

— Chim. Ce mot a aussi été employé pour désigner une combinaison d'un acide avec une certaine quantité d'alcali, qui, sans le neutraliser tout à fait, diminue son acidité. Ainsi on a appelé *acidule oxalique* l'oxolate acidule de potasse.

ACIDULÉ, ÉE. adj. et part. pass. du v. Aciduler (en lat. *acidulatus*). Qui a acquis des propriétés légèrement acides, ou une saveur aigrelette, par l'addition ou la manifestation d'un acide. Tisane acidulée.

— Il régit la préposition *par*. L'eau *acidulée* par le gaz acide carbonique est blanche; elle rougit le tournesol et dissout les sous-carbonates insolubles. (Pelletan.)

ACIDULER. v. a. 1re conj. (rad. celt. *ac*, pointe; d'où, en lat, *acidus*, acide). Chim. et médec. Rendre acidule ou légèrement acide. Se dit des substances auxquelles on communique une saveur aigrelette, au moyen d'une petite quantité de quelque acide. || En médecine, on acidule particulièrement les boissons et les potions.

— s'aciduler. v. pron. Devenir acidule, être acidulé.

ACIDUM PINGUE. s. m. (pr. *a-ci-domm pein-gu-é*). Chim. Acide gras. Nom donné par Meyer au principe qui, selon lui, donnait de la causticité aux alcalis. Il pensait que, pendant la calcination de la chaux, le feu lui communiquait ce principe, et qu'ensuite cette chaux le communiquait aux alcalis. Cette théorie a été longtemps opposée à la découverte de l'acide carbonique.

ACIER. s. m. (rad. celt. *ac*, pointe, tranchant; d'où, en lat., *acies*, même signification, et, en bass. lat., *aciarium*; on appelait ainsi le fer préparé avec lequel on fabriquait les armes offensives, presque toutes affilées et tranchantes). Substance métallique formée de fer pur et de carbone, dans la proportion de 99 centièmes de fer, et depuis 5 millièmes jusqu'à 1 centième de carbone. L'acier tient le milieu entre la fonte blanche et le fer forgé; il est d'un blanc grisâtre, d'une cassure compacte, d'une texture éminemment grenue; il prend un très-beau poli, en proportion de la finesse de son grain. Chauffé au rouge et plongé brusquement dans un milieu réfrigérant, il devient cassant et élastique. Sa densité, qui est entre 7, 4, et 7, 8, diminue par la trempe, augmente par le martelage; il prend plus difficilement, mais retient plus longtemps le magnétisme que le fer. Il y a diverses espèces d'acier, parce que l'un de ses éléments, le fer, est lui-même d'une nature très-variable. Il est d'ailleurs très-probable que le fer s'allie au carbone en diverses proportions; on ne sait pas encore s'il y a des combinaisons de fer et de carbone en proportions fixes. Rinmann définissait l'acier, tout fer qui, étant chauffé au rouge et plongé ensuite dans l'eau froide, se trouve plus dur qu'il ne l'était avant d'avoir subi cette opération. Acier naturel. Acier de forge. Acier de fusion. Acier de fonte. Acier brut. Acier à deux marques. Acier filandreux ou ferreux. Acier cendreux. Acier à la rose. Acier de cémentation. Acier cémenté. Acier poule. Acier corroyé. Acier commun. Acier à boule. Acier damassé ou wootz. Acier poli, sonore, dur, tendre, ferreux, bien préparé, facile, difficile à forger, facile à ramollir au feu. La pesanteur, la dureté de l'acier. Les propriétés, les qualités, les usages, la fabrication, l'oxydation de l'acier. Une lame d'acier poli. Un morceau, une barre d'acier. Un échantillon d'acier. La texture de l'acier. L'acier se forge, devient aigre, cassant. Convertir le fer en acier. Forger, fondre de l'acier. Les usages de l'*acier* sont si multipliés, que l'on pourrait assurer qu'il n'existe aucun art où on ne l'emploie, soit comme matière première, soit sous la forme d'outils ou d'instruments. (Dict. techn.) L'argent augmente considérablement la dureté de l'*acier*. (Id.) Si le feu a le pouvoir d'amollir l'*acier*, la douceur enchaîne irrévocablement le caractère le plus difficile. (Théophraste.)

— Ce mot s'emploie-t-il au pluriel? C'est ce que ne disent ni l'Académie ni M. Landais, bien que ce dernier ait consacré presque une colonne entière à cet article, incomplet d'ailleurs. Il importait d'autant plus de parler du pluriel, que dans toutes les grammaires les noms de métaux sont ordinairement signalés comme ne s'employant qu'au singulier. Or, cette règle n'a qu'un tort, c'est d'être trop générale, et le mot *acier*, dont nous nous occupons en ce moment, en est une preuve, car on dit très-bien au pluriel des *aciers*. Les *aciers* d'Allemagne ont été longtemps les plus renommés et les plus employés de tous les *aciers* naturels. (Dict. techn.) Ce n'est que depuis quelques années que les *aciers* naturels français ont atteint une perfection qui leur permet de rivaliser avec les *aciers* étrangers. (Id.) On fabrique de bons *aciers* naturels dans le département de l'Ariége, dans les Pyrénées, dans le département de la Nièvre. (Id.)

— Fig. et poét. Il se dit pour les armes ou les instruments faits d'acier ou de fer, tels que glaive, épée, poignard, lance, couteau, ciseaux, hache, scie, coignée, etc. Omiss. de l'Acad. L'acier tranchant, coupant, subtil, étincelant, flamboyant, sanglant, homicide, ensanglanté, meurtrier, mortel, parricide, horrible, redoutable. D'un tranchant *acier* les subtiles blessures. (Béranger.) L'*acier* coupe le bois que déchiraient les coins. (Delille.) Il est tombé sous l'*acier* d'un rival sanguinaire. (Imbert.) J'ai vu des têtes couronnées tomber sous l'*acier* d'un bourreau. (Regn. Desm.)

J'ai senti tout à coup un homicide *acier*
Que le traître en mon sein a plongé tout entier.
(Racine.)

— Comme on dit, *un cœur de fer, de bronze, de marbre*, on dit également, au figuré, un *cœur d'acier*, pour exprimer un cœur dur et que rien ne saurait attendrir. Quoi! dans leur dureté ces cœurs d'*acier* s'obstinent! (Corn.) Ce barbare sans doute avait un cœur d'*acier*. (Lebrun.) Omission de M. Landais et de l'Académie.

— Fig. Il se dit aussi de la constitution du corps de l'homme, de la qualité de son âme, de son caractère. Savez-vous de quel *acier* il faut qu'une pauvre créature soit trempée pour vivre de cela? (G. Sand.)

— Fig. Il se dit encore d'une personne qui a passé par toutes les épreuves de la vie. Et toi, rude *acier*, Dieu t'a trempé dans la fournaise ardente; et, après t'avoir tordu de cent façons, il a fait de toi un métal solide et précieux. (G. Sand.)

ACIÉRATION. s. f. (pr. *a-cié-ra-ci-on*; ét., V. acier). Technol. Opération par laquelle se produit l'acier; formation elle-même de ce composé. Il peut arriver que la fonte qu'on emploie pour la fabrication de l'acier de forge contienne du carbone, ou plus ou moins qu'il n'en faut pour constituer l'acier; il peut aussi arriver que la dose de charbon soit celle qui convienne pour l'*aciération*. (Dictionn. techn.)

ACIÉRÉ, ÉE. adj. et part. du v. Aciérer. Technol. Converti en acier; se dit du fer. Après quelques heures d'une haute température, le fer est *aciéré* à la surface. (Dictionn. techn.)

ACIÉRER. v. a. 1er conj (pr. *a-cié-ré*; rad. celt. *ac*, pointe). L'*é* de *cié* se change en *è* ouvert devant une syllabe muette. *J'acière, tu acières, il acières*, etc. *J'acièrerai*, etc. *J'acièrerais*, etc. Techn. Convertir le fer en acier. Acierer le fer. La cémentation est une opération par laquelle on *acière* le fer forgé qu'on suppose amené à l'état de pureté. (Dictionn. techn.)

ACIÉREUX, EUSE. adj. Technol. Se dit quelquefois du fer, quand il a reçu le caractère de l'acier. Omission de M. Landais. On trouve que l'acier est d'autant plus difficile à forger qu'il est plus dur, plus *aciéreux*. Dictionn. techn.)

ACIÉRIE. s. f. (ét., V. acier). Usine où l'on fabrique l'acier. La troupe française ne fait plus usage maintenant que d'aciers indigènes tirés des *aciéries* du royaume. (Bardin.) Les plus célèbres *aciéries* de France sont celles d'Amboise, de Toulouse et de Givet. (Id.)

ACIÉSIE. s. f. (en lat. *aciesis*; du gr. ἀ priv., et κύειν, concevoir). Méd. Syn. de Stérilité. Inusité.

ACIFORME. adj. des 2 g. (en lat. *aciformis*; formé de *acus*, aiguille; *forma*, forme; rad. celt. *ac*, pointe). Bot. Qui a la forme d'une aiguille, comme l'opercule du racomitrion aciculaire. Omission de M. Landais.

ACILÈPE. s. m. Bot. V. vernonie.

ACILIA. Célèbre famille plébéienne de Rome, qui produisit cinq consuls sous la république et douze sous l'empire jusqu'à Constantin.

— Nom donné à plusieurs lois romaines. La *loi Acilia*, proposée par le tribun Acilius, an 556 de Rome, ordonnait l'établissement de [illegible] *nia*, promulguée l'an 684 de Rome, excluait des emplois publics et du sénat tout citoyen convaincu d'avoir acheté les suffrages dans les élections. || La *loi Acilia* ou *Aciliena*, portée par le consul Manius Acilius Glabrio, sur les concussionnaires, déterminait les formes à suivre et les peines à prononcer contre eux.

ACILIE. s. m. Entom. Genre de coléoptères ayant pour type l'acilie sillonné d'Europe.

ACINACE. s. m. (en gr. ἀκινάκης, cimeterre). Épée persane et scythe. Les Scythes l'élevaient sur une quille de bois pour représenter le dieu Mars, et lui immolaient tous les ans des chevaux.

ACINACÉE. s. m. (en gr., ἀκινάκης, sabre). Ichthyol. Genre de poissons établi sur l'acinacée bâtarde de l'Atlantique.

ACINACIFOLIÉ, ÉE. adj. (en lat. *acinacifolius*; formé de *acinax*, sabre; *folium*, feuille). Bot. Qui a des feuilles acinaciformes, comme le conosperme acinacifolie.

ACINACIFORME. adj. (en lat. *acinaciformis*; formé de *acinax*, sabre; *forma*, forme). Bot. En forme de sabre. Se dit des feuilles quand elles sont charnues et aplaties de manière à présenter deux bords, l'un épais et obtus, l'autre mince, très-haut et recourbé en arrière. Il se dit aussi des légumes lorsqu'ils offrent la même figure. Beaucoup de légumineuses ont les feuilles acinaciformes.

ACINAIRE. adj. des 2 g. (en lat. *acinarius*, d'*acinus*; et. gr., ἄκινος, grain de raisin). Bot. Qui présente, le long de sa tige et de ses rameaux, de petites vésicules sphériques et pédiculées, semblables à des grains de raisin. Omission de M. Landais.

ACINE. s. m. (en lat. *acinus*; du grec ἄκινος, grain de raisin). Bot. Nom donné à une baie molle, uniloculaire, transparente, pleine de sucs, et renfermant des graines couvertes d'une écorce coriace, comme dans les groseilles, les raisins, etc.

ACINÉSIE. s. f. (en lat. *acinesia*; du grec ἀ priv., et κινεῖν, mouvoir). Méd. Galien a employé ce mot pour désigner l'intervalle qui sépare la systole de la diastole, à chaque pulsation.

ACINÈTE. s. m. (en gr. ἀκίνητος, fixe). Bot. Genre de plantes infusoires polygastoires établi pour la vorticelle tubéreuse, en raison de la quasi-immobilité de ses appendices ciliformes.

ACINÉTINES. s. f. pl. Bot. Famille d'infusoires à une seule ouverture et à cils non vibratiles.

ACINEUX, EUSE. adj. (en lat. *acinosus*; du grec ἄκινος, grain de raisin). Bot. Qui est arrondi, en forme de grain de raisin, comme la vorticelle acineuse.

ACINIE. s. f. Entom. Genre de diptères bracochères, établi sur l'acinie cornulée d'Europe.

ACINIER. s. m. Bot. Un des noms vulgaires de l'aubépine, dans quelques cantons de la France.

ACINIFORME. adj. des 2 g. (du grec ἄκινος, grain de raisin). Anat. Qui a la forme ou l'apparence d'un grain de raisin. Qualification donnée à une des membranes de l'œil, appelée aussi uvée, et qui a quelque ressemblance avec un grain de raisin. Tunique aciniforme.

ACINIPE. s. m. Entom. Genre d'orthoptères acridiens établi sur deux espèces du midi de l'Espagne, et voisin du genre pamphagus.

ACINOCORE. s. m. (ét. gr., ἄκινος, basilic; κόρις, punaise). Entom. Genre de ligéens hémiptères de l'Amérique méridionale.

ACINODENDRE. adj. des 2 g. (en lat. *acinodendrum*; du grec ἄκινος, fruit à grappe; δένδρον, arbre). Bot. Se dit d'une plante dont les fruits sont disposés en grappes, comme dans le *metastome acinodendre*.

ACINOPE. s. m. (ét. gr., ἄκινος, grain; ποῦς, pied). Entom. Genre de coléoptères carabiques, ayant pour type l'acinope mégacéphale du midi de la France.

ACINOPHORE. s. m. (ét. gr., ἄκινος, pepin; φόρος, porteur). Bot. Genre de champignons lycoperdacés, voisin du genre *polysaccum*.

ACINOS. s. m. Bot. Genre de plantes labiées, tribu des mélissées, établi sur deux espèces, qui sont le clinopode ordinaire et le thym basilic.

ACINTLI. s. m. Ornith. V poule a tête noire.

ACINULE. s. m. Bot. Genre de champignons globuleux, sessiles, originaire de Russie.

ACIOA. s. f. Bot. Genre de rosacées, établi sur une seule espèce, l'acioa guyanaise, autrement *coupi*.

ACIONE. s. m. Moll. V. scalaire.

ACIOTIS. s. m. Bot. Genre de mélastomacées, herbe vivace et indigène aux Antilles.

ACIPAQUITLY. s. m. Ichthyol. V. squale.

ACIPENSER. s. m. Ichthyol. Nom latin d'un poisson très-estimé des anciens, et qu'on croit être l'esturgeon.

ACIPHORÉES. adj. et s. f. pl. (en lat. *aciphoreæ*; du gr. ἀκίς, pointe; φέρω, porter). Entom. Famille de l'ordre des myodaires, comprenant celles dont les femelles ont les derniers anneaux de l'abdomen solides et ser[illegible] plantes. Omission de Landais.

ACIPHYLLE. adj. des 2 g. (en lat. *aciphyllus*; du gr. ἀκίς, pointe; φύλλον, feuille). Bot. Qui a des feuilles pointues. Se dit d'une plante dont les feuilles sont linéaires et acuminées, ou les laciniures des feuilles piquantes, comme dans le *dianthus aciphyllus* et le *ligustrum aciphylla*.

ACI-REALE. Géogr. Ville de Sicile, à 15 kil. N.-E. de Catane, sur l'Aci; 14,000 hab. Au pied de l'Etna. Port; commerce actif.

ACIS. Myth. gr. Amant, aimé de Galatée, tué par Polyphème. Son sang forma le petit fleuve du même nom en Sicile, au N. de Catane.

— s. m. Ornith. Genre de gobe-mouches, synonyme du genre phénicorne.

— Entom. Genre de coléoptères chrysomélines, ayant pour type l'acis modeste des Indes orientales.

ACISANTHÈRE. s. f. (ét. gr., ἀκίς, pointe; ἀνθηρός, fleuri). Bot. Genre de plantes lythraires de la Jamaïque.

ACISBA. s. m. Entom. Genre de coléoptères mélasomes, ayant pour type l'acis ponctué de Tanger.

ACISELER. v. a. 1re conj. Agric. Coucher pour la première fois le plant de la vigne.

ACISPERME. s. m. Bot. Genre de plantes de l'Amérique du Nord, réuni au coréopsis.

ACKAME. s. m. Bot. Nom nouveau-zélandais d'un genre de cunoniacées.

ACKER. s. m. Poids et mes. Mesure agraire, dans diverses contrées de l'Allemagne. L'acker vaut, à Cassel, 23,86523 ares; à Gotha, 22,7 ares; en Saxe-Weimar, 28,4971 ares.

A. C. L. Abréviation des mots: *Assuré* ou *assurée contre l'incendie*, que certaines compagnies d'assurances font mettre sur les propriétés qu'elles assurent.

ACLADION. s. m. (ét. gr., ἀ priv., κλάδος, rameau). Bot. Genre de champignons byssoïdes qui se trouvent sur le bois pourri.

ACLADODE. s. f. (ét. gr., ἀ priv., κλαδώδης, rameux). Bot. Genre de sapindacées, réuni communément au genre talise.

ACLASTE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἀ priv.; κλαστης, brisant; qui ne brise pas). Opt. Nom donné par Leibnitz aux figures qui, avec les propriétés requises pour rompre les rayons lumineux, laissent cependant passer ces rayons sans qu'ils subissent aucune réfraction.

ACLÉE. s. m. (en gr. ἀκλεής, obscur). Entom. Genre de coléoptères curculionides, fondé sur une seule espèce rencontrée à Java.

ACLÉIA. s. m. (du gr. ἀκλεής, obscur). Bot. Genre formé avec le seneçon belbeyse, et ayant le port du seneçon d'Arabie.

ACLÉIDIEN, ENNE ou ACLIDIEN, ENNE. adj. (ét. gr., ἀ priv., κλείς, εἶδος, clavicule). Mamm. Se dit des animaux qui sont privés de clavicule. S'emploie substantivement en parlant de la famille des acléidiens, dans l'ordre des rongeurs.

ACLIDE. s. f. Art. mil. Massue armée de pointes, en usage dans les armées des anciens. Elle était attachée avec une courroie, par le moyen de laquelle on la retirait après l'avoir lancée sur l'ennemi. Omission de M. Landais.

ACLIMA. Myth. orient. Sœur jumelle et femme de Caïn.

ACLINIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἀ priv.; κλινικός, couché; qui ne penche d'aucun côté). Se dit d'une sorte de lunette, d'invention nouvelle, en usage au spectacle, et ne laissant pas trop d'écart aux rayons visuels.

ACLISE. s. f. Bot. Genre de commélinacées, réuni par quelques-uns au genre pollia.

ACLOPE. s. m. Entom. Genre de coléoptères lamellicornes.

ACLOUET. s. m. Anc. t. milit. Ancien nom du ferret des aiguillettes militaires.

ACLYDE. s. f. Ant. Sorte d'arme de jet dont on ne connaît pas bien la forme. || Sorte de zagaie dont se servaient les Sarrasins.

ACLYTROPHYTE. s. m. (ét. gr., ἀ priv., κλεῖθρον, clôture; φυτόν, plante). Bot. Plante dont les graines n'ont aucune enveloppe.

ACMADÈNE. s. m. (ét. gr., ἀκμή, pointe; ἀδήν, glande). Bot. Genre de diosmées, arbrisseaux du cap de Bonne-Espérance.

ACMANITE. s. m. Hist. eccl. Membre de la secte manichéenne fondée par Acma.

ACMASTIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἀκμή, sommet; στάω, je reste; qui reste au sommet). Pathol. Épithète donnée à la fièvre qui conserve une intensité égale dans tout son cours. Les Grecs appelaient *épacmastique*, la fièvre continue décroissante, et *paracmastique*, celle qui augmentait d'intensité jusqu'à la terminaison.

ACMÉ. s. m. (en gr. ἀκμή, sommet). Période d'une maladie dans laquelle les symptômes offrent le plus haut degré d'intensité.

ACMELLE. s. f. Bot. Plante de l'Inde et de l'Amérique méridionale, d'une saveur âcre et poivrée, lorsqu'elle est fraîche.

ACMÈNE. s. f. Bot. Genre de myrtacées, arbrisseaux indigènes dans la Nouv.-Hollande.

— acmènes. s. f. pl. Myth. gr. Nymphes de Vénus.

[illegible] reux; δέρη, cou). Entom. Genre de coléoptères buprestides, dont le type est l'acméodère ténie.

ACMITE. s. m. Minér. V. akmite.

ACMOCÈRE. s. f. (ét. gr., ἀκμή, pointe; κέρας, corne). Entom. Genre de coléoptères, famille des longicornes, indigène en Guinée.

ACMON. Myth. anc. Fils de Manès, s'établit en Syrie et en Phénicie avec une colonie de Scythes.

— Un des Dactyles idéens.

ACMONIDE. n. patron. Myth. gr. Descendant d'Acmon. || Ovide donne ce nom à un cyclope.

ACMONIEN. adj. masc. Hist. anc. Se dit d'un bois de Phrygie où, suivant les poètes, Mars eut les faveurs de la nymphe Harmonie, qui devint mère des Amazones.

ACNÉ. s. f. Pathol. Phlegmasie des follicules sébacés, caractérisée par des pustules peu étendues, séparées les unes des autres, environnées d'une auréole rosée ou livide, plus ou moins dures à leur base, répandues sur le nez, les joues, le front, quelquefois sur les parties supérieures du cou et du tronc. Acné simple, puncticulée, durillonnée, rosacée. L'*acné*

sébacée a surtout été observée dans la jeunesse et l'âge adulte. (Biet.)

ACNÉPHALE. s. m. (ét. gr., ἀ priv., κνέφαλον, flocon de laine). Entom. Genre de diptères, dont le type, l'acnéphale ouvrier, a été trouvé dans l'île de Paxos.

ACNESTIS. s. f. Anat. comp. Nom grec de la partie du rachis étendue depuis les palerons jusqu'aux lombes dans les quadrupèdes.

ACNIDE. s. f. Bot. Genre de chénopodées atripliées, appartenant à l'Amérique septentrionale.

ACNISTE. s. m. Bot. Genre de la famille des solanacées, arbustes de l'Amérique tropicale.

ACOCAT. s. m. Technol. Linteau servant avancer ou à reculer le battant d'un métier à tisser le velours.

ACOCÉPHALE. s. m. (ét. gr., ἀκοή, oreille; κεφαλή, tête). Entom. Genre d'hémiptères cicadelles, propre à l'Europe et à l'Amérique.

ACOCHETON. s. m. Agric. Tas formé en relevant les avoines coupées.

ACOCHLIDE. adj. et s. m. V. OCTOPODES.

ACOCOLIN. s. m. Ornith. V. OCOCOLIN.

ACOELE. s. m. (ét. gr., ἀ priv.; κοιλία, cavité). Entom. Syn. d'Adèle.

ACOELIOS. adj. (pr. *a-cè-li-oss*; ét. gr., ἀ priv.; κοιλία, cavité). Pathol. Se dit des malades au dernier degré du marasme.

ACOEMÈTE ou **ACÉMÈTE.** Hist. ecclés. V. AKIMITE.

ACOETE. s. m. (pr. *a-cè-te*). Annél. Genre d'aphrodisiens des Antilles.

ACOETÈS. Myth. gr. Père de Laocoon. V. ANTÉNOR. || Pêcheur dont Ovide a décrit élégamment la pauvreté.

ACOGRAPHIE. s. f. (ét. gr., ἄκος, remède; γραφή, écriture). Médec. Description des remèdes.

ACOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. V. ACOGRAPHIE.

ACOLALAN. s. m. Entom. V. BLATTE.

ACOLASTE. s. m. Entom. V. CORDYLURE.

ACOLCHI. s. m. Ornith. V. TROUPIALE.

ACOLÉE. Bot. V. GYMNOMITRE.

ACOLI. s. m. Ornith. Nom d'une espèce d'oiseau de proie d'Afrique, du genre busard.

ACOLIN. s. m. Ornith. Râle ou caille aquatique, propre au grand lac du Mexique.

ACOLION. s. m. (ét. gr., ἀ priv.; κῶλον, support). Bot. Sous-genre de la famille des lichens à apothécies sessiles.

ACOLLE. s. f. Mélange de chocolat et de farine de maïs; mets jadis en usage en Amérique.

ACOLOGIE. s. f. (ét. gr., ἄκος, remède; λόγος, discours). Médec. Science qui traite des moyens thérapeutiques. || Traité des instruments de chirurgie.

ACOLOGIQUE. adj. des 2 g. Qui concerne l'acologie.

ACOLOGRAPHIE. s. f. V. ACOLOGIE.

ACOLOGRAPHIQUE. adj. V. ACOLOGIQUE.

ACOLYTAT. s. m. Hist. ecclés. Le premier des quatre ordres mineurs, celui qui précède immédiatement le sous-diaconat.

ACOLYTE. s. m. (en grec, ἀκόλουθος, valet, on écrivait anciennement *acolythe*, conformément à l'étymol.). Hist. ecclés. Clerc promu au plus élevé des quatre ordres mineurs de l'Église, et dont l'office est de suivre et de servir les diacres et les sous-diacres dans le ministère des autels. L'acolyte porte les cierges, prépare l'encens, le feu, le vin et l'eau, etc., pour le saint sacrifice. Il y avait à Rome trois sortes d'acolytes: les acolytes *du palais*, qui servaient le pape; les *acolytes stationnaires*, qui servaient dans les églises où il y avait station; les *acolytes régionnaires*, qui servaient dans les différents quartiers de la ville.

— ACOLYTE. Hist. anc. Titre que portait le capitaine des varangues, à la cour de Constantinople.

— Il se dit famil. et en plaisantant ou en mauvaise part d'une personne qui en accompagne une autre. Vous et vos acolytes.

ACOMAT. s. m. Bot. Genre d'arbrisseaux à feuilles dentelées, dans la zône équatoriale. L'heistérie écarlate est désignée à la Martinique sous le nom d'*acomat à la cloche*; la symploque, sous celui d'*acomat blanc*, etc.

ACOMPSIE. s. f. (ét. gr., ἄκομψος, sans parure). Entom. Genre de lépidoptères nocturnes, ayant pour type la teigne ardéliella.

ACOMPTE. s. m. Paiement partiel, servi par imputation; somme que l'on paie à son créancier à valoir sur une somme plus considérable qui lui est due. Au plur. Des *acomptes*. Un *acompte* est un montant provisoire, à valoir sur un total connu ou inconnu, mais dont la mise dehors est autorisée en principe. (Bardin.) Le maître est cru sur son affirmation pour la quotité des gages, pour le salaire de l'année échue, et pour les *acomptes* donnés pour l'année courante. (Code civ.) En matière commerciale, on peut admettre la preuve testimoniale pour le paiement des *acomptes* donnés au créancier. (Cour de cass.) Le paiement d'un *acompte* sur la somme due étant une reconnaissance de la dette, interrompt la prescription. (Merl.)

— Quand ce mot est substantif, comme dans les citations précédentes, il doit s'écrire en un seul mot, et prendre en conséquence le signe du pluriel. Tel est du moins l'usage général aujourd'hui. Nous savons bien que ce n'est pas le sentiment de l'Académie. Depuis Beauzée, tous les grammairiens n'ont cessé de proposer d'écrire un *acompte*, des *acomptes*, et l'usage a fini par y faire droit, en dépit de la prescription académique. Toutefois, il ne faut pas confondre le substantif *acompte*, écrit en un seul mot, avec l'expression adverbiale *à compte*, qui s'écrit en deux mots, toutes les fois qu'elle sert à modifier un adjectif ou un verbe. Des paiements faits à compte, donner mille francs à compte, etc. V. COMPTE.

ACOMYS. s. m. (ét. gr., ἀκή, pointe; μῦς, rat). Mamm. Genre de rongeurs muriens, différents des véritables rats par les piquants; on connaît, entre autres espèces, l'acomys du Caire, l'acomys perchal de Pondichéry.

ACON. s. m. Petit bateau. V. ACCON.

ACONCE. Myth. gr. V. CYDIPPE.

ACONION. s. m. Pharmacol. Nom que les Grecs donnaient à une poudre ophthalmique.

ACONIOPTÈRE. s. f. (ét. gr., ἀκόνιον, pointu; πτερίς, fougère). Bot. Genre d'acrostichacées, ayant pour type l'acrostiche subdiaphane de l'île Ste-Hélène et de l'Inde.

ACONIT. s. m. (en grec ἀκόνιτος, d'ἀκόνη, rocher pointu). Bot. Genre d'helléboracées, renfermant des végétaux en général très-vénéneux, et remarquables par la beauté et la structure de leurs fleurs. Aconit napel. Aconit paniculé. Aconit anthore. Aconit lycoctone, ou Aconit tue-loup. Aconit néomontain. Aconit féroce. De tous les *aconits* que nous cultivons en Europe, l'espèce napel est la plus meurtrière; mais les propriétés délétères de l'*aconit* féroce sont beaucoup plus marquées. (Id.)

— Au plur. Des *aconits*. La racine de l'anthore, regardée autrefois comme le contre-poison du thora, espèce de renoncule, est aussi dangereuse que celle des autres *aconits*. (Brichet.)

— Myth. Les poètes feignent que cette herbe a été engendrée de l'écume de Cerbère, lorsque Hercule lui étreignit fortement le gosier, et l'arracha des enfers

L'*aconit*. . . . .
Né du venin subtil que le chien des enfers
Vomit de son gosier écumant dans les fers.
. . . .

(DE SAINTANGE.)

ACONITATE. s. m. Chim. Sel produit par l'acide aconitique combiné avec une base salifiable.

ACONITELLE. s. f. Bot. Genre, diminutif d'aconit, tenant le milieu entre les aconits et les dauphinelles. La seule espèce connue est indigène en Orient.

ACONITINE. s. f. Chim. Alcali trouvé dans l'aconit napel et l'aconit lycoctone. Il est probable qu'il est le principe actif des aconits. L'aconitine est solide, blanche, pulvérulente, très-fusible en résine, âcre, amère, non volatile; elle se combine avec les acides et donne des sels à peine cristallisables. Cette base organique, très-vénéneuse, est difficile à obtenir.

ACONITIQUE. adj. des 2 g. Chim. Se dit d'un acide spécial qu'on prétend exister dans l'aconit.

ACONOGONE. s. m. Bot. Sous-genre de polygonées, fondé sur le polygone alpin et sur quelques espèces voisines.

ACONTE. s. f. Entom. V. ADOLIAS.

ACONTIAS. s. m. (pr. *a-kon-ci-ass*, ét. gr., ἀκοντίας, espèce de serpent). Erpét. Genre de scincoïdiens saurophthalmes, ayant pour type l'acontie pintade du cap de Bonne-Espérance.

— Bot. Genre d'aroïdées, ayant pour type le caladion helleborifolion du Brésil.

ACONTIE. s. f. (pr. *a-kon-ci*). Entom. Genre de lépidoptères nocturnes, dont l'espèce la plus connue est l'aconite solaire aux environs de Paris.

ACONTISMOLOGIE. s. f. (ét. gr. ἀκόντισμα, action de lancer le trait; λόγος, discours). Art milit. Art de tirer de l'arc, de lancer des armes

ACONTISTE. s. m. (ét. gr., ἀκοντιστής, qui lance le trait). Art. milit. Dardeur, soldat qui lançait des projectiles à pointe.

— Ornith. Genre synonyme du genre ramphocène.

— Entom. Nom d'une division établie dans le genre mantis, par Burmeister.

ACOPE. adj. des 2 g. et s. m. (ét. gr., ἀ priv.; κόπος, fatigue). Méd. Se disait chez les anciens de certains onguents ou emplâtres qu'ils employaient contre la fatigue. || S'est dit des remèdes donnés à l'intérieur dans différentes maladies. Inusité.

ACOPEUX, EUSE. adj. Méd. Propre à faire cesser la fatigue. V. ACOPE.

ACOPIS ou **ACOPOS.** s. m. Minér. Pierre précieuse, transparente comme le verre, avec des taches d'or, suivant Pline. Elle était ainsi nommée, parce que les anciens croyaient que, bouillie dans l'huile, elle donnait à ce liquide la propriété de guérir la lassitude. V. ACOPE.

ACOQUINANT, E. adj. Qui est de nature à allécher, à attirer. Se dit familièrement. Le feu est acoquinant. Un mets acoquinant. Une vie acoquinante.

ACOQUINÉ, ÉE. part. pass. du v. Acoquiner. Attiré par un appât, attaché par l'habitude. Mon Dieu, qu'à tes appas je suis *acoquiné!* (Molière.)

ACOQUINER. v. a. 1re conj. (rad. celt. *coq* ou *cog*; d'où en lat. *coquo*, je cuis; *coquino*, je cuisine; *coquina*, cuisine). Signifie proprement Allécher, attirer par la bonne chère. || Ne se dit plus que par extension et au fig., dans le sens d'Amuser, d'apprivoiser, d'attacher trop, et se prend presque toujours en mauvaise part. Le jeu acoquine, le feu acoquine, une femme acoquine. On acoquine un chien. Je ne m'étonne pas qu'un si bon métier vous ait *acoquiné*. (Le Sage.)

— S'ACOQUINER. v. pron. A toutes les acceptions du verbe actif. Il s'est *acoquiné* à ce pays-là. (Acad.) Cet homme s'est *acoquiné* avec cette femme. (Trév.) Quand on s'est *acoquiné* une fois à faire des vers, on ne peut plus s'appliquer à autre chose. (St-Evr.)

ACOR. s. m. Méd. Syn. d'Aigreur.

ACORACÉE. s. f. Bot. V. ACOROÏDÉE.

ACORE. s. m. Bot. Genre de plantes de la famille des aroïdées, comprenant deux espèces, l'une originaire de l'Inde, l'autre venant de la Chine.

AÇORES. Géogr. Groupe d'îles de l'océan Atlantique, au nombre de 9, et appartenant au Portugal: Santa-Maria, San-Miguel, Terceira, Graciosa, San-Jorge, Pico, Faïal, Flores, Corvo; 180,000 hab. Vins fameux, céréales abondantes.

ACORIE. s. m. (en gr. ἀκορία, insatiabilité). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des carabiques, établi sur une espèce unique d'Egypte, l'acorie métallescent.

— Pathol. Grand appétit, faim canine.

ACORINES. adj. et s. f. pl. Nom donné à la famille de plantes plus généralement connue sous celui d'*Aroïdées*.

ACORINÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à un acore.

— ACORINÉES. s. f. pl. Famille de plantes.

ACORMOSE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἀ priv.; κορμός, tronc). Bot. Se dit d'une plante dont les feuilles et les fleurs partent immédiatement de la racine.

ACOROÏDÉES. s. f. pl. Bot. Nom d'une famille de plantes distincte des aroïdées, et voisine des orontiacées.

ACORON. s. m. Bot. Nom grec d'une plante médicinale, appelée vulgairement poivre des abeilles.

ACORTINUS. s. m. Bot. V. LUPIN.

ACORUS. s. m. Bot. V. ACORE. C'est l'acore calame, originaire de l'Inde, et croissant en Europe dans les lieux inondés. On l'appelle vulgairement Iris jaune, lis de marais.

ACORYNE. s. f. (ét. gr., ἀ priv.; κορύνη, massue). Entom. Genre de coléoptères, ayant pour type l'acoryne sulcirostre, de Java.

ACOSME. s. m. V. ASPICARPE.

— Entom. Genre de coléoptères trachélides, du cap de Bonne-Espérance.

— On appelait Acosmes les personnes chauves, comme étant privées de l'ornement des cheveux.

ACOSMÉTIE. s. f. Entom. Genre de lépidoptères nocturnes, ayant pour type l'acosmétie caligineuse.

ACOSMIE. s. f. (ét. gr., ἀκοσμία, désordre). Pathol. Désordre, dérangement dans les jours critiques d'une maladie. || Acosmie a été pris quelquefois pour Négligence dans la parure.

ACOSMION. s. m. (ét. gr., ἀκόσμια, sans parure). Bot. Genre de légumineuses, établi sur une espèce unique, qui croît au Brésil.

ACOST. s. m. Bot. V. SPIRACANTHE.

ACOSTE. s. f. Bot. V. NOUTABIER. || Nom d'un arbre indéterminé de la Cochinchine, voisin des vacciniacées.

ACOT. s. m. Hortic. Adossement de fumier autour d'une couche.

ACOTAI ou **ACOTAY.** s. m. Technol. Pied de chèvre empêchant de rétrograder la vis de la cuve et de la presse du papetier.

ACOTER ou **ACOTTER.** v. a. Hortic. Adosser du fumier autour d'une couche nouvellement semée ou plantée, pour empêcher l'évaporation de la chaleur de la couche.

ACOTYLE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἀ priv., κοτύλη, cavité). Zool. Se dit d'animaux sans vertèbres, qui n'ont ni bouche centrale, ni cavités latérales.

ACOTYLÉDON, E. adj. des 2 g. ou mieux **ACOTYLÉDONÉ, ÉE.** adj. (ét. gr., ἀ priv.; κοτύλη, cavité, creux). Se dit des plantes privées de lobes ou cotylédons; tels sont les algues, les champignons, les lichens, les mousses, les fougères, etc. Ces adjectifs se prennent quelquefois substantivement au fém. plur.; les *acotylédonées*, les *dicotylédonées*, etc. || Quelques botanistes disent *inembryonné* au lieu d'*acotylédoné*, parce que les plantes privées de cotylédons sont en effet dépourvues d'embryon.

ACOTYLÉDONIE. s. f. (ét., V. ACOTYLÉDON). Bot. Nom de la première classe du règne végétal, comprenant toutes les familles des acotylédonées ou inembryonnées.

ACOTYLES. adj. et s. m. pl. (ét. gr., ἀ priv.; κοτύλη, cavité). Zool. Nom donné à une famille de la classe des acalèphes, comprenant ceux de ces animaux qui n'ont ni bouche centrale, ni cavités latérales.

ACOTYLOPHORE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἀ priv.; κοτύλη, creux; φορός, qui porte). Zool. Se dit des vers qui ne portent pas de suçoirs.

ACOULIARANNE. s. f. Bot. Nom arabe d'une espèce de tithymale.

ACOUMÈTRE. s. m. (ét. gr., ἀκοή, son; μέτρον, mesure). Instrument pour mesurer l'étendue du sens de l'ouïe chez l'homme.

ACOUP. s. m. Tact. milit. (pr. *a-kou*). Temps d'arrêt qui, se reproduisant intempestivement sur divers points, fait onduler une ligne, un front, pendant le cours d'une marche; c'est un stationnement à contre-temps, ou un départ brusque et désuni. Au plur., des *acoups*. Les *acoups* sont à la fois des causes et des résultats de flottement dans les changements de direction en marche par file, dans la marche des bataillons en bataille. (Bard.) On prévient l'effet fâcheux des *acoups* par l'égalité du pas, le maintien de la carrure des épaules et de l'accoudement. (Id.) || L'Académie écrit à tort en deux mots un *à-coup*, des *à-coup*. Cette expression, d'abord adverbiale, employée substantivement, ne forme plus aujourd'hui qu'un seul mot, susceptible conséquemment de prendre le pluriel. C'est ainsi du moins que nous le trouvons écrit dans la plupart des livres qui traitent de la tactique militaire, et cette orthographe nous paraît préférable à celle de l'Académie.

ACOUPA. s. m. Ichthyol. Poisson chéilodiptère de l'Amérique méridionale.

ACOUROA. s. m. Bot. Arbre de la Guyane; en français, *daririer*, parce que sa semence est en usage contre les maladies de la peau.

ACOUSMATE. s. m. (en gr., ἄκουσμα, ce qu'on entend). Ce mot fut particulièrement employé au commencement du dernier siècle pour expliquer le phénomène d'un bruit de voix humaines entendu, disait-on, à Ansacq.

ACOUSMATIQUE. adj. des 2 g. Hist. anc. Se disait des disciples de Pythagore qui, n'ayant pas encore mérité de voir le maître, n'étaient admis qu'à l'entendre derrière un voile. || Se prend substantivement.

ACOUSTICO-MALLÉEN. adj. et s. m. (mot formé du grec ἀκουστικός, qui sert à entendre, et du latin *malleus*, marteau: marteau auditif). Anat. Nom donné au muscle externe du marteau, qui s'attache à la paroi supérieure du conduit auditif externe et au col du marteau. Il manque souvent.

ACOUSTIQUE. s. f. (rad. gr. ἀκούω, j'entends). Phys. Partie de la physique, qui traite de la théorie du son. L'*acoustique* s'occupe des phénomènes intestins qui se développent dans les corps sonores, pendant la production du son; de la nature, de la direction et de la vitesse des mouvements de leurs molécules; du mode de transmission de ces mouvements à travers l'air, et de la manière dont ces mouvements viennent ébranler les membranes extérieures de l'organe de l'audition. Au delà se trouvent les phénomènes qui se développent dans l'organe lui même, et les sensations que les sons produisent, ce qui constitue la musique. (Encycl. du XIXe siècle.)

ACOUSTIQUE. adj. des 2 g. Se dit de ce qui sert à produire, à percevoir ou à modifier les sons. Voûte acoustique, instrument acoustique, appareil acoustique, cornet acoustique, etc.

— Anat. Se dit du conduit ou du nerf par lequel les rayons sonores sont dirigés vers la caisse du tympan. Le nerf acoustique ou auditif transmet au cerveau la sensation des sons. Ses oreilles placées aux deux côtés de la tête et formées de courbes *acoustiques* les plus ingénieuses, peuvent recueillir tous les sons. (B. de St-P.)

— Pharmacol. Se disait des remèdes qu'on croyait propres à guérir la surdité.

— Chirurg. Se dit des instruments dont on se sert pour corriger la dureté de l'ouïe.

ACOUSTISE. s. f. Bot. Plante indéterminée des Indes.

ACQS ou **AX.** Géogr. Jolie petite ville de France, sur la rive droite de l'Ariége, au pied des Pyrénées; elle est connue par les eaux thermales de son voisinage, d'où elle tire son nom.

ACQUA CHE FAVELLA. (pr. *a-koua kè fa-vel-la*; ét. ital., *eau qui parle*). Nom d'une fontaine de Calabre près des ruines de l'ancienne Sybaris. Ce nom vient peut-être de l'oracle qui, dit la fable, sortit de cette fontaine et prédit la destruction des Sybarites.

ACQUA PENDENTE. (pr. *a-koua pèn-dén-te*). Géogr. L'*Accula* des Latins. Ville épiscopale, bâtie en lave, à 22 kil. O. d'Orvieto, dans l'État Romain; 2,400 hab. Patrie du célèbre anatomiste Jérôme Fabrice.

ACQUAVIVA. Géogr. Deux villes de ce nom, dans le royaume de Naples: la première à 22 kil. S. de Bari; 5,300 hab. La seconde à 35 kil. N.-E. de Campobasso.

ACQUÉREUR. s. m. (pr. *akéreur*; formé d'Acquérir). Celui qui, par un marché quelconque, devient propriétaire d'un objet, principalement d'un immeuble ou d'une chose produisant un revenu. Acquéreur de bonne foi. Se rendre acquéreur d'une chose. Nouvel acquéreur. Tiers acquéreur. Dunkerque ajoute à la

France par un marché glorieux à l'*acquéreur*, et honteux pour le vendeur. (Volt.)

— Plusieurs lexicographes donnent le féminin *acquéreuse*. L'Académie ne le met point. Cependant ce féminin est quelquefois nécessaire.

ACQUÉRIR. v. a. 2e conj. irrég. (pr. *a-ké-rir;* du lat. *acquirere;* formé de *ad*, à, vers, et *quærere*, chercher à avoir). *J'acquiers, tu acquiers, il acquiert, nous acquérons, vous acquérez, ils acquièrent. J'acquérais*, etc. *J'acquis*, etc. *J'acquerrai, tu acquerras, il acquerra, nous acquerrons, vous acquerrez, ils acquerront. J'acquerrais, tu acquerrais, il acquerrait, nous acquerrions, vous acquerriez, ils acquerraient. Acquiers, acquérons, acquérez. Que j'acquière, que tu acquières, qu'il acquière, que nous acquérions, que vous acquériez, qu'ils acquièrent. Que j'acquisse, que tu acquisses, qu'il acquît, que nous acquissions, que vous acquissiez, qu'ils acquissent. Acquérant.* Il prend l'auxiliaire *avoir* dans ses temps composés, *j'ai acquis, j'avais acquis*, etc. Devenir propriétaire, par un marché, d'un objet quelconque, et principalement d'un immeuble ou d'une chose produisant un revenu. Acquérir une terre, une maison, un pré, une rente. Caton voulait que l'on *acquît* des héritages et des maisons où il y eût plus à semer et à pâturer qu'à balayer et à arroser. (Castel.) Quand on aura un tableau à *acquérir*, on fera bien d'appeler à côté de soi un artiste. (Grimm.)

— Se procurer, gagner, amasser. Acquérir des richesses, des biens, de la fortune. Les hommes épuisent tous les moyens pour *acquérir* des richesses : mais à peine les ont-ils *acquises* que l'avarice vient les mettre au séquestre. (S. Dubay.)

— Fig. Se procurer par le travail, par l'étude, etc. Les enfants *acquièrent* des connaissances sans notre secours, ils en *acquièrent* malgré les obstacles que nous mettons au développement de leurs facultés. (Cond.)

— Obtenir. Vous n'avez *acquis* la liberté de la presse qui vous rend si parfaitement heureux qu'à condition de renoncer à la liberté du langage. (Ch. Nod.)

— Fig. Il se dit aussi au sens moral. Acquérir l'estime, l'affection, les bonnes grâces de quelqu'un. Acquérir de l'honneur, de la gloire, de la réputation, du crédit, de l'autorité, etc. La bonté n'est pas le fruit de la réflexion ; nous ne pouvons ni l'*acquérir*, ni la perdre. (Mme Riccob.)

— Atteindre, parvenir à. Se dit des personnes et des choses qui ne parviennent que successivement à certaines qualités. Ce vin acquiert de la force. Ce domaine acquiert de la valeur. C'est dans l'état de floraison que les plantes ont *acquis* toute leur beauté. (B. de St-P.)

— *Acquérir la certitude.* Se convaincre, s'assurer, se rendre certain d'une chose. Omiss. des dictionn. J'ai *acquis* hier la certitude que vous m'intéressez vivement. (Mme de Staël.)

— *Acquérir avec.* Omission de l'Académie. Il s'entoure de commodités ingénieuses, et comme on ne les *acquiert* qu'avec de l'argent, son ambition décline tout à fait en avarice. (B. de St-P.)

— *Acquérir de.* Se dit par ellipse pour, Acquérir au moyen de. Sylvain de ses deniers a *acquis* de la naissance et un nom. (La Bruy.)

— *Acquérir par.* Se dit au propre et au figuré. Les idées exactes que l'on *acquiert* par l'analyse ne sont pas toujours des idées complètes. (Condill.)

— *Acquérir sur.* La vertu *acquiert* autant d'empire sur vous que la fortune en a perdu. (D'Aguess.)

— *Acquérir à.* Omission de l'Académie. C'est un roi qui ne va conquérir le monde que pour l'*acquérir* à Dieu. (Mass.)

— *Acquérir quelqu'un.* Omission de l'Académie. Acquérir des amis. Acquérir des protecteurs. Je ne puis pas me vanter d'avoir *acquis* un seul ami. (Fen.) L'argent que m'a coûté Mentor m'a *acquis* le plus cher et le plus précieux des amis que j'aie sur la terre. (Id.)

— *Acquérir* s'emploie souvent sans régime. Point d'art pour conserver ni pour *acquérir*.

qui se forme sous le rapport des manières, de l'usage du monde, etc. Il a beaucoup *acquis* depuis quelque temps. Il *acquiert* tous les jours. Omission de l'Académie. || On le dit aussi de tout ce qui augmente en bonté, en valeur. Ce vin *acquiert*. (Acad.)

— S'ACQUÉRIR. v. pron. Être acquis. Omis par l'Académie. Comme si l'honneur pouvait *s'acquérir* sans travail, et la sagesse sans expérience. (Fléch.) L'expérience qui ne *s'acquiert* que par des fautes est un maître qui coûte trop cher. (Stanislas.)

— *S'acquérir.* Se dit pour, Acquérir à soi, acquérir pour soi. S'acquérir les bonnes grâces de quelqu'un. Il faut compter pour rien toute la gloire qu'on s'est *acquise*. (Christine.)

— *S'acquérir par.* Omission de l'Académie. Ils *s'acquièrent* par là l'estime des hommes. (Pasc.) Elle allait *s'acquérir* deux puissants royaumes par des moyens agréables. (Boss.)

— *S'acquérir sur.* Omission de l'Académie. Il s'est *acquis* sur moi ce cruel avantage. (Rac.)

— *S'acquérir quelqu'un.* Se l'attacher, gagner son affection, son estime, etc. S'acquérir des amis, des protecteurs. Quand on a assez fait auprès de certaines personnes pour avoir dû se les *acquérir*. (La Bruy.)

ACQUÊT. s. m. (pr. *a-kè*). Jurispr. Bien immeuble dont on est propriétaire par donation, par achat ou par un contrat quelconque, et autrement que par succession. Sous le droit civil qui nous régit, la loi ne considère ni la nature ni l'origine des biens pour en régler la succession, et toutes distinctions sont abolies entre les *propres* et les *acquêts*. Le seul point de vue de l'ancienne jurisprudence sous lequel on considère encore les acquêts, c'est celui de la communauté conjugale ; les acquêts sont les biens immeubles acquis par l'époux ou par la femme, ou par tous les deux conjointement, pendant le mariage, et il se dit par opposition aux biens propres, qui restent la propriété exclusive de l'un des époux.

— Loc. prov. *Il n'y a si bel acquêt que le don ;* c'est-à-dire, Ce qui est donné ne coûte pas de peine à acquérir.

— Fam. Gain, profit, avantage. Vous aurez plus d'*acquêt* de le payer que de plaider. (Acad.) Inusité, vieilli.

— ACQUÊTS. Se disait, au pl., d'un droit dû au roi ou au seigneur par les roturiers, pour les fiefs nouvellement acquis.

ACQUÊTER. v. a. 1re conj. (pr. *a-kè-té*). Jurispr. Acquérir un immeuble par un acte quelconque. Vieux et inusité.

— S'ACQUÊTER. v. pron. Être acquis par acte.

ACQUI. (pr. *a-koui*). Géogr. Ville épiscopale des États Sardes, à 31 kil. S.-O. d'Alexandrie, sur la Bormida ; 6,000 hab. Les Français y battirent les Autrichiens et les Piémontais en 1794. Sources hydro-sulfureuses froides ou thermales.

ACQUIESCÉ, ÉE. part. pass. du v. Acquiescer. (pr. *a-kié-ssé*). Il est toujours invariable et ne se construit qu'avec l'auxiliaire *avoir*. Le roi a acquiescé à sa demande. Ils ont acquiescé au jugement. L'appel d'un jugement n'est pas recevable lorsque les parties y ont *acquiescé*. (Merl.) Et absol., Ils ont acquiescé. V. ACQUIESCER.

ACQUIESCEMENT. s. m. (pr. *a-kié-sse-man*). Adhésion, action par laquelle on défère, on se soumet à quelque chose, on se conforme aux volontés, aux sentiments d'autrui. Acquiescement à une demande, à une prière. Acquiescement à une proposition, à une opinion, à une doctrine. Acquiescement aux sentiments, aux volontés d'autrui. Acquiescement à une sentence, à un acte, à une décision, etc. Une soumission sans réserve, un *acquiescement* sans ombre de restriction. (D'Aguess.) Le ciel se passe de notre *acquiescement*. (Boiste.)

— T. de droit. Adhésion donnée par une partie à un acte, à une demande ou à un jugement. Acquiescement formel. L'acquiescement des parties. Donner un acquiescement. Revenir contre un acquiescement. L'acquiescement est exprès ou tacite. L'acquiescement *exprès* résulte d'un acte authentique ou privé, même d'une lettre missive, ou d'une adhésion écrite à la suite de l'expédition du jugement. L'acquiescement est *tacite* lorsqu'on a laissé passer les délais accordés par la loi pour attaquer les procédures ou jugements. *L'acquiescement* aux jugements en premier ressort résulte de tout acte manifestant la renonciation à l'appel. (Dict. de droit.) || Il se dit au pl. La loi accorde non seulement à la femme, mais même à toute autre personne, la faculté de se faire restituer contre les *acquiescements* donnés à un jugement, lorsqu'ils ont été obtenus par crainte, par fraude ou par dol. (Encycl. mod.)

ACQUIESCER. v. n. 1re conj. (pr. *a-kié-ssé ;* lat. *quiescere ad*, se reposer sur). Le *c* de la finale *cer* prend une cédille devant *a, o :* *Nous acquiesçons j'acquiesçais*, etc. Adhérer, consentir, déférer, céder, se soumettre. Acquiescer à une demande, à une prière. Acquiescer à une opinion, à une doctrine. Acquiescer aux sentiments, aux volontés d'autrui. Acquiescer à une sentence, à un acte, à une décision, à un jugement. Dieu clément et bon, j'*acquiesce* à ta volonté, je crois partager d'avance la suprême félicité qui en est le prix. (J.-J. Rouss.) Il ne faut pas *acquiescer* à l'a-

rent. (Did.)

— T. de droit. Acquiescer à un jugement, à une décision, à un acte quelconque, y adhérer, c'est-à-dire, déclarer qu'on tient le jugement, l'acte pour signifié, et qu'on promet de s'y conformer. C'est aussi, en certains cas, reconnaître la dette et se borner à demander un délai. Un mari ne pouvant aliéner seul les biens personnels de sa femme, ne peut *acquiescer* à une décision judiciaire concernant ces mêmes biens. (Dictionn. de droit.)

— Il s'emploie absol. Omiss. des dictionn. Il n'y a que les personnes capables de disposer de leurs droits qui puissent *acquiescer*. (Merlin.)

ACQUIS, E. adj. et part. pass. du v. Acquérir. Rendu sien par achat, par marché, par échange. Des rentes acquises à vil prix.

— Gagné, recueilli, amassé. Biens mal acquis. Biens acquis par des voies honteuses. Biens injustement acquis. Trésor mal acquis. Le bien le plus légitimement acquis. On méprise les richesses *acquises* par la flatterie. (Fen.) Bien mal *acquis* ne profite jamais. (Prov.)

— Fig. Obtenu par le travail, par le soin, par l'étude, etc. L'habitude d'opérer une fois *acquise*, les règles deviennent inutiles. (Cond.) Les notions *acquises* par l'expérience sont souvent imparfaites et quelquefois douteuses. (Seneb.) L'honneur *acquis* est caution de l'honneur qu'on doit acquérir. (La Rochef.)

— Incontestable, qui ne peut être disputé. Ceux qu'on opprime ont un droit *acquis* à votre crédit et à votre puissance. (Mass.) Ce droit vous est *acquis*. (La Bruy.)

— Dévoué, entièrement attaché. Je vous suis *acquis*. (Acad.)

— *Acquis par.* Ce sage ministre avait une prudence *acquise* par l'expérience, par la méditation. (Balzac.)

— *Acquis à.* Ils regardent comme un droit *acquis* à la prospérité, d'accabler encore les malheureux du poids de leur humeur. (Mass.)

— *Acquis dans.* Des richesses immenses *acquises* dans le commandement. (Volt.)

— *Acquis sous.* Il avait une fortune *acquise* sous de fâcheux auspices. (Villem.)

— Pathol. *Maladies acquises.* Celles qui surviennent après la naissance, et sans disposition héréditaire ni organique. On dit dans le même sens *Tempérament acquis*, par opposition à Tempérament naturel, héréditaire.

ACQUIS. s. m. Connaissances acquises par l'étude ou la pratique. Cet avocat, ce médecin a de l'*acquis*, beaucoup d'*acquis*. (Acad.)

— Connaissance du monde. Il a trop d'*acquis*, de savoir et d'habileté, pour laisser paraître son mécontentement. (Raym.)

— Influence que donnent les richesses, le rang, l'autorité, le mérite, la réputation, les alliances, etc. Plus on a d'*acquis* dans le monde, moins on sait défendre ses amis. (Volt.) C'est à tort, selon nous, que Laveaux, copié par M. Landais, écrit, dans ce cas, *acquit* par un *t*. V. ACQUIT.

ACQUISITIF. s. m. Ce mot a été employé comme synonyme d'Acquis, connaissances acquises par l'étude ou la pratique. C'étoit une princesse de très-grand esprit, tant de son naturel que de son *acquisitif*. (Brant.)

ACQUISITION. s. f. (pr. *a-ki-zi-ci-on*). Action d'acquérir, d'obtenir la propriété d'une chose. Faire une acquisition, des acquisitions. Faire acquisition ou l'acquisition d'une terre, d'un château, d'une maison. Passer un contrat d'acquisition. Le monument qui immortalise le cardinal Mazarin, c'est l'*acquisition* de l'Alsace. (Volt.)

— Action de se procurer par le travail, par l'étude, etc. L'*acquisition* d'un pareil talent a dû lui coûter bien des études. (Raym.) Songeant à des *acquisitions* d'honneur et de gloire. (Fléch.) Omission de l'Académie et de M. Landais.

— La chose acquise elle-même. Une bonne acquisition. Une excellente acquisition. Une pauvre acquisition. Voilà mon *acquisition*. (Trév.) Cette province se prépare à vivre sous vos lois, et vous regarde comme l'*acquisition* la plus précieuse qu'elle pût faire. (Fléch.) Omiss. de l'Acad. et de M. Landais.

— Fam. et en plaisantant. J'ai fait l'*acquisition* d'un gros rhume, à la promenade. (Trév.)

— T. de droit. *Acquisition à titre universel.* Par laquelle on succède à l'universalité des droits et des obligations d'une personne. || *Acquisition à titre particulier.* Par laquelle on acquiert une ou plusieurs choses déterminées. || *Acquisition à titre onéreux.* Par laquelle chacune des parties s'oblige à donner ou à faire quelque chose. || *Acquisition à titre gratuit.* Par laquelle une seule obtient un avantage sans rien donner en retour.

ACQUISIVITÉ. s. f. Néol. Nom donné par les phrénologistes à l'instinct qui porte l'homme à acquérir.

ACQUIT. s. m. (rad. celt. *quyt*, franc, exempt de charges). Décharge complète d'un engagement de toute nature, par l'attestation expresse de celui envers qui il avait été contracté. Un bon acquit. Un acquit en règle. Des acquits valables. Exiger un acquit. Refuser son acquit. Mettre son acquit, etc. Il ne peut plus rien exiger de moi, j'ai son *acquit*. (Lav.) Cette femme, après avoir signé l'*acquit* de vos det-

— Fig. Décharge morale. Faire quelque chose pour l'*acquit* de sa conscience, c'est-à-dire, pour n'avoir pas la conscience chargée. J'avertis pourtant, pour l'*acquit* de ma conscience, que je n'ai pas tout lu. (Grimm.) De même on dit, faire une chose pour l'acquit de sa charge, de sa responsabilité, de son devoir. L'Académie trouve que cette façon de parler est familière. Elle se trompe, car plusieurs orateurs l'ont employée en style noble, et même du haut de la chaire évangélique.

— Quelques lexicographes prétendent que ce mot signifie aussi, Influence que donnent les richesses, le rang, l'autorité, le mérite, la réputation, les alliances, etc., et ils citent à l'appui cette phrase de Voltaire : Plus on a d'*acquit* dans le monde, moins on sait défendre ses amis. Nous pensons qu'il y a ici méprise. On aura fait un mot nouveau de ce qui n'était qu'une faute d'impression. *Acquit* n'est autre chose, selon nous, que le mot *acquis* par un *s*.

— Adm. financ. Expédition ou certificat imprimé et timbré émanant du bureau des contributions indirectes, des octrois ou des douanes, et attestant qu'on s'y est présenté pour satisfaire aux règlements. Il y a deux sortes d'acquits : 1° l'*acquit à caution* ou de *précaution*, délivré à celui qui prend sous sa responsabilité de faire visiter et d'acquitter les droits au bureau de la destination des marchandises que l'on met sous balle cordée, ficelée et plombée au bureau où l'acquit est délivré ; ce qui transite, affranchi de tout droit pour l'importation ou l'exportation, est également expédié par un acquit appelé *acquit à caution de transit ;* 2° l'*acquit de paiement* qui spécifie minutieusement la quantité, la qualité, le poids du chargement, la somme des droits payés, le nom de l'expéditeur, la route à suivre, etc. Le capitaine de navire est tenu d'avoir à son bord les *acquits de paiement* ou *à caution* des douanes. (Code comm.)

— Comm. Celui que le porteur met ordinairement au bas des lettres de change et autres effets de commerce, et qu'on exprime par ces deux mots : *pour acquit*, c'est-à-dire, Pour attestation de la valeur réellement reçue, et en faisant suivre de sa signature.

— Locut. *Payé à l'acquit d'un tel*, c'est-à-dire, à sa décharge, pour sa libération complète. *Payé à un tel pour acquit de tel jour*, c'est-à-dire, comme le constate son acquit. || *Acquit de franchise.* Celui qui accompagne les marchandises achetées pendant la franchise des foires.

— Comptab. milit. *Acquit comptable.* Sorte d'acquit dont l'épithète est d'un usage reçu, quoique inexact ; car il faudrait dire *acquit comptabiliaire*. Les acquits comptables sont des pièces à décharge, qui appuient les énonciations du registre-journal, et qui restent aux archives des corps jusqu'aux époques d'examen final.

— *Acquit provisoire.* Sorte d'acquit constatant les paiements de quinzaine, faits pour la solde des corps, par les payeurs publics.

— Anc. chancell. et financ. *Acquit patent.* Brevet du roi, scellé du grand sceau, servant de décharge à celui qui devait faire le paiement d'une somme portée en gratification. || On disait, en style de conversation : A combien d'*acquits-patents* a-t-il mis votre liberté ? (Bussi.) || Il y avait aussi les *acquits de comptant*, ou lettres patentes expédiées à la décharge du garde du trésor royal, pour sommes remises comptant entre les mains du roi.

— Jeu de bill. Premier coup où le joueur ne fait que donner à jouer sur sa bille à son adversaire. *Donner un bel acquit, un bon acquit*, c'est-à-dire, Placer sa bille d'une manière favorable. *Donner un mauvais acquit*, placer sa bille défavorablement. || *Jouer à l'acquit.* Se dit dans une partie de plusieurs personnes, où les perdants jouent entre eux à qui paiera le tout.

— *Par manière d'acquit.* Loc. adv. Famil. Négligemment, comme par suite d'une obligation désagréable.

— Syn. comp. ACQUIT. PAIEMENT. L'*acquit* décharge la personne ou la chose ; le *paiement* termine le marché.

ACQUIT-À-CAUTION. s. m. (pr. *a-ki-ta-ko-cion*). L'Académie a tort de faire un substantif de ce qui n'est qu'une véritable locution. Pourquoi alors n'écrit-elle pas avec traits d'union, *acquit-de-paiement*, *acquit-de-douane ?* V. ACQUIT.

ACQUITTABLE. adj. des 2 g. Qui est susceptible d'être acquitté. Se dit des personnes et des choses. Accusé acquittable, droit acquittable, etc. || Se disait autrefois pour Rachetable, en parlant des rentes.

ACQUITTÉ, ÉE. adj. et part. pass. du v. Acquitter. Terminé, payé, soldé, libéré. Un compte acquitté. Une lettre de change acquittée. Une facture acquittée. Une dette acquittée. Combien vous faut-il pour que vos billets soient *acquittés ?* (Billec.) || Si le mot *acquitté* s'applique à un compte, il signifie qu'il est terminé ; à un acompte, qu'il est payé ; à un bon, qu'il est soldé ; à un comptable, qu'il est libéré.

— Quitte, déchargé. Ils sont *acquittés* tous deux de leur office. (La Font.) M'ayant peut-être en dormant bien traité, votre cœur se croit envers ma flamme assez amplement *acquitté*. (Mol.)

— Dr. crim. Déclaré non convaincu, et par conséquent renvoyé absous d'une accusation.

Nous comparûmes au tribunal de l'inquisition, mais nous fûmes *acquittés*. (Chateaub.)

— Fig. Les hommes sont plus souvent accusés qu'*acquittés* par leurs actions. (Montaigne.)

— Syn. comp. ACQUITTÉ. QUITTE. Des billets à terme sont successivement *acquittés* ou payés, on n'est *quitte* que lorsque le dernier est payé ; On *s'acquitte* mal, en général des choses dont on voudrait être *quitte*. On n'est jamais *quitte* de ses devoirs bien qu'on s'en soit journellement *acquitté*. || ACQUITTÉ. ABSOUS. Dans la jurisprudence civile, l'*acquitté* est entièrement blanchi ; l'*absous*, quoique non puni, parce qu'il n'y a pas dans le fait crime ou délit, peut cependant être condamné aux frais.

ACQUITTEMENT. s. m. Action d'acquitter de décharger, en parlant de dettes ou d'obligations pécuniaires ; Paiement convenu d'un acompte convenu ; Solde d'un compte de dépense réglé et arrivé à l'alignement. L'*acquittement* des dettes d'une succession. (Lav.)

— Fig. Ses emplois, ses dignités, ses richesses, ne lui paraissent qu'une dette dont l'*acquittement* exigeait le sacrifice de sa vie entière. (Le duc de Nivern.)

— Dr. crim. Déclaration qui résulte d'un jugement en vertu duquel un individu est déclaré non convaincu, et renvoyé de l'accusation portée contre lui. V. ABSOLUTION.

ACQUITTER. v. a. 1re conj. (rad. celt. *guyt*, libre, exempt de charges). Rendre quitte, libérer d'un engagement quelconque par une attestation expresse; en d'autres termes, donner l'acquit ou la quittance d'un engagement, d'une dette, à la personne qui était liée par cet engagement ou par cette dette, etc. || Payer. Acquitter des droits, des dettes, des contrats, des legs, etc. Prenez donc ces cent louis, allez *acquitter* vos engagements le trente de ce mois, et croyez à la Providence. (Billecocq.)

— *Acquitter quelqu'un.* C'est-à-dire, Payer pour quelqu'un. Acquitter un ami, un parent, une famille. Il a *acquitté* complètement son fils.

— Comm. *Acquitter une lettre de change*, ou tout autre effet de commerce. Certifier qu'on a été payé de la valeur de ces effets, en y apposant sa signature après les mots : *pour acquit.*

— Fig. Remplir, réaliser, accomplir. Acquitter un devoir, une promesse, sa parole, etc. J'aurai *acquitté* mon devoir en t'indiquant les chemins dans ce bas monde. (Mme Camp.)

— ACQUITTER. v. n. Fig. Décharger, libérer. La reconnaissance n'*acquitte* pas d'un grand bienfait, elle n'en peut payer que les intérêts. (Beauch.) || On dit dans le même sens *acquitter sa conscience*, c'est-à-dire, obéir à sa conscience en remplissant un devoir.

— Dr. crim. Déclarer quelqu'un innocent de l'accusation portée contre lui. Ses juges viennent de l'*acquitter*. (Acad.)

— S'ACQUITTER. v. pron. Se libérer, se décharger. S'acquitter d'une dette; d'où est venu ce proverbe : *qui s'acquitte s'enrichit.* Il s'est *acquitté* de vingt mille francs depuis peu. (Acad.) En ce sens, il se dit absolument. Il s'est bien acquitté. Il s'acquittera.

— Fig. Reconnaître par ses services, par son dévouement, etc., les obligations qu'on a à quelqu'un. Le trop grand empressement qu'on a de s'*acquitter* d'une obligation est une espèce d'ingratitude. (La Rochef.) || En ce sens il s'emploie sans complément. Sire, je dois beaucoup à votre majesté; mais je pense m'*acquitter* en quelque sorte avec elle en lui donnant M. de Colbert. (Mazar.)

— On trouve souvent dans les écrivains du siècle de Louis XIV *s'acquitter vers quelqu'un.* Et m'*acquitter* vers vous de mes profonds respects. (Racine). César s'efforcera de s'*acquitter* vers vous. (Corn.) Mais ce tour a vieilli; on dit mieux *s'acquitter envers quelqu'un.*

— Fig. Satisfaire à, remplir. S'acquitter d'un devoir, d'une commission, d'un emploi, de ses fonctions, d'un vœu, de sa parole, etc. Il faut s'*acquitter* de ses devoirs et ne pas s'inquiéter du résultat. (Volt.) Presque tout le monde prend plaisir à s'*acquitter* des petites obligations. (La Rochef.)

— *S'en acquitter.* Se tirer adroitement d'une affaire. Mon Dieu, mademoiselle, vous vous en êtes *acquittée* à merveille! (Mol.)

— Jeu. Regagner ce qu'on a perdu, et rester quitte à quitte. J'ai joué contre lui jusqu'à ce qu'il se fût *acquitté*. (Acad.) || Au jeu de billard, *s'acquitter*, c'est-à-dire, se mettre en passe en jouant le premier coup. On dit plutôt *donner son acquit.*

— Syn. comp. ACQUITTER. PAYER. *Acquitter*, c'est décharger d'un fardeau, d'une obligation; *payer*, c'est donner le prix convenu d'une chose. On ne *paie* pas un bienfait, on s'*acquitte* envers un bienfaiteur.

ACRACHNE. s. m. (pr. *a-krak-ne*; ét. gr., ἄκρα, sommité; ἄχνη, duvet). Bot. Genre de graminées chloridées.

ACRANIE. s. f. (ét. gr., ἀ priv.; κρανίον, crâne). Anat. Absence partielle ou totale du crâne.

ACRANIEN, ENNE. adj. (ét., V. ACRANIE). Anat. Qui n'a point de crâne.

ACRANTE. s. m. (ét. gr., ἄκραντος, imparfait). Erpét. Genre de lacerticus ou lézards, ayant pour type l'acrante vert, de l'Amérique méridionale.

ACRANTHÈRE. s. m. (ét. gr., ἄκρος, sommet; ἀνθηρός, fleuri). Bot. Genre de rubiacées établi sur une espèce à Ceylan.

ACRATHERON. s. m. (ét. gr. ἄκρος, sommet; ἀθήρ, barbe de blé). Bot. Genre de graminées établi sur une seule espèce, l'acrathéron miliacé, originaire du Népaul.

ÂCRE. adj. des 2 g. (de ἀκή ou ἀκίς, pointe, piquant). Qui a quelque chose de piquant, de mordicant, de corrosif, qui détermine sur les organes du goût une sensation brûlante et irritante, dont l'impression se fixe principalement à la gorge. Le suc de cette plante est âcre. Cette herbe est âcre au goût, a un goût âcre. Voilà le fruit le plus *âcre* qu'arbre puisse jamais porter. (Sall.)

— Pathol. *Chaleur âcre.* Celle qui est accompagnée d'un sentiment d'ardeur et de picotement.

— Fig. Il a l'humeur un peu âcre. Vous le prenez sur un ton un peu âcre. Le bilieux est contentieux, se sert de mots piquants, *âcres*, mordants, pleins de sel et de pointes. (Virey). Garde tes baisers, je ne saurais les supporter. Ils sont trop *âcres*, trop pénétrants. (J.-J. Rouss.)

ACRE. s. m. (mot celt. qui signifie champ; d'où en lat. *ager* et *acra*). Mesure de superficie usitée autrefois en France. Elle variait selon les provinces où elle était en usage. Sa valeur ordinaire était de 50 ares.

ACRE, ou SAINT-JEAN D'ACRE. Géogr. L'ancienne Ptolémaïs, chef-lieu du pachalik d'Acre, en Syrie, sur la mer, à 122 kil. N.-O. de Jérusalem; 20,000 hab. Fortifications anciennes et modernes. Bonaparte l'assiégea avec opiniâtreté, mais inutilement, en 1799.

ACRÉE. s. f. Entom. Genre de lépidoptères diurnes, aux ailes oblongues et arrondies.

ACRÉMENT. s. m. Comm. Sorte de cuirs apportés de la mer Noire à Constantinople.

ACRÉMONIEN, ENNE. adj. Bot. Qui ressemble à un acremonion. || ACREMONIENS. s. m. pl. Famille de champignons.

ACRÉMONION. s. m. (en gr., ἀκρέμων, rejeton). Bot. Genre de champignons qui naissent sur les feuilles décomposées ou les bois pourris.

ÂCRETÉ. s. f. Qualité de ce qui est âcre. L'âcreté d'une herbe, de la bile, du sang, des humeurs. C'est à l'*âcreté* du sang, et surtout à celle des humeurs, qu'il faut attribuer la fureur de beaucoup d'hommes devenus atroces pendant la révolution. (Sali.)

— Fig. Il a de l'*âcreté* dans l'esprit. (Raym.)

ACRIBOLOGIE. s. f. (du gr. ἀκριβολογία, examen approfondi). Néol. Choix rigoureux des mots. Précision dans le style.

ACRIDIEN, ENNE. adj. Entom. Qui ressemble à une sauterelle. || s. m. pl. Grande famille d'insectes orthoptères.

ACRIDOCARPE. s. m. (ét. gr., ἀκρίς, sauterelle; καρπός, fruit). Bot. Genre de malpighiacées, arbres ou arbrisseaux grimpants, de l'Amérique tropicale, et dont le fruit offre quelque ressemblance avec la sauterelle.

ACRIMONIE. s. f. (ét. celt., *acar*, tête, et *mounyn*, d'humeur bizarre, chagrine, difficile à contenter.) Acreté, acidité, âpreté, se dit au propre des substances dont la saveur est mordante et piquante. Altération particulière que l'on supposait se développer dans les humeurs du corps humain sous l'influence de certaines substances introduites dans l'économie. Quoique cette hypothèse soit entièrement et justement abandonnée, on ne peut nier cependant qu'il ne se développe quelquefois dans l'estomac de l'homme, comme dans celui des animaux, une *acrimonie* acide connue sous le nom d'aigreurs. (Dict. des Sc. méd.)

— Fig. Ardeur, véhémence, vivacité, sévérité. Se prend ordinairement en mauvaise part. Il y a de l'*acrimonie* dans son caractère, dans ses discours. (Acad.)

ACRIMONIEUX, EUSE. adj. (ét. celt., V. ACRIMONIE). Qui a de l'acrimonie. || Se dit, au propre, des substances dont la saveur est mordante, âpre, piquante.

— Fig. Caractère acrimonieux. Discours acrimonieux. Les critiques de profession prouvent trop souvent qu'on peut être *acrimonieux* sans être piquant. (Carp.)

ACRINIE. s. f. Pathol. Diminution, absence de sécrétion.

ACRIOPSIDE. s. f. Bot. Genre d'orchidées, plantes parasites de Java.

ACRIPENNE. adj. des 2 g. Ornith. Qui a des plumes pointues.

ACRIPÈZE. s. f. (ét. gr., ἀκρίς, sauterelle; πεζός, piéton.) Entom. Genre de locustaires orthoptères de la Nouvelle-Hollande.

ACRISIE. s. f. (ét. gr., ἀ priv.; κρίσις, crise). Pathol. Terminaison d'une maladie sans crise évidente.

ACROAMATIQUE, ACROATIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἀκροάομαι, entendre). Bibliol. Se dit des livres qui traitent des matières sublimes ou cachées. On dit mieux ésotérique.

ACROBAPTE. adj. des 2 g. (ét. gr. ἄκρος, sommet, extrémité; βαπτός, teint). Ornith. Entom. Qui porte une tache brune à l'extrémité de ses ailes.

ACROBATE. s. des 2 g. (en gr. ἀκροβάτης). Nom sous lequel les anciens désignaient les danseurs et les danseuses de corde.

ACROBATICON. s. m. Hist. anc. Échelle pliante sur laquelle on montait pour reconnaître les travaux et la position des ennemis.

ACROBATIQUE. adj. des 2 g. Qui concerne les acrobates. || Mécan. Se dit des machines propres à monter les fardeaux.

ACROBIE. s. f. (ét. gr., ἄκρος, sommet, βρύω, je bourgeonne). Bot. Groupe de végétaux, comprenant les hépatiques et les mousses, etc., et dont l'accroissement a lieu uniquement par le sommet de la plante.

ACROCARPE. adj. f. (ét. gr., ἄκρος, sommet; καρπός, fruit.) Bot. Se dit des mousses qui fructifient à l'extrémité des rameaux. || ACROCARPES. s. f. pl. Famille de mousses.

ACROCENTRE. s. m. (ét. gr., ἄκρος, sommet; κέντρον, centre). Bot. Section du genre centaurée.

ACROCÉPHALE. s. m. Bot. Genre de labiatées ocimoïdées, originaires de l'Inde.

ACROCÉRAUNIENS. adj. m. pl. (ét. gr., ἄκρος, sommet; κεραυνός, foudre). Épithète donnée à une chaîne de montagnes de l'Épire, au N.-O., parce que les sommets les plus élevés étaient souvent frappés de la foudre. Les monts Acrocérauniens sont appelés aujourd'hui Khimiarol ou monts de *la Chimère.*

ACROCÈRE. s. m. (ét. gr., ἄκρος, sommet; κέρας, corne). Entom. Genre de diptères vésiculeux, dont les antennes sont insérées sur le sommet de la tête, et dont le type est l'acrocère globeux.

ACROCHÈTE. s. m. (pr. *a-kro-kè-te*; ét. gr., ἄκρος, sommet; χαίτη, chevelure. Entom. Genre de diptères stratyomides, ayant pour type l'acrochète fascié du Brésil.

ACROCHORDE. s. m. Erpét. Genre d'ophidiens revêtus d'écailles en forme de verrues, dans la Nouvelle-Guinée.

ACROCHORDON. s. m. (ét. gr., ἄκρος, extrémité, élévation; χορδή, corde). Pathol. On a décrit sous ce nom des productions organiques dures, sensibles, grêles, surtout vers leurs extrémités adhérentes, auxquelles on a trouvé quelques ressemblances avec un bout de corde. Ce sont de petits tubercules pédiculés, tels que verrues ou porreaux. V. ACNÉ et IONTHOS.

ACROCINÉ. s. m. (ét. gr., ἄκρον, pointe; κινέω, je meus). Entom. Genre de coléoptères, ayant pour type le bel insecte appelé vulgairement le *grand Arlequin de Cayenne.*

ACROCOME. s. m. (ét. gr., ἄκρος, extrémité; κόμη, chevelure). Bot. Genre de palmier de la Guiane, ainsi nommé à cause de l'élégante masse de feuilles qui couronne sa tige.

ACRODACTYLE. s. m. (ét. gr., ἄκρον, extrémité; δάκτυλος, doigt). Entom. Genre d'ichneumoniens hyménoptères.

ACRODE. s. m. (ét. gr., ἄκρος, extrémité; ὀδούς, dent). Ichthyol. Genre de poissons fossiles, de la famille des cestraciontes.

ACRODICLIDE. s. f. (ét. gr., ἄκρον, sommet; δικλίς, ἴδος, porte à deux battants). Bot. Genre de lauracées, ayant pour type le laurier triandre de l'Amérique tropicale.

ACRODON. s. m. (ét. gr., ἄκρον, extrémité; ὀδούς, dent). Entom. Genre de coléoptères ayant une dent simple au milieu du menton.

ACRODRION. s. m. Bot. V. CEPHALANTHUS.

ACROGÈNE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἄκρος, sommet; γεννάω, je produis). Bot. Syn. de Acotylédone. || Minér. Se dit d'un cristal dérivant d'un rhomboïde par des décroissements sur les ongles et les bords supérieurs. Chaux carbonatée acrogène.

ACROLITHE. s. m. (ét. gr., ἄκρος, haut; λίθος, pierre). Ant. gr. Statues de bois ou de bronze dont les extrémités étaient en marbre.

ACROLOGIE. s. f. (ét. gr., ἄκρος, extrême; λόγος, discours). Néol. Recherche des premiers principes ou de l'absolu.

ACROLOGIQUE. adj. des 2 g. Qui concerne l'acrologie.

ACROLOPHE. s. m. Entom. Genre de lépidoptères nocturnes.

ACROMIAL, ALE. adj. dont le plur. est *acromiaux*. (ét. gr., ἄκρος, extrême; ὦμος, épaule). Anat. Qui appartient à l'acromion. Artère acromiale. Veine acromiale.

ACROMIE. s. f. Entom. Genre de diptères voisin du genre hybos.

ACROMIO-HUMÉRAL. adj. et s. m. Anat. Se dit d'un muscle de l'acromion à l'humérus, appelé aussi Deltoïde.

ACROMION. s. m. (ét. gr., ἄκρος, extrême; ὦμος, épaule). Anat. Apophyse considérable qui termine l'épine de l'omoplate et qui s'articule avec la clavicule.

ACROMIS. s. m. Entom. Genre de coléoptères ayant pour type l'acromis de Cayenne.

ACROMPHALE ou **ACROMPHALION.** s. m. (ét. gr., ἄκρος, extrême; ὀμφαλός, nombril). Anat. Extrémité du cordon ombilical qui tient au nombril de l'enfant.

ACROPATHIQUE. adj. des 2 g. Qui concerne l'acropathie.

ACROPELTE. s. f. (ét. gr., ἄκρος, extrême; πέλτη, petit bouclier). Bot. Genre d'algues floridées dont les sporidies sont cachées dans des disques en forme de bouclier à l'extrémité des frondes.

ACROPÉRA. s. m. (ét. gr., ἄκρος, sommet; πήρα, poche). Bot. Genre de la famille des orchidées, ayant le lobe moyen concave et en forme de sac; plante indigène du Mexique.

ACROPHORE. s. m. (ét. gr., ἄκρος, sommet; φορός, qui porte). Bot. Genre d'aspléniacées ayant pour type l'acrophore noueux de Java.

ACROPODE. s. m. (ét. gr., ἄκρος, sommet; πούς, ποδός, pied). Bot. Genre voisin du lotus, et ne différant des aspalathes que par un stipe ovarien capillaire.

ACROPTILE. s. f. (ét. gr., ἄκρος, sommet; πτίλος, duvet). Bot. Plante vivace rameuse originaire de l'Europe orientale, et ayant de la ressemblance avec la centaurée jacée.

ACROSOPHIE. s. f. (ét. gr., ἄκρος, suprême; σοφία, sagesse). Néol. Sagesse qui n'appartient qu'à Dieu.

ACROSPORE. s. m. (ét. gr., ἄκρος, sommet; σπόρος, semence). Bot. Genre de la famille des byssoïdées, ayant pour type l'acrospore monilioïde ou à chapelet.

ACROSTIC. s. m. Bot. Genre de fougères polypodiacées à capsules nues, ayant pour type l'acrostic doré des Antilles.

ACROSTICHE. s. m. (ét. gr., ἄκρος, extrême; στίχος, rang). Sorte de poésie aujourd'hui fort décriée dans laquelle chaque vers commence par une lettre faisant partie d'un nom qu'on écrit en travers à la marge et qu'on prend pour sujet. Si l'on veut faire un acrostiche sur le mot *Dieu*, le premier vers devra commencer par un D, le deuxième par un I, le troisième par un E, le quatrième par un U. || S'emploie aussi comme adjectif. Poésie acrostiche. Vers acrostiches. Lettres acrostiches.

ACROTÈRE. s. m. Archit. Petit piédestal ordinairement sans base et sans corniche, placé au milieu et aux côtés des frontons, et destiné à porter des figures, des vases, etc. On appelle aussi acrotères les petits murs ou dosserets qu'on place entre le socle et la tablette des balustrades. || Signifie aussi Amortissements des toits.

— Numism. Proue de vaisseau sur les médailles, pour désigner une victoire navale ou une ville maritime.

— ACROTÈRES. s. m. pl. Anat. Les extrémités du corps, la tête, les mains et les pieds. Peu usité.

ACROTHAMNE. s. m. Bot. Genre de champignons rameux, croissant au pied des arbres, et ayant pour type l'acrothamne violacé d'Allemagne.

ACROTISME. s. m. Philos. Recherche des causes premières. || Philosophie transcendentale.

ACROTRÈME. s. m. (ét. gr., ἄκρον, sommet; τρῆμα, trou, cavité). Bot. Genre de dilléniacées, herbes acaules, appartenant à l'Inde.

ACROTRICHE. s. m. (ét. gr., ἄκρον, sommet; θρίξ, τριχός, poil). Bot. Genre d'épacridacées; petits arbustes de la Nouv.-Hollande.

ACT. Abréviation des mots *actif* et *activement.*

ACTA. s. pl. Hyg. Mot latin syn. de Gesta.

ACTA DIURNA. s. pl. Antiq. rom. Registres ou journaux dans lesquels on écrivait chaque jour les actes du peuple romain.

ACTA SANCTORUM (Actes des saints). On appelle ainsi une *Vie des Saints* très-volumineuse, entreprise par Bollandus et continuée par des collaborateurs qu'il s'était associés, et que pour cette raison on a nommés *Bollandistes.* V. ce mot.

ACTE. s. m. (en lat. *actum*, d'*agere*, faire, agir). Il signifie, Accomplissement d'un fait quelconque, effet résultant de l'action d'un agent, opération de la volonté. Acte volontaire, instinctif, instantané, réfléchi. L'habitude ne se forme que par des *actes* réitérés et presque continuels. (D'Aguess.) Tous les *actes* de l'entendement qui nous portent à Dieu nous élèvent au-dessus de nous-mêmes. (J.-J. Rouss.)

— Morale. Il se dit de toutes les actions bonnes ou mauvaises. Un acte vertueux, louable, blâmable, coupable, perfide, etc. Un acte de vertu, de piété, de générosité, de justice, de grandeur d'âme, de prudence, de courage, de scélératesse, de perfidie, d'ingratitude, de perversité, etc. Elles suppliaient Oswald de laisser brûler les juifs, avec autant d'éloquence et de douceur que si elles avaient demandé un *acte* de clémence. (Mme de Staël.) On voit dans le monde beaucoup d'*actes* d'ostentation, et fort peu de libéralité. (S. Dubay.)

— Il se dit également de diverses actions considérées par rapport à leurs conséquences, à leurs résultats avantageux ou nuisibles. L'acte le plus important de la vie. Réfléchir à l'acte qu'on va faire. Consommer un acte. Être responsable de ses actes. Les actes de son administration, de sa gestion.

— Preuve, manifestation, témoignage. Faire acte de démence. Faire acte de soumission.

— *Faire acte de complaisance.* Faire par complaisance une chose à laquelle on n'est pas tenu.

— *Faire acte de bonne volonté.* Essayer une chose pour acquit de conscience, sans espérer de succès.

— *Acte hostile* ou *d'hostilité.* Agression entreprise par un parti ennemi.

— *Acte d'autorité.* Action par laquelle on manifeste son autorité. Il se dit d'un particulier aussi bien que d'un pouvoir établi.

— *Acte arbitraire.* Acte de l'autorité, sans égard pour la loi ou la justice naturelle. Les actes d'autorité relèvent un gouvernement, les *actes* arbitraires le ruinent. (Raym.)

— *Faire acte de présence.* Se présenter dans un lieu où les convenances vous appellent.

— Relig. Il se dit de l'action de recevoir les sacrements. S'il n'y a pas dans le premier *acte* de la vie chrétienne (le baptême) un mélange divin de théologie et de morale, rien ne sera jamais divin en religion. (Chateaub.) Il exprime plus particulièrement les mouvements intérieurs de l'âme chrétienne manifestés par la prière. Un acte de foi. Un acte de contrition. Un acte d'humanité. || Il se dit aussi des différentes formules de prières. Ce livre contient des actes d'espérance et de charité.

— *Acte pur.* Théolog. dogm. C'est ainsi que les théologiens appellent Dieu, quand ils le considèrent sous le point de vue de l'acte divin, acte simple, éternel et inséparable de l'essence divine.

— Se prend dans le sens particulier de ce qui

est réellement, par opposition à ce qui est seulement possible. De l'eau liquide est de l'eau en *acte*; elle est en *puissance* de l'hydrogène et de l'oxygène, c'est-à-dire qu'elle peut se transformer en ces deux gaz.

— Jurispr. Preuve écrite d'un fait, d'une obligation ou d'une convention. Dans le langage de la loi, ce mot reçoit une double acception : tantôt il est pris pour *l'écrit* constatant un fait quelconque; tantôt il est pris pour le *fait* lui-même. C'est dans ce dernier sens qu'on dit *faire acte d'héritier*, c'est-à-dire, disposer des biens d'une succession en qualité d'héritier. Il ne faut pas confondre *l'acte* avec le *titre*. Celui qui a acheté par écrit, mais de mauvaise foi, le fonds d'autrui, a bien un *acte*, mais il n'a pas de titre : son *acte* ne signifie rien, du moins quant au propriétaire. (Durant.) Passer un acte. Signer un acte. Faire un acte. Clauses, formule, teneur d'un acte.

— *Acte administratif.* Arrêté, décision de l'autorité administrative; action, fait d'un administrateur qui a rapport à ses fonctions.

— *Acte authentique.* Celui qui émane de divers fonctionnaires publics, qui a été fait dans l'exercice de leurs fonctions, et qui se trouve dans le cercle de leurs attributions. Tels sont : 1° les actes du pouvoir législatif; 2° les actes de l'autorité administrative; 3° les actes judiciaires; 4° les actes notariés.

— *Actes capitulaires.* Ceux faits dans les chapitres et communautés religieuses.

— *Acte d'accusation.* C'est l'exposé du fait imputé à un accusé et des circonstances qui le rendent criminel.

— *Actes d'avoué à avoué.* Ce sont ceux que les avoués se signifient dans le cours d'une instance.

— *Actes de l'état civil.* Ceux destinés à constater les naissances, adoptions, reconnaissances d'enfants, mariages et décès.

— *Acte de notoriété.* Attestation d'un fait par deux ou plusieurs personnes, constatée par un officier public.

— *Acte de dernière volonté.* Se dit quelquefois d'un testament.

— *Acte double.* Acte public ou privé, dont on a fait deux originaux semblables.

— *Acte en brevet.* Celui dont il ne reste pas de minute et qu'on délivre en original.

— *Actes légitimes.* On appelait ainsi en droit romain les actes solennels qui ne pouvaient être faits qu'avec certaines formules.

— *Acte privé* ou *sous seing-privé.* Écrit passé ou souscrit sans l'intervention d'un officier public.

— *Acte de procédure.* Celui qui est fait pour l'instruction d'un procès.

— *Acte public.* Celui qui émane d'une autorité publique ou est reçu par un fonctionnaire ayant qualité à cet effet.

— *Acte recognitif.* Celui par lequel un individu reconnaît l'existence d'un titre.

— *Acte respectueux.* Celui par lequel un fils âgé de plus de 25 ans, ou une fille âgée de plus de 21 ans, demande pour se marier le conseil de ses père et mère ou autres ascendants.

— Le mot *acte* se dit aussi d'une déclaration faite devant un tribunal, soit spontanément, soit d'après l'ordre de la justice, et dont on a constaté l'existence. Demander acte. Prendre acte. On lui a donné acte de sa plainte. Acte de désaveu.

— Dans le langage ordinaire, *prendre acte de la déclaration, de l'aveu de quelqu'un*, c'est déclarer qu'on se prévaudra, dans l'occasion, de la déclaration, de l'aveu qu'il vient de faire.

— Prov. et fig. *Je prends acte de ma diligence, de mon exactitude*, c'est-à-dire, je suis bien aise que l'on reconnaisse que je suis arrivé des premiers au rendez-vous.

— Il se dit en outre, surtout au pluriel, des décisions, des mesures prises par l'autorité publique. Les actes de l'autorité. Les actes du sénat. Censurer les actes du gouvernement. Actes d'amnistie. On ne gouverne point par des demi-mesures une nation éclairée ; il faut de la force, de la suite et de l'unité dans tous les *actes* publics. (Napol.)

— Il se dit aussi des journaux ou mémoires publiés par quelques sociétés savantes. Les actes de la Société de Leipsick.

— Diplom. Dans le langage diplomatique, on nomme *actes*, les documents réunis dans une chancellerie, les procès-verbaux d'une négociation, les pièces officielles dans lesquelles sont consignées les stipulations résultant de [illegible]

— *Acte de proclamation.* Acte en vertu duquel les autorités reçoivent le droit d'interdire et de disperser toutes réunions et assemblées illégales ou dangereuses.

— *Acte d'insurrection.* Acte qui, comme le précédent, constitue une espèce d'état de siège.

— *Actes de la foi.* V. AUTO-DA-FÉ.

— *Acte additionnel.* Hist. polit. Nom donné à une série d'articles par lesquels Napoléon, dans les cent-jours, voulut compléter la constitution de l'empire. Il les présenta le 22 avril 1815 à l'acceptation des Français.

— *Actes humains.* Théol. mor. Ceux que l'homme fait avec réflexion et de propos délibéré. On les divise en *naturels* et *surnaturels*, selon qu'ils ont un motif puisé dans la nature, ou qui se rapporte à la révélation.

— *Actes des apôtres.* Livre du Nouveau-Testament où sont racontées les principales actions des apôtres et l'histoire de l'église primitive à partir de l'ascension du Sauveur, l'an 33, jusqu'à l'arrivée de St Paul à Rome, l'an 65, sous Néron.

— On a nommé *Actes des apôtres*, 1° une pièce de théâtre, représentée anciennement par les confrères de la Passion et conservée jusqu'à nos jours ; 2° un journal contre-révolutionnaire, publié par Rivarol, Bergasse, etc., et interrompu par ordre de Louis XVI.

— *Actes de Pilate.* Actes du procès de Jésus-Christ envoyés à l'empereur Tibère et lus par son ordre dans tout l'empire.

— *Acte de baptême.* Certificat qui constate la réception du baptême.

— *Actes du consistoire.* Déclarations du conseil d'état des empereurs romains.

— *Acte constitutionnel.* Constitution française publiée en 1793 par la Convention nationale.

— Hist. rom. *Actes diurnes* ou *quotidiens*, que César substitua aux *grandes annales*. V. ACTA DIURNA.

— *Actes du peuple.* Ceux qui annonçaient les naissances, les mariages, les décès, les jugements, les condamnations, les comices, etc. ; ils différaient des annales ou des fastes, dans lesquels on n'inscrivait que ce qu'il y avait d'important et de glorieux. On disait dans le même sens, *actes urbains, actes des affaires urbaines.*

— *Jurer sur les actes de l'empereur*, lui prêter serment de fidélité. Du temps de la république, on jurait sur les lois.

— ACTE, ou *acte simple.* Ant. rom. Mesure géodésique de 120 pieds romains, ou mètres 35,4616.

— *Acte carré.* Moitié du *jugerum*, évalué par Ideler à mètres carrés 1257,53.

— *Acte double.* V. JUGERUM.

— Musiq. *Acte de cadence.* Mouvement dans une des parties, et surtout dans la basse, qui force toutes les autres parties de concourir à former une cadence ou à l'éviter.

— Art dram. L'une des parties principales dans lesquelles se divise une pièce de théâtre. Une pièce en cinq actes, en trois actes, en un acte. Les actes se divisent en scènes. Les anciens avaient imposé au poète dramatique l'obligation de partager son œuvre en cinq actes. Et chaque *acte* en sa pièce est une pièce entière. (Boil.) On ne peut guère finir un *acte* d'une manière plus grande et plus tragique. (Volt.) Cette scène soutient le cinquième *acte* qui est assez languissant. (Id.)

ACTÉ. Myth. anc. Le blé, les dons de Cérès.
— ACTÉ et CYPRIS. Signifie la table et le plaisir.

ACTÉA ou **ACTÉE.** Myth. gr. Surnom de Cérès. || L'une des Danaïdes. || Une des Heures. || Géogr. anc. Une des tribus de l'Attique.

ACTÉE. s. f. (en gr. ἀκτέα, sureau). Bot. Genre d'helléboracées, propres à l'hémisphère septentrional. On distingue l'actée cimicifuge, vulgairement *chasse-punaise*, et l'actée épiée ou *herbe de St Christophe.*

ACTÉEN, ENNE. adj. Myth. gr. Qui est du pays d'Actée, qui appartient au pays d'Actée ou à ses habitants. || VIERGE ACTÉENNE. Minerve. || DIEUX ACTÉENS. Dieux protecteurs du littoral.

ACTÉGÈTE. s. m. Bot. Genre de célastrinées, arbrisseaux sarmenteux, habitant Java.

ACTÈNE. s. f. (ét. gr., ἀ priv., κτενωτός, dentelé). Entom. Genre de coléoptères troncatipennes, fondé sur une espèce unique de Java, l'actène âtre ou vêtue de noir.

ACTÉNISTE. s. f. (ét., V. ACTÈNE). Entom. Genre de coléoptères malacodermes, ayant pour type l'acténiste aux ailes noires de Cayenne.

ACTÉNODE. s. f. (en gr. ἀκτινοειδής, étoilé). Entom. Genre de coléoptères buprestides, ayant pour type l'acténode jolie d'Amérique.

ACTÉON. Myth. gr. Grand chasseur, fils d'Aristée et d'Autonoé. Surprit au bain Diane et ses nymphes; la déesse irritée le métamorphosa en cerf et le fit dévorer par ses propres chiens. || Un des chevaux du char du Soleil.
— ACTÉON. s. m. Moll. V. TORNATELLE.
— Entom. Nom vulgaire et spécifique du satyre actéon, lépidoptère diurne.

ACTÉPHILE. s. f. (ét. gr., ἀκτή, rivage; φίλος, ami). Bot. Genre d'euphorbiacées, fondé sur une espèce unique de Java.
— s. m. Entom. Genre de coléoptères carabiques, ayant pour type le carabe printanier.

ACTER. v. n. 1re conj. (du lat. *agere, actum*, agir, faire). T. de prat. Faire des actes.

ACTEUR, TRICE. s. (en lat. *actor*; d'*agere*, agir). Artiste dramatique ; celui, celle qui se [illegible] comédien, de comédienne. Ce mot s'applique aussi bien au premier tragique qu'au danseur et au modeste comparse. Se faire acteur, actrice. Bon acteur. Grand acteur. Mauvais acteur. Excellente actrice. Un acteur comique. Un acteur tragique. Un acteur de grand talent. Ce sont surtout les bonnes pièces qui font les bons *acteurs*. (Raym.) Lorsqu'un *acteur* est refusé par le public, après les débuts stipulés, son engagement est annulé. (Diction. de dr.)

— Celui, celle qui représente un personnage dans une pièce de théâtre. Tout *acteur* qui n'est pas nécessaire gâte les plus grandes beautés. (Volt.)

— Fig. Celui, celle qui joue un rôle dans une affaire; qui est l'agent principal dans une action quelconque, qui feint, pour tromper, des sentiments et des passions qui n'existent pas dans son âme. Dieu ne paraît nulle part dans les autres histoires, les hommes en sont les seuls *acteurs*. (Mass.) Souvenez-vous que vous êtes ici comme *acteur*, et que vous jouez votre personnage dans une comédie tel qu'il [illegible] au maître de vous le donner. (Pasc.) Les plus grands *acteurs* ne sont pas au théâtre. (Prov.)

— ACTRICE. Au fig. Cette femme a été la principale *actrice* de la ruine de votre frère. (Raym.) La raison est historienne, mais les passions sont *actrices*. (Rivarol.) || Il est des cas où l'on emploie de préférence le masculin, parce qu'il annonce toujours une idée grande et noble. Dans les scènes de la vie morale, l'âme est tout à la fois *acteur* et témoin. (Gér.)

— Syn. comp. ACTEUR, COMÉDIEN. Acteur est un nom générique, Comédien est un nom spécifique. *Acteur* signifie *qui agit*, et se dit de celui qui joue un rôle quelconque dans n'importe quelle action de théâtre ; *comédien* signifie *qui ridiculise*, et se dit de celui qui remplit un rôle quelconque dans une pièce appelée comédie, c'est-à-dire, qui a pour objet de peindre les mœurs et de châtier les ridicules. V. COMÉDIEN.

ACTIAQUE. adj. des 2 g (pr. *ak-ci-â-ke*). Myth. anc. Épithète d'Apollon, qui avait à Actium une statue colossale servant de point de reconnaissance sur mer.

— JEUX ACTIAQUES. s. m. pl. Se célébraient tous les trois ans en l'honneur d'Apollon. || Auguste, en mémoire de la défaite d'Antoine, institua à Rome des jeux actiaques, qu'on célébrait tous les cinq ans. || *Ère actiaque.* Chron. Qui date de la bataille d'Actium.

ACTIDION. s. m. (ét. gr., ἀκτίς, rayon ; εἶδος, forme). Bot. Genre de champignons phacidiacés qui naissent sur les bois morts.

ACTIE s. f. Entom. V. THRYTOCÈRE.

ACTIEN, ENNE. adj. Habitant d'Actium, qui concerne la ville d'Actium.

ACTIF, IVE. adj. (du lat. *activus*, formé de *agere*, faire, agir). Qui agit, qui a la vertu d'agir. Qualités actives. Principe actif. L'esprit est *actif*, la matière est passive. (Acad.) Nul être matériel n'est *actif* par lui-même. (J.-J. Rouss.)

— Agissant, occupé, vif, prompt. La malveillance est toujours plus *active* que le bien. (Nap.) La nature est un ouvrier *actif*. (Buff.) Une mémoire *active* et fidèle double la vie. (Mirabeau.)

— *Prendre une part active dans une affaire.* Y concourir de son action, de son influence.

— Dévot. *Vie active.* Celle qui consiste dans les actions extérieures de piété.

— Physiol. *Organes actifs de la locomotion.* Ceux qui déterminent les mouvements par leur action. || *Sensations actives.* Celles qui sont perçues lorsque l'attention dirige l'organe d'un sens vers l'objet dont on veut recevoir l'impression, lorsqu'on regarde, qu'on écoute, qu'on flaire, qu'on palpe ou qu'on goûte. || *Vie active.* C'est ainsi que Buisson a nommé ce que Bichat avait appelé *vie animale, vie de relation.*

— Pathol. *Maladie active.* Celle qu'occasionne ou que caractérise l'exaltation de la vitalité. || *Traitement actif, remède actif, poison actif.* Celui dont l'effet est prompt et énergique. || *Hémorrhagies actives.* Celles qui proviennent d'un surcroît d'énergie dans les organes qui en sont le siège. || *Anévrismes actifs du cœur.* Ceux qui résultent de l'hypertrophie de cet organe.

— Comptab. *Dettes actives.* Celles dont on est créancier ; par opposition à *dettes passives*, celles dont on est débiteur.

— *Avoir voix active et passive.* Se dit en parlant d'élections politiques, et signifie, Avoir droit d'élire et d'être élu. Les électeurs payant 500 fr. de contributions ont voix *active* et passive. (Acad.)

— Hist. polit. *Citoyen actif.* En 1793, on appelait ainsi celui qui réunissait les conditions requises pour avoir droit de suffrage dans les assemblées. || Se dit encore aujourd'hui du citoyen qui jouit des droits politiques.

— Adm. milit. *Service actif.* Le temps durant lequel un militaire est sous les drapeaux. La durée du *service actif* est bornée à trente ans. (Acad.) || Il s'emploie aussi en administration civile pour certains services où il faut agir physiquement. Les douaniers font partie du *service actif*. (Raym.)

— Statist. *Commerce actif.* Se dit lorsqu'un état vend à l'étranger plus de denrées qu'il ne lui en achète ; il est opposé à *commerce passif.*

— Droit féodal. *Vasselage actif.* Se disait du vasselage ou devoir que l'on se faisait rendre, par opposition au *vasselage passif*, celui que l'on rendait.

[illegible] action. *Actif* est opposé à *passif*. L'agent fait l'action, le patient la reçoit. || *Verbe actif.* Celui qui marque que le sujet de la proposition fait l'action. *Je parle, il lit, nous étudions.* || *Voix active.* Se dit des verbes dont les terminaisons expriment un sens actif. En français, les verbes n'ont que la voix active. — V. PASSIF. || Au lieu de dire *voix active*, on dit *au sens actif*, ou simplement *à l'actif*, et dans ce dernier cas, *actif* se prend substantivement. || Tous les verbes qui expriment une action ne sont pas appelés pour cela *actifs*. Il faut, pour qu'on leur donne ce nom, que l'effet de l'action ait lieu hors du sujet. Par exemple, *battre* est un verbe actif, parce que l'effet de l'action est hors du sujet ; mais *aller, venir, dormir*, quoiqu'ils expriment des actions, ne sont point des verbes actifs, mais des verbes neutres. Quelques grammairiens appellent les premiers *verbes actifs transitifs*, parce que l'effet de l'action passe du sujet à un objet ; et les seconds *verbes actifs intransitifs*, parce que ce passage n'a pas lieu. V TRANSITIF, INTRAN-

— Entom. Il se dit des pattes qui servent par leurs mouvements à transporter l'insecte. Quelques papillons n'ont que quatre pattes *actives*; les deux antérieures sont inertes.

ACTIF. s. m. (du lat. *agere*, agir, faire). Dans l'inventaire d'une succession, le bilan d'un négociant, et en général dans l'état estimatif des fortunes privées, ou dans la situation financière d'un pays, l'*actif* est la réunion de toutes les sommes dues, de toutes les créances à recouvrer tant en capital qu'en intérêts. || Au budget de l'état, l'*actif* se compose de la perception de tous les impôts, du recouvrement de toutes les créances, quelles que soient leur nature et leur source. || *Actif présumé.* Celui qui est établi d'après le calcul moyen du revenu des années précédentes. || *Actif net.* Celui qui représente le chiffre exact du revenu de l'exercice.

— Hist. nat. Nom d'un petit crustacé.

ACTIGÉE. s. f. (ét. gr., ἀκτίς, rayon ; γῆ, terre). Bot. Genre de champignons ayant pour type l'actigée multifide de New-Jersey.

ACTILE. s. f. Genre de coquilles.

ACTIMÈRE. Bot. V. ACTINOMÈRE.

ACTINANTHE. s. f. (ét. gr., ἀκτίς, ῖνος, rayon ; ἄνθος, fleur). Bot. Genre d'ombellifères fondé sur une espèce qui croît en Syrie.

ACTINE. s. f. Entom. V. BÉRIS.

ACTINECTE. s. m. (ét. gr., ἀκτίς, rayon νήκτης, nageur). Bot. Genre d'échinodermes ayant pour type l'actinecte olivacé.

ACTINÉE. s. f. Bot. Genre de céphalophores, des environs de Buénos-Ayres.

ACTINELLE. s. f. Bot. V. ACTINÉE.

ACTINENCHYME. s. m. Bot. Se dit du tissu cellulaire des végétaux, lorsqu'il est disposé sous la forme de rayons.

ACTINÉRIE. s. f. Polyp. Genre de zoanthaires mous, ayant pour type l'actinérie villeuse ou chargée de poil.

ACTINIAIRES ou **ACTININES.** s. f. pl. Polyp. Famille de polypes mous, isolés, rampants, etc., autrefois appelés Anémones de mer.
— ACTINIAIRE. adj. des 2 g. Qui ressemble à une actinée.

ACTINIDIE. s. f. (ét. gr., ἀκτίς, rayon ; εἶδος, forme). Bot. Genre de dilleniacées, fondé sur une seule espèce qui habite l'Inde.

ACTINIDIEN, ENNE; ACTINIÉ, ÉE; ACTINIEN, ENNE, adj. **ACTINISTE.** adj. des 2 g. Hist. nat. V. ACTINIAIRES.

ACTINIE. s. f. (en gr., ἀκτίς, ῖνος, rayon). Genre de polypes charnus et rayonnés, à tentacules nombreux et de couleurs brillantes, s'épanouissant à la manière des fleurs et rudes au toucher; d'où vient qu'on les appelle Anémones de mer, orties de mer.

ACTINIFORME. adj. des 2 g. Hist. nat. Qui a une forme rayonnée.

ACTINOBOLISME. s. m. (ét. gr., ἀκτινοβολία, rayonnement). Phys. Mot par lequel les anciens physiologistes désignaient l'action instantanée des esprits animaux, sous l'influence immédiate de la volonté de l'âme.

ACTINOCAME. s. m. Moll. V. BÉLEMNITE.

ACTINOCARPE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἀκτίς, rayon ; καρπός, fruit). Bot. Qui a des fruits rayonnés.
— s. m. Genre d'alismacées. V. DAMASONE.

ACTINOCÉNIE. s. f. (ét. gr., ἀκτίς, rayon; κενός, vide). Bot. Section du genre cénie.

ACTINOCÈRE. s. m. (ét. gr., ἀκτίς, rayon, κηρός, cire). Polyp. Genre de polypes à corps fixe, et pourvu d'un seul rang de tentacules.

ACTINOCHLOÉ. s. m. Bot. V. CHONDROSION.

ACTINOCLADION. s. m. (ét. gr., ἀκτίς, rayon ; κλαδίον, petite branche). Bot. Genre de champignons mucédinés, ayant pour type l'actinocladion rhodosperme ou à graines roses.

ACTINOCRINITE. s. m. (ét. gr., ἀκτίς, rayon ; κρίνον, lis). Bot. foss. Genre de crinoïdes fossiles des terrains de transition.

ACTINOCYCLE. s. m. (ét. gr., ἀκτίς, rayon ; κύκλος, cercle). Bot. foss. Genre de bacillariées trouvées à l'état fossile dans les tripolis d'Oran.

ACTINODAPHNE. s. m. (ét. gr., ἀκτίς, rayon ; δάφνη, laurier). Bot. Genre de laurinées tétranthérées, arbres de l'Inde.

ACTINODE. s. m. (ét. gr., ἀκτίς, rayon, εἶδος, aspect, figure). Bot. Genre de myrtacées chamelauciées, de la Nouvelle-Hollande.

[illegible] rayon ; δένδρον, arbre). Polyp. Genre d'actinies à tentacules simples et à papilles latérales qui les rendent branchus.

ACTINODERME. s. m. Bot. V. GEASTRE.

ACTINODIE. Bot. V. ACTINODE.

ACTINODONTE. s. m. (ét. gr., ἀκτίς, rayon ; ὀδούς, dent). Bot. Genre de mousses pleurocarpes, de l'Archipel indien.

ACTINODURE. s. m. (ét. gr., ἀκτίς, rayon ; οὐρά, queue). Ornith. Genre de gould, grive du Népaul.

ACTINOLÈPE. s. m. (ét. gr., ἀκτίς, rayon ; λέπις, écaille). Bot. Genre peu connu, établi sur une petite plante originaire de Californie.

ACTINOLOBE. s. m. (ét. gr., ἀκτίς, rayon ; λοβός, lobe). Polyp. Genre d'actiniens ou zoanthaires, ayant pour type l'actinolobe œillet.

ACTINOLITHE. s. f. Minér. V. ACTINOTE.

ACTINOMÈRE. s. f. (ét. gr., ἀκτίς, rayon ; μέρος, partie). Bot. Genre de composées, ayant pour type l'actinomère alternifolié de l'Amérique septentrionale.

ACTINOMORPHE. adj. et s. m. (ét. gr., ἀκτίς, rayon; μορφή, forme). Zool. Se dit des animaux sans vertèbres, à forme circulaire et rayonnée.

ACTINONÈME. s. m. (ét. gr., ἀκτίς, rayon; νῆμα, fil, cordon). Bot. Genre de champignons ayant pour type l'actinonème caulicole.

ACTINOPE. s. m. (ét. gr., ἀκτίς, rayon, πούς, pied). Entom. Genre d'aranéides, ayant pour type l'actinope tarsal du Brésil.

ACTINOPHORE. s. m. (ét. gr., ἀκτίς, rayon; φορός, qui porte). Bot. Genre de sterculiacées bytnériées.

— Entom. Genre de coléoptères lamellicornes, correspondant au genre ateuche.

ACTINOPHRYDE. s. f. (ét. gr., ἀκτίς, rayon; ὀφρύς, sourcil). Infus. Genre d'infusoires à cils très-fins et très-longs.

ACTINOPHYLLE. Bot. V. SCIADOPHYLLE.

ACTINOPHYTE. s. m. (ét. gr., ἀκτίς, rayon; φυτόν, plante). Bot. Nom donné aux composées ou plantes à fleurs disposées en rayons.

ACTINOPTÈRES. s. m. (ét. gr., ἀκτίς, rayon; πτερόν, aile). Bot. Section du genre wédélie.

ACTINORHYZE. s. m. Polyp. V. ZOANTHE.

ACTINOSPERME. s. m. Bot. V. BALDUINA.

ACTINOSPORE. s. m. Bot. V. CIMICAIRE.

ACTINOSTACHYDE. s. f. Bot. V. SCHIZÉE.

ACTINOSTOME. adj. des 2 g. (ét. gr., ἀκτίς, rayon; στόμα, bouche). Hist. nat. Qui a la bouche ou l'ouverture rayonnée.

ACTINOTE. Géognos. V. AMPHIBOLE.

— Bot. Genre d'ombellifères saniculées, à collerette rayonnante, de la Nouvelle-Hollande.

— Genre de polypes, à polypiers striés en rayons, des environs de Trieste.

ACTINOTEUX, EUSE. adj. Géognos. Se dit d'une roche qui contient de l'actinote disséminé.

ACTINOTIQUE. adj. des 2 g. Géogn. V. ACTINOTEUX.

ACTINOTHYRE. s. m. (ét. gr., ἀκτίς, rayon; θυρεός, bouclier). Bot. Genre de champignons ayant pour type l'actinothyre graminicole.

ACTINOZOAIRE. adj. et s. m. (ét. gr., ἀκτίς, rayon; ζῶον, animal). Zooph. Se dit des animaux sans vertèbres, proprement dits radiaires.

ACTINURE. s. m. (ét. gr., ἀκτίς, rayon; οὐρά, queue). Polyp. Genre de rotateurs philodinés, à queue à 5 pointes, ayant pour type l'actinure de Neptune.

ACTION. s. f. (pr. *ak-ci-on;* lat. *actio;* d'*agere,* agir, faire). L'exercice de toute puissance active; l'opération par laquelle se produit un effet; influence de l'être qui agit; mouvement considéré comme cause; résultat de l'acte. L'action du feu, du soleil, du levier. L'action du corps, de l'âme, de la pensée. Une action rapide, forte, vive, soudaine, instantanée. Le goût nous invite, par le plaisir, à réparer les pertes continuelles que nous faisons par l'*action* de la vie. (Brill.-Sav.) L'*action* réciproque des corps est constamment réglée par les lois immuables de la nature. (Chaptal.)

— Se dit particulièrement des actes de l'homme, tant physiques qu'intellectuels. Action vitale, naturelle, mécanique. L'action de marcher, de courir. L'action de penser, de réfléchir, d'étudier. Trop peu ou trop de nourriture trouble les *actions* de l'esprit. (Boss.)

— Occupation plus ou moins active, se dit par opposition à l'inaction. Sa vieillesse quoique pesante n'était pas sans *action.* (Boss.)

— Dans le sens moral, le mot *action* désigne la manifestation extérieure de l'activité intellectuelle; le produit extérieur de la détermination intérieure.

— Une bonne action. Une action de justice. Des actions de piété, de vertu. De grandes actions. Une belle action. Des actions immortelles, glorieuses, éclatantes, renommées, nobles, héroïques. Une mauvaise action. Des actions criminelles, sanguinaires, détestables. Une action folle, extravagante, vicieuse, frivole, indigne, cruelle, noire. Condamner, blâmer, empêcher, permettre une action. La vertu consiste dans l'habitude des bonnes *actions,* comme le vice dans l'habitude des mauvaises. (Cond.) Le tribunal infaillible des *actions* humaines, c'est la conscience; mais la [illegible] passions. (Duclos.)

— Il se dit quelquefois de ce qu'on fait, par opposition à ce qu'on dit. Ses actions ne répondent pas à ses discours. Il faut des actions, et non pas des paroles. Il nous faut des hommes d'action, et non des discoureurs. Donne la confiance aux *actions* des hommes, ne l'accorde pas à leurs discours. (Démoph.) Jugez-les par leurs *actions* et non par leurs discours. (Fén.)

— EN ACTION, c'est-à-dire, En pratique. Le bon n'est que le beau mis en *action.* (J.-J. Rouss.) || On dit aussi avec le pluriel, *en actions,* c'est-à-dire, en une suite, par une série d'actions. Souvenez-vous qu'en toute chose vos leçons doivent être plus en *actions* qu'en discours. (Id.) La comédie est l'art d'enseigner la vertu et les bienséances en *actions* et en dialogues. (Volt.) Omiss. des dictionn.

— Prov. *Les actions sont des mâles, les paroles sont des femelles.* Il vaut mieux agir que parler.

— *Action de grâces.* Remercîment, témoignage de reconnaissance. Les airs retentissent de leurs bénédictions et de leurs *actions de grâces.* (Mass.) L'armée commença l'*action de grâces,* toute la France suivit. (Boss.)

— Véhémence, chaleur à dire ou à faire quelque chose. Parler avec action. Parler d'action. Faire une chose avec action. Mettre de l'action dans tout ce qu'on fait.

— *Être en action.* Être en mouvement, se remuer, s'agiter souvent.

— Se dit de la contenance, du maintien, du geste d'une personne. En action de suppliant. Ce sens est peu usité.

— Il se dit plus particulièrement de tout ce qui regarde la contenance, le mouvement du corps, les gestes de l'orateur, de l'acteur. Action noble, touchante, violente, véhémente, vive, naturelle, négligée, contrainte. La force de l'action. La chaleur de l'action. Action oratoire. Action théâtrale. Il faut que l'orateur exprime par une *action* vive et naturelle ce que ses paroles seules n'exprimeraient que d'une manière languissante. (Fén.)

— *Langage d'action.* Signes naturels ou artificiels au moyen desquels on supplée à la parole. La parole conventionnelle qui s'adresse à l'intelligence, nous affecte bien moins vivement que le *langage d'action* qui parle au sentiment. (Virey.)

— Littérat. Le principal événement qui fait le sujet d'un poëme épique, d'un drame, d'un roman. Unité d'action. Action simple. Action compliquée. Une action bien ménagée et conduite avec art.

Que dès les premiers vers l'*action* préparée,
Sans peine du sujet aplanisse l'entrée.
(BOILEAU.)

|| Mouvement, intérêt, abondance de faits. Se dit d'un drame, d'une tragédie, etc., où les événements se passent plus en action qu'en récit, et où ils sont nombreux, variés, importants et bien enchaînés entre eux. En général il y a beaucoup de discours et peu d'*action* sur la scène française. (J.-J. Rouss.) Tout doit être *action* dans une tragédie. (Volt.)

— Art. mil. Se dit d'un combat, d'un engagement sur terre et sur mer, entre des troupes. Engager une action. Une action sanglante. Un jour d'action. Une action décisive. S'est-il trouvé dans une seule *action* où il ne se soit attiré les yeux de toute l'armée? (Mass.) || Il se dit plus particulièrement d'une petite bataille. L'*action* de Bléneau fut une affaire décisive. (Acad.)

— *Action d'éclat,* ou action signalée. Belle action, exploit, haut fait. Sorte d'action de guerre considérée comme un acte individuel, un brillant fait d'armes sur le champ de bataille. Les *actions* d'éclat ne donnent droit à l'avancement de grade que quand, dans l'armée même, elles ont été mises immédiatement à l'ordre du jour de l'armée. (Bardin.)

— *Avoir de l'action.* Manége. Se dit d'un cheval ardent. || On dit aussi qu'un cheval a la bouche *en action,* quand il mâche continuellement son mors et qu'il jette beaucoup d'écume.

— Comm. Part d'intérêt qu'une personne a dans une société commerciale ayant pour but une opération déterminée. On donne aussi ce nom au titre qui établit cette part d'intérêt. Émission d'actions. Montant d'une action. Actions de la banque de France. Action sociale. Une action de mille francs. Créer des actions. Prendre une action. Action nominative. Action au porteur. Vendre, acheter, négocier des actions. Les actions ont haussé, ont baissé. Les *actions* sont une invention des temps modernes. L'année 1720 fut surtout mémorable par l'immense commerce d'*actions* qui se fit en France et presque simultanément en Angleterre. (Dict. de la Convers.)

— Fig. et fam. *Ses actions haussent, ses actions baissent,* se dit de quelqu'un dont la réputation, dont le crédit s'accroît ou diminue.

— *Fondre une action.* T. de bourse. Vendre une action.

— *Nourrir une action.* Signifiait Payer exactement les sommes pour lesquelles on avait soumissionné à la caisse de la compagnie; de là, on disait: *action nourrie.*

— *Action.* Mécan. Mouvement communiqué par un corps à un autre corps. En général, l'*action* d'un corps sur un autre corps ne dépend que de son mouvement relatif. (D. des Sc. math.)

— *Principe de la moindre action.* Principe en vertu duquel, lorsqu'il survient quelque changement dans l'état des corps, la quantité [illegible] sible.

— *Quantité d'action.* Produit de la masse d'un corps par sa vitesse et l'espace parcouru.

— *Égalité de l'action et de la réaction.* Principe qui forme la troisième des lois fondamentales de la mécanique de Newton qui l'énonce en ces termes: L'*action* est toujours égale et opposée à la réaction, c'est-à-dire, que les *actions* de deux corps l'un sur l'autre sont toujours égales.

— Jurispr. Droit et moyen de réclamer devant les tribunaux ce qui nous est dû ou ce qui nous appartient. Que l'on considère l'*action* comme un moyen de réclamer en justice, ou bien comme un droit de poursuivre en justice, dans l'un et l'autre système on considère aussi l'action comme quelque chose de distinct et du droit qui en est la source et de la demande judiciaire par laquelle l'action sera exercée. (Berryat St-Prix.)

— *Action arbitraire.* Droit rom. Celle dans laquelle le juge peut déterminer le genre de satisfaction que le défendeur devra fournir au demandeur, et ne pas condamner le premier s'il fournit cette satisfaction.

— *Action de bonne foi.* Droit rom. Celle dans laquelle le juge a le pouvoir d'estimer d'après l'équité le montant de la condamnation.

— *Action civile.* Celle qui a pour objet l'intérêt civil ou privé du citoyen qui l'exerce. || Droit rom. On appelle Action civile celle qui dérive du droit civil, par opposition à l'action prétorienne.

— *Action criminelle.* Celle qui a pour objet l'application de la loi pénale au fait réputé criminel, et la réparation du dommage causé à la société.

— *Action directe.* Celle qui est donnée contre quelqu'un à raison de son propre fait. *Action indirecte,* celle qui provient de l'engagement contracté ou du méfait commis par une personne soumise à la puissance de celui contre qui l'action est dirigée. On appelle *action contraire,* celle qui naît à l'occasion du contrat, d'un fait postérieur, qui peut exister ou ne pas exister.

— *Action domaniale.* Celle qui concerne le domaine de l'état.

— *Action de droit étroit.* Droit rom. Celle dans laquelle le juge, astreint par la formule, ne pouvait condamner le défendeur à payer une somme moindre ou plus forte.

— *Action hypothécaire.* Celle qui appartient au créancier hypothécaire contre le tiers-détenteur de l'immeuble hypothéqué.

— *Action immobilière.* Celle qui a pour objet la demande d'un immeuble.

— *Action mixte.* Celle qui, personnelle dans son principe, mène au même résultat que l'action réelle.

— *Action mobilière.* Celle qui a pour objet la demande d'un objet mobilier.

— *Action négatoire.* Celle par laquelle un propriétaire nie que son héritage soit grevé de servitude.

— *Action personnelle.* Celle qui est dirigée contre une personne que nous prétendons être obligée envers nous.

— *Action pétitoire.* Celle par laquelle le propriétaire d'un fonds ou un ayant-droit sur ce fonds, agit contre le possesseur à l'effet de recouvrer sa propriété ou la jouissance de ses droits.

— *Action possessoire.* Celle par laquelle on demande à recouvrer la possession d'un droit, d'une universalité de meubles; ou bien à être maintenu dans cette possession. Dans le premier cas, l'action possessoire est *réintégrande;* dans le deuxième, elle est *complainte.*

— *Action préjudicielle.* Demande de juger préalablement une question d'état qui sert de préjugé à la question principale.

— *Action principale.* Celle qui se rapporte au principal objet d'une demande; par opposition à *action incidente.*

— *Action publique.* Celle qui appartient à la société pour le maintien de l'ordre public, et qui est exercée en son nom par un magistrat. À Rome, elle était exercée par tout citoyen.

— *Action réelle.* Celle qui est dirigée contre le détenteur d'une chose, sans qu'il existe de sa part aucune obligation personnelle.

— *Action.* Dr. rom. Ordre que donnait le préteur de vérifier l'existence et la criminalité d'un fait, et de prononcer telle ou telle décision après cette vérification faite.

ACTIONISTE. s. m. Celui qui fait commerce d'actions, surtout en Angleterre.

ACTIONNAIRE. s. des 2 g. (pr. *ak-ci-o-nè-re*). Fin. et comm. Celui, celle qui a une ou plusieurs actions dans une entreprise commerciale, industrielle ou financière. Les actionnaires de la banque de France, d'un canal, d'un chemin de fer, d'un théâtre, etc. Réunir les actionnaires en assemblée générale.

ACTIONNER. v. a. 1re conj. Prat. Agir en justice contre quelqu'un, intenter action contre lui. S'il ne paie pas, il faudra le faire *actionner,* l'*actionner.* (Acad.)

— S'ACTIONNER. v. pron. Se donner du mouvement, agir avec activité.

ACTIUM. Géogr. anc. Promontoire et ville de Grèce, en Acarnanie, célèbre par la victoire navale qu'Octave y remporta sur Antoine et qui le rendit seul maître de l'empire. || *Ère d'Actium.* V. ÈRE.

ACTIVEMENT. adv. D'une manière active; avec activité, avec promptitude, diligence. Cela n'a pas été conduit assez activement. [illegible] s'emploie activement, lorsqu'il remplit le rôle d'un verbe actif et qu'il est suivi d'un régime ou complément direct. C'est ainsi que *dormir,* qui est un verbe neutre, est pris activement dans cette phrase: *Dormez* votre sommeil, grands de la terre. (Boss.)

ACTIVER. v. a. 1re conj. Mettre en activité, hâter, presser. Activez vos gens. Activer une affaire. Faites activer les travaux.

— Médec. Activer la circulation du sang.

— S'ACTIVER. v. pron. Être activé. Ce travail ne peut s'activer davantage.

ACTIVITÉ. s. f. (en lat. *activitas;* d'*agere,* agir, faire). Faculté active, puissance d'agir; disposition naturelle qui nous porte habituellement à l'action; qualité dont les éléments sont la promptitude du jugement, l'énergie de la volonté, la facilité des mouvements organiques. Se dit proprement des personnes, et ne s'applique aux choses que métaphoriquement. L'activité de l'âme. L'activité des esprits. L'activité de l'homme. L'activité du feu. La crainte de la douleur, la recherche du plaisir, sont les principes de l'*activité* de l'homme. (Lloyd.) Mirabeau était doué d'une *activité* prodigieuse. (Villem.)

— Fig. Diligence, promptitude, vivacité dans l'action, dans le travail. Une activité turbulente. Une activité prodigieuse, menaçante. Commencez avec réflexion, suivez avec *activité,* et persévérez. (Lévis.) Du midi au nord, des frontières de l'Italie aux montagnes volcaniques du Vivarais, une chenille excite partout l'*activité.* (Aimé Martin.)

— Physiq. *Sphère d'activité.* L'espace dans lequel la faculté d'agir d'un agent naturel est renfermée, et hors duquel il n'a point d'action appréciable.

— Fig. Il se dit aussi quelquefois du cercle, de l'étendue des entreprises, des travaux, des projets dont un homme s'occupe, et pour lesquels il dirige et fait agir avec lui un certain nombre de personnes. Malheur à ceux qui se trouvent placés dans sa sphère d'*activité.* (Acad.) Sa sphère d'*activité* n'est pas fort étendue. (Id.)

— *Activité de service.* Administ. civile ou milit. Se dit des fonctionnaires qui exercent actuellement les fonctions de leur place, de leur grade; et il exprime le mode d'existence ou la position des militaires qui, par le fait d'un emploi, d'un engagement, d'un enrôlement, comptent dans la force numérique de l'armée, ou dans la force comptabiliaire d'un corps. La durée de l'*activité de service* se calcule par jours, mois et années; les résultats de cette supputation concourent à déterminer le quantum de la solde de retraite. (Bard.) || On dit aussi dans le même sens l'*activité militaire,* ou tout simplement l'*activité.* L'*activité* s'éteint par la réforme, la désertion, etc. (Bard.) || Par opposition on emploie, dans l'armée, le terme de *non-activité.* Du reste, plus d'une de ces expressions sont vagues ou impropres, puisque les officiers en retraite, ceux qui seraient suspendus sans que ce fût de leur fait ou de leur faute, ne sont point en activité, et ne sont pourtant pas en *non-activité.* (Bard.)

— Philos. Principe intérieur de détermination ou d'action. || *Activité libre.* Celle que l'être exerce ou n'exerce pas, selon sa volonté. || *Activité fatale.* Celle qui ne peut manquer de se déployer dans une circonstance déterminée.

ACTORE. s. m. (ét. gr., ἀκτή, rivage; ὅρος, bord). Entom. Genre de diptères brachocères.

— Entom. Genre de coréens anisoscélites, ayant pour type l'*actore fossoyeur.*

ACTUAIRE. adj. des 2 g. et s. m. Ant. rom. Se disait d'une sorte de navire léger, à voile et à rames. || s. m. Scribe, notaire, officier public chargé de dresser les actes publics. || Certains préposés de la milice sous les empereurs ils étaient chargés de la comptabilité, des vivres, et inscrivaient les opérations de la campagne.

ACTUALISATION. s. f. Néol. Action d'actualiser; résultat de cette action.

ACTUALISER. v. a. 1re conj. Néol. Rendre actuel, réduire en acte.

— S'ACTUALISER. v. pron. Devenir actuel.

ACTUALITÉ. s. f. Néol. État présent, actuel, d'une chose; qualité d'une chose qui présente une utilité, un intérêt actuel. Cette proposition ne manque pas d'actualité. Ces questions sont palpitantes d'actualité. Ces idées pouvaient jouir dans ce temps-là d'une assez grande actualité: le goût est simple en *actualité,* c'est-à-dire, qu'il ne peut être impressionné par deux saveurs en même temps. (Brill.-Sav.)

— Il se prend aussi quelquefois pour la chose même qui présente cette qualité, et dans ce sens il s'emploie au pluriel. Omission de Landais. Le journalisme ne peut vivre que d'*actualités* (Raym.)

ACTUARIOLE. s. m. Ant. rom. Petit navire, diminutif de ceux qu'on nommait *actuaires.*

ACTUEL, ELLE. adj. (du lat. *actualis;* rad. *actum,* acte; d'*agere,* agir, faire). Effectif, réel. Paiement actuel. Mais il s'emploie plus fréquemment dans le sens de, Présent, qui a lieu, qui a cours, qui est usité dans le moment présent, soit par rapport au moment où l'on parle, soit par rapport à un temps passé dont on s'occupe. Le moment actuel. La saison actuelle. L'état actuel. Les mœurs actuelles. La monnaie actuelle. Le langage actuel. La situation actuelle des affaires. On dirait que l'homme, dans l'état *actuel* de la société, n'a presque rien à faire du simple don de la vie. (Mme de Staël.) Comment l'homme parviendra-t-il à ses fins [illegible]

— Dans ce sens, il se dit aussi des personnes. Omission de l'Académie. Le propriétaire *actuel* du château de Ferney a conservé la chambre de Voltaire telle qu'elle était à sa mort. (A. Karr.)

— Pathol. Qui a la vertu d'agir immédiatement. *Cautère actuel,* fer rougi au feu dont on se sert pour cautériser une tumeur, une plaie, etc.

— Logiq. Qui est en acte ou réellement. *Volonté actuelle,* se dit par opposition à *volonté potentielle.* || *Intention actuelle,* par opposition à *intention virtuelle.* || *Grâce actuelle,* par opposition à *grâce habituelle.* || *Péché actuel,* par opposition à *péché originel.*

ACTUELLEMENT. adv. À présent, présentement, au moment où l'on parle. Il est actuellement en Afrique. On juge actuellement son procès. Il demeure actuellement en tel endroit. Si l'objet est présent, l'attention et la sensation qu'il fait *actuellement* sur nous. (Condill.)

— Logiq. En acte; il est opposé à *virtuellement,* qui veut dire *en puissance.*

ACUA. Hist. ecclés. Disciple de Manès, fondateur de la secte des acuanites.

ACUANITE. s. m. Hist. ecclés. Membre de la secte manichéenne, fondée par Acua.

ACUDIE. Entom. Insecte phosphorescent des Indes.

ACUITÉ. s. f. Qualité de ce qui est aigu. Ce mot, qui appartient à l'ancienne langue, devrait être retabli dans toutes ses acceptions. || Au propre, il se dit des corps prolongés en pointe. L'acuité d'une pointe, d'un clou, etc. || Au fig., se dit de la douleur, des sensations pénibles. L'acuité du mal. || En musique, se dit des sons élevés, qui ont d'autant plus d'acuité qu'ils resultent d'un plus grand nombre de vibrations dans un temps donné. Il n'y a point, dans la langue française, disait J.-J. Rousseau, de correlatif au mot de *gravité*; car celui d'*acuité* n'a pu passer.

ACUL. s. m. T. de pêche. Fond des parcs du côté de la mer.

ACULÉ, ÉE. adj. Hist. nat. Qui porte un aiguillon.

— ACULÉES. s. m. pl. Entom. Section d'hyménoptères. V. PORTE-AIGUILLON.

ACULÉIFORME. adj. des 2 g. Qui a la forme d'un aiguillon. Bot. Se dit des rameaux roides et aigus, des stipules persistantes et pointues. || Ichthyol. Se dit des écailles de certains poissons, qui ont la forme de pointes recourbées; des tubercules qui garnissent diverses coquilles, des coquilles-mêmes qui sont minces et à spire très-pointue; enfin de l'oviscape des hyménoptères, qui a la forme et remplit les fonctions d'un aiguillon.

AÇUMAN. Myth. pers. Ange qui préside au 25ᵉ jour de chaque mois. || Le 25ᵉ jour de chaque mois, dans le calendrier perse.

ACUMINÉ, ÉE. adj. Terminé en pointe longue et mince. Bot. Se dit des feuilles, des pétales ou de tout autre organe vegetal brusquement terminé en pointe à son sommet. || Zool. Se dit des ailes des insectes, quand elles finissent en une pointe aiguë et prolongée.

ACUMINEUX, EUSE. adj. Qui se prolonge en pointe.

ACUMINIFÈRE. adj. des 2 g. Zool. Qui porte des tubercules en pointe.

ACUMINIFOLIÉ, ÉE. adj. Bot. Se dit d'une plante dont les feuilles sont acuminées.

ACUNE. s. m. Bot. V. BÉJAQUE.

ACUNHA (îles de Tristan d'). Géogr. Groupe de l'Océan Atlantique, découvert en 1506 par le capitaine portugais Tristan d'Acunha. Ces îles sont habitées depuis 1816 par quelques Anglais.

ACUNNA. s. m. Nom d'un arbrisseau du Pérou, voisin du genre *keforia*.

ACUPALPE. s. m. (ét. lat., *acus*, aiguille, pointe; *palpo*, je touche). Entom. Genre de coleoptères harpaliens, propre à l'Europe et à l'Amérique, et ayant pour type l'acupalpe à thorax roux de Finlande.

ACUPONCTURE. s. f. (ét. lat., *acus*, aiguille; *punctura*, piqûre). Chir. Opération chirurgicale, qui consiste dans l'introduction methodique, en diverses parties du corps, d'une ou plusieurs aiguilles très-fines, très-déliées, d'acier poli, et terminées par une tête de métal, de peur qu'elles ne se perdent dans l'épaisseur des tissus. || L'acuponcture a été quelquefois un mode d'infanticide; soit qu'une aiguille longue et déliée ait été introduite par l'une des fontanelles, pour atteindre le cerveau; soit qu'elle ait été dirigée sur quelques autres organes non moins essentiels, tels que le cœur, la moelle épinière, etc. Les Chinois, les Japonais et les Indiens pratiquent depuis des siècles l'acuponcture. Ils se servent, à cet effet, d'une aiguille de quatre à six pouces de long. Ce moyen curatif était oublié en Europe, lorsqu'en 1825 M. Jules Cloquet parvint à donner à l'acuponcture un succès de mode; mais il est retombé dans l'oubli.

ACUPONCTURER. v. a. 1ʳᵉ conj. Chir. Pratiquer l'acuponcture. Ne se trouve que dans Landais et ne nous semble pas devoir être conservé. L'acuponcture est tombée dans l'oubli; laissons-y de même le v. *acuponcturer* et le s. *acuponcteur*, ou *acuponctureur*, ou *acuponcturateur*, dont nous ne voyons pas trace dans les auteurs spéciaux.

ACUPONCTUREUR, ou **ACUPONCTURATEUR**, ou **ACUPONCTEUR**. s. m. Chir. Celui qui pratique l'acuponcture. V. ACUPONC-

ACURNIER. s. m. Bot. V. CORNOUILLER.

ACUROA. s. m. Bot. Arbre de la Guyane.

ACUSCHI. s. m. Mamm. V. AGOUTI.

ACUTANGLE. adj. (ét. lat., *acutus*, aigu; *angulus*, angle). Géom. Se dit d'un triangle dont les trois angles sont aigus. V. OXYGONE.

— Minér. Se dit d'un prisme hexaèdre dont les angles solides sont interceptés par des facettes triangulaires très-aiguës.

ACUTANGULAIRE. adj. des 2 g. Géom. Qui fait un angle aigu. || Section acutangulaire d'un cône, celle qui par un plan fait un angle aigu avec l'axe de ce cône.

ACUTANGULÉ, ÉE. adj. Géom. Qui a des angles aigus. *Acutangulé* est l'inverse d'*obtusangulé*. || Bot. Se dit d'une tige offrant des angles tranchants, en nombre déterminé, des feuilles partagées en plusieurs lobes aigus; des fruits chargés d'angles tranchants sur leur longueur.

ACUTESSE. s. f. (en ital. *acutezza*). État de ce qui est aigu, pointu. Ce mot est nouveau et peut être d'un heureux emploi au figuré. La lente action du sirocco de l'atmosphère provinciale detend les plus fiers courages, relâche les fibres, et désarme les passions de leur *acutesse*. (De Balz.) V. ACUITÉ.

ACUTICAUDÉ, ÉE. adj. Se dit d'un mammifère qui a la queue pointue, ou d'un oiseau qui a les plumes caudales étagées de manière que la queue finisse en pointe.

ACUTICORNE. adj. des 2 g. Zool. Se dit des animaux à cornes pointues.

ACUTICOSTÉ, ÉE. adj. Zool. Dont la surface est chargée de côtes aiguës.

ACUTIFLORE. adj. des 2 g. Bot. Se dit d'une plante qui a les lobes de sa corolle aigus, ou ses petales terminés en pointe, ou les segments de sa corolle terminés en pointe aiguë au sommet, ou ses fleurs disposées en épillets rudes au toucher.

ACUTIFOLIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui a des feuilles acuminées. Cassie acutifoliée. Orthotriche acutifolié.

ACUTILABRE. adj. des 2 g. Arach. Se dit de petites divisions d'aranéides à lèvres pointues.

ACUTILOBÉ, ÉE. adj. Bot. Se dit d'une plante dont les lobes des feuilles sont aigus, comme sont les lobes des passiflorées.

ACUTIPENNE. adj. des 2 g. Ornith. Qui a les pennes ou plumes de la queue terminées en pointe et étagées.

ACUTIROSTRÉ, ÉE. adj. Zool. Qui a les mâchoires prolongées en bec pointu.

ACUTO-ÉPINEUX, EUSE. adj. Zool. Se dit des chenilles qui ont sur le corps plusieurs rangées d'épines aiguës et rameuses.

AÇVINI. Myth. ind. Femme de Sourya, mère des Açvins.

AÇVINS. Myth. ind. Deux frères gémeaux, médecins célestes, fils du dieu Sourya.

ACYANOBLEPSIE. s. f. (ét. gr., ἀ priv., κύανος, bleu; βλέψις, vue). Médec. Vice de l'organe de la vue qui fait qu'on n'aperçoit point la couleur bleue.

ACYPHYLLE. s. f. Bot. V. LIGUSTICON.

ACYROLOGIE. s. f. (ét. gr., ἄκυρος, impropre; λόγος, discours). Néol. Impropriété de termes, de style.

ACYROLOGIQUE. adj. des 2 g. Néol. Qui concerne l'acyrologie.

ACYSIE. s. f. (ét. gr., ἀ priv.; κύειν, engendrer). Médec. Stérilité, impuissance.

AD (préposit. lat. *à, pour*). Particule initiale qui entre dans la composition de plusieurs mots qui nous viennent de cette langue, comme dans *ad*mettre, *ad*ministrer, *ad*modier, *ad*monester, *ad*jacent, *ad*jectif, *ad*jouster, *ad*journer, *ad*vertir, *ad*vocat, *ad*vent. Ces cinq derniers s'écrivent et se prononcent aujourd'hui *a*jouter, *a*journer, *a*vertir, *a*vocat, *a*vent. C'est le mot qui, en composition, est le plus susceptible de subir les lois de l'attraction, c'est-à-dire de changer le *d* en la consonne initiale du mot auquel il est joint. C'est ainsi que, *ac*complir, *ac*courir, *af*filié, *ap*prendre, *as*signat, *at*tablé, ont été formés de *ad* et de *complir, courir, fils, prendre, signer, table*.

AD. Hist. or. Nom d'une ancienne tribu arabe que Dieu extermina à cause de sa persistance dans l'idolâtrie.

ADA. s. m. Ornith. Genre de gobe-mouches à bec bleu de ciel et à plumage noir.

ADACA. s. f. Bot. Plante médicale du Malabar.

ADACTYLE. adj. des 2 g. Zool. Qui n'a pas de doigts.

ADAD ou **ADOD**. s. m. Myth. syr. Une des grandes divinités assyriennes.

ADAGE. s. m. (en lat. *adagio, adagium*, par contraction de *ad agendum*, qui doit être fait). Proverbe, sentence familière dont on se sert dans le discours pour confirmer une opinion ou un jugement par l'opinion et le jugement communément adoptés. Chaque nation a ses *adages*. (Leroux). L'Orient est le pays des *adages*. || *Ne parler que par adages*. Affecter un ton sentencieux.

— Syn. comp. ADAGE. SENTENCE. MAXIME. L'*adage* est plus local, exprime mieux les mœurs et les idées d'un pays particulier; la *sentence* ou la *maxime* est plus abstraite, plus philosophique, plus universelle.

ADAGIO. s. m. (en ital. *adagio* signifie posément). Mus. Morceau de musique, vocal ou instrumental, d'un caractère large et mé-

célèbre violoniste italien du XVIIᵉ siècle, que l'on doit la création de l'adagio.

— ADAGIO. adv. Lentement, posément. Se place en tête d'une pièce de musique pour en indiquer le mouvement.

ADALI. s. f. Bot. V. LIPPIE.

ADALINGUE. s. m. Ce mot d'origine saxonne signifie *noble*. Il désignait l'héritier présomptif de la couronne anglo-saxonne.

ADALITE. adj. des 2 g. et s. Hist. mah. Nom des sectateurs d'Ali.

ADALY. s. m. Bot. V. ZAPANIE NODIFLORE.

ADAM. (en hébr., *terre*). Nom du premier homme, père de toute la race humaine, suivant l'autorité de Moïse et celle de Jesus-Christ. Formé le 6ᵉ jour de la création, mort à l'âge de 930 ans; eut d'Ève, entre autres enfants, Caïn, Abel et Seth.

— Loc. prov. *Il n'est pas de la côte d'Adam; il se croit de la côte d'Adam*; il n'est pas, il se croit de haute origine. || *Je ne le connais ni d'Ève ni d'Adam*; il m'est tout à fait inconnu.

— Théol. cathol. L'homme, l'humanité. || *Le vieil Adam*, ou l'homme en état de péché. *Le nouvel Adam*, l'homme en état de grâce, et aussi quelquefois Jesus-Christ.

— ADAM (Adam Billaut), poète plus connu sous le nom de *Maître Adam*, né à Nevers, à la fin du règne de Louis XIII, vécut dans la même ville, sans avoir jamais voulu quitter son état de menuisier, et y mourut en 1662. Tout le monde connaît sa chanson célèbre, *Aussitôt que la lumière*, etc. Il nous a laissé ses *Chevilles*, son *Vilebrequin* et son *Rabot*.

ADAMANTIN. adj. m. (en gr. ἀδαμάντινος, de ἀ priv. et δαμάω, je dompte; par allusion à la dureté du diamant, laquelle est supérieure à celle de toutes les pierres précieuses). Minér. Se dit spécialement des variétés de corindon opaques et clivables en rhomboèdre. || Se dit, en général, des minéraux qui approchent de la dureté ou de l'éclat du diamant. Qui est de diamant, qui a la dureté du diamant. || S'est dit, au fig., d'un cœur dur et insensible. Cœur adamantin, entrailles adamantines, etc.

ADAMARAN. s. m. Bot. V. BADAMIER.

ADAMAS. s. m. Minér. Nom du diamant chez les Grecs et chez les Romains. Adamas signifie *invincible*, par allusion à la grande dureté de cette substance.

ADAMBÉ ou **ADAMBOÉ**. s. f. Bot. Genre de plantes lythracées des Indes orientales.

ADAMIE. s. f. Bot. Genre de plantes saxifragacées, à fleurs bleu-rose, du Népaul.

ADAMIQUE. adj. des 2 g. Se dit d'une race humaine primitive qu'on suppose originaire du pays où fut le berceau d'Adam.

— TERRE ADAMIQUE. Sorte de limon salé et gluant que l'on remarque au fond de la mer, après le reflux des eaux.

ADAMITE ou **ADAMIEN**. s. m. Hist. relig. Membre d'une secte fondée au second siècle du christianisme, par Prodicus. Les adamites étaient un rejeton des basilidiens et des carpocratiens; ils condamnaient le mariage, etc. Les erreurs des adamites se sont renouvelées dans le moyen âge au XIIᵉ et au XVᵉ siècle.

ADAMSIE. s. f. Bot. V. BÉNOÎTE.

ADANO. s. m. Ichthyol. Nom italien de l'esturgeon. V. CAVIAR.

ADANSON (Michel). Né à Aix en Provence, le 7 avril 1727; célèbre et profond naturaliste, dont les œuvres manuscrites sont déposées à la bibliothèque royale, et offrent une ample moisson à qui osera en aborder l'étude.

ADANSONIE. s. f. Bot. Genre de plantes sterculiacées bombacées, établi en l'honneur d'Adanson sur une seule espèce, l'adansonie digitée, vulgairement baobab d'Afrique, arbre qui, vu de loin, présente une masse hémisphérique de 20 à 25 mètres, et dont le diamètre a le double.

ADAPIS. s. m. Mamm. foss. Genre de mammifère fossile d'une taille un peu moindre que celle du daman.

ADAPTATION. s. f. (pr. *a-dap-ta-ci-on*; en lat. *adaptatio*; formé de *ad*, et *aptare*, adapter à). Action d'adapter, d'appliquer une chose à une autre. Se dit, au propre, de deux objets qui s'ajustent, s'accommodent l'un à l'autre; se dit aussi au fig., mais rarement, dans le sens de *coordination*; l'adaptation des idées, l'adaptation des êtres.

ADAPTÉ, ÉE. part. pass. du v. Adapter. (du lat. *adaptatus*; formé de *ad*, et *aptatus*, appliqué à). Ajusté. Couvercle mal adapté à sa boîte.

— Fig. Approprié. Comparaison mal adaptée. Vers bien adaptés. Passage bien adapté. Ces paroles sont parfaitement adaptées à la circonstance. Ces cetacés ont un organe optique très-*adapté* au fluide dans lequel ils vivent. (Lacep.) Les mots peuvent être mal choisis, mal *adaptés* au sujet. (Amar du Rivier.)

ADAPTER. v. a. 1ʳᵉ conj. (en lat. *adaptare*; formé de *ad*, et *aptare*, ajuster à). Appliquer une chose à une autre, ajuster, faire cadrer. On introduit le nitrate dans une cornue tubulée, qu'on place dans un bain de sable, et à laquelle on *adapte* un récipient. (Libes.)

— Fig. Appliquer un mot, un passage à une personne, à un sujet. Tirez votre sujet tout entier de votre imagination, et cherchez ensuite quelque événement dans l'histoire, pour l'*adapter* à votre fable. (Volt.)

ment ou assemblage, un membre saillant d'architecture ou de sculpture à un corps d'ouvrage, soit de menuiserie, soit de maçonnerie. Adapter un panier de fleurs à un chapiteau.

— S'ADAPTER. v. pron. Être ajusté, convenir. A ce cylindre *s'adapte* une boîte cylindrique de cuivre. (Libes.)

— Fig. L'art de bien dire *s'adapte* à tous les genres. (Talma.) De toutes les religions, il n'y en a pas qui *s'adapte* comme la catholique aux diverses formes de gouvernement. (Napol.)

ADAR. s. m. Cal. hébr. 12ᵉ mois de l'année sainte des Hébreux. || 12ᵉ mois de l'année des anciens Persans.

ADARCA. s. f. Hist. nat. Écume salée, ou coton des roseaux.

ADARCÈS. s. m. Minér. Carbonate de chaux qui se précipite de certaines eaux, de celles d'Arcueil, etc.

ADARGATIS ou **ATERGATIS**. Myth. syr. Divinité syrienne, femme d'Adad.

ADARGUE. s. m. Mot d'origine espagnole, qui exprimait un cimeterre en usage parmi les Maures d'Espagne. Il en est fait mention fréquemment dans le livre des *Guerres civiles de Grenade*.

ADARME. s. m. P. et m. Petit poids d'Espagne, qui vaut environ 2 grammes.

ADARTICULATION. s. f. Anat. Synonyme inusité d'ARTHRODIE.

ADATAIS ou **ADATIS**. s. m. Mousseline fine et très-claire des Indes orientales.

ADAULAGES. s. m. pl. Mar. Viandes que l'on conserve pour les traversées.

ADCLIVITÉ. s. f. Anat. Se dit de la surface saillante et raboteuse qui sépare les deux cavités articulaires de la tête du tibia.

ADDA. s. m. Erpet. Nom du scinque officinal, sorte de petit lézard.

ADDAX. s. m. Zool. V. ANTILOPE.

ADDENTAL. adj. et s. m. Anat. L'une des pièces élémentaires d'une des vertèbres céphaliques.

ADDICTION. s. f. Dr. rom. Translation de la propriété, ou même d'une personne ou d'une chose par une sentence juridique ou par enchère.

ADDISON (Joseph). Célèbre écrivain anglais, poète élégant, critique judicieux, élevé aux premiers emplois publics. Ses talents politiques ne valaient pas ses talents littéraires.

ADDIT. s. m. (du lat. *additus*, adjoint). Hist. milit. Frondeur, arbalétrier à pied, jaculateur de pierres à la main, servant de machines balistiques. Au IVᵉ siècle, les addits se tenaient entre les lignes combinées des cohortes.

ADDITIF, IVE. adj. Gramm. Qui s'ajoute. Se dit d'un signe qui s'ajoute à un mot primitif pour en former un composé. *Ap*-prouver, *a*-battre, *dé*-fendre, *dé*-moraliser, etc. || Minér. Se dit d'un cristal dans le signe duquel un des exposants est plus grand que la somme des autres.

ADDITION. s. f. (pr. *ad-di-ci-on*; en lat. *additio*: formé de *ad*, et *dare*, donner à, ajouter). Ce qui est ajouté à une chose. Faire des additions, de longues, d'importantes, d'inutiles additions. Un livre avec des additions. Les lois des Lombards reçurent plutôt des *additions* que des changements. (Montesq.)

—Syn. de note. Se place en marge d'un livre.

—Prat. Mot ajouté à un acte. || *Informer par addition*. Faire une information nouvelle.

— Arith. et alg. Opération par laquelle on compose un seul nombre de toutes les parties de plusieurs autres nombres. Faire une addition. Faire la preuve de l'addition. La moitié de la science des nombres est dans l'*addition*, toute combinaison numérique se ramenant à des *additions* ou à des soustractions. (Bessière.)

— *Addition des nombres complexes*. Se fait en rangeant dans une même colonne chaque chiffre de même ordre, comme dans l'opération ordinaire faite sur les nombres entiers.

— *Addition algébrique*. Se réduit à écrire les monomes qu'on veut ajouter à la suite les uns des autres, en conservant à chacun le signe dont il est affecté.

—Archit. Augmentation faite d'un bâtiment.

—Imprim. Se dit des dates, des citations, des petites notes placées en marge d'un texte, hors de la justification.

ADDITIONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Additionner. Dont on a fait l'addition. Une somme additionnée. Dès que ces factures seront additionnées. Les comptes ont été additionnés.

ADDITIONNEL, ELLE. adj. Qui doit être ou qui est ajouté. Article additionnel, ordonnance additionnelle, clause additionnelle. Cette disposition ayant été oubliée dans la loi, on en fera l'objet d'un article *additionnel*. (Acad.)

— *Acte additionnel*. Hist. polit. V. ACTE.

— *Centimes additionnels*. Financ. Centimes qu'on ajoute au principal d'un impôt.

—Minér. *Formes additionnelles* d'un cristal, celles qui sont les plus petites, dont la présence n'altère pas sensiblement la forme générale.

ADDITIONNER. v. a. 1ʳᵉ conj. (du lat. *additio*, formé de *ad dare*, donner à). Ajouter plusieurs nombres l'un à l'autre, pour en trouver le total. Additionner plusieurs sommes. Additionner des quantités. *Additionner* est le cri de guerre des plumitifs de tout étage. (Sall.)

— Fig. Quand on *additionne* les suffrages, le jugement n'a qu'une valeur arithmétique;

trique. (Keppl.)

— S'ADDITIONNER. v. pron. Être additionné. Ces sommes ne peuvent s'additionner.

ADDUCTEUR. adj. m. (en lat. *adductor*, formé de *ad*, et de *ductor*, qui conduit). Qui opère, qui détermine l'adduction. Anat. Se dit des muscles qui font mouvoir certaines parties en les rapprochant de l'axe du corps, et produisent le mouvement dit d'adduction. Les muscles *adducteurs* sont les antagonistes des muscles abducteurs; mais ils ont en général plus de force. (Béel.)

— S'emploie substantivement. L'adducteur de l'œil; les adducteurs de la cuisse; l'adducteur du pouce, du petit doigt, du gros orteil; le petit, le moyen, le grand adducteur, etc.

— Bot. *Vaisseaux adducteurs*. Filaments très-déliés mêlés aux séminules dans les urnes des mousses et les capsules des hépatiques.

ADDUCTIF, IVE. adj. Anat. Qui produit ou qui détermine l'adduction.

ADDUCTION. s. f. (en lat. *adductio*, de *adducere, ducere ad*, conduire à). Anat. Mouvement de certains muscles qui rapprochent de l'axe du corps les parties qui en avaient été écartées.

— Mécan. Mouvement intérieur d'une mécanique.

— Philos. Introduction d'une ou de plusieurs propositions assomptives dans une démonstration.

ADECTE. adj. des 2 g. Méd. Se dit des médicaments propres à calmer les accidents causés par d'autres substances trop violentes.

ADELANTADE. s. m. Hist. Gouverneur militaire espagnol.

ADÈLE. s. f. Entom. Genre de lépidoptères ayant pour type l'alucite coquille d'or.

ADÉLIDE. adj. des 2 g. (du gr. ἄδηλος, obscur). Pathol. Se dit de symptômes peu manifestes.

ADÉLIE. s. f. (du gr. ἄδηλος, inapparent). Bot. Genre de plantes euphorbiacées, indigènes à l'Amérique.

ADÉLINE. s. f. (du gr. ἄδηλος, obscur). Entom. Genre de coléoptères xylophages, établi sur l'adéline plane de Cayenne.

ADÉLION. s. m. (du gr. ἄδηλος, obscur). Entom. Genre de coléoptères ayant pour type l'adélion caraboïde de la Nouvelle-Hollande.

ADÉLIPARIE. s. f. Médec. V. POLYSARCIE.

ADÉLITES. s. m. pl. Race de devins qui descendaient des Maures, et auxquels on avait grande confiance en Espagne.

ADÉLIUS. s. m. (du gr. ἄδηλος, obscur). Entom. Genre d'ichneumoniens hyménoptères, fondé sur une espèce unique, l'adélius sousfascié de France.

ADÉLOBOTRYDE. s. m. (ét. gr., ἄδηλος, obscur; βότρυς, grappe). Bot. Genre d'arbustes grimpants de la Guyane.

ADÉLOBRANCHE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἄδηλος, obscur; βράγχια, branchies). Hist. nat. Dont les branchies ne sont point visibles à l'extérieur.

— s. m. pl. Groupe de mollusques.

ADÉLOCÉPHALE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἄδηλος, invisible; κεφαλή, tête). Qui a la tête cachée et presque invisible.

— s. m. Entom. Genre de lépidoptères nocturnes, de l'Amérique septentrionale.

ADÉLOCÈRE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἄδηλος, caché; κέρας, corne). Hist. nat. Qui a les cornes cachées.

— s. m. Entom. Genre de coléoptères ayant pour type l'adélocère marbré de Java.

ADÉLODERME. adj. et s. m. (ét. gr., ἄδηλος, caché; δέρμα, peau). Zool. Dont les branchies sont cachées sous la peau.

ADÉLOGÈNE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἄδηλος, caché; γένος, élément). Géol. Se dit des roches dont les parties sont tellement fines qu'elles semblent formées d'une seule substance.

ADÉLOPNEUMONÉ, ÉE. adj. (ét. gr., ἄδηλος, caché; πνεύμων, poumon.) Se dit de mollusques qui respirent par des branchies aériennes cachées dans l'intérieur du corps.

— s. m. pl. Groupe de mollusques.

ADÉLOPODE. adj. des 2 g. Zool. Qui n'a point de pieds apparents.

ADÉLOPS. s. m. (ét. gr., ἄδηλος, caché; ὤψ, œil). Entom. Genre de coléoptères lamellicornes, fondé sur l'adélops cariné d'Amérique.

ADÉLOSIE. s. f. Entom. Genre de coléoptères féroniens, ayant pour type l'adélosie macérée d'Angleterre.

ADÉLOSNIE. s. f. Entom. Genre de foraminifères, composé de deux espèces vivantes dans l'Adriatique, et de deux fossiles des terrains tertiaires subapennins d'Italie.

ADÉLOSTOME. adj. des 2 g. (ét. gr., ἄδηλος, caché; στόμα, bouche). Hist. nat. Qui a la bouche invisible.

— s. m. Entom. Genre de coléoptères mélasomes ayant pour type l'adélostome sillonné, des environs de Cadix.

ADÉLOSTOMITES. s. m. pl. Entom. Nom de la 6e tribu des collaptérides, correspondant en partie aux mélasomes et aux adélostomes.

— **ADÉLOTOPE.** s. m. (ét. gr., ἄδηλος, caché; τόπος, lieu). Entom. Genre de coléo- [illegible] Nouvelle-Hollande, l'adélotope gyrinoïde.

ADELPHE. adj. des 2 g. (en gr., ἀδελφός, frère). Bot. Se dit des étamines quand elles sont soudées par leurs filets en un ou plusieurs corps, dont chacun sert de soutien à plusieurs anthères. Étamines adelphes.

ADELPHIE. s. f. Bot. Réunion de plusieurs étamines sur un support commun, nommé androphore. Selon que le support est unique, double ou triple, la réunion des étamines prend le nom de monadelphie, diadelphie, triadelphie, etc.

ADELPHINE. s. f. Bot. Espèce de palmier.

ADELPHIQUE. adj. Bot. V. ADELPHE.

ADELPHIXIE. s. f. Anat. Confraternité, union, sympathie des parties qui composent le corps.

ADELPHUS. s. f. Entom. Genre de coléoptères hélopiens, de l'Amérique boréale.

ADELSBACH. Géogr. Village de Prusse, en Silésie. Les Prussiens y furent défaits par les Français en 1762 et en 1807.

ADELUNG (Jean-Christophe). Né en Poméranie, l'an 1732. Savant auteur d'un *Dictionnaire critique et grammatical du haut allemand*, et d'un *Aperçu raisonné de toutes les langues anciennes et modernes*. Mourut en 1806.

ADÉMON. s. m. (ét. gr., ἀδήμων, triste). Entom. Genre d'ichneumoniens hyménoptères, ayant pour type l'adémon décrescent d'Europe.

ADÉMONIE. s. f. (du gr. ἀδημονέω, je crains). Pathol. Agitation extrême, anxiété, symptôme considéré par quelques nosologistes comme une maladie.

ADEMPTION. s. f. (en lat., *ademptio*; de *adimere, ademptum*, ravir, retrancher). Jurispr. Retranchement, révocation d'un legs, d'une donation. || *Ademption expresse*. Celle par laquelle le testateur déclare formellement qu'il révoque. *Ademption tacite*. Celle par laquelle le testateur révoque indirectement.

ADÉNACANTHE. s. f. (ét. gr., ἀδήν, glande; ἄκανθος, acanthe). Bot. Genre d'acanthacées ruelliées de l'empire Birman.

ADÉNACHÈNE. s. m. (pr. *a-dé-na-kè-ne*; ét. gr., ἀδήν, glande; ἀ priv.; χαίνω, je m'entrouvre). Bot. Genre de composées sénécioïdées de l'Amérique centrale.

ADÉNAIRE. s. m. (rad. gr., ἀδήν, glande; Bot. Genre de plantes lythrariées salicariées de l'Amérique équatoriale.

ADÉNALGIE. s. f. (ét. gr., ἀδήν, glande; ἄλγος, douleur). Médec. Douleur qui a son siége dans les glandes.

ADÉNALGIQUE. adj. des 2 g. Médec. Qui concerne l'adénalgie.

ADÉNANDRE. s. m. (ét. gr., ἀδήν, glande; ἀνήρ, ἀνδρός, mâle). Bot. Genre de diosmées du Cap, arbrisseaux dont les organes mâles sont pourvus d'une glande.

ADÉNANTHE. s. m. (ét. gr., ἀδήν, glande; ἄνθος, fleur). Genre de protéacées, arbrisseaux de la Nouvelle Hollande.

ADÉNANTHÈRE. s. m. Bot. Genre de légumineuses mimosées, arbres d'agrément sous la zone équatoriale, et dont les graines sont d'un beau rouge de corail.

ADÉNARION. s. m. Bot. V. HONCKENYA.

ADÉNEMPHRAXIE. s. f. (pr. *a-dé-nan-frak-ci*; ét. gr., ἀδήν, glande; ἔμφραξις, obstruction). Médec. Engorgement, obstruction des glandes.

ADÉNIE. s. f. Bot. Arbrisseau d'Arabie.

ADÉNILÈME. s. m. Bot. Genre de rosacées. Arbrisseau sarmenteux de Java.

ADÉNION. s. m. Bot. Genre d'apocynacées apocynées vraies; plante indigène en Arabie.

ADÉNITE. s. f. (lat. *adenites*, de ἀδήν, glande). Inflammation d'une glande.

ADÉNOBASION. s. m. (ét. gr., ἀδήν, glande; βάσις, base). Genre d'homaliacées; arbrisseaux de l'Amérique méridionale.

ADÉNOCALICE. s. m. Bot. V. COULTERIA.

ADÉNOCALICÉ, ÉE. adj. (ét. gr., ἀδήν, glande; κάλυξ, calice). Bot. Se dit d'une plante dont le calice est parsemé de points glanduleux.

ADÉNOCARPE. s. m. (ét. gr., ἀδήν, glande, καρπός, fruit). Bot. Genre d'arbrisseaux légumineux de France et des Canaries.

ADÉNOCAULE. s. m. (ét. gr., ἀδήν, glande; καυλός, tige). Bot. Genre de composées du Chili et de l'Amérique septentrionale.

ADÉNOCRÉPIDE. s. f. (ét. gr., ἀδήν, glande; κρηπίς, base). Bot. Genre d'euphorbiacées; arbre de Java.

ADÉNOCYCLE. s. m. (ét. gr., ἀδήν, glande, κύκλος, cercle). Bot. Genre de composées vernoniées, fondé sur un arbrisseau de l'île de la Trinité.

ADÉNODE. s. m. Bot. V. ÉLÉOCARPE.

ADÉNOGRAMME. s. m. (ét. gr., ἀδήν, glande; γραμμή, ligne). Bot. Genre de portulacacées steudéliées, herbes annuelles ayant le port des pharnacées.

ADÉNOGRAPHE. s. m. Anat. Qui écrit sur les glandes.

ADÉNOGRAPHIE. s. f. (ét. gr., ἀδήν, [illegible] glandes.

ADÉNOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Anat. Qui concerne l'adénographie.

ADÉNOÏDE. adj. des 2 g. Anat. Qui a la forme d'une glande. Inusité.

ADÉNOLÉPIDE. s. f. (ét. gr., ἀδήν, glande; λεπίς, écaille). Bot. Genre de composées sénécionées des îles Sandwich.

ADÉNOLIN. s. m. (ét. gr., ἀδήν, glande; λίνον, lin). Bot. Genre fondé sur plusieurs espèces de lin.

ADÉNOLOGIE. s. f. Anat. Traité des glandes.

ADÉNOLOGIQUE. adj. des 2 g. Anat. Qui a rapport à l'adénologie.

ADÉNO-MÉNINGÉE. adj. f. (ét. gr., ἀδήν, glande; μῆνιγξ, membrane). Nosol. Se dit de la fièvre muqueuse ou pituiteuse, qui paraît avoir son siége spécial dans les follicules muqueux et la membrane intestinale.

ADÉNONCOSE. s. f. (ét. gr., ἀδήν, glande; ὄγκος, corpuscule). Médec. Tumeur glanduleuse.

— s. m. Bot. Genre d'orchidées vandées, petites plantes parasites des forêts de Java.

ADÉNONÈME. s. f. (ét. gr., ἀδήν, glande; νῆμα, filament). Bot. Genre de plantes alsinacées.

ADÉNO-NERVEUSE. s. f. Se dit de la peste d'Orient, à cause de l'engorgement des glandes et des symptômes nerveux qui caractérisent cette maladie.

ADÉNOPE. s. m. (ét. gr., ἀδήν, glande; ὤψ, aspect). Bot. Section du genre prosope.

ADÉNOPELTIDE. s. m. (ét. gr., ἀδήν, glande; πέλτη, bouclier). Bot. Genre d'euphorbiacées formé d'après un arbrisseau du Chili.

ADÉNO-PHARYNGIEN. adj. et s. m. Nom donné à quelques petits muscles charnus du pharynx, dont l'existence est douteuse.

ADÉNO-PHARYNGITE. s. f. Nosol. Inflammation des amygdales et du pharynx.

ADÉNOPHORE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἀδήν, glande; φορός, porteur). Bot. Qui porte des glandes sur une de ses parties.

— s. m. Genre de campanulacées, herbes vivaces de la Sibérie et de la Chine. || Genre de fougères polypodes des îles Sandwich. || Genre d'algues.

ADÉNOPHTHALMIE. s. f. Méd. Inflammation des glandes qui bordent les paupières.

ADÉNOPHYLLE. adj. des 2 g. Bot. Se dit d'une plante dont les feuilles sont hérissées de glandes sur leur face intérieure, ou parsemées de points glanduleux, soit en dessous, soit en dessus.

— s. f. Genre d'herbes, du Mexique.

ADÉNOPHYLLÉES. adj. et s. f. pl. Bot. Nom donné à un groupe d'oxalis, comprenant les espèces qui portent de petits tubercules globuleux au sommet des feuilles.

ADÉNOPODE. adj. des 2 g. Bot. Se dit d'une plante dont les pétioles portent des glandes.

ADÉNORHOPION. s. m. (ét. gr., ἀδήν, glande; ῥωπήϊον, branche). Bot. Genre d'arbrisseaux euphorbiacés, de l'Amérique tropicale.

ADÉNOSAGME. s. m. (ét. gr., ἀδήν, glande; σάγμα, enveloppe). Genre de rubiacées hédyothidées; arbrisseau du Népaul.

ADÉNOSCLÉROSE. s. f. Méd. Induration non douloureuse d'une glande.

ADÉNOSE. s. f. Méd. Affection chronique ayant une glande pour siége spécial.

ADÉNOSME. s. m. (pr. *a-dé-nô-me*; ét. gr., ἀδήν, glande; ὀσμή, odeur). Bot. Genre d'acanthacées nelsoniées, ayant pour type la ruellie ou crustole uligineuse, indigène en Asie et à la Nouvelle-Hollande.

ADÉNOSOLÈNE. s. m. (ét. gr., ἀδήν, glande; σωλήν, tube). Bot. Genre fondé sur un sous-arbrisseau du cap de Bonne-Espérance et dont le tube est muni de glandes dilatées à la base.

ADÉNOSTÉGIE. s. f. (ét. gr., ἀδήν, glande: στέγη, couvercle). Bot. Genre de scrophularinées, de la Nouvelle-Californie.

ADÉNOSTEMME. s. f. (ét. gr., ἀδήν, glande; στέμμα, couronne). Bot. Genre d'herbes, à poils visqueux et à feuilles opposées.

— s. m. Genre de laurinées. V. SENEÇON.

ADÉNOSTÉMONE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἀδήν, glande; στήμα, étamine). Bot. Se dit de plantes dont les filets des étamines portent des glandes.

ADÉNOSTOME. s. m. (ét. gr., ἀδήν, glande; στόμα, orifice). Bot. Genre de rosacées spiréacées; arbrisseau de la Californie.

ADÉNOSTYLE. s. m. (ét. gr., ἀδήν, glande; στῦλος, style). Bot. Genre de tussilages ou pas-d'âne, habitant les prairies tourbeuses.

ADÉNOSTYLÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à un adénostyle.

— ADÉNOSTYLÉES. s. f. pl. Troisième division de la tribu des eupatoriées.

ADÉNOSTYLIS. s. m. Bot. Genre d'orchidacées néottiées, plante herbacée de Java.

ADÉNOTOMIE. s. f. Anat. Dissection des glandes. Peu usité.

[illegible] a rapport à l'adénotomie.

ADÉNOTRICHE. s. m. Bot. V. SENEÇON.

ADENT. s. m. T. de menuis. Entaille en forme de dent. Les adents se font en sens inverse sur les faces opposées de deux pièces de bois, et s'embouchent exactement les unes dans les autres pour assurer la liaison des deux pièces.

— Mar. On distingue les adents *à croc* et *à contre* dans les pièces qui font fonctions de tirant; les *adents carrés*, qui joignent les pièces formant les bas mâts; les *adents à crémaillère*, qui réunissent les deux pièces d'une vergue d'assemblage, sont saillants sur une pièce et rentrants dans l'autre; les *adents à queue d'aronde*, qui sont les plus solides et qui ont la forme trapézoïde.

ADENTER. v. a. 1re conj. Menuis. et charp. Lier, joindre ensemble des pièces du bois à l'aide d'adents.

ADÉONA ou **ADÉONE.** Myth. rom. Divinité qui présidait à l'arrivée des voyageurs. V. ABÉONA.

— ADÉONE. s. f. Polyp. Genre de polypes bryozoaires, à polypier pierreux.

ADEPELLUS. s. m. Ornith. Un des noms du jaseur.

ADÉPHAGE. adj. (du gr. ἀδηφάγος, vorace). Myth. gr. Épithète d'Hercule qui mangea un jour un bœuf entier.

— Ant. gr. Se disait, à Athènes, des chevaux qu'on nourrissait avec soin pour la guerre ou pour les courses de chars.

— Zool. Se dit de tout animal vorace et carnassier.

— s. m. pl. Entom. V. ENTOMOPHAGES.

ADÉPHAGIE. s. f. Méd. Faim excessive, dévorante. || Myth. gr. Gourmandise déifiée.

ADEPTE. s. des 2 g. (en lat. *adeptus*, d'*adipisci*, obtenir). S'est dit des alchimistes qui croyaient être parvenus au grand œuvre, la découverte de la pierre philosophale. || Se dit par extension de ceux qui sont initiés dans les mystères d'une secte, ou dans les secrets d'une science. Les succès de Cabarrus sont cependant encore suspendus, et le roi n'a pas fait connaître son intention sur les récompenses qu'on lui demande pour l'illustre *adepte*. (Mirab.) || J.-B. Rousseau a dit, en parlant des auteurs dramatiques qui veulent se singulariser en s'écartant des règles ordinaires :

Mais je voudrais dans ces nouveaux *adeptes*
Voir une humeur moins rétive aux préceptes.

ADÉQUAT, E. adj. (pr. *a-dé-kou-a, a-dé-kou-a-te*; en lat. *adæquatus*; de *ad*, à, et *æquare*, égaler). Philos. Total entier, plein, parfait. *Objet adéquat d'une science*. La matière dont elle s'occupe et le rapport sous lequel on la considère.

— *Définition adéquate*. Celle qui convient à tout l'objet défini, et qui ne convient qu'à lui seul.

— *Idée adéquate*. Celle qui renferme tout ce qui a rapport à la chose qui en est l'objet.

ADÈRE. s. m. (ét. gr., ἀ priv.; δέρη, cou). Genre de coléoptères, propre à l'Angleterre.

ADESMACÉ, ÉE. adj. Moll. Se dit de mollusques dont la coquille est trop petite pour envelopper tout le corps, et dont le manteau est complétement fermé et tubuleux.

— s. m. pl. Famille de mollusques bivalves.

ADESME. s. f. (ét. gr., ἀδεσμος, sans ligament). Entom. Genre de coléoptères mélasomes, ayant pour type l'adesme longipède.

— Bot. Genre d'herbes légumineuses de l'Amérique méridionale.

— Entom. V. HESMIPILE.

ADESSENAIRE. s. m. Mot par lequel on a désigné les hérétiques du XVIe siècle qui croyaient à la présence réelle de Jésus-Christ dans l'Eucharistie, par impanation. V. ce mot.

ADET. s. m. Usage musulman, qui a force de loi et qui règle les présents à donner ou à recevoir, selon les emplois qu'on occupe et dans diverses circonstances de la vie.

ADEXE. s. m. (ét. gr., ἀ priv.; δεξιός, adroit). Entom. Genre de coléoptères, fondé sur l'adexe scrobipenne des Alpes carinthiennes.

ADEXTRÉ, ÉE. Blas. Se dit d'un écu ou d'un meuble de tiers, parti au tiers, lorsque la partition se trouve à dextre, et parti au sixième, lorsque l'écu est à la fois adextré et sinistré. Papillon de Vauberault, en Touraine : d'or, au lion de gueulles, *adextré* de trois roses en pal du même.

ADFORMANT, ANTE. adj. Gramm. hébr. Qui sert à former. Lettres adformantes ou serviles.

— Se prend subst. Une adformante, des adformantes; adformantes syllabiques.

ADGUSTAL. adj. et s. m. L'une des pièces élémentaires d'une des vertèbres céphaliques.

ADHA. s. m. Relig. mahom. Fête des Musulmans, célébrée hors de la Mecque, dans la vallée de Muna, le 10e jour du 12e mois de l'année. C'est la *fête des victimes*; on y sacrifie des moutons à volonté.

ADHÉRENCE. s. f. (en lat. *adhærentia*; de *adhærere, hærere ad* être attaché à). Union, jonction étroite d'une chose à une autre. C'est l'état de deux corps qui, sans se pénétrer, sont [illegible] d'une surface. On attribue ce phénomène à l'attraction moléculaire, qui commence à se faire sentir lorsque deux corps se répondent par un grand nombre de points d'une surface unie; cependant il ne paraît point étranger à ce qu'on nomme affinité chimique ou attraction de combinaison. On confond très-souvent l'adhérence avec la combinaison. *L'adhérence* de deux corps entre eux. *L'adhérence* est toujours plus grande entre des corps qui tendent à se combiner qu'entre ceux qui y répugnent. (Pellet.) *L'adhérence* paraît être pour deux masses différentes ce qu'est la cohésion pour chaque molécule d'une masse. (Id.)

— Fig. Attachement à un mauvais parti, à une mauvaise opinion. On l'accusait d'adhérence au parti des rebelles, d'adhérence aux opinions des hérétiques. Il peut aussi s'employer en bonne part. Omission de l'Académie. Quiconque aime l'unité, doit avoir une *adhérence* immuable à tout l'ordre épiscopal. (Boss.)

— Minér. Manière dont les cristaux sont attachés à leur gangue ou à leur support.

— Bot. et zool. Union ou soudure de parties qui originairement sont distinctes.

— Pathol. Union vicieuse ou accidentelle de certaines parties qui, dans l'état naturel, doivent être séparées; tels sont les bords des ouvertures naturelles, les viscères intérieurs, les membranes qui revêtent les cavités, les conduits excréteurs, etc.

— Il s'emploie au pluriel. Omission des dictionnaires. Les *adhérences* peuvent résulter d'une disposition primitive de l'organisation. (Breschet.)

— Peint. Manque de relief dans l'effet d'un tableau dont les parties ne se détachent pas du fond et semblent adhérer à la toile. Inusité.

ADHÉRENT. s. m. Celui qui est du sentiment de quelqu'un, qui est attaché à un parti, à une secte. Dans ce sens, il ne se dit guère qu'en mauvaise part, et on l'emploie plus ordinairement au pluriel. Il fut condamné avec ses adhérents. Ses fauteurs et adhérents. Il passa en Hollande, où il vit les *adhérents* du prétendant. (Volt.) Cette secte comptait plus de mille *adhérents*; ils ne baptisaient ni ne confirmaient les enfants. (Id.)

ADHÉRENT, E. adj. (en lat. *adhærens*, fortement attaché à). Qui est attaché, joint à quelque chose, qui y tient. Dans l'acte de la respiration, le diaphragme entraîne par son abaissement le péricarde et le cœur qui lui est devenu *adhérent*. (Breschet.) Le calice dans le rosier est *adhérent* à l'ovaire. (B. de St-P.)

— Zool. et bot. Se dit d'une partie quelconque d'un animal ou d'un végétal qui s'est réunie d'une manière plus ou moins intime avec les parties environnantes. Mâchoires adhérentes. Ovaire adhérent. Amande adhérente. Baie adhérente. Capsule adhérente. Drupe adhérente, etc.

— Peint. Qui est comme collé à la toile, c'est-à-dire sans relief. Inusité dans ce sens.

— ADHÉRENT, ADHÉRANT. Il ne faut pas confondre ces deux mots. L'un est adjectif, et l'autre participe présent. Le premier marque un état, une manière d'être; le second exprime une action. *Adhérent* peut s'employer avec ou sans complément indirect; *adhérant* ne peut s'en passer. On a trouvé une portion osseuse flottant dans l'abdomen et *adhérant* à l'ovaire par un ligament grêle. (Bresc.)

— Syn. comp. ADHÉRENT, ATTACHÉ, ANNEXÉ. *Adhérent* se dit d'une jonction naturelle; les branches sont adhérentes au tronc. *Attaché* se dit d'une jonction réelle mais arbitraire: les voiles sont attachées au mât. *Annexé* se dit d'une jonction morale: la modestie est annexée au vrai mérite.

ADHÉRER. v. n. 1re conj. (en lat. *adhærere*; formé de *ad*, à; *hærere*, s'attacher). L'*e* de *erer* se change en *è* ouvert devant une syllabe muette. *J'adhère, tu adhères, il adhère* etc. Être fortement attaché à quelque chose, y être intimement uni. Se dit de deux corps qui, sans se pénétrer, sont retenus l'un près de l'autre par le seul contact d'une surface. Deux plans de glace dépolis et humides *adhèrent* l'un à l'autre. (Pellet.) L'or *adhère* fortement au mercure, qui *adhère* faiblement au fer ou au verre. (Id.) Les racines du blé ne sont ni longues ni nombreuses, mais elles *adhèrent* si fortement à la terre, qu'on ne peut les enlever sans emporter une portion du sol. (B. de St-P.)

— Fig. Elle implore de la miséricorde de Dieu les moyens d'arriver jusqu'à lui, d'y *adhérer* éternellement. (Pasc.)

— Acquiescer, approuver, être du sentiment de. Nous louons dans nos amis, comme des vertus, des défauts que la loi de Dieu condamne; nous *adhérons* à leurs erreurs. (Mass.)

— S'ADHÉRER. v. pron. S'attacher l'un à l'autre. Omiss. des dictionn. On ne s'*adhère* que par des inégalités. (Beauch.)

ADHÉRITANCE. s. f. Dr. féod. Acte expédié par ordre d'un seigneur, en cas de vente de droits réels sur un héritage, afin de dessaisir le vendeur et de saisir l'acquéreur.

ADHÉRITÉ, ÉE. adj. Dr. féod. Mis en possession par voie d'adhéritance.

ADHÉSIF, IVE. adj. (pr. *a-dé-zif*). Qui exprime l'adhésion. Signe adhésif, formule adhésive, etc. || Pharmac. Se dit de préparations emplastiques susceptibles de se coller ou d'adhérer. Un adhésif, des adhésifs. Le diachylon gommé est un adhésif.

ADHÉSION. s. f. (pr. *a-dé-zi-on*; en lat. *adhæsio*; formé de *ad*, à, *hærere*, s'attacher). Union, jonction, attraction. Si Dieu suspendait la force d'*adhésion* qui unit la matière, les mondes s'évanouiraient en atomes. (Boiste.)

— Soumission, consentement, acquiescement. Il donna publiquement son adhésion à la doctrine de Luther. Les puissances belligérantes ont donné leur adhésion au traité.

— Syn. d'attachement dévoué et persévérant. L'archevêque de Cambrai avait pour lui les jésuites; M. de Meaux avait son grand nom et l'*adhésion* des principaux prélats de France. (Volt.)

— *Acte d'adhésion*. L'acte par lequel l'adhésion est donnée.

— Jurispr. Acquiescement à un arrangement, à un contrat auquel on n'a pas concouru personnellement ni par fondé de pouvoir.

— Médec. Mode particulier selon lequel a lieu une adhérence, manière dont une chose adhère à une autre.

— Physiq. Attraction exercée entre les surfaces des corps de nature différente.

— Diplom. Consentement qu'un souverain donne aux arrangements, aux traités de paix, de commerce, d'alliance offensive et défensive, faits par d'autres souverains.

— Politiq. Acquiescement donné à une proposition, approbation donnée à un acte, à un traité, à un contrat, à une manifestation politique. Donner, refuser son adhésion à tel amendement.

— Phil. scol. *Certitude d'adhésion*. Se dit de la certitude qui naît non pas de l'évidence, mais de l'importance de la chose et de l'intérêt qu'on y a.

AD HOC. loc. adv. et lat. (pr. *ad-ok*; abrégé de *ad hoc negotium*, à cette chose, à cela). Directement, exactement, précisément, spécialement. || Répondre *ad hoc*, répondre catégoriquement, d'une manière positive.

AD HOMINEM. loc. lat. adv. (*à l'homme*). Qui attaque directement la personne à qui l'on s'adresse. Argument *ad hominem*.

AD HONORES. loc. lat. adv. (*pour les honneurs*). Place, titre, etc., sans fonctions et sans émoluments, ce qui n'est que pour la forme, ce qui n'établit qu'un vain titre. Je déclare hautement, en termes clairs et nets, que je ne veux pas être époux *ad honores*. (Regnard.)

ADIACRITOLÂTRIE. s. f. (ét. gr., *a* priv.; διάκριτος, discerné; λατρεία, adoration). Néol. Stupide, grossier fétichisme.

ADIANTACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à un adiante.

— ADIANTACÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des fougères.

ADIANTE. s. m. Bot. Genre de fougères à feuilles minces et transparentes, à tige grêle et lisse, ce qui leur a valu le nom de *capillaires*; se compose de 60 espèces qui habitent les contrées les plus chaudes du globe, excepté deux seulement qui se reproduisent dans les pays tempérés, et dont l'une, l'adiante cheveu de Vénus, se trouve dans le midi de la France, et est appelée vulgairement capillaire de Montpellier.

ADIANTIDÉ, ÉE. adj. Bot. V. ADIANTACÉ.

ADIANTIFOLIÉ, ÉE. adj. Bot. Dont les feuilles ressemblent à celles de l'adiante.

ADIANTITE. s. f. Bot. Fougère fossile, analogue à la fougère vivante du genre adiante.

— ADIANTITES. s. f. pl. Groupe de fougères fossiles, décrites par quelques auteurs sous le nom de sphénoptères.

ADIANTON. s. m. Bot. Syn. de ADIANTE.

ADIAPHANE. adj. des 2 g. Didact. Qui n'est point transparent.

ADIAPHORE. adj. des 2 g. Philos. Qui est indifférent, qu'on admet ou qu'on rejette indifféremment.

ADIAPHORÈSE. s. f. Médec. Défaut, suppression de la transpiration cutanée.

ADIAPHORISTE ou **ADIAPHORITE.** s. des 2 g. (en gr. ἀδιάφορος, indifférent). Hist. relig. Nom donné dans le XVIe s. aux luthériens mitigés qui, suivant les principes de Melanchthon, conservaient encore les cérémonies du culte catholique et reconnaissaient l'autorité des évêques.

ADIAPNEUSTIE. s. f. Médec. V. ADIAPHORÈSE.

ADIAPTOTE. s. m. Pharmac. Composition pharmaceutique, aromatique et narcotique tout à la fois, efficace contre la colique.

ADIARRHÉE. s. f. Médec. Rétention d'humeurs qui devraient être expulsées du corps.

ADIBOUDDHA. Myth. ind. Nom. de l'Être Suprême, antérieur à toutes choses, dans le système bouddhiste.

ADICE. s. f. Bot. Nom grec de l'ortie.

ADIE. s. m. Entom. V. CHORTOPHILE.

ADIEU. s. m. (express. ellipt. pour *à la grâce de Dieu*, ou, *je vous recommande à Dieu*). Salut, salutation, compliment, que l'on adresse aux personnes dont on se sépare, que l'on conserve ou que l'on perde l'espoir de les revoir. [illegible] adieu. De cruels, de tristes, de pénibles adieux. De tendres adieux. Faire, dire un éternel adieu. Ils se dirent un *adieu* bien triste, quoiqu'ils ne sussent pas que c'était le dernier. (Boss.) Portez-lui mes *adieux* et recevez les siens. (Rac.) Par un dernier regard ils lui font leurs *adieux*. (Delille.)

— Il se dit aussi en parlant des choses. Ceux qui sont échappés du naufrage disent un éternel *adieu* à la mer et aux vaisseaux. (Boss.) J'ai dit à l'espérance un éternel *adieu*. (Lamart.)

— *Saluer de ses adieux*. Omiss. des dictionn. Après avoir longtemps admiré ce beau spectacle, nous saluâmes de nos *adieux* le cirque et tous ses prodiges. (Forcade).

— *Couper court aux adieux*. Coupez court aux *adieux*, pauvres jeunes gens qui quittez vos mères pour la dernière fois peut-être! (Jal.)

— *Les adieux du jour*. Poét. Le déclin du jour. Omiss. des dictionn.

Telle, aux *adieux* du jour, la mourante lumière
Se ranime et répand sur la nature entière
Une clarté plus vive et des feux plus ardents.
(NORV.)

— *Dire adieu*. Prendre congé de quelqu'un. S'éloigner d'un lieu. Souffrez que je dise *adieu* à cette triste demeure. (Fén.) Hippolyte me cherche et veut me dire *adieu*. (Racine.)

— On dit aussi, dans le même sens, faire *adieu*. Omiss. de l'Acad. Vous me fîtes encore *adieu* d'un signe de main, et vous dites au postillon: partez! (A. Karr.)

— Famil. *Je ne vous dis pas adieu*, ou *Sans adieu*. Se dit à une personne qu'on ne quitte que pour peu d'instants, qu'on se propose de revoir bientôt.

— *Adieu vous dis*. Ce n'est pas comme le dit l'Académie, une locution qui a vieilli, mais bien une vieille locution qui est encore en usage dans le style marotique. Nous n'en voulons pour preuve que la chanson si connue, ayant pour refrain: *Adieu vous dis, lieux par vous embellis*, et mille autres poésies légères.

— Fig. *Dire adieu à quelque chose*, y renoncer. Dire adieu au monde, aux plaisirs, à toutes les vanités, au commerce, aux affaires, aux fatigues de la guerre.

— Locut. *C'est ainsi qu'en partant je vous fais mes adieux*. Ce vers, qui se trouve dans *Thésée*, opéra de Quinault, est quelquefois cité par forme de plaisanterie.

— S'emploie souvent avec ellipse des verbes *faire, dire*, etc. C'est un terme d'amitié et de civilité dont on se sert en prenant congé de quelqu'un. Il est temps que vous partiez, *adieu*. (Fén.) *Adieu*, prince, *adieu*, pour la dernière fois! (Corn.)

— Les poëtes et les orateurs l'adressent souvent aux objets inanimés. *Adieu*, douces fontaines qui me fûtes si amères! (Fén.) *Adieu*, projets d'amour; ô doux projets, *adieu*! (Millev.)

— Comme *adieu* se dit aux personnes dont on se sépare avec ou sans espoir de les revoir, ce mot, dans le style familier, exprime la perte d'une chose, le refus qu'on en fait, le péril évident où se trouve une personne, le risque que court une chose. *Adieu* mes nourrissons, si vous les rencontrez. (La Font.) Mais au moindre danger, *adieu* tout leur courage. (Id.) Si la fièvre vient à redoubler, *adieu* le malade. (Acad.) Bref, si vous n'êtes fille, *adieu* votre tendresse. (Mol.) Le protecteur à bas, *adieu* le protégé. (Coll. d'Harlev.)

Amour, amour, quand tu nous [illegible],
On peut bien dire *adieu* prud[illegible]
(LA F[illegible])

— *Adieu à*. Se dit aussi [illegible]quement pour, *il faut dire adieu à*: il faut renoncer à. Omission des dictionnaires. *Adieu* à cette petite maison d'où l'on voyait si bien la mer! (A. Karr.)

— *Adieu panier, vendanges sont faites*. Ce proverbe se dit: 1° au propre, lorsque les vendanges sont passées, ou qu'il est arrivé malheur aux vignes; 2° au figuré, de toutes les affaires manquées sans ressource, et quelquefois de celles qui sont entièrement terminées.

— *Adieu, en voilà assez*. Locut. fam. dont on sert quand on veut congédier un importun, mettre fin à un entretien fatigant.

ADIGE. Géogr. Fleuve d'Italie, descend de la frontière suisse du Tyrol, pénètre en Lombardie, baigne Vérone et Legnano, et se jette dans le golfe de Venise, après un cours de 360 kilom. Il est rapide, navigable, large de 100 mètres. Il a donné son nom à une courte et merveilleuse campagne, dans les grandes guerres de la république française.

ADIMA. s. f. Bot. V. SAUVAGÉSIE.

ADIMONIE. s. m. Entom. Genre de coléoptères ayant pour type la galléruque.

ADINANDRE. s. m. Bot. Genre d'arbres ternstrœmiacés, indigène de Sumatra.

ADINE. s. f. Bot. Genre de sous-arbrisseaux rubiacés, et indigènes en Chine.

ADINOLE. s. m. Minér. V. PÉTROSILEX.

ADIPEUX, EUSE. adj. (en lat., *adiposus*; rad. *adeps*, graisse). Anat. Gras, tenant de la nature de la graisse. Vaisseaux adipeux, membranes, veines adipeuses, tissus adipeux, vésicules adipeuses, conduits adipeux, etc. *Ligament adipeux*, repli de la membrane synoviale qui tapisse l'intérieur de l'articulation du genou.

— Ichthyol. Épithète donnée à des poissons [illegible] rayon pour les soutenir, comme chez les saumons et les silures.

ADIPIDE. s. f. (rad. lat., *adeps*, graisse). Chir. Genre de principes immédiats des corps organisés, qui, par leurs propriétés, se rapprochent de la graisse.

ADIPOCIRE. s. f. Chim. Nom appliqué par les chimistes du commencement de ce siècle à trois substances différentes, le *blanc de baleine* ou cétine, la *cholestérine* ou matière cristallisable des sécrétions biliaires et intestinales de l'homme, et le *gras de cadavre*, par la décomposition des animaux enfouis dans la terre ou dans l'eau. V. ÉTHALINE.

ADIPPE. s. f. Entom. Espèce de papillon.

ADIPSIE. s. f. Médec. Défaut de soif.

ADIPSON. s. m. (ét. gr. *a* priv., δίψα, soif). Bot. Nom d'une palmacée d'Égypte, dont le fruit, quand il n'est pas encore mûr, apaise la soif. || Nom de la réglisse dans Dioscoride.

ADIRE. s. m. V. ADIVE.

ADIRÉ, ÉE. part. pass. du v. Adirer. Égaré, perdu. Un titre adiré. Une lettre adirée. Le débiteur est tenu de remplir son obligation, bien que le titre soit adiré, parce que ce titre ne constitue pas l'obligation, mais la constate seulement.

— Est encore en usage dans la jurisprudence, quand il s'agit de la perte ou de l'égarement d'un papier ou d'un titre.

ADIRER. v. a. 1re conj. (du celt. *dyrynn*, donner, et *a* priv.; d'où, en basse lat., *adirare*). Vieux mot qui signifiait Égarer, perdre.

ADISCAL, E. adj. Bot. Se dit de l'insertion d'un organe floral sans l'intermédiaire d'un disque.

ADISQUE. s. m. Bot. V. ROTTIÈRE.

ADITE. s. des 2 g. Hist. ar. Arabe de la tribu d'Ad.

ADITION. s. f. T. de droit. Acceptation. N'est usité que dans cette locution: Adition d'hérédité.

ADIVE. s. m. Chien à queue droite, à toison d'un fauve pâle ou doré, des régions chaudes de l'Asie. S'apprivoise facilement et répand une odeur de musc. On doute si l'adive n'est pas le chien sauvage dans son état de nature. Il paraît être une espèce très-voisine ou une variété du chacal.

— Il s'emploie adjectivement. Les chiens *adives* n'osent attaquer les hommes faits, mais ils dévorent les enfants. (Dict. d'hist. nat.)

ADJ. Abréviation de Adjectif ou de Adjectivement.

ADJACENT, E. adj. (en lat. *adjacens*; formé de *ad*, auprès; *jacere*, être couché, situé, proche). Qui est situé auprès, qui est aux environs, qui est contigu. Pays adjacent. Lieux adjacents. Îles adjacentes. Les maisons adjacentes. Les rues adjacentes.

— Géom. Désigne la position de deux figures placées l'une contre l'autre; par exemple, deux angles sont adjacents, lorsqu'ils ont un côté commun et le sommet au même point.

ADJECTIF. s. m. (du lat. *adjectivus*; formé de *ad*, auprès, et *jacere*, jeter). Gramm. L'un des éléments les plus essentiels du discours. Indépendamment des divisions qui partagent les grammairiens sur une foule de points, il existe déjà, par rapport à la signification même du mot *adjectif*, deux opinions différentes, et qui ont été longtemps controversées. Selon les uns, il signifie *ajouté à*; selon les autres, et c'est le plus grand nombre, il signifie plutôt *qui ajoute à*. La terminaison *if* exprime, en général, un sens actif. *Destructif* ne signifie pas *détruit*, mais qui ronge. Ces deux sentiments, selon nous, ne doivent point être regardés comme s'excluant l'un l'autre; ils donnent au contraire, chacun de son point de vue particulier, l'explication complète de cette partie du discours. On appelle en effet ce mot *adjectif*, non pas seulement, suivant l'opinion de quelques grammairiens, parce qu'il s'ajoute toujours aux substantifs, mais aussi parce qu'il ajoute à ces substantifs l'idée des qualités ou des manières d'être sous lesquelles ils sont considérés. *Ajouté à* exprime le matériel de l'adjectif; *qui ajoute à* en exprime la fonction. Rien n'est si facile à distinguer que le *nom* de l'*adjectif*: le premier désigne toujours un objet, le second ne désigne jamais que des qualités: le *nom* marche seul; l'*adjectif* a toujours besoin d'un soutien, d'un nom auquel il se rapporte. Il y a encore entre eux cette différence que le *nom* ne convient qu'aux objets de la même espèce, tandis que l'*adjectif* s'associe à une multitude de noms ou d'objets différents. L'adjectif forme donc évidemment une classe essentiellement distincte du nom ou substantif, et c'est à tort, comme on le voit, que l'Académie, et M. Landais qui lui fait écho sans trop savoir pourquoi, en font une espèce de nom sous la dénomination de *nom adjectif*. L'adjectif n'est pas un nom, et parmi les noms, il n'y a pas non plus de *noms adjectifs*. On pourrait considérer les adjectifs comme des ellipses, parce qu'ils peignent moins la qualité elle-même que l'état d'un objet accompagné de telle ou telle qualité. Un homme *élevé*, un lieu *élevé*, signifient un *homme*, un *lieu qui a la qualité que nous appelons élévation*. Les adjectifs naquirent donc des noms; ils furent, dans l'origine de la langue, ces noms mêmes, mis à la suite d'autres noms pour les qualifier. Primitivement, un *homme-mont* désignait un homme de grande stature, un homme grand comme un [illegible]sier, etc. On s'aperçut bientôt qu'il était incommode de faire marcher deux noms à la suite l'un de l'autre, et qu'il était fâcheux que le même mot désignât tantôt un objet, tantôt une qualité. Pour remédier à ces inconvénients, on eut recours à un moyen bien simple: ce fut d'ajouter à la fin des noms une lettre, une syllabe qui fit connaître que ces noms ne désignaient qu'une qualité: ainsi, de *glace*, on fit *glacé*; de mont, *montueux*; de roi, *royal*; de fils, *filial*, etc., etc. Il n'existe donc aucun adjectif qui ne se lie immédiatement à un nom, qui n'en dérive, qui n'en tire toute son énergie: ce qui facilite et simplifie singulièrement l'étude des langues, puisque avec la connaissance des noms, on a celle de tous les adjectifs qui en dérivent. Après avoir formé des adjectifs par les noms, on a encore formé des noms avec les adjectifs: on y est parvenu en supprimant simplement le nom; ainsi on dit les *grands*, les *riches*, les *savants*, etc., comme si ces mots étaient des noms, tandis que ce ne

sont réellement que des adjectifs dont on a supprimé les noms en disant les *grands*, au lieu de dire les *hommes grands*; les *riches*, au lieu de dire les *hommes riches*, etc., parce que cette ellipse rend le discours plus serré et plus vif sans rien ôter à sa clarté. Tous les noms qui se terminent en *ée* se sont formés également par des ellipses : ainsi on dit une *armée*, pour *troupe armée*; une *pensée*, pour *chose pensée*, etc. Les adjectifs étant destinés à accompagner et à déterminer les noms, à faire un seul tableau avec eux, ils durent nécessairement revêtir les mêmes formes. Lorsque le nom fut au singulier ou au pluriel, au masculin ou au féminin, l'adjectif dut être au singulier ou au pluriel, au masculin ou au féminin. Ainsi on dit un homme *charmant*, une femme *charmante*; des hommes *charmants*, etc. On voit, par ce moyen, le rapport de l'adjectif avec son nom; et il règne dans le discours autant de clarté que d'harmonie, ce qui a fait dire que l'adjectif est pour le langage ce que les accords sont à la musique. Les adjectifs donnent de l'intérêt au discours; ils en font paraître les objets plus ou moins agréables, grands ou médiocres, dignes de gloire ou de blâme, suivant les qualités qu'ils expriment : ainsi ils animent les tableaux de la parole, ils en font le coloris, ils n'y laissent rien de froid et de languissant.

— De ce que les adjectifs sont destinés à représenter les qualités, il faut conclure qu'il en existe d'autant de sortes que nous pouvons apercevoir de manières d'être ou de qualités dans les objets.

— ADJECTIFS QUALIFICATIFS. Ceux qui désignent des qualités physiquement ou réellement existantes dans les êtres. Ce sont tous les adjectifs proprement dits, tels que : *blanc, noir, grand, petit, long, court, haut, bas, bon, beau, noble, virginal, doux, tendre, vieux, touffu, timide, sensible*, etc.

— ADJECTIFS DÉTERMINATIFS. Ceux qui servent à déterminer les substantifs, c'est-à-dire qui marquent non les qualités physiques des objets, mais seulement certaines vues de l'esprit, ou les différents aspects sous lesquels l'esprit considère le même mot. Dans les expressions *tout homme, nul homme, quelque homme, votre homme, cet homme*, etc., etc., *tout* présente *homme* dans un sens général affirmatif; *nul* l'annonce dans un sens général négatif; *quelque* le présente dans un sens particulier indéterminé; *votre* le montre associé à une idée d'appartenance; *ce* marque un individu déterminé qu'il met sous les yeux, ou le représente à l'imagination, et ainsi de suite. Les adjectifs *démonstratifs, numéraux, possessifs, indéfinis*, sont des adjectifs *déterminatifs*. On peut également ranger l'*article* dans cette classe. V. ARTICLE. || Beauzée les nomme adjectifs *métaphysiques*, parce qu'ils dépendent uniquement des vues de l'esprit, et M. de Sacy, *circonstanciels*, parce qu'ils expriment des circonstances extérieures.

— ADJECTIFS VERBAUX. V. PARTICIPE.

— Syn. comp. ADJECTIF. ÉPITHÈTE. Une épithète n'est autre chose qu'un adjectif; mais tout adjectif n'est pas une épithète. Il y a donc une différence entre ces deux mots. On appelle *épithète* un adjectif sans lequel l'idée principale serait suffisamment exprimée, mais qui lui donne ou plus de grâce, ou plus de dignité, ou plus de force, ou quelque chose de plus fin et de plus délicat, ou une couleur plus riante et plus vive; telles sont les suivantes : Son front *large* est armé de cornes *menaçantes*. Dans le réduit *obscur* d'une alcôve *enfoncée*. Leurs yeux rouges de sang lancent d'*affreux* éclairs. || Un adjectif sans lequel l'idée serait confuse, incomplète ou vague, et qui sert à la déterminer, n'est donc pas ce qu'on entend par une épithète; tels sont ceux-ci : L'homme *juste* est en paix avec lui-même et avec les autres; l'homme *sage* est libre dans les fers. Les mots *juste* et *sage* sont des adjectifs, mais ne sont pas des épithètes.

ADJECTIF, IVE. adj. Chim. *Couleurs adjectives*. Celles qui ne peuvent être fixées sur les étoffes qu'à l'aide d'autres substances.

— Gramm. *Verbe adjectif*. Celui qui est composé du verbe *être* et d'un adjectif : *Je parle, je dors, je cours*, qui sont pour *je suis parlant, je suis dormant, je suis courant*. V. VERBE.

ADJECTION. s. f. Jonction d'un corps avec un autre.

ADJECTIVÉ, ÉE. part. pass. du v. Adjectiver. Pris d'une manière adjective, employé à la manière des adjectifs.

ADJECTIVEMENT. adv. En manière d'adjectif, dans le sens d'un adjectif. La plupart des noms s'emploient tantôt substantivement, tantôt adjectivement. Quand on dit Henri IV fut vainqueur et *roi* comme Alexandre; Corneille est *poëte*, les mots *roi* et *poëte* sont pris adjectivement, puisqu'ils servent à qualifier les mots Henri IV et Corneille.

ADJECTIVER. v. a. 1re conj. Néol. gramm. Prendre un mot d'une manière adjective, dans un sens adjectif. Peu usité.

— S'ADJECTIVER. v. pron. Être pris adjectivement.

ADJEM. s. m. Hist. ar. Se dit en particulier des personnes, et en général de tous les peuples de la terre, par opposition aux Arabes, comme *barbare* chez les Grecs, et *mletcha* chez les Indiens.

ADJEMIOGLAN, ADJEMOGLAN. s. m. Se dit, chez les Arabes et les Turcs, des étrangers, et, en particulier, des janissaires, à cause de l'origine de ce corps.

ADJOINDRE. v. a. 4e conj. (en lat. *adjungere*; formé de *ad*, à; *jungere*, joindre; en bret. *adjoenta*; rad. celt. *joe*, union). Ce verbe est irrégulier. *J'adjoins, tu adjoins, il adjoint, nous adjoignons, vous adjoignez, ils adjoignent. J'adjoignais. J'adjoignis. J'adjoindrai. J'adjoindrais. Adjoins, adjoignons, adjoignez. Que j'adjoigne, que tu adjoignes, qu'il adjoigne, que nous adjoignions, que vous adjoigniez, qu'ils adjoignent. Que j'adjoignisse*, etc. *Adjoignant*. Joindre à ou avec.... Ne se dit que des personnes, et signifie Associer une ou plusieurs personnes à une ou plusieurs autres personnes, pour l'exercice d'une fonction, pour l'exécution d'un travail, pour le soin d'une affaire. Il ne pouvait suffire seul à un emploi si fatigant, on fut obligé de lui *adjoindre* quelqu'un. (Acad.)

— S'ADJOINDRE. v. pron. S'associer quelqu'un. Il s'est *adjoint* un tel. (Acad.)

ADJOINT. s. m. Celui qui est joint à un autre, qui lui est donné à titre d'associé, de collègue, pour l'aider dans un emploi, dans un travail, dans une affaire. On lui a donné un *adjoint*, des adjoints. (Acad.) Il aura un tel pour *adjoint*; il ne veut pas d'*adjoint*, il veut être seul. (Id.)

— ADJOINT DU MAIRE. Admin. munic. Officier public qui, dans chaque commune, remplace le maire en cas d'absence ou d'empêchement quelconque, et remplit celles des fonctions que celui-ci juge à propos de lui déléguer. Dans les communes où il n'y a point de commissaire de police, les fonctions du ministère public sont confiées à l'adjoint; c'est alors le maire qui siége comme juge de police. Si *adjoint* est employé comme adjectif et pour marquer une fonction qui n'est que momentanée, il doit être suivi de la préposition *à*. Ainsi on dira : *tel individu a été* adjoint *à un maire, à un professeur*, etc. Mais toutes les fois que le mot *adjoint* est employé comme substantif pour désigner le membre titulaire, il doit être suivi de la préposition *de*. *L'adjoint du maire*. Nous savons bien que l'usage est partagé sur ce point. Mais l'Académie s'est prononcée, et nous croyons que la locution l'*adjoint au maire* doit être reléguée avec ces façons de parler, *la femme à Pierre, le chat à mon voisin, la vache à Colas, la barque à Caron, la fête à ma tante*, etc. Les conseillers en exercice n'appelleront sans doute par leurs suffrages l'*adjoint* du maire à siéger parmi eux, qu'autant qu'ils connaîtront assez ses sentiments. (Journ. des cons. munic.) || On dit quelquefois tout simplement l'*adjoint, les adjoints*. L'*adjoint* peut à chaque conseil être appelé à siéger, à la place du maire, comme magistrat de la commune. (Journ. des cons. munic.) Dans beaucoup de communes il y a plusieurs *adjoints*. (Id.)

— Signifie Suppléant. Ce professeur s'est fait remplacer par son *adjoint*. Dans le jury, il y a trois jurés adjoints.

— Anc. jurispr. Officier qui contrôlait les actes du commissaire chargé de présider les enquêtes. || *Adjoints réviseurs*. Magistrats qui, en cas de révision d'une affaire dans laquelle ils n'étaient pas intervenus revoyaient le procès conjointement avec les premiers juges dont on attaquait la décision.

— Barr. Celui qui est désigné pour assister aux rapports et aider les juges.

— Gramm. Mot qui accompagne la proposition, qui s'y trouve par incidence, pour appuyer sur la chose, pour énoncer le mouvement, la passion de l'âme. Les *adjoints* sont ordinairement des interjections et des vocatifs. (Dumarsais.) Hélas ! petits moutons, que vous êtes heureux ! *Hélas* et *petits moutons* sont des adjoints.

— Rhét. Circonstance accessoire, secondaire, dans la narration ou le discours.

— Myth. *Dieux adjoints*. Divinités subalternes que les Romains adjoignaient aux dieux principaux pour les aider dans leurs fonctions. Mars avait pour adjoint Bellone.

— *Adjointe* ne pourrait guère se dire au féminin que pour désigner la femme de l'adjoint : *madame l'adjointe*.

ADJOINT, E. part. pass. du v. Adjoindre. Se prend adjectivement. Un professeur adjoint. Un administrateur adjoint. Un membre adjoint.

ADJONCTION. s. f. [illegible] lat. *adjunctio*; formé de *ad*, à, et *jungere*, joindre). Jonction, association d'une personne à une autre pour un emploi, pour un travail, pour une affaire. L'alphabet universel ne différerait de l'alphabet particulier que par quelques *adjonctions*. (Ch. Nod.) Aux termes de la loi, aucune dépense extraordinaire ne peut être votée sans l'*adjonction* des contribuables les plus imposés. (Journ. des cons. munic.)

— Polit. Ce mot, en matière d'élections, désigne la jonction d'une nouvelle classe d'électeurs à la classe des électeurs censitaires. Il s'emploie surtout au pluriel. La commission a admis la plupart des *adjonctions* proposées par le gouvernement. (Dict. polit.) Quelques-uns des plus timides partisans de la réforme électorale demandent encore le complément de la liste des *adjonctions*. (Id.)

ADJUDANT. s. m. (en lat. *adjuvans*; formé de *ad*, auprès, à, et *juvans*, aidant, ou de l'italien *ajutante*, aidant). Milit. Officier ou sous-officier d'état-major, destiné à seconder les chefs dans le commandement. Le mot *adjudant* particularisait, suivant le Dictionnaire de l'Académie (édition de 1762), un grade d'officier. Cette définition était devenue fausse. L'*adjudant* porte une épaulette sur l'épaule gauche et une contre-épaulette de l'autre côté; elles sont pareilles à l'ancienne marque distinctive des sous-lieutenants. (Bard.)

— ADJUDANT-MAJOR. C'est ordinairement un lieutenant qui, après quelque temps de service dans ce grade, devient *capitaine adjudant-major*, et concourt avec les commandants de compagnie pour le grade de chef de bataillon. Il y a un adjudant par bataillon dans l'infanterie, il n'y en a que deux par régiment de cavalerie. Leurs attributions sont de commander le tour de service aux officiers, d'aller au rapport, de surveiller les consignes, l'instruction; de veiller à la police générale, etc. Ils ont sous leurs ordres les adjudants sous-officiers.

— ADJUDANT SOUS-OFFICIER. Chef des sous-officiers du régiment, sous les ordres des adjudants-majors. L'adjudant sous-officier désigne à tour de rôle les sous-officiers de service, inspecte les gardes, conduit aux distributions, etc.; en un mot, assure tout le service de détail.

— ADJUDANT DE PLACE est quelquefois un officier supérieur, mais plus souvent un capitaine ou un lieutenant, chargé des détails du service dans les villes de guerre, ou du commandement de quelque fort ou château en dépendant.

ADJUDICATAIRE. s. des 2 g. (formé du lat. *adjudicare*, adjuger). Celui ou celle qui obtient d'un officier public un droit ou un bien quelconque, par voie d'enchères, en offrant le plus haut prix de l'objet mis en vente; ou par voie de soumission, en offrant de faire au plus bas prix les emprunts, les fournitures, les travaux proposés. L'*adjudicataire* d'une maison qui viendrait à périr après l'adjudication, ne pourrait prétendre d'indemnité. (Merl.)

ADJUDICATEUR. s. m. (en lat. *adjudicator*). Celui qui adjuge, qui fait une adjudication ou concession publique, soit aux enchères, soit au rabais. L'adjudicateur est un notaire pour la vente des immeubles dans les adjudications volontaires ou forcées; ce peut être seulement un huissier, un commissaire-priseur ou un courtier de commerce pour la vente des biens meubles, des récoltes et des marchandises. Dans les adjudications administratives, l'adjudicateur est un membre de l'administration délégué à cet effet.

ADJUDICATIF, IVE. adj. Jurisp. et administr. Se dit des choses qui portent adjudication, qui concernent l'adjudication. Pouvoir adjudicatif; arrêt adjudicatif; commission adjudicative; formes adjudicatives, etc. Peu usité.

ADJUDICATION. s. f. (pr. *ad-ju-di-ka-ci-on*; en lat. *adjudicatio*). Concession faite aux enchères ou au rabais par un officier public, chargé des pouvoirs nécessaires. Il y a en France trois sortes d'adjudications : 1° l'*adjudication volontaire* ou la vente que fait aux enchères un individu majeur et capable de contracter, soit de ses immeubles, soit de ses meubles, sans y être contraint par ses créanciers; 2° l'*adjudication forcée* ou *judiciaire*, ou la vente que les créanciers poursuivent en justice des biens de leur débiteur pour obtenir leur paiement; 3° l'*adjudication administrative*, ou celle qui se fait sans autre intervention que celle de l'administration, et qui s'applique également à la vente des immeubles et des meubles qui appartiennent à l'état, et à la conclusion des marchés et des emprunts. Les *adjudications* ne sont définitives qu'après 24 heures passées. (Merl.)

ADJUGER. v. a. 1re conj. (en lat. *adjudicare*; formé de *ad*, à, pour, en faveur de, et *judicare*, juger). Le *g* prend un *e* devant *a, o*, pour conserver la prononciation douce du *j*. *Nous adjugeons; j'adjugeais, tu adjugeais, il adjugeait; adjugeant*, etc. Concéder, par autorité publique, un bien meuble ou immeuble aux enchères, un emprunt ou un marché au rabais. Personne n'ayant surenchéri, on lui adjugea ces meubles, ce domaine, cette maison, etc. L'huissier qui procède à la vente des effets saisis ne doit *adjuger* la chose qu'au plus offrant et dernier enchérisseur. (Merl.)

— Pratiq. Déclarer en jugement qu'une chose contentée entre deux parties appartient de droit à l'une d'elles. L'arrêt lui a *adjugé* le [illegible] analogie, Adjuger les dépens, et mieux, *adjuger au demandeur ses conclusions*, Rendre un jugement conforme aux prétentions du demandeur.

— S'ADJUGER. v. pron. S'approprier. Se dit famil. S'adjuger une chose, de sa propre autorité, sans gêne, sans façon, sans forme de procès.

ADJUGÉ, ÉE. part. pass. du v. Adjuger. Concédé par autorité de justice. L'adjudication une fois faite en justice, tout le risque des biens *adjugés* est pour l'adjudicataire. (Merl.)

— *Adjugé*. S'emploie invariablement et elliptiquement, dans les ventes aux enchères publiques, et se dit par rapport au dernier enchérisseur, pour signifier qu'on lui adjuge, au prix offert, l'objet mis à l'encan.

ADJURATEUR. s. m. (en lat. *adjurator*). Celui qui adjure, qui somme. Est peu usité, et seulement comme synonyme d'Exorciste, en T. de théol. cathol. V. ADJURATION.

ADJURATION. s. f. (pr. *ad-ju-ra-ci-on*, en lat. *adjuratio*). Théol. cath. Nom que l'on donne au commandement ou à l'injonction faite au démon de la part de Dieu, dans les exorcismes; parce que les formules en usage commencent presque toutes par ces mots : *adjuro te*, etc., je t'adjure, je te somme, je t'ordonne, etc. || Au plur. *adjurations*. Faire des adjurations. || Par extension, Action par laquelle on interpose le nom de Dieu ou d'une chose sainte pour engager quelqu'un à accéder à une demande.

ADJURER. v. a. 1re conj. (en lat. *adjurare*, conjurer, protester, commander). Théol. cath. Sommer solennellement, ordonner impérieusement au nom de Dieu. Ce mot est en usage dans les exorcismes, dont la formule commence ainsi : *Je t'adjure par le Dieu vivant*, etc.

— Fig. Inviter, presser, supplier. On adjure au nom de l'honneur, de la vertu, de la patrie; au nom d'un père, d'une mère, au nom du ciel, etc. On dit : adjurer *de* faire ou *de* dire, etc. Adjurer par, c'est-à-dire en vertu de, etc.

— S'ADJURER. v. pron. S'engager à, se promettre, se jurer mutuellement de...

ADJUTATOIRE. adj. des 2 g. (en lat. *adjutatorius*; formé de *adjutare*, aider). Qui aide, qui secourt, en parlant des choses.

ADJUTEUR. s. m. (en lat. *adjutor*). Hist. anc. et hist. du moyen âge. Magistrat joint à d'autres pour les aider ou les suppléer dans leurs fonctions. Les adjuteurs épiscopaux, ainsi nommés dès 828 et confondus ensuite avec les chorévêques, ont conservé leur nom jusqu'à ce jour, sous le titre de coadjuteurs. V. ce mot.

— Celui qui aide, qui donne du secours. Je regardais le bourreau comme un complaisant *adjuteur*. (J. Janin.)

ADJUTORION. s. m. (en lat. *adjutorium*). Se dit en plaisantant d'un complément ou plutôt d'un surcroît de parure.

ADJUVANT. s. et adj. m. (en lat. *adjuvans*, aidant). Pharm. Médicament qui entre dans les préparations pharmaceutiques pour seconder l'action de celui qui en fait la base, et qu'on regarde comme le plus énergique.

ADLÉRIE. s. f. Bot. V. PARIVE.

AD LIBITUM. loc. lat. adv. A volonté, comme on veut, comme il plaît. || Mus. *Ad libitum* ou *a piacere*, à plaisir. Se dit des passages d'un solo instrumental ou vocal, dont l'exécution est libre.

ADLUMIE. s. f. Bot. Genre de fumariacées diélytrinées, de l'Amérique septentrionale.

ADMÈTE. Myth. gr. Fils de Phérès, roi de Thessalie; l'un des Argonautes, chassa le sanglier de Calydon; reçut Apollon exilé du ciel, épousa Alceste, qui le sauva de la mort en se sacrifiant pour lui.

ADMETTRE. v. a. 4e conj. irrég. (en lat. *admittere*, formé de *ad*, à, vers, pour; et *mittere*, envoyer, placer, mettre). *J'admets, tu admets, il admet, nous admettons, vous admettez, ils admettent. J'admettais*, etc. *J'admis*, etc. *J'admettrai*, etc. *J'admettrais*, etc. *Admets, admettons, admettez. Que j'admette, que tu admettes, qu'il admette, que nous admettions, que vous admettiez, qu'ils admettent. Que j'admisse*, etc. *Admettant*. Recevoir par faveur, agréer, donner accès. Caron *admit* dans sa barque le jeune Grec. (Fén.) La constitution *admet* les paysans mêmes dans les états-généraux. (Volt.)

— Il se dit aussi avec un nom de chose pour complément. Idoménée régla sa table, où il n'*admit* que du pain excellent, du vin du pays. (Fén.) Les Provinces-Unies *admettent* dans leur sein toutes les religions par une tolérance politique. (Volt.)

— Recevoir quelqu'un à la participation d'un avantage, le juger digne de. Le parlement *admit* dans la grande chambre un envoyé de l'archiduc Léopold. (Volt.) Ils *admettent* cet homme dans leur familiarité. (La Bruy.)

— Agréer, faire droit. Admettre une prière, une supplication, une requête.

— Reconnaître l'existence de. Reconnaître pour vrai, pour valable, pour certain. Ce sont deux excès également dangereux d'exclure la raison et de n'*admettre* que la raison. (Pasc.) L'esprit docile *admet* la vraie religion, l'esprit faible ou n'en *admet* aucune, ou en *admet* une fausse. (La Bruy.)

— *Admettre* [illegible]. Se dit dans le même sens. Nous n'*admettons* pour vérités historiques que celles qui sont garanties. (Volt.)

— Dans ce sens, il peut être suivi de *que*. Si l'on pouvait *admettre* que l'homme élevât des autels à son semblable, qui aurait plus de droits à ce privilége que Fénelon ? (Bonnin.)

— Reconnaître une qualité dans une personne. Les grands croient être seuls parfaits, ils n'*admettent* qu'à peine dans les autres hommes la droiture d'esprit, l'habileté, la délicatesse. (Id.)

— Demander, comporter; être compatible avec, être susceptible de. La solide vertu n'*admet* point de faiblesse. (Corn.) Un état aussi homogène, aussi bien fondu que la France, ne pouvait *admettre* le système fédéral. (Thiers.)

— *Admettre quelqu'un à se justifier*, *à faire preuve*, *à prouver*. Souffrir qu'il expose tous les moyens qu'il a à faire valoir, et qu'il se justifie dans les formes.

— Souffrir, permettre. Il n'*admettait* pas de discussion sur ces chefs-d'œuvre. (A. Karr

Mon esprit n'*admet* point un pompeux barbarisme. (Boil.)

— Trouver bon, valable. Se contenter de. Admettre les raisons, les excuses de quelqu'un.

— *Admettre que.* Permettre de, vouloir bien que. J'admets qu'il en soit ainsi, que les choses se soient passées de telle ou telle manière.

— Représent. nat. Déclarer qu'un député élu régulièrement est appelé à siéger parmi ses collègues de la chambre.

— *Admettre au coin du feu.* Fig. et fam. Recevoir sans façon et dans l'intimité.

— *Admettre avec* ou *sans restriction*, *avec* ou *sans réserve*, c'est-à-dire, Admettre absolument, en toute certitude et en toute confiance.

— S'ADMETTRE. v. pron. Être susceptible d'être reçu, agréé; être admis.

ADMINICULE. s. m. (en lat. *adminiculum*, soutien, échalas; rad. celt. *minichi*, asile, refuge, abri, franchise). Prat. Commencement de preuve, présomption, conjecture, preuve imparfaite, circonstance qui aide à la preuve, qui concourt à la former, à la fortifier.

— Pharm. Ce qui facilite l'action d'un remède.

— ADMINICULES. s. m. pl. Numis. Ornements avec lesquels Junon est représentée sur les médailles.

— Zool. Couronne de petites dents qui garnit le ventre des nymphes souterraines, et leur permet de sortir de terre.

— Bot. Soutien quelconque d'une plante.

ADMINISTRATEUR, TRICE. subst. (en lat. *administrator*, sans fém. corresp.; formé de *ad*, à, pour, et *ministrare*, servir, veiller). Celui, celle qui administre, qui régit les biens, les affaires d'un particulier, d'une communauté, d'un hôpital, d'un grand établissement. Le roi possédant peu de domaines particuliers, et n'étant que l'*administrateur* des biens de ses sujets. (Volt.) Cette abbesse fut une bonne *administratrice*. (Acad.)

— Fonctionnaire chargé de la gestion des affaires publiques. Nos plus grands *administrateurs*, l'Hôpital, Colbert, d'Aguesseau, Poivre, Turgot, étaient tous des hommes dont les études philosophiques s'étaient fortifiées par l'expérience du métier. (Bill.)

— Se dit des Anges gardiens. Dieu a établi les anges pour des esprits *administrateurs*. (Boss.)

ADMINISTRATIF, IVE. adj. (en lat. *administrativus*; formé de *ad*, à, et *ministrare*, servir). Qui appartient, qui a rapport, qui est propre à l'administration, qui concerne l'administration. Autorité administrative. Fonctions administratives. Arrêté administratif. Circonscription administrative, etc. Au sommet de la hiérarchie *administrative* se trouve placée l'autorité royale. (Corm.) La justice *administrative* n'a encore ni code écrit ni procédure bien fixe, ni tribunaux solides. (Id.)

— *Corps administratif.* Qui est chargé d'administrer. Les corps *administratifs* sont en général plus préoccupés de la nécessité d'agir que de celle de conserver. (Corm.)

— *Esprit, homme administratif.* Qui est capable d'administrer, qui est versé dans la connaissance de l'administration. Je le déclare pour ceux de mes amis qui chercheraient à mettre en contradiction l'homme politique et l'homme *administratif*. (Corm.)

— *Procédé administratif.* Qui est conforme aux usages, aux règles de l'administration.

— *Police administrative.* L'ensemble de toutes les lois et de tous les règlements de droit public qui ont pour but de maintenir l'ordre dans la société, comme étant en quelque sorte l'essence de la société civile.

— *Division administrative.* T. de statist. Celle d'après laquelle un gouvernement partage en provinces, cercles, départements, etc., le territoire qui lui est soumis. La division administrative de la France comprend des départements, des arrondissements, des cantons et des communes. || Portion de territoire confiée à un administrateur particulier.

— *Contentieux administratif.* Ensemble des règles relatives à la décision des questions qui s'élèvent entre l'autorité et les individus, et dont la solution est réservée à des juges spéciaux.

ADMINISTRATION. s. f. (pr. *ad-mi-nis-tra-ci-on*; en lat. *administratio*; formé de *ad*, pour, à, et *ministratio*, service). Action d'ad-

publiques ou particulières. || Régie des biens d'une succession, d'un mineur, d'un prodigue et de tout autre interdit. || Direction d'un hôpital, d'un établissement de charité, de salubrité. L'*administration* de cet hôpital est en bonne main. (Trév.)

— ADMINISTRATION, ADMINISTRATION PUBLIQUE. Gouvernement intérieur des états. Science, art d'administrer. L'administration publique est le pouvoir qui, dans chaque département, arrondissement, canton et commune, a l'exécution des lois d'intérêt général qui statuent sur les rapports nécessaires de chaque administré avec la société. L'*administration* est une science positive, toute d'expérience et d'observation. (Bill.) Quand l'*administration* est secrète, on en peut conclure qu'il se commet des injustices. (Malesh.)

— *Administrations publiques.* Corps d'administrateurs et d'employés chargés de la régie des biens et des droits de l'état.

— Lieu où s'assemblent et travaillent les administrateurs. Aller à l'administration. Demeurer à l'administration. Sortir de l'administration. Les ouvriers agrandissent de moitié l'administration, etc. On a pensé à tout à l'hôtel de ville de Paris, sauf.... à l'*administration*. (Journ. des Déb.)

— *Conseil d'administration.* Réunion d'administrateurs chargés de l'application des principes, du maintien des lois, dans une circonscription administrative.

— Se dit de l'exercice de la justice, avec autorité publique. Les guerres civiles, pendant les minorités, ont d'ordinaire pour prétexte la mauvaise *administration* des affaires, ou les abus qui se commettent dans l'*administration* de la justice. (Trév.)

— Relig. Se dit de l'action de conférer les sacrements. On interdit l'administration des sacrements à un prêtre irrégulier, c'est-à-dire, on lui défend de les conférer, en lui retirant les pouvoirs qui lui avaient été donnés pour l'administration d'une paroisse.

— Hist. comm. Se disait particulièrement de l'entrepôt établi à Callao, au Pérou.

— *Administration de preuves, de titres*, etc. T. de palais. Action de fournir, de produire des preuves, des titres en justice.

— Médec. Action de donner, de faire prendre. Administration d'un médicament, d'un vomitif. Il faut solliciter le vomissement en titillant la luette avec la barbe d'une plume; il serait dangereux de le faire par l'*administration* d'un vomitif quelconque. (Marjolin.) Cette acception est omise dans tous les dictionnaires.

ADMINISTRATIONALISER. v. a. 1re conj. Néol. Assujétir aux règlements administratifs; plier au système de l'administration.

— S'ADMINISTRATIONALISER. v. pron. Être assujéti, soumis à la juridiction administrative; être tarifé. En parlant du cimetière du Père-Lachaise, M. de Balzac a dit : Sachez-le bien, tous les sentiments de Paris viennent aboutir à cette loge, et s'y *administrationalisent*.

ADMINISTRATIVEMENT. adv. D'une manière administrative, conformément aux règles de l'administration, par mesure administrative. Agir, procéder, régler, juger, décider administrativement, etc. La paix a donné le mouvement à l'industrie, et l'établissement de nouvelles usines et fabriques a nécessairement amené des oppositions d'intérêts et de droits qu'il faut régler *administrativement*. (Corm.)

ADMINISTRÉ, ÉE. part. pass. du v. Administrer. Gouverné, régi, conduit, surveillé. L'avantage d'un état libre est que les revenus y sont mieux *administrés*. (Montesq.) Les pauvres ont plus intérêt que les riches à ce que l'état soit bien *administré*, car il y va de leur existence. (J.-B. Say.)

— Médec. Donné. Ce médicament, *administré* dès l'apparition du premier frisson, aurait eu quelque succès. (Dance.)

— *Administré par.* Nuremberg était *administré* par des nobles. (Volt.)

— ADMINISTRÉ, ÉE. s. Celui, celle qui est sous la surveillance d'un administrateur. Il s'emploie surtout au pluriel. Il ne suffit pas, pour être juste, de faire le bien, il faut encore que les *administrés* soient convaincus. (Napol.)

ADMINISTRER. v. a. 1re conj. (en lat. *administrare*; formé de *ad*, à, pour, et *ministrare*, servir, conduire). Gouverner, régir les affaires publiques ou particulières. Administrer un empire, un royaume, les finances, les deniers, les revenus de la France, etc. Il est difficile d'*administrer* les affaires publiques au gré de tout le monde. (Trév.) Un bon souverain gouverne son état et *administre* ses finances comme un bon père de famille gouverne sa maison et *administre* son bien. (Grimm.)

— Rendre. Administrer la justice.

— Conférer. Administrer les sacrements. Administrer un malade, lui donner les derniers sacrements, c'est-à-dire, le viatique et l'extrême-onction. Le ministre de la religion du Christ est chargé d'*administrer* ses bienfaits à la partie du troupeau qui lui a été confiée. (Lamart.)

— Donner, faire prendre. Administrer un médicament. La décoction d'absinthe, par son extrême amertume, jouit de propriétés vermifuges fort énergiques; on l'*administre* le matin à jeun. (Trouss.)

— Fam. et popul. Administrer des férules

gourmades, des chiquenaudes, des taloches, etc.

— T. de dr. Fournir, produire. Administrer des preuves, des titres, des témoins.

— S'empl. absol. Cet homme s'entend bien à administrer; ce fonctionnaire est prompt, exact à administrer.

Sous un prince adoré, tout fleurit, tout prospère;
S'il commande en monarque, il *administre* en [père.
(LEFR. DE POMPIGNAN.)

— S'ADMINISTRER. v. pron. Être administré. Sous l'ancienne monarchie, les pays d'état s'*administraient* par leurs usages intérieurs, avec une grande liberté d'action. (Cormen.)

— Se donner, se servir, prendre. S'administrer un bon repas, de bon vin, de bons morceaux. Que tout homme qui aura bu quelques coups de trop à la coupe de la volupté, s'*administre* un bon demi-litre de chocolat ambré, et il verra merveilles. (Brill.-Sav.)

ADMIR. Abrév. de Admiratif, de Admirablement ou de Admiration.

ADMIRABLE. adj. des 2 g. (en lat. *admirabilis*; de *admirari*; rad. celt. *mir*, voir, mirer). Qui est digne d'admiration, qui mérite l'admiration, qui étonne. Un homme admirable. Une coutume admirable. D'admirables vertus. Des événements admirables. Un chef-d'œuvre admirable. Un ordre admirable. Un art admirable. Une chose admirable. Une pensée admirable. Combien d'hommes *admirables*, et qui avaient de très-beaux génies, sont morts sans qu'on en ait parlé. (La Bruy.) L'éléphant, le chien, le castor et le singe, sont de tous les êtres animés ceux dont l'instinct est le plus *admirable*. (Buff.) Chose *admirable!* la religion chrétienne, qui ne semble avoir d'objet que la félicité de l'autre vie, fait encore notre bonheur dans celle-ci. (Montesq.)

— *Admirable par.* La pensée de l'homme est *admirable* par sa nature. (Pasc.)

— *Admirable dans.* Quintilien est aussi utile qu'*admirable* dans les préceptes et dans les conseils généraux qu'il donne. (D'Aguess.)

— *Admirable en.* Soyez, si vous pouvez, *admirables* en tout, si vous voulez qu'en tout on vous admire. (Sall.)

— *Admirable pour.* Tant la conduite de Dieu est *admirable* pour faire concourir toutes choses à la gloire de sa vérité. (Pasc.)

— *Admirable sur.* Ce n'est pas en tirant du néant toutes les créatures, que votre puissance et la grandeur de votre nom a paru le plus *admirable* sur toute la terre. (Mass.)

— *Admirable à.* O spectacle, ô triomphe *admirable* à nos yeux! (L. Rac.)

— Famil. Beau, charmant, bon, excellent. Saison admirable, temps admirable, clair de lune admirable. Vin, bonne chère admirable. Elixir admirable. Il vendait une eau qui avait, disait-il, des propriétés *admirables*. (Volt.)

— Ironiq. et fam. Indique qu'on est surpris de la conduite, du langage d'un homme. Vous êtes un homme *admirable* de vous laisser si aisément persuader ces bagatelles! (St-Evrem.) Je vous trouve *admirable* d'oser me plaisanter! (Trév.) Le détour est bon, et l'excuse *admirable!* (Mol.)

— S'empl. subst. Ceci surpasse l'admirable.

ADMIRABLE. s. f. Hortic. Espèce de pêche plus grosse, plus ronde, plus colorée, et d'une saveur plus fine que les pêches ordinaires.

ADMIRABLEMENT. adj. (en lat. *admirabiliter*). D'une manière admirable, parfaite, étonnante, extraordinaire, merveilleuse. Parler admirablement, agir admirablement, écrire admirablement, se conduire admirablement; peindre, chanter, danser admirablement, etc. Les Romains savaient profiter *admirablement* de tout ce qu'ils voyaient dans les autres peuples de commode. (Boss.) Je voudrais qu'on lût souvent aux jeunes gens des traits célèbres d'amitié, tirés des anciens, comme celui de Nisus et d'Euryale, si *admirablement* décrit dans Virgile. (B. de St-P.)

— Il se joint souvent à un autre adverbe. Il était *admirablement* bien fait. (Volt.) Il chante *admirablement* bien. (Acad.)

— On peut le mettre entre l'auxiliaire et le participe. Je crois facilement que l'Académie française eût passé outre, mais cet homme aurait *admirablement* prophétisé. (Ch. Nod.)

ADMIRANT, E. adj. (en lat. *admirans*). Qui exprime l'admiration, qui respire l'admiration. Je vois encore sa mine *admirante* et spirituelle, qui ne laisse point croire que son admiration soit fille de l'ignorance. (Mme de Sév.)

ADMIRATEUR, TRICE. s. (en lat. *admirator, admiratrix*). Celui, celle qui admire. Nous contenterons-nous d'être les simples *admirateurs* de nos pères? (Fléch.) La vertu sait se passer d'*admirateurs*. (La Bruy.) On est bien souvent son premier et son unique *admirateur*. (Scud.)

— Qui a coutume d'admirer, qui admire sans discernement, à tout propos. C'est un admirateur perpétuel. Elle est grande admiratrice de tout ce qui est nouveau. Les grands *admirateurs* sont pour la plupart de sottes gens. (St-Evrem.) Notre siècle est fertile en sots *admirateurs*. (Boil.)

— S'empl. adjectiv. dans le second sens que nous avons donné, c'est-à-dire, dans le sens d'Admirer à tout propos. C'est un homme admirateur, c'est une femme admiratrice; c'est un peuple admirateur, etc.

ADMIRATIF, IVE. adj. (formé de *admi-*

l'admiration. || Gramm. Point admiratif, signe de ponctuation ainsi marqué (!) et indiquant qu'il y a admiration ou exclamation dans la phrase. || Particule admirative, petit mot, ordinairement d'une seule syllabe, qui indique aussi l'admiration. *Ah!* est quelquefois particule admirative.

— Se dit du ton, des gestes, des signes que l'on emploie pour témoigner l'admiration. Il prend toujours le ton *admiratif*. (Acad.) Ils témoignèrent leur approbation par des gestes *admiratifs*. (Id.)

— Par extension, se dit des ouvrages de poésie et d'éloquence qui ont plus particulièrement pour objet d'exciter l'admiration. Corneille est supérieur dans le genre *admiratif*. (Acad.)

— Imprim. S'emploie substantivement. L'*admiratif*, c'est-à-dire le signe de ponctuation ou le point admiratif.

ADMIRATION. s. f. (du lat. *admiratio*, formé de *mirari*; rad. celt. *mir*, voir, considérer). Action d'admirer; sentiment de celui qui admire; mouvement subit de l'âme qui la porte à l'attention pour les objets rares, extraordinaires; surprise pleine de respect; approbation mêlée d'étonnement. L'*admiration* comme la flamme, diminue dès qu'elle n'augmente plus. (Mme Necker.) Il ne faut pas ôter aux peuples le sentiment de l'*admiration*.

— S'emploie au pluriel. Je me suis assuré que la plus grande partie de nos perfections, de nos prédilections et de nos *admirations*, proviennent de la même cause. (Brill.-Sav.)

— Se dit de l'objet même qu'on admire. On tient à ses vieilles *admirations*. (Acad.) C'est une de mes plus vives *admirations*. (Raym.)

ADMIRÉ, ÉE. part. pass. du v. Admirer. S'emploie adjectivement. Les choses les plus *admirées* ne sont pas toujours les plus admirables. (Raym.) Que d'hommes *admirés* de leur vivant sont oubliés après leur mort. (Fonten.)

— *Admiré dans.* Les anciens doivent être *admirés* dans les conséquences qu'ils ont tirées du peu de principes qu'ils avaient. (Pasc.)

— *Admiré de.* Il a été *admiré* non-seulement de son peuple, mais de tous les peuples du monde. (Boss.)

— *Admiré par.* La manière dont on élevait les enfants des Perses est *admirée* par Platon. (Boss.)

De tout mérite obscur protecteur déclaré,
Le sot qui l'admira par toi fut *admiré*.
(*Satiriq.*)

— *Admiré pour.* Que d'hommes à la mode, agréables, courus, *admirés* pour leur visage, pour leur tournure, pour l'esprit de leur toilette! (R. de B.)

ADMIRER. v. a. 1re conj. (en lat. *admirari*; rad. celt. *mir*, regarder, considérer). Trouver admirable, merveilleux; considérer avec un étonnement mêlé de plaisir. On n'*admire* rien tant qu'un homme qui sait être malheureux avec courage. (Rac.) Nous aimons toujours ceux qui nous *admirent*, et nous n'aimons pas toujours ceux que nous *admirons*. (La Rochef.)

— Suivi d'un nom de chose. A la vue des merveilles de la nature, on se trouve naturellement disposé à *admirer* la main qui les tira du néant. (Chateaub.)

— S'emploie absol. Les sots *admirent* quelquefois, mais ce sont des sots. (La Bruy.) Il ne faut qu'un moment pour *admirer*; il faut un siècle pour faire des choses admirables. (Helvét.)

— *Se faire admirer de.* Elle se fait *admirer* de ceux qui étaient eux-mêmes l'ornement et l'admiration de leur siècle. (Fléch.)

— *Se faire admirer par.* Il cherche vainement à se faire *admirer* par son ouvrage. (La Bruy.)

— *Admirer dans.* J'*admire* Dieu dans ses ouvrages et l'aime dans ses bienfaits. (Fléch.) On les *admirait* dans leurs retraites comme dans leurs victoires. (Volt.)

— *Admirer pour.* On *admira* Balzac dans son temps pour avoir trouvé le style périodique. (Volt.)

— *Admirer de.* Ceux qui blâmèrent Louis XIV de s'être fait tant d'ennemis, l'*admirèrent* d'avoir pris tant de mesures pour s'en défendre. (Volt.)

— *Admirer.* Pris dans un sens ironique et satirique. Trouver étrange, excessif, extrême. Admirer la folie, l'avarice, l'aveuglement, la faiblesse d'un homme. Sur quoi j'*admire* votre hardiesse. (Pasc.) On devrait seulement *admirer* l'inconstance et la légèreté des hommes. (La Bruy.)

— *Admirer de.* Être étonné. Vraiment je vous *admire* de penser que nous soyons opposés aux conciles. (Pasc.)

— *Admirer que.* Être étonné de. Pourquoi *admirez*-vous que nous soyons trompés, nous qui sommes des hommes? (Pasc.) N'*admirons*-nous pas plutôt que d'une hauteur si prodigieuse ces étoiles puissent conserver une certaine apparence? (La Bruy.)

— *Admirer si.* Racine a employé cette construction :

J'*admirais* si Mathan, dépouillant l'artifice,
Avait pu de son cœur dépouiller l'injustice.

— *Admirer comment.* J'*admire* comment on n'entre pas en désespoir d'un si misérable état. (Pasc.)

— S'ADMIRER. v. pron. Avoir de l'admiration pour soi-même, être content de sa personne. Se prend toujours en mauvaise part. L'igno-

— v. récip. S'admirer l'un l'autre. Certaines gens qui se sont promis de s'*admirer* réciproquement. (La Bruy.)

ADMIROMANE. s. des 2 g. (formé du lat. *ad*, à, au sujet de; *mirari*, s'étonner, et du gr. *mania*, manie). Qui a la manie de l'admiration, qui admire tout. Ce néologisme est peu usité.

ADMIROMANIE. s. f. (ét., V. ADMIROMANE). Néol. Manie de tout admirer. Peu usité.

ADMIS, E. part. pass. du v. Admettre. Reçu, accueilli. Savoir céder à la nécessité, c'est avoir été *admis* au conseil des dieux. (Epictète.)

— Adopté. Ce mot n'attend pour être *admis* que l'aveu du temps, de l'usage et des bons écrivains. (Ch. Nod.)

— *Admis à.* Enfin, lorsqu'il ne manquait plus rien aux qualités du poursuivant d'armes, il était *admis* aux honneurs de la chevalerie. (Chateaub.) J'aspire avec ardeur au moment d'être *admis* à votre audience. (Rouss.)

— *Admis dans, en.* Du temps que les bêtes parlaient, les lions entre autres voulaient être *admis* dans notre alliance. (La Font.)

— *Admis par.* M. Doutiin a fait un rapport sur cette proposition qui a été *admise* par le conseil. (A. Karr.)

— *Admis que.* Dans certains pays du Nord, il est *admis* qu'un peuplier blanc au bon terrain prend une valeur chaque année d'un franc. (A. Karr.)

ADMISSIBILITÉ. s. f. (rad. *admis*). Néol. Qualité, état d'une personne ou d'une chose admissible, recevable. Ce mot s'emploie surtout en politique, et signifie Droit d'être admis. L'*admissibilité* et l'éligibilité se confondent en un seul droit, c'est-à-dire, le droit d'être admis à la candidature. (Élias Regn.) A l'ouverture de la session, la chambre recommence l'examen des titres à l'*admissibilité*. (Id.)

ADMISSIBLE. adj. des 2 g. (rad. *admis*). Valable, recevable, qui est susceptible d'être admis. Se dit ordinairement des choses et très-rarement des personnes. Excuse admissible, raison admissible, opinion admissible.

— Jurispr. Se dit de tout ce qui peut être admis dans une cause judiciaire. Moyens admissibles, preuves admissibles, suppositions admissibles, conclusions admissibles, etc.

ADMISSION. s. f. (en lat. *admissio;* rad. *mittere*, mettre). Action d'admettre ou d'être admis. || *Admission à.* Depuis son *admission* aux ordres sacrés, il a toujours vécu en bon ecclésiastique. (Acad.) || *Admission dans.* Depuis son *admission* dans la compagnie, il n'y a pris séance qu'une fois. (Acad.) On dit : *admission à*, quand il s'agit d'une dignité, d'un emploi, d'une charge, d'un grade, etc. On dit : *admission dans*, quand on veut parler du corps, de la compagnie, de l'assemblée, etc., dans laquelle on a obtenu la dignité, l'emploi, la charge, le grade, etc. *Admission au grade de capitaine; admission dans l'armée*, etc.

— Jurispr. Se dit des preuves, des moyens que l'on a à produire.

— Dr. canoniq. Consentement que donnait le collateur d'un bénéfice à la résignation qu'on faisait de ce bénéfice entre ses mains.

ADMITTATUR. s. m. Mot latin, 3ᵉ pers. sing., subj. prés. du v. pass. *admitti*, être admis, et signifiant : *qu'il soit admis*. Certificat que donnent les examinateurs, portant déclaration que l'examiné est apte à obtenir un degré dans une faculté, ou digne d'être promu aux ordres sacrés.

ADMODATIF. s. m. Nom donné à l'adverbe par quelques grammairiens modernes, parce que l'adverbe se joint avec les verbes et avec les adjectifs pour les modifier de diverses manières.

ADMODIATEUR, ADMODIÉ, ÉE, ADMODIER. V. AMODIATEUR, AMODIÉ, AMODIER.

ADMONESTÉ, ÉE. part. pass. V. ADMONÉTÉ.

ADMONESTER. v. a. V. ADMONÉTER.

ADMONÉTÉ, ÉE. part. pass. du v. Admonéter. Réprimandé. Le parlement condamna un porte-dieu à l'amende, à demander pardon à genoux, et à être *admonété*. (Volt.)

— Il régit la préposition *par*. Il fut condamné à dix livres d'amende et *admonété* par la cour. (Grimm.)

— Dans le langage usuel, on dit plutôt *admonesté*. V. ADMONESTER.

— S'emploie subst. L'admonété. Celui qui a été instruit, averti, prévenu, repris.

ADMONÉTER, v. a. 1ʳᵉ conj. (en lat. *admonere;* formé de *ad*, augmentatif; et *monere*, avertir; avertir avec force). On écrivait anciennement *admonester*, pour marquer la quantité syllabique de *né*, qui vient de *ne* dans *monere*. Une fonction assez ordinaire de l'*s* était de déterminer la longueur des syllabes, surtout dans l'ancien langage, pour les terminaisons verbales. L'*é* de *éter* se change en è ouvert devant une syllabe muette : *J'admonète, tu admonètes, il admonète*, etc. Jurispr. Faire, dans la chambre de l'audience, une réprimande à huis clos, avec défense de récidiver. Le juge admonétait un particulier, lorsque celui-ci avait commis une faute qui ne méritait qu'une punition légère.

ADMONITEUR, TRICE. s. (en lat. *admonitor, admonitrix;* formé de *admonere*, admonéter). Celui, celle qui avertit, qui donne des avis, des conseils, etc. Celui, celle qui ...

... Dans plusieurs communautés religieuses de femmes, il y avait et il y a encore une admonitrice, nommée autrement *mère discrète*, qui prend place immédiatement après la supérieure. || Il y a chez les jésuites un admoniteur que la congrégation élit et place auprès du général. || Voltaire a employé ce mot : Bertrand... fait à la fois le rôle de protecteur d'Henri, d'*admoniteur* de don Pèdre, d'ambassadeur de France, et de général.

ADMONITIF, IVE. adj. Hist. ecclés. Qui admonète, qui réprimande, qui censure. Consistoire admonitif; résolution admonitive; formule admonitive, etc.

ADMONITION. s. f. (en lat. *admonitio*). Avertissement, réprimande. || Jurispr. Sorte de punition en matière de délit, et qui consiste dans une réprimande que le juge fait à l'inculpé en l'avertissant d'être plus circonspect à l'avenir. || La peine de l'admonition a été abolie par l'art. 35 du titre 1ᵉʳ du Code pénal, décrété le 30 septembre 1791.

— Discipl. ecclés. Censure. V. MONITION.

ADMOTIF, TIVE. adj. (en lat. *admotivus;* formé de *ad*, vers; *movere*, mouvoir). Bot. Se dit de la germination des grains dont l'enveloppe reste fixée près de la base du cotylédon renflé. Germination *admotive*. (Richard.)

ADNASAL. adj. et s. m. Anat. L'une des pièces élémentaires d'une des vertèbres céphaliques. || Pour le pluriel de ce mot, V. NASAL.

ADNÉ, ÉE. s. f. (en lat. *adnatus*, *ad*, auprès, et *natus*, né). Bot. Qui est immédiatement attaché sur une partie, qui semble faire corps avec elle. Dans la rose, les stipules sont *adnées* au pétiole. (H. Cloq.)

— Zool. Se dit des mâchoires des insectes, quand elles tiennent absolument à la lèvre inférieure; et du *postfrænum*, quand il tient aux côtés du métathorax.

ADNÉE. s. f. Anat. Nom donné à la membrane conjonctive, celle qui unit le globe de l'œil aux paupières. Inusité.

ADNEXION. s. f. (pr. *ad-nèk-ci-on;* en lat. *annexio;* de *annectere*, lier à, auprès). Didact. État d'une partie attachée ou soudée à une autre.

ADNOTATION. s. f. (en lat. *adnotatio*). Chancell. rom. Réponse du pape à certaines requêtes, par l'apposition seule de sa signature.

ADOBE. s. m. Mot emprunté de l'espagnol. Se dit d'une sorte de briques cuites au soleil, dont on se sert au Pérou pour la construction des édifices.

ADOLE. s. m. (en gr., sincère). Entom. Genre de coléoptères pentamères, tribu des simplicipèdes, syn. du genre *leistus*. V. ce mot.

ADOLESCENCE. s. f. (en lat. *adolescentia;* formé de *adolescere*, croître, grandir, se fortifier). Époque de la vie si bien nommée la fleur de l'âge, c'est celle qui succède à l'enfance, et qui, commençant à l'époque de la puberté, s'étend jusqu'à celle où le corps a pris toute sa perfection physique. Physiologiquement et légalement parlant, l'adolescence comprend en général, pour les femmes, l'espace qui existe entre 11 et 18 ans, et, pour les hommes, celui de 11 à 20 ans. Après avoir passé l'âge de l'*adolescence*, l'homme est adulte, c'est-à-dire, formé. (Renauld.)

— Il se dit principalement en parlant des garçons. Nisus et Euryale parurent les premiers; Euryale, recommandable par sa beauté et par les grâces de son *adolescence;* Nisus par l'amour qu'il portait à Euryale. (B. de St-P.)

— Fig. Se prend pour celui qui est dans l'âge de l'adolescence. L'*adolescence* méprise les jouets du passé et se contemple avec plaisir dans le miroir enchanteur de l'avenir. (S. Dub.)

— Se dit figurément du premier âge du monde. L'innocence et la vertu régnaient parmi les hommes, lorsque le monde était encore dans son *adolescence*. (Trév.)

ADOLESCENT, E. s. (en lat. *adolescens;* formé de *adolescere*, croître). Physiol. Celui, celle qui est dans l'âge de l'adolescence. C'est l'*adolescent* pur qui fait l'homme sage et vigoureux. (B. de St-P.)

— Il se dit plus ordinairement d'un jeune homme, et en plaisantant. *C'est un jeune adolescent*, c'est-à-dire, un jeune homme étourdi, sans expérience.

— Il se dit aussi des choses inanimées. Pour le marin, c'est un vaisseau neuf, un *adolescent* qui va grandir au milieu des périls. (Jal.)

— Il s'emploie quelquefois adjectivement, surtout en poésie. Un jeune homme encore *adolescent*. (Acad.)

— Il se dit des choses, et signifie, Qui est de fraîche date, qui n'est pas encore formé. Pourquoi cette nation française, si aimable et si brillante, a-t-elle changé de caractère? Que je regrette sa franchise, sa loyauté, sa gaîté et même sa frivolité qu'elle a abandonnée pour une philosophie *adolescente* qui ne va point au bonheur! (La princ. de Gons.)

— Agric. Qui ne porte pas encore de fruit. Vigne adolescente, arbre adolescent.

ADOLIA ou **ADOLIE.** s. f. Bot. Plante du Malabar, dont les feuilles pilées et cuites dans l'huile de sésame forment un liniment qui facilite l'accouchement.

... ruse). Entom. Genre de lépidoptères diurnes propre à l'Inde, et ayant pour espèce principale le papillon aconthée.

ADOLPHE. s. m. Monn. Monnaie d'or de Suède valant environ 13 francs.

ADONAÏ. s. m. pl. (pr. *a-do-na-i;* et. hébr., *messeigneurs, seigneurs*). Nom hébreu de Dieu. Les Juifs, qui n'osent pas prononcer le mot Jéhovah, lisent *Adonaï* dans tous les livres où Jéhovah est écrit.

ADONANTHE. s. f. Bot. Genre de renonculacées voisin des adonis.

ADONÉE. s. m. Myth. anc. Nom par lequel les Arabes désignaient le soleil. Il est probable qu'Adonée est le même mot qu'*Adonaï*. || Myth. gr. Surnom de Jupiter, de Bacchus, etc.

ADONHIRAMITE. adj. et s. des 2 g. Se dit des francs maçons qui reconnaissaient Adonhiram pour chef des ouvriers employés à la construction du temple de Salomon. Les francs-maçons du rite français ne sont pas *adonhiramites*. (Compl. de l'Acad.)

ADONIADE. s. f. Myth. gr. Surnom de Vénus, amante d'Adonis.

ADONIDE. s. f. Bot. Genre de plantes renonculacées, d'un aspect élégant, à feuilles très-finement découpées, à fleurs rouges ou citrines. On distingue l'*adonide estivale* ou *œil-de-perdrix*, et surtout l'*adonide automnale* ou *goutte-de-sang;* c'est elle qui est l'objet de la fable d'Adonis. L'*adonide vernale* fleurit au midi et au nord de l'Europe, et même en Sibérie.

— ADONIDE. s. m. V. ADONISTE.

ADONIDIE. s. f. Ant. Nom d'un hymne de deuil que les Grecs consacraient à la mémoire d'Adonis.

ADONIEN ou **ADONIQUE.** adj. et s. m. Se dit d'un vers grec ou latin, composé d'un dactyle et d'un spondée. Ce vers est le quatrième et dernier de chaque strophe dans les odes saphiques. Claude Burel, le premier, et après lui, Ronsard, ont fait des vers *adoniens* en notre langue. (Trév.)

ADONIENNES. s. f. pl. Myth. anc. V. ADONIES.

ADONIES. s. f. pl. Myth. anc. Fêtes en l'honneur d'Adonis, célébrées en Égypte, en Assyrie, en Judée, en Perse, en Chypre et en Grèce.

ADONION. s. m. Ant. gr. Chant de guerre chez les Lacédémoniens.

ADONIS. Myth. gr. Fruit de l'inceste de Cynire, roi de Chypre, avec sa fille Myrrha. Jeune, parfaitement beau, grand chasseur, il fut passionnément aimé de Vénus, qui le suivait partout, et qui, n'ayant pu le secourir à temps contre un sanglier énorme, cacha sous des laitues le corps de son bien-aimé et le changea en anémone. || Divinité syrienne, adorée chez les Égyptiens sous le nom d'*Osiris*, époux d'Isis, et chez les Ammonites et les Moabites sous celui de *Béelphégor*.

— ADONIS. s. m. Se dit d'un jeune homme qui fait le beau et qui est très-soigneux de sa parure. Ce nouvel Adonis à la blonde crinière. C'est un Adonis.

— Ant. gr. Nom d'une sorte de danse fort en usage chez les Grecs.

— Petit fleuve de Phénicie qui se jetait dans la mer près de Biblos.

— *Salon d'Adonis.* Ant. rom. Se disait chez les Romains d'un appartement décoré de fleurs, suivant l'usage des Syriens. Apollonius trouva Domitien dans un *salon d'Adonis*. (Fleur.)

— *Jardins d'Adonis.* Ant. gr. Vases d'argile ou corbeilles d'argent remplis d'un terreau qui se couvrait en peu de jours d'une verdure délicieuse et de fleurs variées qu'on portait aux fêtes d'Adonis, comme symbole de la rapidité de la vie.

— ADONIS. s. m. Entom. Nom vulgaire du polyomate adonis, genre de lépidoptères diurnes.

— Ichthyol. Nom d'un poisson du genre blennie qui se trouve dans l'Océan et dans la Méditerranée.

— ADONIS. s. f. Bot. Genre de renonculacées renonculées, à fleurs solitaires jaunes ou rouges, et ne s'épanouissant qu'au soleil, à certaines heures de la matinée.

ADONISÉ, ÉE. part. pass. du v. Adoniser. Rendu beau comme Adonis, paré avec un soin extrême, avec une grande recherche.

ADONISÉDEC. Roi de Syrie, vaincu par Josué avec quatre autres rois voisins, dans la journée mémorable où Dieu arrêta le soleil.

ADONISER. v. a. 1ʳᵉ conj. (rad. *Adonis*. V. ce mot). Au propre, Rendre beau comme Adonis, et, par extension, Parer avec un soin extrême, avec une grande recherche. L'envie que j'avais de plaire à cette dame me fit employer trois bonnes heures à me faire *adoniser*. (Lafag.) Ce verbe est très-familier.

— *Faire l'Adonis.* Minauder, faire le beau. Affecter des mines et des manières pour paraître plus agréable.

— S'ADONISER. v. pron. Prendre un trop grand soin de sa personne, pour paraître plus jeune et surtout plus beau. Il passe tout son temps à s'*adoniser*. (Trév.)

— Fig. Être amoureux de sa propre personne, être infatué de sa beauté, de sa jeunesse. Il s'écoute, il se plaît, il s'*adonise*, il s'aime. (J.-B. Rouss.)

ADONISEUR. s. m. Néolog. Celui qui adonise, qui ajuste, qui pare. Tout cela s'est fait avec beaucoup de patience de part et d'autre; je veux dire de celle de l'Adonis et de l'*adoniseur*. (Merc. de 1783.) Ce mot est peu usité.

ADONISTE. s. m. Botaniste qui décrit ou énumère les plantes cultivées dans un jardin public ou particulier.

ADONNÉ, ÉE. part. pass. du v. s'Adonner. Livré par état, par goût, par habitude. Livré avec passion. Il s'emploie comme adjectif, et régit la préposition *à*. Adonné aux plaisirs, à l'étude, à tous les excès. La plupart des hommes dans ce pays sont *adonnés* à l'agriculture. (Fén.) Les peuples les plus voisins du septentrion ont toujours été *adonnés* à l'idolâtrie et à la magie. (Regnard.)

ADONNER. v. n. 1ʳᵉ conj. (en lat. inus., *addare;* *dare*, donner; *ad*, à). Mar. Se dit du vent qui devient favorable ou qui se lève après un calme plat. Le vent adonne, la brise adonne. Le vent a déjà *adonné* de tant de quarts. (Willaum.)

— S'ADONNER. v. pron. S'attacher particulièrement à une chose bonne ou mauvaise, s'y plaire avec passion, s'y livrer avec habitude. S'adonner à l'étude, au travail, au libertinage, au jeu, aux femmes, à la boisson, etc. Heureux celui qui *s'adonne* à la vertu. (Trév.) La jeunesse ne *s'adonne* plus aux lettres. (Fénel.) Il ne s'attache à rien de ce à quoi il *s'adonne*. (Louis XIV.)

— *S'adonner à un lieu, à une société.* S'y rendre habituellement.

— *S'adonner à une personne.* La voir souvent et dans l'intimité ou la familiarité.

— Se convenir, s'unir, sympathiser, en parlant des choses morales. Deux caractères s'adonnent. La manière de voir d'un individu s'adonne à la manière de voir d'un autre.

— Un chien s'adonne à une personne, lorsqu'il s'attache à elle et la suit, après l'avoir rencontrée par hasard. || Un chien s'adonne à la cuisine, lorsqu'il y est continuellement.

ADOPTABLE. adj. des 2 g. Qui est susceptible d'être adopté. Se dit des personnes et des choses. Enfant adoptable, opinion adoptable, proposition adoptable, etc.

ADOPTANT, E. adj. et s. Celui, celle qui adopte, qui a adopté un enfant étranger et le considère comme le sien propre. Le choix de l'*adoptant* peut porter non-seulement sur un enfant en bas âge, mais même sur un adulte, si cela convient mieux à ses intérêts ou à ses goûts. (Dub.)

— ADOPTANTS. s. m. pl. Hérétiques. V. ADOPTIEN.

ADOPTÉ, ÉE. part. pass. du v. Adopter. Il s'emploie adjectivement. Que vois-je! l'étranger dépouille l'héritier, et le fils *adopté* succède le premier. (L. Rac.) Il y a une infinité d'erreurs politiques qui, une fois *adoptées*, deviennent des principes. (Raynal.)

— *Adopté par.* Baudouin fut *adopté* par le prince d'Édesse qui le fit entrer nu sous sa chemise, et le serra dans ses bras. (Encycl. méth.)

— *Adopté de.* Réaumur, après avoir disséqué l'aiguillon du cousin, observé l'ascension du sang dans le tube que les différentes parties de cet organe ont formé, explique cette action par une formule *adoptée* de la nature. (Seneb.)

— *Adopté à.* La mort de Louis XVI fut *adoptée* à la majorité de cinq voix. (Anquetil.)

— *Adopté dans.* René *adopté* dans la tribu de l'Aigle, devait être de l'expédition commandée par le vieux chef. (Chateaub.)

— ADOPTÉ, ÉE. s. Enfant, individu adopté. La transmission des biens n'a jamais été accusée de faire de l'*adopté* un être monstrueux dans l'ordre social. (Nap.)

ADOPTER. v. a. 1ʳᵉ conj. (en lat. *adoptare*, formé de *ad*, pour, en faveur de, et *optare*, opter, choisir). Jurisp. Prendre, choisir, dans les formes légales, quelqu'un d'une famille étrangère, pour en faire son propre enfant. En 672, Sigebert, roi d'Austrasie, *adopta* Childeric, fils de Grimoald, maire de son palais. (Encycl. méth.)

— Il se prend absolument dans ce sens. Il est certain qu'en permettant au mari d'*adopter* seul, on lui donne un moyen d'introduire dans la famille des enfants illégitimes. (Napol.)

— Par extension. Prendre soin d'un enfant, comme si c'était le sien propre, lui servir de père ou de mère. Or sus, mesdames, la compassion et la charité vous ont fait *adopter* ces petites créatures pour vos enfants. (St V. de Paul.) Je t'*adopte* pour fils, accepte-moi pour père. (Corn.) Je suis la fille de René l'Européen que Chactas avait *adopté*. (Chateaub.)

— Théol. cath. Dieu nous a adoptés pour enfants, par la douloureuse passion de son fils unique, J.-C.

— Choisir de préférence. Adopter un nom. Adopter une patrie. Adopter une manière. Un enfant *adoptant* de son choix le nom d'un homme vertueux, y modèlera à la longue son caractère. (B. de St-P.) Les hommes ont *adopté* différentes manières de rendre les derniers devoirs à leurs morts. (Id.)

— Prendre, se faire, se plier, se conformer. Chez les nations civilisées qui rassemblent dans leur sein toutes les jouissances de la paix, c'est ... (B. de St-P.)

— Ajouter foi, croire à. Ils croyaient aux devins et aux sorciers, et beaucoup trop aux miracles, qu'ils ont longtemps *adoptés* sans examen. (Anquetil.)

— Partager, s'arrêter, se fixer, s'en tenir à. Adopter une opinion, un avis, un projet. Ce n'est pas la première fois qu'une assemblée savante a *adopté* une opinion sans examen. (B. de St-P.)

— Admettre, reconnaître pour vrai, pour fondé. Je n'*adopte* point l'opinion que la famille vient du droit civil, et le droit civil du droit naturel. (Napol.) Des savants avaient *adopté* l'existence d'une atmosphère dont le soleil est le centre. (Cav.)

— Suivre. Adopter une ligne de conduite. Adopter un système. Adopter des principes. La charte a *adopté* les réformes politiques et religieuses des XVIᵉ et XVIIᵉ siècles et la grande révolution du XVIIIᵉ. (Cous.) Il est impossible

de faire entendre raison à ceux qui ont *adopté* une façon de penser conforme à leur intérêt. (Clément XIV.)

— Subir, souffrir, se soumettre à. Quand on en est venu à de pareilles théories, il faut avoir au moins l'affreux courage d'en *adopter* les conséquences. (Ch. Nod.)

— Approuver, autoriser, recommander l'usage de. Je voudrais plutôt qu'on *adoptât* tous les bons ouvrages de morale, mais qu'on ne couronnât que les bons amis. (B. de St-P.)

— Embrasser. Il ne faut pas *adopter* une carrière à l'étourdie. (Buffon.)

— S'approprier sans le consentement du propriétaire, de l'auteur, etc.

Menage, ce pauvre poète,
Dit qu'il a fait mon épithète;
Ce n'est pas chose étrange en lui
D'*adopter* les enfants d'autrui. (G. Boil.)

— Législ. Sanctionner législativement. Adopter une loi, un article de loi, un paragraphe, etc. Se dit absolument en ce sens. La chambre adopte, c'est-à-dire, adopte telle chose mise en délibération.

— *Adopter de.* Recevoir de, emprunter de. Omission de l'Académie. Jusque vers ce temps-là, on n'avait guère *adopté* de l'antiquité que des erreurs en tout genre. (Volt.)

— S'ADOPTER. v. pron. Être adopté. Omiss. de l'Acad. Cette loi, cette opinion ne peut guère s'adopter.

— V. récipr. S'attacher l'un à l'autre. Je désirerais que les élèves pussent *s'adopter* mutuellement comme amis, et eussent plusieurs propriétés en commun, comme les vocabulaires, le papier et les livres (B. de St-P.)

ADOPTIEN, ENNE, ou **ADOPTIF, IVE.** adj. et subst. Hist. eccl. Membre d'une secte chrétienne qui fit un grand nombre de prosélytes en Espagne et en France, au VIIIe siècle. Ils prétendaient que Jésus-Christ en tant qu'homme n'était pas fils de Dieu, dans l'acception rigoureuse de ce mot, mais seulement son fils adoptif, au moyen du baptême et de la régénération. On les appelait aussi *féliciens*.

ADOPTIF, IVE. adj. (en lat. *adoptivus, adoptiva;* formé de *ad*, et *optare*, opter en faveur de). Qui est, qui a été adopté. Enfant adoptif, fils adoptif, fille adoptive, frère adoptif, sœur adoptive, etc. L'empereur Adrien préférait des enfants *adoptifs* aux enfants ordinaires, par la raison, dit-il, que c'est le hasard qui nous donne ceux-ci, au lieu que c'est notre propre choix qui nous donne les autres. (Encycl. méth.)

— Signifie aussi, Qui adopte, qui a adopté. père adoptif, mère adoptive, parents adoptifs, etc. Dans le traité que fit Clovis avec Alaric, ce dernier s'engagea de toucher la barbe de Clovis, et de devenir par là son père *adoptif*. (Encycl. méth.)

ADOPTION. s. f. (pr. *a-dop-ci-on;* en lat. *adoptio;* formé de *ad*, pour, en faveur de, et *optio*, option, choix). Dr. civ. Action d'adopter. Acte légal par lequel on choisit quelqu'un d'une famille étrangère pour en faire son propre enfant; contrat solennel revêtu de la sanction de l'autorité judiciaire qui, sans faire sortir un majeur de sa famille naturelle, établit entre lui et celui qui l'adopte des rapports de paternité et de filiation purement civils. L'adoption est une imitation de la nature, une consolation accordée par la loi à ceux qui n'ont point d'enfants. Elle remonte aux âges les plus reculés, et, à cet égard, chaque nation avait ses usages.

— Pris absolument. Pour être dans nos mœurs actuelles, l'*adoption* ne doit être qu'un supplément rare aux effets du mariage, et non un moyen de s'y soustraire. (Napol.) L'*adoption* est une imitation de la nature : un enfant naît nu et sans biens; il doit donc naître dans cet état à la nouvelle famille que l'*adoption* lui donne. (Id.)

— *Adoption de.* L'adoption d'un enfant, d'un garçon, d'une fille, d'un orphelin. La loi ne devrait pas permettre l'*adoption* d'un enfant au-dessus de dix ans, afin que les sentiments de père et de fils pussent s'établir entre l'adoptant et l'adopté. (Napol.)

— *Adoption par.* Se dit, par ellipse, pour [illegible] femme seule est inconvenante; l'*adoption* par le mari seul l'est également. Il n'y a donc de raisonnable que l'*adoption* en commun. (Napol.)

— *Par adoption.* Tibère n'était fils d'Auguste que par *adoption*. (Acad.)

— *Acte d'adoption.* A Lacédémone les actes d'*adoption* devaient être confirmés en présence des rois : c'était par ce moyen qu'on légitimait les bâtards. (Encycl. méth.)

— *Donner en adoption.* La loi voulait qu'un père qui avait plusieurs enfants en choisît un pour succéder à sa portion, et donnât les autres en *adoption* à quelqu'un qui n'eût point d'enfants, afin que le nombre des citoyens pût toujours se maintenir égal à celui des partages. (Encycl. méth.)

— Il se dit au pluriel. Rien ne s'oppose à ce que les *adoptions* soient faites par un acte du corps législatif. (Napol.)

— Le mot *adoption* s'emploie aussi au figuré et dans diverses acceptions que l'Académie a entièrement omises : pour elle tout se borne à l'adoption judiciaire. Il se dit de l'action de donner à quelqu'un des soins paternels, d'avoir pour lui des sentiments de père.

Les peuples nés aux bords que la Vistule arrose,
Sont, par *adoption*, devenus tes enfants.
(J.-B. Rousseau.)

— Attachement, liaison intime. Il résulterait de ces *adoptions* réciproques et publiques le goût de la vertu, l'habitude des secours mutuels et la constance dans les liaisons. (B. de St-P.)

— Admission, introduction. L'*adoption* dans une langue des mots étrangers ne saurait se faire avec trop de précaution. (Volt.)

— Sanction législative. L'adoption d'une loi, d'un article de loi, d'un paragraphe, etc. La plupart des membres de la chambre des députés se sont opposés à l'*adoption* de ce projet de loi. (Dict. polit.)

— Choix, préférence. Se combine toujours dans ce sens avec la préposition *de*. Un travail *d'*adoption. C'est son goût *d'*adoption. Ici on doit remarquer la différence qui existe entre les deux locutions suivantes : *par* adoption, et *d'*adoption. *Par* adoption, s'entend et se dit du résultat de l'acte légal par lequel on adopte quelqu'un pour enfant; *d'*adoption signifie une simple préférence, et se dit en ce sens des personnes et des choses. Un père peut dire de l'un de ses propres enfants : C'est mon fils d'adoption, c'est-à-dire, celui que j'aime plus que les autres, que je préfère à tous.

— Théol. cath. Nous sommes les enfants de Dieu par adoption; le Verbe seul est son fils par nature.

— *Épître d'adoption.* Anc. jurispr. Acte comportant donation des biens de la part d'un des contractants, et pour l'autre, obligation de subvenir aux besoins du donateur.

— *Adoption militaire.* Hist. scand. Les vieux Scandinaves, si célèbres par la puissance de leurs armes, avaient institué l'adoption des guerriers ou *association du sang*. Les deux amis creusaient un trou avec le fer de leurs lances, y versaient de leur sang, pétrissaient la terre, s'embrassaient, plaçaient sur le trou une pierre qui portait leurs chiffres entrelacés. Ainsi lié, l'homme ne s'appartenait plus, il appartenait à son frère d'armes, à la vie et à la mort. || Au moyen-âge, cette adoption militaire se retrouve dans la chevalerie, sous le nom de *fraternité d'armes*. Les chevaliers, pour s'unir, se faisaient saigner et mêlaient leur sang.

— Iconol. Représentée sur les médailles romaines par deux figures revêtues de la toge, et se donnant la main; ou simplement par deux mains l'une dans l'autre. || S'il s'agit d'une adoption par un prince, celui-ci donne le globe à la personne qu'il adopte.

ADORABLE. adj. des 2 *g.* (en lat. *adorabilis*). Digne d'être adoré. Il se met, selon le cas, avant ou après son substantif. Se dit au propre du vrai Dieu, de ses attributs, de ses ordres, des mystères de la religion, etc. Dieu seul est adorable; sa sagesse, sa bonté, sa justice, sa grandeur, ses jugements, sa providence sont adorables, etc. Que les jugements de Dieu sont *adorables* ! (Fléch.) Le corps *adorable* de Jésus-Christ. (Pasc.) Vous êtes, ô mon Dieu, seul grand, seul *adorable*, seul immortel. (Mass.)

— Par exagér. Se dit de ce que l'on aime passionnément et de ce que l'on estime extrêmement. Femme adorable, mère adorable, homme adorable, caractère adorable, cœur adorable, etc. Mon adorable amie. La vertu est *adorable* même dans nos ennemis. (Boiste).

— Se dit famil. dans le sens de Parfait, exquis. Vin adorable, liqueur adorable. Adorables friandises.

— Se dit encore dans le sens de Charmant, unique. Cet homme est d'une naïveté adorable, d'une simplicité, d'une candeur adorable, etc. Et dans les bouts-rimés vous êtes *adorable*. (Mol.) Joseph Platon déclara ces gentillesses *adorables*. (R. de B.)

— *Vous avez été adorable pour moi*, c'est-à-dire, vous vous êtes conduit parfaitement à mon égard.

ADORABLEMENT. adv. D'une façon adorable. Vous vous êtes adorablement conduit dans cette affaire. Dieu est l'être adorablement bon. Ce mot, très-ancien dans notre langue, ne figure dans aucun de nos [illegible] c'est à tort. Il pourrait être utile.

ADORATEUR, TRICE. s. (en lat. *adorator*, celui, celle qui adore). Au propre. Celui, celle qui adore le vrai Dieu, qui lui rend le culte légitime. Adorateurs du vrai Dieu, vrais adorateurs, adorateurs en esprit et en vérité, etc. Jésus-Christ est appelé le roi et le Dieu du monde, parce qu'il a partout des sujets et des *adorateurs*. (Pasc.) Je suis un *adorateur* très-zélé de la Divinité; j'ai toujours été très-opposé à l'athéisme. (Volt.)

— Se dit de ceux qui transportent l'adoration aux faux dieux et aux démons. Adorateurs des idoles, adorateurs de Brahma, adorateurs de Satan. De tous les *adorateurs* d'idoles, il n'y en a pas de plus insensé que celui qui s'adore lui-même. (Boiste.)

. . . . . Soyez à jamais confondus,
Adorateurs impurs de profanes idoles.
(J.-B. Rousseau.)

— Par exagération. Se dit de celui qui a pour un objet quelconque un amour excessif ou une estime excessive. Les *adorateurs* des grandeurs humaines. (Boss.) Volages *adorateurs* de mille objets divers. (Rac.) Frivole *adorateur* de la fortune. (D'Aguess.) La vertu simple et négligée trouve peu d'*adorateurs*. (Id.) || *Adorateur banal.* Qui se déclare l'adorateur de toutes les femmes. Être l'adorateur d'une femme, être au nombre de ses adorateurs. Avoir beaucoup d'adorateurs. || Être l'adorateur d'un homme, l'estimer extraordinairement, l'admirer aveuglément. || Être son propre adorateur, c'est-à-dire, infatué de sa personne, de ses qualités, de ses ouvrages, etc.

— En mauvaise part. Celui qui fait la cour avec soumission et bassesse à ceux qui sont au-dessus de lui. Les princes trouvent plus d'adorateurs que d'amis. A la cour les idoles passent, et les *adorateurs* restent. (Beauch.)

— Se prend adjectivement. Je n'ai percé qu'à peine les flots toujours nouveaux d'un peuple *adorateur*. (Rac.)

ADORATIF, IVE. adj. Hist. relig. Qui a le caractère de l'adoration. Culte adoratif, formule adorative, etc.

ADORATION. s. f. (pr. *a-do-rá-ci-on;* en lat., *adoratio;* de *adorare;* rad. *orare*). Action d'adorer. Proprement, action de rendre à Dieu le culte suprême. L'homme doit à Dieu seul son *adoration* et ses hommages. (Mass.)

— S'emploie au pluriel dans ce sens. Omission de l'Académie et de M. Landais. Notre culte et nos *adorations* sont absolument inutiles, s'il est vrai que Dieu a décidé de nous par un décret éternel. (Port-Roy.)

— Culte suprême rendu aux faux dieux. Le plus grand des crimes est l'*adoration* des idoles. (Trév.) Le soleil et les astres, le feu et les éléments, dont les effets étaient si universels, furent les premiers objets de l'*adoration* publique. (Boss.)

— *Adoration perpétuelle.* T. ascét. Action d'adorer perpétuellement. Cette adoration s'adresse ou au Saint-Sacrement ou au Sacré-Cœur de Jésus. Les religieuses augustines et bénédictines se vouaient particulièrement à l'adoration perpétuelle. || On appelle *Filles de l'Adoration*, les religieuses de l'ordre de saint Benoît qui adorent continuellement le Saint-Sacrement.

— *Adoration des mages.* V. ÉPIPHANIE.

— *Adoration de la croix.* Cérémonie de l'église dans la semaine-sainte, qui consiste à fléchir trois fois le genou devant la croix, par relation à Jésus-Christ qui a été attaché et qui est mort sur elle. On dit : Aller à l'adoration de la croix.

— *Adoration des images et des reliques des saints.* Culte rendu à ces images et à ces reliques, mais culte subalterne et inférieur à celui qui n'est dû qu'à Dieu.

— *Adoration du pape.* Premier hommage public rendu au pape, après son élection. On le met sur l'autel et les cardinaux viennent se prosterner à ses pieds.

— *Élire un pape par voie d'adoration.* Se dit de l'action des cardinaux, lorsque ceux-ci vont brusquement, sans avoir fait de scrutin, à l'adoration de l'un d'entre eux, et le proclament pape.

— Hist. anc. Action de porter la main à la bouche, en se prosternant; simple salut, signe de respect.

— Par exagération. Amour extrême, attachement excessif, profond respect. Le roi se hâta de venir jouir des acclamations des peuples et des *adorations* de ses courtisans. (Volt.) Les femmes qui ont de la beauté s'imaginent qu'on leur doit des *adorations* comme à des divinités. (St-Évr.)

— ADORATION. Iconol. Caractérisée par une femme prosternée, ayant la main droite sur la poitrine, et tenant de la gauche un encensoir. || Les peintres chrétiens représentent aussi l'Adoration par des anges prosternés devant un triangle lumineux.

ADORBITAL. adj. et s. m. Anat. Nom donné à l'un des os de l'orbite, chez quelques animaux.

ADORÉ, ÉE. part. pass. du v. Adorer. Il s'emploie comme adjectif et dans toutes les acceptions du verbe d'où il dérive. Se dit principalement en parlant de la Divinité. Relevez les superbes portiques du temple où notre Dieu se plaît à être *adoré*. (Rac.) Jamais [illegible]

— Aimé, chéri, révéré. Une princesse *adorée* y perdit la vie, et le lendemain on trouva le cadavre d'une autre mère. (Alib.) Toute maîtresse fut *adorée*, tout amant fut idolâtre. (B. de St-P.)

— Se dit en parlant des choses. La pudeur est une divinité, *adorée* même de ses ennemis. (S. Dubay.) Je redemande aux cieux ta présence *adorée*. (Lebr.)

— *Adoré à.* Plutarque rapporte que l'alouette était *adorée* à Lemnos. (B. de St-P.)

— *Adoré dans.* Cérès et Bacchus ont été *adorés* dans l'antiquité, comme les premiers législateurs du genre humain. (B. de St-P.)

— *Adoré en.* Dieu veut être *adoré* en esprit et en vérité; ce devoir est de toutes les religions, de tous les pays, de tous les hommes. (J.-J. Rouss.)

— *Adoré sur.* J'ai vu l'impie *adoré* sur la terre. (Rac.)

— *Adoré de.* Dieu veut être *adoré* de ses créatures. (Mass.) La vache était *adorée* des brames? (B. de St-P.)

— *Adoré par.* Il n'est pas vraisemblable qu'Antinoüs, le mignon d'Adrien, fût *adoré* par les nouveaux Égyptiens du même culte que Sérapis. (Volt.)

Les monarques d'Asie, *adorés* par la crainte,
Habitaient d'un palais l'inabordable enceinte.
(Delille.)

ADORÉA. Divinité qu'on croit être la même que la Victoire. Signifiait par extension, Gloire, triomphe, mérite militaire. || s. f. Récompense en blé et autres productions de la terre, que l'on accordait à ceux qui avaient bien servi la république et qui s'étaient signalés par quelque action d'éclat. || Myth. anc. Fête où l'on offrait à Dieu des gâteaux salés et faits de pur froment, comme l'indique le mot radical *ador*.

ADORER. v. a. 1re conj. (en lat. *adorare;* formé de *ad*, à, auprès, vers, et *orare*, parler, prier). Relig. Se dit proprement du culte que l'on rend au vrai Dieu. Il n'y a que Dieu seul que l'on doive *adorer* véritablement. (Trév.) Toutes les créatures louent Dieu, tout ce qui sent le bénit, tout ce qui pense l'*adore*. (Lamenn.)

— *Adorer Dieu en esprit et en vérité.* Lui rendre un culte intérieur et sans feinte.

— *Adorer Jésus-Christ.* Rendre à sa personne divine, dans l'union de ses deux natures, le culte qu'il mérite comme Verbe, fils unique de Dieu.

— Par extension. *Adorer la croix;* non pas en elle-même, ni comme instrument matériel du supplice du fils de Dieu, mais en tant qu'elle est couverte du sang divin, qu'on se représente Jésus-Christ étendu sur elle, et qu'on rapporte réellement au Rédempteur l'adoration extérieurement rendue à la croix.

— Se dit aussi du culte rendu aux faux dieux, aux idoles, etc. Les hommes, oubliant l'auteur de leur être et de l'univers, *adorèrent* d'abord l'air qui les faisait vivre, la terre qui les nourrissait, le soleil qui les éclairait, la lune qui présidait à la nuit. (Mass.)

— Il s'emploie absolument. Les Juifs *adoraient* à Jérusalem, et les Samaritains à Samarie. (Acad.) Le peuple d'Israël allait *adorer* sur les montagnes. (Id.)

— Rendre honneur, et non pas rendre adoration dans le sens strict du mot. Adorer les reliques des saints, les choses saintes, les images pieuses, le livre des Évangiles, etc.

— Se soumettre. Adorer Dieu, ses mystères, ses volontés, ses ordres. Omission des dictionnaires. Avec un aveuglement consommé, nous pourrons *adorer* en foi et en esprit ses mystères incompréhensibles. (Fréder. II.)

J'*adore* en périssant la raison qui t'aigrit.
(Desbarreaux.)

— Rendre au pape nouvellement élu le premier hommage public.

— Rendre un profond hommage. Honorer avec prosternation de corps, selon l'usage de l'Orient. Dioclétien s'établit à Nicomédie, où il se fit *adorer* à la mode des Orientaux. (Boss.) Abraham *adore*, en se prosternant jusqu'à terre, les trois anges qui lui apparaissent à Mambré. (Sacy.) La Sunamite *adore* Élisée qui avait ressuscité son fils. (Id.)

— Simplement témoigner du respect, de la considération, du dévoûment. Les courtisans *adorent* les favoris, et ceux dont ils attendent des bienfaits. (Bouh.)

— Hyperboliquement. Avoir beaucoup d'amour, une soumission extrême, une admiration aveugle pour quelqu'un. Une mère adore ses enfants, c'est-à-dire les aime éperdûment, à la folie. L'absence ni le temps ne vous peuvent ravir ce cœur qui vous *adore*. (Rac.)

— Avec un nom de chose pour régime direct.

D'adulateurs une cour importune
Venait en foule *adorer* sa fortune.

— Se passionner pour une chose. J'adore cette musique; j'adore cet ouvrage; j'adore ce vin, ce mets; j'adore la promenade, etc. On adore Homère dans son *Iliade*, Virgile dans son *Énéide*.

— Prov. et fig. *Adorer le veau d'or.* Rendre des respects extraordinaires à un homme dont le seul mérite est de posséder d'immenses richesses, par allusion au veau d'or qu'adorèrent les Juifs au pied du mont Sinaï.

— Se dit aussi en mauvaise part des personnes et des choses [illegible] honneurs dus au mérite. Adorer les impies. Adorer le crime. Omission de l'Acad.

— S'ADORER. v. pron. S'idolâtrer, s'aimer soi-même. Presque toutes les jolies femmes s'adorent. || Avoir un ardent amour l'un pour l'autre. Ces deux amants, ces deux époux s'adorent. Cette mère et ses enfants s'adorent.

— Syn. comp. ADORER, HONORER, RÉVÉRER. En matière de religion on *adore* Dieu, on *honore* les saints, on *révère* les reliques et les images. || En fait de culte civil. On *adore* une mère, un père, une maîtresse; on *honore* les honnêtes gens; on *révère* les personnes illustres.

ADORET. s. m. Entom. V. TRIGONOSTEMME.

ADORIE. s. f. Entom. Genre de coléoptères chrysomélines, ayant pour type l'adorie biponctuée des Indes-Orientales.

ADORION. s. m. Bot. Genre de plantes ombellifères, de l'Amérique septentrionale.

ADORSE ou **ADURSE.** s. m. Géogr. anc. Nom d'un peuple scythe nomade.

ADOS. s. m. Hortic. agr. Élévation de terre en forme de dos de bahut, plus large du bas

que du haut. Ce mot exprime la préparation d'un terrain par laquelle il se trouve adossé à un mur, à une palissade ou à un abri naturel, de manière à ce qu'étant exposé au midi, il soit en même temps défendu contre les vents du nord. On pratique les *ados*, soit pour protéger une culture contre les intempéries de la mauvaise saison, soit pour procurer une végétation de primeur. (Dict. d'agric.)

ADOSSÉ, ÉE. part. passé du v. Adosser. Il s'emploie comme adjectif. Le muletier fumait son cigare, indolemment *adossé* contre le montant de la porte. (Ch. Nod.) Sa jambe droite était verticalement appuyée sur le parquet; la gauche, en s'étendant, formait une diagonale; il avait les reins convenablement *adossés*. (Brill.-Sav.)

— *Adossé à*. L'empereur s'y trouvait *adossé* au salon, regardant dans le sens du vaisseau. (Las Cases.) || Il se dit surtout des choses. Plus loin, à quelques centaines de pas, est une tour carrée, *adossée* au mur antique. (X. de Maist.) Ces bois sont *adossés* à une chaîne de montagnes peu élevée, dont on voit la cime. (Bern. de St-P.)

— Montesquieu a fait de ce verbe, pris au figuré, un usage presque prophétique. Si aujourd'hui un prince faisait en Europe les mêmes ravages, les nations repoussées dans le Nord, *adossées* aux limites de l'univers, y tiendraient ferme jusqu'au moment où elles inonderaient l'Europe une troisième fois.

— *Adossé le long de*. Cartaux voulut un jour forcer le commandant de placer une batterie *adossée* le long d'une maison qui n'admettait aucun recul. (Las Cases.)

— Entom. Synonyme d'Adné. Se dit quelquefois de l'abdomen d'un insecte, lorsqu'il se joint avec le corps, à sa partie inférieure, par un court appendice, comme dans les araignées.

— Blas. Se dit de deux animaux qui paraissent dans l'écu dos contre dos, ou des têtes de ces animaux, dont les faces sont opposées. || Se dit aussi de toutes les pièces de longueur qui ont deux faces différentes. De Villiers en Touraine: d'argent, à deux lions *adossés* de sable. (Dict. de la nobl.)

ADOSSER. v. a. 1re conj. (pr. *a-do-cé*; rad. *dos*; en lat. *dorsum*. On disait en vieux français, *adorser*). Mettre le dos à....., appuyer le dos contre quelque chose. *Adosser* un enfant contre la muraille pour l'empêcher de tomber. (Acad.)

— Fig. Placer une chose contre une autre qui lui sert d'appui ou d'abri. Adosser un bâtiment contre un rocher, un appentis contre une maison.

— Par analogie. Adosser une troupe. L'appuyer contre un bois, contre un monticule, contre une autre troupe, etc.

— Il y a un sens du mot Adosser que n'indiquent pas les dictionnaires, et pourtant c'est peut-être le sens primitif: *mettre dos à dos* Si l'on dit que des hommes s'adossent contre un mur, contre un objet quelconque, ne peut-on pas dire aussi que des hommes s'adossent les uns contre les autres? En fait d'art militaire, par exemple, quand une masse d'infanterie forme le triangle ou le carré, les hommes ne sont-ils pas pour ainsi dire adossés les uns contre les autres et ne s'appuient-ils pas mutuellement en faisant feu sur toutes les lignes? Ce sens, *mettre dos à dos*, est indiqué comme terme de blason, de sculpture, etc.

— Antiq. Peint. Sculpt. Mettre deux têtes sur la même ligne en sens opposé.

— S'ADOSSER. v. pron. S'appuyer contre; s'appuyer le dos contre; se mettre dos à dos. Attaqué par trois hommes, il *s'adossa* contre la muraille et se défendit. (Acad.) Des troupes d'une même armée *s'adossent* et combattent sur deux fronts; c'est la bataille double. (Bardin.) Un carré *s'adosse*, par son ploiement, à quatre faces. (Id.)

ADOSSETTE. s. f. Bot. Genre de mousses.

ADOUBER. v. a. Arranger, raccommoder; maltraiter, houspiller. || Aux échecs et aux dames, toucher une pièce pour l'arranger.

ADOUBEUR. s. m. Qui raccommode.

ADOUCI. s. m. Manuf. Première façon qu'on donne aux glaces brutes et au cristal ébauché par la taille. || *Atelier de l'adouci*. Lieu où se fait cette opération.

ADOUCI, IE. part. pass. du v. Adoucir. Il s'emploie comme adjectif, et signifie, Rendu plus doux. Un temps adouci. Une voix adoucie. Une expression adoucie. Des traits adoucis. Des contours adoucis. Des teintes adoucies. L'opposition trop tranchante des crayons rouges ou noirs avec le fond blanc, demande à être *adoucie* et sauvée par un travail quelquefois fort long. (Watelet.) En Grèce, par exemple, tout est suave, tout est *adouci*, tout est plein de calme dans la nature comme dans les écrits des anciens. (Chateaub.)

— Fig. et au sens moral. Rendu moins violent, moins fâcheux, plus supportable, plus traitable. Sois béni, juste ciel, de mon sort *adouci*. (Mol.)

— Apaisé, calmé. En ce sens il se dit aussi des personnes. Au bout de quelque temps on la crut *adoucie*. (La Font.)

— Il régit toujours après lui la préposition *par*. Les longues nuits de l'hiver y sont *adoucies* par des aurores et des crépuscules. (Volt.)

ADOUCIR. v. a. 2e conj. (en lat. *dulcorare*; rad. *dulcis*, doux). Rendre plus doux, tempérer, mitiger l'âcreté de ce qui est aigre, piquant, salé. L'homme sut *adoucir* les fruits et les plantes. (Boss.) Cérès montrait à ces hommes grossiers l'art d'*adoucir* la terre. (Fén.)

— Rendre moins froid. La pluie adoucit le temps. Sur le sommet d'Acragas règne un hiver que les zéphyrs n'ont jamais *adouci*. (Fén.)

— Parler d'un ton moins aigre, moins élevé; adoucir sa voix. Avocat! de votre voix *adoucissez* l'éclat. (Rac.)

— Arts et mét. Polir; enlever les aspérités que présente la surface des corps; rendre le frottement plus doux par des moyens qui varient selon la nature des corps sur lesquels on agit. On adoucit le bois avec la prêle. On adoucit les glaces avec l'émeri.

— Rendre moins saillant. Adoucir des angles. Omission des dictionnaires. || Il s'emploie au fig. La gourmandise étend graduellement cet esprit de convivialité qui réunit chaque jour les divers états, les fond en un seul tout, anime la conversation, et *adoucit* les angles de l'inégalité conventionnelle. (Brill.-Sav.)

— Dompter, apprivoiser. Adoucir les lions et les tigres. L'homme sut *adoucir* les animaux. (Boss.)

— Rendre moins rude. Adoucir les traits. Adoucir l'air du visage. La manière de se coiffer *adoucit* l'air du visage. (Acad.)

— Rendre moins rude, moins sauvage, moins grossier; cultiver, orner, civiliser. Les arts avaient *adouci* les hommes, il restait à les instruire. (La Harpe.) Il *adoucit* le naturel farouche des bourgs de l'Attique. (Fén.)

— Rendre moins fâcheux, moins emporté, moins violent. Adoucir l'humeur, adoucir le caractère. Dites aux filles qu'il faut être modestes, parce qu'elles ne doivent vivre que pour un seul homme, complaisantes, pour *adoucir* son humeur. (B. de St-P.)

— Donner de l'aisance, de l'urbanité, de la distinction. Adoucir les manières. Adoucir le maintien, les gestes, la démarche, etc. Le commerce des hommes *adoucit* ce qu'il y a de trop rude en l'homme par la méditation. (Bonnin.)

— Apaiser, calmer. Adoucir la colère de quelqu'un. Adoucir un esprit irrité. Tâchez d'*adoucir* son cœur irrité. (Mass.)

— Diminuer l'énormité, la gravité, rendre excusable. Fallait-il faire valoir un service rendu, *adoucir* une faute pardonnable? (Fléch.) Dans les grandes crises le lot des femmes est d'*adoucir* nos travers. (Napol.)

— Rendre moins sévère, moins rigoureux. Souvent les mœurs *adoucissent* les lois. (Thiers.)

— Rendre moins amer, corriger, tempérer. Adoucir une critique, des reproches, des remontrances, un refus, etc. L'homme en place doit avoir la force d'*adoucir* ses refus par un accès facile et par un accueil favorable. (Fléch.)

— Corriger, tempérer. Adoucir une expression. Se servir de termes moins durs, plus convenables. Je veux bien *adoucir* mes paroles selon votre besoin. (Fén.) || On dit de même: *Tâchez d'adoucir vos expressions*, c'est-à-dire, Tâchez de parler plus poliment.

— Concilier, accommoder un différend, étouffer une affaire fâcheuse. Adoucir une affaire, une querelle, une mesure, etc.

— Soulager, rendre supportable. Adoucir un mal, une douleur, un chagrin. Adoucir l'ennui, la peine, l'amertume, etc. Le calme de la conscience vient *adoucir* les peines de l'homme injustement accusé. (Mme Camp.) Qu'il soit donc permis aux femmes qui ont causé le malheur de leurs maris, de l'*adoucir* en le partageant. (Napol.)

— Dans ce sens, on peut dire *adoucir à*. Omission des dictionnaires. Elle leur *adoucit* le travail et l'ennui par les charmes de sa voix. (Fén.) Ils n'ont rien qui les console, qui leur *adoucisse* le chagrin des événements. (Mass.) Le comte *adoucit* au roi la dureté de ces paroles. (Volt.)

— Améliorer. Adoucir la position de quelqu'un. La plus légère augmentation de prix dans le travail des ouvriers, *adoucirait* la position d'un grand nombre de familles. (B.) Que [illegible] *adoucit*? (B. de St-P.)

— Corrompre. L'air de la cour gâte la vertu la plus pure, et *adoucit* la plus sévère. (De Maintenon.)

— Rendre plus aisé à pratiquer. Je veux vous faire voir maintenant comment on a *adouci* l'usage des sacrements, et surtout de celui de la pénitence. (Pasc.)

— Peint. Art de mêler ou fondre plusieurs couleurs ensemble avec le pinceau, de manière que le passage de l'une à l'autre paraisse insensible.

— Sculpt. Peint. Diminuer ce qu'il y a de trop prononcé dans les formes et dans les contours; rendre les traits plus délicats, mieux graduer les teintes.

— Teint. Rendre une couleur moins vive, l'éclaircir.

— Archit. Rendre un ornement moins saillant, moins anguleux.

— Médec. Adoucir un remède, un médicament, le rendre moins amer. Adoucir une maladie, en diminuer la gravité. Un climat doux et chaud, un air frais et humide, des bains tièdes, etc., sont souvent les seules conditions à l'aide desquelles le médecin peut espérer d'*adoucir* et de guérir les maladies. (Archamb.)

— Orfév. Épurer l'or et le séparer des matières étrangères, afin de le travailler plus facilement.

— *Adoucir un métal*. Lui donner un poli et une sorte d'éclat, au moyen de la poussière de diverses substances.

— *Adoucir les métaux par des recuits*. On doit à Réaumur l'art d'adoucir le fer fondu.

— S'ADOUCIR. v. pron. Devenir plus doux. Le temps s'est beaucoup adouci, commence à s'adoucir. Certains acides ne peuvent s'adoucir. Sa voix s'adoucit. Ces divers accents semblaient s'*adoucir* encore en s'égarant dans les routes tortueuses du souterrain. (Chateaub.)

— Devenir moins saillant. Les angles s'adoucissent.

— Fig. Devenir moins violent, moins rude, moins amer, plus supportable. Les plus grandes douleurs s'*adoucissent* avec le temps. (Raym.)

— Devenir moins sauvage, se polir. J'ai fait entendre à ces familles vagabondes la parole de paix, et leurs mœurs se sont graduellement *adoucies*. (Chateaub.)

— Se calmer, s'apaiser. Il se dit des personnes et des choses. Cet adorable objet s'est enfin *adouci*. (Mol.) Le peuple par leur mort pourrait s'être *adouci*. (Corn.)

— S'attendrir. Quoi! pour ce langoureux ton cœur s'est *adouci*? (Mol.)

ADOUCISSAGE. s. m. Manuf. Sorte de poli qu'on donne aux métaux, au moyen de la poussière de diverses substances. || Manière d'adoucir les métaux. || Poussière servant à adoucir.

— Teint. Action et manière d'éclaircir une couleur en la rendant moins vive.

ADOUCISSANT, ANTE. adj. Médec. Se dit de toutes les substances médicamenteuses ou alimentaires propres à calmer la douleur ou l'irritation. Remède adoucissant, tisane adoucissante, etc. La gomme adragante est très *adoucissante*. (Brich.) Comme aliments, le sucre, les farineux, les gelées, le lait, les corps gras, sont *adoucissants*. (Virey.)

— ADOUCISSANT. s. m. On dit substantivement: Un adoucissant, des adoucissants, pour Un remède, un médicament adoucissant, des remèdes adoucissants. Les *adoucissants* conviennent aux tempéraments vifs, impétueux, grêles, nerveux, doués d'une fibre très-excitable. (Virey.)

ADOUCISSEMENT. s. m. (formé de *adoucir*; rad. *doux*). Action d'adoucir, état de ce qui est adouci. Diminution d'âcreté, d'irritation, d'intensité, poliment, enlèvement des aspérités. L'adoucissement d'un acide. L'adoucissement des humeurs. L'adoucissement du temps. L'adoucissement d'un bois. L'adoucissement des glaces.

— S'emploie surtout au fig. Soulagement, diminution de peine, de douleur. Ils ne trouveraient aucun *adoucissement* à leurs peines. (Boss.) Il y a certaines douleurs qui ne peuvent recevoir d'*adoucissement*. (J.-J. Rouss.)

— Accommodement, conciliation. Ne sauriez-vous trouver quelque *adoucissement* pour concilier les esprits? (Trév.) Tout l'*adoucissement* qu'il apporte dans la doctrine, c'est de lui avoir ôté le masque affreux dont les ministres la couvrent. (Boss.)

— Tempérament. Il a su tempérer l'autorité des lois et de la justice par tous les *adoucissements* qu'inspirent la miséricorde et la charité. (Fléch.)

— Correctif. En parlant d'une expression trop acerbe, d'une critique trop mordante. Vous voulez qu'on vous découvre la vérité sans aucun *adoucissement*. (Fén.) Souffrez que je vous parle sans *adoucissement*. (Id.)

— Affaiblissement. Tous nos discours ne sont que des *adoucissements* de la vérité. (Mass.)

— Palliatif. Les personnes polies n'expriment qu'avec bien des *adoucissements* tout ce qui peut faire naître des idées obscènes. (St-Évr.)

— Restriction. Cette proposition, quoique vraie en elle-même, demande quelque *adoucissement*. (Acad.) Inventer des *adoucissements* [illegible] sauver la règle, mais nos passions. (Mass.)

— Le mot *adoucissement* est plus ordinairement suivi de la préposition *à*; l'*adoucissement à*, c'est-à-dire, l'adoucissement *apporté à*, *propre à*, *convenable à*, etc. Ce fut un bien faible *adoucissement* au sort du prisonnier. (Acad.) || Il peut être aussi suivi de la préposition *de*: L'espérance, seul *adoucissement* des peines des hommes. (Fén.) || Enfin, il peut se construire avec la préposition *dans*: Il y a quelque *adoucissement* dans ses maux. (Acad.) Il y a quelque *adoucissement* dans le temps. (Id.)

— Pathol. Diminution dans l'intensité ou le nombre des symptômes, pendant le cours d'une maladie.

— Peint. Procédé par lequel les couleurs sont plus finement noyées, les formes et les contours moins prononcés, les traits plus délicats, les teintes plus insensiblement graduées.

— Archit. Liaison ou raccordement qui se fait d'un corps avec un autre par un chanfrein ou un cavet. Ordinairement toutes les plinthes extérieures d'un bâtiment s'unissent avec le nu des murs par un *adoucissement*. (Quatrem.)

— L'adoucissement les métaux, par les recuits.

— L'adoucissement des glaces ou l'aplanissement de leur surface.

ADOUCISSEUR, EUSE. s. Ouvrier, ouvrière qui adoucit, qui polit les glaces.

ADOUÉ, ÉE. adj. T. de chasse. Accouplé, apparié. Perdrix adouées.

ADOUR. Géogr. Rivière de France qui a sa source dans les montagnes de Bigorre, d'où elle coule comme un torrent à travers les rochers. Il y a plusieurs rivières qui portent ce nom, et viennent se joindre au grand Adour.

ADOUSE. Géogr. Rivière d'Afrique (Algérie), sort du mont Atlas, court au N.-E. pendant 185 kil., et se jette dans la Méditerranée, près de Bougie.

ADOUX. s. m. Teint. Pastel qui commence à jeter une fleur bleue, après avoir été mis dans la cuve.

ADOXE. s. f. (ét. gr., ἀ priv.; δόξα, gloire.) Bot. Genre voisin des viburnées et des araliacées, connu sous le nom vulgaire de *moscatelle*.

AD PATRES. loc. lat. (pr. *ad pa-trèss*, littéral. *vers les pères*, rejoindre ses ancêtres). Se dit dans quelques phrases familières: *Aller ad patres*, mourir. *Envoyer ad patres*, faire mourir. *Être ad patres*, être mort.

ADPHALANGINE. s. f. Anat. Phalangine accessoire.

ADPORINE. adj. f. Myth. gr. V. ASPORINE.

ADRAGANT. s. m. (ét. gr., τράγος, bouc, et ἄκανθα, épine). Nom d'une gomme qui découle spontanément en filets ou bandelettes tortillées des tiges et des rameaux d'un arbuste très-épineux, à fleurs légumineuses, du genre astragale, et qui se trouve dans la Turquie d'Asie ainsi que dans la Perse. L'adragant sert dans la médecine comme analeptique; en pharmacie, il donne de la consistance à plusieurs médicaments; on en fait des loochs, des crèmes, des gelées. Dans les arts, il donne du lustre et de la consistance, etc.

— ADRAGANTE, ou ADRAGANTHE. adj. f. Gomme adragante. Selon l'Académie on peut dire Gomme adragant; nous ne le croyons pas. Il faut dire Adragant, de l'adragant, ou Gomme adragante, de la gomme adragante.

ADRAGANTINE, ou **ADRAGANTHINE.** s. f. Chim. Substance particulière qui constitue presque en totalité la gomme adragante.

ADRAIER (S'). v. pron. (pr. *s'a-dré-ié*, rad. *draie*, grand chemin). S'acheminer; se mettre en train de faire quelque ouvrage.

ADRARIZE. s. f. Méd. Racine de l'aristoloche.

ADRAS. Relig. égypt. Nom perse de l'Osiris des Égyptiens.

ADRASTE. Temps hér. Roi d'Argos, le seul des sept chefs qui dut à la vitesse de son cheval Arion d'échapper à la mort.

ADRASTÉE. Myth. anc. Fille de Melgius, roi de Crète. Ce fut à elle et à sa sœur Ida que fut confiée la première enfance de Jupiter. Fille de Jupiter et de la Nécessité. || Épithète de Némésis. || Nom sous lequel les Grecs désignaient quelquefois l'Envie.

— Bot. Petit arbrisseau indigène de la Nouvelle-Hollande.

ADRASTIDE. n. patron. Temps hér. Descendant d'Adraste. || Se dit absolument d'Égialée.

ADRASTIENS. s. m. pl. Espèce de jeux pythiens, institués à Delphes par Adraste en l'honneur d'Apollon.

AD REM. (pr. *ad rèmm*). Loc. lat. qui signifie, *à la chose*, et dont on se sert familièrement pour parler d'un raisonnement concluant et bien appliqué. || *Répondre ad rem*. Répondre catégoriquement, positivement à la question.

— *Ad rem*, comme exclamation, indique qu'on veut arriver à la question, et renoncer en conséquence aux divagations.

ADRESSANT, E. adj. Anc. admin. Qui est adressé à, qui s'adresse à. Était usité dans des locutions semblables à celle-ci: *lettres patentes adressantes au parlement*.

ADRESSE. s. f. (ét. V. ADRESSER). Habileté ordinaire; dextérité habituelle soit de la main, soit du corps. L'*adresse* est une juste dispensation des forces que l'on a. (Montesq.) Les balles, les raquettes, le cerceau, la corde, sont des jeux qui exigent une certaine *adresse*, et fortifient les enfants. (Mme Campan.)

— Fig. Dextérité d'esprit, habileté, ruse, finesse. Art de conduire une affaire, une entreprise de manière à réussir. Manier une affaire avec adresse; sortir d'un mauvais pas avec adresse; éluder une question avec adresse. Avoir l'adresse de persuader une chose à quelqu'un; tirer un secret de quelqu'un par adresse, etc. À la cour, il faut plus d'*adresse* que de bonne foi. (St-Evrem.)

— *Par adresse*. Il était célèbre par sa force et son *adresse*. (Fénel.) Elle conquit la Suède par force et par *adresse*. (Volt.)

— *Adresse à*, suivi d'un nom. Les courses de bagues faisaient paraître avec éclat son *adresse* à tous les exercices. (Volt.)

— Suivi d'un infinitif, il prend *à* ou *de*, selon

le cas. Les ministres eurent l'*adresse* de faire une paix particulière avec la Hollande. (Volt.) Ils firent paraître leur *adresse* à tirer avec de longues carabines. (Id.)

— Il se dit au pluriel en bonne et en mauvaise part. Les Romains subjuguèrent les Gaulois plus encore par les *adresses* de l'art militaire que par leur valeur. (Boss.) C'est encore ici une des plus subtiles *adresses* de votre politique. (Pasc.)

— *Tour d'adresse.* Tour de subtilité de main. Cet escamoteur est admirable par tous ses tours d'adresse. C'est un homme qui sait, qui fait des tours d'adresse. Le mulâtre s'en allait causer avec les domestiques blancs de l'habitation, qu'il récréait par ses tours d'*adresse*. (R. de Beauv.)

— Fig. Il se prend quelquefois pour exprimer un tour de finesse d'esprit. Tour d'adresse. Jouer un tour d'adresse. Faire un tour d'adresse. Il lui a joué un tour d'*adresse*. (Acad.)

— Littér. *Adresses de style.* Finesses, tournures subtiles et délicates dans la manière d'écrire. Fontenelle est surtout remarquable par ses *adresses* de style. (Raym.)

— Peint. *Adresse de pinceau.* Manière de peindre précise, facile, spirituelle. || Au pl. *Adresses de pinceau.* Touches qui expriment ou relèvent la forme avec précision et facilité.

— Se dit quelquefois figurément de l'instrument dont l'ouvrier se sert. Il leur fait admirer l'*adresse* du ciseau. (Trév.)

— Syn. comp. ADRESSE. DEXTÉRITÉ. HABILETÉ. La *dextérité* se dit ordinairement des choses du corps ; l'*adresse* se dit assez communément de la conduite des intrigues et des affaires de second ordre ; l'*habileté* se dit du commerce ou des hautes affaires.

— ADRESSE. Iconol. Est désignée quelquefois par l'emblème de Protée.

ADRESSE. s. f. (rad. *droit*). Désignation précise du domicile d'une personne, d'un lieu où il faut aller, où l'on doit faire parvenir une lettre, un paquet, un envoi quelconque. Donner une adresse, laisser son adresse. Une bonne adresse. Une adresse sûre. Une fausse adresse. Mettre l'adresse sur une lettre. Cette adresse est indéchiffrable. Envoyer une lettre à son adresse. L'Anglais, en tremblant, prit l'*adresse* qu'on lui présentait, et répondit : J'irai. (J. Janin.)

— Renseignements. Instructions que l'on donne pour trouver quelque personne ou quelque chose. Il n'a garde de manquer cet homme-là, on lui a donné de trop bonnes *adresses*. (Trév.) Il a toutes les *adresses* du chemin qu'il doit tenir dans son voyage. (Id.)

— *Bureau d'adresses.* Lieu, établissement où l'on s'adresse pour obtenir certains renseignements.

— *Il m'a pris pour son bureau d'adresses ; suis-je son bureau d'adresses?* Se dit d'un homme qui donne des commissions indiscrètes ou qui demande des renseignements avec importunité.

— Fig. et fam. On dit d'une maison, d'un cercle, d'une société où l'on débite ordinairement beaucoup de nouvelles : *C'est un vrai bureau d'adresses.* || Se dit quelquefois dans le même sens, d'une personne reconnue pour aimer à connaître et à répandre les nouvelles.

— *Faire tenir des lettres à leurs adresses*, c'est-à-dire, Les envoyer aux personnes à qui elles sont adressées.

— *Cela va à l'adresse, est à l'adresse d'un tel.* Se dit d'un trait malin lancé contre quelqu'un qu'on désigne sans le nommer. || *Le trait, le paquet, arrivera à son adresse*, c'est-à-dire, sera senti, sera compris par la personne qu'il atteint.

— ADRESSE. En lang. parlem. Discours adressé au souverain par un corps politique, administratif, judiciaire, ou par une réunion de citoyens. Mode régulier de communication entre le pouvoir législatif et le pouvoir exécutif. L'adresse de la chambre des pairs, l'adresse de la chambre des députés, l'adresse du conseil municipal, etc. Projet d'adresse, rédaction de l'adresse, paragraphes de l'adresse ; adoption, rejet du projet d'adresse ; la réponse à l'adresse. Adresse de félicitation, de respect, de condoléance, d'adhésion, de demande, etc. [illegible] 1830 par la chambre des députés de France, et ainsi appelée du nombre qui formait la majorité dont elle formulait l'opinion, est sans contredit l'une des plus mémorables qu'aient encore offertes les annales parlementaires des nations constitutionnelles, en raison des événements extraordinaires qu'elle a amenés en France et par suite en Europe. (Dict. de la convers.)

— Anc. chancell. franç. Se disait des édits et déclarations du roi, adressés aux cours souveraines, et, par celles-ci, aux juridictions inférieures.

ADRESSÉ, ÉE. part. pass. du v. Adresser. Il s'emploie comme adjectif. Envoyé à l'adresse de. Nous reçûmes hier au soir une lettre de votre part, *adressée* à Mme de Warens. (J.-J. Rouss.)

— Proféré, exprimé, manifesté. Que l'oreille d'une mère soit bien attentive aux discours *adressés* à la poupée : ce qui lui a fait le plus d'impression, sa fille le répétera à sa muette enfant. (Mme Camp.)

— Fig. Dirigé contre, donné à. Chaque compliment que le physionomiste fait aux nez normands ou gascons est une chiquenaude *adressée* aux nez bas-bretons et auvergnats. (M.-Brun.)

— Il régit : 1° la préposition *à*, pour désigner la personne à qui est fait l'envoi ; 2° la préposition *par*, pour indiquer celle par qui cet envoi est fait ; 3° la préposition *de*, pour marquer le lieu d'où l'envoi est fait. Des lettres *adressées à* quelqu'un. Ces lettres m'ont été *adressées par* mon père. Ce paquet m'est *adressé de* Rouen.

ADRESSER. v. a. 1re conj. (rad. *droit*; on écrivait anciennement *drech*, *dress*, d'où l'on a fait *adréchier*, puis *adresser*, qui, au sens propre et primitif, signifiait Rendre droit, comme on peut le voir dans les auteurs et notamment dans les coutumiers, ainsi que dans les œuvres de St Bernard. || Envoyer quelqu'un ou quelque chose ; faire parvenir à une adresse, à une personne. Adresser une lettre, un paquet, des renseignements. J'ai connu un homme qui avait toujours été heureux, jusqu'au moment où je ne sais qui lui *adressa* en présent douze oignons de tulipe. (A. Karr.) On nous a *adressés* à vous pour ce que nous cherchons. (Mol.) La voici, mon bonheur me l'*adresse*. (Corn.)

— Adresser la parole à quelqu'un, Lui parler directement. Lorsque cette boisson commença à échauffer son cerveau, il *adressa* la parole à un esclave, qui était assis sur une pierre au soleil. (B. de St-P.) Il lui *adressa* ses premières paroles et ses plus vives affections. (Id.)

— Faire, former, manifester, exprimer. Adresser des reproches. Adresser des remerciments. Adresser des vœux. Adresser une question. Adresser un adieu, etc. Il crut que je lui *adressais* un dernier adieu. (G. Sand.) Ces cris sont la prière qu'ils *adressent* à Dieu, et Dieu l'écoute. (Lamenn.)

— *Adresser ses pas.* Se diriger vers quelque endroit, aller vers quelqu'un. Mais votre frère Attale *adresse* ici ses pas. (Corn.)

— Recommander, adresser un protégé. Il m'a adressé un homme très-instruit. Omiss. des dictionn.

— Dédier. Adresser un ouvrage au roi, à un grand personnage, etc. Omiss. des dictionn. Avec beaucoup d'esprit et d'érudition qui parurent dans les commentaires qu'il *adressa* à Lucille, Sylla avait une facilité merveilleuse pour toutes sortes de choses. (St-Réal.)

— ADRESSER. v. n. Toucher droit où l'on vise. Adresser au but. Vous avez bien adressé, mal adressé. Bien *adresser* n'est pas petite affaire. (La Font.) Il est peu usité dans cette acception.

— S'ADRESSER. v. pron. Aller trouver directement quelqu'un. Prendre auprès d'une personne des renseignements, des instructions pour trouver quelqu'un ou quelque chose. C'était en vain que lord Nelvil se serait *adressé* aux habitants d'Ancône, car ils étaient tous occupés à sauver leurs marchandises. (Mme de Staël.)

— Avoir recours. C'est à vous seul, ô mon Dieu ! que je m'*adresse* pour obtenir cette grâce. (Pasc.)

— Fig. Se communiquer. Quoique Jésus-Christ soit envoyé partout le monde, il ne s'*adresse* d'abord qu'aux brebis perdues de la maison d'Israël. (Boss.)

— Parler à quelqu'un, lui adresser la parole. Mon père, dit-elle d'une voix affaiblie, en s'*adressant* au religieux, je touche au moment de la mort. (Chateaub.) || Il peut avoir pour régime un nom de chose. Tu es bien heureuse, dit-il en s'*adressant* à son épée, d'avoir aujourd'hui un si beau et un si puissant roi. (Chateaub.) || On dit dans le même sens, S'adresser la parole, ne pas s'adresser un seul mot.

— Communiquer avec quelqu'un. Dans les divans, les scheiks représentaient le pays, quand ses tyrans voulaient s'*adresser* à lui. (Thiers.)

— Fig. Chercher à émouvoir, à intéresser, en appeler. S'adresser à la raison, au cœur, à l'imagination, aux passions. Parler de manière à convaincre la raison, à intéresser le cœur, à plaire à l'imagination, à flatter, à exalter les passions. César s'*adresse* plus constamment à [illegible] l'imagination et à l'âme. (D. Hinard.) Les sciences s'*adressent* à notre orgueil. (M.-B.)

— Prov. *Il faut s'adresser à Dieu plutôt qu'à ses saints.* Il vaut mieux s'adresser directement au maître, que d'employer la faveur de ses créatures ou de ses domestiques.

— *S'adresser mal.* Se méprendre, en bonne ou en mauvaise part ; en bonne part, si la personne ne peut pas accorder l'objet d'une demande ; en mauvaise part, s'il y a chez cette personne manque de bonne volonté.

— *A qui pensez-vous vous adresser?* Expression dont on se sert pour marquer la surprise causée par une demande peu convenable.

— Concerner, toucher, regarder quelqu'un. Nos mystères, au contraire, s'*adressent* à nous, ils contiennent les secrets de notre nature. (Chateaub.) Nos soldats ne sont pas compris dans une réprobation qui ne s'*adresse* qu'à leur chef. (Salvand.) || Il se prend ordinairement en mauvaise part ou familièrement. *Cela s'adresse à vous*, c'est-à-dire, Cela vous concerne, cela vous regarde. Se dit d'une critique ordinairement légère, du moins toujours polie ; d'une plaisanterie plutôt familière que blessante, et même quelquefois d'un compliment en bonne part ; encore faut-il que, soit critique, soit plaisanterie, soit compliment, la personne que l'on a en vue ne soit pas même nommée.

— Se diriger. Où s'*adressent* tes pas? (Mol.) Je vois qu'en m'écoutant vos yeux au ciel s'*adressent*. (Rac.)

— S'ADRESSER. v. pron. Être adressé. Cette lettre s'adresse à lui. Le paquet s'*adresse* à vous, mais il doit s'y trouver une lettre pour moi. (Acad.)

ADRIA. Géogr. Ville d'Italie qui a donné son nom à la mer Adriatique. Elle était autrefois sur le bord de la mer, dont elle est aujourd'hui éloignée d'environ 24 kil., par suite des atterrissements qui se sont formés sur le rivage.

ADRIANALES ou **ADRIANÉES.** s. f. pl. Ant. rom. Fêtes instituées en l'honneur de l'empereur Adrien.

ADRIANISTE. s. m. Hist. rel. Membre d'une secte à laquelle les opinions de Simon le Magicien donnèrent naissance. || On appelle aussi Adrianistes les disciples d'Adrien Hamstédius, novateur du XIVe siècle. Les adrianistes adoptaient toutes les erreurs des anabaptistes.

ADRIANOPOLIS. Géogr. Ville de Thrace, sur l'Hèbre. Siége de l'empire des Turcs jusqu'à la prise de Constantinople. || Aujourd'hui *Andrinople.* V. ce mot.

ADRIATIQUE. adj. f. Ne s'emploie que dans cette phrase : Mer Adriatique, golfe Adriatique, partie de la Méditerranée comprise entre l'Italie, l'Albanie, l'Epire et la Dalmatie. || On dit aussi subst., l'Adriatique. Je ne regrette pas les dépenses que Corfou coûte à mon trésor, elle est la clef de l'*Adriatique*. (Napol.)

ADRIEN. Hist. rom. Successeur de Trajan au trône impérial de Rome; célèbre par ses talents, par son habileté dans les sciences et dans les lettres. Il se concilia la faveur populaire par la douceur de son gouvernement; mais il eut aussi de grands défauts ; il se montra bien des fois lâche, défiant et voluptueux ; il mourut à l'âge de 62 ans, après en avoir régné 22, l'an de J.-C. 138. || ADRIEN. Hist. eccl. On compte six papes de ce nom.

— MÔLE D'ADRIEN. Hist. rom. Anc. nom du château St-Ange, qui fut construit à Rome par l'empereur Adrien ; ses cendres y furent déposées.

ADROBOLON. s. m. Bot. Nom du bdellium de l'Inde.

ADROGATION. s. f. Droit rom. Adoption d'une personne *sui juris* ou *chef de famille*. || Agrégation d'un plébéien à l'ordre des patriciens.

ADROIT, E. adj. (pr. *a-droa*, *a-droa-te*, formé de *a* augm., et de *droit*; en lat. *dexter*. On dit : Un homme *adroit*, par allusion à la main *droite*, dont on se sert habituellement pour agir ; on dit, dans un sens contraire, un homme *gauche*, par allusion à la main *gauche*, dont on se sert moins communément). Au propre, Qui a de l'adresse, de la dextérité de corps. On se prend corps à corps ; les deux champions, *adroits* et vigoureux, luttent quelques moments avec des succès variés. (Raynal.) Une troupe d'archers *adroits*. (Fén.)

— Fig. Qui a de l'habileté, de la finesse, de la souplesse d'esprit. Un homme adroit et entreprenant. Un adroit courtisan. Des plus nobles vertus cette *adroite* ennemie. (Boil.)

— Qui possède l'art de tromper. Se dit en mauvaise part. Les charlatans, plus *adroits* que les voleurs, arrivent au même but, sans courir les mêmes dangers. (Beauch.) La réputation alors n'a plus besoin, pour s'établir, que de prôneurs *adroits*. (Id.)

— Il se dit également des choses. Une main adroite. Un adroit manége. Son *adroite* vertu ménage son crédit. (Rac.) Par un *adroit* sophisme, il combattit toute restriction du pouvoir royal. (Villem.) Nos passions ne sont pas seulement violentes, elles sont *adroites*. (Mass.)

— *Adroit de.* Adroit de corps. Adroit d'intelligence.

— *Adroit à.* Adroit à une chose. Adroit à faire. Adroit à tous les exercices du corps. Adroit à tirer de l'arc. Adroit à dissimuler. [illegible] dre. (L. Rac.)

— *Adroit dans.* Il est adroit dans tout ce qu'il entreprend. Il n'avait pas été moins ingénieux et moins *adroit* dans l'estimation des autres mesures. (Ch. Nod.)

— *Adroit avec.* Adroit avec quelqu'un. On vit la cour de Rome terrible au roi de France Henri III, *adroite* avec Louis XIII. (Volt.)

— Manége. Se dit d'un cheval qui ne bronche pas, qui, dans un chemin difficile, choisit le bon endroit pour y mettre le pied.

— Syn. comp. FIN. RUSÉ. HABILE. ENTENDU. SOUPLE. ADROIT. L'homme *fin* ne se laisse pas tromper ; l'homme *rusé* cherche quelquefois à tromper les autres ; l'homme *habile* travaille avec capacité, l'homme *entendu* procède avec ordre ; l'homme *souple* évite les obstacles ; l'homme *adroit* profite de tous les avantages.

ADROITEMENT. adv. (pr. *a-droa-te-man* ; rad. *droit* ; par allusion à la main droite). Avec adresse, avec dextérité, avec souplesse de corps ou d'esprit. Agir adroitement, se conduire adroitement, travailler adroitement ; manier adroitement une affaire ; se tirer adroitement d'affaire, etc. On est souvent obligé dans l'éloge des princes de se jeter *adroitement* sur leur naissance et sur la gloire de leurs ancêtres. (Fléch.) Il lui insinua *adroitement* qu'il fallait partir. (Volt.)

ADROSTRAL. adj. et s. m. Anat. L'une des pièces de la mâchoire supérieure dans quelques animaux.

ADROSTRO-LABIAL. adj. et s. m. Anat. L'un des muscles de la bouche du têtard de grenouille.

ADSCAPEAL. adj. et s. m. Anat. L'une des pièces osseuses de l'oreille interne.

ADSCAPULO-HUMÉRAL. adj. et s. m. Anat. L'un des muscles du bras de la salamandre.

ADSCAPULUM. s. m. Anat. L'une des pièces de l'omoplate.

ADSIDELTE. s. f. Ant. rom. Table auprès de laquelle se tenaient les flamines durant les sacrifices.

ADULAIRE. adj. Minér. Se dit des minéraux qu'on trouve au mont Saint-Gothard, dont l'ancien nom est *Adule*. || Se prend aussi substantivement. Les adulaires sont des feldspaths nacrés très-purs.

ADULASSO. s. m. Bot. Nom donné à la justicie bivalve.

ADULATEUR, TRICE. s. (en lat. *adulator*, *adulatrix*). Flatteur, flatteuse ; se prend toujours en mauvaise part et se dit de ceux qui par intérêt ou par bassesse donnent des louanges outrées à une personne qui n'en mérite pas. Lâche adulateur, vil adulateur, grand adulateur, dangereux adulateur, perpétuel adulateur. L'*adulateur* ne cherche qu'à nous plaire. (Fén.) La grandeur ne manque guère d'*adulateurs*. (Id.)

— Se prend adjectiv. Discours adulateur, langage adulateur, esprit adulateur ; prévenances adulatrices, manières adulatrices, soins adulateurs, etc.

— Syn. comp. LOUANGEUR. FLAGORNEUR. FLATTEUR. ADULATEUR. Le *louangeur* loue uniquement pour louer ; le *flagorneur* loue à tout propos et maladroitement, le *flatteur* loue pour plaire ; l'*adulateur* loue avec bassesse et hypocrisie.

ADULATION. s. f. (pr. *a-du-lâ-ci-on*; en lat. *adulatio*). Flatterie basse et intéressée. Une adulation honteuse. Démasquer l'imposture et l'adulation. Une basse adulation. Une adulation dangereuse. L'adulation publique. On exalte un maître qui n'est plus, pour justifier par l'*adulation* la servitude passée. (Chateaub.) L'*adulation* est la compagne immortelle des rois. (Mass.)

— Il s'emploie au pluriel. Omission de l'Académie. La mort change en censures les vaines *adulations*. (Mass.) Le long usage des *adulations* rend les princes insensibles à la tendresse. (Id.) Les *adulations* ne survivent pas à leurs héros. (Id.)

ADULATOIRE. adj. des 2 g. Qui concerne l'adulation, la basse flatterie, la louange outrée. Ce mot, peu usité, se met pour *adulateur* pris adjectivement.

ADULE. Géogr. anc. Chaîne de montagnes des Alpes, au pied de laquelle le Rhin prend sa source.

ADULÉE, ÉE. part. pass. du v. Aduler. Des princes adulés. Une personne bassement adulée.

ADULER. v. a. 1re conj. (du lat. *adulare*). Flatter bassement. Il aime à se voir aduler. Les gens qui *adulent* la puissance sont toujours les plus ardents à opprimer la faiblesse. (Raym.)

— S'ADULER. Se flatter sottement.

ADULTE. adj. des 2 g. (en lat. *adultus*; de *adolescere*, croître, grandir, se former). Qui est parvenu à l'adolescence, à l'âge de puberté. Il se dit proprement en parlant de toute cette période de la vie qui est comprise entre l'adolescence et la vieillesse. Un homme adulte. Une personne adulte. L'âge adulte. Enfants adultes. Il n'est pas possible de méconnaître la physionomie toute particulière qui sépare le bouillant jeune homme de l'homme *adulte* (Rul.) [illegible] dont le corps et les membres ont acquis leur maturité, leur perfection, leur achèvement.

— Bot. Se dit des plantes parvenues à leur entier accroissement.

— Philol. Langues adultes. Langues parvenues à leur dernier degré de perfection. Les langues factices dévorent le temps parce qu'elles sont nées *adultes*. (C. Nodier.)

— Myth. gr. Surnom de Jupiter et de Junon.

— ADULTE. s. des 2 g. Celui, celle qui est dans l'adolescence. Un adulte. Une adulte. Ecole d'adultes. Ce n'est que chez l'*adulte* ou l'homme viril que se dessinent les traits du tempérament réel, propre ou définitif de chaque individu. (Rul.) L'Église voit avec un regret extrême que ce qu'elle a procuré pour le salut de ses enfants devienne l'occasion de la perte des *adultes*. (Pasc.)

— Théol. *Baptême des adultes.* Baptême solennel que les adultes recevaient la veille de Pâques ou de la Pentecôte

— Anc. jurispr. Se disait des personnes pubères, mineures de vingt-cinq ans.

ADULTÉRATION. s. f. (pr. *a-dul-té-ra-ti-on*; en lat. *adulteratio*, de *adulterari*; formé de *ad*, à, vers, et de *alter*, autre). Action de faire autre, c'est-à-dire de gâter, d'altérer, de falsifier une chose, résultat de cette action. Il est peu usité.

— Monn. Action de mettre dans les monnaies plus d'alliage que la loi ne le permet. L'adultération des monnaies est un crime capital. On se sert mieux du mot Altération.

— Pharm. Action de falsifier un médicament, en y ajoutant quelque substance qui en diminue la valeur et la qualité.

ADULTÈRE. adj. des 2 g. (en lat. *adulter*; formé de *ad*, à, vers, et de *alter*, autre). Qui viole la foi conjugale. Époux adultère, femme adultère. Solon croyait que la plus grande peine que l'on pût ordonner contre les femmes *adultères*, était la honte publique. (Encycl. méth.) Et moi je vous dis que quiconque aura renvoyé sa femme, si ce n'est en cas d'adultère, la fait devenir *adultère*; et quiconque épouse celle que son mari aura renvoyée, commet un adultère. (Évang.) Il faut un frein aux femmes qui sont *adultères*, pour des clinquants, des vers. (Napol.)

— Se dit en poésie et dans le style oratoire des choses qui offrent un mélange vicieux. Assemblage adultère, mélange adultère. Cette race méchante et *adultère* demande des prodiges. (Évang.) Je verrai le témoin de ma flamme *adultère*. (J.-B. Rouss.)

— S'emploie subst. pour désigner celui, celle qui a violé la foi conjugale. Un adultère, une adultère. A Rome on mutilait l'adultère pris en flagrant délit. Ni les fornicateurs, ni les *adultères* n'entreront dans le royaume des cieux. (Évang.)

Faut-il que sur le front d'un profane *adultère*
Brille de la vertu le sacré caractère?
(Racine.)

— Se dit aussi des plantes. Omission des Dictionnaires. Quelque *adultère* s'est donc glissé dans la corolle qui sert de grotte à la nymphe? (A. Karr.)

— Il y a des lexicographes qui donnent *adultère* comme terme d'astronomie, dans cette phrase : *Adultères du soleil*, certaines éclipses qui se font en quelque sorte contrairement aux règles astronomiques, comme il arrive dans les éclipses horizontales ; c'est à tort, car ces éclipses ne sont pas irrégulières, et tout le monde sait qu'elles sont périodiques et qu'elles dépendent des mêmes causes que les autres éclipses.

ADULTÈRE. s. m. (en lat. *adulterium*; formé de *ad*, à, et de *alterum*, autre, avec changement de l'*a* en *u*; sous-entendu : *s'approcher* : l'action de s'approcher d'un autre). Violation de la foi conjugale. Commettre un adultère, être convaincu d'adultère, crime d'adultère, accusation d'adultère, etc. Les femmes accusées d'*adultère* étaient tenues de nommer un champion, qui attestât leur innocence en combattant pour elles. (St-Foix.) L'*adultère*, qui, dans le Code civil, est un fait immense, n'est, dans le fait, qu'une galanterie, une affaire de bal masqué. (Napol.) L'*adultère* n'est pas un phénomène, c'est une affaire de canapé, il est très-commun. (Id.) Les scribes et les pharisiens lui amenèrent une femme qui avait été surprise en *adultère*. (Évang.) Quiconque aura regardé une femme avec un mauvais désir pour elle, a déjà commis l'*adultère* avec elle dans son cœur. (Id.) Quelquefois l'*adultère* entraîne au parricide. (De Belloy.)

— Il s'emploie au pluriel. Omiss. de l'Académie. Je ne m'occupe point de la fuite de Saturne, ni de la colère de Junon, ni des *adultères* de Jupiter. (Grég. de Tours.) Peu d'*adultères* peuvent être prouvés. (Napol.)

— *Adultère simple*. Celui que commet une personne mariée avec une personne qui ne l'est pas.

— *Adultère double*. Celui qui résulte du commerce que deux personnes mariées ont ensemble.

— Se dit aussi des plantes, etc. En effet, un *adultère* a été commis : le vent ou quelque insecte a été l'entremetteur, et a porté de douces paroles à la nymphe. (A. Karr.)

— Iconol. Représenté par un homme replet dans un déshabillé voluptueux, et couché mollement sur des coussins. Il a pour attributs une lamproie accouplée avec un serpent, et un anneau conjugal brisé.

ADULTÉRÉ, ÉE. part. pass. de Adultérer.
[illegible] quand on la mêle à de la farine grillée ou torréfiée, que cette opération rend jaune et soluble. (Pelletan.)

— Fig. et en parlant de choses morales. La vérité, perpétuellement *adultérée* par le mensonge, devient méconnaissable. (Du Marsais.)

ADULTÉRER. v. a. T. de pharm. Altérer, falsifier, frelater les médicaments, de manière qu'ils paraissent de bonne qualité, sans avoir l'efficacité des médicaments purs. On *adultère* la limonade avec l'acide sulfurique; on reconnaît cette fraude à l'agacement des dents. (Pelletan.)

ADULTÉRIN, INE. adj. Qui est le fruit de l'adultère. Enfant adultérin.

— Se prend substantivement. Un adultérin. Des adultérins. La loi, qui ne présume pas le mal, ne doit distinguer les *adultérins* des autres enfants que lorsque cette qualité d'*adultérin* est constatée. (Napol.) Les *adultérins* sont plus odieux que les bâtards. (Merlin.) Le droit romain allait jusqu'à leur refuser la qualité d'enfants naturels, comme si la nature les eût désavoués. (Merlin.) En France, le mariage subséquent des adultères ne légitime pas les *adultérins*. (Id.)

— Fig. Se dit en parlant des langues. Omiss. des Dictionn. L'anglais lui-même, langue bâtarde s'il en fut jamais, et dont on connaît le père et la mère *adultérins*, lutte de gloire aujourd'hui avec toutes les langues classiques des anciens et des modernes. (Ch. Nod.) Les langues secondaires, les langues de nouvelle formation, sont bâtardes, *adultérines* et plagiaires. (Id.)

ADUNCIROSTRE. adj. et s. m. Ornith. Se dit d'un oiseau qui a le bec crochu.

ADUPLE. s. f. Bot. Genre de plantes de l'Amérique septentrionale, de la famille des cypéroïdes, et voisin du choin.

ADURENT, ENTE. adj. (du lat. *ad*, à ; *urere*, brûler). Ancien synonyme de brûlant, caustique.

— *Soif adurente*. Celle qui survient par l'augmentation du besoin et par l'impossibilité de satisfaire la soif latente. On l'appelle *adurente*, parce qu'elle est accompagnée de l'ardeur de la langue, de la sécheresse du palais, et d'une chaleur dévorante dans tout le corps.

ADURION. s. m. Nom arabe du sumac.

ADUSTE. adj. des 2 g. (en lat. *adustus*; de *adurere*, brûler). Qui a été, ou qui a l'air d'avoir été brûlé.

— Conchyl. Épithète donnée à des coquilles où le noir et le blanc sont disposés de manière à leur donner la même apparence que si elles avaient été rôties.

— Pathol. Se disait du sang et des humeurs, dans certaines maladies. Le sang tiré des veines était-il noir, peu séreux, on le qualifiait *aduste*. Personne n'admet plus cette altération.

ADUSTION. s. f. (pr. *a-dus-ti-on*, en lat. *adustio*; de *adurere*, brûler). Action du feu, brûlure, cautérisation.

ADUTÉRIN, INE. adj. Anat. Qui appartient, qui a rapport à l'adutérum.

ADUTÉRUM. s. m. Anat. Partie de la matrice des mammifères, qu'on appelle aussi cornes de la matrice.

— Nom d'une des parties de l'organe génital des oiseaux.

ADVENIR. v. n. 2e conj. impers. (du lat. *ad*, à ; *venire*, venir). Arriver par accident. Ce verbe ne s'emploie qu'aux troisièmes personnes. *Il advient. Il advenait. Il advint. Il adviendra. Il adviendrait. Qu'il advienne. Qu'il advînt. Il est advenu. Il fût advenu. Il serait advenu*, etc. Quoi qu'il advienne. Si le cas advenait. S'il advenait par hasard que. Dans le cas où telle chose adviendrait. Se préparer à tout ce qui peut advenir. Se rendre responsable de toutes les choses qui adviendront. Vous direz, j'étais là, telle chose m'*advint*. (La Font.) Quand il *advient* que la tombe sépare ce que la nature a joint. (Malh.)

Cependant il *advint* qu'au sortir des forêts,
Ce lion fut pris dans des rets.
(La Fontaine.)

Or, il *advint* qu'un jour de fête,
Blaise but tant qu'il en perdit la tête.
(Hoffman.)

— *Advienne que pourra*. Locut. ellipt. pour, je consens qu'il en advienne ce qu'il pourra en advenir. Je me résous à toutes les conséquences qui pourront en résulter.

— *Quoi qu'il en advienne*. Devise d'une famille du Dauphiné, dont le nom était Bocsozel-Montgontier.

— Au lieu d'*advenir*, on écrit quelquefois *avenir*. V. ce mot.

ADVENTICE. adj. des 2 g. (pr. *ad-van-ti-ce*, en lat. *adventicius*, *advenire*; formé de *ad*, à, sur, et *venire*, venir, survenir). Qui n'est pas naturellement dans une chose, qui y survient du dehors.

— Phys. Se dit de la matière qui est jointe accidentellement à un corps, qui ne lui appartient pas en propre.

— Philos. Se dit des idées qui sont produites en notre intelligence par la sensation des objets extérieurs.

— Médec. Se dit des maladies qui ne tiennent pas à la constitution, et qui ne sont pas héréditaires.

[illegible] croissent sans avoir été semées.

— Bot. Se dit d'une partie développée sur ou plutôt dans un organe qui n'a pas coutume de la porter. Bourgeons *adventices*.

— Dr. rom. *Pécule adventice*. Pécule que les fils de famille, à Rome, acquéraient indépendamment de leur père, et de leur industrie.

— Anc. jurispr. *Biens adventices*. Biens acquis par toute autre voie que par succession directe.

ADVENTIF, IVE. adj. Ce mot est le même que le mot *adventice* ci-dessus ; ou plutôt *adventice* est seul régulier, selon l'étym. lat. *adventicius*, tandis qu'*adventif* n'a pas d'étymologie latine correspondante. Dans le Dictionnaire encycl., on les donne pour le même terme ; comment l'Académie et M. Landais ont-ils pu leur prêter une valeur distincte? surtout M. Landais, qui ne s'est pas aperçu que, dans les deux articles qu'il a faits pour *adventice* et *adventif*, l'un et l'autre, comme terme de pratique, avaient identiquement la même signification.

ADVENU, UE. part. pass. du v. Advenir. Arrivé par accident. Ce qu'on craignait est *advenu*. Les choses qui sont *advenues*. Il est familier. On dit aussi *avenu*. V. ce mot.

— Se dit aussi des personnes, et se prend alors dans le sens d'Apparu. Omiss. des Dictionnaires. Le Christ vous est donc *advenu* ainsi qu'à moi? (Lamenn.)

ADVERBE. s. m. (du lat. *adverbium*; formé de *ad*, à, auprès ; *verbum*, verbe). T. de gramm. Espèce de mot toujours invariable et dont la fonction la plus ordinaire est de modifier le verbe, soit par une idée de degré, *très, fort, trop, plus, moins, peu, beaucoup*; soit par une idée de manière, comme *lentement, doucement, aisément*; soit par une idée d'époque ou de temps, comme *demain, aujourd'hui, hier*; soit enfin par une idée de lieu, comme *ici, là*. L'adverbe peut aussi modifier un adjectif, *peu sage, fort savant*; ou un nom qui exprime une qualité, *vraiment père*; ou enfin un autre adverbe, *très-agréablement, bien souvent, assez rarement*. Ce n'est pas, à proprement parler, un élément essentiel du langage, puisqu'il n'est lui-même qu'un mot composé, qu'un mot abrégé et mixte, qui équivaut à une préposition suivie de son complément. Qu'est-ce, en effet, qu'agir *sagement*, si ce n'est agir *avec sagesse*? Tous nos adverbes en *ment* sont-ils autre chose qu'un adjectif joint à l'ablatif latin *mente*, qui lui-même est pour, *avec un esprit, une disposition*, que l'adjectif complémentaire vient ensuite déterminer? Et ce qui le prouve, c'est le soin que l'on a pris de faire accorder l'adjectif avec le substantif *mente*, qui, en latin, comme en italien, est féminin ; on dit *blanchement, franchement, sèchement*, et non *blanc-ment, franc-ment, sec-ment*. Bien plus, les Latins, surtout dans les derniers siècles, se servaient du mot *mente* joint à un adjectif pour exprimer vaguement, *d'une manière*...

— Mais de ce que l'adverbe peut se décomposer par une préposition et un nom, il ne s'ensuit pas que toute préposition suivie d'un nom soit un adverbe. Il est évident que dans cette phrase : *Rome fut prise par les Gaulois*, ces mots : *par les Gaulois*, ne constituent pas un adverbe ; il y a plus, ils ne pourraient même pas être remplacés par un adverbe. M. Beudant s'est donc étrangement trompé en regardant comme adverbes les articles contractes *au, aux, du, des*, ainsi que les pronoms *me, te, se, lui, leur*. Pour que ces mots, bien qu'ils aient réellement la valeur d'une proposition et de son complément, puissent être considérés comme adverbes, il faudrait qu'au lieu d'indiquer le rapport d'un objet avec un autre objet, ils exprimassent un rapport entre un objet et une action ou une qualité, et qu'ils servissent à marquer les modifications de cette action ou de cette qualité. Or, rien de pareil n'a lieu pour les pronoms ni pour les articles, et les explications dans lesquelles nous venons d'entrer suffisent pour faire sentir la différence essentielle des adverbes avec les prépositions suivies de leur régime.

— L'adverbe n'est pas d'une invention très-ancienne. A l'origine des langues, on se servait de circonlocutions. On disait, par exemple, chanter *d'un ton haut*, écrire *en style élégant*, venez *en ce lieu-ci*, il partit *dans la journée d'hier*. Mais toutes les modifications ne pouvant s'exprimer ainsi, il fallut imaginer un moyen d'abréviation ; on réduisit donc ces formes à leur plus grande simplicité, soit en supprimant le nom, l'adjectif ou la préposition, soit en substituant un mot à un ou à plusieurs autres. C'est ainsi qu'on obtint les formes simples, *hautement, toujours, ici, là, hier, aujourd'hui*, etc., mots précieux et courts qui rendent l'expression plus vive en la resserrant. Si l'on est d'accord sur la nature des idées que l'adverbe abrège en une seule expression, il s'en faut bien qu'il en soit de même à l'égard des fonctions de ce mot. On demande si c'est le verbe ou l'attribut qu'il sert à modifier? Court de Gebelin s'est prononcé pour la première opinion, et il est bien certain que pour tous ceux qui, comme Suard, pensent qu'il y a dans la langue autant de verbes qu'il y a de mots susceptibles d'exprimer des actions, l'adverbe modifie le verbe, ce qui devient bien évident dans des phrases telles que celle-ci : *Il souffre beaucoup*. Mais pour ceux qui n'admettent qu'un seul verbe, le verbe *être*, et qui regardent tous les autres verbe plus un attribut, on ne peut douter que ce ne soit cet attribut qui est modifié, puisque *Je souffre beaucoup*, est pour *Je suis souffrant beaucoup*.

— Par la nature même de ses fonctions, l'adverbe semble devoir être invariable. (C'est à tort que M. N. Landais, dit *indéclinable* : il n'y a pas de *déclinaisons* en français ; il n'y a, par conséquent, ni mots *déclinables*, ni mots *indéclinables*.) Une qualité, un lieu, un temps, ne changent pas, quels que soient le nombre, le sexe des personnes. Aussi l'adverbe n'est-il susceptible d'aucune modification de ce genre. Les seules variations qu'il puisse subir sont celles qui naissent des idées accessoires de quantité, et ces idées s'expriment ou par de nouveaux adverbes qui se surajoutent aux premiers, comme dans notre langue, *très-bien, fort agréablement, plus habilement*, ou par des formes nouvelles que reçoit l'adverbe, et que l'on nomme ses degrés de comparaison, comme en latin, en grec, en allemand, etc.

— Les adverbes peuvent être envisagés soit sous le rapport de leur forme, soit sous le rapport de leur signification.

— Considérés sous le rapport de leur forme, on peut les distinguer en adverbes simples et en adverbes composés.

— *Adverbes simples*. Ceux qui, d'eux-mêmes, ou par le long usage de la langue, ne font qu'un seul mot, comme : *quand, comment, jamais, désormais, toujours, beaucoup*, etc.

— *Adverbes composés*. Ceux qui sont formés de plusieurs mots, que l'on est dans l'usage de séparer dans l'écriture, comme : *à présent, en haut, en bas, au moins, à la hâte*, etc., lesquels sont moins des adverbes que des *locutions adverbiales*.

— Considérés sous le rapport de leur signification, les adverbes pourraient se partager presque en autant de classes qu'il y a d'énonciations différentes dans la langue ; mais on se contente généralement de les distinguer en adverbes de temps, de lieu, de situation, d'ordre, de quantité, de qualité et de manière, d'affirmation, de négation, de doute, de comparaison et d'interrogation, catégories qui nous semblent encore trop nombreuses, parce qu'elles sont de la plus complète inutilité et qu'elles n'ont d'autre résultat que de jeter la confusion dans l'esprit de celui qui se livre à l'étude de la langue.

— Suivant M. Landais, l'adverbe n'a point de régime, parce qu'il sert lui-même de régime. M. Landais se trompe, et il aurait dû dire que l'adverbe, pouvant toujours se décomposer par une préposition suivie de son complément, n'a pas besoin de régime, puisqu'il le renferme implicitement. Il y a cependant quelques adverbes qui, en admettant après eux un complément dans certaines circonstances, font exception à ce principe. Ce sont *dépendamment, indépendamment, indifféremment*, qui prennent la préposition *de*; et *préférablement, privativement, proportionnément, convenablement, relativement, conformément, antérieurement, conséquemment, inférieurement, postérieurement, supérieurement, exclusivement*, qui prennent la préposition *à*. Chacun de ces adverbes conserve le même régime que celui de l'adjectif dont il est formé.

— Les adverbes de quantité *assez, beaucoup, peu, plus, trop, moins, combien, que, tant*, s'emploient souvent comme substantifs, et, dans ce cas, ils exigent après eux la préposition *de* : *peu* de gens, *beaucoup* de personnes, *plus* d'argent, *tant* d'ennemis.

— FORMATION DES ADVERBES EN *ment*. Les adverbes en *ment* se forment des adjectifs de la manière suivante :

— 1° Quand l'adjectif masculin est terminé par une voyelle sonore, on y ajoute *ment* : *aisément, poliment, ingénument*. On excepte *impuni*, qui fait *impunément*, et les adjectifs *beau, nouveau, fou* et *mou*, dont les adverbes sont formés du féminin : *bellement, nouvellement, follement, mollement*.

— 2° Quand l'adjectif masculin est terminé par un *e* muet, on y ajoute la finale *ment* : *horriblement, terriblement*; excepté *aveugle, commode, énorme, incommode, opiniâtre* et *uniforme*, qui changent l'*e* muet en *é* fermé : *aveuglément, commodément, conformément*, etc. On excepte encore *traître*, qui fait *traîtreusement*.

— 3° Quand l'adjectif est terminé au masculin par une consonne, l'adverbe en *ment* se forme de la terminaison féminine : *bonnement, hautement, vivement*, etc. Il faut excepter : *gentil*, qui fait *gentiment*; *commun, confuse, diffuse, expresse, importune, obscure, précise, profonde*, qui changent l'*e* muet en *é* fermé : *communément, confusément*, etc.

— 4° On écrit par *amment* les adverbes qui viennent d'adjectifs terminés par *ant* : *abondamment, constamment, élégamment, étonnamment, galamment, indépendamment, méchamment, nonchalamment, suffisamment*, etc.

— 5° Et par *emment*, ceux qui dérivent d'adjectifs terminés par *ent* : *ardemment, concurremment, conséquemment, décemment, différemment, prudemment*, etc. Sont exceptés : *lent, présent, véhément*, dont les adverbes sont *lentement, présentement* et *véhémentement*.

— Certaines prépositions semblent souvent [illegible] *pour, contre, depuis*, etc., dans les phrases suivantes : Vous irez devant, et lui *après*. Si vous appuyez cette proposition, je parlerai *pour*, ou je parlerai *contre*. Je ne l'ai pas vu *depuis*. Mais ces mots ne changent pas pour cela de nature ; seulement l'usage permet de supprimer les compléments, lorsque l'esprit les supplée facilement. Or, il est clair que l'on veut dire : il ira *après* vous ; je parlerai *pour* ou *contre* cette proposition ; je ne l'ai pas vu *depuis* ce moment. C'est précisément parce qu'ils n'ont pas égard à l'ellipse, que nos dictionnaires ne sont pas d'accord avec eux-mêmes sur ce qu'on doit nommer *prépositions* ou *adverbes*.

— ADJECTIFS EMPLOYÉS ADVERBIALEMENT. La plupart des adjectifs s'emploient accidentellement comme adverbes, et sont par conséquent invariables. Tenir *bon*. Tenir *ferme*. Frapper *fort*. Voler *haut*. Marcher *droit*. Entendre *dur*. Acheter *cher*, etc. M. Landais prétend que, dans ce cas, ces mots perdent leur nature d'adjectifs. C'est une erreur. Bossuet a dit.

Quoi ! fallait-il fulminer et le prendre *d'un ton si haut?* Ici *haut* est adjectif. Mais si Bossuet eût dit : Fallait-il le prendre *si haut*, ce mot cesserait-il d'être adjectif? Nous ne le pensons pas, car *si haut* est evidemment un abrege de *d'un ton si haut*. On doit en conclure que le mot *haut*, lorsqu'il sert a modifier un verbe, est tout simplement un adjectif employe avec ellipse d'une preposition et du nom auquel il se rapporte. Et il est tellement vrai que les adjectifs pris d'une manière adverbiale supposent toujours un nom sous-entendu, que, dans *parler haut*, le mot *haut* est au masculin, parce qu'il se rapporte au mot *ton* supprime par ellipse : *parler d'un ton haut*; et que, dans : *il l'a echappe belle*, l'adjectif *belle* est au feminin, par la raison qu'il se rapporte au mot *maniere*, ou a tout autre mot feminin sous-entendu : il l'a echappe d'une *belle* maniere. Voici quelques exemples d'adjectifs employes adverbialement. Parlons plus *bas*, c'est-a-dire, parlons *d'un ton plus bas*. Ils mettent si *haut* ce qui leur appartient, c'est-a-dire, ils mettent *à un prix si haut*, etc. Cette place a tenu *bon* contre l'ennemi, c'est-à-dire, a tenu *en bon etat*, ou *avec un bon courage*, etc. Cette protection, il l'a achetee bien *cher*, c'est-à-dire, il l'a achetee *à un prix bien cher*. Vous voulez voir *clair* dans les profondeurs eternelles de la foi, c'est-a-dire, voir *d'un œil clair*. Légere et *court* vêtue, c'est-a-dire, vêtue *d'un jupon court*. Allons tout *doux*, c'est-a-dire, *d'un pas tout doux*. *Droit* aux ondes du Styx elle mena sa sœur, c'est-a-dire, elle mena sa sœur aux ondes du Styx *par le droit chemin*. Chanter *faux*, c'est-à-dire, *d'un ton faux*. Parler *ferme* c'est-a-dire, *d'un ton ferme*. Tenir une chose bien *ferme*, c'est-à-dire, *d'un poing bien ferme*. Parler *franc*, c'est-a-dire, *d'un ton franc*, etc., etc. Ces analyses nous révèlent pourquoi, dans toutes ces phrases, les adjectifs conservent leur forme primitive. Elles nous prouvent, en outre, de la manière la plus incontestable, que tous les adjectifs employes adverbialement ne sont autre chose que l'élément d'une expression adverbiale qu'il faut ramener à son integrite, pour en saisir tout le sens. Il n'est personne qui ne sente pourquoi l'usage a dû autoriser, dans ces circonstances, la suppression de la preposition et du nom qualifie par l'adjectif pris comme adverbe. En effet, en pareil cas, une plenitude scrupuleuse ferait languir le discours.

— PLACE DES ADVERBES. La construction des adverbes ne presente guère de difficulte qu'aux étrangers. C'est en general la clarte, le goût, l'elegance et l'harmonie qui decident de la place qu'ils doivent occuper dans le discours. En effet, ils se mettent avant ou après le verbe. *Toujours* la tyrannie a d'heureuses premices. (Rac.) Le succes fut *toujours* un enfant de l'audace. (Creb.) *Aujourd'hui* on passe sur l'honnête et l'on songe a l'utile. (Dest.) Il arrive *aujourd'hui* a midi. (Acad.) Un trait *jamais* ne doit être imite. (Lef. de Pomp.) Un roi ne sait *jamais* s'il a de vrais amis. (Bours.) Cela est *heureusement* exprime. (Lav.) Cela est exprime *heureusement*. (Id.)

ADVERBIAL, E. adj. (rad. *adverbe*). Gram. Qui tient de l'adverbe, qui en a la force et la signification. Façon de parler adverbiale, locution adverbiale, tour adverbial, forme adverbiale, etc. Au pluriel masculin, s'il etait usite, il ferait *adverbiaux*.

— *Locution adverbiale*. Se dit ordinairement de deux ou de plusieurs mots qui servent à modifier un verbe ou un adjectif, comme : à contre-temps, sens dessus dessous, etc.

— Parmi les locutions adverbiales, il y en a dans lesquelles on fait usage du tiret ou trait d'union, et d'autres où l'on ne se sert point de ce signe. Comme on s'y trompe fort souvent, et qu'il n'est pas possible d'etablir de regle a cet égard, nous croyons devoir donner la liste des unes et des autres.

— LOCUTIONS ADVERBIALES DANS LESQUELLES ON FAIT USAGE DU TIRET. À bras-le-corps. À contre-cœur. À contre-poil. À contre-temps. Apres-demain. Avant-hier. Ci-apres. Ci-contre. Ci-dessous. Ci-dessus. Ci-devant. Demi-cuit. Demi-fou. Demi-mort. Ici-bas. La-bas. La-dessous. La-dessus. La-haut. Non-seulement. Pêle-mêle. Peut-etre. Sur-le-champ. Tres-bon. Tres-mauvais. Tres-bien. Tres-peu. Tres-volontiers. V. TRES.

[illegible] SE FAIT POINT USAGE DU TIRET. À coté. À couvert. À jeun. À droite. À gauche. À la fois. À l'envi. À la volee. À loisir. À part. À pied. À plomb. À poignee. Apres coup. Après tout. À présent. À propos. À reculons. À regret. Au reste. De reste. Du reste. À peine. À grand' peine. À temoin. À tort. À tout bout de champ. Au juste. Au plus. Au contraire. Bien au contraire. Tout au contraire. Au moins. D'autant. D'autant plus. D'autant mieux. D'autant moins. À bas. En bas. Par bas. Bon gre, mal gre. Bras dessus, bras dessous. À bras. À force de bras. À tour de bras. À bras raccourci. À bras tendu. Ça et la. D'abord. Tout d'abord. Au premier abord. De prime abord. Des l'abord. De bonne heure. De côte. De même. De part en part. De suite. Tout de suite. Des lors. Pour lors. D'ordinaire. À l'ordinaire. Pour l'ordinaire. En arriere. En avant. En definitive. De loin. Au loin. Plus loin. À même. En moins de rien. Non plus. Par hasard. À tout hasard. Au hasard. Par ici. Par la. Par ci, par la. Par suite. Pas a pas. Petit a petit. Peu a peu. Dans peu. Sous peu. Peu après. Quelque peu. Tant soit peu. À peu près. À peu de chose près. Si peu. Aussi peu. Trop peu. Pied à pied. Au pis aller. De mal en pis. De pis en pis. De plus en plus. Au plus. Tout au plus. Tant et plus. Plus ou moins. Sans plus. D'autant plus. Plus tôt. Plus tard. Plus loin. Plus pres. De près. A cela près. À beaucoup près. Et puis. Sans doute. Sans difficulte. Sans contredit. Sans faute. Sans fin. Sans cesse. Sans plus. Sens dessus dessous. Sens devant derrière. Tant mieux. Tant pis. Tôt ou tard. Assez tôt. Trop tôt. Tête a tête. Tour a tour. Tout a coup. Tout d'un coup. À coup sûr. À tous coups. Coup sur coup. Après coup. Pour le coup. Encore un coup. Tout a fait. Tout à l'heure, etc.

ADVERBIALEMENT. adv. Gram. D'une manière adverbiale. Lorsqu'on dit chanter *juste*, parler *haut*, crier *fort*, les mots *juste*, *haut*, *fort*, sont employes adverbialement, c'est-a-dire qu'ils servent a modifier les verbes qu'ils accompagnent. V. ADVERBE.

ADVERBIALISER. v. a. 1re conj. Gram. Faire passer un mot à l'etat d'adverbe, en lui donnant une desinence adverbiale. Employer adverbialement un mot, une locution.

— S'ADVERBIALISER, v. pron. Devenir adverbe, être change en adverbe. L'adjectif ou attribut est susceptible de *s'adverbialiser*. (Ch. Nodier.)

ADVERBIALITÉ. s. f. Gram. Qualité de l'adverbe ou d'un mot pris comme adverbe.

ADVERBIFIER. v. a. Gram. V. ADVERBIALISER.

ADVERSAIRE. s. m. (en lat. *adversarius*; forme de *ad*, contre, et de *versari*, être tourne). Celui qui est oppose à un autre, qui est d'un parti différent, d'un sentiment contraire. Un puissant, un habile, un redoutable, un terrible adversaire; un faible, un meprisable, un indigne adversaire. Est plus souvent precede que suivi du qualificatif. Nul doute que si le parti girondin eût triomphe, il n'eût envoye ses *adversaires* à l'echafaud. (Napoleon.)

— Se dit au propre, en parlant de combats réels. Vaincre son adversaire; presser, menager, desarmer, ecraser son adversaire. Plier sous le nombre de ses adversaires, faire face à ses adversaires.

— Se dit par extension de ceux qui se livrent des combats simules, dans les tournois, dans les carrousels, etc.

— Se dit au fig. de ceux qui sont divises par des procès, des contestations judiciaires. On dit mieux, en ce sens, *partie adverse*.

— Se dit aussi de ceux qui, dans une discussion philosophique, scientifique, artistique, litteraire ou morale, soutiennent des thèses contradictoires ou seulement opposees.

— Se dit quelquefois d'une femme, sans prendre le genre feminin. Il y a quelques lexicographes qui veulent que le mot *adversaire*, applique a une femme, devienne s. f.; ils font a ce sujet une singulière critique du Dictionnaire de l'Academie, qui veut que l'on prenne toujours *adversaire* au masculin. Selon ces lexicographes, on peut dire : *Cette femme est un dangereux adversaire*, parce que, disent-ils, la phrase est comparative; c'est comme s'il y avait : *Est aussi dangereuse qu'un dangereux adversaire;* mais, dans cette autre phrase : *Cette femme est mon adversaire*, ils pretendent qu'*adversaire* est s. f. Cette distinction est futile et ne mene à rien. Sans qualificatif, comment etablirez-vous, et surtout comment distinguerez-vous le genre du mot *adversaire?* Et, si vous donnez à *adversaire* un qualificatif, ne tombez-vous pas, par là même, dans ce que vous appelez une *phrase comparative?* Cette femme est ma dangereuse adversaire, voila, dit-on, une locution regulière. Cela n'est pas, même d'apres vous; car ma dangereuse adversaire peut se decomposer ainsi : Une dangereuse adversaire a moi, ou la dangereuse adversaire a moi. Or, vous admettez qu'on dise : Cette femme est un dangereux adversaire; comment le complement indirect *à moi* ou *de moi*, peut-il influer sur le genre et regir le feminin?

ADVERSATIF, IVE. adj. ét. lat. — V. ADVERSAIRE). Gram. Se dit des particules qui marquent quelque opposition entre ce qui les precède et ce qui les suit. *Il voudrait* [illegible] phrase, *mais* est une particule adversative. Les particules adversatives sont ou des conjonctions ou des adverbes pris dans un sens conjonctif, tels que *cependant*, *néanmoins*, *pourtant*, *toutefois*, etc. Les conjonctions adversatives restreignent ou contrarient; les conjonctions disjonctives ne font que séparer, diviser. V. CONJONCTION.

ADVERSE. adj. des 2 g. (en lat. *adversus*; forme de *ad*, contre, et de *versus*, tourne.) N'est usite que dans les locutions suivantes : *Partie adverse*, T. de pal. La personne contre qui l'on plaide. *Avocat adverse*. L'avocat qui plaide pour la partie adverse.

— Par extension, en parlant d'une personne qui n'en aime pas une autre, qui la dechire et la contredit en tout, on dit : *C'est sa partie adverse*.

— En parlant de la fortune, on dit : *Fortune adverse*, c'est-à-dire, fortune defavorable, injuste, impitoyable.

— Bot. Se dit 1° des *anthères*, quand elles sont attachees de manière que la suture de leurs valves regarde le centre de la fleur, 2° des *cotyledons*, lorsque, dans une graine recourbee ou repliee, de sorte que le hile corresponde à ses deux bouts reunis, l'embryon prend la même courbure qu'elle, et que les extremites cotyledonnaire et radiculaire se dirigent, chacune de son côte, vers le hile, 3° du *stigmate*, quand il est tourne vers la circonference de la fleur, de manière à regarder les etamines ou la place qu'elles ont coutume d'occuper.

— Conchyl. se dit d'une coquille bivalve, parce que les sommets de ses valves, roules en spirale de dehors en dedans, sont tournes l'un en devant, l'autre en arrière.

ADVERSITÉ. s. f. (en lat. *adversitas*; formé de *ad*, contre, et de *versus*, tourné). Etat fâcheux où l'on se trouve. Grande adversite. Les dernières epreuves de l'adversite. Eprouve par l'adversite. Abattu par l'adversite. Les attaques, les atteintes de l'adversite. Se mutiner contre l'adversite. Éleve dans l'adversite. Combattre l'adversite. Etre dans l'adversite. Passer par le creuset de l'adversite. L'*adversite* conduit les esprits faibles au desespoir, elle fortifie les âmes elevees. (Beauch.) Il faut plus de vertu pour supporter avec fermete la fortune, que pour lutter avec courage contre l'*adversité*. (Bonnin.) C'est dans l'*adversite* qu'on reconnait le sage. (Dest.) Apprenez à être courageux dans l'*adversite*, afin de n'être jamais miserable. (J.-J. Rouss.) Je n'ai jamais ete seduit par la prosperite, l'*adversite* me trouverait au-dessus de ses atteintes. (Nap.) Le véritable ami ne change point; l'*adversité* est sa pierre de touche. (Sacy).

— Accident, infortune, rigueur du sort, qui jette dans un état malheureux. Il lui est arrive une étrange adversite. Quelle adversite! affreuse adversite, etc. S'emploie plus ordinairement au pluriel et admet des qualificatifs. Soutenir, essuyer de grandes adversites. Les adversites que Dieu nous envoie, etc. Les plus courageux succombent souvent dans les *adversites* extrêmes. (St-Evrem.)

— *Heureuse adversité*. Omiss. des Dictionn. Une heureuse *adversite* a souvent fait eclore un merite qui aurait vieilli sans elle dans le repos obscur d'une longue prospérité. (D'Aguess.)

— *Syn. comp.* ADVERSITÉ, MALHEUR. *Malheur* presente l'idee d'un accident ou de plusieurs accidents fâcheux; *adversite* indique une fortune constamment contraire. C'est l'oppose de *prosperite*.

— Iconol. Femme triste, abattue, vêtue de noir, s'appuyant sur une canne, et tenant des epis de ble brises, des chiens lèchent les plaies de ses membres; sa chaumière est battue par la grêle et le toit en est rompu.

ADVERTANCE. s. f. (formé du lat. *advertere*; *ad*, vers; *vertere*, action de se tourner vers). Attention. Signifiait anciennement, Avis, instruction, notification. Nous ne comprenons pas pourquoi ce mot est omis dans le Dict. de l'Acad. surtout, puisqu'on y trouve *inadvertance*. Advertance est peu ou point usite; c'est dommage; il serait bon de le rehabiliter.

ADY. s. m. P. et M. Pied du Malabar, valant 0,2656 de mètre.

— Bot. Nom du palmier qui produit l'abanga. On fait un vin enivrant avec le suc qui decoule de ses sommites.

ADYNAMICO-ATAXIQUE. adj. des 2 g. Pathol. Se dit d'une maladie qui reunit les caractères de l'adynamie et de l'ataxie. V. ces mots.

ADYNAMIE. s. f. (ét. gr. ἀ priv., et δύναμις, force). Pathol. Privation de force, disposition ou etat morbide caracterise par l'abattement profond de la physionomie, la flaccidite des chairs, la difficulte ou l'impossibilite du mouvement, l'obscurcissement des sensations, des affections morales et des affections intellectuelles, etc. L'etat d'*adynamie* peut se montrer sous une autre forme non moins intense, et qui se termine souvent d'une manière funeste. (Pinel.)

ADYNAMIQUE. adj. des 2 g. Path. Qui appartient à l'adynamie; faible, abattu, sans force, sans vigueur. Etat adynamique, fièvre adynamique. La seule enumeration des causes propres à determiner la fièvre *adynamique* fait [illegible] portee la diminution des forces. [illegible] etat *adynamique* est bien plus marque dans les cas d'epuisement, a la suite des chagrins profonds, ou par la decadence de l'âge. (Id.)

ADYSETON. s. m. Bot. Genre de plantes crucifères, qui ont les fleurs jaunes et deux filets d'etamines dentes à leur base.

ADYTE. s. m. (et. gr. ἀ priv.; δύω, je pénètre). Sanctuaire des temples anciens où les prêtres seuls etaient admis.

— s. f. Myth. gr. Danaïde, épouse de Ménalque.

ÆCHMALOTARQUE. s. m. Hist. sacr. Nom par lequel les Grecs designent le chef que les Juifs creerent pour les gouverner durant la captivite. Les *æchmalotarques* ne pouvaient être pris que dans la tribu de Juda. (Compl. de l'Acad.)

ÆCHMANTHÈRE. s. f. (pr. *ek-man-tè-re*; et. gr., αἰχμή, pointe; ἄνθος, fleur). Bot. Genre de la famille des acanthacees, tribu des echmatacanthees, etabli sur une seule espece, sous-arbrisseau de l'Inde, à tiges et à rameaux cotonneux d'un blanc de neige.

ÆCHMÉE. s. f. (pr. *ek-mé*, en gr. αἰχμή, pointe). Bot. Genre de la famille des bromeliacees, etabli sur des espèces indigènes à l'Amerique tropicale. Les æchmees sont des plantes herbacees, vivant en faux parasites sur les troncs des arbres, etc.

ÆCHMIE. s. f. (pr. *ek-mi*; en gr. αἰχμή, pointe). Entom. Genre de lepidopteres, famille des nocturnes, ne renfermant qu'un petit nombre d'especes remarquables par les lignes et les points d'argent dont leurs ailes sont ornees sur un fond bronze et luisant.

ÆCIDIE. s. m. (pr. *e-ci-di*; en gr. οἰκίδιον, cellule). Bot. Genre de petits champignons parasites, tantôt epars, tantôt groupes en cercle; espèce dangereuse pour les vegetaux sur lesquels ils vivent.

ÆCIDINÉ, ÉE. adj. (pr. *é-ci-di-né*; en gr. οἰκίδιον, cellule). Bot. Qui ressemble à un *æcidie*.

— ÆCIDINÉES. s. f. pl. Petite famille de champignons parasites formée aux depens des uredinees.

ÆDE. s. m. (pr. *è-de*; en gr. ἀηδής, importun). Entom. Genre de diptères culicides etabli sur une espèce unique, l'æde cendre du nord de l'Allemagne.

AÉDÉ. s. f. Une des trois muses révérées par les Aloïdes.

ÆDÉE. s. f. Myth. anc. Surnom de Circé.

ÆDÉLITE. s. f. (pr. *é-dé-li-te*; en gr. ἀδηλος, obscur). Miner. Substance minerale qu'on trouve à Ædelfors, en Suède, dans les fentes du trapp, et qui se présente en petites masses tuberculeuses de couleurs variables entre le gris, le jaunâtre, le verdâtre ou le rouge pâle. On classe generalement l'ædelite parmi les mesotypes. Bergmann en a fait une zeolithe siliceuse.

ÆDÉMON. s. m. (pr. *é-de-mon*, en gr. αἰδήμων, timide). Entom. Genre de l'ordre des coleoptères tetramères, tribu des apostasimerides, très-voisin des cryptorhynques, et ayant pour type l'ædemon ponctue de l'Afrique australe.

ÆDÉPOL. interj. (pr. *é-dé-pol*). Myth. gr. Serment par le temple de Pollux.

ÆDÉSIUS. s. m. (pr. *e-de-ziuss*). Philosophe neoplatonicien du IVe siècle, ne en Cappadoce, forma a Pergame une ecole celèbre d'où sortirent Chrysante, Maxime d'Éphese et Julien l'Apostat.

ÆDICULE. s. f. (pr. *é-di-ku-le*, diminutif de *ædes*, temple). Ant. Petit temple, niche.

— s. m. Dieu qui présidait aux edifices.

ÆDIE. s. f. (pr. *é-di*; en gr. ἀηδία, tristesse). Entom. Genre de l'ordre des lepidopteres nocturnes, ayant pour type l'ædie de la vipérine, ou ædie biponctuee.

ÆDIFICIAL. adj. m. (pr. *é-di-fi-ci-al*). Myth. anc. Surnom de Jupiter adore dans l'intérieur des edifices.

ÆDILE. s. m. (pr. *é-di-le*). Entom. Genre de coleopteres longicornes, sous-tribu des deprimes, ayant pour type l'ædile cerambyce. V. le genre ASTYNOME.

ÆDITIME. s. m. (pr. *é-di-ti-me*; en lat. *æditimus*, de *æditimari*, *æditari*, composé de *ædes*, temple, et *tueri*, garder). Ant. rom. Officier preposé à la garde des temples. Les æditimes etaient depositaires du trésor, des vases sacres, de tout ce qui servait au culte. On les nommait aussi quelquefois *ediles*.

ÆDMANNIE. s. f. (pr. *é-dman-ni*). Bot. V. RAFNIE.

ÆDOIODYNIE. s. f. (pr. *é-do-io-di-ni*; ét. gr., αἰδοῖον, parties de la generation, et ὀδύνη, douleur). Medec. Douleur qui se fait sentir aux organes de la generation.

ÆDOIOGRAPHE. s. m. (pr. *é-do-io-grafe*; et. gr., αἰδοῖον, organes de la generation; γράφω, j'ecris). Anat. Celui qui ecrit sur l'ædoiographie.

ÆDOIOGRAPHIE. s. f. (pr. *é-do-io-gra-fi*, et. gr., αἰδοῖον, organes de la generation; γραφή, description). Anat. Description des organes de la generation. Laurte.

ÆDOIOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. (pr. *é-do-io-gra-fi-ke*). Qui concerne la description [illegible]

ÆDOIOLOGIE. s. f. (pr. *é-do-io-lo-ji*; ét. gr., αἰδοῖον, organes genitaux; λόγος, discours). Anat. Traite sur les organes de la generation.

ÆDOIOLOGIQUE. adj. des 2 g. (pr. *é-do-io-lo-ji-ke*). Anat. Qui a rapport a l'ædoiologie.

ÆDOIOLOGISTE. s. m. (pr. *é-do-io-lo-gis-te*; et. gr., αἰδοῖον, parties genitales; λογιστής, qui raisonne). Anat. Qui traite des parties génitales.

ÆDOIOPSOPHIE. s. f. (pr. *é-do-io-pso-fi*, et. gr., αἰδοῖον, parties sexuelles; ψοφέω, faire du bruit). Pathol. Emission sonore de gaz, par les organes de la generation, l'uretre, le vagin, la matrice. Le symptôme de l'*ædoiopsophie* ne se presente guère que lorsqu'il y a une fistule etablie entre ces organes et quelques points du conduit digestif. (Chomel.)

ÆDOIOPSOPHIQUE. adj. des 2 g. (pr. *é-do-io-pso-fi-ke*). Pathol. Qui est relatif a l'ædoiopsophie.

ÆDOIOTOMIE. s. f. (pr. *é-do-io-to-mi*; ét.

gr., αἰδοῖον, organes generateurs, et τομή, incision). Anat. Dissection des parties génitales.

ÆDOIOTOMIQUE. adj. des 2 g. (pr. *é-do-io-to-mi-ke*). Anat. Qui concerne l'ædoiotomie.

ÆDOIOZOAIRE, adj. des 2 g. (pr. *é-do-io-zo-è-re*). Hist. nat. Se dit des animaux chez lesquels predominent les organes sexuels.

ÆDOÏTE. s. f. (pr. *é-do-ï-te*). Chirurg. Inflammation des grandes lèvres ou parties génitales externes chez les femmes.

AÉDON ou **AÏDON.** s. f. (pr. *a-é-don, a-i-don*). Myth. gr. Femme de Zéthus, frère d'Amphion, et belle-sœur de Niobé ; metamorphosée en chardonneret.

— Fille de Pandarée.

—Surnom de Minerve chez les Pamphyliens.

— s. m. Entom. Espèce de gobe-mouches commune dans les lieux couverts, abrites et rocailleux de la Douarie.

ÆDOPÈZE. s. m. (pr. *é-do-pè-ze*). Entom. V. ŒDOPÈZE.

ÆDYCIE. s. f. Bot. Petit champignon sans volva, tubuleux, troué au sommet, gelatineux, et compose d'utricules contenant les graines. L'ædycie rouge et l'ædycie blanche, qui n'est qu'une variete de la première, se trouvent aux environs de Philadelphie.

AEG. s. m. (pr. *a-e-gh*). Erpét. Nom égyptien de la vipère ceraste.

ÆGA. s. m. (pr. *é-ga* ; en gr. αἰγῆ, peau de chevre). Crust. Genre de crustacés isopodes, renfermant trois espèces, dont une a ete trouvee dans la mer d'Écosse.

ÆGAGRE. s. f. (pr. *e-ga-gre* ; ét. gr., αἴξ, chèvre ; ἄγριος, sauvage). Zool. Chèvre sauvage.

ÆGAGROPILE. s. f. (pr. *é-ga-gro-pi-le* ; ét. gr., αἴξ, chèvre ; ἄγριος, sauvage ; πῖλος, balle). Hist. nat. Concretion de forme spherique que l'on rencontre dans le premier et le second estomac, ainsi que dans tous les intestins d'un certain nombre d'animaux ruminants. Cette concretion est formée des crins ou des poils que ces animaux avalent en se lechant. Autrefois on employait frequemment les *ægagropiles*, comme des sortes de bezoards. (H. Cloq.)

ÆGÉNÈTE. adj. et s. m. (ét. gr. ἀεί, toujours, γίνεσθαι, naître). Myth. anc. Surnom d'Apolion chez les Camarinsiens.

ÆGER. s. m. (pr. *e-jèr*). Myth. scand. Dieu de l'Ocean. Il eut neuf filles qui ne se quittaient point et qui portaient des voiles blancs et des chapeaux blancs.

ÆGÉRIE. s. f. (pr. *é-jé-ri*). Entom. Genre de lépidoptères ayant pour type le sphinx apiforme de Linnee. Voy. le genre Sesie, qui est le même et qu'on adopte plus generalement.

ÆGÉRITE. s. f. (pr. *é-jé-ri-te* ; en gr. αἰγειρος, noir). Bot. Genre de champignons très-petits et parasites dont on ne connait que deux espèces, l'ægerite candide et l'ægerite soyeuse.

ÆGIALIE. s. f. (pr. *é-jia-li* ; en gr. αἰγιαλός, bord de la mer). Entom. Genre de coleoptères lamellicornes, tribu des scarabeides, voisin des geotrupes, et ayant pour type l'ægialie globeuse du nord de la France.

ÆGIALINE. s. f. (pr. *é-jia-li-ne* ; en gr. αἰγιαλός, bord de la mer). Bot. Genre proposé mais non adopte pour une variete de la kœlérie viliense.

ÆGIALITE. adj. des 2 g. (pr. *é-jia-li-te* ; en gr. αἰγιαλίτης, vivant sur le bord de la mer). Ornith. Se dit d'oiseaux qui habitent les rivages.

ÆGIALITES. s. m. pl. Famille de l'ordre des échassiers, répondant à celle des pressirostres de Cuvier.

—s. m. pl. Entom. Genre de coléoptères térédiles, ayant pour type l'ægialite debile, originaire de l'Amerique occidentale.

ÆGIALITIDE. s. f. (pr. *e-jia-li-ti-de* ; en gr. αἰγιαλῖτις, croissant sur le bord de la mer). Bot. Genre de la famille des plombaginacees, établi sur une espèce unique ; petit arbrisseau très-glabre dans la partie tropicale de la Nouvelle-Hollande.

ÆGICÈRE. s. m. (pr. *é-ji-cè-re* ; ét. gr. αἴξ, chèvre ; κέρας, corne). Bot. Genre de la famille des myrsinacées, ainsi nommé par allusion à la forme du fruit, et ayant pour type les mangliers, jusqu'au 34e degré de latitude australe.

— Bot. Nom imposé à une variété anglaise du ceratodon pourpre.

ÆGICÉRÉ, ÉE. adj. (pr. *é-ji-cé-ré*). Bot. Qui ressemble à un ægicère.

— ÆGICÉRÉES. s. f. pl. Tribu formée dans la famille des myrsinacees et comprenant le seul genre ægicère.

ÆGICON. s. m. (pr. *é-ji-kon*). Bot. Dioscoride nomme ainsi l'ægilope, genre de graminee.

ÆGIDION. s. m. (pr. *e-ji-dion* ; en gr., αἰγίδιον, chevreau). Entom. Genre de coleoptères lamellicornes, tribu des scarabeides, etabli sur deux espèces, l'ægidion sans barbe de la Guadeloupe, et l'ægidion, petit chevreau du Bresil.

ÆGIEN. adj. m. Myth. gr. Surnom de Jupiter, pris de la chèvre qui l'avait nourri.

ÆGILOPINÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à l'ægilope.

— ÆGILOPINÉES, s. f. pl. Famille de plantes graminées, qui a pour type l'ægilops.

ÆGILOPS. s. m. (ét. gr., αἴξ, chèvre, ὤψ, œil). Pathol. ext. Nom grec d'un ulcère du grand angle de l'œil, qui tantôt ne pénètre point dans le sac lacrymal, et qui d'autres fois y penètre et y constitue une fistule lacrymale.

—ÆGILOPS. s. m., ou ÆGILOPE. s. f. Bot. Genre de plantes graminées, voisin des triticées, dont quatre espèces croissent naturellement dans la France meridionale, l'ægilope ovee, l'ægilope triaristée, l'ægilope trionciale, l'ægilope squarreuse.

ÆGINE. s. f. (pr. *e-ji-ne*). Bot. Genre de méduses, famille des equorides cryptocarpes, comprenant trois espèces de l'Ocean pacifique septentrional.

ÆGINÉTIE. s. f. (pr. *é-ji-né-ci*). Bot. Syn. du genre bouvardie. V. ce mot.

ÆGINOPSIDE, s. f. (pr. *é-ji-nop-si-de*). Bot. Genre de méduses à quatre bras.

ÆGIPHILE. s. f. (pr. *é-ji-fi-le* ; et. gr., αἴξ, chèvre ; φίλος, ami). Bot. Genre de verbénacees, type de la tribu des ægiphilees, ainsi nommees parce que les chèvres aiment à en brouter les jeunes pousses. Les ægiphiles sont originaires de l'Amerique tropicale, où on les connait sous le nom vulgaire de *bois-cabri*.

ÆGIPHILÉE. adj. (pr. *é-ji-fi-lé*). Bot. Se dit des plantes qui ressemblent à un ægiphile.

— ÆGIPHILÉES. s. f. pl. Tribu de plantes verbénacées dont l'ægiphile est le type.

ÆGIRE. s. f. (pr. *é-gi-re* ; en gr. αἰγίς, écusson). Bot. Genre de batrachospermees phycees, qui doit être rapporte au genre mesogloie. V. ce mot.

ÆGIRINE. s. f. (pr. *é-ji-ri-ne*). Minér. Mineral encore indetermine, dont les cristaux ont de l'analogie avec ceux de l'amphibole, et qui contient, selon Berselius, de la silice, du manganèse, du fer et de l'acide phosphorique.

ÆGIRINON. s. m. (pr. *é-ji-ri-non* ; en gr. αἰγείρινον). Pharm. Onguent dont le chaton du peuplier noir etait le principal ingrédient.

ÆGITHALE. adj. des 2 g. (pr. *é-ji-ta-le* ; en gr. αἰγιθαλός, mesange). Ornith. Se dit des oiseaux qui se nourrissent de mouches.

— s. m. Genre d'oiseaux ayant pour type la mésange penduline et la mésange à moustache.

—ÆGITHALES. s. m. pl. Famille d'oiseaux, la 9e de l'ordre des sylvains dans la methode de Vieillot.

ÆGITHE. s. m. (pr. *é-ji-te* ; en gr. αἴγιθος, linotte). Entom. Genre de coléoptères, tribu des érotylènes, dont toutes les espèces sont indigènes à l'Amerique intertropicale.

ÆGITHINE. s. m. (pr. *é-ji-ti-ne* ; en gr. αἴγιθος, linotte). Ornith. Genre de l'ordre des oiseaux sylvains, famille des chanteurs, et renfermant deux espèces, l'ægithine quadricolore et l'ægithine atripenné.

ÆGLE. s. m. (pr. *è-gle* ; en gr. αἴγλη, éclat). Bot. Genre de la famille des aurantiacees, fondé sur une espèce unique ; grand arbre indigène dans les montagnes de la côte de Coromandel, et dont le fruit savoureux a le volume d'un petit melon.

ÆGLÉE. s. f. (pr. *é-glé* ; en gr. αἴγλη, éclat). Crust. Genre de decapodes, famille des ptérygures, etabli pour une espèce unique des côtes du Chili.

ÆGLIFIN ou **AIGREFIN.** s. m. Ichthyol. Espèce de poisson du genre gade.

ÆGOBOLE. adj. et s. m. Myth. gr. Surnom de Bacchus chez les Potniens, qui lui sacrifiaient une chèvre.

— s. m. Sacrifice d'une chèvre à Cybèle.

ÆGOCÉPHALE. s. m. (pr. *é-go-cé-fa-le* ; ét. gr., αἴξ, chèvre ; κεφαλή, tête). Ornith. Nom d'un oiseau confusément decrit dans Aristote, et que l'on croit être la grande barge aboyeuse qui, etant effrayee, jette un cri pareil au bêlement etouffe des boucs et des chèvres.

ÆGOCÈRE. s. m. (pr. *é-go-cè-re* ; ét. gr., αἴξ, bouc, κέρας, corne). Entom. Genre de lepidoptères crepusculaires ayant des antennes fusiformes, en cornes de belier, et etabli sur une espèce unique du Bengale.

ÆGOCÉRIDE. adj. des 2 g. (ét. gr., αἴξ, chèvre, bouc ; κέρας, corne ; εἶδος, apparence). Entom. Qui ressemble à un ægocère.

— [illegible] res crepusculaires.

ÆGOCÉROS. s. m. (pr. *é-go-cé-ross*). Astr. Nom donne par quelques auteurs à la constellation du Capricorne.

ÆGOCHLOÉ. s. f. (pr. *é-go-klo-é* ; ét. gr., αἴξ, bouc ; χλόη, herbe). Bot. Genre de la famille des polemoniacees, ainsi nommee parce que ces herbes ont une odeur fetide ; fonde sur six espèces, toutes indigènes aux côtes occidentales de l'Amerique septentrionale et au Chili.

ÆGOLÉTHRON. s. m. (pr. *é-go-lé-tron* ; et. gr., αἴξ, chevre ; ὄλεθρος, mort). Bot. Herbe mentionnee dans Pline, et dont on a fait successivement une renoncule, une azalee, une clandestine, etc. Selon ce naturaliste, l'ægolethron croissait aux environs d'Heraclee, etait dangereuse pour les chevaux, les chèvres, les moutons, rendait le miel veneneux, etc.

ÆGOLIEN, ENNE. adj. (pr. *é-go-li-ein* ; ét. gr., αἰγωλιός, hibou). Zool. Qui ressemble au hibou.

— ÆGOLIENS. s. m. pl. Famille d'oiseaux.

ÆGOMARATHRON. s. m. Bot. Sous-division du genre cachryde. V. ce mot.

ÆGOMORPHE. s. m. (pr. *e-go-mor-fe* ; ét. gr., αἴξ, chèvre ; μορφή, forme). Ins. Genre de coleoptères longicornes, tribu des lamiaires, indigène au Bresil, à Cayenne et à l'Amérique septentrionale, et ayant pour type l'ægomorphe titillateur.

ÆGONICHON. s. m. Un des noms anciens du gremil.

ÆGOPITHÈQUE. s. m. (pr. *é-go-pi-tè-ke* ; ét. gr., αἴξ, chèvre ; πίθηκος, singe). Nom d'un animal fabuleux décrit par Nicephore, et qui avait les cornes, la barbe, les pieds de derrière d'une chèvre, avec les mains d'un singe.

ÆGOPODE. adj. des 2 g. Hist. natur., dont les pattes ressemblent aux pieds d'une chèvre.

ÆGOPODION. s. m. (pr. *é-go-po-dion* ; ét. gr. αἴξ, chèvre ; πούς, pied). Bot. Genre de plantes ombellifères amminees dont les folioles offrent quelque ressemblance avec un pied de chèvre. L'ægopodion est connu en Europe sous le nom de podagraire, et se mange en salade.

ÆGOPOGON. s. m. (pr. *é-go-po-gon* ; ét. gr. αἴξ, chèvre ; πώγων, barbe). Bot. Genre de graminées agrostidees, fonde sur des espèces originaires de l'Amerique meridionale.

ÆGOPRICON. s. m. (pr. *é-go-pri-kon*). Bot. Genre de plante euphorbiacée, autrement nomme maprounier. V. ce mot.

ÆGOPROSOPE. s. m. (pr. *é-go-pro-zo-pe* ; ét. gr., αἴξ, chèvre ; πρόσωπον, face). Entom. Genre de coleoptères longicornes. V. CLOSTÈRE.

ÆGORHIN. s. (pr. *e-go-rein* ; ét. gr. αἴξ, chèvre ; ῥίν, nez). Entom. Genre de coleoptères cerambycins, établi sur une espèce unique ; l'ægorhin de la Nouv.-Hollande.

— Genre de coleoptères curculionites, voisin du genre aterpe, et ayant pour type l'ægorhin du Chili.

ÆGOSOME. s. m. (pr. *é-go-so-me* ; ét. gr., αἴξ, chèvre ; σῶμα, corps). Entom. Genre de coleoptère longicornes, tribu des prioniens, ayant pour type l'ægosome scabricorne, qui se trouve dans la forêt de Fontainebleau.

ÆGOS-POTAMOS s. m. (pr. *é-goss-po-ta-moss* ; et. gr. αἴξ, chèvre ; ποταμός, fleuve). Petite rivière de la Chersonèse de Thrace, à quelques milles de l'Hellespont, fameuse par la victoire que Lysandre y remporta sur la flotte athenienne, l'an 404 av. J.-C.

ÆGOSTÈTHE s. f. (pr. *é-go-stè-te* ; ét. gr., αἴξ, chèvre ; στῆθος, poitrine). Entom. Genre de coléoptères pentamères, section des phillophages, ayant pour type l'ægostèthe maritime du cap de Bonne-Espérance.

ÆGOTHÈLE. s. m. (pr. *é-go-te-le* ; ét. gr., αἴξ, chèvre ; θηλή, mamelle). Ornith. Genre d'engoulevent gris-cendre à longs poils à barbules formant la crête frontale, et fonde sur une espèce unique de la Nouvelle-Hollande ; ainsi nomme d'après l'idee populaire que l'engoulevent tetait les chèvres.

ÆGUE. s. m. (pr. *é-gue* ; en gr. αἴξ, chèvre). Entom. Genre de coleoptères pentamères, tribu des lucamides, fonde sur quatre especes, originaires de Sumatra et de la Nouvelle-Hollande.

ÆGUILLAC. s. m. Ichthyol. Ce nom appartient à une espèce de squale. V. SQUALE.

ÆGYPIUS. s. m. (pr. *é-ji-pius* ; en gr. αἰγύπιος, vautour). Ornith. Genre de vautours, ayant pour type le vautour arrian ou cendré, commun en Sardaigne.

ÆGYPTIAC, adj. et s. m. Pharmac. V. ÉGYPTIAC.

ÆGYPTUS. s. m. Temps hér. V. ÉGYPTUS.

ÆHAL. s. m. (pr. *é-al*). Nom ceylandais de la casse des boutiques.

A. E. I. O. U. Legende symbolique de la maison imperiale d'Autriche, dont l'empereur Frederic IV a donne lui-même par ecrit l'explication suivante : *Austriæ est imperare orbi universo* ; l'Autriche doit commander à l'univers entier.

ÆLANA. s. f. Géogr. anc. Ville de l'Ara- [illegible]

ÆLHIN. s. m. (pr. *é-li-ne*). Bot. Espèce de souchet qui croît à Ceylan dans les rizières, et dont la presence indique aux habitants de cette île un terrain propre à la culture du riz.

ÆLIA (LOI). adj. et s. f. (pr. *é-lia*). Loi romaine, portee l'an 598 de la republique ; elle ordonnait aux magistrats de consulter les augures et de prendre les auspices dans toutes les affaires.

ÆLIE. s. f. (pr. *é-li*). Entom. Genre de la famille des scutelleriens heteroptères, ayant pour type l'ælie acuminee ; commun en Europe, en Afrique et en Asie.

ÆLISPHACOS. s. m. (pr. *é-li-sfa-koss*). Bot. Nom arabe de la sauge ou salvie officinale.

AELLO. s. m. (pr. *a-el-lo*). Mam. Genre de l'ordre des cheiroptères vampiriens, reposant sur une seule espece très-imparfaitement connue.

— Myth. gr. s. m. Un des chiens d'Actéon.

— s. f. Myth. gr. Une des harpies.

AELLOPE. (et. gr., ἄελλα, tempête, πούς, pied). Myth. gr. V. AELLO.

— s. f. Surnom d'Iris, au pied rapide comme l'ouragan.

— s. m. Ichthyol. Genre de squale fossile, provenant des schistes de Kelheim.

ÆLURE. s. m. (pr. *e-lu-re*). Mam. Ancien nom de l'animal que nous appelons vulgairement civette, et qui est la viverre civette.

ÆLUROPE. s. m. (pr. *e-lu-ro-pe*, et. gr., αἴλουρος, chat ; πούς, pied). Bot. Genre proposé mais non adopte pour le dactyle lagopodioïde, de la famille des graminees.

ÆLURUS. s. m. (pr. *e-lu-rus* ; ét. gr., αἴλουρος, chat). Myth. egypt. Divinite des Egyptiens, representee ordinairement sous la figure d'un homme ou d'une femme, avec une tête de chat.

ÆLY. s. m. (pr. *é-li*). Nom norwegien de l'élan.

ÆMBARELLA. s. f. (pr. *em-ba-rel-la*). Bot. Nom d'une espece de noyer ou juglande de Ceylan.

ÆMBILLA. s. f. (pr. *em-bil-la*). Nom ceylandais du ceanothe asiatique.

ÆMBULLA-ACBILYA. s. f. (pr. *em-bul-la, ac-bi-lia*). Bot. Nom ceylandais d'une oxalide indeterminee.

ÆMÈRE. adj. des 2 g. V. AHEMÈRE.

AÉMÈRE. adj. des 2 g. Martyrol. V. AHÉMÈRE.

ÆMIDIUS. s. m. (pr. *é-mi-di-uss*). Ins. Genre de coleoptères sternoxes, ayant le port des agriotes et pour type l'eacnemide geant de Mannerheim.

ÆMILIA (LOI). adj. f. Hist. rom. Loi du deuxieme consulat d'Æmilius, l'an 392 de la republique. Elle enjoignait au plus ancien preteur de ficher chaque annee, aux ides de septembre, un clou au Capitole, pour detourner les calamites et arrêter la peste.

ÆMONIDE. s. m. Prêtre d'Apollon et de Diane, tue par Enee.

ÆMONIE. s. f. Geogr. anc. (pr. *e-mo-ni*). Nom de la Thessalie, ainsi appelee d'Æmon, un de ses rois.

ÆMUS. s. m. (pr. *é-muss*). Myth. gr. Roi change en montagne pour avoir pris le nom de Jupiter.

ÆNARIA. s. f. (pr. *é-na-ria*). Geogr. anc. Ile du golfe de Pouzzol, ainsi nommee à cause d'Enee qui y aborda en allant dans le Latium.

ÆNÉADES. (pr. *e-ne-a-de*). adj. des 2 g. Descendant d'Enee. V. ENEADE.

ÆNÉATEUR. s. m. Ant. rom. Trompette attache aux escadrons de cavalerie romaine, selon Suetone.

ÆNÉICOLLE. adj. des 2 g. (pr. *é-né-i-clo-le* ; ét. lat., *æneus*, d'airain, *collum*, cou). Hist. nat. Qui a le cou bronze.

ÆNÉOCÉPHALE. adj. des 2 g. (pr. *e-né-o-ce-fa-le*). Hist. nat. Qui a la tête bronzee.

ÆNIA. s. f. (pr. *e-nia*). Geogr. anc. Ville de Macedoine, à l'E. du golfe Thermaïque.

ÆNOS. s. f. (pr. *e-noss*). Geogr. anc. Ville de Thrace, à l'embouchure de l'Hebre.

ÆOLANTHE. s. m. (pr. *e-o-lan-te* ; ét. gr. αἰόλος, panache, ἄνθος, fleur). Bot. Genre de la famille des labiees ocymoidees, herbes annuelles, aromatiques, à inflorescence cimeuse, espèce unique, propre à l'Afrique australe.

ÆOLE. s. m. (pr. *e-o-le* ; et. gr., αἰόλος, leger). Entom. Genre de coleoptères, tribu des elatéides, ayant pour type l'æole aimable, du Bresil.

ÆOLIDE. adj. et s. m. Myth. gr. Ulysse ou Cephale, ou Athamas, le dernier fils, et les deux autres petits-fils d'Eole.

—adj. et s. f. Myth. gr. Alcyone, fille d'Eole.

ÆOLIPYLE. Phys. V. ÉOLIPYLE.

ÆOLIUS. adj. m. Surnom d'Athamas, fils d'Eole.

ÆOLODICON. s. m. (pr. *é-o-lo-di-kon*). Mus. Instrument, dans lequel le son est produit par les vibrations de languettes d'acier d'inégales longueurs et mises en mouvement par l'air.

ÆOLOTHRIPS. s. m. (pr. *é-o-lo-trips*, ét. gr. [illegible]) [illegible] Entom. Genre [illegible] indigènes et peu nombreuses, se trouvent particulierement sur les resedas.

ÆON. s. f. (pr. *e-on*). Nom de la première femme, dans le systeme des Pheniciens, suivant Sanchoniathon.

ÆONIE. s. f. Bot. V. ŒONIE.

ÆPE. s. m. (pr. *e-pe* ; et. gr., αἶπος, élévation). Entom. Genre de coleoptères, subulipalpes, etabli sur une seule espece, l'æpe fauve.

ÆPHNIDIUS. s. m. (pr. *e-fni-di-uss* ; et. gr., αἰφνίδιος, inattendu). Entom. Sous-genre de coleoptères pentameres, tribu des harpaliens, fondé sur une seule espece, l'æphnidius adelioide, de Java.

ÆPYTE. s. m. Hist. anc. Fils de Ctésiphon et de Merope.

— Compagnon d'Amphion.

—Fils d'Hippothoüs, avenglé pour avoir forcé l'entrée du temple de Neptune à Mantinée.

ÆQUATEUR. s. m. (pr. *é-kou-a-teur*). Ant. rom. Ajusteur de la monnaie.

ÆQUINOLITE. s. m. (pr. *é-ki-no-lite*). Minér. Substance minérale du Mexique, analogue à la substance appelée sphérolite. V. ce mot.

ÆQUORÉE. s. f. Bot. Genre de méduses. V. ÉQUORÉE.

ÆQUORIDE. adj. des 2 g. Bot. V. ÉQUORIDE.

AÉRA. s. f. Bot. Nom grec de l'ivraie dans Théophraste.

AÉRAGE. s. m. (pr. *a-é-ra-ge*; rad. lat. *aer*, air). Action d'aérer, de donner de l'air, de renouveler l'air. Bouches d'aérage, mécanisme de l'aérage, appareil d'aérage, tuyaux d'aérage, aérage naturel, aérage artificiel, système d'aérage.

— L'aérage se fait dans l'intérieur des mines par le moyen de conduits qui communiquent au dehors.

— Mar. Introduction de l'air dans les parties intérieures d'un vaisseau, surtout dans la cale et les entre-ponts.

— On dit l'aérage d'un lieu, et l'aérage dans un lieu.

AÉRANTHE. s. f. (pr. *a-é-ran-te*, ét. gr., ἀήρ, air; ἄνθος, fleur). Bot. Genre de la famille des orchidées, créé pour deux plantes fort rares qui croissent à Madagascar.

AÉRATION. s. f. (*a-é-ra-ci-on*; rad. lat. *aer*, air). Hort. Action de donner de l'air aux plantes dans les serres.

— Effet de l'air sur les végétaux.

— Hyg. Même signification que Aérage. V. ce mot.

AÉRÉ, ÉE. part. pass. du v. Aérer. S'emploie adjectiv. Maison aérée, c'est-à-dire, en bon air, en grand air, où l'air circule et se renouvelle aisément.

— Chim. Qui est imprégné d'air. Eau aérée. Substance aérée. Liquide aéré, etc. Au lieu d'arroser le soir mes œillets avec de l'eau *aérée*, je leur ai donné de l'eau très-froide, sortant d'un puits très-profond. (Pirolle.)

— Se disait autrefois pour Imprégné d'acide carbonique. Alcalis aérés. Terres aérées.

ÆRÉE. adj. f. (pr. *é-ré*). Myth. gr. Surnom de Diane dans l'Argolide, où elle était spécialement honorée.

ÆREFUGL. s. m. (pr. *è-re-fugl*). Ornith. Nom norwégien du petit tétras, de l'éider et de la huppe.

ÆRÉNÉE. s. f. Entom. Genre de coléoptères. V. IRÉNÉE; ét. gr. εἰρηναῖος, pacifique.

ÆRÉNIQUE. s. f. Entom. Genre de coléoptères. V. IRÉNIQUE.

AÉRER. v. a. 1re conj. (rad. lat. *aer*, air). Donner de l'air. Aérer une maison, une habitation, en chasser l'air vicié, insalubre, etc.

— Aérer, mettre en bon air, en grand air.

— Mar. Aérer un bâtiment, faire circuler l'air dans ses parties intérieures, même les plus profondes.

— Chim. Aérer les eaux, les imprégner d'acide carbonique.

— *Aérer une mine.* Rétablir la circulation de l'air au moyen de conduits communiquant au dehors.

— *Aérer des plantes.* Hort. Renouveler l'air des serres où on les renferme.

— S'AÉRER. v. pron. Être aéré.

AÉRIAS. s. m. (pr. *a-é-ri-ass*). Hist. anc. Roi de Chypre, fonda à Paphos un temple en l'honneur de Vénus Paphienne.

AÉRIDE. s. m. (pr. *a-é-ri-de*; en gr. ἀέριος, qui habite l'air). Bot. Genre de la famille des orchidées, plantes parasites, originaires des Indes orientales, produisant des fleurs et des fruits lors même qu'elles ne tiennent à rien et qu'elles ne puisent leur nourriture que dans l'air.

AÉRIEN, ENNE. adj. (ét. gr. ἀέριος; lat. *aerius*, *aereus*). Qui est d'air, qui appartient à l'air, qui a rapport à l'air, qui en est composé; qui en a la nature, qui en possède la subtilité, qui entre dans sa composition. Nature aérienne, fluide aérien, animal aérien, couche aérienne, acide aérien, corps aérien, esprits aériens, phénomène aérien, atomes aériens, météores aériens, électricité aé- [illegible]

aquatiques sont aussi des sous-genres harmonies avec l'Océan glacial, souterrain, aquatique et *aérien*. (B. de St-P.) Le blé a des harmonies *aériennes* par ses trachées, qui sont comme les poumons des plantes. (Id.)

— Qui habite l'air, qui vit dans l'air, qui se passe dans l'air, qui s'élève dans l'air, qui est placé, posé dans l'air. Voyage aérien. Navigation aérienne. Ile aérienne. Chambre aérienne. Des bosquets de cocotiers, au centre desquels on entrevoyait des habitations, s'élevaient sur les croupes et les profils de cette île *aérienne*. (B. de St-P.) Il y a des palmiers de montagnes et en quelque sorte *aériens* par la longueur de leurs flèches, qui s'élèvent bien au-dessus des forêts. (Id.) En 1812, la milice russe sembla un instant recourir à l'usage des aérostats militaires; il paraît qu'elle voulait les employer à des mitrailles *aériennes*. (Hard.) MM. Gay-Lussac et Biot entreprirent un voyage *aérien* dans le dessein de faire plusieurs expériences sur l'état électrique, le magnétisme, etc. (Franc.)

Les Espagnols passent leur vie sur ces balcons ombragés par une toile à bandes de couleurs et qui sont comme autant de chambres *aériennes* appliquées au corps de l'édifice. (Th. Gaut.)

— Fig. Léger, pur comme l'air. Qui a une grâce extrême, une délicatesse exquise. Créature aérienne, taille aérienne, légèreté aérienne, pose aérienne.

— Chim. *Acide aérien.* C'est ainsi qu'on appelait anciennement l'acide carbonique, parce qu'il y en a toujours une certaine quantité dans l'air atmosphérique.

— *Musique aérienne.* Musique vague, mais mélodieuse et suave, insaisissable.

— *Oiseau aérien.* Qui se pose rarement à terre.

— Anat. *Voies aériennes.* Ensemble des conduits qui portent l'air dans les poumons. Les *voies aériennes* se composent du larynx, de la trachée-artère, des bronches et de leurs nombreuses ramifications. (H. Cloq.) On se sert mieux du mot *aérifère*.

— Peint. *Perspective aérienne.* Celle dont les effets résultent de l'interposition de l'air entre l'objet et l'œil du spectateur. — Figures aériennes, celles dans lesquelles le peintre qui cherche à représenter les démons, les songes, les génies, les ombres, les gnomes, fait, autant que le permet son art, abstraction de la pesanteur, de la solidité, de l'opacité du corps, etc.

— Bot. *Plantes aériennes.* Plantes qui vivent en grande partie, ou même quelquefois en totalité, aux dépens de l'air. || *Vaisseaux aériens.* Nom donné aux trachées des végétaux, parce qu'on n'y trouve le plus souvent que de l'air. || *Racines aériennes.* Celles qui naissent sur une partie quelconque exposée à l'air.

— Entom. *Aérienne.* Epithète donnée à une sorte de guêpes très-petites et qui attachent communément leur nid à des branches d'arbre.

— S'emploie substantivement, c'est-à-dire avec ellipse du nom auquel il se rapporte, et qui a été précédemment exprimé. Les premières de ces harmonies sont les quatre élémentaires, la solaire, l'*aérienne*, l'aquatique et la terrestre. (B. de St-P.) Dans cette phrase *l'aérienne* est pour *l'harmonie aérienne*.

— AÉRIEN, ENNE. adj. et subst. Hist. eccl. Sectateur du moine schismatique Aérius, qui, en l'an 360, niait qu'il existât une différence d'ordre entre les évêques et les simples prêtres, et qu'il fût bon de prier pour les morts.

— *Aérienne.* adj. f. Myth. gr. Surnom donné à Junon, parce qu'on la prenait pour l'air.

AÉRIFÈRE. adj. des 2 g. (pr. *a-é-ri-fè-re*; ét. lat., *aer*, air; *fero*, je porte). Qui porte, qui charrie, qui conduit l'air.

— Anat. *Voies aérifères.* On appelle ainsi le larynx, la trachée artère, les bronches et leurs ramifications.

— S'emploie substantivement. Un aérifère, des aérifères. Les ventilateurs sont des aérifères.

AÉRIFICATION. s. m. (pr. *a-é-ri-fi-ca-ci-on*; ét. lat. *aer*, air; *facere*, faire.) Action de transformer en fluide élastique un corps solide ou liquide. Formation de l'air artificiel.

AÉRIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat. *aer*, air; *forma*, forme). Phys. et chim. Qui a la forme de l'air. Se dit des fluides qui, différant de l'air atmosphérique par leur nature propre, lui ressemblent par leur transparence, l'élasticité, la compressibilité de leur constitution physique. Corps aériforme, substance aériforme, fluide aériforme, état aériforme, etc.

AÉRINÉE. s. f. Antiq. gr. Robe bleu de ciel que les femmes âgées portaient dans la comédie chez les Grecs.

AÉRIQUE. adj. des 2 g. (pr. *a-é-ri-ke*; rad. lat. *aer*, air). Minér. Se dit des minéraux placés sous l'influence spéciale de l'air, tels que les combustibles, etc.

AÉRISER. v. a. 1re conj. (pr. *a-é-ri-zé*; rad. lat. *aer*, air). Phys. et chim. Réduire à l'état d'air ou de gaz; rendre subtil, transparent, compressible, élastique comme l'air.

— S'AÉRISER. v. pron. Être réduit à l'état d'air ou de gaz.

AÉRITE. adj. et s. des 2 g. Hist. nat. Se dit des animaux qui vivent exclusivement dans l'air.

AÉRIVORE. adj. et s. des 2 g. Hist. nat. Qui vit ou qui se nourrit d'air.

AÉROBION. s. m. [illegible] ANGREC.

AÉROCLAVICORDE. s. m. (pr. *a-é-ro-cla-vi-cor-de*). Clavecin à vent que l'air seul fait résonner par le moyen de la vibration des cordes.

AÉRODYNAMIQUE. s. f. (pr. *a-é-ro-di-na-mi-ke*; ét. gr. ἀήρ, air; δύναμις, force, science). Phys. mécan. Partie de la mécanique qui traite de la force de l'air et des autres fluides élastiques. L'*aérodynamique* a pris de nos jours une grande extension, et l'industrie en a fait des applications utiles et curieuses. (F. Ratier). L'aérodynamique est, en général, traitée en même temps que l'hydrodynamique.

AÉROGASTRE. adj. et s. m. Bot. Se dit de certains champignons charnus croissant à la surface de la terre.

AÉROGNOSIE. s. f. (pr. *a-é-ro-gno-zi*; ét. gr. ἀήρ, air; γνῶσις, connaissance). Phys. Étude des propriétés de l'air et du rôle qu'il joue dans la nature.

AÉROGRAPHIE. s. f. (pr. *a-é-ro-gra-fi*; ét. gr. ἀήρ, air; γραφία, description). Phys. Théorie de l'air.

AÉROGRAPHIQUE. adj. des 2 g. (pr. *a-é-ro-gra-fi-ke*). Qui concerne l'aérographie.

AÉROHYDRE. adj. des 2 g. (pr. *a-é-ro-i-dre*; ét. gr. ἀήρ, air; ὕδωρ, eau). Minér. Se dit d'un corps creux, dont la cavité renferme un liquide et une bulle d'air.

AÉROÏDE. s. f. (pr. *a-é-ro-i-de*; ét. gr. ἀήρ, air; εἶδος, forme). Pierre précieuse, le béril des anciens.

AÉROLITHE. s. m. (pr. *a-é-ro-li-te*; ét. gr. ἀήρ, air; λίθος, pierre). Minér., géolog. astron. On donne le nom d'aérolithes à des masses minérales tantôt solides et dures, tantôt molles et pulvérulentes, quelquefois brûlantes et même enflammées, qui semblent venir des parties supérieures de l'atmosphère, et qui tombent sur la terre avec un ensemble assez constant de phénomènes lumineux et de détonation. Les aérolithes éclatent avec grand bruit et se partagent en un plus ou moins grand nombre de morceaux couverts d'une croûte noire, et qui, tombant avec violence, pénètrent dans la terre à la profondeur de plusieurs mètres. Ces corps sont principalement composés de fer et de nickel; quelquefois aussi de silice, de magnésie, de soufre et de chrôme, etc.

— On a fait diverses suppositions pour expliquer l'origine des aérolithes. Les uns prétendirent qu'ils se formaient dans l'atmosphère; d'autres qu'ils étaient lancés par les volcans de la lune; enfin, une troisième opinion, qui paraît prévaloir aujourd'hui, considère les aérolithes comme de petits corps planétaires qui flottent dans les espaces suivant les lois de l'attraction, qui ne sont pas ordinairement visibles à cause de leur petitesse, et qui tombent sur notre globe en traversant l'atmosphère, lorsqu'il arrive qu'ils sont saisis par la sphère d'attraction de la terre avec une force supérieure à celle de leur mouvement propre. L'*aérolithe* le plus volumineux dont on ait constaté la chute, est celui qui a répandu des fragments en Amérique dans le Connecticut; il devait avoir 600 toises de diamètre. (Bailly.) La chute des *aérolithes* n'offre aucun rapport avec la position de la lune, ni avec les apparences attribuées aux éruptions de ses volcans. (Id.)

— Les aérolithes s'appellent aussi *météorites, météorolithes, bolides, uranolithes, globes de feu, pierres tombées du ciel, etc.*

— Quelques-uns font ce mot féminin; mais l'usage le plus général est de le faire masculin; c'est du reste le genre adopté par l'Académie.

AÉROLOGIE. s. f. (pr. *a-é-ro-lo-ji*; ét. gr., ἀήρ, air; λόγος, discours). Phys. V. AÉROGNOSIE.

AÉROLOGUE. s. des 2 g. (pr. *a-é-ro-lo-gue*). Celui, celle qui parle de l'aérologie.

AÉROMANCIE. s. f. (ét. gr., ἀήρ, air; μαντεία, divination, prédiction). Art de deviner par le moyen des phénomènes aériens.

AÉROMANCIEN, ENNE. adj. et subst. (ἀήρ, air; μάντις, devin, prophète). Celui, celle qui professe l'aéromancie.

AÉROMEL. s. m (pr. *a-é-ro-mel*; ét. gr. ἀήρ, air; μέλι, miel). Miel aérien. C'est la manne.

AÉROMÈTRE. s. m. (pr. *a-é-ro-mè-tre*; ét. gr. ἀήρ, air; μέτρον, mesure). Phys. Instrument au moyen duquel on apprécie la densité ou la raréfaction de l'air. Construire un aéromètre.

AÉROMÉTRIE. s. f. (pr. *a-é-ro-mé-tri*; ét. gr. ἀήρ, air; μέτρον, mesure). Phys. Science ou art de mesurer les différentes propriétés de l'air qui en sont susceptibles, comme la pesanteur, l'élasticité, etc. Principes, éléments d'aérométrie. Instruments d'aérométrie.

AÉROMÉTRIQUE. adj. des 2 g. (pr. *a-é-ro-mé-tri-ke*). Phys. Qui concerne l'aérométrie.

AÉRONAUTE. s. des 2 g. (pr. *a-é-ro-nô-te*; ét. gr. ἀήρ, air; ναύτης, navigateur). Celui ou celle qui parcourt les airs dans un aérostat. Blanchard a rendu un immense service à la science par l'invention du parachute, à l'aide duquel un *aéronaute* peut sans danger se séparer de son ballon et redescendre à terre. (*Dict. de la convers.*)

AÉRONAUTIQUE. s. f. (pr. *a-é-ro-nô-ti-ke*; ét. gr. ἀήρ, air; ναυτική, navigation). Phys. [illegible]

ÆROPE. s. m. (pr. *é-ro-pe*). Crust. Genre d'amphipodes, non caractérisé.

AÉROPHANE. adj. des 2 g. (pr. *a-é-ro-fa-ne*; ét. gr. ἀήρ, air; φανός, brillant, clair). Qui est transparent à l'air ou comme l'air.

AÉROPHOBE. adj. des 2 g. (pr. *a-é-ro-fo-be*; ét. gr. ἀήρ, air; φόβος, crainte). Pathol. Qui a peur de l'air, du contact de l'air. Les *aérophobes* ne peuvent pas même supporter l'action de l'air en mouvement sur la peau. (Brich.)

AÉROPHOBIE. s. f. (pr. *a-é-ro-fo-bi*; ét. gr. ἀήρ, air; φόβος, crainte). Pathol. Horreur de l'air ou de la lumière. L'*aérophobie* est particulière aux frénétiques, dont quelques-uns redoutent le grand jour, et d'autres l'obscurité. (Pariset.) Dans la rage canine, à l'horreur de l'eau, qui est le symptôme essentiel, se joint quelquefois l'*aérophobie*. (Id.)

AÉROPHONE. adj. des 2 g. (pr. *a-é-ro-fo-ne*, ét. gr. ἀήρ, air; φωνή, voix). Hist. nat. Qui a une voix retentissante.

— s. m. pl. 8e famille des oiseaux échassiers, dans la méthode de Vieillot.

AÉROPHORE. adj. des 2 g. (pr. *a-é-ro-fo-re*, ét. gr. ἀήρ, air; φέρω, je porte). Qui conduit de l'air, qui en transporte.

— Zool. Vaisseaux *aérophores*. Se dit des vaisseaux qui, chez certains animaux, charrient ou transportent de l'air.

— Bot. Se dit des espèces de trachées qui portent l'air dans l'intérieur des plantes.

AÉROPHYTE. s. f. (pr. *a-é-ro-fi-te*; ét. gr. ἀήρ, air; φυτόν, plante). Bot. Dénomination peu usitée, donnée aux plantes qui vivent sur la terre, par opposition aux hydrophytes ou plantes aquatiques.

AÉROPHYTON. s. m. (pr. *a-é-ro-fi-ton*; ét. gr. ἀήρ, air; φυτόν, plante). Bot. Genre de champignons mucédinés, fondé sur une espèce unique, l'aérophyton du prince.

AÉROSITE. s. m. (pr. *a-é-ro-ci-te*). Minér. Nom d'une variété d'argent rouge sombre. V. ARGYRYTHROSE.

AÉROSPHÈRE. s. f. (pr. *a-é-ro-sfè-re*; ét. gr. ἀήρ, air; σφαῖρα, sphère). Phys. Masse d'air qui entoure le globe terrestre. Boerhaave donnait à l'atmosphère ce nom expressif, dont il est à regretter que l'usage n'ait point été adopté.

AÉROSTAT. s. m (pr. *a-é-ro-sta*; ét. gr. ἀήρ, air; στάω, je me tiens). Nom scientifique de la machine vulgairement appelée *ballon*. L'aérostat est un appareil rempli d'un fluide plus léger que l'air, au moyen duquel on peut s'élever dans l'atmosphère. L'invention des aérostats date de la fin du 18e siècle; ce sont les frères Ét. et Jos. Montgolfier qui, les premiers, en 1782, fabriquèrent des aérostats d'une grande capacité, et firent des essais qui occupèrent vivement l'attention de tous les physiciens. L'*aérostat* figure au siége offensif de Mayence. (Bard.) Depuis le consulat, l'usage de l'*aérostat* militaire a été abandonné (Id.) En 1812, la milice russe sembla un instant recourir à l'usage des *aérostats* militaires. (Id.)

AÉROSTATEUR. s. m. (pr. *a-é-ro-sta-teur*). Syn. d'aéronaute. Peu usité.

AÉROSTATHMION. s. f. (pr. *a-é-ro-stat-mi-on*; ét. gr. ἀήρ, air; σταθμίον, balance, poids. Si M. Landais, qui ne veut pas qu'on écrive *aérostathmion* avec un *h* après le second *t*, à cause de l'étymologie, dit-il, eût pris la peine de rechercher l'etymologie véritable, il ne fût pas tombé dans une telle erreur). Espèce de baromètre inventé en 1765 par Magalhaens, pour apprécier d'une manière sensible les variations du poids de l'atmosphère et celles de ses températures.

AÉROSTATIER. s. m. (pr. *a-é-ro-sta-tié*). Celui qui dirige un aérostat.

— Milit. S'est dit d'un corps d'ingénieurs qui fut créé et attaché aux armées françaises, en 1793, pour le service des aérostats à l'aide desquels on observait utilement les manœuvres des ennemis. Ces aérostatiers rendirent d'utiles services à la bataille de Fleurus.

AÉROSTATION. s. f. (pr. *a-é-ro-sta-cion*, ét. gr. ἀήρ, air; στάω, je me tiens). Phys. Art de faire et d'employer des aérostats. L'*aérostation* a fait de grands progrès depuis le commencement de ce siècle. (Raym.)

AÉROSTATIQUE. s. f. (pr. *a-é-ro-sta-ti-ke*, ét. gr. ἀήρ, air; στάω, je me tiens). Phys. Signifie proprement la science de l'équilibre de l'air, ainsi que de celui des corps avec l'air.

— Depuis l'invention des ballons, quelques personnes ont appliqué ce mot à la science de la navigation aérienne, bien mieux nommée *aéronautique*. L'Acad. et Landais ne font qu'un adjectif de ce mot universellement employé comme substantif féminin, et ne lui donnent qu'un sens impropre, celui qui a rapport à l'aérostation. Après avoir rampé longtemps comme un ver, il est tout à coup pourvu de quatre ailes brillantes; plus habile que Icare, il traverse les airs en se jouant avec les vents, sans apprentissage et sans aucune connaissance de l'*aérostatique*. (B. de St-P.)

AÉROSTIER. s. m. V. AÉROSTATIER.

AÉROTONE. s. m. (pr. *a-é-ro-to-ne*). Milit. Nom d'une sorte de fusil à vent.

AÉROZOÉS. adj. et s. m. pl. (pr. *a-é-ro-zo-é*; ét. gr. ἀήρ, air; ζῶον, animal). Nom donné à [illegible] prenant les animaux vertébrés et articulés, auxquels l'air est indispensable.

AÉRUE. s. f. (pr. *a-é-ru*). Bot. Genre de la famille des amarantacées achyranthées, fondé sur cinq ou six espèces, toutes propres aux régions intertropicales et subtropicales de l'ancien continent.

ÆRUGINEUX, EUSE. adj. (pr. *é-ru-ji-neu*). Se dit des corps qui offrent la teinte soit du vert-de-gris, soit de la rouille de fer.

ÆRUMNA. s. f. (pr. *é-rom-na*). Myth. rom. L'Inquiétude, fille de la Nuit, que le chagrin et la douleur accompagnent.

ÆRUSCATEURS. s. m. pl. (pr. *é-rus-ka-teur*; du latin *æruscari*, mendier, attraper de l'argent). Nom donné aux prêtres de Cybèle, parce qu'ils mendiaient dans les rues, une sonnette à la main.

ÆS. s. f. (pr. *èss*). Myth. gr. Divinité qui présidait à la fabrication de la monnaie de cui-

φωνή, voix). Hist. nat. Qui a une
nte.
3e famille des oiseaux échassiers,
le de Vieillot.
IE. adj. des 2 g. (pr. *a-é-ro-fo-re*,
φέρω, je porte). Qui conduit de
ansporte.
isseaux *aérophores*. Se dit des
chez certains animaux, charrient
t de l'air.
lit des espèces de trachées qui
ns l'intérieur des plantes.
TE. s. f. (pr. *a-é-ro-fi-te*; ét. gr.
plante). Bot. Dénomination peu
aux plantes qui vivent sur la
sition aux hydrophytes ou plan-
TON. s. m. (pr. *a-é-ro-fi-ton*; ét.
τόν, plante). Bot. Genre de cham-
linés, fondé sur une espèce uni-
ton du prince.
. s. m. (pr. *a-é-ro-ci-te*). Minér.
riété d'argent rouge sombre. V.
ÈRE. s. f. (pr. *a-é-ro-sfè-re*; ét.
σφαῖρα, sphère). Phys. Masse d'air
globe terrestre. Boerhaave don-
phère ce nom expressif, dont il
er que l'usage n'ait point été
T. s. m (pr. *a-é-ro-sta*; ét. gr.
, je me tiens). Nom scientifique
ne vulgairement appelée *ballon*.
un appareil rempli d'un fluide
l'air, au moyen duquel on peut
l'atmosphère. L'invention des
de la fin du 18e siècle; ce sont
et Jos. Montgolfier qui, les pre-
, fabriquèrent des aérostats d'une
té, et firent des essais qui occu-
nt l'attention de tous les physi-
stat figure au siége offensif de
rd.) Depuis le consulat, l'usage
militaire a été abandonné (Id.) En
e russe sembla un instant recou-
es *aérostats* militaires. (Id.)
TEUR. s. m. (pr. *a-é-ro-sta-teur*).
ute. Peu usité.
THMION. s. f. (pr. *a-é-ro-stat-*
ἀήρ, air; σταθμίον, balance, poids.
, qui ne veut pas qu'on écrive
avec un *h* après le second *t*, à
mologie, dit-il, eût pris la peine
l'étymologie véritable, il ne fût
ans une telle erreur). Espèce de
venté en 1765 par Magalhaens,
r d'une manière sensible les va-
ids de l'atmosphère et celles de
res.
TIER. s. m. (pr. *a-é-ro-sta-tié*).
go un aérostat.
st dit d'un corps d'ingénieurs qui
ttaché aux armées françaises,
le service des aérostats à l'aide
observait utilement les manœu-
emis. Ces aérostatiers rendirent
es à la bataille de Fleurus.
TION. s. f. (pr. *a-é-ro-sta-cion*.
; στάω, je me tiens). Phys. Art de
loyer des aérostats. L'*aérostation*
ds progrès depuis le commence-
ècle. (Raym.)
TIQUE. s. f. (pr. *a-é-ro-sta-ti-ke*.
r; στάω, je me tiens). Phys. Signi-
t la science de l'équilibre de l'air,
celui des corps avec l'air.
l'invention des ballons, quelques
t appliqué ce mot à la science de
aérienne, bien mieux nommée
. L'Acad. et Landais ne font qu'un
e mot universellement employé
tantif féminin, et ne lui donnent
impropre, celui qui a rapport à
Après avoir rampé longtemps
r, il est tout à coup pourvu de
brillantes; plus habile que Icare,
s airs en se jouant avec les vents,
issage et sans aucune connais-
rostatique. (B. de St-P.)
ER. s. m. V. AÉROSTATIER.
NE. s. m. (pr. *a-é-ro-to-ne*). Milit.
orte de fusil à vent.
ES. adj. et s. m. pl. (pr. *a-é-ro-zo-e*;
air; ζῶον, animal). Nom donné à
animaux vertébrés et articulés,
r est indispensable.
s. f. (pr. *a-é-ru*). Bot. Genre de
les amarantacées achyranthées,
q ou six espèces, toutes propres aux
tropicales et subtropicales de l'an-
nt.
EUX, EUSE. adj. (pr. *é-ru-ji-neu*.
rps qui offrent la teinte soit du
soit de la rouille de fer.
. s. f. (pr. *é-rom-na*). Myth. rom.
, fille de la Nuit, que le chagrin
accompagnent.
TEURS. s. m. pl. (pr. *é-ru-sta-*
n *æruscari*, mendier, attraper de
om donné aux prêtres de Cy-
qu'ils mendiaient dans les rues,
à la main.
pr. *ès*). Myth. gr. Divinité qui pré-
abrication de la monnaie de cui-

vre. Le dieu Argentin était fils du dieu *Æs*, parce que le cuivre est plus ancien que l'argent. St Augustin s'étonnait qu'on n'eût pas fait aussi un dieu Aurin, fils du dieu Argentin.

— Bot. Nom arabe du myrte ordinaire.

ÆSALE. s. m. (pr. *é-ça-le*; en gr. αἰσάλων, émerillon). Entom. Genre de coléoptères, tribu des lucanides, fondé sur une espèce unique, l'æsale scarabeoïde, d'Autriche.

ÆSALIDE. adj. des 2 g. (pr. *é-ça-li-de*; ét. gr. αἰσάλων, émerillon; εἶδος, forme). Entom. Qui ressemble à un æsale.

— ÆSALIDES. s. m. pl. Famille d'insectes coléoptères, ne renfermant que le genre æsale.

ÆSALON. s. m. (pr. *é-ça-lon*). Hist. nat. Nom du hobereau.

ÆSAR. s. m. (pr. *é-zar*). Mot qui signifie *Dieu* en langue étrusque.

AESCHROTE. s. m. (pr. *a-é-skro-te*; en gr. αἰσχρότης, sale). Entom. Genre de coléoptères scarabeides-coprophages, fondé sur une espèce unique de Cayenne.

ÆSCHYNANTHE. s. m. (pr. *é-ski-nan-te*; ét. gr., αἰσχύνη, pudeur; ἄνθος, fleur). Bot. Genre de la famille des cyrtandracées, arbrisseaux grimpants renfermant un petit nombre d'espèces remarquables par la beauté de leurs fleurs, et appartenant à l'Asie tropicale.

ÆSCHYNITE. s. m. (pr. *é-ski-nite*; en gr. αἰσχύνω, je méprise). Minér. Substance minérale, noire par réflexion, jaune brunâtre par transparence; composée d'acide titanique, de zircone, d'oxyde de cérium, de chaux et d'oxydule de fer. Se trouve dans les monts Ourals.

ÆSCHYNOMÈNE. s. m. (pr. *é-ski-no-mène*; et. gr. αἰσχυνόμενος, pudibond). Bot. Genre de la famille des légumineuses, tribu des hédysarées, renfermant de nombreuses espèces, sous-arbrisseaux à feuilles sensitives, propres à la région équatoriale.

ÆSCULACÉE. s. f. et adj. (pr. *é-sku-la-ce*). Bot. Synonyme de hippocastanée. V. ce mot.

ÆSCULANUS. s. m. (pr. *é-sku-la-nuss*). Myth. lat. Dieu de la monnaie de cuivre, père d'Argentinus.

ÆSCULE. s. m. (pr. *é-sku-le*). Bot. Genre de la famille des æsculacées ou hippocastanées, arbre indigène dans l'Asie-Mineure, et connu sous le nom très-impropre de marronnier d'Inde.

ÆSCULINE. s. m. (pr. *é-sku-li-ne*). Chim. Substance alcaline dont on a admis l'existence dans les marrons d'Inde.

ÆSHNE. s. f. (pr. *è-ne*). Entom. Genre de libelluliens névroptères, répandu dans toutes les parties du monde, et ayant pour type la grande æshne. Les æshnes sont connues vulgairement sous le nom de *Demoiselles*. V. ce mot.

ÆSONIDE. adj. et s. m. (pr. *é-zo-ni-de*). Myth. gr. Jason, fils d'Eson.

ÆSPING. s. m. (pr. *é-spingh*). Erpét. Nom suédois de la vipère chersea.

ÆSSUS. s. m. (pr. *és-çuss*; en gr. ἀΐσσω, je m'élance). Entom. Genre de carabiques. V. ÆPE.

ÆSTHÈME. s. m. (pr. *è-stè-me*). Médec. Sensation, sentiment.

ÆSTHÉSIE. s. f. (pr. *é-sté-zi*; du gr. αἴσθησις, sens.) Médec. Sensibilité.

ÆSTHÉTÈRE. s. m. (pr. *é-sté-tè-re*; du gr. αἰσθητήριον, sentiment). Médec. Centre des sensations.

ÆSTUAIRE. s. m. (pr. *é-stu-è-re*; du lat. *æstuarium*, barre, espace dans lequel il n'y a de l'eau que quand la mer monte). Synonyme d'embouchure. De l'*æstuaire* de la Seine à celui de la Vire, la côte, d'abord élevée, s'abaisse graduellement. (Eyriès.)

— ÆSTUAIRES. s. m. pl. Ant. rom. Nom des tuyaux de chaleur dans les étuves et les maisons des anciens Romains.

AÉTÉE. s. f. (pr. *a-é-té*). Polyp. Genre de polypes à cellules solitaires, ayant pour type la cellarie anguinaire de Lamarck. V. ANGUINAIRE.

ÆTÉES. s. f. pl. (pr. *é-té*; du gr. αἰτεῖν, prier). Myth. gr. Filles de Jupiter qui devaient secourir les passants.

ÆTHAKALA. s. m. (pr. *é-ta-ka-la*). Bot. Espèce de haricot de Ceylan.

ÆTHALE. s. m. (pr. *é-ta-le*; en gr. αἴθαλος, couleur de suie). Entom. Genre de coléoptères, famille des mélasomes, ayant pour type l'æthale brunicorne de l'Amérique équinoxiale.

ressemble à un æthalion.

— ÆTHALINS. s. m. pl. Famille de champignons.

ÆTHALION s. m. (pr. *é-ta-li-on*; en gr. αἰθαλίων, grillé). Entom. Genre de cicadelliens hémiptères, fondé sur deux espèces américaines, dont le type est l'æthalion réticulé, du Brésil.

— Bot. Genre de champignons. V. FULIGO.

ÆTHEILÈME. s. f. (pr. *é-té-i-lè-me*; ét. gr., αἴθαλος, couleur de suie; λεῖμμα, sécrétion). Bot. Genre de la famille des acanthacées, sous-tribu des barleriées, ayant pour type la ruellie ou crustole imbricée. Les ætheilèmes sont des plantes herbacées indigènes dans l'Asie et l'Afrique tropicales.

ÆTHÉOGAME. adj. et s. f. (pr. *é-té-o-ga-me*). Bot. Se dit d'une plante qui appartient à l'æthéogamie.

ÆTHÉOGAMIE. s. f. (pr. *é-té-o-ga-mi*; ét. gr. ἀήθης, insolite; γάμος, mariage). Bot. Changement proposé mais non adopté pour le mot CRYPTOGAMIE, par ceux qui admettent que la présence des sexes est certaine dans beaucoup de plantes que renferme cette grande section du règne végétal, quoique le mystère n'en soit pas encore parfaitement connu.

ÆTHÉOLÈNE. s. m. (*é-té-o-lè-ne*; ét. gr. ἀήθης, insolite; λαῖνα, tunique). Bot. Genre formé aux dépens de la cacalie involucrée, et réuni par quelques-uns au genre séneçon.

ÆTHÉOPAPPE. s. f. (pr. *é-té-o-pa-pe*; ét. gr. ἀήθης, insolite; πάππος, aigrette.) Bot. Genre de centaurées, remarquables par l'aigrette des fleurs du disque.

ÆTHÉORIZE. s. f. (pr. *é-té-o-ri-ze*; ét. gr. ἀήθης, insolite; ῥίζα, racine). Bot. Genre établi sur une plante vivace d'un rhizome très-court, à feuilles ovales-oblongues, et à fruits tétragones, dans la région méditerranéenne.

ÆTHER, adj. et s. m. Myth. rom. V. ÉTHER.

ÆTHÉRÉE. adj. f. Myth. rom. V. ÉTHÉRÉE.

ÆTHÉRIE. s. f. (pr. *é-té-ri*; en gr. αἰθέριος, étheré). Bot. Genre de plantes orchidées, tribu des néottiées, ayant pour type l'æthérie javanaise, à fleurs en épis, pubescentes extérieurement.

ÆTHIONÈME. s. m. (pr. *é-ti-o-nè-me*; ét. gr. ἀήθης, insolite; νῆμα, filament). Bot. Genre de crucifères siliculeuses, voisin du thlaspi, ayant pour type l'æthionème oriental.

ÆTHIONIQUE. adj. m. (pr. *é-ti-o-ni-ke*). Chim. Se dit de l'acide sulfovinique.

ÆTHIOPIDE. s. f. (pr. *é-ti-o-pi-de*). Bot. Sous-division du genre salvie.

AÉTHLIUS. s. m. (pr. *a-é-tli-uss*). Temps héroïq. Fils de Jupiter et de Protogénie, et père d'Endymion.

ÆTHONIE. s. f. (pr. *é-to-ni*; du gr. αἴθων, Æthon). Bot. Genre de plantes composées, fondé aux dépens de la crépide filiforme.

ÆTHOPHYLLE. s. m. (pr. *é-to-fi-le*, ét. gr. ἀήθης, inusité; φύλλον, feuille). Bot. foss. Genre de plantes fossiles du grès bigarré, dont on ne connaît qu'un seul échantillon, remarquable par la disposition insolite de ses feuilles.

ÆTHRE. s. f. (pr. *é-tre*; d'*Æthra*, fille de l'Océan et de Thétis). Crust. Genre de crustacés décapodes à carapace ovalaire, ayant pour type l'æthre pierreuse de l'Océan indien et des mers d'Afrique.

ÆTHUSE, s. f. (pr. *é-tu-ze*; ét. gr. αἰθύσσω, j'enflamme). Bot. Genre de plantes ombellifères sésélinées, ainsi nommé par allusion à l'âcreté du suc de la plante, et ayant pour type l'espèce vulgairement appelée *petite ciguë*.

ÆTIA, s. f. (pr. *a-é-ci-a*). Bot. Syn. du genre combret.

AÉTIEN. s. m. (pr. *a-é-ci-en*). Hist. rel. Disciple d'Aétius; qui partage sa doctrine. Les aétiens se nommaient aussi *anoméens*. V. AÉTIUS.

ÆTIOLOGIE. s. f. Pathol. V. ÉTIOLOGIE.

AÉTITE. s. f. (pr. *a-é-ti-te*; rad. gr. ἀετός, aigle). Minér. Variété géodique de fer oxydé, vulgairement appelée PIERRE D'AIGLE, d'après la croyance où étaient les anciens que les aigles portaient ces géodes dans leurs aires pour favoriser la ponte, et qu'elles étaient douées de propriétés préservatives et curatives des maladies.

AÉTIUS. s. m. (pr. *a-é-ci-uss*). Médecin grec qui vivait à Antioche vers le milieu du IVe siècle, et qui embrassa les opinions d'Arius. Il croyait, en outre, que la nature du Verbe n'était pas semblable à celle du Père, et méprisait les commandements de Dieu et de l'Église, se fondant sur le passage de l'Écriture où il est dit que la vie éternelle consiste dans la connaissance de Dieu et de Jésus-Christ.

AÉTON. s. m. Myth. gr. L'un des quatre chevaux de Pluton.

AÉTRAGE. s. m. (pr. *a-é-tra-ge*). Dépendance d'un corps de ferme.

ÆTTESTUPE. s. f. (pr. *é-té-stu-pe*). Myth. scand. Enceinte circulaire formée de gros rochers, près de Raunum, en grande vénération chez les anciens Scandinaves.

ÆXTOXICON. s. m. Bot. Genre de plantes naturelles, mais qui appartient à la diœcie pentandrie de Linnée; sa seule espèce est l'æxtoxicon ponctué.

AFAKITE. s. m. Hist. rel. Se dit, chez les Arabes, des pèlerins qui n'habitent pas la Mecque.

AFATONIER. s. m. Bot. L'un des noms vulgaires du prunellier.

AFATRACHE. s. m. Bot. Arbrisseau indéterminé de Madagascar, à écorce odorante. Il s'écrit aussi *afatrahe*, *afataracha*.

AFÉ. s. m. Bot. Fougère indéterminée de l'Inde, dont on mange la racine. L'afé est une espèce de polypode.

— C'est aussi le nom madécasse d'une espèce de manglier ou rhizophore.

AFER. s. m. Myth. lat. Fils d'Hercule et de Mélita.

AFERGAN, ou **AFRIN.** s. m. Myth. pers. Prière accompagnée de louanges et de bénédictions que les Gentoux adressent à leurs dieux.

AFFABILITÉ. s. f. (en lat. *affabilitas*, formé de *ad*, à; *fari*, parler). Qualité d'une personne qui met de l'honnêteté, de la douceur et de la bienveillance dans ses relations avec autrui. Avoir de l'affabilité, manquer d'affabilité, accueillir avec affabilité, être plein d'affabilité, etc. Affabilité naturelle, exquise, digne, douce; affabilité feinte, apprêtée, banale, etc.

— Il se dit ordinairement de supérieur à inférieur. L'*affabilité* embellit les lèvres les plus disgracieuses. (J. L.) L'*affabilité* est l'ornement de la grandeur. (Ind.) L'*affabilité* des grands n'est souvent qu'une vertu artificieuse qui sert à leurs desseins et à leurs projets d'ambition. (La Roche). L'*affabilité* du souverain relevait l'éclat et la majesté du trône. (Mass.) Vit-on jamais dans un rang si élevé, et avec tant de supériorité de génie, tant de bonté et d'*affabilité*? (Mass.) Il mit de l'*affabilité* et même de la mollesse partout où son prédécesseur avait fait paraître une fierté inflexible. (Volt.)

— Se dit quelquefois d'égal à égal. Son *affabilité* même avec ses amis ne connaissait point de bornes. (Arn.) Les charmes et la douceur de son *affabilité*. (Mass.)

— Iconol. Femme jeune, d'une physionomie franche, la tête couronnée de fleurs, coiffée d'un voile diaphane, et tenant à la main des roses et des guirlandes.

AFFABLE. adj. des 2 g. (en lat. *affabilis*; formé de *ad*, à, et *fari*, parler). Qui a de l'affabilité, qui se rend agréable à tous ceux qui l'approchent, qui reçoit, écoute et traite avec bonté tout le monde. Homme affable, monarque, prince affable. Les plus grands hommes et les plus grands rois ont toujours été les plus *affables*. (Mass.) Soyez tendre, humain, *affable*. (Id.) Voyagez beaucoup, et vous ne trouverez pas de peuple aussi doux, aussi *affable*, aussi spirituel, aussi galant que le Français. (Raynal.) Elle était constamment douce, *affable*, obligeante avec ses compagnes; respectueuse envers ses maîtresses, indulgente et bonne envers les inférieurs. (Mme de Campan.)

— Peut être suivi d'un complément. Affable à tout le monde, affable avec tout le monde. Il ne faut pas que le ministre du Seigneur se plaise à contester; il doit être *affable* avec tout le monde, docile à l'instruction, et patient dans les contrariétés. (De Sacy.) *Affable* à tous avec dignité, elle savait estimer les uns, sans fâcher les autres. (Mass.) Être *affable* envers ses inférieurs. (Id.) *Affable* à tout le monde. (Volt.)

— S'emploie sans régime. Être affable, se montrer affable.

— S'il a pour régime un nom de chose, il prend la préposition *dans*. Affable dans ses attentions, dans ses prévenances, dans ses gestes, dans ses discours, dans les moindres choses, etc. C'est un homme *affable* dans ses manières et dans son langage.

— Se dit aussi des choses. Caractère, humeur affable, manières affables, paroles affables. Visage, regard, sourire affable. Pour moi, je préfère laideur *affable* à beauté rude et fière. (Volt.) La majesté qui l'environnait était *affable* et accessible. (Mass.)

— Syn. comp. HONNÊTE. CIVIL. POLI. GRACIEUX. AFFABLE. Il faut être *honnête* sans cérémonie, *civil* sans importunité, *poli* sans fadeur, *gracieux* sans minauderie, *affable* sans familiarité.

AFFABLEMENT. adv. (en lat. *affabiliter*; formé de *ad*, à, et *fari*, parler). D'une manière affable, avec affabilité. Presque inusité.

AFFABULATION. s. f. (en lat. *affabulatio*; formé de *ad*, à, et *fabulatio*; rad. *fabula*). Didact. Dernière partie d'un apologue, d'une fable, qui en explique le sens moral. L'*affabulation* n'est pas toujours liée au récit. (La Serre.) On reprochait à la lionne de ne mettre qu'un petit au monde. Un seul, dit-elle; mais c'est un lion. Ésope pouvait, dans ce cas, omettre l'*affabulation*; parce que, sans ce secours, on devait conclure qu'il faut priser les choses par elles-mêmes, et non par leur nombre. (La Serre.)

— Il s'emploie au pluriel. Omiss. des Dictionnaires. On croit devoir dire qu'en 1783 l'auteur avait détaché de ses différentes fables les *affabulations* presque toujours ren-

Neufch.)

AFFADI, IE. part. pass. de Affadir. S'emploie adjectivement au propre et au figuré. Dodillon étourdi a longtemps le teint pâle et le cœur *affadi*. (Boil.)

— Régit la préposition *par*. Et n'estimant dignes d'être applaudis, que les héros par l'amour *affadis*. (J. B. Rouss.)

— Signifiait anciennement, Languissant, usé, dégoûté. Je suis si *affadi* après la liberté, que qui me défendrait l'accès de quelque coin des Indes, j'en vivrais aucunement plus mal à mon aise. (Mont.)

AFFADIR. v. a. 2e conj. (rad. celt. *fad*: d'où, en français, fade, fadaise). Rendre fade. Se dit au propre des choses dont on ôte la saveur. Affadir une viande, un mets, une sauce, un ragoût, une liqueur, etc. en y mêlant quelque chose de trop doux.

— Signifie encore, au sens propre, Causer une sensation désagréable au palais ou à l'estomac par quelque chose de trop doux, de fade, de nauséabond. Le miel, le sucre, les bonbons, les pâtisseries affadissent le cœur. La tarte à la crème m'a *affadi* le cœur. (Mol.) L'odeur nauséabonde de quelques serpents, jointe à la terreur qu'ils inspirent, peuvent stupéfier un animal, le rendre immobile, et *affadir* le cœur d'un homme. (J. Virey.)

— S'emploie sans complément et signifie devenir fade. Une sauce qui *affadit*. (Acad.)

— Fig. Causer du dégoût. Des compliments outrés *affadissent* le cœur. (Sall.)

— Fig. Ôter ce qui est piquant, vif, animé, agréable. Affadir un discours, un poëme, un sujet. Affadir son langage, ses manières. Affadir la conversation, etc. Trop de finesse *affadit* la saillie de la piquante et sincère Thalie. (De Bernis). Gardez-vous de ces expressions recherchées et prétentieuses qui ne servent qu'à *affadir* le style. (Volt.) Toutes ces phrases doucereuses sont venues *affadir* nos églogues, nos idylles, nos élégies, et surtout nos opéras. (La Serre).

— *Affadir quelqu'un*. Au propre, lui causer du dégoût. Cette nourriture m'*affadit*. Au figuré, lui rendre le caractère insipide, lui ôter son enjouement, sa vivacité naturelle.

— *Affadir par*. *Affadir* un discours par des pensées et par des expressions affectées et doucereuses. (Acad.)

— S'AFFADIR. v. pron. Devenir fade, au propre et au figuré. L'éloquence, toujours flatteuse dans les monarchies, *s'est affadie* par des adulations dangereuses aux meilleurs princes. (Mass.) Son esprit commence à *s'affadir*. (Trev.) L'image qu'il a conçue se dénature ou *s'affadit* en passant par le pinceau, et la pensée à laquelle il s'abandonne devient plus froide ou plus étroite en tombant dans le mécanisme du langage. (X. Marm.)

AFFADISSEMENT. s. m. (formé de *affadir*; rad. *fade*). Action de rendre fade; malaise que produit la fadeur. Affadissement d'un ragoût, d'un breuvage, d'un fruit.

— Sensation désagréable causée par l'action de rendre fade. Affadissement de cœur.

— Fig. Affadissement d'esprit, louer jusqu'à l'affadissement, affadissement des manières, etc.

— Pathol. Altération du sens du goût, caractérisée par un affaiblissement de l'appétit et des forces digestives.

AFFAIBLI, IE. part. pass. du v. Affaiblir. Devenu faible, diminué, amoindri. Il s'emploie adjectivement au propre et au figure. Corps affaibli. Santé affaiblie. Organes affaiblis. Vigueur affaiblie. Vue affaiblie. Esprit affaibli. Tempérament affaibli. Peuples affaiblis. Troupes affaiblies. Royaume affaibli. Armée affaiblie. Puissance affaiblie. Autorité affaiblie. Une chute de cheval acheva de déranger ses organes *affaiblis*. (Volt.) Aujourd'hui ma mémoire et ma tête *affaiblies* me rendent presque incapable de tout travail. (J.-J. Rouss.) Laissez les épices aux hommes dont le goût est *affaibli*. (B. de St-P.) L'Espagne se trouva *affaiblie* sous les derniers rois de la race de Charles-Quint. (Volt.)

On dirait, à l'entendre,
Que mes yeux *affaiblis* auraient pu s'y me-
(C. DELAV.) [prendre.

Des malheureux alors la douleur *affaiblie*,
Quelquefois faisait place à la mélancolie.
(DELILLE.)

— Régit la préposition *par*. Les Français étaient *affaiblis* par leurs succès. (Volt.)

AFFAIBLIR. v. a. 2e conj. (rad. bret. *foibl*, d'où en français *faible*, qu'on écrivait anciennement *foible*, par un *o*. Il se peut aussi que *faible* vienne du lat. *flebilis*, qui a quelquefois ce sens; on trouve *fleble*, *fleuble*, *fieble*, *fieuble*, dans les vieux auteurs; les paysans picards prononcent encore ainsi) Rendre faible, et non pas rendre *plus* faible, comme dit M. Landais; diminuer les forces, la vigueur. Affaiblir le corps, le cerveau, la vue. La trop grande chaleur affaiblit les organes. L'excès du vin affaiblit les nerfs, etc. La vieillesse viendra courber ton corps, *affaiblir* tes membres. (Fénel.) Les aliments nous corrompent, les remèdes nous *affaiblissent*. (Mass.) L'abstinence *affaiblit* le corps. (Id.) La mollesse a tellement *affaibli* leurs corps, qu'ils ne sauraient remuer les moindres fardeaux. (Montesq.) Tout ce qui met les organes en mouvement sans les *affaiblir* procure une jouissance réelle. (Alibert.)

(DELILLE.)

— Par extension. Diminuer l'activité, la vivacité, le crédit, l'autorité, etc. Affaiblir les sentiments, les passions, le dévouement, la confiance, les lois, etc. Tous les efforts de la violence ne peuvent *affaiblir* la vérité. (Pasc.) Le temps, qui fortifie les amitiés, *affaiblit* l'amour. (La Bruy.) Tout ce qui outre l'autorité l'*affaiblit*. (Mass.) Les lois inutiles *affaiblissent* les lois nécessaires. (Montesq.) La nature emploie aussi les différentes nuances des couleurs pour accroître ou *affaiblir* les réverbérations des pétales, suivant les sites, les climats et les saisons. (B. de St-P.) Pitt songeait que la liberté du gouvernement britannique peut quelquefois *affaiblir* son action. (Villem.) La douleur du corps est le seul mal de la vie que la raison ne peut guérir ni *affaiblir*. (La Rochef.)

— Aplanir. Affaiblir les difficultés, les obstacles, etc.

— Adoucir. Affaiblir une querelle, les sentiments d'animosité, etc.

— Réduire le nombre. Affaiblir une armée, un parti. Son dessein était d'*affaiblir* les Anglais par une guerre civile. (Volt.) Vous devez examiner si vous pouvez retirer des troupes de vos frontières sans trop *affaiblir* votre armée. (Louis XIV.)

— Faire fléchir. Affaiblir quelqu'un dans sa foi, dans ses opinions, etc. Il vaut mieux ne pas manger de viande, ne pas boire de vin, et ne rien faire enfin de tout ce qui peut *affaiblir* le prochain dans sa foi ou être pour lui un sujet de chute et de scandale. (Sacy.)

— S'emploie absolument et signifie, Devenir faible. Omiss. des Dictionn.

Mais je sens *affaiblir* ma force et mes esprits.
(Racine.)

— *Laisser affaiblir.* Se dit neutralement pour laisser s'affaiblir. Omiss. des Dictionn. C'était mal pourvoir à la sûreté de ses conquêtes, que de *laisser affaiblir* le courage de ses sujets. (Boss.) S'il était honnête de les empêcher de se détruire, il était avantageux de les *laisser affaiblir.* (Fléch.) Le peuple *laissant affaiblir* sa première indignation contre les coupables. (D'Aguess.)

— Arts et métiers. Rendre plus faible en ôtant de l'épaisseur ou de la grosseur. Affaiblir une planche, une barre de fer. Affaiblir un mur, en supprimant les contre-forts.

— Peint. grav. et archit. Signifie, pris en bonne part, la même chose qu'Adoucir. V. ce mot. Pris en mauvaise part, il exprime l'abus ou l'exagération de l'adoucissement.

— Monn. Altérer le titre, diminuer le poids des monnaies.

— s'affaiblir. v. pron. Devenir faible. Il se dit au propre et au figuré. Les muscles s'affaiblissent; l'amitié s'affaiblit; les principes de droiture et d'équité s'affaiblissent, etc. Ma vue s'*affaiblit* de plus en plus; je ne veux la perdre que pour toi. (Mirab.) L'amour est une flamme qui, comme celle du feu, se communique et se multiplie sans s'*affaiblir.* (B. de St-P.) La distance qu'il y a de l'honnête homme à l'habile homme s'*affaiblit* de jour à autre. (La Bruy.)

— *S'affaiblir dans.* Il ne s'*affaiblit* point dans sa foi. (Sacy.)

— Loc. *Aller s'affaiblissant.* Puis, à mesure que les deux hommes descendirent, le bruit alla s'*affaiblissant.* (Balzac.)

AFFAIBLISSANT, E. adj. Qui affaiblit. Un remède affaiblissant. Une nourriture affaiblissante.

— Fig. Omiss. de l'Acad. La plupart des femmes sont *affaiblissantes* par les attachements tendres qu'elles causent. (Nicole.)

AFFAIBLISSEMENT. s. m. (du lat. *debilis*.) Diminution des forces, débilitation. Ainsi, *affaiblissement* indique la faiblesse qui arrive, qui survient, il marque aussi l'état de ce qui est affaibli. L'affaiblissement du corps. L'affaiblissement de la vue. L'affaiblissement de la voix. L'affaiblissement de l'esprit. Affaiblissement sénile, etc. Ces maux entraînent, dans leurs conséquences, des peines positives, telles que l'*affaiblissement* de la santé, et différentes causes d'appauvrissement. (Bentham.) Par le moyen des besicles, l'œil échappe, pour ainsi dire, à l'*affaiblissement* sénile qui opprime la plupart des autres organes. (Bril. Savar.) L'*affaiblissement* où il se trouvait ne lui permit pas de parler plus longtemps. (Mariv.)

— Fig. Il se dit de la diminution des forces d'un état, d'un parti, d'une armée, etc. La Savoie s'était réunie à la France, et contribuait en Italie, à l'*affaiblissement* de la puissance autrichienne. (Volt.) Il croyait voir dans l'*affaiblissement* de la maison d'Autriche la liberté de l'Italie. (Id.)

— Relâchement. L'affaiblissement de la discipline. L'affaiblissement de la foi.

— Monn. Diminution de titre. L'*affaiblissement* des monnaies fut bientôt remplacé par la taille et les aides. (Trév.) || Dans ce sens, il s'emploie quelquefois absolument. Charles VI poussa l'*affaiblissement* fort loin. (Comp.)

AFFAIRE. s. f. (du celt. *afers;* en basse lat. *affarium*, ou plutôt corruption ou syncope des mots italiens *fare, affare.* Ce mot était anciennement du genre masculin.) Chose à faire, ce qui est à faire, ce qui fait le sujet de quelque occupation. Affaire agréable. Affaire importante. Grande affaire. Petite affaire. N'avoir aucune affaire. Avoir beaucoup d'affaires. Avoir mille affaires. Être chargé, accablé d'affaires. S'occuper d'une affaire. Être en affaires.

tes. Chaque *affaire* a son temps et son occasion favorable. (Sacy.) Les *affaires* nous dissipent. (Mass.) Il n'a jamais eu dans toute sa vie que deux *affaires*, qui sont de dîner le matin et de souper le soir. (La Bruy.) Que le soin de charmer soit votre unique *affaire.* (J.-B. Rouss.) Les gens qui ont peu d'*affaires* sont de très-grands parleurs; moins on pense, plus on parle. (Montesq.) Ne vous engagez pas dans une multiplicité d'*affaires*; si vous en entreprenez trop, il vous sera difficile de ne pas commettre quelque erreur. (Sacy.) Les immortels rient des *affaires* les plus sérieuses qui agitent les faibles humains, et elles leur paraissent des jeux d'enfants. (Fén.) Combien de gens se font des *affaires* de tout, parce qu'ils ne savent s'occuper de rien! (Stanislas.)

— Procès, tout ce qui appartient au contentieux, ce qui est du ressort des tribunaux civils ou criminels. Affaire civile, criminelle, judiciaire. Affaire épineuse, embrouillée, douteuse, délicate, malheureuse. Mener, conduire, poursuivre une affaire. Plaider une affaire. Plaider pour une affaire. Gagner, perdre une affaire. Juger une affaire. Intervenir dans une affaire. Renvoyer une affaire à tel tribunal, à telle session. Expédier, rapporter, vider une affaire. Être rapporteur d'une affaire. Examen, discussion, débat, conclusion d'une affaire. Il plaide depuis dix ans entiers une *affaire* juste, capitale, et où il y va de toute sa fortune. (La Bruy.) Mes dettes et mes *affaires* criminelles ne lui permettent pas de me rendre libre. (Mirab.)

— Ce qui est le sujet d'une délibération dans une assemblée, dans un conseil, etc. Le sénat devait digérer et proposer toutes les *affaires.* (Boss.) On propose l'*affaire* en Sorbonne. (Pasc.) Convoquer les assemblées, y proposer les *affaires.* (Boss.) L'humeur fait décider les plus grandes *affaires* par les plus petites raisons. (Fénel.)

— Se dit aussi de tout ce qu'on a à discuter, à démêler avec quelqu'un dans le commerce de la vie. Affaire d'intérêt. Entendre, comprendre, concevoir, débrouiller, démêler une affaire. Négocier une affaire. Traiter les affaires les plus délicates. Trouver des expédients dans les affaires. Faire réussir une affaire. Traîner une affaire en longueur. Avoir part à une affaire. Prendre une affaire à cœur. L'expérience des affaires. La science des affaires. Une parfaite intelligence des affaires. Sortir d'affaire, se tirer d'affaire. C'est là le nœud de l'affaire. Les plus expérimentés dans les *affaires* font des fautes capitales. (Boss.) Il avait une incroyable dextérité à traiter les *affaires* les plus délicates. (Id.) Veut-on traiter les *affaires* avec succès, il faut d'abord se résoudre intérieurement à céder quelque chose de son droit. (Confucius.) Le trop d'expédients peut gâter une *affaire.* (La Font.)

— Tout ce qui est d'un intérêt majeur. Dans les grandes *affaires* on doit profiter des occasions qui se présentent. (La Rochef.) Les grandes *affaires* éprouvent les génies élevés, comme les violentes tempêtes, les bons pilotes. (Labouisse.)

— Marché, traité, convention, transaction commerciale, entreprise d'industrie, spéculation financière. Faire affaire, beaucoup d'affaires. Proposer une affaire. Perdre, gagner dans une affaire. Entreprendre trop d'affaires. Affaire conclue. Affaire manquée, etc. Il était homme délié et pratique dans les *affaires.* (La Bruy.) C'est au milieu des festins que les sauvages décident la guerre ou font la paix; et sans aller si loin, nous voyons que les villageois font toutes leurs *affaires* au cabaret. (Brill. Savarin.) On sait que chez les hommes encore voisins de l'état de nature, aucune *affaire* de quelque importance ne se traite qu'à table. (Id.)

— Soin, peine, souci, embarras, difficulté, querelle, danger. Une fâcheuse, une mauvaise affaire. Avoir des affaires par-dessus la tête. Avoir bien des affaires sur les bras, sur le dos, sur le corps. Donner, susciter bien des affaires à quelqu'un. Se tirer d'affaire. Tirer quelqu'un d'affaire. Se faire une affaire de la moindre chose. Se faire, s'attirer des affaires. Les suites, les conséquences d'une affaire. Assoupir, étouffer une affaire. On peut donner la pomme à qui l'on veut, sans s'exposer à des *affaires* fâcheuses; on peut même la couper en deux. (Malte-Brun.) Et tu verras s'il veut, ou non, t'aider à sortir d'une méchante *affaire.* (De Neufch.)

Pour tirer un ami d'une pressante *affaire*,
Point de plaid, et peu sert le secours qu'on
(Perrault.) [diffère.

Le ciel parfois seconde un dessein téméraire,
Et l'on sort comme on peut d'une mauvaise
(Molière). [*affaire.*

— Intrigue, aventure scandaleuse. Après m'avoir humiliée comme vous l'avez fait, serai-je encore forcée à mettre des étrangers dans la confidence de cette sale *affaire?* (Valrine.)

— Engagement militaire, bataille, combat, action d'éclat. Grande affaire, affaire glorieuse, sanglante, périlleuse, chaude, terrible, fâcheuse. Avoir vu bien des affaires, avoir assisté, contribué à beaucoup d'affaires. La plupart du temps le corps d'armée reste étranger aux *affaires* d'avant-poste. (Bard.) Maurice de Saxe conseillait aux Français d'éviter les *affaires* de plume et de leur préférer les *affaires* de postes. (Id.) Ce militaire s'est trouvé à toutes les *affaires*, aux *affaires* les plus chaudes. (Id.)

du général ennemi est une *affaire.* (Trév.)

— Circonstance, conjoncture. La nécessité des *affaires* obligea Dioclétien à partager l'Orient et l'Occident entre lui et Maximien. (Boss.) En toute *affaire*, ils ne font que songer au moyen d'exercer leur langue. (La Font.)

— Syn. de Fortune. Son affaire est faite. Il a fait son affaire en peu d'années, etc.

— Talent spécial qu'on a pour une chose. C'était l'affaire de Molière de jouer les bigots et les médecins. C'était l'affaire de La Bruyère de caractériser les hommes. C'était l'affaire de Lucien de se moquer des dieux. C'était l'affaire de La Fontaine de faire parler les animaux.

— Maladie grave, dangereuse. || *Tirer un malade d'affaire*, le guérir. || *Je me suis tiré d'affaire*, en faisant diète. || *Ce malade est hors d'affaire;* il ne court plus aucun danger. || *Son affaire est faite;* il n'en reviendra pas, il va mourir.

— Projet qu'on trame contre quelqu'un, machination, complot, entreprise. Timocrate vint me dire un grand secret qu'il avait découvert; une *affaire* très-dangereuse. (Fén.) C'étaient eux, en effet, qui de longue main avaient préparé cette *affaire.* (Barante.)

Je vais, sans différer, pour cette grande *affaire*,
Donner à tous mes chefs un ordre nécessaire.
(Corn.)

— S'emploie souvent et famil. comme synonyme du mot Chose, en général. C'est une affaire aisée, difficile. C'est une étrange affaire. C'est une autre affaire. C'est une affaire faite. Enfants, l'*affaire* est entendue. (Fr. de Neufc.) Tenez, dit-elle négligemment, en tirant de son sein un papier : voilà votre *affaire.* (M. Masson.) Vous avez pris l'*affaire* du biais qu'il la fallait prendre. (Mol.) Pendant la session des chambres, la besogne est facile : une page de compte-rendu et un article sur la séance font l'*affaire.* (A. Karr.)

— Se disait particulièrement autrefois des opérations des traitants, de ce qui concernait la levée des deniers publics. Être intéressé dans les affaires du roi. Être dans les grandes affaires. Tirer de l'argent des affaires. Les fermiers-généraux ont traité de cette affaire-là. (Acad.)

— Il se prend quelquefois pour Action de satisfaire ses besoins naturels. Car pour moi, j'ai certaine *affaire*, qui ne me permet pas d'arrêter en chemin. (La Font.)

— affaires, au pluriel, se dit de tout ce qui a rapport à la fortune et aux intérêts d'un particulier. Régler, conduire ses affaires. Établir ses affaires. Prendre soin de ses affaires. Gouverner bien ou mal ses affaires. Négliger, abandonner ses affaires. Affaires domestiques, privées, individuelles, personnelles. Le dérangement, l'embarras, la ruine de ses affaires. Affaires de famille. Affaires d'une succession. Affaires ruinées, déplacées. On abandonne les *affaires* d'autrui pour ne s'en pas faire à soi-même. (Fléch.) Ses *affaires* étaient dans le meilleur état possible. (Arnault.) L'homme prend soin des *affaires* du dehors, la femme, de celles du dedans. (B. de St-P.) La Fontaine était dans la plus grande insouciance sur ses *affaires.* (Legouvé.)

— Se dit, en général, de tout ce qui tient au commerce de la vie. Aller à ses affaires. Penser à ses affaires. Mettre ordre à ses affaires, etc. Le parti le plus court dans toutes les *affaires* de la vie est celui qui ne nous laisse aucun regret. (Mme Necker.)

— Administration, gouvernement d'un état. Être propre aux affaires. Éloigner quelqu'un des affaires. Embrasser sans peine les plus grandes affaires. Se livrer aux affaires, porter le poids des affaires, s'abstenir des affaires, etc. Multiplicité, désordre, embarras des affaires. Un homme blanchi dans les affaires. Les affaires de l'État. Les affaires publiques. Affaires politiques. Affaires du royaume. Affaires ecclésiastiques. Affaires d'une ville, d'une commune. La plupart des ministres verraient avec moins de regret les *affaires* publiques périr entre leurs mains que sauvées par les soins et les lumières d'un autre. (Mass.) L'absence du chef est toujours nuisible aux *affaires.* (Vol.) On a eu raison d'exclure les femmes des *affaires* politiques et civiles. (Mme de Staël.) Si chacun se tenait à sa place, les *affaires* politiques du genre humain n'en iraient peut-être que mieux. (Ch. Nod.) Toute la différence est que, dans la monarchie, le prince a des lumières, et que les ministres y sont infiniment plus habiles et plus rompus aux *affaires* que dans l'état politique. (Montesq.) Le Français ne se mêle jamais d'*affaires* d'État que pour chansonner ou dire son épigramme sur les ministres. (Raynal.) Ainsi parlent une foule d'hypocrites qui veulent faire les *affaires* du peuple, afin de s'engraisser de la substance du peuple. (Lamenn.) Lorsque les nobles sont en grand nombre, il faut un sénat qui règle les *affaires* que le corps des nobles ne saurait décider. (Montesq.)

— Tout ce qui concerne la fortune et les intérêts de l'État, la fortune publique. Les *affaires* empirèrent sous les enfants d'Hérode. (Boss.) Les Romains n'ont jamais désespéré de leurs *affaires.* (Id.) Leurs *affaires* vont en décadence. (Id.) Bientôt les *affaires* chancelantes forcèrent la cour de rappeler Condé de Flandre. (Volt.)

— Ce qui s'est passé, ou ce qui se passe chez un peuple. Les *affaires* de l'Asie étaient entièrement séparées de celles de l'Europe. (Boss.)

la Macédoine. (Id.) Tenir le fil de toutes les *affaires* de l'univers. (Id.) N'ayant pas voulu rompre le fil des *affaires* d'Angleterre. (Volt.)

— Situation d'un peuple, d'un État. Les *affaires* changèrent de face dans le royaume de Juda. (Boss.) Polybe a prévu, par la seule disposition des *affaires*, que l'état de Rome à la longue reviendrait à la monarchie. (Id.) Après le départ du roi, les *affaires* changèrent de face. (Volt.) Les *affaires* d'Espagne paraissent terminées. (A. Karr.)

— Comm. Stagnation des affaires, c'est-à-dire défaut d'activité dans le commerce. Les affaires ne vont pas, les affaires sont nulles, mauvaises, tristes, etc. Le progrès de leurs connaissances est si prompt dans les *affaires* de commerce, qu'ils l'emportent bientôt sur les Européens mêmes. (La Harpe).

— Se dit quelquefois de la profession de commerçant. Se mettre dans les affaires. Faire de brillantes affaires. Quitter les affaires. N'être plus dans les affaires. Se retirer des affaires, etc.

— Dettes, embarras pécuniaires.

— Se dit des fêtes et des divertissements. Cet homme a tous les jours de nouvelles *affaires* de plaisir. (Trév.)

— *Affaires spirituelles.* Qui ont rapport au salut de l'âme, aux devoirs de la religion, aux choses de l'autre vie.

— *Affaires temporelles.* Qui concernent le bien-être matériel, le soin du corps, les biens de ce monde.

— *Affaires du temps.* Événements publics dont les esprits se préoccupent. Face des affaires, direction des affaires, tournure des affaires, etc.

— *Affaires étrangères.* V. Ministère.

— avoir affaire à. Doit toujours s'écrire de cette manière; et si l'on trouve quelquefois *avoir à faire à*, c'est une faute qu'on doit se garder d'imiter et qui provient le plus souvent de la négligence de l'imprimeur. V. le mot Faire.

— *Avoir affaire à quelqu'un* ou *avec quelqu'un.* Avoir à lui parler, avoir à traiter, à négocier avec lui. Il y a cependant une distinction à faire entre ces deux manières de s'exprimer, que l'Académie donne à tort comme identiques, bien qu'elle ne cite aucun exemple de l'emploi d'*avoir affaire avec.*

— *Avoir affaire à quelqu'un.* Suppose pouvoir, autorité, force, supériorité, de la part de celui à qui on a affaire; et dépendance, infériorité, besoin, de la part de celui qui a affaire. Celui qui veut obtenir une grâce, une faveur, a *affaire au* ministre ou *à* ses commis, il n'a pas *affaire avec* le ministre ou *avec* ses commis. Un plaideur *a affaire à* ses juges; il n'a pas *affaire avec* ses juges. Un inférieur *a affaire à* ses supérieurs en ce qui regarde la subordination. Je vous plains d'avoir *affaire à* cet homme-là. (Lav.) Il est bien plus aisé de se battre en Basse-Bretagne contre les Anglais, que de rencontrer à Versailles les gens à qui on a *affaire.* (Volt.) L'homme à qui nous avons *affaire* n'est pas des plus fins de ce monde. (Mol.) Il n'a pas *affaire* à un sot, et vous savez des rubriques qu'il ne sait pas. (Id.) Monsieur, je ne dois point avoir *affaire* à vous. (Id.) Oh! l'étrange chose que d'avoir *affaire* à des bêtes! (Id.) Un marchand a *affaire* à toutes sortes de gens. (Acad.) Et s'il avait *affaire* à quelque maladroit. (Corn.)

— *Avoir affaire à.* Se dit aussi avec un nom de chose. Omiss. des Diction. Il faut qu'ils frappent l'imagination à laquelle ils ont *affaire.* (Pasc.)

— *Avoir affaire avec quelqu'un.* Suppose concours d'affaires, discussion, différend, contestation. Un directeur a *affaire avec* le ministre, lorsqu'il lui rend compte de quelque affaire, et qu'il lui en dit son avis. Un associé a *affaire* avec son associé, lorsqu'ils traitent ensemble de leurs affaires communes. Il faut éviter d'avoir *affaire* avec des fripons. (Lav.)

— Fam. *Avoir affaire de.* Avoir besoin de. J'ai *affaire* de vous, ne vous éloignez pas, c'est-à-dire, j'ai besoin de vous parler, de vous employer à quelque chose, de vous charger de quelque commission. || On dit, par mécontentement ou par mépris, *j'ai bien affaire de cet homme-là!* pour dire il m'embarrasse, il m'ennuie, je n'ai pas besoin de lui. || Il se dit aussi des choses, *j'ai affaire d'argent*, j'ai besoin d'argent. *J'ai affaire de cette planche*, j'en ai besoin pour l'employer, pour m'en servir. || *J'avais bien affaire de cette visite*, c'est-à-dire, cette visite vient bien mal à propos. Qu'avons-nous *affaire* d'un nouvel auteur, qui se pare des imaginations des Grecs, et donne au monde leurs lumières pour les siennes? (St-Evrem.)

Qu'ai-je *affaire* du trône et de la main d'un roi
(Corn.)

Qu'ai-je *affaire* de coups?
(La Font.)

Ce n'est pas de vos cris que nous avons *affaire*
(Id.)

— Prov. *Avoir affaire à la veuve et aux héritiers.* Avoir affaire à forte partie.

— *Il faut prendre garde à qui l'on a affaire.* Se dit par manière d'avertissement ou de réprimande.

— *Il verra à qui il a affaire.* Se dit par manière de menace. On dit, dans le même sens, il aura affaire à moi, vous aurez affaire à moi, vous ne savez pas à qui vous avez affaire.

qui se fait par habitude, qui dépend du goût. Omiss. des Diction. C'est une affaire d'habitude. C'est une affaire de goût. La religion n'est plus pour le peuple qu'une *affaire* d'habitude. (Malte-Brun.)

— *Être affaire de guerre, de politique*, etc. Se dit d'une chose qui regarde, qui concerne la guerre, la politique; qui doit donner lieu, aboutir à une guerre, qui doit être traitée par les moyens politiques. Omiss. des Diction. Après Alexandrie, le reste de l'Italie est *affaire* de guerre; cette place est *affaire* de politique. (Napoléon.)

— *Affaire de canapé.* Se dit en parlant d'un commerce de galanterie qu'un homme a avec une femme. L'adultère n'est pas un phénomène, c'est une *affaire* de canapé. (Napoléon.)

— *Affaire de cœur.* Amourette, intrigue amoureuse, commerce de galanterie.

— *Une affaire de rien.* Chose facile à faire.

Quand on choisit un gendre, il faut le choisir
bien,
Et ce choix-là n'est pas une *affaire* de rien.
(Piron.)

— *Affaire d'honneur*, ou simplement *affaire*. Signifie quelquefois, duel, combat singulier. Ce soir même, je viens d'empêcher deux honnêtes Parisiens d'avoir ensemble une *affaire* sérieuse et peut-être de se casser la tête ou de se couper la gorge. (Andrieux.) Il y a, je l'avoue, une autre sorte d'*affaire* où la gentillesse se mêle à la cruauté, et où on ne tue les gens que par hasard; c'est celle où l'on se bat au premier sang! (J.-J. Rouss.) Saint-Georges, vous oubliez que demain vous avez cette triste *affaire*. (R. de B.)

— *Une affaire d'or*. Une affaire très-avantageuse, un marché où il y a beaucoup à gagner. Omiss. des Dictionn. Le temps se passe, et tu nous feras manquer une *affaire* d'or. (M. Masson.)

— *C'est une affaire*, c'est-à-dire, la chose est difficile. || *Ce n'est pas une affaire*. La chose est facile. || *Ce n'est pas une petite affaire*. La chose n'est pas facile. Ce n'est pas une petite *affaire* que de savoir être malheureux, en comparaison, savoir mourir n'est rien. (Beauch.)

— *Ceci est mon affaire, fait mon affaire, est justement mon affaire*, etc., c'est-à-dire, ceci m'arrange bien, me convient parfaitement.

Je crois, dit-il, qu'il est bon,
Mais le moindre ducaton
Ferait bien mieux mon *affaire*. (La Font.)

— *C'est mon affaire*. Cela ne regarde que moi, n'expose que moi, etc. Se dit à une personne qui veut nous détourner de quelque dessein, par la crainte du danger. Pour Dieu, mon amie, abandonnez-moi les poètes et les orateurs: c'est mon *affaire*. (Diderot.) Nous devons travailler à nous rendre très-dignes de quelque emploi; le reste ne nous regarde point, c'est l'*affaire* des autres. (La Bruy.)

— Par analogie, on dit d'un homme qui n'écoute pas les bons conseils au moyen desquels on veut le soustraire au danger qui le menace: *C'est son affaire*.

— *C'est une autre affaire*, c'est-à-dire, ne confondons pas les choses.

— *Ce que vous me dites là est une autre affaire, est bien une autre affaire*, c'est-à-dire, je n'avais nullement songé à ce point, ou je n'avais pas envisagé la chose sous ce point de vue.

— *Le bon, le meilleur de l'affaire est que...*, c'est-à-dire, ce qui est plus étonnant, ce qui surprend davantage encore, c'est que...

— Ironiq. *Son affaire est bonne*, c'est-à-dire, il ne peut éviter la punition qu'il mérite.

— Ironiq. *Vous avez fait là une belle affaire!* c'est-à-dire, vous avez fait une telle chose mal à propos, ou, vous avez fait une chose qui aura des suites fâcheuses.

— Fam. et ironiq. *Votre affaire est faite!* c'est-à-dire, elle est manquée; n'espérez plus, ne prétendez plus rien.

— *Être en affaire avec quelqu'un*. Lui parler actuellement, traiter en ce moment avec lui.

— *Être de bonne ou de mauvaise affaire*. S'accommoder ou ne s'accommoder pas facilement à l'humeur et aux goûts des autres. Une fille surtout le charma par sa voix mélodieuse, et par les grâces qui l'accompagnaient: Cette fille d'*affaire*, après le spectacle, lui fut présentée par ses nouveaux amis. (Volt.)

— Fauconn. *Un oiseau est de bonne affaire*, ou *l'a rendu de bonne affaire*, quand on l'a bien affaité, bien dressé pour la volerie.

— *Faire affaire*, c'est-à-dire, conclure, terminer, tomber d'accord.

— *Faire son affaire d'une chose*. S'en charger, répondre du succès. Dites-moi quelle place vous désirez, j'en *fais mon affaire*. (Acad.)

— POINT D'AFFAIRE. loc. adv. C'est-à-dire, nullement, en aucune manière. Des conseils tant qu'il vous plaira, mais de l'argent, *point d'affaire*. (Acad.) Cette locution est tout à fait inusitée aujourd'hui.

— *Homme d'affaires*. Celui qui est chargé de faire les affaires de quelqu'un. Le manieur d'argent, l'*homme d'affaires* est un ours qu'on ne saurait apprivoiser. (La Bruy.) L'homme qui ne veut pas se mêler de ses affaires en remet le soin à un *homme d'affaires* qui les fait en faisant les siennes. (Arnault.)

— *Agent d'affaires*. Celui qui, moyennant salaire, a la profession de se charger des affaires d'autrui. L'agent d'affaires ne doit pas être confondu avec l'*homme d'affaires*, car celui-ci fait office d'ami, gère sans mandat, spontané- [illegible] d'un pouvoir, d'une convention.

— *Faiseur d'affaires*. Celui qui n'a d'autre état que de spéculer dans le but de gagner de l'argent par des opérations de finances.

— *Gens d'affaires*. Hommes d'affaires, intendants, receveurs, etc. Les rois de France ne se sont jamais montrés que de grands seigneurs qui ruinaient leurs *gens d'affaires*. (Napol.) Dans une aristocratie où les nobles lèveraient les tributs, tous les particuliers seraient à la discrétion des *gens d'affaires*. (Montesq.)

— *Cabinet d'affaires*. Sorte d'établissement formé par un homme qui se charge de diriger des affaires contentieuses. On dit aussi *bureau d'affaires*, *agence d'affaires*. La toilette d'Albine est un *bureau d'affaires*. (Dorat.)

— *Parler affaires, parler d'affaires*, c'est-à-dire, parler de choses sérieuses, de choses qui sont le but principal d'une entrevue, d'une conversation, d'une conférence.

— *Ceux qui n'ont point d'affaires s'en font*, c'est-à-dire, les hommes se lassent bientôt d'être oisifs et sans agir.

— *A demain les affaires*, c'est-à-dire, ne pensons plus qu'à nous divertir, amusons-nous aujourd'hui, sans penser à aucun soin, à aucune affaire.

— *Chacun sait ses affaires*, ou du moins doit les savoir, en connaître le fond.

— *Un homme sait ses affaires*, c'est-à-dire, les conduit avec habileté, les dirige avec prudence.

— *Les affaires font les hommes*, c'est-à-dire, le travail rend habile.

— *Il n'est point de petites affaires*, c'est-à-dire, le moindre ennemi peut donner beaucoup de peine.

— *Je n'entends point les affaires*, c'est-à-dire, je ne veux point de discussion, je prétends que l'affaire se fasse comme je le veux.

— Prov. *Allez, vos affaires sont faites*.

— Prov. *Il a plus d'affaires que le légat*; c'est-à-dire, il en a par-dessus la tête.

— Prov. *Traiter les affaires en commençant par Argus et en finissant par Briarée*. Agir en affaire avec vigilance et énergie.

— *Faire ses affaires, aller à ses affaires*. S'est dit dans le sens de satisfaire ses besoins naturels. On appelait, chez le roi, *chaise d'affaires*, la chaise percée; *brevet d'affaires*, le privilége d'entrer dans le lieu où le roi est sur sa chaise d'affaires. La *chaise d'affaires* proprement dite est le trône que les rois très-chrétiens occupaient dans certains moments de leur règne où ils n'avaient pas absolument besoin de ministres. (Arnault.) Le *brevet d'affaires* est l'acte qui donnait à un favori le droit de voir sa majesté dans le moment où elle faisait quelque chose par elle-même. (Id.) Toutes ces locutions sont aujourd'hui inusitées.

— *Cette femme a ses affaires*, c'est-à-dire, elle a ses règles.

AFFAIRÉ, ÉE. adj. Qui a beaucoup d'affaires, qui est très-occupé d'une affaire. Ne se dit que familièrement. Être affairé, faire l'affairé, avoir l'air affairé. Tous ces nègres sont *affairés*, pressés, ruisselants. (Ctesse Merlin.)

— Fig. Il se dit aussi des choses. Omiss. des Dictionn. Au milieu de ces chaloupes, j'en distingue une plus *affairée*, plus impatiente d'aborder notre bâtiment. (Ctesse Merlin.)

— Qui affecte d'être occupé. Un homme qui sans aucune affaire est toujours *affairé*. (Mol.)

— *Avoir l'air affairé*. Paraître profondément occupé, avoir l'air inquiet, soucieux. Un avocat monte le large perron, un autre avocat le descend, orateurs imberbes à l'air *affairé* et n'ayant rien à faire. (J. Janin.)

AFFAIREUSEMENT. adv. Vieux mot qui signifiait, D'une manière affairée, avec embarras d'affaires. Il pourrait être réintégré dans la langue moderne. Ma principale profession en ceste vie estoit de la vivre mollement, et plustost laschement qu'*affaireusement*. (Montaig.)

AFFAIREUX, EUSE. adj. Qui donne de l'embarras, qui nécessite des affaires, qui est embarrassé par des affaires. Cet adjectif mériterait d'être rétabli dans la langue moderne. Me semble plus misérable un riche malaisé, nécessiteux, *affaireux*, que celui qui est simplement pauvre. (Montaigne.) La multitude, l'abondance est bien plus *affaireuse* que la solitude, la disette. (Charron.)

AFFAISAGE. s. m. Fauc. V. AFFAÎTAGE.

AFFAISSÉ, ÉE. part. pass. de Affaisser, Abaissé, courbé sous le faix, sous le poids, accablé, affaibli. Il s'emploie adjectivement, au propre et au figuré. La musique ébranle des organes *affaissés* et rend des sentiments à un cœur flétri. (La Harpe.) La partie de la montagne où ces pierres lenticulaires se trouvent, semblait être *affaissée*. (Buffon.)

L'homme même succombe, et son âme *affaissée*
Sent défaillir sa force et mourir sa pensée.
(Delille.)
Les mondes *affaissés* s'écroulent sur les mondes.
(Id.)

— *Affaissé par*. Les parties *affaissées* par la première incision ne permettraient pas à la matière de s'écouler. (Dict. de méd.)

— *Affaissé sous*. Affaissé sous les années. Je vois au midi des races *affaissées* sous je ne sais quelle malédiction; un joug pesant les accable, elles marchent courbées. (Lamenn.)

AFFAISSEMENT. s. m. (rad. *faix*; du celt. *fach*; d'où en lat. *fascis*, et en vieux franç. [illegible]) ou descend sous son propre poids: résultat de cet abaissement. Affaissement du corps. Affaissement des terres. Affaissement d'un édifice, etc.

— Fig. Accablement, affaiblissement intellectuel ou moral. Affaissement de l'esprit, du cœur, des facultés, de l'âme, etc. De grandes calamités publiques, des fléaux destructeurs, contribuèrent à l'*affaissement* des esprits. (Malte-Brun.)

— Pathol. Diminution considérable des forces chez un malade peu de temps avant la mort, avec diminution sensible dans le volume du corps. Il y a affaissement du ventre dans la péritonite, avant la mort; affaissement d'une tumeur, dans le cas de délitescence. On dit aussi l'affaissement de la cornée.

AFFAISSER. v. a. 1re conj. (rad. *faix*; du celt. *fach*). Faire ployer, courber sous le faix. Une trop grande charge de blé a *affaissé* le plancher de ce grenier. (Acad.) Les anciennes républiques de la Grèce avaient interdit à leurs concitoyens tous les métiers tranquilles et sédentaires qui, en *affaissant* et corrompant le corps, énervent sitôt la vigueur de l'âme. (J.-J. Rouss.)

— Faire que des corps pesants superposés s'abaissent, se foulent, et tiennent moins d'espace en hauteur. Les pluies *affaissent* les terres. (Trév.)

— Fig. Accabler, affaiblir. Affaisser l'esprit, le cœur, l'âme, les forces intellectuelles et morales, etc. Le grand âge n'a point *affaissé* son esprit. (Acad.) L'amour qui anime et soutient votre cœur, *affaisse* et abat le mien. (J.-J. Rouss.)

Fauconn. V. AFFAÎTER.

— S'AFFAISSER. v. pron. S'abaisser par son propre poids. Les ouvrages de terrasses, tels que ceux des fortifications, les chaussées des chemins faits de terre rapportée, sont sujets à *s'affaisser*. (Quatrem.) En effet, tandis que ses fleurs prématurées s'efforcent de s'épanouir, ses frêles racines se détachaient du sol et sa tige délicate *s'affaissait* sous le poids de sa tête fleurie. (Mme Tastu.) Son corps tremblant *s'affaissa* et alla trouver le bras de son amant. (Ctesse Merlin.) Lorsque la femme n'allaite plus qu'une fois dans 24 heures, les mamelles *se sont* déjà beaucoup *affaissées*. (Flam.) Bientôt la flamme s'échappe et le gazon *s'affaisse*. (Castel.)

— Par extension. Se courber sous le faix. Un vieillard s'affaisse sous le poids des années.

— Céder au toucher. La tumeur *s'étant affaissée* sous les doigts, il ne poussa pas plus loin l'opération. (Dict. de méd.)

— Fig. Être accablé, affaibli. L'esprit s'affaisse sous le poids de la vérité. Le cœur s'affaisse sous la douleur. Mon cœur *s'affaissa* sous la misère et la désolation de tout ce qui m'entourait. (J. Janin.)

— *S'affaisser sur*. Sa tête *s'affaissa* sur son bras, et elle parut s'endormir. (Ctesse Merlin.)

— *S'affaisser de*. Toutes les terres transportées *s'affaissent* de 27 millimètres environ par 32 centimètres. (L'ab. Roz.)

AFFAÎTAGE. s. m. Fauconn. Éducation d'un oiseau de proie, art de l'apprivoiser, de le dresser.

AFFAÎTÉ, ÉE. part. pass. de Affaîter. Il s'emploie adjectivement. Un oiseau affaîté.

AFFAÎTEMENT. s. m. Fauconn. Action d'apprivoiser l'oiseau de proie. V. AFFAÎTAGE.

— Tann. Manière de façonner les peaux à la tannerie.

— Archit. V. ENFAÎTEMENT, qui seul doit se dire.

AFFAÎTER. v. a. 1re conj. Fauconn. Apprivoiser, dresser un oiseau de proie. *Affaîter* l'oiseau, c'est le dresser à voler et à revenir sur le poing, le rendre plus familier, et le tenir en santé, en lui ôtant le trop d'embonpoint. (Baudrill.)

— Tann. Façonner les peaux à la tannerie.

— Archit. V. ENFAÎTER, qui seul doit se dire.

— Dans les Dictionnaires, on trouve *affaiter*, et tous les mots qui en dérivent, écrits sans accent circonflexe sur l'i; nous croyons que c'est à tort, puisque cet accent se met sur *faîte*, *faîtière*, *enfaîtement*, *enfaîter*, etc.

AFFAÎTEUR. s. m. Fauconn. Celui qui dresse un oiseau de proie.

AFFAITIER. v. a. Vieux mot qui signifiait instruire, raccommoder.

AFFALE. imp. du v. Affaler. Mar. Commandement d'affaler, c'est-à-dire, de faire baisser une manœuvre, de peser sur elle pour vaincre le frottement qui la retient. V. AFFALER.

AFFALÉ, ÉE. part. pass. de Affaler. Se dit spécialement d'un vaisseau poussé trop près de la côte, soit par les vents, soit par les courants, au risque de ne pouvoir ensuite se relever. Un vaisseau affalé. Des vaisseaux affalés.

— *Affalé par*. Le vaisseau a été *affalé* par des vents qui lui ont refusé sur tous les bords, par une grosse mer, par des avaries. (Willaum.)

AFFALER. v. a. 1re conj. (en bass. lat. *ad vallem*, à val). Mar. Faire baisser. Se dit des manœuvres sur lesquelles on pèse, pour vaincre le frottement qui les retient. Affaler les cargues-fonds des voiles. Affaler des cordages, des garants, des drisses, etc.

— [illegible] mettre en danger [illegible]. Les vents, les courants peuvent affaler un vaisseau.

— S'emploie aussi neutralement en ce sens: *le vaisseau affale*, c'est-à-dire, poussé trop à la côte.

— S'AFFALER. v. pron. Être affalé. Se dit d'un vaisseau qui accoste trop la terre, s'y engage et ne peut plus se relever.

— Se dit aussi d'un vaisseau qui, par une fausse manœuvre, dépasse l'endroit où il voulait aborder.

— Se laisser glisser le long d'un cordage pour descendre plus vite. *Affale*-toi le long de tel galhauban. (Willaum.) Un matelot *s'affale* avec une manœuvre, quand il embrasse cette manœuvre et se laisse descendre avec elle. (Id.)

AFFAMÉ, ÉE. part. pass. de Affamer. Qui est pressé de la faim. Se prend pas de reste au propre. Un homme affamé. Un loup affamé. On ne les avait jamais vus envahir le bien de leurs voisins comme des bêtes *affamées*. (Volt.) Combien de fois l'imagination n'a-t-elle pas dressé des banquets pour l'homme *affamé*, et surpris à l'austère anachorète les songes de la volupté! (Rivarol.) Un mauvais prince est pour le pauvre peuple comme un lion furieux ou comme un ours *affamé*. (Chand.) Il répand sur l'herbe tendre de son jardin la poussière piquante du poivre, fatale à ces tribus *affamées*. (Deleuze.) L'homme riche tourmenté par ses compatriotes *affamés* qui lui demandent de l'occupation, hausse le prix de son argent. (B. de St-P.) Il n'est ni ruses ni tours que ventre *affamé* n'imagine pour conserver ses jours. (Du Houllay.)

— Fig. Avide, désireux d'une chose. Affamé de gloire, d'honneurs, de richesses, de plaisirs, de science, de louanges, etc. Être affamé de voir quelqu'un, de lui parler, de l'entendre. Bienheureux ceux qui sont *affamés* et altérés de la justice, parce qu'ils seront rassasiés. (Évangile.) Et, dans le vrai, est-il un esprit si *affamé* de plaisanterie, qu'il puisse tâter des fadaises dont cette comédie est assaisonnée? (Molière.) Que de gens sont dégoûtés de tout ce qu'ils ont, et *affamés* de tout ce qu'ils n'ont pas! (Fénel.) Malheur, malheur à ceux dont l'âme est *affamée* d'un mets si doux, si séducteur. (Lenoble.)

Ces auteurs renommés,
Qui dégoûtés de gloire et d'argent *affamés*.
(Boileau.)

— Si M. Landais s'était donné la peine de consulter les écrivains, il n'aurait pas avancé que, pris au figuré, cet adjectif régit toujours la préposition *de*; on le trouve, en effet, employé d'une manière absolue, même au figuré. Tout ce que les hommes vides et *affamés* cherchent sur la terre. (Fénel.) Tu étais dégoûté et *affamé* tout ensemble. (Id.)

Ces neveux *affamés*, dont l'importun visage
De mon bien à mes yeux fait déjà le partage.
(Boileau.)

Et ce qu'il aura semé
Ne deviendra plus le partage
De l'usurpateur *affamé*.
(J.-B. Rousseau.)

— Fam. Affamé d'une personne. Omiss. des Dictionn. Vous imaginez-vous, monsieur de Pourceaugnac, qu'une fille comme la mienne soit *affamée* de mari? (Mol.) Vous imaginez-vous, monsieur Oronte, qu'un homme comme moi soit *affamé* de femme? (Id.)

— Par extens. Signifie, qui est dans le besoin, qui manque de tout, qui est dans le plus complet dénûment. Comment percer, de tant d'*affamés*, cette foule effroyable? (Boil.)

Mais quoi! dans la disette une muse *affamée*
Ne peut pas, dira-t-on, subsister de fumée.
(Id.)

— Se dit, dans le Commerce, d'un homme qui a toujours besoin d'argent, qui a trop souvent recours au crédit et à la bourse de ses amis.

— Se dit d'une écriture maigre et sans corps, ou d'un vêtement, d'un meuble où l'on semble avoir épargné l'étoffe, la matière. Écriture affamée, habit affamé, meuble affamé, etc.

— Prov. *Ventre affamé n'a point d'oreilles*. Un homme qui a faim n'écoute guère ce qu'on lui dit, les représentations qu'on lui fait, et ne pense qu'à satisfaire son appétit. Un brigand *affamé* n'a point d'yeux ni d'oreilles. (Haumont.)

Un vautour *affamé* se moque bien des lois.
(Lebailly.)

— S'emploie substantivement dans le langage familier. Omiss. de Landais. Un affamé. Une affamée. Des affamés. Manger comme un affamé. Les bienfaits accordés brusquement par un bourru, sont comme du pain dur qu'un *affamé* reçoit par nécessité, et mange avec déplaisance. (Sénèque.) Tout ce que je faisais pour Thérèse était détourné par sa mère en faveur de ces *affamés*. (J.-J. Rouss.)

AFFAMER. v. a. 1re conj. (rad. *faim*; en lat. *fames*). Causer la faim, faire souffrir la faim, occasionner la famine, en ôtant, en retranchant les vivres. Affamer une ville, une place, une province, un pays. On *affame* souvent les provinces par un transport malentendu des blés. (Trév.) Les Visconti trouvent le secret de lui faire repasser les Alpes, tantôt en *affamant* sa petite armée, et tantôt en négociant. (Volt.)

— S'emploie absol. Pour dompter, on *affame*. (Boiste.)

— Fig. et famil. *Affamer les convives, affamer une table*, [illegible] capable d'affamer toute une table.

— Fig. *Affamer l'esprit, l'intelligence, le cœur*. Les rendre avides d'une chose.

— Fig. Priver de tout moyen de travail intellectuel.

— *Affamer son écriture*. La rendre trop déliée, trop maigre.

— *Affamer un habit, un ameublement*. Y épargner trop l'étoffe, la matière.

— Pêche. Attirer à l'aide d'un appât les sardines à fleur d'eau.

— S'AFFAMER. v. pron. Être affamé. Cette ville, cette place, cette province, ce pays, ne peut *s'affamer* que difficilement.

AFFANNER. v. a. 1re conj. (rad. *affan*, peine, effort, fatigue, en vieux lang.; d'*affannare*, en italien, et *afanar*, en espagnol). Signifiait autrefois travailler avec effort, gagner avec peine, et, par analogie, labourer,

travailler à la terre. On appelle encore aujourd'hui, dans le Lyonnais, *affanneurs*, ceux qui labourent et qui se livrent aux rudes travaux des champs.

— Au fig. Mettre hors d'haleine, fatiguer, tourmenter.

— S'AFFANNER. v. pron. Se mettre hors d'haleine, se fatiguer, se tourmenter, etc. Ce mot n'est pas indigne d'être restitué au langage moderne.

AFFANNURE. s. f. (ét., V. AFFANNER). Salaire en nature d'un travail pénible, et par analogie, salaire en nature que l'on paie aux batteurs en grange, aux moissonneurs, et généralement aux ouvriers employés à faire les récoltes.

AFFARE. s. f. Anc. législ. Se disait, surtout dans le Dauphiné, des dépendances d'un fief.

AFFAZENDUIRE. s. f. Anc. jurispr. Contrat par lequel on donnait un fonds à cultiver à moitié fruits.

AFFÉAGE. s. m. Dr. féod. Bail à cens, sous-inféodation.

AFFÉAGEANT. s. m. Dr. féod. Celui qui donne à afféage, c'est-à-dire, à cens, en sous-inféodation.

AFFÉAGEMENT. s. m. Dr. féod. Action d'afféager, résultat de cette action. V. AFFÉAGE.

AFFÉAGER. v. act. Dr. féod. Donner à fief, donner à cens, avec rétention d'obéissance.

AFFÉAGISTE. s. m. Dr. féod. Preneur à titre d'afféage.

AFFECTATION. s. f. (pr. *a-fek-ta-ci-on;* en lat. *affectatio;* de *affectare,* rechercher avec soin). Manière d'être, de parler ou d'agir, qui paraît recherchée, qui s'éloigne du naturel. Avoir de l'affectation. Être plein d'affectation. Montrer de l'affectation. Mettre de l'affectation. Louer avec affectation. Parler sans affectation. Donner dans l'affectation. Tomber dans l'affectation, etc. Affectation réfléchie, étudiée, maniérée, puérile, fade, insupportable, etc. L'*affectation* est une envie démesurée de plaire, mais mal entendue. (Boil.) L'*affectation* est un mensonge qui déguise le naturel, pour chercher, dans un air emprunté, à se rendre ridicule. (Trev.) L'*affectation* empêche d'être soi, et ne permet pas d'être un autre. (Lingrée.) L'homme doué d'un esprit juste et solide ne tombe jamais dans l'*affectation*. (S. Dubay.) L'*affectation* est la caricature du naturel. (Id.) Rien ne conduit plus à l'*affectation* qu'une minutieuse attention à l'éviter. (Id.) L'*affectation* est à la nature ce que le rouge et le blanc sont à la beauté. (Mirab.) Il faut savoir être gai sans tumulte, poli sans *affectation*, galant sans fadeur. (J.-J. Rouss.)

— Désir trop marqué de faire parade de qualités qu'on n'a pas, ou qu'on a peu. Les uns méprisent la mort par brutalité, les autres par l'*affectation* d'un courage magnanime. (Trev.) Un style sec et aride est odieux dans la jeunesse, par la seule *affectation* d'une sévérité prématurée. (D'Aguess.) Il a du bon et du louable qu'il gâte par l'*affectation* du grand et du merveilleux. (La Bruy.) Sa modération n'était que vanité et *affectation* de vertu. (Fén.)

— Insistance à, manie de... Affectation de toujours parler de soi. Plus on est grand, plus on ignore l'art et l'*affectation* de le paraître. (Mass.) Libre de tous préjugés, et n'ayant point l'*affectation* de paraître trop les mépriser. (Volt.) Des juges qu'une trop grande *affectation* de passer pour incorruptibles expose à être injustes. (La Bruy.)

— Prétention à une chose. L'affectation de la royauté, des honneurs, etc.

— *Affectation dans.* Balzac doit être lu avec précaution; on y trouve une *affectation* vicieuse dans les pensées. (D'Aguess.) Quelle recherche, quelle *affectation* dans ces ouvrages! (La Bruy.) L'*affectation* dans le geste, dans le parler et dans les manières est souvent une suite de l'oisiveté ou de l'indifférence. (Id.)

— Employé sans article avec le verbe *être*. Omiss. des Dictionn. Des discours pleins de grandeur d'âme et de philosophie sont *affectation* dans un homme qui, après avoir fait la cour aux grands, fait le philosophe avec ses égaux. (Trev.)

Ce n'est que vanité, qu'*affectation* pure,
Et ce n'est pas ainsi que parle la nature.
(BOILEAU.)

l'Acad. et de Nap. Landais. De toutes les *affectations*, la plus difficile est celle de la libéralité. (Oxenstiern.)

— Il se prend le plus souvent pour signifier, Manières affectées. On ne saurait la corriger de ses *affectations*. (Acad.) Toutes vos petites *affectations* ne la séduiront pas. (Raym.)

— Jurispr. Obligation dont un héritage est chargé par hypothèque.

— Désignation d'une somme pour un paiement.

— Dr. can. Attribution exclusive d'une place, d'un bénéfice, à certains sujets; réservation d'un bénéfice au pape, aux gradués.

— Syn. comp. AFFECTATION. AFFÉTERIE. SINGULARITÉ. L'*affectation* est souvent opposée à la sincérité; l'*afféterie* est toujours opposée à la simplicité; l'*affectation* est le défaut des hommes, l'*afféterie* est celui des femmes. La *singularité* se rapproche plus de l'*affectation* que de l'*afféterie*; mais on naît avec la *singularité*, et l'on contracte l'*affectation* et l'*afféterie*.

AFFECTÉ, ÉE. part. pass. de Affecter. Il s'emploie adjectivement. Plein d'affectation, qui sent l'affectation. Gestes affectés. Langage affecté. Modestie affectée. La simplicité *affectée* est une imposture délicate. (La Rochef.) La sagesse n'a rien d'austère ni d'*affecté*; c'est elle qui donne les vrais plaisirs. (Fén.) On se tait: ce silence *affecté* le choque. (Id.) Rien n'est simple, tout est *affecté*. (Volt.)

L'ignorance vaut mieux qu'un savoir *affecté*.
(BOILEAU.)

Par cet air de sérénité,
Par cet enjouement *affecté*,
D'autres seront trompés peut-être.
(PARNY.)

— Outré, exagéré. La modestie *affectée* est plus insupportable que la vanité. (Bignicourt). Après le bel âge des lettres espagnoles, vient la préciosité si vaine, si contrefaite, si *affectée*, si puérile, si prétentieuse et si fausse. (Ch. Nod.) La louange *affectée* est une raillerie. (Boursault.)

Et je ne veux enfin rien avoir d'*affecté*,
Qu'un habit bien commode et de la propreté.
(MONTFL.)

— Qui a de l'affectation. Cette personne est affectée dans ses manières, dans son parler. Cette actrice est affectée en tout. Quelquefois des hommes très-vrais sont *affectés* dans leurs expressions et dans leur physionomie, comme s'ils avaient quelque chose à cacher. (Mme de Staël.)

— Affligé, offensé, tourmenté, etc. Je le trouvai très-*affecté* de sa prison. (J.-J. Rouss.)

— Recherché, étudié avec trop de soin et d'art. Style affecté. Gibbon prenait l'élégance un peu *affectée* de Thomas pour de la grâce. (Villem.)

— Touché de. Plus indigné de cette bassesse qu'*affecté* par mon propre intérêt, je rejetai hautement sa proposition. (J.-J. Rouss.)

— Sensible à. Il faut du goût, de l'esprit et l'habitude des beaux-arts pour s'y connaître et en être *affecté*. (Boiste.)

— Pathol. Trouble dans ses fonctions organiques, lésé dans telle ou telle partie, attaqué de tel ou tel mal, etc. Ne buvez pas assez pour que votre tête puisse en être *affectée*. (Franklin.) Chacun est *affecté* à sa manière; ces sensations fugitives ne peuvent s'exprimer par aucun caractère connu. (Brill. Sav.) Lesquels signes le dénotent très-*affecté* de cette maladie. (Mol.) Ma poitrine est *affectée*. (J.-J. Rouss.)

— Impressionné. L'ouïe peut être *affectée* directement par la qualité du son ou par sa quantité. (Bentham). Nous naissons sensibles, et dès notre enfance, nous sommes *affectés* de diverses manières par les objets qui nous environnent. (J.-J. Rouss.) La même chose se passe encore, mais avec bien plus d'énergie, quand le goût doit être désagréablement *affecté*. (Brill. Sav.) Cette circonstance explique pourquoi, de deux convives assis au même banquet, l'un est délicieusement *affecté*, tandis que l'autre a l'air de ne manger que comme contraint. (Id.)

— Accordé, donné par la nature; qui est le propre de. Le chant a été de tout temps *affecté* aux bergers. (Mol.) Cet amour est singulièrement *affecté* aux démocraties. (Montesq.) L'instinct spécial *affecté* à l'homme, le plus beau, le plus moral des instincts, c'est l'amour de la patrie. (Chateaubriand.)

— Attaché, réservé, consacré. Les ambassadeurs étendaient le droit de franchise *affecté* à leur maison, jusqu'à une très-grande distance. (Volt.)

Et sur le trône au seul rire *affecté*,
Le rire seul eut droit d'être exalté.
(J.-B. ROUSS.)

— Employé fréquemment, répété avec affectation.

Ses délais *affectés*, son refroidissement,
Mettent mon triste cœur dans une incertitude.
(DESTOUCHES.)

— Destiné à certain usage, en parlant de fonds de terre, de revenus, de rentes, de sommes d'argent. Maison affectée à l'extinction d'une dette. Le revenu de la terre est *affecté* au paiement de l'intérêt de sa créance. (Turgot.) La valeur du fonds est *affectée* à la sûreté de son capital jusqu'à due concurrence. (Id.) Son capital reste *affecté* aux avances de l'entreprise, et ne peut en être distrait sans nuire à l'entre-

— Alg. Se dit d'une quantité modifiée par un signe ou par un radical. Quantité affectée d'un coefficient, d'un exposant, d'un signe d'addition ou de soustraction, etc.

— *Équation affectée.* Équation dans laquelle l'inconnue est élevée à plusieurs puissances différentes. Cette locution n'est plus usitée.

— Promis, attribué, annexé. C'est une place qui lui est *affectée*.

— Dr. canoniq. Se dit d'un bénéfice chargé de quelque mandat, indult, ou réservation du pape.

AFFECTER. v. a. 1re conj. (du lat. *affectare*). Faire un usage fréquent et presque toujours vicieux de certaines choses. Affecter certains mots, certains gestes, certaines façons de parler. Affecter le langage des petits-maîtres. Affecter des manières singulières. Affecter les usages anglais. Il y a autant de faiblesse à fuir la mode qu'à l'*affecter*. (La Bruy.) Il *affecte* un air leste et des soins empressés. (F. de Neufch.) N'*affectez* rien! le naturel est le sceau du génie. (De Bernis.)

— Faire ostentation, faire parade, étaler des qualités que l'on n'a pas; donner aux qualités que l'on possède plus d'étendue qu'elles n'en ont naturellement. Affecter une grande humilité, beaucoup de modestie. Affecter de paraître savant. On n'est jamais si ridicule par les qualités que l'on a que par celles que l'on *affecte* d'avoir. (La Rochef.) Napoléon à Ste-Hélène *a* souvent *affecté* un grand libéralisme. (D. Hinard.) Quand vous priez, n'*affectez* pas de parler beaucoup, à l'exemple des païens, qui s'imaginent qu'à force de paroles ils seront exaucés. (Sacy.) Quelque mépris qu'on *affecte* pour une existence fugitive et chargée de tant de douleurs, on ne s'en détache pas de la sorte. (De Lamenn.)

— Faire avec dessein, avec artifice, prendre à tâche. Affecter l'air discret. Affecter de grands airs. Affecter de dire des choses flatteuses. Affecter de ne point parler d'une chose, etc. C'est à la cour que l'amitié *affecte* de s'étaler et de jouer ses rôles les plus artificieux. (Esp.) La théologie du christianisme n'est pas aussi absurde qu'on *affecte* de le penser. (Chateaub.) Bonaparte *affectait* de fuir la foule et de se cacher aux regards. (Thiers.) Il faut bien pardonner à ceux qui, me réfutant le livre à la main, *ont affecté* de combattre ce que je n'avais jamais écrit. (La Harpe.) Il semble que la philosophie *ait affecté*, de tout temps, de chercher des causes fort obscures pour expliquer les effets les plus communs. (B. de St-P.)

— Feindre, contrefaire. Il y a un certain âge où il faut *affecter* d'être sage, de peur de passer pour ridicule. (Fléch.) Bien loin de soulager les personnes affligées, vous *affectez* de les ignorer. (Id.) Il n'y a pas de plus vil esclave que celui qui *affecte* un vice ou une vertu pour plaire aux autres. (Boiste.) Comme il souffrait de son bavardage, avec quelle finesse il cherchait à la dérouter et savait *affecter* de la gaîté pour ne pas la choquer! (Grimm.) J'*affectais* à tes yeux une fausse fierté. (Racine.)

— Rechercher une chose avec ambition, y aspirer, s'y porter avec ardeur. Affecter l'empire, la royauté, le souverain pouvoir. Affecter la papauté, le cardinalat. Affecter la présidence, le premier rang. César *affectait* la première place et ne voulait point d'égal. (Trev.) Valère fut soupçonné par le peuple d'*affecter* la tyrannie. (Boss.) On rapporte que les géants *affectèrent* l'empire céleste. (Id.)

— Marquer de l'attachement, de la prédilection pour certaines choses et certaines personnes. Affecter une place au spectacle, dans une réunion. Affecter un lieu de promenade. Affecter un rôle de comédie. On dit mieux *Affectionner*. Affecter un livre, un auteur, etc. Chaque acteur affecte particulièrement certains rôles. Bonaparte *affectait* en politique une direction d'idées qui tenait à la position qu'il avait prise. (Thiers.) C'est vous, madame, qui m'avez enlevé cette qualité d'insensible que j'avais toujours *affectée*. (Mol.)

— Fig. Toucher, émouvoir, intéresser. Molière connaissait le point de vue du théâtre qui demandait de grands traits pour *affecter* le public. (Vie de Mol.) Les organes matériels de nos sens, que sont-ils, sinon des convenances avec ce qui les *affecte*? (Buff.) Il en lisait à sa mère et à Mme de la Tour les endroits qui l'*affectaient* davantage. (B. de St-P.)

— Destiner, appliquer une chose à un certain usage. Affecter une somme d'argent pour l'entretien ou à l'entretien d'une école. Le roi *avait affecté* les revenus de l'abbaye de St-Denis à cette communauté naissante. (Volt.) En *affectant* des fonds à ces dépenses nécessaires. (Id.) On fait un emprunt; mais on *affecte* le paiement de cet emprunt sur une branche de revenu des années suivantes. (Napol.)

— Attacher, annexer, attribuer. Affecter un droit à une charge, une prérogative à une dignité.

— Par extension. Affliger, impressionner douloureusement. Un événement affecte; la perte d'un parent, d'un ami affecte, etc.

— Pathol. Faire une impression fâcheuse, rendre souffrant, malade. Il est à craindre que le trop long usage de ce remède n'*affecte* la poitrine. (Acad.) La goutte *affecte* les articulations. (Trev.) Ces peines seraient susceptibles d'une variété infinie, parce qu'il n'est aucune

loureusement. (Bentham.)

— Phys. Avoir une disposition à prendre certaines formes, certaines figures. Le sel marin *affecte* dans sa cristallisation la figure cubique. (Acad.) D'immenses quartiers de grès *affectant* des formes architecturales se dressaient de toutes parts. (T. Gautier.)

— Fig. La vanité prend, suivant les formes qu'elle *affecte*, des noms différents. (Arnault.)

— Par ext. Donner à un corps quelque qualité ou propriété. Le chaud et le froid affectent le corps. Des graines de même espèce, semées dans la même terre, produisent des herbes et des plantes toutes semblables, parce que la même terre et les sels qu'elle contient les affectent de la même manière, etc.

— Prat. Engager, obliger, hypothéquer.

— Alg. Modifier une quantité par un signe ou un radical.

— S'AFFECTER. v. pron. Ressentir de l'impression et ordinairement une impression fâcheuse; être susceptible de ressentir de l'impression. L'égoïste voudrait ne *s'affecter* de rien, et tout l'affecte. (Boiste.)

— Être feint, contrefait. La véritable douleur ne peut *s'affecter*; un mot, un geste trahit l'hypocrisie. (St-Réal.)

— Syn. comp. AFFECTER. SE PIQUER. On *affecte* des habitudes de corps, une manière d'être, de parler, de marcher, de s'habiller, un ton, des airs, des façons; on *se pique* d'une qualité morale, d'un talent naturel ou acquis, de son esprit, de son goût, de son équité, etc.; se *piquer*, c'est avoir fort à cœur; *affecter*, c'est manifester une prétention par des manières choquantes; on *se pique* d'être homme d'honneur, par un louable sentiment de susceptibilité; on *affecte* d'être homme d'honneur, par un lâche calcul d'hypocrisie.

— Il est bon de remarquer que le verbe *affecter* a produit deux substantifs d'une signification très-diverse et auxquels on peut rapporter toutes les acceptions de ce verbe; ce sont les substantifs *affectation* et *affection*, et, suite, *affectionner*.

AFFECTIF, IVE. adj. (du v. lat. *affic...*, toucher, impressionner). Qui affecte, qui touche, qui impressionne, qui inspire l'affection, qui porte à l'affection. Les premières sensations des enfants sont purement *affectives*; ils n'aperçoivent que le plaisir et la douleur. (J.-J. Rouss.)

— Spirit. Qui touche l'âme, qui va à l'âme, qui sensibilise l'âme, etc. Dévotion affective, langage affectif; prière affective; parler des choses de Dieu d'une manière très-affective, théologie affective, amour affectif, vertus affectives. A l'amour affectif et aux vertus affectives, c'est-à-dire, à l'amour et aux vertus qui ne consistent que dans les sentiments et dans les actes intérieurs, sont opposés l'amour effectif et les vertus effectives, c'est-à-dire, qui se manifestent au dehors par des actes sensibles etc. St Bernard est un des pères de l'Église les plus *affectifs*. (Acad.)

— Pathol. *Facultés affectives.* Dispositions de l'organisation primitive du cerveau, dont l'action produit les sentiments, les affections. L'homme se dénature en quelque sorte en se dépouillant de ses passions *affectives*. (Alibert.) Il est des plaintes, il est des cris éloquents auxquels la partie *affective* de notre âme ne saurait entièrement se soustraire. (Id.)

— Philos. Qui peut être affecté. Puissance affective, c'est-à-dire, sensibilité.

AFFECTION. s. f. (pr. *a-fék-ci-on;* en lat. *affectio*; forme de *affectum*, supin de *afficere*, exciter, émouvoir). Sentiment d'amour, d'attachement, de préférence, qui fait qu'on se porte vers une personne, qu'on se plaît à une chose.

— *Syn. simples.* Attachement, dévouement, bienveillance, amitié, tendresse. Tendre affection, ardente affection, affection paternelle, affection maternelle, affection secrète, vive, pénétrante, déréglée, noble, généreuse, basse, intéressée, constante, passagère, etc. Avoir de l'affection pour; porter de l'affection à; agir par affection pour; mettre son affection à; avoir affection à; parler, agir d'affection, etc. L'*affection* des hommes a coutume de changer avec la fortune. (La Roch.) Il n'y a pas de moyen plus sûr de gagner l'*affection* des autres que de leur donner la sienne. (J.-J. Rouss.) Il me fallait des actions d'éclat pour me concilier l'*affection* et la confiance du soldat. (Napoléon.) Si l'*affection* d'Alexandre pour moi a été sincère, c'est l'intrigue qui me l'a aliéné. (Id.) Jeunes, ils corrompent les femmes de leurs voisins; vieux, ils ne peuvent fixer l'*affection* de leurs épouses. (B. de St-P.) Leur *affection* mutuelle et celle de leurs mères occupaient toute l'activité de leurs âmes. (B. de St-P.) L'homme voit par les yeux de son *affection*. (Regnier.) Cet autre spectateur concentre toute son *affection* dans le jeu de Mlle Mars. (F. G.) On sait, d'après les témoignages des missionnaires même, avec quelle douceur les sauvages élèvent leurs enfants, et quelle *affection* ceux-ci portent à leurs parents. (B. de St-P.) Strafford réunissait toutes les qualités qui forcent à l'estime, si elles n'excitent pas l'*affection*. (D'Arnaud.) Une *affection*, pour être sincère, profonde et durable, ne peut exister qu'entre personnes d'un sexe différent. (Beauch.) Il est impossible de se la représenter parlant communément et d'*affection* sur quelque chose. (Mme de

J'observe dans ma fille, qui n'a pas vingt mois, d'abord une *affection* extrême pour tous les animaux, qui attirent incomparablement plus son attention qu'aucun végétal. (B. de St-P.) Celui-ci est mon fils bien-aimé dans lequel j'ai mis toute mon *affection*. (Évangile.) Napoléon montrait pour sa femme une extrême *affection*. (Thiers.)

— Il s'emploie au pluriel. Donnez à Dieu vos *affections*. (Boss.) Dans la jeunesse, le cœur s'épanouit, il s'ouvre à toutes les *affections*, à tous les sentiments; dans la vieillesse, au contraire, il se resserre. (Beauch.) Le bonheur tient plus aux *affections* qu'aux événements. (Mme Roland.) Ah! si je n'avais aimé qu'elle, si j'avais placé ma tête dans le ciel à l'abri des *affections* orageuses, je ne serais pas brisée avant le temps. (Mme de Staël.) C'est de nos *affections* bien plus que de nos besoins, que naît le trouble de notre vie. (J.-J.

Rouss.) Les *affections* désordonnées corrompent le jugement ainsi que la volonté. (Id.) Daignez pénétrer auprès de quelques ménages indigents ; là, vous verrez les exemples les plus touchants de l'amour conjugal, de toutes les *affections* de famille. (De Gérando.) L'amour heureux est la plus douce des *affections* de l'âme. (Bergasse.) Qui ne s'est pas trompé dans ses *affections*? (Stassart.) Compagnes fidèles de l'homme policé, objets de leurs *affections* les plus chères, c'est à vous, ô femmes, que nous devons la félicité publique. (Virey.) L'habitude des actions de bonté, celle des *affections* tendres, est la source de bonheur la plus pure et la plus inépuisable. (Condorcet.) Ce n'est que par les exercices du corps que vous distrairez les *affections* de l'âme. (B. de St-P.) Ne te borne pas à donner de l'argent; sache aussi donner tes soins, ton temps, tes lumières, et ces *affections* consolatrices qui sont souvent plus précieuses que des secours. (Condorcet.) N'est-ce pas toujours en secret, et pour ainsi dire mystérieusement, que les femmes se livrent à leurs plus innocentes *affections*? (Auger.) Les mœurs sévères conservent les *affections* sensibles. (Daru.) En se défendant d'*affections* trop exclusives, ils préservent des fautes ou des maux auxquels leur excès pourrait exposer. (Condorcet.)

— Pris dans le sens d'amitié, de bienveillance, etc., ne se dit que des supérieurs à l'égard des inférieurs.

— Objet même auquel on s'attache, que l'on préfère. Chaque jour on se détache de quelqu'une de ses affections.

— AFFECTIONS. Mouvements de l'âme, synonyme de Passions. Les affections humaines. Les affections naturelles, etc. En physiologie, les affections se divisent en actives et en passives. Par affections passives, on entend les sentiments de plaisir ou de peine produits en nous par la présence ou l'absence des objets matériels et des images intellectuelles. La volonté qui résulte de ces sentiments divers produit les affections actives.

— Il se dit aussi en parlant des animaux. Non-seulement le corbeau a un grand nombre d'inflexions de voix répondant à ses différentes *affections* intérieures, il a encore le talent d'imiter le cri des autres animaux. (Buff.)

— Pathol. Sensations diverses que peuvent éprouver l'âme ou le corps, en tant qu'elles influent sur la santé humaine. L'état d'une maladie modifie singulièrement les *affections* de l'âme, et celles-ci, à leur tour, déterminent quelquefois la terminaison favorable ou funeste des maladies. (Chom.)

— Syn. de Maladie. Affection catarrhale, scrofuleuse. Affection de poitrine. Affection mélancolique, hystérique. Affection nerveuse, rhumatismale. Affection aiguë, chronique, etc.

— Théol. myst. S'emploie ordinairement au pluriel et signifie les élancements de l'âme vers Dieu, actes intérieurs de la volonté, et on l'oppose quelquefois à *Méditation*. L'oraison consiste plus dans les *affections* que dans la connaissance. (Compl. de l'Acad.)

— Phys. Qualité, modification, changement survenu dans un corps. On a trouvé l'art d'observer par le thermomètre toutes les différentes *affections* de l'air. (Trév.) Inusité.

— Géom. Ancien synonyme de propriété. On disait : Cette courbe a telle affection, c'est-à-dire, telle propriété.

— Iconol. Femme d'un âge fait, ailée, vêtue de vert, tenant un lézard à la main, et ayant une poule à ses pieds.

AFFECTIONNANT, E. adj. (pr. *a-fèk-ci-o-nan, an-te*). Qui s'affectionne, qui est aimant, qui s'attache.

AFFECTIONNÉ, ÉE. part. pass. (pr. *a-fèk-ci-o-né*). S'emploie adjectivement. Attaché à, qui a de l'affection, dévoué. Ils oubliaient leur défaite et devenaient des sujets *affectionnés*. (Boss.) Il cherchait à lui rendre suspects et odieux tous ses serviteurs les plus *affectionnés*. (Fén.) Ceux qui lui paraissaient le plus *affectionnés*, le trahissaient. (D'Arnaud.) Je l'aurais cru le plus *affectionné* de vos amis. (Molière.)

— *Affectionné à*. Qu'en conclure? Qu'*affectionné* à son poste, il a eu le courage de faire tout ce qu'il fallait pour s'y maintenir. (Arnault.) Elle était aussi attachée à la maison d'Autriche, que la reine-mère avait été *affectionnée* au sang de Bavière. (Volt.) Ce jeune homme lui demanda s'il croyait les peuples de Normandie *affectionnés* au gouvernement. (Id.)

[illegible] dans le sens de, Être chéri, aimé, affectionné de...

— Terme de civilité dont on se sert dans les formules placées au bas des lettres. Votre très-affectionné serviteur, ou mieux : Votre très-affectionné, votre affectionné. N'est employé que par les personnes de la plus haute distinction, en écrivant à des gens qui leur sont de beaucoup inférieurs. D'égal à égal ou même d'inférieur à supérieur, on écrit : Votre obéissant, votre très-humble et très-obéissant serviteur. En tout ceci, il faut se conformer exactement à l'usage, sous peine de passer pour incivil. Le comte d'Olivarès ayant reçu d'un ministre français une lettre qui lui donnait du *très-affectionné*, ne put s'empêcher, en dépit du flegme espagnol, de la déchirer devant tout le monde et de se plaindre hautement de cette incivilité. La guerre éclata entre la France et l'Espagne, et pour quelques syllabes de plus ou de moins, il en coûta la vie à plusieurs milliers d'hommes. Le style de notre chancellerie avait un peu changé depuis. Le protocole portait le mot AFFECTIONNÉ en toutes lettres pour les personnes les plus recommandables ; AFFECTNÉ pour les gens d'un rang inférieur, et AFFNÉ pour ceux du plus bas étage. V. LETTRES.

AFFECTIONNÉMENT. adv. (pr. *a-fèk-ci-o-né-man*). Avec affection, d'une manière affectueuse, aimante, dévouée.

AFFECTIONNER. v. a. 1re conj. (pr. *a-fèk-ci-o-né*; rad. *affection*). Avoir de l'affection pour quelqu'un ou pour quelque chose. S'il est question de personnes, *affectionner* ne se dit jamais d'inférieur à supérieur, rarement d'égal à égal, ordinairement de supérieur à inférieur. Il affectionne beaucoup votre frère. César *affectionnait* Brutus et lui avait sauvé deux fois la vie. (Napoléon.) Le chien surtout a le privilége de pouvoir donner des regrets à ce qu'il *affectionne*. (Alib.)

— Prendre intérêt à, avoir un goût marqué pour une chose. Affectionner une affaire, une entreprise, etc. C'est l'affaire du monde que j'affectionne le plus. L'étude des mathématiques est la seule chose qu'il affectionne. Le provincial est un infatigable grimpeur, et il *affectionne* particulièrement les régions élevées. (P. Vermond).

— Attacher, intéresser quelqu'un à quelque sujet. Les auteurs dramatiques doivent faire tous leurs efforts pour *affectionner* les spectateurs et les lecteurs à leurs principaux personnages. (Trév.)

— S'emploie absolument. Omiss des diction. Je ne sais pas si le chien choisit, s'il se souvient, s'il *affectionne*, s'il craint. (La Bruy.)

— S'AFFECTIONNER. v. pron. S'attacher fortement à, mettre son affection dans. Se dit des personnes et des choses. Nous nous *affectionnons* de plus en plus aux personnes à qui nous faisons du bien. (La Bruy.) Il s'*affectionna* tellement à la solitude, qu'il cherchait le silence des forêts. (Bouh.) Les citoyens *s'affectionnaient* d'autant plus à leur pays, que chacun pouvait parvenir aux premiers honneurs. (Boss.)

— On dit dans le même sens : S'affectionner à, s'affectionner pour. Le peuple devient de sang-froid, et s'*affectionne* à l'argent, mais il ne s'*affectionne* plus aux affaires. (Montesq.) Un homme n'est véritablement estimable qu'autant qu'il *s'affectionne* à des objets qui le méritent. (Marc-Aurèle.)

— *S'affectionner quelqu'un*. Se l'attacher, gagner son affection.

— *S'affectionner mutuellement*. Avoir une affection réciproque.

AFFECTIONNIVITÉ. s. f. (pr. *a-fèk-ci-o-ni-vi-té*). Phrénol. Faculté affective du genre des penchants, qui nous porte à nous attacher non-seulement aux hommes et aux animaux, mais encore aux objets qui nous entourent ou qui viennent de personnes que nous aimons.

AFFECTUEUSEMENT. adv. (en lat. *affectiosè, affectuosè*). Avec affection, d'une manière affectueuse. Parler affectueusement. Accueillir affectueusement. Écrire, traiter, réprimander, conseiller, exhorter affectueusement, etc. Son mari lui parlait *affectueusement*, et même il avait pu l'entendre sans impatience se plaindre de ne plus voir sa mère. (M. Masson.) Suzanne prit *affectueusement* les mains de sa cousine. (Id.) On se saluait *affectueusement*, mais à une certaine distance. (Alibert.)

AFFECTUEUX, EUSE. adj. (pr. *a-fèk-tu-eu, euse*; en lat. *affectiosus, affectuosus*). Qui est plein d'affection, qui montre, qui témoigne beaucoup d'affection, qui éveille, qui excite l'affection. Homme affectueux. Orateur affectueux. Prince affectueux. Discours affectueux, prière affectueuse. Style affectueux. Sentiments affectueux. Mouvements affectueux. Épanchement affectueux. Dévotion affectueuse. Piété affectueuse. Manières affectueuses. Caractère affectueux. Confiance affectueuse, etc. Avec des prières *affectueuses* on triomphe des cœurs les plus durs. (Tibulle.) Combien cette adoption ne peut-elle pas devenir *affectueuse* et douce chez de bonnes gens de village! (De Gérando.) Clarisse était vraiment bonne, *affectueuse*. (M. Masson.) Parmi les jeunes élèves de la maison d'Écouen se trouvait une élève que sa bonté, sa douceur, ses manières *affectueuses* distinguaient entre toutes. (Mme Camp.) On doit, dans l'éducation des jeunes person- [illegible] leur raison, les conduire par une religion aussi éclairée qu'*affectueuse*. (Id.)

AFFENAGE. s. m. Agric. Action de donner à manger aux bestiaux, et surtout aux brebis.

AFFENER. v. a. 1re conj. (ét. lat. *fœnum*, foin). Donner la pâture aux bestiaux. Ce verbe, dont le rad. est *foin*, est usité dans beaucoup de provinces, notamment dans l'ouest et le milieu de la France. On dit aussi, *affenager*.

AFFÉRAGE. s. m. Anc. jurispr. Prix mis à une chose vénale, par autorité de justice.

AFFÉRENCE. s. f. Ancien mot signifiant Rapport d'un bien, relation.

AFFÉRENT, E. adj. (en lat. *afferens*; de *ad*, à ; *ferre*, porter). Jurispr. Qui apporte. Ne se dit guère qu'au fém. Portion ou part afférente, celle qui revient à chacun des copartageants, dans un objet indivis.

— Médec. *Vaisseaux afférents*. Vaisseaux lymphatiques qui conduisent dans les ganglions les liquides absorbés pour les soumettre à l'action de ces organes. Se dit par opposition à *vaisseaux efférents*. V. ce mot.

AFFÉRER. v. a. 1re conj. Anc. jurispr. Imposer, répartir, régler la part de chacun dans une chose commune.

AFFÉREUR. s. m. Anc. jurispr. Collecteur d'amendes. Celui qui répartit ce qui revient à chacun dans un héritage, etc.

AFFÉRIR. v. n. 2e conj. impers. (du lat. *afferre*). Vieux mot qui signifiait, Appartenir, convenir. Il t'*affiert* bien de..... (Clotilde de Surville.)

AFFERMABLE. adj. des 2 g. Qui est susceptible d'être affermé.

AFFERMAGE. s. m. (rad. celt. *ferm*, ferme, métairie, et par extension, revenu, loyer de cette ferme, de cette métairie). Action de céder l'usufruit d'un bien rural, à l'année, moyennant un prix convenu.

— Prix auquel cet usufruit est concédé.

AFFERMÉ, ÉE. part. pass. de Affermer. Donné ou pris à ferme. Il s'emploie adjectivement. Celui qui place son argent en achetant une terre *affermée* à un fermier bien solvable, se procure un revenu qui ne lui donne que très-peu de peine à recevoir. (Turgot.)

A quel prix vos moulins sont *affermés* par an?
(DELILLE.)

AFFERMER. v. a. 1re conj. (rad. celt. *ferm*, métairie, d'où en bret. *fermi*, donner à ferme). Donner ou prendre à ferme un bien rural, une maison, un terrain, un local quelconque, une rente, etc. La méthode d'*affermer* les terres est de toutes la plus avantageuse aux propriétaires et aux cultivateurs. (Turgot.) On peut placer son argent dans des entreprises de culture, en *affermant* des terres. (Id.)

— Adm. publ. Abandonner le produit des impôts indirects, moyennant un prix annuel

— Syn. comp. AFFERMER, LOUER. On *afferme* un bien rural ; on *loue* un logement, des ustensiles, des animaux, etc.

AFFERMI, IE. part. pass. de Affermir. Rendu ferme, stable, consistant ; rendu plus assuré, plus difficile à ébranler. Il s'emploie adjectivement au propre et au figuré, et se dit des personnes et des choses. Plancher affermi. Muraille affermie. Ce fondement est mal *affermi*, et nous craignons de bâtir dessus (Boss.) Enfin, notre bonheur est-il bien *affermi*? (Corn.) Ma couronne est douteuse et la sienne *affermie*. (Id.) Le pouvoir de Pitt était alors doublement *affermi*. (Villem.) Un siècle pur et pacifique s'ouvre à vos pas mieux *affermis*. (V. Hugo.) Il pose sur l'arène un pied mal *affermi*. (Delille.) Nos âmes dans leurs vœux sont trop bien *affermies*. (Mol.) La constitution des empires paraît plus stable et plus *affermie* qu'elle ne l'a jamais été. (La Harpe.) L'abdication de Charles-Quint laissa la puissance des princes d'Allemagne *affermie*. (Volt.)

Et quel est mon espoir? que d'une âme *affermie*
J'accepte en l'épousant l'exil et l'infamie?
(C. DELAVIGNE.)

— *Affermi dans*. La royauté est *affermie* dans la maison de David. (Boss.) En vain dans la révolte ils étaient *affermis*. (L. Rac.) Mon sceptre dans ma main par la tienne *affermi*. (Id.) Dans leur orgueil nos peuples *affermis*. (Rac.) Dans cet affreux dessein seriez-vous *affermi*? (Volt.) Mes conseils dans ce cœur sont-ils bien *affermis*? (La Harpe.)

Dans un poste élevé toujours mal *affermis*,
Craignons une chute éclatante.
(LE BRUN.)

— *Affermi contre*. Son cœur était *affermi* contre la mort. (Masc.) Contre un tel coup mon âme est à peine *affermie*. (C. Delav.)

Néala, chère épouse, ô noble et tendre amie,
Contre une horreur pieuse es-tu bien *affermie*?
(C. DELAVIGNE.)

— *Affermi sur*. Ce même Bajazet sur le trône *affermi*. (Rac.) Henri IV *affermi* sur son trône. (Volt.)

Sur sa propre innocence un mortel *affermi*,
A la vertu pour juge et le ciel pour ami.
(DUCIS.)

— *Affermi en*. Philippe V *affermi* en Espagne. (Volt.)

— *Affermi par*. Une dévotion *affermie* et enracinée par un long usage. (Boss.) En présence de ce bonheur, *affermi* par le sage emploi du pouvoir absolu, les républiques [illegible] lemain.)

— Qui n'est pas douteux. Bruit affermi. Nouvelle affermie.

AFFERMIR. v. a. 2e conj. (rad. celt. *ferm*, solide, d'où en lat. *firmus*, *firmare*, et en fr. *ferme*, *affermir*). Au propre, rendre ferme et stable. Affermir un mur, un plancher, un pont, un édifice, une voûte. Mais comment *affermira-t-il* cette colonne? (Boss.) Car les fondements de la terre sont au Seigneur, et sur eux il a *affermi* le monde. (La Harpe.)

— Par extension. Donner de la consistance à ce qui est mou. La gelée affermit les chemins. L'esprit-de-vin affermit les gencives. Le vin affermit le poisson. En ce sens, on dit mieux RAFFERMIR. V. ce mot.

— Fig. Consolider, rendre plus assuré, plus fort, plus difficile à ébranler. Affermir l'âme, le courage, l'esprit, le cœur, le pouvoir, l'autorité, le sceptre, le crédit public, la tranquillité publique, etc. Affermir la santé, le repos. Affermir la science. Le besoin éleva les trônes, les sciences et les arts les ont *affermis*. (J.-J. Rouss.) Le courage *affermit* un trône ; la lâcheté, l'infamie, l'ébranlent : il vaut mieux abdiquer. (Napol.) Les Anglais *affermissaient* habilement leur domination dans le Canada. (Villem.) Le vrai secret d'*affermir* son autorité, c'est de la fortifier par l'amour. (Ségur.) La religion de Mahomet a établi l'esclavage par l'autorité du sabre, et c'est en favorisant les passions qu'elle a propagé et *affermi* ses doctrines. (Beauch.) Dieu réserve le salut à ceux qui ont le cœur droit, et *affermit* les pas de ceux qui marchent dans l'innocence. (Chaud.)

.. L'art et le pouvoir d'*affermir* des couronnes.
Sont des dons que le ciel fait à peu de per-
[sonnes.
(CORNEILLE.)

— *Affermir quelqu'un*. Le rendre plus inébranlable. Affermir quelqu'un dans une croyance, dans une opinion, dans un sentiment, dans un dessein, dans une résolution, etc. L'approbation *affermit* et fortifie les hommes dans l'idée qu'ils ont de leur propre excellence. (Port-R.) Les peines mêmes que vous avez décernées contre nous ne font que nous *affermir* dans notre culte. (Chateaub.)

— Affermir une chose dans l'esprit ou dans la main de quelqu'un.

— Affermir un bruit, une nouvelle. Rendre cette nouvelle certaine, ce bruit fondé.

— *Affermir dans*. Affermir la paix dans une province. Affermir les peuples dans la foi. Affermir quelqu'un dans l'incrédulité. Affermir l'esprit dans le goût du simple et du vrai. L'adulation nous *affermit* dans l'égarement. (Mass.)

— *Affermir par*. Les libertins éprouvent la religion et l'*affermissent* par leurs scandales. (Mass.) Il pouvait encore *affermir* son pouvoir par ses richesses immenses. (Volt.) *Affermir* l'autorité du prince et la sûreté des peuples par l'abaissement des grands. (La Bruy.)

— *Affermir sur*. Il *affermit* pour jamais la couronne d'Espagne sur la tête de Philippe. (Volt.) Ils voulaient sur sa faiblesse *affermir* leur pouvoir. (Corn.)

— Archit. *Affermir un terrain*. Le fortifier pour y établir les fondations d'un bâtiment, soit par des pilotis, soit par des arcs renversés entre les pilotis.

— Manége. *Affermir la bouche d'un cheval*. L'accoutumer à la bride. || *Affermir un cheval sur les hanches*. L'accoutumer à tenir les hanches basses.

— S'AFFERMIR. v. pron. Devenir ferme, plus ferme, prendre de la consistance, au propre et au fig. Les chemins s'affermissent par la gelée. Le poisson s'affermit en cuisant. Le courage s'affermit à la vue des périls. La santé s'affermit avec le temps. L'âme s'affermit contre les coups du sort, etc. Le véritable courage s'*affermit* au milieu des dangers, comme la vraie vertu s'*affermit* au milieu des tentations. (Sall.) Si la force donne des trônes, ils ne s'*affermissent* que par l'amour des peuples. (Duclos.) Je m'*affermissais* dans cette pensée naissante, lorsque je tournai les yeux vers l'astre de la lumière. (Buff.) La puissance ottomane s'*affermit* sur des fondements inébranlables dans Constantinople. (Volt.) La France *s'affermissait* dans la paix intérieure sous l'ascendant du roi. (Villem.) Puisque Jésus-Christ a souffert la mort dans sa chair, *affermissez-vous* par cette pensée, que celui qui meurt à la concupiscence charnelle cesse de pécher. (Sacy.) Qui est-ce qui ne s'est pas *affermi* dans l'amour de la vérité en voyant le portrait que Cicéron trace de la raison? (La Harpe.) Ils se sont *affermis* dans l'habitude d'un langage pervers. (Id.)

— Syn. comp. AFFERMIR, ASSURER. On *affermit* par des fondements solides, ou par de bons appuis. On *assure* par la consistance de la position ou par des liens qui assujettissent. || Au fig. On *affermit* son esprit par l'évidence des preuves. On *assure* sa conduite sur l'équité et les lois.

AFFERMISSEMENT. s. m. Action par laquelle une chose est affermie ; état d'une chose affermie. L'affermissement des gencives. L'affermissement des chairs, etc.

— S'emploie surtout au fig. L'affermissement de la santé, du courage, de l'âme, de l'État, du trône, des lois, de la liberté, de la justice, de la religion, de la foi, de la vertu, etc. La grâce est admirable d'avoir fait de la [illegible] *missement* de toutes les vertus. (Bourd.) Il trouva dans les troubles et l'agitation de l'État l'*affermissement* de sa vertu. (Masc.) Pitt avait réussi à faire passer le maintien de son pouvoir pour l'*affermissement* de la constitution même. (Villem.) La règle des mœurs est le premier principe de la félicité et de l'*affermissement* des empires. (Mass.)

AFFÉRON. s. m. Arts et mét. Petite pièce de métal dont on garnit le bout des lacets et des aiguillettes.

AFFÉTÉ, ÉE. adj. Ce mot n'est autre chose que le participe de l'anc. verbe *affaiter*, qu'on écrivait aussi *affeter*, et qui signifiait, Ajuster, disposer, parer avec trop de soin, trop de recherche.) Qui est plein d'afféterie, d'affectation, de prétention dans son air, dans ses manières, dans son langage. Homme affété. Femme affétée.

— Se dit aussi des choses qui marquent l'affectation. Mine affetée. Parole affétée. Mise affetée. Gestes affêtés. Démarche affetée, etc.

Je laisse aux doucereux ce langage *affété*,
Où s'endort un esprit de mollesse hebété.
(BOILEAU.)

— Beaux-arts. Se dit quelquefois, et toujours en mauvaise part, d'une figure, ou même de l'ensemble d'une composition, dont l'élégance et la grâce manquent de simplicité et de naturel.

AFFÉTERIE. s. f. Soin minutieux et trop marqué de plaire, manière d'être, de parler ou d'agir, affectée et prétentieuse. Afféterie pure, ridicule, ennuyeuse. Avoir de l'afféterie. Être plein d'afféterie. Mettre trop d'afféterie.

— S'emploie souvent au pluriel. Les afféteries d'une coquette, d'une précieuse, etc. Poppée, la plus spirituelle et la plus belle dame de son temps, prit d'abord Néron par ses *afféteries* et par ses caresses. (Ablanc.) Henri III était sur sa toilette d'une *afféterie* digne d'une petite-maîtresse. (Sall.) Il n'y a guère de petits-maîtres sans affectation, ni de petites-maîtresses sans *afféterie*.

— [illegible] Se dit du style prétentieux, affé[illegible]. Les afféteries de la rhétorique.

— [illegible]-arts. Se dit des compositions ou [illegible] dont l'élégance est maniérée, pleine d'a[illegible].

AFFETTUOSO ou **AFFETTUOSO.** adv. (pr. *a-fét-[illegible]-tuo-zo.*) Termes empruntés de l'italien, [illegible] qu'on met en tête d'un morceau de musique, pour avertir que ce morceau doit être rendu tendrement, lentement, affectueusement.

AFFEURAGE. s. m. Dr. féod. Droit que les seigneurs mettaient sur les boissons et sur certaines autres denrées. || Fixation du prix des denrées.

AFFEURER. v. a. 1re conj. Dr. féod. Taxer, estimer, mettre à prix. Il a signifié aussi Affubler.

AFFIANCE. s. f. Anc. prat. Fiançailles.

AFFICHAGE. s. m. Action d'afficher, résultat de cette action. Ordonner l'affichage. Demander l'affichage. Payer l'affichage, etc. Ce mot, omis dans la plupart des dictionnaires, quoiqu'il soit généralement usité, devrait, ce nous semble, amener les tribunaux à ne plus donner au mot *affiche* le sens d'action d'afficher. Ainsi, au lieu de dire : Les tribunaux civils pourront ordonner l'impression et l'*affiche* de leurs jugements, il faudrait dire : l'impression et l'*affichage*, etc.

AFFICHE. s. f. (formé du celt. *fichim*; d'où, en lat., *figere*; en bass. lat. *affixio*, et en fr. *affiche*, *aff*, servant de redoublement ou exprimant destination, *fiche à*, *affiche*). Feuille écrite ou imprimée, que l'on placarde, que l'on expose en lieu apparent sous les yeux du public pour l'avertir de quelque chose. Grande affiche. Petite affiche. Affiche légale. Affiche judiciaire. Affiche commerciale. Affiches périodiques. Affiches de comédie, de spectacle. Bureau d'affiches. Journal d'affiches. Mettre, poser, placarder une affiche. Affiche pour la vente d'une maison, d'une propriété. Muraille couverte, tapissée d'affiches. Leur grand nombre remplit de vastes *affiches*, qui sont distribuées dans les maisons, ou qu'on lit par les rues en caractères monstrueux. (La Bruy.) Le bon public sait bien qu'une *affiche* est un leurre. (F. de Neufch.) Notre homme par *affiche* indique aux curieux un ballet singulier, merveille sans seconde (Id.) Pour moi, j'ai pleuré ce jour-là tout mon soûl rien qu'en lisant l'*affiche* de la pièce. (Sall.) Il a pris sur l'*affiche* le titre d'élève de Grétry. (Grimm.)

......Paris vit chez lui, de tout temps,
Les auteurs à grands flots déborder tous les ans;
Il n'a point de portail ou jusques aux corniches
Tous les piliers ne soient environnés d'*affiches*.
(BOILEAU.)

— Il y a deux genres d'affiches : les *affiches officielles* et les *affiches officieuses*. Les affiches officielles sont celles que la loi commande ou que l'administration juge utiles. Les affiches officieuses sont celles par lesquelles un citoyen se met en rapport avec le public.

—Mode de publication légale des actes de l'autorité. Pour publier les lois, les actes publics en général, ou des faits mémorables, dignes d'être portés à la connaissance de tous, les anciens se servaient de tables d'airain sur lesquelles on gravait en peu de mots l'annonce nécessaire. Chez les Romains, les affiches étaient devenues une chose assez commune; on les apposait le plus souvent à des piliers ou à des colonnes destinés à cet usage. Sous les anciens rois de France, sous François Ier même, les lois étaient publiquement affichées. Aujourd'hui les affiches ne contiennent plus les lois, qui sont consignées dans un bulletin spécial; mais leur emploi est prescrit, dans un grand nombre de cas, comme une garantie de légalité, ou comme mesure de punition. C'est par le moyen des affiches que les règlements de police, les actes civils ou judiciaires, dont l'accomplissement imprévu pourrait porter atteinte à de graves intérêts, que les mariages, les séparations de biens, les actes de société commerciale, l'interdiction, l'adoption, etc., sont portés à la connaissance du public. Les affiches des particuliers sont soumises au droit de timbre et à une surveillance légale. En vertu de la loi du 22 juillet 1791, les affiches des actes émanés de l'autorité publique sont seules imprimées sur papier blanc ordinaire; celles qui sont faites par des particuliers ne peuvent l'être que sur papier de couleur, sous peine de l'amende ordinaire de la police municipale.

— Dans un grand nombre de départements, on nomme *affiche* la publication des *bans* de mariage, qu'on attache dans un cadre grillé aux portes de l'église et de la mairie.

— Fig. Preuve, témoignage, indice moral. Le penchant qui nous porte à présumer le bien d'autrui est la meilleure *affiche* de la probité. (Boiste.) Charles fuyait surtout l'étiquette qu'il regardait comme la mort du plaisir et l'*affiche* de la fausse grandeur. (Arnaud.)

Tout ce qu'un auteur met au jour,
De l'amour-propre est une *affiche*.
(DE NEUFCHATEAU.)

— Pêche. Engin dont on se sert pour tendre le verveux. || Forte pointe de fer, différente du croc, emmanchée d'une perche longue de 4 ou 5 mètres, que l'on *fiche* dans la vase pour arrêter les bateaux.

— T. de cordonnier. Rognure de cuir sur la forme.

— T. d'épinglier. Petite broche.

— AFFICHES PUBLIQUES, PETITES AFFICHES. Journal des affiches, feuilles périodiques qui contiennent les avis que l'on veut publier. Les journaux politiques contiennent aussi ces sortes d'affiches, plus connues sous le titre *d'annonces*. Dans les différentes circonscriptions judiciaires, les tribunaux désignent un ou deux journaux pour la publication des annonces ou affiches ordonnées par la loi.

— AFFICHES. s. f. pl. T. de collége. Solennité anciennement en usage chez les jésuites, dans laquelle les écoliers exposaient dans des cartouches leurs compositions en prose ou en vers au jugement les uns des autres. || Affiche, au sing., signifie l'une de ces compositions.

— *Homme-affiches*. Individu qui se promène quelquefois dans les grandes villes, ayant sur la poitrine et sur le dos une large planche couverte d'affiches.

AFFICHÉ, ÉE. part. pass. du v. Afficher. Il se prend adjectivement au propre et au figuré. J'ai lu quelquefois avec attendrissement, dans nos églises, des billets *affichés* par des malheureux au coin de quelques piliers. (B. de St-P.) Sur tous les murs son nom fut *affiché*. (Delille.)

L'embarras où je suis mérite un peu d'égards.
Une pièce *affichée*, une autre dans la tête;
Une où je joue, une autre à lire toute prête;
Voilà de quoi sans doute avoir l'esprit tendu.
(PIRON.)

Ou qu'en toutes saisons, sur les murs de Paris,
On ne voie *affichés* des recueils d'amourettes.
(BOIL.)

— Fig. Feint, affecté. Méfiez-vous d'une dévotion *affichée*. (Boiste.)

AFFICHER. v. a. 1re conj. (Celte, *fichim*; rad., *fiche*, d'où *ficher* et *afficher* pour *ficher à*, en lat. *figere ad*, *affigere*; en bass. lat. *affixare*; on écrivait *affiger*, en vieux français). Mettre des affiches, les placarder, les attacher en lieu apparent sous les yeux du public, pour l'avertir de quelque chose, soit de la part de l'autorité, soit de la part d'un individu. Afficher une ordonnance, un règlement, un jugement, une vente, une saisie, une dissolution de société, etc. L'archevêque de Paris fit *afficher* une censure publique des livres qu'on examinait. (Volt.) On *afficha* son début dans le rôle d'Alzire. (Grimm.) Ceux qui ont *affiché* ces placards savaient bien qu'ils ne seraient pas pris. (Duclos.) On fit *afficher* des proclamations, mais elles furent sans utilité. (Alibert.)

— *Afficher que*. Charles XII fit *afficher* qu'il n'était venu que pour donner la paix. (Volt.)

—Fig. Donner une publicité exagérée à quelque chose. On dit en badinant et quand on menace de rendre une chose publique, qu'on la fera *afficher*.

— *Afficher quelqu'un*. Le prôner. Pour être vus, prônés, courus, les sots veulent qu'on les *affiche*. (*Arlequin afficheur*.)

— Montrer publiquement et avec affectation. Afficher de l'esprit, des prétentions, une grande rigidité de mœurs, etc. Tout le monde se plaint de la vie, *affiche* le mépris des richesses, et tout le monde en est [illegible]. (S. Dubay.) Lorsque Epicure voulut renverser toutes les idées nobles et généreuses, il *afficha* du mépris pour l'érudition. (Malte-Brun.) Véritable philosophe qui pratique sans l'*afficher* cette sagesse que tant d'autres *affichent* sans la pratiquer. (D'Alemb.)

Dans la seule vertu trouvant assez d'appas,
Le sage la pratique et ne l'*affiche* pas.
(*L'homme à sentiment*, com.)

— Étaler, faire parade. Afficher de l'opulence, de la prodigalité, de grands airs, etc. Il n'est pas toujours prudent d'*afficher* trop de luxe dans la douleur. (Beauchêne.)

— Compromettre, déshonorer, surtout en parlant des femmes. Un homme à bonnes fortunes se faisait un devoir d'*afficher* une femme. (Sall.) As-tu craint jamais d'*afficher* les grandes dames que tu as séduites, sans compter celles que tu n'as pas obtenues? (Benédit Gallet.)

— *Afficher sa honte*. Publier soi-même une action déshonorante que l'on a faite, avouer tout haut des principes odieux, des sentiments méprisables.

— En mauvaise part. Publier hautement et scandaleusement. Afficher l'irréligion, l'athéisme, etc. Richardson se trouva engagé à publier les pamphlets polititiques du duc de Whorton, intrigant plein d'audace et de talent, *affichant* scandaleusement le mépris de tous les principes, homme d'esprit au plus haut degré, depuis peu tombé du pouvoir, et alors écrivant. (Villemain.)

— Cordonn. Couper les extrémités du cuir lorsqu'il est sur la forme. Afficher des semelles, des empeignes, etc.

— S'AFFICHER. v. pr. Être affiché. Rien ne peut s'*afficher* sans timbre. (Boiste.)

— Fig. Se faire passer pour. S'afficher pour bel-esprit, pour savant, pour opulent, pour grand seigneur, etc. Ne se prend guère qu'en mauvaise part.

— S'exposer aux discours du public, braver les convenances. Elle s'affiche. Elle prend plaisir à s'afficher. Un homme sensé ne s'affiche point, c'est-à-dire, ne met point le public dans le secret de ses faiblesses. Une femme s'affiche, quand elle ne cache point ses galanteries, ses désordres.

— En parlant des choses morales, on dit : la véritable vertu n'aime point à s'afficher, c'est-à-dire, à s'étaler, à se produire immodérément au dehors. La réputation ne doit pas plus s'*afficher* et s'étaler que le mérite et la vertu qui lui ont donné naissance. (S. Dubay.)

— Se prenait anciennement dans le sens de Fixer, attacher. Les affiquets s'*affichent* aux bonnets, aux chapeaux et autres choses semblables. (Nicot.)

AFFICHEUR. s. m. Celui qui affiche des placards dans les rues. L'individu qui fait ce métier doit y être autorisé par la police et doit savoir lire et écrire. On peut dire, au fém., *Afficheuse*, mais à quoi bon? puisque le brevet qui autorise à poser des affiches n'est jamais accordé à une femme.

AFFIDATI. s. m. pl. Mot italien. V. AFFIDÉ.

AFFIDATION. s. f. Dr. féod. Prestation de foi à un seigneur pour se recommander à lui et se mettre sous sa protection, sans être précisément son vassal. V. CONTRAT DE LOUAGE.

AFFIDÉ, ÉE. adj. (en lat. *fidus*, de *fidere*, se fier). Celui, celle à qui on se fie, en qui on met sa confiance. Il faut toujours avoir un ami *affidé*, qui soit sûr, à qui on puisse confier ses pensées. (Trév.) Vous ne comptiez même pour rien les favoris et les ministres les plus *affidés*, dont vous vous serviez pour tromper les autres. (Fén.) Je cherche seulement dans ma tête un homme qui nous soit *affidé*, pour jouer un personnage dont j'ai besoin. (Mol.)

— S'empl. subst. et toujours en mauvaise part, pour Agent secret, intrigant, conspirateur, espion, etc. Envoyer un affidé. Faire dire par un affidé. Avoir de nombreux affidés. Mettre en campagne ses affidés, etc. Déjà il se croit un personnage politique, et, dans ses rêves ambitieux, il songe au moyen de profiter seul de sa bonne fortune, et de sacrifier ses *affidés*. (Valrine.) Le directoire allait jusqu'à dire à ses *affidés* : Napoléon aurait dû marcher sur Vienne, renverser le trône impérial. (Napol.)

— Dr. féod. Quasi-vassal reçu sous la sauvegarde d'un seigneur à qui il engageait sa foi par affidation.

—LES AFFIDÉS. s. m. pl. Nom que prennent les académiciens de Pavie. Les *affidés* portent pour devise un héron, l'étoile de Mercure, avec les mots latins : *utraque felicitas*.

AFFIER. v. a. (du celt. *fiein*, confier, assurer). Ce verbe, qui n'est plus usité dans la langue littéraire, signifiait : Certifier, confier.

— Agric. Planter ou provigner des arbres de bouture. Ce jardin est à moi, ouvrage de mes mains, que j'ai planté moi-même, *affié*, accoutré, depuis le temps que, pour ma vieillesse je ne mène plus les bêtes aux champs. (P. L. Courier.)

AFFILE. s. m. Arts et mét. Nouet de toile plein de graisse pour affiler certains outils de fer.

AFFILÉ, ÉE, part. pass. de Affiler. Aiguisé, tranchant. Il s'emploie adjectivement. Pour le poignard, il est des bons, bien *affilé*, de bonne trempe. (La Font.) Les faux et les faucilles sont *affilées* avec une pierre que l'on promène sur toute la longueur de la lame. (Lenormand.)

[illegible] autre sorte de médisances qui portent le trait jusqu'au cœur; mais, parce qu'il est plus brillant, plus *affilé*, ils ne voient pas la plaie qu'il a faite. (Massill.)

— Grêle, sans consistance. || Se dit des blés dont les fanes sont devenues petites, pointues et filiformes, à cause des gelées.

— Fig. et fam. Avoir le bec affilé, le caquet affilé, la langue affilée. Se dit d'une personne qui parle beaucoup et facilement, ou malignement. Ouais! notre servante Nicole, vous avez le caquet *affilé* pour une paysanne. (Mol.)

AFFILÉE. s. f. Méd. vétér. V. FILES.

AFFILEMENT. s. m. Arts et mét. Action d'affiler, d'aiguiser. L'affilement d'un couteau, d'un rasoir. Omiss. de tous les dictionnaires.

AFFILER. v. a. 1re conj. (en celt., *affilaf*; rad. *fil*, pierre; d'où *affilaf*, passer sur la pierre). Arts et mét. Aiguiser le tranchant émoussé ou ébréché d'un instrument, lui donner le fil. Affiler un sabre, un poignard, un cimeterre, une faux, un dard, un coutelas, un couteau, un rasoir, un canif, etc. Affiler le tranchant de, etc. Pierre à affiler. On *affile* les instruments dont le tranchant s'est ébréché ou émoussé. (Lenormand.) La pierre du Levant sert aux couteliers pour *affiler* les lancettes. (Id.) Lorsqu'un instrument tranchant, un couteau, un rasoir, a été aiguisé et poli, on l'*affile* en le passant sur une pierre d'un grain fin, pour enlever le morfil qui l'empêcherait de bien couper. (Id.) On connaît plusieurs sortes de pierres à *affiler*. (Id.) C'était sur le tombeau du maréchal de Saxe que deux braves allaient *affiler* le tranchant de leurs sabres avant de voler aux combats. (Sall.)

— Fig. Omiss. des dictionn. Le glaive qui a tranché les jours de la reine est encore levé sur nos têtes : nos péchés en ont *affilé* le tranchant fatal. (Boss.)

— Fig. En parlant des choses morales. C'est dans la solitude que les fols machinent de mauvais desseins, ourdissent des malencontres, aiguisent et *affilent* leurs passions et méchancetés. (Charron.)

— *Affiler le caquet à quelqu'un*. L'instruire tout au long d'une affaire, le mettre au courant d'une intrigue, etc. Omiss. des dictionn.

. . . . Vraiment, c'est fort bien fait :
Qui vous a donc si bien *affilé* le caquet?
(REGNARD.)

— Fig. *Affiler le poignard, le poignard de la calomnie*. C'est là qu'on *affile* avec soin le poignard, sous prétexte de faire moins de mal, mais, en effet, pour l'enfoncer plus avant. (J.-J. Rouss.)

— S'AFFILER. v. pron. Être affilé. Omiss. des dictionn. Les couteaux et autres instruments grossiers *s'affilent* à sec. (Lenormand.)

AFFILER. v. a. 1re conj. (rad. *fil*, rendre menu, fin, allongé comme un *fil*). T. de tireur d'or. Passer un lingot d'or ou d'argent dans la filière.

— Agric. La gelée affile les blés, c'est-à-dire, en rend les fanes petites et pointues comme un brin de fil.

AFFILER. v. a. 1re conj. (rad. *file*, mettre sur une file, dans une même direction). Hortic. Affiler des arbres, les planter sur la même ligne, les aligner. On se sert mieux de ce dernier mot.

AFFILEUR, EUSE. s. f. Arts et mét. Celui, celle qui affile.

AFFILIATION. s. f. (pr. *a-fi-li-a-ci-on*, rad. lat. *filius*, fils). Sorte d'adoption en usage chez les anciens Gaulois; elle ne se pratiquait que chez les grands et par des cérémonies militaires. Le père présentait une hache de combat à celui qu'il adoptait pour fils. L'affiliation passa plus tard dans nos coutumes et ne fut plus un droit exceptionnel.

— Fig. Association à une compagnie, à une corporation, à une communauté, etc.

— En mauvaise part. L'*affiliation* des malfaiteurs doit être anéantie. (Reybaud.)

— Rapport qui existe entre deux sociétés affiliées.

— Maçonn. Réception d'un frère maçon dans une loge à laquelle jusque-là il n'avait point appartenu.

— Politiq. Les sociétés politiques font aussi usage de l'affiliation, qui se fait par initiation ou simplement par réception. Le club des Jacobins devint la société mère d'un grand nombre d'associations politiques à Paris et dans les départements.

— Action et manière de s'affilier. Résultat de cette action. En recevant de vous l'*affiliation* que nous avions sollicitée, nous étions loin de prévoir la monstrueuse domination à laquelle vous deviez vous élever. (Sall.)

— Personnes affiliées. Vos *affiliations* nombreuses vous donnent une attitude colossale que nous ne voulons plus concourir à corroborer. (Sall.)

AFFILIÉ, ÉE. part. pass. d'Affilier. Associé à une société, à une compagnie, à une corporation. Il s'emploie adjectivement. Être *affilié* à une société politique, c'est être admis à en faire partie. (Dict. politiq.)

—Il s'emploie aussi comme substantif. Un affilié. Des affiliés. Cette société a beaucoup d'*affiliés* dans la province.

AFFILIER. v. act. 1re conj. (pr. *a-fi-li-é*; rad. lat., *filius*, fils). Anc. cout. Prendre, adop[illegible]

—Par extens. Associer. Se dit des corporations, des communautés, de certaines sociétés. Affilier plusieurs sociétés à une société centrale. Affilier des académies particulières à l'Académie française, etc.

—Affilier quelqu'un à une société, le recevoir membre de cette société, l'initier aux secrets de cette société. Ne se dit guère qu'en mauvaise part et en parlant d'une société clandestine.

—Relig. Associer quelqu'un à une communauté religieuse, le rendre participant de tout ce qu'il y a de plus saint dans l'ordre.

— S'AFFILIER. v. pron. S'associer à . . . S'affilier à une congrégation, à une société.

—*S'affilier avec*. La facilité que les seigneurs avaient eue de *s'affilier* en France avec tout ce que l'Œil-de-Bœuf avait de plus brillant, fortifiait son orgueil de prérogatives et l'exemptait presque de la déférence. (Rog. de B.)

— Associer à soi. S'affilier une congrégation, une société.

AFFILOIR. s. m. (pr. *a-fi-lo-ar*, rad. celt., *fil*, pierre). Pierre pour enlever le morfil des

instruments tranchants lorsqu'ils viennent d'être aiguisés à la meule, et pour leur rendre le fil, lorsqu'ils l'ont perdu par l'usage. Les affiloirs sont des pierres schisteuses sur lesquelles on répand un peu d'huile pour favoriser le glissement des lames.

—Cuir sur lequel on promène le rasoir avant de s'en servir.

— Morceau d'acier cylindrique sur lequel les bouchers affilent leurs couteaux.

—Appareil composé de deux cylindres d'acier placés parallèlement sur un plan horizontal, et garnis de cercles d'environ deux lignes de largeur qui s'emboîtent légèrement les uns dans les autres et qui sont striés de manière à former de véritables limes.

—Parchem. Pince avec laquelle le ratureur tient le fer tranchant qui lui sert à raturer le parchemin.

AFFILOIRES. s. f. pl. Menuis. Pierres à aiguiser, assorties et fixées dans du bois.

AFFINAGE. s. m. (rad. celt., *fin*, pur, exquis). Action par laquelle on épure une chose quelconque, on la rend plus fine, plus nette, ou meilleure.

— Arts chim. Action d'affiner, de purifier une substance, en la débarrassant des matières étrangères qui s'y trouvent mêlées. Ce mot a été employé autrefois pour *raffinage;* on disait Affinage du sucre, du salpêtre. Il ne se dit plus que des métaux. Affinage du cuivre, de l'étain, du fer, du plomb, etc., et spécialement de l'or et de l'argent. Sous ce dernier rapport, l'affinage est une opération par laquelle on amène l'or et l'argent au degré de pureté nécessaire pour certains usages qui exigent que ces deux métaux soient parfaitement exempts de tout mélange. Il est à craindre que la modicité du prix d'*affinage* n'ait sa principale cause dans la concurrence et non dans le bénéfice réel. (Robiq.) Tel est le procédé d'*affinage* actuellement usité. (Id.) Les matières qui rentrent dans la fonte contiennent de l'étain et souvent même du plomb qui pourraient gêner et entraver l'opération de l'*affinage.* (Id.)

—Il s'emploie au pluriel. Omiss. des Dictionnaires. A mesure que de nouvelles masses d'argent sont présentées dans ces *affinages,* on en retire la portion d'or qui s'y trouvait entièrement perdue. (Robiq.)

—Art d'affiner l'or et l'argent, en les séparant l'un de l'autre et du cuivre. Ces deux métaux s'accompagnant toujours, et étant comptés l'or comme argent dans les monnaies et bijoux d'argent, et l'argent comme cuivre dans les monnaies et bijoux d'or, l'importance d'un parfait affinage est facile à concevoir. On obtient cet affinage en traitant l'alliage par l'acide sulfurique concentré.

— L'affinage du plomb argentifère, ou du plomb d'œuvre, opération désignée ordinairement sous le nom de *Coupellation*, se pratique dans les fabriques où l'on traite des minerais ou autres matières argentifères pour en extraire l'argent à l'état métallique par voie d'oxydation, et le plomb à l'état d'oxyde ou de litharge.

—L'affinage du cuivre a pour but d'enlever à ce métal, par voie d'oxydation, les substances étrangères, telles que le soufre, le fer, qui en altèrent la pureté. En Allemagne, l'affinage du cuivre argentifère se fait par un procédé particulier appelé *liquation.*

—L'affinage de la fonte de fer a pour objet de convertir cette fonte en fer forgé, et dans certains cas, en acier dit naturel, en enlevant, par oxydation, presque en totalité ou seulement en partie, le carbone et le silicium dont la combinaison avec le fer constitue la fonte.

—Manuf. Meilleure et dernière tonte qu'on peut donner aux draps.

—Filass. Action de rendre le chanvre plus fin et plus beau au moyen de peignes serrés.

—Aiguill. Dernière façon donnée aux aiguilles pour les adoucir par la pointe sur une pierre d'émeri qui tourne au moyen d'un rouet.

—Reliure. Action de coller une bande de papier sur le côté du carton destiné à être passé dans le mors du volume, pour l'empêcher de s'émousser.

—Agric. Opération qui a pour but de diviser la terre et de la soumettre par là même plus [illegible] de l'air et de la lumière.

— Fig. *L'affinage du style.* Action de polir. Omiss. des dictionn. *L'affinage* du style n'en est pas la correction, encore moins la perfection. (Mercier.)

AFFINÉ, ÉE. part. pass. de Affiner. Passé à l'affinoir, épuré. Il s'emploie adjectivement. Métaux affinés. Or affiné. L'or prédomine assez pour représenter à lui seul plus du quart du poids total de l'alliage *affiné.* (Robiq.)

AFFINEMENT. s. m. Technol. Ancien synonyme d'Affinage.

— Fig. L'*affinement* des esprits, ce n'en est pas l'assagissement. (Montaig.)

AFFINER. v. act. 1re conj. (ét., V. AFFINAGE). Passer à l'affinoir. Rendre une substance pure, la débarrasser des matières hétérogènes qui y sont mêlées. Se disait anciennement pour *raffiner.* Ne se dit plus au propre que des métaux. Affiner de l'or, de l'argent, du fer, de l'étain, du plomb, etc. Comme le feu *affine* l'or, ainsi l'adversité éprouve la fidélité d'un ami. (Trév.)

— Aiguiser, rendre fin, rendre plus fin. Les sangliers *affinent* leurs défenses. (Montaig.)

—Fig. User de ruse, tromper par quelque artifice. Fam. et popul. Il ne faut jamais tromper ni *affiner,* mais bien se faut-il garder de l'être. (Charron.) Notre maître Mitis, pour la seconde fois les trompe et les *affine.* (La Font.)

— Fig. Rendre plus fin et plus adroit. Il est difficile d'*affiner* un sot. Fam. et popul.

—Rel. Coller une bande de papier sur le côté du carton qui doit passer dans le mors d'un volume.

— Maçonn. Rendre le ciment plus fin, le pulvériser en quelque sorte.

—Verr. Enlever par l'action du feu les balles ou les points que présente le verre pendant la fusion.

—Fruit. Rendre le fromage jaune et gras, lui donner un goût plus relevé. Le temps, la cave *affine* le fromage. (Acad.)

—Épingl. Faire la pointe à l'épingle sur une pierre d'émeri.

— Clout. Faire la pointe des clous, en les passant sur la meule.

— Fond. Jeter de l'eau fraîche dans les moules aussitôt que le métal liquide y a été versé par le jet.

— Filass. Rendre le chanvre plus délié et plus fin.

—Agric. Rendre la terre plus divisée, plus soumise à l'accès de l'eau et à l'influence de l'air et de la lumière.

—v. n. Marine. Se dit quelquefois en parlant du ciel qui devient plus clair, plus beau, plus serein. Le temps affine ou s'affine.

—Signifiait anciennement, Blesser, mettre à mort.

— S'AFFINER. v. pron. Devenir plus mince et plus compacte, plus fin, plus délié, plus subtil. L'or *s'affine* en passant à la coupelle.

—Fig. L'esprit s'*affine* par la conversation et la société. (Boiste). L'âme *s'affine* par l'usage. (Montaig.)

AFFINERIE. s. f. (rad. *fin*). Arts chim. Lieu où l'on affine les métaux. Affinerie de fer. Affinerie de cuivre, etc. S'il s'agit de l'épuration du sucre, du salpêtre, etc., on dit *raffinerie.*

— Lamin. Petite forge où l'on tire le fer en fil d'archal.

—Fer affiné et mis en rouleaux pour divers ouvrages. Acheter, employer un millier, un quintal d'affinerie, etc.

AFFINEUR. s. m. Celui qui affine. Maître affineur, ouvrier affineur. La grande différence qui existe entre l'or et l'argent, fait qu'on ne les livre au commerce qu'après les avoir complétement isolés l'un de l'autre, et c'est là le but principal de l'*affineur.* (Robiquet.)

— Employé de l'hôtel des monnaies pour affiner l'or et l'argent. Ces idées engagèrent un *affineur* des monnaies à chercher quelque autre procédé qui pût fournir des résultats plus exacts. (Id.)

— Forg. Ouvrier qui affine le fer dans l'affinerie.

— Manuf. de lainage. Ouvrier qui tond les draps d'affinage.

— Filass. Ouvrier qui passe le chanvre dans un peigne de fer à dents fines. Dans les deux dernières acceptions seulement, *affineur* a un féminin correspondant, *Affineuse.*

AFFINITÉ. s. f. (en lat. *affinitas*, proximité, voisinage; rad. celt. *fin*, fin, limite). Conformité, convenance, rapport entre les choses, ressemblance. Affinité entre deux mots. Affinité entre deux pensées. Affinité entre deux sciences, deux arts, deux métiers. Affinité de mœurs, d'habitudes, de manières, de caractères, etc.

—L'Académie ne parle que de l'*affinité entre;* mais on dit aussi l'*affinité avec.* Deux ou plusieurs choses ont de l'affinité *entre* elles; mais elles peuvent avoir de l'affinité *avec* d'autres choses. Quant à M. Landais, il a préféré, selon sa coutume, se jeter dans un déluge de détails insignifiants et tout à fait déplacés, plutôt que de nous faire connaître le véritable emploi de ce mot. La physique et la géométrie ont beaucoup d'*affinité.* (Acad.) Il y a de l'*affinité* entre la poésie, la musique et la peinture. (Id.) L'affection dans le goût et dans les manières pourrait bien n'être pas sans *affinité* avec la fausseté [illegible] chez le trait d'*affinité* manifeste par lequel ceux-ci se ressemblent, et vous serez tout près de la signification de ceux-là. (Ch. Nod.) Le sens de l'odorat est celui qui a le plus d'*affinité* avec les facultés voluptueuses. (Beauch.) L'*affinité* constante d'un fait topographique nous conduira sans peine à la certitude d'une étymologie. (Ch. Nod.)

— Fig. Liaison, intimité entre les personnes. Affinité parfaite. Grande affinité. Vertueuse affinité. Avoir de l'affinité. Nourrir de l'affinité. Briser l'affinité. Relâcher, refroidir l'affinité, etc. On dit affinité *entre* et affinité *avec.* Outre le rapport que nous avons du côté du corps avec la nature changeante et mortelle, nous avons, d'un autre côté, un rapport intime et une secrète *affinité* avec Dieu (Boss.) La femme a tous les caractères de la douceur qui devait apprivoiser les animaux pacifiques, et une sorte d'*affinité* avec eux. (B. de St-P.) La bonne compagnie agit comme par attraction et par *affinité.* (Mme Campan.) Il y a entre la canaille et la cour plus d'*affinité* qu'on ne croit, et ce qui se passe sur la place ressemble beaucoup à ce qui se passait à Versailles. (Arnault.)

— Jurispr. Lien qui existe entre l'époux et les parents de l'autre époux. Il y a affinité entre le mari d'une femme et le frère, le père, la sœur, les cousins, cousines, etc., de cette femme. Degrés d'affinité. Genre d'affinité. Empêchement d'affinité. Dispense d'affinité. Compter les degrés d'affinité. Étendre, restreindre l'affinité. Contracter l'affinité. Affinité légitime, illégitime, licite, illicite. Affinité en ligne directe. Affinité en ligne collatérale. Affinité au premier, au second degré, etc. Dans toutes les législations en ce qui concerne les prohibitions de mariage, l'affinité est assimilée à la parenté naturelle. Ainsi, en France, le mariage est interdit entre tous les ascendants et descendants à l'infini, et aux alliés dans la même ligne, entre les frères et sœurs et les alliés au même degré, sauf dispense.

— En matière de législation criminelle, l'affinité, de même encore que la parenté naturelle, empêche qu'on ne soit reçu à témoignage.

—Dr. romain. On appelait Affinité *illégitime,* celle qui existait entre deux personnes, dont l'une avait commerce avec un parent de l'autre. La loi française ne reconnaît pas cette sorte d'affinité, parce qu'elle flétrit le concubinage qui était autorisé par la loi romaine.

— Dr. canoniq. Selon le droit canonique, l'affinité s'applique par extension aux personnes qui ont eu entre elles un commerce illicite; l'empêchement de mariage qui en résulte a été restreint par le concile de Latran aux parents seuls des conjoints ou complices; de sorte qu'il n'existe ni affinité ni empêchement entre les alliés de l'un et de l'autre conjoint. Le mari, la femme ou l'un des complices ne peuvent épouser le frère, la sœur, ou les autres parents de leur conjoint ou complice, jusqu'à un certain degré, mais ils peuvent épouser les alliés de ceux-ci, et les alliés de l'un et de l'autre peuvent se marier entre eux.

— *Affinité spirituelle* ou alliance spirituelle. Espèce d'alliance qui se contracte dans le baptême et la confirmation et qui produit un empêchement dirimant entre l'enfant et ses parrain et marraine; entre ceux-ci et les père et mère de l'enfant; entre celui qui baptise et l'enfant ou ses père et mère. Le pape et, dans certains cas, l'évêque peuvent lever par une dispense l'empêchement qui résulte de l'affinité spirituelle.

— Chim. Syn. d'*attraction moléculaire*, ou *attraction de composition.* Force par laquelle les molécules des corps se recherchent, s'attirent et s'attachent entre elles d'une manière plus ou moins solide. On n'a pu découvrir jusqu'ici sa nature essentielle; on a seulement reconnu qu'elle dépend beaucoup des forces électriques.

— Les anciens chimistes reconnaissaient plusieurs sortes d'affinités: l'affinité *simple* ou élémentaire, l'affinité *élective* par laquelle un corps détruit un composé pour s'emparer de l'un de ses éléments; les affinités *quiescentes* ou tendant à maintenir, quand deux sels sont en contact, l'acide du premier sel avec sa base, et l'acide du second sel avec sa base; affinités *divellentes* ou agissant, celle de l'acide du premier sel, pour la base du second; celle de l'acide du second sel, pour la base du premier. Toutes ces affinités ne sont relatives qu'à certaines conditions dans lesquelles les corps sont placés et ne résultent point d'une propriété inhérente aux corps. Affinité intense, forte, vive. Affinités respectives. Affinités de premier ordre. Échelle des affinités. Concordance des affinités. Degrés d'affinité. Affinité chimique. Loi d'affinité, etc. L'étude des phénomènes et des lois de l'*affinité* fait la base de la chimie. (F. Ratier.) Chaque élément a ses *affinités* particulières. (Chaptal.) La loi d'*affinité* tend sans cesse à rapprocher les molécules des corps. (Id.)

— Physiol. *Affinité vitale.* Nom donné de nos jours à la force des combinaisons, ou force composante, dont les effets opérés par la digestion sont de former des substances vivantes propres à remplacer celles qui sont continuellement dissipées par l'entretien de la vie. Certaines fonctions du corps humain présentent des *affinités* très-remarquables; telles sont celles qui lient différentes sécrétions entre elles, ou avec les autres fonctions. (Dict. des sc. méd.)

— Bot. et zool. Rapports organiques qui [illegible] les groupes dans lesquels on doit les réunir. N'est-ce point par une sorte d'*affinité* élective que le lierre s'attache à l'ormeau, que les lichens vivent sur l'écorce de certains arbres? (Alibert.)

AFFINOIR. s. m. (rad. celt., *fin*, pur, exquis). Instrument pour affiner.

— Filass. Instrument en forme de peigne à dents de fer avec lequel on affine le chanvre.

AFFINS. s. m. pl. Vieux mot qui signifiait parents, et d'où nous avons fait *affinité.* Quant est de mes *affins*, dit-il, je n'en suis pas beaucoup ému. (Th. Morus.) L'église n'a pas borné là ses précautions. Après avoir suivi quelque temps le Lévitique, touchant les *affins*, elle a fini par déclarer empêchements dirimants de mariage, tous les degrés d'affinité correspondants aux degrés de parenté où le mariage est défendu. (Chateaub.)

AFFION. s. m. Hist. nat. Un des noms de l'opium.

— Électuaire dont l'opium fait la base, et qui rend ivre et furieux.

AFFIQUAGE. s. m. Technol. Opération qui consiste à faire ressortir tous les points de broderie du point d'Alençon, en y passant l'extrémité d'une grosse patte de homard.

AFFIQUER. v. a. 1re conj. Technol. Pratiquer l'opération de l'affiquage.

AFFIQUET. s. m. (rad. celt., *ficha*, ornement, parure qui s'attache). Petit ornement de femme, tel que bracelet, collier, etc. Ne se dit guère qu'au plur., et par raillerie, en parlant de tous les atours que met une femme qui a la prétention d'être jolie, pour relever sa beauté. Mettre ses affiquets. Porter tous ses affiquets. Se croire belle avec de nombreux affiquets. La véritable beauté dédaigne le secours des *affiquets.*

Les *affiquets*, les habits à changer,
Joyaux, bijoux, ne manquaient à la dame.
(LA FONTAINE.)

—Ironiq. La vertu! c'est un *affiquet* à pendre en un cabinet, ou au bout de la langue, comme au bout de l'oreille, pour parement. (Montaig.)

—Petit instrument de fer ou de bois proprement tourné, que les femmes attachent à la ceinture lorsqu'elles tricotent, pour soutenir l'aiguille sur laquelle elles prennent la maille.

AFFIRM. Abréviation de affirmation, affirmatif, affirmative, affirmativement.

AFFIRMANT, E. adj. Logiq. Proposition affirmante. V. AFFIRMATIF.

AFFIRMATIF, IVE. adj. (rad. celt. *ferm*, solide, stable, d'où en lat. *firmus* et en fr. *ferme*). Qui affirme, qui soutient comme vrai. Se dit des personnes et des choses. Homme affirmatif. Être affirmatif. Discours, langage, ton, geste, air affirmatif. Manière affirmative. Parler d'une manière affirmative. Avoir le ton affirmatif.

—*Prendre le ton affirmatif.* Prendre un ton tranchant, décisif, parler avec trop d'assurance.

— Logiq. Ce par quoi on affirme une chose. Proposition affirmative. Jugement affirmatif. Une proposition ou un jugement affirmatif dans la pensée peut être négatif dans la forme; par exemple: en niant la matérialité de l'âme, on affirme intentionnellement son immatérialité. Fuyez ceux dont le sophisme apparent est une fois plus *affirmatif* que le ton décidé de leurs adversaires. (J.-J. Rouss.)

— Alg. Se disait autrefois dans le sens de *positif.* Terme affirmatif. Quantité, valeur affirmative. Il faut dire: monome, terme positif; quantité, valeur positive, etc.

— Se prend substantivement. Eccl. Nom donné à celui qui avouait et soutenait hardiment, devant le tribunal du saint-office, les opinions pour lesquelles il était accusé. Les discours d'humilité sont matière d'orgueil aux gens glorieux, et d'humilité aux humbles: aussi ceux de pyrrhonisme et de doute sont matière d'affirmation aux *affirmatifs.* (Pasc.)

AFFIRMATION. s. f. (pr. *a-fir-ma-cion*; en lat. *affirmatio;* ét., V. AFFIRMATIF). Action d'affirmer, de soutenir comme vrai, assurance positive d'un fait. Affirmation claire, précise, formelle, etc. Réclamer l'affirmation de quelqu'un. Avoir besoin de son affirmation. Attendre son affirmation. Compter sur son affirmation. Être sûr de son affirmation, etc. L'*affirmation* et l'opiniastreté sont signés exprez de bestise. (Montaigne.)

— S'emploie au plur., ce dont ne parlent point les dictionnaires. Les fréquentes *affirmations* ne font point passer pour véridique. (Abb. Girard.)

— Jurispr. crim. civ. comm. Déclaration de la vérité d'un fait avec ou sans serment. L'affirmation est toujours un acte extra-judiciaire; le serment est presque toujours un acte judiciaire. Déférer l'affirmation. S'en remettre à l'affirmation. Être cru sur affirmation. Prendre acte d'affirmation, etc. Les procès-verbaux des gendarmes et des commissaires de police, non plus que ceux des maires et adjoints, ne sont pas sujets à l'affirmation. L'*affirmation* des maîtres, quand il s'agit de gages ou d'appointements, prévaut sur celle des domestiques et des ouvriers. (Sirey.)

—Logiq. Expression affirmative. Acte par lequel l'esprit humain conçoit et juge qu'une idée [illegible] deux idées s'accordent, ou encore plus généralement, qu'il existe certains rapports entre deux idées. L'affirmation est opposée à la négation.

— Métaphys. Synonyme de réalité, expression de l'entité d'une chose. L'affirmation est opposée à *l'abstraction.*

— *Affirmation de créance.* En cas de faillite, elle doit être faite devant le juge-commissaire dans les huit jours qui suivent la vérification, sous peine pour le créancier d'être déchu de sa créance.

— *Affirmation de compte.* Écrit en forme d'apostille, mis en marge et en tête de la première page, pour certifier que le compte est véritable.

— *Affirmation de procès-verbaux.* Doit être faite dans les trois jours de la part des gardes-champêtres, devant le juge de paix du canton ou le maire de la commune.

— *Affirmation de voyage.* Acte par lequel on affirme qu'on s'est rendu au lieu où se poursuit un procès dans lequel on est partie, aux

d'obtenir ses journées, en cas de gain de cause, et de nécessité de voyage.

AFFIRMATIONNEL. adj. m. Gramm. Se dit du verbe *être* qui exprime positivement et simplement l'affirmation.

AFFIRMATIVE. s. f. Logiq. Se dit de toute proposition par laquelle on affirme. Etre pour l'affirmative. Soutenir l'affirmative. Prendre l'affirmative. Se déclarer pour l'affirmative. Abandonner l'affirmative, etc. *L'affirmative* et la négative de la plupart des opinions ont chacune leur probabilité. (Pasc.) Cela n'est pas absolument convaincant, quoiqu'il y ait bien à parier pour l'*affirmative*. (Id.) Il prouve l'*affirmative* par Moïse et les prophètes. (Boss.)

— Loc. Prendre l'affirmative pour ou contre. C'est se déclarer pour ou contre.

AFFIRMATIVEMENT. adv. (en lat. *affirmative*; et. V. AFFIRMATIF). D'une manière affirmative. Parler, prononcer, décider affirmativement. Soutenir, répondre affirmativement. Il lui déclare *affirmativement* que ses forces sont suffisantes pour faire son voyage. (Pasc.)

— Avec trop d'assurance. J'avoue que je lui ai parlé trop *affirmativement*, là où il ne fallait que mettre modestement le lecteur sur la voie. (Volt.)

AFFIRMÉ, ÉE. part. pass. de Affirmer. Assuré, soutenu comme vrai. Il s'emploie adjectivement et régit la préposition *par*. Des faits *affirmés* par des hommes graves. (La Bruy.)

AFFIRMER. v. a. 1re conj. (rad. celt. *ferm*, solide, stable; d'où en lat. *firmus*, *firmare*, *affirmare*, et en fr. *ferme*, *affermir*, *affirmer*). Soutenir, assurer qu'une chose est vraie. Affirmer gravement, avec connaissance de cause. Affirmer avec autorité, avec chaleur, avec calme, etc. *Affirmer* tout ce qu'on dit, c'est le moyen d'insinuer aux autres qu'on ne mérite pas d'être cru sur parole. (Trev.) Vous doutez du fait; je ne l'*affirme* pas. (Arnault.) J'*affirme* les attributs de la Divinité, mais sans les comprendre. (J.-J. Rouss.) Si le fait est vrai, comme on l'*affirme*, il est accompagné de quelques circonstances que l'on ne connaît pas. (Arnault.) Et autrefois on n'aurait pas manqué de légendaires qui auraient *affirmé* l'accomplissement de ce prodige, s'il en était revenu quelque chose au couvent. (Volt.)

— Se prend absolument. Affirmez-vous ou niez-vous? L'ignorance *affirme* ou nie. (Volt.) Il est de leur nature de douter, comme de celle des corps dogmatiques d'*affirmer*. (Arnault.) Il y avait donc une grande audace à *affirmer*, comme l'a fait Vico. (Michelet.)

— Logiq. Exprimer qu'une chose est. Toute proposition *affirme* ou nie. (Acad.)

— Jurispr. Déclarer en justice la vérité d'un fait, avec ou sans serment. V. AFFIRMATION. Affirmer une accusation, une dette, un compte, un procès-verbal, etc. Un arrêt de la cour de cassation a décidé que chacun pouvait *affirmer* suivant les rites de sa religion, et même sans invoquer le nom de Dieu. (Sirey.)

— *Affirmer que*. Affirmer qu'on a vu, qu'on a fait une chose, qu'on a payé une dette, etc. Quand deux hommes voient de la neige, ils *affirment* qu'elle est blanche. (Pasc.) Plus on a lu, plus on est instruit; plus on a médité, plus on est en état d'*affirmer* qu'on ne sait rien. (Volt.) Quant au rapport qui existe nécessairement entre le bonheur et la vertu, peut-on *affirmer* qu'il suffise d'être vertueux pour être heureux? (Thurot.) En révolution, on ne peut *affirmer* que ce qu'on a fait: il ne serait pas sage d'*affirmer* qu'on n'aurait pas pu faire autre chose. (Napoléon.) On raconte à Gessler la désobéissance de Tell, et Tell s'excuse en *affirmant* que ce n'est point avec intention, mais par ignorance qu'il n'a pas fait le salut commandé. (Mme de Staël.)

— *Affirmer sous*. Affirmer sous serment.

— S'AFFIRMER. v. pron. Être affirmé. Un fait, une proposition, peut s'affirmer, ou ne pas s'affirmer.

AFFIXE. adj. des 2 g. (en lat. *affixus*; de *affigere*, attacher à). Gramm. Attaché à, à la fin de. Se dit des particules qui se mettent à la fin des mots pour y ajouter l'idée accessoire de rapport à l'une des trois personnes, dans les grammaires hébraïque, syriaque, samaritaine, turque, laponne, péruvienne, etc. Ce mot se prend presque toujours substantivement. Un affixe, des s'emploie comme adjectif. Le pronom est isolé ou affixe, etc.

AFFLACHI. Part. pass. de Afflachir. Flasque, faible, lâche, languissant, débilité. Il a les dents longues et l'estomac *afflachi*. (Guzm. d'Alfar.) On disait aussi *afflaqui*.

AFFLACHIR. v. n. 2e conj. (rad. celt. *flac* ou *flask*, faible, lâche; d'où en fr. *flasque*). Devenir flasque faible, lâche, languissant. On a dit aussi *afflaquir*.

AFFLE. s. m. (en lat. *afflatus*; rad. *flatus*). Vieux mot qui signifiait, Vent, souffle, air.

AFFLÉ, ÉE. adj. Altéré par le contact de l'air. Vin afflé. Parfum afflé. Liqueur afflée, etc.

AFFLEURAGE. s. m. T. de mouture. Farine qui rend beaucoup.

— Papet. Action de délayer la pâte qui sert à fabriquer le papier.

AFFLEURANT, ANTE. adj. T. de mouture. Se dit du mélange de froment, de seigle et d'orge. Mélange affleurant.

— Papet. Se dit de la pile qui délaye le papier à maillet nu. Pile affleurante.

AFFLEURÉ, ÉE. part. pass. de Affleurer.

AFFLEURÉE. s. f. Papet. Pâte qui est broyée par la pile affleurante.

AFFLEUREMENT. s. m. Arts et mét. Réduction de deux corps contigus à une même surface, sans saillie de l'un à l'autre.

— Géolog. Portion apparente à la surface du sol, d'un banc, d'un amas, ou d'un filon dont les autres parties sont plus ou moins profondément cachées sous d'autres masses minérales.

AFFLEURER. v. a. 1re conj. Archit. Mettre à fleur, au niveau. Réduire à une même surface deux corps saillants l'un sur l'autre. Affleurer les battants d'une porte, d'une armoire. Affleurer les pièces d'un plancher, d'un parquet. Affleurer une trappe. Affleurer les pierres d'un mur, etc.

— S'emploie absolument. Ces pièces de bois affleurent, affleurent bien.

— Mécan. Toucher légèrement, joindre de fort près. On dit mieux *effleurer*.

— Papet. Délayer la pâte du papier.

— Boulang. Faire un mélange convenable d'orge, de seigle et de froment.

— Mar. Se dit des pièces de bois qui se touchent sans que l'une dépasse l'autre, dans la construction d'un vaisseau. Les bordages doivent affleurer les couples, etc.

— Géolog. Apparaître à la surface du sol, en parlant de la portion d'un banc, amas ou filon dont les autres parties sont cachées sous d'autres masses minérales.

AFFLEURIE. s. f. Papet. V. AFFLEURÉE.

AFFLICTIF, IVE. adj. (du lat. *affligere*, *afflictare*). Jurispr. crimin. Se dit en parlant des peines corporelles qui affligent ou font souffrir, par suite d'une condamnation de justice. Peine *afflictive*, par opposition à peine *infamante*, c'est-à-dire, qui n'a qu'un effet moral, qui flétrit, qui déshonore. Les travaux forcés sont une peine *afflictive* et infamante; la dégradation civique est une peine infamante, mais non *afflictive*. Chaque peine *afflictive* simple est accompagnée d'une portion d'ignominie. (Bentham.) L'emprisonnement *afflictif* ou pénal doit être plus ou moins sévère, selon la nature du délit et la condition du délinquant. (Id.) Ce qu'il y a de commun entre toutes les peines *afflictives* du genre aigu, c'est la douleur organique. (Id.) Sous le rapport de l'exemple, ces peines ont l'avantage sur les simples punitions *afflictives*. (Id.)

AFFLICTION. s. f. (pr. *afl-ik-ci-on*; en lat. *afflictio*; de *affligere*, *afflictare*, accabler, abattre). Douleur profonde et durable qui remplit et abat l'âme, à la suite d'une perte ou d'un malheur grave. Grande, extrême, mortelle affliction. Inconsolable affliction. Affliction méritée, imméritée, soudaine, éternelle, etc. Etre, tomber, rester, vivre, mourir dans l'affliction. Recevoir, essuyer, supporter l'affliction. Surmonter l'affliction. Causer de l'affliction. Aigrir l'affliction. Consoler dans l'affliction. Pousser l'affliction jusqu'au désespoir, jusqu'au délire, etc. Il n'y a qu'une *affliction* qui dure, c'est celle qui vient de la perte des biens. (La Bruy.) L'*affliction* est un tribut que l'homme sage doit payer à la nature, et rien en cela ne le doit distinguer des faibles que la modération. (Trév.) La tristesse attendrit l'âme, une profonde *affliction* l'endurcit. (J.-J. Rouss.) Le temps amortit les *afflictions*. (Pasc.) Les enfants rient et pleurent facilement; ils ont des joies immodérées et des *afflictions* amères sur de très-petits sujets. (La Bruy.) La prière rend l'*affliction* moins douloureuse et la joie plus pure. (De Lamenn.) La musique, les fêtes et le sommeil n'endorment que les *afflictions* légères. (Juste-Lipse.)

— Se dit quelquefois du coup même qui frappe, qui est une cause d'affliction. Quelle affliction Dieu vous a envoyée! En ce sens il s'emploie surtout au pluriel. Dieu envoie souvent de grandes afflictions, même à ceux qu'il aime. Ce n'est qu'à force de travaux, d'*afflictions* et de combats, que nous pourrons entrer dans le royaume de Dieu. (Sacy.)

— Syn. comp. AFFLICTION. TRISTESSE. Les personnes qui sont dans l'affliction ont besoin qu'on les console en s'affligeant avec elles; les personnes qui ont du chagrin ont besoin qu'on les égaye par des distractions.

[illegible] la tête penchée, le visage empreint de douleur, le front rétréci, les sourcils baissés, les yeux obscurcis, les joues affaissées.

AFFLIGÉ, ÉE. part. pass. de Affliger. Désolé, chagrin, qui est dans l'affliction. Il s'emploie adjectivement. Ses gardes *affligés* imitaient son silence autour de lui rangés. (Rac.) Consolez les vieux ans de mon père *affligé*. (Volt.) A Paris, l'homme *affligé* est distrait par la gaîté publique. (La Bruy.) Une femme *affligée* est plus intéressante. (Barth.) Mais on fuit volontiers une veuve *affligée*. (Quinault.)

— Il se dit aussi des choses. Quel sujet vient s'offrir à ma lyre *affligée*? (Delille.) Il est auprès de ceux qui ont le cœur *affligé*, et il sauvera ceux dont l'âme est abreuvée d'humiliations. (Sacy.) L'exécution faite, il reprend subitement son premier maintien, se recueille, et dit d'un ton *affligé*: « Hélas! je crois que la chair l'a emporté sur l'esprit. » (Brill. Sav.)

Vos regards *affligés* redemandent en vain
Le verger, le bosquet que planta votre main.
(DELILLE.)

— Accablé, malheureux, mis à bas, abattu. Pendant que Rome était *affligée* d'une peste épouvantable, saint Grégoire le Grand fut élevé malgré lui sur le siége de saint Pierre. (Bossuet.) L'Eglise, paisible sous Constantin, fut cruellement *affligée* en Perse. (Id.) On s'en consolerait si elles n'attaquaient que ces pièces fades et ennuyeuses dont nous sommes *affligés* depuis longtemps. (Colnet.)

— Malade. En parlant d'une partie du corps affectée de quelque mal. Appliquer un remède, une fomentation sur la partie affligée, etc.

— Se dit par antiphrase et en plaisantant. Cette jeune fille est affligée de dix-huit ans, d'une grande beauté, d'un heureux naturel et d'une dot de cent mille écus. Cet homme est affligé de cent mille francs de rente.

— *Affligé de*. Je suis plus *affligé* qu'étonné de vos souffrances continuelles. (J.-J. Rouss.) La comtesse est très-*affligée* de la mort de sa fille. (Mme de Sévigné.) Les jeunes gens parurent *affligés* de la perte du contre-maître. (M. Masson.)

De tous ces malheurs de jeunesse
Autrefois je fus *affligé*.
Hélas! que mon cœur est changé.
(PARNY.)

— *Affligé par*. Nous ne sommes *affligés* que par les peines à venir et imprévues dont les Dieux nous frappent. (Fén.) Il écoute les cris de son peuple cruellement *affligé* par les Egyptiens. (Boss.)

— *Affligé pour*. Comment! vous êtes affligé pour si peu de chose.

Chérubins, séraphins, que vos cœurs généreux
Soient *affligés* pour l'homme, et non pas malheureux.
(DELILLE.)

— *Affligé dans*. Etre affligé dans le fond du cœur, dans le fond de l'âme.

A ne vous point mentir, je sens que dans mon cœur
Je n'en suis pas trop *affligée*.
(CORNEILLE.)

— T. de compliment, de condoléance. Je suis sensiblement *affligé* de voir que votre colique ne vous quitte point. (Volt.)

— Syn. comp. AFFLIGÉ. FÂCHÉ. ATTRISTÉ. CONTRISTÉ. MORTIFIÉ. Ce qui *afflige* est plus grand que ce qui fâche; on est *affligé* de la perte d'un objet aimé, d'une grande maladie, d'un bouleversement de fortune; on est *fâché* d'une perte au jeu, d'un contre-temps, d'une légère indisposition. *Attristé* désigne un mal plus apparent que profond. Il ne fait qu'effleurer le cœur. *Contristé* indique une douleur plus grande et plus prochaine. *Mortifié* attaque directement l'amour-propre. Une personne sensible s'*afflige*; un petit esprit se *fâche*; une personne mélancolique s'*attriste*; un homme passionné est *contristé* de l'insuccès; un homme vain se trouve souvent *mortifié*.

— S'emploie substantivement. Un affligé, des affligés; visiter consoler les affligés, etc. C'est assez d'être du nombre des *affligés*, pour être de vos amis. (Volt.) Votre présence rendra la vie à un pauvre *affligé*. (J.-J. Rouss.) On reconnaît dans cette fille des hommes, le refuge des pécheurs, la consolatrice des *affligés*. (Chateaub.) Ils ôtent aux *affligés* la dernière consolation de leur misère. (J.-J. Rousseau.) Peu d'*affligés* savent feindre tout le temps qu'il faut pour leur honneur. (Vauv.) Au contraire, les sœurs de Psyché firent les *affligées*; elles prirent même à tâche de consoler leur cadette. (La Fontaine.)

AFFLIGEANT, ANTE. adj. (pr. *a-fli-jan*, *a-fli-jan-te*; en lat. *affligens*). Qui afflige, qui cause de l'affliction. Ne se dit que des choses. Evénement affligeant, nouvelle affligeante, réflexion affligeante, pensée affligeante, distinctions affligeantes, etc. La mort d'une personne aimée est la chose du monde la plus *affligeante*. (Trév.) Les torts d'un ami sont *affligeants* et pour nous et pour lui. (Boiste.) En effet, dans un gouvernement qui a déjà établi les distinctions les plus *affligeantes*, quand on serait choisi par le sort on n'en serait pas moins odieux. (Montesq.)

N'êtes-vous point méchante
De vous plaire à me dire une chose *affligeante*?
(MOLIÈRE.)

De cette triste histoire
Faut-il donc réveiller l'*affligeante* mémoire?
(DELILLE.)

Mais sur cet *affligeant* tableau
Qu'à regret ma main continue,
[illegible]
Et tirons un épais rideau. (PARNY.)

O vous, amours, qui créez après Dieu,
Prêtez un charme à ma philosophie
Pour dissiper des rêves *affligeants*.
(BÉRANGER.)

Quels fruits attendez-vous de leurs vains arguments?
Je n'en prévois que trop les effets *affligeants*.
(PALISSOT.)

— *Il est affligeant*. Loc. impers. Il est bien *affligeant* de voir se former à Paris et à Londres une secte de mauvais naturalistes qui prétendent se passer de l'érudition. (Malte-Brun.)

AFFLIGER. v. act. 1re conj. (du celt. *afflwyd*; d'où en lat. *affligere*). Dans ce verbe, le *g* doit toujours se prononcer comme un *j*, et pour lui conserver cette prononciation lorsqu'il est suivi d'un *a* ou d'un *o*, on met un *e* muet avant cet *a* ou cet *o*. *J'affligeais*, *nous affligeons*, etc. Causer de l'affliction, de la peine, du déplaisir, de la douleur, du chagrin, du tourment. Affliger quelqu'un, l'affliger profondément, injustement. Affliger l'âme, le cœur de quelqu'un. ‖ A pour sujet un nom de personne ou de chose. Un accident fâcheux nous afflige, Dieu nous afflige, etc. Dieu, dont les jugements sont des abîmes, voulut *affliger* et punir la France par elle-même. (Fléch.) Et je vous proteste que jamais rien ne m'a plus *affligé* que d'avoir encouru sa disgrâce. (J.-J. Rouss.) Cette catastrophe put *affliger* les bons esprits, mais ne dut pas les surprendre. (Napoléon.) Cependant, je ne me déguise point qu'on peut dire que la fuite de Mme de Monnier a offensé deux familles et *affligé* la mienne. (Mirab.)

Cher époux, que ta voix, dit-elle, me rassure,
Mes délais n'ont-ils pas *affligé* ton amour?
(DELILLE.)

Tu soupires pourtant, Muse aimable et badine,
Dont Destouches, Piron et Fabre d'Eglantine
Ont d'un triple veuvage *affligé* la gaîté.
(SATIRIQUES.)

J'ai tantôt, sans respect, *affligé* sa misère.
(RACINE.)

— Ruiner, dévaster, désoler, en parlant d'un pays sur lequel pèsent de grandes calamités. La famine afflige une ville. La peste afflige une province. La guerre afflige un royaume, etc. Il n'y a pas d'exemple sur la terre d'une suite de calamités aussi singulières et aussi horribles que celles qui avaient *affligé* toute sa maison. (Volt.) Il apprit que la maladie se faisait sentir de nouveau, et *affligeait* plus que jamais cette terre ingrate. (Montesq.) Les maux qui *affligent* la terre ne viennent pas de Dieu. (Lamenn.)

Si la pâle famine *afflige* la contrée,
Son cœur pour ses enfants n'en craint pas la durée.
(CASTEL.)

— Accabler de maux, de calamités, de souffrances. Mes ennemis m'ont *affligé*; j'ai invoqué le nom du Seigneur, et il m'a vengé d'eux. (La Harpe.) Si les Indiens idolâtres m'ont *affligé*, ce sont de pauvres aveugles que Dieu éclairera un jour. (Chateaub.)

— Ennuyer, fatiguer, importuner. Qu'un sot *afflige* mon oreille, passe encore, ce n'est pas merveille; le don d'ennuyer est son lot. (Trév.)

Un désert sauvage,
Par son terrible aspect *afflige* moins les yeux
Que d'un mortel ingrat le visage odieux.
(DUCIS.)

— Macérer, mortifier, faire souffrir, en parlant du corps, de l'âme, etc. Affliger son corps par les austérités, le jeûne, les disciplines, les pénitences. Esther, au milieu des plaisirs d'une cour superbe, savait *affliger* son âme par le jeûne. (Mass.)

— *Affliger de*. Il y a des gens si sensibles, qu'ils nous *affligent* de nos propres douleurs. (Mme Necker.) Dieu *affligea* ce royaume d'une maladie contagieuse. (Fléch.) La guerre est le plus grand fléau dont les dieux *affligent* les hommes. (Fénel.) Si quelque malheur nous *affligeait* de leur perte. (Mass.)

Ah! dieux! dans quel moment son injuste rigueur
De ce cruel soupçon vient *affliger* mon cœur!
(RACINE.)

Ah! trop souvent la liberté du monde
A d'un long deuil *affligé* les amours.
(BÉRANGER.)

— *Affliger par*. Les autres fléaux par lesquels le ciel *afflige* la terre. (Fén.)

Pourvu que de ma mort respectant les approches,
Tu ne m'*affliges* pas par d'injustes reproches.
(RACINE.)

— S'AFFLIGER. v. pron. S'attrister, se livrer à l'affliction. S'affliger sans sujet. S'affliger facilement. Chacun doit suivre courageusement sa destinée; il est inutile de s'*affliger*. (Fénel.) Toujours avant le temps faut-il vous *affliger*? (Rac.) Pleurez, mon fils, pleurez l'ami que la mort vous a enlevé, et *affligez*-vous comme un homme qui a fait une grande perte..... (Chaud.) Il est un temps pour pleurer et un temps pour rire, un temps pour s'*affliger* et un temps pour s'abandonner à la joie. (Sacy.)

On ne devrait jamais s'*affliger* par avance,
L'événement souvent confond la prévoyance.
(REGNARD.)

— *S'affliger l'un et l'autre*. S'affliger chacun de son côté. Ne nous *affligeons* point vainement l'un et l'autre. (Rac.)

[illegible] réciproquement.

— *S'affliger de*. On peut s'*affliger* de l'envie, mais, comme elle est toujours en proportion de nos avantages, il y a une sorte d'injustice à s'en plaindre. (Lingrée.) Les femmes s'*affligent* d'une infidélité en raison du plaisir qu'elle fait à leurs rivales. (Beauchêne.) Il faut tâcher de ne s'*affliger* de rien. (Pasc.) Ne nous *affligeons* pas de la mort des fidèles. (Id.)

On s'*afflige* moins de la peine,
On abuse moins du plaisir.
(DE NEUFCHATEAU.

— *S'affliger de* suivi d'un infinitif. On ne s'est jamais peut-être avisé de s'*affliger* de n'avoir pas trois yeux, mais on est inconsolable de n'en avoir qu'un. (Pasc.) Ils s'*affligent* de se voir environnés de tels ennemis. (Id.)

— *S'affliger pour*. Il ne faut pas s'*affliger* pour des créatures qui finissent. (Fléch.)

— *S'affliger dans*. N'abandonnez pas votre âme à la tristesse et ne vous *affligez* pas dans vos pensées. (Chaud.)

— *S'affliger avec.* La civilité exige qu'on aille se réjouir ou *s'affliger* avec les gens de mille choses qui ne donnent ni joie ni douleur. (Trev.)

— *S'affliger si.* Ne t'afflige pas si les méchants prospèrent ; la récompense de l'homme vertueux n'est pas ici-bas, elle est au ciel.

Elles pourront servir à prolonger tes jours,
Et ne t'*afflige* pas si les leurs sont si courts.
(L. Racine.)

— *S'affliger que.* Aimez-moi, mais ne vous *affligez* pas qu'un autre me possède. (Beauch.)

AFFLUÉ. part. pass. du v. Affluer. Il est toujours invariable.

AFFLUENCE. s. f. (pr. *af-flu-an-ce ;* en lat. *affluentia*, de *fluere*, couler ; rad. celt., *flu*, cours d'eau). Concours et chute d'eaux. L'affluence des ruisseaux. L'*affluence* des eaux qui provenaient de la fonte des neiges fit déborder la rivière. (Acad.)

— Pathol. Concours d'humeurs qui se portent vers une même surface ou un même organe. L'*affluence* des humeurs à cette partie du corps peut causer des accidents fâcheux. (Lav.)

— Fig. Grand concours de monde. Affluence de peuple, de spectateurs, de visiteurs, etc. On dit quelquefois absolument en ce sens : Il y avait une grande affluence. Cromwell faisait son entrée dans Londres ; un flatteur lui fait observer l'*affluence* du peuple qui accourt pour le voir : l'*affluence* serait peut-être encore plus grande, dit-il, si l'on me conduisait à l'échafaud. (Sall.)

— Grande abondance de choses. Affluence de biens, de marchandises, de vaisseaux. Affluence de dignités, de priviléges, d'honneurs, etc.

— S'emploie absolument au fig. Le plus haut degré d'activité sociale se trouve dans les classes intermédiaires placées entre la détresse et l'*affluence*. (Lloyd.)

— En mauvaise part, presque toujours. Affluence de paroles. Bon Dieu, quelle *affluence* de paroles ! (Vaugelas.)

— affluences. s. f. pl. T. de phys. Rayons de matière électrique arrivant à un corps actuellement électrisé. Les affluences électriques sont opposées aux effluences.

— On dit : Affluence de personnes ou de choses *à*, *vers*, ou *dans* un lieu. || Ne s'emploie jamais au pl., si ce n'est comme t. de phys.

— Syn. comp. affluence. concours. foule. multitude. Il y a *affluence* partout où l'on arrive en grand nombre ; *concours*, partout où plusieurs personnes courent ensemble au même endroit ; *foule*, partout où l'on est pressé ; *multitude*, dans tout espace capable de contenir une grande quantité d'individus, rapprochés ou séparés. Il y a *affluence* d'étrangers dans une ville, *concours* à une foire, *foule* à la porte d'un spectacle, *multitude* d'hommes sur la terre.

AFFLUENT, E. adj. (pr. *a-flu-an, a-flu-ante ;* en lat. *affluens*, qui coule vers). Se dit au propre des cours d'eau qui vont se perdre dans d'autres cours d'une étendue et d'une masse d'eau ordinairement plus considérables. Ruisseau affluent. Rivière affluente. Fleuves affluents, etc.

— Pathol. Se dit des humeurs qui tombent dans une partie du corps. Sang affluent. Sérosité, salive affluente, etc.

— Phys. Se dit de la matière électrique qui afflue au corps électrisé.

AFFLUENT. s. m. (pr. *a-flu-an ;* en lat. *affluens*). Les lexicographes définissent ce mot : Lieu où un cours d'eau se perd dans un autre cours ordinairement plus considérable. Cette définition est mauvaise. C'est précisément celle qui convient au mot *confluent*. Ils distinguent entre le lieu où une rivière se jette dans une autre, et celui où elles commencent à couler ensemble. Il nous semble que, conformément à la raison étymologique, l'affluent est affluent tant qu'il coule vers, *fluens ad*, *affluens*, et que l'endroit où les eaux de l'affluent se perdent dans une masse d'eau plus considérable, doit être nommé confluent, *fluens cum*, *confluens*, sans qu'il y ait de distinction possible entre le lieu où les eaux se joignent et celui où elles coulent de concert. Les ruisseaux sont les *affluents* des rivières. Les rivières sont les *affluents* des fleuves. Les fleuves sont les *affluents* des mers. La Marne

sieurs *affluents*. La Saône est un *affluent* du Rhône, etc.

AFFLUER. v. n. 1re conj. (pr. *a-flu-é ;* en lat., *affluere ;* formé de *ad*, vers, et *fluere*, couler ; rad. celt., *flu*, cours d'eau). Se rendre dans un même canal, aboutir au même terme, en parlant du cours des eaux. Plusieurs ruisseaux et plusieurs rivières *affluent* dans la Seine, dans le Rhône, dans la Loire, etc. Beaucoup de fleuves *affluent* dans la Méditerranée.

— Se dit, par analogie, des humeurs, du sang, etc. Le sang afflue vers le cœur.

— Fig., il signifie, Abonder, en parlant des choses. Les biens affluent dans une maison. Les vivres affluent dans un camp. Les marchandises affluent sur un marché. Les vaisseaux affluent dans un port, etc. Déjà, pendant l'impression, les matériaux ont *afflué*, et nous avons été obligés d'en former un supplément. (Michelet.) Croyez-vous, ignorants, qu'ils soient heureux, ces hommes chez qui *affluent* tous les biens de la terre ? (Mercier.)

— Survenir en grand nombre, en parlant des personnes. Les étrangers *affluent* en France, à Paris, dans les grandes villes, etc.

AFFLUX. s. m. (pr. *a-flu ;* rad. celt., *flu*). Pathol. Abord, concours, abondance subite du sang ou des humeurs vers une partie où préexistait un point d'irritation.

— *Afflux idiopathique.* Celui dans lequel l'irritation a été directe, par exemple, une piqûre.

— *Afflux symptomatique.* L'afflux vers une partie, et qui n'est qu'un symptôme d'une affection éloignée. Ce terme est, au reste, peu usité dans le langage médical actuel.

AFFOLAGE. s. m. Ce vieux mot, que nous avons perdu, quoique nous ayons conservé *affoler* et *raffoler*, était bien propre à exprimer une passion qui fait perdre l'esprit, une folie d'amour. Las ! si j'avais pouvoir d'oublier sa beauté, son bien dire, et son tant doux regarder, finirais mon martyre. Mais, las ! mon cœur, je n'en puis ôter, et grand *affolage* m'est d'espérer. (Chanson du xve siècle.)

— S'emploie seulement comme T. d'hortic., et signifie, Maladie des anémones, qui les fait pousser en feuilles et les empêche de fleurir.

AFFOLÉ, ÉE. part. pass. du v. Affoler. Excessivement passionné, amoureux de ; prévenu, préoccupé de. Il s'emploie adjectivement. Il est *affolé* de sa femme, de son chien, de sa maison, de son jardin. Vous ne sauriez croire comme elle est *affolée* de ce Léandre. (Mol.) C'est un magistrat de province *affolé* de sa propre personne. Il demanderait du retour pour se troquer avec un prince. (Maynard.)

— Mar. Se dit de l'aiguille d'une boussole dérangée de sa direction naturelle par le voisinage du fer, par une mauvaise suspension, par un violent orage, etc. L'aiguille n'est souvent *affolée* que pendant quelques instants ; elle revient, dans ce cas, d'elle-même vers les pôles magnétiques. (Willaum.)

AFFOLEMENT. s. m. (rad. *fol*). Phys. État d'une aiguille aimantée qui a perdu sa direction naturelle vers les pôles magnétiques.

AFFOLER. v. a. 1re conj. (rad. celt., *foll*, fou). Rendre très-passionné, passionné jusqu'à la folie. Ne s'emploie que dans le style familier et satirique. C'est la beauté de sa femme qui l'a *affolé*. (Trev.)

— S'est pris dans le sens de ravaler. C'est *affoler* les mystères de Vénus, que les oster du sanctuaire de son temple, pour les exposer à la vue du peuple. (Montaig.)

— Ensorceler. Il (le diable) m'a perdue, il m'a tout *affolée*. (La Font.)

— V. n. Devenir passionné à en perdre la raison.

— Hortic. Pousser des feuilles sans fleurir, en parlant des anémones.

— s'affoler. v. pron. Être épris, aimer passionnement. S'affoler de quelqu'un, de quelque chose. La jeunesse s'*affole* de maximes singulières. (Bacon.) Ne voyez-vous pas de tous côtés de très-décrépites beautés s'*affoler* de dévotion et rechercher l'ambition d'être bégueules respectables ? (Volt.)

AFFOLIR. v. n. 2e conj. Devenir fou. Cet homme *affolit* tous les jours. Pourquoi laisser perdre ce mot ?

— s'affolir. v. pron. Ainsi fait la folie revêche à la raison, et sauvage à la sagesse, contre laquelle elle s'irrite et s'*affolit* davantage. (Charron.)

AFFONDER. v. a. et n. (rad. *fond*). Aller au fond, plonger au fond, enfoncer ; fonder. Ce mot n'est plus usité. Part. passé, *affondé, ée*.

AFFORAGE. s. m. (rad. celt., *feur*, *for*, prix, taux). Dr. féod. Droit qui se payait à un seigneur pour la vente du vin.

AFFORER. v. a. (rad., celt. *for*, prix, taux). Dr. féod. Mettre le prix aux vins, aux denrées. On disait aussi *affeurer*.

AFFORESTAGE. s. m. Droit d'usage qu'on exerce dans une forêt. Ce mot, principalement usité dans le midi de la France, est omis dans tous les dictionnaires. On dit : avoir la faculté d'*afforestage* ou l'*afforestage* dans telle forêt, pour dire, avoir le droit d'y prendre du bois.

AFFORESTÉ, ÉE. part. pass. du v. Afforester. Qui jouit d'un droit d'usage dans une forêt. Les habitants de cette commune sont *afforestés* dans tel bois. Omiss. des dict.

droit d'usage dans une forêt. Afforester une commune, afforester des particuliers dans une forêt, c'est-à-dire, leur accorder la faculté d'y prendre du bois. Tel seigneur avait *afforesté* ses censitaires dans les bois qui lui appartenaient. (Baudrill.) Ce mot est omis dans tous les dictionnaires.

AFFOUAGE. s. m. (rad. celt., *fo, foc*, feu ; d'où en lat. *focus*, foyer). Anc. cout. Droit de prendre du bois dans une forêt pour son feu, pour son chauffage. On appelait bois d'affouage, les bois qui étaient coupés pour cet usage. Affouage des bois. Droit d'affouage. Usage d'affouage. Délivrance des affouages, etc. La prohibition de vendre les bois des *affouages* ne s'applique qu'aux ventes faites par les communes. (Baudrill.)

— Entretien en combustibles d'une usine, d'une forge, d'une manufacture, etc.

AFFOUAGEMENT. s. m. Anc. cout. État, dénombrement de tous les feux ou ménages, usité particulièrement en Provence pour la répartition des impôts. — Répartition des impôts elle-même.

AFFOUAGER, ÈRE. adj. Concédé par affouage, qui fait partie de l'affouage, qui jouit d'un droit d'affouage. Portion affouagère. Coupe affouagère. Commune affouagère. Des considérations sages et paternelles ont dû déterminer le législateur à empêcher que les habitants des communes *affouagères* ne vendent le bois qui leur est délivré, afin de les prémunir contre les atteintes du besoin. (Baudrill.) Les chablis et bois de délit ne peuvent accroître l'affouage, qu'autant qu'ils se trouvent dans la coupe *affouagère*. (Id.) Journellement il parvient des plaintes contre les usagers et habitants des communes qui vendent leurs portions *affouagères* sur pied ou façonnées. (Id.) Ce mot est omis dans tous les dictionnaires.

AFFOUAGER. v. a. 1re conj. (rad. celt., *fo*, foyer, feu). Anc. cout. Faire le dénombrement des feux d'un village pour la répartition des impôts.

AFFOUAGISTE. s. m. Habitant d'un pays d'affouage, qui a le droit de prendre du bois dans une forêt pour se chauffer. Ce mot est omis dans tous les dictionnaires.

AFFOUILLEMENT. s. m. (rad. *fouiller*). Action de creuser le fond des eaux pour y enlever des corps arrêtés par les sables. L'affouillement des eaux.

AFFOUILLER. v. a. 1re conj. Creuser le fond des eaux, chercher au fond des eaux les objets arrêtés dans les sables.

AFFOURCHE. s. f. Mar. Action d'affourcher un vaisseau. — Ancre d'*affourche*, celle qui est spécialement destinée à affourcher ; elle est plus légère que celle des bossoirs. Câble d'*affourche ;* il est proportionné à son ancre ; il a moins de circonférence et est plus maniable.

AFFOURCHÉ, ÉE. part. pass. du v. Affourcher. S'emploie adjectivement. Un vaisseau affourché sur ses ancres.

— Fam. Qui est monté jambe deçà, jambe delà sur quelque chose, sur quelque animal.

Un jour un villageois, sur son âne *affourché*,
Trouva par un ruisseau son passage bouché.
(J.-B. Rousseau.)

AFFOURCHER. v. a. 1re conj. (rad. celt., *forch ;* d'où, en lat., *furca*, et en fr. *fourche*). Mar. Retenir un navire sur deux ancres qui travaillent ensemble dans une direction opposée et dont les câbles forment une fourche.

— S'emploie neutralement. Le vaisseau affourche.

— *Affourcher à la voile.* C'est, après avoir laissé tomber une première ancre, gouverner à très-petites voiles sur l'endroit où l'on veut mouiller l'ancre du côté du vent ou de la marée.

— *Affourcher en patte d'oie* ou *en barbe de chat.* Mouiller sur trois ancres disposées en patte d'oie.

— Arts et mét. Assembler deux pièces de bois, dont l'une est à languette et l'autre à rainure.

— Fam. Saisir comme avec une fourche, en mettant une jambe d'un côté et une jambe de l'autre. Omiss. de Nap. Landais. Et moi, d'un saut léger et prompt, j'*affourchai* la quinteuse croupe d'un des beaux mulets de la troupe. (Dufr.)

— s'affourcher. v. pron. Il est bon de s'*affourcher* pour mieux tenir contre le vent et la marée. (Dict. de Mar.)

AFFOURCHIE. s. f. Mar. Augmentation de vent. Ce mot, que Landais a copié dans Lavaux, ne se trouve dans aucun dict. de marine et nous paraît faire double emploi avec *affraîchie*.

AFFOURCHOIR. s. m. Ce mot, que nous n'avons trouvé que dans les deux vers suivants, nous paraît signifier cette partie postérieure de la tête qui présente deux saillies musculaires que l'on peut comparer à une fourche.

Ils se laissaient l'un l'autre choir
Dessus le col, à l'*affourchoir*.
(Du Fr., *Énéide*, liv. ii.)

AFFOURRAGÉ, ÉE. part. pass. du v. Affourrager.

AFFOURRAGEMENT. s. m. (rad. celt., *feur*, foin, herbe ; d'où *fouraich*, et en fr. *four-*

fourrage aux bestiaux.

AFFOURRAGER. v. a. 1re conj. (rad. celt., *feur*, foin, herbe ; d'où *fouraich*, fourrage). Distribuer des fourrages aux bestiaux.

— s'affourrager. v. pron. Faire provision de fourrage.

AFFRAÎCHI, IE. part. pass. du v. Affraîchir. V. ce mot pour les observations critiques.

AFFRAÎCHIE. s. f. Mar. Expression dont se servent les marins pour dire que le vent augmente, devient plus fort.

AFFRAÎCHIR. v. n. 2e conj. (rad. *frais*). Mar. Devenir plus frais et plus fort, en parlant du vent. Ce verbe est employé vulgairement par les marins comme synonyme de *fraîchir*, qui seul doit se dire. Croirait-on cependant qu'il y a des lexicographes assez peu intelligents pour donner encore un pendant au mauvais mot *affraîchir*, le verbe *affraîcher* ?

AFFRANCHI, IE. part. pass. du v. Affranchir. Rendu libre. S'emploie adjectivement. Les Athéniens *affranchis* dressent des statues à leur libérateur. (Boss.) Chez les Romains, l'esclave pouvait être *affranchi*, mais il conservait un caractère déshonnête et bas. (Napol.) Dans ces amusements, il s'essaie à gouverner l'univers *affranchi*. (M.-Brun.)

La France en liberté, l'Amérique *affranchie*,
Aiment dans La Fayette un héros citoyen.
(Frémont.)

Vois dans ces champs, ces bois, la nature *af-* [*franchie*,
Se livrer noblement à sa noble énergie.
(St Lambert.)

— Fig. *Affranchi de.* Délivré de. Être affranchi des embarras domestiques. Affranchi du joug de l'avarice. Affranchi du péril. Affranchi des passions. Montrez à la fortune que vous êtes *affranchis* de son pouvoir. (D'Aguess.) Le cœur du magistrat est *affranchi* de la domination. (Id.) Les hommes qui sont le plus *affranchis* des vérités traitées de préjugés dans la langue actuelle, veulent que leurs femmes ne se dégagent d'aucun lien. (Mme de Staël.)

De sa longueur le chignon déploye
Flotte *affranchi* de son triste esclavage.
(Parny.)

J'en jure par ce Dieu qui doit nous protéger,
Vous serez *affranchis* du joug de l'étranger.
(C. Delavigne.)

— *Affranchi par.* *Affranchi* par l'ablution chrétienne, le noir n'en resterait pas moins un ilote. (R. de Beauv.)

AFFRANCHI, IE. subst. Nom donné chez les anciens aux esclaves qui recevaient de leurs maîtres la liberté. Les affranchis tenaient le milieu entre les citoyens et les esclaves ; dans les premiers temps de la république, ils avaient la tête rasée, l'oreille percée et un bonnet pour marque de leur état ; ils ne jouissaient d'aucun droit politique. Insensiblement ils entrèrent dans les tribus des campagnes, puis dans celles des villes ; ils pénétrèrent au sénat dans les premiers temps de l'empire et jouèrent un rôle extraordinaire, surtout depuis Tibère jusqu'à Adrien. Condition d'affranchi. Puissance des affranchis. Rôle des affranchis. Déesse des affranchis.

Jamais un *affranchi* n'est qu'un esclave infâme,
Bien qu'il change d'état, il ne change point [d'âme.
(P. Corneille.)

C'était contre Séjan que l'*affranchi* d'Auguste
Osait lancer un trait si piquant et si juste.
(De Neufchateau.)

— Fig. La philosophie du xixe siècle n'est plus cette esclave révoltée qui, par ses excès mêmes, attestait sa longue servitude ; c'est une noble *affranchie*. (Cousin.)

— Hist. relig. Les Actes des apôtres font mention de la *synagogue des affranchis*, qui s'éleva contre St. Étienne. On présume qu'elle était composée de Juifs d'abord captifs à Rome, et ayant eu ensuite, sous Tibère, la permission de retourner à Jérusalem.

AFFRANCHIR. v. a. 2e conj. (rad. celt. *franc*, libre, quitte, exempt). Mettre en liberté. Rendre, déclarer libre. Affranchir un esclave. A Rome, on ne pouvait affranchir un esclave avant l'âge de dix-huit ans. Pour récompense, Ésope lui demanda la liberté, Xantus la lui refusa, et dit que le temps de l'*affranchir* n'était pas encore venu. (La Font.) Un maître de gladiateurs, ayant *affranchi* un esclave pour avoir vaillamment combattu, reçut du peuple de grands applaudissements. (La Harpe.) Souvent des chrétiens pieux et zélés achetaient des esclaves pour les *affranchir*. (Raynouard.)

— Par extension, il signifie, Délivrer. Affranchir un peuple, un pays de la tyrannie, du joug d'un conquérant, etc. Dieu ayant *affranchi* son peuple de la tyrannie des Égyptiens. (Boss.) Arbace *affranchit* les Mèdes. (Id.) Simon les *affranchit* du joug des Gentils. (Id.) En vengeant ma maison, j'*affranchis* ma patrie. (De Belloi.) La foi et la pensée ont *affranchi* la terre. (Lamennais.)

— Fig. Voltaire est le premier qui ait *affranchi* l'esprit humain et rendu la raison populaire. (La Harpe.)

— Décharger, exempter. Affranchir une ville de certaines charges. Affranchir quelqu'un d'impôts. Affranchir une terre, une maison, un héritage. Affranchir d'une rente, d'une redevance, d'une dette, d'une créance, etc.

— *Affranchir une lettre, un paquet.* En payer le port au bureau d'où on les fait partir.

dance. Le mariage affranchit de la puissance paternelle. On ne peut être affranchi des devoirs du mariage que par la viduité, etc. Affranchir d'une étiquette, d'un devoir, d'un cérémonial, d'une passion, etc. Tous les dons de l'esprit n'*affranchissent* jamais le cœur de son devoir. (L. Rac.) N'est-ce pas Dieu qui donne à l'homme cette pureté et cette sublimité morales qui l'élèvent au-dessus de la matière et l'*affranchissent* du honteux empire des sens ? (Auger.) Ainsi, ayant été *affranchis* du péché, vous êtes devenus esclaves de la justice. (Évangile.)

Veut-on des préjugés *affranchir* la raison,
Quelque secousse peut devenir nécessaire.
(Mme Joliveau.)

Fig. Délivrer d'un mal, d'une peine. Affranchir de la misère, affranchir d'une crainte, d'une inquiétude, d'un chagrin. La mort nous affranchit de toutes les douleurs de la vie. La grâce de Dieu nous affranchit de toutes les faiblesses de la nature, etc. Elle veut m'*affranchir*

d'une importune vie. (Rac.) Toutes ces sciences, cultivées pendant un nombre infini de générations, feront des progrès d'autant plus sûrs, que l'imprimerie les *affranchit* du danger de reculer. (Brillat-Savarin.) L'incrédulité *affranchit* de toute peine l'attentat sur soi-même, puisqu'elle en fait le terme de tout. (De la Luzerne.)

— Mar. *Affranchir la pompe.* Lui faire jeter une quantité d'eau plus considérable que celle qui entre dans le bâtiment.

—Arts et mét. *Affranchir une futaille.* Faire brûler de l'esprit-de-vin dans son intérieur, avant de s'en servir, afin d'enlever le goût du bois pour qu'il ne se communique pas au liquide que le tonneau doit renfermer.

— Vetér. *Affranchir un animal.* Le châtrer.

— S'AFFRANCHIR. v. pron. Se mettre en liberté. Plusieurs villes de l'Asie-Mineure *s'affranchirent*, et formèrent les royaumes de Pont, etc. (Boss.) Ces peuples se sont *affranchis* par une révolte. (Id.) Et c'est là, sur le cœur du Christ, que les peuples opprimés reçoivent la force de *s'affranchir*. (Lamenn.) Comme on le voit, c'est à tort que M. Nap. Landais prétend que ce mot ne s'emploie qu'au figuré.

—Fig. Se débarrasser, se délivrer de, se soustraire à. S'affranchir du despotisme, du joug, de la servitude. S'affranchir d'un devoir, d'une gêne, d'une contrainte. S'affranchir de tous les préjugés, etc. S'affranchir du pouvoir de la fortune. S'affranchir de soins, de soucis, d'embarras, d'affaires, etc. Heureux qui *s'affranchit* du pouvoir de l'amour! (Corn.) C'est un abus singulier de la prérogative d'une supériorité naturelle, que de la faire servir à *s'affranchir* des liens les plus sacrés. (Mme de Staël.) Quel autre intérêt a celui qui regarde ses remords comme son dernier supplice, que de s'en *affranchir* à force de forfaits? (De la Luzerne.) La liberté luira sur vous, quand, à force de courage et de persévérance, vous vous serez *affranchis* de toutes servitudes. (Lamenn.) Il a pris fantaisie à la nature de *s'affranchir*, à l'égard des pucerons, de la loi générale de la reproduction. (A. Karr.) Chacun regarde son devoir comme un maître fâcheux dont il voudrait *s'affranchir*. (La Roche.)

Que d'un penchant fatal notre cœur *s'affran-*
[*chisse*,
Si pour lui le plaisir a des charmes flatteurs.
(LE BRUN.)

— S'emploie absol. Qui n'ose *s'affranchir* est digne de sa chaîne. (Fréret.)

— Syn. comp. AFFRANCHIR. DÉLIVRER. On *affranchit* un esclave qui est à soi, en lui rendant la liberté, on *délivre* un esclave, qu'on tire de la puissance des ennemis, soit de force, soit par une rançon.

AFFRANCHISSEMENT. s. m. (rad. celt., *franc*, libre; *francqiz*, liberté, dégagement, franchise). Action d'affranchir, résultat de cette action. Libération de la servitude. De nos jours, et sur l'ancien comme sur le nouveau continent, on affranchit un homme, une marchandise, un ballot, une lettre, et, dans tous ces cas, le mot *affranchissement* signifie la même chose. L'homme, la marchandise, le ballot, la lettre, une fois affranchis, sont libérés des droits auxquels ils étaient soumis. Dans les sociétés anciennes, où l'esclavage avait pris toutes les formes, l'affranchissement se faisait de beaucoup de manières; à Sparte, le peuple seul affranchissait l'esclave en lui mettant une couronne sur la tête; à Rome, on affranchissait par *le cens*, par *la baguette*, par testament, par lettres, etc. Le bonnet était chez les anciens et est encore chez nous le symbole de l'*affranchissement*. (Arnault.)

— La législation française admet encore l'esclavage dans les colonies, bien qu'elle ait l'intention de le détruire progressivement, et la loi règle les formalités de l'affranchissement. L'*affranchissement* a eu lieu le 1er août 1838, pour tous les noirs des colonies anglaises. (Billiard.) On ne pouvait songer à l'*affranchissement* des esclaves dans les colonies sans assurer d'avance du pain, ou, ce qui est la même chose, du travail à leurs nouveaux citoyens. (Id.)

— *Affranchissement des communes.* Exemption des droits seigneuriaux et d'autres charges qui entravaient leur plein développement. En France, les rois de la troisième race favorisèrent constamment les communes con-

Suger, Louis VI et St. Louis préparèrent leur *affranchissement* qui fut consommé sous Louis-le-Hutin. (Encycl. des G. du M.)

— Exemption d'impôt, décharge d'un droit onéreux, etc. Affranchissement d'une terre, d'une ville, d'un héritage, etc. L'*affranchissement* des impôts dont il jouissait fut continué jusqu'en 1791. (Alibert.)

— Fig. Toute sorte de délivrance. Ces pertes que la nature préoccupée s'imagine faire par la mort, ne sont, à en bien juger, que l'*affranchissement* d'un état où le bien ne balance point le mal. (Trév.)

— Cessation d'un pouvoir tyrannique. Affranchissement d'un peuple.

— Se dit des choses morales. S'il faut que l'une ou l'autre meure, périsse la forme, la beauté même, pour l'*affranchissement* de l'esprit. (Michelet.)

— Administr. des postes. Le mode d'*affranchissement* le plus généralement employé s'applique aux lettres; il consiste simplement à payer, au lieu du départ, le droit ou le prix qui devaient être acquittés au lieu de l'arrivée. La lettre devient ainsi libre, puisqu'elle a été affranchie. Le mot *affranchissement* se dit d'une lettre, d'un paquet, etc., aussi bien que du prix qu'il en coûte pour affranchir. N'étant entravé par aucune disposition légale, l'*affranchissement* a passé facilement dans les habitudes de tous les genres de commerce; il n'est pas limité au port des lettres, et peut s'étendre au transport des objets les plus comme les moins volumineux. (Dict. du Comm.)

— *Affranchissement facultatif.* Celui qu'on est libre de payer ou de ne pas payer, pour les lettres adressées en France.

— *Affranchissement obligatoire.* Celui qu'il faut payer pour les lettres adressées à l'étranger, d'après les conventions postales.

— *Affranchissement limité.* Celui qui est obligatoire jusqu'à certaines limites.

— Polit. *Affranchissement politique.* Droit que certains peuples modernes ont acquis d'être gouvernés conformément à une charte constitutionnelle.

— Le mot *affranchissement* est aussi le nom vulgaire de la castration, en parlant des animaux.

AFFRANCHISSEUR. s. m. (pr. *a-franchi-ceur*). Celui qui affranchit. Amyot nomme Titius Quintius: le bienfaiteur et l'*affranchisseur* de la Grèce. Ce mot, qui, dans ce sens, épargnerait une circonlocution, n'est-il pas à regretter?

— Arts et mét. Celui qui fait métier de châtrer les animaux.

AFFRE. s. f. (pr. *a-fre*. Onomatopée qui exprime un frémissement d'épouvante et d'horreur. Ceux qui ne veulent pas que ce soit une onomatopée le dérivent du grec φρίξ, frayeur. On disait anciennement *affreer* pour effrayer. Le mot *effroi* n'est lui-même autre chose que le mot *affre*). Peur excessive, extrême frayeur. N'est guère d'usage qu'au pl. dans cette loc.: les affres de la mort. Que de guerriers dont le courage s'écoule avec le sang! N'en a-t-on pas vu qui, après avoir bravé mille fois le trépas, tombés dans une maladie de langueur, éprouvaient dans un lit toutes les *affres* de la mort? (Duclos).

— On dit fam. et ironiq. Faire affre, se faire affre de quelqu'un, de quelque chose, c.-à-d. épouvanter, s'épouvanter de, etc.

— Syn. comp. AFFRES, TRANSES, ANGOISSES. L'aspect d'un objet affreux, le sentiment profond du danger, de la douleur, produisent les *affres* que caractérisent des frissons, des gestes égarés, le désordre et l'anéantissement des sens et des idées; l'extrême appréhension d'un mal prochain sans espoir de secours cause les *transes* accompagnées d'un tremblement universel, un besoin dévorant, une inquiétude excessive cause les *angoisses*, avec oppression, et suffocation, etc.

AFFRÉNÉ, ÉE. adj. (rad., *frein*, on écrivait anciennement *affreiné, affrainé*). Qui a un frein, de la retenue. Ce mot, qui est en opposition directe avec *effréné*, devrait être réintégré dans la langue moderne. Les vieux écrivains en ont fait parfois un excellent usage.

AFFRÉRÉ, ÉE. part. pass. du v. Affrérer. Ce mot se trouve dans Montaigne, et signifie, Uni d'un lien fraternel. Mon esprit est si *affréré* à mon corps, que, quand son compagnon a la colique, il l'a aussi. (*Essais*, liv. III.)

AFFRÉRER (S'). v. pron. S'unir d'un lien fraternel. Mot employé par Montaigne. L'esprit s'est si étroitement *affréré* au corps, qu'il m'abandonne à tous coups, pour le suivre en sa nécessité. (*Essais*, liv. III.)

AFFRÉRISSEMENT. s. m. Anc. jurispr. Action de rendre frères. Double adoption par laquelle les enfants d'un second lit entraient dans la famille de l'époux décédé, et ceux du premier lit dans la famille du conjoint de leur père ou mère survivant.

AFFRÉTÉ, ÉE. part. pass. de Affréter. S'emploie adjectivement. Le fréteur qui, rencontrant un empêchement, ne transporterait pas les objets ou marchandises *affrétées* au lieu de leur destination, serait nécessairement passible de dommages-intérêts. (Dict. du Com.)

AFFRÈTEMENT [illegible]

[illegible] Action d'affréter. Louage de tout ou partie d'un navire, pour le transport d'un objet déterminé d'un lieu à un autre. L'affrètement se nomme *nolissement* dans les ports de la Méditerranée. Affrètement total, partiel. Affrètement au voyage, au mois, au quintal ou au tonneau, aux trois quarts, etc. Acte, contrat d'affrètement. Charte-partie ou police d'affrètement. Conditions, formalités d'affrètement, etc. La bonne foi, qui domine toutes les conventions, est plus particulièrement nécessaire dans l'*affrètement*, dont les bases ne sont jamais assez certaines. (Dict. du Comm.)

— S'emploie au pluriel. Omiss. des dictionn. Le Code de commerce range les chartes-parties, les *affrètements* et les nolissements dans la même catégorie. (Dict. du Comm.)

— Le fret, qui est le prix de la location, ne doit pas être confondu avec l'*affrètement* qui est la convention dont la location du navire est l'objet. V. AFFRÉTER, AFFRÉTEUR.

AFFRÉTER. v. a. 1re conj. (rad. celt., *fret*, louage). Mar. Louer un navire de quelqu'un, pour s'en servir à tant par tonneau, par mois ou par voyage. || Ne confondez pas *affréter* avec *fréter*, qui signifie non pas *prendre*, mais *donner* à louage, *louer* un navire à quelqu'un. Dans les ports méditerranéens, on dit: *noliser*. V. ce mot.

— S'AFFRÉTER. v. pron. Se louer, se prendre à louage.

— *Sous-affréter.* Sous-louer un bâtiment de celui qui l'a affrété au total.

AFFRÉTEUR, EUSE. s. Celui, celle qui affrète un bâtiment, qui le prend à louage pour un temps déterminé. On appelle *fréteur* celui qui frète ou qui loue le bâtiment. Si le navire est loué sans agrès ni équipement, l'affréteur prend le nom d'armateur; si le navire est équipé, l'affréteur se nomme *chargeur* ou *passager*, suivant qu'il charge des marchandises ou qu'il demande seulement passage pour sa personne. L'*affréteur* loue le moyen de transport, et s'engage à payer le prix convenu; le fréteur s'oblige à opérer le transport.

— *Sous-affréteur.* Sous-locataire d'un bâtiment loué totalement à l'affréteur.

AFFREUSEMENT. adv. (rad., *affre*). D'une manière affreuse, effroyable, épouvantable. Ce mot est d'un usage fort borné; on ne s'en sert guère que famil. et en mauvaise part, dans le sens de, Beaucoup, extrêmement, etc. Affreusement gros. Affreusement laid. Crier affreusement, etc. Le taureau se mit à courir çà et là et à beugler *affreusement*. (Th. Gautier.)

— Cependant il a un sens propre. Quand on est en colère, on regarde *affreusement* son ennemi (Trév.)

— On peut le mettre entre l'auxiliaire et le participe. On l'a tourmenté *affreusement*, ou, on l'a *affreusement* tourmenté.

AFFREUX, EUSE. adj. (rad., *affre*). Qui cause ou qui est propre à causer des affres, de la frayeur, de l'épouvante, de l'effroi. Se dit des personnes et des choses, et se met avant son substantif, lorsque l'analogie et l'harmonie le permettent. Spectacle affreux. Image affreuse. Cadavre affreux. Convulsions affreuses. Cris affreux. Désespoir affreux. Personne affreuse. Affreux désert. Affreux regard, etc. Il n'y a point d'objets *affreux* pour qui en voit tous les jours. (J.-J. Rouss.) La mort n'a rien d'*affreux* pour qui n'a rien à craindre. (Corn.) Nous vîmes une *affreuse* divinité à la lueur des langues enflammées des serpents qui sifflaient sur sa tête: c'était la Fureur. (Mont.) Elles passent comme à travers un rêve *affreux*, et, au réveil, elles bénissent Dieu qui les a délivrées de ce tourment. (Lamenn.) Puis ils se regardaient l'un et l'autre avec une espèce de sourire *affreux*. (Id.) Bientôt des tonnerres *affreux* firent retentir de leurs éclats les bois, les plaines, les vallons. (B. de St.-P.) Pour le jardin, il était tout bouleversé par d'*affreux* ravins, la plupart des arbres fruitiers avaient leurs racines en haut. (Id.) Le second capitaine, au milieu de cette tourmente *affreuse*, ne quitte la manœuvre que pour passer d'une chambre à l'autre, et porter à chacun les secours que son état exige. (Lamart.) Mille traverses, mille peines nous fatiguent et nous inquiètent dans la route; encore si je pouvais éviter ce précipice *affreux*! (Boss.)

Il va, levant le masque à toute illusion,
Cherchant le spectre *affreux* nommé Déception.
(ROLLAND.)

—Se dit aussi au sens moral. Un sort affreux. Une ingratitude affreuse. Une affreuse misère. Une affreuse calomnie. La conscription est la loi la plus *affreuse* et la plus détestable pour les familles, mais elle fait la sûreté de l'État. (Napol.) Le sort le plus *affreux* n'a plus rien qui m'étonne. (Crébill.) La plus *affreuse* situation n'est pas tant d'avoir épuisé le malheur que d'y être plongé, et de n'oser recourir à la plainte. (Duclos.) De l'*affreux* égoïsme est né le célibat. (Ducis.) Il est d'*affreux* moments où la [illegible] s'oublie. (Blin de Sainmore.) Quand on [illegible] à de pareilles théories, il faut avoir [illegible] l'*affreux* courage d'en adopter les con[illegible]ces. (Ch. Nod.) L'aspect des misères huma[illegible] est plus touchant qu'il n'est *affreux*. (De Bernis.)

Cette soif de briller, où se fixent tes vœux,
[illegible]
(PIRON.) [*affreux*.

Cet univers est un mélange *affreux*
De maux, de soins, de liens dangereux.
(AUBERT.)

L'étiquette de la grandeur,
Quand rien n'occupe et n'intéresse,
Laisse un vide *affreux* dans le cœur.
(VOLTAIRE.)

—Qui est à redouter par ses effets, qui est horrible à supporter. C'est un *affreux* écueil où les joueurs viennent se briser et se perdre. (La Bruy.) Ils n'ont point d'antidote à ce poison *affreux*. (Regnard.) La coquetterie rétrécit l'esprit, le rend susceptible des misères les plus ridicules; elle éteint la sensibilité, et conduit aux plus *affreux* égarements. (Mme De Genlis.) On croirait voir une troupe de bourreaux qui s'entre-déchirent successivement; jamais la méchanceté humaine ne s'est portée à des excès plus *affreux*. (Arnaud.) La petite-vérole fait au Cap des ravages *affreux*. (B. de St-P.)

—Excessif, extrême. Le ciel était d'une obscurité *affreuse*. (B. de S.-P.) Les nuages qu'on distinguait au zénith étaient à leur centre d'un noir *affreux*, et cuivrés sur leurs bords. (Id.) Figurez-vous des plages sablonneuses, labourées par les pluies de l'hiver, brûlées par les feux de l'été, d'un aspect rougeâtre et d'une nudité *affreuse*. (Châteaub.)

— Par exagération. Extrêmement laid. Un homme affreux. Un visage affreux. Un air affreux. Un extérieur affreux, etc.

— Fig. Atroce, abominable, exécrable. Un homme affreux. Être d'un caractère affreux. Avoir des habitudes affreuses. Tenir une conduite affreuse, mener une vie affreuse. Napoléon meurt sans secours sur cet *affreux* rocher; son agonie est effroyable. (Ch. Norvins.) Il ôta sa pipe de sa bouche et levant son rotin vers le ciel, il jura, par un *affreux* serment, qu'il pardonnait à son esclave, non pour l'amour de Dieu, mais pour l'amour d'elle. (B. de St-P.) Voilà le monde des impies, et si ce plan *affreux* de république vous plaît, formez, si vous le pouvez, une société de ces hommes monstrueux. (Mass.) J'ai vu des hommes *affreux* pleurer de douleur aux apparences d'une année fertile. (J.-J. Rouss.)

— Impie, sacrilége. Un athéisme affreux.

N'allez pas, goguenard dangereux,
Faire Dieu le sujet d'un badinage *affreux*.
(BOILEAU.)

—Se dit aussi familièrement dans le sens de Mauvais, en parlant de l'humeur de quelqu'un. On ne peut lui parler, on ne peut lui faire entendre raison, tant son humeur est affreuse aujourd'hui, etc.

—En parlant des ouvrages d'esprit, on dit: style affreux, locution affreuse, critique affreuse, etc. Ce bill *affreux* est donc porté à la Chambre des pairs. ([illegible]naud.)

— *Affreux à*, suivi d'un nom. La mort a quelque chose d'*affreux* à tout le monde. (Trév.)

— Devant un verbe, on dit aussi *affreux à*, avec l'infinitif. Affreux à dire. Affreux à voir. Affreux à faire. Affreux à penser, etc. Ce dogue émérite était *affreux* à voir, aussi *affreux* que Bajazet dans sa cage, avec quelque chose du cardinal de la Balue dans la sienne. (J. Jan.)

Les disgrâces désespérées,
Et de nul espoir tempérées,
Sont *affreuses* à soutenir.
(J.-B. ROUSSEAU.)

— *Affreux devant.*

Un dévot aux yeux creux et d'abstinence blê-
[me,
S'il n'a point le cœur juste, est *affreux* devant
(BOILEAU.) [Dieu.

— *Il est affreux que.* Il est *affreux* qu'il ait manqué à ce réformateur des hommes la principale vertu, l'humanité. (Volt.) Il est *affreux*, sans doute, que le sang ait coulé pendant tant de siècles. (Id.)

— *Il est affreux de.* Locut. unipersonnelle. Hélas! il est *affreux* de quitter ce qu'on aime. (La Harpe.)

—Syn. comp. AFFREUX. HORRIBLE. EFFROYABLE. ÉPOUVANTABLE. On détourne la vue de ce qui est *affreux*; on éprouve de l'aversion pour ce qui est *horrible*; on n'ose approcher de ce qui est *effroyable*; on a de l'étonnement et quelquefois de la terreur pour ce qui est *épouvantable*.

AFFRIANDÉ, ÉE. part. pass. du v. Affriander. Rendu, devenu friand, alléché. Nous avions été *affriandés*, en passant, par une pompeuse affiche. (Th. Gauth.)

AFFRIANDEMENT. s. m. Action d'affriander. Peu usité.

AFFRIANDER. v. a. 1re conj. (pr. *a-fri-andé*; rad. celt. *friand*, même signific. en français). Rendre friand, accoutumer à la friandise, exciter l'appétit, le désir. Affriander à sa par la bonne chère. Affriander un enfant, etc. Probablement les cosaques avaient mangé les bonbons, et les pauvres petites qu'avait *affriandées* la promesse, n'en tâtèrent point. (Mme Campan.) Un financier, voyant un homme de lettres ne refuser à table aucun des morceaux délicats qui lui étaient offerts, dit à la maîtresse de la maison: « Mais, madame, c'est trop *affriander* un philosophe. — Monsieur s'imagine sans doute, repartit ce dernier, que la nature n'a produit les bonnes choses que pour les sots. » (Rall.)

— Fig. et fam. Allécher, attirer par quelque chose d'utile, ou plutôt d'agréable. Le gain affriande les joueurs. Ce point, monsieur, est le fruit défendu, et voilà justement ce qui nous *affriande*. (Paliss.) Le récit du prétendu moine l'avait *affriandé*. (Le Sage). Ma fortune m'ayant conduit et *affriandé* de jeunesse à une amitié seule et parfaite m'a aucunement desgousté des autres. (Montaigne.)

— Fauconn. *Affriander l'oiseau*, le faire revenir sur le leurre avec du pât de pigeonneaux ou de poulets.

— T. de pêche ou de chasse. *Affriander les poissons ou les oiseaux.* Les attirer avec de l'appât. On *affriande* le poisson à l'aide de ces mouches. (Raym.)

— S'AFFRIANDER. v. pron. S'accoutumer à la friandise, devenir friand, au propre et au figuré. Mais il s'*affrianda* tant en ce lieu, qu'il fut surpris en un sermon coupant la bourse (Despériers.)

AFFRICHÉ, ÉE. Part. pass. du v. Affricher.

extrême. Le ciel était d'une obs- ...e. (B. de S.-P.) Les nuages ...ait au zénith étaient à leur cen- ... affreux, et cuivrés sur leurs ...igurez-vous des plages sablon- ...rées par les pluies de l'hiver, ... les feux de l'été, d'un aspect ...'une nudité affreuse. (Châteaub.)

...gération. Extrêmement laid. Un ...x. Un visage affreux. Un air af- ...érieur affreux, etc.

...oce, abominable, exécrable. Un ...x. Être d'un caractère affreux. ...bitudes affreuses. Tenir une con- ...e, mener une vie affreuse. Na... sans secours sur cet affreux ro- ...nie est effroyable. (Ch. Norvins.) ... de sa bouche et levant son rotin ...l jura, par un affreux serment, ...ait à son esclave, non pour l'a- ..., mais pour l'amour d'elle. (B. de ... le monde des impies, et si ce ...le république vous plaît, formez, ...vez, une société de ces hommes ...(Mass.) J'ai vu des hommes af- ...r de douleur aux apparences ...ertile. (J.-J. Rouss.)

...acrilége. Un athéisme affreux.

..., goguenard dangereux,
...sujet d'un badinage affreux.
(Boileau.)

...ssi familièrement dans le sens de ... parlant de l'humeur de quel- ... peut lui parler, on ne peut lui ...e raison, tant son humeur est ...rd'hui, etc.

...nt des ouvrages d'esprit, on dit : ... locution affreuse, critique af- ...e bill affreux est donc porté à la ...pairs. (...naud.)

... à, suivi d'un nom. La mort a ...se d'affreux à tout le monde.

...un verbe, on dit aussi affreux à, ...f. Affreux à dire. Affreux à voir. ...e. Affreux à penser, etc. Ce dogue ...affreux à voir, aussi affreux que ... sa cage, avec quelque chose du ... Balue dans la sienne. (J. Jan.)

...ices désespérées;
... espoir tempérées,
...euses à soutenir.
(J.-B. Rousseau.)

...devant.

... yeux creux et d'abstinence blê-[me,
...le cœur juste, est affreux devant [Dieu.
...eau.)

...freux que. Il est affreux qu'il ait ...réformateur des hommes la prin- ...'humanité. (Volt.) Il est affreux, ...que le sang ait coulé pendant ...s. (Id.)

...ffreux de. Locut. unipersonnelle. ...affreux de quitter ce qu'on aime.

...p. affreux. horrible. effroya- ...table. On détourne la vue de ce ...x; on éprouve de l'aversion pour ...rible; on n'ose approcher de ce ...able; on a de l'étonnement et ...e la terreur pour ce qui est épou-...

...DÉ, ÉE. part. pass. du v. Affrian- ... devenu friand, alléché. Nous ...friandés, en passant, par une ...che. (Th. Gauth.)

...DEMENT. s. m. Action d'affrian-...

...DER. v. a. 1re conj. (pr. a-fri-an- ...friand, même signific. en fran- ... friand, accoutumer à la frian- ...appétit, le désir. Affriander à sa ...hère. Affriander un enfant, etc. ... les cosaques avaient mangé les ...es pauvres petites qu'avait af- ...promesse, n'en tâtèrent point. ...) Un financier, voyant un homme ...efuser à table aucun des mor- ...s qui lui étaient offerts, dit à la ...maison ! « Mais, madame, c'est ...r un philosophe. — Monsieur ... doute, repartit ce dernier, que ... produit les bonnes choses que ...

...m. Allécher, attirer par quelque ... ou plutôt d'agréable. Le gain ...tieurs. Ce point, monsieur, est ..., et voilà justement ce qui nous ...ias.) Le récit du prétendu moine ...é. (Le Sage). Ma fortune m'ayant ...iandé de jeunesse à une amitié ...te m'a aucunement desgousté ...ontaigne.)

... Affriander l'oiseau, le faire ... leurre avec de pât de pigeon- ...ulets.

...e ou de chasse. Affriander les ...s oiseaux. Les attirer avec de ...riande le poisson à l'aide de cet ...m.)

...DER. v. pron. S'accoutumer à ...evenir friand, au propre et au ...s'affriandit tant en ce lieu, qu'il ...un sermon coupant la bourse

...ÉE. Part. pass. du v. Affricher.

S'emploie adjectivement. Une terre affrichée. Des terres affrichées.

AFFRICHER. v. a. 1re conj. (pr. *a-fri-ché;* rad. celt. *frich, frech,* bruyère). Agricult. Laisser en friche, en parlant des terres qui ne sont pas cultivées.

— s'affricher. v. pron. Devenir en friche. Ces deux verbes sont peu usités.

AFFRIOLEMENT. s. m. Action d'affrioler, d'attirer en flattant le goût.

AFFRIOLER. v. act. 1re conj. (pr. *a-fri-o-lé*). Attirer, allécher par quelque appât. Affrioler par le vin, par la bonne chère. Se dit familièrement pour affriander.

— Fig. Amadouer par de douces paroles, par des présents. Affrioler les jeunes filles par les fleurettes, les cadeaux, etc.

— s'affrioler. v. pron. Se mettre en goût, en appétit. Se laisser prendre à ou par... Ce verbe est familier dans toutes ses acceptions.

AFFRIQUE (SAINT-). Géogr. Petite ville de France, Aveyron ; 6,406 hab. ; 752 kil. S.-E. de Paris.

AFFRITER. v. a. 1re conj. (rad. *frit*). Art culin. Faire fondre du beurre pour une friture. — Techn. Faire fondre du beurre dans une poêle neuve pour lui ôter le goût du fer.

— s'affriter. v. pron. Être mis en état de frire.

AFFRONT. s. m. (en celt., *affrond,* composé de *af,* à, au, sur, et *frond,* front, visage ; signifie insulte, outrage, parce que dès qu'un homme est insulté, outragé, la rougeur ou la pâleur couvre subitement son visage). Injure publique, soit de paroles, soit de fait, accompagnée de mépris, et qui, par conséquent, fait monter la rougeur au front. Léger affront. Cruel affront. Sanglant affront. Affront sensible, signalé, odieux. Recevoir, essuyer un affront, etc. Rappeler un *affront,* c'est le subir deux fois. (C. Delav.) Un *affront* est toujours sur le front qui l'endure. (Crébill.) On pardonne une offense et non pas un *affront.* (Sall.) Tous mes sens s'indignent au souvenir de l'*affront* que vous me prépariez. (Rayn.)

— *Affront direct.* Celui qui s'adresse immédiatement à celui qui le ressent.

— *Affront indirect.* Celui qu'on reçoit dans les personnes auxquelles on se trouve attaché par des liens de famille, de communauté, de parti, etc. Un mari peut essuyer un affront dans sa femme, un père dans son enfant, un enfant dans son père, etc.

— S'emploie au pluriel. Omiss. des dictionn. Il recevait des bienfaits et des *affronts* d'une puissance étrangère. (Volt.) C'est le plus outrageant de tous les *affronts.* (Id.) Il ne cherchait que l'occasion de se venger de tant d'*affronts,* qu'il imputait surtout au connétable. (Barante.)

Il n'a point à souffrir d'*affronts* ni d'injustices,
Et du peuple inconstant il brave les caprices.
(Boileau.)

Et la flamme à la main, effaçons tous ces noms
Que Rome y consacrait à d'éternels *affronts.*
(Racine.)

— *Affront de.* Omiss. des dictionn. Le roi eut l'*affront* de lever le siége. (Volt.) Sauve-moi de l'*affront* de tomber à leurs pieds. (Corn.)

Ou que d'un bonnet vert le salutaire *affront*
Flétrisse les lauriers qui lui couvrent le front.
(Boileau.)

— Déshonneur, honte. Sauvons de cet *affront* mon nom et sa mémoire. (Rac.) Ah ! sire, est-ce à moi de descendre jusqu'à l'*affront* de me justifier. (Arnaud.)

....Pleurez l'irréparable *affront*
Que sa fuite honteuse imprime à notre front.
(Corneille.)

— *Faire affront à sa famille.* La déshonorer.

— Insuccès, défaite, etc. Irrité du premier *affront* que recevaient ses armes. (Volt.) La bataille d'Iéna a lavé l'*affront* de Rosbach. (Napoléon.)

— *Souffrir un affront.* C'est s'y résigner patiemment sans en tirer vengeance. On dit dans le même sens : Subir, supporter, boire, avaler un affront. Prétend-il que je doive souffrir l'abominable *affront* dont on veut me couvrir? (Volt.) J'avalais en même temps le dîner et l'*affront.* (Did.)

— *Dévorer un affront.* C'est le ressentir profondément et remettre de s'en venger à un temps propice. Qui dévore un *affront* mérite qu'on l'outrage. (Stass...)

— Laver, réparer, venger un affront, se venger d'un affront. Il ne cherchait qu'une occasion de se venger des *affronts* du voyage du Languedoc, et soutenait en dessous le duc de Bretagne. (Barante.) Pour venger l'*affront* de la Perse et de Darius. (Boss.)

— *Sa mémoire lui a fait un affront, lui fait souvent affront.* Se dit d'un orateur ou d'un acteur à qui la mémoire a manqué ou manque d'habitude. L'Académie a donc eu tort de n'indiquer que la première de ces locutions, car il y a une grande différence entre *faire un affront* et *faire affront.*

— *Faire affront, faire un affront.* Le premier a plus d'étendue, et annonce une suite d'actes d'où naissent la honte, le déshonneur ; au lieu que le second indique un seul acte. L'enfant qui *fait affront* à sa famille, est celui dont les habitudes vicieuses font rougir ses honnêtes parents ; le prédicateur à qui la mémoire *fait un affront* est celui qui, une fois, manque de mémoire. Vous pouvez compter sur mon fils, dira très-bien un père de famille, j'ai toujours veillé sur ses principes et sur sa conduite ; il ne vous *fera point d'affront,* c'est-à-dire, il ne vous fera pas une seule chose dont vous ayez à rougir. Un acteur dira : Jamais ma mémoire ne m'a *fait d'affront,* c'est-à-dire, elle ne m'a pas trahi une seule fois.

— Syn. comp. affront. insulte. outrage. avanie. L'*affront* est un trait de reproche ou de mépris lancé en face de témoins ; l'*insulte* est une attaque faite avec insolence ; l'*outrage* ajoute encore à l'insulte par un excès de violence ; l'*avanie* est un traitement humiliant et scandaleux.

AFFRONTAILLE. s. f. pl. (pr. *a-fron-tâie*). Anc. cout. Limite d'une terre qui en avoisine une autre.

AFFRONTATION. s. f. Vieux mot employé comme synonyme de confrontation. V. ce mot

AFFRONTÉ, ÉE. part. pass. de Affronter. Bravé, attaqué avec hardiesse. Il s'emploie adjectivement. Que de dangers affrontés pour ne parvenir à rien ! Combien de gens affrontés par lui !

— Blas. Se dit des animaux posés vis-à-vis l'un de l'autre, ou de leurs têtes en particulier, lorsqu'elles semblent se regarder, et généralement de toutes pièces qui ont deux côtés différents. Des champs du Mery, de la Guitterie en l'Ile de France ; d'argent, a deux lions *affrontés* de gueules. (St.-Allais.)

AFFRONTER. v. a. 1re conj. (rad. *front*) Littéral. Faire front à, attaquer de front, braver, attaquer avec intrépidité, avec hardiesse. Affronter les ennemis. Affronter une armée, etc. Alexandre allait *affronter* l'ennemi en plein jour et à découvert. (Trév.) Est-ce courage à un homme mourant d'aller, dans la faiblesse de l'agonie, *affronter* un Dieu puissant et éternel ? (Pasc.)

— Fig. Affronter la mort, les dangers, les hasards, les périls ; s'y exposer hardiment. Vous allez de la mort *affronter* la présence. (Rac.) Colomb sut reculer les bornes du monde, en *affrontant* tous les dangers et toutes les injustices. (Cte Merlin.) Un homme qui, vingt fois dans sa vie, pour servir ses amis, a généreusement *affronté* les galères. (Molière.) Mais avoir vainement *affronté* tant de maux. (Delille.) On voyait l'abattement peint dans les traits de ces guerriers, qui avaient tant de fois *affronté* la mort dans les combats sans changer de visage. (B. de St-P.) *Affronter* en plein champ les fureurs de janvier. (Boil.) *Affronter* la tempête de cent foudres d'airain tournés contre sa tête. (Id.) Il *affronta* avec le calme le plus parfait les peines et les vengeances de l'esprit de parti. (Gerando.)

Il est beau d'*affronter* un péril nécessaire,
Mais la honte accompagne un malheur volon-[taire.
(Piron.)

— Tromper, sous prétexte de bonne foi. C'est un coquin qui *affronte* tout le monde. (Acad.) Ce marchand *affronte* en vendant de mauvaises marchandises. (Trév.) Vous m'avez *affronté,* ah ! trompeuse du diable. (Scarr.) Ce sens est vieux et peu usité.

— *Affronter le ciel, affronter la nue.* Se dit des choses qui, par leur élévation, leur hauteur, semblent menacer le ciel, les nues, etc. Omiss. des dictionnaires.

Cela fait, de tous les côtés,
Placez en ces lieux enchantés
Force jets *affrontant* la nue,
Des canaux à perte de vue. (La Fontaine.)

— *Affronter l'opinion publique.* La braver. Omiss. des dictionnaires. Voyez ce qu'il est dans l'opinion des hommes, et comprenez, si vous pouvez, comment il peut ignorer cette opinion ou l'*affronter.* (De Maistre.)

AFFRONTERIE. s. f. Action d'affronter, tromperie. Mot vieux et inusité.

AFFRONTEUR, EUSE. s. Celui, celle qui affronte, qui trompe. C'est un affronteur. C'est une affronteuse. Je hais les affronteurs, etc. Paris est plein de devins, de donneurs d'avis et de faux chimistes, qui sont tous des gueux, des filous et des affronteurs. (Trév.) Voyez donc l'*affronteur,* qui m'en donne à garder.

AFFUBLÉ, ÉE. part. pass. de Affubler. Il s'emploie comme adjectif. George arrive *affublé* de l'armure d'un homme fait. (X. Marm.) Étrange abus de tous les principes ! On achetait le droit de justice ; on la faisait rendre ou vendre par son valet *affublé* d'une robe. (Boiste.)

— Fig. et fam. Couvert, rempli de. C'était un homme *affublé* de ridicules, et fourré de vices comme d'hermine. (Did.) Ce bon curé avoit sa tête *affublée* de simplesse si parfaite, qu'il ne savoit pas annoncer les fêtes. (*Cent nouv.*) Les enfants, les femmes et les esprits foibles sont *affublés* d'opinions superstitieuses. (Charron.)

Jamais hommes d'état, si le complot circule,
Ne seront *affublés* d'un plus beau ridicule.
(C. Delavigne.)

— *Il est affublé d'un vilain chapeau.* Se dit d'un homme dont la réputation n'est pas excellente. Omiss. des dictionn.

AFFUBLEMENT. s. m. (rad. lat., *fibula,* agrafe. V. affubler, qui a signifié primitivement *agrafer*). Voile, habillement, ce qui couvre la tête, le visage, le corps. N'est plus usité dans ce sens.

— Se dit quelquefois ironiq. et famil., d'un vêtement extraordinaire, grotesque et sans goût. Ce sens est omis dans l'Académie. J'ai voulu lutter contre la prévention que m'inspirent de pareils *affublements ;* j'ai dû m'en repentir. (A. Karr.)

AFFUBLER. v. a. 1re conj. (en lat., *affibulare,* agrafer ; rad. *fibula,* agrafe). Signifiait primitivement agrafer, parce que les anciens fermaient avec une agrafe leur manteau, qui était leur principal vêtement ; signifie par extension, couvrir, habiller, vêtir de quelque manière que ce soit. Affubler d'un voile, d'un crêpe, d'une robe, d'un froc, d'un manteau, d'une mante, d'une cape, d'un chaperon, etc. Ne se dit plus aujourd'hui que plaisamment et familièrement, dans le sens de, Vêtir d'une façon bizarre, ridicule. Dans les cérémonies des obsèques des princes, on *affuble* les parents de grands chaperons de deuil. (Trév.) On l'avait *affublée* dans sa cape, pour qu'elle ne fût pas reconnue. (Id.) L'un l'*affublant* d'un sac et saisissant sa brette. (Hauteroche.) N'êtes-vous pas ennuyé comme moi des teints de lis et de rose dont on *affuble* les femmes, ce qui serait hideux ? (A. Karr.)

— Fig. *Affubler quelqu'un de ridicules.* Le couvrir de ridicules.

— Voltaire a fait un singulier emploi de ce verbe. Il me prend une envie d'*affubler* sa face de palais à poing fermé de deux larges soufflets. (*Enfant prodigue.*) Nous ne comprenons pas comment on peut donner deux larges soufflets à poing fermé.

— s'affubler. v. pron. Se vêtir d'une manière étrange, peu convenable, se couvrir ridiculement. S'affubler d'un manteau, d'une longue mante, d'un déguisement, etc. Je vais m'*affubler* du manteau de l'abbé d'Olivet, et j'examinerai ensuite le devoir de mon maître. (Volt.) A l'instant où l'homme s'*affuble* du costume d'un état, il en prend l'esprit. (Boiste.) La princesse s'*affubla* de la robe du prêtre et de toutes les marques de sa dignité. (Voltaire.)

— Fig. *S'affubler de ridicules.* Se couvrir de ridicules.

AFFUSÉ, ÉE. part. pass. du v. Affuser. T. de Thérap. S'emploie adjectivement. Sujet affusé, corps affusé, partie affusée, etc. Le sujet *affusé* peut être dans un état d'atonie, de relâchement et de faiblesse, etc. (Recamier.)

AFFUSER. v. a. 1re conj. (en lat., *affundere ;* formé de *ad,* sur, et *fundere,* verser). Ce mot, omis dans tous les dictionnaires, est très-usité en thérapeutique, et signifie faire une affusion, c'est-à-dire, verser un liquide sur un objet quelconque ; spécialement, répandre de l'eau sur le corps d'un malade, pour modifier avantageusement son état de maladie.

AFFUSION. s. f. (en lat., *affusio ;* de *affundere,* verser sur ; rad. *fundere,* répandre ; *fusio,* épanchement). Action de verser un liquide sur un corps quelconque.

— Thérap. Mode d'application extérieure de l'eau, qui consiste à faire tomber ce liquide sur le corps, non en colonne d'un petit diamètre, comme dans la douche, mais en masse assez considérable pour atteindre à la fois une grande étendue de la surface cutanée. Affusion d'eau pure, d'eau froide, à grande ou à petite eau. Conditions élémentaires de l'affusion. Affusion accidentelle, partielle, générale, sédative, stimulante, ordinaire, tempérée. Procédé, opération, étendue, application, effets, produits générateurs de l'affusion ou des affusions. Phénomènes, prolongement, modification, quantité des affusions. Préluder aux affusions, ordonner, préparer, appliquer, faire administrer, combiner, prolonger les affusions, etc. Les *affusions* et les lotions froides, aujourd'hui très-répandues en Angleterre, sont encore peu employées dans le reste de l'Europe. (Nysten.) Quand la sueur ne fait que commencer, l'*affusion* peut se donner sans grand danger, et quelquefois avec avantage. (Id.) C'est toujours avec de l'eau plus ou moins froide qu'on fait les *affusions.* (Id.) Un des effets remarquables des applications froides, et notamment des *affusions,* est un ébranlement général dans tout le système nerveux, d'où peut résulter une ondées de l'*affusion* doivent se suivre rapidement. (Recam.)

AFFÛT. s. m. (rad. *fût ;* du lat. *fustis,* qui signifie *bâton,* et aussi toute sorte de bois ; d'où nous avons fait *futaie,* forêt de grands arbres). Machine de bois et quelquefois de métal servant à supporter et à transporter une pièce d'artillerie. Quand l'arquebuse, le mousquet eurent remplacé l'arbalète, le terme *fût* devint le nom du bois ou de la monture des petites armes à feu ; et le mot *affût,* consacré dans les usages de l'artillerie, resta à lui seul pour exprimer un moyen de support, une machine roulante ou rampante, ou à demeure. Affûts des canons de campagne et des obusiers. Affûts de mortiers. Affûts de remparts. Affûts uniflasques. Affûts à double flasque. Affûts roulants, non roulants. Affûts de fusées. Affûts de côtes. Affûts coulés, forgés. Affûts en bois ferrés. Affûts marins. Affûts de bord, à roues, à coulisse, etc. Les *affûts* chinois sont les plus anciens du monde. (Bard.) Plusieurs puissances ont essayé de faire emploi d'*affûts* en fer. (Id.)

— Chasse. Lieu caché où on se met avec un fusil armé et où on attend le gibier à la sortie ou à l'entrée du bois. Aller à l'affût, tirer à l'affût, attendre à l'affût. Choisir un bon affût, sortir de son affût, etc. L'*affût,* comme toute autre chasse, est interdit sur le terrain d'autrui sans l'autorisation du propriétaire. (Baudrill.)

— Espèce de petite loge fermée avec des feuillages pour se dérober à la vue des animaux dans les battues. C'est, dit Paul, le chien de quelque chasseur, qui vient le soir tuer des cerfs à l'*affût.* (B. de St.-P.)

— Prov. et fig. *Être à l'affût de,* ou absol. *être à l'affût.* Épier l'occasion de, être au guet. Être à l'affût d'une place, à l'affût de nouvelles, etc. L'araignée alla se cacher dans un coin obscur et se mettre à l'*affût.* (A. Karr.)

— *C'est un homme d'affût,* c'est-à-dire rusé.

AFFÛTAGE. s. m. (rad. *affût*). Artill. Action de placer un canon sur son affût. — Art de mettre en mire, de bien pointer un canon. Ce mot a vieilli dans ce dernier sens.

— Arts et mét. Action d'aiguiser, d'affûter les outils dont le tranchant présente un biseau simple ou double. L'*affûtage* se fait à sec ou sur la pierre mouillée. (Encycl. du xixe siècle.)

— Collection des outils, composés d'un bois nommé fût, et d'un fer ajusté, que doit avoir chaque ouvrier menuisier ; tels que la varlope, le riflard, le rabot et le guillaume. Les feuillerets, les mouchettes et autres outils à moulure, ne sont pas compris dans l'*affûtage.* (Id.)

— Papet. Châssis des formes.

— Chapel. Façon que l'on donne à un vieux chapeau, en le redressant, en le remettant à la teinture ou en lui donnant le lustre.

AFFÛTÉ, ÉE. part. pass. de Affûter. Affilé sur une pierre.

— Fig. Rusé. Il n'est pas bien *affûté.*

— Blas. Se dit d'un canon dont l'affût est d'un émail différent. Bombarde de Beaulieu, en l'Ile de France, d'azur au canon d'or, *affûté* de gueules. (St-All.)

— Arts et mét. *Ouvrier affûté.* Ouvrier pourvu de la collection d'outils nommée affûtage.

AFFÛTER v. a. 1re conj. Artill. Mettre sur l'affût. — Par extension, mettre le canon en mire. En ce dernier sens, on dit mieux *mettre en batterie.*

— Arts et mét. Réparer le tranchant des outils, la pointe d'un crayon, altéré par l'usage. On dit aussi quelquefois affûter, pour, Donner le premier tranchant à un outil neuf. Les graveurs *affûtent* leur burin. (Lav.)

— Fig. Ajuster. Le médecin a besoin de trop de pièces, considérations et circonstances, pour *affûter* justement son dessein. (Montaig.)

— s'affûter. v. pron. Être affûté. Être mis sur l'affût, en parlant d'un canon. Être aiguisé, en parlant d'un outil, d'un crayon.

— T. de chasse. Se mettre à l'affût.

— Fig. Se concerter, épier l'occasion de. Ils *s'affûtent* pour nous jouer quelque tour. (Trev.)

AFFÛTIAU. s. m. Bagatelle, affiquet, brimborion. Ce mot est populaire et inusité. Au pl. *affûtiaux.* Signifie tout l'attirail dont on a besoin pour faire une chose. Donnez-moi tous mes *affûtiaux.*

AFFÛT-TRAÎNEAU. s. m. Artill. Sorte d'affût d'artillerie de montagne. Plur. Des *affûts-traîneaux.*

AFGHAN, ANE. adj. et subst. Habitant de l'Afghanistan. Les Afghans se prétendent issus d'Afghan, petit-fils de Saül, roi des Hébreux.

— afghan ou poutcho. s. m. Linguist. Idiome que parlent les tribus afghanes du Caboul et d'une partie de l'Hindoustan septentrional.

AFGHANISTAN. Géogr. Grand pays d'Asie, faisant partie du royaume de Caboul et s'étendant depuis l'Indus et le mont Salomon jusqu'au grand désert. Climat varié et salubre, sol fertile. Mines d'argent, de plomb, de fer, d'antimoine. Sel gemme, soufre, alun, lapis-lazuli. Capit. Caboul. Popul. 14,000,000 h.

AFILAGER. s. m. Nom donné à l'officier qui préside aux ventes publiques à Amsterdam. C'est le même que celui que nous appelons

AFIN. conj. ou prépos. Se dit pour *à la fin, à cette fin que,* ainsi qu'on le voit dans tous les vieux auteurs : Clochettes lui osta, *à la fin* qu'il ne fust repris. (*Poëme sur la chasse,* par Gaffe de la Bigne.) Ce mot marque la tendance, le but, la fin pour laquelle une chose est faite. Il ne s'emploie pas seul, et se construit avec *que* ou avec *de.* Construit avec *que,* il forme une locution conjonctive ; et avec *de,* une locution prépositive. C'est donc à tort que l'Académie et Nap. Landais regardent *afin de* comme une conjonction, *de* ne peut former que des locutions prépositives.

— afin que. locut. conj. Régit toujours le subjonctif. Dieu vous place au-dessus des autres, *afin que* vous soyez les pères des peuples. (Mass.) Vous réchauffez le serpent qui pique, *afin qu*'il pique plus sûrement. (Fléch.) Je veux vous écrire encore ce soir, *afin qu*'il ne soit pas dit que la poste arrive sans vous apporter de nos nouvelles. (Mme de Sév.) Il voulait qu'ils éprouvassent une dure et insupportable cap-

tivité, *afin qu*'ils aimassent leur libérateur. (Boss.) On avait dépouillé les chantres de leur virilité, *afin qu*'ils chantassent plus agréablement les louanges d'une prodigieuse quantité de gens de mérite. (Volt.)

— Se met quelquefois avant le verbe principal de la phrase. *Afin qu*'on ne puisse douter de leur bonne foi, non plus que de leur persuasion, il les oblige à sceller leur témoignage de leur sang. (Boss.)

— Peut être séparé du verbe qu'il régit par une phrase incidente. Imitons ce saint roi, *afin que*, pratiquant les mêmes vertus, nous arrivions à la même immortalité. (Fléch.) Il projetait de passer l'hiver dans l'Ukraine, *afin que*, s'étant assuré de ce pays, il pût conquérir la Moscovie au printemps prochain. (Volt.) Il ne s'éloignait pas de remettre le roi Stanislas aux prises avec le roi Auguste, *afin que*, le feu étant allumé de tous côtés, il pût courir pour l'attiser ou pour l'éteindre. (Id.)

— Quelquefois, après un impératif, on supprime *afin* devant *que*. Venez, *que* je vous parle.

— AFIN DE. Locut. préposit. Régit l'infinitif. Ces hommes qui se rendent utiles *afin de* se rendre nécessaires. (Fléch.) Ces détours que l'avarice a inventés *afin de* faire durer les procès. (Id.) Il fit garder tous les chemins de la Suède, *afin d*'avoir le temps de prendre ses mesures. (Volt.) Je consens à me perdre, *afin de* la sauver. (Corn.) Je lui veux faire avoir Pélisson pour maître rapporteur, *afin de* voir s'il sait bien faire le maître des requêtes. (Mme de Sévig.) Il faut connaître les vrais principes, lors même qu'on est obligé de s'en écarter, *afin de* savoir du moins précisément à quel point on s'en écarte. (Turgot.) La nature a voulu créer en nous le besoin d'aimer les autres, *afin* de l'opposer à l'amour de nous-mêmes. (Alibert.)

— Par inversion, il se met quelquefois au commencement de la phrase et avant le verbe principal. *Afin de* vous tenir attentif à l'enchaînement des grandes affaires du monde, j'ai omis beaucoup de faits particuliers. (Boss.)

— Peut aussi se placer entre le sujet et le verbe principal de la phrase. Les Turcs, *afin de* montrer plus de déférence pour leur hôte, le faisaient voyager à petite journée. (Volt.)

— Souvent dans une même phrase, *afin* se construit de deux manières différentes. Omiss. des dictionn. Je veux vous le donner chez vous, *afin de* le guérir avec plus de commodité et *qu*'il soit vu de moins de monde. (Mol.)

— Syn. comp. AFIN. POUR. Il y a quelque ressemblance entre *afin* et *pour*; mais *pour* marque une vue plus prochaine, et *afin* une vue plus éloignée. On se présente devant le prince *pour* lui faire sa cour; on lui fait sa cour *afin* d'en obtenir des grâces. Le premier de ces mots paraît convenir mieux lorsque la chose qu'on fait en vue de l'autre en est une cause infaillible; le second est plus à sa place lorsque la chose qu'on a en vue en faisant l'autre en est une suite moins nécessaire. *Pour* regarde plus particulièrement un effet qui doit être produit; *afin* regarde proprement un but où l'on veut parvenir. On tire le canon sur une place assiégée *pour* y faire une brèche, et *afin* de pouvoir la prendre d'assaut, ou de l'obliger de se rendre. (Girard.) Les filles d'un certain âge font tout ce qu'elles peuvent *pour* plaire, *afin* de se procurer un mari. (Id.)

AFIOUME. s. m. Comm. Sorte de lin très-fin qui se tire du Levant.

AFISTOLER. v. a. (quelques-uns écrivent *affistoler*). T. populaire qui s'emploie plaisamment et ironiquement dans le sens de, Orner, parer, ajuster, accoutrer. Qui vous a afistolé de la sorte? Comme on l'a afistolé!

AFOU. s. m. Relig. mahom. Pardon que Dieu accorde aux pécheurs, celui que les pécheurs doivent s'accorder entre eux.

AFOURANOUNOU. s. m. Bot. Nom malgache d'une espèce de tithymale arborescente dont le suc laiteux est très-âcre.

AFOURMILION. s. m. Ornith. Nom populaire du grimpereau, parce que cet oiseau becquète l'écorce des arbres et mange les fourmis.

AFOUTH ou **AFOUCHE.** s. m. Bot. Nom de plusieurs espèces de figuiers communs dans les bois, à l'Ile de France; l'écorce des uns sert à faire des cordes, le bois pourri des autres

AFRAGAR. s. m. Nom que les alchimistes donnent au vert-de-gris.

AFRÆ SORORES. loc. subst. f. pl. (pr. *a-fré-ço-rô-rèss*). Mots latins qui signifient littéralement *sœurs africaines*, et sous lesquels on désigne les Hespérides.

AFRANCESADOS. s. m. pl. (pr. *a-fran-çé-sa-dôss*). Politiq. Nom donné, en 1808, aux Espagnols qui prêtèrent serment de fidélité à la constitution de Bayonne et au roi Joseph Bonaparte, on les appele aussi *Josephinos*. Les *afrancesados* furent presque tous exilés à la rentrée de Ferdinand VII.

AFRANIUS (Lucius). Hist. rom. Poète comique, vivait à Rome, vers l'an 180 avant J.-C., changea le caractère de la comédie, et y mit beaucoup d'esprit et de gaîté.

AFRICAIN, AINE. adj. et subst. (en lat. *africanus, africana*). Qui est né en Afrique; qui est propre à l'Afrique ou à ses habitants. Il n'est pas douteux qu'un Hercule *africain* offrait encore une autre physionomie et un autre costume que le grec. (B. de St-P.) La rive *africaine* qui borde la mer de l'autre côté, se fait déjà presque sentir, et il y a je ne sais quoi de numide dans les cris sauvages qu'on entend de toutes parts. (Mme de Staël.) Elle était née d'un Français et d'une négresse *africaine*. (Renauldin.)

Quoi! ce nom d'*Africain* n'est-il donc qu'un outrage?
La couleur de mon front nuit-elle à mon courage?
(DUCIS.)

AFRICAIN (L'). Surnom de P. Cornelius Scipion, destructeur de Carthage. V. SCIPION.

AFRICAIN (Jules). Auteur chrétien, célèbre chronologiste; vivait au commencement du IIIe siècle. Eusèbe nous a conservé quelques fragments de ses ouvrages écrits en grec.

AFRICAINE. s. f. Bot. Fleur d'Afrique, autrement nommée œillet d'Inde.

AFRICAINES. s. f. pl. Arachn. Famille d'arachnides.

AFRICANISME. s. m. Philolog. Se dit des locutions barbares qu'ont employées certains auteurs latins nés en Afrique. Les *africanismes* abondent dans saint Augustin

AFRICUS. s. m. Myth. lat. Le vent du S.-O. personnifié.

AFRIET. s. m. Myth. ar. Espèce de Méduse; le plus cruel des génies qui, selon les Arabes, combattirent les héros. Il s'appelle aussi *Afrite* et *Ifriet*.

AFRIQUE. s. f. (litt. *sans froid*). Géogr. anc. Un des trois continents de l'ancien monde, formant presqu'île avec l'Asie par l'isthme de Suez. Les anciens n'en connaissaient guère que la partie septentrionale, divisée en neuf grandes provinces tributaires de l'empire romain, et parmi lesquelles on distinguait l'Egypte, la Libye, la Marmarique, la Cyrénaïque et la Pentapole, la Syrtique, etc.

— Géogr. mod. Située entre le 38e de latitude nord et le 35e de latitude sud, et entre le 20e de longitude ouest et le 49e de longitude est, l'Afrique est partagée par l'équateur en deux parties presque égales. Sa superficie est de 1,200,000 lieues carrées, et sa population de 100 millions d'habitants. On la divise en trois parties, renfermant, au nord, la Barbarie, le Sahara, l'Egypte, la Nubie et le roy. de Sennaar; au milieu, la Guinée, la Sénégambie, la Nigritie, l'Abyssinie, le Benin, le Congo; au midi, la Cafrerie, le pays des Hottentots, le Monomotapa, le Zanguebar, etc. La langue la plus répandue en Afrique est l'arabe avec ses différents dialectes. Un immense espace, entre le Congo, la côte orientale et la Cafrerie, est encore inconnu et empêche de se former une juste idée de la structure générale du continent africain. Le sol présente fréquemment le contraste d'une stérilité absolue et d'une végétation surprenante; le Nil, le Niger, le Zaïre, le Sénégal et la Gambie, sont les principaux fleuves qui l'arrosent. Les animaux les plus féroces et les plus gigantesques y sont très-communs. Les principaux objets de commerce sont l'ivoire, l'or, les esclaves, la gomme, les drogues médicinales, la cire, le coton, les plumes d'oiseaux, les chevaux et les bestiaux, etc.

— Quant aux races africaines, on peut les classer dans l'ordre suivant: race *arabe*, sur les côtes orientales, sur la lisière boréale, dans l'Egypte, etc.; race *copte*, au teint jaune foncé, au nez court et droit, aux grosses lèvres, etc.; race *kouschyte* ou nigrescente, dans l'Abyssinie et sur une partie du littoral de la mer Rouge; race *berbère*, dans les régions montagneuses du nord et les parties centrales du Sahara, etc.; race *peull* ou métisse, depuis les rives du Sénégal jusqu'aux rives du Mandharah, etc.; race *nègre* proprement dite, depuis le Sénégal et le haut Nil jusqu'au delà du tropique austral; race *hottentote*, à peau couleur de suie, dans l'extrémité sud-ouest de l'Afrique; race *cafre*, au teint gris-noirâtre ou plombé, dans une vaste portion de l'Afrique orientale; race *malcie*, dans quelques colonies, etc.

— *Société d'Afrique*. Hist. comm. Compagnie qui avait été formée à Marseille et dont les opérations étaient très-importantes.

— *Compagnie d'Afrique*. Créée en Angleterre, en 1750, pour la garde et la conservation des forts construits sur la côte occidentale d'Afrique.

en 1788, pour l'exploration de l'intérieur de l'Afrique et la civilisation des nègres.

— *Institution d'Afrique*. Fondée en 1807 pour l'abolition de la traite des nègres et la civilisation des peuplades africaines.

— Iconol. Femme maure, découverte jusqu'à la ceinture, assise sur un éléphant, et tenant d'une main un scorpion, de l'autre une corne d'abondance.

AFRITE. s. m. Myth. ar. V. AFRIET.

AFROSALINO. s. m. Minér. Sorte de gypse à stries très-fines, de consistance farineuse, quoique assez ferme, qui se trouve en Italie.

AFROUSE. s. f. Bot. Nom vulgaire du fraisier, dans certaines parties de la France

AFZÉLIE. s. f. Bot. Genre de plantes légumineuses, sous-ordre des césalpinées, tribu des cassiées; établi sur deux espèces indigènes dans l'Afrique équatoriale.

— Syn. du genre AFZÉLIE. V. ce mot.

AGA ou **AGHA.** s. m. (littéral. *chef, gardien*). Nom donné chez les Orientaux, mais particulièrement chez les Turcs, à celui qui est chargé d'un commandement spécial. Aga des topdchi ou artilleurs. Aga des eunuques noirs. Aga des eunuques blancs. Aga des janissaires. Aga des spahis ou de la cavalerie. Aga des silihidar ou de l'infanterie, etc.

— *Agas de l'étrier*. Titre des officiers qui approchent de plus près la personne du sultan.

— *Agas de l'intérieur*. Titre des différents officiers attachés au service particulier du sultan.

— *Agas de l'extérieur*. Officiers qui tiennent par leurs charges à la cour et à l'état.

— *Agas du cercle* ou *du foyer*. Généraux en chef de l'armée turque, qui étaient au nombre de six.

— Le nom d'*aga* est aussi un titre de déférence ou de politesse donné aux personnes de distinction.

— Bot. Nom donné au chardon de Syrie, dans l'île de Crète.

— Vén. Cri que les chasseurs font entendre pour encourager les chiens à quêter le gibier dans les bois, et à les remettre sur la voie du gibier lorsqu'ils l'ont perdue. Peut-être n'est-ce que l'impératif de l'ancien verbe *agarder*, qui signifiait voir, regarder.

AGABE. s. m. Entom. Genre de coléoptères pentamères, tribu des dytiscides, établi sur l'agabe oblong, qui se trouve dans toute l'Europe; et comprenant plus de 60 espèces réparties entre toutes les parties du monde.

AGAÇANT, ANTE. adj. Qui agace, qui allèche, qui excite. Se dit des personnes et des choses. Homme agaçant. Femme, fille agaçante. Esprit agaçant. Regards agaçants. Manières agaçantes. Propos, airs agaçants, etc. Les propos *agaçants* de toutes nos coquettes (Dest.) La chanterelle *agaçante* de Joseph Platon faisait entendre de véritables cris de sarcelle effarouchée. (R. de B.) Quelle naïveté moelleuse et *agaçante* dans les poses de la Guajira! (Ctesse Merlin.)

— AGAÇANTS. s. m. pl. On donne, en matière médicale, le nom d'*agaçants* aux médicaments qui stimulent légèrement, et les anciens rangeaient parmi eux les alexipharmaques, comme ayant la propriété d'exciter dans les fibres des solides un mouvement interne qui rétablissait leur élasticité.

AGACE. s. f. (du bret. *agas*, espèce de pie). Ornith. Nom vulgaire de la pie commune dans plusieurs parties de la France, à laquelle on donne aussi ceux d'agache, agasse, ou ajace. Ce nom d'*agace* a été donné à la pie, parce qu'elle est facile à agacer, à irriter, et qu'elle manifeste cette irritation par des cris bruyants, d'où il suit encore que la pie est le symbole du bavardage.

AGACÉ, ÉE. part. pass. du v. Agacer. S'emploie adjectivement au propre et au figuré. Avoir les dents agacées. Des nerfs agacés. Les pères mangeront des fruits acides, et les enfants en auront les dents *agacées*. (Jérémie.) Les tempéraments nerveux sont plus particulièrement sujets à être *agacés*. (Mouton.) Comme les dents incisives sont les premières en contact avec les substances alimentaires, et qu'elles agissent sur elles avant que la salive les ait plus ou moins altérées, on remarque que c'est toujours cette portion de l'arcade dentaire qui est la plus fortement *agacée*. (Id.)

— Régit la préposition *par*. Les fibres sont souvent *agacées* par le son des instruments de musique. (Virey.) On a constamment observé chez les grands fumeurs de tabac que leurs parotides, continuellement *agacées* par cet exercice, étaient plus volumineuses que celles des individus qui ne s'y livraient point. (Richerand.) Le chat était souvent *agacé* par l'oiseau. (La Font.)

AGACEMENT. s. m. (ét. gr. ἀκάζειν, aiguiser). Excitation de la sensibilité, sentiment désagréable que fait éprouver à tout l'appareil dentaire le bruit particulier dont s'accompagnent certains frottements; par exemple l'action de la scie sur une substance dure, la section d'un morceau de liége, le glissement d'un instrument métallique sur une surface polie, etc.

— *Agacement des dents*. Impression qu'exercent sur le palais et sur les dents les fruits acerbes ou ceux qui ne sont pas encore parvenus à la maturité. Le meilleur moyen à employer contre l'*agacement* des dents est de neu-

chaux. (Nysten.)

— *Agacement des nerfs*. Sensation désagréable qu'éprouvent les sens à l'occasion de tout excitant capable d'accroître la susceptibilité et de rompre en quelque sorte l'harmonie du système nerveux.

— Le mot *agacement* ne s'emploie qu'au propre; au figuré, on se sert du mot *agacerie*. V. ce mot.

AGACÉPHALE. s. f. (ét. gr. ἄγαν, trop, κεφαλή, tête). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des lamellicornes, ayant pour type l'agacéphale cornigère du Brésil.

AGACER. v. a. 1re conj. (rad. celt. *ac* ou *ag*, pointe, d'où en gr. ἀκάζειν, en lat. *acuere*, en fr. *aiguiser, agusser, aigusser, agasser, agacer*). Le c prend une cédille devant a, o: *nous agaçons, j'agaçais*, etc. Causer aux dents une sensation incommode, désagréable, telle que celle qui est produite par le contact des acides. Agacer les dents. Le verjus, les fruits verts agacent les dents, etc.

— Fig. Omiss. des dictionnaires. Les fruits que l'on cueille à la cour ne sont propres qu'à *agacer* les dents. (Oxenstiern.)

— Par extension. *Agacer les nerfs, la sensibilité*. Exciter une irritation légère de toute l'économie animale, et en particulier des organes des sens et de la locomotion. Le vent, le bruit agacent les nerfs d'un malade, etc. La couleur écarlate frappant trop vivement la vue, *agace* la sensibilité nerveuse des maniaques et des tarentulés, de même qu'elle offusque les taureaux et les autres animaux furibonds. (Virey.)

— Fig. En mauvaise part. Exciter, picoter, provoquer par des paroles, par des gestes. Agacer un enfant, agacer un chien, etc. Il ne faut pas *agacer* un homme de mauvaise humeur. (Lav.) N'*agaçons* jamais les enfants, car pourquoi les rendre méchants? (Volt.)

— En bonne part. Animer, éveiller l'esprit, exciter à mettre de la vivacité dans la conversation, etc. Il était pensif et distrait; on l'a *agacé*, et il est devenu fort aimable. (Acad.) Las de l'avoir inutilement *agacé* sur d'autres sujets, il crut qu'il en aurait quelque raison, en le mettant sur l'amour et la galanterie. (Hamilton.)

— Avec un nom de chose pour sujet, il signifie, Contrarier, impatienter. Il n'y a rien qui *agace* comme ces contrariétés continuelles. (Raym.)

— Exciter par des regards, par de douces paroles, par des manières attrayantes, en parlant d'une femme qui cherche à plaire. C'est une chose bien agréable de se voir *agacer* par le mérite d'une jolie femme, quand elle n'a d'enjouement qu'autant qu'il en faut pour plaire. (Corn.) Une coquette *agace* tout le monde. (Lav.) *Agacer* est un jeu de la coquetterie dont la vertu paie souvent les frais. (Mol.)

— S'AGACER. v. pron. Être agacé. Les dents, les nerfs s'agacent au bruit particulier dont s'accompagnent certains frottements.

— S'emploie quelquefois neutralement et sans le pronom. Omiss. des dictionn. Il dit qu'au seul nom d'intendants il sentait agacer ses dents. (Carp.)

— Fig. S'exciter, se provoquer, s'animer mutuellement. L'union même engendre les folâtres querelles, et l'on ne *s'agace* mutuellement que pour montrer combien on est sûr les uns des autres. (J.-J. Rouss.)

AGACERIE. s. f. (ét. V. AGACER). Petites manières, discours qu'une femme emploie pour attirer l'attention et pour plaire. Il est familier et se dit surtout au pl. Faire des agaceries. Dire des agaceries. Employer mille agaceries, etc. Les *agaceries* des femmes sont des déclarations d'amour. (Montaig.) Cette dame si délicate jugea qu'il était temps de me donner de l'espérance, et de me faire penser, mais par les *agaceries* les plus décentes, que j'étais le mortel fortuné que son cœur avait choisi. (Crébill.)

AGACEUR. s. m. Ancien mot dont on se servait au fig., pour désigner celui qui pique, qui irrite, qui taquine par des paroles, etc. Ce mot pourrait être réintégré dans la langue moderne.

AGACIN. s. m. Vieux synonyme de, Cor aux pieds.

AGACLÉE. Temps hér. Un des principaux Mirmidons.

AGADA. s. m. Mus. Instrument à vent de la grandeur et de la forme d'une flûte, en usage chez les Abyssins et les Egyptiens, et se jouant avec une anche.

AGAG. Hist. sainte. Roi amalécite, fait prisonnier par Saül et mis à mort par l'ordre de Dieu.

AGAILLARDI, IE. part. pass. du v. Agaillardir.

AGAILLARDIR. v. a. 2e conj. (rad. *gai*, *gaillard*). Rendre plus gai. Exciter à la gaîté. Inusité.

— S'AGAILLARDIR. v. pron. S'exciter à la gaîté, devenir plus gai, ne se dit plus guère

AGALACTE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἀ priv. et γάλα, γάλακτος, lait). Pathol. Qui est privé de lait, qui n'a pas de lait, en parlant d'une femme ou de la femelle de certains animaux; qui n'a pas encore tété ou qui ne tette plus, en parlant d'un enfant.

γάλακτος, lait). Pathol. Absence de lait dans les mamelles; symptôme ou maladie que l'on observe quelquefois chez les nourrices ou chez les nouvelles accouchées. On dit aussi, mais moins bien, Agalaxie.

AGALANCÉE. s. f. Bot. Nom vulgaire de l'églantier, dans quelques cantons du midi de la France.

AGALARI. s. m. (littér. *favori*). Officier remplissant auprès du Grand Seigneur les fonctions que les pages remplissent auprès des rois de l'Europe. Les agalaris sont quelquefois poussés jusqu'aux plus hautes dignités, et prennent en main le gouvernement de l'empire.

AGALASSES. s. m. pl. Géogr. anc. Peuple qui habitait vers les sources du Nil et que subjugua Alexandre le Grand, au rapport de Diodore.

AGALER. v. a. 1re conj. Agr. Faire le premier sarclage dans un champ de maïs.

AGALIKEMAN. s. m. Musiq. orient. Instrument à archet avec un pied, en usage chez les Turcs, et qui se joue comme notre violoncelle.

AGALLOCHE. s. m. (du gr. ἀγάλλοχον, aloès). Bot. Nom oriental d'une substance balsamique produite par une ou plusieurs espèces d'aquilaires, et connue depuis longtemps en Europe sous le nom de *bois d'aloès*.

— Les Grecs appelaient *agalloche* un petit arbre noueux, tortu, d'où découlait un suc laiteux dont une seule goutte tombant dans les yeux suffisait pour aveugler; ce suc laiteux portait le même nom que l'arbre.

AGALLOCHITES. s. f. pl. (du gr. ἀγάλλοχον, aloès). Bot. foss. Nom sous lequel d'anciens auteurs désignent des débris fossiles auxquels ils trouvent avec l'*aloès* ou *agalloche* une ressemblance qui n'a été nullement constatée.

AGALMATOLITHE. s. m. (ét. gr., ἄγαλμα, ἀγάλματος, ornement; λίθος, pierre). Minér. Syn. de *pagodite*. Sorte de talc, variété de la pierre de fard de la Chine, dont on fait des figures grotesques ou magots.

AGALME. s. f. (en gr. ἄγαλμα, ornement). Zool. Genre d'acalèphes physophorides, ayant pour type l'acalèphe d'Okenius, observé dans l'Océan pacifique septentrional.

AGALMYLE. s. m. (ét. gr. ἄγαλμα, ornement, ὕλη, bois). Bot. Genre de la famille des cyrtandracées, encore peu connu.

AGALOSTÉMONE. adj. des 2 g. et s. f. Bot. Sorte de plantes dont les étamines sont alternativement insérées sur le calice et la corolle, c'est-à-dire, ne partent pas d'un même point.

AGALOUSSÉS. s. m. Bot. Dénomination qui s'applique à divers arbrisseaux ou plantes épineuses, croissant en buisson ou en touffe, tels que le houx, la bugrane, etc.

AGALYSIEN. adj. m. Géolog. Se dit d'un terrain composé de roches qui ont été formées par voie de cristallisation confuse.

AGAME. adj. et s. (pr. *a-ga-me;* en gr. ἄγαμος, célibataire; composé de ἀ priv. et de γάμος, mariage; par extension, sans organes sexuels). Bot. Se dit des plantes qui sont privées d'organes sexuels, et dont les corpuscules reproductifs ne sont pas de véritables graines. Les champignons et les algues sont des plantes *agames*. (Bécl.) Les plantes *agames* sont distinctes des *cryptogames*, avec lesquelles Linné les avait réunies, en ce que celles-ci ont des organes générateurs qui sont simplement dérobés à la vue par des téguments particuliers.

— AGAME. s. m. Erpét. Genre de lézard, sous-famille des iguaniens acrodontes, ayant pour type l'agame de la Guyane, et comprenant entre autres espèces les agames sans pores aux cuisses et les changeants de Cuvier.

— AGAMES. adj. et s. m. pl. Nom donné par Latreille à une branche du règne animal, comprenant les mollusques sans organe copulateur mâle, chez lesquels chaque individu se féconde lui-même.

AGAMÈDE. Temps hér. Frère de Trophonius.

— Fils de Stymphale, et père de Cercyon.

— Fille de l'Héraclide Macarée.

— Fille d'Augée, roi des Épéens.

AGAMEMNON. Roi d'Argos et de Mycènes, petit-fils de Pélops et frère de Ménélas; fut élu généralissime de l'armée grecque contre Troie; sacrifia sa fille Iphigénie à Diane, pour apaiser les vents contraires; se prit de grande querelle avec Achille, à qui il avait enlevé Briséis, sa belle captive; fut tué par Egisthe, amant de Clytemnestre.

— Surnom sous lequel les Lacédémoniens adoraient Jupiter.

AGAMEMNONIDE. N. patron. Temps hér. Descendant d'Agamemnon.

— Surnom d'Oreste, fils d'Agamemnon.

AGAMI. s. m. Ornith. Genre de l'ordre des échassiers, placé par Cuvier en tête de sa tribu des grues, et ayant pour type l'agami trompette de la Guyane. L'agami est recherché pour sa chair d'une saveur délicate; il s'affectionne à l'homme, et prend, pour lui rendre service, toutes les habitudes du chien.

AGAMIDE. adj. des 2 g. Zool. Qui ressemble à un agame.

— AGAMIDES. s. m. pl. Famille de l'ordre des reptiles sauriens, ayant pour type le genre agame.

[illegible] mariage). Bot. État des plantes dépourvues d'organes sexuels, telles que les champignons et les algues.

— Synonyme proposé pour CRYPTOGAMIE.

AGAMIEN, ENNE. adj. Zool. Nom donné par Cuvier à une section de la famille des iguaniens, ayant pour type le genre agame.

AGAMIS. s. m. Ornith. V. AGAMI.

AGAMOÏDE. adj. des 2 g. Zool. V. AGAMIDE.

AGANAKHBA. s. m. Gnost. Une des puissances mystérieuses du gnosticisme.

AGANAIS. s. m. (en gr. ἀγανός, gracieux). Entom. Genre de lépidoptères nocturnes, ayant pour type l'aganais du figuier, espèce du Sénégal et de l'île Bourbon, etc.

AGANE. Temps hér. Fils d'Hélène et de Pâris.

AGANICE. Myth. gr. Magicienne de la Thessalie, qui prétendait pouvoir faire descendre la lune du ciel à son gré. On se moqua d'elle et on inventa ce proverbe : *Vous attirez la lune à votre désavantage.*

AGANIDE. s. m. (en gr. ἀγανός, agréable). Moll. Genre établi pour une coquille nautiloïde recueillie dans les calcaires de transition des environs de Namur. V. GONIATITE.

AGANIPPE. Myth. gr. Nymphe, fille du fleuve Permesse; fut métamorphosée en la fontaine qui porte son nom.

— Fontaine de Béotie, qui avait jailli sous le pied de Pégase et qui avait, comme l'Hippocrène, le don d'inspirer les poètes.

AGANIPPIDES. adj. pl. pris subst. Myth. gr. Surnom donné aux Muses, du nom de l'Aganippe, qui leur était consacrée.

— Bot. Genre d'herbes à feuilles opposées et à fleurs tubuleuses hermaphrodites. Ce nom fait allusion au lieu où l'on a découvert la première espèce de ce genre, qui se rencontre au bord des sources des environs de Mexico.

AGANISTHE. s. m. Entom. Genre de l'ordre des lépidoptères diurnes, tribu des nymphalides, fondé sur une espèce unique, la nymphale orion.

AGANITE. s. m. Agric. Nom vulgaire du blé-rachitique dans le midi de la France.

AGANON. s. m. (en gr. ἀγανός, agréable). Moll. Synonyme de *tridacne*. V. ce mot.

AGAON. s. m. (en gr. ἀγαθός, admirable). Entom. Genre de chalcidiens hyménoptères, établi sur une espèce extraordinaire, trouvée sur la côte occidentale d'Afrique, l'agaon paradoxe.

AGANTE. Impérat. du verbe Aganter. Mar. Commandement de prendre, saisir, joindre, etc.

AGANTÉ, ÉE. part. pass. de Aganter.

AGANTER. v. a. 1re conj. (rad. celt., *gand* ou *gant*, jonction). Mar. Atteindre, prendre, saisir. Gagner de marche sur un autre vaisseau, l'approcher sensiblement. Aganter un vaisseau. Aganter un cordage.

AGAPANTHE. s. m. (ét. gr., ἀγάπη, amour; ἄνθος, fleur). Bot. Genre de belles plantes liliacées hémérocallidées, à ovaire libre et non adhérent, ayant pour type l'agapanthe ombellé du cap de Bonne-Espérance.

AGAPANTHIE. s. f. (ét. gr., ἀγαπάω, j'aime, ἄνθος, fleur). Entom. Genre de coléoptères tétramères, sous-tribu des convexes, ayant pour type l'agapanthe des chardons, qui se trouve dans toute la France, et notamment aux environs de Paris sur les chardons, dans l'intérieur desquels vit sa larve.

AGAPE. s. f. (en gr. ἀγάπη, charité, amour). Hist. ecclés. Nom du repas du soir que faisaient entre eux les chrétiens de l'Eglise primitive, en mémoire du dernier repas de Jésus-Christ avec ses disciples, avant l'institution eucharistique, et dans lequel on se donnait le baiser de paix, en signe de fraternité et d'égalité évangélique. Les agapes donnèrent lieu à quelques abus dès l'origine, comme on le voit dans les Epîtres de St Paul aux Corinthiens; quand le christianisme cessa d'être persécuté, les agapes entraînèrent des désordres et furent sévèrement proscrits par les Pères de l'Eglise, et, en 397, condamnés au concile de Carthage.

— Au IXe siècle, le mot *agape* ne signifiait plus qu'*aumône*.

AGAPÉNOR. Hist. gr. Architecte arcadien, auteur du temple si célèbre de Vénus à Paphos.

AGAPET. s. m. (en gr., ἀγαπητός, aimable). Entom. Genre de coléoptères hétéromères, ayant pour type l'agapet décoré de Java.

— Genre de la famille des phryganiens névroptères, ayant pour type l'agapet fuscipède d'Angleterre.

AGAPET Ier. Pape qui succéda à Jean II en 535, et mourut en 536. Il a laissé quelques *Lettres*.

— AGAPET II. Pape. Il succéda à Martin II en 946, et mourut en 956.

— AGAPET. Écrivain de Constantinople au VIe siècle.

AGAPÈTES. s. f. pl. (ét. gr., ἀγαπητός, aimable). Bot. Genre de la famille des éricacées; n'a pas été adopté.

AGAPÈTES. s. f. pl. Hist. eccl. Nom que l'on donnait dans la primitive Eglise aux vierges qui vivaient en communauté [illegible] tions d'agapètes, édifiantes et utiles au commencement du christianisme, donnèrent lieu à des scandales contre lesquels s'éleva avec indignation S. Jérôme, à la fin du IVe siècle.

— Secte de femmes gnostiques, voluptueuses, qui, vers la fin du IVe siècle, enseignaient aux jeunes gens qu'il n'y avait rien d'impur pour une conscience pure. Cette secte fut supprimée sous Innocent II, au concile de Latran.

AGAPHITE. s. f. Minér. Variété de pierre bleue, connue dans le commerce de la joaillerie sous le nom de turquoise orientale.

AGAPIUS. Écrivain grec du XVIIe siècle.

AGAPOPHYTE. s. f. (ét. gr., ἀγαπάω, j'aime; φυτόν, plante). Entom. Genre de scutelleriens hémiptères, ayant pour type et espèce unique l'agapophyte bipônctuée, provenant des îles Océaniques.

AGAPORNIS. s. m. (ét. gr., ἀγάπη, amabilité; ὄρνις, oiseau). Ornith. Genre de grimpeurs perroquets à queue courte, de petite taille et particuliers à l'Amérique du sud.

AGAPTOLÈME. Myth. gr. Un des cinquante fils d'Egyptus, époux de la danaïde Girène.

AGAR. Hist. sainte. Égyptienne, servante ou esclave de Sara, qui la donna à Abraham pour femme de second ordre. Agar eut d'Abraham un fils, nommé Ismaël; mais s'étant moquée de sa maîtresse, qui était stérile, elle fut chassée et retourna dans sa patrie.

AGARDER. v. a. Vieux mot qui signifiait Voir, regarder.

AGARDHIE. s. f. Bot. Genre de thalassiophytes siphonées, syn. de codion, et ainsi nommé d'Agardh, botaniste suédois.

— Double emploi du genre amphilochie.

AGARDHINELLE. s. f. Bot. Diminutif du genre AGARDHIE.

AGARÉEN, ENNE. adj. Hist. V. AGARÉNIEN.

AGARÉNIEN, ENNE. adj. pris subst. Hist. Se disait, au moyen âge, des Arabes de l'Arabie centrale.

— Se dit aujourd'hui encore, chez les Grecs, de tous les peuples mahométans.

— Hist. eccl. S'est dit, au VIIe siècle, des chrétiens qui renièrent leur foi pour se soumettre au Coran.

AGARIC. s. m. (en gr. ἀγαρικόν, ainsi nommé d'*Agaria*, contrée de Sarmatie dans laquelle il croît abondamment). Bot. Genre de champignons très-nombreux et dont le dessous du chapeau est garni de lames. Agaric comestible. Agaric nuisible. Agaric sans voile. Agaric mousseron. Agaric faux mousseron. Agaric du houx. Agaric élevé. Agaric brûlant. Agaric meurtrier, etc.

— Dans le commerce on désigne, sous le nom d'*agaric*, certaines espèces de champignons parasites qui sont employés dans la chirurgie ou dans les arts; tels sont l'agaric de chêne, avec lequel on prépare l'amadou; l'agaric de mélèze ou agaric blanc, dont l'usage comme vomitif est restreint à la médecine vétérinaire. Les naturalistes modernes rangent ces espèces dans le genre *bolet*. V. ce mot. Ils réservent la dénomination d'*agaric* aux champignons dont la surface inférieure offre des lames rayonnantes.

AGARICE. s. f. Minéral. Nom d'une variété de calcaire, blanche et spongiaire comme la chair d'un champignon; on la retire le plus souvent humide et molle des fentes de certaines roches calcaires, d'où lui viennent les noms de *farine fossile*, de *lait de lune*, de *lait de montagne* et de *moelle de pierre*. On l'appelle aussi AGARIC MINÉRAL.

AGARICÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à l'agaric.

— AGARICÉS. s. m. pl. Groupe de champignons renfermant les agarics.

AGARICICOLE. adj. des 2 g. Entom. Se dit des insectes qui vivent dans les agarics. Le bolétophage agaricicole.

AGARICIE. s. f. (en gr. ἀγαρικόν, agaric). Polyp. Genre de polypes anthozoaires, à polypier calcaire, offrant quelque ressemblance avec le genre de champignons appelés *agarics*, et ayant pour espèces principales l'agaricie contournée, l'agaricie ondée, l'agaricie ridée, etc. On connaît six espèces d'agaricies fossiles.

AGARICIFORME. adj. des 2 g. Bot. Qui a la forme, l'apparence d'un agaric, épithète donnée à plusieurs polypiers.

AGARICIN, E. adj. Hist. nat. Qui ressemble à un agaric, qui vit dans les agarics, qui croît sur les agarics secs et à demi pourris.

— AGARICINS. adj. et s. m. pl. Nom donné à une famille de l'ordre des exorporiens pilomicès, et à une tribu de l'ordre des hyménomycètes à chapeau, qui ont pour type le genre agaric.

AGARICINÉ, ÉE. adj. Bot. V. AGARICÉ.

AGARICITE. s. f. Polyp. Ancienne dénomination des polypiers fossiles plus ou moins voisins des agaricies.

AGARICOÏDE. adj. des 2 g. Bot. Syn. d'agaricé.

— AGARICOÏDES. s. m. pl. Section de la famille des champignons, qui comprend les genres agaric, amanite, mérule, etc.

[illegible] gnons qui croît sur les troncs du laxis européen, plus connue sous le nom de *agaric blanc* ou *agaric des pharmaciens*.

AGARISTE. s. m. (ét. gr., ἄγαν, très; ἄριστος, le meilleur). Entom. Genre de lépidoptères hesperi-sphingides, ayant pour type l'agariste de Leach, indigène au Brésil.

— Bot. Genre d'herbes hélianthées, indigènes en Californie, et ayant le port du coréopsis.

AGARON. s. f. Moll. Nom donné à l'olive fossile appelée *olive hiatule*, et qui se trouve aux environs de Bordeaux.

— Bot. Genre de floridées, ayant pour type le sphérocope rubescent.

AGARTI. Myth. syr. Nom d'une divinité syrienne, la même qu'Addirdâga.

AGARUM. s. m. Bot. Section de plantes cryptogames du genre laminaire. Les Malais des îles de la Sonde désignent par le mot *agar* toute espèce de fucus. C'est, à ce qu'il paraît la véritable étymologie du mot.

AGAS. s. m. Bot. Nom vulgaire de l'érable champêtre dans une partie du midi de la France.

AGASICLÈS. Hist. anc. Roi de Lacédémone, vers l'an 580 avant J.-C.; on lui doit cette maxime, qu'*un roi doit traiter ses peuples comme un père traite ses enfants*.

AGASIUS. Sculpteur d'Éphèse, auteur de la fameuse statue du *gladiateur*.

AGASSAMÈNE. Temps hér. Roi de Thrace.

AGASSE. s. f. Ornith. V. AGACE.

AGASSIN. s. m. Agric. Bourgeon de vigne placé tout au bas du cep et qui ne donne jamais de grappe.

AGASSIZIE. s. f. Bot. Double emploi des genres camissonie et galvezie. Ce mot agassizie vient d'*Agassis*, savant zoologiste suisse.

AGASTACHYS. s. m. (pr. *a-ga-sta-kiss*; en gr., ἀγαστός, admirable; στάχυς, épi). Bot. Genre de la famille des protéacées persooniées, formé pour un seul arbrisseau très-glabre, trouvé sur la terre de Diémen.

AGASTE. s. f. (pr. *a-gâ-te*; de l'ancien verbe *agaster*, gâter, détruire). Pluie soudaine et abondante, qui cause des dommages. Vieux et inusité.

AGASTHÈNE. Temps hér. Roi des Eléens, et père de Polyxénus, qui alla avec les autres Grecs au siége de Troie.

AGASTIA. Myth. ind. Saint fameux qui eut pour pères Mitra et Varouna, et pour mère la nymphe Ourvasi.

AGASTRAIRE. adj. et s. m. (ét. gr., ἀ priv. γαστήρ, τρός, ventre). Infus. Se dit des infusoires qui n'ont point de canal intestinal proprement dit, et dont les fonctions se bornent à l'exhalation et à l'absorption extérieure, comme les éponges.

AGASTRIQUE. adj. et s. m. Nom donné à une race du règne animal comprenant les animaux acéphales qui n'ont aucune trace de canal intestinal.

AGASTRONOMIE ou **AGASTRONERVIE.** s. f. Médec. Défaut d'action nerveuse dans l'estomac.

AGASTROPHE. Temps hér. Guerrier troyen tué par Diomède.

AGASTROZOAIRE. adj. et s. m. (ét. gr., ἀ priv.; γαστήρ, ventre; ζῷον, animal). Infus. Se dit des infusoires qui n'ont point de cavité digestive. V. AGASTRAIRE.

AGASYLLIS. s. m. (ἀγασυλλίς, nom grec d'un arbrisseau indéterminé). Bot. Genre d'ombellifères, très-voisin du siler. Selon Dioscoride, c'est l'arbrisseau qui produit la gomme ammoniaque.

AGATE. s. f. (pr. *a-ga-te;* on écrivait anciennement *achate*, du gr. ἀχάτης. Agate ne vient nullement d'ἀγαθός, mais du fleuve *Achates*, en Sicile, sur les bords duquel les premières agates ont été trouvées). Minér. Nom de toutes les variétés de quartz, compactes, demi-transparentes, d'une cassure semblable à celle de la cire, et distinctes des silex ordinaires par une pâte fine, un brillant poli et de vives couleurs. Agates d'un blanc laiteux ou *calcédoines*. Agates d'un beau rouge ou *cornalines*. Agates d'un jaune orangé ou *sardoines*. Agates vert-pomme ou *chrysoprases*. Agates d'un vert obscur ou *héliotropes*. Agates *rubanées*, offrant une série de bandes droites. Agates *onyx* ou à bandes circulaires, très-recherchées pour la gravure en camée. Agates *arborisées*, ou montrant dans l'intérieur de leur masse des dessins qui simulent de petits arbrisseaux sans feuilles. Agates *mousseuses*, montrant intérieurement des apparences de mousses et plantes aquatiques.

— *Agate orientale ou occidentale;* c'est-à-dire, de première ou de seconde qualité, quels que soient les lieux d'où elles proviennent. On croyait autrefois que les plus belles ne se trouvaient que dans l'Inde.

— *Agate d'Islande*. Minér. V. OBSIDIENNE.

— *Agate noire*. V. JAYET.

— Se dit aussi de toute sorte d'ouvrages d'agate, représentant quelque chose que ce soit. Cabinet d'agates, etc.

— *Une agate de*. Se dit pour une représentation en agate de la tête de quelque person[illegible] César, une agate d'Auguste, etc.

— Arts et mét. Instrument dans le milieu duquel est enchâssée une agate, et qui sert à brunir l'or.

— T. de jardin. fleur. Nom d'un grand nombre de tulipes.

AGATÉ, ÉE. adj. Minér. Se dit d'une substance minérale interrompue par des portions d'agate.

— AGATÉE. s. f. Bot. Plante de la famille des corymbifères.

AGATHALYUS. adj. m. Myth. anc. Qui finit les biens. Épithète de Platon.

AGATHARCUS. Peintre grec, contemporain de Zeuxis.

AGATHASCHIDES. Écrivain grec du IIe siècle.

AGATHE (Sainte). Née à Palerme, fut

martyrisée le 5 février 251, sous l'empereur Dèce, par ordre du gouverneur de Sicile, Quintien, qui ne put ni s'en faire aimer ni changer sa croyance.

AGATHÉE. s. f. (du grec ἀγάθεος, divin). Bot. Petit arbrisseau du Cap, que l'on cultive fréquemment comme plante d'ornement, à cause du nombre considérable de jolies fleurs bleues qu'il produit toute l'année. Ce genre fait partie de la tribu des astéroïdées parmi les composées, et renferme environ vingt espèces.

AGATHÉLÈPE. s. m. (ét. gr., ἀγαθός, bon; λεπίς, écaille). Bot. Genre de plantes sélaginacées, renfermant quelques sous-arbrisseaux du Cap.

AGATHÉMÈRE. Auteur gr. du IIIe siècle.

AGATHIAS. Écrivain grec du VIe siècle. Né à Myrine (Asie-Mineure). Auteur d'une *Histoire du règne de Justinien*, en cinq livres, qui fait partie de sa collection Byzantine, et d'une *Anthologie d'épigrammes grecques*, dont il ne nous est rien resté.

AGATHIDIE. s. f. (en gr., ἀγαθίς, ἰδος, petite pelotte). Entom. Genre de coléoptères tétramères, ayant pour type l'agathidie sphéride, du nord ou du centre de l'Europe. Les agathidies sont de petits insectes de forme hémisphérique, qu'on trouve dans les bois, sous les écorces et dans les champignons.

AGATHIE. s. m. Mauvais génie chez les Ovas. V. JANKAR.

AGATHIS. s. f. (en gr., ἀγαθίς, faisceau; disposition des anthères). Bot. Genre de conifères, ayant pour type l'agathis dammare, grand arbre originaire de l'Inde.

— Entom. Genre d'ichneumoniens hyménoptères, ayant pour type l'agathis des malvacées, fort répandue dans la plus grande partie de l'Europe.

AGATHISANTHE. s. f. (ét. gr., ἀγαθίς, faisceau; ἄνθος, fleur). Bot. Genre de combrétacées terminaliées, fondé sur une seule espèce, indigène à Java.

AGATHISTÈGUE. s. f. (ét. gr., ἀγαθίς, peloton; στέγη, chambre). Foramin. Ordre de foraminifères à coquilles microscopiques, distinct des mollusques céphalopodes.

AGATHOCLE. Né vers 359 avant J.-C. Fils d'un potier, il exerça d'abord la même profession que son père, se fit chef de brigands; puis tyran de Syracuse, où il fit périr 4,000 hommes. Il porta la guerre en Afrique et la continua jusqu'à sa mort, arrivée l'an 285 avant notre ère, après avoir régné 28 ans.

AGATHODE. s. f. (en gr., ἀγαθοειδής, bon en apparence). Bot. Genre de plantes de la famille des gentianacées, tribu des chironiées, fondé sur une seule espèce, la swertie angustifoliée, plante herbacée de l'Inde.

AGATHODÉMON. s. m. (ét. gr., ἀγαθός, bon; δαίμων, génie). Myth. anc. Nom grec d'une divinité égyptienne, emblème de la vie, de l'éternité et de l'infini, sous la forme d'un serpent.

— La coupe que les Grecs consacraient à Bacchus et qu'ils faisaient passer à chaque convive avant ou après le repas, s'appelait également *coupe d'Agathodémon*.

AGATHOERGE. s. m. Mot gr. Titre d'honneur que prenaient tous les ans, à Sparte, les cinq plus anciens chevaliers, en recevant leur congé. Les agathoerges formaient une réserve et restaient à la disposition de l'État.

AGATHOÏDE. adj. des 2 g. (ét. gr. ἀγαθός, bien; εἶδος, forme). Didact. Qui ressemble au bien, qui inspire, qui suggère, qui développe le bien.

AGATHOMÉRIS. s. m. (du gr. ἀγαθός, bon, μερίς, morceau). Bot. Genre de plantes de la famille des composées, consacré à Napoléon, mais qui, n'ayant pas été adopté, est réuni au genre *Humea* de Smith. V. HUMÉE.

AGATHON. Temps hér. Fils de Priam.

— Poëte grec. Contemporain de Platon.

— SAINT AGATHON le *Thaumaturge*. Né à Palerme. Après avoir donné tous ses biens aux pauvres, il embrassa la vie ecclésiastique, devint religieux bénédictin, et fut élu pape après Domnus en 679. Il mourut en 682, et eut pour successeur Léon II.

AGATHOPHOLIDOPHIDE. adj. et s. m. (ét. gr., ἀγαθός, bon; φολίς, ίδος, écaille; ὄφις, serpent). Erpét. Famille de reptiles ophidiens, [illegible] gueur.

AGATHOPHYLLE. s. m. (ét. gr., ἀγαθός, bon, φύλλον, feuille). Bot. Genre de lauracées cryptocaryées, composé d'une seule espèce, l'agathophylle aromatique de Madagascar; le fruit renferme une amande d'une saveur âcre et caustique.

AGATHOPHYTE. s. m. (ét. gr., ἀγαθός, bon; φυτόν, plante). Nom sous lequel on a voulu élever au rang de genre le chenopodion-bon-Henri, appartenant au genre BLITE.

AGATHOSME. s. m. (ét. gr. ἀγαθός, bon; ὀσμή, odeur). Bot. Genre de diosmées, toutes originaires du cap de Bonne-Espérance, et dont plusieurs sont cultivées dans nos orangeries.

AGATHYRNE. Myth. anc. Fils d'Éole, roi de Sicile.

AGATHYRSE. s. m. (ét. gr., ἀγαθός, bon; θύρσος, thyrse). Bot. Genre de la famille des composées, réuni au genre mulgède de Cassini.

— Moll. Nom donné à un vermet fossile que tous les auteurs rangent parmi les serpules.

AGATHYRSE. adj. et subst. des 2 g. Géogr. anc. Nom d'un peuple de la Sarmatie européenne, vers la source du Borysthène.

AGATI. s. m. Bot. Nom hindou d'un genre de plantes légumineuses, sous-ordre des papilionacées, ayant pour type l'agati grandiflore, de l'Asie équatoriale.

— Synonyme du genre ÆSCHINOMÈNE.

AGATIFÈRE. adj. des 2 g. Minér. Épithète donnée à toute roche qui contient de l'agate.

AGATIFIÉ, ÉE. part. pass. de s'Agatifier.

AGATIFIER (S'). v. pron. (pr. *ça-ga-ti-fié*). Minér. Se transformer en agate.

AGATIN, E. adj. Qui a l'apparence, la teinte bleuâtre ou lilacée de l'agate.

AGATINE. s. f. (en gr., ἀχάτης, agate). Moll. Genre de coquilles voisin des bulimes dans lequel presque tous les naturalistes le font rentrer. Les animaux qui les habitent vivent à la surface de la terre. V. BULIME.

AGATIS. s. m. Agric. et forêts. Dommage causé par les animaux dans les propriétés riveraines.

AGATISÉ, ÉE. part. pass. de Agatiser. Devenu agate, converti en agate. Il s'emploie comme adjectif. Bois agatisé.

AGATISER. v. a. Minér. Convertir en agate.

AGATOÏDE. adj. des 2 g. Minér. Épithète qu'on ajoute au nom de certaines pierres qui ont quelque ressemblance d'aspect avec l'agate, quoiqu'elles en diffèrent par leur nature chimique. L'adinole ou pétro-silex rouge de Suède est agatoïde.

AGATOÏQUE. adj. des 2 g. Minér. Qui a l'apparence de l'agate.

AGAVE. s. f. (en gr. ἀγαυός, magnifique). Bot. Genre d'amaryllidées, ayant pour type l'agave *américaine*, naturalisée dans toute la région méditerranéenne, et l'agave gigantesque ou fétide des Antilles. On tire des feuilles de l'agave gigantesque une filasse qui sert à faire des cordes, des hamacs, et même des tissus pour vêtements.

AGAVÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à l'agave.

— AGAVÉES. s. m. pl. Tribu de la famille des amaryllidacées anomales, renfermant les seuls genres *agave* et *fourcroye*.

— AGAVÉ. Myth. gr. L'une des quatre filles de Cadmus et d'Hermione.

— Néréide.

— Danaïde, épouse de Lycus.

AGAVON. s. m. Bot. Nom donné dans quelques cantons méridionaux de la France à l'ononide arrête-bœuf ou bugrane.

AGAVUS. Temps hér. Fils de Priam.

AGCYCLOPE. s. m. (ét. gr., ἀγκύλος, crochu; πούς, pied). Entom. Genre de coléoptères trimères, dont les caractères n'ont pas encore été publiés. On aurait dû écrire ANCYCLOPE.

AGDE. Géogr. mod. Ville de France, chef-lieu de canton du département de l'Hérault. Fortifiée, avec port sur la Méditerranée, dans le golfe de Lyon; 8,000 hab. C'est une ancienne colonie fondée par les Massiliens ou Marseillais.

AGDESTIS ou **AGDISTIS.** Myth. anc. Monstre hermaphrodite, né, selon Arnobe, de Jupiter et du rocher Agdus, sur lequel ce dieu voulut faire violence à Cybèle endormie; ou bien, selon d'autres, né de Jupiter et de la terre que ce dieu féconda en rêvant.

— AGDESTIS. Bot. Genre de ménispermées, ayant pour type un arbuste indigène de la Nouvelle-Espagne, à fleurs rosâtres comme celles de la clématite flammule.

AGDUS. Myth. anc. Rocher de Phrygie duquel, suivant Arnobe, Deucalion et Pyrrha détachèrent les pierres qu'ils jetèrent derrière eux pour repeupler le monde.

— Le rocher Agdus, accidentellement fécondé par Jupiter, donna naissance au monstre AGDESTIS.

ÂGE. s. m. (du lat. *ævum*; d'où l'on a fait *aere*, *aire*, *aige*, *eaige*, *eage*, *aage*, *asge*, et enfin *âge*). Durée naturelle des choses, et spécialement durée ordinaire de la vie humaine. L'*âge* moyen de l'homme ne dépasse guère soixante ans. (Raym.)

[illegible] quelconque de la vie. Premier âge, bas âge, âge tendre, âge innocent, jeune âge; âge de discrétion, de discernement, de raison; âge adulte, nubile, viril, mûr, avancé; grand âge, long âge; âge sénile, caduc, décrépit; à la fleur de l'âge, dans la force de l'âge, sur le déclin, sur le penchant, sur le retour de l'âge, etc.; vigueur, ardeur de l'âge; faiblesse, débilité de l'âge, etc. La considération ne s'applique point à la jeunesse, mais bien à l'*âge* mûr. (Alibert.) Muses, je vous aimai dès l'*âge* le plus tendre. (St.-Lamb.) Le premier *âge* de la vie est l'*âge* du bonheur. (Jauffret.) Lorsque le dernier *âge* est venu, les actes de l'organisme languissent. (Virey.) C'est elle, l'imagination, qui sous les glaces de l'*âge*, réchauffe tout à coup un vieillard, et le réjouit d'un éclair de sa jeunesse. (Rivarol.) Ne dépinçons pas plus les *âges* que les saisons. (J.-J. Rouss.) L'enfance ne désire nullement que les autres *âges* partagent ses jeux. (A. Karr.) Je ne vois pas pourquoi on ne laisserait pas chaque *âge* à ses plaisirs, pourquoi on oblige les enfants à s'ennuyer pendant l'*âge* où ils sont, pour apprendre un jeu qui les amusera peut-être à un *âge* qu'ils ne sont pas sûrs d'atteindre. (A. Karr.) Vassé est mort dans la force de l'*âge*, des suites d'une fièvre maligne. (Grimm.) Nestor, dans le déclin de l'*âge*, se plaisait trop à raconter. (Fénel.) La caducité, qui suivra, nous fera regretter l'*âge* viril où nous sommes encore, et que nous n'estimons pas assez. (La Bruy.)

— Divisions de la vie humaine. La vie humaine se divise communément en quatre âges, l'*enfance*, la *jeunesse*, la *virilité*, la *vieillesse*, lesquels se prêtent eux-mêmes à des subdivisions. L'enfance comprend de 0 à 14 ans, et se partage en 2 moitiés, la 1re appelée aussi âge d'innocence, âge tendre, va jusqu'à 7 ans; la 2e va jusqu'à 14. Entre l'enfance et la jeunesse se trouvent la puberté, à 14 ou 15 ans; l'adolescence de 14 à 15 ans jusqu'à 24 ans 1/2; après quoi vient la jeunesse proprement dite, de 24 ans 1/2 à 35 ans. De 35 à 42 ans s'étend l'âge viril; puis vient l'âge consistant, ou âge mûr, appelé aussi grande semaine de la vie, de 42 à 49 ans. De 49 à 56 ans date le déclin qui ouvre la vieillesse, de 56 à 63 déclin plus marqué, suivi de la débilité sénile ou la vieillesse, qui se précipite par degrés vers la décrépitude ou la mort. Tous les *âges* se succèdent les uns aux autres par de douces transitions, en sorte qu'on ne peut distinguer nettement le terme de l'enfance d'avec l'origine de la jeunesse, pas plus que le commencement de la vieillesse d'avec la fin de la virilité. (Encycl. nouv.)

— Jurispr. Temps de la vie humaine auquel un homme devient habile à faire tels ou tels actes, à exercer tels ou tels emplois. L'âge de mariage, 18 ans révolus pour l'homme, 15 ans révolus pour la femme; l'âge de majorité, 25 ans pour le fils de famille, 21 ans pour la fille; l'âge de témoignage, 25 ans pour être présent aux testaments et aux actes de l'état civil, 15 ans pour témoigner dans les enquêtes, etc.; l'âge de majorité pour le souverain, 18 ans accomplis; l'âge requis pour être pair, 25 ans, et 30 ans pour avoir voix délibérative; pour être député, 30 ans; pour être juge de paix, juge dans un tribunal civil de première instance, procureur du roi, 25 ans, pour être substitut du procureur du roi, 22 ans; procureur-génér., 30 ans, etc. Âge requis pour l'exercice des fonctions administratives, 25 ans; 24 ans pour les secrétaires-greffiers des administrations municipales; 25 ans pour les agents de l'administration forestière, etc. L'*âge* exigé par la loi pour les fonctions publiques doit être atteint non-seulement du jour où le fonctionnaire entre en exercice, mais encore du jour de sa nomination. (Encycl. du XIXe s.)

— *Âge moyen*, ou terme de la vie moyenne. L'âge moyen est de 33 ans. Un homme de moyen *âge* et tirant sur le grison. (La Font.)

— *Âge d'homme*. Celui où le corps humain a pris son plein développement et atteint toutes ses forces. C'est la virilité.

— Durée commune de la vie, temps qui s'écoule entre la naissance et la mort. Vivre deux âges, trois âges d'homme, etc. Nestor qui avait vécu trois *âges* d'homme. (Fén.)

— Temps qui s'est écoulé depuis la naissance jusqu'au moment où l'on parle. Être du même ou de même âge. Quel âge avez-vous? etc. Le secret de l'*âge* est le seul que les femmes gardent inviolablement. (Ablanc.)

Quand on devient âgé, c'est l'ordinaire usage
De vouloir se cacher la moitié de son *âge*.
(POISSON.)

— Avancement, progrès dans la vie. L'homme croissant en *âge* jusqu'à un certain point, acquiert plusieurs avantages qu'il perd ensuite à mesure qu'il s'en éloigne. (Horace.) L'*âge* calme les passions, modère les jouissances, donne de la raison, ramène à la vertu. (Pl.) La science s'acquiert, non par l'*âge*, mais par d'heureuses dispositions. (Plaute.) L'*âge* nous enlève tout, jusqu'à l'esprit même. (Virgile.) Une coquette oublie que l'*âge* est écrit sur le visage. (La Bruy.) Toute chose en vivant avec l'*âge* s'altère. (Régnier.) L'*âge* avec le corps use l'esprit aussi. (Imbert.) L'*âge* diminue nos agréments en nous laissant nos défauts. (Lévis.) L'*âge* change nos goûts, nos mœurs et nos penchants. (Stassart). À mesure que nous avançons en *âge*, la vie est pour nous comme un ancien ami. (Labouisse.)

— Dernière période de la vie, vieillesse, âge avancé. Être sur l'âge. Être un homme d'âge. [illegible]

La vieillesse chagrine.....
Inhabile au plaisir dont la jeunesse abuse,
Blâme en eux les douceurs que l'*âge* lui refuse.
(BOILEAU.)

— Se dit du temps auquel les personnes ou les choses dont on parle sont ou ont été; il ne s'emploie qu'avec un adjectif possessif. Les merveilles d'un âge, de cet âge, de notre âge. Être l'ornement de son âge, etc. Le mot de Louis XIV à Villeroi, après la bataille de Ramillies: Monsieur le maréchal, on n'est pas heureux à notre *âge*, est un modèle de délicatesse. (Var. litt.)

Qui n'a pas l'esprit de son *âge*,
De son *âge* a tous les malheurs.
(VOLTAIRE.)

— *À notre âge*. Suivant quelques grammairiens, on doit dire, *à notre âge* et non pas *à nos âges*. Cette règle est trop absolue, et nous pensons qu'un homme de 60 ans qui dirait à un jeune homme de 20 ans: *à nos âges, la vie offre des aspects bien différents*, parlerait correctement. Il n'en serait pas de même si cet homme de 60 ans disait à un autre homme de 65 ans: *à nos âges on n'a plus de passions*. Évidemment, il ferait une faute, et c'est dans ce cas seulement que la règle des grammairiens peut et doit être appliquée.

— *Président d'âge*. Celui qui préside une assemblée, parce qu'il est le plus âgé des membres qui la composent. Toutes les fois que la chambre des députés se réunit pour une session nouvelle, le plus âgé des députés est de droit président d'âge, jusqu'à ce qu'on ait élu par voie de scrutin un président définitif.

— Médec. lég. Détermination plus ou moins précise de l'époque à laquelle remonte l'existence de l'être humain, fondée sur le développement successif des organes, pour la période *intra-utérine*, et sur les mutations ou changements organiques dans le cours de la vie *extra-utérine*.

— Économ. forest. Celui auquel parviennent les bois, et qui constitue les différents états d'une forêt en rapport, afin d'en régler l'exploitation. Âge d'accroissement. Âge de stationnement. Âge de décroissement. Chacun de ces *âges* a une durée à peu près égale, et se remarque notamment dans les essences dures et les plus dominantes des forêts, telles que le chêne, le hêtre, le charme, le frêne et le châtaignier, auxquels on assigne communément une durée de 300 à 400 ans d'existence. (Encyc. du XIXe s.) Âge de la taille ou état du *recrû*, défensables depuis 5 jusqu'à 15 ans; âge de taillis, de 15 à 30 ans; âge de gaulis, de 30 à 60 ans; âge de futaie, de 60 à 100 ans et au-dessus.

— Chronol. Âge du monde, temps qui s'est écoulé depuis que le monde est créé. L'âge du monde, selon la tradition de l'Église catholique, est de 5811 ans.

— Division des temps en un certain nombre de siècles. La durée du monde est divisée en plusieurs âges que Bossuet énonce ainsi: Adam ou la création. Noé ou le déluge. Vocation d'Abraham ou commencement de l'alliance de Dieu avec les hommes. Moïse ou la loi écrite. Prise de Troie. Salomon ou fondation du temple. Romulus ou Rome bâtie. Cyrus ou le peuple de Dieu délivré de la captivité de Babylone. Scipion ou Carthage vaincue. Naissance de Jésus-Christ. Constantin ou la paix de l'Église. Charlemagne ou l'établissement du nouvel empire. (Boss. Disc. sur l'hist. univ.) L'établissement de l'imprimerie est la plus grande révolution qui se soit opérée dans l'histoire; c'est l'âge de virilité de l'espèce humaine.

— Chronol. chrét. Âge de la *loi de nature*, depuis Adam jusqu'à Moïse. Âge de la *loi écrite*, depuis Moïse jusqu'à Jésus-Christ. Âge de la *loi de grâce*, depuis Jésus-Christ jusqu'à la fin des temps que Dieu seul connaît.

— Hist. *Moyen âge*. Période historique placée entre les temps anciens et les temps modernes. Il est impossible d'assigner avec précision des limites chronologiques au moyen âge. On entend par moyen âge, l'état des faits et des idées en Italie, en Espagne, en France, en Angleterre, en Allemagne, depuis l'invasion définitive des Barbares jusqu'à une époque assez rapprochée de nous, c'est-à-dire, depuis le Ve jusqu'au XVIIe siècle.

— Se dit du temps qui s'est écoulé depuis les couches d'une nourrice, en parlant de son lait. Quel âge a votre lait? On ne doit point faire difficulté de donner deux nourrices à un enfant, pourvu que l'*âge* des laits et des personnes ait quelque rapport. (Trév.)

— Se dit des animaux, en parlant du temps et du cours de leur vie. Âge d'un cheval, d'un bœuf, d'un chien, d'un mouton, etc. Connaissance de l'âge par les dents, par les cornes, par la forme de la tête, du bout des narines, etc. Un long *âge* blanchit la carpe centenaire. (Delille.)

— *Cheval de bon âge*. Qui est dans sa force, qui n'est ni trop jeune, ni trop vieux.

— *Cheval hors d'âge*. Qui n'a plus les marques par lesquelles on connaît l'âge des chevaux.

— Se dit des années d'un arbre, d'une plante, de l'espace de temps écoulé depuis qu'un bois a été coupé. On connaît l'*âge* d'un arbre au nombre de cercles concentriques que présente sa tige coupée transversalement. (Acad.) Mon frère est de l'*âge* du grand cocotier de la fontaine. (B. de St-P.)

— Astron. *Âge de la lune*. Temps écoulé depuis la dernière nouvelle lune. [illegible] l'*âge* de la lune pour un jour donné, à l'aide de l'épacte de l'année dans laquelle se trouve le jour proposé. (Dict. des sc. math.) L'*âge* de la lune s'appelle aussi épacte astronomique. (Dict. d'astr.)

— Se dit des choses, en parlant de leur durée, du temps où elles ont existé. Les différents âges de la monarchie; les quatre âges de la littérature, etc. Cette époque est l'*âge* glorieux de l'éloquence politique chez les Anglais. (Villem.) Le règne de la Convention a duré un peu plus de trois ans: elle montre quatre *âges*. (Napol.) Les peuples comme les hommes ont leurs divers *âges*: l'enfance, la force et la vieillesse. (Id.)

— *Âge poétique*. Si le droit français a eu un *âge poétique*, il est bien difficile que cet *âge* ait péri sans laisser des traces. (Michelet.)

— Myth. Les *quatre âges du monde*, c'est-à-

dire, la divisior du temps qui suivit la formation de l'homme en quatre différents espaces : l'*âge d'or*, sous le règne de Saturne au ciel et sous celui de l'innocence et de la justice en terre ; l'*âge d'argent*, sous lequel les hommes devinrent moins justes et moins heureux ; l'*âge d'airain*, où le bonheur et la vertu de l'homme diminuèrent encore ; l'*âge de fer*, sous lequel, devenus tout à fait méchants, les hommes furent tout à fait malheureux.

— Fig. *Age d'or*, temps heureux ; *âge de fer*, temps de guerres, de calamités, etc. La vie de famille à la Havane renouvelle les charmes de l'*âge d'or*. (Ctesse Merlin.)

— Le mot *âge* est quelquefois employé comme synonyme de Temps, siècle ou époque. Un *âge* s'enrichit des pensers d'un autre *âge*. (Delille.) Nos *âges* ne sont pas déshérités de ces âmes généreuses capables de s'immoler au bonheur public. (Virey.)

Vieux compagnon des guerriers d'un autre *âge*,
Comme Nestor je ne vous parle point.
(BÉRANGER.)

Je reconnais Martel, qui sut dans nos vieux *âges*
Du Maure débordé repousser les ravages.
(CASTEL.)

— Voltaire, dans *Alzire*, a dit : J'ai consumé mon *âge* au sein de l'Amérique ; on dirait en prose, j'ai consumé ma *vie*.

— *Bel âge ; âge des plaisirs, des espérances ; fleur de l'âge*, etc. La jeunesse. On ne pleure jamais tant que dans l'*âge* des espérances. (Rivarol.) C'est à cette époque, si bien nommée la fleur de l'*âge*, que les deux sexes éprouvent l'un vers l'autre cette impulsion irrésistible, ce besoin impérieux de se rapprocher. (Renauld.) Le bel *âge* n'est qu'une fleur qui passe. (Fénel.)

— *Chemises, souliers du premier âge*. Chemises, souliers qu'on donne aux petits enfants.

— *C'est un bel âge*. Signifie quelquefois, c'est un âge très-avancé.

— *C'est le bel âge pour*. C'est-à-dire, l'âge qui convient à.

— *Age critique*. C'est l'époque de la vie, chez les femmes, où l'écoulement des menstrues vient à cesser.

— *Homme de tous les temps et de tous les âges*. C'est-à-dire, versé dans la connaissance des histoires ancienne et moderne.

— *Être de son âge*. C'est-à-dire, se conduire comme il convient à l'âge que l'on a, n'avoir pas les goûts d'un autre âge, etc. Il faut se conduire selon son *âge*. (Plaute.)

— *Être d'un certain âge*. C'est-à-dire, n'être plus jeune.

— *Être entre deux âges*. C'est-à-dire, n'être ni jeune ni vieux.

— *Être d'âge à*, ou *en âge de*, ou *avoir l'âge de*, etc. Avoir un âge qui permet de. Etre d'âge à juger, à comprendre. Etre d'âge à profiter des conseils, à se marier. Votre sœur est bien d'*âge* à savoir se conduire. (Dufresny.)

— *Ne paraître point son âge*. C'est-à-dire, ne paraître pas avoir l'âge qu'on a en effet.

— *Sa figure n'a point d'âge*. C'est-à-dire, n'indique point l'âge qu'il a en effet.

— *N'avoir point d'âge*. N'être ni trop jeune ni trop vieux. Avec ces deux vertus un guerrier n'a point d'*âge*. (De Belloy.)

— *D'âge en âge*. loc. adv. Successivement, de siècle en siècle, de génération en génération. Les secrets de la nature sont cachés ; le temps les révèle d'*âge en âge*. (Boss.) Ces grandes traditions se transmettaient ainsi d'*âge en âge*. (Id.)

— Iconol. ÂGE D'OR, sous l'emblème d'une jeune femme debout, à l'ombre d'un olivier : symbole de paix, sur lequel est un essaim d'abeilles. || ÂGE D'ARGENT, représenté par une jeune femme, d'une beauté moindre que celle de la précédente, la tête ornée de perles, et s'appuyant sur une charrue. || ÂGE D'AIRAIN, exprimé par une femme aux riches habits, à la contenance hardie, casque en tête, bouclier au bras. || ÂGE DE FER, désigné par une femme d'un aspect farouche, armée de pied en cap, et sur le bouclier de laquelle est gravée la fraude, au visage d'homme, au corps de sirène ou de serpent.

ÂGÉ, ÉE. adj. Qui a un certain âge déterminé, un certain nombre d'années. Âgé de vingt ans. Je le croyais beaucoup plus âgé. Il est moins âgé que vous. Ils sont aussi âgés l'un que l'autre. Enseigne le bien et le mal à ton fils *âgé* de cinq ans. (Chateaub.) Jean de Rotrou, saisi peu de jours après de la maladie

moins de quarante-un ans. (Mme Guizot.)

— Employé absolument, il signifie, Qui a beaucoup d'âge, qui est avancé en âge, c'est-à-dire, plus près du terme que du commencement de la vie. Homme âgé. Femme âgée.

— *On demande un homme ou une femme âgés*. Dans cette phrase, l'adjectif doit être au pluriel, parce qu'il se rapporte aux deux noms, et que, homme ou femme, les individus qu'on demande doivent, avant tout, être *âgés*. S'il y avait : *On demande un homme ou une femme âgée*, ce ne serait plus le même sens, et cette phrase pourrait signifier qu'on demande un homme, peu importe son âge ; mais que, si c'est une femme, on la veut *âgée*.

— Se dit des animaux et des végétaux. Plus un arbre est *âgé*, plus il produit de fruit ou de graine. (Buffon.)

— En vers, ce mot peut se dire des choses, pourvu qu'il soit accompagné d'un complément :

.....Séjour des âmes affligées,
Vieilles forêts de trois siècles *âgées*.

— Syn. comp. ÂGÉ DE. À L'ÂGE DE. Ces deux expressions présentent quelque différence. La première semble désigner simplement l'âge ; la seconde, à l'idée d'âge semble joindre celle d'époque. J'ai un fils *âgé* de trente ans, et non pas j'ai un fils qui est à l'*âge* de trente ans. Il ne s'agit là que de l'âge de mon fils. Mais on dira : *Fontenelle est mort à l'âge de quatre-vingt-dix-neuf ans et sept mois*. Il y a là et l'idée de l'âge, et une idée d'époque ; *âgé* ne saurait convenir.

AGÉDOÏTE. s. f. Nom donné à une substance trouvée dans le suc de réglisse, et regardée comme un principe immédiat particulier des végétaux jusqu'au moment où l'on découvrit qu'elle n'était autre chose que l'asparagine.

AGELAIA. s. m. (ét. gr., ἀγελαῖος, α, qui vit en troupe). Entom. Genre d'hyménoptères de la famille des polystides ou des guêpiaires, fondé sur une seule espèce, l'agelaia fuscicorne, dont la patrie est inconnue. La dénomination qu'on a donnée à ces insectes fait allusion à leur manière de vivre.

AGÉLAINÉ, ÉE. adj. (ét. gr., ἀγελαῖος, qui vit en troupe). Ornith. Se dit des oiseaux qui ont pour type l'agélaius ; qui en présentent les caractères.

— AGÉLAINÉES. s. f. pl. Ornith. Sous-famille des sturnidées, renfermant les genres stournelle, troupiale, dolichonyx, leïstes et molothrus.

AGELAIUS. s. m. (ét. gr., ἀγελαῖος, qui vit en troupe). Ornith. Nom latin donné à un genre d'oiseaux appartenant à la famille des tisserands, et répondant au genre carouge de Cuvier. Il se dit aussi du genre troupiale, faisant partie d'une sous-famille des agelainées.

AGELASTICA. s. m. (ét. gr., ἀγελαστικός, qui vit en troupe). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des chrysomélines, et dont les caractères n'ont pas encore été publiés.

AGÉLÈNE. s. f. (ét. gr., ἀγέλη, troupe). Arach. Genre de l'ordre des aranéides, établi par M. Walckenaer, et renfermant trois espèces, dont la plus connue est l'agélène labyrinthique, qui se trouve assez communément aux environs de Paris.

AGEN Géogr. Chef-lieu du dép. de Lot-et-Garonne, à 532 kil. de Paris ; 11,000 hab. Belles manufactures ; commerce de toiles, fils, etc.

AGENCE. s. f. Emploi, charge d'agent. Administration dirigée par un ou plusieurs agents. Le mot d'*agence* est nouveau, et appartient, ainsi que *agent*, au néologisme révolutionnaire ; il a été substitué au terme de *régie*, dont on ne voulait plus, parce qu'il sentait, disait-on, le monarchisme d'oppression. Il s'applique ordinairement à des fondations particulières. Agence générale. Agence publique. Bureau d'agence. Agence du clergé. Briguer une agence. Obtenir, établir une agence. Les agences sont des établissements dont les entrepreneurs se chargent, moyennant salaire, des affaires d'autrui, du recouvrement des recettes et pensions, etc. Elles sont sous la surveillance de la police.

— Temps pendant lequel on remplit les fonctions d'agent. Durant son agence, etc.

— Lieu où se tiennent les bureaux de l'agence. Aller à l'agence.

AGENCÉ, ÉE. part. pass. du v. Agencer. Arrangé, disposé, mis en ordre. Des ornements bien ou mal agencés. Cela n'est pas bien agencé. Ces figures sont mal agencées. Des phrases mal agencées. Si ma charge était mal *agencée*, lui, d'une grosse pierre qu'il ramassait en chemin, faisant le contrepoids à la partie pesante, augmentait d'autant mon fardeau. (P.-L. Courier.)

— Ajusté, paré, orné, accoutré. Dans ce sens il se dit famil. des personnes. Comme il est agencé ! comme les voilà agencés !

— Ironiq. Se dit des parties d'un discours. Communément tout se passe en beaux discours, bien *agencés*, bien ronflants, où l'on voit d'abord que le premier soin de chaque interlocuteur est toujours de briller. (J.-J. Rouss.)

AGENCEMENT. s. m. Action d'unir, de joindre, de disposer plusieurs choses ou les parties d'une même chose, de manière que chacune d'elles concoure, dans une juste proportion, à produire un effet commun. L'agencement des parties d'une montre. Dans l'*agencement* des affaires humaines, il y a mille choses qui nous échappent. (Volt.)

— Il se dit aussi du résultat de l'action d'agencer. On admire l'agencement de cette machine. Il y a certaines choses dont l'*agencement* fait tout le mérite. (Lav.) L'*agencement* des os est une chose admirable. (Acad.)

— Selon l'Académie, il signifierait aussi, Manière d'arranger, de mettre en ordre. Ainsi l'on pourrait dire, *l'agencement de mes lettres, l'agencement d'un magasin, d'une boutique, d'un cabinet, d'une chambre*, etc. Ce sens a vieilli.

— Beaux-arts. Arrangement, disposition des parties d'une figure, des draperies, des accessoires d'un tableau, d'un bas-relief. L'agencement des draperies de cette figure n'est pas heureux.

— Archit. Manière dont sont disposés et mis en rapport certains ornements.

— Fig. et famil. Arrangement des choses et des mots dans le discours. Agencement des phrases.

AGENCER. v. a. 1re conj. (rad. celt., *agen*, beau, convenable). Le *c* prend une cédille devant *a*, *o*. *J'agençais*, *nous agençons*, etc. Ajuster, accommoder, joindre, disposer convenablement plusieurs choses ou les parties d'une même chose. Se dit familièrement et en parlant de choses de peu d'importance ou dans un sens ironique ou de dénigrement. Agencer bien. Agencer mal. S'entendre à agencer. Agencer les choses à son air, etc.

Tous les oiseaux vont à l'eau non troublée
Des ruisselets se mirer et baigner,
Et leur plumage *agencer* et peigner (BAÏF.)

— Famil. Parer, orner, embellir. Agencer la mariée. Agencer un cabinet. Ce sens a vieilli.

— Peint. et archit. Arranger, combiner les groupes d'une composition, des draperies, les accessoires d'un tableau, des ornements d'architecture dont la disposition offre quelque chose d'inusité.

— Fig. Polir le style. Disposer habilement toutes les parties d'un discours. Agencer les couleurs d'une harangue. Agencer son thème. Agencer ses phrases.

Ce n'est le tout d'*agencer* des paroles,
Et de souffler de froides hyperboles ;
Il faut sentir, il faut vous élever,
Aux vérités que vous voulez prouver.
(J.-B. Rouss.)

— S'AGENCER. v. pr. S'ajuster. Se parer. S'orner.

— Se placer, s'accommoder d'une certaine manière. Il se coucha tout de son long sur le bûcher, s'*agençant* le plus honnêtement qu'il lui fut possible. (Vaug.)

AGENDA. s. m. (pr. *a-jin-da* ; du lat. *agere*, faire ; *agenda*, sous-entendu *negotia*, choses à faire). Petit livret, portefeuille, sur lequel les gens d'affaires, les commerçants, etc., écrivent les choses qu'ils doivent faire à un jour, une heure, un lieu déterminés. Acheter un agenda. Un agenda garni d'or. Un agenda enrichi de fermoirs d'argent. Mettre, écrire quelque chose sur son agenda. L'*agenda* présente non-seulement l'avantage de rappeler les choses à faire, mais encore celui de constater les choses faites. (Dict. du comm.) Les perfectionnements nombreux dont l'*agenda* a été l'objet ont augmenté son utilité. (Id.) Colbert présentait au roi, au commencement de l'année, un *agenda* où les revenus de l'État étaient marqués en détail ; et toutes les fois que le roi signait des ordonnances, ce ministre le priait de les marquer sur son *agenda*. (Dict. des hom. ill.) Un homme qui allait souvent de Paris à Lyon, écrivit un jour sur son *agenda* : me souvenir de me marier en passant par Nevers. (Sall.)

— Un poète a dit au figuré :

Mentor qui lit tout couramment
Dans l'*agenda* des destinées.
(*L'Élève de Minerve*, ch. XXIII.)

— Ce mot prend-il la marque du pluriel ? C'est ce que l'Académie a oublié de nous dire. Or, comme le fréquent usage d'un mot étranger suffit pour l'assimiler aux autres mots de la langue, *agenda* doit subir la règle grammaticale et prendre l'*s* au pluriel. Il y a des gens qui sont obligés, pour aider le peu de mémoire qu'ils ont, de se faire des *agendas* de tout ce qu'ils doivent exécuter. (Sall.)

AGÈNE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἀ priv. ; γένος, race). Qui ne produit pas, dépourvu de tout appendice d'accroissement, en parlant des végétaux.

— Térat. Synonyme d'AGÉNOSOME.

— AGÈNES. Bot. Dénomination proposée pour désigner les végétaux cellulaires, mais non adoptée parce qu'elle exprime une idée fausse ; en effet, bien que l'acte de la fécondation dans les végétaux cellulaires soit encore un mystère pour les botanistes, il n'en est pas moins certain que ces végétaux émettent de véritables graines (spores) capables de reproduire les mêmes individus. (Dict. d'hist. nat.)

AGÉNÉIEN, IENNE. adj. (ét. gr., ἀ priv., γένειάς, barbe). Ornith. Qui n'a point de barbe, dépourvu de poils ou de soies à la base du bec.

— AGÉNÉIENS. s. m. pl. Nom donné à une famille de l'ordre des oiseaux grimpeurs, comprenant ceux qui n'ont pas de soies à la base du bec.

AGÉNÉIOSE. s. m. (ét. gr., ἀγένειος, sans barbe.) Ichthyol. Genre établi pour des siluroïdes ... billons sous la mâchoire inférieure, et dont les deux espèces connues viennent des eaux douces d'Amérique.

AGÉNÉSIE. s. f. (ét. gr., ἀ priv. ; γένεσις, génération). Stérilité, incapacité d'engendrer. Ce mot n'est pas synonyme d'*anaphrodisie*, et ne signifie pas Abolition de l'appétit vénérien, quoique plusieurs nosologistes, peu fidèles aux principes de la grammaire et de la logique, l'aient employé dans ce sens. Un mâle peut éprouver de violents désirs, et n'être pas en état de féconder une femelle, soit par la mauvaise conformation du pénis, soit par l'altération de la liqueur séminale, etc.

— Térat. Synon. de monstruosité par défaut.

AGÉNION. s. m. (en gr. ἀγένειος, stérile.) Bot. Genre de graminacées andropogonées, réuni au genre ANDROPOGON.

AGÉNIUS. s. m. (pr. *a-jé-ni-uss* ; en gr. ἀγένειος, sans barbe). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des lamellicornes, ayant pour type le mélolonthe limbe, du cap de Bonne-Espérance.

AGÉNOIS. s. m. Ancienne division de la Guyenne, ainsi nommée d'*Agen*, sa capitale. L'Agénois forme aujourd'hui le dép. de Lot-et-Garonne.

— AGENOIS, E. adj. et s. Qui est d'Agen, qui concerne la ville d'Agen ; qui habite l'Agenois.

AGÉNOR. s. m. (en gr. ἀγήνωρ, vaillant, fier). Crust. Genre de crustacées décapodes, famille des oxyrhinques.

AGÉNORA. s. m. (en gr. ἀγήνωρ, fier). Bot. Genre des composées chicoracées, réuni au genre SERIOLA.

AGÉNORIE. s. f. (en gr. ἀγήνωρ, fier). Bot. Genre de plantes asclépiadacées.

AGÉNOSOME. s. m. (pr. *a-jé-no-zô-me* ; ét. gr., ἀ priv. ; γένος, race, sexe ; σῶμα, corps). Térat. Genre de monstres unitaires, famille des célosomiens.

AGENOUILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Agenouiller. Il s'emploie adjectivement. Un homme agenouillé. Des femmes agenouillées. Il appela Eugénie qu'il ne voyait pas, quoiqu'elle fût *agenouillée* devant lui. (Balzac.)

Au pied de cet autel, couronné de guirlandes,
Tous deux agenouillés présentaient leurs offrandes.
(DELILLE.)

AGENOUILLER. v. a. (du vieux mot *genouil*, genou). Contraindre une personne à se mettre à genoux.

— *Faire agenouiller*. Faire mettre à genoux. On fit *agenouiller* tous les assistants. (Raym.)

— S'AGENOUILLER. v. pron. Se mettre à genoux. Cet emploi pronominal de ce verbe est plus fréquent que les deux précédents. Il s'*agenouille* devant l'autel, les bras croisés sur la poitrine et la tête baissée. (Ségur.) Philippe II roi d'Espagne, était petit : pour se venger de ce tort de la nature, il exigeait de ceux qui lui parlaient qu'ils s'*agenouillassent* devant lui. (Carp.) Lélia rêvait ; elle écoutait le murmure confus de la vallée et les cris des jeunes agneaux qui venaient s'*agenouiller* devant leurs mères. (G. Sand.) Les chameaux s'*agenouillent* pour recevoir leur charge. (Raym.) Suzanne vint s'*agenouiller* près de l'âtre. (M. Masson.)

Tous deux, baissant les yeux tristement dessillés,
Sur la terre en tremblant se sont *agenouillés*.
(DELILLE.)

— Fig. Sa profane beauté s'était *agenouillée* sur un prie-Dieu, et elle n'en avait paru que plus élégante. (J. Janin.)

AGENOUILLOIR. s. m. Escabeau sur lequel on s'agenouille. L'agenouilloir d'un prie-Dieu.

AGENT. s. m. (en lat., *agens*, de *agere*, agir). Tout ce qui agit, tout ce qui opère, puissance active, productive. Dieu est l'agent supérieur et suprême. Agent naturel, surnaturel, puissant, terrible, prompt, etc. Le feu est le plus efficace des agents connus. La vapeur est devenue par l'industrie de l'homme un agent tout-puissant.

— Être qui a la faculté de se déterminer. — Intermédiaire entre la cause première et l'effet.

— Se dit par opposition à *patient*. L'agent et le patient, c'est-à-dire, la cause qui opère et le sujet sur lequel elle opère.

— Physiol. Ce qui, malgré l'influence de la vie, opère sur l'économie animale comme sur les corps inertes. Le calorique, l'électricité, les affinités chimiques sont des agents.

— Pathol. Agents morbifiques, causes des maladies. Agents thérapeutiques, moyens de traiter les maladies.

— Écon. polit. *Agents de la production*. Les industriels de profession et leurs instruments. *Agents de circulation*, la monnaie.

— Jurisp. *Agent* se dit de Celui qui est chargé d'une *agence*. V. ce mot.

— Celui qu'on charge de gérer une affaire, une entreprise, etc. Agent laborieux, intègre, intelligent, habile, sûr, actif, etc. Employer de bons agents. Avoir des agents. Choisir des agents. Être dupé, volé par des agents, etc.

— *Agent d'intrigues*. Celui à l'aide duquel on cherche à s'avancer, à parvenir, à obtenir des emplois, des faveurs, des honneurs par la cabale et le manège, ou à détruire, à renverser ce qu'on hait, ce qui déplaît, etc.

— En mauvaise part. En parlant d'une femme, on dit quelquefois *agente*, au fém. Être l'agente, la principale agente, l'odieuse agente, etc.

... salaire, fait profession de se charger de la gestion des affaires d'autrui. L'agent d'affaires ne remplit pas seulement une obligation civile, il peut encore être atteint par la loi commerciale, qui le soumet à la juridiction des tribunaux consulaires, à la contrainte par corps, à la faillite, à la banqueroute. L'*agent d'affaires* est un mandataire salarié qui tient bureau ouvert au public. (Dict. de droit.)

— Syn. comp. AGENT D'AFFAIRES. HOMME D'AFFAIRES. L'*agent d'affaires* ne doit pas être confondu avec l'*homme d'affaires*, car celui-ci fait office d'ami, gère sans mandat, spontanément, tandis que le premier agit en vertu d'un pouvoir, d'une convention. Il ne faut pas non plus le considérer comme un mandataire ordinaire, puisque celui-ci n'est en général chargé des intérêts d'autrui que gratuitement et acc-

dentellement, tandis que l'agent d'affaires n'est qu'un mandataire salarié qui tient bureau ouvert au public.

— AGENT DE CHANGE. Fonctionnaire ministériel, nommé par le gouvernement, pour attribuer à la négociation des rentes, des effets publics, des reconnaissances de liquidations, des annuités, des actions de banque, des obligations d'une ville, d'une municipalité, ou d'une compagnie légalement constituée, et de tous papiers commerçables, le caractère de l'authenticité. Charge d'agent de change. Syndic d'agent de change. Carnet d'agent de change. Il est à peu près inutile de constater qu'aujourd'hui la mission des *agents de change* se restreint à la négociation des effets publics, ou mieux au trafic des rentes. (Dict. de comm.)

— AGENT DE FAILLITE. Fonctionnaire nommé par le tribunal de commerce pour gérer les affaires du failli, jusqu'à nomination des syndics provisoires.

— AGENT DE REMPLACEMENT. Celui qui fait métier de fournir des remplaçants pour l'armée.

— AGENT DIPLOMATIQUE. Fonctionnaire accrédité auprès d'un gouvernement par une puissance étrangère, avec mission de s'occuper des relations politiques qui existent entre les deux pays, et de veiller spécialement aux intérêts de l'État dont il est le mandataire. Agent diplomatique *sans caractère officiel*, celui qui est envoyé, dans un pays avec lequel on n'a pas encore établi de relations, ni conclu un traité d'amitié ou de commerce, etc. Agent diplomatique *avec caractère officiel*, celui qui est accrédité auprès d'un gouvernement ami, selon les règles ordinaires de la diplomatie. Les agents officiels appartiennent à quatre catégories, selon les degrés hiérarchiques de leur mission : 1° ambassadeurs avec mission de 1er ordre ; 2° ministres plénipotentiaires, avec mission de 2e ordre ; 3° résidents, avec mission de 3e ordre ; 4° chargés d'affaires, avec mission de 4e ordre.

— AGENT DU GOUVERNEMENT. Celui que le gouvernement ou l'autorité charge de quelque commission, de quelque opération.

— AGENT SECRET. Celui qui est chargé par un gouvernement d'une mission secrète.

— AGENT COMMERCIAL. Celui que le gouvernement accrédite auprès d'un autre gouvernement sous le titre de consul-général, consul et vice consul. Voy. CONSUL.

— AGENT DE L'AUTORITÉ PUBLIQUE. Celui qui est investi d'une portion quelconque du pouvoir. Les agents de police peuvent être considérés comme *agents de l'autorité publique*, lorsqu'ils exercent la police municipale. L'autorité lui paraissait un joug dur, ses *agents* l'importunaient. (R. de B.)

— AGENT DE POLICE. Officier subalterne, avec ou sans caractère public, préposé à la surveillance, au maintien de l'ordre et de la tranquillité dans une ville, une commune, etc. Les commissaires de police, les inspecteurs, les officiers de paix, les sergents de ville, et les espions ou mouchards, sont les principaux agents de police, etc. Les *agents de la police* se mettent à laisser faire tout ce qu'on veut dans la ville. (A. Karr.)

— AGENT DE LA FORCE PUBLIQUE. Celui auquel on a confié une mission coërcitive, c'est-à-dire, qui est chargé de prêter main forte pour assurer l'exécution de la loi. Les gendarmes, les gardes champêtres, les agents de police, etc., sont des *agents de la force publique*, lorsqu'ils prêtent main forte pour l'exécution des jugements, ou qu'ils exécutent eux-mêmes les mandements de justice. (Merlin.)

— AGENT PROVOCATEUR. Celui que la police charge de provoquer à des hostilités publiques ceux qu'elle soupçonne d'être en hostilité cachée avec le gouvernement.

— AGENT JUDICIAIRE DU TRÉSOR. On appelle ainsi l'employé supérieur des finances qui est chargé de représenter le trésor public dans toutes les actions actives et passives qui le concernent, et en la personne ou au bureau duquel le trésor doit être assigné, à peine de nullité.

— AGENT COMPTABLE. Admin. Se disait de l'employé chargé de la comptabilité à bord d'un bâtiment ; on l'appelle aujourd'hui *commis d'administration*. Se dit encore dans certaines administrations de celui qui tient la comptabilité et qui administre les fonds. Agent comptable d'un hôpital maritime, des chiourmes, etc.

— AGENT MUNICIPAL. Officier nommé sous la république par les communes d'une population au-dessous de 5,000 hab. pour exercer les fonctions municipales. La municipalité du canton était formée par la réunion des agents [illegible]

— AGENTS GÉNÉRAUX DU CLERGÉ. [illegible] de deux ecclésiastiques du second ordre, choisis pour avoir soin des affaires du clergé, par les deux provinces qui étaient en droit de les nommer.

AGÉOMÉTRIE. s. m. (du gr. ἀ priv. et γεωμετρία, géométrie). Didact. Défaut de géométrie ; ignorance des éléments de la géométrie. Boiste donne aussi comme synonymes, AGÉOMÉTRÉSIE, AGÉOMÉTROSIE. Nous lui laissons la responsabilité de cette synonymie.

AGÉRASIE. s. f. (de ἀ priv. et γῆρας, vieillesse). Méd. Absence de vieillesse ; vieillesse verte et vigoureuse, exempte des infirmités ordinaires à cet âge.

AGÉRATE. s. m. (du gr. ἀγήρατος, qui ne vieillit pas ; en lat., *ageratum*). Bot. Nom donné, dans le principe, à une espèce d'immortelle, et appliqué depuis à des plantes originaires de l'Amérique, et appartenant à la tribu des eupatoriées de la famille des composées. Ce mot a subi, sous la plume de nos lexicographes, d'étranges métamorphoses. Boiste l'écrit sans *e* final, AGÉRAT. Landais le donne, sans s'en douter le moins du monde, sous deux formes différentes, AGÉRATE, AGÉRATON ; seulement, comme il ne sait quelle définition donner de ce dernier mot, il se borne à dire que c'est une *sorte de plantes!* Mais bien évidemment, *agérat*, *agérate* et *agératon* ne sont que trois orthographes différentes d'un seul et même mot, l'*ageratum* de Linné. C'est également à tort que Landais fait ce mot féminin ; tous les dictionnaires spéciaux lui donnent le genre masculin, qui nous paraît, en effet, plus conforme à son origine. L'*agérate velu* est une plante annuelle, dont les fleurs répandent une odeur aromatique assez agréable. (Dict. des sc. nat.)

AGÉRATÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à l'agérate.

— AGÉRATÉES. s. f. pl. Bot. Une des divisions de la famille des composées, qui a pour type l'agérate.

AGÉRATOÏDE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἀγήρατος, qui ne vieillit pas ; εἶδος, forme). Bot. Qui ressemble à un agérate.

— AGÉRATOÏDES. s. f. pl. Famille de plantes composées, dites vulgairement *immortelles*.

AGÉRATON. s. m. Bot. V. AGÉRATE.

AGERATUS LAPIS. s. m. Mat. médic. Pierre qu'on employait, du temps de Galien et d'Oribase, dans les inflammations de la luette. Les cordonniers s'en servaient pour polir les souliers des femmes.

AGÉRIE. s. f. (du gr. ἀγήρως, qui ne vieillit pas). Bot. Genre de plantes qui comprend, selon Adanson, les genres myrsine et prinos de Linné. Le 1er est de la famille des ardiciacées, le 2e de celle des célastracées. L'agérie est maintenant une section du genre prinos.

AGÉRITE. s. f. Bot. Ce mot, que Landais a pris dans Laveaux, est le résultat d'une faute typographique qui fait double emploi avec ÆGÉRITE. V. ce mot.

AGÉRONE. Myth. anc. V. AGÉNORIE.

AGÉRONTE. s. m. (ét. gr., ἀ priv., et γῆρας, vieillesse). Vieillard encore vert. Ce mot est complétement inusité.

AGÉBOQUE. Temps hér. Fils de Nélée et de Chloris.

AGÉRU. s. m. Bot. Landais, copiant Laveaux, dit que c'est l'héliotrope des Indes ; cela est vrai, mais il oublie de dire que ce sont les Brahmes qui nomment ainsi cette plante ; car les botanistes l'appellent *héliotrope indique* ou mieux *heliotropion indique*.

AGÉSANDRE. adj. m. pris subst. (du gr. ἄγειν, pousser ; ἀνήρ, gen. ἀνδρός, homme). Myth. gr. Qui emmène les hommes. Épithète de Pluton.

AGÈSE. adj. m. pris subst. Myth. Surnom de Jupiter et de Pluton.

— Fils d'Apollon et de Cyrène.

AGÉSILAS ou **AGÉSILAÜS.** s. m. (du gr. ἄγειν, pousser ; λαός, peuple). Myth. Surnom de Pluton, parce qu'il attirait les morts, et les faisait conduire aux enfers par Mercure.

AGÉSTRATE. s. m. (pr. *a-jé-stra-te* ; en gr. ἀγέστρατος, général d'armée). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des lamellicornes, ayant pour type la cétoine chinoise.

AGÉTÈS ou **AGÉTIS.** Myth. Fils d'Apollon et de Cyrène, et frère d'Aristée.

AGÉTOR. adj. m. pris subst. Myth. gr. Surnom de Jupiter et de Mercure. Il y avait à Chypre un prêtre de Vénus qui portait le nom d'Agetor.

AGÉTORIES. s. f. pl. Myth. Nom d'une fête dont parle Hésychius, qui ne dit rien de la divinité en l'honneur de laquelle on l'avait instituée. Il est probable qu'elle était consacrée à Apollon, et que c'est la même que les Lacédémoniens célébraient sous le nom de Kafria. Athénée et Eustathe disent que cette fête était ainsi appelée parce qu'on imitait ce jour-là la manière de vivre des soldats, στρατιωτικὴν ἀγωγήν ; mais comme le prêtre de Vénus dans l'île de Chypre se nommait ἀγήτωρ, on peut penser que cette fête était établie en son honneur. Jupiter et Mercure étaient surnommés Agetor : cette fête ne leur était peut-être pas étrangère.

AGÉUS ou **ARGÉUS.** V. AGÉTÈS.

AGEUSTIE ou **AGHEUSTIE.** s. f. (ét. gr., ἀ priv., et γεῦσις, goût). Méd. Défaut, absence [illegible] de percevoir les saveurs. On le dit aussi de toute altération du goût. Il y a *ageustie* dans la supposition même que l'estomac remplissant ses fonctions, ait de l'appétence pour des aliments dont les organes internes de la bouche ne percevraient pas la saveur. (Tollard.)

— *Ageustie organique*. Celle qui est produite par une maladie quelconque de la langue, qui en détermine ou suspend la sensibilité.

— *Ageustie atonique*. Celle qui est produite sans aucune affection apparente de la langue.

AGGÉDULE. s. f. (ét. gr., ἄγγος, urne). Bot. Mauvais mot dont se sont servis quelques auteurs pour désigner soit l'urne des mousses, soit les cupules de certains champignons épiphytes.

AGGÉE. (ét. hébr., *fête, solennité*). L'un des douze petits prophètes. Il vivait du temps de Darius ; il joignit son zèle à celui de Zacharie pour engager les Juifs à continuer l'édification du temple. Aggée est le premier des prophètes qui prophétisèrent après le retour de la captivité, en 520 avant J.-C. Les Grecs célèbrent sa fête le 16 décembre, et les Latins, le 4 juillet, avec celle d'Osée.

AGGERSHUUS. Géogr. Dioc. de Norwége, formant une des cinq grandes divisions de ce royaume. Il tire son nom d'un château-fort situé non loin de Christiania. Il contient douze villes, cinq places fortes et 394,605 hab. On y travaille beaucoup le fer ; il y a quatorze forges. Il y a aussi trois mines de cuivre et une d'argent à Kongsberg ; une mine d'alun, une de cobalt, une saline, cinq verreries, une tannerie. C'est le diocèse où se manifeste la plus grande activité dans les usines. Cette province est fertile en forêts de chêne, de frêne, de sapins, de pins, de bouleaux, de tilleuls ; on en exporte planches, lattes, cercles, du brai, du goudron, du fer en barres, des outils en fer et en cuivre ; du beurre, du fromage, du suif, les chevaux appelés Norbacks, des peaux et des fourrures. Le diocèse est divisé en six bailliages et deux comtés. Quoique les terres y soient cultivées avec soin, elles ne rapportent pas assez de blés pour fournir à la consommation des habitants. Le gibier y abonde. Le thermomètre s'y élève de 22° à 24°. Le pays est montagneux et rempli de lacs et de fleuves. Montagnes : le Langfield, le Svakufield, l'Hédefield, etc. Rivière : le Glommen, qui forme la belle cascade de Sarp.

AGGIUL-FELANOS. (en lat. *Philomelium*). Géogr. anc. Petite ville autrefois épiscopale dans la Natolie, vers la source du Madre.

AGGLESTON. s. m. T. d'antiq. Grande pierre en forme de cône renversé, dans la presqu'île de Purbeck, dans la Grande-Bretagne. Monument remarquable de la superstition des anciens habitants du pays.

AGGLOMÉRAT ou **CONGLOMÉRAT.** s. m. Géol. Réunion de plusieurs substances qui, ayant été formées à diverses époques et séparées pendant longtemps, se sont trouvées resserrées en masses plus ou moins considérables par un ciment quartzeux ou calcaire déposé du sein des eaux. Lorsque les débris de roches et de fossiles ont été finement triturés et qu'ils ont été distribués en raison de leur volume, de manière à composer des masses homogènes plus ou moins terreuses et grenues, celles-ci prennent le nom de *grès* et de *sédiments* proprement dits. Toute roche visiblement composée de débris d'inégales dimensions et de diverses textures accumulés sans ordre est un *agglomérat*. (D'Orbigny.) Les poudingues, les brèches, les pépérino sont des *agglomérats*. (Id.)

— Syn. comp. AGGLOMÉRAT. AGRÉGAT. Il ne faut pas confondre le premier de ces mots avec le second. L'*agglomérat* est une masse plus ou moins grosse, composée de substances dissimilaires, formées à diverses époques, et longtemps séparées, tandis que l'*agrégat* est la réunion de plusieurs substances agglutinées ensemble à l'époque de leur formation.

AGGLOMÉRATION. s. f. (pr. *a-glo-mé-ra-ci-on*). Réunion en masse. Action d'agglomérer ; état de ce qui est aggloméré. Agglomération de neiges, de sables. Agglomération d'insectes. Agglomération d'hommes, de peuples. L'*agglomération* considérable des neiges commençait à inspirer des craintes. (Raym.) Une de mes grandes pensées a été l'*agglomération*, la concentration des mêmes peuples géographiques qu'ont dissous, morcelés les révolutions et la politique (Nap.) L'*agglomération* des trente ou quarante millions de Français était faite et parfaite ; celle des quinze millions d'Espagnols l'était à peu près aussi. (Id.) Je ne pense pas qu'après ma chute et la disparition de mon système, il y ait en Europe d'autre grand équilibre possible que l'*agglomération* et la confédération des grands peuples. (Id.)

— Il s'emploie au pluriel. Omiss. des dictionnaires. Quant aux quinze millions d'Italiens, l'*agglomération* était déjà fort avancée ; il ne fallait plus que vieillir, et chaque jour mûrissait chez eux l'unité des principes et de législation, celle de penser et de sentir, ce ciment assuré, infaillible, des *agglomérations* humaines. (Napol.) Si la société est naturelle aux hommes, il n'est pas moins certain que de trop grandes *agglomérations* leur sont funestes. (Beauc.)

— Chim. Sortes de réunion de molécules [illegible] adhérentes, mais qui, pourtant, forment une masse.

AGGLOMÉRÉ, ÉE. part. pass. du v. Agglomérer. Réuni en masse, assemblé. Il s'emploie comme adjectif, ce qu'oublie de dire l'Académie. Une population agglomérée. Des nuages agglomérés. Des sables agglomérés. Des molécules agglomérées.

— Bot. Il sert à qualifier les étamines, les feuilles, les fleurs, etc., qui sont ramassées en boule, ou qui forment des agglomérations de filaments. Étamines agglomérées. Chatons agglomérés. Fleurs agglomérées. Racines agglomérées. Fruits agglomérés.

— Méd. *Tumeurs agglomérées*. Celles qui sont comme pelotonnées les unes autour des autres.

— AGGLOMÉRÉES. s. f. pl. Géol. Nom donné à une classe de roches comprenant celles qui se sont formées par agglomération.

AGGLOMÉRER. v. a. 1re conj. (du lat. *agglomerare*, réunir, rassembler ; formé de *ad*, et *glomerare*, pelotonner ; rac. *glomus*, peloton). L'*é* de *érer* se change en *è* ouvert devant une syllabe muette, ce dont ne parle pas l'Académie, qui pousse la négligence jusqu'à ne pas même citer un exemple des personnes de ce verbe qui pourraient embarrasser. *J'agglomère, tu agglomères, il agglomère*, etc. *J'agglomérerai*, etc. *J'agglomérerais*, etc. *Que j'agglomère, que tu agglomères, qu'il agglomère*, etc. Il signifie, Réunir en masse des parties isolées, assembler, entasser. La richesse du sol *agglomèra* les hommes dans cette contrée. (Acad.) Les avantages qu'il offrait aux artisans en avaient *aggloméré* un grand nombre dans cette contrée. (Raym.)

— S'AGGLOMÉRER. v. pron. Être aggloméré, réuni, assemblé, entassé, pelotonné. Les sables qui s'étaient *agglomérés* avec le temps formaient comme des montagnes entre les vallées. (Marm.) Un essaim d'abeilles s'est *aggloméré* au-dessus de nos têtes, et bientôt a fondu sur nous. (Bescher.) Ces nuages *s'agglomèrent*, se précipitent en pluie pendant les mois de juillet, août et septembre, et produisent le phénomène célèbre des inondations du Nil. (Thiers.) Les peuples *s'agglomèrent* sous telle ou telle forme, les empires se cristallisent, si l'on peut le dire, d'après certaines lois. (Virey.)

AGGLUTINANT, E, ou mieux **AGGLUTINATIF, IVE.** adj. et s. (du lat. *agglutinans* ; de *agglutinare*, coller ; dérivé de *gluten*, colle). Médec. Qui rejoint, qui recolle les parties divisées. C'est à tort que l'Académie, Boiste, Raymond, etc., font deux articles distincts pour ces deux mots, qui ont le même sens et qui, en médecine, s'emploient l'un pour l'autre.

— *Remèdes agglutinants*. C'est ainsi qu'on appelait autrefois les remèdes auxquels on supposait la propriété de recoller les parties divisées.

— AGGLUTINATIFS, IVES. adj. et s. pl. C'est ainsi qu'on appelle aujourd'hui les substances emplastiques qui ont la propriété d'adhérer fortement à la peau, et qu'on emploie pour maintenir les lèvres des plaies en contact, jusqu'à ce qu'elles soient réunies par la cicatrisation. Les *agglutinatifs* dont on se sert le plus souvent sont l'emplâtre de diachylon gommé, l'emplâtre d'André de Lacroix, et le taffetas d'Angleterre. (Cloquet.) La gomme ammoniaque, dissoute dans le vinaigre et étendue sur de la toile, fournit encore un bon *agglutinatif*. (Id.) Dans quelques cas, l'humidité de la peau rend peu solide l'adhérence des emplâtres *agglutinatifs* ordinaires. (Id.)

— *Bandelettes agglutinatives*. Petites bandes de toile forte, coupées de droit fil et enduites de diachylon ou de toute autre substance analogue ; employées pour tenir rapprochés les bords d'une plaie, ou pour maintenir appliquées plusieurs pièces d'appareil, un vésicatoire, etc.

— Conchyl. AGGLUTINANT, E. adj. Épithète donnée à quelques coquilles qui agglutinent les corps mobiles du sol sur lequel elles reposent. Le trochus agglutinant. L'aspergille agglutinante.

AGGLUTINATION. s. f. (pr. *a-glu-ti-na-ci-on* ; en lat. *agglutinatio*, de *gluten*, colle). Médec. Recollement de parties contiguës accidentellement divisées, c'est la première période de l'adhésion des plaies, recollement d'abord purement physique, qui a lieu au moyen d'une lymphe plastique coagulable, qui se dispose entre les tissus divisés, dont elle exsude, s'organise ensuite comme eux, et devient leur moyen d'union ; ce mot exprime aussi l'action des organes agglutinatifs.

— S'emploie au plur. Omiss. des dictionn. Il se frotta vivement les mains l'une contre l'autre pour réduire en poussière les *agglutinations* de sa potée. (L. Gozlan.)

— **AGGLUTINÉ, ÉE.** part. pass. du v. Agglutiner. Médec. Recollé, rejoint. Il s'emploie comme adj. Des parties agglutinées. Les chairs, les peaux agglutinées.

AGGLUTINEMENT. s. m. Ce mot, qui se trouve dans Cotgrave, n'est pas usité. Il pourrait être utile pour marquer le résultat de l'action d'agglutiner, l'état de ce qui est agglutiné. V. AGGLUTINATION.

AGGLUTINER. v. a. 1re conj. (en lat. *agglutinare* ; rad., *gluten*, colle, glu). Médec. Réunir, recoller les parties contiguës accidentellement divisées.

— [illegible] réuni, recollé.

AGGOUED-BUND. s. m. C'est la meilleure des six espèces de soie qui se récoltent dans les états du Mogol.

AGGRAVANT, ANTE. adj. Qui augmente la gravité d'un délit, d'un crime. Ce mot ne s'emploie qu'en T. de droit crimin., et dans cette locution, *circonstance aggravante*. Les malfaiteurs de profession connaissent toutes les circonstances *aggravantes* des délits, et savent exactement où il faut s'arrêter pour ne pas encourir, par exemple, les travaux forcés ou la mort. (Bentham.)

— Mor. relig. *Circonstance aggravante* est une circonstance qui change la nature de la faute.

— Phys. Se dit des forces et des poids aloe-

tés à d'autres qui exercent déjà leur mouvement.

AGGRAVANTER. v. a. 1re conj. Vieux mot inusité, qui signifie Aggraver, opprimer.

AGGRAVATION. (pr. *a-gra-va-ci-on*). s. f. Se dit en T. de Dr. crim. *Aggravation de peine.* Augmentation de peine, ce qu'on ajoute à un châtiment pour le rendre plus rigoureux.

— Suivant l'Académie et tous les dictionnaires qui n'ont fait que la copier, le mot *aggravation* ne se dit que dans le sens précité, et ne peut se construire qu'avec le mot *peine.* L'Académie est dans l'erreur, car il s'emploie aussi pour signifier, Ce qui augmente la gravité d'un délit, d'une faute, d'un crime, etc. Dans ce cas, il est synonyme de, Circonstance aggravante. Il est des délits où le déguisement est un des traits caractéristiques : le délinquant, pour n'être pas reconnu, ou pour inspirer plus de terreur, se couvre le visage d'un masque ou d'un crêpe. Cette circonstance est une *aggravation.* (Bentham.) La loi doit mesurer la peine sur les circonstances d'*aggravation* ou d'atténuation : le talion détruit toute mesure. (Id.)

— Se dit au sens moral. Omiss. des dictionn. Osons le dire : car enfin, se taire, dissimuler, s'étourdir, tous ces palliatifs de la faiblesse ou du crime ne seront jamais que de fatales *aggravations.* (Mirab.)

— Médec. *Aggravation de mal,* augmentation, empirement de la maladie.

— Adm. ecclés. V. AGGRAVE.

AGGRAVE. s. m. (l'Académie fait à tort ce mot féminin, il est masculin dans tous les plus anciens dictionnaires). C'était, dans l'anc. discipl. de l'Église, un nouveau degré de l'excommunication ; elle interdisait à l'excommunié le commerce de la vie civile avec les fidèles, et précédait le *réaggrave,* qui achevait de le mettre en horreur. L'aggrave et le réaggrave se publiaient au son des cloches, avec des chandelles allumées, qu'on éteignait et qu'on foulait aux pieds, au milieu de cercueils exposés dans l'église et dans l'appareil lugubre des cérémonies les plus terribles. Dès le commencement du XVIIIe siècle, l'aggrave ne fut plus qu'une menace de fulminer l'excommunication, après trois monitoires ou avertissements de se soumettre à l'Église. On disait aussi AGGRAVATION dans le même sens.

— Vétérin. Maladie qui survient aux pattes des chiens, quand ils ont couru trop longtemps sur un terrain dur et pierreux.

AGGRAVÉ, ÉE. part. pass. du v. Aggraver. (du lat. *gravis,* pesant, grave). Rendu plus grave, plus pesant, plus pénible, plus poignant. Il s'emploie adjectiv. Une peine, une faute aggravée. Un crime aggravé. Des impôts aggravés. Des souffrances aggravées. Une maladie aggravée. Le joug de Jérusalem est *aggravé.* (Bors.) On sera frappé de cette échelle de graduation dans laquelle on verra correspondre à un délit *aggravé* une peine *aggravée.* (Benth.)

— Il régit ordinairement la préposition *par.* Son crime est *aggravé* par toutes ces circonstances. (Trév.)

— Il peut aussi se construire avec la prépos. *de.* Les exemples suivants, où le mot *aggravé* est pris au fig. pour signifier Appesanti, en font foi. Tout cela est omis dans les dictionnaires. *Aggravé* de vieillesse. (Mont.) Moi, feignant me sentir *aggravé* de sommeil, je me retire dans ma chambre. (P.-L. Courier.) Je suis tout *aggravé* de somme et de paresse. (Ronsard.)

— Il s'emploie aussi d'une manière absolue, dans le même sens.

> Là-dessus, achevant son somme,
> Et les yeux encore *aggravés.* (La Font.)

— Art vétér. Il se dit d'un chien atteint de l'aggrave.

— Adm. ecclés. Celui contre lequel on avait prononcé un aggrave ; dans ce sens, il s'employait aussi comme subst. « Hâtons-nous de vaincre, disait Henri de Navarre à Henri III, affecté de l'excommunication lancée contre lui par la cour de Rome ; si nous battons nos ennemis, vous aurez bientôt l'absolution ; mais si nous sommes battus, nous serons toujours excommuniés, *aggravés* et *réaggravés.* »

AGGRAVEMENT. s. m. État d'une chose aggravée. Ce mot ne se trouve pas dans le Dictionn. de l'Acad. Tous les autres lexicographes qui le donnent, le définissent : Ce qui aggrave. Nap. Landais lui fait signifier la même chose qu'au mot *aggravation,* c'est-à-dire, Augmentation. Cependant il nous semble qu'il y a une différence entre *aggravement* et

[illegible] idée d'augmentation ; mais le premier désigne plutôt la simple réalité, le résultat, l'état, tandis que le dernier représente l'action. *Aggravation* est relatif au fait même, à la cause qui le produit ; *aggravement* à l'état qui en est la suite. Ainsi on dira : ces circonstances contribuèrent à l'*aggravation* de sa peine, et, Sans la philosophie divine la vieillesse est un *aggravement* successif de maux, une mort partielle de chaque jour. (Boiste.) Dans le premier cas, le sens est que les circonstances en question contribuèrent à l'action, à la conduite des juges qui aggravèrent la peine ; dans le second, le sens est seulement que les maux sont aggravés.

AGGRAVER. v. a. 1re conj. (du lat. *aggravare,* appesantir). Rendre plus grave, plus grief, plus pénible, plus douloureux, plus poignant. Aggraver un crime, un péché, une faute. Cela aggrave vos torts. Aggraver les tourments. Aggraver les douleurs. Il m'est affreux de voir *aggraver* mes peines par celui qui devait me les rendre chères. (J.-J. Rous.) Croyez-vous que votre conduite n'ait pas encore *aggravé* mes souffrances ? (Fén.) De quels tourments vous *aggravez* mon sort ! (Am. Tastu.) *Aggraverons*-nous chaque jour tout ce qui peut rendre impossible ses bienfaits ? (Mirab.) *Aggraver* la honte d'une défaite. (Villem.) Souvent on *aggrave* ses torts par la manière dont on s'excuse. (Boiste.) La peur *aggrave* le mal sans y remédier. (Id.) L'amputation d'un membre peut *aggraver* l'état du blessé. (Legoar.)

— Rendre plus lourd, plus pesant, plus dur à supporter, augmenter. On n'a point encore *aggravé* les impôts. (Mirab.) Après avoir puni les Égyptiens de leur révolte et follement *aggravé* le poids de leurs chaînes. (Barthél.) Faut-il encore *aggraver* leur joug par le mépris ? (Id.)

— T. de Dr. crim. Augmenter, accroître la nature de la peine, ajouter à un châtiment pour le rendre plus rigoureux. Il faut laisser une certaine latitude au juge, non pour *aggraver* la peine, mais pour la diminuer, dans les cas qui font présumer qu'un individu est moins dangereux ou plus responsable qu'un autre. (Bentham.) Les peines afflictives sont très-variables : on les modère, on les *aggrave* comme on veut. (Id.)

— Il signifie aussi, Augmenter la gravité du délit, de la faute, du crime, etc. ; présenter, en quelque sorte, une plus grande surface à l'action de la peine. Les circonstances *aggravent* le péché. (Pascal.)

— Adm. eccl. Porter, prononcer un aggrave. Nous excommunions . . . . etc. En laquelle excommunication s'ils croupissent six jours, par ces présentes nous les *aggravons.* (Sentence de l'officialité de Paris.)

— S'AGGRAVER. v. pron. Devenir plus grave, plus pénible, plus douloureux, plus poignant. Le mal ne fait que s'aggraver de jour en jour. Ses peines s'aggravent chaque jour. Son infortune s'est aggravée par ce malheureux événement.

AGGRÉDIR. v. a. 2e conj. (en lat., *aggredi,* attaquer). Mot latin employé par Voltaire dans le sens de, Attaquer de fait ou de paroles. Inusité.

AGGUIS. s. m. Nom que les Célébiens donnent aux prêtres musulmans qui les instruisent.

AGHADÈS. Géogr. Ville d'Afrique, capitale de l'oasis du même nom, et du royaume d'Asben ; plus grande, plus peuplée que Tripoli. Elle sert d'entrepôt pour le commerce de la partie orientale du Sahara.

AGHAIS. s. m. Anc. jurispr. Marché à aghais, c'est-à-dire, Marché à terme.

AGHA-MOHAMMED. Fondateur de la dynastie actuelle des Chahs de Perse, né en 1734 ; assassiné le 14 mai 1797, par deux esclaves dont il avait ordonné la mort.

AGHEUSTIE. s. f. Méd. V. AGEUSTIE.

AGHIRINE. s. m. Ichthyol. Genre de poissons, voisin du genre pégouse dont il ne diffère que par la position des yeux de ces poissons.

— AGHIRINES. s. m. pl. Ordre des poissons jugulaires, d'après Rafinesque.

AGHIRLIK. s. m. Présent et compliment que fait à une parente du Grand-Seigneur celui auquel elle est accordée en mariage.

AGHOGUK. s. m. Nom que le peuple des îles Aléoutiennes donnent à leur principale divinité.

AGHORA. s. m. (littéral. *le Terrible*). Myth. ind. Un des surnoms de Siva.

AGHORI ou **AGHORAPOUTI.** s. m. Hist. relig. Membre d'une secte ascétique de l'Inde. Les aghoris adorent le mauvais Principe sous les formes les plus hideuses.

AGI. part. pass. du v. Agir. Il est toujours invariable. Ils ont *agi* comme pour eux-mêmes. (Pasc.)

— On dit, l'affaire *dont il s'est agi,* et non *dont il s'a agi.* V. AGIR.

AGIADE. Hist. anc. V. AGIDE.

AGIAMOGLAN. Hist. V. ADJÉMOGLAN.

AGIASME. s. m. (du gr. ἁγιασμός). Hist. eccl. Bénédiction de l'eau et aspersion sur le peuple le premier dimanche du mois dans les églises grecques. Cette bénédiction n'a pas lieu en janvier.

[illegible] saint). Relique, bijou, parure de femme, affiquet. On dit, pour se moquer de certaines puérilités, de colifichets féminins : ce sont *agios* de mariée de village. (Trév.)

— Ce mot signifiait aussi *admiration, exclamation,* parce que les Grecs l'employaient dans l'admiration et la surprise, comme nous disons : Bon Dieu ! grand Dieu ! (Trév.)

— T. de doreur. Sorte de pupitre sur lequel le doreur place le livre et qui contient les feuilles d'or.

AGIDE. n. patronym. Hist. anc. Descendant d'Agis, fils d'Eurysthènes. Les Agides ont régné à Sparte depuis l'an 1176 jusqu'en l'an 200 avant J.-C. Léonidas était de la maison des Agides. V. EURYSTHÉNIDE.

AGIDIES. s. m. pl. Myth. Nom que l'on donnait aux prêtres de Cybèle, comme si l'on disait, Joueurs de gobelets, bateleurs, ceux qui font des tours de passe-passe pour avoir de l'argent.

AGIEM-CLICH. s. m. Art milit. Sorte de sabre persan.

AGIER (Jean-Pierre). Député suppléant de Paris aux États-généraux, né en 1718, mort en 1823 ; nommé président du tribunal révolutionnaire régénéré en 1795 ; il envoya à l'échafaud Fouquier-Tainville et ses complices.

AGIGENSALON. Géogr. Ville de Turquie, sur la route de Constantinople à Ispahan. Caravanserail et mosquée.

AGIHALID. s. m. Bot. Arbrisseau de la Haute-Égypte, à tiges épineuses.

AGILA ou **AGUILANE.** Roi des Visigoths, en Espagne ; il monta sur le trône en 549. Ses sujets le massacrèrent à Mérida, en 554.

AGILBERT ou **AILBERT** (St). Évêque de Dorchester, en Angleterre, l'an 650 ; de Paris, l'an 664. Mort en 675. Honoré le 11 octobre.

AGILE. adj. des 2 g. (en lat., *agilis* ; de *agere,* agir). Qui est dispos, prompt, léger ; qui a une grande facilité à agir, à se mouvoir. Un homme extrêmement agile. Le tigre, le singe, le chat sont des animaux fort agiles. Les Suédois sont bien faits, robustes, *agiles.* (Volt.) Son corps est plus *agile* que robuste. (Id.) Dans mes membres *agiles.* (L. Rac.) Prenez vos plumes sacrées, vous qui composez les annales de l'Église, *agiles* instruments d'un prompt écrivain ; et d'une main diligente, hâtez-vous de mettre Louis avec les Constantin et les Théodose. (Boss.) Personne n'est plus *agile* que celui qui ne possède rien. (Sall.) Ces insectes se trouvent aux bords des eaux ; leur démarche est assez *agile,* leur couleur très-brillante. (Dejean.)

> Ce vieillard qui, d'un vol *agile,*
> Fuit sans jamais être arrêté,
> Le temps, etc. (J.-B. Rouss.)
>
> Venez, et d'une main *agile,*
> Soutenez son vaisseau fragile. (Id.)

— AGILES. s. m. pl. Mamm. Famille de mammifères composée de rongeurs qui appartiennent aujourd'hui à la famille des sciuriens et à celle des muriens.

AGILEMENT. adv. (en lat., *agiliter*). D'une manière agile et rapide, avec agilité. Sauter très-agilement. Voltiger agilement.

AGILES (Raymond d'), dit de Podio. Historien de la 1re croisade, dans laquelle il accompagna son évêque Adhémar en 1095.

AGILITÉ. s. f. (du lat. *agilitas,* rad. *agile*). Légèreté, souplesse de corps, disposition à se mouvoir vivement, à agir avec facilité. Danser, sauter avec grande agilité. Disparaître avec agilité. Travailler avec agilité. Sans doute, il peut marcher ; mais, sans les gênes cruelles qu'on lui impose, il eût marché plus tôt, avec plus de force, de grâce et d'*agilité.* (Mirab.) Il était descendu de ces rochers avec autant de vitesse et d'*agilité* qu'Apollon dans les forêts de Lycie passe au travers, etc. (Fén.) Les Basques excellent à un jeu qui demande autant de vigueur que d'*agilité.* (Salvandy.) Les lièvres ne sauvent leur vie que par leur *agilité.* (Trév.)

— Flexibilité, en parlant de la voix. Chanter avec agilité.

— Fig. Vivacité, facilité, en parlant de l'esprit, etc. Catinat avait dans l'esprit une application et une *agilité* qui le rendaient capable de tout. (Volt.) Cela marque l'*agilité* de l'âme, si cela n'en marque l'étendue. (La Bruy.)

— Icon. Jeune fille nue, avec deux petites ailes, se soutenant sur la pointe du pied et dans l'attitude de s'élancer.

AGILMAR, AGLIMAR ou **EGILMAR.** Archevêque de Vienne en Dauphiné, succéda en 842 à St-Bernard, fut un des trois métropolitains qui en 855 présidèrent au concile de Valence.

AGILMAR ou **AIMAR.** Évêque de Clermont au IXe siècle. Assista au concile de Ponteguy en 886. Député par le pape Jean VIII, en 878, au roi Louis le Bègue.

AGILULPHE ou **AGON** (Paul). Duc de Turin, roi de Lombardie, reconnu par les chefs de la nation en 592. Sa femme Théodelinde le convertit à la religion chrétienne.

AGINCOURT (Jean-Baptiste-Louis-George-Seroux d'). Antiquaire, archéologue, numismate, né à Beauvais, le 5 avril 1730. Il était l'une des bêtes de Mme Geoffrin. (On sait qu'elle appelait ainsi les gens d'esprit qui fréquentaient sa maison.) On lui doit le magnifique [illegible]

l'art par les monuments, depuis la décadence au IVe siècle, jusqu'à son renouvellement au XVIe, et le *Recueil de fragments de sculpture antique, en terre cuite.* Il mourut à Rome, aveugle et perclus ; et, contre l'habitude de la ville, tout le peuple suivit son convoi. On a dit de d'Agincourt, que lui seul a su populariser les Français à Rome.

AGINDI. s. f. Bot. Plante de la famille des tithymaloïdes. On la trouve en Chine.

AGIO. s. m. (de l'ital. *aggio,* ajouté, c'est-à-dire, selon Mirabeau, *plus value, en sus*). Écon. pol. Différence entre la valeur nominale et la valeur réelle des monnaies, entre l'argent courant et le papier de banque, entre l'argent du pays et l'argent d'une nation étrangère. Cet agio s'appelle aussi CHANGE. L'agio de la banque de Hollande est à trois ou quatre pour cent. (Mirab.) Dans les villes de France où l'or est quelquefois plus recherché que l'argent, il faut donner un demi pour cent, un pour cent d'*agio,* pour convertir des écus en louis. (Id.)

— Bénéfice résultant du change de diverses espèces. En ce sens, le mot *agio* semble avoir prévalu, depuis que l'agiotage sur les monnaies et les changes, étant devenu la principale industrie des Juifs, cette circonstance a rendu le mot *agiotage* une expression défavorable. (Mirab.)

— Intérêt des avances faites sur les places de commerce françaises.

— Sorte de prime, ou usure déguisée, que se fait payer le prêteur, outre l'intérêt de la somme qu'il donne sur des effets de commerce, lorsque l'emprunteur veut renouveler ses billets. L'*agio* est indépendant du taux de l'intérêt ou de l'escompte, en matière de négociation. (Acad.) L'*agio* varie suivant l'abondance ou la rareté du numéraire. (Enc. des g. du m.)

AGIOGRAPHE et **AGIOGRAPHIE.** Phil. V. HAGIOGRAPHE ET HAGIOGRAPHIE.

AGIOLOGIQUE. V. HAGIOLOGIQUE.

AGION. s. m. Bot. V. AJONC.

AGION. Archevêque de Narbonne, succéda à Arnuste, assassiné en juin 912. Il assista au concile de Châlons-sur-Saône, en 915, et mourut en 927.

AGIONITES. s. m. pl. Hist. eccl. Sectaires qui parurent vers la fin du VIIe siècle, sous Justinien II. Ils condamnaient la continence et la chasteté comme une suggestion des mauvais principes.

AGIOSIDÈRE. Hist. rel. V. HAGIOSIDÈRE.

AGIOSIMANDRE. Hist. rel. V. HAGIOSIMANDRE.

AGIOTAGE. s. m. (ét., V. AGIO). Jeu qui se fait dans toutes les villes de commerce sur les fonds publics à la hausse ou à la baisse, par des capitalistes qui les achètent et les revendent par spéculation. Se livrer à l'agiotage. Faire sa fortune par l'agiotage. Se ruiner à l'agiotage. Trafic de l'agiotage. Passion de l'agiotage. Être la proie de l'agiotage. Agiotage légal, etc. Agiotage local. Agiotage exorbitant, décroissant. Recrudescence de l'agiotage, etc. L'*agiotage* a prodigieusement changé le prix de l'argent. (Mirab.) Le cruel *agiotage* est plus infatigable, plus opiniâtre, et surtout plus accrédité que la vérité ne saurait être active. (Id.) Et c'est en abdiquant, en foulant aux pieds tout esprit public, qu'on a voulu réprimer l'*agiotage.* (Id.) Il était réservé à nos jours de voir ce commerce devenir [illegible] de l'*agiotage* effréné sur les actions. (Id.)

— Manœuvres clandestines, déloyales, à l'aide desquelles on cherche à faire hausser ou baisser les fonds publics. L'*agiotage* est un profit excessif, usuraire, dit le Dictionnaire de l'Académie ; c'est autre chose encore. C'est un moyen de s'enrichir vite, comme par enchantement, sans travail, à grand renfort de mensonges et d'intrigues. (Chap.-Montlav.) L'*agiotage* est sans contredit l'une des plaies de notre époque, plaie envahissante, qui ronge la société au cœur, et la menace d'un danger sérieux et prochain. (Id.)

— Opération par laquelle le spéculateur retire de la circulation certaines denrées à bas prix, pour les remettre sur la place dans des circonstances plus favorables à la vente.

— Sorte de pari ouvert entre des joueurs, sur la hausse ou la baisse probable, à une époque déterminée, du prix des vins, des huiles, des cotons, etc.

AGIOTÉ. part. pass. du v. Agioter. Il ne s'emploie qu'avec l'auxiliaire *avoir,* et ne varie jamais. Ils ont *agioté* toute leur vie.

AGIOTER. v. n. 1re conj. Se livrer à l'agiotage. Il s'est ruiné à agioter. Passer sa vie à agioter. Sous le directoire, l'agiotage reprit ses libres allures ; sous l'empire, on *agiota* moins ; des exemples sévères ne permirent pas au jeu de reprendre ses forces. (Chap.-Montlav.)

— Mirabeau l'a employé comme verbe actif dans cette phrase : Ce sont eux qui, les premiers, ont montré qu'on pouvait *agioter* des valeurs immenses.

AGIOTEUR, EUSE. s. Celui, celle qui fait l'agiotage. Agent d'agiotage. Sous la république, lorsque les lois employaient les termes *agiotage* et *agioteur* pour indiquer les contraventions et les contrevenants aux lois sur les [illegible] d'or ou d'argent, etc., agioteur était un mot infamant. Comment un écu français échapperait-il aux poursuites des *agioteurs* ou plutôt des banquiers intéressés à soutenir le jeu ? (Mirabeau.) L'*agioteur* n'est qu'un escamoteur habile ; il trompe avec effronterie, il vole avec intelligence. (Chap.-Montlav.)

— Il se prend adjectiv. Omiss. des dictionn. Qu'ils disent si, pour le service de la gent *agioteuse,* les banquiers de la capitale ne promènent pas, n'étendent pas leurs filets dans le royaume pour entraîner à Paris tout le numéraire. (Mirab.) Mais n'est-ce point là prendre le nécessaire aux actionnaires pauvres et étrangers à l'agiotage, pour prodiguer le superflu aux actionnaires riches et *agioteurs* ! (Id.)

AGIR. v. n. 2e conj. (du lat. *agere,* faire)

faire quelque chose, prendre du mouvement. N'être jamais sans agir. Avoir besoin d'agir. Il ne restait plus assez de place au pilote pour *agir* et les arracher au naufrage. (D'Arlincourt.) La vie contemplative est misérable; il faut *agir* davantage et ne pas regarder vivre. (Champfort.) Entre égaux, la réaction égalant l'action, tout reste pareil; aussi les animaux n'*agissent* que par la force du corps. (Virey.) On sent plus à Paris qu'on ne pense, on *agit* plus qu'on ne projette. (Duclos.)

— Être en action, être un agent. La foi qui n'*agit* point est-ce une foi sincère? (Rac.) Ainsi la tragédie *agit*, marche et s'explique. (Boil.) C'est par toi que tout naît, tout *agit*, tout désire. (Leonard.)

Qui conçoit, veut, *agit*, est libre en *agissant*,
C'est l'attribut divin de l'Être tout-puissant.
(Voltaire.)

— Procéder à l'exécution de quelque chose. Se dit par opposition aux paroles, aux discours, etc. Il est temps d'agir. *Agir* vaut, après tout, mieux que parler, dit-on. (Imbert.) *Agir* quand il le faut vaut mieux que les discours. (Boissy.) On veut *agir* avant d'avoir appris à se conduire. (D'Aguess.) Deux sortes de gens sont également incapables de toute affaire, l'etourdi et le pusillanime; l'un *agit* avant de réfléchir, l'autre reflechit lorsqu'il faudrait *agir*. (Stanislas.) *Agir* sans avoir réflechi, c'est se mettre en voyage sans avoir fait de preparatifs. (Lingrée.) Les grands ont pour maxime de laisser parler et de continuer d'*agir*. (La Bruy.) Le ministère embarrassé de ses fautes tremblait d'*agir*. (Villemain.) La vertu *agit*; la calomnie l'épie et attend l'evenement: s'il est malheureux, elle empoisonne jusqu'aux intentions de l'objet de sa haine. (Malesherbes.)

— Se conduire, se comporter. Agir sincèrement et cordialement. Agir avec passion. Agir finement. Agir sans haine, sans vengeance. Agir par intérêt. Agir sans déguisement. Agir de bonne foi. Agir conséquemment. Agir avec justice. Agir généreusement. Agir en roi. Agir en maitre. Agir en homme d'honneur. Agir en homme d'esprit. Manière, façon d'agir. Mal agir. Bien agir avec quelqu'un, envers quelqu'un, à l'egard de quelqu'un. Chacun a sa manière d'*agir* ou de penser. (Plaute.) Le gouvernement a cru *agir* sagement en mettant quelques restrictions à la liberté de la presse. (A. Karr.) Celui qui *agit* mal hait la lumiere. (Max. evangélique.) Aussi chacun se regardait-il comme libre d'*agir* à sa fantaisie. (Sismondi.) Ils *agissent* mollement dans les choses qui sont de leur devoir. (La Bruy.) L'art de bien parler et de bien écrire dispose à l'art de bien *agir*. (Portalis.) On n'*agit* pas toujours aussi bien que l'on pense. (La Chaussée.) La vérité n'*agit* point avec témérité, elle ne s'enfle point. (Chateaub.)

Je sais trop comme *agit* la vertu véritable;
C'est sans en triompher que le nombre l'accable.
(Corneille.)

Veiller, prévoir, *agir* avec constance,
Sur nous du ciel attire l'assistance.
(Perrault.)

— Avoir de l'influence, faire quelque impression, produire quelque effet, operer. La musique agit sur les nerfs. Le feu agit sur tous les metaux. C'est la foi qui agit en lui. Le remède agira avec activité. Son éloquence douce et persuasive ne tarda pas à *agir* sur tous les cœurs. (Fenel.) La religion est l'unique puissance morale qui *agisse* fortement sur le peuple. (Necker.) L'exemple *agit* sur l'homme. (Boiste.) La foi *agit* en nous d'une manière mysterieuse et inexplicable. (Acad.) Les passions *agissent* sur les muscles. (Brill. Sav.) La religion ne peut et ne doit *agir* que par des moyens moraux. (Guizot.) Il n'y a qu'un bien petit nombre d'hommes d'un esprit assez ferme et d'une fortune assez independante pour *agir* d'apres leurs principes et n'avoir de modèles qu'eux-mêmes. (Say.) En effet, l'homme qui entre dans le monde ne cherche communément à *agir* que par des impressions agreables. (Alibert.) J'ai un corps sur lequel les autres *agissent*, et qui *agit* sur eux. (J.-J. Rouss.) Toutefois ce sentiment a moins de chaleur et *agit* sur notre système sensible, moins vivement par l'amitié que par l'amour. (Alibert.)

— Negocier, s'employer en quelque affaire. Agir auprès d'un ministre pour les intérêts de ses commettants. Avoir tout pouvoir d'agir. Agir pour quelqu'un. Agir au nom de quelqu'un. Agir contre quelqu'un. Agir d'autorité. Agir d'office. Faire agir quelqu'un dans une affaire. N'a-t-elle pas écrit de traiter en ennemi quiconque *agit* hostilement contre elle? (Arnault.)

— Poursuivre en justice. Agir criminellement. Agir civilement. Agir contre un debiteur.

— agir contre. Faire quelque chose qui n'est pas conforme à ses opinions, à ses sentiments, à sa manière de voir, etc. Agir contre sa nature. Agir contre sa conscience. Agir contre son cœur. Agir contre soi-même. Agir contre ses interêts. Agir contre ses sentiments. Un juge que la politique et l'interêt font agir contre sa conscience. (Fléch.)

— agir de. Se dit par ellipse pour, Agir avec le secours de, à l'aide de, par le moyen de, etc. Il faut que Dieu *agisse* de toute la force de sa grâce. (Flech.) Nous *agissons* de nous-mêmes. (Pasc.) Le secret plaisir d'*agir* de soi-même. (Boss.) Il *agit* de son autorite. (Id.)

— agir en. Il parlait à l'Europe en maitre, et *agissait* en même temps en politique. (Volt.) Il s'étudiait en public à parler et à *agir* en souverain. (Id.) Ce prince *agit* en capitaine et en soldat. (Id.) Vous parlez en soldat, je dois *agir* en roi. (Corn.) Seigneur, vous *agissez* en prince généreux. (Id.) L'ambitieux est trop habile pour ne point *agir* en homme de bien lorsque son intérêt l'exige. (Mme Rolland.)

— agir par. Nous n'*agissons* que par vos conseils et par vos ordres. (Flech.) Comme s'il eût *agi* par inspiration. (Boss.) Dieu qui *agit* par intelligence et avec une souveraine liberté. (Id.) *Agissant* par les principes d'une religion pure. (Fléch.)

— agir pour. Agir pour le bien public. Agir pour soi-même. Agir pour la gloire. Agir pour le seul interêt de la verité. Il est beau de voir par les yeux de la foi Darius, Cyrus, Alexandre, les Romains, Pompée, *agir* sans le savoir pour la gloire de l'Evangile. (Pascal.) Tous les hommes sont vains, et n'*agissent* que pour eux. (Mass.) Il porte plus haut ses projets; il *agit* pour une fin plus élevée. (La Bruy.)

— agir selon. Faire une chose conformément à, en obéissant à l'impulsion de. Agir selon ses goûts. Agir selon ses intérêts. Ils *agissent* selon leurs vues et leurs lumières. (La Bruy.) *Agir* tout ensemble par l'autorité de Dieu et selon la justice de Dieu. (Pasc.) Ayant *agi* selon l'avis de tant de docteurs graves. (Id.) Quand je me livre aux tentations, j'*agis* selon l'impulsion des objets externes. (J.-J. Rouss.)

— agir sous. Le chrétien n'*agit* que sous les yeux de Dieu seul. (Mass.)

— agir sur. Le feu agit sur tous les métaux. L'éloquence agit sur les esprits. La conviction *agit* sur l'entendement. (D'Aguess.) L'intérêt du public *agit* peu sur son âme. (Corn.) La raison n'*agit* point sur une populace. (Id.)

— s'agir. v. pron. et imp. Être question de. Il peut être suivi d'un nom de personne ou de chose. Il ne s'*agit* pas ici de l'interêt leger de quelque personne etrangère, il s'*agit* de nous-mêmes. (Pascal.) Quand il s'*agit* de l'intérêt et des commodités de tout le public, le particulier est-il compté? (La Bruy.) Vils, fiers, intraitables, quand il s'*agit* de nos passions, nous devenons lâches, timides, rampants, dès qu'il ne s'*agit* plus que de la vérite. (Mass.) Il ne s'*agit* pas à présent de moi, il s'*agit* de la France. (Napoleon.) Il s'*agit* d'un mal imminent et d'une ressource instante; il s'*agit* du salut et de l'honneur du royaume. (Mirabeau).

— il s'agit de, suivi d'un infinitif. Il ne sait plus parler quand il s'*agit* de demander. (Fléch.) La vie d'un seul homme n'est rien quand il s'*agit* d'assurer celle de tant de rois. (Fen.) Dans toutes les occasions où il s'*agit* de se déclarer pour Dieu, on mollit. (Mass.) Il veut que vous ne veniez point alléguer la médiocrité de votre fortune et l'embarras de vos affaires, quand il s'*agira* de consoler l'affliction d'un chretien. (Id.) Nous sommes tous des sages, quand il s'*agit* de donner des conseils; faut-il éviter de faire des fautes, nous ne sommes plus que des enfans. (Menandre.) Il réservait ses études pour le moment où il s'*agirait* de passer ses examens. (Balzac.)

Le discours est peu nécessaire,
Quand il ne s'*agit* que de faire.
(Perrault.)

S'il s'*agissait* ici de le faire empereur,
Je pourrais lui laisser mon nom et son erreur.
(Corneille.)

— il s'y agit. Ce point-là est peu important, puisqu'il ne s'y *agit* point de la foi. (Pasc.) Il s'y *agissait* d'une autre matière. (Id.) Cette construction, qui choque un peu l'oreille, est rarement usitée aujourd'hui.

— il s'agit si. Se dit par ellipse pour, Il s'agit de savoir si. Remarquez qu'il ne s'*agit* point en cet endroit si on y est obligé par justice ou par charité; mais si on y est obligé absolument. (Pasc.) Il ne s'*agit* point si les langues sont anciennes ou nouvelles, mortes ou vivantes. (La Bruy.)

— il s'agit que. Il ne s'*agit* pas ici, pour que la mort vous surprenne, que la foudre tombe sur vous, que vous soyez enseveli sous les ruines de vos palais, qu'un naufrage vous engloutisse sous les eaux, ni de tant de malheurs que leur singularité rend plus terribles. (Mass.)

— dont s'agit. Plusieurs personnes retranchent à tort le pronom il et disent : *l'affaire dont s'agit*, au lieu de *l'affaire dont il s'agit*. Il faut le dire à sa louange, la famille honorable et sans tache dont *il s'agit* dans cette relation etait digne d'un pareil bienfait. (Alibert.)

— il s'est agi. Plusieurs personnes disent: *L'affaire dont il a s'agi*, pour, *dont il s'est agi*. Cette faute est on ne peut plus grossière. Lorsque *s'agir* est employé à un temps passé, le pronom *se* doit toujours se placer avant le verbe, et ce verbe ne peut être autre que l'auxiliaire *être*, qui sert à conjuguer les temps passes de tous les verbes pronominaux. L'affaire dont il s'est agi, dont il s'etait agi, dont il se sera agi, dont il se serait agi, dont il se fût agi, etc. Il ne s'etait *agi* dans la négociation que de faire sortir Charles XII des terres du Grand-Seigneur. (Volt.)

— agir. user. De ce que *agir* est, dans un grand nombre de cas, synonyme de *en user*, il ne faut pas croire qu'il est permis de dire aussi *en agir*. Cette dernière manière de s'exprimer est réprouvée par tous les grammairiens et par tous les gens de goût. Déjà, de son temps, Racine écrivait à son fils: « Vous voulez bien que je vous fasse une petite critique sur un mot de votre dernière lettre: *Il en a agi avec toute la politesse du monde*; il faut dire, *il en a usé*. On ne dit point, *il en a bien agi*, et c'est une mauvaise façon de parler. » On augmentait la force individuelle par la présence d'un ami, c'est ainsi qu'*agissaient* les preux chevaliers du moyen âge. (Alibert.)

— Syn. comp. agir. faire. On *fait* une chose; on *agit* pour la faire. *Faire* suppose un but; *agir* n'a d'autre objet que l'action.

AGIS Ier. Roi de Sparte, chef de la branche des Agides de Sparte. Succéda à son père Eurysthènes, l'an 1030 av. J.-C., et ne régna qu'un an.

— agis ii. Roi de Sparte, fils et successeur d'Archidamus. Il etait de la famille des Proclides, et regna avec Pausanias, l'an 427 av. Jésus-Christ.

— agis iii. Petit-fils d'Agésilas le Grand; monta sur le trône de Sparte l'an 333 avant Jesus-Christ. Antipater, général d'Alexandre le Grand, contre lequel il avait soulevé le Péloponèse, le battit devant Mégalopolis; dangereusement blessé, il fut tué hors du champ de bataille, combattant seul, et se traînant sur ses genoux, en 324 av. J.-C.

— agis iv. Il succéda en 292 av. J.-C., à son père Eudamidas, roi de Sparte. Il était de la famille des Eurypontides. Léonidas le fit jeter dans une prison, avec son aïeule Archidamée, et sa mère Agesistrate, ou il les fit étrangler tous trois par un éphore, en 280 av. J.-C. environ. On força sa veuve Agiatis à épouser Cléomène.

— agis. Commandant grec, qui, lors de la révolte de Cyrus contre son frère Artaxerce, fut pris par Tissapherne.

— agis. Poète de la ville d'Argos. Ses flatteries lui acquirent l'amitié d'Alexandre le Grand.

— agis. Athénée parle de cet Agis. On lui doit un célèbre Traité sur l'art culinaire.

AGISSANT, E. adj. (en lat. *agens*, d'*agere*, faire). Qui agit, qui a beaucoup d'activite. Un homme agissant. Une femme agissante. Une vie agissante. Maman, toujours projetante et toujours *agissante*, ne nous laissait guère oisifs ni l'un ni l'autre. (J.-J. Rouss.) Cet être, l'âme, toujours *agissante* et presque inconnue de ce grand tout. (Fonten.) C'est que Josabeth et Mathan sont des personnages peu *agissants*. (Volt.) C'est ainsi que l'on parviendrait à réprimer la turbulence d'une jeunesse indocile que l'on a rendue *agissante*, avant qu'elle fût capable d'être pensante. (Beauch.) Les habitudes *agissantes* d'Europe, les facilites qu'offre en tout point la civilisation du vieux monde, me manquent ici. (C^sse Merlin.) Le nombre des volcans éteints est sans comparaison beaucoup plus grand que celui des volcans actuellement *agissants* (Buff.) Ces soins *agissants* qui règlent et qui entretiennent la discipline. (Flech.) La défense dont j'ai à m'occuper développera lumineusement cette cause toujours *agissante* de calamité, de trouble et de forfaits. (M. Masson.)

. . . La nature, en tout temps *agissante*,
Répare incessamment leur source renaissante.
(Delille.)

Sous un roi bienfaisant, parcourons cette ville,
Et florissante, heureuse, *agissante*, tranquille.
(Voltaire.)

— Qui a de l'action, de l'influence sur; qui opère avec force, avec efficacite. L'eau forte et l'eau régale sont bien plus *agissantes* quand elles sont mêlees ensemble, que lorsqu'elles sont séparées. (Acad.) Le propre de la foi, selon ce que dit St Paul, c'est d'être opérante et *agissante* par amour. (Bossuet.) Ce sont leurs conseils qui sont encore vivants et *agissants* en nous. (Pasc.)

— Phys. *Etat agissant de la matière*. Celui où elle est composée de molécules sphériques, diaphanes, contractiles, mais non extensibles, qui s'agitent individuellement avec une grande vélocité.

— *Médecine agissante*. Système de médecine qui consiste à employer des remèdes énergiques et violents. On l'a ainsi nommee par opposition à la *médecine expectante*, qui emploie des moyens peu actifs, et laisse faire beaucoup à la nature.

— agissant, employé comme participe, [...] riable. Je les peins parlant plutot qu'*agissant*. (Bescher.) Une immense quantité de matières hetérogènes *agissant* les unes sur les autres. (Libes.) Le mineral n'est qu'une matière brute, n'*agissant* que par la contrainte des lois de la mécanique. (Buff.) Plus je considère l'action et la reaction des forces de la nature, *agissant* les unes sur les autres, plus je trouve que, d'effets en effets, il faut toujours remonter à quelque volonté pour première cause. (J.-J. Rouss.) Nous concevons au moins que l'attraction, *agissant* selon les masses, n'a rien d'incompatible avec l'etendue et la divisibilité. (J.-J. Rouss.)

Toutes sont donc de même trempe;
Mais *agissant* diversement
Selon l'argent; seulement
L'une s'elève, l'autre rampe.
(La Fontaine.)

— Syn. comp. agissant. actif. L'être *agissant* se donne beaucoup de mouvement, il produit continuellement des effets; on le voit faire, produire, se developper; il montre son activité surtout à l'exterieur. L'être *actif* a la vertu d'agir, mais il peut ne pas être *agissant*.

AGISTEMENT. s. m. Anc. jurispr. Droit de faire paître les bestiaux dans les bois.

AGISYMBA. Geogr. Ville du Congo, en Éthiopie; elle est sur la rivière de Lelunda, au-dessous de San-Salvador.

AGITABLE. adj. des 2 g. Qui est susceptible d'être agité, remué, excite. Âme agitable. Question agitable. Air agitable, etc. Leur âme, pour être crasse et obtuse, est moins penetrable et *agitable*. (Montaigne.)

AGITATEUR, TRICE. s. (en lat., *agitator*). Celui, celle qui excite du désordre, de la fermentation dans le public. Tel *agitateur* d'un peuple est un grand homme; tel autre n'est qu'un misérable stipendié. (Phil. franç.)

— On donnait aussi autrefois ce nom à celui qui conduisait un cheval ou un chariot.

— Pendant la guerre civile d'Angleterre, en 1643, les soldats créèrent des officiers qu'ils appelèrent *agitateurs*, et que Cromwell sut mettre dans ses intérêts. En 1833, Daniel O'Connell a aussi pris le titre d'*agitateur*.

AGITATION. s. f (pr. *a-gi-ta-ci-on*; du lat. *agitare*, fréq. de *agere*, agir). Mouvement général, ébranlement prolongé, secousses diverses et répetees. L'agitation de l'air. L'agitation de la mer, des flots. L'agitation d'un vaisseau, d'une voiture, etc. Les mouvements les plus éclatants sont comme les *agitations* de ces feux nocturnes, qui paraissent et se replongent à l'instant dans d'éternelles ténèbres. (Mass.)

— Activité physique ou morale. Nos vœux sont pour le repos; notre vie pour l'*agitation*. (S. Dubay.) Le desir se fait mieux sentir parce qu'il a de l'*agitation* et du mouvement. (Boss.)

— Inquiétude, trouble de l'âme excité par les passions. L'*agitation* de l'âme n'est pas moins contraire au bonheur que la fermentation des humeurs à la santé. (S. Dubay.) Le père de famille, sans cesse occupé, agité plus de l'avancement que de l'education des siens, leur laissa pour héritage ses *agitations* et ses inquietudes. (Mass.) Ce n'est ni la douleur du corps, ni les maladies, ni la mort, mais l'*agitation* de l'âme, les passions et l'ennui, qui sont à redouter. (Buff.) Après de si longues *agitations*, elle veut le repos. (Arnault.) Il se promène dans une *agitation* pleine de désespoir. (Balzac.)

— Vicissitudes, mouvements continuels, successifs. Au milieu de l'*agitation* des choses humaines, la religion se soutint toujours avec une force invincible. (Boss.)

— Révolutions, bouleversements, commotions politiques. Agitations sociales. Agitations politiques. Agitations religieuses. Agitations populaires, etc. Depuis les premières *agitations* de l'Amerique jusqu'à l'élévation de Pitt. (Villem.) Les *agitations* des anciennes républiques ont produit beaucoup de mal. (L. Blanc.) Une *agitation* profonde tourmentait la France. (Villem.) Dans une societe livrée aux *agitations* populaires, soyez sûr que les troubles interieurs seront presque toujours rachetés par l'éclat des grandes choses et des grands dévouements. (L. Blanc.)

— Mouvements inquiets que de grands événements produisent dans la foule. Il y a de l'agitation dans l'assemblée. On remarque une violente agitation dans les groupes. Lors du serment du jeu de paume, l'agitation était à son comble.

— Méd. État d'un malade qui ne peut rester dans la même position en raison de la gêne, du malaise qu'il éprouve.

— Indisposition légère causée par un excès de boisson; digestion pénible.

— Philos. Mouvement intérieur et violent des corpuscules d'un corps naturel.

— *Agitation* pour *délibération* est une expression vicieuse. On ne doit pas dire: Ce projet est en *agitation* dans le conseil, au lieu de, en *délibération*.

AGITATO. adv. Mus. Mot italien qui signifie dans l'execution une expression vague et agitée.

AGITE ou GITE. s. m. Petit poids du Pegu. Deux agites font une demi-bise, et la bise fait cent reccalis qui pèsent un kilogr. 155 gram.

AGITE ou GITO. V. agite.

AGITÉ, ÉE. part. pass. du v. Agiter. Mis en mouvement, troublé, excite, souleve, discuté, [...] mer *agitee*. Nos campagnes etaient encore plus *agitées* que nos villes. (B. de St-P.) Les flots attiedis et *agités* des mers septentrionales en battent les contours et y creusent de toutes parts des routes profondes. (Id.) Il se laissa emmener sans rien dire, et, après une nuit fort *agitée*, il se leva au point du jour et s'en retourna à son habitation. (Id.) Tous ses membres sont *agites* comme dans une fièvre ardente. (Chateaub.) Je songeais à ces promenades que je faisais avec vous, alors que nous croyions retrouver les bruit des mers dans la cime *agitée* des pins. (Id.) Le feuillage du saule est à peine *agité*. (St-Lambert.) Rendez enfin le calme à la terre agitee. (Buff.) Les Europeens incessamment *agites* sont obliges de se bâtir des solitudes. (Chateaub.) Suzanne est tellement *agitee*, que c'est à peine si elle entend les cris de son dernier ne. (M. Masson.) Gauthier fremit, et son imagination vivement *agitee* lui rappela son complot nocturne et les scènes de la nuit. (Id.) Des bouleaux *agites* par les brises, et disperses çà et là dans les savannes, formaient des

fles d'ombres flottantes sur une mer immense de lumière. (Chateaub.)

Ici des bois touffus, par les vents *agités*,
Balancent dans les airs leurs flottantes cités.
(Delille.)

Dans les cœurs *agités*, apaisez la tempête
Des coupables erreurs. (Mme Tastu.)

— agité de. Le roi s'éveille, encore *agité* de ce songe mysterieux. (La Harpe.) Elle était *agitée* de vapeurs qui lui rendaient la vie et la mort egalement insupportables. (B. de St-P.) Cependant, depuis quelque temps, Virginie se sentait *agitée* d'un mal inconnu. (Id.) Un écrivain doit être *agité* de toutes les impressions qu'il veut imposer à ses lecteurs. (Villem.) Pendant que ces choses se passaient à Rome, une partie de la Gaule était *agitée* de mouvements de révolte. (Anq.) Enfin la nature prevoyante a fortifié les bases des feuilles et des grappes du palmier, souvent *agité* des vents, par trois ou quatre espèces d'enveloppes à réseaux, fortes comme des brins de chanvre et semblables à de grosses étoupes jaunes. (B. de St-P.)

— agité par. Les habitants des villes sont ronges par l'envie et *agités* par l'ambition, la crainte et l'avarice. (Fén.) L'air *agite* par les vents produit des orages. (Thomas.) L'air, toujours pur, n'était *agité* que par les zéphyrs qui se jouaient dans l'azur des cieux. (Deleuze.) Apres des succès et des combats, il arrive à la cour de son père, violemment *agités* par des dissensions qui menaçaient le souverain. (Barthél.) Souvent je m'occupais à considerer les vaisseaux *agités* par la tempête. (Fén.) Les arbres *agités* par le zéphyr et frappés des traits du soleil, laissent tomber une pluie de feuilles.(Id.) La fibre mince et mobile des femmes est plus facilement *agitée* par les sons aigus. (Virey.)

— agité si. On dit par ellipse : *Il fut agité si*, c'est-à-dire, il fut agité la question de savoir si. Il fut *agité* dans le conseil de l'empereur s'il sortirait de la capitale. (Volt.) Il fut *agité* dans Versailles si le roi se retirerait à Chambord. (Id.)

AGITER. v. a. 1re conj. (du lat. *agitare* ; fréq. de *agere*, faire). Ebranler, secouer, remuer en divers sens. Les vents agitent la mer. Les vagues agitent le vaisseau. Agiter son mouchoir en l'air. Agiter ses bras, ses jambes. L'aquilon fait gémir les troncs des vieux arbres et en *agite* toutes les branches. (Fénel.) Le zéphyr *agitait* à peine la tête des longs peupliers. (Parny.) Un calme profond règne dans les airs; à peine des brises incertaines se lèvent tour à tour de divers côtés, rident la surface des flots et viennent *agiter* les voiles sans avoir la force de les soulever. (Chateaub.) Le martin-pêcheur *agite* rapidement ses ailes d'azur pour fasciner sa proie. (Id.) Dans le temps que le paon étale sa queue, il *agite* fièrement et constamment sa tête et son cou. (Buff.) Un fremissement etrange *agitait* son corps. (R. de B.) Saint-Georges, debout, *agitait* un ventilateur autour de son corps. (Id.) Elle mit enfin la poudre dans la bouilloire, en *agitant* avec une cuillère d'argent l'eau qui fermentait. (M. Masson.) On *agita* les bulletins dans une boîte, où chaque athlète prit le sien. (Barthel.) Chaque brin d'herbe que j'*agitais* en marchant me semblait souffrir et se plaindre. (G. Sand.) Un homme marchait devant, portant un drapeau qu'il *agitait* en divers sens. (Thierry.) Aucun mouvement ne paraissait *agiter* les lèvres du monstre. (Ballanche.)

Le zéphyr, *agitant* ses ailes odorantes,
Porta vers son berceau les doux parfums des [plantes.
(Delille.)

Vos drapeaux, qu'*agita* l'aquilon d'Idumée,
Marcheront les premiers devant la grande ar- [mée.
(Barthélemy.)

— Fig. et au sens moral. Inquiéter, troubler, tourmenter. Les passions qui agitent l'homme. Le désir et la crainte sont les passions qui nous *agitent* le plus. (Acad.) Les immortels rient des affaires les plus sérieuses qui *agitent* les faibles humains. (Fén.) Les plus légers intérêts de la terre *agitent* les hommes. (Mass.) Je ne sais qui l'*agitait* le plus, ou l'embarras du présent, ou le souvenir du passé. (Mariv.) Toutes ces pensées contraires *agitaient* tour à tour son cœur. (Fén.) Tout l'*agite*, l'inquiète, le ronge. (Id.) Quel trouble vous *agite*, et quel effroi vous glace? (Rac.) Mais l'aube matinale commence à blanchir le ciel ; les noires idees qui m'*agitaient* s'évanouissent avec la nuit. (X. de Maistre.) Les sentiments les plus ... confusément. (Chateaub.) Ainsi Mahomet, dont la tête était aussi ardente que le temperament, soufflait dans le sein de ses sectateurs le fanatisme qui l'*agitait*. (Virey.)

— Se dit aussi de tout ce qui est le mobile de nos actions, de tout ce qui nous porte à agir. Un sentiment unique *agitait* tous les citoyens, c'était celui de la pitié. (Alib.)

— Exciter le trouble, jeter de la fermentation dans les esprits, les porter à quelque mouvement de violence. Agiter les peuples. Agiter les masses. En *agitant* le peuple, Caïus et Tibérius Gracchus avaient un but précis, un but heroïque; ils voulaient changer les bases d'un état social qu'ils jugeaient mauvais. (L. Blanc.)

— Faire une vive impression, émouvoir fortement. Ses expressions ardentes *agitent* vivement l'assemblée. (Villem.) La parole de Fox *agitait* la chambre des communes tout entière. (Id.)

— Bouleverser, mettre sens dessus dessous, en parlant des états, des nations, etc. Les troubles qui *agitent* votre empire. (La Bruy.) Les etats et les empires, après tant de tristes convulsions qui les *agitent*. (Mass.) Les différentes convulsions qui ont *agite* l'univers. (Id.)

— Fig. Le roi *agitait* les cabinets de tous les princes par ses négociations. (Volt.)

— Discuter de part et d'autre, débattre, agiter une question. On *agita* longtemps la question, mais on ne decida rien. (Acad.) J'aime mieux discourir sur des matières que j'ai *agitées*, que decider quoi que ce soit. (Trév.) Les docteurs ont *agité* plusieurs points de controverse. (Id.)

— s'agiter. v. pron. Être agité ; se mettre en mouvement, grossir, devenir plus violent, en parlant de la mer, des flots. La mer s'agite. Les flots s'agitent. Le flot s'*agite* et monte. (Delille.) Et sur son col nerveux s'*agite* sa crinière. (Id.)

Et sur son sein sa barbe vénérable,
En s'*agitant*, descendait à grands flots.
(A. Martin.)

— Être remué, mis en circulation, en mouvement, en parlant de l'argent. Eh! quel plus grand intérêt que celui qui resulte du jeu, où tant de millions s'*agitent* ! (Mirab.)

— Être dans un mouvement continuel, se tourmenter sans cesse, se remuer avec trop d'ardeur. Ce malade s'agite continuellement. Ce cheval s'agite. Ils gesticulent, ils pirouettent, ils s'*agitent*. (La Bruy.) Vous vous *agitez*, vous vous donnez un grand mouvement. (Id.) Tantôt ses lèvres s'*agitent* pour former des paroles. (Fén.) Il se tourmente, il s'*agite* pour fuir la mort. (Mass.)

— Fig. L'ambition s'empresse et s'*agite* pour parvenir. (Flech.) Il n'y a aucun titulaire qui ne plaide, qui ne s'*agite* pour défendre ses privilèges. (La Bruy.) On s'*agite* de toute manière pour être ce qu'on n'est pas. (Fruyssin.) Ils ont laissé les passions s'*agiter* au pied des montagnes. (Kératry.)

— Fig. Se tourmenter l'esprit, se livrer à l'inquiétude. Il faut plaindre les hommes de tant s'*agiter* pour des choses que le hasard seul distribue. (Mass.)

— Fig. Être excité. Tout un peuple s'*agite* à la voix puissante de l'homme éloquent. (Virey.)

— Être discuté, débattu de part et d'autre. L'assemblée dura longtemps, et il s'*agita* une question importante. (Acad.) Les questions qui s'y *agitèrent*. (Id.) Ces raisons se sont *agitees* entre le roi, son chancelier et son favori. (Volt.) Tandis que le sort de Gauthier s'*agitait* devant un tribunal, que faisait Suzanne? (M. Mass.)

— On dit impersonnellement : Il s'est agité une importante question.

AGLA. Géogr. Ville du royaume de Fez, en Afrique; au S. de la prov. d'Hasbat, sur la rivière de Guarga, entre Fez et Arzile.

AGLAB (Ibrahim ben-Aglab). L'an 800 de J.-C. il fut envoye par le calife Haroun al-Raschid comme gouverneur en Afrique. Il est le chef de la dynastie des Aglabites, qui furent maîtres d'une grande partie de l'Afrique, jusqu'en 908 (an de l'hegire 298), epoque où le dernier d'entre eux, Ziadat-Allah, fut depouillé de ses états par Abou-Abdallah, précurseur des Fathimites. Les Aglabites regnèrent 109 ans.

AGLABITE ou **AGLEBITE**. N. patron. Hist. orient. Descendant d'Aglab. V. aglab.

AGLACTATION. s. f. (formé du gr. ἀ priv., et du lat. *lactatio*, allaitement). Médec. Suppression du lait chez une nourrice. Ce mot a un sens un peu différent de celui qu'on a donné au mot *ablactation*, bien que l'un et l'autre aient la même étymologie.

AGLAÉ. s. f. (en gr., ἀγλαΐα, élégance). Bot. Genre de plantes iridacées, réuni au genre diasie.

— s. m. Genre d'aurantiacées, ayant pour type l'aglaé chinois. Arbre au port élegant et aux fleurs parfumées.

— Ornith. Genre d'oiseaux sylvains, essentiellement percheurs, ayant pour type l'aglaé septicolor.

— Entom. Genre de lépidoptères diurnes, ayant pour type la vanesse, vulgairement la petite tortue.

AGLAÉ ou **AGLAYA**, **AGLAIS**, **PASILHEE**. Myth. La plus jeune des trois Grâces, sœur de Thalie et d'Euphrosine. Preside aux yeux, qu'elle rend vifs et brillants. Elle était épouse de Vulcain.

— Epouse d'Hercule, mère d'Onésippe et d'Antias.

— Mère de Nirée.

AGLAÏE. s. m. Bot. Arbuste de la Cochinchine dont la fleur est odorante.

— Ornith. Sorte d'oiseau.

— s. f. Acal. Genre d'acalèphes. Même mot qu'Aglaïsme.

AGLAINE. Ornith. V. agélène.

AGLAIRE. Myth. Femme d'Amithaon.

AGLAÏSME. s. m. (en gr., ἀγλάϊσμα, ornement). Acal. Genre de diphydes ne contenant qu'une espèce, de l'Océan atlantique.

AGLAOMORPHE. s. m. (du gr. ἀγλαός, élégant; μορφή, forme). Bot. Genre de cryptogames, voisin du genre polypodion.

— adj. m. Myth. Qui a une éclatante beauté. Epithète de Bacchus et d'Apollon.

AGLAONÈME. s. f. (ét. gr., ἀγλαός, élégant; νῆμα, fil, étamine). Bot. Genre de plantes aroïdees, ayant pour type l'aglaonème simple, de l'archipel Malais et des Moluques.

AGLAONICE, **AGANICE** ou **AGLATONICE.** Fille d'Hegetor, seigneur thessalien. Elle était savante en astronomie. Prévoyant les éclipses, elle se vantait de faire descendre la lune du ciel.

AGLAOPE. s. f. Crust. Genre de crustacées decapodes, incomplètement caractérisé.

— Entom. Genre de lépidoptères crépusculaires, ayant pour type l'aglaope faneste, dont la chenille est un fléau pour les amandiers dans le midi de la France.

AGLAOPÉ. Myth. Une des sirènes.

AGLAOPÈS. Myth. Surnom que les Lacédémoniens donnaient à Esculape.

AGLAOPHANE. Myth. Une des sirènes.

AGLAOPHÉNIE. s. f. (ét. gr., ἀγλαός, beau ; φαίνω, je brille). Polyp. Genre de sertulariées, produisant un polypier corné à cellules axillaires.

AGLAOPHON. Peintre célèbre de l'île de Thasos, fut maître de Polygnote et d'Aristophon, 420 ans av. J.-C.

AGLAOPHONE. Myth. V. aglaophane.

AGLAOSTHÈNES. Auteur d'une histoire de Naxos. Germanicus et Lactance en ont parle. On ne sait quand il vecut.

AGLATIA. Nom d'un mois d'hiver chez les Egyptiens. Il tire son nom d'un fruit qu'on récoltait en cette saison.

AGLAURE. s. f. (pr. *agh-lo-re ;* en gr. ἀγλαυρός, beau). Annel. Genre d'euniciens manquant de tentacules, et ayant pour type l'aglaure fulgiæ, trouvée à Suez.

— Acal. Genre de rataires ayant pour type l'aglaure cristée.

AGLAURE ou **AGRAULE**. Myth. Fille de Cécrops. Mercure, devenu amoureux de sa sœur Hersé, engagea Aglaure à servir ses amours ; celle-ci y consentit moyennant une recompense; Pallas, indignée, la rendit jalouse de sa sœur. Elle leur fit présent d'une corbeille où était renfermé Erésichthon, avec défense de l'ouvrir. Aglaure et Hersé, ne pouvant contenir leur curiosité, l'ouvrirent, et furent agitees des Furies, à tel point qu'elles se précipitèrent du haut de l'endroit le plus escarpe de la citadelle d'Athènes.

— Il y avait près de l'Acropole, à Athènes, un temple consacre à Aglaure, où les Ephèbes juraient de combattre jusqu'à la mort pour la patrie, et où les jeunes guerriers prêtaient serment avant d'aller à la guerre.

— L'une des Grâces avait le même nom.

— C'était encore une fille d'Erechtée, roi d'Athènes; Mercure la changea en rocher.

— Fille d'Actée, premier roi de l'Attique. Elle fut l'épouse de Cécrops ; elle en eut quatre enfants, dont un seul garçon, qui mourut avant son père.

AGLAURIDE. s. f. Myth. Nom des Parques chez les Athéniens, suivant Hesychius.

AGLAURIES. s. f. pl. Myth. Fêtes célébrées en l'honneur d'Aglaure. V. aglaure.

AGLAUS. Myth. Homme modeste et fort pauvre qui vivait des fruits de son petit jardin, sans rien désirer autre chose, et qu'Apollon jugea plus heureux que Gygès, parce qu'il savait borner ses desirs.

AGLAUTE. s. m. Genre de térébinthacées. Synonyme d'aïlante.

AGLAYA. V. aglaé.

AGLECK. s. m. Ornith. Les Groënlandais donnent ce nom et ceux d'*aglesk, angletaske, angeltaske*, à la sarcelle de Feroë, de Buffon.

AGLECKTOK. s. m. Hist. nat. Un des noms groënlandais du phoque à croissant.

AGLIBERT (St) et **AGLOALD** (St). Martyrs, ainsi que leurs compagnons. Ils moururent à Créteil près Paris, au IIIe siècle.

AGLIBOLE. Myth. syr. Un des dieux de Palmyre. Dans les monuments anciens, on appelée Malachbelus: on croit que le premier representait le Soleil, et le second la Lune. Saumaise dit qu'Aglibole etait la Lune, et Selden prétend que c'était le Soleil. V. eliogabale.

AGLIE. s. f. (en gr. ἀγλίη, taie dans l'œil). Entom. Genre de lepidoptères nocturnes, ayant pour type le bombyx *tau*, qui se trouve en Europe dans les forêts plantees de hêtres.

AGLIO. Nom des ruines de l'anc. Algidum, près de Frascati, sur le mont Aglio.

AGLIONBY (Jean). Ministre de la communion anglicane, chapelain de Jacques Ier. Mort en 1610.

— aglionby (Edouard). Fils du précédent; était doyen de Cantorbery, et mourut en 1643.

AGLITHES. s. m. (en gr. ἀγλῖθες). Les gousses d'une tête d'ail.

AGLOALD (St). V. aglibert (St).

AGLOMÉRATION, **AGLOMÉRER**. V. agglomération, agglomérer.

AGLOSSE. s. f. (pr. *agh-lo-ce*, en gr. ἄγλωσσος, sans langue ; par extension, sans trompe). Entom. Genre de lépidoptères nocturnes, ayant pour type l'aglosse de la graisse et l'aglosse cuivree, vulgairement fausse teigne des cuirs. D'apres leur maniere de vivre, les *aglosses* ne se trouvent guère que dans l'intérieur des cuisines et des offices tenus malproprement. (Dejean.)

AGLOSSIE. s. f. (ἀ priv., et γλῶσσα, langue). Privation de la langue.

AGLOSSOSTOMOGRAPHIE. s. f. (du gr. ἀ priv., γλῶσσα, langue; στόμα, bouche, et γράφω, je decris). Med. Description d'une bouche sans langue.

AGLOSSOSTOMOGRAPHIQUE. adj Méd. Qui concerne l'aglossostomographie.

AGLUTINANT, **AGLUTINATIF**, **AGLUTINATION**, **AGLUTINER**. V. agglutinant, agglutinatif, agglutination, agglutiner.

AGLUTITION. s. f. (ét. gr. ἀ priv., et *glutitio*, action d'avaler). Médec. Impossibilité d'avaler.

AGLY. Géogr. Riv. de France, départ. de l'Aude.

AGMAR. s. m. Ichthyol. Synonyme de diacope. V. ce mot.

AGMAT ou **AGMET**. Géogr. Ville de Barbarie, empire et prov. de Maroc, à 48 kil. de la capitale, ancienne résidence du souverain.
— C'est aussi le nom d'une rivière du même pays.

AGME. Géogr. Bourg de France (Lot-et-Garonne), arrond. et canton de Marmande; 373 hab.

AGMENELLE. s. m. (dimin. du lat. *agmen*, bataillon). Bot. Genre de cryptogames pleurococcoïdées, réuni communément au genre gonidion. V. gonidion.

AGMON. Myth. Compagnon de Diomede; il fut métamorphosé en cygne.

AGMONDESHAM ou **AMERSHAM**. Géogr. Vill. d'Angl., comté de Buckingham, à 37 kil. de Londres. Foires, marches, fab. de dentelles et de toiles de coton; 2,612 hab.

AGNACAT s. m. Bot. Arbre d'Amérique qui ressemble au poirier. Le fruit de cet arbre excite, dit-on, à l'amour. Il croît vers l'isthme de Darien.

AGNABEL ou **AGNADELLO**. Géogr. Village du roy. Lomb.-Venit., prov. de Lodi et Crema, distr. de Pandino, à 13 kil. N.-N.-E. de Lodi. En 1509, Louis XII, roi de France, y remporta une grande victoire sur les Venitiens, commandes par Alviane qui y fut fait prisonnier. Vendôme y battit aussi le prince Eugène en 1705.

AGNALIES. s. f. pl. Fêtes qu'on célèbre dans certaines provinces lors de la première tonte des agneaux.

AGNAN (saint). (en lat. *Anianus*). Évêque d'Orleans, successeur de St-Euverte en 391.

AGNAN (chapelle Saint-). Chapelle fondee au XIIe siècle dans la Cité, à Paris; detruite en 1795. Elle avait été bâtie par Etienne de Garlande, chancelier de France.

AGNAN. s. m. Mar. Petite plaque de fer ou de cuivre, percée d'un trou et servant à supporter le rivet des clous employes à relier les bordages à clins.

AGNANI. Geogr. Petite ville de l'Italie à l'orient de Rome. C'est à Agnani que Boniface VIII fut fait prisonnier au nom de Philippe le Bel, par Guillaume de Nogaret.

AGNANIE. V. anagni.

AGNANO. Géogr. Lac du roy. de Naples, prov. à 6 kil. O.-S.-O. de Naples, canton de Pouzzoles. C'est un ancien cratère, il a 2 kil. de circuit, auprès sont, la grotte du Chien, les Etuves de Saint-Germain et les Discia-relles.

AGNANTHE. s. m. Bot. Famille des verbenacées, ou gattiliers. On le nomme aux Antilles, bois des savanes, et on s'en sert pour teindre en jaune.

AGNAR. Myth. scand. Fils de Geirrod. Les mythologues regardent Agnar comme la personnification de l'ete.

AGNAT. s. m. (en lat., *agnatus*, *natus*, né, *ad*, auprès). Droit. Les *agnats* sont des même souche masculine. Dans la legislation romaine c'est en general *un membre de la famille*.

AGNATH. s. m. (pr. *agh-na ;* ét. gr., ἀ priv. ; γνάθος, mâchoire). Entom. Genre de coleoptères hetéromères ayant pour type l'agnath decere, qui se trouve en Europe.

AGNATHE. adj. des 2 g. (pr. *agh-na-te* ét. gr., ἀ priv., γνάθος, mâchoire). Entom. Qui n'a point de mâchoires ou de mandibules.

— agnathes. s. f. pl. Familles d'ephemères et de phryganiens.

AGNATION. s. f. (pr. *a-gue-na-ci-on ;* en lat., *agnatio*). Droit. Qualité des agnats. Agnation diffère de cognation. *Cognation* est le lien de parente entre les mâles et les femelles descendant d'un même père, et *agnation* est une espèce particuliere de cognation qui ne comprenait que les descendants du sexe masculin.

AGNATIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient aux agnats. Ce mot est peu usité.

AGNE. s. f. (ét. gr., ἁγνή, chaste). Bot. Genre de mimosa, indigène de l'Amérique équatoriale.

AGNEAU. s. m. (en lat. *agnus;* du grec ἁγνός, chaste, pur, parce que dans les sacrifices l'agneau était une victime pure et agréable à Dieu). Le petit d'une brebis, lorsqu'il ne passe pas un an. Agneau de lait. Agneau tardif. Les *agneaux* bêlants se réfugient auprès de leurs mères. (Fenel.) Les brebis qui bêlent avec leurs tendres *agneaux*. (Id.) Le lion est d'abord nourri d'un lait pareil à celui que suce l'*agneau*. (Chateaub.) On préfère les *agneaux* blancs et sans taches, aux *agneaux* noirs ou tachés, la laine blanche se vendant mieux que la laine noire ou mêlée. (Buff.)

Et l'émail de tes dents est plus blanc que la [laine
De l'*agneau* qu'a baigné la limpide fontaine.
(MILLEVOYE.)

Telle à l'aspect d'un loup, terreur des champs [voisins,
Fuit d'*agneaux* effrayés une troupe bêlante.
(BOILEAU.)

—Il se dit particulièrement des agneaux que l'on vend à la boucherie, ainsi que de la chair d'agneau. Quartier d'agneau Cet agneau est fort tendre. Pascaline d'agneau à la royale. Selle d'agneau rôtie à l'anglaise. Quartiers d'agneau rôtis à la maître-d'hôtel. Epigramme d'agneau. Blanquette de gigot d'agneau. Côtelettes, tendrons, cervelles et ris d'agneau. Oreilles d'agneau farcies. Pieds d'agneau. Issue d'agneau. Poitrine d'agneau à la Ste-Menehould. Filets d'agneau. Cromesquis d'agneau. Tranches d'agneau à la Landgrave.

— Fig. Personne d'humeur douce. Cet homme est doux comme un agneau. C'est un agneau. On le dit aussi de quelques animaux, comme du chien et du cheval. Ce cheval est doux comme un agneau. C'est un agneau. J'entends que mes envoyés soient doux comme des *agneaux*, qu'ils se laissent égorger par leurs ennemis, et je leur ferais un crime de tirer l'épée pour établir le règne de ma loi. (Frayssinous.)

Faibles *agneaux* livrés à des loups furieux.
(RACINE.)

Un moment a changé ce courage inflexible,
Le lion rugissant est un *agneau* paisible.
(Id.)

—AGNEAU PASCAL. Hist. Ste. Les Juifs célébraient cette fête le quatorzième jour du mois de nisan, en mémoire de la délivrance de leurs pères (sortie d'Egypte). L'agneau pascal devait être sans tache, mâle, et n'avoir qu'un an. On le mangeait avec du pain sans levain et des laitues sauvages, à l'entrée de la nuit.

— Jésus-Christ est souvent désigné par l'Agneau de Dieu, dont le sang a lavé les péchés des hommes. Anciennement le clergé de Marseille mangeait, en écoutant de pieuses lectures, un agneau rôti, le jour de Pâques, pour fêter la résurrection de Jésus-Christ. Cette coutume exista longtemps, on ne sait quand elle cessa. Lavée dans le sang de l'*Agneau*, elle prit de nouvelles forces. (Fléch.) Il faut être pur d'esprit et de corps pour offrir cet *Agneau* sans tache. (Id.) L'*Agneau* qui ôte les péchés du monde. (Boss.) Elle souhaita mille fois d'être plongée au sang de l'*Agneau*. (Id.) Toi seul, *Agneau* puissant, ô victime adorable! (L. Rac.)

Un jour on te verra couronner tes forfaits,
En égorgeant l'*Agneau* descendu pour la paix.
(CHATEAUBRIAND.)

L'*Agneau* saint de son sang va sceller le traité
Qui nous réconcilie à son père irrité.
(L. RACINE.)

— Le jour de Pâques, les Arméniens pendaient un agneau rôti au milieu de l'église, et l'évêque, en habits pontificaux, en distribuait des tranches à tous les assistants. Un de leurs évêques abolit cet usage en 1570.

— Au XIVe siècle on bénissait l'agneau pascal dans presque toutes les églises, le jour de Pâques, pendant la messe. Dans les communautés anciennes on le bénissait après l'office, et on le mangeait à dîner dans le réfectoire. En 1789 cette cérémonie se pratiquait encore dans l'abbaye de St-Victor, à Paris.

— AGNEAU PASCAL. Blas. Agneau qui tient une banderolle.

— Agneau en général est, en T. de blas., le symbole de l'homme paisible et simple.

[illegible]

matière que les philosophes hermétiques emploient pour faire la pierre philosophale. Quand cette matière est purifiée de ses parties hétérogènes, on lui donne le nom d'*agnus immaculatus*.

— AGNEAU DE DIEU OU AGNUS DEI. Nom d'un ordre de chevalerie suédoise institué par le roi Jean III en 1569, quelque temps après qu'il fut monté sur le trône.

— AGNEAU, AGNEL OU AIGNEL, AGNELIN. Numism. Espèce de monnaie d'or qui a eu cours en France sous plusieurs rois. Les uns en attribuent la première émission à saint Louis, les autres à Jean le Bon après la bataille de Poitiers, d'autres encore à Louis VIII. La valeur en a varié. Sous Louis IX elle était au titre de 24 carats, à 59 1/2 au marc. Elle avait un petit agneau pour empreinte avec cette devise : *Agnus Dei qui tollis peccata mundi, miserere nobis*. Les Hébreux avaient aussi une monnaie appelée agneau.

— AGNEAU DE SCYTHIE, AGNEAU TARTARE, POLYPODE et BORAMETS. s. m. Bot. Sorte de fougère qui a longtemps passé pour un zoophyte. On prétendait qu'elle broutait l'herbe autour d'elle. Mais on a reconnu que si le gazon meurt à son ombre, c'est tout simplement parce qu'elle en tire tout le suc nourricier. L'agneau de Scythie est aussi une sorte de racine que les charlatans sculptent grossièrement en forme d'agneau, et vendent comme douée de grandes propriétés. Scaliger prétend que le borametz est couvert d'une espèce de peau dont les habitants se font des bonnets.

— AGNEAU D'ISRAEL. s. m. Mamm. Nom d'une espèce de DAMAN. V. ce mot.

AGNEAUX DE VIENNE. s. m. Bénédictin de la congrégation de St-Maur. Il a composé une histoire de Bordeaux et une histoire de l'Artois. Mort en 1792.

AGNEL. s. m. Term. de numism. V. AGNEAU.

AGNELAGE. s. m. Action de mettre bas, en parlant d'une brebis. Raymond écrit mal à propos *anélage*.

AGNELÉ. part. pass. du v. Agneler.

AGNÈLEMENT. s. m. Art. vétérin. Action, de mettre bas, en parlant de la brebis. Synon., Agnelage.

AGNELER. v. neut. 1re conj. Mettre bas, en parlant d'une brebis. Il ne se conjugue qu'à la 3e personne, et l'*e* de *gnel* se change en *è* ouvert devant une syllabe muette. *Elle agnèle, elle agnèlera*, etc.

AGNELET. s. m. (en lat., *agnellus*). Dimin. d'Agneau. Petit agneau.

Ce que voyant mon bonhomme de père,
Voulut gager à Jacques son compère
Contre un veau gras deux *agnelets* bessons,
Que quelque jour je ferais des chansons.
(C. MAROT.)

—T. de numism. V. AGNEAU.

AGNELIN. s. m. Mégiss. Laine des agneaux tondus pour la première fois. L'Académie définit ce mot : Peau d'agneau mégissée à laquelle on a laissé la laine. T. de Numism. V. AGNEAU.

AGNELINE. adj. f. Laine qui vient de l'agneau tondu pour la première fois.

AGNELLI (Joseph). Jésuite, théologien, prédicateur, écrivain ascétique, et l'un des consulteurs de l'Inquisition. Il naquit à Naples en 1621, et mourut à Rome en 1706, 8 octobre.

— AGNELLI (Frédéric). Graveur italien du XVIIe siècle.

— AGNELLI. Peintre romain du XVIIIe siècle.

AGNELLO ou **AGNELLUS.** Évêque de Ravenne, de 558 à 566.

— AGNELLO (André). Chancelier de Ravenne, vers l'an 837. Il écrivit la vie des évêques de cette ville.

— AGNELLO (Jean). Seigneur de Pise, qui s'empara, en 1364, du pouvoir suprême. En 1368, l'empereur Charles IV lui donna le titre de doge.

AGNÈS (Sainte). Vierge et martyre. Elle était d'une des premières familles de Rome; sa beauté l'exposa à la brutalité d'un homme, aux désirs duquel elle n'échappa que par un miracle. Il fut frappé de cécité. Elle mourut sous Dioclétien, l'an 303 de J.-C., à l'âge de douze ans. Un grand nombre d'églises se vantent de posséder ses reliques, entre autres Saint-Eustache de Paris, qui s'appelait autrefois Sainte-Agnès. Un tableau du Tintoret a immortalisé le triomphe de la chasteté de sainte Agnès, et un chef-d'œuvre du Dominiquin la représente radieuse au milieu de ses bourreaux.

— AGNÈS (sainte). Née en 1274, à Monte-Dulciano, en Toscane, où elle fonda un monastère. Elle fut abbesse des sœurs Sacchines, ainsi nommées à cause de leurs scapulaires. Elle mourut en 1317, et fut canonisée en 1727.

— AGNÈS (SAINTE-). Géog. Une des îles Sorlingues. Phare de 17 mètres de hauteur.

—AGNÈS (SAINTE-). Géog. Village d'Angleterre, comté de Cornouailles. C'est là que sont les mines d'étain les plus riches du Cornouailles, 5,762 hab.

— AGNÈS (BELLE-). T. de fleur. C'est un ancien œillet marqué d'un peu de violet sur un blanc passable.

— AGNÈS SOREL OU SOREAU. Connue d'a- [illegible] *teau*. Elle fut dame d'honneur d'Isabelle de Lorraine, duchesse d'Anjou, et ensuite de la reine. Charles VII en devint amoureux. Elle céda à ses désirs; mais leurs liaisons furent longtemps secrètes. C'est elle qui releva le courage abattu du roi, et qui le fit marcher contre les Anglais, qu'il battit de tous côtés. Elle n'abusa jamais de l'influence qu'elle avait sur son royal amant. Charles VII fit bâtir pour elle le château de Loches; lui donna le comté de Penthièvre et le château de Beauté, sur la Marne, d'où elle prit le nom de *Dame de Beauté*. Elle mourut subitement à l'abbaye de Jumiège, en 1449, empoisonnée selon quelques-uns. Elle fut enterrée dans l'église de Loches.

— AGNÈS DE SAVOIE. Elle épousa, en 1466, François Ier d'Orléans, comte de Dunois et de Longueville. Morte en 1508.

— AGNÈS DE NAVARRE. Femme de Gaston-Phœbus III, comte de Foix et de Béarn, et mère du célèbre Gaston de Foix.

— AGNÈS. Fille du roi de Bohême Othocar. Elle aima mieux se faire religieuse que d'épouser l'empereur Frédéric II.

— AGNÈS. Femme de Philippe-Auguste, après son divorce avec Ingelburge. Le roi, menacé par l'Église, l'abandonna, et elle mourut de chagrin au château de Doissy en 1201.

— AGNÈS DE FRANCE. Fille de Louis le Jeune, née en 1171. Elle se maria trois fois : à Alexis Comnène, massacré en 1183; à Andronic Comnène, l'assassin d'Alexis, et vingt ans après à Théodore Branas, gouverneur d'Andrinople.

— AGNÈS DE BOURBON. Comtesse d'Artois, fille d'Archambaud IX, sire de Bourbon. Elle se maria deux fois; à Jean de Bourgogne, en 1277, et à Robert II, comte d'Artois, petit-fils de Louis VIII, roi de France. Morte en 1183.

— AGNÈS DE VERMANDOIS. Duchesse de Lorraine, fille d'Herbert de Vermandois et de la reine Ogine ou Ogive. Elle fut faite prisonnière à Laon avec son mari Charles Ier de Lorraine.

—AGNÈS DE POITIERS. Fille de Guillaume IX, comte de Poitiers et duc de Guyenne. Elle épousa, en 1135 et en secondes noces, Mac Ramire II le Moine, roi d'Aragon.

— AGNÈS. Femme de Pierre II de Courtenai, empereur de Constantinople, et fille de Guy Ier, comte d'Auxerre et de Nevers.

— AGNÈS. Femme d'Henri III, empereur d'Allemagne, dont elle eut Henri IV et Conrad, duc de Bavière. Elle mourut en 1077.

AGNÈS. s. f. (ét. gr., ἁγνός, chaste). Jeune fille simple, ingénue et naïve, ou qui affecte de l'être. C'est une Agnès, elle fait l'Agnès. Laisser le portrait d'un amant sur sa table, on le pardonnerait à une *Agnès;* mais une fille de votre âge, ma foi, c'est une honte. (*Théât. ital.*)

— Famil. C'est la popularité d'une création de Molière qui a fait passer ce mot dans le langage vulgaire. Destouches a également intitulé une de ses comédies *la Fausse Agnès*.

—Au théâtre, on dit Rôles d'Agnès, pour, Rôles d'ingénues.

AGNESI (Marie-Gaëtane). Femme de lettres, philosophe et mathématicienne, membre de l'Institut de Bologne, née à Milan en 1718. L'Académie des Sciences de Paris proclama ses *Instituzioni analitiche*, livre publié en 1748, le meilleur ouvrage de ce genre. Elle fut nommée par Benoît XIV lectrice honoraire et professeur de mathématiques à l'université de Bologne. Elle mourut à Milan en janvier 1799.

AGNI. (pr. *agh-ni*). Myth. ind. Dieu du feu, fils de Kaçyapa et d'Aditi.

— AGNI (Thomas). De Léontini, en Sicile. Évêque de St-Jean-d'Acre, fonda la première maison de l'ordre des Dominicains à Naples, en 1231. Mourut à Acre en 1277.

AGNIAN. Myth. brés. Nom d'un mauvais génie.

AGNICHTOMA. s. m. (pr. *agh-ni-chto-ma*). Rel. ind. Oblation au feu pendant cinq jours consécutifs, à l'entrée de chaque printemps.

AGNICHUÂTTA. s. m. (pr. *ag-nich-vâ-ta*). Myth. ind. Nom des fils de Marîchi, aïeux des Dévas.

AGNIÉE. s. f. (pr. *agh-nie*). Mar. Large tresse plate en bitord, sur laquelle s'assied un homme pour se faire hisser le long du mât.

AGNIELLES. Géogr. Village de France, Hautes-Alpes, arr. et à 5 l. O. de Gap, canton d'Aspres-les-Veynes. Il y a des mines de houille.

AGNITA, AGNITÈS. s. m. Myth. Surnom d'Esculape.

AGNO ou **HAGNI.** Une des nymphes qui nourrirent Jupiter. Elle donna son nom à une fontaine célèbre par ses merveilles.

AGNOETE ou **AGNOÏTE.** s. m. (pr. *agh-no-ète* ou *agh-no-ïte*; ét. gr., ἀ priv.; γνόω, je connais). Hist. eccl. Nom donné à ceux qui niaient que Jésus-Christ eût connu l'époque précise du jugement dernier. Les agnoètes existèrent vers l'an 635; Themistius fut leur chef. On a encore appelé de ce nom d'autres hérétiques, qui prétendaient avec Théophrone de Cappadoce que Dieu ne connaissait pas éternellement tout.

AGNOÏE. s. f. (du gr. ἀ priv., γνόω, prim. de γινώσκω, je connais). Médec. État d'un malade qui ne reconnaît rien de ce qui l'entoure.

AGNONE. Géogr. Ville du royaume de Naples, chef-lieu de canton, prov. de Molise; [illegible] meilleures manufactures de cuivre du royaume. 7,640 hab.

AGNOSIE. s. f. Didact. Ignorance.

AGNOSTE. s. m. (pr. *agh-no-ste;* en gr., ἄγνωστος, inconnu). Crust. Genre de trilobites, ayant pour type l'asaphe pyriforme, en Suède.

AGNOTHÉRION. s. m. (pr. *agh-no-té-rion;* ét. gr., ἀγνώς, inconnu; θηρίον, animal). Mamm. foss. Genre de carnassiers fossiles, qui se rapprochent du chien.

AGNUS. s. m. (mot lat. qui signifie *agneau*. On prononce l'*s* finale et le *g* mouillé). Cire bénite de sept en sept ans par le pape, sur laquelle on imprimait la figure d'un agneau. Cette cérémonie est antérieure au IXe siècle.

— Petites images de piété, découpées, brodées d'or et d'argent, qu'on donne en récompense aux enfants.

AGNUS CASTUS. s. m. (pr. *agh-nuss;* du gr. ἁγνός, et du lat. *castus*, qui signifient tous deux *chaste*). Bot. Sorte de gatilier qu'on appelle aussi vitex. On attribuait à cette plante la vertu antiaphrodisiaque. Chez les Grecs et les Romains, on en jonchait les temples lors des fêtes de la chaste Cérès. A une époque encore récente, on en tirait un sirop qu'on distribuait dans les couvents pour émousser l'aiguillon de la chair, que la paresse aiguisait nuit et jour dans l'ombre des cellules. Certains auteurs prétendent que c'est à tort qu'on a attribué cette propriété au vitex. Selon eux, il excite et échauffe plutôt qu'il ne rafraîchit.

AGNUS-DEI. s. m. (mots latins qui signifient *agneau de Dieu;* pr. *aghn-uss dei*). Partie de la messe où le prêtre dit trois fois à haute voix une prière qui commence par les mots *Agnus Dei*. C'est au pape Sergius, à la fin du VIIe siècle, qu'on doit ce passage de la messe. On dit : la messe en est à l'*Agnus Dei*.

— Nom d'une composition musicale qui se fait entendre à l'élévation de l'hostie.

AGOGE. s. m. Rigole qui sert à l'écoulement de l'eau dans les mines.

AGOGÉ. s. f. (du gr. ἄγω, je conduis). Mus. Succession de sons ascendants et descendants dans la musique ancienne.

AGOMAN. s. m. Le mauvais principe chez les Brésiliens.

AGOMPHE. adj. des 2 g. (du gr. ἀ priv., et γόμφος, clou). Zool. Dont les mâchoires sont dépourvues de dents.

AGOMPHOSE. s. f. (du gr. ἀ priv., et de γομφόω, clouer). Zool. État des dents qui vacillent dans leurs alvéoles.

AGON. s. m. Nom égyptien de la chicorée, selon Dioscoride. Ant. V. AGONE.

— AGON. s. m. Ichthyol. Nom vulgaire d'un poisson voisin de l'alose et que Lacépède appelle *clupée-finte*. V. ce mot.

— AGON. Géogr. Port de mer, départ. de la Manche. On y fait des armements pour la pêche de la morue, à Terre-Neuve. Fabrique d'hameçons.

AGONALES. s. f. pl. Hist. anc. (du gr. ἀγών, combat). Fêtes instituées par Numa Pompilius, en l'honneur de Janus, surnommé Agonius, ou du dieu Agonius. Ces fêtes s'appelaient aussi *agonies*, parce qu'elles étaient accompagnées de combats.

AGONATE. adj. des 2 g. (en gr., ἀγόνατος, non géniculé). Crust. Qui n'a point de mâchoires ou de mandibules.

— s. m. pl. Classe d'animaux articulés, comprenant les genres *crabe, écrevisse, chevrette*, etc.

AGONAUX V. AGONIEN.

AGONAX, AZOMAX, AZONACH ou **NOACH.** L'un des disciples de Sem ou d'Héber, père de l'astronomie. Il rétablit les sciences qui s'étaient perdues par le déluge. Il eut Zoroastre pour fils ou pour disciple.

AGONE. s. m. (du gr. ἀγών, combat). Ant. Jeux solennels qu'on célébrait à certaines époques en l'honneur des héros ou des dieux. Minos institua celui d'Andronée. Il y avait l'agone gymnique, à Athènes; l'agone de Némée chez les Argiens; l'agone olympien, fondé par Hercule, 430 ans avant la première olympiade, à ce que dit Eusèbe. Les Romains, qui imitèrent en tout les Grecs, établirent : Auguste, l'agone actiaque, fête quinquennale, destinée à rappeler la bataille d'Actium; Aurélien, l'agone du soleil, et Dioclétien celui du Capitole, qui devait avoir lieu tous les quatre ans, pour servir à compter les années comme les olympiades.

— Ichthyol. (*agonus*). Nom d'un genre de poissons; il appartient à la famille des céphalotes.

— adj. des 2 g. Géol. Qui n'a pas d'angles. Une roche agone.

— Arachn. Genre d'araignées. Synon. du genre dysdère. V. ce mot.

— Entom. Genre de coléoptères pentamères, tribu des féroniens, ayant pour type l'agone marginé, des environs de Paris.

AGONEN. s. m. Ichthyol. Nom que les pêcheurs donnent à la vandoise ou vaudoise, quand elle a acquis tout son développement.

AGONI. part. pass. du v. Agonir.

AGONICÉLITES. (ét. gr., ἀ priv.; γόνυ, genou; κλίνω, je plie). En se basant d'après l'é- [illegible] V. ce mot.

AGONIE. s. f. (ἀγών, combat). Dernière lutte de la vie contre la mort; état du malade à l'extrémité. Être à l'agonie. Agonie douloureuse. Une longue agonie. Cette pauvre madame est toujours à l'*agonie*. (Mme de Sévigné.) Il faut suer, veiller, pour avoir un peu de fortune, ou la devoir à l'*agonie* de nos proches. (La Bruy.) Les langueurs d'une longue et pénible *agonie*. (Mass.) C'est le langage de la flatterie; c'est l'opinion d'un favori qui se dédira à l'*agonie*. (La Bruy.) Elle a porté ses sentiments jusqu'à l'*agonie*. (Boss.) L'*agonie* peut ne durer qu'un petit nombre d'heures ou se prolonger plusieurs jours; quelquefois on l'a vue persister pendant plusieurs semaines. Sa durée ordinaire est de douze à vingt-quatre heures. (Chomel.)

— Au fig. Souffrances morales, violentes angoisses, grande peine d'esprit. L'inquiétude le mettait dans une agonie perpétuelle. Le jardin des Oliviers fut témoin de l'agonie de Jésus-

Christ. Toute notre vie n'est qu'une longue et pénible *agonie*. (Mass.)

— Se dit au plur. Omiss. des dictionn. Ces rechutes, ces *agonies* fréquentes. (Fléch.)

— L'Académie prétend à tort qu'il ne se dit que de l'homme. Un poète l'a heureusement appliqué à l'univers.

. . . . . . Le divin tableau
Où l'âme du Poussin nous trace ce fléau,
Où j'admire, enflammé par son puissant génie,
De l'univers mourant l'effroyable *agonie*.
(PERCEVAL GRANDMAISON.)

AGONIENS. (ét. gr., ἄγω, *ago*, je fais). Myth. Les dieux étaient ainsi appelés à Rome quand on les priait de rendre une entreprise heureuse. C'est aussi une épithète qu'on donnait aux divinités qui étaient censées présider aux combats gymniques.

— AGONIENS OU AGONAUX. Surnom des prêtres saliens.

AGONIES. V. LIBÉRALES.

AGONIONEUR. s. m. (ét. gr., ἀγώνιος, sans angle; νεῦρος, nervure). Entom. Genre de chalcidiens hyménoptères, dont les ailes n'ont qu'une seule nervure sans ramifications; ce genre est réuni communément au genre aphélin. V. ce mot.

AGONIOS ou **AGONIUS.** Myth. gr. Dieu qui présidait aux desseins et aux entreprises. Surnom de plusieurs dieux qui présidaient aux jeux solennels (ἀγών, combat, lutte), et en particulier de Mercure et de Janus.

AGONIR. v. a. 2e conj. (du gall. *achwyn*, accuser, blâmer; du préfixe *a*, et de *cwyno*, crier contre, se plaindre, accuser). T. pop. Agonir quelqu'un d'injures.

— Il se prend aussi absolument. Il s'amusait à l'agonir parce qu'il a un mauvais caractère.

— S'AGONIR. v. pron. S'agonir d'injures.

AGONIS. s. m. (pr. *a-go-niss*). Bot. Genre de myrtacées, voisin des leptospermes, et indigène de la Nouvelle-Hollande, où il est cultivé comme arbrisseau d'ornement.

AGONISANT, ANTE. adj. Qui est à l'agonie. Homme agonisant. Femme agonisante. Être agonisant. Des blessés agonisants. Dans le recueillement profond de la foi, tous à genoux autour de cet autel, ils récitent pour eux-mêmes les prières qu'ils avaient si souvent récitées près des fidèles *agonisants*. (Legris Duval.)

— Il s'emploie subst. Un agonisant. Des agonisants. Prières des agonisants. Confrérie des agonisants. L'hôpital est rempli d'agonisants. Le ministre saint s'entretient avec l'*agonisant* de l'immortalité de son âme. (Chateaub.) Les religieux de Saint-François s'y étaient introduits par charité pour consoler les *agonisants*. (Alibert.)

— **Fig.** Il se dit en parlant des choses. Omiss. des dictionn.

S'il te faut sans rien dire mettre rime sur rime,
Étayer d'un pédant l'*agonisante* estime.
(BOILEAU.)

— AGONISANTS (Confrérie des). Instituée par les Pères Augustins, sous le nom de saint Nicolas de Tolentin, pour prier Dieu en faveur des condamnés à mort. Le jour du supplice, ils laissaient le Saint-Sacrement exposé dans leur église jusqu'à la mort du patient, pour lequel on disait un grand nombre de messes. Cette confrérie a cessé d'exister en 1790.

AGONISÉ. part. pass. du v. Agoniser. Ce mot est entièrement inusité.

AGONISER. v. n. 1re conj. (du gr. ἀγών, combat). Être à l'agonie. Il ou elle agonise. Il agonisait. Je l'ai vu qui agonisait. Il se débat comme l'âme d'un sergent qui *agonise*. (Furet.)

AGONISTARQUE. s. m. (ét. gr., ἀγωνιστής, combattant; ἀρχός, chef). Officier qui présidait aux luttes des athlètes.

AGONISTIQUE. s. f. (du gr. ἀγωνίζω, je combats). T. d'antiq. Art, science des combats athlétiques. L'*agonistique* avait des lois bien sévères pour les athlètes. (Burette.) Aujourd'hui nous disons GYMNASTIQUE.

AGONIUS. Myth. rom. Divinité qui présidait aux affaires. || Surnom de Janus.

AGONODÈME. s. m. (ét. gr., ἀγώνιος, non anguleux; δέμας, corps). Entom. Genre de coléoptères pentamères, ayant pour type le platysma [illegible]

AGONODÈRE. s. f. (ét. gr., ἀγώνιος, non anguleux; δέρη, cou). Entom. Genre de coléoptères pentamères, ayant pour type l'agonodère linéolée, de l'Amérique septentrionale.

AGONOGRAPHIE. s. f. (du gr. ἀγών, combat; et γράφω, j'écris). Hist. anc. Description des jeux solennels des anciens.

AGONOSOME. s. m. (pr. *a-go-no-zo-me*; ét. gr., ἀγώνιος, non anguleux; σῶμα, corps). Entom. Sous-genre de scutellériens hémiptères, réuni par quelques-uns au genre TRIGONOSOME.

AGONOSTOME. s. m. (ét. gr., ἀγώνιος, sans angle; στόμα, bouche). Ichthyol. Genre de poissons, voisin des muges, et dont l'espèce type, l'agonostome de Telfair, se trouve dans les eaux de l'Île-de-France.

AGONUS. s. m. (pr. *a-gô-nuss*, en gr. ἀγώνιος, non anguleux). Ichthyol. Genre de poissons, synon. du genre aspidophore de Lacépède. V. ASPIDOPHORE.

AGONYCLITE. s. m. Hist. eccl. (du gr. ἀ priv., γόνυ, genou; κλίνω, je plie). Secte chrétienne du VIIIe siècle, qui prétendait qu'on ne doit prier Dieu que debout.

AGOR. Géogr. Une des subdivisions de la prov. de Lahore, dans l'Hindoustan. Point de villes remarquables; montagnes de sel.

— AGOR OU AUGGUR. Ville de l'Hindoustan, ancienne province de Malwach. Auprès est le lac Oudjeïn.

AGORACLITE (de Paros). Célèbre sculpteur, élève de Phidias; ayant fait une Vénus qui fut jugée à tort moins belle que celle d'un Athénien nommé Alcmènes, autre élève de Phidias, il la vendit à condition qu'on ne la rapporterait jamais à Athènes, qui n'avait pas su la juger. Il vivait l'an 448 av. J.-C. Sa statue, qu'il nomma Némésis, fut placée à Rhamnus.

AGORANOME. s. m. (du gr. ἀγορά, marché; νέμω, je gouverne). Antiq. Magistrat athénien qui était chargé de la police des marchés.

AGORANOMIE. s. f. Fonctions d'agoranome. V. AGORANOME.

AGORARQUE. s. m. (du gr. ἀγορά, marché, et ἀρχός, chef). Antiq. Magistrat chargé à Sparte de la police des marchés comme l'agoranome à Athènes, et l'édile à Rome.

AGORE. s. m. (du gr. ἀγοραῖος, grossier). Arach. Genre d'araignées, voisin du genre dysdère, et indigène de l'Europe et de l'Amérique.

AGORÉE. Myth. V. AGORÉEN.

AGORÉEN. adj. Myth. gr. Épithète de toutes les divinités qui présidaient aux marchés ou aux affaires judiciaires, et principalement de Mercure, de Jupiter et de Diane.

AGORIUS. Temps hér. Arrière-petit-fils d'Oreste.

AGOSERIS. s. f. (corruption d'ægoseris; ét. gr., αἴξ, γος, chèvre; σέρις, espèce de chicorée). Bot. Genre de chicorées, synon. du genre TROXIMON.

AGOSTA ou **AUGUSTA.** Géogr. Ville de Sicile, près de Catane; 15,000 hab.; bien fortifiée. Elle fut plus considérable autrefois, mais le tremblement de 1693 la ruina en grande partie. Auprès sont les cavernes de la *Timpa*.

AGOSTINO et **AGNOLO** ou **ANGELO DA SIENA.** Architectes et sculpteurs, nés après la moitié du XIIIe siècle; c'étaient les deux frères. Agostino mourut en 1338.

— AGOSTINO DES PERSPECTIVES. Peintre italien de la première moitié du XVIe siècle.

— AGOSTINO (Paolo) DE VALERANO. Compositeur de musique, maître de la chapelle pontificale de St-Pierre; né en 1593.

AGOSTUS. s. m. (en gr. ἀγοστὸς, de ἄγω, mener, conduire). Partie du bras qui s'étend depuis le coude jusqu'aux doigts. Il signifie aussi la paume ou le creux de la main. Inusité.

AGOTKON. Nom des esprits du second ordre, des sorciers et des jongleurs, chez les Iroquois.

AGOTSIMACH. Rel. V. ARENDOVANE.

AGOUALALI, AYOUALALI. s. m. Bot. Nom caraïbe du bois épineux jaune, l'Ochroxylum des botanistes.

AGOUARA, AGOUAZA-CHAY, AGOUAZA-GOUAZOU, AGOUAZA-POPE. s. m. Mamm. Nom que l'on donne dans le Paraguay, suivant D. Fel. d'Azzara, à trois espèces, soit de chiens, soit de ratons.

AGOUB (Joseph). Orientaliste, professeur d'Arabe à Paris. Né en Égypte vers 1780; mort à Marseille en 1832.

AGOUCHI. s. m. Mamm. V. AGOUTI.

AGOUFFI. s. m. Divinité kalmouke.

AGOULT. La devise de cette famille de Provence, qui lui avait été donnée par le bon roi René, était bien digne d'un chevalier : *Hospitalité et bonté d'Agoult*.

AGOUNA. Géogr. Ville et pays du roy. de Santi, côte d'Or, Guinée supérieure. Commerce de la poudre d'or. Pop. de la prov., 10,000 hab.

AGOUPY. s. m. Ornith. Nom vulgaire du rouge-gorge.

AGOURRE ou **ANGURE DE LIN.** (*angina lini*). Bot. Nom ancien, donné suivant Dalechamp à la grande cuscute, parce qu'elle fait périr la tige de lin quand elle s'y attache. On le nomme aussi goutte de lin, et engoure de lin.

AGOUT. Riv. de France, qui prend sa source au mont Carroux, dép. de l'Hérault; elle abonde en truites.

AGOUTI. s. m. Mamm. Genre de l'ordre des rongeurs, famille des caviens dont on connaît trois espèces : l'agouti proprement dit, l'akouchi et l'agouti huppé. Les agoutis sont de jolis animaux de la taille et presque de la forme de nos lapins; ils habitent l'Amérique méridionale, les Antilles et même le Mexique. Les *agoutis* vivent dans les bois, se nourrissent d'écorces et de fruits, et ne se creusent pas de terriers; ils se retirent dans des troncs d'arbres creux. (Antelme.)

AGRA. s. f. (du gr. ἄγρα, proie). Entom. Genre de coléoptères pentamères, ayant pour type l'agra de Cayenne.

— AGRA OU AGRE. Bot. Bois de senteur provenant de l'île de Hainan.

AGRA ou **AGRAH.** Géogr. Province et ville de l'Hindoustan. Le territoire d'Agra est un des plus fertiles de l'Hindoustan; l'air y est malsain en été. Prod. canne à sucre, indigo, coton, qu'on expédie principalement pour les provinces de Bengale et de Banar. On moissonne en mars et en avril. Villes : Agrah Ferrakh-Abad et Kalpy. Popul. : un million d'habitants. Le peuple y parle l'hindoustani et les Musulmans le persan; les actes publics sont rédigés en cette dernière langue. Le dialecte bredye est en usage dans les environs d'Agrah.

— AGRAH OU ALBAR-ABAD et AGRA. Ville [illegible] l'Hindoustan anglais, résidence du B[illegible] La ville ne contient que 6,000 hab. Les [illegible]es de l'ancienne Agrah sont immenses. Il en reste un palais en marbre blanc de 570 pieds carrés, restauré en 1809 par les Anglais. Le commerce avec l'Hindoustan occidental est très-actif. Les produits de la douane anglaise montent chaque année à une somme fort considérable. Patrie d'Aboul-Fazl, historien et jurisconsulte éminent.

AGRADJANMÂ (*le premier né*). Myth. ind. Un des surnoms de Brahmâ.

AGRÆUS. adj. m. lat. Myth. Surnom de Jupiter et d'Apollon. Le féminin *Agræa* sert à désigner Diane.

— s. m. Fils d'Apollon et de Cyrène, et père d'Aristée.

AGRAFA. Géogr. Un des cantons de la Thessalie.

AGRAFE. s. f. (gall., *craff*, crochet; br., *krap*, crochet; *krapa*, accrocher; all., *krappen* ou *krapfen*, saisir, prendre avec un crochet; gr., ἄγρα, prise, capture, et ἁφή, attouchement). Crochet qui entre dans un anneau appelé porte ou crampon, et qui sert à joindre deux objets ou les extrémités d'un seul. Agrafe de diamants, d'or, d'argent, de cuivre. Agrafe enrichie de diamants. Belle agrafe. Large agrafe. Attacher avec une agrafe.

— Archit. Crampon de fer qui retient des pierres entre elles. || Ornement sculpté à la tête des arcs, qui semble unir par une console ou un mascaron les moulures de l'archivolte avec la clef de l'arc.

— Vann. L'osier tortillé au bord d'un panier, d'une hotte.

— Jardin. Ornement qui sert à lier deux figures dans un parterre.

— Serr. Morceau de fer qui sert à en accrocher un autre.

— Bot. Poils rudes en forme d'hameçons qu'on trouve sur certaines plantes.

AGRAFÉ, ÉE. part. pass. du v. Agrafer.

AGRAFER. v. a. Attacher avec une agrafe. Agrafer un manteau.

— S'AGRAFER. v. pron. Être agrafé. Les anses cannelées d'une petite moulure s'*agrafent* avec une élégance parfaite au col et aux flancs d'un galbe délicieux. (Th. Gauthier.)

— *S'agrafer à quelqu'un*. S'attacher, se suspendre pour ainsi dire à lui. Extrêmement vulgaire.

AGRAÏ. Myth. Nom d'un des Titans.

AGRAIN (Eustache d'). Né en Vivarais, croisé, connétable et vice-roi de Jérusalem, vice-roi d'Acre en 1123; surnommé l'Épée et le bouclier de la Palestine.

AGRAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *ager*, champ). Lois romaines qui avaient rapport au partage des terres. Les lois agraires, qui ont suscité tant de troubles à Rome, étaient toutes rédigées à peu près dans le sens de la loi Licinia, qui fixait à 500 arpents la quantité de terre que devaient posséder les patriciens. On voulait seulement mettre un frein à l'envahissement des nobles qui avaient tout accaparé, biens de l'état et propriétés particulières. Les deux Gracchus ne demandaient pas autre chose. La première loi agraire fut adoptée en 620. Spurius Cassius en avait proposé une dès l'an 267.

— Nous avons des socialistes qui poursuivent le même but que les Gracchus. Quelques-uns se sont égarés dans leurs plans de réforme; à ceux-là on pourrait adresser les mots de Cicéron : La loi agraire serait un larcin. On les appelle agrairiens.

AGRAIRIEN. s. m. Qui est partisan des lois agraires. Ce mot est nouveau, et n'a encore été guère employé.

AGRAKHANSK. Géogr. Golfe et péninsule de Russie, en Asie, formés par la mer Caspienne; c'est dans le pays des Kalmouks.

[illegible] ville de la Croatie hongroise. Popul. de la prov., 71,360 hab.; de la ville, 17,000. Blé, tabac, vin, bestiaux, mines de fer, forêt, prairies. Princip. rivière, la Sarre. La prov. se divise en deux districts ou marches, Agram et Frany. Agram a le titre de ville libre royale.

AGRAM. s. m. (pr. *a-gramm*). Bot. Nom vulgaire du chiendent dans quelques parties de la France.

AGRAMUNT. Géogr. Petite ville d'Espagne, prov. de Lérida (Catalogne), sur la rivière de Sio; 5,000 hab.

AGRANDI, IE. part. pass. du v. Agrandir. Accru, augmenté, rendu plus grand. Il s'emploie comme adjectif. Un jardin agrandi. Une maison agrandie. Des états agrandis. Devant moi des objets la scène est *agrandie*. (Delille.) Dieu devient l'immense génie qui tourmente tout à coup l'adolescent, et qui remplit les facultés de son âme inquiète et *agrandie*. (Chateaubriand.) Le XVIe siècle avec ses tendances les plus intimes, inconnues à lui-même, *agrandies* et idéalisées développées jusqu'à leur dernière conséquence, s'est fait homme dans la personne de celui qui vint dire, en 1637 : « Il n'y a d'autre autorité que celle de la pensée individuelle. » (Cousin.) La révolution du XIVe siècle est reconnue et *agrandie* dans la Charte, par l'article qui a consacré la liberté des cultes. (Id.) Une vive influence anime et féconde l'univers *agrandi*. (Salvandy.)

. . . . . La cascade rapide,
Qui jaillit en argent fluide,
Forme mille torrents, qui, d'écueil en écueil,
De son cours *agrandi* viennent enfler l'orgueil.
(RAOUL-ROCHETTE.)

. . . . . Mon âme *agrandie*
S'élançant d'une aile hardie,
De la terre a quitté les bords.
(MALFILATRE.)

Entendez, entendez de la lyre *agrandie*
D'innombrables accords s'élancer à la fois ;
(Mme TASTU.)

— AGRANDI PAR. La poésie semble ici prendre le langage de la chaire chrétienne si *agrandie* par Bossuet. (Villem.) La flamme de son cours par les vents *agrandie*. (Delille.) Ce temple fut *agrandi* et réparé par Hélène, mère de Constantin. (Chateaub.)

— AGRANDI DE. Se dit aussi quelquefois par ellipse, pour, Agrandi par l'effet de, par suite de. Ton trône est *agrandi* de leurs trônes qui tombent. (Delille.)

AGRANDIR. v. a. 3e conj. Accroître, rendre plus grand, plus vaste, plus étendu. Agrandir une rue, une place, une maison. Les conquérants *agrandissent* leurs états. (Volt.) Il est clair qu'en nous débarrassant de notre mobilier, j'ai *agrandi* la chambre et diminué l'inconvénient. (A. Karr.) Le résultat de la première guerre a été d'*agrandir* la France de la Belgique et du Piémont. (Napol. Frédéric II proposa un démembrement qui *agrandissait* à la fois la Russie et l'Autriche, et qui l'*agrandissait* lui-même. (E. Girardin.)

Pour la troisième fois, du superbe Versailles.
Il faisait *agrandir* le parc délicieux.
(J.-B. ROUSSEAU.)

— **Au fig.** Rendre plus grand en pouvoir, en vertu, en biens, en dignité. Il se prend en bonne ou en mauvaise part. La flatterie a agrandi plus d'une famille. La philosophie agrandit l'âme. C'est là que l'esprit se forme et qu'il *agrandit* son domaine. (Mme Camp.) La guerre, en *agrandissant* tous les cœurs, a rendu le peuple constamment éveillé sur ses dangers. (B.-Var.) Le pinceau de Vernet *agrandit* nos salons. *Satiriq.* Pour être heureux, ce n'est pas notre fortune que nous devons *agrandir*; ce sont nos besoins qu'il ne faut pas étendre. (S. Dubay.) Les lettres servent la morale en *agrandissant* notre confiance dans nos forces. (Malte-Brun.) On pourrait prouver que l'étude isolée des lettres *agrandit*, fortifie et redresse les esprits. (Id.) La religion chrétienne a eu pour objet la perfection des âmes qu'elle attendrit, qu'elle échauffe, qu'elle épure, qu'elle *agrandit*. (Auger. Ces discordes *agrandissent* l'étroit torrent au bord duquel s'arrêtent la monarchie de Louis XIV et celle de Charles-Quint. (Salvandy.)

— Imprimer un cachet de grandeur, de noblesse à ce qu'on fait, à ce qu'on dit, à ce qu'on écrit. Corneille agrandit ses héros. Sa plume agrandit tout ce qu'elle touche. Le génie agrandit les héros, parce qu'il les élève à sa hauteur.

— Fam. Amplifier, exagérer. Les voyageurs ont coutume d'agrandir tout ce qu'ils racontent.

— On dit, Agrandir ses projets, ses vues, ses desseins, son ambition.

— S'AGRANDIR. v. pron. Devenir plus grand, plus étendu. Le lit du torrent s'agrandit de jour en jour. Le cratère des volcans s'agrandit à chaque irruption. Je voyais sous mes pas s'*agrandir* l'univers. (St-Lamb.) Sa bouche ne s'était point *agrandie* à l'instar de celle de Zao, pour aller au-devant de la nourriture. (R. de B.) C'était comme un escalier où ma pensée montait de marche en marche et s'*agrandissait* à chaque degré. (V. Hugo. En voulant *s'agrandir*, souvent on se détruit. (Blin de Sainmore.)

— Augmenter sa fortune territoriale, s'enrichir. Il s'agrandit de tous côtés. Les Grecs avaient tort de s'imaginer, du temps de Posard que par conduite. (Boss.) Les princes s'*agrandissent* en reculant les bornes de leurs états. (Girard.)

— Fig. Devenir plus considérable en élévation, en puissance, en crédit, etc. Cet homme croit *s'agrandir* avec son équipage qu'il augmente, avec ses appartements qu'il rehausse, avec son domaine qu'il étend. (La Bruy.)

AGRANDISSEMENT. s. m. Augmentation, accroissement; action de donner une plus grande étendue à une chose; résultat de cette action. L'agrandissement d'un parc, d'une chambre, d'une allée. Il fait travailler à l'*agrandissement* de sa maison. (Lav.) L'*agrandissement* de ce jardin n'est pas considérable. (Id.)

— Au fig. Augmentation, accroissement en dignités, en fortune, en puissance, etc. Travailler pour l'agrandissement de sa nation, de sa famille, de ses parents, de ses amis. Ce général doit son agrandissement à l'empereur. Il a tout sacrifié à l'*agrandissement* de sa famille. (Boss.) Tout doit servir à l'*agrandissement* de ce royaume. (Mass.) L'intérêt de leur

commerce s'opposait à l'*agrandissement* du roi de Danemarck. (Volt.) L'*agrandissement* était l'objet de Rome; la guerre, celui de Lacedemone. (Montesquieu.) Le demembrement de la Turquie ne donnait *d'agrandissement* qu'à la Russie. (Em. Girardin.)

AGRANDITIF. s. m. Mot qui sert à agrandir l'expression, à lui donner plus d'etendue. Ce mot manquait totalement a la langue française. Mercier l'a mis en avant dans son Dictionn. neol. Nous avons bien *augmentatif*, mais ce mot emporte un tout autre sens qu'*agranditif*. Et comment renoncerions-nous, par exemple, aux *agranditifs?* C'est la nature ellemême qui nous en fait une loi, et qui nous indique l'echelle des expressions. (Mercier.)

AGRANIES. s. f. pl. Fêtes qu'on célébrait à Argos en l'honneur d'une fille de Prætus. Quelques auteurs ont pretendu que les agranies ne sont autre chose que les agrianies.

AGRAPHIS. s. m. (et. gr., ἀ priv.; γραφίς, écriture). Bot. Genre de liliacées hyacinthées, plantes bulbeuses propres à l'Europe australe et au cap de Bonne-Esperance.

AGRAPHO (Pindus). Géogr. Montagne de la Romélie. Elle donne son nom à une juridiction du sandjak de Tricala, dont le cheflieu est Phanari.

AGRAPHUS s. m. (pr. *a-gra-f-fuss*; du gr. ἄγραφος, non ecrit). Entom. Genre de coleoptères curculionides, ayant pour type l'agraphus leucopheus de l'Amérique boréale.

AGRASSOLE. s. m. (basse lat. *grossulus*, petite figue). Bot. Nom vulgaire du groseiller à maquereau.

AGRASSUS. Géogr. Ville de l'île de Corfou.

AGRAULE. s. f. (pr. *a-grô-le*; du gr. ἄγραυλος, rustique). Bot. Genre de graminées réuni au genre agrostide. V. ce mot.

— AGRAULE était aussi un des surnoms de Minerve.

AGRAULIES. Myth. Fêtes en l'honneur de Minerve, à Athènes.

AGRAULIS. s. m. (du gr., ἄγραυλος, vivant dans les champs). Entom. Genre de lepidoptères diurnes, voisin des acrées.

AGRAVANT, AGRAVATION, AGRAVER. V. ces mots par deux *g*.

AGRAVIADOS. s. m. pl. Nom que prennent les mécontents en Espagne.

AGRAYLÉE. s f. (du gr. ἀγραυλέω, j'habite les champs). Entom. Genre de phryganiens nevroptères, ayant pour type l'agraylee tineoïde.

AGRE. s. m. Myth. égypt. Génie, fils d'Osiris et d'Isis.

— Entom. Genre d'insectes coléoptères.

AGRÉABLE. adj. des 2 g. (rac., *gré*). Qui plaît, qui est à gre, qui agrée, qu'on aime à voir, à entendre, à sentir, à toucher, à penser, etc. Il se place avant ou après le substantif, selon le cas. Conversation, personne, maison, jardin, paysage agreable. Manières agréables. D'agreables accents. Une agréable odeur. Un agreable sommeil. Tout ce qui fait l'unité ou le concert par l'assemblage de plusieurs objets, produit des choses belles et *agréables*. (Virey.) Plus les oiseaux sont amoureux, plus ils font entendre leur *agréable* ramage. (Id.) Si l'on veut donner beaucoup d'intérêt à un paysage riant et *agréable*, il faut qu'on l'aperçoive au travers d'un grand arc de triomphe ruiné par le temps. (B. de St-P.) Le saule est *agréable* aux génies des voyageurs, parce qu'il croît au bord des fleuves, emblêmes d'une vie errante. (Chateaub.) Les conseils *agréables* sont rarement des conseils utiles. (Mass.) Que de gens préfèrent un mensonge *agreable* à une austère vérité! (D'Aguess.) La galanterie de l'esprit est de dire des choses flatteuses d'une manière *agréable*. (La Rochef.) On se rend *agréable* quand on ecoute volontiers et sans jalousie, et qu'on laisse paraître l'esprit des autres. (Id.) L'espérance, toute trompeuse qu'elle est, sert au moins à nous mener à la fin de la vie par un chemin *agreable*. (Id.) C'est le jugement qui lie l'amitié, le commerce qui la rend *agréable*, l'occasion qui la rend utile. (Plutarque.) Le bonheur n'est *agréable* qu'autant qu'on a le sentiment et la connaissance du malheur. (Stanislas.) Louis XIV se plaisait et se connaissait

chansons *agreables*. (Volt.)

— Se dit des personnes. Une foule d'esprits agreables. Des poètes agréables. Des femmes agréables. Il faut être utile, et surtout *agréable*. (Rigaud.) On se croit dispensé d'être homme de bien, pourvu qu'on soit un homme *agréable*. (J.-J. Rouss.)

— AGRÉABLE À. En parlant des personnes. Les hommes sincères et vertueux ne sauraient être aussi *agréables* aux princes que ceux qui les trompent en les flattant. (Fen.) || Il signifie aussi, Complaisant, officieux. Il se rend *agréable* à tous ceux qui l'approchent. (Volt.) || Se dit en parlant des choses. Vos lettres sont encore *agréables* aux gens du monde. (Pasc.) Ces maximes seront *agreables* aux riches. (Id.) Le sacrifice le plus *agréable* aux yeux de Dieu. (Id.) Des paroles dont le son fût *agreable* à l'oreille. (Boss.) Tout ce qu'il y a de plus *agreable* à la pensee s'y présente sous des figures et des noms de femmes. (B. de St-P.) || Peut être suivi d'un infinitif. Agréable à voir. Agréable à entendre. Agréable à dire.

— AGRÉABLE DANS. Éclairés dans leurs jugements, *agréables* dans leurs discours. (Flech.)

— AGRÉABLE DE. Des femmes *agreables* de corps et d'esprit. (Fen.)

— AGRÉABLE PAR. Cette ville, *agréable* aujourd'hui par ses maisons regulières. (Volt.) Se rendre *agréable* par ses bienfaits. (Flech.)

— AGREABLE POUR. C'etait une chose *agréable* pour la France que cette place fût occupee par un Français. (Volt.)

— *Il est agreable de*. Locut. impers. C'est de tels rois qu'il est *agreable* d'ecrire l'histoire. (Volt.) Il n'est rien de plus *agreable* que de bien conduire une affaire qui tend à l'utilite publique. (Plaute.)

— *Prendre pour agréable, avoir pour agréable*. Consentir à, trouver bon. Et je vous supplierai d'avoir pour *agréable* que je me fusse un peu grâce sur votre arrêt. (Vauvenarg.)

— *Vous aurez pour agréable*. Sorte d'ordre d'un superieur à un inferieur.

— Il s'emploie comme substantif, en parlant des personnes, et signifie, Qui cherche à plaire, qui s'attache à faire la cour à une femme. Les femmes, on les flatte sans les aimer, on les sert sans les honorer, elles sont entourées d'*agreables*, mais elles n'ont plus d'amants. (J.-J. Rouss.)

— *Faire l'agréable*. Chercher à plaire, mais avec un peu d'affectation. Cet homme fait l'agréable, fait trop l'agréable.

— Se dit de celui qui affecte l'agrément dans son langage et dans ses manières. Et les fades discours de tous nos *agreables*. (Mol.)

— L'AGRÉABLE. s. m. On dit l'agréable, pour, L'objet agreable, ce qui est agreable, ce qui plaît, ce qui convient, ce qu'on aime à voir, à entendre, etc. On dédaigne l'utile, on chérit l'*agréable*. (Du Tremblay.) La litterature et les beaux-arts se proposent directement l'*agréable* ou le beau. (Portalis.) Il faut qu'il y ait dans l'éloquence de l'*agréable* et du reel, mais il faut que cet *agréable* soit réel. (La Bruy.) L'*agréable* se trouve dans l'utile. (D'Aguess.) Il faut chercher dans la science l'*agreable* et l'utile. (Id.)

AGRÉABLEMENT. adv. D'une manière agreable. Parler agréablement. Etre agreablement logé. Ecrire agreablement. Plaisanter agréablement. Surprendre agreablement. Vous ne souhaitez personne pour faire des relations; on ne peut les faire plus *agréablement* que vous. (Mme de Sevigné.) Notre propre intérêt est un merveilleux instrument pour nous crever *agreablement* les yeux. (Pasc.) Des maisons de campagne *agreablement* situées. (Fen.) Des passions *agréablement* exprimees. (Fléch.) L'imagination delasse l'esprit, et revêt tous les objets de qualités sensibles, dans lesquels il se re[illegible] *agreablement*. (D'Aguess.)

AGRÉAGE. s. m. Ce mot s'emploie à Bordeaux pour dire courtage.

AGREDA. Géogr. Petite ville d'Espagne, prov. de Soria. On croit que c'est l'ancienne Graccuris. Elle est au pied du mont Cayo, chanté par Martial.

— AGREDA OU NUEVA MALAGA. Petite ville du nouveau royaume de Grenade, prov. de Popayan. Son territoire renferme des mines d'or

AGRÉE. Temps hér. Descendant d'Hercule, fils de Témène.

AGRÉÉ. s. m. Défenseur qui peut plaider devant un tribunal de commerce.

AGRÉÉ, ÉE. part. pass. du v. Agréer.

AGRÉER v. a. 1re conj. (du lat. *gratus*, agreable). Accueillir favorablement, recevoir avec plaisir, accepter volontiers. Agréer les offres de quelqu'un. Il sera difficile de faire agreer votre proposition. Dieu agrée les prières du juste et les offrandes du pauvre. Agreer mes respects, mes salutations, mes hommages. Mon Dieu, vous avez *agréé* mes vœux; vous avez assure un heritage à ceux qui vous craignent. (La Harpe). Le père et la mère, les parents assistent et *agréent* les présents. (Michelet.) Il reçoit ses visites, il *agrée* ses soins. (La Bruy.) Il fit *agréer* au roi la proposition. (Volt.) Si vous le voulez perdre, *agreez* ma retraite. (Corn.) Daignez donc *agreer* et soutenir mon zèle. (Id.)

— v. n. Être au gré de, plaire à, convenir à, être agréable à, en parlant des choses. Cette

il y a beaucoup de choses qui sont bonnes, et qui, cependant, n'agreent pas à tout le monde. La figure de cet homme ne m'a jamais agreé. Suivre l'avis qui agree le plus. Je ne trouve en moi rien qui puisse vous *agréer*. (Pasc.) On est sûr d'être mal accueilli, si l'on entre par malheur sans avoir une figure qui lui *agrée*. (La Bruy.) On ne sait plus quelle morale leur fournir qui leur *agrée*. (Id.) Deux choses nous *agréent* surtout; les accords, les modulations des sons, et la mesure ou le rhythme. (Virey.)

— AGRÉER QUE. Permettre, trouver bon que. Le roi les priait d'*agréer* qu'il fût leur bienfaiteur. (Volt.) *Agréez*, Mesdames, que je m'arrête à ces dernières paroles. (Fléch.)

Vous, Madame, *agréez* pour notre grand héros,
Que ses mânes vengés goûtent un plein repos
(CORNEILLE.)

— Investir d'une sorte de caractère public, d'une charge. Agréer des praticiens devant les tribunaux de commerce. Le roi agréait ou n'agréait pas les officiers qui avaient acheté des charges.

— *Agréer quelqu'un pour*. L'admettre, le recevoir comme. C'est ce qui fut decide par le comité consultatif qui vit la pièce de conviction, et qui voulut bien m'*agreer* pour rapporteur. (Mirab.)

— Approuver. Un ministre agrée une démission, une nomination.

— *Quand on doit, il faut payer ou agréer*, c'est-à-dire, payer ou dire quelque chose qui ne choque pas le creancier. Ce sens a vieilli.

— v. a. Mar. Équiper un vaisseau. Le mettre en etat de naviguer. Autrefois on l'employait pour greer.

— S'AGRÉER. v. pron. Être agréé. De pareilles propositions peuvent-elles s'agréer? Il est peu usite.

— Syn. comp. AGRÉER. ACCEPTER. RECEVOIR. *Accepter* marque le consentement; *agréer* designe l'approbation; *recevoir* exclut simplement le refus.

AGRÉEUR. V. AGREYEUR.

AGREFOUS, AGRIFOUS, AGRÉOU. s. m. par corruption d'*agrifolium*). Bot. Nom vulgaire du houx, dans le midi de la France.

AGRÉGAT. s. m. (du lat. *grex*, troupeau, assemblage). Masse produite par la reunion de plusieurs substances diverses, qui ont éte agglutinees ensemble à l'époque de leur formation.

AGRÉGATIF, IVE. adj. m. Qui existe et se forme par agregation.

— Linguist. Composé agrégatif. Mots composés sanscrits, formés de plusieurs mots de même nature juxtaposes, au lieu d'être unis par la copule. On les nomme aussi composés de juxtaposition.

— Médec. Qui réunit diverses propriétés. Qui ramasse les humeurs et les emporte.

— Hist. nat. Qui sert à réunir. Molécules agrégatives. Puissance agrégative.

AGRÉGATION. s. f. (pr. *a-gré-ga-ci-on*; rad. celt., *gre*, troupeau, amas, multitude; d'où, en lat., *grex, gregare, aggregare, aggregatio*; en fr., agregation). Admission, reception dans un corps, dans une compagnie, dans une société. Faire l'agrégation. Etre reçu par agregation. Solliciter l'agregation. Empêcher l'agregation. Consentir à l'agrégation. Obtenir des lettres d'agrégation.

— Fig. *Agrégation d'ambition, de vanité*, etc. En parlant d'un parti travaillé par des passions, des intérêts divergents.

— *Agrégation d'individualités* ou d'individus.

— Polit. Union des familles par les liens civils et politiques. Il y a trois degrés dans la formation des sociétes: l'agglomeration, l'*agrégation*, l'association. (Dictionn. polit.) L'association se compose d'agrégations diverses. Former, maintenir les peuples à l'état d'agrégation. Vouloir une agrégation, et non pas une association, etc.

— Il se dit au plur. Il se fait souvent des *agrégations* des familles et des maisons, par le moyen desquelles elles portent le même nom et les mêmes armes. (Trev.)

— Se dit specialement, en T. universit., du titre, du grade d'agrégé.

— Concours d'agrégation, série d'examens publics devant un jury, pour être admis dans le corps des professeurs de l'Université. Pour arriver à l'agrégation, il faut avoir été successivement reçu bachelier, licencié, docteur, et avoir cinq années de service, comme répétiteur ou comme maître d'études.

— Phys. Assemblage de parties sans liaison; proprieté par laquelle les molecules des corps sont assez attirées et rapprochées les unes des autres, pour adherer plus ou moins fortement entre elles et opposer un obstacle plus ou moins grand à leur separation. On distingue trois etats d'agrégation, selon les trois etats solide, liquide et gazeux, dans lesquels peuvent se trouver les corps. La simple *agrégation* de deux molécules semblables, qui se joignent sans changer d'être, represente bien l'amitié. (Virey.) Les corps se composent de l'*agregation* de parties de matière infiniment petites. (Chateaub.) Les saveurs se modifient par leur *agregation* simple, double, multiple. (Brill. Sav.) Cassini et Lahire croyaient que les comètes étaient des *agregations* temporaires de matières dissemi-

— Minér. *Roches d'agrégation*. Masses minérales composées de diverses espèces de fragments reunis les uns aux autres.

— Chim. Action d'assembler les parties semblables qui forment un tout. On disait autrefois *affinité d'agregation*.

AGRÉGÉ, ÉE. part. pass. du v. Agréger. S'emploie adjectivement. Se dit, en général, de tout corps dont les molécules sont adhérentes les unes aux autres. Matières agrégées. Substances, parties, molécules agrégées, etc. Corps agrégés, etc.

— Minér. Se dit de la texture d'une roche, quand les grains formes isolément, ou résultant de la desagrégation d'autres minéraux, ont été réunis sans aucun ciment, ou avec un ciment à peine distinct.

— Bot. Se dit des parties qui naissent à peu de distance les unes des autres, se trouvent ainsi reunies en paquets plus ou moins serrés, et quelquefois même finissent par contracter adhérence ensemble, quand elles ont acquis leur entier developpement. || *Fleurs agregées*. Celles qui, simplement et distinctement pedicellees, naissent plusieurs ensemble d'un même point de la tige, ou sont reunies de manière à paraître n'en former qu'une seule, mais alors ont leurs antheres distinctes. || *Fruits agrégés*. Ceux qui proviennent de plusieurs ovaires appartenant à des fleurs distinctes, et d'abord separes. Les mûres, les framboises, sont des fruits agreges, parce qu'ils sont composes de petits fruits reunis en un seul.

— Zool. Se dit des animaux qui vivent en famille.

— Geogn. *Roches agrégées*. Celles qui, composees de materiaux divers, se sont formées dans les lieux mêmes où on les rencontre.

— AGRÉGÉES. s. f. pl. Bot. Famille ou classe comprenant les plantes qui ont leurs fleurs réunies en tête, mais leurs anthères distinctes. || Classe comprenant les familles des plantaginees, des plombaginees, des globulariées, des dipsacees et des valerianées.

— AGRÉGÉS. adj. et s. m. pl. Famille de la classe des acephales, renfermant des animaux qui sont reunis en une masse commune. || Famille d'oiseaux marcheurs, comprenant ceux qui se plaisent à vivre en troupes.

AGRÉGÉ. s. m. T. universit. Celui qui est admis après un concours dans le corps des professeurs de l'Université et qui supplée quelquefois les titulaires. Se faire recevoir agregé. Avoir le titre d'agregé.

— *Agrege a*. Agrege a la faculté.

— *Agrégé en*. Agrégé en médecine.

— *Agregé pour*. Agregé pour les hautes classes, pour les classes élementaires.

— *Agrégé de*. Agrege d'humanités, d'histoire, de mathematiques.

— *Agrégé divisionnaire*. Celui qui est chargé de la seconde division d'une classe. || *Agregé volant*, celui qui supplée le professeur en cas d'absence.

— Anc. t. d'école de droit. Docteur en droit, chargé d'assister aux thèses et aux examens des élèves. On disait un agregé en droit ou absolument un agregé. On dit aujourd'hui professeur suppléant. Cependant, on dit encore, dans un sens presque analogue, agregé à la faculté de médecine.

AGRÉGER. v. a. 1re conj (rad. celt. *gre*, amas; d'où, en lat., *grex*, troupeau, et *gregare, aggregare*, amasser). Associer quelqu'un à un corps; l'admettre dans une compagnie, le recevoir dans une societe, pour qu'il y jouisse des prérogatives et des honneurs qui y sont attaches.

— Se dit spécialement en parlant des Facultés qui composent l'enseignement universitaire et qui agregent tel ou tel membre à leur corps. Se faire agréger à la faculté de médecine, à la faculte de theologie, à la faculté des lettres.

— Phys. Assembler des parties qui peuvent avoir une existence independante.

AGRÉLIR. v. a. Devenir grêle. Ce verbe de l'ancienne langue française aurait dû être conservé.

AGRÉLISSEMENT. s. m. Diminution, rétrécissement. Il est vieux.

AGRÉMENT. s. m. (rad. celt., *gré*, qui plaît). Signifie, en général, ce qui plaît, ce qui est agréable, ce qui procure du plaisir, du contentement, de la jouissance, de la satisfaction. Chercher des agrements à la cour, à la ville. Trouver des agrements à Paris. Avoir de grands agrements dans sa famille, dans sa profession, dans la société que l'on fréquente, dans la province ou l'on demeure. Les agrements de la campagne, de la solitude. Les agrements du monde. Les agréments de la vie militaire. Les agrements d'une maison. La ville a ses *agréments* et la campagne a les siens. (Trev.) Je n'ai jamais trouvé dans la société des hommes les *agréments* que me procurait la solitude. (Volt.) Nul *agrément* n'est né de l'affectation. (Lamotte.) Les plaisirs doux et permis que lui offre la nature conservent tout leur *agrement* pour l'homme de bien. (Mass.) Il consacre ennuyeusement dans les antichambres des moments qui lui promettaient ailleurs mille agrements. (Mass.) Les *agrements* font les vertus des courtisans et presque les vices des sages. (Saadi.)

— Air gracieux, qualité qui plaît, en parlant

belle, peut avoir de grands agrements. Les agréments de l'esprit, de la figure, de la conversation. Les agrements ne naissent pas toujours de la regularite des formes. Les *agrements* trop reguliers ont rarement le secret de plaire. (Trev.) Le léger enfoncement que l'on appelle la fossette, est un *agrement* qui se joint aux grâces dont le souris est ordinairement accompagné. (Buff.) Mais sans offenser la beaute du coadjuteur, où est donc la belle bouche de ce petit garçon? où sont ses *agrements*? (Mme de Sévigné.) Ces pauvres architectes barbares n'avaient pas l'air de se douter des *agréments* de l'antique et du fronton triangulaire. (Th. Gauthier).

— Approbation, consentement, acquiescement. Solliciter l'agrément, obtenir l'agrément, refuser l'agrément, donner, promettre son agrément à une chose ou *pour* une chose. Avec l'agrement, sans l'agrement. Cette maison a été vendue avec l'*agrement* de tous les creanciers (Trev.) Ne s'emploie jamais au pluriel en ce sens.

entier développement. ‖ *Fleurs*
elles qui, simplement et distincte-
llees, naissent plusieurs ensemble
point de la tige, ou sont reunies de
paraître n'en former qu'une seule,
ont leurs antheres distinctes. ‖
ges. Ceux qui proviennent de plu-
es appartenant à des fleurs dis
d'abord separes. Les mûres, les
sont des fruits agreges, parce qu'il
es de petits fruits reunis en un

e dit des animaux qui vivent en

Roches agrégées. Celles qui, com-
materiaux divers, se sont formees
ux mêmes où on les rencontre.
ées. s. f. pl. Bot. Famille ou classe
les plantes qui ont leurs fleurs
tête, mais leurs anthères distinc-
comprenant les familles des plan-
es plombaginees, des globulariées,
es et des valerianées.
s. adj. et s. m. pl. Famille de la
cephales, renfermant des animaux
unis en une masse commune. ‖ Fa-
aux marcheurs, comprenant ceux
ent à vivre en troupes.
. s. m. T. universit. Celui qui est
un concours dans le corps des pro-
l'Université et qui supplée quel-
itulaires. Se faire recevoir agregé.
e d'*agregé*.
a. Agrege a la faculté.
en. Agrégé en médecine.
pour. Agregé pour les hautes clas-
s classes elementaires.
de. Agrege d'humanités, d'his-
athematiques.
divisionnaire. Celui qui est chargé
de division d'une classe. ‖ *Agrege*
i qui supplée le professeur en cas

t. d'école de droit. Docteur en
gé d'assister aux thèses et aux
s élèves. On disait un agregé en
olument un agregé. On dit aujour-
sseur suppléant. Cependant, on
dans un sens presque analogue,
faculté de médecine.

R. v. a. 1re conj (rad. celt.
d'où, en lat., *grex*, troupeau, et
gregare, amasser). Associer quel-
corps ; l'admettre dans une com-
ecevoir dans une societe, pour qu'il
s prérogatives et des honneurs qui
hes.
pécialement en parlant des Facul-
posent l'enseignement universitaire
ent tel ou tel membre à leur corps.
éger à la faculté de médecine, à
e theologie, à la faculté des lettres.
Assembler des parties qui peuvent
xistence independante.

R. v. a. Devenir grêle. Ce verbe de
langue française aurait dû être

SSEMENT. s. m. Dimmution, ré-
. Il est vieux.

NT. s. m. (rad. celt., *gré*, qui
fle, en général, ce qui plaît, ce qui
, ce qui procure du plaisir, du con-
le la jouissance, de la satisfaction.
es agrements à la cour, à la
er des agrements à Paris. Avoir de
ments dans sa famille, dans sa pro-
s la société que l'on fréquente, dans
ou l'on demeure. Les agrements de
e, de la solitude. Les agrements
Les agréments de la vie mili-
agrements d'une maison. La ville
ents et la campagne a les siens.
'ai jamais trouve dans la societ
les *agréments* que me procurait la
olt.) Nul *agrément* n'est né de
(Lamotte.) Les plaisirs doux et
ui offre la nature conservent tout
nt pour l'homme de bien. (Mass.)
ennuyeusement dans les antichain-
ments qui lui promettaient ailleurs
ents. (Mass.) Les *agrements* font
es courtisans et presque les vices
Saadi.)
cieux, qualité qui plaît, en parlant

voir de grands agrements. Les agré-
sprit, de la figure, de la conversa-
rements ne naissent pas toujours de
des formes. Les *agrements* trop re
rarement le secret de plaire. (Trev.
foncement que l'on appelle la to-
agrement qui se joint aux grâce
ris est ordinairement accompagne.
sans offenser la beaute du coadju-
donc la belle bouche de ce pet t
sont ses *agrements* ? (Mme de Se-
pauvres architectes barbares n'a-
air de se douter des *agréments* de
du fronton triangulaire. (Th. Gau-

ation, consentement, acquiesce-
ter l'agrément, obtenir l'agrément,
ment, donner, promettre son agré-
chose ou *pour* une chose. Avec
ans l'agrement. Cette maison a été
l'*agrement* de tous les creanciers
s'emploie jamais au pluriel en ce

— Amusement, distraction, plaisir léger. Donner de l'agrément, procurer de l'agrément à un enfant.

— En parlant des ouvrages d'esprit. Il y a de l'agrement dans ce livre. Les agrements du style. On sait mieux en quoi consiste l'*agrement* d'une femme que l'*agrement* des vers. (Pasc.) Féliciter quelqu'un sur l'*agrement* et la politesse de son langage. (La Bruy.) Les expressions qui répandent plus de force ou d'*agrément* sur nos pensees. (D'Aguess.) Elle apporta à la cour les *agréments* d'une conversation douce et animée. (Volt.) Les devises ont de l'*agrément* quand les allusions sont justes. (Id.) Il ne parlait aucune langue avec *agrément*. (Id.) Son livre est d'*agrements* un fertile trésor. (Boil.) La fable offre à l'esprit mille *agréments* divers (Id.)

— Mus. Trait improvisé ou écrit, dont un chanteur ou un instrumentiste orne un passage d'un morceau de musique. On dit au plur. : Des agréments de musique, des notes d'agréments. Les agréments s'appellent encore et plus souvent ornements, floritures, roulades, etc. Faire des agrements, être sobre d'agrements, etc.

— Théât. Divertissement de musique ou de danse, que l'on joignait aux pièces de théâtre, en guise d'entr'acte. Souvent une pièce ne reussissait que par les *agréments*. (Trév.) On a donné le Bourgeois gentilhomme avec tous ses *agréments*. (Acad.) Ce sens a vieilli.

— Modes. Toute sorte de petits ouvrages ornant les habits des hommes, et surtout la toilette des dames. Le tout relevé de piqûres et d'*agrements* en chenille. (Th. Gauthier.) Une veste brune brodée d'*agréments* de couleur. (Id.)

— Les dames ont donné le nom d'*agréments* aux lavements qu'elles prennent pour s'éclaircir le teint. Ce mot a totalement disparu avec les Précieuses ridicules qui l'avaient mis à la mode.

— *Avec tous ses agréments*. Locut. souvent employée et devenue presque proverbiale, pour signifier, Avec tous ses accessoires. Cette expression est tirée des affiches de comédie qui annoncent la representation d'une pièce avec chant, danse, etc., etc.

— Arts et mét. Ornement en or ou en soie, etc., que le passementier applique sur les robes ou sur les meubles. Ce sofa est trop uni, il aurait besoin d'*agrements*. (Acad.)

— AGREMENT (ARTS D'). V. ART.

— Chim. V. AGREGAT.

— Syn. comp. AGREMENTS, GRÂCES. Les *agrements* viennent de la finesse des traits. Les *grâces* naissent d'une politesse naturelle. Le corps est plus susceptible de *grâces*, l'esprit d'*agréments*.

AGRENAS. s. m. (pr. *a-ghre-nâ*). Bot. Nom provençal du prunier sauvage.

AGRÉNÉ, ÉE. part. pass. du v. Agréner.

AGRÉNER. v. a. 1re conj. Mar. Vider l'eau d'une chaloupe ou d'un navire au moyen des pompes.

AGRENO. s. m. Bot. Nom provençal du fruit du prunier sauvage.

AGRES. s. m. pl. Habitants de la campagne d'Athènes. Diane y avait un temple, dont les Grecs ont fait une petite eglise.

AGRÈS. s. m. pl. Tout ce qu'il faut pour équiper un vaisseau, et principalement tout ce qui a rapport à la mâture, comme les voiles, vergues, cordages, etc., etc. Les *agrès* sont en bon, en mauvais etat. Renouveler les *agrès*. Les agrès et les apparaux s'entendent de tout ce qui est necessaire à l'équipement complet d'un bâtiment.

AGRESSER. v. a. 1re conj. (du lat. *aggredi*, *aggressus*). Attaquer, provoquer. Ce verbe, que suppose le mot *agresseur*, a eté employé par Rabelais « Il irritait et *agressait* les procès. »

AGRESSEUR, EUSE. s (du lat. *aggressor*, formé de *aggredior*, j'attaque.) Celui qui commence l'attaque ou la provocation. Il n'est jamais bon d'être l'agresseur. Commencez toujours par donner tort à l'*agresseur*. (J.-J. Rouss.) On a tué son père, il etait l'*agresseur*. (Corn.) Non, je ne jouerai point le rôle d'*agresseur* : j'ai trop d'interêt a laisser l'initiative aux étrangers. (Napoleon.)

L'*agresseur*, quel qu'il soit, à combattre forcé,

(C. DELAVIGNE.)

AGRESSIF, IVE. adj. Qui a le caractère de l'agression, d'une première attaque. Discours agressif. Paroles agressives. Etre agressif dans ses paroles. Une défense peut être agressive, quand on vous a attaqué sur des matières scientifiques, par exemple, et qu'on se defend en attaquant la personne, les mœurs, etc., de son adversaire. Une loi est agressive quand elle porte atteinte a la liberte d'un peuple.

AGRESSION. s. f. Action de celui qui provoque ou attaque. Agression juste, injuste, fatale. Acte d'agression. Repousser une agression. Nous sommes forces de faire la guerre pour repousser une injuste *agression*, nous la ferons avec gloire. (Napoleon.) Les *agressions* politiques sont souvent suivies des plus tristes catastrophes. (Alibert.) Esperons que les dieux nous feront justice de votre *agression*. (Marm.)

AGRESSIVEMENT. adv. D'une manière agressive. Ce mot, qui pourrait être utile, ne figure à tort dans aucun dictionnaire.

AGRESTE. adj. des 2 g. (du lat. *ager*, ou du grec ἀγρός, champ) Champêtre, rustique, sauvage, sans culture. Lieu, site agreste. Ce lieu est charmant, mais *agreste* et abandonne. (J.-J. Rouss.) Ce sont des vegetaux *agrestes*, des herbes dures, epineuses, entrelacees les unes dans les autres. (Buff.)

— Fig. Grossier, qui manque d'usage, qui n'est pas honnête. Homme de mœurs agrestes, de manières agrestes. Cette requête etait d'ailleurs recommandable par une éloquence *agreste*, qui l'emporta sur l'oratoire. (Volt.)

—Syn. AGRESTE, CHAMPÊTRE. *Champêtre* emporte avec lui une idee de culture, qu'exclut le mot *agreste*.

— Entomol. Bot Epithète qu'on donne, comme nom spécifique, à plusieurs insectes et à des plantes qui habitent les terrains non cultivés.

AGRESTEN. s. m. Méd. Tartre non encore depure.

AGRESTI (Livio). Peintre d'histoire, né à Rome, et mort en 1580.

AGRETA. s. f. (par corruption d'*aigre*, *aigrelet*). Bot. Nom vulgaire de l'oseille, dans le midi de France.

AGRETTIN. Secrétaire du roi Thierry, et ensuite moine de Luxen (VIIe siècle), mit du trouble dans l'Eglise de France, et fut en lutte avec saint Eustase. Le roi Clotaire ordonna qu'un concile se réunît à Mâcon, pour juger ses doctrines. Un de ses serviteurs le tua d'un coup de hache en 629, parce qu'il le surprit en adultère avec sa femme.

AGREUTER. s. m. (pr. *a-ghreu-tèr;* du gr. ἀγρευτήρ, chasseur.) Entom. Genre de coléoptères, tribu des patellimanes, ayant pour type le *chlænius chlorodius*.

AGRÈVE (St-). Géogr. Petite ville de France (Ardèche), chef-lieu de cant., arr. de Tournon.

AGREYEUR. s. m. Techn. Ouvrier qui s'occupe de faire passer le fil de fer par la filière.

AGRIA. s. f. Entom. V. AGRIE.

AGRIA ou **ERLAW.** Geogr. Petite ville de Hongrie. Soliman II l'assiégea en vain en 1552. Mahomet III s'en empara en 1596, et en massacra les habitants

AGRIANOME. Myth. Fille de Persée et mère d'Oïlee. Suivant Eustathe, c'est Laonome et non Agrianome, qui est la mère d'Oïlée.

AGRIANTHE. s. m. (ét. gr., ἄγριος, sauvage ; ἄνθος, fleur). Bot. Genre de composees eupatoriees, renfermant trois espèces, arbrisseaux rameux et glabres, originaires du Brésil.

AGRIASPE ou **ARIASPE.** s. m. Géogr. anc. Nom d'un peuple de la Drangiane, que les Grecs appelaient Evergètes.

AGRIC. Abrév. d'Agriculture.

AGRICOLA (Cnæus Julius). Né à Fréjus, l'an 38 après J.-C. Il fut successivement tribun, patrice, consul. Il est célèbre par ses guerres dans la Grande-Bretagne. Tacite son gendre l'a immortalisé. Il étendit ses conquêtes en Bretagne jusqu'au Tay, rivière d'Ecosse, et introduisit chez les Bretons les mœurs et les arts des Romains. Il s'assura que la Grande-Bretagne etait une île, en en faisant le tour avec sa flotte. Sa dernière grande bataille fut celle du mont Grampius, qui acheva la conquête. Il refusa le proconsulat d'Asie et d'Afrique, et pour ne pas porter ombrage à l'empereur Domitien, il se retira dans la vie privée et mourut le 25 août 93.

AGRICOLA. s. m. Bot. Genre de verbénacees, reuni au genre CLERODENDRE. V. ce mot.

AGRICOLE. adj. des 2 g. (du lat. *agricola*, forme de *ager*, champ, et *colere*, cultiver). Qui s'occupe d'agriculture. Dans ce sens, ce mot ne peut guère se joindre qu'à un nom collectif. Societé agricole, peuple, nation, pays, population, colonie agricole. Afin qu'un pays *agricole* soit aussi riche qu'il peut l'être, il faut qu'on s'y occupe en même temps de toutes les espèces de travaux. (Condill.)

— Qui tient à l'agriculture, qui y a rapport. Industrie agricole. Produits agricoles. Prosperite agricole. La France peut vivre de ses richesses agricoles. L'industrie *agricole* doit toujours être la base de la richesse des na-

— Agricole ne doit jamais s'employer substantivement. On ne dit pas un homme agricole, et bien moins encore un agricole pour un agriculteur.

AGRICULTEUR. s. m. (du lat. *agricultor*). Celui qui s'adonne à la culture de la terre. On peut être bon, mauvais, médiocre agriculteur, et être savant en théorie. La classe des *agriculteurs* ne devrait-elle pas être la plus estimee de toutes ? (Marm.) L'*agriculteur* en est l'époux ; il dechire sa verte ceinture, et y dépose le double germe du grain et de la sueur. (Michelet.) Le travail de l'*agriculteur* est une *confarreatio* avec la nature. (Id.) Les dieux comblent de biens le sage *agriculteur*. (A. Rigaud.) Jadis l'*agriculteur* arrosait la terre de ses sueurs et les fruits etaient pour autrui. (Chaptal.)

— Syn. comp. AGRICULTEUR, CULTIVATEUR, COLON. L'*agriculteur* est attaché à l'art, le *cultivateur* à un domaine, le *colon* aux champs, et plus particulièrement à un sol étranger.

AGRICULTURE. s. f. (du lat. *agricultura*, forme de *ager*, *agri*, champ ; et *cultura*, culture, culture des champs). Art de cultiver la terre. Aimer l'agriculture. Entendre, pratiquer l'agriculture. Favoriser, encourager l'agriculture. S'adonner, se livrer à l'agriculture. Theorie de l'agriculture. Traites, cours d'agriculture. Progrès, prospérité de l'agriculture. Richesses, importance, avantages de l'agriculture. Agriculture coloniale. L'*agriculture*, en donnant à l'homme les aliments necessaires à sa subsistance et à celle de sa famille, lui offre en même temps les moyens les plus sûrs d'établir son bien-être, et il n'en existe pas de plus honorable pour contribuer à celui du pays. (De Pommeuse.) L'*agriculture*, consideree comme art, remonte à la plus haute antiquite ; consideree comme science et comme objet de l'agronomie, ce n'est que dans les derniers siècles que ses procedes, sortant de la routine, ont ete soumis a de savantes theories qui coïncident avec les autres branches des connaissances humaines. (Id.) Chez toutes les nations, l'*agriculture* est la source la plus pure de la prosperite publique. (Chapt.) Le pain et le vin annoncent les dons des champs prêts à mûrir, et retracent les tableaux de l'*agriculture*. (Chateaub.) Pas d'*agriculture* perfectionnee sans une reforme de notre système hypothecaire. (E. Girardin.)

— *Fermes-modèles d'agriculture*. Fermes que l'on a élevees sur divers points de la France pour propager et perfectionner la culture de la terre.

— *Sociétés d'agriculture, comités d'agriculture*. Reunions formees sous le patronage du gouvernement, pour l'amelioration de l'art agricole.

— *Ministère de l'agriculture*. L'une des huit ou neuf grandes divisions administratives de la France, créee depuis 1830 pour tout ce qui concerne les intérets généraux et speciaux de l'agriculture dans leurs rapports avec l'economie politique. Le ministère de l'agriculture fait partie du ministère du commerce.

— *Fête de l'agriculture*. Célebrée autrefois avec pompe chez les peuples anciens, principalement chez les Egyptiens et chez les Perses, cette fête est encore aujourd'hui religieusement celebree chez les Chinois, dont l'empereur lui-même fait tous les ans un sillon, vers le milieu du mois de janvier.

—Iconol. Femme couronnée d'épis, avec une charrue à côté d'elle et tenant les deux mains sur une bêche.

— Fig. On a dit que la pêche est l'*agriculture* de la mer. (Phil. fr.)

AGRI-DAGH. Géogr. Nom turc du mont Ararat.

AGRIDE. adj. des 2 g. (du gr. ἄγριος, sauvage). Entom. Genre d'insectes de la famille des myodaires calyptérees, comprenant des espèces qu'on rencontre particulièrement dans les endroits arides et pierreux.

— s. m. pl. Section d'insectes diptères.

AGRIE. s. m. (du gr. ἄγριος, α, sauvage). Entom. Genre de diptères brachocères, ayant pour type l'agrie *affin*, de France et de Suède.

AGRIE. s. f. Méd. Dartre rongeante ou ulcérée.

AGRIENS. s. m. pl. Myth. On adorait les Titans sous ce nom.

— Anciens peuples de la Péonie, entre le mont Hemus et le mont Rhodope.

AGRIER. Anc. jurispr. Redevance en argent dont le fonds etait en general une propriete rurale.

— Espèce de raisins noirs.

AGRIFFÉ, ÉE. part. pass. du v. Agriffer.

AGRIFFER. v. a. Prendre avec les griffes, les ongles.

— S'AGRIFFER. v. pron. Se suspendre avec les griffes. Le chat s'est agriffé à la tapisserie.

AGRIFOUS. s. m. Bot. V. AGREFOUS.

AGRIGAN ou **GRIGAN.** Géogr. Ile du grand Océan, archipel des Mariannes, entre Pagan et l'Assomption ; 200 kil. de tour, montagnes, volcans.

AGRIGENTE. Géogr. anc. Ville de la Sicile, au S., aujourd'hui Girgenti. Agrigente fut un des principaux théâtres de la guerre

AGRILE. s. m. (du gr. ἄγριος, rustique). Entom. Genre de coléoptères buprestides, ayant pour type l'agrile onde, des environs de Paris.

AGRILITE. s. m. (dimin. d'*agrilus*). Entom. Genre de coleoptères buprestides.

AGRILORHIN. s. m. (Ce mot a été mal orthographié, et devrait s'ecrire : *ancylorhin*, puisqu'on lui fait signifier *bec crochu*, du gr. ἀγκύλος, crochu, et ῥίν, bec). Ornith. Genre de passereaux, voisin des silvicolinees, forme sur une petite espece du Mexique.

AGRIMINISTE. s. m. Techn. Ouvrier passementier qui travaille aux ornements destinés à decorer les robes de femmes, les meubles, etc. V. PASSEMENTIER.

AGRIMONIÉES. s. f. Bot. Nom donné à une famille de rosacees, qui a pour type le genre agrimonia.

AGRIODAPHNE. s. m. (ét. gr., ἄγριος, sau-

vage ; δάφνη, laurier). Bot. Genre de laurinées, reuni au genre OREODAPHNE. V. ce mot.

AGRIODENDRE. s. m. (pr. *a-ghri-o-dendre* ; et. gr., ἄγριος, cruel ; δένδρον, arbre). Bot. Genre de liliacees, à feuilles herissees d'épines. Reuni au genre RHIPIDODENDRON.

AGRIODOS. s. m. Myth. (*dent féroce*). Un des chiens d'Acteon.

AGRION. s. m. (du gr. ἄγριος, agreste). Entom. Genre de nevroptères libelluliens, ayant pour type l'agrion vierge, vulgairement appelé *demoiselle*, et tres-repandu en Europe.

AGRIONIES. s. f. pl. (du gr. ἄγριος, sauvage). Myth. Fêtes de Bacchus en Beotie. On les nommait ainsi parce que le char de Bacchus est traine par des tigres. Ces fêtes etaient une école de scandale et d'immoralite.

—**AGRIOPAS.** On donnait ce nom à Cynare, inventeur des tuiles, du travail des metaux, des tenailles, du levier, de l'enclume. On ignore quand il vecut.

AGRIOPE. Myth. Femme d'Agenor. Eurydice etait aussi surnommee Agriope

AGRIOPE. s. m. (du gr. ἀγριωπός, qui a le regard farouche). Ichthyol. Genre de poissons de l'hemisphère austral, ayant pour type l'agriope du Cap.

AGRIOPHAGES. s. m. pl. (du grec ἄγριος, sauvage, et φάγω, je mange). Nom de certains peuples de l'Éthiopie, qui, selon Pline, se nourrissaient de chair de lions et de panthères.

AGRIOPHYLLE. s. m. (pr. *a-ghri-o-fi-le*, ἄγριος, rude ; φύλλον, feuille). Bot. Genre de chenopodées, voisin des corispermes, indigène de la Crimée.

AGRIOPS. s. m. (du gr. ἀγριωπός, au regard farouche). Entom. Genre de lépidoptères nocturnes, ayant pour type l'agriops des environs de Paris.

AGRIORNIS. s. m. (ét. gr., ἄγριος, sauvage, ὄρνις, oiseau). Ornith. Genre de gould, ayant pour type l'agriornis guttural.

AGRIOTE. s. m. (du gr. ἄγριος, agreste). Entom. Genre de coleoptères pentameres, ayant pour type l'agriope lapicide, de Paris et de la Perse.

AGRIOTHYMIE. s. f. (du grec ἄγριος, inhumain, et θυμός, colère). Tendance irresistible et maladive à commettre des actes de cruauté.

AGRIOTHYMIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport à l'agriothymie.

AGRIOTYPE. s. m. (ét. gr., ἄγριος, sauvage ; τύπος, forme). Entom. Genre d'ichneumoniens, ayant pour type l'agriotype armé.

AGRIPAUME. s. m. Bot. V. LEONURE.

AGRIPENNE. adj. des 2 g. Ornith. Se dit des oiseaux qui ont les plumes de la queue en forme de tige aiguë.

— s. m. Synonyme du genre DOLICHONIX. V. ce mot.

— Syn. du genre ROHRIE.

AGRIPHYLLE. s. m. (pr. *a-ghri-file* ; ét. gr., ἀγρία, houx ; φύλλον, feuille). Bot. Genre de composées, comprenant des arbrisseaux ou des herbes garnies de feuilles dentees, de l'Afrique australe.

AGRIPPA, AGRIPPINE. adj. (du lat. *ager partus*, accouchement difficile ; ou plutôt du gr. ἄγρα, prise, et πούς, pied, qui est pris par les pieds). Med. On a donné ce nom aux enfants qui naissent par les pieds.

AGRIPPA (Herode). Roi de Judée, petit-fils d'Herode le Grand. Il doit sa celebrite a ses persecutions contre les apôtres de Jesus-Christ. Il fit mourir St Jacques et emprisonner St Pierre, qui finit par s'evader

— AGRIPPA (Marcus Vepsanius). Né l'an 61 av. J.-C. Fut trois fois consul, trois fois tribun, une fois édile ; battit Sextus Pompée dans un combat naval, l'an 35 av. J.-C. ; fit triompher Auguste à Actium ; conseilla a Auguste de ne pas garder la suprême autorité ; epousa sa fille Julie ; fut choisi par lui pour lui succeder ; mourut près de Rome l'an 12 de J.-C.

— AGRIPPA (Marcus Posthumius). Troisième fils du précédent ; né après la mort de son père ; adopté par Auguste ; relegué par lui dans l'île de Panasie à cause de l'emporte-

de Tibère.

— AGRIPPA (M. Asinius). Consul l'an 25 de J.-C. C'est sous son consulat que les livres de Cremutius Cordus furent condamnes à être brûles.

— AGRIPPA (Menenius). Consul l'an de Rome 252 av. J.-C. Reçut les honneurs du triomphe après une victoire sur les Sabins. C'est lui qui fit le fameux apologue des membres et l'estomac, pour faire rentrer dans Rome le peuple revolté, en 263.

— AGRIPPA (Furius Medullinus). Consul en 310 av. J.-C., et en 444 avec T. Quinctius Capitolinus. C'est sous son consulat que les Romains s'emparèrent des terres que se disputaient les Arriciens et les Ardeates.

— AGRIPPA (Menenius Lunatus). Petit-fils de Menenius ; fut consul l'an de Rome 317. Sous son consulat eut lieu la conspiration de Spurius Melius.

— AGRIPPA II. Fils du précédent et dernier roi des Juifs. Il fut elevé à Rome dans la

maison de l'empereur Claude; assista au siége de Jerusalem avec Titus.

— AGRIPPA (Henri-Corneille). Né en 1486; fut secretaire de l'empereur Maximilien d'Autriche; officier dans ses armees, docteur en droit et en medecine, astrologue, maître de philosophie occulte, professeur de théologie à Dôle, en 1509. Il fut tour a tour flatte et poursuivi par tous les rois de l'Europe; ses écrits le firent mettre plusieurs fois en prison; on l'accusait d'avoir fait un pacte avec le diable. Il soutenait, comme l'a fait depuis J.-J. Rousseau, que la science ne produit que du mal. On l'a surnomme le *Trismégiste*.

AGRIPPÉ, ÉE. part. pass. du v. Agripper.

AGRIPPER. v. a. 1re conj. (du lat. *harpagare*). Pop. Prendre, saisir avidement. Il agrippe tout ce qu'il voit.

— S'AGRIPPER. v. pron. Pop. S'attacher, s'accrocher.

AGRIPPEUR, EUSE. s. Pop. Qui prend et saisit avec avidité; qui a l'habitude de le faire.

AGRIPPIADE. Géogr. Ville de la tribu de Siméon, rebâtie par Herode le Grand, qui changea son ancien nom d'Anthedon en celui d'Agrippiade, en memoire de son ami Agrippa. Demolie ensuite par Alexandre, prince des Juifs; réedifiée par Gabinius.

AGRIPPIN (Paconius). Philosophe stoïcien qui fut exile par Neron à cause de sa haine pour la tyrannie.

— AGRIPPIN (Agrippinus). Évêque de Carthage, où il tint, dans le IIe siècle, un concile qui décida que le baptême donne par les hérétiques etait nul.

AGRIPPINE (Julie). Fille d'Agrippa et de Julie, fille d'Auguste; femme de Germanicus; mère de Caracalla. Suivit son époux dans ses campagnes; accusa Pison de l'avoir empoisonné; fut releguee par Tibère dans l'île déserte de Pandataire, où un centurion la frappa si rudement qu'il lui creva un œil. Elle se laissa mourir de faim, l'an 33 de J.-C.

— AGRIPPINE. Fille de la precedente et mere de Neron. Elle épousa en troisièmes noces l'empereur Claude son oncle, l'an 49. Caligula l'exila l'an 39. Etant imperatrice, elle prepara dignement le règne de son fils Néron; se livra à l'affranchi Pallas, complice de ses crimes; fit mourir Lollia Paulina, sa rivale; Julius Silanus, Narcisse, affranchi de Claude, et enfin l'empereur, l'an 54. Ayant fait proclamer Neron, elle voulut le gouverner en se prêtant à ses débauches; mais Neron n'ayant pu la faire noyer, la fit poignarder dans sa chambre, l'an 59.

— COLONIE D'AGRIPPINE. Géogr. anc. Ville de la seconde Germanie, sur le Rhin, aujourd'hui Cologne.

AGRIUS. s. m. Myth. Fils de Parthaon et père de Thersite.

— Fils d'Ulysse et de Circé.

— Frère d'OEnée.

AGRISKOUÉ. Nom que les Iroquois donnent au grand Esprit.

AGROBATA. s. m. (du gr. ἀγροβάτης, qui erre dans les champs). Ornith. Genre de becs-fins rubigineux, tels que le rossignol, etc.

AGRODROME. s. m. (ét. gr., ἀγρός, champ; δρωμῶ, je cours). Ornith. Genre d'alouettes ayant pour type le *pipit* rousseline.

AGROECIE. s. f. (pr. *a-ghré-ci;* ét. gr., ἀγρος, champ; οἶκία, maison). Entom. Genre de locustaires orthoptères, ayant pour type l'agrœcie biponctuée, propre au Brésil.

AGROGRAPHE. s. m. ou f. (du gr. ἀγρός, champ, et γραφω, j'ecris). Celui ou celle qui écrit sur l'agriculture. Peu usite.

AGROGRAPHIE. s. f. (ét., V. AGROGRAPHE.) Description des choses qui ont rapport à l'agriculture.

AGROGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Ce qui a rapport a l'agrographie.

AGROLÉTÈRE et **AGROTÈRE.** adj. f. Myth. Surnom de Diane chasseresse, à cause d'un temple qu'elle avait à Agra en Attique.

AGROLOGIE. s. f. (du gr. ἀγρός, champ, et λόγος, discours). Traite d'agriculture.

AGROLOGIQUE. adj. des 2 g. Ce qui a rapport à l'agrologie.

AGROMANE. s. m. Néol. Celui ou celle qui a la manie de l'agriculture.

AGROMANIE. s. f. Néol. Manie de l'agriculture.

AGROMÈNE. s. m. (du gr. ἀγρός, champ, et μένω, j'habite). Celui qui vit à la campagne.

AGROMYZE. s. f. (ét. gr., ἀγρός, champ; μύζω, je murmure). Entom. Genre de diptères brachocères, ayant pour type l'agromyze mobile, très-commune en France et en Allemagne.

AGRON. Abrev. d'Agronome ou d'Agronomie.

AGRON. Temps her. Fils d'Eumèle, metamorphose en oiseau par Minerve.

AGRONOME. s. m. (en gr. ἀγρόνομος, de ἀγρός, champ, et νόμος, loi). Celui qui est verse dans la théorie de l'agriculture, qui s'occupe de ce qui la concerne, cherche à eclairer sa marche et a diriger ses pratiques. L'agronome n'est pas essentiellement cultivateur; il cherche bien à rendre les travaux du cultivateur plus productifs et meilleurs, mais il ne les execute pas toujours, et souvent même il ne les dirige pas, bien pourtant qu'il doive les etudier et les connaître. L'*agronome* a presque toujours ete ou est encore agriculteur; mais cette condition ne lui est pas essentielle, et tandis qu'il porte le flambeau de ses lumières au sein des societes d'agriculture, c'est dans les comices agricoles, formes des veritables agriculteurs, que les methodes perfectionnees et les cultures directement productives s'etendent et se propagent. (De Morogues.) Un *agronome* anglais a eu la satisfaction de sauver la vie à un de ses amis piqué à l'œsophage par une guêpe qu'il n'avait pas vue dans un verre de bière. (Chaumeton.)

— Celui qui compose des livres d'agriculture. Comme ecrivain et comme praticien, M. de Dombasle etait un habile agronome.

AGRONOMÉTRIE. s. f. (du gr. ἀγρός, champ, et μέτρον, mesure). Mot nouveau. Juste connaissance de ce que peut rapporter certaine quantité de terre.

AGRONOMIE. s. f. (ét., V. AGRONOME). Science, théorie de l'agriculture. L'*agronomie*, nee du raisonnement applique à l'expérience et à l'observation, est une science nouvelle par rapport à l'agriculture, dont les pratiques l'ont de beaucoup devancée. (De Morogues.)

AGRONOMIQUE. adj. des 2 g. Qui concerne l'agronomie, qui y a rapport. Societe agronomique. Science, habilete agronomique. Etudes agronomiques. Aucun des anciens écrivains *agronomiques* ne s'accorde avec Virgile sur le temps où il faut semer les feves. (Delille.)

AGRONOMIQUEMENT. adv. D'une manière agronomique.

AGROPHILE. s. f. (ét. gr., ἀγρός, champ; φίλος, ami). Entom. Genre de lépidoptères nocturnes, ayant pour type la pyrale sulfurale de Linné.

— AGROPHILE. s. m. Ornith. Genre d'oiseaux réuni communément au genre TISSERIN. V. ce mot.

AGROPYRON. s. m. (ét. gr., ἀγρός, champ; πυρός, ble). Bot. Genre de graminées, réuni, comme simple section, au genre TRITICUM.

AGROSTÉES. adj. et s. f. pl. Tribu admise dans la famille des graminées, qui a pour type le genre AGROSTIS.

AGROSTEMME. s. m. (ét. gr., ἀγρός, champ; στέμμα, couronne). Bot. Genre de silénées, voisin des LYCHNIDES.

AGROSTÈRE. s. m. (du gr. ἀγρώστωρ, chasseur). Entom. Genre de lépidoptères nocturnes, réuni au genre ASOPIA. V. ce mot.

AGROSTICULE. s. f. (diminut. d'ἄγρωστις, nom grec du chiendent). Genre de graminées, voisin du genre sporobole, auquel on le réunit communément.

AGROSTIDE. s. f. (d'ἄγρωστις, nom grec du chiendent). Bot. Genre de graminées répandues sur tous les points du globe, et ayant pour espèces principales, les agrosticules vulgaire, blanche, canine, etc.

AGROSTIDÉ, ÉE. adj. (du gr. ἄγρωστις, chiendent). Bot. qui ressemble à une agrostide.

AGROSTILÉES. s. f. pl. Famille de graminées.

AGROSTOGRAPHE. s. m. (du gr. ἄγρωστις, chiendent, et γραφω, j'ecris). Bot. Celui qui s'adonne à l'etude des graminées.

AGROSTOGRAPHIE. s. f. (pr. *a-ghro-sto-ghra-fi;* ét. gr., ἄγρωστις, *graminée*, en général; γραφω, j'ecris). Bot. Partie de la botanique qui traite de la vaste famille des plantes graminées; ouvrage spécial sur cette branche de la science des vegetaux.

AGROSTOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Bot. Qui a rapport à l'agrostographie.

AGROSTOLOGIE. s. f. (du gr. ἄγρωστις, chiendent, et λόγος, discours). Traité des graminees.

AGROSTOLOGIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport a l'agrostologie.

AGROSTOPHYLLE. s. f. (pr. *a-ghro-sto-fi-le;* ét. gr., ἄγρωστις, graminée; φύλλον, feuille). Bot. Genre d'orchidees, ayant pour type l'agrostophylle javanaise.

AGROSUS. Géogr. Nom de la montagne sur laquelle est bâtie Rome actuelle. Faunus, chassé par Evandre, s'y retira et la nomma *Mont Palatin*.

[illegible]

C'est peut-être le même qu'Agruérus.

— adj. Épithète de Pan et de Mercure.

AGROTÈRE. adj. f. Myth. gr. V. AGROLÉTÈRE.

AGROTIDE. s. f. (du gr. ἀγρότης, habitant les champs). Entom. Genre de lépidoptères nocturnes, ayant pour type l'agrotide d'exclamation, repandue partout.

AGROUELLES. s. f. Corruption d'*écrouelles*. Crust. Nom vulgaire de la chevrette. Le peuple est persuade que l'on gagne les ecrouelles en avalant par hasard ce petit crustace.

— Bot. Nom vulgaire de la scrofulaire, herbe a laquelle on attribue à tort la propriete de guerir les maladies scrofuleuses.

AGROUPÉ, ÉE. part. pass. du v. Agrouper.

AGROUPER. v. a. 1re conj. Peint. Arranger en groupe. Grouper est plus usité.

— S'AGROUPER. v. pr. Se former en groupe. A Paris, le peuple s'agroupe pour peu de chose.

AGRYPNE. s. f. (du gr. ἄγρυπνος, qui veille). Entom. Genre de coléopteres pentamères, tribu des élatérides, assez commun dans le midi de la France.

AGRYPNIE. s. f. (du gr. ἀγρυπνία, insomnie, de ἄγρα, chasse, et ὕπνος, sommeil). Entom. Genre de phryganiens, insectes de nuit, ayant pour type l'agrypnie pagetée d'Angleterre.

— Médec. Insomnie.

AGRYPNOCOME. s. m. (du gr. ἀγρυπνία, insomnie, et κῶμα, assoupissement). Médec. Etat dans lequel le malade est tout à la fois agité et assoupi.

AGUA. s. m. Erpét. Nom brésilien du crapaud. Crapaud agua, ou mieux Buffon ague.

AGUACATÉ. s. m. Bot. Autrement laurier avocat.

AGUADO (Alexandre-Marie). Marquis de Las Marismas del Guadalquivir, banquier de la cour d'Espagne à Paris, commandeur de l'ordre de Charles III. Né à Séville en 1784. Il suivit d'abord la carrière militaire, et parvint au grade de colonel; il fut aide de camp du maréchal duc de Dalmatie en 1810. Il abandonna l'art militaire en 1815 pour s'occuper de commerce, établit à Paris le centre de ses opérations commerciales et se fit naturaliser français en 1828. Il se montra protecteur zélé des lettres et des arts, et mourut en Espagne dans un voyage en 1842.

— AGUADO (François). Fut prédicateur de Philippe IV, et confesseur pendant quatorze ans du duc d'Olivarès. Mort à Madrid en 1654.

AGUAPÉAZOS. s. m. (pr. *a-ghoua-pe-a-zoss*). Ornith. Genre d'oiseaux. Syn. du genre JACANA. V. ce mot.

AGUARICO ou **RIO DEL ORO.** Géogr. Riv. de la Nouvelle-Grenade qui descend de la chaîne des Andes. Elle a un cours de 400 kil., et charrie des paillettes d'or.

AGUASSIÈRE. s. m. (formé de *aqua*, eau). Ornith. Nom français du merle d'eau.

AGUERRI, E. part. pass. du v. Aguerrir. S'emploie comme adjectif. Troupes bien, mal aguerries. Ce peuple est *aguerri* et soutenu par des voisins redoutables. (Fén.) Il craignait, avec des troupes si peu *aguerries* que les siennes, de se trouver un pareil ennemi en tête. (Vertot.) Il trouva les Macédoniens non seulement *aguerris*, mais encore triomphants. (Fén.) Après eux s'avance une troupe *aguerrie*. (B.-Lorm.) L'honneur d'enlever son corps engage un combat terrible entre ses compagnons et les troupes les plus *aguerries* de l'armée persane. (Barth.) On a vu souvent mille soldats *aguerris* en valoir plus de dix mille qui ne l'étaient pas. (Em. Girardin.) Dans l'intérieur de Cuba, on rencontre des troupeaux de mâtins *aguerris* et redoutables. (Ctesse Merlin.) Il fit en peu de temps de ces sauvages des soldats *aguerris*. (Volt.)

— Fig. Il se dit des choses. Elle a pris dans le monde un maintien *aguerri*. (Dorat.)

Sous leurs bras *aguerris*, Antioche et Nicée
Voyaient fuir la splendeur de leur gloire passée.
(DELILLE.)

— AGUERRI À.

Est-ce ainsi que votre âme aux périls *aguer-*
Soutient, etc. [*rie,*
(BOILEAU.)

Les vainqueurs de Sion, *aguerris* aux hasards,
Dédaignent de combattre à l'abri des remparts.
(B. LORMIAN.)

Sa sordide avarice, au mépris *aguerrie*,
Devint prodigue enfin, mais contre sa patrie.
(LA HARPE.)

— AGUERRI CONTRE. Contre un tel préjugé son âme est *aguerrie*. (La Harpe.) N'étant pas encore *aguerri* contre les incertitudes du savoir, ma peur avait été celle d'un enfant qui se trouve pour la première fois dans les ténèbres. (Barthél.)

— AGUERRI PAR. Nos troupes *aguerries* par nos propres dissensions. (Mass.) Des troupes *aguerries* par douze ans de guerres. (Volt.)

AGUERRIR. v. a. 2e conj. (rac. *guerre*). Accoutumer aux travaux, aux fatigues de la guerre. Aguerrir des soldats. Une ou deux escarmouches suffisent pour aguerrir des recrues. Le roi ayant ainsi *aguerri* ses troupes. (Volt.) C'est un temps à *aguerrir* les troupes. (Volt.)

— Fig. Habituer à quelque chose de fatigant, de dur, de pénible. Aguerrir à la marche, aux dangers. Il faut *aguerrir* les enfants aux dangers, car c'est le meilleur moyen de leur apprendre à surmonter ceux qui se présentent à eux. (Rouss.) Tant d'afflictions m'ont *aguerri* à la douleur. (Id.) Il faut *aguerrir* les ouvriers aux fatigues. (Raym.) Vos lois vous avaient *aguerri* contre la douleur, et nullement contre la volupté. (Barthel.)

— S'AGUERRIR. v. pron. S'accoutumer à la guerre, aux fatigues, au danger, etc. S'*aguerrir* aux insultes des sots, aux calomnies. Notre armee s'aguerrit en Afrique. S'aguerrir contre les voluptés, contre la corruption. Les Moscovites s'*aguerrissaient* tous les jours contre les troupes qu'il avait laissees en Pologne. (Volt.) Il s'est *aguerri* dès longtemps à mépriser ce que les sens offrent de plus cher. (Mass.) Tâchez de vous *aguerrir* contre les voluptés. (Barthél.) Une femme qui parle souvent des dangers de l'amour s'*aguerrit* sur les risques et se familiarise avec la passion. (Duclos.)

AGUERRISSEMENT. s. m. (rac. *guerre*. Etat, qualite de celui qui est aguerri. L'aguerrissement d'une armée. L'aguerrissement des peuples, etc. L'*aguerrissement* universel auquel s'entretiennent toutes les nations de l'Europe. (Sully.) Cet ancien mot merite d'être reintégre dans la langue moderne.

AGUESSEAU (Henri-François d'). Savant jurisconsulte, chancelier de France, né à Limoges en 1668. Il ne craignit pas de resister à Louis XIV en s'opposant à l'enregistrement de la bulle *Unigenitus;* fut garde des sceaux après Voisin, et perdit cette charge pour s'être opposé au système de Law. On la lui rendit plus tard. Il fut une seconde fois disgracié par le cardinal Dubois, et retabli de nouveau dans ses fonctions, qu'il exerça jusqu'à l'âge de 82 ans. Il mourut en 1751, à Auteuil, où il fut enterré.

— AGUESSEAU (Henri-Tardin-Jean-Baptiste, marquis d'). Petit-fils du precédent; il naquit en 1746, fut prevôt maître des ceremonies de l'ordre du St-Esprit; député de la noblesse du bailliage de Meaux aux États-généraux de 1789; se réunit un des premiers au tiers-état. Président de la cour d'appel de Paris, harangue en cette qualité Bonaparte à son retour d'Italie, sénateur, comte de l'empire en 1806, pair de France en 1814; présenta aux souverains alliés, avec M. de Sèze, les décorations de St-Michel et du St-Esprit. Mort en 1826.

AGUETS. s. m. pl. (*à guet*, en guettant). Écoutes, embuscade. Ce mot ne s'emploie que dans les locutions suivantes : Etre aux aguets. Se mettre, se tenir aux aguets. Mettre un sicaire aux aguets, pour se défaire d'un ennemi.

— Fig. Se tenir aux aguets pour obtenir une place, une dignite, un honneur.

— Le substantif *aguet*, qui n'est plus usité, avait le sens de, Poste, lieu désigné pour épier, guetter. Et quand les galands voyent une belle jeune femme mariée à un vieil homme ou à un sotin, et qu'elle est jolie et gaie, ils y mettent leur *aguet*. (Les Quinze Joyes de mariage.)

AGUI. s. m. Mar. Sorte de nœud. Cordage dont l'extrémité est disposée de manière qu'on s'y puisse asseoir.

AGUIGNÉ, ÉE. part. pass. du v. Aguigner.

AGUIGNER. v. a. 1re conj. Avertir en faisant signe des yeux. Ces faiseurs de bonnes mines par les rues, qui *aguignent* sous leur chapeau si on les voit. (Contes d'Eutrapel.)

AGUIGNETTES. s. f. pl. Regards, coups d'œil jetés comme furtivement, à dessein et avec une expression marquée. Nous avons laissé perdre ce joli mot. La dame et la chambrière les regardaient d'*aguignettes*. (Bonav. Despériers.)

A GUI L'AN NEUF ou **AGUILANLEU.** Ancienne manière de célébrer le 1er jour de l'an en France. Cette coutume existe encore en Espagne sous le nom d'*aguinaldo*. Elle vient de la fête du guy de chêne des druides.

AGUILAR DEL CAMPO. Géogr. Petite ville d'Espagne, prov. de Palencia, sur la Pisuerga. Comm. de bestiaux.

AGUILAS. Géogr. Petite île d'Espagne, une des Baléares, prov. de Palma. Dangereuse pour les navigateurs.

— AGUILAS. Port d'Espagne, prov. de Murcie; les navires y sont en sûreté. Comm. de denrées.

AGUILLES. s. f. pl. Toiles de coton d'Alep.

AGUILLOT. s. m. Mar. Cheville de fer qui sert à réunir deux cordes en une.

AGUIMPÉ, ÉE. part. pass. du v. Aguimper.

Tant ne songeaient au service divin,
Qu'à soi montrer ès parloirs *aguimpées*
Bien blanchement, comme droites poupées.
(LA FONTAINE.)

AGUIMPER. v. a. Revêtir d'une guimpe. Il a vieilli.

AGUL. s. m. Médec. Petit arbrisseau épineux de la Perse et de la Mésopotamie, dont les feuilles passent pour purgatives. Cette plante produit une manne employée comme aliment et fort peu laxative. On a dit que c'est de cette manne que les Hébreux se nourrirent dans le désert.

AGUSTINE ou **AGOUSTINE.** s. f. (qui est privé de goût). Chim. Nom que Tromsdorff a donné à une prétendue terre trouvée en Saxe. On a prouvé depuis que c'était du phosphate de chaux.

AGUSTITE. s. m. (mot hyb.; formé de ἀ priv., et *gustus*, goût). Minér. Variete bleuâtre de phosphorite en cristaux peridodecaèdres, trouvée en Saxe et appelée aussi *beryl de Saxe*.

AGVEH ou **AGHISI.** Géogr. Ville de la Turquie d'Asie dans l'Anatolie, sur la mer Noire, à 68 kil. de Constantinople.

AGVOUNA. Geogr. Pays du roy. de Kerrapay, dans la Guinee superieure.

AGYATE. adj. m. Myth. anc. V. AGYEUS.

AGYÉE. adj. m. Myth. anc. V. AGYEUS.

— s. m. Ant. gr. Autel en forme d'obelisque, qu'on mettait à la porte des maisons. Consacré à Apollon ou à Bacchus.

AGYRON. (du gr. ἀ priv., et γυῖον, membre). Medec. Mutilé, qui manque de membres. Mot employé par Hippocrate.

s'*aguerrit* sur les risques et se familia-
c la passion. (Duclos.)

ERRISSEMENT. s. m. (rac. *guerre*.
qualite de celui qui est aguerri.
rissement d'une armée. L'aguerrisse-
es peuples, etc. L'*aguerrissement* uni-
uquel s'entretiennent toutes les nations
rope. (Sully.) Cet ancien mot merite
éintégre dans la langue moderne.

ESSEAU (Henri-François d'). Savant
sulte, chancelier de France, né à Li-
en 1668. Il ne craignit pas de resister
XIV en s'opposant à l'enregistrement
ulle *Unigenitus;* fut garde des sceaux
oisin, et perdit cette charge pour s'être
au système de Law. On la lui rendit
d. Il fut une seconde fois disgracié par
nal Dubois, et retabli de nouveau dans
ctions, qu'il exerça jusqu'à l'âge de 82
mourut en 1751, à Auteuil, où il fut

UESSEAU (Henri-Tardin-Jean-Baptiste,
d'). Petit-fils du precédent; il naquit
fut prevôt maître des ceremonies de
du St-Esprit; député de la noblesse du
e de Meaux aux États-généraux de 1789;
it un des premiers au tiers-etat. Prési-
la cour d'appel de Paris, harangue en
ualité Bonaparte à son retour d'Italie,
r, comte de l'empire en 1806, pair de
en 1814; présenta aux souverains alliés,
. de Sèze, les décorations de St-Michel
t-Esprit. Mort en 1826.

ETS. s. m. pl. (*à guet*, en guettant).
, embuscade. Ce mot ne s'emploie que
s locutions suivantes : Etre aux aguets.
tre, se tenir aux aguets. Mettre un si-
ux aguets, pour se défaire d'un ennemi.
g. Se tenir aux aguets pour obtenir une
une dignite, un honneur.
e substantif *aguet*, qui n'est plus usité,
sens de, Poste, lieu désigné pour épier,
Et quand les galands voyent une belle
emme mariée à un vieil homme ou à un
t qu'elle est jolie et gaie, ils y mettent
uet. (Les Quinze Joyes de mariage.)

I. s. m. Mar. Sorte de nœud. Cordage
extrémité est disposée de manière qu'on
sse asseoir.

IGNÉ, ÉE. part. pass. du v. Aguigner.

IGNER. v. a. 1re conj. Avertir en fai-
gne des yeux. Ces faiseurs de bonnes
par les rues, qui *aguignent* sous leur
si on les voit. (Contes d'Eutrapel.)

IGNETTES. s. f. pl. Regards, coups
etés comme furtivement, à dessein et
ne expression marquée. Nous avons
erdre ce joli mot. La dame et la cham-
les regardaient d'*aguignettes*. (Bonav.
iers.)

UI L'AN NEUF ou **AGUILANLEU.**
ne manière de célébrer le 1er jour de
France. Cette coutume existe encore en
e sous le nom d'*aguinaldo*. Elle vient
ête du guy de chêne des druides.

ILAR DEL CAMPO. Géogr. Petite
Espagne, prov. de Palencia, sur la Pi-
Comm. de bestiaux.

ILAS. Géogr. Petite île d'Espagne, une
éares, prov. de Palma. Dangereuse pour
igateurs.

UILAS. Port d'Espagne, prov. de Mur-
s navires y sont en sûreté. Comm. de

ILLES. s. f. pl. Toiles de coton d'Alep.

ILLOT. s. m. Mar. Cheville de fer qui
éunir deux cordes en une.

IMPÉ, ÉE. part. pass. du v. Aguimper.
ne songeaient au service divin,
soi montrer ès parloirs *aguimpées*
blanchement, comme droites poupées.
(La Fontaine.)

IMPER. v. a. Revêtir d'une guimpe. Il

L. s. m. Médec. Petit arbrisseau épi-
la Perse et de la Mésopotamie, dont
les passent pour purgatives. Cette plante
une manne employée comme aliment
eu laxative. On a dit que c'est de cette
que les Hébreux se nourrirent dans le

STINE ou **AGOUSTINE.** s. f. (qui est
goût). Chim. Nom que Tromsdorff a
une prétendue terre trouvée en Saxe,
ouvé depuis que c'était du phosphate

STITE. s. m. (mot hyb.; formé de à
gustus, goût). Minér. Variete bleuâtre
phorite en cristaux peridodecaèdres,
en Saxe et appelée aussi *beryl de*

EH ou **AGHISI.** Géogr. Ville de la
d'Asie dans l'Anatolie, sur la mer
68 kil. de Constantinople.

OUNA. Geogr. Pays du roy. de Kerra-
la Guinee superieure.

ATE. adj. m. Myth. anc. V. AGYEUS.

EE. adj. m. Myth. anc. V. AGYEUS.
n. Ant. gr. Autel en forme d'obelisque,
ettait à la porte des maisons. Consa-
pollon ou à Bacchus.

ION. (du gr. à priv., et γυῖον, membre).
Mutilé, qui manque de membres. Mot
par Hippocrate.

— Débile, faible. (Galien.)

AGYEUS ou **AGYIEUS.** s. m. Un des noms d'Apolion, parce qu'il presidait aux rues. Il y avait a Athenes des dieux qu'on nommait Agyiei, et auxquels on sacrifiait pour detourner les malheurs dont on etait menacé.

AGYLÉE (Henri). Jurisconsulte, né à Bois le-Duc vers 1535. Il a publié plusieurs ouvrages de droit et une traduction du Nomocanon de Photius.

AGYLOPHORE. s. f. (mal formé d'ἀγκύλος, crochu, et de φορός, qui porte. Il faudrait écrire *ancylophore*). Bot. Syn. du genre UNCARIA. V. ce mot.

AGYNAIRE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἀ priv., γύνη, femme, pistil). Bot. Se dit des fleurs dont les etamines sont en tout ou en partie transformées en pétales et dépourvues de style.

AGYNE. adj. des 2 g. (du gr. ἀ priv., et γύνη, femme). Bot. Plante dont la fleur n'a pas d'organe femelle.

AGYNÉIA. s. m. (ét. gr., ἀ priv.; γύνη, femelle). Genre de plantes euphorbiacées, dont les espèces sont originaires de la Chine et de l'Inde.

AGYNIENS. s. m. pl. Sectaires du VIIe siècle, qui prétendaient que le mariage n'est point d'institution divine.

AGYNIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἀ priv.; γύνη, pistil). Bot. Qui n'a pas de pistil. Qui ne contracte pas d'adhérence avec l'ovaire.

AGYRIAS. (du gr. ἄγυρις, amas). Médec. Aétius emploie ce mot pour exprimer, selon Ambroise Paré, l'opacité du crystallin.

AGYRION. s. m. (ét. gr., ἀ priv.; γῦρος, cercle). Bot. Genre de champignons tremellinés, ayant pour type l'agyrion cesié, qui croit abondamment sur le vieux bois des pins.

AGYRME. s. m. (du gr. ἀγυρμός, rassemblement). Myth. Nom que, d'après Hésychius, on donnait au premier jour des grands mystères. Il se disait aussi de certaines quêtes.

AGYRTE. s. m. (du gr., ἀγύρτης, jongleur). Entom. Genre de coléoptères pentamères, ayant pour type l'agyrte marron des environs de Paris.

AGYRTES. s. m. pl. (du gr. ἀγύρτης, mendiant; de ἀγείρω, ramasser). Myth. Prêtres de Cybèle qui mendiaient pour les cérémonies de leurs temples.

— Devins qui couraient les rues et les spectacles en disant la bonne aventure avec les vers d'Homère et de Virgile. || Medec. Charlatans, marchands d'orviétan.

AH! interj. (pr. *â!*). Marque la joie, la douleur, la surprise, l'admiration, l'amour, et plusieurs autres affections ou mouvements de l'âme. Ah! que je suis aise! Ah! quel plaisir! Ah! que je souffre! Ah! quel ravissement! Ah! quel bonheur! Ah! que cela est beau! etc.

— Le son *ah* nous est si naturel, que nous le prononçons à chaque instant et dans des situations diamétralement opposées; nous l'employons souvent aussi pour donner plus de force plus d'expression à la phrase. Ah! madame, ne le croyez pas. Ah! je vous en prie, ne vous livrez pas au desespoir! Ah! pensez-y, etc.

— Se redouble pour exprimer énergiquement la surprise, l'ironie. Ah! ah! vous voilà donc enfin! Ah! ah! je vous y attendais! Ah! ah! je vous y prends! Ah! ah! vous nous la donnez belle!

— S'emploie substantivement, mais n'en est pas moins invariable. C'est par licence poétique que Molière lui a donné le signe du pluriel, dans ces vers :

. . . . Et faire du fracas [*ahs!*
A tous les beaux endroits qui demandent des

— Syn. comp. AH! HA! L'interjection *ah!* exprime une emotion profonde et de quelque durée. *Ha!* exprime un sentiment subit et passager. Le son de *ah!* est prolongé; celui de *ha!* est bref.

AHÆTULE. s. f. Erpét. Nom spécifique de la couleuvre.

AHAH. s. m. T. de jardin. V. HAHA.

AHALÉ, E. part. pass. du v. Ahaler.

AHALER. v. n. 1re conj. (rad. celt., *halan*, haleine). Pousser l'haleine au dehors. Avoir la respiration forte et pressée après une course, et dans un moment de fatigue.

— v. act. Pousser son haleine sur quelque dessus.

AHALYA. s. f. Myth. ind. Fille de Brahmâ. Fut séduite par le dieu Indra, qui prit les traits de son époux, le sage Gautama.

AHAN. s. m. (pr. *a-han*). Ce mot, qui est une onomatopée, signifie Peine de corps, cri de fatigue, grand effort. Le fendeur de bois, le boulanger au pétrin, l'homme qui lève un lourd fardeau, laissent échapper ce mot avec une respiration pressée. Il est populaire et ne s'emploie que dans cette phrase : *Suer d'ahan*, c'est-à-dire, se donner une peine extrême, faire un travail très-fatigant. Un petit garçon disait à son père qui était batteur de chanvre : battez mon père, et je ferai *ahan* pour vous; il pensait par là soulager son père d'une partie de son travail. (Le P. Labbe.)

— Par extension, *ahan* signifie Labour, travail de terre.

AHANABLE. adj. des 2 g. (pr. *a-ha-na-ble*). Pénible, fatigant. Ne se dit que des choses. Travail ahanable.

— Labourable. Terre ahanable.

AHANER. v. n. 1re conj. (pr. *a-ha-né;* rad., *ahan*). Faire entendre le cri *ahan* en travaillant. Travailler avec peine, avec fatigue, etc. Le fendeur de bois ahane, c'est-à-dire, pousse le cri *ahan* à chaque coup qu'il porte.

De votre doulce haleine
Esventez cette plaine,
Esventez ce sejour,
Cependant que j'*ahane*
A mon blé que je vanne
En la chaleur du jour.
(Dubellay.)

— v. a. Signifiait autrefois Labourer. On disait Ahaner un champ, ahaner la terre.

— Fig. Se dit populairement de celui qui hésite à prendre une résolution, un parti. Il a beaucoup *ahané* à donner son consentement à cette affaire. (Trév.)

— Fig. Signifiait aussi Souffrir, tressaillir. Je sais combien *ahane* mon ame en compagnie d'un corps si tendre, si sensible. (Montaig.)

— A part la première acception neutre, toutes les autres acceptions de *ahaner* ont vieilli.

AHANTA. Géogr. Province de la Nigritie maritime, à l'E. du roy. de Fantyn. Riche en mines d'or et bien cultivée.

AHAUS. (pr. *a-ôuss*). Géogr. Ville de la Prusse rhénane, à 43 kil. O. de Munster.

AHÉ. s. f. Myth. égypt. Vache de Boutc.

— Bot. Nom malgache qui signifie Herbe, et qui sert de prenom à plusieurs petites plantes herbacees. L'ahe-palki, espèce de sauvagesie. L'ahe-dava, espèce de persicaire à feuilles longues.

AHÉGAST. s. m. Bot Grand arbre indétermine des Indes Orientales, et avec les racines duquel on fait de la teinture rouge.

AHEURTÉ, ÉE. part. pass. du v. Aheurter. Homme aheurté. Femme aheurtée. Esprit aheurté. Imagination aheurtée. Tête aheurtée, etc. Ma femme, de tout temps, a été *aheurtée* à cela. (Mol.) Monseigneur qui la voit *aheurtée* à cette opinion. (Cent nouv. nouv.)

AHEURTEMENT. s. m. (rad. celt., *heurt*, choc, achoppement, opiniâtreté). Obstination extrême, opiniâtreté excessive, attachement invincible à une opinion, à un sentiment. Se prend toujours en mauvaise part. Aheurtement étrange, incompréhensible, aveugle. N'être pas de l'avis de quelqu'un par pur aheurtement. Faire quelque chose par aheurtement. Aheurtement à une chose, etc.

AHEURTER. v. a. 1re conj. (rad. celt., *heurt*, choc, achoppement). Obstiner quelqu'un, l'opiniâtrer, l'entêter. Aheurter quelqu'un par des discours, avec des réponses à un paradoxe, etc. Peu usité dans cette acception.

— S'AHEURTER. v. pron. S'obstiner, s'entêter, s'attacher opiniâtrément. S'aheurter à un sentiment, à une opinion, à un système, à une idée, à une difficulte, à un obstacle. S'aheurter à faire quelque chose, etc. C'est un homme qui s'*aheurte* tellement à ce qu'il s'est mis une fois en tête, qu'on ne le fait jamais revenir. (Acad.)

AHI! interj. (pr. *a-i*). Exprime un sentiment de douleur physique. *Ahi! Ahi! Ahi!* vous ne m'aviez pas dit que les coups en seraient. (Mol.)

— Il ne faut pas confondre cette interjection avec *hai! haie! ay! aïe! aye!* V. chacun de ces mots.

AHIBRADHNA. s. m. Myth. ind. L'un des onze Roudres.

AHIPHI. s. m. Bot. Nom caraïbe d'une espèce d'erithrine.

AHIR. Géogr. Oasis du Sahara, sur la route de Mourzouk à Cachena.

AHL. s. f. Ichthyol Nom allemand de l'anguille.

AHM. s. m. Comm. Mesure allemande de capacité pour les liquides. L'ahm varie de 136, 604 à 156, 862 litres.

AHMED-ABAD. Géogr. District de l'Inde anglaise, gouv. de Bombay. || Ville, chef-lieu du district du même nom, encore très-commerçante; 100,000 hab.

— AHMED-NAGAR. Ville de l'Inde anglaise, au pied des monts Balaghat. Aureng-Zeb y mourut. Elle a une forte citadelle.

AHONQUE. s. f. Ornith. Nom de l'oie sauvage chez les Hurons.

AHONTAGE. s. m. Vieux syn. de HONTE.

AHONTER, AHONTIR. v. a. Faire honte, déshonorer. Ce vieux mot n'était pas sans energie. Ses enfants ne seront aucunement *ahontis* par la faute de leur mère. (Les Quinze Joies du mar.)

AHORE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἀ priv.; ὥρα, heure, âge premature). Ant. Se disait des enfants morts, dont les ombres n'étaient admises aux enfers que lorsque le temps qu'ils auraient dû vivre se trouvait accompli.

AHOUAÏ ou **AHTUA.** s. m. Bot. Genre de la famille des apocynacées. L'ahouaï est un arbre veneneux, dont les fruits, appeles noix de serpent, appliques à la morsure du serpent à sonnettes, en procurent la guerison.

AHOURA. s. m. Myth. pers. Première partie du nom d'Ormuzd.

AHOURAMAZDA. s. m. Myth. pers. Nom zend du dieu Ormuzd.

AHRIMANE. s. m. Myth. pers. Principe du mal chez les anciens Perses, de même qu'Ormuzd etait le principe du bien. Selon Zoroastre, Ahrimane et Ormuzd sont les deux fils de Zervane ou du Temps. Leur querelle doit durer 12,000 ans, après quoi Ahrimane sera vaincu par Ormuzd, qui reduira la terre en fusion; puis surgira une nouvelle terre; les deux principes n'en feront plus qu'un, et l'univers jouira d'une profonde paix.

AHRIMANIEN, ENNE. adj. Myth. pers. Qui vient d'Ahrimane, qui lui est soumis, qui se rapporte a lui. Creation ahrimanienne. Genies ahrimaniens, etc.

AHRWEILER. (pr. *ar-va-i-lèr*). Géogr. Ville de la Prusse rhénane, à 40 kil. N.-E. de Coblentz.

AHU. s. m. Nom persan d'une espèce de gazelle ou chevreuil.

AHUATOTOTE. s. m. Ornith. Oiseau du Mexique, dont le corps est blanc et la queue et les ailes bleues.

AHUGAS. s. m. Nom ceylandais d'une espèce de corossolier.

AHUN. Geogr. Ville de France, chef-lieu de canton du depart. de la Creuse, arrondiss. de Gueret. Il y avait dans le voisinage de cette ville une celèbre abbaye de l'ordre de Saint-Benoit, bâtie par Boyon, comte de la Marche.

AHURI, IE. part. pass. du v. Ahurir. S'emploie adj. Etre ahuri, tout ahuri. Rester, demeurer ahuri.

— S'emploie subst. Un ahuri, une ahurie. Celui, celle qu'on a fait tomber dans l'etonnement et la stupefaction, qui ne sait où donner de la tête.

AHURIR. v. a. 3e conj. (rad. celt., *hur*, etonne, stupide notre vieux mot *hurie* signifiait, Cris de plusieurs personnes; de là *ahurir*, crier jusqu'à etourdir). Etonner quelqu'un, l'interdire, le rendre stupefait, stupide; le mettre en peine, lui faire perdre la tête. Ahurir quelqu'un. L'ahurir à force de questions. L'ahurir par de mauvais tours, par des taquineries, etc. Ce verbe n'est que d'un emploi familier. Vous *ahurissez* cet enfant en le grondant ainsi. (Lav.)

AÏ. s. m. Mamm. Quadrupède, autrement nommé paresseux à trois doigts. V. PARESSEUX.

AI. s. m. Myth scand. Dieu, époux d'Edda, et première incarnation d'Heim-Dallrigr.

AÏ ou **AY.** Géogr. Bourg de France, dép. de la Marne. Bons vins de Champagne mousseux; 600 hab.

AÏ. Géogr. Grande rivière de la Russie d'Europe; se jette dans l'Ouja, après un cours de 220 kil.

AÏADH BEN MOUSA AL-IAHASI. Théologien musulman, né à Ceuta en Afrique, an 470 de l'hégire (1077), auteur d'une histoire de Cordoue. Mort à Maroc en 1149.

AÏAGOU. Geogr. Montagne de la Mongolie en Chine. Ses cimes principales s'elèvent à plus de 2,000 mètres au-dessus du niveau de la mer.

AÏAGOUS. Géogr. Rivière de la Mongolie, prend sa source dans les monts d'Aïagou et se jette, après un cours de 340 kil., dans le lac de Balkach.

AÏAÏA ou **AJAJA.** s. f. Bot. Nom mexicain de la spatule rose.

AÏANAKHA. s. m. Gnost. Les gnostiques en ont fait une de leurs puissances.

AÏANTIDE. adj. f. Hist. anc. Nom d'une tribu d'Athènes.

AÏANTIES ou **AJAXTIES.** s. f. pl. Myth. Fêtes en l'honneur d'Ajax.

AÏARALI. s. m. Bot. Nom caraïbe d'une espèce de bois jaune.

AÏAR-KHAZRA. Géogr. Ville de la Grande Boukharie, à 240 kil. de Samarcand.

AÏAS. Géogr. Port de la Turquie d'Asie sur le golfe d'Alexandrette, à 64 kil. d'Adana. Sur l'emplacement de l'ancienne Egée.

AÏA-SOLOUK ou **AÏA-SALOK.** Géogr. Bourg de la Turquie d'Asie dans l'Anatolie, à 108 kil. de Smyrne. On pretend que c'est l'ancienne Ephèse. On y voit de belles ruines.

AÏAUT. s. m. Bot. Nom vulgaire du France.

AÏBEK (Ared-eddin). Premier sultan d'Egypte, de la race des Mamlouks-Baharites; gouvernait l'Egypte en 1250 quand St Louis debarqua à Damiette; generalissime après le massacre du sultan Touran-schah; usurpa le trône d'un enfant de la famille de Saladin, dont on l'avait nomme tuteur, battit le sultan de Damas, et fut assassine en 1257.

AÏBEIG. s. m. Mat. med. Nom arabe du polypode.

AICHA. Géogr. Ville et seigneurie de Bohême. Manufactures; 1,306 hab.

AICHACH. Geogr. Ville de Bavière, à 18 kil. d'Augsbourg. Prise deux fois par les Suedois dans la guerre de 30 ans, et en 1704 par les Anglais. Pop. 1,800 hab.

AICHE. s. m. (du celt. *aiche*, eau, grève). Petit ver que l'on trouve dans les grèves et qui sert d'amorce pour pêcher le poisson à la ligne. V. ACHEE

AICHER. v. a. 1re conj. (ét., V. AICHE). Mettre un aiche à la ligne, pour pêcher le poisson. Par extension, amorcer la ligne n'importe avec quoi.

AÏCHERA. Myth. Un des sept dieux qu'adoraient les Arabes.

AICHINGER (Gregoire). Célèbre organiste allemand de la fin du XVIe et du commencement du XVIIe siecle. Il a publie un grand nombre d'ouvrages sur la musique sacree.

AICHMOPHORE. s. m. (du gr. αἰχμή, trait, lance, et φέρω, je porte, porte-lance). Hist. anc. Soldat armé d'une lance. Nom que les Grecs donnaient aux gardes des rois de Perse.

AÏCVARIKA. s. m. Myth. ind. Partisan d'une secte bouddhiste qui regarde l'Etre suprême comme doue non-seulement de l'existence et de la sagesse absolue, mais encore d'une volonte toute-puissante.

AIDABLE. adj. des 2 g. (rad. *aide*). Qui est propre a aider, qui est susceptible de rendre service. Mot ancien qu'il serait bon de conserver ou de retablir dans la langue.

AIDAN. Successeur et fils du Roi d'Ecosse Gontran ou Gorane Il battit les Saxons et les Pictes; mourut vers 605.

AIDANCE. s. f. (rad. *aide*). Assistance, secours. Ce mot est vieux, mais on en peut faire quelquefois un heureux emploi.

AIDANT, E. adj. (du verbe *aider*; rad. *aide*). Qui aide, qui assiste, qui protege; qui aime à aider, a secourir. Ne se dit guere que dans cette locution : Dieu aidant, personne aidante. J'ai fait elever un theâtre sur lequel, Dieu *aidant*, je ferai representer par mes disciples une pièce que j'ai composee; elle a pour titre : les Amusements de Muley Bugentuf, roi de Maroc. (Lesage.)

— Se dit aussi des choses. Toutes choses sont aidees et *aidantes*. (Pascal.)

— Se prend subst. dans cette phrase proverbiale : Malgre lui et ses aidants, et, par corruption : Malgre lui et ses dents; c'est-a-dire, malgré lui et tous ceux qui prennent parti pour lui.

AIDAPOUTCHÉ. Myth ind. Fête que célèbrent les Indiens dans leur septième mois, qui repond à octobre. Cette fête est si sacree, qu'un Indien, attaque ce jour-là, se laisserait tuer plutôt que de se defendre.

AIDE. s. f. (rad. celt. *aid*, nombre, abondance, et, par extension, secours. On vient en aide ou en nombre à celui qui seul est trop faible pour faire une chose ou pour se défendre). Secours, assistance, protection. Aide celeste, divine. Aide de Dieu, aide du ciel, etc. Aide prompte, assuree, puissante, efficace, genereuse, charitable, infatigable. Appeler à l'aide. Accourir a l'aide. Implorer l'aide. Avoir l'aide, etc. Un peu d'*aide* nous fait grand bien. (Du Tremblay.) Pompee a besoin d'*aide*, il vient chercher la vôtre. (Corn.) Un escadron coiffe court d'abord a son *aide*. (Boil.) Les dieux nous accordent leur *aide*. (J.-B. Rouss.) Le digne gerant leur avait promis son *aide* auprès de Mme de Langey. (R. de B.)

Le ciel pretend qu'en son *aide* on espère,
Mais il faut distinguer le cas. (Lamotte.)

— Recevoir l'aide d'une personne, ou recevoir aide d'une personne. Dans le premier cas, on considère l'aide que l'on reçoit; dans le second, on considère surtout la personne.

— Se dit de celui dont on reçoit des secours. Etre l'aide de quelqu'un. Vous êtes toute mon aide dans cette affaire. Dieu est mon aide. Demander aide. Appeler a son aide l'intelligence de quelqu'un. Donner aide. Prêter aide. Demander l'aide de. Demander de l'aide a. Etre en aide. Venir en aide. Etre de grande aide, de beaucoup d'aide a quelqu'un. Sainte lumière, sois-moi en *aide*. (Michelet.) Je ne suis pas assez riche pour venir en *aide* à ceux qui peuvent s'aider eux-mêmes. H. Berthoud.

— Avec l'aide de. En parlant des personnes et des choses. Avec l'aide de Dieu. Avec l'aide des honnêtes gens. Avec l'aide de l'algèbre, etc. Il etait monte sur le trône avec l'*aide* du Czar. (Volt.) Ils faisaient envisager une revolution sûre, avec l'*aide* de ces troupes. (Id.)

— A l'aide de. Froissard, connu comme historien, fit, a l'*aide* de Dieu et des amours,

(La Serre.)

. . . . Ce nid, qu'avec tant d'art . . . . .
A l'*aide* de son bec maçonne l'hirondelle.
(L. Racine.)

— Sans l'aide de. Sans l'aide de Dieu. Sans l'aide d'une machine. Il n'eût pas reussi sans l'*aide* d'une telle machine. (Pl.)

— Service, utilite, avantage qu'on tire de l'usage de telle ou telle chose. Emprunter l'aide d'une chose || S'emploie surtout avec une preposition et devient pour ainsi dire une locution adverbiale. On remue les fardeaux a l'aide des machines. On aperçoit les etoiles les plus eloignees avec l'aide des grandes lunettes. On etouffe une sedition a l'aide d'un corps de troupes. On venge la raison à l'aide d'un bon mot.

— Se dit de la chose même qu'on utilise. Il n'a point eu en cela d'autre *aide* que les mémoires qu'on lui a communiques. (Acad.)

— *Aide* signifiant Secours, assistance, et se disant de la personne même qui assiste ou de la chose de laquelle on tire utilité, n'a point de pluriel.

— AIDES. s. m. et f. pl. Anc. adm. financ. Contributions levées autrefois en France sur les denrées et les marchandises, et ainsi nommées parce qu'elles aidaient au prince à supporter les charges de l'état. Dans l'origine de la monarchie, les aides furent des offrandes libres en argent; bientôt elles devinrent des taxes plus ou moins onéreuses, qui n'en continuèrent pas moins à être appelées des noms d'aides libres et gracieuses, loyaux aides, etc. Aides raisonnables. Aides de noblesse. Aides coutumières et communes, etc. On disait quelquefois en ce sens *l'aide* au sing., Recevoir l'aide, l'aide de l'ost et de chevauchée. Le nom des *aides* a disparu pour faire place à celui de contributions indirectes, qui n'est guère moins odieux au peuple. (Dict. polit.)

— *Aide de relief.* Droit féod. Droit qui était dû en certaines provinces aux héritiers du seigneur immédiat, pour leur *aider* à *relever* leur fief envers le seigneur supérieur.

— *Aide-chevel.* Droit dû par un vassal au chef-seigneur dont il était relevant, lorsque son fils aîné était fait chevalier, ou qu'on mariait sa fille, ou que lui-même était fait prisonnier.

— *Cour des aides.* Ancienne cour souveraine, créée en 1361 par Charles V, pour juger les procès tant civils que criminels, en matière d'*aides* ou d'impôts. Il y avait en France douze cours des aides, à Paris, Rouen, Nantes, Bordeaux, Pau, Montpellier, Montauban, Grenoble, Aix, Dijon, Châlons, Metz. Celle de Paris a joué un grand rôle dans les commotions politiques; supprimée et rétablie plusieurs fois, elle se composait, lors de sa dissolution définitive, d'un premier président, de neuf présidents, de cinquante-deux conseillers, d'un procureur général, de trois avocats généraux, de quatre substituts, de deux greffiers en chef.

— *Général des aides.* Officier préposé à la perception et à la régie des droits, et chargé de juger les contestations en cette matière. Les généraux des aides se constituaient en cour sous le nom de *cour des généraux des aides.*

— Droit can. Se disait d'une église ou chapelle bâtie pour la commodité des habitants, quand l'église paroissiale était trop éloignée ou trop petite. On dit aujourd'hui SUCCURSALE. Ste-Marguerite, dans le faubourg St-Antoine, était une *aide* de la paroisse St-Paul. (Acad.)

— Archit. Petite pièce ménagée près d'une pièce plus grande, pour lui servir de décharge ou de dégagement.

— *Aides.* Manég. Moyens que le cavalier emploie pour bien manier un cheval, en se servant de la bride, de l'éperon, de la voix, du mouvement des jambes et des cuisses, etc. Les aides de la langue, de la main, du genou, des talons. Un cheval connaît les aides, répond aux aides, prend les aides, est sensible aux aides, est confirmé dans les aides. Les *aides* du corps doivent être fort douces. (Trev.) Les *aides* dont on se sert pour faire aller un cheval par airs, et celles dont on se sert pour le faire aller sur le terrain sont bien différentes. Id. || On dit quelquefois, en ce sens, *aide* au sing. Ce sauteur allait extrêmement haut et juste en ses sauts, sans aucune *aide.* (Newcastle.) || *Donner les aides extrêmement fines.* C'est-à-dire, manier le cheval à propos, faire qu'il marque avec justesse ses temps et ses mouvements. Un cheval a les aides fines, lorsqu'il est très-sensible aux aides.

— *Ainsi Dieu me soit en aide!* Formule par laquelle on terminait autrefois toute promesse ou tout serment solennel, en priant Dieu d'accorder son aide, autant qu'on aurait de fidélité.

— Loc. prov. *Dieu vous soit en aide!* Se dit à ceux qui éternuent ou à des pauvres auxquels on ne peut donner l'aumône.

— *Bon droit a besoin d'aide.* Il ne suffit pas d'avoir des droits, il faut encore les faire valoir.

— *Aller à la cour des aides.* Se dit d'un homme qui va aux emprunts, d'un auteur qui fait faire une partie de son travail par un autre, d'une coquette à qui son mari ne suffit pas.

— *Un peu d'aide fait grand bien.* Petit secours est souvent fort utile.

— *A l'aide.* Loc. adv. Au secours. Crier à l'aide. Par ellipse on dit aussi tout simplement : *A l'aide!*

— AIDE. s. f. Iconol. Femme en robe blan-
[illegible]
rité et de la Sincérité.

AIDE. s. des 2 g. Celui, celle qui est auprès de quelqu'un pour travailler conjointement, sous ses ordres, avec lui et sous lui. Un bon aide. Une bonne aide. Des aides. Avoir besoin d'un ou de plusieurs aides.

— *Aide de camp.* Officier d'état-major attaché à la personne d'un chef militaire, et spécialement chargé de porter ses ordres. Un aide de camp. Des aides de camp. Un maréchal de France a trois ou même quatre [illegible] de camp, dont les grades s'élèvent de [illegible] de capitaine au rang de colonel; le lieutenant général en a deux ou trois, dont un chef d'escadron; le maréchal de camp n'en a que deux, lieutenants ou capitaines. Les souverains attachent aussi à leur personne un certain nombre d'aides de camp, et en accordent un nombre plus limité à leurs familles.

— *Aide major.* Nom du chirurgien militaire placé sous les ordres du chirurgien major. V. CHIRURGIEN. On dit aussi chirurgien aide, aide chirurgien, chirurgien d'ambulance. Il y a des aides majors attachés aux régiments et aux hôpitaux militaires. Ils ont le rang de lieutenant.

— *Aide major* ou *aide major de corps.* Officier placé sous la direction immédiate du major de corps et le remplaçant en cas d'absence. Créé en 1818, le grade d'aide major n'existe plus. (Gén. Bardin.)

— *Aide major de place.* Officier sous la direction du major de place. Le grade d'aide major de place, créé en 1791, est remplacé par celui d'adjudant de place. (Id.)

— *Aide major général.* Officier major de corps créé en 1779 et exerçant auprès des détachements les fonctions de major général. V. MAJOR. Supprimés en 1788, les *aides majors généraux* ont reparu quelque temps sous l'empire, avec le grade d'officiers généraux. L'ordonnance de 1832 qualifie de ce titre les officiers généraux directement employés sous les ordres du major général.

— *Aide major général des logis.* Sorte d'aide dont les fonctions étaient analogues à celles des officiers d'état-major des armées républicaines.

— Mar. Officier marinier de canonnage, de timonnerie, de charpentage, sous le maître et le second maître de chacun de ces états, dans la marine militaire.

— On appelle *Aides,* sur mer, deux matelots ou deux soldats appariés pour s'assister réciproquement dans leurs fonctions.

— *Sous-aide.* Celui, celle qui est sous les ordres de l'aide dans l'exercice des mêmes fonctions.

— *Aide des cérémonies.* Officier qui sert sous le grand-maître des cérémonies et qui le remplace en cas d'absence. Aide des cérémonies de France. Aide des cérémonies de la métropole, de la cathédrale, etc.

— *Aide maître de pont* ou *chableur.* Celui qui aide à conduire les bateaux dans les passages difficiles, tels que sous les arches d'un pont, etc.

— *Aides de cuisine. Aides d'office. Aides de sommellerie. Aide de panneterie. Aide d'échansonnerie.* Gens qui servent sous un chef de cuisine ou d'office, sous un sommelier, un panneticr, un échanson.

— *Aide maçon* ou *à maçon. Aide couvreur* ou *à couvreur.* Celui qui apporte les matériaux dont le maçon ou le couvreur a besoin.

— *Aide de plongeur.* T. de pêche aux perles. Pêcheur qui se tient dans une barque, prêt à retirer le plongeur au premier signal que celui-ci en donne au moyen d'une corde, à laquelle il est attaché d'un bout et qui de l'autre bout est amarrée sur le bord de la barque. Chaque plongeur a deux aides de plongeur.

— *Aide* ou *assistante.* Religieuse qui aide celle qui est en charge.

— *Aide.* Domestique du bourreau. L'exécuteur et ses aides, etc.

— *Aide sage-femme.* Celle qui assiste la sage-femme dans les travaux de l'accouchement.

AIDÉ, ÉE. part. pass. du v. Aider. Il s'emploie comme adjectif. La nature veut être *aidée.* (Boss.)

— *Aidé de.* Aidé de ce secours. Aidé de son courage. Aidé de la lecture des anciens. Aidé de leurs vertus et de leurs malheurs. Aidé de votre argent. Aidé de leur adresse, etc. Sa raison *aidée* des lumières de la grâce. (Pasc.) Talent *aidé* de la naissance. (Villem.) Duguay-Trouin, *aidé* de son courage et de l'argent de quelques marchands, équipa une petite flotte. (Volt.) La prudence est le fruit de la réflexion *aidée* de l'expérience. (Ségur.) La femme du prince de Condé, après mille périls, se réfugia dans la ville de Bordeaux, *aidée* des ducs de Bordeaux et de La Rochefoucauld. (Volt.) L'anatomiste est observateur, quoique, *aidé* du scalpel, il fasse tomber les parois du corps pour en considérer les organes. (Senebier.) *Aidé* des conseils d'Atala, je bâtis un canot que j'enduisis de gomme de prunier, après en avoir recousu les écorces avec des racines de sapin. (Chateaub.)

L'amour respectueux flatte plus qu'il n'irrite,
Et peut tout espérer, *aidé* d'un vrai mérite.
(BOISSY.)

— *Aidé par.* Aidé par une autre personne [illegible]
[illegible] Méphistophélès, séduit cette jeune fille, singulièrement simple d'esprit et d'âme. (Mme de Staël.) La physique et la médecine ont besoin d'être *aidées* par les expériences que le hasard seul fait souvent naître. (Fontenelle.) Les monades, parmi les infusoires, paraissent le produit immédiat de la chaleur humide, *aidé* par l'influence de l'abotriate. (Richerand.) Maître Cruchot, le président Cruchot, *aidés* par leurs adhérents, surent bien empêcher la vente par petits lots. (De Balzac.)

Tu sais encore, *aidé* par l'harmonie,
Polir l'esprit et, sans autres leçons,
Former le cœur de tes chers nourrissons.
(MALFILATRE.)

AIDEAU s. m. Techn. Morceau de bois passé dans des barres de charrettes pour soutenir les charges trop élevées.

— Outil de charpentier.

AIDEL. s. m. (du gr. ἄδηλος, obscur.) Bot. Double emploi du genre véronica.

AIDE-MAJORITÉ. s. f. Place, fonctions d'aide major. Ne se dit plus.

AIDER. v. a. 1re conj. (ét., V. AIDE). Secourir, seconder, assister, servir. Se dit des personnes et des choses. On dit que Richelieu, sous Louis XIII, *aida* la révolution d'Angleterre et contribua à précipiter Charles Ier sur l'échafaud. (Napoléon.) Ils ont absolument détourné les secours de la Caisse des seuls objets qu'elle avait promis d'*aider* et de protéger. (Mirab.)

— *Aider quelqu'un.* Lui donner secours, lui prêter assistance, au moyen d'une aumône, d'une recommandation, etc. Les soldats *aident* les prisonniers, et les officiers *aident* les soldats. (Gaillard.)

— *Aider quelqu'un à.* La pensée de notre bonheur passé doit nous *aider* à supporter le malheur avec résignation. (Franklin).

Et m'*aidant* à cacher ce funeste mystère,
Laissez-moi de l'autel écarter une mère.
(RACINE.)

— *Aider à quelqu'un.* Partager avec lui le travail, la peine, en payant de sa personne.

— Fig. Aider à la nature, coopérer à son action. La nature fait naître dans tous les pays des esprits et des courages élevés; mais il faut lui *aider* à les former. (Boss.)

— *Aider dans.* Aider quelqu'un dans une circonstance malheureuse, difficile, délicate, importante. Aider quelqu'un dans ses entreprises, dans le danger, dans la peine, dans le besoin, etc. L'imprimerie est venue *aider* le Christ dans son œuvre. (J. Larcher.) Rien ne nous *aide* dans le malheur comme de le supporter avec courage. (Plaute.)

Plusieurs ont raconté, dans nos forêts lointaines,
Qu'ici le riche *aidait* le pauvre dans ses peines.
(ALEX. GUIRAUD.)

— *Aider de* ou *par.* Aider quelqu'un de sa bourse, de ses biens, de son crédit, de son autorité, de ses amis. Aider par son industrie, par son activité, par tous les moyens. Il faut *aider* son ami promptement de son argent, et lentement de ses conseils. (Sall.)

— *Aider à.* Contribuer à. Aider au succès, à la réussite d'une entreprise, d'une affaire. Aider à payer les dettes de quelqu'un. Aider à faire. Aider à mettre des projets à exécution. Aider à chercher la vérité. Aider à assouvir une passion, etc. *Aidez*-lui à supporter les misères de sa grandeur. (Fén.) Ceux qui devaient les secourir, *aidèrent* eux-mêmes à les opprimer. (Fléch.) A le chercher la peur nous dispose et nous *aide.* (Boil.) Mes mains vous *aideront* à ces nobles travaux. (De Belloi.) *Aider* au mal c'est autant que le faire. (Lamotte.)

— *Aider à.* Suppléer à. Aider à la lettre, c'est-à-dire, suppléer à ce qu'il y a d'incomplet, d'obscur dans le texte d'un passage; et en général, suppléer à ce qui manque, deviner à demi-mot. Le désert ne produit que quelques broussailles qui *aident* à la subsistance des chameaux. (Napoléon.)

— Signifie encore, Embellir une histoire en y mettant du sien.

— Se prend en mauvaise part, et signifie tout le contraire de secours, d'utilité. Aider à la banqueroute. Aider à ruiner. Aider à perdre. Sa dernière débauche n'a pas peu *aidé* à le faire mourir. (Trev.)

— Se dit absolument. Je l'ai aidé, je l'aiderai.

— Se dit en parlant de Dieu, de la grâce, des biens spirituels. Dieu nous aide. La bonté divine aide le pécheur. La grâce aide la liberté humaine.

— Se dit aussi des choses. Le télescope aide les astronomes dans leurs découvertes. Les machines à vapeur aident les relations commerciales. Une méthode simple et rationnelle aide le progrès des sciences, etc.

— Loc. prov. *Dieu aide à trois sortes de personnes: aux fous, aux enfants et aux ivrognes.*

— *A qui se lève matin Dieu aide et prête la main.*

— *Ainsi m'aide Dieu,* ou *Ainsi Dieu m'aide!* Formule de jurement inusitée aujourd'hui. V. AIDE, pour variante de cette formule.

— Fig. Éveiller, exciter, aider l'imagination. Aider la verve poétique. Il s'enivrait des splendeurs du jour naissant; toutes les harmonies de la nature semblaient *aider* son génie. (L'abbé Pluche.)

— Favoriser, flatter. L'enfant *aidait* ses [illegible]
ces rares. (R. de B.)

— T. de manége. Aider un cheval, le faire travailler selon les règles, lui faire marquer ses temps et ses mouvements, avec précision et facilité.

— Mar. Aider un vaisseau dans son mouvement, joindre la manœuvre de la voilure à celle du gouvernement. || Aider une ancre, lui mettre des planches aux pattes, quand le fond de la mer tient mal.

— S'AIDER. v. pron. Se servir, s'aider de ses membres. S'aider de sa main droite comme de sa main gauche. S'aider de ce qu'on a, de ce qu'on trouve. Le goût s'est *aidé* de la vue et de l'odorat. (Brill.-Savar.) On peut chercher à s'*aider* des autres, mais il ne faut compter que sur soi. (Bonnin.) Il lui est également naturel de s'*aider* de tout ce qu'il sent pouvoir lui être de quelque secours, il se fait bientôt un levier d'un bâton. (Cond.)

— Fig. Il n'y a point de vice qui n'ait quelque ressemblance avec la vertu et qui ne s'en aide. (La Bruy.)

— T. de Pal. *S'aider d'une pièce.* En faire usage en justice.

— Se secourir. Aidez-vous les uns les autres, c'est-à-dire, entr'aidez-vous. On doit l'un et l'autre s'*aider.* (Haumont.)

— S'aider. Se donner de l'action, du mouvement, ne pas rester inoccupé, inactif. Il faut s'aider pour sortir d'une mauvaise position. Le Ciel veut que l'on s'*aide.* (Du Tremblay.) *Aidez*-vous seulement, et Dieu vous aidera. (Regnier).

— Prov. *Aide-toi, le Ciel t'aidera.* Agissez, et vous surmonterez l'obstacle qui vous arrête.

— Syn. comp. AIDE. SECOURS. APPUI. *Aide* nécessite l'action et se dit des êtres agissants. *Appui* peut s'appliquer aux choses inanimées. *Secours* s'applique à ce qui est tombé dans un grand danger. On vient à l'*aide* d'un homme, au *secours* d'un empire, à l'*appui* d'une assertion.

AIDIE. s. f. (du gr. ἀίδιος, éternel). Bot. Genre des caprifoliacées, indigène en Cochinchine, et fournissant un excellent bois de construction.

AÏDIN. Géogr. Sandjak de la Turquie d'Asie. Chef-lieu, Tirek. Sol très-fertile, assez bien cultivé et très-montagneux. Il est gouverné par les descendants de Cara Osman Oglou.

AIDOIODYNIE. s. f. Médec. V. ÆDOIODYNIE.

AIDOIOGRAPHIE. s. f. Anat. V. ÆDOIOGRAPHIE.

AIDOIOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. V. ÆDOIOGRAPHIQUE.

AIDOIOLOGIE. s. f. Anat. V. ÆDOIOLOGIE.

AIDOIOLOGIQUE. adj. des 2 g. V. ÆDOIOLOGIQUE.

AIDOIOLOGISTE. s. m. Anat. V. ÆDOIOLOGISTE.

AIDOIOPSOPHIE. s. f. Pathol. V. ÆDOIOPSOPHIE.

AIDOIOPSOPHIQUE. adj. des 2 g. V. ÆDOIOPSOPHIQUE.

AIDOIOTOMIE. s. f. Anat. V. ÆDOIOTOMIE.

AIDOIOTOMIQUE. adj. des 2 g. Anat. V. ÆDOIOTOMIQUE.

AIDOIOZOAIRE. adj. des 2 g. Hist. nat. V. ÆDOIOZOAIRE.

AIDOITE. s. f. Chirurg. V. ÆDOITE.

AIDONE. Géogr. Ville de Sicile, chef-lieu de cant., distr. de Piazza, 3,700 hab.

AIDONE. Myth. Femme de Zethus.

AIDONÉ ou **ADÈS.** Temps hér. Roi des Molosses; il emprisonna Thésée qui avait voulu enlever sa fille Proserpine. C'est parce que Pluton portait le surnom de Aidone ou Adès, qu'on a supposé que Thésée était descendu aux enfers pour enlever sa femme.

AÏDOS (*Pudeur*). Myth. On l'a placée avec la Justice auprès de Jupiter dans l'Olympe.

AÏDOS. Géogr. Ville de la Turquie d'Europe, en Romélie, au pied du mont Hœmus, à 101 kilom. d'Andrinople. On voit par de grandes ruines qu'elle fut jadis importante.

AÏDOUN ABOUL-HASAN AL-MOKHTHAR BEN AÏDOUÏN. Médecin de Bagdad. Il composa en arabe le premier dictionnaire de médecine. On ne sait pas quand il vivait.

AÏDOURANQUE. Nom de l'indigo à Madagascar.

AÏE. (pr. *aye*). Interject. Exprime un sentiment de douleur physique. Aïe! que vous me faites mal. Aïe! que je souffre. Aïe, aïe! à l'aide! au meurtre! au secours! on m'assomme. (Mol.)

— S'emploie surtout seul, sous le coup d'une douleur inattendue. Aïe!

— AÏE! Cri que les charretiers font entendre pour faire marcher leurs chevaux.

AÏEREBA ou **AJAROBA.** s. f. Dénomination vulgaire, au Brésil d'une espèce de pastenague.

AÏERSE. s. f. Mat. méd. Nom arabe de l'iris de Germanie.

AÏESCHA. Troisième femme de Mahomet. [illegible]
la regardent comme une prophétesse, et l'une des quatre femmes incomparables qui sont venues sur la terre depuis la création.

AÏEUL. s. m. (pr. *a-ieul*; du lat. *avus*, grand-père, d'où est venu le diminutif *aviolus*, petit-grand-papa; nous avons d'abord dit *aviol*, *aiol*, puis *aïeul*, auquel nous avons conservé le sens de son positif qui manque). Grand-père. Aïeul paternel, ou du côté du père. Aïeul maternel, ou du côté de la mère. Premier aïeul. Vénérable aïeul. Tel abandonne son père qui est connu, et dont on cite le greffe ou la boutique, pour se retrancher sur son *aïeul* qui, mort depuis longtemps, est inconnu et hors de prise. (La Bruy.) M. de Montausier racontait avec plaisir les services que son *aïeul* avait rendus à Henri IV. (Fléchier.)

— Quand on veut désigner précisément le grand-père paternel et le grand-père maternel, on dit *aïeuls* au pl. Ses deux aïeuls ont rempli

fig. Il n'y a point de vice qui n'ait que'. essemblance avec la vertu et qui ne s… La Bruy.)

T. de Pal. *S'aider d'une pièce.* En … en justice.

Se secourir. Aidez-vous les uns les au… c'est-à-dire, entr'aidez-vous. On doit l'un itre s'*aider*. (Haumont.)

S'aider. Se donner de l'action, du mou… nt, ne pas rester inoccupé, inactif. Il s'aider pour sortir d'une mauvaise posi… I e Ciel veut que l'on s'*aide*. (Du Trem…) *Aidez*-vous seulement, et Dieu vous ai… (Regnier).

Prov. *Aide-toi, le Ciel t'aidera.* Agis… et vous surmonterez l'obstacle qui vous e.

Syn. comp. AIDE. SECOURS. APPUI. *Aide* ssite l'action et se dit des êtres agissants, *ui* peut s'appliquer aux choses inanimées. *urs* s'applique à ce qui est tombé dans rand danger. On vient à l'*aide* d'un homme, *cours* d'un empire, à l'*appui* d'une asser…

DIE. s. f. (du gr. ἀΐδιος, éternel). Bot. re des caprifoliacées, indigène en Cochin… e, et fournissant un excellent bois de cons… ion.

DIN. Géogr. Sandjak de la Turquie d'A… Chef-lieu, Tirek. Sol très-fertile, assez bien vo et très-montagneux. Il est gouverné par escendants de Cara Osman Oglou.

IDOIODYNIE. s. f. Medec V. ÆDOIODY…

IDOIOGRAPHIE. s. f. Anat. V. ÆDOIO… PHIE.

IDOIOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. V. …IOGRAPHIQUE.

IDOIOLOGIE. s. f. Anat. V. ÆDOIOLOGIE.

IDOIOLOGIQUE. adj. des 2 g. V. ÆDOIO… QUE.

IDOIOLOGISTE. s. m. Anat. V. ÆDOIOLO… E.

IDOIOPSOPHIE. s. f. Pathol. V. ÆDOIO… PHIE.

IDOIOPSOPHIQUE. adj. des 2 g. V. …IOPSOPHIQUE.

IDOIOTOMIE. s. f. Anat. V. ÆDOIOTOMIE.

IDOIOTOMIQUE. adj. des 2 g. Anat. V. …IOTOMIQUE.

IDOIOZOAIRE. adj. des 2 g. Hist. nat. ÆDOIOZOAIRE.

AIDOITE. s. f. Chirurg. V. ÆDOITE.

AIDONE. Géogr. Ville de Sicile, chef-lieu cant., distr. de Piazza, 3,700 hab.

AIDONE. Myth. Femme de Zethus.

AIDONÉ ou **ADÈS.** Temps hér. Roi des losses; il emprisonna Thesée qui avait lu enlever sa fille Proserpine. C'est parce Pluton portait le surnom de Aidone ou s, qu'on a supposé que Thesée était des… du aux enfers pour enlever sa femme.

AÏDOS (*Pudeur*). Myth. On l'a placée avec ustice auprès de Jupiter dans l'Olympe.

AÏDOS. Geogr. Ville de la Turquie d'Europe, Romélie, au pied du mont Hœmus, à 101 m. d'Andrinople. On voit par de grandes nes qu'elle fut jadis importante.

AÏDOUN ABOUL-HASAN AL-MOKH-AR BEN AÏDOUÏN. Médecin de Bagdad omposa en arabe le premier dictionnaire de decine. On ne sait pas quand il vivait.

AÏDOURANQUE. Nom de l'indigo à Mada… car.

AÏE. (pr. *aye*). Interject. Exprime un senti… nt de douleur physique. Aïe! que vous me …s mal. Aïe! que je souffre. Aïe, aïe! … ie! au meurtre! au secours! on m'assomme. …l.)

— S'emploie surtout seul, sous le coup d'une …leur inattendue. Aïe!

— AÏE! Cri que les charretiers font enten… pour faire marcher leurs chevaux.

AIEREBA ou **AJAROBA.** s. f. Dénomina… vulgaire, au Brésil d'une espèce de paste… ue.

AÏERSE. s. f. Mat. méd. Nom arabe de l'i… le Germanie.

AÏESCHA. Troisième femme de Mahomet …

egardent comme une prop'etesse, et l'une quatre femmes incomparables qui sont ues sur la terre depuis la création.

AÏEUL. s. m. (pr. *a-ieul*; du lat. *avus*, nd-père, d'où est venu le diminutif *avio…* petit-grand-papa; nous avons d'abord dit *…l*, *aiol*, puis *aieul*, auquel nous avons servé le sens de son positif qui manque'. nd-père. Aïeul paternel, ou du côté du …. Aïeul maternel, ou du côté de la mère …mier aïeul. Vénérable aïeul. Tel abandonne père qui est connu, et dont on cite le greffe … boutique, pour se retrancher sur son *aïeul* mort depuis longtemps, est inconnu et de prise. (La Bruy.) M. de Montansier …ntait avec plaisir les services que son *…l* avait rendus à Henri IV (Flechier.)

Quand on veut désigner precisement le …d-père paternel et le grand père maternel, …it *aïeuls* au pl. Ses deux aïeuls ont rempli les premières places. Ses deux *aïeuls* assistaient à son mariage. (Acad.)

— Aïeul a deux composés : *bisaïeul* et *trisaïeul* Au delà de ces degrés, on dit : quatrième aïeul, cinquième aïeul, etc.

— Scarron dit, pour exagérer l'antiquité d'un vieux meuble, de la lanterne d'Anchise, qu'elle venait du bisaïeul de l'*aïeul* de son trisaïeul.

— Jurispr. On comprend sous le nom générique d'aïeuls, les grands-pères et grands-mères paternels et maternels. Ils jouent un rôle important dans la législation civile, relativement au mariage et à la tutelle de leurs petits-enfants, etc.

— Aïeul signifie aussi un ancêtre, sans degré précis. Avoir un roi pour aïeul. J'ai pour *aïeul* le père et le maître des dieux. (Rac.)

Et si durant un jour notre premier *aïeul*,
Plus riche d'une côte, avait vécu tout seul.
(BOILEAU.)

— On dit *aïeux* et non *aïeuls*, pour désigner en général tous ceux de qui l'on descend, les ancêtres. Nos aïeux. La liste de nos aïeux. Le negillon, pour être moins lourd et moins rustre qu'un de ses *aïeux* africains, restait tout aussi mal partagé du côté de la grâce et de la tournure. (R. de B.) Ses *aïeux*, après avoir été traînés au char de Paul-Émile, devinrent simples greffiers de Rome. (Chateaub.)

Le premier qui fut roi fut un soldat heureux;
Qui sert bien son pays n'a pas besoin d'*aïeux*.
(VOLTAIRE.)

. . . . . De ses *aïeux* on a beau faire cas,
La naissance n'est rien où la vertu n'est pas.
(CORNEILLE.)

Le mérite tient lieu des plus nobles *aïeux*.
(DESTOUCHES.)

Il est de ces mortels favorisés des cieux,
Qui sont tout par eux-mêmes, et rien par leurs [*aïeux*.
(VOLTAIRE.)

Se pare qui voudra du nom de ses *aïeux*,
Moi, je ne veux porter que moi-même en tous [lieux.
(CORNEILLE.)

— Le mot *aïeux* signifie aussi ceux qui ont vécu dans les siècles passés. En ce sens, il n'a point de singulier. Et nos *aïeux* étaient aussi sages que nous. (Balzac.) Mœurs de nos *aïeux*, peinture des anciens jours, poésie, romans même, choses secrètes de la vie, nous avons tout fait servir à notre cause. (Chateaub.) Nos *aïeux*, à leur gré, faisaient un dieu d'un homme. (P. Corn.)

AÏEULE. s. f. (du latin *aviola*, petite-grand maman, diminutif d'*avia*). Grand'mère, aïeule paternelle, grand'mère du côté du père; aïeule maternelle, grand'mère du côté de la mère. Du bon temps de nos aïeules. Le seul Joas fut dérobé à la fureur de son *aïeule*. (Boss.) A leurs fameux époux vos *aïeules* fidèles. (Boil.)

— Par une heureuse hardiesse, qui enrichit la langue poétique sans créer de mots nouveaux, un poëte a employé le mot *aïeule* en parlant de villes.

Nil! quels sont ces débris sur tes bords dévastés?
C'est Thèbe aux cent palais, l'*aïeule* des cités.
(CHÊNEDOLLÉ.)

AIGAIRE. s. m. (du lat. *aquarium*, réceptacle des eaux; rad. *aqua*, eau; *aigue* en vieux français). Large et profond fossé séparant les billons et facilitant l'écoulement des eaux.

AIGE ou **AIGLE.** s. f Med. Petite tumeur ou tache blanche au devant de la pupille.

AIGLE. s. m. (en lat. *aquila*). Très-grand, très-fort oiseau de proie, de la classe des faucons, à bec long et recourbé; pieds robustes, ongles aigus et tranchants, vue perçante et envergure très-étendue. Il habite les plus hauts rochers et vit fort longtemps. L'aigle attaque avec intrépidité des mammifères et des oiseaux beaucoup plus grands que lui. Il y a plusieurs espèces d'aigles. Aigles chasseurs. L'aigle commun ou royal, l'aigle impérial, l'aigle criard, l'aigle botté, l'aigle ravisseur, l'aigle vautourin, l'aigle griffard, l'aigle malais, l'aigle bonelli, l'aigle australien, l'aigle indien, et l'aigle à deux raies. Aigles pêcheurs ou pygargue. Le blagre, le pygargue de mace, le pygargue vocifer, l'aguia, le pygargue leucoptère, le pygargue ichthyophage. Le pygargue de coley; aigles spizaetes ou aigles autours; le spizaète lineole, le blanchard, le spizaète huppé, l'urutaurana, le spizaète neigeux, le spizaète tyran, le lany. Aigles urubitingas. L'urubitinga et le petit aigle de la Guyane. L'*aigle* audacieux, planant au haut des airs, dispute à un autre aigle les limites de son …

… de ce que l'*aigle* a de plus sublime: il l'a vu immobile sur le rocher de la montagne, regardant l'astre du jour à son réveil. Athènes n'a aperçu que le vol de l'*aigle*, sa fuite impétueuse et ce mouvement qui convenait au propre mouvement du génie des Grecs. (Chateaub.)

Ainsi l'*aigle* superbe au séjour du tonnerre,
S'élance, et soutenant son vol audacieux,
Semble dire aux mortels: Je suis né sur la terre,
Mais je vis dans les cieux.
(LAMARTINE.)

— Employé pour désigner la femelle de l'oiseau de proie, le mot *aigle* est féminin. Omus. des Arctions. On fit entendre à l'*aigle* enfin qu'elle avait tort. (La Font.)

L'*aigle* étant de retour, et voyant ce ménage,
Remplit le ciel de cris; et, pour comble de rage,
Ne sait sur qui venger le tort qu'elle a souffert.
(LA FONTAINE.)

— Fig. *C'est un aigle.* Se dit d'un homme de génie, d'un homme qui a un talent, un esprit supérieur. Il se dit aussi dans un sens relatif Cet homme-là est un aigle au prix de ceux dont vous parlez. C'est l'aigle de leur société. Montesquieu restera dans la postérité la lumière et l'*aigle* de son siècle. (Bonnin.)

L'*aigle* d'une maison
N'est qu'un sot dans une autre.
(GRESSET.)

Corneille, l'*aigle* de la France,
N'avait ni la froide jactance
Ni les écarts accoutumés
De votre amusante arrogance. (DORAT.)

— Se dit ironiquement. Quand on sait bien les quatre règles, qu'on peut conjuguer le verbe *avoir*, on est un *aigle* en finances. (Mirab.)

— *L'aigle de Meaux.* C'est ainsi qu'on désignait Bossuet. L'*aigle* de Meaux plane seul à cette hauteur étonnante. (Malte-Brun.)

L'aveugle d'Albion lui doit son beau délire,
L'*aigle* de Meaux sa foudre, et le Tasse sa lyre.
(SOUMET.)

— *Avoir des yeux d'aigle.* Avoir les yeux vifs et perçants; et, au sens moral: *Avoir un œil d'aigle, le regard de l'aigle.* Avoir une grande pénétration d'esprit. Il portait sa vue d'*aigle* sur les petits détails aussi bien que sur les grandes choses. (St-Real.)

— Prov. *Crier comme un aigle.* Crier d'une voix aiguë et perçante.

— AIGLE ROYAL. Moll. Nom vulgaire du bulimus bicarinatus. Cette coquille est aujourd'hui très-commune et se trouve dans l'Afrique équatoriale.

— Ichthyol. Nom vulgaire d'une espèce du genre myliobate de la Méditerranée. Il a été employé comme épithète du cheilodiptère aigle, qui est un sciénoïde des côtes de la Manche et de la Méditerranée.

— Myth. Oiseau céleste consacré à Jupiter. Il portait la foudre entre ses serres. L'*aigle* n'est plus dans le secret des dieux. (Béranger.) L'apparition d'un *aigle* qui venait en volant du côté droit, était un heureux augure.

— Hist. Symbole de la majesté et de la victoire. Dans le langage hiéroglyphique, il désignait les villes d'Héliopolis, d'Émèse, d'Antioche et de Tyr. Les Perses et les Épirotes le prirent les premiers pour enseigne militaire, et il devint depuis successivement l'emblème de l'Égypte, de la république romaine, des empereurs d'Orient et d'Occident. Napoléon, à son avénement à l'empire, adopta l'aigle pour ses armes et pour enseignes des armées françaises. L'aigle a fait aussi partie des armoiries des rois de Prusse, de Sicile, de Sardaigne, de Pologne, et de plusieurs petits princes allemands. Dans cette dernière acception, aigle est féminin. *Il porte sur la tour d'azur, à l'aigle éployée d'argent. L'aigle romaine, les aigles romaines*, les armées des légions romaines. Plusieurs *aigles* furent prises par les Germains après la défaite de Varus, sous le règne d'Auguste. (Acad.) L'*aigle* persane dont parlent Xénophon et Quinte-Curce, était d'or; l'*aigle* romaine était d'or ou d'argent. (Le Beau.) Germanicus porta les *aigles* romaines aux rives de l'Elbe. (Chateaub.) Un *aigle* qui s'élève au-dessus des nues est la devise de ceux qui acquièrent de la gloire dans une vie retirée et cachée. (Id.) C'est en vain que les Russes ont voulu défendre la capitale de cette ancienne et illustre Pologne, l'*aigle* française plane sur la Vistule. (Napoléon.) Si le peuple romain eût fait le même usage de sa force que le peuple français, les *aigles* romaines seraient encore sur le Capitole. (Id.)

— Quelques auteurs l'ont fait cependant masculin en parlant des armoiries de la maison d'Autriche. Déjà prenait l'essor pour se sauver dans les montagnes, cet *aigle* dont le vol hardi avait d'abord effrayé nos provinces. (Fléch.)

Quand je vois . . . . .
Tes braves guerriers secondant ton grand cœur,
Rendre à l'*aigle* éperdu sa première vigueur.
(BOILEAU.)

En vain au lion belgique
Il voit l'*aigle* germanique
Uni sous les léopards. (BOILEAU.)

— *L'aigle française, les aigles françaises.* Les enseignes des armées françaises sous l'Empire.

C'est le moissonneur dans les seigles,
L'alouette dans les sillons,
Dormant ou passeront nos aigles
Ou camperont nos bataillons
(Jules FERRAND.)

— *L'Aigle impériale.* Les armes de l'empire d'Autriche qui sont une aigle à deux têtes.

— s. m. Cheval. *L'Aigle noir, l'Aigle rouge.* Deux ordres de Prusse. Le premier, fondé en 1701, est l'ordre de la famille royale et le plus élevé du royaume. On ne peut l'obtenir qu'après le second, qui date de 1705.

— *L'Aigle blanc de Pologne*, fondé en 1705, et réuni, depuis les derniers malheurs des Polonais, aux ordres impériaux de Russie.

— *L'Aigle d'or.* Ordre du Wurtemberg, dont la création remonte à 1702.

— AIGLE. Représentation en cuivre d'un aigle ayant les ailes étendues, pour servir de pupitre au milieu du chœur d'une église. Chanter à l'aigle. Dans cette acception aigle est masculin.

— Papet. *Grand-aigle.* Papier du plus grand format. Du papier *grand aigle* ou simplement du *grand-aigle*.

— Astr arabe. Nom d'une constellation de l'hémisphère septentrional.

— Arch Figure d'oiseau qui servait autrefois d'attribut aux chapiteaux des temples dédiés à Jupiter.

— AIGLE (pierre d'). V. AÉTITE.

— AIGLE (bois d'). Sorte de bois du royaume de Siam et dont on fait un grand trafic au Japon.

— Numism. s. m. Marque de la divinité, selon M. Sphanheim, et de l'empire, selon tous les antiquaires. Les Ptolémées d'Égypte, souvent aussi les Séleucides, rois de Syrie, ont des aigles sur leurs médailles. Un aigle avec ce mot *consecratio*, est le signe de l'apothéose pour les empereurs. On a fait entrer l'aigle dans plusieurs devises. Un aigle qui regarde fixement le soleil, avec ce vers de Pétrarque:

E quanto it mira più, tanto più luce,

Plus il le considère, plus il est éclairé, indique, selon Picinelli, une âme que ses communications avec Dieu éclairent. Un aigle qui s'élève au-dessus des nues, *Sudum per nubila quærit*, est la devise de ceux qui acquièrent de la gloire dans une vie retirée et cachée. Celle d'un grand courage, est un aigle au milieu d'un ciel orageux, avec ce mot: *Nil fulmina terrent*, ou celui-ci en espagnol. *Ni matar me, ni sentar me.* Guillaume III, roi d'Angleterre, avait pris pour la sienne un aigle qui regarde fixement le soleil, avec ce mot, *profero.* (Trev.)

— Alchim. *Aigle-blanc.* Le même que le mercure doux. ‖ *Aigle-noir.* C'est l'esprit de cette cadmie vénéneuse, appelée *cobalt*, qu'on prétend être matière du mercure philosophique. ‖ *Aigle céleste.* Sorte de panacée, ou de remède contre toutes sortes de maladies, que l'on prépare avec le mercure réduit en essence. ‖ *Aigle de Vénus* Safran composé de vert-de-gris, au moyen d'un feu de réverbère, auquel on ajoute du sel ammoniac, quelquefois sublimé. ‖ *Aigle volante.* Nom du mercure sublimé. ‖ *Aigle étendue* Nom du sel ammoniac sublimé. ‖ *Aigle dévorant le lion.* Volatilisation du fixe par le volatil, ou du soufre par le mercure des sages.

AIGLE ou **AELEN.** Géogr. Petite ville de Suisse, canton de Vaud, sur le torrent de la Grande-Eau. Son territoire produit de bon vin; 2,202 hab.

AIGLE (L'). Géogr. Ville de France (Orne), chef-lieu de canton, à 112 kil. O. de Paris et à 25 kil. de Mortagne; arrosée par la Rille; 6,000 hab. Elle est renommée pour ses fabriques d'épingles.

— Promontoire de France, entre Marseille et Toulon, à 21 kil. de Marseille.

— Bourg du diocèse de Trèves, en Allemagne.

— Petite île formée par le fleuve St-Laurent et la rivière des Prairies, dans le Bas-Canada.

AIGLE-AUTOUR. s. m. Genre d'oiseaux de proie qui répond à celui de spizaète, et fait partie des falconidées et des accipitrinées. Ce nom d'*aigle-autour* convient d'autant mieux à ce genre, qu'il offre des rapports évidents avec ces deux genres; à la forme du bec, aux tarses emplumés des aigles, ils joignent la hauteur des pattes, la brièveté des rémiges et la longueur de queue des autours. (Latr.) ‖ Pluriel: DES AIGLES-AUTOURS.

AIGLEFIN ou **ÆGLEFIN.** s. m. Ichthyol. Ce poisson est le gade aiglefin des naturalistes. V. GADE.

AIGLETTE. s. f. Blas. Petite aigle. V. AIGLON et ALÉRION.

AIGLEVILLE. Géogr. Ville des États-Unis, état d'Alabama, chef-lieu de la colonie française des bords de la Tombekbee, à 60 kil. de Cahawba.

AIGLIAU. s. m. Vieux mot qui signifiait Petit aigle. En termes de blason, aiglau désignait une jeune aigle représentée sans bec et sans serres.

AIGLIER (Bernard). Cardinal, auteur de plusieurs ouvrages religieux, assembla un synode à St-Germain, où il fit quelques règlements utiles, et fut envoyé à Constantinople pour y conclure une alliance contre les Sarrasins. Il mourut en 1282.

AIGLON. s. m. (diminut. d'*aigle*). Le petit de l'aigle. Un jeune aiglon. Un bel aiglon. Un aigle et ses aiglons. Un aiglon qui n'est pas encore sorti de l'aire. L'aigle nourrit ses aiglons de chair, et les habitue à regarder le soleil. Je vous ai portés comme l'aigle porte ses *aiglons*. (Port-Royal.) Il prit son vol, et s'éleva de temps en temps, comme un jeune *aiglon*, pour essayer à regarder la lumière dans sa source. (Fléch.)

Et l'aigle fait sentir à ses tendres *aiglons*
La clarté du soleil au fort de ses rayons.
(BOILEAU.)

Ainsi l'aigle, poussé d'un instinct sans pareil,
Éprouve ses *aiglons* aux flammes du soleil;
Ils sont désavoués s'ils ferment la paupière.
(BREBEUF.)

— Blas. Jeune aigle sans bec et sans serres. V. ALÉRION qui est syn. Un *aiglon* qui suit son père volant vers le soleil avec l'une de ces deux devises *Non inferiora secutus*, ou: *Auspicus animisque patris*, marque un enfant qui imite son père, qui apprend à servir son prince sous la conduite et par l'exemple de son père (Trev.)

AIGLURES. s. f. pl. (rad. *aigle*). Fauconn Taches rousses semées sur le plumage de l'oiseau. V. BIGARRURES.

AIGNAN (Étienne). De l'Académie française, né à Beaugency-sur-Loire, en 1773, auteur d'une traduct on d'Homère, en vers. Mort en 1824.

AIGNAN (SAINT-). Géogr. Ville de France (Loir-et-Cher), arr. et à 32 kil. de Blois: 2,772 hab. Grande fabrique de pierres à fusil.

— AIGNAN-SUR-ROE (SAINT-). Commune de France (Mayenne), ch.-l. de canton, arr. et à 28 kil. de Château-Gontier; 552 hab.

AIGNAY. Géogr. Bourg de France (Côte-d'Or), arr. de Châtillon-sur-Seine, ch.-l. de cant., à 37 kil. de Dijon. Forges, tanneries toiles. 900 hab.

AIGNEAUX (Rob. et Ant.), sieurs de s. Poëtes, nés à Vire en Normandie, dans le XVIe siècle.

AIGOCÉROS. s. m. (du gr. αἴξ, αἰγός, chèvre; et de κέρας, corne). Bot. Plante ainsi nommée de ses gousses, qui ont la forme des cornes de la chèvre, connue en France sous le nom de *fenu-grec*, et que l'on cultive aux environs de Paris.

AIGRE. s. m. (du celt. *ægr*, sûr, acide). Saveur légèrement piquante et désagréable à l'odorat et au goût, qui se rencontre surtout dans les substances qui subissent la fermentation acide. Sentir l'aigre. Tirer sur l'aigre. Avoir un goût d'aigre, une odeur d'aigre. N'aimer pas l'aigre.

— Aigre de cédrat, de limon, de bigarade Liqueur faite avec du jus de cédrat, de limon ou de bigarade, et qui, mêlée avec de l'eau du sucre, est très-agréable à boire.

— Fig. Humeur revêche. D'une femme jalouse, quelque sage qu'elle soit et ménagère, c'est action qui ne sente l'*aigre* et l'importun (Montaigne.)

— *Il y a encore de l'aigre dans l'air.* C'est-à-dire, le temps n'est pas encore adouci.

— Syn. comp. ÂCRE ACERBE. AIGRE. *Âcre* indique une action chimique qui irrite une partie vivante avec laquelle on la met en contact; *acerbe* a quelque chose de moins fort, de plus limité, *aigre* dit moins encore. *Âcre* agit sur la peau, *acerbe* se rapporte au goût, *aigre* a rapport au goût et à l'odorat, etc.

AIGRE. adj. des 2 g. (du celt. *ægr*, sûr acide Acide, piquant au goût Être aigre. Devenir aigre. Avoir un goût aigre. Être d'un goût aigre. Être aigre au goût. Liqueur aigre. Lait aigre. Vin devenu aigre. Fruits aigres. Le citron, la grenade sont des fruits aigres. Le citron ne paraît jamais plus *aigre* qu'à la bouche de celui qui est accoutumé aux douceurs. Sall.

— Se dit de quelques odeurs désagréables qui s'exhalent de certaines plantes altérées. Odeur aigre. Senteur aigre. Cette odeur aigre est si forte qu'elle soulève le cœur.

— Goût aigre. Celui qui vient des viandes mal digérées dans l'estomac.

— Par analog. Aigre signifie Aigu, rude, perçant, en parlant de la mauvaise qualité des sons. Voix aigre, avoir la voix aigre. Instrument qui a les sons aigres. Cloche qui a les sons aigres. Tirer d'un instrument des sons aigres. Bruit aigre. Puis vient le chant sauvage du gibet, l'*aigre* voix de la justice des peuples. (Michelet.)

Voici parole pour parole
Ce que dit la déesse folle
Rouge en face et d'un *aigre* ton.
(SCARRON.)

— Se dit des métaux qui ne sont pas ductiles, et que leurs parties mal liées entre elles rendent secs et cassants. Fer extrêmement aigre. Cuivre fort aigre. Ne pouvoir forger un métal, tant il est aigre.

— Fig. Se dit de l'esprit et de l'humeur, et signifie Revêche, sévère, hargneux, fâcheux. Humeur aigre. Esprit aigre. Style aigre. Repartie aigre. Discours aigre. Aigre censeur. Écrire d'une manière fort aigre. Faire une réprimande trop aigre.

Cette ferveur, dont les *aigres* censures
N'épargnent pas les vertus les plus pures.
(J.-B. ROUSSEAU.)

… ou l'humeur aigre. C'est un homme bien aigre. C'est une femme on ne peut plus aigre.

Il est dans ses discours plus *aigre*, plus mordant
Qu'une femme en furie, ou Gautier en plaidant
(BOILEAU.)

— Peint. Se dit des couleurs mal liées, mal accordées entre elles. Couleurs aigres.

— Agr. *Terrain aigre.* Terrain que les pluies ont transformé en marais, et dont les sécheresses prolongées ont durci la surface.

— Loc. *L'air, le vent est aigre*, c'est-à-dire a quelque chose de rude, de piquant. Le vent *aigre* de l'hiver a balayé les feuilles. (A. Karr.) Les arbres livrent aux vents *aigres* leurs noirs squelettes. (Id.)

— *Elle est aigre comme verjus.* …, dont on se sert en parlant d'une personne acariâtre.

AIGRE. Geogr. Ville de France (Aveyron), arr. de Rodez, ch.-l. de canton; 1,544 hab.

AIGRE-DOUX, OUCE. adj. Qui est aigre et doux tout à la fois. Se dit proprement des fruits et de certaines liqueurs. Fruits aigres-doux. Liqueurs aigres-douces. Oranges aigres-douces. Cerises aigres-douces, etc.

— Cidre aigre-doux. Vieux cidre passé sur le marc nouveau afin d'adoucir sa dureté, son aigreur.

— Fig. Dont l'aigreur, pour se faire sentir, se couvre d'une apparence de douceur. Esprit aigre-doux. Caractère aigre-doux. Ton de voix aigre-doux. Style aigre-doux. Paroles aigres-douces. Compliment aigre-doux. Se dit dans le style badin. En la jouissance des voluptés mêmes, les rois sont de pire condition que les hommes privés : d'autant que l'aisance et la facilité leur ôte l'*aigre-douce* pointe que nous y trouvons. (Montaig.) Au milieu de la compassion, nous sentons au-dedans je ne sais quelle *aigre-douce* pointe de volupté maligne à voir souffrir autrui. (Id.) Le style fade de l'un tempérant le style dur de l'autre, on en composerait un style *aigre-doux*, capable de réveiller le goût du lecteur. (Mém. sec.)

Un compliment *aigre-doux* et malin,
Bref, comme on dit, moitié figue et raisin.
(Trévoux.)

— S'emploie comme substantif. Omiss. des dictionn. Il m'a reçu d'un air qui tient de l'*aigre-doux*. (Regnard.)

AIGREFEUILLE (Guillaume), oncle et neveu. Furent tous deux cardinaux, l'oncle en 1350, l'autre en 1367.

AIGREFEUILLE. Géogr. Village de France (Charente-Inf.), arr. et à 18 kil. de Rochefort ; ch.-l. de canton.

— Village de France (Loire-Inf.), arr. et à 18 kil. de Nantes, ch.-l. de canton.

AIGREFIN. s. m. Escroc, souple, adroit et rusé, chevalier d'industrie. C'est un terme de mépris qu'on a beaucoup employé dans le style familier, ironique et burlesque. Quel aigrefin ! Gardez-vous de cet aigrefin ! Fuyez cet aigrefin, etc. Il s'est mis à dos tous les *aigrefins* de la ville. (Théât. ital.)

— On donnait autrefois ce nom à un petit officier d'infanterie, qui apparemment corrigeait la fortune comme le chevalier de Grammont.

— C'était aussi le nom d'une petite monnaie qui avait cours en France, il y a plusieurs siècles.

— aigrefin. s. m. Nom donné au gade aiglefin. V. gade.

AIGRELET, ETTE. adj. (diminut. de *aigre*). Un peu aigre, légèrement aigre. Fruit aigrelet. Vin aigrelet. Sauce aigrelette. Goût aigrelet. Odeur aigrelette. Le fruit de l'épine-vinette a un petit goût aigrelet. L'eau du coco est souvent aigrelette. Le suc de beaucoup de plantes est aigrelet.

— Se dit figurément du ton, de la voix, des manières, etc. Ton aigrelet. Voix aigrelette. Manières aigrelettes.

AIGREMENT. adv. [illegible] D'une manière aigre, avec aigreur. N'est guère usité qu'au fig. Parler aigrement. Écrire aigrement. Répondre aigrement. Refuser fort aigrement. Blâmer plus aigrement. Recevoir quelqu'un trop aigrement. Repartir aigrement. Voilà ma bête ! riposta *aigrement* Mme Moreau ; on t'a dit hier qu'il était parti. (M. Masson.) Les piauhaus marchent en bande, et précèdent ordinairement les toucans, toujours en criant *aigrement* piauhau. (Buffon.)

AIGREMOINE. s. f. Bot. Genre de plantes rosacées, dont une espèce, l'aigremoine eupatoriée, à tiges simples ou rameuses, croît communément en France, dans les bois et le long des haies.

— Médec. S'emploie comme tonique, et sous forme de gargarisme, dans les inflammations légères de l'arrière-bouche et des amygdales.

AIGREMORE. s. m. Pyrot. Poussier du charbon de bois tendre, à l'usage des artificiers.

AIGRET, ETTE. adj. (diminut. de *aigre*). Syn. d'aigrelet ; légèrement aigre. Fruit aigret. Goût aigret. Odeur aigrette. Sauce aigrette. Boisson aigrette.

— Fig. Je trouve dans Épaminondas son obstination un peu *aigrette*. (Montaig.)

AIGRETTE. s. f. Ornith. Faisceau de plumes effilées et droites qui ornent le dessus de la tête de certains oiseaux. L'aigrette d'un paon. L'aigrette d'un héron. L'aigrette d'un [illegible] première acception du mot aigrette, de laquelle toutes les autres acceptions dérivent.

— Par analogie. Parure de tête composée d'un bouquet de plumes. L'*aigrette* du héron, composée de plumes effilées et d'un beau blanc, est un très-bel ornement que les femmes recherchent beaucoup. (Encycl. du XIXe siècle.) Depuis Henri II jusqu'à la fin du règne de Henri IV, les femmes portèrent de petits bonnets avec une *aigrette*. (Salt.) Sous Louis XIII, les *aigrettes* disparurent de la coiffure des femmes. (Id.)

La mode à l'œil changeant, aux mobiles *aigrettes*
Semble avoir pour lui seul fixé ses girouettes.
(*Satiriques.*)

— Par extension. Aigrettes de verre, fabriquées avec du verre filé très-fin dont les brins sont flexibles et brillants.

— Unif. milit. Sorte de panache, et, par extension, pompon de crin qui sert d'ornement à une coiffure militaire. L'aigrette d'un casque. Un casque surmonté d'une aigrette. L'aigrette d'un shako. Aigrette jaune, rouge. Naguère encore, les compagnies d'élite des régiments surmontaient leur coiffure d'une espèce de pompon nommé *aigrette*. (Encycl. du XIXe siècle.) Le comité d'infanterie a demandé la suppression des *aigrettes*, que l'on a remplacées par un simple pompon rond.

— Antiq. milit. Partie du casque des anciens, de la forme d'une boîte carrée, fixée sur le devant, et d'où s'échappaient de grandes plumes.

— Joaill. Aigrette de pierreries ou de diamants. Faisceau de pierreries ou de diamants, disposé en forme d'aigrette, et employé au même usage. Chez les peuples qui portent des bonnets ou des turbans, tels que les Turcs, les Polonais, les Persans, etc., les aigrettes sont particulièrement en usage.

— Plumet ou panache employé pour orner un dais, un lit de parade.

— Touffe de plumes dont on empanache la tête des chevaux de carrosse.

— Pyrotech. Pièce d'artifice dont les étincelles imitent les aigrettes de verre.

— Phys. Rayons lumineux et divergents qu'on aperçoit en faisceau et sous forme d'aigrette aux extrémités et aux angles des corps électrisés.

— Hydraul. Aigrette d'eau. Jet d'eau divergent en forme d'aigrette.

— Bot. Réunion de poils, de formes variées, qui couronnent les graines ou les fruits de certaines plantes, particulièrement de la famille des synanthérées. L'aigrette peut se présenter sous les formes suivantes : *Aigrette membraneuse* ou *marginale*, *Aigrette squammeuse* et *Aigrette soyeuse*. L'*aigrette* n'est qu'une forme particulière que prend le limbe du calice. (A. Richard.)

— On désigne encore sous ce nom un bouquet de poils blancs et nacrés qui existent à la base de la graine dans un grand nombre de genres de la famille des apocynées et de celle des valérianées.

— *Grande-aigrette*. Ornith. Héron dont les mâles adultes ont les plumes du bas du dos longues et effilées || *Petite-aigrette*. Héron dont les plumes du bas du dos sont effilées, mais moins longues que celles du héron grande-aigrette.

— Ichthyol. Espèce de poisson du genre coris.

— Moll. Nom de plusieurs espèces de coquilles, etc., etc. Les pinnes-marines sont des aigrettes.

— Entom. Se dit de petits bouquets de poils plus ou moins touffus que l'on trouve sur le corps de différents insectes parfaits ou à l'état de larve.

— Mamm. Singe du genre cercoabe, portant sur le sommet de la tête un bouquet de poils.

AIGRETTÉ, ÉE. adj. (rad. *aigrette*). Bot. Qui porte une aigrette. Qui est terminé par une aigrette. Graine aigrettée. Semence aigrettée.

— *Ptérocéphale aigretté*. Ainsi nommé de ce que le limbe de son calice dégénère en une touffe de longs filaments plumeux.

— Entom. Antenne aigrettée, portant une soie latérale, garnie ou non garnie de poils.

AIGRETTO. s. m. Bot. Nom provençal de l'oseille ordinaire.

AIGREUR. s. f. (ét., V. aigre). Qualité de ce qui est aigre. Avoir de l'aigreur. Prévenir l'aigreur. Forte aigreur. Légère aigreur. Aigreur prononcée. Petite aigreur. L'aigreur du vin. L'aigreur du lait. Sauce qui a de l'aigreur.

— Sensation désagréable causée par la mauvaise digestion des aliments. Aigreur incommode, insupportable. S'emploie ordinairement au pluriel : Avoir des aigreurs. Éprouver des aigreurs. Causer, donner des aigreurs. Être sujet aux aigreurs. Incommodité des aigreurs. Ceux qui ont l'estomac délicat ou paresseux sont sujets à avoir des *aigreurs*. (Trév.) Les *aigreurs* sont très-fréquentes chez les femmes enceintes, hystériques, chez les enfants faibles et lymphatiques. (Récam.)

— Fig. Mauvaise disposition d'esprit et d'humeur, amertume de caractère qui porte à faire ou à dire des choses piquantes et blessantes. Avoir de l'aigreur. Être plein d'aigreur. Mettre [illegible] rien faire sans aigreur. Annoncer beaucoup d'aigreur. S'emporter à des mouvements d'aigreur. Adoucir l'aigreur. Remplir d'aigreur. Répliquer avec aigreur. Se voir avec aigreur, etc. La reine lui répondit avec l'*aigreur* que lui inspirait depuis quelque temps un ministre qui affectait de ne plus dépendre d'elle. (Volt.) Je ne sens plus l'*aigreur* de ma bile première. (Boileau.) La comédie apprit à rire sans *aigreur*. (Id.) Fait-on raisonner l'*aigreur* ? (Du Tremblay.) Une femme stérile doit être remplacée la huitième année ; celle qui parle avec *aigreur*, sur-le-champ. (Michelet.) S'étendant même sur les ennemis de la foi, les aumônes adoucissaient leur *aigreur*. (Boss.)

— S'emploie quelquefois au pluriel dans le sens figuré. Les *aigreurs* comme les douceurs du mariage se tiennent secrètes par les sages. (Mont.) Il me vient encore des *aigreurs* au bout de ma plume. (Mme de Sév.)

— Commencement de brouillerie entre deux personnes. Il y a de l'aigreur, un peu d'aigreur, quelque aigreur entre eux.

— En ce sens se dit quelquefois au pluriel. Omiss. de tous les dictionn.

D'une syllabe impie un saint mot augmenté
Remplit tous les esprits d'*aigreurs* si meurtrières.
(Boileau.)

— s. f. pl. T. de grav. Touches trop noires, tailles trop enfoncées, causées par l'action trop énergique de l'eau-forte.

AIGRI, IE. part. pass. du v. Aigrir. Il s'emploie adjectivement. Du lait, du vin aigri. Un cœur aigri. Des esprits aigris. Le roi a beaucoup d'ennemis ; ils sont puissants, ils sont *aigris*. (La Bruy.) Calmer les esprits *aigris*. (Boss.) Tous les cœurs sont *aigris*, tous les nœuds sont rompus. (Delille.)

— *Aigri par*. Amertume *aigrie* par les injures. (Villem.) Par ces objets encor tous mes sens sont *aigris*. (Delille.) Ainsi par leurs débats leurs crimes étaient *aigris*. (Id.)

Je parlerai ; Thésée, *aigri* par mes avis,
Bornera sa vengeance à l'exil de son fils.
(Racine.)

— *Aigri contre*. Je sais que contre moi tous les cœurs sont *aigris*. (Delille.)

AIGRIÈRE. s. f. (rad. *aigre*). Écon. rust. Petit lait aigri, mélangé de son, et qu'on donne aux cochons pour les nourrir.

AIGRIETTE. s. f. Bot. Sorte de cerise légèrement aigre.

AIGRIR. v. a. 2e conj. (ét., V. aigre). Rendre aigre. Faire devenir aigre. Faire tourner à l'acide. La chaleur aigrit le lait. Le levain aigrit la pâte. Le tonnerre aigrit le vin. Ils ont coutume de faire *aigrir* le lait de leurs animaux domestiques. (Brill.-Sav.) Un vase impur *aigrit* la plus pure liqueur. (Delille.) Ne savez-vous pas qu'un peu de levain *aigrit* toute la pâte ? (Évang.)

— Fig. Rendre plus irritable, plus emporté, plus acerbe, en parlant des personnes, de l'esprit, du caractère, de l'humeur. L'infortune aigrit les malheureux. L'indigence nous aigrit. Les reproches ne faisaient qu'*aigrir* leur esprit. (Boss.) Je parlais pour l'*aigrir*, et non pour me défendre. (Corn.) Gagnons, persuadons, n'*aigrissons* point les cœurs. (Chéned.) N'*aigris* point ma douleur par un nouveau tourment. (Corn.) Les bienfaits qui ne ramènent pas un ennemi ne servent qu'à l'*aigrir*. (Duclos.) Le paysan sans caractère est une bête féroce ; une vie pénible a *aigri* son caractère. (Chateaub.) La dévotion n'*aigrit* jamais l'humeur ; mais l'humeur des dévots *aigrit* quelquefois la dévotion. (Beauch.) Leurs caresses enfantines, leurs doux baisers, leur rire innocent ne la captivaient pas ; loin de là, ils *aigrissaient* l'inquiétude poignante dont il était dévoré. (M. Masson.) Si le mal vous *aigrit*, que le bienfait vous touche. (J.-B. R.)

Oublions tout, que rien ne nous *aigrisse* ;
Pour n'aimer pas, faut-il qu'on se haïsse ?
(Voltaire.)

— Aigrir Dieu. L'irriter. Combien de fois ont-ils *aigri* Dieu dans le désert ? (Arn.)

— Aigrir deux personnes. Les brouiller, les mettre en mésintelligence.

— Rendre plus vif, plus douloureux, plus pénible, en parlant des choses inanimées. Aigrir les affections, les maux, les souffrances. Aigrir le ressentiment. Aigrir le désespoir. Aigrir les soupçons. Aigrir la passion. Aigrir les plaintes. Le temps, qui adoucit les afflictions, *aigrit* celle-ci. (La Bruy.)

— Aigrir les affaires. Les rendre plus embarrassées, plus difficiles.

— *Aigrir par*. Aigrir par un mauvais traitement, par un mauvais procédé, par des injustices. *Aigrir* vos maux par une abstinence qui vous serait nuisible. (Mass.)

— *Aigrir contre*. Il ne fit que les *aigrir* contre lui. (Volt.) Ces disputes qui *aigrissaient* les missionnaires de différents ordres les uns contre les autres. (Id.)

— aigrir. v. n. Devenir aigre. Ce vin aigrit. Cette pâte aigrit. Cette viande commence à aigrir. V. s'aigrir, v. pron., qui se dit plus souvent. L'importunité de la charité même *aigrit* et repousse plus qu'elle n'attire. (Lamart.)

— s'aigrir. v. pron. Devenir aigre. Tourner à l'acide. Le vin s'aigrit promptement à l'air. Un homme extrêmement avare ne buvait son vin que lorsqu'il commençait à s'*aigrir*. (Sall.)

— Fig. S'irriter, en parlant des personnes et des choses personnifiées. Les esprits commencent à s'aigrir. Le caractère s'aigrit. [illegible] cœur ni ne s'*aigrit*, ni ne s'emporta contre elle. (Boss.) La vertu le condamne, il s'*aigrit* et s'irrite contre elle. (Fén.)

— Devenir plus douloureux, plus poignant, en parlant des choses inanimées. Les maux, les souffrances, les contrariétés s'aigrissent. Et leurs propos s'allaient de plus en plus *aigrir*. (La Font.)

— S'embarrasser, s'éloigner de l'accommodement, en parlant des affaires.

— s'aigrir en. S'aigrir de plus en plus. S'aigrir de jour en jour. S'aigrir des plus petites choses, des moindres choses. S'aigrir d'un rien. Les partis s'accrurent et s'*aigrirent* chaque jour davantage. (Napol.)

— s'aigrir sur. Des viandes qui s'*aigrissent* sur l'estomac. (Acad.)

— s'aigrir par. Ils s'*aigrirent* par leurs pertes. (Rouss.) L'amour a cela de commun avec les scrupules, qu'il s'*aigrit* par les réflexions et les retours qu'on fait pour s'en délivrer. (La Bruy.) Les esprits s'*aigrissent* par le malheur. (Volt.)

— s'aigrir contre. Il revient à la compagnie, et s'*aigrit* contre elle. (Fén.)

AIGRISSEMENT. s. m. (rad. *aigre*). Action d'aigrir, résultat de cette action. Mot inusité qu'il serait peut-être bon de rétablir.

AIGROR. s. m. Ornith. Synon. de cormoran et de héron, dans quelques parties de la France.

AIGU, Ë. adj. (du lat. *acutus* ; rad. *ac*, pointe). Terminé en pointe ou en tranchant ; propre à percer ou à fendre. Instrument aigu. Outil aigu. Fer aigu. Dard aigu. Flèche aiguë. Bâton aigu. Coin de fer aigu. Ongle aigu. Griffe aiguë. Serres aiguës. Épines aiguës. Il avait essayé de suivre nos promenades à travers des roches *aiguës*, au bord des ravins effrayants. (Salvandy.)

— Fig. Se dit des sons perçants et élevés qui blessent l'oreille ou qui expriment la douleur. Cris aigus. Pousser des cris aigus. Un bruit si perçant et si *aigu*. (La Bruy.)

— Se dit en musique d'un ton perçant ou élevé par rapport à un autre ton bas ou grave. Tons aigus. Passer des tons aigus aux tons graves. Voix aiguë. En ce sens s'emploie substantiv. L'aigu, le grave. Passer de l'aigu au grave, etc.

— Fig. Vif et piquant, en parlant des douleurs physiques. Douleur aiguë, colique aiguë. Souffrance aiguë. Ressentir des douleurs aiguës, etc. Les douleurs de l'enfantement sont très-*aiguës*. (Trév.)

— Se dit des douleurs morales. Un chagrin aigu. Ce qui rend les douleurs de la honte et de la jalousie si *aiguës*, c'est que la vanité ne peut servir à les supporter. (La Rochef.)

— Fig. Pointe aiguë, épigramme subtile. Ce sens a vieilli.

— Médec. Se dit spécialement des affections, des maladies graves, dont l'invasion est brusque, la marche rapide, et qui en peu de temps aboutissent à la guérison ou à la mort. Être atteint d'une maladie aiguë. Pneumonie aiguë. Phlegmasies aiguës. Traité des affections et des maladies aiguës. Ophthalmie aiguë, etc.

— Gramm. Accent aigu ; petit signe qui va de droite à gauche (´) et qui se met sur l'*e* fermé, qu'on appelle aussi quelquefois *e* aigu. Dans le mot *régénéré*, les quatre *e* sont aigus ou marqués de l'accent aigu.

— Géom. Angle aigu. Angle moins ouvert que l'angle droit.

— Bot. Se dit d'une feuille dont les bords s'inclinent l'un vers l'autre à la base, de manière à former un angle aigu.

— Moll. *Coquille aiguë*. Celle dont l'ouverture est aiguë aux deux extrémités.

— Entom. *Antennes aiguës*. Se dit dans les insectes quand elles se terminent par un article *aigu* et roide.

AIGUADE. s. f. (pr. *é-gu-a-de* ; du lat. *aquatio* ; rad. *aqua*, eau). Mar. Provision d'eau douce que fait un vaisseau en relâchant sur un point, dans le cours de son voyage ; lieu où l'on fait cette provision.

— Faire aiguade à un ruisseau, à une rivière, à une [illegible]. Connaître les bonnes, les meilleures aiguades. Se dit plutôt aujourd'hui du lieu où l'on fait de l'eau, que de la provision d'eau elle-même.

AIGUAIL. s. m. (pr. *é-guaie*). Formé de *aigue*, eau, en vieux langage). Rosée du matin qui demeure par petites gouttes sur les feuilles d'arbre et sur les brins d'herbe. M. Landais écrit *aigail* ; c'est une faute. C'est aussi une inconséquence, puisque, immédiatement après, il écrit *aiguade*, dont le radical est le même. On disait autrefois : L'aiguail des fleurs, l'aiguail des prés.

— T. de chasse. Accoutumer les chiens à l'aiguail, les dresser à la chasse du matin. || Chien d'aiguail ne vaut rien au haut du jour ; chien du haut du jour ne vaut rien dans l'aiguail, c'est-à-dire, les chiens qui chassent bien dans l'aiguail, chassent mal dans le fort du jour, et *vice-versâ*.

AIGUAYÉ, ÉE. part. pass. du v. Aiguayer.

— S'emploie adjectivement. Cheval aiguayé. Linge aiguayé.

AIGUAYER. v. a. 1re conj. se conjugue comme *payer*. (pr. *é-gua-ié* ; rad. *aigue*, eau, en vieux langage.) Baigner, laver, rafraîchir un cheval, le promener dans l'eau jusqu'au ventre.

— T. de blanch. Aiguayer du linge, le remuer quelque temps dans l'eau claire, avant que de le tordre.

AIGUEBELLE. Géogr. Ville des états Sardes (Savoie), prov. de Maurienne, sur l'Arc. Les Français et les Espagnols y battirent, en 1742, les troupes du roi de Sardaigne ; 1,200 h.

AIGUE-MARINE. s. f. (ét. lat., *aqua*, eau ; *marina*, marine). Minér. Nom que l'on donne dans la bijouterie à quelques variétés d'émeraude commune ou de béryl, sa couleur est verte comme l'eau de mer. Les *aigues-marines* font un assez joli effet, quand elles sont bien taillées et sans défauts ; on en fait des colliers, des bagues, des épingles, des pendants d'oreilles, etc. (Del.) L'*aigue-marine orientale* des lapidaires est une variété de corindon-hyalin. Sa couleur

avec les scrupules, qu'il *s'aigrit* par les réflexions et les retours qu'on fait pour s'en délivrer. (La Bruy.) Les esprits *s'aigrissent* par le malheur. (Volt.)

— S'AIGRIR CONTRE. Il revient à la compagnie, et *s'aigrit* contre elle. (Fén.)

AIGRISSEMENT. s. m. (rad. *aigre*). Action d'aigrir, résultat de cette action. Mot inusité qu'il serait peut-être bon de rétablir.

AIGROR. s. m. Ornith. Synon. de cormoran et de héron, dans quelques parties de la France.

AIGU, E. adj. (du lat. *acutus*; rad. *ac*, pointe). Terminé en pointe ou en tranchant; propre à percer ou à fendre. Instrument aigu. Outil aigu. Fer aigu. Dard aigu. Flèche aiguë. Bâton aigu. Coin de fer aigu. Ongle aigu. Griffe aiguë. Serres aiguës. Épines aiguës. Il avait essayé de suivre nos promenades à travers des roches *aiguës*, au bord des ravins effrayants. (Salvandy.)

— Fig. Se dit des sons perçants et élevés qui blessent l'oreille ou qui expriment la douleur. Cris aigus. Pousser des cris aigus. Un bruit si perçant et si *aigu*. (La Bruy.)

— Se dit en musique d'un ton perçant ou élevé par rapport à un autre ton bas ou grave. Tons aigus. Passer des tons aigus aux tons graves. Voix aiguë. En ce sens s'emploie substantiv. L'aigu, le grave. Passer de l'aigu au grave, etc.

— Fig. Vif et piquant, en parlant des douleurs physiques. Douleur aiguë, colique aiguë. Souffrance aiguë. Ressentir des douleurs aiguës, etc. Les douleurs de l'enfantement sont très-*aiguës*. (Trév.)

— Se dit des douleurs morales. Un chagrin aigu. Ce qui rend les douleurs de la honte et de la jalousie si *aiguës*, c'est que la vanité ne peut servir à les supporter. (La Rochef.)

— Fig. Pointe aiguë, épigramme subtile. Ce sens a vieilli.

— Médec. Se dit spécialement des affections, des maladies graves, dont l'invasion est brusque, la marche rapide, et qui en peu de temps aboutissent à la guérison ou à la mort. Être atteint d'une maladie aiguë. Pneumonie aiguë. Phlegmasies aiguës. Traité des affections et des maladies aiguës. Ophthalmie aiguë, etc.

— Gramm. Accent aigu; petit signe qui va de droite à gauche (´) et qui se met sur l'e fermé, qu'on appelle aussi quelquefois *e* aigu. Dans le mot *régénéré*, les quatre *e* sont aigus ou marqués de l'accent aigu.

— Géom. Angle aigu. Angle moins ouvert que l'angle droit.

— Bot. Se dit d'une feuille dont les bords s'inclinent l'un vers l'autre à la base, de manière à former un angle aigu.

— Moll. *Coquille aiguë*. Celle dont l'ouverture est aiguë aux deux extrémités.

— Entom. *Antennes aiguës*. Se dit dans les insectes quand elles se terminent par un article *aigu* et roide.

AIGUADE. s. f. (pr. *é-gu-a-de*; du lat. *aquatio*; rad. *aqua*, eau). Mar. Provision d'eau douce que fait un vaisseau en relâchant sur un point, dans le cours de son voyage; lieu où l'on fait cette provision.

— Faire aiguade à un ruisseau, à une rivière, à une ... Connaître les bonnes, les meilleures aiguades. Se dit plutôt aujourd'hui du lieu où l'on fait de l'eau, que de la provision d'eau elle-même.

AIGUAIL. s. m. (pr. *é-guaie*). Formé de *aigue*, eau, en vieux langage). Rosée du matin qui demeure par petites gouttes sur les feuilles d'arbre et sur les brins d'herbe. M. Landais écrit *aigail*; c'est une faute. C'est aussi une inconséquence, puisque, immédiatement après, il écrit *aiguade*, dont le radical est le même. On disait autrefois: L'aiguail des fleurs, l'aiguail des prés.

— T. de chasse. Accoutumer les chiens à l'aiguail, les dresser à la chasse du matin. || Chien d'aiguail ne vaut rien au haut du jour; chien du haut du jour ne vaut rien dans l'aiguail, c'est-à-dire, les chiens qui chassent bien dans l'aiguail, chassent mal dans le fort du jour, *vice-versâ*.

AIGUAYÉ, ÉE. part. pass. du v. Aiguayer.

— S'emploie adjectivement. Cheval aiguayé. Linge aiguayé.

AIGUAYER. v. a. 1re conj. se conjugue comme *payer*. (pr. *é-gua-ié*; rad. *aigue*, eau, en vieux langage.) Baigner, laver, rafraîchir un cheval, le promener dans l'eau jusqu'au ventre.

— T. de blanch. Aiguayer du linge, le remuer quelque temps dans l'eau claire, avant que de le tordre.

AIGUEBELLE. Géogr. Ville des états Sardes (Savoie), prov. de Maurienne, sur l'Arc. Les Français et les Espagnols y battirent, en 1742, les troupes du roi de Sardaigne; 1,... h.

AIGUE-MARINE. s. f. (du lat., *aqua*, eau; *marina*, marine). Minér. Nom que l'on donne dans la bijouterie à quelques variétés d'émeraude commune ou de béryl, sa couleur est verte comme l'eau de mer. Les *aigues-marines* font un assez joli effet, quand elles sont bien taillées et sans défauts; on en fait des colliers, des bagues, des épingles, des pendants d'oreilles, etc. (Del.) L'*aigue-marine orientale* des lapidaires est une variété de corindon-hyalin. Sa couleur

est analogue à *l'aigue-marine* ci-dessus. (D'Orbigny.) Presque toutes les *aigues-marines* qu'on trouve dans le commerce viennent du Brésil et de la Russie. (Id.)

— Antiq. relig. Dixième pierre du *rational* du grand prêtre des Juifs. On la nommait en hébreu *tharsis*.

AIGUE-PERSE. Géogr. Ville de France (Puy-de-Dôme), arr. de Riom, ch.-l. de cant.; 4,542 hab.

AIGUES-MORTES. Géogr. Ville de France (Gard), ch.-lieu de canton, à 29 kil. de Nîmes; 2,897 hab.

AIGUIÈRE. s. f. (pr. *ég-ière*; rad. *aigue*, eau, en vieux langage). Vase cylindrique et fort ouvert, à anse et à bec, où l'on met de l'eau pour le service de la table, pour celui de la toilette, etc. Aiguière d'or, d'argent, de vermeil. Aiguière d'étain. Aiguière de cristal, de porcelaine, de faïence. Aiguière couverte. Aiguière découverte. Un bassin et une aiguière. Aiguière riche et ciselée. Aiguière pleine d'eau. Donner l'aiguière. Présenter l'aiguière. Remplir l'aiguière. L'eau que l'on sert sur la table se servait autrefois dans une *aiguière*, à laquelle a suppléé la carafe. (Sall.)

Est-ce qu'elle a laissé d'un esprit négligent
Dérober quelque *aiguière* ou quelque plat d'argent?
(Molière.)

— On disait anciennement, un Aiguier, s. m. On apportait à laver à madame avec un bassin et un *aiguier*. (Manuscr. du XVIe s.)

AIGUIÉRÉE. s. f. (pr. *ég-iéré*; formé de *aiguière*; rad. *aigue*, eau, en vieux français). Ce que contient une aiguière pleine. Aiguiérée d'eau. Aiguiérée d'eau froide, d'eau chaude. Jeter, répandre une aiguiérée.

AIGUILLADE. s. f. (pr. *é-gui-iade*; formé de *aiguille*; rad. *aigu*). Gaule pointue et quelquefois ferrée, dont les laboureurs et les voituriers se servent pour piquer leurs bœufs afin de les faire marcher.

AIGUILLAT. s. m. Ichthyol. Nom vulgaire du squale acanthias, famille des squales, espèce de chien de mer.

AIGUILLE. s. f. (pr. *é-gui-ie*; formé de *aigu*; rad. celt. *ag* ou *ac*, pointu; d'où en lat. *acus*, aiguille). Petite verge ordinairement d'acier, déliée, polie, pointue par un bout, arrondie et percée par l'autre pour qu'on y passe du fil, de la soie ou de la laine, etc. Cette définition convient surtout à l'aiguille à coudre, à l'aiguille à broder, à l'aiguille à tapisserie, etc. Aiguille fine. Aiguille bien pointue. Aiguille épointée. Fabricant d'aiguilles. Marchand d'aiguilles. Acheter un paquet d'aiguilles, un cent d'aiguilles. Enfiler une aiguille. Faire la pointe d'une aiguille, la tête d'une aiguille, le trou ou le chas d'une aiguille. Aiguille anglaise. Manufacture d'aiguilles. Et lorsqu'on apprend que chaque aiguille, quelle que soit sa dimension, passe entre les mains de 120 ouvriers au moins avant d'être entièrement terminée, on ne peut se défendre d'un mouvement de surprise. Les aiguilles dont nous nous servons furent d'abord fabriquées en Angleterre, en 1545, par un Indien; le procédé se perdit, et ce n'est qu'en 1560 que Christophe Greening le retrouva.

Une *aiguille!* fi donc! quelle dame aujourd'hui
Ne se tiendrait déshonorée,
De se voir une *aiguille* entre ses doigts fourrée?
Nulle n'en veut porter, pas même en son étui.
(Ducerceau.)

Admirez donc cet art où l'*aiguille* déploie
Les charmes du dessin sur la laine et la soie.
(*Satiriques.*)

— *Aiguille à passer*. Grande aiguille dont les femmes se servent pour passer un lacet, un cordonnet dans un œillet, dans une coulisse.

— *Aiguille cémentée*, ou faite avec du fer transformé en acier par la cémentation.

— *Palmer l'aiguille*. En aplatir la tête.

— *Marquer l'aiguille*. La trouer en la frappant d'un poinçon avec un marteau.

— *Évider l'aiguille*. Lui faire une coulisse longitudinale.

— *Appointer les aiguilles*. Les mettre exactement de même longueur.

— *Troquer les aiguilles*. Enlever le petit morceau d'acier qui reste dans leur tête quand on les a marquées.

— *Tremper les aiguilles*. Les chauffer jusqu'à ce qu'elles aient acquis une couleur rouge cerise ou à peu près.

— *Recuire les aiguilles*. Les mettre dans un poêle jusqu'à ce qu'elles aient acquis la couleur violet foncé.

... de petites pierres de schiste noires.

— *Vanner les aiguilles*. Les faire tomber dans un van de cuivre et les vanner à la manière du blé.

— *Détourner les aiguilles*. Mettre toutes les têtes d'un même côté.

— *Affiner les aiguilles*. Leur faire la pointe.

— Loc. prov. *De fil en aiguille*. D'une chose à une autre, De propos en propos. *De fil en aiguille*, ils en vinrent à se quereller et à se dire des injures. (Acad.)

— *Raconter de fil en aiguille*. C'est-à-dire, avec ordre, minutie et longueur.

— *Sur la pointe d'une aiguille*. Sur des subtilités, sur des riens, sur un très léger sujet. Élever une discussion sur la pointe d'une aiguille. Ergoter, argumenter sur la pointe d'une aiguille. Faire un procès sur la pointe d'une aiguille.

— *Ne pas savoir faire, ne pas faire un point d'aiguille*. Se dit d'une fille ignorante ou fainéante. Il était presque midi, et je n'avais pas fait encore un point d'*aiguille*. (Guzm. d'Alfar.)

— *Fournir de fil et d'aiguilles*. Pourvoir de tout, même des plus petites choses.

— *Chercher une aiguille dans une botte de foin*. C'est-à-dire, chercher une chose extrêmement petite perdue dans un grand tas. La perte de cet officier a paru ici comme une *aiguille* dans une botte de foin. (Mme de Sévigné.)

— *Passer par le trou d'une aiguille*. Il est plus aisé qu'un chameau passe par le trou d'une *aiguille*, qu'il ne l'est qu'un riche entre dans le royaume de Dieu. (Évangile.)

— Se dit de différentes sortes de petites verges de fer ou d'autre métal qu'on emploie à de nombreux usages.

— Horlog. Aiguille de montre marquant les heures et les minutes. Aiguille des heures ou petite aiguille. Aiguille des minutes ou grande aiguille.

— Fig. En parlant de la vie humaine: L'aiguille mesure nos heures, nos jours sur le cadran. La perte de la vie est imperceptible, c'est l'*aiguille* du cadran que nous ne voyons pas aller. (Mme de Sévigné.) Oui, tu as raison, cadran mélancolique, toutes les heures nous blessent avec la pointe acérée de tes *aiguilles*, et chaque tour de roue nous emporte vers l'inconnu. (Th. Gauthier.)

— AIGUILLE. Méd. et chirurg. Tige ou verge métallique qu'on fait pénétrer dans les parties molles, soit pour y conduire une ligature ou une mèche, soit pour y séjourner elle-même plus ou moins longtemps pendant que s'opèrent le rapprochement et la réunion des parties divisées. Parmi ses différentes sortes on distingue: 1° *L'aiguille à appareil*, aiguille à coudre ordinaire; 2° l'*aiguille à bec de lièvre*, au moyen de laquelle on pratique la suture entortillée; 3° l'*aiguille à cataracte*, dont on se sert pour opérer la dépression, l'abaissement du cristallin; 4° l'*aiguille à fistule*, qu'on emploie au besoin à conduire un bistouri dans les trajets fistuleux; 5° l'*aiguille à inoculation*; 6° l'*aiguille à ligature*; 7° l'*aiguille à séton*, etc.

— *Aiguille aimantée*. Lame de fer ou d'acier mince, ordinairement pointue aux deux bouts, et recevant la vertu magnétique soit au moyen de l'armature, soit par le frottement. L'aiguille aimantée, parfaitement mobile sur un pivot fixe, est la partie principale de la boussole et se dirige du Nord au Sud. L'aiguille aimantée, comme moyen de direction, était en usage en 1200. On croit en général que la boussole ne fut inventée que vers 12.0. V. AIMANT, AIMANTÉE.

— Phys. *Aiguille de déclinaison*. Qui sert à mesurer la déclinaison de l'aimant de l'Est à l'Ouest. Cette *déclinaison* n'est pas constante; elle varie continuellement. *Aiguille d'inclinaison*. Qui sert à mesurer le degré d'inclinaison de l'aimant. Cette inclinaison varie aussi suivant le temps dans le même lieu.

— *Aiguille de tête*. A l'usage des femmes, pour retenir et orner les cheveux.

— Archéol. Nom donné aux obélisques. L'aiguille de Cléopâtre. L'aiguille de Saint-Pierre de Rome. L'aiguille de la place de la Concorde.

— Archit. Clocher élevé et pointu. L'aiguille d'Anvers. L'aiguille de Strasbourg. Les aiguilles de Chartres.

— Chim. *Aiguille d'essai* ou *touchaux*. Alliage d'or ou d'argent, dans des proportions diverses.

— Mar. Partie de l'éperon d'un vaisseau comprise entre la gorgère et les porte-vergues. Pièce de bois en arc-boutant et appuyant les mâts d'un vaisseau qui est sur le côté pour être caréné ou radoubé. *Aiguille de ponton*. Celle qui appuie son mât contre l'effort de la redresse. Espèce de navette plate, en bois léger, dont on se sert pour faire des filets à pêcher de la sardine, etc. *Aiguille de fanal*. Barre de fer sur le bout de laquelle on établit le fanal de poupe. *Aiguille à ralingue, à voiles*. Grosses aiguilles cylindriques pour coudre les cordes et les voiles, etc.

— Chem. de fer. Pièce de fer placée sur un cadran pour indiquer avec précision le degré de force de la vapeur d'une locomotive.

— *Aiguille à réseau*. Coiff. Petit morceau d'acier fendu des deux bouts, à l'aide duquel les coiffeurs font les réseaux à perruques.

— *Aiguille à emballer*. Layet. Grosse et longue aiguille évidée, à tête ronde, à pointe ...

— Charp. Pièce de bois de bout pour porter les moises d'un pont.

— Tablett. Poinçon dont on se sert pour forer.

— Maçonn. Outil acéré par le bout, pour percer la pierre.

— Nom donné au sommet d'une montagne, lorsqu'il est prismatique et anguleux, comme cela arrive dans les Alpes.

— Grav. et peint. Instrument à l'usage des graveurs à l'eau forte et des peintres en émail.

— Fauconn. Maladie des faucons, causée par des poux et de petits vers qui s'engendrent dans leur chair.

— T. de sell. Aiguille à quatre angles appelée aussi carrelet.

— *Aiguille à empointer*. Carrelet long et fort, dont on se sert pour arrêter avec de la ficelle ou du gros fil les plis des pièces d'étoffes; ce qui s'appelle *empointer*.

— T. de relieur. Longue aiguille d'acier à pointe recourbée, servant, aux plieuses et aux couseuses, à porter d'une nervure à l'autre le fil qui traverse le milieu de chaque cahier et à l'arrêter aux ficelles placées perpendiculairement sur le cousoir.

— *Aiguille de balance*. Se trouve au milieu du fléau, marque la moindre inclinaison de la balance, et fait apprécier la différente pesanteur des choses qu'on met sur les plateaux ou bassins de la balance.

— T. de chand. *Aiguille à mèche*. Fil de fer long d'un pied, terminé d'un bout par un crochet, de l'autre par un anneau, et servant à passer la mèche dans le moule. *Aiguille à enfiler*. Véritable aiguille de rembourrage servant pour enfiler les chandelles avec des pennes, et les mettre par 1/2 kilo.

— Artif. Sorte de broche de fer qui sert à confectionner des artifices de guerre.

— Min. Instrument à l'aide duquel le mineur loge de la poudre pour faire sauter des rochers, etc.

— T. de pêche. Petit bateau léger et effilé des deux bouts, dont on sert sur plusieurs grandes rivières.

— Gnomon. Verge de fer, plus souvent appelée *style*, qui montre l'heure sur les horloges et sur les cadrans.

— T. de riv. *Aiguilles*. Pièces de bois posées à plomb, avec lesquelles on ferme les pertuis des rivières pour retenir l'eau.

— *Aiguille de montre*. Tact. milit. Moyen de comparaison, pour donner une idée de certaines conversions tactiques des bataillons d'infanterie, telles que les changements de direction à pivot fixe, les mouvements par épistrophe, etc.

— Poét. Aiguille de Minerve. Aiguille à tapisserie, à broderie.

De l'émail élégant des champs et des prairies
L'*aiguille* de Minerve orna ses broderies.
(Castel.)

— Ichthyol. Nom d'un syngnathe et de plusieurs poissons de nos côtes.

— Zool. Se dit aussi de quelques animaux, à cause de leur forme allongée et pointue.

— Bot. Nom de divers végétaux dont les fruits portent la forme de l'aiguille. *Aiguille de Vénus. Aiguille musquée.* || Les jardiniers donnent aussi le nom d'*aiguilles* aux pistils et aux stigmates des fleurs des arbres fruitiers. (Roz.)

— *Aiguille de Cybèle*. Myth. lat. Aiguille dont on se servait à Rome pour coiffer Cybèle. Servius en fit un des gages de la durée de la puissance romaine.

— L'AIGUILLE. Géogr. Montagne de France; dép. de l'Isère, canton de Vezilles.

— Village de France (Hautes-Alpes), arr. et à 18 kil. de Briançon, chef-lieu de cant. sur le Guil.

— CAP DES AIGUILLES. Géogr. La pointe la plus méridionale de l'Afrique, dans la colonie de Bonne-Espérance, à 140 kilom du cap de Bonne-Espérance.

AIGUILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Aiguiller.

— S'emploie adjectivement. Bot.

— Minér.

AIGUILLÉE. s. f. (pr. *égui-ié*; rad. *aiguille*.) Étendue de fil, de soie, de coton ou de laine, de la longueur voulue pour travailler à l'aiguille. Aiguillée de fil, de soie, etc. Faire des aiguillées. Couper une aiguillée. Apprêter de longues aiguillées.

AIGUILLER. v. a. 1re conj. Chirurg. Abaisser la cataracte de l'œil avec un instrument appelé *aiguille*. Ce verbe a vieilli.

— Manuf. Aiguiller la soie. La nettoyer avec des aiguilles quand elle est sur le dévidoir et qu'elle contient encore des parties étrangères. Il est défendu d'*aiguiller* la soie; cela l'éraille et la détord. (Trév.)

AIGUILLETAGE. s. m. (pr. *é-gui-ie-tage* formé de *aiguille*). Action d'aiguilleter, résultat de cette action.

— Mar. Manière de réunir, d'ajuster bout à bout divers objets de gréement. L'aiguilletage d'une estrope de poulie sur un piton. L'*aiguilletage* se fait toujours avec du petit filin. (Willaum.) Faire un aiguilletage.

AIGUILLETÉ, ÉE. part. pass. du v. Aiguilleter. S'emploie adjectivement. Noué, attaché avec des aiguillettes. Se disait anciennement ... leté. Être aiguilleté. Avoir son pourpoint aiguilleté. || On disait aussi, par opposition, un *désaiguilleté*. Être désaiguilleté, comme on dirait aujourd'hui être déboutonné. Un amant *aiguilleté* sera pour elle un ragoût merveilleux. (Mol.)

— Ferré. En parlant d'un lacet.

— Amarré. En parlant d'un canon.

— Fig. *Homme aiguilleté*. Homme guindé, qui a l'air contraint.

AIGUILLETER. v. a. 1re conj. (formé de *aiguillette*, diminutif de *aiguille*). Il prend deux *t* devant une syllabe muette: J'*aiguillette*, tu *aiguillettes*, il *aiguillette*; j'*aiguilletterai*, j'*aiguilletterais*, etc. Attacher, nouer, relever, retenir avec des *aiguillettes*. Aiguilleter son haut-de-chausses. Ne se dit plus en ce sens.

— Arts et mét. Aiguilleter des lacets. Les ferrer.

— Mar. Joindre, lier ensemble deux objets au moyen d'un petit cordage. Aiguilleter un palan, un pataras, une bouée sur son orin. Aiguilleter une poulie à un piton.

— Amarrer, en parlant d'un canon. Aiguilleter la volée d'un canon à la muraille du vaisseau.

— S'AIGUILLETER. v. pron. Attacher des chausses avec des aiguillettes. La mode de *s'aiguilleter* a duré longtemps. Acception vieillie.

— Se ferrer, en parlant de la fabrication des lacets.

— Se joindre, en parlant d'une poulie, d'un piton, etc.

— S'amarrer, en parlant de la volée d'un canon.

AIGUILLETIER, ÈRE. s. (pr. *é-gui-ie-tié, tière*, formé de *aiguille*) Celui, celle qui fait des aiguillettes, qui ferre des lacets; fabricant, fabricante d'aiguillettes et de lacets. Il y a beaucoup d'aiguilletiers et d'aiguilletières dans les marchés et dans les foires. C'est de la Normandie que viennent en plus grand nombre les aiguilletiers.

AIGUILLETTE. s. f. (pr. *é-gui-iète*; formé de *aiguille*). Ce mot a signifié Petite aiguille. En effet, aiguillette n'est autre chose qu'un diminutif. Signifie aujourd'hui, Ruban, cordon, tissu, tresse, etc., ferré des deux bouts et servant d'attache ou d'ornement. Aiguillette de soie. Aiguillette de laine. Aiguillette de fil. Aiguillette de cuir. Aiguillette ronde. Aiguillette plate. Aiguillettes blanches. Aiguillettes vertes. Ferret d'aiguillette. Nœud d'aiguillette. Ferrer des aiguillettes. Les ferrer d'or ou d'argent. Porter des aiguillettes. Les hauts-de-chausses étaient attachés au pourpoint par des aiguillettes, noués au pourpoint avec des aiguillettes, ou à l'aide d'aiguillettes. La mode des aiguillettes passa sous Louis XV, quand on mit des boutons aux braguettes.

— Les aiguillettes sont un signe de livrée que portent les laquais de grande maison. Un laquais porte les aiguillettes aux couleurs de son maître.

— Unif. milit. Ganse d'or, d'argent ou de laine, garnie de nœuds et de bouts métalliques, attachée sur l'épaule droite, et fixée de l'autre bout, en tombant sur le bras, aux boutons des revers de l'habit. C'était, au moyen âge, le cordon à ferret qui attachait et garnissait la cuirasse. Les officiers d'état-major, les aides de camp, les gendarmes, les gardes municipaux, et les aspirants de marine portent aujourd'hui les aiguillettes.

— Fig. Morceau de peau ou de chair, arraché, tranché, taillé, coupé en long. Les barbares lui arrachèrent la peau au dos par *aiguillettes*. (Trév.)

— Art culin. Tranche de chair effilée, prise le long du dos d'un oiseau, d'une volaille cuite. Lever les aiguillettes d'un oiseau de rivière. Le couper par aiguillettes. Servir une aiguillette de canard, etc.

— Moll. Très-petite coquille d'Europe, espèce de limaçon. Se trouve dans les mousses des environs de Paris.

— Mar. Ligne avec laquelle on fait l'aiguilletage. || Gros fil de fer terminé par une espèce de bouton qui sert à tirer du sable. Le coquillage appelé *manchot*. || *Aiguillettes de carène*, pour aiguilleter les caliornes. || *Aiguillettes de porques*. Allonges très-hautes, ou renforts placés sur l'intérieur des vaigres.

— *Noueur d'aiguillette, noueuse d'aiguillette*. Celui, celle auxquels la crédulité du peuple attribuait et attribue encore le pouvoir de frapper d'impuissance les jeunes époux. V. ci-après.

— Fig. *Nouer l'aiguillette*. Former trois nœuds à une bandelette, en récitant certaines formules magiques, sur un tombeau ou dans un lieu consacré. C'était une sorte de maléfice auquel avaient recours les jaloux et les amantes délaissées, pour empêcher un nouvel époux de consommer le mariage. Je montre aux bergers à nouer l'aiguillette. (Cyr. de Berg.)

Ami lecteur, vous avez quelquefois
Ouï compter qu'on nouait l'*aiguillette*.
(Voltaire.)

— *Nouer l'aiguillette*. T. de manége. Se dit d'un cheval sauteur, qui sépare ou qui détache des ruades, violentes et répétées. Les jambes ...

— Techn. Nouer l'aiguillette. Faire un nœud au milieu du fil passé dans l'aiguille, pour qu'il n'aille pas plus avant.

— *Courir l'aiguillette*. Chercher fortune, en parlant des femmes de mauvaise vie. Cela vient de ce qu'autrefois, à Toulon, les femmes débauchées étaient obligées de porter une aiguillette sur l'épaule, comme signe d'infamie.

Je cherche une jeune fillette,
Experte dès longtemps à courir l'*aiguillette*.
(Regnier, *Satire* 16.)

— *Il ne fait pas bon servir un maître qui serre les vieilles aiguillettes*. On gagne peu au service d'un maître trop économe.

— *Lâcher l'aiguillette*. Satisfaire un besoin naturel. A vieilli.

AIGUILLEUR. s. m. (pr. *é-gu-ieur*, rad. *aiguille*). Chem. de fer. Celui qui tourne le robinet par où s'échappe la vapeur, lorsque l'aiguille marque un trop haut degré de force.

— Celui qui tient le levier de l'aiguille pour changer de rails ou de voie.

AIGUILLIER, ÈRE. s. (pr. *é-gui-ié, ère*; rad. *aiguille*). Ouvrier, ouvrière qui fait des aiguilles; fabricant, fabricante d'aiguilles; celui, celle qui vend, qui colporte des aiguilles.

AIGUILLIER. s. m. Petit étui à aiguilles. Avoir un bel aiguillier, un joli aiguillier, un riche aiguillier. Un aiguillier d'argent, un aiguillier de chagrin, un aiguillier en buis, en ivoire, en ebène, en bois de palissandre, etc. Aujourd'hui, on dit tout simplement un ÉTUI.

AIGUILLÈRE. s. f. T. de pêche. Sorte de filet tendu entre deux eaux pour prendre des aiguilles.

AIGUILLON. s. m. (pr. *é-gui-ion*; du lat. *aculeus*; rad. *acus*, aiguille). Pointe de fer qu'on met au bout d'un grand bâton, et qui sert pour piquer les bœufs. L'aiguillon d'un bouvier. Piquer de l'aiguillon. Donner de l'aiguillon. Faire aller les bœufs à coups d'aiguillon. Chasser les bœufs avec un aiguillon. Presser avec un aiguillon. Un bœuf pressé de l'*aiguillon*. (Boil.) Le Corinthien et le Thébain arrivent, saisissent le moment favorable, dépassent la borne et pressent de l'*aiguillon* leurs coursiers fougueux. (Barth.)

— Entom. Organe offensif et défensif très-délié, très-fin, en forme de petite aiguille que portent certains insectes à l'extrémité de l'abdomen. Les cousins ou moustiques, les punaises, les taons, ont à la tête un organe en forme d'aiguillon, avec lequel ils font des piqûres. Ils n'en ont point à l'abdomen. Aiguillon mobile, aiguillon rentrant et sortant à volonté. Aiguillon courbé de haut en bas. Aiguillon dirigé de bas en haut. Femelle dépourvue d'aiguillon. L'aiguillon des hyménoptères. Piqûre d'aiguillon. L'*aiguillon* des abeilles, des bourdons, des frelons, des guêpes, produit une piqûre douloureuse en introduisant sous la peau un liquide irritant auquel il sert de conduit. (Brullé.) Je ne crois pas qu'aucune mouche à deux ailes ait un *aiguillon* dangereux. (A. Karr.) Les abeilles laissent ordinairement leur *aiguillon* dans la piqûre. (Acad.)

— Fig. Ce qui incite, ce qui anime, ce qui encourage. La gloire est un puissant aiguillon. L'intérêt est un grand aiguillon. L'aiguillon du plaisir. L'aiguillon de la douleur. L'aiguillon de la vertu. L'aiguillon de l'honneur. L'aiguillon des paroles. L'aiguillon des faveurs, des bienfaits, des récompenses. Servir d'aiguillon. Avoir besoin d'aiguillon. Etre l'aiguillon. Etre un aiguillon. Etre le seul aiguillon. Ne laisser aucun aiguillon dans l'âme. Nos passions ont plus besoin d'aide que d'*aiguillon*. (Trév.) La louange des belles actions sert d'*aiguillon* à la vertu. (P. d'Ablanc.) L'*aiguillon* de l'amour c'est la difficulté. (Malherbe.) La compassion est l'*aiguillon* de la clémence. (Montaigne.) Le miel, c'est le plaisir; l'*aiguillon*, c'est la peine. (Mollevaut.) L'amour-propre est un *aiguillon* qui nous fait avancer dans nos entreprises. (S. Dubay.) Autrefois la présence d'une belle femme était un *aiguillon* pour le courage. (Tibulle.)

— Critique mordante, acérée; verve, talent satirique.

Viens, prends pour les guérir de l'orgueil qui [les berce
Le fouet de Juvénal et l'*aiguillon* de Perse.
(*Satiriques.*)

Mais le génie est juste et n'a point d'*aiguillon*.
(*Id.*)

— T. de chasse. Pointes qui terminent les fumées des bêtes fauves; par extension: fientes et fumées des bêtes fauves.

— AIGUILLONS. Bot. Productions dures et acérées, entièrement composées de tissu cellulaire, qui naissent en plus ou moins grand nombre sur les parties postérieures des plantes et qui n'adhèrent qu'à la partie superficielle du végétal, ce qui les distingue des épines ou piquants, lesquels font corps avec les parties où ils naissent. Les aiguillons de l'acacia, du rosier, de la ronce; les épines du houx, de l'épine-vinette, des écailles de l'artichaut, etc. Les *aiguillons* des plantes servent, dit-on, à soutirer l'electricité atmosphérique et à entre-[illegible] nuages. (Encycl. du XIXe s.)

— Technol. Fausse direction du diamant à rat[illegible]t sur une glace.

— Ichthyol. Osselet aigu et d'une seule pièce soutenant les nageoires de la plupart des poissons. Les aiguillons de la perche.

— Théol. mor. L'aiguillon de la chair, signifie les tentations charnelles, les appétits sensuels, le feu de la concupiscence. Sentir l'aiguillon ou les aiguillons de la chair.

— Prov. *A dur âne, dur aiguillon*. Signifiait anciennement qu'à ceux qui ont le palais blasé il faut des mets relevés, de haut goût.

— *Aiguillon de vin*. C'est ainsi que Rabelais appelle les viandes salées qui provoquent à boire.

AIGUILLON (Armand-Vignerod du Plessis-Richelieu, duc d'). Né en 1720, pair de France. Privé de sa dignité de pair en 1770, il fut réhabilité et nommé ministre des affaires étrangères. De concert avec l'abbé Terray et Maupeou il changea tout le système administratif. Il prépara la révolution de Suède, de 1772; se déclara contre l'alliance autrichienne, affaiblit le pacte de famille, et fut en même temps ministre de la guerre et des affaires étrangères. Louis XVI l'exila en 1774, et il mourut en 1780. Il avait battu les Anglais à Saint-Cast, en 1758, et avait été le favori de Mme Dubarry.

AIGUILLONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Aiguillonner. S'emploie adjectiv. Les bœufs ont besoin d'être *aiguillonnés* de temps à autre pour les rappeler au travail et soutenir leur marche, sans quoi ils la ralentiraient presque au point de ne plus aller. (Roz.)

— *Aiguillonne par*. Bientôt la portière fut refermée, et les chevaux, *aiguillonnés* par les claquements du fouet, partirent au galop et firent devant eux tourbillonner la poussière. (M. Masson.)

— Fig. Aiguillonné par le besoin. Aiguillonné par la passion. Aiguillonné par l'argent. Les mortels jouissaient alors d'un bonheur sans mélange, quelquefois seulement *aiguillonné* par ces douces peines qui doublent le charme des plaisirs. (Deleuze).

— AIGUILLONNÉS. s. m. pl. Mamm. Famille de mammifères dont le corps est hérissé d'aiguillons.

— Entom. Famille d'insectes hyménoptères.

— Bot. Qui est munie d'un ou de plusieurs aiguillons. Plante aiguillonnée.

— T. de chass. Qui se termine par aiguillon, en parlant des fumées des bêtes fauves. Fumées aiguillonnées.

AIGUILLONNER. v. a. 1re conj. (pr. *é-gui-ioné*, formé d'*aiguillon*; rad. *aigu*; du celt. *ac*, pointe). Piquer, presser avec l'aiguillon. Au propre ne se dit que des animaux et principalement des bœufs qu'on fait aller en les aiguillonnant. On pique et on *aiguillonne* les bœufs lorsqu'ils tirent la charrue. (Roz.)

. . . . D'autres, de leur talon
Aiguillonnant en vain un paresseux ânon,
Maudissent de Sancho l'indocile monture.
(DELILLE.)

— Fig. Inciter, animer, encourager vivement. Aiguillonner quelqu'un. Aiguillonner l'esprit, l'intelligence, l'âme, le cœur, le courage. Aiguillonner un paresseux, un homme lent et froid. Aiguillonner un peu. Aiguillonner rudement.

— *Aiguillonner à*. L'exemple de nos aïeux nous *aiguillonne* à la vertu. (Trév.)

— *Aiguillonner de*. Aiguillonner de toutes manières. fam. Aiguillonner des pieds et des mains, c'est-à-dire, par tous les moyens possibles.

— *Aiguillonner par*. Aiguillonner par toutes sortes de moyens. Aiguillonner par l'exemple de ses ancêtres. Aiguillonner par l'amour de la vertu, par l'intérêt.

— *Aiguillonner avec*. Aiguillonner avec douceur. Aiguillonner avec force. Aiguillonner avec persévérance.

— *Aiguillonner pour*. Il faut l'*aiguillonner* pour le faire agir. (Acad.)

— S'AIGUILLONNER. v. pron. Être excité, encouragé.

— S'encourager, s'animer soi-même. Aiguillonnez-vous!

— Syn. comp. EXCITER. INCITER. POUSSER. ANIMER. ENCOURAGER. PORTER. AIGUILLONNER. On *excite* en pressant fortement; on *incite*, en s'insinuant assez avant dans l'esprit; on *pousse*, en donnant une impulsion, en forçant le penchant; on *anime*, en communiquant de la chaleur; on *encourage*, en aidant la faiblesse; on *porte*, en menant sans résistance; on *aiguillonne*, en piquant quelqu'un dans les endroits sensibles.

AIGUILLONNEUX, EUSE. adj. (pr. *é-gui-io-neu, eu-ze*, formé de *aiguillon*). Bot. Qui est sujet à avoir des aiguillons; qui est couvert ou formé d'aiguillons. Plante aiguillonneuse. Arbre aiguillonneux. On dit plutôt *aiguillonné*.

AIGUILLOTS. s. m. pl. (pr. *é-gui-iô*). Mar. Ferrures qui entrent dans les femelots pour tenir le gouvernail en place et tournant par le moyen de sa barre. Les *aiguillots* sont des sortes de gonds. Il y en a ordinairement, pour un vaisseau de premier rang, sept sur l'étambot et sept sur le gouvernail. (Willaum.)

AIGUISAGE. s. m. (pr. *é-ghui-za-je*; rad. [illegible]). Technol. Action d'aiguiser; résultat de cette action. L'aiguisage d'une lame, d'un sabre, d'un couteau. L'aiguisage d'une hache, d'un instrument de fer.

AIGUISÉ, ÉE. part. pass. du v. Aiguiser. S'emploie adjectivement. Fer aiguisé. Lance aiguisée. L'écho ne répète plus le son de la faux *aiguisée*. (Deleuze.) Souvent il porte ses coups en l'air comme un taureau furieux qui de ses cornes *aiguisées* va se battre contre les vents. (Fénel.) Le tranchant de la hache du sauvage était fait d'un marbre *aiguisé* avec beaucoup de soin par Akomanda. (Chateaub.)

Sur la tête du serpent
La guêpe s'était posée,
Et de sa flèche *aiguisée*
Perçait l'animal rampant.
(F. de NEUF.)

— Fig. Langue aiguisée. Appétit bien aiguisé, etc. Son appétit, *aiguisé* par l'air du matin et doublé par la colère, lui fit goûter de tous les plats sans préférence. (R. de Beauv.) Hume retire en Anjou, à la Flèche, étudie la métaphysique sous l'inspiration de Locke, *aiguisé*, enhardi s'il est permis de parler ainsi, par Voltaire. (Vill.)

Sans la dispute où l'âme est *aiguisée*,
On s'ennuirait même dans l'Elysée.
(LA HARPE.)

— Blas. Dont le bout est aigu et terminé en pointe. Croix aiguisée. Fasce aiguisée. Pals aiguisés.

AIGUISEMENT. s. m. (pr. *é-gui-ze-man*; rad. *aigu*). Action d'aiguiser; résultat de cette action. On dit mieux AIGUISAGE. V. ce mot.

— Fig. Ce même chatouillement et *aiguisement*, qui se rencontre en certains plaisirs, ne vise qu'à l'indolence comme à son but. (Montaig.)

AIGUISER. v. a. 1re conj. (pr. *é-gui-zé*; rad. *aigu*; en lat. *acuere*; du celt. *ac*, pointe, tranchant). Rendre aigu, pointu, tranchant; rendre plus aigu, plus pointu, plus tranchant. On rend aigu ce qui ne l'est pas ou ce qui ne l'est plus; on rend plus aigu ce qui ne l'est pas assez. Aiguiser une faux. Aiguiser un sabre. Aiguiser des flèches. Aiguiser des ciseaux, un couteau. Aiguiser des coins de fer. Aiguiser la pointe, le tranchant d'un instrument. Pierre à aiguiser. Meule à aiguiser.

— Par analog. Aiguiser ses dents, ses griffes. Aiguiser son bec, ses serres, en parlant des animaux. Le lion *aiguise* ses dents et ses griffes (Fén.)

— Fig. Rendre plus prompt, plus vif, plus subtil, plus actif, en parlant de l'esprit et des passions. Aiguiser le génie. Aiguiser le courage. Aiguiser l'ardeur. Aiguiser l'envie. Aiguiser par l'abus la pointe du plaisir. La nécessité *aiguise* l'esprit. (Acad.) Le travail *aiguise* l'esprit comme les guerres *aiguisent* les courages. (Volt.) J'*aiguise* mon courage vers la patience, je l'affaiblis vers le désir. (Montaig.) Comme les privations *aiguisent* le cœur! (Mme Camp.) Le mystère, le silence, la honte craintive, *aiguisent* et cachent ses doux transports. (J.-J. Rouss.)

— Aiguiser une critique. La rendre plus acérée, plus mordante.

— Aiguiser une épigramme, une raillerie. La rendre plus piquante, plus perçante. *Aiguiser* par la queue une épigramme folle. (Boil.)

— Aiguiser l'appétit. L'augmenter, l'accroître. Le travail aiguise l'appétit. Un ragoût aiguise l'appétit.

— Loc. prov. Aiguiser ses couteaux. Se préparer au combat, à l'attaque.

— Aiguiser ses dents. Se disposer à bien manger.

— *Aiguiser par*. Il avait souvent *aiguisé* son courage par une cruelle faim. (Fén.)

— *Aiguiser contre*. Le fer qu'ils *aiguisent* contre elle. (Rouss.)

— *Aiguiser pour*. Il aiguisait ses traits pour mieux les enfoncer.

— *Aiguiser sur*. On aiguise le fer sur le grès.

— S'AIGUISER. v. pron. Être aiguisé.

— Fig. Être excité, animé. L'esprit s'*aiguise* à la ville, il s'attendrit aux champs. (Malesh.) Nos facultés physiques s'*aiguisent* par nos périls ou nos besoins. Ainsi le Bédouin du désert a la vue perçante du lynx, et le sauvage des forêts a l'odorat des bêtes. (Nap.)

— Syn. comp. AFFUTER. AIGUISER. *Affûter*, c'est promener un outil, sur une meule fixe. *Aiguiser*, c'est passer l'outil sur une meule tournante.

AIGUISERIE. s. f. (pr. *é-gui-ze-ri*; formé de *aiguiser*, rad. *aigu*). Techn. Usine où l'on aiguise et polit les lames des armes blanches, et les autres instruments tranchants, à l'aide de meules de pierre ou de bois, mues ordinairement par la vapeur ou par une roue hydraulique. Au moyen d'un ventilateur, on entretient un air pur dans les *aiguiseries*, et on préserve ainsi les ouvriers de fréquentes maladies de poitrine occasionnées par la poussière métallique qui se mêlait à la respiration de l'aiguiseur. (F. Ratier.)

AIGUISEUR, EUSE. s. (pr. *é-gui-zeur, é-gui-zeuse*; formé de *aiguiser*, rad. *aigu*). Celui, celle qui aiguise les lames de fer; celui, celle qui travaille dans l'usine appelée *aiguiserie*.

AIGUITÉ. s. f. (pr. *é-gui-té*; rad. *aigu*). Maçonn. Etat d'un angle aigu. Adoucir l'aiguité, donner trop d'aiguité aux angles.

AIGÙMENT. adv. (pr. *é-gu-man*; rad. *aigu*). D'une manière aiguë. Parler aigùment. Ce terme n'est point usité.

AIKAINIE. s. f. Bot. Genre de plantes, famille des graminées.

AIL. s. m. (pr. *a-ie*; du celt. *all*, chaud, piquant; d'où, en lat., *allium*). Plante bulbeuse de la famille des asphodèles, dont l'oignon, d'une odeur et d'un goût piquant et fort, se compose de plusieurs petites gousses réunies sous une enveloppe commune. Cet oignon ou cet assemblage de gousses s'appelle *tête d'ail*. Le poireau, la civette, l'oignon proprement dit, l'échalote, la rocambole sont des variétés d'ail utilisées dans l'économie domestique. Tête d'ail. Bulbe d'ail. Demi-gousse d'ail. Pointe d'ail. Beurre d'ail. Usage de l'ail. Ail vert. Ail sec. Ail commun. Ail du Midi. Ail d'Afrique. Ail cultivé. Ail sauvage. Ail cru. Ail cuit. Manger de l'ail. Sentir l'ail. Cultiver de l'ail. Frotter son pain d'ail. Gigot à l'ail. Sauce à l'ail. Âcreté de l'ail. Piquer d'ail, etc. Dans les provinces méridionales, l'*ail*, qui a beaucoup moins d'âcreté que chez nous, est employé comme substance alimentaire, tandis que nous ne le regardons guère que comme assaisonnement. (F. Rat.) L'*ail*, dont l'odeur est si redoutée de nos petites-maîtresses, est peut-être le remède le plus puissant qu'il y ait contre les vapeurs et les maux de nerfs auxquels elles sont si sujettes. (B. de St-P.) L'emploi d'une *gousse d'ail* est d'une prescription très-absolue pour tous les bouillons de potage ou de cuisine. (Néophysiol. du goût.)

— Thérap. L'ail a des propriétés actives qui devraient lui mériter une place dans la matière médicale. L'ail agit surtout comme fébrifuge, comme diurétique, comme prophylactique, comme antiseptique, comme lithotriptique, comme antiscorbutique, comme anthelmintique, comme rubéfiant, comme dérivatif, etc. Il y a dans l'*ail* de l'hydrogène sulfuré, ou du soufre très-divisé et dans un état peut-être ignoré jusqu'ici. (Fourcroy.)

— Ce mot a deux pluriels: *ails* et *aulx*; le premier est plus usité par les botanistes. Dans le Bas-Poitou on cultive une quantité prodigieuse d'*aulx* et d'oignons, et ils sont monstrueux par leur grosseur. (Roz.)

Tu peux choisir, ou de manger trente *aulx*
(J'entends sans boire et sans prendre repos),
Ou de souffrir trente bons coups de gaule.
(LA FONTAINE.)

AILANTE ou **ARBRE DU CIEL.** s. m. Bot. Nom donné par les habitants des Moluques à ce grand arbre, répandu maintenant dans nos promenades et nos parcs, et qu'on appelle vulgairement *vernis de la Chine*. V. ce mot.

AILE. s. f. (du celt. *al* ou *el*, élevé; d'où en lat. *ala*). Partie du corps au moyen de laquelle certains animaux s'élèvent, se transportent et se soutiennent dans l'air. Les oiseaux et les insectes ont des ailes d'une forme plane et large; celles des oiseaux sont revêtues de plumes; celles des insectes sont fines et transparentes. L'aile de la chauve-souris est membraneuse et allongée. Aile forte, roide, tendue, déployée, légère, rapide. Aile lourde, traînante, fermée, etc. Etendre les ailes. Ouvrir les ailes. Battre des ailes. Trémousser des ailes. Voler à toutes ailes. Voler sur les ailes. Donner des ailes. Oter les ailes. Couper les ailes. Battre d'une aile. Rassembler sous ses ailes. Couvrir de ses ailes. Protéger sous ses ailes, etc. Aile d'oiseau. Aile de chauve-souris. Aile d'insecte. Aile d'aigle. Aile de papillon. Aile de moucheron.

— Se tenir longtemps sur aile; voler longtemps. Voler à tire-d'aile. Voler du vol le plus rapide.

— Mettre en aile. Donner le vol.

— Fig. L'aile ou les ailes de Dieu; la protection divine. Le Seigneur couvre l'homme de son aile, le protége sous ses ailes, le met à l'ombre de ses ailes. Dieu rassemble ses enfants sous ses ailes, comme une poule ses poussins. Dieu la prenant sur ses *ailes*, comme l'aigle prend ses petits, la porta lui-même dans ce royaume. (Boss.) Seigneur, couvrez de votre *aile* cette troupe illustre. (Mass.)

Montrons ce jeune roi que nos mains ont sauvé,
Sous l'*aile* du Seigneur, dans le temple élevé.
(RACINE.)

— Par extension. La protection maternelle ou paternelle, la protection d'un souverain, de toute personne par laquelle on est conduit, recueilli ou sauvé. Aile paternelle, maternelle, protectrice, bienfaisante, salutaire, tutélaire. Il fait bon sous les ailes d'un père. Un enfant ne craint rien sous les ailes de sa mère. Etre élevé sous les ailes d'une mère. Bossuet a dit: Les douceurs qu'elle avait goûtées sous les *ailes* de Sainte-Fare (c'est-à-dire dans le couvent de Sainte-Fare). On est tranquille sous les ailes d'un bienfaiteur, d'un libérateur, etc.

— Fig. Les ailes des anges. On prête des ailes aux anges, pour marquer la rapidité avec laquelle ils exécutent les ordres divins, et l'état d'adoration profonde dans lequel ils sont devant Dieu. Les chérubins se couvrent la face de leurs ailes. Les séraphins volent d'un bout à l'autre du ciel, criant: Saint, saint, saint est le Seigneur. Le chérubin tremblant se couvre de son *aile*. (Rac.)

— Fig. En parlant des choses immatérielles et morales. Les ailes de l'âme, de la vertu, de [illegible] prière, de l'intelligence, de l'imagination, du génie, etc. S'élever vers Dieu sur les ailes de la contemplation. Les lettres servent la morale, en élevant notre âme sur les *ailes* du sentiment. (M.-Brun.) Les conseils de la jeunesse ont bien de la promptitude; mais le repentir qui les suit les vient aussitôt trouver avec des *ailes* et ne les quitte qu'avec des pieds de plomb. (Démosth.)

Et son âme, étendant ses *ailes*,
Fut toute prête à s'envoler. (MALH.)

— Poét. Les ailes des vents, du temps, des heures, de Mercure, de la fortune, des zéphyrs, de l'amour, du plaisir, de la renommée, de la victoire, l'aile de l'aurore, du printemps, etc. Sur les *ailes* de l'aurore, je m'envole à l'extrémité des mers. Ne donnons point à l'hymen les *ailes* de l'amour. (Chateaub.) L'*aile* de l'ouragan était de plus en plus lourde. (R. de Beauv.)

Dieu que la lumière environne,
Qui vole sur l'*aile* des vents. (ROUSS.)

— Loc. prov. et fig. *La peur lui donna des*

ailes, lui met des ailes aux talons; c'est-à-dire, La peur précipite la marche, la course, la fuite. Si la peur vous donne des *ailes* pour vous sauver, l'espérance lui en donnera de plus fortes pour vous atteindre. (Vaug.)

— *Ne battre plus que d'une aile.* N'en pouvoir plus. Avoir perdu beaucoup de sa vigueur, de son credit, de sa consideration, de sa fortune. Depuis sa maladie il ne bat plus que d'une *aile*. (Acad.) Sa disgrâce fait qu'il ne bat plus que d'une *aile*. (Id.)

— *Rogner les ailes à quelqu'un.* Lui retrancher de ses richesses, de son autorité.

— *Voler avant d'avoir des ailes.* Entreprendre une chose avec témérité, entreprendre une chose au-dessus de ses forces.

— *N'avoir pas l'aile assez forte.* Commencer trop tôt quelque chose de trop lourd.

— *Voler de ses propres ailes.* Agir sans le secours, sans la protection d'autrui.

— *Tirer une plume de l'aile à quelqu'un.* Lui attraper quelque chose, lui extorquer de l'argent.

— *Arracher à quelqu'un une belle plume de l'aile.* Lui enlever quelque chose de considérable, le priver d'un emploi.

— *Tirer d'une chose pied ou aile.* En tirer profit de manière ou d'autre.

— *Battre de l'aile.* Être fatigué, embarrassé, mal à l'aise.

— *En avoir dans l'aile.* Devenir gravement malade, éprouver une disgrâce, être amoureux.

> Mon cher ami, j'en ai dans l'*aile*;
> Je suis perdu, j'ai regardé Chloris.
> (SCARRON.)

— *A tire d'aile.* Avec toute la célérité possible. Coigny eût profité de ses victoires pour se porter sur ce point *à tire d'aile*. (Napol.)

— Par analogie. Art milit. Partie latérale d'une armée rangée en bataille. Aile droite. Aile gauche. Aile de régiment. Aile de bataillon. Aile de section. Aile de division. Aile de peloton. Aile marchante. Aile pivotante. Aile mouvante. Aile tournante. Aile tactique. Aile de cavalerie. Aile d'infanterie, etc. La cavalerie forme ordinairement les ailes qui sont destinées à couvrir et à assurer le centre. Former les ailes. Déployer les ailes. Voltiger sur les ailes. Entamer les ailes. Enfoncer les ailes. Couper les ailes. Appuyer les ailes. Attaquer les ailes, etc. Commander une aile. Garnir les ailes. Faire manœuvrer les ailes. Faire replier les ailes. Se porter sur les ailes. Ne séparez jamais les *ailes* de votre armée de manière que votre ennemi se puisse placer dans les intervalles. (Napol.)

— *Aile en l'air.* Susceptible d'être tournée et enveloppée, faute d'appui.

— *Pointe d'aile.* L'extrémité d'une aile.

— Fortif. Sorte de défense formant la partie extrême d'une contre-queue, ou l'extrémité d'un ouvrage à corne, à couronne, à tenaille, etc. L'aile est une défense composée, soit d'une, soit de deux branches. (Gén. Bard.)

— *Flanquer les ailes.* En rendre la défense plus sûre et l'attaque plus dangereuse.

— Arm. nav. *Les ailes d'une flotte.* L'aile droite, l'aile gauche d'une flotte.

— *Ailes d'une église.* Bas côtés ou petites voûtes à côté de la grande.

— *Basses ailes.* Secondes ailes qui se trouvent dans certaines églises, comme dans Notre-Dame de Paris, et qui sont plus basses que les autres. Les anciens appelaient Ailes d'un temple, les murs latéraux d'un temple avec ou sans péristyle.

— Archit. Partie latérale d'un bâtiment. Les ailes d'un palais. Les ailes d'un château. Aile gauche. Aile droite. Les ailes font avec le corps principal un angle droit. Ce bâtiment est imparfait, il n'y a qu'une *aile* de bâtie. (Trev.) || Ailes de mouche. Clous qui servent à attacher une latte. Petites tiges en fer que l'on pose dans le pigeonnage des tuyaux de cheminées pour les consolider.

— *Aile de cheminée.* Excédant d'un mur de pignon ou de refend qui monte à deux et trois pieds au-dessus d'une cheminée.

— Serrur. *Ailes d'une fiche.* Petits morceaux de fer à charnières, soutenant et faisant mouvoir des portes, des fenêtres, ou des volets brisés, etc.

— Maçonn. *Ailes de lucarne.* Côtés qui

— Art. cul. Partie de la lardoire où se met le lardon pour piquer la viande.

— Chapel. Bord latéral d'un chapeau dont la pente determine la cambrure. Les ailes d'un chapeau. Ailes rabattues. Ailes relevées.

— Horlog. Dent de la pièce appelée pignon. Branche du volant de sonnerie.

— Vitr. Bande de plomb déliée qui engage les losanges du verre et les tient ferme dans les panneaux.

— *Bout d'aile.* Plume à écrire. Les bouts d'aile sont pris au bout de l'aile des oies, ce sont les plumes les plus dures.

— Hortic. Branche d'arbre qui pousse à côté d'une branche principale. *Ailes d'artichauts.* Pommes qui accompagnent la pomme principale et sont moins grosses qu'elle sur la même tige. Il ne reste plus que des *ailes* sur nos pieds d'artichauts.

— s. f. pl. T. de chevalerie. Plaques oblongues ou carrées, représentant les armoiries de l'écu du chevalier et attachées sur chaque omoplate de la cotte de mailles ou de la cuirasse en fer plain.

— Mar. *Ailes de la cale.* Côtes par rapport à l'arrimage.

— Blas. Une aile seule s'appelle demi-vol, deux ailes s'appellent un vol.

— *Ailes de pavé* ou *de chaussée.* T. de voie publ. Pentes latérales de la chaussée d'une rue.

— Tourn. Ailes. Pièces de bois plates et triangulaires qu'on attache transversalement à une des poupées du tour, pour pouvoir tourner des cadres ronds.

— T. de cord. *Ailes de touret.* Petites planches en croix pour retenir le fil sur le touret presque rempli.

— *Aile de moulin à vent.* Grand châssis couvert de toile et garni d'échelons qui traversent l'essieu en dehors et reçoivent le vent. Les ailes de moulin à vent s'appellent aussi *volants*. Mettre en marche les ailes du moulin; les faire tourner. Tourner l'aile au vent.

— *Ailes de théâtre.* Côtés du théâtre où se meuvent les châssis de decorations formant coulisses.

— *Ailes d'un pont.* Élargissement pratiqué sur les culées pour faciliter les abords du pont.

— Ordre de chev. *Aile de St-Michel.* Ordre militaire de Portugal, institué en 1165 par Henri Ier, roi de Portugal, en mémoire d'une victoire remportée contre les infidèles, par la protection de St Michel. Les chevaliers de l'aile de St-Michel faisaient vœu de défendre la religion, le royaume, la veuve et l'orphelin. Ils portaient dans leur décoration une aile de pourpre environnée de rayons d'or.

— Art. cul. Partie charnue d'un oiseau cuit, depuis le haut de l'estomac jusque sous les cuisses. Aile de chapon. Aile de perdrix. Aile de poulet. Aile de dindon. Aile de bécasse. Aile d'oie, etc. Le bout de l'aile. Le haut de l'aile. Le bas de l'aile. Le milieu de l'aile. Aile rôtie. Aile confite. Servir une aile. Lever une aile. Manger une aile. Aile cuite à point. Aile tendre. Aile dure, etc.

— *Aile de pigeon.* Bot. Nom vulgaire d'une espèce de champignon.

— Ornith. *Aile singulière.* Nom d'une espèce de petit oiseau du Paraguay.

— Moll. On appelle ainsi vulgairement : 1° la lèvre de certaines coquilles (*l'aile d'aigle*); 2° diverses coquilles, à cause de leurs couleurs (*aile de papillon*), ou de leur forme générale (*aile de corbeau*); 3° les nageoires de quelques céphalopodes et ptéropodes.

— *Aile de mer* ou *aile marine.* Nom de la pennatule parmi les zoophytes.

— AILES. Bot. Appendices foliacés ou membraneux, qui s'élèvent d'un organe en formant des angles plus ou moins aigus.

— Devises. Une aile étendue avec ces mots : *Serpere nescit, Elle ne sait ramper,* désigne l'élevation du génie. Avec ces mots : *Non sufficit una, Une seule ne suffit pas,* elle indique qu'une bonne qualité, une vertu est insuffisante. Deux ailes avec ces autres mots : *Portantem portant, Elles portent qui les porte,* marquent la réciprocité du secours.

AILE. s. f. Sorte de bière anglaise. V. ALE, que les dictionnaires écrivent *aile*, pour figurer exactement la prononciation anglaise.

AILÉ, ÉE. adj. (pr. *è-lé*, ét., V. AILE). Qui a des ailes. Les animaux ailés. Jamais un chantre *ailé* n'y porte sa cadence. (St-Lamb.)

— Se dit de certains animaux dont l'espèce n'est pas ordinairement pourvue d'ailes. Il y a des poissons ailés, des fourmis ailées, des serpents ailés.

— Myth. Cheval ailé, Pégase.

— Fig. En parlant des anges. Les ministres *ailés* de son juste courroux. (Corn.)

— Fig. En faisant allusion aux voiles des vaisseaux. Fier, il vole au milieu de son escadre *ailée* (Delil.)

— Iconol. *Foudre ailé,* symbole de vitesse et de puissance.

— Blas. Se dit des oiseaux dont l'émail des ailes n'est pas le même que celui du corps, et de tout ce qui a des ailes contre nature. Cerf ailé. Cœur ailé. Main ailée. Tête de léopard ailé. Bande ailée, etc.

— Mécan. *Vis ailée.* Vis qui donne de la prise aux doigts.

AILÉES. s. f. pl. Moll. Famille de mollusques dont les coquilles sont remarquables

AILE-PIEDS. adj. et s. m. pl. Mamm. V. PTÉRODE.

AILERON. s. m. (pr. *è-le-ron*). Partie extrême de l'aile d'un oiseau, à laquelle tiennent les grandes plumes de l'aile. Couper les ailerons.

— Art culin. Extrémité de l'aile degarnie et cuite. Fricassee d'ailerons. Plat d'ailerons. manger des ailerons. Ragoût d'ailerons. Ailerons aux champignons et aux navets. Ailerons aux olives, etc.

— Ichthyol. Nageoires de certains poissons qui s'en servent comme d'ailes ou de rames pour s'agiter dans l'eau. C'est un poisson qu'on voit le dos appuyé contre sa coquille, qui lui sert de proue. Sa tête, qu'il élève, lui tient lieu de voiles, et ses *ailerons* sont ses rames. (P. d'Ablanc.)

— AILERONS. Mécan. Petites planches, petits ais, adaptes à la roue d'un moulin pour la faire tourner, en recevant le choc de l'eau. Mettre des ailerons solides. Les ailerons sont pourris. Il y a des ailerons de brises. On dit aussi des alichons, des volets.

— AILERONS. Archit. Espèce de consoles renversées qui se placent des deux côtés d'une lucarne, ou qui accompagnent la partie superieure d'un portail composé de deux ordres superposes. Les *ailerons* se placent dans les angles de retrait, et servent de raccordement lorsque la partie superieure du portail est trop étroite. (Encycl. du XIXe siècle.)

— Prov. et fam. Se faire donner sur les ailerons. Se faire rabattre l'orgueil, la jactance, l'impertinence, etc.

— AILERONS ou CUEILLERONS. Entom. Nom des deux lamelles membraneuses des ailes des diptères.

AILETTE. s. f. Dimin. d'aile. Arts et mét. Partie du soulier qui renforce interieurement le pourtour de l'empeigne, le long de la première semelle.

— Archit. Avant-corps de bâtiment, plus petit qu'une aile.

— On dit aussi l'*ailette d'une manche de chemise*, l'*ailette d'un bas*, etc., pour designer les pièces qui servent de renforcement.

— Mar. Prolongement des bordages de l'arrière. Les *ailettes* sont ordinairement sculptees pour l'ornement de la poupe. (Am. Willaum.)

— Ailette de rouet.

AILFER. s. m. Bot. Nom vulgaire de deux espèces d'aulx du midi de la France.

AILLADE. s. f. (pr. *a-ia-de*, rad. *ail.*) Ail, ou sauce faite avec de l'ail.

> Il vous faudra choisir après cela
> Des cent écus ou de la bastonnade
> Pour suppleer au defaut de l'*aillade*.
> (LA FONTAINE.)

AILLAME. s. m. Bot. Nom vulgaire, dans quelques parties de la France, du sorbier des oiseaux.

AILLEURS. adv. (pr. *a-ieur*; du lat. *aliorsum*). En un autre lieu, autre part. Aller ailleurs. Chercher ailleurs. Trouver ailleurs. Se pourvoir ailleurs. Etre appelé ailleurs. Se jouer ailleurs. Etre ailleurs. Voir ailleurs. Tourner ailleurs ses vœux. etc. Le monde ne saurait faire des heureux; il faut chercher *ailleurs* le bonheur ou nous aspirons. (Mass.) On souffre cela ici, mais *ailleurs* on ne le souffrirait pas. (Acad.) S'il ne se trouve pas bien ici, que ne va-t-il *ailleurs*? (Id.) Ce petit gravier qui n'était rien *ailleurs*, mis en cet endroit, le voilà mort! (Pasc.) Demétrius envahit la Macedoine; Pyrrhus etait occupé *ailleurs*. (Boss.) C'est dans Paris qu'il faut considérer le Français, parce qu'il y est plus Français qu'*ailleurs*. (Duclos.)

— Fig. En parlant d'un livre, d'un auteur, signifie, Dans un autre passage. Apprendre ailleurs. Dire ailleurs. Trouver une locution ailleurs. Chercher une opinion ailleurs. Ailleurs encore. Chercher ailleurs la source d'un fait. Quoi que j'aie pu dire *ailleurs*, peut-être que les affliges ont tort. (La Bruy.)

— *Ailleurs que.* N'être pas bien ailleurs que chez soi. Chercher des renseignements ailleurs que dans tel historien. Ne la cherchez pas *ailleurs que* dans la maison de ce riche qui gouverne. (La Bruy.)

— Fig. D'ailleurs. D'une autre cause, d'un autre principe. Votre disgrâce vient d'*ailleurs*. (Acad.) Il n'est pas impossible que ce sentiment vienne d'*ailleurs*. (Pasc.)

— D'ailleurs. D'un autre côté. Il se plaint de son peu de mémoire, content, d'*ailleurs*, de son grand sens et de son bon jugement. (La Bruy.) Votre naufrage même ne vous garantirait pas de mon indignation, si d'*ailleurs* je ne vous aimais. (Fén.) Les mœurs modernes s'opposent à cette innovation, qui détruirait d'*ailleurs* de fond en comble la discipline de l'Eglise. (Chateaub.)

— D'ailleurs. En outre, de plus. Il est d'ailleurs constant que. Mais d'ailleurs sur quoi? Et d'ailleurs. Quand d'ailleurs, etc. Opinion d'ailleurs si extravagante. D'ailleurs il faut considérer. Je vous dirai d'ailleurs que. D'*ailleurs*, mille desseins partagent mes esprits. (Rac.)

— D'ailleurs. Sous d'autres rapports, en d'autres choses, en toute autre occasion. De toute autre manière. Supérieur par cet endroit au ministre dont il admirait, d'*ailleurs*, les profonds conseils. (Boss.) Ces deux capitaines, d'*ailleurs* si sages et si experimentés. (Fen.) Ce qui soutient les hommes dans les grandes charges, d'*ailleurs* si pénibles, c'est qu'ils sont

— D'ailleurs que. D'un autre endroit que. Il tire le jour de son appartement d'*ailleurs que* de sa fenêtre. (La Bruy.)

— Partout ailleurs. Parmi nous comme *partout ailleurs*. (Mass.)

AILLOLIS. s. m. (pr. *a-ioli*; rad. *ail*). Art culin. Coulis d'ail, finement trituré avec de l'huile d'olive, et dont on arrose presque tous les mets dans les Antilles françaises.

AILLOLISÉ, ÉE. part. pass. du v. Aillolisér. S'emploie adjectivement. Vinaigre aillolisé, fortement aillolisé. Le célèbre vinaigre dit vulgairement des *quatre voleurs*, est aillolisé.

AILLOLISER. v. a. 1re conj. (pr. *a-io-li-sé*; rad. *ail*; en lat. *allium*). Mêler de l'ail à une substance pour lui en donner l'odeur ou la vertu. Ne se dit guère qu'en T. de medec. Ailloliser un liquide. Ailloliser du vinaigre antiseptique. Ce mot est peu usité.

AILURE. s. m. (du gr. αἴλουρος, chat, belette.) Mam. Synom. de PANDA. Voyez ce mot.

AIMABLE, adj. des 2 g. (pr. *è-ma-ble*; en lat. *amabilis*, de *amare*, aimer; on disait *amable*, en vieux langage). Qui est digne d'être aimé, qui merite d'être aimé, qui plait par ses qualités, en parlant des personnes. Homme aimable. Femme aimable. Enfant aimable. Être trouvé aimable. Paraître aimable. Etre aimable. Avoir je ne sais quoi de vif et d'aimable. Se rendre aimable. Il n'y a rien de si *aimable* que celui qui ne s'aime point. (Nicole.) Que ce prince lui paraissait *aimable*. (Flech.) Ne pas voir sans amour ce heros trop *aimable*. (Rac.)

> Un amant sûr d'être aimé,
> Cesse toujours d'être *aimable*.
> (Mme DESHOULIÈRES.)
>
> Le véritable sage est *aimable* en tout temps.
> (DESFORGES.)

— Signifie, dans le langage de la societe, Qui plaît par ses agréments. C'est une femme très-aimable. C'est un aimable homme. C'est l'homme du monde le plus aimable. Le plus dangereux ridicule des vieilles personnes qui ont ete *aimables*, c'est d'oublier qu'elles ne le sont plus. (Noël.) Le père qui m'appelait son petit-fils etait d'une societé très-*aimable*. (J.-J. Rouss.

— Cher, doux, agréable, attrayant, delicieux, etc., en parlant des choses. Aimable vertu. Aimable repos. Aimable domination. Aimable pudeur. Aimable simplicite. Aimable erreur. Aimable presence. Objet aimable. Aimable vivacité. Aimable poison. Lien aimable. Aimable tyrannie, etc. La franchise et la pudeur sont deux *aimables* sœurs qu'on desirerait voir moins souvent separees. (Dub.) Je ne manque pas de dire à ma tante tous vos *aimables* souvenirs. (Mme de Sevigné.) Un prélat comme Fenelon rend la religion *aimable* en pratiquant toutes les vertus qu'elle enseigne. (Napoleon.)

— Bon, affable. Être aimable avec quelqu'un

— S'emploie substantiv. Adieu, ma trèschère, ma très-*aimable*. (Mme de Sev.)

— Faire l'aimable, se dit d'un ton plaisant et ironique, pour Avoir des pretentions à être aimable, se donner beaucoup de peine pour être aimable, sans réussir à l'être. Celui, celle qui fait trop l'aimable, n'est le plus souvent que ridicule.

— On a dit substantivement, Les aimables de la cour, c'est-à-dire, Ceux qui s'y piquaient de passer pour aimables, pour agréables. Aujourd'hui on le dit ironiquement des jeunes gens qui mettent beaucoup d'importance au talent de plaire par des qualites frivoles.

— Formule de remerciment. Vous êtes bien aimable *de*. Vous êtes bien aimable de vous intéresser à moi, à mon affaire, de me venir voir, de me venir prendre, etc. Vous seriez bien aimable de m'aider. Faites-le, vous serez bien aimable.

— *Aimable par.* Il est encore plus *aimable* par sa douceur et par sa bonte, que par sa valeur. (Fen.)

— *Aimable devant.* Tout ce qui vous rendait *aimable* devant les hommes. (Mass.)

— *Aimable à.* Rendre les princes et les grands aimables au peuple. Rendre la vertu aimable aux malheureux. Elle s'est rendue *aimable* à toute la maison. (Fén.)

— *Aimable avec.* Ce prince, *aimable* avec dignité. (Volt.)

— *Aimable dans.* Autorité aimable dans les rois. Vertu aimable dans les exemples. Une belle femme est *aimable* dans son naturel. (La Bruy.)

AIMABLEMENT. adv. (pr. *é-ma-ble-man*; en lat., *amabiliter*). D'une maniere aimable. Cet adverbe, peu usité, ne se trouve pas même dans l'Académie. Il ne devrait pas être proscrit, car il a été affectionné des meilleurs ecrivains du siècle de Louis XIV. Vous me répondez trop *aimablement*; il faut que je fasse ce mot tout exprès pour l'article de votre lettre. (Mme de Sévigne.)

AIMAK. s. m. (pr. *é-mak*). Myth. or. Dieu domestique chez les anciens Tatars.

AIMANT. s. m. (par contraction du gr. ἀδάμας, αντος, indomptable; même denomination que celle du diamant, à cause de leur dureté comparée). Minér. Mine de fer oxydé, ayant la double propriété de manifester des pôles magnetiques, en présence d'une aiguille *aimantée*, et de communiquer la même vertu à des barres d'acier, à l'aide de l'*aimantation*

rement appelés pierres d'aimant. Système de l'aimant. Puissance de l'aimant. Proprietes de l'aimant. Tendance de l'aimant. Action de l'aimant. Influence, phenomènes de l'aimant. Pôles de l'aimant. Aimant naturel. Aimant artificiel. Aimant suspendu à un autre aimant. Aimant étranger. Aimant faible. Aimant complet. Aimant armé. Aiguille frottée d'aimant. Declinaison de l'aimant. Armure de l'aimant. Briser l'aimant. Toucher l'aimant, etc.

— Phys. On appelle *aimant* proprement les minerais de fer qui exercent une action polaire sur l'aiguille aimantee, c'est-à-dire, qui possèdent deux pôles magnetiques. On appelle *substances magnetiques*, les minerais qui exercent seulement une action attractive sur les pôles de l'aiguille aimantee.

— Pôles de l'aimant. Les deux points de la surface d'un aimant où sa force d'attraction est la plus accumulee et la plus intense. On peut expliquer la tendance de la ligne des pôles d'un *aimant* à se diriger sensiblement dans la direction N.-S., en supposant que la terre

soit elle-même un aimant dont les deux pôles sont situés, l'un dans l'hémisphère boréal, l'autre dans l'hémisphère austral, alors les pôles de même nature se repoussant et ceux de nature contraire s'attirant, le pôle boréal d'un *aimant* sera celui qui se tourne vers le sud, et son pôle austral, celui qui se dirige vers le nord. (Péclet.)

— *Armure* ou *armature de l'aimant*. Plaque de fer doux dont on entoure un aimant naturel pour rendre sa force d'attraction plus énergique. || Armer un aimant. L'entourer d'une plaque de fer doux.

— *Aimant artificiel*. Faisceau de lames de fer ou d'acier auxquelles on a communiqué par le frottement les propriétés de l'aimant naturel, ou qui les ont acquises d'elles-mêmes. Les *aimants* artificiels sont d'un grand usage pour les besoins divers des arts et des sciences ; car les aimants naturels perdraient leurs propriétés dans les opérations nécessaires pour leur donner une forme convenable. (F. Ratier.) Les aiguilles des boussoles sont toujours des *aimants* artificiels. (Id.)

— *Attraction de l'aimant*. Faculté qu'a l'aimant d'attirer le fer à une certaine distance et de se l'attacher. Il y a des aimants dont l'attraction s'exerce à plus de 5 mètres de distance. (F. Ratier.)

— *Répulsion de l'aimant*. Éloignement qui se manifeste entre les pôles semblables de deux aimants que l'on présente l'un à l'autre.

— *Déclinaison de l'aimant*. La déviation de l'aimant par rapport au vrai nord.

— *Communication de l'aimant*. Faculté qu'a l'aimant de transmettre sa vertu à l'acier, au fer, à la fonte de fer, au nickel et au cobalt.

— Médec. Les anciens peuples croyaient beaucoup aux propriétés thérapeutiques de l'aimant et lui attribuaient une action merveilleuse, soit à l'intérieur, soit à l'extérieur ; cependant l'usage extérieur de l'aimant prévalut. De nos jours, l'aimant est peu employé comme moyen de traitement ; on lui reconnaît une vertu incontestable et sédative, dans les névralgies, et on l'applique sous la forme de lames métalliques, sur la partie malade.

— Chim. *Aimant arsenical*. Mélange à parties égales de soufre, d'antimoine et d'arsenic, par la fusion.

— Fig. Qualité qui attire, qui attache. Il y a dans l'ensemble de ses qualités, de ses manières, un aimant auquel rien ne résiste. La douceur, la modestie est un *aimant* qui attire les cœurs. La vertu est un *aimant*. (Acad.)

AIMANT DE CEYLAN. s. m. Minér. Synonyme de TOURMALINE. V. ce mot.

AIMANT, E. adj. (du verbe *aimer*). Qui est porté à aimer, qui tend à aimer. Un homme aimant. Une femme aimante. Une personne aimante. Des cœurs aimants. Des âmes aimantes. Un caractère aimant. Naturellement aimant. Les âmes *aimantes* ont une double part de souffrances, celles qui leur sont personnelles et celles que leur apporte la douleur d'autrui. (J.-J. Rouss.) J'aime à croire que, du séjour de l'éternelle paix, cette âme toujours *aimante* et sensible se plaît à revenir parmi nous. (Id.) Les âmes *aimantes* cherchent partout un objet aimable qui ne puisse plus changer. (B. de St-P.) Pourquoi si l'homme *aimant* est libre, a-t-il tant de faiblesse ? (Volt.) Sois *aimant*, si tu veux être aimé. (Martial.)

— Employé comme participe présent, il est invariable. *Aimant* à vivre au milieu de ses enfants. (Mass.) Tout en *aimant* les sauvages, il se trouva toute sa vie engagé contre eux. (Chateaub.) En *aimant* ses enfants, c'est soi-même qu'on aime. (La Chauss.)

.... Sans vouloir du ciel régler les intérêts,
Soyons, en nous *aimant*, dignes de ses bien-
(CHÉNIER.) [faits.

AIMANTAIRE. adj. des 2 g. (formé de *aimant*, s. m.) Minér. Se dit d'une mine d'où l'on extrait de l'aimant naturel ou pierres d'aimant. Mine aimantaire.

AIMANTATION. s. f. (pr. *é-man-ta-ci-on* ; formé de *aimanter*, qui lui-même vient de *aimant*, s. m.) Action d'aimanter. Résultat de cette action. L'aimantation de l'acier, du fer, du nickel, du cobalt, etc.

AIMANTÉ, ÉE. part. pass. du v. Aimanter. Qui jouit des propriétés de l'aimant. S'emploie adjectivement. Fer aimanté. Acier aimanté.

mante. Substance aimantée. Aiguille aimantée. Barre aimantée. Appareil aimanté. Lorsqu'on suspend une aiguille d'acier trempé non *aimantée*, par un axe horizontal passant par son centre de gravité, elle reste en équilibre dans toutes les positions possibles. (Péclet.)

AIMANTER. v. a. 1re conj. (formé de *aimant*, s. m.) Communiquer les propriétés de l'aimant à un corps, en frottant ce corps avec un aimant naturel ou artificiel. Aimanter une verge d'acier. Aimanter une plaque, un barreau, un morceau de fer.

— Aimanter par simple ou double touche. Frotter avec un seul ou deux aimants le barreau qu'on veut aimanter. En aimantant à double touche, on obtient des résultats beaucoup plus importants.

— S'AIMANTER. v. pron. Être aimanté, recevoir les propriétés de l'aimant. Des verges métalliques placées verticalement, comme les paratonnerres, s'aimantent d'elles-mêmes. Le fer doux *s'aimante* mieux que l'acier, mais il conserve moins longtemps les propriétés qu'il a acquises. (Encycl. des G. du M.)

AIMANTIN, INE. adj. (formé de *aimant*, s. m.) Qui appartient à l'aimant, qui tient de l'aimant, qui lui est propre. Vertu aimantine. Force aimantine. Attraction aimantine. Ce mot n'a jamais été d'un grand usage ; aujourd'hui il est tout à fait inusité. On dit : Vertu magnétique, force magnétique, etc.

AIMÉ, ÉE. part. pass. du v. Aimer. S'emploie adjectiv. Une coupable *aimée* est bientôt innocente. (Mol.) La mort d'un fils éperdument *aimé* est une perte pour laquelle il n'y a d'autre baume que le temps. (Boufil.) Un roi n'est point *aimé* s'il n'est point débonnaire. (Volt.) Jamais une fille n'est plus digne d'être *aimée* que quand elle dédaigne de l'être. (B. de St-P.) Le plus absolu des monarques est celui qui est le plus *aimé*. (Marmontel.) La nature a fait les enfants pour être *aimés* et secourus. (J.-J. Rouss.) La solitude, la présence continuelle de l'objet *aimé*, nos malheurs même, redoublaient à chaque instant notre amour. (Chateaub.)

— *Aimé de*. Virgile et Homère étaient *aimés* d'Auguste, comme Térence de Scipion. (Ch. Nod.) La gloire d'un souverain consiste à être *aimé* de ses peuples. (La Bruy.) Il est *aimé* des grands, il est chéri des belles. (Boil.) On ne désire d'être *aimé* des autres que parce qu'on s'aime soi-même. (Beauch.) Cet être si faible est *aimé* de toutes les forces de la nature. (A. Martin.)

La beauté de ces lieux, *aimés* de la nature,
Surpasse encor des fleurs la brillante parure.
(MICHAUD.)

— *Aimé par*. Un bon fils est *aimé* par raison et par tendresse. Pour être *aimé* par ses sujets il ne faut pas qu'un roi les mange. (Comte de Ség.)

— *Aimé pour*. Il faut que Dieu soit *aimé* pour lui-même. Souvent la vertu est *aimée* pour la réputation qu'elle donne.

— *Aimé en*. Aimé en enfant gâté. Aimé en véritable idole.

— *Aimé à*. Aimé à la folie. Aimé à l'adoration. Aimé à l'extrême.

AIMER. v. a. 1re conj. (du lat. *amare* ; rad. *amor*, amour. On écrivait anciennement *amer*). Avoir de l'affection, de l'attachement. Il est peu de verbes dont la signification soit aussi étendue. Il exprime tous les sentiments, les plus forts et les plus vifs, comme les plus doux et les plus faibles, par lesquels on s'attache à un objet quelconque. Aimer fortement. Aimer passionnément. Aimer sincèrement. Aimer constamment. Aimer uniquement. Aimer éperdument. Aimer fidèlement. Aimer d'amour, d'un amour honnête. Aimer d'amitié, de bonne amitié. Aimer aveuglément. Aimer platoniquement. Aimer spirituellement. Aimer sensuellement. Aimer à la folie, jusqu'à la folie. Aimer de toute son âme, de tout son cœur, de toutes ses forces. Aimer jusqu'à la mort. Aimer corps et âme.

— Aimer, pris absolument et sans régime, exprime particulièrement la passion de l'amour, le besoin de l'amour, l'inclination, l'affection d'un sexe pour l'autre. Il est bon, il est doux, il est dangereux d'aimer. *Aimer* ou n'*aimer* pas, n'est pas de notre choix. (De la Suze.) Qui aime en plus d'un lieu ne saurait bien *aimer*. (Despor.) Le mariage n'apprend point à *aimer* ; il veut seulement qu'on se laisse *aimer*. (Trév.) On n'est pas plus maître de toujours *aimer*, qu'on ne l'a été de ne pas *aimer*. (La Bruy.) Il n'aime rien tant que de sentir qu'il *aime*, et de reconnaître qu'il est aimé. (Fléch.) Quoique Scythe et barbare, elle a pourtant *aimé*. (Racine.) Avez-vous remarqué, Sténio, qu'il y a des heures où nous sommes forcés d'*aimer* ? (G. Sand.) Lélia, vous m'avez promis d'essayer d'*aimer*. (Id.)

— Se prend quelquefois dans un sens plus général, et indique la sympathie qui porte l'âme à s'attacher. Son âme ne connaît point de milieu ; elle *aime* ou elle hait. (Lav.) Le cœur de l'homme est fait pour *aimer*. (D.) Un être si noble, seul capable d'*aimer* et de connaître. (Mass.) Pour *aimer*, il ne se fie pas à son inclination, il consulte son jugement. (Fléch.)

— Aimer la Divinité. Aimer Dieu. Aimer Dieu plus que soi-même. Aimer Dieu par-dessus toutes choses. Vous *aimerez* Dieu de tout votre cœur, de toute votre âme et de toutes vos forces. (Bible de Sacy.) La véritable conversion du cœur fait autant *aimer* Dieu qu'on a *aimé* les créatures. (Pasc.)

Qui *aime* Dieu, son règne et son empire,
Rien désirer ne doit que son honneur.
(MAROT.)

C'est Dieu qui nous fait vivre,
C'est Dieu qu'il faut *aimer*.
(MALHERBE.)

— Aimer les personnes qui tiennent à nous par les liens du sang. Aimer son père. Aimer sa mère. Aimer ses enfants. Aimer son frère, sa sœur. Aimer ses parents. Aimer ses amis. Aimer son prochain. Ceux qui vous *aiment* plus que moi vous *aiment* trop. (Mme de Sév.) J'*aime* toujours ma petite enfant, malgré les divines beautés de son frère. (Id.) Elle se priva de tout pour soulager une sœur qui ne l'*aimait* pas. (Boss.) L'Évangile nous fait une loi d'*aimer* nos frères comme nous-mêmes. (Mass.) Les athées n'ont jamais *aimé* les hommes. (B. de St-P.) C'était de tous mes enfants celle que j'ai toujours le plus *aimée*. (Rac.) Je vous ai toujours tendrement *aimé*, n'est-il pas vrai, mon fils ? J'ai été toujours un bon père. (Ancelot.)

— Aimer surnaturellement les choses fâcheuses et les personnes que la nature repousse. J'*aime* la pauvreté, parce que Jésus-Christ l'a *aimée*. (Pasc.) Il *aime* sa captivité. (Fléch.) *Aimer* l'opprobre de Jésus-Christ. (Mass.) *Aimer* le mépris et l'abaissement. (Pasc.) *Aimez* vos ennemis. (Évang.)

— Aimer les objets dont on recherche la possession comme nécessaires au bonheur. Un homme aime une femme dont il désire la jouissance. Un ambitieux aime le pouvoir, les honneurs, les richesses. Un avare aime l'argent et l'or. Un voluptueux aime les plaisirs. L'honnête homme aime la justice et la vertu.

— Aimer les objets dont la possession actuelle nous donne de la satisfaction, du contentement, de la jouissance. Aimer une épouse. Aimer les honneurs dont on est revêtu. Aimer les trésors que l'on a acquis. Aimer les voluptés dont on jouit. Aimer les vertus que l'on pratique.

— Aimer les personnes et les choses auxquelles nous tenons par les liens sociaux. Aimer sa patrie, son pays. Aimer son roi, son prince. Aimer son village. Aimer le sol natal. Aimer les peuples. Aimer l'humanité. *Aimez* vos peuples comme vos enfants. (Fén.) Desaix *aimait* la gloire pour elle-même, et la France par-dessus tout. (Napol.) J'ai toujours *aimé* mes sujets comme mes enfants. (Fén.)

— Aimer ceux qui ont droit à notre reconnaissance. Aimer un protecteur. Aimer un bienfaiteur. Aimer Dieu, comme étant la source de toutes les protections et de tous les bienfaits.

— Aimer les personnes auxquelles nous attachent la conformité de goût, d'opinions, de caractère, l'habitude de vivre ensemble. Aimer ses amis. Aimer ses collègues. Aimer ses camarades. Aimer ses voisins. Aimer ses gens, ses domestiques. Plus on meurt à son propre corps, plus on vit dans celui qu'on *aime*. (J. Virey.)

— Aimer les personnes recommandables par leurs bonnes qualités et aussi aimer les qualités de ces personnes. Aimer les honnêtes gens. Aimer les hommes francs, justes, courageux, polis, généreux, probes. Aimer l'honneur, la franchise, la justice, le courage, la politesse, la générosité, la probité, etc. Votre vertu me force à vous *aimer*. (Fén.)

Qui ne hait point assez le vice
N'*aime* point assez la vertu. (ROUSS.)

— Aimer ce qui flatte l'amour-propre. Aimer les louanges. Aimer les distinctions. Aimer les égards. Aimer les attentions. Aimer les politesses. Aimer les compliments. Aimer les préférences, etc.

— Aimer tout ce qui nous semble beau, bon, utile, agréable, préférable. Aimer la ville. Aimer la campagne. Aimer le grand monde. Aimer la solitude. Aimer les sciences. Aimer les arts. Aimer la tranquillité. Aimer la paix, etc. Les électeurs rois de Pologne ont *aimé* les arts plus que la littérature. (Mme de Staël.)

— Aimer ce qui flatte agréablement les sens. Aimer le bon vin. Aimer la bonne chère. Aimer les fruits. Aimer le poisson. Aimer les asperges. Aimer les truffes. Aimer l'odeur des fleurs. Aimer la mollesse. Aimer ses aises. Aimer un appartement confortable, etc.

— Aimer ce qui contribue à notre amusement, à nos agréments, à nos plaisirs. Aimer les chevaux. Aimer les chiens. Aimer les oiseaux. Aimer le jeu, la danse, les spectacles, la promenade, la chasse, la pêche, etc. Platon chassait souvent, et St-Georges *aimait* passionnément la chasse. (R. de B.)

— Il y a une différence entre aimer les chevaux et aimer son cheval ; entre aimer les chiens et aimer son chien, etc. Aimer les chevaux, les chiens, signifie Avoir une sorte de passion indéterminée pour les chevaux et les chiens en général ; Aimer son cheval, son chien, signifie Avoir un véritable attachement pour un cheval, pour un chien qui nous appartient, qui nous connaît, et qui, lui aussi, nous aime à sa manière, c'est-à-dire, qui a une réciprocité d'attachement pour nous. On pourrait faire, à plus forte raison, cette distinction entre Aimer les enfants, et Aimer son enfant, etc.

— Aimer simplement, en parlant de ce qui plaît, de ce qu'on trouve agréable. Aimer l'odeur d'une plante. Aimer beaucoup un tableau. Aimer la musique d'un compositeur. Aimer la

un ton de franchise, etc.

— Aimer, en mauvaise part, les coupables objets de nos passions. Aimer le vice. Aimer la crapule. Aimer les bassesses. Aimer l'hypocrisie, le mensonge, la perfidie, la trahison, etc. Tu n'*aimes* que le meurtre et les embrasements. (Rouss.)

— Les animaux aiment, en manifestant de l'attachement, en ayant de la préférence pour certaines choses. Les femelles des animaux aiment leurs petits. Le lion aime parfois les petits chiens. Le chien aime l'homme. La chèvre aime les lieux escarpés et sauvages. L'abeille aime les fleurs. Le canard aime l'eau. Le cheval aime l'avoine, etc. Le cheval *aime* l'homme, il aspire à lui plaire. (Rosset.)

— Les plantes aiment les choses qui sont favorables à leur nature, à leur développement, à leur conservation. Le lierre aime l'ormeau. L'olivier aime les pays chauds. L'aulne aime les bords des rivières. La violette aime l'ombre, etc.

— Les choses aiment ce qui leur est conforme, ce qui est en rapport avec elles. L'amour aime les sacrifices. La foi aime les mystères. La vengeance aime le sang. La vertu aime la lumière. Le vice aime les ténèbres, etc. La poésie *aime* les conquérants et les fous. (Hip. Lucas.)

— Avoir un goût vif et prononcé, une passion forte pour certaines personnes ou pour certains animaux, et pour certaines choses. Aimer les femmes. Aimer les enfants. Aimer les chevaux, les chiens, les oiseaux. Aimer les tableaux, les livres. Aimer la musique, la danse, l'escrime. Aimer le luxe, le faste, la prodigalité. Aimer la chasse, le jeu, les plaisirs, la bonne chère. Aimer le vin, la débauche, etc.

— Fig. et presque toujours en mauvaise part. Aimer le scandale, les querelles, les procès, les disputes, les mauvaises affaires, etc.

— *Aimer d'un amour*. Aimer d'un amour paternel. Aimer d'un amour filial. Aimer d'un amour fraternel. Elles s'imaginent que ce n'est point blesser la pureté que d'*aimer* d'un amour qui leur semble si sage. (Pasc.)

— *Aimer à* suivi d'un infinitif. Aimer à voir. Aimer à lire. Aimer à faire. Aimer à vivre. Aimer à travailler. Aimer à flatter. Aimer à se parer. Aimer à se promener. Aimer à jouer. Aimer à boire, etc. Elle *aimait* à prévenir les injures par sa bonté. (Boss.) Il *aime* à jouir de sa gloire. (Fléch.) L'on *aime* à être vu, à être montré, à être salué, même des inconnus. (La Bruy.) J'*aime* à voir comme vous l'instruisez. (Rac.) On n'*aime* point à louer ; on ne loue jamais sans intérêt. (La Rochef.) J'*aime* à vous écrire par-dessus toutes choses. (Mme de Sév.)

— *Aimer pour*. Aimer quelqu'un pour son jugement, pour sa mémoire. Aimer pour des qualités empruntées. Aimer pour la fortune, pour des services. Aimer pour le mérite. Il (Jésus-Christ) nous propose l'humilité jusqu'à *aimer* les opprobres pour la gloire de Dieu. (Boss.) Ils n'*aiment* la vertu que pour la réputation qu'elle leur donne. (Fléch.)

L'indispensable loi d'*aimer* Dieu pour lui-même.
(BOILEAU.)

— *Aimer par*. Aimer par des motifs relevés. Aimer par raison, par reconnaissance, par inclinaison, par tendresse de naturel. Un homme qui m'*aimait* déjà par le pur amour de la vertu. (Fén.) Les rois doivent *aimer* la paix par inclination et faire la guerre par nécessité. (Fléch.)

— *Aimer en*. Aimer en Dieu. Aimer en frère. Aimer en ami. Elle *aima* les princes, ses enfants, en mère, en princesse, en chrétienne. (Mass.) Puisque nous aimons, il faut que nous *aimions* en autrui ce qui est encore en nous. (J. Virey.)

— *Aimer dans*. Aimer Dieu dans ses bienfaits. Aimer la vérité dans les hommes. Les peuples n'*aiment* guère dans les souverains que les vertus qui rendent leur règne heureux. (Mass.) Des vieillards qui n'*aiment* peut-être dans Œdipe que le souvenir de leur jeunesse. (La Bruy.)

— *Aimer de*. Savoir gré de. Je vous *aime* de ce que vous avez répondu à Octavius. (Mol.)

— *Aimer parce que*. Un prince *aime* la paix parce qu'il *aime* les hommes. (Volt.) L'Égypte *aimait* la paix, parce qu'elle *aimait* la justice. (Bossuet.)

— *Aimer comme*. Il *aimait* sa patrie comme une mère. (Boss.) Je serais très-fâchée de ne pas vous *aimer* comme je vous *aime*. (Mme de Sév.) Je vous *aime* comme celui à qui je dois l'honneur et la vie. (Volt.)

— *Aimer que*. J'*aimerais* autant qu'on l'accusât de se servir des mots anciens. (Pasc.) Nous n'*aimons* pas qu'on nous parle des personnes chères que la mort nous a ravies. (Mass.) Elle étudiait ses défauts, elle *aimait* qu'on lui en fît des leçons sincères. (Boss.) L'on *aimerait* qu'un bien qui n'est plus pour nous ne fût plus aussi pour le reste du monde. (La Bruy.)

— *Aimer assez.... pour....* Je n'*aime* pas assez la vie pour vivre à ce prix-là. (Fén.) Écoutez celui qui vous aime assez pour vous contredire et vous déplaire en vous représentant la vérité. (Id.)

— *Aimer autant que*. Dans le véritable amour, il ne suffit pas d'*aimer* autant que soi-même, mais plus que soi. (J. Virey.)

finitif. La politique romaine *aimait* mieux un roi enfant. (Boss.) Il *aime* mieux leur donner le plaisir de dire eux-mêmes ce qu'ils savent. (La Bruy.) Nous *aimons* mieux voir ceux à qui nous faisons du bien que ceux qui nous en font. (La Rochef.)

— *Aimer mieux, aimer le mieux*. Marque seulement une préférence. Il était fort surpris que les choses qu'il avait le mieux *aimées* n'étaient pas celles qui étaient le plus agréables à ses yeux. (Buff.)

— *Aimer plus, aimer le plus*. Indique un degré d'amitié, d'affection. V. PLUS et MIEUX.

— *Aimer mieux .. que....* avec deux substantifs. Il y a telle femme qui *aime* mieux son argent que ses amis, et ses amants que son argent. (La Bruy.) *Aimer* mieux son repos que le bonheur de ses concitoyens. (Fén.) Ils *aiment* mieux la mort que la paix ; les autres *aiment* mieux la mort que la guerre. (Pasc.) J'*aime* mieux mon repos qu'un embarras illustre. (Boil.) J'*aime* mieux ma famille que moi-même ; j'*aime* mieux ma patrie que ma fa-

mille ; mais j'*aime* encore mieux le genre humain que ma patrie. (Fén.)

— *Aimer mieux lire que jouer. Aimer mieux mourir que de se déshonorer.* L'Académie ne parle pas de cette difficulté, et, comme si elle eût eu l'intention de l'éluder, elle ne cite aucun exemple de la première de ces deux constructions. La première se dit quand il s'agit d'une préférence de goût : *J'aime mieux danser que chanter ;* la seconde s'emploie quand il s'agit d'une préférence de volonté : *J'aime mieux lui pardonner que de le réduire au désespoir.* La plupart des lecteurs *aiment* mieux s'amuser que s'instruire. (J.-J. Rouss.) Nous *aimons* mieux tout risquer que de nous contraindre. (Boss.) Il *aime* mieux mentir que de se taire. (La Bruy.) Il *aimerait* mieux avoir des grâces à faire que d'en recevoir. (Flech.) *Aimer* mieux perdre la vie que de mentir. (Fén.)

Quoique à peine à mes maux je puisse résister,
J'aime mieux les souffrir que de les mériter.
(CORNEILLE.)

V., pour le rôle que joue dans ces exemples la préposition, le mot DE.

— *Aimer mieux que.... que* J'*aime* mieux qu'Acanthe soit méchant que si je l'étais. (Fén.)

— *Aimer de.* Se dit familièrement pour *Aimer à cause de.* Omiss. de l'Acad. Je l'*aimerai* toute ma vie du courage qu'il a eu de vous aller trouver. (Mme de Sévigné.)

— *Faire aimer.* Des prédicateurs qui fassent *aimer* les solennités, les temples. (La Bruy.)

— *Faire aimer à.* En parlant des choses. La religion fait aimer les souffrances au vrai chrétien. Le bon goût des Egyptiens leur fit *aimer* la solidité et la régularité toute nue. (Boss.)

— *Faire aimer de.* En parlant des personnes. La modestie, la politesse font aimer un jeune homme de tout le monde.

— S'AIMER. v. pron. Avoir de l'attachement les uns pour les autres, en parlant de plusieurs personnes. Dieu aime mieux les hommes qu'ils ne s'*aiment* eux-mêmes. (Pasc.) Ils se haïraient plutôt que de s'*aimer*. (Id.) Tous les peuples sont frères et doivent s'*aimer* comme tels. (Fén.) Dieu créa les mortels pour s'*aimer* et s'unir. (Chén.)

— Se dit en parlant de deux personnes qui ont un amour mutuel. Ceux qui s'*aiment* d'abord avec la plus violente passion contribuent bientôt, chacun de leur part, à s'*aimer* moins, et ensuite à ne s'*aimer* plus. (La Bruy.) En amour, il n'y a guère d'autre raison de ne s'*aimer* plus, que de s'être trop aimé. (Id.) Ils ne se verront plus.... ils s'*aimeront* toujours. (Rac.) Quand on se voit beaucoup, on s'*aime* beaucoup moins. (C. Bonjour.)

— Avoir de l'attachement pour soi, avoir un soin extraordinaire de sa personne. Se prend ordinairement en mauvaise part. Ce n'est pas proprement aimer nos frères que de ne les aimer que par goût, c'est s'*aimer* soi-même. (Mass.) C'est s'*aimer* soi-même et n'aimer que soi. (La Bruy.)

Très-souvent un esprit qui se flatte et qui s'*aime*
Méconnaît son génie et s'ignore soi-même.
(BOILEAU.)

— *S'aimer mieux.* Se plaire plus. Il s'*aime* mieux dans un tronc d'arbre ou dans une grotte que dans un palais ou sur un trône. (Pasc.) Cette manière de s'exprimer est surannée, et l'on dit plutôt aujourd'hui *se plaire dans un lieu.* L'Académie a oublié d'en faire la remarque.

— *S'aimer à* ou *dans.* Se plaire à. S'aimer à la cour, à la guerre, à l'étude. Les éléphants ne s'*aiment* pas dans les pays froids. (Trév.) Les saules s'*aiment* dans les lieux humides. (Id.) Je m'*aimerai* infiniment chez vous, dans votre société. (Acad.) L'Académie, qui cite ces sortes de phrases, aurait bien dû avertir qu'elles sont surannées, et qu'on dit aujourd'hui *se plaire dans.*

— Loc. prov. *Qui bien aime, bien châtie.* Quand on aime véritablement quelqu'un, on le reprend de ses fautes.

— *Qui m'aime, me suive.* Celui qui doit prendre nos intérêts doit aussi nous imiter, suivre notre exemple.

— *Qui m'aime, aime mon chien.* Quand on aime véritablement une personne, on aime tout ce qui lui appartient.

préfère un grand avantage à un moindre.

— *Aime mieux un tiens que deux tu l'auras.* Préfère une chose médiocre, mais actuellement assurée, à une chose plus considérable, mais incertaine et à venir.

— *Aimer comme la prunelle de l'œil*, ou *comme la prunelle de ses yeux.* Aimer comme ses yeux, ou plus que ses yeux. Locution tirée de l'Ecriture sainte, et qui signifie Aimer d'un grand amour, aimer du plus grand amour, aimer avec une extrême sollicitude.

— Syn. comp. AIMER. CHÉRIR. On *aime* les personnes et les choses, tout ce qui plaît, en général ; on ne *chérit* que les personnes ou les choses inhérentes aux personnes mêmes. On *chérit* une erreur, un préjugé, une opinion, un sentiment, une idée, un système. *Aimer* suppose beaucoup de diversité dans la manière ; *chérir* concentre l'attachement, l'attention, la tendresse.

AIMOS. s. m. Bot. V. HÉMOS.

AIMOSCOPIE. s. f. Médec. V. HÉMOSCOPIE.

AIMOSTARIS. s. m. Bot. V. HÉMOSTARIS.

AIN. Géogr. Rivière de France, qui a donné son nom au département qu'elle arrose principalement. Prend sa source dans les montagnes du Jura, et se jette dans le Rhône par la rive droite, après un cours de 152 kil. environ. Les principaux affluents sont, à gauche, la Bienne, l'Oignon, l'Albarine, et à droite, la Valouse et le Suran.

AIN. Géogr. Département de la France, formé de cette partie du gouvernement de Bourgogne qui comprenait la Bresse, le Bugey et le pays de Gex, et de la principauté de Dombes. Borné à l'E. par les Etats Sardes et la Suisse, au N. par le département du Jura, à l'O. par celui de Saône-et-Loire, et au S. par celui de l'Isère. 346,000 hab. La partie orientale est couverte de montagnes, prolongement des Alpes ; la partie occidentale est unie, elle forme un plateau arrosé par plusieurs affluents de la Saône. Il est arrosé par un grand nombre de petites rivières ; le sol a une base d'argile, circonstances qui le rendent très-marécageux. Les étangs sont très-nombreux dans le S.-O. ; on les empoissonne pendant une partie de l'année, et pendant l'autre on les dessèche pour les cultiver. Son principal commerce consiste en denrées, bois, planches de sapin et de chêne, et en produits de ses fabriques. La volaille surtout y est excellente et s'expédie au loin. Il est divisé en 5 arrondissements, subdivisés en 35 cantons, formant 442 communes. 5 députés. Fait partie de la 6e division militaire, et du diocèse de Belley ; est du ressort de la cour royale de Lyon et de l'académie universitaire de la même ville. Chef-lieu, Bourg.

AÏN. s. m. Philol. 16e lettre de l'alphabet hébreu ; 18e lettre de l'alphabet arabe, persan et turc ; c'est une gutturale très-difficile à prononcer.

— Signe numérique de 70.

— Ce mot, en hébreu et en arabe, signifie *œil* et *fontaine.*

AINAI ou **AINAY.** Géogr. C'était autrefois le point de jonction du Rhône et de la Saône. Aujourd'hui quartier et paroisse de Lyon.

AÏNAÏ-SOURET. s. m. Myth. ar. Miroir merveilleux chanté par les anciens poëtes de l'Orient.

AINARD. s. m. T. de pêche. Nom des petites ganses servant à fixer le bord d'un filet sur une corde ou ralingue.

AÏN-CHAREM. Géogr. anc. Village près de Jérusalem. Les pèlerins y allaient voir la maison de Zacharie et de Ste Elisabeth.

AINE. s. f. (pr. *è-ne ;* du lat. *inguen*, ou du gr. αἰδοῖον ; rac. αἰδώς, pudeur, respect ; qui ont la même signification). Partie du corps humain que forme la jonction de la cuisse et du bas-ventre. Elle est formée des muscles larges de l'abdomen, qui s'unissent avec les muscles de la partie antérieure de la cuisse. Blessé à l'aine. Maladies de l'aine. Excroissance, bubon dans l'aine. Varices, hernies dans l'aine. V. INGUINAL. On a écrit *aigne* et *aisne.*

— Syn. simp. RÉGION INGUINALE. PLI INGUINAL.

— Arts et mét. Brochette à enfiler les harengs pour les mettre saurer à la fumée.

AINE et **DEMI-AINE.** Techn. Pièce de peau de mouton qui sert à joindre une éclisse et une têtière dans un soufflet d'orgue.

AÎNÉ, ÉE. adj. et s. (ét. lat., *ante*, avant ; *natus*, né ; ou du celt. *hen, henaid*, vieux, âgé ; *henydd*, plus âgé). Né le premier. Le premier-né des enfants d'une même famille, soit du même père et de la même mère, soit de l'un des deux seulement. Fils aîné. Sœur aînée. L'aîné de tous. L'aîné de sa branche. Au moment de la naissance de l'*aîné*, un homme devient père et acquitte sa dette à l'égard de ses ancêtres. (Michelet.) Rendez grâces aux dieux qui vous ont fait l'*aîné*. (Corn.)

— Par extension, second enfant par rapport au troisième, et ainsi des autres. Personne plus âgée qu'une autre. Il est mon aîné. Je suis votre aîné de beaucoup.

— La branche aînée d'une maison, d'une famille. Celle qui descend de l'aîné, qui a un aîné pour tige. A l'extinction de la branche aînée, la cadette succède.

— *Le fils aîné de l'Eglise.* Qualification donnée par les papes aux rois de France.

— *La fille aînée des rois de France.* Titre que prenait l'université de Paris.

— Fig. Le premier, le plus important, le plus capital. L'ambition est la sœur aînée des passions.

— Anc. jurispr. *Rente aînée.* La première en date.

— Une difficulté grammaticale, dont la solution ne se trouve nulle part, s'est élevée à propos de ce mot. On s'est demandé s'il fallait dire Mme Bernard *l'aîné*, ou Mme Bernard *l'aînée.* Les uns ont prétendu qu'il fallait préférer la première orthographe, décomposant ainsi la phrase : madame une telle, femme de M. Bernard *l'aîné.* Cette explication est peu naturelle, et nous pensons qu'il faut dire absolument : Mme Bernard *l'aînée.* Dirait-on : Mme Bernard *le jeune*, ou : Mme Bernard *la jeune ?* Assurément tout le monde dirait : Mme Bernard *la jeune.* Et pourquoi ne pas dire : Mme Bernard *l'aînée ?* Les deux phrases ne sont-elles pas identiques ? car enfin, s'il y a une dame Bernard *l'aînée*, c'est parce qu'il y a une dame Bernard *la jeune*, celle-ci femme de M. Bernard le jeune, celle-là femme de M. Bernard l'aîné. Sans doute le nom propre du mari ne se féminise point, en devenant le nom de l'épouse ; nous ajoutons qu'il en est ainsi du prénom, à l'aide duquel on établit assez souvent la distinction entre les membres d'une même famille, ou simplement entre les homonymes. On devrait dire : Mme Jacques Bernard, Mme Louis Bernard, si l'on voulait distinguer l'une de l'autre les femmes de MM. Louis et Jacques Bernard, eux-mêmes se distinguant l'un de l'autre par leurs prénoms de Louis et de Jacques, prénoms qui leur sont personnels, sans éveiller une autre idée que celle de personnification. Mais il n'en est pas ainsi des substantifs ou adjectifs communs, exprimant une idée complète, indépendante des personnes auxquelles on les applique. Ces substantifs, ces adjectifs sont de véritables attributs tirés soit de l'âge, soit de la profession, etc., dans le but d'empêcher la confusion des personnes. Vous ne diriez pas : Mme Legros, *le boulanger ;* Mme Legros, *le fruitier ;* vous diriez : Mme Legros, *la boulangère*, Mme Legros, *la fruitière*, en parlant de la femme de M. Legros, *le fruitier ;* et de celle de M. Legros, *le boulanger.* Or, dans ces phrases, *boulanger, fruitier* sont purement attributifs ; ce sont deux véritables qualifications d'état. Remplacez maintenant *le fruitier, le boulanger* par *l'aîné, le jeune*, au lieu de deux qualifications d'état, vous aurez deux qualifications d'âge ; dites donc, puisqu'il y a identité parfaite : Mme Legros ou Mme Bernard *l'aînée*, Mme Legros ou Mme Bernard *la jeune.* Il n'est pas besoin de dire, sans doute, que la règle serait la même s'il y avait *aînée* au lieu de *l'aînée*, *jeune* au lieu de *la jeune*, comme s'il y avait *fruitière* au lieu de *la fruitière*, *boulangère* au lieu de *la boulangère.*

AÎNESSE. s. f. (ét., V. AÎNÉ). Jurispr. polit. Primogeniture, priorité d'âge, principalement entre les enfants mâles d'une famille. On ne s'en sert guère que dans cette locution : Droit d'*aînesse* ou de primogéniture, droit qui constituait pour l'aîné une part plus grande dans l'héritage du père et de la mère. Embrasser ma querelle est le seul droit d'*aînesse.* (Corn.)

— Le droit d'aînesse, en France, a été aboli par les lois du 15 mars 1790 et du 8 avril 1791. Il subsiste encore pour l'hérédité au trône et dans la constitution des majorats. V. ce mot.

— Le droit d'aînesse est aboli ou à peu près en France ; mais en Angleterre il existe dans toute sa rigueur, et maintient l'aristocratie anglaise, qui est basée sur la grande propriété. Esaü vendit son droit d'aînesse à Jacob pour un plat de lentilles.

— AÎNESSE DE NORMANDIE. Redevances que plusieurs coteneurs payaient à l'un d'eux nommé l'*aîné*, qui seul était alors tenu envers le seigneur. Ces redevances portaient le nom de *pagésie* en Auvergne et dans le Lyonnais, et de *frêche* dans l'Anjou et le Maine.

— Fig. Droit de priorité. L'invention des arts étant un droit d'*aînesse.* (La Font. *Fabl.*)

AÏNÏA. s. m. Philol. Poëme arabe, dont tous les vers sont terminés par la lettre *aïn.* Se trouve à la Bibliothèque royale.

AÏNOS. s. m. pl. (d'*aïno* ou *aïnon*, qui signifie *homme* dans la langue de tous les peuples de souche kourilienne). Peuples de l'Asie orientale qui habitent principalement les îles d'Iéso (Jessé) et de Tchoka, où ils sont tributaires des Japonais.

AINS. conj. (de l'ital. *anzi ;* formé du lat. *ante*, avant). On fait un supérieur, non pour son profit, *ains* pour le profit de l'inférieur. (Montaigne.)

. . . . Le souverain bien
De l'amitié ne gist en longues lettres
En mots exquis, en grand nombre de mètres,
Ains en bon cœur et vraye intention.
(C. MAROT.)

Ains a péri ; la voyelle qui le commence, si propre à l'élision, n'a pu le sauver. On peut encore l'employer dans le style marotique.

O douce Eglé, ne sais pas quand te voi
Si vois amour, *ains* ton regard tendre
Fait palpiter mon cœur tout malgré moi.
(JAME, 1783.)

AINSA. Géogr. Petite ville d'Espagne, prov. de Huesca, dans l'Aragon, sur la Cinça, anc. résid. des rois d'Aragon ; 700 hab.

AINSI. adv. (ét. lat. *in sic*, en cette manière ; on a écrit successivement *ainsic, ensi, einsic*, etc.) En cette manière, de cette façon, de la sorte. Il désigne une convenance, une analogie, un accord entre les objets énoncés dans les propositions qu'il lie ensemble de manière que l'une prouve, justifie, appuie, développe, confirme l'autre. S'il faut en croire les grammairiens et les lexicographes, ce mot est tout à la fois adverbe, conjonction, locution conjonctive, interjection, préposition, etc. Mais c'est pure illusion. *Ainsi* n'est et ne peut être autre chose qu'un adverbe de comparaison, dont le corrélatif est *que.* La chose est *ainsi que* je vous le dis. L'affaire n'ira pas *ainsi que* vous le croyez. Est-il permis de se conduire *ainsi que* vous le faites ? Les choses étant *ainsi que* vous le dites. Soit fait *ainsi qu*'il est requis. Toutes ces phrases sont complètes : le premier et le second terme de la comparaison s'y trouvent exprimés. Mais il est une foule de cas où l'usage permet de supprimer tout ou partie de chacun de ces termes. Il ne s'ensuit pas pour cela que le mot *ainsi* change de nature ; il reste ce qu'il est, ce qu'il ne cesse jamais d'être, un adverbe de comparaison. C'est à l'analyse à rétablir les mots sous-entendus. Le corrélatif de ce mot n'a pas toujours été *que.* Pendant huit cents ans avant Corneille, tous nos écrivains, poëtes et prosateurs, disaient *ainsi comme*, et ce n'est guère que vers 1630 que cette expression a été remplacée par *ainsi que*, sans cependant être tout à fait abolie. On en trouve quelques exemples dans Corneille, Molière, etc. ce qui nous atteste que les poëtes en usaient encore à cette époque, quand ils en avaient besoin ; nous nous en servons nous-mêmes encore aujourd'hui par inversion, comme on le verra dans l'examen que nous allons faire des nombreux emplois de ce mot.

— Adv. *Ainsi* est considéré comme adverbe quand il est employé seul, c'est-à-dire sans être suivi de *que.* « L'orateur parla *ainsi.* (Acad.) La chose est *ainsi*, se passa *ainsi.* (Id.) Les choses étant *ainsi*, je n'ai plus rien à dire. (Id.) Cela n'ira pas *ainsi.* (Id.) Il n'en ira pas *ainsi.* (Id.) Le sort le veut *ainsi.* (Id.) *Ainsi* l'a voulu sa destinée. (Id.) *Ainsi* va le monde. (Id.) Je suis *ainsi* fait. (Id.) » Que le mot *ainsi* soit adverbe dans toutes ces phrases, il n'y a pas à en douter, puisqu'il n'est jamais autre chose ; mais s'imaginer qu'il est d'une autre nature que *ainsi* dans *ainsi que*, c'est prouver qu'on ignore complétement les principes de la grammaire générale. L'orateur parla *ainsi*, c'est-à-dire, parla ainsi *que je vais le dire*, ou *que je l'ai dit.* Cela n'ira pas *ainsi*, est un abrégé de cela n'ira pas ainsi *que vous le pensez.* Le sort le veut *ainsi*, c'est-à-dire, le sort veut que cela soit ainsi *que cela est*, etc., etc. Comment l'Académie, en citant cette phrase d'exemple *la chose est ainsi, se passa ainsi*, ne s'est-elle pas aperçue que ce n'était qu'un abrégé de cette autre phrase qu'elle cite également, *cela s'est passé ainsi que je vous l'ai dit.* Ou a-t-elle vu qu'il pût exister de comparaison sans qu'il y eût deux termes comparés ? Or, montrer d'un côté *ainsi* employé avec *que*, et d'un autre *ainsi* employé seul, sans donner la raison d'un tel emploi, sans parler de l'ellipse, c'est vouloir donner à entendre que ce mot participe de deux natures, ce qui n'est pas.

— Suivi d'un autre *que.* S'il est *ainsi*, que tout doive périr avec nous. (Bourdal.) Il est plus glorieux de se relever *ainsi*, que de n'être jamais tombé. (Fén.) Ces sortes de phrases sont ordinairement mal ponctuées ; on ne met point de virgule après *ainsi*, et, selon nous, c'est à tort, car le *que* suivant n'est nullement le corrélatif de *ainsi.* En effet ces phrases sont elliptiques. *S'il est ainsi*, c'est-à-dire, s'il est vrai *ainsi que l'expérience nous le démontre*, etc. *Il est plus glorieux de se relever ainsi*, c'est-à-dire il est plus glorieux de se relever *ainsi que je viens de le dire*, etc.

— « Ellipt. *Ainsi des autres choses. Ainsi du reste.* Il en est ainsi des autres choses, il en est ainsi du reste. (Acad.) » L'Académie veut bien reconnaître qu'il y a ici ellipse ; c'est fort heureux. Mais savez-vous en quoi consiste l'ellipse académique ? Uniquement dans la suppression des mots *il en est.* Quel effort ! Pour nous, l'ellipse n'est pas là seulement. Nous devons rechercher quel peut être le second terme de la comparaison ; *ainsi* devant toujours amener après lui le corrélatif *que.* Or les expressions citées par l'Académie ramenées à leur intégrité sont pour : Il en est des autres choses, ou à l'égard des autres choses, ainsi *qu'il en a été des choses précédentes.* Il en est du reste, ou à l'égard du reste ainsi *qu'il en a été du commencement.* On voit qu'il n'y a rien de plus simple.

— « Il sert encore à marquer un souhait. « *Ainsi* le ciel vous soit propice. *Ainsi* Dieu « me soit en aide. (Acad.) » Il nous vient un doute. *Ainsi* sert-il bien à marquer un souhait, comme le dit l'Académie ? ou du moins est-ce bien ce mot qui exprime le souhait ? Nous ne le pensons pas ; car on peut dire, en supprimant ce mot, *Le ciel vous soit propice. Dieu me soit en aide ;* et ces phrases n'en exprimeront pas moins un souhait. Dans tous les cas, qu'il marque ou qu'il ne marque pas un souhait, quelle fonction joue-t-il ici, et comment doit-il s'analyser ? Voilà ce qu'il fallait montrer, et c'est précisément ce que l'Académie n'a pas fait. *Ainsi*, dans les phrases citées, est employé d'une manière elliptique. Les choses étant *ainsi que* le sort ou que votre destinée veut qu'elles soient, je désire que le ciel vous

— *Ainsi soit-il !* « Façon de parler, dit « l'Académie, dont on se sert pour demander « l'accomplissement de ce que l'on souhaite. « Cette locution se place ordinairement à la « fin des prières qu'on fait à Dieu. » Ces explications peuvent être utiles sans doute, mais cela empêcherait-il de dire que cette phrase est un abrégé de, Je souhaite qu'il en soit *ainsi que vous le désirez, ainsi que vous le dites !*

— « Il signifie quelquefois, Par conséquent ; « et est alors une conjonction. *Ainsi* je conclus que. . . . *Ainsi* vous refusez. (Acad.) » Qu'il signifie *par conséquent*, qu'il soit conjonction, peu importe. Le devoir d'un lexicographe n'est-il pas de faire voir comment un mot a pu être amené à signifier autre chose que ce qu'il exprime au sens propre ? Or *ainsi* est encore ici ce qu'il est partout, un adverbe de comparaison. Les choses étant *ainsi que vous le dites*, je conclus que. . . Si j'en juge *ainsi que je dois le faire*, j'en conclus que vous refusez.

— Par cette raison. *Ainsi* les peuples y ac-

courrent de toutes parts. (Fén.) *Ainsi* ce qui procède de Dieu est Dieu, et les deux avec leur esprit n'en font qu'un. (Chateaub.) *Ainsi* plus on est grand, plus on est redevable au public. (Mass.) *Ainsi* de la vertu les lois sont éternelles. (L. Rac.) *Ainsi* les solitudes américaines, devenues des campagnes labourées, voient s'élever des villes commerçantes et industrieuses. (Virey.) Tous nos lexicographes ont la manie d'expliquer un mot par un autre mot, comme si substituer, traduire, c'était expliquer! Les phrases citées sont elliptiques. Les choses étant *ainsi que je l'ai dit*, les peuples y accoururent, etc. S'il est vrai qu'il en soit *ainsi que vous le dites*, ce qui procède de Dieu, etc., etc.

— Il s'emploie encore pour, De sorte que. Il n'était point attaché aux richesses, mais il ne savait pas donner; *ainsi*, avec un cœur noble et porté au bien, il ne paraissait ni obligeant, ni libéral. (Fén.) Qu'*ainsi*, signifie ici *de sorte que*, c'est très-bien; mais cette explication est insuffisante pour celui qui cherche à se rendre compte de la valeur des mots. *Ainsi* est donc un abrégé de, en agissant *ainsi que je viens de le dire*.

— Il sert aussi à faire l'application du premier membre d'une comparaison au second. Comme le soleil chasse les ténèbres, *ainsi* la science chasse l'erreur. Il était plus simple et il eût été beaucoup plus vrai de dire que, par inversion, le mot *ainsi* se place après *comme* dans les comparaisons. Nous disons qu'il y a inversion; en effet, la construction logique de cette phrase est celle-ci : La science chasse l'erreur *ainsi comme le soleil chasse les ténèbres*. Le mot *comme* est le véritable corrélatif de *ainsi*. V. ce que nous avons dit au commencement de cet article.

— Quelquefois on supprime *comme* devant le premier terme de la comparaison. Le hibou cherche l'obscurité, *ainsi* le méchant cherche les ténèbres. (Lav.) La colombe amollit le grain dont elle veut nourrir ses petits, *ainsi* une mère tendre prépare et adoucit l'instruction qu'elle veut faire goûter à ses enfants. (Id.) Voici la construction de ces sortes de phrases : Le méchant cherche les ténèbres *ainsi que* le hibou cherche l'obscurité, etc.

— Quelquefois *ainsi* se répète devant le premier et le second terme de la comparaison. Omission de l'Académie. *Ainsi* que les rayons du soleil dissipent les nuages, *ainsi* la présence du prince dissipe les séditions. (Pl.) *Ainsi* que l'ordonne la Providence, *ainsi* va la fortune des états et des particuliers, des princes et des sujets. (Trev.) Ces sortes de phrases doivent être analysées de cette manière: La présence du prince dissipe les séditions *ainsi* que les rayons du soleil dissipent les nuages, et les rayons du soleil dissipent les nuages, *ainsi* que la présence du prince dissipe les séditions. Cette répétition du mot *ainsi* donne beaucoup d'énergie à la phrase.

— « *Comme ainsi soit*. Façon de parler qui « signifie, Vu que, attendu que cela est ainsi, « cela étant ainsi, *comme ainsi* soit que... « (Acad.) » La prétendue signification de l'Académie ressortirait bien mieux, selon nous, de l'analyse complète de cette locution. Analyse qui nous paraît être celle-ci : En admettant que la chose soit *ainsi comme vous le dites*. Mais nous croyons que cette locution est aujourd'hui complétement inusitée dans ce sens. Elle en a un autre que l'Académie ne donne pas, bien qu'il soit le seul admis. *Comme ainsi soit*, se dit pour exprimer une sorte d'adhésion aux volontés d'autrui, et alors c'est un abrégé de, je consens à ce qu'il en soit ainsi *comme vous le désirez*. On dit aussi dans le même sens *ainsi soit*, c'est-à-dire : qu'il soit fait *ainsi que vous le voulez*.

— *Si l'on peut s'exprimer ainsi. S'il est permis de parler ainsi. Pour ainsi parler. Pour ainsi dire*. Parenthèses fort usitées pour adoucir une expression, pour justifier l'emploi d'un mot nouveau, d'une acception inusitée. Ce sont des sortes d'euphémismes. L'analyse en est facile. Si l'on peut s'exprimer *ainsi que je le fais*. Pour parler *ainsi que je parle*. Pour dire *ainsi que je dis*, etc. Le fonds d'un Romain, pour *ainsi* parler, était l'amour de sa liberté et de sa patrie. (Boss.)

— *Qu'ainsi ne soit*. Ancienne façon de parler, encore en usage dans le style marotique. Ici, du moins, nous avons une autorité à citer [illegible] explique cette façon de parler; en voici la « construction pleine : et afin que vous ne di- « siez point *que cela ne soit pas ainsi*. » Justice doit être rendue à Dumarsais; il a cherché à rendre compte de cette locution; mais nous croyons que l'analyse complète serait plutôt : *Ne doutez pas que cela ne soit ainsi que je le dis*, ou, *pour que vous ne doutiez pas que cela ne soit ainsi que je le dis*.

Qu'ainsi ne soit, un fat apprivoisé
Parle de tout, sûr de la réussite.
(J.-B. Rousseau.)

C'est le cœur seul qui peut rendre tranquille,
Le cœur fait tout, le reste est inutile.
Qu'ainsi ne soit, voyons d'autres états.
(La Fontaine.)

— *C'est ainsi que. Ce n'est pas ainsi que. Est-ce ainsi que?* Locutions qui servent de transitions simples et naturelles pour amener l'éloge ou le blâme de quelqu'un. Ce n'est pas *ainsi* qu'a vécu ce magistrat célèbre. (D'Aguess.) Est-ce *ainsi* que vous soutenez Télémaque contre le vice auquel il succombe? (Fén.) Est-ce *ainsi* que vous vous jouez des hommes? (Id.) Est-ce *ainsi* qu'au parjure on ajoute l'outrage? (Rac.) — Dans toutes ces phrases, le mot *que*, qui suit *ainsi*, n'en est point du tout le corrélatif, comme il est facile de s'en convaincre par l'analyse. Est-ce ainsi que vous soutenez Télémaque, c'est-à-dire, est-ce en agissant *ainsi que vous le faites*, que vous soutenez Télémaque? Ce n'est pas *ainsi que je viens de le dire*, qu'a vécu ce magistrat célèbre.

— *Ainsi donc*. Locut. fort usitée, bien qu'elle soit omise, nous ne savons trop pourquoi, dans le Dictionn. de l'Académie. *Ainsi* donc, au besoin, ton courage s'abat. (Corn.) *Ainsi* donc la discorde a pour vous tant de charmes. (Rac.) *Ainsi* donc mes bontés vous fatiguent peut-être. (Id.) — Cette locution est un abrégé de, Donc, s'il en est *ainsi que vous le dites, que je le vois*; ou, s'il faut en juger *ainsi que les apparences vous y portent*, etc.

— *Par ainsi*. Locut. employée dans quelques provinces, et dont les écrivains font encore quelquefois usage dans le style familier. *Par ainsi* les deux parties développent leurs systèmes et démontrent leur égale ignorance. (Rev. britann.) Cette locution, qui est omise dans tous les dictionnaires, est un abrégé de, *Par des raisons motivées ainsi que je l'ai dit*, etc.

— Nombre du verbe après *ainsi que*. Toutes les fois que plusieurs substantifs sont joints par *ainsi que*, on peut mettre le verbe au singulier ou au pluriel, selon les vues de l'esprit. Veut-on exprimer uniquement une comparaison, on emploiera le singulier, et c'est là en effet, l'usage le plus général. L'histoire, *ainsi que* la physique, n'a commencé à se débrouiller que sur la fin du XVIe siècle. (Volt.) La cupidité, *ainsi que* les autres passions, est comme un chariot qui descend une montagne; si vous ne l'enrayez dès le départ, vous ne l'arrêterez pas dans le milieu de sa course. (B. de St-P.) L'homme, *ainsi que* la vigne, a besoin de support. (Duresnel.)

Le nourrisson du Pinde, *ainsi que* le guerrier,
A tout l'or du Pérou préfère un beau laurier.
(Piron.)

— Ces phrases sont elliptiques; elles équivalent à celles-ci : L'homme a besoin de support, *ainsi que* la vigne a besoin de support. L'histoire, qui à cet égard est *ainsi que* la physique, n'a commencé, etc. || Mais on mettra le verbe au pluriel, si l'expression *ainsi que* est considérée moins comme un mot comparatif, qui lie une proposition incidente à une proposition principale, que comme un mot copulatif ou additionnel, qui des deux propositions n'en fait qu'une, et amène par conséquent la pluralité. La vérité *ainsi que* la reconnaissance m'obligent à dire que j'ai été privé de ces bienfaits, en tout ou en partie, à mesure que la révolution s'approchait. (B. de St-P.) Le jaguar *ainsi que* le conguar habitent dans les contrées chaudes de l'Amérique méridionale. (Buff.) Dans l'Égypte, dans l'Asie et dans la Grèce, Bacchus *ainsi qu*'Hercule étaient reconnus comme demi-dieux. (Volt.)

Votre père, en mourant, *ainsi que* votre mère,
Vous laissèrent de bien une somme légère.
(Regnard.)

Les sages quelquefois, *ainsi que* l'écrevisse,
Marchent à reculons, tournant le dos au port.
(La Fontaine.)

Toutes ces phrases sont plus elliptiques encore que les précédentes. Voici, selon nous, comment elles doivent être analysées. Bacchus était reconnu comme demi-dieu *ainsi qu*'Hercule l'était, et ces deux personnages *étaient* reconnus comme demi-dieux. Cette analyse justifie, comme on voit, le pluriel employé en pareil cas.

AINSLIE. s. f. (d'*Ainslie*, nom d'homme). Bot. Genre de plantes originaires des montagnes de l'Inde, et confondues auparavant avec les *liatris*.

AÏN-TAB. Géogr. Sandjak de la Turquie d'Asie, pachalik de Marach, entre deux branches du Taurus. Ce pays est fréquemment traversé par des troupes de Turcomans et de Kourdes.

— Ville de la Turquie d'Asie, chef-lieu du sandjak de ce nom, au pied du Taurus. 20,000 hab. mahométans, grecs, arméniens et chrétiens.

AÏN UC-CHEMS. (littér. *fontaine du soleil*). Géogr. anc. Nom arabe de l'ancienne [illegible] breux, et *Tunis* par les Grecs.

AÏOL ou **AJOL**. Ichthyol. V. rochau. Boiste écrit *aiolé*, *ajolé*.

AÏOLOTHÈQUE. s. f. (ét. gr., αἰόλος, bigarré; θήκη, boîte, capsule). Bot. Genre de plantes de la tribu des sénécionidées, famille des composées établi pour une herbe du Mexique.

AÏOPHYLLE. adj. des 2 g. (ét. gr., αἰών, éternité; φύλλον, feuille). Bot. Se dit des plantes dont les feuilles persistent plus d'une année. Théophraste appelait ainsi les arbres toujours verts et dont les feuilles ne tombent pas.

AÏOU ou **YOUL**. Géogr. Groupe de 16 îles des Moluques, vis-à-vis la côte N. de Vaigiou; 2,400 hab. malais ou papous. Elles appartiennent au sultan de Tidor.

AÏOUB BEN CHADY. Père de Salah ed-din ou Saladin, et chef de la dynastie des Aïoubites; mourut au Caire en 1173.

AÏOUBITES, AÏUBITES ou **JOBITES**. s. m. pl. Hist. or. Dynastie établie en Égypte par Saladin ou Salah ed-din, fils d'Aïoub, en 567. La dynastie des Aïoubites finit en 1260, sous le fer d'Holagou, empereur mogol.

AÏOUNES. Myth. Prêtres des Jakoutes, peuplade de la Sibérie.

AÏOUROU-COURAOU. Nom que Buffon a donné au perroquet d'été de Linné. Marcgrave le nomme aïuru-cubau. Aïuru est la dénomination générique des perroquets au Brésil.

AÏPHANE. s. f. (du gr. ἀειφανής, toujours apparent). Bot. Genre de plantes de la famille des palmiers, propre à l'Amérique méridionale.

AIPI. Bot. Plante apocynée des Antilles, qu'on croit appartenir au genre cynanque.

AÏPSURE. s. m. (ét. gr., αἰπύς, haut, élevé; οὐρά, queue). Erpét. Genre d'ophidiens, réuni aux hydrophides.

AIR. s. m. (du gr. ἀήρ, formé de αἴρω, j'emporte, ou de ἄω, je souffle). Fluide élastique, pesant, compressible, inodore à l'état pur, incolore pris en petite quantité, dont la masse forme l'atmosphère qui enveloppe la terre. L'air atmosphérique. Un bon air. Le grand air. Une colonne d'air. La pesanteur de l'air. La circulation de l'air. Prendre l'air. Être en bel air. Voir l'air.

— S'emploie souvent par rapport à la température et à la qualité. Mauvais air. Air sain. Air malsain. Air infect. Air délétère. Air vif. Air frais. Air brûlant. Air humide. Air chaud. Air étouffé. Air corrompu, vicié, renfermé. Air respirable, irrespirable. L'air de ce pays est excellent. Je veux que mon enfant et sa nourrice respirent un *air* de printemps. (Mme de Sév.) Pau est l'une des villes de France où l'on respire l'*air* le plus pur. (J. L.)

— Cela est dans l'air. Se dit de certaines dispositions ou qualités physiques ou morales qu'on croit dépendre du climat, de la température particulière à un pays. En Espagne, il existe une loi qui considère comme circonstance atténuante des délits l'action du vent du sud appelé *siroco*.

— Porter le mauvais air en quelque endroit. Y porter la contagion, la peste.

— Chim. et météor. L'air respirable, l'air ordinaire n'est plus un élément mais un composé d'éléments; il se forme de 21 parties d'oxygène et d'environ 79 d'azote ou nitrogène et d'une petite quantité d'acide carbonique. On y trouve aussi de la vapeur d'eau, mais non à l'état de combinaison. Air raréfié, condensé. La basse, la haute, la moyenne région de l'air. La pression de l'air, la dilatation de l'air. On dit que nous vivons d'*air* autant que de ce que nous mangeons. (Trév.) Un homme consomme par heure au moins six mètres cubes d'*air*. (A. Karr.) Lorsque l'*air* est corrompu, on le purifie en brûlant du romarin, du genièvre, du laurier, du sarment de vigne, de l'encens, du benjoin. (Trév.) L'*air* était balsamique et pur. (D'Arlinc.) La nature de l'*air* qui forme aujourd'hui un obstacle invincible au changement de planète, était peut-être différente avant le déluge. (Chateaub.)

— Galilée est le premier qui a découvert la pesanteur de l'air; Torricelli ensuite a démontré cette propriété.

Alors le lourd piston sent le fardeau de l'*air*,
Et retombe en glissant dans sa prison de fer.
(Delille.)

— Extensiv. Tout fluide élastique et invisible qui a quelque rapport avec l'air. En ce sens, air est synonyme de gaz. Air vital, air déphlogistiqué, air de feu, anciens noms du gaz oxygène. Air inflammable ou gaz hydrogène. Air acide vitriolique, nom ancien de l'acide sulfureux à l'état de gaz. Air alcalin, autrefois l'ammoniaque. Air factice, air fixe, air solide de Hales; l'acide carbonique. Air vicié ou phlogistiqué, l'azote. Air puant de soufre, le gaz hydrogène sulfuré. Air acide, ancien nom des gaz acides fluorique, muriatique et sulfureux.

— Prendre l'air. Se promener au grand air, sortir de chez soi.

— Changer d'air. Changer d'habitation, de pays, pour respirer un autre air, un air meilleur.

— Mettre, exposer quelque chose à l'air. Le placer en dehors d'une croisée, où il soit exposé à l'action de l'air. On dit aussi se tenir à l'air, en plein air, dans un lieu où l'on n'est pas garanti de l'action de l'air.

— Donner de l'air à une chambre. L'aérer, [illegible] des moyens de ventilation.

— Manière, façon d'agir, de parler, de marcher, de se tenir, de s'habiller, de se conduire dans le monde. Se dit, en général, de tout ce qui regarde le maintien, la tenue, la mine, la grâce, toutes les façons de faire, toutes les apparences. Se tenir, marcher, s'habiller d'un air ridicule. Dire les choses d'un certain air. Avoir bon air. Avoir l'air noble, l'air grand. Un air digne. Un air sévère. Avoir l'air content, l'air riant. Prendre un air fâché. Prendre des airs qui ne conviennent pas. L'air du monde, l'air de la cour, l'air d'un homme de qualité, l'air d'un honnête homme. Avoir l'air d'un fripon, d'un pédant. L'air enfantin, l'air simple, l'air niais, l'air aisé, l'air gracieux, l'air sombre, l'air grondeur, l'air bourru. Vous avez bon air à tousser. (Mol.) Vous avez un *air* de dire les choses, auquel on ne saurait résister. (Dancourt.)

— Se dit de l'extérieur de quelqu'un considéré sous le rapport d'une première impression, résultant de sa taille, de ses traits, de sa mise, de son maintien. Il est naturel de se laisser prévenir par l'*air* des personnes, en leur faveur ou à leur désavantage. (Girard.) Un air libre, aisé, contraint, affecté. Un air gauche, empesé. Un air leste. Un air lourd. Un air composé. Composer son air. D'où vous vient aujourd'hui cet *air* sombre et sévère? (Boil.) Un air contrit. Un air inquiet. Un air de franchise. Un air de mystère. Un air de noblesse. Voici des êtres dont la taille et l'*air* sinistre inspirent la terreur. (Barthél.)

— *Un air aisé. Une taille aisée*. Un air libre et dégagé. Une taille mince et svelte.

— Chaque classe, et pour ainsi dire chaque état, a sa physionomie particulière, résultant d'habitudes, de mœurs, de manières de vivre diverses, d'où il suit un air qui distingue les personnes de telle classe, de telle profession. Un air de cour. Un air de ville. Un air de campagne. Un air de bonne, de mauvaise éducation. Un air de cordonnier. L'air d'un bourgeois. L'air d'un militaire.

— L'air provincial, l'air bourgeois. Cette femme a l'air hautain, l'air aimable, l'air chagrin. Cet homme a l'air prévenant, l'air railleur, l'air spirituel, l'air méchant. Affecter un air de grandeur, de supériorité, de maître. Se donner un air affairé, l'air préoccupé. Un air ridicule. L'*air* spirituel est dans les hommes ce que la régularité des traits est dans les femmes. (La Bruy.)

— S'emploie fréquemment quand on parle de l'extérieur du corps humain pris comme signe du bon ou du mauvais état de la santé, de la constitution physique, des bonnes ou des mauvaises qualités d'une personne. Cet homme a l'air malade, souffrant, bien portant, fort, robuste, etc.

— Se dit encore d'un certain ensemble qui constitue une ressemblance avec quelqu'un, et particulièrement de ce qui regarde les traits du visage, de certains rapports d'une chose avec une autre. Avoir un faux air avec quelqu'un. Il a beaucoup de votre air. Ces deux frères ont beaucoup d'air l'un de l'autre. Cet enfant a beaucoup de l'air de son père. Il a beaucoup de votre air. Un peintre qui attrape bien l'air, la physionomie de quelqu'un. Ce pays a beaucoup d'air de l'Italie. Le bouvier participe de l'*air* stupide et de la pesanteur du bœuf. (J.-J. Virey)

— Avoir l'air de. Ressembler à. Avoir du rapport avec quelqu'un ou avec quelque chose. Guillaume III, roi de Prusse, a l'*air* de vrai don Quichotte. (Napoléon.) Il y a un petit *air* de dimanche gras répandu sur cette lettre qui la rend d'un goût nompareil. (Mme de Sévigné.) Les rubans et bijoux qui en sont la marque ont un *air* de colifichet et de parure féminine qu'il faut éviter dans notre institution. (J.-J. Rouss.)

— Avoir un air de famille. Avoir cette conformité de traits, d'expression de physionomie qui existe ordinairement ou que l'on croit remarquer entre les enfants d'une même famille. Reconnaître quelqu'un à son *air* de famille.

— Se dit aussi d'une certaine manière d'agir, de certaines qualités réelles ou apparentes qui dénotent le talent, l'aptitude, la réussite. Il a l'air au fait; de l'air dont vous y allez, vous aurez bientôt fini.

— Air peut se dire des animaux. Le dindon a l'*air* fanfaron, mais il ne possède que très-peu de courage. (Berquin.)

— L'air natal. L'air du pays où l'on est né. Aller prendre l'air natal.

— Prendre un air de feu. S'approcher du feu, pour s'y chauffer un peu.

— L'air considéré en mouvement. Le vent. Il ne fait point d'air. Se tenir entre deux airs, entre deux courants d'air.

— Coup d'air. Fluxion, inflammation causée par un courant d'air, par un coup de froid.

— Mus. Suite de tons, de notes qui forment un chant, suivant les règles de l'art. Air gai, air triste, air ancien, air nouveau. Un air connu. Un air à la mode. Un air de violon, de flûte, de piano. Un air de ballet, de danse, de vaudeville. Air à faire. Composer un air, faire un air, apprendre un air. Faire un air sur des paroles, ou des paroles sur un air. N'être pas dans l'air. Ne pas chanter exactement un *air*, détonner. (Acad.)

— Air comprend aussi quelquefois les paroles. Un air à boire. Ces fossoyeurs chantent [illegible] mort. (Volt.) Sans toi la voix d'Orphée a modulé ses *airs*. (Lemierre.) Quelques négresses chantaient des *airs* du pays. (R. de Beauv.)

— Air de tambour, ou marche céleustique, ou batterie de caisse. Sorte de battement ou batterie que l'on note depuis l'ord. 1754, au moyen de la tympanonique sur des mesures à six-huit, à trois temps et plus ordinairement à deux temps. On emploie certains *airs de tambour* comme ouvertures d'aubades. Il y a aussi des *airs* qui, lors des batteries d'ensemble, en font l'accompagnement en manière de basse continue. (Gén. Bardin.)

— Prov. et fig. Je connais des paroles sur cet air-là, j'ai entendu déjà donner les mêmes raisons pour justifier ou soutenir cette opinon, cette conduite.

— Peint. et sculpt. Un air de tête, des airs de tête. L'attitude, le port d'une tête; manière dont une tête est dessinée et disposée. De beaux airs de tête. Ce peintre excelle dans les airs de tête.

— Peint. Il n'y a pas d'air, il y a beaucoup d'air dans ce tableau. Les figures ne se déta-

chent pas assez, ou se détachent bien du fond. Les plans se confondent ou se distinguent.

— Man Se dit des allures d'un cheval. Airs bas, ceux où le cheval manie près de terre. Airs relevés, ceux où le cheval s'enlève davantage en maniant. Ce cheval va à tous les *airs*, c'est-à-dire, on le manie comme on veut. (Acad.) Ce cheval prend l'air des courbettes. Il se présente bien à l'air des cabrioles, c'est-à-dire, il a de la disposition à ces sortes d'airs Ce cheval a les airs relevés, c'est-à-dire, il s'élève plus haut qu'à terre à terre, et qu'il manie à courbettes, à croupades, à ballotades, à cabrioles.

— Mar. *Un air de vent*. Les uns le font masculin et écrivent *air ;* les autres écrivent *aire* et le font féminin dans cette acception. || Sillage, vitesse d'un navire. Ce vaisseau a de l'air, va vite. Mouiller sur son air. V. AIRE.

— Liturg. de l'Egl. gr. Voile qui couvre le calice et la patène.

— Partie antérieure et en pointe du sciade, ornement de tête des empereurs grecs.

— Myth. Les anciens en ont fait une divinité qui avait la Lune pour femme, et la Rosée pour fille Jupiter, Junon et Minerve étaient adorés quelquefois sous la forme de l'Air. Jupiter était l'air pur ou l'Ether, et Junon l'air grossier qui touche à la terre. Jupiter (l'*air*) est tantôt serein, tantôt pluvieux. (Théocrite.)

— Allég. La figure allégorique de l'air est une femme assise sur un nuage.

— AIR (Puissances de l'). Ce sont les démons qui y exercent de funestes influences : orages, tempêtes, etc.

— Donner de l'air à un tonneau de vin. En ôter le bondon pour que la pression atmosphérique fasse couler le liquide qu'on veut en soutirer.

— T. de chasse et de fauc. *Prendre l'air*. Se dit d'un oiseau qui s'élève trop haut, à perte de vue.

— *Nouer entre deux airs*. Manière de voler particulière aux oiseaux de proie. Raymond écrit *houer*.

— *En l'air*. Loc. adv. Tirer en l'air, tirer un coup en l'air. Décharger une arme à feu, sans diriger le coup vers aucun but. Figurément et familièrement, Faire une démarche inutile, ne pas atteindre son but. En ce sens, on dit aussi, Tirer un coup d'épée dans l'eau.

— Fig. et fam. *Tout le monde est en l'air, toute la maison, toute la ville est en l'air*. Tout le monde, toute la maison, etc., s'agite, est en mouvement, est dans les appréhensions. Un sujet aussi intéressant devrait mettre toutes les têtes *en l'air*. (Dider.)

— *Être en l'air, tout en l'air*. Se dit d'une chose qui n'a pas de soutien. Un cabinet en l'air. Cette maison paraît tout en l'air.

— *Avoir toujours le pied en l'air, être toujours en l'air*. Etre toujours prêt à partir, à courir, à sortir, à sauter ; ne pouvoir rester en place. Cet enfant est toujours en l'air. J'ai toujours le pied en l'air. Enfin, ma fille, j'ai un pied *en l'air*. (Mme de Sévigné.)

— Fig. et fam. *Toute sa fortune est en l'air*, c'est-à-dire, ne repose sur rien de solide.

— Art mil. *Être en l'air*. Être dans une position défavorable, mal appuyé. Se dit d'une ligne d'armée, d'une aile qui présente un vide, d'une brigade, d'un corps d'armée qui ne peut être soutenu à temps.

— *En l'air*. Fig. et dans un sens moral, se dit des choses sans réalité, sans fondement. Des contes en l'air. Des paroles en l'air. Des menaces, des craintes en l'air, c'est-à-dire des choses qui ne sont pas vraies, des paroles irréfléchies ou menteuses, des projets, des menaces qui ne s'effectueront pas, des craintes qui ne s'appuient sur aucun danger réel. Raisonner en l'air, c'est-à-dire, Faire des raisonnements sans solidité ou sans s'être assuré de la vérité des faits sur lesquels ils reposent. Bâtir en l'air, Fonder des espérances chimériques ; ne bâtir sur rien de probable, faire des châteaux en Espagne. Faire des vers amoureux pour une Iris en l'air, c'est-à-dire pour une femme qu'on n'a jamais vue, pour une création de son imagination.

Faudra-t-il de sang-froid, et sans être amoureux,
Pour quelque Iris en l'air feindre le langoureux ?
(BOILEAU.)

[illegible] airs.

— AIRS, au pluriel. On dit les airs, au propre, quand on veut exprimer la vaste étendue de l'atmosphère. La vaste solitude des airs. L'immensité des airs. — Au fig. le pluriel exprime une collection de qualités apparentes. V. SE DONNER DES AIRS, PRENDRE DES AIRS. Ménage prétendait que *air* n'a pas régulièrement de pluriel en prose. Il en est de cette exclusion comme de tant d'autres de même genre ; elle ne repose sur aucune raison. Les *airs* sont agités de mouvements convulsifs. (M.-Brun.) L'homme n'est rien qu'un fantôme, une ombre, une vapeur qui se dissipe dans les *airs*. (X. de Maistre.) Le vol d'un insecte qui traverse les *airs* suffit pour me persuader. (Id.) Aussitôt le vent, qui jusqu'alors avait été favorable au vaisseau de Cymodocée, expire, et un calme profond règne dans les *airs*. (Chateaub.)

— On a dit fig. et poét. L'empire des airs. De l'empire des *airs* n'est-il donc plus le roi ? (Roucher.)

— *Se donner des airs*. *Se donner de grands airs*. Affecter, prendre un ton, des manières au-dessus de sa position, de son état, de sa fortune. Se donner des airs de mauvais sujet, Affecter de paraître mauvais sujet. Cette histoire m'a tout l'air d'un conte. Il y a un petit *air* d'amour maternel dans ce détail. (Mme de Sévigné.)

— *Les grands airs*. Se donner de grands airs. Les airs de la haute société. Peut se prendre en mauvaise part.

Mon appétit s'en va lorsque je vois siéger
Tout l'ennui des grands *airs* dans ma salle à manger.
(C. DELAVIGNE.)

— Ironiq. *Les gens du bel air, les gens du grand air*. Ces expressions, qui se sont d'abord prises en bonne part, en s'appliquant aux personnes du grand monde ou dont l'éducation était distinguée, marquent presque toujours aujourd'hui ironie et critique, depuis que tant de gens ont affecté des airs qu'ils ne pouvaient soutenir ou qui ne convenaient pas à leur condition. V. SE DONNER DES AIRS, DE GRANDS AIRS. L'air modeste sied beaucoup mieux que ce que l'on nomme le *bel air*. (St-Évrem.) *L'air* du monde est contagieux, Les principes que l'on y puise, les exemples que l'on a sous les yeux. *L'air* de la cour est contagieux. (La Bruy.)

— Cette maison est sur un grand air, est montée sur un grand air, c'est-à-dire, avec un grand luxe. On dit plus ordinairement, Cette maison est sur un grand ton, sur un grand pied.

— Fam. *Être libre comme l'air*. Ne dépendre de personne, être maître de son temps. Ne tenir à rien. Un caissier, le dimanche, est libre comme l'*air*. (C. Delav.)

— Fig. et fam. *L'air du bureau*. Prendre l'air du bureau. Sonder les dispositions, les sentiments des juges, des hommes d'affaires, qui doivent décider d'un procès, d'une affaire quelconque. S'informer de ce qui se passe, de ce qui se prépare dans une administration, à propos d'une chose qui vous intéresse. L'air du bureau lui est favorable. contraire. A l'air du bureau on voit que l'affaire n'est pas bonne.

— Fam. Avoir des airs penchés, prendre des airs penchés. Affecter certains mouvements de tête ou du corps pour chercher à plaire.

— Fig. *Fendre l'air*. Se dit d'un oiseau qui vole vite, d'un cheval dont la course est rapide, d'un homme qui court avec une grande vitesse. Ce cheval fend l'air. Cet homme fend l'air. L'oiseau fend l'*air* de ses ailes rapides. (Malfil.) On dit aussi qu'un trait fend l'air, que les volées d'une cloche fendent l'air.

— Jardin. *Arbre en plein air*. Arbre assez fort, assez vigoureux, et qui n'est point abrité.

— *Une maison en bel air*. En belle vue, bien exposée.

— *Par air*. Par vanité, par ostentation, par amour-propre.

— *Faire une chose en l'air*. La faire légèrement, sans soin, sans précaution.

— Fig. *Battre l'air*. Faire beaucoup de bruit, faire de vains efforts. Cet enfant bat l'air de ses cris. Il battait l'air de ses clameurs.

— Prov. *Ne faire que battre l'air*. Se donner en vain de la peine pour avoir ou pour faire quelque chose

— Popul. *Se donner de l'air*. S'esquiver, s'enfuir.

— Fig. et fam. *Avoir l'air à la danse*. Avoir l'air vif, éveillé, et annoncer des dispositions pour réussir dans ce qu'on fait. (Acad.) Par extension, paraître disposé à faire ce dont il s'agit. (Id.) Se trouver dans l'état qui convient à une chose.

— *Avoir l'air de*, et un infinitif. Vous avez l'air d'avoir trop bu. Je n'ai pas l'air de lui faire plaisir.

— *Avoir l'air*. Sembler, paraître. En rapport grammatical avec un adjectif, cette locution présente des difficultés qui ont embarrassé les grammairiens. Voici d'abord ce que dit le Dictionnaire de l'Acad. Si l'adj. se rapporte au sujet de la proposition, il doit s'accorder avec le sujet ; s'il se rapporte seulement au mot *air*, il doit être mis au masc. Et voilà précisément pourquoi votre fille est muette ! Il est impossible d'être plus naïf que le Dictionnaire académique et de tourner plus simplement la difficulté, comme il la tourne encore plus bas dans les phrases qu'il donne pour modèles. *S'il se rapporte au mot air ; s'il se rapporte au sujet de la proposition*... La difficulté n'est [illegible] au sujet, QUAND il se rapporte au mot *air*, régime du v. Avoir. Si le principe est mal posé, et l'Académie ne pouvait le poser autrement, hâtons-nous de reconnaître que le principe est bon. Donnons quelques locutions, nous éluciderons mieux la question après. Avoir l'air fier, l'air méprisant. Avoir l'air coquet, l'air doux. Avoir l'air embarrassé, l'air hardi. Avoir l'air affligé, l'air riant. Avoir l'air furibond, l'air grossier, etc., etc. L'on comprend tout de suite, et nous n'avons pas exprimé de proposition tout exprès, que ces diverses épithètes conviennent parfaitement au mot *air*, et que l'accord se fera presque toujours avec ce substantif. Nous dirons donc : Cette femme a l'air fier, l'air coquet, l'air méprisant, etc., si on ne veut ou parce qu'on ne peut vouloir que qualifier la manière dont nous *apparaît* cette femme, peindre son *air* enfin. Mais si nous voulions exprimer la manière dont nous croyons qu'est cette femme, son ÉTAT, en un mot, nous aurions à examiner quels de ces adjectifs ne sont susceptibles que de modifier le mot *air*, et quels peuvent modifier également, selon les vues de la pensée, le sujet de la proposition. Nous verrions que l'on peut dire, selon la pensée à exprimer : Elle a l'air fier ou fière, sans que nous puissions dire, Elle a l'air rêveuse, méprisante, etc., parce que si la fierté peut constituer un état permanent, quelque chose d'inhérent à la personne, son caractère, enfin, il n'en est pas de même de la rêverie et encore moins du mépris, qui n'expriment qu'une modification passagère, et qui ne sauraient convenir qu'au mot air, *a* exprimant aussi quelque chose de passager, puisque l'air peut varier à chaque minute et autant de fois que l'homme changera de sensation dans une journée. Ainsi l'on ne dirait pas : Cette femme a l'air *riante*, tandis que l'on dirait fort bien qu'elle a l'air *rieuse*. Nous dirons donc : Cette femme a l'air rieur ou rieuse, a l'air sérieux ou sérieuse, suivant que nous voudrons exprimer la manière dont nous *apparaît* son air pur et simple, ou bien le jugement que nous portons sur son état habituel, car on a aussi le caractère rieur ou sérieux. Poursuivons : Dirons-nous, Cette femme a l'air bien affligé ou affligée ? admettrons-nous la légitimité de l'ellipse, contestée par des grammairiens (a l'air d'*être* affligée)? Il est certain que l'affliction, sans constituer un état permanent, peut DURER. L'air affligé dira qu'au moment où j'ai vu cette femme, qu'au moment où elle a appris la cause de sa douleur, elle était affligée, du moins en *apparence ;* Elle a l'air bien affligée, dira que l'affliction s'est changée en réalité persistante, et que je juge cette femme réellement affligée. Dites donc, Elle a l'air campagnard ou campagnarde, elle a l'air parisien ou parisienne, selon que l'objet principal de votre pensée est de constater l'air ou la physionomie d'une femme, ou selon que l'accent, les manières, les discours de cette femme font naître en vous l'idée qu'elle est née à la campagne plutôt qu'ailleurs ; à Paris, ou qu'elle réside à Paris plutôt qu'en province. Proposons ces trois phrases : Cette statue est bien faite, cette statue a l'air bien faite ; cette statue a l'air d'être bien faite. Toutes trois sont légitimes ; mais la première affirmera d'autorité sa perfection, la deuxième exprimera un jugement plus modeste ; la troisième n'exprimera que le sentiment qui en naîtra à première vue, et c'est pourquoi nous repousserons la prétention de ceux qui voudraient nous imposer les privations au milieu de l'abondance, et nous forcer à dire, Cette femme est bien affligée, si réellement elle est plongée dans cet état. D'après ce que nous avons établi plus haut, il est clair que nous dirons toujours en faisant accorder l'adj. avec le sujet, Cette femme a l'air belle, cette femme ou cette robe a l'air bien faite ; cette femme a l'air bossue ; cette soupe a l'air cuite ; cette terre a l'air cultivée, ensemencée, et personne ne se plaindra du manque de clarté, ou de la présence de la moindre équivoque, car l'ellipse est facile à rétablir : tout le monde emploie ces phrases et les comprend. L'Académie ajoute : Il faudra dire, Elle a l'air enceinte, et mieux, elle a l'air d'être enceinte ; elle a l'air contente de ce qu'on vient de lui dire, elle a l'air toute troublée ; et à cet égard nous remarquerons que toutes les fois que l'adj. est modifié par un adverbe qui le précède ou par un complément qui le suit, c'est le sujet qui lui impose la loi. Mais l'Acad. a eu le tort d'éluder la difficulté pour les exemples qui suivent. En effet, dans tous nous trouvons ces mots *a l'air d'être*, ce qui fait disparaître la difficulté et laisse le lecteur dans le doute du sentiment de ce corps sur le droit de l'ellipse dans ces occasions. Cette viande a l'air (*d'être*) fraîche ; ces légumes n'ont pas l'air (*d'être*) cuits.

— Syn. AVOIR L'AIR MAUVAIS. AVOIR MAUVAIS AIR. Le premier se rapporte au moral et signifie Air méchant ; le second se rapporte au physique, à la tournure. C'est là la distinction établie par les grammairiens ; distinction vaine à quelques égards, car dans cette phrase : Vous avez *mauvais air* de vouloir corriger les autres, commencez par vous corriger vous-même ; *mauvais air* signifie Mauvaise grâce, entendue au moral et non pour la tournure.

— Syn. comp. AIR. MANIÈRES. L'*air* semble être né avec nous, un don de la nature ; les manières sont plus spécialement le produit de l'éducation ; l'*air* prévient, les manières engagent ; l'un dit quelque chose de plus fin, de plus délicat ; les autres, quelque chose de plus solide, de plus tangible en quelque sorte. On se donne un *air*, on affecte des *manières ;* on compose son *air*, on étudie ses *manières*.

[illegible] regarde plus particulièrement l'extérieur, la *mine* dépend presque toujours du visage, quelquefois de la taille. Un homme de bonne *mine*, Dont tout l'extérieur prévient en sa faveur. La *physionomie* ne se considère que dans le visage, et s'entend de l'expression particulière qui résulte de l'ensemble des traits.

AIR. Géogr. Distr. des Etats-Unis, Etat de Pensylvanie ; 1,760 hab.

AIRAIN. s. m. (du lat. *æs, æris*, ou du celt. *iaran*, fer ; car les anciens employaient plus souvent l'airain que le fer). Alliage de 100 parties de cuivre jaune et de 8 à 12 d'étain, suivant sa destination pour statues, canons ou cloches. On y met aussi du zinc et un peu d'antimoine. V. BRONZE. Il a été en usage avant le fer. Du temps d'Hésiode les armes et les outils étaient faits de ce métal. Statue d'airain. Vase d'airain. Chaudière d'airain. Plaque d'airain. Travailler en airain, sur l'airain. Graver sur l'airain.

— AIRAIN DE CORINTHE. s. m. Alliage de métaux fort estimé des anciens, et dans lequel il entrait quelques parties d'or ou d'argent. Dénomination vicieuse ; les anciens connaissaient cet airain avant l'incendie de Corinthe, événement qui a bien pu cependant mêler des métaux plus précieux avec des masses d'airain.

— Myth. *Le siècle d'airain. L'âge d'airain*. Temps qu'on suppose avoir existé entre le siècle d'argent et le siècle de fer, c'est-à-dire, un siècle moins bon que le premier, moins mauvais que le second. On le dit encore d'une époque corrompue et malheureuse.

— Fig. *Un cœur d'airain*. Cœur dur, impitoyable. Avoir le cœur recouvert d'un triple airain, être inaccessible à toute crainte. Il fallait que le chêne le plus dur, qu'un triple *airain* environnât le cœur de celui qui, le premier, osa braver sur un frêle vaisseau le courroux de la mer. (Horace.)

. . . L'inflexible *airain* de l'âme la plus dure,
S'ébranle et s'amollit au cri de la nature.
(DE BELLOY.)

— Fig. et poét. signifie Cloche, canon. L'airain tonnant, l'airain grondant.

Pour la vingtième fois j'entends depuis l'aurore
Sonner l'*airain* fatal... Je l'entends sans effroi.
(MILLEVOYE.)

— Fig. *Bâtir sur l'airain*. Construire solidement, bâtir pour la postérité.

— *Un siècle d'airain*. Un siècle malheureux, un siècle où les hommes sont méchants et durs.

— Fig. *Un ciel d'airain*. Un temps sec et aride, chaud et lourd. Les cieux par lui fermés et devenus d'*airain*. (Racine.)

— *Un front d'airain*. Une extrême impudence. Avoir un front d'airain, Ne rougir de rien, tout braver.

— Fig. *Un voile d'airain*. Un voile impénétrable. La nature est couverte d'un voile d'*airain*, que les efforts réunis de tous les hommes et de tous les siècles ne pourraient soulever. (Barth.) Un mur d'airain. Toutes machiavelistes du plus au moins, où il y a un mur d'*airain* pour les hommes, il n'y a souvent qu'une toile d'araignée pour les femmes. (Diderot.)

— Prov. et fig. Les injures s'écrivent sur l'*airain* et les bienfaits sur le sable. On oublie aisément les bienfaits, et on se souvient longtemps des injures. (Acad.)

AIRAIN (géant d'). Myth. Géant d'airain qui s'opposa au débarquement des Argonautes en Crète, et qui fut jeté à la mer par les enchantements de Medée.

AIRAINES. Géogr. Bourg du départ. de la Somme. Moulins à huile ; 2,000 hab.

AÏRAPADAM. Myth. ind. Un des huit éléphants qui soutiennent la terre.

AIRAS. s. m. Bot. Sorte de poirier sauvage.

AIRAULT (Pierre). Célèbre jurisconsulte et lieutenant criminel, né à Angers en 1536. A écrit un beau livre, *De la Puissance paternelle*.

AIRAVAT. Myth. ind. Premier éléphant d'Indra.

AIRAVATA. Myth. ind. L'éléphant qui porte le dieu Indra à travers les nuages. || Un des chefs des Nâgas.

AIRDRIE. Géogr. Ville d'Ecosse, comté de Lanark, à 15 kil. de Glasgow. Baronnie. 6,594 hab.

AIRE. s. f. (du lat. *area*). Toute superficie plane. Plus particulièrement place unie et préparée, quelquefois dallée, pour y battre les grains. L'aire d'une grange. Les gerbes sont dans l'aire.

— Archit. *L'aire d'un plancher*. L'enduit de maçonnerie sur lequel on pose le carrelage ou le parquet. || *L'aire d'un bassin*. Massif de ciment ou de terre glaise qui fait le fond d'un bassin. || *L'aire d'un pont*. La partie supérieure sur laquelle on marche, le tablier. || *L'aire d'une maison*. L'espace compris entre les murs d'enceinte.

— Aire à la vénitienne, composée de pouzzolane, brique pilée et chaux vive.

— Aire de plâtre, Enduit qui se fait sur le lattis des planchers.

— Aire de grange, au moyen de mortier, de ciment, ou même de salpêtre fortement massivé. On fait encore des *aires* en plâtre, gâché avec une eau de colle forte, de la suie, ou avec du sang de bœuf. (Encyc. des G. du M.)

[illegible] renfermé entre les côtés qui la terminent, ou plutôt le nombre de fois que l'unité de surface y est contenue. V. SUPERFICIE. L'aire d'un carré, d'un triangle, d'un cercle. L'aire d'un cône.

— *L'aire d'un champ*. Surface contenue entre ses limites.

— Mar. Trente-deuxième partie de la boussole, dont les divisions représentent tout l'horizon. Chaque partie s'appelle Aire de vent. La rose des vents est divisée en 32 aires.

— Vitesse d'un navire. Un bâtiment a beaucoup ou peu d'aire ; il se meut vite ou lentement. Nous avons dit au mot AIR que l'on n'était pas d'accord sur le genre et l'orthographe de ce mot comme T. de marine. Mais ici, M. Nap. Landais n'est pas même d'accord avec lui-même ; il écrit : « Ce vaisseau a de l'air, » au mot AIR, sans observation, et au mot AIRE : « On dit aussi *aire* pour la vitesse d'un navire », sans éclairer davantage son lecteur sur cette divergence. Nous dirons, nous, qu'il serait convenable de s'entendre là-dessus, et voici ce que nous proposons : On écrit *air de*

vent, s. m., pour désigner chacune des 32 directions qui laissent entre elles les *aires* ou rumbs de vent; on écrit *aire*, s. f., pour désigner une surface égale à la trente-deuxième partie du cercle, et qui a été aussi appelée rumb; enfin on écrit *aire* ou *air* pour désigner la vitesse d'un navire, selon que l'on a en vue la surface de liquide déplacée, le tracé fait par le vaisseau en mouvement, ou bien seulement son degré de vitesse. Ces différences d'orthographe et de genre, voulues par la différence de signification, auraient quelque rapport avec la différence de genre du mot *aigle*, V. ce mot, et avec celle d'orthographe du mot *dessin* ou *dessein*, commandée par le sens et l'usage.

— Méc. *Principe des aires. Conservation des aires.* Lorsqu'il arrive que les forces accélératrices qui sollicitent un point matériel, sont des moments égaux et contraire, par rapport à un point fixe, pris pour origine des coordonnées, les équations du mouvement conduisent à une conséquence remarquable qui constitue ce qu'on appelle le *principe des aires*. (Encyc. des G. du M.) Dans le mouvement d'un système de points matériels, liés fixement entre eux, soumis à leur réaction mutuelle, et qui ne sont sollicités par aucune force accélératrice, les sommes des *aires* décrites autour d'un point quelconque sont proportionnelles au temps employé à les décrire, lorsqu'il n'existe aucun point fixe dans le système (id.), et c'est ce qu'on nomme *conservation des aires*.

— Fauc. Nid des grandes espèces d'oiseaux de proie. Un faucon de bonne aire. Ce qui a valu ce nom à ces nids, c'est sans doute leur forme large et aplatie, qui les aura fait comparer à l'aire d'une grange. Est-ce à ton commandement que l'aigle prend son essor et va faire son *aire* dans les lieux les plus élevés? (Chateaub.)

—Techn. Vann. Endroit plein dans un ouvrage de faisserie. || Le plus petit des bassins carrés d'un marais salant. || Le dessus d'une grosse enclume.

—Jardin. *Aire de recoupes.* Epaisseurs d'environ 220 à 240 millim. de recoupes de pierres pour affermir les allées des jardins. || Bois coupés à tire et à aire, c'est-à-dire, coupés entre des limites marquées, de manière à faire un champ, une aire dans laquelle on ne laisse que les arbres réservés.

— Anat. *La petite aire du téton.* Le point rond noirâtre qui entoure le mamelon. On dit plus communément *aréole*. V. ce mot.

— Astron. *Aires proportionnelles au temps.* Une des lois de mouvement des planètes, découverte par Kepler et démontrée par Newton.

— Astrol. Cercle ou couronne de lumière qui paraît autour du soleil et des autres astres.

—AIRE. s. f. (du gr. αἶρα, ivraie). Bot. Genre de plantes de la famille des graminées, tribu des avenacées. Toutes les espèces qui font réellement partie de ce genre sont originaires des diverses parties de l'Europe. *L'aire caryophyllée* et l'*aire flexueuse* sont les plus répandues.

AIRE. V. KEASAIRE.

AIRE. Géogr. Ville du départ. des Landes, siége d'un évêché suffr. d'Auch, chef-lieu de canton; 3,937 hab. Ancienne résidence d'Alaric, roi des Visigoths.

—AIRE OU AIRE-SUR-LA-LYS. Ville du départ. du Pas-de-Calais, chef-lieu de canton. Ville de guerre de 4me classe; fondée, vers 630, par Lidoric 1er, comte de Flandre. Patrie du jésuite Malebranche et de Guyard des Moulins, qui, le premier, a traduit la *Bible* entière en français; 8,725 hab.

AIRÉE. s. f. (ét., V. AIRE). La quantité de gerbes qu'on met dans l'aire pour une battue. Une airée de froment. Une airée d'avoine.

AIRÉENNES ou mieux **ARÉENNES.** s. f. pl. (ét. lat., *area*, aire). Antiq. gr. et lat. Fêtes que les laboureurs célébraient en l'honneur de Bacchus et de Cérès. Aléennes chez les Grecs.

AIRELLE. s. f. Bot. Sous-arbrisseau de l'ordre des éricinées, la famille naturelle des bruyères, octandrie monogynie de Linné, à fleurs rougeâtres et à petites baies aigrelettes que les enfants ramassent et mangent sans inconvénient. On s'en sert en médecine et en teinture. Les baies portent aussi le nom d'ai[illegible] *myrtille* par les pharmaciens, *raisin des bois* par le peuple. Ses baies noirâtres portent aussi le nom de *maurets*, de *lacets*, et celui de *bluets* au Canada. Les marchands de vin les nomment *teint-vin*, parce qu'ils s'en servent quelquefois pour colorer en rouge les vins blancs; l'airelle veinée; l'airelle en corymbe; l'airelle de Cappadoce. Les enfants et les bergers mangent avec plaisir les fruits de l'*airelle*. (J. St-Hilaire.) V. en outre le mot CANNEBERGE.

AIRER. v. n. Fauc. Faire son nid. Se dit des oiseaux de proie. Laveaux le note v. actif.

AIRIAC, AIRY ou **ARIS.** Géogr. Château du diocèse d'Auxerre en Bourgogne. Il y eut un concile en 1020 ou 23.

AIRIGNE. Chir. V. ÉRIGNE.

AIROCHLOA. s. f. (du gr. αἶρα, ivraie; χλόη, herbe verte, verdure). Bot. Genre de plantes de la famille des graminées, qui a pour type l'airochloa crêtée de Linné, et mise par Persoon dans son genre [illegible]lerie.

AIROLA. Géogr. Ville du roy. de Naples, ch.-l. de canton, à 15 kil. de Nola; 4,034 hab.

AIROLO. Géogr. Grand village paroissial de Suisse, canton et près du Tessin, sur le revers sud du St-Gothard. Les Russes y battirent les Français en 1799; 1,880 hab.

AIROPSIS. s. m. (ét. gr., αἶρα, ivraie; ὄψις, apparence). Bot. Genre de plantes de la famille des graminées, établi par Desvaux pour une petite plante annuelle, et auquel on a ajouté depuis deux ou trois autres.

AIRURE. s. f. Fin de la veine métallique ou d'une mine de houille.

AIRVAULT. Géogr. Chef-lieu de canton du dép. des Deux-Sèvres, sur le Thouet. On y voit encore les ruines d'une célèbre abbaye, fondée dans le xe siècle par Hildegarde, vicomtesse de Thouars; 1,925 hab.

AIS. s. m. (pr. *è*; ét. lat., *axis*, soliveau). Planche de bois amenuisée et destinée à quelque usage. Ais de chêne. Ais de sapin. Les ais d'un bois de lit. Faire des ais. Scier des ais. Ce mot s'est dit et se dit encore plus particulièrement des planches à coulisse pour la fermeture des boutiques. On en fait aussi de carton. Planches qui forment quelque séparation. Le soir venu, elle me mène à la porte de la chambre, et là me montre entre les *ais* une petite ouverture. (P.-L. Courier.)

—L'Acad. remarque qu'il commence à vieillir. L'Acad. est souvent pessimiste. Elle ferait vieillir un mot en le notant de vieux ou de vieillissant, comme un médecin empire le mal de son malade en exagérant la gravité du cas.

— Ais de bateau, planches d'un bateau déchiré, débris d'un bateau.

— Méd. Ais ou planchette. On s'en sert pour soutenir les parties fracturées. On dit plus ordinairement *éclisse*.

— Arts et mét. Ais à tremper. Ais à desserrer pour les imprimeurs. Ais à rogner, à presser, à endosser, à fouetter pour les relieurs. Ais feuillés, dans lesquels il y a plusieurs rainures pour y couler l'étain d'une soudure, pour les vitriers. Ais de corps, partie du bois du métier servant à tenir les mailles de corps et les arcades dans la direction voulue, pour les fabricants d'étoffes de soie. Ais pour les bouchers, établi ou table pour le détail de la viande. Ais, petit morceau de bois porté sur deux pieds, percé de trous ronds pour emboutir des demi-boucles, dans la serrurerie en ornement.

— Fam. On dit: Renfermé entre quatre ais, pour dire dans une bière.

— Jeu de paume. *Un coup d'ais*, le coup que la balle donne de volée dans un ais maçonné dans le mur qui est du côté du service. Voilà un beau coup d'ais.

— *Fête aux ais*. Les petits marchands de Paris appelaient ainsi les jours de fête des paroisses sur lesquelles ils demeuraient, parce que bien que les ais de leurs boutiques fussent fermés, la plupart ne laissaient pas de vendre en dedans, faisant entendre ainsi que la fête n'était pas pour eux, mais seulement pour les *ais* de leurs boutiques. (Note manuscr. de feu M. Noël.)

— Syn. comp. AIS. PLANCHE. *Ais* ne se dit que du bois; *planche* a une étendue de signification beaucoup plus grande et se dit d'une foule de choses plates ou en feuilles. Une planche de cuivre. Une planche de jardin. Les planches ou la collection des figures et dessins qui accompagnent un texte.

AISA. Myth. Le Sort ou une des Parques.

AISANCE. s. f. (rad. *aise*). Certaine facilité dans les actions, les manières, dans un travail quelconque, dans le port, le geste, qui bannit toute gêne, toute contrainte. S'exprimer avec aisance. Parler, agir, marcher, se présenter avec aisance. Avoir de l'aisance dans les manières. Fox, à peine sorti de l'enfance, discutait, raisonnait avec une *aisance* hardie. (Villem.)

— État de fortune suffisant pour procurer les commodités et les jouissances de la vie. Etre dans l'aisance. Vivre dans l'aisance. Jouir d'une honnête aisance, la médiocrité dorée d'Horace. Devoir son aisance à son travail. On ne peut être bienfaisant qu'en épargnant sur son *aisance*. (Du Tremblay.) L'*aisance* étouffe l'industrie. (F. de Neufch.) Le luxe est rarement une preuve d'*aisance*. (Chénier.) Que faut-il pour être heureux? un corps [illegible] (Thalès.) Les deux grands moyens d'avancer la civilisation sont de propager la morale et l'industrie, afin de rendre les mœurs plus bienveillantes et l'*aisance* plus générale. (Droz.)

— AISANCES. s. pl. Lieu particulier dans une maison pour la satisfaction des besoins naturels. Cabinet d'aisances. Lieux d'aisances. Fosse d'aisances.

— Jurispr. Servitude pour l'un, commodité pour l'autre, entre deux voisins, par suite d'une convention ou prescription.

AISCEAU. s. m. V. AISSETTE.

AISE s. f. (pr. *è-se*; du br. *eas*, facile). Contentement, satisfaction, sentiment de joie, de plaisir, émotion agréable et douce, ou plus ou moins vive, causée par la présence, la possession d'un bien, l'attente ou l'arrivée de quelqu'un. Être transporté d'aise. Être ravi d'aise. Tressaillir d'aise. Ne pas se sentir d'aise.

— Fam. *Vous en parlez bien à votre aise*, se dit à un homme qui n'éprouve pas les embarras, les difficultés d'une chose, d'une position, et qui en parle comme d'une chose plus facile, plus supportable qu'elle n'est.

— Commodité, état d'aisance, état de sans-gêne, de sans-façon. Etre à son aise. Travailler à son aise. Se mettre à son aise. Se mettre à l'aise. N'en prendre qu'à son aise. Quand l'enfant pleure, il est mal à son aise. (J.-J. Rouss.)

— Fig. *Mettre quelqu'un à son aise.* L'encourager, empêcher qu'il n'ait de la timidité ou de l'embarras.

— *Être à son aise, être fort à son aise.* Matériellement parlant, signifie N'être pas gêné dans ses mouvements; moralement, Être dans une certaine abondance, et équivaut aux mots Etre dans l'aisance. V. cette locution.

— Prov. *Il n'est malade que de trop d'aise.* Se dit d'un homme riche qui n'a que les incommodités d'une vie molle et trop luxueuse, qui a une trop bonne table.

— Prov. *Paix et aise.* Commodité, tranquillité. Doucement, paisiblement, commodément. Je ne demande que paix et aise. Vivre en paix aise. Cette locution est employée rarement.

— Famil. *Se mettre à son aise.* En user avec liberté, avec familiarité, et quelquefois aussi Manquer aux convenances.

— *N'en prendre qu'à son aise.* Ne faire que ce qui plaît, et autant qu'il plaît, ne pas se gêner, se fatiguer.

— Elliptiq. *A votre aise.* Sorte d'exclamation. A votre commodité, quand vous voudrez. Se dit aussi ironiquement pour, Ne vous gênez pas à quelqu'un qui agit trop familièrement, avec trop de liberté, ou qui ne tient pas ses engagements.

— *A l'aise.* Loc. adv. Sans peine, avec facilité, commodément. Etre à l'aise dans un fauteuil. Une porte qui s'ouvre à l'aise. Il tient six personnes à l'aise dans cette voiture. On dit aussi Un cheval qui porte à l'aise, qui va à l'aise. On sait bien que Diderot, lorsqu'il était en verve, jetait sa perruque par-dessus les moulins, pour laisser fumer à l'*aise* son crâne brûlant et bouillonner son génie. (Fr. Soulié.)

. . . . Est-ce la mode
Que baudet aille à l'*aise* et meunier s'incommode?
(LA FONTAINE.)

— *Aise* n'a pas toujours été du féminin, du moins si nous en jugeons par les citations suivantes:

Ainsi poussière et cendre est devenu
L'*aise* plus grand qui me soit advenu.
(CL. MAROT.)

Tant plus avant cette lettre lisois,
En *aise* plus *grand*, tant plus me déduisois.
(Id.)

— Au pluriel, *aises* s'emploie dans certaines locutions familières. Aimer ses aises. Chercher ses aises. On n'a pas toutes ses aises dans ce monde. Aimer, chercher ses commodités.

— Syn. comp. AISE. AISANCE. Ces mots signifient tous deux une absence de gêne, mais dans ce sens le premier est passif, le second est actif; l'un exprime un état, l'autre une facilité à faire une chose. On est ou l'on se met à l'*aise* ou à son *aise* avec ses supérieurs; on se comporte avec *aisance* dans la société, on a de l'*aisance* en ses manières. *Aise* et *aisance* donnent tous deux une idée de commodité et de bien-être. On est à son *aise* ou dans l'*aisance*. *Aise* indique un état passager, *aisance* un état permanent, en sorte que ce qui suffit pour mettre quelqu'un à l'*aise* ne suffirait pas pour le mettre dans l'*aisance*.

—Syn. comp. AISES. COMMODITÉS. Les *aises* disent quelque chose qui tient de la mollesse. Les *commodités* expriment la satisfaction facile des besoins ou de ce qui a été préparé avec ordre et convenance.

— Syn. comp. AISE. CONTENT. RAVI. Ces trois mots expriment généralement la situation agréable de l'âme, mais avec cette gradation que, dans l'ordre où nous les avons placés, ils marquent successivement une intimité plus grande des choses productrices d'aise, de contentement et de ravissement avec nous-mêmes. Aussi *aise*, qui est plus faible, est-il presque toujours accompagné de quelque augmentatif. Je suis *bien aise*, je suis *fort aise* etc. Je serai fort *aise* si vous me mandez quelque chose des sujets de votre conversation. (Mme de Sévigné.)

— Syn. comp. A L'AISE. AISÉMENT. Une porte [illegible] considérer la porte comme s'ouvrant de telle manière indiquée par le radical; *à l'aise* rappelle les obstacles dont l'absence lui laisse le jeu libre.

AISE. adj. des 2 g. Qui a de la joie, du plaisir, du contentement. Etre aise, être très-aise, extrêmement aise d'une chose, on ne peut pas plus aise. Etre infiniment aise, aise au dernier point.

Se trouvant à la fin fort *aise* et tout heureuse
De rencontrer un malotru.
(LA FONTAINE.)

AISÉ, ÉE. adj. Facile, qui se fait sans peine, sans difficulté, sans effort. Cela est aisé. Une chose aisée. Une chose plus aisée à dire qu'à faire. Une lettre aisée à lire, à faire. Il n'est pas aisé de bien écrire. La chose la plus *aisée* devient pénible quand on la fait à contre-cœur. (Térence.) Et la sotte vie que je mène est la chose du monde la plus *aisée* à comprendre. (Mme de Sévigné.) Il est cent fois plus *aisé* d'être heureux que de le paraître. (J.-J. Rouss.) Les incendies ne manquent jamais leur effet sur la scène, et il est plus *aisé* de mettre le feu au théâtre que d'en mettre dans la pièce. (La Harpe.)

Mes amis, retenez-le bien,
Le pouvoir de l'homme est immense,
Tirer quelque chose de rien
Est plus aisé qu'on ne le pense.
(ARNAULT.)

— Fam. *Cela vous est bien aisé à dire.* S'adresse à un homme qui donne un conseil difficile à suivre.

— *Cet homme est aisé à vivre.* Il est d'un commerce doux et facile.

— Avoir des manières aisées. Avoir des manières qui n'ont rien de gêné, rien de contraint. Il leur offrit de l'argent d'une manière *aisée* et noble, qui ne pouvait déplaire. (Volt.)

— Avoir la conversation aisée, c'est-à-dire facile, agréable, dégagée de tout ce qui sent la recherche ou la fatigue.

— Avoir l'esprit aisé. Imaginer, concevoir facilement. Son esprit est tellement *aisé*, qu'on prend, sans y penser, une confiance qui fait qu'on parle heureusement de tout ce qu'on pense. (Mme de Sévigné.)

— Faire des vers aisés, des vers faciles, des vers qui ne sentent point le travail.

— Commode. Un chemin aisé. Une voiture aisée.

— Un habit aisé, des souliers aisés. Un habit, des souliers que l'on met facilement.

—Trop facile. Une morale, une dévotion aisée. Une morale trop accommodante, une dévotion trop relâchée.

— Qui est à son aise, qui possède une fortune suffisante. C'est un homme aisé.

— Substantiv. La taxe des aisés. Le rôle des aisés. Terme d'impôt qui a vieilli. Le cardinal le fit mettre à la taxe des *aisés*. (Tallemant.)

— *Mal aisé*. On écrit plus ordinairement *malaisé* en un seul mot. On pourrait trouver une nuance entre les deux manières d'orthographier.

Il est si *mal aisé* de se régler soi-même!
Ah! de régler autrui qui peut s'embarrasser.
(F. DE NEUFCHÂT.)

— *Aisé de.* Il est bien plus *aisé d'*éteindre un premier désir que de satisfaire tous ceux qui le suivent. (La Rochef.) Il est plus *aisé de* devenir fin à la cour que d'y devenir bon. (Id.)

— *Aisé à.* Les chevaux de Perse sont robustes et très-*aisés à* nourrir. (Buff.)

— Syn. comp. AISÉ. FACILE. Le premier exclut la peine qui naît des obstacles et des oppositions qu'on met à la chose; et le second exclut la peine qui naît de l'état même de la chose. On dit une entrée *facile*, lorsque personne n'arrête au passage. Une entrée *aisée*, lorsqu'elle est large et commode à passer. Une femme qui s'abandonne vite est une femme *facile*. Un habit qui ne gêne pas est *aisé*. Il est souvent plus *facile* d'obtenir une grâce de quelqu'un qu'il n'est *aisé* de parvenir jusqu'à lui. (Girard.)

AISELLE. s. f. Bot. Sorte de betterave, rouge extérieurement et blanche intérieurement. (Raym.)

AISEMENT. s. m. Commodité, lieu de commodités. Prov. A son point et aisement, à ses bons points et aisements, c'est-à-dire, A son aise, à son loisir, à sa commodité. Aisement bien pratiqué, Dégagement, commodités d'un appartement.

— Boiste lui fait aussi signifier *latrines*, et en effet il a cette signification dans les coutumes de Paris et de Montfort.

— Par extension, ce mot a marqué autrefois les choses mêmes qui procurent des *commodités* en général: voiture, ustensiles de ménage, etc.

AISÉMENT. adv. Facilement, sans peine, sans difficulté. Travailler aisément. Changer aisément d'avis. Faire aisément des vers. Marcher aisément, c'est-à-dire, avec aisance, ou bien sans la peine qu'on avait antérieurement.

— Commodément. Ce cheval va aisément, a les allures douces et faciles. On monte à un poste éminent et délicat plus *aisément* qu'on ne s'y conserve. (La Bruy.) On doit se consoler *aisément* quand on n'a contre soi que ceux qui se déclarent contre le bien. (La Rochef.)

— Facilement, au moral. Un amant croit ai[illegible] aire on le croit *aisément*. (Regn.) Je comprends bien *aisément* votre douleur, puisque je la sens en moi. (Mme de Sévigné.) On ne détruit pas *aisément* le préjugé ni l'habitude. (Lebrun.) Qui pardonne *aisément* invite à l'offenser. (P. Corn.) Une nation retrouve des hommes plus *aisément* qu'elle ne retrouve son honneur. (Napoléon.)

— Mal aisément. Un grand contentement mal *aisément* se cèle. (Regnier.) || On écrit aussi *malaisément*.

AISNE. Géogr. Rivière de France qui donne son nom à un dép. Elle prend sa source dans le dép. de la Meuse; elle traverse les dép. de la Marne, des Ardennes, de l'Aisne et de l'Oise, et se jette dans l'Oise au-dessus de Compiègne, après un cours de 248 kil. Ses principaux affluents sont, à droite, l'Aire, la Vaux; et à gauche, la Retourne, la Suippe et la Vesle.

AISNE. Géogr. Dép. de France qui tire son nom de la principale rivière qui l'arrose; formé de petits pays détachés des prov. de la Picar

die mérid., de l'Ile-de-France et de la Brie. Il est borné au N. par le dép. du Nord, à l'E. par celui des Ardennes, à l'O. par ceux de l'Oise et de la Somme. Principales rivières, l'Aisne la Marne et l'Oise : l'Escaut, la Sambre et la Somme y prennent leur source dans le N., et l'Ourcq dans le S. Sol marecageux et calcaire, temperature variable. Il contient 2,900 hectares d'etangs, et 108.000 de bois. Comm. de productions naturelles et d'objets manufactures. Ce dep. est divise en 5 arrond. Laon, ch.-l.; Château-Thierry, St-Quentin, Soissons et Vervins; et en 37 cant. et 858 comm. Il elit 6 deputes, fait partie de la 1re div. milit., forme le diocèse de Soissons, et relève de la cour royale et de l'academie d'Amiens ; 513,900 hab.

AISSADE. s. f. Mar. Point de la carène d'une galère où elle commence à se rétrécir, et qui correspond à ce que l'on nomme façon de l'arrière. On ne se sert plus guère de ce mot.

— Agric. Pioche en fer pointue. Aissade a signifie aussi Bèche, sarcloir.

AISSANTES. s. f. pl.; ou **AISSEAUX**, **AISSIS**, **BARDEAUX**. s. m. pl. Couvr. Bouts de planches minces dont on couvre les toits.

AISSAUGUE, **ASSAUGUE** ou **ESSAUGUE**. s. f. T. de pèche. Filet, sorte de seine avec une poche au milieu. On s'en sert sur la Méditerranee.

AÏSSÉ (mademoiselle). Circassienne devenue célèbre par ses aventures. Née en 1693 ou 1694. Morte en 1733. Ses lettres, où l'on trouve toujours les inspirations d'un cœur honnête et sensible au milieu des malheurs de sa position, et qui contiennent une foule d'anecdotes interessantes sur la cour de Louis XIV et la regence, ont ete imprimées avec des notes de Voltaire, et on les trouve souvent réunies avec celles de Mmes de Villars, La Fayette et de Tencin.

AISSELLE. s. f. Anat. Le dessous du bras, à sa jonction avec l'epaule. L'aisselle droite. L'aisselle gauche. Avoir mal à l'aisselle.

— Ornith. Region des côtes de la poitrine, placée sous la base des ailes chez les oiseaux.

— Bot. Par analogie, Angle rentrant au-dessous de l'attache d'une feuille sur un rameau, ou d'un rameau sur la tige. L'aisselle des feuilles contient ordinairement les bourgeons et fort souvent les fleurs, qui sont alors dites *axillaires*.

— Mar. Aisselles d'une ancre. Angles rentrants formes par la verge et les bras de l'ancre.

AISSELIER. s. m. Techn. Pièce de bois qu'on assemble dans un chevron et dans une rainure pour cintrer des quartiers.

— Bras d'une roue quand ils excèdent la circonférence de cette roue.

AISSELIÈRE. s. f. Techn. Pièce du fond d'une futaille.

AISSES. s. m. pl. (du gr. ἀίσσω, je m'élance). Arachn. Petit groupe d'arachnides établi par Walckenaër, et du genre pénelops. La seule espèce se trouve à la Martinique.

AISSETTE ou **AISCETTE**. s. f. **AISCEAU** ou **AISSEAU**. s. m. Petite hache recourbée de tonnelier pour creuser certaines pièces.

AISSIEU. s. m. V. ESSIEU.

AISSIN. s. m. Ancienne mesure de capacité pour les grains.

AISSON. s. m. Mar. Petite ancre à quatre bras ou branches.

AISTHÉTÈRE. s. m. V. ESTHÉTÈRE.

AISUS. s. m. Entom. Espèce de papillon.

AÏS'VARIKA. s. m. Bouddhiste qui admet un Être divin primitif (*Is'vara*), comme créateur et maître du monde. Les *Aïs'varikas* admettent l'essence immatérielle. (Klap.)

AISY. s. m. Petit-lait aigri qu'on emploie dans les montagnes du Jura pour séparer le sérum du petit-lait dans la fabrication des fromages.

AITHAN, **AITHAM** ou **ÉTHAN**. Géogr. anc. Lieu de plaisance où se rendait souvent Salomon, entre Bethlehem et Thecué. On pretend que les magnifiques bassins qu'on voit près de Bethlehem sont les restes de ceux que Salomon avait fait construire à Aithan.

[illegible] cis). Confusion des humeurs de l'œil qui devient tout noir.

AITIOLOGIE. s. f. V. ÉTIOLOGIE.

AITON (Guill.). Célèbre botaniste anglais, surnommé le *Prince des jardiniers*; né en Ecosse en 1731; d'abord jardinier, puis directeur du jardin du roi d'Angleterre à Kew, en 1759; mort en 1793.

AITONA. Geogr. Baronnie et plus tard comté de la célèbre famille de Moncade, en Catalogne.

AITONIE. s. f. (de *Aiton*, botaniste anglais). Bot. Genre de plantes, famille des meliacées, et que l'*Aitonie* du Cap constitue à elle seule.

— Nom d'une *marchantiée* longtemps douteuse et definitivement placée dans le genre PLAGIOCASMAS. V. ce mot.

AITRES ou **ÊTRES**. s. m. pl. (du lat. *atrium*, parole, porche). On n'est pas d'accord sur l'orthographe de ce mot, qui a ete ecrite au singulier. Il signifiait autrefois Parole, cimetière, foyer, maison, existence, état. Boiste prétend que *êtres* est une orthographe vicieuse; N. Landais affirme que *aitres* est un barbarisme. Les autres dictionnaires ne donnent pas ce dernier mot à sa lettrine. Si l'on considère l'etymologie que l'on donne generalement de ce mot, il faut ecrire *aitres*; si on le regarde comme une alteration du mot *estre*, foyer, c'est-a-dire, l'endroit où *est* le feu, il faut suivre l'orthographe de l'Acad. Quoi qu'il en soit, on le trouve écrit dans les anciens auteurs, tantôt d'une manière, tantôt de l'autre, quelquefois avec choix d'acceptions, ailleurs sans cette considération. C'est pourquoi nous aurions voulu que le Dictionnaire de l'Acad., auquel on s'en refère souvent, malgre ses erreurs et ses lacunes, eût maintenu la première orthographe quand ce mot signifie dépendances d'une maison. V. ÊTRES.

— A Rouen, on appelle encore l'*aitre* Notre-Dame, le parvis, la place qui est devant la porte principale de la cathedrale.

AÏURU-CATINGA. s. m. Ornith. C'est le perroquet agile de Linne et le cinquième crik de Buffon.

AÏUS LOCUTIUS ou **AÏUS LOQUENS**. Myth. Dieu de la parole. Il se manifesta pour la première fois à Rome à un certain Ceditius, pour annoncer l'arrivee des Gaulois. On ne crut pas d'abord à la parole du dieu, mais quand les Gaulois eurent pillé Rome, Camille ordonna qu'on lui élevât un temple. Ciceron en parle.

AIX. (*Aquæ sextiæ.*) Géogr. Ville de France (Bouches-du-Rhône), ch.-l. d'arr. et de canton; archevêché, cour royale, académie, faculté de droit et de théologie. Grand commerce d'huile, la meilleure de France, etc. Patrie de Brueys, Tournefort, Vanloo, Adanson. Source d'eaux salines employees dans les paralysies, les engorgements des viscères ; 22,575 hab.

— ÎLE D'AIX, dans l'Ocean, côtes de France (Charente-Infér.), à 16 kil. de Rochefort.

— AIX OU AX. Hist. anc. Ile de la mer Égée, qui de loin ressemble à une chèvre, en gr. αἴξ. Pline dit que c'est de là que la mer Égée a tiré son nom.

— AIX D'ANGILLON (LES). Chef-lieu de canton, dép. du Cher. 1,380 hab.

— AIX. Petite ville des États Sardes, prov. de Savoie, près du lac du Bourget, à 12 kil. de Chambery. Eaux thermales et sulfureuses; ruines romaines; 3,000 hab.

— AIX-EN-OTHE. Chef-lieu de canton du dép. de l'Aube; à 26 kil. O. de Troyes; 1,731 hab. Filature de coton renommee.

AIX-LA-CHAPELLE. Géogr. Ville des Etats Prussiens, cap. de la prov. du Bas-Rhin, chef-lieu d'une régence, d'une justice supérieure, d'un cercle et d'un évêché; célèbre par deux traités, et surtout par celui de 1748. Bains renommés; tombeau de Charlemagne. Ce monarque y avait transporté le siege de son empire. Popul. 39,000 hab.

— Régence de la prov. du Bas-Rhin, Etats Prussiens. Sol uni, peu boisé; princip. rivière, la Roër; mines de fer, de calamine et de houille; sources d'eaux sulfureuses et thermales, employées particulièrement pour le traitement d [illegible] lymphatiques et cutanees. Fabriques d[illegible] de toutes sortes. Popul. 380,0[illegible]

AI[illegible] C[illegible]-lieu de canton, dép. de la Haute-Vienne. On y voit des restes d'antiquités romaines et du moyen âge; 2,610 hab.

AIXOLENIA. s. f. Astr. La Chèvre, constellation.

ÀIYEN. Myth. ind. Dieu tutélaire des Hindous du Sud.

AIZENAY. Géogr. Bourg du dép. de la Vendee; 3,303 hab.

AÏZOÏDÉ, ÉE. adj. Bot. Ressemblant à l'aïzoon.

— AÏZOÏDÉES. s. f. pl. Groupe de plantes établi par Reichenbach, dans lequel il réunit les oléracees, les aïzoïdees vraies et les tamariscinees.

AÏZOON ou **LANQUETTE**. s. m. (du gr. ἀείζωον, joubarbe). Genre de plantes de la famille des ficoïdées, et dont les quinze espèces connues habitent, pour la plupart, l'Afrique australe, ou les contrees voisines de la Mediterranee. On en connait dix à douze espèces.

[illegible] est le plus connu.

AÏZOONIE. s. f. (du gr. ἀείζωον, joubarbe). Bot. Genre de plantes, famille des saxifragacées.

AÏZOOPS. s. m. (du gr. ἀείζωον, joubarbe, ὄψις, apparence). Bot. Sous-division du genre drabe, caracterisée par des fleurs jaunes.

AJA. Hist. Ste. Père de Respha, femme de Saül, dont les enfants furent livres par David aux Gabaonites, qui les pendirent.

AJACCIO. Geogr. Chef-lieu du département de la Corse, sur la côte occidentale de l'île et du golfe du même nom; à 873 kil. S.-E. de Paris; 9 à 10,000 hab.; évêché, residence du general commandant le departement; place forte de 3e classe. Port grand, commode, mais trop large d'entree et mal à l'abri des vents d'ouest. Cathedrale, ancien couvent des jésuites, casernes; commerce en vin, huile, corail. Elle etait jadis à 2 kil. plus au nord; mais, suivant plusieurs geographes modernes, elle n'a jamais eté, comme on l'a cru, l'antique *Urcinium*; elle est au lieu actuel depuis 1435. Ajaccio est la patrie de Napoléon, et la maison où il est né s'y voit encore. L'arr. d'Ajaccio a 12 cantons, 75 comm., et 46,383 hab.

AJACE-BOISSELIÈRE. V. AGEASSE.

AJACTIES. s. f. pl. V. AJAXTIES.

AJAIN. Geogr. Creuse, arr. de Guéret, cant. de Gueret; 1,838 hab.

AJAJA. s. m. Ornith. Nom donné, au Brésil, à la platalee-ajaje, qui est la spatule rose de quelques auteurs.

AJAJOUNI ou **AJAJUNI**. Nom que les Turcs donnent aujourd'hui à une ville de la Natolie, dans la province d'Aïdin, qui est la Carie des anciens. Ce mot est corrompu d'Agios-Joannes, qui signifie Saint-Jean.

AJALLE. Geogr. Ville maritime de l'île de Ceylan, sur la côte meridionale, du pays de Maturé.

AJALVIR. Géogr. Bourg d'Espagne; prov. et à 16 kilom. N.-E. de Madrid.

AJAME ou **AJAMI**. Bot. Au Japon, l'iris versicolor porte ce nom.

AJAN. Géogr. Pays sablonneux et stérile, sur la côte orientale d'Afrique, entre le cap Gardafui et Magadoxo; au N. de la côte de Zanguebar, et au S. du royaume d'Adel. Ce pays se divise en beaucoup de petits etats dont la république de Brava fait partie.

AJAR. s. m. Conchyl. Nom donné à une espèce du genre Venus. V. ce mot.

AJAROBE. Ichthyol. V. AÏERERE.

AJASSO. Géogr. Village de la Turquie d'Europe, sur la côte meridionale de l'île Mytilini; on y cultive l'olivier.

AJAT. Géogr. Dordogne, arr. de Périgueux, canton de Themon; 902 hab.

AJAX. Myth. gr. Fils de Télamon, roi de Salamine, l'un des princes grecs qui se signalèrent à la guerre de Troie. Après la mort d'Achille, Ajax et Ulysse se disputèrent les armes de ce heros. Les Grecs ayant prononce en faveur du second, Ajax devint furieux, et dans son délire il egorgea un troupeau de moutons, et se tua avec l'epée dont Hector lui avait fait présent. De son sang, disent les poètes, naquit la fleur appelee hyacinthe.

— Fils d'Oïlée et roi des Locriens, celèbre par son impiété. Il alla au siege de Troie, et, après le sac de la ville, fit violence à Cassandre dans le temple de Minerve. Perit dans une tempête soulevée par cette déesse.

— Entom. Nom donné à une espèce de papillon de la famille des chevaliers grecs.

— Titre d'une tragedie de Sophocle.

— *Danse d'Ajax*. Danse où l'on imitait la fureur d'Ajax, fils de Télamon.

AJAXTIES. s. f. pl. Fêtes données en l'honneur d'Ajax. Ce mot doit être préfere à Æanties, puisque son orthographe est plus conforme à celle d'Ajax.

AJELLO. Géogr. Village d'Illyrie, gouv. de Trieste; 1,023 hab.

— Bourg du roy. de Naples, princip. de la Calabre citerieure, chef-lieu de canton de Cosenza, sur un rocher; il possède un château-fort; 2,591 hab.

— Bourg du roy. de Naples, prov. de la Princip. ulterieure, canton de Solofra, sur une colline agreable; possedant un mont-de-piéte. 1,400 hab.

AJETA. Géogr. Bourg du roy. de Naples, prov. de la Calabre citerieure, canton de Scalea; 3,000 hab.

AJICUBE. s. m. Bot. Grand arbrisseau du Japon, qui porte un fruit rouge, assez gros, dont la chair recouvre un noyau dur.

AJMEER. Géogr. Ville de l'Hindoustan. V. ADJEMYR.

AJO. s. m. Bot. Sorte de fleur jaune, qui est un narcisse simple; vient en janvier et dure jusqu'à Pâques. Les *ajos* sont fort jolis. (Trév.)

AJOER. Géogr. Peuple de la Guinée supérieure soumis au roi de Dahomey.

AJOFRIN. Geogr. Ville d'Espagne, prov. de Tolède, près le Guadaranque; 3,352 hab.

AJOINTÉ, ÉE. part. pass. du v. Ajointer.

AJOINTER. v. a. 1re conj. Techn. Joindre [illegible]

— Charp. Joindre deux planches ensemble l'une contre l'autre.

AJOLE. s. m. Ichthyol. Poisson de la Méditerranee, à nageoires epineuses. V. ROCHAU.

AJOMAMA. Géogr. Petite ville de Macedoine, dans la Romélie. Elle est située au fond du golfe du même nom. Le golfe d'Ajomama est dans l'Archipel, sur les côtes de Macedoine.

AJONC. s. m. (pr. *ajon*). Bot. Genre de plantes de la famille des legumineuses, ayant pour espèces principales l'ajonc grandiflore, vulgairement appelé laudier, houdin, thuie, etc., et l'ajonc nain. Les ajoncs sont remarquables par leurs rameaux spinescents, manquant tout à fait de feuilles. En France, livré à lui-même, l'ajonc arrive à l'etat d'arbrisseau et atteint trois ou quatre pieds de hauteur. C'est une plante precieuse pour l'agriculture et propre à de nombreux usages economiques.

AJOU-HOU-HA. s. m. Bot. L'ocotea, arbre de la famille des lauriers, est ainsi nommé par les naturels de la Guiane.

AJOUPA. s. m. Espèce de hutte portée sur les pieux, promptement et grossièrement recouverte de branchages, de feuilles, de paille ou de jonc, et multipliee dans les colonies et chez les sauvages. Les marins bâtissent des *ajoupas* lorsqu'ils vont à terre renouveler leurs provisions sur une côte inhabitee. (Willaum.) Si la nuit nous surprend dans ces bois, j'abattrai un palmiste, et je ferai avec ses feuilles un *ajoupa* pour te mettre à l'abri. (B. de St-P.)

A JOUR. Loc. adv. Comm. Dans le commerce, les livres sont *à jour* lorsque le credit et le debit sont regulièrement inscrits jusqu'à la date du jour.

— Bij. et joaill. Monter *à jour* une pierre precieuse, c'est la disposer de telle sorte que le bord seul etant entoure par la monture, et les deux faces etant decouvertes, elle reste transparente.

— A Valenciennes, il se disait de l'ensemble des poursuites faites par le creancier d'une rente dont trois termes etaient dus.

AJOURÉ, ÉE. adj. des 2 g. Blas. Se dit d'une ouverture entre quelques pièces percees à jour; chef ajoure dont le haut etant ouvert et echancre laisse voir le fond de l'ecu. Se dit aussi des creneaux ou des jours d'un autre email que le champ, etc.

AJOURNÉ, ÉE. part. pass. du v. Ajourner. Qui a été renvoye à un autre jour, à une autre epoque, à un temps indetermine. Proposition ajournee. Discussion ajournee. Operation ajournee. Contrat ajourne. Projet ajourne. Partie de plaisir ajournee.

— Jurispr. Fixé à un jour eloigne. Rejeté. Assigne à un certain jour en justice. Ajourne par exploit. Temoins ajournes. Affaire ajournee.

AJOURNEMENT. s. m. (rad. *jour*). Action de remettre à un autre jour; resultat de cette action. Ajournement d'une affaire. Ajournement d'une partie de plaisir, d'un voyage, d'une operation, d'un mariage, etc. Cette acception, qui est très-usitee dans le style et dans le langage ordinaire, est omise dans tous les dictionnaires.

— Dr. civ. Assignation devant un tribunal civil; acte par lequel un huissier denonce une demande au defendeur, avec sommation de comparaitre dans un certain delai devant un tribunal civil de 1re instance. Il a de l'analogie avec l'*assignation*, l'*acte d'appel* et la *citation*, mais il en diffère sous plusieurs points. V. ces mots. Caractères de l'ajournement. Formalites de l'ajournement. Signification de l'ajournement. Date de l'ajournement. Effets de l'ajournement. Ajournement regulier, irregulier. Nullite de l'ajournement. Modèle d'ajournement. Exploit d'ajournement. Signifier, annuler un ajournement. L'*ajournement* irregulier ne peut pas être rectifie par un acte posterieur. (Bioche.) Le defaut d'election de domicile n'entraine pas l'*ajournement*. (Id.) Le nombre de jours entre celui de l'*ajournement* et celui auquel le defendeur est oblige de comparaitre doit être indique dans l'*ajournement*, à peine de nullite. (Id.)

— Dr. polit. Renvoi d'une discussion à une autre epoque. Cette expression est employee frequemment dans les debats parlementaires, et c'est pour parer aux inconvenients d'une decision irreflechie et precipitee que le mode d'ajournement a ete adopte. Mode d'ajournement. Adopter l'ajournement. Demander, proposer l'ajournement. Voter l'ajournement. Employer l'ajournement. Recourir à l'ajournement. Decider l'ajournement. Prononcer l'ajournement. Proposition d'ajournement. L'adoption de l'ajournement, etc. *L'ajournement* se propose et se vote comme toute autre matière legislative, par assis et leve, ou au scrutin secret. (Duss.) *L'ajournement* peut être utilement demande et prononce lorsque le legislateur n'est pas entoure de tous les documents necessaires pour baser son jugement et pouvoir prononcer en connaissance de cause. (Id.)

— *Ajournement fixe*. Renvoi d'une discussion, avec fixation du jour ou elle sera reprise. L'ajournement fixe peut être motive par le desir de se procurer des documents nouveaux, c'est quelquefois une mise en demeure pour les ministres de communiquer les pièces qu'on leur demande, dans un delai determine.

— *Ajournement indetermine*. Celui que demande le legislateur lorsqu'il n'est pas entoure de tous les documents necessaires pour baser [illegible] tières exige la discussion prealable d'une autre proposition ou d'un autre projet de loi.

— *Ajournement indefini*. Sorte de fin de non-recevoir. Maniere honnête de faire savoir que telle loi ou telle proposition presentee, tel amendement, n'ont pas et ne peuvent avoir l'approbation de la chambre. On a vu des ministres, des orateurs, quand le debat ne leur presageait pas un resultat favorable, quand ils croyaient que la majorite allait leur manquer, jeter à leurs amis le mot d'*ajournement*. (Diction. polit.)

— Anc. proced. crim. *Ajournement personnel*. Avertissement à comparaitre en personne pour repondre aux faits dont on est accuse. Decerner l'ajournement personnel. Decreter d'ajournement personnel. Le lendemain, je suis decrete d'*ajournement personnel*. (Beaumarch.)

— Anc. jurispr. *Ajournement à ban ou à cri public*. Ajournement donne à son de trompe, au lieu ou se faisaient d'usage les criees et proclamations.

— Comm. Renvoi à un autre jour d'une operation qui devait se faire à un jour indiqué. Synonyme d'Atermoiement, renouvellement.

— Procéd. comm. Citation d'une personne à un jour, un lieu et une heure determinees, pour repondre aux demandes qui lui sont adressees. L'acte d'ajournement s'exprime en un seul terme : ASSIGNATION.

— Fig. Avertissement qui nous rappelle la mort et les jugements de Dieu. Malgre tant d'*ajournements* subits dont nous sommes temoins, nous vivons avec securite, sur la périlleuse esperance d'un temps de preparation qui peut-être ne nous sera jamais donné. (Trev.)

AJOURNER. v. a. 1re conj. (rad. *jour*). Renvoyer, remettre à un autre jour, à une epoque fixe ou indeterminee. Differer, ajourner une affaire. Ajourner un voyage. Ajourner une partie de plaisir. Ajourner une operation, un mariage, etc. Nous avons ajourné notre voyage jusqu'au beau temps.

— Fig. Detourner momentanément son esprit d'une affaire, l'appliquer à toute autre chose, en se promettant d'y revenir plus tard. Omiss. des dictionn. Moi qui n'avais pas de temps à perdre, j'*ajournai* ma pensée. (Napol.)

— Polit. Renvoyer à une autre seance, à un autre jour, à une autre epoque. Ajourner une discussion. Ajourner un projet de loi. Ajourner une deliberation. Ajourner une demande. La chambre a ajourné cette discussion.

— Jurispr. Assigner quelqu'un à certain jour pour comparaitre en justice. Ajourner par exploit. Ajourner devant le tribunal. Ajourner des temoins. Ajourner quelqu'un pour dire ses causes d'opposition.

— Anc. dr. crim. et civ. On disait autrefois, Ajourner devant le lieutenant civil. Ajourner à son de trompe. Ajourner à trois briefs jours, etc.

— Fig. *Ajourner quelqu'un devant Dieu.* Le citer à comparaitre devant le Seigneur, lui predire sa mort. Le grand maitre des Templiers *ajourna* Philippe le Bel à comparaitre dans l'année devant Dieu. (Hist. de Fr.)

— S'emploie quelquefois sans regime. Le tribunal ajourne à huitaine, à quinzaine, etc., pour le prononcé du jugement. La chambre a ajourné.

— S'AJOURNER, v. pron. Être ajourné, se différer, se remettre, se renvoyer à une autre époque. Cette affaire ne peut s'ajourner. Si ce mariage pouvait s'ajourner. Ce projet de loi peut aisément s'ajourner. Que de choses ne peuvent s'ajourner sans préjudice !

— Se dit en parlant d'un conseil, d'une chambre legislative ou de tout autre corps délibérant. *La chambre s'est ajournée*, c'est-à-dire, a fixé sa prochaine seance à tel jour.

AJOUTAGE. s. m. T. d'arts mecan. Chose ajoutée à une autre. V. AJUTAGE.

AJOUTÉ, ÉE. part. pass. du v. Ajouter. Il s'emploie adjectivement. Ce passage a été *ajouté* à ce livre. (Acad.) Dunkerque fut *ajouté* à la France par un marché. (Volt.) Votre gloire ne sera plus qu'un poids *ajoute* à votre affliction. (Mass.) L'eclat *ajouté* à leur nom. (Id.)

— Quelquefois pour l'euphonie on intercale entre ce participe et le mot auquel il se rapporte la preposition *de*. Il y aura bien cent vers d'*ajoutés*. (Boileau.) V. DE.

— Mus. anc. Sixte ajoutée à l'accord parfait. Mot par lequel on designe la corde ou le son appelé des Grecs *proslambanomenos* (προσλαμβανόμενος).

AJOUTÉ. s. m. T. d'imprim. Addition faite aux manuscrits, aux epreuves, aux placards, aux feuilles, etc. Un ajouté. Des ajoutés. Faire des ajoutés. Les ajoutés etaient si considerables qu'il fallut remanier toute la forme.

AJOUTÉE. s. f. Géom. Ligne ajoutée à une autre pour la prolonger; ligne prolongée à laquelle on ajoute quelque chose.

AJOUTER. v. a. 1re conj. (du bas lat. *adjoustare*; formé des deux prépos. *ad*, à; et *juxta*, auprès ; on écrivait anciennement *adjouster* et *adjuster*. *Ajouter* et *ajuster* n'étaient dans le principe qu'un seul et même mot, l'usage seul a etabli entre eux une distinction profonde). Joindre à une chose une autre chose de même espèce ou d'une espèce differente ; mettre quelque chose de plus. Ajouter un corps de logis à un bâtiment. Ajouter un parc à un château. Ajouter deux [illegible] étage à une maison. Ajouter un pré à une propriété, etc. Bien des gens ne se font pas scrupule, pour augmenter leur bien, d'y *ajouter* celui d'autrui. (Girard.) Le droit se liquide sur le prix annuel exprimé dans le bail, en y *ajoutant* les charges imposees au preneur. (Roland.)

Il est temps d'*ajouter* par les droits de la guerre,
Ce qui manque aux Romains des trois quarts de [la terre.
(VOLTAIRE.)

— Faire addition d'un nombre. Ajouter mille francs à la somme promise, au prix convenu. Ajouter quarante francs en or à une somme de deux cents francs en argent. Vous *ajouterez* cette somme à celles que vous avez déjà reçues. (Raym.)

— Fig. Ajouter la fierté à la grandeur. Ajouter l'action aux paroles. Ajouter la malice au mensonge. Ajouter l'hypocrisie à tous les vices, etc. Il y a un je ne sais quoi d'achevé que les malheurs *ajoutent* aux grandes vertus. (Boss.) C'est rusticite que de donner de mauvaise grâce ; le plus fort et le plus penible est de donner, que coûte-t-il d'y *ajouter* un sourire ? (La Bruy.) Gardez-vous bien d'*ajouter* à la faute de votre promesse, celle de l'accomplir contre les lois de la nature ! (Fen.) La fourberie *ajoute* la malice au mensonge. (La Bruy.) La prosperite n'*ajoute* rien à son bonheur, parce qu'elle n'*ajoute* rien a son merite. (D'Aguess.) Le scandale est toujours le triste privilege que votre rang *ajoute* à vos fautes. (Mass.) *Ajoutez* mon supplice à tant d'autres victimes. (Corn.) *Ajoutez* cette grâce à tant d'autres bontes. (Rac.) Le malheur *ajoute* un nouveau lustre à la gloire des grands hommes. (Fen.) Ce que l'on ôte a ses nuits on l'*ajoute* a ses jours. (Lantier.) Si les druides avaient *ajouté* à cette doctrine la defense de manger de la chair, ils n'auraient pas ete obeis. (Volt.) J'*ajoutais* chaque instant un monde à l'univers. (St-Lamb.) N'*ajoutez* rien aux paroles du Seigneur, de peur que vous n'en soyez repris et trouvé menteur. (Chand.)

— Quelquefois, surtout en style noble et oratoire, le regime indirect se met très-élégamment avant le verbe. À ces reproches, ils *ajoutaient* les plus affreuses malédictions. (Fen.) À ce nombre prodigieux d'intelligences répandues partout, il en *ajoute* qui president aux mouvements celestes. (Fonten.)

Quand à ce grand pouvoir que la valeur vous [donne
Vous aurez *ajouté* l'éclat d'une couronne.
(CORNEILLE.)

— Avec deux noms de personne pour complement direct et indirect.

Fuis, et si tu ne veux qu'un châtiment soudain
T'*ajoute* aux scelerats qu'a punis cette main.
(RACINE.)

— Donner plus de prix, de relief. Augmenter, accroitre. Le bon sens ajoute à l'esprit. La grâce ajoute au bienfait, à la reconnaissance. La modestie ajoute au merite.

— Augmenter, accroître. Ils n'ont nul besoin de ces grandeurs charnelles ou spirituelles qui *n'ajoutent* ni n'ôtent à la grandeur qu'ils desirent. (Pasc.) En *ajoutant* à la science, nous avons *ajouté* au travail et à la malice. (Mass.) La grâce avec laquelle on donne *ajoute* au bienfait lui-même. (Id.) Une merveille qui *ajoutait* à l'illusion. (Volt.) Le desœuvrement *ajoute* à toutes les douleurs comme à tous les vices. (Mme Remus.) La singularité *ajoute* toujours au prestige du genie. (Thiers.) Ce voile nebuleux *ajoute* à sa grandeur. (St-Lamb.) La pudeur *ajoute* encore à la beauté. (Ovide.)

— S'emploie absolument. Sans prendre garde que ce present perdait de son prix par son abondance, et qu'il ôtait en *ajoutant*. (Pasc.) Ceux qui, après avoir peint, *ajoutent* encore, font un tableau au lieu d'un portrait. (Id.) *Ajoutez* quelquefois, et souvent effacez. (Boil.)

— Dire de plus, dire encore. Ces grands hommes, si célebres parmi les gentils, et j'*ajoute*, trop estimes des chrétiens. (Boss.) Nouveau genre d'etude et presque inconnu aux personnes de son âge et de son rang, *ajoutez*, si vous voulez, de son sexe. (Id.) Il *ajoute* : Dis-lui que je me fais justice. (Corn.) Rassure, *ajouta*-t-il, les tribus alarmees. (Rac.) Le roi, *ajoutait*-il, est le pere de son peuple. (Fen.) Mais, *ajoutait* cette enfant avec un sang-froid deplorable, je voudrais qu'elle mourût. (Esquirol.) J'ai donne des soins à des administrateurs et des employes qui etaient alienes pour s'être epuisés par le travail monotone du bureau ; je dois *ajouter* par les plaisirs. (Id.)

— *Ajouter que.* À toutes ces raisons ajoutez que. À cela ajoutez que. Ajoutons encore que. Je pourrais ajouter que. Ils ajoutent qu'il faut nécessairement. J'ajouterais que, etc. Je n'*ajoute qu*'un mot. (Trev.) Vous êtes belle ; mais j'*ajoute* avec autant de vérité que vous êtes sotte. (Mme Camp.) *Ajoutons* encore que les Romains etaient cruels envers leurs ennemis. (Boss.)

— *Ajouter à la lettre, au conte, au texte.* Amplifier un recit, y mettre du sien, inventer des circonstances.

— *Ajouter de.* N'*ajoutons* rien du nôtre à la religion. (Mass.)

— *Ajouter sur.* Entasser.

Le public, enrichi du tribut de nos veilles,
Croit qu'on doit *ajouter* merveilles *sur* mer-[veilles.
(BOILEAU.)

— *Ajouter foi à quelqu'un.* Croire son té[illegible]

— *Ajouter foi à quelque chose.* Croire qu'une chose est vraie. N'ajoutez pas foi à toutes ces choses-là. Il ne faut pas *ajouter foi* à tout ce que dicte la douleur. (P. Syrus.)

— S'AJOUTER. v. pron. Être ajouté. Il ne se peut rien *ajouter* à ses excès contre la piété. (Pasc.)

— Se joindre, s'incorporer à. S'ajouter à une liste. L'homme nuit à la religion en s'y *ajoutant*. (Boiste.)

AJOUTOIR. s. m. Techn. V. AJOUTAGE.

AJOUVÉ. s. m. Bot. Arbrisseau de la Guiane, autrement appelé *laurier hexandre*. Il contient un noyau dont l'amande est huileuse et aromatique.

AJOUX. s. m. T. de tireur d'or. On nomme ainsi les deux lames de fer qui servent à retenir les filières du tireur d'or.

AJUBATIPITA, s. m. Arbrisseau du Bresil de la hauteur de cinq ou six palmes ; il porte un fruit noir semblable aux amandes, desquelles on tire une huile de la même couleur. Cette huile sert aux sauvages à fortifier leurs membres.

AJUDANT. s. m. Aide qui est sous un autre pour l'aider dans ses fonctions. V. ADJUDANT.

AJUGA. s. f. Bot. Genre de la famille des labiees, tribu des ajugoïdees. Deux espèces de ce genre croissent dans la Nouvelle-Hollande ; les autres espèces croissent dans les contrees extra-tropicales de l'ancien continent. Il y a une espèce qui passe pour un excellent vulnéraire, c'est l'ajuga reptans, connu sous le nom vulgaire de *bugle*.

AJUGOÏDE. adj. des 2 g. Bot. Qui ressemble à l'ajuga.

— AJUGOÏDES. s. f. pl. Bot. Famille de plantes.

AJUGOÏDÉES. s. f. pl. (du lat. *ajugoideæ*). Bot. Tribu de la famille des labiées, dont le type est l'ajuga.

AJUNTEE. Géogr. Fort de l'Hindoustan. V. ADJENTY.

AJURATIBA. s. f. Bot. Arbrisseau du Brésil dont les sauvages tirent une huile rougeâtre qui leur sert à s'oindre le corps. Son fruit est rouge.

AJURUCURAU. s. m. Ornith. Perroquet du Bresil.

AJUS. Mythol. Nom d'un dieu chez les Romains. Parce qu'on entendit autrefois à Rome une voix qui sortit du bois de Vesta, et que l'on crut que cette voix etait surnaturelle et divine, les Romains imaginerent un dieu qu'ils nommèrent Ajus ; ils lui consacrèrent un autel à l'endroit d'ou la voix etait partie.

AJUST. s. m. Mar. Sorte de nœud à l'aide duquel on réunit ensemble les bouts de deux cordages quelconques ou des parties cassees.

— *Faire ajust, faire un ajust.* Ajouter un ou plusieurs cordages pour en allonger d'autres.

AJUSTAGE. s. m. (forme de *ajuster*). Monn. Action de donner aux flans des monnaies le poids legal. L'alliage, l'*ajustage* et la marque se font chez les Malabars avec tant de facilite, de promptitude et de precision, que nos monnayeurs europeens ne pouvaient se le persuader sur la foi de qui que ce soit. (Mercure.)

— Arm. milit. *Ajustage d'armement de troupe.* L'ajustage est le travail des ouvriers des manufactures d'armes nommes equipeurs, monteurs ; cette besogne regarde egalement les armuriers du corps.

— Il s'emploie au plur. Omiss. des dictionn. Les decisions ministerielles ont compris certains *ajustages* au nombre des reparations, quoique, à la rigueur, ce ne soient pas des reparations ; tel est l'ajustage des brides de noix, des capucines. (Bard.)

AJUSTÉ, ÉE. part. pass. du v. Ajuster. Il s'emploie adjectiv. Coup bien ajuste, mal ajuste. Feu ajuste. Fleche ajustee. Fusil ajuste. Trait ajuste. Mes lettres sont fort negligees ; mais c'est mon style, et peut-être qu'il fera plus d'effet qu'un autre mieux *ajusté*. (Mme de Sevigne.)

— *Ajusté sur.* Les armes de l'espada sont une longue epee et un morceau d'etoffe ecarlate *ajustee* sur un bâton transversal. (Th. Gauthier.)

— Famil. *Voilà votre habit bien ajusté.* Se dit d'un homme qui a ete eclaboussé et dont l'habit est couvert de boue.

— Prov. et ironiq. *Cet homme a eté bien ajusté, mal ajusté. Il a ete ajusté de toutes pieces.* Il a ete fort maltraite, soit en sa personne, soit en ses biens.

— T. de jeu. *Cartes ajustees*, c'est-à-dire, arrangees, marquees, apprêtees pour tricher. Pour avoir gagné cinq cent mille ecus au jeu avec des cartes *ajustees*. (Mme de Sevigne.)

AJUSTÉES. s. f. pl. Plusieurs auteurs ont appele le tetracorde synnemenon, *tetracorde des ajustees*.

AJUSTEMENT. s. m. (rad. *juste*). Action d'ajuster une chose, de disposer regulièrement les diverses parties d'une chose, de donner de la justesse à un poids, à une mesure, à une pièce de monnaie ; d'equilibrer une balance, etc. Resultat de cette action. L'ajustement d'une machine. Balance d'ajustement. Faire l'ajustement. Ajustement parfait. Ajustement com-[illegible]

— *Faire de nouveaux ajustements à une machine.* Donner plus de facilite, plus de jeu aux pièces qui composent cette machine.

— Embellissement, ornementation, en parlant des maisons, des jardins, etc. L'ajustement de sa maison, de son jardin, annonce qu'il a du goût. Votre parc etait beaucoup mieux avant tous ces ajustements.

— Ornement, parure, en parlant des personnes et surtout des femmes. Avoir besoin d'ajustement. Il lui faut des ajustements. Un peu d'ajustement lui sied bien. Choisir des ajustements. Se negliger dans ses ajustements. User d'ajustements peu convenables à son âge. Être recherché dans son ajustement. Mettre ses plus grands, ses plus beaux ajustements. Il faut la voir avec tout l'attirail de l'*ajustement* et de la mode. (La Bruy.) La severite des femmes est un *ajustement* et un fard qu'elles ajoutent à leur beauté. (La Rochef.) Vos actions et votre *ajustement* ont un air de qualité qui enchante. (Mol.) Elle est si jeune et si belle qu'il ne lui faut pas un grand *ajustement* ! (Acad.) Le Christ de Burgos porte un jupon blanc brodé d'or qui lui descend de la ceinture aux genoux ; cet *ajustement* produit un effet singulier. (Th. Gauth.) La beauté se passe d'*ajustements*. (Boiste.) La boue salirait moins un bel *ajustement* que ne le feraient de mauvaises mœurs. (Plaute.)

Quiconque à son mari veut plaire seulement,
. . . N'a pas besoin de tant d'*ajustement*.
(MOLIÈRE.)

Disparaissez, dit la vierge celeste,
Voiles trompeurs, *ajustement* funeste.
(J.-B. ROUSSEAU.)

— Fig. Accommodement, tempérament, moyen de conciliation. Chercher, trouver des ajustements dans une affaire. Ajustement possible, impossible entre des personnes.

— Beaux-arts. Manière d'orner les figures, de disposer les accessoires d'un tableau, les draperies d'une statue, de combiner divers ordres d'architecture.

— Art du monnayage. Action de réduire les flans de monnaie au poids qu'ils doivent avoir avant d'être frappes sous le balancier.

— Syn. comp. AJUSTEMENT. PARURE. L'*ajustement* se règle par la decence et la mode ; la *parure* veut de l'eclat et de la magnificence. L'*ajustement* doit être propre et regulier, et peut être simple ; la *parure* est ordinairement riche, recherchee et quelquefois sans goût. L'*ajustement* est necessaire, la *parure* est superflue.

AJUSTER. v. a. 1re conj. (On a d'abord écrit, *adjuster*, orthographe qui repondait au lat. *ad justum punctum dirigere*, ce qui se rendait en bas lat. par *adjustiliare*). Rendre juste, en ôtant ce qui est de trop ou en ajoutant ce qui est de moins. Se dit au propre des poids et des mesures que l'on ajuste, en les conformant à l'etalon. Ajuster un poids, une mesure sur l'etalon. Ajuster un boisseau, un decalitre, un hectolitre, un litre sur l'etalon.

— Par extension, *Ajuster une monnaie.* Lui donner exactement le poids legal, en la passant dans l'ajustoir.

— Par analogie. *Ajuster une balance.* Faire que les deux bassins de la balance soient en parfait equilibre.

— Mettre une chose en état de faire son effet, de fonctionner. Ajuster un ressort. Ajuster une machine. Ajuster une serrure. Ajuster un pistolet. Ajuster un moulin. Ajuster un metier. Ajuster une usine, etc. Se dit surtout de l'action de mettre en rapport les diverses parties d'un tout mecanique.

— *Ajuster à.* Accommoder une chose à une autre, faire qu'elle s'y adapte parfaitement. Ajuster une barre à une porte, un châssis à une fenêtre, une vis à un ecrou, une clef à une serrure.

— Fig. *Ajuster des personnes.* Les concilier, les mettre d'accord. Ajuster deux personnes ensemble. Les ajuster l'une avec l'autre. Les ajuster *pour* une chose ou *sur* une chose. On ne saurait *ajuster* ensemble Dieu et le monde. (Arn.)

— *Ajuster un differend, une querelle, une dispute.* Les terminer à l'amiable.

— Fig. *Ajuster deux auteurs.* Démontrer qu'ils s'accordent pour le même sens. Se donner beaucoup de peine pour ajuster deux auteurs. Parvenir à ajuster ces auteurs.

— *Ajuster un auteur avec lui-même.* Prouver qu'il est consequent dans ses principes. Concilier un auteur original, *ajuster* ses principes. (La Bruy.)

— Empêcher de se contredire, ramener au même sens. Ajuster des paroles. Ajuster deux systèmes. Les gens qui parlent si bien devraient *ajuster* toutes leurs paroles avec assez d'art pour ne pas se contredire eux-mêmes. (Fen.)

— Fig. *Ajuster des passages ou des textes qui semblent opposés.* Leur trouver un seul et même sens. Comment *ajusterez*-vous ces passages opposes ? (Acad.)

— Fig. *Ajuster toutes choses pour un dessein.* Prendre toutes ses mesures pour réussir.

— S'accommoder à l'etat où l'on veut paraître, à la situation ou l'on se trouve. Ajuster son visage, sa mine, ses gestes, sa contenance, ses yeux, etc. Il n'est pas hors de sa maison, qu'il a deja *ajusté* ses yeux et son visage ; afin que ce soit une chose faite quand il sera dans le [illegible]

— *Ajuster avec.* *Ajuster* les temps de l'histoire sainte avec ceux de la profane. (Boss.) Cette reputation de valeur, si essentielle à votre etat, comment l'*ajuster*, me direz-vous, avec l'humilite chretienne ? (Mass.)

— *Ajuster une pièce au théâtre.* L'arranger, la soumettre aux exigences de la scène, la rendre propre à la scène.

— Fig. *Ajuster ses pas à la cadence d'un air.* Ajuster une chanson à l'air.

— Mettre d'accord, en parlant des instruments de musique.

Prenez, bergers, vos musettes ;
Ajustez vos chalumeaux. (MOLIÈRE.)

On dit mieux *accorder*.

— Viser juste. Ajuster une personne. Ajuster un sanglier, un loup, un lievre. Ajuster une perdrix, une caille, etc.

— Pris absolument, signifie la même chose. Le gibier est parti trop vite ; je n'ai pas eu le temps d'*ajuster*. (Acad.)

— *Ajuster son coup.* Se mettre en état de frapper juste. A peine avait-il *ajusté* son coup que l'homme tomba. (Raym.)

— *Ajuster son fusil.* Se dit à peu près dans le même sens. L'action d'ajuster, considérée comme une étude des hommes d'infanterie, consiste dans la manière de diriger l'en joue, à l'effet d'atteindre le but visé. Ainsi Ajuster, ou comme on disait autrefois, *abuter* qui valait mieux, c'est régler la position du fusil, en raison du but à atteindre. Nos fusils sont trop lourds, trop longs, trop imparfaits pour qu'on puisse parvenir à *ajuster*; comment, d'ailleurs, supposerait-on que le soldat, dans la situation d'esprit où il se trouve, conservât la faculté de mirer froidement? Peut-il n'être pas ému par le fracas de l'artillerie et par la chute de ses camarades? (Bard.)

— Embellir, orner par des ajustements. Ajuster une maison. Ajuster une chambre. Ajuster un cabinet. Ajuster une cour, un jardin, un parc, etc.

— Par analogie. Habiller, parer, surtout en parlant de la toilette des femmes. On ne peut jamais l'ajuster à son gré. Cette femme de chambre ne peut venir à bout d'ajuster convenablement sa maîtresse.

— Ironiq. Maltraiter, mal accommoder. Molière a *ajusté* de toutes pièces messieurs les médecins. (Trév.) Vous voilà drôlement ajusté! votre habit est bien ajusté!

— On l'a ajusté de toutes pièces! Se dit d'un homme qui a perdu son procès et qui a été condamné aux dépens. Se dit aussi en langage ordinaire. Cette mauvaise langue l'a ajusté de toutes pièces, c'est-à-dire, en a dit du mal autant que possible.

— Je vous ajusterai comme il faut, se dit avec menace pour, Je vous traiterai selon votre mérite.

— Bijout. Synonyme de MARQUETER. V. ce mot.

— Manufac. *Ajuster les lisses.* Leur donner l'élévation convenable sur le métier.

— Hortic. *Ajuster une fleur.* En disposer les feuilles, de manière que la fleur en paraisse plus large. || Placer dans un bel ordre les pétales d'une fleur épanouie.

— Manége. Ajuster un cheval, lui enseigner ses exercices. *Ajuster* un cheval sur les voltes à toutes sortes d'air. (Trév.) Il l'a *ajusté* à toutes sortes d'airs de manége. (Acad.)

— Beaux-arts. Accommoder toutes les parties, tous les détails d'une œuvre d'art, d'une manière agréable, convenable. Ajuster les accessoires d'un tableau. Ajuster les draperies d'une statue. Ajuster deux ordres d'architecture, etc.

— Marine. *Faire un ajust.* Ajuster bout à bout des grelins, des aussières ou d'autres cordages.

— Donner plus de longueur à une amarre.

— Loc. prov. et pop. *Ajustez vos flûtes,* au propre, accordez-vous; au fig. faites vos dispositions. Se dit, au propre, à de mauvais musiciens, dont les instruments ne sont pas d'accord ou qui ne jouent pas avec ensemble. || Se dit, au figuré, à des gens qui sont en contestation, ou à une personne qui entreprend une chose sans s'y être suffisamment préparée.

— S'AJUSTER. v. pron. Être ajusté, être mis en état de fonctionner, en parlant d'une machine, d'un ressort, etc.

— S'adapter, cadrer, convenir. Une chose s'ajuste mal, s'ajuste bien à une autre ou avec une autre chose. Deux choses s'ajustent bien ensemble.

— Se conformer. Cela s'*ajuste* mal au dessein que vous avez. (Perr. d'Ablanc.) Il faut que votre volonté s'*ajuste* à la science. (Trév.) Il faut s'*ajuster* au temps. (Mol.) Il est souvent plus court et plus facile de cadrer aux autres, que de faire que les autres s'*ajustent* à nous. (La Bruy.)

— S'entendre, tomber d'accord, se mettre de concert, en parlant des personnes. Ces deux marchands se sont enfin *ajustés* pour entreprendre une telle manufacture. (Trév.)

— Se convenir. Ces fiancés sont d'une humeur douce; ils s'*ajustent* bien ensemble. (Trév.)

— Se préparer, se mettre en posture, s'ajuster sur les étriers. S'ajuster pour tirer au blanc. Les joueurs de mail sont longtemps à s'*ajus*-

— Prendre ses précautions, se ménager des ressources. Gouvernement, charge, bénéfice, tout leur convient. Ils se sont si bien *ajustés*, que par leur état, ils deviennent capables de toutes les grâces. (La Bruy.)

— Se parer, s'habiller. Être deux heures à s'ajuster. Être toujours à s'ajuster. Mettre beaucoup de soin, trop de soin à s'ajuster. S'ajuster avec fatuité. S'ajuster minutieusement. S'ajuster coquettement. S'ajuster galamment. Les femmes sont des années à s'*ajuster*. (Trév.)

— Au sens propre, on dit: Ajuster une chose à une autre. Ajuster un couvercle à une boîte. On dit, au sens figuré: Ajuster une chose et une autre. Ajuster la dévotion et la coquetterie.

AJUSTESSE. s. f. Synonyme d'*ajustement*, dans le sens de parure et peut-être plus de grâce. Elle était toujours quatre heures à la toilette à compasser son *ajustesse*. (Contes de la reine de Nav.)

AJUSTEUR. s. m. (formé de *ajuster*). Techn. Ouvrier qui, dans les arts mécaniques, rassemble les diverses parties d'une machine, exécutées par d'autres ouvriers, et qui les fait fonctionner. Dans l'horlogerie, l'ajusteur est plus ordinairement appelé *finisseur*; mais, dans les grandes mécaniques, le mot d'*ajusteur* lui est consacré. Cependant on l'appelle assez souvent MONTEUR. L'ajusteur, dans l'art du monnayage, est chargé de donner aux flans des monnaies le poids légal.

— Poids et mes. Balancier-ajusteur, celui qui fabrique les poids et mesures, conformément aux étalons établis par la loi.

AJUSTOIR. s. m. (pr. *a-jus-toar*; formé de *ajuster*). Monn. Petite balance, d'une extrême justesse, et appelée aussi balance D'AJUSTEMENT ou TRÉBUCHET, dont se servent les ajusteurs pour constater le poids des flans de monnaie, avant qu'ils reçoivent l'empreinte.

AJUSTURE. s. f. Maréch. Petite concavité ménagée dans un fer pour qu'il s'adapte facilement au pied de l'animal qu'on veut ferrer.

AJUTAGE, AJUTOIR, AJOUTOIR, AJOUTAGE. s. m. (dérivés de *ajouter*). Techn. Petit tuyau additionnel, servant à joindre l'un à l'autre deux appareils chimiques qu'on veut mettre en communication. Pris dans son acception la plus spéciale, l'*ajoutage* est un bec métallique qu'on adapte à l'extrémité d'un tuyau destiné à déterminer le volume et la forme du jet d'eau qui s'en échappe. Ajutage sphérique. Ajutage conique. Ajutage circulaire. Ouverture de l'ajutage. Largeur de l'ajutage. Ajutage de tel diamètre. Garnir d'un ajutage. Diriger un ajutage. Dépense d'eau faite par un ajutage. L'emploi des *ajutages* dans la construction des cascades, lorsqu'il est fait avec art, produit des effets qui, par leurs dispositions mutuelles, excitent la surprise et l'admiration. (Francœur.) La gerbe est un faisceau de plusieurs jets, qu'on fait jaillir d'*ajutages* très-rapprochés et soudés sur une même platine. (Id.) Le berceau est une gerbe dont les *ajutages*, disposés en cercle, lancent leurs jets obliquement. (Id.) La souche est un *ajutage* qui s'élève du milieu d'un bassin. (Id.) Pour obtenir un jet d'eau très-élevé, le canal de conduite doit être beaucoup plus large que l'orifice, on garnit cet orifice d'un *ajutage* ou petit tuyau conique ou cylindrique, percé d'un trou rond, égal et poli. (Id.) On dirige l'*ajutage* à volonté pour lancer le jet où l'on veut, mais il ne faut pas que cette division soit rigoureusement verticale. (Id.) Dans la plupart des eaux, les *ajutages* sont diminués en passant à travers des statues d'hommes ou d'animaux variés suivant le goût du temps et de l'artiste. (Rat.)

AKAKIA (Martin). Médecin de François Ier; mort en 1551. Il se nommait *Sans-Malice*, et changea son nom en celui d'*Akakia*, qui en est la traduction grecque. || Dans sa *Diatribe du docteur Akakia*, Voltaire a désigné sous ce nom burlesque le président de l'Académie de Berlin, Maupertuis.

AKALAKAS. s. m. Entom. Fourmi d'Amérique, de la grosseur d'un escargot.

AKANTHICONE, AKANTHICONITE ou **ARENDOLITHE.** s. f. (du grec [illegible], chardonneret, et [illegible], poussière). Minér. Nom de l'épidote d'Arendal, dont la poussière est d'un jaune serin ou verdâtre.

AKATALIS. s. m. Bot. Le genévrier est ainsi appelé par Dioscoride.

AKATO. Géogr. Ville du Japon, île de Niphon, principauté de Farima.

AK-BACHI-LIMAN. Géogr. Port de la Turquie d'Europe, sur les Dardanelles, vis-à-vis des ruines de l'ancienne Abydos, près de l'anc. Sestos, pour laquelle on l'a prise à tort.

AKBAR (Djelal-eddin-Ahmed). De la race de Tamerlan, aussi grand administrateur que grand guerrier; mourut en 1605, âgé de 63 ans.

AK-CHEHER. Géogr. Ville de la Turquie d'Asie, en Caramanie. Les Turcs disent que Bajazet y fut relégué par Tamerlan et y mourut. Grand commerce de tapis.

AKEBIA. s. m. Bot. Arbuste de la famille des lardibazalées. Cultivé au Japon pour l'ornement des jardins, sous le nom de Kasura-Akebia.

AKÉCHÉIOCH. s. m. Relat. Génie dont les Babyloniens gravaient le nom sur leurs talismans.

[illegible] s. f. Bot. Syn. du genre capanto.

A-KEMPIS (Thomas). Religieux; né vers 1380 au bourg de Kempen, diocèse de Cologne, d'où il tire son nom; mort en 1471. On lui attribue communément le célèbre traité *De Imitatione Christi*, que d'autres, avec plus de fondement, donnent à Gerson; car il est aujourd'hui prouvé qu'il ne fit que transcrire le livre de l'*Imitation*; il avait un talent calligraphique remarquable.

AKÈNE, ACHAINE ou **ACHÈNE.** s. m. (ét. gr., ἀ priv.; [illegible], je m'ouvre). Bot. Fruit monosperme, sec d'ordinaire, dont le péricarpe est distinct du tégument propre de la graine.

AKÉNOCARPE. Bot. Plante qui a pour fruit un akène.

AKENSIDE (Mark). Célèbre poëte anglais, né en 1721, à Newcastle, sur la Tyne, mort en 1770. Il était fils d'un boucher. L'ouvrage qui a fait sa réputation est le poëme didactique intitulé: *les Plaisirs de l'Imagination*, trad. par d'Holbach.

AKHCHAM. s. m. Relig. Heure destinée à la prière du soir chez les Turcs.

AKHMÎN (EL-). Géogr. Ville de la Haute-Égypte, prov., à 26 kil. de Girgeh, sur la rive droite du Nil.

AKI. Géogr. Princip. du Japon; elle comprend huit provinces. Sol ingrat, mais bien boisé.

AKIBA. Né en Palestine dans le Ier siècle de J.-C. On lui attribue un livre sur la *création* et une partie de la *Mischna*. On le regarde comme le père de la cabale. Ayant pris parti dans la révolte des Juifs contre les Romains, il fut écorché vif l'an 135 de J.-C., à l'âge de 120 ans, dit-on.

AKICERA. s. m. (du gr. ἀκίς, glaive, et κέρας, corne; par allusion à la forme des antennes). Entom. Genre de la famille des acridiens de l'ordre des orthoptères.

AKINS. Géogr. Roy. de la Guinée supérieure, tributaire de l'Achanti.

AKIS. s. f. (du gr. ἀκίς, pointe). Entom. Genre de coléoptères hétéromères, ayant pour type l'akis ponctuée et l'akis algérienne.

AKISITE ou **AKIDE.** s. m. Entom. Tribu de coléoptères hétéromères du genre akis.

AKKAH. Géogr. Ville de l'empire de Maroc, prov., au bord du Sahara, à 280 kil. de Maroc. Lieu de repos pour les caravanes qui vont à Tombouctou, dont elle est éloignée de 43 journées. Territoire fertile.

AKKERMAN ou **BIELGORODOK.** Géogr. Ville de la Russie d'Europe, gouv. de Bessarabie, sur le golfe du Dniestr, à 44 kil. d'Odessa. Peuplée de Grecs, d'Arméniens et de Juifs. 15,000 hab.

AKKOUL ou **AK-GEUL** (GRAND et PETIT). Géogr. Lacs de la Tartarie indépendante, dans le pays des Kirghiz-Kasak.

AKNÈME. adj. et s. des 2 g. (ét. gr., ἀ priv., et κνήμη, cuisse ou jambe). Méd. Qui n'a pas de jambes ou de cuisses.

AKNÉMIE. s. f. (du gr. ἀ priv., et κνήμη, cuisse). Méd. Genre de déviation organique, ou d'agénésie partielle, caractérisée par l'absence des cuisses.

AKODON. s. m. Mamm. Genre de rongeurs de la famille des muriens, ayant pour type l'akodon boliviense.

AKOLOGIE. s. f. (ét. gr., ἄκος, remède, et λόγος, discours). Mat. méd. On dit ordinairement pharmacologie.

AKOULIS. Géogr. Ville de Perse dans le pays de Koghthen, en Arménie, fondée par Khosrou, père de Tiridate, et souvent ravagée dans les guerres des Persans et des Turcs.

AKRON ou **ACRON.** Philosophe sceptique, né à Agrigente vers 441 av. J.-C. C'est à tort que Pline le regarde comme le fondateur de la secte des empiriques qui ne commença que 200 ans après lui. Saturnin, Théodas et Sextus Empiricus sont de l'école d'Akron.

AKROPONY. Géogr. Ville principale du roy. d'Agrapins, dans la Guinée supérieure, à 208 kil. de Coumassie.

AKSOU (litt. *eau blanche*). Géogr. Canton, rivière et ville de la petite Boukharie. Cette prov. est fertile en froment, avoine, raisins, etc. On y élève des chevaux, des chameaux et des moutons. Elle relève de l'empire chinois.

AKUTHOR. Myth. scand. Une des épithètes du dieu Thor.

AKYSTIQUES. adj. et s. m. pl. (du gr. ἀ priv., et κύστις, vessie). Ichthyol. Genre de poissons sans vessie natatoire.

ALA. Géogr. Petite ville du Tyrol, cercle de Roveredo; 2,600 hab.

— Ville du Japon dans l'île de Kiusiu, principauté de Satzuma.

— Ornith. V. AILE.

— Conchyliol. Terme qui indique que la lèvre externe d'une coquille est élargie en forme d'aile.

ALABA-ESQUIVEL (Diégo). V. ALAVA-ESQUIVEL.

ALABAMA. s. m. Géogr. L'un des États unis d'Amérique, admis à l'Union en 1819, et ville de cet état. Capitale, *Cahawba*. Cet état se divise en 24 comtés. Il est borné au N. par l'e-

par la Floride et le golfe du Mexique, à l'O. par l'état de Mississipi. Une chaîne de montagnes, qui a environ 1,000 mètres d'élévation, traverse de l'E. à l'O. sa partie méridionale. La partie du N., qui comprend la vallée du Tennessee, est une des plus fécondes des États-Unis. Les landes de la partie S. sont couvertes de pins; les collines et les montagnes du centre et du N. sont peuplées de chênes, de noyers, de cèdres, de frênes et de peupliers. On cultive la canne à sucre au delà du 31e degré. Les aborigènes, au nombre d'environ 10,000, sont au N.-E.; les Cherokes au centre, et les Criks à l'E.; à l'O. les Chactas, et les Chickasds au N.-O.; 150,000 hab. environ.

— Fleuve de l'état de ce nom, formé par la jonction de la Cousa et de la Tallapousa; il a de 300 à 400 mètres de large; son embouchure est dans la baie Mobile; son cours est de 800 kil.

ALABAMAS, ALIBAMAS ou **ALIBAMONS.** Peuplade indienne de l'Amérique sept., au N. des Apalaches.

ALABANDA, aujourd'hui **ERLEBANDA.** Géogr. Il y a eu deux villes de ce nom dans la Carie, province de l'Asie-Mineure; la première, fondée par Alabandus; la deuxième par Car, père d'un autre Alabandus.

— ALABANDA OU MARBRE ALABANDIQUE. Pline nomme ainsi une espèce de marbre fort noir qui venait des environs de la ville de même nom.

ALABANDE ou **ALABANDUS.** Myth. anc. Fils de Car, 1er roi des Cariens et fondateur de la ville d'Alabanda, où il était honoré comme un dieu. Nap. Landais le fait fils de Callirhoé. Il y eut un autre Alabandus. V. ALABANDA.

ALABANDIEN, ENNE. adj. Qui est d'Alabanda, qui appartient à cette ville. Les Alabandiens ont donné lieu au proverbe latin, *Alabandicum opus*, ouvrage des Alabandiens, mauvais ouvrage.

ALABANDINE ou **ALBANDINE.** s. f., et ALMANDINE par corruption. Minér. Quartz-hiolin, pierre précieuse, entre le rubis et l'améthyste. Elle emprunte son nom de l'Alabanda, ville de Carie, d'où les anciens la tiraient. On n'a pas pu déterminer à quelle espèce doit appartenir cette pierre, qui paraît être une variété de grenat. L'alabandine est connue dans le commerce sous le nom de *rubis-spinelle*. C'est une espèce minérale de la famille des sulfurides.

— Beudant a donné ce nom au manganèse sulfuré.

ALABANDIQUE. adj. m. Qui est d'Alabanda. Marbre alabandique. V. ALABANDA.

ALABARCHIE. s. f. Hist. anc. Dignité d'alabarche.

— Recette, administration du droit de péage imposé pour le passage des bestiaux à Alexandrie.

ALABARCHIQUE. adj. des 2 g. Qui regarde l'alabarche et l'alabarchie. Omis par Boiste et le Complément de l'Acad.

ALABARI. s. m. V. ALASTRON.

ALABARQUE ou **ALABARCHE.** s. m. et non f., comme l'indiquent par erreur la 10e édit. du Boiste et Nap. Landais. Titre du premier magistrat des Juifs d'Alexandrie. Les écrivains grecs l'ont aussi désigné par les noms d'*ethnarque* et de *genarque*. Le Complément de l'Académie a oublié de donner *ethnarque* à sa lettrine. || C'était aussi le nom du receveur des droits pour l'entrée des bestiaux.

ALABASTER ou **ELEUTHERA.** Géogr. L'une des Lucayes, sur le canal de Bahama, découverte par Christophe Colomb. Elle produit beaucoup d'ananas. Il y a un bon port, et une garnison anglaise.

— Hist. Guill. d'Alabaster, théologien anglais et savant hébraïsant; mort en 1640.

ALABASTRE. s. m. C'est le nom que Pline donne au bouton de la fleur avant son épanouissement. V. ALABASTRITE.

ALABASTRIDE. s. f. Géogr. anc. Le pays d'Alabastra dans St Épiphane.

ALABASTRIN, E. adj. (rad. *albâtre*). Minér. Qui a la nature, les qualités ou l'apparence de l'albâtre.

ALABASTRIQUE. adj. (rad. *albâtre*). Qui concerne l'albâtre.

— ALABASTRIQUE. s. f. Art de travailler l'albâtre.

ALABASTRITE ou **ALABASTRE.** s. f. (rad. *albâtre*). Minér. Pierre gypseuse, blanche, transparente, dont on se servait autrefois comme de vitres et dont on fabriquait des vases nommés *alabastrons* ou *alabastros* (insaisissables), parce qu'ils étaient sans anses et très-polis. V. ALABASTRON.

ALABASTRON. s. m. (littér. *insaisissable*). Vase sans anses fabriqué avec l'*alabastrite*. V. ce mot. On désignait aussi quelquefois par ce nom l'*alabastrite*. D'*alabastron* est venu le lat. *alabastrum*, dérivé lui-même du celt. *alabaster*.

ALABAT. (pr. *a-la-batt*). Géogr. Une des Philippines, près de la côte orientale de l'île de Luçon.

ALABE. s. m. (ét. gr., ἀλαβής, insaisissable). Ichthyol. Poisson; espèce unique du genre de même nom, famille des anguilliformes (ophichthes de Cuvier). On le trouve dans la mer des Indes.

Tartares, du dipterodon apron de Lacépède. V. DIPTERODON.

ALACARON. s. m. Entom. Sorte d'insecte venimeux de la Nigritie.

ALACAYS. s. m. Anc. t. milit. Laquais. Il s'est dit anciennement d'une sorte de soldats.

ALACHEHR. Géogr. Ville de la Turquie d'Asie, dans l'Anatolie. Résidence d'un évêque grec; 6,000 hab.

ALACHI. part. pass. du v. Alâchir. Rendu mou, efféminé.

ALÂCHIR. v. n. et a. (rad. *lâche*). Vieux mot qui signifie Devenir ou rendre lâche, mou, détendre.

— S'ALÂCHIR. Tomber en faiblesse.

ALACHISSEMENT. s. m. (rad. *lâche*). Vieux mot qui signifie Relâchement, diminution des forces.

ALACOALY. s. m. Bot. Nom caraïbe du bois de chandelle. Espèce d'agave fétide, dont les hampes sèches éclairent.

ALACOMÈNE. Myth. Fille d'Ogygès, roi de Thèbes, et honorée après sa mort sous le nom de *déesse praxidicienne*.

ALACOQUE (Marguerite). Connue sous le nom de *Marie Alacoque*. Célèbre visionnaire, née en 1647, morte en 1690. Elle institua la fête du Sacré-Cœur. Sa plus grande célébrité est due aux vers suivants, connus de tout le monde :

Vert-vert était un perroquet dévot...
Il disait bien son benedicite,
Et *notre mère*, et *votre charité*.
Il savait même un peu de soliloque,
Et des traits fins de Marie Alacoque.
(GRESSET.)

ALACOQUISTE. s. des 2 g. Partisan, adhérent de Marie Alacocque.

ALACRITÉ. s. f. (du lat. *alacritas*, dont on a fait aussi Alaigrete, allégresse). Gaîté vive, humeur gaie. Lorsqu'en 1783, je partais de Marseille, c'était de plein gré, avec cette *alacrité*, cette confiance en autrui et en soi qu'inspire la jeunesse. (Volney.) Le Complément du Dictionn. de l'Acad. le donne comme un néologisme; c'est plutôt un archaïsme.

ALACTAGA ou **ALAGTAGA**. s. m. (mot tartare signifiant *poulain varié*). Mamm. Gerboise de Tartarie ou *rat-flèche*, de l'ordre des rongeurs.

ALA-DAGH ou **NABAT**. Montagne très-élevée de la Turquie d'Asie; elle sépare les eaux de l'Aras et celles de l'Euphrate, et se rattache par des chaînons très-élevés au mont Ararat.

— ALA-DAGH OU BAINDER-DAGH. L'une des plus hautes montagnes de la Turquie d'Asie dans l'Anatolie. C'était le mont Olympe de Galatie.

— ALA-DAGH. Rivière de la Turquie d'Asie, dans l'Anatolie, prend sa source dans la montagne du même nom et se jette dans la Sakaria. V. TAURUS.

ALADER. s. m. Bot. Nom languedocien de l'alaterne. V. ce mot.

ALA-DEVLET-ILI (Aladulie). Nom actuel de l'ancienne Cappadoce.

ALADIN ou **ALA-EDDYN**. Nom de plusieurs princes qui régnèrent soit en Perse, soit en Égypte, soit dans l'Hindoustan.

— Géogr. Groupe de petites îles de l'océan Indien, près de la côte occidentale de la presqu'île de Malacca, fait partie de l'Archipel de Merghi.

ALADJA. s. m. Comm. Espèce de bourre qui se fabrique à Magnésie.

ALADJAN. Géogr. Bourg de la Turquie d'Asie. Les forêts voisines fournissent des mâts à la flotte ottomane.

AL-ADLIET. s. m. (litt., *secte des justes*). Nom de secte chez les Turcs. Ce sont les sunnites ou schiaïtes.

ALADRIER. s. m. Fabricant désigné dans un règlement de police de la ville de Paris comme sujet au droit de patente. Ce mot ne se trouve dans aucun dictionnaire.

ALADULIE. Géogr. Province de la Turquie asiatique.

ALA-EDDEVLET-MIRZA. Prince turcoman qui régna en Cappadoce, sous le règne de Bajazet II.

— Descendant de Tamerlan, régna à Hérat.

ALAÉFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *ala*, aile; *forma*, forme). Conchyl. Épithète donnée à une coquille qui a quelque ressemblance avec une aile d'oiseau étendue.

ALAF, **ALAPH**, **ASAF** ou **BALACH**. Prince des Sarrasins en Asie, du temps des croisades.

ALAFA. s. f. Mot qu'on trouve dans Trévoux, où il signifie Pension valant environ cent florins d'or.

ALAFIA. s. m. (*alafi*, même signification chez les Madécasses.) Bot. Genre de plantes de la famille des apocynacées, fondé sur un arbrisseau grimpant et laiteux de Madagascar, remarquable par la quantité de ses fleurs d'un rouge éclatant.

ALAFOENS. Géogr. Bourg de Portugal, province de Beira; 1,000 hab.

[illegible]

s. m. Bot. Arbrisseau des Philippines, qui paraît appartenir au genre andarès. On s'en sert contre les maux de tête et de ventre.

ALAGOA. Géogr. Bourg de Portugal, prov. d'Algarve; 1,200 hab.

ALAGOAS ou **VILLA DA MAGDALENA**. Géogr. Ville du Brésil, prov. de Pernambouc, sur la rive méridionale du lac Manguaba, chef-lieu de la comarca de son nom. Au commencement du siècle dernier on exportait encore du territoire de cette ville plus de 1,500 carottes de tabac plus estimé encore que celui de Bahia. 11,000 hab.

ALAGON DE MÉRARGUES. Hist. Gentilhomme provençal exécuté à Paris au commencement du XVIIe s. pour avoir cherché à introduire les Espagnols dans la ville de Marseille où il était procureur syndic.

ALAGONIE ou **ALALGÉNIE**. Myth. gr. Fille de Jupiter et d'Europe.

ALAGUS. Chanoine d'Auxerre vers la fin du règne de Charles le Chauve; un des auteurs d'une chronique des évêques d'Auxerre.

ALAHAMARE. autrement **MAHOMET** [illegible]

ABUSAR. Hist. Premier roi maure de Grenade, chef de la dynastie des Alahamares dépossédés par Ferdinand et Isabelle.

ALAÏ-BEÏLER ou **ALAÏ-BEY**. Colonel de cavalerie turque; commandant des troupes d'un district.

ALAIDI. partic. passé. Devenu laid.

ALAIDIR. v. n. (rad. *laid*). Vieux mot qui signifiait Enlaidir, devenir laid.

ALAIGNE. Géogr. Chef-lieu de canton du dép. de l'Aude; 500 hab.

ALAIGRETÉ. s. f. (du lat. *alacritas*). Vieux mot qui signifiait Légèreté, agilité.

ALAIGRIR. v. a. Vieux mot qui signifiait Égayer, rendre alègre, dispos, joyeux.

ALAILTE. s. m. Pyroxène. V. ALALITE.

ALAIN Ier. (duc de Bretagne), surnommé le Fainéant, règne de 560 à 594. ALAIN, dit le Long, de 660 à 690. ALAIN III, mort en 892. ALAIN Ier, dit Barbe-forte, comte de Bretagne, mort en 952 ou 959. ALAIN II, dit le Kebru, mort empoisonné en 1040. ALAIN III, dit Fergent, mort en 1120. ALAIN IV, dit le Noir. ALAIN V, mort en 1146.

ALAINS. Géogr. anc. Peuple nomade de la Sarmatie d'Europe (Russie d'Europe actuellement). Ils se répandirent dans l'Europe occidentale et pénétrèrent jusqu'en Espagne.

ALAISE ou **ALÈZE**. s. f. Techn. Allonge d'osier pour fixer une branche. || Planche ajoutée à une autre pour l'élargir. Ce mot paraît formé des trois mots *à l'aise*. V. ALÈZE.

ALAISÉ ou **ALEZÉ**. part. pass. d'Alaiser. Poli. Le Complém. du Dict. de l'Acad. en fait un terme de blason en renvoyant à *Aleze* qu'on trouve écrit à sa lettrine *Aleze* ou *Alesé*, sans accent sur le premier *e*, ainsi qu'*Aleser*, t. de technologie. Voyez ces mots à leur lettrine, dans notre Dictionnaire.

ALAISER. V. ALESER et ALAISIER.

ALAISIER. v. a. Vieux mot qui signifie Faciliter, mettre à l'aise. Boiste donne ALAISER ou ALESER, t. de tourn.; polir. L'Acad. a oublié le mot ALESER, qui est cependant d'un emploi assez fréquent dans les arts et métiers, et formé évidemment du vieux mot ALAISIER, que donne le Complément, ainsi qu'ALESER.

ALAIT (volcan de l'île). Géogr. A l'extrémité des îles Kouriles; s'annonça en 1780, et lança des flammes en 1793.

ALAÏ-TCHAVOUCH. s. m. Titre des maîtres de cérémonies qui, en Turquie, règlent l'ordonnance des marches publiques.

ALAKÂ. Myth. ind. Capitale de Kouvéra.

ALAKANANDÂ. Géogr. Rivière de l'Hindoustan, qui sort de l'Himalaya et se jette dans le Gange, près de Sriganar.

ALAKENITCHÉ. Géogr. Ville de la Turquie d'Europe, dans la Romélie. Elle est le chef-lieu d'une juridiction.

ALALA. (ét. ἀλαλά, cri de guerre). Myth. gr. Surnom de Bellone, *la fille de la guerre*, la même qu'Enyo.

ALALATA. Conchyl. Nom donné par Klein à des espèces de strombes à grande aile sans digitation. V. STROMBE ou STROMBUS.

ALALCOMÈNE. Myth. gr. Héros béotien qui fut le père nourricier de Minerve et qui lui bâtit un temple dans la ville d'Alalcomènes, à laquelle il donna son nom comme fondateur.

ALALCOMÉNÉIDE ou **ALALCOMÉNIDE**, **ALALCOMÉNIE**, **ALALCOMÉNÉIS**. (ἀλαλκομενηΐς, puissante protectrice). Myth. Surnom de Minerve, parce qu'elle était adorée à Alalcomènes.

ALALCOMÈNES. Géogr. anc. Petite ville de la Béotie, où se voyait un temple de Minerve de la plus haute antiquité; ainsi nommée d'Alalcoménie, fille d'Ogygès. Ulysse y naquit.

— Petite ville de Macédoine.

ALALCOMÉNIA ou **ALALCOMÈNE**. Myth. Fille d'Ogygès. *Alalcomenia* est le même mot que *Alalcomenie* du Complément de l'Académie.

ALALCOMÉNIEN, **ENNE**. adj. et s. Qui est né à Alalcomènes; qui est particulier à cette ville ou à ses habitants.

[illegible]

Minerve, parce qu'elle était adorée à Alalcomènes.

ALALGÉNIE. Myth. gr. V. ALAGONIE.

ALALIE. s. f. (ét. gr., ἀ, priv.; λαλεῖν, parler). Impossibilité de parler; mutisme accidentel.

ALALITE. s. f. (d'*Ala*, nom d'une vallée du Piémont). Minér. L'un des noms du diopside, minéral du Piémont. || Nom donné par M. de Bouvoisin à un minéral que Haüy a reconnu pour appartenir à l'espèce du pyroxène.

ALA LONGA. s. m. ét. lat., *ala*, aile; *longa*, longue). Ichthyol. Germon du golfe de Gascogne, chez les Italiens; appelé thon blanc par les Français; c'est le thon aux longues pectorales. N. Landais et Boiste écrivent *alalonga*; le Complément de l'Acad., *alalunga*; d'autres, *alalunga*. Ce sont autant de barbarismes.

AL-AMAK ou **AMAK**. s. m. Astron. Nom arabe d'une étoile de deuxième grandeur, située dans le pied austral d'Andromède, et désignée par γ dans le planisphère de Hamstead.

ALAMAND Joscelin. Baron de Châteauneuf, au VIe siècle, [illegible] contre les Musul-

mans; fonda une église à Lamothe-St-Didier, dans le Dauphiné (aujourd'hui St-Antoine), où il déposa, d'après l'ordre du pape, les ossements de St Antoine, apportés d'Égypte dans le VIIIe siècle.

ALAMANIE. s. f. Géogr. anc. V. ALEMANNIE.

— Bot. Genre de plantes de la famille des orchidées, tribu des vandées, formé par une plante parasite originaire du Mexique.

ALAMANNI (Louis). Célèbre poète italien, né à Florence en 1495; mort à Amboise en 1556.

— ALAMANNI (Nicolas). Secrétaire du cardinal Borghèse et bibliothécaire au Vatican; publia l'*Histoire de Procope*. Mort en 1711.

ALAMBIC. s. m. (ét., *al*, le, art. ar., et ἄμβιξ, vase dont les bords sont rapprochés). Appareil de chimie dont on se sert pour la distillation, et dont les parties principales et ordinaires sont : la *cucurbite*, qui reçoit la matière à distiller; le *chapiteau*, destiné à conduire les vapeurs dans le *serpentin* ou *réfrigérant*, dont la destination est de condenser ou liquéfier ces mêmes vapeurs. Alambic de cuivre. Alambic de verre. Alambic de terre. Un grand alambic. Un petit alambic. Alambic métallique. Les Arabes, qui ont découvert l'art de la distillation, ont donné les premiers le nom d'*alambic* à un appareil qui a pour but de séparer, par l'action de la chaleur, un liquide volatil des liquides moins volatils que lui. (Walter.) Argand fut le premier qui interposa entre le chapiteau et le réfrigérant de l'*alambic* ordinaire une cuve qui renfermait un serpentin où se rendaient d'abord les vapeurs avant d'arriver au réfrigérant ordinaire. (Id.) Les *alambics* de verre servent à distiller au bain de sable. (Lities.)

— Fig. *Passer une affaire par l'alambic*. L'examiner avec soin, la considérer dans toutes ses difficultés, dans toute sa profondeur. Mettre une chose à l'alambic. Passer et repasser par l'alambic. Tirer à ou par l'alambic.

ALAMBIQUÉ, ÉE. part. pass. du v. Alambiquer. Un style alambiqué. Des pensées alambiquées. Un cerveau alambiqué.

— *Alambiqué de* est rare. Nous en avons trouvé un exemple.

. . . . Et te répandre encor
Alambiqué d'amour en grosses gouttes d'or.
(REGNIER.)

ALAMBIQUEMENT. s. m. Action d'alambiquer. Ce vieux mot a été employé par Brantôme.

ALAMBIQUER. v. a. 1re conj. Distiller, passer à l'alambic. Peu usité au propre, dit Boiste; inusité, disent à la fois l'Acad., Nap. Landais, Chesurolles, Planche. Nap. Landais, renchérissant encore sur ses confrères, ajoute : Encore est-il bien peu usité au figuré. De sorte que voilà un mot qui a tout l'air d'un proscrit. Cependant nous maintenons qu'il est utile, puisqu'il n'a pas d'équivalent aussi expressif. Voyons ses usages : *Alambiquer* l'esprit. *S'alambiquer* l'esprit, la cervelle. (Acad.) Fatiguer, se fatiguer l'esprit par une trop grande application. Il est du style familier.

Ceux dont l'ambition, la nuit tire l'oreille,
De qui l'esprit avare en repos ne sommeille,
Toujours s'*alambiquant* après nouveaux partis,
Qui pour Dieu, ni pour loi, n'ont que leurs ap-
(REGNIER.) [petits.

— Il se dit absol. *Allez au fait, sans alambiquer*. Sans raffiner, sans subtiliser. On sous-entend alors *la pensée*, *le sujet*, dit l'Acad. On peut ne rien sous-entendre du tout; la phrase se comprend parfaitement sans cela. Cette petite critique s'adresse aussi à Nap. Landais, qui a copié l'Acad.

ALAMBUCHA. Myth. ind. Un des Râkchas.

— ALAMBUCHÂ. Myth. ind. Une des Apsaras.

ALAMINOS (Antoine d'). Premier pilote de l'escadre qui, en 1517, fit la découverte de l'Yucatan.

ALAMOS (**LOS**). Géogr. Ville du Mexique, intendance de la Sonora, résidence d'une direction des mines d'argent de son territoire. Il y a encore quatre bourgs de ce nom dans le Mexique.

— ALAMOS DE BARRUNTAS (Baltazar). Poli-

[illegible]

Tacite; partagea la disgrâce d'Antonio Perez, ministre de Philippe II; né en 1550, mort en 1638.

ALAMOTOU ou **ALAMOUTOU**. s. m. Bot. Arbre de Madagascar; c'est le ramontchi; on en mange le fruit. Boiste écrit *alamotou*, et Landais *alamotou*. Le Complém. de l'Acad. ne donne pas ce mot. Le Dict. des Sc. nat. écrit comme Laveaux *alamaton* et *alamutou*, dont il fait deux articles.

ALAMUNDAR. Roi des Sarrasins dans le VIe siècle. Il fit périr en 509 plusieurs solitaires de la Palestine, et voulut être baptisé en 513.

ALAN. Géogr. Province et ville du Turkestan; 1,000 hab.

— Rivière d'Angleterre. V. CAMEL.

— **ALAN** ou **ALLAN** ou **ALAIN**. s. m. Vieux mot qui désignait un chien courant, une espèce de dogue pour la chasse du sanglier, selon l'abbé Ray.

ALANA. s. f. (d'*Alana*, ancien nom de la Valachie). Minér. Sorte de terre dure et brillante. On s'en sert au lieu de tripoli pour polir [illegible]

— Ou tripoli. Sorte de pierre tendre et rougeâtre.

ALANABOLUS. s. m. Terre qui paraît avoir les mêmes propriétés que le bol d'Arménie et qui n'est peut-être que le tripoli.

ALANCOURT. Adjudant-général français; battit les chouans en 1795.

ALAND. (pr. *a-lan*; littéralement *pays des rivières*). Île de la mer Baltique, qui donne son nom au groupe de même nom; 13,000 hab.

— Archipel de la mer Baltique, qui prend son nom de l'île principale. Les plus importantes sont : Lemland, Lamparland, Ekeroe, Foyloe, etc.; elles appartiennent à la Russie depuis 1808, et font partie du gouvernement de Finlande.

— Hist. Combat naval d'Aland, où fut défaite par Pierre le Grand la flotte suédoise.

ALAND (sir Jean Fortescue). Habile jurisconsulte anglais, fut successivement baron de l'échiquier, juge de la cour du banc du roi, et enfin pair d'Irlande en 1746; mort peu de temps après.

ALANDIER. s. m. Techn. Bouche, foyer placé à la base d'un four

ALANDINE. s. f. Bot. Syn. de Moringe. V. ce mot.

ALANGE. Géogr. Bourg d'Espagne, province de Badajoz (Estramadure). Près de ce bourg se trouve une source d'eau thermale, dont les bains ont été très-fréquentés par les Romains. On y voit encore les restes d'un bassin et d'un édifice ovale.

ALANGIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à un alangion.

— ALANGIÉES. adj. et s. f. pl. Ou mieux Alangiacées. Nom que de Candolle a donné à une famille de plantes et qui ne renferme que le genre alangion. Elle appartient à la péripétalie de Jussieu et aux exogènes caliciflorées de de Candolle.

ALANGION ou **ALANGIUM**. s. m. (d'*alangi*, nom hindou de ce végétal). Bot. Genre unique de plantes, comprenant plusieurs arbres du Malabar.

ALANGOURI. part. pass. du v. Alangourir. Vieux mot qui signifiait Languissant, faible, par suite d'une maladie ou d'un grand chagrin. Il est à regretter que ce mot ait vieilli. On a dit aussi, mais moins heureusement, *élangouré*, *enlangouré* et *alangouré*.

ALANGOURIR. v. a. et n. (rad. *langueur*). Vieux mot qui signifiait Languir, rendre languissant. On a écrit aussi *allangourir*.

— S'ALANGOURIR. v. pron. Devenir languissant, et, par extension, Tomber dans une langueur amoureuse.

Tout mon esprit s'*alangoure*,
Du regard qu'il va mourant.
(LOYS LE CARON.)

ALANGUER. Géogr. Petite ville de l'Estramadure. Port. On croit que c'est l'ancienne Jerabrica.

ALANGUI. part. pass. du v. Alanguir.

ALANGUILAN. s. m. Bot. Canang aromatique. On en parfume les cheveux, les habits et les appartements. C'est l'*uvaria* odorant de Lamarck.

ALANGUIR. v. a. (rad. *langueur*). Rendre languissant. Alanguir une scène. (Beaumarch.)

— v. n. Être languissant, être énervé. Au prop. et au fig. Perdre son énergie.

— S'ALANGUIR. v. pron. Devenir languissant, ou langoureux. Ses yeux noirs s'*alanguissaient*. (L. Gozlan.)

— On a aussi écrit *allanguir*, ainsi que les dérivés avec deux *l*.

ALANGUISSEMENT. s. m. (rad. *langueur*). État de langueur, d'abattement. Ce mot a été renouvelé par J.-J. Rousseau. Un tiède *alanguissement* énerve toutes mes facultés, et l'esprit de vie s'éteint en moi par degrés. (J.-J. Rouss.)

ALANIE. Géogr. anc. Pays des Alains. (Lucain.)

ALANIER. s. m. Nom de ceux qui élevaient, pour la chasse, les dogues nommés [illegible]

ALANIS. Géogr. Bourg d'Espagne, à 34 kil. de Séville. Tout près se trouve une mine d'argent peu riche, que les Romains avaient commencé à exploiter.

ALANS. Peuple du Caucase. On les suppose de la race des Alains. V. ce mot.

ALANTINE. s. f. (Trommsdorff.) Chim. végét. Substance particulière découverte d'abord dans l'*inule helenion*, vulgairement *aunée*, et appelée *alant* en allemand; trouvée depuis dans plusieurs autres végétaux. V. DATISCINE et DAHLINE, et nommée maintenant *inuline*. Quant à l'*arnica*, on n'y a point encore trouvé de l'alantine, ainsi que le prétend le Complément de l'Académie.

ALAPI. s. m. Ornith. Espèce de fourmilier-rossignol, oiseau de la Guiane.

ALAPTE. s. m. Entom. Genre d'insectes de l'ordre des hyménoptères, famille des oxyuriens. On n'en connaît qu'une espèce, qui appartient à l'Angleterre.

ALAQUE. s. f. Archit. Plinthe ou orbe. Pierre carrée et plate qui sert de fondement à la base des colonnes.

ALAQUÉCA. s. f. Minér. Pierre des Indes, nommée aussi Arrête-sang, parce qu'elle a la vertu, dit-on, d'arrêter les hemorrhagies. C'est une pyrite ou fer sulfure.

ALARCON (Jean Ruiz d'). Né au Mexique. Auteur comique espagnol du XVIe siècle.

ALARÇONIE. s. f. (d'*Alarçon*, qui aborda un des premiers en Californie.) Bot. Genre de plantes de la famille des composees, originaires de la Californie.

ALARCOS (Bataille d'). Gagnée par les Maures d'Afrique sur Alphonse IX, roi de Castille, le 9 juillet 1195.

ALARGUÉ. part. pass. du v. Alarguer. Il est invariable.

ALARGUER. v. n. (ét. lat., *largus*, large). Mar. Porter plus largue, prendre le largue, la haute mer, s'eloigner des côtes. V. LARGUE.

ALARIC. Il y a eu deux rois de ce nom. Alaric Ier, roi des Goths, ravagea après la mort de Theodose le Grand plusieurs provinces de l'empire d'Orient ; il passa en Occident, devasta l'Italie, saccagea Rome en 409, et mourut à Cosenza en 410.

— ALARIC II. Roi des Visigoths ; fit publier à Aire l'abrege de 16 livres du code Theodosien : fut tué de la propre main de Clovis, dans les plaines de Vouillé, près de Poitiers, en 507.

— CANAL D'ALARIC. (Départ. des Hautes-Pyrénees. Ouvert en 507 sur la rive droite de l'Adour, au dessous de Bagnères, par ordre du roi Alaric II. Sa longueur est d'environ 40 kil.

ALARIE. s. f. Helmint. Genre de vers intestinaux. V. ALAIRE

— Bot. Genre de plantes de la famille des phycées.

ALARMANT, E. adj. Qui est de nature, qui est propre à alarmer, à causer de l'emotion, de l'epouvante, de l'inquietude. Nouvelle alarmante. Situation alarmante. Maladie alarmante. Il fut un temps en France où, au milieu des causes les plus *alarmantes*, c'etait un crime de s'alarmer : c'etait en l'an II de la republique. (Sall.)

— Fig. Omiss. de l'Acad. et des dictionn. De toutes parts se manifestaient dans l'empire grec des symptômes *alarmants* de faiblesse et de décadence. (Chateaub.) Rene fut frappe des traits de cette femme, sur lesquels la nature avait repandu une expression *alarmante* de passion et de faiblesse. (Id.)

— *Alarmant pour.* Et ensuite nous avons change ces ornements ridicules en carquois de flèches : symbole encore plus *alarmant* pour ceux qui veulent trouver un sens où il n'y en a pas. (X. Marmier.)

ALARME. s. f. (rad. celt. *arm*, airain, arme d'airain, d'où aussi en celt. *alarm*, son de la trompette qui marque l'arrivee de l'ennemi ; en lat. *ad arma*, en ital. *all'arme*; l'usage a substitue le pluriel *aux armes* au sing. *à l'arme* ; cri militaire, par lequel on avertit de courir aux armes. Le guet du chastel commença à crier *à l'arme, à l'arme*, trahi, trahi ! (Froissard.) On trouve dans le même ecrivain *à-l'arme*, et *alarme* en un seul mot. Lors icellui gaitte commença à crier *alarme*. En passant du sens propre au sens figuré, cet ancien cri militaire a servi à peindre l'emotion, l'epouvante, l'inquietude, la vigilance). Cri, signal pour faire courir aux armes, au secours, au feu ; annonce d'imminent danger. Sonner l'alarme. Donner l'alarme. Jeter l'alarme. Prendre l'alarme. Tenir en alarme. Il entend sonner le beffroi des villes et crier à l'*alarme*. (La Bruy.) Aussitôt les grosses timbales de cuivre et les karnas, ou grands hautbois de la garde, sonnèrent l'*alarme* avec un bruit epouvantable. (B. de St-Pierre.)

— Frayeur, épouvante subite causée dans un camp, dans une place de guerre, par l'approche reelle ou presumee de l'ennemi. Donner l'alarme. Fausse alarme. Chaude alarme. L'*alarme* est au quartier, est au camp. (Acad.) Les ennemis nous donnaient de frequentes *alarmes*. (Id.) La presence subite de l'ennemi donne l'*alarme*. (Lav.) L'*alarme* abat les esprits et paralyse le courage. (Nap.) L'effroi que produisait cette *alarme* inutile. (Corn.) Ces victoires ne servaient qu'à repandre l'*alarme* dans tous [illegible] remplit d'*alarmes* Bruxelles (Id.) Deja l'*alarme* était à Versailles comme dans le reste du royaume. (Id.) Donner l'*alarme* à l'Europe. (Id.)

— Par extens. Se dit du trouble que cause dans l'âme l'image subite d'un danger reel ou apparent. Grande alarme. Fausse alarme. Donner l'alarme. Cette nouvelle porta l'*alarme* dans mon cœur. (Lav.) L'*alarme* qu'elle en conçut se trouva moins cruelle que ses premiers soupçons. (J.-J. Rouss.) Jeter la persuasion dans les esprits et l'*alarme* dans les cœurs. (La Bruy.) Autour de ces rois voltigent les cruels soupçons, les vaines *alarmes*. (Fen.) Peuples simples et doux, je conçois vos *alarmes*. (Roucher.) Il va pour donner l'*alarme*, Mme de Lavalette s'élance vers la porte, s'attache à ses habits : Demeurez, de grâce, monsieur, demeurez. (***.) Je crains bien moins les armes de mes ennemis que les *alarmes* de mon peuple. (Alphonse de Castille.)

— Fig. Se dit des vives inquietudes, des soucis, des chagrins que l'âme eprouve dans la crainte d'un danger à venir, certain ou incertain. En ce sens, il se met ordinairement au pluriel. Tendres alarmes. Folles alarmes. Éprouver des alarmes. Vaines alarmes. Jeter quelqu'un dans de fausses alarmes. Calmer les alarmes de quelqu'un. Les alarmes croissent, augmentent, diminuent. Les passions exposent a de vives, de cruelles alarmes. Vivre dans les alarmes. Nourri dans les alarmes. C'est pour vous replonger dans de nouvelles *alarmes*. (La Bruy. Cette intelligence jeta des *alarmes* dans la famille royale. (Volt.) Il sait votre dessein, jugez de ses *alarmes*. (Rac.) Je vous viens pour un fils expliquer mes *alarmes*. (Id.) Muette, et succombant sous le poids des *alarmes*. (Id.) Qu'est-ce que la vie humaine, qu'une mer furieuse et agitee, où nous sommes sans cesse à la merci des flots, et où chaque instant change notre situation, et nous donne de nouvelles *alarmes* ? (Mass.)

— Prov. *L'alarme est au camp*, pour signifier qu'une assemblee, une reunion vient d'être effrayee par un sujet quelconque.

— Poet. *Vivre dans les alarmes, nourri dans les alarmes*, c'est-a-dire, vivre dans de continuelles inquiétudes, nourri au milieu des camps, des dangers de la guerre.

— *Alarme que.* Plus il est jaloux des bienseances, plus les *alarmes* qu'une indiscretion trahisse ses precautions et ses mesures, sont cruelles. (Mass.) Cette phrase elliptique est un abrege de : Plus les alarmes qu'*il eprouve par la crainte où il est* qu'une indiscretion ne trahisse, etc.

— *Rejeter l'alarme.* Corneille, dans *Rodogune*, a dit :

Sur nos fiers ennemis, rejetons nos *alarmes*.

Voltaire a vu dans ce vers une impropriete, parce que, dit-il, on ne rejette point des alarmes sur un autre, comme on rejette une faute, un soupçon. La remarque peut être juste, cependant nous n'oserions être aussi sevère que Voltaire. D'un côte on dit très-bien JETER l'*alarme* DANS le camp ennemi ; mais de l'autre nous croyons qu'on pourrait dire faire planer des *alarmes* SUR..., suspendre des *alarmes* SUR..., et par analogie rejeter des *alarmes* SUR des ennemis ; la preposition *sur* indiquerait tres-bien cette nuance : jeter l'alarme parmi, exprimerait plutôt l'idee de resultat ; et jeter l'alarme *sur*, exprimerait plutôt l'acte, c'est-à-dire, le point de depart de la cause alarmante au point d'arrivee sur le sujet alarme. Nous serions donc tente d'appeler le vers de Corneille une heureuse hardiesse.

— *Canon d'alarme, pièce d'alarme.* Pièces d'artillerie placees à la tête d'un camp, et prêtes à être tirees au premier signal pour donner l'eveil.

— *Poste d'alarme.* Poste placé de manière à donner l'alarme dans les moments de troubles et de danger.

— *Donner les alarmes.* Tenir en éveil, harceler les avant-postes de l'ennemi. C'est à la cavalerie legere à donner les *alarmes*. (Bard.)

— On appelle *alarme* ou tocsin, le son d'une cloche destinee à avertir les habitants d'une ville ou d'un village a courir aux armes. C'est surtout dans les temps de revolution que l'on sonne l'*alarme*, quand toutefois on vous laisse vos cloches. Au reste on peut bien, en les enlevant, faire cesser le tocsin ; mais qui fera cesser les *alarmes* ? (Sall.

— *Cloche à ban des châteaux.* Servait de cloche d'alarme, et equivalait à l'ordre de fermer les portes et de courir les defendre. Dans certaines garnisons allemandes, le signal d'alarme se donnait au son d'une cloche dependante du corps-de-garde ; c'est aussi la methode chinoise. Fermer immediatement les portes de la ville, est un effet immediat de ce genre d'alarme.

— T. milit. *Alarme celeustique* ou *batterie d'alarme.* Batterie de caisse en usage sous Louis XIV et au commencement du dernier siècle. On a cesse de battre l'*alarme* depuis l'usage de la *generale*, ou du moins si la batterie s'est conservee, le nom a change.

— Le mot *alarme* etait autrefois du masculin.

Ainsi tu sais combien par faux *alarmes*,
La mort a fait pour toi jeter des larmes.
(MAROT.)

ALARMÉ, ÉE [illegible] Repris d'effroi, d'inquietude, d'emotion, de crainte, de souci, etc. Il s'emploie adjectivement et se dit des personnes et des choses. Il n'avait pas encore fait son testament, jugez si la gouvernante fut *alarmee*. (Lesage.) L'Allemagne etait *alarmee*. (Volt.) Rassure, ajouta-t-il, nos tribus *alarmees*. (Rac.) En voyant sa tendresse *alarmee*. (Id.) Parmi les frayeurs d'une conscience *alarmee*. (Boss.)

Il n'est plus !... prends ton vol, agile Renommée,
Aux bouts de la terre *alarmee*
Porte de tes cent voix le plus lugubre accent.
(LAHARPE.)

— *Alarmé de.* Le tyran, *alarmé* d'un bruit qui le surprend. (Corn.) M. de Choiseul, *alarmé* de ce changement, fit d'inutiles representations pour l'empêcher. (Dulaure.) O ciel ! s'ecrie le père Beauregard, justement *alarmé* d'une telle resolution. (Billecocq.) *Alarmee* du moindre souffle, et tremblante comme le faon separe de sa mère, elle se hâte de se cacher dans les eaux. (Deleuze.)

De ce spectacle affreux votre fille *alarmée*,
Voyait pour elle Achille, et contre elle l'armée.
(RACINE.)

— *Alarmé de.* Suivi d'un infinitif. Vous avez été très-*alarmés* d'apprendre sa maladie. (J.-J. Rouss.)

— *Alarmé par.* La conscience du roi était *alarmee* par son confesseur. (Volt.) *Alarme* par le bruit des chars. (La Bruy.)

... Par un nouveau trouble elle-même *alarmée*.
(L. RACINE.)

— *Alarmé jusqu'à.* Les matelots furent *alarmés* jusqu'a perdre l'esprit. (Boss.)

— *Alarme sur.* Être *alarme* sur le compte de quelqu'un. (Lav.)

— Syn. comp. ALARMÉ. EFFRAYÉ. ÉPOUVANTÉ. On est *alarmé* d'un danger que l'on craint, *effrayé* d'un danger passé qu'on a couru sans s'en apercevoir, *epouvanté* d'un danger present et pressant. *Épouvanté* dit plus qu'*effraye*, et celui-ci plus qu'*alarme*.

ALARMER. v. a. (rad. celt. *arm*. V. ALARME). Donner l'alarme. Alarmer tout un camp. Alarmer le peuple. Alarmer la ville. Alarmer l'État. Alarmer le conseil. Alarmer quelqu'un.

— Fig. Emouvoir, troubler, inquieter, epouvanter. Ce bruit qui vous *alarme*. (Corn.) Cet enfant dont la vie *alarme* tant d'etats. (Id.) Une si fâcheuse nouvelle *alarma* son amour. (Scarron.) Il trouble ma raison, *alarme* ma tendresse. (La Suze.) Les differends et les disputes des theologiens *alarmaient* sa piete. (Flech.) Une conscience que rien n'*alarme*. (Mass.) Plus on tient à la vie, plus tout ce qui la menace nous *alarme*. (Id.) Une legislation qui autoriserait la contrainte par corps contre tous les signataires de billets à ordre indistinctement, *alarmerait* tous les peres de famille. (Napol.)

— Effaroucher, blesser, offenser. Omiss. des dictionnaires.

Et si du son hardi de ses rimes cyniques
Il n'*alarmait* souvent les oreilles pudiques.
(BOILEAU.)

— *Alarmer sur.* Votre imagination, ma fille, vous a trop *alarmee* sur vos vœux. (Chateaub.) On peut decider la femme à adopter cette methode, sans l'*alarmer* pour cela sur son etat. (Gard.)

— S'ALARMER. v. pron. Prendre l'alarme, s'effrayer, être emu, s'inquieter. S'alarmer pour la moindre chose. Aimer a s'alarmer. Un general ne doit point s'*alarmer* sans de bons avis. (Trev.) Vivre et ne pouvoir plus vous voir sans m'*alarmer*. (Corn.) Ce jour, je l'avouerai, je me suis *alarmee*. (Rac.)

— Il se dit aussi des choses. Protecteur des cabanes, repondit Catherine, votre bonté ne s'est point en vain *alarmee*, Satan a dechaine l'enfer contre l'Amerique. (Chateaub.)

— *S'alarmer de.* S'alarmer du bruit. Vous vous *alarmez* peu d'une telle menace. (Corn. C'est d'un scrupule vain s'*alarmer* sottement. (Boil.) A quoi bon cette delicatesse qui s'*alarme* d'un mot nouveau, et qui ne peut souffrir la rencontre de deux voyelles ? (Bouhours.) Et chacun d'eux s'en est aussi *alarme*. (Mol.) Et sans que votre cœur s'en doive *alarmer*. (Rac.) Les plus judicieux ou les plus prevoyants d'entre les colons s'*alarmaient* donc avec justice de la gêne introduite par le système prohibitif. (Rog. de Beauv.)

Et ce cœur. . . . .
S'*alarme* d'un péril qu'une femme a rêvé.
(CORNEILLE.)

— *S'alarmer pour.* Tous les voisins s'*alarment* pour vous. (Fen.)

ALARY (Pierre-Joseph). Précepteur de Louis XV ; membre de l'Academie française ; ne en 1690, mort en 1770.

— ALARY (Antoine). L'un des plus vaillants soldats de la republique française, fit a la nage un trajet de 24 kil. en mer et sauva par là 1,300 de ses camarades ; se defendit a Stockah, lui quinzième, contre 600 Autrichiens.

ALAS. s. m. Pêche. La partie des ailes du l'espece de filet qu'on appelle *Boulier*.

ALASKA. Geogr. Longue peninsule sur la côte N.-O. de l'Amerique septentrionale, formee par la baie de Bristol et par l'Ocean. Elle appartient a la Russie.

ALASMIDES. adj. et s. m. pl. Mollusques acephales de la famille des pediferes.

ALASMIDONTE. s. f. Moll. Genre de co- [illegible]

ALASTOR. s. m. (et. gr., *a* priv. ; λήθω, j'oublie ; *Alastor*, c'est-a-dire, qui fait des maux si grands qu'on ne les oublie jamais) Myth. gr. Nom d'un des quatre chevaux de Pluton. V. MULETTE.

— Adj. Surnom de Jupiter. Jupiter Alastor, c'est-a-dire, *vengeur*.

— ALASTORS. s. m. pl. Genies malfaisants. On trouve ce mot employe dans les ecrits des Pères grecs, de Plutarque, d'Amyot, avec la signification de Demons qui causent des tempêtes, des pertes, etc.

— s. m. Compagnon de Sarpedon, tué par Ulysse au siege de Troie. ‖ Un des douze fils de Nelee et de Chloris, tué par Hercule.

ALASTROB. s. m. Alchim. Plomb des alchimistes, appele aussi Cœur de Saturne.

ALATA-LATA. s. m. (du lat *alatus*, ailé ; et *latus*, large). Moll. Genre de mollusques.

ALATAMACA. Geogr. Fleuve des États-Unis, dans l'etat de Georgie, se jette dans l'ocean Atlantique après un cours de 140 kilomètres.

ALATAMAHA ou **ALTAMAHA** [illegible] Ville des États-Unis, sur la rivière du même nom.

ALATERNE. s. m. Bot. Espèce de nerprun arbrisseau toujours vert, de la France meridionale, a feuilles alternes, qui sert d'ornement dans nos jardins

ALATERNOÏDE. adj. des 2 g. Bot. Qui ressemble a l'alaterne.

ALATIER. s. m. Bot. Nom donne, dans quelques parties de la France meridionale, a la viorne commune ou mancienne.

ALATION. s. f. (et. *ala*, aile). Entom. Manière generale dont les ailes des insectes sont disposees sur leur corps. On le trouve rarement employe.

ALATITE. s. f. (ét. lat., *ala*, aile). Moll. Coquillage univalve et fossile, du genre des pourpres ; ainsi nomme parce que le bord est en forme d'aile.

ALATLI ou **ACHALALACTLI.** s. m. Ornith. Martin-pêcheur du Nouveau-Continent. Alcyon au Mexique.

ALATOF ou **CLOTIF.** Geogr. Grande chaine de montagnes de Tartarie, qui s'etend depuis la contree de Pascaris, vers les sources du Jaïk, presque jusqu'a son embouchure.

ALATRI. Geogr. Ville tres-ancienne d'Italie, dans la campagne de Rome ; 8,688 hab.

ALATUNGA, s. m. Ichth. V. ALALONGA et ALALOUGA.

ALATYR. Geogr. Rivière de Russie qui se jette dans la Soura, près de la ville du même nom, après un cours de 200 kilom.

— Ville de la Russie d'Europe, chef-lieu d'un district du même nom ; 2,708 hab.

ALAUDA. s. f. (de l'oiseau appele *alauda* en gaulois, l'alouette). Hist. rom. Nom d'une legion de Gaulois que Jules César leva a ses frais, et dont les soldats portaient sur leurs casques un ornement imitant la crête de cet oiseau.

— Nom latin de l'alouette. V. ce mot.

ALAUDE. s. f. Ornith. Syn. du nom genre alouette.

ALAUDIDÉES. s. f. pl. Ornith. Oiseaux, cinquieme famille de l'ordre des passereaux conirostres de Cuvier, dont l'alouette est le type, et renferment deux sous-familles : les *alaudinees* et les *anthusinees*.

ALAUDINÉES. s. f. pl. Ornith. Sous-famille de la famille des fringillidees.

ALAUNITE. Miner. V. ALUNITE.

ALAUS. s. m. (et. gr., ἀλαός, aveugle). Entom. Genre d'insectes de l'ordre des coleoptères pentameres.

ALAUSI. Geogr. Anc. province de la Nouv.-Grenade, et capitale de cette province. Les montagnes de ce pays produisent toutes sortes de fruits et de grains d'Amerique et d'Europe. On y fabrique beaucoup de sucre.

ALAUSTEIN. s. m. Miner. V. ALUNITE.

ALAUTA. Geogr. Grande riviere de la Turquie d'Europe, prend sa source dans les monts Krapaks et se decharge dans le Danube.

— ALAUTA. Ville de Moldavie, situee sur la rivière de ce nom.

ALAVA. Geogr. Province de la Vieille-Castille, forme aujourd'hui la majeure partie de la province de Vittoria et une portion de celle de Logrono. On y trouve plusieurs sources d'eaux salees et sulfureuses. Capitale, Vittoria.

— ALAVA (Michel d') ; fut, en 1808, un des notables espagnols qui se reunirent a Bayonne pour signer la constitution donnee au pays. Ne en 1770, mort apres 1822.

ALAVETTE. s. f. Ornith. Nom de l'alouette dans la Guienne.

ALAZAN. Geogr. Rivière de Russie dans la Georgie ; prend sa source au mont Caucase, et se jette dans le Kour apres un trajet de 168 kil.

ALAZEIA. Geogr. Chaine de montagnes de la Russie d'Asie ; se prolonge jusque sur les côtes de la mer Glaciale, sur une etendue de plus de 800 kilom.

ALB (Montagnes de l'), dans la Souabe, ou Alpes de la Souabe. Geogr. Chaine de monta- [illegible] tête des Français, y battit les Autrichiens, le 4 juillet 1796.

ALBA. s. f. Petite monnaie d'Allemagne.

ALBA ou **ALBE.** Ville principale de la province du même nom, dans les États Sardes, prise par Augereau le 25 avril 1796.

— ALBA DE TORMES. Ville du royaume de Leon ; prise par les Français, sous les ordres de Kellermann ; 1,400 hab.

ALBACÈTE ou **ABBACÈTE.** Geogr. Ville d'Espagne, dans l'intendance de Murcie ; 9,000 hab. Il y a des fabriques de draps communs et de grosse quincaillerie.

ALBACIGA. s. m. Bot. Arbrisseau du Chili. V. [illegible]

ALBACORE. Ichthyol. Espece de poisson du genre scombre. Les marins donnent indifferemment ces noms au thon et a plusieurs autres poissons du genre scombre.

ALBADRA. Geogr. Iles de l'ocean Indien, entre la côte de Zanguebar et Madagascar.

ALBAGH ou **ALBAK.** Geogr. Ville de [illegible]

ALBAIN, E adj. et subst. Géogr. anc. Qui est propre à la ville ou aux habitants de la ville d'Albe, qui est né à Albe. Les trois Curiaces, célèbres par leur combat contre les trois Horaces, étaient *Albains*.

— Se dit aussi du pays et des habitants de l'Albanie. V. ce mot.

— MONT ALBAIN. Montagne du Latium, au pied de laquelle était située la ville d'Albe la Longue. V. ALBE.

— Ant. *Jeux albains*. V. QUINQUATRIES.

ALBA-LITTA (Comte d'). Historien distingué, mort à Milan en 1832.

ALBAN, autrefois **ALBAING**. Chef-lieu de canton du dép. du Tarn, arr. d'Alby; 332 hab.

— SAINT-ALBAN. Hameau du dép. de la Loire. Eaux minérales très-fréquentées; 100 hab.

— Ville du dép. de la Lozère; 2,470 hab. Manufactures d'étoffes de laine.

ALBANA. adj. f. Myth. Surnom de Junon.

ALBANAIS, AISE. adj. et s. Qui appartient à l'Albanie ou à ses habitants; qui est né en Albanie. Les Albanais s'appellent eux-même *Skypetars*, tandis que les Turcs et les Grecs qui habitent au milieu d'eux les nomment *Arnaoutes* et *Arvanites*. Les soldats albanais s'appellent *Capetets*. Les femmes *albanaises* sont presque toutes belles et fécondes. (Leroux.) La colonie *albanaise* de LAla doit son accroissement à ceux qui, après avoir déserté la Morée depuis 1770 jusqu'en 1779, échappèrent aux poursuites des Turcs. (Id.) Les *Albanais* sont les plus braves guerriers de la Grèce. (Bartholdy.) Les *Albanaises* rappellent les formes de nos belles statues. (Id.)

— ALBANAIS. Troupes mercenaires levées en Albanie et qui, sous différents noms, pendant le XVe et le XVIe siècle, ont servi en France, en Espagne, à Venise, etc. Encore aujourd'hui on remarque parmi les troupes napolitaines un corps de cinq cents Albanais, sous le nom de *Royal macédonien*.

— *Albanais* ou *Skypétare*. s. m. Idiome qui se parle dans l'Albanie proprement dite, dans quelques provinces européennes de l'empire ottoman, et dans les confins militaires de l'empire d'Autriche.

— Hist. rel. Membre d'une secte chrétienne qui prit naissance en Albanie, au VIIIe siècle, et qui renouvela les opinions des MANICHÉENS. V. ce mot.

ALBANAISE. s. f. T. de fleuriste. Anémone toute blanche avec un peu d'incarnat au fond des grandes feuilles, et de la peluche.

ALBANDINE. V. ALABANDINE.

ALBANE (L') (Albani, François). Peintre célèbre, né à Bologne en 1578, mort en 1660. Les tableaux de l'*Albane* ont été très-recherchés, et se sont vendus aussi cher que ceux des plus grands maîtres, mais le prix en a singulièrement baissé depuis quelques années.

— (Jean-François). Né en 1649; élu pape en 1700 sous le nom de Clément XI.

ALBANIE. Géogr. Région située dans le N.-O. de la Turquie d'Europe, et comprenant l'Épire ancienne et l'Illyrie de Grèce. Elle est bornée au nord par le Monténégro, la Servie et la Bosnie; à l'ouest, par la mer Adriatique, la mer Ionienne et l'île de Corfou; au midi, par le golfe d'Arta et la Livadie; à l'est, par les montagnes d'Argentoro et d'Agrafa, qui la séparent de la Macédoine et de la Thessalie. Parmi les villes on remarque Scutari, Alenio, Janina, Souli, Bérat, etc. On évalue à 800,000 le nombre de ses habitants.

— Géogr. anc. Contrée d'Asie entre l'Ibérie et la mer Caspienne; son nom moderne est *Géorgie* orientale ou Gurgistan.

— Région de la Grèce qu'on nommait autrefois Épire. Les Albanais et les Turcs l'appellent Arnaouth.

— *Mer d'Albanie*. Partie orientale du golfe de Venise, sur les côtes d'Albanie.

— Province septentrionale de l'Écosse. V. ALBANY.

— (J. Stuart duc d'). Gouverneur d'Écosse; mort en France en 1536.

ALBANILE (Garceran). Archevêque de Grenade et historien; fut précepteur de Philippe IV; mort en 1626.

ALBANIN s. m. Géogr. Nom d'un peuple

rente de celle des Arabes, des Coptes et des Abyssins.

ALBANO. Géogr. Ville des États Romains. On voit à peu de distance le tombeau d'Ascagne, fils d'Énée, et fondateur d'Albe; plus loin est un monument qu'on dit être le tombeau des Horaces.

— Lac des États de l'Église au-dessous de la ville de ce nom.

— Bourg du royaume de Naples, province de Basilicate; 2,725 hab.

ALBANOPOLIS. Géogr. Ville capitale de l'Albanie de Grèce.

ALBANS (St.). Géogr. Ville d'Angleterre à sept lieues de Londres, dans le comté de Gertford; 4,400 hab.

— Deux districts et une ville des États-Unis.

ALBANY. Géogr. Ville des États-Unis, capitale de l'État de New-York, et du comté d'Albany, sur la rive droite de l'Hudson. 24,000 âmes. Elle a plusieurs manufactures.

— Fleuve et comté des États-Unis.

— Duché d'Écosse, autrefois apanage des fils des rois d'Écosse.

— Ile de l'Archipel des Gallapagos dans le grand Océan équinoxial.

— Géog. anc. Albany ou Albani, nom qui porte toute l'Écosse.

— ALBANY (comtesse d'). Veuve de Charles-Édouard Stuart (V[e] du nom). Elle épousa le poëte Alfieri. Née à Mores en 1752, morte en 1824.

ALBARA. s. m. Bot. Nom brésilien d'une espèce de balisier.

— Nom arabe de l'abeille commune.

— ALBARA OU ALBORA. Nom arabe d'une espèce de lèpre squammeuse, appelée plus ordinairement ALPHOS. V. ce mot.

ALBARACIN. Géogr. Ville d'Espagne dans l'Aragon; 1,800 hab. On y fabrique des draps communs.

— SIERRA D'ALBARACIN. Montagne de l'Aragon; carrière de très-beau plâtre à son sommet.

ALBARADE (N. d'). Contre-amiral français; successeur de Monge au ministère de la marine, en 1793.

ALBARDEOLA. s. m. Ornith. Nom lat. du héron blanc et de la spatule.

ALBARELLE. s. f. (de l'ital. *albarello*.) Bot. Champignon qui croît sur le châtaignier et le peuplier blanc, et qui est bon à manger.

ALBATÉNIUS. Né à Batan; gouverneur de la Syrie pour les califes et astronome célèbre; découvrit le mouvement de l'apogée du soleil; mort en 929.

ALBATERA. Géogr. Bourg d'Espagne, province de Murcie; 2,600 hab. On y élève beaucoup de vers à soie.

ALBATION. s. f. V. DÉALBATION.

ALBÂTRE. s. m. (du celt. *albast*, *alabastr*, *alabastro*; forme de *alab*, *alba*, blanche; *ter*, *tre*, pierre). Pierre ordinairement blanche et assez tendre pour être rayée par l'ongle, d'un grain fin et d'une pâte homogène, susceptible d'un beau poli. Albâtre naturel. Albâtre artificiel. Albâtre veiné. Carrière d'albâtre. Vase d'albâtre. Coupe d'albâtre. Lampe d'albâtre. Pendule d'albâtre. Statue d'albâtre. L'*albâtre* n'est autre chose que le dépôt d'un blanc jaunâtre que donnent certaines fontaines. (Lenorm.) La finesse du grain de l'*albâtre*, le beau et doux poli qu'il reçoit, sa demi-transparence, sont des qualités qui le rendent très-précieux pour la sculpture et pour la fabrication de toutes sortes de vases d'ornement. (Id.) Le musée royal de Paris possède une statue d'*albâtre*, qui vient d'Égypte. (Delaf.) La première fabrique de sculpture d'*albâtre* en France est due à l'Italien Gozzoli, en 1806.

— *Albâtre gypseux*. Appartient à l'espèce minérale qu'on nomme gypse ou sulfate de chaux hydraté. Plus tendre que l'albâtre calcaire, il se laisse rayer par l'ongle et n'est point attaqué par les acides. Il perd promptement sa transparence quand on le soumet au feu, et se change en plâtre. Le moindre frottement suffit pour lui enlever son poli et son éclat. Il offre souvent la blancheur la plus parfaite, quoique cette qualité ne lui soit pas essentielle. À Lagny-sur-Marne sont des carrières d'un *albâtre* veiné, de couleur grise ou blanc-jaunâtre, que l'on exploite avec avantage. (Delaf.)

— *Albâtre calcaire*. Variété de l'espèce minérale appelée *carbonate de chaux*; il est d'une belle demi-transparence, et forme de couches successives qui se dessinent en veines à la surface. Sa cassure est compacte ou imparfaitement cristalline et comme striée; sa couleur est le blanc laiteux un peu roux, ou le jaune de miel. Il est assez dur pour rayer le marbre blanc, et par l'action d'un acide puissant, il se décompose en produisant une vive effervescence. On a trouvé à Montmartre un *albâtre* d'un beau jaune de miel, tirant sur le brun, dont on a pu faire quelques coupes d'un assez bel effet, mais il y est rare, et toujours en masses peu volumineuses. (Delaf.)

— *Albâtre oriental*. Nom donné à l'albâtre calcaire, dont les couleurs sont vives, la translucidité parfaite, et qui est susceptible d'un beau poli. Les anciens lui donnaient le nom

— Il sert d'objet de comparaison au poëte qui veut exalter la blancheur du cou ou du sein d'une femme, et s'emploie figurément comme synonyme de Blancheur éclatante. Blanc comme l'albâtre. Un sein d'albâtre. L'albâtre de son sein.

Sous un cou blanc qui fait honte à l'*albâtre*,
Sont deux boutons séparés, faits au tour.
(VOLTAIRE.)

Le plumage du cygne et la neige nouvelle
N'égalaient point l'*albâtre* de son sein.
(B. LORMIAN.)

Un beau bouquet de roses et de lis
Est au milieu de deux pommes d'*albâtre*.
(VOLTAIRE.)

Ici l'œil s'arrêtait sur deux globes d'*albâtre*,
Et plus loin sur un pied façonné par l'Amour.
(LÉONARD.)

— Antiq. Vase à parfums, sans anses.

— Entom. Nom donné par Geoffroy à une phalène.

— Géogr. Ou Alabastra. Ville d'Égypte. En

Phrygie, selon Étienne; dans la Thébaïde, d'après Saumaise.

ALBATROS s. m. (dérivé par corruption du lat. *albatus*, vêtu de blanc). Ornith. Genre d'oiseaux de la famille des palmipèdes, renfermant les oiseaux d'eau les plus gros et les plus voraces. Leur séjour habituel à la surface des eaux les a fait surnommer *pélasgiens*, les navigateurs les nomment encore *moutons du Cap*, *vaisseaux de guerre*. On commence à les rencontrer au-delà du tropique du Capricorne. On en connaît cinq espèces: L'albatros commun, nommé aussi Albatros mouton, ou mouton du Cap. Albatros exilé ou albatros gris. L'albatros chocolat ou bai-brun. L'albatros brun ou fuligineux. L'albatros ruban jaune ou l'albatros à sourcils noirs. L'albatros de la Chine. Les *albatros* habitent les mers australes, et, malgré leur volume considérable, volent avec rapidité, et s'avancent très-loin en pleine mer. (Encycl.)

— ALBATROS. Géogr. Petite île du grand Océan, au nord de la terre de Van-Diemen, où l'on rencontre beaucoup d'oiseaux de ce nom.

ALBAY. Géogr. Province de l'île de Luçon, occupant la partie méridionale de la presqu'île Camarines.

— Ville et résidence du gouverneur de cette province.

ALBAYDA. Géogr. Bourg d'Espagne, royaume de Valence. Il y a des manufactures de toiles et d'espartilles (chaussures de tissu de cordes). 3,400 hab.

ALBE, ALBETTE, ALBÈTE. Ichthyol. V. ABLE, ABLETTE.

ALBE ou **ALBE LA LONGUE**. Géogr. anc. Ville du Latium, au S.-E. de Rome. Bâtie par Ascagne, fils d'Énée, l'an 2885 du monde, 1150 av. J.-C., capitale du Latium et la résidence des rois latins. Un grand nombre de villes anciennes ont porté le nom d'*Albe*. V. ALBA.

— ALBE GRECQUE. V. BELGRADE.

— ALBE. s. m. Vieux mot par lequel on désignait une espèce de sapin et le bois blanc.

— ALBE (Ferdinand-Alvar de Tolède, duc d'). Ministre d'état et général des armées impériales, connu surtout par ses sanglantes exécutions dans les Pays-Bas, où il était allé pour apaiser les troubles de ce pays; né en 1508, mort en 1582.

— ALBE INFÉRIEURE ET ALBE SUPÉRIEURE. Géogr. Comitat de la Transylvanie.

ALBECH. Géogr. Bailliage supérieur du roy. de Wurtemberg. Combat d'Albech; 7,000 Français de la division Dupont, cernés par 25,000 Autrichiens, les battent et font 1,500 prisonniers le 11 octobre 1805.

ALBEGALA. s. m. Astron. Nom de la constellation *la Lyre*.

ALBELLUS. s. m. Ornith. Synon. de *piette*.

ALBEMARLE. Géogr. Comté des États-Unis, État de Virginie.

— Une des îles de l'archipel des Gallopagos, dans le grand Océan équinoxial.

— ALBEMARLE-SOUND. Golfe des États-Unis sur la côte de la Caroline du Nord.

— ALBEMARLE (Arn. J. Keppel, comte d'). Général des troupes hollandaises contre Louis XIV. Né en 1669; mort en 1718.

ALBEN. s. m. (ét. lat., *albus*, blanc). Minér. Calcaire concrétionné incrustant observé en couches considérables près d'Erding en Bavière.

ALBENGA. Géogr. Ville des États Sardes et capitale de la province du même nom.

— Province des États Sardes.

— ALBENGA (ALBIUM INGAUNUM). Petite ville maritime des États Sardes; 4,500 hab.

ALBENDORF. Géogr. Village des États Prussiens, en Silésie. Dans les environs se trouve la Nouvelle-Jérusalem, pèlerinage célèbre.

ALBENQUE (L'). Géogr. Chef-lieu de canton du départ. du Lot; 2,000 hab.

ALBÉOGE. s. m. Ichthyol. Espèce de sèche.

ALBEREN. s. m. Ichthyol. Lavaret de Suisse, espèce de saumon. V. ALBULE.

ALBÈRES (Montagne des). Géogr. À l'extrémité orientale des Pyrénées. Bataille des

Français sous les ordres de Dugommier en avril 1794.

ALBÉRÈSE. s. m. Pierre figurée de Florence, chaux carbonatée ruiniforme.

ALBERGAME ou Pomme d'amour. s. m. Zooph. Nom vulgaire d'une espèce de zoophyte que l'on croit appartenir au genre vérétille.

— ALBERGAME DE MER. s. m. Zooph. Espèce d'holothurie qui ressemble à l'aubergine.

ALBERGATI CAPACELLI (Franç) Marquis et sénateur de Bologne, littérateur distingué; mort en 1806.

ALBERGE. s. f. Bot. Sorte de pêche précoce à chair jaune, rouge ou violette, suivant la variété.

— C'est aussi, en Touraine, une espèce d'abricot estimé.

— On donne également ce nom à des pêches ou à des prunes confites, qu'on prépare en Touraine.

ALBERGÉ, ÉE. part. pass. du v. Alberger.

ALBERGEAGE, ALBERGEMENT. s. m. (ét. celt. *al*, article; *berg* ou *berc*, lieu fermé, retraite, maison). Féod. Droit de gîte. Droit qu'avait un seigneur d'aller loger dans la maison de son vassal. Hébergement. Droit de logement.

— Jurispr. anc. Bail emphytéotique.

ALBERGER. v. a. 1re Conj. (ét. celt., *al*, article; *berg*, lieu fermé, retraite, maison). Vieux mot qui signifiait Héberger, loger.

— Jurispr. anc. Donner à bail emphytéotique.

ALBERGIER. s. m. Bot. Arbre qui porte l'alberge.

ALBERGUE ou **ALBERJADA**. s. f. (ét. celt. V. ALBERGEAGE). Jurispr. anc. Redevance due au domaine.

— Droit qu'avaient quelques seigneurs de se loger, eux et leurs gens, chez leurs vassaux et emphytéotes.

ALBERGUME de mer. V. ALBERGAME DE MER.

ALBÉRIC Ier. Premier comte héréditaire de Mâcon et de Bourgogne; mort en 975.

— ALBÉRIC (Octavien). Pape sous le nom de Jean XII.

ALBERINI (Rodiana). Femme poëte de Palme vers 1530.

— Bot. Piopini ou peuplières. Les Italiens donnent ce nom à des champignons du genre agaric.

ALBERNI ou **ALBERRI** (Canal d'). Géogr. Détroit de l'Océan boréal.

ALBERNUS. s. m. Camelot du Levant.

ALBERONA. Géogr. Gros bourg du roy. de Naples; 2,500 hab.

ALBÉRONI (Jules). Célèbre cardinal et homme d'État, successivement agent du duc de Parme auprès du duc de Vendôme, général de l'armée française en Italie; envoyé extraordinaire du duc de Parme en Espagne; prince, grand d'Espagne, ministre, archevêque de Séville, etc. Né à Plaisance en 1664, mort à Rome en novembre 1732.

ALBERT Ier. Empereur d'Allemagne, fils de Rodolphe Ier; fut tué à Reinsfeld en 1308, par Jean, duc de Souabe, son neveu, dont il retenait les biens. || ALBERT II. Empereur d'Allemagne, auparavant Albert V, duc d'Autriche, né en 1394; mort d'un flux de sang causé par un excès de melon, en 1439. || ALBERT. Roi de Suède; mort en 1412 dans un couvent. || ALBERT II. Duc et marquis d'Autriche, surnommé *le Sage*, puis *le Contrefait*; né en 1240, mort en 1358. || ALBERT III, dit l'*Astrologue*. Fils du précédent duc d'Autriche; né en 1349, mort en 1390. || ALBERT IV, dit le *Patient*. Fils d'Albert III; né en 1379, mort empoisonné en 1404. || ALBERT. Archiduc d'Autriche, cardinal, archevêque de Tolède, vice-roi de Portugal; né en 1559; fit toute sa vie la guerre et mourut en 1621. || ALBERT. Archiduc d'Autriche, dit *le Prodigue*. Fondateur de l'Académie de Fribourg; mort en 1493. || ALBERT. Marquis de Brandebourg, dit *l'Alcibiade* de l'Allemagne; né en 1522, mort en 1558. || ALBERT (St). Cardinal-évêque de Liége; assassiné à Rheims à l'instigation de Lothaire, en 1193. || ALBERT Ier et II. Archevêques de Mayence au XVe et XVIe siècle. || ALBERT (Louis-Auguste d'). Duc de Chaulnes, maréchal de France; né en 1676, mort en 1744. || ALBERT (Honoré d'). Frère du connétable de Luynes; duc et pair, ambassadeur en Angleterre; maréchal de France, mort en 1649. || ALBERT (de Mont-Dragon). Gouverneur de Nîmes à l'époque de la prise de cette ville par le parti protestant; tué d'un coup de pistolet en 1570. || ALBERT OU OLBERT. Célèbre bénédictin du XIe siècle, travailla avec Burchard à la grande collection des canons. || ALBERT (Honoré d'). Seigneur de Luynes, célèbre sous le nom de *capitaine Luynes*; mort en 1576. || ALBERT, dit *le Grand*. Fut le maître de saint Thomas d'Aquin et l'homme le plus savant de son siècle; professa la philosophie à Cologne et à Paris, où il eut une telle affluence d'auditeurs, qu'il dut faire ses leçons sur une place qui en prit le nom de *maître Aubert* (aujourd'hui place Maubert); fut accusé de magie. Ses ouvrages, qui annoncent un génie puissant, forment 21 vol. in-folio, mais on n'y rencontre rien de ce que contiennent deux livres absurdes connus sous les titres de *secrets du Grand Al-*

1195 ou 1205; mort à Cologne en 1280. || ALBERT. Savant antiquaire, augustin déchaussé, connu dans la science sous le nom de *François Durand*; mort en 1725. || ALBERT. Député à la Convention nationale. || ALBERT (comte d'). Chef d'escadre qui commanda au combat de Grenade en 17.. pendant la guerre de l'indépendance américaine, et mort en 1806. || ALBERT. Aide de camp du général Augereau, officier distingué, mort en 1822 premier aide de camp du duc d'Orléans. || Albert Durer. V. DURER.

— ALBERT. Géogr. Chef-lieu de canton du département de la Somme; 2668 hab.

— ALBERT OU ALBERTUS. s. m. Ancienne monnaie d'or de Flandre, frappée pendant le gouvernement d'Albert, archiduc d'Autriche.

— ALBERT, Jardin. Nom d'une anémone (du nom d'Albert).

ALBERTE. s. f. (d'*Albertus Magnus*, ancien naturaliste). Bot. Genre de plantes de la famille des rubiacées, tribu des gardéniées; fondé sur une seule espèce trouvée en Cafrerie.

ALBERTI (Audoin). L'un des plus grands

mécaniciens du XVe siècle. Cardinal et … du pape Innocent VI; mort en 1363.

— ALBERTI (LES). Famille italienne, d… des Gibelins.

— ALBERTI DI VILLANOVA (François d'… lologue italien; auteur, avec François F… ghi, du meilleur dictionnaire français et … italien et français; né à Nice en 1757 … à Lucques en 1800.

ALBERTIE. s. m. Helmint. Genre d… cystoïdes établi pour un parasite des lo… et des limaces, et voisin des rotifères.

ALBERTINE. adj. f. *Maison alberti…* son chef *Albert*. Nom de la branche cad… la maison de Saxe. V. ERNESTINE.

— ALBERTINE. s. f. Jardin. Espèce d'an… on la nomme aussi Farangon. || Tulipe q… petits traits pourprés.

ALBERTINI (Arnaud). Évêque de … casuiste et lieutenant de Ferdinand de … gue, vice-roi de Sicile, en 1538.

ALBERTINIE. s. f. Bot. Genre de … niées, arbustes brésiliens.

ALBERTINIÉ. Bot. adj. Bot. Qui r… ble à l'albertinie.

— ALBERTINIÉES. s. f. pl. Sous-divisi… plantes vernoniées, arbrisseaux du Brés…

ALBERTRANDY (Jean-Chrétien). … archéologue de Varsovie, y forma la … des Amis des Sciences; mort en 1800.

ALBERTUCCI DE BORSELLES (Je… Dominicain de Bologne, composa une c… que depuis Adam jusqu'en 1191; mort en…

ALBÉSIE. s. m. ou **ALBÉSIES**. s. … (ét. lat., *albesia*, *albesium*, pl.). Sorte de … bouclier à l'usage des Albains.

ALBESTROFF ou **ALBESTROF**. Ch… de canton du départ. de la Meurthe; 84…

ALBI ou **ALBY**. Géogr. Ville de F… chef-lieu du département du Tarn. An… capitale de l'Albigeois; 11,665 hab. Il … tenu un concile en 1255 sur l'ordre de … Louis.

— ALBI. Ville d'Italie, royaume de N… connue des écrivains latins sous le n… Albe des Marses.

— ALBI (Bernard d'). Cardinal, poëte, … Pétrarque; mort en 1350.

— ALBI OU DE ALBA (Jean). Chartreux … gnol, et l'un des plus savants orientalis… hébraïsants du XVIe siècle; mort en 1591.

ALBIA TERENTIA. Romaine, mè… l'empereur Othon, née l'an 31 avant J.-C…

ALBIBARBE. adj. des 2 g. (ét. lat., … blanc; *barba*, barbe). Zool. Qui a la barbe … che. Peu usité.

ALBICANTE ou **CARNIE**. s. f. Jardi… pèce d'anémone dont les grandes feuille… d'un blanc sale.

ALBICAUDE, adj. des 2 g. (ét. lat. … blanc; *cauda*, queue). Zool. Qui a la queue … che.

ALBICAULE. adj. des 2 g. (ét. lat., … blanc; *caulis*, tige). Bot. Qui a la tige bla… tre.

ALBICEPS. adj. (ét. lat., *albus*, blanc … *put*, tête). Zool. Qui a la tête blanche.

ALBICOLLE. adj. des 2 g. (ét. lat., … blanc; *collum*, cou). Zool. Qui a le cou … corselet blanc.

ALBICORE. s. m. Ichthyol. Espèce d… quereau; on le trouve dans l'Océan.

ALBICORNE. adj. des 2 g. (ét. la… *bus*, blanc; *cornu*, corne). Entom. Qui … antennes blanches.

ALBICOSTÉ. adj. (ét. lat., *albus*, … *costa*, côte.) Zool. Qui est relevé de … blanches.

ALBIDIPENNE. adj. des 2 g. (ét. la… *bidus*, blanchâtre; *penna*, plume, aile). … Qui a les ailes blanchâtres.

ALBIÈCE, et mieux **ALBIÈQUE**. … Géogr. anc. Nom d'un peuple qui habita… montagnes de la Gaule près de Marseille…

ALBIFICATION. s. f. Vieux mot qui …

ALBIFLORE. adj. des 2 g. (ét. lat., … blanc; *flos*, fleur). Bot. Qui porte des … blanches.

ALBIGEOIS (L'). Géogr. Ancien pa… France, dans le Haut-Languedoc; il tir… nom d'Albi, sa capitale. Il est maintenan… pris dans le dép. du Tarn, l'arr. d'Albi, … majeure partie de celui de Gaillac.

— ALBIGEOIS, OISE. adj. et s. Habitant … tante d'Albi; né ou née à Albi ou dans … geois.

— ALBIGEOIS. s. m. Hist. ecclés. Memb… plusieurs sectes qui s'élevèrent dans … siècle, et dont la doctrine tenait de cel… manichéens, des ariens, des sacramenta… de celle des calvinistes, qui ne vinre… plus tard. Ils portèrent d'abord le n… *bons-hommes*.

ALBIIS (Thomas de) ou Th. de W… Auteur d'un nouveau système philoso… de religion; ami de Hobbes. Né en Ang… en 1594; mort en 1676.

ALBIKIE. s. f. Bot. Syn. d'HYPOELYT… ce mot.

mécaniciens du XVe siècle. Cardinal et neveu du pape Innocent VI ; mort en 1363.

— ALBERTI (LES). Famille italienne, du parti des Gibelins.

— ALBERTI DI VILLANOVA (François d'). Philologue italien ; auteur, avec François Federighi, du meilleur dictionnaire français et italien, italien et français ; ne a Nice en 1757 ; mort à Lucques en 1800.

ALBERTIE. s. m. Helmint. Genre de vers systoïdes établi pour un parasite des lombrics et des limaces, et voisin des rotifères.

ALBERTINE. adj. f. *Maison albertine*, de son chef *Albert*. Nom de la branche cadette de la maison de Saxe. V. ERNESTINE.

—ALBERTINE. s. f. Jardin. Espece d'anémone; on la nomme aussi Farangon. || Tulipe qui a de petits traits pourpres.

ALBERTINI (Arnaud). Évêque de Passi, casuiste et lieutenant de Ferdinand de Gonzague, vice-roi de Sicile, en 1538.

ALBERTINIE. s. f. Bot. Genre de vernoniées, arbustes bresiliens.

ALBERTINIÉ. Bot. adj. Bot. Qui ressemble a l'albertinie.

— ALBERTINIÉES. s. f. pl. Sous-division de plantes vernoniees, arbrisseaux du Bresil.

ALBERTRANDY (Jean-Chretien). Jesuite archeologue de Varsovie, y forma la societé des Amis des Sciences ; mort en 1800.

ALBERTUCCI DE BORSELLES (Jérôme). Dominicain de Bologne, composa une chronique depuis Adam jusqu'en 1191 ; mort en 1197.

ALBÉSIE. s. m. ou **ALBÉSIES.** s. m. pl. (ét. lat., *albesia, albesium*, pl.). Sorte de grand bouclier à l'usage des Albains.

ALBESTROFF ou **ALBESTROF.** Chef-lieu de canton du depart. de la Meurthe ; 842 hab.

ALBI ou **ALBY.** Géogr. Ville de France, chef-lieu du departement du Tarn. Ancienne capitale de l'Albigeois ; 11,665 hab. Il s'y est tenu un concile en 1255 sur l'ordre de saint Louis.

— ALBI. Ville d'Italie, royaume de Naples, connue des ecrivains latins sous le nom de Albe des Marses.

— ALBI (Bernard d'). Cardinal, poète, ami de Pétrarque ; mort en 1350.

— ALBI OU DE ALBA (Jean). Chartreux espagnol, et l'un des plus savants orientalistes et hebraïsants du XVIe siecle ; mort en 1591.

ALBIA TERENTIA. Romaine, mère de l'empereur Othon, né l'an 34 avant J.-C.

ALBIBARBE. adj. des 2 g. (et. lat., *albus*, blanc ; *barba*, barbe). Zool. Qui a la barbe blanche. Peu usite.

ALBICANTE ou **CARNIE.** s. f. Jardin. Espèce d'anemone dont les grandes feuilles sont d'un blanc sale.

ALBICAUDE, adj. des 2 g. (ét. lat. *albus*, blanc ; *cauda*, queue). Zool. Qui a la queue blanche.

ALBICAULE. adj. des 2 g. (ét. lat., *albus*, blanc ; *caulis*, tige). Bot. Qui a la tige blanchâtre.

ALBICEPS. adj. (ét. lat., *albus*, blanc ; *caput*, tête). Zool. Qui a la tête blanche.

ALBICOLLE. adj. des 2 g. (et. lat., *albus*, blanc ; *collum*, cou). Zool. Qui a le cou ou le corselet blanc.

ALBICORE. s. m. Ichthyol. Espèce de maquereau ; on le trouve dans l'Ocean.

ALBICORNE. adj. des 2 g. (et. lat., *albus*, blanc ; *cornu*, corne). Entom. Qui a les antennes blanches.

ALBICOSTÉ. adj. (ét. lat., *albus*, blanc ; *costa*, côte.) Zool. Qui est relevé de côtes blanches.

ALBIDIPENNE. adj. des 2 g. (ét. lat., *albidus*, blanchâtre ; *penna*, plume, aile). Zool. Qui a les ailes blanchâtres.

ALBIÈCE, et mieux **ALBIÈQUE.** s. m. Géogr. anc. Nom d'un peuple qui habitait les montagnes de la Gaule pres de Marseille.

ALBIFICATION. s. f. Vieux mot qui signi-

ALBIFLORE. adj. des 2 g. (et. lat., *albus*, blanc ; *flos*, fleur). Bot. Qui porte des fleurs blanches.

ALBIGEOIS (L'). Géogr. Ancien pays de France, dans le Haut-Languedoc ; il tirait son nom d'Albi, sa capitale. Il est maintenant compris dans le dép. du Tarn, l'arr. d'Albi, et la majeure partie de celui de Gaillac.

— ALBIGEOIS, OISE. adj. et s. Habitant, habitante d'Albi ; né ou née à Albi ou dans l'Albigeois.

— ALBIGEOIS. s. m. Hist. ecclés. Membres de plusieurs sectes qui s'eleverent dans le XIIe siècle, et dont la doctrine tenait de celle des manichéens, des ariens, des sacramentaires et de celle des calvinistes, qui ne vinrent que plus tard. Ils porterent d'abord le nom de *bons-hommes*.

ALBIIS (Thomas de) ou Th. de **WHITE.** Auteur d'un nouveau système philosophique de religion ; ami de Hobbes. Ne en Angleterre en 1594 ; mort en 1676.

ALBIKIE. s. f. Bot. Syn. d'HYPOELYTRE. V. ce mot.

ALBILABRE. adj. des 2 g. (et. lat., *albus*, blanc ; *labrum*, lèvre). Crust. Qui a le labre ou le bord blanc.

ALBIMA et **ALBIMAIDES.** adj. m. pl. Hist. anc. Descendants des Grecs qui habitaient l'Égypte lors de la conquête de ce pays par le kalife Omar.

ALBIMACULÉ, ÉE. adj. (et. lat., *albus*, blanc ; *macula*, tache). Zool. Qui est tacheté de blanc.

ALBIMANÉ. adj. des 2 g. (et. lat., *albus*, blanc ; *manus*, main). Zool. Qui a les mains blanches ou les tarses blancs.

ALBIN, E. adj. (et. lat., *albus*, blanc). Qui est de couleur blanche, de la blancheur des albinos. Les taches *albines* sont generalement irregulières et depourvues de symetrie ; et c'est par la qu'on pourra presque toujours les distinguer des taches blanches normales de certaines especes d'animaux. (Ler.)

— ALBIN. s. m. Miner. V. ALBINE.

— ALBIN. Nom d'une illustre famille plebeienne de Rome, an de Rome 265 (489 ans avant J.-C.)

ALBINA. s. f. Femme albinos. Un officier de marine, né à l'Ile-de-France, a bien voulu nous communiquer quelques details sur une *albina*, âgee de quinze ans, et qui etait nee d'un Français et d'une negresse africaine. (Dict. des sc. med.)

— ALBINA. Illustre Romaine, mère de Marcella, dont St Jerôme a ecrit la vie, vers le milieu du IVe siècle.

ALBINACT. Fils de Brutus, pretendu fondateur du royaume d'Angleterre.

ALBINE. s. f. (et. lat., *albus*, blanc). Miner. Variete d'apophylite, d'une belle couleur blanche, que l'on trouve a Marienberg, en Boheme.

— ALBINE (Ste). Veuve de Publicola, fille de Ste Melanie l'Ancienne, et mere de Melanie la Jeune ; morte vers l'an 433.

ALBINERVE. adj. des 2 g. (et. lat., *albus*, blanc ; *nervus*, nerf). Bot. Se dit d'une plante dont les feuilles ont des nervures blanches. On dit aussi *albiveine*. V. ce mot.

ALBINIE. s. f. V. ALBINISME.

— Entom (d'*Albin*, entomologiste anglais). Genre d'insectes de l'ordre des dipteres, etabli sur une seule espèce, sans indication de patrie.

ALBINISME. s. m. (ét. portug et esp., *albino*, blanc, du lat. *albus*). Terat. Affection ou anomalie des êtres organises (animaux et vegetaux), mais plus particulierement de l'organisation de l homme, caracterise par la couleur blanche de la peau, des cheveux, des poils, par la pâleur de l'iris et le rouge prononce de la pupille. L'*albinisme* n'est qu'une modification accidentelle de l'organisation, une anomalie individuelle plus ou moins frequemment observee chez toutes les races humaines et dans presque tous les climats. (Leroux.) L'*albinisme* est plus frequent chez les femmes que chez les hommes, du moins dans la race negre. (Id.) L'*albinisme* n'est pas exclusivement propre à l'espèce humaine. Qui ne connait les lapins blancs et les souris blanches ? Qui n'a entendu citer le merle blanc comme chose rare, mais reelle ? (Id.)

— *Albinisme partiel.* Celui où le defaut de coloration n'existe que dans une portion plus ou moins etendue de la peau et du pelage.

— *Albinisme imparfait.* Dans cette sorte d'albinisme, le pigmentum, au lieu de manquer entierement dans une ou plusieurs regions, y est seulement moins fonce ou moins abondant qu'a l'etat ordinaire, ce qui produit une nuance intermediaire entre la couleur normale et le blanc. V. LEMETHIOPIE et ANOMALIES.

ALBINO. Geogr. Bourg du royaume Lombard-Venitien. Grandes filatures de soie et mécaniques pour polir les pierres a aiguiser, qui sont renommees dans toute l'Europe ; 2,500 hab.

ALBINOS. adj. et subst. (et. lat., *albus*, blanc). Qui est affecte d'albinisme, c'est-a-dire, qui a la peau blafarde, les cheveux et le poil d'un blanc mat. Les albinos sont d'une constitution faible, craignent la lumière, et voient dans l'obscurite. Leur vie est generalement tres-courte. Ils naissent le plus souvent de parents de couleur ...

... *alpinos*. Ils sont appeles *dondos* en Afrique, *bedhas* à Ceylan, *chacrelas* a Java, *negres blancs* et *blafards* parmi nous. Les premiers auteurs qui ont ecrit sur les albinos les regardaient comme une race a part, comme une nation distincte ; mais aujourd'hui, grâce aux progrès de l'histoire naturelle, les albinos, pas plus que les geants ou les nains, ne constituent une race particulière, un type constant, et pour ainsi dire specifique. Un albinos. Une albinos. Une femme albinos. Les *albinos* mâles des races noires sont presque tous impuissants. (Leroux.) Les femmes *albinos*, de quelque race qu'elles soient, peuvent devenir meres. (Id.)

— Quelques ecrivains ont employé *albina* ; en parlant d'une femme albinos. V. ALBINA.

ALBINOVANUS (C. Pedo). Poète latin du siècle d'Auguste, fut nommé le *divin* par Ovide.

ALBINUM. s. m. Bot. Nom latin de l'athanasie maritime.

ALBIOGE. s. f. Ichthyol. Nom d'une espèce de seiche.

ALBION. (et. lat., *albus*, blanc). Géogr. anc. L'Angleterre. V. BRETAGNE. Ce nom lui venait de la blancheur de ses falaises et de ses rochers vus de loin, ou d'Albion, fils de Neptune.

— On nomme encore ainsi l'Angleterre, mais en style poetique

Allez en Albion ; que votre renommee
Y parle en ma faveur, et m'y donne une armee.
(VOLTAIRE.)

— NOUVELLE-ALBION (LA). Nom donné a la Californie et a une partie de l'Amerique septentrionale, par le chevalier François Drake, en 1578.

ALBION. Chef des Saxons avec Witikind, les fit revolter contre Charlemagne, se soumit, et reçut le bapteme a Attigni.

— ALBION OU ALLBION. Myth. lat. Deux geants, fils de Neptune, qui combattirent Hercule dans une plaine de la Gaule narbonnaise, et qui furent vaincus.

ALBIONE. s. f. Helmint. Genre de vers a sang rouge.

ALBIONIEN, ENNE. adj Helmint. Qui ressemble a une albione.

— ALBIONIENNES. s. f. pl. Section de la famille des *hirudinees*, qui a pour type le genre albione.

ALBIPEDE. adj. des 2 g. (et. lat., *albus*, blanc ; *pes*, pied). Qui a les pattes blanches.

ALBIPENNE. adj. des 2 g. (et. lat., *albus*, blanc ; *penna*, aile). Zool. Qui a les ailes blanches.

ALBIPERLE. s. f. Medec. Nom donne par J. Moretti a une matière trouvee dans un calcul, chez une femme.

ALBIQUE. s. f. (et. lat., *albus*, blanc). Miner. Espèce de craie ou terre blanche.

ALBIREO. s. m. Astron. Nom de l'etoile β de la constellation du Cygne.

ALBIROSTRE. adj. des 2 g. (et. lat., *albus*, blanc ; *rostrum*, bec). Zool. Qui a le bec ou l'extremite du museau blanc.

ALBIS RIEDEN (Combat d'). Gagne par les Français sur les Autrichiens le 9 juin 1799, en Suisse.

ALBISSON (Jean). Conseiller d'etat sous Napoleon, membre du tribunat en 1802, concourut a la redaction des codes français ; ne en 1732, mort en 1810.

ALBITARSE. adj. des 2 g. (ét. lat., *albus*, blanc, *tarsus*, tarse). Zool. Qui a les tarses blancs.

ALBITE. s. f. Miner. Espèce du genre feldspath. Mineral nomme aussi schorl blanc ; il cristallise en prismes a sommets dièdres.

ALBIVEINE, ÉE. adj. V. ALBINERVE.

ALBIVENTRE. adj. des 2 g. (et. lat., *albus*, blanc ; *venter*, ventre). Zool. Qui a le ventre blanc. V. LEUCOGASTRE.

ALBIZZI (Thomas ou Mazo). Chef de la republique de Florence, depuis 1382 jusqu'en 1417, annee de sa mort.

ALBODACTYLE. adj. des 2 g. (et. gr. et lat., *albus*, blanc, δάκτυλος, doigt). Entom. Qui a les doigts blancs. Se dit d'un papillon dont les ailes sont blanches et digitees.

ALBOFLÈDE (dite Blanche-Fleur). Sœur de Clovis, reçut avec lui le baptême le jour de Noël 496.

ALBOGALERUS. s. m. Antiq. rom. Le bonnet des flamines diales, selon Festus. Il etait fait de la peau d'une victime blanche, et surmonte d'une branche d'olivier.

ALBOGUET. s. m. pl. Instrument de cuivre compose de deux parties qu'on frappait l'une contre l'autre à la maniere des cymbales.

ALBOIN. Roi des Lombards en 561, avait epouse Clodosvinde, fille de Clotaire ; se rendit redoutable par ses alliances ; mourut assassine à Verone en 573 par l'amant de sa seconde femme, dont il avait fait mourir le pere, roi des Gepides.

—ALBOIN (Concile d'). Anciennement Épaone, bourg du Dauphine, en 517, fut preside par Avitus, metropolitain de Vienne.

ALBON (Dauphins et comtes d'). C'est de ... de dauphin, que le Dauphine tire son nom ; Guignes Andre commença la seconde race des Dauphins ; la 3e race prit le nom de La Tour du Pin, a laquelle succederent les fils de France, en 1439. V. DAUPHIN, Humbert II.

AL-BORAK ou **AL-BORAC.** Nom de la haquenee blanche qui porta Mahomet de la Mecque a Jerusalem et de la au ciel, en une nuit. Suivant la tradition, cet animal merveilleux avait deja servi a Abraham, a Ismaël, à 99 prophetes et à Jesus-Christ. Mahomet doit reparaître sur ce coursier au jour de la resurrection generale.

ALBORGHETTI DE BERGAME. Un des chefs de la revolution d'Italie en 1797, devint membre du grand conseil de la republique cisalpine.

ALBORNOZ. V. BOURNOUS.

ALBORO. s. m. Ichthoyl. Nom que les pêcheurs venitiens donnent au pagec, espece de spare. V. SPARE.

AL-BOUCOR. Mot arabe. Liqueur que l'on tire par incision de l'arbre de l'encens.

ALBOUIS D'AZINCOURT (Joseph-Jean-Baptiste). Celèbre comedien du Théâtre-Français ; donna des leçons à la reine Marie-Antoinette ; professeur de declamation au Conservatoire de musique ; directeur des spectacles de la cour imperiale. Ne a Marseille, le 11 decembre 1747, mort le 28 mars 1809.

ALBOUR, AUBOUR. s. m. Noms anciens de l'ebenier ou cytise des Alpes.

ALBOURS ou **ELBOURS.** Geogr. Chaîne de montagnes de la Perse, qui s'etend parallèlement aux côtes meridionales de la mer Caspienne. Son pic le plus eleve est le Demavend. Cette chaîne renferme les celebres *portes caspiennes*.

ALBRAN, ALEBRAN, ALBRENT, HALEBRAN. V. HALBRAN.

ALBRANDIE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des morees (urticarees), reuni communement à la tribu des broussonetiees.

ALBRECHT (Andre). Mathematicien du XVIIe s. Inventa plusieurs instruments ; mort a Hambourg en 1628. || Georges. Theologien allemand, auteur de l'*Anti-Bellarmin*, né en 1601, mort en 1647. || Jean-Guillaume. Médecin de Gœttingue, auteur de plusieurs traités importants ; ne a Erfurt en 1703, mort en 1736. || Jean-Laurent. Poète, compositeur et directeur de musique à Mulhausen ; ne en 1732, mort en 1773. || Jean-Sebastien. Professeur d'hist naturelle à Cobourg, auteur de nombreux memoires inseres dans les *Annales des curieux de la nature* ; mort en 1774.

ALBREDA. Geogr. Grand village de la Senegambie, de S...; les Français y ont un comptoir.

ALBRENÉ. V. HALLBRENE.

ALBRENER. V. HALBRENER.

ALBRET. Geogr. Pays et ville de Gascogne, dans les landes de Bordeaux. Possede par les sires d'Albret, dont le premier connu est Amanieu, en 1050, et dont le dernier fut Henri d'Albret II, roi de Navarre, prince de Bearn, comte de Foix. Erige en duche pour Antoine de Bourbon et Jeanne d'Albret ; incorpore a la couronne en 1612, sous Louis XIII.

— ALBRET (Sires et descendants de la maison d'), entre autres Arnaud-Amanieu VIII, vicomte de Tartas et grand chambellan de France, mort en 1401 || Charles, comte de Dreux et connetable de France, tue le 25 octobre 1415, à la bataille d'Azincourt. || Charles, seigneur de St-Bazeille. || Jeanne, reine de Navarre, mere de Henri IV. || Etienne, bâtard d'Albret, premier chambellan de Jean d'Albret, premier ambassadeur de Catherine de Foix. || Cesar Phœbus, marechal de France en 1676. || Louis, cardinal, mort en 1465. || Amanieu, cardinal, mort en 1520. || Charlotte, duchesse de Valentinois, mariee par Louis XII a Cesar Borgia ; morte en 1514.

ALBRICOQUE. s. m. Bot. Nom portugais de l'abricotier.

ALBRIZZI (Mme). Nee Isabelle Teotochi, de Corfou. L'une des femmes les plus distinguees de la litterature moderne italienne.

ALBUCA. s. m. (et. lat., *albus*, blanc). Bot. Genre de plantes asphodelees, originaires du cap de Bonne-Esperance, et dont quelques especes sont cultivees en Europe dans les serres temperees.

ALBUFEIRA. Geogr. Petite ville maritime du Portugal ; 4,000 hab. || Lac du Portugal.

ALBUFÉRA (le marechal, duc d'). V. SUCHET.

— ALBUFERA. Geogr. Lac d'Espagne sur le bord de la Mediterranee, prov. de Valence ; tres-poissonneux et tres-frequente par les oiseaux aquatiques.

ALBUGINE, ÉE. adj. (et. lat., *albus*, blanc), Anat. Ce mot se dit des membranes, humeurs et tissus remarquables par leur blancheur et leur consistance. *Humeur albuginee*, l'humeur aqueuse de l'œil ; *tunique albuginee de l'œil*, la sclerotique, vulgairement le *blanc de l'œil*. La membrane fibreuse qui enveloppe immediatement le testicule a ete aussi nommee *tunique albuginee* ou *peritesle*. Chaussier a nommé fibre *albuginee* l'un des quatre genres de fibres elementaires, et membranes albuginneuses les membranes fibreuses.

ALBUGINEUX, EUSE. adj. Anat. Terme ... qui designe les parties formees par la fibre albuginee.

ALBUGINITE. s. f. Med. Phlegmasie aiguë ou chronique du tissu albugine ou fibreux. La goutte, le rhumatisme, sont des *albuginites*.

ALBUGO. s. m. ou **ALBUGINE.** s. f. (et. lat., *albus*, blanc). Tache blanche, opaque, qui vient ordinairement a la suite d'une violente ophthalmie ; maladie de la cornee. On la nomme vulgairement *taie*, et differe peu du *leucoma* ou *leucome*. Le meilleur remede est un collyre compose de sucre candi reduit en poudre impalpable et d'un peu de nitre, de vitriol ou d'os de seiche ; en cas d'irritation on emploie des decoctions emollientes.

ALBUGUE. V. ALBUCA.

ALBUHERA (bataille d'). Gagnée en Espagne par le marechal Soult (duc de Dalmatie) le 15 mai 1811, sur les armees anglaise, portugaise et espagnole combinees.

ALBULE ou **ALBULA.** s. m. (*albulus*, tirant sur le blanc). Nom donne sans distinction à des poissons de genres differents, a plusieurs saumons entre autres, et qui ont des reflets argentes.

ALBULA. Geogr. anc. Ancien nom du Tibre. || ALBULA et ALBANA. Montagne d'Italie, célèbre par son oracle. La forêt etait consacree aux muses. || Montagne de Suisse dans la chaine principale des Alpes rhetiennes.

ALBUM. s. m. (pr. *al-bomm*; du lat. *albus, a, um*, blanc). Antiq. rom. Tablettes recouvertes d'un enduit de plâtre, sur lesquelles etaient inscrits les actes du preteur, les formules judiciaires, les procès en matière civile, etc. Certains archeologues ont pretendu que les lois et les edits etaient non-seulement publies, mais encore ecrits sur une paroi blanche, mais Moreri résout la question dans le premier sens, en s'appuyant sur un texte d'Ulpien. L'*album* était affiche en un lieu public; celui qui y portait la main pour effacer quelque chose etait puni de mort. (Encycl. meth.)

— Par analogie, il se disait d'autres tablettes qui etaient également affichees dans des lieux publics, et qui servaient a divers usages.

— *Album des juges, des senateurs, des décurions*, etc. Tablettes sur lesquelles etaient inscrits les noms des juges, des senateurs, des decurions, etc.

— Aujourd'hui les proportions de l'album ont decru d'une manière remarquable, car ce mot se dit tout simplement d'un cahier de papier blanc, destine a recevoir les productions des artistes : prose, vers, dessin, musique, etc. Les anciens preteurs auraient de la peine à reconnaître leur *album* dans un livre richement fabrique, orne d'une reliure en maroquin et en tabis, agrafee avec de l'or, des pierres fines, etc. (Encycl. du XIXe s.) La fureur des *albums* nous a ete importee d'Allemagne. (Id.) Depuis lors, les célebrites dans tous les genres doivent se croire vraiment malheureuses, et les *albums* doivent faire leur desespoir; car elles sont visitees, poursuivies, traquees par un essaim de femmes à la mode, qui sollicitent et obtiennent presque toujours une esquisse du peintre, quelques hemistiches du poète, une romance du musicien. (Id.)

— Il se dit aussi d'un portefeuille composé de feuilles detachees, relié avec elegance, sur lesquelles les personnes dont on veut conserver le souvenir ecrivent leurs noms, leurs pensées, des airs notes; peignent des portraits, des fleurs ou des paysages, etc. Dans les annees de la vieillesse, un coup d'œil jete sur un *album* fait repasser en quelques instants les principales epoques de la vie, et peut fournir matière à de douces ou tristes reflexions. (F. Ratier.)

— Il se dit enfin d'un livre sur lequel les voyageurs ecrivent ce qu'ils trouvent de plus remarquable dans leurs voyages.

J'ai toujours aime les voyages :
Un jour, ami lecteur, je vous dirai pourquoi
En galopant j'observe les usages ;
Mon *album* se noircit de tout ce que je voi.
(BÉRANGER.)

— Écrit-on, doit-on écrire au pluriel des *album* ou des *albums*? L'Academie se tait sur cette question, ainsi que Boiste. Nap. Landais rejette l'*s* pour le pluriel. Mais ce mot etant d'un fréquent usage dans notre langue, est parfaitement français aujourd'hui, et comme tel il doit être assimile à tous les autres mots. On doit donc ecrire, comme nous l'avons fait dans le courant de cet article, DES ALBUMS. Il y a des gens qui ont la manie des *albums*. (Ch. Nodier.)

ALBUMAZAR ou **ABOUSSAR.** Astronome arabe du IXe ou Xe s. A laissé un traite de la revolution des annees.

ALBUMEN. s. m. (pr. *al-bu-mènn*; mot lat. désignant le blanc d'œuf). Bot. Nom donné par plusieurs botanistes à cette partie de l'amande de certaines graines qui accompagne l'embryon et qu'on appelle plus generalement PÉRISPERME ou ENDOSPERME. V. ces mots.

— Chim. et Zool. On se sert quelquefois de ce mot pour signifier le blanc d'œuf. *L'albumen de l'œuf*. Le blanc de l'œuf est une substance liquide et gluante qui enveloppe les chalazes et le jaune, et qui se coagule et prend une belle couleur blanche par la chaleur. V. ALBUMINE.

ALBUM GRÆCUM. s. m. (pr. *al-bomm gré-komm*). Chim. Phosphate calcaire qui se trouve dans les excrements du chien.

[illegible] d'œuf). Liquide ou solide visqueux, blanchâtre, d'une saveur un peu salee, et qui constitue l'un des matériaux immediats des corps organises (animaux et vegetaux). Il constitue presque à lui seul le blanc d'œuf; on le trouve dans les liquides séreux, dans la matière cérébrale et nerveuse, l'humeur vitree de l'œil, dans l'eau des hydropiques, etc. On trouve l'albumine dans plusieurs sucs des plantes. Elle est regardée par les chimistes comme un composé d'azote, d'hydrogène et de carbone. V. FIBRINE, GLUTINE, et ALBUMINO-CASÉEUX.

— ALBUMINE. On s'en sert en medecine dans les cas d'empoisonnements par des sels mineraux (de cuivre et de mercure principalement), battue et mêlee avec l'huile pour les brûlures recentes. Dans les arts, pour la clarification de divers liquides, des sucres, etc., pour donner plus de blancheur et de legèreté à certaines pâtes, mêlee avec de la chaux vive, pour recoller la porcelaine et le verre casses, etc.

ALBUMINÉ adj. Bot. Embryon albuminé, qui après la fecondation absorbe la partie liquide de l'amnios, dont le residu produit un albumen en se concrétant.

ALBUMINEUX, EUSE. adj. Chim. Qui contient de l'albumine, qui en a les caractères, les proprietes.

ALBUMINIFORME. adj. des 2 g. Qui a la forme de l'albumine, qui ressemble à l'albumine.

ALBUMININE. s. f. Chim. Matière obtenue en exposant de l'albumine au froid.

ALBUMINO-CASÉEUX. s. m. Chim. Substance particuliere trouvée dans les amandes, et nommee pour cette cause amygdaline. V. ce mot. Elle tient de l'albumine et de la matière caseuse, qui a d'ailleurs beaucoup d'analogie avec la première de ces substances.

ALBUMINURIE. s. f. Medec. pathol. Mot à mot, *urine d'albumine*. Maladie ainsi nommée parce qu'on a constate la presence de l'albumine dans quelques pertes seminales causees par la syphilis.

ALBUNA. V. ALBUNÉE.

ALBUNEA. La nymphe ou la 10e sibylle de Tibur. || C'est aussi le nom d'une fontaine dont parle Virgile (*Æneid.* l. 6).

ALBUNÉE. Myth. Divinité honorée à Tibur. On l'appelait chez les Grecs *Leucothoe*.

— Bot. Genre de crustaces de l'ordre des decapodes.

ALBUQUERQUE. Géogr. Ville d'Espagne dans le royaume de Leon, prise par l'archiduc en 1705; par le general français Latour-Maubourg, le 15 mars 1811. || Village considerable du Bresil. || Groupe de petites îles dans la mer des Antilles. || Bourg de la Nouvelle-Espagne; plus de [illegible]000 hab.

— ALBUQUERQUE (Don Juan-Alphonse d'). Premier ministre d'Alfonse XI, roi de Castille, gouverneur de son fils Pierre dit *le Cruel*. Mort subitement en 1354. || — (Alphonse d'). Vice-roi des Indes, surnomme le Grand, ne à Lisbonne en 1452, mort à Goa en 1515. || — (Blaise d'). Fils du précédent; intendant general des affaires du Portugal; écrivit une relation des expeditions de son père. Ne en 1500, mort en 1580. || — (André d'). General portugais tue au siege d'Elvas, en 1659. || — (Mathias d'). General portugais, mort du chagrin d'une disgrâce, en 1648. || — (le duc d'). Grand d'Espagne; un des chefs espagnols qui, en 1808, s'opposèrent à l'invasion française. Mort ambassadeur à Londres, en 1811.

ALBURNE. s. f. Ichthyol. Nom d'une espèce de perche, du genre *centropome*. V. ALBULE.

ALBURNOÏDE. s. m. (d'*alburnum*, ancien nom du cytise aubour). Bot. Sous-genre des cytises etabli par de Candolle. Ce sont des arbustes presque aphylles, a rameaux inermes et à fleurs blanches.

ALBURNUS. Myth. Divinité adorée en Lucanie, sur la montagne du même nom.

ALBUS. s. m. Petite monnaie de Cologne qui vaut deux kreutzers.

ALBUSSAC. Geogr. Ville de France (Corrèze); 4,049 habit.

ALBUTIUS. Prince des Celtibères, celui à qui Scipion l'Africain rendit sa femme, qui allait être emmenee captive.

ALBUTIUS-SILUS. (Caïus). Orateur rômain, disciple de Ciceron; se laissa mourir de faim pour echapper aux infirmites de la vieillesse.

ALBY. V. ALBI.

ALCA. s. f. Ornith. Genre d'oiseaux de la famille des alcades de l'ordre des palmipèdes. Ce nom est donne aux pingouins en Norwege et aux îles Feroé. On connait deux espèces d'alcas, l'alca lourde, ou pingouin macroptère; et l'alca impennee ou pingouin brachyptère.

ALCABALA ou **ALCAVALA.** s. m. (ét. ar., *al*, le; *cabala*, calcul mysterieux). Comm. Admin. Droit sur les marchandises; droit de douane; droit preleve sur le prix des ventes publiques en Espagne et dans les colonies espagnoles, originairement consenti par les etats de Castille, pour fournir à Alphonse XI les moyens de soutenir la guerre contre les Maures.

ALCAÇAR. Géogr. Nom du palais des rois maures. Celui de Tolède, que fit réparer Charles Quint, portait aussi le nom d'Alcaçar. || L'un des trois caps qui forme le détroit de Gibraltar.

ALCADE. s. m. (ét. arabe, *al*, le; *kaïd*, gouverneur; *al-cadhy*, le cadi chez les musulmans.) Juge ordinaire qui administre la justice dans une ville en Espagne. Dans les grandes villes il y a des alcades de quartier, nommes par élection. Il y a aussi l'alcade alamin pour les arts et métiers, l'alcade de la cour et maison du roi, qui correspond à ce qu'on appelait autrefois, en France, le grand prevôt de l'hôtel; l'alcade de nuit; l'alcade des bâtiments et forêts; l'alcade des troupeaux et pâturages. Les alcades de quartier portent pour insigne de leur dignité une baguette blanche ornee d'une main d'ivoire, dont ils se servent comme les constables anglais.

— ALCADE. s. m. Ornith. fam. d'oiseaux établie par Vigors et qui a pour type le genre ALCA. V. ALCADÉES.

ALCADÉES. s. f. pl. Ornith. Famille d'oiseaux de l'ordre des nageurs ou palmipèdes de Cuvier, formee aux depens de la famille des brachyptères, devenue une tribu du même auteur. Cette famille comprend les genres pingouins, guillemot, mergule de Vieillot, macareux, cérorhynque de Bonaparte, et starique de Temminek.

ALCADIE. s. f. Charge d'alcade; résidence d'un alcade.

ALCAHEST, ALCAEST, ALKAHEST, ALCHAEST, ALKAEST, ou encore **ALTAHEST.** s. m. Alch. Mot forge par Paracelse pour designer une liqueur propre, selon lui, à guerir toutes sortes d'engorgements. Van Helmont en parle, tantôt comme d'un dissolvant universel, tantôt comme d'une liqueur immortelle, resolutive, immuable, tirée du mercure par la distillation. C'est le feu d'enfer artificiel, le sel circule, le fiel de la terre, qui suffit pour guerir toutes les maladies imaginables. La chimie moderne a fait justice de toutes ces folies imaginations.

— ALCAHEST DE GLAUBER. Liqueur épaisse que l'on obtenait en faisant detonner sur des charbons ardents du nitrate de potasse, qui devient ainsi un vrai carbonate de potasse (huile de tartre, par defaillance de l'ancienne chimie).

— ALCAHEST DE RESPOUR, mélange de potasse et d'oxyde de zinc.

ALCAÏDE, ALCAYDE. s. m. Nom patron. applique aux descendants d'Alcée. V. ALCIDE.

— T. de relat. Gouverneur d'une ville dans l'empire de Maroc. V. ALCADE, qui est le même mot ecrit differemment.

ALCAÏQUE. adj. des 2 g. et s. m. (pr. *al-ca-i-ke*). Sorte de vers ou mètre grec invente par Alcee, et adopte chez les Latins. Des vers alcaïques. Un alcaïque est forme de quatre pieds et une cesure : Le premier est un spondée, rarement un iambe; le deuxieme un iambe, puis la cesure, puis deux dactyles, ou un dactyle et un amphimacre. Deux dactyles et deux trochees ou chorees forment ce qu'on appelle le *petit alcaïque*. Le vers *alcaïque* est le plus noble, le plus fier des mètres de la Grèce. (Leroux.)

— Il se dit aussi d'une espèce d'ode grecque ou latine, ou des strophes de cette ode. Les deux premiers vers de la strophe sont deux alcaïques de la première espèce; le troisième est un iambique; le quatrième est un alcaïque de la seconde espèce. On nomme alors ces vers *alcaïques dactyliques*. V. IAMBIQUE.

ALCALA (duc d'). Vice-roi de Naples, mort en 1571. || (Fray Pedro de). Religieux et savant orientaliste, envoye en 1491, après la prise de Grenade, pour convertir les Maures de cette ville.

— ALCALA DE CHISBERT. Géogr. Gros village d'Espagne; [illegible],800 hab. || ALCALA DE GUADAIRA. Bourg d'Espagne, province de Seville. Son territoire produit les plus grosses olives de l'Europe : 1,800 hab. || ALCALA DE HENARÈS. Géogr. Bourg d'Espagne, dans la capitainerie générale de la Nouvelle-Castille, sur la rive droite de l'Henarès. Celèbre université fondee par le cardinal Ximenès, en 1499, qui y fit imprimer en 1515 la fameuse *Bible polyglotte*. Patrie de Michel Cervantès; 6,000 hab. || ALCALA LA REAL. Ville d'Espagne, dans la capitainerie generale de l'Andalousie. En janvier 1810, les Français, sous les ordres du general Sebastiani, mettent en deroute l'armee espagnole; 9,000 hab. || ALCALA DEL RIO. Ou la vieille Seville, dans l'Andalousie, patrie de Silius Italicus, de Trajan, d'Adrien, etc.

ALCALESCENCE. s. f. Chim. Etat des substances animales et vegetales dans lesquelles il se forme du gaz azote (un des principes de l'ammoniaque, qui est un alcali).

— On nommait autrefois *alcalescence* la disposition des corps à la fermentation alcaline et putride. Alcalescence des humeurs.

ALCALESCENT, E. adj. Chim. Se dit des substances susceptibles de contracter, ou qui ont deja les proprietes des alcalis, c'est-à-dire, une saveur âcre et brûlante. V. ALCALIN et ALCALESCENCE.

ALCALI. s. m. (Ce mot, qui s'écrivait autrefois *alkali*, et dont l'orthographe a ete changee seulement vers le commencement de ce siècle, est d'origine arabe, il est composé de l'article *al*, et du mot *kali*, par lequel les Arabes designaient une ou plusieurs plantes maritimes cultivées encore aujourd'hui sur les côtes de l'Espagne méridionale, pour la fabrication de la soude). Nom donne à la plante nommee *salsola sativa*; au produit de l'incineration de ce végétal, et par extension à toutes les substances salifiables qui ont les mêmes proprietes generales que la soude, c'est-a-dire, une saveur âcre et urineuse, et la puissance de verdir les couleurs bleues vegetales. Les alcalis sont ranges aujourd'hui dans une classe de matières qu'on nomme *bases salifiables*, parce qu'elles ont la propriete d'absorber les acides et de les convertir en sels. Les alcalis se divisent en alcalis fixes et en alcalis volatils. On reconnait maintenant cinq espèces d'alcalis places ici dans leur rang de force attractive : la baryte, la potasse, la soude, la strontiane et l'ammoniaque. V. ces mots. Les calculs sont très-répandus dans la nature, on les trouve dans les trois règnes et sous toutes les formes de combinaisons possibles. On les emploie frequemment en medecine, dans les experiences de chimie, dans les fabriques, dans les ateliers et à des usages domestiques. Les *alcalis* sont suffisamment caracterises par leur grande solubilité dans l'eau, et par celle de leurs sulfates et de leurs carbonates. (Leroux.)

— *Alcalis aérés*. Sels connus aujourd'hui sous le nom de carbonates alcalins. Quand Bergman nommait l'acide carbonique, l'Acide aerien, il appelait Alcalis aerés la combinaison d'un alcali avec cet acide.

— *Alcali animal*. Un des noms de l'ammoniaque, parce qu'il resulte très-souvent de l'analyse des substances animales.

— *Alcali caustique*. Ce mot forme un pleonasme; alcali emportant l'idee de causticité. On a longtemps nomme ainsi un alcali traité par la chaux et prive par elle de son acide carbonique.

— *Alcali doux*. Alcali combiné avec l'acide carbonique et qui a perdu ainsi sa causticité.

— *Alcali deliquescent*. Nom ancien de la potasse; alcali auquel on attribuait plus de deliquescence qu'a la soude.

— *Alcali du tartre*. Autre nom de la potasse, parce qu'on la retirait particulièrement du tartre brûle.

— *Alcali du nitre*. Encore un nom de la potasse, parce qu'on l'obtient du nitre decomposé par le feu. V. NITRATE.

— *Alcali effervescent*. Nom d'un alcali fixe charge d'acide carbonique, et qui fait effervescence avec les acides. On ne se sert plus de ce mot. V. CARBONATE.

— *Alcali extemporané*. La potasse a éte ainsi nommee parce qu'on l'obtient très-vite en faisant brûler l'un par l'autre le tartre et le nitre.

— *Alcali fossile*. Nom du carbonate de soude, lorsqu'on le recueille à la surface de la terre.

— *Alcali fixe*. On désigne ainsi les alcalis qui ne se vaporisent que difficilement.

— *Alcali marin*. La soude, parce qu'elle fait la base du sel marin.

— *Alcali mineral*. Autrefois nom de la soude, parce qu'on croyait qu'elle etait exclusivement contenue dans les minéraux.

— *Alcali prussien*. Alcali saturé d'acide prussique; prussiate alcalin. V. ce mot.

— *Alcali de la soude*. On dit aujourd'hui simplement la soude.

— *Alcalis terreux* ou *terres alcalines*. Terres qui ont des proprietes alcalines, comme la baryte et la strontiane, que l'on peut considerer comme des alcalis veritables.

— *Alcali vegetal*. La potasse a porté longtemps ce nom, parce qu'on la trouve plus abondamment dans les vegetaux.

— *Alcali volatil*. L'ammoniaque, avant l'introduction de la nouvelle nomenclature.

— *Alcali volatil concret*. Ancien nom du sous-carbonate d'ammoniaque solide.

— *Alcali volatil fluor*. C'est l'alcali volatil à l'état caustique et fluide.

ALCALICITÉ. s. f. V. ALCALINITÉ.

ALCALIFIABLE. adj. des 2 g. Qui est susceptible de contracter des proprietes alcalines de se convertir en alcali, comme certains metaux en se combinant avec l'oxygène. Base alcalifiable.

ALCALIFIANT, E. adj. Chim. Qui est propre à determiner des propriétés alcalines, à changer en alcali.

— Il s'emploie aussi substantivement. V. ALCALIGÈNE.

ALCALIGÈNE. adj. des 2 g. (ét., *alcali*, et γεννάω, j'engendre). Chim. Qui donne naissance aux alcalis. Fourcroy avait proposé l'expression *principe alcaligène* pour designer l'azote, parce qu'on croyait de son temps que l'azote formait la base de tous les alcalis.

— On s'en servait aussi substantivement. L'*alcaligène*, comme on dit l'hydrogène, l'oxygène, etc.

ALCALIMÈTRE. s. m. Techn. Instrument qui sert à mesurer la quantite d'alcali que renferme une potasse ou une soude de commerce. Alcalimètre ponderal. L'alcalimètre a été inventé par Descroizilles.

ALCALIMÉTRIQUE. adj. des 2 g. Qui est propre à l'alcalimètre, à la mesure de la dose d'alcali. Degré alcalimétrique. Tube alcalimetrique.

ALCALIN, INE. adj. Chim. Qui a rapport aux alcalis. *Oxydes métalliques alcalins*. Ca[...] quelque propriété des alcalis. *Terres alcalines*, ou plus généralement encore qui jouit des proprietes des alcalis. Sel alcalin, substance alcaline. La bile, le sérum du sang, etc., sont des liqueurs alcalines.

ALCALINITÉ. s. f. Chim. Nature alcaline, état alcalin de quelques corps. En recherchant attentivement en quoi consistent essentiellement l'alcalinité et l'acidite, on reconnait que ces proprietes ne sont qu'une conséquence particulière du grand principe de dualisme qui preside à toutes les combinaisons du règne minéral, et que les travaux des chimistes etendent chaque jour de plus en plus à celles qui derivent du règne organique. Le gaz ammoniaque se rapproche des alcalis par son *alcali*[...] et en diffère par son etat. (Pelletan.)

ALCALINO TERREUX, EUSE. adj. Qui tient à la fois et de la nature des alcalis et de celle des terres. Base alcalino-terreuse, ou terre alcaline.

ALCALINULE. adj. des 2 g. par sa forme, mais employé seulement au masc. parce qu'il ne se joint qu'au mot *sel*. Chim. Diminutif d'*alca-*

lin. Se dit d'un sel qui n'est plu[...] qui contient seulement, après [...] leger excès d'alcali.

ALCALISATION. s. f. (rad. [...] Operation naturelle par laquell[...] la propriete alcaline.

— Operation par laquelle on [...] d'un corps qui en renferme.

ALCALISER. v. a. 1re conj. [...] à une substance les propriétés al[...] velopper ces proprietes neutralis[...] sence d'une autre substance, don[...] partie alcaline.

— S'ALCALISER. v. pron. Se ch[...] cipes alcalins.

ALCALOÏDE ou **ALCALIDE** [...] de *alcali*, et εἶδος, ressemblance [...] par lequel on distingue les alca[...] ou vegetaux des alcalis mineraux[...] fèrent par leurs proprietes genera[...] leur ressemblent par leurs propr[...] Voyez les noms de quelques alc[...] *chonine, quinine, veratrine, str*[...] *cine, morphine, narcotine, éme*[...] sont d'un grand secours en med[...] ventêtre regardes comme une de[...] quêtes de la chimie moderne.

ALCAMÈNE. Général des Ac[...] les Romains, sous le consul Luci[...] || Neuvième roi des Lacedémon[...] av. J. C.

ALCAMÈNES. Sculpteur, élèv[...] Phidias; né à Athènes, 428 ans [...]

ALCANCALI. s. m. Remède c[...] vres chez les Italiens.

ALCANDRE. Femme de Poly[...] gypte, sur les terres duquel furen[...] las et Hélène à leur retour du si[...] || Jeune Spartiate qui creva un œ[...] et n'en devint pas moins son am[...] voué. || Ami de Sarpédon, tué [...] Ancien poète grec.

ALCANNA, ALCANA, ou [...] **ALHENNA.** s. f. Bot. Plante c[...] nom de *henné*, en Egypte, où les[...] servent pour se teindre les pieds, [...] surtout le ventre; au Sénégal, so[...] *fendum*. Elle est employée dans[...] partie de l'Afrique pour colorer [...] ongles des mains. On s'en sert au[...] dre le cuir de cette couleur. On [...] autrefois, chez nous, des pommad[...] tes. Il est probable que c'est la [...] dont parle Dioscoride, sous le no[...] Cette plante appartient à l'octandr[...] Linné, aux salicaires de Jussieu.

— Les Orientaux etendent ce no[...] végétaux, tels que la *phyllirée* [...] et l'*anchuse* ou *buglosse tinctoria*[...] et ORCANETTE.

ALCANTARA. (littér. *le pon*[...] Géogr. Ville forte d'Espagne, [...] construit sur la rive gauche du T[...] pereur Trajan, dans la capitain[...] de l'Estramadure, et dans l'inten[...] dajoz; 4,000 habit. || *Bataille* [...] Dom Antonio, heritier du trône d[...] est defait par les Espagnols, comm[...] duc d'Albe, le 25 juin 1580. || *Che*[...] *cantara*. Ordre militaire et relig[...] gne, célèbre dans l'histoire, no[...] ordre des chevaliers de St-Julien[...] institué en 1170 par Gomez Ferna[...] de cet ordre était la croix verte[...] L'ordre militaire de Calatrava [...] d'Alcantara quand cette ville [...] siege principal.

ALCARAZAS, ALCARASAS, [...] **ZAS** ou mieux **ALCARRAZA.** s. [...] vase très-poreux, fait en forme de[...] dont on fait un grand usage en Es[...] les pays chauds pour rafraîchir [...] Comme ces vases sont légèremen[...] à l'eau, la vaporisation qui s'ensu[...] sez de calorique pour refroidir le [...] contiennent. M. Darcet a trouvé [...] dont on se sert pour cette fabr[...] melange de cinq parties de terre [...] huit parties de terre argileuse. Po[...] leur porosite, il paraît qu'on y in[...] un peu de sel. V. BARDAQUE, BOUC[...] dont la signification est analogue [...] à celle d'*alcarazas*. L'Académie [...] disent que l'eau de ces vases se ra[...] qu'ils sont exposes à un courant [...] poration sera plus prompte, sans [...] mais cette condition n'est pas ind[...] la redaction de l'article ferait cr[...] cette circonstance accidentelle qu[...] leur propriété refrigerante.

ALCARON. s. m. Arachn. Esp[...] tion qu'on rencontre en Afrique, [...] Dapper. Raymond en fait un serp[...]

ALCATHOÉ. Geogr. Mégare p[...] son roi Alcathoüs.

ALCATHOÜS. Myth. Fils d[...] d'Hippodamie, frère d'Atrée et d[...] refugia chez les Megariens, où [...] fille de Megareus, leur roi. Apo[...] cathoüs à construire les murs de [...] pierre sur laquelle le dieu posa [...] depuis des sons melodieux.

ALCATRACES. s. f. pl. Géogr[...] de St-Domingue.

ALCATRAZ, ALCATRAS [...]

I.

lin. Se dit d'un sel qui n'est plus neutre, mais qui contient seulement, après saturation, un léger excès d'alcali.

ALCALISATION. s. f. (rad. *alcali*). Chim. Opération naturelle par laquelle se développe la propriété alcaline.

— Opération par laquelle on sépare l'alcali d'un corps qui en renferme.

ALCALISER. v. a. 1re conj. Chim. Donner à une substance les propriétés alcalines; y développer ces propriétés neutralisées par la présence d'une autre substance, dont on sépare la partie alcaline.

— S'ALCALISER. v. pron. Se charger de principes alcalins.

ALCALOÏDE ou **ALCALIDE.** s. m. (formé de *alcali*, et εἶδος, ressemblance). Chim. Nom par lequel on distingue les alcalis organiques ou végétaux des alcalis minéraux, dont ils diffèrent par leurs propriétés générales, quoiqu'ils leur ressemblent par leurs propriétés basiques. Voyez les noms de quelques alcaloïdes: *Cinchonine, quinine, vératrine, strychnine, brucine, morphine, narcotine, émétine,* etc. Ils sont d'un grand secours en médecine, et doivent être regardés comme une des belles conquêtes de la chimie moderne

ALCAMÈNE. Général des Achéens contre les Romains, sous le consul Lucius Memmius. || Neuvième roi des Lacédémoniens, l'an 800 av. J. C.

ALCAMÈNES. Sculpteur, élève et rival de Phidias; né à Athènes, 428 ans av. J.-C.

ALCANCALI. s. m. Remède contre les fièvres chez les Italiens.

ALCANDRE. Femme de Polybe, roi d'Égypte, sur les terres duquel furent jetés Ménélas et Hélène à leur retour du siége de Troie. || Jeune Spartiate qui creva un œil à Lycurgue et n'en devint pas moins son ami le plus dévoué. || Ami de Sarpédon, tué par Ulysse. || Ancien poète grec.

ALCANNA, ALCANA, ou **ALCANNE, ALHENNA.** s. f. Bot. Plante connue sous le nom de *henné*, en Egypte, où les femmes s'en servent pour se teindre les pieds, les mains, et surtout le ventre; au Sénégal, sous le nom de *fendum.* Elle est employée dans une grande partie de l'Afrique pour colorer en rouge les ongles des mains. On s'en sert aussi pour teindre le cuir de cette couleur. On en a composé autrefois, chez nous, des pommades astringentes. Il est probable que c'est la même plante dont parle Dioscoride, sous le nom de *cyprus.* Cette plante appartient à l'octandrie monog. de Linné, aux salicaires de Jussieu.

— Les Orientaux étendent ce nom à plusieurs végétaux, tels que la *phyllirée angustifoliée,* et l'*anchuse* ou *buglosse tinctoriale.* V. HENNÉ et ORCANETTE.

ALCANTARA. (littér. *le pont*, en arabe). Géogr. Ville forte d'Espagne, près du pont construit sur la rive gauche du Tage par l'empereur Trajan, dans la capitainerie générale de l'Estramadure, et dans l'intendance de Badajoz; 4,000 habit. || *Bataille d'Alcantara.* Dom Antonio, héritier du trône de Portugal, y est défait par les Espagnols, commandés par le duc d'Albe, le 25 juin 1580. || *Chevaliers d'Alcantara.* Ordre militaire et religieux d'Espagne, célèbre dans l'histoire, nommé d'abord ordre des chevaliers de St-Julien du Poirier, institué en 1170 par Gomez Fernand. L'insigne de cet ordre était la croix verte fleurdelisée. L'ordre militaire de Calatrave prit le nom d'Alcantara quand cette ville en devint le siége principal.

ALCARAZAS, ALCARASAS, ALCARRAZAS ou mieux **ALCARRAZA.** s. m. Sorte de vase très-poreux, fait en forme de bouteille, et dont on fait un grand usage en Espagne et dans les pays chauds pour rafraîchir les liquides. Comme ces vases sont légèrement perméables à l'eau, la vaporisation qui s'ensuit enlève assez de calorique pour refroidir le liquide qu'ils contiennent. M. Darcet a trouvé que la terre dont on se sert pour cette fabrication est un mélange de cinq parties de terre calcaire et de huit parties de terre argileuse. Pour augmenter leur porosité, il paraît qu'on y introduit aussi un peu de sel. V. BARDAQUE, BOUCARO, GARGOU-

dont la signification est analogue ou identique à celle d'*alcarazas.* L'Académie et Raymond disent que l'eau de ces vases se rafraîchit lorsqu'ils sont exposés à un courant d'air. L'évaporation sera plus prompte, sans aucun doute, mais cette condition n'est pas indispensable, et la rédaction de l'article ferait croire que c'est cette circonstance accidentelle qui leur donne leur propriété réfrigérante.

ALCARON. s. m. Arachn. Espèce de scorpion qu'on rencontre en Afrique, au rapport de Dapper. Raymond en fait un serpent.

ALCATHOÉ. Géogr. Mégare prit ce nom de son roi Alcathoüs.

ALCATHOÜS. Myth. Fils de Pélops et d'Hippodamie, frère d'Atrée et de Thyeste; se réfugia chez les Mégariens, où il épousa la fille de Mégareus, leur roi. Apollon aida Alcathoüs à construire les murs de Mégare, et la pierre sur laquelle le dieu posa sa lyre rendit depuis des sons mélodieux.

ALCATRACES. s. f. pl. Géogr. Iles au N. de St-Domingue.

ALCATRAZ, ALCATRAS, ALCANTRAZE ou **ALCATRACE.** s. m. Nom donné par les voyageurs à des oiseaux qui paraissent être des pélicans. L'alcatraz formerait un genre dont les espèces sont encore mal déterminées et peu connues, et contiendrait entre autres l'*atotoïl*, le *thage*, le *nigaud.*

ALCAVIAK. s. m. Ornith. Oiseau de Sénégal dont parlent plusieurs voyageurs, et qui cause beaucoup de ravages dans les rizières. C'est le même qu'on nomme *wacke*, à raison du bruit qu'il fait.

ALCAZAR (Balthazar d'). Poète espagnol célèbre du XVIe siècle.

— ALCAZAR DE SAN JUAN. Géogr. Petite ville d'Espagne. Fabrique royale de poudre à canon, et raffinerie de salpêtre, qui en fournit par an plus de cent mille kilog.

ALCE ou **ALCÉE.** s. m. (du lat. *alce, alces* ou *alcis*, élan). Mammif. Animal qu'on trouvait autrefois dans la Forêt-Noire, sans que les modernes aient pu le déterminer. Gordien en fit venir plusieurs à Rome; Philippe les fit servir dans les jeux séculaires qu'il donna. Nom de l'élan en latin moderne. V. ALCA.

ALCÉ. Myth. gr. Fille d'Olympe et de Cycnus, au rapport de Diodore de Sicile.

ALCÉDIDÉES. s. f. pl. (ét. lat. *alcedo*, nom d'un oiseau que l'on disait nicher sur la mer; le martin-pêcheur). Ornith. Famille d'oiseaux de l'ordre des passereaux, comprise dans celle des pelmatodes de Vieillot, ou des alcyons de Temminck et des syndactyles de Cuvier. Elle est caractérisée par un bec fort, allongé, droit, presque quadrangulaire. Pieds à tarses très-courts, complétement syndactyles. Cette famille comprend les genres martin-pêcheur, ispida ou ceryle, ceyx, alcyon, etc.

ALCÉE. s. f. (ét. gr., ἀλκή, secours, remède; ἀλκέα, sorte de mauve). Bot. Genre de plantes réuni par Jussieu au genre *althæa* (malvacéees), monadelphie polyandrie de Linné. Ces plantes sont bisannuelles et croissent dans les pays chauds. La beauté des fleurs de l'espèce qui constitue ce genre, la fait rechercher dans nos jardins, où on l'appelle *mauve-rose, passe-rose, rose trémière.* Les feuilles et les fleurs jouissent des mêmes propriétés que la mauve.

— ALCÉE. Temps hér. Fils de Persée et d'Andromède, époux d'Hipponome, père d'Amphytrion et aïeul d'Hercule. || Un autre, fils d'Hercule père de Bélus et aïeul de Candaule. || Un troisième, fils d'Androgée et petit-fils de Minos. || Poète grec, inventeur du vers alcaïque; vivait à Mytilène, dans l'île de Lesbos, vers la 44e olympiade, ou l'an 604 av. J.-C. Le dithyrambe était le genre où il excellait, mais il le souilla soit par les injures grossières qu'il adressa à Pittacus, son ennemi, l'un des principaux citoyens de Mytilène, soit par des peintures licencieuses. Il fut, dit-on, amoureux de Sapho; exilé de sa patrie, il porta les armes contre elle. || Poète tragique, inventeur de la tragédie, à ce que rapporte Suidas. On ne sait quand il vécut. || Philosophe épicurien; fut chassé de Rome avec Philisque, à cause de leur fâcheuse influence sur la jeunesse.

ALCÉLAPHE. s. m. (ét. gr., ἀλκή, élan; ἔλαφος, cerf). Mamm. Genre de mammifères ruminants. Blainville a donné ce nom à une section du groupe des antilopes.

ALCÉMÉROPE. s. m. (ét. lat. *alcedo*, martin-pêcheur, alcyon; *merops*, guêpiers). Ornith. Genre d'oiseaux qui établit le passage entre les martins-pêcheurs et les guêpiers. Temminck les confondait avec les guêpiers. Une espèce habite Sumatra; la seconde, l'intérieur du continent de l'Inde.

ALCESTE, ALCESTES ou **ALCESTIS.** Temps hér. Fille de Pelias qu'elle avait fait mourir; se remit entre les mains de son frère Acaste pour racheter la liberté de son mari Admète, roi de Thessalie. Hercule força Acaste de rendre Alceste à la liberté. || Myth. La Fable raconte qu'Apollon avait donné à Admète le privilége d'échapper à la mort chaque fois qu'au moment suprême une personne voudrait prendre sa place. Alceste, pendant une maladie de son époux, que l'oracle avait déclarée mortelle, se dévoua en effet; mais Hercule, touché de l'hospitalité d'Admète et de sa douleur, rappela Alceste des enfers. Sophocle a fait de cette histoire le sujet d'une de ses tra-

ALCESTER. Géogr. Ville d'Angleterre, comté de Warwick. Manufacture d'aiguilles; 2,300 hab

ALCÉTAS. Roi de Macédoine, fils d'Érope et père d'Amyntas; mort l'an du monde 3459. || Roi des Molosses; chassé par ses sujets, réintégré par les Illyriens et Denys, tyran de Sicile; 386 av. J.-C. || Roi d'Épire; si cruel que ses sujets l'étranglèrent, lui et ses enfants; 295 av. J.-C.

ALCH. Abrév. du mot ALCHIMIE.

ALCHACHENGE. s. f. (du lat. *halicacabum*). Bot. Nom de deux plantes chez les anciens, la *corinde* et le *coqueret ordinaire.* On a aussi écrit *alcange, alchange,* etc.

ALCHANDES. s. m. Ichthyol. Poisson de Cuba qui s'attache aux navires. Ce mot a été écrit *alcandes* abusivement.

ALCHATA. s. m. Ornith. Buffon pense que c'est un oiseau du genre des pigeons; d'autres pensent qu'il faut le rattacher aux perdrix, et il y a lieu de croire que c'est l'*angel* des environs de Montpellier, la *grandoule* que l'on trouve communément dans la plaine de la Crau et dans le voisinage d'Orange, où elle porte le nom de *tarangoule.*

ALCHIMÉLECH. s. m. Bot. Mélilot égyptien. On a également donné ce nom à une espèce de trigonelle.

ALCHIMIE. s. f. (ét. ar. et gr., *al*, le; χυμός, suc). Chimie par excellence, chimie sublime, science du grand œuvre, recherche de la pierre philosophale, science ou philosophie hermétique. Art chimérique, ou non encore prouvé, de la transmutation des métaux; secret de faire de l'or, ou de composer un remède universel propre à prolonger indéfiniment la vie. On doit à l'alchimie de belles découvertes; entre autres, la poudre à canon, par Roger Bacon; le sulfate de soude, si usité dans les arts et en médecine, par Glauber; le phosphore, à l'époque où l'on cherchait dans l'urine la pierre philosophale, etc. On donne plusieurs étymologies à ce mot, ainsi que plusieurs origines à la chose. Quelques auteurs disent qu'un certain *Chemès* ou *Chemos* fut, en Grèce, l'inventeur de la *chimie* ou de l'*alchimie*, ce qui anciennement était tout un. D'autres pensent qu'*alchimie* et *chimie* viennent de *Chamia* ou *Chemia*, ancien nom de l'Egypte. D'autres lui donnent une étymologie arabe et grecque, dont la signification serait *extraction de sels* ou *de sucs.* Quelques-uns le dérivent seulement de l'arabe *al* et *chema*, art occulte, quelques autres du latin ou de l'italien *alta chimera,* haute chimère, folie du premier ordre. Cham, fils de Noé et premier roi d'Égypte, aurait enseigné aux Egyptiens l'alchimie, pratiquée dès le commencement du monde par Tubalcain. Quoi qu'il en soit, cette science, qui nous est venue des Arabes, qui la tenaient des Grecs, comprenait autrefois l'ensemble des connaissances chimiques, physiques et médicales, et ne s'applique plus qu'à une science regardée comme illusoire. V. ALCHIMISTE, PIERRE PHILOSOPHALE. L'*alchimie* a souvent fait découvrir de grandes vérités sur le grand chemin de l'imagination. (Diderot.) L'*alchimie* est un art sans art, dont le commencement, le milieu est de travailler, et la fin de mendier. (Harris.)

— Prov. *Faire de l'alchimie avec les dents.* Se dit d'un avare qui augmente son trésor en se privant des choses nécessaires.

ALCHIMILLE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des rosacées. L'alchimille a été ainsi nommée parce que les alchimistes, qui employaient la rosée recueillie sur ses feuilles, en font un éloge pompeux. On a même prétendu que des lotions du suc de cette alchimille réparaient la perte de la virginité. L'alchimille forme un excellent fourrage.

— *Alchimille vulgaire.* Vulgairement appelée *pied-de-lion*, à cause de la forme de ses feuilles; les Anglais et les Hollandais la nomment *manteau-des-dames,* à cause de leur entrelacement.

— *Alchimille argentée.* On la trouve sur la pelouse sèche des montagnes.

— *Alchimille des champs* ou *perce-pierre.* Petite plante très-commune dans nos champs.

ALCHIMIQUE. adj. des 2 g. Ce qui est de l'alchimie; qui a rapport à l'alchimie. Opérations alchimiques, rêveries alchimiques.

ALCHIMISTE. s. m. Qui exerce l'alchimie, qui recherche la pierre philosophale. Les principaux alchimistes sont Hermès (ou le Mercure égyptien), qui a valu à l'alchimie le nom de philosophie *hermétique*, et auquel on attribue un grand nombre d'ouvrages, dont deux seulement sont parvenus jusqu'à nous sous son nom; Géber ou Giaber, le plus ancien alchimiste arabe; Al-Faraby, dont les ouvrages manuscrits sont à la bibliothèque de Leyde; Avicenne, savant médecin arabe; Paracelse; Roger Bacon, en Angleterre; Arnault de Villeneuve; Nicolas Flamel, en France; Albert le Grand, en Allemagne; saint Thomas d'Aquin en Italie; et surtout Raymond Lulle, en Espagne. Vers la fin du siècle dernier, le docteur James Price prétendait avoir converti le mercure en or et en argent. Le comte de St-Germain et Cagliostro doivent aussi compter parmi les alchimistes célèbres. On a fait du roi Salomon un alchimiste à qui l'on a attribué la *Clavicule*, livre apocryphe où seraient enfermés les arcanes du grand œuvre.

deptes ou de *philosophes*, et on les appelait *souffleurs* par dérision. Les alchimistes n'appliquèrent la chimie qu'aux célèbres folies de la pierre philosophale et de la panacée universelle. (Pelletan.)

— Fig. et ironiq. Qui vend cher ses reliques. La Noue a dit que le pape était le plus grand *alchimiste* du monde, parce que nous lui donnons de l'or pour du plomb. St Etienne, évêque de Tournus, avait déjà dit la même chose du temps d'Innocent III.

— Entom. Nom donné par Geoffroy à une espèce de lépidoptères nocturnes.

ALCHIRON ou **ALCHÉRON.** s. m. Minér. Pierre que l'on trouve dans la vésicule du fiel du bœuf.

ALCHITRAM, ALCHITURA. s. m. Mat. méd. Huile de genièvre ou goudron.

ALCHOLLÉE. s. f. (pr. *al-co-lé*). Aliment des Maures, composé de bœuf, de mouton ou de chair de chameau, qu'ils salent et laissent mariner pendant vingt-quatre heures.

ALCHORNÉE ou **ALCORNÉE.** s. f. (*Alcorné*, naturaliste anglais). Bot. Genre de plantes de la famille des euphorbiacées, à fleurs dioïques. On en connaît cinq espèces, toutes originaires des régions tropicales.

ALCIAT, ALCIATO (André). Savant jurisconsulte et poète milanais; professa en France sous François Ier. Né en 1492; mort comte palatin et sénateur en 1550. Il a laissé un grand nombre d'ouvrages de droit.

ALCIATI (Térence). Jésuite, né à Rome en 1570, mort en 1651. Fut chargé par Urbain VIII de faire une histoire du concile de Trente, pour réfuter celle de Fra-Paolo.

ALCIBADION, ALCIBION, ALCIBIACON. s. m. Bot. Noms anciens donnés par Paul d'Egine et Nicander à l'*échion vulgaire*, appelé aussi *vipérine;* plante de la famille des boraginées.

ALCIBIADE. Fils de Clinias et petit-fils de Périclès, disciple de Socrate; remporta les prix aux jeux olympiques; fit, en 432, rompre la paix entre les Athéniens et les Lacédémoniens; proscrit, se retira auprès de Tissapherne, général de Darius; rentré dans sa patrie, obligea les Lacédémoniens à demander la paix; s'empara de l'Ionie, de Byzance, etc. Né à Athènes vers l'an 454 avant J.-C.; mort percé de flèches l'an 404, en se sauvant d'une cabane incendiée par Susamithras et Masœus ou Bagoas, qui l'y avaient surpris.

ALCICORNE. adj. des 2 g. et s. m. (ét. lat., *alce*, élan; *cornu*, corne). Bot. et entom. Qui ressemble à une corne d'élan. Epithète donnée à une éponge rameuse et à un insecte, à cause de la ressemblance grossière des rameaux de l'une et des antennes de l'autre avec une corne d'élan.

— s. m. Genre de plantes de la famille ou de l'ordre des fougères polypodiacées, formé aux dépens d'un acrostiche.

ALCIDAMAS. Rhéteur et philosophe grec, disciple de Gorgias; composa un *Traité de musique* et un *Éloge de la mort*, l'an 421 av. J.-C.

ALCIDE. s. m. Entom. Grand scarabée des Indes, du genre géotrupe de Fabricius. Genre de papillon.

— ALCIDES. s. m. pl. Entom. Genre d'insectes de l'ordre des coléoptères tétramères, famille des curculionides, établi par Dalman. On en connaît jusqu'à présent vingt-deux espèces.

— ALCIDE. (d'ἀλκή, force, ou d'*Alcée*, son aïeul). Surnom d'Hercule et d'Amphitryon. || Au plur. Nom patronymique des descendants d'Alcée ou d'Hercule.

— Adj. Certaines divinités subalternes, à Sparte. Les dieux *alcides.*

— ALCIDE OU ALCIS. Surnom de Minerve chez les Macédoniens, au rapport de Tite-Live. || Fille d'Antipène. V. ANDROCLÉE.

— Fig. On dit un *alcide*, ou un *hercule*, pour désigner un homme fort et courageux.

ALCIDÉES. s. m. pl. Ornith. Famille d'oiseaux de l'ordre des palmipèdes, section des brachyptères. Elle comprend les genres pingouin et macareux. V. ALCYONÉE.

ALCIDÈME. Myth. gr. (littér. *force du peuple*). Surnom de Minerve.

ALCIDICE ou **ALCIDIQUE.** Temps hér. Fille d'Alcus, épouse de Salmonée et mère de Tyro.

ALCIDION. s. m. (diminut. d'ἀλκή, élan). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des longicornes, et établi par Dejean. 13 espèces connues.

ALCIDON. s. m. Jard. Variété d'œillets à fleurs piquetées.

ALCIMAQUE. Peintre fameux mentionné dans Pline.

— Adj. des 2 g. Myth. gr. (*qui combat avec force*). Surnom de Pallas, déesse de la guerre.

ALCIME ou **JACIM.** Grand prêtre des Juifs, après Onias Ménélaüs, à qui Antiochus Eupator avait fait couper la tête, l'an 162 avant J.-C.; fut déposé par les Machabées pour avoir mangé des viandes défendues, revint à la tête d'une armée, s'empara de Jérusalem, détruisit tous les ouvrages des prophètes, l'an 161 avant J.-C.; mort paralytique l'an 160.

— Temps hér. Père de Mentor, ami d'Achille.

épouse d'Eson et mère de Jason.

ALCIMÉDON. Célèbre ciseleur dont parle Virgile. || Myth. anc. Un des Tyrrhéniens qui firent Bacchus prisonnier et métamorphosés par lui en dauphins. || Temps hér. Fils de Laërte, et chef des Myrmidons.

ALCIMÈNE ou **ALCIMÈNES.** Poète tragique de Mégare. || Poète comique d'Athènes. || Temps hér. Fils de Glaucus et frère de Bellérophon; est aussi appelé Déliade. || Un des trois fils de Médée et de Jason.

ALCIMOD. s. m. Minér. Un des noms de l'antimoine.

ALCINE, ALSINE ou **ALCINA.** s. f. (du jésuite *Alcina* naturaliste espagnol, ou de ἄλσος, forêt). Morgeline; genre de plantes établi par Cassini, de la tribu naturelle des hélianthées du même auteur (ordre des corymbifères). Ce genre est formé aux dépens d'une seule espèce du genre melampodium, famille des composées. Cette seule espèce, cultivée dans nos jardins de botanique, est originaire du Mexique; c'est l'*alcine perfolié.* V. MORGELINE.

ALCINOÉ. Temps hér. Femme d'Amphi-

loque et fille de Polybe, roi de Corinthe. || Fille de Sthénélus et de Nicippe. || Myth. gr. Nymphe

ALCINOR. Un des deux survivants d'Argos dans le combat de trois cents guerriers argiens et lacédémoniens, livré entre ces deux peuples pour la possession de la ville de Thyrée; l'autre est Chramius.

ALCINOÜS. Temps hér. Fils de Nausithoüs, petit-fils de Neptune et roi des Phéaques (ou Phéaciens), dans l'île de Corcyre (aujourd'hui Corfou), possédait des jardins célèbres, passés en proverbe. Ulysse, jeté à Corcyre par la tempête, trouva si bonne table chez Alcinoüs, que l'on a fait le proverbe *la table d'Alcinoüs*. On disait aussi chez les Grecs, *conte d'Alcinoüs*, pour signifier un long et fabuleux récit. || Fils d'Hippocoon, aide son père à chasser de Sparte Icare et Tyndarée, et fut tué par Hercule. (Compl. de l'Acad.)

ALCION ou **ALCIONÉE.** V. ALCYONÉE.

ALCIONE. V. ALCYONE.

ALCIONIUS ou **ALCYONIUS** (Pierre). Médecin et érudit, connu pour avoir brûlé le seul original du traité de Cicéron *De gloria*, après y avoir pris tout ce qui lui convenait pour son ouvrage : *De exilio;* mort en 1550.

ALCIOPE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des composées, tribu des eupatoriées, formé par de Candolle aux dépens de deux espèces du genre celmise, originaires du cap de Bonne-Espérance.

ALCIOS. s. m. V. ACHIOTL.

ALCIPHRON. Philosophe de Magnésie, contemporain d'Alexandre de Macédoine. Il a laissé des *Lettres* dont il existe une traduction française en 3 vol. in-12, faite par l'abbé Richard. || Écrivain grec, auteur des *Lettres sur les usages de la Grèce*, IIIe siècle avant J.-C.

ALCIPPE. Fille d'Œnomaüs, femme d'Évenus et mère de Marpesse. || Lacédémonien exilé de sa patrie; sa femme Démocrite, au moment où les femmes les plus considérables de Sparte célébraient une fête dans un temple, y mit le feu et se tua avec ses deux fils. || Temps hér. fille de Mars et d'Aglaure, séduite par Hallirrhothius, fils de Neptune. || Épouse de Métion, et mère d'Eupalame. || Amazone tuée par Hercule. || Fille d'Alcyonée. || Suivante d'Hélène. || Sœur d'Astrius, etc.

ALCIS. Temps hér. Fils d'Égyptus, époux de la danaïde Glauca. || Père du divin Tésis. || Myth. germ. Chez les Naharvales, deux divinités que les Romains ont cru être les mêmes que Castor et Pollux. Suivant quelques savants, *alcis*, dont on fait un nominatif singulier, serait un datif pluriel.

— Entom. Genre de lépidoptères ou papillons de la famille des nocturnes, tribu des phalénites. Ce genre correspond en partie au genre boarmie de quelques auteurs.

ALCITHOÉ. Myth. gr. L'une des filles de Minée ou Mingas, fut métamorphosée en chauve-souris pour avoir travaillé à la laine pendant les fêtes de Bacchus; d'autres disent que ce dieu lui inspira une fureur frénétique.

— ALCITHOÉES. s. f. pl. Bot. Section du genre trixis, de la famille des composées. Toutes les espèces sont originaires du Mexique.

ALCMAN, **ALCMAON** et **ALCMÉON.** Poète lyrique grec, né à Sardes en Lydie ou à Messine. Auteur des premières poésies amoureuses; vivait vers l'an 672 avant J.-C. On le nommait le *poète laconien* par excellence; on lui attribue l'invention de beaucoup de mètres nouveaux.

ALCMANCIEN. V. ALCMANIEN.

ALCMANIEN. adj. (*Alcman*, poète). Vers alcmanien, composé de trois dactyles et une césure, que l'on rencontre souvent dans Alcman, poète lyrique grec, et chez les poètes latins.

ALCMANION ou **ALCMANICON.** s. m. Fig. de grammaire grecque familière au poète Alcman, et qui consiste à placer le verbe entre ses deux sujets. Cette figure est appelée *proépizeuxis* par Eustathe.

ALCMAON. 13e et dernier archonte perpétuel d'Athènes. 754 et 753 avant J.-C. V.

ALCMÈNE. Myth. gr. Fille d'Électryon, roi de Mycènes et d'Anaxo, femme d'Amphitryon et mère d'Hercule. Jupiter, pendant qu'Amphitryon faisait la guerre, prit la figure de ce prince et séduisit Alcmène; de cet adultère naquit Hercule. Cette fable est devenue le sujet de deux comédies : l'*Amphitryon* de Plaute, poète latin, et celui de Molière. A sa mort, Alcmène fut déifiée par les Athéniens.

ALCMÉNOR. Temps hér. Fils d'Égyptus et d'Arabie, époux de la danaïde Hippoméduse.

ALCMÉON ou **ALCMÆON.** Temps hér. Fils du devin Amphiaraüs et d'Ériphyle; tua sa mère pour obéir à son père, irrité contre Ériphyle parce que celle-ci, gagnée par les présents de Polynice, avait révélé le lieu où il s'était caché pour ne pas aller à la guerre de Thèbes; fut le chef des Épigones (v. ce mot), qui prirent Thèbes. || Petit-fils de Nestor, tige de la famille des Alcméonides. Exilé d'Athènes, il y fut rappelé par Solon qui lui donne le commandement des troupes envoyées au secours des Amphyctions, l'an 599 avant J.-C. || ALCMÉON DE CROTONE, disciple de Pythagore, vers l'an 510 avant J.-C. Le premier il écrivit sur la physique et disséqua des animaux. V. ALCMAN.

ALCMÉONIDE. Nom patron. des descendants d'Alcméon. Ils constituèrent une des plus puissantes familles d'Athènes et furent en lutte continuelle avec les Pisistratides qu'ils parvinrent à chasser. On leur doit le temple de Delphes. Alcibiade était de cette famille.

ALCO. s. m. Variété de chiens domestiques chez les anciens Américains.

ALCOATES. s. m. pl. Chim. Combinaisons de l'alcool et d'un sel obtenues par Th. Graham.

ALCOBA (Sierra de). Géogr. Chaîne de montagnes du Portugal, dans la province de Beira.

ALCOBAÇA ou **ALCOBAZA.** Géogr. Ville de l'Estramadure. Alphonse Ier y fonda en 1180 une abbaye de bénédictins qui a été la sépulture de la plupart des rois du Portugal. Fabrique de tissus de coton dont 300 métiers sont mus par la mécanique; futaines, mousselines, linge de table; 5,500 hab.

ALCOHOL. V. ALCOOL.

ALCOHOLADES. s. m. pl. Peuple de l'Amérique méridionale.

ALCOLEA (Combat du pont d'), près de la ville de ce nom, dans la Manche, le 6 juin 1808; gagné par les Français, aux ordres du général Dupont, contre les insurgés espagnols.

ALCOMÈNES. Géogr. anc. Ville d'Ithaque.

ALCON. Temps héroïq. Archer crétois d'une grande adresse, un des héros qui prirent part à la chasse du sanglier de Calydon. Il était fils d'Hippocoon. || Un autre Alcon, fils d'Erechtée et père de l'argonaute Phalère. || Fils de Mars. || Fils d'Amycus. V. ALÉON.

ALCONA ou **ALCONE** (ét. gr., ἀλκή, force). Divinité qui présidait aux voyages, ainsi qu'Adonéa.

ALCONORQUE. s. m. V. ALCORNOQUE.

ALCONORQUÉE. s. f. V. ALCORNOQUÉE.

ALCOOL ou **ALCOHOL** s. m. (formé de l'art. *al* et de *cohl* (et non *cohol*), collyre ou surme, espèce de poudre extrêmement fine dont les femmes se servent en Orient. Ce n'est que par métaphore que les chimistes ont appliqué ce mot à l'*esprit-de-vin*. L'usage a consacré cette dernière acception en français; mais peut-être aurait-on dû respecter l'étymologie arabe, et ne pas supprimer dans ce mot une lettre que les Arabes prononcent d'une manière très-gutturale. L'*o* placé entre l'*h* et l'*l* est purement euphonique). Esprit-de-vin, anciennement esprit ardent. L'alcool est un liquide volatil, inflammable, plus léger que l'eau, incolore, transparent, d'une saveur chaude et brûlante, d'une odeur aromatique. Il est plus généralement le produit médiat ou immédiat de la distillation du vin; on l'extrait aussi de la bière, du cidre, du poiré de riz (rack), et généralement des fruits, graines et racines qui contiennent du sucre et sont susceptibles de fermentation. En Angleterre et dans le nord de l'Europe, on l'extrait des céréales; dans les deux Indes, du sucre ou du suc même de la canne (V. RHUM et TAFIA). *L'alcool* est le monarque des liquides et porte au dernier degré l'exaltation palatale. (Brill.-Sav.)

— Arnauld de Villeneuve, alchimiste et professeur de médecine à Montpellier, au XIIIe siècle, est le premier qui ait décrit l'art de tirer l'esprit des boissons ou liqueurs en fermentation.

— On emploie l'alcool, en chimie, comme réactif, dissolvant, et comme moyen d'analyse; dans les arts, pour une foule de préparations, et surtout pour faire des vernis siccatifs; en pharmacie, comme excipient (V. ce mot) d'un grand nombre de médicaments (V. ALCOOLAT). Les distillateurs et parfumeurs (V. ALCOOLS COMPOSÉS) s'en servent pour préparer les eaux de senteur et les liqueurs de table; les naturalistes, pour la conservation d'une foule d'objets du règne organique.

— Dans les anciens livres de médecine et de chimie, *alcool* était l'appellation commune de certains corps réduits en poudre subtile.

— L'eau-de-vie n'est qu'un mélange égal d'eau et d'alcool pur. V. ESPRIT, TROIS-SIX, EAU-DE-VIE.

— *Alcool absolu*. On nomme ainsi l'alcool très-rectifié, c'est-à-dire, privé à peu de chose près de toute son eau.

— *Alcool faible*, ou mêlé d'autant de parties d'eau, porte le nom d'*eau-de-vie;* mêlé avec certains acides, il donne les *éthers*. V. ces mots.

— *Alcools composés*. Eaux distillées spiritueuses, teintures, baumes spiritueux, etc. Noms divers par lesquels on a désigné des dissolutions de diverses substances dans l'alcool, et connues en pharmacie, à l'office, pour la toilette, etc. V. ALCOOLAT.

— *Alcool ammoniacal aromatique, anisé, girofle*, etc.

— *Alcool ammoniacal succiné*. V. EAU DE LUCE.

— *Alcool ammoniacal de lavande*. V. GOUTTES CÉPHALIQUES ANGLAISES.

— *Alcool antiscorbutique* ou *alcool de cochléaria composé*. V. COCHLÉARIA.

— *Alcool camphré faible*. Vulgairement eau-de-vie camphrée.

— *Alcool carminatif de Sylvius*. V. CARMINATIF

— *Alcool de citron composé*. V. EAU DE COLOGNE.

— *Alcool de mélisse composé*. V. EAU DE MÉLISSE OU DES CARMES.

— *Alcool vulnéraire*. V. EAU VULNÉRAIRE SPIRITUEUSE.

ALCOOLAT. s. m. Nom qui a remplacé celui d'*esprit*, sous lequel on désignait les préparations pharmaceutiques ou de toilette résultant de la distillation avec l'alcool d'une ou plusieurs substances médicamenteuses ou aromatiques. L'eau de Cologne est un *alcoolat*. V. ALCOOLÉ.

— Boiste et Landais font de ce mot un s. m. pl. Il semblerait, d'après cela, qu'on ne peut pas dire un *alcoolat*. On comprend qu'un dictionnaire de médecine l'écrive au pluriel en tête de l'article; il peut généraliser; mais tous les mots qui ont un singulier doivent d'abord figurer à ce nombre dans un dictionnaire de la langue.

ALCOOLATE. s. m. Combinaison en proportions définies d'alcool et de sels anhydres. Mot dû à T. Graham.

ALCOOLATURE. s. f. Pharm. Médicament alcoolique préparé par dissolution.

ALCOOLÉ. s. m. Composé alcoolique changé par macération, digestion, infusion ou décoction des principes d'une ou de plusieurs substances. On les appelait autrefois *teintures alcooliques*.

ALCOOLIDES. s. m. pl. Chim. Famille de composés organiques qui renferment de l'alcool. (Compl. de l'Acad.) Le Complément aurait dû, ce nous semble, écrire ce mot au singulier; car on pourra dire et on peut avoir besoin de dire un *alcoolide* comme un *alcoolat*.

ALCOOLIFICATION. s. f. (formé d'*alcool* et du lat. *fieri*, devenir). Fermentation alcoolique. Action par laquelle se forme l'alcool dans une liqueur sucrée.

ALCOOLIME. s. m. Chim. L'alcool proprement dit.

ALCOOLIQUE. adj. des 2 g. Qui contient de l'alcool. Substances alcooliques. On nomme *liqueurs alcooliques*, l'eau-de-vie, les ratafiats et toutes les liqueurs de table.

ALCOOLISATION. s. f. Pharm. Réduction d'un corps en poudre impalpable. Inusité maintenant en ce sens. C'est pourtant le sens propre du mot!

— Chim. 1° Formation de l'alcool. V. ALCOOLIFICATION; 2° action de mêler de l'alcool à un autre liquide; résultat de cette action. Syn. de *rectification*. V. ce mot.

ALCOOLISÉ, ÉE. part. pass. du v. Alcooliser.

ALCOOLISER. v. a. Pharm. Anciennement Réduire en poudre impalpable.

— Chim. Mêler de l'alcool à un autre liquide. Faire un alcool d'une liqueur sucrée par la fermentation; et pronominalement *s'alcooliser*.

— Syn. On dit *rectifier* ou *déphlegmer* et *alcooliser*, pour dire, Concentrer l'alcool, le priver de l'eau qui y est toujours mêlée en quelque proportion, soit par une nouvelle distillation, soit à l'aide de substances qui ont une grande affinité pour l'eau.

ALCOOLOMÈTRE, ALCOOMÈTRE. s. m. (formé de *alcool* et du grec μέτρον, mesure). Phys. Instrument ou *pèse-liqueur* destiné à déterminer par la pesanteur la quantité d'alcool absolu que contient un liquide. On en connaît plusieurs : l'alcoomètre centésimal, généralement employé, inventé par Gay-Lussac en 1824. Les autres portent le nom générique d'*aréomètre*. V. ce mot.

ALCOOLOMÉTRIQUE. adj. des 2 g. Phys. Qui appartient à l'alcoolomètre, aux qualités données par cet instrument.

ALCOOLOTIF. s. m. Pharm. Médicament alcoolique qu'on emploie extérieurement.

ALCOR. s. m. Astron. Petite étoile située dans la queue de la Grande-Ourse.

ALCORANISTE. s. et adj. des 2 g. Qui croit aux fables racontées dans l'Alcoran.

— Il se dit aussi de Celui qui lit ou explique le Coran.

ALCORAZ, ou **ALCORA.** Géogr. Ville d'Espagne célèbre par la défaite des Maures en 1094. Manufacture de toiles, et fabriques de faïence et de porcelaine; 2,500 hab.

ALCORE. s. f. Espèce de pierre parsemée de petites taches argentines.

ALCORNÉE ou **ALCHORNÉE.** s. f. Bot. Genre de plante des Antilles, de la famille des euphorbiacées, contenant des arbrisseaux à feuilles alternes, à fleurs sans corolle, disposées en épis, mâles sur un pied, femelles sur un autre.

ALCORNINE. s. f. Substance particulière, observée dans l'écorce de l'alcornoque.

ALCORNOQUE. s. f. (d'*Alchorné*, docteur anglais). Pharm. Écorce d'un arbre peu ou point connue du genre alcornée, de la famille des apocynées, d'un usage encore peu répandu et à laquelle on a attribué la propriété de guérir les phthisies pulmonaires, et qui a des qualités délétères, selon d'autres. || N. Landais et Raymond écrivent à tort *alconorque*.

ALCÔVE. s. f. (de l'esp. *alcoba*, chambre à coucher, tiré de l'ar. *alkobbah*, tente, pavillon, ou d'*el-kauf*, cabinet, lieu où l'on dort, ou encore du celt. *alcop*, niche à mettre un lit, et qui serait le mot primitif, d'après quelques étymologistes). Enfoncement ou cabinet placé dans une chambre à coucher pour y mettre le lit. Une belle, une grande alcôve. Une chambre à alcôve. Dans le réduit obscur d'un *alcôve* enfoncée. (Boil.) || Dorat l'a employé au masculin, comme le font à tort beaucoup d'architectes.

ALCOVISTE. s. m. Sigisbé d'une précieuse. On désignait autrefois par ce nom les hommes qui vivaient dans l'intimité des précieuses. V. ce mot. Ce fut un grand remue-ménage parmi tous les *alcovistes*. (Tallem.)

ALCOY. Géogr. Ville d'Espagne, province d'Alicante (Valence). Manufacture de draps fins, savonneries et papeteries considérables; 15,000 hab.

ALCREBIT. s. m. Instrument de fer qui garnit l'ouverture faite à la partie postérieure du fourneau à fondre les mines. (Trév.)

ALCRET. V. ALCREBIT.

ALCUBIGI. s. m. Ornith. L'alouette cochevis dans Gesner.

ALCUIN, auparavant **ALEWIN**, puis **ALBIN** (Flaccus). Abbé de St-Martin de Tours, écrivain, philosophe, théologien, astronome, historien, moraliste, etc., et restaurateur des lettres et des sciences dans les Gaules; maître de Charlemagne. Son ouvrage le plus célèbre est sa *Confession de foi*, publiée par le P. Chifflet, en 1656. Né en Angleterre, dans la province d'York, en 735; mort le 19 mai 804.

ALCYMÈDE. Temps hér. Fille de Philax ou de Climènes; femme d'Œson et mère de Jason.

ALCYON ou **MARTIN-PÊCHEUR.** s. m. (*alcedo* ou *ipsida*, en lat). Oiseau de mer et de marécages, auquel la rapidité de son vol a fait donner les noms vulgaires de *martinet-pêcheur*, ou simplement *pêcheur*. Il est aussi désigné par ceux de *tartarin*, *artre*, *monnier*, *bleuet*, *pivert d'eau*, *pêche-véron*, *vire-vent*, *drapier*, et *garde-boutique;* ces deux derniers noms lui viennent de sa prétendue propriété de sa dépouille pour conserver les étoffes. On a aussi appelé improprement *alcyon*, *l'hirondelle salangane*, et le *pétrel des tempêtes*. L'alcyon sert du type du 7e ordre de Temminck, comprenant les genres *guêpier*, *martin-pêcheur*, et *martin-chasseur*, genre correspondant aux pelmatodés de Vieillot. V. ces mots et aussi ceux de ALCIDINÉES et MÉROPIDÉES. On connaît un grand nombre d'espèces d'alcyons que l'on a partagées en trois sections : *alcyons tétradactyles, sans huppe*, *alcyons tétradactyles huppés*, et *alcyons tridactyles*. V. ALCYONE.

— ALCYON. Les anciens avaient consacré l'alcyon à Thétis; il était le symbole de la paix et du calme. V. ALCYONIENS. Lucien a intitulé *Alcyon* un de ses dialogues.

— ALCYON (Nids d'). Ils paraissent être construits avec le frai de poisson, très-répandu dans les mers voisines de la Cochinchine, pendant les mois de mai et d'avril, ou selon d'autres, avec une matière gélatineuse que sécrète cet oiseau au temps de la ponte. Ils sont employés en Chine comme aliments.

— ALCYON et HALCYON. (Genre lobulaire de quelques auteurs). Polyp. Genre de zoophytes de la famille des alcyoniens. V. ce mot.

ALCYONAIRE. s. f. Zooph. Famille de l'ordre des zoophytaires et qui comprend les genres briarée, lobulaire, ammothée, nephtée, anthélie, alcyon, cydonie, pulmonelle, massaire et clione, genres auxquels il est difficile de donner des caractères communs.

ALCYONCELLE. s. m. (dimin. d'*alcyon*). Zoophyte de la famille des spongiaires, et genre de même nom établi par Quoy et Gaimard, pour la seule espèce l'*alcyoncelle speciosa*, désigné déjà par de Blainville, par le mot *gélatineux*.

ALCYONE ou **HALCYONE.** Myth. gr. Fille d'Évenus. V. MARPESSE. || Fille d'Atlas et de ... || Fille d'Éole et épouse de Céyx. Ovide raconte qu'Alcyone, inconsolable de la perte de son époux, se précipita dans la mer, et que Jupiter changea les deux époux en alcyons. V. ce mot. || Géogr. Ville de Thessalie, sur les ruines de laquelle fut bâtie Méthon, ville au siége de laquelle Philippe perdit un œil.

— s. f. Astr. Nom de l'étoile η du groupe des pléiades, dans la constellation du Taureau.

ALCYONÉ. adj. Ornith. Qui ressemble à un alcyon.

— ALCYONÉES. s. m. pl. Famille d'oiseaux.

— ALCYONÉES. s. f. pl. Polyp. Ordre ou famille de la division des polypiers sarcoïdes, renfermant les genres alcyon, lobulaire, ammothée, xénie, anthélie, polythoé, alcyonédie, alcyonelle et hallirhoé.

ALCYONÉE. Temps hér. Géant, fils d'Uranus et de Ghé, autre frère de Porphyrion; tua vingt-quatre des compagnons d'Hercule et fut tué par ce héros. || Fils d'Antigonus Gonatas, roi de Lydie, tué l'an 906 av. J.-C. || Lac du pays de Corinthe (aujourd'hui la Morée), par

lequel, suivant une tradition, Bacchus descendit aux enfers pour aller chercher Sémélé.

ALCYONELLE. s. f., ou **ALCYON FLUVIATILE.** Polyp. Espèce de zoophyte du genre alcyon. || Genre de la famille des plumatelliens d'Edwards (ou polypes hippocrépiens), de l'ordre des tuniciens tentaculés (ou bryozoaires), établi par Lamarck pour l'espèce ci-dessus.

ALCYONELLIN. adj. Polyp. Qui ressemble à l'*alcyonelle*.

— s. m. pl. Famille de zoophytes.

ALCYONIDIE, s. f., ou **ALCYONIDION.** s. m. Bot. Genre de plantes marines reporté dans les algues, et nommé récemment *halodactyle*. Voy. ce mot.

ALCYONIDIÉ. adj. Bot. Qui ressemble à une *alcyonidie*.

— s. m. pl. Ordre d'algues marines.

ALCYONIDION. V. ALCYONIDIE

ALCYONIE. Géogr. anc. V. ALCYONIEN.

ALCYONIEN, ENNE. adj. (Mer). Géogr. anc. Partie orientale du golfe de Corinthe. || Lac Alcyonien. V. ALCYONÉE.

ALCYONIENS (Jours). On en comptait quatorze, pendant lesquels les alcyons étaient censés faire leurs nids et couver leurs œufs. Les sept premiers précédaient le solstice d'hiver, et les sept autres venaient après. La mer était calme, disait-on, pendant les *jours alcyoniens*.

ALCYONIN. adj. V. ALCYONÉ.

ALCYONITE. s. f. Les géologues désignaient ainsi autrefois les zoophytes fossiles qui appartiennent en réalité aux spongiaires et non aux alcyonaires. Le flcoïte, ou figue pétrifiée, est un de ces alcyonites.

ALCYORELLE. s. m. Double barbarisme de Napoléon Landais et de Laveaux. V. ALCYONELLE. s. f.

ALDAME. s. m. Bot. Syn. du nom de genre *gymnopse*.

ALDE. Nom d'une famille de célèbres imprimeurs d'Italie, dont le premier, Alde Manuce, né en 1448, mourut en 1515. Imprima le premier correctement le grec et inventa le caractère cursif, appelé aujourd'hui *italique*.

— s. m. Ce nom propre s'emploie figurément pour désigner les ouvrages qui ont été publiés par ces célèbres imprimeurs. C'est un *alde*; collection d'*aldes*. Omission de Landais. V. ALDIN. Ces éditions sont fort recherchées des bibliophiles.

ALDÉBARAN ou **ALDÉBARAM.** s. m. (en ar. littér. *qui brille*). Astr. Étoile de première grandeur, placée dans l'*œil du taureau*, et quelquefois désignée par ces mots arabes non espacés qui, chez les astronomes arabes, sont une indication météorologique.

— Nom sous lequel les Arabes adoraient le soleil.

ALDEBRANDE. V. ALBRANDE.

ALDÉE. Bot. Genre de plantes de la famille des hydrophyllées, syn. du genre *phacilie*. On n'en connaît qu'une espèce.

ALDEGONDE (Ste). Née dans le Hainaut en 630, de Gualbert, prince du sang royal de France, et de Berthilde; mourut en 684, dans le monastère qu'elle avait fondé à l'endroit où est aujourd'hui Maubeuge.

ALDÉHYDE. s. m. (formé de *al*, abréviation d'*alcool*; de la prépos. *de*, et de *hyde*, abréviation d'*hydrogène*.) Composé organique très-inflammable, appelé d'abord *éther oxygéné*, ou *acétal*, puis considéré comme de l'*alcool déshydrogéné* et nommé *aldéhyde*.

ALDÉHYDIQUE. adj. des 2 g. Acide aldéhydique ou acide lampique; acide que l'on obtient en brûlant de l'aldéhyde à la flamme de l'éponge de platine.

ALDEL. s. f. Bot. Plante borraginée du Pérou.

ALDENHOVEN ou **ALDENHAUVEN** (combat d'). Les Français, sous les ordres de Miranda, sont battus par les Autrichiens le 1er mars 1793; le 2 octobre de l'année suivante, commandés par le général Jourdan, ils battent à leur tour les ennemis près de cette ville, qui

ALDERMAN. s. m. (ét. sax., *aldor*, ancien, vieux; *man*, homme.) Titre d'un magistrat anglais; espèce d'échevin, nommé par les électeurs municipaux, pour assister le maire dans ses fonctions. Une loi du règne de Georges Ier a attribué aux *aldermen* les fonctions de juge de paix. A Londres, ils sont en outre chargés de faire observer les règlements de police et de réprimer les délits et contraventions de toute nature.

— Hist. Sous la domination saxonne, les aldermen (ealdorman) formaient la seconde classe de nobles. Il y avait l'*alderman* de toute l'Angleterre. On donnait encore ce titre aux comtes ou gouverneurs de province, qui étaient investis de presque tous les pouvoirs politiques, civils et militaires. Le lord maire est toujours choisi dans le corps des *aldermen*. (A. Guilbert.)

— L'Académie écrit au plur. les *aldermans*. Nous avons préféré l'orthographe anglaise parce que ce mot est encore anglais et uniquement anglais; d'un autre côté, la langue de nos voisins est d'un usage si commun en France, qu'il est devenu nécessaire de ne pas imiter les Grecs et les Romains, qui grécisaient et romanisaient tous les mots des autres peuples, qu'ils appelaient poliment des barbares.

ALDIN, INE. Philol. Se dit des éditions publiées par les Aldes et du caractère (l'italique) dont ils se sont servis. Édition aldine; lettres aldines et vénitiennes; caractères aldins, nommés ainsi d'Alde le vieux, qui les inventa et les employa pour la première fois dans le fameux Virgile de 1501. On se sert aujourd'hui du mot *italique*.

ALDINA. Bot. V. ALDINE.

ALDINE. s. f. (d'*Aldini*, botaniste). Bot. Syn. du genre brye. Les dictionnaires en font un arbre de la Jamaïque, de la famille des légumineuses; c'est le même que l'ebony.

ALDINI (le comte Antoine). Jurisconsulte de Bologne; président du conseil de la république de Modène en 1796, du conseil des anciens de la république cisalpine en 1800; reçut, à son retour de Lyon, la présidence du conseil d'état d'Italie, grand dignitaire et trésorier de la Couronne de Fer. Né en 1756, mort à Pavie en 1826. || —(Jean). Frère du précédent; savant mathématicien et physicien; trouva, en 1805, le moyen d'employer comme moteur des moulins le flux et le reflux de la mer. Conseiller d'état du royaume d'Italie en 1811.

ALDINIA. s. f. Bot. V. ALDINIE.

ALDINIE. s. f. (d'*Aldini*, savant physicien italien). Bot. Sous-genre de plantes fondé sur quelques espèces de lacsonies. V. ce mot et son syn. BRACTÉOGAME.

ALDION. s. m. Hist. Serf d'une certaine classe au moyen âge. V. ALDIONAIRE.

ALDIONAIRE. s. m. (du bas lat. *aldionarius*, à peu près l'équivalent de sergent d'armes). Hist. Espèce d'écuyer employé à la guerre, entretenu à l'armée aux frais de son maître. Du temps de Charlemagne, les aldionaires avaient un grade dans son armée.

ALDJÉZIRAH ou **MÉSOPOTAMIE.** Géogr. Partie de la Turquie d'Asie dont Mossoul est la principale ville. Ce pays est très-fertile en manne, soie, vins et fruits, et est divisé en quatre pachaliks. *Aldjézirah* en arabe signifie *l'île*.

ALDOBRANDINE. adj. f. Peint. Morceau de peinture antique trouvée dans des ruines à Rome et connu sous le nom de *Noce aldobrandine*. Il a été transporté dans la vigne de ce nom avec le pan de muraille qui lui sert de soutien.

ALDOBRANDINI (Jean). Cardinal florentin; prépara une ligue contre les Turcs; grand pénitencier, préfet de la signature des brefs, mort en 1573. || —(Hippolyte). Frère du précédent. V. Clément VIII. || —(Alexandre). Cardinal, nonce à Naples, à Venise, à Madrid, archevêque de Rhodes. Né à Florence en 1674, mort en 1742. V. BORGHÈSE.

ALDROVANDA. s. f. (d'*Aldrovandi*, naturaliste italien). Bot. Genre de plantes de la famille des droséracées, fondé sur une seule espèce qui croît dans les étangs et les lacs de la Toscane, ainsi que dans quelques localités du midi de la France. Ses caractères le rapprochent du genre rossolis, famille des capparidées.

ALDROVANDI ou **ALDROVANDUS** (Ulysse). Professeur de philosophie et de médecine, surnommé le *Pline moderne*. Il consacra toute une immense fortune à l'avancement des sciences naturelles. Né à Bologne en 1527, il mourut en 1605, à l'hôpital de cette ville, pauvre et aveugle, après avoir publié une partie de son Ornithologie, monument de science et d'art, en 30 vol. in-folio.

ALDUDES. Géogr. Bourg de France sur la frontière d'Espagne, au pied des montagnes de ce nom; 2,899 hab.

ALDUIDES ou mieux **ALDUDES.** Géogr. Hautes montagnes d'Espagne, province de Pampelune. Elles se détachent de la chaîne des Pyrénées. || Le 3 juin 1794, les Français forcèrent ce passage difficile et firent prisonniers les Espagnols qui le défendaient.

ALDUIN. Plusieurs personnages ont porté ce nom: un roi des Saxons méridionaux, dans le VIIIe siècle; un abbé de St-Jean-d'Angely en Saintonge, en 1225, qui mit tout l'Europe en

coffre de pierre le chef de St Jean-Baptiste; un gouverneur d'Angoulême, qui se rendit souverain de cette ville, que ses descendants gardèrent en qualité de comtes jusqu'à Aimar, en 1218.

ALE ou **AILE.** s. f. (pr. *è-le*; l'*a* long se prononce *è* en anglais). Espèce de bière anglaise, jaunâtre, transparente, sans amertume, parce qu'on la fabrique sans houblon. On en fait de deux sortes: l'*ale légère*, rafraîchissante; l'*ale de garde*, boisson nourrissante et tonique, mais qui enivre vite. Boire de l'ale, un verre d'ale. Une bouteille d'ale. On trouve à Paris, depuis quelques années, de l'ale française. Les bières fortes telles que le porter et l'*aile*, contiennent plus de matière nutritive et beaucoup plus d'alcool que la petite bière. (Nyst.)

ALÉA. Géogr. Ville d'Arcadie en Grèce; elle possédait trois temples célèbres, un de Diane, un de Minerve, et un de Bacchus, à la fête duquel on fouettait des femmes. || Un des surnoms de Minerve. V. ALÉEN.

ALÉANTRIS. s. f. Ichthyol. Nom d'un poisson du Nil dans Athénée.

ALÉATE. Géogr. anc. Habitant, habitante d'Aléa.

ALÉATOIRE. adj. des 2 g. (ét. lat., d'*alea*, dé, jeu de hasard). T. de pal. Se dit de toute convention réciproque ou stipulation dont les profits ou les pertes, dont l'accomplissement même, dépendent d'un événement incertain. Contrat aléatoire. Vente aléatoire. Les assurances sont des contrats aléatoires.

— S'emploie dans le langage usuel pour signifier Incertain. Les biens de la fortune sont chose aléatoire. Cette publication a été faite uniquement pour profiter de l'engouement qui, à une époque funeste, entraînait les capitaux vers les entreprises *aléatoires*. (Barré.)

ALÉATOIREMENT. adv. D'une manière aléatoire.

ALEBRAN. V. HALEBRAND.

ALEBRANDE ou **ALDEBRANDE.** s. f. Ornith. Nom vulgaire de la sarcelle commune.

ALEBRENER. V. HALBRENER.

ALEBRENNE. s. f. Erpét. Nom vulgaire de la salamandre commune dans quelques parties de la France.

ALECHTRE ou **ALECTRE.** s. f. Bot. Genre de plantes qu'on croit appartenir à la classe des monopétales hypogynes. Thunberg le place dans la famille des scrophularinées; d'autres le confondent avec le genre glossostyle.

ALECRET. V. HALECRET.

ALECTHÉLIE. s. f. (ét. gr., ἀλέκτωρ, coq; ἥλιος, soleil; parce que cet oiseau se trouve sous l'équateur). Ornith. Genre d'oiseaux de l'ordre des gallinacés, fondé sur une seule espèce.

ALECTO (ét. gr., ἀ priv., λήγω, je cesse, je finis). Myth. anc. Une des trois Furies, fille de l'Achéron et de la Nuit. On la représente la tête ceinte de serpents et tenant à la main un faisceau de vipères, de torches et de fouets.

— Ornith. Genre d'oiseaux formé par Lesson, ayant pour type le tisserin alecto de Temminck, genre nommé dertroïde par Swainson, famille des gros-becs.

— Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des malacodermes, fondé sur une espèce unique appartenant à l'île de Cuba.

— Echin. Syn. de COMATULE. V. ce mot.

— Polyp. Genre de polypiers fossiles établi par Lamouroux, et placé dans l'ordre des cellariées, famille des tubuliporiens.

— ALECTO ou ALECTON. Arachn. Section du genre MYGALE. V. ce mot.

ALECTOIRE. s. f. (ét. gr., ἀλέκτωρ, coq). Vieux mot qui désignait la Pierre alectorienne. V. ALECTORIEN.

ALECTON. V. ALECTO.

ALECTOR. s. m. (ét. gr., ἀλέκτωρ, coq). Ornith. Famille de l'ordre des gallinacés d'Amérique, et nom spécifique de la crace alector ou hocco.

— ALECTOR. Temps héroïq. Fils de Pélops et d'Hégésandre. || Fils d'Epius, roi d'Élide. || Fils d'Anaxagore, roi d'Argos. || Fils de Magnès et de Naïs. V. ALECTRYON. || Un des chefs argiens au siége de Thèbes.

ALECTORIDE. s. m. (ét. gr. ἀλέκτωρ, coq; et εἶδος, forme). Ornith. Onzième ordre de Temminck, renfermant les échassiers à bec court, et la vingt-neuvième famille de la classification d'Illiger, comprenant les genres glaréole, cercopsis, dicholophe, palamède, chauve et psophie.

ALECTORIE. s. f. Bot. Genre de plantes cryptogames, de la famille des lichénacées. C'est un démembrement du genre parmélie d'Acharius et du genre corniculaire de Candolle; on y distingue l'alectorie jubée ou à crinière, vulgairement appelée crin de cheval, et qui, en Laponie, est la nourriture principale des rennes.

ALECTORIEN, ENNE. adj. (du gr. ἀλέκτωρ, coq). Ant. Qui appartient au coq. Il ne s'emploie que dans cette locution, *pierre alectorienne*, pierre qui se forme, dit-on, dans l'estomac, selon d'autres, dans le foie des coqs. Au moyen âge encore on attribuait à cette pierre des propriétés merveilleuses, telles que celle de donner de la force et du courage à ceux [illegible]

trouve dans l'estomac des gallinacés que de petites pierres avalées en même temps que la nourriture.

— Jeux alectoriens. V. coq.

ALECTOROLOPHE ou **ALECTOROPHOS.** (ét. gr., ἀλέκτωρ, coq; et λόφος, crête). s. m. Bot. Plantes appartenant à des genres divers, et confondus par les anciens, telles entre autres l'alliaire, la sclarée des prés, la crête de coq. Haller a consacré ce mot à ses stirpes, genre de la famille des scrophularinées.

ALECTOROMANCIE ou **ALECTRYOMANCIE.** s. f. (ét. gr., ἀλέκτωρ, coq; μαντεία, divination). Ant. gr. Divination qui se pratiquait avec un coq qu'on plaçait au milieu d'un cercle divisé en vingt-quatre cases, sur chacune desquelles était inscrite une des lettres de l'alphabet. On mettait un grain sur chaque lettre; puis on composait un mot ou une syllabe d'après l'ordre qu'avait suivi le coq en avalant les grains, et on en tirait un augure.

ALECTOROMANCIEN ou **ALECTRYOMANCIEN.** s. m. et adj. (ét. V. ALECTOROMANCIE). Qui pratiquait l'alectoromancie; qui appartient à l'alectoromancie.

ALECTOROPHONÈME. s. m. (ét. gr., ἀλέκτωρ, coq; φωνή, voix). Chant du coq. Mot inusité.

ALECTRE. Bot. V. ALECHTRE.

ALECTRIDES ou **ALECTRYDES.** s. m. pl. (ét. gr., ἀλέκτωρ, coq; εἶδος, forme). Ornith. Trentième famille de l'ordre des sylvains, dans la classification de Vieillot, et composée du seul genre yacou ou pénélope. Dans celle de Cuvier ce mot est adj. et désigne les gallinacés dont les ailes sont propres au vol. C'est à tort que M. N. Landais écrit alectrydes. Boiste en fait le nom générique des gallinacés domestiques, et Landais des oiseaux de basse-cour. Ce qui est trop général, d'après Cuvier.

ALECTRIMORPHE. adj. des 2 g. (ét. gr. ἀλέκτωρ, coq; μορφή, forme). Ornith. Qui a la forme d'une poule, qui y ressemble.

ALECTRIMORPHÉS. s. m. pl. (ét. V. ALECTOR). Ornith. Famille d'oiseaux qui ont de la ressemblance avec les poules.

ALECTRION. V. ALECTRYON.

ALECTRURE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἀλέκτωρ, coq). Ornith. Qualification d'un oiseau dont la queue ressemble à celle du coq. || s. m. synonymie grecque du genre gallite de Vieillot, famille des myothères, ordre des sylvains.

ALECTRYDES. V. ALECTRIDES.

ALECTRYOMANCIE. s. f. V. ALECTOROMANCIE.

ALECTRYOMANCIEN. adj. V. ALECTOROMANCIE.

ALECTRYON. s. m. (ét. gr., ἀλεκτρυών, coq). Moll. Genre non adopté et établi aux dépens des buccins. || Bot. Genre de plantes de la famille des sapindacées. La seule espèce sur laquelle il est fondé est un arbre de la Nouvelle Zélande.

— Myth. Favori de Mars et confident de ses amours, changé en coq par ce dieu, à cause de sa négligence.

ALECTRYONIE. s. f. (ét. gr., ἀλεκτρυόνιον, jeune coq). Moll. Genre non adopté et proposé par Fischer pour quelques espèces d'huîtres.

ALECTURE. V. ALECTRURE.

ALÉE. s. m. V. ALÉUS. adj. f. V. ALÉA et ALÉEN.

— s. f. Vieux mot qui signifiait Course, élan. Venir d'alée, venir tout d'une traite, sans s'arrêter. || Myth. V. ALÉENNES.

ALÉEN, ENNE. adj. et s. Géogr. anc. Qui est d'Aléa. || adj. f. Myth. Surnom de Minerve dans plusieurs villes, et notamment à Aléa. || Surnom de Junon à Sicyone. || Surnom de Diane en Arcadie.

— s. f. pl. Ant. gr. Fêtes célébrées en Arcadie en l'honneur de Minerve.

ALEF. V. ALEPH.

ALÉGATE. Techn. V. ALICATE.

ALÉGE. V. ALLÉGE.

ALÈGRE, ALÈGREMENT, ALÉGRESSE ALEGRO, ALEGRETTO. V. ces mots par ALL-.

ALÉGRIE. s. f. Bot. Genre de plantes qui paraît appartenir à la famille des tiliacées, et fondé sur un arbre du Mexique dont les fleurs sont blanches et de la grandeur d'une rose.

ALÉIEN. adj. m. Myth. anc. Mot usité dans cette locution: *Champ aléien*, plaine de Lycie où Bellérophon, monté sur Pégase et voulant s'élever au-dessus des astres, fut précipité par Jupiter.

ALEIMMA. s. m. Espèce d'onguent. Nous ne savons où Nap. Landais a pris ce mot, mais il ne se trouve que dans son dictionnaire. Nous ne voyons que le mot grec *aleipha*, dont on s'est servi pour signifier liniment, qui, mal écrit, a pu fournir à cet auteur son *aleimma*.

ALÉIODES. s. m. pl. Entom. Genre d'insectes de l'ordre des hyménoptères, famille des ichneumoniens, établi par M. Wesmael, qui a décrit 18 espèces indigènes. V. ROGAS, qui est le même genre.

ALEIRON ou **ALÉRON.** s. m. Manuf. Liteau auquel sont fixées les lices d'un métier à [illegible]

ALEM. s. m. Hist. ottom. Étendard impérial; drapeau porté aux côtés de l'officiant lorsqu'il se rend à la chaire, dans les principales mosquées.

ALEMAN. adj. et s. (*all*, tout, *mann*, homme). Géogr. anc. Peuple de Germanie entre le Rhin, le Danube et le Mein, qui donna son nom à tous les peuples germains.

— s. m. Dialecte *aleman*. V. ALEMANIQUE.

— ALEMAN (Matth.) Écrivain espagnol, surintendant et contrôleur des finances de Philippe II, et auteur du célèbre roman de *Gusman d'Alfarache*, traduit plusieurs fois en français et imité par Le Sage.

ALEMANIE. Géogr. anc. Pays des Alemans, Allemagne.

ALEMANIQUE. adj. et s. m. Linguist. Qui a rapport à l'Alemanie ou à ses habitants. Dialecte alemanique, ou substantivement, l'Alemanique, ancien idiôme des Souabes; c'est l'ancien haut allemand. V. ALLEMAND.

ALEMANUS. Myth. Héros et dieu des anciens Germains.

ALEMASIEN, ENNE. adj. et s. Géogr. Nom d'un ancien peuple de l'Attique.

ALEMBERT (Jean le Rond d'). Mathématicien célèbre et l'un des hommes les plus marquants du XVIIIe siècle. Il fut trouvé au moment de sa naissance sur les marches de St-Jean le Rond, église située près de Notre-Dame de Paris, le 16 novembre 1717. Il était fils de Mme de Tencin et d'un nommé Destouches, officier d'artillerie. Membre de l'Académie des sciences en 1741, et de l'Académie française en 1754. Il a publié un grand nombre de Mémoires sur les sciences physico-mathématiques, et a été le collaborateur actif pour cette branche de l'Encyclopédie dont il fit le discours préliminaire, chef-d'œuvre de science et de littérature. Mort le 29 octobre 1783.

ALEMBROTH. s. m. ou adj. (littér. en chaldéen *la clef de l'art*). Alchim. Le sel de la sagesse. Le sel alembroth est un hydrochlorate de mercure et d'ammoniac. On l'obtenait en sublimant ensemble du deuto-chlorure de mercure et de l'hydrochlorate d'ammoniaque. C'est un stimulant très-actif, abandonné par la médecine moderne.

ALEMDAR. s. m. (littér. *porte-étendard*). Officier qui porte l'étendard vert de Mahomet, lorsque le sultan assiste à quelque solennité.

ALÉMON. Myth. anc. Un des géants qui escaladèrent le ciel, selon Hygin. || Temps hér. Père de Myscélus.

ALÉMONE ou **ALIMONA.** (formé de *alere*, nourrir). Myth. rom. Divinité qui présidait à la formation et au développement du fœtus, ainsi qu'à l'allaitement.

ALÉMONIDE. n. patron. Temps hér. Descendant d'Alémon.

ALEMZADAT. Alchim. V. MURIATE D'AMMONIAQUE.

ALENBOCK. s. m. Ornith. Nom de la petite mouette cendrée sur le lac de Constance.

ALENÇON. Géogr. Chef-lieu du département de l'Orne, sur la Sarthe, célèbre par ses dentelles, connues sous le nom de point d'Alençon; 14,050 hab. Patrie de l'historien Mézeray.

ALENÇONNAIS. s. m. et adj. Le pays d'Alençon, qui est d'Alençon ou du territoire d'Alençon. || adj. Ce qui regarde le pays, la ville ou les habitants d'Alençon.

A L'ENCONTRE. Loc. prépos. V. ENCONTRE.

ALÈNE. (ét. celt., de *blaen*, pointe, et de l'art. ar. *al*). Arts et mét. Petit outil formé d'une pointe de fer cémenté, le plus ordinairement courbe et dont les cordonniers et bourreliers se servent pour percer deux morceaux de cuir qui doivent être assemblés par une couture. || Milit. ALÈNE DE TROUSSE. Alène qui fait partie des effets de petit équipement. La trousse du soldat doit contenir une *alène* de petite monture, afin qu'il soit à tout instant à même d'exécuter les réparations auxquelles cet outil est propre. (Bardin.)

ALÈNE ou **ALESNES.** s. f. (du mot *alène*, signifiant outil pointu, piquant). Ichthyol. Nom de la raie oxyrhinque dans le midi de la France. Daubenton, collaborateur de Buffon, a même consacré ce nom, *la raie alène*. Cette raie porte encore les noms vulgaires de *raveuse, flossade, gilioro, lentillade* et *sol*. || Moll. Genre de coquilles établi par de Blainville aux dépens du genre terebra de Lamarck. Ce genre n'a pas été adopté. V. BUCCIN. || Conchyl. Les marchands appellent alènes plusieurs espèces de coquilles univalves, du genre buccin.

— Anc. T. milit. Flèche dont se servaient les archers; l'alène projectile qui plus tard est devenue la flèche (d'*ala*, aile).

ALÉNÉ, ÉE. adj. Bot. Se dit des feuilles terminées en pointes dures. On dit également *en alène*.

ALÉNÉE. s. f. Vieux mot qui signifiait respiration. Tout d'une *alénée*, ou tout d'une haleine. Marot lui a fait signifier *voix*. V. HALÉNÉE.

ALÈNIER. s. m. Fabricant ou marchand d'alènes, ouvrier qui fait des alènes.

ALÉNOIS. adj. m. (rad. *alène*; proprement *aigu, piquant comme une alène*). Qualification … Le cresson alénois a été ainsi nommé, parce que la semence en est d'un goût très-piquant et très-âcre; parce que les narines sont piquées, offensées par l'acrimonie de cette herbe. V. CRESSON.

ALENTÉJO ou **ALEM-TÉJO.** Géogr. Province du Portugal, dont le chef-lieu est Evora; produit en grande abondance, froment, orge, riz, huile et fruits excellents; moutons à laine très-estimée; sa fertilité l'a fait surnommer le *grenier du Portugal*, 381,000 hab.

ALENTI, IE. part. pass. du v. Alentir.

J'allais me déclarer sans l'offre d'Aristie,
Non que ma passion s'en soit vue *alentie*.
(CORNEILLE.)

ALENTIR. v. a. Vieux mot qui signifiait Rendre lent, ralentir. La vieillesse *alentit*. (Trév.) Ce mot est suranné. Il exprime une nuance que *ralentir* est impropre à rendre; et il serait bon de ne pas l'abandonner entièrement. J'en trouve qui se mettent inconsidérément et furieusement en lice, et s'*alentissent* en la course. (Montaig.)

— Fig. S'alentir, s'amollir. Alors commença ceste Rome à s'*alentir* en délices. (Est. Pasq.)

ALENTISSEMENT. s. m. Vieux mot. On dit aujourd'hui *ralentissement*.

ALENTOUR. s. m. (altération de *à l'entour*, locut. composée de la prépos. *à*, de l'article *le*, et du substantif *entour*, formé lui-même de la préposition *en* et du mot *tour*). Les environs, les lieux circonvoisins. Les bois d'alentour. Les échos d'alentour. Les hommes de ce lieu-là l'ayant connu, ils envoyèrent dans tout le pays d'*alentour*, et lui présentèrent tous les malades. (Evangile.)

Les chagrins dévorants, etc.
Troublent l'air d'*alentour* de longs gémisse-
(BOILEAU.) [ments.

A l'éclat de ses yeux, les rochers d'*alentour*,
Tout durs, tout froids qu'ils sont, furent touchés
(MÉNAGE.) [d'amour.

— S'emploie plus ordinairement au pluriel. Rôder dans les alentours. Visiter les alentours d'une ville, d'un château, etc. Les alentours d'un monument. Les *alentours* de ce château sont magnifiques. (Acad.) N'osant pas entrer dans la ville, je me contentais d'en parcourir les *alentours*. (B. de St.-P.)

— Il s'emploie aussi au figuré, omission des dictionnaires. C'était un esprit que l'on trouvait toujours dans les *alentours* de la vérité; mais il n'y pénétrait jamais. (Rivarol.)

— Fig. Entours, entourage. Si vous voulez réussir auprès de ce ministre, assurez-vous de ses *alentours*. (Acad.) Ce fut par ses *alentours* que l'on pénétra son secret. (Id.) On ne peut parvenir à lui que par ses *alentours*. (Lav.) Une éruption volcanique finira par engloutir le trône, ses *alentours* et ses partisans. (Napol.)

— S'emploie adverbialement et signifie, Aux environs, dans les lieux circonvoisins. Tourner alentour. Rôder alentour. Aller alentour. Les plaisirs nonchalants folâtrent *alentour*. (Boil.) On a bâti des maisons *alentour*. (Raym.) Comme adverbe, *alentour* ne doit jamais prendre de complément, et ne s'écrit plus aujourd'hui qu'en un seul mot. Au siècle de Louis XIV, il n'en était pas ainsi, et les écrivains, tant poètes que prosateurs, employaient *entour* comme substantif, et alors ce mot pouvait recevoir un complément. C'est une expression que l'on doit regretter.

Le malheureux lion se déchire lui-même,
Fait résonner sa queue *à l'entour* de ses flancs.
(LA FONTAINE.)

Il tourne *à l'entour* du troupeau,
Marque entre cent moutons le plus gras, le plus
(ID.) [beau.

A son réveil il trouve
L'attirail de la mort *à l'entour* de son corps.
(IDEM.)

Boileau, qui avait dit dans les premières éditions de ses Epitres: *A l'entour* d'un castor, j'en ai lu la préface; a mis dans sa dernière édition, *Autour* d'un caudebec j'en ai lu la préface. Cette correction de la part d'un écrivain aussi pur, l'usage bien constant à présent, et enfin la grammaire, qui veut qu'un adverbe soit employé sans régime, décident sans retour que *alentour* ne doit plus recevoir de complément; ainsi, on s'exprimerait mal si l'on disait qu'une mère a ses filles *alentour d'elle*. V. AUTOUR.

— Les grammairiens ont tort de dire que *alentour* ne doit jamais être suivi de la préposition *de*, ni de la conjonction *que*. Il ne doit pas l'être si *de* ou *que* forment avec ce qui les suit un complément de l'adverbe *alentour*; mais si *de* ou *que*, et les mots qui suivent sont un complément du verbe de la proposition, il n'y a pas de faute à placer *de* ou *que* après *alentour*. Ainsi les phrases suivantes sont très-correctes. *On ne voyait* alentour *que des gens de mauvaise mine*, c'est-à-dire, on ne voyait que des gens de mauvaise mine *alentour; il y avait* alentour *des soldats étrangers*, c'est-à-dire, il y avait des soldats étrangers *alentour*.

— M. Landais prétend que *alentour*, écrit en un seul mot, est un barbarisme. Quant à cela nous n'y pouvons rien; et puisque l'usage, sanctionné par l'Académie, veut qu'on écrive ainsi, force est bien de se soumettre à l'usage général. Et, nous l'avouerons, nous ne voyons pas pourquoi *alentour* serait plutôt un … *autrefois, quelquefois, beaucoup, ensuite, longtemps, plutôt*, et autres mots semblables qui, bien que composés d'éléments divers, s'écrivent aujourd'hui en un seul mot. Mais comment se fait-il que M. Landais qui écrit *à l'entour* en trois mots, refuse un régime à cette expression? Car ne dit-on pas *à l'envi de*, *à côté de*, *à couvert de*, etc. Pourquoi ne dirait-on pas *à l'entour de*? M. Landais n'a pas vu que c'est précisément depuis que *alentour* s'écrit en un seul mot, qu'il a cessé de prendre un complément; dans ce dernier cas il est remplacé par *autour*.

— Syn. comp. ALENTOUR. AUTOUR. Le dernier de ces mots marque une sorte de rapprochement, *autour de la maison*; et *alentour*, une sorte d'éloignement, *ici alentour*.

ALÉNUS. Temps hér. Frère naturel de Diomède.

A L'ENVI. V. ENVI.

ALÉOCHARE. s. m. (pr. *a-léo-carr*; ét. gr., ἀλέα, abri; χαράσσω, je creuse). Entom. Genre d'insectes coléoptères de la famille des brachélytres, voisin des staphylins.

ALÉOCHARIDE. adj. des 2 g. (ét., V. ALÉOCHARE, et εἶδος, forme). Entom. Qui a du rapport à un aléochare.

— ALÉOCHARIDES. s. m. pl. Tribu d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des brachélytres, et répondant à celle des aplatis de Latreille. Elle comprend seize genres. Ce sont des insectes de petite taille, de couleur uniforme, brunâtre ou noirâtre.

ALÉOCHARIN. V. ALÉOCHARIDE.

ALÉON ou **ALCON.** Myth. anc. Un des Dioscures, frère de Mélampus et d'Eumolus.

ALÉOPHANGINES. adj. Sorte de pilules employées autrefois dans la médecine anglaise.

ALÉOUTIENNES, ALÉOUTES, ALEUTIENNES ou **ALEUTES.** s. f. pl. Longue chaîne d'îles presque inhabitées de l'océan Pacifique, s'étendant de la côte d'Amérique à celle d'Asie, et composée de plusieurs groupes. Découvert par Behring en 1741, cet archipel appartient à la compagnie russo-américaine, qui en retire surtout des peaux de loutre marine et de renard.

ALEP ou **HALEB.** Géogr. Ville de Syrie, sur le Koïk, chef-lieu du pachalik de ce nom; naguère une des villes les plus importantes de l'empire ottoman; elle comptait plus de 200,000 habit.; le centre d'un commerce considérable comme point de communication entre le golfe Persique et la Méditerranée. Déchue depuis la découverte du passage aux Indes par le cap de Bonne-Espérance, et depuis le tremblement de terre de 1822 qui la changea en un monceau de ruines. Conquise par les Sarrasins en 636, prise d'assaut par les Mongols en 1260, ravagée par Tamerlan en 1402; enfin, tombée au pouvoir des Turcs en 1517. Elle occupe l'emplacement de la Berœa ou Béroé de la Bible.

ALEPASE, ALEPASSE, LAPAS. s. f. Mar. Jumelle en chêne liée avec des cordages aux deux pièces en sapin de la vergue à antenne.

ALÈPE. s. m. (ét. gr., ἀ priv.; λεπάς, sorte de coquille; mot à mot, *sans coquille*). Moll. Genre de la classe des cirrhipèdes, famille des lépadiens, établi par rang sur une seule espèce, trouvée sur l'ombrelle d'une méduse.

ALEPH. Philol. Première lettre de l'alphabet des Hébreux. || Signe numérique de l'unité. Cette lettre sert à indiquer une légère aspiration.

ALÉPHANGINES. s. f. Pharm. Pilule purgative et stomacale. Mot qu'on ne trouve que dans le Dictionnaire de M. Landais et dans celui de Trévoux. Il est probable que c'est le même mot qu'*aléophangines*, que Trévoux seul donne.

ALÉPIDÉE. s. f. Bot. Genre de plantes ombellifèracées, établi par La Roche pour l'astrance ciliaire de Linné. V. ASTRANCE. || N. Landais et Laveaux donnent seuls le mot *alépide*, plante d'Afrique. Le premier le fait féminin, le deuxième masculin.

ALÉPIDE. V. ALÉPIDÉE.

ALÉPIDOTE. s. f. (ét. gr., ἀλεπίδωτος, non écailleux; formé d'ἀ priv. et de λεπίς, écaille). Ichthyol. Genre de poissons établi par Lacepède pour une seule espèce, le *rhombe alépidote*. On en a découvert d'autres espèces, et toutes des mers d'Amérique. Linné donnait ce nom à un chétodon. || Le Complément de l'Académie en fait un adjectif des deux genres.

ALEPIN. s. m. (d'*Alep*, ville). Hist. relig. Nom d'un ordre de religieux maronites établi à Alep par Abdallah; espèce de chartreux.

ALEPINE. s. f. (d'*Alep*, ville). Comm. Étoffe dont la chaîne est en soie et la trame en laine. || Adj. Galles *alépines*, noix de galle qui viennent d'Alep.

ALÉPISAURE. s. m. (ét. gr., ἀ priv.; λεπίς, écaille; σαῦρος, genre de poissons). Ichthyol. Genre de poissons à peau nue, établi sur une seule espèce, découverte à Madère en 1833, et qu'on doit rapporter à la famille des salmoïdes, plutôt qu'à celle des tænioïdes, avec laquelle il a néanmoins de l'analogie.

ALÉPOCÉPHALE. adj. des 2 g. et s. (ét. gr., ἀ priv.; λεπίς, écaille; κεφαλή, tête). Ichthyol. Genre de poissons malacoptérygiens, dont on ne connaît qu'une espèce, l'*alépocéphale à bec*, de la Méditerranée. || Se dit des poissons dont la tête est dépourvue d'écailles …

ALEPTÈRE. s. m. (ét. gr., ἀ priv.; λέπυρον, cosse, enveloppe du fruit). Bot. Genre de plantes établi par Brown, et renfermant trois espèces originaires de la Nouvelle-Hollande.

ALÉRIA. Géogr. anc. Ville sur la côte orientale de la Corse, dont il ne reste que des ruines.

ALÉRION. s. m. Blas. Aiglon aux ailes étendues et sans pieds ni bec. || Ornith. Nom vulgaire du martinet noir.

ALERTE. adj. des 2 g. Vif, prompt. Un jeune homme alerte. Une jeune fille alerte. Un chat alerte.

— *Alerte à*. Prompt à agir, à exécuter. Alerte à la danse. Alerte à la course. Alerte au combat.

— *Alerte pour*. Il y a des gens fort *alertes* pour s'éclaircir des soupçons qu'ils ont sur certaines gens. (De Sévigné.)

— Attentif, vigilant, habile à voir, à saisir tout ce qui est favorable, à éviter tout ce qui peut nuire. Se prend un peu en mauvaise part. Gens éveillés et *alertes* sur tout ce qu'ils croient leur convenir. (La Bruy.) Quand je vois auprès des grands, à leur table…, de ces hommes *alertes*, empressés, intrigants, aventuriers. (Id.) Mais alors c'est toujours ou le contexte de la phrase ou les autres adj. qui donnent à *alerte* cette nuance de signification. J'ai toujours vu les honnêtes gens assez tranquilles; mais les fripons toujours *alertes*. (B. de St-Pierre.) Ici, comme on voit, c'est une idée d'opposition qui fait prendre alerte en mauvaise part. Le plus *alerte* escamote la place de son rival. (Ctes Merlin.)

ALERTE. s. f. (de l'ital. *all'erta*, sur un lieu élevé). Alarme subite. Mouvement excité dans un camp, dans une garnison, dans un corps d'armée par quelque nouvelle, ou quelque ordre de se tenir sur ses gardes. Cas d'alerte. Cri d'alerte. Fausse alerte. Vive alerte. En alerte. Donner l'alerte. Venir en alerte. | *Alerte du bon Dieu* ou *du Saint-Sacrement*. Sorte d'alerte de poste. || *Alerte de prise d'armes*. V. ALERTE DE POSTE. || *Alerte de caporal chef de poste*. Alerte de service qui concerne le caporal de consigne, s'il y a plusieurs caporaux de garde au poste. Elle est donnée par les mots, *hors de garde*. || *Alerte de sentinelle* ou *de poste*. Alerte de service qui a lieu quand il survient dans le voisinage du poste quelque événement inattendu, et annoncée par les mots: *à la garde* ou *aux armes*, suivant les circonstances. || *Alerte de service*. Alerte pour les soldats casernés. Les havresacs, dans ce cas, doivent toujours être fermés. La garnison est alors tenue en alerte. || *Alerte de tumulte* ou *de bruit*. Sorte d'alerte de poste que la sentinelle transmet aux hommes du poste par le cri *à la garde*. || *Alerte d'incendie* ou *de feu*. Alerte de poste que la sentinelle transmet par le cri *au feu*.

— ALERTE! interj. ou adv. Debout! Sur vos gardes. *Alerte! alerte!* on vient d'enlever ma pupille. (Fab. d'Egl.)

Sois mon trompette, et sonne les alarmes:
Point de quartier, marchons, *alerte!* aux ar-
(VOLTAIRE.) [mes!

— Milit. Terme de commandement. Cri qui avait remplacé le mot *alarmes*. On dit aujourd'hui, *aux armes*.

ALESAGE ou **ALÉSAGE.** s. m. Action d'agrandir, arrondir, rendre cylindrique et polir la surface intérieure d'une machine à vapeur, d'un corps pompe à l'aide d'un instrument appelé alésoir. L'*alésage* dans le fer, l'acier, le cuivre rouge, l'étain, le plomb, etc., se fait à l'huile ou à l'eau. Il se fait à sec dans la fonte de fer. On le facilite dans le cuivre jaune en mettant de la cire qui d'ailleurs empêche de crier. (F. E.)

ALESCH. V. ALUN DE PLUME.

ALÉSER. v. act. 1re conj. (rad. *lès*, bords, côtés). L'é antépén. se change en è ouvert au prés. de l'indic. et du subj. *J'alèse, tu alèses, il alèse*, etc. Partout ailleurs on met l'é aigu. *J'aléserai, tu aléseras, il alésera*, etc. Agrandir, arrondir, rendre cylindrique, polir la surface intérieure d'un corps de pompe, d'une machine à vapeur, d'une presse hydraulique, l'âme d'une bouche à feu, etc.

— *Aléser les monnaies*. En aplanir le lès, en redresser les bords, en rehausser les cornes, c'est la septième façon qu'on donne aux monnaies fabriquées au marteau; à peu près synonyme de Flatir.

ALESIA ou **ALISE.** Géogr. anc. Ville de la Gaule, capitale des Mandubiens, dans la 1re Lyonnaise, célèbre par la résistance héroïque qu'elle opposa aux armes de César.

ALÉSOIR. s. m. (rad. *lès*, bords, côtés). Techn. Instrument ou machine dont on se sert pour agrandir, arrondir, rendre cylindrique et polir la surface intérieure d'un corps de pompe, d'une machine à vapeur, le canon d'un fusil, etc.

— Alésoir conique, légèrement conique. Alésoir de forme triangulaire, quadrangulaire, demi-ronde. Alésoir d'acier fondu. Alésoir pour dégrossir. Alésoir pour finir. Alésoir à six ou huit pans. Alésoir taillé en fraise, etc. L'objet à aléser étant fixé dans un étau ou de toute autre manière, l'*alésoir* effectue son travail en tournant sur lui-même, et en avançant dans le sens de son axe; par ce double mouvement il coupe, refoule ou use la matière, jusqu'à ce que le calibre du trou sur lequel il opère, soit du même calibre que lui. (Mollard jeune.)

ALESTER, ALLESTIER ou **ALESTIR.** v. a. Mar. Rendre un bâtiment ou son grément plus léger en diminuant son poids, ou ce qui peut nuire à sa marche. || S'ALESTER. v. pr. Se préparer à faire quelque chose dans un navire.

ALÉSURE. s. f. (rad. *lès*). Techn. Débris de métaux qui tombent sous l'action de l'alésoir. Le ciment pour la jointure de fer se fait avec des *alésures* de fonte, réduites en poudre très-fine et mêlées avec du soufre et du sel ammoniaque. (Mollard jeune.)

ALÈTES. s. m. Min. ou trass. Agrégat composé principalement de débris de roches volcaniques.

ALÉTÈS. Myth. Fils d'Egisthe; usurpa le royaume de Mycène; fut tué par Oreste.

ALETH ou **ALET.** Géogr. Ville du départ. de l'Aude, autrefois siége d'un évêché. Sources thermales et bains; 1,900 hab.

ALETHIA. s. f. La Vérité, divinité allégorique de l'invention de Lucien; il en place le temple dans la ville du Sommeil. || Hist. relig. Un des Eons dans la théogonie des valentiniens.

ALÉTHOLOGIE. s. f. (ét. gr., ἀλήθεια, vérité; λόγος, discours). Néol. Traité, discours sur la vérité.

ALÉTHOLOGIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport à l'aléthologie.

ALÉTIADE. n. patron. Temps hér. Descendant d'Alétès, roi de Corinthe.

ALÉTIDE ou **ALÉTIS.** adj. f. (ét. gr., ἀλήτης, errant, vagabond). Antiq. gr. Surnom d'Érigone.

— ALÉTIDES. s. f. pl. Fêtes instituées à Athènes en l'honneur d'Érigone surnommée *Aletis* (vagabonde), parce qu'elle courut de tous côtés pour retrouver son père. Boiste et Nap. Landais écrivent à tort *alethides*, et font ce mot du masculin, contre l'analogie de cette sorte de mots.

ALÈTRES ou **ALÉTRIDES.** s. f. pl. ALÉTRIS. s. m. Bot. Genre de plantes monocotylédones de la famille des asphodélacées (ou liliacées) hexandrie monogynie de Linné. On n'en connaît que deux espèces, l'alétris farineux et l'alétris odorant. La 1re appartient à l'Amérique septentrionale, on la cultive en Europe dans les serres tempérées; la 2me est originaire d'Afrique, on la cultive dans les serres chaudes.

ALÉTRINÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à un aletris. || ALÉTRINÉES. s. f. pl. Groupe de plantes de la famille des liliacees qui a pour type le genre aletris.

ALÉTRIS ou **ALÈTRIS.** V. ALÈTRES.

ALETTE. s. f. (ét. ital., *aletta*, petite aile). Mar. Prolongation des bordages de l'arrière qui, dans les bâtiments levantins, forme cette sorte de poupe qu'on appelle *cul de poupe*. || Archit. Petite aile, jambage sur le pied droit. Bords d'un trumeau qui dépasse une glace ou un pilastre. || Cordonn. Cuir cousu à l'empeigne d'un soulier.

ALETUM, aujourd'hui **GUICH-ALET.** Géogr. anc. Ville de la Gaule dans l'Armorique.

ALEURIE. s. f. (ét. gr., ἄλευρον, farine). Bot. Genre de champignons.

ALEURISME. s. m. (ét. gr., ἄλευρον, farine; ἕρμα, construction, amas). Bot. Genre de moisissures, disent les dictionnaires. Ce sont de petits champignons qui ressemblent à des amas de farine. On les rapporte maintenant aux sporotriches. Il faudrait, selon l'étym., écrire *aleurhisme*.

ALEURIT. s. m. V. BANCOUL et ALEGRITE.

ALEURITE. s. f. (ét. gr., ἄλευρον, farine, parce que ces végétaux paraissent comme saupoudres de farine). Bot. Genre de plantes de la famille des euphorbiacées, établi sur une seule espèce, l'aleurite ambinuce ou trilobe. V. BANCOUL et BANCOULIER.

ALEUROMANCIE. s. f. (ét. gr., ἄλευρον, farine; μαντεία, divination). Ant. gr. Divination qui se pratiquait avec de la farine de froment. V. ALPHITOMANCIE.

ALEUROMANCIEN, ENNE. s. Ant. gr. Celui, celle qui pratiquait l'aleuromancie.

ALEUROSTICTE. s. m. (ét. gr., ἄλευρον, farine; στικτός, poudré). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des lamellicornes, établi par Westwood; il a pour type le scarabée variable et répond au genre gnorime de Serville.

ALEUTÈRE. s. m. Ichthyol. Genre de poissons.

ALEUTRIER, IÈRE. adj. Vieux mot qui signifiait, Possesseur d'un franc-alleu.

ALÉVADE. n. patron. Temps hér. Descendant d'Alevas, roi de Thessalie.

ALEVIER. V. ALEVINIER.

ALEVIN, s. m. (ét. gr., ἁλιεύς, pêcheur; formé de ἅλς, mer). Menu poisson que l'on jette dans les étangs pour les peupler. V. FRETIN, FEUILLE et NOURRAIN.

ALEVINAGE. s. m. (ét., V. ALEVIN). Fretin, menus poissons que les pêcheurs rejettent dans l'eau.

ALEVINÉ. pron. pers. du v. Aleviner. Étang aleviné.

ALEVINER. v. a. 1re conj. (ét., V. ALE-

l'alevin. || S'ALEVINER. v. pron. Un étang s'alevine, en se peuplant d'alevins.

ALEVINIER. s. m. T. de pêche. Petit étang où l'on élève l'alevin, poisson de deuxième année. On a écrit abusivement ALEVIER et ALVINIER.

ALEVO ou **ELVO.** s. m. Bot. Noms celt. du pin cembro. On dit encore vulgairement ALVIER.

ALEVRITE. s. m. Bot. Arbre des îles du Sud. Boiste écrit *alevrit*.

ALEXANDRA. Temps hér. Autre nom de Cassandre, fille de Priam. || Hist. juive. Surnommée Salomé, reine des Juifs et femme d'Aristobule, 106 av. J.-C. || Reine-régente des Juifs, morte l'an 70 av. J.-C. || Fille d'Hircan, femme d'Alexandre, contemporaine de Cléopâtre, morte l'an 28 av. J.-C.

ALEXANDRE. Nom de trois rois de Macédoine, de trois d'Égypte, deux d'Épire, deux de Syrie, deux des Juifs, de deux empereurs romains, d'un autocrate de Russie et de huit papes.

— ALEXANDRE Ier. Roi de Macédoine, successeur de son père, Amyntas Ier, 500 ans av. J.-C.; accompagna Xerxès en Grèce; ami de Pindare; mort en 468 av. J.-C. || ALEXANDRE II, fils d'Amyntas II, roi de Macédoine, assassiné par son frère, l'an 366 av. J.-C. || ALEXANDRE III, dit *le Grand*, fils de Philippe, roi de Macédoine, et d'Olympias; né à Pella, la première année de la 106e olympiade, an de Rome 398, avant J. C. 356, pendant la même nuit que fut incendié le temple de Diane à Éphèse. Défait les Thébains à Chéronée, conquiert la Thrace et l'Illyrie, fait raser Thèbes, passe en Asie, défait Darius, roi des Perses; soumet la Lydie, l'Ionie, la Carie, la Pamphylie, la Cappadoce; fait prisonnières la mère, la femme et les deux filles de Darius; fait la conquête de la Phénicie, s'empare de Sidon, Damas, Tyr, Gaza, Jérusalem; soumet l'Égypte, fonde Alexandrie, gagne sur Darius la célèbre bataille d'Arbelles, qui lui donne l'empire d'Asie; pousse jusqu'à la mer Caspienne, passe le Caucase, s'empare de la Perse, entre aux Indes, défait Porus à qui il restitue ses états, apaise une violente sédition parmi ses troupes, et meurt à Babylone, âgé de 32 ans, l'an 324 av. J.-C., des suites de ses excès de table.

— ALEXANDRE. Fils d'Alexandre le Grand et de Roxane, assassiné avec sa mère, l'an 311 avant J.-C., par l'usurpateur Cassandre. || Fils de Cassandre, roi de Macédoine, mis à mort par Démétrius, qui s'empara de ses états, l'an 294 av. J.-C. || Troisième fils de Persée, dernier roi de Macédoine; vaincu et fait prisonnier l'an 168 av. J.-C. par Paul-Émile, dont il embellit le triomphe, et mourut greffier à Rome, après y avoir exercé l'état de ciseleur et de tourneur.

— ALEXANDRE Ier. Roi d'Épire, contemporain et parent d'Alexandre le Grand; tué par un transfuge en traversant un fleuve, l'an 331 av. J.-C. || ALEXANDRE II, fils de Pyrrhus, roi d'Épire, mort en 255 av. J.-C.

— ALEXANDRE Ier, dit *Balès* ou *Balas*, et de son nom *Pompale*. Usurpa sur Démétrius Soter le trône de Syrie, prit Ptolémaïde, fut chassé de la Syrie et se réfugia en Arabie, où il fut tué, l'an 146 av. J.-C.

— ALEXANDRE-SÉVÈRE. Empereur romain, né en Phénicie vers l'an 209 de l'ère chrétienne, fut un des princes les plus accomplis dont l'histoire ait gardé le souvenir. Fit avec succès la guerre en Illyrie, en Arménie et dans la Mauritanie Tingitane. Vainqueur en Orient d'Artaxerxe, qui s'était révolté contre Artabane; mort âgé de 26 ans et demi, l'an 235 de J.-C. || ALEXANDRE, empereur d'Orient, fils de Basile le Macédonien, se rendit odieux par ses débauches et sa tyrannie; mort en 911, après un an de règne.

— ALEXANDRE (les papes). Saint Alexandre, élu vers l'an 109, mort en 119. || ALEXANDRE II, élu en 1061. || ALEXANDRE III, élu après la mort d'Adrien IV, en 1159, mort en 1180. || ALEXANDRE IV, élu en 1254, travailla à la réunion de l'Église grecque avec l'Église romaine; mort en 1261. || ALEXANDRE V, qui de mendiant devint pape en 1409, mort en 1410. || ALEXANDRE VI né à Valence vers 1430, successivement archevêque de Valence, cardinal, vice-chancelier de l'Église romaine, légat, ternit les talents les plus distingués par les vices les plus bas; élu en 1492, mort le 12 août 1503. || ALEXANDRE VII, né à Sienne en 1599, mort le 22 mai 1667. || ALEXANDRE VIII, né à Venise en 1610, élu en 1689, mort en 1691.

— ALEXANDRE Ier, II, III, rois d'Écosse, le premier monta sur le trône en 1107, m. en 1124; le deuxième, né en 1198, mort en 1249; le troisième mort en 1285.

— ALEXANDRE PAULOWITZ. Né le 23 décembre 1777, empereur de toutes les Russies, succéda en 1801 à son père, Paul Ier. Il fonda un grand nombre d'établissements publics; abolit la servitude personnelle en Esthonie, en Livonie et en Courlande. Soutint avec force la lutte de l'Europe contre Napoléon; eut avec lui une entrevue sur le Niémen après la bataille de Friedland, conclut le traité de Tilsitt. Cause le désastre de l'empereur français en 1812, et entre à Paris en 1814; mort en 1825.

— ALEXANDRE DE PARIS. Poète romancier, qui composa au XIIe siècle, en vers de douze syllabes, un poëme sur Alexandre le Grand, d'où ces vers prirent le nom d'*alexandrins*.

petite nation moderne qui n'ait ses *Alexandres* et ses Césars, et aucune ses Bacchus et ses Cérès. (B. de St-P.)

ALEXANDRIE. Géogr. anc. Nom d'un grand nombre de villes, dont les principales sont: Alexandrie la Grande, appelée par les Turcs *Iskandrih*. Ville d'Égypte, sur les bords de la Méditerranée, fondée l'an 332 avant J.-C. par Alexandre le Grand. Centre du monde savant jusqu'au VIIe siècle; célèbre bibliothèque de 700,000 vol., brûlée par Omar en 640. Prise par les Français en 1798; aujourd'hui siége d'un patriarche; 16,000 hab.

— Ville, la plus forte du Piémont. Prise en 1657 et en 1707 par les Français, a été rendue aux Autrichiens en 1800; 30,000 hab.

— Ville des États-Unis d'Amérique; 8,000 h.

— *École d'Alexandrie*. Société de savants, de philosophes, de grammairiens et de poëtes; fondée à Alexandrie par Ptolémée Philadelphe.

— *Code d'Alexandrie*. Manuscrit sur parchemin, en caractères grecs et renfermant la Bible.

ALEXANDRIN, INE. adj. et s. Géogr. Qui est né à Alexandrie, qui est propre à cette ville ou à ses habitants.

— Philosophe, écrivain de l'école d'Alexandrie.

— *Dialecte alexandrin*. Dialecte qui se forma à Alexandrie, après la mort d'Alexandre, du mélange de tous les dialectes de la Grèce.

— s. pl. Classe d'interprètes des œuvres d'Aristote, de leur chef Alexandre d'Aphrodisie.

— *Année alexandrine*. Année qui appartient à l'ère d'Alexandrie. V. ces mots.

— *Ligne alexandrine*. Ligne que le pape Alexandre VI tira du pôle arctique au pôle antarctique, à 40 myriam. de l'occident des Açores et du cap Vert, accordant à Ferdinand et à Isabelle les terres déjà découvertes par Christophe Colomb, et celles qu'on découvrirait au delà.

— *Emplâtre alexandrin*. Méd. Emplâtre irritant où il entrait beaucoup d'ail, et entièrement abandonné. Plusieurs sortes de préparations ont porté le nom d'*alexandrines*.

— Littér. Vers de douze syllabes, appelés encore vers héroïques ou grands vers, et qu'on emploie plus particulièrement dans la poésie épique et dramatique. Le nom d'alexandrin leur est venu du poète Alexandre de Paris. V. ce mot.

ALEXANDRINE. s. f. Sorte de danse en usage dans le Montferrat. V. MONTFERRINE.

— *École alexandrine*. Seul véritable poète de l'école *alexandrine*, Théocrite se plut à placer en Sicile un monde poétique. (Malte-Brun.) V. ALEXANDRIE.

ALEXANDRINIEN. V. ALEXANDRIN.

ALEXANDRINISME. s. m. Philos. Système philosophique de l'école d'Alexandrie.

ALEXANDRISTE. s. m. Philos. Partisan d'Alexandre. V. ALEXANDRIN.

ALEXANOR. Temps hér. Fils de Machaon et petit-fils d'Esculape. Fut honoré du culte divin.

ALEXANTHI. V. VERT-DE-GRIS.

ALEXIACUS ou **ACÉSIUS.** adj. (littér. *tutélaire*). Myth. gr. Surnom d'Apollon, de Neptune, d'Hercule et de quelques autres dieux.

ALEXIADE. s. f. Philol. Titre de l'histoire d'Alexis Comnène, écrite par sa fille Anne.

ALEXIARE. Temps hér. Fils d'Hercule et d'Hébé.

ALEXIE. s. m. (ét. gr., ἀλέξω, je chasse, j'écarte). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des agathioïdes de Westwood (anisotomides de Stephens) et établi aux dépens du genre tritome de Fabricius. Il a pour type le tritome pilifère de Germer.

ALEXIEN. s. m. Hist. relig. Membre de l'ordre de St Alexis. V. CELLITE.

ALEXIPHARMACEUTIQUE. adj. des 2 g. Philol. Qui appartient à l'art de guérir à l'aide de certains remèdes. Ne s'emploie que dans cette locution: *Collection alexipharmaceutique*, recueil qui contient divers traités grecs sur l'emploi de certains médicaments.

ALEXIPHARMAQUE. adj. et s. m. (ét. gr., ἀλέξειν, repousser; φάρμακον, venin, poison) Méd. Se dit des remèdes destinés à prévenir, à repousser les mauvais effets des poisons, en précipitant le cours de toutes les humeurs et en provoquant fortement la sueur. Les substances médicinales auxquelles on attribuait une vertu *alexipharmaque*, sont les racines d'angélique, d'aunée, de gingembre, les feuilles de menthe, de thym, les fleurs de sureau, d'œillet, l'écorce d'orange, de cannelle, etc. (Barbier.)

— S'empl. subst. Un alexipharmaque. Les *alexipharmaques* se rapportent, par leurs propriétés actives, à la classe des toniques, à celle des excitants ou à celle des diffusibles. (Barbier.) || On ne se sert plus guère de ces remèdes.

— Syn. simp. Alexipharmaque. Antidote. Alexitère.

ALEXIPYRÉTIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἀλέξειν, repousser; πυρετός, fièvre). Méd. Synonyme de Fébrifuge. Qui chasse la fièvre.

ALEXIRHOÉ ou **ALEXOTHOÉ.** Myth.

ALEXIS. Cinq empereurs de Constantinople ont porté ce nom. Alexis Ier, né à Constantinople en 1048, mort après un règne agité en 1118. || ALEXIS II, étranglé et son corps jeté à la mer par Andronic. || ALEXIS III (l'Ange). Usurpa le sceptre en 1195, sur son frère Isaac l'Ange, qu'il fit jeter dans un cachot. Fut forcé par les croisés d'abandonner Constantinople, et mourut enfermé dans un monastère de Nicée. || ALEXIS IV le Jeune. Fils d'Isaac, rétabli sur le trône par les croisés, en fut renversé peu de temps après par son favori Alexis Ducas, surnommé Murzuphle, et étranglé par lui en 1204. || ALEXIS V OU MURZUPHLE. Ne put lutter contre les croisés; se réfugia en Thrace. Ramené devant Baudouin Ier, empereur français d'Orient, il fut jugé et précipité du haut d'une colonne, en 1204.

— ALEXIS MICHAELOWITZ, empereur de Russie, et ALEXIS PETROWITZ. Le premier père, le second fils de Pierre le Grand. Alexis Ier monta sur le trône en 1645. Repoussa les Turcs qui menaçaient d'envahir la chrétienté; mort en 1676. Alexis II, d'un naturel sauvage et faible, fut le contradicteur perpétuel des actes de son père, et déclaré incapable de succéder au trône. Condamné à mort, il mourut le lendemain de l'arrêt, en 1719.

ALEXITÈRE. adj. des 2 g. (littér. *défenseur*, en gr.) Méd. Se disait des remèdes, des secours curatifs en général. S'est employé plus tard comme synonyme d'*alexipharmaque*. V. ce mot.

ALEXOTHOÉ. Myth. anc. V. ALEXIRHOÉ.

ALEYRODÉ, ÉE. adj. Entom. Qui ressemble à un aleyrode.

ALEYRODES. s. m. pl. (ét. gr., ἄλευρον, farine, εἶδος, apparence). Entom. Genre d'insectes de l'ordre des hémiptères, famille des gallinsectes, ainsi nommés de la matière farineuse dont ils sont couverts. Une seule espèce, l'aleyrode de la grande-éclaire.

ALEZAN, E. adj. (de l'ar. *alhasan*, courageux, de bonne race). Se dit d'un cheval dont le poil est de couleur fauve, tirant sur le roux. Un cheval bai ou alezan. Poil alezan. Une mule fit une très-belle pouline d'un poil *alezan* avec les crins noirs. (Buffon.)

— S'empl. subst. Un alezan brûlé. Un alezan clair. || Au fem. *une alezane*.

ALÈZE, ALÈSE ou **ALAISE.** s. f. Petit drap d'un seul lé, plié en plusieurs doubles, qu'on étend sous les malades. Les alèzes sont ordinairement de vieux linges. Soulever un malade avec une *alèze*. (Acad.) || L'Académie en fait un terme de médecine, et écrit exclusivement *alèze*.

— Ce mot, comme T. de menuiserie, se trouve écrit dans les dictionnaires indifféremment *alèze*, *alèse*, *alaise*. Comme T. d'hygiène, on n'y lit qu'*alèze*. Dans les dictionn. de méd. on trouve aussi *alaise*.

ALEZÉ ou **ALÉZÉ.** part. pass. du v. Alezer.

— adj. Blas. Se dit des pièces honorables qui ne vont pas jusqu'aux bords, ou qui ne touchent pas jusqu'aux flancs de l'écu. Syn. d'*accourci*. Une face alezée.

ALFA. s. m. Prêtre chez les nègres mahométans du Sénégal. *Alfa*, *alfaqui* et *alfe* paraissent n'être que le même nom, et venir de l'arabe *falka*, précédé de l'article *al*, et qui signifie être sage ou intelligent.

ALFADER. s. m. (*père de tout*.) Myth. scand. Nom le plus usité du plus ancien des dieux des Scandinaves. Il a onze autres noms qui expriment ses principaux attributs.

ALFANE. s. f. (de l'esp. *alfana*, cheval fort et vigoureux). Cavale du roi Gradasse dans le *Roland furieux*, poème de l'Arioste.

ALFANET. V. ALPHANET.

ALFANGE. s. f. Jardin. Sorte de laitue à lier, disent Laveaux et Landais.

ALFANGE. s. f. (du celt. *alfangea* ou *alfarch*, ne signifie pas épée, mais sabre, cimeterre, coutelas, de *al*, le, et de *farch* ou *barch*, lame). Phalanges, bataillons, troupes chinoises ou tartares.

De nos honteux soldats les *alfanges* errantes,
A genoux ont jeté leurs armes impuissantes.
(VOLTAIRE.)

ALFAQUES. Géogr. Port d'Espagne à l'embouchure de l'Èbre, en Catalogne. Entrepôt du commerce de Tortose.

ALFAQUI. s. m. (en arabe *al-fakih*, docteur). Relig. mahom. Prêtre, dignitaire de la hiérarchie religieuse des Maures, docteur de la loi musulmane. Nap. Landais et Boiste écrivent *alfaquin* pour le prêtre maure, et *alfaqui* pour le docteur, faisant ainsi deux articles qu'à la rigueur on aurait pu supprimer.

ALFAR. s. m. Myth. scand. Génies; les bons s'appellent *Ljos* ou *Lumineux*, les méchants *Dock* ou *Noirs*.

ALFARO. Géogr. Ville d'Espagne de la province de Soria. Savonneries, tanneries; territoire extrêmement fertile; 5,000 hab.

ALFE. s. m. Myth. scand. Nom d'un ordre de génies. Les alfes sont considérés comme les forces de la nature. V. ALFA.

ALFÉNIC ou **ALPHÉNIC.** s. m. (de l'esp. *alfenique*, pâte faite avec des amandes, du sucre, etc.). Sucre tors. On écrit aussi *al-*

ALFET. s. m. Jurispr. anc. angl. Chaudière pleine d'eau bouillante dans laquelle l'accusé devait plonger le bras dans les épreuves judiciaires.

ALFHEIM. Myth. scand. Ville céleste où demeurent les génies lumineux.

ALFÍA. s. m. Philol. Poème arabe d'Ebn-Malek sur la grammaire arabe. Il est ainsi nommé parce qu'il est composé de mille vers.

ALFIER ou **ALFIÈRE.** s. m. (corruption de l'expression *aquilifère* ou *porte-aigle* des armées romaines; ou de l'ital. *alfiere*, ou *alfiero*, ou de l'espagnol *alferez*, venu de l'arabe). Hist. Officier porte-drapeau en Espagne. Dans le XVe siècle, la dignité d'alfier, dans le royaume de Navarre, répondait à celle de porte-oriflamme en France. François Ier, à Pavie, tua de sa main l'*alfier* du comte de Salme; il tua Cordona, *alfier* de la compagnie des gens d'armes du marquis de Pescaire. (Brantôme.) Vers ces époques, un alfier était, dans la milice espagnole, un porte-étendard, un porte-enseigne qui tenait et gardait l'enseigne colonelle. Maintenant les alfiers des milices

italiennes répondent aux porte-étendard de la cavalerie française.

ALFONSIE. s. f. (l'Alphonse d'Est, duc de Ferrare). Bot. Genre de palmiers identique avec l'ELAÏS. V. ce mot.

ALFONSIN ou **ALPHONSIN.** s. m. (du nom de son inventeur *Alphonse Perrier*). Chir. Instrument pour extraire les balles. Quelques dictionn. écrivent aussi abusivement ALFONTIN.

ALFONSINE. s. f. Hist. littér. esp. Acte de théologie soutenu par les bacheliers à l'université d'Alcala.

ALFORD. Géogr. Ville d'Angleterre, comté de Lincoln; 1,800 hab. || Village d'Ecosse, comté d'Aberdeen. Bataille d'Alford, en 1665, où les covenantes, commandés par le général Baillie, furent défaits par les royalistes, commandés par le marquis de Montrose; 1,000 hab.

ALFORT. Géogr. Hameau de France, sur la Marne, commune de Maisons, dép. de la Seine. Ecole royale vétérinaire célèbre, établie en 1766, et qui renferme une bibliothèque spéciale, un cabinet d'anatomie comparée et un de pathologie. Un beau troupeau de mérinos y est entretenu avec grand soin; 900 hab.

ALFOS, ALPHOS ou **ALFOSE.** s. m. Méd. V. ALBARA.

ALFOURA. s. m. T. de relat. Le plus ancien des peuples de l'île Célèbes.

ALFRED LE GRAND. Roi d'Angleterre, fils d'Ethelwulf, et petit-fils d'Egbert le Grand; né en 849; succéda à son frère Ethelred en 871; mort en 900.

ALFRÉDIE. s. f. (d'*Alfred*). Bot. Genre de composées de la tribu des cynarées. La seule espèce connue est originaire de Sibérie.

ALFRETON. Géogr. Ville d'Angleterre, comté de Derby; 4,800 hab.

ALFRIDARIE. s. f. Astrol. Science qui donne à tour de rôle le gouvernement de la vie à chaque planète.

ALGACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une algue.

— ALGACÉES. s. f. pl. Famille de plantes marines, plus généralement appelées Algues.

ALGAJOLA. Géogr. Petite ville fortifiée de France, chef-lieu de canton, départ. de la Corse.

ALGALIE. s. f. Chir. Ce mot, auquel dans l'usage journalier on substitue à tort celui de *sonde*, désigne des tubes cylindriques destinés à être introduits dans la vessie par l'urètre. Les usages des *algalies* sont le plus ordinairement d'évacuer l'urine contenue dans la vessie. (F. Rat.) L'action d'introduire une algalie dans la vessie est l'opération appelée CATHÉTÉRISME. C'est à tort que M. Landais, qui n'a fait du reste que copier Boiste, dit que les algalies sont d'argent, la matière dont on les fabrique varie, de même que leur forme et leur volume, suivant les circonstances. On les fait en argent ou en platine, ou bien en gomme élastique, ou bien encore en tissu de soie enduit de plusieurs couches d'huile de lin.

ALGANON. s. m. Chaîne qu'on met à ceux des galériens qui ont la permission de parcourir seuls la ville; on la nomme aussi *arganeau*. V. ce mot.

ALGARADE. s. f. (de l'ital. *garada*, *garrire*; ou plutôt de l'espagn. *algarada*). Ce mot signifiait jadis Simulacre d'attaque d'un poste militaire, tentative d'une troupe dans l'intention de semer l'alarme. Il s'est dit aussi pour exprimer une pointe, une excursion inopinée des coureurs ennemis cherchant à fatiguer une garnison, travaillant à insulter des postes. Une loi d'Espagne défendait de vendre aux infidèles du bois ou du fer propres à faire des algarades aux chrétiens. Aujourd'hui ce mot n'a plus rien de militaire, et se dit dans le langage usuel et familier pour, Sortie, insulte brusque et inattendue contre quelqu'un, sans motif suffisant. Faire une algarade, faire mille algarades à quelqu'un. Il m'a fait une *algarade* à cause de vous. (Raym.) C'étaient tous les jours des discussions ridicules et de continuelles *algarades*. (Les.)

ALGARDE (l') (Alessandro Algardi). Sculpteur célèbre, né à Bologne en 1598, mort à [illegible]

ALGARISME ou **ALGARITHME.** (mot qui paraît dérivé de la rac. sém. *ghor*, membrane, parchemin). Math. V. ALGORISME, ALGORITHME.

ALGAROBE. s. f. Bot. Section de plantes du genre prosope.

ALGAROT et mieux **ALGAROTH.** s. m. (de l'inventeur Victor *Algarotti*). Pharm. Oxychlorure d'antimoine nommé aussi Poudre émétique, mercure de vie. Purgatif et diaphorétique. Trévoux le fait à tort fém., et écrit aussi *algeroth*, sing. masc. sans renvoi, ce qui fait faussement supposer que ces mots représentent deux choses différentes. Boiste ne commet pas la même erreur, mais Nap. Landais s'est bien donné de garde de l'éviter.

ALGARROBALE. s. m. Bot. Haricot résineux du Pérou. Ce mot, qu'on ne trouve que dans Laveaux et dans Landais, nous paraît être au moins mal écrit. L'Histoire générale des voyages écrit *algarrobe*, gousse résineuse d'une légumineuse indéterminée, et les Espagnols appellent *algarrobal* un terrain planté de caroubiers. V. ALGOROVA.

ALGARVE ou les **ALGARVES.** (en arabe *el-gharb*, litt. *le couchant*). Géogr. Province la plus méridionale du Portugal, capitale Lagos. Les citrons, oranges, figues, grenades et dattes y croissent en grande abondance, et le vin est, après celui de Porto, au nombre des meilleures espèces de Portugal. Exportation de fruits secs, de kermès, de vin et de sel. Cette province porte le titre de royaume; 128,000 hab.

ALGATRANE. s. f. Mar. Poix à calfater les vaisseaux. C'est une espèce de poix fossile ou de pétrole, dit Raymond.

ALGAU. Géogr. Contrée montagneuse de Bavière, entre le lac de Constance, le Lech et les Alpes tyroliennes. Les hautes montagnes qui la traversent s'appellent les Alpes d'Algau.

ALGAZEL ou mieux **ALGAZELI** (Abou-Ahmed Mohammed Ibn-Mohammed). Né à Thous en Perse, l'an 450 de l'hégire (1058), mort l'an 505 de l'hégire (1111). Fut un des coryphées de la secte des ascharites ou des orthodoxes, et le principal but de tous ses ouvrages, c'est d'établir la supériorité de l'islamisme sur les autres religions et sur la philosophie.

ALGAZELLE. s. f. Mammif. Nom vulgaire de l'antilope gazelle. Nap. Landais écrit à tort ALGAZEL.

ALGE. Boiste et Landais donnent seuls ce barbarisme, mais Landais oublie de renvoyer à ALGUE. Il y aurait perdu un mot.

ALGEA. s. f. Myth. gr. Fille de la Discorde ou Eris.

ALGÈB. Abrév. d'ALGÈBRE.

ALGÉBAR ou **ALGÉBARO.** s. m. Astron. Nom arabe de la constellation d'*Orion*.

ALGÈBRE. s. f. (ét. ar., *al*, la; *djabr*, restauration). Une des branches les plus importantes des mathématiques; science du calcul des grandeurs considérées d'une manière générale et représentées par des signes et les lettres de l'alphabet. Cette science a pour objet propre la connaissance de toutes les lois possibles des nombres, indépendamment des phénomènes particuliers dans lesquels ces lois, ou quelques-unes de ces lois, reçoivent une réalisation concrète; en un mot, c'est la science des lois des nombres.

— En arithmétique comme en algèbre, l'idée de nombre est également abstraite; mais l'arithmétique considère les nombres en particulier, et l'algèbre les considère en général. On a remarqué que *trois* fois *cinq* jours font le même nombre de jours que *cinq* fois *trois* jours; si maintenant, sans tenir compte de la nature des objets considérés, on constate d'une manière abstraite que le nombre *trois* répété *cinq* fois donne le même produit que le nombre *cinq* répété *trois* fois, on aura établi un fait qui appartient à l'arithmétique. Mais si on établit d'une manière générale que le produit de deux nombres quelconques a et b demeure le même dans quelque ordre qu'on les multiplie, de telle sorte que toujours $a + b = b + a$, ceci est une loi numérique qui tombe dans le domaine de l'algèbre. L'arithmétique est la science des faits des nombres, et l'algèbre est la science des lois des nombres.

— La conception qui constitue une science de si haute importance n'a été définitivement acquise à l'esprit humain que par les travaux de notre illustre compatriote François Viète.

— Apprendre l'algèbre. Etudier l'algèbre. Savoir l'algèbre. Un traité d'algèbre. L'*algèbre* est notre plus puissant instrument pour pénétrer les secrets de la nature; et c'est par elle, par son développement, par l'établissement de ses méthodes, que se sont manifestées avec le plus de netteté les pures lois de l'intelligence humaine. (Reyn.)

L'*algèbre*, avec honneur débrouillant ce chaos,
De ses hardis calculs hérisse son héros.
(L. RACINE.)

— Se dit aussi d'un traité d'algèbre. L'Algèbre de Bezout. L'Algèbre de Reynaud.

— Fig. et fam. *C'est de l'algèbre pour lui.* Se dit en parlant d'une chose difficile pour quelqu'un, d'une chose qui lui est inconnue. L'expression des plus nobles sentiments n'est [illegible] (Boiste.)

— ALGÈBRE NUMÉRIQUE OU VULGAIRE. La seule connue des anciens algébristes. Toutes les quantités données sont exprimées en nombres, la seule quantité cherchée par un caractère de l'alphabet.

— ALGÈBRE LITTÉRALE OU SPÉCIEUSE. Toutes les quantités données ou inconnues y sont représentées par les lettres de l'alphabet. L'algèbre spécieuse s'occupe de la recherche ou de l'invention des théorèmes, ou de la résolution et démonstration de toutes sortes de problèmes tant arithmétiques que géométriques.

ALGÉBRIQUE. adj. des 2 g. De l'algèbre, qui appartient à l'algèbre. Calcul algébrique. Science algébrique. Formule algébrique. Opérations algébriques. Solutions algébriques. Equations algébriques. Ce qui fait répugner beaucoup de bons esprits aux considérations *algébriques*, c'est le haut degré d'abstraction qui caractérise l'algèbre. (Reyn.) L'idée de nombre forme le principe essentiel de la science *algébrique*. (Id.) Les Hindous ont des livres de mathématiques, où la langue *algébrique* semble plus formée. (Encycl.)

ALGÉBRIQUEMENT. adv. D'une manière algébrique; selon les règles de l'algèbre.

ALGÉBRISÉ, ÉE. part. pass. du v. Algébriser. Il s'emploie aussi au figuré. Un mémoire, un écrit trop *algébrisé*, c'est-à-dire, où domine le langage scientifique.

ALGÉBRISER. v. n. et a. S'occuper d'algèbre; faire de l'algèbre.

— Ironiq. Employer trop fréquemment des formules algébriques soit en parlant, soit en écrivant, traiter un sujet trop scientifiquement. Certains écrivains ont un grand penchant à *algébriser* dans leurs ouvrages. (Rayn.)

ALGÉBRISTE. s. des 2 g. Homme qui sait, qui enseigne l'algèbre, qui a écrit sur l'algèbre. Un bon algébriste. Un savant algébriste. La résolution des équations du 3e et du 4e degré, le dénoûment des fameux *cas irréductibles*, furent la grande affaire des *algébristes* du XVIe siècle. (V. L.) On dira d'Euler, de d'Alembert, de Lagrange, de Laplace, qu'ils étaient de grands analystes, et la qualification d'*algébristes* employée à leur égard serait presque considérée aujourd'hui comme une faute de style. (Id.) Mlle Sophie Germain était une excellente *algébriste*. (Raym.)

— Peut s'employer adjectivement. Des auteurs algébristes.

ALGÉDI. s. m. Astron. Nom de l'étoile γ du Capricorne.

ALGÉDO. s. m. (du gr. ἀλγέω, je souffre). Méd. Engorgement inflammatoire dans la gonorrhée virulente.

ALGENIB ou **ALGENEB.** s. m. Astron. Etoile de 2e grandeur, partie de la constellation de Pégase et indiquée par un γ dans les catalogues français, dit le Compl.; au pied droit de Persée, disent Laveaux, Boiste et Landais. Ce dernier renvoie d'algénib et d'algeneb à ALGÉNIR. Celle de Persée est au-dessous de la poitrine, est marquée d'un *alpha* dans les catalogues, et se nomme EL-GÉNAB.

ALGER. (pr. *al-gé.*) Géogr. Ville de Barbarie, capitale de la régence du même nom. La régence est bornée au nord par la Méditerranée, à l'ouest par l'empire de Maroc; à l'est par les royaumes de Tunis et de Tripoli et au sud par le Sahara. Elle est traversée par le Lovat et l'Amnier, ramifications de l'Atlas. Divisée en cinq provinces: [illegible]r, Constantine, Mascara, Titteri, le pays [illegible] et celui des Berbers. Ce pays compr[illegible] Numidie et la Mauritanie Tingitane d[illegible]nciens. Conquise par les Vandales en 428, reprise par Bélisaire en 533, la ville demeura sous la domination des Grecs, jusqu'à l'invasion des Sarrasins en 690, gouvernés alors par les successeurs des kalifes. Les Espagnols s'en emparent. Le corsaire Barberousse devient maître d'Alger, et ses pirates portent l'effroi dans la Méditerranée. Louis XIV fait bombarder Alger en 1683 et 1684. Lord Exmouth à la tête d'une escadre anglaise détruit la flotte du dey en 1816. Enfin la France en 1830, devenant maîtresse de la ville et du pays d'Alger, met fin à toutes les pirateries des Algériens. Avant la conquête on comptait 35,000 hab. à Alger, aujourd'hui la population ne s'élève guère qu'à 24,000.

ALGÉRIE. Géogr. V. ALGER.

ALGÉRIEN, ENNE. adj. et s. Qui est né à Alger, qui habite cette ville.

— Qui est propre, particulier aux habitants de cette ville ou de ce pays.

— ALGÉRIENNE. s. f. Moll. Nom vulgaire d'une grande espèce de moule édule, qu'on trouve plus particulièrement sur les côtes d'Alger; d'où son nom.

— s. f. Voiture publique à Paris, sorte d'omnibus.

ALGÉRINE. s. f. Pharm. Nouvelle boisson qui possède toutes les qualités de la bière et des eaux limonades gazeuses.

ALGÉROTH. s. et adj. Méd. Double emploi de Nap. Landais. V. ALGAROTH.

ALGÉSIRAS ou **ALGÉCIRAS.** Géogr. Ville maritime d'Espagne dans l'Andalousie sur le golfe de Gibraltar. Commerce de houille. En 1801, le contre-amiral Linois, attaqué par des forces anglaises, doubles des siennes, démâte [illegible] sa jonction avec la flotte espagnole dans le port de cette ville; 4,000 hab.

ALGÈTE. s. f. Bot. Plante qui ressemble à l'ail. Nous ne savons d'où Laveaux, Landais et Boiste qui dit l'avoir emprunté à Restaud, ont tiré ce mot, qui ne se trouve nulle autre part.

ALGIAUSA. s. f. Myth. arab. Femme qui représente la constellation d'Orion chez les Arabes.

ALGIDE. adj. des 2 g. (du lat. *algidus*, qui glace). Méd. Fièvre algide, espèce de fièvre intermittente, pernicieuse, qui se déclare par un froid glacial.

— Bot. et zool. Se dit des plantes qui croissent et des animaux qui vivent dans les contrées glacées du Nord.

ALGIDUM. Géogr. anc. Ville du Latium au S. E. de Rome, dans le pays des Eques.

ALGINES. s. m. pl. Famille de zoophytes.

ALGIRE. s. m. Erpét. Genre de lacertiens, déjà établi sous celui de TROPIDOSAURE.

— ALGIRE. s. f. Lézard du genre scinque.

ALGOÏDE. adj. des 2 g. Bot. Qui ressemble à une algue.

ALGOL. s. m. Astron. Etoile de 2me grandeur dans la constellation de Persée. Autrement TÊTE DE MÉDUSE.

ALGOLOGIE. s. f. Bot. (du lat. *alga*, algue et λόγος, discours). Mot hybride, ainsi que ALGOLOGUE, ALGOLOGIQUE, qui ont été justement remplacés par celui de PHYCOLOGIE tout formé du grec. Partie de la botanique qui traite spécialement des algues.

ALGOLOGIQUE. adj. des 2 g. (V. ALGOLOGIE). Bot. Qui a rapport à l'algologie.

ALGOLOGUE. s. m. V. ALGOLOGIE. Bot. Botaniste qui se livre particulièrement à l'étude des algues, qui a écrit sur ces plantes.

ALGOMEIZA. s. m. Astron. Synonyme de PROCYON, étoile de 1re grandeur dans la constellation du Petit-Chien. Trévoux le fait féminin.

ALGONQUIN ou **ALGONKIN, INE.** s. et adj. Géogr. Nom d'une tribu de la nation indigène des Lenni-Lennape; elle habite surtout les bords du lac St. Jean, et de la rivière de Saghenay. Un Algonquin. Un sauvage algonquin. La langue algonquine.

— Fig. Un algonquin. Un homme peu civilisé, grossier, bizarrement accoutré, qui ignore les usages. Cet homme a l'air d'un algonquin. C'est un véritable algonquin.

— *Algonquin.* s. m. La langue algonquine.

ALGORAB. s. m. Astron. L'étoile γ du Corbeau.

ALGORISME. Philol. V. ALGORITHME.

ALGORITHME. s. m. de l'art. ar. *al*, et du rad. sémitiq. *ghor*, membrane, parchemin). Philol. Le calcul arithmétique, tel qu'il existe aujourd'hui. L'adjonction du zéro aux neuf chiffres significatifs en fait le caractère et le distingue du calcul sur l'abaque. V. ce mot.

— Mathém. Méthode et notation de toute espèce de calcul. L'algorithme des nombres entiers. L'algorithme des fractions. L'algorithme du calcul différentiel.

— On trouve aussi ALGARITHME, ALGARISME et ALGORISME.

ALGORITHMIE. s. f. Science du calcul. Mot adopté par les mathématiciens allemands.

ALGORITHMIQUE. adj. Qui appartient à la science du calcul. Géométrie algorithmique. Mécanique algorithmique.

ALGOROVA ou **ALGOROBA.** s. m. Bot. Arbre du Pérou, famille des légumineuses, voisin de l'acacia ou du caroubier.

ALGUAZIL. s. m. (pr. *al-goua-zil*; ét. ar. *al*, article, et *ghazi*, huissier, exempt, officier de justice). Bas officier de justice en Espagne.

— Se dit en français, par plaisanterie ou par mépris, des gens que la police ou la justice chargent de faire des arrestations ou d'exercer quelque surveillance. Il a été arrêté par des alguazils. Les alguazils sont sur ses traces. || Et fig. Il a une vraie figure d'alguazil.

ALGUE. s. f. (pr. *al-ghe*; du lat. *alga*). Bot. Sous-classe de plantes agames comprenant trois familles, les phycées ou algues submergées, les lichens ou algues émergées, et les byssacées ou algues amphibies. Les algues le plus souvent vivaces sont remarquables par leur texture cellulaire ou filamenteuse et se distinguent des champignons et des hypoxylées par la présence d'organes gemmacés nommés gongylies.

ALGUETTE. s. f. Bot. Diminutif d'algue. Petite algue, selon Raymond. Selon Landais, plante aquatique annuelle, à fleur apétale, qu'on nomme aussi zannichelle. Selon le Dictionn. des Sc. natur, plante de la famille des naïades.

ALHABOR. s. m. L'étoile Sirius chez les Arabes.

ALHAGÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à l'alhagi.

— ALHAGÉES. s. f. pl. Sous-tribu de plantes légumineuses. V. ALHAGI.

ALHAGI. s. m. (mot arabe). Bot. Genre de la famille des légumineuses, sous-ordre des papilionacées, tribu des hédysarées. On n'en connaît que trois espèces, dont une, l'alhagi des [illegible] sucrée qui suinte à travers l'écorce et se coagule en petites graines jaunâtres, et que l'on croit être la manne dont elle nourrit les Israélites dans le désert. On trouve aussi Agul dans Laveaux, Boiste et Landais. Trévoux dit que l'alhagi est l'*agul ahmagi* des Arabes.

ALHAIOTH. s. m. Astr. Nom arabe de l'étoile de 1re grandeur la Chèvre, constellation du Cocher.

ALHAMA. Géogr. Ville d'Espagne de la province de Grenade; 4,600 hab. || Bourg d'Espagne, province de Murcie, renommé par ses eaux minérales; 8,000 hab.

ALHAMBRA. s. m. (en arabe *el-hamra*, la forteresse). Hist. Palais des rois maures à Grenade. || Village de la Nouvelle-Castille.

ALHANDAL. s. m. Pharm. Coloquinte. Trochisques d'alhandal, trochisques composés de gomme et de coloquinte, mais où la coloquinte domine.

ALHASSER. s. m. Sucre qui provient de l'apocyn, selon Landais; nom dans le Levant de l'apocyn de Syrie, suivant le Dictionn. des Sc. nat. Bien que les fleurs de l'apocyn gobe-

mouches fournissent un suc mielleux, nous doutons qu'on en ait jamais fait du sucre.

ALHATOD. s. m. Astr. Barbarisme et double emploi du Complément de l'Académie. V. ALAIOTH.

ALHENNA. s. m. Bot. V. ALCANNA.

ALI. Mot arabe qui signifie *sublime*, et qui dans l'origine servit à désigner le gendre de Mahomet. Les musulmans, qui croient qu'une communauté de nom établit des rapports entre les hommes qui sont encore sur la terre et ceux qui par leur honorable conduite ont mérité de trouver place dans le ciel, cherchent à donner à leurs enfants des noms recommandables. *Mahomet* et *Ali* sont les noms préférés. Il y a même des musulmans qui reçoivent ces deux noms à la fois, comme le pacha actuel d'Égypte.

— ALI. 4ᵉ calife, fils d'Abou-Thaleb, oncle de Mahomet, naquit à la Mecque, au commencement du VIIᵉ siècle de l'ère chrétienne; fut choisi pour lieutenant par le prophète, dont il épousa la fille bien-aimée, Fatime, et dont il perpétua la race. Il était bon, savant et généreux; il fut le chef de la dynastie des Alides.

— ALI. De la dynastie des Almoravides. Sultan de Maroc, l'an 1106 de notre ère; régna sur l'Espagne et le Portugal, les perdit presque entièrement, l'an 1143, et en mourut de douleur.

— ALI. Historien turc très-remarquable, au XVIᵉ siècle de notre ère; il a laissé une histoire universelle et des lettres intéressantes.

— ALI-BEY. D'abord esclave, ensuite chef des janissaires; puis enfin pacha d'Égypte, après en avoir chassé son ancien maître; eut l'intention de régénérer l'Égypte: fit alliance avec la Russie, et périt assassiné par le fameux Mourad-Bey, en 1773.

— ALI, pacha de Janina. Petit-fils d'un pacha albanais, né en 1741 à Tébélen; acquit rapidement une haute réputation militaire; se fit nommer pacha de Janina en 1788; se mit en guerre ouverte avec le sultan, dont les troupes le battirent, et fut assassiné en se défendant vaillamment en 1823. Son ambition insatiable, son excessif amour des richesses, ses cruautés sans nombre, ont rendu son nom trop fameux.

ALIA. Relig. drus. Nom de Hakem dans sa troisième incarnation.

ALIATH. s. m. Astron. Nom arabe de la première étoile de la queue de la Grande-Ourse.

ALIBANIES. s. f. pl. Toiles de coton des Indes-Orientales.

ALIBERT (Jean-Louis). Médecin célèbre, né à Villefranche en 1775; fut le disciple et l'ami de Bichat; devint médecin de l'hôpital St-Louis à Paris, professeur à l'Académie de médecine, médecin ordinaire de Louis XVIII et de Charles X; a écrit la *Physiologie des passions*.

ALIBERTIE. s. f. (pr. *a-li-ber-ci*; en mémoire du professeur Alibert). Bot. Genre de plantes rubiacées, originaire de la Guyane française, où on la désigne sous le nom de *goyave noire*, et dont le type est l'alibertie utile.

ALIBI. s. m. (du lat. *alibi*, adv. de lieu qui signifie *ailleurs*). Jurispr. Ce mot désigne la présence d'une personne dans un lieu autre que celui où on la supposait être dans le même temps. En matières criminelles ou correctionnelles, ou même de simple police, l'alibi est invoqué comme moyen de défense, et consiste à prouver que l'accusé se trouvait, par son éloignement du lieu où le crime, le délit ou la contravention a été commis, dans l'impossibilité physique d'y prendre part. On dit: Invoquer un alibi. Prouver son alibi. Se justifier par un alibi. Se défendre par un alibi. Appuyer son alibi par des témoignages. Alléguer un alibi. Démontrer la fausseté d'un alibi. De tous les faits justificatifs, l'*alibi* est sans contredit le plus péremptoire. (Courtin.)

— Ne prend pas d'*s* au pl. Les *alibi* sont fréquents en matière criminelle. (Acad.) Peut-être serait-il mieux de le pluraliser et d'écrire des *alibis*; car ce mot est fréquemment usité dans notre langue.

— On disait anciennement *Faire un alibi*, Passer d'un lieu dans un autre. || On disait [illegible] faire diversion à sa passion pour une femme, chercher son plaisir *ailleurs*. || Enfin *alibi* signifiait Détour, subterfuge, moyen adroit pour se tirer d'embarras. Quand Louis XI convia le roy d'Angleterre de venir à Paris faire bonne chère, et qu'il l'eut pris au mot, celui-ci s'en repentit tout aussitôt, et trouva un *alibi* pour rompre le coup. (Brant.)

ALIBIFORAIN. s. m. Popul. Échappatoire, vain prétexte, fausse excuse, propos qui n'a point trait à la question. Répondre par un alibiforain. N'avoir à la bouche que des alibiforains. Il ne m'a donné que des *alibiforains*. (Acad.) Ce mot est composé de *alibi* dans le sens vieilli de *détour*, *subterfuge*, et de *fors*; il signifie Alibi étranger *fors* le sujet, *hors* le sujet pour lequel on l'emploie.

ALIBILE. adj. des 2 g. (du lat. *alibilis*, formé de *alere*, nourrir). Méd. Qui est propre à la nutrition. Substance alibile. Selon quelques auteurs, substance alibile, signifie seulement la portion du chyme destinée à la nutrition, celle qui se convertit en la propre substance du sujet nourri; tandis que la substance alimentaire contient, outre la partie nutritive ou *alibile*, une partie non *alibile* ou excrémentitielle.

ALIBILITÉ. s. f. (formé de *alibile*, rad. *alere*, nourrir). Qualité alibile, propriété nutritive. C'est la gastronomie qui classe les substances d'après leurs qualités diverses, et qui, mesurant leurs divers degrés d'*alibilité*, distingue celles qui doivent faire la base de nos repas d'avec celles qui n'en sont que des accessoires. (Brill. Sav.)

ALIBON. s. m. Bot. Genre d'herbes appartenant à l'Amérique australe, et dont les fleurs sont à aigrette biseriée.

ALIBORON. s. m. Signifiait anciennement Homme ingénieux à trouver des *alibi*, des moyens adroits et subtils pour sortir d'embarras. On écrivait *aliborum* et l'on disait *maître aliborum*, c'est-à-dire, passé maître en fait d'*alibi*. L'abus des *alibi* devint facilement un ridicule, et on nomma *maître aliborum* ou *maître aliboron*, ou simplement *aliboron*, l'homme qui veut se mêler de tout, qui veut subtiliser, qui fait le connaisseur sur tout et qui ne se connaît en rien. Que diable, dist Panurge, veult prétendre ce *maistre aliboron?* (Rabel.). La reyne mère, quand elle avoit quelque grande affaire sur les bras, avoit son grand recours au mareschal de Biron, et disoit en goguenardant qu'il estoit un *maistre aliborum* qu'on employoit à tout faire. (Brant.)

— Aujourd'hui ce mot ne s'emploie plus que très-familièrement et se dit d'un homme sot, ridicule. C'est un maître aliboron. Dieu! quel maître aliboron.

— Se dit de l'âne, qui passe pour un animal entêté et stupide.

Arrive un troisième larron
Qui saisit *maître aliboron*. (LA FONTAINE.)

ALIBOUFIER. s. m. Bot. Genre d'arbre propre à l'Amérique et à l'Europe, et distillant la substance résineuse appelée styrax. V. ce mot. La fleur de l'aliboufier ressemble à celle de l'oranger, et sa feuille est d'un beau vert.

ALICA. s. f. Ant. rom. Orge dont les Romains faisaient une boisson qu'ils appelaient du même nom. || Ils en faisaient aussi un aliment nourrissant, selon Hippocrate, qui lui reconnaissait des propriétés médicales resserrantes et toniques.

ALICAIRE. s. f. (pr. *ali-kère*). Ant. rom. Surnom des femmes publiques de la Campanie, qui se tenaient habituellement aux environs des moulins où l'on faisait moudre l'orge appelée *alica*.

ALICANTE. Géogr. Ville forte sur les bords de la Méditerranée, dans le royaume de Valence. Port très-commerçant, dont le vin dit d'*Alicante*, ou, en italien, *vino tinto*, à cause de sa couleur foncée, est le principal objet d'exportation; 20,000 hab.

ALICATE. s. f. Techn. Pince à l'usage des émailleurs à la lampe.

ALICHON. s. m. Techn. (diminutif d'*aile*). Petite planche de bois sur laquelle tombe l'eau qui fait tourner une roue de moulin. V. ALERON.

ALICON. s. m. Myth. mahom. Le 7ᵉ ciel, celui où l'ange Asraël porte les âmes des justes.

ALICONDE. s. m. Bot. Arbre de Nigritie, dont on file l'écorce.

ALICORNE. s. m. Zool. Un des noms du rhinocéros.

ALICTÈRE. s. f. Bot. Genre de plantes sterculiacées, propre à l'Amérique équatoriale et fondé sur l'hélictère carthaginoise. Les alictères ont beaucoup d'affinité avec les hélictères.

ALICULAIRE. s. f. Bot. Genre de plantes hépatiques établi sur une seule espèce européenne, la longermanie scalaire.

ALICULE. s. f. Ant. rom. Petite tunique ovale, courte, légère, agrafée sur l'épaule gauche, et dont les extrémités voltigeaient comme de *petites ailes*, ce qui lui a donné son nom.

ALIDADE. s. f. (de l'esp. *alhada*, règle). Topogr. Règle mobile et horizontale, ayant à ses deux extrémités deux plaques de cuivre verticalement placées qu'on appelle pinnules, [illegible] lequel on mesure les angles. Diriger l'alidade vers un objet, pourvoir d'alidades la boussole, le graphomètre et la planchette. L'*alidade* est une pièce régulatrice d'un usage très-étendu. (Fr. Rat.)

— Dans les arts, on appelle encore *alidade*, tout index placé sur le centre d'un instrument pour indiquer de combien de degrés il a tourné. Dans les instruments de précision, on préfère les lunettes aux *alidades*, pour pointer au loin avec plus de facilité, et mettre plus de justesse dans les observations. (Lenorm.)

ALIDE. adj. et s. des 2 g. Qui descend d'Ali, qui est de la famille d'Ali, gendre de Mahomet.

— ALIDES. s. m. pl. Dynastie dont Ali est le chef. || Nom spécialement donné aux douze imams regardés par les partisans d'Ali comme les seuls successeurs légitimes du prophète.

ALIDRE. s. f. Erpét. Espèce de couleuvre blanche.

ALIÉMINI. s. m. Astron. Nom de l'étoile *Sirius*.

ALIÉNABILITÉ. s. f. Qualité de ce qui est aliénable.

ALIÉNABLE. adj. des 2 g. (du celt. *alien*, étranger, formé de *al*, autre, *ain*, *en*, lieu: d'où en lat. *alienus*, *alienare*). Qui se peut aliéner. Se dit surtout en jurisprudence. Propriété aliénable. Biens aliénables. Les majorats ne sont pas aliénables. Les terres substituées ne sont pas aliénables. Les domaines de la couronne ne sont pas aliénables. Les routes, les rues, les places, les monuments publics ne sont pas aliénables en France, mais d'une inaliénabilité relative, fondée sur la destination publique de ces choses et qui ne dure qu'autant que cette même destination.

ALIÉNATAIRE. s. des 2 g. (formé de *aliéner*). Jurispr. Celui, celle en faveur de qui on aliène une propriété, une rente, un fonds, un revenu, un droit, etc.

ALIÉNATEUR, TRICE. s. (formé de *aliéner*). Jurispr. Celui, celle qui aliène une propriété, un fonds, une rente en faveur d'une autre personne qui l'accepte et prend le nom d'*aliénataire*.

ALIÉNATION. s. f. (pr. *a-lié-na-ci-on*; ét. celt., V. ALIÉNABLE). Jurispr. Acte par lequel on transfère la propriété d'une chose mobilière ou immobilière, à titre lucratif et onéreux. On appelle Aliénation *à titre gratuit*, une donation, un legs; et Aliénation *à titre onéreux*, une vente, une échange, un prêt de consommation. Aliénation temporaire. Aliénation à perpétuité. Aliénation forcée. Aliénation volontaire. Aliénation d'un domaine, d'une maison, d'une forêt, d'une rente, d'un revenu, etc. Proposer une aliénation. Consentir une aliénation. Poursuivre l'aliénation. Faire enregistrer un acte d'aliénation. L'aliénation n'est pas permise dans la loi française: 1° *aux propriétaires incapables*, c'est-à-dire, aux interdits et aux mineurs qui n'ont point réclamé l'entremise de leurs tuteurs autorisés, aux femmes mariées qui n'ont point reçu l'autorisation de leur mari ou celle de la justice; 2° *à raison de la nature du droit*, aux propriétaires grevés de substitution et aux gens de main-morte (V. les mots SUBSTITUTION et MAIN-MORTE; 3° *à raison de la nature des choses mêmes*. V. au mot ALIÉNABLE les choses qui, de leur nature, sont aujourd'hui *inaliénables* en France. L'hypothèque consentie sur un immeuble est une espèce d'*aliénation*, et peut toujours en produire l'effet, si le propriétaire ne rembourse pas la créance pour laquelle il a consenti l'hypothèque. (Coffin.) On se repent d'une *aliénation*, d'une donation, d'un mariage. (Napol.)

— Fig. Éloignement, disposition qui fait qu'on s'éloigne de quelqu'un, qu'on cesse tout rapport avec lui. L'aliénation des esprits. L'aliénation des volontés. L'aliénation des sentiments. L'aliénation des cœurs. L'aliénation des âmes. L'*aliénation* des esprits était si forte contre lui, que personne ne voulait entendre prononcer son nom. (Lav.)

— Bossuet a dit en parlant de l'âme et du corps qui sont unis et divisés en même temps: O inconcevable union et *aliénation* non moins étonnante!

— Fig. *L'aliénation de la liberté*. Pour que le despotisme prévalût, il a fallu que, de gré ou de force, les peuples consentissent à l'*aliénation* de leur liberté. (Duel.)

— Se dit d'un trouble passager pendant lequel l'esprit semble égaré, halluciné. Il se déconcerte, il s'étourdit. C'est une courte *aliénation*. (La Bruy.) J'ai vu en elle de l'*aliénation* d'esprit. (Mol.) Georges III, roi d'Angleterre, fut frappé d'une *aliénation* d'esprit. (Villem.)

— ALIÉNATION MENTALE, ou simplement ALIÉNATION. Maladie cérébrale, chronique, sans fièvre, caractérisée par des désordres de la sensibilité, de l'intelligence et de la volonté. Cette expression, plutôt familière que scientifique, a été employée par le docteur Pinel comme terme générique destiné à exprimer le caractère commun des diverses espèces d'aberrations essentielles de l'entendement. L'aliénation mentale est continue, rémittente ou intermittente.

— Syn. comp. ALIÉNATION MENTALE, FOLIE. La *folie* ou *manie* est ce degré considérable de maladie cérébrale, dans lequel les malades se livrent à des actes de violence ou de déraison extravagante; l'*aliénation mentale* comprend [illegible] sont tranquilles.

ALIEN-BILL. s. m. (pr. *a-li-èn-bil*; litt. *étranger-acte*). Loi sur les étrangers arrivés et résidant en Angleterre proposée en 1793 par lord Granville et adoptée par la chambre des communes. En vertu de cette mesure, tout étranger, soumis dès son arrivée à une enquête sévère, était astreint à prendre une carte de sûreté à la chancellerie du secrétaire d'état, qui pouvait la lui refuser, et, sur le moindre soupçon, lui interdire un plus long séjour dans les royaumes. Sous le ministère Canning, en 1823, l'alien-bill fut remplacé par une autre loi moins arbitraire et plus rassurante pour les voyageurs. Depuis 1830 et 1831, l'affluence des réfugiés politiques espagnols, portugais, italiens et surtout polonais, avait fait adopter en France une mesure analogue par la chambre des députés. || Sous des noms différents, il existe dans beaucoup de pays des *alien-bill* qui assujétissent les étrangers à une législation exceptionnelle. (J.-H. Schnitz.)

ALIÈNE. adj. et s. (du celt. *alien*). Vieux mot qui signifiait *étranger*, en parlant des personnes; *différent*, *incompatible*, en parlant des choses, et qui est la racine de *aliéner*, *aliénable*, *aliénation*, etc.

ALIÉNÉ, ÉE. part. pass. du v. Aliéner. S'emploie adjectivement. Domaine aliéné. Terre aliénée. Esprit aliéné. Cœur aliéné. Ils ont les yeux égarés, et l'esprit *aliéné*. (La Bruy.)

— *Aliéné par*. Il le trouva étendu par terre, versant des larmes, *aliéné* par le désespoir. (Volt.) Il y a chez nous un sens qu'il est de la dernière importance de ménager, c'est le sens de la vue: celui-là une fois *aliéné*, il n'y a plus de grâce à attendre des autres. (Trév.) Si l'affection d'Alexandre pour moi a été sincère, c'est l'intrigue qui me l'a *aliénée*. (Nap.) Il est manifeste que les *aliénés* ne sont plus en communication avec le reste du monde. (Alib.)

— ALIÉNÉ, ÉE. s. Celui, celle qui a perdu l'esprit; celui qui est atteint ou celle qui est atteinte de la maladie cérébrale qu'on appelle *aliénation*. Un aliéné, des aliénés; une aliénée, des aliénées. Traitement pour les aliénés. Hospice, maison de santé pour les aliénés. Traiter un aliéné. Plaindre les aliénés. Modifier les impressions des aliénés. Détruire les illusions des aliénés. Ménager la susceptibilité des aliénés. Étudier les aliénés, etc. Jusqu'aux travaux de Pinel sur l'aliénation mentale, la plupart des *aliénés* étaient, pour ainsi dire, abandonnés à leurs malheureuses destinées; depuis que plus d'instruction, plus d'humanité, plus de soins ont environné ces pauvres créatures, leur guérison n'a plus été une chimère, et l'expérience a prouvé que les fous étaient des malades qui pouvaient guérir. (Dʳ Esquir.) Pour ceux qui ont eu pour père et mère des *aliénés*, l'éducation doit être plus physique qu'intellectuelle. (Id.)

ALIÉNER. v. a. 1ʳᵉ conj. (du lat. *alienare*, du celt. *alien*, étranger, formé de *al*, autre, *ain*, *en*, lieu). Jurispr. Transférer par acte la propriété d'un meuble ou d'un immeuble, à titre gratuit ou onéreux. *Aliéner gratuitement*, c'est Donner, léguer; *aliéner à titre onéreux*, c'est Vendre, échanger. Aliéner une propriété, une maison, un champ, une terre. Aliéner des meubles, des immeubles. Aliéner son bien, son revenu. Aliéner une rente. Aliéner un fonds. Aliéner une partie de son bien. Aliéner sa chose, etc. Le mari peut *aliéner* et hypothéquer les biens de communauté sans le consentement de sa femme; mais il ne peut *aliéner* les immeubles personnels de sa femme sans son consentement. (Coff.) Les rois ne peuvent *aliéner* les domaines de la couronne. (Lafarg.) Une nation peut, quand son salut l'exige, *aliéner* une portion de son territoire. (Duel.)

— *Aliéner un esclave*, le céder à un autre maître comme propriété. Dans les colonies où l'esclavage n'est pas encore aboli, on aliène fréquemment les nègres esclaves, à titre onéreux. Quelquefois même on fait présent d'un nègre: C'est l'aliéner à titre gratuit. Chez les anciens peuples, l'esclavage était presque général, et les hommes aliénaient souvent d'eux-mêmes leur personne, leur liberté; souvent aussi on les aliénait par droit de conquête, etc.

— Polit. *Aliéner un droit*. Il n'est pas vrai que l'homme ou le citoyen puisse *aliéner* tous ses droits. Il y a des droits qui sont inséparables de la nature même de l'homme, qui, par conséquent, ne sont pas la propriété de l'homme, et dont il ne peut disposer, puisqu'au moment où il les perd, il cesse d'être. Qu'est-ce que l'homme sans la vie? un cadavre. Qu'est-ce que l'homme sans la liberté? une chose. Ôtez la vie ou la liberté de l'homme, et l'homme a disparu. (Duel.)

— Fig. Faire perdre la bienveillance, l'affection, l'estime des personnes, en les éloignant de soi, en les forçant à cesser tous rapports d'amitié, de politesse, de société. Aliéner les esprits, les cœurs, les sentiments. Peut-on laisser *aliéner* des cœurs qu'on peut gagner à si bas prix? (Mass.) Elle *aliéna* les esprits qu'elle aurait dû gagner. (Volt.) Le dérangement des finances, auquel il ne put remédier, *aliéna* les cœurs. (Id.) La cruauté de Néron *aliéna* l'esprit de tous ses sujets. (Trév.)

— Fig. *Aliéner sa liberté*. Se donner des chaînes, en parlant d'amour.

— *Aliéner par*. Aliéner par des manières hautes, par un ton de fierté. Par là, il aliéna les esprits des peuples. (Boss.) [illegible] maladie lui a *aliéné* l'esprit. (Acad.)

— S'ALIÉNER. v. pron. Être aliéné. Ces biens, ces terres, ces propriétés, ne peuvent s'aliéner.

— Ne s'emploie guère qu'au figuré. Se séparer, s'isoler. Toute société partielle, quand elle est étroite et bien unie, *s'aliène* de la grande. (J.-J. Rouss.)

— *S'aliéner les esprits. S'aliéner les cœurs*. Perdre la bienveillance, l'affection, l'estime des personnes, en les éloignant de soi, etc. || S'égarer, tendre à la folie. Son esprit s'aliène. La tête de cet homme s'aliène de plus en plus.

ALIES. s. f. pl. Fêtes d'Apollon ou du soleil à Athènes. Ce mot est mal orthographié. V. HÉLIADES.

ALIFÈRES. adj. des 2 g. (du lat. *alifer*, formé de *ala*, aile; *fero*, je porte). [illegible] Qui porte des ailes. Se dit des deux segments postérieurs du thorax des insectes, ou les organes du vol sont toujours fixés.

ALIFORME. adj. des 2 g. (du lat. *aliformis*, formé de *ala*, aile; *forma*, forme). Entom. Qui a la forme d'une aile. Beaucoup d'insectes homoptères sont aliformes.

— Anat. *Muscles aliformes*. V. PTÉRYGOÏDIENS.

— *Éminence aliforme*. V. APOPHYSE.

— Myth. Surnom de Cupidon et de Mercure, que l'on représente toujours avec des ailes.

ALIGÈNE. adj. f. Myth. Surnom de Vénus, née de l'écume de la mer.

ALIGNAGER. v. n. (rad. *lignage;* parenté). Faire preuve de parenté ; prouver une demande en ligne directe ou collatérale. Ne se dit plus.

ALIGNEMENT. s. m. (rad. *ligne;* en celt. *lign, lin;* d'où, en lat., *linea*). Action d'aligner, effet de cette action. L'alignement est la situation d'un ou de plusieurs objets sur une ligne droite, la direction en ligne droite que l'on donne à ces objets. On dit l'alignement de deux pavillons, de deux corps de bâtiment. L'alignement d'un chemin, d'une allée, d'un terrain. L'alignement d'une plantation d'arbres, l'alignement d'un fossé, etc. Prendre l'alignement. Suivre l'alignement. Planter, bâtir sans aucune espèce d'alignement. Placer sur l'alignement. Mettre en alignement. Être en dehors de l'alignement. Terminer l'alignement. On dit aussi au pluriel, Tirer des alignements, prendre ses alignements, être sur l'alignement, être dans l'alignement. Mise à l'alignement, mise en alignement. Indemnité d'alignement, etc.

— On appelle encore *alignement* la ligne droite qu'on tire pour la direction d'un chemin, d'un bâtiment, d'une allée, etc.

— T. de voirie. L'alignement signifie la ligne déterminée par l'autorité compétente, suivant les formes voulues par la loi, pour établir une démarcation précise entre les propriétés particulières et les voies publiques qu'elles bordent, et pour procurer, au besoin, à celles-ci les améliorations utiles ou nécessaires. En France, l'administration fait dresser de temps à autre des plans généraux d'*alignement*, qui ne sont rigoureusement exigés que pour les villes. En l'absence de plans légalement arrêtés, le préfet prend la détermination des *alignements*, pour tout ce qui est de grande voirie, et le maire pour tout ce qui est de petite voirie. (Gourlie.) Le principal objet des plans d'*alignements* est l'amélioration des voies publiques existantes. On y comprend aussi les projets de formation de rues ou de places nouvelles, de nouveaux quartiers, etc., projets qui ne deviennent obligatoires, soit pour les villes, soit pour les particuliers, que par des consentements amiables ou par déclaration légale d'utilité publique. (Id.)

— Théor. milit. Action d'aligner ou de s'aligner, en parlant d'une troupe. Alignement central conservé. Alignement conservé. Alignement d'armée, de bataillon. Alignement sur le centre. Alignement de camp, de cavalerie, de file, de front de troupes, de masses de pied ferme, de rangs. Alignement en bataille, en arrière, en marchant, en avant. Alignement épagogique, général, oblique, primitif, tactique, individuels parallèle, simultané, successif, etc. Après chaque mouvement, on rectifie l'alignement. Rentrer dans l'alignement. Alignement défectueux. Bon alignement, etc. Le père du grand Frédéric a, le premier, introduit dans son armée l'*alignement* individuel et successif, individuel et par troupes. (Courtin.) L'*alignement* est, dans une troupe, la base de l'ordre, et en fait la principale force. (Id).

— ALIGNEMENT ! Expression interjective. Terme de commandement d'exécution dont l'objet est de dresser les rangs. Son emploi date de 1774 ; avant cette époque, on disait : *alignez-vous*. A droite, alignement ! à gauche, alignement ! Par file à droite, alignement ! Par file à gauche ! alignement ! Sur le centre, alignement ! etc.

— Comptab. milit. *Alignement comptabiliaire.* Nivellement d'une allocation et d'une dépense de corps ; équilibre du doit et avoir. L'*alignement* comptabiliaire est constaté légalement, quand l'apurement le justifie. La responsabilité des chefs de détachement de corps est intéressée à ce que les *alignements* éprouvent le moins de retard possible. (Gén. Lardin).

— Astron. *Méthode des alignements.* Celle qui consiste à chercher la position des constellations et des étoiles qui en dépendent, au moyen de lignes qu'on tire idéalement des unes aux autres.

— *Alignements.* Antiq. druid. Rangées de pierres brutes, élevées par les druides, et sur la destination desquelles on n'est point d'accord. Les *alignements* de Carnac sont les plus considérables qu'on connaisse.

ALIGNÉ, ÉE. part. pass. du v. Aligner. S'emploie adjectivement. Maison alignée. Rue alignée. Arbres alignés. Cônes alignés. Régiment bien aligné. Troupe mal alignée. Berlin est une grande ville dont les rues sont très-larges, parfaitement bien *alignées*. (Mme de Staël.)

Vois ces plans *alignés* qu'en géomètre habile,
Sans règle, dans un coin, trace un insecte utile.
(DELILLE.)

— Fig. Phrase alignée. Mots alignés. Esprits alignés. Affaires alignées.

— On disait autrefois *Femme bien alignée*, pour, Femme qui se tient le corps droit et qui est élégamment parée.

ALIGNER. v. a. 1re conj. (rad. *ligne;* en celt. *lign, lin;* d'où en lat. *linea*). Ranger, disposer, mettre en ligne, sur une même ligne. Se conformer à un alignement donné. Aligner un mur. Aligner une allée. Aligner un chemin. Aligner une suite d'édifices, une file de maisons. Aligner au nord, aligner à l'ouest. Aligner dans la direction de. Aligner avec. Aligner ensemble. Aligner rigoureusement. Aligner sur, etc.

— Tirer, tracer la ligne sur la direction de laquelle des arbres doivent être plantés, un chemin doit être ouvert, des maisons doivent être bâties, etc.

— Archit. Réduire plusieurs corps à une même saillie, dresser des murs de face.

— Théor. milit. Aligner les troupes, les ranger sur une même direction. Aligner à droite. Aligner à gauche. Aligner sur le centre. Aligner par file à droite. Aligner par file à gauche, etc.

— Fig. Mettre, réduire, abaisser au même niveau. Pensez-vous pouvoir *aligner* toutes les intelligences comme un plant d'arbres ? (Dider.)

— *Aligner des phrases.* Écrire. Se prend ordinairement dans un sens ironique. Singulière chose que de passer sa vie à *aligner* des phrases ! (Merc.)

— *Aligner ses phrases, aligner ses mots.* Soigner jusqu'à l'affectation ses écrits, ses paroles.

— *Aligner les affaires, aligner ses affaires.* Les débrouiller, les régler, les mettre en ordre. Signifie aussi les faire marcher de front, les traiter ensemble, ne pas négliger les unes pour les autres.

— Compt. milit. *Aligner un compte.* Le régler. Niveler une allocation, une dépense de corps ; équilibrer le doit et avoir.

— Astron. *Aligner les constellations* ou *les étoiles.* Tirer des lignes idéales d'une constellation à une autre, ou de l'une à l'autre des étoiles qui dépendent de ces constellations, pour en déterminer la position respective.

— *Aligner une femelle.* Véner. Couvrir une femelle. Le loup aligne la louve. Le cerf a aligné la biche, etc. Le lièvre aligne sa femelle, etc.

— Mar. *Aligner une flotte.* La mettre en ligne pour combattre. *Aligner en tonture les sabords d'un bâtiment, les banquières, les préceintes.* Les diriger sur une ligne donnée, suivant la courbure longitudinale des ponts. Anciennement, *aligner* signifiait Équiper ; cela vient de ce que plus anciennement encore, *aligner* ou *aliner*, avait signifié Fournir de cordages.

— S'ALIGNER. v. pron. Être mis sur la même ligne. Il faut que ces allées s'alignent. Pourquoi ces arbres ne s'alignent-ils pas ? Les maisons de cette rue s'alignent très-mal. Voyez ; les rues *s'alignent*, les boulevards s'aplanissent, les faubourgs s'éclairent. (Fr. Soul.)

— Fig. Ces phrases, ces mots s'alignent bien, s'alignent symétriquement, s'alignent minutieusement.

— *S'aligner.* Se mettre en ligne, sur la même ligne, en parlant des troupes. Ce bataillon est lent à s'aligner. Ces hommes s'alignent mal. Cette compagnie s'aligne parfaitement. S'aligner à droite. S'aligner à gauche. S'aligner sur le centre. S'aligner parallèlement. S'aligner individuellement. S'aligner en marchant. S'aligner de pied ferme. S'aligner en bataille et s'aligner en un clin d'œil.

— *S'aligner.* Popul. Se battre, se mesurer l'un contre l'autre, les uns contre les autres. Croiser le fer, dans un combat singulier.

ALIGNETTE. s. f. Pêch. Baguette avec laquelle on embroche les harengs à saurer.

ALIGNOIR. s. m. Technol. Instrument en forme de coin de fer, dont se servent les ardoisiers pour fendre les blocs d'ardoises.

ALIGNOLLE. s. f. Mar. Sorte de filet à l'usage des pêcheurs méditerranéens.

ALIGNONET. s. m. Techn. V. ALIGNOIR.

ALILAT. s. f. Myth. ar. Nom sous lequel les Arabes adoraient la lune ou l'étoile du soir.

ALIMU [illegible] Genre de crustacés stomapodes, habitant les mers d'Afrique, des Indes et de la Nouvelle-Hollande.

ALIMENT. s. m. (du lat. *alimentum*, formé de *alere;* rad. celt. *al*, nourriture). Ce qui nourrit. Toute substance qui s'introduit dans l'appareil digestif pour réparer les pertes des corps organisés, en favoriser le développement, y entretenir la vie.

— Syn. simpl. Vivres, nourriture, subsistance, pâture. Épith. Doux, agréable, flatteur, savoureux, sapide, nourricier, recherché, exquis, délicat, copieux, abondant, ample, léger, lourd, substantiel, réparateur, vil, grossier, champêtre, rustique, frugal, modeste. Nature, composition, choix des aliments. Abondance des aliments. Mastication, déglutition, digestion des aliments. Accorder des aliments. Prescrire des aliments. Retrancher des aliments. Prendre, refuser, manger des aliments. Rechercher les aliments délicats, exquis. Se contenter d'aliments communs et grossiers. Varier les aliments, etc. Les végétaux et les animaux fournissent seuls des aliments à l'homme. Le règne animal ne lui offre que des condiments ; c'est-à-dire, des substances qui, mêlées aux matières alimentaires, en facilitent la digestion, en leur communiquant de la saveur, en stimulant les organes. L'homme a besoin de chaleur et d'*aliments* pour le nourrir. (Pasc.) L'intempérance change en poisons mortels les *aliments* destinés à conserver la vie. (La Bruy.) Les *aliments* qui flattent le goût et qui font manger au delà du besoin, empoisonnent au lieu de nourrir. (Fén.) Les enfants, dans la première année de leur âge, sont incapables de broyer les *aliments*. (Buff.) Il manque à quelques-uns jusqu'aux *aliments*. (La Bruy.) La santé du corps fait trouver bons les *aliments* les plus simples. (J.-J. Rouss.) Ce sang pur s'est formé d'un grossier *aliment*. (L. Rac.) La nature des *aliments* n'influe pas seulement sur l'organisation physique de l'homme, elle modifie puissamment son caractère et ses mœurs. (Andral.) On peut juger du caractère des nations par les *aliments* dont elles font le plus d'usage. (J.-J. Rouss.)

— Fig. Syn. simpl. Entretien, soutien. Épith. Noble, actif, puissant, faible, insuffisant. C'est un esprit vif, il faut lui donner de l'*aliment*. (Acad.) Les louanges sont les vains *aliments* d'un esprit léger. (Boss.) L'esprit s'use comme toute chose, les sciences sont ses aliments. (La Bruy.) L'amour n'est jamais plus grand que lorsqu'il est privé d'*aliments*. (Fléch.) Les *aliments* du luxe ne sont fournis que par le travail industrieux des cultivateurs. (Volt.) Que l'esprit humain a de peine à se détacher des affaires, quand une fois elles ont servi d'*aliment* à son inquiétude. (Id.) La contradiction paraît être l'*aliment* favori de l'esprit humain. (S. Dub.) Les illusions nourrissent l'imagination, qui a plus souvent besoin d'*aliment* que de raison. (Barthél.)

La chaleur dans leur sein fait germer ces mé-
[taux,
Source de l'industrie, *aliment* de nos maux.
(ST-LAMBERT.)

Il en porte la cause en ses brûlantes veines ;
C'est de là que le mal tire son *aliment*.
(TRÉVOUX.)

L'honneur est l'*aliment* de l'âme des héros.
(THOMAS.)

. . . Dans le sein des mers avides
Jetons ces richesses perfides,
Unique *aliment* de nos maux. (ID.)

— Se dit quelquefois pour Action de nourrir, et est synonyme d'Alimentation. Ce dernier mot vaut mieux. Destiner une partie de ses biens pour l'aliment des pauvres. Travailler pour l'aliment de la population.

— Jurispr. *Aliments.* s. m. pl. Ce qui est nécessaire à la nourriture, au logement et à l'entretien d'une personne, soit en nature, soit plus ordinairement en valeur. Le père, après lui la mère (après celle-ci les ascendants paternels, après eux les ascendants maternels), doivent les aliments convenables à leurs enfants légitimes et adoptifs. Le père seul doit les aliments nécessaires à ses enfants illégitimes jusqu'à ce qu'ils puissent se nourrir eux-mêmes ; les ascendants les leur doivent aussi, lorsqu'ils ont hérité du père. Les enfants, au contraire, sont obligés de nourrir leurs parents pauvres. Les époux sont obligés de s'alimenter l'un l'autre, et même l'époux d'alimenter son épouse convenablement et sans restriction. L'obligation des *aliments* peut aussi résulter d'un contrat, d'un testament, d'une fondation, des rapports d'emprunt et de majorat. Les aliments ne sont accordés que dans la proportion du besoin de celui qui les réclame, avec la fortune de celui qui les doit. (Coffinières.) Les parrains sont obligés aux *aliments* envers leurs filleuls par une loi de bienséance et de charité. (Trév.)

— Se dit des sucs qui font croître et qui conservent les plantes. La plante travaille ses *aliments* dans ses organes. (Chapt.)

De nouveaux rejetons qui, comme autant de
[bouches,
Attirent l'*aliment* et forment la liqueur
Qui de l'arbre au printemps fait toute la vi-
(PERRAULT.) [gueur.

— Se dit du bois qui entretient le feu. Le bois est l'aliment du feu.

Il (le feu) s'empare du tronc, et gagnant le feuil-
Dévore en pétillant l'*aliment* de sa rage. [lage,
(DELILLE.)

[illegible] qui a pour but d'empêcher ou de retarder l'altération des substances végétales ou animales qui servent à la nourriture de l'homme.

— Subsist. milit. *Aliments d'ordinaire.* Sorte d'aliments fournis pour la subsistance des hommes de troupe et des sous-officiers, ou achetés par eux au moyen de leurs deniers d'ordinaire. Les instructions données aux inspecteurs généraux leur enjoignent à eux-mêmes l'examen des *aliments d'ordinaire*. (Gén. Bard.)

— Hôpit. civ. et milit. *Portion, demi-portion, quart, demi-quart d'aliments.* Quantités diverses d'aliments que les médecins ou chirurgiens accordent deux fois par jour aux malades, selon leur état.

— Syn. comp. ALIMENT, NOURRITURE, SUBSISTANCE. La *subsistance* est la cause, l'*aliment* est le moyen, la *nourriture* est l'effet ou la fin. Pour *subsister*, on prend des *aliments*, dont la propriété est de nourrir.

ALIMENTAIRE. adj. des 2 g. (pr. *a-li-man-tè-re;* du lat. *alimentarius*, formé de *alere*, nourrir ; rad. celt. *al*, nourriture). Qui a rapport aux aliments, qui est propre à servir d'aliments, qui est destiné à servir d'aliments. Substances alimentaires. Sucs alimentaires. Principes alimentaires. Économie alimentaire. Science alimentaire. Combinaison alimentaire. Composition alimentaire. Appareil alimentaire. Qualités alimentaires. Le sucre est de toutes les substances *alimentaires*, celle qui généralement flatte le plus le goût, non-seulement chez l'espèce humaine et à tout âge, mais aussi chez les animaux qui ne sont pas exclusivement carnivores. (Ch. Blanc.)

— Jurispr. franç. *Pension alimentaire.* Somme d'argent annuelle qui doit être fournie dans certains cas par certaines personnes à d'autres, pour subvenir à leur nourriture et à leur entretien, soit par suite de liens de parenté légitime ou naturelle, soit pour cause de donation, etc. V. ALIMENTATION. Les pensions alimentaires sont réglées par convention mutuelle ou par autorité de justice. Les demandes en pension alimentaire sont toujours jugées comme matières sommaires, c'est-à-dire, avec la plus grande célérité et les formalités les moins nombreuses. Les pensions alimentaires sont de leur nature incessibles et insaisissables, si ce n'est, toutefois, pour cause d'une autre dette alimentaire.

— *Provision alimentaire.* Somme fixée par les juges et attribuée à l'une des parties jusqu'à l'issue définitive d'un procès. Demander une somme à titre de provision alimentaire. Accorder mille écus de provision alimentaire.

— Jurispr. rom. *Loi alimentaire.* Loi qui obligeait les enfants à fournir les aliments à leurs pères et mères, et à les entretenir. C'est moins un devoir naturel de fournir des aliments à un père tombé dans l'indigence, qu'un crime de les lui refuser. (Trév.)

— ALIMENTAIRE. s. des 2 g. Jeune garçon, jeune fille élevés publiquement aux frais de quelques empereurs romains. Trajan, Adrien, Antonin le Pieux, Alexandre Sévère, firent élever beaucoup d'*alimentaires*. On disait aussi adjectivement, un enfant alimentaire, des enfants alimentaires.

— Anat. *Canaux alimentaires* ou *conduits alimentaires.* Canaux, conduits par où passent les aliments. Le gosier, l'estomac, les intestins sont des conduits alimentaires.

— *Bol alimentaire.* Masse d'aliments mâchés, pénétrés par la salive, et rassemblés par la langue en forme de boule pour être avalé.

ALIMENTATION s. f. (pr. *a-li-man-ta-cion;* forme de *aliment;* rad. celt. *al*, nourriture). Hyg. Action de nourrir, de se nourrir ; résultat de cette action, action des aliments sur l'économie animale. Système d'alimentation, régime d'alimentation. Mode d'alimentation. Importance des aliments organiques dans l'alimentation. But final de l'alimentation. Changer de mode d'alimentation. Veiller à l'alimentation. Effets, efficacité de l'alimentation. La respiration et l'*alimentation* réunies fournissent au corps tous les matériaux nécessaires à son entretien, et font partie des fonctions nutritives. (Edwards.)

— Approvisionnement, en parlant d'un marché, d'une ville, d'une province. L'alimentation de la capitale. L'alimentation de la halle au blé, etc. On dit mieux approvisionnement.

— Par extens. *L'alimentation des plantes*, l'action de leur fournir tout ce qui est nécessaire à leur développement et à leur conservation.

— *Alimentation des chaudières à vapeur.* Phys. L'alimentation des chaudières à vapeur a pour objet de remplacer l'eau qui se dégage constamment sous la forme de vapeur. Alimentation régulière. Appareil d'alimentation. Aliment des chaudières à basse pression, à haute pression. Réservoir d'eau d'alimentation. Une *alimentation* régulière qui maintient constamment le même niveau dans la chaudière est une condition qu'on doit toujours chercher à satisfaire, car c'est un des préservatifs les plus efficaces contre les explosions. (Péel.)

ALIMENTÉ, ÉE. part. pass. du v. Alimenter. S'emploie adjectivement. Marché alimenté. Ville bien alimentée. Plante alimentée. Chaudière alimentée.

— Fig. Haine alimentée. Guerre civile alimentée. L'armée en 1793 a été longtemps [illegible] des écoles militaires. (Napol.)

ALIMENTER. v. a. 1re conj. (pr. *a-li-men-té;* forme de *aliment;* rad. celt. *al*, nourriture, d'où en lat. *alere*, nourrir). Fournir les aliments nécessaires à la nourriture, nourrir. Alimenter quelqu'un. Alimenter sa famille. Alimenter les pauvres.

— Approvisionner, en parlant des marchés et des villes. Alimenter un marché, qui à son tour alimente la ville. Les provinces alimentent Paris.

— Faire aller, en parlant du commerce. Alimenter le commerce. Alimenter une entreprise, une maison, une société commerciale. Fournir tout ou majeure partie des fonds qui en facilitent l'exploitation.

— Par extension, Entretenir. Le bois alimente le feu. L'huile, le coton, l'esprit-de-vin, sont des matières inflammables qui alimentent l'incendie. Une source alimente un étang. Les ruisseaux alimentent les rivières. Les rivières alimentent les fleuves. Est-ce donc avec du sang que les Anglais ont espéré *alimenter* leur commerce ? (Napol.)

— Jurispr. Fournir une pension alimentaire,

lorqu'on y est obligé par des liens de famille ou par l'effet d'une donation, etc. Un père doit alimenter ses enfants. Un mari doit alimenter sa femme. Les enfants doivent alimenter leurs pères et mères dans le besoin. Le donataire doit alimenter le donateur, etc. V. ALIMENTATION et ALIMENTAIRE.

— Fig. Alimenter les esprits. Alimenter les conversations, les journaux, les salons, par des nouvelles. Alimenter la haine, la sédition, le trouble, le tumulte, les passions, etc. L'oisiveté produite par le malheur *alimente* continuellement l'envie. (Sén.) Des malheurs innombrables ont *alimenté* leur fortune nouvelle. (Del.)

— Phys. *Alimenter une chaudière à vapeur.* Maintenir constamment dans la chaudière le même niveau d'eau, ce qui, plus que tout le reste, préserve contre les explosions.

— Hortic. *Alimenter les végétaux.* Leur donner les soins nécessaires à leur développement et à leur conservation.

— S'ALIMENTER. v. pron. Se nourrir, se fournir d'aliments. Paris s'alimente des denrées qui affluent de toutes les provinces. L'Angleterre s'alimente des richesses de ses possessions orientales. La France est assez riche pour ne s'alimenter que de ses propres productions. La vie de l'homme ne s'*alimente* que par la destruction ; et pourtant quelle douloureuse et courte durée ! (G. Sand.)

— Fig. La guerre civile s'alimente par des causes secrètes. La révolte s'alimente de la faim des révoltés. Il semblait que son désir de vengeance s'*alimentait* de toutes ces insultes. (Thiers.) Les passions nobles ont cet avantage qu'elles vivent d'elles-mêmes, et s'*alimentent* de leur propre ardeur. (G.-Duv.)

ALIMENTEUX, EUSE. adj. (pr. *a-li-man-teu, eu-ze ;* formé de *aliment ;* rad. celt. *al*, nourriture). Qui alimente, qui nourrit, qui a des qualités alimentaires. Ne se dit guère qu'en médecine. Médicaments, remèdes alimenteux. Sucs alimenteux.

ALIMENTIVITÉ. s. f. (rad. lat. *alere*, nourrir). Phrénol. Nom donné à l'instinct qui porte l'homme ou l'animal à prendre de la nourriture.

ALIMESTAR-BACHI. s. m. Admin. turq. Officier qui a sous sa garde les tentes et les pavillons du sultan.

ALIMOCHE. s. m. Ornith. Nom du vautour à tête blanche.

ALIMOS. s. m. Bot. V. HALIMOS.

ALINÉA. s. m. (formé du lat. *ad*, à, *lineam*, ligne ; rad. celt. *lin*) Commencement d'un nouvel article indiqué, dans un écrit ou dans un livre, par une ligne ordinairement un peu rentrée. On distingue trois sortes d'*alinéas :* l'*alinéa rentrant*, ainsi que nous venons de le définir, qui commence par une ligne un peu rentrée, l'*alinéa saillant*, qui ressort en marge des autres lignes ; l'*alinéa aligné*, qui commence en alignement avec les autres lignes. Faire un alinéa. Mettre à l'alinéa. Observer les alinéas. Disposer les alinéas. Lire jusqu'à l'alinéa.

— *Alinéa*, veut dire aussi Passage, paragraphe compris entre deux alinéas. Petit alinéa. Long alinéa. Un alinéa très-court, trop court.

— L'Académie écrit au plur. des *alinéa* sans s. C'est à tort. Le mot est francisé, puisqu'il a pris l'accent ; il doit donc suivre la règle générale pour la formation du pluriel.

— M. Landais veut qu'on écrive *à linéd*, locution adverbiale, et non pas *alinéa* en un seul mot, ainsi que le propose l'Académie. Celle-ci n'a pas raison, et M. Landais a tort. Faisant venir *alinéa* du lat. *ad lineam*, comment peut-il, sans inconséquence, le décomposer en deux autres mots latins *à linéd*, pour en faire un adverbe ? Un mot francisé ne peut pas être latinisé à volonté, ni à contre-sens. Et d'ailleurs ni *alinea*, ni *à linéd*, ne sont des locutions adverbiales ; c'est *à l'alinéa*. Quand on dit simplement *alinéa*, c'est par ellipse, pour *mettez à l'alinéa, faites un alinéa*, etc.

ALINÉAIRE. adj. des 2 g. (formé de *alinéa ;* rad. *ligne*). Qui a rapport à un alinéa, qui forme un alinéa. N'est pas usité.

ALINER. v. a. 1re conj. (rad. *lin*, toile). Anc. mar. Fournir un vaisseau de voiles et de cordages. || Par extension. Équiper un vaisseau.

ALINGER. v. a. 1re conj. (rad. *linge*). Fournir, entretenir de linge. Alinger quelqu'un.

— S'ALINGER. v. pron. Se fournir de linge. Ce mot est peu usité.

ALIPATA. s. m. Bot. Arbre des Philippines, de la famille des euphorbiacées, appelé *aveuglant*, parce que, dit-on, la fumée de son bois aveugle ainsi que le suc laiteux qu'il renferme. Son ombre est nuisible, et ses fleurs fournissent aux abeilles un miel amer.

ALIPÈDE. adj. m. Myth. lat. Surnom de Mercure qui avait des ailes aux pieds.

— Zool. Se dit des animaux dont les pattes sont membraneuses et en forme d'ailes, comme les chauves-souris.

— ALIPÈDES. s. m. pl. Mamm. V. CHIROPTÈRES.

ALIPHÈRE. Myth. Fils de Lycaon, fondateur de la ville d'Aliphéra.

ALIPHÉRÉE. adj. f. Myth. Surnom de Minerve adorée à Alipha, en Arcadie.

ALIPIUS (d'Antioche). Architecte et géographe ; fut chargé par Julien l'Apostat de rebâtir le temple de Jerusalem, l'an de J.-C. 363 ; mais il ne put exécuter cet ordre, rendu impossible par les divines prophéties.

ALIPTE. s. m. (du gr. ἀλείπτης, qui parfume). Ant. gr. Esclave chargé de masser et de parfumer les baigneurs à la sortie du bain. || Un des maîtres des athlètes, celui qui veillait à ce qu'ils se frottassent d'huile pour la lutte.

ALIPTÉRION. s. m. Ant. gr. Salle où les baigneurs se parfumaient à la sortie du bain. || Salle où les athlètes se frottaient d'huile.

ALIPTIQUE. s. f. (du gr. ἀλείπτης, oint). Méd. anc. Partie de l'ancienne médecine qui traitait de l'art d'oindre les corps pour l'entretien de la souplesse de la peau et de la santé. L'*aliptique* est trop négligée dans nos climats ; on ne peut douter que, dans quelques circonstances, elle n'offrît de grandes ressources contre quelques affections. (Pétroz.)

ALIQUANTE. adj. des 2 g. (pr. *a-li-kante ;* du lat. *aliquantus*, en quelque quantité). Mathém. Se dit des parties d'un tout qui, répétées un certain nombre de fois, ne font pas exactement le tout, mais donnent un nombre plus grand ou plus petit que celui dont elles sont departies, par opposition aux parties aliquotes, qui donnent exactement ce nombre. 2 est une partie aliquante de 7, parce que, prise un certain nombre de fois, elle ne formera pas exactement 7, mais 6 ou 8. 3 fois 2 font 6, 4 fois 2 font 8.

— Se prend aussi substantivement. 6 est l'aliquante de 19, 9 est l'aliquante de 82.

ALIQUOTE. adj. des 2 g. (pr. *a-li-ko-te*, du lat. *aliquotus*). Mathém. Se dit d'une quantité contenue exactement dans une autre, un certain nombre de fois. 3 est partie ou quantité *aliquote* de 9 ; c'est-à-dire que 3 fois 3 font 9, complétement et sans reste. || En arithmétique, on faisait autrefois un usage très-fréquent des parties aliquotes pour les calculs des nombres complexes. Ces opérations ont été de beaucoup simplifiées par l'introduction des mesures décimales.

— Se prend substantivement. 6 est l'aliquote de 24, 25 est l'aliquote de 125, etc

— *Sons aliquotes*. Mus. Sons dont l'évaluation numérique est représentée par des nombres fractionnaires, aliquotes du son fondamental. Prenons pour unité la longueur du monocorde ; la moitié de cette longueur donne l'octave du son fondamental, le tiers donne la douzième ou double quinte, le quart donne la double octave, etc. Ces notes aliquotes du son fondamental sont plus particulièrement appelées *sons harmoniques*.

ALISE. s. f. (pr. *a-lise*). Bot. Fruit de l'alisier, que l'on mange dans quelques parties de la France, et que l'on emploie quelquefois contre la diarrhée.

— ALISE OU SAINTE-REINE. Géogr. Bourg assez considérable de la Côte-d'Or ; autrefois nommé Alésia. V. ce mot

ALISÉ. adj. m. (pr. *a-li-sé*, rad. *alis*, vieux mot qui signifiait *uni, conforme*). Météor. Se dit de certains vents qui, dans les mers ouvertes et au large des côtes, soufflent perpétuellement, suivant la même direction, et qui s'étendent des deux côtés de l'équateur jusqu'au trentième degré de latitude environ. La tendance des vents alisés est de l'E. à l'O., comme le mouvement diurne du soleil. L'explication ordinaire des vents *alisés* repose sur ce fait général, que l'air froid coule par le bas vers l'air chaud, et que celui-ci se déverse par le haut sur le premier ; d'où il résulterait que, dans tous les lieux peu élevés au-dessus du niveau des mers, on ne devrait ressentir que des vents froids se dirigeant des pôles vers l'équateur ; et, sur les hautes montagnes ou dans les couches supérieures de l'atmosphère, des vents chauds marchant en sens contraire. Or, ce résultat est contredit par les faits, et jusqu'à présent on n'a pu faire un pas dans le développement de la théorie des vents *alisés*, sans heurter quelques lois de la mécanique. (D'Orb.) || On désigne les vents *alisés* sous le nom de vents généraux dans l'Océan méridional, entre les côtes d'Afrique et du Brésil. Dans les parages de la ligne, ils sont faibles, variables : les nuées sont orageuses. (Am. Willaum.)

ALISIER. s. m. (pr. *a-li-si-é*). Bot. Genre ou arbrisseaux qui se trouvent dans toute l'Europe ainsi que dans les contrées froides de l'Asie. On distingue en France l'alisier *allouchier*, à fruits pourprés et bons à manger ; l'alisier *de Fontainebleau*, à fruits d'un rouge jaunâtre, servant à faire une espèce de cidre ; l'alisier *commun*, dont les fruits, couleur orange, se mangent blets. || L'écorce et les fruits de l'allouchier ou de l'alisier blanc, ou *antidyssentérique*, sont recommandés contre la diarrhée. || Le bois de ces trois espèces d'alisier est blanc, très-liant et tenace ; il est recherché par les tourneurs, et sert aux menuisiers pour faire la monture de leurs outils. || Avec les petites branches d'alisier, on fait des flûtes, des fifres, etc. || On écrit aussi *alisier*.

ALISMACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à un *alisme*. || s. f. pl. Famille naturelle de plantes monocotylédones, dépourvues de tige et croissant ordinairement sur le bord des eaux. Les alismacées sont très-communes en Europe ; il y en a aussi qui croissent sous les tropiques.

ALISME. s. m. (pr. *a-li-sme*, du gr. ἄλισμα, plantain d'eau). Bot. Genre de plantes herbacées, vivaces, type des alismacées, et ayant pour type le plantain d'eau ou *flûteau*. En Russie, la racine de l'alisme est considérée comme un remède efficace contre l'hydropisie. L'alisme passe pour être nuisible aux bestiaux.

ALISMÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à un alisme. || s. f. pl. Tribu de la famille des alismacées.

ALISMOÏDE. adj. Bot. Qui ressemble à un alisme. || s. f. pl. Famille d'alismes.

ALISMORCHIS. s. m. (pr. *ali-smor-kiss ;* ét. gr., ἄλισμα, plantain d'eau ; ὄρχις, orchis). Bot. Plante orchidée, type du genre *centrosie*.

ALISON. s. f. Nom donné à plusieurs soubrettes de comédie.

Taisez-vous, *Alison*, vous n'êtes qu'une folle.
(SCARRON.)

ALITÉ, ÉE. part. pass. du v. Aliter. S'emploie adjectivement. Un malade alité. Une malade alitée. Des malades alités. Je suivis la vieille qui me conduisit à sa maison, et me fit entrer dans une chambre assez propre, où je vis une personne *alitée*. (Lesage.)

ALITER. v. a. 1re conj. (rad. *lit*). Forcer à se mettre au lit, réduire à garder le lit. La fièvre m'a alité depuis huit jours. Cette blessure l'a alité pendant six mois.

— T. de pêche. Disposer par lits ou par couches, en couvrant chaque lit ou chaque couche de sel. Aliter des harengs, des sardines, des anchoix. Aliter des morues, des maquereaux, etc.

— S'ALITER. v. pron. Se mettre forcément au lit pour cause de maladie. Il est si mal qu'il est obligé de s'aliter. Après avoir traîné bien longtemps, elle a été contrainte de s'aliter. Le jour où le malade s'*alite* indique, en général, le commencement d'une affection aiguë. (Chom.) Dans les maladies chroniques, ce n'est qu'à une époque avancée que l'individu commence à s'*aliter*. (Id.)

— Par extension. Tomber malade.

ALITÈRE. adj. des 2 g. (rad. *alere*, nourrir). Myt. rom. Qui nourrit ou qui fait moudre. Surnom de Jupiter et de Cérès qui, dans un temps de famine, avaient empêché les meuniers de voler la farine.

ALITES. s. m. pl. (pr. *alitèss*, de *ala*, aile). Nom que les Romains donnaient aux oiseaux dont ils ne consultaient que le vol, tels que l'aigle, le vautour, etc.

ALITRONC. s. m. (pr. *a-li-tron ;* ét., *ala*, aile, *troncus*, tronc). Entom. Segment postérieur du tronc des insectes, celui auquel l'abdomen est fixé, et qui porte les pattes de derrière ainsi que les ailes.

ALITTA. s. f. Myth. arab. Divinité arabe. Vénus, selon Hérodote.

ALITURGIQUE. adj. des 2 g. Se dit des jours qui sont sans liturgie dans l'église catholique, c'est-à-dire, sans office propre. Les vendredis étaient aliturgiques dans l'église d'Alexandrie.

ALIVRER. v. act. Comm. Diviser par poids d'une livre. V. ALLIVRER.

ALIX. s. f. Bot. Genre d'arbrisseaux de la famille des composées, réuni au genre PSIADIE.

ALIX (Jacques-Alexandre-François). Lieutenant général, né à Perci, dép. de la Manche, en 1776 ; auteur d'un nouveau *système du monde* et d'un *système d'artillerie de campagne*.

ALIX. Fille de Humbert, comte de Maurienne, épousa en 1115 Louis VI, dit le Gros.

— ALIX. Fille de Thibaud IV, comte de Champagne, épousa Louis VII en 1161, et fut mère de Philippe-Auguste. Nommée régente en l'absence de son fils, parti pour la 3e croisade, elle gouverna avec fermeté, sagesse et douceur.

— ALIX de Champagne, femme de Hugues de Lusignan, roi de Chypre ; mourut en 1246.

— Deux sœurs de Philippe-Auguste portèrent le nom d'Alix ; l'une épousa Thibaud, comte de Blois ; et l'autre, Guillaume, comte de Ponthieu.

ALIZARI. s. m. Nom donné, dans le commerce, aux racines sèches de garance, qui servent ...

ALIZARINE. s. f. Chim. Matière colorante, rouge soluble dans l'alcool et dans l'acide sulfurique, que l'on retire de la garance, unie à une autre matière colorante jaune, dont on la sépare par une macération prolongée dans l'eau.

ALIZARIQUE. adj. Chim. Se dit de l'acide un peu faible qu'on tire de l'alizarine.

ALJUBAROTA. Géogr. Ville ou village de l'Estramadure portugaise, connue par la victoire qu'y remporta en 1385, avec le secours des Anglais, Jean Ier, roi de Portugal, contre les Castillans et les Français réunis.

ALKAERT. s. m. (pr. *al-ka-ert*). Chim. Dissolvant universel à la recherche duquel travaillaient encore les chimistes du siècle dernier. L'alkaert est une chimère. Il n'y a ni alcali, ni acide, ni sel quelconque qui puisse également dissoudre tous les corps.

ALKALALAÏ. interjection. Hist. étrang. Cri d'allégresse des Kamtschadales, lequel répond à l'*alleluia* des chrétiens. En répétant trois fois ce cri sacré, les Kamtschadales croient plaire surtout aux trois grands dieux de l'univers.

ALKALI. s. m. Chim. V. ALCALI.

ALKANET. s. m. (pr. *al-ka-né*). Bot. Nom anglais de l'*orcanette*, espèce de buglose dont la racine teint en rouge.

ALKANNE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des boraginacées, synonyme de BAPHORHIZE.

ALKAMELUZ. s. m. (pr. *al-ka-me-luz*). Astron. Nom de l'étoile *Arcture* dans la constellation du Bouvier.

ALKÉKENGE. s. m. (pr. *al-ké-kan-je ;* mot arabe). Bot. Espèce type du genre PHYSALIS. L'alkékenge est une plante solanée qui croît dans les haies et dans les vignes, et dont le fruit un peu acidule est renfermé dans une vésicule rougeâtre. On l'appelle vulgairement *coqueret*. Jadis on préparait avec les baies de l'alkékenge des trochisques et une eau distillée. Elles sont purgatives, légèrement diurétiques, elles entrent dans la composition du sirop de rhubarbe ou de chicorée composé. On leur attribue la guérison de quelques cas d'hydropisie.

ALKER. s. m. Ornith. Sorte de pingouin groënlandais, de la grosseur du canard.

ALKERMÈS. s. m. (pr. *al-kèr-mèss*, ét. ar., *al*, article ; et *kermès*, écarlate). Liqueur de table fort estimée et très-agréable, assez peu connue en France, et qui se préparait au couvent de Sainte-Marie-Nouvelle, à Naples. Son nom lui vient du kermès végétal dont les graines lui donnent une belle couleur rouge. Voici la formule pour la préparation de cette liqueur : Feuilles de laurier 500 gram. ; macis, 35 gram. ; muscade et cannelle, 64 gram. ; girofle, 8 gram. On fait infuser pendant six semaines, dans quatorze litres d'alcool faible (18°) ; on file et on distille pour en tirer douze litres, en ajoutant 750 gram. de sucre et en colorant avec le kermès.

ALKICH. s. m. Hist. ott. Acclamation que font entendre les huissiers (tchaouchs) du sérail, à l'arrivée et au départ du sultan, pour les cérémonies. Cette acclamation répond à notre cri de *vive le roi !*

ALKITRAN. s. m. Nom arabe de la résine qui découle du cèdre du Liban. V. CEDRINE.

ALKOOL. s. m. Chim. V. ALCOOL.

ALLA BREVE. loc. adv. (pr. *al-la brè-vé*, abrégé de *alla maniera breve*, d'une manière brève). T. de mus. emprunté aux Italiens, et qui indique une mesure à deux temps fort brève, composée d'une ou de deux rondes. Ce signe n'est plus guère en usage qu'en Italie et dans la musique d'église.

ALLA CAPELLA. loc. adv. (litt. *à la chapelle*). T. de mus. emprunté aux Italiens, et qui désigne la mesure à deux temps, dans un mouvement assez vif, toutefois subordonné à l'église ou à la chapelle où la musique est exécutée.

ALLACAPI. s. f. Myth. mahom. Mosquée servant d'asile aux coupables en Perse. V. ALLADES.

ALLADE. Roi des Latins, surnommé le *sacrilége ;* périt par la foudre du ciel, vers l'an 885 avant J.-C.

ALLADES. s. f. pl. Myth. mah. Mosquées et cours environnantes servant d'asile aux criminels, même aux débiteurs, parmi les Mogols, et tellement respectées, que l'empereur n'a pas le pouvoir d'en arracher un coupable

ALLAGITE. s. f. Minér. Variété de manganèse siliceuse ou silicifère.

ALLAGOPAPPE. s. m. (ét. gr., ἀλλαγή, changement, παππος, aigrette). Bot. Genre de plantes composées, arbrisseau originaire des Canaries et réuni au genre jasion.

ALLAGOPTÈRE. s. f. (ét. gr., ἀλλαγή, différence, πτερόν, penne). Bot. Genre de palmiers du Brésil.

ALLAH. s. m. (pr. *al-la*, par contraction pour *al ilah*). Nom de Dieu chez les Arabes et chez ceux qui professent le mahométisme. Ce nom répond à celui d'*elohim* chez les Hébreux. Allah le grand, le puissant Allah. Invoquer, adorer Allah.

— ALLAH ! ... exclamation ordinaire de joie, de surprise, de crainte, etc.

— Cri de guerre des mahométans. Crier allah ! Ils crièrent *allah !* et fondirent sur nous. (Acad.)

ALLAHABAD. Géogr. Province considérable de l'Hindoustan, entre le 24e et le 26e parallèle de latitude boréale ; elle est divisée en huit districts. || Capitale du même nom, à 80 myriamètres de Calcutta, avec une citadelle très-forte, et 20,000 hab.

ALLAHONDE. s. f. Bot. Sorte de grenadille, plante grimpante de Ceylan.

ALLAHTAÏM. s. m. Fécule orientale. Nouvel aliment très-flatteur au goût et rival du racahout des Arabes, etc.

ALLAINVAL (Léonor-Christine Soulas d'). Auteur comique, né à Chartres, et mort dans l'indigence, à l'Hôtel-Dieu de Paris, le 2 mai 1753. De toutes les pièces qu'il fit pour le Théâtre-Français, le Théâtre-Italien et l'Opéra-Comique, on ne cite aujourd'hui que l'*Embarras des richesses* et l'*École des bourgeois*.

ALLAIRE. s. f. Géogr. Chef-lieu de canton, département du Morbihan.

ALLAISE. s. f. (pr. *al-lè-ze*). Amas de sable qui se forme en travers des rivières.

ALLAITÉ, ÉE. part. pass. du v. Allaiter. S'emploie adjectivement. Qui se nourrit de lait, surtout en parlant des enfants. Allaité naturellement. Allaité artificiellement. Allaité au sein. Allaité au biberon.

— Se dit aussi des petits des mammifères.

— *Allaité par.* Les avantages que retire l'enfant d'être *allaité* par sa mère sont encore plus grands que ceux qui résultent pour elle de l'accomplissement de ce devoir sacré. (Dict. des Sc. méd.) M. le duc d'Orléans, régent, avait été *allaité* par Madame la princesse palatine, sa mère. (Trev.)

— Fig. Plusieurs poètes l'ont employé dans le sens d'Élevé, etc.

Eh! qui pourrait fléchir ce tigre inexorable
Dans l'ivresse, l'orgueil et le luxe *allaité?*
(CRÉBILLON.)

Moi, pauvre enfant, dans une coupe amère,
En orphelin, par le sort *allaité*. (BÉRANGER.)

ALLAITEMENT. s. m. (pr. *al-lè-te-man;* rad. *lait*, en celt. *les, lais*, lait). Action d'*allaiter*, résultat de cette action. Toutes les femelles des êtres qui ont des mamelles jouissent de la propriété de nourrir leurs petits, pendant quelque temps après la naissance, avec une liqueur particulière, le lait. Se dit surtout de la femme qui allaite son enfant, comme les femelles des mammifères.

— Hygiéniquement considéré comme méthode d'alimentation propre à l'enfant, l'allaitement est divisé 1° en *allaitement maternel;* 2° en *allaitement par une nourrice étrangère;* 3° en *allaitement par un animal*, suivant que l'enfant retire par la succion le lait des mamelles de sa mère, ou du sein d'une autre femme, ou de celui d'un animal; 4° en *allaitement artificiel* ou au biberon. Les trois premières méthodes sont en quelque sorte naturelles, et présentent sur la quatrième, des avantages physiques incontestables. Allaitement prolongé. Suspendre l'allaitement. Renoncer à l'allaitement. Allaitement étranger. Bien que les différentes méthodes d'*allaitement* naturel présentent beaucoup de points de vue communs, elles sont loin d'avoir les mêmes avantages. En est-il un qui puisse être comparé à l'*allaitement* maternel? (Arch.) L'*allaitement* maternel est le vœu de la nation. Dans l'*allaitement* par un animal, on emploie le plus ordinairement la chèvre. (Id.) L'*allaitement* maternel, lorsqu'il est possible, est le plus salutaire, soit pour l'enfant, soit pour la mère elle-même. (Andral.) L'*allaitement* au biberon est un sevrage anticipé. (Désorm.) L'hystérie n'oblige pas toujours les femmes à renoncer à l'*allaitement*. (Dict. des Sc. méd.) Il est peu de femmes dont la faiblesse soit telle, qu'elle s'oppose à l'*allaitement*. (Id.) Ah! s'écrie sa mère, ce serait lui donner la mort, si, après la douleur de l'enfantement, elle avait à supporter encore les fatigues et les ennuis de l'*allaitement*. (Rostan.) L'*allaitement* mercenaire est souvent funeste. (Id.)

— Peut être suivi d'un complément. Omiss. des dictionn. Que de considérations ne doivent pas engager la mère à se charger de l'*allaitement* de son enfant? (Arch.) Dans la classe des artisans, classe si nombreuse aujourd'hui dans les grandes villes, les femmes, obligées de pourvoir elles-mêmes au soin du ménage, déjà surchargées d'enfants, et forcées de vivre au jour le jour du produit de leurs mains, comment consacreraient-elles leur temps à l'*allaitement* du dernier né? (Id.)

— *Allaitement à.* Omission des dict. L'*allaitement* à la campagne est le moyen hygiénique le plus puissant pour neutraliser la tendance héréditaire de certaines maladies. (Arch.)

ALLAITER. v. a. 1re conj. (pr. *a-lé-té;* rad. *lait*). Nourrir de son lait, en parlant particulièrement de la femme. Allaiter son enfant. Allaiter avec soin, avec tendresse, avec amour. Allaiter régulièrement. En Allemagne, en Hollande, en Angleterre, presque toutes les femmes, même celles de la plus haute distinction, *allaitent* leurs enfants. (Trév.) Une mère doit *allaiter* son enfant. (Id.) La femme enceinte ou *allaitant*, la mère entourée de ses enfants commandent naturellement le respect, la confiance. (Bonn.) Une femme pleurait en *allaitant* l'enfant qui bientôt n'aurait plus besoin du sein maternel. (Chateaub.)

[illegible]

res. La louve, la chienne, la lionne, la tigresse, etc., allaitent leurs petits. La louve *allaite* ses petits pendant quelques semaines, et leur apprend bientôt à manger de la chair. (Buff.) Tout enfant s'attache à sa nourrice. Romulus devait s'attacher à la louve qui l'avait *allaité*. (J.-J. Rouss.) Les énormes cétacés embrassent également contre la poitrine, où se trouvent les mamelles, les petits qu'ils *allaitent* ainsi au milieu des mers. (Arch.)

— S'emploie absol. Omiss. des dictionn. Les femmes qui n'*allaitent* pas sont bien plus sujettes aux dépôts, aux rhumatismes, et à cette série de maux que l'on regarde comme produits par un lait étranger. (Dict. des Sc. méd.) Lorsque la femme *allaite*, on est dispensé d'employer les moyens en usage pour tarir la source du lait. (Id.) Une femme dont le lait est trop séreux ne doit pas *allaiter*. (Id.)

— S'emploie avec un nom de chose pour sujet. Omiss. des dict. L'enfant ne connaît que le sein qui l'*allaite;* sentiments d'affection, caresses, tout est pour sa nourrice. (Rostan.)

— Fig. Allaiter l'âme. Allaiter l'esprit. Allaiter quelqu'un dans le luxe.

— S'ALLAITER. v. pron. Être allaité, prendre le sein, la mamelle. S'allaiter au sein. S'allaiter au biberon. S'allaiter par un animal.

ALLAITES. s. f. pl. T. de ven. Tettes de la louve.

ALLAMANDE. s. f. Bot. Genre de plantes apocynacées, arbrisseaux ou sous-arbrisseaux dressés ou grimpants de l'Amérique tropicale. L'une des plus remarquables espèces est l'allamande cathartique, vulgairement *liane laiteuse.*

ALLA MILITARE. loc. adv. (pr. *al-la mi-li-ta-ré;* abrégé de *alla maniera militare*, à la manière militaire). T. de musiq. emprunté aux Italiens, et qui, placé en tête d'un morceau de musique, désigne qu'il faut donner à son exécution le caractère des marches militaires.

ALLAN. (David). Peintre d'histoire, Écossais, né à Alloa, le 13 février 1744, et mort à Edimbourg en 1796.

ALLANCHE. Géogr. Chef-lieu de canton, dép. du Cantal.

ALLANGOURIR. V. ALANGOURIR.

ALLANGUI, IE. V. ALANGUI.

ALLANGUIR. V. ALANGUIR.

ALLANGUISSEMENT. V. ALANGUISSEMENT.

ALLANIE. s. f. Bot. Genre de la famille des légumineuses, grand arbre de la Guyane.

ALLANITE. s. f. Minér. Silicate de cerium, de chaux et de fer, substance noire et vitreuse, rayant le verre et pesant spécifiquement 3,4. Ce minéral, cristallisé en prismes quadrangulaires, vient du Groënland et est encore très-rare.

ALLANT. s. m. (pr. *a-lan*). Celui qui va, qui marche. Ne se dit guère qu'au pluriel, et encore dans cette locution. Allants et venants: *Les allants et les venants. Cette maison est ouverte aux allants et venants;* on y reçoit tout le monde.

— On dit quelquefois, au sing. *Tout allant et venant.*

ALLANT, ANTE. adj. Qui aime à aller, à marcher, à courir, qui est dispos, laborieux, actif. Un homme allant, une femme allante. Être aussi allant à cinquante ans qu'à vingt-cinq. Être allante pour son âge, malgré son âge.

ALLANTE. s. m. (du gr. ἀλλᾶς, ἄντος, saucisson). Entom. Genre d'insectes hyménoptères, réuni au genre tenthrédon.

ALLANTITES. s. m. pl. (du gr. ἀλλᾶς, ἄντος, saucisson). Entom. Groupe d'insectes de la famille des tenthrediniens. Voy. PORTE-SCIE.

ALLANTOATE. s. m. Chim. Genre de sels provenant de la combinaison ou de l'acide allantoïque avec une base salifiable.

ALLANTODIE. s. m. (ét. gr., ἀλλᾶς, ἄντος, saucisson, εἶδος, apparence). Bot. Genre de plantes voisin des aspléniens, et ayant pour type l'allantodie austral, de la Nouvelle-Hollande.

ALLANTOÏDE. s. f. (pr. *a-lan-to-i-de;* ét. gr., ἀλλᾶς, ἄντος, boyau; εἶδος, forme). Mamm. Sorte de sac membraneux, faisant partie de l'arrière-faix des mammifères, et ayant son siége entre le chorion et l'amnios. On croit généralement que l'*allantoïde*, dont la cavité communique avec la vessie du fœtus, au moyen d'un canal nommé *ouraque*, a pour objet de recevoir l'urine que sécrètent les reins, pendant la vie intra-utérine. (D'Orb.)

ALLANTOÏQUE. adj. Chim. Nom donné à l'acide *amniotique*, qui n'existe pas dans la liqueur de l'*amnios*, mais réellement dans celle de l'*allantoïde*.

ALLANTOPHORE. adj. (ét. gr., ἀλλᾶς, ἄντος, saucisse, φέρω, je porte). Zool. Se dit d'une méduse qui porte des cercles ombrellaires en forme d'organes cylindroïdes.

ALLA OTTAVA. loc. adv. T. de mus. emprunté aux Italiens, et qui indique qu'un passage, ou le morceau tout entier, doit être exécuté à l'octave, soit au-dessus, soit au-dessous du médium, selon qu'il se trouve au-dessus ou au-dessous de la portée.

ALLA PALESTRINA. loc. adv. (pour *alla maniera di Palestrina*, à la manière de Palestrina). T. de mus. emprunté aux Italiens, et par lequel on désigne, dans la musique [illegible] les diverses imitations qui ont été faites du style de Palestrina.

ALLA POLACCA. Loc. adv. (pr. *al-la pô-lak-ka;* littér. *à la polonaise*). T. de mus. emprunté aux Italiens, et qui indique qu'un morceau de musique est écrit dans le mouvement des *polonaises*, c'est-à-dire, dans une mesure à trois temps d'un mouvement modéré.

ALLARD (Jean-François). Général français, né à St-Tropez en 1785; alla chercher fortune en Egypte, puis en Perse, et se fixa enfin dans le Caboul, où il devint général en chef et conseiller du roi de Lahore; mourut à Lahore en 1839.

ALLARGER. v. a. 1re conj. Rendre large. V. ÉLARGIR.

ALLARGISSEMENT. s. m. V. ÉLARGISSEMENT.

ALLARGUER. v. n. 1re conj. Marine. Porter largue pour éviter un danger. S'éloigner d'un ennemi, d'une côte. On *allargue* étant incommodé, ayant des avaries à réparer. (Will.)

ALLATH ou **ALLAT.** s. f. Myth. ar. Une des trois filles du dieu suprême suivant la théologie des anciens Arabes.

ALLATIUS (Leo). (pr. *al-la-ci-uss*). Célèbre érudit italien, dont le vrai nom était *Allacci*. Né à Chio en 1586, mort en 1669.

ALLAZI. s. m. (pr. *a-la-zi*). Bot. Genre de plantes cucurbitacées, arbre de la côte de Mozambique.

ALLA ZOPPA. loc. adv. (pr. *al-la dzôp-pa;* littér. *à la manière boiteuse.*) T. de mus. emprunté aux Italiens et qui indique un mouvement syncopant, entre deux temps, sans syncopes entre deux mesures; c'est-à-dire, où entre deux notes d'une égale valeur se trouve une note de valeur double.

ALLÉ, ÉE. part. pass. du v. Aller. Il ne s'emploie qu'avec le verbe *être* et s'accorde toujours avec le sujet. Il est allé. Elle est allée. Nous sommes allés. Ils sont allés. Pour les autres difficultés qui regardent ce participe, V. ALLER.

ALLEBOTE. s. f. Nom que donne le peuple aux petites grappes de raisin que n'aperçoivent pas les vendangeurs.

ALLEBOTER. v. n. 1re conj. Grappiller les allebotes que les vendangeurs ont laissées par mégarde dans les vignes.

ALLEBOTEUR, EUSE. subst. Celui, celle qui grappille les allebotes dans les vignes, après les vendangeurs.

ALLÉCHÉ, ÉE. part. pass. du v. Allécher. S'emploie adjectivement. Un homme alléché. Une femme alléchée. Un renard alléché.

— *Alléché par.* Maître renard par l'odeur *alléché*. (La Font.)

Je veux qu'*alléché* par le titre
Maint lecteur t'achète, et partant
Que de ton sort il soit l'arbitre.
(FR. DE NEUF.)

ALLÈCHEMENT. s. m. (formé du v. Allécher, en lat. *allicere;* rad. celt. *lich, liq* ou *lech*, friandise; *licher, lécher*, gourmand). Appât, amorce, moyen par lequel on alléche. S'est dit proprement de l'amour de la table, du goût pour la bonne chère, etc.

— Ne se dit plus que figurément et presque toujours au pluriel. Les allèchements de la faveur, de la volupté, de la fortune. Il faut fuir les vanités mondaines, qui sont les *allèchements* du péché. (Trév.) Les *allèchements* de la volupté n'ont pas été si grands, tandis que notre empire ne s'est pas étendu au delà de l'Italie. (Ablanc.) Il n'y a rien de plus à craindre que les *allèchements* de la fortune. (Maur.) Saurez-vous éviter les séductions et les *allèchements* du monde? (J.-J. Rouss.)

— Landais et Laveaux disent que *allèchement* est vieux; ce n'est pas tout ce qu'il fallait dire. Il fallait ajouter que depuis quelque temps on cherche avec raison à le rajeunir.

ALLÉCHER. v. a. 1re conj. (en lat. *allicere;* rad celt. *lich, lech*, friandise). Il prend un è ouvert devant une syllabe muette. *J'allèche, tu allèches, il allèche*, etc. Attirer par un appât, par une amorce. Allécher quelqu'un par l'odeur de la cuisine, par la bonne chère. Allécher les souris avec du lard ou des noix.

— S'emploie surtout au figuré. Attirer doucement par le plaisir, par l'espérance, par la séduction, par l'intérêt, par un attrait quelconque. Allécher par des promesses, par de douces paroles, par des faveurs. L'espérance de jouir de ma fortune l'avait singulièrement *alléché*. (Le Sage.) Les femmes s'aiment le mieux là où elles ont le plus de tort; l'injustice les *allèche*. (Montaig.)

— *Allécher à.* La douceur des plaisirs *allèche* les hommes à la volupté. (Trév.)

— S'ALLÉCHER. v. pron. Être alléché; être attiré doucement par un moyen quelconque.

ALLÉCULE. s. m. Entom. Genre d'insectes coléoptères, ayant pour type l'allécule morion, de Suède.

ALLÉE. s. f. (du celt. *ale*). Passage long et étroit qui communique de l'entrée d'une maison à la cour ou à l'escalier. Longue allée. Allée étroite. Allée obscure. Allée à double issue. Embarrasser l'allée. Sortir par la porte de l'allée. Maison à allée. L'*allée* est d'usage particulièrement dans les maisons de marchands, dont la façade est occupée par des boutiques. (Boutard.) Comme entrée de maison [illegible] ne convient qu'aux maisons de particuliers peu riches. (Id.)

— Lieu destiné à la promenade, qui s'étend en longueur et est bordé d'arbres, d'arbustes, de verdure ou de palissades. Longue allée. Grande allée. Belle allée. Allée droite. Large allée. Allée tortueuse. Allée à perte de vue. Tracer, sabler des allées. Planter un bois, un parc en allées. Pratiquer une allée. Prendre par telle allée, etc. Au fond du parc se trouve pratiquée une *allée* qui s'étend à perte de vue. (J.-J. Rouss.) Quand je n'ai personne à qui parler de vous, je prends le chemin de mes grandes *allées* sombres et je m'y promène. (Fonten.) Je me suis mise à vous écrire dans cette petite *allée* sombre que vous aimez. (Mme de Sévigné.) Le Nôtre fit, dit-on, changer en une seule nuit la direction de la grande *allée* du jardin des Tuileries, que Louis XIV avait critiquée la veille. (Messag. des relat. ext.) Ce qui fait la différence d'une *allée* d'avec un sentier, c'est que dans l'*allée* il faut au moins pouvoir se promener deux personnes de front. (La Quint.)

— *Allée couverte.* Celle où les têtes des arbres se rejoignent pour former ombrage.

— *Allée découverte* ou *à ciel ouvert.* Celle dont les arbres peu élevés, élagués, taillés en éventail, en boule, ou de toute autre manière, ne projettent point leurs branches en travers de l'allée.

— *Allée simple.* Formée de deux rangées d'arbres.

— *Allée double à quatre rangs.* Formant trois avenues; celle du milieu, qui s'appelle *maîtresse-allée*, est ordinairement aussi large à elle seule que les deux autres qu'on nomme *contre-allées.*

— *Allée biaise.* Composée de lignes droites, rompues, et formant retour par divers angles.

— *Allée d'équerre.* Dont le retour se fait par un angle droit.

— *Allée circulaire.* Décrivant une courbe.

— *Allées de compartiment.* Séparant les différentes parties d'un parterre.

— *Allée rampante.* Ayant une pente douce.

— *Allée d'eau.* Bordée de rigoles, de petites cascades, de pièces et de jets d'eau.

— *Allée verte.* Semée en gazon.

— *Allée perspective.* Celle dont les deux rangées d'arbres sont plantées sur deux lignes un peu convergentes pour faire paraître l'allée plus longue qu'elle ne l'est en effet.

— On dit elliptiquement: Une *allée d'arbres, de tilleuls, de peupliers, d'ormes*, etc., pour une allée bordée d'arbres, de tilleuls, etc. On dit de même *Planter une allée de noyers, d'amandiers*, etc., pour Planter des noyers, des amandiers, etc., sur les deux bords d'une allée.

— *Allées couvertes* ou *grottes des fées, grottes aux fées.* Grands monuments druidiques composés de pierres brutes, plantées de champ et sur deux lignes parallèles, et supportant un toit formé de pierres horizontalement placées. Il existe encore en France plusieurs de ces allées couvertes.

ALLÉE. s. f. (du v. *aller*). Action d'aller dans un lieu. Ne s'emploie jamais seul. On dit *l'allée et le retour, l'allée et la venue;* mais on dit plus ordinairement, et au plur., les *allées et les venues*, pour marquer l'action d'aller et de venir plusieurs fois, et particulièrement, les pas et démarches qu'il a fallu faire pour réussir dans une affaire. Faire des allées et venues. Faire beaucoup d'allées et venues. À quoi ont abouti tant d'allées et venues? Perdre son temps en allées et venues.

ALLÉGATEUR. s. m. Qui allègue, qui fait des allégations, des citations. Ce mot était fort peu usité autrefois, et ne l'est plus du tout aujourd'hui. Nous ne croyons pas qu'on puisse lui donner un féminin.

ALLÉGATION. s. f. (pr. *al-lé-ga-ci-on*, en lat. *allegatio*, de *allegare;* rad. *legare*, envoyer, adresser, citer). Action d'avancer un fait, de mettre une chose en avant, de formuler une assertion, de présenter une justification, une excuse. Répondre par des allégations. Détruire des allégations. Prouver une allégation. Allégation fausse, perfide, mensongère. Allégation sérieuse, véridique. Dans le langage ordinaire, *allégation* se prend en mauvaise part, comme affirmation sans preuve, comme une preuve à débattre, un principe ou fait contestable.

— Jurispr. Simple proposition d'un fait mis en avant verbalement ou par écrit, par opposition au mot *assertion* qui s'applique aux raisonnements.

— Anciennement on appelait *allégation*, la citation de quelque passage ayant rapport au sujet traité, tels que des textes de lois, d'ordonnances, des arrêts, des opinions de jurisconsultes, des fragments d'auteur.

ALLÉGE. s. f. (formé du v. *Alléger;* rad. *léger*). Mar. Petit bâtiment, dont la forme et la grandeur ne sont point déterminées, et dont la fonction ordinaire est d'alléger les grands navires, de porter une portion de leur charge pendant leur armement ou leur désarmement. Dès le 13e siècle, il y avait dans la marine française de petits navires connus sous le nom d'*alléges*. (Jal.) Le navire qui est allé chercher à Luxor l'obélisque de la place de la Concorde, était une *allége* à trois mâts verticaux de cent [illegible] *léges* qui font dans les ports et auprès des vaisseaux l'office qui leur a valu leur nom. (Id.)

— Machine au moyen de laquelle on soulève un vaisseau dans les bas-fonds.

— Arch. Mur d'appui dans l'embrasure d'une fenêtre, d'une épaisseur moindre que la fenêtre. Lorsque les pierres en hampe des pieds droits de la fenêtre sont réduites à l'épaisseur du mur d'appui qu'elles pénètrent, elles prennent aussi le nom d'*alléges*. (Bout.)

ALLÉGÉ, ÉE. part. pass. du v. Alléger. S'emploie adjectivement. Un homme allégé. Une femme allégée. Un bateau, un plancher allégé. Je me sens tout *allégé*, depuis que j'ai quitté mon manteau. (Trév.) Si les contributions générales étaient *allégées* en même temps des dépenses inutiles, elles ne seraient pas aussi difficiles à acquitter qu'on serait tenté de le croire. (J.-B. Say.) L'œil s'étend sur la verdure, l'oreille jouit de la mélodie, les artères battent d'un mouvement égal, et la vie circule rapidement dans les membres *allégés*. (Del.)

ALLÉGEANCE. s. f. (formé du v. *alléger*; rad. *léger*). Signifie proprement Diminution du poids, du fardeau.

— Fig. Soulagement, adoucissement, consolation. Chercher, trouver de l'allegeance à ses maux, à ses douleurs, à ses peines. Le temps à mes douleurs promet une *allégeance*. (Malh.) Où dois-je désormais chercher quelque *allegeance?* (Corn.) Porte à ses déplaisirs cette faible *allégeance*. (Id.)

— L'Académie dit que ce mot est vieux; pourquoi ne dit-elle pas que c'est un mot regrettable, parce qu'il est expressif et sonore? On tire tant de mauvais termes de l'oubli; on devrait au moins n'y pas laisser les bons.

ALLÉGEANCE. s. f. (du lat. *alligare*, formé de *ad*, à; *ligare*, lier). Polit. Il n'est usité que dans cette expression: *serment d'allégeance*. Le serment d'allégeance est un acte de soumission et d'obéissance que les Anglais prêtent à leur roi en sa qualité de seigneur temporel, et qui consiste en cette simple phrase: « Je jure d'être fidèle et de porter une sincère allégeance à sa majesté G... » Le serment d'allégeance fut introduit en Angleterre par Jacques Ier en 1606. On y ajoutait, dans le temps des troubles religieux, le serment de suprématie, qui avait pour but de condamner comme impie la doctrine que les princes excommuniés peuvent être déposés ou tués par leurs sujets; et de déclarer qu'aucun prince, prélat, état ou potentat etranger, n'a et ne peut avoir aucune juridiction, supériorité, prééminence ou autorité ecclésiastique ou spirituelle dans le royaume.

ALLÉGEMENT. s. m. (formé du v. *alléger*; rad. *léger*). Diminution de poids, de pesanteur, de charge. L'allégement d'un plancher. L'allégement d'un bateau, d'un navire. Donner, procurer de l'allégement. Recevoir, prêter allégement, de l'allégement.

— Par extension. Allégement des impôts, des charges publiques. Ce sera un grand allégement pour les contribuables. Il est urgent d'apporter quelque allégement aux charges publiques.

— Fig. Adoucissement, soulagement, diminution, consolation. C'est tout l'*allégement* qu'il faut en espérer. (Corn.) Je sortis de ce désert de granit (l'Escurial), de cette monacale nécropole, avec un sentiment de satisfaction et d'*allégement* extraordinaire. (Th. Gauth.)

— *Allégement à*. Sachons trouver un solide *allégement* à notre douleur. (Pasc.) Je sens un peu d'*allégement* à mon mal. (Trév.)

— *Allégement pour*. Cette nouvelle a été un *allégement* pour ma douleur. (Raym.)

— *Allégement de*. Procurer l'allégement d'une peine, d'un sacrifice.

— Si, comme le disent quelques dictionnaires, ce terme vieillit ou a vieilli, nous le regrettons; car assurément il devrait être conservé.

ALLÉGER. v. a. 1re conj. (du lat. *alleviare*; rad. *levis*, léger). Soulager quelqu'un ou quelque chose d'une partie d'un fardeau. Alléger un portefaix. Alléger un plancher. Alléger une voiture.

— Signifie aussi Rendre plus léger, en parlant d'un poids, d'un fardeau. Alléger le fardeau de quelqu'un. Alléger la charge d'une voiture, d'un cheval. Une école militaire *allége* le poids de la conscription. (Napol.)

— Extensivement. *Alléger les impôts, la dette publique, les charges, les taxes*; les diminuer. *Alléger les contribuables*, les décharger d'une partie des impôts.

— Synonyme d'Abréger. J'entendis le prêtre annoncer que tel jour il irait, pour *alléger* le chemin de ses paroissiens, dans telle cabane qui deviendrait pendant ce temps-là la maison de Dieu. (Ch. Montalemb.)

— Fig. Calmer, adoucir un mal, diminuer une douleur physique ou morale. Le temps allége bien des douleurs. Le repos allége souvent des souffrances fort aiguës. Le meilleur moyen d'*alléger* sa propre douleur, c'est de soulager celle d'autrui. (Boiste.) Tous les hommes ont leur part des misères humaines; la raison seule en *allége* le poids. (Pyth.) Une douleur modérée use l'attention, *allége* d'autres maux. (Paley.) L'habitude *allége* la vie. (Id.) La résignation *allége* l'infortune. (Bonn.) Nous *allégeons* au contraire le poids de nos maux en les confiant à nos semblables. (Alibert.)

... charme de la vie,
Peut seule du malheur *alléger* le fardeau.
(Stassart.)

— *Alléger de*. Alléger quelqu'un d'un fardeau.

— Mar. *Alléger un vaisseau, un bâtiment*. Les décharger d'une partie de leur poids, que l'on met dans de petites embarcations nommées pour cette raison *alléges*. On allége un vaisseau, quand les côtes sont trop basses pour qu'il puisse aborder; quand il se trouve près d'échouer; quand il est poursuivi par l'ennemi. || *Alléger un cordage*, en diminuer la tension.

— Manége. *Alléger* ou *allégir* ou *allégérir un cheval*. Le rendre plus léger du devant que du derrière; faire qu'il ne soit point pesant des épaules.

— S'ALLÉGER. v. pron. Devenir moins pesant, au propre et au figuré. S'adoucir. Un fardeau s'allége, un bateau s'allége, une douleur s'allége. A mesure que Stenio s'éloignait, je sentais le poids de la vie s'*alléger* sur mes épaules. (G. Sand.)

ALLÉGÉRIR. v. a. 2e conj. Manége. V. ALLÉGER un cheval.

ALLÉGIR. v. a. 2e conj. Arts et mét. Diminuer en tous sens l'épaisseur, le volume d'un corps. Allégir une poutre, une planche, un arbre. Allégir une table, une porte, un châssis. Allégir un essieu.

— Manége. *Allégir un cheval*. V. ALLÉGER un cheval.

— Syn. comp. ALLÉGIR. AMÉNUISER. AIGUISER. *Allégir*, se dit d'un corps considerable que l'on diminue sur toutes les faces; *amenuiser*, se dit d'un petit corps que l'on diminue davantage sur une seule face; *aiguiser*, se dit d'un corps que l'on diminue par les extrémites.

ALLÉGORIE. s. f. (ét. gr., ἄλλος, autre; ἀγορά, discours). Littér. Fiction qui consiste à présenter un objet à l'esprit, de manière à lui en désigner un autre. L'*allégorie* parle à l'esprit dans les ouvrages de l'esprit; elle parle aux yeux dans les œuvres de l'art. (Lebr.) Le mystère facile à pénétrer que l'*allégorie* répand sur un discours, lui donne souvent beaucoup de charme. (Id.) L'*allégorie* est l'ornement du langage. (Del.) Est-il une *allégorie* plus parfaite que celle qui place un papillon sur une tombe? (Lebr.) Tout ce que nous savons de la mythologie paraît rouler sur des *allégories* poétiques au ciel et aux astres qui le peuplent. (Bailly). On connaît l'ingénieuse *allégorie* de Platon, qui dit qu'au commencement des siècles l'épouse et l'époux venaient ensemble au monde, et ne constituaient qu'une seule créature animée. (Alib.)

— Épith. Allégorie juste, transparente, claire, recherchée, soutenue, suivie, aimable, heureuse, ingénieuse, flatteuse, riante, riche, vive, froide, sèche.

— Périphr. Le voile de l'allégorie. Le masque de l'allégorie.

— Rhét. Sorte de métaphore prolongée. La métaphore porte sur un mot, sur une phrase, l'allégorie peut traiter longuement un sujet en multipliant les images; un poëme tout entier peut n'être qu'une allégorie. Les anciens excellaient dans ce genre. Le flambeau, les ailes, le bandeau de Cupidon, expriment parfaitement les transports, la légèreté, l'imprévoyance de l'amour. La ceinture de Vénus n'est que la description de ce que peut éprouver ou faire éprouver une femme.

Et rose elle a vécu ce que vivent les roses,
L'espace d'un matin,

a dit Malherbe, en parlant par allégorie de la mort prématurée d'une jeune et charmante fille.

L'*allégorie* habite un palais diaphane.
(Lemercier.)

Ce qui veut dire que pour être bonne une allégorie doit être facile et juste.

— Se dit aussi d'un ouvrage dont le fond est cette espèce de fiction où l'on représente un objet pour donner l'idée d'un autre. Les allégories de J.-B. Rousseau. L'apologue et la parabole sont des espèces d'allégories.

— Syn. d'Allusion. Faire allégorie à un événement. Il fait dans la préface une *allégorie* de son livre à celui de l'Apocalypse. (Pascal.) Quand il fallait venir aux histoires impures des dieux du paganisme, toute la religion se tournait en *allégories*, etc. *Allégories* froides et forcées. (Boss.) La comédie de la Princesse d'Élide fut un des plus agréables ornements de ces jeux, par une infinité d'*allégories* fines sur les mœurs du temps. (Volt.)

— Théol. Nom donné par les interprètes de l'Écriture sainte à certaines expressions ou à certains faits qui, outre le sens propre et littéral, peuvent avoir une signification figurative, et recevoir une application détournée par suite de rapprochements entre des idées analogues. St Matthieu a pris dans un sens allégorique au moins vingt passages de l'Ancien-Testament, et St Paul a tourné en *allégories* morales la loi qui défendait de museler le bœuf triturant le grain, celle qui prohibait le pain levé pour la pâque, etc. (L'ab. Barth.)

— Beaux-arts. Figure ou composition employée par le peintre ou le sculpteur pour exprimer une idée abstraite, ou spiritualiser certains actes de la vie humaine qui, par ce mode de représentation, agissent avec plus de ... l'esprit du spectateur. C'est sous l'influence de l'*allégorie* que Prudhon conçut et exécuta *la Justice et la vengeance poursuivant le crime*, et Vigneron son *Convoi du pauvre*. (Gouault.) Rien de plus admirable que les *allégories* inventées par les artistes religieux des XIe, XIIe et XVe siècles; *allégories* traduites depuis le portail de la cathédrale catholique jusqu'à la verrière encadrée dans l'ogive de ses fenêtres, par des milliers de figures aux formes naïvement belles, sveltes, élégantes, supportées par les monstrueuses figures des vices qu'elles écrasent. (Id.)

— Iconol. Gracieuse femme enveloppée dans un voile de gaze.

ALLÉGORIQUE. adj. des 2 g. Qui tient de l'allégorie, qui concerne l'allégorie, qui a rapport à l'allégorie. Personnage allégorique. Nom allégorique. Tableau allégorique. Figure allégorique. Sens allégorique. Style allégorique. Discours allégorique. Termes allégoriques. Tragédie allégorique. Poëme allégorique, etc. L'Écriture sainte a un sens littéral et un sens *allégorique*; mais le sens *allégorique* ne fait point une preuve, c'est seulement une explication arbitraire. (St-Évr.) Le coq est le symbole ou la figure *allégorique* représentant la vigilance. (Lebr.) Les temps ont multiplié pour nous les signes *allégoriques* et varié leurs formes. (Id.) L'homme peu civilisé se crée des croyances *allégoriques*. (Malte-Brun.)

Et pour t'en dire ici la raison historique,
Souffre que je l'habille en fable *allégorique*.
(Boileau.)

ALLÉGORIQUEMENT. adv. D'une manière allégorique. Parler allégoriquement. Peindre allégoriquement. Entendre un passage, expliquer un texte allégoriquement.

ALLÉGORISÉ, ÉE. part. pass. du v. Allégoriser.

ALLÉGORISER. v. act. 1re conj. (formé de *allégorie*). Parler, écrire allégoriquement, par allégories; donner un sens allégorique; expliquer par des allégories. Prétendre que les pères de l'Église ont abusé de l'allégorie au point de vouloir tout *allégoriser*, c'est une inculpation odieuse et une exagération dénuée de preuve. (L'abbé Barth.) Les philosophes cherchèrent à *allégoriser* l'idolâtrie, lorsqu'ils virent les défenseurs du christianisme battre le paganisme en brèche. (Id.)

— S'emploie absolument. Aimer à allégoriser. Savoir allégoriser. De tout temps les poëtes ont allégorisé. Les peuples d'Orient se plaisent à allégoriser.

— Signifie particulièrement, Expliquer tous les mythes anciens par des allégories.

ALLÉGORISEUR. s. m. Celui qui allégorise, qui s'attache à chercher, à mettre dans tout un sens allégorique. Ne se dit guère qu'en mauvaise part. Allégoriseur ridicule, insupportable, perpétuel. C'est un allégoriseur. Quel allégoriseur fatigant!

ALLÉGORISME. s. m. (formé de *allégorie*). Art, science de l'allégorie.

ALLÉGORISTE. s. m. (formé de *allégorie*). Celui qui explique un auteur, un texte dans un sens allégorique. Se dit surtout des anciens interprètes de l'Écriture. Origène, Clément d'Alexandrie, St Augustin, St Grégoire, etc., ont expliqué la Bible en *allégoristes*.

— Il y a des allégoristes physiques et des allégoristes moraux, c'est-à-dire, qui donnent un sens moral ou un sens physique aux allégories. Dans l'allégorie d'*Hercule terrassant le lion*, l'allégoriste physique voit le soleil entrant dans le signe du zodiaque; l'allégoriste moral y voit l'image de la raison humaine domptant les mauvaises passions.

ALLEGRAIN (Christophe-Gabriel). Sculpteur français, beau-frère de Pigalle; né à Paris en 1710, mort en 1795.

ALLÈGRE. adj. des 2 g. (du celt. *alegria*, d'où en lat. *alacris, alacritas*; en français, allègre, allégresse). Gai, vif, dispos. Esprit allègre. Humeur allègre. Caractère allègre. Être allègre. Être sain et allègre, etc.

— Signifie aussi Agile, prompt à marcher, à courir. Pour nous échapper, Dieu sait s'il est *allègre*. (Rac.) Vous êtes dans l'enfance; l'homme y a les cheveux blonds, le regard assuré et limpide, le cœur *allègre* et joyeux; il aime tout, et tout semble l'aimer. (A. Karr.) Ce mot est familier et peu usité.

ALLÈGRE. Géogr. Ville de France, ch.-l. de canton du dép. de la Haute-Loire; 2,000 hab.

ALLÈGREMENT. adv. (formé de *allègre*). D'une manière allègre, avec allégresse. Agir allègrement. Marcher allègrement. Allons, amis, allègrement. Les soldats le suivirent *allègrement* lorsqu'ils le virent à pied marcher à leur tête. (F. d'Ablanc.) Ce mot a vieilli.

ALLÉGRESSE. s. f. (pr. *al-lé-grèce*; du celt. *alecria, alegria*, joie). Joie vive, expansive, bruyante, qui se manifeste, qui éclate au dehors. Cris d'allégresse. Transports d'allégresse. Chants d'allégrese. Concerts d'allégresse. Être plein d'allégresse. Se livrer à l'allégresse. Tressaillir d'allégresse. Combler d'allégresse. Recevoir une nouvelle avec une grande allégresse. Répandre l'allégresse dans les cœurs. Cette réunion excita dans toute la maison un retentissement d'*allégresse*. (J.-J. Rouss.)

Ce verre qu'en riant a rempli l'*Allégresse*.
(Delille.)

...
(Id.)

Jamais nous ne goûtons de parfaite *allégresse*.
(Corneille.)

— Se dit surtout d'une joie publique. L'allégresse du peuple. L'allégresse de l'armée. Il fut reçu avec *allégresse* de ses sujets. (Port.-Roy.) Ils traînent indolemment et avec murmure le joug, loin de le porter avec *allégresse*.

Il veut que d'un festin la pompe et l'*allégresse*
Confirment à nos yeux la foi de leurs serments.
(Racine.)

— Épith. Aimable, ardente, bachique, courte, bruyante, effrénée, folâtre, folle, joyeuse, vive, brutale, noble.

— Relig. Se dit d'une joie mystique. Venez, louons le Seigneur avec *allégresse*. (Port-Roy.) O filles de Sion, tressaillez d'*allégresse*. (Rac.)

— Liturg. *Les sept allégresses*. Prières à la Vierge, relatives aux sept différents sujets de joie ou mystères joyeux qu'elle a eus pendant sa vie.

— Les sept allégresses de la Vierge exceptées, Allégresse ne s'emploie jamais au pluriel.

— ALLÉGRESSE. Iconol. Jeune nymphe, vêtue de blanc, le sourire sur les lèvres, la tête couronnée de fleurs, d'une main répandant des roses, de l'autre tenant un thyrse entouré de feuilles de vigne, et d'une bandelette sur laquelle est écrit, *hilaritas*.

— ALLÉGRESSE PUBLIQUE. Iconol. Jeune nymphe tenant des épis de blé ou une corbeille d'abondance remplie de fruits. A Versailles, *Le Brun* l'a représentée sous les traits d'une jeune bacchante qui joue des castagnettes et tient un tambour de basque; près d'elle est un amour jouant d'une cymbale antique.

ALLÉGRETTO. adv. Mus. Diminutif d'Allégro.

ALLÉGRO. adv. Mus. Ce mot emprunté de l'italien, et mis au commencement d'un air, désigne un mouvement gai, vif, animé. *Allegro* est moins précipité que *presto*. Il se trouve souvent accompagné d'une foule d'épithètes pour modifier ou son caractère ou son degré de vitesse. *Allegro assai, allegro vivace*, etc.

— ALLÉGRO. s. m. Se dit de l'air même dont le mouvement est vif et animé. Jouer un allégro. Chanter un allégro. Composer un allégro. Il joue, il chante, il compose parfaitement l'allégro.

— Au pl. des *allégros*. Ce mot prenant l'accent, doit être considéré comme tout à fait français et prendre la marque du pluriel.

ALLÉGUÉ, ÉE. part. pass. du v. Alléguer. S'emploie adjectivement. Fait allégué. Prétexte allégué. Raison, excuse alléguée. Exemple allégué. Auteur allégué. Texte allégué. Autorité alléguée, etc. Les juges sont obligés de juger selon ce qui est *allégué* et prouvé. (Acad.)

ALLÉGUER. v. a. 1re conj. (du lat. *allegare*, députer, adresser, envoyer, citer). Ce verbe change l'é du radical en è ouvert au présent de l'indicatif et du subjonctif. *J'allègue, tu allègues, il allègue*, etc. Mettre en avant, avancer un fait, une excuse, une justification, une raison, un prétexte, etc. Certaines gens, pour faire voir qu'on a tort de ne pas les estimer, ne manquent jamais d'*alléguer* l'exemple de personnes de qualité qui font cas d'eux. (Pasc.) N'*alléguez* plus votre malheureuse incrédulité. (Boss.) C'est un prétexte qu'on *allègue* toujours. (Fén.) Ils puisaient dans les caisses des villes, sans *alléguer* aucune espèce de prétexte que leur bon plaisir. (Thiers.)

N'*alléguez* point des droits que je veux oublier
(Racine.)

Jean Lapin *allégua* la coutume et l'usage.
(La Fontaine.)

Alléguez la beauté, la vertu, la jeunesse.
(La Fontaine.)

— Quelles sont les preuves qu'*allèguent* les accusateurs de César? (Napol.) Nous avons déjà *allégué* les témoignages des plus fameux navigateurs du Nord. (B. de St-P.) Tibère empêcha que ce décret n'eût lieu, *alléguant* la stupidité de Claude. (La Harpe.) Je ne pouvais rien *alléguer* pour éluder ma promesse; il fallut l'accomplir. (J.-J. Rouss.)

— Citer, alléguer un auteur. Alléguer les anciens. Alléguer les modernes. Alléguer un texte, un passage, une autorité. Alléguer vrai. Alléguer faux. Alléguer des témoignages à tort et à travers; alléguer à l'appui de son opinion. Plusieurs orateurs *allèguent* des autorités et des passages qu'ils forment eux-mêmes. (Trév.) Je désire qu'avec M. de Th... soit ensevelie cette nouvelle manière d'éloquence à laquelle, pendant que nous nous amusons à *alléguer* les anciens, nous ne faisons rien d'ancien. (Pasquier.)

— *Alléguer à*. Heureux d'avoir à leur *alléguer* leur bannissement pour excuse. (Boss.) Ne venez pas nous *alléguer* la médiocrité de votre fortune et l'embarras de vos affaires. (Mass.) Il ne s'agit pas ici de nous *alléguer* des exemples. (Id.)

Alléguer l'impossible aux rois, c'est un abus.
(La Fontaine.)

— *Alléguer pour*. Alléguer pour excuse. Alléguer pour ses raisons. Elle *allègue* pour elle le droit de ne donner que des secours volontaires. (Volt.)

— *Alléguer que*. De là ces jalousies entre le sénat et le peuple, entre les patriciens et les plébéiens: les uns *alléguant* toujours que la ... (Boss.) Il est possible d'*alléguer* qu'à l'âge de vingt et un ans l'homme n'a pas encore reçu les leçons de l'expérience, et que sa vie est troublée par les passions. (Napol.)

— S'ALLÉGUER. v. pron. Être allégué, être mis en avant, être cité. Peu usité.

— *Syn. comp.* ALLÉGUER. CITER. On *allègue* des faits, des raisons pour maintenir, pour défendre; on *cite* des auteurs, des textes pour s'autoriser, pour s'appuyer.

ALLÉLOMACHIE. s. f. Schol. Contradiction, conflit entre deux choses.

ALLÉLUCHIE. s. f. Schol. Liaison, accord entre deux choses.

ALLÉLUIA. s. m. (pr. *al-lé-lu-ia*; mot hebr. signifiant littéralement *louez le Seigneur*). Liturg. cathol. Cri d'acclamation, chant de joie ordinaire dans les jours de solennité et d'allégresse qui a passé de la synagogue à l'église. On chante beaucoup d'*alléluias* dans le temps de Pâques. Dans l'Église latine on ne chante *alleluia* ni aux obsèques

des morts, ni pendant le Carême. (Rich.) Saint Augustin et saint Jérôme ont introduit l'*alléluia* dans l'eglise latine, au temps du pape Damase. (L'ab. Barth.) Après avoir pleure la mort du Redempteur du monde avec les montagnes de Sion, l'antique *alléluia* d'Abraham et de Jacob fait retentir le dôme des eglises. (Chateaub.)

— D'après le témoignage d'Adon, archevêque de Vienne, l'alleluia était autrefois un cri de guerre.

— Fam. *Style d'alléluia*. Par lequel on manifeste la satisfaction, le contentement, la rejouissance que fait éprouver un evenement heureux. Si vous écriviez à M. l'archevêque d'Arles un petit mot sur sa résurrection, d'un style *d'alléluia !* (Mme de Sevig.)

— Prov. *Faire l'alleluia d'une chose*. Faire l'eloge de cette chose, en vanter l'excellence. On a dit en ce sens, *Faire l'alleluia d'une personne*, La louanger, la prôner outre mesure.

— ALLÉLUIA. s. f. Bot. Plante acide et rafraîchissante qui pousse dans nos bois humides, ainsi que dans les montagnes de la Suisse, et qui fleurit vers le temps de Pâques. L'alleluia fournit le sel appele dans le commerce *sel d'oseille*, autrement acide oxalique.

— Au pluriel, on doit ecrire des *alléluias* avec un *s*, puisque le mot prend l'accent.

ALLEMAGNE. s. f. (du lat. barb. *Allemannia*; formé de *allemanni*; et. sax. *all*, tout, *mann*, homme. C'est ainsi que s'appelèrent differents peuples germains confederes qui s'établirent sur les bords du Rhin, et dont le nom fut applique par extension à tous les Germains). Grand pays d'Europe, limité au N. par le Danemarck, à l'E. par la Pologne, à l'O. par la France, la Belgique et la Hollande, au S. par les provinces turques, italiennes et helvetiques. La superficie de l'Allemagne est de 32,653 lieues carrées, sur des dimensions de 225 lieues en largeur et de 240 en longueur, entre le 2° 30' et le 18° de longitude orientale, et entre le 45° 30' et le 55° de latitude septentrionale. Elle est arrosee par 500 cours d'eau, dont 60 sont navigables, parmi lesquels le Danube, le Rhin, l'Ems, le Weser, l'Elbe, la Trave et l'Oder. Elle contient plus de 600 lacs, et s'appuie au N. sur la mer du Nord et la Baltique, au S. sur le golfe Adriatique.

— Se divise en haute et basse Allemagne, ou Allemagne méridionale et septentrionale. Sources minérales très-nombreuses à Aix-la-Chapelle, Ems, Pyrmont, Eger, Carlsbad, Tœplitz, Baden, etc. Mines d'or, d'argent, de plomb, d'etain, de fer, de zinc, de mercure, de houille, etc. Varieté de marbres, granit, porphyre, albâtre, cristal de roche, topazes, amethystes, agates, etc. Fontaines salantes, sel fossile, soixante-seize salines en exercice. Forêts considerables au N. et au S. Vins célèbres sur les bords du Rhin, en Bohême, en Autriche, etc. Céreales des régions temperées; chanvre, lin, tabac, garance, anis, safran, etc. Excellentes races chevalines recherchees dans toute l'Europe, pour monter la grosse cavalerie; gros betail; nombreux troupeaux de moutons; grand commerce de porcs. Foires importantes, surtout celle de Leipzick pour la librairie, et celle de Francfort-sur-Mein pour les échanges avec la France. Riches compagnies de commerce, entre autres la compagnie Rhenane des Indes occidentales et la compagnie Américaine de l'Elbe. Places commerciales, maritimes ou intérieures. Hambourg, Brême, Lubeck, Dantzig, Kœnigsberg, Stettin, Trieste, Berlin, Breslau, Cologne, Posen, Francfort, Augsbourg, Munich, Prague, Nuremberg, etc., etc. Fabriques de toileries en Silésie, Westphalie et Bohême; d'etoffes de laine dans les provinces rhenanes, la Saxe, le Brandebourg, l'Autriche, la Moravie; de soieries, à Vienne, Berlin, Cologne, etc.; de dentelles dans le Tyrol, etc.; de verreries et de glaces en Bohême, Bavière et Saxe; de porcelaines et faïences à Dresde, Berlin, Vienne, etc.; de bronzes, aciers, orfevreries, armes, à Spandau, Potsdam, etc.; de canons, à Berlin, Breslau, Vienne, etc.; d'ouvrages de bois et objets de quincaillerie, à Nuremberg; d'instruments de musique et particulièrement de pianos, à Vienne; de voitures, à Hanau et Offenbach; de liqueurs, à Dantzig, Breslau et Mannheim, etc., etc.

— Popul. 31,500,000 hab. répartie en 2,400 villes, autant de bourgs, et 90,000 villages. Les Allemands proprement dits, ou *souche* population; la *souche slave* comprend presque tout le reste; le chiffre est complété par les souches *gréco-latine* et *sémitique* ou *juive*. Cette population, sauf peu d'exceptions, professe le catholicisme (17 millions), le lutheranisme (12 millions), le calvinisme (3 millions). Il s'est opere une fusion generale entre le lutheranisme et le calvinisme, sous le nom de communion evangélique. On compte en Allemagne 24 grandes universités, parmi lesquelles les plus celebres sont celles de Gœttingue, Berlin, Halle, Bonn, Leipzick, Iena, et Heidelberg; 300 gymnases ou colleges, un grand nombre d'ecoles normales, puis une multitude d'écoles bourgeoises, d'instituts polytechniques. Les écoles primaires gratuites, celles d'arts et métiers sont incalculables. Les bibliothèques publiques, les musees, les collections scientifiques sont riches et nombreuses, à Vienne, Berlin, Munich, Cassel, Stuttgard, Darmstadt, etc.

— Nomenclature des états englobés dans l'Allemagne : Empire d'Autriche; royaumes de Prusse, de Baviere, de Saxe, de Hanovre, de Wurtemberg; grands duches de Bade, de Hesse-Electorale, de Hesse-Darmstadt, de Holstein et de Lauenbourg, de Luxembourg, de Mecklembourg-Schwerin, de Mecklembourg-Strelitz, de Saxe-Weimar, de Holstein-Oldenbourg; duches de Brunswick, de Nassau, de Saxe-Gotha, de Saxe-Cobourg, de Saxe-Meiningen, de Saxe-Hildbourghausen, d'Anhalt-Dessau, d'Anhalt-Bernbourg, d'Anhalt-Cœthen; principautes de Schwartzbourg-Rudolstadt, de Schwartzbourg-Sondershausen, de Hohenzollern-Hechingen et de Hohenzollern-Sigmaringen, de Lichtenstein, de Waldeck, de Reuss-Greitz et Reuss-Schleitz, de Reuss-Lobenstein-Ebersdorf, de Lippe-Schauenbourg, de Lippe-Detmold; landgraviat de Hesse-Hombourg, villes libres de Francfort, de Brême, de Hambourg.

— En 800, Charlemagne renouvela l'empire d'Occident, qui devint l'empire d'Allemagne. L'empereur etait eligible, et l'heritier presomptif se nommait *roi des Romains*. L'empire d'Allemagne fut dissous en 1805, epoque à laquelle l'empereur François II renonça à ce titre et prit celui d'empereur d'Autriche

— ALLEMAGNE. Iconol. Femme debout, tenant de la main droite une haste, et de la gauche un bouclier long pose à terre. Les peintres modernes la representent sous la figure d'une femme pleine de majesté, la couronne imperiale en tête, et l'aigle romaine à ses côtes. Quelquefois elle s'appuie sur un globe qui designe l'Empire.

— ALLEMAGNE (mer d'). Nom donné à la mer située entre la Grande-Bretagne, la Hollande, l'Allemagne, le Danemarck et la Norwège. Ses eaux, très-salees et phosphorescentes, occupent une superficie de 16,000 lieues carrées. On la nomme aussi *Mer du Nord*.

ALLEMAND, ANDE. adj. et s. Qui est né en Allemagne, qui appartient à l'Allemagne ou à ses habitants.

— Loc. prov. *Une querelle d'Allemand*. Une querelle suscitée sans sujet. Chercher, faire une querelle d'Allemand.

— *C'est du haut allemand*. C'est une chose inintelligible. C'est du haut allemand pour moi. En verite, il faut convenir que c'est du haut allemand pour nous.

— LANGUE ALLEMANDE. L'origine de la langue allemande est encore incertaine. Elle parait sœur de la langue grecque, et doit être rangée parmi les idiomes qui, venus des bords du Gange, sont divisés en plusieurs branches, puis repandus dans les diverses contrees de l'Europe. L'etude plus approfondie du sanscrit et les recherches des orientalistes pourront seules mettre un terme aux contradictions philologiques dont la langue allemande est l'objet. Les racines allemandes sont en general imitatives, bien qu'un peu rudes, et expriment des idées que l'on a de la peine à rendre en français, où les mots de cette espèce sont plus rares. L'allemand est d'une flexibilité et d'une richesse qui en font une langue essentiellement poétique; ce qui a fait dire à Mme de Staël, « qu'il n'y a pas de poesie moderne plus frappante, plus pittoresque et plus variée que celle des Allemands. La facilité de renverser à son gré la construction de la phrase est aussi très-favorable à la poesie. »

— On distingue les dialectes du Nord et les dialectes du Sud, entre lesquels il existe une difference marquée. 1° les dialectes du Nord. Ils se subdivisent en trois branches, dont l'une comprend les dialectes du Bas-Rhin ou de la Basse-Franconie, qui s'étendent le long du Rhin et se fondent avec le hollandais; l'autre, le dialecte de la Basse-Saxe, qui se parle avec le plus de purete entre le Weser et l'Elbe; la troisième, le dialecte de l'ancienne monarchie prussienne, qui se parle depuis le Mecklembourg, sur tout le littoral, jusqu'à la Livonie et jusqu'aux frontières de la Silesie et de la Pologne. La ville de Berlin a un dialecte particulier avec une prononciation douce et élegante. 2° les dialectes du Sud, parmi lesquels : la langue *alémannique*, en Alsace, en Souabe, et dans une partie de la Suisse; c'est dans ce dialecte que Hegel a composé des poésies lyriques extrêmement gracieuses, traduites en plusieurs langues. La langue usitee en Bavière et en Autriche, qui se subdivise en plusieurs rameaux; l'idiome de la Franconie depuis les frontières de l'Alsace jusqu'aux bords du Rhin. Le dialecte ples du Sud à ceux du Nord. Adelung, un des meilleurs lexicographes et grammairiens de l'Allemagne, s'est trompé en soutenant que le haut allemand est le dialecte de la Misnie ou de la Haute-Saxe; le haut allemand est la langue epurée, perfectionnee par les bons écrivains, et universellement ecrite et parlee dans toute l'Allemagne par les personnes de la bonne societe.

— LITTERATURE ALLEMANDE. La littérature allemande ne date à proprement parler que du règne de Charlemagne, qui, ayant vaincu les Allemands, les fit entrer dans son empire et leur donna des ecoles et des maitres. Il est vrai que Tacite parle de quelques chansons nationales dans lesquelles les Germains celebraient leur dieu Tuisco, ne de la terre, et son fils *Mann*, tous deux fondateurs de la race allemande (*Tuiscomann*, *Teutschmann*). Mais cette poesie primitive, completément perdue, ne doit point compter dans l'histoire positive de la litterature allemande. Les premiers essais des Allemands dans la langue nationale furent des traductions du latin, entre autres celle des quatre Evangiles. Aux Xe et XIe siècles, le goût des lettres se propagea surtout dans plusieurs abbayes; au XIIe siècle, commence la brillante epoque des *Minnesinger* ou troubadours, époque caractérisée par les poèmes epiques des *Niebelungen*, du *Lohengrin*, du *Heldenbuch*, etc. Au XIIIe siècle, on rédigea des recueils de lois et de coutumes, tels que le *Miroir de Saxe* et le *Miroir de Souabe*, et l'on ébaucha l'histoire dans l'idiome national. Au XIVe siècle, se forment sous le nom de *Meistersinger* ou de maitres de chant, dans les villes importantes, des écoles de poètes artisans, des corporations poétiques à l'instar des corps d'arts et metiers, on s'occupe un peu de systèmes philosophiques, on cultive les mathématiques et l'astronomie, les universités deviennent des foyers de lumière; l'imprimerie est inventée. Au XVe siècle, on fait des satires. Au XVIe siècle, Luther soustrait l'Allemagne à l'autorite spirituelle de l'Église, et fait voir par ses écrits de quelle energie la langue allemande est susceptible; les theologiens et les jurisconsultes se signalent.

— Au XVIIe siècle, naissent des societés pour la culture de la poesie pastorale. Au XVIIIe siècle, la langue se purifie et revient à son genie primitif; Lessing, critique judicieux et spirituel, compose des pièces dramatiques avec toute la liberté du caractère allemand; Wieland écrit avec autant de facilité que de grâce; Schiller, philosophe et grand poète, dramatise l'histoire moderne; Gœthe s'elève au premier rang dans la poesie epique et lyrique, dans le roman et au theâtre; Herder mêle heureusement la philosophie et la poésie; Richter, dit Jean-Paul, compose des romans plaisants et pathétiques; les Stollberg, Voss, Burger, Hœlty, Matthisson, les Schlegel, multiplient les chefs-d'œuvre; Kant, Jacobi, Fichte, Schelling, se lancent dans les derniers abimes de la philosophie; Jean de Muller, Eichhorn, Heeren, Schlœzer, portent l'erudition et l'intelligence de la critique dans l'historiographie; Heyne, Wolf, Hermann, Bœckh, Creuzer, sont les ornements de la philologie. Kotzebue, Iffland, Hoffmann, Tieck, Zschokke, Grimm, Rosenmüller, Raupach, Hammer, Hinroth, Karaus, etc., etc., enrichissent et illustrent en tout genre la litterature de leur pays. La liste des esprits distingués et des grands ecrivains que l'Allemagne a produits depuis un siècle, remplirait un volume. La *litterature allemande*, la dernière née des litteratures modernes, s'est posee l'arbitre universelle; elle a fait de la critique un art, un règne, un pouvoir, une religion, une foi; elle a touche à tous les points du ciel et de la terre. Il n'y a pas vingt ans que nos âmes françaises, agitees par des revolutions dont le terme etait incertain, que nos intelligences emues du chaos qui nous environnait, ont commencé à comprendre l'intelligence et l'âme germaniques. (Phil. Chasl.)

ALLEMANDE. s. f. Danse vive et gaie, à deux temps, originaire d'Allemagne. Danser l'allemande, une allemande.

— Se dit aussi de l'air sur lequel on exécute cette sorte de danse. Jouer une allemande sur le piano, sur le violon. Recueil, album d'allemandes.

ALLEMANDERIE. s. f. Techn. Atelier où l'on forge le fer pour le calibrer.

ALLENDÉE. s. f. Bot. Genre de plantes composees, herbe du Mexique.

ALLÉNISTE. s. Hist. eccl. Membre d'une petite secte dissidente de l'eglise écossaise, et fondée en 1769, par James Allen. Les allenistes ne diffèrent point d'opinion avec les glassites; mais ils pratiquent les prescriptions de leur doctrine avec plus de rigidite.

ALLER. Géogr. Rivière navigable d'Allemagne, se jette dans le Weser, par la rive droite et au-dessous de Werden.

ALLER. v. n. irrég. (pr. *a-lé*; du lat. *ambulare*; d'où l'on a fait anciennement *ambuler*, puis *ambler*, par contraction, et enfin *aller*. On peut aussi donner à ce verbe une origine celtique. *Ale, alez*, en breton, signifie allee, chemin; *ialo*, j'irai, *eled*, allez; *wallen* veut dire *aller* en allemand. Peut-être le latin *ambulare* vient-il lui-même du celtique; alors les deux étymologies n'en feraient plus qu'une.) *Je vais, tu vas, il va, nous allons, vous allez, ils vont. J'allais, tu allais, il allait, nous allions, vous alliez, ils allaient. Je suis allé.* *allâmes, vous allâtes, ils allèrent. J'irai, tu iras, il ira, nous irons, vous irez, ils iront. J'irais*, etc. *Va, allons, allez. Que j'aille, que tu ailles, qu'il aille, que nous allions, que vous alliez, qu'ils aillent. Que j'allasse, que tu allasses, qu'il allât, que nous allassions, que vous allassiez, qu'ils allassent. Allant*. Etre ou se mettre en mouvement pour changer de lieu, se transporter d'un lieu à un autre. Le verbe *aller* exprime, au propre, une idée generale de mouvement, et, au figure, une idée generale de tendance; idee que modifient à l'infini les differents mots qui accompagnent le verbe.

— *Aller* suppose toujours deux choses, savoir : 1° le lieu que l'on quitte; 2° le lieu où l'on se rend. Aussi dit-on : Aller d'un lieu à un autre. Aller d'un quartier à un autre. Aller de la ville au village. Aller du village à la ville. Aller de Paris à Rome. Aller de Londres à Madrid. Aller de Vienne à Constantinople. Aller de Constantine à Philippeville. Aller de France en Italie, etc.

— Mais il arrive souvent que, pour donner plus de rapidité à l'expression, on se contente d'indiquer le lieu où l'on se rend, sans parler du lieu que l'on quitte, d'où l'on s'éloigne. Ce lieu du reste ne pouvant jamais être autre que celui où se trouve la personne qui parle, il serait fort inutile de l'indiquer, outre que cette répétition pourrait devenir fastidieuse. Aller à Rouen. Aller à Bordeaux. Aller à Orleans. Aller à Rome. Aller à Paris. Aller à Londres. Aller à Naples. Aller à Vienne. Aller au Japon. Aller au Mexique. Aller à Alger. Aller à la ville. Aller à la campagne, etc. C'est pour vous arracher à la séduction de cette femme, que je voudrais *aller* à Paris. (Mme de Staël.)

— Au lieu de *aller à*, on peut dire aussi *aller en*. Aller en Amérique. Aller en Afrique. Aller en Turquie. Aller en France. Aller en Italie. Aller en Allemagne. Aller en Suède. Aller en Angleterre. Aller en Normandie, etc. J'*allai* en Hollande, où j'espérais trouver plus de tranquillité chez des peuples plus phlegmatiques. (Volt.) Pour la différence qui existe entre *aller à* et *aller en*, V. la préposition À, p. 4., 2e col.

— ALLER peut être modifié par des mots qui indiquent l'espace à parcourir. Aller près. Aller loin. Aller très-loin. Aller à trente kilomètres. Aller à deux pas, à trois pas. Aller à une portée de fusil, etc.

— ALLER modifié sous le rapport de la nature, de la rapidité, de la lenteur du mouvement. Aller doucement. Aller lentement. Aller vite. Aller paisiblement. Aller tranquillement. Aller uniformément. Aller comme le vent. Aller en courant. || Dans ce sens, *aller* peut être suivi de la préposition *à*. Aller à grands pas. Aller à petits pas. Aller au pas de course. Aller au pas de charge. Aller au pas gymnastique. Aller à pas de tortue. Aller à pleines voiles. Mais toutes ces locutions sont elliptiques, car il est bien évident qu'on ne va pas à grands pas comme on va à Rome. Aller à grands pas, c'est pour *Aller* en s'efforçant, en s'attachant *à* faire de *grands pas*. Aller à petits pas, c'est pour *Aller* en se bornant *à* faire de *petits pas*. Aller à pas de tortue, c'est pour *Aller* en faisant des pas semblables *à* des *pas de tortue*. Aller au pas gymnastique, c'est pour *Aller* d'un pas conforme *au pas gymnastique*. Aller à pleines voiles, c'est pour *Aller* avec le vent soufflant *à pleines voiles*, etc.

Légère et court-vêtue, elle *allait* à grands pas,
Ayant mis ce jour-là, pour être plus agile,
Cotillon simple et souliers plats.
(LA FONTAINE.)

|| On dit aussi elliptiq. Aller bon train, aller grand train, pour, Aller d'un bon train, aller d'un grand train.

— Modifié par des mots indiquant l'endroit où le mouvement s'accomplit. Aller sur la terre, sur le pavé, sur la chaussée, sur l'herbe, sur le sable. Aller sur l'eau, sur la mer. Aller sur une planche, sur une poutre, sur une corde. Aller sur le toit, sur le faîte d'une maison. Aller sur un pont. Aller sur les trottoirs. Aller par monts et par vaux. Aller à travers les champs. Aller à travers les bois, à travers les terres.

— Modifié par des mots indiquant le chemin même qui mène au but. Aller par terre, par eau, par mer. Aller par un sentier. Aller par le chemin le plus court. Aller par la grande route. Aller par un chemin de traverse. Aller par la route royale.

— Modifié par des mots qui marquent la direction du mouvement. Aller en avant. Aller en arrière. Aller à droite. Aller à gauche. Aller au nord, au midi, à l'est, à l'ouest. Aller à reculons. Aller devant soi. Aller en zigzag. Aller de travers, etc.

— Modifié sous le rapport de la situation, de la configuration des choses. Ce terrain va en pente, va en montant. Cet étang va en rond. Cet escalier va en spirale. Cette planche va en biais. Cette étoffe va en droit fil, etc.

— Modifié par des mots qui marquent les moyens de transport. Aller à pied, à cheval. Aller en voiture, en poste, en bateau. Aller par le courrier, par la diligence, par le chemin de fer, par le bateau à vapeur. Aller en ballon.

— Modifié par des mots qui indiquent la cause qui fait mouvoir. Aller par force, par besoin, par nécessité. Aller volontairement, de de tout cœur. Aller par plaisir. Aller par esprit de contrariété, etc. Des vaisseaux vont à voile. La plupart des bateaux vont à rame. Il y a des bateaux qui vont à la vapeur. Les girouettes vont selon le vent.

— Modifié par des mots qui indiquent l'ordre du mouvement. Aller avant. Aller après. Aller derrière. Aller de front. Aller ensemble. Aller avec. Aller à la file. Aller sur deux rangs, en colonnes. Aller par pelotons. Aller de compagnie. Aller à la file les uns des autres. Aller les uns après les autres. Aller un à un, deux à deux, trois à trois, etc.

— Considéré sous le rapport du motif, de la fin de l'action. Aller à la promenade. Aller au bal. Aller au jeu, au spectacle, au concert, au bain. Aller à la guerre, à la chasse, à la pêche. Aller en ambassade, en pèlerinage, en vendange. Aller à la mort, au supplice, à sa perte. Aller à la messe, au sermon, à confesse, aux vêpres. Aller aux nouvelles. Aller à la maraude. Aller à la découverte. Aller à l'affût, etc.

— Modifié sous le rapport de la manière, de la coutume de se vêtir. Aller en habit noir. Aller en veste grise. Aller en redingote bleue. Aller en casquette. Aller sans chapeau. Aller en robe de chambre. Aller en déshabillé. Aller en toilette du matin. Aller en toilette de ville, en toilette du soir. Aller en tenue de bal. Aller en grande tenue, en costume officiel, en grand costume, etc. La douceur du climat permet aux Moraïtes nomades d'*aller* presque nus. (Castellan.) Toutes ces peuplades se vêtissent de peaux de bêtes, dans les climats froids, et *vont* presque nues dans les tempérés. (Volt.)

— S'étendre jusqu'à, conduire à, en parlant d'un chemin, d'un fleuve, d'une rivière, etc., par rapport au lieu où ils aboutissent. Cette route va à Bordeaux, à Paris, à Rouen. Ce chemin va à la ville, à la campagne. Cette rue va à l'église. Les grands fleuves, dans la plus grande partie de leur cours, *vont* à peu près comme les chaînes des montagnes dont ils prennent leur source et leur direction. (Buff.)

— S'étendre vers, dans la direction de. Cette chaîne de montagnes va au midi. Ce chemin va au nord. Ce fleuve va à l'est, etc. La forêt va depuis le village jusqu'à la rivière. La Seine va depuis Saint-Seine jusqu'à la mer. Les cheveux de cette jeune fille lui vont jusqu'aux talons. Son manteau lui va jusqu'à la cheville, etc.

— Pour marquer l'étendue, l'élévation, on dit plus ordinairement, *aller jusqu'à, aller depuis.... jusqu'à.*

— Se transporter dans un endroit pour se procurer quelque chose. Aller au bois. Aller à l'eau. Aller au pain. Aller au vin. Aller à la boucherie. Aller au marché. Aller à la provision.

— S'écouler, en parlant du temps. Le temps va toujours. Rien ne va si vite que le temps. Arrêtez-vous, si vous pouvez, dans la vie ; vous n'empêcherez pas le temps d'aller. S'il est vrai que le temps aille sans cesse, il n'est pas moins vrai que nous allons sans cesse avec lui, etc.

— Durer, en parlant des choses. Cette séance n'ira pas à deux heures. Ce discours ira, n'ira guère qu'à trois quarts d'heure. Et je me livrai ainsi à mon horrible joie tant qu'elle put *aller*. (J. Janin.)

— S'adresser, recourir à quelqu'un dont on reconnaît la juridiction, la compétence, dont on réclame les lumières, les services. Aller au roi. Aller au ministre. Aller au procureur du roi. Aller à l'évêque. Aller au pape. Aller au général. Aller au commandant, etc. Dans toutes ces locutions, *aller à* se dit par ellipse pour, *aller se plaindre à, se recommander à.*

— Marcher plusieurs ensemble. Aller de compagnie. Aller en troupe. Aller par troupes. Aristote avait remarqué, avant nous, que de tous les animaux qui ont des griffes aucun n'*allait* en troupes. (Buff.)

— Fonctionner, en parlant d'un moulin, d'une machine, d'une montre, d'une horloge, en général de tous les objets dont l'action est déterminée par des rouages, par des ressorts, par des combinaisons mécaniques. Cette montre va trente heures. Cette horloge va huit jours. Cette machine ne va pas très-bien. Ce ressort va mal. Il y a quelque chose qui empêche ces roues d'aller, etc.

— Pris absolument, il signifie simplement Se mouvoir, en changeant de lieu. Aller. Aller et venir. Allez donc. Irez-vous ? Dès que le cheval entend sonner la charge, il semble dire *allons*. (Chaud.)

— Sert à marquer le bon ou le mauvais état des personnes et des choses. Comment allez-vous ? Comment va votre santé ? Allez-vous bien ? Va-t-il plus mal ? Comment va votre bras ? Comment va votre tête ? Comment va votre fluxion de poitrine ? Votre maladie va bien. Cette crise va mal. Tout va bien. Les affaires *allaient* bien en Italie. (Volt.) Le commerce *va*. (Lav.)

— S'adapter, s'ajuster, en appliquant une chose à une autre. Cette clef va ou ne va pas à cette serrure, à cette montre. Ce châssis ne va pas à cette fenêtre. Ce tiroir va bien à cette commode.

— En parlant d'objets d'habillement, être bien ou mal fait, bien ou mal placé. Ce manteau va bien. Cet habit va mal. || Être à la taille, à la mesure de quelqu'un. Ce pantalon me va. Ce gilet ne me va pas. || Être convenable. Cette redingote me va bien. Cette robe de chambre [illegible]

— Convenir à une personne ou à une chose comme embellissement, comme ornement, comme parure. La couleur feuille-morte ne va pas aux brunes. Le rose va aux blondes. Le vert, le noir, le grenat, va à toutes les femmes. Cette garniture va bien à cette robe. Cette dentelle va bien à cette mantille. Ce nœud de ruban va parfaitement à ce chapeau. Cette broderie va très-bien sur ce fond-là, etc. Le bleu de ciel est connu pour *aller* très-bien aux blondes. (Chevreul.) Les couleurs qui passent généralement pour *aller* le mieux aux chevelures blondes et aux chevelures noires, sont précisément celles qui produisent de grands contrastes. (Id.) Le jaune n'*ira* pas aux brunes, qui ont dans les carnations une teinte trop prononcée d'orange. (Id.) Les draperies d'un blanc mat, comme la percale, *vont* bien aux peaux fraîches, dont elles relèvent la couleur rosée. (Id.) Un chapeau noir à plumes blanches, à fleurs blanches, ou roses, ou rouges, *va* bien aux blondes. (Id.) Les chapeaux de gaze, de crêpe, de tulle, *vont* à toutes les carnations. (Id.) Les chapeaux rose, rouge, cerise, *vont* bien aux brunes lorsque les cheveux séparent autant que possible les carnations du chapeau. (Id.)

— Se convenir, s'assortir, former un contraste agréable, en parlant des couleurs. Le bleu et le rose vont bien ensemble. Le noir et le rouge ne vont pas l'un avec l'autre. Le vert et le jaune ne vont pas mal, etc. Le bleu et le jaune *vont* bien ensemble. (Chevreul.) Les fleurs jaunes, surtout celles qui tirent sur l'orange, *vont* très-bien avec les fleurs bleues. (Id.)

— Se dit par analogie des diverses parties dont se compose l'ensemble d'une toilette, d'un ajustement. Cette redingote va mal avec ce pantalon. Cette cravate va fort bien avec ce gilet. L'habit écarlate uni *va* parfaitement avec le pantalon noir. (Chevreul.)

— Concourir au même but, au même usage.

— Être apparié pour être vendu, pour servir ensemble. Ces bottes, ces souliers, ces bas vont ensemble, vont l'un avec l'autre.

— Faire des progrès en quelque chose, en parlant des personnes. Ces jeunes gens vont bien dans leurs études. Cet ouvrier va bien dans la serrurerie. Cet apprenti ne va pas bien.

— Signifie aussi Travailler activement.

— Avancer, être en bon train, en parlant des choses. Cet ouvrage va. Votre ouvrage ne va pas. Il ne fait pas aller l'ouvrage. Cette maison ne va pas. Cette charpente ne va guère.

— On dit aussi, *L'ouvrage va,* pour, Il y a beaucoup d'ouvrage. *L'ouvrage ne va pas*, pour, Il y a peu d'ouvrage ; c'est la morte-saison.

— Fig. Cette affaire ne va pas bien. Cette entreprise va péniblement.

— Fam. Convenir, en parlant des personnes et des choses. Cet homme me va. Son caractère me va. Cette affaire vous va-t-elle ? Cela vous va-t-il ? Cela me va. Ça me va.

— Croître, se développer, en parlant des plantes. Ces arbres vont bien. Ces arbrisseaux ne vont pas mal. Cette plantation va médiocrement. Ces rosiers vont parfaitement, malgré la rigueur de la saison.

— Monter à, s'élever à, en parlant des nombres, des sommes, des supputations. Ce calcul va-t-il haut ? A combien votre compte va-t-il ? La dépense ne doit pas aller si loin que je l'avais cru. Cette armée va à plus de cent cinquante mille hommes, etc.

— Tendre, en parlant de la fin, du résultat d'une chose. Cela va à vous déshonorer, à vous ruiner, à vous perdre. Cette affaire va à rien, peut aller à rien, doit n'aller à rien. Les désirs de mon cœur vont à votre bonheur. Les vœux les plus ardents de nos âmes vont à la paix, au bien de l'état, à la constante félicité de la France, etc.

— Fig. Remonter à. Il faut *aller* à la cause. (Boss.) Elle *allait* à la source des grâces. (Flech.) Ils veulent *aller* à l'entendement sans passer par l'imagination. (D'Aguess.)

— Fig. S'élever, monter jusqu'à, en parlant des prières. Aller à Dieu. Aller au ciel. Les prières d'un cœur pur vont toujours à Dieu. L'offrande d'Abel allait à Dieu, mais non pas celle de Caïn. L'encens de la prière va au trône de l'Éternel.

— Fig. Arriver, parvenir, s'élever jusqu'à. Un magistrat *allait* par son mérite à la première dignité. (La Bruy.)

— Fig. Mener, conduire. Tous les jours *vont* à la mort, le dernier y arrive. (Mont.) Il n'y a point de route plus sûre pour *aller* au bonheur que celle de la vertu. (J.-J. Rouss.) Ce qui paraît générosité n'est souvent qu'une ambition déguisée qui méprise de petits intérêts pour *aller* à de plus grands. (Aristote.)

— Fig. *Aller à quelqu'un*. Pénétrer sa nature, sonder ses goûts, ses instincts, ses penchants. Les passions des hommes sont autant de chemins ouverts pour *aller* à eux. (Vauven.)

— *Aller au roi*. Se tourner du côté du roi. En 1814, la nation entière a pu *aller* au roi. (Napol.)

— Fig. Pénétrer jusqu'à, toucher, émouvoir, sensibiliser, attendrir. Aller à l'âme. Aller au cœur. Aller aux entrailles. C'est un spectacle déchirant ; il me va au cœur. Cette scène attendrissante allait à l'âme et tous les yeux étaient mouillés de larmes.

— *Aller*, suivi d'un verbe à l'infinitif, s'em- [illegible] gnifie, Se mettre en mouvement pour faire une chose. Aller étudier. Aller dormir. Aller manger. Aller voir. Aller porter. Aller composer. Aller consulter. Aller recevoir. Aller chercher. Aller savoir des nouvelles de quelqu'un. Aller trouver quelqu'un, etc. Ils *allaient* apprendre la sagesse en Égypte. (Boss.) *Va*-t-il sur un char pompeux recueillir les louanges ? (Fléch.) Nos rois *allaient* recevoir l'étendard sacré au pied des autels. (Mass.) *Va* jusqu'en Orient pousser tes bataillons. (Corn.) Moi, j'*irais* à ses pieds mendier un asile ! (Rac.)

Soumettons-nous, *allons* porter ces tristes res- [tes
Au pied de leurs autels.
(Rousseau.)

— Fig. Il n'*allait* pas chercher la source et l'origine de sa grandeur dans le nombre des villes. (Flech.) Ils *vont* se faire des imitateurs jusque dans les lieux où leur puissance leur forme des ennemis. (Mass.) Leur véritable gloire est celle qu'ils *vont* chercher jusque dans son principe. (Flech.)

— Avec un nom de chose inanimée pour sujet. Les honneurs *vont* chercher l'homme sage qui les craint et qui les fuit. (Mass.) Que la désolation des villes et des provinces *aille* attendrir votre clémence. (Id.)

— *Aller,* suivi d'un infinitif, signifie aussi qu'une chose est sur le point d'arriver, d'avoir lieu. Je vais y aller. Je vais partir. Elle va danser, chanter. Allez-vous recommencer vos plaintes, vos récriminations, vos doléances ? Le jour va finir. La nuit va venir. Le soleil va se cacher sous les nuages. La lune va se lever sur l'horizon. On va se mettre à table. Elle va se mettre au piano. La contestation va-t-elle bientôt finir ? L'affaire va-t-elle se terminer heureusement ? etc. Le jour va fuir. Le sermon va commencer. On va suspendre la séance. Les cours vont reprendre. On va ouvrir les portes. Elle *va* revenir, elle vient, je la vois. (Corn.) Je sentis que ma haine *allait* finir son cours. (Rac.) La paix *va* refleurir, les beaux jours *vont* renaître. (Id.) Il jugea que la liberté de la Grèce *allait* expirer. (Boss.) On eût dit qu'un heureux traité *allait* terminer toutes les guerres de l'Europe. (Fléch.) Tout ce que nous pouvions gagner ne valait pas ce que nous *allions* perdre. (Id.) Après les ordres doriques et les titres de votre maison, il n'y a rien à souhaiter que l'ordre que vous y *allez* mettre. (Mme de Sév.)

— *Aller,* suivi d'un infinitif, sert encore quelquefois à donner de l'élégance ou de la force, selon le sens de la phrase dans laquelle il se trouve. N'allait-il pas prendre au sérieux tous ces contes faits à plaisir ? Irez-vous croire que je suis capable d'une pareille indignité ? N'allez pas vous imaginer que je trahirai jamais le devoir et l'honneur. Je vous avertis que je ne suis pour rien dans tout cela : ainsi n'*allez* pas me prendre pour l'auteur. (L'Arleq. du th. Ital.)

— Fig. Pouvoir, devoir. Son imprudence va le perdre. Son obstination va lui devenir funeste. Son élévation *va* lui creuser elle-même son précipice. (Mass.)

— *Aller,* suivi d'un participe présent, indique une prolongation de mouvement et d'action, et se dit des personnes et des choses. Aller chantant. Aller dansant. Aller cherchant. Aller demandant. Aller criant. Aller pleurant. Un agneau qui va bêlant. Un petit chien qui va jappant. Un loup qui va hurlant. Un lion qui va rugissant. Un taureau qui va mugissant, etc. Un fleuve, une rivière, un ruisseau va serpentant. Et le gouvernail abandonné, *allait* tournant et battant sur lui-même avec un bruit rauque. (Chateaub.) Le démon indiscret *va* frappant de cabane en cabane, racontant le doux penchant de Céluta pour René. (Id.)

Dites-moi sur quel bord, vers quel sommet [lointain,
Ses chameaux *vont* paissant une herbe parfu- [mée.
(Millevoye.)

— Fig. L'intérêt va croissant. Le mal va empirant. L'inquiétude va diminuant. La fièvre va déclinant. Cependant le système destructeur *allait* s'étendant sur la France. (Chateaub.)

— On dit aussi au propre et au figuré, Aller en chantant. Aller en serpentant. Aller en diminuant, etc.

— Employé à l'impératif, *aller* fait l'office d'une interjection, et donne plus de force à la phrase. Il sert à exprimer 1° des souhaits : Allez, que Dieu vous bénisse. Allez, que Dieu vous pardonne. Allez, puissiez-vous être plus heureux ! Allez, je désire que vous réussissiez. 2° des encouragements : Allons, mon ami, soyez calme, remettez-vous. Allez, travaillez bien. Allons, du courage, de la patience, de l'activité, et tout ira bien. 3° des reproches : Allez, Monsieur, votre conduite est indigne. Allons, madame, avouez que votre conduite est inqualifiable ! 4° des imprécations : Allez, misérable, je vous méprise. Allez, fils ingrat, je vous maudis. 5° des menaces : Allez, et si jamais vous reparaissez devant mes yeux ! Allez, et craignez tout de ma vengeance, etc. *Allons !* je vois que je ne réussirai jamais. (Marmont.) *Allons gai !* vous a-t-il donné votre congé ? (Regn.) *Allons gai !* ce petit prélude vous mettra en humeur. (Brueys.) *Allez, allez,* il ne faut pas se laisser mener comme un oison. (Mol.) Bravo ! voilà mon homme ; *allons,* vite, qu'il vienne. (Coll. d'Harlev.)

Va, va, dans sa douleur le sexe est raisonna- [ble,
[illegible]
(Coll. d'Harleville.)

Te voilà sur tes pieds droit comme une statue ;
Dégourdis-toi, courage ! *allons,* qu'on s'ever- [tue.
(Racine.)

— *Allez*, sert aussi simplement à congédier. Va, allez, c'est-à-dire, Sors, retirez-vous.

— *Aller,* marque le terme d'un mouvement. Vous voulez que j'aille chez cet homme, dans cette maison, à ce rendez-vous, à cette fête ; je ne veux pas y aller.

— Si le verbe *aller* était au futur ou au conditionnel, il faudrait supprimer l'*y*. Irez-vous au bal, ce soir ? — J'*irai*, et non pas j'*y irai*. Je suis absolument déterminé pour l'habitation du pays de Galles, et j'*irai* au commencement du printemps. (J.-J. Rouss.) C'est pour éviter l'hiatus qui résulterait des expressions *j'y irai, il y ira, j'y irais,* etc., que l'on supprime en pareil cas le pronom *y*, qui leur donne quelque chose d'extrêmement languissant. Cependant l'harmonieux auteur du Télémaque ne s'est pas fait scrupule d'employer *y* avec le verbe *irai*. Notre cher chevalier Destouches ira d'ici à Bourbonne, et tu y *iras*. (Fén.) Il ne me sert donc de rien d'avoir voulu troubler ces deux amants, en déclarant que je veux être de cette chasse ! En serai-je ?... O malheureuse ! Qu'ai-je fait ? Non, je n'y *irai* pas ; ils n'y *iront* pas eux-mêmes. (Id.)

— *Y aller,* sert aussi à indiquer la manière de faire une chose. Y aller doucement. Y aller rudement. Y aller avec ménagement. Comme il y va ! Comme vous y allez ! Allez-y avec précaution. Si vous y allez à l'étourdie, assurément vous échouerez, vous ne réussirez pas.

— *Y aller de,* pris impersonnellement. S'agir de, en déterminant l'importance de la chose dont on parle. Encore que je ne sois pas docteur, je vois bien qu'il n'*y va* pas de la foi. (Pasc.) Il *y allait* de la vie, non seulement à fuir, à quitter ses armes, mais encore à se remuer, pour ainsi dire, sans le commandement du général. (Boss.) Il *y allait* de la royauté et du salut de l'État. (Id.) C'est une affaire juste, capitale, et où il *y va* de toute sa fortune. (La Bruy.) Il *y va* de ma gloire ; il faut que je me venge. (Corn.) *Y va*-t-il de l'honneur ? *y va*-t-il de la vie ? (Id.) Ce n'est que par la voie de l'analyse que l'on peut expliquer ces sortes de gallicismes, et les ramener à un sens clair. Il ne s'agit pour cela que de rétablir les mots sous-entendus, et de donner à ceux qui sont exprimés leur véritable valeur. *Il y va de ma gloire ; il faut que je me venge.* C'est pour, il (cela, le salut) de ma gloire va, tend y (à cela ; c'est-à-dire à ce que je me venge).

— *Aller* et plus ordinairement *y aller*, Hasarder une somme d'argent à certains jeux de cartes. Allez-vous ? Y allez-vous ? J'y vais. Je n'y vais pas. De combien y allez-vous ? *J'y vais du jeu,* c'est-à-dire, Je risque une somme égale à celle qui est sur table. J'y vais de cinq francs. J'y vais de vingt francs. Va mon reste. Va tout, etc.

— On dit encore à certains jeux de cartes, à l'hombre par exemple, *Quelle bête va ?* lorsqu'il y a plusieurs bêtes, pour savoir sur laquelle il faut jouer.

— *Aller de pair.* Être égal. Cicéron va de pair avec Démosthène. Alexandre va de pair avec César. Louis XIV va de pair avec Auguste. Napoléon va de pair avec Charlemagne. Racine va de pair avec Corneille. Ces deux maisons *vont* de pair pour la noblesse. (Trév.) Il *va* de pair avec les plus riches seigneurs pour la dépense. (Id.)

— *Ne pas aller sans.* Être accompagné. Né de l'oisiveté et de la vanité des hommes, le luxe *va* rarement sans les sciences et les arts, et jamais ils ne *vont* sans lui. (J.-J. Rouss.)

— *Aller à la Bastille.* Se disait pour, Être mis en prison. Le parterre, et toutes les loges qui furent complices de cette insolence, méritaient au moins d'*aller* à la Bastille. (Grimm.) || On dit aujourd'hui Aller à Clichy, à Ste Pélagie, etc.

— Fig. *Aller en l'autre monde.* Mourir. Cher enfant, blanche hermine du rocher, si jeune être *allé* dans le pays des âmes ! (Chateaub.) Cette sœur-ci n'avait plus d'époux ; il était *allé* en l'autre monde à grandes journées. (La Font.)

— *Aller après.* Marcher derrière. Aller après quelqu'un.

— Fig. Poursuivre. Heureux celui qui n'*alla* pas après les richesses ; plus heureux qui les refusa quand elles allèrent à lui. (Flech.)

— *Aller jusqu'à.* Pousser son chemin, son voyage jusqu'à tel point. Henri IV disputant un jour avec un ambassadeur d'Espagne, lui dit en colère : J'*irai* jusqu'à Madrid. — Pourquoi non ? lui répondit l'Espagnol, François Ier y a bien été. (Merc. de Fr.)

— *Aller jusque.* Vous ne savez pas jusqu'où *va* la dureté de cœur de certaines personnes. (Pasc.) Elle a senti jusqu'où *va* la misère humaine, jusqu'où *vont* les miséricordes divines. (Flech.)

— *Aller jusqu'à*, suivi d'un nom. Aller jusqu'à l'aveuglement. Aller jusqu'à l'excès. Aller jusqu'à la folie, etc. La haine qu'ils avaient pour les Romains allait jusqu'à la fureur. (Boss.) On *allait* même jusqu'à cet excès de leur sacrifier des hommes vivants. (Id.) Il y en a qui *vont* jusqu'à cette absurdité d'expliquer un mot par le mot même. (Pasc.) Il ne faut pas moins de capacité pour *aller* jusqu'au néant que pour *aller* jusqu'au tout. (Id.) Pour persuader il faut *aller* jusqu'au cœur. (D'Ag.) [illegible] jusqu'à la démence. (Volt.)

— *Aller jusqu'à*, suivi d'un verbe à l'infinitif. Leur abstinence ridicule *allait* jusqu'à faire un crime de manger les animaux. (Boss.) C'est une chose étrange que votre haine contre vos adversaires *ayant été* jusqu'à souhaiter leur perte éternelle, votre aveuglement *ait été* jusqu'à découvrir un souhait si abominable. (Pasc.) Le zèle gratuit d'un bon citoyen doit *aller* jusqu'à négliger pour sa patrie le soin de sa propre réputation. (D'Aguess.) Il ne faut pas que votre délicatesse *aille* jusqu'à supprimer même des reproches véritables. (Id.) On *allait* jusqu'à dire que le Directoire était l'auteur secret de l'assassinat de Rastadt. (Thiers.)

— *Aller au delà du terme.* Se signaler, se distinguer.

Le vulgaire est content s'il remplit son devoir,
Il faut plus au héros, il faut que sa vaillance
Aille au delà du terme et de notre espérance.
(Voltaire.)

— *Aller de... en.* Aller de porte en porte. Aller de maison en maison. Aller de ville en ville, etc. Ses premières occupations furent d'*aller* d'église en église. (Fléch.)

— Fig. Aller de supposition en supposition. Aller de soupçon en soupçon. Il *va* de conjecture en conjecture. (Fléch.) Gengis et ses fils, *allant* de conquête en conquête, crurent qu'ils subjugueraient toute la terre habitable. (Volt.) Quand une fois les hommes se livrent à la superstition, ils ne font plus de pas que pour *aller* d'égarements en égarements. (Condillac.)

— *Aller selon.* Les girouettes *vont* selon le vent. (Lav.)

— *Aller vers.* Aller vers quelqu'un. *Allez*, Septime, *allez* vers votre maître. (Corn.)

— *Aller vers une chose.* Quand tous vont *vers* le dérèglement, nul ne semble y aller (Pasc.)

— *Aller avant.* Pénétrer profondément, intimement. Le raisonnement des plus habiles ne va pas bien avant. Si nous voulons *aller* plus avant, nous voilà dans le vaste royaume des choses possibles. (Volt.)

— *Aller contre.* Aller contre le courant de l'eau. Aller contre vent et marée.

— Fig. Aller contre la volonté de Dieu. Aller contre sa conscience. Aller contre la raison. Aller contre ses intérêts. Aller contre le sens commun. Aller contre l'usage. Aller contre les règles du goût, contre les règles de la grammaire. Aller contre les ordres, contre les intentions, contre les désirs, contre la volonté de quelqu'un. *Contre* la fortune *aller* à force ouverte. (Corn.)

— *Aller terre à terre.* Fig. Ne point s'élever au-dessus de son rang, de son état, de sa fortune, de sa capacité; être modeste; agir prudemment, ne rien hasarder, ne point s'exposer.

— *Aller loin.* Se faire une brillante position dans le monde; parvenir aux premières places; arriver aux plus hauts emplois.

— *Aller loin.* S'avancer beaucoup. Oublier un peu les convenances. || *Aller loin.* En matière de discussion. Tirer des conséquences extrêmes. Peut-être est-on *allé* trop loin. (Pasc.)

— En parlant d'une affaire, on dit: *Cette affaire ira loin, fort loin, plus loin qu'on ne pense;* c'est-à-dire, elle aura du retentissement, elle fera du bruit; les conséquences en seront plus graves qu'on ne s'y attendait. Monsieur l'ambassadeur, vous êtes Espagnol et moi Gascon. Si nous nous mettons sur la rodomontade, la chose *ira* loin. (Henri IV.)

— Fig. *Aller loin* dans les sciences, dans les lettres, dans les arts, dans l'agriculture, etc. Y faire de grands progrès.

— Fig. *Aller loin.* S'avancer, s'oublier, en parlant ou en agissant d'une manière déplacée.

— *Aller à... par...* Aller à Paris par Bordeaux. Aller à Londres par Calais. Aller à Jérusalem par Alexandrie, etc.

— Fig. Aller à Dieu par une piété sincère. Aller à la fortune par des voies honorables, par de méchantes voies. Aller aux plus hauts emplois par la faveur plutôt que par le mérite. Il se propose de n'*aller* à la gloire que par la vertu. (Mass.)

— *Aller de... à... par.* Aller de Paris à Bayonne par Bordeaux. Aller de Tours à Paris par Orléans.

— *Aller à la campagne.* Aller se promener dans la campagne, et, plus ordinairement, aller pour habiter pendant quelques jours, pendant quelque temps, pendant la belle saison, à la campagne ou dans une maison de campagne.

— *Aller en campagne.* Voyager pour affaire, surtout dans un village. || Partir pour faire une campagne, en parlant d'une armée active dont les opérations commencent. On dit plutôt *entrer en campagne.*

— *Aller sur quatre ans, sur trente ans, sur cinquante ans.* Approcher de quatre ans, etc. Être dans sa quatrième année, etc.

— *Aller.* Avoir des évacuations alvines. Il est allé plusieurs fois. Il va fréquemment. On dit aussi, Aller à la selle, aller à la garde-robe.

— *Faire aller.* Causer des évacuations alvines. Il a pris un remède qui l'a fait aller six fois.

— *Aller par haut.* Vomir.

— *Aller par haut et par bas.* Vomir et avoir des évacuations alvines.

— Précédé de *en* et employé à l'impersonnel. Il n'en ira pas de cette affaire comme vous le pensez; pour, Il n'en sera pas de, etc.

— *Aller à tout.* Être propre à tout, pouvoir arriver à tout, par le mérite, par les talents, en parlant des personnes. *C'est un homme fait pour aller à tout.* C'est un homme fait pour parvenir aux premières places, aux plus grands emplois.

— *Aller au feu.* Résister à l'action du feu, être à l'épreuve du feu, en parlant d'un vase qui n'éclate pas, qui ne se casse pas, quand on y met cuire ou chauffer quelque chose. On dit aussi Aller sur le feu, dans le même sens.

— Par analogie, *Aller à la lessive.* Ne pas perdre sa couleur, par l'action de la lessive, en parlant du linge, d'une étoffe.

— *Aller bien. Aller mal.* Suivre ou ne suivre pas le bon chemin.

— Fig. Faire ou ne pas faire une chose convenablement.

— *Il ne peut plus aller, il va encore*, en parlant d'un homme âgé ou infirme. Il n'a plus de force, il a encore de la force.

— *Aller aux voix, aux opinions.* Donner sa voix, son opinion; recueillir les voix, les opinions. || On disait aussi autrefois *Aller aux avis;* on ne le dit plus aujourd'hui. || *Aller au scrutin.* C'est déposer une boule blanche ou noire dans l'urne du scrutin.

— *Aller aux informations, aux enquêtes, aux renseignements sur quelqu'un.* S'adresser aux personnes qui peuvent donner des renseignements sur quelqu'un.

— *Aller au plus pressé.* S'occuper de l'affaire qui est la plus urgente, la plus importante.

— *Cette fontaine ne va pas.* Cette fontaine ne donne pas d'eau.

— *Le feu va.* Il est bien alimenté, bien entretenu.

— *Le pouls va.* Il bat, il est en mouvement. *Le pouls va bien.* Il est bien réglé.

— Arts et mét. *Aller*, signifie, Modifier d'une manière presque insensible la forme d'un objet. Se dit surtout en menuiserie, en charpenterie, etc., de la manière de tailler, de couper, de diminuer, de dégrossir. Aller en douceur. Aller en mourant. Aller en pointe, etc.

— *Aller pardessus le marché.* Être donné gratuitement, en raison d'une vente faite, d'un marché conclu.

— *Aller droit à, tout droit à.* Aller droit à Paris. Aller droit à la ville. Aller tout droit chez quelqu'un.

Le couple affreux, d'une ardeur unanime,
Suit son objet, *va* droit à la victime.
(MALFILÂTRE.)

— Fig. Aller droit au fait. Aller droit au but.

— *Aller droit en, tout droit en.* Aller droit en France. Aller droit en Angleterre. Aller tout droit en Orient, etc.

— Fig. Aller droit en affaires. Aller droit en matière de discussion, de controverse. Aller droit en tout.

— *Aller droit, tout droit.* Marcher directement, en droite ligne.

— Fig. *Aller droit.* Se bien conduire, agir honorablement, consciencieusement, sans détours.

— *Aller au diable, à tous les diables; qu'il aille au diable, à tous les diables.* Sorte d'imprécation, expression de colère, d'impatience, contre les gens qui obsèdent, qui fatiguent, qui importunent.

— En parlant d'une affaire qui tourne mal, qui est pour ainsi dire manquée, avortée, perdue, on dit: *Cette affaire s'en va au diable, à tous les diables.* On dit aussi d'une affaire qui ennuie, dont on ne veut plus entendre parler: *qu'elle aille au diable, à tous les diables. Allez* au diantre! Au diantre soit le fou! (Acad.) || On dit aussi dans le même sens: *Allez vous promener! Qu'il aille se promener! Que cette affaire aille se promener!* C'est la même locution, seulement elle est plus adoucie.

— Loc. fam. *Faire aller.* Faire faire des démarches inutiles. || Se dit aussi pour Faire obéir, faire se conduire droitement; mener, diriger sévèrement.

— Fig. loc. *Aller son chemin.* Poursuivre son entreprise, sans s'inquiéter de rien. || Ne pas changer sa ligne de conduite. Le duc de Bretagne se sachant soutenu par un si puissant prince, *allait son chemin* sans inquiétude. (De Barante.)

— *Aller son petit bonhomme de chemin.* Poursuivre son entreprise tout doucement, sans bruit, sans éclat.

— *Aller son grand chemin.* Aller simplement, sans entendre finesse à ce qu'on fait, à ce qu'on dit.

— *Aller son droit chemin* ou *le droit chemin.* Procéder avec bonne foi, avec sincérité, sans artifices.

— *Aller son train.* Continuer, suivre son cours. Et les anecdotes de salon d'*aller* leur train. (Napol.)

— *C'est un las d'aller.* C'est un homme mou, lâche, lent, paresseux. Forme abrégée de, C'est un homme las d'aller.

— Popul. *Il n'y va que d'une fesse.* Il agit mollement, lentement.

— *Dites-lui cela, et puis allez vous chauffer à son feu.* Osez lui reprocher en face sa faute, et puis servez-vous de son amitié!

[illegible] fait bien ou mal.

— *Cela va comme il plaît à Dieu.* C'est une affaire dont on ne s'occupe pas, dont on ne prend aucun soin, que l'on néglige, que l'on malmène.

— Fig. *Tout y va, paille et blé.* On n'y épargne rien pour la réussite.

— *Cela va tout seul.* C'est une chose aisée, qui n'offre point, qui ne souffre point de difficulté.

— *Tout va à la débandade.* Tout est dans la confusion, dans le désordre.

— *Y aller rondement, y aller de franc jeu.* Parler, agir avec loyauté, à cœur ouvert.

— *N'y pas aller de main morte.* Frapper rudement, à coups redoublés. || Fig. Être rude, violent, acerbe, en discutant verbalement ou par écrit.

— Fig. *Aller par quatre chemins.* Chercher des détours, s'expliquer avec embarras, sans franchise. Pourquoi allez-vous par quatre chemins? N'allez pas par quatre chemins.

— *Aller vite en besogne.* Expédier promptement les affaires. Agir précipitamment. Vous allez bien vite en besogne. N'allez pas si vite en besogne.

— *Aller à tout vent.* Se laisser influencer par le premier venu, par toutes sortes de personnes. Vous allez à tout vent. Rien de si dangereux que d'aller à tout vent.

— *Aller aux nues.* Avoir un grand succès, un succès éclatant, un succès prodigieux. Cet ouvrage ira aux nues. Cette tragédie va aux nues. Cette comédie est allée aux nues.

— *A force de mal aller, tout ira bien.* Après tant de malheurs et de disgrâces, espérons qu'il arrivera un changement heureux.

— *On va bien loin depuis qu'on est las.* On perd un temps précieux, quand on se décourage dans les affaires.

— *Cela ne va pas comme votre tête.* Cette affaire n'est pas conduite comme vous le pensez. Or est le cas *allé* d'autre façon. (La Font.)

— *Tant va la cruche à l'eau qu'enfin elle se casse.* Une action imprudente, hasardeuse, finit par devenir funeste, quand elle est souvent répétée.

— *Tous chemins vont à Rome.* Il y a bien des chemins qui mènent au même endroit. || Fig. On va à la même fin par divers moyens.

— *Les premiers vont devant.* On a toujours l'avantage, quand on est le plus diligent.

— *Aller cahin-caha.* Aller tout doucement, aller sans amélioration ou sans aggravement sensible.

— Proverbe italien fort usité en France: *Chi va piano, va lontano.* Qui va doucement, va loin.

— *Cette chose va de suite, doit aller de suite.* Elle doit être faite immédiatement après une autre; elle est la conséquence naturelle d'une autre.

— On dit d'un chien: *Il va à l'eau, il va bien à l'eau*, pour, Il s'y jette volontiers, au moindre commandement, au moindre signe.

— *Aller* est très-usité dans une foule de locutions militaires. *Aller au feu*, s'exposer au feu de l'ennemi, essuyer le feu de l'ennemi. Aller au feu gaiement. Aller au feu de sang-froid. Aller au feu sans crainte. Aller au feu comme un Français. || Prov. *Aller au feu comme à la noce.*

— *Aller à l'ennemi, aux ennemis.* S'avancer vers l'ennemi pour le combattre. Se dit surtout quand deux armées sont à portée ou en présence, et qu'elles s'ébranlent pour engager l'action.

— *Aller au combat.* Marcher pour se battre avec l'ennemi.

— *Aller à la charge.* S'élancer pour en venir aux mains.

— *Aller à la découverte.* S'assurer, soit en temps de paix, soit en temps de guerre, de l'état des lieux qui avoisinent un point, un poste.

— *Aller au campement.* Partir en qualité de membre du campement actif, en avant du régiment ou du corps d'armée, à l'effet de dresser le camp.

— *Aller au drapeau.* Se rendre au lieu de la prise d'armes, à la demeure du colonel ou du chef de corps. On disait autrefois: *aller à la levée du drapeau.* On dit aussi: Aller à la parade. Aller à l'ordre. Aller au cantonnement. Aller au cri, au cri d'armes. Aller au logement. Aller au pas. Aller en détachement. Aller en expédition. Aller en reconnaissance. Aller en recrue, etc. Ces locutions seront expliquées chacune en son lieu.

— Imprim. *Aller en paquet.* Composer provisoirement sans folio et sans signature. || *Aller en page.* Placer, en composant, les folios et les lignes de pied avec les signatures et tous les blancs nécessaires.

— Mar. *Aller de l'avant.* Marcher par la proue du vaisseau.

— *Aller en sondant*, ou *à la sonde.* Descendre dans la mer une corde chargée d'un gros plomb, pour connaître la profondeur de l'eau, dans une mer inconnue et dangereuse.

— *Aller à toutes voiles.* Faire route en déployant toutes les voiles.

— *Aller au plus près du vent.* Cingler à six quarts du vent, de manière qu'il fasse avec la quille de l'avant le plus petit angle possible.

— *Aller vent largue.* Cingler [illegible] vent près du travers.

— *Aller entre deux écoutes.* Aller vent en poupe.

— *Aller à culer* ou *de l'arrière.* Reculer, rétrograder.

— *Aller vent arrière.* Marcher avec un vent qui vient de la poupe du vaisseau.

— *Aller debout au vent.* Naviguer avec un vent contraire qui vient de l'avant.

— *Aller à grosse bouline.* Cingler sans haler entièrement la bouline du vent.

— *Aller à la bouline.* Faire route en mettant les voiles de côté, pour prendre de biais un vent qui semble contraire.

— *Aller en course.* Croiser sur l'ennemi.

— *Aller à la dérive* ou *en dérive.* Marcher de côté et non pas en droiture.

— *Aller à mâts et à cordes.* Naviguer voiles abaissées, pour éviter la fureur du vent.

— *Aller au plein.* Gagner la pleine mer.

— *Aller au lof.* Chercher l'avantage du vent.

— *Aller en droiture.* Ne pas s'arrêter, ni se détourner.

— *Aller de flotte.* Naviguer de compagnie.

— *Aller terre à terre.* Ne pas perdre de vue les côtes; naviguer en côtoyant.

— *Aller proche du vent.* Approcher un vent qui semble contraire, pour essayer de s'en servir.

— Escr. *Aller à l'épée.* S'ébranler sur une attaque ou sur un appel d'escrime. Chercher à parer par des mouvements trop larges, et risquer de se découvrir.

— Véner. *Aller de bon temps.* Être passé depuis peu de temps. La bête va de bon temps. || *N'aller plus de temps.* Être passé depuis un ou deux jours.

— *Aller d'assurance.* Aller au pas, pied serré, sans aucune crainte.

— *Aller au gagnage.* Aller dans les grains pour y viander et manger.

— *Aller de hautes erres.* Être passé il y a sept ou huit heures.

— *Aller en quête.* En parlant du valet de limier. Aller au bois avec le limier pour y détourner une bête.

— *Aller sur soi, se sur-aller, se sur-marcher.* Revenir sur ses pas, sur ses erres; reprendre le même chemin.

— Manége. Se dit en parlant du cheval. Aller le pas, l'amble, le trot, le galop, le grand trot, le grand galop.

— *Aller de l'oreille.* Se dit d'un cheval qui fait une inclination de tête à chaque pas.

— *Aller en selle.* Monter à cheval.

— *Aller à poil.* Monter un cheval qui n'a point de selle.

— *Aller étroit.* S'approcher du centre du manége.

— *Aller large.* S'éloigner du centre du manége.

— *Aller par surprise.* Se servir des aides pour surprendre le cheval au lieu de l'avertir.

— *Aller à toutes jambes, à toute bride, à bride abattue.* Pousser le cheval aussi vite qu'il peut aller.

— *Aller à trois jambes.* Se dit d'un cheval qui boite.

— LAISSER ALLER. Ne pas empêcher d'aller ne pas retenir, lâcher. Laisser aller un prisonnier. Laisser aller un enfant. Laissez-le aller à son gré, selon son bon plaisir. Laissez-moi aller où je veux, comme je veux. Laissez-le donc aller. Elle criera, si vous vous obstinez à ne pas la laisser aller.

— Se dit des choses physiques. Laisser aller une planche. Laisser aller une corde. Laisser aller un fardeau, etc.

— Fig. *Laisser aller une personne*, l'abandonner à elle-même, ne plus s'occuper de sa conduite; ne plus veiller sur cette personne, ne plus s'y intéresser. Puisqu'il est incorrigible, laissez-le donc aller, et qu'il devienne ce qu'il plaira à Dieu. Puisque mes conseils vous trouvent insensible, je vous laisse aller; Dieu vous garde, etc.

— Fig. *Laisser aller les choses, laisser aller les affaires, laisser aller les événements;* ou simplement, *laisser aller.* Laisser les choses, les affaires, les événements suivre leur cours naturel, en attendre tranquillement l'issue. La contre-révolution, même en la laissant *aller*, doit inévitablement se noyer d'elle-même dans la révolution. (Napol.)

Laissons, laissons *aller* le monde
Comme il lui plaît, comme il l'entend.
(FLORIAN.)

— Fig. et famil. *Laisser tout aller.* Négliger tout. Ne s'occuper aucunement de ses affaires, ou de la gestion, de l'administration dont on est chargé.

— *Laisser tout aller sous soi.* N'avoir pas la force de retenir ses excréments.

— *Se laisser aller*, pris absolument, en parlant des personnes, Être facile, être faible; faire tout ce que les autres veulent. Cet homme se laisse aller. C'est un homme qui se laisse aller trop facilement.

— Se décourager, être abattu. Il ne faut pas se laisser aller. Ne vous laissez pas aller.

— Se négliger, ne prendre aucun soin de sa personne.

— *Se laisser aller à.* Ne pas faire la résistance qu'on pourrait ou qu'on devrait faire. Se [illegible] sage. Se laisser aller à la tentation, à la séduction. Se laisser aller à l'ivresse, à l'attrait du plaisir. Se laisser aller aux mauvais exemples, au danger des mauvaises compagnies. Se laisser aller à la tristesse, à la douleur, au désespoir, à la passion, au caprice. Se laisser aller aux prières, aux supplications, aux instances, aux recommandations, aux présents, à la faveur, etc. Se laisser aller à l'espérance, à de vaines, à de folles, à de coupables espérances. Se laisser aller à la paresse, à la débauche, à la colère, à l'envie, etc. Je me laissais *aller* complaisamment à leurs efforts. (J. Janin.)

— *En aller*, pris impersonnellement, signifie En être, en résulter. *Il en va de cette affaire-là comme de l'autre; il n'en ira pas de cette affaire-là comme vous pensez;* c'est-à-dire, il en est, etc., il n'en sera pas, etc. Cette manière de parler est vulgaire et peu gracieuse. L'Académie aurait dû le remarquer.

De ce matin lui-même il vous dira
Du quart en sus comme la chose en va.
(LA FONTAINE.)

— *Faire en aller* (avec ellipse du pronom personnel), signifie Faire sortir, faire partir. Faites en aller cet homme. Faites en aller toute la compagnie. Il faut faire en aller tout le monde.

— *Faire en aller les insectes nuisibles, les punaises.* Les chasser à l'aide d'un secret.

— *Faire en aller la fièvre.* La faire disparaître.

— *Faire en aller les rousseurs du visage, les taches d'une robe.* Les effacer, les enlever.

— S'EN ALLER. v. pron. Quitter un lieu, partir. S'en aller de Paris. S'en aller de France. S'en aller d'un bal, d'un spectacle. S'en aller aujourd'hui, demain, dans huit jours. S'en aller le plus tôt possible. S'en aller tranquillement. S'en aller furieux. S'en aller tristement, etc. Je pris au hasard, pour m'en *aller* plutôt que pour *aller* quelque part. (A. Karr.)

— Se passer, diminuer, finir, en parlant d'un mal organique, de la fièvre, d'un rhumatisme, d'une fluxion, etc. Il faut espérer que cette fièvre, combattue par des remèdes énergiques, s'en ira bientôt pour ne plus revenir. Grâce à Dieu et au médecin, mon rhumatisme s'en est allé. Les maladies viennent tout à coup et s'en vont lentement. Son irritation d'estomac s'en va peu à peu.

— S'user, se détériorer, en parlant d'un objet dont on se sert depuis un certain temps. Cet habit s'en va. Cette robe s'en est allée bien vite. Ce châle s'en ira bientôt. Tous ces ustensiles s'en vont. Ces meubles s'en vont, etc. Les pyramides de l'Egypte *s'en vont* en poudre, et les graminées du temps des Pharaons subsistent encore. (B. de St-P.)

— Se faner, se flétrir. La beauté de cette femme s'en va avant l'âge. L'éclat de son teint ne s'en va pas avec l'âge.

— En parlant des choses. Ces couleurs etaient solides ; elles ne s'en sont pas allées. Cette étoffe est bon teint ; aussi ne s'en va-t-elle pas, etc.

— Se consumer, être employé, en bonne et en mauvaise part. Tout son argent s'en va en procès. Tous ses revenus s'en vont en bonnes œuvres. Tout son temps s'en va au jeu, à la table, aux plaisirs. Toute sa vie s'en est allée à faire le bien, à soulager les malheureux, etc.

— S'écouler, s'enfuir, se répandre de soi-même, en parlant des liquides et des vases qui les contiennent. Le vin s'en va. Ce tonneau de vin s'en va. L'huile s'en est allée. Ce baril d'huile s'en est allé, etc.

— S'évaporer, se dissiper, en parlant des alcools, des sels, des produits chimiques. Quand les bouteilles ne sont pas hermétiquement bouchées, les acides les plus concentrés s'affaiblissent, leur vertu s'en va.

— Couler par dessus, en parlant des liquides en ébullition. Le lait s'en va. Le café s'en va. Ne laissez pas le chocolat s'en aller.

— Disparaître, se dissiper. Les nuages s'en vont. Le brouillard s'en va. Une tache s'en va.

— Fuir, se passer, en parlant du temps, des saisons. Le temps s'en va d'une aile rapide. Le printemps s'en est allé sur ses ailes légères. Les beaux jours s'en vont toujours trop vite.

— Être sur le déclin de la vie, en parlant des vieillards. Les jeunes gens viennent et les vieillards s'en *vont*. (Acad.)

— Fig. et fam. S'évanouir, tomber en défaillance, en syncope. Je m'en vais. Il pâlit, il chancelle, il s'en va. Soutenez-le, je crois qu'il s'en va.

— Être sur le point de mourir, en parlant d'un malade. Cet homme s'en va. Cette pauvre jeune fille s'en ira avec les feuilles.

— On dit dans le même sens : Il s'en va mourir, il s'en va mourant.

— Fig. Les dieux s'en vont. Les rois s'en vont.

— Suivi d'un verbe à l'infinitif, signifie Être sur le point de, se disposer à. Je m'en vais faire telle chose. Je m'en vais faire une promenade. Je m'en vais lire un sermon de Bossuet, un chapitre de l'histoire de France, une tragédie de Corneille, une comédie de Molière, etc. S'en aller, ou simplement Aller, sont synonymes dans ces sortes de phrases. Il vaut mieux dire : Je vais faire, je vais me promener, etc., que, Je m'en vais faire, je m'en vais me promener, etc.

— Fig.

.... Qui s'en *va* devenir
L'éternel entretien des siècles à venir.
(RACINE.)

... chose s'en va faite. La messe s'en va dite. Le Carême s'en va fini. C'est-à-dire, cette chose est presque faite ou sera bientôt faite, etc. L'Académie, qui donne toutes ces locutions, aurait dû faire remarquer qu'elles sont, si non tout à fait vicieuses, du moins vulgaires et de mauvais goût.

— *S'en aller comme on est venu.* Ne rien faire de ce qu'on voulait ou devait faire. Il s'en est allé comme il était venu. Jean s'en *alla* comme il était venu. (La Font.)

— *Ce qui vient de la flûte s'en va par le tambour.* Le bien s'en va comme il est venu.

— *Biens mal acquis s'en vont de même.* Ce que l'on a acquis injustement, on le perd souvent par l'injustice d'autrui.

— *Il s'en va midi, il s'en va onze heures. Il s'en va jour, il s'en va nuit* ; pour, Il est bientôt midi, il est bientôt onze heures, etc. Ces locutions sont de même nature que les précédentes. Une personne qui tient à bien parler ne les emploiera pas.

— T. de jeu de cartes. *S'en aller*, signifie, Se défaire. *S'en aller d'une carte, de telle ou telle carte*, c'est Te defaire de cette carte, quand vient le moment de jouer. Allez-vous-en de votre carreau, de votre pique. Pourquoi s'en est-il allé de son trèfle ? Il fallait qu'il s'en allât de ses cœurs. Allez-vous-en des plus hautes cartes, des plus basses cartes, etc.

— *S'en aller*, au jeu de trictrac, c'est Annoncer que le coup est fini, et qu'un nouveau coup va commencer.

— *S'en aller grand'erre.* Se dissiper vite, diminuer promptement. Il soutient tant qu'il peut l'honneur de notre nation qui *s'en va grand'erre.* (Volt.)

— SOLUTION DE QUELQUES DIFFICULTÉS GRAMMATICALES. *Je vais* ou *je vas.* On ne dit plus guère aujourd'hui que le premier, malgré les raisons d'analogie qui semblaient devoir faire préferer le second.

— S'EN ALLER. Dans les temps composés de ce verbe, comme dans les temps simples, le pronom se place toujours après les pronoms, *me, te, se,* etc. *Il s'en est allé, ils s'en sont allés, vous vous en êtes allés,* et non, *il s'est en allé, ils se sont en allés,* etc.

— On dit : *Va* à la campagne, *vas-y* voir ton père ; mais on doit dire : *Va* à la campagne, *va y* mettre ordre, parce que dans ce dernier cas le pronom *y* est complément du verbe qui suit l'impératif, et qu'il peut y avoir une pause entre cet impératif et le pronom. On dit également : *Va en chercher, va en savoir des nouvelles,* et quant à l'Académie qui permet de dire *vas-en,* pourvu qu'il n'y ait pas d'autre mot à la suite, nous la prions d'indiquer, dans la prochaine édition de son Dictionnaire, ce que signifie *vas-en* tout seul.

— *Je vais aller.* Cette construction n'est pas élégante, sans doute, mais on peut s'en servir dans la conversation, et les poètes eux-mêmes ne se font pas scrupule de l'employer. Quelques grammairiens ont voulu proscrire cette manière de s'exprimer, parce que, disent-ils, elle forme une perissologie. Mais que gagnerait-on à abandonner cette expression, qui est fort usitée ? *Je vais* est ici une espèce d'auxiliaire, et la combinaison des deux mots offre la peinture de la pensée. Je *vais aller* décrier dans tout le faubourg St-Germain cet abominable ouvrage. (Aignan.) Notre infortuné *va aller* à Rome se jeter aux pieds du pape pour obtenir la révision de son procès. (Dupaty.) Je cède à cet argument domestique volontiers ; j'abandonne le régent et ses maîtresses quelles qu'elles aient été. Je *vais aller* encore un peu plus haut. (J. Janin.) Ces fleurs, ces fruits, ces œufs et ce laitage *vont aller* parfumer les oratoires et les madones. (National.)

O mon Dieu ! C'est bien lui, lui qui m'a tant [aimée,
Lui qu'attendant toujours, je n'espérais plus [voir ;
Mais il dort, et tout bas je crois qu'il m'a nommée. . .
A ses pieds doucement je *vais aller* m'asseoir.
(MÉLANIE WALDOR.)

— VA-T'EN. Dans cette expression, le *t* n'est point une simple lettre euphonique ; c'est le pronom *te, toi,* qui répond à *vous* de l'expression analogue, *allez-vous-en.*

— *J'allai. Je fus,* etc. Peut-on indifferemment employer ces deux locutions l'une pour l'autre ? Nous ne le pensons pas, et *je fus lui parler, je fus le voir,* nous semble tout aussi peu correct que *je suis le voir, je serai lui parler,* etc. Cette locution est vicieuse ; Voltaire lui-même a reproché à Corneille d'avoir dit : *Il fut jusques à Rome implorer le sénat. Il fut* n'indique en aucune façon l'idee de mouvement qu'on veut exprimer. Il faut dire *J'allai, il alla,* etc.

— *Être allé, avoir été.* Il y a une différence entre ces deux manières de s'exprimer ; mais y a-t-il synonymie, comme on le suppose ? *Être à Lyon,* c'est y habiter, y faire sa résidence pour un temps quelconque. *Avoir été à Lyon,* c'est y avoir habité, y avoir fixé sa résidence. Il y a ici analogie entre le passé et le présent. La signification du verbe est et doit être la même. Ainsi l'on dit, *J'ai été à Lyon pendant six mois ; je n'y ai été que huit jours.* Mais on prétend qu'on doit dire aussi, *J'ai été à Lyon en huit jours de marche ; j'y ai été en poste.* Ici le verbe *être* passe de l'idée de ... mouvement. D'où vient cette espèce d'anomalie ? D'une négligence, d'un abandon dans la valeur du terme, et qui de la conversation a passé dans le style. En faut-il conclure que le verbe *être* soit propre, dans quelques cas, à remplacer le verbe *aller* ? Nous savons bien que l'usage a généralement adopté *j'ai été* dans le sens de *je suis allé ; il a été,* pour *il est allé.* Mais ce n'est, comme nous l'avons dit, que par négligence que ces locutions ont passé de la conversation dans le style, et encore n'est-ce que dans le style familier. *J'ai été à Paris, j'ai été à Rome,* dit Laveaux, ne signifient pas autre chose que J'ai existé, j'ai été présent à Paris, à Rome. Ils n'indiquent pas plus l'idée de mouvement que *j'étais dans, j'étais à Rome.* Montesquieu a dit : Strabon, malgré le témoignage d'Apollodore, paraît douter que les rois grecs *soient allés* plus loin que Séleucus et Alexandre. *Soient allés* indique évidemment ici un sens d'espace parcouru, et par conséquent de mouvement. Il ajoute : Quand il serait vrai qu'ils *auraient pas été* plus loin vers l'Orient que Séleucus. *Auraient été* indique ici la presence, l'existence en un lieu. Vous *êtes allés* à Marseille pour me fuir. (Mme de Sev.) Le verbe *fuir* indique bien ici un voyage fait dans l'intention de s'éloigner. *Vous avez été* serait une faute. Depuis ta lettre reçue, je *suis allé* tous les jours chez M. Silvestre. (J.-J. Rouss.) C'est-à-dire, je m'y suis transporté tous les jours. *J'ai été* faire des compliments pour vous à l'hôtel Rambouillet. (Mme de Sev.) Il fallait *je suis allée,* parce qu'il ne s'agit point ici d'avoir existé à l'hôtel Rambouillet, mais de s'y être transportée pour faire des compliments. Bien que la plupart des grammairiens aient reclamé contre une maniere de s'exprimer qui s'appuie sur un abus d'expression que la raison condamne, nous ne pensons pas que l'usage se reforme à cet égard. Aussi, pour ne rien omettre, donnerons-nous la distinction qui a été établie entre *être allé* et *avoir été,* distinction que l'on trouve dans l'Academie elle-même. *J'ai été à Rome* signifie qu'on y est allé et qu'on en est revenu. *Il est allé à Rome,* marque qu'il n'en est pas encore de retour. Seulement, nous nous permettrons de demander pourquoi *J'allai à Rome l'an dernier* ne signifierait pas que j'en suis revenu ? Quand je dis : Où est mon frère ? on me répond : *Il est allé à la campagne.* Et cela signifie qu'il n'est pas encore de retour ? Mais pourquoi, en ce cas, se servir du verbe *aller* ? Pourquoi ne pas dire : Il est à la campagne ; car si l'action d'*aller* est passée, il doit être revenu, et s'il n'est pas de retour, ne peut-on pas dire encore : Il est parti pour la campagne ?

— Syn. comp. ALLER À. ALLER AVEC. La préposition *à* marque une convenance générale, et *avec* une convenance spéciale. Une chose *va* bien *à* un objet principal, auquel elle sert d'accessoire. Deux choses *vont* bien l'une *avec* l'autre, quand elles se correspondent, qu'elles sont faites l'une pour l'autre, qu'elles forment ensemble un tout convenable.

ALLER. s. m. On dit proverbialement : *Au long aller petit fardeau pèse,* c'est-à-dire, A la longue, légère charge devient lourde. || *Avoir l'aller pour le venir,* c'est faire un voyage, une course, une demarche inutile. Si vous vous opiniâtrez à faire ce voyage, vous aurez l'aller pour le venir. Il a eu, comme je le lui avais prédit, l'aller pour le venir, etc.

— Signifiait autrefois Caractère, habitude, manière d'être. Aux amitiés communes je suis froid et stérile, car mon *aller* n'est pas naturel, s'il n'est à pleines voiles.

— On dit aussi *pis aller,* le *pis aller,* pour signifier le moindre avantage, ou le plus grand mal qui peut ou qui doit resulter d'une chose. Le pis aller pour lui, sera toujours de recouvrer une partie de ce qu'il a perdu. Si je ne réussis pas dans la nouvelle carrière qui m'est si largement ouverte, mon pis aller sera de rentrer dans celle dont je n'aurais peut-être pas dû sortir, etc.

— On dit aussi : *Je serai votre pis aller,* en parlant à une personne. Cherchez, faites tous vos efforts ; si vous ne trouvez pas mieux, revenez à moi, je suis toujours disposé à être votre pis aller.

— *Pis aller* prend quelquefois un qualificatif. Un bon pis aller. Un triste pis aller. Un singulier pis aller, etc.

— Loc. adv. *Au pis aller.* Quoi qu'il arrive de moins avantageux ou de plus funeste. Au pis aller, j'en serai quitte pour perdre cent écus. Au pis aller, je n'y perdrai que fort peu de temps. Au pis aller, vous y gagnerez toujours quelque chose, etc.

ALLÈTE. s. f. Anc. cout. Droit que la vicomté d'eau de Rouen percevait sur les *allètes* ou *ales,* nom que l'on donnait au hareng, à la sardine et à l'anchois.

ALLEU. s. m. (ét. celt., *all,* tout ; *leud, lod,* héritage, revenu). Dr. féod. Terre libre, indépendante, que le propriétaire ne tenait de personne, par opposition au fief, qui était la terre reçue d'un supérieur à titre de récompense, et qui obligeait envers lui à certaines charges. L'origine des alleux remonte à la conquête des Gaules ; ce furent les terres que s'approprièrent les vainqueurs au moment de leur établissement, et qui devinrent des propriétés patrimoniales, héréditaires, s'appartenant à elles-mêmes, qu'on recevait de ses pères. *Alleux nobles,* ceux qui avaient justice annexée. avec ... justice annexée, ni fief, ni censive.

— Le mot *alleu,* après la chute du système féodal, et longtemps après, ne fut plus en usage qu'accompagné de celui de *franc. Franc-alleu* signifia alors Une terre, une seigneurie, un héritage qui, bien que sorti de roture, était complétement libre, sans redevance, sans droit à acquitter envers le seigneur, excepté toutefois le droit des juridictions.

— *Franc-alleu.* Franchise elle-même, en vertu de laquelle on possédait une terre libre de tous droits seigneuriaux.

ALLEUDIAL, IALE. adj. Dr. féod. V. ALLODIAL.

ALLEVARD. Géogr. Ville de France, ch.-lieu de canton (Isère) ; 2,700 hab.

ALLEVURE. s. f. Petite monnaie suédoise, qui vaut environ 1 2 centime.

ALLIA. Géogr. anc. Petite rivière d'Italie, affluent du Tibre, à 16 kil. au-dessus de Rome. Les Romains y furent défaits par les Gaulois, commandés par Brennus, 387 ans av. J.-C.

ALLIACÉ, ÉE. adj. (rad. *allium,* ail). Bot. Qui a l'odeur de l'ail. Qui tient de l'ail, qui ressemble à l'ail. Le lait des vaches qui se nourrissent de plantes *alliacées* est imprégné de l'odeur de ces végétaux. (Nysten.)

— ALLIACÉES. s. f. pl. Tribu de plantes liliacées, qu'on reunit assez generalement aux scillées ou hyacinthées.

ALLIAGE. s. m. (rad. celt. *lia,* lien ; d'où en lat. *ligare,* lier). Chim. Union de plusieurs metaux sans mercure ; action de les unir ; corps resultant de cette union. L'union de plusieurs metaux à l'aide du mercure s'appelle *amalgame.* Alliage naturel. Alliage artificiel. Alliage cassant, ductile, demi-ductile, fusible, oxydable. Alliage homogène, proportionné. Alliage multiple, binaire, triple, quadruple, impossible. Alliage en toutes proportions, en proportions inconnues. Alliage éprouvé. Alliages d'antimoine, d'argent, d'arsenic, de cuivre, de cadmium, de cuivre et de zinc, d'etain, de fer, d'or, de plomb, de platine, de potassium, de sodium, etc. Les proprietés des *alliages* se rapprochent beaucoup de celles des metaux qui entrent dans leur composition, les differences qui se rencontrent portent plutôt sur quelques proprietes physiques, comme la dureté, la malléabilité, que sur les caractères chimiques. (Pelletan.) Tous les *alliages* ne sont pas connus, mais tous les *alliages* ne sont pas possibles, car il y a des métaux qui ne peuvent s'unir. Ainsi il existe 41 metaux qui devraient fournir 840 *alliages* binaires, et nous n'en connaissons qu'environ 140. (Id.) Les metaux que l'on allie le plus fréquemment sont le cuivre et le zinc, qui constituent le laiton ; l'étain et le cuivre, qui forment le bronze, le plomb et l'antimoine, avec lequel on fond les caractères typographiques, etc. L'argent s'allie au plomb, au cuivre et à l'or, le cadmium s'allie au platine, le fer s'allie au potassium, à l'étain, au platine ; l'acier s'unit à l'argent, etc.

— On appelle quelquefois *alliage,* le métal que l'on combine avec un métal plus précieux. L'argent et le cuivre servent d'alliage à l'or.

— Phys. Mélange, union des corps.

— Fig. Se dit des imperfections plus ou moins légères qui se trouvent en toutes choses. Se prend ordinairement en mauvaise part. Alliage coupable, frauduleux, menteur, trompeur, perfide, funeste, dangereux, criminel. Il n'y a guère de vertus humaines sans alliage. C'est un cœur divin, un cœur sans alliage. Il y a toujours un peu d'alliage dans l'âme la plus pure. Le brave Chevert appelait les récompenses pécuniaires l'*alliage* de l'honneur. (Sall.) Ce qui distingue cet ouvrage, c'est un *alliage* unique entre l'esprit métaphysique des Arabes et le style oriental des Juifs. (Michel Berr.)

Vouloir l'homme parfait, c'est un enfantillage ;
Prends-le comme l'argent avec son *alliage.*
(MOLLEVAUT.)

— Se dit ironiquement de l'union de la noblesse avec la roture.

De la vertu le second âge
Fut appelé l'âge d'argent ;
Mais dès cette époque on prétend
Qu'il s'y glissa de l'*alliage.*
(DEMOUSTIER.)

— *Règle d'alliage.* Opération arithmétique par laquelle on réduit deux ou plusieurs quantités inegales ou de prix différents, à une seule quantité moyenne, ou à un seul moyen, qui leur est commun.

ALLIAIRE. s. f. Bot. V. ALLIARIE.

ALLIANCE. s. f. (formé du v. *allier ;* en lat. *alligare,* attacher, lier avec, unir, joindre). Union de deux ou plusieurs personnes, de deux ou plusieurs choses. Se dit particulièrement de l'union de l'homme et de la femme par mariage. Une alliance amoureuse, charnelle, heureuse, étroite, secrète, inegale. Faire une grande alliance, une belle alliance, une alliance honorable, une riche alliance. Désirer une alliance. Rejeter une alliance. Se déshonorer par une alliance. Ne pas reculer devant une alliance inegale, etc.

Avant que de conclure une *alliance,*
Il faut bien connaître les gens.
(FORMAGE.)

— Jurispr. Lien formé par la nature entre les hommes et les familles. La loi romaine supposait entre tous les hommes une *alliance* ... rale de l'Evangile, si cette idée n'a pas été inspirée par lui. (M. Doisy.)

— Polit. Union de deux ou de plusieurs puissances politiques pour l'accomplissement d'un but commun. Les grands Etats ne doivent pas avoir d'*alliances,* et les petits ne doivent pas y compter. (Lévis.)

— Syn. Association, confédération, ligue, société, pacte. || Epith. Fidèle, ferme, durable, tacite, inviolable, jurée, frappée, scellée, sainte, sacrée. || Demeurer dans l'alliance ; briguer, rechercher, négliger, dédaigner l'alliance. Frapper, sceller, jurer l'alliance.

— *Alliance défensive.* Celle qui a pour objet la defense mutuelle de tous les associés contre les attaques d'une puissance plus forte que chacun d'eux.

— *Alliance offensive.* Celle qui a pour objet d'attaquer un même adversaire.

— *Alliance offensive et défensive* à la fois. Par laquelle deux ou plusieurs Etats s'engagent tous à prendre parti dans les querelles de chacun d'eux.

— *Alliance naturelle.* Celle qui repose sur des intérêts communs et permanents, ou sur une communauté de principes politiques constituants.

— On dit de même de deux partis ennemis, qu'ils font alliance, qu'ils contractent alliance, etc. On voit leurs guerres, leurs jalousies, leurs *alliances* trompeuses. (Boss.) Il a respecte l'étranger, menagé les couronnes, connu le poids de leur *alliance.* (La Bruy.) Vous venez de serrer à la vue des deux nations le nœud d'une *alliance* eternelle. (Fléch.) Nous vivrons avec vous dans une étroite *alliance.* (Fén.) La reine Christine elle-même entra dans l'*alliance* d'un tyran qu'elle estimait. (Volt.) Les plus petits animaux se fortifient par une *alliance* indissoluble. (Alibert.)

S'assure-t-on sur l'*alliance*
Qu'a faite la necessite? (La Fontaine.)

— *Traité d'alliance.* Acte solennel par lequel l'alliance est etablie entre deux ou plusieurs etats politiques. Debattre, discuter les clauses, les conditions, les articles d'un traité d'alliance. Signer, sceller, ratifier un traité d'alliance. Eluder, violer, annuler, dechirer un traité d'alliance.

— *Grande alliance,* ou *ligue d'Augsbourg.* Formee en 1687 contre Louis XIV, par la plupart des souverains d'Europe, ayant à leur tête le prince d'Orange.

— *Quadruple alliance.* Conclue à Londres, le 2 août 1718, entre l'Empire, la France, l'Angleterre et la Hollande, pour terminer les différends entre l'empereur et l'Espagne.

— Hist. fr. *Triple alliance.* C'est ainsi qu'on a appele l'alliance de l'Angleterre, de la Hollande et de l'Allemagne contre Louis XIV.

— *Sainte alliance.* Ligue qu'ont formée en 1815 plusieurs souverains de l'Europe contre le système democratique.

— Theol. *Ancienne alliance.* Celle que Dieu contracta avec Abraham et ses descendants, et qu'il confirma par la loi de Moïse. || *Nouvelle alliance.* Celle dont Jesus-Christ a eté le mediateur et qu'il a lui-même scellee de son sang. Independamment de ces deux alliances solennelles, on en observe d'autres dans les livres sacres; celles que Dieu fit avec Adam avant et après le peche originel; celles qu'il fit avec Noe, avec Josué, etc. L'alliance de Dieu avec Adam a reçu le nom de *loi de nature;* l'alliance de Moïse, celui de *loi de rigueur;* l'alliance de Jesus-Christ est appelée du nom de *loi de grâce*, parce qu'elle est l'accomplissement final de toutes celles qui avaient precédé. Il est predit que le Messie viendrait etablir une nouvelle *alliance.* (Pasc.) L'Eucharistie est aussi l'image de la vocation d'Abraham et de la première *alliance* avec les hommes. (Chateaub.) La communion unie au souvenir de la pâque et de la première *alliance* va se perdre dans la nuit des temps. (Id.)

Mes pères autrefois m'ont dit, dans mon en-[fance;
Qu'avec nous tu juras une sainte *alliance.*
(Racine.)

Il vient de ses divines mains
Sceller l'*alliance* éternelle
Qu'il a faite avec les humains. (Rousseau.)

— Se prend absol. Ils ne reconnaissent plus ni liaisons ni *alliances.* (La Bruy.) Non, je ne prétends point troubler votre *alliance.* (Rac.)

— *Alliance de.* Il méditait l'*alliance* des maisons de France et d'Espagne. (Volt.)

— *Alliance de... à.* L'alliance de la puissance temporelle à la spirituelle n'est utile ni à la religion ni à l'état. (Fleury.)

— *Alliance avec.* Il rejetait bien loin de lui l'idee d'une *alliance* avec une famille de parvenus. (Card. de Retz.) Il renouvela l'*alliance* avec les Romains. (Boss.) Dieu fera une nouvelle *alliance* avec le Messie, et l'ancienne sera rejetée. (Pasc.)

Doutez-vous. . . . . .
Que du Scythe avec nous l'*alliance* jurée
De l'Europe en ces lieux ne nous ouvre l'entrée?
(Racine.)

— *Alliance entre.*

Enfin de votre Dieu l'implacable vengeance
Entre nos deux maisons rompit toute *alliance.*
(Racine.)

— *Faire alliance* ou *une alliance avec.* S'unir avec. Faire alliance avec une noble famille, avec une haute puissance politique [illegible] son image, et qu'il l'eut animé d'un souffle de vie, il fit *alliance* avec lui. (Chateaub.)

— *Faire alliance* ou *une alliance de.* Unir ensemble. Faire une alliance du sacré et du profane, du vice et de la vertu.

— Fig. Union, mélange de plusieurs choses de nature opposée. L'alliance du bien et du mal. L'alliance de la douceur et de l'hypocrisie. L'*alliance* monstrueuse que vous faites de la sainteté avec les crimes les plus détestables est une preuve que vous n'avez nulle idee de la piété. (Nicol.) Je ne sache pas de plus fâcheuse *alliance* que celle de la mémoire et de la bêtise. (Carp.)

— Se dit aussi quelquefois de l'union, du mélange de choses qui ne sont pas en opposition. Il faut que l'art vienne au secours de la nature, parce que c'est leur parfaite *alliance* qui fait la souveraine perfection. (Boil.) Rien donc n'importe plus aux nations, aux communautes sociales, que l'*alliance* de la morale et de la religion. (Necker.)

Rien n'est plus dangereux que la fière *alliance*
Du courroux et de la puissance!
(Perrault.)

— Fig. *Alliances de sel.* Alliances fermes et durables, ainsi appelées parce que le sel est incorruptible, ou bien parce que le sel est le symbole de la sagesse, qui fait présumer qu'elles ont eté faites avec mûre deliberation.

— Rhét. *Alliance de mots.* Rapprochement, union de mots qui semblent devoir s'exclure, et qui par leur opposition même produisent beaucoup d'effet dans le discours. Corneille a souvent de ces *alliances* de mots qui touchent le sublime. (Volt.) || *Il aspire à descendre.* Ce demi-vers de Corneille offre un heureux exemple d'alliance de mots. *Aspirer* indique une tendance à l'elevation, et par là même est en rapport d'opposition avec *descendre;* l'énergie saisissante de la pensée résulte de l'étrange contraste des mots.

Dans une longue *enfance* ils l'auraient fait *vieil-*[*lir.*
(Racine.)
S'*élever* en *rampant* à d'indignes honneurs.
(Lebr.)

— ALLIANCE. Bague d'or ou d'argent composée de deux cercles réunis, et que la femme porte au doigt annulaire de la main gauche comme signe de mariage. Alliance de mariage. Acheter une alliance. Faire bénir une alliance. Porter au doigt une alliance.

— *Alliance spirituelle.* Celle qui se contracte au baptême entre le parrain et la marraine, le père et la mère du baptisé. V. AFFINITÉ SPIRITUELLE.

— *Arche d'alliance.* Hist. juiv. V. ARCHE.

— *Filles de l'alliance.* Nom que les chrétiens de Syrie donnaient aux religieuses.

— Syn. comp. ALLIANCE, LIGUE, CONFÉDÉRATION. L'*alliance* est une union d'amitié et de convenance, fondée sur des rapports qui forment par eux-mêmes une sorte de lien; la *ligue* est une union de desseins et de forces pour l'exécution d'une entreprise; la *confédération* est une union d'interêt et d'appui, par laquelle on fait corps pour faire force. Les sages *s'allient* ensemble; les gens prudents se *confedèrent;* les opprimés se *liguent.*

ALLIARIE. s. f. (rad. *allium*, ail). Bot. Dénomination regulière du genre de plantes que les auteurs appellent communément *alliaire.* L'alliarie est une crucifère, plante vivace à odeur d'ail.

ALLIÉ, ÉE. part. pass. du v. Allier. S'emploie adjectivement. Lorsque les métaux *alliés* diffèrent beaucoup par leur pesanteur spécifique, il faut brasser le mélange liquide pour le rendre bien homogène. (Lenorm.) Les fleurs blanches s'associent avec plus ou moins d'avantage aux fleurs bleues et aux fleurs orangées déjà *alliées* ensemble. (Chevr.) Protéger la liberté d'une nation *alliée.* (Mass.)

— *Allié à.* L'arsenic *allié* à la plupart des métaux, même à une dose excessivement faible, les rend cassants et très-aigres. (Lenorm.) Fox par sa mère était *allié* à la royale maison des Stuarts. (Villem.)

— *Allié de.* Ils croyaient obtenir de l'étain *allié* de fer. (Dict. de techn.)

— *Allié par.* Que nous pourrions bien être *alliés* par les femmes. (Regnard.)

ALLIÉ, ÉE. s. Celui qui est joint, celle qui est jointe à un autre par affinité. Cet homme est mon allié. Cette femme est mon alliée. Ces gens sont nos alliés. Ces familles sont nos alliées. Les tableaux de ses ancêtres et des *alliés* de ses ancêtres. (La Bruy.) Il ménageait dans le cardinal de Noailles l'*allié* de madame de Maintenon. (Volt.)

— Celui qu'un traité d'*alliance* unit à un autre, en parlant des princes et des etats politiques. Allié fidèle. Ancien allié. Allié à toute épreuve. Allié naturel. Allié douteux. Heureux allié. Unique allié. Defendre, protéger, secourir, conserver ses alliés. Perdre ses alliés. Manquer de foi à ses alliés. Detacher, débaucher les alliés d'une autre puissance. Changer d'alliés. Se separer de ses alliés. Semer la jalousie, la discorde parmi les alliés. Se faire des alliés, etc. Il perdait ses *alliés* par son avarice et ses armées par sa lâcheté. (Boss.) Ses *alliés* lui manquaient de foi, il n'en manqua jamais à personne. (Fléch.) Il a opposé des *alliés* à des ennemis. (La Bruy.)

[illegible]
Jusques à vous forcer d'être son *allié.*
(Corneille.)

Être *allié* de Rome et s'en faire un appui.
(Id.)

Et l'appui dangereux de sa fausse amitié
Leur preparait un maître au lieu d'un *allié.*
(Voltaire.)

ALLIEMENT. s. m. Techn. Nœud que les ouvriers qui se servent de la grue font à la corde avec laquelle le fardeau doit s'enlever.

ALLIER. v. a. 1re conj. (pr. *a-lié;* du celt. *allyen;* rad. *lia*, lien; d'où en lat. *alligare*, lier à, lier avec, lier ensemble). Mêler, melanger, combiner, incorporer. Allier des métaux les uns avec les autres. Allier l'or avec l'argent, l'or et le plomb, l'argent et le cuivre, l'étain et l'antimoine, le platine et le molybdène. Pour fabriquer des vases et des monnaies durables, on *allie* l'or et l'argent, qui sont trop mous par eux-mêmes, avec un peu de cuivre dans une proportion déterminée par la loi. (Dict. de techn.)

— *Allier des liquides.* Allier différentes espèces de vins.

— Unir l'homme et la femme par le mariage.

— Unir des familles ensemble par suite du mariage de deux de leurs membres.

— Polit. Unir des états, des peuples, par un traité solennel, fondé sur des intérêts communs, naturels, momentanés, etc. Allier la France et la Russie, l'Angleterre et l'Autriche. Allier ensemble tous les peuples civilisés.

— Fig. Allier des choses de nature différente. Allier la force à la douceur. Allier la prudence au courage. Allier la sévérité et la bienveillance. Allier les qualités les plus opposées. Il faut *allier* par un sage tempérament une force qui retienne les enfants sans les rebuter, et une douceur qui les gagne sans les amollir. (Roll.)

— Allier des mots, des idées, des images.

— *Allier à.* Allier les maximes de l'Evangile à celle des stoïciens. Descartes avait senti la nécessité d'*allier* l'étude de l'homme physique à l'etude de l'homme moral. (Bonnin.) Il avait su *allier* à la vertu héréditaire de sa famille les grâces innocentes, etc., etc. (D'Aguess.)

— *Allier avec.* Allier les plaisirs avec les devoirs. Allier les maximes de l'Evangile avec celles du monde. Il est difficile d'*allier* le vice avec la vertu. (Laf.) On admire comme l'Empereur savait *allier* la plus grande magnificence avec une économie si bien entendue. (Le prince de la Moskowa.) On ne saurait *allier* les mouvements sages et mesurés de l'ambition avec le loisir, l'oisiveté et presque toujours le dérangement et les extravagances du vice. (Mass.) Par cet équitable partage vous *alliez* les lois divines avec les humaines. (Pasc.)

— S'ALLIER. v. pron. Se mêler, en parlant des métaux. Le fer et l'étain *s'allient* assez difficilement l'un à l'autre. (Dict. de techn.) L'acier et l'argent *s'allient* très-difficilement. (Lenorm.)

— *S'allier*, en parlant d'une alliance par mariage. S'allier en bon lieu, à une bonne famille, avec une bonne famille. On *s'allie à* une famille dont la condition est en rapport avec la nôtre. On *s'allie avec* une famille dont on est éloigné par son état ou sa fortune. C'est le contraire quand, *s'alliant* au-dessus de lui, l'homme se met dans l'alternative de blesser son droit et sa reconnaissance, et d'être ingrat ou méprisé. (J.-J. Rouss.)

. . . . . Le sang de César ne se doit *allier*
Qu'à ceux à qui César le veut bien confier.
(Racine.)

Tout riche qui n'eut pas la noblesse en partage
Ne doit point *s'allier* avec de grands seigneurs.
(Le Brun.)

— S'allier, en parlant des princes et des états. Une puissance *s'allie à* une autre pour le commerce, pour les rapports ordinaires, etc. Une puissance *s'allie avec* une autre, c'est-à-dire, s'y unit étroitement pour combattre de concert l'ennemi commun. Il s'était *allié* avec la Hollande. (Volt.) Il ne put empêcher que l'Empire et l'Espagne ne *s'alliassent* avec la Hollande. (Id.) Que l'Orient contre elle à l'Occident *s'allie.* (Corn.)

— S'assortir pour l'agrément de la vue, se convenir, se marier, être d'un bon effet, n'être pas déplacé auprès. Omiss. des dictionn. Les fleurs d'un rouge foncé *s'allient* bien avec les fleurs d'un bleu foncé. (Chevr.) Un chapeau bleu ne convient qu'à des carnations blanches ou faiblement rosées : il ne peut donc *s'allier* à celles qui ont une teinte orangé brun. (Id.)

— S'unir, se lier d'amitié. Omiss. des dictionn. Il est bon de voir avec qui l'on *s'allie.* (Lenoble). Jamais l'oison avec profit à l'aigle ne *s'allie.* (Id.)

— Fig. S'*allier*, en parlant des choses morales. La miséricorde et la vérité *s'allieront* heureusement. (Port-R.) La religion ne saurait *s'allier* avec une vie dissolue. (Massil.) La dévotion chez elle *s'allie* avec l'amour, avec la politique, avec la cruauté même. (Volt.) La passion ne *s'allie* guère plus avec la sagesse que le jour avec la nuit. (Grimm.) Elle ne *s'allie* pas davantage avec la justice et l'équité. (Id.) Avant tout, n'épousez que des hommes dont la conduite et les sentiments puissent *s'allier* avec les nôtres. (Barnave.) Rarement le mérite *s'allie* à la fortune. (S. Duhay.)

— Syn. ALLIER À, ALLIER AVEC. *Allier à*, exprime une convenance ordinaire, apparente, facile, peu étroite; c'est plutôt un simple rapprochement qu'une fusion. *Allier avec* désigne une convenance qu'on n'établit qu'avec effort, et qui est, sinon toujours plus intime, au moins rendue plus saillante et plus fortement marquée.

ALLIER. s. m. (pr. *a-lié*). Chass. Sorte de filet tendu sur des bâtons et fait à trois doubles mailles, pour prendre des oiseaux, et principalement des cailles et des perdrix. On l'emploie surtout au pluriel. Tendre des alliers. Prendre des perdrix avec des alliers.

ALLIER. Géogr. (pr. *a-lié*). Département de France, formé de l'ancien Bourbonnais, et ainsi nommé de l'Allier, rivière qui le traverse du sud au nord. Il est borné au N.-O. et au N. par les départements du Cher et de la Nièvre; à l'E. par ceux de Saône-et-Loire, et de la Loire, au S. par celui du Puy-de-Dôme; au S.-O. par celui de la Creuse. Chef-lieu, Moulins. Fait partie de la 19e division militaire, de l'académie de Clermont. Forme le diocèse de Moulins, ressort à la cour royale de Riom. Étendue : 581,000 hect. Popul. 298,000 hab. Climat assez froid; sol moitié sablonneux, moitié argileux et mêlé de gravier. Céréales abondantes, vins blancs, masses de forêts, étangs poissonneux; élève de bœufs et de moutons; chevaux d'excellente race; mines de fer; carrières de marbres, de granit, etc.; eaux minérales et bains de Bourbon-l'Archambault, Néris, Vichy. Revenu territorial : 18,000,000 de francs.

— ALLIER. Géogr. Rivière qui traverse du sud au nord le département du même nom. L'Allier descend des montagnes de la Lozère, et après un cours de 320 kil. se jette près de Nevers, dans la Loire, dont il est un des principaux affluents.

ALLIGATOR. s. m. Erpét. Nom vulgaire d'une variété de l'espèce crocodile, appelée aussi caïman, très-commune dans l'Amérique du Sud. L'alligator a ordinairement quatre mètres de long et un mètre de circonférence; on en rencontre quelquefois de beaucoup plus grands. (V. Ratier.) L'alligator marche assez vite en droite ligne, ne tourne qu'avec peine, mais nage avec une effrayante rapidité; il a pour ennemis le jaguar, le tigre, le camaïldor ou grand serpent d'eau, et surtout le marsouin; les Indiens le poursuivent pour s'emparer de ses dents et de sa graisse; ils tannent aussi sa peau qui donne un cuir d'assez bonne qualité. V. CAÏMAN.

ALLIGHUR. Géogr. District de l'Inde centrale, dans la province d'Agra. Capitale, *Allighur*, chef-lieu d'un établissement civil et judiciaire de la Compagnie des Indes.

ALLINGUE. s. f. Techn. Pieu que l'on enfonce dans une rivière à quelque distance du bord pour arrêter le bois flottant.

ALLIONIE. s. f. Bot. Genre de plantes nyctaginées, particulier à l'Amérique tropicale et ayant pour type l'allionie violacée.

ALLIOTH. s. m. Astron. L'une des étoiles de la grande Ourse.

ALLITÉRATION. s. f. (pr. *al-li-té-rà-cion*). Rhét. Figure de mots qui consiste dans la répétition affectée des mêmes lettres ou des mêmes syllabes. Cette figure est d'assez mauvais goût. C'est un jeu de mots puéril. On en trouve plusieurs exemples dans les anciens auteurs, surtout quand il s'agit de formuler des sentences, des proverbes, etc. Qui terre *a*, guerre *a*. Qui *refuse, muse.* Je m'instruisis mieux par *fuite* que par *suite.* (Montaig.)

— L'*allitération* embellit quelquefois la poésie, en contribuant à l'harmonie imitative, comme dans ce vers si connu de Racine :

Pour qui sont ces serpents qui sifflent sur nos [têtes?

où la répétition de la lettre *s* peint d'une manière très-sensible le sifflement des reptiles. (Depp.) L'ancienne poésie du Nord a fait un fréquent usage de l'*allitération.* (Id.) Voici un mauvais exemple d'allitération :

Non, il n'est rien que Nanine n'honore.
(Voltaire.)

L'*allitération* et la rime sont des principes de versification plus matériels que le nombre. (Michelet.) L'*allitération* semble avoir dominé chez les Scandinaves, le nombre proprement dit, chez les Allemands, chez les Grecs et les Latins. (Id.) Tandis que la main mesurait les dactyles et que le pied frappait l'iambe, le vent sifflait l'*allitération* dans les forêts du Nord. (Id.)

ALLIUM. s. m. (pr. *al-liomm*). Bot. Synonyme latin d'AIL.

ALLIVREMENT. s. m. Admin. Quote-part des impositions que supporte chaque commune, chaque propriétaire en France, par suite des répartitions du cadastre. V. ALLIVRER.

ALLIVRER. v. a. 1re conj. (rad. *livre.* On nommait *livre* ou *livrée* de terre une portion de terre valant une livre de revenu; de là *allivrer* pour Taxer, imposer). Répartir les impôts fonciers, en proportion du revenu des possesseurs ou propriétaires.

ALLMANNIE. s. f. Bot. Genre de plantes amarantacées, particulier à l'Inde.

ALLOBROGE. s. m. (du lat. *Allobrox*). Hist. Nom d'un ancien peuple guerrier, d'origine celtique, habitant de cette partie de la Gaule [illegible] voie. Allobroge est devenu synonyme de Savoyard, et sert aujourd'hui à désigner familièrement un rustre, un homme grossier, mal léché, qui a le sens de travers. C'est un allobroge. Un franc allobroge. Dieu, quel allobroge! Il parle français comme un allobroge. Il a les manières d'un allobroge. Juvenal nous apprend qu'un certain rhéteur gaulois nommé Rufus, et qui eut de la réputation, traitait Cicéron d'*allobroge* par mépris. (Trév.)

ALLOBROGIE. s. f. Bot. Genre de plantes liliacées, synonyme du genre crackie.

ALLOBROGIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport aux Allobroges, qui concerne les Allobroges, qui tient des Allobroges. Quintus Fabius Maximus reçut le titre d'*Allobrogique*, pour avoir vaincu les Allobroges. (Plin. liv. VII.)

ALLOCARPE. s. m. (ét. gr. ἄλλος, autre; καρπός, fruit). Bot. Genre de plantes composées propre à l'Amérique équinoxiale. Les allocarpes sont des herbes rameuses, à feuilles opposées.

ALLOCATION. s. f. (pr. *al-lo-ka-ci-on*; du lat. *allocatio*, forme de *allocare*, allouer; rad. *locus*, lieu; action de placer, de mettre en un lieu, en son lieu). Action d'allouer. Se dit en termes de commerce de l'action d'allouer une somme pour une dépense. Accorder une allocation. Demander une allocation. Refuser une allocation. Il y a lieu à allocation. L'allocation n'aura pas lieu. L'allocation, positivement parlant, est un article porté en compte.

— Législat. Admission légale d'une dépense faite ou à faire.

— Jurisp. Approbation donnée aux articles d'un compte. || Rang où sont placés les créanciers privilégiés et chirographaires dans l'ordre et la distribution des biens d'un débiteur discuté. || Attribution même des biens du débiteur.

— Admin. milit. Manière d'attribuer certaines concessions ou récompenses à certaines positions, ou aux militaires qui se trouvent dans ces positions. On distingue deux sortes d'allocations, l'*allocation pécuniaire*, qui est une division de la paye ou un acquittement de la retraite; l'*allocation en nature*, qui donne droit aux prestations en nature, aux effets d'uniforme, etc. Les masses établissent des droits à *allocations*. (Gén. Bard.) Le droit aux *allocations* est constaté par le certificat de cessation de paiement. (Id.)

ALLOCÈRE. s. m. (ét. gr., ἄλλος, dissemblable; κέρας, corne). Entom. Genre d'insectes coléoptères, propre au Brésil, et ayant pour type l'allocère prion.

ALLOCHROÉ, ÉE. adj. (ét. gr., ἄλλος, autre; χρόα, couleur). Bot. Qui change de couleur, en parlant de certaines plantes cryptogames; comme l'agaric *allochrous*, le botrytis *allochroa*.

ALLOCHROÏSME. s. m. (ét. gr., ἄλλος, autre, χρόα, couleur). Hist. nat. Diversité, changement de couleur.

ALLOCHROÏTE. s. f. (pr. *al-lo-kro-i-te*; ét., gr., ἄλλος, différent, χρόα couleur). Minér. Variété de grenat compacte, d'un gris verdâtre, découverte en Norwége.

ALLOCUTION. s. f. (pr. *al-lo-ku-ci-on*, du lat. *allocutio*; de *alloquor*, formé de *ad*, à, *loquor*, je parle). Ant. rom. Harangue que les empereurs et les généraux romains adressaient à leurs soldats, et dont les anciens auteurs, tels que Salluste, Tite-Live, nous ont conservé de si beaux fragments. Adresser une allocution. Faire une allocution. Calmer les esprits par une allocution. Échauffer les esprits par une allocution. Diodore de Sicile attribue l'invention des *allocutions* aux généraux égyptiens, dont les chars élevés étaient pour eux une tribune. (Bard.)

—Se dit quelquefois en parlant des modernes, du discours adressé par un chef à ceux qu'il commande. L'allocution de Henri IV à Ivry est justement célèbre. La plus singulière de toutes les *allocutions* est celle de Frédéric II à Kollin, où, mécontent de voir que sa cavalerie, abîmée par l'ennemi, témoignât peu d'empressement à retourner pour la septième fois à la charge, il s'écria, pour l'y décider: Voulez-vous donc vivre éternellement? (Bard.)

— Extensivement, signifie Exhortation, remerciment, petit discours quelconque où le sentiment et la passion dominent.

— Discours du pape aux cardinaux assemblés en consistoire.

— ALLOCUTION. Hist. Se disait des lettres par lesquelles les rois de France de la seconde et de la troisième race annonçaient aux provinces du royaume l'arrivée des plénipotentiaires appelés *Missi dominici*.

— Numism. Médaille au revers de laquelle le général romain est représenté parlant à ses soldats du haut d'une espèce de tribune de gazon. On voit au cabinet des médailles de Paris, une *allocution* de Trajan bien conservée. Les médailles de Galba, de Néron, etc., retracent le souvenir des allocutions romaines.

— ALLOCUTION. Iconol. Représentée par l'empereur debout sur une estrade, et adressant la parole aux légions en armes avec les aigles.

ALLODAPE. s. m. (du gr. ἀλλοδαπός, étranger). Entom. Genre d'insectes mellifères, propre au cap de Bonne-Espérance, et ayant pour type l'allodape mé...

— ALLODAPE. s. f. Bot. Genre de plantes épacridées, petit arbrisseau de l'Amérique antarctique.

ALLODIAL, ALE. adj. (formé de *alleu*; on disait anciennement *alleudial*). Jurispr. anc. Qui est tenu en *franc-alleu*, qui est libre de droit, en parlant d'une terre, d'un domaine. Bien allodial. Terre allodiale. Domaines allodiaux. Propriétés allodiales. Héritage allodial, etc. *Allodial* était opposé à *féodal*.

— Se prenait substantivement. *Allodial*, qualité d'une chose tenue en franc-alleu. *Allodial corporel*, celui qui s'appliquait aux fonds de terre; *allodial incorporel*, relatif à la rente foncière.

ALLODIALITÉ. s. f. (formé de *allodial*). Jurispr. anc. Qualité d'une terre tenue en franc-alleu, libre de droit.

ALLODROME. adj. des 2 g. (ét. gr., ἄλλομαι, je bondis, δρόμος, course). Arach. Nom donné à une espèce d'araignée qui court et s'élance sur sa proie.

ALLOË. s. m. (du gr. ἀλλοῖος, différent). Entom. Sous-genre d'insectes ichneumoniens, propre à l'Angleterre.

ALLOGONE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἀλλήλων, réciproque; γωνία, angle). Minér. Se dit d'un cristal qui réunit à la forme du noyau celle d'un dodécaèdre à triangles scalènes, dont chacun a son angle plan obtus égal à la plus grande incidence des faces du noyau. Chaux carbonatée *allogone*. (Haüy.)

ALLOGRAPHE. s. f. (ét. gr., ἄλλος, divers; γραφή, caractère). Bot. Genre de plantes graphidées à lirelles recouvertes d'une croûte farineuse, souvent colorée.

ALLOÏATHÈRE. s. m. (ét. gr., ἀλλοῖος, différent; ἀθήρ, épi). Bot. Genre de plantes graminées, synonyme du genre gymnopogon.

ALLOÏSPERME. s. m (ét. gr., ἀλλοῖος, différent; σπέρμα, semence). Bot. Synonyme d'Allocarpe.

ALLOMORPHIE. s. f. (ét. gr., ἄλλος, différent; μορφή, forme). Bot. Genre de plantes mélastomacées, arbrisseau des îles du détroit de Malacca.

ALLONGE. s. f. (rad. *long*). Arts et mét. Ce qui sert à allonger; ce que l'on ajoute à une chose pour en augmenter la longueur. Se dit surtout des pièces rapportées à un vêtement, à un meuble. Mettre une allonge à une jupe, à un rideau. Mettre une allonge à une table, à une porte. Une allonge de toile. Une allonge de soie, etc. On dit mieux: Une rallonge, mettre une rallonge.

— Comm. Morceau de papier que l'on colle à une lettre de change qu'on veut passer, lorsqu'elle est déjà couverte d'ordres.

— Chim. Instrument en verre, ordinairement de la forme d'un fuseau, qu'on adapte au col d'une cornue ou d'un ballon, dans certaines opérations chimiques.

— Bouch. Crochet de fer, porté par un nerf de bœuf tortillé, et servant à suspendre la viande.

— Cordonn. Morceau de cuir entre le couche-point et le sous-bout.

—Fourb. Se dit des deux bandes de cuir qui soutiennent le pendant du ceinturon dans lequel passe le sabre ou l'épée.

— T. de coiff. *Allonges*. Cheveux postiches qui s'attachent à la tête pour faire croire qu'on a de grands cheveux. On mettait autrefois des *allonges* aux perruques pour faire les nœuds. (Trév.)

— Archit. nav. Se dit, dans la construction des grands vaisseaux, des morceaux de bois que l'on ajoute aux pièces trop courtes, pour former les couples, la quille et les autres pièces principales. Allonges de porques. Allonges d'écubiers. Allonges de couples. Allonges de droit et de tour. Allonges de revers, etc. On distingue les *allonges* par les places qu'elles occupent dans la charpente d'un vaisseau. (Am. Willaum.) La construction d'un navire d'une certaine grandeur serait impossible sans *allonges*. (A. Jal.)

ALLONGÉ, ÉE. part. pass. du v. Allonger. S'emploie adjectivement. A travers les voûtes *allongées* des portiques, il apercevait d'autres labyrinthes. (Chateaub.) Ayant été réfractée, cette image se montra *allongée*. (Cuv.) Peut-être la queue vaporeuse de la comète doit-elle verser une humidité vivifiante sur les planètes qu'elle rencontre en parcourant son ellipse *allongée*. (Del.)

— Fig. Visage allongé, figure allongée, mine allongée; dont l'expression dénote le mécontentement, le déplaisir, le désappointement qui naît d'une disgrâce imprévue. Sortir du cabinet d'un ministre avec une figure allongée. Les figures des conspirateurs sont des figures pâles et *allongées*. (Volt.) Nous avons voulu être profonds comme les Anglais, et nous avons cru qu'il fallait commencer par avoir la physionomie *allongée* et les yeux battus. (Grimm.)

— Se dit surtout dans les sciences naturelles, de ce qui a une forme oblongue, par opposition à ce qui a une forme ramassée, bien qu'étant de la même espèce. Tête allongée. Cou allongé. Forme allongée. Jambes allongées. Feuille allongée. Tige allongée. Dents allongées, etc. Le nègre a les jambes et les cuisses plus *allongées* et le nez plus épaté que le Samoïède et le Lapon. (B. de St-P.) Quoique les mâchoires du ... l'âne un air d'imbécillité, ni de stupidité comme le bœuf. (Buff.) La taille du rossignol de murailles est menue et *allongée*. (Id.) Quelquefois j'allais chercher parmi les roseaux une plante, dont la fleur *allongée* en cornet contenait un verre de la plus pure rosée. (Chateaub.)

— Anat. *Moelle allongée*. Nom donné à la protubérance cérébrale, à cause de sa forme.

— Math. Se dit de toutes les figures dont la forme est plus longue que large. Hexagone allongé. Ovale allongé. Cylindre allongé. Sphéroïde allongé, etc.

— Arachn. Se dit de certains aranéides.

— Entom. Se dit des élytres, quand elles dépassent l'abdomen.

— Bot. Se dit des cotylédons lorsqu'ils sont deux fois et demi plus longs que larges.

— T. de chass. *Chien allongé*. Qui a les doigts du pied étendus par une blessure offensant les nerfs.

— Fauc. *Oiseau allongé*. Qui a ses plumes dans toute leur longueur.

— ALLONGÉS. s. m. pl. Groupe d'aranéides.

ALLONGEABLE. adj. des 2 g. (formé du v. *allonger*). Qui est susceptible d'être allongé. Très-peu usité.

ALLONGEMENT. s. m. (formé du v. *allonger*, rad. *long*). Augmentation en longueur; ce que l'on ajoute à la longueur d'une chose. Action d'allonger; résultat de cette action. L'allongement d'une route, d'une avenue, d'une allée. L'allongement d'un jardin, d'un parc. L'allongement d'une rue. Établir une communication directe au moyen d'un allongement. Finir l'allongement d'un canal.

— Mar. Se dit des effets de tension que subissent les cordages neufs à leur premier service.

— Pathol. Augmentation morbide en longueur que présentent certains organes. L'allongement du visage. L'allongement de la cuisse. L'allongement de la verge chez les enfants calculeux.

— Fig. *Allongements*, lenteurs volontaires, affectées, que certaines gens apportent dans les affaires. Chercher, imaginer, trouver des allongements. Aimer les allongements. Ce ne sont qu'allongements. C'est un homme qui cherche toujours des *allongements*. (Acad.) Peu usité dans cette acception.

ALLONGEOIR. s. m. Arts et mét. Synonyme de Allonge.

ALLONGER. v. a. 1re conj. (rad. *long*). Le *g* est toujours suivi d'un *e* devant *a, o*: *J'allongeais, allongeons*, etc Rendre plus long; augmenter la longueur d'une chose en y ajoutant une chose de même nature, qu'on appelle pour cela *allonge*. Allonger une planche, une porte, une table. Allonger une galerie. Allonger un chemin. Allonger un fouet.

La branche en longs éclats cède au bras qui [l'arrache;
Par le fer façonnée elle *allonge* la hache.
(L. RACINE.)

— Tirer dessus, pour rendre plus long. Allonger du cuir. Allonger une corde. Allonger les oreilles. Procuste *allongeait* de force les jambes de ceux qui les avaient plus courtes que son lit. (B. de St-P.)

— Avancer, étendre, déployer. Allonger le bras, le cou, les jambes. L'éléphant allonge sa trompe. Le héron allonge son cou. Il *allongeait* un grand cou de grue pour voir par-dessus les autres. (Trév.) Le chacal, monté sur un piédestal vide, *allonge* son museau de loup derrière le buste d'un Pan à tête de bélier. (Chateaub.)

— Fig. Faire durer davantage, augmenter la durée d'une chose. Allonger le temps. Allonger un travail, un procès, une affaire. Allonger la vie. L'impatience *allonge* les instants. (Parn.) Les maux ne viendraient pas assez tôt; il faut que notre esprit les étende et les *allonge*. (Mont.) Ce débiteur tâche d'*allonger* le temps pour ne point payer ses dettes. (Trév.) Bon vin, joyeux devis *allongeaient* le repas. (P.-L. Cour.) Les plaisirs de l'âme *allongent* autant la vie que ceux des sens l'abrègent. (Boiste.) Il semble à l'avare qu'il *allonge* sa vie en grossissant son trésor. (Id.) L'orgueil des courtisans est très-élastique, leur esprit adroit l'*allonge* ou le raccourcit suivant la circonstance. (Napol.)

— Ajouter, en parlant des ouvrages d'esprit. Allonger un récit par des descriptions. Allonger un ouvrage par de nouveaux chapitres. Ses idées, petites ou grandes, étaient toutes jetées dans le même moule, et pour les y approprier, il les mutilait ou les *allongeait* à son gré. (Grimm.)

—Faire paraître plus long, en mauvaise part.

Le traducteur qui rima l'Iliade
De douze chants prétendit l'abréger.
Mais, par son style aussi triste que fade,
De douze en sus il a su l'*allonger*.
(J.-B. ROUSSEAU.)

—Fig. et fam. *Allonger la courroie*. Se suffire avec un revenu borné, tirer parti d'une somme modique, mettre une sévère économie dans ses dépenses. Avec de petites rentes et beaucoup de charges, on ne se tire d'affaire qu'en allongeant bien la courroie.

— Porter trop loin les profits d'un emploi. Que de places ne vaudraient pas tant à bien des gens, s'ils n'allongeaient démesurément la ...

— Fig. et fam. *Allonger le parchemin*. Faire de longues écritures pour en tirer plus de profit; inventer des formalités, des chicanes, pour traîner une procédure en longueur. || Se dit aussi d'un auteur qui étend trop un discours ou une pièce de vers.

— *Allonger le pas*. Marcher plus vite, en faisant de plus grands pas.

— Escr. *Allonger un coup d'épée, allonger une botte*. Porter un coup d'épée, porter une botte, en allongeant le bras. Il lui *allongea* une si furieuse estocade qu'il le perça de part en part. (Les.)

— Popul. On dit aussi Allonger un coup de pied, allonger un coup de poing.

Le plus mince écrivain s'érige en tribunal;
Et, nouveau pédagogue en un nouveau journal,
Imitant du baudet l'insolente bravade,
Au lion de la fable *allonge* une bravade.
(SATIR.)

— *Allonger le visage à quelqu'un*. Signifie Faire éprouver à quelqu'un un vif déplaisir, une grande surprise, un étonnement complet. Cette nouvelle inattendue lui a allongé le visage. Comme cela lui a allongé le visage! L'effet d'une impression fâcheuse est de déprimer et d'*allonger* les traits. De là vient qu'on dit aussi, en parlant d'un malade amaigri par la souffrance: La maladie lui a beaucoup *allongé* le visage.

— *Allonger par*. Allonger par un bout. Allonger par le bas. Allonger par le haut.

— Chim. Étendre une substance, une liqueur, un acide, pour en diminuer la force.

— Manuf. de soie. *Allonger les figures*. Les rendre plus longues que le dessin ne l'exige, en frappant mal l'étoffe et en faussant les contours.

— Se dit de toutes espèces de fabriques d'étoffe, pour, Rendre une étoffe plus longue, en tirant dessus, ce qui donne un plus grand métrage.

— Mar. *Allonger un cordage*. Le développer dans le sens de sa longueur; c'est ainsi qu'on allonge le câble de l'ancre qu'on va mouiller, pour que l'ancre, en se précipitant dans la mer, entraîne le câble sans difficulté. || Ajouter un cordage à un autre au moyen d'épissures ou d'ajusts. || Étirer au moyen d'un cabestan, à coups de palans, ou simplement à la main, tout gros cordage qui doit servir d'étai, de hauban, de galhauban.

— *Allonger un vaisseau trop court*. Le couper transversalement vers le milieu de sa quille, et interposer à ces deux tronçons une tranche d'une certaine épaisseur qui augmentera la capacité du bâtiment.

— *Allonger la ligne*. Dans les manœuvres d'une escadre, donner plus de distance entre eux aux vaisseaux qui la composent.

— *Allonger l'ennemi*. Se placer parallèlement à lui et le déborder.

— *Allonger un navire*. T. de guerre. Le prendre de long en long, ou se mettre par son travers pour l'abordage.

— *Allonger une ancre ou un grelin*. Porter une ancre à jet avec son grelin au large du navire.

— *Allonger la terre*. Ne pas s'éloigner de la côte, la ranger à petite distance.

— ALLONGER. v. n. Fauc. Se dit de l'oiseau, quand il se revêt de ses plus grosses plumes.

— S'ALLONGER. v. pron. Être allongé, s'étendre, se déployer en longueur, au propre et au figuré. Une corde s'allonge. Les bras peuvent s'allonger et se replier en plusieurs sens. Soudain de ce beau globe, ou de ce soleil de la nuit, je vis descendre un rayon qui, s'*allongeant* comme un trait d'or, vint toucher le corps du héros. (Chateaub.) Le soir les nuées refroidies s'*allongent* et s'aplatissent, et prennent des formes de crocodiles. (V. Hugo.)

Le châtiment tombe sur ses oreilles,
Qui tout à coup s'*allongeant*.
(ROUSS.)

Tel par un pli léger, ridant le sein de l'onde,
Un flot de loin blanchit, s'*allonge*, s'enfle et [gronde.
(DELILLE.)

— *S'allonger en*. Le gatilier est un arbuste à feuille longue, pâle et menue, dont la fleur lilas, un peu cotonneuse, *s'allonge* en forme de quenouille. (Chateaub.)

— *S'allonger devant*. Je vis *s'allonger* devant moi des galeries souterraines qu'à peine éclairaient de loin à loin quelques lampes suspendues. (Chateaub.)

— *S'allonger sous*. Les jambes de cet homme s'allongent sous la table.

— *S'allonger sur*. Un serpent s'allonge sur l'herbe.

— *S'allonger*. Popul. Se mesurer sur le terrain, se battre à l'épée ou au sabre. || Se battre d'une manière quelconque, à coups de pied, à coups de poing.

— Syn. comp. ALLONGER. PROLONGER. PROROGER. *Allonger*, c'est ajouter à l'un des bouts, ou étendre la matière; *prolonger*, c'est reculer par des incidents le terme d'une chose; *proroger*, c'est maintenir l'autorité, l'exercice, la valeur, au-delà de la durée prescrite. On *allonge* une robe, un discours; on *prolonge* une avenue, un travail; on *proroge* une loi, une assemblée.

ALLONGERESSE. s. f. (formé de *allonger*). Zool. Nom de certaines chenilles, ainsi nommées à cause de la ...

ALLONYME. adj. des 2 g. (ét. gr., ἄλλος, autre; ὄνυμα, nom. Philol. Se dit d'un ouvrage publié sous le nom d'un autre. Ouvrage allonyme. Livre allonyme. Brochure allonyme. Écrits allonymes. On dit plutôt Anonyme. V. ce mot.

— Se prend substantivement. Un allonyme. Des allonymes. V. ANONYME.

ALLOPATHE. s. m. Méd. V. ALLOPATHISTE.

ALLOPATHIE. s. f. (ét. gr., ἄλλος, autre; πάθος, souffrance). Méd. Système qui a pour objet de guérir les maladies en excitant des maladies d'une autre nature, suivant cet aphorisme latin: *Contraria contrariis curantur*. C'est un mot nouvellement créé par opposition à l'HOMŒOPATHIE. V. ce mot.

ALLOPATHIQUE. adj. des 2 g. Méd. Qui a rapport à l'allopathie, qui concerne l'allopathie. Système allopathique. Traitement allopathique. Régime allopathique.

ALLOPATHIQUEMENT. adv. Méd. D'une manière allopathique; conformément aux règles, aux préceptes de l'allopathie. Traiter allopathiquement.

ALLOPATHISÉ, ÉE. part. pass. du v. Allopathiser. Un malad. allopathisé.

ALLOPATHISER. v. a. (ét. gr., ἄλλος, autre, πάθω, je souffre). Méd. Mettre en pratique les préceptes de l'allopathie; traiter un malade en cherchant à exciter en lui des maladies autres que celle dont il est affecté.

ALLOPATHISTE. s. m. (ét. gr., ἄλλος, autre; πάθη, souffrance). Méd. Médecin qui est partisan du système qu'on appelle *allopathie;* qui pratique ce système.

ALLOPHANE. s. f. (ét. gr., ἄλλος, autre, φαίνω, je parais). Minér. Substance terreuse, demi-transparente, infusible, couleur bleu celeste passant au vert et au brunâtre, composée d'alumine, de carbonate de cuivre, et d'un peu de chaux et d'oxyde de fer. Se trouve en Saxe et dans l'Aveyron; a de grands rapports avec le collyrite. V. ce mot.

ALLOPHYLLE. s. f. (ét. gr., ἄλλος, différent; φύλλον, feuille). Bot. Genre de plantes sapindacées, synonyme du genre schmidelie.

ALLOPLECTE. s. m. (ét. gr., ἄλλως, autrement; πλεκτός, entrelacé). Bot. Genre de plantes gesnéracées, propre à l'Amérique tropicale. Les alloplectes sont des arbrisseaux grimpants.

ALLOPORE. s. m. (ét. gr. ἄλλος, différent, πόρος, conduit). Zooph. Genre douteux de polypes anthozoaires, à polypier rameux, raide, fixe.

ALLOPORIN, INE. adj. Zooph. Qui ressemble à un allopore.

— ALLOPORINÉES. s. f. pl. Famille douteuse de polypes anthozoaires.

ALLOPROSALLOS. adj. m. (gr. ἀλλοπρόσαλλος, changeant). Surnom de Mars favorisant tantôt une armée, tantôt une autre.

ALLOPTÈRES. s. m. pl. (ét. gr., ἄλλως, autrement; πτερόν, nageoire). Ichthyol. Nom donné aux nageoires paires inférieures des poissons, dont la situation varie beaucoup. Les nageoires sont tantôt jugulaires, tantôt thoraciques, etc.

ALLOS. Géogr. Ville de France, chef-lieu, de canton du département des Basses-Alpes; 1,513 hab.

ALLOSORE. s. m. (ét. gr., ἄλλος, différent; σωρός, tas). Bot. Genre de fougères européennes, voisin du genre onychion.

ALLOTEMENT. s. m. (rad. *lot*). Anc. juris. Partage, action de faire des lots, de mettre en lots.

ALLOTERRHOPSIS. s. f. (ét. gr., ἀλλότριος, étranger; ὄψις, forme). Bot. Genre de plantes graminées, originaire de la Californie.

ALLOTIR. v. a. (rad. *lot*). Anc. jurispr. Partager, faire des lots, mettre en lots.

ALLOTRÈTE. adj. (ét. gr., ἄλλος, l'un ou l'autre; τρῆτός, trou). Hist. nat. Qui a l'un ou l'autre trou. Se dit des individus de la classe des polygastriques, qui ont la bouche ou l'anus terminal. || ALLOTRÈTES. s. m. pl. Familles de polygastriques.

ALLOTRIE. s. f. (du gr. ἀλλότριος, disparate). Entom. Genre d'insectes cyniphiens, ayant pour type l'allotrie victorieuse, propre à l'Angleterre.

— ALLOTRIE. s. m. Ornith. Genre indien de passereaux, ayant pour type l'allotrie à ailes jaunes.

ALLOTRIOLOGIE. s. f. (ét. gr., ἀλλότριος, étranger, λόγος, discours). Schol. Défaut qui consiste à introduire dans une doctrine, ou dans un discours, des idées ou des pensées qui sont étrangères au fond de la matière.

ALLOTRIOPHAGE. s. Path. Qui est atteint d'allotriophagie. V. ce mot.

ALLOTRIOPHAGIE. s. f. (ét. gr., ἀλλότριος, étranger; φαγω, je mange). Médec. Désir maladif de manger des choses non alibiles, ou même nuisibles à la santé.

ALLOUABLE. adj. des 2 g. (pr. *al-lou-a-ble*) Qu'on peut allouer, accorder, passer en compte. Qui est exact, régulier, légal, dans un compte public.

— T. de comm. et de reddit. de comptes. Article allouable. Dépense allouable. Somme allouable, etc.

ALLOUCHIER. s. m. Bot. Nom vulgaire de [illegible]

ALLOUÉ, ÉE. part. pass. du v. Allouer. S'emploie adjectivement. Traitement alloué. Somme allouée. Dépenses allouées. Pensions allouées.

— Fig. Quand je vois dans une vie si réglée tant de jours, tant d'heures et tant de moments *alloués* pour l'éternité. (Boss.)

ALLOUÉ. s. m. Se disait anciennement du lieutenant général du sénéchal, surtout en Bretagne. || S'est dit aussi du bailli, du procureur, etc.

— T. de comp. Se disait également de celui qui ayant fini le temps de son apprentissage, s'engageait encore pour quelque temps à servir le maître. Inusité aujourd'hui.

ALLOUER. v. a. 1re conj. (du lat. *allocare*, placer dans; rad. *locus*, lieu, place. On disait anciennement *alieuer*, *aluer*, en prenant pour radical le mot français *lieu*, qui s'écrivait aussi *liu*, ou bien *alorer*, *alouer*, en prenant pour radical le mot latin *locus*. Ceux qui font venir allouer de *allaudare*, se trompent; ils se fondent sur ce que *allouer* signifie Approuver; mais d'abord Allouer ne signifie *approuver* que par extension; et ensuite l'ét. *ad locum dare* s'applique parfaitement à *approuver*, qui ne veut dire autre chose que Trouver en place, trouver à sa place, mettre à sa place, etc. On alloue ou on approuve une dépense; c'est-à-dire, qu'on la met en lieu utile, qu'on la place convenablement).

— Signifiait proprement autrefois Placer quelqu'un en sa maison ou ailleurs, pour y travailler à prix d'argent; le substituer en son *lieu* et *place* dans les fonctions d'un emploi, d'une charge, d'un office, etc. Aujourd'hui encore, dans plusieurs parties de la France, on *alloue* des domestiques, des serviteurs. || On allouait aussi des bestiaux, c'est-à-dire, qu'on les plaçait chez un fermier qui en prenait soin, les nourrissait, moyennant le prix convenu.

— Aujourd'hui, Allouer ne se dit plus que par extension, en matière d'argent, de reddition de compte, de régularisation de crédit, dans le sens de Accorder à quelqu'un une indemnité, un traitement, un supplément de traitement, une pension, une dotation, etc. Ces diplomates dissipent facilement en frais de représentation les sommes exorbitantes que leurs gouvernements leur *allouent*, soit comme traitement, soit pour frais extraordinaires. (Schnit.)

— Attribuer, déterminer, passer en compte, approuver, régulariser une dépense. Allouer une dépense, une somme, un crédit, un paiement, etc.

— Polit. Se dit surtout en matière de budget, du vote annuel des dépenses publiques et secrètes par les chambres représentatives.

— *Allouer à.* Allouer une indemnité à quelqu'un.

— *Allouer pour.* Allouer pour six mois, pour un an. Allouer pour reconnaître des services rendus. Allouer pour frais de route, pour frais de représentation.

— *Allouer par.* Allouer par le vote des chambres. Allouer par décision ministérielle. Allouer par ordonnance royale.

— Fig. En parlant de choses morales. Allouer ses jours, ses heures, ses moments pour l'éternité; c'est-à-dire, les attribuer, les régler, les dépenser, les employer, les remplir de bonnes œuvres pour l'éternité. V. le part. pass. ALLOUÉ.

ALLOURDIR. v. a. V. ALOURDIR.

ALLOUVI, IE. part. pass. du v. S'allouvir. (rad. *loup*, *louve*). S'emploie adjectivement, et signifie Affamé, acharné comme un loup. Allouvi de faim. La convoitise est sans frein et comme une beste *allouvie*, qui tourmente non-seulement son homme d'un désir insatiable de s'accroître de plus en plus, mais d'une crainte de perdre ce qui est acquis. (Pasq.) Je suis *allouvi* de bien faire (Rabel.) Ce mot est tout à fait hors d'usage, bien qu'il soit plein de force et d'énergie.

— S'employait subst. C'est un allouvi, une allouvie.

ALLOUVIR (S'). v. pron. S'affamer, s'acharner comme un loup. || On a dit aussi *allouvir*, v. act. N'est point usité. V. ALLOUVI, IE.

ALLSWIDUR. (pr. *al-ssoui-dour*). Myth. scand. L'un des chevaux du char du Soleil.

ALLUAUDITE. s. f. Minér. Sous-phosphate de fer manganésifère, fibreux, fusible, verdâtre, accompagnant l'hureaulite, et trouvée par Alluaud dans les carrières du Hureau, près de Limoges. L'alluaudite est un composé d'acide phosphorique, de protoxyde de fer et d'oxyde de manganèse.

ALLUCHON. s. m. (peut-être du lat. *alicula*, diminut. d'*ala*; petite aile; on dit aussi ALICHON). Techn. Dent d'une roue d'engrenage, ne faisant pas corps avec la couronne. Les alluchons ont trois parties distinctes: la *tête* qui reçoit la forme adoptée pour le tracé des engrenages; le *corps*, et le *tenon* qui, plus mince, entre dans les mortaises de la couronne et s'y appuie au moyen de deux épaulements. Une cheville traversant le tenon, donne à chaque alluchon une fixité convenable. L'emploi des alluchons est indispensable dans diverses circonstances, surtout quand les roues sont en bois, parce que si l'on taillait des dents sur la circonférence, la plus grande partie de ces dents seraient coupées *en travers fil*, et ne pourraient résister au moindre choc. Dans les grandes machines, les dents des roues en fonte de fer, agissant les unes sur [illegible] garnissait l'une des roues de dents de fonte, l'autre d'alluchons, ce qui prolonge de beaucoup la durée des machines.

ALLUDER. v. n. (pr. *al-lu-dé;* du lat. *alludere*). Faire allusion. Diderot a créé ce mot, qui n'a pas eu de succès.

ALLUMAGE. s. m. Action d'allumer. Résultat de cette action.

ALLUME ou **ALLUMI.** s. m. Arts et mét. Morceau de bois allumé, appelé aussi *flambart* dans certains ateliers, et dont on se sert pour allumer une forge, un fourneau, un four. Les boulangers se servent d'un allume pour éclairer l'intérieur du four, lorsqu'il faut surveiller la cuisson du pain.

ALLUMÉ, ÉE part. pass. du v. Allumer. || S'emploie adjectivement. La nuit était survenue, mais des flambeaux de cèdre *allumés* de toutes parts, jetaient une vive clarté sur la mobilité du tableau. (Chateaub.) Un feu bien *allumé* ne s'éteint qu'avec peine. (Th. Corn.) Quand le loup voit des feux *allumés* autour des troupeaux, il n'en approche guère. (Buff.) Il ne faut pour le faire fuir que lui présenter un tison *allumé.* (Id.) Le flambeau de la philosophie les rassure moins au milieu de la tempête que la lampe *allumée* devant la Madone. (Chateaub.) A la clarté de plusieurs cierges *allumés*, on voyait encore briller l'autel du sanctuaire. (Id.) Il y a eu autrefois plus de volcans *allumés* qu'à présent. (B. de St-P.) Les feux de l'ambition et des cupidités une fois *allumés* ne peuvent pas s'éteindre. (Id.) On y avait dressé des autels, où le feu sacré était *allumé;* le glaive qui devait nous percer était devant nos yeux. (Fén.) Le tabac *allumé* garnit les pipes agréables aux buveurs; les bouffées d'une fumée odorante tournoient et forment des nuages dans la salle. (R. de Beauv.)

> Tout dort près d'elle, et la cire *allumée*,
> Eclaire au loin ce vaste appartement.
> (La Harpe.)

> Vaste Homère, de ton génie
> Ainsi les foudres *allumés*,
> Avec des torrents d'harmonie,
> Roulent dans tes vers enflammés.
> (Lebrun.)

> Un certain vieux baron n'y voyait à midi
> Qu'avec la chandelle *allumée*.
> (Arnaud.)

— *Allumé dans.* La fureur était *allumée* dans ses yeux. (Fén.)

— *Allumé entre.* La guerre était *allumée* entre les Français et les Iroquois: ceux-ci avaient l'avantage. (Chateaub.)

— *Allumé contre.* Tant que la guerre étrangère est *allumée* contre un état qui change de constitution, l'intérêt commun réunit toute l'activité des passions populaires dans la défense du territoire. (Fontanes.)

— *Allumé par.* Elle attire les feux *allumés* par vos mains. (La Harpe.)

— Fig. Enflammé, éclatant, d'un rouge vif, en parlant du visage, du teint. Avoir le visage allumé, le teint allumé, les traits allumés.

— Blas. Se dit des yeux autrement émaillés que le corps de l'animal. Robert Ier, duc de Bar, portait d'azur, à deux barbeaux d'or, dentés et *allumés* d'argent.

— Se dit aussi de la flamme d'un bûcher, d'un flambeau, d'un bâton brûlant. St François de Paule portait d'or au phénix de gueules, sur un bûcher *allumé* de même.

ALLUMELLE s. f. Fourneau de charbon, quand le feu commence à y prendre.

ALLUMER. v. a. 1re conj. (pr. *a-lu-mé;* en celt. *allumi*, d'où en lat. *alluminare*, rad. *lumen*, lumière. On dit en ital. *allumare;* on disait anciennement en français *alluminer*, puis on a dit par contraction *alumner*, et enfin *allumer*. On disait aussi *allucer*, rad. celt. *llug* ou *lluk*, d'où en lat *lux*, lumière, *lu*, en vieux français). Mettre la lumière ou le feu à un combustible pour qu'il donne de la lumière ou de la chaleur. Allumer des chandelles, des bougies, des flambeaux, des cierges. Allumer du bois, un fagot, des javelles, des allumettes, de la paille, du charbon, etc.

— On dit, en prenant le contenant pour le contenu, Allumer un bougeoir, c'est-à-dire, allumer la bougie ou la chandelle qui est dans un bougeoir. || On dit dans le même sens, Allumer un réverbère, un fanal, une lanterne, un lustre, une lampe; allumer le four; allumer un fourneau, etc. || Par analogie, on dit Allumer une salle, un salon, un appartement, c'est-à-dire, Allumer les bougies qui doivent éclairer cette salle, ce salon, cet appartement. Le solitaire avait *allumé* un flambeau de pin, qu'il tenait d'une main tremblante au-dessus de la couche d'Atala. (Chateaub.) On dit que pour purifier l'air, il fit *allumer* de grands feux dans les rues d'Athènes. (Barth.) Je vous procurerai de la lumière en vous *allumant* du feu. (B. de St-P.) L'Éternel a créé la lumière du jour, l'homme a *allumé* des flambeaux, et s'est fait ainsi un jour éternel. (A. Martin).

— *Allumer le feu.* Signifie, Allumer les combustibles qu'on a préparés dans le foyer pour faire du feu.

— *Allumer du feu.* Signifie, Faire du feu pour un usage quelconque.

— *Allumer sa pipe.* Mettre le feu au tabac dont la pipe est remplie.

— Se dit en parlant du soleil et des astres du ciel. L'Être suprême *alluma* le soleil, et le lança avec les autres planètes dans la vaste [illegible] rore *allumera* le jour. (Del.)

— Fig. On n'*allume* point une lampe pour la mettre sous le boisseau. (Évangile). Les grandes âmes, surtout les âmes chrétiennes, ne se laissent pas détourner de l'attention qu'elles doivent aux grands événements, par des feux de paille que la Providence *allume* à leur porte (Grimm.)

— Fig. Causer. Allumer la guerre. Allumer la discorde. Allumer la sédition. Il avait par sa violence *allumé* la guerre civile. (Fén.) Une guerre que vous avez malheureusement *allumée.* (Fléch.) Longtemps il a de Mars *allumé* les tempêtes. (Lebrun.) Quelle guerre intestine avez-vous *allumée?* (Rac.)

— Fig. Exciter, animer, irriter, enflammer. Allumer le zèle, la passion, la haine, le courage, la colère, la fureur. Ce ne fut ni l'envie de vaincre, ni le désir de se venger qui *allumèrent* ce jeune courage. (Fléch.) Tantôt il *allume* le zèle des docteurs. (Id.) Leur jalousie entre elles peut *allumer* de grandes passions. (Fén.) Les efforts qu'on fait pour se délivrer de l'amour ne servent bien souvent qu'à l'*allumer.* (La Bruy.) La nature éteint les feux de l'amour pour en *allumer* ceux de la tendresse paternelle. (Boiste.) La vue continuelle du sang même en peinture, peut en *allumer* la soif. (Id.) Moi j'aurais *allumé* cet insolent amour! (Corn.) Vos flatteurs dans ses mains *allument* le tonnerre qui s'élève sur vous. (J.-B. Rouss.) Toutes ces préparations, qui paraissent plus longues dans la description que dans le récit, *allument* la curiosité au plus haut point. (Th. Gauthier.) L'idée de son retour prochain *allumant* l'imagination de ce jeune homme, toutes ses inquiétudes s'évanouissaient. (B. de St-P.) Il se vante d'avoir *allumé* une double flamme! Il noue et dénoue à la fois deux intrigues. (X. Marmier.)

> . . . Vous avez vu quelle ardente colère
> *Allumait* de ce roi le visage sévère.
> (Racine.)

> Les dieux m'en sont témoins, ces dieux qui [dans mon flanc
> Ont *allumé* le feu fatal à tout mon sang.
> (Id.)

> . . . . Tombe et meurt foudroyé par le même [tonnerre
> Qu'il avait *allumé.*
> (J.-B. Rousseau.)

— Fig. *Allumer le visage.* Y faire monter le sang, la rougeur, le rendre brûlant et animé, ce qui est l'effet ordinaire de l'irritation, de la colère.

— Fig. Échauffer excessivement. Mettre dans un trop grand mouvement, dans une trop grande agitation. Faire fermenter. Allumer le sang, la bile, les humeurs, les esprits. J'ai lu Clarisse, pour me délasser de mes travaux pendant ma fièvre; cette lecture m'a *allumé* le sang. (Volt.)

— *Allumer à.* L'étincelle de ce feu divin que Jésus-Christ est venu *allumer* au monde. (Boss.)

— *Allumer avec.* J'*allumais* du feu avec des cailloux. (Fén.)

— *Allumer sur.* Quelles guerres, quelles fureurs cette passion n'a-t-elle point *allumées* sur la terre! (Mass.)

— *Allumer par.* Nous *allumons* ses désirs par des espérances et par des prédictions flatteuses et chimériques. (Mass.)

— *Allumer contre.* Ils *allument* contre eux une haine implacable. (Corn.)

— *Allumer pour.* Et j'*allumai* leurs feux pour éteindre les miens. (Corn.)

— *Allumer de.* La gloire est dans ses yeux d'un feu pur *allumée.* (Boil.) Il *alluma* la guerre de toutes parts.

— *Allumer dans.* Ce n'est pas dans son sanctuaire que sa justice *allume* un feu vengeur. (Mass.) Le beau feu que la gloire *alluma* dans votre âme. (Rac.)

> Toutefois si jamais quelque ardeur bilieuse
> *Allumait* dans ton cœur l'humeur litigieuse.
> (Boileau.)

— Prov. et fam. *Allumer la lampe.* Verser du vin dans le verre de quelqu'un pour le forcer à boire.

— Pop. *Allumer quelqu'un.* Le regarder avec affectation.

— S'ALLUMER. v. pron. Prendre feu. Avoir de la peine à s'allumer. S'allumer facilement, promptement. Une lampe s'allume. Le feu s'allume. Le bois s'allume, etc. Sur un autel sanglant l'affreux bûcher s'*allume.* (Rouss.) Du salpêtre en fureur, l'air s'échauffe et s'*allume.* (Boil.) Quand la foudre s'*allume* et s'apprête à partir. (Rac.) L'air s'*allume*, embrasé de chaleurs dévorantes. (Rouss.)

— Fig. S'enflammer. Déjà s'*allumaient* dans son âme les feux sacrés et purs. (Fléch.) Les flambeaux de l'hymen viennent de s'*allumer.* (Corn.) Plus il aime le monde, plus ses désirs s'*allument.* (Mass.) Au même instant les regards du sphinx s'*allumèrent*, et une joie féroce enivra son visage. (Ballanche.) Ma jalouse fureur s'est trop tôt *allumée.* ([illegible]) Voyez quelle indignation s'*allume* en nous quand l'attente du bonheur est frustrée. (Id.) Un sentiment généreux s'*alluma* dans son âme. (Villem.) Mon père connut l'amour, pour la première fois, dans un âge où cette vive flamme est d'ordinaire plus près de s'éteindre que de s'*allumer.* (Salv.)

— Fig. Être causé. C'est par les embrasements [illegible] *allumés.* (Fén.)

— Fig. Devenir violent, sévir. Elle verrait la persécution s'*allumer* contre elle plus violente que jamais. (Boss.)

— Prov. Il n'est bois si vert qui ne s'*allume.* (Cl. Marot.)

ALLUMETTE. s. f. (formé de *allumer*). Petit morceau de bois ou de roseau, de fil, de chanvre ou d'autre matière combustible, soufré par les deux bouts et servant d'ordinaire à allumer une chandelle, une bougie, une lampe, etc. Vendeur, marchand, fabricant d'allumettes. Paquet d'allumettes. Botte d'allumettes. Boîte d'allumettes. Fabriquer des allumettes. Soufrer des allumettes. Acheter des allumettes, etc. Allumettes plates. Allumettes rondes. Les *allumettes* soufrées ont été longtemps l'unique et sont peut-être encore le meilleur moyen de se procurer du feu; mais elles ne peuvent être employées sans le secours du briquet à silex, d'un usage peu commode. (Cl. Evr.)

— *Allumettes oxygénées;* rondes, minces, séchées au four, soufrées par un bout seule-

ment et trempées dans un mélange de soufre et de chlorate de potasse légèrement gommé, et colorée en rouge avec du cinabre, ou en bleu avec de l'indigo. Elles s'enflamment au contact de l'air dès qu'on en plonge l'extrémité préparée dans un flacon garni de l'amiante et contenant de l'acide sulfurique. Le petit étui renfermant le flacon d'acide sulfurique et le petit paquet d'allumettes est connu dans le commerce sous le nom de *briquet oxygéné*.

— *Allumettes phosphoriques*, dues à la combinaison du soufre et du phosphore ; s'enflammant par le frottement sur un corps rugueux, mais sans explosion.

— *Allumettes chimiques, chimiques allemandes, ou allumettes allemandes*, préparées avec un mélange de phosphore et d'un chlorate métallique, qui est la poudre fulminante, uni au soufre, et s'enflammant avec explosion par le frottement. Ces allumettes sont dangereuses et causent souvent de terribles accidents.

— On dit du mauvais bois à brûler, qu'il brûle comme des allumettes.

— *Allumette* s'employait autrefois au fig. La cérémonie, la vergogne et difficulté qu'il y a de parvenir aux derniers exploits de l'amour sont les aiguisements et *allumettes*. (Charr.) La honte sert d'aiguillon et d'*allumette*. (Id.) Ne s'emploie plus ainsi.

ALLUMETTIER, ALLUMETTIÈRE. s. (formé de *allumette*). Arts. Celui, celle qui fabrique des allumettes, qui fait des allumettes, qui vend des allumettes. On écrit aussi, ALLUMETIER, ALLUMETIÈRE.

ALLUMEUR, EUSE. s. (formé du v. *allumer;* rad. lat. *lumen*, lumière). Celui, celle dont le métier est d'allumer régulièrement les chandelles, les lampes, les réverbères, les becs de gaz, dans les rues, sur les places ou dans un lieu public. Allumeur de théâtre. Allumeur de réverbères. Allumeurs et allumeuses de la ville de Paris. Métier d'allumeur, etc. Ceux qui ne sortent point de dessus le théâtre et ceux qui n'y montent jamais ; les premiers personnages et les *allumeurs* de chandelles, tout cela sera égal à la fin de la comédie. (Buss.)

ALLUMI. V. ALLUME.

ALLUMIÈRE. s. f. (formé de *allumer*). Arts et mét. Lieu, atelier où l'on fabrique des allumettes. || Boîte aux allumettes.

ALLURE. s. f. (formé de *aller*). Démarche, façon de marcher, manière de porter son corps en marchant. Avoir une allure simple, franche, digne, ronde, extraordinaire, guindée, burlesque, ridicule, vive, lente, originale. Imiter, contrefaire l'allure de quelqu'un. Facile à reconnaître à son allure, ne s'emploie qu'au singulier en ce sens. On connaît bien des gens à leur *allure*. (Trév.) On nous a tant assujettis aux cordes, que nous n'avons plus de franches *allures*. (Mont.)

— Fig. au s. ou au pl. Manière de se conduire. Nous devons régler nos *allures* par la décence et la circonspection. (Gir.) On reconnaît l'hypocrite à ses *allures*. (Boist.) Il faudra bien qu'il change d'*allure*. (Acad.)

Ramper pour aller vite est des ambitieux
Comme on sait l'*allure* ordinaire.
(AGNIEL.)

— Se dit des choses personnifiées : *Les allures* de notre âme. (Mont.)

Dans leur *allure* différente,
L'adroit talent produit, mais le génie enfante.
(MOLLEVAUT.)

— Fig. Ordinairement en mauvaise part. Tournure que prend une chose, manière dont on la dirige. Prendre une mauvaise allure, une triste allure, une fâcheuse allure, une allure inquiétante. Donner une mauvaise allure. Cette affaire prend une méchante *allure*. (Carp.) La monarchie avait son *allure* par des ressorts qu'il fallait toujours remonter. (Montesq.)

— Fig. et fam. *Avoir des allures*. Avoir un commerce secret de galanterie. Soupçonner un jeune homme, une jeune femme d'avoir des allures.

— Fig. J'aime l'*allure* poétique à sauts et à gambades. (Mont.)

— Se dit des diverses attitudes, des diverses démarches qu'affectent les animaux [illegible] Le pas, le trot, le galop sont les trois allures du cheval. Pour qu'un cheval ait les allures *franches* et parfaites autant que possible, il faut qu'il ait les épaules libres, les hanches vigoureuses, et le ressort du jarret souple. Ce qui distingue le cheval arabe, est la vitesse et surtout le moelleux et la douceur de ses *allures*. (Napol.) Il était enfourché sur un cheval dur d'*allure* autant que de bouche. (Cᵗᵉˢ Merl.)

— Manége. *Avoir les allures froides*, lever très-peu les jambes en marchant. *Avoir l'allure réglée;* marcher d'une vitesse toujours égale.

— Se dit au singulier de toutes les allures du cheval relativement à la commodité du cavalier. Ce cheval ne fatigue point, il a l'allure très-douce.

— Minér. Marche d'un filon dans la roche qu'il traverse.

— ALLURES. Véner. Manière dont marchent les bêtes fauves. || Endroits par où elles passent.

— Mar. Disposition de la voilure d'un vaisseau. On compte trois allures, ou trois manières de marcher : le plus près, le largue et le vent arrière. On dit qu'un vaisseau marche mieux sous telle allure, se comporte mieux sous telle allure.

— Syn. comp. ALLURES, DÉMARCHES. Les *allures* sont habituelles, les *démarches* sont accidentelles. On a des *allures*, pour cacher ses plaisirs ; on fait des *démarches*, pour obtenir un avantage.

ALLUSION. s. f. (pr. *al-lu-zi-on* ; du lat. *allusio* formé de *ad*, à, vers, et *ludere*, jouer). Proprement, jeu de mots ou de pensée ; sorte d'allégorie qui, dans une phrase, dans un mot, fait entendre le rapprochement qui peut exister entre deux personnes ou deux choses. Allusion juste, naturelle, heureuse, fine, délicate, ingénieuse, adroite, oblique, équivoque, forcée, froide, fausse, insipide. Une *allusion* plaît lorsqu'elle offre à l'esprit une image neuve et belle. (Carp.) Les devises ont de l'agrément, quand les *allusions* sont justes, nouvelles et piquantes. (Volt.)

— Application personnelle d'un trait de louange ou de blâme. La méchanceté abuse souvent des *allusions*, pour lancer des traits satiriques contre des gens qu'elle n'ose attaquer en face. (Lav.)

— Exemple d'allusion. Charlemagne, scellant un traité avec le pommeau de son épée, disait : *Je le ferai tenir avec la pointe.*

— L'allusion est quelquefois une espèce d'analogie. Il a pris racine au milieu de ses tulipes, disait La Bruyère d'un amateur de fleurs.

ALLUVIAL, E. adj. (formé de *alluvion ;* rad. lat. *alluo*, je baigne). Géol. Qui est produit par alluvion, en parlant d'un terrain, d'une couche. Formation alluviale. Couche alluviale. Terrain alluvial. Terrains alluviaux. Couches alluviales.

ALLUVIEN, ENNE. adj. Géol. V. ALLUVIAL.

ALLUVION. s. f. (pr. *al-lu-vion ;* du lat. *alluvio*, formé de *ad*, vers, auprès ; *luo*, je baigne, j'arrose). Géol. Accumulation successive de vase, de sable, de gravier et de blocs plus ou moins volumineux, entraînés et rejetés sur les côtes par les eaux de la mer, et sur les rivages et à l'embouchure des fleuves et des grandes rivières. Le phénomène de l'*alluvion* s'observe spécialement sur les côtes de la mer du Nord. (Fr. Ratier.) L'industrie humaine, non contente de s'emparer des *alluvions* à mesure qu'elles se formaient, a su les accroître à son profit, et faire des conquêtes jusque sur le lit de la mer. (Id.)

— Le géologues ont distingué les *alluvions* en anciennes et modernes ; en alluvions de montagne et de plaine, et alluvions marines. La marche progressive des *alluvions* est rapide, et peut être, jusqu'à un certain point, soumise au calcul. (Delaf.) Le sol de la Basse-Égypte, celui des vallées du Pô et de l'Arno, les *polders* de la Hollande, les *deltas* du Danube, etc., sont des exemples d'*alluvions* dues aux cours d'eau de l'époque actuelle. (Id.)

— Jurisp. La loi comprend sous le mot d'*alluvion* tout ce qui est relatif aux formations et aux déplacements de terres par les eaux. Une alluvion peut exister sur les fleuves et rivières, sur les étangs et sur la mer. L'alluvion proprement dite n'existe que sur les fleuves et rivières, puisqu'elle doit être produite par les eaux courantes. Elle doit en outre se former successivement et imperceptiblement. L'alluvion appartient au propriétaire riverain de l'eau courante.

— Syn. comp. ALLUVION, ATTERRISSEMENT. L'*alluvion* est la formation successive et imperceptible d'une terre nouvelle sur les bords d'une rivière, l'*atterrissement* est aussi la formation d'une terre nouvelle, mais produite le plus souvent par des causes promptes et violentes, telles que le déchaînement des vents, un tremblement de terre, etc.

ALLUX. s. f. (du lat. *allux*, orteil). Entom. Nom de l'avant-dernier article du tarse des insectes, quand il offre quelque chose de remarquable.

ALLYROTHIUS. Myth. gr. Fils de Neptune ; se blessa mortellement en coupant les oliviers des environs d'Athènes consacrés à Minerve, par qui son père avait été vaincu.

ALM. ALMR. ALMS. [illegible] lettres *elif, lam, mim, re* ou *sin*. *Alm* se voit au commencement de plusieurs chapitres du Coran ; *almr*, au commencement des chap. 13, 14 et 15, *alms*, au commencement du chap. 7.

ALMADIE. s. f. Mar. Grande pirogue de la côte d'Afrique, de 60 à 80 pieds de long sur seulement 7 pieds de bau ou de large, ayant une carène très-fine terminée en pointe des deux bouts, et l'accastillage de l'arrière carré. Jadis le roi de Calleut armait en guerre de grandes flottes d'*almadies*. (Am. Willaumez.)

ALMAGESTE. s. m. (pr. *al-ma-jes-te;* formé de l'art. arabe *al*, le, et du gr. μέγιστος, très-grand). Nom du plus ancien traité d'astronomie, composé par Claude Ptolémée, né à Ptolémaïde d'Hermias, au commencement du IIᵉ siècle de J.-C., sous les règnes d'Adrien et d'Antonin le Pieux. Ce qu'il y a de bon dans cet ouvrage, qui embrasse une période de quatorze années, c'est, dit Delambre, la trigonométrie, la partie purement sphérique, et la théorie mathématique des éclipses, choses que Ptolomée paraît avoir puisées dans Hipparque.

ALMAGRA ou **ALMAGRE**. s. m. Minér. Sorte d'argile ocreuse-rougeâtre, que l'on pulvérise et que l'on emploie sous le nom de *rouge indien*, pour polir les glaces et nettoyer l'argenterie. Dans l'Inde, l'almagra sert de fard, et en Espagne de coloration pour le tabac.

ALMAGRE. s. m. Minér. V. ALMAGRA.

ALMAGRO (Diégo de). Fameux aventurier espagnol, compagnon de Pizarre dans la découverte et la conquête d'une partie de l'Amérique. Devenu ennemi de Pizarre, à qui il avait voulu disputer le Chili, Almagro fut vaincu, fait prisonnier et étranglé, à l'âge de 75 ans, en 1538.

ALMAMOUN. Hist. or. Fils du fameux Haroun al-Rachid, et septième calife de Bagdad, l'an de J.-C. 786. Célèbre en Orient et en Occident par son goût pour les sciences et les lettres, et par la protection qu'il accorda aux savants grecs. Il fit mesurer un degré du méridien dans les plaines de la Mésopotamie, pour avoir une notion exacte de la grandeur du globe de la terre. Son règne, sous ce rapport, peut être comparé à ceux de Léon X et de Louis XIV. Almamoun mourut l'an de J.-C. 833.

ALMANACH. s. m. (pr. *al-ma-na;* mot arabe qui signifie *le compte, le comput*). Tableau indiquant les divisions de l'année, les mois, semaines et jours, les phases de la lune, les saisons, l'heure des jours où le soleil se lève et se couche, l'époque des éclipses, les fêtes religieuses, etc. Ordinairement, de prétendus astrologues joignent à ces indications la prédiction des événements qui doivent arriver dans les diverses saisons et les divers mois de l'année future, les grandes intempéries, les neiges, les grêles, les tempêtes, les inondations, les sécheresses, presque toujours avec assez de vague et de vraisemblance pour laisser un peu plus de probabilité à l'événement qu'à sa non-réalisation. Cet ensemble de puérilités a fait durant un grand nombre d'années le succès des prédictions attribuées à l'astronome Nostradamus, publiées dans le petit *Almanach de Liége*. Almanach nouveau. Almanach pour l'année 1844. Faire des almanachs. Composer des almanachs. Consulter son almanach. Almanach de cabinet. Almanach de poche, etc.

— Se dit particulièrement de certains livres publiés annuellement, et qui, outre l'almanach proprement dit, contiennent une foule d'autres indications, et présentent au peuple des connaissances utiles et précieuses, telles que des statistiques, des notions sur l'hygiène et l'économie domestique, sur l'histoire de France, sur les droits civils et politiques du citoyen, sur les poids et mesures, etc. Depuis quelques années on fait une foule d'almanachs qui sont amusants, sans cesser pour cela d'être utiles ; tels sont : l'*Almanach du diable*, l'*Almanach prophétique*, etc. Une histoire consciencieuse des *almanachs*, depuis la découverte de l'imprimerie, pourrait être une excellente introduction à l'histoire de l'instruction des classes nombreuses par les livres. (Ler.) Les *almanachs* sont devenus des espèces d'agendas que l'on approprie au goût et à l'usage des diverses classes de la société. (Nicol.)

— *Almanach royal et national*. Publié par le gouvernement pour donner authentiquement les noms, les titres, les grades, les décorations, les fonctions et les attributions des hommes investis du pouvoir ou placés à un certain degré d'élévation sociale.

— Un almanach officiel et d'un ordre supérieur est l'*Annuaire du bureau des longitudes*. V. ANNUAIRE.

— *Almanach du commerce*. Renfermant une foule de renseignements statistiques qui intéressent le négoce et les fabriques.

— *Almanach du bon jardinier*. Faisant connaître les diverses cultures qui conviennent à chaque saison, à chaque mois.

— *Almanach nautique*. Livre de la connaissance des temps, que publie pour plusieurs années, et d'avance, le bureau des longitudes, et dont les tables sont calculées pour le méridien de Paris depuis 1788.

— *Almanach des muses*. Recueil de poésies légères que le bon goût avouait lorsqu'on y trouvait les compositions des écrivains [illegible]

— *Faire des almanachs, composer des almanachs*. Bâiller aux chimères, faire des pronostics en l'air, se remplir l'esprit d'idées qui ne sont point réalisables. On dit aussi en ce sens, un faiseur d'almanachs : c'est un faiseur d'almanachs. Dieu ! quel faiseur d'almanachs ! Quelle faiseuse d'almanachs !

— Loc. prov. *Prenez de mes almanachs*. Conduisez-vous d'après mes prévisions, suivez mes conseils. || *Une autre fois, je prendrai de vos almanachs*. Se dit en parlant à un homme qui avait prédit ce qui devait arriver dans une affaire. || On dit, dans le sens contraire, *Je ne prendrai plus de ses almanachs*.

— *C'est un almanach de l'an passé*. C'est une chose passée, finie, qui n'a plus d'intérêt.

— Fig et fam. *Son corps est un almanach*. Se dit d'une personne qui à chaque variation atmosphérique se ressent de quelque infirmité.

ALMANDINE. s. f. Minér. Espèce de grenat, à base d'alumine et d'oxyde de fer, et dont les principales variétés sont d'un rouge violet. V. ALABANDINE.

ALMANZA. (Bataille d'). Gagnée par le maréchal de Berwick, qui commandait les troupes réunies de France et d'Espagne contre Galloway, ayant sous ses ordres une armée d'Anglais et de Portugais, le 25 avril 1707, près d'Almanza, petite ville de la province de Murcie, bâtie par les Maures. Cette journée fut d'une haute importance dans la guerre de succession au trône d'Espagne.

ALMANZOR. Hist. ott. L'un des plus grands capitaines qu'ait produits l'Espagne musulmane. Naquit à Toro, dans l'Andalousie, en 939 ; se signala par sa valeur et ses talents à la guerre, sa prudence et son habileté dans le conseil ; gouverna pendant la minorité et le règne entier du sultan Hixem II, et mourut à 65 ans, près de Medina-Cœli, des suites d'une blessure et d'un revers, le premier qu'il eût éprouvé sur le champ de bataille.

ALMARGEN. s. m. (pr. *al-mar-ghenn*). Nom arabe du corail.

ALMÉE. (mot arabe qui signifie *savante*) Hist. or. Femme faisant profession d'improviser des vers, de chanter et de danser dans les fêtes publiques. Les *almées* reçoivent une éducation soignée, elles doivent avoir un esprit piquant et des formes séduisantes ; dans les réunions où on les appelle, elles donnent des sortes de spectacles qui font le charme des Orientaux, et pendant lesquels, oubliant toute retenue, elles s'abandonnent fréquemment aux transports d'une imagination en délire. (Rein.) Il existe des *almées* pour toutes les classes du peuple. (Id.)

ALMÉIDA. Géogr. Forteresse du Portugal, province de Beira, sur les frontières du royaume, en face et à 48 kil. de la forteresse espagnole de Ciudad Rodrigo. Massena s'en rendit maître au mois d'août 1810.

— ALMÉIDA (Franç. comte d'). Portugais, vice-roi des Indes, en 1505. Se distingua contre les musulmans, soumit à son roi toute la côte du Malabar, et prépara les voies au grand Albukerque. Alméida était plein de grands talents et d'excellentes vertus.

ALMÉIDÉE. s. f. Bot. Genre de plantes diosmées, arbres ou arbrisseaux d'Amérique, à fleurs blanches, rouges, lilas ou bleues.

ALMELOVEEN (Théodore). Célèbre philologue et médecin hollandais ; né en 1657, auprès d'Utrecht, et mort à Amsterdam en 1712.

ALMÉNARA (Combat d'). Gagné par l'archiduc Charles, le 27 juillet 1710, contre Philippe V. Fut le prélude de la bataille de Saragosse.

ALMÈNE. s. f. Poids et mes. Poids d'un kilogr. environ, en usage dans les Indes orientales.

ALMERZAMONNAGIED. s. m. Astron. Nom de l'étoile qui est à l'épaule orientale d'Orion.

ALMICANTARAT. s. m. Astron. Nom des petits cercles de la sphère, qui sont parallèles au plan de l'horizon, et qu'on appelle aussi *cercles de hauteur, parallèles de hauteur*.

ALMOHADES. s. m. pl. Dynastie qui succéda, en 1146, à celle des Almoravides, sur la majeure partie de l'Afrique et de l'Espagne. Mohammed ben Abdallah, homme obscur, mais fanatique d'un grand caractère, en fut le chef. Elle disparut après 148 ans de domination en Afrique, et environ 80 en Espagne. Almohade veut dire *unitaire*, et les princes de cette dynastie se nommèrent ainsi parce qu'ils prétendaient être les seuls qui reconnussent l'unité de Dieu.

ALMON. Myth. rom. Dieu d'un petit fleuve dans le territoire de ce nom. Ceux qui voulaient sacrifier à Cybèle se baignaient tous les ans dans ses eaux, le 6 des calendes d'avril, avec une licence effrénée.

AL-MON-AGT. s. m. (littér. *observation de toutes les lunes*). Myth. scand. Bâton quadrangulaire sur lequel les peuples du Nord traçaient le cours de la lune, qu'ils honoraient d'un culte particulier. Selon quelques-uns, c'est de là que dérive notre mot *almanach*.

ALMOPS. Myth. gr. L'un des géants qui guerroyèrent contre Jupiter. || Fils de Neptune et d'Hellé.

[illegible] Kumaon dans l'Hindoustan septentrional. Ville très-forte, bâtie sur le sommet d'une montagne, à 1600 mètres au-dessus du niveau de la mer et au pouvoir de la Compagnie anglaise des Indes.

ALMORAVIDES. s. m. pl. (littér. *religieux*.) Dynastie puissante qui a régné par droit de conquête sur une grande partie de l'Afrique et de l'Espagne, depuis 1070 jusqu'en 1148, et dont Jusef, brillant, généreux et vaillant prince est regardé comme le chef.

ALMUCÉDIE. s. f. Astron. Nom de l'étoile de la constellation de la Vierge.

ALMUD. s. m. Poids et m. Mesure de capacité pour les liquides, en Portugal et en Turquie ; vaut de 5,918 à 16,141 litres.

ALMUGAVARE. s. m. Hist. Nom donné par des historiens du moyen âge à des soldats d'une ancienne milice espagnole, célèbres par leur bravoure, et qui descendaient des Avares ou des Maures d'Espagne.

ALMUGÉE. s. m. Astrol. Position de deux planètes, lorsqu'elles se regardent du même aspect que leurs maisons.

ALMUS. adj. m. (du lat. *almus*, d'*alere*, qui nourrit, bienfaisant). Myth. lat. Surnom de Jupiter, comme nourricier de toutes choses.

ALNITE. s. f. (rad. *alnus*, aune). Bot. foss. Genre de plantes fossiles des terrains tertiaires, voisin de l'aune glutineux, et remarquable par les parties de la fructification, qui sont admirablement conservées.

ALNUS. Bot. Nom latin de l'aune.

ALOCASIE. s. f. (par altération de *colocasie*). Bot. Sous-genre indien de plantes aroïdées, ayant pour type le *caladion capuchonné*.

ALODE. s. m. et adj. Anc. jurispr. Se disait des biens propres possédés soit en franc-alleu, soit à charge de redevances, mais qui, dans ce dernier cas, devenaient l'héritage des enfants, ce qui n'avait pas lieu pour les bénéfices ou fiefs.

ALOÈS. s. m. (pr. *a-lo-ess*, du gr. ἀλόη). Bot. Genre de plantes liliacées appartenant presque exclusivement à l'Afrique. Les aloès sont des sous-arbrisseaux ou des herbes caulescentes, à feuilles charnues, distantes, sessiles, etc., à fleurs souvent grandes et belles, disposées en grappes ou en épis ombelloïdes. On en cultive un grand nombre d'espèces dans les jardins, où la multiplicité des variétés menace d'en effacer les types. Suc d'aloès. Pilules d'aloès. Électuaire, extrait d'aloès. Teinture d'aloès. Amer comme de l'aloès. Brûler de l'aloès. Espèces d'aloès. Variétés d'aloès. Aloès en poudre, etc. On distingue l'aloès dichotome, l'aloès perfolié, l'aloès à larges feuilles, l'aloès soccotrin, l'aloès rayé, l'aloès commun ou hépatique, l'aloès araignée, l'aloès perlé, l'aloès distique, l'aloès en éventail, l'aloès panaché ou perroquet, l'aloès en spirale, etc.

— ALOÈS. Thérap. Substance extracto-résineuse que l'on retire des feuilles épaisses et charnues de plusieurs aloès. Il en existe trois espèces dans le commerce ; 1° l'aloès *soccotrin* (de l'île Soccotora), en masses brun foncé, d'une cassure résineuse et brillante, rouge et translucide sur les bords, se dissolvant en totalité dans l'alcool et dans l'eau bouillante : depuis quelque temps on trouve aussi dans le commerce un aloès très-pur, jaune et transparent, qui ne diffère pas du soccotrin ; c'est l'aloès en calebasses, ou aloès lucide, ou aloès des Barbades. 2° L'aloès *hépatique*, d'une couleur analogue à celle du foie, d'une cassure terne, opaque, d'une odeur forte et désagréable. 3° L'aloès *caballin*, presque noir, d'une odeur insupportable, usité en médecine vétérinaire, etc. L'aloès est tonique, purgatif et drastique. L'*aloès* est composé de deux matières ; l'une qui se rapproche des résines, et l'autre qui est un principe savonneux se rapportant à l'extractif végétal. (Pellet.) Le suc récent des feuilles d'*aloès* absorbe l'oxygène et forme une très-belle couleur pourpre-violet, utile pour la teinture de la soie et précieuse pour la peinture, en raison de son inaltérabilité. (Id.) La pulpe des feuilles de l'*aloès soccotrin* appliquée sur les brûlures les plus graves en neutralise presque instantanément la douleur, et, renouvelée deux ou trois fois en vingt-quatre heures, prévient les accidents morbides que ces brûlures occasionnent presque toujours. (D'Orb.)

— Plusieurs aloès fournissent un fil très-fort, avec lequel les Indiens de la Guyane font des hamacs, des voiles, des bas, des gants, etc. Les Hottentots font leurs carquois avec les tiges de l'aloès *dichotome*. En Angleterre, les brasseurs se servent du suc d'aloès pour remplacer en grande partie le houblon dans la confection de la bière.

— BOIS D'ALOÈS. On désigne sous ce nom trois espèces de bois ; 1° le *bois d'aloès* proprement dit, ou agalloche, cambac, calambouc, etc., bois pesant, résineux, d'une odeur faible que la chaleur rend aromatique et agréable. 2° Le *bois d'aigle*, jaunâtre, sans amertume, et d'une odeur extrêmement faible. 3° Le bois d'*aspalath*, rouge foncé ou marbré. On faisait autrefois avec le bois d'aloès des fumigations que l'on regardait comme céphaliques. Le bois d'aloès n'a que le nom de commun avec le suc d'aloès, que l'on tire d'une plante liliacée.

ALOÉTIQUE. adj. des 2 g. Qui contient de l'aloès. Pilules aloétiques. Élixir aloétique. Électuaire aloétique. Teinture aloétique. Huile aloétique. Extrait aloétique.

— Se prend substantiv. Un aloétique. Des aloétiques.

ALOËUS. Myth. gr. Fils de Titan et de la Terre. || Fils du Soleil et de Circé.

ALOEXYLON. s. m. (ét. gr., ἀλόη, aloès ; ξύλον, bois). Bot. Genre de plantes légumineuses, arbre originaire de la Cochinchine, et que l'on croyait fournir le bois d'aloès ou agalloche.

ALOGANDROMÉLIE. s. f. (ét. gr., ἄλογος, anormal, ἀνήρ, ἀνδρός, homme, μέλος, membre). Méd. Monstruosité dans laquelle un corps de brute supporte des membres d'homme.

ALOGHERMAPHRODITIE. s. f. (pr. *di-ci*, (ét. gr., ἄλογος, anormal, ἑρμαφρόδιτος, qui tient de la nature des deux sexes. Méd. Réunion monstrueuse des deux sexes dans un même individu.

ALOGIE. s. f. (ét. gr., ἀ, priv. ; λόγος, discours). Schol. Absurdité, impertinence, sottise.

ALOGIEN. Hist. rel. Nom donné à des sectaires du II° siècle, qui niaient que Jésus-Christ fût le *Logos* ou le Verbe, et rejetaient l'Évangile de St Jean et l'Apocalypse, comme faussement attribués à cet apôtre. || Les alogiens étaient aussi appelés *théodotiens* et *béryllien*s, des noms de Théodote et de Bérylle, deux de leurs chefs.

— En Hollande on a nommé *alogiens* les sociniens, qui niaient la divinité du Christ.

ALOGIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἀ priv. ; λόγος, raison). Schol. Se dit de ce qui est certain par soi-même, de ce qui n'a pas besoin de preuve.

ALOGNE. s. m. Anc. mar. Cordage dont on se servait pour fixer un tonneau, une bouée.

— Art milit. Cordage pour la construction des ponts volants, et surtout des ponts sur chevalet.

ALOGOS. adj. m. (ét. gr., ἀ priv ; λόγος, raison). Myth. égypt. Surnom que les Égyptiens donnaient à Typhon, représentant les passions mauvaises.

ALOGOTROPHIE. s. f. (ét. gr., ἄλογος, disproportionné ; τροφή, nutrition). Méd. Irrégularité dans les nutritions, qui altère la forme de certaines parties et leur donne un accroissement anormal.

ALOI. s. m. (pr. *a-lo-a* ; formé du v. *alloyer*, ancienne variante d'orthographe du v. *allier*. Les monnaies d'*aloi* étaient celles dans lesquelles il entrait de l'*alliage*). Titre légal de l'or et de l'argent. Bon aloi. Mauvais aloi. Bas aloi. Lingots de bon aloi, etc. L'or et l'argent sont de bon aloi quand ils sont conformes aux lois et règlement sous le rapport du métal employé à leur fabrication. L'*aloi* de l'or et de l'argent est la proportion graduelle de la pureté du métal. (Dumoul.)

— Par extension. Qualité d'une denrée. Se prend surtout en mauvaise part. Drogue de mauvais aloi. Marchandises qui ne sont pas de bon aloi.

— Fig. Qualité d'une personne ou d'une chose. *Homme de bon aloi* ; qui est d'une bonne famille, qui exerce une profession honorable, qui est recommandable par son mérite personnel. *Homme de mauvais aloi* ; qui est de basse extraction, dont le métier est vil, et le caractère méprisable. Un philosophe en cour est de très-mince *aloi*. (Haum.)

— Fig. *Procédés de bon aloi*. Procédés conformes à la probité, à l'honneur, à la justice. || *Conduite de mauvais aloi*, conduite louche, répréhensible, déshonnête.

— *Vers de mauvais aloi*, *de bas aloi*. Vers mal pensés, mal tournés. || *Vers de bon aloi*. Vers bien frappés. || Se dit aussi du style, de l'esprit, des pensées. Style de bon aloi, style de mauvais aloi. Esprit, pensée de bon ou de mauvais aloi.

— *Livre de mauvais aloi*. Livre de mauvais goût par rapport au style, et quelquefois immoral par rapport à la doctrine.

— Loc. *Cela est de bon aloi*. Cela est juste, cela est convenable, cela est permis. Entre rivaux, mon cher, tout est de bon *aloi*. (Col. d'Harl.)

ALOÏDE. adj. m. Myth. gr. Qui descend d'Aloëus. || ALOÏDES. s. m. pl. Deux géants redoutables, fils adoptifs d'Aloëus. Homère les nomme le divin Otus et le célèbre Éphialte. Ils mirent Pélion et Ossa sur l'Olympe pour détrôner Jupiter, qui les vainquit par la ruse et les précipita dans le Tartare.

ALOÏDE. s. m. Moll. Genre de coquille bivalve, véritable corbule. V. ce mot.

ALOÏNE. s. f. (rad. *aloès* ; pr. *a-lo-i-ne*). Chim. Nom d'un alcali organique que l'on dit avoir trouvé dans l'aloès.

ALOÏNÉ, ÉE. adj. Bot. qui ressemble à l'aloès. || ALOÏNÉES. s. f. pl. Tribu de plantes liliacées, ayant pour type le genre aloès.

ALOÏQUE. adj. des 2 g. (rad. *aloès* ; pr. *a-lo-i-ke*). Chim. Se dit d'une substance obtenue en traitant l'aloès par l'acide sulfurique.

ALOMANCIE. s. f. (ét. gr., ἅλς, sel ; μαντεία, divination). Divination par le sel, telle que le sel oublié, la salière renversée, etc.

ALOMANCIEN, ENNE. adj. et s. Qui prédit par le sel.

ALOMATION. s. m. Bot. V. ABASICARPON.

ALOMIE. s. f. (ét. gr., ἀ priv. ; λῶμα, frange). Bot. Genre de plantes synanthérées, sans ai-

l'alomie agératoïde.

ALOMIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à l'alomie. || ALOMIÉES. s. f. pl. Division de plantes synanthérées.

ALOMYE. s. f. Entom. Genre d'insectes ichneumoniens, propre à l'Europe, et ayant pour type l'alomye guerrière.

ALONGE, ALONGEMENT, ALONGER, ALONGERESSE. V. ALLONGE, ALLONGEMENT, ALLONGER, ALLONGERESSE.

ALONSOA. s. f. (de Zanoni Alonso, espagnol). Bot. Genre de plantes scrophularinées, propre au Chili et aux Andes péruviennes, et ayant pour type l'alonsoa incisifoliée, assez souvent cultivée dans les serres d'Europe.

ALOPE. Myth. gr. Fille de Cercyon ; eut de Neptune un fils, nommé Hippothoüs ; fut tuée à coup de flèches par son père et métamorphosée en fontaine. || Nom d'une des Harpies. || Fille d'Actor.

ALOPÉCIE. s. f. (du gr. ἀλωπεκία, rad. ἀλώπηξ, renard ; maladie du renard, mue de poil, à laquelle le renard est très-sujet). Médec. On a nommé ainsi la chute complète ou partielle des cheveux et des poils. L'alopécie a lieu naturellement chez le vieillard, ou accidentellement chez l'enfant et chez l'adulte, à la suite de maladies qui tiennent presque toutes à un état anormal de la peau. Les excès de toute espèce contribuent à produire l'*alopécie*. (Wal.) L'*alopécie* est plus rare actuellement qu'elle ne l'était il y a deux ou trois siècles, quand la lèpre et d'autres maladies de la peau affligeaient la société. (Id.)

— ALOPÉCIE. s. m. Ichthyol. Genre de poissons de la famille des squales.

ALOPÉCIÉ, ÉE. adj. Ichthyol. Qui ressemble à un alopécie. || ALOPÉCIÉES. s. f. pl. Famille de squales.

ALOPÉCURE. s. m. (ét. gr., ἀλώπηξ, renard ; οὐρά, queue). Bot. Genre de graminées, vulgairement appelé *vulpin*, et ayant pour type l'alopécure agreste, propre à l'Europe et à l'Amérique septentrionale.

ALOPÉCUROÏDE. adj. des 2 g. Bot. Qui ressemble à l'alopécure ou queue de renard. || s. f. pl. Section de graminées, caractérisée par le stœbe alopécuroïde, originaire du Cap.

ALOPÉUS (Maximilien et David). Deux frères finlandais qui se sont distingués dans la diplomatie russe, de 1780 à 1820.

ALOPEX. Temps hér. Un des principaux habitants de Thèbes, fut chassé de la ville par Créon, se réfugia sur les montagnes avec des brigands, et dans ses courses enleva les jeunes Thébaines.

ALOPHE. s. m. (du gr. ἄλοφος, sans crête). Entom. Genre d'insectes coléoptères, propre à l'Europe, et ayant pour type le charançon triggutté.

ALOPHION. s. m. (ét. gr., ἀ priv. ; λόφος, crête). Bot. Genre de plantes réuni au genre Centaurée.

ALOPHOCHLOA. s. f. (ét. gr., ἄλοφος, non aigretté ; χλόη, herbe). Bot. Genre de graminées, synonyme du genre kœlérie.

ALOPHORE. s. m. (ét. gr., ἅλως, aire ; φορός, porteur). Entom. Genre d'insectes diptères, propre à l'Europe, et ayant pour type l'alophore sous-coléoptré.

ALORS. adv. de temps. (pr. *a-lor*, même devant une voyelle ; du lat. *ad horam* ou *ad illam horam*, à l'heure, à cette heure. On écrivait anciennement *à l'heure, à l'eur*. Selon le bruit qui courait *à l'heure*, bien souvent faux et variable. (Du Bell.) Puis on a écrit *à l'eur*. *A l'eur* vengea la mort son père. (Fabl.) Plus tard on a dit *al'hors*, et enfin *alors*, comme on le dit aujourd'hui. Dans l'étymologie de ce mot, *heure* se prend dans un sens plus ou moins déterminé). En ce temps-là, en parlant du passé ou de l'avenir. Alors on a vu. Alors on a fait. Je lui dis alors. Où était-il alors ? Alors on verra. Alors on fera. Les usages ont bien changé depuis trente ans ; *alors* on dînait à deux heures, à présent on dîne à six. (Lav.)

J'ai quelquefois aimé ; je n'aurais pas *alors*
Contre le Louvre et ses trésors
Changé, etc. (LA FONTAINE.)

— En ce cas-là, si la chose arrive. Alors je saurai ce que j'aurai à dire, à faire, à répondre. Que feriez-vous alors ? Alors que deviendrez-vous ? Si on me fait une telle objection, *alors* je répondrai. (Trev.) L'homme a le sentiment inné du bien et du mal ; il peut les confondre, mais *alors* même il croit les voir où ils ne sont pas. (Boiste.)

— *Alors que* ne doit pas être employé en prose pour la conjonction *lorsque* ; ce qui ne veut pas dire que *alors* ne doive jamais être suivi immédiatement d'un *que* ; car on dirait fort bien, par exemple, Ce fut *alors que* cet excellent père commença à s'enivrer de joie. Mais dans cette phrase *alors* est adverbe, et *que* est à lui seul conjonction. En poésie on dit parfaitement *alors que* pour *lorsque*.

Aveuglé par son zèle, il te désobéit,
Et pense te venger *alors qu*'il te trahit.
(VOLTAIRE.)

Alors que pour *lorsque* est une des licences qui ont souvent, surtout dans la poésie sublime, plus de grâce et de noblesse que les mots dont on se sert ordinairement.

— Dans les vers de Voltaire, on trouve fami-

lièrement *lors* pour *alors*. *Lors* tendrement notre sans-dent reprit. (Volt.)

— Prov. *Alors comme alors*, c'est-à-dire, Dans telle ou telle conjoncture, on avisera à ce qu'il y aura de mieux à faire. Vous dites qu'en ce temps-là les affaires seront bien changées : hé bien, *alors comme alors* ! (Lav.)

— On dit. *C'étaient les manières d'alors, la mode d'alors*, pour, On en usait ainsi à cette époque, c'était la mode de ce temps-là. Dans le même sens on dit, *Les hommes d'alors, les Français d'alors, les gentilshommes d'alors, le peuple d'alors*, etc.

— *Jusqu'alors*. Jusqu'à ce temps-là, jusqu'à ce moment-là, pour exprimer un temps passé antérieurement à un autre temps. Il s'était si bien conduit jusqu'alors. Tout leur avait réussi jusqu'alors. Jusqu'alors leurs affaires avaient été très-bonnes. Nous n'avions rien aperçu jusqu'alors qui dût éveiller notre attention.

ALORUS. Myth. syr. Nom du premier roi des Chaldéens, suivant Bérose. Alorus publiait que Dieu lui-même l'avait fait pasteur du peuple.

ALOSE. s. f. Ichthyol. Genre de poissons clupéides qui se trouve dans les eaux de l'Europe, de l'Amérique septentrionale, et ayant pour type l'alose véritable, poisson excellent qui a la bouche sans dents, la tête large et veinée, le dos épais et arrondi, le ventre mince et tranchant. L'alose remonte assez haut dans nos fleuves, et quelquefois dans les affluents de ces fleuves, vers la fin d'avril et pendant le mois de mai. On la pêche au tramail ; elle meurt aussitôt qu'on l'a tirée de l'eau. Les Russes, qui regardent l'*alose* comme un poisson malsain, la rejettent de leurs filets. (Dict. d'hist. nat.)

ALOSIER. s. m. **ALOSIÈRE.** s. f. T. de pêche. Sorte de filet pour prendre des aloses. V. VERVEUX.

ALOUATE. s. m. Mamm. Nom d'une espèce de singe à queue prenante de l'Amérique, appelé autrement *singe hurleur* ou *hurleur alouate*.

ALOUCHE. s. f. Bot. Nom vulgaire du fruit d'une espèce de sorbier.

ALOUCHI. s. m. Résine odoriférante du cannelier blanc, dont il se fait un très-grand débit à Londres.

ALOUE. s. f. Ornith. Nom vulgaire de l'alouette des champs.

ALOUETTE. s. f. (ét. celt., *al*, qui s'élève ; *chwedl*, chant ; *allchweder, allwedes, alwede*, qui s'élève en chantant ; l'alouette s'élève dans l'air d'une manière qui lui est propre). Ornith. Genre d'oiseaux de l'ordre des passereaux, de la famille des alaudinées, propre à l'Europe, à l'Inde et à l'Afrique, ayant pour type l'alouette des champs. || Épith. Huppée, crêtée, babillarde, fredonnante, frétillante, joyeuse, éveillée, amoureuse, matineuse, printannière. On distingue de nombreuses espèces d'alouettes ; l'alouette commune, l'alouette huppée, l'alouette cochevis, l'alouette lulu, l'alouette pipèle, l'alouette locustelle, l'alouette farlouse, l'alouette rousseline, etc. Chasser des alouettes au filet, aux lacets, au miroir, au fusil. Prendre des alouettes. Acheter, embrocher, faire rôtir des alouettes. Les alouettes grasses, connues sous le nom de *mauviettes*, sont un mets de fort bon goût, fort délicat et de facile digestion.

— ALOUETTE DE MER. Nom improprement donné à des oiseaux du genre vanneau ou bécasseau.

— ALOUETTE CRÊTÉE. Ichthyol. Syn. de blennie coquillade. V. ce mot.

— *Terres à alouettes*. Terres sablonneuses.

— Prov. *Il attend que les alouettes lui tombent toutes rôties* ; ou, *Il croit que les alouettes vont lui tomber toutes rôties dans le bec*. Se dit en parlant d'un paresseux qui voudrait obtenir tout sans peine. || *C'est un pays dans lequel les alouettes tombent du ciel toutes rôties*. C'est un pays où la vie est commode.

— *S'éveiller, se lever, partir, travailler au chant de l'alouette*. Se lever, partir, travailler de très-grand matin, lorsque les alouettes commencent à chanter.

— Prov. *Si le ciel tombait, il y aurait bien des alouettes prises*. Se dit à ceux qui ont toujours le mot *si* à la bouche.

— Les quatre vers suivants peignent assez bien le chant de l'alouette :

La gentille *alouette* avec son tire lire,
Tire lire a lire, et, tire lirant, tire
Vers la voûte du ciel ; puis son vol vers ce lieu
Vire et désire dire : Adieu, Dieu ; adieu, Dieu !
(DUBARTAS.)

— Antiq. gaul. V. ALAUDA.

ALOU[illegible]INE. s. f. Ornith. Synonyme vulgaire de l'alouette farlouse ou pipit farlouse, dans quelques parties de la France.

ALOUGOULI. s. f. Bot. Nom caraïbe de la clématite dioïque.

ALOUMÈRE. s. m. Bot. Genre d'agaric, d'une odeur très-agréable et d'une saveur douceâtre. L'aloumère est très-recherché ; il croît au printemps et en automne, par groupes nombreux, aux pieds des sureaux.

ALOURDI, IE. part. pass. du v. Alourdir. Il s'emploie adjectiv. Un homme alourdi. Un pas alourdi. || Fig. Une imagination alourdie. Une intelligence, une volonté alourdie. || Il régit la préposition *par*. Un homme alourdi par

la garniture de fer de leurs bottes, ne peuvent guère plus remuer que les anciens chevaliers emboîtés dans leurs armures. (Th. Gauthier.)

ALOURDIR. v. a. (rad. *lourd*). Rendre pesant. Les années alourdissent l'homme. L'âge alourdit le pas.

— Fig. Alourdir l'imagination, la volonté, l'intelligence.

— ALOURDIR. v. n. Devenir lourd, stupide.

— S'ALOURDIR. v. pron. Devenir lourd, pesant. Le temps s'alourdit. La tête d'un malade s'alourdit.

ALOXE. s. m. Sorte de vin de Bourgogne.

ALOYAGE. s. m. (pr. *a-loi-ia-ge* ; ét. V. ALOI). Technol. Sorte d'alliage à l'usage des potiers d'étain. || Action de donner l'aloi à l'or et à l'argent ; résultat de cette action.

ALOYAU. s. m. Art culin. Pièce ou quartier de bœuf coupé le long des vertèbres et vers le haut du dos. *Morceau d'aloyau de première place*, celui qui contient la plus grande partie du filet. Aloyau de *seconde*, de *troisième place*, etc. Aloyau gras et tendre. Filet d'aloyau.

Plat d'aloyau. Aloyau rôti. Aloyau en fricandeau. Aloyau à la Godard, à la braise, à l'allemande. Filet d'aloyau farci. Filet d'aloyau aux concombres, aux cornichons, aux ognons glacés, aux conserves, aux laitues, au vin de Malaga, au vin de Madère, à la royale, etc., etc. Quand l'*aloyau* est gras et tendre, on le sert le plus souvent cuit à la broche, avec son propre jus; une heure et demie de cuisson lui suffit (Neo-Phys. du goût.)

ALOYER. v. act. (pr. *a-loi-ié*; ét. v. ALOI). Techn. Donner à l'or et à l'argent l'aloi ou le titre légal. || Pot. Mettre un alliage dans l'étain.

ALOYSIE. s. f. (pr. *a-lo-i-zi*). Bot. Genre de plantes verbénacées, synonyme de Lippie.

ALOZZA s. f. Myth. ar. Une des trois filles du dieu suprême, selon l'ancienne théologie arabe.

ALPACA ou **ALPAGA.** s. m. Mamm. Genre de mammifères ruminants, confondu pendant longtemps avec le lama et la vigogne, et portant une toison d'un lainage remarquable par sa longueur, sa finesse et son moelleux. Les alpacas ont vécu en domesticité en Espagne; ils pourraient se naturaliser de même dans les provinces méridionales de France; et ce serait une conquête heureuse pour l'industrie, car ils ne le cèdent en rien aux chèvres de Cachemire

ALPAGA. s. m. Belle étoffe, faite de la laine de l'alpaga ou alpaca. Dans ces derniers temps on a vendu à Paris, sous le nom d'*alpaga*, des étoffes de laine à longs poils, très-chaudes et d'un prix très-modique. C'est à Ternaux qu'on doit cette utile fabrication. Pl. Des *alpagas*.

ALPAGATTOS. s. m. pl. Sandales en cordes de laine d'alpaca, usitées au Pérou.

ALPAGE. s. m. (rad. celt. *alp*, montagne). Signifie, en Dauphiné, Pâturage ou droit de pâturage dans les montagnes.

ALPAGNE ou **ALPAGUE.** V. ALPACA ou ALPAGA.

ALPAM. s. m. Bot. Nom d'un arbrisseau de l'Inde, dont le suc des feuilles, mêlé avec celui du calame, est employé contre les morsures des serpents.

ALP-ARSLAN. (littéral. *brave lion*). Sultan de Perse, en 1063; réunit sous sa domination tout le pays compris entre le fleuve Oxus et le Tigre; fut poignardé en 1072.

ALPÉE. s. f. Entom. Genre d'insectes coléoptères, réuni communément au genre nébrie.

ALPEN. s. m. V. ALPAGE.

ALPES. s. f. pl. (du celt. *al*, *alp*, hauteur, chose élevée, montagne). Geogr. Grandes chaînes de montagnes situées presque exactement entre l'équateur et le pôle nord, et s'étendant depuis la Méditerranée, près de Nice, jusqu'au Danube, près de Vienne, en une large bande recourbée, d'environ 1,000 kil. de longueur sur une largeur moyenne d'environ 900 k.

— Les Alpes se divisent physiquement en trois grandes masses: les *Alpes occidentales*, jusqu'au mont Blanc; les *Alpes centrales*, jusqu'au Glockner; les *Alpes orientales* à l'est de la grande bifurcation, sous le méridien de l'Adriatique. L'élévation des Alpes est double de celle des monts Scandinaves et dépasse de plus de 1,200 mètres les plus hautes sommités des Pyrénées. Du niveau des basses terres, les Alpes se divisent en *monts avancés*, jusqu'à la hauteur de 2,000 mètres; en *Alpes moyennes*, jusqu'à 3,000 mètres; et *Alpes centrales*, jusqu'à 4,000 mètres et plus. Le mont Blanc est le point le plus culminant de toute la masse; sa hauteur est de 4,892 mètres. La chaîne centrale est formée de micaschiste, de calcaire grenu et d'autres roches primitives; elle est flanquée au N. et au S. de deux chaînes calcaires auxquelles succèdent d'autres chaînes extérieures de grès, de brèches, de conglomérats, en un mot de débris de roches agglutinés, etc. La structure des Alpes occidentales est très-irrégulière. Les trois grandes divisions se subdivisent en Alpes maritimes, cottiennes, graies ou rocheuses, helvétiques, pennines, lépontiennes, chablaises, berno-vaudoises, surèses, clarides, rhétiques, tridentines, styriennes, autrichiennes, carniques, juliennes, etc.

— Les Alpes contiennent des mines de plomb. Le sol abonde dans la chaîne calcaire septentrionale. Les sources d'eaux minérales sont très-nombreuses, surtout sur le versant du nord. Quatre grands fleuves, le Pô, le Rhône, le Rhin et le Danube, rassemblent dans leur lit toutes les eaux de ces montagnes, en quatre bassins principaux, dont trois appartiennent à la Méditerranée et à l'Océan. Les lacs des Alpes se divisent en *lacs montagneux*, situés en dehors de la chaîne, dans la région des collines et des hautes plaines, et en *lacs alpestres*, placés en tout ou en partie dans les chaînes elles-mêmes. Les principaux sont, au versant nord, les lacs du Bourget et d'Annecy, en Savoie; de Genève, de Constance, des Quatre Cantons, du *Achen-see*, Aber-see, etc. Sur le versant sud, ceux d'Orta, Majeur, de Lucerne, de Côme, de Neufchâtel, de Neusiedlien, etc. La limite des neiges permanentes se trouve à 2,740 ou 3,030 mètres. Une vingtaine de grands groupes neigeux laissent échapper de leurs flancs plus de 400 glaciers, dont plusieurs ont 20 à 25 kil. de long sur 8 kil. de large masses énormes qui ont quelquefois plus de 30 mètres d'épaisseur, et qui occupent une surface de deux cent soixante-dix lieues carrées.

— La végétation dans les Alpes est forte et vigoureuse; on y distingue cinq grandes régions botaniques, la 1re, celle des arbres toujours verts, tels que l'olivier, le figuier, etc.; la 2e, celle du châtaignier et du noyer; la 3e, celle du hêtre et du chêne; et la 4e, celle des conifères, le mélèze, etc.; la 5e, celle qui finit à la limite des neiges et qui est couverte d'arbustes, parmi lesquels la rose des Alpes. La *faune* n'y est pas moins variée que la flore. La diversité des poissons est grande. Les espèces d'oiseaux y sont proportionnellement plus nombreuses que partout ailleurs en Europe. L'ours et le chamois y sont très-fortement constitués; on y rencontre le loup, le renard, le lynx, le bouquetin, la marmotte, le terrible vautour aux moutons, l'aigle des rochers, etc. Les habitants des Alpes sont au nombre de sept millions Celtes ou Gaëls, Italiens, Germains et Slaves. Les Celtes Français et Italiens occupent le nord-ouest; les Slaves, l'orient; les Germains, tout le nord. Les Alpes occidentales appartiennent à la France et à la Sardaigne; les Alpes helvétiques à la Sardaigne et à la Suisse; à part une faible lisière, au nord, dominée par la Bavière, le reste, qui forme la plus grande moitié des Alpes, dépend de l'Autriche.

— Annibal, en 217 avant J.-C., et Bonaparte, en 1800, ont franchi les Alpes avec de grandes armées; ce qui était réputé impossible. Les Français ont exécuté des routes magnifiques au Simplon et au mont Cenis. Annibal a forcé les *Alpes*; nous, nous les avons tournées! (Napol.)

— ALPES (Départ. des HAUTES-). Géogr. Département de la France méridionale, formé de la majeure partie du Haut-Dauphiné, et borné au S. par celui des Basses-Alpes, à l'O. par celui de la Drôme, au N.-O. par celui de l'Isère, au N. par la Savoie, à l'E. par le Piémont. Il doit son nom à la chaîne des Alpes grecques ou graies, sur le versant occidental de laquelle il s'étend, et qui y atteint sa plus grande élévation en France. Sa superficie est de 545 ares, 293 hectares, ou 275 lieues 1/2 carrées. A peine un tiers du sol est-il cultivable; le climat est âpre et variable. Les pâturages sont excellents; les forêts nombreuses; les produits minéralogiques abondants. On exploite de beaux marbres à St-Clément. Ce département fait partie de la 7e division militaire, du 35e arrondissement forestier; forme le diocèse de Gap, ressortit à la cour royale et à l'académie de Grenoble, et envoie 2 députés à la législature. Il est divisé en 3 arrondissements: Gap (chef-lieu), Embrun et Briançon; et en 24 cantons qui renferment 181 communes. Popul. 131,162 hab. Revenu territor. 5 millions. Impôt foncier, 500,000. fr.

— ALPES (Départ. des BASSES-). Geogr. Ce département, qui tire son nom, ainsi que le précédent, de l'aspect qu'y présente la chaîne des Alpes qui le couvre, est formé de la Haute-Provence et borné par les Hautes Alpes au N., par le Piémont et le comté de Nice à l'E., par le Var au S. et la Vaucluse à l'O. Sa superficie est de 722,600 hectares, ou 369 lieues carrées. Sol montagneux et stérile au nord, abaissé et fertile au sud. Air froid et humide, pluies presque continues; fréquents orages en été. Vigne de bon rapport; miel excellent; grains, légumes et fruits abondants; pâturages, mélèzes, sapins propres à la charpente. Veaux, fromage, beurre, formant l'objet d'un grand commerce. Petite espèce de chevaux blancs à moitié sauvages; mulets, ânes, chèvres en grand nombre, gibier fort bon, rivières poissonneuses; forêts étendues; mines de fer, de plomb, de cuivre aurifère et argentifère, de vitriol, de cristal de roche, etc. Source thermale à Digne, etc. Il se divise en 5 arrondissements. Digne (chef-lieu), Barcelonnette, Sisteron, Forcalquier et Castellane. Il ressort de la cour royale et de l'académie d'Aix, forme le diocèse de Digne; fait partie de la 8e division militaire et du 36e arrondissement forestier. Il envoie 2 députés à la législature. Popul. 150,045 hab. Revenu, 8 millions. Principal de l'impôt foncier, 600,000 fr.

ALPESTRE. adj. des 2 g. Qui a rapport ou qui est propre aux Alpes. La lune éclairait un paysage *alpestre* composé de rochers et de beaux châtaigniers, dans l'état où Salvator Rosa aimait à les peindre, [illegible] par la tempête. (Simond.)

— Bot. Se dit des plantes qui croissent sur les montagnes peu élevées, comme les Cévennes, les montagnes d'Auvergne, tandis qu'on appelle *plantes alpines* celles qui vivent à des hauteurs considérables et qui appartiennent à la végétation caractéristique des hautes montagnes.

ALPHA. Linguist. Nom de la première lettre de l'alphabet grec, emprunté de l'*aleph* des Hébreux et correspondant à notre lettre A. *Alpha* en grec, *aleph* en hébreu signifie *premier*, *chef*.

— *Alpha et oméga*. Fig. Le commencement et la fin. Dieu dit de lui dans l'Apocalypse, qu'il est l'*alpha* et l'*oméga*. *A* et *Ω* sont les première et dernière lettres de l'alphabet de la langue grecque, dans laquelle l'Apocalypse a été écrite. || *Alpha et oméga*. Lit. Symbole de l'éternité de Dieu.

ALPHABET. s. m. (de *alpha* et *bêta*, noms des deux premières lettres de l'alphabet grec). Liste, collection des lettres ou signes destinés à représenter, à peindre les sons particuliers qui entrent dans la composition des mots d'une langue. Comme chez les anciens Grecs, de qui viennent nos beaux-arts, cette liste commençait par A, B, et que ces deux lettres, dans leur origine, s'appelaient *alpha*, *bêta*, l'usage s'introduisit de citer ces deux premiers mots pour indiquer toute leur suite, et l'on a fini par dire: L'enfant étudie l'*alpha-bêta*, de la même manière que le peuple dit chez nous: L'enfant étudie l'*abecé*. Non-seulement le mot *alphabet* désigne les lettres figurées qui expriment les sons de chaque langue, mais, dans une acception plus étendue, il se prend pour l'essence même de ces sons. Toutes les nations qui écrivent leur langue ont un alphabet qui leur est propre, ou qu'elles ont adopté de quelque autre langue plus ancienne. Pour nous, nous n'avons pas d'alphabet qui nous soit propre; il en est de même des Italiens, des Espagnols, et de quelques autres peuples voisins. Nous avons tous adopté l'alphabet des Romains.

— Depuis Voltaire jusqu'à Ch. Nodier, tous les écrivains qui se sont occupés de linguistique n'ont pas manqué d'attaquer cette dénomination. « *Alphabet*, dit Voltaire, ne signifie autre « chose que A B, et A B ne signifie rien, ou « tout au plus il indique deux sons, et ces deux « sons n'ont aucun rapport l'un avec l'autre. « BETH n'est point formé d'ALPHA; l'un est le « premier, l'autre le second, et on ne sait pas « pourquoi. Or, comment s'est-il pu faire que « l'on manque de termes pour exprimer la porte « de toutes les sciences? La connaissance des « nombres, l'art de compter ne s'appelle point « UN DEUX; et le rudiment de l'art d'exprimer « ses pensées n'a dans aucune langue de l'Eu« rope aucune expression propre qui le dé« signe? » Ch. Nodier s'écrie également: « Et jusqu'où ne va pas l'inconcevable fatalité « qui s'est attachée à l'*alphabet*, puisque son « nom même en porte le sceau risiblement pé« dantesque! Ne voilà-t-il pas la collection « des lettres bien nommée par la dénomination « des deux lettres qui la commencent? Et « n'est-ce pas une chose bien ingénieuse que « de désigner les deux premiers signes de l'al« phabet français par une appellation qu'elles « n'ont qu'en grec? Et les alphabets qui ne « commencent point par l'*alpha* et le *bêta*, ou « si l'on veut, par l'A et par le B, comment les « appellera-t-on? Voltaire, qui a étalé sur ces « matières une érudition extraordinairement « bouffonne, n'a point trouvé de solution à cette « difficulté. » Et Nodier, qui n'était pas embarrassé pour créer des mots nouveaux, a proposé celui de *grammataire*. Mais nous croyons ne pas aller trop loin, en disant que ce mot si bien fait, si savant, restera à jamais ignoré de la foule, tandis que le mot *alphabet* subsistera autant que notre langue.

— La distribution des caractères dont se compose l'alphabet a été également l'objet de nombreuses attaques. Pourquoi l'A occupe-t-il la première place, le B la seconde, le C la troisième, et ainsi des autres signes? L'alphabet se composant de plusieurs sortes de lettres qui forment comme autant de classes, l'analogie demandait qu'elles fussent rangées dans cet ordre, qui était le plus naturel. Selon quelques écrivains, les seize lettres primitives auraient été disposées ainsi qu'il suit:

A	B	C	D
E	F	L	*
I	M	N	*
O	P	R	*
U	X	S	T

— C'est aux Latins que nous devons le perfectionnement de l'alphabet. Assez grossier au commencement, il n'acquit son élégance et sa régularité que sous le règne d'Auguste. Dans le principe, les Latins ne connurent pas les huit lettres suivantes, G, H, J, Q, V, X, Y et Z, ce qui réduit leur alphabet aux seize caractères qui se trouvent dans tous les alphabets primitifs. Le *g* ne parut guère chez les Romains qu'après la première guerre punique; plusieurs monuments attestent qu'ils écrivaient avec un *c* des mots qui plus tard furent écrits avec un *g*, tels que *cocnatos*, *cocnantes*, etc. Plutarque en attribue l'invention à Carvilius. Le H, au contraire, est le premier caractère qu'ils ajoutèrent aux seize lettres primitives. C'était comme une espèce d'accent destiné à remplacer le *f* dont l'emploi fut primitivement de marquer [illegible] au lieu de *traho*, *veho*. La forme du *j* chez les Romains fut aussi celle de l'*i*; il fut en usage près de deux siècles avant la fin de la république, mais sans distinction de voyelle et de consonne. Les modernes, au XVIe siècle, frappés de cette confusion, assignèrent à chacun de ces caractères un son déterminé, et cette heureuse distinction n'eut pas moins de succès que celle des caractères U et V, qui se fit en même temps et pour les mêmes raisons. Le G et le Q ne sont évidemment que des équivalents du C, dont ils ont usurpé une partie des fonctions. C'est au grammairien Salvius, selon Salluste, que l'invention du G est due. Quant au Q, le nom de son inventeur ne nous est pas resté. Le Z ne parut chez les Romains que dans les derniers temps de la république. Ils se servaient auparavant du C et du S, comme dans *opcs* au lieu de *ops*. Le Z fut donc plutôt une abréviation qu'une lettre proprement dite; c'était le dernier caractère de l'alphabet, avant l'insertion de l'Y et du Z. Voici ce qui donna lieu à l'introduction de l'Y dans l'alphabet latin. Lorsque les Romains écrivaient dans leur langue quelques mots grecs où l'*u* devait être prononcé à la manière des Grecs, ils employaient l'*y* pour avertir de ce changement de son. Avant cette époque, ils remplaçaient l'Y par l'U; ils écrivaient *Purrhus* au lieu de *Pyrrhus*. Simonide de Melos passe généralement pour l'inventeur du Z, que Quintilien appelle un caractère plein de mollesse et de suavité. Les dames romaines disaient *fizere oscula*, au lieu de *figere*. De la bouche des dames romaines, cette lettre passa dans l'alphabet; mais elle n'y fut néanmoins admise que très-tard, et c'est la la raison pour laquelle elle occupe la dernière place dans la série alphabétique. Les caractères de notre alphabet sont-ils des signes purement arbitraires, ou des images représentatives? Nous possédons là-dessus des milliers de systèmes, mais le moins dépourvu de vraisemblance est celui que Wachter, le président Desbrosses, Van Helmont, et plusieurs autres écrivains avaient entrevu, et qui consiste à regarder les caractères alphabétiques comme une esquisse des organes de la parole, et des sons mêmes de la voix dont leur aspect réveille l'idée. En effet, un secret instinct nous dit, ce semble, que, dans un art si prodigieux, il y a quelque chose de plus que le caprice et que le hasard. A l'article de la lettre A, nous avons fait voir que cette lettre n'était que l'esquisse même de la bouche ouverte. L'A représente le son le plus naturel, il ne faut qu'ouvrir la bouche pour le former; l'ouverture de la bouche en était donc le vrai signe. La lettre la plus heureuse pour ce système dans les consonnes est le B, qui profile la bouche et peint les lèvres qui le forment. En traitant successivement des différents caractères de l'alphabet, nous aurons soin d'indiquer à quels organes de la voix se rattache leur configuration.

— L'alphabet français est composé de vingt-cinq lettres: A, B, C, D, E, F, G, H, I, J, K, L, M, N, O, P, Q, R, S, T, U, V, X, Y, Z. A ces lettres on doit ajouter le double W, qui n'est point une lettre française, mais qui figure dans un certain nombre de mots, qui nous viennent des Anglais et des Allemands. On pourrait également ajouter à ces vingt-six caractères l'Æ et l'Œ, dont on faisait autrefois un fréquent usage. Le premier a été presque abandonné; le second ne se rencontre que dans un petit nombre de mots, tels que *Œdipe*, *Œnone*, etc. Alphabet hébreu. Alphabet phénicien. Alphabet arabe. Alphabet grec. Alphabet latin. L'alphabet français. L'alphabet de la langue française. Alphabets européens. Alphabets occidentaux. Alphabet radical. Alphabet rationnel. Alphabet philosophique. Alphabet universel. Les caractères de l'alphabet. Les lettres de l'alphabet. L'*alphabet*, découverte importante et véritable prodige, qui fixe la parole et donne, pour ainsi dire, un corps et des ailes à la pensée! (Thurot.) L'*alphabet* est le thermomètre intelligentiel de la société humaine. (Ch. Nod.) Un bon *alphabet* est la condition absolue, la condition exclusive, sans laquelle il n'existera jamais une bonne orthographe. (Id.) Donnez-moi un bon *alphabet*, et je vous donnerai une langue bien faite; donnez-moi une langue bien faite, et je vous donnerai une bonne civilisation. (Leibnitz.) Il n'est point de linguiste qui n'ait essayé de fabriquer son *alphabet*, et qui n'en ait fait un meilleur que le nôtre; on en fera peut-être encore dix mille qui seront meilleurs et qui ne remplaceront jamais la moitié d'alphabet que nous avons. (Langlais.)

— *Alphabet minuscule*. Celui dont les lettres composent le texte d'un ouvrage manuscrit ou imprimé.

— *Alphabet majuscule*. Celui qui est composé de grandes lettres, ou lettres capitales.

— Petit livre qui contient les lettres de l'alphabet et les premiers principes de la lecture. Acheter un alphabet. Mettre un alphabet entre les mains d'un enfant.

— Fig. et fam. *N'en être encore qu'à l'alphabet*. Ne posséder encore que les premiers principes d'une science, d'un art, etc. V. ABECE.

— *Il faut le renvoyer à l'alphabet*. Se dit d'un homme qui n'a pas les premiers principes de la chose dont on parle. V. ABECE.

— Imprim. Système des lettres de l'alphabet employées comme signatures des feuilles dont se compose un volume. *Un volume de deux alphabets*; c'est-à-dire, renfermant 50 feuilles d'impression. Cette manière de mettre ou marquer les signatures d'un ouvrage est remplacée; on ne se sert maintenant des lettres que pour numéroter les feuilles des préfaces, notices, introductions, etc.

— Comm. Registre de 24 feuillets cotés et marqués chacun d'une des lettres de l'alphabet.

— Diplom. Alphabet où les lettres sont disposées par ordre, avec les caractères ou chiffres qui y correspondent, les nulles et autres marques.

— Linguist. *Alphabet de St Jérôme*. L'alphabet illyrien ou esclavon, dont l'invention est attribuée à St Jérôme.

— Techn. On donne le nom d'*alphabet* à des poinçons d'acier ou de cuivre qui portent chacun l'empreinte d'une lettre, et dont l'assemblage, au nombre de 25, forme toutes les lettres usitées dans notre langue. Les alphabets en acier servent à graver en creux sur du métal, à l'aide de quelques coups de marteau, les mots et les phrases que l'on désire y imprimer. || *Alphabet des relieurs*. Alphabet en cuivre qui sert aux relieurs pour imprimer en or les titres des livres. || On fabrique aussi des poinçons qui portent l'empreinte des dix chiffres arabes, et on [illegible] nomme de même *alphabets*. ||

Alphabet découpé. Alphabet découpé à jour sur des plaques de cuivre jaune, de fer-blanc ou de zinc, selon que les lettres sont d'une dimension plus ou moins grande. Ces alphabets servent pour écrire sur du papier ou sur du carton, avec une forte brosse et une encre faite avec du noir de fumée délayé dans une colle fort légère.

ALPHABÉTAIRE. adj. des 2 g. Qui tient de l'alphabet, qui concerne la science phonographique, c'est-à-dire, l'art de représenter les sons, les articulations, au moyen de l'écriture. Ce mot est omis dans presque tous les dictionnaires. Méthode alphabétaire. Système alphabétaire. Principes alphabétaires. Malheureusement, le rédacteur étourdi des méthodes *alphabétaires* n'a pas été mieux inspiré pour les consonnantes que pour les vocales dans l'appropriation du signe. (Ch. Nodier.) Il suffit d'ouvrir un livre et d'en lire dix lignes, pour découvrir l'incohérence de notre système *alphabétaire*, et le peu de rapport qui se trouve entre les signes et les sons qu'on a voulu leur faire représenter. (Id.)

— Auteur qui range par ordre alphabétique les sujets dont il traite. Un auteur alphabétaire.

— *Table alphabétaire.* Tableau comparatif de différents alphabets.

ALPHABÉTIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à, qui est propre à l'alphabet. Dénomination alphabétique. Appellation alphabétique. Caractère alphabétique. Nous demandons seulement si du temps de Thaut on écrivait en hiéroglyphes ou en caractères *alphabétiques*. (Volt.) Qu'y a-t-il de commun entre cette insaisissable voyelle qu'on appelle *e* muet, et la voyelle éclatante de *liberté*, et l'*e* emphatique de *tempête*? Pourquoi les confondre sous la même appellation *alphabétique*? (Ch. Nodier.)

— Qui est selon l'ordre de l'alphabet. Table alphabétique. Index alphabétique. Ordre alphabétique. Ranger des noms par ordre alphabétique.

— Fig. *Manger par ordre alphabétique.* Suivre un ordre méthodique dans la succession des plats.

Je ne puis oublier l'appétit méthodique
De Géta, qui mangeait par ordre *alphabétique*.
(Berchoux.)

ALPHABÉTIQUEMENT. adv. D'une manière alphabétique; par ordre, par rang alphabétique. Ranger des noms alphabétiquement.

ALPHABÉTISTE. s. m. Celui qui a créé, inventé l'alphabet; rédacteur d'alphabet. Ce mot est omis dans tous les dictionnaires. Ce n'est pas que le signe *x* ne soit susceptible de figurer aussi une autre consonnante fort commune et fort distincte de celle-là, dans *qui*, *quel*, *queue*, *quinte*, etc., mais ce n'est pas de sa valeur individuelle. L'*alphabétiste* s'en est bien gardé! (Ch. Nod.)

ALPHANET. s. m. Ornith. Nom d'une espèce de faucon de Barbarie, probablement le faucon tunisien, de la taille et du plumage du lanier; très-estimé pour le vol des oiseaux d'eau; il chasse aussi le lièvre et tout autre gibier de terre.

ALPHARD ou **ALFARD.** s. m. Astron. Étoile centrale de la constellation de l'Hydre.

ALPHE. s. m. (du gr. ἀλφὸς, blanc). Entom. Genre d'insectes coléoptères, propre au Brésil et à Cayenne.

ALPHÉA. s. f. Myth. gr. Surnom de Diane de laquelle Alphée était amoureux.

ALPHÉE. Myth. gr. Chasseur de profession; poursuivit Aréthuse, nymphe de la suite de Diane, qui le changea en fleuve, et Aréthuse en fontaine. Le fleuve et la fontaine mêlèrent leurs eaux.

— ALPHÉE. s. f. (du gr. ἀλφὸς, blanc). Bot. Genre de plantes malvacées, voisin du genre althéa, et propre au cap de Bonne-Espérance ainsi qu'à l'île Bourbon.

— ALPHÉE. s. m. Crust. Genre de crustacés décapodes, dont presque toutes les espèces sont propres aux Antilles et à l'Océan indien.

ALPHÉEN. adj. Crust. Qui ressemble à un alphée. || ALPHÉENS. s. m. pl. Tribu de crustacés décapodes.

ALPHÉNIC. s. m. Pharm. Sucre candi, sucre d'orge.

ALPHÉRAZ ou mieux **ALFARAS.** s. m. Astron. Nom arabe de la belle étoile située à … logues.

ALPHESTE. s. m. (du gr. ἀλφηστής). Ichthyol. Nom grec d'un poisson aujourd'hui inconnu, et que l'on attribue à une espèce de labre.

ALPHETA. s. m. Astron. Nom d'une étoile de la Couronne septentrionale.

ALPHITÉDON. s. m. (rad. gr. ἄλφιτον, farine). Chirurg. Fracture du crâne, dans laquelle les os sont brisés et comme réduits en farine.

ALPHITOBIE. s. m. (ét. gr., ἄλφιτον, farine; βιόω, je vis). Entom. Genre d'insectes coléoptères propre à l'Angleterre, et ayant pour type l'alphitobie picipède.

ALPHITOMANCIE. s. f. (ét. gr., ἄλφιτον, farine; μαντεία, divination). Divination avec de la farine. On ne sait au juste en quoi elle consistait.

ALPHITOMANCIEN, ENNE. adj. et s. Antiq. gr. Celui, celle qui pratiquait la divination appelée Alphitomancie.

ALPHITOMORPHE. s. m. (ét. gr., ἄλφιτον, farine; μορφή, forme). Bot. Genre de champignons qui ressemblent à de la farine répandue sur des feuilles. V. ÉRYSIPHE.

ALPHITOPOLE. s. f. (ét. gr., ἄλφιτον, farine; πολιός, blanc). Entom. Genre d'insectes coléoptères propre au Sénégal, et ayant pour type l'alphitopole lactée.

ALPHONSE. Plusieurs rois de Portugal ont porté ce nom. || ALPHONSE Ier. Proclamé roi de Portugal après avoir remporté contre les Maures la victoire de *Campo-Verde*, qui fonda la monarchie portugaise; prit Lisbonne et en fit sa capitale; mourut en 1185, âgé de 76 ans. || ALPHONSE II, dit *le Gros*, de 1212 à 1223. Brave à la guerre, généreux en politique. Agé de 39 ans, il voulut que les sentences de mort fussent exécutées seulement 20 jours après avoir été rendues, parce que, disait-il, la justice a toujours son cours, tandis que l'injustice ne saurait être réparée. || ALPHONSE III, de 1220 à 1279. Guerrier, homme d'État. || ALPHONSE IV, dit *le Brave* ou *le Fier*, de 1325 à 1357. Profond politique, brave, heureux à la guerre, exact dans l'administration de la justice, économe du bien de ses peuples. || ALPHONSE V, surnommé *l'Africain*, de 1438 à 1481. Doux, facile, bon jusqu'à l'excès, protecteur des sciences et des lettres, chéri de ses peuples. || ALPHONSE VI, de 1656 à 1683. N'avait aucune qualité royale, fut déposé et enfermé dans un couvent.

— ALPHONSE. Nom de plusieurs rois d'Aragon. || ALPHONSE Ier dit *le Batailleur*; au nombre des rois de Castille, sous le nom d'Alphonse VII. Tourna ses armes avec bonheur contre les Maures, mais fut battu dans la dernière bataille qu'il leur livra, en 1134, et mourut de chagrin huit jours après. || ALPHONSE II, de 1162 à 1196. Fit la guerre aux Maures et cultiva la *gaie science*; mourut en 1196. || ALPHONSE III, de 1285 à 1291. || ALPHONSE IV, dit *le Débonnaire*, de 1327 à 1336. || ALPHONSE V, dit *le Magnanime*. Roi d'Aragon, de Naples et de Sicile, succéda à son père en 1416; joignit l'amour des lettres à la gloire des armes; protégea les sciences et les arts; fut magnifique et populaire, et mourut en 1458, âgé de 74 ans. || ALPHONSE VI. Roi de Naples; distingué par sa valeur et ses exploits, odieux par ses violences et son avarice; abdiqua en 1495, après un an de règne, et mourut moine en 1495.

— Nom de plusieurs rois des Asturies. || ALPHONSE Ier, surnommé *le Catholique*. Descendait, dit-on, de Recarède, un des plus célèbres monarques des Visigoths; se distingua par ses talents militaires et politiques; mourut en 757, âgé de 64 ans. || ALPHONSE II, surnommé *le Chaste*, de 789 à 842. || ALPHONSE III, surnommé *le Grand*, de 886 à 912. Eut un règne glorieux. || ALPHONSE IV, dit *le Moine*, de 924 à 938. || ALPHONSE V, de 999 à 1027. || ALPHONSE VI, surnommé *le Brave*, de 1065 à 1109. Favorisa les progrès de la civilisation. || ALPHONSE VII. V. ALPHONSE Ier, roi d'Aragon. || ALPHONSE VIII. Né en 1106, fit la guerre avec des chances diverses contre les Maures; mourut en 1157. Passe pour un des plus grands monarques espagnols. || ALPHONSE IX, surnommé *le Noble*, de 1158 à 1214. Livra, en 1212, la victoire de Tolosa qui sauva l'Espagne catholique de la servitude mauresque. || ALPHONSE X, dit *l'Astronome* et *le Savant*, de 1252 à 1284. Aspira à l'empire germanique avec Richard Cœur de Lion. S'occupa de la première histoire générale d'Espagne. || ALPHONSE XI, surnommé *le Vengeur*. Prince vertueux et sévère, né en 1309; remporta la fameuse victoire de Rio-Salado, qui coûta 200,000 hommes aux Maures; mourut de la peste, le vendredi saint de l'an 1350, en faisant le siége de Gibraltar.

ALPHONSIN. s. m. Monn. Ancienne monnaie d'Espagne.

— ALPHONSIN. s. m. Chirurg. Espèce de tire-balle, composé de trois branches élastiques et ainsi nommé du prénom de son inventeur, Alphonse Ferri, en 1552.

ALPHONSINES (Tables). Astron. Tables astronomiques que fit publier, l'an 1252, le roi de Castille Alphonse X, dit *le Sage*, et pour la confection desquelles il avait réuni autour de lui, à Tolède, les plus célèbres astronomes de l'Europe, chrétiens, juifs et arabes, dont le travail dura quatre années. Malgré tous leurs défauts, ces tables furent très-utiles à la science, en ce qu'elles fixèrent plus exacte- … leil, en le plaçant pour l'année 1252 au 28° 40' des Gémeaux. Ce n'était qu'une erreur d'un degré et demi; on l'explique facilement par l'imperfection des instruments d'observation.

— *Lois Alphonsines.* Code de lois établies par ordre du même roi Alphonse X.

ALPHOS. s. m. (du gr. ἀλφὸς, blanc). Médec. Sorte de lèpre, qui couvre de taches blanches les parties du corps qu'elle affecte. C'est la lèpre squammeuse ou la morphée blanche des anciens.

ALPICOLE. adj. des 2 g. Bot. Qui croît dans les Alpes.

ALPIGÈNE. adj. des 2 g. Bot. Qui croît dans les Alpes ou sur les hautes montagnes.

ALPIN, INE. adj. Bot. Se dit des plantes qui habitent sur les plus hautes chaînes de montagnes. V. ALPESTRE.

— *Alpin.* Géol. Se dit des roches auxquelles on a cru que celles des Alpes se rapportaient.

— Zool. Se dit aussi des animaux qui vivent vers le sommet des hautes montagnes.

ALPINIE. s. f. Bot. Genre de plantes amomées, propre à l'Asie tropicale. Les alpinies sont de magnifiques herbes vivaces et aromatiques, cultivées pour l'ornement des serres chaudes.

ALPINIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une alpinie. || ALPINIÉES. s. f. pl. Tribu de plantes amomées.

ALPIOU. s. m. Jeux. Se dit au jeu de bassette, de la marque que l'on fait à sa carte pour indiquer que l'on double sa mise après avoir gagné.

ALPIQUE. adj. des 2 g. Géogr. Qui appartient aux Alpes, qui est propre aux Alpes. || *Système alpique*, les Alpes proprement dites, et leurs ramifications.

ALPISTE. s. m. Bot. Nom vulgaire du genre phalaris, de la famille des graminées. On distingue l'alpiste des Canaries, l'alpiste phléoïde, l'alpiste en roseau. Ces plantes produisent presque toutes un très-bon fourrage et servent à la nourriture des petits oiseaux. On en cultive dans les jardins une belle variété, dont les feuilles rayées de vert et de jaune ressemblent à des rubans panachés.

ALPUXARRAS. Géogr. Chaîne de montagnes dans la province de Grenade, en Espagne.

ALQUE. s. m. Ornith. Genre d'oiseaux pingouins et macareux. Les alques sont essentiellement des oiseaux aquatiques, excellents plongeurs, se nourrissant de poissons, qu'ils saisissent au milieu de l'eau avec beaucoup d'adresse et avec la plus grande facilité.

ALQUIÈRE. s. f. Poids et m. Mesure de capacité pour les liquides, en Portugal. Vaut, à Lisbonne, 13,5658 litres.

ALQUIFOUX. s. m. (pr. *al-ki-fou*). Minér. Nom sous lequel les commerçants, les potiers et les faïenciers désignent la galène pulvérisée, en usage pour la couverte de la poterie intérieure. En Orient, les femmes font entrer de l'alquifoux dans la composition de la poudre avec laquelle elles se teignent les cils et les sourcils.

ALRAMECH ou **ALRAMIH.** s. m. Astron. Nom de la belle étoile de première grandeur, l'*Arcture*, de la constellation du Bouvier.

ALRINACH. s. m. (pr. *al-ri-nak*). Démon de l'Occident; préside aux tremblements de terre, aux pluies, grêles, etc. Se fait voir sous les traits et les habits d'une femme.

ALRUCCABAH. s. m. Astron. Nom de l'étoile polaire.

ALRUNES. Ant. germ. Petites statues faites des racines les plus dures des plantes, surtout de celles de la mandragore, et représentant quelques magiciens. C'étaient les dieux lares des anciens Germains, qui leur rendaient une espèce de culte domestique. On trouvait encore en Allemagne dans le siècle dernier quelques traces de cette superstition, qui ne s'est éteinte que très-lentement.

ALSA-BLOT. s. m. Myth. scand. Sacrifice offert aux esprits des fleuves par les anciens Islandais, pour être heureux en ménage, ou rendre malheureux le ménage d'un ennemi.

ALSACE. (Ce mot dérive de la petite rivière de *Ill*, qui la traverse dans une assez grande étendue, et qui était connue des Celtes sous le nom de *El*, et des Romains, sous celui de *Alsa*). Géogr. Province de France, depuis le traité de Westphalie en 1648. L'Alsace est resserrée entre les Vosges et le Rhin, et se divise aujourd'hui en deux départements, ceux du Haut-Rhin et du Bas-Rhin; elle s'étend du S. au N., de Béfort à Wissembourg, et comprenait, avant les traités de 1815, l'importante forteresse de Landau et quelques cantons voisins. Sa plus grande longueur est de 200 kil. sur 40 à 50 de large. Popul., 1,017,466 hab. Les Alsaciens sont d'origine gauloise. L'Alsace est couverte de ruines de toutes les époques, celtiques, romaines, allemandes, du moyen âge, etc. Sol extrêmement fertile, composé des alluvions du Rhin; terres sableuses et argileuses. La plaine renferme encore trois grandes forêts; celles de la *Haardt*, de *Hagueneau* et de *Bienwald*. Le pays est beau, le climat doux, et l'on se procure avec facilité toutes les aisances de la vie. V. pour les détails, les dé- …

ALSACIEN, ENNE. adj. et s. Géogr. Qui est né en Alsace; qui concerne l'Alsace, qui appartient à l'Alsace ou à ses habitants.

ALSAFAN (littéral. *race des purs*). Myth. ar. La plus religieuse des tribus arabes; elle était consacrée spécialement au service de la chapelle de la Mecque, que les musulmans prétendent avoir été l'oratoire d'Abraham.

AL-SEFATIOUN (littéral. *les attributaires*). Myth. mah. Secte qui distingue les attributs d'avec l'essence divine.

ALSÉIS. s. f. (du gr. ἄλσος, εος, bois). Bot. Genre de plantes rubiacées, arbrisseau du Brésil, ayant pour type l'alséis floribonde.

ALSÉODAPHNÉ. s. m. (ét. gr., ἄλσος, εος, bois; δάφνη, laurier). Bot. Genre de plantes laurinées, arbres de l'Inde.

ALSEUOSMIE. s. f. (ét. gr., ἄλσος, bois; εὐοσμία, bonne odeur). Bot. Genre de plantes caprifoliacées, arbrisseau propre à la Nouvelle-Zélande.

ALSIDIE. s. f. Bot. Genre de plantes floridées, établi pour une algue filiforme, trouvée dans l'Adriatique et dans la Méditerranée.

ALSINACÉ, ÉE. adj. Bot. V. ALSINÉ, ÉE.

ALSINE. s. f. (du gr. ἀλσίνη, nom d'une plante indéterminée). Bot. Genre de plantes appartenant presque exclusivement à la flore européenne, et ayant pour type l'alsine moyenne ou morgeline, mouron des oiseaux.

ALSINÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une alsine. || ALSINÉES. s. f. pl. Grande tribu de plantes dont l'alsine est le genre type.

ALSINELLE. s. f. (diminut. d'*Alsine*). Bot. Genre de plantes alsinées, indiqué, mais non déterminé par les auteurs.

ALSODÉE. s. f. (du gr. ἀλσώδης, qui aime l'ombre des bois). Bot. Genre de plantes violariées, propre à Madagascar et à Timor. V. CONORIE.

ALSODINÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une alsodée. || ALSODINÉES. s. f. pl. Famille de plantes violariées.

ALSOMITRE. s. f. (ét. gr., ἄλσος, bois; μίτρα, ceinture). Bot. Genre de cucurbitacées, propre à l'île de Java. V. le genre ZANONIE.

ALSOPHILE. s. f. (ét. gr., ἄλσος, forêt; φίλος, ami). Bot. Genre de fougères arborescentes, la plupart américaines, et dont une seule espèce est herbacée.

ALSTONE. s. f. Bot. Genre de plantes ébénacées, synonyme du genre SYMPLOCOS. || Genre de plantes apocynacées, propre à l'Asie tropicale, et dont quelques espèces sont cultivées dans nos serres. Les alstones sont des arbres élevés, lactescents, à fleurs ordinairement blanches.

ALSTONIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une alstone. || ALSTONIÉES. s. f. pl. Tribu de plantes apocynacées.

ALSTROEMER (Jonas). Un des plus utiles citoyens qu'ait eus la Suède. Il répara autant qu'il dépendait de lui, par le commerce, les maux que les folies belliqueuses de Charles XII avaient faits à sa patrie. || ALSTROEMER (Charles). Célèbre botaniste.

ALSTROEMÉRIE. s. f. Bot. Genre de plantes amaryllidées, originaire de l'Amérique méridionale. On en cultive plusieurs espèces dans les jardins, entre autres celle vulgairement appelée *lis des Incas*, qu'il faut abriter soigneusement pendant l'hiver dans la serre tempérée.

ALSTROEMÉRIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une alstrœmérie. || ALSTROEMÉRIÉES. s. f. pl. Tribu de plantes de la famille des amaryllidées.

ALTAÏ (Monts). Géogr. Vaste chaîne de montagnes, séparant les terres élevées de la Haute-Asie, des terres basses qui s'étendent au nord vers l'Océan arctique. Ces montagnes passent pour renfermer beaucoup de mines aurifères et argentifères, surtout du côté de la Sibérie, où le gouvernement russe les fait exploiter.

ALTAÏR ou **ALTHAÏR.** s. m. Astron. Nom arabe de l'étoile centrale et de première grandeur, de la constellation de l'Aigle.

ALTAMBOR. s. m. Mus. Tambour à l'usage des anciens Maures.

ALTAMISE. s. f. Bot. Plante du Pérou, espèce de coriope.

ALTEMBOURG. (pr. *al-tein-bour*). Géogr. Jolie ville, assez commerçante, du duché de Saxe-Altembourg. Population, 12,000 hab. Château fort; chapitre de chanoinesses; bibliothèques publiques; établissements philanthropiques.

ALTENGAARD. Géogr. Bourgade de Norwége, dans le Finmarck. C'est le dernier point de l'Europe septentrionale où la terre soit cultivable.

ALTENHEIM. Géogr. Village du grand duché de Bade, près duquel Turenne fut tué d'un boulet de canon.

ALTENKIRCHEN (Bataille d'). Faible et obscur incident de nos campagnes républicaines en Allemagne, mais tristement célèbre par la mort du jeune et brave général Marceau.

ALTENSTEINIE. s. f. Bot. Genre de plantes orchidées, originaire de l'Amérique méridionale.

… tible d'être altéré; se dit surtout en chimie, et en minéralogie, des liquides et des métaux sur lesquels agit l'influence de l'air.

ALTÉRABILITÉ. s. f. (formé du v. *altérer*). Qualité de ce qui est susceptible d'altération. L'altérabilité d'un corps, d'une substance. L'altérabilité des couleurs.

ALTÉRANT, ANTE. adj. Qui est propre, qui est de nature à altérer, à causer de la soif. Mets altérant. Ragoût altérant.

— ALTÉRANT. adj. et s. Thérap. Médicament modifiant les solides et les fluides, mais sans déterminer d'évacuation. Les anciens auteurs avaient divisé les médicaments en deux grandes classes, les évacuants et les altérants. Il y a des médicaments *altérants* dont l'action, bien qu'inexplicable jusqu'ici, n'en est pas moins démontrée par de nombreuses expériences. (F. Rattier.)

ALTERA PARS PETRI. (pr. *al-té-ra parss pé-tri*; littéralement *l'autre part de Pierre*. Voy. pour l'explic. étym. RAMUS). Terme scolastique

ALTE

par lequel on désignait le juger… homme qu'il n'avait pas l'*alté*… c'était dire qu'il était borné sa…

ALTÉRATEUR, TRICE a… Celui, celle qui altère.

ALTÉRATIF, IVE. adj. N… altère, qui change les propriétés…

— S'emploie substantivemen… des altératifs.

ALTÉRATION. s. f. (pr. *al-*… lat. *alteratio*; rad. *alter*, au… rendre autre). Phys. Changem… tion apportée dans l'état génér… ou seulement dans certaines d… Altération prompte, subite, le… insensible, partielle, générale,… d'un sel, d'une liqueur. Neutr… tion. Hâter, déterminer l'altéra…

— ALTÉRATION DES MONNAIES… que subit une pièce de monnai… à sa valeur intrinsèque, tout e… valeur nominale. L'altération… provient, ou d'un excès d'alliag… minution dans le poids au moy… des caustiques, etc. Le tableau… successive des monnaies en Eur… En France, la livre, qui repres… principe, une livre d'argent, e… une valeur un peu inférieure à c… Au commencement du XVIIe si… égale à 1/22 du marc d'argent;… la fin que 1/35. Ce n'est qu'au XVI… a compris combien l'*altération*… était funeste au crédit et au dév… la richesse. (Dict. polit.) || L'a… monnaie est un crime capital.

— Mécan. Changement de f… substances suffisamment flexibles… jusqu'à un certain degré, sur… L'*altération* des corps est pro… forces de deux espèces, la pres… l'impulsion. (Joung.)

— Signifie ordinairement, C… bien en mal dans l'état d'une ch… de la santé. Altération des orga… du tempérament.

— Fig. Altération du caractère… Altération des sentiments, de l'a… tion des mœurs, des coutumes… pourrait apercevoir des *altérat*… dans les mœurs et les usages… main. (Boss.) Il y a dans la voi… tellement propres à peindre les… l'âme, que les animaux ne saur… prendre. (Alib.) Les rugosités d… l'*altération* de ses traits faisaie… loureusement à son masque anc… (Rog. de Beauv.)

— Fig. *Altération du visage*,… parlant d'une agitation intérieur… gère, que décèle l'air du visage… voix. Parler avec altération. Ne… certaines paroles sans une altérat… L'*altération* de ses traits nous… venait d'échapper à un danger t…

— *Altération d'un texte*, d'… était facile de voir que ce passage… des *altérations* frauduleuses. (Ra… parties des livres saints avaient… *rations* considérables. (Fleury.)

— *Altération d'effets publics*,… On dit mieux *falsification*.

— *Altération de consigne*. T. m… changer sciemment la consigne,… chef d'un poste. C'est un délit qu… six mois d'emprisonnement. L'a… nal punissait de mort le coupab… de consigne, dans un poste dev…

— Path. Changement qui surv… l'expression de la physionomie… structure d'un organe, soit dans… fluides excrétés. Altération de l… tion de l'urine, des larmes, du…

— *Altération des aliments* d… Médec. Leur transformation en… suite en chyle.

ALTÉRATION. s. f. Soif a… sécheresse de la langue et du… dérive du verbe *haleter*, on éc… *haltération*, et c'est à tort qu… dictionnaires ce mot est confond… cèdent; il n'a ni le même sens n… gine.

… nonyme d'Altercation. Tout à fa…

ALTERCATION. s. f. (du l… querelle, formé de *altercari*, se… bat, dispute peu grave, contesta… ou plusieurs personnes. Il s'élev… tion. Avoir de fréquentes alte… cesser toute altercation. Aime… tions. Troubler par de contin… tions. Soulever une altercation.… tercation.

— Se dit surtout des différ… moins légers, qui s'élèvent entre… d'une fréquentation habituelle.… précisément des querelles, m… jours de grandes *altercations* en…

ALTÉRÉ, ÉE. part. pass. d'… *haleter*). Qui a soif. S'emploie… en parlant des personnes et de… tale altéré. Homme altéré. … bouche altérée. Son âme est to… *altérée*. (Mass.)

Telle est l'allégresse rustiqu…
De ces vendangeurs *altérés*…

par lequel on désignait le jugement. Dire d'un homme qu'il n'avait pas l'*altera pars Petri*, c'était dire qu'il était borné sans jugement.

ALTÉRATEUR, TRICE adj. et s. Néol. Celui, celle qui altère.

ALTÉRATIF, IVE. adj. Néol. Chim. Qui altère, qui change les propriétés des corps.

— S'emploie substantivement. Un altératif, des altératifs.

ALTÉRATION. s. f. (pr. *al-té-ra-ci-on ;* du lat. *alteratio;* rad. *alter*, autre : action de rendre autre). Phys. Changement, modification apportée dans l'état général d'un corps, ou seulement dans certaines de ses qualités. Altération prompte, subite, lente, graduelle, insensible, partielle, générale, etc. Altération d'un sel, d'une liqueur. Neutraliser l'altération. Hâter, déterminer l'altération.

— ALTÉRATION DES MONNAIES. Dépréciation que subit une pièce de monnaie, par rapport à sa valeur intrinsèque, tout en conservant sa valeur nominale. L'altération des monnaies provient, ou d'un excès d'alliage, ou d'une diminution dans le poids au moyen de la lime, des caustiques, etc. Le tableau de l'altération successive des monnaies en Europe est effrayant. En France, la livre, qui représentait, dans le principe, une livre d'argent, est descendue à une valeur un peu inférieure à celle d'un franc. Au commencement du XVIIe siècle, elle était égale à 1/22 du marc d'argent; elle ne valait à la fin que 1/35. Ce n'est qu'au XVIIIe siècle qu'on a compris combien l'*altération* des monnaies était funeste au crédit et au développement de la richesse. (Dict. polit.) || L'altération de la monnaie est un crime capital.

— Mécan. Changement de formes dans les substances suffisamment flexibles, et sans doute, jusqu'à un certain degré, sur tous les corps. L'*altération* des corps est produite par des forces de deux espèces, la pression simple et l'impulsion. (Joung.)

— Signifie ordinairement, Changement de bien en mal dans l'état d'une chose. Altération de la santé. Altération des organes. Altération du tempérament.

— Fig. Altération du caractère, de l'humeur. Altération des sentiments, de l'amitié. Altération des mœurs, des coutumes. Dès lors on pourrait apercevoir des *altérations* sensibles dans les mœurs et les usages du peuple romain. (Boss.) Il y a dans la voix des nuances tellement propres à peindre les *altérations* de l'âme, que les animaux ne sauraient s'y méprendre. (Alib.) Les rugosités de sa peau et l'*altération* de ses traits faisaient rêver douloureusement à son masque ancien de beauté. (Rog. de Beauv.)

— Fig. *Altération du visage, de la voix*, en parlant d'une agitation intérieure, mais passagère, que décèle l'air du visage, le son de la voix. Parler avec altération. Ne pas entendre certaines paroles sans une altération manifeste. L'*altération* de ses traits nous annonça qu'il venait d'échapper à un danger terrible. (Trév.)

— *Altération d'un texte, d'un passage.* Il était facile de voir que ce passage avait éprouvé des *altérations* frauduleuses. (Raym.) Certaines parties des livres saints avaient subi des *altérations* considérables. (Fleury.)

— *Altération d'effets publics, d'actes civils.* On dit mieux *falsification*.

— *Altération de consigne.* T. milit. Action de changer sciemment la consigne, en parlant du chef d'un poste. C'est un délit que l'on punit de six mois d'emprisonnement. L'ancien code pénal punissait de mort le coupable d'altération de consigne, dans un poste devant l'ennemi.

— Path. Changement qui survient soit dans l'expression de la physionomie, soit dans la structure d'un organe, soit dans la nature des fluides excrétés. Altération de la face. Altération de l'urine, des larmes, du lait.

— *Altération des aliments dans l'estomac.* Médec. Leur transformation en chyme, et ensuite en chyle.

ALTÉRATION. s. f. Soif accompagnée de sécheresse de la langue et du gosier. Ce mot dérive du verbe *haleter*, on écrivait autrefois *haltération*, et c'est à tort que dans tous les dictionnaires ce mot est confondu avec le précédent; il n'a ni le même sens ni la même origine.

[illegible] Vieux synonyme d'Altercation. Tout à fait inusité.

ALTERCATION. s. f. (du lat. *altercatio*, querelle, formé de *altercari*, se quereller). Débat, dispute peu grave, contestation entre deux ou plusieurs personnes. Il s'éleva une altercation. Avoir de fréquentes altercations. Faire cesser toute altercation. Aimer les altercations. Troubler par de continuelles altercations. Soulever une altercation. Matière à altercation.

— Se dit surtout des différends, plus ou moins légers, qui s'élèvent entre des personnes d'une fréquentation habituelle. Ils n'ont pas précisément des querelles, mais il y a toujours de grandes *altercations* entre eux. (Lav.)

ALTÉRÉ, ÉE. part. pass. du v. Altérer (de *haleter*). Qui a soif. S'emploie comme adjectif en parlant des personnes et des choses. Tantale altéré. Homme altéré. Femme altérée. Bouche altérée. Son âme est toujours aride et *altérée*. (Mass.)

Telle est l'allégresse rustique
De ces vendangeurs *altérés*. (Rouss.)

— *Altéré de.* Tigre altéré de sang. Lion altéré de carnage. Le tigre semble toujours *altéré* de sang. (Buff.)

— Fig.

..... D'un si beau sang dès long temps *altérée*,
Rome tient maintenant sa victoire assurée.
(RACINE.)

Le ciel, le juste ciel, par le meurtre honoré,
Du sang de l'innocence est-il donc *altéré*?
(BOILEAU.)

Des biens des nations ravisseurs *altérés*.
Le bruit de nos tresors les a tous attirés.
(RACINE.)

— Fig. *Tigre altéré de sang*; homme qui aime à répandre le sang.

— Se dit en parlant des végétaux. Une plante altérée.

A ce lis *altéré* versez l'eau qu'il implore :
Formez dans ses beaux ans l'arbre docile en-[core.
(MICHAUD.)

Telle l'Iris, dans un nuage obscur,
Chargé de pluie, *altéré* de lumière,
Voit le soleil, et vers notre paupière
Réfléchit l'or, et la pourpre, et l'azur.
(MALFILÂTRE.)

— On dit substantivement : *C'est un altéré*, en parlant d'un homme âpre au gain.

ALTÉRÉ, ÉE. part. pass. du v. Altérer. (de *alter*, autre). Qui est modifié de bien en mal. A ces paroles, que je prononçai d'une voix *altérée*, un génie porta les larmes que j'avais aux yeux, dans ceux de mon hôte. (Chateaub.) Ces chants *altérés* par la tradition orale ont pu être mêlés, confondus et embrouillés l'un dans l'autre. (Villem.) La vérité pour n'être point *altérée* a besoin qu'un vase pur la reçoive. (Beauch.) Oui, la maison est vide, dit le père Goriot d'une voix *altérée*. (De Balz.) J'ai lieu de juger, par votre lettre, que sa santé se trouve *altérée*. (Rouss.) Il remarqua dans l'un des ovaires trois, et dans l'autre cinq follicules *altérés*. (Buff.)

Si j'osais vous montrer une preuve assurée
Que son cœur.... Non, votre âme en serait *al*-[*térée*.
(MOLIÈRE.)

— *Altérée à.* Se dit par ellipse pour, *Altéré, étant exposé à*. Les tempéraments sont sensiblement *altérés* aux révolutions des saisons. (B. de St-Pierre.)

— *Altéré par.* Ces sentiments ne sont *altérés* dans l'homme que par les préjugés ou par l'éducation. (B. de St-Pierre.) La cause finale de l'homme n'a pas été *altérée* par sa chute. (Chateaub.) Il faut avoir été profondément *altéré* par l'infortune pour se retirer dans son propre cœur et fuir à l'aspect de son semblable. (Alibert.)

— Mus. Se dit des notes naturelles ou diatoniques changées, modifiées par les dièses et les bémols. Pour remettre les notes *altérées* dans leur ton naturel, on se sert d'un signe qu'on nomme bécarre. (Anders.)

ALTER EGO. (pr. *al-ter é-go ;* littéral. *autre moi*). Titre officiel, particulièrement en usage dans le style de chancellerie du royaume des Deux-Siciles, en vertu duquel le roi transmet à un suppléant ou vicaire général le plein et entier exercice de la puissance souveraine, faisant en quelque sorte de ce vicaire une seconde personne royale.

— Les ministres plénipotentiaires d'Espagne portaient aussi quelquefois le titre d'*alter ego*.

— Fam. *C'est un alter ego.* C'est un autre moi-même, fiez-vous à lui comme à moi, etc.

ALTÉRER. v. a. 1re conj. (du lat. *alterare;* rad. *alter*, autre). L'é qui précède la syllabe finale se change en è ouvert seulement au présent de l'indicatif et du subjonctif. J'*altère, tu altères, il altère. Que j'altère, que tu altères, qu'il altère.* Partout ailleurs il conserve l'accent aigu : *Nous altérons, vous altérez. J'altérerai, j'altérerais*, etc. Rendre autre, changer une chose, ordinairement de bien en mal. Ce verbe emporte toujours avec lui une idée de détérioration au propre et au figuré. Fonder la vérité sur un livre, c'est comme si on la fondait sur un tableau ou sur une statue, qui ne peut intéresser qu'un pays, et que le temps *altère* chaque jour. (B. de St-P.) Or, si la constitution primitive de l'homme consistait dans les accords ainsi qu'ils sont établis dans les autres êtres, pour détruire un état dont la nature est l'harmonie, il suffit d'en [illegible] contrepoids. (Chateaub.)

— Signifie ordinairement Modifier l'état d'une chose de bien en mal. Altérer les couleurs. Altérer les liqueurs. Altérer un métal. Tyr n'*altéra* jamais la blancheur de ses laines. (Delil.) L'idée du bonheur est comme une essence parfumée qui corrige l'amertume des simples sans *altérer* leur pureté. (Beauch.) L'instinct du loup l'éloigne de l'homme, et celui du chien l'en rapproche, sans que l'éducation et les habitudes puissent *altérer* ces différences. (B. de St-P.)

— Se dit pour exprimer les modifications fâcheuses que subit l'homme dans son organisme. Altérer la santé, le tempérament, l'économie animale, les organes. Les excès altèrent promptement le corps humain. Trop ou trop peu de nourriture, ou une nourriture de mauvaise qualité, altère les organes de la digestion. La crainte est comme les remèdes violents, que l'on emploie dans les maladies extrêmes; ils *altèrent* le tempérament, et usent les organes. (Fén.) Les émotions douces entretiennent la santé, celles qui sont violentes l'*altèrent*. (Auger.)

— Décomposer, bouleverser. Altérer les traits. Altérer le visage.

— Faner. Les années altèrent cruellement la beauté. Peu de jours suffisent pour altérer la plus brillante fleur. Un seul accident altère parfois le plus beau visage.

Le souvenir fâcheux d'un si perfide tour
Altérait fort la beauté de Joconde.
(LA FONTAINE.)

— Aigrir, déformer, vicier. Altérer l'humeur, le caractère. Cette familiarité, communément si dangereuse, étendit les idées de l'esclave sans *altérer* son caractère. (Raynal.)

— Émouvoir sensiblement. Altérer les esprits.

— Fausser. Altérer le jugement. Mes erreurs passées ont *altéré* mon jugement. (Rouss.) L'opinion, l'exemple, les séductions de la vanité, et surtout l'attrait du plaisir, *altèrent* dans de jeunes âmes la rectitude du sens intime. (Marm.)

— Corrompre. Altérer l'innocence, la pureté, la simplicité des mœurs. Altérer la morale. Altérer la vertu. Ne devraient-ils pas être punis comme empoisonneurs, ceux qui, par des livres infâmes, *altèrent* les mœurs publiques. (Mercier.) Les honneurs n'ont jamais *altéré* ses vertus. (Flor.)

— Diminuer, refroidir. Altérer l'amitié. Altérer les sentiments. Altérer la tendresse. Une tendresse que ni le temps ni l'éloignement n'ont pu *altérer*. (Boss.) Une amitié qu'aucun intérêt, non pas même aucune émulation pour la gloire, n'a pu *altérer*. (Rac.)

— Troubler. Altérer la tranquillité, la sérénité de l'âme. Altérer la félicité, le bonheur, la paix, l'union, la concorde, etc. Rien que le souvenir d'un pareil homme suffit pour *altérer* votre bonheur. (Prév.)

La fatigue, la faim, la soif, la maladie,
Ne pouvaient *altérer* le repos de sa vie.
(L. RACINE.)

— Modifier momentanément. Quel sujet inconnu vous trouble et vous *altère?* (Boil.)

— Se dit en parlant de l'ordre que Dieu a mis dans l'univers. Cet arrangement admirable et ce cours harmonieux que la durée des temps n'a jamais pu *altérer*. (Mass.)

— Altérer la vérité. S'écarter de la vérité en écrits ou en paroles. La flatterie ne peut point anéantir la vérité qu'elle *altère* ou qu'elle supprime. (Trév.)

. . . . Son ingénuité
N'*altère* point encor la simple vérité.
(RACINE.)

— Altérer un récit. Ne pas raconter fidèlement un fait.

— Altérer un discours, un livre, un passage. Ne pas rapporter textuellement ce discours, ce livre, ce passage, ou bien leur donner un autre sens que celui qu'ils ont véritablement.

— Fig. Altérer la forme d'un gouvernement. Changer la constitution.

— Blesser, porter atteinte. Altérer la justice, la réputation, l'honneur, la considération, l'autorité, le crédit, etc.

— Monn. Altérer les monnaies. Les falsifier intrinsèquement par un alliage au-dessous du titre légal; diminuer leur poids légal par le moyen des limes, des caustiques, etc.

— Mus. Altérer un intervalle, le changer par l'élévation ou l'abaissement d'une ou de plusieurs des notes qui le composent.

— *Altérer par.* Il leur est défendu d'*altérer* par des odeurs la nature de l'huile, et par des couleurs la blancheur de la laine. (Barth.) Son frère s'était emparé de la royauté, et avait *altéré* par un gouvernement injuste les meilleures lois du pays. (Fén.)

— *Altérer en.* C'est une pitié douce et paisible qui n'*altère* en rien leur immuable félicité. (Fén.)

— Se dit absolument. On parvient à dompter en énervant; mais on *altère*. (Boiste.)

— S'ALTÉRER. v. pron. Se détériorer. Sa santé, déjà très-mauvaise, s'est visiblement *altérée*. (Mme de Sévig.) Tout s'*altère*, tout dépérit, tel est l'ordre des destinées. (Virgile.) Tout change dans la nature; tout s'*altère*, tout périt. (Buff.) Les mœurs, les coutumes, les usages s'*altèrent*. (Lav.) La pureté du langage et le goût du bon siècle [illegible] les pays se rapprochent de vous, plus les mœurs changent, plus l'innocence s'*altère*. (Id.)

— *S'altérer à.* Le vin s'altère à l'air.

— *S'altérer par.* La vérité ne s'*altère* que par le changement des hommes. (Boss.) Les meilleures actions s'*altèrent* et s'affaiblissent par la manière dont on les fait, et laissent même douter des intentions. (La Bruy.)

— *S'altérer sous.* L'Espagne montra sa constance, et sa foi ne s'*altéra* pas sous la domination de ces ariens. (Boss.)

— *S'altérer de.* Se choquer de.

Si sa grande âme ne s'*altère*
Ni des triomphes de Tibère,
Ni des disgrâces de Varus.
(J.-B. ROUSSEAU.)

ALTÉRER. v. a. 1re conj. Causer de la soif. Ce verbe dans tous les dictionnaires est assez mal traité. On le confond avec le verbe précédent, dont il semble ne constituer qu'une des nombreuses acceptions. Et pourtant il n'a ni le même sens, ni la même étymologie. Il ne vient pas, comme le prétendent à tort MM. Landais, Raymond, etc., du lat. *alterare* ou *alterum reddere;* car, quel rapport peut-il y avoir entre *faire autre* et *causer de la soif?* Cette origine est aussi fausse que ridicule. *Alterer*, dans le sens de *causer de la soif*, vient du lat. *alitare*, haleter, être essoufflé; et c'est faute d'être remontés jusqu'à cette étymologie, que tous nos lexicographes n'ont fait des deux verbes *altérer* qu'un seul et même article. C'est également à tort que M. Landais lui fait signifier, Causer une grande soif; il n'a pas cette étendue, et veut dire tout simplement Causer de la soif. La chaleur et la poussière m'ont fort altéré. La chasse altère les chasseurs et les chiens. Le travail nous a altérés. Comme la cérémonie l'avait fort *altéré*, il demanda à boire. (B. de St-P.)

— Il s'emploie absolument. Omiss. de l'Acad., ajouterons-nous, et de M. Landais? A quoi bon? C'est à peine s'il parle de ce verbe. Les salaisons altèrent. Le feu altère. La chaleur altère. Les médecines altèrent beaucoup

— Fig. *Altérer de.* Omiss. des diction. L'aspect de son sang l'avait *altéré* du sang de son ennemi. (Viennet.)

— S'ALTÉRER. v. pron. Gagner de la soif. Nouvelle omiss. de l'Acad. Il s'altère à force de travailler.

ALTERNAIRE. s. m. Bot. Genre de champignons se développant sur les tiges des plantes sèches et sur l'écorce des pins.

ALTERNANCE. s. f. (formé du v. *alterner*). Géol. Disposition que présentent les dépôts stratifiés composés de plusieurs sortes de roches, qui se succèdent plusieurs fois entre elles sur une certaine épaisseur. La composition des terrains houillers est un exemple remarquable de l'*alternance* de grès, de schistes et de charbon, se présentant par couches un grand nombre de fois dans le même ordre. (C. Prév.)

— ALTERNANCE (LOI D'). Bot. Principe qui sert à déterminer les rapports qui existent entre les végétaux au point de vue du plan normal de leurs fleurs, en considérant la position alternative des pièces dans les verticilles.

— Archit. La cathédrale de Senlis se distingue par la longueur extraordinaire du chœur, qui dépasse celle de la nef, son *triphorium* continu, et l'*alternance* des piliers groupés et monostyles. (Grave.)

ALTERNANTHÈRE. s. f. Bot. Genre d'amaranthacées, ainsi nommé à cause de l'alternance dans les anthères de la plante.

ALTERNAT. s. m. Agric. Action d'alterner les cultures.

— Hist. Privilége en vertu duquel deux villes deviennent alternativement le siége du gouvernement ou d'une administration.

ALTERNATIF, IVE. adj. (formé de *alterner*). Se dit proprement de deux choses qui se succèdent ou qui agissent tour à tour continuellement et dans le même ordre. Les mouvements de dilatation et de contraction du cœur, autrement appelés systole et diastole, sont des mouvements alternatifs. Chacun de ces deux mouvements est alternatif, l'un par rapport à l'autre.

— En mécanique, la plupart des machines ont un mouvement alternatif, des ressorts alternatifs, font un service alternatif.

— Bot. Se dit des parties d'une plante dont on compare la disposition dans une situation circulaire. Quand le pétale est inséré à l'un des points qui séparent les lobes du calice, il est *alternatif* avec les parties de ce même calice.

— *Charge alternative, commandement alternatif.* Charge, commandement qu'exercent à tour de rôle deux ou plusieurs personnes.

— Log. *Proposition alternative.* Celle qui contient deux parties opposées dont il faut nécessairement admettre l'une ou l'autre.

— Droit civ. *Obligation alternative.* Obligation comprenant deux ou plus de deux choses, et de laquelle le débiteur est libéré par la délivrance de l'une de ces choses. || Pouvoir de choisir, entre plusieurs obligations, celle à laquelle on aime le mieux satisfaire.

— Anc. dr. crim. L'alternative existait pour le fait de rapt. Le coupable était condamné à mort, si mieux n'aimait épouser.

[illegible] culture par laquelle on fait produire à un terrain des végétaux de nature différente, pour ne pas laisser ce terrain en jachère.

ALTERNATION. s. f. (pr. *al-ter-na-ci-on*, formé de *alterner*). Action d'alterner, résultat de cette action. L'alternation d'un mouvement. Mouvement d'alternation, etc. L'alternation d'un service, d'une charge, d'un emploi.

— Algèb. V. PERMUTATION.

ALTERNATI-PENNÉ, ÉE. adj. Bot. Se dit des feuilles pennées à folioles alternes sur le pétiole commun.

ALTERNATIVE. s. f. (formé de *alterner*.) Succession de deux choses qui ont lieu, qui reviennent tour à tour. Alternative de peines et de plaisirs, de succès et de revers, de richesse et de pauvreté, de santé et de maladie, de sacrifices et de jouissances, etc.

— Option, choix entre deux ou plusieurs choses. Heureuse alternative. Cruelle alternative. Laisser à quelqu'un l'alternative. Ôter toute alternative. Être dans l'alternative. Hésiter sur l'alternative. Tomber, se trouver dans l'alternative. Sortir de l'alternative, etc. Les

exemples des grands roulent sur cette *alternative* inévitable; ils ne sauraient ni se perdre, ni se sauver tout seuls. (Mass.)

— Agric. *Alternative des cultures.* Procédé d'alterner les cultures du même champ.

— Legisl. anc. et mod. Droit laissé au souverain de commuer la peine à titre de grâce.

ALTERNATIVEMENT. adv. Tour à tour. L'un après l'autre. Agir alternativement. Se mouvoir alternativement. Exercer un emploi alternativement. Procéder alternativement. Il manœuvra *alternativement* sur les deux rives du Pô. (Napol.)

— Bot. *Feuilles placées alternativement.* Placées l'une après l'autre et tour à tour des deux côtés d'une branche.

ALTERNE. adj. des 2 g. (du lat. *alternus*). Se dit en matière de sciences et d'arts. Geom. *Angles alternes.* Angles formés par deux droites parallèles avec les côtés opposés d'une même sécante.

— Bot. Se dit de la superposition avec succession mutuelle des mêmes organes d'une plante sur un axe commun. En ce sens, les feuilles sont *alternes*, par opposition aux feuilles opposées ou verticilles. || Se dit aussi de la position successive de deux organes de nature différente. Les pétales sont *alternes* aux sépales dans le plus grand nombre des cas; les étamines sont *alternes* aux pétales, quand elles sont en même nombre que ceux-ci, etc.

ALTERNÉ, ÉE. part. pass. du v. Alterner. Les murailles de Damas sont revêtues de pierres ou de marbres jaunes et noirs, *alternés* avec une élégante symétrie. (Lamart.)

— Blas. Se dit de la situation des quartiers ou des figures qui se correspondent. Dans l'écartelé, le 1er et le 4e quartier sont *alternés*, etc. (Trév.)

ALTERNER. v. n. 1re conj. (du lat. *alternare;* rad. *alter*, autre). Agir alternativement. Faire la même chose à tour de rôle. Alterner avec quelqu'un dans l'exercice d'un emploi, d'un commandement.

— Se dit aussi de l'emploi et du commandement même exercés par des personnes. Leurs fonctions alternent, doivent alterner toutes les semaines, tous les mois.

— En mécan. Fonctionner tour à tour et dans le même ordre, en parlant des machines que l'on met en mouvement, dont on fait jouer les ressorts.

— Hist. En parlant de certaines villes. Jouir du privilége appelé l'alternat; exercer l'alternat.

— Se dit des objets qui se reproduisent successivement et régulièrement. Rien de plus délicieux que ces champs d'or et de pourpre qui *alternent* avec de magnifiques bouquets de verdure. (J.-J. Rouss.)

— Bot. En parlant des organes d'une plante. Se succéder mutuellement sur un axe commun. Les feuilles alternent, quand elles sont disposées les unes au-dessus des autres, des deux côtés opposés de la tige, etc.

— Agric. Changer successivement la nature des végétaux que l'on sème sur un même champ. Art d'alterner. Méthode d'alterner. Procédé d'alterner. Avantage d'alterner, etc. On alterne ou chaque année, ou après plusieurs années, en faisant produire alternativement à une terre des blés et des fourrages. Les peuples qui s'appliquent le plus à l'agriculture, et qui l'entendent le mieux, ne manquent jamais d'*alterner*. (Dict. d'agric. prat.) On connaît un grand nombre de plantes utiles pour *alterner*, comme le lin, le chanvre, dans les terres bonnes et meubles, etc. (Id.)

— S'emploie activement. Alterner un champ. Alterner la culture d'un champ. Alterner un champ semé en luzerne. L'ordre dans lequel il convient d'*alterner* la culture d'un fonds de terre constitue l'assolement. (Encycl. du XIXe s.) Le principe d'*alterner* les cultures ne doit point être regardé comme un principe général. On n'*alterne* point la culture de la vigne; on n'*alterne* point la culture des cannes à sucre, du manioc. (L'ab. Roz.)

— *Alterner avec.* Il alterne avec son frère pour la surveillance des travaux.

— *Alterner sur.* Alterner sur un trèfle, sur un sainfoin, sur une luzernière, sur une [illegible] vière, etc. Si on veut *alterner* sur une prairie moins dégradée, on est sûr d'avoir plusieurs récoltes abondantes et consécutives. (Dictionn. d'agric. prat.)

ALTERNIFLORE. adj. des 2 g. Bot. Se dit des plantes dont les fleurs sont alternes.

ALTERNIFOLIÉ, ÉE. adj. Bot. Se dit des plantes dont les feuilles sont alternes.

ALTERNIPÈDE. adj. des 2 g. Zool. Se dit des animaux dont les pattes sont alternativement de deux couleurs différentes.

ALTERNI-PENNÉ, ÉE. adj. Bot. V. ALTERNATI-PENNÉ.

ALTERNITÉ. s. f. Disposition que présentent certaines parties rangées autour d'un centre commun. Il y a *alternité* entre les étamines, lorsque leurs points d'insertion répondent aux divisions qui distinguent celles du calice. (Baudrill.)

ALTERQUER. v. n. 1re conj. (du lat. *altercari*). Contester. Être opposé l'un à l'autre sur des choses de raisonnement et d'intérêt. Nous avons perdu ce verbe; mais nous en avons conservé le substantif dérivé ALTERCATION. Le Dictionn. de l'Acad. n'admet point ce verbe, malgré l'autorité de J.-J. Rousseau, qui a dit: Il n'y avait pas moyen de beaucoup *alterquer* là-dessus devant le tiers qui nous écoutait.

ALTESSE. s. f. (pr. *al-tè-ce*; rad. celt. *al*, *all* ou *allt*, élevé; d'où en lat. *altus, altitudo*; en it. *altezza*, et en fr. *altesse*). Titre d'honneur attribué aux princes. Les rois d'Angleterre n'en eurent pas d'autre jusqu'à Jacques Ier, et les rois d'Espagne jusqu'à Charles-Quint. Traiter d'altesse. Qualifier d'altesse. Donner le titre d'altesse, et un peu ironiquement. Donner de l'altesse. Prendre, affecter le titre d'altesse, etc.

— *Altesse impériale.* Ce titre appartient à tous les membres issus en droite ligne de la famille d'un empereur.

— *Altesse royale.* Titre de tous les membres issus en droite ligne de la famille d'un roi.

— *Altesse sérénissime.* Titre des membres collatéraux de la famille d'un empereur ou d'un roi. Un empereur ou un roi peut à volonté conférer l'un ou l'autre de ces titres; c'est ainsi que Charles X, à son avénement au trône, a accordé aux ducs d'Orléans et de Bourbon, ainsi qu'à leurs descendants, qui portaient alors l'un et l'autre le titre d'*altesse* sérénissime, celui d'*altesse* royale. (Schnitzler.) En 1633, le prince de Condé, jaloux de se distinguer des autres princes français, adopta, le premier, le titre d'*altesse* sérénissime. (Dictionn. politique.) Cromwell se faisait nommer *altesse*. (Encycl. du XIXe siècle.)

— *Altesse électorale.* Titre donné en Allemagne aux électeurs ecclésiastiques ou séculiers.

— *Altesse éminentissime.* Titre donné à quelques cardinaux de maison princière.

— Les évêques prenaient le titre particulier d'*altesse*, sous les rois de France des deux premières races.

— *Altesse*, sans autre qualification. Titre donné sous Louis XIV aux princes légitimés. || C'est aussi le titre de ceux que le chef de l'État juge à propos de créer princes, en vertu du droit qu'il a d'accorder des lettres de noblesse et de faire des promotions dans les différents degrés de la hiérarchie nobiliaire. La révolution de 93 avait supprimé le titre d'altesse ainsi que tous les autres. Napoléon les ressuscita. Un curé de Montferrat refusa le titre d'*altesse* au duc de Mantoue, parce que son bréviaire ne le donnait qu'à Dieu. *Tu solus* altissimus. (Noël.)

— S'est dit en parlant de Neptune:

J'oserais bien jurer ma foi,
Que ton *altesse* maritime
De mon présent ferait estime. (SCARR.)

— Se dit aussi de la personne même qui porte ce titre. Je me suis trouvé, disait un quaker, avec une *excellence* et une *altesse*. On ne saurait être plus bête que son excellence, et son *altesse* n'avait guère que quatre pieds huit pouces. (Ste-Foix.)

— *Jouer à l'altesse.* Se dit ironiquement pour Se traiter d'altesse. J'ai été dans deux maisons; dans l'une on jouait à l'*altesse*, et dans l'autre au loto. (Anecd. anc.)

ALTHÆA. s. f. Bot. Nom latin de la guimauve. V. ALTHÉE.

ALTHÆASTRE. s. m. (augment. d'Althæa). Bot. Section du genre althée, comprenant les véritables guimauves.

ALTHÉE. Myth. gr. Fille de Thestius, mère de Méléagre; voua son fils aux Furies, et, de désespoir, se perça le sein d'un poignard.

ALTHÉE. s. f. (du gr. ἀλθεῖν, guérir). Bot. Nom moderne du genre de plantes malvacées appelé ordinairement *guimauve*, et dont l'espèce principale est l'althée officinale. V. GUIMAUVE.

ALTHÉINE. s. f. (de *althée*, nom de la guimauve). Chim. Base salifiable découverte dans la racine de la guimauve. L'althéine est un mélange de magnésie et d'une substance cristallisable identique à l'asparagine.

ALTHÉNIE. s. f. Bot. Genre de petites plantes naïadées, propre aux lacs salés du midi de la France.

ALTHÉRIE. s. f. Bot. Genre de plantes sterculiacées, indigène à Madagascar.

ALTHUSEN (Jean). (pr. *al-tou-zénr*). Juris- [illegible] écrit un *Digeste politique* dans lequel il soutient avec la plus grande hardiesse les doctrines de la souveraineté absolue du peuple.

ALTICOPE. s. m. (ét. gr., ἁλτικός, sauteur; ποῦς, pied). Entom. Genre de coléoptères, propre à la Lombardie et à quelques autres parties de l'Europe. Il a pour type l'alticope galéazien.

ALTIER, ÈRE. adj. (du celt. *alt*, ou du lat. *altus*, haut). Orgueilleux, fier, hautain, superbe, arrogant, insolent, suffisant, présomptueux. Dans le style ordinaire, se prend en mauvaise part et indique une fierté impérieuse qui tend à humilier les autres. Un homme altier. Une femme altière. Une personne altière. Louvois était dur et *al-tier*. (Volt.)

— Qui exprime la fierté, qui marque de la fierté, en parlant des choses. Visage altier. Tête altière. Démarche altière. Langage altier, esprit, caractère altier, etc. Son âme *altière* et superbe eut beaucoup de peine à se soumettre. (Trév.) Lève, Jérusalem, lève ta tête *altière*. (Rac.) Le pavot dans les champs lève sa tête *altière*. (Michaud.)

Ce perruquier superbe est l'effroi du quartier,
Et son courage est peint sur son visage *altier*.
(BOILEAU.)

Pour un si bas emploi ma muse est trop *altière*.
(ID.)

— Dans le style soutenu, et en poésie, se dit figurément et se prend en bonne ou en mauvaise part. De la mollesse *altière* abattez les lambris. (De Belloi.)

De l'aigle un grand génie a le coup d'œil *altier*.
Il saisit d'un regard l'horizon tout entier.
(MOLLEVAUT.)

— On ne place point indifféremment cet adjectif avant ou après le substantif; c'est au goût à faire cette distinction en consultant l'oreille et l'usage. Il suit généralement le substantif, quand celui-ci est masculin, soit au singulier, soit au pluriel; il peut se mettre avant, si le substantif est féminin, en poésie surtout et dans le style soutenu.

La disgrâce
De l'*altière* Vasthi dont j'occupe la place.
(RACINE.)

Cette *altière* sagesse
N'attend qu'un crime heureux pour montrer sa bassesse.
(GRESSET.)

— Altier, au masculin, doit se prononcer *al-tié*, sans qu'on fasse sonner l'*r*. Il est vrai que certains poëtes, du siècle même de Louis XIV, ont fait sonner l'*r*; mais c'était une nécessité de rime, contre laquelle l'usage s'est prononcé.

La colère est superbe et veut des mots *altiers*;
L'abattement s'exprime en des termes moins *fiers*.
(BOILEAU.)

ALTIÈREMENT. adv. (rad. celt. *alt*; lat. *altus*, haut). D'une manière altière, avec fierté, avec hauteur.

ALTIERI. (pr. *al-tié-ri*). Nom d'une famille romaine célèbre, dont le dernier rejeton fut pape sous le nom de Clément X.

ALTILOQUE. adj. des 2 g. (ét. lat. *altus*, haut; *loquens*, parlant). Ornith. Qui parle haut, qui a un bruyant ramage, en parlant des oiseaux.

ALTIMÈTRE. s. m. (ét. *altus*, haut; μέτρον, mesure). Géom. Instrument propre à mesurer les hauteurs.

ALTIMÉTRIE. s. m. Partie de la géométrie pratique, qui enseigne à mesurer les hauteurs. — Iconol. Personnifiée par une jeune fille occupée à prendre les points d'une tour éloignée.

ALTIMÉTRIQUE. adj. des 2 g. Géom. Qui a rapport à l'altimétrie, qui concerne l'altimétrie.

ALTIMÉTRIQUEMENT. adv. Géom. D'une manière altimétrique, selon les règles de l'altimétrie.

ALTIN. s. m. Monn. Monnaie russe, de la valeur de 12 centimes environ.

ALTINGAT. s. m. Alchim. Nom arabe du vert-de-gris.

ALTIQUE. s. m. Entom. V. ALTISE.

— ALTIQUE. s. m. Ichthyol. Genre de poissons sauteurs, réuni communément au genre salarias.

ALTIROSTRE. s. m. (ét. lat., *altus*, élevé; *rostrum*, bec). Ornith. Genre d'oiseaux grimpeurs à bec plus haut que large.

ALTIS. s. m. Ant. gr. Bois consacré à Jupiter Olympien, près duquel on célébrait les jeux olympiques.

ALTISE. s. f. (pr. *al-tize;* du gr. ἆλτο, poét. pour ἥλατο, 3e pers. s. aor. 2 du v. ἅλλομαι, je saute). Entom. Genre de petits insectes coléoptères tétramères ne dépassant guère pour la plupart une ligne de longueur et ayant la singulière faculté de sauter comme des puces. L'espèce la plus commune en France et la plus grande est l'altise potagère; l'espèce la plus jolie est l'altise *rubis* qu'on trouve sur le saule. Les *altises* sont très-nuisibles et détruisent souvent les récoltes, lorsque les circonstances atmosphériques ne viennent point au secours du fermier. On écrit aussi *altique*.

ALTITONNANCE. s. f. (du lat. *altus*, haut; *tonans*, qui tonne). Titre donné à Jupiter, comme étant le dieu du tonnerre. Se dit surtout dans le style burlesque.

[illegible]
Ayant deux ou trois fois toussé,
De son trône d'or haut placé,
Se met à parler de la sorte. (SCARRON.)

ALTITONNANT, E. adj. (du lat. *altus*, haut; *tonans*, qui tonne). Épithète donnée à Jupiter, dieu du tonnerre.

ALTITUDE. s. f. (du lat. *altitudo*, rad. celt. *all, alt*, haut). Géogr. Élévation d'un lieu au-dessus du niveau de la mer.

ALTIVOLE. adj. des 2 g. Bot. Se dit des plantes qui grimpent jusqu'au sommet des plus grands arbres.

ALTKIRCH. Géogr. Ville de France (Haut-Rhin), près de la rivière d'Ill. Chef-l. de canton; 3,000 hab. Tanneries considérables.

ALTMICHLEC. s. m. Monn. Monnaie réelle d'argent de Turquie, de la valeur de 3 francs 52 centimes.

ALTO. s. m. Musiq. Sorte de violon plus grand que le violon ordinaire et monté une quinte au-dessous. On dit aussi Viole. V. ce mot.

— Nom donné autrefois au genre le plus grave des voix aiguës des femmes et des hommes. On dit aujourd'hui *haute-contre*, en parlant des hommes, et *contralto* ou *contralte* en parlant des femmes.

ALTONA. Géogr. Ville de Danemarck fondée en 1664 par le roi Christian V sur la rive droite de l'Elbe, dans le duché de Holstein; elle a un port vaste et sûr et de grands chantiers de construction navale. Pop. 25,000 hab.

ALTORE. s. f. Bot. Genre de plantes euphorbiacées. Synonyme de Cluytie. V. ce mot.

ALTORF. Géogr. Ville de Suisse, ch.-l. du canton d'Uri. Patrie de Guillaume Tell, et berceau de la liberté helvétique; 4,000 hab.

ALTRANSTADT (paix d'). Conclue entre Charles XII, roi de Suède, et Auguste II, roi de Pologne, le 24 septembre 1706. Fut annulée par Auguste, en 1709, après la bataille de Pultava.

ALTRINGER (Jean). Feld-maréchal général des armées prussiennes pendant la guerre de trente ans; ennemi déclaré de Wallenstein, dont il avait été longtemps le favori.

ALTUN-OLOUK. s. m. Hist. mah. Gouttière d'or placée sur la Kaaba, entre l'angle de l'Irak et celui de la Syrie; les eaux qui tombent de cette gouttière sont réputées saintes.

ALUCITADE. adj. Entom. Qui ressemble à une alucite. || ALUCITADES. s. f. pl. Famille d'insectes lépidoptères, ayant pour type le genre alucite.

ALUCITE. s. f. (du lat. *alluceo*, j'éclaire, je brille). Entom. Genre de petits insectes lépidoptères, à couleurs métalliques très-resplendissantes, et qui ont du rapport avec les teignes, les ptérophores, les pyrales et les ypsolophes. On distingue plusieurs espèces, l'alucite xylostelle, qui vit sur différents arbrisseaux et qui attaque de préférence les choux et les navets parmi les plantes potagères; l'alucite de la julienne; l'alucite des grains, qui fit tant de ravages dans l'Angoumois, en 1770, etc.

ALUCO. s. m. Ornith. Nom vulgaire de plusieurs oiseaux rapaces nocturnes, tels que l'effraie, le hibou, etc.

ALUDE. s. f. V. ALUTE.

ALUDEL. s. m. Chim. Chapiteau en terre, conique et sans fond, de manière qu'on puisse en emboîter plusieurs l'un dans l'autre. || Assemblage ou emboîtage de ces chapiteaux. L'aludel sert pour sublimer. On ne fait maintenant usage des *alludels* qu'aux mines d'Almaden, en Espagne, et d'Idria, en Carniole, pour extraire le mercure de son minerai. (Legour.)

ALUINE ou **ALUYNE.** s. f. Bot. Nom vulgaire de l'absinthe.

ALULE. s. f. (du lat. *alula*). Ornith. Petite aile; bout de l'aile d'un oiseau. || Entom. Petite écaille située à la base de l'aile de quelques insectes diptères.

ALUMELLE. s. f. (rad celt. *lamen, lamell*, lame, d'où en lat. *lamella;* on a écrit d'abord alamelle, puis alemelle, et enfin par corruption, alumelle). Signifiait anciennement la partie tranchante des couteaux, rasoirs, canifs, etc. On dit aujourd'hui *lame*.

— Signifie aussi Lance, fer de lance.

Pour leur plaisir sur petites querelles,
Glaives tirer et briser *alumelles*.
(CL. MAROT.)

— Espèce d'outil dont le tranchant est aiguisé d'un seul côté, comme celui d'un ciseau de menuisier et qui sert à gratter le buis, l'ivoire, l'écaille, la corne dont on fait les peignes. C'est une *alumelle* qui forme la partie essentielle du rabot. (Duf.)

— ALUMELLES. Mar. Garnitures en petites plaques de fer, très-plates, clouées dans la mortaise de la tête du gouvernail et dans les trous de certains guindeaux et cabestans, pour que les barres n'aient pas de jeu. On les nomme aussi Languettes.

— Loc. prov. *Se tuer de sa propre alumelle.* Ruiner sa santé par excès de débauche.

ALUMINAIRE. adj. des 2 g. (rad. *alun*). Minér. Se dit de pierres volcaniques, contenant de l'alun tout formé.

ALUMINATE. s. f. (rad. *alun*). Minér. Composé salin, formé par l'alumine en combinaison après qu'on l'a fait fondre avec un alcali. L'aluminate de magnésie ou le rubis spinelle est une espèce très-remarquable.

ALUMINE. s. f. (rad. *alun*). Minér. Oxyde d'aluminium, considéré comme une combinaison de deux atomes de ce métal avec trois atomes d'oxygène. On l'appelait anciennement *terre argileuse*, parce qu'il est une des bases des argiles et de la plupart des terres arables. L'alumine existe dans la nature, 1° à l'état pur ou libre, comme pierre cristallisée, très-dure et même transparente, appelée *gemme orientale* ou *corindon*; 2° à l'état d'hydrate et mélangée avec la silice, formant les argiles, qui sont si utiles pour les arts et qui lui doivent la propriété de faire pâte avec l'eau; 3° à l'état de combinaison avec certaines bases, elle forme des composés salins appelés *aluminates*, corps solides qu'on ne peut généralement dissoudre qu'avec un alcali. L'*alumine* sert à la fabrication des poteries, des faïences et des porcelaines. (Acad.)

ALUMINÉ, ÉE. part. pass. du v. Aluminer. Qui est mélangé, combiné avec de l'alumine. S'emploie comme adjectif.

ALUMINER. v. a. 1re conj. (rad. *alumine*). Mélanger, combiner avec de l'alumine.

ALUMINEUX, EUSE. adj. (rad. *alumine*). Qui est formé d'alumine, qui renferme de l'alumine, qui a les caractères, des propriétés de l'alumine. Terres alumineuses. Terrain alumineux. Pâtes alumineuses. Liqueur alumineuse. Pyrites alumineuses. Lavements alumineux. Injections alumineuses. Eau alumineuse. L'alumine est une espèce minérale du genre des sous-sulfates *alumineux*. (Delafosse.) Par une calcination modérée, elle donne d'abord une odeur sulfureuse, et ensuite une saveur *alumineuse*. (Id.)

ALUMINIATE. s. m. Chim. V. ALUMINATE.

ALUMINICO-AMMONIQUE. adj. des 2 g. Chim. Se dit d'une combinaison de sel aluminique avec du sel ammonique.

ALUMINICO-BARYTIQUE. adj. des 2 g. Chim. Se dit d'une combinaison de sel aluminique avec du sel barytique.

ALUMINICO-CALCIQUE. adj. des 2 g. Chim. Se dit d'une combinaison de sel aluminique avec du sel calcique.

ALUMINICO-HYDRIQUE. adj. des 2 g. Chim. Se dit d'un sel aluminique combiné avec un sel hydrique.

ALUMINICO-LITHIQUE. adj. des 2 g. Chim. Se dit d'un sel aluminique combiné avec un sel lithique.

ALUMINICO-MAGNÉSIQUE. adj. des 2 g. Chim. Se dit d'un sel aluminique uni à un sel magnésique.

ALUMINICO-POTASSIQUE. adj. des 2 g. Chim. Se dit d'un sel aluminique combiné avec un sel potassique.

ALUMINICO-SILICATE. s. m. Chim. Sel dans lequel l'alumine et la silice jouent simultanément le rôle d'acide.

ALUMINICO-SODIQUE. adj. des 2 g. Chim. Se dit d'un sel aluminique uni à un sel sodique.

ALUMINICO-ZINCIQUE. adj. des 2 g. Chim. Se dit d'une combinaison de sel aluminique avec du sel zincique.

ALUMINIDES. s. f. pl. Min. Famille minéralogique, comprenant toutes les espèces formées d'alumine, soit seule, soit combinée avec différentes bases, à l'égard desquelles elle joue le rôle d'acide.

ALUMINIÈRE. s. f. V. ALUNIÈRE.

ALUMINIFÈRE. adj. des 2 g. Minér. Qui contient de l'alumine.

ALUMINIQUE. adj. des 2 g. Chim. Se dit des sels dont l'alumine est la base.

ALUMINITE. s. f. (rad. *alun.*) Minér. Alumine pure native. || ALUMINITES. s. f. pl. Famille de métaux dont l'alumine fait la base.

ALUMINIUM. s. m. (pr. *a-lu-mi-ni-omm*; rad. *alun*). Chim. Substance métallique qu'on obtient sous la forme d'une poudre grise mêlée de paillettes brillantes, et qui, brûlant dans l'oxygène, forme une alumine assez dure pour rayer et couper le verre. L'*aluminium* se dissout dans les dissolutions alcalines faibles, et même dans l'ammoniaque. (G. de Claub.)

ALUMINOXYDE. s. m. Minér. Oxyde d'aluminium, ou alumine.

ALUMNA. s. f. (signifie *nourrice*). Myth. lat. Surnom de Cérès.

ALUMNUS. s. m. (signifie *nourricier*). Myth. lat. Surnom de Jupiter.

ALUMO-CALCITE. s. m. (ét. lat., *alumen*, alun; *calx*, chaux). Minér. Substance compacte, d'un blanc de lait et d'un éclat vitreux faible, ayant la cassure écailleuse, et acquérant par un séjour prolongé dans l'eau un assez haut degré de transparence, avec des reflets nuancés de bleu et de jaune. Cette substance ne diffère de l'opale que par quelques centièmes de chaux et d'alumine.

ALUN. s. m. (pr. *a-leun*; s'écrivait anciennement *alum*, du lat. *alumen*, d'où alumine). Chim. Sel double, composé de sulfate d'alumine et de sulfate de potasse. Dans l'alun du commerce de France, on ajoute très-souvent du sulfate d'ammoniaque. L'*alun* à base de potasse se trouve dans la nature tout formé, dans les fissures du schiste alumineux, et dans quelques couches de charbon de terre, près des volcans, à la Solfatare, au cap de Misène, près de Naples, en Sicile, en Auvergne, etc. (Ph. Walt.)

— Chir. L'alun pulvérisé est souvent employé pour réprimer les excroissances fongueuses qui surmontent les ulcérations, les surfaces des vésicatoires, etc.

— Toxic. Poison de la classe des irritants, mais peu énergique.

— Thérap. Médicament astringent, employé à petite dose à l'intérieur ou à l'extérieur, et particulièrement utile dans les hémorrhagies du canal intestinal, où son action est plus directe; dans les melæna, dans les flux chroniques, la diarrhée, dans les affections inflammatoires, dans les maux de gorge, dans les aphthes, etc.

— L'alun est particulièrement employé pour fixer un grand nombre de couleurs sur les tissus; on s'en sert pour conserver les peaux avec leurs poils; pour préserver les substances animales de la putréfaction; pour garantir les bois et les toiles contre l'incendie; pour préparer l'alumine pure; dans la fabrication du papier et de la colle forte; dans le raffinage du sucre en Angleterre; dans la préparation du suif des chandelles, etc. Alun potassique ou octaédrique. Alun ammoniacal. Alun de soude. Alun de l'alunite ou alun de Rome. Alun de l'aluminite et du schiste alumineux. Alun de fabrique ou alun de toutes pièces. Alun des cendres de charbon de terre. Emploi de l'alun. Fabrication de l'alun. Cristallisation de l'alun. Commerce des aluns. Composition de l'alun. Mines d'alun. Alun à l'état natif. Pesanteur spécifique de l'alun. Minerai d'alun. Alun soluble, cristallisable. Fabricant d'alun. Eaux-mères d'alun. Cristaux d'alun. Alun des pyrites. Alun purifié. Alun fin. Aluns étrangers. Aluns du Levant. Alun à base d'ammoniaque.

ALUNAGE. s. m. (rad. *alun*). Action d'aluner. Teint. Opération par laquelle on imprègne préliminairement d'une dissolution d'alun les différents fils ou tissus que l'on veut teindre avec certaines matières colorantes. Le but de l'*alunage* est de fixer la couleur d'une manière solide, à l'aide de l'*alun*, qui facilite la combinaison réciproque, parce qu'il a tout à la fois une grande affinité pour la matière colorante et pour la substance à teindre. (Robiquet.)

ALUNATION. s. f. (pr. *a-lu-na-ci-on*; rad. *alun*). Chim. Formation de l'alun, soit naturelle, soit artificielle.

ALUNÉ, ÉE. part. pass. du v. Aluner. S'emploie adjectiv. Étoffes alunées. Tissus alunés. Papier aluné. Bois aluné.

ALUNER. v. a. 1re conj. (rad. *alun*). Faire l'opération de l'alunage. Teint. Imprégner des fils, des étoffes, ou divers tissus naturels, d'une dissolution d'alun. On alune pour fixer les couleurs. On alune les bois, les toiles, etc., pour les rendre difficilement combustibles.

— S'ALUNER. v. pron. S'imprégner, être imprégné d'une dissolution d'alun.

ALUNIÈRE. s. f. Techn. Mine ou fabrique d'alun.

ALUNIFÈRE. adj. des 2 g. Minér. Qui contient de l'alun.

ALUNIQUE. adj. des 2 g. Minéral. Qui contient de l'alun formé.

ALUNITE. s. f. (rad. *alun*). Minér. Substance pierreuse, cristalline, fibreuse, opaque, blanche ou grise, ou légèrement rosée; espèce minérale du genre des sous-sulfates, composée d'acide sulfurique, d'alumine, de potasse et d'eau; matière précieuse pour la fabrication de l'alun. L'alunite se trouve dans beaucoup de lieux où l'action des volcans a laissé des traces, et particulièrement dans les terrains trachytiques, en Hongrie, en France, à la Tolfa, etc. L'alunite est vulgairement nommée *pierre d'alun* et *pierre alumineuse de la Tolfa*.

ALUNOGÈNE. s. m. (mot hybride, *alun*; γένος, élément). Minér. Sulfate d'alumine hydratée, en petites masses blanches, fibreuses ou écailleuses, soluble, non cristallisable, d'une saveur acerbe, et se trouvant dans les solfatares, où il provient de l'action des vapeurs sulfureuses sur les silicates alumineux. L'*alunogène* serait très-utile, s'il se trouvait en plus grande abondance, puisqu'il n'y aurait qu'à le dissoudre et à y ajouter du sulfate de potasse pour avoir de l'alun. (Delaf.)

ALURNE. s. m. Entom. Genre de coléoptères tétramères, des contrées intertropicales de l'Amérique, et ayant pour type le gros alurne.

ALUTACÉ, ÉE. adj. Hist. nat. Qui a l'apparence de la peau molle préparée par les mégissiers.

ALUTE. s. f. Basane molle et colorée employée pour la reliure des livres.

ALUTÈRE. s. m. (ét. gr., ἀ priv., λυτήρ, qui délie). Ichthyol. Genre de poissons balistes, originaire des mers équatoriales des deux continents.

ALUYNE. s. f. Bot. V. ALUINE.

AL-UZZA. Myth. ar. Idole adorée des Arabes avant Mahomet. On la confond avec l'épine égyptienne, ou acacia.

ALVADI. Myth. scand. Géant célèbre parmi les Scandinaves.

ALVANNE. Géogr. Ville de France, chef-lieu de canton, département de la Dordogne, arrondissement de Bergerac.

ALVANIE. s. f. Moll. Genre de mollusques turbiniformes, synonyme du genre RISSOA. V. ce mot.

ALVAR. Géogr. Principauté située au centre de l'Hindoustan supérieur, à 40 kilom. S.-O. de Delhi et N.-O. d'Agra. Ville capitale, ALVAR, grande et bien fortifiée, au pied d'une montagne escarpée, sur le sommet de laquelle on a construit une citadelle, à 400 mètres de hauteur. Le rajah de Machevry, allié de la compagnie des Indes anglaises, est maître de la principauté d'Alvar.

ALVARA. s. m. Mot portugais par lequel on désigne les lettres-patentes du roi de Portugal.

ALVARDE. s. f. Bot. Famille de plantes graminées.

ALVAREZ. Famille espagnole très-ancienne et dont les membres ont porté divers titres. Ce nom appartient aussi à des poètes et à d'autres écrivains portugais.

ALVAREZ (Francisco). Voyageur portugais, né à Coimbre vers la fin du XVe siècle; demeura plus de six ans en Abyssinie, et écrivit la relation de ses voyages dans un esprit sincère et véridique, et d'un style simple et naïf.

ALVAREZ DE CASTRO (Mariana). Lieutenant-général; l'un des plus illustres défenseurs de l'indépendance espagnole; né au bourg d'Osma vers 1775, mort empoisonné à Figuière, en 1810.

ALVÉE. s. f. Ant. rom. Sorte de barque faite d'un tronc d'arbre, et nommé *monoxyle* par les Grecs.

— Le mauvais esprit chez les indigènes du Chili.

ALVÉOLAIRE. adj. des 2 g. Anat. Qui appartient, qui est relatif aux alvéoles des dents. *Arcades alvéolaires*, ou simplement ALVÉOLES. V. ce mot.

— *Artère et veine alvéolaires.* Division des artères et veines maxillaires internes.

— *Nerfs alvéolaires* ou dentaires postérieurs. Rameaux du nerf maxillaire supérieur.

ALVÉOLARIFORME. adj. des 2 g. Hist. nat. Qui a la forme d'alvéoles d'une ruche d'abeilles.

— Moll. Nom des loges composant l'intervalle compris entre les cloisons qui séparent l'intérieur des coquilles polythalames ou multiloculaires des céphalopodes.

— Anat. Nom donné aux cavités qui existent sur les os des mâchoires, et dans lesquelles sont implantées les racines des dents. Ces cavités sont percées, au fond, de trous par lesquels passent les vaisseaux et les nerfs dentaires.

ALVÉOLE. s. f. (du lat. *alveolus*, diminutif de *alveus*; cavité, loge). Entom. Cellules ou loges que les abeilles et guêpes se construisent pour y élever leurs larves et déposer leurs provisions.

— Bot. Petites fossettes ou cavités qu'on observe dans certaines parties des plantes.

ALVÉOLÉ, ÉE. adj. Hist. nat. Qui a des alvéoles ou fossettes symétriquement placées les unes à côté des autres, et se rapprochant par leur forme des alvéoles d'abeilles.

ALVÉOLIFÈRE. adj. des 2 g. Hist. nat. Qui porte des alvéoles.

ALVÉOLIFORME. adj. des 2 g. Hist. nat. V. ALVÉOLARIFORME.

ALVÉOLINE. s. f. (dimin. d'*alvus*, ventre.) Foram. Genre de coquilles, voisin des orbiculines, et contenant des espèces vivantes et des espèces fossiles.

ALVÉOLITHE. s. m. Polyp. Genre de polypiers fossiles, de l'ordre des millépores, de la division des polypes entièrement pierreux.

— Moll. Mollusques fossiles du genre discolithe.

ALVÉOLO-LABIAL. adj. Se dit du buccinateur ou muscle buccinateur, qui tient aux alvéoles et aux lèvres.

— Se prend substantivement. L'alvéolo-labial.

ALVÉOLO-NASAL. adj. Se dit du muscle abaisseur de l'aile du nez. || Se prend substantivement. L'alvéolo-nasal.

ALVIN, INE. adj. (du lat. *alvinus*; rad. *alvus*, ventre). Anat. et Pathol. Qui a rapport au ventre ou au bas-ventre, qui concerne le bas-ventre. Ne s'emploie guère que dans ces phrases: *Déjections alvines, évacuations alvines*, pour Matières fécales, excréments.

ALVIN. s. m. Ichthyol. V. ALEVIN.

ALVINAGE. s. m. Ichthyol. V. ALEVINAGE.

ALVINER. v. a. V. ALEVINER.

ALVINIER. s. m. V. ALEVINIER.

ALVINZY (Joseph). (pr. *al-vint-chi*). Feld-maréchal, général des armées impériales, l'un des plus braves généraux autrichiens de l'époque des guerres de la révolution. Né en 1735, mort en 1810.

ALVITHORAX. s. m. Zool. Test des animaux articulés qui couvre un tronc séparé de la tête. La tortue est un alvithorax.

ALYDE. s. m. Entom. Genre d'insectes hémiptères, dont le plus grand nombre des espèces habitent l'Amérique, et dont le type, l'a[...] grande partie de l'Europe.

ALYMNIE. s. f. Bot. Genre de plantes composées, réuni au genre polymnie. V. ce mot.

ALYPE ou **ALYPON.** s. m. (du gr. ἄλυπος, qui ne peut nuire). Bot. Genre de plantes globulariées. V. GLOBULAIRE.

ALYRUMNES. s. f. Hist. germ. V. ALZUNES.

ALY-SCHIR. (pr. *a-li-chir*). Homme d'état et poète, d'une famille très-illustre de la tribu turque de Djagataï. Fut aimé et estimé à la cour du sultan Baber, qui lui confia des emplois importants; devint grand vizir à Hérat, sous le sultan Hoseïn Mirza, dont il avait été le camarade d'école; consacra une partie de ses richesses à des établissements d'utilité publique; mourut l'an 1500 de J.-C. (an 906 de l'hégire.)

ALYSE. s. f. Bot. V. ALISE.

ALYSELMINTHE. s. m. (ét. gr., ἄλυσις, chaîne; ἕλμινς, ινθος, ver). Helmint. Genre de tænia, sans trompe ni couronne de crochets, à renflement céphalique très-distinct, et pourvu de quatre suçoirs profonds.

ALYSICARPE. s. f. (ét. gr., ἄλυσις, chaîne; καρπός, fruit). Bot. Genre de plantes légumineuses, propre aux régions intertropicales de l'ancien continent.

ALYSIDION. s. m. (du gr. ἀλυσίδιον, petite chaîne). Bot. Genre de champignons, ayant pour type l'alysidion fauve, trouvé dans la Lusace sur le bois pourri des saules.

ALYSIE. s. f. (du gr. ἀλύσιον, petite chaîne). Bot. Genre de plantes phycées, créé sur une algue brésilienne, dont la fructification n'a pas encore été vue.

— ALYSIE. s. f. (du gr. ἀλύσιον, chaînette). Entom. Genre d'insectes hyménoptères suppivores, ayant pour type l'alysie stercoraire, au corps noir et aux pieds fauves.

ALYSIUS s. m. Myth. gr. Surnom de Jupiter et de Bacchus.

ALYSME. s. m. (en gr. ἀλυσμός). Pathol. Anxiété, inquiétude, trouble d'esprit.

ALYSON. s. m. Entom. Genre d'insectes hyménoptères, ayant pour type l'alyson lunicorne, répandu dans une grande partie de l'Europe.

ALYSPHÉRIE. s. f. (contract. gr. d'ἄλυσις, chaîne; σφαῖρα, sphère). Bot. Genre de plantes nostocinées, sorte de lichens. D'autres auteurs rapportent l'alysphærie aux leptomitées.

ALYSSE. s. f. Myth. gr. (ét. gr., ἀ priv., λύσσα, rage). Fontaine d'Arcadie qui avait la propriété de guérir les morsures des chiens enragés.

ALYSSINÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à un alysson. || ALYSSINÉES. s. f. pl. Groupe de plantes crucifères, dont l'alysson est le genre.

ALYSSOÏDE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἄλυσσον, alysson; εἶδος, forme). Bot. Qui ressemble à un *alysson*.

ALYSSON. s. m. (ét. gr., ἀ priv.; λύσσα, rage. On rapporte ce nom à la passe-rage). Bot. Genre de plantes crucifères, propre aux régions extra-tropicales du nord de l'ancien continent, et dont plusieurs espèces portent un très-grand nombre de fleurs d'un beau jaune d'or, d'un aspect très-agréable, fleurissant au printemps et durant pendant presque tout l'été; se cultivent comme plantes d'agrément.

ALYTARCHIE. s. f. (pr. *a-li-tar-chi*). Ant. gr. Dignité d'alytarque.

ALYTARQUE. s. m. Ant. gr. Nom donné par les Éléens au chef des mastigophores, officiers chargés du maintien de l'ordre aux jeux olympiques.

ALYTE. s. m. (du gr. ἀλύτης, qui lie). Erpét. Genre de reptiles batraciens, distinct des crapauds et ayant pour type l'alyte accoucheur, commun en France, en Suisse, en Allemagne, et dont la voix, qu'il fait souvent entendre pendant les belles soirées d'été, a le son d'une clochette de verre. L'alyte est appelé accoucheur, parce qu'il saisit les œufs que vient de pondre sa femelle, les tourne autour de ses cuisses et les emporte dans des trous souterrains.

ALYTOSPORION. s. f. (ét. gr. ἄλυτος, indissoluble; σπορά, semence). Bot. Genre de champignons, ayant pour type l'alytosporion safrané.

ALYXIE. s. f. (du gr. ἄλυξις, tristesse). Bot. Genre de plantes apocynacées, à feuillage sombre, habitant les parties chaudes de l'Australasie et de l'Asie tropicale, et ayant pour type l'alyxie daphnoïde.

ALZAROR. Bot. Nom arabe de l'arbrisseau que nous nommons azerolier en français.

ALZATÉE. s. f. (d'*Alzate*, nom d'homme). Bot. Genre de plantes célastrinées, ayant pour type l'alzatée verticillée, arbre du Pérou.

ALZATE Y RAMIREZ. (pr. *al-za-té i ra-mi-rès*). Astronome et géographe mexicain, né vers le commencement du XVIIIe siècle; fut membre correspondant de l'Académie des Sciences de Paris; a écrit beaucoup d'ouvrages, tous plus ou moins remarquables, sur l'astronomie et la géographie.

ALZÈS. Myth. scand. Dieu de l'amour fraternel.

[...] nité de Vénus à laquelle les Arabes rendaient un culte religieux.

AMABÉE. adj. des 2 g. (ét., gr. ἀμείβειν, alterner). Litt. anc. Se dit d'une espèce de poème où deux interlocuteurs se répondent alternativement, comme dans la 9e églogue de Virgile. Poème amabée.

— Prosod. lat. *Pied amabée.* Pied de cinq syllabes dont les deux premières sont longues, les deux suivantes brèves, et la dernière, longue.

AMABILE. s. m. (pr. *a-ma-bi-le*; litt. *aimable*). Mus. Mot italien qui indique que le caractère de l'exécution des morceaux de musique devant lesquels il est placé doit être doux et gracieux.

AMABILISER. v. a. 1re conj. (rad. *aimable*). Rendre aimable. La société des femmes *amabilise* les jeunes gens. (Boinvill.) Inusité.

AMABILITÉ. s. f. (du lat. *amabilitas*, forme de *amare*, aimer). Qualité de ce qui est aimable, en parlant d'une personne. Douceur, aménité, affabilité, politesse d'esprit, d'humeur, de caractère, de manières. Amabilité charmante, délicieuse, prévenante, exquise. Être plein d'a-

mabilité. Avoir beaucoup d'amabilité. Recevoir quelqu'un, lui parler, le traiter avec amabilité. Manquer d'amabilité. Etre d'une grande amabilite, etc. En amitie comme en amour, c'est à cause de son *amabilité*, et non à cause de son pouvoir ou de ses richesses, qu'il faut être aimé. (Sall.)

— S'emploie quelquefois au pluriel. Toutes ses petites *amabilites* se trouvèrent en pure perte. (Mabl.)

AMACARE. s. m. (ét. gr., ἀ priv., μάκαρ, ἀρος, heureux). Entom. Genre de coléoptères tétramères, ayant pour type l'amacare elancé du Brésil.

AMADÉE. s. f. Bot. V. ANDROSACE.

AMADÉISTE. s. m. Hist. eccl. Membre d'une congregation religieuse qui fut fondée vers le milieu du xve siècle par le franciscain portugais Amedee (Jean-Menez), et qui subsista jusque sous le pontificat de Pie V.

AMADELPHE. adj. des 2 g. (du gr. ἅμα, ensemble, et de ἀδελφή, sœur). Bot. Il se dit de certaines plantes qui vivent réunies plusieurs ensemble.

AMADES. s. f. pl. Blas. V. HAMADES.

AMADIGAULISER. v. n. 1re conj. Écrire prolixement. Imiter la prolixité du roman d'Amadis de Gaule. Se dit en parlant d'auteurs ennuyeux.

AMADINE. s. f. (ét. gr., ἅμα, ensemble; δινός, tournoyant). Ornith. Genre de passereaux à très-petite taille, des régions tropicales de l'ancien continent, et qui répond à celui des Bengalis.

AMADIS DE GAULE (pr. *a-ma-diss*). Héros d'un roman chevaleresque espagnol autrefois très-célèbre. Amadis joua son rôle brillant en Espagne; il est pour ce pays ce qu'Arthur avec sa table ronde est pour l'Angleterre; ce que Charlemagne et ses paladins sont dans les traditions de France. Le recit de ses hauts faits charma nos ancêtres pendant de longs siècles, entretint ou rechauffa l'ardeur chevaleresque des nobles et la courtoisie des preux. Il y a une continuation française d'Amadis qui date de l'époque de la publication de la traduction du sire d'Herberay. Mais cette continuation est de beaucoup inférieure aux quatre premiers livres du roman espagnol, que Michel Cervantes regarde comme un chef-d'œuvre.

— Fig. AMADIS s. m. Signifie homme romanesque et seduisant, plein de courage et de courtoisie. C'est un Amadis.

— AMADIS. s. m. Sorte de manche étroite d'une veste d'homme qui s'appliquait exactement sur le bras et se boutonnait sur le poignet, sans bouffer ni faire de plis. Manche à l'amadis, en amadis. Ces amadis sont trop courts. Ces manches furent pendant quelque temps à la mode, par imitation de celles que portaient les acteurs dans l'opéra d'*Amadis*. || Ce nom est encore donné à des manches que portent les femmes en couches.

— AMADIS. Moll. V. AMIRAL-AMADIS.

AMADISÉ, ÉE. part. pass. du v. Amadiser.

— S'emploie adjectivement, dans le sens de Séduisant, déceptif. Déclaration d'amour amadisée.

AMADISER. v. n. Affecter le langage et les sentiments d'Amadis.

— v. a. Séduire, fasciner par de beaux sentiments et de brillantes paroles. Amadiser une jeune fille. Dans le roman d'Amadis, l'amour paraissait réconcilié avec la vertu; voilà pourquoi l'ancienne galanterie française, polie et réformée par la lecture de ce roman, adopta le verbe *amadiser* dans les deux acceptions que nous avons citées.

AMADOTE. s. f. Sorte de poire nommée ainsi pour *dam' Oudotte*. « C'est le nom qu'on leur donne en Bourgogne, d'une femme qui se nommait dame Oudet, au village de Démigny, entre Beaune et Châlons, et qui la première eut de ces fruits en ces pays-là. (J. FERRAND, *Traité des espaliers*.)

AMADOU. s. m. (ét. lat., *ad manum dulce*, doux à la main). Partie charnue de l'amadouvier, ou agaric de chêne, que l'on sépare de la couche corticale et poreuse dont elle est recouverte, pour la battre avec des maillets, [illegible] trate ou de chlorate de potasse, la faire sécher et la frotter enfin avec de la poudre à canon, après qu'elle a été de nouveau battue, bouillie et séchée. Faire de l'amadou. Acheter un morceau d'amadou. Recueillir des parcelles de feu sur de l'amadou. Allumer le feu avec de l'amadou par le choc d'un briquet en métal contre une pierre dure. L'amadou est maintenant d'un emploi plus restreint depuis l'invention des briquets phosphoriques. Amadou noir. Amadou blanc. Amadou roussâtre, salpétré. Morceau d'amadou. Je ne saurais mieux comparer ces manteaux, pour la couleur et la substance, qu'à de grands morceaux d'*amadou* déchiquetés par le bord. (Th. Gauth.)

— On fait aussi de l'amadou avec des feuilles de papier à sucre, et même avec du linge qu'on laisse brûler jusqu'à ce que la flamme s'éteigne, et qu'on étouffe à l'instant. Dans les Indes, on trouve une plante légumineuse, nommee *sola*, dont la tige, réduite en charbon, a la même propriété que notre amadou.

— Chir. *Amadou, ou agaric des chirurgiens* Est employé avec succès contre les hémorrhagies, non point comme astringent, mais en s'appliquant et se collant à l'ouverture béante des vaisseaux sanguins. Il ne diffère de l'amadou ordinaire que parce qu'on ne le fait pas bouillir dans une dissolution de potasse.

— *Sec comme de l'amadou.* Extrêmement maigre, en parlant d'une personne.

— *Drap d'amadou.* Drap brûlé par la teinture et sans consistance.

— Loc. *Prendre feu comme de l'amadou.* S'emporter, s'irriter promptement et pour peu de chose.

AMADOUÉ, ÉE. part. pass. du v. Amadouer. S'empl. adjectiv. et fam. Enfant amadoué. Lecteur amadoué. Chat amadoué.

Glorieux de me voir si hautement loué,
Je devins aussi fier qu'un chat *amadoué*.
(RÉGNIER.)

— *Amadoué par.* Qu'on est aisément *amadoué* par ces diantres d'animaux-là! (Mol.)

AMADOUEMENT. s. m. (formé de *amadouer*). Action d'amadouer; allèchement, caresse, flatterie. Inusité.

AMADOUER. v. a. 1re conj. (du celt. *mad*, bon, et *mâdou*, attiré par quelque chose de bon, par des biens, des richesses). Caresser, flatter, allécher quelqu'un par de belles promesses. Amener quelqu'un doucement à un but proposé. Amadouer des enfants. Amadouer le peuple. Amadouer finement, adroitement. Se laisser amadouer sottement.

— Adoucir, apaiser par des paroles insinuantes et flatteuses. Dans l'art d'*amadouer* les creanciers, vous ne trouverez pas son pareil. (Raym.)

— *Amadouer de.* Amadouer de la main et de la voix.

— *Amadouer par.* Il l'*amadoua* par de belles paroles. (Acad.) On *amadoue* par de petits moyens qui séduisent peu à peu les irréfléchis. (Lav.)

— *Amadouer avec.* Amadouer avec esprit, avec malice. Amadouer avec succès.

— S'AMADOUER. v. pron. Être amadoué; s'apaiser, s'adoucir.

— *S'amadouer par.* C'est par les compliments que les grands s'*amadouent*. (Bours.)

— Syn. comp. AMADOUER. FLATTER. *Amadouer*, c'est attirer à soi par l'attrait du plaisir, etc. *Flatter*, c'est attribuer à quelqu'un un mérite qui lui manque. On *amadoue* par de petits moyens; on *flatte* par de grossiers mensonges.

AMADOUERIE. s. f. (rad. *amadou*). Techn. Lieu où l'on fabrique de l'amadou.

AMADOUEUR, EUSE. s. Techn. Celui, celle qui fabrique de l'amadou.

— Fig. Flatteur, flatteuse. Inusité.

AMADOUTIER. s. m. V. AMADOUVIER.

AMADOUVIER. s. m. Bot. Nom donné en France à l'agaric de chêne, qui fournit l'amadou et qui croît sur la plupart des grands arbres de nos forêts.

AMAGA. s. m. Bot. Petite espèce d'ébénier des Philippines.

AMAGALACTE. s. des 2 g. (du gr. ἅμα, ensemble; γάλα, lait). Frère ou sœur de lait.

AMAGÉTOBRIE. Géogr. anc. Ville des Gaules, à l'O. de Besançon.

AMAGRIS. s. f. Bot. V. AMMOPHILE.

AMAIGRI, IE. part. pass. du v. Amaigrir. S'emploie adject. Un homme amaigri. Une personne bien amaigrie.

AMAIGRIR. v. a. 2e conj. (rad. *maigre*). Rendre maigre. Le jeûne, le travail, l'usage des aliments desséchés, la maladie, amaigrissent l'homme. En été, les alouettes parcourent différentes contrées, et ces longs voyages les *amaigrissent*. (Dufau.)

— S'emploie sans régime. On prétend que l'usage du vinaigre amaigrit.

— v. n. Devenir maigre. Amaigrir de jour en jour. Amaigrir à vue d'œil. Amaigrir sensiblement. Les bœufs amaigrissent dans ces pâturages. Ce malade amaigrit tristement. On *amaigrit* peu à peu par l'effet de la fatigue, d'une nourriture insuffisante ou mauvaise. (La Faye.)

Le bonheur du prochain vous cause de l'ennui [illegible]
(DESTOUCHES.)

— Archit. Oter, diminuer de l'épaisseur d'une pierre ou d'une pièce de charpente que l'on veut ajuster plus aisément à leur place. V. DÉMAIGRIR.

— Mar. Rendre moins épais le bordage d'un navire.

— Sculpt. Éprouver de l'altération, en parlant d'une figure de plâtre moulée ou de terre modelée, dont les parties se resserrent et diminuent de volume en séchant. Cette figure s'amaigrit. Les figures en porcelaine s'*amaigrissent* d'un septième à la cuisson. (Bout.) On dit aussi, en ce sens, AMAIGRIR. v. n.

— S'AMAIGRIR. v. pron. Devenir maigre, passer de l'embonpoint à la maigreur. S'amaigrir par le travail, par l'abstinence, par la fatigue, par des excès. Sa figure s'amaigrit. Tout son corps s'amaigrit. Tous ses traits s'amaigrissent.

— Syn. comp. AMAIGRIR. MAIGRIR. Au lieu d'énoncer simplement le fait, *amaigrir* le fait remarquer davantage, il le montre s'accomplissant dans un objet; il fait voir la maigreur attaquant le sujet et le minant peu à peu. On *maigrit* à vue d'œil, c'est-à-dire, en très-peu de temps, tout d'un coup, par l'effet d'une maladie violente ou d'une forte passion; on *amaigrit* peu à peu, tous les jours, par l'effet de la fatigue, d'une nourriture insuffisante et mauvaise.

AMAIGRISSEMENT. s. m. (formé de *amaigrir*; rad. *maigreur*). Pathol. Diminution graduelle du volume du corps. L'*amaigrissement* est toujours le phénomène qui vient deceler au dehors, ou un changement normal, ou un trouble morbide dans la nutrition. (Worms.) L'*amaigrissement* a lieu à l'état de santé, surtout chez l'homme, au moment de l'accroissement du squelette. (Id.)

— Etat d'une personne dont l'embonpoint a disparu.

— Syn. comp. AMAIGRISSEMENT. MAIGREUR. ATROPHIE. L'*amaigrissement* est la diminution graduelle de tout le volume du corps; la *maigreur* est l'effet stationnaire de l'amaigrissement; l'*atrophie* est la diminution partielle du volume d'un membre, d'un organe ou du tissu seulement.

AMAILLADE. s. f. (pr. *a-ma-ia-de*; rad. *maille*). T. de pêche. Sorte de filet en tramail pour pêcher le poisson.

AMAINE. s. f. Mar. Cheville de chêne vert que l'on passe dans un trou à l'un des montants de la rambade, afin d'y enrouler l'hisson du trinquet, à bord de certains bâtiments du Levant.

AMAIOUA. s. m. Bot. V. AMAIOUVIER.

AMAIOUVIER. s. m. Bot. genre de plantes de la famille des rubiacées, grand arbre de la Guiane.

AMALACTE. s. m. (du gr. ἀμάλακτος, lourd). Entom. Genre de coleoptères tétramères, ayant pour type l'amalacte noir de Cayenne.

AMALADIR (S'). v. pron. Devenir malade, faire le malade. Garder le lit pour peu de chose. Inusité.

AMALAIRE (Symphosius). Directeur de l'école du palais, sous Louis le Débonnaire, et le plus savant liturgiste de son siècle; mourut vers l'an 837.

AMALARIC. Roi des Visigoths et fils d'Alaric II; épousa Clotilde, fille de Clovis, et voulut la contraindre à embrasser l'arianisme; fut tué en 531. C'était un prince avare et cruel.

AMALASONTE. Reine des Ostrogoths, fille du grand Théodoric, célèbre par ses talents et par ses malheurs; fut étranglée par Théodat, son cousin, en 535.

AMALE. s. m. (du gr. ὁμαλός, mou). Entom. Genre de coléoptères tétramères, de grandeur mediocre, ayant pour type l'amale falcigère de France.

AMALECH. Petit-fils d'Esaü; fut le père et le chef des Amalécites.

AMALÉCITES. Géogr. anc. Nom d'un peuple qui habitait au midi de l'Idumée et qui fut entièrement exterminé sous Ezéchias.

AMALES. s. m. pl. Hist. allem. Célèbre race de heros allemands, à laquelle appartenait Théodoric le Grand, et dont il est fait une mention fréquente dans le Niebelungenlied, le Titurel, etc.

AMALFI. Géogr. Ville très-ancienne du royaume de Naples, province citérieure, sur le golfe de Salerne, à 12 kilom. de la ville de même nom. Siege archiepiscopal. Popul. 3,000 hab.

— *Tables d'Amalfi.* Se dit du manuscrit des Pandectes qui fut, à ce qu'on croit, trouvé dans cette ville, en 1137. Les *tables d'Amalfi* jouissent d'une grande autorité. Les jurisconsultes en appelaient anciennement, pour leurs decisions, aux *tables d'Amalfi*, qui ne leur étaient communiquées qu'avec un cérémonial extraordinaire.

— AMALFI (princesse d'). Née à Naples; fut l'un des poëtes les plus distingués du xvie siècle; mourut en 1560.

AM AL-FIL. Chron. ar. Littér. [illegible]née de l'éléphant.

AMALFITAIN, AINE. adj. et s. [illegible] Qui est né à Amalfi. Qui appartient à Amalfi ou à ses habitants.

AMALGAMATION. s. f. (pr. *a-mal-ga-ma-* [illegible] malgamer; opération par laquelle on combine le mercure avec un autre métal. Amalgamation froide. Amalgamation chaude. Procédé d'amalgamation. Etre susceptible d'amalgamation. Compléter l'amalgamation. Pratiquer l'amalgamation. Employer l'amalgamation. Proceder à l'amalgamation à froid. Sans l'*amalgamation*, l'homme n'aurait pu tirer presque aucun parti des immenses quantités de métaux précieux disséminés dans le sol des deux Amériques. (F. Le Play.) L'*amalgamation*, telle qu'elle est pratiquée en Europe, est bien plus simple et bien plus prompte. (Convers. Lexic.) En général, on n'emploie l'*amalgamation* que pour des minerais qui ne sont pas assez riches pour être exploites par des procedés ordinaires. (Robiq.)

— *Atelier d'amalgamation.* Lieu, établissement où sont réunis tous les appareils, machines, etc., nécessaires à l'exploitation des amalgames d'or et d'argent. Cet atelier est aussi appelé Cour d'amalgamation, et est ordinairement pavé en dalles.

AMALGAME. s. m. (du gr. ἅμα, ensemble; λ, explétif; γαμῶ, se marier). Chimie. Alliage métallique dans lequel entre le mercure. Les amalgames les plus usités sont ceux d'or et d'argent, que les doreurs et argenteurs emploient. Amalgame d'étain, pour étamer les glaces. Amalgame de bismuth, pour étamer des ballons de cristal. Amalgame électrique. Amalgame solide. Amalgame liquide. Amalgame de potassium. Amalgame de sodium, etc. Laver l'amalgame. Ecouler l'amalgame. Distiller l'amalgame. Ramasser l'amalgame. L'emploi des *amalgames* dans les arts est extrêmement fréquent. (Lefeb.-Cauchy). L'*amalgame* est recueilli, filtré à travers des sacs de coutil et ensuite soumis à la distillation. (Ph. Walter). Le mercure traverse en gouttelettes les interstices des fibres, et l'*amalgame* reste sous forme de masse compacte. (F. le Play.)

— Fig. et fam. Mélange de personnes et de choses qui ne sont pas faites pour être unies, qui ne se conviennent pas; se prend presque toujours en mauvaise part. Amalgame étrange, incroyable, singulier, odieux. Cette réunion était un *amalgame* incroyable des personnes les moins faites pour se trouver reunies. (Montesq.) Son caractère est le plus singulier *amalgame* de bassesse et d'insolence. (Acad.) C'est l'*amalgame* des idées les plus contradictoires. (Raym.) Les peuples conquis ne deviennent sujets du vainqueur que par un melange de politique et de sevérité, et par leur *amalgame* avec l'armée. (Napoléon.)

De maints objets divers on connut l'*amalgame*,
On unit le cumin, l'origan, le sesame.
(BERCHOUX.)

AMALGAMÉ, ÉE. Part. pass. du v. Amalgamer. S'emploie adjectivement. Métaux amalgames.

— Fig. Personnes amalgamées. Idées amalgamées.

— *Amalgamé à.* Dans les seules mines du Mexique, on traite annuellement une masse de minerai deux cents fois plus considérable que celle qui est *amalgamée* à Freyberg. (F. le Play.)

— *Amalgamé dans.* Le minerai moulu est *amalgamé* dans des tonnes de bois dont les fonds et les cercles sont en fer. (Ph. Walter.)

AMALGAMER. v. a. 1re conj. (rad. *amalgame*). Chim. Faire un amalgame. Mêler du mercure avec quelque autre metal. Cette methode est fort en usage dans les arts, particulièrement pour la dorure en or moulu. Methode d'amalgamer. Amalgamer l'or, l'argent. Amalgamer l'etain, etc. A Freyberg on *amalgame* par an 60,000 quintaux de minerai. (Robiquet.)

— Fig. et fam. Rapprocher, unir des personnes ou des choses qui diffèrent, qui ne doivent pas aller ensemble. Amalgamer des personnes qui ont les opinions les plus opposées. Amalgamer les idées nouvelles avec les anciennes. Amalgamer deux esprits, deux caractères différents.

— S'emploie absolument. Omission des dictionnaires. J'*amalgamais*; peut-être extirpera-t-on! (Napoléon.)

— S'AMALGAMER. v. pron. Être amalgamé. S'allier. L'argent s'*amalgame* et se réunit bien completement dans la grande masse de mercure. (F. le Play.)

— Fig. Se joindre, s'unir, sans se convenir. Il semble que, par l'effet du temps, les goûts, les volontes, les penchants s'adaptent et s'*amalgament*, pour ainsi dire, les uns avec les autres. (Alib.)

— *S'amalgamer avec.* Le régule d'argent qui résulte de cette decomposition s'*amalgame* avec le mercure. (Encycl. des G. du m.) Le mercure s'*amalgame* avec tous les metaux, excepté le fer. (Libes.)

AMALGAMEUR. s. m. Celui qui est chargé de vérifier l'amalgame, le mineral. Le lendemain, l'*amalgameur* examine le minerai, en en lavant un peu dans une augette; il juge d'après l'aspect du mercure si l'opération marche bien. (Ph. Walter.)

AMALI. s. m. pl. Philol. or. Commentaires, mélanges. Il se dit particulièrement des observations que les professeurs, en Orient, dictent à leurs écoliers.

AMALLOCÈRE. s. m. (ét. gr., ἀ priv., μαλλός, duvet; κέρας, corne). Entom. Genre de coléoptères tétramères du Brésil, ayant pour type l'amallocère à aiguillons.

[illegible] duvet; [illegible] Entom. Genre de coléoptères tétramères, ayant pour type l'amallope rude au toucher.

AMALOUASSE. s. m. Ornith. Nom vulgaire de la pie-grièche.

— AMALOUASSE-GARE. s. m. Ornith. Nom vulgaire du gros-bec.

AMALTHÉ. s. m. Moll. Genre de céphalopodes, établi par Montfort.

AMALTHÉE. s. f. Bot. V. ÉTAIRION.

AMALTHÉE. s. f. Myth. (en grec Ἀμάλθεια). Nom de la chèvre qui allaita Jupiter. Ce dieu reconnaissant la plaça avec ses deux chevreaux dans le ciel, et donna aux nymphes qui avaient pris soin de son enfance une de ses cornes, qu'il doua de la vertu de produire tout ce que désireraient ces nymphes. C'est ce qu'on appelait la *corne d'abondance*. Selon Callimaque et Apollodore, le nectar et l'ambroisie coulaient des cornes d'Amalthée. *Avoir la corne d'Amalthée*, se disait proverbialement chez les Grecs, pour Vivre au sein de l'abondance et de la richesse.

— D'autres en font une fille de Mélissus, roi

de Crète, qui prit soin de l'enfance de Jupiter, qu'elle nourrit du lait d'une chèvre.

— Hist Nom de la fameuse *sibylle de Cumes*.

— Bib. Nom donné à un recueil, sorte de musée de la mythologie et des beaux-arts, chez les anciens, publié en Allemagne par le professeur Bœttinger.

— Bot. Denomination proposée par M. Desvaux pour désigner une forme particulière de fruits dans plusieurs rosacces.

— Hist. nat. Sorte de coquille fossile appartenant à la famille des cornes d'Ammon. || Espèce d'abeille.

AMALTHOCÈRE. s. m. (ét. gr., Ἀμάλθεια, chèvre nourrice de Jupiter; κέρας, corne). Entom. Genre de lépidoptères crépusculaires, ayant pour type l'*amalthocère tiphys* du Sénégal.

AMAMOU ou **AMAMOUR.** s. m. Bot. Nom vulgaire donné à une espèce de morelle qui se couvre de fruits rouges.

AMAN. Ministre favori d'Assuérus, roi de Perse. Orgueilleux et impie, il voulut perdre les Juifs, parce que l'un d'entre eux, Mardochée, avait refusé de fléchir le genou devant lui. Esther, nièce de Mardochée et femme du roi, sauva les Juifs, et Aman fut pendu à un gibet haut de 50 coudées. Voici le portrait qu'en trace Racine dans sa tragédie d'*Esther*. C'est Aman lui-même qui parle :

Haï, craint, envié, souvent plus misérable
Que tous les malheureux que mon pouvoir ac-
[cable.

— Fig. Ministre qui sacrifie tout à son orgueil et à sa jalousie, et qui est l'objet de l'animadversion publique. C'est un *Aman*, l'objet souvent des désirs et de la haine publique. (Mass.) Un orgueilleux *Aman* est à la tête de tout et abuse de l'autorité de son maître. (Id.)

— AMAN (en lat. *Amanus* ou *Pierius mons*). Géogr. Montagne d'Asie entre la Syrie et la Cilicie. Près de ce mont est le fameux détroit nommé *Amanicæ portæ, Portæ Ciliciæ* ou *Syriæ*, auprès duquel Alexandre remporta une victoire célèbre sur Darius, roi des Perses.

— AMAN. s. m. Comm. Sorte de belle toile de coton, bleue ou blanche, que l'on tire du Levant.

— Mar. Cordage des antennes.

— Diplom. Il se disait au moyen âge des notaires ou garde-notes. *Aman* est l'abréviation du mot latin *Amanuensis*.

— AMAN OU AMANBLUCÉE. s. f. L'une des ablutions en usage chez les Turcs.

— AMAN (littéral. *grâce, merci*). Relat. Cri par lequel les musulmans demandent quartier dans un combat.

AMANCE. Géogr. Bourg de France, chef-lieu de canton, arrondiss. de Vesoul (Haute-Saône).

AMAND (Pierre). Célèbre chirurgien-accoucheur, né en Provence, mort à Paris en 1720.

— AMAND (St). Né dans le IVᵉ siècle. Se fit prêtre et devint évêque de Bordeaux en 402. Il enseigna St Paulin pour le convertir au christianisme et en fut le parrain. Il mourut en 435. || — Poète français du XVIIᵉ siècle.

AMAN-BASSI ou **HAMMAM-BACHI.** s. m. Officier du sultan. C'est un des agalaris du Grand-Seigneur qui se tiennent dans la quatrième chambre du sérail pour le service de sa personne. Leur office est de le laver et de le frotter lorsqu'il sort du bain.

AMANDE. s. f. (du gr. ἀμυγδάλη). Fruit de l'amandier, d'une forme oblongue, dont le brou est mince et coriace, et dont la partie ligneuse renferme une semence blanche et compacte, douce ou amère, selon la nature de l'arbre, et enveloppée d'une pellicule jaunâtre. Amande douce. Amande amère. Amande verte. Amande sèche. Coque d'amande. Ecale d'amande. Huile d'amandes douces. Lait d'amandes. Gâteau d'amandes. Biscuit d'amandes. Pâte d'amandes. Nougat d'amandes. La récolte des *amandes* se fait à la fin de l'été; celles qui tombent naturellement de l'arbre sont les plus grosses et les meilleures. (Dictionn. d'hist. nat.)

— *Amandes à la dame.* Amandes à coque grosse, solide, arrondie, pointue à l'un des bouts, couverte de trous et sillonnée de lignes [illegible] coques, de moyenne grosseur, aplaties, minces, fragiles, jaunâtres et d'une saveur douce. || *Amandes de Chinon.* Dépouillées de leurs coques et d'un jaune brun. || *Amandes dures.* Dont la fève intérieure est plus petite que dans les précédentes. || *Amandes de Valence.* Grandes, aplaties, pointues à l'une de leurs extrémités et comprimées dans la partie moyenne. || *Amandes d'Italie.* Plus petites, moins douces et moins déprimées au milieu. || *Amandes d'Espagne*, dites *de Malaga*. D'une saveur douce et très-agréable, semblable à celle des noisettes. Les meilleures amandes douces. || *Amandes de Milhaud.* Dépouillées de leur coque, en fèves longues et aplaties. || *Amandes* dites *flotes de Provence.* Chair très-douce et d'un blanc mat. || *Amandes de Provence.* Douces et dépouillées de leur coque. || *Amandes triées* à la main. Choisies l'une après l'autre parmi celles de Provence.

— Les amandes douces forment la base de plusieurs preparations médicales émulsives, telles que *sirop d'orgeat, looch blanc*, etc. Les amandes amères, qui renferment les mêmes principes que les amandes douces, mais qui en outre contiennent de l'acide hydrocyanique, sont fort peu employées. On les mélange dans la proportion d'un douzième dans la préparation des émulsions et du sirop d'orgeat.

— Bot. Ensemble des organes contenus dans le spermoderme, c'est-à-dire, l'embryon et le périsperme. C'est la partie essentielle de la graine. Il n'existe point de graine sans amande. Casser un noyau de pêche, d'abricot, pour en avoir l'amande. Les loriots mangent la chair des cerises, et les gros-becs cassent les noyaux et en mangent l'*amande*. (Buff.) || *Amandes de terre.* Nom vulgaire des graines de l'arachide et des tubercules du souchet que l'on mange dans le midi de l'Europe. || *Amande verte.* Deux qualités d'amandiers, l'une dite *grosse-verte*, qui fleurit environ quinze jours après les espèces ordinaires; l'autre dite *petite verte*, qui fleurit un mois après ces mêmes espèces. *Amande amère.* Nom sous lequel Paulet a décrit une espèce d'agaric dont la saveur et l'odeur rappellent exactement celles de l'amande amère. Quelquefois aussi on donne ce nom aux graines des fruits nommés *drupes*. || Mollus. *Amande* ou *came-feuille*. Coquille du genre venus. || *Amande à cils.* Autre coquille du genre arche. || *Amande rôtie.* L'arche brune. || *Amande de mer.* La bulle.

— Confis. *Amandes lissées.* Dragées faites d'amandes couvertes de sucre. || *Amandes pralinées.* Amandes cuites dans du sucre brûlant.

— Miroit. Morceau de cristal taillé en amande.

— Fabr. d'arm. Partie ovale et occupant le milieu de la branche ou garde d'épée.

— Monn. Nom d'un fruit qui sert de basse monnaie dans plusieurs endroits des Indes-Orientales, particulièrement où les *cauris*, ces petites coquilles qui viennent des Maldives, n'ont point cours. Ces amandes croissent dans les déserts du royaume de Lar, autrement dans la Caramanie deserte, d'où elles sont transportées à Ormus, île du golfe Persique, et de là elles se répandent dans une grande partie des Indes.

— On doit écrire gâteau d'*amandes*, pâte d'*amandes*, huile d'*amandes*, lait d'*amandes*, etc., et non pas gâteau d'*amande*, pâte d'*amande*, etc., parce que ces différentes choses sont faites avec plusieurs *amandes* et non *avec une seule amande*.

AMANDÉ. s. m. Boisson faite avec des amandes broyées et passées; synonyme d'Emulsion ou de Lait d'amandes. Prendre, boire un amandé.

AMANDÉ, ÉE. adj. (formé de *amande*). Pharm. Qui est mélangé avec du suc d'amandes. Potion, émulsion, boisson amandée.

AMANDIER. s. m. (du gr. ἀμυγδαλέα). Genre de la tribu des drupacées, dans la famille des rosacées, qui fait partie de la sous-classe des caliciflores, parmi les plantes dicotylédones. L'amandier est originaire de l'Afrique septentrionale; de tous les arbres fruitiers, c'est celui qui le premier épanouit ses touffes de fleurs blanches et légères; les feuilles ne poussent que longtemps après la floraison. || L'amandier commun s'élève à 8 ou 10 mètres de hauteur. Son tronc est raboteux et couvert d'une écorce cendrée; ses fleurs blanches et petites paraissent avant le développement de ses feuilles, au commencement du printemps; il leur succède le fruit connu sous le nom d'amande. Cet arbre, originaire du midi de l'Europe, ou suivant d'autres, de la Mauritanie, contient deux variétés, l'amandier à amandes douces, et l'amandier à amandes amères. Le bois d'amandier est très-dur et bien coloré; il est employé par les tourneurs. Du tronc découle une gomme rougeâtre, analogue à la gomme arabique. L'amandier sert à recevoir les greffes du pêcher et de l'abricotier.

— *Amandier argenté.* Petit arbrisseau remarquable par la couleur argentée de son feuillage.

— *Amandier nain.* Il ne s'élève guère au-delà de deux pieds. C'est un des plus jolis arbrisseaux dont on puisse garnir les devants des massifs dans les bosquets du printemps. Ses fleurs de couleur pourpre font le plus charmant effet.

— *Amandier des bois.* Espèce de bejuco de Saint-Domingue.

— *Amandier de Buenavista.* On trouve sous [illegible] de Joseph de Jussieu, l'arbre qu'Aublet a observé à Cayenne, et decrit sous le nom de *pourouma*.

— Poét. L'amandier est le symbole de l'imprudence, parce que fleurissant dès la fin de janvier, il est souvent atteint par les froids tardifs, qui dessèchent ses fleurs et détruisent tout l'espoir de sa récolte.

AMANDOURI. s. m. Comm. Sorte de coton d'Alexandrie.

AMANIQUES ou **AMANIDES.** adj. f. pl. Géogr. anc. Usité seulement dans cette locution, *Portes amaniques*, défilé qui allait de la Cilicie à la Syrie. Alexandre remporta une victoire sur Darius aux *Portes amaniques*. V. AMANUS.

AMANITE. s. f. (du gr. ἀμανίτης, rad. Ἄμανος, nom d'une montagne de la Cilicie, sur laquelle on trouvait beaucoup de ces champignons). Bot. Genre d'agarics dont l'organisation est portée au plus haut degré et qui renferme à la fois les champignons les plus recherchés pour la table et les plus vénéneux.

AMANITINE. s. f. Bot. Substance délétère, principe vénéneux des champignons.

AMANOA. s. m. Bot. Genre d'euphorbiacées, arbres ou arbrisseaux originaires de la Guiane ou des Antilles.

AMANSIE. s. f. Bot. Genre de floridées, plante annuelle ou bisannuelle de forme originale et élegante, et originaire des mers Australes et de l'Inde.

— AMANSIE. s. f. Bot. Genre de plantes de la sous-famille des floridées, dédié par Lamouroux à son compatriote Saint-Amans, auteur de la *Flore agénaise*.

AMANT, E. s. (du lat. *amans*, formé de *amare*, aimer). Celui, celle qui aime avec passion une personne d'un autre sexe. Qui pourrait tromper une *amante*? elle craint lors même qu'elle n'a rien à craindre. (Ovide.) La confidence que fait un *amant* des peines qu'il endure, les lui rend plus supportables. (Properce.) L'*amant* n'a rien que pour l'objet qu'il aime. (Nivernais.) Lémire ne demandait aux dieux que la guérison de son *amant*. (Volt.)

— Épith. Adoré, chéri, aimé, favorisé, préféré, heureux, couronné, malheureux, désespéré, rebuté, aimable, séduisant, complaisant, tendre, passionné, délicat, discret, soumis, empressé, assidu, respectueux, audacieux, hardi, téméraire, entreprenant, ingrat, trompeur, perfide, volage, inconstant, lâche, coupable, parjure, langoureux, froid, transi, credule, confiant, soupçonneux, jaloux, libéral, magnifique, etc. De quoi n'est pas capable une *amante* insensée? (Piron.) On écoute sans cesse un *amant* couronné. (La Harpe.) Cher *amant*, je cède à tes désirs. (Béranger.) De ses *amants* toujours on se méfie. (La Font.) Les *amants* sont des chiens flatteurs qui cherchent à vous surprendre. (Lebrun.) Les *amants* ne voient jamais ce qu'exige la bienséance. (Ovide.)

— Se dit habituellement de celui ou de celle dont l'amour est avoué, manifeste et partagé, en parlant d'un jeune homme et d'une jeune fille qui s'aiment pour s'unir en mariage. On ne peut guère empêcher un homme d'être amoureux; il ne prend guère le titre d'*amant* qu'on ne le lui permette. (Encycl.)

— En langage vulgaire, suppose un commerce de galanterie illegitime entre un homme et une femme. Prendre un amant. Avoir une amante. En ce sens, *amante* est synonyme de Maîtresse, et *amant* l'est très-rarement d'Amoureux.

— Au pl. On dit *deux amants, les deux amants*, pour signifier l'amant et l'amante. Les *amants* sont toujours de légère croyance. (La Font.) Chez les *amants* tout s'excuse, tout plaît. (Id.) Les *amants* ont un heureux destin; jamais ils n'ont prévu la fin de leur bonheur. (A. de Montesquiou.) Querelles d'*amants*, renouvellement d'amour. (Térence.)

. . . . *Amants* heureux,
Soyez-vous l'un à l'autre un monde toujours
(La Fontaine.) [beau.

Heureux *amants*, voulez-vous voyager?
Que ce soit aux rives prochaines. (Id.)

— Fig. Se dit surtout en poésie d'une personne passionnée pour quelque chose. Un amant de la vertu. Un amant de la liberté. Un amant de la vérité. Un amant de la gloire. Un jeune amant des arts. L'*amant* de sa patrie dresse dans son cœur une statue au grand écrivain. (Mᵐᵉ de Staël.)

Ne verrons-nous jamais ce divin Marc-Aurèle,
Cet ornement des arts et de l'humanité,
Cet *amant* de la vérité? (Voltaire.)

— Se dit aussi des animaux, des végétaux et des choses personnifiées. Voici un œillet blanc; il est habité par une petite nymphe entourée de dix *amants*. (A. Karr.)

Le coursier qui jadis, noble *amant* de la gloire,
Superbe, l'œil en feu, volait à la victoire
(Delille.)

Aimable fille du printemps (la violette),
Timide *amante* des bocages,
Ton doux parfum flatte mes sens,
Et tu sembles fuir mes hommages. (C. Dubos.)

— Fam. *Amant transi.* Celui qui porte sur le visage les traits d'une violente passion, et que les rigueurs d'une maîtresse font languir.

— Se dit aussi dans la spiritualité de l'amour de Dieu. On appelle les âmes saintes les chastes *amantes* de Jésus-Christ.

— AMANT, ANTE. Se [illegible] dans le style noble, et sont toujours alors suivis d'un complément.

Non, ce n'est point des rois l'orgueilleux apa-
Ni l'or, ni la victoire *amante* du carnage, [nage,
Que les fils d'Apollon s'empressent d'obtenir.
(Lebrun.)

— Syn. comp. AMANT. AMOUREUX. Il suffit d'aimer pour être *amoureux*; il faut témoigner son amour pour être *amant*. C'est toujours la passion qui rend *amoureux*; la raison ou l'intérêt peut rendre *amant*; on devient *amoureux* d'une femme dont la beauté touche le cœur; on se fait *amant* d'une femme dont on veut se faire aimer.

— AMANT. GALANT. L'*amant* parle au cœur, le *galant* s'adresse au corps. Une fille bien élevée ne doit jamais souffrir auprès d'elle d'autres *amants* que ceux que ses parents agréent; une femme coupable, mais adroite, sait mettre son *galant* parmi les amis de son mari.

— Le peuple, qui se préoccupe fort peu des idées accessoires et des nuances si étudiées, si subtiles du sentiment, dit : *Un amoureux, un galant*, pour un homme qui aime une femme et veut en être aimé; *une amoureuse*, est celle qui répond à la tendresse de l'amoureux. Mais le peuple ne dit pas Une galante, une femme galante. Ce dernier mot semble s'appliquer aux femmes d'une société plus élevée qui oublient leurs devoirs.

AMANTELER. v. a. 1ʳᵉ conj. (rad. *manteau*; on disait anciennement *mantel*). Couvrir d'un manteau. || Fig. Garantir du froid. Inusité.

AMANUS ou **OMANUS.** Myth. Divinité des Perses. On croit que c'est le soleil.

AMAPÉ, ÉE. part. pass. du v. Amaper.

AMAPER. v. a. 1ʳᵉ conj. Mar. Empoigner avec vigueur une voile pour la serrer.

AMARA. s. m. (du gr. ἀμάρα, sillon). Entom. Genre de coléoptères pentamères de taille moyenne et très-agiles, ayant pour type l'amara eurynote de France. Les amaras se tiennent ordinairement sous les pierres, dans les champs, et de préférence dans les endroits secs et arides.

AMARACARPE. s. m. (ét. gr., ἀμάρα, sillon; καρπός, fruit). Bot. Genre de rubiacées, petit arbrisseau japonais à rameaux très-nombreux.

AMARACIN. s. m. Méd. Nom d'un emplâtre dans lequel entrent beaucoup d'aromates.

AMARACUS. Myth. Officier de la maison de Cynice ou Cynare, roi de Chypre. Chargé du soin des parfums, il eut tant de chagrin d'avoir cassé des vases qui en contenaient d'excellents, qu'il en sécha de douleur. Les dieux, touchés de compassion, le métamorphosèrent en marjolaine. V. AMARAQUE.

AMARA-DULCIS. s. f. (pr. *dul-ciss*). Bot. Plante rampante. V. DOUCE-AMÈRE.

AMARANTACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à l'amarante. || AMARANTACÉES. s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones apétales, se tenant surtout sous les tropiques, et ayant pour type le genre amarante.

AMARANTE. s. f. (ét. gr., ἀ priv.; μαραίνω, je me flétris). Bot. Genre de plantes herbacées, de la famille des dicotylédones, à fleurs unisexuelles ou monoïques. L'amarante, qui fleurit tantôt en forme de panache, tantôt en forme de grappes, est d'un rouge de pourpre velouté, et s'élève à deux ou trois pieds de hauteur; ses feuilles sont bordées d'une couleur jaune d'orange; le milieu est d'un vert tendre. Parmi les espèces qui sont cultivées dans les jardins d'agrément, on distingue l'*amarante à fleurs en queue* ou *queue de renard*, et l'*amarante crête de coq* ou *passe-velours*, originaires du Pérou; l'*amarante tricolore*, originaire de l'Inde; l'*amarante gigantesque*, l'*amarante blette*, qui est aussi comestible, etc. Les plus belles espèces indigènes en France, sont : l'*amarante en épi*, à fleurs verdâtres; l'*amarante couchée*, à fleurs jaunes; l'*amarante sauvage*, etc. Les amarantes étaient regardées par les anciens comme le symbole de l'immortalité, bien qu'elles aient une existence très-éphémère; et, comme leur aspect est sombre et mélancolique, ils les plantaient autour des tombeaux.

— L'amarante d'or était le prix de l'ode dans les jeux floraux.

— *Ordre de l'amarante*, institué en 1653, par Christine de Suède; ne fut pas conservé par ses successeurs.

— AMARANTE. adj. des 2 g. Se dit des choses qui sont couleur d'amarante. Velours, satin, drap amarante. Soie amarante. Garniture amarante. Voiture amarante.

— AMARANTE DE MER. Polyp. Ancien nom d'une Méandrine.

AMARANTÉES. s. f. pl. Bot. Sous-tribu de la famille des amarantacées.

AMARANTINE. s. f. Bot. Diminut. d'Amarante.

AMARANTOÏDE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἀμάραντος, immortel; εἶδος, forme). Bot. Synonyme d'Amarantacées.

AMARAQUE. s. m. (du gr. ἀμάρακος, marjolaine). Bot. Genre de labiées, sous-arbrisseau glabre ou laineux de l'île de Candie.

AMAREILLEUR. s. m. Tech. Ouvrier qui soigne le parcage des huîtres.

AMAREL. s. m. Bot. Nom vulgaire du prunier mahaleb dans le midi de la France.

AMARELLA. s. f. Hist. nat. [illegible]

AMARÈNE. s. m. (ét. gr., ἀ priv., μαραίνω, je me flétris; allusion à la persistance des pétales). Bot. Genre de légumineuses, voisin des trèfles.

AMARESCENT, ENTE. adj. Didact. Légèrement amer.

AMARI, IE. part. pass. du v. Amarir.

AMARIDE. adj. des 2 g. Entom. Qui ressemble à un amara. || AMARIDES. s. m. pl. Sous-tribu de coléoptères pentamères, insectes de moyenne taille presque toujours ailés et de couleur brune.

AMARIE. s. f. (du gr. ἀμαρία, sillon). Bot. Genre de légumineuses, arbrisseau à feuilles simples de la Nouvelle-Grenade.

AMARIN (ST). Géogr. Ville de France (Haut-Rhin), sur la Thuren. Chef-lieu de canton.

AMARINAGE. s. m. Mar. Action d'amariner un bâtiment pris sur l'ennemi.

AMARINE. s. f. Bot. Nom du saule-osier dans le midi de la France.

— Chim. Substance particulière dont on a supposé l'existence, et à laquelle on a attribué la saveur amère des corps.

AMARINÉ, ÉE. part. pass. du v. Amariner. Un vaisseau amariné. Un matelot amariné, qui n'éprouve plus le mal de mer et qui a le pied marin. Des viandes, des légumes, etc. préparés dans des boîtes de fer-blanc ou des barils, pour être conservés plusieurs mois à la mer, sont dits aussi amarinés.

AMARINER. v. a. 1re conj. (rad. lat. *mare*, mer). Mar. Envoyer des gens pour remplacer l'équipage d'un bâtiment pris sur l'ennemi.

— Accoutumer, habituer à la mer, aux manœuvres. Ce vaisseau de guerre a mis en mer pour *amariner* son équipage, qui est en grande partie composé de matelots novices. (Acad.)

— En langage de marine, Attraper.

— S'AMARINER. v. pron. S'accoutumer à la mer, aux manœuvres.

AMARINITE. s. f. Médec. Classe des principes immédiats des végétaux qui contiennent de l'amertume.

AMARIR. v. n. (ét. lat., *amar e, amarescere*). Devenir amer, triste, pénible. Mot qui nous semble très-propre à rendre sa signification, et qu'on n'aurait pas dû laisser vieillir.

AMAROÏDE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἀμάρα, sillon; εἶδος, forme). Entom. Qui a la forme d'un amara. || AMAROÏDES. s. m. pl. Tribu de coléoptères pentamères, insectes de petite taille, dans les parties froides et tempérées de l'hémisphère septentrional.

AMAROU ou **AMAROUS.** s. m. Bot. Nom donné, dans plusieurs provinces méridionales, à des plantes qui croissent naturellement dans les champs de blé.

AMARQUE. s. f. Mar. Balise, bouée; mât, tonneau flottant placé au-dessus d'une roche, d'un écueil, pour l'indiquer.

AMARRAGE. s. m. (rad. celt. *amarr*, lien). Mar. Action d'amarrer un bâtiment. Ancrage d'un vaisseau. Attache des agrès aux cordages. Endroit où une corde mise en double est liée par une petite. Faire un amarrage, des amarrages. On appelle Ligne d'amarrage, et non Amarre, le cordage qui sert à faire cette espèce de liaison.

AMARRE. s. f. Mar. Câble, cordage servant à arrêter un bâtiment à terre ou à l'attacher à un autre bâtiment, et en général tout cordage qu'on emploie à attacher divers objets dans un navire. Les amarres d'un vaisseau. Jeter une amarre à une embarcation, à un canot qui aborde au bâtiment. Ce bâtiment est sur ses *amarres*, il est à l'ancre. Ce bâtiment a sanci sous ses *amarres*, il a sanci étant à l'ancre. (Acad.)

— AMARRE! imp. du v. Amarrer. Mar. Commandement fait aux hommes qui halent sur une manœuvre, de la tourner, de tenir bon, d'arrêter ou d'amarrer. Amarre sans larguer! Amarre partout!

AMARRÉ, ÉE. part. pass. du V. Amarrer. Au pied de ces arbres étaient *amarrées* plusieurs pirogues semblables à la nôtre. (B. de St-P.)

AMARRER v. a. 1re conj. Mar. Lier, attacher avec une amarre. Mettre un vaisseau en état de n'être pas entraîné par les vents et la marée, soit en mouillant ses ancres, soit en portant ses amarres sur un autre vaisseau. Amarrer un bâtiment dans le port. Amarrer un navire aux anneaux du port, une chaloupe au rivage.

— Assujétir, arrêter, lier un objet quelconque dans un bâtiment. Amarrer les canons dans un vaisseau pour qu'ils ne roulent pas.

AMARYGME. s. m. (du gr. ἀμάρυγμα, splendeur). Entom. Genre de coléoptères hétéromères de la Nouv.-Hollande, de Java, du Cap et des Indes, ayant pour type l'amarygme couleur de bronze.

AMARYLLIDACÉ, ÉE. adj. Bot. V. AMARYLLIDÉ.

AMARYLLIDÉ, ÉE. adj. Qui ressemble, qui a rapport à l'amaryllis. || AMARYLLIDÉES. s. f. pl. Bot. Famille naturelle de végétaux monocotylédonés, à ovaire infère; démembrement des narcissées de Jussieu.

AMARYLLIDIFORME. adj. des 2 g. Bot. Il [illegible] lis, qui ont la forme de l'amaryllis.

AMARYLLIS. s. f. Bot. Plante très-belle, type de la famille des amaryllidées, originaire du Japon, aux fleurs rouges, roses ou d'un jaune doré, odorantes et penchées. On distingue l'amaryllis ou lis de Guernesey, en fleurs, en croix ou croix de St-Jacques, l'amaryllis Joséphine, etc.

— Entom. Joli papillon de jour.

— AMARYLLIS. Poét. Bergère chantée par Virgile dans ses églogues. Plusieurs commentateurs croient qu'il a voulu désigner Rome sous ce nom.

AMARYNCÉE. Temps hér. Fils d'Alector. Il défendit Augias dans la guerre que celui-ci soutint contre Hercule.

AMARYNTHE. Temps hér. Un des chasseurs de la suite de Diane. || Un des chiens d'Actéon.

— Géogr. Bourg de l'île d'Eubée (Grèce), où Diane avait un culte particulier. On donnait aussi ce nom à l'île d'Eubée. De là celui des Amarynthins ou Amarysins; jeux et fêtes qu'on célébrait en l'honneur de Diane à Amarynthe.

AMARYNTHIDE. Myth. Un des surnoms sous lesquels Diane était adorée en Érétrie.

AMARYNTHIE. Myth. Surnom de Diane, adorée à Amarynthe, bourg de l'Eubée.

AMARYSIE. Myth. Un des surnoms de Diane.

AMARYSSUS. s. m. Hist. nat. (du gr. ἀμαρύσσω, je brille). Genre d'insectes de l'ordre des lépidoptères diurnes, et dont le papillon machaon est le type.

AMAS. s. m. (pr. *a-ma;* du celt. *amaz*, ou du gr. ἀμάω, j'amasse). Assemblage, accumulation, entassement de plusieurs choses, soit de même nature, soit de nature différente. Amas de terre. Amas de pierres. Amas de boue. Amas de sable. Amas de décombres, de matériaux. Amas d'or, d'argent. Amas de blé. Amas d'armes, de fruits, de provisions. Amas d'atomes. Amas de choses superflues. Faire un amas, de grands amas. Faire amas d'une sorte ou de plusieurs sortes de choses, etc. Ce n'était pas tant un seul palais qu'un magnifique *amas* de douze palais. (Boss.) Ils voient ce globe de terre comme un petit *amas* de boue. (Fén.) Ce formidable *amas* de lances et d'épées. (Rac.)

— Par analog. Amas de liquides. Amas d'eaux pluviales. Amas de sang, de sérosité, de pus, d'humeurs, etc.

— Fig. En parlant de choses morales, se prend ordinairement en mauvaise part. Amas de citations, d'erreurs, de mensonges, de parodies dénuées de sens. Amas d'épithètes. Amas d'aventures monstrueuses. Amas de connaissances vaines. Amas de gloire et de fumée. Il trouve en soi-même un *amas* de misères inévitables. (Pasc.) Cet *amas* de gloire ne sera plus qu'un poids de honte. (Mass.) *Amas* d'épithètes, mauvaises louanges. (La Bruy.)

Mille et mille douceurs y semblent attachées,
Qui ne sont qu'un *amas* d'amertumes cachées.
(CORNEILLE.)

— Se prend quelquefois en bonne part. Cet *amas* de vertus, que leur humilité tenait secrètes, perce l'obscurité. (Fléch.) Un long *amas* d'honneurs rend Thésée excusable. (Rac.)

— Concours, réunion, assemblage d'un grand nombre de personnes. Amas de peuple. Amas de toutes sortes de gens. Amas de curieux. Ce prince fait un grand *amas* de troupes, de soldats pour faire la guerre. (Trév.) Il s'était formé devant la maison un *amas* considérable de curieux. (Raym.)

Et quel fleuve jamais vit border son rivage
D'un plus horrible *amas* de mourants entassés?
(ROUSSEAU.)

Ce long *amas* d'aïeux, que vous diffamez tous,
Sont autant de témoins qui parlent contre vous.
(BOILEAU.)

— Géol. Gisement de substances minérales formant une masse irrégulière, enveloppée en quelque sorte par d'autres substances.

AMASIAS. Hist. Ste. 8e roi de Juda, fils et successeur de Joas; mourut l'an 810 av. J.-C.

AMASIE. Géogr. Ville ancienne, capitale de la Cappadoce, dans l'Asie-Mineure; fait aujourd'hui partie de l'empire ottoman; 25,000 hab.

AMASIS. Huitième et avant-dernier roi de la 26e dynastie égyptienne de Manéthon, l'an 569 avant J.-C. Son règne fut une des époques les plus florissantes de l'Égypte. Jamais, disent les historiens, le fleuve ne fut aussi bienfaisant pour la terre, ni la terre aussi féconde pour les hommes.

AMASSÉ, ÉE. part. pass. du v. Amasser. S'emploie adjectivement. Je m'imaginai voir toutes les richesses du monde *amassées* dans un même lieu. (Le Sage.) Je ne voudrais pas de ces richesses *amassées* à ce prix. (Villem.) Elle n'avait avoué à personne qu'elle possédait quarante mille francs *amassés* sou à sou. (De Balz.) Enfin les nuages *amassés* dans les airs crevèrent de toutes parts.

— *Amassé par.*

Il lui feint qu'en un lieu que vous seul connaissez
Vous cachez des trésors par David *amassés*.
(RACINE.)

— *Amassé sous.*

La pompe d'Orient, ses dépouilles brillantes,
Dit-il, l'or de vingt rois *amassé* sous les tentes,
Tout appartient, soldats, à qui peut s'en saisir.

— *Amassé sur.*

vous mourir! Vous, Madame! Ah! n'est-ce point assez
De tant de maux affreux sur ma tête *amassés*?
(VOLTAIRE.)

AMASSEMENT. s. m. (rad. *amas*). Action d'amasser, de faire un amas.

AMASSER. v. a. 1re conj. (rad. *amas*). Faire amas, faire un amas. Assembler, accumuler plusieurs choses en un lieu, les mettre ensemble, les mettre en réserve, etc. Amasser de la terre, des pierres, des matériaux. Amasser du blé, des provisions. Amasser de l'or, de l'argent, des trésors. Amasser les eaux pluviales dans les citernes. Amasser des munitions de guerre. Amasser péniblement, à grands frais. Amasser en pure perte, etc. *J'amassai* quelques feuilles pour me coucher. (Fén.) En possédant les cœurs, il possède plus de trésors que son père n'en avait *amassés* par une avarice cruelle. (Id.) *Amassez* donc les biens qu'on ne peut perdre. (Boss.) Les débris, le limon que ces fleuves ont *amassé* sur leur route. (Mass.)

— Selon l'Académie, *amasser* a signifié Relever de terre ce qui est tombé. Cette acception est mauvaise; peu importe qu'elle ait ou non existé. On dit *ramasser*, ainsi que l'ajoute l'Académie.

— Fig. au sens moral. Amasser des matériaux pour un ouvrage, des preuves pour une affaire. Amasser des connaissances. Amasser des trésors de science. Amasser un trésor de bonnes œuvres. Amasser des honneurs. Que la gloire qu'il a *amassée* dans sa maison n'en sorte jamais! (Fléch.)

Trop heureux l'écrivain qui dans la solitude
Amasse lentement les trésors de l'étude.
(MILLEV.)

Que la science *amasse* un engrais salutaire,
Comme autour de la plante on *amasse* la terre.
(ID.)

— S'emploie absolument, dans le sens de Thésauriser. Cet homme passe tout son temps à amasser; au lieu de dépenser, il *amasse*. (Acad.) L'avare n'*amasse* que pour *amasser*. (Mass.) La vieillesse chagrine incessamment *amasse*. (Boil.)

Un pince-maille avait tant *amassé*
Qu'il ne savait où loger sa finance.
(LA FONTAINE.)

— Réunir, rassembler beaucoup de personnes, amasser une grande foule de peuple. Amasser autour de soi bon nombre d'amis. Amasser des troupes de tous côtés. Il ne perdit pas de temps et eut bientôt *amassé* cinq ou six cents personnes. (Vertot.)

— *Amasser à.* Il s'attira mon attention par un millier de pistoles qu'il avait *amassées* au service de son maître. (Le Sage.)

— *Amasser autour.* Nous *amassons* autour de nous tout ce qu'il y a de plus rare. (Boss.)

— *Amasser avec.* Celui qui n'*amasse* point avec moi, dissipe. (Sacy, trad. de l'Év.)

— *Amasser contre.* Amasser des preuves contre un accusé. *Amasser* contre vous des volumes d'injures. (Boil.)

— *Amasser dans.* Ils ne m'ont point trouvé disputant avec personne, ni *amassant* le peuple, soit dans le temple, soit dans les synagogues. (Trad. de l'Év.)

— *Amasser pour.* J'avais *amassé* une certaine somme pour mon voyage de Libye. (Barth.) *Amassez* pour votre vieillesse une savante expérience qu'elle dépensera glorieusement. (Lacret.)

— Loc. prov. *Pierre qui roule n'amasse pas de mousse.*

— S'AMASSER. v. pron. S'accumuler, s'assembler, se mettre en tas. Les eaux pluviales *s'amassent* dans cette citerne. (Acad.) En cent lieux contre lui les cabales *s'amassent*. (Boil.)

— *S'amasser,* c'est-à-dire, Amasser à soi, pour soi. L'âme s'étant *amassé* des trésors de biens temporels, etc. (Pasc.) Vous *amassant* un trésor de haine et de colère éternelle au juste jugement de Dieu. (Boss.)

— S'emploie impersonnellement. Il s'est amassé beaucoup de terre de ce côté-là. Il s'est amassé beaucoup de sable à l'entrée du port. Il s'est amassé beaucoup d'humeurs dans cette partie malade, etc. Il *s'amassa* beaucoup de monde autour de ce charlatan (Lav.)

— Syn. comp. AMASSER. ENTASSER. ACCUMULER. AMONCELER. On *amasse* pour se servir, on *entasse* pour garder, on *accumule* pour posséder en grande quantité, on *amoncelle* en mettant les choses les unes sur les autres. La prévoyance *amasse* ou *amoncelle;* l'avarice *entasse;* la cupidité *accumule.*

AMASSETTE. s. f. (formé du v. *amasser*). Techn. Couteau à palette, dont la lame mince et flexible sert à amasser, à assembler les couleurs. || Petit instrument pour amasser la pâte.

AMASSEUR, EUSE. s. (formé de *amasser*). Celui, celle qui amasse.

— Fig. Celui, celle qui thésaurise. Le métier le plus assujetissant, le plus dangereux, le plus long et le moins réellement profitable, est celui d'*amasseur* d'or. (Boist.)

— Loc. prov. *Mieux vaut bon gardeur que bon amasseur.*

— *A père amasseur, fils gaspilleur.*

AMASSI. s. m. Bot. Arbre indéterminé d'Amboine, dont les fruits bouillis ou grillés [illegible] pour les charpentes.

AMASTOZOAIRES. s. m. pl. Zool. Groupe d'animaux vertébrés qui sont dépourvus de mamelles.

AMATELOTAGE. s. m. (rad. *matelot*). Anc. mar. Action d'amateloter.

AMATELOTÉ, ÉE. part. pass. du v. Amateloter.

AMATELOTEMENT. s. m. (rad. *matelot*). Anc. mar. Résultat de l'action d'amateloter. Synon. d'Amatelotage.

AMATELOTER. v. a. 1re conj. (rad. *matelot*). Anc. mar. Associer les matelots deux à deux pour le service, de telle sorte que, la nuit, l'un soit couché pendant que l'autre est de quart. Les matelots n'avaient autrefois qu'un hamac pour deux; aujourd'hui, chaque homme de l'équipage a son hamac particulier, ce qui facilite le moyen de les *amateloter*, en les divisant en trois bordées. (Am. Willaume).

— S'AMATELOTER. v. pron. Être amateloté.

AMATEUR. s. m. (du lat. *amator*, formé de *amare*, aimer). Celui qui a une prédilection particulière, un attachement marqué, un goût vif pour quelque chose. Un amateur de la chasse, de la pêche, de la table, de la danse. Un amateur des spectacles.

— Fig. Amateur de la vertu, de la nouveauté, des louanges, de la gloire, de la paix. Des juifs grands *amateurs* de choses prédites, et grands ennemis de l'accomplissement. (Pasc.) Les uns, esclaves de la lettre qui tue; les autres, *amateurs* de cet esprit de liberté qui donne la mort à la loi même. (D'Aguess.) Studieux *amateur* et de Perse et d'Horace. (Racine.)

— Peut avoir pour complément un nom de personne. C'est être trop *amateur* de soi-même. (Phil. fr.)

— Se dit surtout en parlant des beaux-arts. Amateur de la peinture, de la sculpture, de la musique. Amateur intelligent, éclairé, généreux. Dans le XVIIIe siècle, on a compté un *amateur* passionné des beaux-arts, le comte de Caylus, esprit chagrin et inquiet. (St-Prosp.) Le véritable *amateur* cultive les arts dès son enfance. (Id.)

— Se dit absolument de celui qui se livre aux beaux-arts par goût et non par profession. Talent d'amateur. Ouvrage d'amateur. Tableau d'amateur. Musique d'amateur. Concert d'amateur.

— Se prend en mauvaise part, parmi les artistes. Se méfier des concerts d'amateurs. Travailler en amateur. Chanter, peindre, sculpter, dessiner en amateur.

— S'emploie adjectivement. Un roi amateur des beaux-arts. Un prince amateur de la gloire. Un homme très-*amateur* de la vertu. (Volt.) C'était un prince *amateur* de tous les arts de l'Europe. (Id.)

— Le féminin d'*amateur* est, ou du moins devrait être *amatrice;* mais ce féminin n'est pas usité, bien que plusieurs écrivains en aient fait usage. Paris est plein d'amateurs et surtout d'*amatrices*, qui font leurs ouvrages comme M. Guillaume faisait ses couleurs. (J.-J. Rouss.) Les raisons que les puristes allèguent pour bannir de notre langue le mot *amatrice*, rappellent les scrupules de quelques prudes que Molière a si plaisamment tournées en ridicule.

AMATI. s. m. Musique. Violon de la fabrique des Amati, célèbres luthiers de Crémone. Les *amatis* sont fort rares et fort recherchés.

AMATI, IE. part. pass. du v. Amatir. S'emploie adjectivement. Or amati. Argent amati. Bijoux amatis. Flancs de monnaies amatis.

AMATINER. v. a. 1re conj. (rad. *matin*). Faire lever quelqu'un matin. Il est familier.

AMÂTINER. v. a. 1re conj. (rad. *mâtin*). Faire couvrir une chienne par un mâtin.

— Fig. S'AMÂTINER. v. pron. Se prostituer à tout venant, en parlant d'une femme. Peu usité.

AMATIR. v. a. et n. 2e conj. (rad. *mat*). Orf. Laisser ou rendre l'or mat, sans poli ni brunissage. || Monn. Rendre mats les flancs des pièces d'or ou d'argent.

— S'AMATIR. v. pron. Être amati. Devenir mat.

AMATIVITÉ. s. f. Phrénol. Nom de l'instinct qui porte les individus de sexe différent à s'unir pour propager leur espèce.

AMAUROSE. s. f. (du gr. ἀμαυρός, obscur). Médec. Affection qui consiste dans la perte complète ou incomplète de la faculté visuelle par l'obstruction du nerf optique, et sans altération appréciable dans l'organisation de l'œil. Amaurose aiguë ou chronique, continue ou intermittente, accidentelle ou spontanée. Cause de l'amaurose. Pronostic de l'amaurose. Traitement de l'amaurose. Sujet affecté d'amaurose. L'*amaurose* affecte des individus jeunes ou adultes, ou est la suite des progrès de l'âge. (Arch.) Les *amauroses* qui proviennent d'affections gastriques sont les plus faciles à guérir. (Dict. des sc. méd.) L'*amaurose* est une des maladies que le médecin combat avec le moins de succès. (Encycl. des G. du m.)

— *Amaurose totale.* Quand l'œil malade ou les deux yeux ne sont sensibles à aucun rayon lumineux.

— *Amaurose partielle.* Où le malade voit une partie de l'objet qu'il contemple.

— [illegible] *reine* ou *cataracte noire.*

AMAUROTIQUE. adj. des 2 g. Qui se rapporte à l'amaurose, qui est affecté d'amaurose, en parlant d'une personne ou de l'œil de cette personne. Ben, célèbre oculiste de Vienne, a vu des familles entières devenir *amaurotiques* à un âge fixe. (Worms.)

AMAURY DE LUSIGNAN. Roi de Chypre, en 1174; mort en 1205.

— AMAURY 1er, roi de Jérusalem, en 1163; mort en 1173.

AMAUZITE. s. f. Minér. Substance minérale, variété de feldspath.

AMAZONE. s. f. (ét. gr., ἀ priv.; μαζός, mamelle). Myth. et hist. Nom donné par les anciens à des femmes guerrières qu'ils disent avoir habité dans la plaine de Thémiscyre, sur les deux rives du Thermodon, d'où elles pénétrèrent plusieurs fois dans la Grèce. Il y eut aussi des Amazones en Afrique; elles subjuguèrent les Atlantes, les Numides, les Éthiopiens, et furent défaites par Hercule. Si l'on veut se garder des erreurs de la mythologie

ainsi que des exagérations de l'histoire, il faut croire que les femmes ont pu, par des circonstances particulières, faire plier les hommes sous leur pouvoir, à l'exemple des Sauromates dont parle Pline; mais non supposer un gouvernement, un pays dont les hommes fussent absolument exclus. L'Amérique eut des Amazones; et le grand fleuve des Amazones fut ainsi nommé, parce que sur les deux rives on rencontra des femmes qui combattaient aussi vaillamment que les hommes.

C'est peu qu'avec son lait une mère *amazone*
M'ait fait encor sucer cet orgueil qui t'étonne.
(RACINE.)

— Fig. Femme d'un courage mâle.

— Famil. Femme qui a la force et l'apparence d'un homme.

— *Amazone* ou *habit d'amazone*. Longue robe de drap boutonnée jusqu'en haut, que les femmes portent pour monter à cheval.

— *Amazone*, pour Femme vêtue en *Amazone*.

AMAZONE. s. f. Ornith. Nom vulgaire de l'emberize ou bruant et du psittaque ou perroquet. || AMAZONES. s. f. pl. Division d'oiseaux du grand genre psittaque. Les amazones viennent du Brésil; elles parlent avec facilité et ont une grande douceur de caractère, ce qui fait qu'elles sont recherchées en Europe, surtout en Allemagne.

AMAZONES (RIVIÈRE DES). Géogr. Un des plus grands fleuves du globe, et le plus grand de l'Amérique Méridionale. Il parcourt plus de 30 degrés de longitude de l'ouest à l'est (300 myriamètres), il est large de 24 myriamètres à son embouchure, et la marée y remonte jusqu'à 60 myriamètres avec un fracas horrible et une force irrésistible, qu'on appelle *pororoca*.

AMBA. Géogr. Montagne ou amas de rochers qui s'élève sur un sol uni et supporte une plaine fertile, arrosée de sources.

AMBACT. s. m. (ét. lat., *ambactus*, qui dans les auteurs du moyen âge signifie, Juridiction d'une ville). Féod. Territoire dont le possesseur avait haute et basse justice.

— En Flandre, *ambact* signifiait à peu près la même chose qu'en France le mot *châtellenie*.

AMBAGES. s. f. pl. (ét. lat., *ambages*, détours, sinuosités). Circuit et embarras de paroles. Circonlocutions. De longues ambages. Parler par ambages, sans ambages.

— Quelques personnes veulent qu'on prononce ce mot comme s'il y avait *ambagèse*, mais cette prononciation n'est pas généralement adoptée. Au reste, le mot *ambages* est fort peu usité aujourd'hui.

AMBAGINAL, E. adj. Jurispr. anc. *Charte ambaginale*. Donation mutuelle entre le mari et la femme en faveur du dernier survivant.

— On appelait aussi *charte ambaginale*, une charte faite par une femme entre deux personnes ou deux enfants, avec réversion d'une portion dont l'usufruit aurait été retenu.

AMBAÏBA. s. m. Bot. Arbre de la Jamaïque, famille des urticées, à bois poreux, très-inflammable.

AMBALARD. s. m. Techn. Brouette qui sert à transporter la pâte, dans les papeteries.

AMBARRES. s. m. pl. (en lat. *Ambarri*). Géogr. anc. Peuple de la Gaule, qui habitait, selon les uns, le Mâconnais et le Charolais; selon d'autres, le Nivernais et le Morvan.

AMBARVALE. adj. des 2 g. (du lat. *ambire*, aller autour; *arva*, les champs). Antiq. rom. Se disait de la victime immolée dans les ambarvales.

— *Frères ambarvales*. Prêtres, au nombre de douze, institués pour célébrer les ambarvales.

— AMBARVALES. s. f. pl. Myth. Sorte de processions religieuses qui se faisaient autour des champs, d'abord à la fin de janvier ou au mois d'avril, et ensuite en juillet. Dans les premières, on mettait les récoltes sous la protection de Cérès et de Mars; dans les secondes, on priait Janus, Jupiter et Junon de les bénir.

AMBARVATE. s. f. V. AMBREVADE.

AMBASSADE. s. f. Fonction d'un homme envoyé par un prince ou par un état souverain, à un autre prince ou état souverain, en qualité de représentant. Ambassade très-honorable. [illegible]

[illegible], signifie aussi, Avec le caractère d'ambassadeur. On l'envoya en ambassade à Londres.

— Députation envoyée à un prince, à un état. Envoyer, recevoir une ambassade.

— Se dit collectiv. de l'ambassadeur et de ceux qui l'entourent, de sa suite. J'ai vu passer l'ambassade. Il appartient à l'ambassade. L'ambassade est magnifique.

— Hôtel, bureaux de l'ambassade. Aller à l'ambassade. Faire viser son passeport à l'ambassade.

— Fig. et fam. Message entre particuliers. Se charger d'une ambassade. O juste ciel, j'ai fait une belle *ambassade*! (Mol.)

— Hist. Au moyen âge, intervention du patron près du souverain.

— *Année des ambassades*. L'année qui suivit la prise de la Mecque (630), et où Mahomet reçut les députations d'une foule de tribus arabes qui embrassaient l'islamisme.

— Philol. *Ambassades*. Titre d'un extrait de l'Histoire de Polybe, fait par ordre de l'empereur Constantin Porphyrogénète.

— Syn. comp. AMBASSADE. DÉPUTATION. Les *ambassades* s'envoient de souverain à souverain, d'état à état; les *députations* se font par des compagnies ou des corps à un souverain ou à quelque autre autorité. L'*ambassade* peut n'être composée que d'un seul ambassadeur; la *députation* est composée de plusieurs personnes.

AMBASSADER. v. n. 1re conj. Aller en ambassade. Négocier en ambassadeur, représenter comme ambassadeur. Tant *ambassade* ledit duc Guillaume d'une partie d'autre, qu'il fut conclud, etc. (Alain Chartier.)

AMBASSADERIE. s. f. Synonyme d'Ambassade. Se dit ironiquement et en mauvaise part.

AMBASSADEUR. s. m. (ét. bret., *ambaccador*, formé du celt. *ambact*, *ambacz*, serviteur; *dor*, chlamyde, tunique; les ambassadeurs ou hérauts étaient autrefois revêtus d'une tunique ou d'une chlamyde, lorsqu'ils étaient envoyés par leurs maîtres pour porter quelques propositions à l'ennemi). Celui qui est envoyé par un prince ou par un état souverain, à un autre prince ou état souverain. L'ambassadeur russe. L'ambassadeur de France à Berlin. Nommer, envoyer, recevoir un ambassadeur, des ambassadeurs. L'*ambassadeur* représente son souverain, et comme tel, sa personne est sacrée et inviolable. (Famin.) L'*ambassadeur* d'un roi m'est toujours redoutable. (Volt.) Un *ambassadeur* est une espèce de facteur, par le canal duquel les faussetés et les tromperies passent d'une cour à l'autre. (Id.) David fit la guerre aux Ammonites pour venger l'injure faite à ses *ambassadeurs*. (Famin.) François Ier n'hésita pas à déclarer la guerre à Charles Quint, soupçonné d'avoir fait périr Riaçon et Frégose, *ambassadeurs* de France. (Id.) Dans chaque résident russe à l'étranger l'Empereur compte un *ambassadeur* privé, dont à son gré il allonge ou raccourcit le fil de l'absence. (L. Gozlan.)

Tout petit prince a des *ambassadeurs*,
Tout marquis veut avoir des pages.
(LA FONTAINE.)

— *Ambassadeur ordinaire*. Celui qui réside auprès d'une cour étrangère pour y traiter de toutes les affaires qui intéressent le souverain dont il a reçu le mandat.

— *Ambassadeur extraordinaire*. Celui qui est appelé à remplir une mission spéciale, et ordinairement dans une occasion solennelle. A l'époque du couronnement de Charles X, on vit arriver en France, indépendamment des agents diplomatiques qui résidaient habituellement à Paris, des *ambassadeurs* extraordinaires, chargés spécialement de représenter leurs souverains à la cérémonie du sacre. (Fam.)

— Il se dit quelquefois, mais seulement en parlant des anciens, des membres d'une députation. Alexandre ne voulut pas recevoir leurs ambassadeurs.

— Fig. et fam. Toute personne chargée d'un message. Vous avez choisi là un bel ambassadeur!

— Hist. Au moyen âge, patron qui sollicitait du souverain quelque faveur pour un client.

— *Ambassadeurs du carnaval*. On appela ainsi ceux qui allèrent à Rome pour s'opposer au règlement par lequel saint Charles Borromée, archevêque de Milan, prescrivait de commencer dès le mercredi des Cendres, le Carême, qui ne s'ouvrait auparavant, dans le Milanais, qu'après le dimanche de la Quadragesime.

— Le féminin correspondant d'ambassadeur est AMBASSADRICE. V. ce mot.

AMBASSADORIAL, E. adj. Qui appartient à une ambassade, à un ambassadeur. Pompe *ambassadoriale*. (De Choiseul.)

AMBASSADRICE. s. f. La femme d'un ambassadeur. Madame l'ambassadrice.

— Autrefois, celle qui était chargée d'une ambassade. La maréchale de Guébriant est la première femme qui ait porté ce titre personnellement, en 1645. Elle conduisit, comme ambassadrice extraordinaire, à Vladislas IV, roi de Pologne, la princesse Marie-Louise de Gonzague, que ce monarque avait épousée par procureur. Je suis une *ambassadrice* de joie. (Mol.)

— Fig. et fam. Femme chargée d'un message [illegible]

[illegible] drice plus habile.

AMBASSE. s. m. Ichthyol. Genre de poissons, famille des percoïdes, indigène des Indes. Il a pour type l'ambasse de Commerson.

AMBATE. s. m. (du gr. ἐμβάτης, qui monte). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères.

AMBATTAGE. s. m. Techn. Opération par laquelle on garnit une roue de son bandage ou d'un cercle de fer qui en tient lieu.

AMBAZAC. Géogr. Chef-lieu de canton (Haute-Vienne), à 18 kil. N.-E. de Limoges; 2,800 hab.

AMBE. s. m. (du lat. *ambo*, deux). Combinaison de deux numéros pris ensemble à la loterie, ou sortis ensemble. Avoir, gagner un ambe.

— *Ambe déterminé*. Se disait de deux numéros qui sortaient dans l'ordre indiqué par le joueur.

— Au loto. Sortie de deux numéros placés sur la même ligne horizontale dans le tableau que le joueur a devant lui.

AMBÉLANIER. s. m. Bot. Arbre qui croît à Cayenne, de la famille des apocynées, et qui porte un fruit laiteux bon à manger.

AMBERBOA. s. m. Bot. Genre de plante qui porte le nom d'Ambrette, à cause de la légère odeur d'ambre qu'exhalent ses fleurs.

AMBERG. (en lat. *Amberg*). Géogr. Ville de Bavière, dans le cercle de la Regen, à 64 kil. N.-O. de Ratisbonne, sur la Vils. Autrefois capitale du Haut-Palatinat; 7,000 hab. L'archiduc Charles d'Autriche y remporta une victoire sur les Français, le 24 août 1796.

AMBERIEUX. Géogr. Chef-lieu de canton (Ain), sur l'Albarine, à 30 kil. N.-O. de Belley; 2,647 hab.

AMBERT. Géogr. Chef-lieu d'arrondissement (Puy-de-Dôme), sur la Dore, à 50 kil. S.-O. de Clermont; 8,016 hab. Fabrication de fromages réputés les meilleurs de l'Auvergne.

AMBESAS. s. m. (pr. *am-be-zâ*; du lat. *ambo*, deux, et as). Au jeu de trictrac. Coup de dé qui amène deux as. On dit plus ordinairement *beset*.

AMBETTI. s. m. pl. Bot. Nom hindou de diverses plantes dont certaines parties se mangent.

AMBI. s. m. (ét. gr., ἄμβη, sommet). Chir. Nom d'un instrument inventé par Hippocrate pour réduire la luxation de l'extrémité supérieure de l'humérus. Il n'est plus usité.

AMBIANNULAIRE, adj. des 2 g. (du lat. *ambo*, deux, *annulus*, anneau). Minér. Se dit des substances cristallisées en prismes, dont chaque base est entourée d'un anneau de facettes. Chaux carbonatée *ambiannulaire*.

AMBIANT, TE. adj. (du lat. *ambire*, entourer). Phys. Qui entoure, qui enveloppe. Fluide ambiant. Gaz ambiant. Milieux ambiants.

— *Air ambiant*. Celui dans lequel un corps est plongé, avec lequel il est en contact par toute ou presque toute sa surface.

AMBIBARES. s. m. pl. (en lat. *Ambibari*). Géogr. anc. Peuple de la Gaule, que César met au nombre des Armoriques. Ambie, aujourd'hui bourg de Normandie, était la capitale des Ambibares, qui occupaient le territoire d'Avranches.

AMBIDENTÉ, ÉE. adj. (du lat. *ambo*, deux; *dens*, *dentis*, dent). Zool. Qui a des dents aux deux mâchoires.

AMBIDEXTÉRITÉ. s. f. Faculté de l'ambidextre.

AMBIDEXTRE. adj. des 2 g. (du lat. *ambo*, deux; et *dextera*, la main droite). Qui se sert indifféremment, et avec la même adresse, de la main droite et de la main gauche. Tous les mammifères munis de mains sont *ambidextres*, si ce n'est l'homme. (Bory de St-V.) Il résulte des habitudes du jeune âge que l'homme a beaucoup de peine à redevenir *ambidextre*. (Id.) Il est certaines professions dans lesquelles on ne peut bien réussir si l'on n'est *ambidextre*. (Lenorm.) Hippocrate a dit que la femme n'était jamais *ambidextre*; ici la sagesse du père de la médecine est évidemment en défaut: l'expérience dément cet aphorisme. (Encycl. du XIXe s.)

— Fig. Aigrefin, escamoteur.

— On a aussi appelé *ambidextre*, un juge qui prend à droite et à gauche, qui reçoit des présents de l'une et de l'autre partie.

— Fig. Se dit d'un écrivain paradoxal. Les satires violentes et les tableaux enflammés de cet orateur *ambidextre* ne pouvaient manquer de réussir chez un peuple dégoûté de sa gloire et qui ne demandait qu'à changer d'attitude. (Rivarol.)

— Il est aussi substantif. C'est un ambidextre, une ambidextre. L'*ambidextre* a de grands avantages sur les autres artistes; il fait de l'une et de l'autre main, avec la même précision et avec la même force, ce que ceux-ci ne peuvent faire qu'avec une seule. (Lenorm.)

AMBIÈGNE. s. f. (du lat. *ambo*, deux; *agnus*, agneau). Ant. rom. Victime conduite au sacrifice entre deux agneaux, selon Festus.

— Selon Fulgence, Brebis qui avait mis bas deux agneaux, et que l'on sacrifiait à Junon.

AMBIER. v. a. 1re conj. (du lat. *ambire*, aller autour). Tourner autour d'une chose. || Fig. Ambitionner. Fort peu usité.

[illegible] Roi des Gaules, vers 500 avant J.-C.

AMBIGÈNE. adj. des 2 g. Géom. Se dit d'une courbe hyperbolique du 3e degré qui a l'une de ses branches infinies inscrite, et l'autre circonscrite à son asymptote.

— Bot. *Calice ambigène*. Celui qui offre en dehors les caractères ordinaires d'un calice, et en dedans ceux d'une corolle.

AMBIGU. s. m. Repas ordinairement froid, où l'on sert en même temps la viande et le fruit. Ambigu magnifique. Déjeuner, souper, servi en ambigu.

— Art. culin. Repas où le potage ne paraît jamais, mais où tous les services sont confondus en un seul, et dans lequel aucun plat n'est jamais relevé. L'ambigu se sert ordinairement froid.

— Fig. Mélange de choses opposées. Cette femme est un ambigu de bonnes et de mauvaises qualités. Peu usité.

AMBIGU, UË. adj. (pr. *am-bi-ghu*; en lat. *ambiguus*). Qui a, qui présente deux sens. Réponse ambiguë. Paroles ambiguës. D'un discours ambigu craignez la perfidie. Présenter au lecteur sa pensée *ambiguë*. (Boil.) Les termes *ambigus* de ce médecin. (Pasc.)

— Minér. Se dit d'un cristal dans lequel les positions relatives des faces qui naissent de différentes lois de décroissement offrent un problème à deux solutions, dont la véritable ne peut être reconnue qu'à l'aide de la division mécanique.

— Bot. *Stipules ambiguës*. Stipules dont les attaches sont très-marquées à la fois sur la tige et sur le pétiole.

— *Corolle ambiguë*. Celle qui est intermédiaire entre deux des formes déterminées par les botanistes.

— *Hile ambigu*. Celui qui correspond à la fois aux deux bouts réunis d'une graine recourbée ou pliée.

— *Cloisons ambiguës*. Cloisons qui, dans un péricarpe indéhiscent, font corps à la fois avec l'axe central et avec la paroi du péricarpe, comme dans l'orange.

— Sorte de jeu de cartes qui réunit plusieurs manières de jouer propres à divers jeux.

— AMBIGUËS. s. f. pl. Arachn. Nom sous lequel on désigne une petite division d'arachnides du genre ctène.

AMBIGUÏFLORE. adj. des 2 g. (pr. *an-bi-ghu-i-flo-re*, du lat. *ambiguus*, douteux, et *flos*, *floris*, fleur). Bot. Qui a des fleurs ambiguës. Se dit particulièrement d'un assemblage de fleurs dont les corolles sont ambiguës.

AMBIGUÏTÉ. s. f. (pr. *an-bi-ghu-i-té*; en lat. *ambiguitas*). Défaut d'un discours équivoque à plusieurs sens. Il y a de l'ambiguïté dans ce discours, dans cette réponse. La brièveté plaît à notre langue; elle prend plaisir à renfermer, sans affectation ni *ambiguïté*, beaucoup de sens en peu de mots. (Un mill. de faits.) Je vous défie d'y trouver la moindre apparence d'*ambiguïté*. (Pasc.) C'était assez le style et l'usage de Turenne de s'exprimer toujours avec modération et avec *ambiguïté*. (Volt.)

— Syn. comp. AMBIGUÏTÉ. AMPHIBOLOGIE. L'*ambiguïté* se dit d'un terme qui est susceptible de deux sens différents; l'*amphibologie*, d'une phrase tournée de manière qu'elle soit susceptible de deux interprétations différentes. L'*ambiguïté* est dans le terme; l'*amphibologie* est dans la tournure de la phrase.

AMBIGUMENT. adv. D'une manière ambiguë, équivoque. Parler ambigument. Inusité.

AMBINUX. s. m. (ét. lat. *ambæ*, deux; *nux*, noix). Bot. Arbre ainsi nommé à cause des deux gros noyaux que renferme son fruit. V. ALEURITES.

AMBIOPIE. s. f. (du lat. *ambo*, deux, et du gr. ὤψ, œil). Méd. Vue double.

AMBIORIX. Roi des Éburons, lorsque César entreprit la conquête des Gaules (58 ans av. J.-C.).

AMBIPARE. adj. des 2 g. (du lat. *ambo*, deux, *pario*, je produis). Bot. Se dit des bourgeons qui renferment à la fois des feuilles et des fruits.

AMBIR. s. m. Ichthyol. Nom de l'espèce de poissons appelée mulet oriflamme.

AMBITÉ, ÉE. adj. Techn. Se dit du verre qui, après avoir été affiné, perd sa transparence et semble rempli de boutons.

AMBITIEUSEMENT. adv. (pr. *an-bi-ci-eu-ze-man*; du lat. *ambitiosè*). Avec ambition. Rechercher *ambitieusement* les honneurs. (Acad.) Destitués du secours des choses, ils recherchent *ambitieusement* celui des expressions. (D'Aguesseau.)

— Pompeusement. D'une manière recherchée, en parlant du style. Écrire ambitieusement.

— Avec empressement. En mauvaise part.

AMBITIEUX, EUSE. adj. (pr. *an-bi-ci-eu*, du lat. *ambitiosus*). Qui a de l'ambition. Ministre ambitieux. Princesse ambitieuse. Un homme ambitieux. Une femme ambitieuse et vaine. Des prétendants ambitieux. L'ambitieuse Cléopâtre. Des familles ambitieuses. On n'est point criminel pour être *ambitieux*. (Créb). Est-ce là le ton d'un enthousiaste ou d'un *ambitieux* sectaire? (J.-J. Rouss.)

— Se dit aussi des choses personnifiées. Un cœur ambitieux. Une âme ambitieuse. [illegible] s'attendrissent pas. (La Harpe.) Les génies supérieurs, mais *ambitieux* et inquiets. (Mass.)

— Qui marque, qui annonce de l'ambition. Vœux, projets ambitieux. Prétentions ambitieuses. Désir ambitieux. Dessein ambitieux. Titre ambitieux. L'éclat *ambitieux* des grandeurs humaines. (Boss.) La politique cruelle et *ambitieuse* de ce prince. (Id.) Il confond des méchants l'orgueil *ambitieux*. (Rouss.)

— Philol. Recherché, affecté. Style ambitieux. Phrase ambitieuse. Ornements ambitieux. Il réprime des mots l'*ambitieuse* emphase. (Boil.)

— *Ambitieux de*. Être ambitieux de paraître à la cour. Ils sont *ambitieux* des plus nobles richesses. (Rac.) *Ambitieux* de vaincre et non de discourir. (L. Rac.)

— Il est aussi subst. et signifie Celui, celle qui a de l'ambition. C'est un ambitieux, une ambitieuse. Un *ambitieux* a autant de maîtres qu'il y a de gens qui lui sont utiles. (La Bruy.) L'*ambitieux* se perd en s'élevant. (Lebrun.) L'*ambitieux* toujours veut monter d'un degré. (A. Rigaud.) L'*ambitieux* toujours fait une triste fin. (Jauffret.) Des *ambitieux* rien n'a-

rête l'élan. (Agniel.) Il ne peut jamais exister d'amitié sincère et durable entre deux *ambitieux*. (Ségur.)

AMBITION. s. f. (pr. *an-bi-ci-on;* en lat. *ambitio*, d'*ambio, ambire*, aller alentour). Désir excessif et déréglé des honneurs, de la gloire; recherche des emplois et des dignités, en vue de l'autorité et de la considération attachées aux fonctions publiques; passion qui nous pousse à étendre continuellement la sphère de notre pouvoir. Ambition déréglée, ardente, démesurée, immodérée, impatiente, inquiète, insatiable, folle, égarée, aveugle, insensée, forcenée, cruelle, sanglante, horrible, altière, superbe, orgueilleuse, pâle, réfléchie, pensive, lourde, secrète, cachée, vive, suspecte, bornée, rassasiée. Plein d'ambition. S'abandonner à l'ambition. Borner son ambition. Exempt d'ambition. Nourrir une ambition profonde. Ambition sans bornes. Être sans ambition. Il est dévoré d'ambition. Tourner autour d'un objet, ne jamais le perdre de vue, s'y attacher, employer tous les moyens pour le saisir, voilà l'*ambition*. (Jay.) L'*ambition* entée sur l'égoïsme est une source féconde d'injustices et de crimes. (Id.) Hastings avait une *ambition* sanguinaire (Villem.) Est-ce à moi ou à lui qu'appartient ce caractère de mauvaise *ambition!* (Id.) L'*ambition* de dominer sur les esprits est une des plus fortes passions. (Napol.) Jamais l'*ambition* ne voit ses vœux remplis. (Lebrun.) L'*ambition* souvent conduit à la folie. (Stassart.) A nul l'*ambition* n'est, je crois, étrangère. (Id.) Montesquieu a fui cette vaniteuse *ambition* de dominer la multitude. (Bonnin.)

Qui n'a dans la tête
Un petit grain d'*ambition!*
(La Fontaine.)

— Suivi d'un nom de personne. L'ambition d'un prince. L'ambition des rois. L'ambition d'un ministre. Ce grand nom deviendra l'*ambition* des rois. (Corn.) L'*ambition* des particuliers jette le trouble dans la société, et porte partout l'immoralité. (Jay.) L'*ambition* des grands est encore plus désastreuse. (Id.)

— Suivi d'un nom de chose. L'ambition de l'or. L'ambition des richesses, des honneurs, des titres, etc. Omiss. de l'Acad. L'*ambition* de l'or rend notre âme insensible. (Ribouté.)

— Se prend aussi en bonne part, mais alors il faut qu'il soit modifié par une épithète ou par les mots précédents ou suivants. Ambition louable. Noble ambition. Toute son ambition est de se rendre utile. C'était une noble *ambition* que celle de St Vincent de Paul fondant les hôpitaux pour recueillir l'enfance abandonnée. (Jay.)

— Se dit au pluriel. Omiss. de l'Acad. L'ambition d'avoir des disciples, la plus forte peut-être de toutes les *ambitions*, s'empara tout entière de son cœur. (Volt.)

AMBITIONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Ambitionner.

AMBITIONNER. v. a. 1re conj. (pr. *an-bi-ci-o-né;* du lat. *ambire*, briguer). Rechercher avec ardeur, avec empressement. Ambitionner les places, les honneurs. Je ne veux *ambitionner* aucune gloire sans la partager avec vous, soit dans la paix, soit dans la guerre. (B. de St-P.) Il serait louable d'*ambitionner* des emplois dans le but de se rendre utile à ses semblables, si la présomption n'exposait pas souvent à se faire illusion sur son propre mérite. (R.)

— *Ambitionner* suivi d'un verbe. La duchesse de Mazarin à qui l'on *ambitionnait* de plaire. (Volt.)

— S'emploie par exagération dans certaines formules de civilité. Ce que j'ambitionne le plus, c'est de pouvoir vous rendre service.

AMBITUS. s. m. Musiq. anc. Mot par lequel on désignait: 1° l'étendue de chaque mode; 2° la marche des modulations dans une fugue.

— Dans la musique d'église, *ambitus* se dit de l'étendue de chaque ton.

AMBIVARÈTES. (en lat. *Ambivareti*). Géogr. anc. Peuples de la Gaule Belgique, aujourd'hui le Brabant.

AMBLAKÈNE. s. m. (ét. gr., ἀμβλύς, obtus; χαίνω, je m'ouvre). Bot. Section de plantes du genre achyrophore, originaires de l'Amérique.

AMBLANT, E. adj. Manége. Qui va l'amble. Cheval amblant. Peu usité.

AMBLE. s. m. (du lat. *ambulare*, se promener; ou du gr. ἀμβλύνειν, rompre, parce que l'amble est un train rompu). Sorte d'allure entre le pas et le trot, par laquelle l'animal, pour avancer, fait mouvoir simultanément ses deux membres du même côté. L'ours et la girafe sont les deux seuls animaux qui marchent naturellement l'amble; c'est aussi l'allure du poulain, et quelquefois même on voit le cheval, dans la vigueur de l'âge, marcher l'amble. Cette façon d'aller, qui fatigue beaucoup les épaules du coursier, est extrêmement douce pour le cavalier. L'amble était fort en honneur au moyen âge; aujourd'hui il est fort peu cultivé dans nos manéges. Amble doux. Amble rude. Cheval qui va l'amble.

— Il se dit aussi en parlant des mulets et des ânes. Mettre une mule à l'amble.

— Prov. et fig. Mettre quelqu'un aux ambles, le ranger à son devoir.

AMBLÈME. s. m. (ét. gr., ἔμβλημα, greffe; ouvrage de divers morceaux). Conchyl. Genre de coquilles bivalves de l'Amérique du Nord.

AMBLÉMIDES. adj. et s. m. pl. Conchyl. Famille de mollusques acéphales, qui a pour type le genre amblème.

AMBLÉOCARPE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἀμβλόω, avorter, et καρπός, fruit). Bot. Se dit des plantes qui donnent peu de semences.

AMBLER. v. n. 1re conj. Aller l'amble. Cheval qui amble bien. Vieux.

AMBLESTIS. s. m. (ét. gr., ἀμβλύς, obtus). Genre de coléoptères tétramères, qui paraît appartenir à la tribu des lamiaires; fondé sur une espèce unique, l'*amblestis alutacée*, du Cap.

AMBLETEUSE. Géogr. Ville de France (Pas-de-Calais), sur la Manche, à 8 kil. N. de Boulogne. On voit près d'Ambleteuse la colonne de granit que Napoléon fit élever à la grande armée en 1805.

AMBLEUR. s. m. Manége. Officier attaché à la grande et à la petite écurie du roi.

— Vén. Cerf dont la trace du pied de derrière dépasse la trace du pied de devant.

— Il est aussi adj. dans ce dernier sens. Cerf ambleur.

AMBLIER. adj. et s. m. Manége. Se dit d'un cheval qui va l'amble.

AMBLIRION. s. m. (ét. gr., ἀμβλύς, obtus; λείριον, lis). Bot. Genre de plantes liliacées, tribu des tulipacées. V. LIS.

AMBLODON. s. m. (ét. gr., ἀμβλύς, émoussé; ὀδούς, dent). Ichthyol. Nom générique d'un poisson de l'Ohio, imparfaitement connu.

AMBLOSIE. s. f. (en gr. ἄμβλωσις). Méd. Avortement. Inusité.

AMBLOTIQUE. adj. des 2 g. (du gr. ἄμβλωσις, avortement). En matière médicale, se dit des médicaments propres à favoriser l'avortement. *Amblotique* est donc synonyme d'*abortif*, qui est beaucoup plus usité.

AMBLURE. s. f. Action d'aller l'amble. Vieux et inusité.

AMBLYCARPE. s. m. (ét. gr., ἀμβλύς, obtus; καρπός, fruit). Bot. Genre de synanthérées sénécionidées, fondé sur une seule espèce trouvée sur les bords de la mer Caspienne.

AMBLYCÉPHALE. s. m. (ét. gr., ἀμβλύς, émoussé; κεφαλή, tête). Entom. Genre d'insectes ayant pour type la cigale verte. || Erpét. Genre d'ophidiens. V. PARÉAS.

AMBLYCÈRE. s. m. (ét. gr., ἀμβλύς, obtus; κέρας, corne). Ent. Genre de coléoptères tétramères, dont les espèces sont placées dans le genre anthribe. V. ce mot.

AMBLYCHE. s. m. (du gr. ἀμβλύς, obtus). Entom. Genre de coléoptères pentamères. V. BADISTRE.

AMBLYCHÈLE. s. m. (ét. gr., ἀμβλύς, obtus; χεῖλη, lèvres). Entom. Genre de coléoptères pentamères, ayant pour type l'amblychèle cylindriforme de la Nouvelle-Californie.

AMBLYE. s. f. (ét. gr., ἀμβλύς, obtus). Bot. Genre de plantes polypodes, fondé sur une seule espèce de l'Amérique équatoriale.

AMBLYGLOTTE. s. f. Bot. V. CALANTHE.

AMBLYGNATHE. s. m. (ét. gr., ἀμβλύς, émoussé; γνάθος, mâchoire). Entom. Genre de coléoptères pentamères de Cayenne, ayant pour type l'amblygnathe céphalote.

AMBLYGONE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἀμβλύς, affaibli; et γωνία, angle). Qui a les angles obtus. Peu usité.

AMBLYGONITE. s. m. (ét. gr., ἀμβλύς, émoussé, γωνία, angle). Minér. Phosphate d'alumine et de lithine. L'amblygonite est une substance vitreuse, verte ou blanc-verdâtre, transparente, qui se trouve en petites masses cristallines ou en petits cristaux disséminés, en Saxe et en Norwége.

AMBLYGONON. s. m. (ét. gr., ἀμβλύς, émoussé; γωνία, angle). Bot. Genre de polygonées, herbe annuelle.

AMBLYLEPS. s. m. (ét. gr., ἀμβλύς, obtus; λεπίς, écaille). Bot. Genre de composées sénécionidées, plante annuelle et à fleurs jaunes, du Mexique.

AMBLYMÈRE. s. m. (ét. gr., ἀμβλύς, émoussé; μηρός, cuisse). Entom. Genre de chalcidiens hyménoptères, ayant pour type l'amblymère amène d'Angleterre.

AMBLYOPE. s. m. (du gr. ἀμβλυωπός, qui a la vue faible). Ichthyol. Genre de gobioïdes, poisson à corps allongé originaire de l'Inde, où il se tient dans la vase. || Entom. V. AMBLYPE.

— AMBLYOPES. s. m. pl. (ét. gr., ἀμβλύς, affaibli; et ὤψ, œil). Zool. Famille de sauriens, comprenant ceux de ces reptiles qui ont les yeux petits et couverts de peau, en sorte qu'ils voient peu ou point.

AMBLYOPHIS. s. m. (ét. gr., ἀμβλύς, obtus; ὄφις, serpent). Inf. Genre d'animalcules infusoires, de la famille des astasiées. L'amblyophis est vert et vit isolément au fond des marais, ou dans les infusions d'herbes aquatiques.

AMBLYOPIE. s. f. (ét. gr., ἀμβλύς, affaibli, et ὤψ, œil). Méd. Affaiblissement de la vue. L'amblyopie est le premier degré de l'amaurose: de là le nom d'*amblyopie amaurotique*, donné quelquefois à l'affaiblissement du sens de la vue. L'amblyopie se remarque chez le cheval comme chez l'homme. On pourrait conserver à ce mot le sens qu'Hippocrate lui donnait, en lui faisant exprimer la diminution de la vue due aux progrès de l'âge, ou une sorte de faiblesse native ou acquise qui se manifeste chez quelques personnes et présente ce caractère qu'elle reste stationnaire et ne tend point à se transformer en amaurose.

AMBLYOPOGON. s. m. Bot. V. AMBLYPOGON.

AMBLYPE. s. m (ét. gr., ἀμβλύς, obtus; πούς, pied). Entom. Genre de coléoptères tétramères, ayant pour type l'amblype cinctipède des Indes-Orientales.

AMBLYPOGON. s. m. (ét. gr., ἀμβλύς, obtus; πώγων, barbe). Bot. Genre de plante originaire de la Perse, et ayant le port d'un psephelle ou d'un hétérolophe.

AMBLYPTÈRE. s. m. (ét. gr., ἀμβλύς, émoussé; πτερόν, aile). Ornith. Genre de la famille des caprimulgidées; oiseau à ailes tronquées, dont le type est l'amblyptère anomal du Brésil.

— Ichthyol Genre de lépidoïdes, poisson fossile trouvé dans les houillères de Saarbruck, etc., etc., et n'ayant point de représentants dans la nature vivante.

AMBLYPTÉRYX. s. m. (ét. gr., ἀμβλύς, émoussé; πτέρυξ, aile). Entom. Genre de phryganiens névroptères. V. MOLANNE.

AMBLYRHAMPHE. s. m. (ét. gr., ἀμβλύς, émoussé; ῥάμφος, bec). Ornith. Genre de troupiales ayant pour type l'amblyramphe bicolor, appelé aussi troupiale noir à tête rouge.

AMBLYRHIN. s. m. (ét. gr., ἀμβλύς, obtus; ῥίν, nez). Entom. Genre de coléoptères tétramères, ayant pour type l'amblyrhin brévirostre des Indes-Orientales.

AMBLYRHYNQUE. s. m. (ét. gr., ἀμβλύς, obtus; ῥύγχος, groin). Erpét. Genre d'iguaniens pleurodontes, originaire de la Californie.

AMBLYS. s. m. (du gr. ἀμβλύς, obtus). Entom. Genre de coléoptères pentamères. V. CHRYSOBOTHRIS. || Genre de mellifères. V. OSMIE.

AMBLYSPERME. s. m. (ét. gr., ἀμβλύς, obtus; σπέρμα, graine). Bot. Genre de synanthérées labiatiflores, plante de la Nouvelle-Hollande.

AMBLYTÈRE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἀμβλύς, émoussé). Minér. Se dit des cristaux dont tous les bords et tous les angles subissent des décroissements, à l'exception d'un bord situé à la rencontre de deux faces qui forment un angle obtus.

— s. m. Entom. Genre de coléoptères pentamères, de la Nouvelle-Hollande, ayant pour type l'amblytère double.

AMBOINE ou **AMBOYNE.** Géogr. Une des Moluques, située à l'E. de la Nouvelle-Guinée. V. MOLUQUES.

AMBOISE. Géogr. Ville de France, sur la Loire, chef-lieu de canton (Indre-et-Loire), à 20 kil. E. de Tours; 4,695 hab.

— Hist. *Conjuration d'Amboise.* Formée en 1560 par les protestants, contre François II, Catherine de Médicis et les Guise, et dont le prince de Condé fut l'âme. Le chef apparent était George Barré de la Renaudie, qui, trahi par d'Avenelle, avocat de Paris, fut pris et pendu sur le pont d'Amboise.

— AMBOISE (George d'). Connu sous le nom de *Cardinal d'Amboise*, né en 1460, aumônier de Louis XI, puis premier ministre de Louis XII, mourut à Lyon, en 1510.

— *George d'Amboise.* Nom d'une grosse cloche de la cathédrale de Rouen, dont le cardinal George d'Amboise fut le parrain.

AMBON ou **JUBÉ.** s. m. (du gr. ἄμβων, hauteur). Archit. Lieu facile à monter, échelon, gradin. Espèce de tribune élevée, ayant un escalier de chaque côté, qui, dans les anciennes églises, était placée au-dessus de la grille du chœur, au devant de la nef, et dans laquelle on montait pour lire l'épître et l'évangile, et souvent pour prêcher. Quelquefois les empereurs s'y plaçaient pour la cérémonie du couronnement. On voit encore un ambon à Paris dans l'église de Saint-Étienne du Mont. En 1800, MM. Fontaine et Percier construisirent les *ambons* que l'on voit aujourd'hui à Notre-Dame. (Debrat.)

— Chir. Bord cartilagineux qui environne la cavité d'un os.

— Mar. Bordage de chêne posé sur le pont d'un vaisseau.

— Dans ces deux derniers sens, *ambon* est également vieux et hors d'usage.

— Bot. Arbre des Indes-Orientales de la forme du néflier, et dont le fruit ressemble à une prune blanche.

AMBORE. s. f. Bot. Arbre de Madagascar, famille des monimiées. Appelé aussi bois à bombarde, bois tambour, parce que les noirs emploient le tronc de cet arbre souvent creux pour faire des espèces de tambour.

AMBORÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à l'ambore. || AMBORÉES. s. f. pl. Section de la famille des monimiées, ayant pour type le genre *ambore*.

AMBOUCHOIR. s. m. Techn. V. EMBOUCHOIR.

AMBOUTIR. v. a. 2e conj. V. EMBOUTIR.

AMBOUTISSOIR. s. m. V. EMBOUTISSOIR.

AMBRACIE. Myth. gr. Fille d'Apollon, ou de Mélanée, roi des Dryopes.

— Géogr. anc. Ville d'Épire, sur un petit golfe du même nom. Fut agrandie par Auguste, après la bataille d'Actium, et nommée par lui *Nicopolis*. Aujourd'hui *Arta*.

AMBRACIEN, ENNE. adj. et s. Antiq. Qui est né à Ambracie.

— Synonyme d'*Ambracique*. V. ce mot.

AMBRACIOTE. s. des 2 g. Antiq. Habitant d'Ambracie.

AMBRACIQUE. adj. des 2 g. Antiq. Qui appartient, qui a rapport à Ambracie.

— *Golfe ambracique*. Golfe d'Ambracie. V. AMBRACIE.

AMBRANLOIRE. s. m. Techn. Grosse cheville de bois qui fait partie de la charrue.

AMBRARIE. s. f. (ét. lat. *ambar, ris*, ambre gris). Mollusque qui vit au bord de nos rivières et qui est devenu le type du genre ambrette.

AMBRAX. Temps hér. Fils de Thesprotus, et fondateur de la ville d'Ambracie.

AMBRE. s. m. (du mot arabe *anbar*, qui a la même signification). Nom donné à deux substances très-différentes.

— 1° L'*ambre jaune*, appelé aussi *succin* ou *carabé*, matière solide, formée de carbone, d'hydrogène et d'oxygène, jaune ou brunâtre, transparente ou opaque, répandant en brûlant une odeur plus ou moins agréable. Il paraît provenir des substances végétales primitivement fluides, comme le prouvent les insectes ou les plantes qu'il contient quelquefois, et se trouve en petites masses mamelonnées sur les côtes de la Baltique, dans le voisinage des bois fossiles ou dans des couches d'argile et de sable. L'ambre jaune devient électrique par le frottement, ce qui l'a fait nommer par les Grecs ἤλεκτρον, d'où nous avons formé le mot *électricité*. Il se façonne au tour, prend un beau poli, et sert à fabriquer de petits objets de luxe et d'ornement. Un collier, un chapelet d'ambre.

— 2° *Ambre gris*. Matière concrète, grisâtre ou brunâtre, ayant la consistance de la cire, répandant une odeur particulière très-forte, que beaucoup de personnes trouvent agréable. On le trouve flottant sur la mer, aux environs de Madagascar, du Coromandel, des Moluques et du Japon. L'ambre gris contient un principe animal, auquel on a donné le nom d'*ambréine*. Les naturalistes ne s'accordent pas sur la nature et l'origine de cette substance. Les uns l'ont considérée comme formée d'excréments d'oiseaux, ou comme des masses de résines végétales modifiées par l'action combinée de l'eau salée, de l'air et du soleil; les autres ont cru que c'était un mélange de matières alimentaires et d'excréments d'une certaine espèce de cachalot; quelques-uns l'ont assimilé aux calculs biliaires humains. Enfin, selon plusieurs auteurs modernes, l'ambre, comme le musc, la civette, le castoréum, est le produit d'une sécrétion. Vanté jadis comme excitant du système nerveux, l'ambre gris n'est plus guère usité que dans la parfumerie. Essence d'ambre. Sentir l'ambre. Se parfumer d'ambre. Ambre gommeux, onctueux, odorant, parfumé, suave, exquis, délicieux, fin, pur, subtil, attractif, clair, luisant, dur, etc. Les dieux touchés, de l'affliction des sœurs de Phaéton, les changèrent en peupliers, et leurs larmes en grains d'*ambre*. (Carp.)

— Fig. En parlant de l'aurore et de la rosée du matin.

Et sur tous les coteaux voisins
On voit briller l'*ambre* fertile
Dont elle dore nos raisins.
(J.-B. Rousseau.)

— Prov. et fig. *Fin comme l'ambre*. Se dit d'un homme adroit et très-pénétrant.

AMBRÉ, ÉE part. pass. du v. Ambrer. Il est aussi adj. Chocolat ambré. Pastilles ambrées.

— *Odeur ambrée*. Odeur analogue à celle de l'ambre gris. || *Ambré* se dit également de tout ce qui porte cette odeur. Si j'avais des cerises quand il gèle, et des melons *ambrés* au cœur de l'hiver, avec quel plaisir les goûterais-je quand mon palais n'a besoin d'être humecté ni rafraîchi. (J.-J. Rouss.)

— Fig. L'air était *ambré* de molles extases. (Léon Goz.)

[illegible] celle de l'ambre jaune.

AMBRÉADE. s. f. Comm. Ambre jaune, faux ou factice.

AMBRÉATE. s. m. Chim. Genre de sels produits par la combinaison de l'acide ambréique avec une base salifiable.

AMBRÉINE. s. f. Chim. Substance grasse, très-voisine de la cholestérine, qui fait la base de l'ambre gris.

AMBRÉIQUE. adj. des 2 g. Chim. Se dit d'un acide que l'on obtient en traitant l'ambréine par l'acide nitrique.

AMBRER. v. a. 1re conj. (rad. *ambre*). Parfumer d'ambre. Imprégner d'ambre. Colorer d'ambre. || S'AMBRER. v. pron.

AMBRÉSIN, INE. adj. Chim. Qui est composé d'ambre. Poudre ambrésine.

AMBRETTE. s. f. (dimin. d'*ambre*). Plante du genre ketmie. C'est la ketmie odorante, ou mieux, l'hibisque abel-mosch des botanistes. Ses semences, connues sous le nom de *graines d'ambrette*, servaient autrefois à parfumer la

poudre à poudrer. On dit que les Arabes les mélangent avec le café pour lui communiquer une odeur encore plus suave.

— Jard. *Poire d'ambrette.* Petite poire qui sent un peu l'ambre.

— Conchyl. Genre de gastéropodes pulmonés, caractérisé par une coquille toujours ovale, allongée, etc. Les *ambrettes* vivent dans les lieux humides. Les dépôts sableux des bords du Rhin en renferment quelques-unes à l'état fossile.

AMBREVADE ou **AMBARVATE** (mots malegaches qui signifient *pluie de pierres*). Bot. Noms sous lesquels les colons de l'île de France désignent le pois d'Angole, *cytisus cyare*, dont le véritable nom, dans la langue de ce dernier pays, est *angsoutri*. L'etymologie de ces mots semble assez s'expliquer par la ressemblance des grains du cajare avec les grains de la grêle qui tombe abondamment dans cette contrée pendant la mauvaise saison, et surtout en juillet.

AMBRIÈRES. Géogr. Chef-lieu de canton, département de la Mayenne, à 10 kil. N. de Mayenne ; 2,200 hab.

AMBRIN, INE. adj. (rad. *ambre*). Qui est de la couleur, de la nature de l'ambre.

AMBRINE. s. f. (ét. lat., *ambar, ris*, ambre gris). Bot. Genre de plantes chénopodées, fondé sur le chénopodion ambrosioïde et quelques espèces voisines, toutes indigènes de l'Amérique.

AMBROISE (Saint). Père de l'Église, né à Trèves, vers 340, suivait la carrière du barreau, quand Probus, préfet du prétoire, lui donna le gouvernement de la Ligurie. Élu évêque de Milan par le peuple, et confirmé par Valentinien VII, Ambroise fut baptisé, ordonné prêtre et sacré le 7 décembre 374. Il résista courageusement à l'impératrice Justine, qui favorisait les ariens, vendit les vases sacrés pour racheter les captifs et soulager les pauvres, refusa l'entrée de l'église de Milan à Théodose, jusqu'à ce qu'il eût fait pénitence du massacre dont il s'était souillé à Thessalonique, en 394, et mourut en 397. L'Église célèbre sa fête le 4 avril. Comme homme d'etat, il fut le premier qui introduisit d'une manière hardie et décidée l'esprit du christianisme dans le gouvernement ; comme prédicateur et comme écrivain, il est au-dessous de St Basile et de St Chrysostome, ses contemporains ; mais la manière dont il commente l'Écriture est pleine de simplicité et de sagesse. Il fut le flambeau de l'Église d'Occident, qui était sans lumière depuis la mort de Lactance.

— Hist. eccl. *Ordre de St Ambroise.* Ordre religieux dont on ne connaît pas l'origine. On croit qu'il ne date que de 1375.

— *St-Ambroise-aux-Bois.* Ordre religieux des deux sexes, institué sous la règle de St Augustin, confirmé, en 1441, par le pape Eugène IV, et supprimé en 1650, par Innocent X.

— AMBROISE (St). Évêque de Cahors en 752, mourut en 770. L'Église célèbre sa fête le 16 octobre.

AMBROISIE. s. f. (en gr. ἀμβροσία, formé de ἀ priv., et de βροτός, mortel). Myth. Nourriture des dieux de l'Olympe, comme le nectar était leur breuvage. L'ambroisie, d'un goût et d'un parfum délicieux, donnait ou conservait la jeunesse, et procurait l'immortalité. Rien n'est plus confus que ce que les anciens disent de l'*ambroisie* ; Sapho en fait un liquide délicieux, et Homère un aliment solide. (Saigey.) Du grain de moka l'odorante *ambroisie*. (Marm.) L'abeille sur les fleurs cherche son *ambroisie*. (Colardeau.)

— Fig. Mets exquis, délicieux

— L'Académie semble préférer *ambrosie*, qui est plus conforme à l'étymologie, mais beaucoup moins usité.

— Bot. V. AMBROSIE.

AMBROIX (Saint-). Géogr. Chef-lieu de canton (Gard), à 20 kil. N.-E. d'Alais ; 2,947 hab. Commerce de soie grège.

AMBROLOGIE. s. f. (ét. ar., *ambar*, ambre, λόγος, discours, traité). Chim. Traité sur l'ambre.

Peuple de la Gaule Transalpine, formait un des quatre cantons des Helvetiens, au temps de César. Les *Ambrons*, s'allièrent aux Cimbres et aux Teutons, envahirent avec eux l'Italie 105 av. J.-C., et furent extermines par Marius, près d'Aix en Provence, 101 ans av. J.-C.

AMBROSIACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à l'ambrosie. || AMBROSIACÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des synanthérées, ayant pour type le genre Ambrosie.

AMBROSIAQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui porte une odeur très-agréable, une odeur analogue à celle que l'on supposait à l'ambrosie.

AMBROSIE. s. f. V. AMBROISIE.

— Bot. Genre de plantes aromatiques de la famille des synanthérées, tribu des ambrosiacées. Herbes ou arbrisseaux d'Europe et d'Amérique.

AMBROSIÉ, ÉE. adj. et s. Bot. AMBROSIACÉ.

AMBROSIEN, IENNE. adj. Qui a rapport, qui appartient à St Ambroise, évêque de Milan.

— *Chant ambrosien*, chant de l'office divin, attribué généralement à St Ambroise.

— *Rit ambrosien*, le rit de l'eglise de Milan, qui, en memoire de St Ambroise, refusa d'adopter le rit romain.

— *Messe ambrosienne*, messe célébrée selon le rit ambrosien, le rit de l'église de Milan.

— *Bibliothèque ambrosienne*, riche bibliothèque fondée à Milan au commencement du XVIIe siècle, par le cardinal Frederic Borromée, et ainsi nommée en l'honneur de St Ambroise, patron de Milan.

— Il est aussi subst. Religieux, religieuse de l'ordre de St Ambroise.

— Membre d'une secte d'anabaptistes fondée au XVe siècle par un nommé *Ambroise*.

AMBROSIES. s. f. pl. Myth. Fêtes que les Ioniens célébraient en l'honneur de Bacchus. On les appelait aussi *Lénées*.

AMBROSIN, INE. adj. Qui a la saveur de l'ambroisie.

AMBROSINIE. s. f. (des frères *Ambrosini*, botanistes bolonais du XVIIIe s.). Bot. Genre d'aroïdées, fondé sur une seule espèce, l'ambrosinie de Bassi, qui croît en Calabre et en Sicile.

AMBROSINIÉES. s. f. pl. Bot. L'une des tribus de la famille des aroïdées.

AMBROSIUS AURELIANUS. Général, et ensuite roi de la Grande-Bretagne ; fut élu empereur dans cette île en 407, par une armée romaine ; mourut en 508.

AMBRUN. Géogr. V. EMBRUN.

AMBUBAIES. s. f. pl. (en lat. *ambubaiæ* ; dérivé du syriaque *amb* ou *ambu*, flûte). Antiq. rom. Joueuses de flûte syriennes mentionnées par Horace (Sat. I, 2). Elles étaient en grand nombre à Rome, et y faisaient aussi le metier de prostituées.

AMBULACRAIRE. adj. des 2 g. Conchyl. Qui a les caractères d'un ambulacre.

AMBULACRE. s. m. (en lat. *ambulacrum* ; formé de *ambulare*, marcher). Conchyl. On donne ce nom tantôt à l'espace compris entre les deux bandelettes d'une paire, tantôt à chaque bandelette elle-même, formée par les séries de petits trous qui se voient sur le test des oursins.

AMBULACRIFORME. adj. des 2 g. (du lat. *ambulacrum*, ambulacre, et *forma*, forme). Conchyl. Qui a la forme d'un ambulacre, qui imite les ambulacres. Aire ambulacriforme. Sillon ambulacriforme.

AMBULANCE. s. f. (du lat. *ambulare*, marcher). Sorte d'hôpital militaire etabli à peu de distance du champ de bataille, et où l'on transporte immédiatement les blessés, pour qu'ils reçoivent les premiers secours. Ambulance de réserve. Chirurgien, infirmier d'ambulance. L'ambulance etait sous une tente. Aller à l'ambulance. Le système de l'*ambulance* a cet avantage qu'il devient, au besoin un moyen de gouvernement. (Napol.)

— On appelle aussi *ambulance* l'ensemble des moyens personnels et matériels destinés à remédier aux accidents inséparables du combat.

— *Compagnies d'ambulance.* Compagnies organisées sur le même pied que le reste de l'armée, et dans lesquelles les soldats sont infirmiers ; les sous-officiers, infirmiers majors, et commis de première et de seconde classe ; les officiers, officiers comptables et directeurs.

— *Ambulance principale.* Ambulance qui suit le quartier général d'une armée.

— *Ambulance à cheval* ou *ambulance volante.* Détachement d'une ambulance principale. Les chirurgiens y sont à cheval et les employés dans des caissons.

AMBULANT, E. adj. (du lat. *ambulare*, marcher, se promener). Qui n'est pas fixe dans un lieu, qui n'est pas sédentaire.

— *Homme ambulant, qui mène une vie ambulante.* Homme qui est toujours par voie et par chemin.

— *Marchands ambulants.* Ceux qui vont de ville en ville ou qui parcourent les rues en criant leurs marchandises.

— *Comédiens ambulants* Comédiens qui vont

tions.

— *Musiciens, chanteurs ambulants.* Ceux qui chantent ou qui jouent d'un instrument dans les rues ou sur les places publiques.

— *Commis ambulant.* Celui qui est obligé par son emploi d'aller de côté et d'autre. Dans l'ancienne législation, on appelait substantivement *ambulant* celui qui allait par la ville et la campagne pour découvrir si on ne fraudait pas les droits.

— Fig. et fam. *Spectre ambulant.* Personne extrêmement maigre.

— Adm. milit. *Hôpital ambulant.* Hôpital provisoire où l'on reçoit tous les militaires blessés ou malades jusqu'à ce qu'on puisse les diriger sur un hôpital sédentaire.

— Méd. *Erysipèle ambulant.* Celui qui s'étend de proche en proche, qui quitte peu à peu une partie en se manifestant sur une autre qui lui est contiguë.

— *Vésicatoires ambulants.* Ceux qu'on applique successivement sur différentes parties du corps.

AMBULATION. s. f. (en lat. *ambulatio*). Médec. Action de se promener, promenade.

AMBULATOIRE. adj. des 2 g. Jurispr. anc. Se disait d'une juridiction qui n'avait pas de siège fixe, qui se tenait tantôt dans un endroit, tantôt dans un autre. Lord Brougham, en 1830, proposa l'etablissement de juridictions locales, qui auraient remplacé la justice *ambulatoire* des tribunaux de Westminster. (L. Faucher.)

— Prov. *La volonté de l'homme est ambulatoire.* Elle est sujette à changer. Ce proverbe a vieilli. Rousseau a dit dans le même sens :

Mais, comme son honneur est fort *ambulatoire*,
Ne perdez point de temps, si vous me voulez
[croire.

— Zool. *Mouvements ambulatoires.* Tous ceux qui s'exécutent sur des corps solides comme point d'appui, et qui ont lieu le plus souvent par le moyen de pattes.

— Ornith. *Pieds ambulatoires.* Ceux qui sont emplumés jusqu'au talon et munis de quatre doigts, trois devant et un derrière, dont les deux externes sont joints à la base seulement de la première phalange.

— Entom. *Ambulatoire* se dit aussi des pattes des insectes quand les tarses ont la plante spongieuse.

AMBULER. v. n. 1re conj. (du lat. *ambulare*). Vieux mot dont on n'a conservé que les dérivés *ambulant, ambulance, ambulatoire.*

AMBULIE. s. f. Bot. Genre de plantes aromatiques de l'Inde. Elle est employée en décoction contre les fièvres, et dans le lait aigri, pour dissiper les vertiges.

AMBULIPÈDE. adj. et s. m. (du lat. *ambulare*, marcher, et *pes, pedis*, pied). Zool. Se dit des mammifères dont les pieds sont conformés de manière qu'ils puissent marcher.

AMBURBAL, E. adj. V. AMBURBIAL.

AMBURBIAL, E. adj. (du lat. *ambire*, aller autour, *urbs, urbis*, la ville). Antiq. rom. Se disait du sacrifice qui avait lieu dans les *amburbiales* et de la victime qui y était immolée.

AMBURBIALES. s. f. pl Fêtes que les Romains célébraient par des processions autour de la ville. On dit aussi *amburbales*, et même *amburbies*.

AMBURBIES. s. f. pl. V. AMBURBIALES.

ÂME. s. f. (du celt. *anm*, d'où en gr. ἄνεμος ; en lat. *anima*, dont on a fait *aneme* en vieux français ; puis par contraction, *anme* et *âme*. C'est à tort que quelques écrivains ou imprimeurs négligent de mettre l'accent circonflexe sur ce mot, puisque cet accent sert principalement à indiquer la contraction). Ce qui anime. Principe de la vie.

— Philos. Se dit particulièrement du principe de la vie humaine. L'âme humaine est immatérielle de sa nature, intelligente dans ses opérations, immortelle dans sa destinée ; Dieu la crée et l'unit au corps, et l'être qui résulte de l'union étroite et mystérieuse de deux substances si diverses, s'appelle *homme*. La tradition générale des peuples les plus barbares, comme celle des nations civilisées, est une preuve qu'emploie Cicéron pour établir le dogme de l'existence et de l'immortalité de l'âme. Altérée plus ou moins dans le paganisme par le mélange d'une foule de fables dues en grande partie aux rêveries des poètes ou à l'imagination des philosophes, cette tradition a été constamment enseignée comme base fondamentale de la religion, chez les Égyptiens, chez les Perses, les Indiens, les Chinois, chez les Grecs et les Romains, chez les Gaulois, chez les Germains, les Scythes, et chez toutes les peuplades de l'Amérique.

— Tous les systèmes des philosophes anciens et modernes sur la nature de l'âme aboutissent à deux systèmes : le *spiritualisme* et le *matérialisme*. Les spiritualistes ne diffèrent entre eux que par des nuances, qu'on peut aussi réduire à deux, soit qu'ils regardent l'âme comme une émanation essentielle de la Divinité, soit qu'ils la considèrent comme une intelligence distincte. Par opposition, il en est de même des matérialistes, qui forment l'âme d'une matière extrêmement subtile ou de vapeurs plus ou moins grossières. Le *panthéisme*

mes. Ce qu'il y a de beau pour l'humanité, c'est de voir les plus grands hommes, à quelque pays, à quelque siècle qu'ils appartiennent, se faire les défenseurs du principe de l'immatérialité et de l'immortalité de l'âme. Sans doute, tous n'ont pas la même netteté de vues, ni la même précision de langage. Peut-on exiger que Socrate, Platon, Aristote, Pythagore, Cicéron, etc., s'élèvent, en parlant de l'âme, à la hauteur de St Jean Chrysostome, St Basile, St Augustin, St Jérôme, etc., Bossuet, Fénelon, Pascal, etc. ? Le christianisme est un abîme qui les sépare, abîme de grâce et de lumière pour ceux-ci, abîme de faiblesse et de ténèbres pour ceux-là. L'école philosophique du siècle dernier s'est jetée dans le matérialisme, en même temps que tout l'édifice social tombait en ruines ; mais ni la société ni la philosophie ne peuvent demeurer dans la décomposition et dans la matière. L'une et l'autre ont cherché à se relever par des voies différentes : il ne nous appartient pas de dire si elles ont réussi. A côté, ou plutôt au-dessus des élaborations si pénibles et souvent si vaines de l'humanité, se trouve une société immuablement constituée, qui ne va point à tout vent de doctrines, et qui, se préoccupant peu de décider si l'âme est ou n'est pas préexistante à la création du corps humain, si elle a son siège dans le sang ou dans le cœur, dans le cerveau en général ou dans le cervelet en particulier, enseigne à l'homme ce qu'il faut croire, et lui dit que son âme est un esprit créé à l'image et à la ressemblance de Dieu ; qu'elle est douée de triples facultés qu'on nomme *volonté, intelligence* et *mémoire*, à l'aide desquelles il discerne le bien et le mal, et devient dès lors responsable dans cette vie et dans la vie future de la bonté ou de la méchanceté de ses actions. L'*âme* est jetée dans le corps pour y faire un séjour de peu de durée. (Pasc.) Il est indubitable que l'*âme* est mortelle ou immortelle. (Id.) Toute force, toute félicité vient de l'*âme*. (A. Mart.) Les sens de l'homme reçoivent des impressions, mais l'*âme* est là pour les reconnaître, et c'est elle qui voit, qui sent, qui entend, et qui veut ! (Id.) L'*âme* trouve de vastes consolations dans l'étude et la méditation. (Mme de Staël.)

— Syn. simp. et périphr. Souffle, esprit, vie, cœur, conscience. Un souffle, un rayon de la Divinité. Une noble émanation de la Divinité, une portion de son essence. La plus noble partie de notre être. L'image de Dieu. Le principe de la vie. La fille du Ciel. Le souffle de la vie. Le souffle qui nous anime. Ce feu divin que Prométhée, que le fils de Japet ravit au ciel, au char du soleil. L'hôtesse du corps ; cette dernière expression est du style familier. La plus belle moitié de nous-même. L'*âme*, fille de Dieu, peut toujours triompher. (Soum.) L'*âme*, rayon de Dieu, son souffle, son image. (L. Rac.)

— Epith. Céleste, divine, sublime, immortelle, incorruptible, immatérielle, incorporelle, raisonnable, sensible, spirituelle, sensitive, grossière, errante, fugitive, aveugle, égarée, émue, agitée, inquiète, irrésolue, flottante, incertaine, étonnée, extasiée, épanouie, oppressée, flétrie, abâtardie, abattue, belle, noble, grande, forte, généreuse, courageuse, élevée, héroïque, candide, douce, tendre, vertueuse, égale, expansive, vive, altière, superbe, fière, vulgaire, basse, vile, abjecte, vénale, intéressée, mercenaire, avare, faible, noire, atroce, cruelle. La prière est un monde où l'*âme* sainte habite. (Soum.) La passion d'acquérir du bien corrompt les *âmes* les plus pures. (Fénel.) Les petites jalousies marquent une *âme* basse. (Id.) On trouve des *âmes* de boue où la nature avait d'abord placé des *âmes* grandes et bien nées. (Mass.) C'est la religion qui fait les grandes *âmes*. (Id.) Il faudrait croire à la mort du genre humain si des *âmes* privilégiées n'échappaient de temps à autre, par la grâce maternelle, à nos tristes éducations. (A. Mart.) La religion manquait partout : partout l'*âme* humaine était méconnue, et le sens moral étouffé ! (Id.) Il n'y a que les *âmes* fortes qui ne se laissent pas dégrader par le malheur et la misère. (Mero.) Une grande *âme* prend son essor vers la vertu à la moindre occasion ; une *âme* basse ne va à son devoir qu'en rampant. (Confuc.) Une grande *âme* est au-dessus de l'injure, de l'injustice, de la douleur, de la moquerie. (La Bruy.) Une belle *âme* doit être plus sensible aux bienfaits qu'aux outrages. (Stanisl.) La bouderie est l'arme offensive et défensive des *âmes* faibles et timides. (D'Arconv.) Hélas ! il n'y a que les infortunés qui sentent le prix des *âmes* bienfaisantes. (J.-J. Rouss.)

— Locut. Les facultés de l'âme. Les puissances de l'âme. Les passions, les mouvements de l'âme. L'éducation de l'âme. La bienfaisance est l'élément de toute *âme* honnête. (Brueys.) C'est ainsi qu'il montrait tous les jours la subtilité de son génie, la bonté de son *âme*. (Volt.) La plus douce habitude de l'*âme* consiste dans une modération de jouissance qui laisse peu de prise au dépit et au dégoût. (J. J. Rouss.) L'intelligence commence par calomnier la raison, ce doux rayon de l'*âme*. (A. Mart.) Ne confondons pas les facultés de l'*âme* avec les facultés de l'intelligence animale. (Id.) Quand je n'aurais d'autres preuves de l'immortalité de l'*âme* que le triomphe des méchants et l'oppression du juste en ce monde, cela seul m'empêcherait d'en douter. (J.-J. Rouss.) Tous les hommes cherchent la paix de l'*âme*, mais ils ne la cherchent pas où elle est. Fenel. Les fièvres de

les guérir, il faut surtout changer de lieu. (Chateaub.) La chaleur de l'*âme* est l'indice le meilleur de son élévation. (Livry.) Les plaies du corps se ferment ; celles de l'*âme* restent toujours ouvertes. (Id.) La faculté de penser paraît être l'attribut de l'*âme*. (Napol.) La santé de l'*âme* n'est pas plus assurée que celle du corps. (La Rochef.) Tous les hommes cherchent la paix de l'*âme*, mais ils ne la cherchent pas où elle est. (Fenel.) L'aliment de l'*âme*, c'est la vérité et la justice. (Fenel.) La paix de l'*âme* consiste dans le mépris de tout ce qui peut la troubler. (J.-J. Rouss.) Il y a les rechutes dans les maladies de l'*âme* comme dans celles du corps. (La Rochef.)

De l'*âme* quelquefois la beauté se marie
A la difformité du corps.
(FR. DE NEUFCHÂTEAU.)

— Locut. Troubler l'âme. Agiter l'âme. Affliger l'âme. Corrompre l'âme. Toucher l'âme. Émouvoir l'âme. Séduire l'âme. Ravir l'âme. Souiller l'âme. Empoisonner l'âme. Élever l'âme. Détacher l'*âme* de tout ce qu'elle aimait dans le monde. (Pasc.) Dégager l'*âme* de l'amour du monde, la faire mourir à soi-même, la porter et l'attacher uniquement et invariablement à Dieu. (Id.) Pourquoi, mon Dieu, si

j'ose répandre mon *âme* en votre présence et parler à vous, moi qui ne suis que poussière et que cendre. (Flech.) N'arrêtant jamais ses yeux sur un visage qui pouvait séduire son *âme*. (Id.) Cette joie qui ravit l'*âme* sans la troubler. (Fen.) Tout le monde eût aperçu sa peine et sa honte, si la lyre de Mentor n'eût enlevé l'*âme* de tous les assistants. (Id.) Tout ce qui souille l'*âme*, l'attriste et la noircit. (Mass.) La religion rassure l'*âme*, bien loin de l'amollir. (Id.) Ah ! de quel souvenir viens-tu frapper mon *âme ?* (Rac.) Quel dieu vient échauffer mon *âme ?* (J.-B. Rouss.) Les grandeurs du monde corrompent l'*âme*, l'indigence l'avilit. (J.-J. Rouss.) Développons l'*âme* de la femme, afin que la femme devienne en toute réalité cette créature céleste que nous rêvons dans notre adolescence. (A. Mart.)

— L'âme est souvent prise pour la faculté de sentir personnifiée, ou pour le discernement naturel du bien et du mal moral, en tant qu'il est le guide de nos actions. Ame héroïque. Belle âme. Ame faible, pusillanime. Ame noire. Ame basse, vénale. Ame douce, tranquille. Ame ardente. L'*âme* généreuse de Burke avait été émue par ces violences. (Villem.) C'est ainsi qu'il montrait tous les jours la subtilité de son génie, la bonté de son *âme*. (Volt.)

— *Être ému jusqu'à l'âme, jusqu'au fond de l'âme.* Être profondément ému, profondément touché. Que votre loi sainte soit écrite au fond de son *âme*. (Mass.)

— *Avoir l'âme navrée.* Éprouver une peine extrême.

— Fam. *Bonne âme.* Personne simple, sans malice. La Fontaine a dit, dans le sens contraire, *âme subtile :*

. . . L'*âme* la moins subtile
Sous la férule apprend plus en un jour,
Qu'un maître ès-arts en dix ans aux écoles.

— Sous le rapport de la religion. Ame chrétienne. Ame illuminée par la grâce. Sauver son âme. Il ne s'occupait que du salut des âmes. La grâce de Jésus-Christ qui enfanta les premiers fidèles, n'en fit qu'un cœur et qu'une *âme*. (Mass.) Dieu.... achevez de purifier par le sang de votre Fils cette *âme* que vous avez conduite dans les voies de la vérité et de la justice. (Flech.)

— *Fête des âmes* ou *jour des âmes.* Liturg. cathol. Fête que l'Église célèbre annuellement le 2 novembre pour le repos de l'âme des fidèles défunts.

— Théol. *Bénéfice à charge d'âmes, avec charge d'âmes.* Celui dont le titulaire est obligé à résidence, et chargé de travailler en personne au salut des âmes qui lui sont confiées.

— Se dit de l'âme considérée comme séparée du corps. Prier Dieu pour le repos de l'âme de quelqu'un. Dieu veuille avoir son âme. Son âme est devant Dieu. Les âmes bienheureuses. Les âmes damnées. Les âmes qui erraient dans les Champs-Élysées.

— Fig. et fam. *C'est son âme damnée.* Il lui est entièrement dévoué.

— *Ame* signifie encore, Conscience, pensée intime. Ame bourrelée. Il sait bien dans son âme que j'ai raison. Les yeux sont le miroir de l'âme. Dans toutes vos actions, écoutez votre *âme* et soyez-lui fidèle. (La Roche.) Le sentiment de ma liberté ne s'efface en moi que quand je me déprave et que j'empêche la voix de l'*âme* de s'élever contre la loi du corps. (J.-J. Rouss.)

— *Avoir de l'âme,* et surtout *être tout âme,* exprime l'ascendant de ce pouvoir sur nos déterminations. Chanter, déclamer avec âme. || Et fig., dans le même sens, Il y a de l'âme, il n'y a point d'âme dans son chant, dans son débit.

— *N'avoir pas d'âme.* Cette expression indique une insensibilité complète au blâme, à la louange, au mépris, comme à la considération. La lie de l'espèce humaine se trouve dans la classe des hommes qui n'ont pas d'*âme ;* il n'y a absolument rien de bon à en attendre. (Mlle Faure.) Le peuple n'a guère d'esprit, et les grands n'ont point d'*âme*. (La Bruy.)

— Par une étroite analogie, ce mot s'emploie pour Personne, individu, alors qu'on ne considère ni l'âge ni le sexe. Ne pas trouver dans

de cent mille âmes. Ici des *âmes* tendres sont nourries de lait, jusqu'à ce qu'elles soient capables d'enseignements plus solides. (Mass.) Les *âmes* vulgaires et obscures ne vivent que pour elles-mêmes. (Id.) Une *âme* d'entre le peuple. (Id.) La solitude effraie une *âme* de vingt ans. (Mol.) Le diocèse de Nîmes était chargé de plus de quatre-vingt mille *âmes* qui venaient de rentrer dans le sein de l'Église catholique. (Flech.)

— Fig. Dans la littérature et les beaux arts. *Donner de l'âme à un ouvrage, mettre de l'âme dans un ouvrage.* Y mettre du feu, exprimer vivement ce qu'on y représente. On dit de même et dans un sens analogue : *La sculpture donne de l'âme au marbre.* Elle sait le animer, faire vivre le marbre. || Par opposition, *Manquer d'âme.* Ne produire aucune impression.

— Vie, existence. Rendre l'âme, mourir.

— *Avoir l'âme sur les lèvres, sur le bord des lèvres.* Être près d'expirer.

— *Sur mon âme.* Sorte d'affirmation, de serment. Je le jure sur mon âme, sur ma vie, sur mon honneur.

— *Mon âme, ma chère âme. Ame de mon âme. Ame de ma vie. Idole de mon âme.* Termes de tendresse.

Regarde-moi, trouves-tu, ma chère *âme*,
En mon visage un si grand changement ?
(La Fontaine.)

O moitié de mon *âme*, est-ce un dieu qui t'inspire ?
(Delille.)

O moitié de moi-même, idole de mon *âme !*
(Voltaire.)

Sois l'*âme* de mon *âme*, et guide tous mes pas.
(De St-Ange.)

Vous qui vivez dans moi, vous l'*âme* de mon âme.
(Voltaire.)

Alzire, chère Alzire, ô toi que j'ai servie,
Toi pour qui j'ai tout fait, toi l'*âme* de ma vie !
(Id.)

— *Aimer de toute son âme.* Représente cet entraînement, mêlé de bonheur, de toutes nos facultés vers un objet que la raison nous montre digne de notre amour. Moïse nous prescrit ainsi convenablement d'aimer Dieu de toute notre âme.

— Par le mot *âme*, on caractérise avec énergie l'influence que certaines personnes exercent dans les affaires ou dans les relations sociales. Un homme est justement appelé l'*âme* d'une grande entreprise, lorsque sa mort ou sa disparition la font échouer, quoique d'ailleurs rien ne soit changé. Un si grand corps ne subsisterait pas sans une *âme* qui le gouverne et qui règle tous ses mouvements. (Pasc.) Le cardinal de Retz avait été à vingt-trois ans l'*âme* d'une conspiration contre la vie de Richelieu. (Volt.) Émilie est l'*âme* de toute la pièce, et cependant elle inspire peu d'intérêt. (Id).

— Fig. Principe, fondement. La justice est l'*âme* des lois. (Cicéron.) La fin de la religion, l'*âme* des vertus, c'est la charité. (Boss.) C'est l'orgueil, plutôt que la justice et la pitié, qui est l'*âme* de nos entreprises. (Mass.) La logique la plus exacte, conduite par un esprit vraiment géomètre, est l'*âme* de tous ses ouvrages. (D'Aguess.) La discipline militaire est l'*âme* du service. (Id.) La louange agréable est l'*âme* des beaux vers. (Boil.)

— Fig. *C'est un corps sans âme.* Se dit d'un parti, d'une armée, d'une compagnie, sans chef, ou dont le chef est nul, incapable.

— Fig. et fam. *Étoffe qui n'a que l'âme.* Qui n'a ni force ni consistance.

— *Ame d'un soufflet.* Morceau de cuir qui forme une soupape qui laisse entrer l'air dans le soufflet, et l'y retient.

— *Ame de la plume.* Petite masse sèche et longue que renferme le tuyau d'une plume.

— Pop. *Ame d'un fagot.* Menues branches qui sont au milieu d'un fagot.

— Blas. *Ame d'une devise.* Paroles servant à expliquer la figure représentée dans le corps d'une devise.

— Artill. *Ame d'un canon.* Creux où l'on met la poudre et le boulet.

— Techn. *Ame d'une contrebasse, d'une basse, d'un alto, d'un violon.* Petit morceau de bois placé sous le chevalet pour soutenir la table.

— *Ame d'une statue.* Massif sur lequel on applique le stuc, le plâtre, etc., dont on forme la statue.

— On le dit aussi du noyau sur lequel on coule cette statue. V. noyau.

— *Ame d'un cordage.* Fils que l'on met au milieu des différents torons dont le cordage est composé.

— *Ame d'une fusée.* Trou conique ménagé dans le corps d'une fusée volante.

— *Ame du métier à bas.* Assemblage des pièces qui contribuent à la formation des mailles.

— Dans les manufactures de tabac, on appelle *âme* 1° un bâton autour duquel le tabac cordé est monté; 2° les petites feuilles qui remplissent le dedans des andouilles de tabac.

— *Science de l'âme.* V. psychologie.

— Vers. Les meilleurs poètes unissent souvent les deux rimes, *âme* long et *ame* bref, qu'elle qu'en soit d'ailleurs l'orthographe.

Il l'appelle son frère, et l'aime dans son *âme*
Cent fois plus qu'il ne fait mère, fils, fille, femme.
(Molière.)

ou l'homme intérieur, sous la figure d'un papillon; et ce papillon dans la main de l'enfant Cupidon qui le déchire, leur offrait l'image d'un cœur livré aux tourments de l'amour.

— Ame du monde. Les philosophes ont désigné sous ce nom une force immatérielle qu'ils supposaient confondue avec la matière, et lui servant à la fois de moteur et de principe plastique, c'est-à-dire lui donnant le mouvement et cette variété de formes que nous admirons dans la nature. Plusieurs d'entre eux ont substitué l'idée de cette force immatérielle à l'idée même de Dieu. L'âme du monde a été comprise de deux manières : ceux qui voulaient qu'elle représentât le degré le plus élevé de l'être la mettaient à la place de la Divinité ; c'était un véritable panthéisme. Ceux qui ne voyaient en elle qu'une production de la puissance divine, la faisaient servir d'intermédiaire entre celle-ci et l'univers matériel. La première de ces théories est manifestement contraire à l'idée que nous donnent la foi et la conscience de l'Être souverainement parfait ; la seconde est une hypothèse non moins absurde. Est-ce que Dieu ne peut pas agir immédiatement sur les êtres ? A- où un moyen de s'assurer que le monde est animé, qu'il a une vie qui lui soit propre, une sensibilité à lui, indépendante de la vie particulière de chacun des êtres dont il se compose, et qu'il forme comme un immense animal dont nous ne serions que les organes ? Ce qui a pu favoriser de telles erreurs, de tels rêves, c'est le besoin d'expliquer la merveilleuse unité qui règne dans le plan de l'univers. Pour l'expliquer, il ne faut pas abaisser Dieu, ni le circonscrire, ni l'emprisonner dans le monde, ni restreindre son action puissante en prétendant qu'elle n'est pas immédiate ; il faut au contraire s'élever jusqu'à lui, croire que tout a en lui l'être, le mouvement et la vie, et que les millions de globes qu'il a semés dans l'espace s'y balancent et s'y soutiennent par la seule force de son bras.

— Ame des bêtes. Force vitale et sensitive dont les organes des bêtes ne sont que les instruments. Suivant Descartes, les animaux ne sont que de vraies machines, des automates privés d'instinct et de sensibilité, et chez lesquels les fonctions vitales peuvent être expliquées par des lois mécaniques. Suivant Leibnitz, au contraire, les animaux ont une âme sensitive, motrice et nutritive. Buffon a voulu réhabiliter le paradoxe de Descartes ; Condillac, réfutant Buffon, s'est égaré jusqu'à accorder à la brute les mêmes facultés qu'à l'homme, sans établir entre eux d'autre différence que celle qui résulte de leurs besoins, et ne voyant dans ces besoins eux-mêmes qu'un simple effet de l'organisation. Ce qu'il y a de certain, c'est que certains faits ou phénomènes extérieurs, par lesquels se manifestent spontanément les plus grossiers instincts et les passions de l'homme, se montrent chez les animaux provoqués par les mêmes causes et gouvernés par les mêmes lois physiques ; que, d'un autre côté, ni la sensation, ni le désir, ni l'initiative du mouvement ne sauraient appartenir à un sujet divisible et étendu ; qu'il faut donc admettre chez la brute un principe indépendant des organes et doué de sensibilité et de vie. Qu'on l'appelle âme, si l'on veut, mais qu'on n'oublie pas l'immense intervalle qui sépare cette âme de l'âme humaine. Seuls au milieu de ce monde, nous distinguons le bien et le mal, nous apprécions les idées abstraites, nous connaissons, nous aimons notre créateur, nous prévoyons, nous désirons l'avenir, et nous avons la liberté du bon ou mauvais usage, de laquelle dépend pour nous une heureuse ou malheureuse immortalité.

AMÉ, ÉE. adj. (contract. de *aimé*). Chancel. Vieux mot dont on se servait dans les lettres et ordonnances du roi. Notre très-amé frère. Nos amés et féaux les gens tenant notre cour de parlement. A nos amés et féaux conseillers, etc.

AMÈBE. s. f. Inf. V. amibe.

AMÉBÉ, ÉE. adj. Inf. Qui ressemble à une amèbe. || amébées. adj. s. f. pl. Famille d'infusoires qui a pour type le genre amibe ou amèbe.

AMÉBIEN, ENNE. adj. Zool. Qui ressemble à un amèbe.

AMÉCÉ, ÉE. part. pass. du v. Amécer.

AMÉCER. v. a. 1re conj. Agric. Couper tous les sarments faibles de la vigne pour n'en laisser qu'un seul, qu'on taillera plus tard.

AMÉCHÉ, ÉE. part. du v. Amécher.

AMÉCHER. v. a. 1re conj. Art. milit. anc. Garnir un mousquet de sa mèche.

AMEDABAD ou mieux **AHMED-ABAD.** Géogr. Grande ville de l'Hindoustan ; fait partie des possessions de la Compagnie des Indes. Popul., 100,000 hab.

AMÉDÉE ou **AMÉ** (Saint). Évêque de Lausanne, né à la Côte-St-André, dans le Dauphiné. Il mourut vers 1158, dans l'abbaye de Bonnevaux, après avoir fondé quatre monastères.

— Nom porté par plusieurs comtes de Savoie.

AMÉDÉE. s. f. Entom. Genre de diptères fondé sur une seule espèce, l'amédée hutchinaire, trouvée à La Rochelle par M. Amédée de St-Fargeau.

AMÉIVE. s. m. Erpét. Genre de lézards d'Amérique.

AMÉIVODÉ, ÉE. adj. Erpét. Qui ressemble

de reptiles sauriens qui a pour type le genre améive.

AMÉLANCHE. s. m. Fruit de l'amélanchier.

AMÉLANCHIER. s. m. Bot. Espèce d'alisier.

AMELAND. Géogr. Ile de la Hollande, dans la mer du Nord, à 9 kil. de la côte de Frise. Elle a 20 kil. de long sur 5 de large ; 3,000 hab.

AMÉLÉON. s. m. Sorte de cidre de Normandie.

AMÈLES. s. m. (ét. gr., ἀμελής, négligent). Entom. Division du grand genre mantis.

AMELET. s. m. Archit. Petit listel ou filet qui orne les chapiteaux.

AMÉLÉTIE. s. f. (ét. gr., ἀμέλητος, négligé). Bot. Genre de lithracées ou lythariées, fondé sur le peplis indien.

AMELETTE. s. f. (diminutif d'*âme*). Petite âme.

AMELGARD. Prêtre et historien liégeois, vivait à la fin du xve siècle. Fut chargé par Charles VII de reviser le procès de Jeanne d'Arc.

AMELIA. Géogr. Ville des États de l'Église, à 31 kil. S.-O. de Spolète, avec un évêché ; 5,200 hab. C'est l'*Ameria* des Romains. || Ile des États-Unis, dans l'Océan Atlantique, sur la côte E. de la Floride. Elle a 35 kil. de long. Chef-lieu, Ferdinandina.

AMÉLIE (Ste). V. émilie.

AMELIN (Jean d'). Né à Sarlat, dans le xvie siècle, servit sous le maréchal de Biron. Il est connu par sa traduction de Tite-Live.

AMÉLIORANT, E. adj. Chim. Qui rend plus pur, plus parfait. Substances améliorantes.

AMÉLIORATION. s. f. (pr. *a-mé-li-o-ra-ci-on ;* rad. *meilleur*, du lat. *melior*). Progrès vers le bien, changement en mieux. Amélioration sensible. De lentes améliorations. Il y a une grande amélioration dans votre santé.

— Écon. polit. *Améliorations matérielles.* Tous les travaux, toutes les entreprises, tous les moyens de l'ordre physique qui ont pour résultat une création supplémentaire ou plus économique de richesses matérielles. Ainsi tout ce que peut prescrire ou suggérer l'économie sociale et politique, ou l'hygiène publique et privée la plus avancée ; tout ce qui, dans ce cercle, peut contribuer à donner aux nations, à l'intérieur, des citoyens plus éclairés, plus moraux et plus forts ; à l'extérieur, plus de sécurité, de puissance, de dignité et de considération, rentre dans la catégorie des améliorations matérielles. L'invention de la boussole, du papier, des lettres de change, de l'imprimerie, sont des *améliorations* matérielles non moins notables que celles de la charrue, du chariot, des machines à vapeur et des chemins de fer. (Pecqueur.)

— Ce qu'on fait à un fonds de terre, à un bien, pour en augmenter la valeur, le revenu. Il a fait de grandes améliorations dans cette terre.

— En jurisp., on appelle *améliorations nécessaires*, les améliorations sans lesquelles le bien dépérirait.

— *Améliorations utiles.* Celles qui lui donnent une plus grande valeur.

— *Améliorations voluptuaires.* Celles qui ne servent qu'à l'embellissement.

— Chim. Opération par laquelle on épure un métal, on le rend plus parfait.

AMÉLIORÉ, ÉE. part. pass. du v. Améliorer. S'emploie adjectivement.

— *Amélioré par.* Terres améliorées par la culture.

AMÉLIORER. v. a. 1re conj. Rendre meilleur. Le régime améliore la santé. Cet héritage améliorera ses affaires. Nous nous occupons plus de notre situation pour nous en tourmenter que pour l'*améliorer*. (S. Dubay.)

— Fig. Pour *améliorer* les peuples, il faut étudier les ressources que présente leur situation. (Dros.)

— Se dit particulièrement en parlant de ce que l'on fait à un fonds de terre, à un bien, pour en augmenter la valeur, le revenu. Améliorer des cultures. Il a beaucoup amélioré la ferme et ses dépendances.

— Chim. Épurer un métal, le rendre plus parfait.

— s'améliorer. v. pron. Ma santé s'améliore. Les mœurs changent plutôt qu'elles ne s'*améliorent*. (S. Dubay.) Toutes ces puissances vont elles-mêmes en s'*améliorant*. (B. de St-P.) Ce que l'homme doit faire avant tout, c'est d'apprendre à se connaître, afin de pouvoir s'*améliorer*. (Damiron.) Tous les hommes peuvent s'enrichir, s'*améliorer* à chaque instant. (De Gérando.)

— Syn. comp. améliorer. amender. *Améliorer*, c'est augmenter la valeur d'un objet qui diminuait, ou qui était sur le point de diminuer. *Amender*, c'est donner un degré de perfection de plus. On *améliore* une terre épuisée. On *amende* une bonne terre.

AMÉLIORISSEMENT. s. m. Hist. Dans l'ordre de Malte, se disait des améliorations qu'un commandeur était tenu de faire dans sa commanderie, avant d'en obtenir une autre.

AMÉLIUS. Célèbre philosophe platonicien du iiie siècle, né en Toscane.

variété d'olivier dans le midi de la France.

AMELLE. s. m. Bot. Genre de plantes de la famille des astéroïdes.

AMELLÉES. s. f. pl. (*Amellus*, nom d'une fleur chantée par Virgile). Bot. Division de la seule tribu des astérinées.

AMELLIÉ. s. m. Bot. Nom vulgaire de l'amandier dans le ci-devant Languedoc.

AMELLOÏDÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à un amelle. || amelloïdées. s. f. pl. Bot. Section de la famille des astéroïdes, et qui a pour type le genre amelle.

AMÉLOYÉ, ÉE. part. pass. du v. Améloyer.

AMÉLOYER. v. a. 1re conj. Vieux mot qui s'est dit pour Améliorer.

AMELOT DE LA HOUSSAYE (Nicolas). Né en 1634, à Orléans. Il a laissé un grand nombre de traductions du latin et de l'italien. Mort à Paris en 1706.

AMELOTTE. s. f. V. amelette.

AMELUNGHI (Jérôme), surnommé *le Bossu*

de Pise. Poète burlesque italien du XVIe siècle.

AMEN. (pr. *a-mènn*). Mot hébreu qui signifie, Ainsi soit-il, et qui termine presque toutes les prières de l'Église catholique.

— On en a fait aussi un adverbe affirmatif qui signifie *vraiment, en vérité,* quand il se trouve au commencement d'une phrase, comme dans plusieurs passages du Nouveau Testament. Quand il est répété, il a la force d'un superlatif.

— Fam. *Jusqu'à amen,* Jusqu'à la fin. Attendez jusqu'à amen.

— On dit de même : *Depuis Pater jusqu'à amen,* Depuis le commencement jusqu'à la fin. Je vous raconterai tout, depuis Pater jusqu'à amen.

— *Amen* sert encore à exprimer que l'on consent à une chose, ou que l'on s'y résigne. J'ai dit amen à toutes ses propositions, à tout ce qu'il a dit. Mes écrits ont été traduits et falsifiés en termes durs, et *amen.* (Villem.)

AMÉNAGE. s. m. Transport d'effets, de marchandises, d'un lieu à un autre.

— Quantité d'effets transportés. Mot donné par Boiste et Raymond, et copié par M. Landais. Il est aussi peu usité qu'inutile.

AMÉNAGÉ, ÉE. part. pass. du v. Aménager.

— Disposé avec ordre. Omiss. des dictionn. Dans ces riches paquebots, tout est admirablement *aménagé.* (Gréh.)

AMÉNAGEMENT. s. m. Eaux et forêts. Action d'aménager et résultat de cette action. Aménagement en futaies pleines. Aménagement des futaies par éclaircie ou expurgade. Aménagement des taillis ou en taillis. Tous les bois et forêts du domaine de l'État sont assujétis à un *aménagement* réglé par des ordonnances royales. (Code forest.)

AMÉNAGER. v. a. 1re conj. Eaux et forêts. Régler les coupes, le repeuplement, la réserve d'un bois.

— *Aménager des arbres.* Les débiter en bois de charpente, de chauffage, etc.

AMÉNAIGE. s. m. Vieux mot qui s'est dit pour Aménagement. || Féod. Sorte de droit dû par le vassal au seigneur.

AMENCE. s. f. (en lat. *amentia*). Folie, démence. || Désespoir. Vieux et entièrement hors d'usage.

AMENDABLE. adj. des 2 g. Susceptible d'amendement. Sol amendable. Terre amendable.

— Jurispr. anc. Qui est sujet à l'amende.

— Droit féod. *Crimes amendables.* Crimes dont un seigneur évitait le châtiment en payant certaine somme.

AMENDE. s. f. (du lat. *emendatio,* correction). Peine pécuniaire imposée par la loi contre des actes qu'elle défend ou pour le défaut d'exécution d'actes qu'elle prescrit. Amende ordinaire. Forte amende. Légère amende. Amende de vingt-cinq francs, de cinq cents francs. Payer l'amende. Il a été condamné à l'amende, à une amende. L'*amende,* expression de la vindicte publique, est un moyen de répression qui concourt avec la peine corporelle et la peine civique au maintien de l'ordre. (M. Doisy.)

— L'amende est une peine dont on retrouve les traces dans toutes les législations. Sous le régime féodal, on l'admettait pour les crimes les plus graves, quand le coupable était un noble ou un seigneur, et la famille de l'offensé en touchait ordinairement une portion. Dans notre jurisprudence moderne, l'amende est tantôt une peine principale et isolée, tantôt une peine accessoire. On l'applique dans une multitude de cas, mais elle ne profite jamais qu'au fisc.

— *Grosse amende.* L'amende la plus forte.

— *Amende simple.* L'amende ordinaire.

— Jurispr. anc. *Amendes arbitraires.* Celles qui étaient taxées par le juge. || *Amendes coutumières.* Celles qui étaient taxées par la coutume du pays.

— Droit féod. *Amende de fôl entrée.* Amende que devait payer, en certain pays, celui qui s'était mis en possession d'un héritage sans avoir été ensaisiné par le seigneur.

— Prov. *Les battus payent l'amende.* Se dit lorsque l'on blâme ou que l'on condamne celui qui a raison. Cette expression vient de l'ancien usage de [illegible] ... et de considérer comme coupable celui qui était vaincu.

— *Va-t'en battre le prévôt, tu payeras double amende.* Se dit, par raillerie, à un homme qui prétend ne savoir que faire.

— *Amende honorable.* Dans notre ancien droit criminel, sorte de peine infamante qui obligeait le coupable à reconnaître son crime, et à en demander pardon. || *Amende honorable simple* ou *sèche.* Celle qui se faisait à l'audience ou à la chambre du conseil. || *Amende honorable in figuris.* Celle qui était faite dans un lieu public, où le coupable était conduit en chemise, la corde au cou, la torche au poing. || L'amende honorable, abolie par le Code pénal de 1791, et reproduite dans la loi du 20 avril 1825 sur le sacrilège, a été définitivement effacée par l'abrogation de cette dernière loi, le 11 octobre 1830.

— Fig. et fam. *Faire amende honorable d'une chose.* En demander pardon.

— Dans le vieux langage, *amende* signifie aussi Restitution, réparation. || *Faire amende à quelqu'un.* Lui faire réparation. || *Prendre l'amende.* Accepter une réparation.

AMENDÉ, ÉE. part. pass. du v. Amender. Il est aussi adj. Une terre bien bâtie, fortement *amendée,* doit incontestablement supporter une plus forte contribution qu'un espace vide et non défriché. (J.-B. Say.)

— *Amendé par.* Une terre usée par une trop longue suite de produits d'un même genre est *amendée* par des productions d'une nature différente. (Morog.)

— *Amendé avec.* Terrain amendé avec du fumier, avec de la marne.

— Manége. *Cheval amendé.* Qui a pris du corps, qui s'est engraissé.

AMENDEMENT. s. m. Changement en mieux. Il y a un grand amendement à sa santé. Il remarque de l'amendement dans sa conduite.

— Fig. La distance est prodigieuse entre l'aveu de nos défauts et leur *amendement.* (S. Dubay.)

— Agric. Tout ce qui a pour but d'accroître la faculté végétative d'un sol quelconque. Quelques auteurs ont cru qu'il fallait comprendre dans les amendements, les irrigations, l'ombrage, le repos même donné à la terre, en un mot, toutes ces choses qui sont des moyens différents d'améliorer un domaine ; mais depuis que la science s'est étendue, on a classé plus régulièrement les objets dont l'agriculture s'occupe, et afin d'éviter la confusion on ne comprend plus sous le titre d'*amendements* que les opérations ayant pour but de modifier la nature du sol par l'addition d'une substance étrangère qui le rend plus favorable à la végétation des plantes que l'on a l'intention de faire croître. L'art des *amendements* doit être appliqué en raison combinée de la nature du sol et de celle des végétaux qu'on lui demande. (Morog.) || *Amendements naturels.* L'air, l'eau, la lumière, la chaleur, etc. || *Amendements artificiels.* Les labours, les sarclages, le mélange des terres, les engrais, etc. || *Amendement* se dit souvent pour *engrais ;* l'engrais d'un champ par des fumures quelconques est un amendement, mais dans cette acception trop étendue, beaucoup d'amendements ne sont pas des engrais.

— Parlem. Modification apportée à une loi, à un arrêté, lors de sa discussion publique dans les chambres. Proposer, mettre aux voix, discuter un amendement. Adopter, rejeter un amendement. Cette loi ne passera pas sans amendements.

AMENDER. v. a. 1re conj. Corriger, rendre meilleur. Il s'emploie en parlant du moral et du physique. Ses conseils ont amendé mon fils. Cette place amendera votre position.

— L'Académie dit aussi *amender un ouvrage,* mais elle aurait dû faire observer que cette locution est presque inusitée aujourd'hui.

— Agric. Modifier la nature du sol par l'addition d'une substance étrangère qui le rend plus favorable à la végétation. Amender une terre. Amender le sol. Amender un champ. Il faut, quand on veut *amender* un terrain, non-seulement consulter sa nature, mais encore apprécier le choix des substances qui doivent être employées à la constitution des plantes dont on veut rendre la végétation plus active. (Morog.)

— Se prend aussi quelquefois dans le sens d'*améliorer.* On *amende* un sol en le labourant. (Morog.) On *amende* un champ en y mettant de la marne ou du sable. (Id.) On *amende* un champ par un assolement bien entendu. (Id.) On *amende* un bois en regarnissant ses vides. (Id.) Toute culture bien entendue *amende* la terre, et les prairies artificielles et naturelles qui succèdent aux céréales *amendent* le champ qui les porte. (Id.)

— Jurispr. *Amender un projet de loi, d'arrêté.* Y faire des changements, des modifications, en substituant un sens à un autre, en remplaçant une phrase par une autre phrase. || Jurispr. anc. Condamner à l'amende. || Dans le vieux langage, Réparer, restituer.

— Prov. et fig. *Cela n'amendera pas votre marché.* Cela ne rendra pas votre condition meilleure. On dit dans le sens contraire : *Voilà qui amende bien votre marché.*

Et par là, vous *amendez* bien
Le marché de votre Troyen. (SCARRON.)

— AMENDER. v. n. Faire des progrès en mieux, être en meilleur [illegible] ... [illegible] ... pointe.

— Prov. *Jamais cheval ni méchant homme n'amenda pour aller à Rome.* On ne se corrige point en voyageant.

— Baisser des prix. Cela fait amender le blé. Vieux et peu usité dans ce sens.

— S'AMENDER. v. pron. Ce jeune homme s'amendera. Les terrains légers s'amendent à force d'engrais. Une terre inculte s'*amende* par un défrichement. (Morog.) A la cour, les jugements s'*amendent* et les langages se polissent. (Marot.)

— Prov. *Mal vit qui ne s'amende.* C'est faire un mauvais usage de la vie que de ne pas se corriger.

— Syn. comp. V. AMÉLIORER.

AMENDEUR. s. m. Celui qui amende, qui fertilise une terre. Vieux mot.

AMÈNE. adj. des 2 g. (en lat. *amœnus*). Agréable, attrayant. Vieux mot, dont nous avons conservé le dérivé *aménité.*

AMENÉE. s. f. Jurispr. anc. Sommation de venir en justice. || *Amenée sans scandale.* Ordre d'amener quelqu'un devant le juge, sans l'offenser, sans faire d'éclat.

AMENÉ, ÉE. part. pass. du v. Amener. S'emploie adjectivement.

— *Amené sous.* Le dogme de la Trinité est la révélation de l'essence divine, éclairée dans toute sa profondeur, et *amenée* tout entière sous le regard de la pensée. (Cousin.)

— *Amené sur.*

C'est un de ces captifs à périr destinés,
Des rives du Jourdain sur l'Euphrate *amenés.*
(RACINE.)

— *Amené à.* Tous les enfants qui naquirent le même jour que Sésostris furent *amenés* à la cour par ordre du roi. (Boss.)

— *Amené auprès.* Elle est enfin *amenée* auprès de la reine sa mère. (Boss.)

— *Amené dans, en.* Il fut *amené* en France à l'âge de dix ans. (Volt.)

Que lui-même en secret *amené dans* ces lieux,
Sans être préparé se présente à mes yeux.
(RACINE.)

— *Amené devant.* Il fut *amené* devant une cour de justice. (Volt.)

— *Amené par.* Mlle Aissé était une jeune esclave grecque, achetée au berceau par notre ambassadeur à la Porte, *amenée* par lui en France et élevée dans sa maison. (La Harpe.) Pendant une température trop douce, des essaims innombrables d'insectes, *amenés* par les brouillards, forment des nuages. (Deleuze.)

Et le limon, sans cesse *amené* par les eaux,
Compose lentement des rivages nouveaux.
(DELILLE.)

— *Preuve amenée de bien loin.* Preuve recherchée, qui ne se rattache pas directement au sujet.

— Litt. *Comparaison amenée de loin, de trop loin.* Comparaison forcée, qui n'est point naturelle.

— Beaux-arts. *Amené* se dit d'un œuvre qui a réussi au gré de l'artiste. Composition bien amenée, mal amenée. Médaille bien amenée. On dit dans le même sens : *Bien rendue, bien venue.*

AMÈNEMENT. s. m. (formé du v. *amener*). Action d'amener, de mener, de conduire. Inusité.

AMENER. v. a. 1re conj. (*mener à ;* ét., V. MENER). L'*e* antépénultième se change en *è* ouvert devant une syllabe muette. *J'amène, tu amènes, il amène ; j'amènerai, j'amènerais,* etc. Mener, conduire vers une personne, ou en quelque lieu. Il faut nous amener votre fils. Amenez-moi un cabriolet. Ces marchandises seront amenées à Paris par le chemin de fer. Demain ce prétendu me doit être *amené* par son père. (Molière.) Elle avait *amené* avec elle Childebert, son fils, âgé de cinq ans. (Anquetil.) Dieux immortels, pourquoi n'ai-je pas *amené* ma femme à la fête. (X. de Maistre.) Belle Laure, ne me sachez pas mauvais gré de vous avoir *amenée* en Portugal. (Le Sage.) On nous a *amenés* ce matin aux tentes d'Empanël, et ce soir nous nous sommes égarés sans pouvoir retrouver notre prison. (B. de St-Pierre.) Une tante de Pichegru, sœur de charité, le suivit pour avoir soin de l'infirmerie, *amenant* avec elle son neveu. (Las Cases.) Ce secours était *amené* par Camille, qui se vengeait ainsi de l'ingratitude de ses concitoyens, qui l'avaient exilé. (Anquetil.) Et que son père aussi nous soit vite *amené.* (Mol.)

Prince, vous n'auriez pas, sans l'espoir qui vous flatte,
Amené de si loin Zénon et Métrobate.
(CORNEILLE.)

— On dit par impatience, en parlant d'un individu qui importune, qui déplaît. *Qui m'a amené cet homme, cet original, cet ennuyeux personnage?*

— *Amener* s'emploie aussi, avec un nom de chose pour sujet, au sens physique et au sens moral. Quel sujet vous amène ici? Il ne s'occupait plus des projets qui l'avaient *amené* à Grenade. (Chateaub.) Des députés athéniens, que d'autres affaires avaient *amenés* à Lacédémone, demandaient à parler. (Barthélemy.) Voilà donc le triomphe où j'étais *amenée.* (Rac.) A quel excès d'amour m'avez-vous *amenée?* (Id.) [illegible] ... on osait peu questionner Napoléon quand on était en sa présence, mais on désirait vivement l'*amener* à parler de ses campagnes. (Thiers.) Je n'aurais point *amené* les choses où l'on voit qu'elles vont. (Molière.)

— *Amener quelqu'un à un sentiment.* Le lui faire adopter par degrés. Jamais vous ne m'amènerez à votre opinion. Il a tout mis en œuvre pour m'amener à sa croyance.

— Tirer à soi. Les matelots amenèrent la chaloupe sur le sable. Il amène à lui tous les profits.

— Fig. Introduire, faire adopter. Amener une mode, un usage. On dit de même, *Amener un sujet de conversation. Amener la conversation sur un sujet.* N'amenez jamais la conversation sur la politique.

— *Amener* se dit aussi en parlant des choses qui ont pour résultat, pour conséquence, telle autre chose. Cet événement peut amener une guerre. Les fortes chaleurs amènent ordinairement des maladies. Les longues prospérités *amènent* souvent de grands maux. (Beauchêne.) Ainsi une première victoire doit en *amener* d'autres. (Barthélemy.) Mais combien tu serais malheureux, Georges, sans le changement de fortune que le temps a *amené!* (Ancelot.) Le temps tout seul *amène* la sagesse. (Nivernais.)

Toujours par un malheur un autre est *amené,*
Et l'infortune encor cherche l'infortuné.
(DE BELLOY.)

— Au jeu de dés. *Amener rafle, beset, double-deux,* etc. Se dit lorsqu'en jetant les dés, il vient rafle, beset, double-deux, etc.

— Litt. *Amener bien, amener mal un dénoûment, un incident,* etc. Les préparer, les faire venir avec ou sans art.

— Jurisp. anc. *Amener pied à pied.* Conduire un débiteur étranger chez le juge pour le contraindre à payer sur-le-champ, ou au moins à donner caution.

— Mar. Abaisser. Amener les voiles. Amener les basses vergues. Amener les huniers. Et absolument. Amener à mi-mât. Amener tout bas. Le *Bellérophon,* l'un des principaux vaisseaux de Nelson, fut dégréé, démâté, et obligé d'*amener.* (Thiers.)

— *Amener son pavillon.* Le baisser, pour marquer que l'on se rend. On dit aussi absolument *Amener.* Le vaisseau fut obligé d'amener son pavillon, fut obligé d'amener.

— *Amener une marque à terre.* C'est aller se placer dans l'alignement de deux objets, de manière à en couvrir un.

— Syn. comp. AMENER, REMENER, RAMENER, EMMENER, REMMENER, MENER. *Amener,* c'est conduire au lieu où l'on est. *Remener,* c'est conduire une seconde fois au même lieu. *Ramener,* c'est conduire une seconde fois au lieu où l'on est. Il m'a amené aujourd'hui son cousin, et il m'a promis de me le ramener demain. *Emmener,* signifie d'ordinaire Mener en quelque lieu, mais alors on ne nomme jamais l'endroit. Voilà un homme que les soldats emmènent. *Remmener,* c'est Emmener une seconde fois. Lorsqu'on nomme le lieu, il faut dire : Voilà un homme que les soldats mènent à la Force ; les soldats ramènent cet homme à la Force pour la seconde fois.

AMÉNIE. s. m. (ét. gr. *ἀ* priv., *μήν,* mois). Méd. Synonyme de Aménorrhée. V. ce mot.

AMÉNIÉ. s. m. Jurisp. anc. Une des divisions d'une juridiction.

AMÉNITÉ. s. f. (en lat. *amœnitas*). Agrément. L'aménité d'un lieu. L'aménité de l'air. Il n'est guère usité que dans ces phrases.

— Fig. Douceur accompagnée de grâce, d'affabilité. Il a beaucoup d'aménité. Aménité dans le caractère, dans les mœurs.

— Au pl. Ce qu'il y a de plus attrayant dans une science, dans un art. On lui donne ce sens dans le titre de plusieurs ouvrages. Les Aménités de droit de Ménage. Les Aménités botaniques de Linné.

— Syn. comp. DOUCEUR, AMÉNITÉ. La *douceur* inspire la confiance, elle fait aimer. L'*aménité* prévient, attire, engage ; elle charme ; elle fait souhaiter de vivre avec celui qui en est doué.

AMÉNOMANIE. s. f. (du lat. *amœnus,* agréable, et du gr. *μανία,* manie). Méd. Délire gai, monomanie joyeuse.

AMÉNOPHIS. Nom de plusieurs rois d'Égypte. On en compte cinq ; mais on n'est d'accord ni sur le nombre de ces princes, ni sur l'époque à laquelle ils ont vécu.

AMÉNORRHÉE. s. f. (ét. gr. *ἀ* priv. ; *μήν,* mois, et *ῥέω,* couler). Méd. Suppression ou interruption du flux menstruel chez les femmes, par suite d'un état de faiblesse ou de maladie.

AMENTACÉ, ÉE. adj. (du lat. *amentum,* chaton). Bot. Se dit des plantes dont les fleurs naissent autour d'un axe appelé chaton. || AMENTACÉES. s. f. pl. Groupe nombreux de plantes ligneuses [illegible]tales, dont les mâles sont disposés en chaton.

AMENTEVOIR. v. a. 3e conj. (rad. lat. *mens, tis,* esprit). Vieux mot qui signifiait, Rappeler à son souvenir, repasser dans son esprit, dans sa mémoire.

AMENTHÈS. Myth. égypt. Nom que les Égyptiens donnaient au lieu où les âmes se rendaient après avoir quitté les corps qu'elles avaient animés, en attendant [illegible] ... dans d'autres corps, selon la croyance des Égyptiens à la transmigration.

AMENUISÉ, ÉE. part. pass. du v. Amenuiser.

— Fig.

La vertu n'est pas morte en tous les courtisans,
Bien que faible et débile et que mal reconnue,
Son habit décousu la montre à demi nue,
Qu'elle ait sèche la chair, le corps *amenuisé,*
Et serve à contre-cœur le vice autorisé.
(REGNIER.)

AMENUISER. v. a. 1re conj. Rendre plus menu, moins épais. Amenuiser une planche, un bâton, une cheville.

— Syn. comp. AMENUISER, ALLÉGIR, AMINCIR. V. ALLÉGIR.

AMER, ÈRE. adj. (pr. le masc. comme le fém., *a-mè re*). Qui a une saveur rude et généralement désagréable, comme celle de l'absinthe. Amer comme suie, comme chicotin. Cela est bien amer. Goût amer. Herbes amères. Les choses fortement acides ou amères nous causent d'intolérables douleurs. (Brill. Sav.)

— *Avoir la bouche amère.* Sentir un goût

amer à la bouche. On dit de même : *Cela rend la bouche amère.*

— Prov. *Ce qui est amer à la bouche est doux au cœur.* Ce qui est desagreable au goût est ordinairement salutaire.

— Fig. Douloureux, pénible. Souvenirs amers. Chagrins amers. Il est bien amer à un ami d'enfance de se voir meconnu. Le sentiment *amer* de sa faiblesse inutile ramena Chénier vers ses etudes solitaires. (Villem.) Tel est le fruit *amer* des discordes civiles. (Id.)

— *Douleur amère.* Douleur profondement sentie. Ton depart me saisit d'une *amère* tristesse. (Leon.)

— *Larmes amères.* Celles qu'une profonde douleur fait verser.

— Fig. Mordant, offensant. Trait amer. Rire amer. Ironie amère. Reproches amers. *Amères récriminations.* (Villem.) Si la parole du poète est quelquefois *amère*, à qui la faute? (P. Leroux.) Il prend le langage le plus *amer*, le plus hostile. (M.-Brun.)

— Poet. Se dit des flots de la mer. Omiss. des dictionn.

Il marche : près de lui le peuple entier des mers
Bondit et fait au loin jaillir les flots *amers.*
(DELILLE.)

— Fam. *Bêtise amère.* Bêtise extrême.

AMER. s. m. Ce qui est amer. L'amer et le doux.

— Fiel de quelques animaux, et surtout des poissons. Un amer de bœuf. L'amer d'une carpe.

— Chim. *Amer de Welter.* Substance à laquelle donne naissance l'action de l'acide nitrique sur l'indigo ; fut decouverte en 1788 par Hausmann, et obtenue peu de temps après par Welter. On la nomme aujourd'hui *acide nitropicrique.*

— Medec. *Amers.* Nom donné, à cause de leur saveur, à un grand nombre de substances medicamenteuses vegetales, qui appartiennent à la classe des toniques.

— *Prendre des amers*, des infusions de quelques plantes amères mêlées en parties egales. Les feuilles sèches de germandrée, les sommites fleuries de petite centauree et celles d'absinthe, constituent les amers indiqués par le Codex.

AMERBACH (Jean). Célèbre imprimeur du XVe siècle, né à Reutlingen, en Souabe, et etabli à Bâle. On lui doit l'invention des caracteres ronds, qu'il substitua aux italiques et aux gothiques. Le nom de saint-augustin a été donné au caractère dont J. Amerbach se servit pour imprimer, en 1506, la première edition de St Augustin. Il mourut en 1515, avant d'avoir pu terminer ce grand ouvrage.

AMER-BI-AKHAM-ALLAH (Abou-Ali al-Mansour). Septième calife fathimite d'Egypte, né vers 1096, mort assassiné en 1130.

AMÈREMENT. adv. Avec amertume. Il ne se dit qu'au fig. Se plaindre amèrement. Pleurer amèrement.

AMÉRIC VESPUCE. Navigateur célèbre, né à Florence, en 1451. Fit cinq grands voyages sur les vaisseaux des rois d'Espagne et de Portugal ; donna son nom au nouveau continent, honneur qui eût dû appartenir à Christophe Colomb ; mourut en 1516.

AMÉRICAIN, AINE. adj. et s. Qui est né en Amerique, qui est propre à l'Amerique ou à ses habitants. Il avait converti beaucoup d'Américains. Le continent americain. Coutumes americaines.

L'*Américain* farouche est un monstre sauvage
Qui ronge en frémissant le frein de l'esclavage.
(VOLTAIRE.)

— Se dit particulièrement des habitants des Etats-Unis. Il y a beaucoup d'Américains à Paris.

AMÉRIQUE. Géogr. (ainsi appelée du nom d'un voyageur portugais. V. AMÉRIC VESPUCE). Une des cinq parties du globe terrestre, la plus grande apres l'Asie, decouverte en 1498 par Christophe Colomb ; on l'appelle aussi quelquefois Nouveau-Monde, à raison de l'époque à laquelle l'Europe en eut connaissance. Cet immense continent est compris entre le 36e et le 170e degré de longitude occidentale, entre le 71e degre Nord et le 54e Sud de latitude. Si on y rattache les îles qui en dependent géographiquement, on aura : longitude occidentale, entre 10 et 170 degrés ; latitude, entre 79 boreale et 70 australe. Toute cette masse continentale, d'une figure allongée, découpée, et peu facile à definir, est entourée par les eaux : au N., par l'Ocean Arctique ; à l'E., par le même et l'Atlantique ; au S., par les mers Antarctiques, à l'O., par le grand Océan et par l'Océan polaire.

— Vers le 9e degré de latitude Nord, l'Amérique se partage en deux grandes peninsules ; l'une, qui s'etend du 9e degré jusqu'à la mer polaire, se nomme Amerique Septentrionale, l'autre qui s'etend du même 9e degré au cap Horn, prend le nom d'Amérique Méridionale. La plus grande longueur de l'Amérique Septentrionale est de 620 myriamètres ; sa plus grande largeur, de 540 myriamètres. Le maximum de longueur est de 660 myriamètres pour l'Amerique Méridionale ; le maximum de largeur est de 410 myriamètres. La superficie totale des deux péninsules, y compris les îles, est évaluée à 3,926,500 myriamètres carres.

— Envisagée dans ses rapports avec l'ensemble du globe, l'Amérique n'est qu'une continuation de la ceinture de terres elevées qui, sous les noms de plateau de Cafrerie, d'Arabie, de Perse, de Mongolie, forment le dos de l'ancien continent. Elle offre cinq grands systèmes de montagnes : Le 1er, qui parcourt l'une et l'autre peninsules, depuis le cap Horn jusqu'à l'Ocean Arctique, dans une longueur de 1200 myriamètres, est le système des Andes ou système peruvien, dont le point culminant, le Chimboraço, s'élève à 6529 metres. Le 2e, celui de la Parime ou de la Guiane (point culminant, pic de Duida, 2,534 mètres), et le 3e, ou système bresilien (point culminant, 1852 mètres), sont propres à l'Amerique du Sud. Le 4e, Cordilière de la Californie ou Cordilière maritime (point culminant, mont Saint-Élie, 5441 mètres), et le 5e, ou système des Alleghanys (point culminant, mont Washington, 2,046 mètres), appartiennent à l'Amérique Septentrionale. Ces systèmes forment trois grandes plaines dans chacune des deux Amériques ; la plus vaste du globe se trouve dans l'Amérique du Nord, et s'ouvre sur l'Océan Arctique et sur le golfe du Mexique ; elle a 108,000 myriamètres carrés. De cette étendue des plaines americaines resulte l'immense longueur des fleuves et des rivières qui les arrosent et qui, surtout dans les regions boreales, s'entrelacent dans tous les sens avant de se perdre dans l'Ocean Arctique et dans l'Atlantique. A la tête de ces fleuves se placent le Missisipi dans l'Amérique du Nord, l'Amazone dans l'Amerique du Sud, les deux masses d'eau les plus imposantes de toutes celles qui coulent sur la terre. Les lacs sont innombrables, il y en a de plus de 400 myriamètres de longueur, de 160 à 200 myriamètres de circonférence.

— La constitution géognostique des montagnes du Nouveau-Monde est analogue à celle des montagnes de l'ancien continent. Le granit et les roches dominent au Nord-Ouest ; dans la chaîne des Alleghanys, c'est le calcaire, avec des grès, des schistes ardoisiers, des marnes bleues, et entre le 41e et le 42e degré, des masses basaltiques et d'autres produits ignés. Les gypses, les grès houillers s'etendent jusqu'au lac Michigan. Le bassin du Mississipi presente une suite de terrains d'alluvion et de transport. Des roches trachitiques, porphyritiques, etc., constituent en grande partie le plateau mexicain ; le granit forme la base des Andes, dont la crête est couverte de porphyres, de basaltes, de phonolithes et de roches vertes bizarrement taillées. Les porphyres du Chimboraço ont 3,800 mètres d'épaisseur ; le quartz pur à l'ouest de Caxamarca, 3,000, et les grès des environs de Cuença, 1600 mètres. On compte plus de soixante volcans sur le continent américain et sur les îles qui en dependent ; la ligne volcanique est à peine interrompue à partir du 47e degré jusqu'à l'équateur. Toute cette région est sujette à de grands tremblements de terre ; ils sont presque continuels au Chili et au Pérou, très-fréquents dans l'Amérique centrale et dans le Sud du Mexique, rares et presque inconnus au Bresil, dans la Patagonie orientale, dans la Guiane et dans la plus grande partie de l'Amerique du Nord.

— Les richesses minéralogiques sont merveilleuses ; on peut dire que l'Amerique équatoriale est la patrie de l'or et de l'argent, de ce dernier métal surtout. Le produit annuel des mines d'argent, en 1804, était de 230,550,000 francs. Depuis les guerres de l'Independance, ce produit a beaucoup diminué, faute de travailleurs et de capitaux. On y trouve presque tous les mineraux connus ; entre autres, le fer, l'étain, le mercure, le cuivre, le plomb, le platine, le charbon de terre, le sel, etc. Les émeraudes abondent dans les Andes colombiennes ; les diamants du Bresil sont aussi beaux que ceux d'Orient.

— Rien n'égale au monde le luxe des productions végétales de l'Amérique, en parcourant tous les degrés depuis le cactus qui rampe à terre, jusqu'à l'arbre à cire ou aux vieux troncs des forêts primitives. Le maïs, la pomme de terre, la capucine, le topinambour, l'agave, le cacaoyer, le nopal, qui produit l'insecte dont on tire la cochenille, le passayer, le campêche, le mahogoni ou acajou, le quinquina, fébrifuge si utile, le caoutchouc, la vanille, le tabac, la grenadille, l'ipécacuanha, la salsepareille, le manioc, etc., etc., sont des végétaux particuliers à l'Amérique. On en trouve [illegible] tinent, tels que l'ananas, le cocotier, le bananier, le coton, le bresillet. Les Européens y ont porté la canne à sucre, le café, le riz, le lin, le chanvre, le froment, l'orge, le seigle, la cannelle, le clou de girofle, l'oranger, le citronnier, et une foule de fruits et de plantes usuelles. Les palmiers gigantesques de l'Amérique atteignent la hauteur de 60 mètres ; les sapins du Bas-Colombia s'élèvent quelquefois jusqu'à 100 mètres.

— Ni l'Europe, ni l'Asie, ni l'Afrique, n'ont une physiologie zoologique aussi bien caractérisée que l'Amérique. On y trouve le bison, le bœuf musqué, le tapir, le lama, l'alpaca. Les vieilles forêts renferment des ours terribles, des loups noirs, des loups rouges, des couguars, des jaguars, etc. Sa famille de singes n'a point ailleurs d'analogues. D'énormes cétacés, les dauphins, les baleines, les cachalots, parcourent en liberté les mers des deux extrémites du continent. D'innombrables essaims d'oiseaux d'une infinie variete de chants et de plumages animent les régions équatoriales de l'Amérique. Les troupes agiles de nandus, le sariama des savanes, le sasa des marais, les grands condors des Andes, les autruches, les albatros, les nombreuses espèces de harpies, de troupiales, d'eperviers, de buses et de chouettes, s'abattent sur presque tous les points des deux peninsules. Les perroquets, les jacamars, les martins-pêcheurs, les manakins, les colibris, les oiseaux-mouches, y brillent de tous les feux des pierres precieuses, etc., etc. Le Bresil et la Guiane nous ont envoyé plus de 20,000 insectes. Le hideux et vorace caïman des fleuves, les crotales ou serpents à sonnettes des basses terres, de nombreuses couleuvres, des orvets, des batraciens, des sauriens, font de l'Amerique une des contrees les plus abondantes en reptiles. L'immense etendue des côtes et les grands courants d'eau douce sont peuplés d'une infinité d'espèces de poissons. Dans les hautes mers, les squales, les larges raies, les bancs de morues et de gades sont, même pour les Europeens, l'objet de pêches productives. Les mollusques et les zoophytes rivalisent en varieté et en richesse avec les animaux des classes supérieures, et sont disposes par parallèles.

— Le climat des deux Amériques doit ses nombreuses modifications à la disposition particulière de ses chaînes de montagnes, à ses plateaux élevés et à pentes inegales, à l'etendue de ses plaines, etc. A latitude égale, la temperature de l'Amérique est à peu près de dix degres plus basse que dans l'ancien continent, et l'on attribue cet abaissement géneral de la temperature à la prolongation du continent vers les pôles glaces, à son peu de largeur sur plusieurs points, à l'action des vents apportes par l'Ocean, aux nombreuses chaînes de montagnes remplies de sources, et dont les sommets couverts de neige se cachent bien avant dans les nuages, au grand nombre de rivières immenses qui, après des detours multipliés, vont toujours chercher les côtes les plus éloignées, enfin à des deserts non-sablonneux et à des forêts impénétrables qui couvrent les plaines humides de l'equateur.

— La population de l'Amérique ne s'élève qu'à 39,000,000 d'habitants, qui sont ainsi répartis :

Blancs européens ou descendants,	14,600,000
Nègres esclaves ou libres,	7,400,000
Mulâtres et races mélangées,	7,000,000
Indiens ou Américains indigènes,	10,000,000
Total,	39,000,000

Ces derniers 10 millions parlent plus de 438 langues différentes, plus de 2,000 dialectes.

— Prépondérance des langues en Amérique :

Langue anglaise,	12,600,000 hab.
Langue espagnole,	11,200,000
Langue indienne,	8,800,000
Langue portugaise,	4,770,000
Langue française,	1,400,000
Langues hollandaise, danoise, italienne, suédoise, etc.	230,000

— Distribution de la population de l'Amérique d'après les religions :

Catholiques,	24,200,000 hab.
Protestants,	13,500,000
Idolâtres,	1,300,000

— Principales places maritimes commerçantes de l'Amérique : New-York, Philadelphie, Boston, Baltimore, la Nouvelle-Orléans et Charlestown, dans les Etats-Unis ; Vera-Cruz, Tampico, Acapulco, dans le Mexique ; la Guayra, Porto-Cabello, Carthagène, et Guayaquil, dans la Colombie ; Callao, port de Lima, dans le Perou ; Valparaiso, dans le Chili ; Buénos-Ayres, dans la confederation du Rio de la Plata ; Montevideo, dans l'Uruguay ; Rio Janeiro, Bahia, Pernambuco, dans le Brésil ; Port-au-Prince, à Haïti ; la Havane, dans l'île de Cuba ; San-Juan, à Porto-Rico ; Kingston, à la Jamaïque ; Bridgetown, dans la Barbade ; Halifax, dans la Nouvelle-Ecosse ; Quebec, au Canada ; Georgetown, dans la Guiane ; St-Pierre, à la Martinique ; Pointe-à-Pitre, à la Guadeloupe ; St-Eustache et Willemstadt, dans les Antilles néerlandaises, etc.

— DIVISION GÉOGRAPHIQUE ET POLITIQUE DE L'AMERIQUE. Considerée sous le rapport purement geographique, l'Amérique offre deux grandes divisions : le *continent* et les îles qui l'entourent. On donne à la première division [illegible] *continent* ; la seconde est appelée *Amérique insulaire.* La nature et l'usage ont encore subdivisé l'Amérique continentale en *Amérique du Nord* et en *Amérique du Sud.* Les îles sont ordinairement classées en trois groupes, qui sont : les *Terres Arctiques* ou les îles qui s'étendent au nord du continent americain ; les *Antilles*, que l'on appelle improprement Indes occidentales, et les *Terres Antarctiques*, situées au sud du continent et de l'archipel de Magellan.

— TABLEAU STATISTIQUE offrant les divisions politiques de l'Amérique avant 1783 et en 1830 :

AMÉRIQUE INDÉPENDANTE. Amérique ci-devant anglaise, française et espagnole, forme aujourd'hui les *Etats-Unis* ou Confédération anglo-américaine. Superficie, 1,570,000 milles carrés de 60 au degre equatorial. Population, 11,600,000 hab.

AMÉRIQUE ci-devant ESPAGNOLE. *Confédération mexicaine* ou *Etats-Unis du Mexique* (vice-royauté du Mexique). Superf., 1,242,000 ; popul., 7,500,000.

— Divisions politiques de l'Amérique en 1830, indiquées dans l'ordre géographique :

— AMÉRIQUE SEPTENTRIONALE : *Nouvelle-Galles, Nouvelle-Bretagne, Labrador, Haut* et *Bas-Canada, Terre-Neuve, Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Ecosse, Etats-Unis*, avec le territoire d'*Oregon* à l'ouest, et les *Florides* à l'est et au sud, le *Texas*, la *Confédération mexicaine* ou *Mexique*, la *Confédération de l'Amerique centrale* ou *Guatemala*, les grandes et petites *Antilles.*

— AMÉRIQUE MÉRIDIONALE : les républiques de la *Colombie*, les *Guianes* anglaise, française, hollandaise, colombienne et bresilienne ; les republiques du *Perou* et de *Bolivia* ; l'empire du *Bresil*, le *Paraguay*, les republiques de l'*Uruguay*, *Argentine* ou du *Rio de la Plata* et du *Chili*, l'*Araucanie*, la *Patagonie*, les *Terres magellaniques* ou *Terres de feu.*

— AMÉRIQUE SEPTENTRIONALE (États-Unis de l'). V. ÉTATS-UNIS.

— AMÉRIQUE MÉRIDIONALE (Républiques de l'). V. MEXIQUE, COLOMBIE, BOLIVIA, RIO DE LA PLATA, PEROU, CHILI.

— AMÉRIQUE CENTRALE. V. GUATÉMALA.

— AMÉRIQUE INDIGÈNE INDÉPENDANTE. V. ARAUCANS, PUELCHES, CHIQUITOS, GUAYCARAS, OSAGES, CHAKTAHS, etc.

— AMÉRIQUE ANGLAISE. V. CANADA, NOUVELLE-ÉCOSSE, JAMAÏQUE, etc., etc.

— AMÉRIQUE FRANÇAISE. V. MARTINIQUE, GUADELOUPE, partie de la GUIANE, les SAINTES, MARIE-GALANTE, partie de SAINT-MARTIN.

— AMERIQUE ESPAGNOLE. V. CUBA, PORTO-RICO.

— AMÉRIQUE HOLLANDAISE OU NÉERLANDAISE. V. partie de la GUIANE, îles SAINT-EUSTACHE, SABA, etc.

— AMÉRIQUE DANOISE. V. GROËNLAND, ISLANDE, SAINTE-CROIX, etc.

— AMÉRIQUE RUSSE. V. îles ALEUTIENNES, KADIAK, SITKA, etc.

— AMÉRIQUE SUÉDOISE. V. île SAINT-BARTHÉLEMI.

— AMÉRIQUE. Iconol. Femme au teint olivâtre, coiffee de plumes, armée d'un arc et de flèches.

— On a demandé s'il faut écrire : *Carte des deux Amériques*, ou *carte des deux Amérique?* Cette question ne présente aucune difficulté. Quand on joint à *les* un nombre quelconque, comme les deux, les trois, les quatre premiers *Cesars*, les deux *Scipions*, les deux *Catons*, alors le nom n'est plus individuel. On a divisé l'Amérique en deux grandes parties, la Septentrionale et la Meridionale, et l'on a dit : Les deux *Amériques.* On a en vue alors de parler de ces deux parties, qu'on reunit dans son esprit, et non de l'*Amerique* en général, de même qu'on dit : Les deux *Siciles*, les deux *Laponies*, etc. Il n'y a pas de doute que le substantif ne doive prendre alors le signe de la pluralité.

AMERS. s. m. pl. (pr. *a-mèr*). Mar. Marques apparentes, tels que moulins, clochers, pavillons, placés à une certaine distance pour indiquer à un vaisseau qui vient de la mer l'entrée d'une rade, d'un port ou d'une rivière. Les amers s'établissent de diverses manières : souvent, pour éviter les dangers, suivre une passe, on en prend deux, l'un par l'autre. *Prendre ses amers*, signifie la même chose que Prendre ses marques à terre.

AMERTUME. s. f. Qualité, saveur de ce qui est amer. L'amertume de l'aloès, de l'absinthe. Les fleurs et surtout les feuilles de l'absinthe sont d'une *amertume* insupportable que souvent on cite en proverbe. (Chaumet.) Les acides ont la propriété d'ôter à l'aloès la plus grande partie de son *amertume*, de son âcreté. (Virey.) L'extrême *amertume* de l'aloès l'a fait considérer comme febrifuge et anthelminthique. (Trouss.)

— Fig. L'amertume du remords. L'amertume du repentir. L'amertume des regrets. Une faute irréparable, accompagnée de toute l'*amertume* du remords et de la jalousie. (Cesse Merlin.)

— Fig. Douleur, affliction profonde. Abreuver quelqu'un d'amertume. Avoir le cœur plein d'amertume. Il m'en a parlé dans l'amertume de son cœur, dans l'amertume de son âme. Il n'y a point de plaisir dans la vie qui ne soit mêlé de quelque *amertume.* (Lav.) Dans ce sens, il s'emploie quelquefois au pl. Les amertumes de la vie. Dieu nous détache des trompeuses douceurs du monde par les [illegible] *amertumes* qu'il y mêle. (Le P. Thomassin.) Le travail est un plaisir pur, vrai, sans *amertume* et sans repentir. (Tissot.) Pourquoi la lumière a-t-elle été donnée à un misérable, et la vie à ceux qui sont dans l'*amertume* du cœur? (Job.) Que d'*amertume*, que de regrets, l'époux éprouvera dans la solitude profonde à laquelle il est aussi condamné ! (Bergasse.) L'homme trouve l'*amertume* au milieu des plaisirs. (Rac.)

— Ce qu'il y a de mordant, d'offensant dans des écrits, des discours. Railleries pleines d'amertume. Critiquer avec amertume. Il m'a répondu avec amertume. Je l'ai réfuté, mais sans amertume. Sa parole était irrésistible et d'une effroyable *amertume.* (Villem.)

— Syn. comp. DOULEUR, AMERTUME. *Douleur* indique une peine d'esprit ou de cœur, *amertume* marque la nature du sentiment que l'âme éprouve. Une *douleur* qui se dissipe bientôt ne cause point d'*amertume.* Une *douleur* forte, qui attaque la source du bonheur et qui laisse dans l'âme une longue trace, est une *douleur amère* ; alors l'*amertume* peut être distinguée de la *dou-*

leur même, et l'on peut dire *l'amertume de la douleur*, c'est-à-dire, le sentiment vif et profond qui accompagne la douleur.

— AMERTUME DE CŒUR. Iconol. Femme vêtue de noir et regardant tristement une plante d'absinthe qui a germé dans une ruche à miel.

AMESTRÉ, ÉE. part. pass. du v. Amestrer.

AMESTREMENT. s. m. Techn. Action de mêler le carthame lavé avec de la cendre gravelee, en les piétinant par petites portions.

AMESTRER. v. a. 1re conj. Techn. Faire la préparation nommée amestrement.

AMESURÉ, ÉE. part. pass. du v. Amesurer.

AMESUREMENT. s. m. Action de mesurer, de proportionner. Cout. Estimation faite par justice.

AMESURER. v. a. 1re conj. Cout. Estimer, réduire à sa juste valeur.

— *Amesurer son sujet.* C'était exiger de lui le dédommagement du mefait qu'il avait commis.

AMÉTABOLE. adj. des 2 g. et s. m. (ét. gr., ἀ priv.; μεταβολή, changement). Entom. Se dit des insectes qui ne subissent pas de métamorphose.

AMÉTAMORPHOSE. s. f. (ét. gr., ἀ priv.; μεταμόρφωσις, métamorphose). Entom. Nom donné par quelques auteurs au phenomène presenté par certains insectes qui ne subissent point de métamorphose, et ne font que changer de peau.

AMÉTAMORPHOTE. adj. des 2 g. et s. m. Entom. Qui ne subit point de métamorphose. Insecte amétamorphote. Les amétamorphotes.

AMÈTE. s. f. (dim. de *âme*). Vieux mot qui signifiait Petite âme. C'était un terme de tendresse.

— Ce mot a été employé par Montaigne dans le sens de *âme faible, âme pusillanime.*

AMETÉ, ÉE. adj. Jurispr. anc. Se disait d'un fief pour les droits duquel le vassal et le seigneur étaient convenus d'un abonnement fixe.

AMÉTHODIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἀ priv.; μέθοδος, methode). Didact. Qui est sans méthode, sans ordre. Inusité.

AMÉTHYSE. s. f. (du gr. ἀμέθυστος, améthyste). Entom. Genre de diptères, ne contenant qu'une seule espèce, l'amethyse fasciée qui se trouve au cap de Bonne-Esperance.

AMÉTHYSTE. s. f. (ét. gr., ἀ priv.; μέθη, ivresse, parce que les anciens attribuaient à cette pierre la propriété de préserver de l'ivresse). Pierre precieuse de couleur violette, qui est une variete du quartz hyalin. *L'améthyste orientale* se distingue de l'amethyste ordinaire par une plus grande dureté. Elle en diffère encore par sa composition chimique; car elle est formée d'alumine, tandis que l'améthyste ordinaire se compose principalement de silice, colorée par un peu de manganese et de fer. Les plus belles amethystes viennent des Indes, des Asturies en Espagne, du Bresil et de la Sibérie; on en trouve aussi en France et en Allemagne. Cette pierre était une des douze qui composaient le pectoral du grand prêtre des Juifs. Chez les chretiens, elle forme l'anneau, signe distinctif de la dignité des évêques.

— Zool. Espèce du genre ciseau-mouche. || Serpent du genre python.

AMÉTHYSTÉ, ÉE. adj. (en gr. ἀμέθυστος, améthyste). Didact. Qui a une couleur violette ou violacée. Agaric amethysté.

— AMETHYSTÉE. s. f. Bot. Genre de labiées dont l'améthystée cérulee est la seule espèce connue; cette plante, commune dans toute l'Asie moyenne, est cultivée dans les parterres.

AMÉTHYSTIN, INE. adj. Didact. Qui est de couleur d'améthyste. Hyacinthe améthystine.

AMÉTRIE. s. f. (ét. gr., ἀ priv.; μέτρον, mesure). Didact. Défaut de mesure, irrégularité.

AMEUBLEMENT. s. m. Assortiment des meubles nécessaires pour garnir une chambre, un appartement. Riche ameublement. Un ameublement de soie, de velours. Il a dépensé tant pour son ameublement.

AMEUBLER. v. a. V. AMEUBLIR.

AMEUBLI, IE. part. pass. du v. Ameublir. S'emploie comme adjectif. Un immeuble ameubli. Terre ameublie. Dans le cas de l'ameublis-

tomberait dans le lot du mari serait certainement compris dans le legs d'immeubles fait par lui. (Trebuch.)

AMEUBLIR. v. a. 2e conj. (du lat. *mobilis*, mobile, qui peut se transporter). Convertir en nature de bien meuble. Jurisp. Faire entrer dans la communauté, par une clause expresse, tout ou partie des immeubles présents ou futurs des époux. Ameublir une terre pour telle somme, jusqu'à concurrence de telle somme. L'époux qui a *ameubli* un heritage a, lors du partage, la faculté de le retenir, en le precomptant sur sa part pour le prix qu'il avait alors. (Trebuch.)

— Agric. Rendre une terre plus meuble, plus legère. Il faut ameublir ce terrain. C'est surtout la surface de la terre qu'il importe d'*ameublir* par de frequents binages, autant pour enlever les herbes nuisibles que pour augmenter l'action des rosees et des eaux pluviales. (Francœur.)

AMEUBLISSEMENT. s. m. Jurisp. Action d'ameublir, et, ce qui est ameubli. Ameublissement général, particulier. *L'ameublissement* remonte aux anciennes coutumes qui l'avaient introduit pour favoriser la communauté entre époux. (Trebuch.)

— *Clause d'ameublissement.* Fiction de droit au moyen de laquelle on donne à un immeuble le caractère de meuble, afin de pouvoir le faire entrer dans la communauté comme si c'était un objet mobilier, et, par consequent, le soumettre à des dispositions qui ne lui seraient pas applicables en sa qualité d'immeuble. Cet ameublissement n'a d'effet qu'entre les epoux.

— *Ameublissement déterminé.* Celui par lequel l'époux a declaré ameublir et mettre en communauté un tel immeuble en tout ou jusqu'à concurrence d'une certaine somme.

— *Ameublissement indéterminé.* Celui par lequel l'epoux a simplement declaré apporter en communauté ses immeubles jusqu'à concurrence d'une certaine somme.

— Dr. rom. Chez les Romains, l'ameublissement convertissait en deniers le fonds dotal de la femme par l'estimation qu'on en faisait, et dans le cas où le mari se trouvait oblige de rendre la dot, il pouvait ne donner que le prix auquel elle avait eté estimée.

— Agric. Action d'ameublir une terre, et résultat de cette action. Il a dépensé beaucoup pour l'ameublissement de ce terrain.

AMEULONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Ameulonner.

AMEULONNER. v. a. 1re conj. (rac. *meule*). Agric. Mettre du blé ou du foin en meule.

AMEUTÉ, ÉE. part. pass. du v. Ameuter.

— *Ameuté par.* Le peuple, ameuté par leurs émissaires, poussait des cris de vengeance.

— *Ameuté contre.* Il mit en fuite les paysans ameutés contre lui.

AMEUTER. v. a. 1re conj. (rac. *meute*). Mettre des chiens en meute, les accoutumer à chasser ensemble. Il faut de la patience pour ameuter les jeunes chiens.

— Fig. Attrouper des gens pour les faire agir ensemble. Ameuter les passants. Ils ameutèrent la populace en répandant cette nouvelle.

— Anciennement, *ameuter* signifiait aussi Chambrer des soldats, les ranger en escouades.

— S'AMEUTER. v. pron. Les factieux s'étaient ameutés devant l'hôtel de ville. Elle avait soin de m'appeler maudit français, dans l'espoir d'*ameuter* la multitude. (Salvandy.)

AMFREVILLE. Nom célèbre dans la marine française. Il y avait trois d'Amfreville à la bataille de la Hogue, en 1692. Ils etaient frères, et combattirent avec la plus grande intrépidité.

AMHARA. Géogr. Royaume d'Abyssinie, autrefois très-puissant. Sa capitale est Gondar.

AMHARIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient, qui a rapport à l'Amhara. Langue amharique. L'auteur arabe Makrisi compte 50 dialectes amhariques. La litterature amharique est très-pauvre. La langue amharique est un dialecte corrompu du sémitique.

— AMHARIQUE. s. m. Idiome de l'Amhara, qui est parlé dans la plus grande partie de l'Abyssinie. S'il faut en croire Bruce, il existe une loi qui inflige la peine de mort à quiconque traduira l'Ecriture-Sainte de ghise en amharique. L'amharique, de même que les autres dialectes éthiopiens, se lit de gauche à droite, comme les langues occidentales.

AMHERSTIE. s. f. (de lord Amherst, ambassadeur en Chine). Bot. Genre de légumineuses dont l'unique espèce est l'une des plus magnifiques productions végétales que l'on connaisse; c'est un arbre trouvé dans le pays des Birmans.

AMHURST (Nicolas). Écrivain satirique anglais, né vers la fin du XVIIe siècle. Publia contre le ministère un ouvrage periodique dont le succès fut prodigieux. Mourut en 1742.

AMI, IE. s. (en lat. *amicus*; dérivé de *amare*, aimer. On écrivait anciennement *amic*, au masculin). Celui, celle avec qui l'on est uni par une affection réciproque. Ami sûr, solide. Ami fidele, constant. Ami faux. Mauvais ami. De généreux amis. De perfides amis. C'est son meilleur ami, son plus ancien ami. Se faire des amis. Avoir des amis. Servir ses amis. Ménager, conserver ses amis. Perdre, oublier ses amis. Agir, parler en ami. C'est une amie de votre sœur, une de ses bonnes amies. Que l'amitié ne t'aveugle pas sur les defauts de ton *ami*, ni la haine sur les bonnes qualités de ton

l'épreuve. (Fr. de Neufch.) Voulez-vous juger d'un homme, observez quels sont ses *amis*. (Fén.) Un homme en place n'a plus d'*amis* dès qu'il perd son poste; ce n'était donc pas lui, mais la place qui avait des *amis*. (Stanislas.) Il faut recevoir les bienfaits de ses *amis* sans ingratitude et sans bassesse. (Louis XVI.) Etes-vous sûrs de vous ressouvenir dans dix ans du nom de tous vos *amis*? (La Bruy.) Il y a en elle de quoi faire une parfaite *amie*. (Id.) Chacun se dit *ami*, mais fou qui s'y repose. (La Font.) Qu'un *ami* véritable est une douce chose. (Id.) Rien n'est si dangereux qu'un ignorant *ami*. (Id.) Qui possède un *ami* possède un grand trésor. (Rigaud.) Chez les *amis* tout s'excuse, tout passe. (La Font.) Un roi ne sait jamais s'il a de vrais *amis*. (Bours.)

D'un *ami* qui sèche nos larmes
Ne repoussons jamais les soins.
(STASSART.)

A quoi bon tant d'*amis*?
Un seul suffit quand il nous aime.
(FLORIAN.)

L'homme ne pense guère
A ses meilleurs *amis* quand il n'en a que faire.
(JAUFFRET.)

— *Ami d'enfance, ami de collége, de pension.* Celui avec lequel on est ami depuis l'enfance, depuis le sejour au collége. Un ami d'enfance ne se remplace pas. Ce sont deux amies de pension.

— *Ami de tout le monde, ami du genre humain.* Celui qui paraît aimer tout le monde, et qui dans le fond n'aime personne.

— *Ami de cour.* Celui qui n'a que l'apparence de l'amitié.

— *Amis de table, de bouteille, de débauche.* Ceux dont la liaison n'est fondée que sur le plaisir de la table, la debauche.

— *Ami jusqu'aux autels.* Ami prêt à tout faire, excepté ce qui est contraire à la religion.

— *Ami jusqu'à la bourse.* Celui dont l'amitié ne va pas jusqu'à prêter son argent.

— *Ami lecteur.* Formule usitée jadis dans les préfaces, et qui ne s'emploie aujourd'hui qu'en plaisantant.

— Prov. *Les bons comptes font les bons amis.* Il ne faut jamais blesser les intérêts de ceux avec qui l'on veut rester ami.

— *Ami au prêter, ennemi au rendre.* Quand on redemande à quelqu'un l'argent qu'on lui a prêté, on s'en fait souvent un ennemi.

— *Bien servir fait amis, et vrai dire ennemis.* La complaisance fait naître l'amitié, la franchise deplacée engendre la haine.

— Prov. et fig. *Ami à pendre et à dépendre*, ou *à vendre et à dépendre*, ami entièrement dévoué. V. DÉPENDRE.

— *Ami* se dit quelquefois pour Amant, et *amie* se prenait anciennement pour Maîtresse. Le seul *ami* fidèle inspire un sentiment. (Mme Joliveau.) Son courage de brigand, et son ire et courroux barbaresque, qui estoit irrité et rengregé par l'infortune qu'il avait recuë en ses amours, l'aiguillonnoient fort de s'en aller tout soudain au fond de la caverne, pour combattre ceux qu'il estimoit estre les homicides de son *amie*. (Amyot.) *Amie* a conservé cette signification dans les génealogies. Il eut de demoiselle Dorothee, son amie.

— Prov. *Sage ami et sotte amie.* Un ami doit être sage pour bien conseiller; une maîtresse ne doit pas avoir trop d'esprit, *car*, ajoute le proverbe, *d'une amie trop fine, vous n'en avez jamais bon compte.*

— *Bon ami, bonne amie.* S'emploient fam. aujourd'hui dans le sens précédent. Elle est sortie avec son bon ami. On ne lui connaît point de bonne amie.

— *Ami* est souvent un terme de familiarité, et même de mepris. Travaille bien, mon ami, et je ne t'oublierai pas. L'ami, peux-tu m'indiquer un autre chemin? Approchez donc, mes amis, mes bons amis. Mon petit ami, je vous apprendrai à vivre.

— Il signifie encore, Celui qui a du goût, de la passion pour une chose. Ami des lettres, des arts. Ami de la justice, de la vérité. Un ami de la table, de la bouteille. Fox fut le plus ardent *ami* de toutes les doctrines populaires. (Villem.)

— *Ami de la faveur, de la fortune.* Celui qui ne s'attache qu'aux personnes en faveur, ou dans l'opulence.

— *Ami de la maison.* Celui qui vit dans l'intimité des personnes composant une famille. On le dit quelquefois ironiq. de Celui que l'on suppose être l'amant de la maîtresse de la maison.

— Prov. *Ami de Socrate, ami de Platon, mais encore plus ami de la vérité.* Se dit de celui qui suit volontiers l'avis des gens les plus recommandables, sans pourtant soumettre aveuglément son jugement au leur.

— Personne avec qui l'on est lié par un intérêt de parti, de coterie. Il fut soutenu par ses amis.

— Il se dit également des nations unies entre elles par des traités, des alliances. La France fut successivement trahie par tous ses amis.

— *Ami, amie.* S'emploient aussi en parlant des animaux qui ont de l'affection pour l'homme, et même des choses inanimées, pour signifier qu'elles sont convenables, salutaires. Le chien est ami de l'homme. Le vin est ami de l'estomac. Cette couleur est amie des yeux. La

Neufch.)

— *Ami, amie*, est aussi adj. Peuples amis. Nations amies.

— *Couleurs amies.* Couleurs qui s'accordent bien ensemble.

— Propice, favorable. Fortune amie. Destins amis. Des végétaux *amis* la foule t'environne. (Roucher.) Sur ce rivage *ami* les dieux l'ont amenée. (Delille.)

. . . . O nuit silencieuse!
Prête ton ombre *amie* à sa course pieuse.
(MICHAUD.)

— Obligeant, bienveillant. Un visage ami. Je lui ai parlé cette fois un langage ami.

— Au jeu de quadrille, *ami* se dit de celui qui a le roi appelé.

— M'AMIE, abréviation de *mon amie.* Terme dont on ne se sert que dans l'intimité, ou en parlant à des femmes d'une condition très-inférieure. Elle m'a fait enrager, *m'amie.* (Mol.)

On pourrait bien punir ces paroles infâmes,
M'amie, et l'on décrète aussi contre les femmes.
(Id.)

— MIE, abréviation d'*amie*, est employée dans le vieux langage pour Maîtresse. Sa douce mie. Combattre pour sa mie. Les enfants donnaient autrefois ce nom à leur gouvernante. Ils ne disent plus que *ma bonne.*

— Hist. anc. Titre d'honneur que portaient les principaux officiers à la cour des rois d'Égypte, de Perse, de Macedoine, et en general ceux qui approchaient de tres-près la personne du nouveau monarque. Alexandre reçut la mère de Darius en presence de ses amis. A la cour des empereurs, ce titre était celui des membres du conseil privé.

— Hist. relig. *Société des Amis.* Nom que les quakers donnent à leur congregation. V. QUAKER.

— *Iles des Amis.* Archipel de la Polynésie méridionale, decouvert par Tasman, hollandais, en 1643, ainsi nommé par le capitaine Cook, qui le visita en 1775. V. TONGA.

AMIA. s. m. Ichthyol. V. AMIE.

AMIABLE. adj. des 2 g. Doux, gracieux, aimable. Accueil amiable. Paroles, propositions amiables. Peu usité en ce sens.

— *Amiable compositeur.* Celui qui accommode un procès, un differend, par les voies de la douceur, de la conciliation.

— Math. *Nombres amiables.* Nombres dont chacun est égal à la somme des parties aliquotes de l'autre nombre. Ainsi 284 et 220 sont des nombres amiables.

— À L'AMIABLE. loc. adv. Par voie de douceur et de conciliation. Terminer, vider un différend à l'amiable.

— Prat. *Vente à l'amiable.* Vente qui se fait de gré à gré, par opposition à celles qui se font aux enchères ou par autorité de justice.

AMIABLEMENT. adv. D'une manière amiable, à l'amiable. Ils en ont traité à l'amiable.

AMIAN ou **AMIHAN.** s. m. Mar. Mot servant à exprimer tout petit objet en corde ou en bois qui se trouve sous la main, et qu'on emploie momentanément, à bord, à defaut d'autre dont le nom est déterminé.

AMIANTACÉ, ÉE. adj. Minér. Qui a quelque ressemblance avec l'amiante.

— Méd. *Teigne amiantacée.* V. TEIGNE.

AMIANTE. s. m. (ét. gr., ἀ priv.; μιαίνω, je corromps). Substance minérale filamenteuse que l'on nomme aussi *asbeste*, et dont on fait de la toile, du papier, des mèches incombustibles. Elle est formée principalement de silice, de magnésie, d'un peu d'alumine et de chaux. Les anciens brûlaient dans une toile d'amiante les corps des grands, pour conserver leurs cendres pures et separées de celles du bûcher. Cette matière, alors très-rare et d'un prix excessif, est aujourd'hui fort commune. On en trouve dans toute l'Europe, surtout en Italie, en Corse et en Savoie.

— *Amiante ligniforme.* Variété de l'amiante plus dure que l'amiante ordinaire, et dont on ne peut par consequent tirer le même parti.

AMIANTINITE. s. f. Minér. Variété d'actinote.

AMIANTOÏDE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἀμίαντος, amiante; εἶδος, ressemblance). Minér. Qui a l'apparence de l'amiante. L'arséniate de cuivre est amiantoïde.

AMIATITE. s. m. Minér. Variété de silex résinite concretionné, d'un blanc opaque, et qui se trouve au mont Amiata en Toscane.

AMIBE. s. f. (ét. gr., ἀμοιβή, permutation). Entom. Genre d'animalcules infusoires qui se produisent dans les eaux stagnantes, les sédiments végetaux, etc. Leur forme est d'une instabilité qui leur a fait donner le nom de protées diffluents

AMICAL, ALE. adj. (du lat. *amicabilis, amicalis*; on a dit aussi *amicable*). Qui est inspiré par l'amitié, qui annonce l'amitié. Conseil amical. Air, ton amical. Des offres amicales. Il ne se dit point des personnes, et est inusité au pl. m.

AMICALEMENT. adv. D'une manière amicale. Causer amicalement.

AMICIE. s. f. (dédié à M. Amici, célèbre physicien italien). Bot. Genre de légumineuses, très-voisin des poirees, fonde sur deux espèces indigènes dans l'Amerique equatoriale.

AMICONI ou **AMIGONI** (Jacques). Pein-

pagne, en 1752, avec le titre de peintre de la cour. On voit beaucoup de ses tableaux en Angleterre et en Allemagne.

AMICT. s. m. (pr. *a-mi*; du lat. *amictus*, tout ce qui sert à couvrir, à vêtir). Liturg. Linge bénit que le prêtre met sur ses épaules, entre la soutane et l'aube, quand il s'habille pour dire la messe. Il le mettait autrefois sur la tête pendant l'hiver. Le diacre, le sous-diacre et les induts portent aussi l'amict quand ils servent à l'autel.

AMICTE. s. m. (du gr. ἄμικτος, pur). Entom. Genre de diptères, fonde sur deux espèces, l'amicte oblong et l'amicte heteroptère, qui habitent le nord de l'Afrique et le cap de Bonne-Espérance.

AMIDA. Myth. Nom de l'Être suprême chez les Japonnais.

AMIDES. s. m. pl. Chim. Nom d'une série de produits organiques dont la composition élementaire represente un sel ammoniacal moins un atome d'eau ou de ses elements; de telle sorte que, sous certaines influences ces

matières reprenant cette eau passent à l'état de sel à base d'ammoniaque.

AMIDIN. s. m. Chim. Pellicule lisse qui forme la paroi extérieure de chaque grain d'amidon.

AMIDINE. s. f. Chim. Substance soluble dans l'eau et de nature gommeuse, que renferme chaque grain d'amidon.

AMIDON. s. m. (ét. gr., ἀ priv. : μύλη, meule, parce qu'on ne moud pas le grain dont on fait l'amidon). Principe immédiat des végétaux, qui existe dans les graines des céréales et dans un grand nombre de plantes. C'est une substance pulvérulente, grenue, blanche et brillante, insoluble dans l'eau. Les usages de l'amidon sont très-nombreux. Par l'action de l'acide sulfurique, il se convertit en sucre tout à fait semblable au sucre de raisin. Chauffé dans l'eau, il forme l'empois. C'est aussi un réactif qui sert à déceler la présence de l'iode.

AMIDONISER. v. a. (rad. *amidon*). Convertir, transformer en amidon. Nous voulons que le chocolat nous arrive tout préparé. En cet état, la chimie transcendante nous a appris qu'il ne faut ni le râcler au couteau ni le broyer au pilon, parce que la collision sèche qui a lieu dans les deux cas *amidonise* quelques portions de sucre, et rend cette boisson plus fade. (Brill. Sav.)

AMIDONITE. s. f. Chim. Nom donné à l'amidine.

AMIDONNÉ, ÉE. p. pass. du v. Amidonner.

AMIDONNER. v. a. 1re conj. Techn. Enduire d'amidon. Amidonner du linge.

AMIDONNERIE. s. f. Fabrique d'amidon. Il ne peut être établi d'*amidonnerie* dans le voisinage des habitations particulières sans l'autorisation du ministre de l'intérieur. (Cad.-Gassic.)

AMIDONNIER, IÈRE. s. Celui, celle qui fabrique de l'amidon. Les *amidonniers* ne doivent pas vendre aux nourrisseurs ou laitiers du marc d'amidon, sous peine de 200 fr. d'amende. (Cad.-Gassic.)

— S'emploie comme adjectif. Omiss. des dictionn. La vie des ouvriers *amidonniers* paraît être moins longue que celle d'autres ouvriers; les affections auxquelles ils sont sujets sont le coryza, les maladies de poitrine et particulièrement la dyspnée. (Cad.-Gassic.)

AMIE. s. f. (du gr. ἀμία, nom de la pélamide chez les Grecs). Ichthyol. Genre de poissons qui a pour type le scombre pelamys ou le pelamys sarde des ichthyologistes modernes.

AMIÉNOIS, OISE. adj. et s. Qui est né à Amiens; qui est propre à la ville d'Amiens ou à ses habitants.

— AMIÉNOIS. s. m. Géogr. Pays de France qui faisait partie de l'ancienne Picardie. Il est maintenant compris dans le département de l'Oise et dans celui de la Somme.

AMIENS. (en lat. *Ambianum;* dérivé de *ambientibus aquis*, parce qu'elle est environnée d'eau). Geogr. Chef-lieu du département de la Somme, sur la Somme, à 115 kil. de Paris; 48,312 hab. Ville forte, très-commerçante, dont la cathédrale, construite au XIIe siècle, est une des plus belles de la France. *Paix d'Amiens.* Traité signé dans cette ville, en 1802, entre la France et l'Angleterre. Cette paix ne dura qu'un an et fit place à une guerre qui ne se termina que par la catastrophe de 1814.

AMIERTE. s. f. Comm. Sorte de toile de coton des Indes.

AMIGDALE. s. f. et ses dérivés. V. AMYGDALE, seul admissible.

A-MI-LA. Mus. Mot que l'on employait autrefois pour désigner la note *la*. Air en a-mi-la. Il est tout à fait inusité.

AMILCAR. Nom commun à plusieurs Carthaginois. Le plus célèbre est Amilcar Barca, père d'Annibal, qui termina la première guerre punique, et ouvrit la deuxième. Il fit jurer à son fils une haine éternelle aux Romains, et mourut en Espagne, les armes à la main, l'an 228 av. J.-C.

AMIMÉTOBIE. s. f. (du gr. ἀμίμητος, inimitable, et βίος, vie). Ant. Mot qui signifie, vie inimitable, et par lequel Antoine et Cléopâtre désignaient le genre de vie qu'ils menaient à Alexandrie.

parmi les céphalopodes.

AMINA. s. m. Entom. Genre de diptères, établi sur une seule espèce, l'amina, trouvée dans les environs de Paris.

AMINCI, IE. part. pass. du v. Amincir.

AMINCIR. v. a. 2e conj. Rendre plus mince. Amincir une poutre. Cette robe lui amincit la taille. || S'AMINCIR. v. pron. Être aminci. Devenir mince.

AMINCISSEMENT. s. m. Action d'amincir, diminution d'épaisseur. L'amincissement d'une lame de plomb. L'amincissement de la taille.

AMINEUR. s. m. Employé chargé autrefois, dans les greniers du fisc, de mesurer le sel dont on faisait la distribution.

AMINTE. s. f. Entom. Genre de diptères dont les larves vivent dans les débris des végétaux.

AMIOT (le P.). Savant jésuite français de la mission de la Chine, naquit à Toulouse en 1718. Il arriva à Macao en 1750, et à Pékin, où il fut appelé par l'empereur, en août 1751. On lui doit les renseignements les plus étendus et les plus certains sur les antiquités, l'histoire, la langue et les arts des Chinois.

AMIRAL. s. m. (de l'arabe *amir* ou *emir*, commandant, gouverneur). Général en chef de la flotte. La marine française peut avoir trois amiraux. Le titre d'amiral correspond à celui de maréchal de France. L'amiral un tel. Le roi nomme les amiraux.

— *Grand amiral.* Chef de la marine, des armées navales d'un état. Amiral, grand amiral de France, d'Angleterre. Cette dignité, supprimée en France à l'époque de la révolution (1792), rétablie par Napoléon en 1806, conservée par Louis XVIII en 1814, n'existe plus depuis 1830.

— On le disait aussi de l'officier général qui commandait une armée navale, une flotte, une escadre. L'amiral de la flotte.

— *Vice-amiral.* Officier de marine dont le grade est assimilé aujourd'hui à celui de lieutenant général.

— *Contre-amiral.* Officier de marine dont le grade équivaut à celui de maréchal de camp.

— *Amiral* est encore le titre donné par les armateurs à celui des capitaines chargé de surveiller les autres pendant le voyage au banc de Terre-Neuve, pour la pêche de la morue.

— Les marins appellent tous leurs généraux du nom d'*amiral*.

— *Amiral* ou *grand amiral.* La quatrième dignité de l'ordre de Malte. L'amiral était le chef de la langue d'Italie.

— *Amiral* ou *vaisseau amiral.* Vaisseau monté par l'amiral, ou principal vaisseau d'une flotte, d'une escadre.

— Dans les ports, on nomme aussi *amiral* le vaisseau disposé pour servir de corps de garde principal, et à bord duquel se rendent et s'exécutent les jugements des conseils de guerre.

— Conchyl. Nom d'une coquille univalve fort jolie, qui se trouve sur les côtes de la mer des Indes.

AMIRALAT. s. m. Fonctions, priviléges et attributions de grand amiral. Omiss. des Dictionn. Avant Richelieu, l'amiral de France connaissait de tout ce qui interessait la marine : police, navigation, commerce maritime, justice, armements, discipline, etc. A la suppression de l'*amiralat*, l'intendant général de la navigation eut tous les droits de l'amirauté. (Jal.)

AMIRALE. s. f. Femme d'un amiral. Madame l'amirale.

AMIRANTE. s. m. Amiral chez les Espagnols.

AMIRANTES. Géogr. Petit archipel inhabité de l'océan Indien, à peu de distance et au S.-O. des Seychelles.

AMIRAUTÉ. s. f. Charge, dignité d'amiral, de grand amiral.

— Autrefois, cour contentieuse distincte de l'administration de la marine et des tribunaux judiciaires, qui connaissait des affaires relatives à la navigation. Elle avait dans tous les ports du royaume des siéges et des bureaux. Faire juger une prise par l'amirauté.

— *Conseil d'amirauté.* Conseil institué en France, il y a douze ans, pour connaître de toutes les affaires d'administration et de comptabilité coloniales. Depuis plusieurs années on méconnaît les droits du *conseil d'amirauté*, en ne lui portant presque jamais les affaires importantes. (Ch. Dupin.)

— Dans plusieurs pays, comme l'Angleterre, la Russie, la Hollande, administration supérieure de la marine.

— ILES DE L'AMIRAUTÉ. Géogr. Groupe de vingt à trente îles dans l'océan Pacifique, au N.-E. de la Nouvelle-Guinée, à l'O. de l'archipel de la Nouvelle-Irlande. Presque toutes habitées.

AMIRÉ. s. m. Jard. Variété de poire. Il y a l'*amiré roux*, et l'*amiré joannet*, qui se récoltent tous deux en été.

AMIROLE. s. m. Bot. Syn. du genre LLAGUNOA, de la famille des sapindacées.

AMISALLE. s. m. Entom. Genre de coléoptères tétramères, qui a pour type l'amisalle tubereux de la Nouvelle-Hollande.

AMISE. (en lat. *Amisus*). Géogr. anc. Ville dans le Pont-Euxin. Les Athéniens, qui y conduisirent une colonie, la nommèrent *Piréa*.

AMISODARE. Temps hér. Roi de Lydie, qui éleva la Chimère.

AMISSIBILITÉ. s. f. (du lat. *amittere*, perdre, qui fait au part. pass. *amissus*). Jurispr. État de ce qui est amissible.

AMISSIBLE. adj. des 2 g. (en lat. *amissibilis*). Jurispr. Qui peut se perdre.

AMISSION. s. f. (en lat. *amissio;* de *amittere*, perdre). Jurispr. Perte.

AMITES ou **AMILTES.** s. m. pl. (ét. gr., ἄμμος, sable). Minér. Nom donné à de petits corps ronds, de nature calcaire, semblables à des graines de millet, et qui ne sont probablement que des oolithes.

AMITHAON. Myth. Célèbre médecin, père de Mélampe, qui à cause de cela est surnommé par les poètes, *Amithaonius*.

AMITIÉ. s. f. (pr. *a-mi-ti-é;* en lat. *amicitia;* dérivé de *amare*, aimer). Tendre et vertueux attachement de deux personnes l'une pour l'autre, affection ordinairement réciproque; sentiment qui unit deux personnes et qui est né d'un heureux rapport de l'humeur, des goûts et des esprits. Cicéron fait de l'amitié quelque chose de divin : c'est comme un reflet du ciel tombé sur l'humanité; c'est l'amour dans ce qu'il a de plus saint et de plus exquis. L'*amitié* est une union des cœurs si étroite, que l'on ne saurait y remarquer de jointure. (Dacier). *Amitié!* nœud sacré, pur hymen de deux âmes. (Chêned.) *Amitié*, don du ciel, plaisir des grandes âmes! (Id.) Le plus beau présent qui ait été fait aux hommes après la sagesse, c'est l'*amitié*. (La Roche.) La confiance et l'*amitié* naissent tout d'un coup entre les cœurs qui se ressemblent par la bonté. (Prév.) L'*amitié* de sa nature est peu constante. (Arn.) L'*amitié* finit où commence la défiance. (Sénèq.) L'*amitié* est un contrat tacite entre deux personnes paisibles et vertueuses. (Vauv.) Que ne peut l'*amitié* conduite par l'amour! (Rac.) Qu'aisément l'*amitié* jusqu'à l'amour nous mène! (Cor.) L'*amitié* dans nos cœurs verse un bonheur paisible. (Demoust.) Eh! connaît-on l'orgueil auprès de l'*amitié*? (Champf.) A l'*amitié*, monsieur, il n'est rien d'impossible. (Coll. d'Harlev.) Oui, la gloire n'est rien auprès de l'*amitié*. (Laya). Est-il quelque malheur que l'*amitié* n'efface? (Arnault). L'*amitié* ne convient qu'à des cœurs vertueux. (La Chauss.) Dans nos ennuis du moins l'*amitié* nous soulage. (Ducis.) L'*amitié* ne veut pas qu'on tente l'impossible. (Arn.) L'*amitié* doit siéger auprès de la douleur. (Du Trembl.) L'*amitié* disparaît où l'égalité cesse. (Aubert.) *Amitié* veut de la prudence. (Lamotte.) Aujourd'hui l'*amitié* n'est qu'un nom. (Dest.) L'*amitié* n'est chez nous qu'un goût dont on se lasse. (Aub.) Bientôt l'*amitié* s'envole avec l'enfance. (Volt.)

L'*amitié*, charme de la vie,
Peut seule du malheur alléger le fardeau.
(STASSART.)

— Syn. simp. Affection, amour, tendresse, inclination, attachement, familiarité, liaison, sentiment, sympathie, union, lien des cœurs; union de deux cœurs.

— Épith. Ancienne, antique, vieille, longue, étroite, ferme, constante, fidèle, inviolable, sainte, sacrée, pure, véritable, sincère, vraie, tendre, apparente, feinte, équivoque, douteuse, simulée, trompeuse, fausse, chancelante, faible, fragile, craintive, délicate, exigeante, discrète, prudente, vive, chaude, courageuse, généreuse, obligeante, secourable, officieuse, stérile, vaine, ralentie, refroidie, renouée, rompue, etc. La vraie *amitié* n'est point impérieuse. (La Chauss.) L'indulgente *amitié* n'a jamais de fureurs. (Dorat.) L'*amitié* véritable a sa tendresse à part. (La Chauss.) Quel bonheur! quand pour nous la vraie *amitié* veille. (Desforg.) Que n'ose et que ne peut l'*amitié* violente? (Lafont.) Dans la douce *amitié* plaçons donc le bonheur. (Flor.) On voit succéder à une *amitié* feinte une *amitié* véritable. (D'Aguess.) Ma funeste *amitié* pèse à tous mes amis. (Rac.) L'*amitié* véritable est l'oubli de soi-même pour ne vivre que dans un autre. (Beauch.) Il y a une *amitié* chrétienne que la philosophie humaine ne comprend guère; c'est l'association de deux âmes qui mettent en commun leur foi et leurs prières et s'élèvent ensemble vers Dieu. (Laurentie.)

— Locut. Les nœuds, les chaînes, les liens de l'amitié. Les lois, les devoirs, les engagements de l'amitié. Les plaisirs, les douceurs, le charme, les tendres soins de l'amitié. Le feu de l'*amitié* échauffe le cœur sans le consumer. (La Roch.) La grande jeunesse n'est guère propre aux plaisirs de la parfaite *amitié*. (Mme Lamb.) Les yeux de l'*amitié* se trompent rarement. (Volt.) Ce titre d'*amitié* n'est souvent qu'une ruse. (Voisenon.) Les douceurs de l'*amitié* nous consolent dans nos peines. (J.-J. Rouss.) Henri de l'*amitié* sentit les nobles flammes. (Volt.) Un des premiers devoirs de l'*amitié* est de prévenir les demandes de ses amis. (Isocr.) Ne laissez pas croître l'herbe sur le chemin de l'*amitié*. (Mme Geoff.) Le travail, le courage, l'esprit, les talents, tout concourt à fortifier les nœuds de cette *amitié* morale entre deux êtres également dominés par le besoin de leur conservation mutuelle. (Alib.)

— Loc. Contracter amitié avec quelqu'un. Entretenir l'amitié. Renoncer, manquer à l'amitié. Rompre l'amitié. Renouer l'amitié. Ré-

tié. Cultiver l'amitié. Prendre en amitié. Accorder son amitié. Rendre son amitié. Feindre de l'amitié. Témoigner de l'amitié. Avoir de l'amitié. Recevoir avec amitié. Se lier d'amitié, etc. Burke se lia d'*amitié* avec Samuel Johnson. (Villem.) Ménageons l'*amitié*, même dans nos beaux jours. (Du Trembl.) Bannir l'*amitié* du monde, ce serait affaiblir le principe de vie dans la société. (La Roch.) Vous vous attachez à ce corps, et vous contractez avec ce mortel une *amitié* immortelle. (Boss.) Vous que Narbal prit en *amitié*, lorsque nous revînmes d'Egypte. (Fén.) Ils étaient liés d'une *amitié* étroite. (Id.) C'est le jugement qui lie l'*amitié*, le commerce qui la rend agréable, l'occasion qui la rend utile. (Plutarq.) Il ne faut donner son *amitié* qu'avec une extrême précaution. (Louis XVI.) Ce n'est que du parfait accord des goûts, des caractères, des sentiments, des principes, que l'*amitié* peut se former. (Livry.)

— Se dit au pluriel. Heureux qui n'a jamais eu à rougir ni de ses *amitiés*, ni de ses haines! (C. Fée.) Les *amitiés* renouées demandent plus de soins que celles qui n'ont jamais été rompues. (La Rochef.) Les *amitiés* qui nous paraissent les plus fortes ne sont que des intérêts réciproques. (La Roche.) Avant de vous lier avec quelqu'un, sachez comment il s'est conduit dans ses premières *amitiés*. (Isocr.) L'illusion des *amitiés* de la terre qui s'en vont avec les années et les intérêts. (Boss.) Les bienfaits s'oublient, les *amitiés* cessent. (Fléch.) Le temps qui fortifie les *amitiés* affaiblit l'amour. (La Bruy.) Peu d'*amitiés* subsisteraient, si chacun savait ce que son ami dit de lui en son absence. (Pasc.) Les haines et les *amitiés* changent sans cesse avec les intérêts. (Mass.) Il avait une fidélité inviolable dans ses *amitiés* (Fléch.) Il y a peu d'*amitiés* qui résistent à l'adversité. (Acad.)

— *Amitié de.* L'amitié des dieux. L'amitié des grands. L'amitié d'une sœur, d'un frère, etc. Qu'importe l'*amitié* des gens cachés sous l'herbe? (D'Epagny.) L'*amitié* des puissants est un bien si frivole! (Id.) L'*amitié* d'une femme pour un homme, c'est l'amitié parfaite, c'est le plus doux bien de la vie. (Ségur.) L'*amitié* de mon frère est un besoin pour moi. (Chén.) Craignez l'*amitié* du pervers autant que la haine de l'honnête homme. (Fén.)

— *Amitié d'intérêts.* Se dit pour Amitié fondée sur les intérêts. Une *amitié* d'intérêts est un commerce de fourberie. (Dict. de max.)

— *Amitié pour.* On lui reprochait de sacrifier l'Etat à son *amitié* pour Mazarin. (Volt.) Charles, séduit par son *amitié* pour sa sœur et par l'argent de la France. (Id.) Mme de Maintenon avait beaucoup d'*amitié* pour Racine; mais cette amitié ne fut pas assez courageuse pour le protéger contre un léger ressentiment du roi. (Id.)

— Alliance entre deux souverains, deux nations. Il y a paix et amitié entre ces deux puissances. L'*amitié* qui unissait les cours de France et d'Espagne. (St-Sim.)

— Fam. Bon office, plaisir. Faites-moi l'amitié de passer chez mon frère. Il m'a fait l'amitié de parler pour moi.

— Au pl. Paroles obligeantes, caresses. Faites-lui mes amitiés. Il m'a fait mille amitiés, de grandes amitiés. On dit cependant au sing. dans le même sens : Faire amitié à quelqu'un. Ne lui ai-je pas fait amitié?

— *Amitié* se dit aussi de l'affection de quelques animaux pour l'homme, et même de la sympathie qui existe entre certaines choses inanimées. L'amitié du chien, du cheval pour son maître. L'amitié de la vigne pour l'ormeau. Il y a de l'*amitié* entre le fer et l'aimant. (Acad.)

— Peint. Convenance, harmonie des couleurs. Cette acception a vieilli.

— Comm. Sorte de moiteur onctueuse à laquelle les marchands de blé reconnaissent le bon grain. Le bon blé a de l'amitié. On dit dans le même sens. Le bon blé a de la main.

— *Drap, étoffe qui a de l'amitié, qui n'a point d'amitié.* Qui est ou qui n'est point maniable.

— Myth. Divinité fille de l'Érèbe et de la Nuit.

— Iconol. Femme jeune et belle, couronnée de myrte et de fleurs de grenadier entrelacés, avec ces mots sur le front : *L'hiver et l'été*. La frange de sa tunique porte ces deux autres : *La mort et la vie*. De la main droite elle montre son côté ouvert jusqu'au cœur; on y lit ces mots : *De près et de loin*. Quelquefois un chien est à ses pieds.

— En poésie, *amitié* rime avec tous les mots en *ié*, comme dans *moitié*, *délié*, *allié*, etc.

Et l'appui dangereux de sa fausse *amitié*
Leur préparait un maître au lieu d'un allié.
(VOLTAIRE.)

AMITONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Amitonner.

AMITONNER. v. a. 1re conj. (du lat. *mitis* doux). Vieux mot qui signifiait, Envelopper dans des étoffes douces. On disait aussi *emmitonner*.

AMITRE. s. m. (du gr. ἄμιτρος, sans bandeau). Entom. Genre de coléoptères tétramères, auquel on ne rapporte qu'une seule espèce, l'amitre abitacée du Pérou.

AMMAN. s. m. Magistrat qui remplit, dans la Suisse et dans quelques parties de l'Allemagne du nord, les fonctions dont le bailli était chargé en France sous l'ancienne organi-

nairement sur une commune. Le président de la confédération suisse s'appelle *Landamman*.

— Jurispr. anc. Officier établi dans chaque juridiction féodale de Belgique, pour représenter le seigneur et exercer en son nom tous les actes d'autorité.

— AMMAN (Jone). Peintre, né à Zurich, vers le milieu du XVIe siècle; a publié un grand nombre de figures sur bois et sur verre.

— AMMAN (Paul). Botaniste et médecin, né à Breslau, en 1634.

— AMMAN (Jean-Conrad). Médecin distingué, s'est rendu célèbre vers la fin du XVIe siècle, par ses publications sur l'art de faire parler les sourds-muets.

AMMANATI. (Barthél.) Sculpteur et architecte célèbre, né à Florence en 1511, mort en 1589, a enrichi sa patrie de plusieurs monuments magnifiques.

AMMANNIE. s. f. (d'*Ammann*, auteur d'un traité sur les plantes de la Russie). Bot. Genre de lythrariées, appartenant à la zone équatoriale.

AMMANNIOÏDES. s. f. pl. Bot. Genre de lythrariées réuni aux lythrons.

AMMAPTÉNODYTE. adj. des 2 g. Ornith. Se dit des oiseaux qui ne volent point et qui vivent dans les sables, comme l'autruche. V. AMMOPTÉNODYTE.

AMMATOCÈRE. s. m. (ét. gr., ἄμμα, τος, nœud; κέρας, corne). Entom. Genre de coléoptères tétramères, correspondant au platyarthron.

AMMEISTRE. s. m. Titre donné aux échevins dans plusieurs villes d'Allemagne.

AMMI. s. m. Bot. Genre de plantes de la famille des ombellifères, originaires du Levant, et dont il y a plusieurs espèces. *L'ammi commun*, *l'ammi majus*, dont les semences aromatiques, très-chaudes, sont analogues au cumin; *l'ammi visnago*, vulgairement nommé *herbe aux cure-dents*, parce que les rayons de ses ombelles servent aux Turcs à faire des brosses à dents qu'on expédie pour Marseille.

AMMIEN MARCELLIN. Historien romain du IVe siècle, Grec de naissance, écrivit à Rome une histoire de l'empire, commençant à l'époque où Tacite a fini la sienne; mourut en 390.

AMMINÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à un ammi. ‖ AMMINÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des ombellifères, qui a pour type le genre ammi.

AMMOBATE. s. m. (ét. gr., ἄμμος, sable; βατήρ, qui marche). Entom. Genre d'insectes de l'ordre des hyménoptères.

AMMOBION. s. m. (ét. gr., ἄμμος, sable; βιῶ, je vis). Bot. Genre de composées, fondé sur une seule espèce, l'ammobion ailé, qui croît dans quelques parties arides et sablonneuses de la Nouvelle-Hollande.

AMMOCÈTE. s. m. (ét. gr., ἄμμος, sable; κοίτη, demeure). Ichthyol. Genre de la famille des cyclostomes, ordre des chondroptérygiens à branchies fixes, voisins des lamproies. Les ammocètes vivent dans la vase des ruisseaux et des rivières. Leur chair est bonne à manger, mais les pêcheurs les recherchent principalement pour s'en servir comme d'appât. La seule espèce bien connue, appelée vulgairement *lamprillon* ou *lamproyon*, est de la grosseur d'un gros tuyau de plume; sa longueur ne dépasse pas 5 centimètres.

AMMOCHARIS. s. m. (ét. gr., ἄμμος, sable; χάρις, ornement). Bot. Genre d'amaryllidacées.

AMMOCHOSIE. s. f. (ét. gr., ἄμμος, sable; χέω ou χεύω, je verse, je répands). Méd. Bain de sable.

AMMOCHRYSE. s. m. (ét. gr., ἄμμος, sable; χρυσός, or). Minér. Mica pulvérulent de couleur d'or qui sert à poudrer l'écriture. Peu usité maintenant.

AMMODENDRON. s. m. (ét. gr., ἄμμος, sable; δένδρον, arbre). Bot. Genre de légumineuses, fondé sur une seule espèce qui habite les steppes de la Sibérie méridionale.

AMMODROME. s. m. (ét. gr., ἄμμος, sable; δρομεύς, coureur). Ornith. Genre de passereaux conirostres, formé pour deux ou trois espèces de fringilles marcheurs de l'Amérique du Nord.

— Genre de mutilliens, fondé sur quatre espèces; toutes sont de l'Amérique Méridionale.

AMMODYTE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἄμμος, sable; δύνω ou δύω, j'entre). Hist. nat. Se dit des animaux et des plantes qui vivent dans le sable.

— AMMODYTE. s. m. Ichthyol. Petit poisson de l'ordre des ophidiens, qui se cache dans le sable pendant la marée basse. Les pêcheurs le désignent sous le nom de *lançon*.

AMMOGÉTON. s. m. (ét. gr., ἄμμος, sable; γείτων, voisin). Bot. Genre de composées, dont l'ammogéton scorsonérifolié, seule espèce connue, est une plante vivace de l'Amérique boréale.

AMMOÏDES. s. f. pl. (ét. gr., ἄμμι, plante ombellifère; εἶδος, forme). Bot. Genre d'ombellifères rapporté comme synonyme au genre ptychote.

AMMOLIN. s. m. Chim. V. AMMOLINE.

AMMOLINE. s. f. Chim. Base salifiable qu'on a retirée de l'huile animale de Dippel non rectifiée.

AMMOLIQUE. adj. des 2 g. Chim. [illegible] qui ont pour base l'ammoline.

AMMON. s. m. (du gr. ἄμμος, sable). Surnom de Jupiter chez les peuples de la Haute-Égypte. Jupiter Ammon était représenté sous la forme d'un homme avec une tête de bélier. Il avait au milieu des sables de la Libye un temple dont l'oracle était très-célèbre.

— *Corne d'Ammon*. Un des joyaux sacrés des Éthiopiens, et celui auquel ils attribuaient la propriété de procurer des songes qui dévoilaient l'avenir.

— Conchyl. *Corne d'Ammon*. Nom vulgaire de l'ammonite. V. ce mot.

— Géogr. anc. *Oasis d'Ammon*. L'oasis au milieu de laquelle se trouvaient le temple et l'oracle de Jupiter Ammon. Aujourd'hui *oasis de Syoudh*.

— AMMON ou AMMAN. Ville capitale des Ammonites, à 95 kil. N. E. de Jérusalem. Fut depuis la Rabbath des Hébreux et la Philadelphie des Grecs. Elle fait aujourd'hui partie du pachalik de Damas, dans la Turquie d'Asie.

— AMMON. Histoire sainte. Fils de Lot, né de l'inceste de ce patriarche avec sa fille. Fut le père des Ammonites.

— Mamm. *Ammon*. V. MOUTON.

AMMONACÉES. s. f. pl. V. AMMONIDÉES.

AMMONALUN. s. m. Minér. Syn. d'Alun ammoniacal.

AMMONÉEN, ENNE. adj. Phil. Se dit de l'écriture mystérieuse des livres que Sanchoniathon, au rapport de Philon de Biblos, trouva dans les temples d'Égypte, et qu'il consulta pour rédiger son histoire. Écriture ammonéenne. On dit de même Lettres ammonéennes.

— Géol. Se dit des terrains secondaires, particulièrement de ceux qui sont compris entre la craie et le lias, parce qu'ils renferment un grand nombre d'ammonites.

AMMONÉES. s. f. pl. V. AMMONIDÉES.

AMMONIAC, AQUE. adj. (du gr. Ἄμμων, surnom de Jupiter adoré en Libye). Chim. *Sel ammoniac*. Sel ainsi appelé, parce qu'il se préparait autrefois en Libye, près du temple de Jupiter Ammon. C'est une substance blanche ou grisâtre, d'une saveur fraîche et piquante, soluble dans dix fois son poids d'eau froide, volatile par la chaleur, et qui se compose d'ammoniaque et d'acide chlorhydrique. Le sel ammoniac existe dans les urines humaines et dans la fiente des animaux qui mangent des herbes salées, particulièrement des chameaux. Les volcans, les houillères embrasées en fournissent aussi, cependant il est trop rare dans la nature pour être exploité, et comme on l'emploie fréquemment dans les arts et en médecine, on le prépare artificiellement. Ce sel se trouve dans le commerce, soit sublimé en pains fermes, arrondis, concaves-convexes, soit cristallisé en masses coniques. C'est le chlorhydrate d'ammoniaque des chimistes modernes.

— *Gaz ammoniac*. L'ammoniaque à l'état de gaz. V. AMMONIAQUE.

— Pharm. *Gomme ammoniaque*. Gomme résine produite par une plante de la Libye et des Indes orientales, qui n'a pas encore été scientifiquement décrite, et qui, selon les uns, se rapporte à un genre connu, selon les autres, devrait former un genre nouveau. On la trouve dans le commerce, 1° en larmes détachées, blanchâtres, d'une saveur amère, âcre, nauséabonde, et d'une odeur particulière; 2° en masses jaunâtres, parsemées de larmes blanches et d'une odeur plus forte que la précédente. La première est la plus pure et s'emploie à l'intérieur. L'une et l'autre servent pour la préparation d'emplâtres fondants.

AMMONIACAL, ALE. adj. Chim. Qui tient de l'ammoniaque, qui en contient, qui en a l'odeur, les propriétés. Sel ammoniacal. Savon ammoniacal. Vapeur, odeur ammoniacale. L'ammoniaque du commerce contient toujours et un sel *ammoniacal* et quelques sels particuliers à l'eau dont on s'est servi. (Franc.) L'expérience prouve que l'ammoniaque n'est pas unie à l'acide au même état où elle se trouve dans les sels *ammoniacaux* ordinaires. (Gault. de Claub.)

AMMONIACÉ, ÉE. adj. Chim. Qui contient de l'ammoniaque.

AMMONIACO-MAGNÉSIEN. adj. m. Chim. Se dit d'un sel qui contient de l'ammoniaque et de la magnésie.

AMMONIACO-MERCURIEL. adj. m. Chim. Se dit d'un sel qui contient de l'ammoniaque et du mercure.

AMMONIADE. s. f. Ant. gr. Vaisseau sacré sur lequel on transportait d'Athènes au temple d'Ammon des présents et des victimes.

AMMONIATE. s. m. Chim. Combinaison d'ammoniaque et d'un oxyde métallique.

AMMONIAQUE. s. f. Chim. Gaz extrait du sel ammoniac, et connu autrefois sous le nom d'*alcali volatil fluor*, d'*esprit de sel ammoniac*, d'*esprit de corne de cerf*. Il est incolore, âcre, caustique, dangereux à respirer, éteint les corps en combustion, et se dissout facilement dans l'eau. L'ammoniaque est un composé d'azote et d'hydrogène. Elle se dégage de toutes les substances animales en putréfaction. L'air en contient toujours une petite quantité, à l'état libre ou combiné avec l'acide carbonique. Concentré, ce gaz est vénéneux, et l'eau vinaigrée est le meilleur remède à opposer aux accidents qu'il provoque. Dissous dans l'eau on [illegible] caustique, à l'intérieur comme stimulant, et surtout pour dissiper le gonflement de l'estomac et des intestins, combattre les symptômes de l'ivresse, etc. Ses usages dans les arts sont fort nombreux, principalement dans la teinture. On se sert aussi d'ammoniaque pour enlever les taches graisseuses faites sur les vêtements.

— *Ammoniaque muriatée*. Minér. Synon. de Salmiac et de Chlorure ammoniac.

— *Ammoniaque sulfatée*. Minér. Synon. de Mascagnine.

AMMONIAQUÉ, ÉE. adj. Chim. V. AMMONIACÉ.

AMMONICO-ARGENTIQUE. adj. m. Chim. Se dit d'un sel ammoniac combiné avec un sel argentique.

AMMONICO-CALCIQUE. adj. m. Chim. Se dit d'un sel ammoniac combiné avec un sel calcique.

AMMONICO-HYDRIQUE. adj. m. Chim. Se dit d'un sel ammoniac combiné avec un sel hydrique.

AMMONICO-LITHIQUE. adj. m. Chim. Se dit d'un sel ammoniac combiné avec un sel lithique.

AMMONICO-MAGNÉSIQUE. adj. m. Chim. Se dit d'un sel ammoniac combiné avec un sel magnésique.

AMMONICO-MERCUREUX. adj. m. Chim. Se dit d'un sel ammoniac combiné avec un sel mercureux.

AMMONICO-MERCURIQUE. adj. m. Chim. Se dit d'un sel ammoniac combiné avec un sel mercurique.

AMMONICO-POTASSIQUE. adj. m. Chim. Se dit d'un sel ammoniac combiné avec un sel potassique.

AMMONICO-SODIQUE. adj. m. Chim. Se dit d'un sel ammoniac combiné avec un sel sodique.

AMMONICO-URANIQUE. adj. m. Chim. Se dit d'un sel ammoniac combiné avec un sel uranique.

AMMONIDÉES. s. f. pl. Moll. Famille de mollusques fossiles de la classe des céphalopodes, qui a pour type le genre ammonite.

AMMONIE. s. f. Moll. V. NAUTILE.

AMMONIO-AZOTURE. s. m. Chim. Combinaison d'un azoture avec l'ammoniaque.

AMMONIO-CHLORURE. s. m. Chim. Combinaison d'un chlorure avec l'ammoniaque.

AMMONIQUE. adj. m. Chim. Se dit des sels produits par la combinaison de l'ammoniaque avec les acides contenant de l'eau.

AMMONITE. s. f. (du gr. Ἄμμων, Ammon, à cause de la ressemblance de ces coquilles avec les cornes qui surmontaient la tête de Jupiter Ammon). Conchyl. Genre de mollusques fossiles, de la famille des ammonidées et de la classe des céphalopodes, vulgairement nommés *cornes d'Ammon*. Ces animaux nous sont inconnus; on peut cependant, par analogie, les rapprocher des poulpes. Ils étaient très-répandus, ainsi que l'attestent les innombrables débris qu'ils ont laissés dans les terrains secondaires. Leurs coquilles sont symétriques, enroulées sur elles-mêmes, et présentant à l'intérieur des cloisons transverses dont la dernière fait un tour complet. On en distingue plusieurs espèces, dont les dimensions varient depuis la grosseur d'une lentille jusqu'à celle des plus grandes roues de chariot. Les anciens leur attribuaient des vertus particulières.

AMMONITES. s. m. pl. (de *Ammon*, fils de Lot, dont ils descendaient). Hist. Ste. Peuple qui habitait la Mésopotamie, au delà du Jourdain, à l'E. de la tribu de Manassé. Ils furent presque toujours en guerre avec les Israélites. Ils furent détruits sous le règne de David, par Joab, général des armées de ce prince.

AMMONIUM. s. m. (pr. *am-mo-ni-ome*). Chim. Métal hypothétique, composé de gaz ammoniac et d'un atome d'oxygène; de telle sorte que l'ammoniaque liquide soit l'oxyde de ce métal, et se combine avec les oxacides sans aucun dégagement de gaz.

AMMONIURE. s. m. Chim. Combinaison de l'ammoniaque avec les oxydes de quelques métaux, comme l'or, l'argent, le mercure, le platine. Ces composés, dont la manipulation est fort dangereuse, ont la propriété de détoner avec violence par la percussion, la chaleur ou le moindre frottement. Un décigramme d'ammoniure de bi-oxyde d'or produit une explosion comparable à celle d'un pistolet.

AMMONIUS. (pr. *am-mo-ni-uss*). Philosophe d'Alexandrie, surnommé Saccas, parce qu'il fut d'abord portefaix. Vivait à la fin du IIIe siècle après J.-C. ou au commencement du IIe.

— Philosophe éclectique du Ve siècle; a laissé des commentaires sur Aristote et sur Porphyre.

AMMONOCÉRATE. AMMONOCÉRATITE. s. m. Moll. Genre d'ammonites, mal caractérisé.

AMMONOÏDE. adj. des 2 g. (ét. gr., Ἄμμων, Ammon; et εἶδος, ressemblance). Conchyl. Se dit des coquilles qui ressemblent aux ammonites ou cornes d'Ammon.

AMMOPHILE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἄμμος, sable; φίλος, ami). Hist. nat. Qui se plaît, qui [illegible] tom. Genre d'insectes hyménoptères, de la famille des fouisseurs.

— AMMOPHILE. s. f. Bot. Genre de graminées, ayant pour type l'ammophile arundinacée, sur les bords sablonneux de la mer.

AMMOPHORE. s. m. (ét. gr., ἄμμος, sable; φορός, qui porte). Entom. Genre de coléoptères hétéromères, ayant pour type l'ammophore péruvien.

AMMOPTÉNODYTE. s. m. (ét. gr., ἄμμος, sable; πτηνός, qui vole; δύτης, plongeur). Ornith. Famille d'oiseaux comprenant les oiseaux non voiliers, et courant dans les sables comme l'autruche.

AMMOPTILE. s. m. Ornith. V. PLUVIAN.

AMMOTHÉE. s. f. Arachn. Genre de trachéennes pycnogonides, ayant pour type l'ammothée de la Caroline.

— AMMOTHÉE. s. m. Polyp. Genre de polypiers alcyoniens, ayant pour type l'ammothée vert, d'Égypte.

AMMYRSINE. s. f. Bot. Syn. de Léiophylle.

AMNÉSIE. s. f. (ét. gr., ἀ priv.; μνῆσις, mémoire). Pathol. Perte de la mémoire, considérée par quelques auteurs comme une maladie particulière. Il est peu de maladies, soit du cerveau, soit des autres organes, dont on ne puisse regarder l'amnésie comme un symptôme, sinon permanent, du moins accidentel.

AMNESTIQUE. s. f. Didact. Art d'oublier.

AMNESTOTHALE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἀμνηστεία, célibat; θαλεῖος, florissant). Bot. Se dit des plantes dont les sexes sont contenus dans des fleurs séparées.

AMNICOLE. adj. des 2 g. (du lat. *amnis*, fleuve; *colere*, habiter). Hist. nat. Qui croît, qui vit sur le bord des fleuves, des rivières.

AMNIOMANCIE. s. f. (ét. gr., ἀμνίον, l'amnios, μαντεία, divination). Ant. gr. Divination qui se tirait de la disposition de l'amnios. Certaines personnes regardent encore comme un heureux présage que la tête de l'enfant se présente enveloppée de cette membrane. C'est ce qu'on appelle naître *coiffé*.

AMNIOS. s. m. (pr. *am-ni-oss*; en grec ἀμνίον). Anat. Membrane mince, diaphane, qui enveloppe le fœtus, dont elle n'est séparée que par un liquide albumineux qu'elle exhale, et que l'on appelle l'*eau* ou *les eaux de l'amnios*, ou simplement *les eaux*.

— Bot. Liquide mucilagineux qui remplit la jeune graine après la fécondation.

AMNIOTATE. s. m. Chim. V. ALLANTOATE.

AMNIOTIQUE. adj. des 2 g. Anat. Qui appartient, qui a rapport à l'amnios.

— Chim. *Acide amniotique*. V. ALLANTOÏQUE.

AMNIQUE. adj. des 2 g. Synonyme de Amniotique.

AMNISQUE. s. m. (du gr. ἀμνίς, petit agneau). Entom. Genre de coléoptères tétramères, ayant pour type l'amnisque obscur de l'Amérique Septentrionale.

AMNISTIE. s. f. (du gr. ἀμνηστία, oubli; formé de ἀ priv., et de μνῆσις, mémoire). Pardon que le souverain accorde aux auteurs de certains crimes ou délits, comme la rébellion, la désertion, etc. Amnistie générale. Loi, ordonnance d'amnistie. Les assassins ne furent pas compris dans l'amnistie. On accorda une amnistie pour tous les délits de presse, pour les délits forestiers. Presque toujours après les révolutions violentes on proclame des *amnisties*, parce qu'on sent que les lois ordinaires elles-mêmes sont inapplicables. (B. Const.)

— Syn. comp. AMNISTIE. GRÂCE. L'*amnistie* diffère de la *grâce*, en ce qu'elle a un caractère plus étendu et plus général. La *grâce* est spéciale et individuelle; elle ne s'accorde qu'après la condamnation prononcée : c'est, en d'autres termes, la remise d'une peine; l'*amnistie*, au contraire, s'applique à toute une classe de délinquants, elle embrasse dans sa généralité les individus condamnés et ceux qui ne sont encore qu'en état de prévention.

— Malgré ces différences entre la grâce et l'amnistie, toutes deux se trouvent ordinairement réunies dans la même main. En France, le droit de grâce et celui d'amnistie appartiennent au roi.

AMNISTIÉ, ÉE. part. pass. du v. Amnistier.

— *Amnistié par*. Les chefs seuls, amnistiés par le roi, regagnèrent leurs foyers.

— Il est aussi subst. Les amnistiés rentrèrent en France. Le gouvernement demandera-t-il aux *amnistiés* de reconnaître hautement sa légitimité? Mais alors on en conclura que cette légitimité est douteuse. (Beugnot.)

AMNISTIER. v. a. 1re conj. (pr. *amm-nis-ti-é*). Comprendre dans l'amnistie. On amnistia les officiers. Lorsque Bonaparte *amnistia* les émigrés, il conserva une liste permanente de mille noms. (Beugnot.) Dans les pays où le prince est resté en possession de l'autorité souveraine, lui seul a le droit d'*amnistier* les coupables avant comme après le jugement. (Id.)

AMODIATEUR, TRICE. s. (du lat. *ad*, à, *modium*, boisseau, parce qu'*amodier*, c'est Affermer pour tant de boisseaux, ou à tant le boisseau). Celui, celle qui amodie une terre. Se rendre amodiateur d'une terre.

AMODIATION. s. f. (pr. *a-mo-di-a-ci-on*). Bail à ferme d'une terre en denrées ou en argent.

AMODIER. v. a. 1re conj. Affermer une terre en denrées ou en argent. Amodier une terre à tant de blé, à tant d'argent.

AMOEBÉE. adj. des 2 g. V. AMÉBÉE. ‖ AMOEBÉES. s. f. pl. V. AMÉBÉES.

AMOGABARE. s. m. V. ALMUGAVARE.

AMOINDRI, IE. part. pass. du v. Amoindrir.

— *Amoindri par*. Son revenu est amoindri par cette perte.

AMOINDRIR. v. a. 2e conj. (rad. *moindre*). Rendre moindre, plus petit, diminuer. L'âge amoindrit les ressources. Cette maladie a beaucoup amoindri ses forces. Vos consolations ont amoindri ma douleur. Le journaliste a prodigieusement *amoindri* les faits. (A. Karr.) L'opposition a tort quand elle suppose à l'Europe l'intention systématique d'humilier la France, de la blesser, de l'*amoindrir*. (É. Girardin.)

— v. n. Ses revenus amoindrissent tous les ans.

— S'AMOINDRIR. v. pron. Son revenu s'amoin-

drit tous les jours. La fortune s'amoindrit quand on n'y veille pas soi-même.

AMOINDRISSANCE. s. f. Action d'amoindrir. Resultat de cette action. Ce mot a vieilli; on devrait le rajeunir.

AMOINDRISSEMENT. s. m. Diminution. L'amoindrissement du revenu, des moyens, des ressources. L'amoindrissement de la puissance.

AMOISE. s. f. V. MOISE.

AMOISSONNEMENT. s. m. (rad. *moisson*). Féod. Droit sur la moisson.

AMOITIR. v. a. 2ᵉ conj. (rad. *moite;* en lat. *madidus*). Rendre moite, humecter. || v. n. Devenir moite, s humecter.

— Fig. v. a. Flechir, amollir. || v. n. Se fléchir, s'amollir. Ce verbe est vieux et inusité. || V. MOITIR pour le sens propre.

AMOLETTE. s. f. Mar. Nom donné aux trous pratiques dans la tête des cabestans, sur les vireveaux, les guindeaux et à la tête du gouvernail, pour recevoir le bout des barres destinées à mettre ces machines en mouvement.

AMOLLI, IE. part. pass, du v. Amollir. S'emploie comme adjectif. Les guerriers *amollis* laissent dormir leurs armes. (Del.) Votre cœur *amolli* se refuse à la haine. (C. Delav.)

La herse en les couvrant sous la glèbe *amollie*
Assure le dépôt qu'à la terre il confie.
(ST-LAMBERT.)

Aux accents dont Orphée emplit les monts de [Thrace,
Les tigres *amollis* dépouillent leur audace.
(BOILEAU.)

— *Amolli par.* Terrains amollis par les pluies. Charles XII, roi de Suède, éprouva ce que la prosperite a de plus grand et ce que l'adversite a de plus cruel, sans avoir eté *amolli* par l'une ni ebranle par l'autre. (Volt.)

AMOLLIR. v. a. 2ᵉ conj. (du lat. *mollire;* rad. *mollis*, mou.) Rendre mou, maniable. L'eau amollit le cuir. Le feu amollit les métaux. Les pluies ont amolli ce chemin.

— Fig. Affaiblir, effeminer. Les Romains sont-ils battus à Numance, Scipion Emilien les prive d'abord de tout ce qui les avait *amollis*. (Montesq.) La vie sédentaire et la pratique de quelques arts *amollissent* et énervent une portion de l'espèce humaine. (Chaptal.) La retraite fortifie la vertu, la vie dissipee l'*amollit*. (Acad.) Les négresses livrent leurs enfants aux chances de la servitude, les abandonnant ainsi de plein gré, après les avoir *amollis* par leurs anciennes caresses. (Rog. de Beauv.)

— Adoucir, flechir. Nos larmes, nos supplications, la vue de tant de malheureux prosternes à ses pieds, rien ne put l'*amollir*. (Fen.) Rien ne peut *amollir* cet esprit implacable. (Volt.)

— S'AMOLLIR. v. pron. Devenir plus mou, plus maniable. La cire s'amollit à la chaleur. La terre s'est amollie depuis quelques jours.

— Fig. S'enerver, ou s'adoucir. Son cœur s'amollissait par degrés. Ces peuples s'etaient *amollis* dans les delices et dans l'oisiveté. (Fen.)

AMOLLISSANT, E. adj. Qui est propre à amollir, qui est de nature à énerver, à affaiblir. Omiss. des Dictionn. L'éducation les premunit contre l'influence *amollissante* de la civilisation moderne. (M.-Brun.)

AMOLLISSEMENT. s. m. Action d'amollir, état de ce qui est amolli. L'amollissement de la cire. || Fig. L'amollissement des mœurs, du courage.

AMOME. s. m. (du gr. ἄμωμον, plante odoriférante de l'Inde). Bot. Genre de plantes de la famille des amomées ou cannées, dont les principales espèces sont le gingembre, le cardamome, et la maniguette ou graine de paradis. V. chacun de ces mots.

— *Faux amome.* Plante de la famille des ombellifères, dont les semences ont une odeur analogue à celle de l'amome.

AMOMÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à un amome. || AMOMÉES. s. f. pl. Famille de plantes herbacees vivaces, des regions intertropicales, à racines épaisses, charnues, très-aromatiques, ayant pour type le genre amome.

AMOMOCARPE. s. m. (ét. gr., ἄμωμον, amome; καρπός, fruit). Bot. Fruit fossile, trouvé dans les argiles tertiaires de l'île de Sheppey, nalogie avec celui de quelques espèces du genre amome.

AMON. Roi de Juda, imita les impiétés de son père Manasse, et fut assassine par ses propres serviteurs, après un règne de deux ans (638 av. J.-C.).

AMONCELÉ, ÉE. part. pass. du v. Amonceler. Des nuages amonceles. Des gerbes amoncelees. Là se voyaient des ossements *amoncelés* et des cadavres epars entre les arbres teints de sang. (Anq.) Les fruits *amonceles* montent en pyramides. (Delille.)

— *Amoncelé par.* Les sables amoncelés par les vents.

— *Amoncelé sur.* Le bœuf attelé à la charrue, fatigué par la neige *amoncelee* sur son dos, demande le prix de son travail. (Deleuze.)

— *Amoncelé contre.* Il fut accablé par la multitude des preuves amoncelees contre lui.

— *Amoncelé autour.* Une belle pensee est un fanal qui s'elève du sein des tenebres *amoncelées* autour de l'homme par l'ignorance et la superstition. (Boiste.)

AMONCELER. v. a. 1ʳᵉ conj. (rad. *monceau*, ou comme on disait anciennement, *moncel*). On double la lettre *l* devant une syllabe muette. *J'amoncelle. J'amoncelais. J'amoncellerai.* Entasser, mettre en monceau. Amonceler plusieurs choses les unes sur les autres. Amonceler des gerbes. Amonceler des livres, des écus. La tempête avait amoncele tous ces debris sur le rivage. *Amoncelez* les richesses, si vous voulez être toujours pauvre et malheureux. (Rousseau.)

Là sont *amoncelés*, dans des murs dévorants,
Les vivants sur les morts, les morts sur les mou- [rants.
(DELILLE.)

L'insecte constructeur est plus grand à mes yeux
Que l'homme *amoncelant* ces rocs audacieux.
(ID.)

— *Amonceler.* Se dit figurément, au sens moral. Amonceler les raisons, les preuves. Il amoncelle inutilement les citations.

— AMONCELER. v. n. Man. S'est dit d'un cheval bien ensemble, bien sous lui, qui marche sur les hanches sans se traverser. Ce cheval amoncelle; ou avec le pronom personnel : Ce cheval s'amoncelle.

— S'AMONCELER. v. pron. S'emploie au propre et au figuré. Les sables s'amoncellent. Les idees les plus disparates s'amoncellent dans sa tête.

AMONCELLEMENT. s. m. Action d'amonceler, état de ce qui est amoncelé. L'amoncellement des sables, des neiges. L'*amoncellement* des capitaux dans les mêmes mains est nuisible à la prospérité publique. (Acad.)

AMONIE. s. f. Bot. Contraction d'ARÉMONIE.

— Arachn. Genre d'arachnides mal caractérisé.

AMONT. adv. (du lat. *ad montem*, du côté de la montagne). Vieux mot qui signifiait En haut, d'en haut. On écrivait aussi *à mont*, en deux mots. Aujourd'hui, terme dont les bateliers se servent pour signifier le côté d'où descend un fleuve, une rivière. Il est l'opposé d'*aval*, et ne s'emploie guère qu'avec la preposition *de*. Le pays d'amont. Le vent est d'amont, souffle d'amont. Ces marchandises viennent d'amont.

— On dit aussi, En amont de la ville, en amont du pont, en amont du port, pour désigner un endroit du fleuve, de la rivière, qui est au-dessus de la ville, du pont, du port que l'on indique. Les bateaux sont arrêtes en amont de Paris.

— *Aller en amont.* Aller en remontant le cours de l'eau.

— Mar. *Vent d'amont.* Vent compris depuis le N.-E. jusqu'au S.-E., en passant par l'E.

— Faucon. *Mettre l'oiseau amont.* Lancer l'oiseau. || *Venir amont.* Se dit de l'oiseau quand il se tient en l'air, en attendant qu'il découvre le gibier.

AMONTAL, ALE. adj. Mar. Qui vient de l'est. Vent amontal. Les vents amontaux.

AMONTONS (Guillaume). Physicien, né à Paris, en 1663; mort en 1705. Il est le véritable inventeur du telegraphe, quoique cet instrument n'ait eté utilise que beaucoup plus tard.

AMOQUE. s. m. Relat. Chez les Indiens du Malabar, naïr, ou noble de la caste des guerriers.

AMORÇAGE. s. m. Techn. Action d'amorcer une arme à feu.

— Pèche. Action d'amorcer une ligne, un filet.

AMORCE. s. f. (du lat. *morsus*, action de mordre; et selon quelques-uns, de *morcellus*, morceau). Appât pour attirer, pour prendre des poissons, des oiseaux. Mettre, attacher l'amorce à l'hameçon. De l'amorce pour prendre les oiseaux. Insectes qui servent d'amorces.

— Fig. Tout ce qui attire par la séduction des sens ou de l'esprit. Amorce fine. Amorce grossière. Douce, agréable, séduisante amorce. Trompeuse, perfide, agréable amorce. De puissantes amorces. Ne vous laissez pas prendre à cette amorce. Le diable n'aurait guère de prise sur nous s'il nous presentait les *amorces* qu'il nous tend sous leur véritable nom. (A. Karr.) La propriété est une des *amorces* au moyen desquelles l'homme se charge d'une foule de corvees singulières. (Id.) Craignez d'un vain plaisir les trompeuses *amorces*. (Boil.) La gloire a pour nos cœurs de puissantes *amorces*. (Créb.)

— Poudre à canon que l'on met dans le bassinet d'un fusil ou d'un pistolet, sur la lumière d'un canon, ou à des pièces d'artifice, pour y faire prendre feu. Amorce sèche. Amorce mouillée. L'amorce n'a pas pris. L'amorce seule a brûlé. Corne d'amorce.

J'allai chercher le feu que l'on mit à l'*amorce*
Du canon qui lui fit rendre l'âme par force.
(BOURSAULT.)

— *Sans brûler une amorce*, sans tirer un coup de fusil. Il ne faut pas que d'aucun côté il soit brûle une *amorce*. (Napoléon.)

— *Amorce.* Se dit aussi du grain de poudre fulminante dont on se sert pour faire partir les armes à piston.

— Pêche. *Amorces vives.* Poisson vivant qui sert d'amorce.

— Techn. Dissolution d'or, d'argent ou de platine, dans laquelle on trempe les plaques de cuivre qu'on veut plaquer.

AMORCÉ, ÉE. part. pass. du v. Amorcer. Hameçon amorce. Fusil amorcé.

— Fig. *Amorcé par.* Des joueurs amorcés par le gain. Populace amorcee par l'espoir du pillage.

AMORCEMENT. s. m. (formé de *amorce*). Action d'amorcer; résultat de cette action.

AMORCER. v. a. 1ʳᵉ conj. Garnir d'amorce. Amorcer des hameçons.

— Mettre l'amorce à une arme à feu, etc. Amorcer un fusil, un pistolet. Amorcer un canon. Amorcer des pétards, des fusees. On dit aussi simplement *amorcer*. Je n'ai pas eu le temps d'amorcer. Amorcez donc.

— Attirer avec de l'amorce. Amorcer des poissons, des oiseaux.

— Fig. Attirer par la séduction des sens ou de l'esprit. Etre amorcé par le gain. Se laisser amorcer au gain. C'est une maîtresse femme pour conduire les affaires et *amorcer* les gens. (Dancourt.) Le poète excite l'attention de ses lecteurs, et *amorce*, pour ainsi dire, leur curiosité. (La Serre.)

— Techn. Tremper une plaque de cuivre dans une forte dissolution d'or, de platine ou d'argent.

— Remplir un siphon de liquide, et le renverser pour en faire plonger la courte branche.

— Verser de l'eau dans le corps d'une pompe qui fait air par de petites fissures.

— Commencer à percer, dans une pièce de bois, un trou qu'on achève ensuite avec la tarière ou le laceret.

— Aplatir un morceau de fer à l'un de ses bouts, à peu près comme un coin.

— S'AMORCER. v. pron. Etre amorcé. Les fusils à percussion s'*amorcent* seuls. (Hautpoul.)

AMORCEUR, EUSE. s. (forme de *amorce*). Celui, celle qui amorce.

— Fig. Celui, celle qui séduit, qui trompe,

AMORÇOIR. s. m. Techn. Sorte de tarière dont on se sert pour amorcer. On dit plus ordinairement *ébauchoir*.

— Petit instrument dont on se sert pour amorcer les fusils à piston.

— Petite boîte plate en cuivre où peuvent se placer sans danger les capsules.

AMORDIQUE. s. m. Bot. Syn. du genre momordique.

AMÔRE. s. m. Bot. Genre de méliacées, grand arbre des Indes Orientales, etc.

AMOREUXIE. s. f. Bot. Genre de rosacées, herbe des environs de Mexico.

AMORGO, (Ἀμοργός des anc. Grecs). Une des Cyclades, au N.-E. de Théra, jadis très-peuplée. || Ville capitale de cette île; 2,600 hab. Patrie de Simonide.

AMORIE. s. f. Bot. Genre de plantes légumineuses ayant pour type le trèfle hybride.

AMOROSO. adv. Mus. Mot italien qui se place au commencement d'un air ou d'une phrase pour indiquer un mouvement un peu lent, mais gracieux, et une expression tendre.

AMORPHE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἀ priv.; μορφή, forme). Hist. nat. Qui n'a pas de forme bien déterminée, ou distincte.

AMORPHE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des légumineuses, arbuste de l'Amérique septentrionale à fleurs d'un violet foncé.

— Entom. Denomination sous laquelle on réunit en deux sections les larves d'une grande partie des insectes hexapodes et tétraptères. || AMORPHES. s. m. pl. Division des sphingides. V. SMERINTHE.

— AMORPHE. s. m. Minér. Nom spécifique des minéraux qui se présentent en masses irrégulières.

AMORPHIE. s. f. Hist. nat, Défaut de forme, difformité, vice de conformation.

AMORPHOCÉPHALE. s. m. (ét. gr., ἄμορφος, difforme; κεφαλή, tête). Entom. Genre de coléoptères tetramères, ayant pour type l'ancien brente italique.

AMORPHOCÈRE. s. m. (ét. gr., ἄμορφος, informe; κέρας, corne). Entom. Genre de coléoptères tetramères, ayant pour type l'amorphocère soyeux de la Cafrerie.

AMORPHOPE. s. m. (ét. gr., ἀ priv., μορφή, forme; πούς, pied). Entom. Genre de la famille des acridiens orthoptères, ayant pour type l'amorphope notable de Cayenne.

AMORPHOPHALLE. s. f. (ét. gr., ἄμορφος, difforme; φαλλός, phallus, phalle). Bot. Genre d'aroïdees, plante vivace originaire de l'Inde et voisine du genre aron.

μορφή, forme, et φυτόν, plante). Bot. Nom donne aux plantes qui ont des fleurs irrégulières ou anomales.

AMORPHOSE. s. f. Contraction d'*anamorphose*. V. ce mot.

AMORPHOSOME. s. m. (ét. gr., ἄμορφος, difforme; σῶμα, corps). Entom. Genre de coléoptères pentamères, ayant pour type l'amorphosome raboteux du Cap.

AMORPHOZOAIRE. adj. des 2 g. et s. m. (ét. gr., ἀ priv.; μορφή, forme, et ζῶον, animal). Zool. Nom donne à un type du genre animal comprenant des animaux informes ou sans forme determinee, comme les eponges.

AMORRHÉENS. s. m. pl. (de *Amor*, fils de Chanaan, dont ils descendaient). Peuple de la Mesopotamie, qui habitait à l'E. et à l'O. du lac Asphaltite. Les Amorrhéens furent chasses de leur pays par Moïse.

AMORTI, IE. part. pass. du v. Amortir. Dans les climats chauds, où règne ordinairement le despotisme, les passions se font plus tôt sentir, et elles sont aussi plus tôt *amorties*. (Montesq.) Dans mon cœur tout à coup ma flamme est *amortie*. (Regnard.)

On peut par politique en prendre le parti
Quand de nos jeunes ans l'eclat est *amorti*.
(MOLIÈRE.)

— *Amorti par.* Couleurs amorties par des nuances moins vives.

— *Amorti dans.* Herbes amorties dans l'eau bouillante.

AMORTIR. v. a. 2ᵉ conj. (rad. *mort*). Rendre moins ardent, moins violent. Amortir le feu en y jetant de l'eau. Amortir l'inflammation d'une plaie par des cataplasmes.

— Affaiblir l'effet d'un coup, d'un choc, lui ôter sa force. Son chapeau amortit le coup de sabre. Il rencontra, en tombant, une branche d'arbre qui amortit sa chute. Desaix s'était formé en deux carrés, et avait placé sur ses ailes deux autres petits carrés, pour *amortir* le choc de la cavalerie ennemie. (Thiers.)

— *Amortir*, et, plus ordinairement, *faire amortir des herbes, des légumes;* leur faire perdre leur force, leur âcreté. Faire amortir du céleri dans l'eau bouillante. Faire amortir du persil sur une pelle rouge.

— En parlant des couleurs, *amortir* signifie en diminuer la vivacité, l'éclat. Le temps amortit les couleurs. Ces nuances sont trop vives, elles ont besoin d'être amorties.

— On dit, dans un sens analogue au précédent, Amortir le son, amortir le bruit, amortir l'éclat. Cette voûte est trop basse, elle amortira le son des instruments. Des tapis épais amortissaient le bruit de nos pas. La souffrance avait amorti l'éclat de ses yeux.

— Fig. Apaiser, rendre moins vif. Amortir le feu de la jeunesse, les ardeurs de la jeunesse. L'amitié est la seule passion que l'âge n'*amortit* pas. L'étude des sciences seule peut *amortir* la douleur. (De Lev.)

De sa flamme par elle aussitôt avertie,
Dans sa première ardeur je l'aurais *amortie*.
(TH. CORNEILLE.)

— *Amortir une rente, une pension, une redevance.* Les faire cesser en remboursant le capital. Amortir la dette publique. Cette redevance doit être amortie dans vingt ans.

— *Amortir ses dettes.* Les éteindre peu à peu par des payements successifs.

— Féod. *Amortir la foi et hommage.* Se faire décharger de la foi et hommage, à la charge de quelque autre redevance.

— Jurisp. anc. *Amortir un héritage.* Diminuer les droits, profits et revenus qui en dépendaient, par exemple en permettant qu'il fût possédé par des gens de main-morte, et en le mettant ainsi hors de la circulation.

— Anc. cout. *Amortir son bien.* C'était le donner sous la condition qu'on serait nourri jusqu'à la mort par le donataire.

— Mar. *Amortir un bâtiment.* Oter à un bâtiment sa vitesse ordinaire par une manœuvre quelconque; l'empêcher d'avancer, soit sous voile lorsqu'on decouvre un danger, soit pour laisser tomber une ancre.

— Neutral. *Amortir.* Rester échoué pendant le reflux.

— S'AMORTIR. v. pron. S'emploie dans tous les sens de l'actif, au propre et au fig. La balle s'est amortie sur son casque. Le rouge trop vif s'amortit promptement. Son amour s'amortira de lui-même.

AMORTISATION. s. f. (formé de *amortir*). Anc. cout. Lettres d'amortissement; droit d'amortissement.

AMORTISSABLE. adj. des 2 g. Qui peut être amorti. Il ne se dit qu'en parlant des rentes, pensions, redevances. Cette rente n'est point amortissable.

AMORTISSEMENT. s. m. Fin. Rachat, extinction d'une rente, d'une pension, d'une redevance. L'amortissement de la dette publique. Faire l'amortissement d'une pension.

— *Caisse d'amortissement.* Caisse chargée de toutes les operations relatives à l'extinction de la dette publique.

— *Fonds d'amortissement.* Fonds destinés à cette extinction. L'Angleterre a un fonds *d'amortissement* avec lequel elle peut, dit-on, payer sa dette en trente-huit ans. (Napol.)

— Fig. L'amortissement des passions. Il est une langueur, un *amortissement* qui mènent doucement à la mort. (Boiste.)

moyennant finances, accordait aux gens de main-morte de devenir proprietaires, à la charge de ne pouvoir vendre le fonds amorti. Droits d'amortissement. Ils avaient payé tant pour l'amortissement de cette terre.

— Archit. Ornement qui termine, surmonte le comble d'un bâtiment ou un membre quelconque d'architecture. Vase, figure en amortissement, qui sert d'amortissement.

— On appelle encore *amortissements* les cavets renverses qui couvrent les corniches des croisees et des portes extérieures, pour les garantir de la pluie.

— Mar. Etat d'un bâtiment qui est amorti.

AMOS (pr. *a-môss*). Le troisième des douze petits prophètes. Il prophetisa sous le règne d'Osias, et fut mis à mort par un prêtre de Béthel, vers 785 av. J.-C.

AMOSE. s. f. Bot. Syn. du genre inga.

AMOU. Géogr. Chef-lieu de canton (Landes), à 20 kil. S.-O. de Saint-Sever; 2,040 hab.

AMOUILLANTE. adj. f. Agric. Se dit de la

vache qui est près de vêler ou qui vêle. Vache amouillante.

AMOUILLE. s. f. Agric. Premier lait d'une vache qui vient de vêler.

AMOUILLÉ. part. pass. invariable du v. Amouiller.

AMOUILLER. v. n. 1re conj. Agric. Se dit d'une vache qui est sur le point de vêler, ou qui vient de vêler.

AMOULER. v. a. (rad. *meule;* on a dit aussi *ameuler*). Techn. Passer sur la meule, aiguiser, affiler. Inusité.

AMOUQUE. s. m. V. AMOQUE.

AMOUR. s. m. (en lat. *amor;* fait de *amare*, aimer). Penchant de l'âme vers le beau, le bien et le vrai considérés dans leur essence la plus pure. Excepté Dieu, l'*amour* est la plus grande chose qui ait un nom dans la langue humaine, et la plus sainte et la plus intelligible en son mystère infini. L'*amour*, c'est Dieu sous l'un de ses aspects ; c'est une personne dans sa trinité ; celle en qui les deux autres se confondent. Oui, l'*amour* est Dieu, car il est la puissance féconde, il est la vie ; sans lui point de créateur, point de création, tout rentre au néant. C'est lui qui, embrassant l'univers dans une éternelle étreinte, le fait vivre, beau et palpitant, et l'emplit de germes qu'il fait éclore. C'est lui qui pare la terre comme l'une des épouses de Dieu, qui la berce la nuit sous un dais semé d'étoiles ; qui, pour l'éveiller chaque matin, envoie un rayon doré se jouer sur sa paupière, et, s'élançant du soleil en flots ardents et lumineux, se couche sur son sein, où il reste jusqu'au soir. Toute beauté vient de lui et le reflète. C'est lui, c'est Dieu, c'est l'*amour* qui donne aux saules, comme aux jeunes filles, comme aux comètes, leur longue chevelure traînante. Il reluit dans l'insecte nuancé d'or, d'azur et de vert, aussi bien que dans les yeux de l'homme et dans les étoiles. L'*amour*, c'est la relation, l'harmonie de tous les êtres, et en même temps que dans l'infini, il relie les mondes par un mutuel attrait. C'est de Dieu qu'il sort, c'est à lui qu'il remonte. Sous ce point de vue, l'*amour* est l'essence même de la religion, de la société. (P. Leroux.)

— Sentiment qui nous entraîne vers ce qui nous paraît aimable et en fait l'objet de nos désirs. Amour divin, céleste. Amour terrestre, charnel, sensuel. Amour paternel. Amour maternel. Amour conjugal. Amour filial. Amour fraternel. L'*amour* divin est la source de toutes les vertus. (Mass.)

. . . . . . L'enfant verse des larmes,
Saute au cou de sa mère, et sent de quel retour
On doit payer le maternel *amour*.
(AUBERT.)

— Amour se trouve souvent joint par la préposition *de* à un autre mot qui détermine : 1° la nature de l'amour dont on parle. Amour de charité. Amour de bienveillance. Amour d'intérêt. Amour de concupiscence.

— 2° L'objet vers lequel l'amour se dirige. L'amour de Dieu. L'amour du prochain. L'amour des créatures. L'amour des femmes. L'amour de la liberté. L'amour du travail. L'amour du jeu, des plaisirs, des richesses. L'amour de la nouveauté, du changement. L'*amour* de Dieu est l'amour dans sa plénitude, parce qu'il a pour terme le bien par excellence. (Laurentie.) L'*amour* de l'humanité n'a été libre et pur que sous la loi chrétienne, qui en a fait une pratique sous le nom de charité. (Id.) L'*amour* de la patrie est un sentiment profondément empreint dans le cœur de l'homme. (Id.) L'*amour* de la patrie se ranimait au fond de mon cœur, l'Arcadie se montrait à moi dans tous ses charmes. (Chateaub.) L'*amour* de la gloire dérive de l'amour que nous portons à nos semblables. (Ch. Lacret.) La vaillance, l'*amour* de la gloire, sont chez les Français un instinct, une espèce de sixième sens. (Napol.) L'*amour* de la réputation le surprit inopinément au milieu de sa vie voluptueuse. (Grimm.) M. de Chamousset avait poussé l'*amour* de l'utilité publique jusqu'au fanatisme. (Id.) L'*amour* de la vertu n'a jamais d'yeux pour l'âge. (Cora.)

— Dans aucune des phrases de ce genre, on ne peut sous-entendre l'article. Racine a fait une faute, occasionnée par la contrainte de la mesure, en disant : Je n'attendais pas moins de cet *amour* de gloire. Il fallait, de cet *amour de la gloire*.

[illegible] qui éprouve cet amour. L'amour des pères. L'amour des mères. L'amour des peuples. Il comptait sur l'amour des soldats. Il était fier de l'amour de ses ouvriers.

— Prov. *Tout par amour et rien par force.* On réussit mieux par la douceur que par la violence, que par la rigueur.

— *Pour l'amour de Dieu.* Dans la seule vue de plaire à Dieu, pour lui être agréable. Le saint évêque n'agissait jamais que pour l'amour de Dieu. C'est dans ce sens que les mendiants demandent qu'on leur fasse l'aumône pour l'amour de Dieu.

— Dans le langage fam., cette phrase signifie, Sans aucun intérêt. On lui a donné cela pour l'amour de Dieu.

— *Comme pour l'amour de Dieu.* Se dit en parlant d'une chose faite ou donnée de mauvaise grâce, avec lésinerie. Vous avez l'air de travailler comme pour l'amour de Dieu. On lui en a donné comme pour l'amour de Dieu.

— *Pour l'amour de quelqu'un.* Par la considération, par l'affection qu'on a pour quelqu'un. Je vous prie d'y aller pour l'amour de moi. Il n'est rien que je ne fasse pour l'amour de vous.

— *Amour de soi.* Instinct qui donne lieu d'abord à l'amour de l'être, puis à l'amour du bien-être, double penchant qu'on ne saurait arracher de la vie ; sentiment intime de son propre bien, recherche naturelle de son intérêt, ne fût-ce que de l'intérêt de son existence. Lorsque l'amour de soi est le mobile et le premier motif de nos actions, il s'appelle *égoïsme*, terme consacré pour exprimer l'amour excessif et déréglé de nous-mêmes. L'*amour de soi* bien entendu ne se sépare jamais de l'humanité. (Volt.) Helvétius s'était imposé la tâche de montrer que le sacrifice de soi et l'*amour de soi* peuvent être la même chose, quoiqu'ils paraissent s'exclure par leur appellation. (De Barante.)

— *Amour-propre.* Amour de soi en ce que l'homme a de plus délicat, c'est-à-dire, l'amour de ce qui paraît aller à une satisfaction de l'esprit, à une complaisance du cœur, sentiment qui tient le milieu entre l'orgueil et la vanité. C'est aussi le sentiment que l'homme a de ce qu'il est, ou tout au moins de ce qu'il peut être. L'*amour-propre* est à l'esprit ce que la sensibilité physique est au corps. (Bonn.) L'*amour-propre* bien entendu est le fondement de plusieurs de nos vertus, et le mobile de beaucoup de bonnes actions. (Acad.)

— *Amour-propre*, dans le sens ordinaire, Sentiment de préférence exclusive pour soi, opinion trop avantageuse de soi-même. Homme plein d'amour-propre, pétri d'amour-propre. Son amour-propre est vraiment risible. Il faut avoir bien de l'amour-propre pour s'exprimer ainsi. L'amour-propre perce dans toutes ses paroles, dans toutes ses actions. L'*amour-propre* est le plus grand des flatteurs. (La Rochef.) L'*amour-propre* est un ballon gonflé de vent, dont il sort des tempêtes quand on y fait une piqûre. (Volt.) Votre lettre m'enivrerait d'*amour-propre*, si l'*amour-propre* n'était pas étouffé par tous les sentiments que vous inspirez. (Id.) Rien ne caractérise l'*amour-propre* comme la complaisance qu'on a dans soi-même et les choses qu'on s'approprie. (Vauv.)

L'*amour-propre* est, hélas ! le plus sot des amours,
Cependant des erreurs il est la plus commune.
(Mme DESHOULIÈRES.)

— *Amour* s'emploie particulièrement et absolument pour exprimer la passion d'un sexe pour l'autre. Amour naissant. Amour pur, délicat, timide. Amour fidèle, constant. Amour vif, ardent. Amour incurable, éternel. Amour passager, volage. Amour infidèle, parjure. Amour déréglé, coupable, criminel. Amour adultère, incestueux. Donner, inspirer de l'amour. Avoir, éprouver de l'amour. Être transporté d'amour. Brûler, languir d'amour. Parler d'amour à une femme. Se marier par amour. Les joies, les douceurs de l'amour. Les tourments, les fureurs de l'amour. Les liens, les nœuds, les chaînes de l'amour. L'*amour* est la passion d'une âme oisive. (Théophraste.) Lorsque Buffon a dit qu'il n'y a en *amour* que le physique de bon, il a tiré cette maxime du code Helvétius. (Grimm.) L'*amour* est l'occupation de l'homme oisif, la distraction du guerrier, l'écueil du souverain. (Napol.) Allez, là où il n'y a pas d'*amour*, il n'y a pas de femme. (G. Sand.) Il est un âge où tout est bonheur dans l'*amour*, même l'absence. (Id.) Il en est de l'*amour* comme de toutes les autres passions égoïstes ; je crois que là où elles finissent, l'homme commence. (Id.) Je te dédommagerai de ma cruauté passée par une vie entière d'*amour* et d'expiation. (Id.) Plus d'*amour*, partant plus de joie. (La Font.)

Nos biens sont des erreurs que le sommeil prolonge,
Et ce plus tendre *amour* n'est qu'un aimable songe.
(LE BRUN.)

Ah ! l'*amour* se nourrit des pleurs qu'il fait répandre.
(ID.)

Ciel, aurais-tu permis que mon funeste *amour*
Exposât mon amant tant de fois en un jour !
(RACINE.)

— L'amour est quelquefois confondu avec la galanterie ; mais la galanterie exclut la passion de l'âme ; la galanterie est le premier abus de l'amour, elle touche de près le libertinage, et le libertinage, c'est l'absence complète de l'amour. Pris dans ce sens, l'amour finit par être [illegible] prononcer le nom tout haut ; il semble une atteinte à la pudeur ; il étonne l'innocence, et il faut en quelque sorte lui mettre un voile.

— *Faire l'amour.* Se livrer à la galanterie. Il fait l'amour à toutes les femmes. Ils passent leur vie à faire l'amour. Il faut plus d'esprit pour faire *l'amour* que pour conduire des armées. (N. de Lenclos.) Cette expression est du style familier, et si Racine l'a employée dans *Bérénice*....

Ah ! lâche, fais *l'amour* et renonce à l'empire.

c'est qu'il s'agissait de peindre l'avilissement d'un empereur romain qui préférait l'amour à la gloire.

— Fam. *Filer le parfait amour.* Aimer ou s'aimer longtemps, et avec une chaste réserve.

— Prov. *Amour apprend les ânes à danser.* L'amour donne de la grâce, des manières polies, aux gens les plus grossiers.

— *A battre faut l'amour.* Les mauvais traitements chassent l'amour.

— Prov. et fig. *C'est un vrai remède d'amour.* Se dit d'une femme très-laide.

— *Les lunettes et les cheveux gris sont des remèdes d'amour.* Lorsque l'âge et les infirmités sont venues, on ne doit plus prétendre inspirer de l'amour.

— En poésie, *amour*, signifiant la passion d'un sexe pour l'autre, est presque aussi souvent du genre féminin que du genre masculin. Toutefois, cet emploi n'est pas arbitraire ; il est d'une délicatesse extrême ; il exige une touche aussi sûre que rare, et surtout une âme d'une tendresse exquise. La féminité peut être gracieuse dans telle période, tandis qu'elle sera fade et molle si vous l'employez dans telle autre ; ici la masculinité est énergique et noble, là elle sera dure et agreste. Problème difficile, parce qu'il est délicat ! L'âme seule du poète peut le résoudre.

J'aime encor ma défaite,
Qui fait le beau succès d'une *amour* si parfaite.
(CORNEILLE.)

Et qui sait si déjà quelque bouche infidèle
Ne l'a point averti de votre *amour* nouvelle ?
(RACINE.)

Il venait à ce peuple heureux
Ordonner de l'aimer d'une *amour* éternelle.
(ID.)

L'*amour* la plus secrète a joint nos destinées.
(VOLTAIRE.)

— Au pl. et dans le sens de *passion*, il est toujours féminin, en prose comme en poésie. De nouvelles amours. De folles amours. Je ne troublerai point leurs premières amours. Adrien déshonora son règne par des *amours* monstrueuses. (Boss.)

Mais, hélas ! il n'est point d'éternelles *amours*.
(BOILEAU.)

Pour parvenir au but de ses noires *amours*,
L'insolent de la force empruntait le secours.
(RACINE.)

— On trouve cependant dans nos meilleurs poètes quelques exemples de ce pluriel employé au masculin, mais ce sont des licences qu'un versificateur ordinaire ne peut se permettre.

Oubliez avec moi de malheureux *amours*.
(CRÉBILLON.)

Il fallut oublier dans ses embrassements
Et mes premiers *amours* et mes premiers serments.
(VOLTAIRE.)

Et leurs grossiers repas et leurs grossiers *amours*.
(DELILLE.)

— Prov. *Froides mains, chaudes amours.* Le froid des mains annonce d'ordinaire un tempérament ardent.

— *Amour* se dit, dans le même sens, en parlant des animaux. Les pucerons ne connaissent ni l'*amour* ni l'hyménée. (A. Karr.) Pendant ces deux pénitences, ayant eu le loisir d'examiner à fond les *amours* des hirondelles, il composa un poème sur ce sujet. (Grimm.) Il n'est aucun insecte dont les *amours* soient aussi cachées que celles des mouches à miel. (Delille.) Le rossignol élève ses concerts dans les bocages témoins de ses premières *amours*. (A.-Martin.)

Une pourtant de ces dernières (les alouettes)
Avait laissé passer la moitié d'un printemps,
Sans goûter le plaisir des *amours* printanières.
(LA FONTAINE.)

— *Être en amour.* Se dit des femelles des animaux, et signifie Être en chaleur. Chienne, chatte qui est en amour. Les oiseaux sont en amour.

— Agric. *La terre est en amour.* Elle est dans un état de fermentation propre à la végétation. On dit de même qu'une terre n'a point d'amour, est sans amour.

— *Amour.* Se dit encore pour exprimer l'objet qu'on aime avec passion. Cet enfant est l'amour de ses parents. Ce prince est l'amour des peuples. Mon cher pays, mon premier *amour*. (Mme de Genlis.) Un jeune lis, l'*amour* de la nature. (Volt.)

— *Mon amour.* Terme de tendresse dont on use quelquefois en s'adressant à une femme qu'on aime. Anciennement, on disait aussi par contraction *m'amour*. Et nous, *m'amour*, allons nous mettre au lit. (Mol.)

— Il s'emploie dans le même sens au pl., en parlant des personnes et des choses. Être avec ses amours. Quitter ses amours. On a raison de dire qu'il n'y a point de laides amours. Les livres, les tableaux, voilà ses amours. Les arts [illegible] étaient ces dames. Comment, me dit mon père, le cœur ne te le dit-il pas ? Ce sont tes anciennes *amours*. (J.-J. Rouss.)

Le printemps lui rendra sa pompe et ses atours,
Et ne me rendra pas mes premières *amours*.
(LA HARPE.)

Brebis innocentes,
Brebis, mes *amours*. (Mme DESHOUL.)

— *Amour platonique.* Spiritualité de l'amour ; l'amour pur, l'amour idéal, l'amour des âmes, l'amour de la beauté céleste pour une forme terrestre ; liaison dégagée de toute idée matérielle, sevrée, pour ainsi dire, des plaisirs sensuels. L'*amour* platonique est plus violent que l'amour ordinaire. (Laurentie.) Tout homme susceptible d'une passion exaltée sent que l'*amour* platonique, cette poésie de l'amour, n'est pas un mot vide de sens, une utopie impossible à réaliser. (Id.)

— Beaux-arts. *Ouvrage fait avec amour.* Ouvrage que l'artiste a pris plaisir à exécuter, à finir avec un soin extrême. Statue faite avec amour. On dit de même qu'un artiste travaille avec amour, peint avec amour.

— Myth. L'Amour, ou Cupidon, Dieu qui avait le pouvoir de faire aimer. Selon quelques auteurs, il existait dès le commencement avec la Terre et le Chaos ; selon d'autres, il était fils de Jupiter et de Vénus. On le représente sous la figure d'un enfant ailé, portant un arc et un carquois ; quelquefois aveugle ou avec un bandeau sur les yeux, et presque toujours nu. Le malin Amour. Le capricieux, le volage, le folâtre Amour. Le puissant, l'invincible Amour. L'impitoyable Amour. Les ailes de l'Amour. Le carquois de l'Amour. Les flèches, les traits de l'Amour. Le bandeau de l'Amour.

Sur des ailes de feu l'*Amour* parcourt le monde
Il embrase les airs, il brûle au fond de l'onde.
(DELILLE.)

L'inévitable *Amour* perce des mêmes traits
L'homme et les animaux, le maître et les sujets.
(ID.)

— Fam. *Beau comme l'Amour.* D'une beauté achevée, accomplie. Il était suivi d'un jeune homme beau comme l'Amour.

— Fig. et fam. *C'est un Amour.* Se dit d'un enfant ou d'une femme d'une grande beauté. On se sert aussi de cette expression pour désigner un objet très-joli. Cette montre, cette bonbonnière est un véritable amour.

— Au pl. *Amours*, les frères de l'Amour, qui, selon les poètes, servent de cortége à la Beauté. Les Jeux, les Ris et les Amours. La troupe, l'essaim des Amours. Peindre, sculpter des Amours, de petits Amours, un groupe de petits Amours.

Et vous, petits *Amours* et vous, jeunes Zéphyrs,
Qui, pour armes, n'avez que de tendres soupirs.
(CORNEILLE.)

— Philol. *Amours.* Titre du premier recueil des élégies d'Ovide, où ce poète chante ses aventures amoureuses. Les Amours d'Ovide.

— Jeu. *Jeu de l'amour.* Sorte de jeu qui ressemble au jeu de l'oie, et qui se joue avec des tableaux et deux dés.

— Faucon. *Voler d'amour.* Se dit en parlant des oiseaux qu'on laisse voler en liberté, afin qu'ils soutiennent les chiens.

— Hist. eccl. *Frères de l'amour.* Nom adopté par les membres d'une secte de fanatiques qui parurent en Hollande, vers la fin du XVIe siècle.

— Hist. *Cour d'amour.* V. COUR.

— AMOUR. Géogr. Grand fleuve d'Asie, qui prend sa source en Mongolie, aux monts Kin-han, court au S.-E., puis au N.-E., traverse le lac Koulon, arrose la Mantchourie, et tombe dans la mer d'Okhotsk, après un cours de 3,460 kil. L'Amour se nomme encore Saghalien, Belong-kiang, Kerlon et Argoun.

— AMOUR (SAINT-). Chef-lieu de canton du département du Jura, à 28 kil. S.-O. de Lons-le-Saulnier ; 2,595 hab.

— AMOUR (Guillaume de SAINT-). Fameux docteur de Sorbonne, né au commencement du XIIIe siècle, à Saint-Amour, en Franche-Comté ; mort à Paris, en 1272.

AMOURACHÉ, ÉE. part. pass. du v. Amouracher.

AMOURACHER. v. a. (rad. *amour*). Engager dans de folles amours. Je ne sais qui a pu l'amouracher de cette femme. Il est fam.

— S'AMOURACHER. v. pron., beaucoup plus usité que l'act. Prendre une passion folle. Être sujet à s'amouracher. Il s'est amouraché d'une sotte créature.

Bien le montra, car s'étant de la reine
Amouraché. (LA FONTAINE.)

AMOURETTE. s. f. (dimin. de *amour*). Amour passager, qui n'a rien de sérieux. Ce n'est qu'une amourette. Il a toujours quelque amourette. De folles, de joyeuses amourettes. Ses amourettes lui ont fait beaucoup de tort. Fam.

— *Se marier par amourette.* Faire un mariage inégal, par suite d'une folle passion.

— Art. culin. au pl. *Amourettes.* Moelle que l'on détache des reins du veau et du mouton, et dont on fait des plats recherchés. Garniture d'amourettes.

— Bot. *Amourette.* Nom vulgaire de diverses plantes des champs, qui se font remarquer par un port gracieux. Grande amourette. Petite amourette. Amourette tremblante. Amourette des prés.

[illegible] amoureusement.

— Beaux-arts. Avec affection, avec grâce. Peindre amoureusement. Jouer amoureusement un morceau. Petit groupe amoureusement travaillé.

AMOUREUX, EUSE. adj. Qui aime d'amour. Être amoureux. Devenir amoureux. Tomber amoureux. Il est éperdument amoureux, passionnément amoureux de cette femme. Elle est amoureuse de son cousin. Un honnête homme peut être *amoureux* comme un fou, mais non pas comme un sot. (La Rochef.) C'est une grande difformité dans la nature qu'un vieillard *amoureux*. (La Bruy.) Il y a des femmes qui se croient *amoureuses*, et cèdent au sentiment qu'elles croient éprouver. (A. Karr.) Dans cette acception et la suivante, *amoureux* doit être banni du style soutenu et de la haute poésie. On a blâmé Racine de s'en être servi plusieurs fois dans ses tragédies.

Je pars plus *amoureux* que je ne fus jamais.
(RACINE.)

Narcisse, c'en est fait, Néron est *amoureux*.
(ID.)

Si Titus est jaloux, Titus est *amoureux*. (Id.)

— Prov. *Il est amoureux des onze mille vierges. Il serait amoureux d'une chèvre coiffée.* Se dit d'un homme qui s'éprend de toutes les femmes qu'il voit.

— Enclin, porté naturellement à l'amour. Il est d'un tempérament amoureux, d'une complexion amoureuse.

— Qui exprime, qui marque de l'amour, qui est propre à l'inspirer. Regards, soupirs amoureux. Transports amoureux. Délire amoureux. Style amoureux. Lettres amoureuses. Tous ses discours *amoureux* ne produisirent chez moi d'autre effet que de me mettre en garde contre l'amour. (Mme de La Fay.) Depuis ce matin je respire l'air tiède et *amoureux* des tropiques. (Cte Merlin.)

L'un des plus grands suppôts de l'empire *amoureux*
Consumait en regrets la fleur de sa jeunesse.
(La Fontaine.)

L'on peut tracer en vers une *amoureuse* flamme.
(Boileau.)

Pourriez-vous n'être plus ce superbe Hippolyte,
Implacable ennemi des *amoureuses* lois.
(Racine.)

— *Amoureux de.* Passionné pour. Etre amoureux de la liberté, de la gloire. Etre amoureux de la science, de la musique, de la peinture. Il est amoureux de tableaux. Je suis *amoureux* de la justice, et je veux toujours la rencontrer chez les autres. (Did.) Ce prince était *amoureux* d'une gloire plus solide que celle que l'on obtient en répandant le sang de ses semblables. (Fén.) Je laisse fuir le lâche *amoureux* de la vie. (Aignan.)

Tous ces pompeux amas d'expressions frivoles
Sont d'un déclamateur *amoureux* de paroles.
(Boileau.)

L'aune et le peuplier, *amoureux* des rivages,
Couronnent les ruisseaux de leur pâle feuillage.
(Rosset.)

— *Être amoureux de ses ouvrages, de ses opinions, de ses pensées.* S'y complaire, en être entêté.

— *Amoureux de,* est même quelquefois suivi d'un infinitif, mais on n'en trouve guère d'exemples que dans la poésie, et encore sont-ils très-rares.

Amoureux de souffrir. . . . .
Les saints s'arment contre eux de rigueurs salutaires.
(L. Racine.)

— Anat. *Muscle amoureux.* Le muscle grand oblique de l'œil. Cette dénomination est inusitée maintenant.

— Peint. *Pinceau amoureux.* Pinceau dont la touche est moelleuse, délicate, légère. Cet artiste a le pinceau amoureux.

— Agric. *Terre amoureuse.* Terre ameublée par les engrais, les labours, et plus susceptible qu'une autre de fecondation.

— Manuf. *Drap amoureux.* Drap qui a de la main, du maniement.

— amoureux, euse, est aussi subst., et signifie, Amant, maîtresse. Un amoureux transi. C'est un amoureux en cheveux gris. C'est l'amoureux des onze mille vierges. Elle a d'ailleurs encore un *amoureux* qui serait au désespoir de la voir à un autre. (Grimm.) Babet confie ce billet à sa cousine Rose, qui est la véritable *amoureuse* de Colas. (X.) La raison des *amoureux* est une autre raison que celle des sages. (Balz.)

. . . . Qui, fous de sens rassis,
S'érigent, pour rimer, en *amoureux* transis.
(Boileau.)

— *Jouer les rôles d'amoureux, les amoureux ; jouer les rôles d'amoureuses, les amoureuses.* En style de théâtre, *amoureux, amoureuse,* s'entendent des personnages dramatiques dont l'amour est le principal mobile, et, par suite, des artistes chargés de les représenter. Cet emploi se subdivise suivant l'importance des rôles en premier, second et troisième amoureux ; les acteurs qui le tiennent s'appellent aussi *jeunes premiers, jeunes premières.* Elle avait joué autrefois les premières *amoureuses*, mais avec le temps tout passe, et elle en était aux duègnes. (Marmontel.) || On dit de même, l'emploi des amoureux, des amoureuses. Armand et Mlle Mars ont pendant longtemps joué les *amoureux* à la comédie française. (V. Paris.)

— Hist. *Guerre des amoureux.* Se dit de la guerre civile de 1579, parce qu'elle fut l'effet

cour de Henri de Navarre et à celle de Catherine de Médicis.

AMOURIE. s. f. Bot. Nom vulgaire du mûrier et des ronces qui portent les *mûres sauvages*, dans le midi de la France.

AMOUROCHE. s. m. Bot. Nom vulgaire, dans quelques cantons français, du *maruta cotula*.

AMOVIBILITÉ. s. f. (du lat. *amovere*, mouvoir). Qualité, état de ce qui est amovible. L'amovibilité d'une place, l'amovibilité de certains fonctionnaires.

AMOVIBLE. adj. des 2 g. Qui peut être déplacé, destitué à volonté. Fonctionnaire amovible. Les juges ne devraient pas être amovibles. On dit aussi Place amovible. Emploi amovible.

AMPAC. s. m. Comm. Gomme fournie par deux arbres des Moluques appartenant au genre zanthoxylon. V. ce mot.

AMPASTELER. v. a. Techn. V. empasteler.

AMPEDE. s. m. (ét. gr., ἀνά, sur ; πέδιον, tarse). Entom. Genre d'insectes de l'ordre des coléoptères pentamères, famille des sternoxes. V. taupin.

AMPEÏRA. s. f. (contract. du gr., ἀνάπειρα ; dérivé de ἀναπειράομαι, essayer, tenter). Antiq. gr. Partie du morceau où se faisaient entendre les chanteurs, dans les jeux pythiques. On dit aussi *anapeira*.

AMPÈLE. (ét. gr., ἄμπελος, vigne). Myth. Satyre, fils d'un satyre et d'une nymphe, et favori de Bacchus. Ce dieu le métamorphosa en vigne.

AMPÉLIDÉ, ÉE. adj. (ét. gr. ἄμπελος, vigne). Bot. Qui ressemble à la vigne. || ampélidées. s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones, polypétales-hypogynes, qui renferme plusieurs genres dont le plus important est la vigne. Elle a été successivement nommée par les botanistes *vinifères, vitacées, sarmentacées,* et enfin *ampélidées*.

AMPÉLINÉES. s. f. pl. Ornith. Division établie dans la famille des baccivores, et dont tous les genres, à l'exception du jaseur, sont des contrées tropicales du Nouveau-Monde.

AMPÉLITE. s. f. (ét. gr., ἄμπελος, vigne). Minér. et Géol. Schiste argileux noir, ainsi nommé parce qu'on le mettait anciennement au pied des vignes, soit pour détruire les insectes nuisibles, soit pour servir d'engrais ; c'est un mélange d'anthracite et de matières phylladiennes schisteuses, fortement chargé de pyrite blanche. L'ampélite est nommée vulgairement *crayon des charpentiers*, parce qu'elle leur sert à faire des crayons noirs qui deviennent très-durs en peu de temps.

AMPELIUS (Lucius). Écrivain latin qui, selon les uns, vivait dans le ve siècle et était contemporain de Sidoine ; selon d'autres, il fut préfet de Rome sous Valentinien.

AMPELODESMOS. s. m. (ét. gr., ἄμπελος, vigne ; δεσμός, lien). Bot. Genre de plantes de la famille des graminées, tribu des arundinacées. Il se compose de deux espèces croissant dans les régions méditerranéennes de l'Europe et de l'Afrique.

AMPÉLOGRAPHIE. s. f. (ét. gr., ἄμπελος, vigne ; γραφή, description). Description de la vigne, ou traité sur la vigne.

AMPELOPSIS. s. m. (ét. gr., ἄμπελος, vigne, ὄψις, ressemblance). Bot. Genre de plantes de la famille des ampélidées. Une de ses espèces est très-connue sous le nom vulgaire de vigne vierge.

AMPÈRE (André-Marie). Savant distingué, né en 1775, à Polémieux, près de Lyon, fut successivement professeur de mathématiques et de physique à Bourg et à Lyon, répétiteur d'analyse à l'École polytechnique, professeur de physique au collège de France, enfin inspecteur général de l'université. Il avait été admis à l'Institut en 1814. Mort en 1830.

AMPERÉE. s. m. Bot. Genre de plantes de la famille des euphorbiacées, dédié au savant Ampère. Il comprend trois arbrisseaux de la Nouvelle-Hollande.

AMPHACANTE. s. m. (ét. gr., ἀμφί, des deux côtés, ἄκανθα, épine). Poiss. Genre de poissons de la famille des teuthies, très-voisin des scombéroïdes, à nageoire épineuse des deux côtés. Ses espèces abondent dans la mer Rouge et dans le grand Océan Indien.

AMPHANTE. s. m. (ét. gr., ἀμφί, autour ; ἄνθος, fleur). Bot. Dilatation d'un pédoncule qui supporte ou renferme plusieurs fleurs.

AMPHARISTÈRE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἀμφί, des deux côtés ; ἀριστερός, gauche). Didact. Qui est gauche ou maladroit des deux mains.

AMPHASIE. s. m. (ét. gr., ἀμφί, autour ; ἰλύς, limon, marais). Entom. Genre de coléoptères pentamères, de l'Amérique du Nord, ayant pour type l'amphasie fulvicole.

AMPHÉMÉRINE. adj. et s. f. (ét. gr., ἀμφί, autour ; ἡμέρα, jour). Méd. Nom donné par Galien à une fièvre dont les accès reviennent tous les jours sans rémission. On en distingue aujourd'hui un grand nombre d'espèces.

AMPHÉREPS. s. m. Bot. Syn. du genre centrathère.

AMPHIACHYRIS. s. f. (ét. gr., ἀμφί, autour ; ἄχυρον, paillette). Bot. sous-genre établi par de Candolle dans la famille des synanthé-

AMPHIANACTE. s. m. (des mots gr. ἀμφί μοι ἄναξ, début ordinaire des dithyrambes). Ant. gr. Nom que les Grecs donnaient aux poètes dithyrambiques.

AMPHIARAÏDE. s. m. Ant. gr. Descendant d'Amphiaraüs.

AMPHIARAÜS. Temps hér. Fameux devin grec, fils d'Oïclée ou d'Apollon, et d'Hypermnestre. Instruit par les dieux qu'il périrait dans la guerre de Thèbes, il se cacha. Mais Ériphyle, sa femme, séduite par le don d'un collier, découvrit le lieu de sa retraite. Il partit, et, dans la défaite des Argiens sous les murs de Thèbes, fut englouti dans la terre en voulant sortir de la mêlée. Après sa mort, il reçut les honneurs divins.

AMPHIARÉES. s. f. pl. Ant. gr. Fêtes que les habitants d'Orope célébraient en l'honneur d'Amphiaraüs.

AMPHIARTHROSE. s. f. (ét. gr., ἀμφί, de part et d'autre ; ἄρθρον, articulation). Anat. Articulation mixte, tenant de la diarthrose quant à la mobilité, et de la synarthrose quant au mode de connexion, et ne permettant que de légers mouvements.

AMPHIBICORISES. s. f. pl. (ét. gr., ἀμφίβιος, amphibie ; κόρις, punaise). Entom. Tribu de la section des hétéroptères, de l'ordre des hémiptères, comprenant les punaises aquatiques.

AMPHIBIE. adj. des 2 g. (en gr. ἀμφίβιος, dérivé de ἀμφί, doublement ; βίος, vie). Qui vit sur la terre et dans l'eau. En zoologie, ce mot s'emploie dans deux acceptions physiologiquement différentes : 1° en parlant des animaux qui vivent d'abord dans l'eau, et respirent au moyen de l'air qu'elle renferme, et qui plus tard respirent l'air en nature ; 2° en parlant des espèces à respiration aérienne ou aquatique, et qui peuvent échapper pendant un temps plus ou moins long à leur milieu habituel, mais sans varier dans leur mode de respiration. La grenouille est un animal amphibie. Le crocodile est amphibie ; le phoque, le castor, sont des animaux amphibies ; certains insectes sont amphibies.

— Bot. Se dit des plantes qui croissent indifféremment dans l'eau et hors de l'eau.

— *Amphibie* est aussi s. m., mais seulement en parlant des animaux. C'est un amphibie. La loutre est un amphibie.

— Fig. et fam. *C'est un amphibie.* Se dit d'un homme qui exerce deux professions disparates, ou de celui qui manifeste alternativement deux opinions opposées.

AMPHIBIEN, ENNE. adj. Zool. Qui respire l'air et l'eau pendant toute sa vie ou pendant une partie de sa vie. || amphibiens. s. m. pl. Nom donné par M. Latreille aux reptiles batraciens. V. batracien.

AMPHIBIOCORISES. s. m. pl. V. amphibicorises.

AMPHIBIOGRAPHIE. s. f. (ét. gr., ἀμφίβιος, amphibie ; γραφή, description). Zool. Description des amphibies.

AMPHIBIOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Zool. Qui appartient, qui a rapport à l'amphibiographie.

AMPHIBICLITHE. s. m. (ét. gr., ἀμφίβιος, amphibie ; λίθος, pierre). Géol. Pétrification d'animaux amphibies.

AMPHIBIOLOGIE. s. f. (ét. gr., ἀμφίβιος, amphibie ; λόγος, discours, traité). Zool. Partie de la zoologie qui traite des amphibies.

AMPHIBIOLOGIQUE. adj. des 2. g. Zool. Qui appartient, qui a rapport à l'amphibiologie.

AMPHIBIOLOGUE. s. m. Zool. Naturaliste qui se livre spécialement à l'étude des amphibies.

AMPHIBLESTRIE. s. f. (du gr. ἀμφίβληστρον, réseau). Bot. Genre de cryptogames, plante du Chili, à fronde herbacée et trifoliée.

AMPHIBLESTROÏDE. adj. f. (ét. gr., ἀμφίβληστρον, filet ou réseau ; εἶδος, forme, ressemblance). Anat. *Membrane amphiblestroïde,* la rétine de l'œil, parce qu'elle est parsemée de nombreux vaisseaux vasculaires.

AMPHIBOLE. s. m. (du gr. ἀμφίβολος, ambigu). Min. Genre de substances minérales analogues au pyroxène, et se présentant le plus ordinairement en cristaux d'un vert foncé. On en distingue plusieurs espèces, qui toutes etaient autrefois confondues sous le nom de *schorl noir*.

— Ornith. *Amphiboles.* Famille de l'ordre des passereaux, renfermant les oiseaux munis de deux doigts en avant, de deux en arrière, et dont le postérieur interne est versatile.

AMPHIBOLIE. s. f. (du gr. ἀμφιβολία, ambiguïté). Philol. Sens double, ambiguïté.

— *Amphibolie de la réflexion.* Signifie, dans la philosophie de Kant, l'obscurité des idées réflexives, par suite de la confusion des phénomènes et des noumènes.

AMPHIBOLIFÈRE. adj. des 2 g. Minér. Qui contient de l'amphibole. Substance amphibolifère.

AMPHIBOLINS. s. m. pl. Ornith. Synonyme de amphiboles. V. ce mot.

AMPHIBOLIQUE. adj. des 2 g. Minér. Se dit des roches dont l'amphibole forme la base.

sée presque exclusivement d'amphibole à l'état cristallin.

AMPHIBOLOCARPÉES. s. f. pl. (ét. gr., ἀμφίβολος, équivoque ; καρπός, fruit). Bot. Nom donné à l'un des trois groupes établis dans la famille des fougères.

AMPHIBOLOGIE. s. f. (ét. gr., ἀμφίβολος, ambigu, douteux ; λόγος, discours). Vice du discours qui le rend ambigu, qui peut le faire interpréter en deux sens. Parler par amphibologie. Il y a ici une amphibologie. Pour éviter l'amphibologie, il faut s'attacher surtout à la construction de ses phrases.

— Ce qui produit ordinairement l'amphibologie dans notre langue, c'est l'emploi fautif ou mal ordonné des pronoms *qui, que, dont,* etc. ; *il, le, la,* etc. ; *son, sa, ses* etc. En voici un exemple : *Il a toujours aimé cette personne au milieu de son adversité.* Ce pronom *son* fait amphibologie, car on ne sait s'il se rapporte à *cette personne* ou à *il*, qui est celui qui a aimé. Il faut donner un autre tour à la phrase, et dire, selon le sens qu'on a en vue. *milieu de son adversité, il a toujours aimé cette personne* ; ou : *il a toujours aimé cette personne au milieu de l'adversité où elle était tombée.* L'amphibologie peut encore avoir lieu lorsque des noms n'occupent pas la place que leur indique la liaison des idées. Ainsi, dans cette phrase : *Samuel offrit son holocauste à Dieu, et il lui fut si agréable, qu'il lança au même moment de grands tonnerres contre les Philistins* ; le rapport des pronoms n'est pas sensible. Pour éviter toute amphibologie, il suffisait de dire : *Samuel offrit son holocauste, et Dieu le trouva si agréable, qu'il,* etc.

— Syn. comp. amphibologie. ambiguïté. V. ambiguïté.

AMPHIBOLOGIQUE. adj. des 2 g. Ambigu, à double sens. Discours amphibologique. Phrase, réponse amphibologique. Les oracles étaient presque toujours amphibologiques.

AMPHIBOLOGIQUEMENT. adv. D'une manière amphibologique. Parler, répondre, écrire amphibologiquement.

AMPHIBOLOÏDE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἀμφιβολία, amphibole ; εἶδος, forme, apparence). Géol. Qui a l'apparence de l'amphibole.

AMPHIBOLONARZON. s. m. Entom. Syn. de Calyptobion.

AMPHIBOLOSTYLE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἀμφίβολος, ambigu ; στῦλος, style). Bot. Se dit des plantes dont le style est peu apparent.

AMPHIBOLURE. s. m. Erpét. Syn. de Grammatophore.

AMPHIBOLUS. s. m. (ét. gr., ἀμφίβολος, ambigu). Entom. Genre de coléoptères pentamères de la famille des hélophorides.

AMPHIBRAQUE. adj. et s. m. (ét. gr., ἀμφί, autour ; βραχύς, bref). Versif. anc. Se dit d'un pied formé de trois syllabes, dont une longue entre deux brèves.

AMPHIBULIME. s. m. Conchyl. Genre établi pour une coquille terrestre singulière, rangée depuis dans le genre ambrette.

AMPHICARPE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἀμφί, autour ; καρπός, fruit). Bot. Se dit des plantes dont les fruits sont de deux formes, ou mûrissent à des époques différentes.

— amphicarpe. s. f. Genre de la famille des légumineuses, sous-ordre des papilionacées, tribu des phaséolées. Il appartient à l'Amérique Méridionale.

— Genre de la famille des graminées, établi pour une espèce de millet originaire de l'Amérique Septentrionale.

AMPHICÉNIANTHÉES. s. f. pl. (ét. gr., ἀμφί, autour ; κενός, vide ; ἄνθος, fleur). Bot. Groupe de plantes synanthérées.

AMPHICÉPHALE, adj. des 2 g. (ét. gr., ἀμφί, des deux côtés ; κεφαλή, tête). Zool. Qui a deux têtes opposées.

AMPHICHORDE. s. m. (ét. gr. ἀμφί, autour, χορδή, corde). Bot. Genre établi pour placer un champignon particulier qui croît dans les caves et sur les excréments du chat.

AMPHICOME. s. m. (ét. gr., ἀμφί, autour ; κόμη, chevelure). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des lamellicornes, tribu des scarabéides. Ils vivent sur les fleurs, et sont propres aux pays méridionaux de l'Europe et aux contrées de l'Orient.

AMPHICONION. s. m. Bot. Syn. de Chrôlèpe.

AMPHICORE. s. f. (ét. gr., ἀμφίκορος, qui semble tenir le milieu). Zool. Genre d'annélide très-voisine des amphitrites.

AMPHICRANE. s. m. (ét. gr., ἀμφίκρανος, qui a deux têtes, ou la tête bifurquée). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des xylophages, tribu des scolytites.

AMPHICRANIE. s. f. (du gr. ἀμφίκρανος, qui a deux têtes). Entom. Genre de coléoptères pentamères, ayant pour type l'amphicranie bidentée du Chili.

AMPHICTÈNE. s. m. Annél. Synon. de Pectinaire.

AMPHICTYON (du gr. Ἀμφικτύων, Amphictyon, fils de Deucalion ; selon d'autres, de ἀμφικτίονες, voisins). Ant. gr. Représentant de l'une des villes confédérées de la Grèce qui avaient droit de suffrage dans une réunion nommée *conseil des amphictyons*. Ce conseil se

phes, en automne près des Thermopyles. Il était chargé d'examiner les affaires de la Grèce, de prévenir les guerres, de juger toutes sortes de causes, principalement les attentats contre le droit des gens et contre la sainteté du temple de Delphes. Si les nations condamnées par un arrêt des amphictyons n'obéissaient pas, l'assemblée était en droit d'armer contre elles toute la confédération, et de les exclure de la ligue.

— amphictyon. Temps hér. Fils de Deucalion et de Pyrrha, partagea avec Hellen, son frère, les états de Deucalion, obtint l'Orient, et régna aux Thermopyles, où il établit le conseil des amphictyons, vers le xvie s. av. J.-C.

AMPHICTYONAT. s. m. Ant. gr. Qualité d'amphictyon. V. amphictyonie.

AMPHICTYONIDE. s. f. Myth. Surnom de Cérès qui avait un temple à Anthéla, près des Thermopyles, où se tenait le conseil des amphictyons.

AMPHICTYONIE. s. f. Antiq. gr. Nom donné originairement au conseil des amphictyons.

— Droit qu'avaient les villes confédérées de la Grèce d'envoyer un représentant au conseil des amphictyons. Thèbes jouissait du droit d'amphictyonie.

AMPHICTYONIQUE. adj. des 2 g. Ant. gr. Qui appartient, qui a rapport au conseil des amphictyons. Jugement, suffrage amphictyonique. Décision amphictyonique. La ligue amphictyonique.

AMPHICYON. s. m. (ét. gr., ἀμφί, près de, κύων, chien). Zool. Carnassier fossile trouvé dans le départ. du Gers, et dont le système dentaire ressemble à celui du chien, tandis que le reste de son ostéologie accuse un rapport manifeste avec les ours.

AMPHICYRTE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἀμφίκυρτος, arrondi). Didact. Qui a une forme arrondie ou presque hémisphérique. || AMPHICYRTES. s. m. pl. Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des chrysomélines.

AMPHIDAMAS. Temps hér. Fils de Busiris, tué par Hercule. || Fils de Lycurgue et de Cléophile, et père de Mélanion et d'Antimaque, épouse d'Eurysthée. Suivant Apollodore et Pausanias, cet Amphidamas était frère, et non fils de Lycurgue.

AMPHIDASITE. s. f. (du gr. ἀμφίδασυς, velu des deux côtés). Entom. Genre d'insectes de l'ordre des lépidoptères, famille des nocturnes, tribu des phalénites. Ces papillons se montrent à l'état parfait en mars et en avril.

AMPHIDE. adj. m. Chim. Se dit des sels produits par la combinaison de composés qui résultent eux-mêmes de l'union de corps amphigènes.

AMPHIDERRHIS. s. m. Bot. Synon. du genre Orite.

AMPHIDESME. s. m. (ét. gr., ἀμφί, doublement; δεσμός, lien). Conchyl. Genre de coquilles bivalves remarquables par un double lien cardinal. D'après leurs caractères, on a rangé l'espèce des aphidesmes parmi les mollusques acéphales de la famille des mactracées. || Entom. Genre de coléoptères tétramères de la famille des longicornes, dont une espèce est du cap de Bonne-Espérance, l'autre des environs de Mexico.

AMPHIDESMION. s. m. (ét. gr., ἀμφί, autour; δεσμός, lien). Bot. Genre de polypodion, voisin du genre trichoptère.

AMPHIDESMITES. s. f. pl. Conchyl. Famille de mollusques acéphales proposée par Latreille pour y placer le genre amphidesme.

AMPHIDÈTE. s. m. (du gr. ἀμφίδετος, lié des deux côtés). Échinod. Genre de spatangues, à ambulacres non pétaloïdes.

AMPHIDIARTHROSE. s. f. (ét. gr., ἀμφί, de chaque côté; διάρθρωσις, articulation). Anat. Articulation qui permet le mouvement en deux sens; telle est celle de la mâchoire inférieure avec les temporaux.

AMPHIDION. s. m. Bot. Genre de mousses, synon. du genre zygodon.

AMPHIDONAX. s. m. (ét. gr., ἀμφί, autour, proche; δόναξ, roseau). Bot. Genre de plantes de la famille des graminées; tribu des arundinacées, indigènes au Bengale.

AMPHIDONTE. s. f. (ét. gr., ἀμφί, autour de; ὀδούς, ὄντος, dent). Conchyl. Genre proposé pour des coquilles qui ne diffèrent en rien des gryphées. V. ce mot.

AMPHIDORE. s. m. (du gr. ἀμφίδορος, écorché tout autour). Entom. Genre de coléoptères hétéromères, ayant pour type l'amphidore littoral, du Chili.

AMPHIDOXE. s. f. (du gr. ἀμφίδοξος, controversé). Bot. Genre douteux de composées sénécionidées, originaire du Cap.

AMPHIDROMIE. s. f. (en gr. ἀμφιδρόμια, formé de ἀμφί, autour; δρόμος, course). Antiq. gr. Cérémonie qui se célébrait le cinquième jour après la naissance de l'enfant, et dans laquelle les sages-femmes, après s'être purifiées, le prenaient dans leurs bras et le promenaient trois fois autour du foyer.

AMPHIGAMES. s. m. pl. (ét. gr., ἀμφί, préposit. de doute; γάμος, mariage). Bot. Nom appliqué par quelques auteurs à la quatrième classe du règne végétal, comprenant les [illegible] ... et les algues.

AMPHIGASTRE. s. m. (ét. gr., ἀμφί, autour de; γαστήρ, ventre). Bot. Nom donné au troisième rang de feuilles, qui, dans un grand nombre de jougermanniées, recouvre la partie inférieure ou le ventre de la tige. On les appelait autrefois *stipules*.

AMPHIGASTRIÉ, ÉE. adj. Bot. Muni d'un amphigastre.

AMPHIGÈNE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἀμφί, doublement; γένος, origine). Chim. Se dit des corps simples qui par leur combinaison avec d'autres produisent des acides et des bases.

— AMPHIGÈNE. s. m. Minér. Substance vitreuse translucide, le plus souvent incolore, qui est un silicate d'alumine et de potasse. On le trouve en cristaux ou en grains dans les laves anciennes, et même dans les pouzzolanes et les tufs volcaniques. L'amphigène se nomme encore *leucite leucolithe* ou *grenat blanc*.

AMPHIGÉNIQUE. adj. des 2 g. Minér. Qui contient des cristaux d'amphigène. Lave amphigénique.

AMPHIGÉNITE. s. f. Géol. Basalte et basanite dans lesquels le feldspath est remplacé en grande partie par de l'amphigène.

AMPHIGLOTTE. s. f. Bot. V. ÉPIDENDRE.

AMPHIGONE. s. m. Mamm. Syn. d'Amphitérion.

AMPHIGOURI. s. m. (ét. gr., ἀμφί, autour; γῦρος, cercle). Discours, écrit burlesque fait à dessein, et qui se compose ordinairement de mots qui n'ont entre eux aucune liaison, qui ne présentent aucun sens raisonnable. Un des plus anciens amphigouris est celui qui se trouve dans les chap. 11, 12 et 13 du *Pantagruel* de Rabelais. En poésie, l'amphigouri est quelquefois une petite parodie, dans laquelle on reproduit les rimes de la pièce que l'on veut tourner en ridicule. Amphigouri composé sur un air d'opéra. Scarron, Collé, ont fait des amphigouris.

— Écrit, discours dont les idées sont involontairement confuses, inintelligibles, dont les mots n'ont aucun sens déterminé. Cet ouvrage n'est qu'un long amphigouri, qu'un amphigouri d'un bout à l'autre. Quel amphigouri! La langue française est éminemment contraire à l'*amphigouri* métaphysique. (Malte-Brun.) Ce mot est fam.

AMPHIGOURIQUE. adj. des 2 g. Qui a les caractères, les défauts de l'amphigouri. Style, discours amphigourique. Vers amphigouriques. Le persiflage *amphigourique* que nos modernes beaux-esprits appellent de la profondeur et du sublime. (La Serre.)

AMPHIGOURIQUEMENT. adv. D'une manière amphigourique.

AMPHIGLOSSE. s. f. (ét. gr., ἀμφί, autour de; γλῶσσα, langue). Bot. Genre de plantes de la famille des composées, tribu des sénécionidées, originaire du cap de Bonne-Espérance.

AMPHIGYNANTHÉES. s. f. pl. (ét. gr., ἀμφί, autour; γυνή, femelle, ἄνθος, fleur). Bot. Nom donné à l'un des groupes de la famille des synanthérées.

AMPHIHEXAÈDRE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἀμφί, autour; ἕξ, six; ἕδρα, base). Minér. Se dit des substances dont les cristaux offrent dans leurs faces, prises en deux sens différents, le contour d'un prisme hexaèdre.

AMPHILASIE. s. f. (ét. gr., ἀμφί, autour; λάσιος, velu). Bot. Section du genre pétalacte, de la famille des composées.

AMPHILEPTE. s. m. (ét. gr., ἀμφί, des deux côtés; λεπτός, grêle, mince). Infus. Genre d'infusoires polygastriques de la famille des kolpodées, dont l'espèce la plus commune est quelquefois si abondante dans l'eau des ornières et des fossés, qu'elle en colore le limon en brun.

AMPHILOCHE. s. m. Entom. Genre de coléoptères tétramères, fondé sur une seule espèce du Brésil.

AMPHILOCHIE. s. f. (ét. gr., ἀμφί, des deux côtés; λοχία, enfantement). Bot. Genre de plantes de la famille des vochysiacées, qui renferme deux arbres propres au Brésil.

AMPHILOME. s. m. (ét. gr. ἀμφί, autour, λῶμα, bord). Bot. Nom donné à une section du genre parmélie, famille des lichens.

AMPHILOPHE. s. m. (ét. gr., ἀμφί, autour; λόφος, crête). Bot. Genre de plantes grimpantes de la famille des bignoniacées, tribu des eubignoniées, propre à l'Amérique tropicale.

AMPHILOQUE. Temps hér. Fils d'Amphiaraüs et d'Ériphyle, prit part à la guerre des Épigones et à celle de Troie. A son retour, il bâtit une ville à laquelle il donna son nom. || AMPHILOQUE (Saint). Évêque d'Icone, assista à plusieurs conciles, et mourut vers 396. L'Église en fait mémoire le 23 novembre.

AMPHIMACRE. adj. et s. m. (ét. gr., ἀμφί, autour; μακρός, long). Versif. anc. Se dit d'un pied formé de trois syllabes, dont une brève entre deux longues.

AMPHIMALLE. s. m. (en lat. *amphimallum*; dérivé du grec ἀμφί, autour; μαλλός, laine ou poil). Antiq. rom. Espèce de manteau d'une étoffe velue des deux côtés, que les Romains portaient pendant l'hiver.

— Entom. Genre de coléoptères pentamères [illegible] ... méloïdes phyllophages, dont les espèces appartiennent à la France.

AMPHIMÉDON. Temps hér. Fils de Mélanthius, et l'un des prétendants de Pénélope.

AMPHIMÉRINE. adj. et s. f. V. AMPHÉMÉRINE.

AMPHIMÉTRIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἀμφί, autour; μέτρον, mesure). Minér. Se dit des substances dont les cristaux offrent une incidence égale dans certaines de leurs faces.

AMPHIMIMÉTIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἀμφί, doublement; μιμητικός, imitateur). Minér. Se dit des substances dont les cristaux offrent dans leur forme une double imitation de celle d'autres cristaux.

AMPHINOME. s. f. (du gr. ἀμφινέμω, j'agite en rond). Zool. Genre d'annélides à sang rouge qui habitent les régions tropicales ou les mers voisines. || AMPHINOMES. s. f. pl. V. AMPHINOMÉES.

AMPHINOMÉ, ÉE. adj. Zool. Qui ressemble à une amphinome. || AMPHINOMÉES. s. f. pl. Famille d'annélides sétigères ou vers chétopodes, qui a pour type le genre amphinome. On dit aussi *amphinomiens*.

AMPHINOMIE. s. f. (ét. gr., ἀμφί, adv. de doute, et νομός, loi, règle, à cause de l'incertitude de la classification de ce genre). Bot. Genre de plantes que de Candolle rapporte avec doute à la famille des légumineuses. Il est indigène au cap de Bonne-Espérance.

AMPHIODON. s. m. (ét. gr., ἀμφί, autour; ὀδούς, ὄντος, dent). Ichthyol. Genre de poissons de la famille des clypéoïdées, à dents nombreuses, coniques et pointues.

AMPHION. Myth. Fils de Jupiter et d'Antiope. Mercure lui enseigna la musique, et lui donna une lyre aux accords de laquelle les pierres, sensibles à l'harmonie, venaient se ranger d'elles-mêmes pour former les murs de Thèbes. Aux accords d'*Amphion* les pierres se mouvaient. (Boil.)

— On a fait d'*Amphion* un nom appellatif pour signifier un musicien très-habile. C'est un Amphion, un véritable Amphion. || Temps hér. Roi d'Orchomène et père de Chloris. || Fils d'Hypérasius de Pallène, et l'un des Argonautes.

— Zool. Genre de crustacés de l'ordre des stomapodes, famille des bicuirassés, dont la seule espèce connue a été recueillie dans l'Océan Indien. || Entom. Genre de coléoptères tétramères, ayant pour type l'amphion à bandelettes de Colombie.

AMPHIONYQUE. s. f. (ét. gr., ἀμφί, des deux côtés; ὄνυξ, υχος, ongle). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des longicornes, tribu des lamiaires, dont les nombreuses espèces sont toutes exotiques.

AMPHIPHON. s. m. (en gr. ἀμφιφῶν, fait de ἀμφί, autour; φάω, je brille). Ant. gr. Espèce de gâteau qu'on entourait d'un cercle de bougies et qu'on portait processionnellement au temple de Diane.

AMPHIPNEUSTE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἀμφί, des deux côtés; πνέω, je respire). Zool. Se dit des animaux qui respirent en même temps par les branchies et par les poumons. || AMPHIPNEUSTES. s. m. pl. Tribu de la classe des reptiles, comprenant ceux qui ont simultanément des branchies et des poumons, c'est-à-dire deux appareils respiratoires.

AMPHIPODE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἀμφί, doublement; πούς, ποδός, pied). Zool. Qui a deux sortes de pieds. || AMPHIPODES. s. m. pl. Ordre de la classe des crustacés.

AMPHIPODIFORME. adj. des 2 g. (du lat. *amphipodus*, amphipode; *forma*, forme). Zool. Qui a la forme d'un amphipode.

AMPHIPOGON. s. m. (ét. gr., ἀμφί, autour; πώγων, barbe). Bot. Genre de plantes de la famille des graminées, tribu des pappophorées.

AMPHIPOLE. s. m. (du gr. ἀμφιπολεύω, je veille sur). Ant. gr. Nom de magistrats de Syracuse qui furent institués par Timoléon, après l'expulsion de Denys le Tyran.

AMPHIPOLIS. Géogr. anc. Ville de la Macédoine, sur le Strymon. Patrie de Zoïle et de Pamphyle. Aujourd'hui Samboli.

AMPHIPORE. s. m. (ét. gr., ἀμφί, des deux côtés; πόρος, ouverture). Zool. Genre d'annélides de la famille des gyratriciens.

AMPHIPORINE. s. f. V. AMPHIPORE.

AMPHIPRION. s. m. (ét. gr., ἀμφί, autour; πρίων, scie). Ichthyol. Famille de poissons sciénoïdes.

AMPHIPROSTYLE. s. m. (ét. gr., ἀμφί, de part et d'autre; πρό, devant; στῦλος, colonne). Archit. anc. Temple qui avait un péristyle à chacune de ses extrémités, et qui ne présentait pas des colonnes sur les grands côtés.

AMPHIPTÈRE. s. m. (ét. gr., ἀμφί, autour; πτερόν, aile). Blas. Dragon ou serpent ailé qui figure souvent dans les armoiries.

AMPHIPYRE. adj. f. (ét. gr., ἀμφί, autour; πῦρ, feu). Myth. Surnom de Diane représentée portant une torche dans chaque main. Diane amphipyre.

— AMPHIPYRE. s. f. Entom. Genre d'insectes de l'ordre des lépidoptères, famille des nocturnes, tribu des noctuélites.

[illegible] ... lépidoptères nocturnes établie aux dépens de celle des noctuélites de Latreille.

AMPHIRHAPIS. s. f. (ét. gr., ἀμφί, autour; ῥαπίς, verge, baguette). Bot. Genre de plantes de l'Inde, qui ont une grande ressemblance avec nos *solidago* ou verges d'or.

AMPHIRHOÉ. s. f. (ét. gr., ἀμφί, des deux côtés; ῥέω, je coule). Myth. Nom d'une océanide.

— AMPHIRHOÉ. s. m. Zool. Genre de polypiers flexibles de l'ordre des corallinées, encore peu connu.

AMPHIRRHOGE. s. f. Bot. Synonyme de SPATHULAIRE.

AMPHISARQUE. s. m. (ét. gr., ἀμφί, autour, σάρξ, chair). Bot. Fruit ligneux à l'extérieur et pulpeux à l'intérieur.

AMPHISBÈNE. s. f. (ét. gr., ἀμφί, des deux côtés; βαίνω, je marche). Nom donné par les anciens à un serpent auquel ils attribuaient la faculté de marcher en avant et en arrière. || Erpét. Genre de reptiles de la famille des amphisbéniens. Leur corps est tout d'une venue, et leur queue aussi grosse que leur tête. Ils paraissent vivre de fourmis. Il y a l'amphisbène blanche, l'amphisbène enfumée, l'amphisbène à queue blanche, particulières à l'Amérique. L'amphisbène cendrée habite l'Espagne, le Portugal et les côtes barbaresques.

AMPHISBÉNIEN, ENNE. adj. Erpét. Qui ressemble à une amphisbène. || AMPHISBÉNIENS. s. m. pl. Famille de reptiles classés tantôt avec les ophidiens, tantôt avec les sauriens, parce qu'en effet ils tiennent des uns et des autres sous certains rapports. Elle a pour type le genre amphisbène.

AMPHISBÉNOÏDE. adj. des 2 g. V. AMPHISBÉNIEN.

AMPHISCEPS. s. m. (ét. gr., ἀμφί, autour; σκέπη, enveloppe). Entom. Genre d'insectes de l'ordre des hémiptères, familles des cicadaires, section des homoptères.

AMPHISCIENS. adj. et s. m. pl. (ét. gr., ἀμφί, des deux côtés; σκιά, ombre). Géogr. Se dit en parlant des habitants de la zone torride, qui ont leur ombre tantôt dirigée vers le midi, tantôt vers le nord, suivant que le soleil est au nord ou au midi de l'équateur.

AMPHISCOPIE. s. f. (ét. gr., ἀμφί, autour, σκοπιά, action d'observer). Bot. Petit arbuste du Brésil encore peu connu, dont on a fait un genre dans la famille des acanthacées, tribu des dicliptérées.

AMPHISE. s. m. Entom. V. TORTRIX.

AMPHISILE. s. m. Ichthyol. Genre de poissons très-voisins des centrisques.

AMPHISMILE. s. f. (ét. gr., ἀμφί, des deux côtés; σμίλη, couteau). Chir. Scalpel ou bistouri à deux tranchants.

AMPHISPORE. s. m. (ét. gr., ἀμφί, des deux côtés; πόρος, trou). Bot. Genre de champignons de la famille des gastéromycètes.

AMPHISSA. Temps hér. Fille de Macarée et petite-fille d'Éole.

— Géogr. anc. Ville capitale des Locriens Ozoles, au N.-O. de Delphes. Aujourd'hui *Salona*.

AMPHISTAURE. s. m. (ét. gr., ἀμφί, des deux côtés; σταυρός, pieu). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des lamellicornes, tribu des scarabéides mélitophiles, établi aux dépens du genre cétoine.

AMPHISTÉGINE. s. f. (ét. gr., ἀμφί, autour; στέγη, chambre). Foram. Genre d'entomostègues astérigérinidées, coquilles à spire embrassante, des îles Sandwich, des Antilles, etc.

AMPHISTOME. adj. des 2 g. (ét. gr., ἀμφί, autour; στόμα, bouche). Zool. Qui entoure la bouche, ou une ouverture quelconque.

— AMPHISTOME. s. m. Helm. Genre de vers intestinaux de l'ordre des fasciolaires. Ils se trouvent surtout dans les oiseaux.

AMPHITANE. s. f. (en lat. *amphitane*, dérivé du gr. ἀμφί, autour; τείνω, je tends). Minér. Pierre que les anciens disaient se trouver dans les mines d'or de l'Inde, et être de couleur jaune comme ce métal. Ils lui attribuaient les propriétés de l'aimant, ce qui porte à croire que c'était une pyrite magnétique.

AMPHITHALE. s. f. (du gr. ἀμφιθαλής, qui fleurit tout autour). Bot. Genre de plantes de la famille des légumineuses, sous-ordre des papilionacées, tribu des lotées, sous-tribu des genistées, propre à l'Afrique australe.

AMPHITHÉÂTRAL, ALE. adj. Qui appartient, qui a rapport à un amphithéâtre. La forme *amphithéâtrale* déjà consacrée pour nos assemblées législatives, l'a été en quelque sorte définitivement pour la reconstruction toute récente de notre Chambre des Députés. (Gourlier.)

AMPHITHÉÂTRE. s. m. (ét. gr., ἀμφί, autour; θέατρον, théâtre, double théâtre). Grand édifice rond ou ovale, autour duquel étaient intérieurement des gradins, d'où l'on pouvait voir les combats de gladiateurs ou de bêtes féroces. L'amphithéâtre de Vespasien, à Rome, s'appelle aujourd'hui le Colisée. L'amphithéâtre de Vérone est un des mieux conservés. L'amphithéâtre d'Arles, de Nîmes, de Fréjus. On a découvert récemment à Poitiers les restes d'un amphithéâtre. Les cris furieux dont tout le peuple romain, avide du sang ... [illegible] ... *l'amphithéâtre*. (Boss.) Ce ne fut guère que sous Auguste que les *amphithéâtres* déployèrent à Rome toute leur magnificence. (Guirault.)

— Dans nos théâtres, lieu élevé par degrés vis-à-vis de la scène. Amphithéâtre des premières. Amphithéâtre des secondes, des troisièmes. Billet d'amphithéâtre. Entendre s'élever de tout un amphithéâtre un ris universel. (La Bruy.)

— Lieu où les professeurs d'anatomie, de chimie, etc., font leurs démonstrations, donnent leurs leçons, ainsi appelé parce que les assistants sont ordinairement placés sur des gradins demi-circulaires. L'amphithéâtre du jardin des plantes.

— Par extens. Salle où se font les dissections. Que de malheureux ne sortent de l'hôpital que pour aller à l'amphithéâtre!

— On dit qu'un terrain, qu'un endroit quelconque va *en amphithéâtre*, *s'élève en amphithéâtre*, et même qu'il *forme amphithéâtre* lorsqu'il va en s'élevant graduellement. Sur la rive droite du fleuve, de riches vignobles s'é-

lèvent en amphithéatre. Devant nos croisées s'étendent de vastes plaines, et derrière elles la forêt qui forme un magnifique *amphithéâtre*. (Volt.) Le village au-dessus forme un *amphithéâtre*. (Boil.)

— *Amphithéâtre*. Se dit aussi figur., surtout en poésie, en parlant d'un point de vue, d'une perspective qui offre une éminence.

Et dans l'enfoncement de l'horizon bleuâtre,
De ces monts fugitifs le long *amphithéâtre*.
(Delille.)

Et les Alpes, de loin s'élevant dans la nue,
D'un long *amphithéâtre* enferment ces coteaux.
(Voltaire.)

— Jard. *Amphithéâtre de verdure*. Vertugadin. V. ce mot.

AMPHITHÉÂTRIQUE. adj. des 2 g. Paléogr. Se disait d'une des espèces de papier d'Egypte. Le papier amphithéâtrique était d'une qualité inférieure. On s'en servait communément à Rome.

AMPHITHÉRION. s. m. (ét. gr., ἀμφί, préposit. de doute, θηρίον, animal). Zool. Genre établi pour y placer le fossile de Stonefield, regardé par quelques auteurs comme un didelphe, et par d'autres comme un saurien ou un poisson.

AMPHITHOÉ. Myth. Nom d'une Néréide.
— AMPHITHOÉ. s. m. Zool. Genre de crustacés de la famille des ézopodes.

AMPHITHOÏTES. s. m. pl. Polyp. foss. V. CAULINITES.

AMPHITRÉTIE. s. f. (ét. gr., ἀμφιτρής, ῆτος, percé des deux côtés). Bot. Genre de champignons dont les deux surfaces sont poreuses. V. PORIA.

AMPHITRICHE. s. m. (ét. gr., ἀμφί, autour de; θρίξ, χός, cheveu). Bot. genre de champignons, encore mal connu; la seule espèce décrite se trouve sur le bois des pins exposés à l'air, et dont elle rend, d'espace en espace, la surface noire comme du charbon.

AMPHITRITE (en gr. Ἀμφιτρίτη). Myth. Fille de Nérée, dieu marin, et de Doris. Elle épousa Neptune, dont elle eut un fils nommé Triton, et plusieurs nymphes marines. On la représente sur un char en forme de coquille, traîné par des dauphins ou des chevaux marins, quelquefois tenant à la main un sceptre, pour marquer son autorité sur les flots.

— En poésie, on dit *Amphitrite, le sein d'Amphitrite, le dos d'Amphitrite*, pour. la mer, le sein de la mer, la surface de la mer.

Albion à tes regards
Franchit la vaste *Amphitrite*.

Belle Aréthuse, ainsi ton onde fortunée
Roule au sein furieux d'*Amphitrite* étonnée.
(Voltaire.)

— Zool. Genre d'annélides tubicoles de la classe des chétopodes, famille des amphitritées. Les espèces en sont très-nombreuses, et de toutes les mers.

AMPHITRITÉ, ÉE. adj. Zool. Qui ressemble à une amphitrite. || AMPHITRITÉES. s. f. pl. Famille d'annélides tubicoles qui a pour type le genre amphitrite.

AMPHITROPE. adj. m. (ét. gr., ἀμφί, des deux côtés; τρέπειν, tourner). Bot. Se dit de l'embryon lorsqu'il est tellement courbé, que ses deux bouts se dirigent vers le hile, comme dans les caryophyllées, les crucifères.

AMPHITROPIE. s. f. Bot. Phénomène qui a lieu quand l'embryon se recourbe sur lui-même à ses deux bouts.

AMPHITRYON. Temps. hér. Prince thébain, fils d'Alcée et époux d'Alcmène. Pendant qu'il faisait la guerre aux Téléboens, Jupiter, sous la figure de ce prince, abusa d'Alcmène et donna naissance à Hercule. Amphitryon fut tué dans une bataille contre les Aliuyens.

— Depuis que Molière, dans *Amphitryon* (act. III, sc. V), a fait dire si plaisamment au valet Sosie:

Le véritable Amphitryon
Est l'Amphitryon où l'on dîne,

ce nom d'Amphitryon est devenu appellatif, et sert à désigner celui qui donne à dîner, ou qui paye les frais d'un dîner. Amphitryon civil, délicat, affable, gracieux. Joyeux amphitryon. Amphitryon caustique, maussade, fâcheux. Le premier devoir d'un *amphitryon* [illegible] -savarin.)

S'il est un rôle noble et bien digne d'envie,
. . . .
C'est celui d'un mortel qui fait en sa maison
Les honneurs de sa table en digne *amphitryon*.
(Berchoux.)

AMPHIUME. s. m. Zool. Genre de reptiles de la famille des amphiumoïdes, originaires de l'Amérique du Nord.

AMPHIUMÉ, ÉE. adj. V. AMPHIUMOÏDE.

AMPHIUMOÏDE. adj. des 2 g. Zool. ressemble à un amphiume. || AMPHIUMOÏDES. f. pl. Famille de reptiles du groupe des trétodères, ayant pour type le genre amphiume.

AMPHODE. s. m. (du gr. ἀμφόδους, qui a des dents de deux côtés). Bot. Genre de plantes de la famille des légumineuses, sous-ordre des papilionacées, tribu des phaséolées. L'unique espèce sur laquelle il se fonde croît aux Antilles.

AMPHODÉLITE. s. f. Minér. Minéral voisin du feldspath, et qui se trouve en Russie.

AMPHONYX s. m. (ét. gr., ἀμφί, des deux côtés; ὄνυξ, ongle). Entom. Genre d'insectes de l'ordre des lépidoptères, famille des crépusculaires.

AMPHORCHIS. s. f. Bot. V. ARNOTTIE.

AMPHORE. s. f. (en gr. ἀμφορεύς; formé de ἀμφί, des deux côtés; φέρω, je porte; en lat. *amphora*). Antiq. Vase à deux anses dans lequel on conservait le vin.

— En poésie, *amphore* sert quelquefois à remplacer les mots Cruche, broc, bouteille, qui n'appartiennent qu'au style fam.

Le pur nectar qui, longtemps renfermé,
S'est recueilli dans la discrète *amphore*,
Flatte le goût et l'odorat charmé.
(Millevoye.)

Un pur nectar de l'*amphore* a coulé. (Id.)

— Mesure de capacité pour les liquides, chez les Grecs et les Romains; elle contenait environ trente-huit de nos litres.

— Bot. Valve inférieure de certains fruits qui se fendent en travers à l'époque de la maturité.

— Astron. Nom que les anciens donnaient quelquefois au Verseau, signe du zodiaque.

AMPHOUX-CHASSEVENT (Madeleine-Achard). Née à Marseille, en 1707, s'établit à la Martinique en 1769, et se fit connaître en Europe par la liqueur des îles dite de la *veuve Amphoux*. Morte en 1812 à la Martinique.

AMPHRADÉNION. s. m. (ét. gr., ἄναφρος, ἄμφρος, sans mousse; ἀδήν, ένος, glande). Bot. Genre séparé des polypodes sous le nom d'ADENOPHORE.

AMPHRYSUS. Géogr. anc. Petite rivière de Thessalie, en Magnésie. C'est sur ses bords qu'Apollon fit paître les troupeaux d'Admète.

AMPHYMÈNE. s. m. (ét. gr., ἀμφί, autour; ὑμένιον, membrane). Bot. Genre de plantes de la famille des légumineuses, tribu des papilionacées, section des dalbergiées, qui appartient à l'Amérique équatoriale.

AMPHYSE. s. m. (ét. gr., φυσάω, je gonfle). Entom. Genre de coléoptères hétéromères, de la famille des mélasomes.

AMPLE. adj. des 2 g. (en lat. *amplus*). Qui dépasse en largeur et en longueur la mesure ordinaire. Rideau qui n'est pas assez ample. Robe fort ample. D'amples draperies. Il portait par dessus ses habits un manteau *ample* et flottant. (Marm.) Ne devons-nous pas désirer que ce champ soit *ample* et spacieux, afin que la moisson soit plus abondante? (Boss.) Mais un démon fatal à cette *ample* machine. (Boil.) Paulin, je me propose un plus *ample* théâtre. (Rac.)

— Se dit fig. de plusieurs choses par rapport à l'étendue et même à la durée. Ample repas. Ample discours. Ample sujet. Ample traité. Il m'a fait une ample relation de ses voyages. On lui a accordé une permission très-ample, d'amples privilèges. Cela demande un plus ample informé, un plus ample examen. Il y trouve même une matière *ample* et continuelle d'actions de grâces. (Mass.) Nous aurions un bien plus *ample* prétexte de crédulité et de défiance. (Pascal.)

Une *ample* comédie en cent actes divers,
Et dont la scène est l'univers.
(La Fontaine.)

Les chroniques les plus *amples*
Des veuves des premiers temps.
(J.-B. Rousseau.)

AMPLECTIF, IVE. adj. (du lat. *amplecti*, embrasser). Bot. Se dit de tout organe qui en embrasse un autre complètement, et particulièrement des plantes dont les feuilles pliées en long dans le bourgeon s'embrassent réciproquement par leurs bouts.

AMPLEMENT. adv. D'une manière ample. Il y avait amplement de quoi dîner. Nous avons été amplement satisfaits. On l'avait amplement dédommagé. Un plus amplement informé. Lessius le prouve plus *amplement*. (Pasc.) Vous en serez tantôt instruit plus *amplement*. (Rac.)

AMPLEUR. s. f. Étendue, qualité de ce qui est ample. Robe, draperies qui n'ont pas assez d'ampleur.

— *Ampleur* s'emploie fort bien dans le sens figuré, bien que l'Académie n'en donne aucun exemple. Il y a dans le style de Bossuet une majesté, une ampleur, une dignité naturelle et sublime.

[illegible] adj. des 2 g. (en lat. *amplexatilis*, dérivé d'*amplecti*, embrasser). Bot. Se dit de la radicule, quand elle s'élargit et enveloppe l'embryon.

AMPLEXE. s. m. (du lat. *amplecti*, embrasser). Polyp. Genre de fossiles qui paraît être une hipparite du terrain crétacé, et voisin des cyathophiles.

AMPLEXICAUDE. adj. des 2 g. (du lat. *amplexus*, entouré; *cauda*, queue). Zool. Se dit des animaux dont la queue est comprise dans une membrane tendue entre les cuisses.

AMPLEXICAULE. adj. des 2 g. (du lat. *amplexus*, entouré; *caulis*, tige). Bot. Se dit de toute partie dont la base entoure la tige.

AMPLEXIFLORE. adj. des 2 g. (du lat. *amplexus*, entouré; *flos, floris*, fleur). Bot. Se dit de toute partie qui environne la fleur.

AMPLEXIFOLIÉ, ÉE. adj. (du lat. *amplexus*, entouré, entrelacé; *folium*, feuille). Bot. Se dit des plantes dont les feuilles sont amplexicaules.

AMPLIATIF, IVE. adj. Qui augmente ajoute. Il ne se dit guère que des brefs, des bulles et autres lettres apostoliques qui ajoutent aux précédentes. Bref ampliatif du pape. Une bulle ampliative.

AMPLIATIFLORE. adj. des 2 g. (du lat. *ampliatus*, élargi; *flos, floris*, fleur). Bot. Se dit des plantes dont les fleurs ont des corolles élargies ou dilatées à leur base.

AMPLIATIFORME. adj. des 2 g. (du lat. *ampliatus*; élargi; *forma*, forme). Bot. Se dit des corolles des composées, quand elles ressemblent à celles des ampliatiflores.

AMPLIATION. s. f. (pr. *an-pli-a-ci-on*; en lat. *ampliatio*, formé de *ampliare*, étendre). Fin. et Adm. Double copie ou expédition que l'on donne ou que l'on garde d'une quittance, d'un acte. L'ampliation d'une quittance, d'un arrêté, d'une ordonnance. Ampliation d'un contrat. Délivrer un acte par ampliation. On écrit ordinairement au bas de ces sortes d'expéditions. *Pour ampliation*, ce qui signifie, Pour copie conforme, et on les revêt d'une signature qui fait foi. Autrefois les notaires pouvaient délivrer des *ampliations* sans une ordonnance du président du tribunal de première instance. (Merl.)

— *Bref d'ampliation*. V. AMPLIATIF.

— Jurispr. Grosse délivrée sur la grosse originale déposée. || Jurispr. anc. *Lettres d'ampliation*. Lettres en chancellerie pour expliquer les moyens omis dans une requête civile.

AMPLIÉ, ÉE. s. Bot. *Élytres ampliés*. Élytres disproportionnellement larges à leur extrémité.

AMPLIFICATEUR. s. f. (en lat. *amplificator*; dérivé de *amplificare*, amplifier, étendre). Celui qui amplifie. Il ne se dit qu'en parlant du langage, du style, et se prend en mauvaise part. Un grand amplificateur. Un ennuyeux amplificateur.

AMPLIFICATION. s. f. (pr. *an-pli-fi-ca-ci-on*). Rhétor. Discours par lequel on développe, on étend le sujet qu'on traite. Amplification oratoire. Longue amplification. Son discours n'était qu'une amplification, qu'une lourde, qu'une mauvaise amplification. L'*amplification* est bien, si l'on veut, une exagération, mais une exagération, faite avec art, de toutes les circonstances relatives à un objet ou à une action que nous voulons exposer de manière à faire une forte impression, soit en bien soit en mal. (Blainv.)

— Fam. Exagération. Il y a de l'amplification dans ce récit, dans ces détails. Racontez-nous la chose sans amplification.

— Dans les collèges, Discours que font les élèves sur un sujet qu'on leur donne à traiter, à développer. Amplification latine. Amplification française. Prix d'amplification. Réussir dans l'amplification dans les amplifications. On dit aussi *discours latin*, *discours français*.

— Iron. *Amplification de collège*. C'est la plus forte expression de mépris qu'on ait trouvée pour marquer l'abus de l'amplification. En effet, cela veut toujours dire, Développement tiré en tout sens, et qui n'a rien produit; amas confus de phrases qui ne représentent point d'idées; travail forcé et stérile d'esprits qui, dans l'appréhension du pensum, se sont évertués à paraître féconds.

— Opt. Augmentation du disque apparent des corps célestes vus au microscope.

— Augmentation que paraissent avoir les corps lumineux comparés aux corps obscurs.

AMPLIFIÉ, ÉE. part. pass. du v. Amplifier.

— AMPLIFIÉ. adj. Bot. Synonyme de Ampliatiflore. V. ce mot.

AMPLIFIER. v. a. 1re conj. (du lat. *amplificare*, étendre). Augmenter, étendre un sujet, en parlant ou en écrivant. Amplifier une histoire. Amplifier une nouvelle. Vous amplifiez trop les choses. On *amplifie*, non lorsqu'on enfle démesurément son sujet, mais lorsqu'on réunit tous les motifs qui peuvent l'élever ou le réduire à sa juste valeur. (Marm.) Nous *amplifions* tous à tout moment comme M. Jourdain faisait de la prose sans le savoir. (Id.)

— Absol. Exagérer. Il se plaît à amplifier.

AMPLIPENNE. adj. des 2 g. (du lat. *amplus*, large, étendu; *penna*, plume, aile). Ornith. Qui a les ailes grandes et larges.

AMPLISSIME. adj. des 2 g. (en lat. *amplissimus*, superl. de *amplus*, large, ample). Très-ample. Fam. et peu usité.

[illegible] fois au recteur de l'université de Paris.

AMPLITUDE. s. f. (en lat. *amplitudo*). Géom. Ligne droite comprise entre les deux extrémités de l'arc d'une parabole.

— Artill. *Amplitude de jet*. Arc de la courbe que décrit un projectile. La plus grande *amplitude de jet* a lieu lorsque l'angle de projection est de 45 degrés. (Pontecoul.) La plus grande *amplitude de jet* est le double de la hauteur dont un corps pesant devrait tomber pour acquérir la vitesse de la projection. (Id.)

— Astron. Arc de l'horizon compris entre le vrai levant ou le vrai couchant et le point où un astre paraît se lever ou se coucher. Amplitude orientale ou ortive du soleil. Amplitude occidentale ou occase.

— Mar. Arc de l'horizon compris entre le point où se lève et se couche un astre, et l'est et l'ouest de la boussole; observation que les marins ne manquent jamais de faire quand le soleil se montre à son lever ou à son coucher apparent, pour connaître la variation ou déclinaison de la boussole.

AMPONDRE. s. m. Bot. Nom donné aux gaînes des feuilles et aux spathes florales de certains palmiers des îles de Madagascar et de Mascareigne. Les naturels s'en servent pour recueillir et conserver les eaux pluviales, ou en guise de tuiles pour couvrir leurs cases.

AMPOULAOU. s. m. Bot. Nom d'une variété de l'olivier dans le midi de la France.

AMPOULE. s. f. (en lat. *ampulla*). Fiole, petite bouteille. Vieux, et hors d'usage en ce sens.

— *La sainte ampoule*. Fiole sacrée que l'on conservait dans la cathédrale de Reims. Elle était remplie d'une huile intarissable qui depuis Clovis a servi à sacrer tous les rois de France. En 1793, le représentant du peuple Ruhl s'empara de la sainte ampoule et la brisa.

— Médec. Petite tumeur formée par de la sérosité épanchée sous l'épiderme, et qui vient particulièrement aux pieds par suite de marches forcées, ou aux mains par l'effet de travaux trop rudes. Ampoule sous les pieds. Avoir une ampoule à la main. L'ampoule se nomme aussi *cloche, phlyctène*.

— Chim. Vaisseau à gros ventre, comme les cucurbites, les ballons, etc.

— Phys. Sorte de petite bouteille ou d'enflure pleine d'air qui se forme à la surface de l'eau lorsqu'il pleut.

— Bot. Nom vulgaire de certains renflements pleins d'air qui se voient sur plusieurs espèces de fucacées.

— Zool. Nom vulgaire d'une grande espèce de bulle.

AMPOULÉ, ÉE. adj. (en lat. *ampullatus*, dérivé de *ampulla*, bouteille, vase renflé). Enflé. Il ne se dit qu'au fig. et en parlant du style, et cette image est facile à saisir. L'enflure du style, en effet, produit sur l'œuvre oratoire ou poétique un effet analogue à celui que présentent des ampoules sur le corps humain. Style ampoulé. Phrase ampoulée. Discours ampoulé. Vers ampoulés. Je ne rencontre point d'éloge *ampoulé* d'un prince ou d'un ministre, que je ne m'attende à quelque disgrâce pour l'État. (Duclos.) Laissez là vos phrases *ampoulées* et vos mots de six pieds. (Did.) Le style *ampoulé* apparaît surtout aux époques de décadence littéraire. (Théry.) La flatterie qui exagère tout, le fond et la forme, se préserve difficilement du style *ampoulé*. (Id.)

Mon esprit n'admet point un pompeux barba-
[risme,
Ni d'un vers *ampoulé* l'orgueilleux solécisme.
(Boileau.)

Que, devant Troie en flamme, Hécube désolée
Ne vienne pas pousser une plainte *ampoulée*.
(Id.)

AMPOULETTE. s. f. (dimin. d'*ampoule*). Art milit. Cylindre de saule, d'aune ou de tilleul, qui sert à fermer l'œil d'un projectile creux, et à en contenir la fusée.

— Mar. Nom de deux fioles coniques en verre, remplies de sable très-fin qui passe alternativement de l'une dans l'autre, pour mesurer le temps à bord des vaisseaux. L'ampoulette est donc l'horloge dont les marins se servent pour mesurer le temps. On la nomme aussi *sablier*.

— Bot. Nom languedocien de la mâche.

AMPULEX. s. m. (du lat. *am*, partic. marquant l'affinité; *pulex*, puceron). Entom. Genre d'insectes de la famille des fouisseurs.

AMPULLACÉ, ÉE. adj. (du lat. *ampullaceus*, en forme de bouteille). Hist. nat. Qui a la forme d'une bouteille ou d'une vessie, qui est renflé ou gibbeux. Corolle ampullacée. Coquille ampullacée. Hydatide à corps ampullacé.

AMPULLACÈRE. s. f. (mot hybride, formé du lat. *ampulla*, bouteille; et du gr. κέρας, corne). Zool. Genre de mollusques à coquille ventrue, fermée par un opercule corné; classée tantôt parmi les nérites, tantôt parmi les hélices et pour lequel des auteurs modernes ont proposé d'établir une famille voisine de celle des pulmonés aquatiques.

AMPULLAIRE. adj. des 2 g. (en lat. *ampullarius*, en forme de bouteille). Didact. Qui a la forme d'une petite bouteille.

— s. f. Zool. Genre de mollusques de la famille des ampullariées. Ils habitent les eaux douces des pays chauds. Quelques espèces sont fossiles.

[illegible] ble à une ampullaire. || AMPULLARIÉES, s. f. pl. Famille de mollusques à coquille univalve ayant pour type le genre ampullaire.

AMPULLINE. s. f. (du lat. *ampullina*; dimin. de *ampulla*, bouteille.) Conchyl. Genre de coquilles fossiles réunies maintenant aux ampullaires.

AMPUTATION. s. f. (pr. *an-pu-ta-ci-on*; du lat. *amputare*, couper). Chir. Opération par laquelle on enlève, à l'aide d'instruments tranchants, un membre ou une portion d'un membre, ou une partie saillante du corps. Amputation circulaire, oblique. Amputation dans l'article. Amputation d'un bras, d'une jambe. Amputation du sein. Les *amputations* les mieux faites, celles qui sont pratiquées dans les conditions les plus favorables, sont quelquefois suivies d'accidents que rien n'a pu prévoir ni arrêter. (Huguier.)

AMPUTÉ, ÉE. part. pass. du v. Amputer.

— AMPUTÉ. s. m. Celui qui a subi une amputation.

AMPUTER. v. a. 1re conj. (en lat. *amputare*). Chir. Faire une amputation, pratiquer l'amputation. Amputer un membre. Amputer des blessés.

AMRETSYR. Géogr. Ville d'Asie, capitale de la confédération des Sikhs, à 70 kil. E. de Lahore. Commerce considérable de châles et de safran. On y voit le fameux temple de Gourou-Govind.

AMRI. Roi d'Israël, qui bâtit Samarie, et mourut l'an 918 av. J.-C., après un règne plein de désordres et d'impiétés.

AMRI AL-KAÏS. Ancien poète arabe très-célèbre, mort à Ancyre, en Galatie, sur la fin du VIIe siècle. Il était contemporain de Mahomet, et avait même fait des vers satiriques contre lui.

AMRITA. s. m. Myth. ind. Nom de l'ambroisie dont se nourrissent les dieux.

AMROU BEN-EL-ASS. Général musulman; il conquit l'Égypte, la Nubie et une partie de la Libye. Ce fut lui qui, dit-on, brûla, par ordre d'Omar, la bibliothèque d'Alexandrie, en 642; mort en 662.

AMSCHASPAND. s. m. Myth. parse. Nom de sept génies purs et parfaits, coopérateurs d'Ormuzd dans la création. Ormuzd est le chef des amschaspands.

AMSDORF (Nicolas d'), de Misnie, né en 1483, fut disciple de Luther, et chef de la secte des amsdorfiens. Nommé évêque de Neubourg, il contribua à la fondation de l'université d'Iéna, et mourut à Eisenach, en 1565.

AMSDORFIEN. s. m. Hist. eccl. Membre d'une secte de luthériens dissidents, également connus sous le nom de confessionnistes rigides. Ils soutenaient que les bonnes œuvres sont pernicieuses au salut. V. AMSDORF.

AMSINKIE. s. f. Bot. Genre de la famille des aspérifoliées, ou borraginacées.

AMSONIE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des apocynées, sous-ordre des enapocynées, tribu des plumiériées. Il ne contient qu'une espèce indigène dans l'Amérique du Nord.

AMSTERDAM. (d'*Amstel*, rivière qui sert d'écoulement au lac de Harlem; et *dam*, digue; *Amsteldam*, digue de l'Amstel, écrit dans de vieilles chartes *Amstelredam*, d'où est venu *Amsterdam*.) Géogr. Ville de Hollande, capitale de la province de Hollande, sur l'Amstel qui lui donne son nom, et sur le golfe de l'Y, à 545 k. de Paris. Cette ville est bâtie sur pilotis; elle est sillonnée par un grand nombre de canaux qui la partagent en 90 îles qu'unissent 280 ponts; elle a un vaste port. Sous l'empire, Amsterdam était le chef-lieu du département du Zuyderzée. Son commerce est considérable, bien qu'il ait beaucoup perdu de son importance; 210,000 hab.

— Petite île de l'Océan indien, découverte en 1697, par Van Vlaming, navigateur hollandais; elle est à peu près à moitié chemin entre l'Australie et Madagascar.

AMULETTE. s. f. (de l'arabe *hamaïl*, préservatif, ou du lat. *amoliri* éloigner). Médaille, inscription, figure, objet quelconque porté au cou, attaché aux vêtements, ou conservé avec soin, dans la persuasion qu'il peut prévenir les maladies, les guérir, écarter les maléfices et détourner toute espèce de calamités. Porter sur soi une amulette pour se préserver des dangers ou de la mort. Les conciles ont condamné l'usage des amulettes. Les Arabes ont foi aux amulettes. Depuis que la médecine, exercée par des gens habiles et éclairés, a fait de si grands progrès en Europe, l'usage des *amulettes* n'a cessé de décroître, et à l'heure qu'il est, c'est à peine si l'on trouve dans nos campagnes quelques habitants qui croient à leurs vertus. (Longperier.) || L'Académie fait ce mot masculin; mais sa terminaison prouve assez qu'il doit être féminin; la plupart des dictionnaires lui donnent d'ailleurs ce dernier genre.

AMULIUS. Roi d'Albe, dixième descendant d'Ascagne, usurpa la couronne sur son frère Numitor, et fit condamner à mort la fille de ce prince, Rhea Sylvia, dont on exposa en même temps les deux fils jumeaux, Romulus et Rémus. Dix-huit ans plus tard, Amulius fut tué par ses deux neveux, sauvés par un prodige, vers 754 avant J.-C.

AMUNITIONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Amunitionner. S'empl. adject. Place bien amuni-[illegible]

AMUNITIONNER. v. a. 1re conj. (rad. *munition*). Art milit. Pourvoir une place des munitions nécessaires. Amunitionner une ville, une citadelle, pour trois mois.

AMURAT. Nom de quatre empereurs des Turcs. || AMURAT Ier, né en 1319, succéda à son père Orkhan en 1360. Il enleva aux Grecs la Thrace, Gallipoli et Andrinople, où il établit le siège de son empire, soumit les Serviens et les Bulgares, institua les janissaires, et mourut en 1389, après avoir gagné trente-sept batailles. || AMURAT II monta sur le trône en 1422, fit étrangler Mustapha, usurpateur se disant fils de Bajazet, soumit les princes de Bosnie et d'Albanie, et défit les Hongrois. Vaincu lui-même par Scanderberg, Amurath II fut contraint de lever le siège de Croye, et mourut en 1445. || AMURAT III, prince débauché et cruel, succéda à son père Selim II en 1575, fit étrangler ses cinq frères, et fit la guerre avec succès contre les Perses et contre les Hongrois. Mort en 1594. || AMURAT IV. Succéda à Mustapha en 1622, prit Bagdad en 1638, et se rendit terrible par sa cruauté, et par la promptitude avec laquelle il exécutait ses jugements. Il mourut de ses débauches en 1640.

AMURE. s. f. (du lat. *ad murum*, le trou au mur ou à mur). Mar. Cordage servant à fixer le coin d'une basse voile opposé à celui qui est attaché à la voile, du côté du vent. Amures de misaine. Les amures de bonnettes. Ce cordage a pris le nom du trou pratiqué à la muraille du navire par où il passe.

— *Avoir les amures à tribord, à bâbord.* Se dit quand la voilure est disposée pour recevoir le vent par la droite ou par la gauche. On dit de même: *Prendre les amures à tribord, à bâbord. Changer d'amures* est synonyme de *virer de bord*. L'amure des basses-voiles est ordinairement double sur les grands bâtiments, pour rendre l'orientement plus facile à l'aide de poulies. Quelquefois il y a de *fausses amures*, simples, dont la fonction est de suppléer les amures, si le vent vient à les rompre.

— *Dogue d'amure.* V. DOGUE.

AMURÉ, ÉE, part. pass. du v. Amurer. Un navire est *amuré* tribord ou bâbord, selon qu'il est orienté pour recevoir le vent à droite ou à gauche. (Jal.)

AMURÉE. s. f. Hist. eccl. Religieuse d'une communauté de Rouen, qui appartenait à l'ordre de Saint-Dominique.

AMURER. v. a. 1re conj. Mar. Tendre plus ou moins les amures d'une voile, afin de la présenter selon l'angle qu'elle doit former avec le vent. Amurer la misaine, la grande voile. On commande: *Amure misaine! Amure grand' voile!* pour, Amener à l'aide de l'amure le point de la voile sur le bord ou mur du bâtiment.

AMUSABLE. adj. des 2 g. (rad. *amuser*). Qui peut être amusé. Homme qui n'est plus amusable. C'est un caractère triste et peu *amusable*, comme vous savez. (Volt.) Il n'est plus *amusable*, disait Mme de Maintenon en parlant de Louis XIV. Contre combien d'hommes, qui n'ont goûté aucun plaisir de roi, cette opinion ne pourrait-elle être émise? (L. Gozlan.) Il est peu usité.

AMUSANT, E. adj. Propre à amuser, à divertir. Homme amusant, d'un esprit amusant. Livre amusant. Spectacle amusant. Conversation amusante. Pièce très-amusante. La société, pour peu qu'elle soit douce et *amusante*, dédommage bien des incommodités du climat. (Parny.) Il n'y a pas jusqu'aux papiers publics où nous cherchions des nouvelles étrangères et *amusantes* pour nous dissiper. (B. de St-P.) Je t'ai parlé des lettres philosophiques de Voltaire, de ce livre où tant d'assertions au moins douteuses étaient exprimées avec une grâce et une nouveauté de hardiesses si piquantes et si *amusantes*. (Villem.) La lecture du livre de Filangieri (la Science de la législation) est intéressante, *amusante*, instructive. (Id.)

... Quel esprit, quelle délicatesse!
De plaisirs et de jeux quel mélange *amusant!*
Que sous des traits si doux l'amour est séduisant!
(PIRON.)

De séduisants dehors, un babil *amusant*,
Dans le monde voilà ce qui fait l'homme aimable.
(COLLIN D'HARLEVILLE.)

Alors plus attentive à ses jeux *amusants*,
Ève arrête sur lui des regards complaisants.
(DELILLE.)

Que les plaisirs de la table,
Les entretiens *amusants*
Prolongent pour nous le temps. (VOLT.)

AMUSÉ, ÉE. part. pass. du v. Amuser.

AMUSEMENT. s. m. Ce qui amuse, divertit, récrée. Noble amusement. Amusement honnête, innocent. Doux amusement. Agréable amusement. Amusement champêtre. Amusement frivole. Vain amusement. Amusement dangereux. Faire une chose par amusement. Faire son amusement d'une chose. Ouvrages qui font l'*amusement* des honnêtes gens. (Volt.) Il se fit d'abord de l'art militaire une étude, et non pas un *amusement*. (Mass.) Ce n'est plus pour Diphile un agréable *amusement*, c'est une affaire laborieuse. (La Bruy.) La cour est une terre fertile en *amusements* frivoles. (Flech.) Les personnes avides d'*amusements* sont précisément celles qui ont le plus de peine à s'en procurer. (Dubay.) Partout la lutte, le pugilat, les courses, font partie des *amusements* du peuple. (M.-Brun.) Il y a des *amusements* pour l'âge mûr, comme il y en a pour l'enfance. (A. Karr.) [illegible] *amusement* de l'esprit. (Mme de Staël.) C'était un véritable *amusement* de l'esprit que l'*Opus Merlini Cocaii*, pour la cour de Léon X. (Gozl.)

Un lecteur sage fuit un vain *amusement*,
Et sait mettre à profit son divertissement.
(BOILEAU.)

Tes pompeux bâtiments
Des loisirs d'un héros nobles *amusements*. (ID.)

Ces esprits charmants,
Agréables auteurs de nos *amusements*.
(L. RACINE.)

— Perte de temps, retardement. Pas tant d'amusement. Voilà bien assez d'amusements, venons au fait. Peu usité en ce sens.

— Tromperies, distraction. Tout ce que vous dites là n'est qu'un *amusement*. (Acad.)

La haine entre les grands se calme rarement,
La paix souvent n'y sert que d'un *amusement*.
(CORNEILLE.)

Faibles *amusements* d'une douleur si grande.
(RACINE.)

Cette acception a beaucoup vieilli.

— S'emploie quelquefois en parlant d'une personne qui est l'objet des railleries des autres. Être l'amusement d'une société. Il était devenu l'amusement de tous ceux qui le connaissaient.

— Syn. comp. AMUSEMENT, DIVERTISSEMENT. L'*amusement* est une occupation légère et de peu d'importance, qui plaît ou ne fait que chasser l'ennui. Le *divertissement* est toujours accompagné de plaisir, et d'un plaisir plus vif, plus étendu que celui que procure quelquefois l'*amusement*. L'*amusement* porte sur des occupations faciles et agréables qu'on prend pour éviter l'ennui. Le *divertissement* porte sur des exercices ou des spectacles vifs et animés que l'on recherche pour se procurer du plaisir. La situation de l'âme et le goût particulier font de certaines choses un *amusement* ou un *divertissement*. La chasse est un *amusement* pour les uns, et un *divertissement* pour d'autres. La danse est un *amusement* pour une femme qui n'aime que médiocrement cet exercice; c'est un *divertissement* pour celle qui l'aime avec passion. Le *divertissement*, s'il n'est pas raisonné, dégénère en simple *amusement*.

AMUSER. v. a. 1re conj. (rad. celt., *mus*, *musal*; d'où, en français, *muser*, *amuser*). Divertir par des choses agréables, récréer. Amuser des enfants. Amuser une société. Les nymphes se mirent à cueillir des fleurs pour *amuser* Télémaque. (Fén.) Nous sommes si vains, que l'estime de cinq ou six personnes qui nous environnent nous *amuse* et nous contente. (Pasc.) Ceux qui font métier d'*amuser* les autres sont eux-mêmes presque toujours d'un naturel triste et mélancolique. (Grimm.) Certaines lectures engageantes *amusent* le cœur par un enchaînement de passions agréablement exprimées. (Fléch.) Tous ces gens ennuyés qu'on *amuse* avec tant de peine doivent leur dégoût à leurs vices. (J.-J. Rouss.) Gouvernez-la bien, divertissez-la, *amusez*-la, enfin mettez-la dans du coton, et nous conservez cette chère et précieuse personne. (B. Sev.) Les jeunes gens, à cause des passions qui les *amusent*, s'accommodent mieux de la solitude que les vieillards. (La Bruy.) Des problèmes qui, de part et d'autre, n'étaient destinés qu'à *amuser* le loisir des écoles et la vanité des sophistes. (Mass.) Les curiosités philologiques ne sont pas les seules qui *amusent* l'esprit. (Gozl.)

Damon, ce grand auteur dont la muse fertile
Amusa si longtemps et la cour et la ville.
(BOILEAU.)

Et d'acteurs mal ornés chargeant un tombereau,
Amusa les passants d'un spectacle nouveau.
(ID.)

— On l'emploie quelquefois sans régime. Il a bien de l'esprit, de celui surtout qui plaît et qui *amuse*. (La Bruy.) On ne peut pas dire d'une tragédie qu'elle *amuse*, parce que le genre de plaisir qu'elle fait est sérieux et pénétrant. (D'Alemb.) C'est assez qu'en courant la fiction *amuse*. (Boil.) La comédie enfin instruit en *amusant*. (Poisson.) Une courte satire *amuse*, une longue justification ennuie. (Boiste.)

— Faire perdre le temps, distraire. Amuser quelqu'un, l'amuser à dessein. Il ne faut qu'une mouche pour l'*amuser*. (Acad.) Le divertissement nous trompe, nous *amuse*. (Pasc.) Une fausse Ithaque se présentait toujours au pilote pour l'*amuser*, tandis qu'il s'éloignait de la véritable. (Fén.) Laissant tomber quelques pièces d'argent pour *amuser* les gardes. (Volt.)

Et toutefois longtemps il sut cacher son crime,
Et d'une sœur crédule *amusant* la douleur,
Longtemps d'un faux espoir il entretint son cœur.
(DELILLE.)

Par ses discours trompeurs
Il tâchait vainement d'*amuser* mes douleurs.
(ID.)

Son heureux appétit vous *amuse* et vous plaît.
(BERCHOUX.)

— *Amuser l'ennemi*. Le tromper par des ruses, par des lenteurs.

— Repaître de vaines promesses, de fausses espérances. Amuser quelqu'un pour le tromper, l'amuser par de belles paroles. Toutes ces idées de changement qui vous *amusent* et vous *amuseront* jusqu'à la mort. (Mass.) Les a-t-il jamais *amusés* par les caresses quand ils ont attendu de lui des services effectifs? (Fléch.) Tandis que le ministre l'*amusait* par des remises continuelles, son concurrent obtenait l'em-[illegible] espérances. (Id.)

— Dans ce sens, *amuser* peut aussi s'employer absol. Des promesses qui amusent, qui compromettent les plus graves intérêts. Mille espérances qui *amusent*. (Mass.)

— Prov. et fig. *Amuser le tapis*. Dire des choses vaines et vagues pour faire passer le temps, ou, Dire beaucoup de paroles inutiles avant d'arriver au fait. Il sait amuser le tapis. Il ne fait qu'amuser le tapis.

— S'AMUSER. v. pron. Se divertir. Il ne pense qu'à s'amuser. Il est probable que vous ne vous amusez guère à la campagne. Le jeu fut de tout temps permis pour *s'amuser*. (Boil.) Favorisez les jeux où mon esprit *s'amuse*. (La Font.) L'homme, à tout âge enfant, ne doit que *s'amuser*. (L. Rac.)

Deux saisons règlent toutes choses
Pour qui sait vivre en s'amusant:
Au printemps nous devons des roses,
A l'automne un jus bienfaisant.
(BÉRANGER.)

— S'occuper par simple divertissement. S'amuser à chasser. S'amuser à faire des vers. Je me suis quelquefois *amusé* à voir des pêcheurs prendre des poissons la nuit. (B. de St-P.) Berquin s'est *amusé* à mettre en vers le Pygmalion de Rousseau. (La Harpe.) Il avait un serpent qu'il s'était *amusé* à élever et qu'il nourrissait de sa main. (Id.) Il s'*amusait* à regarder deux cartes géographiques. (Volt.)

— *S'amuser d'une chose.* S'en divertir. Il n'est pas homme à s'amuser de si peu de chose. On ne *s'amuse* pas longtemps de l'esprit d'autrui. (Vauven.) Puisque notre chère petite botaniste *s'amuse* de corolles et de pétales, je vais vous proposer une autre famille sur laquelle elle pourra derechef exercer son petit savoir. (J.-J. Rouss.)

— *S'amuser de quelqu'un.* Se moquer de lui. On s'amuse de lui tout en acceptant ses dîners. Les sots s'*amusent* des gens d'esprit, aussi bien que ceux-ci peuvent s'amuser des sots. (Duclos.)

— Perdre son temps à. S'amuser à bavarder. S'amuser à des bagatelles. Il ne *s'amuse* pas à deviner les secrets d'autrui. (Fléch.) Tandis qu'il s'*amuse* à débiter ses nouvelles, notre homme part et le prévient de deux heures auprès de Pontchartrain. (St-Sim.) Mais à quels vains discours est-ce que je m'*amuse!* (Boil.) Point d'importuns laquais épiant nos discours, critiquant tout bas nos maintiens, comptant nos morceaux d'un œil avide, s'*amusant* à nous faire attendre à boire, et murmurant d'un trop long dîner. (J.-J. Rouss.) Est-il dupe celui qui ne *s'amuse* pas à tromper, pour être à son tour plus trompé peut-être que sa victime? (Mme de Staël.) Les faibles déplaisirs s'*amusent* à parler. (Corn.)

— Prov. et fam. *S'amuser à la moutarde.* S'arrêter à des choses entièrement inutiles.

— *A quoi vous amusez-vous de parler à un fou!* De quoi vous avisez-vous? On dit dans le même sens, Ne vous amusez pas à le tourmenter, à le plaisanter, etc.

— *S'amuser* s'emploie aussi absol. dans le sens de Perdre son temps. S'amuser en route. Ne vous amusez pas, je vous attends.

— Jardin. *Amuser la sève.* Laisser à l'arbre plus de bois et de bourgeons que de coutume.

AMUSETTE. s. f. Petit amusement. Pour les enfants tout est amusette. Ce n'est pour lui qu'une amusette. Il regarde cela comme des amusettes. Ce mot est familier.

— Art milit. Pièce d'artillerie de petit calibre, espèce de gros fusil de rempart monté sur affût. L'amusette n'est plus en usage.

AMUSEUR. s. m. Celui qui amuse, qui divertit. C'est un aimable amuseur. Bois-Robert était l'amuseur en titre du cardinal de Richelieu.

— Celui qui amuse pour tromper. Avec toutes vos promesses, vous n'êtes qu'un amuseur. Peu usité dans ces deux sens.

AMYCLAS. Temps hér. Fils de Lacédémon et de Sparta, fondateur d'Amyclas.

AMYCLÉE. Géogr. anc. Ville du Péloponnèse, dans la Laconie, au sud de Sparte.

AMYCLÉEN, ENNE. adj. et s. Hist. anc. Qui est né à Amyclée.

— Qui se rapporte à la ville d'Amyclée ou à ses habitants.

— Myth. Surnom d'Apollon, qui avait une statue colossale à Amyclée.

AMYCLÈS. 3e roi de Lacédémone, père du jeune Hyacinthe métamorphosé en fleur; fonda en Laconie une ville à laquelle il donna son nom.

AMYCTÈRE. s. m. (du gr. ἀμύκτηρ, sans nez, sans trompe). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionides, division des cyclomides, dont les espèces habitent la Nouvelle-Hollande.

AMYCTIQUE. adj. des 2 g. (et. gr., ἀμυκτικός, égratignant, déchirant). Médec. Se dit des médicaments qui corrodent, qui cautérisent.

AMYDA. s. m. Erpét. V. TRIONIX.

AMYDÈTE. s. m. Entom. Genre de coléoptères pentamères, ayant pour type l'amydète brûlé du Brésil.

AMYÉLIE. s. f. (et. gr., ἀ priv., μυελός, moelle). Anat. Privation, absence de la moelle épinière.

[illegible] ἀμυγδάλη, amande). Géol. Se dit des roches qui présentent dans leur intérieur des parties minérales en forme d'amandes.

AMYGDALE. s. f. (du gr. ἀμυγδάλη, amande). Anat. Nom de deux glandes ovoïdes placées entre les deux piliers du voile du palais, aux deux côtés de la gorge. La forme des amygdales est ovoïde, aplatie de dedans en dehors, ce qui, joint à leur surface rugueuse, les a fait comparer à des amandes enveloppées de leur couche corticale. Inflammation des amygdales. Gonflement des amygdales. Quand le gonflement des *amygdales* est très-prononcé, la respiration est gênée, il peut même y avoir suffocation passagère. (Dict. des sc. méd.) Jamais les *amygdales* affectées d'engorgement chronique ne contiennent de vaisseaux assez considérables pour donner lieu à une hémorrhagie redoutable. (Id.) Les amygdales s'appellent aussi *tonsilles*.

— Ce mot s'emploie adjectivement. Des glandes amygdales.

— Moll. V. MODIOLE.

AMYGDALÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à un amandier. || AMYGDALÉES. s. f. pl. Division établie dans la famille des rosacées, et qui a pour type l'amandier.

AMYGDALIFÈRE. adj. des 2 g. (du lat. *amygdala*, amande; *ferre*, porter). Hist. nat. Qui porte des amandes, ou des parties en forme d'amandes. Plante amygdalifère. Géode amygdalifère.

AMYGDALIN, INE. adj. Fait avec des amandes, ou il entre des amandes. Looch amygdalin. Savon amygdalin.

— Géol. *Roche amygdaline.* Roche composée de parties ovoïdes serrées les unes contre les autres et comme liées par un réseau.

AMYGDALINE. s. f. Chim. Substance cristallisable soluble dans l'alcool, insoluble dans l'eau, découverte dans les amandes amères.

AMYGDALINÉ, ÉE. adj. V. AMYGDALÉ.

AMYGDALITE. s. f. Médec. Inflammation des amygdales ou tonsilles, appelée aussi *angine tonsillaire*, et vulgairement *esquinancie*. L'*amygdalite* affecte tous les âges et tous les sexes, mais plus particulièrement les jeunes gens et les hommes d'un tempérament sanguin. (De la Clot.) Lorsqu'un sujet a éprouvé plusieurs *amygdalites*, les glandes restent souvent engorgées, et quelquefois légèrement douloureuses pendant longtemps encore. (Id.)

AMYGDALITHE. s. f. Géol. Pierre qui a la forme d'une amande.

AMYGDALOÏDE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἀμυγδάλη, amande; εἶδος, ressemblance). Géol. Synonyme de Amygdalaire. V. ce mot.

AMYGDALOPHORE. s. m. Bot. Synonyme d'Amandier.

AMYLACÉ, ÉE. adj. (ét. gr., ἄμυλον, amidon). Didact. Qui ressemble à l'amidon, qui a rapport à l'amidon. Fécule amylacée.

AMYLIDES. s. f. pl. Chim. Famille de composés organiques qui renferment de l'amidon.

AMYLONINE. s. f. Chim. Substance particulière que produisent certains acides en agissant sur l'amidon.

AMYMONE. s. m. Crust. V. CYCLOPE.

AMYN (Mohammed). Calife abbasside, fils et successeur du célèbre Haroun al-Rachid, prince incapable et voluptueux. Il déclara la guerre à son frère Mamoun, qui l'assiégea dans Bagdad. Après la prise de cette ville, Amyn voulut s'échapper, mais il tomba entre les mains des soldats, qui le massacrèrent l'an 813 de J.-C.

AMYNE. s. m. Myth. syr. Dernier mortel qui resta, avec l'enchanteur Mag, lors de la destruction de la première race humaine.

AMYNTHIE. s. f. Entom. Genre de lépidoptères diurnes, de la tribu des piérides. Il correspond au genre rhodocère. V. ce mot.

AMYNTIQUE. adj. des 2 g. (du gr., ἀμυντικός, défensif, fortifiant). Pharm. Qui préserve, fortifie. Emplâtre amyntique.

AMYNTAS Ier. Roi de Macédoine, monta sur le trône l'an 507 avant J.-C. Il fut soumis par Darius, devint son tributaire, et mourut en 480 avant J.-C. || AMYNTAS II. Fils de Philippe et petit-fils d'Alexandre Ier, roi de Macédoine. Il ne régna que six ans, et, l'an 398 avant J.-C., laissa la couronne à son fils Pausanias, qui fut tué au bout d'un an par Amyntas III. || AMYNTAS III. Roi de Macédoine, parvint au trône l'an 392 de J.-C., par le meurtre de Pausanias, et affermit le souverain pouvoir dans sa famille. Mort l'an 368 avant J.-C. || AMYNTAS, Macédonien, fils d'Antiochus, quitta sa patrie par haine pour Alexandre le Grand, et se joignit à Darius. Il commanda les troupes auxiliaires grecques à la bataille d'Issus, se rendit maître de Péluse, et marcha ensuite contre Memphis, dans l'intention de chasser les Perses de l'Égypte. Il fut tué par leur chef Mosaces.

AMYNTOR. Temps hér. Fils d'Ormenus, et père de Phénix, suivant Homère.

AMYNTORIDE. Temps hér. Descendant d'Amyntor.

AMYON. adj. m. (ét. gr., ἀ priv.; μῦς, muscle). Path. Se dit d'un membre dont les muscles atrophiés ne se peuvent plus dessiner sous les téguments.

AMYOT (Jacques). Né à Melun, le 30 octobre 1513, successivement professeur de grec et [illegible] de Henri II, abbé de Bellozane, grand aumônier de Charles IX et de Henri III, enfin évêque d'Auxerre. Il fut aussi décoré de l'ordre du St Esprit. Amyot s'est principalement rendu célèbre par ses traductions de Plutarque, d'Héliodore et de Longus. Quoique suranné, son style est pur, correct, plein de grâce et de naïveté. Il mourut à Auxerre, le 6 février 1593, d'une fièvre lente qui lui dessécha les poumons, laissant après lui, simple traducteur, un nom presque égal à celui des grands écrivains originaux.

AMYRAUT. Ministre protestant, né à Bourgueil en 1596, fut professeur de théologie à Saumur, et se distingua par ses talents et par ses écrits. Il mourut en 1596, regretté des protestants et estimé des catholiques.

AMYRIDACÉ, ÉE. adj. V. AMYRIDE.

AMYRIDE. s. f. (du gr. ἄμυρος, non parfumé). Bot. Genre de plantes de la famille des amyridées, contenant des arbres ou arbrisseaux résinifères propres à l'Amérique Méridionale.

AMYRIDÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à l'amyride. || AMYRIDÉES. s. f. pl. Famille de plantes autrefois confondues avec les térébinthacées, et qui a pour type le genre amyride.

AMYRINE. s. f. Chim. Matière blanche, cristallisable, insoluble dans l'eau et à peine dans l'alcool, extraite du suc résineux de l'amyride.

AMYTHAON. Temps hér. Fils de Créthée et de Tyro. Selon Pausanias, il fut un des principaux rénovateurs des jeux olympiques.

AMYTIS. s. m. Ornith. Nom donné par Lesson à deux oiseaux de la Nouvelle-Hollande, et qui paraissent avoir des rapports avec le genre sphénostome.

AN. s. m. (du celt. *an*; d'où en lat. *annus*). Partie de temps composée de douze mois.

— Astron. Durée de la révolution de la terre autour du soleil. Temps que le soleil paraît mettre à parcourir le zodiaque.

— Chron. civ. L'espace de douze mois, à partir du 1er janvier jusqu'au 31 décembre. Il y a un an. Il y aura un an. Un an est écoulé. Il y a deux ans à peine. L'an prochain. L'an passé.

Vingt *ans*, trente *ans*: cela durait un monde
Au bon vieux temps. (CL. MAROT.)

— L'espace de douze mois à partir du jour de la naissance, en parlant de l'âge des personnes. À vingt et un *ans*, convenez qu'il serait ridicule d'offrir mon héritage à vous qui en avez dix-huit! (Mme de Staël.) Telle était l'ardeur et la facilité de l'esprit de Pitt, qu'à l'âge de douze *ans* il ne rencontrait plus de difficultés dans les auteurs latins. (Villem.) Celui qui est déjà un petit homme à quinze *ans*, ne sera de sa vie un grand homme. (Beauch.)

— L'espace de douze mois à partir de telle ou telle époque, en parlant d'une chose qui s'est passée à cette époque ou qui en date. Avant que quatre *ans* se soient écoulés, il connaîtra une partie de vos faiblesses et saura en profiter. (Mme Campan.)

— Fig. Le temps de la vie. Elle repassait avec larmes ses *ans* écoulés parmi tant d'illusions. (Boss.) Ces *ans* d'Abraham et d'Isaac, qui font paraître si courts ceux de Jacob, s'évanouissent auprès de la vie de Sem, que celle d'Adam et de Noé efface. (Id.) De nos *ans* passagers le nombre est incertain. (Rac.)

Quand la vieillesse arrive
Du long fleuve des *ans* je remonte le cours.
(LE BRUN.)

— Fig. on dit quelquefois absolument *les ans* pour l'âge en général. Se dit plutôt pour signifier l'âge avancé, la vieillesse. Lorsque les *ans* seront venus, vous rirez bien de toutes ces folles idées de jeunesse. (Marm.) Les *ans* ont ralenti sa marche chancelante. (Volt.) Approchez, je suis sourd, les *ans* en sont la cause. (La Font.)

— *Un ami de vingt ans.* J'ai grand'peur que celui qui, dès la première vue, me traite comme un ami de vingt *ans*, ne me traitât au bout de vingt ans comme un inconnu. (J.-J. Rouss.)

— *Un an de.* Un jour de satiété nous ôte un an de jouissance. (J.-J. Rouss.)

— Fig. *La fleur des ans, les jeunes ans.* La jeunesse.

— Fig. *Les vieux ans, le poids* ou *le fardeau des ans.* La vieillesse.

— Fig. S'emploie pour exprimer les ruineux effets du temps sur les personnes et sur les choses. L'outrage des ans. L'injure des ans. Subir l'injure des ans. Dissimuler l'injure des ans. Réparer l'outrage des *ans*. Pour réparer des *ans* l'irréparable outrage. (Rac.)

— Formules usitées pour la supputation du temps, depuis telle ou telle grande époque:

— L'*an du monde*, c'est-à-dire, l'an depuis que le monde existe. On dit de même, l'*an de la création*, pour, l'an depuis que la création a été faite.

— L'*an de grâce*, c'est-à-dire, l'an depuis que Dieu a fait grâce au genre humain, par le sacrifice de Notre-Seigneur Jésus Christ. On dit aussi l'*an du Seigneur*, pour, l'an depuis la naissance du Seigneur, etc.

— L'*an de la monarchie française*, c'est-à-dire, l'an à partir de l'établissement de la monarchie en France.

— L'*an de la république française*, pour, l'an à partir de l'établissement de la république. [illegible] aboli l'ère chrétienne et le calendrier grégorien. Pour eux, la république commençait un nouveau monde, avec lequel ils commençaient à diviser le temps.

— *An de l'hégyre.* Chron. musulm. V. HÉGYRE.

— *An du Seigneur.* Formule des chartes et actes publics au moyen âge. Se rencontre pour la première fois dans un acte de 1139. Les autres formules les plus usitées dans les chartes sont: l'*an de l'Incarnation*, l'*an de la Circoncision*, l'*an de la Nativité du Christ*, l'*an de la Rédemption*, l'*an de la réparation du salut des hommes*, l'*an de la liberté chrétienne*, etc.

— Les princes chrétiens après avoir supputé le temps par l'*an de grâce*, ajoutent toujours à la fin de leurs ordonnances, *et de notre règne le sixième, le vingtième*, etc., etc., selon qu'il y a six ans, vingt ans, etc., etc., qu'ils sont sur le trône.

— *Il y a cent ans, il y a mille ans*, etc. Se dit par exagération pour, Il y a très-longtemps. Il y a mille *ans* que je ne vous ai écrit. (Volt.) Une heure me dure cent *ans* (Marg. de Valois.)

— *Une fois l'an, deux fois l'an, trois fois l'an*, etc. Signifie Une fois, deux fois, trois fois pendant l'an, pendant un an, etc. Cette terre qui porte *deux fois l'an* les riches dons de Cérès. (Fen.)

— *Le premier de l'an.* Se dit pour Le premier jour de l'an. C'est une locution consacrée; mais on ne dirait pas *Le dernier de l'an* ou *Le dernier jour de l'an*.

— *Avoir un an, dix ans, vingt ans*, etc. pour, Être âgé d'un an, de dix ans, de vingt ans, etc.

— *Aller sur vingt-cinq ans, sur cinquante ans*, etc. Être âgé d'environ vingt-cinq ans, d'environ cinquante ans; avoir déjà commencé ou être sur le point de commencer sa vingt-cinquième, sa cinquantième année, etc.

— Fig. on dit *Un an sonné*, pour, Un an révolu, parce que, selon la fiction des poètes, l'horloge du Temps sonne les heures, les mois, les années de la vie humaine.

— Loc. prov. *Bon an, mal an.* Compensation faite des bonnes et des mauvaises années.

— *Bon jour, bon an.* Formule familière dont on se sert pour saluer une personne que l'on voit pour la première fois depuis le commencement de la nouvelle année.

— *Il y a un an que, il y a huit ans que*, pour, Il y a un an d'écoulé, de passé, de révolu, depuis que, etc. *Aujourd'hui huit ans.* Aujourd'hui, jour de Pâques fleuries, il y a précisément cinquante *ans* de ma première connaissance avec Mme de Warens. (J.-J. Rouss.)

— *An et jour.* Jurispr. Signifie Un an révolu, plus un jour.

— *Bout de l'an*, ou *Service du bout de l'an.* Liturg. cathol. Service religieux que l'on célèbre pour le repos de l'âme d'une personne, un an après la mort de cette personne.

— Syn. comp. AN. ANNÉE. V. ANNÉE.

ANA. prépos. (du gr. ἀνά, dans, au travers). Ce mot entre souvent dans la composition d'autres mots qu'il commence. *Ana*chronisme, *ana*lyse, *ana*chorète, *ana*gramme, *ana*tomie.

— Terminaison ajoutée à un nom propre pour indiquer un recueil de pensées détachées, de bons mots, de traits d'histoire, de reparties plaisantes qu'on attribue à la personne. *Voltairiana*, recueil d'anecdotes, de bons mots de Voltaire, etc. *Menagiana*, *Bonapartiana*. Recueil des bons mots de Ménage, d'anecdotes sur Bonaparte.

— ANA. s. m. S'emploie souvent seul pour désigner ce genre de recueil; il ne prend jamais le signe du pluriel. Publier des ana. Faiseur d'ana. De tous les *ana*, celui qui mérite le plus d'être mis au rang des mensonges imprimés et surtout des mensonges insipides, est le Segraisiana. (Volt.) Cette histoire traîne dans tous les *ana*. (Raym.)

— Le premier ouvrage auquel on donna la terminaison *ana* fut un recueil d'observations et de jugements sur certains ouvrages, recueillis dans Scaliger, savant célèbre. Ce recueil, appelé Scaligierana, fut publié en 1666.

— Médec. Parties égales de médicaments à mélanger. Abréviativement dans les ordonnances ĀĀ ou Ā. V. la lettre A.

ANABACERTHIE. s. f. Bot. Section de plantes du genre anabate.

ANABAINE. s. f. (pr. *a-na-bè-ne*; du gr. ἀναβαίνω, je monte). Bot. Genre de plantes euphorbiacées, ainsi nommé à cause de sa tige grimpante et fondé sur un arbrisseau originaire du Brésil.

— Genre de plantes nostocinées phycées, ayant pour type l'anabaine marine, d'Europe.

ANABAINELLE. s. f. (diminutif d'Anabaine, du gr. ἀναβαίνω, je monte). Ichthyol. Genre de poissons répandus dans l'Inde et ayant pour type l'anabainelle flabelliforme.

ANABANTOÏDE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἀναβάς, grimpant, ou l'anabas; εἶδος, forme). Ichthyol. Qui ressemble à l'anabas, qui tire sur l'anabas, qui a la forme de l'anabas. || s. f. pl. Famille de poissons.

ANABAPTISME. s. m. (pron. et ét., V. ANABAPTISTE). Doctrine des anabaptistes. L'anabaptisme prit naissance en Allemagne en 1525. On en attribue l'institution à Nicolas Storch et à Thomas Muncer, disciples de Luther. Luther approuva l'exposition de foi des Frères de Bohême, à l'exception de l'article de l'Eucha[illegible] (Frev.)

ANABAPTISTE. s. m. (pr. *ana-ba-tiss-te*, ét. gr., ἀνά, de nouveau; βαπτίζω, je baptise). Hist. relig. Qui professe, qui enseigne l'anabaptisme. Secte d'hérétiques qui désola l'Allemagne au commencement du XVIe siècle, et dont une des erreurs consistait à soutenir la nécessité de réitérer le baptême chez les adultes à qui ce sacrement avait été déjà conféré en bas âge. On les a quelquefois nommés ANABAPTISANTS. Les annales du christianisme ne renferment guère d'histoire plus curieuse que celle des *anabaptistes*. (J. Reynaud.) Les *anabaptistes* réfugiés en Angleterre ont été l'origine d'un grand nombre de sectes différentes. (Id.) Les *anabaptistes* français n'ont point de temple, et il est même rare que leurs assemblées se tiennent dans un endroit fixe. (Azario.)

ANABARA. Géogr. Fleuve de la Russie d'Asie. Se jette dans la mer Glaciale après un cours de 400 kil.

ANABAS. s. m. (du gr. ἀναβαίνω, je monte). Ichthyol. Genre de poissons de la famille des leptosomes, fondé sur une seule espèce de la mer des Indes, qui grimpe, dit-on, sur les plantes aquatiques et qui peut vivre assez longtemps hors de l'eau.

ANABASE. s. f. (pr. *a-na-ba-ze*; du gr. ἀνάβασις, action de monter). Bot. Genre de chénopodées salsolées, arbrisseaux ou sous-arbrisseaux des steppes salines de la Russie.

— Pathol. La première période des maladies.

ANABASÉ, ÉE. adj. Bot. Qui a du rapport avec l'anabase, qui ressemble à une anabase. || s. f. pl. Groupe de plantes ressemblant à l'anabase.

ANABASIENS. s. m. pl. Ant. Coureurs qui, chez les anciens, voyageaient à cheval ou en chariot.

ANABASITTE. s. m. Ornith. Genre d'oiseaux d'Amérique, synonyme d'Anabazenops. V. ce mot.

ANABASITTINE, ANABAZENOPS. s. f. Ornith. Genre de passereaux grimpeurs de l'Amérique Méridionale, ayant pour type l'anabasittine brune.

ANABASSE. s. f. Comm. Couvertures à raies bleues et blanches, qui se fabriquent en Normandie et dans la Hollande.

ANABATE. s. m. (du gr. ἀναβάτης, étalon). Ornith. Genre de passereaux ténuirostres, ayant pour type l'anabate huppé.

— Hist. anc. Écuyer qui disputait le prix dans les jeux olympiques avec deux chevaux.

ANABATINÉ, ÉE. adj. Ornith. Qui ressemble à un anabate. || s. f. pl. Sous-famille de passereaux ténuirostres.

ANABATIQUE. adj. des 2 g. (ét., V. ANABASE). Pathol. Qui augmente, qui s'accroît toujours, en parlant des maladies.

ANABÈNE. adj. et s. m. Zool. Se dit d'un reptile qui grimpe sur les arbres.

ANABÉNODACTYLE. adj. des 2 g. Se dit des animaux qui ont des doigts faits pour grimper.

ANABÉNOSAURIEN. adj. et s. m. Erpét. Se dit d'un reptile saurien qui grimpe sur les arbres. || s. m. pl. Famille de sauriens caméléoniens. On les nomme aussi *anabènes*.

ANABICE. s. m. (du gr. ἀναβιόω, je revis). Bot. Partie épigée des cryptogames, la fructification exceptée.

ANABLASTÈME. s. m. Bot. Production particulière du feuillage de certains lichens.

ANABLASTÈSE. s. f. Bot. Production des organes qu'on appelle anablastèmes.

ANABLEPS. s. m. (du gr. ἀναβλέπω, je lève les yeux). Ichthyol. Genre de poisson malacoptérygien de la Guiane, ayant pour type l'anableps tétrophthalme. Sa chair est très-estimée à Cayenne, où il est connu sous le nom de *gros-œil*.

ANABOLE. s. f. (ét. gr., ἀνά, en haut, et βάλλω, je pousse). Pathol. Évacuation par la bouche de certaines matières.

ANABOLIE. s. f. (du gr. ἀναβολή, action de creuser). Entom. Genre d'insectes phryganiens ayant pour type l'anabolie nerveuse d'Europe.

ANABROCHISME. s. m. (ét. gr., ἀνά, avec, à travers, et βρόχος, nœud, lacet). Chir. Opération, aujourd'hui abandonnée, pour remédier au renversement des cils contre le globe de l'œil.

ANABROSE. s. f. (ét. gr., ἀνά, avec, et βιβρώσκω, je ronge). Pathol. Érosion, ulcération spontanée, connue des anciens.

ANABROTIQUE. adj. des 2 g. (ét., V. ANABROSE). Qui est de la nature de l'anabrose, qui ronge.

ANACALYPTE. s. f. (du gr. ἀνακαλύπτω, je me découvre). Bot. Genre de mousses d'Allemagne, remarquables par un péristome identique.

ANACALYPTÉRIE. s. f. (en gr. ἀνακαλυπτήρια, litt. action de découvrir). Hist. anc. Fête en Grèce, le jour où la nouvelle mariée ôtait son voile et se montrait en public.

ANACALYPTÉRIENS. s. m. pl. Ceux qui dirigeaient les cérémonies des anacalyptéries.

ANACAMPSÈRE. s. m. Bot. Genre de plantes crassulacées. Syn. du genre sedon.

ANACAMPSIDE. s. f. (du gr. [illegible]) [illegible] Genre d'insectes lépidoptères nocturnes, ayant pour type l'anacampside populelle.

ANACAMPTIDE. s. f. (du gr. ἀνακάμπτω, je recourbe). Bot. Genre d'orchidées d'Europe, ayant pour type l'anacamptide pyramidale.

ANACAMPTIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἀνά, de nouveau; κάμπτω, je fléchis). Phys. Qui réfléchit les rayons de lumière ou le son; qui marque les courbes produites par la réflexion de la lumière, eu égard à l'œil. V. CATOPTRIQUE.

ANACAMPTIQUEMENT. adv. D'une manière anacamptique, par réflexion. L'écho est produit par des sons formés *anacamptiquement*. (Raym.)

ANACAMPTODON. s. m. (ét. gr., ἀνακάμπτω, je courbe; ὀδούς, dent). Bot. Genre de mousses voisin du genre neckera. V. ce mot.

ANACAMPYLE. s. m. (ét. gr., ἀνά, sur, καμπύλος, courbe). Bot. Écaille étalée et recourbée au sommet sur quelques plantes agames.

ANACANDEF. s. m. Erpét. Genre de petits serpents de Madagascar, qui s'introduisent, dit-on, dans le corps des animaux pour leur percer les entrailles. Baym. écrit *anacandé.*

ANACANTHE. s. m. (ét. gr., ἀ priv.; ν euph.; ἄκανθα, épine). Ichthyol. Genre de poissons de la famille des raies, ayant pour type l'anacanthe orbiculaire de la mer Rouge.

— Entom. Genre d'insectes coléoptères, ayant pour type l'anacanthe costé du Brésil.

ANACAPRI. Géogr. Bourg considérable du royaume de Naples, sur le flanc septentrional du mont Solaro, que l'on gravit par un escalier de 552 marches; 2,000 hab.

ANACARA. s. m. Mus. milit. Sorte de tambour en usage dans la cavalerie orientale.

ANACARDE. s. m. (ét. gr., ἀνά, rapport de ressemblance; καρδία, cœur). Fruit de l'anacardier; c'est une espèce de noix oblongue, aplatie sur les côtés en forme de cœur, plus large à sa base, portée sur un pédoncule dilaté, épaissi, turbiné, ou semblable à une petite coupe. Anacarde à feuilles larges. Anacarde à feuilles longues.

ANACARDIACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à l'anacardier. || s. f. pl. Famille des térébinthacées de Jussieu.

ANACARDIÉ, ÉE. adj. Bot. Syn. de Anacardiacé.

ANACARDIER. s. m. Bot. Nom vulgaire du semecarpe, ainsi nommé à cause de son fruit, qui a, en quelque sorte, la forme et la couleur d'un cœur desséché.

ANACATHARSIE. s. f. (ἀνά, en haut, et καθαίρειν, purger). Médec. Purgation par en haut. Expectoration. Peu usité.

ANACATHARSIQUE et **ANACATHARTIQUE.** s. et adj. des 2 g. Médec. V. EXPECTORANT.

ANACÉES ou **ANACTÉES.** s. f. pl. Hist. anc. Fêtes en l'honneur de Castor et de Pollux, appelées aussi Anaces ou Anactes.

ANACÉPHALÉOSE. s. m. (ét. gr., ἀνά, de nouveau; et κεφαλή, chapitre, point capital). Didact. Récapitulation sommaire des principaux points d'un discours. Inusité.

ANACES. s. m. et adj. pl. Hist. anc. Anciennes divinités des Phéniciens.

ANACHARIS. s. f. (pr. *a-na-ka-riss;* ét. gr., ἀνά, augm.; χάρις, grâce). Bot. Genre de plantes hydrocharidées, ayant pour type l'anacharis callitricoïde de Montevideo.

— Entom. Genre d'insectes hyménoptères, ayant pour type l'anacharis eucharidioïde d'Europe.

ANACHARSIS. Philosophe scythe de la race royale. Voyagea en Grèce pour se mettre en état de civiliser ses concitoyens, vers l'an 592 av. J.-C. A son retour mis à mort par le roi son frère. Est compté au nombre des sept sages de la Grèce.

ANACHIS. Myth. Un des quatre dieux lares des Égyptiens.

ANACHORÈTE. s. m. (pr. *a-na-ko-rè-te;* ét. gr., ἀνά, à l'écart; χωρέω, je vais). On nommait ainsi un religieux qui se retirait dans le désert pour se consacrer à la prière et à des exercices de pénitence. Les anachorètes ont été très-nombreux en Orient dans les premiers temps de l'Église. Les anachorètes de la Thébaïde. Un saint anachorète. Une vie d'anachorète. Les *anachorètes* ne s'éteignent pas en finissant de vivre, mais en achevant de mourir. (Salentin.)

— Se dit en opposition des religieux qui vivent en commun, des cénobites. V. ce mot.

— *Fig.* Homme qui vit retiré du monde pour se livrer à des méditations ou à des travaux. Mener une vie d'anachorète.

— ANACHORÈTES. Géogr. Groupe d'îles du grand Océan.

ANACHREMPSIE. s. f. Médec. Expectoration. V. ce mot.

ANACHRONISME. s. m. (pr. *a-na-kro-nis-me;* ét. gr., ἀνά, en haut; χρόνος, temps). Faute contre la chronologie, contre la véritable époque d'un fait, d'un événement. Virgile s'est permis un *anachronisme* en supposant Énée contemporain de Didon. (Acad.)

— Par extens. Se dit de toute erreur qui attribue des usages, des idées, des faits moraux [illegible] époque que celle où ces usages, ces idées étaient en règne, où ces faits moraux se sont accomplis. Les peintres italiens ont fait beaucoup d'*anachronismes* dans le costume. (Acad.) Le théâtre français en fait de costume et avant la réforme commencée par Le Kain et complétée par Talma, présentait chaque soir au public un recueil d'*anachronismes.* (N. A. C.)

— Syn. comp. ANACHRONISME, PARACHRONISME. L'*anachronisme* place un fait avant sa date; le *parachronisme* le place après; mais comme ce dernier mot est peu usité, le premier s'emploie généralement pour toute erreur de chronologie.

ANACINÈME. s. f. (ét. gr., ἀνά, en haut, et κινέω, mouvoir, agiter). Commotion dans toutes les parties du corps par suite d'exercices gymnastiques.

ANACIS. s. m. Bot. Synonyme du genre chrysostomme. V. ce mot.

ANACLASE. s. f. (du gr. ἀνάκλασις, réfraction). Didact. Déviation de parties. Inusité.

ANACLASTIQUE. adj. des 2 g. Opt. Se dit du point qui donne lieu à la réfraction. || *Point anaclastique.* Point où un rayon de lumière se brise en rencontrant la surface qui produit la réfraction. || *Courbes anaclastiques.* Courbes apparentes au fond d'un vase plein d'eau. || s. m. Partie de l'optique qui a pour objet les réfractions. V. DIOPTRIQUE.

ANACLET (Saint). Pape, successeur de St Clément. Mort en 109. || ANACLET II. Antipape, compétiteur d'Innocent II, en 1130. Mort à Rome, décrié par les diatribes de St Bernard et abandonné de presque tous les siens, en 1138.

ANACLÉTÉRIES. s. f. pl. (du gr. ἀνάκλησις, déclaration, proclamation). Hist. anc. Fêtes solennelles célébrées à la majorité des rois.

ANACLÉTIQUE. adj. m. Hist. anc. Chant anaclétique, chant des Grecs quand ils poursuivaient leurs ennemis.

ANACLÈTHRE. Myth. Pierre qu'on gardait à Athènes, près du Prytanée, et sur laquelle, disait-on, Cérès s'était reposée après les courses faites à la recherche de sa fille.

ANACLINOPALE. s. f. Ant. Lutte dans laquelle les athlètes combattaient couchés sur le sable.

ANACLINTÈRE. s. f. (ét. gr., ἀνά, en haut; et κλιντήρ, chaise longue, formé de κλίνω, j'incline). Hyg. Chaise longue pour se reposer.

ANACLISIE. s. f. (ét., V. ANACLINTÈRE). Pathol. Position couchée, se dit d'un malade dans son lit.

ANACOCHE. s. f. (du gr. ἀνακωχέω, je retarde). Rétention, retard.

ANACOLE. s. m. (ét. gr., ἀνά, sur; κόλος, estropié). Entom. Genre de coléoptères longicornes, ayant pour type l'anacole noir de l'Amérique.

ANACOLLÈME ou **ANACOLLÉMATE.** s. m. (du gr. ἀνακολλάω, je comprime par un médicament appliqué). Médec. Remède collant pour arrêter une hémorrhagie ou comprimer une fluxion.

ANACOLUPPE. s. m. Bot. Nom malabare d'une plante rampante dont le suc mêlé au poivre guérit l'épilepsie et la morsure du serpent *capel* des Portugais.

ANACOLUTHE. s. f. (ét. gr., ἀ priv.; ν euphon., et ἀκόλουθος, compagnon). Gramm. Ellipse par laquelle on retranche dans une phrase le corrélatif ordinaire de l'un des mots exprimés. Qui sert bien son pays n'a pas besoin d'aïeux. (Volt.) [CELUI *qui*.....] L'Académie prétend que ce mot ne s'emploie guère qu'en parlant de phrases grecques ou latines. Le fait est que ce mot est peu usité, mais celui qui voudra s'en servir, l'appliquera à toutes les langues, car toutes les langues doivent présenter des exemples de cette sorte d'ellipse, la plus commune de toutes peut-être, mais à coup sûr une des plus naturelles.

ANACOMIDE. s. m. (ét. gr., ἀνακομίζειν, refaire, rétablir). Médec. Rétablissement de la santé.

ANACOMPTIS. s. m. Bot. Arbre inconnu de Madagascar, dont le fruit sert à faire cailler le lait.

ANACONCHYLISME. s. m. (du gr. ἀνακογχυλιάζω, je me gargarise). Thérap. Gargarisme, action de se gargariser.

ANACONDO. s. m. Erpét. Nom d'une espèce d'ophidien du genre eunecte, et non cunecte comme dit Raymond. V. ce mot.

ANACOSTE ou **ANACHOSTE.** s. f. Comm. Sorte de laine croisée et rose.

ANACRÉON. Célèbre poète lyrique grec; naquit à Téos en Ionie, 530 ans avant J.-C. Il passa les plus belles années de sa vie auprès de Polycrate, tyran de Samos, la cour la plus voluptueuse de ce temps. Se rendit à Athènes auprès d'Hipparque, puis à Abdère, et vint mourir dans sa patrie, suffoqué, dit-on, par un pépin de raisin, à l'âge de 85 ans. Anacréon est accusé jusqu'à nos jours de tous les excès de l'épicuréisme et de l'ivresse, pour laquelle, dit-on, il avait un goût très-prononcé; de plus, il était sans étude et sans philosophie. La Biographie universelle attaque la dépravation de ses mœurs et la licence de ses chants. Mais M. Mollevaut, dans un mémoire lu à l'Institut, a vengé Anacréon [illegible] d'avoir réhabilité la mémoire d'un grand homme, à qui sa ville natale éleva une statue et dont elle mit l'effigie sur ses monnaies. Un extrait du beau Mémoire de M. Mollevaut a été inséré dans le journal l'INSTITUT, n° 80 (mois de mars 1844).

ANACRÉONTIQUE. adj. des 2 g. (rad. *Anacréon*). Dans le goût, dans le genre des odes d'Anacréon. Qui chante l'amour et le vin, les plaisirs en général. Vers anacréontiques. Poésies anacréontiques. Ode anacréontique. Genre anacréontique. V. ANACRÉON.

ANACRISE. s. f. (ét. gr., ἀνά, par le moyen de, et κρίνω, je discerne). Jurispr. Enquête fournie par l'interrogatoire des témoins ou de la partie, ou par confrontation.

ANACTÉSIE. s. f. (ét. gr., ἀνά, de nouveau, et κτάομαι, je me procure). Médec. Recouvrement des forces.

ANACTIDÉE. s. f. (ét., V. ANACTIS). Bot. Division du genre matricaire. V. ce mot.

ANACTILÈNE. s. f. (ét. gr., ἀ priv., ν euphon.; ἀκτίς, rayon; λαῖνα, enveloppe). Bot. Section du genre cassinia.

ANACTIS. s. m. (ét. gr., ἀ priv.; ν euphon.; ἀκτίς, rayon). Bot. Genre de plantes réuni communément au genre acarna.

ANACYCLE. s. m. (pr. *a-na-ci-kle;* ét. gr., ἀ priv.; ν euph.; κύκλος, cercle). Bot. Genre de plantes composées sénécionidées, herbes annuelles de la région méditerranéenne.

ANACYCLIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἀνά, de nouveau, et κύκλος, cercle). Philol. Vers anacycliques, vers qui affectent un sens soit qu'on les lise naturellement, soit qu'on les lise à rebours. Les vers *anacycliques* jouirent d'une grande vogue sous Charles IX et Louis XII, où ils reçurent le nom de RÉTROGRADES; lus à rebours, outre le sens, ils offraient encore la mesure et la rime. (L. Gozl.)

— S'emploie substantiv. La définition paraîtra fort généreuse; elle serait peut-être plus juste si elle disait que les *anacycliques* n'ont pas plus de sens pris par la tête que par la queue. (Gozlan.) Les traditions de cloîtres rapportent que plusieurs moines perdirent la raison en cherchant des *anacycliques.* (Id.)

ANACYSTE. s. m. (ét. gr., ἄνευ, sans; κύστις, vessie). Bot. Genre de plantes phycées nostocinées, voisin du genre microcyste.

ANADARE. s. f. Moll. Nom d'une espèce d'arche. V. ce mot.

ANADÈME. s. m. Ornement de tête semblable aux fanons d'une mitre. Inusité.

ANADÈNE. s. m. (du gr. ἀναδαίω, j'incendie). Ornith. Genre d'oiseaux cuculidés réuni au genre boubou. V. ce mot.

ANADÉNIE. s. f. (ét. gr., ἀ priv.; ν euph.; ἀδήν, glande). Bot. Genre de plantes protéacées, propres à la Nouvelle-Hollande, ayant pour type l'anadénie petite-belle.

ANADIPLOSE. s. f. (ét. gr., ἀνά, de nouveau; διπλόω, je double). Gramm. Figure qui consiste à commencer une proposition par le mot qui termine la précédente.

— Pathol. Redoublement, quand, par exemple, une fièvre intermittente de tierce devient double tierce.

ANADOSE. s. f. (ét. gr., ἀνά, avec; δίδωμι, je donne). Physiol. Distribution des principes nutritifs dans toute l'économie. Chylification. V. DIADOSE. Peu usité.

ANADROME. s. f. (ét. gr., ἀνά, en haut; et δρόμος, course). Pathol. Transport d'une humeur du bas en haut. On dit aussi Anastase.

— adj. des 2 g. Ichthyol. Se dit de certains poissons qui remontent de la mer dans les fleuves.

ANADYOMÈNE. s. f. (du gr. ἀναδύομαι, je sors de l'eau). Polyp. Genre de polypiers flexibles, vulgairement appelés *mousses de Corse,* et ayant pour type l'anadyomène flabellée.

— Myth. Surnom de Vénus représentée sortant des eaux.

ANÆMIE, ANÆSTHÉSIE. s. f. Médec. V. ANÉMIE, ANESTHÉSIE.

ANAFESTE (Paul Luc). Premier doge de Venise. Élu en 697, mort en 717.

ANAGALLIDÉ, ÉE. adj. Bot. V. PRIMULACÉ.

ANAGALLIDIASTRE. s. m. Bot. Synonyme de centoncule. V. ce mot.

ANAGALLIDION. s. m. (du gr. ἀναγαλλίς, mouron des champs). Bot. Genre de plantes gentianacées, herbes vivaces et très-rameuses.

ANAGALLIS. s. f. (du gr. ἀναγελάω, je ris aux éclats). Bot. Genre de plante primulacée, ainsi nommée de ce que les anciens croyaient qu'elle excitait la gaieté, et qui a pour type l'anagallis des champs, à fleurs rouges ou bleues. V. MOURON.

ANAGÉNITE. s. f. (ét. gr., ἀνά, prépos. duplicat.; γένος, naissance). Géol. Nom d'une espèce de roches talqueuses, de l'aspect et de la contexture de la protogyne, et appartenant aux terrains de transition.

ANAGLYPHE. s. m. (du gr. ἀναγλυφής, ciselé en relief). Bot. Genre de sous-arbrisseaux du Cap, et de la famille des composées.

— Antiq. Ouvrage sculpté ou ciselé en relief. Les camées sont des anaglyphes de pierres dures.

[illegible] ventricule du cerveau. Maintenant inusité.

ANAGLYPHIQUE. adj. des 2 g. Se dit d'une surface couverte de ciselures ou sculptures en relief.

ANAGLYPTE. s. m. (du gr. ἀναγλυπτός, relevé en bosse). Entom. Genre de coléoptères longicornes, ayant pour type l'anaglypte mystique de France.

ANAGNI. Géogr. Ville et évêché des États de l'Église. Patrie du pape Boniface VIII; 5,850 hab.

ANAGNOSTE. s. m. (pr. *a-na-gg-noste;* ét. gr., ἀνά, derechef; γιγνώσκω, je connais). Esclave qui, chez les Romains, faisait la lecture pendant les repas.

ANAGOGE. s. m. (ét. gr., ἀνά, en haut; et ἄγω, je pousse). Path. Vomissement.

ANAGOGIE. s. f. (ét. gr., ἀνά, en haut, et ἄγω, j'entraîne). Théol. et Philol. Élévation de l'âme vers les choses spirituelles. || Interprétation mystique du sens littéral des saintes Écritures. || s. f. pl. Myth. Fêtes à Éryx, en Sicile, en l'honneur de Vénus émigrée en Libye, et pour invoquer son retour.

ANAGOGIQUE. adj. des 2 g. (ét., V. ANAGOGIE). Qui tient de l'anagogie, qui a rapport à l'anagogie. Tel consume sa vie dans une stérile contemplation *anagogique,* sans qu'il en résulte rien d'utile à ses semblables. (Biar.)

— *Interprétation anagogique.* Interprétation tirée du sens littéral et vulgaire pour s'élever à un sens spirituel et mystique.

ANAGOU. Géogr. Royaume de la Guinée supérieure.

ANAGRAMMATIQUE. adj. des 2 g. Qui tient de l'anagramme, qui a rapport à l'anagramme.

ANAGRAMMATIQUEMENT. adv. D'une manière anagrammatique. Omiss. des dictionn. Au dire des anagrammatistes, quand Jésus-Christ fut ainsi interrogé par Pilate: QUID EST VERITAS? Jésus répondit *anagrammatiquement:* EST VIR QUI ADEST; reste à prouver que Jésus-Christ et Pilate se parlèrent en latin, ou bien que le syriaque se prêtait à la même plaisanterie philologique. (Gozl.)

ANAGRAMMATISER. v. n. (ét., V. ANAGRAMME). S'occuper d'anagrammes.

— v. a. Faire l'anagramme d'un mot, renverser l'ordre des lettres qui le composent pour en former un ou plusieurs autres. Anagrammatiser un nom. Le flambeau de l'anagramme est le P. St-Louis, religieux carme, auteur du poème de la Magdeleine. Il a *anagrammatisé* les noms de tous les papes, ceux des empereurs, des rois de France, des généraux de son ordre et de presque tous les saints. (Gozl.)

— L'Académie ne lui donne pas la signification active. Nous pensons cependant que c'est là son emploi le plus usité.

— S'ANAGRAMMATISER. v. pron. ÉCRAN peut *s'anagrammatiser* de deux manières et donner les mots NACRE et RANCE.

ANAGRAMMATISME. s. m. Art de faire des anagrammes. || Divination par les lettres d'un nom.

ANAGRAMMATISTE. s. m. (ét., V. ANAGRAMME). Celui qui fait des anagrammes.

ANAGRAMME. s. f. (ét. gr., ἀνά, à travers, γράμμα, lettre). Transposition des lettres d'un nom ou de plusieurs mots, de manière que ce nouvel arrangement forme un ou plusieurs autres mots ayant par conséquent un autre sens. Des exemples achèveront de faire comprendre l'anagramme, dont l'invention est attribuée à Lycophron, poète qui existait 280 ans avant notre ère. Pilastre des Rosiers ayant exécuté le premier une ascension aérostatique, on fit cette heureuse anagramme: *Tu es le premier roi de l'air.* La lettre *p,* abréviation de *premier.* Lorsque Bonaparte arriva au pouvoir, on fit avec les lettres des mots *Révolution française,* ceux-ci: *Un Corse la finira.* Le meurtrier de Henri III, frère Jacques Clément, a été flétri par cette anagramme: *C'est l'enfer qui m'a créé.* Le goût des anagrammes a passé. C'est un triste métier de faire des *anagrammes.* (Raym.) Il fut un temps où il était de mode de déguiser son nom sous l'*anagramme.* Beaucoup d'écrivains se cachaient ainsi sous cette pseudonymie.

— *Anagramme numérique.* Fournie par les lettres numérales d'un ou de plusieurs vers, c'est-à-dire, par celles que l'auteur a eu en vue pour leur donner une valeur chronologique en chiffres romains.

ANAGRAMMER. v. a. Barbarisme pour *Anagrammatiser.* V. ce mot.

ANAGRAPHE. s. m. Médec. Recette, prescription médicale.

ANAGRE. s. m. Entom. Genre d'insectes oxyuriens hyménoptères, ayant pour type l'anagre atome.

ANAGYRE. s. m. (ét. gr., ἀνά, en haut; γύρος, cercle). Bot. Arbrisseau de la famille des légumineuses et de la décandrie monogynie. Il est ainsi appelé à cause de la forme des fleurs et des fruits. Le nom d'*anagyre fétide* qu'on lui donne vient de la mauvaise odeur qu'il répand quand on le touche un peu fortement.

ANAHAMEN. Bot. Nom arabe d'où vient celui d'anémone, en grec, en latin et en français.

[illegible] Entom. Genre d'insectes lépidoptères nocturnes, ayant pour type l'anaïte triple raie des environs de Paris.

ANAITIS. Myth. Divinité adorée par les Lydiens, les Arméniens et les Perses, et qui paraît être la même que Diane ou Vénus.

ANAKRIA. Géogr. Fort de la Russie d'Europe, dans la Mingrélie, et sur l'emplacement de l'ancienne Héraclée.

ANAK-SANGEI. Géogr. Royaume de la côte S.-O. de Sumatra. Capitale, Mocomoco. Mines d'or.

ANAL, ALE. adj. (formé de *anus*). Anat. Qui tient de l'anus, qui concerne l'anus, qui est voisin de l'anus. Région anale.

— Ichthyol. *Nageoire anale.* Celle que les poissons portent ordinairement sous la queue, immédiatement après l'ouverture de l'anus. || Il s'emploie aussi substantivement dans ce sens. En général l'*anale* est plus courte que la dorsale. (Val.)

ANALAMPE. s. f. Entom. Genre d'insectes coléoptères ayant pour type l'analampe consolore du Brésil.

— Bot. Genre de sous-arbrisseaux du Mexique, de la famille des composées sénécionidées.

ANALCIME. s. m. (ét. gr., ἀ priv.; ν euph., ἄλκιμος, fort). Min. Substance minerale, ainsi nommée a cause de son peu de vertu electrique, et qui affecte particulièrement la forme trapezoïdale. L'analcime est composé de silice, d'alumine, de soude et d'eau. Ses cristaux, dont les proprietes optiques sont fort curieuses, se trouvent a l'Etna, dans les îles Cyclopes, en Ecosse, etc.

ANALCIPE. s. m. (ét. gr., ἄναλκις, impuissant, πούς, pied). Ornith. Genre d'oiseaux répondant à celui d'artamie. V. ce mot.

ANALCIS. s. m. (du gr. ἄναλκις, impotent). Entom. Genre d'insectes coleoptères, ayant pour type l'analcis cuivré de l'Amérique Septentrionale.

ANALDIE. s. f. (ét. gr., ἀ priv.; ν euph., et ἀλδέω, je fais croître). Pathol. Langueur, marasme. Inus.

ANALE. s. f. (du lat. *anus*, fondement). Ichthyol. V. ANAL.

ANALECTES. s. m. pl. (du gr. ἀναλεκτός, recueilli). Philol. Fragments choisis d'un ou de plusieurs auteurs. Les Analectes de Brunck. || Restes de repas chez les Grecs. || Esclaves charges de nettoyer la salle du festin. Omiss. des dictionn.

ANALECTEUR. s. m. (ét., V. ANALECTES). Auteur d'analectes. Raymond lui fait signifier, Qui a recueilli des analectes; ce qui nous semble un pleonasme. Landais, qui donne aussi le féminin, Analectrice, l'explique, Qui fait ou a déjà fait un recueil d'analectes. C'est dire un recueil de recueils, ce qui se comprend bien, mais le mot *collection* est preférable.

ANALÉMATIQUE ou **ANALEMMATIQUE.** adj. des 2 g. (ét., V. ANALÈME). Astron. Qui a rapport à l'analème. Cadran analématique.

ANALÈME ou **ANALEMME.** s. m. (du gr. ἀνάλημμα, hauteur). Astron. Planisphère ou projection orthographique de la sphère sur le plan du méridien. || Le trigone des signes porte aussi le nom d'Analème. || Antiq. Instrument de gnomonique.

ANALEPSIE. s. f. (du gr. ἀνάληψις, d'ἀναλαμβάνω, soutenir). Pathol. Rétablissement des forces après une maladie, synonyme de Convalescence. || Epilepsie sympathique. Rarement employé en ce sens.

ANALEPTIQUE. adj. des 2 g. (ét., V. ANALEPSIE). Pathol. Se dit de tout ce qui a la propriété de rendre les forces à un convalescent. Action analeptique. Chocolat analeptique. Les fécules, les bouillons, les gelées animales sont analeptiques. Dans les affections pathologiques avec relâchement du tissu des organes, langueur des mouvements vitaux, la nourriture doit avoir un caractère *analeptique*. (Dict. des Sc. méd.) Les personnes qui manquent d'embonpoint doivent faire usage du chocolat *analeptique* au salep. (Brill. Sav.)

— S'empl. comme s. m. Un analeptique. Des analeptiques. Les *analeptiques* conviennent à toutes les personnes qui sont épuisées par de longues courses, par des travaux excessifs, par des plaisirs immoderés, par des évacuations considérables. (Dict. des Sc. méd.)

ANALGÉSIE. s. f. (ét. gr., ἀ priv.; ν euph.; ἄλγος, douleur). Medec. Absence de douleur. Peu employé. On trouve aussi Analgine.

ANALLUVION. s. f. (rad. *alluvion*). Géol. Agglomeration de débris de rochers tombés en décomposition

ANALOGIE. s. f. (ét., ἀναλογία, rapport, proportion). Rapport, ressemblance, relation entre deux ou plusieurs choses differentes, soit dans l'ordre physique, soit dans l'ordre intellectuel et moral. Analogie frappante. Grande analogie. Faible analogie. Analogie incomplète. Indiquer les analogies. Consulter l'analogie. Violer les lois de l'analogie, suivre le fil de l'analogie. La plus grande *analogie* qui existe entre l'homme et la brute, c'est le sentiment de conservation qui leur est commun. (Condill.) L'*analogie* est souvent une règle sûre et un puissant instrument de decouverte. (Recev.) L'*analogie* est souvent trompeuse, et le médecin, lorsqu'il est obligé d'y recourir, ne doit avancer qu'avec la plus grande circonspection dans la route incertaine qu'elle lui présente. (Chomel.)

— [illegible] dit particulièrement en grammaire et en philologie des rapports qui existent entre une lettre et une autre, entre un mot et un autre, dans la formation des mots, entre deux ou plusieurs langues. Il y a de l'analogie entre les consonnes labiales, dentales, etc.; entre le B et le P, entre le D et le T. Le mot *passionné* est formé de *passion*, par la même analogie qu'*affectionné* est formé d'*affection*. (Acad.) Les mots nouveaux ne peuvent guère s'introduire qu'à l'aide de l'*analogie*. (Id.) L'*analogie* est le plus puissant auxiliaire de la memoire; c'est notre meilleure methode d'enseignement et de transmission. (Dictionn. des Sc. philos.)

— *Raisonner par analogie*. Raisonner d'après les rapports d'une chose avec une autre. On dit aussi, Juger par analogie. Conclure par analogie.

— Math. Rapport, proportion. Il y a de l'analogie ou un rapport entre les nombres 3 et 5, et entre 5 et 7; le rapport ou l'analogie est 2. V. RAISON, PROPORTION, qui sont les termes propres.

— Astron. Analogie différentielle. Rapports entre les différentielles des angles et des côtés d'un triangle spherique.

ANALOGIQUE. adj. des 2 g. (ét., V. ANALOGIE). Qui a de l'analogie. Qui a rapport à l'analogie. Lois analogiques. Termes analogiques.

ANALOGIQUEMENT. adv. (ét., V. ANALOGIE). D'une manière analogique; selon les lois de l'analogie.

ANALOGISME. s. m. Argument de la cause à l'effet. Etat d'analogie, condition d'analogie.

ANALOGUE. adj. des 2 g. (ét., V. ANALOGIE). Qui a de l'analogie avec une autre chose. Qui a quelque rapport, quelque ressemblance avec une autre. Des formes analogues. Des idiomes analogues. Comparer des faits analogues. Le *b* et le *p* sont des consonnes analogues.

— *Langues analogues*. Celles qui, dans la construction, suivent à peu près l'ordre analytique des idées; tandis que les langues transpositives s'écartent beaucoup de cet ordre.

— S'empl. comme s. m. Les analogues. Ce terme n'a point d'analogue en français. On trouve des animaux fossiles et des vegetaux pétrifiés qui n'ont point d'analogues vivants.

— Géol. Sert à designer les corps organisés fossiles qui, sans être identiques aux êtres qui vivent actuellement, ont cependant avec eux plus ou moins de ressemblance. L'anoplothérion est un *analogue* de genre dans l'ordre des pachydermes. (D'Orb.) Plus on étudie les couches anciennes, moins le nombre des *analogues* d'espèce est grand. (Id.)

ANALOPONOTE. s. m. (ét. gr., ἀ priv., ν euph.; ἀλοπος, revêtu d'écailles; νῶτος, dos). Erpét. Genre d'iguaniens pleurodontes dont la peau du dessus du corps est effectivement dépourvue d'écailles.

ANALOSE. s. f. (du gr. ἀνάλωσις, perte). Pathol. Dépérissement, consomption. Très-peu usite.

ANALOTE. s. m. (du gr. ἀναλωτής, qui consomme). Entom. Genre d'insectes coléoptères, voisin du genre gymnognathe, et ayant pour type l'anolote discoïde du Brésil.

ANALYSE. s. f. (ét. gr., ἀναλύω, résoudre; formé de ἀνά, de nouveau, et de λύω, délayer, dissoudre). Didact. Résolution d'une chose en ses elements, d'un tout en ses parties, decomposition. L'analyse d'une phrase, d'une pensée.

— Logiq. Methode de resolution ou de decomposition par laquelle on remonte des effets aux causes, ou des conséquences aux principes, du particulier au general, du composé au simple. L'analyse, en ce sens, est opposé à la synthèse. V. ce mot. Analyse savante. Les regles de l'analyse. Avoir l'esprit d'analyse. Procéder par voie d'analyse. Utile dans les sciences, l'*analyse* partout ailleurs tue l'imagination. (Boiste.) L'*analyse* decompose les choses et démêle tout ce que l'imagination y suppose sans fondement. (Condill.) Toutes nos sciences sont de continuelles *analyses* et de continuelles synthèses; car tout est lie, tout est enchaîné dans l'univers. (P. Leroux.) L'*analyse* est la voie des découvertes. (Cond.)

— Il se dit des choses morales et intellectuelles. L'analyse des facultés de l'homme. L'analyse du cœur humain. L'analyse des sentiments, des passions.

— Chim. *Analyse chimique*. Décomposition d'un corps au moyen de réactifs appropriés à chaque substance à analyser; séparation de ses principes constituants, pour les etudier isolément. L'analyse de l'eau. L'analyse du sang. L'analyse de l'air. La formule la plus générale de l'*analyse* chimique est de liquéfier ou de gazéifier, par l'emploi des dissolvants, les éléments du composé. (F. le Play.)

— *Analyse mecanique*. Par le broiement, la pression, le lavage. || *Analyse spontanée*. Que nous donnent les seules forces de la nature. || *Analyse par la voie sèche*. En employant des reactifs à l'état sec, avec l'intermediaire du calorique fourni par une lampe ou un fourneau. || *Analyse par la voie humide*. Analyse dans laquelle on employait principalement l'eau pour vehicule, et pour réactifs les dissolutions alcalines, acides et salines. || *Analyse immédiate* ou *prochaine*. Première séparation des matières composantes des corps compliqués. || *Analyse médiate* ou *éloignée*. Celle qui, venant après la précédente, la complète en examinant la nature des parties composantes. || *Analyse simple* ou *vraie*. Celle qui donne des produits non altérés et tels qu'ils étaient avant la décomposition. || *Analyse fausse* ou *compliquée*. Le contraire de la précedente. || *Analyse minérale*. Celle qui a pour base de faire connaître la nature inorganique, et non pas simplement les fossiles, comme le dit Laveaux et Landais d'après lui. || *Analyse végétale*. *Analyse animale*. Celle qui a pour but de nous donner la connaissance des principes composant les corps organiques, soit végetaux, soit animaux.

— Gramm. *Analyse grammaticale*. Celle qui considère les mots individuellement et un à un, en indique la nature, l'espèce, les variations de genre, de nombre, de mode et de personne. || *Analyse logique*. Décomposition d'une proposition en ses parties; le sujet, le verbe, l'attribut.

— Math. *Analyse mathématique*. L'analyse pure; c'est l'algèbre proprement dite dans toutes ses parties. V. ALGÈBRE. L'analyse appliquée; c'est la géométrie et la mécanique soumises aux calculs algebriques. Ces mots sont repoussés par quelques mathematiciens.

— Phil. Signifie aussi l'extrait, le résumé d'un discours, d'un livre. L'analyse d'un discours, d'un roman, d'un poème, d'une pièce de théâtre. Une analyse rapide. Une courte analyse. Ce journal donne l'*analyse* de presque tous les ouvrages nouveaux. (Acad.) On dit également, en T. de prat., Faire l'analyse d'un dossier, et en litt., Faire l'analyse des travaux d'une societé savante, d'une academie.

— *En dernière analyse*. Loc. adv. En dernier résultat; pour conclusion.

ANALYSÉ, ÉE. part. pass. du v. Analyser. La liberte politique bien *analysée* est une fable convenue, imaginee par les hommes qui gouvernent, pour endormir les gouvernés. (Napol.)

ANALYSER. v. a. 1re conj. (ét., V. ANALYSE). Faire une analyse, employer l'analyse. Analyser une substance. Analyser une fleur. Analyser des eaux. Analyser une phrase. Analyser une pièce de theâtre, un roman, etc. Ceux qui veulent toujours *analyser* ressemblent au chimiste qui, pour connaître les fleurs, en détruit l'éclat et le parfum. (Droz.) La musique est un de ces plaisirs intimes dont il faut jouir avec transport sans en *analyser* froidement les causes. (Gresset.)

— Absol. Analyser, procéder par voie d'analyse, en philosophie. *Analyser* n'est autre chose qu'observer successivement et avec ordre. (Condill.)

— S'ANALYSER. v. pron. Être analysé. Cette substance ne peut s'analyser. Ce discours peut s'analyser facilement.

ANALYSTE. s. m. Math. Qui est versé dans l'analyse. C'est un habile analyste. On l'emploie rarement hors des mathématiques. Les deux derniers siècles ont eu d'illustres *analystes*. (Raym.)

ANALYTIQUE. adj. des 2 g. Log. et Math. Qui tient de l'analyse, qui s'y rapporte; obtenu par voie d'analyse. Méthode analytique. Calcul analytique. Tables analytiques. Examen analytique. L'esprit analytique.

— Fig. On dit d'un homme qui analyse, qui décompose bien, que c'est un esprit analytique.

ANALYTIQUEMENT. adv. Par analyse, par voie analytique, d'une manière analytique.

ANAMARTÉSIE. s. f. (ét. gr., ἀ priv.; ν euph.; ἁμαρτάνω, manquer, faillir). Didact. Infaillibilité, impeccabilité.

ANAMBAS. Géogr. Trois groupes d'îles entre Bornéo et la presqu'île de Malacca. Les habitants sont Malais.

ANAMÉNIE. s. f. Bot. Nom arabe d'une renoncule, synonyme du genre knowltonie.

ANAMIRTE. s. m. Bot. Genre de plantes ménispermacées d'où provient le fruit connu sous le nom de *Coque du Levant*

ANAMNÉSIE. s. f. (pr. *a-namm-né-zi*; du gr. ἀνάμνησις, ressouvenir). Pathol. Retour à la mémoire, réminiscence.

— Didact. Art de se ressouvenir.

ANAMNESTIQUE. adj. des 2 g. (ét., V. ANAMNESIE). Medec. Qui fait ressouvenir, qui rétablit la mémoire. Remèdes anamnestiques, qu'on croyait propres à rendre la mémoire. Signes anamnestiques ou commémoratifs, signes pour découvrir ce qui a précédé.

ANAMOAKA. Géogr. Ile du Grand-Océan, partie de l'Archipel des Amis; découverte en 1643 par Abel Tasman, qui la nomma Rotterdam; 2,200 hab.

ANAMORPHIQUE. adj. des 2 g. Minér. Se dit des cristaux à noyaux.

ANAMORPHOSE. s. f. (ét. gr., ἀνά, à travers; μορφή, forme, image). Arts phys. Image difforme, representation grotesque dessinée sur une surface plane ou courbe, et qui, vue à certaine distance et sous certaines conditions, offre une figure régulière et bien proportionnée. || L'art de faire ces sortes de dessins, de tableaux. || Techn. Projection d'un dessin dans les manufactures d'étoffes chinées.

— Bot. Dégénerescence morbide ou atypique qui fait qu'un lichen ou tout autre agame devient méconnaissable.

ANAMORPHOSIQUE. adj. des 2 g. (ét., V. ANAMORPHOSE). Perspective qui produit des effets visuels opposés.

ANAMPSÈS. s. m. (par alt. du gr. ἀνάκαμψις, courbure à rebours). Ichthyol. Genre de poissons labroïdes, voisin des girelles, et habitant [illegible]

ANANARK. s. m. Mamm. V. DAUPHIN.

ANANAS. s. m. (pr. *a-na-na*). Bot. Genre de la famille des broméliacées, type de la tribu des ananassées, répandu dans les parties intertropicales de l'Asie et de l'Amerique. Les ananas sont des plantes herbacées à feuilles longues, disposées en rosette, et dont l'inflorescence consiste en un épi dense, charnu, conné et terminé par une couronne de feuilles

— Variétés d'ananas: l'ananas commun, le violet de la Jamaïque, le cayenne sans epines, le cayenne epineux, le d'envile, la providence, etc. L'ananas s'élève, en Europe, dans des serres basses, à une vive lumière et à l'aide d'une chaleur intense. Son fruit, qui porte le même nom, a la réputation d'être le meilleur des fruits connus. C'est en 1733 que Louis XV et sa cour se régalèrent des deux premiers *ananas* qui fussent parvenus à maturité sous notre climat. (Young.) Le suc d'*ananas*, soumis à la fermentation, donne un vin assez agréable qui produit aisément l'ivresse. (Id.)

— Espèce de grosse fraise très-parfumée. La fraise ananas.

— *Ananas de mer*. Nom vulgaire d'une sorte d'astrée. || *Ananas des bois*. Syn. vulg. du genre bromelia. || *Ananas fossile*. Nom d'un fossile remarquable qu'on croit être une tête d'encrine.

ANANCHYTE. s. f. (pr. *a-nan-ki-te*; ét. gr., ἀ priv.; ν euph.; ἄγχω, j'étrangle). Echinod. Genre d'echinodermes fossiles, voisin des spatangues et se trouvant presque exclusivement dans les terrains cretacés. L'ananchyte ovale se trouve dans la craie, en France, et très-abondamment a Meudon et à Bougival.

— Minér. anc. Pierre employée par les magiciens dans l'hydromancie ou évocation par l'eau. On croit que c'était le diamant.

ANANCYCLE. s. m. (ét. gr., ἀ priv.; ἀγκύλος, crochet). Entom. Genre d'insectes coléoptères, ayant pour type l'anancycle ombrifère de Java.

ANANDA-VOURDON. Myth. ind. Fête en l'honneur de la trinité indienne. On y adore les trois grands dieux Wishnou, Shiva et Brahma, sous la figure d'un serpent à mille têtes.

ANANDRAIRE. adj. f. (ἀ priv.; ν euph.; ἀνήρ, homme, étamine en bot.). Bot. Se dit des fleurs dont les étamines manquent ou se sont transformees en pétales. Les fleurs, vulgairement appelées doubles ou pleines, sont anandraires.

ANANDRE. adj. f. Bot. V. ANANDRAIRE.

ANANDRIE. s. f. (ét. gr., ἀ priv.; ν euph.; ἀνήρ, ἀνδρός, mâle). Bot. Genre de composées, herbes vivaces sans organe mâle, originaires de la Sibérie.

ANANDRINE. adj. f. Bot. V. ANANDRAIRE.

ANANDRIQUE. adj. f. Bot. V. ANANDRAIRE.

ANANES. Géogr. Petites îles de l'archipel grec.

ANANIE. Époux de Saphire, et tous deux comptés parmi les premiers disciples des apôtres, et frappés de mort, disent les Actes des apôtres, pour avoir retenu, pour leur usage, une partie de leur fortune, lors de la mise des biens en commun dans la primitive eglise. || ANANIE ou ANANIAS. Grand-prêtre des Juifs, l'an 49 de J.-C. Persécuteur de St Paul.

ANANSIÉ. Myth. afr. Nom d'une grosse araignee à laquelle les nègres de la Côte-d'Or attribuent la creation de l'homme et qu'ils révèrent comme une divinité.

ANANTHE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἀ priv., ν euph.; ἄνθος, fleur). Bot. Qui ne porte pas de fleurs.

ANANTHÉRIX. s. m. (ét. gr., ἀ priv.; euph.; ἀθήρ, épi). Bot. Genre d'asclépiadacées, ayant pour type l'anantherix vert.

ANANTHOCYCLE. s. m. Bot. Genre syn. de Cotula.

ANANTHOPE. s. m. Syn. de Comméline.

ANANTIÉ. Myth. afr. V. ANANSIÉ.

ANAPA. Géogr. Ville fortifiée de la Russie d'Europe, en Circassie et sur la mer Noire. Commerce important en cire, miel, laine, etc.

ANAPAUSIE. s. f. (du gr. ἀναπαύω, je délasse). Bot. Section du genre gymnoptère, de la famille des fougères.

ANAPÈRE. s. m. (du gr. ἀνάπηρος, mutilé). Entom. Genre d'insectes diptères, ayant pour type l'anapère pâle, dont les ailes sont pour ainsi dire mutilées. Ces insectes vivent sur les hirondelles, auxquelles ils se cramponnent au moyen de leurs ongles tridentés.

ANAPESTE. s. m. (du gr. ἀναπαίω, je frappe de nouveau). Pros. gr. et lat. Pied composé de deux brèves et une longue. C'est un dactyle renversé.

ANAPESTIQUE. adj. des 2 g. Sorte de vers où entrent des anapestes, des dactyles et des spondees.

ANAPÉTIE. s. f. (pr. *a-na-pé-ci*; ét. gr., ἀνά, à travers; et πετάω, ouvrir). Médec. Dilatation des vaisseaux ou de l'orifice de certains viscères, de l'estomac, de la vessie. Inusité.

ANAPHALANTIASIS. s. m. Pathol. Chute des poils des sourcils. Peu usité.

ANAPHALE. s. f. (pr. *a-na-fa-le*). Bot. Genre d'herbes vivaces, originaires des mon[illegible] gnaphales ou immortelles.

ANAPHE. s. m. (du gr. ἀναφής, impalpable). Entom. Genre d'insectes oxyuriens, ayant pour type l'anaphe fuscipenne de France.

ANAPHIE. s. f. (pr. *a-na-fi*; ét. gr., ἀ priv. ἁφή, tact). Arach. Genre d'arachnides trachéennes, ayant pour type l'anaphie pâle, de la Caroline du Sud.

ANAPHLASE. s. m. (ét. gr., ἀνά, qui marque réitération; φλάω, fut. φλάσω, battre, ramollir). Medec. Masturbation.

ANAPHONÈSE. s. f. (ét. gr., ἀνά, en haut, φωνή, voix). Physiol. et Mus. Exercices de la voix, éclats de voix; action de crier. Inusité.

ANAPHORE. s. f. (ét. gr., ἀνά, en haut; φέρω, je porte). Fig. de rhetorique qui consiste dans la répétition du même mot au commencement de deux ou plusieurs phrases, ou des divers membres d'une période. Exemple:

ROME, l'unique objet de mon ressentiment,

ROME à qui ton bras vient d'immoler mon amant, ROME qui t'a vu naître.... (CORNEILLE.)

— Médec. Evacuation par la bouche.

ANAPHORIQUE. adj. des 2 g. (et. V. ANAPHORE). Gramm. Se dit d'une période qui renferme une anaphore.

— Medec. Qui évacue par en haut. Peu usité en ce sens.

ANAPHRODISIE. s. f. (ét., V. ANAPHRODITE). Pathol. Absence des désirs vénériens, diminution ou privation de la sensibilité des organes génitaux. Syn. d'Impuissance, qui dit encore plus.

ANAPHRODITE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἀ priv.; ν euph.; Ἀφροδίτη, Vénus). Médec. Insensible à l'amour, impropre à la génération.

ANAPLECTE. s. m. (ét. gr., ἀνά, en arrière; πλεκτός, plié). Entom. Genre d'insectes orthoptères, ayant pour type l'anaplecte unicolore de Colombie.

ANAPLASIE. s. f. (du gr., ἀνάπλασις, action de former de nouveau). Chir. Consolidation d'un os fracturé.

ANAPLÉROSE. s. f. Thérap. chir. Syn. de Prothèse. V. ce mot.

ANAPLÉROTIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἀνά, particule réduplicative; et πληρόω, emplir). Se dit de ce qu'on supposait propre à la reproduction des chairs, et à la cicatrisation des plaies avec perte de substance. V. INCARNATIF.

ANAPNEUSE. s. f. (du gr ἀναπνέω, je respire). Medec. Transpiration ou respiration. Mot inusité qu'on trouve dans Landais.

ANAPODOPHYLLE. s. m. Bot. Syn. de Podophylle généralement adopté.

ANAPORÉES. s. f. pl. (ét. gr., ἀνά, à travers; πόρος, pore). Bot. Tribu de plantes aracées, à anthères déhiscentes.

ANAPTYSIE. s. f. (ét., ἀνά, en haut; πτύω, cracher). Medec. Salivation.

ANARABAQUE. Hist. anc. Sacrificateur hébreu.

ANARAZEL. Démonogr. L'un des trois démons chargés de la garde des trésors souterrains.

ANARCHIE. s. f. (ét. gr., ἀ priv.; ν euph.; ἀρχή, pouvoir, autorité). Etat d'un peuple, d'une cité qui n'a plus ni chef ni autorité à laquelle on obéisse; désordre, confusion de pouvoirs. Les fauteurs de l'anarchie. Tomber dans l'anarchie. Réprimer l'anarchie. La tyrannie est pire que l'*anarchie*, ou plutôt c'est une véritable *anarchie*. (Gordon.) Le despotisme a souvent pour dernier effet l'*anarchie*. (Marm.) Il est plus facile d'ériger une république sans *anarchie*, qu'une monarchie sans despotisme. (Napol.)

— Iconol. Femme dont l'attitude annonce la fureur; ayant les cheveux épars, les vêtements déchirés, les yeux couverts d'un bandeau, foulant aux pieds le livre de la loi, d'une main brandissant un poignard, de l'autre une torche allumée.

ANARCHIQUE. adj. des 2 g. Qui tient de l'anarchie. Qui est plongé dans l'anarchie. Un état anarchique.

— Qui favorise l'anarchie. Opinion anarchique. Principes anarchiques.

ANARCHISER. v. a. 1re conj. (rad. *anarchie*). Jeter dans l'anarchie. En *anarchisant* toutes les parties de l'empire. (Mirabeau.) Mot omis à tort dans tous les dictionnaires, car *anarchie*, *anarchiser*, sont dans l'analogie de *tyrannie*, *tyranniser*.

ANARCHISME. s. m. Système, opinions anarchistes.

ANARCHISTE. s. des 2 g. Partisan de l'anarchie. Fauteur de troubles, de désordres, C'est un anarchiste. || S'empl. adjectiv. Des principes anarchistes.

ANARÈTE. s. m. (ét. gr., ἀ priv.; ν euph.; ἀρετή, vertu). Entom. Genre d'insectes diptères, voisin des lectremies, et probablement le même que le genre cecidomye.

ANARGYRE. s. m. Bot. V. HANARGYRE, dont anargyre est une section par opposition.

ANARHYNQUE. s. m. (pr. *a-na-rein-ke*, ét. gr., ἀνά, en dessus; ῥύγχος, bec). Ornith. Genre d'oiseaux échassiers, ayant pour type l'anarhynque à front blanc de la Nouv.-Zélande.

ANARMOSTIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἀ priv., ν euph.; ἁρμός, assemblage). Miner. Se dit des substances minérales dont les cristaux pré- [illegible]

ANARRHÉE. s. f. (ét. gr., ἀνά, en haut; ῥέω, je coule). Pathol. Afflux des humeurs vers les régions supérieures.

ANARRHÉGNYME. adj. m. (ét. gr., ἀνά, derechef; ῥήγνυμι, je romps). Path. Se dit d'un ulcère rouvert par la rupture de la cicatrice.

ANARRHÉIQUE. adj. des 2 g. Médec. Se dit de ce qui fait affluer les humeurs vers le cerveau.

ANARRHINE. s. f. (du gr. ἀνάῤῥινον, nom d'une plante indéterminée). Bot. Genre de plantes scrophularinées, ayant pour type l'anarrhine bellidifoliée, du midi de la France.

ANARRHIQUE. s. m. (du gr. ἀναῤῥιχάομαι, je grimpe). Ichthyol. Genre de poissons se cachant parmi les rochers sous-marins, dont la peau est employée dans le Nord pour faire soit de la colle-forte, soit des lanières solides, etc.

ANARRHIZE, ÉE. adj. (ét. gr., ἀ priv., ν euph.: ῥρ, redoubl.; ῥίζα, racine). Bot. Se dit des plantes acotylédones qui, étant privées de graines, n'ont ni radicules, ni racines.

ANARRHOPIE. s. f. (ét. gr., ἀνά, en haut; ῥέπω, ramper). Pathol. Fluxion. Tendance du sang à se porter vers la tête.

ANARRHOPIQUE. adj. des 2 g. Médec. Qui se rapporte à l'anarrhopie.

ANARTA. s. f. Entom. Genre d'insectes lépidoptères nocturnes, ayant pour type l'anarta vulgaire, qui abonde dans les bruyères de France.

ANARTHRE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἀ priv., ν euph.; et ἄρθρον, membre, articulation). Privé d'articulation.

ANARTHRIE. s. f. (ét. gr., ἀ priv.; ν euph.; ἄρθρον, articulation). Bot. Genre de restiacées, herbes vivaces, indigènes de la Nouvelle-Hollande.

ANARTHROSYNE. s. f. (pr. *a-nar-tro-si-ne*; diminut. du gr. ἄναρθρος, inarticulé). Bot. Genre de légumineuses, voisin du genre desmodion, et indigène du cap de Bonne-Espérance.

ANAS. s. m. (pr. *a-nass*). Ornith. Synonyme latin de Canard.

ANASARQUE. s. f. (ét. gr., ἀνά, au travers; σάρξ, chair). Path. Hydropisie générale du tissu cellulaire, principalement du tissu cellulaire sous-cutané. V. OEDÈME. Anasarque essentielle ou primitive. Anasarque symptomatique. Anasarque active, passive. Anasarque asthénique.

— Syn. comp. ANASARQUE. LEUCOPHLEGMATIE. L'*anasarque* est une infiltration partielle plus ou moins étendue; la *leucophlegmatie*, une infiltration générale du tissu cellulaire.

ANASCOT ou **PLAMBÉ.** s. m. Comm. Etoffe des manufactures d'Amiens.

ANASPASE. s. f. (du gr. ἀνάσπασις, serrement, constriction). Medec. Contraction des parois de l'estomac.

ANASPE. s. m. (ét. gr., ἀ priv.; ν euph.; ἀσπίς, écusson). Entom. Genre de coléoptères angustipennes, ayant pour type l'anaspe frontal d'Europe.

ANASSER. s. m. Bot. V. GÉNIOSTOME et PITTOSPORE, auxquels ce genre est réuni.

ANASTALTIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἀνά, en arrière; et στέλλειν, serrer). Médec. Astringent, styptique.

ANASTASE. Nom de deux empereurs romains, de quatre papes et d'un antipape. || ANASTASE Ier. Empereur d'Orient, né vers l'an 430, successeur de Zénon, dont il épousa la veuve; mort en 518. || ANASTASE II. Empereur de Constantinople, en 713; revêt l'habit monastique à Thessalonique, et y reçoit la prêtrise après un règne de deux ans et demi; mourut décapité par les ordres de Léon, son successeur, qu'il voulait détrôner.

— ANASTASE Ier (St). Ordonné en 398. S'oppose avec vigueur aux erreurs d'Origène; mort en 401. || ANASTASE II. 49e pape, en 496. || ANASTASE III. 120e pape, successeur de Sergius III, en 911. || ANASTASE IV. 165e pape, successeur d'Eugène III, en 1153; mort en 1154.

— ANASTASE. Surnommé *le Bibliothécaire*. Savant écrivain et bibliothécaire du pape. Assista en 869 au concile de Constantinople où fut condamné Photius.

— ANASTASE. s. f. Médec. V. ANADROME.

ANASTATICÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à l'anastatique ou rose de Jéricho. || ANASTATICÉES. s. f. pl. Groupe de plantes crucifères dont le genre anastatique est le type.

ANASTATIQUE. s. f. (du gr. ἀναστατικός, qui excite). Bot. Genre de plantes crucifères, ayant pour type l'anastatique hiérochontique, vulgairement rose de Jéricho, indigène en Egypte, en Arabie et en Syrie.

ANASTÉCHÉIOSE. s. f. (ét. gr., ἀνά, à travers; στοιχεῖον, élément). Pathol. Résolution d'un corps ou d'une partie de ses éléments.

ANASTOME. s. m. Ornith. Synonyme du genre *bec-ouvert*. V. ce mot.

ANASTOME et non pas **ANOSTOME.** s. m. (ét. gr., ἀνά, sur; στόμα, bouche). Moll. Genre de coquilles univalves dont la spire se renverse subitement à la base, voisin des hélices. V. ce mot.

ANASTOMOSE. s. f. (du gr. ἀναστόμωσις, embranchement des vaisseaux). Anat. Nom donné aux communications nerveuses, bien qu'on ne [illegible] conduits du fluide nerveux. Le nombre des anastomoses est d'autant plus grand que les vaisseaux sont plus petits. Les anastomoses facilitent la circulation du sang.

— Par extension. Communication des nerfs entre eux.

— Bot. Réunion de diverses parties rameuses les unes avec les autres.

— Entom. Tache cornée ou épaisse, marginale, où se croisent plusieurs nervures. C'est le point épais, le stimagte des atomologistes.

ANASTOMOSÉ, ÉE. part. pass. et adj. Ent. Qui a des veines ramifiées, saillantes, et dont les extrémités se joignent.

ANASTOMOSER (S'). v. pron. Anatom. S'aboucher, se joindre par les bouts, se réunir par anastomose. Les artères s'*anastomosent* fréquemment entre elles. (Acad.) Une branche considérable s'*anastomose* avec d'autres beaucoup plus petites. (J. Cloquet.)

ANASTOMOTIQUE. adj. des 2 g. (ét., V. ANASTOMOSE). Qui a rapport aux anastomoses. Rameaux anastomotiques, qui établissent une communication entre deux vaisseaux. || ANASTOMOTIQUES. s. m. pl. Autrefois les apéritifs.

ANASTRAPHIE. s. f. Bot. V. ANASTRÉPHIE.

ANASTRÉPHIE. s. f. (du gr. ἀναστρέφω, je retourne). Bot. Genre de plantes composées, arbrisseau originaire de l'île de Cuba et dont les feuilles sont semblables à celles du chêne yeuse.

ANASTROPHE. s. f. (ét. gr., ἀνά, à travers, στρέφω, je tourne). Gramm. Figure ou plutôt vice de construction; inversion non usitée. Exemple: Fort envie de rire nous avons. (Mol.) Renversement reçu de la construction naturelle. *Me voici* pour *voici moi*.

ANATASE. s. f. Minér. Espèce de minéral du genre titane. V. ce mot.

ANATE ou **ATTOLE.** s. f. Comm. Teinture rouge employée aux Indes-Orientales, avec la fleur de l'arbrisseau du même nom.

ANATÉ, ÉE. adj. Ornith. V. ANATIDÉ.

ANATES. s. m. Maladie de l'anus.

ANATHÉMATIQUE. adj. des 2 g. (rad. *anathème*). Qui est dédié, voué, offert en expiation.

ANATHÉMATISER. v. a. 1re conj. (du gr. ἀνάθημα, offrande aux dieux, action de dévouer aux divinités infernales). Frapper d'excommunication, lancer l'anathème.

— Par extension. Frapper de réprobation une personne ou une action. L'austérité de ces nouveaux sectaires allait jusqu'à *anathématiser* les plaisirs les plus innocents. (Fleury.)

ANATHÉMATISME s. m. (rad. *anathème*). Philos. Ecrit religieux destiné à provoquer l'anathème contre une hérésie réelle ou apparente.

ANATHÈME. s. m. (du gr. ἀνάθημα, dévoué aux divinités infernales; formé de ἀνά, loin; et de τίθημι, placer). Excommunication, retranchement de la communion de l'Eglise, avec accompagnement de malédiction. Lancer l'anathème. Fulminer l'anathème. Prononcer l'anathème. Frapper d'anathème. Dire anathème à quelqu'un. Lever un anathème. S'exposer aux anathèmes. De terribles anathèmes. D'horribles anathèmes. La cour de Rome fulmina un *anathème* contre le prince sacrilège. (Sim. de Sism.)

— *Anathème judiciaire.* Ne peut être prononcé que par un concile, par le pape ou par un évêque. L'excommunication interdit à celui qui en est frappé l'entrée de l'église et la communion; l'anathème le sépare en outre de la société des fidèles.

— *Anathème abjuratoire.* Est la formule imposée à un nouveau converti à l'Eglise catholique pour condamner solennellement l'opinion qu'il abandonne.

— Fig. Réprobation, blâme solennel. Oserez-vous frapper d'*anathème*, pour une erreur passagère, le fils que vous avez si tendrement aimé? (Raynal.)

— adj. des 2 g. Excommunié, retranché de la communion des fidèles. Qu'il soit *anathème*, celui qui a levé la main sur l'oint du Seigneur. (Salvandy.)

— Syn. comp. ANATHÈME. EXCOMMUNICATION. L'*anathème* est la sentence prononcée le plus souvent contre des catégories, des opinions, des sectes. L'*excommunication* est plus ordinairement employée contre les actions particulières et dans certains cas d'opposition des personnes aux volontés ou aux caprices du pouvoir ecclésiastique. Malgré cela, l'*anathème* et l'*excommunication* restent parfaitement identiques quant au principe, et ne sont que deux modes différents d'une même puissance.

— ANATHÈME. Myth. anc. Victime vouée aux dieux infernaux.

ANATHÈRE. s. m. (ét. gr., ἀ priv.; ν euph.; ἀθήρ, barbe d'épi). Bot. Genre de graminées réuni au genre andropogon.

ANATHROYUS. s. m. (du gr. ἀναθρώσκω, je saute). Entom. Genre de coléoptères pentamères correspondant au genre athous. V. ce mot.

ANATIDE. adj. des 2 g. (du lat. *anas, anatis*, canard). Ornith. Qui ressemble au canard, qui appartient au canard, qui a du rapport avec le canard. Mme Em. de Girardin a fait un heureux emploi de ce mot. Depuis quinze ans que nous allons dans le monde en observateur..., [illegible] femme complètement bête, d'une bêtise stupide, *anatide*...

— ANATIDES. s. m. pl. Ornith. V. ANATIDÉES.

ANATIDÉES. s. f. pl. Famille de l'ordre des palmipèdes, se composant de toutes les espèces que Linné comprenait dans son grand genre anas, groupe des plus naturels, reconnaissable à la seule.

ANATIFE. s. m. (du lat. *anas*, canard; *fero*, je produis). Moll. Genre de cirrhopodes ayant pour type l'anatife lisse. || ANATIFES. s. f. pl. Famille de l'ordre des cirrhipèdes.

ANATIFÉ, ÉE adj. Moll. V. ANATIFÉRACÉ.

ANATIFÉRACÉ, ÉE. adj. Moll. Qui ressemble à un anatife. || ANATIFÉRACÉS. s. m. pl. Famille de mollusques.

ANATIFÈRE. adj. et s. f. Moll. Se dit d'une coquille que l'on a cru longtemps et que quelques-uns croient encore donner naissance aux canards sauvages, quelques jours après l'avoir retirée de l'eau. La conque anatifère.

ANATIFÉRIDE. adj. et s. f. V. ANATIFÈRE.

ANATIFÉRIFORME. adj. des 2 g. Moll. Qui a la forme d'une anatifère.

ANATIGRALLE. s. f. (ét. lat., *anas*, canard, *gralla*, échassier). Ornith. Genre d'oiseaux palmipèdes formé sur l'oie de Gambie.

ANATIGRALLINE, ÉE. adj. Ornith. Qui ressemble à une anatigralle. || ANATIGRALLINÉES. s. f. pl. Sous-famille de la famille des anatidées.

ANATIN, E. adj. Ornith. Qui a du rapport avec le canard.

ANATINE. s. f. (*anatinus*, qui a la forme du bec d'un canard; allusion à la forme du bec). Moll. Genre de coquilles bivalves, minces, fragiles, et presque équilatérales.

ANATINÉ, ÉE. adj. Moll. Qui ressemble à une anatine. || ANATINÉES. s. f. pl. Ornith. Sous-famille d'anatidées, comprenant les canards qui fréquentent les eaux douces plutôt que l'Océan.

ANATIPÈDE ou **ANATIQUE.** adj. des 2 g. (ét. lat., *anas*, canard, *pes, pedis*, pieds. Qui ressemble à une patte de canard.

ANATOCISME. s. m. (du gr., ἀνατοκισμόν, renouvellement des intérêts.) T. de banq. Conversion des intérêts en principal.

ANATOLE. Évêque de Laodicée, né à Alexandrie en Égypte vers l'an 230. Appliqua surtout ses connaissances en mathématiques au calcul de l'époque pascale.

ANATOLE. s. f. Myth. L'une des Heures.

ANATOLIE. (du gr. ἀνατολή, levant). Contrée de l'Asie-Mineure: ce mot est même syn. d'Asie-Mineure. V. ce mot.

ANATOLIQUE. s. m. (du gr. ἀνατολικός, oriental). Entom. Genre de coléoptères mélasomes, indigènes de la Russie méridionale, orientale, etc.

ANATOME. s. m. (du gr. ἀνατομή, incision). Moll. Genre de spirorbes accidentellement fendues sur le bord. V. SPIRORBES.

ANATOMICO-PATHOLOGIQUE. adj. des 2 g. Qui se rapporte à l'anatomie pathologique.

ANATOMIE. s. f. (et. gr., ἀνά, à travers, et τομή, action de couper). Science de l'organisation; action de disséquer un corps humain, un animal, un végétal, pour connaître le nombre, la structure, les rapports des parties dont se compose un corps organisé. Posséder l'anatomie. Connaître l'anatomie. Etudier l'anatomie. Faire de l'anatomie. Faire l'anatomie d'un corps humain, d'un chien, d'un oiseau, d'un poisson, d'une plante. Anatomie humaine. Anatomie animale. Anatomie végétale. L'*anatomie* comprend l'étude des conditions organiques de la vie, et non pas seulement l'art de séparer mécaniquement, d'isoler les différents tissus, en pénétrant avec adresse dans l'intérieur des animaux, en les disséquant, ainsi que l'indique l'étymologie du mot. (Archamb.)

— Signifie plus spécialement l'ensemble des connaissances acquises par dissection du corps humain. Cours d'anatomie, traité d'anatomie.

— *Anatomie chirurgicale.* Celle qui applique toutes les notions d'anatomie à l'étude des maladies chirurgicales dans leurs causes, leurs symptômes, leur thérapeutique.

— *Anatomie topographique* ou *des régions.* Etude de la position respective des muscles, nerfs, vaisseaux, os, etc., de manière à procéder avec précision dans les opérations chirurgicales.

— *Anatomie chirurgicale.* Celle qui s'occupe plus spécialement de la structure du corps humain pour la connaissance des maladies chirurgicales.

— *Anatomie pathologique.* Étude des altérations maladives des organes ou des tissus du corps humain.

— *Anatomie générale.* Étude des rapports et des différences des tissus des animaux et des végétaux.

— *Anatomie comparée.* Etude des rapports et des différences qui existent dans la structure des animaux et dans celle de l'homme, qui sert de point de départ.

— *Anatomie comparée des sexes et des âges*, ou *embryotomie.* Etude des organismes du fœtus, depuis son premier développement jusqu'à l'époque de la vie indépendante.

— *Anatomie artificielle.* Art de modeler en carton ou en cire les différentes parties du corps [illegible] humain, en état de santé ou de maladie.

— *Anatomie des régions*, ou *anatomie topographique.* L'anatomie étudiée au point de vue des opérations chirurgicales.

— *Anatomie pittoresque.* Connaissances anatomiques des formes extérieures, du jeu des muscles pour les peintres et les sculpteurs.

— *Anatomie des monstres* ou *tératotomie.* Science des déformations animales et de leurs limites.

— *Anatomie philosophique.* Étude de l'organisation en elle-même, pour en expliquer les lois.

— *Anatomie géologique* ou *paléontologique.* Application des connaissances anatomiques générales et spéciales aux débris des corps organisés enfouis par les révolutions du globe dans les différentes couches, afin de les rapporter à leur genre, à leur famille, à leur classe.

— *Anatomie systématique* ou *classique*. Application de la connaissance de l'organisation à la classification des animaux.

— *Anatomie microscopique*. Celle qui, à l'aide du microscope, pénètre dans l'intimité de l'organisation, et distingue des formes qui ne s'élèvent qu'à un trois-centième de millimètre.

— *Anatomie de l'homme*. V. ANTHROPOTOMIE ou ANDROTOMIE.

— *Anatomie des animaux*. V. ZOOTOMIE.

— *Anatomie des plantes*. V. PHYTOTOMIE.

— *Procédés d'anatomie*. Procédé de dissection, d'où l'anatomie a tiré son nom. Anatomie par dissection dans l'eau, par injection au mercure, par alimentation colorée ou colorante, etc.

— Extensivement. Corps disséqué ou partie d'un corps préparée de manière à pouvoir être conservée. Une belle pièce d'anatomie. || Imitation en plâtre, en cire, etc., d'une partie du corps ou du corps tout entier. Une belle anatomie. Dessins, gravures, planches, modèles d'anatomie.

— *Cabinet d'anatomie*. Lieu où l'on conserve une collection de pièces d'anatomie.

— *Amphithéâtre d'anatomie*. Lieu destiné aux dissections et aux démonstrations anatomiques. On disait autrefois Théâtre anatomique.

— Fig. Analyse exacte et méthodique. Faire l'anatomie d'un livre, d'un discours. Faire l'anatomie des passions, des sentiments.

— Syn. simp. Organologie, sématologie, morphologie. Ce dernier mot s'applique plus spécialement à l'anatomie pittoresque.

— Iconol. Figure armée d'un scalpel, occupée à disséquer, et environnée de squelettes.

ANATOMIQUE. adj. des 2 g. (ét., V. ANATOMIE). Qui appartient à l'anatomie considérée comme science ou comme procédé. Recherches, observations anatomiques. Travaux anatomiques. Préparations anatomiques. Sujet anatomique.

ANATOMIQUEMENT. adv. D'une manière anatomique. Un historien, un poète ne doit pas décrire *anatomiquement* les blessures de ses héros. (Acad.)

ANATOMISÉ, ÉE. part. pass. du v. Anatomiser.

ANATOMISER. v. a. 1re conj. Faire de l'anatomie, disséquer un corps.

— Fig. Anatomiser un livre, en examiner en détail toutes les parties, en analyser la composition.

ANATOMISTE. s. m. Qui étudie l'anatomie, savant en anatomie. Bon, grand anatomiste. Un médecin doit être un bon anatomiste. Le scalpel de l'anatomiste.

ANATRÉSIE. s. f. (du gr. ἀνάτρησις, action de percer). Chir. Trépanation.

ANATRIPSIE. s. f. Chir. Friction.

ANATRIPSOLOGIE. s. f. (ét. gr., ἀνάτριψις, frottement, et λόγος, discours). Traité sur les frictions.

ANATRIPTIQUE. adj. des 2 g. Médec. Qui sert à faire des frictions.

ANATRON. s. m. Chim. V. NATRON.

— *Anatron artificiel*. Composé de 10 parties de salpêtre, 4 de chaux vive, 3 de sel commun, 2 d'alun de roche, 2 de vitriol, et le tout dissous dans du vin et évaporé jusqu'à consistance de sel.

ANATROPE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἀνά, de nouveau; τρέπω, je tourne). Bot. On donne ce nom aux ovules chez lesquels l'exostome et la chalaze sont diamétralement opposés. || Se dit aussi de l'embryo quand son axe est rectiligne.

— s. f. Genre de plantes, famille des zygophyllées, établi sur une petite plante herbacée d'Égypte.

ANAUDIE. s. f. (ét. gr., ἀ priv.; αὐδή, voix). Médec. Extinction de voix.

ANAULACE. s. f. Moll. V. ANCILLAIRE.

ANAULAQUE. s. m. (ét. gr., ἀ priv., ν euphon.; αὖλαξ, sillon). Entom. Genre d'insectes de l'ordre des coléoptères pentamères, ayant pour type l'anaulaque séricipenne, de Java.

ANAVINGUE. s. f. Bot. Syn. de Casearie.

ANAX. s. m. Entom. Genre d'insectes de l'ordre des névroptères, ayant pour type l'anax azuré, de l'Europe.

— ANAX. (du gr. ἄναξ, roi). Myth. gr. Fils du

ANAXABIE. Myth. Nymphe poursuivie par Apollon.

ANAXAGORE. Philosophe grec de l'école ionienne, né à Clazomène la 1re année de la 70e olymp., 500 avant J.-C. Enseigna la philosophie à Athènes pendant trente années, et compta parmi ses disciples Archelaüs, Euripide, Périclès et peut-être Socrate. Après une accusation d'impiété, il se retira à Lampsaque, et mourut trois ans après, âgé de 72 ans, l'an 428 avant J.-C. V. IONIENNE (école).

ANAXAGORÉE. (d'*Anaxagore*, philosophe grec). Bot. Genre de plantes de la famille des anonacées; arbrisseaux appartenant à l'Amérique Méridionale.

ANAXANDRIDE. Poète comique de Rhodes, contemporain de Philippe et d'Alexandre. Il ne nous reste de lui que quelques fragments conservés par Athénée.

ANAXARQUE. Contemporain et ami d'Alexandre le Grand, et disciple de Démocrite.

ANAXETON. s. m. Bot. Genre de plantes de la famille des composées; sous-arbrisseaux du Cap.

ANAXÈTE. s. m. Bot. V. PHYMATODE.

ANAXIBIE. Myth. gr. Sœur d'Agamemnon, et mère de Pylade.

ANAXIMANDRE. Philosophe grec de l'école ionienne. Né à Milet, vers 610 avant J.-C., mort un peu après 547. On lui attribue l'invention du gnomon, revendiquée par d'autres pour Anaximène, et la première construction d'une sphère. V. IONIENNE (école).

ANAXIMÈNE. Philosophe grec de l'école d'Ionie, naquit à Milet, succéda à Anaximandre, son maître, et eut pour disciples Anaxagore et Diogène d'Apollonie. V. IONIENNE (école).

— ANAXIMÈNE DE LAMPSAQUE. Historien philosophe, et l'un des précepteurs d'Alexandre le Grand, préserva sa patrie de la colère de son ancien élève.

ANAXITHÉE. Myth. Une des Danaïdes.

ANAXO. Myth. Fille d'Alcée, mère d'Alcmène.

ANAXYRIDE. s. m. Antiq. Pantalon des barbares.

ANBERTKEN. s. m. (littéralement *citerne de l'eau de la vie*). Myth. ind. Livre des Brahmines qui contient la théologie et la philosophie des Indiens.

ANBLATON. s. m. Bot. Genre d'orobanchées, plante du Caucase.

ANC. Abréviation des mots *ancien* et *ancienne*.

ANCATHIE. s. f. Bot. Genre de plantes des monts Altaï, voisin des cirsis.

ANCÉE. Myth. Roi d'Arcadie, l'un des Argonautes, fut tué par le sanglier de Calydon.

— ANCÉE. s. m. Crust. Genre d'isopodes décempèdes, ayant pour type l'ancée forficulaire, près de Nice, dans les profondeurs de la mer.

ANCELLE. s. f. (du lat. *ancilla*). Ancien mot qui signifiait Servante, esclave, et aussi Femme, épouse. Nos anciens poètes semblent avoir pris plaisir à retracer par ce mot l'idée pieuse de l'humble résignation avec laquelle la Ste Vierge consentit à devenir mère, en disant : Je suis la *servante* du Seigneur, etc.

Fille, de Dieu mère et *ancelle*,
Tantost fus nourrice et pucelle;
Quand l'ange te vint dire Ave,
Ce fut gracieuse nouvelle.

ANCELETTE. s. f. Diminutif d'Ancelle. Signifiait aussi Ma petite épouse, ma petite femme, en termes de caresse.

Viens donc, mon cœur, mon *ancelette*,
Viens, mon soulas;
Viens enchaîner mon amourette
De tes doux bras.
(LE PRINTEMPS D'IVER.)

ANCELOT. s. m. Sorte de fromage. V. ANGELOT.

ANCENIS. Géogr. Petite ville de France, chef-lieu d'arrondissement (Loire-Infér.), à 28 kil. de Nantes, 44 kil. d'Angers; 4,000 hab.

ANCEPS. Bot. V. ANCIPITÉ.

ANCÊTRE. s. m. (du lat. *antecessor*, qui va devant, qui va avant, qui précède. On disait, en vieux français, *antécesseur*, et plus ordinairement *ancesseur* ou *ancestor*; d'où, par contraction, on a fait *ancestre*, qu'on écrit aujourd'hui *ancêtre*, l'accent circonflexe tenant lieu de l's). Signifiait autrefois Père, grand-père; devancier, prédécesseur.

— En poésie et dans le style soutenu, quelques auteurs disent *ancêtre* au singulier, en parlant d'un personnage très-illustre parmi les ancêtres d'une noble maison.

— S'emploie ordinairement au pluriel et signifie les aïeux, ceux de qui on descend en ligne droite, le père et la mère non compris; se dit surtout en parlant des maisons illustres. Suivre les exemples de ses ancêtres. Dégénérer de ses ancêtres. S'élever au-dessus de ses ancêtres. Avoir, compter une longue suite d'ancêtres. Soutenir l'éclat du nom de ses ancêtres. Si vous vivez dans la mollesse et dans l'oisiveté, la gloire de vos *ancêtres* n'empêchera pas qu'on ne vous méprise. (Bell.) Cette action redonne aux rois vos *ancêtres* autant de lustre que vous en avez reçu d'eux. (Volt.) Tant qu'on peut se

parer de son propre mérite, on n'emprunte point celui de ses *ancêtres*. (St-Evrem.) La distinction la moins opposée à l'envie est celle qui vient d'une longue suite d'*ancêtres*. (Fén.) Chacun veut monter plus haut que ses *ancêtres*. (Mass.) Attale, était-ce ainsi que régnaient tes *ancêtres*? (Corn.)

— Ceux qui nous ont précédés dans la vie, sans que pour cela nous soyons de leur race, particulièrement ceux d'une même nation. Nos *ancêtres* nous ont laissé de beaux exemples. (Acad.) Quand le peuple hébreu entra dans la terre promise, tout y célébrait leurs *ancêtres* (Boss.) Nos *ancêtres* étaient plus sages et par conséquent plus heureux que nous. (Trév.) Cassini, Galilée, excusez nos *ancêtres*! (L. Rac.)

— Fig. Les patriarches et tous les élus des siècles passés sont nos *ancêtres* (Mass.); c'est-à-dire, que, selon la foi, ils sont les membres premiers-nés de la grande famille des enfants de Dieu, qui se complète successivement dans le ciel, de tous les justes qui vivent sur la terre.

— *Culte des ancêtres*. Celui que les Chinois rendent très-religieusement aux âmes des membres défunts de leurs familles. Les familles (en Chine) s'assemblent en particulier, à certains jours, pour honorer leurs *ancêtres*. (Volt.)

— Syn. comp. ANCÊTRES. AÏEUX. PÈRES. Ces mots sont synonymes quand on les applique en général aux personnes de la nation qui ont précédé le temps ou nous vivons. Ils expriment une gradation d'ancienneté : le siècle de nos *pères* a touché aux nôtres; nos *aïeux* ont devancé nos pères; nos *ancêtres* sont plus reculés que nos aïeux.

— ANCÊTRES. PRÉDÉCESSEURS. Les *ancêtres* sont nos devanciers dans l'ordre naturel; les *prédécesseurs* sont nos devanciers dans l'ordre politique ou social. Les *ancêtres* d'un roi sont les hommes de qui il descend par le sang; ses prédécesseurs sont les rois qui ont occupé le même trône avant lui.

ANCETTES. s. f. pl. Anc. mar. Ce mot désignait les pattes ou cobes de bouline.

ANCHARIE. s. f. Nom sous lequel les Étrusques adoraient Némésis.

ANCHARIEN. s. m. Nom des prêtres de Némésis adorée sous le nom d'Ancharie.

ANCHE. s. f. (du gr. ἄγχω, je rétrécis; l'anche sert à rétrécir le passage de l'air dans un instrument.) Mus. Petit bec plat, ordinairement formé de deux lames de roseau aminci, par lequel on souffle dans certains instruments à vent, tels que les hautbois, les bassons, les cors anglais, etc. L'anche d'un hautbois, d'un basson. Changer d'anche. Pincer l'anche avec les lèvres. Anche trop forte. Anche trop faible. Anche de mauvaise qualité.

— L'anche de clarinette n'est composée que d'une simple lame de roseau, fixée au moyen d'une ficelle roulée en hélice, ou d'un anneau métallique à vis de pression, sur deux rainures longitudinales, pratiquées dans un bec de forme presque conique.

— Les anches d'accordéon sont des lames métalliques fixées sur autant d'ouvertures percées sur une plaque, et qui vibrent comme les anches libres des tuyaux d'orgue.

— L'anche de tuyau d'orgue est une pièce de cuivre ou de bois ayant la forme d'un demi-cylindre creusé en rigole et ouvert au bout supérieur. Sur la *rigole* on fixe une feuille de laiton mince et étroite nommée *languette*, laquelle est retenue à sa base par une tige de fil de fer appelée *rasette*. Le tout est entré et retenu dans le trou d'un bouchon qui la serre hermétiquement, sans que l'air puisse glisser entre la rigole et la languette.

— Sébastien Erard a inventé, en 1793, une *anche libre* qui donne des sons plus purs avec plus ou moins d'intensité.

— *Jeu d'anches*. Registre d'orgue composé d'une série de tuyaux à anche et donnant un son éclatant et incisif.

— Quoiqu'on donne le nom d'*anche* à toute pièce détachée qui fait résonner un instrument à vent, nous ne disons rien ici des embouchures d'une construction particulière qui servent à produire des sons dans les cors, trompettes, serpents, ophicléides, etc.

— *Anche de moulin*. Petit conduit par lequel la farine descend dans la huche d'un moulin.

ANCHÉ, ÉE. part. pass. du v. Ancher. S'emploie adjectivement. Un hautbois bien anché. Un basson parfaitement anché.

ANCHEAU. s. m. Techn. Vase dans lequel les mégissiers détrempent la chaux.

ANCHER. v. a. 1re conj. T. de luthier. Garnir de son anche ou de ses anches un instrument. Ancher un basson. Ancher un jeu d'orgue.

ANCHIÉTÉE. s. f. Bot. Genre de violariées, ayant pour type l'anchiétée salutaire, arbrisseau du Brésil.

ANCHILOPS. s. m. (ét. gr., ἀγχι, proche; ὤψ, œil). Petite tumeur située vers le grand angle de l'œil, au devant ou à côté du sac lacrymal, et non dans ce sac, ce qui distingue l'anchilops de la tumeur lacrymale. Anchilops inflammatoire. Anchilops enkysté, etc.

ANCHISE. Myth. Père d'Énée, qui, après la prise de Troie, le porta jusqu'aux vaisseaux, où il s'embarqua avec ses dieux pénates et ce qu'il avait de plus précieux; mourut en Sicile, âgé de 80 ans.

ANCHISIADE. s. m. Surnom d'Énée, fils d'Anchise.

ANCHOIS. s. m. Ichthyol. Genre de la famille des clupéoïdes; petit poisson qui ne dépasse guère 10 à 11 cent.; très-abondant dans toutes les mers des régions tempérées de l'Europe, surtout dans la Méditerranée et sur les côtes d'Espagne, où l'on en fait des pêches nombreuses et productives pour le commerce d'exportation. On les pêche à la lumière, avec des filets nommés *rissoles*.

— Art culin. L'anchois frais se mange frit; mais on le pêche plutôt pour le conserver en salaison. Sur les tables, il figure comme hors d'œuvre; il entre dans les sauces et dans les salades. Anchois en salade verte. Beurre d'anchois. Rôties d'anchois. Croquettes aux anchois. Anchois farcis. Calape d'anchois à l'ancienne mode. Anchois à la parisienne, etc.

ANCHOLIE. Bot. V. ANCOLIE.

ANCHOMÈNE. s. m. (du gr. ἀγχόμενος, étranglé). Entom. Genre de coléoptères pentamères, ayant pour type l'anchomène pallipède, des bords de la Seine.

ANCHOMÉNIDE. adj. Entom. Qui ressemble à un anchomène. || ANCHOMÉNIDES. s. m. pl. Sous-tribu de coléoptères pentamères. Jolis petits insectes, très-agiles.

ANCHONE. s. m. (du gr. ἀγχόνιος, qui étrangle; forme du rostre). Entom. Genre de coléoptères tétramères, propre à l'Amérique.

ANCHONIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à un anchonion. || ANCHONIÉES. s. f. pl. Tribu de crucifères.

ANCHONION. s. m. (du gr. ἀγχόνιος, qui étrangle). Bot. Genre de crucifères, plante croissant au Liban.

ANCHORELLE. s. m. Crust. Genre des lernées, voisin du genre clavelle.

ANCHOSCÈLE. s. m. (ét. gr., ἄγχος, étrangle; κηλίς, tache). Entom. Genre de lépidoptères nocturnes, ayant aux ailes supérieures une tache réniforme toujours étranglée.

ANCHOYO. (pr. *an-ko-io*). Nom provençal de l'anchois.

ANCHURE. Fils de Midas. Se précipita dans un gouffre, pour le bien public.

ANCHUSATE. s. m. (rad. *anchuse*). Chim. Sel que produit la combinaison de l'acide anchusique avec une base.

ANCHUSE. s. m. (ἄγχουσα, nom grec de l'orcanette). Bot. Genre d'aspérifoliées, ayant pour type l'anchuse officinale des environs de Paris. V. ORCANETTE.

ANCHUSÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à l'anchuse. || ANCHUSÉES. s. f. pl. Tribu de plantes aspérifoliées, ayant pour type le genre anchuse.

ANCHUSINE. s. f. (rad. *anchuse*). Chim. Principe colorant rouge de l'orcanette.

ANCHUSIQUE. adj. des 2 g. (rad. *anchuse*) Chim. Se dit d'un acide qui constitue le principe colorant de l'orcanette.

ANCHYLOMÈRE. Crust. V. ANCYLOMÈRE.

ANCHYLOPÈRE. Entom. V. ANCYLOPÈRE.

ANCHYLORHYNQUE. Entom. V. ANCYLORHYNQUE.

ANCIEN, ENNE. adj. Qui est, qui existe, qui date depuis longtemps, en parlant des personnes. Ancien ami. Ancien camarade. Ancien serviteur.

— Se dit surtout des choses physiques ou morales. Ancien palais. Ancienne église. Ancien édifice. Ancien monument. Ancien port. Ancien meuble. Ancienne loi. Ancienne croyance. Ancienne maxime. Ancienne tradition. Ancienne manière de vivre. Anciens titres. Anciens manuscrits. Cette opinion n'est ni fort *ancienne*, ni fort commune. (Pasc.) Tout occupée de cette beauté si *ancienne* et si nouvelle pour elle (Dieu), elle sent que tous ses mouvements doivent se porter vers cet objet. (Id.) De si *anciennes* erreurs nous font voir combien était *ancienne* la croyance de l'immortalité de l'âme. (Boss.) Qu'est devenue cette *ancienne* amitié qui, plaisirs et peines, rendait tout commun entre nous? (Mariv.)

— Se dit par opposition directe à *nouveau* et à *moderne*. L'Ancien et le Nouveau Testament. La loi ancienne et la loi nouvelle. L'ancienne et la nouvelle alliance. L'ancienne et la nouvelle Rome. L'ancienne Grèce et la Grèce moderne. L'ancien et le nouveau gouvernement. L'ancien et le nouveau régime.

— Qui n'est plus en charge, qui a cessé d'exercer une profession. Ancien préfet. Ancien magistrat. Ancien évêque. Ancien curé. Ancien avocat. Ancienne institutrice. Ancien gouverneur.

— Qu'on ne possède plus, qu'on a perdu depuis un certain temps, en parlant de certaines choses. Rétablir quelqu'un dans son ancienne charge. Rendre à quelqu'un ses anciens droits. Recouvrer son ancien éclat. Retrouver son ancienne gaieté.

— Qui a existé autrefois, en parlant des personnes et des choses personnifiées. Les anciens pères de l'Église. Les anciens philosophes. Les plus anciens législateurs grecs et romains. L'ancien empire romain, etc.

— Se dit aussi des choses. Les langues anciennes. L'usage ancien. Les anciennes coutumes. Savoir les choses anciennes. Étudier les faits anciens. Regretter les ruines de l'an-

cienne Rome. L'histoire des anciens temps. L'innocence des mœurs anciennes. Il connaissait toutes les routes de la gloire *ancienne* et nouvelle. (Fléch.)

— Se dit tant adjectivement que substantivement de celui qui a été reçu avant un autre dans une charge, dans une compagnie. A grade égal, le plus ancien commande dans l'armée. C'est ordinairement le plus ancien en charge qui porte la parole dans les circonstances solennelles. Quoique plus jeune que vous, il est votre *ancien* dans la compagnie. (Acad.) Tous les *anciens* de la compagnie furent de cet avis. (Id.) Mme de Sévigné a dit avec un nom de chose personnifiée, dans le sens de Qui a l'air vieux : Elle est grande et sèche, avec une figure longue et *ancienne*. On dit quelquefois familièrement à un vieillard, surtout parmi le peuple, *mon ancien*. Salut, mon ancien. Comment vous portez-vous, mon ancien. On dit aussi *l'ancien*. Hé! bonjour, l'ancien, etc.

— ANCIEN. s. m. En parlant de ceux qui ont vécu dans un des siècles fort éloignés de nous, et particulièrement de ceux qui ont laissé des écrits ou des œuvres d'art. Citer un ancien. Appuyer son opinion de l'autorité d'un ancien.

— S'emploie surtout au pluriel, en parlant des peuples et des grands hommes qui ont existé avant l'établissement du christianisme. Les Grecs et les Romains sont presque toujours ceux que l'on désigne plus spécialement sous le nom d'Anciens. Aimer les anciens, les ouvrages des anciens. Se nourrir des anciens. Égaler, surpasser les anciens. Mépriser les anciens. Étudier les modèles des anciens. Rivaliser de goût et de politesse avec les anciens, etc. Ceux que nous appelons *anciens* étaient véritablement nouveaux en toutes choses, et formaient l'enfance des hommes proprement dite. (Pasc.) Quelques habiles prononcent en faveur des *anciens* contre les modernes. (La Bruy.) Nous qui sommes modernes, nous serons *anciens* dans quelques siècles. (Id.) Hippocrate fut le plus grand et le plus sage génie des *anciens*. (Bonnin.)

— *L'Ancien des jours.* Expression dont se sert le prophète Daniel pour désigner Dieu.

— *Anciens.* Hist. juive. Nom donné par les Hébreux aux chefs des tribus ou des grandes familles. Pendant la première captivité des Hébreux, le gouvernement des *anciens* remplaça celui des rois. Il s'assit à dix-huit ans avec les *anciens* d'Israël. (Fléch.)

— *Conseil des anciens.* Polit. Nom que reçut dans la constitution française, dite de l'an III, l'une des assemblées dont se composait le corps législatif. Ce conseil était formé de 250 membres, âgés de 40 ans au moins, et se renouvelait par tiers le 1er prairial de chaque année. Après le 18 brumaire, le premier consul fit entrer au sénat la plupart des membres de ce conseil dont la majorité s'était prêtée à ses vues ambitieuses.

— T. milit. Se dit des militaires qui, à raison de différentes sortes d'ancienneté individuelles, priment leurs égaux. L'ancien de la troupe est celui qui marche le premier par ancienneté de grade. Entre plusieurs caporaux de garde, l'ancien est caporal de consigne. Un caporal de patrouille reçoit ou donne le mot, suivant que le régiment dont il fait partie est l'ancien ou non.

— *Arbres anciens.* Administ. forest. Se dit des arbres qui ont atteint ou passé cent ans, et qu'on réserve comme ayant plus de trois fois l'âge du taillis dans lequel ils se trouvent. Les arbres modernes sont ceux de deux ou trois âges. Les jeunes arbres ou baliveaux ont l'âge du taillis.

— Poés. *Ancien* est de deux ou trois syllabes, selon la volonté du poète. Il vaut mieux surtout dans les vers de six pieds, le faire de deux syllabes. Quand il en a trois, il rend le vers languissant, s'il n'en a que deux, il devient dur. On est réduit à éviter le mot *ancien* quand on veut faire des vers où rien ne rebute l'oreille. (Volt.) La poésie s'arrange mieux du mot *antique* qui a plus de noblesse et plus d'harmonie.

ANCIENNEMENT, adv. Autrefois, dans les siècles passés, il y a fort longtemps. Anciennement on disait. Anciennement on faisait. Anciennement on vivait de telle ou telle manière. Anciennement on avait plus de religion. Anciennement on faisait moins d'esprit, mais il y avait plus de morale.

ANCIENNETÉ. s. f. (rad. *ancien*). Qualité de ce qui est ancien, longue durée d'une chose. L'ancienneté d'un meuble. L'ancienneté d'un édifice. L'ancienneté d'une maison, d'une famille. L'ancienneté d'une loi, d'une coutume, d'un usage.

— On ne dit pas, *L'ancienneté des temps*; on dit L'antiquité des temps.

— *Dans l'ancienneté.* C'est-à-dire, Autrefois, anciennement, il y a fort longtemps. || *De toute ancienneté*, c'est-à-dire, Dans les temps les plus reculés, de temps immémorial.

— Fam. État de ce qui a l'air vieux. L'*ancienneté* de ses vêtements et la raideur de ses manières n'annonçaient pas un homme de cour. (Montaig.)

— Priorité de réception dans un emploi, dans une compagnie, dans un corps. Marcher par rang d'ancienneté. Prendre rang, avoir rang selon l'ancienneté. Avoir plusieurs années d'ancienneté de plus qu'un autre. Avancement [illegible] grâces ne sont que la suite de *l'ancienneté*, l'émulation périt. (La Rochef.) Toutes les actrices sont jalouses d'elles, et en vertu de leur droit d'*ancienneté*, elles l'empêcheront de jouer tant qu'elles pourront. (Grimm.)

— *Ancienneté militaire.* Ce mot sert au calcul comparatif de la durée des services ou des fonctions militaires, à l'évaluation du temps de la possession d'un grade; aux supputations du tour du tableau. Chevron d'ancienneté. Droit d'ancienneté. Galon d'ancienneté. Marque distinctive, numéro, ordre d'ancienneté. Rang, tableau, tour, perte d'ancienneté. Par ancienneté. Ancienneté d'âge, de grade, de service.

ANCILE. s. m. Antiq. Petit bouclier en bronze, conservé à Rome dans le temple de Mars, et regardé comme une espèce de palladium, auquel était attachée la puissance de l'empire. La tradition établissait que l'*ancile* avait été envoyé du ciel à Numa Pompilius; la garde en était confiée à douze prêtres nommés Saliens. Pour rendre plus difficile l'enlèvement de ce bouclier, Numa en fit faire onze autres exactement semblables.

ANCILIE. Moll. V. CALYPTRÉE.

ANCILLAIRE. s. m. Moll. Genre de gastéropodes pectinibranches, voisin des olives. On les trouve vivants ou fossiles en Europe et en Amérique.

ANCILLE. s. m. Moll. V. ANCILLAIRE.

ANCILLON (Frédéric). Ministre d'état du royaume de Prusse et publiciste. Né à Berlin, en 1766, d'une famille protestante sortie de France à l'époque de la révocation de l'édit de Nantes; mort en 1837.

ANCINE. s. m. Crust. Genre d'isopodes sphéromiens.

ANCIPITÉ, ÉE. adj. (du lat. *anceps*, à deux côtés, à deux têtes). Bot. Comprimé, et dont les bords sont plus ou moins tranchants. Se dit d'une feuille, d'une hampe, d'un pédoncule, etc.

ANCISTRE. s. m. (du gr. ἄγκιστρον, crochet). Bot. Genre de rosacées propre à l'Amérique.

ANCISTROCARPE. Bot. Syn. de MICROTÉE.

ANCISTROCÈRE. s. m. (ét. gr., ἄγκιστρον, crochet; κέρας, corne). Entom. Genre d'odynères, ayant pour type la guêpe des murailles, commune dans la plus grande partie de l'Europe.

ANCISTRODÈRE. s. m. (ét. gr., ἄγκιστρον, hameçon; δέρη, cou). Entom. Genre de coléoptères tétramères, ayant pour type l'ancistrodère de Mexico.

ANCISTROÏDE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἄγκιστρον, crochet; εἶδος, forme). Qui a la forme d'un hameçon, qui ressemble à un crochet.

ANCISTROLOBE. s. f. (ét. gr., ἄγκιστρον, crochet; λοβός, cosse). Bot. Genre d'hypéricacées desmostémonées, de l'Asie équatoriale.

ANCISTROPODE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἄγκιστρον, hameçon; et πούς, ποδός, pied). Mamm. Qui a les pieds munis d'ongles crochus.

ANCISTROSOME. s. f. (ét. gr., ἄγκιστρον, hameçon; σῶμα, corps). Entom. Genre de coléoptères pentamères du Pérou, voisin du genre sciurope.

ANCISTROSTIGME. s. f. (ét. gr., ἄγκιστρον, crochet; στίγμα, stigmate). Bot. Genre de portulacacées, herbe de la Nouvelle-Hollande.

ANCISTROTE. s. m. (du gr. ἀγκιστρωτός, garni de crochets). Entom. Genre de coléoptères tétramères, ayant pour type l'ancistrote hamaticolle du Brésil.

ANCLABRES. s. m. pl. (du lat. *anclabria*). Myth. lat. Les divers ustensiles servant aux sacrifices.

ANCOLIE. s. f. Bot. Genre d'helléboracées qui se cultivent ordinairement comme plantes de parterre. L'ancolie commune, connue sous le nom vulgaire de *Gant de Notre-Dame*, passait pour apéritive, diurétique, sudorifique, etc. On disait autrefois Aquilégie, de *aquila*, aigle, parce que les éperons des pétales ressemblent un peu aux ergots de l'aigle.

ANCÔNE. Géogr. Délégation des États de l'Église, jadis nommée *Marche d'Ancône*, au N. des Abruzzes. Superficie, 66 lieues carrées; popul. 147,000 hab.

— ANCÔNE. Géogr. Ville de l'État de l'Église, sur la mer Adriatique. Port profond; forte citadelle, à 300 kil. N.-O. de Rome; 20,000 hab. Port très-commerçant, sur le golfe de Venise. Grains, laines, soies, etc., etc.

ANCONÉ. adj. et s. m. (du gr., ἀγκών, coude). Anat. Se dit des muscles qui s'attachent à l'éminence du cubitus qui forme le coude. Grand anconé. Anconé externe. Anconé interne. Petit anconé. Le petit *anconé* est le seul auquel l'on donne aujourd'hui ce nom.

ANCONITAIN, AINE. adj. et s. Géogr. Qui est né à Ancône; qui se rapporte à la ville d'Ancône ou à ses habitants.

ANCRAGE. s. m. Mar. Endroit où l'on peut mouiller, c'est-à-dire jeter l'ancre. Il y a sur les rades étrangères un droit d'*ancrage*; c'est l'hospitalité qu'on fait payer au navigateur, c'est un impôt levé sur le commerçant. (A. Jal.)

— *Droit d'ancrage*, péage qu'on exige d'un bâtiment qui mouille sur une rade étrangère.

ANCRE. s. f. (du celt. *ancor*, formé de *anc*, fer: *cor*, bec: d'où en gr. ἄγκυρα, et en lat. [illegible] l'extrémité s'accrochant au fond de la mer, dans les petites profondeurs, retient un vaisseau contre l'effort du vent ou des courants. L'ancre est composée d'une *verge* ou *tige* qui s'étend en ligne droite d'une de ses extrémités à l'autre; au bout supérieur de la verge se trouve l'*organeau*, gros anneau sur lequel on amasse le câble; à l'autre bout se trouvent les bras de l'ancre, qui sont eux-mêmes terminés par des pelles rondes et pointues appelées *pattes*, dont la pointe se nomme *bec*; la partie où se joignent les bras et la verge s'appelle *croisée*; presque au bout de la verge, au-dessous de l'organeau, se trouve une pièce de bois qu'on nomme *jas*, et qui force l'ancre à s'attacher au fond par une de ses pattes. || Il y a des ancres de 150 à 4,000 kilog.; on les désigne sous divers noms selon leurs usages: ancre *de flot*, ancre *de jusant*, ancre d'*affourche*, ancre *à jet*, *maîtresse* ancre, ancre *de miséricorde*. Tout état, si j'ose le dire, est un vaisseau mystérieux qui a ses *ancres* dans le ciel. (Rivarol.)

On précipite au fond de la mer des sacs remplis de pierres attachés à un câble de Tyr, et l'*ancre* sacrée, dernières ressources dans les naufrages. (Chateaub.) C'est un lâche celui qui tremble en relevant l'*ancre*, alors qu'il lui faut gagner le large. (Bogaerts.)

L'*ancre* se précipite et plonge au fond des mers;
De nos vaisseaux oisifs la course est suspendue.
(DELILLE).

Vous sombrez! c'en est fait! et votre *ancre* [écornée
Glisse et laboure en vain le fond.
(CHATEAUBRIAND.)

L'*ancre* d'un fer mordant a fixé le vaisseau.
(THOMAS.)

On lève l'*ancre*, on part, on fuit loin de la terre.
(VOLTAIRE.)

— *Être à l'ancre.* Être au mouillage. Un vaisseau était à l'*ancre*; le publiciste partit dans la nuit pour Toulon, clôturant la collection de son intéressant journal au premier numéro. (L. Gozlan.)

— *Jeter l'ancre.* Mouiller.

— *Jeter un pied d'ancre.* Mouiller pour un instant une ancre légère.

— *Laisser tomber une ancre.* Mouiller provisoirement au lieu où l'on est.

— *Ancre de salut ou de miséricorde.* Maîtresse ancre du navire. On avait une ancre que l'on mouillait quand on se recommandait à Dieu; on priait en la jetant à la mer. Aujourd'hui que tout se compte, se pèse, que tout, dans le métier le plus poétique, tend au prosaïsme le plus sec, on n'ose plus prier tout haut, et au lieu de l'*ancre sacrée* on a l'ancre de quatre mille kilogrammes. (A. Jal.)

— *Jeter l'ancre.* La laisser tomber au fond de la mer pour retenir le vaisseau. *Lever l'ancre*, la retirer de l'eau et la mener à bord du bâtiment. *Couper l'ancre*, c'est-à-dire, Couper le câble qui y est attaché, soit pour gagner la pleine mer, quand on est trop près des côtes pendant la tempête, soit pour fuir quand on est en danger d'être pris par un corsaire. *Chasser sur les ancres*, se dit des vaisseaux qui s'éloignent du lieu où on a mouillé, parce que les fonds sont mauvais, ou les coups de mer trop violents.

— Fig. *On ne jette pas l'ancre dans le fleuve de la vie.*

— Fig. Ce qui affermit, ce qui soutient, ce qui garantit des dangers. Une famille vertueuse est un vaisseau tenu dans la tempête par deux *ancres*, la religion et les mœurs. (Montesq.) Les arrêts sont des *ancres* qui fixent les lois, comme les lois fixent la constitution de l'état. (Bacon.)

La foi, fille du Ciel, devant moi se présente,
Sur une *ancre* appuyée.
(L. RACINE.)

— *C'est mon ancre de salut.* C'est ma seule ressource.

— *Jeter la dernière ancre.* Tenter un dernier effort pour réussir dans une affaire désespérée.

— ANCRES (Fabrication des). Techn. Elle consiste à former chacune des pièces qui composent une ancre, d'un certain nombre de barres de fer soudées ensemble et toutes à la fois au martinet.

— ANCRES (Épreuve ou essai des). Se fait en élevant l'ancre à une grande hauteur, et en la laissant tomber de tout son poids sur de vieux canons ou de la grosse ferraille. Il vaut mieux faire mordre les bras de l'ancre contre un obstacle invincible, en tirant dessus avec un cabestan jusqu'à ce que le câble casse, ou avec une presse hydraulique jusqu'à un degré déterminé de traction. Si l'ancre résiste, on peut s'en servir en toute sûreté.

— Archit. et Serrur. Barre de fer en forme de S, T, Y, ou même en ligne droite qui, passée dans l'œil d'un tirant, retient l'écartement de la poussée des voûtes ou des murs d'un bâtiment, maintient les tuyaux de cheminée fort élevés, affermit les pilots de garde dont on garnit les devants d'un quai ou d'une jetée.

— ANCRE (Concino Concini, maréchal d'). Personnage plus fameux qu'illustre. Né à Florence, d'une famille obscure, suivit en France, en 1600, Marie de Médicis, qui, devenue régente, l'éleva rapidement aux plus hautes dignités du royaume; fut assassiné plutôt que puni, en 1617.

— ANCRE (Léonore Galigaï, maréchale d'). Florentine, épouse de Concino Concini, favori de Marie de Médicis; fut arrêtée après la mort de son mari et condamnée à mort pour crime de *judaïsme et de sortilége*. On n'eut pas le courage de la juger comme criminelle d'état.

— ANCRE. s. f. Poids et mes. Mesure de liquides d'Angleterre et de Hollande, valant 61 litres français.

— Iconol. Les modernes représentent l'Espérance appuyée sur une ancre; aucun monument ancien ne l'offre avec ce symbole.

ANCRÉ, ÉE. part. pass. du v. Ancrer. S'emploie adjectivement. Vaisseau bien ancré. Frégate solidement ancrée.

— Fig. Bien affermi, bien établi, bien en crédit, en faveur. Une fois *ancré* dans les bonnes grâces du prince, il songea à renverser ses ennemis. (Roll.) La vanité est tellement *ancrée* dans le cœur de l'homme, qu'un goujat, un marmiton, un crocheteur se vante et veut avoir des admirateurs. (Pasc.)

— S'emploie quelquefois sans régime. Comme le cardinal n'était pas encore entièrement *ancré*, il fallait qu'il cédât à ce coup. (La Châtre.)

— *Ancré de.* Que de tombeaux grecs et romains, dont les pierres étaient *ancrées* de fer, ont disparu! (B. de St-P.)

— Blas. *Croix ancrées*, *sautoirs ancrés*, dont les bouts, divisés en deux, sont tournés comme les pattes d'une ancre.

ANCRER. v. n. 1re conj. (rad. *ancre*). Mar. Jeter l'ancre; on dit aujourd'hui Mouiller, au sens propre.

— Fig. *Ancrer son intention, son esprit, son cœur, sa volonté, sa résolution à un objet.* C'est l'y arrêter, l'y fixer.

— S'ANCRER. v. pron. S'établir, s'affermir, se consolider dans une situation, dans un emploi, se mettre en crédit. S'ancrer à la cour. S'ancrer dans une dignité. S'ancrer auprès d'une personne. Qu'à ma suppression il s'est *ancré* chez elle. (Mol.)

Et par un cri de joie animé vos courages
A vous *ancrer* au port, en dépit des orages.
(VAUQ. DE LA FRESNAYES.)

— Avec un nom de chose pour sujet. La vanité s'ancrera facilement dans cette pauvre tête. La foi s'ancre profondément dans ce cœur.

ANCREUR. adj. m. Arachn. Se dit des pulpes qui, dans certains arachnides, font office d'ancres.

ANCRURE. s. f. Techn. Barreau de fer que l'on passe dans l'œil ou l'anneau [illegible] tiran, et qui a pour objet de s'opposer à l'écartement des murs, à la poussée des voûtes, e[illegible] Pour les constructions en pierre de taille, o[illegible] place les *ancrures* dans le milieu de l'épaisseur du mur. (Bout.)

— Petit pli qui se fait quelquefois au drap, quand on l'a mal tendu pour la tonte.

ANCULES. s. pl. m. et f. (en lat. *anculi* et *anculæ*, serviteurs, servantes). Myth. Divinités inférieures au service des grands dieux, et particulièrement adorées des esclaves.

ANCULOTE. Moll. V. MÉLANIE.

ANCUS MARTIUS. (pr. *An-kus Marci-uss*). Petit-fils de Numa, troisième roi de Rome; on lui attribue une nouvelle distribution de terres, fruit de ses conquêtes sur les Latins.

ANCYLANTHE. s. f. (ét. gr., ἀγκύλος, crochu; ἄνθος, fleur). Bot. Genre de rubiacées guettardées, arbrisseau indigène d'Angola.

ANCYLE. s. f. (ἀγκύλος, crochu). Moll. Genre de gastéropodes, voisin des patelles et des fissurelles.

— s. m. (ét. gr., ἀγκύλος, crochu). Entom. Genre d'hyménoptères, correspondant au genre leiophron.

ANCY-LE-FRANC. Géogr. Bourg de France, ch.-l. de canton, arrond. de Tonnerre (Yonne).

ANCYLÈGUE. s. f. (ἀγκύλος, crochu; ἔχω, j'ai). Entom. Genre de locustiens orthoptères ayant pour type l'ancylègue lunuligère, de Java.

ANCYLÉS. Moll. V. ANCYLE.

ANCYLOBLÉBHARON. s. m. V. ANKYLOBLÉPHARON.

ANCYLOCÈRE. s. m. (ét. gr., ἀγκύλος, crochu; κέρας, corne). Entom. Genre de coléoptères tétramères ayant pour type l'ancylocère rugicolle de l'Amérique.

ANCYLOCHEIRE. s. f. (ét. gr., ἀγκύλος, crochu; χείρ, main). Entom. Genre de coléoptères buprestides ayant pour type l'ancylocheire rustique d'Europe.

ANCYLOCLADE. s. m. (ét. gr., ἀγκύλος, recourbé, κλάδος, rameau). Bot. Genre de plantes de la famille des apocynacées.

ANCYLODADE. Bot. V. WILLUGHBÉIE.

ANCYLODON. s. m. (ét. gr., ἀγκύλος, crochu, ὀδούς, dent). Ichthyol. Genre de poissons de la famille des sciénoïdes.

ANCYLOGLOSSE. s. m. V. ANKYLOGLOSSE.

ANCYLOGNATHE. s. m. (ét. gr., ἀγκύλος, crochu; γνάθος, mâchoire). Entom. Genre de coléoptères hétéromères du cap de Bonne-Espérance.

ANCYLOMÈLE. s. f. (du gr. ἀγκύλος, courbé, crochu; μήλη, sonde). Chir. Sonde recourbée.

ANCYLOMÈRE. s. m. (ét. gr., ἀγκύλος, crochu; μερίς, partie, article). Crust. Genre d'amphipodes de la famille des hyperines.

ANCYLOMÈTE. (du gr. ἀγκυλομήτης, rusé). [illegible] les Titans.

ANCYLONOTE. s. m. (ét. gr., ἀγκύλος, crochu; νῶτος, dos). Entom. Genre de coléoptères tétramères du Sénégal.

ANCYLONYQUE. s. m. (ét. gr., ἀγκύλος, crochu, et ὄνυξ, ongle). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, famille des lamellicornes. Type: le melolonthe comprimé de Fabricius.

ANCYLOPÈRE. Entom V. TORTRIX et PROXOPTERYX.

ANCYLORHIN. Ornith. V. AGRILORHIN.

ANCYLORHYNQUE. s. m. (ét. gr., ἀγκύλος, recourbé; ῥύγχος, bec). Entom. Genre de coléoptères tétramères ayant pour type l'ancylorhynque variable du Brésil.

ANCYLOSCÈLE. s. m. (ét. gr., ἀγκύλος, crochu; σκέλος, jambe). Entom. Genre de mellifères de l'Amérique Méridionale.

ANCYLOSTERNE. s. m. (ét. gr., ἀγκύλος,

crochu; στέρνον, poitrine). Entom. Genre de coléoptères tétramères d'Amérique.

ANCYLOTOME. s. m. V. ANKYLOTOME.

ANCYOR. Temps hér. Un des fils de Lycaon, foudroyé par Jupiter.

ANCYRE. Géogr. anc. Ville de la Galatie dans l'Asie-Mineure; aujourd'hui *Angora*. || *Journée d'Ancyre.* Bataille où Tamerlan vainquit Bajazet et le fit prisonnier en 1401. || *Monument d'Ancyre.* Restes d'inscriptions trouvés à Ancyre sur un tombeau élevé en l'honneur d'Auguste, et contenant un sommaire historique des grandes actions de ce prince.

ANCYROÏDE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἀγκύλος, crochu, et εἶδος, forme). Anat. Qui a la forme d'un crochet.

ANDABATE. s. m. (ét. gr., ἀνάδετος, couvert d'un bandeau; βαίνω, je marche). Gladiateur qui combattait à cheval et les yeux fermés. A peine les *andabates* furent-ils sortis, qu'un grand tumulte régna dans le cirque. (A. Dumas.)

ANDAÏE. Géogr. Bourg de France, département des Basses-Pyrenées, près de la Bidassoa, renommé par ses eaux-de-vie.

ANDAILLOTS. s. m. pl. Mar. Sortes d'anneaux ou bagues, faits de bois mince et élastique, et qui servent à assujétir, lier, arrêter les voiles triangulaires des bâtiments.

ANDAIN. s. m. (de l'ital. *andare*, aller). Enjambée, pas. Signifie spécialement l'espace de pré qu'un faucheur, à chaque enjambée, à chaque pas qu'il fait, peut faucher en longueur et en largeur. || De là, on a nommé *andain*, ce même espace en largeur, fauché dans toute la longueur d'un pré. || L'herbe ainsi fauchée forme dans un pré de longues rangées de foin, qu'on appelle aussi *andains*. On dit encore, pour mesurer un pré, il y a 30, 50 *andains* sur la longueur de ce pré.

— L'herbe même qu'un faucheur laisse après lui *Laisser le foin en andain*, ne pas l'étendre après qu'il a été fauché, quand le temps n'est pas sûr.

ANDALOU. s. m. Cheval d'Andalousie. Il est impossible de voir quelque chose de plus élégant, de plus noble et de plus gracieux qu'un étalon *andalou* avec sa belle crinière tressée, sa longue queue bien fournie qui descend jusqu'à terre. (Th. Gauthier.)

ANDALOUS, OUSE. adj. et s. Géogr. Qui est né dans l'Andalousie. || Qui appartient à l'Andalousie ou à ses habitants.

— ANDALOUS. s. m. (Linguist.) Dialecte de l'espagnol; celui qui a le plus conservé de racines arabes.

ANDALOUSIE. Géogr. Grande province d'Espagne, bornée au N. par la Nouvelle-Castille et l'Estramadure; au S. et S.-E. par la Méditerranée et le royaume de Grenade; au S.-O. par l'Océan et à l'E. par le royaume de Murcie. Mines de fer, de cuivre, d'antimoine, de mercure et de gemme. Pays extrêmement fertile; bestiaux nombreux; chevaux renommés. C'est la Bétique des anciens. Elle compte 39 villes et 450 bourgs; elle a 460 kil. de long sur 200 de large; 800,000 habitants. Les costumes nationaux ne sont guère, en général, conservés que dans l'*Andalousie*. (Th. Gauth.)

ANDALOUSITE. s. f. Minér. Substance minérale composée de silice, d'alumine, de potasse, rayant le verre et même le cristal de roche, très-commune en Espagne, en France, en Angleterre et en Ecosse.

ANDANA. s. m. Sorte de pêche à la nasse, que pratiquent les Espagnols.

ANDANTE. adv. (pr. *an-dan-té*; formé de l'ital. *andare*, aller). Mus. Désigne un mouvement musical modéré, gracieux et bien mesuré; on désigne aussi par *andante*, s. m., un morceau de musique écrit dans ce mouvement. Quelques personnes prononcent l'*e* final d'*andante*, comme un *e* muet. Si l'on met l'accent sur cet *é* final, un *andanté*, on doit écrire au pluriel des *andantés*, avec un *s*.

ANDANTINO. adv. (diminut. de *andante*). Mus. Se dit d'un mouvement musical un peu plus animé que celui qu'on indique par le mot *andante*. || On dit un *andantino*, pour un morceau écrit dans ce mouvement. On écrit au pluriel des *andantinos*.

ANDARINI. s. m. Pâte de vermicelle, réduite en petits grains comme les anis.

[illegible] chez les anciens Bretons.

ANDAYE. Géogr. Bourg de France, célèbre par son eau-de-vie.

ANDE ou **ANDÉCAVE.** Géogr. anc. Nom d'un peuple de la Gaule, 3me Lyonnaise. Les Andécaves occupaient l'Anjou; leur capitale était appelée *Juliomagus* et plus tard *Andecavi*, aujourd'hui Angers.

ANDELANG. s. m. Anc. diplom. Charte ou acte de donation.

ANDELLE. s. m. V. BOIS.

ANDELOT. Géogr. Bourg de France, chef-lieu de canton, arrond. de Chaumont (Haute-Marne).

ANDELYS (LES). Géogr. Villes de France (Eure), se divisent en grand et petit Andely. Le grand Andely, chef-lieu d'arrond., à 28 kil. d'Evreux, est situé dans un vallon sur le ruisseau de Cambon. Le petit Andely, à une demi-lieue du grand, est une justice de paix sur la rive droite de la Seine.

ANDÉRINE. Myth. gr. Surnom de Cybèle, adorée à Andira.

ANDERS. s. m. pl. Médec. vétér. Dartres laiteuses dont les veaux sont affectés quelquefois.

ANDERSONIE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des liserons, propre à la Nouv.-Hollande.

ANDES. Géogr. Nom générique donné à la grande chaîne de montagnes qui s'étend le long de la côte occidentale de l'Amérique du Sud. On les appelle aussi Cordilières (de l'esp. *cordilleras*, chaînes). On les partage en quatre parties; les Andes de Patagonie, baignées par la mer, et d'une hauteur moyenne d'environ 900 mètres; les Andes du Chili, dont le plus haut point atteint presque 4,000 mètres; les Andes du Pérou, dont les deux branches forment un plateau de 3,870 mètres au-dessus du niveau de la mer, et dont deux ou trois pics s'élèvent à près de 8,000 mètres; les Andes de Colombie, d'une élévation moyenne de 4,800 mètres. Les Andes abondent en métaux de toute espèce et surtout en or, en argent et en cuivre. Elles ont été horriblement bouleversées par le feu volcanique.

ANDESCHAM. Myth. pers. Nom du premier sacrificateur établi par Nemrod pour le culte du feu.

ANDICOLE. adj. des 2 g. Hist. nat. Qui habite dans les Andes.

ANDIER. s. m. Espèce de chenet. V. LANDIER.

ANDIN, INE. adj. Hist. nat. Qui vit ou qui croît dans les Andes.

ANDIRE. s. f. Genre de légumineuses de l'Amérique et du Sénégal.

ANDJALI. s. m. Hist. ind. Sorte de salut respectueux chez les Indiens.

ANDJANA. s. f. Myth. ind. Mère d'Hanoumat.

ANDJOUIDES ou **INDJOUIDES.** s. m. pl. Dynastie persane, de 1332 à 1357.

ANDOCIDE. Orateur Athénien, contemporain de Socrate. Plutarque a écrit sa vie.

ANDOLSHEIM. Géogr. Bourg de France, chef-lieu de canton, arrond. de Colmar. (Haut-Rhin).

ANDONS. s. m. pl. Myth. ind. Le monde visible, suivant les Indiens. Les andons sont sans nombre et agglomérés les uns sur les autres.

ANDORRAN, ANNE. adj. et s. Qui est né dans la vallée d'Andorre, qui habite le val d'Andorre, qui concerne les habitants et la vallée d'Andorre. Au dire des Andorrans, c'est à Charlemagne qu'ils doivent leur indépendance; cet empereur récompensa ainsi, disent-ils, les services qu'ils lui avaient rendus lorsqu'ils combattaient les Maures d'Espagne, en 790.

ANDORRE. Géogr. Célèbre vallée située entre la France et l'Espagne, sur le versant des Pyrénées. Sol peu fertile, coupé par un grand nombre de rivières. Le val d'Andorre forme une petite république fédérative dépendant de l'évêque d'Urgel, quant à la juridiction spirituelle. Elle se divise en six communautés dont le gouvernement est confié par un conseil de vingt-quatre membres à deux syndics.

ANDOUILLE. s. f. (du lat. *edulium*, chose bonne à manger). Art culin. Boyau de porc, rempli, farci d'autres boyaux ou de la chair du même animal. Andouilles fumées. Andouilles fraîches. Grosses andouilles. Les *andouilles* de sanglier sont un mets de haute saveur et des plus recherchés, surtout quand elles ont été fumées dans l'âtre, avec du bois de genévrier, pendant soixante-douze heures de suite. (Néo-Phys. du g.)

— Andouilles à la Béchamelle. Andouilles de bœuf. Andouilles de fraise de veau aux truffes. Andouilles de lapin.

— Loc. prov. *Nul ne peut faire bonne andouille de tels boyaux.* Un honnête homme ne cherche point à grossir sa fortune par des biens mal acquis.

— Papet. Pâtons adhérents au papier.

— *Andouille de tabac.* Feuilles de tabac roulées en espèce de cordes dont on forme les carottes.

ANDOUILLER. [illegible] espèce de petite corne qui vient au bois du cerf, du daim, et du chevreuil. Premier andouiller. Second andouiller. Les andouillers d'un chevreuil. Se défendre à coups d'andouillers. Etre blessé d'un coup d'andouiller.

ANDOUILLETTE. s. f. (diminutif de *andouille*). Petite andouille.

ANDRACHNE. s. m. (ét. gr., ἀνδράχνη). Bot. Nom grec du pourpier.

ANDRALOCOPÉLIE. s. f. (ét. gr., ἀνήρ, δρός, homme; ἄλογος, incohérent; πέλος, membre). Monstruosité par laquelle un corps d'homme semble pourvu des membres d'une brute.

ANDRANATOMIE ou **ANDROTOMIE.** s. f. (ét. gr., ἀνήρ, δρός, homme; ἀνατομή, anatomie). Anatomie de l'homme.

ANDRAPODOCAPÈLE. s. m. (ét. gr., ἀνδράποδον, esclave; κάπηλος, revendeur). Hist. anc. Marchand d'eunuques et d'esclaves.

ANDRARTHROCACE. s. f. (ét. gr., ἀνήρ, δρός, homme; ἄρθρον, articulation; κακόν, mal). Médec. Carie des articulations chez l'homme.

ANDRASPE. s. m. (ét. gr., ἀνήρ, δρός, homme; ἀσπίς, bouclier, forme des feuilles). Bot. Genre de primulacées et syn. du genre androsace.

ANDRASTÉ. s. f. Myth. celt. V. ANDATÉ.

ANDRÉ (Saint). Hist. cathol. Frère de St Pierre et apôtre de Jésus-Christ; fut crucifié à Patras, selon l'opinion la plus commune. Un faux évangile s'est répandu sous son nom dans les premiers siècles de l'Eglise.

— *Ordre de St André.* Ordre militaire institué en Russie, par Pierre le Grand, en 1698. Dans l'angle supérieur de la croix est une couronne suspendue à un anneau d'or par un ruban de soie blanche, dans les trois autres angles, on voit l'aigle de Russie portant au milieu un chevalier armé.

— *Ordre de St André du Chardon.* Ordre militaire d'Ecosse, institué en 1534 par Jacques IV, et aboli en 1688.

— ANDRÉ. Nom de plusieurs rois de Hongrie. Le seul qui mérite d'être cité est André II, auteur de la charte ou bulle d'or, accordée en 1204 aux états et gentilshommes de Hongrie. On y remarque ces paroles, retranchées de la charte hongroise sous le règne de Marie-Thérèse: « Si moi ou mes successeurs, en quelque temps que ce soit, veulent enfreindre vos priviléges, qu'il vous soit permis, en vertu de cette promesse, à vous et à vos descendants, de vous défendre sans pouvoir être traités de rebelles. »

— ANDRÉ. Trois grands princes de Russie ont porté ce nom. Le 1er régna de 1157 à 1174; le 2e, de 1249 à 1264; le 3e, de 1294 à 1304.

— (Saint). Géogr. Ville de France (Hérault); 2150 hab.

ANDRÉACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une andrée. || ANDRÉACÉES. s. f. pl. Famille de plantes, voisine des mousses et des hépatiques.

ANDRÉASBERGOLITHE. Minér. V. HARMOTOME.

ANDRÉE. s. f. Bot. Genre de cryptogames distinctes des mousses et des hépatiques.

ANDREÏON. s. m. Ant. gr. Nom des repas publics dans l'île de Crète et à Lacédémone.

ANDRÈNE. s. m. Entom. Genre d'hyménoptères mellifères ayant pour type en France l'andrène pilipe.

ANDRÉNÈTE. adj. des 2 g. Entom. Qui ressemble à un andrène. || ANDRÉNÈTES. s. f. pl. Entom. Tribu d'hyménoptères mellifères, voisine des abeilles.

ANDRÉNIDE et **ANDRÉNITE.** Entom. V. ANDRÉNÈTE.

ANDRÉNOÏDE. adj. des 2 g. Entom. Se dit de certains insectes qui ressemblent aux andrènes.

ANDRÉOÏDE. adj. des 2 g. Bot. Qui ressemble à une andrée. || ANDRÉOÏDES. s. f. pl. Groupe de plantes de la famille des mousses.

ANDRÉOLITHE. Minér. V. ANDRÉASBERGOLITHE.

ANDRÉOSKIE. s. f. Bot. Genre de crucifères.

ANDRÉUS. Temps. hér. Un des généraux de Rhadamanthe. Il donna son nom à l'île d'Andros. || Fils du fleuve Pénée.

ANDREUSIE. Bot. V. CENTAURELLE.

ANDRIAGUE. s. m. Animal fabuleux que nos anciens romanciers ont donné pour monture à leurs héros.

ANDRIALE. s. f. Bot. Genre de semiflosculeuses ou chicoracées, herbes de l'Europe australe.

ANDRIALOÏDE. adj. Bot. Qui a l'aspect de l'andriale. || ANDRIALOÏDES. s. f. pl. Famille de plantes vivaces des montagnes de l'Inde.

ANDRIENNE. s. f. Philol. Titre d'une comédie de Térence, dans laquelle le principal personnage est fait par une jeune esclave d'Andros.

— ANDRIENNE. Espèce de robe négligée dont la mode commença en 1703. On nomma ainsi ces robes, parce qu'elles étaient faites sur le modèle de celle qu'imagina Mlle Dancourt pour jouer le rôle de Glicerie dans l'*Andrienne* de Baron.

[illegible] en Crète par Minos et dont l'usage fut introduit à Sparte par Lycurgue. Il y régnait une très-grande frugalité.

ANDRIEUX (Fr.-Guill.-J.-Nic.). Professeur de littérature. Auteur de comédies, de contes en vers; né en 1759, mort en 1833.

ANDRIEUXIE. s. f. Bot. Genre de composées sénécionidées, herbe vivace du Mexique.

ANDRINOPLE. Géogr. Grande ville de la Turquie d'Europe, située sur les bords de la Tundja, à 180 kil. O. de Constantinople, 620 kil. S.-E. de Belgrade. Seconde capitale de l'empire ottoman. Archevêché grec. Population industrielle et commerçante d'environ 100,000 hab.

ADRIOPÉTALE. s. m. (ét. gr., ἀνδρεῖος, mâle; πέταλον, pétale). Bot. Genre de protéacées hakéées du Brésil.

ANDRIVAU. s. m. Anc. mar. Petit grelin qui servait à touer une galère, quand l'espace manquait au jeu des avirons.

ANDRO. Géogr. Ile de l'Archipel grec, au S.-E. de Négrepont. || ANDRO. Petite ville, dans l'île du même nom.

ANDROCÉE. s. f. Bot. Se dit de l'ensemble staminal des plantes.

ANDROCÉPHALOÏDE. s. f. (ét. gr., ἀνήρ, δρός, homme; κεφαλή, tête; εἶδος, forme). Minér. Sorte de pierre qui a la forme d'une tête humaine.

ANDROCÈRE. s. f. (ét. gr., ἀνήρ, ἀνδρός, homme, étamine; κέρας, corne). Bot. Genre de solanacées.

ANDROCLÉE. Temps hér. Fille d'Antipène, célèbre par son dévouement.

ANDROCLÈS Esclave romain. Célèbre par l'amitié qui s'établit entre lui et un lion du pied duquel il avait arraché une épine. Androclès, condamné à être dévoré par les bêtes, vit un lion se coucher devant lui; c'était celui-là même dont il avait guéri la blessure.

ANDROCRATE. Myth. gr. Héros honoré d'un culte divin à Platée.

ANDROCTASIES. Myth. gr. (ét. gr., ἀνήρ, δρός, homme; κτείνω, je tue). Divinités qui, dans Hésiode, font partie du cortége de la guerre.

ANDROCTONE. s. m. (ét. gr., ἀνδροκτόνος, meurtrier). Arachn. Genre d'arachnides pulmonaires, ayant pour type l'androctone funeste de Dongola.

ANDROCYMBION. s. m. (ét. gr., ἀνήρ, δρός, homme, étamine; κυμβίον, petite barque). Bot. Genre de mélanthacées vératrées du Cap.

ANDRODAMAS. s. m. (ét. gr., ἀνήρ, δρός, homme; δαμάω, je dompte). Pierre que les anciens croyaient propre à dompter la colère.

ANDRODYNAME. adj. des 2 g. (ét. gr., ἀνήρ, δρός, homme, mâle; δύναμις, force, développement). Bot. Se dit des plantes chez lesquelles les étamines arrivent à un grand développement

ANDROGÉE. Myth. Fils de Minos II, roi de Crète; vivait l'an 1250 av. J.-C. Fut tué par le taureau de Marathon.

— ANDROGÉE. s. m. Bot. Ensemble des étamines d'une plante.

ANDROGÉNÉSIE. s. f. (ét. gr., ἀνήρ, δρός, homme; γένεσις, génération). Philos. Etude ou science du développement physique et moral de l'humanité.

ANDROGÉNÉSIQUE. adj. des 2 g. Philos. Qui concerne l'androgénésie.

ANDROGÉONIES. s. f. pl. Antiq. gr. Fêtes expiatoires qui se célébraient tous les ans à Athènes, en mémoire du meurtre d'Androgée.

ANDROGLOSSE. s. m. (ét. gr., ἀνήρ, δρός, homme; γλῶσσα, langue). Ornith. Genre d'oiseaux auxquels on apprend aisément à parler.

ANDROGRAPHE. s. f. (ét. gr., ἀνήρ, δρός, homme; γραφίς, pinceau). Bot. Genre d'acanthacées, plantes herbacées de l'Asie tropicale, cultivée dans quelques serres d'Europe.

ANDROGYNAIRE. adj. (ét. gr., ἀνήρ, δρός, homme; γυνή, femme). Bot. Se dit des fleurs devenues doubles par la transformation des deux sortes d'organes sexuels, sans altération des téguments.

ANDROGYNE. adj. (ét. gr., ἀνδρόγυνος, qui réunit les deux sexes). Bot. Se dit d'une plante qui réunit à la fois des fleurs mâles et des fleurs femelles, ou d'une fleur qui contient en même temps des organes mâles et des organes femelles.

— Zool. Se dit des animaux qui, tout en possédant les deux sexes, ne peuvent se reproduire qu'en s'accouplant deux à deux comme les limaces. On appelle *hermaphrodites* les animaux qui semblent se féconder eux-mêmes, comme les huîtres et les moules.

— ANDROGYNE (ét. gr., ἀνήρ, δρός, homme; γυνή, femme). Myth. gr. Nom d'une race primitive dont les individus avaient quatre bras, quatre pieds, et réunissaient les deux sexes.

C'est peut-être en ce temps que naquit l'*androgyne*,
Homme et femme à la fois, et dont le corps hideux,
Des deux sexes formé, différait de tous deux.
(FONTANES.)

— Géogr. fabul. Nom d'un peuple herma- [illegible]

ANDROGYNETTE. Bot. Syn. de Stachygynandron.

ANDROGYNIE. s. f. (ét. gr., ἀνδρόγυνος, qui réunit les deux sexes). Bot. Réunion des deux organes sexuels, soit sur un même individu, soit dans un même périanthe. V. MONŒCIE et HERMAPHRODITISME.

ANDROGYNIFLORE. adj. (ét. gr., ἀνδρόγυνος, androgyne; *flos*, fleur; mot hybride). Bot. Se dit du capitule ou de la calathide, quand il se compose uniquement de fleurs hermaphrodites ou androgynes, par opposition à *masculiflore* ou *féminiflore*.

ANDROGYNI-MASCULIFLORE. adj. Bot. Se dit des plantes portant des fleurs mâles et des fleurs hermaphrodites.

ANDROGYNIQUE. adj. Bot. V. ANDROGYNE.

ANDROGYNISME. s. m. Anat. Etat d'un être qui réunit les deux sexes. V. ANDROGYNIE.

ANDROÏDE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἀνήρ, δρός,

homme, εἶδος, forme). Semblable à l'homme, surtout par la constitution de l'esprit.

— ANDROÏDE. s. m. Mécan. Automate à figure humaine, qui exécute, au moyen d'un moteur mécanique, différents mouvements qui imitent quelques-unes des fonctions de la vie. Les plus célèbres automates de ce genre sont le flûteur de Vaucanson et le joueur d'échecs. V. AUTOMATE.

ANDROLEPSIE. s. f. Ant. gr. (ét. gr., ἀνήρ, δρός, homme; λαμβάνω, je prends). Se disait d'une sorte de droit de représailles, d'après lequel les Athéniens saisissaient trois habitants de la ville où s'était réfugié un meurtrier, pour qu'ils servissent d'otages jusqu'à la punition de celui-ci, ou qu'ils subissent, à sa place, la peine de l'homicide.

ANDROMACHIE. s. f. Bot. Genre de composées vernoniées, herbes ou sous-arbrisseaux du nouveau continent. V. LYABON.

ANDROMANIE. s. f. Méd. Nymphomanie, fureur utérine.

ANDROMAQUE. Hist. gr. Femme d'Hector, célèbre dans toute l'antiquité par son tendre attachement pour son époux.

ANDROMÈDE. Myth. Fille de Céphée, roi d'Ethiopie, et de Cassiopée. Fut enchaînée sur un rocher et exposée à la fureur d'un monstre terrible que Neptune suscita du sein des flots, à l'instigation de Junon, qui se vengeait sur la fille, de la témérité avec laquelle Cassiopée lui avait disputé le prix de la beauté. Andromède fut délivrée par Persée, monté sur Pégase.

— Astron. Nom d'une constellation, représentée dans les planisphères célestes par une figure de femme enchaînée. Cette constellation, située au nord du zodiaque et dont l'emblème se rapporte à la fable d'Andromède, se compose d'un assemblage de 59 étoiles.

— ANDROMÈDE. s. f. Bot. Genre d'éricacées. Arbrisseaux toujours verts de l'Amérique tropicale et de l'île Bourbon.

ANDROMÉDÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une andromède. || ANDROMÉDÉES. s. f. pl. Tribu d'éricacées, dont le type est le genre andromède.

ANDROMÉDEFORAM. V. POLYSTOMELLE ou VORTICIALE.

ANDRON. s. m. Archéol. Galerie ou corridor situé entre deux cours, chez les Romains.

— Nom de l'appartement des hommes, chez les Grecs.

— Hist. Côté réservé aux hommes dans les églises grecques.

ANDRONIC Ier, empereur d'Orient, petit-fils d'Alexis Ier, né en 1110. Se souilla de crimes et fut mis à mort par le peuple. || ANDRONIC II, fils de Michel Paléologue, né en 1258; se livra à la mollesse et aux intrigues de cour; mourut âgé de 74 ans, après avoir forcément embrassé l'état monastique. || ANDRONIC III, né en 1295, fut brave et clément; mourut en 1341.

ANDRONIC. s. f. Phys. Élément chimique de l'atmosphère hypothétiquement admis par Winterl et Schubert.

ANDRONICIEN. s. m. Hist. eccl. Disciple d'Andronic, qui enseignait que la moitié supérieure du corps des femmes est l'œuvre de Dieu, et que la moitié inférieure est l'œuvre du démon.

ANDRONITIDES. s. m. pl. Archit. gr. Salles réservées pour les festins des hommes, auxquels il n'était pas permis aux femmes d'assister.

ANDROPADES. s. m. Ornith. Genre de mérulide, merle importun d'Afrique.

ANDROPÉTALAIRE. adj. (ét. gr., ἀνήρ, δρός, homme, étamine; πέταλον, pétale). Bot. Se dit des plantes à fleurs doubles ou pleines, par la métamorphose des étamines en pétales, comme cela se voit journellement en horticulture, dans les pivoines, les roses, les camélias, etc.

ANDROPHOBE. s. des 2 g. Didact. Qui craint ou fuit les hommes.

ANDROPHOBIE. s. f. (ét. gr., ἀνήρ, δρός, homme; φόβος, peur). Didact. Aversion pour les hommes; haine du genre humain.

ANDROPHONE. adj. (ét. gr., ἀνήρ, δρός, homme; φόνος, meurtre). Myth. gr. Surnom de Vénus, pour avoir fait périr un grand nombre de Thessaliens. || Surnom de Mars dans Homère.

ANDROPHORE. s. m. [illegible] synonyme de Filet staminal. V. ÉTAMINE.

ANDROPHILAUX. Bot. Syn. de Cocculur.

ANDROPOGON. s. m. (ét. gr., ἀνήρ, δρός, homme; πώγων, barbe). Bot. Genre de graminées, ayant pour espèces principales l'andropogon squarreux ou vétiver des Indes, dont la racine sert à aromatiser le linge et les habits, l'andropogon nard ou nard indien, aromatique, et excitant, etc., etc.

ANDROPOGONÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à un andropogon. || ANDROPOGONÉES. s. f. pl. Famille de graminées, ayant pour genre l'andropogon.

ANDROS ou **ANDRUS.** Temps hér. Fils d'Eurymaque, qui a donné son nom à l'île d'Andros. || Devin célèbre, fils d'Anius.

— Géogr. anc. L'une des Cyclades, dans la mer Égée.

ANDROSACE. s. m. Bot. Petit genre d'agaric, ainsi appelé à cause de sa ressemblance avec la fleur du même nom.

— Polyp. V. ACÉTABULAIRE.

ANDROSACÉS. s. m. pl. Bot. V. ANDROSACE.

ANDROSCÉPIE. s. f. (ét. gr., ἀνήρ, δρός, homme; σκήπτων, canne). Bot. Genre de graminées. Tribu des andropogonées originaire des Moluques

ANDROSELLE. s. f. Bot. V. ANDROSACE.

ANDROSÈME. adj. des 2 g. (ét. gr., ἀνήρ, δρός, homme, αἷμα, sang). Bot. Se dit des plantes dont les fruits renferment un suc rouge comme du sang. || ANDROSÈME. s. m. Bot. Genre d'hypéricacées hypéricées, fort belles plantes de la région méditerranéenne.

ANDROSÉMIFOLIÉ, ÉE. adj. Bot. Dont les feuilles ressemblent à celles de l'androsème.

ANDRO-SPHINX. s. m. (ét. gr., ἀνήρ, δρός, homme; σφίγξ, sphinx). Nom du sphinx égyptien, dont le type primitif n'avait point de mamelles, mais ressemblait à un homme.

ANDROSTEMME. s. f. (ét. gr., ἀνήρ, δρός, homme; στέμμα, couronne). Bot. Genre d'hémodoracées voisin des conostylis, dont l'unique espèce a été observée dans la Nouvelle-Hollande occidentale.

ANDROTOME. adj. et s. des 2 g. (ét. gr., ἀνήρ, δρός, homme; mâle, τομή, section). Bot. Se dit des plantes dont les étamines sont divisées en deux parties par une sorte d'articulation. || ANDROTOMES. s. f. pl. Bot. Plantes de la famille des synanthérées.

ANDROTOMIE. s. f. V. ANDRANATOMIE.

ANDROTRICHON. s. m. (ét. gr., ἀνήρ, δρός, homme; θρίξ, τριχός, cheveu). Bot. Division du genre abildgaardie, croissant au Brésil méridional.

ANDROUSSOF. Géogr. Ville de Russie, célèbre par le traité de paix conclu pour quinze ans, entre les Polonais et les Russes en 1667.

ANDRUM. s. m. (pr. *an-dromm*). Médec. Mot indien, latinisé, pour désigner une espèce d'éléphantiasis du scrotum, endémique dans l'Asie méridionale.

ANDUJAR. Géogr. Ville d'Andalousie en Espagne, sur le Guadalquivir; 14.000 hab. || Jarres pour maintenir la fraîcheur de l'eau. || Victoire des Almohades sur les chrétiens en 1157.

ANDUZE. Géogr. Ville de France, ch.-l. de canton, arrond. d'Alais (Gard); 5,600 hab.

ÂNE. s. m. (du celt. *asen*, d'où en lat. *asinus* et en français *asne*, qu'on écrit aujourd'hui âne). Mamm. Quadrupède faisant partie du genre cheval. Se distingue du cheval par une queue plus longue et garnie de poils à son extrémité seulement, par des épaules plus étroites et traversées d'une ligne noire chez le mâle, par un dos plus tranchant, par une croupe moins carrée, par des oreilles plus longues, et enfin par un cri différent : le braiment est le cri de l'âne, le hennissement est celui du cheval. L'âne existe à l'état sauvage, dans l'Asie australe, sous le nom d'*onagre*. C'est le type de l'âne, tel qu'il est sorti des mains de la nature. Il est de la grandeur d'un cheval de moyenne taille et porte la tête haute; ses oreilles sont moins longues et plus fines, il est actif, vigilant, sociable avec ses pareils, et sa fuite est aussi rapide et plus soutenue que celle du meilleur cheval. En Perse, les ânes sont d'une beauté remarquable et peuvent soutenir longtemps une vitesse de 10 kilomètres à l'heure. L'*âne* sert de Bucéphale à la beauté peureuse. (Delille.) A force de malheur, l'*âne* est intéressant. (Id.) L'*âne* modeste, qui fait la gloire et la fortune des habitants de Montmorency. (Brill.-Sav.) L'*âne* qui marche en tête, l'*âne* colonel a toujours un petit plumet. (Th. Gauth.) Nous bûmes tous, car l'*âne* cantinier nous suivait. (Brill.-Sav.) L'*âne* turc est fataliste; l'*âne* castillan a la mine plus philosophique et plus délibérée; il comprend qu'en Espagne on ne peut se passer de lui. (Th. Gauth.)

L'*âne* est fait pour porter les herbes à la ville,
Courir de porte en porte, et puis, à son retour,
Rapporter le fumier qui rend le champ fertile.
(LAMOTHE.)

Moins vif, moins valeureux, moins beau que le [cheval,
L'*âne* est son suppléant, et non pas son rival.
Et l'*âne*, chaque jour, apporte sur son dos,
Dans le sein des cités, les tributs des hameaux.
(A. MARTIN.)

— Syn. dans le style badin : Baudet, bourrique, bourriquet, grison. Epith. Grossier, stupide, lent, tardif, paresseux, laborieux, patient, frugal, souple, modeste, pacifique, robuste, courageux, rétif, indocile, têtu, opiniâtre, bâté. Périphrases badines : Roussin d'Arcadie, coursier d'Arcadie, rossignol d'Arcadie. Le coursier à longues oreilles.

— L'âne domestique est lourd, lent, paresseux et têtu. C'est une bête de somme fort utile en raison de sa patience. Bâter un âne. Aller sur un âne. Monter sur un âne. Transporter à dos d'âne.

— Dans l'Orient, on se sert des ânes pour voyager aussi bien que des chevaux et des chameaux. Les ânes étaient la monture ordinaire des Israélites.

— Fig. Esprit lourd et grossier; ignorant qui ne sait pas les choses qu'il devrait savoir. C'est un âne. Vous serez donc toujours un âne? Quel âne!

— Le nom d'*âne* n'a pas toujours été odieux. Homère a comparé Ajax accablé de traits dans la mêlée, à un âne ravageant un blé vert, assailli à coups de cailloux par les petits garçons du village. Il en est souvent aussi parlé dans l'Écriture sainte. Jacob bénissant ses enfants compare Issachar à un âne, etc.

— Fig. Syn. comp. ÂNE, IGNORANT. On est *âne* par disposition d'esprit, *ignorant* par défaut d'instruction. L'*âne*, s'il s'est appliqué à l'étude, l'a fait inutilement; l'*ignorant* ne s'est pas donné la peine d'étudier.

— Loc. prov. *L'âne de la communauté
Est toujours le plus mal bâté.*
On néglige le bien commun pour songer à ses intérêts particuliers.

— *A laver la tête d'un âne on perd sa lessive.* On perd son temps et sa peine à vouloir instruire un homme stupide ou corriger un incorrigible.

— *On ne saurait faire boire un âne qui n'a pas soif.* On ne saurait obliger une personne entêtée à faire ce qu'elle n'a pas envie de faire.

— *Il cherche son âne, et il est dessus.* Il cherche ce qu'il a entre les mains.

— *Pour vous montrer que votre âne n'est qu'une bête.* Pour vous prouver que vous vous trompez.

— *C'est un âne bâté.* C'est un homme fort ignorant.

— *C'est un âne débâté.* C'est un homme trop adonné aux femmes.

— *C'est le pont aux ânes.* C'est une chose triviale et commune qu'il n'est pas permis d'ignorer; c'est une chose facile, dans laquelle le premier venu peut réussir

— *Les chevaux courent les bénéfices, et les ânes les attrapent.* On arrive plutôt et plus sûrement à la faveur, à la fortune, par de basses intrigues que par un mérite réel et d'honorables services.

— *Avoir un vin d'âne.* Être hébêté après avoir bu.

— *Il y a plus d'un âne à la foire qui s'appelle Martin.* Se dit pour répondre à ceux qui se trompent sur l'équivoque d'un nom.

— *Il n'a ni cheval ni âne* ou *ni âne ni mulet.* C'est un homme sans équipage.

— *Votre âne n'est qu'une bête.* Vous ne savez ce que vous dites, ou ce que vous faites.

— *Bien s'escrimer d'une mâchoire d'âne.* Être grand mangeur.

— *Contes de Peau d'âne.* Se dit, par allusion à un vieux conte dont l'héroïne s'appelle *Peau d'âne*, de petits contes inventés pour amuser les enfants.

— *Nul ne sait mieux que l'âne où le bât le blesse.* Celui qui souffre sait mieux que tout autre où gît sa souffrance.

— *Il ressemble à l'âne de Buridan.* Il ne sait pas prendre un parti. V. BURIDAN, pour l'origine du proverbe.

— *Pour un point* ou *faute d'un point, Martin perdit son âne.* Se dit lorsqu'il a manqué fort peu de chose à quelqu'un pour gagner une partie de jeu ou pour réussir dans une affaire.

— *Têtu comme un âne.* Homme entêté, opiniâtre. || *Méchant comme un âne rouge.* Homme fort malicieux. || *Sérieux comme un âne qu'on étrille.* Homme d'une gravité affectée.

— *Ceci ne vaut pas le pet d'un âne mort.* C'est une chose de rien, une chose méprisable.

— On dit d'un ignorant assis dans un fauteuil : *Ce sont les armoiries de Bourges, un âne dans une chaise*

— *La patience est la vertu des ânes.*

— *On l'a sanglé comme un âne.* On l'a sévèrement traité ou puni.

— *C'est un âne parmi des singes.* C'est un sot ou un imprudent qui, sans le savoir, est le jouet d'hommes rusés et railleurs.

— *C'est l'âne du moulin.* C'est un maladroit connu pour tel, sur qui retombent tous les reproches, même lorsqu'il n'est pas coupable.

— *Brider un âne par la queue.* S'y prendre gauchement, faire une chose tout de travers.

— *Faire l'âne pour avoir du chardon.* Faire l'imbécile pour attraper quelque chose.

— *C'est l'âne couvert de la peau du lion.* C'est un fanfaron, un faux brave.

— *Le jour du jugement viendra bientôt, l'âne* [illegible] stupide veut faire l'entendu, quand un ignorant parle de ce qu'il ignore.

— *Oreilles d'âne.* Cornets de papier faits à l'imitation d'une oreille d'âne, qu'on attache aux oreilles d'un enfant pour le punir d'une faute d'ignorance.

— On dit dans le même sens *mettre le bonnet d'âne.*

— *Fête des ânes.* Fête célébrée pendant longtemps à Vérone, en Italie, où l'on montrait les reliques de l'âne qui a porté Jésus-Christ, lors de son entrée à Jérusalem.

— Myth. Les Égyptiens croyaient l'âne un symbole de Typhon, dieu du mal. || Les Romains regardaient la rencontre de l'âne comme un mauvais présage. || L'âne était consacré à Priape, à qui on l'offrait en sacrifice depuis que ce dieu en avait tué un dans l'expédition de Bacchus aux Indes, pour avoir eu l'insolence de lui disputer le prix de la force.

— Astron. *Anes.* Nom de deux étoiles de la constellation du Cancer.

— Techn. Étau dont se servent plusieurs artisans, et surtout les ouvriers en marqueterie, pour assurer les bois ou les pierres quand ils les fendent. || Outil sur lequel les tabletiers évident les dents des peignes. || Espèce de coffre de relieur, qui reçoit les rognures des livres ou du papier.

— *En dos d'âne.* Se dit de la disposition de certaines choses lorsqu'elles sont formées de deux parties qui présentent un talus de chaque côté en s'élevant vers le milieu. Toit de maison en dos d'âne. Dessus de coffre en dos d'âne. Route en dos d'âne, etc. Les toits se présentent en dos d'*âne*, comme dans un plan à vol d'oiseau. (Th. Gauth.)

— *L'Ane.* Célèbre conte grec, attribué à Lucien ou à Lucius de Patras. || *L'Ane d'or.* Autre conte grec, imité du premier par Apulée et regardé comme un ouvrage précieux.

— ÂNE ou mieux TÊTE D'ÂNE. s. m. Ichthyol. Nom donné par les Languedociens au chabot des rivières et qui paraît tenir à la grosseur de la tête de ce poisson.

— ÂNE RAYÉ. Mamm. V. ZÈBRE.

— ÂNE. Moll. V. POULPE.

— *Coq à l'âne.* V. COQ-À-L'ÂNE.

— *Pas d'âne.* V. PAS-D'ÂNE.

— Le mot *âne* a pour féminin correspondant, ÂNESSE. V. ce mot.

ANÉANTI, IE. part. pass. du v. Anéantir. S'emploie adjectivement. Monde anéanti. Créatures anéanties. La mort les mettra dans l'horrible nécessité d'être éternellement ou *anéantis* ou malheureux. (Pasc.) Si le feu était *anéanti* sur la terre, le genre humain périrait. (B. de St-P.)

— Par exagération. Empire anéanti. Fortune anéantie. Orgueil anéanti. Conspiration anéantie. Son parti semblait *anéanti.* (Volt.) Téméraire... ton âme est-elle *anéantie*? (J.-J. R.) Certes, la religion chrétienne est loin d'être *anéantie* de nos jours, comme quelques-uns l'ont prétendu. (Vill.) J'ai vu la foi des contrats bannie, les lois les plus saintes *anéanties*, toutes les lois de la nature renversées. (Montesq.) Il est de ces instants où l'âme *anéantie* d'un sinistre avenir paraît être avertie (Chénier.) La marine *anéantie* depuis des siècles, rétablie un peu par le cardinal de Richelieu, fut ruinée sous Mazarin. (Volt.) La Pologne *anéantie*, livre l'Europe à l'invasion des Russes. (Vavin.)

— Fig. Abattu, au physique et au moral. Ranimer ses esprits anéantis. Demeurer anéanti Je demeurai *anéanti* devant une effronterie aussi audacieuse. (Raym.)

— T. de dévotion. Abaissé, humilié profondément devant Dieu. Âme anéantie. Vie humiliée et anéantie. Jésus crucifié et anéanti. Attentive, immobile, *anéantie* en elle-même. (Fléch.) Enveloppé dans sa vertu, et comme *anéanti* en lui-même. (Id.) Modèle d'une vie humiliée et *anéantie.* (Id.)

— *Anéanti pour.* Tout le monde *anéanti pour* vous au moment de votre mort. (Mass.)

Au mépris de vos droits *anéantis* pour vous,
Deux sceptres à la fois vont peser sur vos têtes.
(DELILLE.)

— *Anéanti par.* Ses droits *anéantis* par des traités. (Volt.) Comme si tous les penchants de la nature étaient *anéantis* par la dépravation d'un peuple. (J.-J. Rouss.) Tous les efforts furent *anéantis* par une puissance supérieure. (Villem.) L'esprit et le corps sont *anéantis* par la chaleur; tous les efforts se relâchent. (Parny.)

ANÉANTIR. v. a. 2e conj. (rad. *néant*). Réduire au néant. Ne se dit au propre qu'en parlant de Dieu. Dieu n'a qu'à retirer sa main pour *anéantir* toutes les créatures. (Acad.) Pensez qu'il ne faudrait à Dieu qu'un signe pour *anéantir* l'univers. (Mass.)

— Par extension, Détruire, absolument, avec un nom de personne pour régime.

. . . . Son impiété
Voudrait *anéantir* le Dieu qu'il a quitté.
(RACINE.)

Sais-tu que d'un seul mot je puis t'*anéantir*
(CRÉBILLON.)

— *Anéantir dans.* La mort le dépouille de tout, l'*anéantit* dans tout ce qu'il avait de grand aux yeux des hommes. (Volt.)

— Se dit surtout avec un nom de chose pour régime. Anéantir un empire, un [illegible] une loi, une obligation, un précepte. Anéantir la vérité. Anéantir la justice de Dieu. Anéantir la morale. Les barbares ont *anéanti* l'empire romain. (Acad.) La piété chrétienne *anéantit* le moi humain. (Pasc.) Vous *anéantissez* la morale chrétienne en la séparant de l'amour de Dieu. (Id.) Les délais éternels, les rebuts *anéantissent* tout le prix d'une grâce. (Mass.) On ne touche point aux lois de la nature sans déranger des prévoyances, sans *anéantir* des bienfaits. (A. Mart.) La sagesse consiste moins à *anéantir* nos passions qu'à les faire concourir à notre bonheur. (S. Dubay.)

Ainsi donc un perfide après tant de miracles
Pourrait *anéantir* la foi de tes oracles?
(RACINE.)

— Jeter dans l'accablement, ôter toutes les forces physiques ou morales. Cette affreuse nouvelle m'avait complètement *anéanti.* (Raym.)

— S'ANÉANTIR. v. pron. Se dissiper, devenir

à rien, presque rien. Le fini *s'anéantit* devant l'infini et devient un pur néant. Le roi *s'anéantit* lui-même peu à peu par l'anéantissement insensible des peuples dont il tire ses richesses et sa puissance. (Fénel.) Le présent *s'anéantit* dans le moment que nous parlons. (Id.) Tout s'abaisse, tout *s'anéantit* autour de nous. (Mass.) Cette fortune que ses pères avaient si longuement amassée menaçait de *s'anéantir* dans ses mains. (Volt.) Comment se sont *anéantis* tant de travaux ? (Voln.) L'erreur se répand, l'athéisme s'accrédite, et le vrai culte se perd et *s'anéantit*. (Frédéric le Grand.) Le présent qui s'enfuit est déjà bien loin, puisqu'il *s'anéantit* dans le moment que nous parlons, et ne peut plus se rapprocher. (Fénel.) Etre des êtres.... le plus digne usage de ma raison est de *s'anéantir* devant toi ! (J.-J. Rouss.)

Ainsi leurs grandeurs éclipsées
S'anéantiront à nos yeux. (J.-B. Rouss.)

— Dévotion. S'abaisser, s'humilier profondément devant Dieu. Jésus-Christ s'est *anéanti* jusqu'à prendre la forme d'un esclave. (Boss.) Elle *s'anéantit* en la présence du Seigneur. (Pasc.) Les saints *s'anéantissent* continuellement en la présence de Dieu (Nicol.)

— Syn. comp. ANÉANTIR, DÉTRUIRE. Il peut rester quelques vestiges de ce qu'on *détruit* ; ce qu'on *anéantit* disparaît jusqu'à la dernière trace. *Détruire* a souvent un sens littéral; *anéantir* est toujours hyperbolique.

ANEANTISSEMENT. s. m. (rad. *néant*). Réduction au néant. L'*anéantissement* des créatures dépend de Dieu seul. (Acad.) L'*anéantissement* de la matière est aussi incompréhensible que sa création. (Lav.) Epicure, qui était si persuadé de l'*anéantissement*, ne laisse pas d'être inquiet de ce qui se passera après lui. (Bayle.)

— Par exagération, se dit de diverses choses. L'anéantissement d'un empire. L'anéantissement de la fortune, de l'autorité, du crédit. Depuis l'*anéantissement* de sa fortune, il est tombé dans le dernier mépris. (Acad.) Le premier cri de la révolution fut l'*anéantissement* des privilèges. (Mme de Staël.) Ce dernier coup a été l'*anéantissement* de toutes mes espérances. (Raym.)

— Dévotion. État d'abaissement volontaire, d'humilité profonde devant Dieu. O Jésus-Christ ! O sa mort ! O son *anéantissement* et sa croix ! (Boss.) Elle porte l'humilité jusqu'à l'*anéantissement* d'elle-même. (Fléch.)

— Prostration des forces physiques; suspension des facultés morales. Tomber dans l'anéantissement. Etre, demeurer dans l'anéantissement. Sortir, tirer de l'anéantissement. Ne cherchez point à me tirer de l'*anéantissement* dans lequel je suis tombé. (J.-J. Rouss.) Le malade est tombé dans un état d'*anéantissement* qui fait tout craindre. (Acad.)

ANÈBE. adj. des 2 g. (du gr. ἄνηβος, impubère). Médec. Qui n'a pas encore atteint l'âge de puberté, qui n'est pas nubile.

ANECDOTE. s. f. (du gr. ἀνέκδοτος, non publié). Particularité secrète ou du moins peu connue et ordinairement satirique, qui est relative à certains événements de l'histoire ou à la vie intime d'une personne. Livre, recueil, dictionnaire d'anecdotes. Anecdotes spirituelles, piquantes, véridiques, scandaleuses, licencieuses, fausses, hasardées, fades, insipides. Faiseur d'anecdotes. Conteur d'anecdotes. Procope est le plus ancien des écrivains qui ait publié un livre d'anecdotes. Cicéron n'a pas dédaigné d'en écrire un. Les femmes jouent souvent un rôle important dans les anecdotes. De toutes les anecdotes, Voltaire n'aimait que celles qu'il racontait et qui favorisaient ses prétentions et ses passions. Les recueils d'*anecdotes* ont surtout été composés à l'usage de ceux qui n'ont point d'esprit. (Montesq.) La légèreté, la vérité, la rapidité du récit, l'heureux choix des expressions, telles sont les principales règles et les conditions de l'art de conter des *anecdotes*. (De Feletz.) Il faut le plus souvent y ajouter un accent un peu mordant et un ton malicieux et caustique; car, c'est une observation facile à faire, la plupart des *anecdotes* sont siccatives. (Id.) Les *anecdotes* sont l'esprit des vieillards, le charme des enfants et des femmes. (Rivar.)

— On a appelé *anecdotes* les ouvrages des anciens qui n'avaient pas encore été imprimés. Muratori a intitulé *Anecdotes grecques* les ouvrages des pères grecs qu'il a tirés des bibliothèques pour les imprimer la première fois (Trév.)

— [illegible] histoire anecdote. On dit aujourd'hui Une histoire anecdotique.

ANECDOTIER, ÈRE. s. (pr. *a-nèk-do-tié* ; rad. *anecdote*). Celui, celle qui recueille ou qui rapporte des anecdotes. Se prend ordinairement en mauvaise part. Grand anecdotier. Insupportable anecdotier. Les anecdotes de l'anecdotier sont presque toujours fausses. Le docteur Corvisart, qui était fort aimable quand il voulait, ne buvait que du vin de Champagne frappé de glace. Aussi, dès le commencement du repas et pendant que les autres convives s'occupaient à manger, il était bruyant, conteur, *anecdotier*. (Brill.-Sav.)

ANECDOTIQUE. adj. des 2 g. Qui tient de l'anecdote. Qui a rapport aux anecdotes. Que contient des anecdotes. Fait anecdotique. Histoire anecdotique. Recueil anecdotique.

— Qui est basé sur une anecdote. Pièce anecdotique. Comédie anecdotique.

ANEÇON. Bot. Sy[illegible] de Senecon.

ANÈDE. s. m. (du gr. ἀναιδής, impudent). Entom. Genre d'insectes coléoptères, ayant pour type l'anède équinoxial de Carthagène.

ÂNÉE. s. f. (rad. *âne*). La charge d'un âne. || Métrol. Ancienne mesure de capacité en usage dans une partie de la France. || Ancienne mesure de superficie.

ANEILÈME. Bot. V. COMMELINE.

ANEILÈSE. s. f. (du gr. ἀνείλησις, roulement, déroulement). Médec. Transport des gaz intestinaux vers la partie supérieure du canal digestif. Tranchées qui en résultent.

ANEIMIE. s. f. (ét. gr., ἀνείμων, nu). Bot. Genre de fougères osmundacées de l'Amérique Méridionale.

ANELAR ou **ANHELAR.** s. m. Astron. Nom de l'étoile α des Gémeaux.

ANÉLASTE. s. m. (ét. gr., ἀ priv.; ν euph.; ἐλαστής, qui saute). Entom. Genre de coléoptères pentamères sternoxes, ayant pour type l'anélaste drurei de l'Amérique du Nord.

ANÉLECTRIQUE. adj. (ét. gr., ἀ priv.; ἤλεκτρον, électricité). Se disait autrefois des corps qui n'étaient point électrisables par le frottement. Les substances éminemment anélectriques étaient les métaux et l'eau. Aujourd'hui, on sait que tous les corps sont électriques par le frottement; mais les corps bons conducteurs, comme l'eau, les métaux, ont besoin d'être isolés pour conserver l'électricité que le frottement leur a communiquée.

ANÉLOPTÈRE. adj. et s. (ét. gr., ἀ priv.; ἔλυτρον, étui; πτερόν, aile). Entom. Nom donné aux insectes à quatre ailes, dont les supérieures n'ont pas la consistance d'élytres.

ANÉLYTRE. adj. et s. m. V. ANÉLOPTÈRE. Entom. Se dit des insectes qui n'ont pas d'élytres ou étuis pour recouvrir leurs ailes.

ANÉMAGROSTIE. Bot. V. AGROSTIDE et APÈRE.

ANÉMARRHÉNÉE. s. f. (ét. gr., ἄνεμος, ἄῤῥην, mâle). Bot. Genre de liliacées anthéricées des hautes montagnes de la Chine boréale.

ANEMASE. s. f. V. ANÉMIE.

ANEMBOTE. Myth. chald. V. ANÉMENTE.

ANÈME. adj. des 2 g. (ét. gr., ἀ priv.; αἷμα, sang). Pathol. Qui n'a point assez de sang.

ANÈME. s. m. (ét. gr., ἀνεμία, vent). Entom. Genre de coléoptères hétéromères, taxicornes, ayant pour type l'anème grenu du Sénégal.

ANÉMENTE ou **ANEMBOTE.** Myth. chald. Un des quatre Annédotes des Chaldéens.

ANÉMÈRE. s. m. (du gr. ἀνήμερος, d'un aspect dur). Entom. Genre d'insectes coléoptères, ayant pour type le charançon roux du Sénégal.

ANÉMIE. s. f. (ét. gr. ἀ priv., αἷμα, sang, privation de sang). Signifie non pas une absence totale, mais simplement une diminution très-grande de sang. Quelques auteurs ont proposé de substituer au mot *anémie* le mot oligaimie (de ὀλίγος, peu, et de αἷμα, sang), ou bien hypémie (même signification). L'*anémie* peut être le résultat immédiat des causes morbides, telles que la privation des aliments nécessaires, l'usage de substances peu nutritives, des évacuations abondantes, etc. Quelquefois aussi elle survient sans cause appréciable et avec une rapidité surprenante. (Chom.)

ANÉMIE. Bot. V. ANEIMIE.

ANÉMOBATE. s. des 2 g. (ét. gr., ἄνεμος, vent, air; βαίνω, je marche). Antiq. gr. Se dit de bateleurs qui voltigeaient en l'air sur des cordes ou à l'aide de machines.

ANÉMOCÈTE. s. m. (ét. gr., ἄνεμος, vent; κοιτάω, endormir). Antiq. gr. Nom de certains magiciens de Corinthe auxquels on croyait le pouvoir d'apaiser les vents.

ANÉMOCORDE. Mus. V. HARPE ÉOLIENNE.

ANÉMODROME. s. m. (ét. gr., ἄνεμος, vent; δρομεύς, coureur). Oiseau fabuleux dont parle Lucien, et courant comme le vent.

ANÉMOGRAPHIE. s. f. (ét. gr., ἄνεμος, vent; γραφή, description). Phys. Description des vents.

ANÉMOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Qui concerne l'anémographie.

ANÉMOMÈTRE. s. m. (ét. gr., ἄνεμος, vent; μέτρον, mesure). Techn. Appareil propre à mesurer la vitesse ou la force du vent, ou seulement à indiquer sa direction. La girouette sur [illegible] qui fait connaître la direction du vent. || On dit aussi ANÉMOSCOPE, ANÉMOMÉTROGRAPHE.

ANÉMOMÉTRIE. s. f. (ét., V. ANÉMOMÈTRE.) Phys. Art de connaître la direction et de mesurer la vitesse des vents.

ANÉMOMÉTROGRAPHE. s. m. (ét. gr., ἄνεμος, vent; μέτρον, mesure; γράφω, j'écris). Phys. Instrument qui produit sur le papier un tracé indiquant la durée et la vitesse du vent. C'est un anémomètre adapté à un pendule qui fait mouvoir une pointe fixe ou un crayon qui trace sur le papier les variations successives du vent.

— Celui-là même qui écrit sur la variation du vent.

ANÉMONE. s. f. (du gr. ἄνεμος, vent; plante qu'un souffle ternit). Bot. Genre le plus brillant de la famille des renonculacées, jolies plantes dont les couleurs sont magnifiques et variées, et parmi lesquelles on distingue l'anémone *pulsatille*, d'un beau violet, quoique un peu sombre, emblème de la tristesse; l'anémone en *ombelle*, des montagnes de Provence; l'anémone *hépatique*, d'un bleu tendre, variant au rose, au violet et au blanc; l'anémone *sylvie*, à fleur blanche et purpurine; l'anémone des *fleuristes*, reproduisant les couleurs de l'arc-en-ciel, y compris même le vert, et faisant l'ornement le plus riche de nos parterres, etc. Les anémones se plaisent dans des plaines élevées et recherchent des lieux exposés au vent; on peut en obtenir presque en toute saison, en les plantant à divers mois de l'année. Les anciens croyaient que l'anémone était née du sang d'Adonis et des larmes de Vénus. Ces plantes si brillantes sont l'emblème de la fragilité; elles n'ont point d'odeur suave; on assure même qu'elles sont aussi dangereuses que belles, et qu'elles doivent être mises au nombre des poisons âcres exerçant une action corrosive sur les tissus, et stupéfiante sur le système nerveux.

—Versif. L'*o* étant long dans *anémone*, ce mot ne rime bien qu'avec les terminaisons en *one* long ou en *aune*, comme dans zone, trône, jaune, faune, etc. Cependant quelques poètes se sont écartés de cette règle.

Au milieu du parterre éclate l'*anémone* ;
Le vif et tendre éclat dont elle se couronne....
(ROSSET.)

— *Griffe* ou *patte d'anémone.* La racine de l'anemone, ainsi nommée pour sa ressemblance avec une patte d'animal. On peut, en divisant les griffes ou pattes d'anémone, servir ainsi à la multiplication de la plante.

— ANÉMONE DE MER. s. f. Dénomination donnée aux actinées, qui ressemblent souvent à une fleur épanouie sous les eaux.

ANÉMONÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à l'anémone. || ANÉMONÉES. s. f. pl. Tribu ou sous-tribu de renonculacées.

ANÉMONELLE. s. f. Bot. Genre de renonculacées ayant pour type l'anémone thalictroïde.

ANÉMONIDION. s. m. Bot. Sous-genre ou section des anémones.

ANÉMONIFOLIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui a des feuilles semblables à celles de l'anemone.

ANÉMONINE. s. f. (formé de *anémone*) Chim. Matière âcre qu'on retire de l'anémone L'anémonine n'est soluble qu'à chaud dans l'eau ou l'alcool, et doit être rangée parmi les substances huileuses concrètes.

ANÉMONIQUE. adj. Se dit de l'acide qu'on retire de l'anémone. Acide anémonique.

ANÉMONOÏDE. adj. des 2 g. Bot. Qui ressemble à une anémone.

ANÉMOSCOPE. s. m. V. ANÉMOMÈTRE.

ANÉMONOSPERME. Bot. Synon. d'Oriba.

ANÉMOTROPE. s. m. (ét. gr., ἄνεμος, vent; τρέπω, je tourne). Techn. Moteur par le vent, approprié à une mécanique destinée à fabriquer le chocolat.

ANENCÉPHALE. adj. (ét. gr., ἀ priv., ἐγκέφαλον, cerveau). Qui est sans encéphale ou sans cerveau, en parlant d'un fœtus.

ANENCÉPHALE. Térat. V. ANENCÉPHALIEN.

ANENCÉPHALIE. s. f. (ét. gr., ἀ priv., ἐγκέφαλον, encéphale). Térat. Absence de l'encéphale. Jamais il n'y a absence complète de l'encephale et des parties qui le protégent; toujours au contraire on en rencontre quelques rudiments, ce qui a fait substituer à ce nom par quelques auteurs, les noms d'*encéphalie fausse*, d'*acranie*, d'*hemicéphalie*, dénominations tout aussi inexactes. Il ne faut pas confondre l'*anencéphalie* avec l'*acéphalie*. (J. Bresch.)

ANENCÉPHALIEN. adj. m. Térat. Se dit des monstres unitaires autosites dont le caractère général consiste dans l'absence de l'encéphale, et de la totalité ou de portion de la moelle épinière. || ANENCÉPHALIENS. s. m. pl. Famille de monstres unitaires sans moelle épinière.

ANENCHÉLON. s. m. (ét. gr., ἀνά, préposition d'affinité; ἔγχελυς, anguille). Ichthyol. Genre de poisson fossile scombéroïde.

ANENTÉRÉ. adj. (ét. gr., ἀ priv., ἔντερον, intestin). Infus. Se dit d'infusoires qui n'ont point de canal intestinal. || ANENTÉRÉS. s. m. pl. Famille d'infusoires polygastriques, sans intestin ni anus.

ANENTÉRÉMIE. s. f. (ét. gr., ἀ priv., ἔντερον, intestin, αἷμα, sang). Méd. Défaut de [illegible]

ANENTÉROTROPHIE. s. f. (ét. gr., ἀ priv., ἔντερον, intestin; τρέφω, je nourris). Méd. Diminution du volume des intestins.

ANÉPIGRAPHE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἀ priv., ἐπιγραφή, inscription). Numism. Qui est sans inscription, sans titre, en parlant d'une médaille.

ANÉPITHYMIE. s. f. (ét. gr., ἀ priv.; ἐπιθυμία, désir). Médec. Perte des désirs, des appétits, comme de la faim, de la soif, de l'appétit vénérien, etc.

ANÉRÈTE. s. f. (du gr. ἀναιρέτης, destructeur). Entom. Genre de coléoptères lamellicornes, ayant pour type l'anérète ligneuse de l'Amérique Septentrionale.

ANÉRÉTHISME. s. m. (ét. gr., ἀ priv.; ἐρεθισμός, irritation). Médec. Absence d'irritabilité.

ÂNERIE. s. f. (rad. *âne*). Ignorance crasse des choses les plus simples, des choses qu'on devrait savoir. Être d'une grande ânerie.

Du vieux Zénon l'antique confrérie
Disait tout vice être issu d'*ânerie*.
(J.-B. Rouss.)

— Fig. Faute grossière que fait commettre l'ânerie. Livre plein d'âneries. Faire une ânerie. Fagoter des âneries. Hé bien, coquin, voilà de tes *âneries*. (Mol.)

ANERPONTE. adj. des 2 g. (du gr. ἀνέρπων, οντος, grimpant). Bot. Qui peut grimper le long des arbres et des murs. || ANERPONTES. s. m. pl. Famille d'oiseaux.

ANERVÉ, ÉE. adj. (ét. gr., ἀ priv.; νεῦρον, nerf). Entom. Se dit d'insectes dont les ailes sont sans nervures.

ANERVIE. s. f. (ét., V. ANERVÉ.) Médec. Manque d'action nerveuse, paralysie.

ANÉSIE. s. f. (du gr. ἄνεσις, relâchement). Médec. Rémission, amélioration dans les symptômes d'une maladie.

ANÉSIPOME. adj. et s. m. (ét. gr., ἄνεσις, relâchement, liberté; πῶμα, couvercle). Ichthyol. Se dit de poissons qui ont l'opercule mobile. || ANÉSIPOMES. s. m. pl. Famille de poissons.

ANESORHIZA. Bot. V. ANNESORHIZA.

ÂNESSE. s. f. (ét., V. ÂNE). La femelle de l'âne. L'*ânesse* a la voix plus claire et plus menaçante que l'âne. (Buff.) Poppée, épouse de Néron, avait toujours à sa suite quatre à cinq cents *ânesses*, pour se baigner dans leur lait et se conserver le teint frais. (Trév.) L'*ânesse*, lorsqu'on la sépare de ses petits, passe à travers les flammes pour aller les rejoindre. (Buff.)

— Fig. Ignorante, sotte, stupide. *Ote-toi d'ici, grosse ânesse* ; expression basse, bonne pour une marchande de la halle.

— *Lait d'ânesse.* Il est à peu près de la même densité que le lait de vache; il renferme moins de beurre et beaucoup plus de sucre de lait, ce à quoi il faut attribuer la plupart de ses propriétés médicales.

— ÂNESSE DE BALAAM. Myth. rabb. Une des dix créatures privilégiées qu'il plut à Dieu de créer à la fin du sixième jour. C'est elle qui porta le bois destiné au sacrifice d'Isaac, la femme et le fils de Moïse au désert, et qui reviendra à l'avénement du Messie juif pour lui servir de monture triomphale.

ANESTHÉSIE. s. f. (ét. gr., ἀ priv.; αἴσθησις, sensibilité). Privation générale ou partielle de la faculté de sentir.

ANESTHÈTE. s. f. (pr. *a-né-sté-te*; du gr. ἀναίσθητος, hébété). Entom. Genre de coléoptères longicornes, dont le type est l'anesthète testacée, de France.

ANET. Géogr. Bourg de France (Eure-et-Loir); château de Diane de Poitiers; 1,650 âmes.

ANETH. s. m. (ét. gr., ἄνηθον, nom grec d'une plante que l'on croit être notre fenouil). Bot. Genre d'ombellifères peucédanées ayant pour type l'aneth gravéolent.

ANÉTIE. s. f. (du gr. ἀναιτία, innocence). Entom. Genre d'insectes coléoptères longicornes, ayant pour type la saperda des environs de Paris.

ANÉTIQUE. adj. des 2 g. (du lat. *aneticus*). Médec. Se dit des remèdes qui adoucissent les souffrances ou diminuent l'intensité des symptômes. V. PANÉGORIQUE.

ANEUGMÈNE. s. m. Entom. Division dans le genre emphyte des tenthrédiniens hyménoptères, remarquable par ses ailes postérieures, présentant deux cellules médianes.

ANEURE. s. f. (ét. gr., ἄνευρος, sans nervure). Bot. Genre d'hépatiques ayant pour type la jungermannie grasse.

ANEURE. s. m. Entom. Genre d'aradiens hémiptères, section des hétéroptères, ayant pour type l'aneure léger.

ANEURÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une aneure. || ANEURÉES. s. f. pl. Tribu d'hépatiques composée du genre aneure et d'un autre encore douteux appelé tricbostylion, tous deux se faisant remarquer par l'absence de toute trace de nervure.

ANEURHYNQUE. s. m. (ét. gr., ἄνευ, sans, ῥύγχος, bec). Entom. Genre d'oxyuriens hyménoptères dont le type est l'aneurhynque galéatiforme.

ANEURISQUE. s. m. (ét. gr., ἀνευρίσκω, je découvre). Bot. Double emploi du genre moronobée de la famille des guttifères.

ANÉVRISMAL, ALE. adj. Médec. Qui tient [illegible] leur anévrismale. Tumeur anévrismale. Symptômes anévrismaux. Palpitations anévrismales. Sac anévrismal. Poche anévrismale.

ANÉVRISMATIQUE. adj. des 2 g. Médec. Qui a les caractères de l'anévrisme.

ANÉVRISME. s. m. (du gr. ἀνεύρυσμα, dilatation). Pathol. Tumeur contre nature formée par le sang et se continuant avec l'intérieur d'une artère. Si l'artère est simplement dilatée sans être rompue, ni divisée, on dit qu'il existe un anévrisme *vrai* ; si l'artère est réellement déchirée ou perforée, la tumeur prend le nom d'anévrisme *faux*. L'anévrisme faux se distingue en *accidentel*, *spontané*, *faux primitif*, *faux circonscrit* ou *consécutif*, *variqueux*, etc. Les anévrismes vrais sont très-rares. Opération de l'anévrisme. Cure de l'anévrisme.

— *Anévrismes internes.* Ceux qui sont à l'intérieur du crâne, de la poitrine, du ventre. Ceux de la surface de ces cavités, comme ceux de la face, du cou et des membres, sont des

anévrismes *externes*. Anévrismes du cœur, de l'aorte, de l'artère pulmonaire, du jarret, de l'aine, du pli du bras, etc. Les *anévrismes* forment une maladie dangereuse et presque toujours mortelle, quand on les abandonne à eux-mêmes. (Velp.) Pour guérir un *anévrisme*, il faut fermer l'artère qui lui apporte le sang. (Id.) Le calme de l'esprit, la tranquillité du corps, l'immobilité de la partie, sont encore plus nécessaires après l'opération de l'*anévrisme* qu'après les amputations des membres. (Id.)

ANÉVRYSMAL, ALE. adj. V. ANÉVRISMAL.

ANÉVYRSMATIQUE. adj. des 2 g. V. ANÉVRISMATIQUE.

ANÉVRYSME. s. m. V. ANÉVRISME.

ANFORA. s. f. Métrol. Mesure italienne de capacité pour les liquides, valant 418 l. 400.

ANFRACTUEUX, EUSE. adj. (du lat. *anfractuosus*). Qui est plein de détours, de sinuosités, d'inégalités. Chemins anfractueux.

— Anat. Se dit des conduits dont les détours sont irréguliers.

ANFRACTUOSITÉS. s. f. (du lat. *anfractus*, sinuosité, circuit, courbure, rad. *fractus*, de *frangere*, rompre). Cavité profonde, détour irrégulier. Les anfractuosités du chemin, de la route. Les anfractuosites de la montagne.

— ANFRACTUOSITÉS. s. f. pl. Anat. Enfoncements sinueux qui séparent les circonvolutions cérébrales.

ANFRACTURE. s. f. Syn. d'Anfractuosité. N'est point usité.

ANGARE. s. m. Ant. V. ANGARION.

ANGARIE s. f. (du gr. ἀγγαρία, contrainte). Adm. et Mar. Mise en réquisition d'un navire national ou étranger, afin qu'il charge pour le gouvernement.

ANGARIER. v. a. 1re conj. (lat. *angariare*; gr. ἀγγαρεύειν). Forcer à une corvée, surcharger d'impôts. || Fig. Vexer, tourmenter. Ce mot a été quelquefois employé par nos écrivains classiques. L'*angariant*, le vexant, l'excédant en cent façons. (J.-B. Rouss.)

ANGARION. s. m. Hist. anc. Mot dont les Grecs se servaient pour désigner le moyen de communication établi entre la cour du roi de Perse et toutes les provinces de son empire.

ANGAT. Myth. afr. Nom madécasse du mauvais principe.

ANGATO. Myth. afr. Anges du 5e ordre chez les Madécasses.

ANGE. s. m. (du gr. ἄγγελος, envoyé, messager; en lat. *angelus*; d'où, en vieux français, *angelet*, aujourd'hui *ange*). Les anges sont les envoyés, les messagers de Dieu. Substance purement spirituelle et intelligente, qui tient le premier rang parmi les créatures de Dieu. || Epith. Divin, céleste, ailé, rayonnant, glorieux, bel, léger, prompt, consolateur, tutélaire, bon, mauvais, fidèle, saint, rebelle, exterminateur. || Périphr. Messager du ciel, messager céleste, messager divin. Envoyé du ciel, envoyé céleste. Interprète du ciel, des cieux. Esprit pur, habitant ailé de la divine sphère. L'homme n'est ni *ange* ni bête, et le malheur veut que qui veut faire l'*ange* fait la bête. (Pasc.) C'est un discernement qui passe la force des hommes et des *anges*. (Id.) *Anges* saints, rangez à l'entour vos escadrons invisibles, et faites la garde autour du berceau d'une princesse si grande et si [illegible]. (Boss.) Oui, [illegible] serez mon *ange* tutélaire, vous conserverez dans mon âme les vertus que vous avez su m'inspirer. (Mme de Staël.) Les vers sont le parler des *anges* de Dieu. (Fresnaye.) Ah ! si du séjour des *anges* elle pouvait se communiquer à vous, elle vous dirait, comme dans ses adieux : O Paul ! la vie n'est qu'une épreuve. (B. de St-P.)

Un *ange* du Seigneur sous son aile sacrée
A donc conduit vos pas, et caché votre entrée ?
(RACINE.)

Un *ange* est descendu sur le trône des airs,
Couronné de rayons, nageant dans la lumière.
(VOLTAIRE.)

— On donne un nom spécial à tel ou tel ange, selon la nature de l'office qu'il remplit. L'ange de la paix. L'ange de la guerre. L'ange de la prière. L'ange de la mort. L'ange exterminateur. Ces *anges* de paix portent vers le trône de Dieu les vœux des justes et les encens de leurs sacrifices. (Fléch.) Par un signe au milieu de la nue, Emmanuel fait con[illegible]

Adorez et frappez; vos mains seront armées
Par l'*ange* de la mort et le dieu des armées.
(VOLTAIRE.)

Viens des cieux enflammés, abaisse ta hauteur,
Fais marcher devant toi l'*ange* exterminateur.
(ID.)

. . . . Et des voûtes suprêmes
Descendit à l'instant l'*ange* des anathèmes.
(LA HARPE.)

— *Anges déchus*, ou *mauvais anges*, ou *anges de ténèbres*, ou *anges rebelles*. Ceux que Dieu a précipités dans l'abîme après leur révolte. Il était beau, mais sinistre comme l'*ange* déchu. (Salvandy.)

— *Bons anges*, *anges fidèles*, *anges de lumière*. Ceux que Dieu a confirmés en gloire pour récompenser leur fidélité.

— *Ange gardien*. Celui qui veille sur chacun de nous pour nous éloigner du mal et nous exciter au bien.

— Fig. Se dit en parlant d'une personne qui nous protége, qui nous aide, qui veille sur nous, par allusion à l'ange gardien. O mon *ange* ! ma protectrice ! quel horrible emploi je te laisse ! Auras-tu le courage de l'exercer ? (J.-J. Rouss.)

— Employé sans épithète, se dit généralement de tous les esprits bienheureux qui composent la hiérarchie céleste. Le chœur des anges. Les neuf chœurs des anges. Louer Dieu avec les anges. Etre porté dans le sein d'Abraham par les anges. Spectacle digne de Dieu et des anges. Ils sont reçus de Dieu et des *anges*. (Pasc.) Il voyait d'un côté la sainte justice, devant laquelle les *anges* eux-mêmes ont peine à soutenir leur innocence. (Boss.) Il enverra ses *anges* pour vous garder. (Mass.)

— Se dit proprement du dernier chœur des esprits célestes; les anges sont au dessous des archanges.

— On appelle *anges* les représentations soit en sculpture, soit en peinture, que l'on fait de ces esprits. On les représente sous les traits humains, parce que l'homme est le seul être qui réunisse en lui l'esprit et la matière, et qu'ils ont souvent apparu ainsi à ceux à qui Dieu les a envoyés. On leur donne aussi des ailes, pour marquer la promptitude avec laquelle ils obéissent à Dieu et la protection dont ils environnent ceux dont la garde leur est confiée. Le vêtement qui les couvre est lumineux et léger; ils sont presque toujours entourés d'un blanc nuage. C'est à peu près ainsi qu'on représente ordinairement les anges auxquels Dieu a confié de grandes missions sur la terre, tels que Gabriel, tenant un lis à la main et annonçant à la vierge Marie la miraculeuse incarnation du Verbe, Raphaël conduisant Tobie, Michel terrassant Lucifer, les anges gardiens, etc., etc. Quelquefois on peint, on sculpte les anges sous les traits de petits enfants nus et ailés, emblèmes d'innocence; d'autres fois encore ils sont représentés simplement par des têtes d'enfants entourées de deux ailes.

— Fig. T. de dévotion. Personne d'une piété extraordinaire. C'est une société d'hommes ou plutôt d'*anges*. (Pasc.) Ce sont des *anges* que ces sœurs de charité. (Acad.) Elle envoya en Afrique des prêtres, comme des *anges* consolateurs. (Fléch.)

— Fig. Dans le langage du monde. Personne d'une grande vertu, d'une parfaite douceur. C'est un ange. Un ange de vertu, de bonté, de douceur. Il est vertueux, bon, doux comme un ange. Si vous saviez quel *ange* j'ai auprès de moi, et comme elle sait endormir toutes mes douleurs ! (Marm.)

— Sert à exprimer quelquefois la beauté physique. Beau comme un ange. Belle comme un ange. Avoir une figure d'ange. C'était, avec une figure d'*ange*, une dépravation de cœur incroyable. (Mme de Sév.)

— *Comme un ange*. Se dit pour exprimer la perfection avec laquelle on fait une chose. Parler comme un ange. Chanter comme un ange. Se conduire comme un ange. Ecrire comme un ange. Peindre comme un ange.

— *Mon ange, mon bel ange, mon doux ange, mon petit ange, mon cher ange*. Expressions d'amour et de tendresse.

— Au figuré [illegible] auteurs écrivent *une ange*, [illegible] *chère ange*, etc., en parlant [illegible] fille ou d'une jeune femme [illegible] et d'amour; mais le plus [illegible] veulent qu'au figuré comme au [illegible] toujours du genre masculin. [illegible] qu'il faut suivre cette dernière opinion [illegible] une loi; car les *anges* n'ont point de sexe, dès lors point de genre, dans le sens physique du mot; et si nous les faisons du genre masculin, c'est parce que ce genre est le premier et le plus noble dans l'ordre des êtres. Nous disons donc *un ange*, comme nous disons *un Dieu*, etc. Si, en parlant d'une jeune fille ou d'une jeune femme, nous l'appelons du nom d'*ange*, c'est par comparaison, c'est en l'élevant au-dessus de la nature matérielle, au-dessus de la nature humaine; c'est, par conséquent, en faisant abstraction de la distinction des sexes et de celle des genres. Il n'en est pas de même des diminutifs *angelot, angelotte; angelet, angelette*; ce sont des mots de fantaisie, des mots qui n'ont point de signification propre, c'est-à-dire, qui ne désignent en aucune manière l'*ange*, spirituellement parlant, bien qu'ils dérivent de l'idée première d'une créature spirituelle. Ils doivent donc prendre le genre masculin ou [illegible] la personne en vue de laquelle ils ont été spécialement inventés. D'ailleurs, empressons-nous de dire que ces diminutifs n'ont plus cours dans la langue moderne. Nos pères en ont fait un fréquent usage, il est vrai; mais ce qui était naïveté de style chez eux, ne serait plus que mignardise chez nous. Telle est l'influence de la civilisation sur ou contre les langues.

— *Ange de l'Église*. Nom donné dans l'Apocalypse de St Jean aux pasteurs des sept grandes Églises d'Orient, l'ange de Smyrne, l'ange d'Ephèse, etc. Autrefois on appelait de ce nom le pape et tous les évêques, pour témoigner la pureté de leur vie.

— *L'Ange de l'école*. Surnom de St Thomas d'Aquin, le maître par excellence des scolastiques.

— *Fête des Sts Anges*. L'Église latine la célèbre le 2 d'octobre, et l'Église grecque, le 11 de janvier

— ANGES. Myth. siam. Les Siamois admettent des anges des deux sexes et pouvant enfanter; mais dont les enfants ne peuvent être ni sanctifiés ni divinisés.

— Myth. rabb. Les rabbins placent sept anges dans le chemin de la mort.

— Myth. mah. Les musulmans admettent des anges de différents sexes, et croient que tout homme a deux principaux anges pour inspecteurs de toutes ses actions.

— ANGE DE TRANSPORT. Myth. mah. Ange gardien de la sépulture et chargé de régler les places des défunts dans la terre, selon le mérite de chacun.

— Loc. fig. et fam. *Voir des anges violets*. Avoir des visions creuses. Cette locution a vieilli.

— *Être aux anges*. Être extasié, transporté de joie.

— *Rire aux anges*. Rire seul, niaisement, sans sujet connu. Il rit aux *anges* d'un sot rire. (Volt.)

— *Boire aux anges*. Boire sans plus savoir quelle santé on peut porter.

— *Lit d'ange* ou *lit à l'ange*. Lit sans colonnes, et dont les rideaux sont relevés et suspendus en l'air.

— *Ange bouffi*. Popul. Enfant qui a le visage fort plein et de grosses joues, parce que les peintres représentent communément ainsi les anges, et surtout les chérubins et les séraphins.

— *Ange de grève*. Crocheteur, à cause de ses crochets, qui lui tiennent lieu d'ailes. Se dit par raillerie.

— Hist. On appelait *ange* le principal étendard de l'armée dans l'empire d'Occident. On le portait devant l'empereur.

— ANGE. Artill. Boulet fendu en deux, dont les extrémités sont liées ensemble par une barre ou une chaîne de fer. On s'en sert sur mer pour désemparer les vaisseaux.

— *Manches d'anges*. Manches de robes de femme, très-larges et n'allant qu'à la moitié du bras.

— *Le salut que l'ange prédit*. Périphrase par laquelle un ancien poëte a désigné l'Angelus.

J'oy (j'entends) la cloche de la Sorbonne,
Qui toujours à neuf heures sonne
Le salut que l'*ange* prédit. (VILLON.)

— ANGE OU ANGELOT. s. m. (ét. *angelus*, ange; ἄγγελος, envoyé). Ichthyol. Poisson de la Méditerranée, type du genre sguatine.

— ANGE D'OR. V. ANGELOT.

— ANGE. Nom d'une famille impériale du Bas-Empire, qui régna de 1185 à 1204.

ANGED. Ichthyol. V. CHANOS.

ANGÉIA. Myth. scand. L'une des neuf vierges géantes qui créèrent Heimdall

ANGÉIAL, ALE. adj. (du gr. ἀγγεῖον, vaisseau). Anat. Vasculaire, plein de vaisseaux.

ANGÉIOGRAPHE. s. m. V. ANGIOGRAPHE.

ANGÉIOGRAPHIE, ANGÉIOGRAPHIQUE, ANGÉIOSCOPE, etc. etc. V. ANGIOGRAPHIE, ANGIOGRAPHIQUE, ANGIOSCOPE, etc., etc.

ANGEKOKS. s. m. pl. Sorciers groënlandais.

ANGÈLE. Myth. gr. Surnom de *Diane* en Sicile. Premier nom d'Hécate. Surnom de Mercure. Frère de Mélane et fils de Neptune.

ANGÈLE. s. f. (ét. gr., ἄγγελος, qui annonce). Entom. Genre thespis des mantiens orthoptères.

ANGELET s. m. (dim. de *ange*). Petit ange.

ANGELETTE. s. f. Diminutif de *ange*, en parlant d'une jeune fille. Tertullien, qui croyait aux deux sexes des anges, a employé dans ses ouvrages le substantif féminin *angela*. V. ANGE.

ANGELI (Filippo). Paysagiste fameux; né à Rome, vers la fin du XVIe siècle, mort en 1645.

ANGÉLIA. Myth. gr. (littéral. *la Messagère*). Nom de l'Aurore.

ANGÉLICÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à l'angélique. || ANGÉLICÉES. s. f. pl. Tribu d'ombellifères ayant pour type le genre angélique.

ANGÉLICOÏDES. s. f. pl. (ét. *angelica*, angélique; εἶδος, forme). Bot. Section du genre peucédanon.

ANGÉLIE. Myth. gr. Fille de Mercure, chargée de donner aux morts des nouvelles des vivants.

ANGELIN. s. m. Bot. Arbre de l'Amérique [illegible]

ANGELIN, INE. adj. (formé de *ange*). Epithète; nos pères l'ont souvent donnée à la Ste Vierge, qu'on appelait autrefois *Dame angeline*.

ANGÉLIQUE. adj. des 2 g. (du lat. *angelicus*; rad. *angelus*, ange). Qui est propre à l'ange, qui tient de l'ange, qui appartient à l'ange. Nature angélique. Chœurs angéliques. Esprits angéliques. Perfections angéliques. Concerts angéliques. Accords angéliques.

— Fig. Excellent, parfait, extraordinaire. Esprit angélique. Ame angélique. Pureté angélique. Vie angélique. Douceur, résignation, charité, bonté angélique. Supporter des outrages avec une soumission angélique. Dire des choses angéliques. Mener une [illegible] angélique. La véritable coupable qui fut découverte, était cette femme qui avait toujours mené en apparence une vie *angélique*. (Le Sage.)

— *Salutation angélique*. Plus communément appelée *Ave Maria*, parce qu'elle commence par ces deux [illegible]. On désigne sous ce nom une prière bien [illegible] et qui renferme les paroles que l'an[illegible] la sainte Vierge, lorsqu'il la salua de [illegible] de Dieu, en lui annonçant qu'elle serait [illegible] du Verbe éternel. L'Eglise a ajouté les autres paroles qui complètent l'*Ave Maria*.

— Se dit aussi de la beauté physique. Figure angélique. Visage angélique. Traits angéliques.

— *Docteur angélique*. Saint Thomas d'Aquin.

— *Ecole angélique*. Ecole des thomistes.

— On disait autrefois *Siége angélique*, pour Siége apostolique.

— *Couronne angélique, royaume angélique* C'est ainsi qu'on appelait la couronne et le royaume de Hongrie.

— *Angélique*. Mus. Instrument à clavier, monté de dix-sept cordes accordées par demi-tons; fut inventé au commencement du XVIIe siècle.

— *Voix angélique*. Sorte de jeu d'orgue composé de tuyaux cylindriques à anche.

— ANGÉLIQUE (Habit). Costume de moines que les laïques des différents peuples se faisaient mettre à l'approche de la mort, pour participer de la sainteté et aussi de la béatitude qu'on croyait réservée aux ordres réguliers.

ANGÉLIQUE. s. f. (ét. gr., ἄγγελος, ange; en lat. *angelica*, qui appartient aux anges, par allusion aux vertus médicales qu'on attribuait à l'une des espèces). Bot. Plante aromatique et charnue de la famille des ombellifères, et dont les feuilles ailées sont portées par des pédicules branchus, sur une tige de trois à quatre pieds. L'angélique est originaire de Syrie. Conserve, ratafiat, confiture, liqueur d'angélique. Pied d'angélique. Bâton d'angélique. Morceau d'angélique. Votre fille est justement comme l'*angélique* de Terre-Sainte; elle est parfaite, elle est singulière, elle est exquise, et ce qui m'en plaît par-dessus tout, c'est que son bon goût ne rappelle rien dont on se souvienne, et qu'il ne ressemble à aucun autre goût que le sien. (Mme de Sév.)

— De graves auteurs ont regardé l'angélique comme utile contre les prétendues fascinations.

— ANGÉLIQUE. s. f. Bot. Nom vulgaire de l'archangélique officinale.

ANGÉLIQUEMENT. adv. (rad. *ange*). D'une manière angélique, à la manière des anges. Se conduire angéliquement. Chanter angéliquement. Peu usité.

ANGÉLISÉ, ÉE. part. pass. du v. Angéliser.

ANGÉLISER. v. a. 1re conj. Néol. Assimiler à l'ange.

ANGÉLITES. s. m. pl. Hist. eccl. Nom des disciples de Sabellius. Sectaires adorateurs des anges.

ANGÉLOLÂTRIE. s. f. (ét. gr., ἄγγελος, ange; λατρεία, culte). Culte des anges.

ANGÉLONIE. s. f. Bot. Genre des scrophularinées heminéridées qui croissent en Amérique.

ANGELOT. s. m. Petit ange. V. ANGELET.

ANGELOT ou **ANGE D'OR**. Monnaie d'argent du moyen âge, du poids de 44 1/5 grains de marc de Paris, et ainsi nommée à cause de l'ange figuré sur le revers de la monnaie. Les angelots ont été usités en France depuis [illegible] jusque sous le règne de Louis XI. St Michel y était figuré avec une épée dans sa main droite, un écu de fleurs de lis dans sa gauche, et un serpent à ses pieds. || Il y eut dans le même temps des angelots frappés en Angleterre.

— ANGELOT. Sorte de fromage du Perche et du Vexin normand.

ANGELOTTE. s. m. Diminutif de *ange*. V. ANGELETTE.

ANGELUS. s. m. (pr. *an-gé-luss*). Prière en l'honneur de la Vierge, ainsi nommée du premier mot qui la commence. Elle est composée de trois versets tirés de l'Ecriture Sainte, suivis chacun d'un *Ave Maria*, ou Salutation angélique, et d'une oraison par laquelle on demande la grâce de Dieu et le salut éternel. Dire l'Angelus. Réciter dévotement l'Angelus. On sonne l'Angelus.

— Pardon. Nom donné à l'Angelus à cause du grand nombre d'indulgences qu'y ont attachées les papes. Quoi ! le pardon sonnant te retrouve en ces lieux. (Boil.)

ANGELY (L'). Fou ou bouffon de Louis XIII, célèbre par la causticité de son esprit et la [illegible]

ANGEMME. s. f. Blason. Fleur imaginaire à six feuilles, et qui ressemble à la quintefeuille, si ce n'est que les feuilles en sont arrondies.

ANGÉNIEUX, EUSE. adj. Anat. V. ANGIAL.

ANGENIN. s. m. Blason. V. ANGEMME.

ANGÉOLEMENT. s. m. Agric. Binage léger qu'on donne aux plantations nouvelles.

ANGÉRONA Myth. lat. Déesse du Silence chez les Romains.

ANGÉRONALES. s. f. pl. Antiq. rom. Fêtes célébrées le 21 décembre de chaque année, en l'honneur de la déesse Angerona.

ANGERONE. s. f. (ét., *Angerona*, nom mythologique). Entom. Genre de lépidoptères nocturnes ayant pour type l'angerone du prunier.

ANGERS. Géogr. Ville de France, chef-lieu du dép. de Maine-et-Loire, à 30 myr. de Paris. Evêché, école de médecine, école d'arts et métiers, collége royal, bibliothèque publi-

que, jardin des plantes; commerce en ardoises, toiles à voiles, vins, grains, lin, chanvre, bestiaux; 35,000 hab.

ANGEVIN, INE. adj. et s. des 2 g. Géogr. Qui est né à Angers ou dans l'Anjou. || Qui appartient à Angers, à l'Anjou ou à leurs habitants. Tu es, belle *Angevine*, un bel astre des cieux. (Rons.)

— *Formules angevines.* Désignation d'un célèbre recueil des formules des actes publics d'Anjou.

— ANGEVIN ou ANGEVINE. s. Monn. Nom d'une monnaie de peu de valeur qu'on frappait anciennement à Angers.

ANGGA. Myth. ind. V. VEDÂNGGA.

— ANGGA. Géogr. Nom du Bengale proprement dit.

ANGGADA. Myth. ind. Fils de Bali, et roi des singes qui aidèrent Râma dans son expédition contre Râvana.

ANGGÂRAKA. s. m. Astron. ind. Nom de la planète de Mars.

ANGGATI. Myth. ind. Un des noms de Krichna. || Un des noms de Brahmâ.

ANGGIRAS. Myth. ind. Nom de l'un des sept richis. Anggiras est fils de Brahmâ et père de Vrihaspati.

ANGIANTHE. s. f. (ét. gr., ἀγγεῖον, sorte de vase; ἄνθος, fleur). Bot. Genre des composées gnaphaliées. Herbe originaire de l'île Saint-François, côte australe de la Nouvelle-Hollande.

ANGIANTHÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une angianthe. || ANGIANTHÉES. s. f. pl. Bot. Division de la tribu des gnaphaliées.

ANGIDION. Bot. V. CYMBIDION.

ANGIECTASIE. s. f. (ét. gr., ἀγγεῖον, vaisseau; ἔκτασις, dilatation). Pathol. Dénomination générique des dilatations des vaisseaux et de celles du cœur, organe central de la circulation.

ANGIECTASIQUE. s. f. Pathol. Qui a rapport à l'angiectasie.

ANGIMACURIEN. s. m. Hist. relig. Nom d'une secte d'Indiens qui méditent jour et nuit les poings fermés et les yeux levés vers le ciel, et ne vivent que d'insectes assaisonnés avec le jus de certaines herbes.

ANGIN. s. m. Anc. t. milit. V. ENGIN.

ANGINE. s. f. (de *angere*, etrangler, suffoquer). Pathol. Ce mot sert à désigner des maladies occupant le gosier, et présentant pour principal symptôme la difficulté d'avaler et de respirer. Il est synonyme d'Esquinancie. L'angine est une inflammation qui peut occuper ensemble ou séparément, et quelquefois d'une manière successive, l'entrée des voies aériennes et alimentaires. Elle reconnait les mêmes causes que les autres inflammations des membranes muqueuses.

— *Angines simples.* Se développant très-souvent sous une influence épidémique appelée vulgairement *cause catarrhale.* Elle est ou gutturale ou pharyngienne. L'œsophagite, la laryngite et la trachéite sont des *angines simples.*

— *Angines gangréneuses.* Pseudo-membraneuses.

— *Angine de poitrine.* Affection nerveuse, caractérisée par une douleur déchirante qui occupe la poitrine, le cou, l'épaule et le bras.

ANGINEUX, EUSE. adj. Qui a rapport à l'angine, qui est accompagné d'angine.

ANGIOCARPE. s. m. (ét. gr., ἀγγεῖον, petit vase; καρπός, fruit). Bot. Fruit enveloppé par ... closes. || ANGIOCARPES. s. f. pl. ... lichens, caractérisé par des apothécies closes renfermant les corpuscules reproducteurs.

ANGIOCARPIEN, ENNE. adj. et s. Bot. Se dit de tout végétal phanérogame qui porte des ... *angiocarpes*, ou cachés en tout ou en partie sous une enveloppe qui trompe sur leur forme naturelle.

ANGIOCTASIE. s. f. Pathol. V. ANGIECTASIE.

ANGIODÉSIE. s. f. (ét. gr. ἀγγεῖον, vaisseau; δέσις, lien, jointure). Didact. Démonstration des vaisseaux.

ANGIOGASTRE. adj. et s. m. Bot. Se dit des champignons dont les corpuscules reproducteurs sont cachés par une enveloppe membraneuse.

... Anat. Celui qui décrit les vaisseaux du corps humain ou des animaux.

ANGIOGRAPHIE. s. f. (ét. gr., ἀγγεῖον, vaisseau; γράφω, decrire). Description des vaisseaux du corps humain ou des animaux.

ANGIOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Anat. Qui a rapport à l'angiographie.

ANGIOHYDROGRAPHE. s. m. (ét. gr., ἀγγεῖον, vaisseau; ὕδωρ, eau; γράφω, je décris). Celui qui décrit les vaisseaux lymphatiques.

ANGIOHYDROGRAPHIE. s. f. (ét., V. ANGIOHYDROGRAPHE). Description des vaisseaux lymphatiques.

ANGIOHYDROGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Qui concerne l'angiohydrographie.

ANGIOHYDROLOGIE. s. f. (ét. gr., ἀγγεῖον, vaisseau; ὕδωρ, eau; λόγος, discours). Traité des vaisseaux lymphatiques.

ANGIOHYDROLOGIQUE. adj. des 2 g. Qui concerne l'angiohydrologie.

ANGIOHYDROTOMIE. s. f. (ét. gr., ἀγγεῖον, vaisseau; ὕδωρ, eau; τομή, section). Anatomie des vaisseaux lymphatiques.

ANGIOHYDROTOMIQUE. adj. des 2 g. Qui se rapporte à l'angiohydrotomie.

ANGIOLEUCITE. s. f. (ét. gr., ἀγγεῖον, vaisseau; λευκός, blanc). Pathol. Inflammation des vaisseaux lymphatiques.

ANGIOLOGIE. s. f. (ét. gr., ἀγγεῖον, vaisseau; λόγος, discours). Anat. Partie de l'anatomie qui traite des vaisseaux du corps humain ou des animaux.

ANGIOLOGIQUE. adj. des 2 g. Anat. Qui a rapport à l'angiologie.

ANGIOPYRIE. s. f. (ét. gr., ἀγγεῖον, vaisseau; πῦρ, feu). Pathol. Nom de la fièvre inflammatoire.

ANGIORIDION. s. m. (ét. gr., ἀγγεῖον, sorte de vase; εἶδος, forme). Bot. Genre de champignons, ayant pour type le physaron bivalve.

ANGIORRHAGIE. s. f. (ét. gr., ἀγγεῖον, vaisseau; ῥέω, je coule). Pathol. Flux de sang par excès de force.

ANGIORRHAGIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport à l'angiorrhagie.

ANGIORRHÉE. s. f. (ét. gr., ἀγγεῖον, vaisseau; ῥέω, je coule). Pathol. Flux de sang par défaut de force.

ANGIOSCOPE. s. m. (ét. gr., ἀγγεῖον, vaisseau; σκοπέω, j'examine). Anat. Microscope propre à examiner les vaisseaux capillaires.

ANGIOSCOPIE. s. f. (ét., V. ANGIOSCOPE). Anat. Art d'examiner les vaisseaux capillaires au moyen de l'angioscope.

ANGIOSCOPIQUE. adj. des 2 g. Anat. Qui a rapport à l'angioscopie.

ANGIOSE. s. f. (du gr. ἀγγεῖον, vaisseau). Pathol. Maladie qui a son siége dans le système vasculaire sanguin. || ANGIOSES. s. f. pl. Famille de nosologie, comprenant toutes les maladies qui ont pour siége le système vasculaire sanguin.

ANGIOSPERME. adj. Bot. Se dit des graines couvertes d'un péricarpe distinct, et par opposition à Gymnosperme.

ANGIOSPERMIE. s. f. (ét. gr., ἀγγεῖον, vase; σπέρμα, semence). Bot. Ordre de plantes dont la graine ou les graines sont revêtues d'un péricarpe distinct.

ANGIOSPORE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἀγγεῖον, vase; σπορά, semence). Bot. Qui a des graines cachées. || ANGIOSPORES. s. f. pl. Bot. Famille de lichens, dont les sporidies sont enveloppées.

ANGIOSTOME. adj. des 2 g. (ét., gr., ἄγχω, je serre; par corruption *ango*; στόμα, bouche). Moll. Se dit de coquilles univalves dont l'ouverture est fort étroite. || ANGIOSTOMES. s. f. pl. Moll. Famille de paracéphalophores siphonobranches.

ANGIOTÉNIE. s. f. (ét. gr., ἀγγεῖον, vaisseau; τείνειν, tendre). Pathol. Fièvre inflammatoire dont l'action est forte sur les vaisseaux sanguins qu'elle tend ou excite.

ANGIOTÉNIQUE. adj. (ét. gr., ἀγγεῖον, vaisseau; τείνειν; tendre). Se dit des fièvres inflammatoires que l'on attribue à une irritation essentielle du système vasculaire.

ANGIOTHÈQUES. s. f. pl. V. ANGIOCARPES.

ANGIOTOMIE. s. f. (ét. gr., ἀγγεῖον, vaisseau; τομή, section). Dissection des vaisseaux du corps humain ou des animaux.

ANGIROLLE ou **ANGIRELLE.** s. f. Ma. Nom d'un palan sur un pendeur capelé au mât, servant à soutenir la vergue qui porte la voile du trecu.

ANGITE. s. f. Nom générique de l'inflammation des vaisseaux. L'inflammation de chacun des vaisseaux a reçu une dénomination spéciale. Inflammation des veines. V. PHLÉBITE.

ANGITIA et mieux **ANGUITIA.** Myth. lat. Divinité des Marses, exerçant la médecine. Servius confond Angitia avec Médée.

ANGLAIS, AISE. adj. Qui est propre à l'Angleterre ou à ses habitants. Commerce anglais. Gouvernement anglais. Lois anglaises. Mœurs anglaises. Modes anglaises.

ANGLAIS, AISE. subst. Celui, celle qui est originaire d'Angleterre, qui habite l'Angleterre. Un jeune Anglais. Une jeune Anglaise. ... Commercer avec les Anglais. Sympathiser avec les Anglais. Rivaliser avec les Anglais. Cornwallis est le premier qui m'ait donné une bonne opinion des *Anglais.* (Napol.) Voilà un homme d'honneur, un véritable *Anglais.* (Id.) L'*Anglais* est brutal, le Français est vain, poli et léger. Voyez l'Anglais se soûlant pendant quarante jours aux frais de sa noblesse; jamais le Français ne se livrerait à un semblable excès.... Il aime l'égalité par dessus tout. (Id.) Je pense donc que la constitution *anglaise* est inapplicable en France. (Id.)

— *A l'anglaise.* Loc. adv. A la manière anglaise. Il essayait de trotter *à l'anglaise*, le corps plié sur un cheval, se balançant des rênes aux étriers, et s'affaissant rudement sur la selle à chaque pas. (Cte Merlin.)

— Idiome que parlent les habitants de l'Angleterre. V. LANGUE ANGLAISE.

— *Anglais*, syn. de Créancier. Cette acception du mot *anglais* retrace l'idée qu'on s'était faite de la dureté avec laquelle les Anglais usaient de la victoire, en vexant les Français par des contributions particulières et générales, en leur vendant la paix à des conditions ruineuses, et nécessairement mal exécutées.

— ANGLAISE. s. f. Danse fort vive et très-variée. Danser une anglaise. || Air sur lequel on exécute cette danse. Jouer une anglaise.

— *Maladie anglaise.* V. SPLEEN.

— *Anglaises.* T. de coiff. Boucles de cheveux allongées que les femmes laissent tomber le long des tempes lorsqu'elles veulent se coiffer à l'anglaise.

— *Anglaises.* T. de tapiss. Gros galons de fil ou de soie dont on garnit les étoffes pour meubles.

— LANGUE ANGLAISE. La langue anglaise n'est autre chose que l'anglo-saxon profondément modifié par l'idiome normand-français. Du Ve au XIe siècle, l'anglo-saxon domina seul dans les plaines bretonnes, sans être altéré pendant les soixante ans que dura la domination danoise, la langue scandinave de ces nouveaux conquérants étant sœur de l'anglo-saxon; mais lorsque Guillaume, avec ses barons depuis longtemps francisés, vint à envahir le sol de l'Angleterre, il imposa le patois normand-français aux vaincus, qui acceptèrent une masse de mots étrangers, mais en les prononçant, en les construisant à leur façon, sans altérer le fond de la langue. Les guerres qui éclatèrent bientôt entre l'Angleterre et la France décidèrent seules les chevaliers normands à abandonner la langue de leurs anciens frères d'armes du continent pour parler celle du peuple qu'ils avaient conquis. La réforme fut lente: ce n'est guère que sous Edouard Ier, à la fin du XIIIe siècle, qu'elle devient sensible, appréciable; sous Edouard II les ménestrels se montrent; enfin, sous le glorieux Edouard III, la langue française fut exclue des tribunaux par acte du parlement, et la langue anglaise fut reconnue comme langue légale. Au XVe siècle, la lutte, continuant plus acharnée que jamais entre les deux peuples, développa cette haine nationale qui a fini par passer en proverbe et par creuser un abîme entre les mœurs, la langue et la littérature de la France et de l'Angleterre.

Sous Henri VIII, la langue anglaise commença à prendre une forme réglée, savante, et s'enrichit d'une foule d'expressions grecques et latines; l'accentuation devint plus nette, on fit de grands changements dans la prosodie, à l'imitation du rhythme italien, plus approprié que les mètres antiques au génie de la langue anglaise par sa précision et sa souplesse. Depuis Chaucer (1330), personne ne se montra jusqu'à Spencer et Shakspeare pour manier la langue. Plus tard, Cromwell et ses partisans parlent un langage mystique et burlesque; mais Milton n'en tient compte et enrichit la construction par des inversions hardies; Waller et Dryden commencèrent à la polir, à lui donner un premier vernis d'élégance; Swift, Addison, Pope, Steele, groupés autour de la reine Anne, furent remarquables par le bon ton, la grâce et l'esprit de leurs vers et de leur prose. Pendant le XVIIIe siècle, la langue anglaise puisa des locutions nouvelles dans les débats du parlement, et se développa prodigieusement avec l'industrie et les relations commerciales. Elle emprunta à toutes les langues de l'Europe; mais elle sut fondre, absorber, amalgamer ses emprunts, de manière à faire toujours prédominer la partie saxonne de la langue. Sous le rapport de la prononciation, l'anglo-saxon était beaucoup plus sonore que l'anglais moderne. Telle qu'elle est cependant, cette langue est riche, flexible, vigoureuse, à grands et beaux caractères. C'est une langue de commerce, de tribune et de voyageurs.

— LITTÉRATURE ANGLAISE. Les anciennes ballades et les chants guerriers des Saxons représentent l'élément germanique à l'origine de la littérature anglaise; les romans de chevalerie, les poëmes épiques, les fabliaux, les légendes, représentent l'élément normand-français. Sous Edouard Ier parait la chronique rimée de Robert de Glocester, ouvrage véritablement de source anglaise, mais d'un mérite poétique tout à fait nul; sous Richard II, on fait des vers latins et anglais, sous Edouard III, Chaucer, pompeusement surnommé l'*Étoile du matin*, habille à l'anglaise la poésie française de son siècle; puis, pendant tout le XVe siècle l'art du style rétrograde: mais au XVIe a lieu ... Surrey, sir Thomas Wyat et Philippe Sidney préludent à Spencer, élève indépendant de l'Arioste; John Bole, Preston, Edward, Lille, Kid, Gascoigne, Marlow, annoncent le célèbre Shakespeare, qui fait vivre et agir l'Angleterre tout entière dans ses pièces historiques, et qui élargit la route où marchent après lui Ben-Johnson, Beaumont, Fletcher, Massinger, Chapman, Heywood et Rouley. John Donne et Joseph Hall développent la satire et l'églogue; Michel Drayton fait naître la poésie descriptive; sir Walter Raleigh se distingue dans le genre lyrique, et écrit en bonne prose son histoire universelle. Bacon fonde la philosophie expérimentale; l'éloquence tribunitienne prend son premier essor.

— Au XVIIe siècle, Waller et Cowley, le premier dans la poésie de boudoir, le second dans l'ode, commencent l'époque de transition qui aboutira au siècle de la reine Anne; Milton, interprète du mouvement puritain et révolutionnaire, donne une magnifique épopée à sa patrie; Butler se signale dans la satire; nous sommes sous le règne de Charles II. Dryden pose les règles de la critique anglaise, et se distingue comme poète par un tact fin et exquis. Steele et Addison fondent les premières feuilles périodiques; Pope suit le chemin de Dryden, mais avec plus de philosophie et de portée morale; Thomson publie le poëme descriptif des Saisons. La comédie se développe avec une effroyable licence; Farquhar, Etherege, le duc de Buckingham, Wycherley, Congrève, et deux femmes, Aphra Behn et Suzanna Centlivre, sont des auteurs indécents; Vanbrugh et Cibber sont un peu plus châtiés; John Swift, dans un style pur et spirituel, compose des romans satiriques. La prose historique n'a pas de développements bien rapides; Burnet seul écrit une histoire contemporaine, un peu à la manière d'Hérodote; Baker, Tyrrel, Echard et Thomas Sprat ne sont pas sans mérite, mais ne préparent que des matériaux pour leurs successeurs. La philosophie expérimentale se continue avec Locke; l'idéalisme, avec Berkeley et lord Bolingbroke. || La tribune grandit avec Robert Walpole, Pulteney, Shippen, Bernard, Chesterfield, Hardwick. Tillotson, Sherlock, illustrent la chaire évangélique; Collier, Shaftesbury, Addison et Johnson, le critique par excellence, établissent les vrais et judicieux principes du beau et du bon. Le XVIIIe siècle en est à sa seconde moitié. L'imagination anglaise vient se donner carrière. Alors Richardson invente le roman sérieux, Fielding en relève le côté comique, et Sterne, unissant les deux genres, se crée une individualité tellement propre, que tous ses imitateurs ont échoué. Olivier Goldsmith, par un seul ouvrage, se place à côté de ces grands romanciers. Dyer, Akenside, Armstrong, Mason, Darwin, Hayley, cultivent la poésie élégiaque; Young, homme de génie, est à leur tête; par opposition, Shenstone, Gray, Hammond, Collin, Bruce, Beattie, Percy, reviennent à l'ancienne ballade, aux vieilles chansons naïves; Glover ranime le genre épique, dans lequel brillent Chatterton et l'auteur des chants apocryphes d'Ossian. L'art théâtral avançait à grands pas avec Colman, Murphy, Cumberland et Sheridan; ce dernier surtout également célèbre comme orateur politique. Hume, Robertson, Gibbon, écrivent admirablement l'histoire; et derrière eux se tiennent à distance Ferguson, Gillies, Mitford et Roscoe. Adam Smith fonde la science nouvelle de l'économie politique. Reid se lance dans la psychologie expérimentale; Burns donne à ses chansons un coloris vigoureux et frais; Cowper imprime à sa poésie descriptive un caractère austère, individuel, maladif: Wordsworth et Coleridge chantent les lacs du nord de l'Angleterre; Thomas Moore compose d'admirables mélodies irlandaises; George Crabbe chante les hôpitaux, les prisons, les cabarets, les contrebandiers, en étonnant psychologue; le roman est tombé dans la main des femmes, miss Burney, Charlotte Smith, Anne Radcliffe, lady Morgan, etc.

— Le XIXe siècle est ouvert; alors surgissent les deux rois de l'imagination anglaise, le romancier Walter Scott, le poëte lord Byron; tous les deux font école en Europe. Cooper, l'Américain, les Irlandais Griffith et Banim, l'Ecossais John Galt, les Anglais Horace Smith, Grattan, etc., etc., imitent Scott, tous les esprits ulcérés, sceptiques, révolutionnaires, vont à la suite de lord Byron. La poésie dramatique est peu abondante, peu élevée, même celle de Byron. Quant aux autres sortes de productions poétiques, Samuel Rogers, Leig Hunt, Barry Cornwall, James Hogg, etc., etc.; Marie Howitt, Félicie Hemans, Lætitia Landon, etc., se font un nom recommandable. Dans les sciences historiques, il ne se présente pas d'hommes pour marcher de pair avec Hume, Robertson et Gibbon. L'histoire impartiale d'Angleterre est encore à écrire. || Les mathématiques transcendantes sont peu cultivées en Angleterre; en revanche, on y cultive beaucoup les mathématiques appliquées. Les sciences naturelles ont fait beaucoup de progrès, surtout la géognosie, la zoologie et la botanique. || La jurisprudence est stationnaire; la théologie anglicane ne manifeste point de tendance scientifique. || La philosophie dominante est toujours expérimentale. || Les sciences politiques sont un puissant objet d'étude, surtout l'économie politique. || Les sciences philologiques ne sont pas en faveur, à l'exception des langues orientales. || L'Angleterre est le terrain classique des encyclopédies et des revues. ... métropolitaine, l'Encyclopédie britannique, l'Encyclopédie d'Edimbourg, etc.; la Revue d'Edimbourg, la Revue de Westminster, etc. Parmi les recueils français qui s'occupent des productions littéraires et du mouvement politique de l'Angleterre, on distingue la Revue britannique, fondée en 1825 par MM. Saulnier et Dondey-Dupré.

ANGLAISÉ, ÉE. part. pass. du v. Anglaiser. S'emploie adjectivement. Cheval anglaisé. Jument anglaisée.

ANGLAISER. v. a. 1re conj. (rad. *Anglais*). Couper la queue d'un cheval à la manière anglaise.

— S'ANGLAISER. v. pron. Être anglaisé.

ANGLARITE. Minér. V. PHOSPHATE.

ANGLE. s. m. (du lat. *angulus*, angle, coin). Géom. Ouverture plus ou moins grande formée par deux lignes partant d'un même point, et se

prolongeant indéfiniment. Ces deux lignes sont les *côtes* de l'angle, et leur point de rencontre en forme le *sommet*. Une ligne blanche pareille à la raie tracée sur un verre par l'*angle* d'un diamant coupait la surface limpide de la Loire. (Th. Gauthier.) Avec l'*angle* d'une pierre il fit un petit trou sur une branche d'arbre bien sèche, qu'il assujettit sous ses pieds. (B. de St-P.)

— *Angle droit.* Celui dont l'arc est égal au quart de la circonférence. Tous les *angles* obtus ou aigus, lorsqu'on n'y est pas forcé, sont mauvais en architecture ; il n'y a que l'*angle* droit qui puisse y faire un bon effet. (Piron.) Des pierres qu'on tire des carrières sont naturellement droites et à angles droits. (Id.)

— *Angle obtus.* Celui dont l'arc est plus grand que le quart de la circonférence.

— *Angle aigu.* Celui dont l'arc est moindre que le quart de la circonférence.

— *Angle saillant.* Celui dont l'ouverture est tournée vers l'intérieur de la figure dont il fait partie. || *Angle rentrant.* Celui dont l'ouverture est tournée en dehors.

— *Angles contigus* ou *adjacents.* Ayant un côté convexe et leurs autres côtés en ligne droite.

— *Angles opposés.* Formés par deux lignes droites qui s'entrecroisent.

— *Angles correspondants.* Formés du même côté d'une droite qui coupe deux autres droites, l'un en dedans et l'autre en dehors de celle-ci.

— *Angle supplémentaire.* Celui que l'on ajoute à un angle pour en former la valeur de deux angles droits.

— *Angles rectilignes.* Formés par des lignes droites.

— *Angles mixtilignes.* Composés d'une droite et d'une courbe.

— *Angles curvilignes.* Formés par la rencontre de deux courbes.

— *Angle dièdre.* Formé par deux plans qui se coupent.

— *Angles polyèdres.* Formés au sommet d'une pyramide, par la réunion des faces en un point commun.

— *Angles internes.* Compris entre les parallèles.

— *Angles externes.* En dehors des parallèles.

— *Angle d'incidence.* Formé par la ligne d'un mobile avec le point qu'elle touche.

— *Angle de réflexion.* Celui que forme le rayon réfléchi ou le corps qui rebondit.

— *Angle de réfraction.* Formé par la direction d'un rayon de lumière qui passe d'un milieu rare dans un milieu dense.

— *Angle de longitude.* La rencontre au pôle du méridien et du cercle de longitude d'une étoile.

— *Angles horaires.* Ceux que forment les plans des cercles horaires et le plan du méridien. Ils ont pour mesure l'arc de l'équateur compris entre ces cercles.

— *Angles de position.* Ceux que forment les arcs menés d'une étoile au pôle de l'écliptique et à celui de l'équateur ; c'est sur ces arcs que se comptent la latitude et la déclinaison.

— *Angle d'élongation, angle d'azimut, angle parallactique,* etc. V. ÉLONGATION, AZIMUT, PARALLACTIQUE, etc.

— *Angle facial.* Angle formé par la réunion de deux lignes dont l'une passe verticalement par le bord des dents supérieures et par le point le plus saillant du front, et l'autre s'étend horizontalement du conduit de l'oreille aux mêmes dents. On a cherché, en comparant l'ouverture de cet angle, à calculer le volume du cerveau et par là le degré d'intelligence. Chez les Européens, l'angle facial est de 80 à 85 degrés ; chez les nègres, de 70 à 72. Celui de l'Apollon du Belvédère, type de beauté, a plus de 90 degrés.

— *Angle optique.* Formé par deux rayons visuels, menés du centre de l'œil aux extrémités d'un objet.

— *Angle de mire.* Artill. Angle formé par l'axe de la pièce et la ligne de mire naturelle.

— *Angle de projection.* Artill. Angle formé par l'axe de la pièce avec l'horizon. Quand la ligne de mire est horizontale, l'angle de mire est égal à l'angle de projection.

— *Angles de fortification.* Sortes d'angles assez nombreux qui appartiennent à l'art de l'ingénieur. Angle du flanc. Angle d'épaule [illegible] quant. Angle flanqué. Angle mort. Angle du centre d'un bastion. Angle du centre du polygone. Angle de la courtine, du flanc.

— Art milit. *Angle tactique.* Sorte d'angle qui se distingue en angle de bataillon carré et en angle émoussé.

— Anat. On donne le nom d'Angle en anatomie, à diverses parties qui offrent effectivement des angles plus ou moins réguliers. L'angle des lèvres. Les angles de l'œil. Les angles de la mâchoire. Les angles du pubis. Les angles tubaires. L'angle facial, etc.

— Bot. Saillies marginales, aiguës, de corps plats, ou formées longitudinalement sur les solides par la rencontre des faces interposées.

— Entom. Partie du prothorax où les bords inférieurs et postérieurs se joignent aux épaules.

— Moll. V. TELLINE et BAMBOUIS.

— Astrol. *Angle oriental.* L'horoscope. *Angle de l'occident.* La 7e maison. *Angle de la terre.* La 4e maison dans le plus bas du ciel. *Angles du ciel* ou *maisons angulaires.* Les maisons 1, 4, 7, 10, des douze maisons du thème généthliaque.

ANGLÉ, ÉE. part. pass. du v. Angler. Se dit adjectiv. en termes de blason, d'une croix en sautoir, quand des figures mouvantes sortent de ses angles. La croix de Malte des Français est anglée de fleurs de lis.

ANGLÉE. s. f. (formé de *angle*). Chose terminée en *angle*. L'anglée d'un pré. L'anglée d'un échiquier. Peu usité.

ANGLER. v. a. Didact. Donner la forme d'un angle.

— Techn. Former exactement les moulures dans les petits angles du contour d'une tabatière en métal.

ANGLÈS. Géogr. Village de France, chef-lieu de canton, arrondissement de Castres, département du Tarn.

ANGLESEY. Géogr. Île et comté d'Angleterre, dans la mer d'Irlande ; 26 lieues de circonférence. Popul. 45,000 hab.

ANGLÉSITE. s. m. Minér. Sulfate de plomb naturel, qui se trouve à Anglesea, en Irlande.

ANGLET. s. m. (formé de *angle*). Petit angle. || Portion de terre terminée en angle. V. ANGLÉE.

— Archit. Cavité formant un angle droit, qui sépare les bossages taillés sur les façades d'architecture rustique.

ANGLETERRE. Géogr. Ancien royaume, formant aujourd'hui avec l'Écosse et l'Irlande un seul et même état sous le nom de *Royaume-uni de la Grande-Bretagne et de l'Irlande.* L'Angleterre, prise isolément, dans toute la rigueur géographique, ne comprend que la partie méridionale de la grande île jusqu'aux frontières de l'Écosse ; le pays de Galles se trouve compris dans ces limites. Séparée de la France par le Pas-de-Calais, elle forme avec l'Écosse une île qui s'étend entre le 50e et le 59e degré de latitude septentrionale ; avec l'Irlande, située à l'ouest, l'Angleterre s'étend en longitude du 1er au 13e degré à l'ouest du premier méridien. Les côtes occidentales sont très-irrégulières ; les côtes orientales sont moins déchirées et offrent un grand nombre de baies. La superficie de l'Angleterre seule est de 50,387 milles carrés anglais, et de 57,812 avec le pays de Galles. Le climat, modifié considérablement par l'influence de la mer, n'éprouve point les extrêmes de la température continentale ; il est humide et variable, mais non insalubre. La différence de la température moyenne, dans les mois les plus chauds et les mois les plus froids, est de 24° 50'. Les vents d'est y dominent en mars, avril et mai ; au printemps et en été, le vent tourne fréquemment à l'est et même au nord.

— Le sol de l'Angleterre est uni au sud et à l'est ; sur les côtes méridionales, on trouve des collines assez basses ; sur les côtes du N.-ouest, des montagnes calcaires. Dans les comtés de Norfolk et de Lincoln, le sol, qui s'élève à peine au-dessus du niveau de la mer, est très-marécageux. À partir du sud-ouest jusque vers les côtes occidentales, l'Angleterre offre des montagnes de plus en plus élevées, mais cependant d'une hauteur médiocre, puisque les points culminants du Peak, chaîne principale qui traverse les comtés de Derby, de Lancastre et d'York, ne dépassent pas 13 à 1400 mètres de hauteur. On distingue aussi la chaîne des montagnes de Cornouailles, qui se dirige vers le nord à travers les comtés occidents, pour aboutir au pays de Galles ; le Snowdon en est le point culminant. Cette chaîne granitique et schisteuse est riche en veines profondes d'étain et de cuivre ; elle renferme aussi de l'or et de l'argent natifs, du plomb, du zinc, de l'antimoine, du plomb argentifère, de l'oxyde de manganèse, etc.

— Les formations houillières sont dans l'est des comtés de Durham et de Northumberland, sur un espace de 24 milles de long et de 8 de large ; il y en a d'autres à travers les comtés d'York et de Derby, dans le Lancashire, le Glocestershire, etc., etc. Dans les seules mines du pays de Galles, où les houillères occupent un espace de 1,200 milles carrés, tandis qu'elles s'enfoncent en partie à plus de 3J mètres, il y a de la houille pour deux mille ans.

— Les eaux thermales de Bath, de Buxton, de Bristol et de Marlock sont renommées. Dans le Cheshire il y a beaucoup de sources salées [illegible] tions de grès de la même couleur, gisent des roches de gypse et de sel gemme. À Whitby, on tire l'alun, de l'argile bitumineuse, du lias, qui forme des falaises : l'argile fossile qui fournit la terre à briques, couvre la vallée de la Tamise. Les terrains d'alluvion renferment des os d'éléphants et de crocodiles ; on trouve dans d'autres localités des animaux antédiluviens d'une prodigieuse grandeur, etc.

— Parmi les lacs du pays, ceux de Westmoreland, de Cumberland et de Lancaster sont les plus considérables. On y compte 50 rivières navigables, dont les principales sont : la Tamise, le Trent, la Saverne et le Mersey.

— De vastes landes, élevées de 900 à 400 mètres au-dessus du niveau de la mer, s'étendent dans le Northumberland, le Cumberland, etc., etc., et surtout dans le comté d'York. La terre est en général fertile ; elle présente à côté des plus beaux champs de blé, de superbes pâturages et la plus riche verdure. Les produits consistent en bestiaux d'une taille et d'une vigueur remarquables, les chevaux sont excellents ; les moutons, de bonne race et de fine laine ; les chiens sont grands et forts ; la volaille est très-nombreuse, et les oies y pèsent jusqu'à 15 kilog. Les côtes sont très-poissonneuses. Le pays offre très-peu d'oiseaux de proie et encore moins de quadrupèdes carnassiers. On cultive surtout le froment, l'orge, des légumes exquis, du lin, du houblon, du safran, de la réglisse, de la rhubarbe, des fruits d'un gros volume, etc., etc. La culture de la vigne n'y est pas favorisée du ciel ; aussi prépare-t-on une grande abondance de bière et de cidre. Le bois de charpente est beaucoup moins rare que le bois de chauffage, etc., etc. La population de l'Angleterre et du pays de Galles est de 17,000,000 d'habitants ; le sol se divise en 52 comtés, auxquels il faut ajouter l'île de Man, l'archipel de Scilly et les îles Normandes, situées dans la Manche. Les habitants de la vieille Angleterre sont de la race germanique ; ceux du pays de Galles sont d'origine celtique. En général, les Anglais sont une race d'hommes belle et vigoureuse. La religion dominante est celle de l'Église anglicane, appelée aussi Haute-Église. V. ANGLICANE (Église.)

— Pour tout ce qui concerne l'industrie, les relations commerciales, l'état politique, etc., etc. V. GRANDE-BRETAGNE.

— Iconol. Femme assise sur un globe environné de la mer, portant de la main droite une enseigne, ayant la gauche appuyée sur un gouvernail, et sous ses pieds une proue de navire.

— NOUVELLE-ANGLETERRE. Géogr. Partie de l'Amérique Septentrionale, au N. du Canada, renfermant 6 provinces des États-Unis : *Vermont, Maine, New-Hampshire, Massachussets, Rhode-Island, Connecticut.* Elle a une surface de 9,667 lieues carrées. Mines abondantes ; commerce florissant.

ANGLEURIE. s. f. Entom. Genre de diptères ayant pour type l'angleurie à antennes.

ANGLEUX, EUSE. adj. (rad. *angle*). Bot. Se dit de certains fruits dont la chair est tellement renfermée en de petits coins ou petits angles, qu'il est très-difficile de l'en détacher. Une noix angleuse, des noix angleuses.

ANGLICAN, ANE. adj. Se dit des choses qui ont rapport à l'anglicanisme, qui concernent l'anglicanisme. Clergé anglican. Famille anglicane. Culte anglican. Rite anglican. Cérémonies anglicanes. Principes anglicans. Doctrine anglicane, etc. Elisabeth eut le titre de chef de la religion *anglicane*. (Volt.)

— *Église anglicane*, nommée aussi *Haute-Église, Église épiscopale.* Se dit de l'Église d'Angleterre qui a adopté en grande partie les dogmes du calvinisme ; mais qui soutient encore l'institution divine des évêques et la hiérarchie des prêtres. Le roi est chef de l'Église anglicane ; cependant il reste étranger au dogme et à la discipline de l'Église.

— *Rit anglican.* Ordre prescrit des cérémonies qui se pratiquent dans l'Église anglicane.

— ANGLICAN, ANE. s. Celui, celle qui professe la religion réformée, telle qu'elle est établie en Angleterre par l'acte d'uniformité rendu en 1562, sous le règne d'Elisabeth. Un anglican. Une anglicane. Des anglicans. Des anglicanes. En Angleterre, on appelle *non-conformistes* tous ceux qui ne suivent pas la religion anglicane.

ANGLICANISME. s. m. Religion autorisée par les lois en Angleterre. L'anglicanisme est la religion dominante de la Grande-Bretagne ; cependant toutes les sectes, toutes les religions y sont tolérées et protégées dans l'exercice de leur culte.

ANGLICISME. s. m. (rad. *anglais*). Philol. Façon de parler particulière à la langue anglaise.

— Locution empruntée à la langue anglaise et transportée dans une autre langue. Les traducteurs d'ouvrages anglais se garantissent difficilement des *anglicismes*. (Acad.) Style plein d'anglicismes. Ouvrage rempli d'anglicismes. Faire des anglicismes. Éviter les anglicismes.

ANGLOIR. s. m. (rad. *angle*). Techn. Instrument qui sert à prendre toutes sortes d'angles. || Fausse équerre.

ANGLOIS. s. m. Pâtiss. Sorte de tourte aux prunes.

ANGLOMANE. adj. des 2 g. (ét., V. ANGLOMANIE). Qui est admirateur outré des Anglais, de leurs mœurs, de leurs [illegible] servilement ; qui les copie avec extravagance. || S'emploie surtout comme substantif. Un anglomane. Des anglomanes.

ANGLOMANIE. s. f. (formé du mot *anglais*, et du gr. *mania*, manie). Admiration exclusive et exagérée des Anglais, de leurs institutions politiques, de leurs mœurs, de leurs manières et de leurs modes. L'anglomanie se répandit en France à la suite de la guerre d'Amérique. Le système représentatif ramena l'*anglomanie* après la restauration des Bourbons ; l'usage d'invoquer l'exemple des Anglais en matière de lois fut très-commun, et la législation emprunta à la langue anglaise une foule de mots qui, comme *budget, jury,* etc., sont d'un usage journalier. (Schnitz.) Dans les modes, l'*anglomanie* s'est fait reconnaître dans ces derniers temps où les petits maîtres de tous les pays tiennent à honneur de passer pour *fashionables.* (Id.) L'*anglomanie* fait tant de progrès parmi nous, que les usages français finiront par nous devenir complètement étrangers. (Linguet.)

ANGLOMANISÉ, ÉE. part. pass. du v. Anglomaniser. S'emploie adjectivement. Vous vous êtes promptement anglomanisé. Cette femme s'est anglomanisée. Inus.

ANGLOMANISER. v. a. 1re conj. Imiter avec affectation et servilité les manières, les travers anglaises.

— S'ANGLOMANISER. v. pron. Se faire trop servilement aux usages des Anglais.

ANGLO-NORMANNIQUE. adj. des 2 g. Diplom. Écriture anglo-normannique ou normanno-saxonne. Écriture composée de caractères saxons et français, employée dans les actes publics en Angleterre au XIe siècle.

ANGLOPHOBE. adj. et s. des 2 g. [illegible] Qui a horreur des Anglais.

ANGLOPHOBIE. s. f. Néol. Se dit de l'horreur des Anglais.

ANGLO-SAXONS. s. m. pl. Nom général sous lequel on désigne les peuples germaniques, qui vinrent au Ve siècle de notre ère, envahir une grande partie de la Grande-Bretagne et s'y établir. Ils soutinrent de longues luttes contre les indigènes et les Danois, qui les avaient précédés dans l'envahissement du territoire breton. Les Anglo-Saxons furent vaincus et soumis par Guillaume le Conquérant.

— *Langue anglo-saxonne* ou *l'anglo-saxon*, s. m. Langue que parlaient les peuples germaniques envahisseurs de l'Angleterre. Il ne reste plus de monuments de l'anglo-saxon primitif. On divise la langue anglo-saxonne en trois dialectes, l'*anglo-saxon,* le *dano-saxon* et le *normanno-saxon.*

ANGO (Jean). Bourgeois de Dieppe et riche armateur. Vers 1530, de son propre chef, il arma en guerre une flottille avec laquelle il bloqua le Tage et répandit l'effroi dans Lisbonne pour se venger des Portugais, qui avaient pillé plusieurs de ses bâtiments sur la route des Indes-Orientales. François Ier n'osa pas désavouer Ango, à qui le roi de Portugal fut obligé de donner une grosse indemnité pour obtenir la paix.

— On appelle aujourd'hui, en ridiculisant, *M. et Mme Ango,* les personnes d'un rang vulgaire qui affectent les manières de la haute société.

ANGOISSE. s. f. (du lat. *angustia*, suffocation). Pathol. Sentiment de resserrement à la région épigastrique, accompagné d'une grande difficulté de respirer et d'une tristesse excessive. C'est le dernier degré de l'anxiété. Si l'angoisse peut produire des maladies, elle est aussi le symptôme de quelques-unes. Dans l'hypocondrie, la folie, la rage, et dans certaines fièvres graves, les malades sont en proie à des *angoisses* produites par des dangers imaginaires. (Rater.) Le mot *angoisse* n'est guère d'usage aujourd'hui ; quel mot lui a-t-on substitué ? Douleur, horreur, peine, affliction, ne sont pas des équivalents. (Volt.) L'*angoisse*, la tristesse sont des compagnons de la prospérité. (Lomb. de Langres.)

— Signifie ordinairement, Douleur pressante, grande affliction d'esprit mêlée d'une vive inquiétude. Angoisse extrême. Angoisse horrible. Mortelles angoisses. Dernières angoisses. Être en angoisse. Être dans les angoisses. Si vous aviez vu, comme moi, le désespoir et les *angoisses* de cette malheureuse mère, votre cœur ne serait pas inaccessible à la pitié. (Mme Cottin.) Ce ne fut qu'après avoir subi les plus mortelles *angoisses* que nous le revîmes parmi nous. (Flor.)

— POIRE D'ANGOISSE. Bot. Poire d'un goût très-âpre.

— *Poire d'angoisse.* Espèce de bâillon en fer. Instrument en forme de poire que l'on introduisait dans la bouche, et qui, en s'ouvrant par le moyen d'un ressort, empêchait de pousser des cris.

— Fig. *Avaler des poires d'angoisse.* Éprouver des mortifications sensibles, d'amers déplaisirs, de mauvais traitements. Il lui a fait avaler bien des poires d'*angoisse*. (Acad.)

ANGOISSÉ, ÉE. part. pass. du v. Angoisser. S'emploie adjectivement. Tourmenté par le présent, ennuyé du passé, *angoissé* pour l'avenir. (Charr.)

ANGOISSER. v. a. 1re conj. Causer de l'angoisse, de la douleur ; tourmenter, chagriner. La vue des angoisses d'autrui m'*angoisse* matériellement. (Mont.) || Fig. Presser, importuner [illegible]

— ANGOISSER. v. n. Éprouver de l'angoisse, de la douleur. Le cœur lui *angoissa* de dépit et d'orgueil. (Chron. de St-Denis.)

— S'ANGOISSER. v. pr. Se tourmenter, s'efforcer. Ce verbe pourrait être d'un heureux emploi. Pourquoi nos écrivains modernes ne s'en servent-ils pas ?

ANGOISSEUSEMENT. adv. Avec angoisse, avec douleur, avec anxiété.

ANGOISSEUX, EUSE. adj. Qui cause de l'angoisse. Je tiendrai à partie de grâce si me faites promptement mourir, plutôt que me laisser languir plus longtemps en ces *angoisseuses* misères. (Sat. Ménipp.)

ANGOLA. Géogr. Royaume de la Guinée intérieure en Afrique. Climat très-chaud, sol fertile. Les Portugais en sont maîtres depuis longtemps.

ANGOLAM, ANGOLAMIE, ANGOLAN. Bot. V. ALANGION.

ANGON. s. m. (du lat. *uncus*, croc). Antiq.

milit. Instrument de guerre, sorte de javelot ou demi-pique dont le fer est accompagné de deux crocs acérés. Les Francs l'employaient fréquemment et s'en servaient pour combattre de près ou de loin.

— *Angon catabalistique*. Machine de guerre formée d'un arbre sur pied dépouillé de ses branches, ou d'un montant de bois vert planté verticalement en terre et courbé de force au moyen d'un cordage. Il faisait ressort lorsqu'on lâchait la corde, et venait frapper un trait ou une pierre qu'il poussait au loin.

— T. de pêche. Morceau de fer barbelé par les deux bouts, et dont se servent les marins pour tirer les crustacés d'entre les rochers.

ANGONE. s. f. Pathol. Sentiment de constriction du larynx, avec crainte de suffocation, assez fréquent chez les femmes hystériques.

ANGOPHORE. s. f. (ét. gr., ἄγγος, sorte de vase; φορός, porteur). Bot. Genre de myrtacées leptospermées de la Nouvelle-Hollande.

ANGOR. Pathol. Nom latin qui signifie resserrement, et par lequel on désigne l'anxiété morale qu'un malade éprouve quelquefois avec refroidissement des parties extérieures du corps. || Exprime aussi toute anxiété physique et morale.

ANGORA. Géogr. Province de la Turquie asiatique, dans l'Anatolie. Capitale du même nom, renommée par son commerce d'étoffes en poil de chèvre, qui atteignent, dans ce pays, la finesse de la soie. Ses lapins et ses chats ont une longue, épaisse et belle fourrure. On les appelle improprement *angola*.

— ANGORA. s. m. Mamm. Variétés de chats, de lapins et de chèvres originaires d'Angora, dans l'Anatolie. || S'emploie adj. Chat angora.

ANGOSTURE. Bot. V. GALIPEE.

ANGOULÊME. (*Engolisma.*) Géogr. Ville ancienne de France, chef-lieu du départ. de la Charente, autrefois capitale de l'*Angoumois*. Tribunal de 1re instance et de commerce, évêché, bibliothèque publique, etc. Fabrique de draps et d'étoffes, papeteries remarquables, distilleries, forges, etc. Commerce en vins, eaux-de-vie, grains, etc. Popul., 20,000 hab.

ANGOUMOIS. Géogr. Ancienne province de France, qui forme aujourd'hui le départ. de la Charente; faisait partie de la deuxième Aquitaine sous les Romains; fut érigé en comté en 839 par Louis le Débonnaire, en duché par François Ier en 1515; fut donné à divers princes en apanage et à titre de fief; ne fut définitivement réuni à la couronne qu'en 1714.

ANGOUMOISIN, INE. s. Celui, celle qui habite l'ancienne province appelée Angoumois, ou la ville d'Angoulême. Qui a rapport à l'Angoumois, qui concerne l'Angoumois ou ses habitants.

ANGOURBODE. Myth. scand. Géante que le dieu Loke rendit mère.

ANGOURION. s. m. (rad. gr. ἄγγος, objet creux). Nom grec du concombre.

ANGOXA. Géogr. Nom d'un petit groupe d'îles sur la côte orientale d'Afrique. Commerce de riz, d'ambre gris, de perles, d'or, d'ivoire, d'esclaves, de moutons, etc.

ANGRA. Géogr. Ville capitale de l'île de Terceire et de toutes les Açores. 16,000 hab.

ANGREC. s. m. Bot. L'un des noms de la vanille.

ANGROIS. s. m. Techn. Petit coin qu'on enfonce entre les parois de l'œil du marteau et le bout du manche pour assurer ce dernier.

ANGSTER. s. m. Monn. Monnaie de Suisse, cantons de Zug, d'Underwald, d'Appenzell, de Thurgovie et d'Uri. Quatre angsters font un kreutz.

ANGUICHURE. s. f. Chasse. Écharpe à laquelle on attache le cor ou la trompe de chasse.

ANGUICIDE. adj. des 2 g. (ét. lat., *anguis*, serpent; *cædere*, tuer). Qui a ou passe pour avoir la propriété de faire périr les serpents.

ANGUIDÉ, ÉE. adj. Erpét. Qui ressemble à un orvet (*anguis*). || ANGUIDÉS. s. m. pl. Famille de reptiles sauriens.

ANGUIFORME. adj. des 2 g. Didact. Qui a la forme d'un serpent. || ANGUIFORMES. Erpét. V. BATRACHOPHIDIENS.

ANGUILLADE. s. f. (rad. *anguille*). Coup donné avec une peau d'anguille, un mouchoir [illegible]

— Fam. Donner l'anguillade, donner une anguillade, donner des anguillades.

ANGUILLAIRE. adj. des 2 g. Qui ressemble à une anguille. Peu usité.

— ANGUILLAIRE. Bot. V. ARDISIE.

ANGUILLARD. Erpét. V. BATRACIENS du genre protée.

ANGUILLE. s. f. (du lat. *anguilla*). Ichthy. Nom d'un poisson du genre murène, qui a la forme d'un serpent et dont la peau est extrêmement glissante. L'anguille abonde jusqu'à l'excès dans les rivières, les lacs et les étangs de toute l'Europe, quoiqu'il paraisse moins commun vers le nord. Les naturalistes ne connaissent pas encore le mode de reproduction de l'anguille. Pêcher des anguilles. Écorcher, dépouiller des anguilles. Il y a aussi des anguilles de mer, beaucoup plus longues et plus grosses que celles d'eau douce; elles ont des noms particuliers. V. CONGRE, etc. L'*anguille* nommée le pimperneau est le mâle de l'*anguille* plat-bec. (Val.) L'*anguille* vit dans les eaux courantes et dormantes indifféremment. (Id.) Les *anguilles* sont, dans certains pays, d'un très-grand rapport. (Id.) Les lagunes salées de Commachio sont célèbres depuis longues années par la quantité de muges et surtout d'*anguilles* qu'elles produisent. (Id.)

— Épith. Glissante, visqueuse, limoneuse, gluante, humide, molle, frétillante, vive, flexible, brillante, émaillée, argentée. Vois l'*anguille* argentée errant en longs anneaux. (Del.) L'*anguille* au corps glissant et d'argent émaillé. (Boisjol.)

. . . . . L'*anguille* au corps d'argent
Qui s'arrondit, serpente et glisse en s'allon-
(BOISJOLIN.) [geant.

— Art culin. Accolade d'anguille à la broche. Anguille à la marinière. Anguille en matelote-vierge. Anguille à la tartare. Anguille à la minute. Anguille à la Suffren. Anguille à l'anglaise. Anguille aux moutons de laitues romaines. Anguille au soleil. Terrine d'anguille à l'ancienne. Pâté d'anguille, etc.

— Loc. prov. *Toujours pâté d'anguilles*. Se dit pour exprimer la répétition continuelle d'une chose qui par la monotonie fatigue malgré son excellence.

— *Échapper comme une anguille*. Se dit d'une personne qui trouve moyen d'échapper lorsqu'on croit la tenir. J'avais traité avec lui, je croyais en être à la conclusion; il m'a échappé comme une *anguille*. (Acad.)

— *Écorcher l'anguille par la queue*. Commencer par où il faut finir.

— *Rompre l'anguille au genou*. Tenter chose impossible.

— *Anguille sous roche*. Chose cachée, intrigue.

— *Il semble l'anguille de Melun, il crie avant qu'on l'écorche*. Il se plaint avant d'avoir du mal. Il s'effraie avant le danger. Ce proverbe vient, dit-on, de ce qu'un bourgeois de Melun, nommé l'Anguille, jouant le rôle de St Barthélemi dans une comédie, fut effrayé et cria avant que le bourreau qui s'approchait en feignant de vouloir l'écorcher, eût mis la main sur lui.

— *Femme se retourne mieux qu'anguille*. L'esprit d'une femme est plein de souplesse pour tromper, pour cacher ses desseins et les faire réussir.

— *Jeu d'anguille*. Nom d'un jeu d'écoliers.

— *Pour trop presser l'anguille, on la perd*. Une chose échappe, dans l'instant où l'on s'efforce de la tenir.

— *Anguille de haie*. Serpent. Il y a plusieurs provinces où l'on mange sous ce nom certaines espèces de serpents ou de couleuvres.

— Myth. égypt. L'anguille était une divinité chez les Égyptiens.

— ANGUILLES. Mar. Pièces de bois qui font partie de l'appareil en charpente destiné à faire glisser un bâtiment que l'on veut lancer à l'eau. On les nomme aussi *Couettes*. *Anguilles de coursier*, pièce de bois de chêne qui servent de coulisse aux canons dans les vaisseaux du Levant.

— Manuf. de draps. Bourrelets ou faux plis qui se font aux draps sous les piles d'un foulon.

— ILE DE L'ANGUILLE. Géogr. Ile tortueuse du groupe des Antilles, de 21 lieues carrées; 5,000 hab. On y cultive le sucre, le maïs et le tabac.

— Baie du golfe St. Laurent au Canada.

— Une des îles Lucayes appartenant aux Anglais.

— ANGUILLE DU VINAIGRE, DE LA COLLE. V. ANGUILLULE.

ANGUILLÉ, ÉE. adj. Erpét. Qui ressemble à l'anguille. || ANGUILLÉS. s. m. pl. Famille de poissons.

ANGUILLERS. s. m. pl. Constr. nav. Petits conduits pour l'écoulement des eaux dans la cale, pratiqués à tribord et bâbord de la carlingue, sous les varangues de chaque couple. On dit aujourd'hui *lumières*.

ANGUILLETTE. s. f. (diminutif d'*anguille*). Petite anguille.

ANGUILLIDIEN, ENNE. adj. V. ANGUILLÉ.

ANGUILLIÈRE. s. f. (rad. *anguille*). Lieu où l'on nourrit et où l'on conserve des anguilles.

[illegible] *anguilla*, anguille; *forma*, forme). [illegible] des poissons et reptiles qui ont la forme d'une anguille. || ANGUILLIFORMES. s. m. pl. Ichthyol. Ordre de malacoptérygiens sans ventrales, et le plus souvent sans pectorales.

ANGUILLOÏDE. adj. des 2 g. Ichthyol. Qui ressemble à une anguille. || ANGUILLOÏDES. Ichthyol. V. ANGUILLIFORMES.

ANGUILLONNEUX, EUSE. adj. (rad. *anguille*). Souple comme une anguille, trompeur, fin, rusé.

ANGUILLULE. s. f. (ét. *anguillula*; *anguilla*, anguille). Genre de vers nématoïdes.

ANGUIN, INE. adj. Erpét. Qui a quelque ressemblance avec l'anguis, ou orvet. || ANGUINS. s. m. pl. Famille de reptiles.

ANGUINAIRE. Moll. V. SILIQUAIRE.

ANGUINE. s. f. (ét. *anguis*, serpent). Bot. Genre trichosante des cucurbitacées.

ANGUINÉ, ÉE. adj. V. ANGUICLÉ.

ANGUINÉE. s. f. Géom. Nom donné à certaines hyperboles du troisième degré qui, ayant des points d'inflexion, coupent leur asymptote, et s'étendent à l'infini des deux côtés du point d'intersection.

ANGUINOÏDE. adj. des 2 g. Erpét. V. ANGUICLÉ. || ANGUINOÏDES. s. m. pl. Famille de reptiles sauriens.

ANGUIPÈDES. s. m. pl. Myth. lat. Monstres à la démarche tortueuse. || adj. Épithète des géants qui voulurent détrôner Jupiter.

ANGUIS. Rept. V. ORVET.

ANGUITIA. Myth. lat. V. ANGITIA.

ANGUI-VIPÈRES. s. f. pl. (ét. lat., *anguis*, serpent; *vipera*, vipère). Famille de serpents venimeux dont le corps ressemble à celui d'une anguille.

ANGULAIRE. adj. des 2 g. (rad. *angle*). Géom. Qui a ou qui forme un ou plusieurs angles. Figure angulaire. Forme angulaire. Corps angulaire. On apporta bientôt un grand fromage blanc, dans lequel il fit une brèche *angulaire* de 90 degrés. (Brill.-Sav.)

— *Mouvement, vitesse angulaire*. Mécan. Espace que décrit un corps retenu par un axe fixe et tournant autour de cet axe.

— Archit. *Pierres angulaires*. Pierres de l'encoignure d'un bâtiment. || *Colonnes angulaires*. Qui sont aux angles d'un péristyle. Pilastre angulaire, poteau angulaire, etc.

— *Pierre angulaire*. Signifie plus particulièrement la première pierre fondamentale, qui fait l'angle d'un édifice, d'une maison.

— Fig. Jésus-Christ est appelé *la pierre angulaire*, parce que c'est à lui, en lui, que tout doit s'unir, parce que c'est lui qui est la base de l'édifice mystérieux de l'Église.

— Par extension, en parlant d'une personne indispensable, qui joue le principal rôle dans une affaire, qui en est le ferme soutien, on dit: *Il est la pierre angulaire; il est notre pierre angulaire*.

— Anat. *Dents angulaires* ou *canines*. Celles qui correspondent à l'angle des lèvres || *Apophyses angulaires* ou *orbitaires du coronal*. Celles qui répondent aux angles des yeux. || *Muscle angulaire de l'omoplate* ou *trachélo-scapulaire*. Muscle allongé qui s'étend de l'angle de l'omoplate aux apophyses transverses des premières vertèbres cervicales. || *Artères et veines angulaires*. Nerf angulaire, etc.

— Bot. Se dit d'un aiguillon placé sur l'angle d'une tige.

— Astrol. Se dit des plus puissantes des douze maisons qui composent le thème généthliaque, et notamment des 1re, 4e, 7e et 10e.

ANGULAIREMENT. adv. En forme d'angle.

ANGULÉ, ÉE. adj. Didact. Qui est pourvu d'angles.

ANGULEUSES. s. f. pl. (ét. lat., *angulosæ*, d'*angulus*, angle). Arachn. Désignation d'une petite division dans le genre thomisien.

ANGULEUX, EUSE. adj. (rad. *angle*). Dont la surface présente plusieurs angles, qui présente des angles très-saillants. Corps anguleux. Surface anguleuse. Tige de plante anguleuse. Leur lit, c'est le bord du torrent, la prairie humide ou le roc *anguleux*. (L. Gozl.)

— Fam. *Visage anguleux*. Visage dont les traits peu adoucis forment des angles saillants.

— Fig. D'un caractère difficile; mordant, caustique, satirique. Omiss. des dictionn. Les femmes que la nature a affligées du même malheur sont *anguleuses*, s'ennuient à table, et ne vivent que de boston et de médisance. (Brill.-Sav.)

ANGULICOLLE. adj. des 2 g. Entom. Qui a le col ou le corselet anguleux.

ANGULIFÈRE. adj. des 2 g. Qui porte ou présente des angles.

ANGULINERVÉ, ÉE. adj. Bot. Se dit des plantes dont les feuilles offrent des nervures anguleuses.

ANGULINERVES. Bot. V. CURVINERVES.

ANGULIROSTRE. s. m. (ét. lat., *angulus*, angle; *rostrum*, bec). Ornith. Se dit des oiseaux à bec pointu et anguleux. || ANGULIROSTRES. s. m. pl. Famille de l'ordre des passereaux.

ANGULOA. s. f. Genre d'orchidées de la tribu des vandées.

ANGULO-BRACHIAL. adj. et s. m. Anat. L'un des muscles de la larve de la salamandre.

ANGULOSE. Arachn. V. ANGULEUSES.

ANGURIE. Bot. V. ANGOURIE.

ANGUS ou **FORFAR.** Géogr. Comté d'Écosse, à l'E. de la province de Perth. Capitale du même nom; superficie de 300 lieues carrées; pays fertile; commerce d'ardoises; population, 100,000 hab.

ANGUSTATION. s. f. Pathol. Rétrécissement, constrictions d'un organe.

ANGUSTICLAVE. s. m. (ét. lat., *angustus*, étroit; *clavus*, nœud en forme de clou). Ant. rom. Tunique ornée d'un nœud et d'une étroite bande de pourpre. Les chevaliers, les magistrats plébéiens inférieurs et les fils de sénateurs portaient l'angusticlave. Les magistrats patriciens, les sénateurs, etc., portaient le *laticlave*, tunique dont le nœud et la bande de pourpre étaient fort larges.

ANGUSTICOLLE. adj. des 2 g. (ét. lat., *angustus*, étroit; *collum*, cou). Entom. Se dit des insectes qui ont le corselet étroit.

ANGUSTIDENTÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *angustus*, étroit; *dens*, dent). Zool. Se dit des animaux qui ont les dents étroites.

ANGUSTIE. s. f. (du lat. *angustia*; rad. *angustus*, étroit). Souffrance, resserrement, gêne, détresse. Ce me serait certes une angustie pire que la mort. Vieux mot qu'il serait bon mais difficile de rajeunir.

ANGUSTIFOLIÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *angustus*, étroit; *folium*, feuille). Bot. Se dit de toute plante dont les feuilles sont étroites et plus ou moins linéaires.

ANGUSTIMANE. adj. des 2 g. (ét. lat., *angustus*, étroit; *manus*, main). Zool. Qui a les mains étroites.

ANGUSTIPENNE. adj. des 2 g. (ét. lat. *angustus*, étroit; *penna*, plume, élytre). Entom. Se dit d'insectes coléoptères dont les élytres sont rétrécis au bout.

ANGUSTIPENNES ou **STÉNOPTÈRES.** s. f. pl. Nom de la douzième famille de coléoptères, sous-ordre des hétéromères.

ANGUSTIRÈME. adj. des 2 g. (ét. lat., *angustus*, étroit; *remus*, rame). Entom. Se dit des animaux qui ont les pattes en forme de rames étroites.

ANGUSTIROSTRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *angustus*, étroit; *rostrum*, bec). Ornith. Qui a un bec étroit.

ANGUSTISEPTÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *angustus*, étroit; *septum*, cloison). Bot. Se dit de plantes ayant la cloison de leur fruit très-étroite.

ANGUSTISILIQUÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *angustus*, étroit; *siliqua*, gousse). Bot. Se dit de plantes portant des fruits étroits et allongés.

ANGUSTURE. s. f. Nom qu'on donne dans le commerce à deux écorces très-différentes; l'une, l'*angusture vraie*, qui vient des Florides, se prescrit comme succédanée du quinquina, et s'administre en poudre, en infusion ou en décoction. L'autre, la fausse angusture ou angusture ferrugineuse, provient d'un arbre inconnu, est souvent mélangée avec l'angusture vraie, et contient un alcali végétal appelé brucine. V. ce mot. || L'angusture fausse est un poison très-dangereux. V. ANGOSTURE.

ANGYSTOME, ou mieux **ANGISTOME.** adj. des 2 g. (ét. gr., *angystom*, angy, corruption d'ἄγχειν, étreindre, serrer; στόμα, bouche). Moll. Se dit des coquilles dont l'ouverture longitudinale est proportionnellement étroite.

— Subs. Moll. Genre de coquilles à ouverture étroite.

ANHALT. Géogr. Duché d'Allemagne, partagé aujourd'hui entre les branches de Dessau, Bernbourg et Kœthen, qui possèdent chacune un petit territoire. Territoire fertile; éducation de bétail; exploitation de mines.

— MAISON D'ANHALT. Famille ancienne et très-illustre de la Germanie. Elle appartient à la maison Ascanienne, et donne actuellement des ducs souverains au petit pays d'Anhalt.

ANHALT-BERNBOURG. Géogr. État de la Confédération germanique. Capitale, Bernbourg; 88,000 hab.

ANHALT-DESSAU (Franç.-Frédér.-Léop. duc d'). Né en 1740, mort en 1819, a fait dans le monde peu de bruit, mais beaucoup de bien. Les habitants du duché qu'il gouvernait l'appelaient *le Vieux-Père*.

ANHALT-KOETHEN. Géogr. État de la Confédération germanique. Capitale, Kœthen; 34,000 hab.

ANHALTIE. Bot. V. CHÉTOSPORÉE.

ANHAMME. s. m. Entom. Genre de coléoptères tétramères longicornes de Java.

ANHAPHIE ou mieux **ANAPHIE.** s. f. (ét. gr., ἀ priv.; ν euph.; ἁφή, toucher). Pathol. Diminution ou privation du toucher.

ANHÉBÉCARPE. s. f. (ét. gr., ἀ priv.; ν euph.; ἥβη, duvet de puberté; καρπός, fruit). Bot. Division du genre félicie des synanthérées-astéroïdées.

ANHÉLATION. s. f. (du lat. *anhelatio*, [illegible]). Pathol. Respiration courte et fréquente, essoufflement. Synonyme [illegible] Asthme, selon quelques auteurs. || ANHÉLATIONS. s. f. pl. Classe de maladies spasmodiques et oppressives.

ANHÉLÉ, ÉE. part. pass. du v. Anhéler.

ANHÉLER. v. a. 1re conj. Techn. Entretenir le feu à un degré convenable de chaleur, dans les verreries.

ANHÉLEUX, EUSE. adj. (du lat. *anhelosus*). Se dit de la respiration, lorsqu'elle est à la fois fréquente et laborieuse.

— Se dit aussi d'une personne qui est essoufflée ou qui est sujette à l'être.

ANHÉMATOSE. s. f. Pathol. V. ANHÉMATOSIE.

ANHÉMIE. Méd. V. ANÉMIE.

ANHÉRAGE. s. m. Techn. Arrhes qu'on donne aux ouvriers pour conduire un train.

ANHINGE. s. m. Ornith. Genre de palm

ciens, les sénateurs, etc., portaient le *la*…ve, tunique dont le nœud et la bande de… pre étaient fort larges.

ANGUSTICOLLE. adj. des 2 g. (ét. lat., …stus, étroit; *collum*, cou). Entom. Se dit … insectes qui ont le corselet étroit.

ANGUSTIDENTÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *an*…us, étroit; *dens*, dent). Zool. Se dit des … aux qui ont les dents étroites.

ANGUSTIE. s. f. (du lat. *angustia*; rad. *an*…us, étroit). Souffrance, resserrement, gêne, …esse. Ce me serait certes une angustie … que la mort. Vieux mot qu'il serait bon … difficile de rajeunir.

ANGUSTIFOLIÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *angus*…étroit; *folium*, feuille). Bot. Se dit de toute … le corps des feuilles sont étroites et plus ou … ns linéaires.

ANGUSTIMANE. adj. des 2 g. (ét. lat., *an*…us, étroit; *manus*, main). Zool. Qui a les … ns étroites.

ANGUSTIPENNE. adj. des 2 g. (ét. lat. *an*…us, étroit; *penna*, plume, élytre). Entom. Se … l'insectes coléoptères dont les élytres sont … ecis au bout.

ANGUSTIPENNES ou **STÉNOPTÈRES.** … pl. Nom de la douzième famille de coléo…res, sous-ordre des hétéromères.

ANGUSTIRÈME. adj. des 2 g. (ét. lat., *an*…*tus*, étroit; *remus*, rame). Entom. Se dit des … maux qui ont les pattes en forme de rames … oites.

ANGUSTIROSTRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *an*…*tus*, étroit; *rostrum*, bec). Ornith. Qui a un … e étroit.

ANGUSTISEPTÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *an*…us, étroit; *septum*, cloison). Bot. Se dit de … ntes ayant la cloison de leur fruit très-… oite.

ANGUSTISILIQUÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *an*…us, étroit; *siliqua*, gousse). Bot. Se dit de … ntes portant des fruits étroits et allongés.

ANGUSTURE. s. f. Nom qu'on donne dans … commerce à deux écorces très-différentes; … ne, l'*angusture vraie*, qui vient des Florides, … prescrit comme succédanée du quinquina, et … dministre en poudre, en infusion ou en dé… ction. L'autre, … fausse angusture ou an… sture ferrugineuse, provient d'un arbre in… nnu, est souvent mélangée avec l'angusture … aie, et contient un alcali végétal appelé bru… ne. V. ce mot. || L'angusture fausse est un … ison très-dangereux. V. ANGOSTURE.

ANGYSTOME, ou mieux **ANGISTOME.** … j. des 2 g. (ét. gr., *angystom*, angy, corrup… n d'ἄγχειν, étreindre, serrer; στόμα, bouche). … oll. Se dit des coquilles dont l'ouverture lon… tudinale est proportionnellement étroite.

— Subs. Moll. Genre de coquilles à ouver… re étroite.

ANHALT. Géogr. Duché d'Allemagne, par… gé aujourd'hui entre les branches de Dessau, … rnbourg et Kœthen, qui possèdent chacune … n petit territoire. Territoire fertile; éducation … bétail; exploitation de mines.

— MAISON D'ANHALT. Famille ancienne et … ès-illustre de la Germanie. Elle appartient à … maison Ascanienne, et donne actuellement … ux souverains au petit pays d'Anhalt.

ANHALT-BERNBOURG. Géogr. État de la … onfédération germanique. Capitale, Bern… urg; 38,000 hab.

ANHALT-DESSAU (Franç.-Frédér.-Léop. … uc d'). Né en 1740, mort en 1819, a fait dans … monde peu de bruit, mais beaucoup de bien. … s habitants du duché qu'il gouvernait l'ap… elaient *le Vieux-Père*.

ANHALT-KOETHEN. Géogr. État de la … onfédération germanique. Capitale, Kœthen; … 4,000 hab.

ANHALTIE. Bot. V. CHÉTOSPORÉE.

ANHAMME. s. m. Entom. Genre de coléo… tères tétramères longicornes de Java.

ANHAPHIE ou mieux **ANAPHIE.** s. f. (ét. … v. *à* priv.; ν euph.; ἁφή, toucher). Pathol. Di… ninution ou privation de toucher.

ANHÉDÉCARPE. s. f. (ét. gr., *à* priv.; … uph.; …, duvet de puberté; …, fruit). … ot. Division du genre félicie des synanthé… ées-astéroïdées.

ANHÉLATION. s. f. (du lat. *anhelatio*, …

… fréquente, … selon quelques auteurs. || ANHÉLA… … s. f. pl. Classe de maladies spasmodi… ues et oppressives.

ANHÉLÉ, ÉE. part. pass. du v. Anhéler.

ANHÉLER. v. a. 1re conj. Techn. Entrete… ir le feu à un degré convenable de chaleur, … ans les verreries.

ANHÉLEUX, EUSE. adj. (du lat. *anhelosus*). … Se dit de la respiration, lorsqu'elle est à la fois … équente et laborieuse.

— Se dit aussi d'une personne qui est es… oufflée ou qui est sujette à l'être.

ANHÉMATOSE. s. f. Pathol. V. ANHÉMA… …ose.

ANHÉMIE. Méd. V. ANÉMIE.

ANHÉRAGE. s. m. Techn. Arches qu'on … donne aux ouvriers pour conduire un train.

ANHINGE. s. m. Ornith. Genre de palmi…

pèdes totipalmes. Oiseau habitant les eaux douces du Brésil

ANHISTE. adj. (ét. gr., *à* priv.; ν euph.; ἱστός, toile, tissu). Bot. Se dit de certains organes des végétaux n'ayant aucune structure cellulaire.

ANHOMOMÉRÉ, ÉE. adj. (ét. gr., *à* priv.; ν euph.; ὁμός, semblable; μέρος, partie du corps). Zool. Se dit de certains animaux dont le corps est formé d'articulations dissemblables.

ANHYDRE. adj. des 2 g. (ét. gr., *à* priv.; ν euph.; ὕδωρ, eau). Chim. Qui ne contient pas d'eau. Sel anhydre. Acide anhydre. Corps anhydre. Les sels auxquels on a enlevé leur eau de cristallisation sont *anhydres*. (Nyst.)

ANHYDRITE. s. f. (ét. gr., ἄνυδρος, qui manque d'eau). Géol. Nom d'une espèce de rocher à base de sulfate de chaux.

ANHYDROHÉMIE. s. f. (ét. gr., ἄνυδρος, sans eau; αἷμα, sang). Pathol. Diminution du sérum dans le sang.

ANHYDROSE. s. f. Pathol. V. ANIDROSE.

ANHYDRO-SULFATÉ, ÉE. adj. Minér. Se dit d'une base qui est à l'état de sulfate, sans contenir d'eau de cristallisation.

ANI. s. m. Ornith. Genre de grimpeurs, jolis oiseaux particuliers au Nouveau-Monde et ayant pour type l'ani des palétuviers.

ANIANE. Géogr. Bourg de France (Hérault), 2,500 âmes. Tannerie de peaux de chèvres.

ANIARA. s. m. (du gr. ἀνιαρός, triste). Entom. Genre de coléoptères hétéromères, ayant pour type l'*aniara dorsale* de Java.

ANIBE. s. m. Bot. Genre formé sur un arbre regardé comme une espèce indéterminée du genre laurier.

ANICETON. s. m. (du gr. ἀνίκητον, invincible). Pharm. Emplâtre formé de litharge, de céruse, d'encens, d'alun de plume, de térébenthine, de poivre blanc et d'huile. Il était très-recommandé par les anciens.

ANICHES. Géogr. Village de France (Nord); 1,950 âmes. Houillères considérables.

ANIÇOTE. s. f. (du lat. *anesco*, je vieillis). Béquille, potence.

ANICROCHE. s. f. (rad. *croc*). Ant. milit. Sorte d'arme de main en forme de croc.

— Fig. et fam. Petit obstacle, petit embarras, difficulté légère. Rencontrer des anicroches. Chercher des anicroches. Il y a quelque *anicroche* dans cette affaire. (Acad.) De quelque côté que l'on se tourne, ce monde est toujours rempli d'*anicroches*. (Volt.) Leur mariage n'est pas encore conclu; il est survenu une *anicroche*. (Lav.) Il n'est si facile amour qui n'ait parfois son *anicroche*. (Sall.)

— Signifie aussi Mauvaise difficulté, obstacle qu'on fait naître à dessein. C'est un chicaneur qui vous fera mille *anicroches*. (Acad.)

ANIDES. Térat. V. ANIDIENS.

ANIDIENS. s. m. pl. (ét. gr., *à* priv.; εἶδος, εἶδα, ἰδία, forme, espèce). Térat. Genre de monstres unitaires omphalosites. Ces monstres n'ont point de forme spécifique, et consistent entièrement en un sac ovoïde ou globuleux, sans appendices, etc.

ANIDION. Bot. Syn. de Bifore.

ANIDROSE. s. f. (ét. gr., *à* priv.; ν euph.; ἱδρώς, sueur). Pathol. Diminution ou cessation totale de sueur.

ANIE. s. f. (ét. gr., ἀνία, chagrin). Bot. Genre d'orchidacées épidendrées de l'Inde.

ÂNIER, ÈRE. s. (rad. *âne*). Celui, celle qui conduit un âne, des ânes. Un ânier, des âniers. Une ânière, des ânières. Un *ânier*, son sceptre à la main..... (Lafont.)

ANIÈRE. s. f. (du gr. ἀνιαρός, triste). Entom. Genre de coléoptères taxicornes ayant pour type l'anière dorsale.

ANIGOSANTHE. s. m. (ét. gr., ἀνοίγω, je développe; ἄνθος, fleur). Bot. Genre d'hémorodacées, plante de la Nouvelle-Hollande australe, ayant pour type l'anigosanthe coccinien de Paxton.

ANIL ou **ANIR.** Bot. Syn. de l'indigofère teinturier.

ANILÂ ou **ÂNILÂ.** Astron. ind. Nom du quinzième Nakchatra.

…neau). Techn. Espèce d'anneau en fer qui soutient la meule supérieure d'un moulin à farine.

— Hydraul. Sorte de tirants ou d'anneaux de fer, scellés dans le parement des bajoyères d'une écluse, pour retenir les poteaux de garde posés le long des branches et sur les faces de l'avant-bec des piles.

— Blas. Figure en forme de deux C adossés. Porter d'azur à une anille d'argent entourée d'une couronne de gueules.

— Signifiait anciennement, Petit anneau pour mettre au doigt. On disait une *anille* ou *anneau*.

ANILLE. s. f. (de *anilis*, vieux, vieille; sous-entendu *baculus*, bâton de vieux ou de vieille). Béquille, potence.

ANILLÉ, ÉE. adj. Blas. Qui est pourvu d'une anille

ANILLEROS. Polit. Nom sous lequel on désignait les modérés parmi les principaux acteurs de la révolution espagnole de 1820 à 1823.

ANILOCRE. s. m. Crust. Genre d'isopodes cymothoadés renfermant trois espèces.

ANIMADVERSION. s. f. (du lat. *animadversio*, formé de *anima*, âme; *ad*, contre; *vertere*, tourner). Blâme énergique, forte désapprobation, censure sévère, correction en paroles seulement. Encourir l'animadversion. Mériter l'animadversion. S'attirer l'animadversion. L'animadversion publique. L'animadversion générale. L'animadversion des honnêtes gens. L'animadversion d'une personne. Paroles d'animadversion. Cet écrit lui a attiré l'*animadversion* de tous les honnêtes gens. (Acad.) On entendait de toute part des paroles d'*animadversion* contre lui. (Raym.) Je vous demande si une action aussi basse ne doit pas éveiller l'*animadversion* de tous les gens de bien! (J.-J. Rouss.) Si le duc de Brunswick a mérité, à juste titre, l'*animadversion* du peuple français, il a aussi encouru celle du peuple et de l'armée prussienne. (Napol.)

— Par extension, Sentiment de réprobation persévérante, haine durable dont une personne est l'objet. Inspirer à quelqu'un une animadversion insurmontable, une animadversion invincible. Mais empressons-nous d'ajouter que le chef du gouvernement d'alors était chassé d'Espagne, peu de mois après, emportant avec lui tout le poids de l'*animadversion* publique. (Courr. fr.)

— Syn. comp. ANIMADVERSION, HAINE. L'*animadversion*, en général, suppose des motifs graves et légitimes, ou réputés légitimes de bonne foi; la *haine* a quelque chose d'immoral et d'odieux. Les gens de bien sont en butte à la *haine* des méchants; les méchants méritent l'*animadversion* des gens de bien.

ANIMAL, ALE. adj. (du lat. *animalis*). Qui est de l'animal, qui est propre à l'animal, qui appartient à l'animal, qui concerne l'animal. Matière animale, substance animale. Économie animale. Vie animale. Les facultés animales. Les fonctions animales. Les esprits animaux. Diète animale. Assimilation animale. Nature animale. Instinct animal. Sensibilité animale. Contractibilité animale. En remontant un peu plus haut, on rencontre les corps doués de la vie *animale*, mais privés de locomotion. (Brill. Savar.) On se réduit presque à l'instinct *animal*, qui suffit pour sa conservation, avec le minimum ou le plus strict nécessaire. (J. Virey.) La vie entière de l'homme social n'est que le développement de cette affection primitive de l'économie *animale*. (Alibert.)

— Se dit particulièrement de l'être matériel ou physique, par opposition à l'être intelligent, à l'âme, en parlant de l'homme. En morale, on oppose la partie *animale*, qui est la partie sensuelle et charnelle, à la partie raisonnable, qui est l'intelligence (Nicol.) Ce sont les défiances et l'incrédulité naturelle de l'homme *animal* qui vous séparent de nous. (Péliss.)

— Dans le langage de l'Écriture sainte, signifie Sensuel, charnel, voluptueux, et est opposé à Spirituel. L'homme animal ne comprend pas ce qui est de Dieu.

— *Règne animal*. Ensemble des êtres doués de sensibilité et de mouvement volontaire, et pourvus d'une cavité intérieure destinée à recevoir et à élaborer les matières propres à la nutrition. Le règne animal comprend 4 grandes divisions : 1° les *animaux vertébrés*; 2° les *mollusques*; 3° les *articulés*; 4° les *rayonnés* ou zoophytes.

— *Chimie animale*. Celle qui s'occupe de l'étude des matières animales. || *Huiles animales*, *acides animaux*. Huiles, acides qu'on extrait des matières animales.

ANIMAL, au pl. ANIMAUX. s. m. (du lat. *animal*; rad. *anima*, âme, principe de la vie). Être animé et sensible. Se dit de l'homme, en y ajoutant l'épithète de *raisonnable*, pour marquer toute la distance qu'il y a entre lui et tous les autres animaux de la création.

— Se dit particulièrement des êtres animés qui ne sont pas doués de raison. Animal sauvage. Animal domestique. Animal carnassier ou carnivore. Animal aquatique. Animal frugivore. Animal amphibie. Animal terrestre. Animaux hibernants. Animaux à sang blanc. Animaux à sang rouge. Animaux à sang chaud. Animaux à sang froid. Animaux fossiles. Animaux perdus ou antédiluviens, etc. Traité de la nature des animaux. Description des animaux, etc. Dompter, apprivoiser, subjuguer les animaux. Instruire, dresser les animaux. Commander aux animaux.

— Classification des animaux : on a établi quatre grandes divisions : 1° La division des vertébrés, comprenant les animaux chez qui les organes de la nutrition et ceux de la vie de relation sont développés au plus haut degré. 2° La division des mollusques, chez lesquels, dans un développement moyen, les organes de nutrition sont au maximum, et ceux de relation au minimum. 3° La division des articulés, qui, également dans un développement moyen des organes, offrent l'inverse des mollusques; car les organes de nutrition sont chez eux au minimum, et ceux de relation au maximum. 4° La division des zoophytes, dont l'un et l'autre ordre d'organes ont le plus faible degré de développement dans l'échelle des êtres. Cette classification, qui est due aux grands travaux de Cuvier, subsistera tant qu'on aura égard aux véritables caractères qui devront servir à la distribution des animaux. Seigneur, vous avez soumis à l'empire de l'homme les *animaux* qui rampent sur la terre. (Mass.) La nature n'a pour objet que de maintenir les *animaux* dans un ordre de perfection bornée. (Pasc.) Les *animaux* éprouvent comme l'homme les influences du ciel et de la terre. (Buff.) C'est parce qu'une langue suppose une suite de pensées que les *animaux* n'en ont aucune. (Id.) L'homme est un être raisonnable, l'*animal* est un être sans raison. (Id.) Tout *animal* flaire ce qu'il veut manger; la théorie de la botanique est dans son odorat. (B. de St-P.) Les *animaux* ne s'appartiennent pas. (J. Virey.) Les *animaux* se repaissent, l'homme mange. (B. Savar.) L'homme est né pour régner sur tous les *animaux*. (Volt.)

— *Animaux domestiques*. Ceux que l'homme a réussi à dompter, à soumettre à sa volonté, parmi les mammifères, les oiseaux, etc., et qui habitent avec lui pour lui rendre des services. L'histoire naturelle des *animaux* domestiques est intimement liée à celle de l'espèce humaine. (Cuv.) L'Europe se peuple d'*animaux* domestiques apportés des extrémités de l'univers pour l'avantage de nos sociétés policées. (Virey.) L'homme fait la chasse aux bêtes sauvages, la femme élève les *animaux* domestiques. (B. de St-P.)

— Fig. et fam. Se dit d'une personne stupide, brutale, grossière. C'est un animal, un vrai animal, un franc animal, un sot animal, un triste animal, un ennuyeux animal, un grand animal, un fier animal. Elle aime le plus sot *animal* qui jamais eut la forme d'homme. (Trév.) Celui qui vous a dit cela est un *animal*. (Id.) Dans certaines terres nouvellement découvertes, à peine sont-ce des hommes que les habitants; ce sont des *animaux* à figure humaine. (Fonten.)

— ANIMAUX. Jurispr. En général, en tant que biens, les animaux sont *meubles*, parce que, d'après l'étymologie du mot, ils peuvent se transporter ou être transportés d'un lieu à un autre. Sont réputés *immeubles par destination*, en fait d'animaux attachés à la culture, ceux qui sont rigoureusement nécessaires, etc. || Tout individu est responsable des délits ou dommages que peuvent commettre les animaux domestiques, privés ou sauvages qu'il possède

— Iconol. Le coq est le symbole de la vigilance; la tortue, de la chasteté; la tourterelle, de la foi conjugale; la colombe, de l'innocence, le paon, de l'orgueil; le tigre, de la férocité; le lion, du courage; le pourceau, de la gourmandise; le moineau, de la lasciveté; l'âne, de l'ignorance; la pie, du babil; le chien, de la fidélité; la corneille, d'une longue vie; le loup, de la rapine et de la cruauté; le renard, de la ruse et de la fraude; la fourmi, de l'économie; le mulet, de l'opiniâtreté; le lièvre, de la timidité; le hibou, de la sagesse, etc.

— *Culte des animaux*. Myth. Honneurs divins que les anciens peuples, et surtout les Égyptiens, rendaient à un grand nombre d'animaux consacrés.

— ANIMAUX. Myth. mahom. Il y aura dix animaux qui doivent entrer dans le Paradis : la baleine de Jonas, la fourmi de Salomon, la chamelle du Prophète, etc.

ANIMALCULE. s. m. (diminutif de *animal*). On appelle ainsi tout animal si petit qu'il ne peut être aperçu qu'à l'aide du microscope. Tous les liquides qui tiennent en suspension des matières animales ou végétales contiennent des *animalcules*, de même que les fluides qui circulent dans les corps organisés vivants. (Nyst.)

— *Animalcules rotifères*. Qui ont une organisation extérieure très-compliquée.

— *Animalcules homogènes*. Dont le corps gélatineux et contractile est le plus souvent sans apparence de bouche et sans organes extérieurs. La forme des *animalcules* diffère non seulement dans chaque espèce d'animaux, mais aussi dans chaque espèce de liqueur animale. (Nyst.)

— La connaissance des *animalcules* ne date que de l'époque où le microscope fut inventé et assez perfectionné pour permettre de porter le grossissement à cent fois le diamètre au moins; les premières observations ont été faites à la fin du XVIIe siècle et au commencement du XVIIIe.

ANIMALCULISME. s. m. (formé de *animalcule*; rad. *animal*). Physiol. Système dans lequel on suppose que les animalcules spermatiques seuls produisent l'embryon animal.

ANIMALCULISTE. s. m. Physiol. Partisan de l'animalculisme.

… *animalcule*, petit animal, et du lat. *ovum*, œuf). Physiol. Système dans lequel on suppose que le concours des animalcules spermatiques et de l'œuf de la femelle produit l'embryon animal.

ANIMALCULOVISTE. s. m. Physiol. Partisan de l'animalculovisme.

ANIMALIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *animal*, animal; *ferens*, qui porte). Physiol. Qui porte ou contient des animaux.

ANIMALISABLE. adj. des 2 g. (rad. *animal*). Qui est susceptible de se transformer en la propre substance du corps, en parlant des substances alimentaires à l'usage de chaque animal. Substance animalisable. Sucs animalisables. Propriétés animalisables. Il a fallu chercher aussi dans les végétaux les affinités par suite desquelles ils deviennent eux-mêmes *animalisables*. (Brill. Savar.)

ANIMALISATION. s. f. (formé du v. *animaliser*; rad. *animal*). Physiol. Transformation des aliments en la propre substance de l'animal qui s'en nourrit, ou phénomène en vertu duquel les substances soumises à la digestion se changent en produits nouveaux et deviennent assimilables. La première considération est que l'*animalisation* se fait à peu près de la même manière que la végétation. (Brill. Savar.)

— Résultat de l'action élaboratrice qui donne aux aliments, de quelque nature qu'ils soient, le caractère d'animalité propre à l'individu qui s'en nourrit.

ANIMALISÉ, ÉE. part. pass. du v. Animaliser. S'emploie adjectivement. L'aliment altéré par une série de décompositions, *animalisé* et rendu semblable à la substance de l'être qu'il va nourrir, s'applique aux organes dont il doit réparer les pertes. (Richer.) Comment se nourrissent les animaux qui vivent uniquement de chair plus *animalisées*, c'est-à-dire plus azotisées, plus riches en produits ammoniacaux que leur propre substance? (Id.)

ANIMALISER. v. a. 1re conj. (rad. *animal*). Rabaisser, ravaler au rang des animaux, en parlant de l'homme chez lequel on développe l'instinct purement animal, au préjudice du développement de l'âme et de l'intelligence. Le philosophisme *animalise* l'homme, la religion le divinise. (Boiste.)

— Donner aux substances végétales les qualités des substances animales. Assimiler à la propre substance de l'animal.

— S'ANIMALISER. v. pron. Se rabaisser au rang des animaux, se réduire aux habitudes instinctives d'une vie toute animale, sans aucun exercice du principe intelligent, en parlant de l'homme.

— Acquérir les propriétés de la matière animale, en parlant des substances végétales; s'assimiler à la propre substance de l'animal, en parlant des aliments, quels qu'ils soient. On entend par aliments les substances qui, soumises à l'estomac, peuvent s'*animaliser* par la digestion. (Brill. Savar.) Les particules dont se compose la diète animale peuvent s'*animaliser* de nouveau lorsqu'elles sont soumises à l'action vitale de nos organes digesteurs. (Id.)

ANIMALISME. s. m (rad. *animal*). Physiol. Système dans lequel on suppose que l'embryon existe tout formé dans le sperme du mâle.

ANIMALISTE. s. m. (rad. *animal*). Celui qui veut expliquer les divers phénomènes physiologiques par les animalcules.

ANIMALITÉ. s. f. (rad. *animal*). Qualités qui distinguent ce qui est animé, ce qui constitue l'animal; l'ensemble des facultés et des attributs qui sont propres à l'animal; état de ce qui est animal. C'est la loi de l'*animalité*, c'est l'amour exalté de lui-même, qui porte l'homme à l'injustice et au crime. (Bautain.) Prodigue de l'avarice de ses aïeux, il se précipite dans les indomptables penchants de l'*animalité*. (Virey.)

ANIMATEUR, TRICE. adj. (rad. *anima*, âme, vie) Qui donne l'âme, la vie. Souffle animateur. Puissance animatrice.

— S'emploie substantivement. Dieu est le souverain animateur, l'animateur de tous les êtres.

ANIMATION. s. f. (du lat. *animatio*; rad. *anima*, âme, vie). Action d'animer, de donner la vie. Se dit particulièrement de la réunion de l'âme au corps dans l'embryon humain, et signifie l'action inconnue par laquelle le germe reçoit la vie. Dieu de son souffle tout-puissant a donné l'*animation* à la matière. (Fén.)

— Fig. Chaleur, vie apparente. Mettre de l'animation dans les paroles, dans le discours, dans les actions.

— Est quelquefois synonyme d'Irritation, d'emportement, d'animosité. N'y mettez pas tant d'animation. Vous y mettez trop d'animation.

— Alchim. Fermentation de la terre blanche foliée avec l'eau philosophique ou céleste du soufre.

ANIME. s. f. Art milit. Arme défensive portative, espèce de cuirasse composée de lames de métal, et analogue au *garde-cœur* des Romains. On se servait encore d'*animes* en Italie il y a deux siècles, sous le nom d'*anima*, *animetta*. L'anime a été aussi appelée *garde-cœur*.

ANIMÉ. s. m. Pharm. Sorte de résine des …

ANIMÉ, ÉE. part. pass. du v. Animer. S'emploie adjectivement. Un spectacle si beau, si naturel, qui paraît si animé et agir de soi-même. (La Bruy.) Les services des vrais amis ont quelque chose d'*animé* qui prévient jusqu'à nos désirs. (St-Évr.) Il manque à cette beauté d'être un peu *animée*. (Trév.) Sur la surface de la mer nous voyons des troupes nombreuses d'êtres *animés* en parcourir avec rapidité l'immense étendue. (Lacép.) Dans un être *animé*, la liberté des mouvements fait la belle nature. (Buff.) Que peut contre le roc une vague *animée*? (Piron). La langue italienne a quelque chose de séduisant, d'*animé*, de brillant, de sonore. (Villemain.) Quelques physiciens ont pensé sérieusement que la terre était un corps *animé*. (Aimé Martin.) La prononciation de Caligula était *animée* et sa voix retentissante. (La Harpe.)

— *Animé à*. Animé au combat. Animé à la perte de quelqu'un. Animé à la vengeance, au carnage.

Que cette multitude, au carnage *animée*,
Se lève devant nous et devienne une armée.
(C. Delavigne.)

— *Animé de.* Animé de l'esprit divin. Animé de reconnaissance. Animé de rage. Animé de colère. Animé d'amour. Quel beau rôle que celui d'un pape vraiment *animé* de l'esprit apostolique ! (Chateaub.) *Animé* d'un regard, je puis tout entreprendre. (Rac.) L'insecte perdu dans la poussière a été *animé* d'une aussi vive tendresse pour les larves insensibles, que l'éléphant immense pour la jeune famille. (Aimé Martin.) L'homme est libre dans ses actions, et, comme tel, *animé* d'une substance immatérielle. (J.-J. Rouss.) Ses discours sont toujours *animés* de la passion la plus éloquente. (Delille.) Le soleil, versant une lumière d'or, revêt les campagnes d'une robe étincelante de joie, et la nature riante est *animée* d'une nouvelle vie. (Deleuze.) *Animées* d'une vie nouvelle, les herbes poussent et se multiplient avec profusion. (Id.)

— *Animé contre.* Il était fort *animé* contre les Troyens. (Fén.) Il était d'autant plus *animé* contre lui, qu'il y avait encore à Stockholm trois ambassadeurs moscovites. (Volt.)

— *Animé par.* Animé par un discours. Animé par un obstacle. Animé par la présence de. Animé par la majesté de. Animé par les promesses de. Animé par l'espérance. Animé par le succès. Les dominicains furent *animés* par cette pitié évangélique, lorsqu'ils dénoncèrent avec tant de force les cruautés des Espagnols. (Chateaub.) On y voyait de toutes parts le marbre et la toile *animés* par les mains des maîtres les plus habiles. (Rousseau.) L'assemblée était *animée* par les passions de Mirabeau. (Villemain.) C'est ici le séjour de la méditation : ici, les anciens bardes, ravis en extase, étaient *animés* par un souffle divin. (Deleuze.)

— *Teint animé.* Pathol. Expression qui désigne la coloration rouge que présente la peau du visage, dans l'état de santé ou de maladie, continuellement ou par intervalles.

— Beaux-arts. On dit, dans le langage des arts, qu'*une peinture est animée*, que *des figures de bronze sont animées*, qu'*un marbre est animé*, etc., pour donner à entendre que l'artiste a su communiquer à son ouvrage le sentiment particulier dont, selon lui, était animée la figure vivante qu'il a voulu reproduire. Tous les tableaux du poète sont *animés*. (Delille.)

Dans le bronze *animé* par eux,
Les grands sculpteurs ont su, d'une main exercée,
Mettre en relief le sens d'une noble pensée.
(Fr. de Neufchâteau.)

Tantôt dans un cristal, de minces feuillets d'or,
Tout-à-coup *animés*, semblent prendre l'essor.
(Delille.)

— Blas. Se dit d'un cheval qui est en action et qui montre un désir de combattre. || Se dit aussi de la tête seule du cheval, lorsque l'œil est de différent émail. Porter d'or au cheval de sable animé de gueules.

ANIMÉE. s. f. V. animé.

ANIMELLES. s. f. pl. Testicules du bélier. Art culin. Comestible dont on fait un fréquent usage dans la cuisine espagnole, et qui était très-recherché au temps de Louis XV. La meilleure manière de préparer les *animelles* est en friture, avec une sauce au jus de citron, à la menthe sauvage et au piment. (Néo-physiol. du goût.)

— Anat. Glandes salivaires situées sous les oreilles, le long de la mâchoire inférieure.

ANIMER. v. a. 1re conj. (du lat. *animare*; rad. *anima*, âme, vie). Mettre l'âme, la vie dans un corps organique. S'applique spécialement au corps de l'homme. Dieu *anima* l'homme d'un souffle de vie. (Arn.) L'auteur de notre être avait d'abord *animé* notre boue d'un souffle d'immortalité. (Mass.) D'un souffle créateur, il *anime* l'argile. (Delil.)

— Se dit aussi de l'âme. Une âme seraitelle embarrassée d'*animer* un tel corps ? (La Bruy.) Plus noble que mon corps, un autre être m'*anime*. (L. Rac.)

— Se dit aussi de la nature et du soleil. On peut considérer la nature comme une puissance vive, immense, qui embrasse tout, qui *anime* tout. (Buff.) L'astre qui *anime* la nature. (Volt.) Une chaleur douce et féconde *anime*, fait éclore tous les germes de la vie. (Buff.)

— [illegible] le mouvement et l'action, donner de la vivacité. Il veut que ma faible voix *anime* toutes ces tristes représentations, et tout cet appareil funèbre. (Boss.) Un même esprit partout les *anime*. (Fléch.) Il voulait une grande variété de jeux et de spectacles qui *animassent* tout le peuple. (Fén.) Les voiles abattues ne pouvaient plus *animer* le vaisseau. (Id.) Une impulsion étrangère les *animait*. (Mass.) L'esprit de réforme *animait* alors l'Angleterre. (Villem.) C'est l'émulation qui enfante les artistes distingués ; c'est elle qui dans les rangs obscurs *anime* le travail et l'industrie. (Dussault.)

— Exciter, échauffer, encourager. Et voilà que, dans son silence, son nom même vous *anime*. (Boss.) Son exemple et ses paroles *animaient* les autres. (Id.) Votre application à chercher des hommes habiles et vertueux excite et *anime* tous ceux qui ont du talent et du courage. (Fén.) Sa valeur soutient et *anime* celle des troupes. (Id.) Votre protection *anime* les gens de bien (Mass.) Ce peu de paroles suffit pour les *animer*, et ils marchèrent gaiement à l'ennemi. (Vertot). Il y a des gens dont l'esprit ne se montre qu'à mesure qu'on les *anime*. (Trév.)

— On dit à peu près dans le même sens, *Animer* d'une chose ; c'est-à-dire, Encourager, exciter, en inspirant cette chose, en la faisant passer en nous. Dieu *anime* nos troupes d'une valeur au-dessus même de cette valeur si naturelle au sang français. (Mass.)

— *Animer quelqu'un de son esprit*, faire passer dans l'âme de quelqu'un ses idées et ses sentiments.

— Dans un sens analogue, on dit : *L'esprit de Dieu l'anime, le zèle de Dieu l'anime*, c'est-à-dire, l'esprit de Dieu, le zèle de Dieu s'empare de lui.

— Irriter, mettre en colère. Les méchants persécutent les bons en suivant l'aveuglement de la passion qui les *anime*. (Pasc.) Si vous aviez vu quelle fureur l'*animait* au seul nom de son frère ! (Did.) Le sang et les harangues de Brutus *animèrent* les Romains. (Boss.)

— En ce sens il est souvent suivi de la préposition *contre*. Les pontifes et les pharisiens *animaient* contre Jésus-Christ le peuple juif. (Boss.)

. . . . Quel mortel ennemi
Contre tout votre sang vous *anime* aujourd'hui ?
(Racine.)

— Se prend quelquefois en bonne part. Elle *animait* la justice contre l'oppression. (Fléch.)

— Fig. Donner de la force, de la vigueur, en parlant d'un ouvrage d'esprit, d'un discours. Animer ses écrits. Animer son style. Animer ses paroles. Mirabeau parle, et tout le génie du soulèvement populaire *anime* ses paroles. (Villem.) Dans ces premiers débats, le nom de la France *animait* vivement les orateurs. (Id.)

— *Animer la conversation.* La rendre plus vive, plus intéressante, plus attrayante.

— *Animer le teint.* Rendre plus vives les couleurs du teint. || *Animer les yeux, les regards* ; leur donner plus d'éclat. La présence d'un homme aimé *anime* le teint d'une jeune fille. (Trév.) Le dépit *animait* ses regards. (Acad.)

— Donner de la vie, du mouvement, du charme à un lieu. Epars comme une décoration vivante, des troupeaux de brebis *animent* ces solitudes. (Salvandy.)

— Beaux-arts. Donner un air de vie à une œuvre de peinture ou de sculpture. L'homme *anime* le marbre et fait vivre l'airain. (Delille.) C'est un sculpteur qui *anime* toutes ses figures. (Acad.) Bouchardon, dans la fonte, *anime* le métal. (Satiriq.)

— Mus. *Animer un instrument.* Lui donner le son, qui est sa vie.

De l'instrument sonore *animant* les organes,
Séjean a préludé ; loin d'ici ; loin, profanes !
(Delille.)

Animant ses joyeux pipeaux,
Il chanta d'une voix légère.
(A. Martin.)

— Chorégr. *Animer un pas.* Prendre un air plus vif, en s'élevant sur la pointe du pied.

— *Animer la terre.* L'échauffer, la fertiliser.

— *Animer par.* On permet seulement aux assistants d'*animer* par leurs cris les coureurs auxquels ils s'intéressent. (Barthél.)

— *Animer à* suivi d'un verbe à l'infinitif. Ils les *animèrent* à publier contre moi, non pas une satire fine. (La Bruy.) *Animant* les âmes les plus tièdes à secourir le prochain. (Fléch.) Elle les *anime* à travailler. (Fén.) Ils *animèrent* le grand visir à détruire avec le sabre une armée fatiguée et languissante. (Volt.)

— *Animer à*, suivi d'un nom. On vous *anime* toujours à la vertu par ces grands exemples. (Mass.) L'émulation et l'espérance du succès les *anime* au travail. (Fén.) Homère aux grands exploits *anime* le courage. (Boil.) Mais à ce grand effort en vain je vous *anime*. (Id.)

— *Animer à*, dans le sens de *animer par*. Je ne veux pas me laisser *animer* aux paroles que je viens d'entendre. (Berryer.)

— *Animer de*, c'est-à-dire, *animer au moyen de*. Animer de la voix, du geste, du regard. Vous *animer* du moins de la voix et des yeux. (Boil.) Daigne au moins d'un regard *animer* mon courage. (L. Rac.)

Et, les *animant* tous de ses clartés fécondes,
De ses rênes de feu guide et retient les mondes.
(Chênedollé.)

— [illegible] *animer une plaie.* L'exciter à suppurer.

— Manége. *Animer le cheval.* Le réveiller quand il ralentit son mouvement.

— s'animer. v. pron. Prendre de la vie, s'échauffer, s'exciter, prendre de la force, de la vigueur, de l'éclat. La statue de la déesse lui parut *s'animer* et se mouvoir. (Acad.) Il commença à *s'animer* quand la dispute cessa. (Id.) Mes chevaux s'animèrent et se mirent peu à peu en haleine. (Fén.) Alors vous le voyez tout à coup *s'animer*, prendre feu ; il parle, et rien ne résiste à cette parole puissante et convaincue. (Fonten.) En me parlant ainsi, son œil *s'animait*, son cœur tremblait d'émotion. (La Harpe.) A ce discours, vous voyez toute la multitude *s'animer*. (St-Réal.) Le couchant s'embellit et *s'anime* à son tour. (De Bernis.) Ses yeux se sont *animés*. (Mol.)

— *S'animer à*, suivi d'un nom. Bientôt tout le monde *s'animera* au travail. (Fén.) Le cheval de bataille *s'anime* au bruit de la trompette. (Acad.)

— *S'animer à*, suivi d'un verbe à l'infinitif. Elle *s'animait* à s'anéantir avec Jésus-Christ. (Fléch.) Je m'*animais* à le suivre. (L. Rac.)

— *S'animer contre.* Contre ce cher époux Valère en vain *s'anime*. (Corn.)

— *S'animer par.* On poursuit, on *s'anime* par les contradictions. (La Bruy.) Il *s'anime* par la difficulté de l'entreprise. (Id.) Par eux croissent et *s'animent* les talents utiles à l'Eglise. (Mass.) Nos ennemis et nos envieux *s'animaient* par nos pertes. (Fléch.)

— *S'animer sous.* La nature *s'animerait* sous vos pinceaux. (Malte-Brun.)

ANIMEUX, EUSE. adj. (formé de *anima*, âme, courage). Courageux, colère, prompt à s'animer, à s'exalter, à s'emporter.

ANIMINE. s. f. (rad. lat. *anima*, principe de la vie animale). Chim. Base salifiable qui existe dans l'huile animale.

ANIMIQUE. adj. des 2 g. Chim. Se dit des sels qui ont l'animine pour base.

ANIMISME. s. m. (formé de *anima*, âme). Doctrine physiologico-médicale qui, pour expliquer chaque phénomène de la vie et chaque maladie, fait intervenir dans les corps organisés, considérés comme inertes, l'âme pour principe d'action, pour cause première.

ANIMISTE. s. m. Se dit de ceux qui rapportent à l'âme tous les phénomènes de l'économie animale.

— animistes. s. m. pl. Secte médicale qui parut au VIIe siècle, et dont le chef fut le célèbre Stahl, professeur à l'université de Hall. Les *animistes* admettaient une âme intelligente qui préside à tous les actes vitaux, dans l'état de santé et dans celui de maladie, et en conséquence ils négligeaient l'étude des sciences de faits et d'observations, telles que l'anatomie, la physique, la chimie, destinées à devenir plus tard les bases de la médecine. (Ratier.) Quelle que soit la sévérité avec laquelle on juge les théories des *animistes* dans leur tendance à rallier au principe immatériel, et qui détermine les facultés morales, tous les phénomènes de la vie organique, on ne peut nier que cette école n'ait puissamment contribué, sous le point de vue médical, au développement de la science, à une époque où les médecins chimistes et mécaniciens avaient cru trouver dans de grossières explications la clef des phénomènes de la vie et de leurs dérangements. (Archamb.)

ANIMOSITÉ. s. f. (du lat. *animositas* ; rad. *anima*, âme). Violent dépit, haine prononcée, vif ressentiment, désir de vengeance qui anime contre quelqu'un et porte à lui nuire. Avoir de l'animosité. Sentir de l'animosité. Etre porté d'animosité. Agir par animosité, avec animosité, sans animosité. Entretenir les animosités, perpétuer les animosités. Fomenter des animosités. Laisser là toute animosité. Assouvir l'animosité, etc. Cette façon d'agir est injuste, et marque une *animosité* étrange, et qui n'est point chrétienne. (Pasc.) Que vous revient-il de votre *animosité* et de votre amertume ? (Mass.) Les *animosités* se perpétuent dans les familles. (Id.) L'empereur Léopold montrait une grande *animosité*. (Volt.) L'*animosité* ne s'empare que des âmes communes ; c'est la fièvre de la colère. (Sall.)

— Violence dans la discussion, emportement passager. Discuter avec animosité. Parler avec trop d'animosité. Répondre par animosité. L'*animosité* véhémente mais habile de Fox ne s'exhale pas en injures vagues. (Villem.)

ANIO. Géogr. anc. Affluent du Tibre qui formait les cascades de Tibur, aujourd'hui *il Teverone*.

ANION. Temps hér. Un des généraux de Rhadamante.

— s. m. Phys. Corps susceptible de se rendre, par l'action galvanique, au pôle négatif d'une pile électrique.

ANIRAN. Myth. pers. Génie qui préside aux noces.

ANIROUDDHA. Myth. ind. Fils de Pradyoumna et de Soubhângi.

ANIS. s. m. (du gr. ἄνι[illegible]). Bot. Genre de plantes de la famille des ombellifères, dont la semence renferme une huile volatile d'une odeur agréable. L'anis est indigène de l'Egypte. Dans l'intérieur de la France, on ne cultive guère l'*anis* que dans les jardins ; il réussirait difficilement en plein champ. (Roz.)

— *Anis étoilé* ou *badiane.* Capsule multiloculaire en forme d'étoile, qui est le fruit d'un arbre de la Chine et qui renferme une huile volatile plus abondante et peut-être plus active que celle de l'anis. L'*anis étoilé* est fort usité dans la droguerie, il sert à fabriquer l'anisette de Bordeaux. (Ratier.)

— Se dit aussi d'une espèce de dragée faite avec de l'anis. Anis commun. Anis perlé. Anis de Verdun. Manger de l'anis. La ville de Verdun est renommée pour ses dragées d'*anis*, de même que Bordeaux pour son anisette ou liqueur d'*anis*. (Roz.)

— Fig. *Anis*, signifiant Graine, engeance. On dit : *Petits anis*, pour Petits enfants. || *Avoir de l'anis.* Avoir beaucoup d'enfants. Inusité en ce sens.

ANISACANTHE. s. f. (ét. gr., ἄνισος, inégal ; ἄκανθα, épine). Bot. Genre de chénopodées. Fleurs hermaphrodites ayant pour type un sous-arbrisseau de la Nouvelle-Hollande méridionale.

ANISACTE. s. m. (ét. gr., ἄνισος, inégal ; ἀκτίς, rayon). Bot. Division du genre daucus, sorte d'ombellifères ayant quatre espèces, de la Nouvelle-Hollande et de l'Amérique Méridionale.

ANISANTHE. s. m. (ét. gr., ἄνισος, inégal ; ἄνθος, fleur). Bot. Epithète donnée aux plantes qui ont des périgones de forme diverse. || Genre de caprifoliacées. Syn. du genre symphorie. || Genre d'iridacées. Syn. du genre gladiolus.

ANISARTHRIE. s. f. (ét. gr., ἄνισος, inégal ; ἄρθρον, article). Entom. Genre de coléoptères pentamères mycétophagides ayant pour type le dermeste noir de Marsham.

ANISARTHRON. s. m. (ét. gr. ἄνισος, inégal ; ἄρθρον, article). Entom. Genre de coléoptères longicornes ayant une seule espèce l'anisarthron barbipède d'Autriche.

ANISATON. s. m. Pharm. Sorte de vin que l'on préparait anciennement avec du miel, du vin d'Ascalon et de l'anis.

ANI-SCALPTEUR. s. m. (ét. lat., *anus*, fondement ; *scalptor*, qui gratte). Anat. Ancien nom du muscle grand-dorsal.

ANISÉ, ÉE. part. pass. du v. Aniser. S'emploie adjectiv. Bonbon anisé. Liqueur anisée.

ANISEÏÉE. s. f. (ét. gr., ἄνισος, inégal). Bot. Genre de convolvulacées, convolvulées de l'Asie et de l'Amérique tropicales.

ANISER. v. a. 1re conj. (rad. *anis.*) Donner à une chose le goût de l'anis, soit en la parsemant de cette graine, soit en y mêlant de l'extrait d'anis. Aniser une liqueur. Aniser un gâteau.

— *Aniser*, engendrer, avoir beaucoup d'enfants, comme l'anis a beaucoup de graines. Inusité.

— s'aniser. v. pron. Recevoir le goût de l'anis.

ANISETTE. s. f. (rad. *anis.*) Distill. Liqueur spiritueuse composée avec de l'essence d'anis. Boire de l'anisette. Acheter de l'anisette. Une bouteille d'anisette. Un flacon d'anisette. Un petit verre d'anisette. Anisette de Hollande. Anisette de Bordeaux. Aimer l'anisette. L'*anisette* d'Amsterdam est incomparablement supérieure à celle de Bordeaux, et c'est la seule qui puisse paraître à la suite du café dans une maison confortable. (Néo-phys. du goût.)

ANISIME. s. m. (rad. *anis.*) Chim. Genre de substances odorantes qui se rapprochent de l'anis.

ANISOBRIÉ, ÉE. (ét. gr. ἄνισος, inégal ; βρύω, je végète). Se dit des plantes dont l'embryon s'accroît plus d'un côté que de l'autre.

ANISOCÉPHALE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἄνισος, inégal ; κεφαλή, tête). Bot. Se dit des plantes dont les fleurs forment des calathides fort inégales.

ANISOCÈRE. s. m. (ét. gr., ἄνισος, inégal, κέρας, corne). Entom. Genre de coléoptères pentamères du cap de Bonne-Espérance, ayant pour type l'anisocère dilaticorne.

— Entom. Genre de coléoptères tétramères du Brésil. V. tragomorphe.

ANISOCHÈLE, adj. des 2 g. (ét. gr., ἄνισος, inégal ; χεῖλος, lèvre). Ornith. Qui a des serres ou des pinces de grandeur inégale, en parlant des oiseaux de proie.

ANISOCHILE. s. f. (ét. gr., ἄνισος, inégal ; χεῖλος, lèvre). Bot. Genre de labiées ocymoïdées, herbes annuelles ou vivaces de l'Asie équatoriale.

ANISOCHIRE. s. m. (ét. gr., ἄνισος, inégal ; χείρ, main). Entom. Genre de coléoptères hétéromères du Brésil.

ANISOCREPS. s. m. (ét. gr., ἄνισος, inégal ; κρηπίς, sorte de chaussure). Entom. Genre de coléoptères hétéromères.

ANISOCYCLE. s. m. (ét. gr., ἄνισος, inégal, κύκλος, cercle). Antiq. milit. Machine de guerre de la milice byzantine. C'était un moteur ayant la forme d'un ressort de montre et lançant des flèches en se débandant.

ANISODACTYLE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἄνισος, inégal ; δάκτυλος, doigt). Ornith. Se dit des oiseaux qui ont les doigts de longueur inégale.

— anisodactyle. s. m. Entom. Genre de coléoptères pentamères, ayant pour type l'anisodactyle héros. || anisodactyles. s. m. pl. Ornith. Deuxième tribu des oiseaux sylvains [illegible]

ANISODE. s. m. (ét. gr., ἄνισος, inégal ; ὀδούς, dent). Bot. Genre de solanacées hyoscyamées, ne renfermant qu'une seule espèce cultivée en Europe.

ANISODÈRE. s. m. (ét. gr., ἄνισος, inégal ; δέρη, cou). Entom. Genre de coléoptères tétramères de Java. || anisodéries. s. f. pl. Bot. Section du genre barkhausie comprenant les espèces dont les fruits de la circonférence du capitule ne sont point ou sont très-peu atténués au sommet, tandis que ceux du centre le sont très-longuement.

ANISODONTE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἄνισος, inégal ; ὀδούς, ὄντος, dent). Zool. Qui a des dents inégales.

ANISODONTION. s. m. (ét. gr., ἄνισος, inégal ; ὀδούς, ὄντος, dent). Genre de labiées, voisin des marrubes. V. ce mot.

ANISODYNAME. adj. des 2 g. (ét. gr., ἄνισος, inégal, δύναμις, force). Bot. Se dit des plantes dont la force d'accroissement n'est pas

la même des deux côtés. || ANISODYNAMES. Bot. V. ANISOBRYÉES.

ANISOGONION. s. m. (ét. gr., ἄνισος, inégal, γωνία, angle). Bot. Genre de fougères de l'Asie intertropicale.

ANISOLÈME. s. m. (ét. gr., ἄνισος, inégal; λαιμός, cou, gouleau). Annél. Genre d'annélides sabulaires de l'île de France.

ANISOMÈLE. s. f. (ét. gr., ἄνισος, inégal; μέλη, ης, sorte de coupe). Genre de labiées, herbes de l'Asie équatoriale et de la Nouvelle-Hollande.

ANISOMÈRE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἄνισος, inégal; μέρος, portion, article). Entom. Qui est formé de parties irrégulières ou inégales.

— ANISOMÈRE. s. m. Entom. Genre de diptères némocères.

ANISOMÉRIE. s. f. (ét. gr., ἄνισος, inégal; μερίς, section). Bot. Section du genre phytolaque.

ANISOMÉRIQUE. adj. des 2 g. Hist. natur. V. ANISOMÈRE.

ANISOMERIS. s. f. (ét. gr., ἄνισος, inégal; μερίς, segment). Bot. Genre de rubiacées, arbrisseau du Brésil.

ANISOMÉTRIQUE. adj. m. (ét. gr., ἄνισος, inégal; μέτρον, mesure). Minér. Se dit d'un système de cristallisation offrant trois axes inégaux.

ANISOMORPHÉE. s. f. (ét. gr., ἄνισος, inégal; μορφή, forme). Entom. Genre de phasmiens orthoptères de l'Amérique du Nord.

ANISON. Entom. V. HIPPORHINIEN.

— ANISON. s. m. (*anisum*, nom de l'anis dans Pline). Bot. Section du genre pimpinelle, caractérisée par des fruits pubérulés.

ANISONCHE. s. m. (ét. gr., ἄνισος, inégal; ὄνυξ, χος, ongle). Entom. Genre de coléoptères pentamères. V. OPLOPE.

ANISONÈME. s. m. (ét. gr., ἄνισος, inégal; νῆμα, filament). Entom. Genre d'infusoires thécamonadiens.

— ANISONÈME. s. f. Bot. Genre d'euphorbiacées répandues dans l'Inde.

ANISONYX. s. m. (ét. gr., ἄνισος, inégal; ὄνυξ, ongle). Entom. Genre de coléoptères pentamères du cap de Bonne-Espérance.

— Mamm. Genre de l'ordre des rongeurs.

ANISOPAPPE. s. m. (ét. gr., ἄνισος, inégal; πάππος, aigrette). Bot. Genre de composées.

ANISOPE. s. m. (ét. gr., ἄνισος, inégal; πούς, pied). Entom. Genre de coléoptères tétramères ayant pour type l'anisope arachnoïde.

— ANISOPE. s. m. Crust. Genre d'amphipodes crevettines.

ANISOPELME. s. m. (ét. gr., ἄνισος, inégal, πέλμα, plante des pieds, tarse). Entom. Genre de braconides ichneumoniens, ayant pour type l'anisopelme de Belgique.

ANISOPÉTALE. adj. (ét. gr., ἄνισος, inégal; πέταλον, pétale). Bot. Se dit d'une corolle dont un ou plusieurs pétales sont plus courts que les autres.

ANISOPHYLLE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἄνισος, inégal; φύλλον, feuille). Bot. Qui a des feuilles d'inégale grandeur. || ANISOPHYLLE. s. m. Bot. L'un des genres de l'euphorbe. V. ce mot.

ANISOPHYSE. s. f. (ét. gr., ἄνισος, inégal; φύσις, sexe). Entom. Genre de diptères brachocères, du nord de la France.

ANISOPLIE. s. f. (ét. gr., ἄνισος, inégal; ὁπλή, ongle). Entom. Genre de coléoptères pentamères se divisant en vingt-quatre espèces.

ANISOPOGON. s. m. Bot. Genre de graminées ayant une seule espèce indigène de la Nouvelle-Hollande orientale.

ANISOPOGONE. adj. f. (ét. gr., ἄνισος, inégal; πώγων, barbe). Ornith. Se dit des plumes dont les barbes ne sont pas semblables des deux côtés.

ANISOPS. Entom. V. NOTONECTÉS.

ANISORAMPHE. s. m. (ét. gr., ἄνισος, dissemblable; ῥάμφος, aigrette). Bot. Plante du Cap, de la famille des composées chicoracées.

ANISOSCÈLE. s. m. (ét. gr., ἄνισος, inégal; σκέλος, jambe). Ent. Genre de coréens hémiptères, ayant pour type l'anisoscèle phyllope du Brésil.

[illegible]

ANISOSCELOIDES. Entom. V. ASTEMMITES et LYGÉENS.

ANISOSCIADION. s. m. (ét. gr., ἄνισος, inégal; σκιάδιον, ombelle). Bot. Genre d'ombellifères qu'on trouve entre Bagdad et Alep.

ANISOSTÉMONE. adj. (ét. gr., ἄνισος, inégal; στήμων, fil, filament). Bot. Se dit des fleurs dont les étamines ne sont pas en nombre égal à celui des pétales libres ou soudés.

ANISOSTÉMOPÉTALE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἄνισος, inégal; στέμμα, corolle; πέταλον, pétale). Bot. Se dit des plantes dont les étamines ne sont point en nombre égal à celui des divisions de la corolle.

ANISOSTHÈNE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἀ priv., ν euph., ἴσος, égal; σθένος, force). Pathol. Qui n'a point une force égale, en parlant de la contractibilité musculaire, qui, chez l'homme malade, est quelquefois augmentée dans quelques muscles seulement. Muscles anisosthènes.

ANISOSTICTE. s. f. (ét. gr., ἄνισος, inégal; στικτός, ponctué). Entom. Genre de coléoptères trimères. || Syn. du genre marilæ.

ANISOSTOME. Bot. V. ANISOTOME.

ANISOTAQUE. adj. m. (ét. gr., ἀ priv., ν euph.; ἴσος, pareil; ταχύς, prompt). Se disait du pouls qui est à la fois inégal et vite.

ANISOTÈLE. s. m. (ét. gr., ἄνισος, inégal; τέλος, extrémité). Entom. Genre de coléoptères pentamères ayant pour type l'anisotèle livide du Népaul.

ANISOTIQUE. adj. des 2 g. (rad. gr. ἄνισος, inégal). Minér. Se dit de substances dont les cristaux présentent des lois fort irrégulières.

ANISOTOME. adj. (ét. gr., ἄνισος, inégal; τομή, section). Bot. Dénomination du périanthe, soit interne, soit externe, lorsque les divisions en sont alternativement inégales.

— s. m. Entom. Genre de coléoptères hétéromères ayant pour type l'anisotome ferrugineux d'Allemagne.

ANISOTOMÈDE. adj. des 2 g. Entom. Qui a la forme d'un anisotome. || ANISOTOMÈDES. s. m. pl. Entom. Nom d'une famille de coléoptères.

ANISOTORSE. s. m. (ét. gr. ἄνισος, inégal; ταρσός, tarse). Entom. Genre de coléoptères pentamères carabiques du Mexique.

ANISOTRICHIE. Bot. V. ALBERTINIE.

ANISTIOPHORE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἀ priv., ν euph.; ἱστίον, voile; φέρω, je porte). Se dit des chauves-souris qui ne présentent aucun appendice sur le nez. || ANISTIOPHORES. s. m. pl. Mamm. Nom d'une famille de chauves-souris qui ne présentent aucun appendice sur le nez.

ANIUS. Myth. gr. Roi de Délos et grand-prêtre d'Apollon.

ANIXIE. s. f. (ét. gr., ἄνοιξις, ouverture). Bot. Champignon rhizogoné perisposé.

ANJOU (l'). (*Pagus andegavensis*). Géogr. Ancienne province de France de peu d'étendue, mais d'une grande fertilité. En démembrant son territoire, on a formé la plus grande partie du dép. de Maine-et-Loire et une partie de ceux de la Mayenne et de la Sarthe. Sous les Romains, l'Anjou était compris dans la 3e Lyonnaise; Angers en était la capitale. Il fut incorporé à la monarchie, en l'an 461 par Childéric, roi des Francs; érigé en comté sous les rois de la seconde race; en duché-pairie, par Jean le Bon, en 1356.

— *Maison d'Anjou.* Remonte vers l'an 870; elle se trouva souvent mêlée aux événements de la France féodale; a occupé différents trônes.

ANKARSTROEM (J.-J.). Officier suédois, né en 1759, assassina Gustave III en plein bal masqué, fut décapité en 1792, à l'âge de 33 ans.

ANKENDE. Bot. Syn. d'Acronychie.

ANKER. s. m. Métrol. Mesure de capacité employée pour les liquides dans divers pays. L'anker de Hanovre vaut 39,215 litres; celui de Berlin, 34,345; l'anker d'Amsterdam, 38,806.

ANKÉRITE. s. m. Minéral de Styrie composé d'un mélange de carbonate de chaux et de carbonate de fer.

ANKOBER. Géogr. Nom du royaume le plus peuplé, le plus riche et le plus civilisé de l'Abyssinie; ce royaume a une capitale qui porte le même nom.

ANKTÉRIASME. s. m. Antiq. Nom grec du bandage nommé *infibulatio* par les Romains, au moyen duquel on cherchait, avant l'usage de la castration, à conserver aux hommes une voix aiguë, en évitant ce qu'on appelle la mue.

ANKYLOBLÉPHARON. s. m. (ét. gr., ἀγκύλος, resserré, recourbé; βλέφαρον, paupière). Anat. Union contre nature, soit congéniale, soit accidentelle, du bord des deux paupières, et quelquefois aussi, mais improprement, l'adhérence des paupières avec le globe de l'œil.

ANKYLOGLOSSE. s. m. (ét. gr., ἀγκύλος, resserré, courbé; γλῶσσα, langue). Anat. Adhérence de la langue, soit avec la face postérieure des gencives, soit avec la paroi inférieure de la bouche.

ANKYLOMÈLE. s. f. (ét. gr., ἀγκύλος, courbé; μήλη, sonde). Chir. Sonde recourbée.

ANKYLOMÉRISME. s. m. (ét. gr., ἀγκύλος, resserré; μέρος, partie). Pathol. Adhérence morbide d'une partie quelconque.

ANKYLOSE. s. f. (du gr. ἀγκύλος, courbé, plié). Pathol. État dans lequel une articulation ordinairement mobile a perdu la faculté de se mouvoir. Les ginglymes, tels que le coude, le genou, l'union du tarse avec la jambe, sont spécialement disposés à l'ankylose.

— *Ankylose fausse.* Dans laquelle l'articulation conserve encore quelque mouvement. || *Ankylose vraie.* Dans laquelle l'articulation a entièrement perdu le mouvement. On dit mieux *ankylose complète* et *ankylose incomplète*.

ANKYLOSÉ, ÉE. part. pass. du v. Ankyloser. S'emploie adjectivement. Coude ankylosé. Genou ankylosé. Articulation ankylosée.

ANKYLOSER. v. a. 1re conj. (formé de *ankylose*). Amener, déterminer une ankylose. Faire passer une articulation mobile à l'état d'ankylose, en lui ôtant la faculté de se mouvoir. Ankyloser le genou. Ankyloser le coude. Il arrive quelquefois qu'on ankylose un membre fracturé par la nécessité où l'on est de fixer trop longtemps ce membre dans un appareil qui le prive de ses mouvements. Il y a des circonstances dans lesquelles il faut vouloir ankyloser un membre, le coude, le genou par exemple. C'est lorsque l'ankylose est la terminaison heureuse de la tumeur blanche et de la carie des surfaces osseuses. Alors on ankylose *incomplètement*, c'est-à-dire que l'on condamne le membre à un repos absolu dans la position la plus convenable, pour qu'ensuite il exécute ses mouvements ordinaires après la soudure de l'articulation. Ankyloser *complètement*, c'est mettre l'articulation dans l'impossibilité de se mouvoir même après la soudure, etc.

— S'ANKYLOSER. v. pron. Passer à l'état d'ankylose. Perdre la faculté de se mouvoir, en parlant d'une articulation ordinairement mobile. Toutes les articulations qui doivent servir au mouvement sont susceptibles de *s'ankyloser*. (Dupré la Tour.)

ANKYLOTOME. s. m. (ét. gr., ἀγκύλος, courbe, τομή, section). Chir. Couteau courbe. Instrument avec lequel on faisait anciennement la section du frein de la langue.

ANKYROÏDE. adj. (ét. gr., ἄγκυρος, crochet; εἶδος, forme). Qui est en forme de crochet. || Sorte de pince. V. CORACOÏDE.

ANNA et KASJA. Myth. jap. Nom des plus illustres disciples de Buds. Ils ont recueilli en un livre les plus belles maximes et les principaux articles de la doctrine de leur maître.

ANNABASSE. Comm. V. ANABASSE.

ANNABLE. adj. des 2 g. (formé de *annus*, an, année). V. ANNAL.

ANNAIRE. adj. des 2 g. Législ. rom. Nom d'une loi qui fixait l'âge où l'on pouvait exercer une magistrature chez les anciens Romains.

ANNAL, ALE. adj. (pr. *ann-al*, du lat. *annalis*, annuel; rad. *annus*, année, an). Jurispr. Qui ne dure qu'un an, qui n'est valable que pendant un an. Procuration annale. Location annale. Droit annal.

— *Possession annale.* Possession paisible, publique, absolue, pendant an et jour.

ANNALES. s. f. pl. (du lat. *annales*, plur. de *annalis*, annuel; rad. *annus*, année). Récit détaillé, année par année, des événements de la vie d'un peuple, et par extension d'une ville, d'une corporation, etc. Annales de France. Annales ecclésiastiques, militaires, littéraires. Faire, écrire, rédiger des annales. Enregistrer dans les annales. On raconte, on dit, on lit dans les annales, etc. La Genèse nous offre les premières annales du monde. Les Saintes Écritures déroulent sous nos yeux toutes les annales du peuple juif. À Rome, on appelait *annales maximi* les fastes rédigés par les pontifes.

— *Annales romaines.* Dans les 1ers siècles de la république, le grand-prêtre avait seul le droit d'écrire les annales de Rome. Dans celui de ses ouvrages qui porte le nom d'*Annales*, la manière de Tacite n'est pas moins large, son style n'est pas moins éclatant que dans celui qu'il a nommé *Histoires*. (Thér.) Nous rencontrons au IXe siècle les *Annales* des rois Pepin, Charlemagne, et Louis le Débonnaire, attribuées à Éginhard; ce sont bien là les naïves, les grossières *annales*. (Id.) Prenez vos plumes sacrées, vous qui composez les *annales* de l'Église. (Boss.) Au XIXe siècle, les journaux et les différentes productions de la presse périodique sont des *annales* perpétuelles. (B. Haur.)

— Fig. Se dit pour exprimer le souvenir écrit ou oral, qu'un peuple conserve des bienfaits ou des mauvaises actions d'un personnage. On dira, par exemple, que M. de Monthyon a mérité une place glorieuse dans les *annales* de la bienfaisance, que Néron est au premier rang dans les *annales* du crime. Le souvenir de vos vertus conservé dans nos *annales*. (Mass.) Les *annales* publiques en conservent la mémoire. (Id.)

— Par extension et poétiquement, *Annales* est synonyme d'Histoire. Ouvrez les *annales* de tous les peuples, et nulle part vous ne verrez la dépravation publiquement approuvée. (Volt.) C'est un fait qu'on ne trouve dans les *annales* d'aucun peuple. (Lav.) Ce fait mérite d'être enregistré dans les *annales* de l'humanité. (Raym.)

— Famil. ***Être bien* ou *n'être pas bien dans les annales de quelqu'un*.** Être bien ou mal dans son esprit, dans son estime, etc.

— S'est dit au sing. L'*annale* s'exposait [illegible] afin que le peuple pût aller lire. (Sall.)

— Syn. comp. ANNALES. HISTOIRES. CHRONIQUES. Les *annales* procèdent scrupuleusement par ordre chronologique sans aucune vue d'ensemble, sans couleur de style; les *histoires* accordent aux faits plus de développement, et les coordonnent dans leur déduction philosophique en même temps que dans leur ordre chronologique; les *chroniques* sont, en général, des récits de détails, d'anecdotes, de bruits populaires. Les *annales* ont moins de solennité que l'*histoire*, mais elles en ont plus que la simple *chronique*.

ANNALISTE. s. des 2 g. Celui, celle qui écrit des annales historiques, telles que nos vieilles annales françaises. Ce mot n'est pas susceptible, dans l'usage de la langue, des diverses extensions de sens du mot annales. Tacite n'eût-il fait que le livre intitulé *Annales*, ne serait point pour cela un *annaliste*; il serait un historien. Un bon annaliste. Un annaliste fidèle. Les annalistes de France. Tacite est le premier des annalistes.

— Syn. comp. ANNALISTE. HISTORIEN. *L'historien* retrace tout ensemble les faits, les causes, les motifs, les ressorts qu'il examine, qu'il discute, qu'il juge, qu'il rassemble, qu'il ordonne et qu'il encadre élégamment. *L'annaliste* raconte les faits purement et simplement, selon l'ordre des années et des temps, comme le journaliste selon l'ordre des lieux et des temps.

ANNAM. Géogr. Empire de l'Asie Orientale, situé dans la partie orientale de la presqu'île de l'Inde au-delà du Gange. Superficie, 39,375 lieues carrées. On comprend sous le nom d'Annam, le Tonkin et la Cochinchine. L'agriculture est dans l'Annam l'objet de la plus grande attention; l'industrie y est moins avancée qu'en Chine. Le commerce de l'empire est fort étendu; le commerce extérieur est entre les mains des Chinois; les Français sont généralement bien accueillis.

ANNAMITAIN, AINE. adj. et s. Qui est né dans le pays d'Annam, qui habite ce pays. Les *Annamitains* ont beaucoup de ressemblance avec les Chinois, mais ils sont beaucoup plus robustes; ils ont le cœur et l'esprit droits; ils sont généreux et vaillants. (A. Maur.)

ANNAMITIQUE adj. des 2 g. Qui concerne le pays d'Annam ou ses habitants.

— *Langue annamitique.* Idiome que parlent les Annamitains. La langue annamitique dérive du chinois, mais la prononciation en est tout à fait distincte.

ANNA PERENNA. Myth. rom. Simple paysanne, déifiée par la reconnaissance du peuple romain, auquel elle avait apporté des vivres.

ANNAPOLIS. Géogr. Ville des États-Unis, capitale du Maryland; 2,600 âmes.

ANNAS. s. f. Monnaie de compte de l'Hindoustan, possessions anglaises, valant au pair de 0,13 à 0,16 centimes.

ANNATE. s. f. (dérivé de *annus*, année). Droit perçu autrefois par les supérieurs ecclésiastiques à l'occasion de la collation d'un bénéfice. On n'en voit guère de vestige avant le VIIIe ou le IXe siècle; cette redevance reçut le nom d'*annate* vers le XIIe siècle, parce qu'alors elle fut fixée proportionnellement aux produits annuels du bénéfice, ou bien parce qu'elle représentait le revenu de ce bénéfice pendant une année. Jusqu'au XIIe siècle l'*annate* ne fut payée au pape que par les évêques qu'il sacrait lui-même; mais, à partir de cette époque, appliquée successivement à tous les bénéfices consistoriaux, elle tendit à devenir une prérogative exclusive du saint-siège. (J.-J.) Les *annates* et toutes perceptions analogues ayant été abolies par l'assemblée constituante, se résument maintenant pour la cour de Rome à une modique somme qu'on lui paie pour l'expédition des bulles des ecclésiastiques nommés aux archevêchés et évêchés. (Id.)

ANNE (Sainte). Mère de la sainte Vierge Marie. L'Écriture ne la nomme pas. C'est la tradition qui applique les noms de Joachim et d'Anne au père et à la mère de la Vierge.

— ANNE. Mère du prophète Samuel.

— ANNE DE BRETAGNE. Née en 1476, duchesse de Bretagne; épousa Charles VIII, roi de France, en 1491, puis Louis XII en 1499. Mourut en 1514.

— ANNE D'AUTRICHE. Fille de Philippe III, roi d'Espagne, naquit en 1601; épousa le roi Louis XIII en 1615; donna naissance à Louis XIV en 1638; mourut en 1666, âgée de 65 ans.

— ANNE DE BOLEYN. V. BOLEYN.

— ANNE D'ANGLETERRE. Fille de Jacques II, née en 1664; épousa Georges, frère de Christian V, roi de Danemarck, devint reine d'Angleterre en 1702; fut surnommée *la bonne reine* à cause de la douceur de son gouvernement et de l'affabilité de son caractère; mourut en 1714. Les arts et les lettres florissaient de son temps, ce qui fit comparer son règne à celui de Louis XIV.

— ANNE DE SAVOIE. Impératrice de Constantinople en 1335; mourut vers 1352.

— ANNE DE RUSSIE. Femme de Henri Ier, roi de France, en 1044; mourut à l'abbaye de Saint-Villiers.

— ANNE DE FRANCE, dame de Beaujeu. Fille de Louis XI et sœur de Charles VIII, pendant la minorité duquel elle exerça la régence avec [illegible] morte en 1522.

— ANNE IWANOWNA. Nièce de Pierre le Grand, née en 1613; fut portée par intrigue au trône de Russie, au préjudice des filles de son oncle; mourut en 1740, âgée de 47 ans.

— ANNE (SAINTE-). Hist. Nom d'un ordre militaire institué en Russie par la czarine Anne.

— ANNE COMNÈNE. Fille de l'empereur Alexis et de l'impératrice Irène, naquit en 1084; composa un poëme intitulé l'*Alexiade*, qui n'est autre que l'éloge de son père: le style en est élégant et clair, ce qui était bien rare chez les Byzantins de cette époque.

— ANNE. Myth. gr. Sœur de Pygmalion et de Didon, suivit sa sœur en Afrique.

ANNEAU. s. m. (du lat. *annulus*, petit cercle, diminutif de *annus*, dont le sens primitif était cercle). Cercle qui est fait d'une matière dure, habituellement de fer, et qui sert à attacher quelque chose. Anneau de fer, de cuivre, d'argent, d'or. Un anneau de bois, de corne,

d'ivoire. Anneau de cristal de roche, de sardoine, de cornaline. Les anneaux d'un rideau, d'une chaîne. L'anneau d'une montre. Passer une corde, un ruban dans un anneau. Joindre par des anneaux. Attacher avec un anneau. On conduit les buffles à l'aide d'un *anneau* que l'on passe entre les deux naseaux. (Dupaty.) Si dans une chaîne vous détachez un seul *anneau*, vous brisez la chaîne tout entière. (Raym.)

— Se dit particulièrement d'une bague. Passer un anneau au doigt. Mettre un anneau à son doigt. Acheter un anneau riche, précieux, brillant. Changer souvent d'anneau. Avoir les doigts pleins d'anneaux, chargés d'anneaux.

— Signe d'union, d'amitié, de protection, d'alliance.

— *Anneau nuptial* ou *alliance*. Anneau qu'échangent les nouveaux époux dans la cérémonie religieuse du mariage. Il s'ouvre en deux portions, sur lesquelles on grave d'ordinaire le nom des époux et la date de leur union. En arabe, *passer un anneau* signifie se marier. Les doges de Venise, qui se considéraient comme les époux et les maîtres de l'Adriatique, y jetaient tous les ans, à l'Ascension, un anneau d'or du haut du *Bucentaure*. L'*anneau* de mariage était d'abord de fer avec le chaton d'aimant, parce que, comme l'aimant attire le fer, de même l'époux doit attirer sa bien-aimée des bras de ses parents. (Noël.)

— Loc. prov. *Ne mets à ton doigt anneau trop étroit*. Ne contracte pas une alliance trop inégale.

— *Anneau*, signe d'ornement et de distinction. La forme simple et gracieuse de l'*anneau*, son exécution matérielle si facile, le grand nombre que l'on en découvre dans les fouilles de tombeaux ou de villes antiques de toutes les contrées, tout enfin concourt à nous persuader que c'est de tous les ornements le plus ancien que l'homme ait porté. (A. de Longpré.) Le Pharaon d'Egypte au service duquel était Joseph lui met au doigt son *anneau*, pour indiquer le pouvoir qu'il lui confère. (Id.) Dans les premiers temps de la république romaine, les sénateurs et les triomphateurs portaient au doigt un anneau de fer, et les ambassadeurs un anneau d'or. Pompée, en transportant à Rome les bijoux de Mithridate, répandit le goût des anneaux parmi les Romains. On en avait un pour chaque semaine. Héliogabale ne portait jamais deux fois le même anneau.

— *Anneau royal*. Celui que portaient au doigt les rois du moyen âge, et qui leur servait de sceau.

— *Anneau du pêcheur*. Sceau dont on se sert à Rome pour sceller les brefs et les bulles. Ce nom vient de la figure de saint Pierre pêchant dans une barque qui est gravée sur ce sceau. L'anneau du pêcheur doit être rompu à la mort de chaque pontife.

— *Anneau épiscopal*. Celui que reçoivent les évêques comme gage de leur puissance spirituelle et de l'alliance qu'ils contractent avec l'Eglise. Il a depuis passé aux cardinaux.

— La manière de porter l'anneau fut sujette à de grandes variations jusqu'au moment où chacun fut libre de le porter à sa guise. Les Hébreux en ornaient leur main droite, les Romains leur main gauche, et les Grecs le quatrième doigt de la même main, que cette coutume fit nommer le doigt *annulaire*. Les Gaulois et les Bretons le portaient au doigt du milieu. (P. Duf.)

— *Anneau*, indice de servitude ou de châtiment. Les Grecs disent que Jupiter ayant détaché Prométhée de son rocher, se contenta de lui passer au doigt un anneau de fer, *non comme ornement*, mais comme *lien*, ainsi que l'observe Pline. En arabe, les mots *avoir un anneau à l'oreille* et *esclave* sont synonymes. Lorsqu'un homme se soumet au joug d'un autre, on dit qu'il a passé à son oreille l'*anneau de l'obéissance*. || Dans le mariage, l'anneau indique le sacrifice mutuel que les époux se font de leur liberté.

— Par extension, on dit, *les anneaux de la chevelure*. Les boucles légères que forment naturellement ou artificiellement les cheveux. En noirs *anneaux* flotte sa chevelure. (Millev.)

De leurs tresses d'ébène au vent abandonnées,
Les *anneaux* onduleux se jouaient sur leur sein.
(Fayol.)

— *Les anneaux d'un serpent*.

Un horrible serpent, reptile monstrueux,
Déroulant à longs plis ses *anneaux* tortueux...

— Fig. Les anneaux de la chaîne des êtres. Le premier, le dernier anneau de la chaîne, dans l'ordre social. Ici se forme le premier anneau de cette longue chaîne dont l'ordre social est formé. (J.-J. Rouss.)

— *Anneaux*. Anat. Certaines ouvertures circulaires ou oblongues destinées au trajet de quelques parties. *Anneau ombilical*. Celui qui, dans le fœtus, donne passage aux vaisseaux ombilicaux. *Anneaux suspubiens* ou *inguinaux*. Ouvertures oblongues, l'une à droite, l'une à gauche, formées dans l'épaisseur du muscle costo-abdominal, et à travers lesquelles s'engagent les portions viscérales que forment les tumeurs connues sous le nom de *descentes* ou *hernies inguinales*. On appelle aussi *anneaux* toutes les ouvertures aponévrotiques livrant passage à des vaisseaux sanguins.

— Zool. Parties qui environnent le corps des insectes, afin de le contenir. || Chaque pièce d'un corps éminemment contractile qui ressemble à une série de bagues enfilées, dans les annélides, tels que les lombrics, les sangsues, etc.

— *Anneaux des plantes*. Bot. Cercle membraneux qui entoure le pédicule de certaines espèces de champignons après le développement du chapeau. || Rebord saillant qui garnit l'orifice de l'urne dans les mousses. || Cercle élastique qui entoure les capsules de certaines espèces de fougères, etc.

— *Anneaux colorés*. Phys. Série de cercles, de teintes variées, analogues à celles du spectre solaire, que produisent les rayons de la lumière, réfléchis ou émergents, en traversant des lames minces de corps solides, liquides ou gazeux.

— *Anneau de Saturne*. Astron. Anneau brillant et double ou même série de lames annulaires placées à petites distances, qui entourent la planète de Saturne, et qui peut-être sont doués de mouvements indépendants. Herschell a observé des étoiles entre les deux anneaux principaux.

— *Anneau astronomique*. Instrument peu connu aujourd'hui, qui sert à mesurer la hauteur des astres, et qui, étant suspendu, permet d'estimer l'heure par l'incidence d'un rayon solaire qui pénètre à travers un trou dont l'anneau est percé. Les anciens avaient un instrument presque semblable qu'ils appelaient ARMILLES. *Les armilles d'Eratosthène*.

— *Anneaux constellés*. Astrol. Sorte de talismans qui offraient l'image d'un signe céleste gravé ou ciselé, après plusieurs formules préparatoires, sur un anneau de métal correspondant par sa nature à l'astre sous la protection duquel on voulait être. On distinguait l'anneau de Salomon, l'anneau des voyageurs, l'anneau d'invisibilité, etc.

— Mar. Énorme cercle de fer que l'on emploie à retenir les vaisseaux dans les ports et les bateaux sur les quais, au moyen de longs cordages.

— Equip. milit. Ce mot a de nombreux emplois dans la langue militaire. On distingue les anneaux d'armement, de battant de grenadière, de battant de sous-garde, de calotte de pistolet, de chevalier, de chien, de cuirasse, de douille, de havresac, etc.

— Poids et m. Ancienne mesure de bois, qui avait six pieds et demi de circonférence; il fallait à peu près trois anneaux pour la voie.

— Monn. Cercles de fer ou de bronze d'un poids déterminé, dont les Gaulois et les Scandinaves se servaient comme de monnaie. On disait d'un homme ruiné, *qu'il était sans anneau*.

— Moll. V. PORCELAINE.

ANNEBAUD (Claude d'). Maréchal de France sous François Ier, qui l'honorait de toute son estime; mourut à la Fère, en 1552.

ANNECY. Géogr. Ville de l'anc. duché de Savoie, réunie à la France en 1792; à 28 kil. S. de Genève, et à 20 kil. de Chambéry.

ANNÉDON. Myth. syr. Nom de sept génies bons et mauvais qui ont enseigné les sciences et les arts.

ANNÉDOTE ou **ANNIDOTE**. Myth. chald. Nom générique de certains dieux moitié hommes moitié poissons, qui, suivant les traditions chaldéennes, sortirent à diverses époques de la mer Rouge pour instruire et civiliser les hommes.

ANNÉE. s. f. (du lat. *annus*, dont le sens primitif était *cercle*, comme l'atteste son dérivé *annulus*, petit cercle, anneau. L'analogue du mot *année* dans toutes les langues indique un mouvement circulaire, un retour périodique. Diodore, en décrivant un édifice de Thèbes, parle d'un *cercle d'or* qui s'y trouvait; il avait, disait-il, une coudée d'épaisseur et 365 de circonférence; chaque coudée était partagée par une division, et dans l'espace de chacune d'elles, les levers et les couchers des étoiles étaient indiqués pour tous les jours de l'année. Les Perses représentaient l'année par un anneau; les Egyptiens, par un serpent mordant sa queue). L'année est un système de cycles ou de périodes plus ou moins longs, calculés sur la révolution de quelque corps céleste dans son orbite; c'est une succession de mouvements qui, une fois épuisée, se reproduit identique à elle-même, tout comme un cercle dont on aurait parcouru la circonférence; c'est un temps sans fin. On entend spécialement par *année* le temps que le soleil emploie à parcourir le

terre emploie pour tourner autour du soleil. C'est l'*année solaire*; on peut la considérer sous le rapport astronomique et sous celui de la chronologie civile.

— ANNÉE ASTRONOMIQUE. Se divise en *année tropique*, ou celle qui résulte du temps que le soleil met à revenir au même point de l'équateur — 365 j. 5 h. 48′ 51″6; en *année sidérale*, celle qui résulte du temps que le soleil met à revenir aux mêmes étoiles — 365 j. 6 h. 9′ 11″ 5. On distingue encore l'*année anomalistique*, qui résulte du temps que la terre met à rejoindre le lieu de son apogée — 365 j. 6 h. 13′ 58″ 8.

— *Grande année*. Temps employé par les étoiles fixes à faire leur révolution.

— *Année de Saturne*, *année de Jupiter*, etc. Temps que mettent Saturne, Jupiter, etc., à revenir au même point du zodiaque d'où ils sont partis.

— Chronol. civ. L'année civile se base sur l'*année tropique*, parce que la vicissitude des saisons, qui chez tous les peuples a été l'origine de l'année, dépend des positions du soleil à l'égard de l'équateur, et non pas de ses positions à l'égard des étoiles. On l'appelle *année grégorienne*, ou *nouveau style*, inventée et fixée par les frères Lilio, en 1582, sous le pontificat de Grégoire XIII. L'année grégorienne telle qu'elle a été considérée par Cassini, offre si peu de différence avec l'année solaire, qu'elle ne fait pas une erreur d'un jour en 3,000 ans. Elle fut adoptée en France au mois de décembre 1582; en Angleterre, en 1752, par acte du parlement. Elle est en usage dans presque toute la chrétienté. Le commencement de l'année a été fixé parmi nous au 1er janvier, par une ordonnance de Charles IX, de 1564. Sous les rois de la première race l'année s'ouvrait le 1er mars, jour de la revue des troupes; sous ceux de la seconde race, le jour de Noël; et sous ceux de la troisième, le jour de Pâques. Sous la République française, l'origine de l'année était à l'équinoxe d'automne, et fixée chaque fois par une loi, d'après l'époque de l'équinoxe vrai. Les Grecs commençaient l'année au mois de septembre; les Romains, sous Romulus, au 1er mars, et depuis Numa au 1er janvier. Les Turcs et les Arabes la commencent le 16 juillet, et les Américains à la nouvelle lune de l'équinoxe de printemps.

— *Année julienne*, ou fixée par Jules César lorsqu'il était grand pontife. L'année julienne excédait la véritable année solaire de 11′, et 8 ou 10″, qui font un jour en 129 ans.

— *Année lunaire*. Composée de douze lunaisons qui font un total de 354 jours. C'est l'année des Chinois et des mahométans.

— *Année vague*. Celle dont les différentes parties ne répondaient plus successivement aux différentes saisons de l'année solaire. C'était l'année civile et religieuse chez les Egyptiens.

— *Année olympique*. V. OLYMPIQUE et OLYMPIADE.

— *Année ecclésiastique*. Celle qui règle l'office divin suivant les fêtes. Son époque est fixée au dimanche le plus proche de la fête de St-André, qui arrive le 30 novembre. L'année religieuse des Orientaux et des Juifs commence à la nouvelle lune de mars.

— Liturg. Se dit de certains livres contenant des exercices de piété pour tous les jours de l'année. L'Année chrétienne. L'Année du chrétien.

— *Année sainte* ou *année chrétienne*. Se dit à Rome de celle où se fait l'ouverture du grand jubilé.

— *Année médicale*. Considérée par Hippocrate dans ses rapports avec la santé. Le commencement de cette année arrivait à l'équinoxe du printemps.

— *Année climatérique*. Ainsi nommée par les astrologues, parce qu'au renouvellement ils prétendaient que le corps humain était soumis aux influences malignes des planètes qui selon eux président à la vie de l'homme. Ces années s'appelaient aussi *septénaires*, *horoscopiques*, *fatales*, *critiques*, *décrétoires*, *héroïques*. Les années climatériques étaient considérées d'autant plus périlleuses, qu'elles se rapprochaient davantage de la vieillesse. La 63e année est nommée grande climatérique.

— Il y a des auteurs qui appliquent l'année climatérique non-seulement au corps humain, mais aussi au corps politique.

— *Année militaire*. Sert aux évaluations de la durée d'un emploi, d'une position, d'un service militaire. Année complète, effective. Années d'activité, de campagne, de grade, de non activité d'officier, de réforme d'officier, de service, de service effectif, de service en campagne, de service ordinaire, de service sur mer. Il est une question de philosophie militaire que voici : ne convient-il pas d'appliquer à l'armée ce précepte de Montesquieu : L'*année* commencée est censée révolue. (Bardin.)

— Iconol. Homme porté sur un char qui roule rapidement mais sans bruit, pour désigner la marche insensible du temps. || Figure de Panthée, ayant le front ceint d'un bandeau où sont tracés les douze signes du zodiaque; son char est tiré par les quatre saisons.

— Locut. et épith. Le commencement, le milieu, le bout, la fin de l'année. L'année dernière. L'année précédente. L'année suivante. L'année prochaine. L'année qui vient. L'année courante. Le cercle de l'année. Les saisons de l'année. La durée de l'année. L'*année* dans ses époques n'a point de transition : les objets graves ou frivoles y sont jetés comme au hasard. (Lemontey.) L'empereur de la Chine, suivi de toute sa cour, va labourer lui-même un jour dans l'*année*; cet exemple vaut seul tous les encouragements qu'on peut donner à l'agriculture. (Id.)

Quelle main, consacrant la première journée,
Vient ouvrir devant moi les portes de l'*année*?
(Lemierre.)

Des fleurs dont l'espérance est toujours couronnée,
Allons orner le front de la naissante *année*.
(Id.)

Sur des signes divers notre terre inclinée
Fait naître tour à tour sur le front de l'*année*,
Les moissons et les fruits, les fleurs et les frimas.
(Chênedollé.)

— Au pluriel, sert à désigner un espace de temps quelconque. Né dans ces *années* stériles où la nature affaiblie, etc. (D'Aguess.) Que l'on donne quelques *années*, si l'on veut, à cette première soif de gloire. (Id.) Malheur à nous, si nous excusons des *années* de vanité en faveur de quelques jours de pénitence. (Fléch.) Demandez à Dieu qu'il donne à votre majesté de longues et tranquilles *années*. (Id.) Les *années* paraissent longues, quand elles sont encore loin de nous; arrivées, elles disparaissent, elles nous échappent en un instant (Mass.) On renvoie à des *années* de langueur et d'infirmité l'affaire du salut. (Id.) Tant d'*années* d'habitude étaient des chaînes de fer qui me liaient à ces deux hommes. (Fén.) C'est un grand mal pour l'homme que d'arriver trop tôt au bout de ses désirs, et de parcourir dans quelques *années* les illusions d'une longue vie. (Chateaub.) La nature et l'étude de l'astronomie ont donné aux hommes les divisions du temps par jours, par semaines, mois et *années*. (Janv.)

Des moments les heures sont nées,
Et les heures forment les jours,
Et les jours forment les *années*,
Dont le siècle grossit son cours
(Lamartine.)

Le ciel le combla d'*années*
Paisibles et fortunées.
(Rousseau.)

— Sert à désigner l'âge en général, la vie humaine. Leurs *années* se poussent successivement comme des flots. (Boss.) Les vœux que nous faisons pour la prospérité et la longueur de ses *années*. (Fléch.)

— *Les premières années*, *les tendres années*, *les jeunes années*, *les belles années*. Désignent l'adolescence, la jeunesse, l'époque la plus heureuse, la plus brillante, la plus agréable de la vie. Nous voyons commencer ces belles *années* dont on ne peut assez admirer le cours glorieux. (Boss.) Avoir perdu les premières et les plus belles *années* de la vie! (La Bruy.) Comme il ne perdit pas ses jeunes *années* dans la mollesse et la volupté, il n'a pas été contraint de passer les dernières dans l'oisiveté et dans la faiblesse. (Fléch.)

— *Les lourdes années*, *les dernières années*, *le poids des années*, *le froid des années*. Désignent la vieillesse, le temps le plus fâcheux, le plus triste, le plus désagréable de la vie. Malgré le poids des *années* et des affaires. (Fléch.)

— *Les années éternelles*. L'éternité. Si je sens qu'il n'y a qu'un petit nombre de jours pour moi, je sais aussi qu'il y a des *années* éternelles. (Fléch.) On dirait qu'ils travaillent pour ces *années* éternelles. (Mass.)

— *D'année en année*. Successivement. Quoiqu'il en soit de nos raisonnements, les Russes s'emparèrent graduellement, d'*année en année*, de la Perse. (L. Gozl.)

— *Souhaiter la bonne année à quelqu'un*. Lui témoigner, au commencement de l'année, qu'on souhaite qu'il soit heureux pendant cette année. || On dit dans le même sens. *Souhaits de bonne année*, *compliments de bonne année*, *vœux de bonne année*.

— *Il y a une année que*, c'est-à-dire, Une année s'est écoulée depuis que.

— Se dit souvent par rapport à la température. Année pluvieuse. Année sèche. Année froide. Année chaude. Année orageuse.

— Se dit aussi par rapport aux produits de la terre, à l'abondance des récoltes, etc. Année fertile. Année abondante. Année stérile. Année bonne. Année mauvaise. Année médiocre. Année ordinaire.

L'eau tarit, l'herbe meurt, et la stérile *année*
Voit sur son front noirci sa guirlande fanée.
(Delille.)

— *Année commune*, *année moyenne*. En faisant compensation des mauvaises années avec les bonnes. Cette terre vaut tant, *année commune*, *année moyenne*. (Acad.)

— *Demi-année*. Celle où la récolte n'est que la moitié de ce qu'elle doit être année commune.

— Par extension. Ce qu'on reçoit ou ce qu'on paie à quelqu'un par année. Recevoir deux années d'un fermier. Devoir trois années à un domestique. Payer une année de loyer, une année de pension, etc.

— *Année d'exercice*. Celle où l'on exerce actuellement une charge que plusieurs personnes doivent exercer à tour de rôle. C'est votre année d'exercice. On dit en ce sens, *C'est son année*, *être d'année*, *être en année*. || Se dit aussi du temps écoulé depuis qu'on exerce un emploi. Avoir tant d'années d'exercice. Exercer ou être en exercice depuis tant d'années.

— *Année bissextile*. Celle qui, dans le calendrier actuel, contient 366 jours, tandis que les années bissextiles, le mois de février a 29 jours.

— *Année scolastique* ou *scolaire*. Le temps qui s'écoule depuis la rentrée des classes jusqu'à l'ouverture des vacances.

— *Année de deuil*. Celle pendant laquelle on est obligé de porter des vêtements de deuil.

— *Année de probation*. Celle pendant laquelle un religieux ou une religieuse fait son noviciat.

— *Année républicaine*. Celle qu'on avait adoptée sous la république française, et qui commençait à l'équinoxe d'automne.

— *Année théâtrale*. Le temps qui s'écoule depuis la rentrée de Pâques, jusqu'à la clôture de la semaine sainte.

— Syn. comp. AN. ANNÉE. L'*an* est l'élément déterminé et indivisible du temps; il marque une époque, l'étendue d'une durée, sans attention à cette durée, et se place ordinairement dans les dates avec les nombres. L'*année* est

elle-même la durée déterminée et divisible de l'an, elle admet souvent des épithètes qualificatives, selon la nature des événements qui l'ont remplie. *L'an* 1825 est une simple expression chronologique. *L'année* 1825 appelle un qualificatif, par exemple, l'année 1825 a été bonne, heureuse, ou triste, stérile, etc. En un mot, l'*année* veut être qualifiée par les événements qui en ont rempli la durée.

ANNELÉ, ÉE. part. pass. du v. Anneler.

— S'emploie adjectivement. Des cheveux annelés. Une chevelure annelée.

— Archit. Se dit d'une colonne coupée par des espèces d'anneaux. La colonne annelée appartient surtout à l'art gothique ; on en voit souvent dans les églises.

— Zool. *Corps annelé.* Entouré par des anneaux d'une saillie ou d'une couleur différente de celle du reste. Le corps de plusieurs serpents est *annelé* de brun ou de jaune. (H. Cloq.)

— ANNELÉS. s. m. pl. (du lat. *annulus*, anneau). Zool. Division du règne animal comprenant les animaux articulés, dont le corps est composé d'anneaux unis les uns aux autres.

ANNELER. v. a. 1re conj. (formé de *anneau*). Disposer en forme d'anneaux ; signifie surtout Boucler les cheveux. Anneler les cheveux. Anneler la chevelure.

— Signifiait anciennement Garnir d'anneaux, attacher, suspendre, fermer avec des anneaux.

— On dit : *Anneler un porc;* lui passer un anneau à l'extrémité du groin pour l'empêcher de fouiller. || *Anneler une jument*, c'est lui passer un anneau à la vulve pour qu'elle ne puisse être saillie.

— S'ANNELER. v. pron. Être disposé en anneaux. Etre annelé.

ANNELET. s. m. (diminutif de *anneau*). Petit anneau.

— Blas. Petit anneau qu'on rencontre, souvent en nombre, dans les armoiries comme marque de grandeur et de noblesse.

— ANNELETS. Archit. Petits filets ou listels carrés qui servent d'ornement au chapiteau dorique.

ANNÉLIDAIRE. adj. des 2 g. Qui ressemble aux annélides. || ANNÉLIDAIRES. s. m. pl. Annél. Classe de vers apodes. Les êtres qui composent cette classe sont regardés comme intermédiaires entre les articulés et les rayonnés.

ANNÉLIDES. s. m. pl. (en lat. *annelides*, *annellus*, petit anneau). Annél. Classe de vers à sang rouge. Les *annélides* ont le corps divisé en segments ou anneaux de vingt à trente chez les uns, de plus de cinq cents chez les autres. (Brun.)

ANNELURE. s. f. (ét., V. ANNEAU). Frisure de cheveux qui sont disposés en boucles, en anneaux. Peu usité.

ANNESLEIÉE. s. f. (du nom de *lord Annesly*). Bot. Genre de ternstrémiacées du Martaban. || Syn. du genre inga, de la famille des légumineuses. || Syn. du genre euryale, de la famille des nymphéacées.

ANNÉSORHIZE. s. f. (ét. gr., ἄνησον, aneth ; ῥίζα, racine). Bot. Genre d'ombellifères, herbe du cap de Bonne-Espérance, à racine fusiforme, ayant une odeur d'anis.

ANNEXE. s. m. (du lat. *annexus ;* formé de *ad*, à ; *nectere*, lier). Ce qui est uni, joint à une chose principale.

— T. de dr. féod. Se disait des terres ou domaines attachés à une seigneurie dont ils n'étaient pas mouvants ou dépendants.

— *Droit d'annexe.* Anc. jurispr. Droit d'enregistrer les brefs, bulles, dispenses, rescrits émanés du pape, etc.

— Jurispr. Aujourd'hui ce mot exprime : 1° les acquisitions ajoutées à une propriété possédée précédemment, et que l'on a augmentée ; 2° des endroits consacrés à l'exercice du culte, et qui, n'étant ni paroisses, ni succursales, reçoivent le nom spécial d'*annexes ;* 3° l'adjonction de certaines pièces à un acte.

— Anat. *Annexes de l'utérus.* Les trompes, les ovaires, les ligaments larges, etc., qui semblent dépendre de cet organe auquel ils sont unis.

— *Annexes de l'œil.* Les paupières, les sourcils, etc.

— Syn. d'Accessoire.

ANNEXÉ, ÉE. part. pass. du v. Annexer. S'emploie adjectivement. Terre annexée à une [illegible] annexe a une terre.

— *Rime annexée.* Celle où les vers sont annexés, c'est-à-dire où la dernière syllabe du vers précédent sonne comme la première du vers qui suit.

> Son cœur tient le mien en sa *tente*
> *Tant* et plus d'un ardent frisson.

ANNEXER. v. a. 1re conj. (du lat. *annectere*, formé de *ad*, à ; *nectere*, lier, unir). Joindre, unir, attacher.

— T. de prat. Annexer une pièce à une autre pièce. Annexer une déclaration aux autres pièces du procès.

— Se dit spécialement en parlant d'une terre, d'un droit, d'une prérogative qu'on attache à un domaine, à un bénéfice, à une charge.

— S'ANNEXER. v. pron. Etre annexé ; être joint, uni à une chose principale.

ANNEXION. s. f. (ét., V. ANNEXER). Action d'annexer et résultat de cette action.

— *Annexion.* Gramm. ar. Se dit du rapport qu'il y a entre deux noms, dont l'un détermine l'autre comme complément.

— *Annexion parfaite* ou *pure*, ou *Annexion logique.* Celle qui exprime soit un rapport du genre à l'espèce, soit un rapport de propriété.

— *Annexion imparfaite* ou *purement grammaticale.* Celle dans laquelle l'antécédent exprime un attribut, une qualité, et le conséquent est soit le complément d'un verbe, soit le sujet dont l'antécédent est l'attribut.

ANNIBAL ou mieux **HANNIBAL.** Fils d'Amilcar Barca, né à Carthage, l'an 247 avant Jésus-Christ, fut l'un des plus grands capitaines de l'antiquité ; jura, à l'âge de neuf ans, d'être l'implacable ennemi des Romains ; commanda victorieusement les Carthaginois en Espagne, passa les Alpes par le mont Genèvre, battit les Romains sur le Tésin, sur la Trébie, sur les bords du lac Trasimène, à Cannes ; fut contraint, par la jalousie d'Hannon, de quitter sa patrie et de s'enfuir en Syrie, puis en Bithynie, où il avala le poison qu'il portait toujours sur lui dans un anneau, pour ne pas être livré aux Romains, et mourut ainsi à l'âge de soixante-quatre ans.

ANNIHILABLE. adj. des 2 g. (rad. lat. *nihilum*, néant). Qui est susceptible d'être annihilé.

ANNIHILATION. s. f. (pr. *a-ni-hi-la-ci-on ;* du lat. *annihilatio;* rad. *nihilum*, néant). Anéantissement, destruction totale. Se dit surtout en termes de pratique. L'annihilation d'un acte. L'annihilation d'un testament. L'annihilation d'une donation.

— S'emploie quelquefois dans le style ordinaire, et même dans le style soutenu. L'annihilation d'un droit. L'annihilation d'un privilége. L'annihilation d'une fortune. S'opposer à l'annihilation de ses droits politiques.

ANNIHILÉ, ÉE. part. pass. du v. Annihiler. S'empl. adjectiv. Acte annihilé. Donation annihilée. Testament annihilé.

ANNIHILER. v. a. 1re conj. (du lat. *annihilare*, anéantir, réduire à rien ; rad. *nihilum*, néant). T. de prat. Annihiler un acte, une donation, un testament.

— Annihiler un droit, un privilége. Annihiler une fortune.

— S'ANNIHILER. v. pron. Être anéanti, détruit totalement.

ANNINGA. Relat. Nom de la lune chez les Groenlandais.

ANNION. s. m. Anc. jurispr. Espace d'une année. || *Bénéfice d'annion.* Délai d'un an qu'on accordait par lettres de chancellerie à un débiteur, avant de le poursuivre.

ANNIVERSAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *anniversarius ;* formé de *annus*, année ; *verto*, je tourne). Qui se trouve la même époque de l'année. Se dit d'une époque ou d'une cérémonie qui rappelle le souvenir d'un événement arrivé à pareil jour, une ou plusieurs années auparavant. Jour anniversaire. Fête anniversaire. Cérémonie anniversaire. Les usages *anniversaires*, en convoquant le peuple en certains lieux, à certains temps, en ajournant les sociétés entières pour un ralliement solennel, leur montrèrent qu'elles ne sont qu'une famille. (Lemier.) Dans la suite, des personnes pieuses instituèrent des services *anniversaires* pour le repos de l'âme des morts. (XX.) S'emploie surtout comme substantif. V. ci-après.

ANNIVERSAIRE. s. m. (ét. V. ANNIVERSAIRE. adj.) Retour annuel de quelque jour digne de remarque, appelé jadis un *jour d'an* ou un *jour de souvenir.* Chez nos ancêtres, les anniversaires étaient des jours où les martyres des saints se célébraient annuellement dans l'Eglise, comme au jour de la fin de l'année, on avait contracté l'habitude de prier pour les âmes de ses amis défunts. Plus tard, des personnes pieuses ordonnèrent par testament à leurs héritiers de leur faire des *anniversaires* auxquels elles consacraient des sommes d'argent pour l'entretien de l'église et le besoin des pauvres. Les fêtes des chrétiens sont pour la plupart des anniversaires ; les solennités de l'Epiphanie, de Pâques, de l'Ascension, de la Pentecôte, de Noël, se rattachent au jour même de l'année où fut accompli le mystère qu'elles célèbrent. Le calendrier n'est à proprement parler qu'une série d'anniversaires. Le 1er jour de l'année chez les Romains était l'anniversaire de la fondation de Rome. Heureux anniversaire. Joyeux anniversaire. Triste [illegible] anniversaire de la naissance. Anniversaire du mariage. *Fêter l'anniversaire d'une personne*, c'est-à-dire fêter l'anniversaire de la naissance de cette personne. || *C'est aujourd'hui son anniversaire.* C'est le jour correspondant à celui de sa naissance. Chez la plupart des peuples de l'Europe, on fête en famille les *anniversaires* de la naissance. (Arn.)

— Se dit aussi en parlant des grands événements qui marquent dans l'histoire d'un peuple l'anniversaire d'une victoire. L'anniversaire de la victoire d'Austerlitz. Sous la révolution, il y avait l'odieux anniversaire du 1 janvier, que s'empressa d'abolir le gouvernement consulaire. Un gouvernement sorti du sein du peuple devrait considérer les *anniversaires* nationaux comme les plus belles pages d'un grand livre, où les citoyens en masse viendraient lire à certains jours les hauts faits et les destinées du pays. (Chap. Montlav.)

— *Anniversaire.* Culte relig. Jour qui correspond au décès d'un particulier. Cérémonies religieuses qui reviennent annuellement à cette occasion.

ANNOISE. s. f. Bot. Plante appelée vulgairement *herbe de la Saint-Jean.*

ANNOMINATION. s. f. Rhet. Espèce d'allusion roulant sur des noms et consistant le plus souvent en un jeu de mots puéril.

ANNON ou mieux **HANNON.** Myth. ind. Oiseau fabuleux, espèce de cygne qui sert de monture à Bruma.

ANNONA. Myth. lat. Déesse qu'on invoquait à Rome pour obtenir des récoltes abondantes.

ANNONAY. Géogr. Ville de France, ch.-l. de canton du dép. de l'Ardèche ; siége d'un tribunal de commerce ; papeteries jouissant de la plus grande réputation ; popul. 6,000 hab.

ANNONAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *annonarius*). Hist. rom. Qui a rapport aux vivres, aux denrées. || *Loi annonaire.* Loi qui réglait l'approvisionnement de Rome, en soumettant les provinces à des tributs en nature || *Province annonaire.* Province soumise à un tribut en nature, en vertu de la loi annonaire.

ANNONCE. s. f. (du lat. *annuntiatio*, formé du v. *annuntiare*). Avis par lequel on fait savoir quelque chose au public, soit verbalement, soit par écrit. Faire une annonce. Mettre des annonces dans les journaux. Frais d'annonces. L'annonce d'un livre. L'annonce de l'arrivée d'un personnage. L'insertion d'une annonce.

— *Feuille d'annonces.* Écrit périodique où se trouvent réunies diverses sortes d'annonces.

— *Feuille d'annonces juridiques.* Écrit périodique désigné par les tribunaux pour publier les annonces dont la publication est exigée par la loi. L'*annonce* est un impôt forcé, levé par le journalisme sur la littérature et la science, et aussi durement perçu que si le journalisme n'était pas issu d'elles. (M. Dois.)

— Les *annonces* et avis imprimés sont soumis à certains droits de timbre qui ont été l'objet d'un grand nombre de dispositions législatives et réglementaires. Les annonces de librairie, catalogues et prospectus, primitivement assujetis au timbre, en ont été ensuite affranchis.

— Les actes de société en nom collectif ou en commandite sont soumis aux annonces.

— *Annonce de mariage.* C'est ainsi qu'on appelle dans la religion protestante, les publications que les catholiques appellent *bans.* Il se mariera bientôt, on a fait la première *annonce.* (Acad.) Il y a deux *annonces* de faites. (Raym.)

— *Faire l'annonce au spectacle.* Annoncer à la fin du spectacle du jour les pièces qui doivent être jouées le lendemain. Cet ancien usage de faire l'annonce du spectacle n'existe plus à Paris.

— Diplom. Déclaration que portent habituellement les diplômes et les chartes, et qui a pour objet de faire connaître les droits ou les biens dont l'acte donne l'investiture, ou de constater l'accomplissement de telle ou telle formalité. Annonce du sceau, des souscriptions ou des témoins, d'investiture.

ANNONCÉ, ÉE. part. pass. du v. Annoncer. S'emploie adjectivement. Ce monument souterrain était *annoncé* au dehors par trois pyramides. (Chateaub.) Les fruits de la terre sont *annoncés* par des fleurs ; c'est ainsi que parmi les hommes les bienfaits doivent l'être par les grâces. (Barthél.) La doctrine de Jésus-Christ, constamment *annoncée* par ses disciples, dut faire un très-grand effet dans le monde. (Volt.) La vie éternelle était *annoncée* aux nations infidèles. (Boss.) Le jour de Pâques, le sacrifice divin se célèbre dans le cimetière, qui est placé à côté de l'église, et la résurrection est *annoncée* au milieu des tombeaux. (Mme de Staël.) La cérémonie était *annoncée* par cette formule : *au guy l'an neuf.* (Anquetil.) Qui voudrait aujourd'hui juger sur l'annonce du mérite de la chose *annoncée ?* (J. de M.) Son règne est *annoncé* par la voix des oracles. (Volt.) Cieux, éloignez les maux qui me sont *annoncés !* (La Harpe.)

> La réponse divine à la ville *annoncée*
> S'interprète à la lettre... (F. DE NEUFCH.)

ANNONCEMENT. s. m. (du lat. *annuntiare*). Action d'annoncer. Ce substantif manque dans la langue usuelle.

ANNONCER. v. a. 1re conj. (du lat. *annuntiare* ; formé de *ad*, à ; *nuntiare*, porter un message ; rad. *nuntius*, messager). Le c prend une cédille devant *a*, *o*. *Nous annonçons. J'annonçais*, etc. Donner au public avis de quelque chose.

— Signifie en particulier, Faire connaître officiellement de la part de l'autorité, une chose, un événement qui intéresse le public. Annoncer une fête, une réjouissance publique, une victoire. Annoncer la paix. Annoncer la mort d'un roi. Annoncer la naissance, le mariage d'un prince, etc.

— Publier dans les feuilles d'*annonces*, dans les journaux, soit des nouvelles politiques, soit des choses commerciales, etc., etc. Annoncer une vente.

— Donner de la publicité à une vérité, à un fait. Ayez soin d'*annoncer* dans votre prochain numéro comment les philosophes entendent la tolérance à notre égard. (Fab.) Aussi s'empresse-t-il d'*annoncer* à l'Europe entière que le prince a daigné s'occuper d'un misérable gazetier. (Volt.) Quand il s'agit d'*annoncer* la vérité, il n'y a ni fatigue ni danger qui doivent rebuter l'homme de bien. (Marm.)

— Donner avis à quelqu'un d'une chose, lui faire savoir particulièrement une nouvelle. Annoncer une bonne nouvelle, une mauvaise nouvelle. Annoncer des choses fâcheuses, désagréables. Annoncer une naissance, un mariage. Annoncer la mort d'une personne. Les courriers venaient l'un sur l'autre *annoncer* au roi que l'ennemi entrait dans la ville. (Boss.) Combien de fois est-on venu vous *annoncer* avec alarme : Un tel vient d'expirer. (Mass.) On s'attendait à voir Sainte-Hélène ce jour-là même, l'amiral nous l'avait *annoncé* (Las-Cases.)

— Avertir. Ils n'osaient lui *annoncer* sa mort. (Fléch.) Lui annoncer sa dernière heure, n'était-ce pas l'avancer ? (J.-J. Rouss.)

— Avertir qu'une chose, d'ailleurs réglée et connue, est sur le point d'arriver, doit arriver tel jour. Le curé *annonce* au prône les fêtes et les jeûnes. (Acad.)

— Notifier, signifier. J'ai quitté l'Olympe pour t'*annoncer* les ordres de Jupiter. (Fén.) Eh bien ! que vous fait-elle *annoncer* de sinistre ? (Rac.)

> Cependant des destins *annonçant* les menaces,
> La voix des éléments présageait nos disgrâces.
> (LA HARPE.)

> L'Être suprême en ces mots solennels
> Leur *annonça* ses ordres éternels.
> (ROUSSEAU.)

— Proclamer, révéler. Les cieux *annoncent* la gloire de Dieu. (Pasc.) Ce langage muet, mais si frappant, qui *annonce* aux hommes la puissance de votre nom et de votre gloire. (Mass.)

> Tantôt le monde entier m'*annonce* à haute voix
> Le maître que je cherche...... (L. RAC.)

> Le jour au jour la révèle,
> La nuit l'*annonce* à la nuit. (ROUSS.)

— Prédire, assurer qu'une chose arrivera. Les prophètes ont *annoncé* la venue du Messie. (Acad.) L'ange *annonça* le mystère de l'Incarnation. (Id.) Tout ce que les prophètes avaient *annoncé* se trouva alors vérifié. (Raym.) On nous *annonce* qu'il paraîtra à la fin des siècles. (Boss.)

> Mais ce n'est point assez qu'*annonçant* ces mi-
> [racles,
> Des prophètes nombreux répètent leurs oracles.
> (RACINE.)

— Faire connaître d'avance, faire pressentir ce qui doit arriver. Des clameurs *annoncent* ses périls et des malheurs nouveaux. (Boss.) De longs pressentiments m'avaient *annoncé* ces coups de la fortune. (J.-J. Rouss.)

— Promettre, faire espérer. La clémence et la majesté peintes sur le front de cet auguste enfant nous *annoncent* déjà la félicité de nos peuples. (Mass.) Tout semblait *annoncer* des succès heureux. (Id.) Les commencements de Néron semblaient devoir *annoncer* à l'univers un règne bienheureux. (La Harpe.) Combien les hommes diffèrent parfois de ce qu'ils *annoncent.* Dussé-je être accusé d'exagérer l'espérance et de flatter l'avenir, heureux ceux qui viennent après nous ! tout *annonce* pour eux un grand siècle, une des époques caractéristiques de l'humanité. (Lamart.) Rien ne semble plus *annoncer* une autre vie que le néant de celle-ci. (S. Dubay.) Saladin n'*annonçait* pas dans son enfance ce qu'il devait être un jour. (Mme Cottin.)

— Etre le précurseur, présager. L'aurore annonce le jour. Les fleurs annoncent les fruits. Les hirondelles annoncent le printemps. La chute des feuilles annonce l'hiver. Ces nuages pourprés que vous voyez à l'horizon *annoncent* pour demain une belle matinée. (Raym.) Ainsi se passa leur première enfance, comme une belle aube qui *annonce* un plus beau jour. (B. de St-P.) Dès que le coq *annonçait* le retour de l'aurore, Virginie allait puiser de l'eau à la source voisine. (Id.)

— Fig. C'est un astre nouveau et malfaisant qui n'*annonce* que des calamités à la terre. (Mass.) Tout semblait *annoncer* une révolution. (Villem.)

> Combien d'avant-coureurs *annoncent* ta ruine ?
> (L. RACINE.)

— Être le signe de, la marque de ; déceler, manifester extérieurement. Ses yeux *annon-* [illegible] Rouss.) Une grande naissance ou une grande fortune *annonce* le mérite et le fait pressentir. (La Bruy.) Ils conservent un fonds de retenue et de régularité qui *annonce* encore la vertu. (Mass.) Son port majestueux, sa démarche ferme et hardie, *annoncent* sa noblesse et son rang. (Buff.) A peine a-t-il la force nécessaire pour *annoncer* par des gémissements la souffrance qu'il éprouve. (Id.) Cet acte de générosité *annonce* une âme noble et généreuse. (Lav.) Leur surprise *annonçait* leur ignorance. (Péron.) L'indifférence ou le mépris pour la réputation *annonce* le dernier degré de la perversité. (S. Dubay.)

— Être le symptôme de. Des convulsions qui annoncent la mort. Des crises qui annoncent la fin prochaine d'un malade.

— Prêcher. Annoncer l'Evangile. Annoncer la parole de Dieu. Annoncer Jesus-Christ. *Annoncer* l'Evangile aux pauvres et aux petits. (Pasc.) La doctrine que Dieu avait résolu de faire *annoncer* à tout l'univers. (Boss.) Je ferai

reposer sur lui mon esprit, et il *annoncera* la justice aux nations. (Sacy.)

— Révéler, faire connaître la présence d'une personne, son caractère, etc.

Sablier presque vide et boussole brisée,
Annoncent l'ermite des mers.
(CHATEAUBRIAND.)

— *Annoncer quelqu'un.* Avertir de son arrivée. Je vous *annonce* votre frère pour la fin de la semaine. (Raym.) Vous me surprenez, monsieur, en m'*annonçant* un certain oncle. (Mme de Simiane.)

— *Annoncer quelqu'un.* Avertir le maître de la maison de l'entrée d'une personne en prononçant à haute voix le nom de cette personne. Nous étions tous réunis, lorsque l'on *annonça* M. le Prince. (Retz.) Il fut très-étonné lorsqu'on m'*annonça*. (Acad.)

— *Se faire annoncer.* Se faire nommer avant d'entrer dans un lieu.

— *Annoncer comme.* Annoncer sous le titre de. Annoncer comme médecin, comme littérateur, comme préfet, comme évêque, etc.

— *Annoncer comme.* Donner la réputation de. Annoncer comme un homme distingué, comme une personne de mérite, comme un savant, comme un grand génie.

— On dit de même *se faire annoncer comme.* Se faire annoncer sous le titre de, ou Se donner la réputation de. Se faire annoncer comme médecin. Se faire annoncer comme un médecin fameux.

— *Annoncer que.* Ils annoncent dédaigneusement qu'ils n'ont qu'un mot à dire et qu'un moment à parler. (La Bruy.) Je viens vous *annoncer* avec l'Apôtre que tout finit. (Mass.) Il *annonce* au peuple que j'avais remporté le prix. (Fen.) Tout à coup, un mouvement parti des régions de l'aurore *annonce* que Dieu vient d'ouvrir le trésor des orages. (Chateaub.)

— S'ANNONCER. v. pron. Être annoncé, être publié. Cette nouvelle s'annoncera demain. Cet événement ne peut s'annoncer aujourd'hui.

— Se donner avis d'une chose, se faire savoir des nouvelles. On s'éveillait les uns les autres pour s'*annoncer* ce qu'on en avait appris. (La Bruy.)

— Se présenter bien ou mal, se faire connaître sous un rapport favorable ou défavorable en parlant d'une personne. Ce jeune homme s'est bien *annoncé* en entrant dans le monde. (Acad.) Cet intrigant s'était *annoncé* par des manières insinuantes et polies. (Lav.) Mahomet s'est *annoncé* lui-même sans aucun témoignage précédent. (Boss.)

— Commencer d'une certaine manière, en parlant d'une chose. Une affaire qui s'annonce bien. Une entreprise qui s'annonce mal. Un règne qui s'annonce sous les plus heureux auspices. Cette affaire, qui s'*annonçait* si bien, s'est vue subitement arrêtée. (Raym.) Cette entreprise s'*annonçait* bien ; elle a mal tourné. (Acad.)

— Se faire sentir. L'appétit s'*annonce* par un peu de langueur dans l'estomac et une légère sensation de fatigue. (Brill. Savar.)

— Se révéler, se manifester, se faire voir, en parlant des choses. Son génie vigoureux et indépendant ne s'*annonce* que par des mouvements irréguliers, fiers et impétueux. (Barth.) Les lumières s'*annoncent* tous les jours par de nouvelles lumières, et les arts par de nouveaux progrès (Id.) Les symptômes changèrent, et la contagion s'*annonça* par des taches noires ou livides. (Sim. de Sism.) La ville de Dresde s'*annonce* du côté du pont par de belles maisons. (M.-Brun.) Elle s'*annonce* au loin comme la métropole et la reine de ces contrées insulaires. (Id.)

ANNONCEUR. s. m. (formé du v. *annoncer*). Se disait autrefois du comédien qui venait, à la fin du spectacle, annoncer les pièces que l'on devait jouer le lendemain.

— Fam. *Annonceur de nouvelles.* Celui qui est à l'affût des nouvelles pour les répandre. Outre cela, il faisait encore le métier d'*annonceur* de nouvelles. (Scarr.) || Dans ce sens, on pourrait dire une *annonceuse,* en parlant d'une femme.

ANNONCHALI, IE. part. pass. du v. s'Annonchalir.

ANNONCHALIR (S'). v. pron. Devenir nonchalant, insouciant.

ANNONCIADE. s. f. (formé du v. *annoncer*). Ce mot avait autrefois la signification particulière d'*annonciation* ou *message de l'ange Gabriel à la Sainte Vierge*, pour lui [illegible] jour solennel de Pasques, selon aucuns, ou, selon les autres, de l'*Annonciade*, qu'on fit un si cruel massacre des François en Sicile. (Pasquier.)

— Hist. relig. Nom commun à plusieurs ordres religieux et militaires, qui tous ont plus ou moins de rapport avec le mystère de l'Annonciation. Le premier fut fondé, en 1232, par sept marchands flamands qui se renfermèrent dans une maison de religion, au mont Ferère. Le deuxième fut établi à Bourges, par Jeanne, reine de France, femme de Louis XII. Le troisième, appelé *Ordre des Annonciades célestes*, fut créé, en 1607, par une sainte veuve de Gênes, nommée Marie-Victoire Fornari.

— *Annonciade.* Société formée à Rome, en 1460, pour marier des filles pauvres.

— *Ordre de l'Annonciade.* Ordre militaire, institué, en l'an 1362, par Amédée VI, comte de Savoie. Cet ordre a eu pour membres une foule de seigneurs de la plus haute noblesse.

ANNONCIATEUR, TRICE. s. Celui, celle qui annonce. Inusité.

— Hist. ecclés. *Annonciateur.* s. m. Officier ecclésiastique qui, dans l'Eglise grecque, avertissait les fidèles des fêtes qu'ils devaient observer.

ANNONCIATIF, IVE. adj. Qui est destiné à annoncer. Inusité.

ANNONCIATION. s. f. (pr. *a-non-ci-a-ci-on;* du lat. *annunciatio;* formé de *ad*, à, et *nuntiare*, annoncer.) Liturg. cath. Nom d'une fête célébrée dans l'Eglise catholique le 25 mars, en mémoire de l'incarnation du Verbe annoncée à la sainte Vierge. Cette fête, qui est très-ancienne, n'a pas été toujours ni partout fixée au 25 mars. Les Arméniens la célèbrent au mois de janvier, et les Syriens le 1er décembre. L'Eglise de Milan l'a fixée au dimanche avant Noël. L'institution de cette fête remonte aux premiers siècles du christianisme.

ANNONE. (dérivé de *annus*, année). Myth. lat. Déesse de l'abondance et des provisions de bouche, pour l'année. V. ANNONA.

— ANNONE. s. f. Hist. rom. Se disait de toutes les denrées nécessaires à la vie, et particulièrement du blé. || *Préfet de l'annone.* Magistrat chargé d'approvisionner la ville de Rome.

ANNOTATEUR, TRICE. s. (formé du v. *annoter*). Celui, celle qui fait des annotations à un ouvrage, des remarques sur un texte. Richelet et Ménage ont été annotateurs de Ronsard et de Malherbe.

ANNOTATION. s. f. (pr. *an-no-ta-ci-on ;* du lat. *annotatio*, formé du v. *annotare*). Note explicative ajoutée à un texte, remarque détaillée faite à un ouvrage ; s'emploie surtout au pluriel. Faire des annotations, d'excellentes annotations, des annotations claires et succinctes. Rendre un livre précieux par des annotations. Ouvrage enrichi d'annotations.

— T. d'anc. prat. Inventaire, par autorité de justice, des biens d'un criminel ou d'un accusé. Faire l'annotation de tous les biens du coupable.

— Comm. et Admin. Action de prendre note, de prendre date ; résultat de cette action.

— Hist. du Bas-Emp. Se disait de la signature de l'empereur, et d'une espèce de charte qui tirait son nom de cette même signature. || *Annotations impériales.* Brevets ou diplômes par lesquels les empereurs grecs ou romains accordaient des privilèges, des biens, des charges.

ANNOTÉ, ÉE. part. pass. du v. Annoter. S'emploie adjectivement. Virgile annoté. Horace annoté. Tacite annoté. Livre annoté. Ouvrage annoté. Edition annotée de la main de l'auteur. Les codes annotés, etc.

ANNOTER. v. a. 1re conj. (du lat. *annotare*, prendre note ; rad. *nota*, note, remarque). Faire des notes sur un texte, ajouter des remarques, des éclaircissements à un ouvrage. Annoter Homère, Virgile. Annoter les œuvres de Platon, d'Aristote. Annoter les codes. Annoter avec clarté, avec profondeur, avec précision.

— Anc. jurispr. Inventorier par autorité de justice les biens d'un criminel. On a saisi et *annoté* ses biens. (Acad.)

— Comm. et Admin. Prendre note, prendre date d'une chose.

— S'ANNOTER. v. pron. Être annoté ; être enrichi de notes, de remarques, en parlant d'un ouvrage d'esprit.

— Être inventorié, en parlant des biens d'un criminel.

— Être mis en note, être pris en date, en parlant d'un effet de commerce, relativement à son échéance.

ANNOTIN, INE. adj. (du lat. *annotinus*, d'un an, de l'année). Liturg. cath. Anniversaire. N'était employé que dans cette locution, *la Pâque annotine*, qui se disait de l'anniversaire du baptême, parce que l'ancien usage du christianisme, et peut-être le plus général dans les Gaules, était de baptiser à Pâques. On célébrait très-religieusement la *Pâque annotine*, le jour anniversaire du baptême, quand ce jour ne tombait pas en Carême. Plus tard on a baptisé à la Pentecôte, à Noël, etc. ; mais on conservait néanmoins l'expression de *Pâque annotine*.

ANNUAIRE. s. m. (rad. lat. *annus*, année). Recueil destiné à la reproduction annuelle, soit d'une série de faits, soit d'une suite d'événements. Se dit surtout des recueils annuels sur les sciences, l'industrie, la statistique, etc. Ce mot a été substitué par la Révolution à celui d'almanach ou de calendrier. Or, si l'annuaire n'est destiné qu'à donner la connaissance des temps futurs, avec les notices contenues d'ordinaire dans les almanachs, il était inutile de créer un nom pour ce qui en avait déjà un et même deux.

— *Annuaire du Bureau des longitudes.* Almanach officiel contenant l'annonce des événements célestes, le calcul de l'heure de la haute mer pour les principaux ports, un grand nombre de tables qu'il est souvent urgent de consulter, telles sont les réductions des poids et mesures, les tables de la mortalité, de la population, celles de la dilatation des substances, des hauteurs des montagnes, etc.

— *Annuaire gastronomique.* Résumé des différents produits alimentaires, selon l'ordre des saisons ou des mois.

— *Annuaires statistiques.* Qui publient par ordre du gouvernement les divers départements de la France. || Il existe encore un grand nombre d'ouvrages du même nom, destinés à divers objets ; tels que l'Annuaire du commerce, l'Annuaire du clergé, l'Annuaire militaire, etc.

ANNUALITÉ. s. f. Néol. Qualité de ce qui est annuel.

ANNUEL, ELLE. adj. (du lat. *annuus ;* rad. *annus*, année). Qui dure un an. Consulat annuel. Magistrature annuelle. L'exercice annuel d'une charge.

— Qui revient tous les ans. Renouvellement annuel. Vote annuel de l'impôt. Fête annuelle.

— Liturg cath. On donne le nom de *fêtes annuelles* aux grandes solennités de la religion ; Noël, Pâques, la Pentecôte, sont des fêtes annuelles. Il y a aussi le *rite annuel*, celui d'après lequel on solennise les fêtes annuelles. En ce sens, le mot *annuel* se prend aussi substantivement. Pâques est un annuel. Dans certaines églises, on distingue des annuels de plusieurs classes. Il y a l'annuel mineur, l'annuel majeur, le grand annuel.

— Que l'on perçoit ou que l'on paie chaque année. Revenu annuel. Rente annuelle. Droit annuel. Redevance annuelle.

— *Maladies annuelles.* Pathol. Maladies qui reparaissent chaque année vers la même époque.

— Astron. *Mouvement annuel du soleil.* Révolution apparente du soleil, d'un point du zodiaque au même point.

— Bot. Se dit, par opposition à *vivace*, des plantes qui parcourent toute leur période végétative dans le cours d'un an, depuis leur germination jusqu'à la fructification, après laquelle elles périssent. Il y a des végétaux qui vivent beaucoup d'années, tels sont en général les arbres ; mais la plupart ont des parties annuelles, ce sont les fleurs, les fruits et les feuilles. Si les arbres portent au dedans des anneaux en rapport avec les périodes *annuelles* du soleil, les palmiers en montrent de semblables au dehors. (B. de St-P.)

ANNUEL. s. m. Liturg. cath. Messe que l'on fait dire pour une personne défunte, tous les jours pendant une année, à compter du jour de sa mort. Faire dire un annuel. Laisser de quoi payer un annuel. Charger un prêtre d'un annuel.

— Anc. législ. Droit payé annuellement au roi par certains officiers, pour conserver leurs charges à leurs héritiers. || Droit payé par les marchands de vin en gros et en détail.

ANNUELLEMENT. adv. (formé de *annuel*). Par an, tous les ans. Chaque année. Une terre qui produit annuellement. Tirer annuellement 20,000 fr. du revenu d'une propriété. Recevoir annuellement une rente. Toucher annuellement cinq mille francs de traitement. Payer une somme annuellement. Gagner annuellement pour un travail. Célébrer annuellement une fête. Renouveler annuellement une assemblée, un comité. Exercer une charge annuellement. L'Angleterre a *annuellement* un déficit de 5 à 600 millions. (Napol.)

ANNUITÉ. s. f. (rad. lat. *annus*, année). Arithm. Remboursement partiel effectué chaque année, pendant un certain nombre d'années, afin de se libérer d'un emprunt, avec les intérêts, en donnant tous les ans la même somme. Payer par annuité. Solder des annuités. Il serait facile de prouver que les *annuités* sont dans l'intérêt aussi bien du prêteur que de l'emprunteur. (Francœur.) Le mode d'emprunt par *annuités* est éminemment favorable à l'industrie, à l'agriculture et au commerce. (Id.)

— L'*annuité* n'est autre chose que l'amortissement simple.

— *Annuité différée.* Celle qui ne commence à être servie qu'après un certain temps. || *Annuité croissante.* Celle qui s'élève progressivement tous les ans.

— ANNUITÉS. s. f. pl. Trésor publ. Engagement productif d'intérêts, mis en circulation par le trésor à l'occasion d'un emprunt public dont le capital est remboursable par fraction à des échéances déterminées. || *Bref d'annuité.* Se dit en Angleterre de l'autorisation de poursuivre un débiteur qui ne paie pas une pension ou un revenu annuel.

ANNULABILITÉ. s. f. (formé du v. *annuler ;* rad. *nul*). Qualité de ce qui est annulable.

ANNULABLE. adj. des 2 g. (formé du v. *annuler ;* rad. *nul*). Susceptible d'être annulé. Acte annulable. Vente annulable. Arrêt annulable. Décision annulable.

ANNULAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *annularius ;* rad. *annulus*, anneau). Qui a la forme d'un anneau, qui est propre à recevoir un anneau. Il se place toujours après le substantif.

— Astron. *Eclipse annulaire.* Eclipse de soleil dans laquelle les bords du disque de cet astre n'étant pas cachés laissent apercevoir un anneau lumineux.

— Anat. *Doigt annulaire.* Quatrième doigt de la main, parce que le plus souvent on y place les anneaux. || *Protubérance annulaire.* Protubérance cérébrale, parce qu'elle a la forme d'un anneau qui embrasse les pédoncules du cerveau. || *Ligaments annulaires.* Veine annulaire. Cartilage annulaire. Protubérance, ligaments annulaires. Apophyses annulaires.

— Archit. *Voûte annulaire.* V. VOÛTE.

— Géom. Ce qui a la figure d'un anneau. Surfaces annulaires.

ANNULAIRE. s. f. (du lat. *annulus*, anneau). Entom. Chenille appelée vulgairement Livrée. || Moll. V. CYCLOSTOME.

ANNULATIF, IVE. adj. Jurispr. Qui annule. Arrêt annulatif. Sentence annulative.

ANNULATION. s. f. (pr. *a-nu-la-ci-on ;* du lat. *annulatio ;* rad. *nullus*, nul). Action d'annuler, de rendre nul. L'annulation d'une décision, d'un acte, d'un marché.

ANNULÉ, ÉE. part. pass. du v. Annuler. S'emploie adjectivement. Acte annulé. Testament annulé. Contrat annulé. Arrêt annulé. Décision annulée, etc. Une obligation réciproque est *annulée* par les parties qui se la sont imposée, lorsqu'elles en conviennent. (Girard.)

ANNULEMENT. s. m. (rad. *nul*). Mar. Signal qui annule le signal précédent.

ANNULER. v. a. 1re conj. (du lat. *annulare;* rad. *nullus*, nul). Ce verbe s'écrivait autrefois avec deux *ll*, *annuller ;* mais aujourd'hui qu'il n'en prend qu'une, c'est à tort que quelques personnes doublent la lettre *l* devant une syllabe muette. On écrit *j'annule, tu annules, il annule*, etc., etc. Rendre nul, déclarer nul. Annuler un acte, un testament, un contrat. Annuler un arrêt, une décision, un jugement. Annuler une lettre de change. Annuler une convention, une obligation, un marché. C'est un second crime, de tenir un serment criminel ; si le vôtre ne l'était pas, il l'est devenu ; c'en est assez pour l'*annuler*. (J.-J. Rouss.)

— Supprimer. Annuler une corporation, une assemblée. Louis XIV a *annulé* le parlement. (Villem.)

— Fig. Anéantir, réduire à rien. Procréer des enfants, et négliger leur éducation, c'est *annuler* pour eux le bienfait de la vie. (S. Dub.).

— S'ANNULER. v. pron. Être annulé, être supprimé.

ANNULICAUDE. adj. des 2 g. (ét. lat. *annulus*, anneau ; *cauda*, queue). Zool. Qui a la queue annelée ou formée d'anneaux.

ANNULICORNE adj. des 2 g. (ét. lat., *annulus*, anneau ; *cornu*, corne). Zool. Qui a les cornes ou les antennes annelées.

ANNULIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *annulus*, anneau ; *ferens*, qui porte). Hist. nat. Qui porte des anneaux colorés.

ANNULIGÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *annulus*, anneau, *gerens*, qui porte). Hist. nat. Qui est marqué d'anneaux colorés.

ANNULINE. s. f. (du lat. *annulus*, anneau). Bot. Nom de quelques espèces de conferves.

ANNULIPÈDE. adj. des 2 g. (ét. lat., *annulus*, anneau ; *pes*, pied). Hist. nat. Qui a les pattes annelées.

ANNUMBI. Ornith. V. ANABATE.

ANOBION. s. m. (ét. gr., ἄνευ, sans ; βίος, vie). Entom. Genre d'insectes coléoptères. V. VRILLETTE.

ANOBLI, IE. part. pass. du v. Anoblir. S'emploie adjectivement. Magistrat anobli. Famille anoblie. || Fig. Ces terres, ces palais de vos noms *anoblis*. (Rouss.) Venge l'éclat d'un nom par toi-même *anobli*. (La Harpe.)

— ANOBLI, IE. subst. Celui, celle qui a reçu des lettres ou des patentes d'anoblissement. L'acquéreur d'une charge honorifique qui mourait dans l'exercice de cette charge, participait aux droits et honneurs des *anoblis*. (Champ.-Fig.) L'*anobli* jouissait des mêmes privilèges que le noble de race. (B. Clar.)

ANOBLIR. v. a. 2e conj. (du lat. *nobilitare*, rendre noble ; rad. *nobilis*, noble). Déclarer noble, faire noble. Donner à quelqu'un le titre et les droits de noblesse. Anoblir quelqu'un. Anoblir une famille. Il y avait autrefois des charges qui *anoblissaient*. (Acad.) Le roi avait consenti à l'*anoblir* moyennant les restrictions que j'ai déjà dites. (St-Sim.) Les rois ont souvent *anobli* des ministres qui les avaient avilis par leur conduite. (Lav.) On a beau *anoblir* un homme vil, il reste toujours vil. (Id.)

— S'emploie absolument. Sur la fin de l'ancienne monarchie, les rois seuls avaient le droit d'*anoblir*, mais à une époque antérieure, les grands vassaux de la couronne, et même de simples seigneurs s'étaient attribué ce droit.

— Fig. *Anoblir le style, anoblir l'expression.* Lui donner de l'élévation, de la dignité, éviter avec soin la familiarité, la trivialité dans les mots.

— Fig. L'impiété qui devrait avilir l'éclat [illegible] sagesse *anoblit* l'esprit. (La Bruy.)

— Fig. *Anoblir son nom par ses ouvrages.* Acquérir de la réputation, de la gloire.

— *En ce pays le ventre anoblit.* Se dit d'un pays dans lequel la noblesse est transmissible par les femmes, et où l'on est réputé noble, pourvu qu'on soit né d'une mère noble.

— S'ANOBLIR. v. pron. Être anobli. Recevoir des lettres de noblesse. S'enrichit-il? s'*anoblit-il* à force de bien penser et de bien écrire? (La Bruy.) || Fig. Croire qu'on s'*anoblit* encore en perfectionnant sa raison. (Volt.)

— Syn. comp. ANOBLIR. ENNOBLIR. V. ENNOBLIR.

ANOBLISSEMENT. s. m. (formé du v. *anoblir ;* rad. *noble*). Concession des privilèges des nobles. Droits d'anoblir appartenant exclusivement au roi. Résultat de l'action d'a-

noblir. Les moyens d'obtenir l'anoblissement furent réglés par des ordonnances royales, et souvent modifiés selon les besoins ou les opinions du temps. Lettres d'anoblissement. Patentes d'anoblissement. Législation de l'anoblissement. Il y eut un grand nombre d'*anoblissements* dès le commencement du XIVe siècle. (B. Clar.)

ANOCARPE. s. m. (ét. gr., ἄνω, en dessus; καρπός, fruit). Bot. Genre de crucifères.

ANODE. s. m. (ét. gr., ἀνόδους, édenté). Entom. Genre de coléoptères pentamères, ayant pour type l'anode falcifère d'Europe.

— ANODE. s. m. (du gr. ἄνοδος, chemin montant). Phys. Surface par laquelle un courant électrique pénètre dans un corps.

— s. f. Bot. Genre de malvacées, herbes annuelles du Mexique.

ANODESIS. Entom. V. ÉRODIEN.

ANODIE. s. f. (ét. gr., ἀ priv.; ν euph.; ᾠδή, chant). Pathol. Manière de parler décousue ou inconvenante.

ANODIN, INE. adj. (ét. gr., ἀ priv.; ν euph.; ὀδύνη, douleur. Plusieurs savants médecins écrivent *anodyn*, ce qui est plus conforme à l'étymologie). Thérap. Se dit des médicaments qui ont la propriété de calmer les douleurs et même de les faire cesser entièrement. Se dit surtout des médicaments qui produisent ces effets en agissant directement sur les organes du sentiment. Potion anodine. Remède anodin.

— S'emploie substantivement. Un anodin. Des anodins. L'opium, les pavots de nos contrées, la ciguë, la jusquiame, etc., en un mot tous les *narcotiques*, ainsi que les diverses préparations composées dont ils font partie, sont des anodins.

ANODINIE. s. f. (du gr. ἀνωδυνία, état de ce qui est sans douleur). Nosol. Cessation ou absence de la souffrance; maladie caractérisée par la cessation de la douleur et l'exaspération des autres symptômes, comme on l'observe dans la gangrène. Etymologiquement, on devrait écrire *anodynie*.

ANODOCHEILE. s. m. (ét. gr., ἀ priv.; ν euph.; ὀδούς, dent; χεῖλος, lèvre). Entom. Genre de coléoptères pentamères, de Rio-Janeiro.

ANODONTE. adj. des 2 g. (du gr. ἀνόδοντος, sans dents). Zool. Qui n'a pas de dents.

— s. m. Moll. Genre de mollusques acéphales, testacés, fort communs dans les eaux douces. Il en existe en France trois espèces : l'anodonte des oies ou petite moule d'étang; l'anodonte cygne ou grande moule d'étang, et l'anodonte à rayons. V. MULETTE.

ANODONTÉE. Bot. Syn. d'Aurinie.

ANODONTIDE. adj. des 2 g. (ét., V. ANODONTE). Moll. Qui ressemble à un anodonte. || ANODONTIDES. s. m. pl. Famille de mollusques acéphales.

ANODONTYRE. s. f. (ét. gr., ἀνόδους, οντος, sans dents; οὐρά, queue, extrémité abdominale). Entom. Genre de scoliens, ayant pour type l'anodontyre tricolore du Chili.

ANODORHYNQUE. s. m. (ét. gr., ἄνοδος, chemin qui va en montant; ῥύγχος, bec). Ornith. Genre d'oiseaux.

ANOECTANGION. s. f. (ét. gr., ἀνοικτός, ouvert; ἀγγεῖον, vase, capsule). Bot. Genre de mousses pleurocarpes des régions tropicales.

ANOECTOCHILE. s. m. (ét. gr., ἀνοικτός, ouvert; χεῖλος, lèvre). Bot. Genre d'orchidacées, plantes javanaises.

ANOEGOSANTHE. Bot. V. ANIGOSANTHE.

ANOEMA. Mamm. Nom scientifique du cochon d'Inde. V. COBAYE.

ANOGCODE. s. m. (ét. gr., ἀ priv.; ν euph.; ὀγκώδης, enflé). Entom. Genre de coléoptères hétéromères d'Europe, de Sibérie, de Perse, etc., ayant pour type l'anogcode à queue noire.

ANOGEISSE. s. m. (ét. gr., ἄνω, en haut; γεῖσσον, bord saillant). Bot. Genre de combrétacées, arbre de la Sénégambie et de l'Inde.

ANOGLOCHE. s. m. (ét. gr., ἄνω, en haut; γλωχίς, pointe). Genre de cerfs fossiles de l'Amérique.

ANOGRÉE. s. f. Bot. Genre d'onagraires énothérinées à fleurs diurnes.

ANOÏE. s. f. (ét. gr., ἀ priv.; νόος, esprit). Pathol. Imbécillité, idiotisme, démence, délire.

ANOLÈNE. adj. (ét. gr., ἀ priv.; ὠλένη, bras). Térat. Se dit des acéphales qui n'ont pas de

[illegible] acéphales manquant de bras.

ANOLEPTE. s. m. (ét. gr., ἄνω, en haut; λεπτός, étroit, sommet aminci). Bot. Section du genre sonchus, plantes vivaces du Cap.

ANOLIS. s. m. pl. Erpét. Genre de reptiles sauriens de l'Amérique et des Antilles. On distingue l'*anolis* sputateur, qui, dit-on, lance au loin une salive noire très-dangereuse. (Raym.) Les *anolis* mordent fortement et avec assez d'acharnement la main qui les saisit; mais leur morsure est innocente. (D'Orbig.)

ANOMAL, ALE. adj. (ét. gr., ἀ priv.; ν euph.; ὁμαλός, égal). Qui est inégal, irrégulier, hors de la règle. Plur. ANOMAUX. Pathol. Se dit d'une maladie dont les symptômes ou la marche offrent quelque chose d'insolite. || *Affections anomales*, celles qui ne se rapportent à aucune espèce connue.

— Bot. Se dit de toute partie d'un végétal, corolle, calice, pétale, etc., d'une forme singulière et indéterminée. Les fleurs de la balsamine, de la violette, du réséda, sont anomales.

— Zool. Se dit d'un animal qui s'éloigne par quelques caractères des autres animaux dans la classe desquels ses analogies sembleraient le placer.

— Gramm. Se dit des verbes qui se conjuguent irrégulièrement. De tous les verbes anomaux, le verbe *aller* est le plus anomal sans contredit.

ANOMALAISE. s. f. (ét. gr., ἀ priv.; νόμος, règle; λακίζω, je déchire). Nom donné par Richard à la 25e et dernière classe de son système et qui correspond à la polygamie de Linné.

ANOMALÉE. s. f. (ét. gr., ἀνώμαλος, irrégulier). Entom. Genre de coléoptères pentamères scarabéides phyllophages.

ANOMALES. s. f. pl. (ét. gr., ἀνώμαλος, irrégulier). Bot. Famille de plantes à corolle polypétale irrégulière.

ANOMALIE. s. f. (du gr. ἀνωμαλία, inégalité; irrégularité). Déviation aux règles connues et établies dans les sciences comme lois plus ou moins générales de la nature. Les anomalies sont des parties exceptionnelles, appréciables surtout dans les sciences physico-chimiques et naturelles, qui constituent un groupe de phénomènes nombreux, dont les uns peuvent plus ou moins être ramenés aux lois connues, tandis que d'autres sont encore inexpliqués. Anomalie réelle. Anomalie absolue. Anomalie relative. Les vraies *anomalies* sont des faits qui poussent l'esprit humain à résoudre des problèmes dont la solution peut modifier nos théories scientifiques actuelles. (Laurent.)

— En géologie et en minéralogie, l'irrégularité des formes ne prend jamais le nom d'anomalie; ce nom n'est employé que pour les irrégularités des corps organisés des végétaux et des animaux surtout.

— Pathol. Écart, irrégularité, inégalité quelconque dans les phénomènes propres à une maladie.

— Astron. Distance d'un astre à son périhélie, ou, pour s'exprimer plus mathématiquement, angle formé par le rayon vecteur d'un astre avec sa distance périhé... || *Anomalie moyenne.* Distance d'un astre à son périhélie, avec cette condition nécessaire qu'elle est toujours proportionnelle aux temps. || *Anomalie vraie.* Angle formé au centre du soleil par le rayon vecteur et le grand centre de l'ellipse. La différence entre l'*anomalie* vraie et l'*anomalie* moyenne donne l'équation du centre ou l'équation de l'orbite. || *Anomalie excentrique.* Celle qui est vue du centre d'un cercle circonscrit à l'ellipse, pour un point du cercle qui a la même ordonnée que l'ellipse.

— Gramm. Se dit des irrégularités particulières à la formation ou à l'emploi de certains mots, et surtout des irrégularités que présente la conjugaison de certains verbes. Il y a de nombreuses anomalies dans toutes les langues.

ANOMALIFLORE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἀνώμαλος, irrégulier; lat., *flos*, fleur). Bot. Se dit des plantes qui ont des fleurs anomales. La calathide, le disque et la couronne des synanthérées sont anomaliflores.

ANOMALINE. s. f. (ἀνώμαλος, irrégulier, anomal). Foram. Genre de foraminifères hélicostègues, de l'Ile de France et de l'Adriatique. On en connaît deux espèces fossiles, dont l'une dans les environs de Bordeaux.

ANOMALIPÈDE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἀνώμαλος, anomal; lat., *pes*, pied). Hist. nat. Se dit des animaux dont les pattes ne se ressemblent pas ou offrent quelque anomalie. || Entom. V. HÉTÉROSCELLE. || ANOMALIPÈDES. s. m. pl. Ornith. Nom d'un ordre d'oiseaux caractérisés par un doigt postérieur et trois antérieurs, dont l'intermédiaire est uni à l'externe par trois phalanges, et à l'interne par une seule.

ANOMALISTIQUE. adj. des 2 g. (formé de *anomalie*). Astron. Se dit du temps qu'une planète qui part de l'un des sommets de son orbite, met à y revenir. Ce temps diffère de la révolution sidérale, parce que l'axe de l'orbite varie de position. Temps anomalistique. Révolution anomalistique. Année anomalistique.

ANOMALOCARDE. Moll. V. VÉNUS.

ANOMALOECIE. s. f. (ét. gr., ἀνώμαλος, irrégulier; οἰκία, habitation). Bot. Classe de plantes comprenant celles qui portent à la fois des fleurs d'un seul sexe et des fleurs hermaphrodites. || Nom de la 24e classe du système [illegible]

ANOMALON. s. m. (du gr. ἀνώμαλος, irrégulier). Entom. Genre d'insectes hyménoptères, de la famille des ichneumoniens.

ANOMALOPÈDE. adj. des 2 g. V. ANOMALIPÈDE.

ANOMALOPORE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἀνώμαλος, inégal; πόρος, passage). Didact. Qui a des pores de différentes grandeurs.

ANOMALOPTÈRES. Bot. Syn. d'Acridocarpe.

ANOMATHÈQUE. Bot. V. ANOMOTHÈQUE.

ANOMAUX. s. m. pl. (ét. gr., ἀ priv.; ν euph.; ὁμαλός, égal). Crust. Section de décapodes macroures.

ANOMAZE. s. f. (ét. gr., ἄνομος, irrégulier; ἄζα, couleur de brûlé). Bot. Genre d'iridacées. Syn. d'Anomothèques.

ANOMÉE. s. f. (ét. gr., ἄνομος, irrégulier). Bot. Genre de légumineuses cassiées. Arbrisseau indigène de Cochinchine.

ANOMÉENS. s. m. (du gr. ἀνόμοιος, dissemblable). Nom donné à certains hérétiques, appelés aussi *aëtiens* et *eunomiens*, du nom de leurs principaux chefs. Ils niaient la divinité du Verbe, en lui refusant la consubstantialité, la ressemblance avec le Père. V. ARIANISME.

ANOMIAL, ALE. adj. Se dit des coquilles qui ressemblent aux anomies. Plur. ANOMIAUX.

ANOMIDE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἄνομος, singulier; ἰδέα, forme.) Entom. Se dit de certains insectes dont le corps a une forme bizarre. || ANOMIDES. s. m. pl. Entom. V. MANTIENS et PHASMIENS.

ANOMIE. s. f. (contraction d'ἀνωμαλία, irrégularité). Moll. Genre de coquilles, voisin des brachiopodes. Les anomies sont remarquables par l'inégalité des valves de la coquille.

ANOMIEN. Hist. eccl. Voy. ANOMÉEN.

ANOMIOPSIS. s. m. (ét. gr., ἀνόμοιος, dissemblable; ὄψις, figure). Entom. Genre de coléoptères pentamères lamellicornes ayant pour type l'anomiopsis dioscoride.

ANOMITE. Moll. Syn. de Anomie.

ANOMMATE. s. m. (ét. gr., ἀνόμματος, privé d'yeux). Entom. Genre de coléoptères pentamères, ayant pour type l'anommate terricole d'Angleterre.

ANOMOCARPE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἄνομος, sans règle, καρπός, fruit). Bot. Qui a des fruits anomaux.

ANOMOCÉPHALE. adj. et s. m. (ét. gr., ἄνομος, sans loi, sans règle; κεφαλή, tête). Térat. Nom donné aux animaux dont la tête offre accidentellement quelque difformité.

ANOMODON. s. m. (ἄνομος, contraire aux règles, anomal; ὀδούς, dent). Bot. Genre de mousses hypnées, commun à l'Europe et à l'Amérique boréale.

ANOMOEUS. s. f. (ét. gr., ἀνόμοιος, dissemblable). Entom. Genre de coléoptères pentamères carabiques de la Russie méridionale.

ANOMOIA. s. f. (du gr. ἀνόμοιος, dissemblable). Entom. Genre de coléoptères tétramères indigène en Amérique.

ANOMOÏODIPÉRIANTHÉ, ÉE. adj. (ét. gr., ἀνόμοιος, différent; δίς, deux fois; περίανθος, fleur). Se dit des plantes dont la corolle et le calice n'ont pas un nombre égal de divisions.

ANOMOSTÉPHION. s. m. (ét. gr., ἄνομος, irrégulier; στέφος, couronne). Bot. Genre de composées sénécionidées, herbe brésilienne et caraïbe.

ANOMOTHÈQUE. s. f. (ét. gr., ἄνομος, irrégulier; θήκη, boîte, capsule). Bot. Genre d'iridacées.

ANOMOURE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἄνομος, irrégulier; οὐρά, queue). Zool. Qui a une queue extraordinaire ou anomale. || ANOMOURES. s. m. pl. Sous ordre de crustacés décapodes.

ANOMPHAL, ALE. adj. (ét. gr., ἀ priv. ν euph.; ὀμφαλός, nombril). Anat. Qui n'a pas de nombril. Plusieurs auteurs ont cherché à prouver qu'Adam et Ève étaient anomphaux, parce qu'ils n'avaient point été nourris par les vaisseaux ombilicaux.

ÂNON. Mamm. Petit de l'âne.

ANONACÉ, ÉE ou **ANONÉ, ÉE.** Bot. Qui ressemble à un anone. || ANONACÉES OU ANONÉES. s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones, polypétales, arbres ou arbrisseaux des parties tropicales de l'ancien et du nouveau monde.

ANONE ou **COROSOL.** s. f. Bot. Genre type de la famille des anonacées, arbres, arbrisseaux ou sous-arbrisseaux de la zone équatoriale, ayant pour type l'anone squammeuse, vulgairement *cœur de bœuf*.

ANONÉ, ÉE. Bot. V. ANONACÉ.

ANONÉES. Bot. V. ANONACÉES.

ANONIQUE. Moll. V. AVICULE.

ÂNONNEMENT. s. m. (rad. *âne, ânon*). Action d'ânonner ou de mettre bas, en parlant de l'ânesse.

— Fig. Hésitation désagréable, sorte de bégaiement en lisant ou en récitant. Lire avec ânonnement. Réciter avec ânonnement.

ÂNONNER. v. n. 1re conj. (rad. *ânon*, petit âne). Mettre bas un ânon, en parlant de l'ânesse.

— Fig. [illegible] d'une manière désagréable. Ânonner en lisant, en récitant. Ne faire qu'ânonner.

— S'emploie quelquefois activement. Ânonner un discours, une leçon, une lecture, une thèse.

ANONYME. adj. des 2 g. (ét. gr., ἀ priv.; ν euph.; ὄνομα, nom). Qui n'a pas de nom, qui est sans nom, dont le nom est caché, en parlant des auteurs dont on ne sait point le nom, des écrits dont on ne connaît point l'auteur ou sur le frontispice desquels l'auteur n'est point nommé. Auteur anonyme. Ouvrage anonyme. Lettre anonyme. Œuvre anonyme. Écrit anonyme. Brochure anonyme. Vers anonymes. Article anonyme, etc., etc. Les savants qui ont étudié la question des écrits *anonymes* nous font remarquer que, dans les temps les plus reculés, les prophètes mettaient leur nom en tête de leurs œuvres; les vieux historiens de la Grèce, les Hérodote, les Thucydide, commençaient par là leurs écrits : *Moi, Hérodote d'Halicarnasse; moi, Thucydide d'Athènes, j'ai écrit ceci.* (Thév.) Un écrit sans nom d'auteur, lorsqu'il diffame, n'est pas seulement *anonyme*, mais clandestin. (Id.) Une lettre *anonyme* est presque toujours une mauvaise action, l'arme de l'astuce et de la bassesse. (Id.) En 1722, Baillez se plaignait déjà de ce que depuis un demi-siècle la mode des écrits *anonymes* avait pris faveur en France. (Id.) De bons ouvrages, décorés du nom de leurs auteurs, tombent dans l'oubli. Un ouvrage *anonyme* est bien plus exposé à cette fatale destinée; s'il obtient du succès, il le doit à un mérite bien réel; c'est l'odeur de la violette qui s'élève du sein de l'herbe. (Barbier.) Dans le temps où la littérature était cultivée avec soin dans toutes ses parties, les meilleurs écrivains ne dédaignaient pas d'indiquer les auteurs *anonymes*. (Id.)

— Suivant l'Académie, le mot *anonyme*, appliqué aux ouvrages, se dit de ceux dont on ne connaît point l'auteur. C'est là, en effet, l'idée que l'on doit se faire d'un ouvrage anonyme. Mais, comme il peut très-bien arriver que l'on connaisse le nom de l'auteur, sans que pour cela l'ouvrage cesse d'être anonyme, nous préférons dire, avec le savant auteur du *Dictionnaire des anonymes*, qu'un ouvrage anonyme est celui sur le frontispice duquel l'auteur n'est pas nommé. Quelquefois le nom de l'auteur se trouve soit au bas d'une épître dédicatoire, soit dans une préface, soit dans l'approbation du censeur, soit dans le corps du privilége accordé pour l'impression, soit à la suite du même privilége. On pourrait donc distinguer différentes espèces d'ouvrages anonymes; mais l'usage est de les ramener toutes à une seule, et de s'en rapporter au frontispice pour la déterminer.

— L'Académie prétend en outre que ce mot ne se dit que des ouvrages et des écrits; elle se trompe; car il se dit aussi des tableaux et de toutes les productions des arts. Un tableau anonyme. Un dessin anonyme. Une gravure anonyme. Un écrivain l'a même employé en parlant d'un cimetière. Ce cimetière *anonyme* a quelque chose de calme et de silencieux qui repose l'âme. (Th. Gauth.)

— *Anonyme de.* D'autres ouvrages sont *anonymes* d'une édition étrangère, sans l'être de l'édition originale faite en France. (Barb.)

— Il s'emploie comme substantif, et alors il se dit des personnes aussi bien que des écrits, quoique l'Académie oublie de faire mention de ces derniers. *Un anonyme, l'anonyme* peut donc signifier *Un auteur anonyme, l'auteur anonyme*, ou bien *un ouvrage anonyme, l'ouvrage anonyme*. Les connaissances que l'on peut avoir en bibliographie restent toujours imparfaites, si l'on ne cherche pas à dévoiler les *anonymes*. (Barb.)

— Comme substantif, il désigne le secret que fait de son nom l'auteur d'un écrit. Garder l'anonyme. Se couvrir du voile de l'anonyme; se mettre à l'aise sous le voile de l'anonyme. Il peut arriver que des motifs honorables ou seulement raisonnables déterminent un écrivain à garder l'anonyme. Par humilité chrétienne, l'auteur de l'*Imitation de Jésus-Christ* ne s'est pas fait connaître. Par modestie, les solitaires de Port-Royal publiaient souvent leurs excellents ouvrages sans autre signe que des initiales arbitraires. || Il y a des choses où l'anonyme est chose convenue. Les rédacteurs de journaux et de feuilles périodiques signent rarement les articles qu'ils publient. Il n'appartient qu'à la nature d'être à la fois magnifique et muette; l'*anonyme* se sent trop de la majesté de l'orgueil. (Rivarol.) On ne peut nier que de bons écrivains n'aient dédaigné de mettre leur nom aux fruits de leurs veilles, et des savants distingués ont fait paraître presque tous leurs ouvrages sous le voile de l'*anonyme*. (Barb.) || L'Académie a passé, ce nous semble, un peu légèrement sur cette manière de s'exprimer, qui, bien que fort usitée, n'en est peut-être pas moins inexacte. Nous concevons que l'on dise, *sous le voile de l'allégorie, sous le voile de la piété, de la dévotion, du bien public*, etc., parce que l'allégorie, la piété, la dévotion, le bien public, sont des choses qui existent réellement, bien qu'elles soient feintes dans la circonstance dont on parle. Mais qu'est-ce que le *voile de l'anonyme?* Le voile d'un nom qui n'existe pas, qui n'est pas écrit sur le frontispice d'un livre? Sous le voile, il doit y avoir quelque chose, et ici il n'y a rien, que l'absence d'un nom! Ce n'est pas tout encore. Que signifient ces mots, l'*anonyme?* L'Académie nous dit bien que c'est un adjectif employé substantivement [illegible] secret que fait de son nom l'auteur d'un ouvrage. Cela est très-bien, mais cela ne suffit pas. Les adjectifs pris substantivement désignent ordinairement soit une personne, soit une chose, c'est-à-dire qu'ils supposent toujours un nom de personne ou de chose auquel ils se rattachent. Ainsi l'on dit *le savant*, pour *l'homme savant; la brune*, pour *la femme brune; le beau*, pour *l'objet beau; l'allégorique*, pour *le sens allégorique*, etc. Mais ici le mot *anonyme* ne représente ni une personne ni une chose, ni quoi que ce soit. Nous pensons que les premiers écrivains qui ont fait usage de cette locution, *sous le voile de l'anonyme*, auraient dû dire, *sous le voile de l'*ANONYMIE, en créant ce dernier mot qui n'existe pas, ce dont on doit s'étonner, puisque nous avons *synonyme* et *synonymie*, *homonyme* et *homonymie*, etc.

— Comm. *Société anonyme.* Société commerciale dont la raison sociale n'est pas connue du public.

— Bot. V. LIATRIS.

ANONYMEMENT. adv. En gardant l'anonyme, d'une manière anonyme, sous l'anonyme. Inusité.

ANOPÉTALE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἄνω, en haut ; πέταλος, pétale). Bot. Se dit des plantes qui ont les pétales dressés.

ANOPHÈLE. s. m. (ét. gr., ἀνωφελής, inutile, nuisible). Entom. Genre de diptères némocères du Sénégal et d'Europe.

ANOPHYTES. s. f. pl. (du gr. ἀνόφυτος, né en haut). Bot. Division de mousses et d'hépatiques. V. MUSCINÉES.

ANOPISTHE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἀ priv.; ν euph. ; ὄπισθεν, derrière). Zool. Se dit des animaux qui sont dépourvus d'extrémité anale proprement dite.

ANOPLANTHE. s. m. (ét. gr., ἄνοπλος, sans armes ; ἄνθος, fleur). Bot. Genre d'orobanchées, plante de l'Amérique boréale et de la région taurico-caucasique.

ANOPLE. s. m. (du gr. ἄνοπλος, sans armes). Entom. Genre de coléoptères tétramères d'Europe.

ANOPLIS. s. m. (ét. gr., ἀ priv., ν euphon.; ὁπλή, ongle). Entom. Sous-genre de coléoptères pentamères sternoxes ayant pour type l'anoplis rustique.

ANOPLISTE. s. m. (ét. gr., ἄνευ, non ; ὁπλιστής, qui arme; par extension, armé). Entom. Genre de coléoptères tétramères de la Russie méridionale.

ANOPLOCHEILE. s. m. (ét. gr., ἄνοπλος, non armé ; χεῖλος, lèvre). Entom. Genre de coléoptères ayant pour type l'anoplocheile à longs poils du sud de l'Afrique.

ANOPLOCHEYLE. Entomol. V. ANOPLOCHEILE.

ANOPLODÈRE. s. f. (ét. gr., ἄνοπλος, non armé; δέρη, cou). Entom. Genre de coléoptères tétramères indigène en France.

ANOPLODERME. s. m. (ἀ priv., ν euphon.; ὅπλον, arme ; δέρμα, peau). Entom. Genre de coléoptères longicornes ayant pour type l'anoploderme bicolore.

ANOPLODERMIEN. adj. (ét. gr., ἀ priv., ν euphon.; ὅπλον, arme; δέρμα, peau). Entom. Qui ressemble à l'anoploderme. || ANOPLODERMIENS. s. m. pl. Sous-tribu de prioniens voisine des spondyliens.

ANOPLOGNATHE. s. m. (ét. gr., ἄνοπλος, sans armes ; γνάθος, mâchoire). Entom. Genre de coléoptères pentamères ayant pour type l'anoplognathe venimeux de la Nouvelle-Hollande.

ANOPLOGNATHIDE. adj. Entom. Qui ressemble à un anoplognathe. || ANOPLOGNATHIDES, s. m. pl. Division de la tribu des scarabéides.

ANOPLOMÈRE. s. m. (ét. gr., ἄνοπλος, sans armes; μηρός, cuisse). Entom. Genre de coléoptères tétramères ayant pour type l'anoplomère rotondicolle du Brésil.

ANOPLON. Syn. de Anoplanthe.

ANOPLONYCHIE. s. f. Bot. Genre de paronychiées illécébrées, herbe touffue quelquefois suffrutescente des contrées voisines de la Méditerranée.

ANOPLOPE. s. m. Erpét. Genre de reptiles sauriens.

ANOPLOPHORE. s. m. (ét. gr., ἀ priv. ; ν euph. ; ὁπλοφόρος, qui porte des armes). Entom. Genre de coléoptères tétramères, des Indes-Orientales.

ANOPLOSTERNE. s. m. (ét. gr., ἀ priv., ν euph. ; ὅπλον, arme ; στέρνον, poitrine). Entom. Genre de coléoptères pentamères, ayant pour type l'anoplosterne couleur d'opale, de la Nouv.-Hollande.

ANOPLOSTHÈTE. s. m. (ét. gr., ἄνοπλος, sans armes; στῆθος, poitrine). Entom. Genre de coléoptères tétramères, de la Guinée et du Sénégal.

ANOPLOTHÉRION. s. m. (ét. gr., ἄνοπλος, sans armes ; θηρίον, animal). Mamm. foss. Genre de l'ordre des pachydermes, ayant quelques rapports avec les chameaux. C'est par les anoplothérions fossiles des plâtres des environs de Paris que Cuvier a commencé à démontrer, pour ainsi dire mathématiquement, que parmi les ossements fossiles il y avait des débris de [illegible] nature vivante.

ANOPLURE. adj. (ét. gr. ἀ priv. ; ν euph. ; ὅπλον, arme ; οὐρά, queue). Entom. Se dit d'insectes dont la queue ne porte pas de filaments. || ANOPLURES. s. m. pl. Ordre d'insectes à queue dépourvue de filaments.

ANOPLURIFORME. adj. des 2 g. Entom. Qui ressemble à un insecte anoplure. || ANOPLURIFORMES. adj. m. pl. Epithète des larves de coléoptères, qui sont carnivores, antennifères, à corps oblong et déprimé, comme la larve de la coccinelle.

ANOPS. s. m. (ét. gr., ἄνευ, sans; ὤψ, œil). Entom. Genre de lepidoptères diurnes, ayant pour type l'anops terrestre des Indes-Orientales.

ANOPTÈRE. s. m. (ét. gr., ἄνω, en dessus, πτερόν, aile). Bot. Genre de la famille des escalloniées; arbrisseau de la terre de Van Diémen.

ANORCHIDE. adj. m. (ét. gr., ἀ priv. ; ὄρχις ; testicule). Anat. Qui est né sans testicules ou qui en est privé.

ANORDI, IE. part. pass. du v. Anordir.

ANORDIE. s. f. (rad. *nord*). Mar. Vent de nord bon frais, d'une certaine durée. On dit généralement *coup de nord*.

ANORDIR. v. n. 2e conj. (rad. *nord*). Mar. Varier, remonter vers le Nord, en parlant du vent. Le vent est O.-N.-O., nous espérons qu'il *anordira*. (Amir. Willaum.) || S'ANORDIR. v. pron. Même signification que Anordir.

ANOREXIE. s. f. (ét. gr., ἀ priv. ; ὄρεξις, appétit). Pathol. Défaut d'appétit, inappétence ; état maladif dans lequel, sans avoir de dégoût ni d'aversion, on n'éprouve aucun désir de prendre des aliments. Les émotions vives, les travaux de cabinet, la fatigue, une température élevée, suffisent pour émousser l'appétit et faire oublier les retours périodiques du sentiment de la faim. L'*anorexie* est, en général, un syptôme fâcheux dans les maladies chroniques. (Laur.)

ANORGANIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἀ priv. ; ν euph.; ὄργανον, organe). Hist. nat. Qui n'a pas d'organes. Syn. peu usité d'Inorganique.

ANORGANOGÉNIE. s. f. (ét. gr., ἀ priv. ; ν euph. ; ὄργανον, organe ; γεννάω, engendrer). Hist. nat. Partie de la physique générale qui traite de l'origine des corps inorganiques.

ANORGANOGNOSIE. s. f. Phys. (ét. gr., ἀ priv. ; ν euph. ; ὄργανον, organe ; γνῶσις, connaissance). Syn. de Anorganogénie ou de Minéralogie, suivant quelques auteurs.

ANORGANOGRAPHIE. s. f. (ét. gr., ἀ priv. ; ν euph. ; ὄργανον, organe ; γράφω, j'écris). Description des corps inorganisés.

ANORGANOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport à l'anorganographie.

ANORGANOLOGIE. s. f. (ét. gr., ἀ priv. ; ν euph.; ὄργανον, organe ; λόγος, discours). Discours sur les corps inorganiques.

ANORGANOLOGIQUE. adj. des 2 g. Qui concerne l'anorganologie.

ANORGIQUE. Hist. nat. V. ANORGANIQUE.

ANORGISME. s. m. (ét. gr., ἀ priv.; ν euph.; ὄργανον, organe). Phys. Ensemble de tous les corps et de toutes les forces de la nature qui n'appartiennent pas au règne organique.

ANORMAL, ALE. adj. (ét. gr., ἀ priv. ; νόμος, règle). Irrégulier, qui n'est pas selon les règles. Plur. ANORMAUX. Dire qu'une chose est *anormale*, c'est la rejeter hors de la sphère d'une série de faits ou d'une science, parce que son admission donnerait finalement des résultats où l'erreur serait tout et la vérité rien. (Cer.)

— S'emploie substantiv. Certains savants semblent avoir pris à tâche d'expliquer le normal par l'*anormal*, ou de faire grandir l'erreur jusqu'à la taille de la vérité. (Cer.)

— Bot. Se dit des parties des plantes ou des organes présentant des altérations produites par des maladies, des dégénérescences, etc. V. ANOMAL.

— Fig. Conduite anormale. État anormal.

ANORMALIE. s. f. (ét., V. ANORMAL). Irrégularité, exception à la règle. V. ANORMALITÉ.

ANORMALITÉ. s. f. (ét. gr., ἀ priv. ; νόμος, règle). Médec. Irrégularité, exception à la règle. Tout ce qui sort des règles ordinaires d'un ordre logique de phénomènes ou qui en heurte l'harmonie rentre dans le domaine de l'*anormalité*. (Cer.) D'ailleurs, l'*anormalité* ressort toujours de sa vérification par l'idée première d'une bonne théorie ; ainsi donc, pour toutes choses, il n'y a qu'à lier ses pensées, ses œuvres, ses travaux, à l'influence d'un bon principe, et l'erreur ou l'*anormalité* ne seront nullement à redouter, puisqu'on ne pourra plus prendre le change sur leur compte. (Id.)

ANOROPS. s. m. (ét. gr., ἀ priv. ; νῶροψ, brillant). Entom. Genre de coléoptères hétéromères de Java et de l'Amérique Septentrionale.

ANORRHYNQUE. adj. (ét. gr., ἀ priv. ; ν euph.; ῥύγχος, bec ; appendice de la tête). Helmint. Qui est dépourvu de bec. || ANORRHYNQUES. s. m. pl. Nom de la 3me famille des vers bothrocéphales, dont le renflement céphalique n'a ni tentacule ni mamelons proboscidiformes garnis de crochets.

ANORTHITE. s. f. (ἀ priv. ; ν euph.; ὀρθός, droit ; qui n'est pas rectangle). Minér. Minéral qui, par sa composition et sa forme cristalline, a de grands rapports avec les espèces du groupe des feldspaths. Se trouve en petites masses, au Vésuve.

ANOSIE. s. f. (ét. gr., ἀ priv. ; νόσος, maladie). Hyg. État de santé, absence de maladie.

ANOSMIE. s. f. (ét. gr., ἀ priv. ; ν euph.; ὀσμή, odeur). Pathol. Affaiblissement de l'odorat, et non son abolition totale. On observe l'anosmie dans le coryza ou rhume de cerveau, dans la fièvre ataxique et dans l'hystérie ; on l'attribue tantôt à l'abondance et à l'altération du mucus nasal, et tantôt à la sécheresse de la membrane muqueuse des fosses nasales.

ANOSMIE. s. f. (ét. gr., ἀ priv.; ν euph.; ὀσμή, odeur). Bot. Genre d'ombellifères, herbe indigène de Candie.

ANOSPHRÉSIE. s. f. (ét. gr., ἀ priv. ; ν euph.; ὄσφρησις, senteur, odorat). Pathol. Diminution, absence ou perte de l'odorat.

ANOSPORON. s. m. (ét. gr., ἄνω, en haut ; σπορά, semence). Bot. Genre de cypéracées fuirenées ; herbe indienne.

ANOST. Géogr. Ville de France (Saône-et-Loire) ; 3,000 hab.

ANOSTÉOPHORE. adj. (ét. gr., ἀνόστεος, dépourvu d'os, polype ; φορός, porteur). Moll. Se dit de mollusques qui n'ont point d'os ou de parties dures dans le corps. || ANOSTÉOPHORES. s. m. pl. Ordre de mollusques céphalopodes ne renfermant que le genre poulpe.

ANOSTÉOZOAIRE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἀ priv.; ν euph.; ὀστέον, os ; ζῶον, animal). Zool. Se dit des animaux qui n'ont point d'os proprement dits. || ANOSTÉOZOAIRES. s. m. pl. Ordre d'animaux dépourvus de véritables os.

ANOSTOME. adj. des 2 g. Hist. nat. V. ANASTOME.

ANOSTOSTOME. s. f. (ét. gr., ἄνοστος, qui n'est pas agréable, στόμα, bouche). Entom. Genre de locustiens orthoptères, ayant pour type l'anostostome d'Australasie.

ANOTÉE. s. f. (ét. gr., ἄνω, en dessus.) Section du genre pavoine des malvacées.

ANOTIDE. s. f. (ét. gr., ἀ priv.; ν euphon.; ὦτα, oreilles). Bot. Genre de rubiacées hédystées, herbes ou arbrisseaux de l'Amérique équatoriale.

ANOTIE. s. f. Entom. Genre de fulgoriens hémiptères de l'Amérique du Nord.

ANOU. s. m. Bot. Palmier de Sumatra, donnant le meilleur vin.

— Myth. ind. Roi de Pratichthâna, considéré comme père des Mletchhas.

ANOURADHA. s. f. Astron. ind. Nom du 17e Nakchatra (mansion lunaire).

ANOURE. adj. et s. m. (ét. gr., ἀ priv. ; ν euphon. ; οὐρά, queue ; sans queue). Erpét. Se dit des animaux qui n'ont point de queue dans l'âge adulte. || ANOURES. s. m. pl. Famille de la classe des reptiles, comprenant les batraciens qui, aquatiques dans leur jeunesse, perdent leur queue à l'époque où ils deviennent terrestres. Les batraciens anoures sont les crapauds, les grenouilles, les rainettes et les pipas.

ANOURELLE. s. f. (ét. gr., ἀ priv. ; οὐρά, queue). Systol. Genre de brachions qu'on trouve dans les eaux marécageuses, et qui ont pour type l'anourelle ridée de la mer Baltique.

ANOUVAKA. s. m. Relig. ind. Chapitre, subdivision ou section des Védas.

ANOXYE. s. f. (ét. gr., ἀ priv., ν euphon.; ὀξύς, pointu). Entom. Genre de coléoptères pentamères, qui se trouve aux environs de Paris.

ANQUETIL (Louis-Pierre). Né à Paris en 1723 ; prêtre de la congrégation de Sainte-Geneviève ; professeur de belles-lettres et de philosophie ; curé de la Villette, près Paris ; auteur d'une Histoire de France estimée ; mort en 1808, âgé de 84 ans. || ANQUETIL-DUPERRON. Frère du précédent, né à Paris, en 1731. Célèbre orientaliste ; parcourut les Indes ; traduisit en français le Zend-Avesta, et en latin une partie des Védas ; mourut en 1805, laissant un grand nombre de manuscrits inachevés.

ANQUISITION. s. f. (pr. *an-ki-zi-ci-on* ; ét. lat., *ad*, à, pour, vers, *quæsitio*, demande). Anc. droit rom. Nom qu'on appliquait à la demande en indemnité que le plaignant formait contre celui qu'il accusait ; après avoir réitéré trois fois sa plainte, il concluait à une amende ou à des peines corporelles.

ANSAR. Hist. or. Littéralement *Protecteurs*. Se dit des Médinois qui donnèrent asile à Mahomet, lorsqu'il s'enfuit de la Mecque. || Se dit aussi des chrétiens que les Arabes appellent NASARA.

ANSATE. s. f. Antiq. milit. Dard à main.

ANSCHAIRE (St). Apôtre du Nord, né en 801 ; prêcha et propagea le christianisme en Scandinavie ; fut archevêque de Hambourg. Abolit le commerce des esclaves ; consacra ses revenus au rachat des prisonniers de guerre.

ANSE. s. f. (du celt. *anc*, *ans*, courbure, d'où en lat. *ansa*). Techn. Partie mince et ordinairement courbée qui est attachée aux vases et autres, et sert à les prendre ou à les porter. Anse de vase. Anse de seau. Anse de cruche. Anse de panier. Anse de chaudron, d'une marmite. Pot à anse. Pot à deux anses. Prendre un pot par les anses.

— Fig. J'ai compris qu'il y avait un certain art de souffrir les offenses ; que la nature leur [illegible] sages, les prenant par là, n'en étaient pas incommodés comme le vulgaire. (Costar.)

— Loc. prov. *Faire danser l'anse du panier*. Se dit d'une cuisinière qui fait payer à ses maîtres ce qu'elle achète plus cher qu'on ne le lui a vendu. On dit dans le même sens : *L'anse du panier vaut beaucoup à cette cuisinière*. || *Faire le pot à deux anses*. Mettre les mains sur les hanches en arrondissant les coudes.

— ANSE. Mar. Petite baie ayant peu d'enfoncement dans les terres. Sur une côte, l'*anse* n'offre de mouillage sûr qu'avec des vents de terre. (Am. Willaum.) || *Anse de sable*. Petit enfoncement sur un rivage propre à recevoir des embarcations.

— *Anse de panier*. Mathém. Suite d'arcs de cercle placés bout à bout et dont l'ensemble imite la forme elliptique. Les maçons, les jardiniers et même des architectes qui veulent décrire une ellipse, substituent à cette courbe l'anse de panier.

— *Anse de panier*. Archit. Courbure d'une voûte surbaissée dont la hauteur est moindre que son demi-diamètre horizontal. A l'époque de la renaissance, les portes en anse de panier étaient fort communes. (Rayn.)

— *Anses*. Artill. Anneaux de fer qui sont près et de chaque côté de la lumière ou de l'œil de la bombe. La grenade est une petite bombe sans *anses*. (Bardin.)

— *Anse intestinale*. Anat. Portion de l'intestin soutenu par son mésentère, et décrivant une ligne courbe. Anse nerveuse. Anse anastomotique, etc.

— *Anse de fil*. Chir. Fil recourbé en forme d'anse.

— T. de fonderie. Partie de la cloche qui sert à la suspendre.

— T. de serrur. Partie demi-circulaire d'un cadenas qu'on fait passer dans le trou d'un piton ou crampon, et dont on fait rentrer ensuite le bout dans le corps d'un cadenas.

— ANSE. s. f. Ligue. V. HANSE.

ANSÉ, ÉE. adj. (formé de *anse*). Qui a une anse, qui est en forme d'anse, qui est recourbé.

ANSÉATIQUE. adj. f. V. HANSÉATIQUE.

ANSEAUME. Né à Paris, en 1784. D'abord souffleur du théâtre Italien, puis auteur de pièces lyriques, parmi lesquelles on distingue le *Tableau parlant* et le *Peintre amoureux*.

ANSELME (St). Archevêque de Cantorbéry, né en Piémont, vers 1033. Se conduisit avec dignité et fermeté durant les terribles orages que lui suscita l'avare et violent Guillaume le Roux, roi d'Angleterre ; est le plus grand métaphysicien que l'Eglise latine ait eu depuis saint Augustin ; mourut en 1109, âgé de 76 ans.

ANSER. v. a. 1re conj. Techn. Garnir d'une anse.

ANSÉRANÉE. Ornith. V. ANATIGRALLE.

ANSÉRÉES. s. m pl. (du lat. *anser*, oie). Ornith. Nom des palmipèdes de Cuvier, ou des nageurs de Vieillot.

ANSÉRIDE. adj. des 2 g. (du lat. *anser*, *anseris*, oie). Ornith. Qui ressemble à l'oie. || ANSÉRIDES. s. m. pl. Famille d'oiseaux palmipèdes.

ANSÉRIEN, ENNE. adj. V. ANSÉRIDE.

ANSÉRINE. adj. f. (rad. lat. *anser*, oie). Pathol. Se dit de la peau quand elle s'est couverte de petites aspérités analogues à celles que présente une oie plumée.

— Bot. Genre de plantes de la famille naturelle des chénopodées, ainsi nommé à cause de la conformation des feuilles, auxquelles on a trouvé quelque ressemblance avec une *patte d'oie* ; on désigne même cette plante vulgairement sous ce dernier nom. L'ansérine est de la même famille que l'épinard et l'arroche avec laquelle elle a beaucoup d'analogie.

ANSÉRINÉ, ÉE. adj. Ornith. Syn. de Anséride.

ANSETÉ, ÉE. adj. (formé de *ansette*). Qui a une petite anse, qui a forme de petite anse.

ANSETTE. s. f. (rad. *anse*). Petite anse. || Attache dans laquelle passe le ruban d'une croix. || Bout de corde terminé en forme d'anneau. || Petit réchaud de cuisine, garni d'une anse.

— Mar. V. ANCETTE.

ANSIÈRE. s. f. (rad. *anse*). T. de pêche. Filet que l'on tend dans les anses.

ANSLOW. Géogr. V. CHRISTIANA.

ANSOINE. s. f. Anc. T. militaire. Enseigne de guerre.

ANSON (Georges). Célèbre navigateur anglais, né en 1697. Voyagea en Amérique, en Guinée, etc., devint amiral et premier lord de l'amirauté ; mourut en 1762.

ANSON. Géogr. Nom d'un groupe d'îles de la Polynésie septentrionale. *Archipel d'Anson*.

ANSPACH (Margraviat d'). Géogr. V. BAVIÈRE.

ANSPECT. s. m. (rad. celt. *spek*, levier; *ann spek*, un levier). Mar. Leviers de différentes proportions servant à pointer les canons de 36, 24, 18 et 12. Les *anspects* sont faits en bois de frêne ou d'orme ; le gros bout taillé en sifflet est aujourd'hui ferré. (Am. L. Willaum).

ANSPESSADE. s. m. (ce mot est une corruption de l'ital. *lancie spezzate* ; sous Fran- [illegible] Homme de guerre, soldat appointé, dans l'ancienne infanterie française. Il y avait douze anspessades par bandes de trois cents hommes, dit le maréchal de la Vieilleville ; ces emplois, réservés à la noblesse, étaient payés à trente livres par mois. Quand un gentilhomme venait servir dans l'infanterie, il renonçait à sa lance, ou la retaillait, la raccourcissait ; c'est ainsi qu'on explique l'origine du mot *anspessade* ou *lanspessade*, *lancia spezzata*, lance brisée. Le pape avait encore, il n'y a pas longtemps, une compagnie de *lancie spezzate*, pour la garde de sa personne ; c'étaient des gardes du corps à pied, qui avaient tous le grade d'officier.

ANTACANTHE. Bot. V. SCOLOSANTHE.

ANTACIDE. adj. des 2 g. Toxic. V. ANTI-ACIDE.

ANTAGONISME. s. m. (ét. gr., ἀντί, contre ; ἀγωνίζομαι, je lutte). Résistance que s'opposent deux puissances contraires.

— Anat. *Antagonisme des muscles.* Action des muscles, dont l'un tend à imprimer un mouvement contraire à celui qui résulte de l'autre. Lorsqu'on veut évaluer la force absolue de la contraction d'un muscle, il faut tenir compte de l'*antagonisme* des muscles qui lui sont opposés. (J. Cloq.)

— Physiol. Opposition fonctionnelle entre différents organes. L'antagonisme des fonctions du cerveau et de l'estomac. L'antagonisme du système nerveux et du système musculaire. La force sensuelle qui se réalise par l'activité de l'instinct est le point par lequel l'homme touche à l'animalité ; la force spirituelle est le point par lequel l'homme se soustrait à cette souillure, en s'élevant au-dessus de lui. L'*antagonisme* ressort donc de cette double tendance dans toutes les manifestations de la nature humaine. (E. Carr.)

— Philos. Sorte de corps de doctrine opposée à l'analogie. La doctrine de l'antagonisme est empruntée à l'obscure métaphysique des Allemands.

— Se dit au pluriel. Omiss. des dictionn. Entre l'analogie et la diversité, on peut reconnaître qu'il existe des ambiguïtés ou amphibologies, et des contrastes ou inversites, ou antilogies ou *antagonismes*. (Laurent.)

— Fig. Rivalité, lutte, opposition. Siècle d'antagonisme. Etat d'antagonisme. L'antagonisme politique. Antagonisme parlementaire. Ce mot est nouveau dans ce sens.

ANTAGONISTE. adj. des 2 g. (du gr. ἀνταγωνιστής. V. ANTAGONISME). Qui agit dans un sens opposé. Anat. *Muscles antagonistes.* Muscles attachés à la même partie, et agissant en sens contraire. Il n'y a pas de muscle qui n'ait ses *antagonistes*, parce qu'il ne se fait pas de mouvement dans un sens, qu'un autre ne puisse s'exécuter dans un sens contraire. (J. Cloq.)

—Fig. Les passions sont *antagonistes ;* l'orgueil combat l'ambition, l'avarice combat l'amour, la vanité lutte contre toutes. (Beauch.)

— ANTAGONISTE. s. m. Celui, celle qui lutte contre quelqu'un pour faire prévaloir ses prétentions, ses droits, ses opinions, ses sentiments. Terrible antagoniste. Antagoniste redoutable. Avoir affaire à un rude antagoniste. Avoir en tête un dangereux antagoniste. Avoir un antagoniste en quelqu'un. Être l'antagoniste de quelqu'un. Les disciples de Jansénius étaient les *antagonistes* des disciples de Molina. (Acad.) Fox était l'*antagoniste* prédestiné de Pitt. (Villem.)

ANTAHPOURA. Hist. ind. Nom de l'appartement réservé aux femmes chez les Indiens.

ANTAKIÉH. Géogr. V. ANTIOCHE.

ANTALCIDAS. Général lacédémonien, qui donna son nom à la paix conclue entre les Perses et les Grecs, l'an 387 avant J.-C. Paix d'Antalcidas.

ANTALE. Moll. Syn. de Dentale.

ANTALGIE. s. f. (ét. gr., ἀντί, contre ; ἄλγος, douleur). Medec. Absence de douleur.

ANTALGIQUE. adj. des 2 g. et s. (ét. gr., ἀντί, contre ; ἄλγος, douleur). Médec. Syn. d'Anodin.

ANTAMTAPPES. (pr. *an-tamm-tap-pe*). Myth. ind. Enfer éternel des Indiens.

ANTAN. s. m. (ét. lat., *antè*, avant, auparavant ; *annus*, an). L'année qui précède celle qui court. N'est usité que dans cette locution : Les neiges d'*antan*, c'est-à-dire les neiges de l'an passé. Mais où sont les neiges d'*antan* ? (Villon.) || Prov. *Je m'en soucie comme des neiges d'antan.* J'en fais peu de cas.

ANTANACLASE. s. f. (ét. gr., ἀντί, contre ; ἀνακλάω, je répercute). Anc. rhétor. Répétition d'un mot en le prenant dans un sens différent. Nos calembourgs ne sont guère que des antanaclases.

ANTANAGOGE. s. f. (ét. gr., ἀντί, contre, ἀνάγω, je lance). Rhétor. Figure par laquelle on rétorque contre son adversaire une preuve ou une accusation. V. RÉCRIMINATION.

ANTANAIRE. adj. des 2 g. (rad. *antan*). Dans quelques provinces de France, on appelle *antanaires* les animaux domestiques qui n'ont pas terminé leur première année. Ce mot a la même signification que ceux d'*antanois* ou d'*antenois*. || Fauc. Se dit du pennage d'un faucon qui, n'ayant pas mué, a encore celui de l'année précédente.

[illegible] oiseaux qui sont de l'année précédente.

ANTANOIS, OISE. adj. (rad. *antan*). Zool. Qui est de l'année précédente. Se dit de béliers, brebis ou moutons, et autres animaux qui n'ont pas encore deux ans. Veau antanois.

ANTAPODOSE. s. f. (ét. gr., ἀντί, contre ; ἀποδίδωμι, je rends). Rhét. Figure de style par laquelle les mots d'une proposition correspondent, dans un ordre semblable ou renversé, aux mots d'une autre proposition.

— Pathol. Succession et retour des périodes fébriles.

ANTARAH, brave guerrier et célèbre poète arabe du VIe siècle.

ANTARCTIE. s. f. (pr. *an-tark-ti ;* du gr. ἀνταρκτικός, antarctique, austral). Entom. Genre de coléoptères pentamères, ayant pour type l'antarctie de Buenos-Ayres.

ANTARCTIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἀντί, contre, à l'opposite, ἀρκτικός, arctique, rad. ἄρκτος, ourse, constellation très-voisine du pôle boréal). Astron. Se dit du pôle austral, par opposition au boréal, qu'on nomme *arctique*. Pôle antarctique. Cercle polaire antarctique. Terres antarctiques.

— Hist. nat. Se dit souvent de plantes et d'animaux qui habitent les contrées méridionales.

ANTARÈS. s. m. Astron. Nom d'une étoile de première grandeur située au cœur du Scorpion.

ANTARTHRITIQUE. V. ANTI-ARTHRITIQUE.

ANTASTHMATIQUE. V. ANTI-ASTHMATIQUE.

ANTE. s. f. (du gr. ἀντέω, avancer). Archit. anc. Pilastres angulaires élevés sur l'épaisseur des murs de face, dans les temples anciens. || Archit. mod. Tout pilier saillant sur la face d'un mur.

— Techn. Pièce de bois sur l'avant des ailes d'un moulin à vent.

— Peint. Sorte de petit manche sur lequel on fixe le pinceau à laver.

ANTÉBRACHIAL, ALE. adj. (ét. lat., *antè*, avant ; *brachium*, bras). Anat. Qui a rapport à l'avant-bras. Partie antébrachiale. Région antébrachiale. || *Aponévrose antébrachiale.* Portion de la gaîne aponévrotique qui enveloppe tout le membre supérieur. || Plur. ANTÉBRACHIAUX.

ANTECANIS. s. m. Astron. Nom latin de l'étoile Procyon.

ANTÉCÉDEMMENT. adv. Avant, précédemment, antérieurement. Inusité.

ANTÉCÉDENCE. s. f. (ét., V. ANTÉCÉDENT). Néol. Etat de ce qui est antécédent.

— Astron. Se dit de la marche en apparence rétrograde des planètes de l'E. à l'O. Planète en antécédence.

ANTÉCÉDENT, TE. adj. (du lat. *antecedens*, formé de *antecedere*, aller devant, précéder). Qui est auparavant, qui précède dans l'ordre des temps. Rapports antécédents. Actes antécédents. Plaidoiries antécédentes. Les rapports *antécédents* étaient en contradiction absolue avec celui qu'on lui présentait. (Volt.)

— Théol. Sert à exprimer, selon notre faible manière de concevoir, l'ordre des décrets divins, ou les effets de la volonté de Dieu. Un décret est antécédent lorsqu'il en précède un autre. Les décrets de la création, de la chute de l'ange, sont antécédents par rapport au décret de la rédemption du monde. La volonté de Dieu est antécédente, lorsque Dieu veut une chose en soi, indépendamment des circonstances particulières. Il y a en Dieu la volonté antécédente de sauver tous les hommes ; mais la perversité des hommes le force à ne pas l'accomplir à l'égard de tous.

ANTÉCÉDENT. s. m. (ét., V. ANTÉCÉDENT. adj.). Ce qui s'est passé précédemment ; fait antérieur. || ANTÉCÉDENTS. s. m. pl. S'applique aussi aux personnes et signifie les actes de la vie passée. Avoir de bons ou de mauvais antécédents, des antécédents honorables, tristes. Consulter, rechercher les antécédents de quelqu'un, etc. || S'emploie quelquefois au singulier, en ce sens. C'est un bon antécédent pour vous, c'est un fâcheux antécédent pour lui.

— Fig. Se dit d'un premier fait qui peut être invoqué dans la suite à propos d'une délibération ou d'une action. Invoquer des antécédents. S'appuyer sur un antécédent. Avoir des antécédents. La violation d'une loi, même dans un grand intérêt public, est un antécédent périlleux, parce que, plus tard, dans une circonstance différente, ce souvenir pourra être rappelé pour justifier une nouvelle infraction. En général, on ne se porte guère aux *antécédents* que pour violer la règle, ou quand il n'y a pas de règle. (Thér.) Dans les choses de pure forme, quand on n'a pas de raison morale pour se décider, et qu'il y a urgence de le faire, on peut se reporter aux *antécédents* en se dirigeant sur l'analogie des faits et des circonstances. (Id.)

— Arith. alg. Le premier et le troisième terme d'une proportion sont des *antécédents*, comme le second et le quatrième terme sont des *conséquents*.

— *Antécédent.* Anc. log. C'était autrefois le premier des deux termes d'un enthymème. Peu usité aujourd'hui.

— *Antécédents.* Pathol. Nom donné aux phé- [illegible] maladies.

— Gramm. Nom ou pronom précédant et régissant le relatif *qui, lequel*. Dans cette phrase : *Dieu qui nous gouverne. Dieu* est l'antécédent, *qui* est le relatif.

ANTÉCESSEUR. s. m. (du lat. *antecessor*, qui marche devant, qui précède). Se disait autrefois d'un professeur de droit dans une université.

ANTECHRIST. s. m. (pr. *an-te-kri ;* du gr. ἀντίχριστος, opposé au Christ). Ce mot désigne spécialement le dernier persécuteur de la religion chrétienne, le plus insidieux et le plus cruel de tous ceux qui auront existé. Il viendra dans les derniers temps du monde fouler aux pieds les parvis du temple et renouveler l'ère des martyrs. Jésus-Christ le combattra, relèvera le peuple juif de la disgrâce et de l'anathème qui pèsent sur lui ; et alors, selon la parole de Dieu, se fera la consommation.

— Par extension, désigne tous ceux qui sont opposés au Christ, et particulièrement les persécuteurs de la religion. C'est dans ce sens qu'un apôtre disait aux premiers chrétiens : Il y a déjà beaucoup d'antechrists.

ANTÉCIEN ou **ANTOECIEN.** adj. et s. V. ANTISCIEN.

ANTÉCOENE. s. m. Antiq. rom. Nom d'un repas léger que les Romains prenaient vers le déclin du jour, et appelé plus communément *merenda*.

ANTÉDEXTRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *antè*, devant, avant ; *dextra*, droite). Myth. lat. Epithète que les aruspices donnaient aux foudres et aux oiseaux qui venaient du côté droit.

ANTÉDILUVIEN, ENNE. adj (ét. lat., *antè*, avant ; *diluvium*, déluge). Géol. Dénomination qu'on applique aux formations alluviales qu'on suppose avoir précédé le grand déluge de la Genèse. || On donne le nom d'*antediluviens* aux animaux qui se trouvent dans les terrains de transport appelés diluviens. Tels sont les mastodontes, les éléphants, les tapirs, quelques-uns appartenant à des genres perdus, d'autres ayant disparu du continent européen.

— Se dit au fig. Figurez-vous une voiture *antédiluvienne* dont le modèle aboli ne peut se retrouver que dans l'Espagne fossile. (Th. Gauth.)

— *Histoire antédiluvienne.* Celle qui traite des temps antérieurs au déluge universel. || Fam. et plaisamment, Histoire qui se perd dans la nuit des temps.

ANTÉE. Myth. gr. Géant de soixante quatre coudées de hauteur, fils de Neptune et de la Terre ; se battit contre Hercule, qui, voyant que ce géant reprenait des forces chaque fois qu'il touchait la terre, le souleva en l'air et l'étouffa dans ses bras.

ANTÉFIXE. s. f. (ét. lat., *antè*, devant ; *fixus*, fixé). Archit. anc. Ornement ayant ordinairement la forme d'une palmette ou d'une tête de lion, et qui s'appliquait au bord des toits couverts de tuiles creuses pour en masquer les vides. Les anciens coloriaient souvent les antéfixes des plus vives couleurs.

ANTÉGÉNÉSIE. s. f. (ét. lat., *antè*, avant ; *genesis*, naissance, génération). Nom donné à quelques traités de philosophie sur les temps qui précédèrent l'histoire de la création.

ANTÉGÉNITAL, ALE. adj. (ét. lat., *antè*, avant ; *genitalis*, génital). Engendré ou né auparavant. || Pl. masc. ANTÉGÉNITAUX.

ANTÉMÉDIAIRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *antè*, avant ; *medius*, milieu). Bot. Se dit des pétales opposés aux divisions du calice.

ANTÉMÉTIQUE. V. ANTI-ÉMÉTIQUE.

ANTÉNÉASME. s. Médec. Atteint d'anténéasmie.

ANTÉNÉASMIE. s. f. (ét. gr., ἀντί, contre ; νεάν, audacieux). Médec. Variété de la manie dans laquelle les malades tournent leurs mains contre eux-mêmes et semblent vouloir attenter à leurs jours. Inusité.

ANTENNAIRE. Ichthyol. V. CHINORECTES.

ANTENNAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *antennarius ;* rad. *antenna*, antenne). Entom. Qui a rapport aux antennes des insectes. || ANTENNAIRES. s. f. pl. Nom donné à deux petites pièces soudées ensemble qu'on remarque sur la tête des diptères muscides.

ANTENNARIE. s. f. (ét. lat., *antenna*, antenne). Bot. Genre de champignons hypomycètes et périsporiacées. || Herbes vivaces quelquefois sous-frutescentes employées en médecine sous le nom de pied-de-chat.

ANTENNARIÉ, ÉE. Bot. Qui ressemble à une antennaire. || ANTENNARIÉES. s. f. pl. Sous-tribu de gnaphaliées. || Bot. Se dit d'une des divisions des gnaphaliées.

ANTENNE. s. f. (du lat. *antenna*, même sens). Mar. Vergue d'une galère et autres bâtiments gréés en voiles latines. Les *antennes* sont longues, formées de plusieurs pièces d'assemblage ; par leur construction, comme par la position qu'on leur donne, elles diffèrent beaucoup de nos vergues pour nos voiles carrées. (Amiral Willaum.)

— Voile des chébecs et felouques pour le mauvais temps.

— Entom. Organe appendiculaire mobile, composé d'un plus ou moins grand nombre d'articles, de formes très-variées, situés sur la tête de la plupart des animaux articulés, au [illegible] cinq.

— ANTENNES. s. f. pl. Ichthyol. V. TENTACULES.

ANTENNÉ, ÉE. adj. Entom. Qui est pourvu, muni d'antennes.

ANTENNIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *antenna*, antenne ; *ferens*, qui porte). Entom. Qui porte des antennes.

ANTENNIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *antenna ;* antenne ; *forma*, forme). Entom. Qui a la forme d'une antenne.

ANTENNISTE. Entom. V. ANTENNÉ.

ANTENNOLE. s. f. (diminut. d'*antenne*). Mar. Petite antenne. Ce terme est particulier à la Méditerranée.

ANTENNULAIRE. s. m. (formé de *antennule*). Crust. Second segment céphalique du squelette tégumentaire des crustacés.

— Polyp. Genre de polypiers sertularіens, à petites antennes.

ANTENNULE. s. f. (diminutif d'*antenne*). Antenne très-courte et très-petite. Les entomologistes se servent de ce mot pour désigner les appendices articulés que l'on aperçoit aux mâchoires de beaucoup d'insectes et que l'on nomme ordinairement *palpes*.

ANTENOIS, OISE. adj. V. ANTANOIS.

ANTÉNOR. Myth. gr. Prince troyen à qui l'antiquité reproche d'avoir trahi sa patrie. Passa en Italie, après la ruine de Troie, et fonda la ville de Padoue.

ANTENORON. Bot. V. POLYGONON.

ANTÉNUPTIAL, ALE. adj. (pr. *an-té-nu-ci-al ;* ét. lat., *antè*, avant ; *nuptiæ*, noces). Qui est antérieur au mariage. Convention anténuptiale. || Plur. ANTÉNUPTIAUX.

ANTÉOCCUPATION. s. f. (pr. *an-té-o-ku-pa-ci-on ;* ét. lat., *antè*, avant ; *occupatio*, occupation). Littér. Figure de rhétorique plus connue sous le nom de *prolepse*, et qui consiste à aller au devant d'une objection pour la détruire.

ANTÉON. Entom. V. DRYIEN.

ANTÉPECTORAL, ALE. adj. (ét. lat., *antè*, devant ; *pectus*, poitrine). Zool. Qui est placé en avant de la poitrine. Plur. ANTÉPECTORAUX.

ANTÉPÉNULTIÈME. adj. des 2 g. (ét. lat., *antè*, devant ; *penè*, presque ; *ultimus*, dernier). Qui précède immédiatement la pénultième. Syllabe antépénultième. Vers antépénultième. Ligne antépénultième. L'antépénultième page d'un livre.

— S'emploie substantivement et au féminin, pour signifier l'avant-dernière syllabe d'un mot. Placer l'accent sur l'antépénultième. Appuyer sur l'antépénultième. Dans notre langue claire, précise, se prêtant merveilleusement à toutes les exigences de la pensée, mais dernière de prosodie, l'*antépénultième* est ordinairement brève. (N.-M. P.)

ANTÉPHIALTIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἀντί, contre ; ἐφιάλτης, cauchemar). Se dit des remèdes propres à guérir le cauchemar, ou du moins à soulager le malade.

ANTEPILANI. s. m. pl. Nom donné par les Romains aux vieux soldats de chaque légion, dont on formait une espèce de réserve placée en seconde ligne.

ANTÉPRÉCÉDENT, ENTE. adj. (formé de *antè*, avant, et *præcedens*, qui précède). Antérieur à ce qui précède immédiatement.

ANTÉPRÉDICAMENTS. s. m. pl. (ét. lat., *antè*, avant, *prædicamentum*, déclaration). Log. Questions préliminaires. Vieux et inusité.

ANTÉR. Abréviation du mot ANTÉRIEUR.

ANTÉRIEUR, EURE. adj. (du lat. *anterior*, rad. *antè*, avant). Qui est avant, qui précède. Se dit par rapport au lieu. Partie antérieure d'une maison, d'un vaisseau, d'un corps.

— Se dit par rapport au temps. Epoque antérieure. Date antérieure. Découverte antérieure. Fait antérieur. Contrat antérieur.

— *Antérieur à.* Ma dette est *antérieure* à la sienne. (Acad.) Les temps *antérieurs* aux époques historiques sont restés plongés dans une obscurité profonde. (Voln.)

— *Antérieur de.... à.* Sa mort est *antérieure* de six mois à celle de votre oncle. (Raym.)

— *Antérieur en.* Je suis *antérieur* en hypothèque. (Acad.)

— Gramm. *Prétérit antérieur, futur antérieur.* V. PRÉTÉRIT. V. FUTUR.

— Bot. Se dit du stigmate lorsque dans une fleur irrégulière il regarde la partie antérieure de la corolle.

— Entom. Se dit du côté de la tête de l'insecte. Prothorax antérieur à l'abdomen. Tête antérieure au corselet.

ANTÉRIEUREMENT. adv. (rad. *antérieur*). Avant, précédemment. Avoir fait une chose antérieurement. Avoir payé une dette antérieurement.

— *Antérieurement à.* On ne connaît pas de roi en Égypte *antérieurement* à cette époque. (Ségur.)

ANTÉRIORITÉ. s. f. (formé de *antérieur*, en lat. *anterior*). Priorité de temps. L'antériorité d'un droit, d'un titre, d'une découverte. Antériorité d'hypothèque. L'antériorité d'un contrat, d'un acte, d'une demande, d'un testament, d'un consentement.

[illegible] pratiquées à travers les marais salants.

ANTÉRO-DORSAL, ALE. adj. (ét. lat., *antè*, avant, *dorsum*, dos). Qui est situé en avant et sur le côté dorsal.

ANTÉROS. Myth. Fils de Vénus et de Mars.

ANTES. s. m. pl. Géogr. anc. Peuples slaves ou sarmates dont l'histoire est peu connue. Ils possédaient la plus grande partie des terres qui bordent la rive septentrionale de l'Ister. Leurs excursions étaient fréquentes sur les terres de l'empire grec aux Ve et VIe siècles.

ANTÉSIGNAIRE. s. m (du lat. *antesignarius*). Ant. rom. Homme de rang, placé en avant des enseignes. Les *antésignaires* étaient chargés de défendre les enseignes, les vexilles et les vexillaires des légions romaines. (Bard.)

ANTÉSINISTRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *antè*, avant, devant, *sinister*, gauche). Myth

lat. Épithète que les aruspices donnaient aux foudres et aux oiseaux qui venaient du côté gauche.

ANTÉSTATURE. s. f. (du lat. *anté*, avant; *statura*, élévation). Sorte de palissadement ou de petit retranchement improvisé avec des sacs de terre. C'était dans l'antiquité un massif, une élévation propre surtout à barrer défensivement une porte de ville. Mot tout à fait tombé en désuétude.

ANTÉVERSION. s. f. (ét. lat., *anté*, devant; *versio*, action de tourner). Pathol. Renversement d'un organe. Déplacement de la matrice, dans lequel le fond de cet organe est tourné vers le pubis, tandis que son orifice se dirige du côté du sacrum. L'*antéversion* de la matrice est une maladie qui a lieu pendant la grossesse ou pendant l'état de vacuité de l'utérus; c'est un accident fort grave. (J. Cloq.)

ANTEVERTA. Myth. lat. Déesse qui présidait au passé. Elle était sœur de *Postverta*, déesse qui présidait à l'avenir.

ANTHACTINIE. s. f. (ét. gr., ἄνθη, fleur; ἀκτίν, ῖνος, rayon). Bot. Section du genre passiflore.

ANTHALME. Bot. Syn. de Pallène.

ANTHAXIE s. f. (ét. gr., ἄνθος, fleur; ἀξία, mérite). Entom. Genre de coléoptères pentamères, ayant pour type l'anthaxie buprestide du midi de la France.

ANTHE. Ornith. V. PIPI.

ANTHECTIQUE. V. ANTI-HECTIQUE.

ANTHÈLE. s. f. (du gr. ἀνθήλιον, petite fleur). Bot. Grappe de fleurs dont les rameaux sont longs et étalés. Se dit surtout de l'inflorescence des joncs.

ANTHÉLÉPHILE. s. f. (ét. gr., ἀνθήλη, sorte de fleur; φίλος, ami). Entom. Genre de coléoptères hétéromères des Indes orientales.

ANTHÉLIE. s. f. (du gr. ἀνθήλιον, petite fleur). Polyp. Genre de polypes voisin des alcyons.

ANTHÉLIE. s. f. (ét. gr., ἀντί, à l'opposite; ἥλιος, soleil). Météor. Tache lumineuse placée à l'opposite du soleil sur un cercle blanc parallèle à l'horizon dans les parhélies et les parasélènes.

ANTHÉLIENS. adj. et s. m. pl. (du gr. ἀνθήλιος, contre le soleil). Espèces de dieux Termes dont les statues, placées en dehors des portes d'Athènes, étaient continuellement exposées aux injures de l'air.

ANTHÉLI-TRAGIEN. adj. m. Anat. Qui appartient à l'anthélix et au tragus. Se dit de l'un des muscles intrinsèques du pavillon de l'oreille. || S'emploie substantivement. Un anthéli-tragien.

ANTHÉLIX. s. m. (ét. gr., ἀντί, avant; ἕλιξ, hélix). Anat. Éminence du cartilage de l'oreille située au devant de l'hélix.

ANTHELME (St). Évêque de Belley, né en Savoie; mort en 1178, chargé d'années et de bonnes œuvres.

ANTHELMIE. V. BRAINVILLIÈRE.

ANTHELMINTIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἀντί, contre; ἕλμινς, ἕλμινθος, ver). Qui tue les vers intestinaux ou qui les chasse. C'est surtout comme *anthelmintique* que l'ail est particulièrement connu. (A. Richard.) || S'emploie aussi substantivement. Un anthelmintique. Des anthelmintiques.

ANTHÈME. s. f. (ét. gr., ἄνθημα, fleur). Bot. Genre de malvacées soudées par la base.

— ANTHÈME. Espèce de danse populaire où l'on chantait en dansant: *Où sont les roses? où sont les violettes? où est le beau persil?*

— ANTHÈME (SAINT-). Géogr. Chef-lieu de canton de France (Puy-de-Dôme); 3,300 âmes.

ANTHÉMIDÉ, ÉE. adj. (ét. gr., ἀνθεμίς, petite fleur, fleuron). Qui ressemble à la camomille. || ANTHÉMIDÉES. s. f. pl. Groupe de plantes à fleurs composées. Plusieurs espèces d'anthémidées sont cultivées dans nos jardins.

ANTHÉMIOPSIS. s. f. (ét. gr., ἀνθεμίς, petite fleur; ὄψ, aspect; qui ressemble à l'anthémis). Bot. Plante du genre wollastonia.

ANTHÉMIS. s. f. (du gr. ἀνθεμίς, petite fleur; fleuron). Bot. Genre de sénécionidées composées, plante herbacée connue sous le nom de camomille, et originaire de la région méditerranéenne. Les anthémis odorantes fleuris-

ANTHÉMIUS. Célèbre architecte associé par Justinien à Isidore de Milet pour bâtir la célèbre église de Ste-Sophie à Constantinople. Mourut en 531.

— Régent de l'empire de Constantinople pendant la minorité de Théodose II.

— Empereur de Rome en 468; prince sage et vigilant; fut massacré dans Rome après quatre ans de règne.

ANTHÉMOIDES. s. f. pl. (ét. gr. ἀνθεμίς, petite fleur; εἶδος, apparence). Bot. Division du genre sphenogyne.

ANTHÉNANTHIE. Bot. Syn. de Tricholæne.

ANTHÉPHORÉE. s. f. (ét. gr., ἄνθη, fleur; φόρος, porteur). Bot. Genre de graminées panicées de l'Amérique tropicale.

ANTHÉRAL, ALE. adj. (ét. gr., ἀνθηρός, fleuri). Bot. Qui a rapport aux anthères.

ANTHÈRE. s. f. (du gr. ἀνθηρός, fleuri, rad. ἄνθος, fleur). Bot. Petit sac membraneux, ordinairement de forme oblongue, rempli de poussière fécondante, et porté par le sommet du filet de l'étamine. L'anthère est l'organe sexuel mâle d'une plante. Anthère ovale. Anthère globuleuse. La position de l'anthère. La couleur de l'anthère. La forme de l'anthère. Anthère à une loge, à trois loges. Les *anthères* portent quelquefois des houppes, des aigrettes, des épines, qui constituent souvent d'excellents caractères pour la distinction des espèces. (Hœfer.)

ANTHÉRIC. s. m. (du gr., ἀνθέρικος, plante que l'on croit être l'asphodèle). Bot. Genre de liliacées anthéricées, renfermant un grand nombre d'espèces herbacées, indigènes dans les parties chaudes d'Europe, d'Asie, etc.

ANTHÉRICÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à l'anthéric. || ANTHÉRICÉES. s. f. pl. Bot. Groupe de plantes liliacées.

ANTHÉRICÈRE. adj. des 2 g. (rad. *anthéric*). Entom. Dont les antennes portent un poil. || ANTHÉRICÈRES. s. m. pl. Famille d'insectes diptères.

ANTHÉRICLIS. s. m. (ét. gr., ἀνθηρός, fleuri; κλύζω, je baigne). Bot. Genre d'orchidacées, indigène de l'Amérique Septentrionale.

ANTHÉRIDIE. s. f. (ét. gr., ἀνθηρός, fleuri; εἶδος, forme). Bot. Organe propre aux thalassiophytes articulées.

ANTHÉRIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *anthera*, anthère; *ferens*, qui porte). Bot. Qui porte des anthères.

ANTHÉRIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *anthera*, anthère; *forma*, forme). Bot. Qui a la forme d'une anthère.

ANTHÉRILIE. V. ANTHÉRYLYE.

ANTHÉRIN, INE. adj. (du gr. ἀνθηρός, fleuri). Entom. Se dit d'insectes qui vivent sur les fleurs.

ANTHÉRIQUE. adj. des 2 g. (formé de *anthère*). Bot. Qui a rapport aux anthères.

ANTHÉROGÈNE. adj. f. (ét. gr., ἀνθηρός, fleuri; γίνομαι, j'engendre). Bot. Se dit des fleurs doubles dont les anthères sont transformées en pétales roulés en cornet. V. CORNULÉ, ÉE.

ANTHÉROPHAGE. s. m. (ét. gr., ἀνθηρός, fleuri; φαγος, mangeur). Entom. Genre de coléoptères pentamères, vivant sur les fleurs, aux environs de Paris.

ANTHÉRURE. s. f. (ét. gr., ἀνθηρά, d'ἀνθηρός, fleuri, anthère; οὐρά, queue). Bot. Genre de rubiacées caféacées, dont on ne connaît qu'une espèce; indigène en Cochinchine.

ANTHÉRYLYE. s. m. (ét. gr., ἀνθηρά, d'ἀνθηρός, fleuri, anthère; ἰλύς, cavité, fond). Bot. Genre de lythracées salicariées, dont on ne connaît qu'une espèce; arbuste indigène aux Antilles.

ANTHÈSE. s. f. (ét. gr., ἄνθησις, floraison). Bot. Nom de l'ensemble des phénomènes qui accompagnent l'épanouissement des fleurs.

ANTHESPHORIES. s. f. pl. (ét. gr. ἄνθος, fleur; φέρω, je porte). Fêtes que l'on célébrait en Sicile, en l'honneur de Proserpine, qui avait été enlevée par Pluton tandis qu'elle cueillait des fleurs.

ANTHESTÉRIES. s. f. pl. Myth. gr. Fêtes que l'on célébrait à Athènes en l'honneur de Bacchus, les 11, 12 et 13 du mois d'anthestérion.

ANTHESTÉRION. s. m. Calend. grec. Mois de l'année athénienne, qui répondait, dit-on, au mois de décembre.

ANTHIAS. s. m. (ét. gr., ἀνθίας). Ichthyol. Poisson de l'Archipel et de la Méditerranée; on l'appelle communément *barbier*.

ANTHIASISTE. s. m. (ἀντία, au contraire, d'un autre côté; ἵστημι, mettre). Hist. eccl. Membre d'une secte qui se forma dans les premiers temps du christianisme. Les anthiasistes considéraient le travail comme un crime, et passaient leur vie à dormir.

ANTHICE. s. m. (rad. ἄνθος, fleur). Entom. Genre d'insectes coléoptères, d'une petitesse extrême, et vivant sur les fleurs.

ANTHICIDE. adj. des 2 g. Entom. Qui ressemble à un anthice. || ANTHICIDES. s. m. pl. Genre de coléoptères hétéromères, que l'on trouve à terre sur les plantes basses.

ANTHIDIE. s. f. (du gr. ἀνθηδών, abeille). Entom. Genre d'insectes hyménoptères.

ANTHIDULE. s. f. (du gr. ἀνθηδών, abeille). Entom. Genre d'insectes diptères.

ANTHIDULÉ, ÉE. adj. (du gr. ἀνθηδών, abeille). Entom. Qui ressemble à une anthidule. || ANTHIDULÉES. s. f. pl. Tribu d'insectes diptères.

ANTHIE. s. f. (ét., V. ANTHICE). Entom. Genre de coléoptères pentamères ayant pour type l'anthie tachetée de Barbarie.

ANTHINE. s. f. (ét. gr. ἄνθινος, bigarré de fleurs). Bot. Genre d'hypomycètes byssoïdes, petits champignons croissant dans les lieux humides, sur les feuilles et sur les bois.

ANTHIPNE. s. f. V. ANTHYPNE.

ANTHISTIRIE. s. f. (ét. gr., ἄνθη, fleur; στίφος, bouquet). Bot. Genre de graminées andropogonées de l'Asie et de la Nouvelle-Hollande.

ANTHOBIE. s. f. (ét. gr., ἄνθος, fleur; βίος, vie). Entom. Genre de coléoptères pentamères vivant sur les fleurs, surtout sur celles de la viorne. || Genre de coléoptères tétramères de l'Amérique Méridionale.

ANTHOBIES. s. f. pl. (ét. gr., ἄνθος, fleur, βίος, vie). Entom. Tribu de coléoptères pentamères, vivant sur les fleurs et parés de couleurs brillantes.

ANTHOBOLÉE. s. f. (ét. gr., ἄνθος, fleur; βόλος, action de jeter). Bot. Genre de thymélacées anthoboléées, arbrisseau de la Nouvelle-Hollande.

ANTHOBOLÉÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à l'anthobolée. || ANTHOBOLÉÉES. s. f. pl. Tribu de plantes. Syn. de Thymélacées.

ANTHOBRANCHE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἄνθος, fleur; βράγχια, branchies). Moll. Dont les branchies ressemblent à des bouquets de fleurs. || ANTHOBRANCHES. s. m. pl. Famille de mollusques.

ANTHOCÉPHALE. s. m. (ét. gr., ἄνθος, fleur; κεφαλή, tête). Bot. Genre de la famille des rubiacées, arbrisseau à fleurs agrégées.

— Helm. Famille de vers intestinaux qui ne se trouvent que sur les poissons, et qui diffèrent peu des botriocéphales et des cysticerques.

ANTHOCERCIS. s. m. (ét. gr., ἄνθος, fleur; κερκίς, pilon, forme des segments de la corolle). Bot. Genre de scrophularinées salpiglossidées, arbrisseau de la Nouvelle-Hollande extra-tropicale, dont plusieurs espèces se cultivent pour l'ornement des serres.

ANTHOCÈRE. s. f. (ét. gr., ἄνθος, fleur; κέρας, corne; fleur cornue). Bot. Genre d'hépatiques croissant sur la terre humide, dans les champs cultivés et les bois, et ayant pour type l'anthocère dichotome.

ANTHOCÉROTÉ, ÉE. adj. Bot. Semblable à une anthocère. || ANTHOCÉROTÉES. s. f. pl. Troisième tribu d'hépatiques.

ANTHOCHOERE. Ornith. V. CRÉADION.

ANTHOCHARIS. s. m. (ét. gr., ἄνθος, fleur; χάρις, ornement). Entom. Genre de lépidoptères diurnes, paraissant au commencement du printemps, et ayant pour espèces principales l'anthocharis aurore, l'anthocharis glauce, etc.

ANTHOCHLAMYS. s. m. (ét. gr., ἄνθος, fleur; χλαμύς, sorte de tunique). Bot. Genre de chénopodées voisin des corispermons; herbe indigène en Perse.

ANTHOCHLOÉ. s. f. (ét. gr., ἄνθος, fleur; χλόη, herbe). Bot. Genre de graminées festucacées, ayant pour type l'anthochloé gracieuse, des Andes péruviennes.

ANTHOCHORTE. s. f. (ét. gr., ἄνθος, fleur; χόρτος, enceinte). Bot. Genre de restiacées. Plante du Cap.

ANTHOCLEISTE. s. f. (ét. gr., ἄνθος, fleur; κλειστός, fermé). Bot. Genre voisin des logania et fondé sur un arbre de Guinée.

ANTHOCOGIE. Bot. V. FEGATELLE.

ANTHOCOPE. Entom. V. OSMIE.

ANTHOCORIS. s. m. (ét. gr., ἄνθος, fleur; κόρις, punaise). Entom. Genre de ligéens hémiptères, ayant pour type l'antochoris des bois.

ANTHOCORYNION. s. m. (ét. gr., ἄνθος, fleur; κορύνη, massue). Bot. Sorte de bractée, ayant la forme d'une massue.

ANTHODE. Bot. Syn. d'Antodon.

ANTHODENDRON. s. m. Bot. Syn. de Rhododendron.

ANTHODION. s. m. (rad. ἄνθος, fleur). Bot. Fleur produite par l'agrégation dans une enveloppe commune, d'un nombre plus ou moins grand de petites fleurs.

ANTHODISQUE. s. m. (ét. gr., ἄνθος, fleur; δίσκος, disque). Bot. Genre de rhizobolées. Arbre de la Guiane.

ANTHODON. s. m. (ét. gr., ἄνθος, fleur, ὀδούς, dent). Bot. Genre d'hippocratéacées, propre à l'Amérique équatoriale.

ANTHOECIE. s. f. (ét. gr., ἄνθος, fleur; οἶκος, habitation). Entom. Genre de lépidoptères nocturnes de Hongrie et d'Autriche.

ANTHOGONION. s. m. (ét. gr., ἄνθος, fleur; γωνία, angle). Bot. Genre d'orchidacées voisin du genre limodore.

ANTHOGRAPHIE. s. f. (ét. gr., ἄνθος, fleur; γράφω, j'écris). Néol. Art d'exprimer sa pensée par le moyen des fleurs.

THOLYZE.

ANTHOLITHE. s. f. (ét. gr., ἄνθος, fleur; λίθος, pierre). Bot. Blé des Canaries. || Phalaris pétrifié dans le schiste.

ANTHOLOBE. s. m. (ét. gr., ἄνθος, fleur; λοβός, lobe). Bot. Genre de plantes de la Nouvelle-Hollande.

ANTHOLOBÉ, ÉE. adj. Bot. Semblable à l'antholobe. || ANTHOLOBÉES. s. f. pl. Famille de plantes ayant pour type le genre antholobe.

ANTHOLOGE. s. m. Liturg. Recueil des offices principaux en usage dans l'Église grecque. V. FLORILÈGE.

ANTHOLOGIE. s. f. (ét. gr., ἄνθος, fleur; λέγω, je cueille). Signifie proprement Choix, collection de fleurs.

— Littér. Se dit figurément d'un recueil de petites pièces de vers, de poésies choisies. Anthologie grecque. Anthologie latine. Anthologie française. Anthologie arabe. Les anciens donnaient à ces petites pièces, à ces fleurs de l'esprit, le nom d'épigramme, quel qu'en fût le sujet, épithalame, épitaphe, élégie, etc. Méléagre, qui vivait près d'un siècle avant J.-C., fut le premier qui parmi les Grecs eut l'idée de composer une anthologie, sous le nom de *Guirlande* ou de *Couronne de fleurs*, en prenant dans les ouvrages des meilleurs poètes de la Grèce, au nombre de quarante-six, parmi lesquels Pindare, Anacréon, Sapho, etc., brillaient au premier rang. Cette anthologie n'est pas parvenue jusqu'à nous. Les Arabes ont beaucoup d'*anthologies*, car, à proprement parler, toutes les biographies de leurs écrivains peuvent en tenir lieu. (Marlès.)

— Bot. Discours sur les fleurs.

ANTHOLOGUE. s. m. Philol. Se dit des auteurs d'anthologie.

ANTHOLOME. s. f. (ét. gr., ἄνθος, fleur, λῶμα, frange). Bot. Genre de marcgraviacées. Arbre de la Nouvelle-Calédonie.

ANTHOLYZE. Entom. V. GLADIOLE.

ANTHOMÈTRE. s. f. (ét. gr., ἄνθος, fleur; μέτρον, mesure). Entom. Genre de lépidoptères nocturnes d'Andalousie.

ANTHOMYDE. adj. des 2 g. Entom. Qui ressemble à une anthomye. || ANTHOMYDES. s. f. pl. Nom d'une tribu de diptères de la famille des myodaires, ayant pour type le genre anthomye.

ANTHOMYE. s. f. (ét. gr., ἄνθος, fleur, μυῖα, mouche). Entom. Genre de diptères brachocères, pullulant à l'infini sur les synanthérées et les ombellifères, en France et en Allemagne. Plusieurs se réunissent en troupes nombreuses qui se balancent dans les airs pendant des heures entières.

ANTHOMYZE. s. m. (ét. gr., ἄνθος, fleur, μύζω, je suce). Ornith. Genre d'oiseaux melliphagides. V. ANTHORNIS.

ANTHOMYZIDE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἄνθος, fleur; μύζω, je suce). Entom. Qui suce le suc des fleurs. || ANTHOMYZIDES. s. f. pl. Section d'insectes diptères, ayant beaucoup d'analogie avec les muscies.

ANTHONOME. s. m. (ét. gr., ἄνθος, fleur, νομός, qui paît). Entom. Genre de coléoptères tétramères d'Europe et d'Amérique.

ANTHONOTE. s. m. (ἄνθος, fleur; νῶτος, dos, surface). Bot. Genre de légumineuses fondé sur un arbrisseau de la côte occidentale d'Afrique.

ANTHOPHAGE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἄνθος, fleur; φαγος, mangeur). Entom. Qui vit sur les fleurs et s'en nourrit. || s. m. pl. Genre de coléoptères brachélytres.

ANTHOPHILE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἄνθος, fleur; φίλος, ami). Entom. Qui se tient habituellement sur les fleurs, mais qui ne s'en nourrit pas. || s. f. Genre de lépidoptères nocturnes ayant pour type l'antophile purpurine du Languedoc.

ANTHOPHORE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἄνθος, fleur; φορός, qui porte). Entom. Qui porte une ou plusieurs fleurs. || s. m. Genre d'insectes hyménoptères, ayant pour type l'anthophore pilipède d'Europe.

ANTHOPHORIDES. Entom. V. ANTHOPHORITES.

ANTHOPHORITE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἄνθος, fleur; φορός, qui a une tendance vers). Entom. Qui est porté pour les fleurs. || ANTHOPHORITES. s. f. pl. Entom. Groupe de mellifères ou mellificiens, ayant pour type le genre anthophore.

ANTHOPHYLLE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἄνθος, fleur; φύλλον, feuille). Bot. Qui a des fleurs dont les divisions sont allongées en forme de folioles. || s. m. Polyp. Genre de polypiers fossiles, appartenant aux terrains anciens.

ANTHOPHYLLITE. s. m. (formé de *anthophylle*). Bot. Fruit du giroflier, clou de girofle.

— Minér. Silicate alumineux renfermant de la magnésie et de l'oxyde de fer; il est assez mal connu, et a été découvert en Norwége et au Groenland.

ANTHOPHYLLOÏDE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἄνθος, fleur; φύλλον, feuille, εἶδος, forme). Paléogr. Qui représente des fleurs. || *Lettres anthophylloïdes*. Lettres dont les diverses parties représentent du feuillage ou des fleurs.

ANTHOPHYSE. s. f. (ét. gr., ἄνθος, fleur;

qu'on trouve dans l'eau de la Seine à la fin de l'été.

ANTHOPOGON. s. m. (ét. gr., ἄνθος, fleur; πώγων, barbe). Bot. Genre de graminées chloridées. Syn. de Gymnopogon.

ANTHOPORE. Zooph. foss. V. ANTHOPORITE.

ANTHOPORITE. s. f. (ét. gr., ἄνθος, fleur; πόρος, filament). Zooph. foss. Nom employé pour désigner l'encrinite liliiforme.

ANTHORE. s. m. (ét. gr., ἄνθος, fleur; ὄρος, butte, par allusion à la forme du sépale supérieur). Bot. Espèce d'aconit à fleurs d'un jaune pâle ou d'un bleu livide.

ANTHORNIS. s. m. (ét. gr., ἄνθος, fleur; ὄρνις, oiseau.) Ornith. Genre de philédons, ayant pour type l'anthornis à queue noire.

ANTHOSOME s. f. (ét. gr., ἄνθος, fleur,

σῶμα, corps). Crust. Genre de siphonostomes caligites, ayant pour type l'anthosome du Devonshire.

ANTHOSPERME. s. m. (ét. gr., ἄνθος, fleur; σπέρμα, graine). Bot. Agglomération des globules reproducteurs de certaines plantes marines. || Genre de rubiacées anthospermées; herbe ou sous-arbrisseau de l'Afrique australe.

ANTHOSPERMÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à un anthosperme. || ANTHOSPERMÉES. s. f. pl. Tribu de rubiacées, ayant pour type l'anthosperme.

ANTHOSPERMIQUE. adj. des 2 g. Bot. Qui a rapport aux globules désignés sous le nom d'anthosperme.

ANTHOSTÈME. s. f. Bot. Nom d'un genre d'euphorbiacées dont chaque fleur mâle est réduite à une étamine; arbre de la Sénégambie et du Congo.

ANTHOSTOME. adj. des 2 g. (ét. gr., ἄνθος, fleur; στόμα, bouche). Zool. Se dit de certains animaux dont la bouche a l'apparence d'une fleur. || ANTHOSTOMES. s. m. pl. Helmint. Groupe de vers intestinaux.

ANTHOTIE. s. f. (ét. gr., ἄνθος, fleur, ὠτίον, oreillette). Bot. Genre de goodéniacées; herbe basse de la Nouvelle-Hollande.

ANTHOTROCHE. s. m. (ét. gr., ἄνθος, fleur; τροχός, roue). Bot. Genre de scrophularinées salpiglossidées; arbrisseau de la Nouvelle-Hollande.

ANTHOXANTHE. s. m. (ét. gr., ἄνθος, fleur; ξανθός, jaune). Bot. Genre de graminées phalaridées; plante de l'Europe et de l'Amérique Septentrionale, appelée vulgairement *flouve*.

ANTHOXANTHÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à l'anthoxante. || ANTHOXANTHÉES. s. f. pl. Genre de graminées, ayant pour type le genre anthoxanthe.

ANTHOZOA. s. f. (ét. gr., ἄνθος, fleur, ζῶον, animal). Polyp. Nom d'une grande division de polypes à une seule ouverture digestive.

ANTHOZOAIRE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἄνθος, fleur; ζῶον, animal). Zool. Se dit d'animaux qui ressemblent plus ou moins à des fleurs. || ANTHOZOAIRES. s. m. pl. Famille de polypes, ayant pour type le genre anthozoa.

ANTHOZUSIE. s. f. Bot. Transformation des feuilles en pétales.

ANTHRACIAS. s. f. (ét. gr., ἀνθρακίας, noir comme du charbon). Entom. Genre de coléoptères hétéromères.

ANTHRACIDE. adj. des 2 g. Entom. Qui ressemble à un anthrax. || ANTHRACIDES. s. m. pl. Famille d'insectes diptères, ayant pour type le genre anthrax. Ces insectes, vifs et légers, se nourrissent des sucs des plantes au moyen de leur trompe. Les anthrax, qui forment la principale variété, cherchent les lieux sablonneux frappés par le soleil.

— Famille de minéraux dont le carbone est le type fondamental. V. CARBONIDES.

ANTHRACIEN, ENNE. adj. Entom. V. ANTHRACIDE.

ANTHRACIENS. s. m. pl. Minér. V. ANTHRACIDE.

ANTHRACIFÈRE. adj. des 2 g. (du gr. ἄνθραξ, charbon; et du lat. *ferens*, qui porte). Minér. Qui contient du charbon ou de la houille. || Se dit de roches souvent colorées par l'anthracite. || Géol. Se dit des terrains caractérisés par la présence de l'anthracite.

ANTHRACIFORME. adj. des 2 g. (rad. *anthrax*). Entom. Qui a la forme d'un anthrax.

ANTHRACINE. s. f. (diminutif de ἄνθραξ, charbon). Pathol. Espèce d'anthrax cancéreux.

ANTHRACITE. s. m. Minér. Charbon de terre qui brûle avec difficulté.

ANTHRACITEUX, EUSE. adj. Minér. Qui contient de l'anthracite.

ANTHRACODE. adj. des 2 g. (du gr. ἀνθρακώδης, semblable au charbon). Pathol. Qui a la couleur noire du charbon. Qui a les caractères de l'anthrax.

ANTHRACOLITHE. s. m. (ét. gr., ἄνθραξ, ακος, charbon; λίθος, pierre). Minér. Nom d'une variété d'anthracite, de Hongrie.

ANTHRACOMÈTRE ou ANTHRACONISTRE. s. m. (ét. gr., ἄνθραξ, charbon; μέτρον, mesure). Chim. Instrument servant à détermi-

un mélange gazeux.

ANTHRACOMÉTRIQUE. adj. des 2 g. Qui est relatif à l'anthracomètre.

ANTHRACONITE. Minér. Simple variété de calcaire, mélangée de charbon. V. MADRÉPORITE.

ANTHRACOSE. s. f. (du lat. *anthracosis*, rad. *anthrax*). Pathol. Charbon qui attaque les paupières et le globe de l'œil.

ANTHRACOTHÈRE. s. m. (ét. gr., ἄνθραξ, ακος, charbon; θήρ, animal). Mamm. foss. Genre fossile de mammifères pachydermes trouvés dans les charbons de Cadibona, et ayant de l'analogie avec les anoplotherions et les chéropotames.

ANTHRASOME. s. m. (ét. gr., ἄνθραξ, ακος, noir; σῶμα, corps). Entom. Genre de coléoptères hétéromères, du Chili.

ANTHRAX. s. m. (du gr. ἄνθραξ, charbon). Pathol. Nom donné à deux maladies bien différentes. L'une, l'anthrax bénin ou furonculeux, est une agglomération de furoncles, vulgairement clous, vers un même point de la peau. C'est une inflammation simultanée d'un plus ou moins grand nombre des paquets du tissu cellulaire renfermés dans l'épaisseur du derme. L'anthrax malin ou gangreneux appartient au genre des gangrènes produites par des miasmes ou des virus septiques. V. CHARBON.

— Entom. Genre de diptères brachocères ayant pour type l'anthrax entouré. Les anthrax volent avec une grande rapidité. On les voit souvent planer au-dessus des fleurs, où ils restent longtemps comme suspendus, en imprimant à leurs ailes un mouvement vibratoire.

ANTHRAXIFÈRE. Minér. V. ANTHRACIFÈRE.

ANTHRAZOTHION. Chim. V. SULFOCYANOGÈNE.

ANTHRAZOTHIONIQUE. Chim. V. SULFOCYANIQUE.

ANTHRAZOTHIONURE. Chim. V. SULFOCYANURE.

ANTHRÈNE. s. m. (ét. gr., ἀνθρήνη, guêpe, frelon). Genre de coléoptères pentamères ayant pour type l'anthrène des musées. Les anthrènes sont de très-petits coléoptères qui n'ont rien de commun avec les guêpes dont ils portent le nom grec; la larve des anthrènes fait beaucoup de tort aux collections d'histoire naturelle. Cet insecte contrefait le mort quand on le touche.

ANTHREPTE. s. m. (ét. gr., ἄνθος, fleur; ῥέπω, j'ai du penchant pour). Ornith. Genre de cinnyrides souimangas, ayant pour type l'anthrepte javanais.

ANTHRIBE. s. m. (ét. gr., ἄνθος, fleur; τρίβω, je broie). Entom. Genre de coléoptères tétramères, dont une seule espèce, l'anthribe albin est propre à l'Europe, les autres espèces sont exotiques. Cet insecte ne fait aucun dégât; aussi le laisse-t-on se développer en paix sur les ormes où il dépose ses larves.

ANTHRIBIDE. adj. des 2 g. Qui ressemble à un anthribe. || ANTHRIBIDES. s. m. pl. Famille d'insectes coléoptères, ayant pour type le genre anthribe.

ANTHRIBIFORME adj. des 2 g. Entom. Qui a la forme d'un anthribe.

ANTHRIBITE. adj. des 2 g. Entom. V. ANTHRIBIDE.

ANTHRISQUE. s. m. (du gr. ἀνθρίσκος, espèce d'ombellifère). Genre d'ombellifères scandicinées, ayant pour type l'anthrisque cerefolineux, connu sous le nom vulgaire de Cerfeuil.

ANTHROCÈRE. s. m. (ét. gr., ἄνθραξ, noir; κέρας, corne). Entom. Genre de lépidoptères crépusculaires. V. ZYGÈNES.

ANTHRODACTYLE. s. m. (ét. gr., ἄνθραξ, charbon (noir); δάκτυλος, doigt). Entom. Genre de coléoptères hétéromères, ayant pour type l'anthrodactyle allongé de Madagascar.

ANTHROLOME. Entom. V. TRYPETIS.

ANTHROPIATRIE. s. f. (ét. gr., ἄνθρωπος, homme; ἰατρεία, guérison). Médec. Médecine qui s'exerce sur l'humanité. Médecine humaine. Médecine de l'homme. Inusité.

ANTHROPIATRIQUE. adj. des 2 g. Qui concerne l'anthropiatrie.

ANTHROPOCHIMIE. s. f. Hist. nat. Science des phénomènes chimiques qui ont lieu dans le corps humain.

ANTHROPOCHIMIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport à l'anthropochimie.

ANTHROPOFORME. adj. des 2 g. Zool. Terme hybride. Se dit des animaux qui ont quelque ressemblance avec l'homme.

ANTHROPOGÉNÉSIE. s. f. (ét. gr., ἄνθρωπος, homme; γένεσις, génération). Étude, connaissance de la génération de l'homme, de tous les phénomènes de la génération humaine.

ANTHROPOGÉNÉSIQUE. adj. des 2 g. Qui concerne la génération de l'homme.

ANTHROPOGÉNIE. s. f. Anat. V. ANTHROPOGÉNÉSIE.

ANTHROPOGLYPHITE. s. f. (ét. gr., ἄνθρωπος, homme; γλύφω, je taille, je sculpte). Hist. nat. Pierre taillée naturellement, sans le secours de l'art, et qui représente quelque partie du corps humain.

homme; γνῶσις, connaissance). Science ou connaissance de l'homme, sous le rapport principal de sa constitution physique et anatomique.

ANTHROPOGRAPHE. s. m. (ét. gr., ἄνθρωπος, homme; γράφω, je décris). Didact. Celui qui décrit l'homme || Peintre de figures humaines.

ANTHROPOGRAPHIE. s. f. (ét., V. ANTHROPOGRAPHE). Description anatomique de l'homme; histoire naturelle du genre humain.

ANTHROPOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Qui concerne la description anatomique de l'homme.

ANTHROPOÏDE. s. m. (ét. gr., ἄνθρωπος, homme; εἶδος, imitation). Ornith. Genre d'oiseaux comprenant deux espèces de grues, l'anthropoïde demoiselle de Numidie, et l'anthropoïde de paradis de l'Inde.

ANTHROPOKAÏE. s. m. (ét. gr., ἄνθρωπος, homme; καίω, je brûle). Néol. Nom de formation barbare dont on se sert pour désigner les inquisiteurs.

ANTHROPOLÂTRE. s. des 2 g. Celui ou celle qui adore, qui divinise un homme.

ANTHROPOLÂTRIE. s. f. (ét. gr., ἄνθρωπος, homme; λατρεία, culte). Adoration d'un dieu sous forme humaine.

ANTHROPOLÂTRIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport à l'anthropolâtrie.

ANTHROPOLITHE. s. m. (ét. gr., ἄνθρωπος, homme; λίθος, pierre). Homme pierre ou homme pétrifié. On donne ce nom à des corps humains nouvellement découverts à la Guadeloupe, dans une pierre fort dure, située au-dessous de la ligne des hautes marées, et formant, avec ce qui les entoure, des blocs comme séparés du reste de la masse, et dont chaque squelette paraîtrait comme le noyau. On croyait prouver, à l'aide de ces anthropolithes, un grand et premier cataclysme universel qui, en détruisant tous les êtres existants, avant que le ciel châtiât la terre, eût confondu leurs restes dans les sédiments qui en résultèrent; mais Brongniart et Cuvier ont renversé cette hypothèse en démontrant que la pierre qui renfermait ces cadavres était de formation moderne, et que, à tout prendre, les anthropolithes n'étaient pas des fossiles dans la rigoureuse acception de ce mot.

ANTHROPOLOGIE. s. f. (ét. gr., ἄνθρωπος, homme; λόγος, discours). Traité de l'histoire naturelle de l'homme. || Science de la structure et des fonctions du corps humain, selon quelques auteurs. V. ANTHROPOGRAPHIE.

— S'emploie aussi philosophiquement, et veut dire Science de l'homme comme être physique et moral, dans son organisation personnelle et dans ses rapports avec les êtres qui l'entourent; en d'autres termes, Économie morale de l'homme.

— Fig. Tout discours, toute expression qui attribue à Dieu des organes et des sensations de douleur ou de plaisir.

ANTHROPOLOGIQUE. adj. des 2 g. Qui concerne l'anthropologie.

ANTHROPOMAGNÉTISME. s. m. (ét. gr., ἄνθρωπος, homme; μαγνής, ητος, magnétisme). Phys. Magnétisme animal, considéré relativement aux rapports qui existent entre l'homme et les autres corps de tout genre.

ANTHROPOMANCIE. s. f. (ét. gr., ἄνθρωπος, homme; μαντεία, divination). Divination établie sur l'inspection des entrailles d'un homme ou d'un enfant égorgé.

ANTHROPOMANCIEN, ENNE. adj. et subst. Se dit de celui qui pratique l'anthropomancie.

ANTHROPOMÉTALLISME. s. m. (ét. gr., ἄνθρωπος, homme; μέταλλον, métal). Phys. Forme, variété ou nuance du magnétisme animal.

ANTHROPOMÈTRE. s. m. Instrument qui sert à prendre les proportions des diverses parties du corps humains.

ANTHROPOMÉTRIE. s. f. (ét. gr., ἄνθρωπος, homme; μέτρον, mesure). Connaissance des dimensions des diverses parties du corps humain.

ANTHROPOMÉTRIQUE. adj. des 2 g. Qui concerne l'anthropométrie ou la mesure des diverses parties du corps humain.

ANTHROPOMORPHE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἄνθρωπος, homme; μορφή, forme). Didact. Qui a la forme d'un homme.

— ANTHROPOMORPHE. s. m. Bot. Champignon monstrueux trouvé dans la forêt d'Altdorf. || Nom de la mandragore. || ANTHROPOMORPHES. s. m. pl. Mam. Nom donné à un ordre de la classe des mammifères, renfermant les genres orang, pongo, gibbon, etc.

ANTHROPOMORPHIE. s. f. (ét. gr., ἄνθρωπος, homme; μορφή, forme, figure). Anat. Ressemblance humaine, en parlant des animaux dont les formes ont de l'analogie avec celles de l'homme.

ANTHROPOMORPHIQUE. adj. des 2 g. Diplom. Qui a le caractère de l'anthropomorphie. Qui représente des figures d'homme. Lettres anthropomorphiques. Caractères anthropomorphiques.

ANTHROPOMORPHISME. s. m. (ét. gr., V. ANTHROPOMORPHIE). Hist. relig. Hérésie de

de l'Écriture, soutenaient que Dieu est corporel et qu'il possède une forme humaine. L'Égypte et le pays des Goths furent surtout infectés des doctrines de l'*anthropomorphisme*. (J. R.)

ANTHROPOMORPHITE. s. m. (ét. gr., V. ANTHROPOMORPHISME). Nom donné à une secte d'hérétiques du IVe siècle qui, prenant à la lettre et dans un sens tout matériel les divers passages de l'Écriture où il est dit que Dieu fit l'homme à son image, et qui semblent attribuer au Créateur un corps semblable au nôtre, donnèrent en effet à Dieu un corps humain. On retrouve des anthropomorphites au commencement du Xe siècle.

ANTHROPOMORPHOLOGIE. s. f. (ét. gr., ἄνθρωπος, homme; μορφή, forme; λόγος, discours). Hist. nat. Science de la forme des diverses parties du corps humain.

ANTHROPOMORPHOLOGIQUE. adj. des 2 g. Anat. Qui a rapport à l'anthropomorphologie.

ANTHROPOMORPHON. s. m. (ét. gr., ἄνθρωπος, homme; μορφή, forme). Bot. Racine de la mandragore.

ANTHROPONOMIE. s. f. (ét. gr., ἄνθρωπος, homme; νόμος, loi). Hist. nat. Science des lois qui président à la formation de l'homme ou à l'action de ses organes.

ANTHROPOPATHIE. s. f. (ét. gr., ἄνθρωπος, homme; πάθος, passion). Littér. Se dit de la figure connue sous le nom d'anthropologie.

— Philos. Erreur qui consiste à attribuer à un être quelconque, et notamment à la Divinité, les souffrances, les sentiments, les passions de l'humanité. Toute *anthropopathie* renferme un abus répréhensible de langage. Attribuer à Dieu une affection quelconque de l'homme, fût-ce même la plus éminente de ses vertus, c'est l'offenser en l'abaissant à notre niveau; car qu'y a-t-il de commun entre les vertus de l'homme et celles de Dieu? (Encycl. cathol.)

ANTHROPOPATHISME. s. m. V. ANTHROPOPATHIE.

ANTHROPOPHAGE. adj. et s. (ét. gr., ἄνθρωπος, homme; φάγω, je mange). Celui, celle qui par goût et surtout par habitude se nourrit de chair humaine. Peuple anthropophage. Nation anthropophage. Un ou une anthropophage. Des antropophages. Les Mexicains et les Péruviens ont été anthropophages, etc. Les *anthropophages* de Sumatra et des îles de la Sonde mangent les condamnés à mort, tels que voleurs de nuit, adultères, prisonniers de guerre, etc. (Marles.)

ANTHROPOPHAGIE. s. f. (ét., V. ANTHROPOPHAGE). Action habituelle de manger de la chair humaine. Quand l'Amérique a été découverte, on a trouvé l'*antropophagie* en usage chez un grand nombre de peuples. (Marl.) Chez les peuples civilisés l'*anthropophagie* se rencontre quelquefois; ce n'est alors qu'une sorte de phénomène accidentel, isolé, en dehors de la civilisation elle-même, qu'une abominable exception, qui ne se rattache ni aux mœurs ni aux idées d'aucune nation ni d'aucun temps. (H. Royer-Coll.) La famine a poussé quelquefois les hommes à la chasse des hommes. Pendant le siège de Jérusalem, par Titus, une femme tua son fils et le dévora. On a vu des femmes enceintes éprouver le désir de tuer et de dévorer leurs semblables. L'*anthropophagie* n'est parmi les peuples américains que l'effet d'un système de vengeance; ils ne mangent que des ennemis faits prisonniers dans les combats. (De Humb.) Presque tous les navigateurs observateurs affirment que les causes de l'*anthropophagie*, quelque part qu'on l'observe, sont la superstition et la vengeance. (H. Roy.-Coll.)

ANTHROPOPHOBE. s. m. Néolog. Celui qui a les hommes en horreur; misanthrope.

ANTHROPOPHOBIE. s. m. (ét. gr., ἄνθρωπος, homme; φόβος, peur). Néol. Misanthropie, état de celui qui a les hommes en horreur.

ANTHROPOPHORE. adj. des 2 g. Didact. V. ANTHROPOMORPHE.

ANTHROPOSOMATOLOGIE. s. f. (ét. gr., ἄνθρωπος, homme; σῶμα, corps; λόγος, discours). Discours, traité sur la structure du corps humain. V. ANTHROPOLOGIE.

ANTHROPOSOMATOLOGIQUE. adj. des 2 g. Qui concerne l'anthroposomatologie.

ANTHROPOSOPHIE. s. f. (ét. gr., ἄνθρωπος, homme; σοφία, sagesse). Science, connaissance de la nature de l'homme moral.

ANTHROPOSOPHIQUE. adj. des 2 g. Qui concerne l'anthroposophie.

ANTHROPOTHÉISME. s. m. (ét. gr., ἄνθρωπος, θεός, Dieu). Didact. Représentation de Dieu sous la forme et les attributs de l'homme.

ANTHROPOTOMIE. s. f. (ét. gr., ἄνθρωπος, homme; τομή, section). Anat. Dissection du corps humain.

ANTHURE. s. m. (ét. gr., ἄνθος, fleur; οὐρά, queue). Crust. Genre d'isopodes sphéromides ayant pour type l'anthure délicat.

— s. f. Bot. Genre d'aracées orontiacées, plante d'Amérique remarquable par son ample feuillage et la singularité de son inflorescence. On en cultive plus de vingt espèces dans les serres chaudes d'Europe. Les feuilles de l'anthure glaucescente ont plus d'un mètre de longueur sur une largeur proportionnée.

ANTHUSINÉES. s. f. pl. (ét. lat., *anthus*,

alaudidées, ou alouettes de pré.

ANTHYLLIDE. s. f. (ét. gr., ἀνθυλλίς, nom grec d'une plante aujourd'hui indéterminée). Genre de légumineuses papilionacées des régions voisines de la Méditerranée. Les anthyllides ressemblent beaucoup aux trèfles et fournissent un très-bon fouillage.

ANTHYLLIS. Bot. Syn. de Polycarpon.

ANTHYPNE. s. f. (ét. gr., ἄνθος, fleur; ὕπνος, je dors). Entom. Genre de coléoptères pentamères qui se tiennent comme endormis dans la corolle des fleurs.

ANTHYPOPHORE. s. f. (ét. gr., ἀντί, contre, ὑποφορά, objection, proposition, discours de la partie adverse). Rhét. anc. Réponse à une objection. Figure qui consiste à provoquer soi-même l'objection que pourrait faire l'adversaire, afin de la réfuter et détruire ainsi tout l'effet qu'elle pourrait produire.

ANTI. prépos. (du gr. ἀντί, contre, ou du lat. *ante*, avant). Cette préposition entre dans

la composition d'un grand nombre de mots de notre langue. Quand elle tient du grec, elle exprime la qualité opposée à celle qui résulte du mot auquel elle est jointe. *Antiévangélique, antifébrile, antinational*, signifient contraire à l'Évangile, contre la fièvre, contre l'interêt ou les goûts de la nation. Dans les mots où l'étymologie est latine, comme dans *antidate, anti* ou *antédiluvien, antichambre*, etc., cette préposition marque seulement antériorité. *Anti* remplace quelquefois *anté*, et vice versâ, ainsi qu'on le voit dans *anteckrist*, en latin *antichristus*.

— Une difficulté se présente ici. Quand le mot suivant commence par une voyelle, la préposition *anti* perd-elle toujours sa dernière lettre ? Aucune autre règle que l'usage ne peut être prescrite à cet égard. On écrit *antarctique* et non *antiarctique ;* mais on dit indifféremment avec ou sans élision *antiacide* ou *antacide , antiodontalgique* ou *antodontalgique*, etc., etc. Le plus généralement *anti* ne forme qu'un seul mot avec celui auquel il est joint; cependant il y en a quelques-uns où *anti* est séparé du nom suivant par un trait d'union.

ANTIA (Loi). Loi romaine promulguée par les soins d'Antius Restio, et tendant à réprimer la somptuosité des festins.

ANTIACIDES. adj. et s. Médec. Se dit des médicaments propres à empêcher le développement des acides dans l'estomac. Les antiacides sont de véritables absorbants.

ANTIADE. s. f. pl. Anat. Nom grec des tonsilles ou glandes amygdales.

ANTIADIAPHORISTE. s. m. Hist. eccl. Nom donné dans le XVIe siècle aux luthériens rigides qui repoussaient les cérémonies de l'Église et la juridiction épiscopale. V. ADIAPHORISTE.

ANTIADITE. s. f. (ét. gr., ἀντιάδες, amygdales, δαίω, je brûle). Pathol. Inflammation des glandes amygdales.

ANTIADONCUS. s. m. (ét. gr., ἀντιάδες, amygdales; ὄγκος, gonflement). Pathol. Gonflement des glandes amygdales.

ANTIAÉROPHTHORE. adj. et s. (ét. gr., ἀντί, contre; ἀήρ, l'air; φθορά, corruption). Médec. Préservatif contre le mauvais air, contre la peste.

ANTIAPHRODISIAQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἀντί, contre; ἀφροδισιακός, aphrodisiaque). Médec. Se dit des médicaments et des diverses substances propres à amortir l'appétit vénérien. L'agnus castus, le camphre, le nenuphar, ont été regardés comme des substances *antiaphrodisiaques*. (H. Cloq.)

— S'emploie substantivement. Un antiaphrodisiaque, des antiaphrodisiaques.

ANTIAPHRODITIQUE. adj. des 2 g. Médec. V. ANTIAPHRODISIAQUE.

ANTIAPOPLECTIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἀντί, contre; ἀποπληξία, apoplexie). Médec. Se dit de certains médicaments simples ou composés par lesquels on a essayé de combattre l'apoplexie.

ANTIAR. s. m. Toxic. Poison que produit l'arbre appelé antiaris. || Bot. V. ANTIARIS.

ANTIARINE. s. f. Chim. Substance particulière qui existe dans le poison nommé antiar.

ANTIARIS. s. m. Bot. Genre de la famille des urticées chlorophorées, grand arbre de l'Inde. Le poison que fournit l'antiaris est une gomme-résine épaisse et très-brune, dans laquelle les Javanais et les habitants de Bornéo trempent leurs flèches.

ANTIARISTOCRATE. s. des 2 g. Néol. Celui, celle qui est opposée à l'aristocratie.

ANTI-ARTHRITIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἀντί, contre; ἀρθρῖτις, douleur des articulations). Médec. Se dit des remèdes qu'on dirige contre la goutte.

ANTI-ASTHMATIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἀντί, contre; ἆσθμα, asthme). Médec. S'est dit de certains remèdes que, pendant un temps, l'on a dirigés contre l'asthme.

ANTIATE. adj. et s. des 2 g. Géogr. et Myth. anc. Qui est né à Antium, qui appartient à Antlu a [sic] ou à ses habitants. || Surnom de la Bonne Fortune à Antium.

ANTIATROPHE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἀντί, contre; ἀτροφία, atrophie). Médec. Se dit des [illegible] substantivement.

ANTIBACCHIQUE. adj. et s. m. Versific. anc. Pied de trois syllabes, dont les deux premières sont longues et la troisième est brève. V. BACCHIQUE.

ANTIBALLOMÈNE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἀντί, contre; βάλλω, je lance). Didact. Qui est propre à remplacer autre chose; succédané. Ne se dit guère que des remèdes qu'on peut substituer à d'autres.

ANTI-BARILLET. Moll. V. MAILLOT.

ANTIBES. Géogr. Ville ancienne avec un petit port sur la Méditerranée, dép. du Var, ch. l. de canton, 20 kil. E.-S.-E. de Grasse. Située sur la belle presqu'île qui forme l'une des enceintes du golfe Juan, Antibes fait face à la ville de Nice; ce n'est pas de là cependant qu'elle tire son ancien nom d'*Antipolis*, mais de sa position de premier port des Gaules que l'on rencontrait en venant de Rome par mer. École de navigation, tribunal de commerce; antiquités romaines; commerce de poissons salés, fruits, huiles, vins; 6,000 hab.

ANTI-BOIS. s. m. Menuis. Tringle qu'on applique sur le parquet d'une chambre, le long du mur, pour empêcher le bois des meubles de frotter contre le papier ou la tapisserie.

ANTIBULLE. s. f. (formé de *anti*, contre; *bulla*, bulle). Bulle d'un antipape.

ANTICABINET. s. m. Archit. Se dit d'une pièce qui précède un cabinet.

ANTICACHECTIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἀντί, contre; καχεξία, cachexie). Médec. S'est dit des remèdes qu'on employait contre la cachexie.

ANTICACOCHYMIQUE V. ANTICACHECTIQUE.

ANTICADMIE. s. f. Chim. Fausse cadmie, substituée à la véritable.

ANTICANCÉREUX, EUSE. adj. (du gr. ἀντί, contre; et du lat. *cancer*, cancer). Médec. Épithète des remèdes dirigés contre le cancer.

ANTICANIS. Astron. V. ANTECANIS.

ANTICARCINOMATEUX. V. ANTICANCÉREUX.

ANTICARDE. s. m. (ét. gr., ἀντί, contre; καρδία, cœur). Anat. Creux de l'estomac ou scrobicule du cœur.

ANTICARDINAL. s. m. (formé de *anti*, contre, et *cardinalis*, cardinal). Cardinal de la création ou du parti d'un antipape. Plur. ANTICARDINAUX.

ANTICATARRHAL, ALE. adj. (ét. gr., ἀντί, contre; κατάρροος, catarrhe). Épithète des remèdes avec lesquels on combat le catarrhe.

ANTI-CATON. s. m. Philol. Titre de l'ouvrage que César composa pour répondre aux attaques de Caton.

ANTICAUSOTIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἀντί, contre; καῦσος, causus). Médec. S'est dit des remèdes par lesquels on combattait le causus ou fièvre ardente.

ANTICENSEUR. s. m. Art milit. Officier de la milice byzantine qui distribuait le terrain de campement.

ANTI-CÉSAR. s. m. Hist. allem. Se dit de ceux qui se portaient empereurs d'Allemagne, sans avoir de droits légitimes.

ANTICHAMBRE. s. f. (ét. *anté*, avant; *chambre*, proprement pièce avant la chambre). Pièce qui, dans la distribution d'un appartement, précède les pièces d'apparat et celles à l'usage particulier des maîtres de la maison. Quelquefois il y en a deux, et l'on dit première antichambre, seconde antichambre. L'antichambre est la place ordinaire des domestiques, et celle où attendent les étrangers avant d'être admis dans l'appartement. || Dans les maisons particulières, en France, l'antichambre précède la salle à manger. Dans un palais, on trouve ordinairement trois antichambres: la première est occupée par des domestiques; dans la seconde attendent les personnes qui ont à parler au maître de la maison; la troisième, nommée aussi petit salon, sert à recevoir les personnes de distinction qui attendent l'ouverture du grand salon. Les meubles d'une *antichambre*, à Paris, ne consistent guère qu'en une table chargée d'une écritoire et d'une main de papier, des chaises communes, et quelques mauvaises gravures qui peuvent faire trouver le temps moins long à ceux qui attendent. (Marl.) Pour voir l'espèce humaine dans toute sa turpitude, il faut voir l'*antichambre* d'un ministre disgracié, la veille de sa disgrâce et le lendemain. (Ancill.) Les Romains étaient accoutumés à voir les rois dans les *antichambres* de leurs magistrats. (Napol.)

— A la campagne, on a aussi des antichambres. C'est tout simplement une pièce d'entrée où l'on essuie ses pieds boueux, où on lave ses mains avant d'entrer dans la salle à manger. Une fontaine avec sa cuvette, un essuie-mains, des paillassons sur le sol, quelques chaises, voilà l'ameublement de rigueur de l'*antichambre* de village ou même de château bourgeois. (Marl.)

— Attendre dans une antichambre. Être relégué à l'antichambre. Ne pas dépasser l'antichambre. Passer de l'antichambre au salon. Je crois que s'il est venu chez mon père, il n'a jamais dépassé l'*antichambre*. (St-Sim.) Chez un parvenu, on vous laisse dans l'*antichambre* vous morfondre une heure ou deux, parce que [illegible] grand seigneur. [illegible]

— Loc. fam. *Propos d'antichambre*. Propos de laquais, de valets.

— *Faire antichambre chez quelqu'un*. Attendre dans une antichambre le moment d'être introduit auprès du maître de la maison. Chez un grand seigneur, né grand seigneur, on faisait rarement *antichambre*; un domestique vous annonçait, et vous étiez reçu. (Marl.) Quand on va visiter un grand personnage, surtout si on a l'air d'un solliciteur, on risque fort de faire *antichambre*, c'est-à-dire de passer dans l'antichambre un temps plus ou moins long, confondu dans la foule, et qui pis est, avec les domestiques de la maison qui vous ont annoncé. (Id.) || Se prend ordinairement en mauvaise part, en parlant de quelqu'un qui est toujours à solliciter. Passer sa vie à faire antichambre. || On dit dans le même sens, *Pilier d'antichambre*.

— *Faire faire antichambre*. Faire attendre longtemps quelqu'un avant de le recevoir.

ANTICHARIS. s. m. (ét. gr., ἀντί, à l'opposé; χάρις, ornement). Bot. Genre de scrophularinées gratiolées, herbe d'Égypte parsemée d'une pubescence glandulifère.

ANTICHEIR. s. m. (pr. *an-ti-kèr ;* ét. gr., ἀντί, contre; χείρ, main). Anat. Le pouce, ainsi nommé parce qu'il est opposé aux autres doigts.

ANTICHEIRE. s. f. (du gr., ἀντίχειρ, pouce). Entom. Genre de coléoptères pentamères, ayant pour type l'anticheire à quatre doigts.

ANTICHLORISTIQUE. adj. f. (rad. *chlore*). Chim. Se dit de la théorie d'après laquelle le chlore est considéré comme un corps oxydé et non comme un corps simple.

ANTICHOLÉRIQUE. adj. et s. des 2 g. (rad. *choléra*). Pathol. Se dit des remèdes contre le choléra.

ANTICHORE. s. m. (ét., contraction d'ἀντί, à l'opposé, et de *corchorus*). Bot. Genre de tiliacées d'Arabie, voisin des corchores.

ANTICHRÈSE. s. f. (pr. *an-ti-krè-ze ;* ét. gr., ἀντί, contre, χρᾶν, prêter). Jurispr. Contrat par lequel un débiteur remet à son créancier une chose immobilière avec pleine jouissance pour sûreté de la dette. L'*antichrèse* conférant l'usufruit de l'immeuble au créancier qui en est nanti, celui-ci est tenu de toutes les charges propres à l'usufruitier. (P. Faug.) Le droit d'enregistrement perçu sur le contrat d'*antichrèse* est de 2 pour 100 du montant de la dette. (Id.) L'*antichrèse* était aussi appelée *mort-gage* dans l'ancien droit français.

ANTICHRÉSITE. s. m. Jurispr. Celui qui contracte une antichrèse.

ANTICHRÉTIEN, ENNE. adj. et s. Qui est opposé à la religion chrétienne, en parlant des personnes et des choses. Jeune homme antichrétien. Vieillard antichrétien. Femme antichrétienne. Des livres antichrétiens. Des maximes antichrétiennes. Un antichrétien. Une antichrétienne. Des antichrétiens. Des antichrétiennes.

ANTICHRISTIANISME. s. m. Théol. Religion contraire au christianisme. Se dit particulièrement de la doctrine et du règne de l'Antéchrist.

ANTICHTHONE. adj. et s. (ét. gr., ἀντί, contre; χθών, terre). Géogr. Qui est diamétralement opposé à notre latitude. V. ANTISCIEN.

ANTICIPANT, ANTE. adj. (du lat. *anticipans*). Pathol. Se dit des phénomènes qui se reproduisent à des intervalles progressivement plus courts. || *Règles anticipantes*. Qui reparaissent avant l'époque ordinaire. || *Fièvres anticipantes*. Dont les accès se rapprochent.

ANTICIPATIF, IVE. adj. Néol. Qui anticipe.

ANTICIPATION. s. f. (pr. *an-ti-ci-pa-ci-on ;* du lat. *anticipatio*, formé du v. *anticipare*, anticiper). Jurispr. Action de faire une chose avant l'époque où elle doit être faite; résultat de cette action. Anticipation de payement. Bail par anticipation. Appel par anticipation.

— Action de s'emparer de tout ou partie de la propriété de son voisin. Faire une anticipation. Commettre une anticipation. Réclamer contre une anticipation. L'*anticipation* donne lieu à une action possessoire, si le propriétaire sur le terrain duquel l'*anticipation* a été commise, réclame dans l'année; s'il réclame plus tard, il n'a qu'une action ordinaire. (L.)

— *Anticipation sur la voie publique*. C'est un délit dont la répression est confiée à l'autorité administrative.

— Se dit de la figure qui est plus connue sous le nom de *prolepse* ou *antipophore*.

— Se dit particulièrement, dans la philosophie baconienne, de toute conclusion générale anticipée, c'est-à-dire fondée sur un trop petit nombre de faits particuliers.

— Anc. fin. Expédient par lequel un administrateur se procurait des fonds d'avance, en faisant un emprunt secret, hypothéqué sur des parties du revenu public qui n'étaient pas encore reçues.

— Comm. Avance de fonds sur une consignation de marchandises. Tirer une lettre de change, accepter une lettre de change par anticipation.

— Musique. Se dit d'une note ou d'un accord qu'on entend avant le temps.

— Loc. adv. *Par anticipation*. Par avance. [illegible]

S'empl. adjectiv. Revenu anticipé. Lettre de change anticipée. Payement anticipé.

— Fig. Douleur anticipée. Connaissance anticipée. Vieillesse anticipée. Regrets anticipés. Plaisirs anticipés. Rien de plus affreux que ces joies *anticipées* qui se trouvent déçues. (J.-J. Rouss.) Par une espèce de possession *anticipée*, l'âme jouit d'un bien qu'elle n'a pas encore. (D'Aguess.)

ANTICIPER. v. a. 1re conj. (du lat. *anticipare*, formé de *ante*, avant, d'avance; *capere*, prendre). Prévenir le temps, devancer une époque; et, par ellipse, Faire une chose avant le temps. Anticiper le jour d'un paiement, ou anticiper un paiement. Il *anticipe* l'avenir. (Pasc.)

Et la bêche à la main, la pénitence en deuil
Anticipant la mort et creusant son cercueil.
(DELILLE.)

— *Anticiper de*. Le terme n'était pas échu; il a *anticipé* le paiement de huit jours. (Acad.)

— Ancienne jurispr. *Anticiper un appel*. Faire assigner devant le juge supérieur l'appelant qui différait de relever son appel.

— Musique. Faire entendre une note ou un accord avant le temps.

— S'emploie surtout comme verbe neutre dans le sens d'Usurper, empiéter, et est presque toujours accompagné de la préposition *sur*. Anticiper sur une terre. Anticiper sur la voie publique. Anticiper sur une succession. Il me reprocha vivement d'avoir *anticipé* sur les droits de sa charge. (Voisen.) A force d'*anticiper* à droite et à gauche, il avait fini par s'arrondir gentiment. (Le Sage.)

Anticipant tous les jours sur la somme
Qu'il ne devait consumer qu'en dix ans.
(LA FONTAINE.)

— Fig. On *anticipe* sur le bonheur de sa propre vieillesse en honorant celle d'autrui. (Malte-Brun.)

— *Anticiper sur ses revenus*. Les dépenser par avance. || Dans le même sens on dit *Anticiper sur une succession*.

— *Anticiper sur les événements*. Les raconter avant que d'être arrivé dans le récit général à l'époque où ils ont lieu. Comme j'ai considérablement *anticipé* sur les événements pour raconter cette mésaventure, il me faut maintenant revenir sur mes pas. (St-Sim.)

— S'ANTICIPER. v. pron. Être anticipé.

ANTICIVIQUE. adj. des 2 g. Néol. Qui est opposé à ce qui est civique.

ANTICIVISME. s. m. Néol. Qualité contraire au civisme.

ANTICLÉE. Fille de Dioclès, et mère d'Ulysse.

ANTICLINALE. adj. (ét. gr., ἀντί, contre; κλίνη, lit). Géolog. Se dit de la ligne à partir de laquelle les couches plongent dans deux directions opposées, en parlant de la stratification d'un pays.

ANTICLINANTHE. s. m. (ét. gr., ἀντί, contre; κλίνη, lit; ἄνθος, fleur). Bot. Partie inférieure du réceptacle des plantes à fleurs composées.

ANTI-COECAL, ALE. adj. (du gr. ἀντί, contre; et du lat. *cœcum*, aveugle, caché, sous-entendu *intestinum*). Anat. Qui est situé en avant du cœcum.

ANTICOEUR. V. AVANTCOEUR.

ANTICOLIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἀντί, contre; κωλική, colique). Médec. S'est dit des médicaments qu'on employait contre la colique.

ANTICONSTITUTIONNAIRE. adj. et s. Hist. ecclés. Qui est opposé à la constitution Unigenitus. V. JANSÉNISTE.

ANTICONSTITUTIONNEL, ELLE. adj. Néol. Qui est opposé à la constitution fondamentale d'un pays.

ANTICONSTITUTIONNELLEMENT. adv. Néol. D'une manière anticonstitutionnelle.

ANTICONVULSIONNAIRE. s. m. Hist. ecclés. Nom qui servit à désigner en France au XVIIIe siècle ceux qui ne croyaient pas aux prétendus prodiges opérés sur le tombeau du diacre Pâris.

ANTICONVULSIONNISTE. Hist. ecclés. V. ANTICONVULSIONNAIRE.

ANTICOSTI. Géogr. Ile de la Nouvelle-Bretagne dans le golfe de Saint Laurent.

ANTICOUR. Archit. V. AVANT-COUR.

ANTICRÉPUSCULE. s. m. Phys. Lumière qui se manifeste du côté opposé au crépuscule réel.

ANTICRITIQUE. adj. des 2 g. Néol. Qui est opposé à la critique, qui a pour objet de s'opposer à une critique.

— s. m. Celui qui n'a nulle disposition à critiquer. Celui qui s'oppose à une critique.

— s. f. Critique qui répond à une critique.

ANTICTÉRIQUE. adj. et s. m. Médec. Se dit des remèdes qu'on oppose à l'ictérique ou jaunisse.

ANTICYRE. Géogr. Ile dans le golfe de Corinthe, qui produisait beaucoup d'ellébore.

— s. f. Entom. Genre de névroptères polygoniens d'Angleterre.

ANTICYRÉUS. Temps hér. [sic] Médecin grec qui découvrit les propriétés de l'ellébore. Il donna son nom à l'île d'Anticyre.

[illegible] Se dit d'un pied de vers plus connu sous le nom d'anapeste, et contraire au dactyle par la disposition de ses syllabes.

ANTIDAPHNÉ. s. f. (ét. gr., ἀντί, contre, sur; δάφνη, laurier). Bot. Genre de loranthacées, arbuste parasite indigène du Pérou.

ANTIDARTREUX. V. [?].

ANTIDATE. s. f. (ét. lat., *ante*, avant; *datus*, donné). Jurispr. Fausse date. Date d'un acte antérieure à celle qu'il devrait réellement avoir; et s'il s'agit d'un événement accompli, date antérieure à celle du jour où cet événement a eu lieu. Prouver l'antidate d'un acte. L'*antidate*, dans un acte public, constitue le crime de faux, surtout lorsqu'elle tend à porter préjudice à autrui. (L.) Le législateur, en établissant la formalité de l'enregistrement, a pris de sages mesures contre l'*antidate* des actes. (Id.) L'*antidate* est souvent une cause de nullité des actes (Id.)

— Syn. comp. ANTIDATE. FAUSSE DATE. *L'antidate* suppose toujours volonté de la part de celui qui date ; ainsi, quand un homme, sciemment et pour quelque motif particulier, date les événements ou un écrit d'une époque antérieure à l'époque réelle, on dit qu'il y a *antidate*. Mais si en indiquant une date inexacte il a été de bonne foi, on dira seulement qu'il y a *fausse date*, erreur de date.

ANTIDATÉ, ÉE. part. pass. du v. Antidater. S'emploie adjectivement. Acte antidaté. Contrat antidaté. Lettre antidatée.

ANTIDATER. v. a. 1re conj (ét., V. ANTIDATE). Mettre à un acte, à une lettre, à un effet de commerce, etc., une fausse date, antérieure à la date véritable. Antidater un contrat, un acte, une lettre.

— S'ANTIDATER. v. pron. Être antidaté.

ANTIDÉMONIAQUE. s. m. Hist. ecclés. Désignation dans l'Église grecque de ceux qui nient l'existence des démons.

ANTIDESME. s. f. (ét. gr., ἀντί, en guise de ; δέσμα, lien ; l'écorce de ces arbres pouvant servir de lien). Bot. Genre de la famille des antidesmées de Sweet. Arbre ou arbrisseau de Madagascar.

ANTIDESMÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à l'antidesme. || ANTIDESMÉES. s. f. pl. Famille de plantes appelées aussi stilagniées, et propres à l'ancien continent.

ANTIDESPOTE. adj. et s. des 2 g. Qui est opposé au despotisme.

ANTIDIAPHORISTE. s. m. (ét. gr., ἀντί, contre ; διάφορος, différent, divers). Opposé aux adiaphoristes ou indifférents. Secte de luthériens rigides qui refusaient de reconnaître la juridiction des évêques et improuvaient plusieurs cérémonies de l'Église observées par les luthériens mitigés.

ANTIDIARRHÉIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἀντί, contre ; διαῤῥέω, je coule). Médec. Se dit des remèdes usités contre la diarrhée.

— s. m. Un antidiarrhéique.

ANTIDICOMARIANITE. s. m. Hist. ecclés. Nom donné vers la fin du IVe siècle aux adversaires de la maternité divine de Marie. Ils prétendaient que la sainte Vierge avait eu plusieurs enfants après la naissance du Christ. On les désignait aussi sous le nom d'*Antimariens*. Les antidicomarianites étaient des sectateurs de Paul de Samosate, de Nestorius, etc.

ANTIDINIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἀντί, contre ; δῖνος, vertige). Médec. S'est dit des remèdes dirigés contre le vertige.

— s. m. Un antidinique.

ANTIDIPLOHÉMIÉDRIE. s. f. Minér. État d'un cristal diplohémiédrique dont les pyramides résultent de la réunion de deux sphénoèdres.

ANTIDIPLOHÉMIÉDRIQUE. adj. des 2 g. Minér. Qui a le caractère de l'antidiplohémiédrie.

ANTIDOGMATISME. s. m. (ét. gr., ἀντί, contre ; δόγμα, vérité). Didact. Scepticisme ; doctrine admise, qui combat le dogmatisme.

ANTIDORE. s. m. Liturg. Pain bénit que l'on distribue chez les Grecs à ceux qui ne peuvent communier.

ANTIDOTAIRE. adj. des 2 g. (formé de *antidote*). Qui sert de contre-poison. Peu usité.

— ANTIDOTAIRE. s. m. Médec. Ancien nom des recueils de recettes ou de formules, analogues à nos pharmacopées.

ANTIDOTE. s. m. (ét. gr., ἀντί, contre ; δίδωμι, je donne). Pathol. Signifiait, suivant Hippocrate et les anciens, tout médicament donné à l'intérieur ; est devenu aujourd'hui tout à fait synonyme de Contre-poison, et se dit des corps susceptibles de décomposer les poisons ou de se combiner avec eux dans l'économie, de telle manière que le nouveau produit n'exerce plus d'action délétère sur elle. Les boissons légèrement acidulées, en neutralisant les alcalis concentrés, ne doivent-elles pas aussi être considérées comme leur *antidote* ? (Br. de Boism.) Il n'existe pas d'*antidote* unique. (Id.) Les poisons sont nombreux comme les substances qu'on leur oppose. (Id.) Ils n'ont point d'*antidote* à ce poison affreux. (Regnard.)

— Pour les personnes du monde, *antidote* équivaut pour ainsi dire à *spécifique*.

— Fig. Moyen par lequel on ... [illegible] ... une mauvaise influence. Il n'y a pas de meilleur *antidote* contre l'ennui que le travail. (Acad.) Si l'amour est un poison, le caprice en est un travers de doigt et lui sert d'*antidote*. (La Bruy.)

ANTIDOTÉ, ÉE. part. pass. du v. Antidoter.

ANTIDOTER. v. a. 1re conj. (formé de *antidote*). Donner un contre-poison. Inusité.

ANTIDRAMATIQUE. adj. des 2 g. Néol. Qui est contraire aux règles de l'art dramatique.

ANTIDUALISME. s. m. Philos. Panthéisme. Doctrine opposée au dualisme.

ANTIDYSSENTÉRIQUE. adj. (ét. gr., ἀντί, contre ; δυς, difficilement ; ἔντερον, intestin). Médec. S'est dit des remèdes par lesquels on a combattu les symptômes de la dyssenterie.

— s. m. Un antidyssentérique.

ANTIE. s. f. Ornith. Bouquet de plumes en forme de cornes, dont le front de certains oiseaux est garni de chaque côté.

ANTIÉDRIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἀντί, contre ; ἕδρα, siége, face). Minér. Se dit de substances présentant la réunion de deux cristaux dont les faces sont tournées en sens inverse.

ANTIÉMÉTIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἀντί, contre ; ἔμετος, vomissement). Médec. Se dit des médicaments qui ont la propriété d'arrêter le vomissement, soit spontané, soit provoqué par des doses trop considérables de substances vomitives. Potion antiémétique.

— S'emploie substantivement. Un antiémétique, des antiémétiques. Les *antiémétiques* les plus sûrs sont les corps capables d'agir chimiquement sur l'émétique ; le gaz acide carbonique est le meilleur antiémétique connu.

ANTIENNE. s. f. (pr. *an-ti-ène* ; par contraction du lat. *antiphona* ; ét. gr., ἀντί, contre ; φωνή, chant). Liturg. cathol. Chant réciproque fait par deux chœurs qui se répondent alternativement. || Aujourd'hui on entend par *antienne* certaines sentences, ou certains versets de l'Écriture appropriés au mystère, à la vie ou à la dignité du saint dont on célèbre la fête. || On donne encore le nom d'*antiennes* à des prières particulières que l'Église chante en l'honneur de la Ste Vierge, et qui sont suivies d'un verset et d'une oraison.

— Loc. *Chanter une mauvaise antienne, annoncer une mauvaise antienne.* Annoncer une fâcheuse nouvelle. || *Chanter toujours la même antienne.* Répéter toujours la même chose.

ANTIENNÉAÈDRE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἀντί, contre ; ἐννέα, neuf ; ἕδρα, siége, face). Minér. Se dit d'une substance cristallisée en prismes et terminée par deux sommets à neuf faces.

ANTIÉPHIALTIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἀντί, contre ; ἐφιάλτης, cauchemar). Médec. Se dit des médicaments qui peuvent combattre le cauchemar. || s. m. Un antiéphialtique.

ANTIÉPILEPTIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἀντί, contre ; ἐπιληψία, épilepsie). Médec. Se dit des remèdes qu'on emploie contre l'épilepsie. || s. m. Un antiépileptique.

ANTIÉVANGÉLIQUE. adj. des 2 g. Néol. Qui est contraire à l'Évangile.

ANTIFARCINEUX. adj. et s. m. Vétér. Se dit des remèdes contre le farcin.

ANTIFÉBRILE. V. FÉBRIFUGE.

ANTIFIDE. s. f. Chim. Syn. d'Oxyde.

ANTIGALACTIQUE. V. ANTILAITEUX.

ANTIGALEUX. Médec. V. ANTIPSORIQUE.

ANTIGÈNE. Un des capitaines d'Alexandre le Grand ; le second des huit braves que ce prince couronna publiquement pour sa valeur éprouvée.

ANTIGÉNIDE. Célèbre joueur de flûte de Thèbes en Béotie ; il augmenta le nombre des trous de la flûte afin d'en tirer plus de sons et de pouvoir jouer dans tous les modes. C'est de lui qu'on rapporte que le son de son instrument fit tant d'impression sur Alexandre, que ce prince entra dans un accès de fureur qui manqua d'être fatal à ceux qui l'entouraient.

ANTIGÉNIDIEN. adj. m. Ant. gr. Nom d'un mode de musique qu'inventa Antigénide.

ANTIGÉOMÈTRE. s. m. Néol. Ennemi des mathématiques.

ANTIGOA. Géogr. L'une des petites Antilles, située au nord et à quelques kilomètres de la Guadeloupe. Elle a pour capitale John's-Town, peuplée de 15 à 16,000 hab.

ANTIGONE. Myth. gr. Fille d'Œdipe et de Jocaste. Modèle de piété filiale, servit de guide à son père aveugle et banni. || Fille de Laomédon ; fut changée en cigogne pour s'être vantée d'être plus belle que Junon.

— ANTIGONE. Hist. anc. Un des plus célèbres capitaines d'Alexandre le Grand ; devint, après la mort de celui-ci, maître de presque toute l'Asie. || Roi de Macédoine, l'an 277 av. J.-C., fils de Démétrius Poliorcète. || Tuteur de Philippe, roi de Macédoine, l'an 241 av. J.-C.

— ANTIGONE. Moll. V. CYTHERÉE.

ANTIGONIDE. s. f. Ant. gr. Nom d'une tribu athénienne qui fut créée en l'honneur d'Antigone. Cette tribu prit plus tard le nom d'Attalide. Nom d'une galère sacrée à Athènes.

ANTIGONIES. s. f. pl. Ant. Fêtes instituées, selon Plutarque, en l'honneur d'un des ... [illegible]

ANTIGONON. s. m. Bot. Genre de la famille des polygonées spuriées, arbrisseau grimpant du Mexique.

ANTIGORIUM. s. m. Techn. Émail grossier dont on recouvre la faïence.

ANTIGOUTTEUX. V. ANTI-ARTHRITIQUE.

ANTIGRAMME. s. f. (ét. gr., ἀντί, à l'opposé ; γραμμή, ligne). Bot. Genre de fougères du Brésil intertropical, ayant pour type l'antigramme recourbée.

ANTIGRAPHE. s. m. Nom qu'on donnait à Athènes aux correcteurs des comptes.

— Paléogr. Manuscrit, copie manuscrite.

— Moyen âge. Chancelier, notaire.

ANTIHECTIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἀντί, contre ; ἕξις, habitude du corps). Médec. S'est dit des remèdes usités contre la fièvre hectique.

ANTIHÉMIÉDRIE. Minér. V. ANTIDIPLOHÉMIÉDRIE.

ANTIHÉMORRHAGIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἀντί, contre ; αἷμα, sang, ῥαγάς, rupture). Médec. Propre à arrêter l'écoulement du sang.

— S'emploie substantivement. Les *antihémorrhagiques* sont presque tous tirés de la classe des astringents et des styptiques. (H. Cloq.)

ANTIHÉMORRHOÏDAL, ALE. adj. (ét. gr., ἀντί, contre ; αἱμοῤῥοΐδες, flux de sang). Médec. Se dit des remèdes préconisés contre les hémorrhoïdes.

ANTIHERPÉTIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἀντί, contre ; ἕρπης, dartre). Médec. Qu'on emploie contre les dartres. Remèdes antiherpétiques. || s. m. Un antiherpétique.

ANTIHYDROPHOBIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἀντί, contre ; ὕδωρ, eau ; φόβος, peur). Médec. Se dit des remèdes employés contre la rage.

ANTIHYDROPIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἀντί, contre ; ὕδρωψ, hydropisie). Médec. Se dit des remèdes dont on se sert contre l'hydropisie.

ANTIHYPNOTIQUE. adj. et s. (ét. gr., ἀντί, contre ; ὑπνωτικός, assoupissant). Médec. Se dit des remèdes qu'on emploie contre l'assoupissement. Médicament antihypnotique. Potion antihypnotique. Un antihypnotique, des antihypnotiques.

ANTIHYPOCHONDRIAQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἀντί, contre ; ὑποχονδριακός, hypochondriaque). Se dit des remèdes qu'on oppose à l'hypochondrie.

ANTIHYSTÉRIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἀντί, contre ; ὑστέρα, utérus). Se dit des remèdes par lesquels on combat l'hystérie.

ANTI-ICTÉRIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἀντί, contre ; ἴκτερος, jaunisse). Médec. Se dit des remèdes usités contre la jaunisse.

ANTILAITEUX, EUSE. adj. (du lat. *antilacteus*). Médec. Se dit des remèdes que dans le monde on croit propres à diminuer la sécrétion du lait, ou à guérir les maladies vulgairement dites *laiteuses*. Quant aux effets *antilaiteux* des médicaments populaires, tels que la menthe, la racine de canne de Provence, l'infusion de fleurs de pervenche, le lait lui-même, ils sont absolument hypothétiques. (Br. de Boism.)

ANTILAMBANE. adj. des 2 g. (du gr. ἀντιλαμβάνω, saisir). Ornith. Qui saisit les aliments avec les doigts pour les porter à son bec. || ANTILAMBANES. s. m. pl. Famille de grimpeurs, comprenant les oiseaux qui se servent de leurs doigts pour saisir leur nourriture et la porter à leur bec.

ANTILAMBDA. s. m. Paléog. Sorte de signe ayant la figure d'un Λ renversé (◄ ►), et servant à indiquer les citations dans les anciens manuscrits. Ce signe a été remplacé par les guillemets.

ANTILEPSE. s. f. (du gr. ἀντίληψις, manière de saisir). Chir. Manière de fixer un bandage sur une partie malade en l'attachant sur les parties voisines. Inusité.

ANTILEVEUR. s. m. Hist. ecclés. Membre d'une petite congrégation écossaise opposée à celle des leveurs.

ANTI-LIBAN. Géogr. Une des deux chaînes principales du Liban.

ANTILLES. Géogr. Îles composant le plus étendu et le plus important archipel de l'Océan atlantique. Les Antilles furent découvertes par Christophe Colomb en 1494 ; elles sont comprises depuis 10° 31' jusqu'à 27° 50' de latitude N., y compris les Lucayes, entre 61° 55' et 87° 18' de longitude occidentale du méridien de Paris. L'archipel des Antilles, avec ses grandes et belles terres, ses îlots, ses rochers stériles, ses bancs de sable, se compose de plus de 800 îles, dont 45 cultivées ou cultivables, et partagées aujourd'hui entre les Anglais, les Espagnols, les Français, les Hollandais, les Suédois, les Danois, etc., dans une proportion fort inégale.

— Les Antilles anglaises sont les plus considérables. Les Antilles françaises sont : la Martinique, la Guadeloupe avec ses dépendances, Marie-Galante, les Saintes et la Désirade, et une partie de St-Martin.

— Les Antilles sont sujettes à deux terribles fléaux, les ouragans et les tremblements de terre. ... [illegible] ... pel, 9,400,000.

ANTILOBE. s. m. (ét. gr., ἀντί, contre ; λοβός, lobe). Anat. Ancien nom du lobule de l'oreille.

ANTILOCHÈVRE. s. m. Genre de mammifères qui tiennent de la chèvre et de l'antilope.

ANTILOGARITHME. s. m. Math. Complément du logarithme d'un sinus, d'une sécante, d'une tangente. Inusité.

ANTILOGIE. s. f. Littér. Contradiction entre quelques idées d'un même discours. V. CONTRADICTION, PARADOXISME.

ANTILOGICIEN. s. m. Hist. gr. Nom qu'on donnait à certains orateurs qui discutaient en dialogues divers points de la doctrine.

ANTI-LOI ou **CONTRE-LOI.** V. LOI.

ANTILOIMIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἀντί, contre ; λοιμός, peste). V. ANTIPESTILENTIEL.

ANTILOÏMOTECHNIE. s. f. (ét. gr., ἀντί, contre ; λοιμός, peste ; τέχνη, art). Médec. Art de chasser ou de combattre la peste.

ANTILOPE. s. f. Zool. Genre de mammifères de l'ordre des ruminants caractérisé par des cornes creuses. L'antilope est un animal que ses formes gracieuses, sa vivacité, ses habitudes, placent entre le cerf et la chèvre. Les antilopes existent dans les deux continents : elles sont toutes remarquables par leur rapidité à la course. Ces animaux sont doués d'une vue perçante, d'une ouïe excellente et d'une grande finesse d'odorat. Ils sont doux et timides, et vivent communément par troupes.

ANTILUTHÉRIEN, ENNE. s. et adj. Protestant qui, comme les anglicans, les calvinistes, n'adopte pas toutes les idées de Luther.

ANTILYSSE. adj. (ét. gr., ἀντί, contre ; λύσσα, rage). V. ANTIHYDROPHOBIQUE.

ANTIMACHIDES. Architecte, qui avec Antistates, Calleschros et Porinos, fut chargé par Pisistrate, vers la 55e olympiade, de la construction du temple de Jupiter-Olympien à Athènes.

ANTIMACHIES. s. f. pl. Myth. gr. Fêtes célébrées dans l'île de Cos en l'honneur d'Hercule, où les prêtres prenaient des habits de femme, en mémoire du déguisement à la faveur duquel Hercule avait échappé à la poursuite des Méropes.

ANTIMAQUE. Poète grec, contemporain de Platon ; auteur d'un poëme de la Thébaïde, dont l'empereur Adrien faisait le plus grand cas.

— ANTIMAQUE. s. m. Entom. Genre de coléoptères hétéromères du Brésil.

ANTIMARIEN. Hist. ecclés. V. ANTIDICOMARIANITE.

ANTIMÉLANCOLIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἀντί, contre ; μελαγχολία, mélancolie.) Médec. Se dit des remèdes dirigés contre la mélancolie.

ANTIMENSE. s. f. Liturg. Espèce de nappe qui tient lieu d'autel consacré chez les chrétiens d'Orient. Autel couvert de cette nappe.

ANTIMÉPHITIQUE. adj. des 2 g. (rad. *mephitis*, miasme). Hyg. Se dit de ce qui neutralise ou éloigne les mauvaises odeurs.

ANTIMÉTABOLE. s. f. (ét. gr., ἀντί, contre ; μεταβάλλω, je change). Littér. Se dit d'une espèce de répétition qui fait reparaître au second membre d'une phrase les mots du premier membre, dans un ordre et avec un sens différents.

ANTIMÉTALEPSE. s. f. Littér. Espèce de répétition consistant à mettre en opposition deux pensées exprimées par les mêmes mots qu'on répète dans un ordre différent. Quelques rhéteurs confondent l'*antimétabole* et l'*antimétalepse*. La première est une figure de style, et la seconde une figure de pensée.

ANTIMÉTATHÈSE. s. f. Littér. Se dit d'une figure plus connue sous le nom de *réversion*.

ANTIMOINE. s. m. (ét. gr., ἀντί, contre ; μόνος, seul : qui ne se trouve pas seul ; l'antimoine se trouve ordinairement mêlé avec diverses matières étrangères). Chim. Corps métallique, d'un aspect bleuâtre très-brillant et d'une texture lamelleuse. On le rencontre dans la nature presque toujours à l'état de sulfure, rarement à l'état d'oxyde ou à l'état natif. Ce métal est assez anciennement connu ; les alchimistes lui attribuaient des propriétés merveilleuses, et lui faisaient jouer un grand rôle dans la série des métaux. L'antimoine contient presque toujours une certaine quantité d'arsenic, dont il est difficile de le débarrasser. Avant le XIIe siècle, l'antimoine n'entrait que dans la composition du fard. Vers ce temps-là environ, un religieux, nommé Basile Valentin, cherchant la pierre philosophale, se servit de l'antimoine pour avancer la fonte des métaux. Il en jeta un jour à des pourceaux, et il remarqua que ces animaux, après avoir été excessivement purgés, engraissèrent beaucoup. Persuadé par cette expérience que s'il en faisait prendre aux moines ses confrères il rendrait leur santé parfaite, il en composa des remèdes et des breuvages, qui firent mourir tous ceux qui en avalèrent. C'est, dit-on, par suite de cet événement, que ce métal reçut le nom qu'il porte aujourd'hui.

— Métallurg. Le commerce emploie deux produits d'antimoine qui sont le premier ... [illegible] ..., sous le nom d'*antimoine cru* ; le second, qui est l'antimoine métallique, sous le nom de *régule d'antimoine*. Le traitement de l'antimoine comprend deux opérations : 1° la purification du minerai ; 2° la réduction du sulfure en métal. On cite en France plusieurs pays qui en renferment et qui l'exploitent, entre autres, les départements du Gard, du Cantal, du Puy-de-Dôme, de l'Ardèche, de la Lozère, de la Haute-Loire.

— *Usages*. L'antimoine est employé en alliage dans la composition des caractères d'imprimerie. L'antimoine diaphorétique a été employé comme apéritif dans les maladies cutanées. Le verre d'antimoine, l'antimoine oxysulfuré et même l'antimoine métallique, ont été employés comme émétiques.

— *Beurre* ou *chlorure d'antimoine*. Produit par la combinaison de l'antimoine avec le chlore ; est employé dans la médecine comme caustique dans le cas de morsures par des

animaux venimeux, et dans les arts pour bronzer les métaux, et surtout les canons de fusil.

— *Soufre doré d'antimoine.* S'obtient en versant un acide dans les eaux-mères du kermès; est employé dans la médecine et dans les arts comme couleur de pastel, ainsi que dans les fabriques de toiles peintes.

— *F[illegible] d'antimoine.* Produit par la fusion d'une pa[illegible]e de sulfure d'antimoine, avec 0,5 de nitre; est employé dans la médecine vétérinaire.

— *Verre d'antimoine.* Silicate de protoxyde d'antimoine uni à l'oxysulfure. Il est d'une couleur brun foncé, transparent, sonore; on s'en sert pour colorer le verre. Les rubines sont une variété de verre d'antimoine.

— *Crocus d'antimoine.* S'obtient directement en faisant détonner parties égales de sulfure d'antimoine et de nitre, lavant la masse et la séchant à l'ombre.

— ANTIMOINE MURIATÉ. V. ENITÈLE.

— ANTIMOINE OXYDÉ. V. STIBICONISE.

— ANTIMOINE ROUGE OU OXYSULFURÉ. V. KERMÈS.

— ANTIMOINE SULFURÉ. V. STIBINE.

— ANTIMOINE SULFURÉ NIKÉLIFÈRE. V. ANTIMONICKEL.

— ANTIMOINE SULFURÉ PLOMBIFÈRE. V. SAMESONITE.

— ANTIMOINE SULFURÉ PLOMBO-CUPRIFÈRE. V. BOURNONITE.

ANTIMONACAL, ALE. adj. Néol. Qui est apposé aux moines, aux couvents de moines.

ANTIMONARCHIQUE. adj. des 2 g. Néol. Qui est opposé au gouvernement monarchique.

ANTIMONARCHISTE. s. des 2 g. Néol. Partisan d'un système contraire au gouvernement monarchique.

ANTIMONIAL, ALE. adj. (rad. *antimoine*). Chim. Qui appartient à l'antimoine. Médicament antimonial. Préparation antimoniale. Bol antimonial. Remèdes antimoniaux. Tablettes antimoniales. Toutes les préparations *antimoniales* exercent une action stimulante sur l'économie. (Br. de Boism.)

— s. m. L'usage des *antimoniaux* exerce une grande influence sur la circulation et la respiration, qui s'en trouvent manifestement ralenties. (Lep. de la Clot.)

ANTIMONIATE. s. m. (formé de *antimoine*). Chim. Sel produit par l'acide antimonique avec une base salifiable. De tous les sels produits par l'acide antimonique, l'*antimoniate* de potasse offre seul quelque intérêt. (Lep. de la Clot.). Les *antimoniates* alcalins précipitent en blanc par les acides. (Hœfer.)

ANTIMONICKEL. s. m. (formé de *antimoine* et de *nickel*). Minér. Corps d'un gris d'acier, cristallisant en cube, mais rare à l'état cristallin; renferme quelquefois de l'arsenic. On le trouve en petites masses dans les filons des mines de cobalt à Siegen.

ANTIMONICO-POTASSIQUE. adj. des 2 g. Chim. Se dit d'un sel antimonique combiné avec un sel potassique.

ANTIMONIDES. s. m. pl. (rad. *antimoine*). Minér. Famille de minéraux qui contiennent de l'antimoine.

ANTIMONIÉ, ÉE. adj. (formé de *antimoine*). Qui contient de l'antimoine. Tartrate de potasse antimonié.

ANTIMONIEUX. adj. m. (rad. *antimoine*). Chim. *Acide antimonieux.* Deutoxyde d'antimoine, vulgairement *fleurs d'antimoine.* Il s'obtient soit en grillant le sulfure d'antimoine, soit en traitant le métal par l'acide nitrique et évaporant la masse jusqu'à siccité. Il est blanc et devient jaune quand on le chauffe.

ANTIMONIFÈRE. adj. des 2 g. Minér. Qui renferme de l'antimoine.

ANTIMONIOPHYLITE. s. f. Minér. Substance minérale antimoniée; encore peu connue.

ANTIMONIQUE. adj. m. Chim. *Acide antimonique.* Deutoxyde obtenu par l'ébullition de l'antimoine métallique avec l'acide nitrique.

ANTIMONITE. s. m. Chim. Sel qu'on obtient par la combinaison de l'acide antimonieux avec une base salifiable. Les *antimonites* et les antimoniates solubles sont précipités en blanc par les acides minéraux. Ils sont peu connus. (Hœfer.)

ANTIMONIURE. s. f. Minér. Alliage d'antimoine et d'un autre métal.

— ANTIMONIURE D'ARGENT. V. DISCRASE.

ANTIMONOXYDE. s. m. Minér. Oxyde d'antimoine.

ANTIMORVEUX. adj. et s. m. Art vétér. Se dit d'un remède contre la morve.

ANTINATIONAL, ALE. adj. Néol. Qui est opposé au caractère national, aux intérêts de la nation. || Plur. ANTINATIONAUX.

ANTINÉPHRÉTIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἀντὶ, contre; νεφρῖτις, néphrite). Médec. Se dit des remèdes par lesquels on combat les douleurs néphrétiques ou l'inflammation des reins.

ANTINOÉ. Géogr. anc. Ville d'Égypte, sur la rive orientale du Nil, presque en face d'Hermopolis.

ANTINOME. s. m. V. ANTINOMIEN.

ANTINOMIE. s. f. (ét. gr., ἀντὶ, contre, νόμος, loi). Philos. Opposition directe de deux lois ou de deux principes. Peu usité. Les philosophes de l'école de Kant appellent antinomie la contradiction manifeste qui existe entre deux principes ou deux lois dont l'une régit le monde intellectuel, et l'autre s'applique au monde extérieur, ce qui arrive lorsqu'on admet un fait ou une idée que la raison ne peut concevoir, comme l'éternité, l'infini, et que l'on rapproche ce fait ou cette idée de l'opinion que notre raison pure pourrait ou devrait s'en former. Cette prétendue contradiction n'existe qu'entre le fait et notre manière de l'apprécier et de le juger. Nous ne connaissons pas les lois immuables auxquelles obéit l'univers; Dieu les connaît, car c'est lui qui les a faites et qui les applique. C'est donc simplement entre son omniscience et notre ignorance qu'il y a antinomie ou opposition.

— Jurispr. Contradiction entre deux dispositions législatives. Bien souvent l'antinomie n'est qu'apparente et c'est alors aux méditations et à la sagacité du jurisconsulte à trouver le moyen de conciliation.

ANTINOMIEN ou **ANTINOME.** s. m. (ét., V. ANTINOMIE). Nom donné à quelques sectaires, dans le XVIe siècle, parce qu'ils affectaient de mépriser toutes les lois. Ils prétendaient surtout que la loi de Dieu n'était nécessaire ni avant ni après la justification. || On a aussi donné le nom d'*antinomiens* à ceux qui soutiennent que dans la pratique des bonnes œuvres il ne faut avoir aucun égard aux motifs naturels, parce que les œuvres inspirées par ces motifs sont inutiles au salut.

ANTINOÜS. Jeune Bithynien d'une ravissante beauté, qui devint l'objet des criminelles affections de l'empereur Adrien, et se précipita dans le Nil pour se soustraire, dit-on, à une condition qui l'humiliait; quelques écrivains prétendent qu'il sacrifia volontairement sa vie pour conserver celle de son maître. Adrien institua un culte en l'honneur de son favori, et immortalisa ainsi sa honteuse faiblesse.

— Myth. gr. L'un des amants de Pénélope.

— Numism. Le portrait d'Antinoüs se trouve sur d'anciennes médailles; ordinairement il y est apothéosé. Le cabinet de France possède deux intailles représentant Antinoüs. On dit *Un Antinoüs,* pour une médaille sur laquelle est Antinoüs.

— Astron. Constellation de l'hémisphère boréal. C'est un démembrement de la constellation de l'Aigle.

ANTIOCHALINS. s. m. pl. (ét. gr., ἀντίος, en face; χαλινοί, dents). Erpét. Famille de reptiles ophidiens comprenant ceux qui ont les dents antérieures venimeuses.

ANTIOCHE. Géogr. Ville de Syrie, une des cités les plus historiques de la terre; ancienne capitale du grand empire des Séleucides, n'est plus aujourd'hui qu'une mince bourgade. Elle fut fondée par Séleucus Nicanor, l'an 301 av. J.-C. Sa population s'élevait à 700,000 âmes. Saint Pierre y établit le siége épiscopal, la dernière année du règne de Tibère. Patrie de St Jean Chrysostome, d'Ammien Marcellin, etc. Il y s'est tenu plusieurs conciles. V. CONCILES. Les Turcs l'appellent Antakieh. Elle a été détruite presque en entier, en 1822, par un tremblement de terre.

— Ancienne ville de Phrygie, sur les frontières de la Pisidie.

ANTIOCHIDE. s. f. Ant. gr. Une des tribus d'Athènes. Socrate appartenait à la tribu Antiochide.

ANTIOCHUS. Nom de plusieurs rois de Syrie. || ANTIOCHUS Ier (Soter). Mourut à Éphèse, l'an 262 avant J.-C., après un règne de 20 ans. || ANTIOCHUS II (*Théos*, Dieu). Mort empoisonné, l'an 247 avant J.-C., après un règne de 15 ans. || ANTIOCHUS III (le Grand). Protecteur des lettres et des sciences; fut assassiné dans un festin, l'an 187 avant J.-C., après un règne de 36 ans. || ANTIOCHUS IV (l'Illustre ou Épiphane). Persécuta les Juifs, prit Jérusalem, pilla le temple; tomba sous son char en allant aux jeux d'Antioche, et mourut couvert d'ulcères, l'an 164 avant J.-C., après avoir régné 11 ans. || ANTHIOCUS V (Eupator). Massacré à l'âge de 12 ans, après en avoir régné 2, l'an 162 avant J.-C. || ANTIOCHUS VI. Mort l'an 142 avant J.-C., ayant à peine régné 3 ans. || ANTIOCHUS VII (*Evergètes*, bienfaisant). Régna 10 ans et mourut l'an 130 avant J.-C. || ANTIOCHUS VIII (*Épiphanes*). Régna paisiblement sans estime et sans gloire, pendant 28 ans, et fut assassiné l'an 97 avant J.-C. || ANTIOCHUS IX (*Phi*[illegible]) taille, l'an 95 avant J.-C. || ANTIOCHUS X (le Pieux). Régna 10 ans, mourut l'an 85 avant J.-C. || ANTIOCHUS XI (Philadelphe). Est inscrit au rang des rois séleucides, quoiqu'il n'ait peut-être pas régné véritablement sur la Syrie. || ANTIOCHUS XII. Régna 3 ans, mourut l'an 82 avant J.-C. || ANTIOCHUS XIII (l'Asiatique). Fut le dernier roi de la race des Séleucides. Pompée le détrôna. Il mourut l'an 85 avant J.-C.

— ANTIOCHUS D'ASCALON. Célèbre philosophe vers le milieu du Ier siècle avant J.-C. Fonda la 5e académie. Il avait eu Philon pour maître; il eut pour élèves Brutus, Cicéron, Lucullus.

— ANTIOCHUS (de Syracuse). Historien remarquable, vivait au commencement du Ve siècle de l'ère chrétienne.

ANTIODONTALGIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr. ἀντὶ, contre; ὀδονταλγία, douleur de dents). Médec. Se dit des médicaments avec lesquels on combat l'odontalgie. Eau antiodontalgique. La vertu *antiodontalgique* de l'aimant a été bien souvent préconisée. (Trousseau.)

ANTIODONTIQUE. V. ANTIODONTALGIQUE.

ANTIOPE. Myth. gr. Femme célèbre par sa beauté, eut pour père Nycteus, roi de Thèbes. || Reine des Amazones, vaincue et faite prisonnière par Hercule.

ANTIOGUIA. Géogr. Province de la Nouvelle-Grenade. Capitale Santa-Fé.

ANTI-ORGASTIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἀντὶ, contre; ὀργάω, je désire violemment). Méd. Se dit des moyens propres à l'orgasme, ou l'irritation en général.

ANTIPAPE. s. m. (ét. gr., ἀντὶ, contre; πάππας, père). Hist. ecclés. Nom que l'on donne à ceux qui, à différentes époques, formèrent un schisme dans l'Église, en opposant leur autorité, sous le nom de pape, à celles d'un souverain pontife canoniquement élu. On compte 28 antipapes, dans l'espace d'environ douze siècles (de l'an 251 à l'an 1439.) Ces *antipapes* sont sortis de deux principales sources: des rivalités intérieures de l'Église, et des provocations et des menées de la politique. (St-Am.) En général, les *antipapes* ont plutôt embarrassé le pouvoir du pape légitime que causé de grands schismes dans l'Église. (Encycl. cathol.)

ANTIPAPISME. s. m. Hist. ecclés. Opinion religieuse qui ne reconnaît pas la suprématie du pape. État de celui qui est antipape.

ANTIPAPISTE. s. des 2 g. Qui est opposé au pape ou aux papistes.

ANTIPARALLÈLE. adj. des 2 g. Géom. Se dit de deux droites situées dans le même plan, et formant avec une autre droite des angles égaux, mais dirigés en sens contraire. || Il en est de même des plans dans le cône, ou dans le cylindre, par rapport à la base de ces solides, ou même dans la sphère, par rapport à son équateur. Lignes antiparallèles. Plans antiparallèles. Section antiparallèle.

ANTIPARALYTIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἀντὶ, contre; παράλυσις, paralysie). Médec. Se dit des moyens thérapeutiques usités contre la paralysie. || s. m. Un antiparalytique.

ANTIPARASTASE. s. f. (ét. gr., ἀντὶ, contre; παράστασις, démonstration). Rhét. Se dit d'un tour au moyen duquel un accusé prouve qu'il mériterait plutôt d'être loué que blâmé, s'il avait fait ce qu'on lui impute à tort.

ANTIPAROS. Géogr. Ile de la Grèce, groupe des Cyclades. Grotte célèbre de 360 pieds de large sur 180 pieds de haut.

ANTIPARTENAIRE. s. des 2 g. Celui, celle qui est en opposition avec un autre au jeu, dans un repas, dans un bal, etc. Prosper était aussi bon garçon qu'il fut depuis bon militaire; il consentit à la demande de son *antipartenaire.* (Brill.-Sav.)

ANTIPAS-HÉRODE. V. HÉRODE.

— ANTIPAS (Saint). Martyr de Pergame, sous le règne de Domitien. Il fut brûlé dans un bœuf d'airain. Il est appelé dans l'Apocalypse le *fidèle témoin* de Jésus-Christ. Sa fête est célébrée le 11 avril.

ANTIPATE. Polyp. V. ANTIPATHE.

ANTIPATER. Disciple d'Aristote et premier ministre de Philippe, roi de Macédoine, qui fit de lui cet éloge: « J'ai dormi profondément parce qu'Antipater veillait. »

— Plusieurs autres personnages ont porté ce nom.

ANTIPATHE. s. m. (ét. gr., ἀντιπάθης, contraire). Polyp. Genre parenchymateux, très-voisin des gorgones.

ANTIPATHIE. s. f. (ét. gr., ἀντὶ, contre; πάθος, passion). Opposition de passion, de goût, de penchant entre deux personnes; sentiment d'aversion ou de répugnance qu'on éprouve pour une personne ou pour une chose, sans trop se rendre compte de ce qu'on ressent. Antipathie naturelle, invincible, grande, secrète, extrême. Avoir de l'antipathie pour quelqu'un ou pour quelque chose. Ressentir de l'antipathie. Agir par antipathie. Il semble qu'il est moins rare de passer de l'*antipathie* à l'amour qu'à l'amitié. (La Bruy.) L'intérieur des familles est souvent troublé par les défiances, par les jalousies et par l'*antipathie.* (Id.) Ce fut lui qui fit changer en bienveillance cette *antipathie* que la nation Espagnole nourrissait contre la France depuis Ferdinand le Catholique. (Voltaire.) Un seigneur de la cour de Louis XV avait une très-grande *antipathie* pour les roses. (Marl.)

— Se dit en parlant des animaux. Nous avons connu un homme qui éprouvait de l'*antipathie* pour les chiens; c'est que dans son enfance un chien l'avait mordu. Les chiens à leur tour n'ont-ils pas une très-forte *antipathie* contre les chiffonniers et les gens mal vêtus? (Marl.)

— S'emploie au pluriel. Ils disent hardiment que les corps ont des inclinations, des sympathies, des *antipathies*. (Pasc.) Le mariage a ses *antipathies* et ses fureurs. (Montesq.)

— Phys. Entre les corps inorganiques, l'antipathie n'est autre chose qu'un défaut d'affinité. Dans l'ancienne physique, la *sympathie* et l'*antipathie* étaient au fond la même chose que l'attraction et la répulsion, seulement ces deux derniers mots expriment purement et simplement un fait, tandis que les deux premiers semblent assigner pour cause de ce fait un sentiment d'amour ou de haine que les molécules de matières auraient les unes pour les autres. Mais il est aisé de comprendre que les effets de la loi de répulsion, lorsqu'ils s'appliquent à des corps inorganiques ou incapables de sensation, ne peuvent recevoir le nom d'*antipathie* que par un abus de langage. L'antipathie est un sentiment, et il est absurde de prêter un sentiment à ce qui manque de sensibilité.

— Peint. Opposition de couleurs dont le mélange ou le rapprochement est d'un effet désagréable à l'œil.

Ainsi par une teinte avec art assortie,
Vernet de deux couleurs éteint l'*antipathie.*
(DELILLE.)

— Iconol. Femme qui cherche à éviter ce qui excite en général l'antipathie, comme la souris, le crapaud, l'araignée, etc.

— Syn. comp. ANTIPATHIE. AVERSION. HAINE. RÉPUGNANCE. On a de la *haine* pour quelqu'un; de la *répugnance* pour quelque chose; de l'*antipathie* et de l'*aversion* pour une personne ou pour une chose. La *haine* est plus volontaire et a ses racines dans le cœur; la *répugnance* est un sentiment plus faible et moins durable; l'*aversion* et l'*antipathie* ont plutôt leur source dans le tempérament ou dans le goût naturel; seulement les causes de l'*aversion* sont plus connues, celles de l'*antipathie* plus secrètes.

ANTIPATHIQUE. adj. des 2 g. Qui est opposé, que l'on a en aversion, qui vous répugne. Se dit des personnes et surtout des choses. Personnes antipathiques. Caractères antipathiques. Idées antipathiques.

— *Antipathique contre.*

C'est cet amour du vrai, ce zèle *antipathique*
Contre tout faux brillant, tout éclat sophistique.
(L. RACINE.)

— *Être antipathique à.* Cette chose m'est profondément *antipathique.* (Raym.) Si la fortune place sur la même route deux hommes également avides de biens, d'honneur, de renommée, ils ne tarderont pas à être *antipathiques* l'un à l'autre. (Marl.)

— Peint. Se dit des couleurs opposées dont le rapprochement est désagréable. Les grands coloristes ne reconnaissent pas, ou paraissent ne pas reconnaître de couleurs *antipathiques;* ils ont le secret d'établir l'accord entre celles qui semblent le plus ennemies. (Bout.)

— Physiq. Ce mot servait autrefois à caractériser les substances que l'on croyait se repousser ou se combattre. Dans le temps où les physiciens attribuaient aux qualités des corps la production de tous les effets possibles, le chaud et le froid, le sec et l'humide, le lourd et le léger, étaient *antipathiques.*

ANTIPATRIOTE. s. m. (ét., ἀντὶ, contre, *patria*, patrie). Qui a des sentiments contraires à ceux d'un vrai patriote. Les *antipatriotes,* dont le parti est dispersé et non détruit, ne fomenteront-ils pas de nouveaux troubles? (L'ab. Grég.)

ANTIPE. s. m. (ét. gr., ἀντὶ, en avant; ποῦς, pied). Entom. Genre de coléoptères tétramères du cap de Bonne-Espérance.

ANTIPÉRISTALTIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἀντὶ, contre; περιστάλλω, je contracte). Pathol. Se dit du mouvement accidentel, insolite, par lequel les intestins se contractant de bas en haut, font remonter et expulser par la bouche les matières qu'ils renferment, comme on le remarque dans le vomissement.

ANTIPÉRISTASE. s. f. (ét. gr., ἀντὶ, contre; περίστασις, circonstance). Philos. anc. Action de deux qualités contraires, dont l'une augmente la force de l'autre. C'est par antipéristase, disaient les péripatéticiens, que le feu est plus ardent pendant l'hiver que pendant l'été, parce qu'étant menacé par le froid d'une destruction prochaine, il est obligé de faire une plus grande résistance. Tous les phénomènes que l'on expliquait au moyen de l'*antipéristase* sont dus aux actions physico-chimiques parfaitement démontrées aujourd'hui. (Encycl. du XIXe siècle.)

ANTIPESTILENTIEL, ELLE. adj. (du lat. *antipestilentialis*). Médec. Se dit des remèdes dont on se sert contre la peste.

ANTIPHANE. Nom porté par quelques poètes comiques grecs. L'un d'eux, Athénien de naissance, avait composé 164 comédies, sur lesquelles 18 avaient été couronnées. || Médecin grec de Délos qui attribuait toutes les maladies à la variété des mets.

ANTIPHARMAQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἀντὶ, contre; φάρμακον, poison). Se dit des remèdes usités comme contre-poisons.

ANTIPHASIE. s. f. (ét. gr., ἀντὶ, contre; φάσις, discours). Didact. Contradiction.

ANTIPHERNAUX. adj. m. pl. (ét. gr., ἀντὶ, contre, au lieu de; φερνή, dot). Prat. Se dit des biens que le mari donne à sa femme par contrat de mariage.

ANTIPHILOSOPHE. s. des 2 g. Néol. Celui qui est opposé à la philosophie, aux philosophes.

ANTIPHILOSOPHIE. s. f. Néol. Opinion opposée à la philosophie.

ANTIPHILOSOPHISME. s. m. Néol. Opinion contraire au philosophisme.

ANTIPHILOSOPHISTE. s. des 2 g. Néol. Celui qui est ennemi du philosophisme.

ANTIPHLOGISTIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἀντί, contre; φλογιστός, brûlé). Médec. Se dit des médicaments qu'on regarde comme capables de combattre efficacement les maladies inflammatoires ou produites par la surabondance du phlogistique ou principe inflammable.

— S'emploie substantivement. Les *antiphlogistiques* sont les émissions sanguines, la diète, les boissons delayantes, les fomentations émollientes et les bains. (Dupr.) Quoique l'abus des antiphlogistiques ait conduit aux plus graves erreurs, on ne peut nier leur puissante influence dans des cas bien déterminés. (Id.)

— Chim. Se dit de la théorie opposée à celle du phlogistique.

ANTIPHON. Rhéteur célèbre, né en Attique, 460 ans av. J.-C., et dont Cicéron et Plutarque parlent avec le plus grand éloge.

ANTIPHONAIRE ou **ANTIPHONIER.** s. m. (ét. gr., ἀντί, contre; φωνή, voix.) Liturg. Livre d'église où les offices du soir et de la nuit, appelés heures canoniales, sont notés avec des notes en plain-chant.

ANTIPHONE. s. m. (ét. gr., ἀντί, contre; φωνή, voix). Liturg. Se dit dans l'Eglise grecque de plusieurs versets d'un psaume a chacun desquels on répond par une antienne.

ANTIPHONIE. s. f. Didact. Contradiction logique.

— ANTIPHONIE. Mus. anc. Nom donné par les Grecs à une symphonie qui était exécutée par diverses voix ou divers instruments à l'octave. C'était l'opposé de l'*omophonie*.

ANTIPHRASE. s. f. (ét. gr., ἀντί, contre; φράζω, je parle). Rhét. Figure par laquelle on emploie une locution, une phrase, dans un sens contraire à sa signification ordinaire, afin de nier ou de démentir avec plus de force et un certain mélange de moquerie. C'est par antiphrase que les Grecs nommaient les Furies *Euménides* ou *bienveillantes*, la mer Noire *Pontus Euxinus* ou *Mer Hospitalière*. L'antiphrase suppose dans une nation un développement intellectuel déjà avancé, et un tour d'esprit fin et recherché. Faire une antiphrase. Parler par antiphrase. Aimer les antiphrases.

ANTIPHRASER. v. n. Néol. Se servir d'antiphrases.

ANTIPHTHISIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἀντί, contre; φθίσις, phthisie). Médec. Se dit des remèdes employés contre la phthisie ou la consomption.

ANTIPHYSIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἀντί, contre; φύσις, nature). Physiol. Qui est contre nature. Goût antiphysique.

— Médec. Se dit de certains remèdes qu'on emploie contre les flatuosités, les vents. En ce sens, il est aussi subst. masc. Un antiphysique. Des antiphysiques.

ANTIPIED. s. m. Zool. Pied ou patte de devant d'un mammifère.

ANTIPILES. Milice rom. V. ANTEPILANI.

ANTIPLEURÉTIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἀντί, contre; πλευρῖτις, pleurésie). Médec. Se dit des remèdes propres à combattre la pleurésie.

ANTIPODAGRIQUE. V. ANTI-ARTHRITIQUE.

ANTIPODAL, ALE. adj. Astron. Géogr. Qui est relatif aux antipodes. Qui est aux antipodes.

ANTIPHYLLE. s. m. Synonyme de Porphyrion.

ANTIPODE. s. m. (ét. gr., ἀντί, contre, πούς, ποδός, pied). Géogr. Nom que l'on donne vulgairement aux habitants de la terre qui habitent des pays diamétralement opposés. Hommes antipodes. Race antipode. Environ un siècle après Lactance, saint Augustin, sans nier positivement la sphéricité de la terre, n'en combat pas moins de toute sa force la possibilité d'hommes *antipodes*. (Proudhon.) Nos *antipodes* ont bien réellement leurs pieds opposés aux nôtres, mais comme il n'y a ni haut ni bas dans l'espace, et que nous sommes retenus sur la terre par une force nommée force centripète, dont le principe est au centre même du globe, les antipodes sont aussi retenus par les pieds à la terre; comme nous ils voient les étoiles se lever, passer au-dessus de leurs têtes et se coucher. (E. Bour.)

— Lieux de la terre diamétralement opposés. Telle est du moins la définition plus précise que la science a adoptée. Les pays qui sont sur des parallèles à l'équateur, également éloignés de ce cercle, les uns au midi, les autres au ce méridien, sont à la distance les uns des autres de 180 degrés, c'est-à-dire à la moitié de ce méridien, sont *antipodes* les uns aux autres. Leurs habitants ont, en effet, les pieds diamétralement opposés. (Vantenac.) Personne aujourd'hui ne révoque en doute les *antipodes*, et quiconque possède les premières notions de géographie comprend le principe de l'attraction, et sait que les *antipodes* de Paris sont dans la mer du Sud, près de la Nouvelle-Zélande. (Id.)

— Les anciens donnaient le nom d'*antipodes* à un peuple fabuleux de la Libye, remarquable par ses pieds retournés, les talons par devant, le tarse et les doigts par derrière.

— *Je voudrais qu'il fût aux antipodes.* Se dit quelquefois d'un homme qu'on n'aime pas et dont on désire l'éloignement.

— Fig. Ce qui est tout à fait opposé, absolument contraire. L'antipode du bon sens. L'antipode de la raison. L'antipode de la sagesse.

— *Ce sont les antipodes.* Se dit de deux personnes ou de deux choses totalement opposées.

ANTIPRAXIE. s. f. (ét. gr., ἀντί, contre; πράσσω, j'agis). Pathol. Disposition contraire des diverses parties chez le même malade. Par exemple, convulsion d'un membre et paralysie du membre opposé. Augmentation de chaleur dans un organe et refroidissement dans un autre.

ANTIPROSTATE. s. f. (ét. gr., ἀντί, contre; προστάτης, prostate). Anat. Nom que donnent certains anatomistes à deux petites glandes placées devant la prostate.

ANTIPSORIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἀντί, contre; ψώρα, gale). Médec. Se dit des médicaments qu'on emploie contre la gale. Pommade, eau antipsorique.

— s. m. Un antipsorique. Des antipsoriques.

ANTIPTOSE. s. f. (ét. gr., ἀντί, au lieu de; πτῶσις, cas). Gramm. Prétendue figure par laquelle certains grammairiens disent que l'on met un cas pour un autre. Cette figure ne peut être d'usage que dans les langues où les noms se déclinent, comme le grec et le latin. On cite pour exemple ce passage de Virgile: *Urbem quam statuo vestra est. Urbem* est ici, dit-on, pour *urbs*. Mais qui ne voit que ce mot *urbem* est le régime d'un verbe sous-entendu.

ANTIPURITAIN. s. m. Hist. ecclés. Nom qui sert à designer en Angleterre les membres de toutes les sectes contraires aux puritains.

ANTIPUTRIDE. adj. des 2 g. (du lat. *antiputridus*). Médec. Se dit des moyens par lesquels on combat la putridité. Eau antiputride.

ANTIPYIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἀντί, contre; πύον, pus). Se dit des remèdes par lesquels on combat la suppuration. Syn. d'Antiseptique.

ANTIPYRÉTIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἀντί, contre; πυρετός, fièvre). V. FÉBRIFUGE.

ANTIPYROTIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἀντί, contre; πυρωτικός, brûlant). Se dit des médicaments employés contre la brûlure.

ANTIQUAILLE. s. f. (de l'ital. *anticaglia*; rad. *antiquus*, antique). Ancien synonyme d'Antiquités; et aujourd'hui Monuments antiques de peu de valeur. La terminaison de ce mot comporte aujourd'hui une idée de mépris. Chercheurs d'antiquailles. Ramasseur d'antiquailles. On s'en sert pour désigner tout ce qui est vieux, usé et passé de mode. On l'applique même aux femmes âgées, surtout quand elles affectent des manières coquettes. Les anciennes porcelaines de Saxe sont des espèces d'*antiquailles* fort singulières. (Malte-Brun.)

ANTIQUAIRE. Paléogr. Copiste qui écrivait en lettres capitales antiques.

— Hist. litt. Lieu où l'on tenait les livres renfermes pour les conserver.

— ANTIQUAIRE. Bas-Emp. Officier attaché aux archives; chef des copistes; copiste; marchand de vieux manuscrits.

— Les Allemands encore aujourd'hui appellent antiquaires les marchands de vieux livres; nous les nommons Bouquinistes.

— Les Romains désignaient particulièrement sous le nom d'*antiquaires* cette classe de savants et d'écrivains que nous appelons *classiques*. Les antiquaires étudiaient les anciens modèles, et formaient leur goût sur les plus beaux produits du génie.

ANTIQUAIRE. s. m. (rad. *antique*). Celui qui s'occupe de l'étude des monuments et des objets antiques, qui est versé dans cette étude. Quand le comte de Caylus mourut, un plaisant lui fit cette épitaphe:

Ci gît un *antiquaire* acariâtre et brusque,
Ah! qu'il est bien logé dans cette cruche étrusque!

— Les Grecs et les Romains appelaient encore *antiquaires*, ceux qui remplissaient les fonctions d'indicateurs, démonstrateurs des anciens monuments en faveur des étrangers.

— *Sociétés d'antiquaires.* Sociétés formées dans plusieurs villes de France, pour la collection et la conservation des monuments et autres objets connus sous le nom d'*antiquités*.

— Il ne faut pas confondre les *antiquaires* éclairés avec les *amateurs de l'antiquité*. Il y autres, car on ne donne ce dernier nom qu'à ceux qui, le plus souvent sans goût et sans discernement, presque toujours sans études préparatoires, par singularité ou par ostentation, se font des collections de fragments, de médailles, de monnaies, d'objets de tout genre qu'on leur vend pour *antiques*, ou qu'ils jugent tels parce qu'ils sont vieux, mutilés ou couverts de rouille.

ANTIQUARIAT. s. m. Philol. Connaissance des monuments antiques, inscriptions, médailles, statues et ornements. Jamais la science de l'*antiquariat* n'avait été cultivée comme elle l'est présentement. (Bayle.) V. ARCHÉOLOGIE.

— On appelait autrefois *antiquariat* le lieu où l'on tenait renfermes les objets antiques.

— On désignait aussi sous ce nom les fonctions de l'antiquaire.

ANTIQUARTANAIRE. adj. des 2 g. S'est dit d'un médicament employe autrefois contre la fièvre quarte.

ANTIQUE. adj. des 2 g. (du lat. *antiquus*, même signification). Qui est fort ancien, qui remonte a un temps fort reculé. Monument antique. Palais antique. Vase antique. Statue antique. Ils s'arrêtent non loin de ces tombeaux *antiques*. (Rac.) Les nations vieilles et corrompues ne se gouvernent pas comme les peuples *antiques* et vertueux. (Napol.) Mais toi! rien ne flétrit ton *antique* beauté. (Léonard.)

— Mœurs antiques. Race antique. Cérémonie antique. Antique gloire. Abraham conserva les mœurs *antiques*. (Boss.)

— S'emploie surtout en poésie et dans le langage elevé:

Je viens, selon l'usage *antique* et solennel.
(RACINE.)

Il apprend qu'un héros. . . . .
A de ces bords fameux flétri l'*antique* gloire.
(ID.)

— Qui n'est plus de mode, qui n'est plus de bon goût, qui est hors d'usage, en parlant des choses. Meubles antiques. Vêtements antiques.

— Qui a les apparences de la vieillesse, en parlant des personnes. Visage antique. Tournure antique. Avec un visage qui, à vingt ans, était déjà *antique*. (Raym.)

— Fig. Se dit pour exprimer une beauté physique ou morale semblable à celles que l'antiquité nous a transmises. Goût antique. Vertu antique. Simplicité antique. Majesté antique. Un homme d'une vertu *antique* et nouvelle. (Fléch.) Il règne dans cette composition un goût tout à fait *antique*. (Acad.)

— s. m. Ce qui nous vient des anciens dans les arts. Etudier l'antique. Copier l'antique. Imiter l'antique. Travailler d'après l'antique. L'etude de l'*antique* est d'une necessité égale à celle de la nature elle-même. (Bout.) Son grand génie embrassait tout l'*antique* comme le moderne.

Car le goût du vrai beau, c'est le goût de l'*antique*,
Pour qui le romantisme est un monstre odieux.
(MOLLEVAUT.)

— *Dessiner l'antique* ou *d'après l'antique*. C'est dessiner d'après des statues, des bas-reliefs, des camées antiques.

— *Imiter un ornement de l'antique.* Ne se dit guère que des ornements de sculpture.

— *Antique* s'applique spécialement aux ouvrages des artistes de la Grèce et de l'Italie, jusqu'aux temps de l'entière invasion des Barbares, vers le commencement du VIIe siècle.

— s. f. Tout ouvrage de sculpture grec ou romain. Son acception comprend les pierres gravees et les médailles; il y en a qui l'étendent même aux peintures.

— Blas. Se dit des couronnes rayonnées, des coiffures anciennes, vêtements, bâtiments, etc.

— *A l'antique.* Loc. adv. D'une façon antique. A la vieille mode. A la mode d'autrefois. Bâtir une maison à l'antique. Se meubler à l'antique. S'habiller à l'antique. Donner un repas à l'antique.

— ANTIQUE. s. f. Théol. Se disait, dans la faculté de théologie de Paris, de l'argument que proposait un bachelier, soit de Sorbonne, soit de Navarre, aussitôt après l'argumentation de la thèse.

ANTIQUEMENT. adv. Anciennement, en parlant du temps; à l'antique, en parlant de la mode.

ANTIQUÉ, ÉE. part. pass. du v. Antiquer. Veau antiqué.

ANTIQUER. v. a. 1re conj. T. de Rel. Relier suivant la methode antique. Enjoliver de figures de diverses couleurs la tranche d'un livre.

ANTIQUITÉ. s. f. (du lat. *antiquitas*, formé de *antiquus*, antique). Ancienneté reculée. L'antiquité d'un peuple. L'antiquité du monde. L'antiquité d'un monument. L'antiquité des temps. L'antiquité de la religion chretienne. L'antiquite d'une race, d'une famille. L'antiquité d'une coutume. L'antiquité des lois. La guerre a pour elle l'*antiquité*; elle a été dans tous les siècles. (La Bruy.)

— Se divise en antiquite *commune* et en antiquite *classique*.

— L'antiquité *classique* ne comprend que les Grecs et les Romains, chez lesquels a eu lieu le plus riche developpement de toutes les facultés intellectuelles.

— L'antiquité *commune* embrasse tous les térieurs ou postérieurs; tels sont: les Egyptiens, les Perses, les Hébreux, les Hindous, etc., auxquels se rattachent toutes les hordes scythes, germaines, celtes, ibères, etc.

— Les Arabes, les Turcs, les Chinois, les Tartares, ont aussi une antiquité; mais elle est pour ainsi dire isolée et ne se lie point avec celle des autres peuples.

— Pour les peuples chretiens, l'antiquité finit aux invasions des Barbares, dans les IIIe, IVe, et Ve siècles. Alors commence le MOYEN ÂGE, qui finit au milieu du XVIe siècle, époque de laquelle datent les TEMPS MODERNES.

— Se prend aussi pour les premiers temps du monde. Ainsi, dans les changements qui s'introduisaient tous les jours parmi les hommes, la sainte *antiquité* revivait dans la religion et dans la conduite d'Abraham et de ses enfants. (Boss.) Fouiller curieusement dans la plus sombre *antiquité*. (Fen.)

— S'emploie aussi pour désigner tous les hommes, et specialement ceux qui ont vecu dans des temps fort eloignes de nous. L'antiquité a cru que. L'opinion de l'antiquite est que. Le respect que l'on porte à l'*antiquité*. (Pasc.) C'est de l'*antiquité* qu'il faut apprendre la religion véritable. (Boss.) Cet ouvrage est un reste precieux de l'*antiquité*. (La Bruy.) L'*antiquité* elle-même ne saurait nous offrir de plus beaux caractères que celui-là. (Raym.)

— ANTIQUITÉS. s. f. pl. En général, tout ce qui nous reste d'une nation, soit en ouvrages d'art, soit en productions de l'esprit, soit pour ce qui concerne ses croyances religieuses, ses opinions politiques, son industrie, sa civilisation, etc., etc. Plus spécialement, ce qui nous reste d'une nation en fait de monuments, tels que: édifices debout ou ruinés, temples, colonnes, cirques, tombeaux, sculptures, peintures, inscriptions, ustensiles, etc., etc. Les antiquites de Persépolis. Les antiquites druidiques. Les antiquités péruviennes. Les villes les plus célèbres venaient apprendre en Egypte leurs *antiquités* et la source de leurs plus belles institutions. (Boss.) Les Grecs ignoraient profondément les *antiquites*. (Id.) Clément Alexandrin déterra les *antiquités* du paganisme afin de les confondre. (Id.) Les mœurs antiques qu'Homère et Hésiode nous representent, et les vestiges qu'ils gardent encore avec beaucoup de grandeur de l'ancienne simplicité, ne servent pas peu à nous faire entendre les *antiquités* beaucoup plus reculées et la divine simplicité de l'Ecriture. (Id.)

— ANTIQUITÉ. Iconol. Femme couronnée de laurier et assise sur un trône soutenu par les génies des beaux-arts; elle tient d'une main les poèmes d'Homère et de Virgile, et montre de l'autre les medaillons des plus grands génies d'Athènes et de Rome, etc.

ANTIRACHITIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἀντί, contre; ῥάχις, epine dorsale). Médec. Se dit des remèdes en usage contre le rachitis.

ANTIRATIONALISME. s. m. Philos. Doctrine opposée au rationalisme.

ANTIRÉALISME. s. m. Philos. Doctrine opposee au réalisme.

ANTIRÉFORMISTE. s. des 2 g. Qui est opposé aux réformistes. Ennemi de la reforme, de toute réforme.

ANTIRELIGIEUX, EUSE. adj. V. IRRELIGIEUX.

ANTIRÉPUBLICAIN, AINE. adj. et s. Qui est opposé aux republicains, à la république.

ANTIRÉVOLUTIONNAIRE. adj. et s. Néol. Qui est oppose aux révolutionnaires, à la révolution.

ANTIRHÉE. s. f. Bot. Genre de la famille des rubiacées-guettardees, arbrisseau des îles de France et Bourbon, connu à Bourbon sous le nom de bois de Losteau.

ANTIRRHÉTIQUE. adj. des 2 g. Philol. Qui refute ou contredit. Se prend aussi substantivement.

ANTIRRHINÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble au muflier. || ANTIRRHINÉES. s. f. pl. Famille de plantes ayant pour type l'antirrhinum ou muflier.

ANTIRRHINUM. s. m. (ét. gr., ἀντίῤῥινον, nom grec du muflier). Bot. Genre de la famille des scrofularinees antirrhinées. Herbe ou sous-arbrisseau à fleurs élégantes, ayant pour type l'antirrhinum majeur, vulgairement *muflier, mufle de veau* ou *gueule de loup*.

ANTISALLE. s. f. Archit. Pièce qui précède une salle.

ANTISATIRE. s. f. Réponse à une satire.

ANTISCE. adj. et s. des 2 g. Astrol. Se dit de deux points du ciel à égale distance des tropiques. Les lignes antisces.

ANTISCEPTICISME. s. m. Philos. Doctrine opposée au scepticisme. Dogmatisme.

ANTISCEPTIQUE. adj. et s. Celui qui est opposé au scepticisme. || Doctrine antisceptique.

ANTISCIEN. adj. et s. (ét. gr., ἀντί, contre; σκία, ombre, ombre opposée). Géogr. On nomme ainsi les peuples situés sur un même demi-cercle de longitude et ayant une latitude egale, les uns au-dessus et les autres au-dessous de l'équateur. Les uns et les autres peuples voient passer le soleil au méridien dans le même instant, mais ceux-ci dans la saison d'été, ceux-là dans la saison d'hiver, s'ils regardent le soleil à midi, ils auront la face tournée l'une contre l'autre, et leurs ombres seront opposées.

ANTISCOLIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἀντί, contre; σκώληξ, ver). V. VERMIFUGE.

ANTISCRIPTURAIRE. s. m. Hist. ecclés. Membre d'une secte qui ne reconnaissait pas l'authenticite des saintes Ecritures.

ANTISCORBUTIQUE. adj. des 2 g. Médec. Se dit des substances medicamenteuses qu'on regarde comme efficaces dans le scorbut. La racine de raifort, les feuilles de cochlearia, de cresson, etc., et tous les prétendus médicaments antiscorbutiques sont bien rarement d'utiles auxiliaires pour combattre le scorbut.

— S'emploie substantivement. Un antiscorbutique, des antiscorbutiques.

ANTISCROFULEUX. adj. et s. m. Méd. Se dit des remèdes contre les scrofules.

ANTISEPTIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἀντί, contre; σηπτικός, qui corrompt). Se dit des médicaments qui s'opposent à la dégénérescence putride du tissu malade, c'est-à-dire à la gangrène. S'il semble prouvé qu'au sein même de l'appareil circulaire le sang subit un commencement de putréfaction, dans ce cas les médicaments *antiseptiques* pourraient bien n'être plus une chimère. (Boism.)

— s. m. Un antiseptique. Des antiseptiques.

ANTISIGMA. s. m. Philol. Nom de l'une des trois lettres dont l'empereur Claude essaya d'introduire l'usage. L'antisigma avait la forme de deux sigmas luniformes adossés)(, et la valeur du P et de l'S.

— *Antisigma.* Paléogr. Sigle (Ɔ) qui se met avant les vers dont il faut changer l'ordre.

— *Antisigma ponctué.* Sigle (Ↄ) employé pour indiquer deux vers qui ont le même sens, lorsqu'on ne sait auquel accorder la préférence.

ANTISOCIAL, ALE. adj. Hostile ou contraire à la société, à l'ordre social. Système antisocial. Doctrine antisociale. Principes antisociaux. Maximes antisociales

ANTISOPHISTE. s. des 2 g. Néol. Ennemi des sophistes.

ANTISPASE. s. f. (ét. gr., ἀντί, contre; σπάσις, attraction). Thérap. V. RÉVULSION.

ANTISPASMODIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἀντί, contre; σπάσμα, convulsion). Thérap. Se dit des médicaments propres à calmer, guérir ou prévenir les différents mouvements convulsifs des muscles, mouvements appelés *spasmes*, lorsqu'ils affectent les muscles de la vie organique. L'*assa fœtida*, la gomme ammoniaque, le galbanum, le camphre, la menthe, l'oranger, le tilleul, la valériane, les différentes espèces d'éther, les composés azotés, sont des médicaments antispasmodiques. Médication antispasmodique.

— S'emploie substantivement. L'expérience a prouvé que l'emploi des *antispasmodiques* était indispensable dans une foule de cas, et aujourd'hui, ils ont repris en France la place qu'ils n'auraient jamais dû cesser d'occuper dans la thérapeutique. (Nyst.)

ANTISPASTE. s. m. (ét. gr., ἀντί, contre; σπάω, tirer). Versif. anc. Pied de quatre syllabes contenant un iambe et un trochée, c'est-à-dire deux syllabes longues entre deux brèves.

ANTISPASTIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἀντί, contre; σπάω, je tire). Médec. Se dit des remèdes dont l'effet est d'attirer les humeurs à une autre partie du corps que celle où elles ont leur siége. V. RÉVULSIF.

ANTISPIRITUALISME. s. m. Philos. Doctrine opposée au spiritualisme; matérialisme.

ANTISTATIQUE. adj. des 2 g. Minér. Se dit de substances dont les cristaux offrent des facettes à figures, les unes irrégulières, et les autres symétriques.

ANTISTÉRIGME. s. f. (ét. gr., ἀντί, contre; στήριγμα, appui). Béquille.

ANTISTHÈNE. Philosophe athénien, élève de Socrate et fondateur de l'école des cyniques, l'an 380 av. J.-C.

ANTISTICHON. s. m. Philol. Changement d'une lettre en une autre. *Olli* pour *illi* est un *antistichon.*

ANTISTOME. adj. des 2 g. Art. milit. Se dit d'une manœuvre de la phalange grecque. La phalange antistome était formée dans l'ordre d'une colonne moderne; elle avait plus de profondeur que de front.

ANTISTREPTE. s. m. Antiq. gr. Sorte de machine qui se mouvait d'elle-même.

ANTISTROPHE. s. f. (ét. gr., ἀντί, contre; στρέφω, je tourne). Seconde stance d'un chant lyrique chez les Grecs, semblable en tout à la première. La seule différence venait de ce que celle-ci se chantait en tournant à droite autour de l'autel; et celle-là, en tournant à gauche.

— Gramm. Renversement de deux mots qui dépendent l'un de l'autre, comme *le fils du père* ou *le père du fils.*

— ANTISTROPHE. Antiq. milit. Évolution des subdivisions d'infanterie des milices grecque et byzantine, qui rétablissait la troupe sur son terrain primitif par un contre-mouvement. Une troupe, après avoir fait un quart de conversion

... traire ou en arrière, ce qui constituait l'*antistrophe.* (Bardin.) Cette évolution est maintenant hors d'usage.

ANTISYMPATHIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui est contraire au développement des sympathies.

ANTISYPHILITIQUE. adj. des 2 g. Se dit des remèdes qu'on oppose à la syphilis ou maladie vénérienne.

ANTITACTE. s. m. (du gr. ἀντιτάσσομαι, je m'oppose). Hist. ecclés. Membre d'une secte gnostique qui regardait Dieu comme l'auteur involontaire du mal, et faisaient tout le contraire de ce qui était ordonné par la loi.

ANTITÉTANIQUE. adj. et s. m. Médec. Se dit d'un moyen propre à combattre le tétanos.

ANTITHÉÂTRAL, ALE. adj. Néol. Qui ne convient pas au théâtre, à la scène.

ANTITHÉNAR. s. m. Anat. Éminence de la paume de la main qui s'étend du poignet à la base du petit doigt.

ANTITHES ou **ANTITHÉES.** (ét. gr., ἀντί, contre; θεός, Dieu). Myth. gr. Génies malfaisants, habiles à tromper les hommes, et qui s'opposaient de toutes leurs forces aux desseins des dieux.

ANTITHÈSE. s. f. (ét. gr., ἀντί, contre, τίθημι, je place). Rhét. Figure qui consiste dans l'opposition des pensées, des membres de phrase, ou des mots séparément. Les *antithèses* plaisent infiniment dans les ouvrages d'esprit; elles y font à peu près le même effet que, dans la peinture, les ombres et les jours qu'un bon peintre a l'art de dispenser à propos, ou, dans la musique, les voix hautes et basses qu'un maître habile sait mêler ensemble. (Bouh.) L'antithèse plaît par le contraste qu'elle établit entre deux pensées; car, ainsi qu'on l'a dit depuis longtemps: L'ennui naquit un jour de l'uniformité. L'emploi de l'*antithèse* exige une grande sobriété. (J. Proudh.) On a remarqué qu'en général l'abus des figures, et de l'antithèse en particulier, est le signe de la décadence du goût dans une nation, et de la médiocrité du génie dans un écrivain. (Id.) Il y a une occasion toute naturelle d'employer les *antithèses*, ce sont les parallèles. (Thér.) Sagement ménagée, l'*antithèse* est une des ressources les plus puissantes pour l'écrivain; Corneille en a d'admirables. (Id.) L'*antithèse* ne s'accommode pas en général des longues périodes. (Id.) Accoler le nom de voleur à celui de Delille, c'est tomber dans le défaut des *antithèses* recherchées et forcées qu'on a reproché à ce célèbre poète. (Malte-Brun.) L'*antithèse* est une opposition de deux vérités qui se donnent du jour l'une à l'autre. (La Bruy.)

— L'antithèse n'est quelquefois que dans les mots: *La licence a vaincu la pudeur, l'audace la crainte, la démence la raison.* (Cicéron.)

— Quelquefois elle est toute dans la pensée: *Élévation et bassesse, force et faiblesse, grandeur et néant, voilà tout l'homme.*

— Quelquefois elle est en même temps dans les mots et dans la pensée: *Jeunes gens, écoutez un vieillard que les vieillards écoutaient lorsqu'il était jeune encore.*

— ANTITHÈSE. s. f. Philos. Jugement opposé à une thèse, et composant avec elle une antinomie de la raison: *Le monde a dû commencer* est une thèse qui a pour antithèse: *Le monde n'a pas pu commencer.*

— Algèb. Opération par laquelle on transpose d'un membre d'une équation dans l'autre, un des termes de cette équation.

ANTITHÉSIE. s. m. Entom. Genre de lépidoptères nocturnes.

ANTITHÉTAIRE. s. m. Jurispr. Accusé ou prévenu qui cherche à se décharger d'un crime ou délit en récriminant.

ANTITHÉTIQUE. adj. des 2 g. Qui tient de l'antithèse. L'antithèse, réglée par le goût, peut être une beauté oratoire; le style *antithétique* est toujours un défaut. (Thér.)

— Philol. Se dit des caractères chinois qui étant renversés, acquièrent une signification inverse de la signification primitive. Le signe qui veut dire *droit* signifie *gauche* quand il est écrit à rebours.

ANTITRAGIEN. adj. et s. m. Qui appartient à l'antitragus. Muscle antitragien. L'*antitragien* est un petit muscle occupant l'intervalle qui sépare l'antitragus de l'anthélix. (J. Clog.)

ANTITRAGUE. s. m. Bot. Synon. de Crypside.

ANTITRAGUS. s. m. (ét. gr., ἀντί, opposé à; τράγος, tragus). Anat. Petite éminence conique, aplatie, dirigée en dehors, située dehors et vis-à-vis le tragus, au-dessous de l'anthélix.

ANTITRINITAIRE s. Hist. ecclés. Nom qui sert à désigner ceux qui nient la sainte Trinité, en affirmant qu'il n'y a pas trois personnes en Dieu. S'applique spécialement aux sociniens, qu'on appelle aussi *unitaires.*

ANTITRIXIE. s. f. (ét., ἀντί, contre; *Atrixia*, près de l'Atrixia). Bot. Genre de la famille des composées, sous-arbrisseau originaire du Cap.

ANTITROPE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἀντί, contre; τρέπω, je tourne). Bot. Se dit d'un embryon dirigé en sens contraire de la graine.

... glise grecque, des symboles et figures, et spécialement des symboles du vin et du pain avant la consécration.

ANTITYPIE. s. f. (ét. gr., ἀντί, contre; τυπή, résistance). Pathol. Résistance, dureté.

ANTIUM. Géogr. anc. Ville des anciens Volsques, sur la Méditerranée, enrichie par la piraterie et le commerce.

ANTIUNIONISTE. s. m. Néol. Celui qui est opposé à la réunion de deux pays, de deux sectes religieuses, de deux peuples.

ANTIVARIOLIQUE. adj. et s. m. Médec. Se dit des remèdes contre la petite vérole.

ANTIVÉNÉRIEN, ENNE. adj. V. ANTISYPHILITIQUE. || Autrefois ce mot était synonyme d'Anti-aphrodítique.

ANTIVERMICULAIRE. V. ANTIPÉRISTALTIQUE.

ANTIVERMINEUX. V. VERMIFUGE.

ANTIVÉROLIQUE. adj. des 2 g. Médec. V. ANTIVÉNÉRIEN.

ANTIVERSIFICATEUR. s. m. Philol. Celui qui est opposé à la poésie, et veut lui substituer la prose, surtout dans les ouvrages dramatiques. Lamotte s'était déclaré le chef des antiversificateurs.

ANTIZYMIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἀντί, contre; ζύμη, levain). Chim. Qui s'oppose à la fermentation.

ANTLIARHIN. s. m. (ἀντλία, sentine; ῥίν, nez). Entom. Genre de coléoptères tétramères du cap de Bonne-Espérance et de la Cafrerie.

ANTLIARHINIDE. adj. des 2 g. Entom. Semblable à l'antliarhin. || ANTLIARHINIDES. s. m. pl. Famille d'insectes coléoptères, ayant le genre antliarhin pour type.

ANTLIARHIS. Entom. Synon. de Antliarhin.

ANTLIATES. adj. et s. m. pl. (du gr. ἀντλία, canal). Entom. Ordre d'insectes à suçoir articulé. V. DIPTÈRES.

ANTLIE. s. f. (du gr. ἀντλία, canal). Entom. Nom de la spiritrompe des lépidoptères.

ANTLIOBRACHIOPHORE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἀντλία, suçoir; βραχίων, bras; φορός, porteur). Entom. Qui a sur la tête des bras garnis de suçoirs. || ANTLIOBRACHIOPHORES. s. m. pl. Famille de mollusques.

ANTODON. Bot. V. LÉONTODON.

ANTOFLE. s. m. Fruit du giroflier.

ANTOIL. s. m. Mar. Instrument qui sert à plier les bordages pour les fixer sur les membrures.

ANTOILLIER. s. m. Vénerie. V. ANDOUILLER.

ANTOINE (Marc-). Célèbre orateur dont Cicéron comparait l'éloquence à ce que la Grèce a produit de plus remarquable en ce genre; périt, proscrit par Marius, après avoir occupé les premières charges de la République, l'an de Rome 667.

— ANTOINE (Marc-). Petit fils de Marc-Antoine l'Orateur; triumvir avec Octave et Lepidus, fut l'amant de Cléopâtre, qui l'avilit au sein des plaisirs, et lui fit perdre la bataille d'Actium; se perça de son épée, sur la fausse nouvelle que son amante n'était plus, tandis qu'elle n'avait voulu que se débarrasser de lui, pour essayer de séduire Octave à son tour.

— ANTOINE (Saint). Surnommé le Grand; né en 251, dans la Haute-Égypte; confondit les philosophes païens par sa pénétration et sa droiture d'esprit; donna tous ses biens aux pauvres, et s'enfonça dans la solitude, où il mourut à l'âge de 105. Il est regardé comme le père des cénobites.

— ANTOINE DE PADOUE (Saint). Né à Lisbonne en 1195, mort à Padoue en 1231; entra dans l'ordre religieux de St François; professa avec éclat la philosophie et la théologie, fut promu aux premières charges de son ordre.

— ANTOINE. Roi de Navarre, né en 1518; épousa en 1548 Jeanne d'Albret, qui le rendit père de Henri IV; mourut en 1562.

— ANTOINE. Savant espagnol, admiré du cardinal Ximenès; on lui attribue le plan de la fameuse polyglotte de ce cardinal; il mourut en 1522.

— ANTOINE (Dom). Prieur de Castro, et roi titulaire de Portugal, proclamé le 19 juin 1580, fut détrôné par Philippe II, roi d'Espagne; parcourut en fugitif la Hollande et l'Angleterre, et mourut à Paris en 1595.

— ANTOINE (Jacq.-Den.) Né à Paris en 1733, mort en 1799. Simple maçon, devint architecte, exécuta la belle voûte et le grand escalier du palais de justice et l'hôtel des monnaies de la ville de Paris, etc.

— ANTOINE (SAINT). Hist. ecclés. Nom d'un ordre de religieux fondé dans le Dauphiné au XIe siècle.

— *Feu St-Antoine.* V. FEU.

— Loc. prov. *Repas de St Antoine.* Repas où il n'y a que du pain et de l'eau.

— ANTOINE (SAINT-). Géogr. Nom d'une des îles du cap Vert.

ANTOINETTE (Marie-). V. MARIE-ANTOINETTE.

ANTOIRIE. s. f. Bot. Syn. de Madathèque.

ANTOISÉ, ÉE. part. pass. du v. Antoiser.

ANTOISER. v. a. 1re conj. Techn. Mettre du ...

ANTOMARCHIE. Bot. Syn. de Corrée.

ANTONELLO. Peintre célèbre né à Messine en 1494; mort vers l'an 1496. Il n'a pas inventé la manière de peindre à l'huile, mais il est le premier qui l'ait fait connaître en Italie en publiant le procédé qu'il avait appris dans un voyage en Flandre.

ANTONIA (Loi). Loi portée sous le consulat de Marc-Antoine, l'an de Rome 708; elle enlevait au peuple le droit d'élire les prêtres.

ANTONIDES (Jean). Poète zélandais, plein d'imagination et de chaleur; mort en 1684.

ANTONIE. Bot. Syn. de Loxotis.

— ANTONIE. s. f. (*nom d'homme*). Bot. Genre de loganiacées; arbrisseau de l'Amérique Méridionale.

ANTONIÉ, ÉE. adj. des 2 g. Bot. Qui ressemble à l'antonie. || ANTONIÉES. s. f. pl. Tribu de loganiacées, ayant pour type le genre antonie.

ANTONIN (Titus-Aurélius). Empereur romain, succéda à Adrien en 178 de l'ère chrétienne; son règne dura 22 ans, et fut une paix continue au dedans et au dehors.

— ANTONIN (Saint). Archevêque de Florence, né en 1389, mort en 1459; auteur d'ouvrages de théologie et d'histoire.

— ANTONIN. Géographe, au IVe siècle de l'ère chrétienne; a composé un ouvrage remarquable intitulé l'*Itinéraire d'Antonin*, et embrassant tout l'empire romain dans sa plus vaste acception. Cet itinéraire est un des monuments géographiques les plus précieux que l'antiquité nous ait laissés.

— ANTONIN. Monn. Espèce de monnaie d'or qui eut cours dans l'empire romain. L'empereur Valérien donna dans plusieurs occasions à Aurélien des antonins d'or et des philippes d'argent.

— ANTONIN s. m. Hist. ecclés. Religieux de l'ordre de Saint-Antoine. L'ordre des Antonins prit naissance dans le XIe siècle.

— ANTONIN (SAINT-). Géogr. Ville de France (Tarn-et-Garonne); 5,500 hab. Cuirs, papiers, étoffes de laine.

ANTONINE (Colonne). V. COLONNE.

ANTONINIENS. s. m. pl. Antiq. Jeux fondés par Caracalla, et qui étaient célébrés par des fêtes maritimes.

ANTONIO (DON NICOLAS). Écrivain espagnol, né à Séville en 1617, mort à Madrid en 1684. S'est rendu célèbre par sa *Bibliothèque des auteurs espagnols*, publiée à Rome en 1672, 2 vol in-fol.

ANTONISTE. s. m. Hist. ecclés. V. ANTONIN.

ANTONOMASE. s. f. (ét. gr., ἀντί, au lieu de; ὄνομα, nom). Rhét. Figure par laquelle on se sert tantôt d'une dénomination commune ou appellative, ou d'une qualité caractéristique au lieu d'un nom propre; et tantôt d'un nom propre, au lieu d'un nom commun ou appellatif ou d'une qualité caractéristique. Le *sage*, le *prophète*, l'*apôtre*, pour Salomon, David, Saint-Paul, C'est un *Caton*, un *Démosthène*, un *Néron*, etc., pour un stoïcien, un orateur, un tyran.

ANTONYMIE. s. f. Littér. Nom qu'on donne en rhétorique à une opposition de noms ou de mots qui offrent un sens contraire.

ANTRAIGUES (Henriette Balzac d'). Maîtresse de Henri IV, qui lui avait promis par écrit le mariage, et contre lequel elle conspira avec ingratitude lorsqu'elle eut perdu l'espérance de monter sur le trône. Mourut en 1633, âgée de 50 ans.

ANTRE. s. m. (du lat. *antrum*). Caverne obscure, grotte profonde, creusée naturellement. Épith. Profond, caverneux, souterrain, enfoncé, reculé, caché, sauvage, ténébreux, sourd, froid, humide, fangeux, inhabitable, vaste, horrible, etc. Ce mot présente ordinairement l'idée d'un lieu propre à inspirer l'effroi; aussi les poètes donnent-ils un antre pour demeure aux monstres, aux scélérats, aux vices personnifiés. L'antre du Minotaure. L'antre du lion. L'antre de Cacus. L'antre de la sibylle de Cumes. L'antre de l'Envie, de la Calomnie, de la Chicane. Chercher un antre. Se cacher, se plaire, s'enfoncer dans un antre. Habiter au fond d'un antre. Cerbère que je traînai hors de son antre ténébreux. (Fén.) Il n'était pas de ces hommes enfoncés et impénétrables, sur le cœur de qui un voile fatal est toujours tiré... et qui, comme ces *antres* qu'une vaine religion consacra jadis, n'ont rien de vénérable que leur obscurité. (Mass.)

Là, dans un *antre* obscur se retirait Protée.
(DELILLE.)

Et dans les *antres* sourds, peuplés de noirs présages,
L'écho répond au bruit du ruisseau murmurant.
(LÉONARD.)

De ces *antres* muets sort un triste murmure.
(VOLTAIRE).

Caché dans un *antre* rustique,
Du nord il brave la fureur. (ROUSS.)

Et dans les *antres* qui gémirent,
Le lion répandit des pleurs.
(LEFR. DE POMP.)

— Anat. Nom donné à certaines cavités des os, dont l'entrée est plus rétrécie que le fond.

— Loc. prov. *C'est l'antre du lion.* C'est un endroit d'où il est difficile et dangereux de sortir.

ANTRIADES. Ornith. Famille d'oiseaux silvains qui habitent dans les cavernes. V. RUPICOLE et PIPRADÉES.

ANTROCARPE. s. m. (ét. gr., ἄντρον, antre; καρπός, fruit). Bot. Genre de lichens endocarpés.

ANTROCÉPHALE. s. m. (ét. gr., ἄντρον, antre; κεφαλή, tête). Bot. Genre d'hépatiques, originaire de l'Inde.

ANTROPHYON. s. m. (ét. gr., ἄντρον, antre; φύω, je nais). Bot. Genre de fougères des îles de l'Inde orientale, et de celles de France et de Bourbon.

ANTRUSTION. s. m. (pr. *an-trus-ti-on*, rad. celt. *trew*, foi; *être en antrustion* signifiait Être vassal et dans la foi du roi). Nom donné aux volontaires ou aux nobles qui, chez les anciens Germains, se liaient à la

personne d'un prince, le suivaient dans ses expéditions, étaient ses officiers. La loi salique désignait les *antrustions* francs ou français, par des expressions qui répondent aux mots : Hommes sous la loi du roi. (Bardin.)

ANTUATE. adj. et s. Géogr. Habitant de la ville d'Antium.

ANTURÉE. Bot. Syn. de Carissée.

ANTUSE. s. f. Bot. Genre de légumineuses différant peu de la pultanée.

ANTYPHYLLÉE. Bot. Syn. de Porphyrion.

ANUBIE. Bot. V. LAURIER.

ANUBIS. Myth. égypt. Fils d'Osiris, ayant pour symbole le chacal sacré, et l'une des plus importantes divinités de l'Amenthès ou enfer égyptien.

ANUÉ, ÉE. part. pass. du v. Anuer.

ANUER. v. a. 1re conj. (du lat. *annuere*, approuver). T. de chasse. Choisir, quand les perdrix partent, le moment favorable pour les tirer. Anuer une perdrix.

ANUIT. adv. Vieux mot, pour *à la nuit*, signific aussi, dans quelques parties de la France, Aujourd'hui.

ANUITEMENT. s. m. (rad. *nuit*). Entrée de la nuit. Vieux mot inusité.

ANUITER. v. n. || S'anuiter. v. pron. (rad. *nuit*). Se mettre à la nuit. S'exposer à être surpris par la nuit. Vieux et inusité.

ANUND. Hist. suéd. Connu sous le nom de BRANT ANUND, parce qu'il enseigna aux Suédois l'art de défricher la terre. Fut le plus grand prince de la famille d'Ynglinga. Son règne, dont l'époque précise n'est pas connue, fut signalé par des années d'abondance. Dans un voyage qu'il entreprit pendant l'automne, la chute d'un rocher l'écrasa, lui et toute sa suite. Il laissa un fils, Ingial d'Illrada. || ANUND JACQUE (Jacob). Roi de Suède, mort vers l'an 1052. Sous son règne le christianisme fit de rapides progrès en Suède. Il fut aussi nommé *Kolbrenna*, parce qu'il faisait brûler les maisons des criminels.

ANURE. s. m. (du gr., ἀνουρά, sans queue). Bot. Genre de la famille des légumineuses, à feuilles simples et dépourvues de vrilles.

ANUS. s. m. (du lat. *anus*, rond, cercle, d'où *annus*, année, cercle de temps). Medec. Ouverture assez semblable à celle d'un anneau, qui termine inférieurement le canal intestinal. Les bords de l'anus sont constitués par deux muscles orbiculaires, connus sous le nom de *sphincters interne* et *externe*, dont les contractions et le relâchement, soumis à l'empire de la volonté par les cordons nerveux qu'ils reçoivent de la moelle épinière, permettent ou défendent, au gré de l'animal, la sortie des matières contenues dans le canal digestif. Anus rétréci, écrasé, saillant, enfoncé. Anus dilaté outre mesure. Anus infundibuliforme. Névralgie de l'anus. La fissure ou crevasse de l'anus. Affections morbides de l'anus. *L'anus* est souvent le siège d'inflammations et par suite d'abcès qui méritent la plus grande sollicitude. (Arch.)

— *Imperforation de l'anus.* Vice de conformation dans lequel l'anus est cloisonné par une simple membrane assez mince, ou renfermée par la peau qui se continue sur lui.

— *Anus anormal* ou *contre nature.* Ouverture anormale des intestins, soit à l'extérieur, sur un des points de la paroi abdominale, soit à l'intérieur, dans des organes qui communiquent au dehors, comme la vessie, l'urètre.

— *Anus artificiel.* Ouverture faite par l'art, dans le cas d'absence du rectum, pour suppléer à l'anus naturel qui manque.

— *Anus imperforé.* V. IMPERFORATION.

— *Anus rétréci.* V. RÉTRÉCISSEMENT.

— *Anus* (Fistule à l'). V. FISTULE.

— Bot. Orifice postérieur des fleurs monopétales.

ANVAHARYA. s. m. Relig. ind. Nom du çrâddha, ou repas funèbre qui est célébré tous les mois, le jour de la nouvelle lune.

ANVERS (*Antwerpen*; en lat. *Antuerpia*; ét. celt., *and* et *ant*, confluent; *twer*, rivière; *bw* ou *pw*, en composition *py*, courbure; *antwerpy*, *andwerpy*, confluent et courbure de rivière). Géogr. Grande et belle ville forte de la Belgique, sur l'Escaut, à 140 kil. au S. d'Amsterdam, 40 kil. au N. de Bruxelles, et 320 kil. N.-E. de Paris. Chef-lieu de la province de son nom. Possède un hôtel de ville et une cathédrale remarquables, une bourse fort belle, des promenades [illegible] faubourgs, etc. Port profond et commode, et contenant au moins 1,000 vaisseaux. Commerce très-étendu. 70,000 hab. Anvers était probablement la capitale des *Ambivarètes* dont parle César.

ANVERSOIS, OISE. adj. et s. Géogr. Qui est né à Anvers. Qui est propre à Anvers ou à ses habitants.

ANVILLE (J.-B. Bourguignon d'). L'un des plus grands géographes français; né en 1697, mort en 1782.

ANVILLÉE. s. f. Bot. Genre de la famille des composées de l'Asie-Mineure et de la Perse.

ANWARY. Poète, un des plus célèbres qu'ait eus la Perse; composa des éloges, des satires et des poésies d'amour que les Persans nomment *ghazels*, mourut l'an de J.-C. 1200.

ANXIÉTÉ. s. f. (du lat. *anxietas*; de *anx*, prétérit de *angere*, tourmenter). État d'agitation et de trouble de l'esprit et du cœur, occasionné par la crainte de quelque fâcheux événement qu'on ne connaît pas, mais dont on a le pressentiment, lequel venant à se réaliser peut produire l'angoisse, véritable agonie de l'âme. Être dans l'anxiété, dans une grande anxiété. La cendre de Colomb doit rester sur cette terre qu'il a dévoilée, au prix de tant d'*anxiétés* et de souffrances. (Cte Merlin.)

— Pathol. Malaise qui consiste surtout dans le resserrement de l'épigastre. *L'anxiété* est presque toujours un signe fâcheux; néanmoins elle précède quelquefois les changements favorables qui s'opèrent dans la marche des maladies. (Chom.) Dès que la soif se fait sentir, il y a malaise, *anxiété*, et cette *anxiété* est affreuse quand on n'a pas l'espoir de se désaltérer. (Brill.-Sav.) Lorsque le mal suit ses diverses périodes, il est accompagné d'*anxiétés* à la région du cœur. (Carr.)

— Médec. vétér. Embarras, inquiétude qu'on remarque dans les animaux, soit au début de quelques maladies, soit plus souvent dans les crises et lorsque le mal est à son plus haut point. Quand l'*anxiété* est considérable, les tourments sont ordinairement suivis de la sueur; alors le refroidissement est à craindre. (Fr.)

— Syn. comp. ANXIÉTÉ, ANGOISSE. L'anxiété est le résultat passager d'une inquiétude dont les fondements sont vagues et incertains; l'angoisse est une douleur prolongée, continue, résultant de la connaissance d'un danger et de l'impossibilité de s'y soustraire.

ANXIEUX, EUSE. adj. Pathol. Qui exprime l'anxiété, qui a le caractère de l'anxiété.

ANXUR ou **AXUR.** Myth. anc. Surnom de Jupiter chez les Volsques.

— ANXUR. Géogr. V. TERRACINE.

ANYCHIE. s. f. Bot. Genre de la famille des paronychiées caryophyllées, herbe de l'Amérique septentrionale, ayant pour type l'anychie dichotome.

ANYPOTACTE. s. m. (du gr. ἀνυπότακτος, confus, trouble). Entom. Genre de coléoptères tétramères, ayant pour type l'anypotacte délié de la Colombie.

ANYSIS. Hist. anc. Successeur, suivant Hérodote, du pharaon Bonchoris ou Bocchoris qui, vers la fin du VIIIe siècle avant J.-C., composa la 24e dynastie de Manéthon.

ANYSTIS. s. f. Arach. V. TROMBIDIE.

ANYTUS. Rhéteur d'Athènes, fit condamner Socrate à boire la ciguë; forcé de quitter la ville, il se retira à Héraclée, où il fut, dit-on, lapidé.

ANZIN. Géogr. Village à un kil. de Valenciennes, départ. du Nord; l'un des plus importants de la France par l'exploitation des belles mines de houille qu'on y découvrit en 1734. 3,000 ouvriers y travaillent en se relayant jour et nuit. Les mines d'Anzin fournissent environ quatre millions de quintaux de charbon de terre par an.

AOCHLÉSIE. s. f. (ét. gr., ἀ priv.; ὄχλος, trouble). Médec. Tranquillité, bien-être, calme, rémission des symptômes.

AOD ou **ÉHOUD.** Hist. Un des juges d'Israël, successeur d'Othoniel et prédécesseur de Samgar, était fils de Géra, de la tribu de Benjamin. Il délivra les Israélites de la cruelle tyrannie qu'Églon, roi des Moabites, avait exercée sur eux pendant dix-huit années.

AODON. adj. (ét. gr., ἀ, priv.; ὀδούς, ὀδόντος, dent). Qui a les mâchoires dépourvues de dents. || AODONS. s. m. pl. Ichthyol. Genre de poissons cartilagineux de la famille des plagiostomes, à mâchoires privées de dents, ressemblant aux squales.

AODORHYNQUE. Ornith. V. ARÉE.

AOÉDÉ. (du gr. ἀοιδή, chant). Mythol. Nom d'une des trois muses qui, dans les temps primitifs, eurent le domaine des sciences et des arts; les deux autres s'appelaient MÉLÉTÉ et MNÉMÉ.

AOME. s. m. (ét. gr., ἀ, priv.; ὦμος, épaule). Entom. Genre de coléoptères tétramères, de la famille des curculionides, ayant pour type l'aome pubescent, originaire de Perse.

AON. Temps hér. Tige de la nation béotienne des Aoniens. Fils de Jupiter et d'une nymphe.

AONE. Géogr. anc. V. AONIEN.

AONGUS. Myth. irl. Héros de la mytholo- [illegible]

AONIDES. Myth. Surnom donné aux Muses qui habitaient les monts Aoniens.

AONIE. Géogr. et myth. anc. Nom poétique qui fut donné à la Béotie, après l'établissement d'Aon dans cette contrée.

— s. f. Annél. Genre de la famille des néréides microcères, ayant pour type l'aonie lamelleuse.

AONIEN, ENNE. adj. Géogr. anc. Qui est né dans l'Aonie. Qui appartient à l'Aonie ou à ses habitants.

— s. m. pl. *Monts Aoniens.* L'Hélicon, le Parnasse, etc. Ces monts tirent leur nom d'Aon, fils de Neptune.

— AONIEN. Myth. anc. Surnom de Bacchus, d'Hercule, d'Apollon.

AONYCHOPORE. adj. des 2 g. Zool. Qui est privé d'ongles.

AOPLE. s. m. (du gr. ἄοπλος, sans armes). Bot. Genre de la famille des orchidacées, ayant pour type une herbe à racines testiculées, ne possédant qu'une seule feuille radicale.

AOPLÉE. s. f. (du gr. ἄοπλος, sans armes). Bot. Genre d'orchidacées ophrydées de l'Inde.

AOR. Abréviation du mot AORISTE.

AORASIE. s. f. (ét. gr., ἀ priv.; ὁράω, je vois). Myth. gr. S'emploie en parlant des dieux de la Fable, qui apparaissaient à un mortel sous la forme humaine, et n'en étaient reconnus qu'au moment où ils s'éloignaient de lui. Neptune se montre aux deux Ajax sous la figure de Chalchas, Vénus apparaît à Anchise sous les traits d'une simple bergère; mais le faux Chalchas, et la fausse bergère, en s'éloignant, font sentir leur divinité. C'est là ce que les anciens exprimaient par le mot d'*aorasie*.

AORE. s. m. (du gr. ἄωρος, sans ornement). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionides, ayant pour type l'aore brun.

AORISTE. s. m. (pr. *a-o-ris-te*; ét. gr., ἀ priv.; ὁρίζω, je définis). Gramm. gr. Sortes de prétérits indéfinis qui marquent l'action passée. Premier aoriste. Second aoriste. Aoriste actif. Aoriste moyen. Aoriste passif. La langue latine n'a pas d'aoriste. Dans la langue française, il s'est dit aussi pour désigner le prétérit ou passé défini.

AORNE. (ét. gr., ἀ priv.; ὄρνις, oiseau). Myth. gr. Lac d'Italie d'où s'exhalaient des vapeurs malignes qui éloignaient les oiseaux.

AORSE ou **ADORSE.** Géogr. anc. Nom d'un peuple qui s'étendait au nord de la mer Caspienne jusqu'au Tanaïs.

AORTE. s. f. (du gr. ἀορτή, vaisseau). Anat. Tronc où se réunissent toutes les artères qui se ramifient dans tout le corps et transmettent le sang dans le poumon. Ce tronc est aussi nommé *grande artère*, lequel est en rapport avec le ventricule gauche du cœur. Les sèches ont deux aortes. Aorte pectorale. Aorte abdominale. Anévrisme de l'aorte. Crosse de l'aorte. Membrane de l'aorte. Dégénérescences de l'aorte. Les vaisseaux qui naissent de l'*aorte* sont d'autant plus volumineux qu'ils doivent porter le sang plus loin et à des organes plus importants. (Archamb.) Dès son origine, l'*aorte* fournit les deux artères coronaires antérieure et postérieure. (J. Cloq.)

— S'emploie adjectiv. Artère aorte.

AORTÉVRISME. s. m. Anat. Anévrisme de l'aorte.

AORTIQUE. adj. des 2 g. (pr. *a-or-ti-ke*; du gr. ἀορτή, vaisseau). Anat. Qui a rapport, qui tient à l'aorte. Ventricule aortique. Valvules aortiques. Tronc aortique. Anomalies aortiques.

AORTITE. s. m. Anat. Inflammation de l'aorte. Aortite aiguë. Aortite chronique. La raison qui peut aider l'*aortite* aiguë à se développer peut aussi produire le même effet pour l'*aortite* chronique, qui n'est qu'une modification et souvent un résultat de l'inflammation franche. (Ed. Carr.) Quant aux signes anatomiques de l'*aortite*, ils sont les mêmes que ceux de l'inflammation des autres artères. (Levass.)

AORTRA, AORTRON. Anat. Lobes des poumons suspendus de chaque côté.

AOSTE ou **AOST.** (Vallée d'). Géogr. Vallée qui prend son nom du duché des États Sardes (Piémont) où elle est située, elle est séparée des autres provinces par des montagnes couvertes de neige.

— Ville de Savoie, combattue et prise par les Français le 12 juin 1794. 6,000 hab.

AOTE. s. m. (ét. gr., ἀ priv.; οὖς, ὠτός, oreille). Mamm. Genre de sapajous nocturnes ayant pour type l'aote trivergé ou douroucouli.

— Bot. Genre de la famille des légumineuses ayant pour type l'aote ferrugine, arbrisseau de la Nouvelle-Hollande.

AOUAROUCHI. s. m. Bot. Suif extrait à Cayenne de la graine du *virola sébifère* ou *porte-suif*, qui ressemble au muscadier, dont on fait des chandelles.

AOUCA, AOQUE, AUCO. s. m. Ornith. Noms de l'oie dans l'une des provinces méridionales de la France.

AOUDH. Géogr. Province et ville de l'Hindoustan, conquise par les mahometans au XIe siècle. Fait partie de l'empire du Mogol.

AOURADE ou **AURADE.** Ichthyol. V. DAURADE.

[illegible] quet amazone du Brésil et de la Guiane.

AOURSER (S'). v. pron. Devenir furieux comme un ours. Populaire et inusité.

AOÛT. s. m. (pr. *oû*; du lat. *Augustus*, Auguste. Ainsi nommé de l'empereur Auguste qui en l'honneur des victoires qu'il remporta dans ce mois, lui donna son nom. Anciennement nommé par les Romains *sextilis*, ou sixième, parce que leur année n'avait que dix mois). Huitième mois de l'année. Nous sommes à la fin du mois d'août. Il y aura le 2 août un an que notre mère est morte.

Qu'à Paris le gibier manque tous les hivers,
Et qu'à peine au mois d'*août* l'on mange des pois
(BOILEAU.) [verts.

— *Journée du 10 août 1792.* C'est ce jour que des forces considérables des faubourgs de Paris investissent dans la nuit le château des Tuileries, et conduisent, au bout de 48 heures, Louis XVI et toute sa famille dans la tour du Temple.

— *7 août* 1830. Mémorable journée qui a placé sur le trône une dynastie nouvelle et remplacé les rois de France par un roi des Français.

— Beaucoup de gens à Paris, et presque tous les provinciaux, prononcent *a-oût.* Cette prononciation vicieuse est proscrite par le bon usage; on doit prononcer *oû.*

— Par métonymie, on emploie souvent le mot d'*août* pour la moisson ou récolte qui se fait ordinairement dans ce mois. C'est en ce sens qu'on dit que l'*août* est ou n'est pas commencé. Faire l'août. Remuez votre champ dès qu'on aura fait l'*août.* (La Font.)

— En poésie, on supprimait quelquefois l'*a*, et l'on disait l'*oût.*

Je vous paîra, lui dit-elle,
Avant l'*oût*, foi d'animal,
Intérêt et principal. (LA FONT.)

— On disait autrefois d'un homme qui avait dépensé ses revenus ou ses capitaux, qu'*il avait fait son août.* Cette expression, qui a vieilli, est aujourd'hui remplacée par la suivante : *Faire ses orges.* L'une et l'autre appartiennent au style familier.

— Prov. *En août et en vendanges, il n'y a ni fêtes ni dimanches.* Les travaux de la moisson ou de la vendange ne peuvent être interrompus pour quelque raison que ce soit; ou bien, Il y a des obligations tellement impérieuses, qu'on doit tout négliger pour les remplir.

— Anc. prov. *Ce sont faucilles après août.* || *En août les gélines sont sourdes.* || *En moissonnant se passe l'août.* || *En août fait-il bon glaner.* || *Qui dort en août dort à son coût.* || *Quand il pleut en août, il pleut miel et bon moût.* || *En août quiconque dormira, sur midi s'en repentira.* || *Juillet et août, ni femme ni choux.* || *Au mois d'août et de juillet, bouche noire et gosier sec.* || *Bourbes en mai, épis en août.*

AOÛTAGE, AOUSTAGE. s. m. Anc. cout. Espèce de redevance.

AOÛTÉ, ÉE. part. pass. du V. Aoûter (pr. *a-ou-té*). S'emploie adjectivement. Qui est parvenu à l'état de maturité, qui est mûri par la chaleur du mois d'août. Fruits bien aoûtés, bons à être mangés. Plante, semence aoûtée. Bois aoûté. Citrouille aoûtée. Une écorce est mal aoûtée lorsqu'elle paraît verdâtre et velue. *Bourgeon aoûté.* Se dit quand il est bien formé, arrivé à point et qu'il se change en corps ligneux. || *Branche aoûtée*, qui a assez de consistance pour supporter la gelée d'hiver, et qu'elle est susceptible de fournir des greffes, des boutures, etc.

— Dans le dictionn. Landais, la prononciation est indiquée conformément à la règle générale; mais c'est bien certainement une erreur. Tous les meilleurs grammairiens veulent qu'on dise *a-ou-te;* et en effet, des fruits *a-ou-tés* sonnent mieux à l'oreille que des fruits *oûtés.*

AOÛTEMENT. s. m. (pr. *a-ou-te-man*). Hortic. Opération de la nature qui accélère la maturité des fruits. Les hivers secs et froids complètent l'aoûtement. Les pluies de l'arrière-saison ainsi qu'un hiver doux nuisent à l'*aoûtement*, tandis qu'un hiver sec et froid contribue à le compléter. (L'abbé Rozier.)

AOÛTER. v. a. 1re conj. (pr. *a-oû-té*). Hort. Dérivé du mot août, parce que la sève de ce mois est celle qui fait mûrir les plantes et les bourgeons. Aoûter un arbre. Aoûter des fruits. On peut *aoûter* un arbre, un arbuste en lui refusant de l'eau, s'il est en pot, en coupant l'extrémité de toutes les branches, ou bien en le liant, en le soumettant à l'incision annulaire. (Ro[illegible])

— S'AOUTER. v. pron. Se dit des bourgeons, des branches qui se perfectionnent, qui s'endurcissent au mois d'août pour résister aux intempéries de l'hiver.

AOÛTERON. s. m. (pr. *ou-te-ron*). Moissonneur, ainsi nommé parce que la moisson se fait ordinairement dans le mois d'août. Inusité.

A. P. Comm. Abréviation des mots *A protester.*

APA. Myth. ind. L'un des huit demi-dieux nommés Vasous.

APACARO. s. m. Bot. Petit arbre du Malabar, toujours vert, haut de cinq à six pieds [illegible] de fleurs et de fruits. Les feuilles de l'apacaro ont une forte odeur aromatique et une saveur âcre.

APACHES. Géogr. Nation indigène du Mexique, habitant la Californie.

APACHYE. s. f. (ét. gr., ἀ priv.; παχύς, épais). Entom. Genre de forficuliens orthoptères dont la seule espèce connue est l'apachye aplatie du royaume d'Oware en Afrique.

APACHYS. s. m. (ét. gr., ἀ priv.; παχύς, épais). Entom. Division du genre forficulée.

APACTIS. s. m. (ét. gr., ἀ priv.; πακτός, ajusté, fixe). Bot. Genre incertain, arbre du Japon aujourd'hui indéterminé.

APACZAI (Jean). Savant hongrois, né dans un village de Transylvanie, vers la fin du XVIe siècle, mort en 1659.

APAFI. Nom d'une ancienne famille hon-

groise, qui a fourni deux princes à la Transylvanie, Michel 1er, mort en 1690; et Michel II, mort en 1713.

APAGMA. s. m. (ét. gr., ἀπὸ, loin de; ἄγω, j'éloigne). Chir. Écartement, abduction; écartement d'une fracture transversale.

APAGOGE. s. f. (ét. gr., ἀπὸ, de; et ἄγω, conduire). Art. milit. Genre d'évolution que pratiquait la milice grecque.

APAGOGIE. s. f. (ét. gr., ἀπὸ, de; ἄγω, conduire, deduire). Log. Raisonnement qui sert à prouver la vérite d'une proposition, en démontrant l'absurdite d'une proposition contraire. Les Latins appelaient ce procedé, *Deductio ad absurdum.*

APAGOGUE. s. f. (ét. gr., ἀπὸ, à la suite; ἄγω, conduire). Mot que les tacticiens latins rendaient par *abductio*, pour designer une evolution qui consistait à faire rompre une ligne de soldats pour les mettre en colonne.

APAGYNE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἅπαξ, une fois, γυνή, femme). Bot. Se dit d'une plante qui ne porte de graines qu'une seule fois.

APAISÉ, ÉE. part. pass. du v. Apaiser. Se prend adjectiv. A ces mots il sentit son cœur *apaisé*, comme Neptune de son trident apaise les flots en courroux et les plus noires tempêtes. (Fen.)

Non, parjure Thésée,
Ne crois pas que jamais je puisse être *apaisée.*
(TH. CORN.)

.....Je viens, puisque enfin le ciel est *apaisé*,
Réparer tout l'ennui que je vous ai causé.
(RACINE.)

Dans un malheur si grand tu parles de repos!
Par où sera jamais ma douleur *apaisée?*
(CORNEILLE.)

APAISEMENT. s. m. Terme de procédure inusité aujourd'hui; il signifiait l'Acte par lequel on pacifiait, on apaisait une contestation née ou à naître, etc. L'obligation d'un dedommagement, d'une indemnité, le paiement d'une creance, etc.

— On dit encore aujourd'hui Apaisement, dans le sens de Loisir, gré, volonte, etc. Occupez-vous de ce travail à votre apaisement. Fam.

APAISER. v. a. 1re conj. (ét. lat., *ad*, à; *pacem*, paix; conduire à la paix). Adoucir, calmer, ramener à la paix, ramener la paix. Apaiser un ennemi, des ennemis. Apaiser les dieux. Apaiser un prince. Apaiser un furieux, un fou. Il est difficile de s'imaginer que la nature ait appris aux hommes à *apaiser* Dieu par le sang des victimes. (Fleury.) Après avoir *apaisé* le bon père, dont j'avais troublé le discours par l'histoire de Jean d'Alba. (Pasc.) *Apaisez* seulement une reine offensée. (Rac.)

J'ai mendié la mort chez des peuples cruels
Qui n'*apaisent* leurs dieux que du sang des [mortels.
(RACINE.)

— Se dit aussi des animaux. Calmer leur colère, leur rage. Nous *apaisâmes*, à l'aide d'un gâteau, le chien qui aboyait contre nous. (Raym.)

— Se dit des choses physiques. Apaiser les flots, apaiser la mer, apaiser le vent, la tempête, etc. D'un signe de sa main, il *apaisa* les flots. (Delille).

— Se dit des choses morales. Apaiser une sédition, des troubles, une querelle. Apaiser les haines, les inimitiés, l'envie, la jalousie, la colère, la vengeance, la douleur. Apaiser le remords, etc. Il n'y avait que lui qui pût *apaiser* dans le camp la farouche discorde. (Fén.) Il y a certaines douleurs que le temps peut endormir, mais qu'il n'*apaise* pas. (Id.) Rien ne peut *apaiser* les cris d'une conscience irritée. (Pasc.) Que mes souffrances servent à *apaiser* votre colère. (Id.) *Apaise*, ma Chimène, *apaise* ta douleur. (Corn.)

Pour *apaiser* mon sang et mon ombre plain- [tive,
Dis-lui qu'avec douceur il traite sa captive.
(RACINE.)

— Satisfaire. Apaiser la faim, les besoins du corps. L'homme cherche, saisit les objets dans lesquels il soupçonne la propriete d'*apaiser* ses besoins. (Brill.-Sav.) Le bouilli est une nourriture saine qui *apaise* promptement la faim. (Id.)

— Étancher, éteindre. Apaiser la soif. Apaiser l'incendie. Apaiser la fièvre, etc. Donnez à l'indigent une goutte d'eau, elle *apaisera* sa soif. (Trev.)

— *Apaiser par.* Il *apaisa* par sa conduite l'orage dont il était menacé. (Fléch.)

Il ... devant sa porte au lieu de Mardochée
Apaisant par sa mort et la terre et les cieux,
De mes peuples vengés il repaisse les yeux.
(RACINE.)

— S'APAISER. v. pron. S'adoucir, devenir plus calme. Plus tranquille. L'avocat s'*apaise* ou s'irrite au gré de sa partie. (D'Aguess.) Les dieux vont s'*apaiser*. (Rac.) Les vents s'*apaisent*. (Flech.) De pareilles douleurs ne sauraient s'*apaiser*. (Creb.) Le fleuve a franchi la cataracte, le flot s'*apaise*, le bruit s'eloigne, l'esprit humain coule dans un lit plus large, il coule libre et fort. (Lamart.)

Mais un si fier bonneur, toujours inexorable,
Ne se peut *apaiser* sans la mort du coupable.
(CORNEILLE.)

— Syn. comp. APAISER. CALMER. *Apaiser* signifie Conduire, ramener à la paix; *Calmer*, ramener le calme, rendre calme. Le vent s'*apaise*, la mer se *calme*. *Apaiser*, c'est rétablir la paix, l'accord, entre les objets; *Calmer* n'annonce qu'un calme léger et gradué. *Apaiser* veut dire Arrêter, fixer; *Calmer*, baisser, diminuer. Une tempête se *calme* et redouble parfois; mais, lorsqu'elle s'*apaise*, elle diminue de plus en plus, elle decroît d'intensité, elle se *calme*. Dans cette dernière acception: Vos soins ont *calmé* ma douleur, le temps l'*apaisera*.

APAISEUR. s. m. Celui qui apaise. C'est un apaiseur de querelles. Il est familier.

APALACHE. s. des 2 g. Nom d'une nation jadis très-puissante, dont la population habite les bords de la rivière Rouge, à l'O. du Mississipi.

— *Monts Apalaches.* Chaîne de montagnes de moyenne hauteur de l'Amerique du Nord.

APALACHINE. s. f. Bot. Arbrisseau de l'Amerique Septentrionale, ainsi nomme parce qu'il croît sur les monts Apalaches; classé dans le genre des houx. Ses feuilles se prennent en infusion comme le the.

APALANCHE. s. f. Bot. Genre de la famille des rhamnoïdes, arbrisseau de l'Amérique Septentrionale.

APALAT. s. m. Nom caraïbe, espèce du genre crudie.

APALATOÉE. s. f. Bot. Synon. du genre Crudie.

APALATON. s. m. Bot. Nom caraïbe, genre de la famille des legumineuses.

APALE. s. m. (ét. gr., ἁπαλὸς, mou). Entom. Genre de coleoptères heteromères, etabli par Fabricius, dont le type est l'opale bimaculé de Suède. || Syn. de Blennosperme.

APALESTRE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἀ priv., et πάλη, lutte). Ant. Inhabile aux exercices de la lutte.

APALEXICACUS (ét. gr., ἀπὸ, loin de; et ἀλεξικακος, qui chesse le mal). Myth. gr. Surnom d'Esculape.

APALIR. v. n. 2e conj. Être pâle, devenir pâle. Vieux et inusité; on dit Pâlir.

APALLAGE. s. f. (du gr. ἀπαλλαγή, changement). Méd. Passage de la maladie à la santé.

APALOCHLAMYS. s. m. (ét. gr., ἁπαλὸς, mince; χλαμύς, tunique). Bot. Genre de composees particulières à la Nouvelle-Hollande.

APALODERME. s. m. (ét. gr., ἁπαλὸς, mou; δέρμα, peau). Ornith. Sous-genre de la famille des couroucous.

APALYTRE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἁπαλὸς, mou; ἔλυτρον, elytre). Entom. Se dit d'un insecte qui a les elytres molles. || APALYTRES ou MOLLIPIENNES. s. f. pl. Nom de la dixième famille de coleoptères pentamères.

APAMÉE. Géogr. anc. Nom commun à beaucoup de villes anciennes. || Ville de Syrie. Ville de Phrygie. Ville de Mesopotamie sur le Tigre. Ville de Mesopotamie sur l'Euphrate. Ville de Babylonie.

— s. f. Entom. Genre de lépidoptères nocturnes.

APAN. s. m. Conchyl. Assez grand coquillage, commun dans la mer du Sénegal, autour du cap Bernard et du cap Vert.

APANAGE. s. m. (ét. lat., *apanare*, vieille latinité, donner du pain. *Apaner*, c'était donner du pain. Apaner une fille, la doter. Apanage veut donc dire Dot, dotation). Se dit des terres ou des revenus que les princes ou souverains donnent à leurs puînes pour leur entretien et pour leur tenir lieu de partage. L'origine des apanages vint en France de ce que l'aîné seul d'une famille souveraine etant admis, à l'exclusion de tous les autres, à recueillir le sceptre dans l'heritage paternel, il était juste d'accorder aux fils du roi, comme enfants, une part de la succession de leur père; comme princes, un etablissement conforme à leur rang. Sous les deux premières races, les fils du monarque mort se partageaient tous les territoires qui avaient appartenu à leur père. A partir de Hugues Capet, pour établir dans la succession à la couronne le droit de primogeniture, l'ancien mode de partage fut remplacé par la concession d'une ou plusieurs provinces, sur lesquelles le fils aîné devenu roi ne conservait qu'une souverainete nominale. L'institution des apanages fut une transaction d'heritiers. Comme on le vit successivement, les apanages formes de demembrements du domaine qui etait inalienable, exercèrent sur le pouvoir une action dissolvante. Un siècle suffit pour que le roi Philippe 1er cessât d'être assez fort pour résister a un simple baron de Corbeil. L'affranchissement des communes vint enfin arrêter cette effrayante decomposition. Les collateraux furent exclus du droit de succession, et, en 1285, Philippe le Bel prononce l'exclusion des filles; en 1461, la transmission en ligne directe seulement et le retour à défaut d'enfants mâles etait devenu le droit commun des apanages. Depuis 1790, les apanages avaient ete assimiles aux propriétés ordinaires, sauf qu'ils étaient inalienables, imprescriptibles. A présent que la royauté n'est plus un droit ni un patrimoine, mais une fonction, l'apanage ne peut ressembler à ce qu'il fut autrefois: ce ne peut être qu'une dot ou un château avec quelques mille livres de rente. Tout l'*apanage* des princes se reduit souvent à la rapine, à ce qu'ils ravagent dans les lieux qui se trouvent sur leur chemin. (Virey.)

— Fig. Ce qui est inherent à une chose, ce qui est propre à quelqu'un, en bien ou en mal; ce qui est la suite ou la dépendance d'une autre chose. La justice est le plus bel *apanage* des souverains. La vraie félicité ne peut être l'*apanage* de l'homme sur cette terre: les soucis, les souffrances, la misère, voilà quel est l'*apanage* de notre pauvre humanité. (Volt.) Le fanatisme et les contradictions sont l'*apanage* de la nature humaine. (Id.) L'homme a la force et la majesté. Les grâces et la beauté sont l'*apanage* de l'autre sexe. (Buff.) Soyez riche en vertus, c'est là votre *apanage*. (Destouches.)

— L'Académie ne le dit point dans le sens ni avec la construction qu'il a dans les vers suivants:

Le présent seul est de notre *apanage*,
Et l'avenir peut consoler le sage,
Mais ne saurait altérer son repos. (VOLT.)

APANAGÉ, ÉE. part. pass. du v. Apanager. S'emploie adjectivement. Prince apanagé.

— *Biens apanagés.* Biens donnés en apanage.

— *Apanagé de.* Un prince a été *apanagé* d'une telle seigneurie. (Trev.)

APANAGER. v. a. 1re conj. Donner un apanage à quelqu'un. Il commit la faute de démembrer son royaume pour *apanager* ses fils puines. Puis, se ressouvenant de Philippe, son frère, et du comte de Clermont dont il l'a *apanage*, il ajoute qu'il veut qu'à defaut d'hoirs de Philippe, ce comté, etc. (Boué.)

APANAGER, ÈRE. adj. S'emploie peu ordinairement pour designer les personnes jouissant d'un apanage, mais bien pour les choses donnees en apanage, et signifie Qui concerne l'apanage. Legislation apanagère. Rentes apanagères, etc.

— Doter, établir. Ce sens n'est pas donné par l'Académie comme étant peu employé de nos jours; il l'etait frequemment au temps des apanages. Avant de mourir, il voulut *apanager* ses filles, pour que ses fils, etc. (Boué.)

APANAGISTE. s. et adj. des 2 g. Celui, celle qui possède des domaines à titre d'apanage. Un apanagiste. Jusqu'à Louis VIII, tous les heritiers de l'*apanagiste* succèdent donc à l'apanage. (Boué.) || Adjectiv. Un prince apanagiste. Une princesse apanagiste.

APANCHOMÈNE. (du gr. ἀπάγχω, étrangler). Myth. gr. Surnom donné à Diane, dont une troupe d'enfants avait essayé d'étrangler la statue a Caphyis, en Arcadie.

APANTHISME. s. m. (du gr. ἀπὸ et ἀνθίζω, fleurir). Didact. Defloration.

APANTHROPIE. s. f. (ét. gr., ἀπὸ, loin de, et ἄνθρωπος, homme). Médec. Penchant à s'éloigner des lieux habites, haine des hommes, espèce de misanthropie, désir d'être seul, produit par une maladie.

— Philos. Passage de la condition humaine à un état supérieur ou inférieur. Dégagement des pensees et sentiments de l'humanité.

APANTOMANTIE. s. f. (pr. *a-pan-to-man-ci*; ét. gr., ἀπὸ, loin de; ἀντάω, arriver, et μαντεία, divination). Divination tirée des objets qui se présentent inopinement à la vue.

APAPELARDIR (S'). v. pron. Devenir papelard. Faire le doucereux, l'hypocrite.

APARANYMPHIE. s. m. Bot. Espèces de plantes qui sont depourvues de paranymphie. V. ce mot.

APARAPÉTALOÏDE. adj. f. (ét. gr., ἀ priv.; παρὰ, contre, et πέταλον, pétale). Bot. Se dit d'une corolle qui n'a pas de parapétale.

APARCHENS. Peuples septentrionaux, mais fabuleux.

APARCHIES. s. f. (du gr. ἀπαρχία, prémices). Offrandes que les Hyperboréens envoyaient à Délos.

APARGIE. s. f. (ét. gr., ἀπαργία, nom grec d'une plante qui nous est inconnue). Bot. Genre de composees chicoracées qui croît dans les prairies des plus hautes Alpes du Dauphiné et de l'Autriche.

APARINE. s. f. (ét. gr., ἀπαρίνη, bardane caille-lait). Bot. Double emploi du genre galion, de la famille des rubiacées.

APARINÉES. Bot. Syn. d'Étoilées.

APARISTHMIE. s. m. (ét. gr., ἀ priv.; παρισθμία, glandes). Bot. Genre d'euphorbiacées de la Guyane.

APARS. s. m. Zool. Subdivision de plusieurs espèces de quadrupèdes articulés, de l'ordre des edentés.

APARTÉ. s. m. (Terme emprunté au latin, à parte, d'où il a passé dans notre langue, ... qu'un acteur dit de manière à être entendu des spectateurs, mais qu'on suppose n'être pas entendu des autres acteurs. Il prend l's au pluriel. Un brillant aparté. Un triste aparté. Les *apartés* exigent de l'art, ils doivent être courts et rares. (Lav.) L'abus des *apartés* jette de la froideur dans une scène. (La Harpe.)

— Il s'emploie aussi adverbialement, mais dans ce cas il est invariable. L'Academie l'écrit en un seul mot: Ce vers doit être dit *aparté*. Nous pensons qu'il vaudrait mieux l'écrire en deux mots *a parte*, et sans accent, car évidemment c'est comme s'il y avait, Ce vers doit être dit *à part*.

APARTHROSE. s. f. Médec. V. ABARTICULATION.

APARTIE. s. m. Bot. Syn. de Spartion, de la famille des légumineuses.

APATANTHE. s. f. (ét. gr., ἀπατάω, je trompe; ἄνθος, fleur; fleur qui induit en erreur). Bot. Genre d'hiéracee, originaire des montagnes de la Cyrenaïque.

APATE. s. m. (ét. gr., ἀπάτη, ruse, fraude). Entom. Genre de coleoptères tétramères, ayant pour type l'apate capucin des environs de Paris.

APATÉ. (du gr. ἀπάτη, tromperie). Myth. gr. Fille de la Nuit et déesse de l'Illusion.

APATÈLE. s. m. (du gr. ἀπατηλὸς, trompeur). Entom. Genre de l'ordre des lepidoptères nocturnes.

APATÉLIE. s. f. (du gr. ἀπατηλὸς, trompeur). Bot. Syn. de Saurauje.

APATÉON. s. m. (ét. gr., ἀπατάω, je trompe). Entom. Genre de coleoptères pentamères, simulant l'habitus d'un psiloptère.

APATHE. s. m. (du gr. ἀπαθής, insensible: formé de ἀ priv. et πάσχω, souffrir). Entom. Genre de mellifères hyménoptères, ayant pour type l'apathe de rocher.

APATHIE. s. f. (ét. gr., ἀπάθεια, ἀ priv. et πάθος, souffrance, mouvement, passion: litt. *exemption de trouble, de passion, d'affection*). Absence de passion, insensibilite de l'âme. Les stoïciens voulaient que leur sage fût dans une entière *apathie.* (Acad.) Il est peu usité en ce sens.

— Se dit plus ordinairement en mauvaise part et signifie, Indolence profonde, nonchalance, état de paresse et d'engourdissement des facultés actives de l'âme. Être plongé dans l'apathie. Sortir de son apathie habituelle. Il est d'une *apathie* dont rien ne peut le faire sortir. (Acad.) L'homme usé par le temps s'endort dans les bras de l'*apathie*. (Did.) Au lieu de cette irritation continuelle que cette longue suite de malheurs avait excitée, je ne trouvai plus chez lui qu'une *apathie* profonde. (Id.)

— Médec. Suspension accidentelle des affections morales, ce qui a lieu dans les maladies très-graves. L'*apathie* est aussi l'apanage de ceux qui sont doues d'un temperament phlegmatique ou pituiteux. (Dict. des Sc. med.)

— Syn. comp. APATHIE. INSENSIBILITÉ. INDIFFÉRENCE. L'*apathie* s'etend sur toutes les parties de l'âme. L'*insensibilité* n'est pas exclusive. Quand on est dans l'*apathie*, on est insensible à tout. On peut avoir de l'*insensibilité* pour l'amour, sans en avoir pour la gloire. L'*apathie* ne poursuit aucun objet, elle produit toujours l'inaction. L'*indifférence* ne poursuit aucun objet ni ne s'en eloigne, elle n'est pas plus affectée d'une jouissance que d'une privation: elle ne produit pas toujours l'inaction, parce que, dans la paix dont l'âme jouit, la raison conserve son empire. L'*apathie* est l'indifférence et l'*insensibilité* poussées chacune à l'extrême.

APATHIQUE. adj. des 2 g. (ét., V. APATHIE). Qui est dans l'apathie. Insensible à tout, indolent. Un homme *apathique* n'est touché de rien. (Acad.) Louis XV était l'homme de tout son royaume le plus *apathique*, quoique du meilleur sens. (Sall.)

— En histoire naturelle, on appelle *apathique* la première division des animaux invertebres. Ces animaux n'ont point de sens apparents.

— Philos. Qui est inaccessible aux passions. Qui est hors de l'atteinte des passions. Un esprit apathique. Une âme apathique.

— APATHIQUES. s. m. pl. Zool. Nom des zoophytes ou animaux rayonnés de Cuvier.

APATHISÉ, ÉE. part. pass. du v. Apathiser.

APATHISER. v. a 1re conj. Rendre apathique, insensible à tout, indolent, etc. Les grandes infortunes, la vieillesse nous *apathisent*. (Boist.)

— S'APATHISER. v. pron. Devenir apathique, insensible à tout. Peu usité. Les hommes s'*apathisent* en se rendant très-malheureux. Les âmes sensibles s'apathisent difficilement.

APATHISTE. s. m. Hist. ecclés. Nom par lequel on désignait des sectaires qui regardaient l'apathie comme un moyen de salut.

APATITE. s. f. (du gr. ἀπατάω, tromper). Miner. Phosphate de chaux naturel que sa transparence avait d'abord fait prendre pour une pierre précieuse.

APATITIE. s. f. (ét. gr., ἀπάτη, tromperie). Bot. Sous-genre de melostomacees.

APATOMYZE. s. f. (ét. gr., ἀπάτη, ruse; μυῖα, mouche). Entom. Genre de diptères brachocères du Cap et de l'Amerique du Nord.

APATOR. s. m. (ét. gr., ἀ priv., et πατήρ, père). Surnom donné à la Nature.

l'oie de Guinée, qui est rare dans ce pays.

APATURÉE. s. f. (ét. gr., ἀπὸ, sans; οὐρά, queue). Entom. Genre de coléopteres pentamères, ayant pour type l'apaturée appendiculee.

APATURÉON. Mois de l'année ionienne, ainsi nommé de la fête des Apaturies, 24 nov.

APATURIE ou **APATURIENNE.** s. f. (du gr. ἀπάτη, tromperie). Myth. gr. Surnom donné à Minerve, parce qu'elle avait trompé les Géants en cachant Hercule dans un antre.

— APATURIE. s. f. (ét. gr., ἀπάτωρ, ὄρος, bâtard). Bot. Genre d'orchidacées epidendrees, plante herbacee de l'Inde.

— APATURIES. s. f. pl. Ant. gr. Fête publique qu'on célébrait à Athènes en l'honneur de Bacchus, au mois de pyanepsion, et qui durait trois jours.

APAULIE. s. f. ou **APAULIES** au pl. (en gr. ἀπαύλια, formé de ἀπό, de, αὐλή, place ; littér. *action de decoucher*). Se dit, suivant quelques-uns, de la nuit qui precedait le mariage, que l'epoux passait seul dans la maison de son beau-pere ; selon d'autres, de celle que l'époux allait passer le troisième jour des noces dans la maison paternelle.

— APAULIES. (du gr. ἀπαύλια, présents). Se disait aussi des présents que les époux recevaient le jour qui portait ce nom.

APAW. s. m. Hist. nat. Coquille du Sénégal du genre des pinnes marines.

APCHON DE CORNEJON (Claude-Marc-Antoine). Né à Montbrison en 1722, mort en 1783, archevêque d'Auch.

APE ou **APUS.** s. m. Zool. Genre de crustacés.

APÉ, ÉE. adj. Zool. V. APIEN.

APÉCHÈME. s. m. (ét. gr., ἀπήχημα, raisonnement ; ἀπό et ἦχος, écho, son répété). Chir. Contre-coup, contre-fissure.

APÉDEUTE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἀ priv., παιδευτής, maître). Philos. Sans éducation, mal élevé, ignorant.

APÉDEUTISME. s. m. Philos. État de celui qui n'a reçu aucune instruction ou aucun principe de moralité.

APÉGA (Supplice de l'). Nabis, tyran de Sparte, fut l'inventeur de cet horrible supplice. Quand il voulait se venger de quelqu'un ou punir celui qui lui déplaisait, il le faisait embrasser par un automate cachant sous des vêtements pompeux des pointes de fer, et qui, pressant la victime contre sa poitrine, la faisait périr en la perçant de toutes parts. Cet automate avait la figure de la femme du tyran.

APÉIBÉE. s. f. (ét., *nom caraïbe*). Bot. Genre de tiliacées, arbres ou arbrisseaux de l'Amérique équatoriale, avec les branches desquels les Galibis allument du feu par le frottement.

APELLE. s. m. (ét. gr., ἀ priv. ; lat. *pellis*, peau). Medec. Homme dont le prépuce est trop court pour couvrir le gland. Cette epithète s'applique aux individus circoncis.

APELLÉE. s. m. Le dernier mois de l'automne chez les Macédoniens.

APELLES. Le peintre le plus célèbre de la Grèce ; naquit dans l'île de Cos. Il eut pour maître Ephone d'Ephèse, et pour rival Protogènes, qu'il surpassa. Ses principaux ouvrages sont sa *Vénus anadyomène, Alexandre foudroyant*, et son tableau de *la Calomnie*, qui ont été ses chefs-d'œuvre. Il dut en partie son immortelle renommée à la pureté et à la rectitude de son dessin. Comblé d'honneurs par Alexandre, ce ne fut qu'à sa mort qu'il se rendit à la cour de Ptolemee. Il fut mal accueilli par ce prince, et après avoir échappé au trépas qu'on lui reservait sous pretexte d'une conspiration, il revint mourir dans sa patrie. Apelles florissait vers la 112e olympiade, 332 ans av. J.-C.

— APELLES. Hérét. du IIe siècle, disciple de Marcion, enseignait que le monde avait été créé par un ange seul et véritable auteur du bien et du mal, sur le modèle d'un monde supérieur et parfait. Apelles rejetait les livres de Moïse et des prophètes, et niait la résurrection corporelle.

APELLITES ou **APELLIENS.** Hérétiques du IIe siècle, ainsi nommés d'*Apelles*, leur chef.

APÉMIUS. (littér. *qui écarte les malheurs*). Myth. gr. Surnom sous lequel Jupiter avait un autel dans l'Attique.

APÉMOSYNE. Temps hér. Fille du roi Catréus ou Crétéus.

APÈNE. s. f. (du gr. ἀπήνη, char ou chariot). Ant. gr. Char attelé de deux ou de quatre mules. Ces chars figuraient dans une course aux jeux olympiques. Les Eléens l'abolirent à la 84e olympiade.

APÉNIAUTISME. s. m. Ant. gr. Exil d'un an pour un meurtre involontaire. Absence d'un an.

APÉNINA. Myth. anc. Déesse gauloise dont on plaçait les autels sur le sommet des montagnes.

APPENNAGER. v. a. Anc. jurispr. V. APANAGER.

APENNE. adj. f. Diplom. Se disait d'une ... placer les titres perdus. On ne l'emploie que dans cette locution : *Charte apenne*. Les chartes apennes etaient confirmées par un diplôme ou précepte du roi.

APENNINS. Les Apenuins forment une des plus celèbres chaines de montagnes de l'Europe. Dependants des Alpes, ils traversent toute la peninsule italienne depuis Savone jusqu'à Messine, puis s'etendent dans la Sicile. Cette chaine, dont l'étendue a environ 1,900 kil., se partage en quatre principales divisions : 1° l'Apennin septentrional, depuis la vallee de Savone, près de Gênes, jusqu'à celle qui mène d'Arezzo à Saint-Angelo (grand-duche de Toscane), 2° l'Apennin central, depuis l'extremité de la premiere division jusqu'à la vallee de Pescara, dans le royaume de Naples ; 3° l'Apennin méridional, depuis la vallee de Pescara jusqu'au cap Spartivento ; 4° l'Apennin insulaire, sur le territoire de la Sicile, où il s'étend de l'est à l'ouest sous le nom de monts Neptuniens.

— Les points les plus élevés des Apennins sont : le mont Cinione, de 2,127 m., dans l'Apennin septentrional ; dans l'Apennin central, le mont Cavallo ou Corno, 2,904 m., le Velnio, 2,558 m., et le Vetora, 2,480 m. ; et dans l'Apennin méridional, le mont Amaro, de 2,785 m. Le Vesuve, à 8 kil. de Naples, dépend de cette division. Le mont Etna, en Sicile, sur la côte orientale, a près de 3,400 m. de hauteur. Dans les flancs de ces montagnes, à Carrare, à Seravezza et à Sienne, on trouve des carrières des marbres les plus beaux ; la Toscane et les collines de Montferrat renferment des jaspes, des agates et des calcédoines, presque égaux en beauté à ceux de l'Orient.

APENS (Guet-). V. GUET.

APÉNULÉE. s. f. Bot. Genre de campanulacées campanulées, ayant quelques espèces propres de l'ancien continent.

APEPSIE. s. f. (ét. gr., ἀ priv. ; πέπτω, cuire, digérer). Medec. Défaut de digestion, mauvaise digestion, indigestion. Maladie qui empêche que l'aliment pris ne fournisse le chyle qui sert à la formation du sang et à la nourriture du corps. Il est question de l'apepsie dans le Malade imaginaire. Ce terme est vieux.

APÈQUE ou **APÆCUS.** Temps hér. Un des fondateurs de Téos.

APER. s. m. Mamm. Nom latin du sanglier.

APERCEPTIBILITÉ. s. f. Didact. (rad. APERCEVOIR). Faculté de percevoir les impressions. Qualité de ce qui est aperceptible.

APERCEPTIBLE. adj. des 2 g. Didact. Susceptible d'être aperçu.

APERCEPTION. s. f. (pr. *a-per-cep-ci-on* ; ét. lat., *ad*, à, et *percipere*, percevoir par quelque sens que ce soit). Metaph. Sentiment intérieur, conscience, fond intime de sa propre conscience. Acte de l'âme qui se considère comme le sujet qui a telle ou telle aperception, et qui se distingue et se degage absolument de tout element sensible. Il ne s'emploie qu'en style didactique. J'ai beau regarder les monades avec leur perception et leur *aperception* comme une absurdité, je m'y accoutume. (Volt.) Elle n'acquiert la conscience metaphysique ou l'*aperception* de son être, que par ce retour qu'elle fait sur elle-même lorsqu'elle éprouve quelque perception ; et c'est ainsi qu'elle sait qu'elle existe. (Bonn.)

— *Aperception pure*, dans le système de Kant. Conscience primitive de nous-même, qui précède toute pensee, se mêle à toute pensée, et peut se dégager entièrement de tout élément sensible.

APERCEPTIVE. adj. f. Philos. Celle qui a la faculté de se connaître elle-même, et de connaître toutes ses modifications. Ne s'emploie que dans cette locution de la philosophie de Leibnitz, Monade aperceptive.

APERCEVABLE. adj. des 2 g. Qu'on peut apercevoir, distinguer. Ces objets étaient trop loin de nos yeux pour être apercevables. Il y a des corps qui ne sont point apercevables sans microscope.

APERCEVANCE. s. f. L'action, la faculte d'apercevoir. Il est peu usité et s'emploie plus volontiers au figuré. Si en ont les hommes en apprehension et *apercevance*. (Amy.) C'est le privilége des sens d'être l'extrême borne de notre *apercevance*, il n'y a rien au delà d'eux qui nous puisse servir à les découvrir. (Mont.) Ce dont nous avons encore vu de notre temps quelques restes et *apercevances*. (Et. Pasq.)

APERCEVOIR. v. a. 3e conj. (ét. lat, *ad*, à, et *percipere*). Commencer à voir, découvrir de loin, voir une personne ou une chose d'une manière imparfaite, ne la voir que dans l'éloignement, dans l'obscurite, avec peine, etc., etc. La première personne que j'*aperçus*, ce fut votre frère. (Ray.) Puis en plongeant au loin mes regards, j'*aperçus* cette immense ruine qui couvrait le desert. (Voln.) A trois lieues de là vous *apercevez* une jolie ville bâtie en amphithéâtre. (B. de St-P.)

— Fig. Se dit de l'esprit. Voir, saisir, comprendre, connaître. Il recula de si loin les bornes de son autorité, que, cessant de les *apercevoir* lui-même, il crut qu'elles avaient cessé d'exister. (Barth.) Elle *aperçoit* au travers de tant d'apparences trompeuses le fond de la malignité du monde, et se prépare à le quitter. (Flech.) Dans cette grande harmonie des êtres où tout parle de Dieu d'une voix si douce, l'a-... Rouss.) Un esprit ordinaire ne saurait *apercevoir* toute la finesse de cette pensée. (Ray.) Certains rayons de grâce et de lumière lui firent *apercevoir* qu'en vain remplirait-il les plus beaux endroits de l'histoire, si son nom n'etait écrit dans le livre de vie. (Flech.)

— Remarquer, distinguer. L'œil en parcourant une prairie n'*aperçoit* ni la plante dangereuse qui mêle son venin parmi les fleurs, ni la fleur modeste qui se cache sous l'herbe. (Barth.)

— Se dit aussi de l'operation par laquelle l'âme reçoit les perceptions. Le premier et le moindre degre de connaissance, c est d'*apercevoir*. (Condill.)

— Suivi d'un verbe à l'infinitif. Mais j'*aperçois* venir sa mortelle ennemie. (Rac.)

— *Apercevoir à*. Ce fut avec assez de peine que j'*aperçus* à travers l'obscurité la maison de notre ami. (Diderot.)

— *Apercevoir dans*. Nestor, sage Nestor, que j'*aperçois* dans cette assemblée. (Fén.) J'*aperçois* dans le lointain quelque chose d'élevé qui me paraît être une tour. (Lav.)

— *Apercevoir de*. J'*aperçois* de loin les montagnes de Leucate. (Fen.)

— *Apercevoir que*. Là il *aperçoit* tout à coup que le visage de son ami prend une nouvelle forme. (Fen.) Ericton *aperçut* que l'argent corrompait les peuples. (Id.) On est mort avant qu'on ait *aperçu* qu'on devait mourir. (Flech.)

— S'APERCEVOIR. v. pron. S'emploie ordinairement au figure. Apercevoir signifie alors Remarquer, decouvrir par l'action de l'esprit. Il cache si bien son dessein, qu'il est difficile de s'en apercevoir. On le raille, et il ne s'en aperçoit pas. Il arrive souvent que nous ne nous apercevons de nos erreurs que lorsqu'il n'est plus temps de les reparer. Les puissances établies par le commerce s'élèvent peu à peu sans que personne s'en *aperçoive*. (Mont.)

— *S'apercevoir de*. Il s'aperçut du piége qu'on lui tendait.

— *S'apercevoir par*. Et comment s'en fût-il *aperçu* par sa raison, puisque c'est une chose au-dessus de sa raison. (Pasc.) Quelqu'un lui parlant d'une affaire, s'*aperçut*-il par quelque marque de chagrin ou d'impatience qu'il en eût d'autres ? (Flech.)

— Syn. comp. APERCEVOIR. VOIR. REMARQUER. *Voir*, c'est recevoir d'une manière distincte les images des objets, par l'organe de la vue ; *apercevoir* c'est voir d'une manière imparfaite, confuse. J'*aperçois* un homme dans la foule, je le *vois* lorsqu'il est seul près de moi. On *voit* une chose qui se montre à découvert ; on l'*aperçoit* lorsqu'on la découvre. || Figurément. J'ai vu les traits d'un homme, j'ai aperçu des signes de tristesse sur son visage. *Apercevoir*, c'est voir imparfaitement ; *remarquer*, c'est voir avec attention, preference. On *aperçoit* quelqu'un dans un salon, on le *remarque* lorsqu'on a commencé à le connaître physiquement et aussi moralement.

APERCHER. v. a. Chasse. Remarquer l'endroit où un oiseau va se percher pour y passer la nuit.

APERÇOIR. s. m. Technol. Plaque de tôle ou de fer blanc qui se fixe à chaque côté du billot de la meule de l'épinglier.

APERÇU. s. m. Vue rapide, coup d'œil jeté sur une chose, un livre. Ce que je vous dis là n'est qu'un *aperçu*. (Acad.) On ne m'a donné qu'un *aperçu*. (Id.) Il y a dans cet ouvrage des *aperçus* très-fins, mais rien n'est developpé. (Id.)

— Exposé sommaire. Ce peu de mots suffira pour vous donner un aperçu général de la pièce.

— T. de prat. Son avocat a commencé par nous donner un aperçu de l'affaire. Dans un aperçu court et lucide, il a exposé les points capitaux de la cause.

— T. de compt. Estimation approximative. Voici à peu près l'aperçu de la depense nécessaire. Il nous a fait ce compte par aperçu. L'aperçu de la recette montait à trente mille francs. L'usage de ce substantif n'est pas très-ancien.

APERÇU, UE. part. pass. du v. Apercevoir. Il s'emploie adjectiv. Une montagne aperçue de loin. Un vaisseau aperçu à une longue distance. On imagine souvent une ou plusieurs causes pour rendre raison d'un fait bien *aperçu*. (Seneb.)

— *Aperçu par*. Il n'y a nuls vices extérieurs et nuls defauts du corps qui ne soient *aperçus* par les enfants. (La Bruy.)

APERÉE. s. f. (ét. gr., ἀ priv. ; πήρα, sac). Bot. Genre de la famille des graminées. || Mamm. Nom donné au cochon d'Inde.

APÉRIANTHACÉ, ÉE. adj. (ét. gr., ἀ priv. ; περί, autour ; ἄνθος, fleur). Bot. Qui est sans perianthe. || APERIANTHACÉES. s. f. pl. Bot. Famille de cycadées, formee des cycas et des zamies.

APÉRISPERMÉ, ÉE. adj. (ét. gr., ἀ priv. ; περί, autour ; σπέρμα, graine). Se dit d'une graine ou d'un embryon qui manque de perisperme.

APÉRISTOMATE. adj. des 2 g. V. APÉRISTOMÉ.

APÉRISTOMÉ, ÉE. adj. (ét. gr., ἀ priv. ; περίστομος, peristome). Bot. Se dit d'une mousse qui n'a pas de peristome. || APÉRISTOMÉES. s. f. pl. Mousses dont la capsule a son orifice nu ou prive de péristome.

... ouvrir). Medec. Se dit des remèdes qui ouvrent les pores, qui sont propres a retablir la liberté dans les voies digestives, urinaires, etc. Tisane aperitive, medicament aperitif. || Substantiv. Les racines d'asperge, de persil, de fenouil, etc., sont des *aperitifs*. (Cloq.)

APÉRITOIRE. s. f. Technol. Plaque placée sur le devant du tour à empointer les epingles, afin de bien égaliser les fils de laiton.

APERTA. Myth. lat. Surnom donné à Apollon, selon Festus.

APESANTIEN. Myth. gr. Surnom de Jupiter à cause du sacrifice que Persée lui offrit sur le mont Apesante.

APÉTALE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἀ priv. ; πέταλον, petale). Bot. Sans corolle, sans pétales. Tournefort désigne dans sa methode par le mot *apetalon* la classe des arbres dont les fleurs sont dépourvues de corolle. Les fleurs du saule, du noisetier, de l'amarante, sont apétales. || APÉTALES. s. f. pl. Bot. Arbres dont les fleurs sont depourvues de corolle.

APÉTALÉ, ÉE. adj. (ét. gr. ἀ priv. ; πέταλον, pétale). Bot. Qui n'a pas de petales. || APETALÉES. s. f. pl. Nom d'une des grandes divisions comprenant les plantes dicotyledones apetales.

APÉTALÉE-ÉLEUTHÉROGYNE. s. f. (ét. gr., ἀ priv. ; πέταλον, petale, ἐλεύθερος, libre ; γυνή, femme). Bot. Classe de plantes comprenant les dicotyledones apetales dont l'ovaire est libre.

APÉTALÉE-SYMPHYSOGYNIE. s. f. (ét. gr., ἀ priv. ; πέταλον, petale ; συμφύω, tenir ensemble, et γυνή, femme). Bot. Classe comprenant les dicotylédones apétales dont l'ovaire est adherent.

APÉTALIE. s. f. Bot. État d'une plante dont les fleurs sont privees de petales.

APÉTALIFLORE. adj. (ét. gr. et lat., ἀ priv. ; πέταλον, petale, et *flos*, fleur). Bot. Qui porte des fleurs sans petales. || APETALIFLORES, s. f. pl. Nom donne aux plantes de la classe des synantherees, quand elles sont composees de fleurs apetales.

APÉTALOSTÉMONE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἀ priv. ; πέταλον, petale, et στήμων, étamine). Bot. Se dit des plantes dont les étamines ne tiennent pas aux petales.

APETISSÉ, ÉE. part. pass. du v. Apetisser. Se prend adjectivement. Rendu plus court, plus petit, resserre. Ce manteau a éte apetisse. Il est peu usite.

APETISSEMENT. s. m. Diminution, action de diminuer, diminution par l'eloignement. L'apetissement d'un corps. L'apetissement d'un vêtement. Dans l'eloignement, les arbres que l'on voit semblent eprouver de l'apetissement. Il est peu usité.

APETISSER. v. a. 1re conj. Diminuer, rendre plus petit. Apetisser un manteau, c'est le rendre plus petit. L'eloignement apetisse les objets. On cherche toujours à apetisser ses torts. Le propre de l'eloquence est d'agrandir les petites choses, et d'*apetisser* les grandes. (Isocr.) On emploie plus ordinairement dans le même sens Rapetisser.

— S'emploie absolument. Il signifie Devenir plus petit. Après le solstice d'ete, les jours apetissent. Le verbe usite est Raccourcir.

— S'APETISSER. v. pron. Se resserrer. Cette étoffe s'apetisse à l'eau. On dit ordinairement, Cette etoffe se retrecit, se resserre à l'eau. Diminuer de grandeur par l'eloignement. En s'éloignant les objets semblent s'apetisser. Le verbe apetisser est du reste peu usité dans toutes ses acceptions.

APETTE. s. f. (rad. lat. *apis*, abeille). Entom. Un des noms vulgaires de l'abeille domestique.

A PEU PRÈS. Loc. adv. (V. PRÈS.) Presque, etc.

APEX. s. m. Ant. rom. Baguette garnie de laine qui surmontait le bonnet des saliens et des flamines, et par extension, Bonnet des flamines. On lit dans Valère Maxime que Sulpitius fut exclu du sacerdoce parce que son *apex* tomba tandis qu'il sacrifiait aux dieux.

APHACÉE. s. f. (ét. gr., ἀφάκη, sorte de gesse). Bot. Section du genre lathyre des légumineuses.

APHACITIDE. Myth. gr. Surnom de Vénus, qui rendait des oracles à *Aphaca*, en Syrie.

APHÆA. Myth. gr. Surnom de Diane chez les Eginètes. || Surnom de la nymphe Britomartis, chez les Cretois.

APHÆNE ou **APHANE.** s. f. (ét. gr., ἀ priv. ; φαίνω, briller). Genre de la famille des fulgoriens heteroptères.

APHÆUS. Myth. gr. V. APHNEUS.

APHANANTHE. Bot. Syn. de Microtée.

APHANANTHÈME. s. m. (ét. gr., ἀφανής, peu apparent ; ἄνθεμον, fleur). Bot. Section du genre helianthème, herbe annuelle.

APHANASE. s. m. (ét. gr., ἀφανής, obscur). Entom. Genre de coleoptères tetrameres de la Nouvelle-Hollande.

APHANE. s. m. (ét. gr., ἀ priv. et φαίνω, briller). Ichthyol. Genre de poissons abdominaux place entre les saumons et les cyprins, et très-abondant dans les lagunes de Venise. || Entom. V. PACHYMÈRE.

... pour type l'aphane champêtre.

APHANÉE. s. f. (du gr. ἀφανής, sombre, obscur). Entom. Genre de fulgoriens hemiptères des Indes-Orientales.

APHANÈSE. s. m. (ét. gr., ἀ priv. ; φαίνω, briller). Arseniate de cuivre, qui se rencontre dans le Cornwallshire, substance vert-bleu, dont la composition est peu connue, cristallisant en prisme rhomboidal.

APHANIE. s. f. (du gr. ἀφάνεια, incertitude). Bot. Genre incomplètement connu de sapindacées. L'aphanie de Java est la seule espece connue.

APHANIPTÈRE. adj. des 2 g. (du gr. ἀφανής, obscur, et de πτερόν, aile). Qui est privé d'ailes.

APHANISME. s. m. (ét. gr., ἀφάνεια, obs-

rité). Disparition. Nom d'une des deux parties dont se composaient les fêtes nommées *Adonies*. L'*aphanisme* était consacré au deuil et à la douleur.

APHANISTIQUE. s. m. (du gr. ἀφανίζω, je disparais). Entom. Genre de coléoptères pentamères sternoxes ou serricornes, ayant pour type l'aphanistique émarginé des environs de Paris.

APHANITE. s. f. (du gr. ἀφανής, qui disparaît). Famille de roches pyroxéniques.

APHANITIQUE. adj. des 2 g. Minér. Qui contient de l'aphanite.

APHANIZOMÈNE. s. f. (ét. gr., ἀφανίζομαι, je disparais). Bot. Genre de conferves. On le trouve du mois de mai à juillet dans les fossés et les étangs de la Flandre.

APHANOBE. s. m. (ét. gr., ἀφανής, obscur; βίος, vie). Entom. Genre de coléoptères pentamères sternoxes, ayant pour type l'aphanobion de Java.

APHANOCHILE. s. m. (ét. gr., ἀφανής, obscur; χεῖλος, lèvre. Bot. Genre de labiées.

APHANOPE. s. m. (ét. gr., ἀφανής, obscur). Ichthyol. Genre de scombéroïdes de la forme du lépidope, ayant une seule espèce connue, l'aphanope de Madère.

APHANOPÉTALE. s. m. (ét. gr., ἀφανής, obscur; πέταλον, pétale). Bot. Genre de cunoniacées. Arbre de la Nouvelle-Hollande.

APHANOPTÈRE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἀφανής, obscur; et de πτερὸν, aile). Ornith. et Entom. Qui a des ailes de couleur sombre.

APHANOSTÈME. s. f. (ét. gr., ἀφανής, peu apparent; στῆμα, étamine). Bot. Genre de renonculacées anémonées de l'Amérique Méridionale.

APHANOSTÈPHE. s. f. (ἀφανής, invisible; στεφάνη, couronne). Bot. Genre de composées astéroïdées du Mexique.

APHAR. Géogr. anc. Ville de l'Arabie Heureuse, sur le bord de la mer Rouge.

APHARÉE. Temps. hér. Fils de Périerès et de Gorgophone, régnait dans une partie de la Messénie. || Centaure, fils de Calétor tué par Enée.

APHARTÈRES. s. f. pl. (ét. gr. ἀφάρτερος, agile). Arachn. Petite division d'aranéides senelops.

APHASIE. s. f. Philos. Indécision. Etat de l'esprit dans le jugement problématique.

APHÉDRODÈRE. s. m. (ét. gr., ἀφεδρὼν, cloaque; δέρη, cou). Ichthyol. Genre de percoïde des eaux douces de l'Amérique Septentrionale.

APHEL. s. f. (littér. *causative*). Gramm. chald. Nom de la 5ᵉ forme du verbe; l'hiphil des Hébreux. Ittaphel est la passion d'Aphel.

APHÉLANDRE. s. f. (ét. gr., ἀφελής, simple; ἀνήρ, ἀνδρὸς, homme, étamine). Bot. Genre d'acanthacées aphélandrées. Sous-arbrisseaux propres à l'Amérique tropicale.

APHELEXIS. s. m. (ét. gr., ἀφελής, simple, sans ornement). Bot. Genre d'hélichryses de Madagascar.

APHÉLIE. s. m. (ét. gr., ἀπὸ, loin de; ἥλιος, soleil). Le point de l'orbite d'une planète, où elle se trouve à sa plus grande distance du soleil. Quand les planètes sont à leur aphélie, leur mouvement est le plus lent possible, tandis qu'il est le plus rapide au point opposé, qu'on nomme le périhélie. Les *aphélies* des planètes ne sont point fixes. (Van Tenac.) Pour déterminer la position et le mouvement de l'*aphélie* des planètes par des observations astronomiques, on emploie diverses méthodes. (Id.) || S'empl. adjectiv. La terre est aphélie, lorsqu'elle est dans le point de son orbite le plus éloigné du soleil. Mars aphélie. Vénus aphélie, etc.

— Bot. Nom d'une plante de la Nouvelle-Hollande, de la famille des rutacées.

— APHÉLIE. s. f. (ét. gr., ἀφέλεια, simplicité). Bot. Genre de centrolépidées de la Nouvelle-Hollande australe.

— APHÉLIE. s. f. (ét. gr., ἀπὸ, loin; ἥλιος, soleil). Entom. Genre de lépidoptères nocturnes fortricides.

APHELINE. s. m. (ét. gr., ἀφελής, simple). Entom. Genre de chalcidiens hyménoptères, ayant pour type l'apheline basale.

APHELLAN. s. m. Astron. Nom de l'étoile α des Gemeaux.

APHÉLOCHEIRE. s. m. (ἀφελής, simple; χείρ, main, tarse). Entom. Genre de leptopo-

APHÉLOPE. s. m. (ét. gr., ἀφελής, simple; πούς, pied). Entom. Genre d'oxyuriens hyménoptères, ayant pour type l'aphélope du nord de l'Europe.

APHÈNE. Entom. Syn. d'Aphane.

APHÈNE-JUMELLE. s. f. Entom. Petite division établie dans le genre aphane ou aphène, sur les espèces qui n'ont point de protubérance céphalique.

APHÉRÈSE. s. f. (ét. gr., ἀφαίρεσις, enlèvement, soustraction, retranchement; ἀπὸ, loin de; αἱρεῖν, enlever). Figure gramm. par laquelle on retranche une syllabe ou une lettre au commencement d'un mot. Las, j'ai tant souffert, c'est-à-dire, Hélas, j'ai tant souffert! Lors ouvrant l'œil, comme un vrai basilic, pour alors. L'aphérèse n'a lieu que rarement en français, et avec très-peu de mots : elle n'appartient qu'au style familier. Les Latins l'employaient fréquemment : *Temnere* pour *contemnere*, et *conia* pour *ciconia*, etc. Elle est d'un grand usage dans les étymologies, c'est ainsi que de *gibbosus* nous avons fait *bossu*.

— Chirur. Action d'ôter ce qui est superflu.

— Syn. comp. APHÉRÈSE. SYNCOPE. APOCOPE. Si le retranchement a lieu au commencement du mot, il se nomme *aphérèse;* s'il se fait au milieu du mot, c'est une *syncope;* s'il a lieu à la fin, c'est une *apocope*.

— Min. V. POSPHATES.

APHÉRÈTE. s. m. (ét. gr., ἀπὸ, loin de; αἱρεῖν, enlever). Minér. Phosphate de cuivre vert foncé hydraté, cristallisant en octaèdre. Se rencontre à Libethen, en Hongrie.

APHÉSIE ou **APHÉSIS.** s. f. (ét. gr., ἄφεσις, du v. ἀφίημι, je relâche). Relâchement, rémission. || Médec. Diminution ou cessation d'une maladie, la langueur et la résolution des organes locomoteurs. (Ch.)

APHÉSIEN. (litt. *qui lance, qui précipite*). Myth. gr. Epithète donnée à Jupiter pour avoir, dans une grande sécheresse, envoyé une pluie abondante. Jupiter Aphésien avait un temple à Egine.

APHÈTE. s. f. Astrol. Nom de la planète qui donne la vie.

APHÉTÉRIE. s. f. Ant. gr. Ligne qui était tracée à l'entrée du stade, et qui servait de point de départ.

APHÉTÉRIEN. Myth. gr. Épithète donnée aux Dioscures, comme présidant aux luttes du stade. V. APHÉTÉRIE.

APHÉTOR. (littér. *qui envoie, qui lance*). Myth. gr. Surnom d'Apollon.

APHIDAS. Temps hér. Fils du roi Polyémon, et père d'Epéritus, dont Ulysse emprunta le nom lors de son retour à Ithaque. || Roi de Tégée, fils d'Arcas et père d'Aléus.

APHIDÉE, ÉE. adj. (du gr. ἄφις, ιδος, puceron). Zool. V. APHIDIEN.

APHIDIADES. Entom. V. FLEXILIVENTRES et POLYMORPHES.

APHIDIEN. s. m. (du gr. ἄφις, ιδος, puceron). Entom. Genre d'ichneumoniens braconides hyménoptères, ayant pour type le puceron du rosier. || Adj. Qui a rapport aux pucerons. || APHIDIENS. s. m. pl. Entom. Famille d'hémiptères homoptères ayant pour type le genre puceron. Les *aphidiens* sont de petits insectes ordinairement mous qui vivent sur les végétaux, dont ils pompent les sucs au moyen de leur trompe.

APHIDINÉES. Entom. Syn. d'Aphidiens.

APHIDIPHAGE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἄφις, puceron; φάγω, manger). Entom. Qui vit de pucerons. || APHIDIPHAGES. s. m. pl. Première famille de coléoptères trimères, dont les insectes à l'état de larves sont de grands destructeurs de pucerons.

APHIDIQUE. adj. des 2 g. V. APHIDIEN.

APHIDIVORE. adj. des 2 g. (ét. ἄφις, puceron; et *voro*, devorer). Zool. Qui dévore les pucerons. || APHIDIVORES. Entom. V. APHIDIPHAGES.

APHIE. Ichthyol. V. APHYE.

APHILANTHROPIE. s. f. (ét. gr., ἀ priv., φίλος, ami; ἄνθρωπος, homme). Didact. Misanthropie, haine des hommes.

APHIRAPE. Temps héroïq. Fille de Cœus et sœur de Latone et d'Astérie; suivant d'autres, fille de Pelus et de Phœbé.

— s. m. Entom. Espèce de papillon.

APHLÉ, ÉE. adj. (ét. gr., ἀ priv., φλοιός, écorce). Bot. Qui est dépourvu d'écorce.

APHLOGISTIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἀ priv., φλόξ, flamme). Didact. Qui brûle sans flamme.

APHLOIÉE. s. f. du gr. ἄφλοιος, dénué d'écorce). Bot. Sous-genre de bixacées.

APHLOMIDÉ, ÉE. adj. (ét. gr., ἀ priv., et φλομίς, bouillon, plante dont on faisait des mèches). Bot. Qui est sans écorce. || APHLOMIDÉES. s. f. pl. Une des deux familles d'algues filamenteuses cloisonnées.

APHNÉUS. Myth. gr. Nom sous lequel on adorait Mars en Arcadie sur le mont Crésius.

APHODIE. s. f. (du gr. ἄφοδος, excrément). Entom. Genre d'insectes coléoptères. Les *aphodies* vivent dans les fientes et les fumiers. (I. B.)

APHODIOIDE. adj. des 2 g. Zool. Qui ressemble à une aphodie.

APHONE. adj. des 2 g. Didact. Qui n'a pas de son. Qu'on ne module point.

APHONIE. s. f. (ét. gr., ἀ priv., φωνή, voix). Médec. Privation de la voix, extinction de voix; difficulté, impossibilité de produire des sons. L'aphonie ne doit être confondue ni avec le mutisme, privation de la voix, ni avec la mussitation, qui s'en approche. Dans cette dernière, il y a action des lèvres et de la langue, sans émission de voix. Aphonie directe, indirecte. Aphonie idiopathique, symptomatique. Les causes les plus directes et les plus nombreuses de l'*aphonie* sont les maladies particulières au larynx. (Carr.) Les angines peuvent aussi produire l'*aphonie*. (Id.) Les chanteurs, les orateurs les acteurs, les crieurs d'annonces, etc. qui, par état, doivent toujours tenir leur organe en haleine, sont très-sujets aux maladies du larynx. Cet état peut même s'aggraver et donner lieu à une *aphonie* complète. (Id.)

APHOPHIS. Myth. égypt. V. ÉPAPHUS.

APHORISME. s. m. (ét. gr., ἀπὸ et ὁρίζω, d'où ἀφορίζω, séparer, définir). Définition ou sentence, dans laquelle on présente en peu de mots ce qu'il y a de plus important à connaître sur une chose. Axiome. Maxime. Il ne se dit guère qu'en médecine et en jurisprudence. Les aphorismes d'Hippocrate. Des aphorismes de droit.

— Syn. comp. AXIOME. MAXIME. SENTENCE. APOPHTHEGME. L'*aphorisme* est un enseignement doctrinal; l'*axiome* une vérité capitale; la *maxime* est une proposition, une instruction majeure faite pour guider les hommes dans la vie; la *sentence*, une espèce d'oracle qui apprend ce qu'il faut faire ou ce qui se passe dans la vie : l'*apophthegme* est un dit mémorable qui fait sur nous une vive impression.

— APHORISME. Les maladies, suivant Hippocrate, sont guéries par la nature et non par les remèdes, et la vertu des remèdes consiste à seconder la nature. (Roub.) || *Axiome*. La ligne droite est le plus court chemin d'un point à un autre. (Géom.) || *Sentence*. Connais-toi toi-même. || *Maxime*. Le malheur est le grand maître de l'homme. || *Apophthegme*. On demandait à Léonidas pourquoi les braves gens préfèrent l'honneur à la vie. Parce qu'ils tiennent la vie de la fortune, l'honneur de la vertu.

APHORISTIQUE. adj. Qui tient de l'aphorisme, qui en a le caractère. Style aphoristique. On nomme ainsi la manière la plus concise de s'exprimer, c'est celle où l'on supprime la plupart des articles et des verbes.

APHORME. adj. des 2 g. (mot gr. ἀφορμή). Médec. Occasion, cause externe et manifeste d'une chose quelconque. Ce mot s'applique surtout aux causes occasionnelles ou procatarctiques des maladies.

APHOTISTE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἀ priv.; et φῶς, φωτὸς, lumière). Didact. Qui croît et végète à l'abri de la lumière et du soleil.

APHRACTE. s. m. (ét. gr., ἀ priv., φράττω, fortifier, enceindre, boucher, obstruer). Antiq. gr. Navire à un seul rang de rames et sans pont, ou non couvert, ce qui le faisait distinguer des cataphractes.

APHRITE. s. f. (du gr. ἀφρὸς, écume.) Hist. nat. Variété d'écume de mer.

— s. m. Entom. Genre d'insectes diptères, qui vivent sur les fleurs et dont l'espèce la plus remarquable habite principalement l'Europe méridionale.

APHRIZITE. s. f. Minér. Tourmaline noire.

APHRODE. adj. des 2 g. (du gr. ἀφρώδης, écumeux, formé d'ἀφρὸς, écume). Didact. Qui est couvert d'écume.

APHRODISIAQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., Ἀφροδίτη, Vénus). Médec. Se dit des substances propres à rendre aux organes reproducteurs les forces qu'ils ont perdues.

APHRODISIASME. s. m. (ét., V. APHRODISIAQUE). Médec. L'acte vénérien, le coït.

APHRODISIE. s. f. (rad. Ἀφροδίτη, Vénus). Age où l'on devient apte à la génération; la puberté. || APHRODISIES. s. f. pl. Antiq. gr. Fêtes célébrées en l'honneur de Vénus dans presque toutes les villes de la Grèce. Les aphrodisies de Cypre étaient les plus remarquables.

APHRODISIENS. s. m. pl. Entom. Famille d'annélides

APHRODISIOGRAPHE. adj. des 2 g. Qui décrit les plaisirs de l'amour.

APHRODISIOGRAPHIE. s. f. (ét. gr., Ἀφροδίτη, Vénus, amour; γράφω, écrire). Physiol. Description des plaisirs de l'amour.

— Médec. Description de la maladie vénérienne. Traité sur les maladies syphilitiques. Il a fait de l'*aphrodisiographie*, etc., il a décrit telle maladie. (Chom.)

APHRODISIOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport à l'aphrodisiographie.

APHRODITE. s. f. (ét. gr., ἀφρὸς, écume; δύμι, sortir). Un des noms de Vénus; les poètes supposaient, d'après Hésiode, qu'elle était née de l'écume de la mer.

— Ant. gr. Espèce de pantomime en usage chez les Grecs.

— Entom. Genre de la classe des annélides. Ces animaux marins, qui vivent dans la vase. plus remarquable est l'aphrodite hérissée.

— adj. des 2 g. Bot. Se dit des plantes dont les corps reproducteurs ne sont pas le produit du concours des sexes.

APHRODITÉ, ÉE. adj. Zool. V. APHRODITIEN.

APHRODITIEN, ENNE. adj. Zool. Qui ressemble à une aphrodite. || APHRODITIENS s. m. pl. Famille d'annélides.

APHRODITOGRAPHIE. s. f. Astron. Description de la planète de Vénus.

APHRODITOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Astron. Qui a rapport à l'aphroditographie.

APHROGALE ou **APHROGÉDA.** s. m. (ét. gr., ἀφρὸς, écume; et γάλα, lait). Didact. Lait battu et réduit en une mousse écumeuse.

APHRONILLE. s. f. Bot. Plante diurétique.

APHRONITRE. s. m. Chim. Nitre dépuré.

APHROPHORE. s. m. (ét. gr., ἀφρὸς, écume; et φέρω, porter). Entom. Genre d'insectes hémiptères.

APHROSIUS. Grand-prêtre du temple d'Hermopolis, est regardé comme le premier après les mages qui ait reconnu la divinité du Sauveur. Préfet d'Egypte, il s'opposa aux habitants de ce pays, qui voulaient tuer le fils de Marie. Dans la suite disciple de Jésus-Christ, il eut la gloire d'être l'un des premiers martyrs de la foi évangélique, à laquelle il convertit la ville de Béziers. Mort en l'année 70, à l'âge de cent deux ans.

APHROSYNE. s. m. (du gr. ἀφροσύνη, démence; ἀ priv.; et φρὴν, esprit). Médec. Dérangement des facultés intellectuelles.

APHTALOSE. s. m. (rad. gr. ἅπτω, je brûle). Sulfate de potasse, sel *de Duobus;* substance blanche, soluble dans l'eau, qui ne se trouve qu'aux environs des volcans, au Vésuve, de même elle est assez rare.

APHTHARTODOCÈTE. s. m. (ét. gr., ἄφθαρτος, incorruptible; δοκέω, je crois). Hist. eccles. Nom donné aux disciples de Julien d'Halicarnasse, qui vivait au IVᵉ siècle et enseignait que le corps de Jésus-Christ avait été impassible en raison de son incorruptibilité.

APHTHE ou **APHTE.** s. m. (ét. gr., ἄφθαι, de ἅπτω, enflammer). Médec. Petit ulcère très superficiel qui vient dans la bouche. Se dit plus exactement au pluriel d'une éruption pustuleuse qu'on remarque à l'intérieur de la bouche, au pharynx, et qui quelquefois paraît s'étendre profondément dans les voies digestives et aériennes. Les *aphthes* des enfants sont bénins ou discrets, et quelquefois malins ou confluents. (Chom.) Lorsque l'*aphthe* est dans son état le plus grand de simplicité, il disparaît au bout d'une semaine. (Carr.)

APHTHEUX, EUSE. adj. (du gr. ἀφθώδης, rempli d'aphthes). Médec. Compliqué ou accompagné d'aphthes, qui tient aux aphthes : maladie angine aphtheuse. Cullen et Sauvages ont donné le nom de fièvre *aphtheuse* à celle qui est accompagnée d'aphthes. (Chom.)

APHYE. s. f. (du gr. ἀφύη, même signif.). Ichthyol. Poisson de la Méditerranée, de peu de valeur; nom commun aux goujons, aux muges, aux surmulets, etc., ce que nous appelons vulgairement du frétin. L'anchois a été mis au nombre des *aphyes*. (***)

APHYLLANTHE. s. f. (ét. gr., ἀ priv., φύλλον, feuille; ἄνθος, fleur). Bot. Petite plante du midi de la France.

APHYLLANTHÉ, ÉE. adj. (ét., V. APHYLLANTHE). Bot. Qui ressemble à l'aphyllanthe. || APHYLLANTHÉES. s. f. pl. Bot. Famille de plantes.

APHYLLE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἀ priv., φύλλον, feuille). Bot. Qui n'a point de feuilles. L'orobanthe est une plante aphylle.

APHYLLOCALPE. s. f. (ét. gr., ἀ priv.; φύλλον, feuille, et κάλπη, vase). Bot. Genre de fougères.

APHYLLOCAULE. s. m. (ét. gr., ἀ priv.; φύλλον, feuille, et καυλὸς, tige d'herbe). Bot. Genre de plantes à fleurs composées.

APHYOSTOME. adj. des 2 g. (ét. gr., ἀφυής, grossier; στόμα, bouche). Zool. Qui a la tête terminée par un long museau garni d'une petite bouche à son extrémité. || APHYOSTOMES. s. m. pl. Famille de poissons.

APHYTÉIE. s. f. (ét. gr., ἀ priv.; φυτεία, végétation). Bot. Plante du cap de Bonne-Espérance, de la famille des cytinées.

API. s. m. (ét. lat., *Appianum malum*, du nom d'un Romain appelé *Appius*, qui obtint ces pommes par la greffe). Bot. Nom vulgaire d'une variété du pommier. Son fruit est très-petit, ferme, et coloré d'un rouge vif. Pomme d'api. Api noir. Pommier d'api. Voilà de fort bel api. La pomme d'*api* est très-petite, d'un jaune citron, mais colorée d'un beau rouge écarlate du côté où elle reçoit les rayons du soleil; sa chair est blanche et ferme, croquant sous la dent. (Roz.) Le pommier d'*api* à branches droites et longues est de taille moyenne, et donne beaucoup de fruits. (Id.)

— On dit d'un enfant qui a le teint vermeil et qui a la fraîcheur de la santé, que *ses joues sont deux pommes d'api*.

— Se dit au pl. Omiss. de l'Acad. Un homme à qui l'on servait chez un restaurateur des pommes d'*api* gâtées, en fit ses reproches à la dame de comptoir, qui se fâcha à son tour et lui dit : Mais, monsieur, je ne suis pas [illegible] tôt cet homme peu galant. (Carp.)

ÀPI. s. f. Astron. ind. Nom d'un des nakchatres ou mansions lunaires.

APIA. Géog. anc. Ancien nom du Péloponèse.

APIAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *apis*, abeille). Entom. Qui ressemble à une abeille. Qui dévore les abeilles. || APIAIRES. s. m. pl. Famille d'insectes hyménoptères.

APIARIDES. s. f. pl. (du lat. *apis*). Entom. Famille d'hyménoptères mellifères, divisée en deux tribus, celle des apiarites et des mélipponites.

APIARITES. s. f. pl. (rad. lat., *apis*, abeille). Tribu de l'ordre des hyménoptères, établie dans la famille des apiarides.

APIASTRE. s. m. (du lat. *apis*, abeille). Bot. Genre de la famille des ombellifères.

À PIC. Expression adv. Perpendiculairement. V. PIC.

APICAL. s. m. (du lat. *apex*, pointe). Nom donné aux aréoles qui se terminent à la pointe de l'aile des insectes.

APICAL, ALE. adj. (du lat. *apex*, pointe). Didact. Qui a rapport au sommet d'une chose. Dont le sommet offre quelque particularité notable. Plur. APICAUX.

— APICALES. s. m. pl. (du lat. *apex*, *apicis*, pointe). Entom. Nom donné à une petite division du genre encyrte

APICÉ, ÉE. adj. (rad. lat. *apex*, pointe). Bot. Qui se termine par un sommet fort apparent.

APICES. s. m. pl. Mathém. anc. Caractères inventés par les pythagoriciens pour désigner les nombres.

APICICOURBE. adj. des 2 g. (ét. lat., *apex*, *apicis*, sommet, et *curvus*, courbe). Didact. Dont l'extrémité est recourbée.

APICIFLORE. adj. des 2 g. (ét. lat., *apex*, sommet, et *flos*, fleur). Bot. Qui a des fleurs terminales.

APICILAIRE. adj. des 2 g. (*apex*, *apicis*). Bot. Qui est placé au sommet d'un organe.

APICIUS (Famille des). L'illustration de cette famille est due tout entière à la gastronomie et à divers ouvrages que ses membres ont écrits sur l'art culinaire. Le traité d'Apicius, malgré des altérations considérables, est d'un véritable intérêt sous le rapport de la gastronomie et de l'hygiène. Ses descendants les plus connus vivaient sous Auguste et Tibère, etc.

APICOLE. s. m. V. APICULTEUR

APICRE. s. m. (du gr. ἄπικρος, qui n'est point amer). Bot. Genre de la famille des liliacées aloïnées.

APICULE. s. m. et f. (ét. lat., *apex*, *apicis*, pointe). Hist. nat. Pointe courte, aiguë et peu consistante.

APICULÉ, ÉE. adj. Bot. Qui est muni d'une petite pointe.

APICULTEUR. s. m. (ét. lat., *apis*, abeille, *cultor*, de *colere*, cultiver). Qui élève les abeilles. Il n'est point d'homme qui puisse assister au réveil de la nature sans être ému d'un sentiment indéfinissable; l'*apiculteur* semble lui-même se reveiller d'un long sommeil, lorsqu'il voit, aux premiers beaux jours, son rucher sortir de l'engourdissement et renaître à la vie. (Frarière.)

APICULTURE. s. f. (du lat. *apis*, abeille; *cultura*, culture). Éducation des abeilles. Vers la fin du siècle dernier, des sociétés nombreuses s'organisèrent en Allemagne pour propager la culture des abeilles; l'*apiculture* était devenue une passion sur les bords du Rhin. (Frarière.) Ce goût ayant gagné promptement la France, on vit les plus célèbres naturalistes se livrer à l'étude des abeilles; mais ces études admirables firent surgir une foule de systèmes déraisonnables en pratique, en sorte qu'elles ont été jusqu'aujourd'hui plus nuisibles qu'utiles aux progrès de l'*apiculture*. (Id.) Parmi les personnes disposées à s'occuper d'*apiculture*, il s'en trouve plusieurs que la crainte des piqûres épouvante, et qui n'osent se livrer à leur goût. (Id.) M. Lombard a professé pendant plusieurs années des cours publics sur l'*apiculture*. (Id.)

APIDE. adj. des 2 g. (du lat. *apis*, abeille). Zool. V. APIAIRE.

APIE. s. f. (du lat. *apis*, abeille). Bot. Syn. du genre ache, de la famille des ombellifères.

APIÉ, ÉE. adj. Zool. V. APIAIRE.

APIÉCEUR, EUSE. s. m. Arts et mét. Ouvrier, ouvrière qui travaille à la pièce.

APIEN, ENNE. adj. Zool. Qui ressemble à un ape. || APIENS. s. m. pl. Zool. Famille de crustacés.

APIÉTRI, IE. part. pass. du v. Apiétrir.

APIÉTRIR. v. n. et pron. 2e conj. (rad. *piètre*). S'apiétrir. Devenir piètre, s'affaiblir. Ce mot, regardé comme un néologisme dans les dictionnaires modernes, est évidemment un vieux mot régénéré, et appartient de droit au style ancien.

APIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *apis*, abeille; *fero*, porter). Didact. Qui porte des abeilles.

APIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *apis*, abeille; *forma*, forme). Didact. Qui a la forme d'une abeille.

[illegible] s. m. Mar. Épithète donnée, dans le Levant, à un Bâtiment à voiles latines qui n'est pas rendu à sa ligne de charge, mais qui est assez calé pour naviguer.

APILEPSIE. s. f. (ét. gr., ἀπό, sous; λαμβάνω, prendre). Médec. Ce nom a été donné à l'apoplexie, mais il n'est pas resté en usage.

APINAIRE. s. m. (du lat. *apinarius*). Antiq. rom. Bouffon, grimacier, faiseur de tours.

APINELLE. s. f. (du lat. *apis*, abeille). Genre de la famille des ombellifères.

APIOCARPE. s. f. (ét. gr., ἄπιον, poire; καρπός, fruit). Bot. Genre de la famille des mousses aplopéristomées.

APIOCÈRE. s. f. (ét. gr., ἄπιον, poire; κέρας, corne). Entom. Genre de diptères aplocères de la Nouvelle-Hollande.

APIOCRINIDES. s. f. pl. Zool. Famille de l'ordre des crinoïdes échinodermes, genre de polypiers.

APIOCRINITES. s. f. pl. Zool. Genre de polypiers, de l'ordre des crinoïdes échinodermes.

APION. s. m. (du gr. ἄπιον, poire). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères.

APIONIDE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἄπιον, poire; εἶδος, ressemblance). Entom. Qui ressemble à un apion. || APIONIDES. s. m. pl. Famille d'insectes coléoptères orthocères.

APIOPTÉRINE. s. f. Conchyl. Genre de coquilles univalves.

APIOS. s. m. Bot. Genre de la famille des légumineuses papilionacées.

APIOSPORE. s. m. (ét. gr., ἄπιον, poire; σπόρος, spore). Bot. Genre de champignons périsporiés.

APIOSPORIEN, ENNE. adj. Bot. Qui ressemble à un apiospore. || APIOSPORIENS. s. m. pl. Groupe de la famille des champignons.

APIQUAGE. s. m. Mar. Action d'apiquer. C'est le plus grand *apiquage* qu'on puisse donner aux vergues de hune, lorsqu'elles sont brassées, le plus possible, du bord où le bout des basses vergues touche au castingage. (Willaum.)

APIQUÉ, ÉE. part. pass. du v. Apiquer.

APIQUER. v. a. 1re conj. Mar. Mettre à pic, rendre vertical ou à peu près. Apiquer une vergue, la placer dans une position à peu près verticale. Apiquer la civardière à tribord, la ranger à peu près le long du mât de beaupré.

— v. n. Se dit d'un bâtiment lorsque, après avoir viré sur le câble, il se trouve placé à peu près verticalement au-dessus de l'ancre.

APIROPHORE. s. m. (ét. gr. et lat., ἀ priv., *pirus*, poire; φέρω, porter). Bot. Syn. du genre pirus, de la famille des pomacées.

APIROPODES. s. m. pl. (ét. gr., ἄπειρος, infini; πούς, ποδός, pied, c'est-à-dire, pattes très-nombreuses). Entom. Classe d'insectes ou type des articulés, ayant plus de six pieds.

APIS (Bœuf). Myth. L'une des plus célèbres divinités égyptiennes, adorée spécialement à Memphis. Il était noir partout sur le corps, excepté sur le front, marqué d'une tache blanche carrée. Sur son dos était l'empreinte d'un aigle, suivant les uns; suivant d'autres, celle d'un croissant; les poils de sa queue étaient doubles, et il avait sous la langue la figure d'un escarbot. Apis ne devait vivre que vingt-cinq ans, nombre mystique. Sa mort était un sujet de deuil pour toute l'Égypte, et la douleur publique durait jusqu'à ce que les prêtres eussent retrouvé un nouvel Apis. C'était dans le temple d'Apis que les rois d'Égypte allaient recevoir l'onction religieuse qui sanctionnait leur avénement au trône.

—Des auteurs ont écrit qu'*Apis* était le symbole d'Osiris: d'autres, de la Terre; ceux-ci, du Soleil; ceux-là, de la Lune; quelques-uns, qu'il était l'emblème du Nil considéré dans sa période d'accroissement, etc.

— APIS. Temps. hér. Roi d'Argos, fils de Phoronée et de la nymphe Laodice. Ce fut lui qui, selon la tradition, donna au Péloponnèse le nom d'Apia. || Quatrième roi de Sicyone, fils de Telchin, et père de Thelxion, fils de Jason, guerrier étolien qui, suivant Eschyle, purgea le Péloponnèse des animaux féroces dont il était infesté, et lui donna le nom d'Apia.

— APIS. (en lat. *apis*, abeille). Astron. Petite constellation de l'hémisphère méridional qui est aussi appelée Abeille.

APISAON. Temps hér. Fils de Phausus, tua Eurypylus devant Troie. || Fils d'Hippasus, tua Lycomède au siége de Troie.

APISTE. s. m. (du gr. ἄπιστος, perfide). Ichthyol. Genre de poissons percoïdes scorpènes.

APITES. s. m. pl. (du lat. *apis*, abeille). Groupe de la famille des mellifères apiaires.

APITOYÉ, ÉE. part. pass. du v. Apitoyer.

APITOYER. v. a. 1re conj. (rad. *pitié*). Exciter la pitié, toucher de pitié, attendrir. Rien ne peut l'*apitoyer* sur mon sort. (Acad.)

— S'APITOYER. v. pron. Témoigner sa pitié, sa compassion. On dit S'apitoyer sur quelqu'un, sur quelque chose. Nous passions toutes les soirées à nous *apitoyer* sur des souffrances imaginaires. (Volt.) Il était tellement occupé de ses malheurs prétendus, qu'il n'avait pas le temps de *s'apitoyer* sur les malheurs réels de son frère. (Id.)

[illegible] (rad. pitié). Nom que les révolutionnaires de 1792 donnaient à ceux qui osaient montrer quelque compassion pour les victimes des fureurs populaires.

APIUS. s. m. (du gr. ἄπιον, poire). Entom. Genre de coléoptères tétramères, qui correspond au genre apion.

— APIUS. s. m. (en lat. *apis*, abeille). Genre d'hyménoptères craboniens.

APIVORE. adj. des 2 g. (du lat. *apis*, abeille; *vorare*, dévorer). Entom. Qui dévore les abeilles.

APLAIGNÉ, ÉE. part. pass. du v. Aplaigner.

APLAIGNER. v. a. 1re conj. Manuf. de draps. Faire sortir la laine de la surface du drap, et en coucher les brins du même côté.

APLAIGNEUR, EUSE. adj. Techn. Ouvrier qui aplaigne les draps.

APLANER. Techn. V. APLAIGNER.

APLANEUR ou **APLANISSEUR**. Techn. V. APLAIGNEUR.

APLANI, IE. part. pass. du v. Aplanir. Se prend adjectivement. Ce terrain a été aplani. || Fig. Cette difficulté fut aplanie sans peine.

O merveilles de l'harmonie !
L'onde orageuse est *aplanie*,
Le ciel devient riant et pur.
(LEBRUN.)

APLANIR. v. a. 2e conj. (rad. lat., *planus*, plan, uni). Rendre plan, uni et de niveau, faire disparaître les irrégularités d'une surface. Aplanir un chemin. Aplanir une montagne. Aplanir une table, etc. La main de l'homme comble des rivières, creuse des canaux, *aplanit* des montagnes. (Buff.) Il allait casser des roches çà et là dans les habitations pour en *aplanir* le chemin. (B. de St-P.) La main lente du temps *aplanit* les montagnes. (Volt.)

—Fig. Se dit des choses morales. Aplanir les obstacles, les difficultés qui se rencontrent dans une affaire, les faire disparaître. Aplanir les voies à quelqu'un, etc. La foi aplanit les montagnes, elle nous fait venir à bout des choses les plus difficiles. Il me proposa de s'employer auprès du roi pour *aplanir* les obstacles qui s'opposaient à ma nomination. (St-Sim.) Rien ne peut *aplanir* son humeur inégale. (Malherbe). Il faut de ces périls m'*aplanir* la sortie. (Corn.) Du paradis pour elle il *aplanit* les routes. (Boil.)

— Fig. *Aplanir les monts*. Promettre beaucoup et ne rien faire.

— S'APLANIR. v. pron. Devenir plain, uni. Ce terrain s'*aplanit* du côté que les montagnes commencent à s'*aplanir*. (Trev.) Ils se croient des dieux, ils veulent que les montagnes s'*aplanissent* pour les contenter. (Fén.)

— Fig. Disparaître. Supposez, au contraire, un système vraiment national, tout s'*aplanit* de soi-même. (Mirabeau.) Devant eux toutes les voies du crime s'*aplanissent*. (Fléch.) Dans cet état d'indifférence, non-seulement le devoir trouve en nous des répugnances insurmontables; mais encore le crime s'*aplanit*, pour ainsi dire. (Mass.)

APLANISSEMENT. s. m. (rad. *plan*). Action d'aplanir, de niveler; état d'une chose aplanie. Aplanissement d'une montagne, d'une route. L'*aplanissement* de ce terrain a occupé beaucoup d'ouvriers. Il se dit au figuré. Aplanissement d'un obstacle, d'une difficulté, etc.

APLATÉ, ÉE. part. pass. du v. Aplater.

APLATER. v. a. 1re conj. (rad. *plat*.) Mar. Diviser les matelots sept par sept pour manger au même plat. On *aplate* aussi les officiers mariniers, canonniers, soldats et novices. (Willaum.)

APLATI, IE. part. pass. du v. Aplatir. Se prend adjectiv. au propre et au figuré. La terre est aplatie vers ses pôles. L'affaire des poisons est toute *aplatie*. (Mme de Sév.) Certains animaux, tels que les tortues, sont *aplatis*. (B. de St-P.)

Au secteur de Clairaut le globe assujetti
Soumet ses flancs glacés et son pôle *aplati*.
(GUYÉTAND.)

—*Aplati par*. L'esclave d'un despote, toujours comprimé par la terreur, *aplati*, garrotté, pour ainsi dire, par l'autorité qui l'enveloppe dans ses filets, ne peut pas exercer avec sécurité toute son industrie. (Virey.)

—*Aplati vers*. La théorie a d'abord signalé l'aplatissement de la terre, déjà soupçonné lorsqu'on avait remarqué que Jupiter était *aplati* vers ses pôles. (Van Tenac.)

— Conchyl. et entom. Qui est moins haut que large. *Spire aplatie*. Se dit quand les tours réunis forment une surface tout à fait plane. *Corselet aplati*. Celui dont le disque n'est pas plus élevé que les bords.

— APLATIS. adj. et s. m. pl. Entom. Nom donné à une section de la famille des brachélytres, renfermant des insectes qui ont le corps très-plat.

— APLATIS. s. m. pl. Entom. Tribu de l'ordre des coléoptères pentamères.

— APLATIES. s. f. pl. (en lat. *planatæ*, platœs). Entom. Groupe d'insectes du genre athes.

APLATIR. v. a. 2e conj. (ét. gr., πλατεῖα, espace plat). Rendre plat sans rien ôter, c'est-à-dire altérer la forme d'un corps selon quelqu'une de ses dimensions, de manière que cette dimension en soit rendue plus petite. Aplatir [illegible] à coups de marteau. Aplatir une surface trop bombée. Aplatir un chapeau d'un coup de poing. Le portrait de Maupertuis par Daulé le représente en Lapon, *aplatissant* les pôles de la terre. (Sall.)

—Fig. Aplatir s'emploie familièrement et dans le sens d'Avilir, déprimer. Ce système peut être excellent pour *aplatir* les intelligences. (Cour.) Les arrogants sont comme les ballons, une piqûre de la satire ou de la douleur les *aplatit*. (B.)

— S'APLATIR. v. pron. Devenir plat. Les balles s'aplatissent sur le rocher. Les extrémités vont en s'aplatissant. La terre s'aplatit vers les deux pôles. Sous les coups de marteau le métal s'*aplatit*. (Delille.)

— Fig. L'orgueil s'aplatit. Il est familier en ce sens. Les paroles que j'exprime au malheur, sont paroles de despit; mon courage se hérisse au lieu de s'*aplatir*. (Mont.)

APLATISSEMENT. s. m. (rad. *aplatir*). Action d'aplatir, effet de cette action. Aplatissement d'une boule de cire. Aplatissement d'une balle de plomb. A raison de l'*aplatissement* de l'œil, la vue devient longue. (Adelon.) Une pression forte et continue avait déterminé un *aplatissement* très-remarquable. (Volt.)

— *Aplatissement de la terre*. Se dit de la terre qui est aplatie aux deux pôles. Il est évident qu'on doit jusqu'ici s'en tenir pour l'évaluation de l'*aplatissement* de la terre aux résultats de la mesure des degrés du méridien et des observations du pendule, et adopter le nombre 1/300 comme représentant le mieux cet *aplatissement*. (Van Tenac.)

APLATISSERIE. s. f. (rad. *aplatir*). Techn. Atelier de forge où l'on prépare les barres de fer pour être aplaties. || Bâtiment où est situé cet atelier. Plusieurs ouvriers sont logés dans l'aplatisserie.

APLATISSEUR. s. m. (rad. *aplatir*). Techn. Qui aplatit quelque chose, ouvrier qui aplatit les barres de fer, qui aplatit ou lamine un métal. Voltaire l'emploie par plaisanterie pour désigner quelques physiciens qui prétendaient les pôles aplatis. Ces *aplatisseurs* du globe. (Volt.)

APLATISSOIR. s. m. (rad. *aplatir*). Techn. Instrument qui sert à aplatir les barres de fer ou tout autre métal. || Nom donné dans une forge à une couple de cylindres entre lesquels on passe les barres de fer pour les allonger ou les aplatir.

APLECTE. s. f. (ét. gr., ἀ priv.; et πλέκω, plier.) Entom. Genre de lépidoptères nocturnes.

APLECTRE. s. m. (ét. gr., ἀ priv.; et πλῆκτρον, ergot). Entom. Genre de coléoptères tétramères, originaire du Mexique.

— Bot. Genre de la famille des mélastomacées miconiées, propre aux îles de la Sonde.

APLESION. s. m. (ét. gr. ἀ priv.; πλησίος, voisin). Ichthyol. Première division du genre étheostome.

APLESTÉ, ÉE. part. pass. du v. Aplester.

APLESTER. v. a. (ét. gr., ἀ priv, πλέκω, plier, deplier). Anc. marine. Déplier, étendre les voiles pour se préparer à partir.

APLESTIE. s. f. (ét. gr., ἀ priv.; πλήθω, remplir). Médec. Faim insatiable, voracité. Peu usité.

APLET. s. m. T. de pêche. Filet qu'on emploie pour la pêche du hareng et autres poissons de la même grosseur.

APLÉTÉ, ÉE. part. pass. du v. Aplèter.

APLÉTER. v. a. 1re conj. Agricult. L'e antépénultième se change en è grave dans les 3 p. personnes du présent de l'indicatif et du subjonctif. *J'aplète, tu aplètes, il aplète, que j'aplète, que tu aplètes*, etc. Accélérer un travail, en hâter la fin. Peu usité.

APLÉTEUR. s. m. Agricult. Vigneron qui travaille vite. Peu usité.

APLEURIE. s. f. (ét. gr., ἀ priv.; πλευρά, côte). Anat. Genre de déviation organique, ou d'agénésie partielle, caractérisée par l'absence des plèvres.

APLIDE s. m. Moll. Genre de mollusques accidies.

APLIDIE. s. f. Entom. Genre de l'ordre des coléoptères pentamères, propre aux contrées méridionales.

APLITE. s. f. Géol. Nom d'une roche composée de quartz et de feldspath, très-abondante en Dalecarlie.

APLITES. s. f. pl. (ét. gr., ἀ priv.; πλέω, naviguer). Premier sous-genre du genre appelé lépomis.

APLOCENTRE. (ét. gr., ἁπλόος, simple; κέντρον, épine). Ichthyol. Genre de poissons coryphènes.

APLOCÈRE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἁπλόος, simple; κέρας, corne). Entom. Qui a des antennes ou des cornes simples. || Genre de lépidoptères nocturnes. || APLOCÈRES. s. m. pl. Entom. Famille de diptères renfermant des insectes dont les antennes ne portent pas de poil latéral isolé.

APLOCNÈME. s. m. (ét. gr., ἁπλόος, simple; κνήμη, cuisse). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des malacodermes.

APLOCNÉMIE. s. f. (ét. gr., [illegible]). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des longicornes.

APLODACTYLE. s. m. (ét. gr., ἁπλόος, simple; δάκτυλος, doigt). Entom. Genre de poissons de la famille des percoïdes.

APLODÈRE. s. m. (ét. gr., ἁπλόος, simple, δέρας, peau). Entom. Genre de coléoptères pentamères.

APLODINOTE. Ichthyol. V. AMBLODON.

APLODISQUE. s. m (ét. gr., ἁπλόος, simple; δίσκος, disque). Bot. Nom d'une des sections du genre aplopappe.

APLODON. s. m. (ét. gr., ἁπλόος, simple; ὀδούς, dent). Bot. Espèce de la famille des mousses.

— Moll. Coquille terrestre du genre hélice

APLODONTIE. s. m. (ét. gr., ἁπλόος, simple; ὀδούς, dent). Mamm. Espèce de marmotte.

APLOÉ. s. f. (du gr. ἁπλόος, simple). Entom.

Genre de coléoptères pentamères, des Indes Orientales.

APLOLOPHE. Bot. V. HAPLOLOPHE.

APLOMB. s. m. Mot qu'emploient les ouvriers en bâtiments pour exprimer qu'un mur, un pan de bois, est posé avec justesse verticalement et perpendiculairement à l'horizon, et ne penche ni en avant, ni en arrière, ni de côté. Ils se servent pour cela d'un plomb suspendu à une corde, et c'est de là que vient cette dénomination. Ce mur ne tient pas bien son aplomb. Ce bâtiment a bien gardé son aplomb. Conserver l'aplomb. Garder l'aplomb. Aplomb d'une balance, équilibre de ses plateaux.

Ta balance, ô justice ! en son exact *aplomb*,
Ne descendra pas plus vers l'or que vers le [plomb.
(MOLLEVAUT.)

— Fig. Certaine assurance dans la manière d'agir, de parler, de se présenter, qui annonce du tact et de l'expérience. Il ne manque à ce jeune homme qu'un peu d'aplomb. Il nous a assuré cela avec un aplomb incroyable. Pour négocier de pareilles affaires, il faut de l'aplomb et du sang-froid. Cet acteur a de l'aplomb lorsqu'il se trouve en scène.

— Se dit aussi pour la conduite. Cet homme a beaucoup d'aplomb dans sa conduite.

— Peint. Se dit de la pondération des figures. Ces personnages manquent d'aplomb. Cet artiste pèche par les aplombs. Dans un sens analogue, T. d'équitation. Les aplombs d'un cheval.

— *D'aplomb*, loc. adv. Perpendiculairement, verticalement à l'horizon. Ce mur n'est pas d'aplomb. Cette ligne tombe d'aplomb, est tirée d'aplomb. Être d'aplomb. Être hors d'aplomb. Il existe deux exemples étonnants d'un hors d'*aplomb* produit par l'affaissement du terrain ; la tour du Gar[is]endi à Bologne, et la tour de Pise, haute de 142 pieds. Si du haut de cette dernière on laisse tomber un plomb jusqu'au sol, on trouve 12 pieds de distance entre le plomb et la base de l'édifice. Les assises de ces deux tours sont inclinées, le vide se déverse dans le sens de l'inclinaison, d'où il résulte que ce hors d'*aplomb* n'est en aucune façon le fruit de la volonté d'un architecte bizarre. (A. G.)

— *Aplomb*. loc. adv. Le soleil darde *aplomb* ses rayons. (Trev.) Il est moins usité que la locution *d'aplomb*.

— *D'aplomb*. T. de danse, d'escrime. Être d'aplomb. Être assuré, ferme sur ses jambes. Ce danseur retombe toujours d'aplomb. Il est bien d'aplomb.

APLOME. s. m. (du gr. ἁπλόος, simple). Liturg. Nappe d'autel, dans l'Église grecque.
— Miner. Minéral de la classe des substances terreuses.

APLOMÈRE. s. m. (ét. gr., ἁπλόος, simple, μηρός, cuisse). Entom. Genre de diptères brachocères, du Chili.

APLOMIE. s. m. (ét. gr., ἁπλόος, simple). Infus. Nom d'un ordre d'infusoires dépourvus d'organes externes.

APLOMYE. s. f. (ét. gr., ἁπλόος, simple ; μυῖα, mouche). Entom. Genre de l'ordre des diptères entomobies.

APLONIS. s. m. (ét. gr., ἁπλόος, simple ; ὄνυξ, ongle). Ornith. Genre d'oiseaux des îles des Amis et de la Nouvelle-Hollande, assez convenablement placé dans la famille des merles.

APLONOME. adj. des 2 g. (ét. gr. ἁπλόος, simple ; νόμος, loi). Miner. Épithète donnée à un cristal dont le signe offre la plus simple des lois intermédiaires de décroissement, ou les deux lois ordinaires les plus simples.

APLONYCHE. s. m. (ét. gr., ἁπλόος, simple ; ὄνυξ, ongle). Entom. Genre de coléoptères pentamères, de la Nouvelle-Hollande.

APLOPAPPE. s. m. (ét. gr., ἁπλόος, simple ; πάππος, aigrette). Bot. Genre d'espèces faisant partie des astères, originaire d'Amérique.

APLOPE. s. m. (ét. gr., ἁπλόος, simple ; πούς, pied). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères. || Genre de la famille des phasmiens. V. HAPLOPE.

APLOPÉRISTOMÉ, ÉE. adj. (ét. gr., ἁπλόος, simple ; περί, autour ; στόμα, bouche). Bot. Se dit d'une mousse munie d'un péristome simple. || APLOPÉRISTOMÉES. s. f. pl. Bot. Nom de tous les [...] ... péristomique.

APLOPHYLLE. s. m. (ét. gr., ἁπλόος, simple ; φύλλον, feuille). Bot. Espèce du genre rue à feuilles simples.

APLOPORE. s. m. (ét. gr., ἁπλόος, simple ; πόρος, passage). Zool. Genre d'animaux du groupe des tubipores, non décrit.

APLOPSES. s. m. pl. (ét. gr., ἁπλόος, simple ; ὤψ, œil). Infus. Sous-famille d'infusoires gymnexes.

APLOSCELIS. s. m. (ét. gr., ἁπλόος, simple ; σκέλος, jambe). Entom. Genre de coléoptères trimères.

APLOSONYX. s. m. (ét. gr., ἁπλόος, simple ; ὄνυξ, ongle). Entom. Genre de coléoptères tétramères de Java.

APLOSTACHYÉ, ÉE. (ét. gr., ἁπλόος, simple ; στάχυς, épi.) Bot. Qui a les fleurs disposées en épi simple. Mélastome aplostachyé.

APLOSTÈGUE. adj. et s. m. (ét. gr., ἁπλόος, simple ; στέγη, loge). Moll. Se dit d'une coquille à plusieurs loges ne renfermant chacune qu'une seule cavité. || APLOSTÈGUES. s. m. pl. Section des céphalopodes foraminifères, comprenant ceux qui n'ont qu'une seule cavité par loge.

APLOSTOME. adj. des 2 g. (ét. gr., ἁπλόος, simple ; στόμα, bouche). Zool. Qui a la bouche ouverture simple.

APLOSTYLIDE. Bot. V. HAPLOSTYLES.

APLOTARSE s. m. (ét. gr., ἁπλόος, simple ; ταρσός, tarse). Entom. Genre de l'ordre des coléoptères pentamères.

APLOTAXIS. s. m. (ét. gr., ἁπλόος, simple ; τάξις, rangée). Bot. Genre de la famille des saussures.

APLOTOMIE. s. f. (ét. gr., ἁπλόος, simple ; τομή, coupure). Chir. Incision simple.

APLUDE. s. f. Bot. Genre de plantes graminées andropogonées.

APLUDONTIA. Mamm. V. APLODONTIE.

APLURE. s. m. Ichthyol. Poisson du genre des thyrsites.

APLUSTRE. s. m. (du lat. *aplustrum*, girouette). Moll. Nom donné à un genre pavillon, établi pour le *bulla aplustra*.

— Antiq. rom. Espèce d'ornement qui se plaçait à la poupe des navires. || Un des attributs de Neptune.

APLYSIACÉ, ÉE. adj. (ét., V. APLYSIE). Moll. Qui ressemble à une aplysie. || APLYSIACÉS. s. m. pl. Famille de mollusques gastéropodes pomatobranches, qui a pour type le genre aplysie.

APLYSIE. s. f. (en gr. ἀπλυσία, saleté). Genre de mollusques gastéropodes.

APLYSIEN, ENNE. adj. V. APLYSIACÉ.

APLYSIFORME. adj. des 2 g. (mot hybride, ἀπλυσία, saleté, et *forma*, forme). Qui a la forme d'une aplysie.

APNÉE. s. f. (ét. gr., ἀ priv. ; πνέω, souffler). Méd. Suspension de la respiration, asphyxie.

APNÉOLOGIE. s. f. (ét. gr., ἄπνοια, apnée, et λόγος, discours). Médec. Traité des différentes espèces d'apnées.

APNÉOSPHYXIE. s. f. (ét. gr., ἀ priv. ; πνέω, respirer ; σφύξις, battement). Médec. Suspension de la respiration et du pouls.

APNEUMIE. s. f. (ét. gr., ἀ priv. ; πνεύμων, poumon). Médec. Genre de déviation organique, ou d'agénésie partielle, qui est caractérisée par l'absence du poumon.

APNEUSTIE. V. APNÉE.

APOA. s. m. Hist. nat. Sorte de canard du Brésil. || Espèce de serpent du même pays.

APOÂTRE. s. m. Hist. nat. Nom vulgaire du guêpier. Inusité.

APOBATE. s. m. (ét. gr., ἀποβάς, formé de ἀπό, de, et de, βαίνω, aller). Ant. gr. Sorte d'athlète qui, dans les jeux publics, faisait différents exercices de voltige.

APOBATÉRION. s. m. (ét. gr., ἀπό, loin de ; βατήριος, qui sert à monter). Mus. anc. Nom grec d'un chant de départ ou d'adieu.

APOBOMIES. s. f. pl. (ét. gr., ἀπό, loin ; βωμός, autel). Hist. anc. Chez les Grecs anciens, fêtes dans lesquelles on sacrifiait non sur l'autel, mais sur les dalles du temple.

APOCALBASE. s. m. Bot. Gomme-résine vénéneuse, tirée d'une espèce d'euphorbe peu connue.

APOCALYPSE. s. f. (ét. gr., ἀπό, de ; καλύπτω, cacher, couvrir). Révélation. Livre du Nouveau-Testament, contenant les révélations de saint Jean l'évangéliste dans l'île de Patmos. Ce livre, qui renferme tout le temps qui s'écoulera entre le premier et le dernier avénement de J.-C., est essentiellement un livre de mystères, et St. Jérôme lui-même assure qu'il en renferme autant que de paroles. Les plus grands hommes, les plus beaux génies de toutes les époques ont mis leur gloire à traiter ce sujet important, et ont tous travaillé pour éclaircir l'Apocalypse. Le premier chapitre de l'Apocalypse. Newton a commenté l'Apocalypse. L'*Apocalypse* est une admirable production de l'esprit de Dieu. (Web.) Les beautés de l'*Apocalypse*, quoiqu'on ne les aperçoive encore qu'en général et comme en confusion, gagnent le cœur. On est sollicité à pénétrer plus avant et la seule écorce, si l'on peut parler de la sorte, répand tant de lumière et de consolation dans les cœurs. (Boss.)

— Fig. Langage, discours obscur. Style d'Apocalypse. Style chargé de figures et plein d'obscurité. Le temple de Gnide est l'*Apocalypse* de la galanterie. (Mme du Deffan.) Ton phébus s'explique si bien, que tes volumes ne sont rien qu'un éternel *Apocalypse*. (Maynard.)

— Prov. et pop. *C'est le cheval de l'Apocalypse.* Se dit d'un mauvais cheval, d'un cheval d'une grande maigreur.

— *Chevalier de l'Apocalypse.* C'est ainsi que se nommèrent les membres d'une société de fanatiques qui se forma à Rome, en 1694. Ces fanatiques disaient qu'ils devaient défendre l'Église catholique contre l'Antechrist, qui serait adoré dans peu.

APOCALYPTIQUE. adj. des 2 g. (rad. *Apocalypse*). Qui explique l'Apocalypse. Bossuet passe pour le meilleur de tous les auteurs apocalyptiques.

— Fig. Prophétique, qui tient de la révélation, obscur. Style apocalyptique. Auteur apocalyptique. Des maximes, des visions, des sentences apocalyptiques. Il est familier, ironique.

APOCAPNISME. s. m. (ét. gr., ἀπό, de, et καπνός, fumée). Médec. Fumigation de vapeurs aromatiques.

APOCAPONE. s. m. (ét. gr., ἀπό, de, et κῆπος, espèce de couronne de cheveux). Bot. Arbre vénéneux de Madagascar, de l'amande duquel on extrait de l'huile qui sert à graisser les cheveux.

APOCARPE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἀπό, loin de ; καρπός, fruit). Bot. Épithète donnée à une mousse dont la capsule, presque sessile, touche à la plante même, et est recouverte par les feuilles.

APOCATASTASE. s. f. (ét. gr., ἀπό, de ; κατά, sur ; ἵστημι, στάω, établir). Astron. anc. Révolution périodique qui ramène les astres au point d'où ils sont partis. || Dans les pères de l'Église, rénovation universelle, que plusieurs philosophes annonçaient, après le règne de mille ans de J.-C., et des saints, dont il est fait mention dans l'Apocalypse.

— Médec. Rétablissement de la santé.

APOCATASTATIQUE. adj. des 2 genres. Qui a rapport à l'apocatastase. Discussion apocatastatique.

APOCATHARSIE. s. f. (ét. gr., ἀπό, de ; καθαίρω, ἄρσω, purger). Thérap. Purgation quelconque.

APOCATHARTIQUE. adj. des 2 g. (ét., V. APOCATHARSIE). Thérap. Se dit des substances qui servent à purger.

APOCAUQUE. Grec de naissance, sous l'empereur Andronic, parvint aux plus hautes dignités de l'empire ; périt victime des fureurs populaires, le 11 juin 1345.

APOCÉNOSE. s. f. (ét. gr. ; ἀπό, de ; κενόω, vider, purger). Médec. Flux morbide quelconque, évacuation.

APOCHARITE. s. m. (ét. gr., ἀπό, de ; χάρις, ιτος, action de grâces). Hist. ecclés. Membre d'une secte qui apparut à la fin du IIIe siècle, et qui croyait que l'âme humaine participe de la nature divine.

APOCHYLISME. s. m. (ét. gr., ἀπό, de ; χυλός, suc). Pharm. Suc végétal épaissi, appelé autrement rob. On dit aussi Apochylime, apochylinne.

APOCHYME. s. m. (ét. gr. ἀποχυμά, formé de ἀπό, de ; χύω, couler). Goudron détaché des navires qui ont tenu la mer.

APOCINOS. s. m. (ét. gr., ἀπό, de ; κινέω, mouvoir). Ancienne danse des Grecs, dont on n'a conservé que le nom.

APOCLÈTE. s. m. (ét. gr., ἀπό, de ; κλητός, réciter). Hist. anc. Nom donné par les Étoliens à des sénateurs qui formaient une sorte de conseil d'état.

APOCO. s. m. (ét. ital., *a*, de ; *poco*, peu). Terme emprunté de l'italien. Homme qui a peu d'esprit, peu de sens. Parlez comme un apoco.

Tandis que mon moqueur par son critique écho
Traitait ainsi nos chantres d'*apoco*,
Fort bien, dit un d'entre eux, parlant pour tous [les autres,
Nos chants sont imparfaits, mais montrez-nous [les vôtres.
(DELAMOT.)

— *A poco*. De mauvais air, mal vêtu. Ce mot est peu usité.

APOCOLOCYNTHOSE. s. f. (ét. gr., ἀπό, de ; κολοκύνθη, citrouille). Philol. Littéral. Réception parmi les citrouilles. Titre d'une satire en vers et en prose, composé par Sénèque, dans laquelle il raconte la métamorphose de l'empereur Claude en citrouille.

APOCOPE. s. f. (ét. gr., ἀπό, hors de ; κόπτω, couper). Gramm. Retranchement d'une lettre ou d'une syllabe à la fin d'un mot : Di pour Dii ; negoti pour negotii, sont des apocopes. Les poëtes français usent quelquefois de l'apocope. Londre pour Londres, je voi pour je vois, encor pour encore, etc. On dit par apocope Grand'mère, grand'messe, etc., pour Grande mère, grande messe. Toute la linguistique peut se réduire à l'étude d'une seule question, celle de l'*apocope* et de l'aphérèse. (P. J. P.)

APOCOPÉ, ÉE. adj. Gramm. Qui a subi une [...] apocope. Si un vocable finit par une consonne, il est *apocope*. (P. J. P.)

APOCRÉAS. s. f. (ét. gr., ἀπό, prép. qui marque l'éloignement ; κρέας, ατος, chair). Liturg. Se dit, dans l'Église grecque, de la semaine appelée *Septuagésime* dans l'Église latine.

APOCRÉNATE. s. m. (ét. gr., ἀπό, de ; κρήνη, source). Chimie. Sel obtenu par la combinaison de l'acide apocrénique avec une base salifiable.

APOCRÉNIQUE. adj. m. (ét., V. APOCRÉNATE). Chimie. Se dit d'un acide qui a été extrait d'une eau minérale.

APOCRISIAIRE ou **APOCRISAIRE.** s. m. (ét. gr., ἀπό, de ; κρίσις, κρίνω, juger). Envoyé, agent qui portait les réponses d'un prince. Dignité grecque du Bas-Empire. Chancelier garde du sceau ; officier public chargé de l'expédition des édits et des actes, et dont le chef portait le titre de grand apocrisiaire. Envoyés, agents ecclésiastiques députés du pape près la cour de Constantinople ou une autre cour. Sous Charlemagne on appelait *apocrisiaire* le grand aumônier de France. On lui donnait le nom d'*apocrisiaire* parce qu'on le consultait sur les affaires importantes et qu'on se réglait souvent sur sa réponse. || Dans les anciens monastères on appelait *apocrisiaire* le gardien du trésor.

APOCRISIE. s. f. (ét. gr., ἀπό, de, loin de ; κρίνω, distinguer, séparer). Médec. Sécrétion, excrément. En général tout ce que le corps rejette comme nuisible ou superflu.

APOCROUSTIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἀπό, de, loin de ; κρούω, frapper). Médec. Qui chasse les humeurs, astringent. Un remède apocroustique, c'est-à-dire un remède répercussif, astringent.

APOCRYPHE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἀπό, loin de ; κρύπτω, cacher). Inconnu, caché, supposé, douteux, qui ne mérite pas une confiance entière, dont l'autorité est douteuse. *Apocryphe* n'est usité qu'en parlant des livres et des auteurs dont l'autorité est douteuse ; particulièrement, en ce sens, certains livres que l'Église ne considère pas comme appuyés d'une autorité suffisante, et ne regarde pas comme canoniques. Le troisième et le quatrième livre d'Esdras sont apocryphes. Un auteur apocryphe. Un ouvrage apocryphe. Cette histoire est considérée par plusieurs critiques comme apocryphe.

— Par extension. Une nouvelle apocryphe, à laquelle on ne peut ajouter foi. Conte apocryphe, etc.

— Dans un sens analogue, on dit de celui qui débite une nouvelle ou une histoire dont la fidélité est suspecte : C'est un auteur apocryphe.

— On dit substantivement, l'*apocryphe*, les *apocryphes*, pour le livre apocryphe, les livres apocryphes. Les *apocryphes* étaient très-nombreux ; et, de même que chez les modernes, les anciens attribuaient souvent à un écrivain, à un poëte, à un orateur, ce qui ne lui appartenait pas. (Marl.) || On le dit aussi absolument de tout ce qui est apocryphe. L'*apocryphe* n'est ni le pseudonyme, ni l'hypothétique ou supposé. (Id.)

— Syn. comp. APOCRYPHE. SUPPOSÉ. On appelle *apocryphe* un fait, une nouvelle à laquelle on ne peut ajouter foi, dont l'authenticité n'est pas bien établie. *Supposé* se dit d'une chose fausse donnée comme vraie. Un acte supposé. Un testament supposé. *Apocryphe* marque un doute. Si ce doute est détruit, la chose ne peut plus être apocryphe, elle est vraie. Elle est supposée, si la supposition est prouvée.

APOCYÉSIE. s. f. (ét. gr., ἀπό, de ; κυέω, être enceinte). Chirur. Accouchement, parturition.

APOCYN. s. m. (ét. gr., ἀπό, loin de ; κύων, chien, c'est-à-dire plante dont les chiens doivent s'éloigner comme d'un poison). Bot. Genre de plantes exotiques à cinq étamines et qui renferme plusieurs espèces, tirées la plupart d'Amérique. Celle qui nous est la plus commune vient du Canada et fournit la ouate. L'*apocyn* à la ouate ou asclépiade de Syrie est utile dans les arts ; la matière soyeuse de ses gousses, la filasse de ses tiges et l'excellente huile qu'on tire de ses semences, le rendent fort précieux. (Hist. nat.)

— On distingue aussi l'*apocyn maritime*, dont le suc est fort vénéneux, et l'*apocyn gobe-mouches*, dont les pétales en se contractant retiennent les petits insectes qui s'y posent et les emprisonnent.

APOCYNÉES. s. f. pl. (rad. *apocyn*). Bot. Famille des apocyns, plantes dicotylédones, monopétales, hypogynes.

APOCYRTE. s. m. (ét. gr., ἀπό, sans ; κυρτός, courbe). Entom. Genre de coléoptères tétramères.

APODACRYTIQUE. adj. des 2 g. (du gr. ἀποδακρύω, formé de ἀπό, de ; δακρύω, pleurer, verser des larmes). Médec. Se disait de certaines préparations qui excitaient les larmes et ensuite les arrêtaient.

APODANT[HE]. s. m. (ét. gr., ἀ priv. ; πούς, ποδός, pied ; ἄν[θος, fle]ur). Bot. Genre de mousses, genre de la famille des rafflesiacées.

APODE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἀ priv. ; πούς, ποδός, pied). Qui est sans pieds. Pendant cinq jours que l'insecte reste sous la forme de larve *apode*, il ne fait d'autre mouvement que celui qu'il est forcé d'exécuter en s'appuyant sur les [...] *[che]nilles apodes*. Celles qui n'ont que de simples mamelons sans pattes.

— Les anciens appelaient *apode* une marmite sans pieds.

— APODES. s. m. pl. (ét. gr., ἀ priv. ; πούς, ποδός, pied). Ichthyol. Poissons à squelette osseux, qui n'ont pas de nageoires ventrales, tels que les anguilles. || Ornith. Hirondelles, oiseaux dont les pattes sont tellement rapprochées du corps, qu'ils ne peuvent s'en servir. || Entom. Larves privées de pieds.

APODECTE. s. m. (ét. gr., ἀπό, de ; δέχομαι, prendre ; ἀποδέκτης, collecteur d'impôts). Ant. gr. Titre de dix magistrats d'Athènes auxquels étaient remis les contributions, revenus et créances de l'État. L'emploi des fonds était réglé par le sénat et les apodectes.

APODÉIPNE. s. m. Hist. anc. V. APODIPNE.

APODÈME. s. m. (ét. gr., ἀπό, loin de

titre de grand apocrisiaire. Envoyés, agents
lesiastiques deputés du pape près la cour
Constantinople ou une autre cour. Sous
arlemagne on appelait *apocrisiaire* le grand
mônier de France. On lui donnait le nom
pocrisiaire parce qu'on le consultait sur les
aires importantes et qu'on se reglait sou-
nt sur sa reponse. || Dans les anciens mo-
stères on appelait *apocrisiaire* le gardien du
sor.

APOCRISIE. s. f. (ét. gr., ἀπό, de, loin de;
..., distinguer, séparer). Medec. Secretion,
crément. En general tout ce que le corps re-
te comme nuisible ou superflu.

APOCROUSTIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἀπό,
loin de; κρούω, frapper). Medec. Qui chasse les
meurs, astringent. Un remede apocroustique,
st-à-dire un remède repercussif, astringent.

APOCRYPHE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἀπό,
n de; κρύπτω, cacher). Inconnu, caché, sup-
sé, douteux, qui ne mérite pas une confiance
tière, dont l'autorite est douteuse. *Apocryphe*
est usité qu'en parlant des livres et des au-
urs dont l'autorite est douteuse; particuliè-
nt, en ce sens, certains livres que l'Eglise
considère pas comme appuyés d'une auto-
suffisante, et ne regarde pas comme cano-
ques. Le troisième et le quatrième livre d'Es-
as sont apocryphes. Un auteur apocryphe. Un
vrage apocryphe. Cette histoire est considé-
e par plusieurs critiques comme apocryphe.

— Par extension. Une nouvelle apocryphe,
laquelle on ne peut ajouter foi. Conte apo-
yphe, etc.

— Dans un sens analogue, on dit de celui
i debite une nouvelle ou une histoire dont
fidelité est suspecte: C'est un auteur apo-
yphe.

— On dit substantivement, l'*apocryphe*, les
ocryphes, pour le livre apocryphe, les livres
ocryphes. Les *apocryphes* etaient très-nom-
eux; et, de même que chez les modernes, les
nciens attribuaient souvent a un ecrivain, a
poete, à un orateur, ce qui ne lui apparte-
ait pas. (Marl.) || On le dit aussi absolument
tout ce qui est apocryphe. L'*apocryphe* n'est
le pseudonyme, ni l'hypothetique ou sup-
osé. (Id.)

— Syn. comp. APOCRYPHE. SUPPOSÉ. On appelle
ocryphe un fait, une nouvelle à laquelle on
e peut ajouter foi, dont l'authenticite n'est
as bien etablie. *Supposé* se dit d'une chose
usse donnée comme vraie. Un acte supposé.
n testament supposé. *Apocryphe* marque un
oute. Si ce doute est detruit, la chose ne peut
lus être apocryphe, elle est vraie. Elle est
upposee, si la supposition est prouvée.

APOCYÉSIE. s. f. (ét. gr., ἀπό, de; κύω, être
nceinte). Chirur. Accouchement, parturition

APOCYN. s. m. (ét. gr., ἀπό, loin de; κύων,
hien, c'est-à-dire plante dont les chiens doi-
ent s'eloigner comme d'un poison). Bot. Genre
e plantes exotiques à cinq etamines et qui
enferme plusieurs especes, tirees la plupart
'Amerique. Celle qui nous est la plus com-
une vient du Canada et fournit la ouate. L'*a-*
ocyn a la ouate ou asclepiade de Syrie est
tile dans les arts; la matiere soyeuse de ses
ousses, la filasse de ses tiges et l'excellente
uile qu'on tire de ses semences, le rendent
ort precieux. (Hist. nat.)

— On distingue aussi l'*apocyn maritime*, dont
e suc est fort veneneux, et l'*apocyn gobe-*
mouches, dont les petales en se contractant
etiennent les petits insectes qui s'y posent et
es emprisonnent.

APOCYNÉES. s. f. pl. (rad. *apocyn*). Bot.
amille des apocyns, plantes dicotyledones,
monopetales, hypogynes.

APOCYRTE. s. m. (ét. gr., ἀπό, sans; κυρτός,
ourbe). Entom. Genre de coleopteres tetra-
ères.

APODACRYTIQUE. adj. des 2 g. (du gr.
ἀποδακρυτικός, formé de ἀπό, de; δακρύω, pleurer,
erser des larmes). Medec. Se disait de cer-
aines preparations qui excitaient les larmes et
nsuite les arretaient.

APODANTHE. s. m. (ét. gr., ἀ priv.; πούς,
ποδός, pied; ἄνθος, fleur). Bot. Genre de mousses,
enre de la famille des raiflesiacees.

APODE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἀ priv.; πούς,
ποδός, pied). Qui est sans pieds. Pendant cinq
ours que l'insecte reste sous la forme de larve
pode, il ne fait d'autre mouvement que celui
u'il est force d'executer en s'appuyant sur les
...
illes apodes. Celles qui n'ont que de simples
mamelon sans pattes.

— Les anciens appelaient *apode* une mar-
mite sans pieds.

— APODES. s. m. pl. (ét. gr., ἀ priv.; πούς,
ποδός, pied). Ichthyol. Poissons à squelette
osseux, qui n'ont pas de nageoires ventrales,
els que les anguilles. || Ornith. Hirondelles,
iseaux dont les pattes sont tellement rap-
prochees du corps, qu'ils ne peuvent s'en ser-
ir. || Entom. Larves privees de pieds.

APODECTE. s. m. (ét. gr., ἀπό, de; δέχομαι,
prendre; ἀποδέκτης, collecteur d'impôts). Ant.
gr. Titre de dix magistrats d'Athènes auxquels
étaient remis les contributions, revenus et
creances de l'Etat. L'emploi des fonds était
reglé par le sénat et les apodectes.

APODÉIPNE. s. m. Hist. anc. V. APODIPNE.

APODÈME. s. m. (ét. gr., ἀπό, loin de

δέμα, lien, attache). Entom. Partie de l'enve-
loppe solide des insectes qui tient à leur thorax. Apodèmes d'insertion. Apodèmes d'articulation.

APODÈRE. s. m. du (gr. ἀποδέρω, battre, écorcher). Entom. Genre d'insectes coleoptères tetramères.

APODICTIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἀπό, de; δείκνυμι, enseigner). Log. Convaincant, demonstratif, qui repose sur le raisonnement. || Dans l'ecole allemande, ce mot sert à exprimer une operation de l'esprit par laquelle on porte sur une chose un jugement qui nous semble necessaire, c'est-à-dire, rendu nécessaire par les inductions tirées des principes qui se rapportent a cette chose, de sorte que le jugement soit le resultat, non de l'experience acquise, mais du raisonnement. || Connaissance des bases positives de la science humaine. S'il n'est pas possible à l'homme, à qui tant de choses sont encore et seront toujours inconnues, de poser, sans se tromper, les bases de la science; qu'est-ce, en verite, que cette philosophie *apodictique*, eclose de quelque cerveau malade? (Mariés.)

APODIE. s. f. (ét. gr., ἀ priv.; πούς, ποδός, pied). Anat. Genre de déviation organique, ou d'agenesie partielle, qui est caracterisé par l'absence des pieds.

APODIOXIS. s. f. (ét. gr., ἀπό, loin de; διώκω, poursuivre). Rhetor. Se dit d'un tour par lequel on rejette avec indignation un argument ou une objection comme absurde.

APODIPHE. s. m. Entom. Genre de la famille des scutellériens hemiptères.

APODIPNE, APODÉIPNE. s. m. (ét. gr., ἀπό, de; δεῖπνον, souper). Nom donné aux chansons qu'on chantait après le souper. || T. de liturgie employe dans l'Eglise grecque pour désigner l'office que les catholiques appellent *complies*. L'apodipne se divise en grand et petit; le premier est reservé pour le Carême, le second sert pour tout le reste de l'annee.

APODOCÉPHALE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἄπους, ἄποδος, sans pied; κεφαλή, tête). Bot. Se dit des plantes dont les fleurs sont réunies en têtes et sessiles.

APODOGYNE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἀ priv.; πούς, ποδός, pied; γυνή, femme). Bot. Qui n'adhère point à la base de l'ovaire. Disque apodogyne.

APODONTE. s. (ét. gr., ἀπό, distant; ὀδούς, ὀντος, dent). Ichthyol. Genre de poissons scomberoïdes.

APODOPNIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἄποδος, retour; πνέω, respirer). Médec. Se dit de remèdes et d'appareils dont on se sert pour retablir la respiration. Soufflet, pompe apodopnique.

APODOSE. s. f. (ét. gr., ἀπό, de; δίδωμι, offrir; ἀπόδοσις, narration). Rhét. Figure par laquelle les derniers membres d'une periode offraient une opposition plus ou moins marquee avec les premiers membres.

APODOTES. s. m. pl. (ἄπους, ἄποδος, sans pieds). Bot. Genre hyptis, famille des labiees.

APODYTÉRION. s. m. (du gr. ἀποδυτήριον, endroit ou l'on se deshabillait avant d'entrer dans le bain). Antiq. gr. Salle de la palestre où l'on se depouillait de ses vètements.

APOGALACTISME. s. m. (et. gr., ἀπό, loin de; γάλα, γάλακτος, lait). Medec. Action de sevrer un enfant.

APOGASTRE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἄπους, sans pieds; γαστήρ, ventre). Se dit des mollusques dont le ventre est depourvu de pieds.

APOGÉE. s. m. (ét. gr., ἀπό, loin de; γῆ, terre). Astr. Point ou une planete se trouve à la plus grande distance de la terre. L'apogee de la lune. A tel jour, à telle heure, la lune sera à son apogee. La terre éprouve un ralentissement reel à mesure qu'elle s'eloigne du soleil, et une acceleration quand elle s'en approche. Ainsi, sa vitesse est plus grande au perigee qu'à l'*apogee*. (V. Ten.)

— S'emploie adjectiv. La lune est *apogée* ou *périgee*, c'est-a-dire, qu'elle est à sa plus grande ou à sa plus petite distance de la terre, autour de laquelle elle circule. (V. Ten.)

— Fig. Le plus haut point d'elevation où l'on puisse parvenir moralement. Il est parvenu à l'apogee de la gloire. Sa fortune, sa gloire, sa puissance, sont a leur apogee. La race humaine a encore bien des generations à ensevelir avant d'arriver à son *apogee* de puissance ...

Une âme libre et degagée
Des prejugés contagieux;
Une fortune un peu rangée,
Un corps sain, un esprit joyeux,
Et quelque prose melangée
De vers badins ou serieux,
Me feront trouver l'*apogée*
De la felicite des dieux. (GRESSET.)

APOGÉTON. s. m. Bot. Syn. d'Aponogéton.

APOGEUSIE ou mieux **APOGEUSIE.** s. f. (ét. gr., ἀπό, loin de; γεῦσις, goût). Medec. Derangement quelconque dans le sens du goût.

APOGON. s. m. Ichthyol. Genre de poissons de la famille des percoides, dont les especes sont etrangeres à nos mers, excepte l'apogon commun, appelé aussi *rouget* ou *roi des rougets*, sur les côtes de la Mediterranee; sa couleur est d'un très-beau rouge à reflets dores, sa chair, très-délicate, est d'une qualité bien supérieure à celle des rougets de Paris.

APOGONE. adj. des 2 g. (du gr. ἀπώγων, imberbe, forme de ἀ priv. et πώγων, barbe). Hist. nat. Qui n'a point de barbe. || APOGONES. s. f. pl. Bot Section de la famille des mousses, comprenant celles dont l'urne est privée de dents a son orifice.

APOGONIE. s. f. (du gr. ἀπώγων, sans poils). Entom. Genre de coléoptères pentamères lamellicornes, fonde sur une seule espèce, l'apogonie gemellee du Brésil.

APOGRAPHE. s. m. (ét. gr., ἀπό, de; γράφω, j'écris). Antiq. gr. Nom des magistrats athéniens qui étaient chargés de distribuer les procès.

— Copie d'un écrit, d'un original, par opposition à Autographe. Peu usité.

— Techn. Nom d'un nouvel instrument dont on se sert pour copier les dessins.

APOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. (ét., V. APOGRAPHE). Qui a le caractère d'un apographe.

APOHYAL. adj. et s. m. Anat. L'une des pièces de l'os hyoïde.

APOICA. s. m. (ét. gr., ἀποικία, colonie; forme de ἀπό, loin de; οἰκία, maison). Entom. Genre de la famille des guépiens hymenoptères, de l'Amerique Méridionale. Ce mot serait mieux ecrit APOECIE.

APOINTISSÉ, ÉE. part. pass. du v. Apointisser.

APOINTISSER. v. a. 1re conj. (rad *pointe*). Techn. Rendre pointu. Faire la pointe à un clou. Rendre un outil pointu.

APOJOVE. adj. fem. (mot hybride, formé de ἀπό, loin de; et *Jove*, abl. de Jupiter). Astron. Nom donné par quelques astronomes à l'apside superieure de l'orbite du 4e satellite de Jupiter. Le point diametralement opposé se nomme *périjove*.

APOKOLOKYNTOSE. s. f. (ét. gr., ἀπό, de; et κολοκύντη, citrouille). V. APOCOLOCYNTHOSE.

APOLDA. Geogr. Petite ville du duche de Saxe-Weimar, peuplée d'environ 3,500 hab. On y fait un très-grand commerce de bas.

APOLECTE. s. m. (du gr. ἀπόλεκτος, excellent; formé de ἀπό, de; et λέγω, choisir). Ichthyol. Nom d'un poisson de la famille des scomberoïdes trachinotes.

APOLÉMIE. s. f. (du gr. ἀ priv., et πόλεμος, ennemi). Zool. Genre d'acalèphes.

APOLEPSIE. s. f. (du gr. ἀπόληψις, suppression; forme de ἀπό, loin de; et λαμβάνω, prendre). Medec. Retention d'une humeur. || Suppression d'un flux.

APOLEXIE. s. f. (du gr. ἀπόληξις, abandon; forme de ἀπό, de; et λείπω, quitter). Didact. Decrepitude, vieillesse.

APOLINOSE. s. f. (du gr. ἀπολίνωσις, ligature; forme de ἀπό, part. augm. et λινόω, lier avec du fil). Chirurg. Operation de la fistule à l'anus au moyen d'une anse de fil.

APOLLE. s. f. (du gr. Ἀπόλλων, Apollon). Moll. Genre de mollusques qui n'a pas été adopte par les naturalistes.

APOLLINAIRE. adj. des 2 g. (rad. *Apollon*). Hist. anc. En l'honneur d'Apollon. || *Jeux apollinaires*. Jeux qui se célébraient tous les ans à Rome en l'honneur d'Apollon.

APOLLINAIRE (Claude). Évêque d'Hiéraple, en Phrygie, combattit les ennemis du christianisme par de puissants ecrits, et adressa une apologie des chretiens à Marc-Aurele. Photius cite avec eloge ses ouvrages, dont nous n'avons que quelques fragments.

— APOLLINAIRE *l'Ancien*, ainsi nommé pour le distinguer de son fils. Ne à Alexandrie. Prètre sous le règne de Julien l'Apostat; composa un grand nombre d'ouvrages, mit en vers heroïques les livres de l'Ancien-Testament, jusqu'au règne de Saul; fit plusieurs comedies, tragedies et poesies lyriques, en imitation d'Euripide et de Pindare.

— APOLLINAIRE *le Jeune*. Fils du précedent et evêque de Laodicee. Fut d'abord un illustre defenseur de la foi contre les ariens, et devint ensuite un de ses plus redoutables ennemis, en soutenant que le Verbe divin remplissait en Jesus-Christ les fonctions de l'âme humaine, et que le Redempteur n'avait souffert qu'en apparence dans son corps impassible. Il imagina aussi des degres entre les personnes de la Trinite, et descendit jusqu'à l'erreur des millenaires. Il ... à Constantinople, l'an 381.

— APOLLINAIRE (Caius Sollius Sidoine). Né à Lyon vers 430, prefet des Gaules sous Valentinien III, en 449. Nommé evêque de Clermont en 471, y mourut en 488, le 23 août. Homme éclairé, sage administrateur, fervent defenseur de la foi, il se distingua par sa haute piete et ses vertus. Il est l'auteur d'ouvrages tres-remarquables, qui le firent comparer aux plus grands ecrivains de l'antiquite.

APOLLINAIRE. V. APOLLINARISTE.

APOLLINARISME. s. m. Hérésie chrétienne du IVe siècle, ainsi appelée du nom de celui qui en fut l'auteur. V. APOLLINAIRE *le Jeune*.

APOLLINARISTE, APOLLINAIRE. s. Hist. rel. Nom donné aux sectateurs de l'hérésie d'Apollinaire le Jeune, qui niaient en Jésus-Christ l'âme humaine et la passibilité du corps, et qui etablissaient des degres entre les personnes de la sainte Trinite. Les apollinaristes disparurent assez promptement, ou furent absorbes en d'autres sectes analogues, surtout dans celle des monophysites ou eutycheens.

APOLLO ou **APOLLON.** s. m. (rad. *Apollon*). Musiq. Espèce de theorbe à vingt cordes simples.

APOLLODORE. Célèbre peintre athénien, vivait vers la 93e olympiade.

— APOLLODORE, de Cassandrie en Macédoine. Célèbre par ses crimes, vivait dans le IVe siècle av. J.-C.

— APOLLODORE, de Damas. Célèbre architecte, vivait sous Trajan. Il fit construire à Rome le Forum, le pont du Danube, et erigea la colonne trajane. Rome lui doit encore ses plus beaux embellissements; il mourut sous Adrien, vers l'an 130 de l'ère chretienne. Beaucoup d'autres personnages de l'antiquité, philosophes, litterateurs, médecins, etc., ont porte ce nom, mais c'est tout ce que l'on sait de la plupart d'entre eux.

APOLLON. (du gr. Ἀπόλλων; lat. *Apollo*). Myth. Fils de Jupiter et de Latone, et frère de Diane, nommé Phœbus ou le Soleil dans le ciel, et sous ces noms chargé de répandre la lumière. Dieu de la poésie, de la musique, de la medecine et des beaux-arts. Il avait des temples à Delphes, Delos, etc.; le plus beau était celui de Delphes où residait la prêtresse, appelee Pythonisse, qui rendait les oracles du dieu. Il habitait avec les Muses les monts Parnasse, Helicon, etc. On le represente ordinairement jeune, beau, avec une longue et blonde chevelure, la tête couronnée de lauriers ou de rayons, portant un arc et un carquois, quelquefois une lyre.

Soleil! toi dont l'eclat verse partout la vie,
Sous le nom d'*Apollon* tu creas l'harmonie,
Par tes chants, par tes feux tu charmes l'univers,
Et le dieu des saisons devient le dieu des vers.
(MICHAUD).

. . . . . Le dieu qui manie à la fois,
Et l'arc et l'archet d'or qui fremit sous ses [doigts.
(DESAINTANGE.)

Aux plus savants auteurs, comme aux plus [grands guerriers
Apollon ne promet qu'un nom et des lauriers.
(BOILEAU.)

Sur son char de rubis mêlés d'azur et d'or,
Apollon va lançant des torrents de lumière.
(VOLTAIRE.)

— Au fig. Les fils d'Apollon, les favoris d'Apollon, les poètes. C'est un Apollon, en parlant d'un poète qui a du talent, ou ironiquement d'un mauvais versificateur. C'est un Apollon, c'est un homme beau, bien fait, comme Apollon.

— On dit aussi d'un poète, que l'amour a été son Apollon, c'est-à-dire, que l'amour lui a inspiré des vers.

Toi dont l'amour est l'*Apollon*,
Qui pour luth prends une musette,
Toi dont Vénus souvent repète
Les jolis vers ou les chansons.
(DE PEZAY.)

— Le poète dit *Mon Apollon*, c'est-à-dire, le genie, le dieu qui m'inspire.

Mon *Apollon* ne règle point sa note,
Sur le clavier d'Horace ou d'Aristote.
(J.-B. ROUSSEAU.)

L'Amour est le Mars des guerriers et l'*Apollon* des poetes. (B. de St-P.)

— Syn. Phœbus, le Soleil.

Du souverain des vers tels étaient les accords,
Quand l'heureux Eurotas, arrête sur ses bords,
Instruisit les echos à redire la plainte
Que *Phœbus* adressait à l'ombre d'Hyacinthe.
(GRESSET.)

O Dieu de la clarté! vous reglez la mesure
Des jours, des saisons et des ans.
C'est vous qui produisez dans les fertiles [champs
Les fruits, les fleurs et la verdure,
Et toute la nature
N'est riche que de vos présents. (QUIN.)

— Épith. Le docte Apollon, le savant Apollon, le divin Apollon, Apollon à la blonde chevelure, etc.

Oui, de Latone alors le fils aux blonds cheveux
Viendra, sa lyre en main, favoriser mes vœux.
(DE VALORI.)

... des saisons, et le dieu du Parnasse, du Pinde, du Permesse, de Delos, etc.; le dieu des vers, de la poesie, de l'harmonie, etc. L'amant de Leucothoé, de Daphné, etc.

[s'elance,
Comme un fleuve embrasé le dieu du jour
Engloutit dans son sein l'epouse de Tithon,
Et d'un torrent de feux inonde l'horizon.
(LEMIERRE.)

A Daphné.
Tu vis en tes rameaux transformer la beauté
Dont le dieu du Permesse essuya la fierté.
(DULARD.)

— *Apollon du Belvedère*. Statue célèbre decouverte à Porto-Ancio, sous le règne de Neron, tire sa designation du belvedère du Vatican, où elle etait placée lorsqu'on l'enleva pour la transporter à Paris, d'où elle est retournée à Rome après la chute de l'empire français.

APOLLON. s. m. Hist. nat. Grand papillon de jour qui habite les montagnes de l'Europe, les Alpes principalement.

APOLLON. s. m. On appelait ainsi autrefois une petite robe de chambre fort courte

APOLLON. Juif de nation, originaire d'Alexandrie, homme eloquent et savant dans les Ecritures, se convertit à la foi du Christ. Il fut baptise par saint Jean, suivit saint Paul à Ephèse, et vint prêcher l'Evangile à Corinthe, sous l'egide d'Aquila.

APOLLONIA ou **APOLLONIAS.** Épouse d'Attale Ier, roi de Pergame. Ses éminentes vertus lui firent ériger un temple à Cyzique.

APOLLONIADE s. f. (du gr. ἀπολλωνιάς, consacre à Apollon). Bot. Genre de la famille des laurinees camphorees, des îles Canaries.

APOLLONIATE. s. des 2 g. Geogr. anc. L'habitant d'Apollonie.

APOLLONICON. s. m. Nom d'un grand orgue à cylindre joué par plusieurs musiciens à la fois, au moyen de cinq claviers adaptes les uns à côte des autres. Invente par Flight et Robson, à Londres, en 1824.

APOLLONIDE. Natif de Cos, médecin du roi de Perse Artaxerxe Ier, fut enterre tout vivant par les ordres de ce prince, pour n'avoir pu sauver la princesse Amytis.

APOLLONIE. Geogr. anc. Ville au S de l'Illyrie, près de l'Aous. || Ville de Macedoine, dans la Mygdonie. || Ville de Thrace sur le Pont-Euxin.

APOLLONIEN, ENNE. adj. (rad. *Apollonius*, celèbre geomètre). *Courbes apolloniennes, hyperboles apolloniennes, paraboles apolloniennes*. Hyperboles et paraboles ordinaires du 2e degré.

APOLLONIES. s. f. pl. (rad. *Apollon*). Fêtes d'Apollon.

APOLLONION. s. m. (rad. *Apollon*). Calend. gr. Mois des Atheniens. || Instrument à deux claviers, invente au XVIIIe siècle par J. Vœller, de Darmstadt.

APOLLONISER. v. n. 1re conj. Versifier comme Apollon, qui etait le dieu de la poesie; en general Versifier.

Car il aimait ce galant homme,
Plus qu'un Normand n'aime la pomme;
D'autant qu'en son art studieux,
Il *apollonisait* des mieux. (GOUJET.)

APOLLONIUS. Ce nom a été porté par un grand nombre de personnages celebres dans l'antiquite et le moyen âge; generaux, philosophes, litterateurs.

— APOLLONIUS. Général syrien, envoyé par Antiochus Epiphane en Egypte, au couronnement de Ptolemee Philometor; à Rome, pour apaiser le senat, qui le menaçait de la guerre. Il perit de la main de Judas Machabee en voulant s'emparer de Jerusalem. || APOLLONIUS le Stoïcien. Assista aux derniers moments de Caton d'Utique || APOLLONIUS de Carie. Ouvrit une ecole d'eloquence à Rhodes, et vint à Rome vers l'an 70 av. J.-C. Cesar et Ciceron furent ses disciples. || APOLLONIUS (Pierre). Ecclesiastique de Novarre au XVe siècle; ecrivit un poeme sur le siege de Jerusalem par Vespasien, etc., etc. Les plus remarquables entre tous sont les trois suivants. || APOLLONIUS de Perge. Celèbre geomètre, florissait vers la fin du IIe siècle à Alexandrie. Il est auteur d'un traite sur les sections coniques qui lui valut l'admiration de ses contemporains. || APOLLONIUS et TAURICUS, son frère. Sculpteurs celebres de la ville de Tralles, en Lydie, auxquels on doit le groupe connu sous le nom de Taureau Farnèse. On ignore l'epoque où ils vivaient. Des historiens disent qu'ils étaient contemporains d'Alexandre, d'autres qu'ils vivaient dans le Ier siècle apres J.-C. || APOLLONIUS de Rhodes. Natif de Naucratès ou d'Alexandrie, dans le IIIe siecle apres J.-C.; fut disciple de Callimaque et contemporain de Ptolemee Philadelphe et de Ptolemee Evergete. Il est l'auteur du poeme des Argonautes, le seul de ses ouvrages qui soit parvenu jusqu'à nous. || APOLLONIUS de Tyane. Philosophe de la secte de Pythagore; naquit a Tyane, ville de la Cappadoce, dans l'Asie-Mineure, la même annee, dit-on, que le Fils de Dieu; se livra a l'etude des sciences occultes, et fut l'ami de Vespasien et de Titus. Il mourut à Ephèse, a l'âge de cent ans, sous le règne de Nerva, apres y avoir fonde une ecole pythagoricienne, et portant le nom de saint du paganisme, à cause de ses prétendus miracles.

... Apollon; ... temple). Nom d'une ville de Lydie consacree au culte d'Apollon. Elle etait, pour ainsi dire, son temple.

APOLOGÉTIQUE. adj. des 2 g. (ét., V. APOLOGIE). Qui est écrit à la louange de quelqu'un, qui contient une apologie. Lettre, discours apologetique. Il m'a envoye une lettre apologetique pour son frere.

— S'emploie aussi substantivement pour designer l'ecrit que Tertullien a publié pour la defense des chretiens. Cela se trouve dans l'Apologetique de Tertullien.

APOLOGIE. s. f. (ét. gr., ἀπό, de; et λόγος, discours). Discours par écrit ou de vive voix, pour defendre, justifier une personne, une action, un ouvrage. Faire une apologie. Faire l'apologie de quelqu'un, d'une action, d'un livre. On disait alors du mal de vous, mais depuis on a bien fait votre apologie. Votre con-

duite n'a pas besoin d'apologie. Ce livre n'est que l'apologie de celui qu'il a déjà publié. Arnaud, le grand Arnaud, fit mon *apologie*. (Boil.) Nous nous faisons à nous-mêmes l'*apologie* de nos vices. (Mass.) Son *apologie* de Socrate est un service rendu aux sages de toutes les nations. (Volt.) Ce caractère de soumission (dans les premiers chretiens) reluit tellement dans leurs *apologies*, qu'elles inspirent encore aujourd'hui à ceux qui les lisent, l'amour du bien public. (Boss.) Par d'eloquentes *apologies* lord North et Fox, étayés l'un sur l'autre, obtinrent la majorité dans la chambre des communes. (Vill.)

— Par extension, Action propre à justifier quelqu'un. Cette dernière action suffira pour faire votre apologie. Sa piété fait l'*apologie* de sa conduite. (Mass.) Ils sont ravis de trouver dans leurs imitateurs l'*apologie* de leurs vices. (Id.) La conduite de cet officier n'est pas susceptible d'*apologie*. (M.-Brun.)

— Syn. comp. APOLOGIE. JUSTIFICATION. L'*apologie* est un moyen de *justification*, elle a pour but la *justification*. L'*apologie* n'est que la défense d'un accusé ; la preuve de son innocence fait sa *justification*.

APOLOGIQUE. adj. des 2 g. (rad. *apologie*). Qui contient l'apologie, qui concerne l'apologie. Pourquoi a-t-on substitué Apologétique au mot Apologique, si naturellement formé du substantif Apologie ?

APOLOGISÉ, ÉE. part. pass. du v. Apologiser.

APOLOGISER. v. a. 1re conj. (ét., V. APOLOGIE.) Faire l'apologie. Mirabeau a employé ce verbe, mais personne ne s'en est servi après lui.

APOLOGISTE. s. m. (rad. *apologie*). Celui qui fait l'apologie d'une personne, d'une chose. Il s'est fait votre apologiste. Vous auriez pu choisir un meilleur apologiste. Ils trouvent d'indignes *apologistes* de leurs vices. (Mass.) Je viens de voir la réponse de votre *apologiste* à ma première lettre. (Pasc.) Sur ces questions personnelles, Napoleon, la plupart du temps, comme on s'y attend bien, de juge devient *apologiste*. (D.-Hinard.)

— Hist. ecclés. Se disait absolument dans les premiers temps de la chrétienté, de ceux qui soutenaient les dogmes de la religion chrétienne.

APOLOGUE. s. m. (ét. gr., ἀπό, de ; λόγος, discours). Récit vrai ou fabuleux dans lequel on a pour but d'arriver indirectement à une conclusion morale et instructive. Se servir d'un apologue. Réciter un apologue. Apologue ingénieux. Il faut que l'*apologue* laisse apercevoir facilement la vérité à travers le voile dont il la couvre. (Le Batt.) L'*apologue* de l'estomac et des membres du corps humain ramena le peuple romain à l'obéissance. (Id.) Jeatham a recours à un *apologue* pour rappeler à Sichem l'injustice de son choix. (La Serre.) Il faut déjà connaître et avoir vu, c'est-à-dire pouvoir comparer et juger, pour apprecier la comédie, pour sentir l'*apologue*. (Bonnin.)

L'*apologue* est un don qui vient des immortels,
Ou si c'est un present des hommes,
Quiconque nous l'a fait mérite des autels.
(LA FONT.)

— Syn. APOLOGUE. FABLE. L'*apologue* peut être regardé comme le genre, la *fable* comme l'espèce. La fable ne fait parler que les animaux, les choses inanimees ; l'apologue fait parler les animaux, les dieux, les hommes, etc.

APOLTRONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Apoltronner.

APOLTRONNER. v. a. 1re conj. (rad. *poltron*). Rendre poltron, rendre lâche, énerver. Vieux mot inusité.

— S'APOLTRONNER. v. pron. S'accoutumer à la paresse, s'enerver.

APOLTRONI, IE. part. pass. du v. Apoltronir. Gentils courages, *apoltronis* par la privation de leurs esperances. (XIIe Rel. de M. d'Obreg.)

APOLTRONIR. v. a. 2e conj. (rad. *poltron*). V. APOLTRONNER. || Faucon. Couper à un oiseau de proie les ongles de derrière.

APOLTRONISER. v. a. V. APOLTRONNER.

APOLYSE ou **APOLYSIE.** s. f. (ét. gr., ἀπό, de ; λύω, delier.) Médec. Relâchement des bandages, résolution des membres, terminaison d'une maladie.

— Liturg. Expression qui dans l'Eglise grecque équivaut à *l'Ite missa est* des Latins.

APOLYTIQUE. s. m. (rad. *apolyse*). Oraison récitée par le prêtre à l'apolyse.

APOMÉE. Syn. du genre ipomée.

APOMAQUE. adj. et s. des 2 g. (ét. gr., ἀπό, loin de ; μάχη, combat.) Art. milit. anc. Signifiait chez les Grecs, Inhabile au service militaire. Age apomaque. || Soldat en retraite. Citoyen dégagé de l'obligation de servir.

APOMASTOMES. Moll. V. APOMATOSTOMES.

APOMATHÉSIE. s. f. (ét. gr., ἀπό, de ; μανθάνω, apprendre). Pathol. Oubli d'une chose apprise, phénomène précédant souvent l'existence d'une maladie.

APOMATOSTOMES. s. m. pl. (ét. gr., ἀ priv. ; πῶμα, couvercle ; στόμα, bouche). Moll. Mollusques dont la coquille univalve est sans opercule.

APOMECOMÈTRE. s. m. (ét. gr., ἀπό, loin ; μῆκος, longueur ; μέτρον, mesure). Géom. Instrument pour mesurer la distance des objets éloignés.

APOMÉCOMÉTRIE. s. f. (rad. *apomécomètre*). Géom. Science, art de mesurer la distance des objets éloignés.

— Art de mesurer une distance géométrique, par les pas des hommes ou le mouvement d'une troupe.

APOMÉCYNE. s. m. (du gr. ἀπομηκύνω, allonger ; formé de ἀπό, de ; μηκύνω, allonger). Entom. Genre de coléoptères tétramères, des Indes Orientales.

APOMÉSOSTOMES. s. m. pl. (ét. gr., ἀπό, sur ; μέσος, milieu ; στόμα, bouche). || Zool. Genre d'oursins dont la bouche n'est point placée au centre.

APOMYCHTOSE ou **APOMYSTOSE.** s. f. (ét. gr., ἀπό, loin ; μύζω, ronfler). Médec. Maladie caractérisée par un tremblement continuel de tête et un ronflement bruyant.

APOMYIUS. (ét. gr., ἀπό, loin de ; μυῖα, mouche). Myth. gr. Littéral. *qui chasse les mouches*. Surnom de Jupiter. Hercule institua dans la ville d'Elis un sacrifice annuel à Jupiter Apomyius.

APONE. s. m. et adj. des 2 g. (ét. gr., ἀ priv. ; πόνος, travail, peine). Médec. Remède contre la douleur. Un apone. Un remède apone.

— Bot. Genre d'algues batrachospermées.

— Géogr. Aujourd'hui Albano, fontaine d'Italie, près de Padoue. Ses eaux avaient, dit-on, la vertu de guérir toutes les maladies et de donner la divination.

APONÉVROGRAPHIE. s. f. (ét. gr., ἀπονεύρωσις, aponévrose ; γράφω, écrire). Anat. Description des aponévroses.

APONÉVROLOGIE ou **APONÉVROSIOLOGIE.** s. f. (ét. gr., ἀπονεύρωσις, aponévrose ; λόγος, discours). Anat. Traité d'anatomie sur les aponévroses

APONÉVROSE ou **APONEUROSE.** s. f. (ét. gr., ἀπό, de, sur ; νεῦρον, nerf, muscle). Anat. Membrane d'une couleur blanche, luisante, satinée, fort résistante, qui tantôt enveloppe. contient les muscles et sert à la maintenir en place, tantôt sert à l'implantation des faisceaux musculaires et leur fournit un point d'attache. Aponévrose brachiale. Aponévrose fémorale. Aponévrose tibiale, etc. Les *aponévroses* musculaires entrent essentiellement dans la composition des muscles larges, dont elles sont le prolongement. (S. C.)

APONÉVROTIQUE. adj. des 2 g. (ét., V. APONÉVROSE). Anat. Qui est relatif aux aponévroses. Fibre aponévrotique. Membrane aponévrotique. Muscle aponévrotique, etc.

APONÉVROTOMIE. s. f. (ét. gr., ἀπονεύρωσις, aponévrose ; τέμνω, couper). Dissection des aponévroses, débridement des ouvertures aponévrotiques.

APONITROSE. s. f. (ét. gr., ἀπό, sur ; νίτρον, nitre). Chir. Action de saupoudrer de nitre une plaie, un ulcère.

APONO. Médecin et astrologue du XIIIe siècle, naquit dans le village d'Albano, près de Padoue ; professa la médecine et la philosophie à Bologne. Odieux par son avarice, on l'accusa de magie et d'hérésie, et il mourut dans les prisons de l'inquisition en 1316, dans sa 66e année.

APONOGÉTON. s. m. (mot hybride, du celt. *apon*, qui signifie eau ; et du gr. γείτων, voisin). Genre de plantes de la famille des saururées qui croît dans les ruisseaux de l'Inde Orientale et du cap de Bonne-Espérance.

APOPEMPTIQUES (Fêtes). (ét. gr., ἀπό, loin de ; πέμπω, quitter). Par lesquelles on célébrait le départ presumé des dieux pour leur pays.

APOPHANE adj. des 2 g. (ét. gr., ἀπό, loin ; φαίνω, voir). Minér. *Cristaux apophanes*, dans lesquels on peut, par les facettes, reconnaître la position du noyau, la direction ou la mesure des decroissements.

APOPHANITE. s. m. Hist. ecclés. Sectateur d'Apophane, qui était lui-même disciple de Manès. V. MANICHÉEN.

APOPHASE. s. f. (ét. gr., ἀπό, qui marque privation ; φημί, parler). Fig. de rhét. Dénégation, réfutation que l'on fait soi-même à ce que l'on vient de dire. Peu usité.

APOPHIS ou **APOPIS.** Myth. égypt. V. ÉPAPHUS.

APOPHLEGMATIQUE. adj. des 2 g. (ét. [...] coup.

APOPHLEGMATISANT, E. adj. et s. (ét. V. APOPHLEGMATISME). Médec. Qui est propre à chasser les mucosités de la bouche. Un apophlegmatisant. Une potion apophlegmatisante.

APOPHLEGMATISER. v. a. (ét., V. APOPHLEGMATISME). Chasser les mucosités de la bouche à l'aide de certains médicaments.

APOPHLEGMATISME. s. m. (ét. gr., ἀπό, de ; φλέγμα, pituite). Médec. Expulsion de la pituite, des mucosités à l'aide des médicaments apophlegmatisants.

APOPHORÈTE. s. m. (ét. gr., ἀπό, loin ; φόρος, place publique, tribut). Ant. Nom que l'on donnait à Rome aux petits présents qu'envoyaient à leurs amis, après la représentation, ceux qui donnaient des jeux publics, et à ceux que les Romains se faisaient aux saturnales.

APOPHTHEGME. s. m. (ét. gr., ἀπό, de ; φθέγγομαι, parler). Dit notable, mémorable, trait sententieux, pensée forte de quelque personnage célèbre. Plusieurs savants ont fait des recueils d'apophthegmes. Plutarque a beaucoup d'apophthegmes dans ses œuvres. Apophthegmes de Scipion, de Caton, etc. En voici un exemple : Vous pouvez épuiser mes forces, vous n'épuiserez pas mon courage. (Guizot.) Quand vous aurez un conseil à donner à un supérieur, présentez-le comme l'*apophthegme* d'un ancien sage, et la leçon passera beaucoup plus aisément que s'il croyait qu'elle vînt de vous. (Bacon.)

— *Ne parler que par apophthegmes*, se dit par ironie d'un homme qui ne parle que par sentences, maximes.

Au point qu'il allait s'enhardir
A lui parler par *apophthegmes*. (SCARR.)

— Pop. Un piége, une surprise.

— Syn. V. APHÉRÈSE.

APOPHTORE. s. m. (ét. gr., ἀπό, de ; φθείρω, détruire). Médec. Destruction du germe, avortement.

— Adj. des 2 g. Médec. Se dit des substances qui provoquent l'avortement.

APOPHYGE. s. f. (ét. gr., ἀπό, de ; φυγή, fuite). Archit. Endroit où la colonne sort de sa base et commence à s'élever.

APOPHYLE. s. m. (du gr. ἀποφύλιος, qui n'est d'aucune tribu ; formé de ἀπό, loin de, et φῦλον, tribu). Entom. Genre de coléoptères tétramères du Sénégal et du cap de Bonne-Espérance.

APOPHYLLITE. s. f. (ét. gr., ἀπό, hors de ; φύλλον, feuille ; ἀποφυλλίζω, s'exfolier). Minér. Substance terreuse s'exfoliant très-facilement, d'un éclat nacré ; sa forme de cristallisation est un prisme droit, quadrangulaire et symétrique.

APOPHYSE. s. f. (du gr. ἀποφύομαι, naître de ; formé de ἀπό, de, et φύομαι, naître). Terme générique exprimant toute élévation quelconque qui paraît peu régulière. Les botanistes donnent spécialement ce nom à un renflement situé à la base de l'urne de quelques mousses.

APOPHYSÉ, ÉE. adj. (ét., V. APOPHYSE). Bot. Qui est muni d'une apophyse.

APOPHYSIFORME. adj. des 2 g. (mot hybride, du gr. ἀπό, de ; φύομαι, naître ; et du lat. *forma*, forme). Bot. Qui a la forme d'une apophyse.

APOPLANÈSE. s. f. (du gr. ἀποπλάνησις, qui trompe ; formé de ἀπό, loin, et πλάνη, erreur). Médec. Deviation des humeurs.

— Bot. Genre de la famille des légumineuses cisalpiniées.

APORÉTIQUE. s. m. (du gr. ἀπορητικός, douteux). Bot. Syn. du genre schmiedélée sapindacée.

APORHINE. s. m. (ét. gr., ἀπό, loin de ; ῥίν, nez). Entom. Genre de coléoptères tétramères de l'île de Waigiou (Océanie).

APOPLECTIQUE. adj. des 2 g. (ét., V. APOPLEXIE). Médec. Qui appartient à l'apoplexie, qui menace d'apoplexie, qui offre les symptômes de l'apoplexie. Symptôme apoplectique. Complexion apoplectique. Sommeil apoplectique. Remède apoplectique. Air apoplectique. Ce sens n'est plus guère usité dans le langage médical.

— Qui est menacé d'apoplexie ou qui y est sujet. Il paraît, il est apoplectique. Dans ce sens, il peut se prendre substantivement. C'est un apoplectique.

APOPLEXIE. s. f. (ét. gr., ἀπό, prép. aug. ; πλήσσω, frapper). Médec. Maladie caractérisée par la perte plus ou moins complète du mouvement et du sentiment, sans que la respiration et la circulation soient interrompues. Il a été frappé d'apoplexie. Il est tombé en apoplexie. Mort d'apoplexie foudroyante. Apoplexie sanguine. Il est menacé d'apoplexie.

APOPNIXIE. s. f. (du gr. ἀπόπνιξις, suffocation ; formé de ἀπό, prép. aug., et πνίγω, serrer). Sentiment de suffocation.

APOPOMPÉE. Antiq. gr. V. APOPOMPÉEN.

APOPOMPÉEN, ENNE. adj. (du gr. ἀποπομπαῖος, qui éloigne les maux ; formé de ἀπό, loin de, et πέμπω, envoyer). Antiq. gr. Se disait particulièrement de plusieurs divinités protectrices, d'Apollon, d'Hercule, de Jupiter, etc. || Les Juifs donnaient le même nom à la victime [...] après l'avoir chargée de malédictions. || Apopompéen se disait aussi des victimes ou des sacrifices expiatoires. V. APOTROPÉEN.

APOPSYCHIE. s. f. (ét. gr., ἀπό, loin de ; ψυχή, âme). Médec. Suffocation, évanouissement, défaillance.

APOPTOSE. s. f. (ét. gr., ἀπό, de ; πίπτω, tomber). Médec. Relâchement d'un bandage.

APORE. s. m. (ét. gr., ἀ priv. ; πόρος, ouverture). Bot. Genre de la famille des orchidacées dendrobiées.

— Entom. Genre de la famille des sphégieus hyménoptères.

APORE ou **APORON.** s. m. (ét. gr., ἀ priv., πόρος, passage). Mathém. Problème difficile à résoudre, dont la solution est regardée comme impossible, telle est la quadrature du cercle. On dit aussi Aporisme.

APORIE. s. f. (ét. gr., ἀ priv. ; πόρος, passage). Anxiété, dubitation. Inusité.

APOROBRANCHE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἄπορος, chétif ; βράγχια, branchies). Ichthyol. Doué de branchies peu développées, peu apparentes. || APOROBRANCHES. s. m. pl. Ordre de la classe des arachnides, comprenant celles qui n'ont point de stigmates apparents à la surface du corps. || Ordre de la classe des paracéphalophores, dans lequel sont compris ceux dont les organes de la respiration sont peu évidents.

APOROCÉPHALE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἄπορος, difficile, κεφαλή, tête). Zool. Dont la tête est difficile à apercevoir.

APOROCÉPHALÉS. s. m. pl. Annél. Ordre de la classe des subannelidaires, comprenant ceux dont la tête n'est jamais distincte ou séparée du corps.

APOROSE. s. m. (ét. gr. ἄπορος, embarrassant ; ἀ priv. ; πόρος, chemin). Genre de l'ordre des diptères némocères de l'île Bourbon et des îles Canaries.

— Bot. Genre de plantes dicotylédones.

APORRAXIS. s. m. (ét. gr., ἀπό, loin ; ἀρό[...] heurter). Hist. anc. Espèce de jeu de pau[...]

APORRHAIS. s. m. (ét. gr., ἀπό, prép. aug., et ῥαίω, détruire). Moll. Coquille désignée par Aristote sous cette dénomination.

APORRHÉE. s. f. (ét. gr., ἀπό, de ; ῥέω, couler). Phys. Exhalaison sulfureuse par les pores de la terre.

APORRHÉTIQUE. adj. des 2 g. (du gr. ἀπόῤῥητος, qu'on ne peut exprimer). Phil. Qui declare impossible la découverte ou la démonstration de la vérité. Qui désespère de parvenir à la vérité.

APOSCEPSIE. s. f. (ét. gr., ἀπό, de ; σκήπτω, tomber). Médec. Transmigration, transport rapide des humeurs d'une partie du corps à une autre. C'est ce qu'on nomme aujourd'hui Métastase.

APOSCHASIE. s. f. (ét. gr., ἀπό, loin ; σχάζω, abattre). Chir. Incision, scarification

APOSÉPÉDIN. s. m. (ét. gr., ἀπό, de, σηπεδών, corruption). Chim. Oxyde caseeux produit par la putréfaction du fromage.

APOSÈRE. s. m. (ét. gr., ἀπό, de ; σέρις, laitue). Bot. Genre de chicoracées composées.

APOSIOPÈSE. s. f. (ét. gr., ἀπό, de ; σιωπάω, se taire). Rhét. Ellipse, réticence, omission.

APOSIS ou **APOSIE.** s. f. (ét. gr., ἀ priv. ; πόσις, soif). Médec. Diminution de la soif.

APOSITIE. s. f. (ét. gr., ἀπό, loin ; σῖτος, blé, aliment). Médec. Aversion pour les aliments, dégoût des aliments. Il est inusité.

APOSITIQUE. adj. des 2 g. (ét., V. APOSITIE). Médec. Qui détruit l'appétit, qui ôte le sentiment de la faim. Inusité.

APOSKEPARNISMOS. s. m. (ét., gr., ἀπό, par ; σκέπαρνον, hache). Chir. Plaie du crâne avec perte de substance produite par un instrument tranchant, et dans laquelle la pièce a été détachée, comme le serait par un coup de hache un éclat de bois.

APOSKEPSIE ou **APOSKÈME.** s. f. (ét. gr., ἀπό, prép. aug., et σκήπτω, tomber sur). Médec. Afflux des liquides vers une partie du corps.

APOSMODATIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἀπό, loin de ; ὀσμή, odeur). Qui nettoie les dents. Eau aposmodatique. Peu usité.

APOSPASME. s. m. (ét. gr., ἀπό, de ; σπάω, séparer). Chir. Déchirure, solution de continuité, principalement celle qui a lieu dans les ligaments.

APOSPHACÉLÉSIS. s. f. (ét. gr., ἀπό, de ; σφάκελος, mortification). Médec. Gangrène qui survient dans les plaies et les fractures, par l'action d'un bandage trop serré.

APOSPHAGME. s. m. (ét. gr., ἀπό, de, σφάζω, couler). Médec. Ecoulement fétide.

APOSPONGISME. s. m. (ét. gr., ἀπό, de ; σπογγίζω, éponger). Thérap. Action d'éponger, soit pour nettoyer, soit pour calmer la démangeaison ou la douleur, soit pour rappeler les esprits.

APOSTALAGME. s. m. (ét. gr., ἀπό et σταλάζω, decouler). Liqueur douce et sucrée qui s'écoule des raisins non encore pressés. Vieux mot.

APOSTASE. s. f. (ét. gr., ἀπό, de ; ἵστημι, arrêter). Médec. Amas de pus loin du point primitif d'inflammation. Abcès [...]

APOSTASIE. s. f. (ét. gr., ἀπό, loin de ; ἵστημι, στάω, se tenir). Abandon public d'une religion pour une autre. S'emploie toujours en mauvaise part, et se dit particulièrement de l'abandon de la religion chrétienne. Tomber dans l'apostasie. Dieu l'a puni de son apostasie. L'apostasie de l'empereur Julien.

— Se dit également d'un religieux qui renonce à ses vœux et à son habit. Action d'apostasier.

— Fig. et par extension. Action de celui qui abandonne une opinion, une doctrine, un parti auquel il était attaché. Son *apostasie* ne lui rapporta pas tous les avantages qu'il en avait espérés, et il ne fut pas longtemps à regretter d'avoir abandonné la cause populaire. (Thierry.)

— Bot. Genre d'une famille nouvelle et distincte des orchidées.

APOSTASIÉES. s. f. pl. (ét., V. APOSTASIE). Tribu de la famille des orchidées.

APOSTASIER. v. n. 1re conj. (ét., V. APOSTASIE). Abandonner sa religion pour en embrasser une autre. Il se dit surtout d'un chrétien qui renonce à la foi. Le plus grand crime qu'un chrétien puisse commettre, c'est d'apostasier. Faits prisonniers par les Turcs, ils apostasièrent pour sauver leur vie. Moitié par amour de la littérature classique, moitié par haine des courtisans de Constantin, Julien *apostasia.* (Malte-Brun.)

— Se dit aussi d'un religieux qui renonce à ses vœux, ou de celui qui abandonne un parti ou une doctrine. Il ne tarda pas à apostasier et à rentrer dans la vie du monde. Le libertinage a fait apostasier ce religieux. C'est un homme qui a été de tous les partis, et qui a apostasié chaque fois que son intérêt lui en donnait le conseil.

APOSTASIMÉRIDES. s. f. pl. (ét. gr., ἀπόστασις, intervalle; μηρός, cuisse). Entom. Deuxième division des gonatocères curculionides, dont les *cholides* et les *cryptorhynchides* forment les deux grandes subdivisions.

APOSTAT. adj. m. (du gr. ἀποστάτης, déserteur, formé de ἀπό, loin de; στάω, se tenir). Qui abandonne sa religion pour une autre. Il se dit surtout d'un chrétien qui renonce à sa foi, d'un moine, d'un prêtre qui renonce à ses vœux. Chrétien apostat. Moine apostat. Ils étaient accusés d'être non-seulement hérétiques, mais *apostats.* (Pasc.) On disait autrefois *apostate,* en parlant d'une femme; pourquoi ce féminin ne subsiste-t-il plus, soit dans l'adjectif, soit dans le substantif?

— S'emploie plus ordinairement comme substantif. Julien l'Apostat. C'est un apostat. Un apostat impie, infâme, odieux, etc.

Et d'un vil *apostat,* l'opprobre de l'histoire,
. . . Adopter la fureur. (Rouss.)

Mais l'*apostat* confond, par un double parjure,
Et la loi qu'il embrasse et la loi qu'il abjure.
(Baour-Lorm.)

— Fig. et par extension. Celui qui abandonne un parti pour un autre, une doctrine, c'est-à-dire, qui a déserté un parti, une opinion.

Mais qu'on m'ose prôner des sophistes pesants,
Apostats effrontés du goût et du bon sens.
Alors, certes, alors ma colère s'allume.
(Gilb.)

APOSTAXIS. s. f. (ét. gr., ἀπό, de; στάζω, στάξω, tomber goutte à goutte). Médec. Saignement de nez.

APOSTÉE, ÉE. part. pass. du v. Aposter. Il s'emploie adjectiv. Des assassins *apostés* devaient le tuer en présence du roi même. (Volt.)

Partout en même tems augmentant les alarmes,
Des agents *apostés* faisaient courir aux armes.
(La Harpe.)

APOSTÈME. s. m. V. APOSTUME.

APOSTEMENT. s. m. Action d'aposter. Vieux mot, inusité.

APOSTER. v. a. 1re conj. (ét. lat., *apostum*; sup. de *apponere,* mettre, placer). Placer quelqu'un dans un endroit afin qu'il observe ou exécute quelque chose. Il se prend ordinairement en mauvaise part. On avait aposté un notaire pour rédiger un testament. Nous apostâmes quelqu'un pour observer tout ce qui se passerait. On aposta des témoins pour l'accuser. Aposter des espions, des assassins.

APOSTÉRIGME. s. m. (du gr. ἀποστήριγμα; de ἀποστηρίζω, soutenir). Médec. Maladie chronique des intestins.

A POSTERIORI. V. A PRIORI.

APOSTILLATEUR. s. m. (ét., V. APOSTILLE). Celui qui fait des apostilles, des notes sur un ouvrage de jurisprudence.

APOSTILLE. s. f. (ét. lat., *apostilla,* mauv. lat. dérivé de *ad posita,* placée auprès). Annotation que l'on ajoute en marge à un écrit ou à une lettre. Ces mots étaient écrits en apostille. Le point principal de la lettre était en apostille. Une femme qui écrit une lettre ne découvre guère sa pensée qu'à la fin, dans une apostille.

— Courte recommandation ajoutée à un mémoire ou à une pétition présentée par une autre personne. Il m'a demandé une apostille pour son mémoire. L'apostille qu'il a mise à ma pétition l'appuiera beaucoup.

— Jurisp. Une courte annotation mise par les arbitres à la marge d'un écrit d'un acte contesté. Jugement qui intervient sur chaque article d'un acte contesté.

— [illegible] approbation apposé par l'auditeur des comptes à la marge des comptes qui lui étaient adressés.

APOSTILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Apostiller. Se prend adjectivement. Une pétition apostillée par le préfet, apostillée de la main du général en chef. Son mémoire était apostillé par tous les membres du conseil. Les pétitions apostillées sont souvent mal examinées.

APOSTILLER. v. a. 1re conj. (V. APOSTILLE). Mettre, placer une apostille, à une lettre, à une pétition, etc. Apostiller une lettre. Apostiller une pétition. Apostiller un placet au roi.

— Éclaircir, interpréter. L'artiste qui s'est donné la peine d'*apostiller* vos jugements et vos principes, vous reprend de plusieurs fautes qui ne sont pas légères. (Grimm.)

APOSTIS. s. f. Anc. mar. Se disait de deux longues pièces portant toutes les rames d'une chiourme au moyen d'une grosse corde.

APOSTOLAT. s. m. (du gr. ἀποστολή, départ; formé de ἀπό, de; et στέλλω, j'envoie). Ministère des apôtres près du Sauveur. Dignité des apôtres. Saint Paul fut appelé à l'apostolat par une voie miraculeuse.

APOSTOLE. s. m. Ant. gr. Magistrat qui surveillait l'équipement d'une flotte, et quelquefois, Commandant d'une expédition navale.

— s. f. Hist. anc. Nom grec du tribut que les patriarches juifs faisaient lever dans les provinces par les officiers appelés Apôtres.

APOSTOLICITÉ. s. f. Théol. Conformité de doctrine avec l'Église apostolique, de mœurs avec celles des apôtres. || Autorité d'un caractère accordé par le saint-siége.

APOSTOLIN. s. m. Hist. ecclés. V. BARNABITE.

APOSTOLIQUE. adj. des 2 g. (du gr. ἀποστολικός, formé de ἀπό, loin de, et στέλλω, j'envoie). Qui vient des apôtres, qui procède des apôtres. Doctrine, tradition apostolique. Église catholique et apostolique.

— *Mission apostolique.* Mission des apôtres, et par extension, mission de tous les propagateurs de la foi, de la religion chrétienne.

— *Vie apostolique. Zèle apostolique.* Vie sainte, comme devait être celle des apôtres. Zèle digne des apôtres, etc.

— *Siècle apostolique. Temps apostolique.* Le 1er siècle de l'Église, temps où vivaient les apôtres.

— *Église apostolique.* Église fondée par l'un des apôtres. Traditions des Églises apostoliques.

— *Apostolique.* Se dit du siége papal ou saint-siége, et de ce qui le concerne et de ce qui en émane. Siége apostolique. Nonce apostolique. Bénédiction apostolique. Bref apostolique.

— *Chambre apostolique.* Tribunal qui connaît des affaires relatives au domaine ou au trésor du Saint-Siége.

— *Notaires apostoliques.* Notaires qui, dans chaque diocèse, étaient autorisés à rédiger les actes en matière ecclésiastique.

— Hist. *Majesté apostolique.* Titre d'honneur que l'on donnait au pape pendant le moyen âge. || *Mandat apostolique.* Mandat qui émane du pape. || *Palais apostolique.* Le palais du pape à Rome. || *Clercs apostoliques.* Les jésuites. || *Siége apostolique.* Évêché dans les premiers temps de l'Église.

— Se disait, au VIIe et au VIIIe siècle, des métropolitains.

— *Couronne apostolique.* Titre d'honneur qui était donné dans les premiers siècles aux évêques. || *Royaume apostolique.* Se dit particulièrement du royaume de Hongrie. || *Préceptes apostoliques.* Qualification donnée au VIIe siècle par les rois d'Espagne à leurs ordonnances, quand elles étaient autorisées par les suffrages d'un concile ou par celui des évêques.

APOSTOLIQUE. s. m. Hist. ecclés. Membre d'une secte qui parut au IIIe siècle de l'ère chrétienne. Elle renonçait au mariage et s'abstenait de vin et de viande. D'autres apostoliques s'élevèrent au XIIe siècle. Ils blâmaient l'institution du mariage et condamnaient le baptême des enfants, le dogme du purgatoire et l'invocation des saints.

APOSTOLIQUEMENT. adv. A la manière des apôtres, saintement. Vivre apostoliquement. Prêcher apostoliquement.

APOSTOLISÉ, ÉE. part. pass. du v. Apostoliser.

APOSTOLISER. v. a. Néol. Prêcher, convertir à la religion chrétienne.

APOSTOLORE. s. m. (ét., V. APOSTOLAT, APÔTRE). Pharm. Onguent des apôtres, composé de plusieurs résines, de cire jaune, d'huile, de vinaigre et de vert de gris. Il est ainsi appelé parce que le nombre des ingrédients qui entrent dans sa composition est de douze, comme celui des apôtres. Il était employé autrefois comme vulnéraire.

APOSTROPHE. s. f. (ét. gr., ἀπό, loin de, στρέφω, tourner). Rhét. Figure éloquente, hardie, par laquelle on détourne son discours de l'objet auquel il paraît être consacré, pour s'adresser tout à coup à une personne ou à une chose, soit pour lui faire des reproches, soit pour l'invoquer en témoignage. Bossuet emploie souvent des apostrophes d'une énergie admi[illegible] times de la tyrannie produisait parmi le peuple une émotion inouïe. (Thomas.) Dans la même oraison, il s'adresse à l'Éternel: O Dieu terrible, mais juste en vos conseils sur les enfants des hommes, vous disposez et des vainqueurs et des victoires pour accomplir vos volontés et faire craindre vos jugements, etc.

— On s'en sert pour signifier un trait mortifiant adressé à quelqu'un. Il méditait déjà la plus rude apostrophe. Il ne méritait pas une apostrophe aussi mortifiante. Je leur fais à tous une vive *apostrophe.* (La Bruy.)

— Dans le style comique, *apostropher quelqu'un,* c'est lui donner un soufflet ou un coup de bâton. Dans le même style, apostrophe est la marque laissée par un coup sur le visage ou telle autre partie du corps. Regnard a fait dire à Lisette, dans les *Folies amoureuses*:

J'accours, et je vous vois étendu sur la place
Avec une *apostrophe* au milieu de la face.

On dit de même d'un bossu, Qu'il a une apostrophe sur le dos.

— APOSTROPHE. Petite marque en forme de virgule, qui sert, dans l'écriture et l'impression, pour marquer l'élision d'une voyelle, comme dans l'étude, l'église, etc.

— RÈGLES DE L'APOSTROPHE. L'*a* ne se retranche que dans *la,* article, et *la,* pronom. Cependant lorsque ce dernier est placé après le verbe, il ne souffre pas l'élision: *laissez-la en ces lieux, mettez-la en réserve.* || L'*i* se retranche dans *si,* devant *il, ils*: *s'il vient, s'ils y consentent.* || L'*e* muet de tous les monosyllabes, *je, me, te, se, ne, de, que, le* ou *ce,* se retranche devant une voyelle, ou une *h* muette; *le,* néanmoins, placé après le verbe, n'est point soumis à l'élision: *amenez-le ici.* Il en est de même de *ce* placé après une préposition: *moyennant ce, il consentira.* || L'*e* de *jusque* se retranche devant une voyelle: *jusqu'à Lyon, jusqu'ici.* Quelquefois *jusques* s'écrit avec une *s* à la fin, quand une voyelle suit; on fait alors sentir la liaison: *jusques au ciel, jusques à nous, jusques à quand.* || L'*e* final de *entre* s'élide dans les composés: *entr'acte, s'entr'aider, entr'ouvrir, s'entr'accuser, s'entr'aimer, s'entr'égorger.* Mais dans tous les autres cas, *entre* ne subit pas d'élision. On écrit: *entre eux; entre elles, entre autres, entre onze heures et midi.* || *Presque* ne perd l'*e* final que dans *presqu'île.* On dit: *presque usé, presque achevé.* || On élide l'*e* de *lorsque, puisque* et *quoique,* devant *il, elle, ils, elles, un, une, on*: *lorsqu'on vous appellera, puisqu'ils le veulent, quoiqu'il soit pauvre.* On dit sans élision: *lorsque Alexandre pénétra dans les Indes.* || L'*e* final de *quelque* ne s'élide que devant *un, une; quelqu'un, quelqu'une.* Partout ailleurs, il s'écrit en entier: *quelque historien en aurait parlé; adressez-vous à quelque autre personne; quelque adroitement qu'il s'y soit pris.* || On écrit avec l'apostrophe *va-t'en, procure-t'en, garde-t'en bien, repens-t'en, abstiens-t'en,* parce que le *t* n'est autre que le pronom personnel *te* dont l'*e* est élidé. Mais ce serait une faute d'écrire: *viendra-t'il? parle-t'on? travaille-t'elle?* Ici l'apostrophe est tout à fait fautive, car il n'y a point de lettre retranchée; le *t* est tout simplement une lettre euphonique.

APOSTROPHE. s. f. (du gr. ἀποστροφή, aversion). Médec. Dégoût pour les aliments.

APOSTROPHÉ, ÉE. part. pass. du v. Apostropher. Se prend dans les mêmes acceptions qu'Apostropher.

APOSTROPHER. v. a. 1re conj. (ét., V. APOSTROPHE). Adresser au milieu d'un discours la parole à quelqu'un ou à quelque chose, soit pour lui adresser des reproches, soit pour le prendre en témoignage. Cicéron, se tournant alors vers l'accusé, l'*apostropha* en ces termes. (Id.) Il *apostropha* le soleil, la lune, les étoiles. (Id.) Tel Milton nous représente l'ange des ténèbres *apostrophant* dans son courroux l'astre de la lumière. (La Harpe.)

— Fam. Frapper, porter un coup. Apostropher quelqu'un d'un soufflet, d'un coup de bâton. D'un coup dans l'œil se fit *apostropher.* (J.-B. Rouss.)

APOSTROPHIE. adj. f. (même ét. qu'Apostrophe). Myth. gr. Nom sous lequel les Grecs invoquaient Vénus, lorsqu'ils lui demandaient de les affranchir des passions déréglées. V. VERTICORDIA.

APOSTUME ou **APOSTÈME.** s. m. (ét. gr., ἀπό, loin de; ἵστημι, aller). Médec. Abcès, enflure extérieure avec suppuration. Ces deux termes ont vieilli. En médecine, on disait ordinairement Apostème; dans le langage familier, Apostume. J'ai, dit la bête chevaline, un *apostume* sous le pied. (La Font.) Un apostume léger, une contusion légère.

— Prov. et fig. *Il faut que l'apostume crève;* c'est-à-dire, Il faut que cette passion cachée, ou tout autre affaire cachée, finisse par éclater.

APOSTUMÉ, ÉE. part. pass. du v. Apostumer.

APOSTUMER. v. n. 1re conj. (ét., V. APOSTUME). Se former en apostume, et, par extension, se dit d'un abcès qui perce, qui suppure. Son abcès commence à apostumer. Ce terme a vieilli.

APOSURES. adj. s. m. pl. (ét. gr., ἀ priv.; πούς, pied; οὐρά, queue). Entom. Tribu de lépidoptères dont les chenilles sont dépourvues de pattes anales.

APOSYRME. s. m. (du gr. [illegible]). Médec. Excoriation d'un os.

APOTACTIQUE. s. m. (ét. gr., ἀπό, loin; τάσσω, placer, établir). Hist. ecclés. Membre d'une secte chrétienne qui renonçait à tous les biens de la terre.

APOTAPHE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἀπό, loin de; τάφος, sépulcre). Antiq. Privé de sépulture.

APOTE. adj. et s. m. (du gr. ἄποτος, même sens; ἀ priv., et πότος, boisson). Didact. Qui n'éprouve point le besoin de boire, qui ne boit pas.

APOTÉLESMATIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἀπό, de; τελέω, achever). Hist. Se disait, au moyen âge, d'une astrologie judiciaire qui se faisait par l'inspection des planètes, des étoiles et du ciel. Science, art apotélesmatique.

APOTÉLESME. s. m. (ét. gr., ἀπό, de; τελέω, achever). Médec. Terminaison d'une maladie.

APOTEMNON. s. m. (ét. gr., ἀπό, loin de, τέμνω, couper, séparer). Bot. Genre de champignons coniomycètes.

APOTÈRE. s. m. (ét. gr., ἀπό, prép. aug.; στερεός, ferme). Bot. Genre qui paraît appartenir à la famille des guttifères, et fondé sur une seule espèce, arbre de Java, où on le nomme *sulatri.*

APOTHÈCE ou **APOTHÉCIE.** s. f. (du gr. ἀποθήκη, lieu de réserve, formé de ἀπό, prép. aug., et θήκη, étui). Bot. Partie des Lichens qui renferme les organes de la reproduction.

APOTHÉCION. s. m. Bot. V. APOTHÈCE.

APOTHÈME. s. m. (ét. gr., ἀπό, loin de, τίθημι, placer). Géom. Perpendiculaire abaissée du centre d'un polygone régulier sur un de ses côtés.

— Chim. Substance qui se dépose quand on évapore un extrait végétal.

APOTHÉOSE. s. f. (ét. gr., ἀπό, à part; θεός, Dieu). Déification. Action de mettre, d'être placé au rang des dieux. Il se dit principalement de la cérémonie par laquelle les anciens Romains déifiaient leurs empereurs. Apothéose d'Auguste. Apothéose de Trajan, Sévère, etc. L'idée de l'*apothéose* a pris naissance dans les états monarchiques; telle est l'origine du polythéisme. (Mme de Genlis.)

Mais, à parler sans fard de tant d'*apothéoses,*
L'effet est bien douteux de ces métamorphoses.
(Corn.)

— Se dit aussi de la réception des héros de la fable parmi les dieux de l'Olympe. Apothéose d'Hercule. Apothéose de Thésée, etc.

— Fig. Honneurs excessifs rendus à un homme vivant. L'*apothéose* d'un grand homme est la justice des peuples. (Rayn.) Au vainqueur l'*apothéose,* au vaincu l'échafaud. (La Harpe.)

APOTHÉOSÉ, ÉE. part. pass. du v. Apothéoser. Déifié, et par extens., Loué. Toutes les parties de notre terre, de même que ses diverses productions, ont été *apothéosées* chacune en leur particulier. (B. de St-P.) Quintilius se fit ouvrir les veines et fut *apothéosé* par Aurelien, qui aima mieux lui accorder le nom de dieu que celui d'empereur. (Fleury.)

APOTHÉOSER. v. a. 1re conj. (ét., V. APOTHÉOSE). Mettre au rang des dieux. Il est inusité.

APOTHÈQUE. s. f. (ét. gr., ἀπό, de, θήκη, étui; ἀποθήκη, lieu de réserve). Antiq. Magasin, armoire, cellier où les Grecs mettaient les provisions.

APOTHÉRAPIE. s. f. (ét. gr., ἀπό, prép. augm., et θεραπεύω, guérir). Médec. Signifie quelquefois la même chose que Thérapeutique. Dans la médecine gymnastique des anciens, il désignait la dernière partie des exercices, celle où l'on se délivrait de la fatigue par des frictions ou des bains.

APOTHÈSE. s. f. (du gr. ἀπόθεσις, conservation; formé de ἀπό, de, et τίθημι, poser). Chirurg. Position qu'on donne à un membre fracturé, après la réduction et l'application du bandage.

APOTHÈTE. s. m. Antiq. gr. Nom d'un air de flûte.

APOTHÈTES. s. f. pl. (ét. gr., ἀπό, loin de, et τίθημι, placer, jeter, précipiter). Gouffre situé au pied du mont Taygète, où l'on précipitait les enfants mal conformés.

APOTHICAIRE. s. m. (ét. gr., ἀπό, de; τίθημι, poser, mettre de côté). Celui dont la profession est de préparer et de débiter les diverses drogues qui entrent dans la composition des remèdes. Les apothicaires ne faisaient autrefois en France, et spécialement à Paris, qu'un seul corps de communauté avec les marchands épiciers-droguistes; c'était le second des six corps marchands. Un bon, un habile apothicaire. On emploie aujourd'hui le mot Pharmacien.

— Fig. et prov. *Mémoire d'apothicaire.* Mémoire sur lequel il y a beaucoup à rabattre. || *Faire de son corps une boutique d'apothicaire.* Se droguer sans nécessité et outre mesure. || *Un apothicaire sans sucre.* Un homme qui manque des choses qui appartiennent à sa profession.

APOTHICAIRERIE. s. f. (ét. gr., ἀποθήκη, magasin, boutique par excellence). Magasin [illegible] gues, les médicaments. Avoir une apothicairerie bien fournie.

— Art de l'apothicaire. Se mettre dans l'apothicairerie. Entendre l'apothicairerie. On n'emploie plus guère aujourd'hui que le mot *pharmacie.*

APOTHICAIRESSE. s. f. Comm. relig. Religieuse qui prépare les remèdes, et qui est chargée de l'apothicairerie d'un couvent.

APOTHRAUSE. s. f. (du gr. ἀπόθραυσις, fracture; formé de ἀπό, de, et θραύω, briser). Chirurg. Fracture d'un crâne avec esquilles. Extraction d'une lame ou d'une esquille d'os.

APOTOME. s. m. (du gr. ἀποτομή, coupé; formé de ἀπό, de; et τέμνω, couper). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères.

— Math. Différence entre deux quantités incommensurables. Ce mot n'est plus employé

—Mus. anc. Ce qui reste d'un ton majeur quand on retranche un *limma.*

— adj. des 2 g. Minér. Se dit d'une substance dont les cristaux ont des faces très-peu inclinées à l'axe, et formant avec lui un angle très-aigu.

APOTOMOPÈRE. s. m. (ét. gr., ἀπότομος, coupé ; δέρη, cou). Entom. Genre de coléoptères tetramères, ne renfermant qu'une seule espèce, originaire de Saint-Domingue.

APOTOMOPTÈRE. s. m. (ét. gr., ἀπότομος, coupé net ; πτερόν, aile). Entom. Genre de coléoptères pentamères.

APÔTRE. s. m. (ét. gr., ἀπὸ, de ; στέλλω, j'envoie ; en lat. *apostolus ;* en franç. apostle, et par changement de *l* en *r*, apôtre). L'Eglise appelle ainsi ceux des disciples que Jesus chargea particulièrement de prêcher son Evangile par toute la terre. Les apôtres furent d'abord au nombre de douze. Après la mort de N. S. Jesus-Christ, Matthias, qui remplaça Judas, saint Paul et Barnabé, appelés extraordinairement par Dieu à prêcher l'Evangile. Saint Pierre, saint Paul, sont les princes des apôtres : le grand Apôtre, l'Apôtre des nations, des gentils, s'entend de saint Paul, qui, par une vocation miraculeuse, de furieux persécuteur de la religion chretienne, devint un chrétien zélé, un admirable apôtre. Il (N. S.) appelle à sa compagnie et choisit pour *apôtres* des gens sans science, sans étude et sans crédit.

— ACTES DES APÔTRES. V. ACTE.

— *Apôtre* se dit particulièrement en parlant de saint Paul, qu'on appelle aussi l'*Apôtre des nations et des gentils.* Selon le conseil de l'*Apôtre.* (Fléch.)

D. . . . .
Fais d'un persécuteur un *apôtre* intrépide.
(L. RAC.)

— Le nom d'*apôtre* s'est étendu par la suite à tout prédicateur qui, le premier, a porté la foi dans un pays, planté l'étendard de la croix dans une ville, dans une contrée. Saint Denys fut l'apôtre des Gaules, de Paris ; saint Boniface, l'apôtre de l'Allemagne le moine Augustin, l'apôtre de l'Angleterre, et le jésuite François Xavier, l'apôtre des Indes. Dans ce sens on appelle même généralement Apôtres, les missionnaires ou les propagandistes.

Et l'*apôtre* d'un Dieu devient un dieu lui-même.
(MICHAUD.)

— APÔTRES. Les douze pauvres auxquels on lave les pieds le jeudi saint, à la cérémonie commemorative de la Cène.

— Fig. et prov. *Faire le bon apôtre.* Affecter des sentiments de probité, d'honneur, contrefaire l'homme de bien. C'est un bon *apôtre.* Même signification.

— Fig. Celui qui se voue à la propagation et à la défense d'une doctrine, d'une opinion, d'un système. Le vrai philosophe est l'*apôtre* de la raison et de la vérité. (Dum.) Sois l'ami de la vérité jusqu'au martyre, n'en sois pas l'*apôtre* jusqu'à l'intolérance. (Pyth.) Il s'est fait l'*apôtre* du saint-simonisme, du fouriérisme, etc.

Des faux goûts, dans la France, *apôtres* odieux
On les vit, de la scène étouffant les merveilles,
Aux Pradons en crédit immoler les Corneilles.
(*Satiriques.*)

— *Apôtre d'une erreur, de l'erreur.* Il y a eu des martyrs de l'erreur, et la mort de ses apôtres ne l'a point changée en vérité. L'erreur n'a point d'*apôtres* plus dangereux que des vieillards en cheveux blancs. (Vauven.)

— Loc. *Prêcher en apôtre, comme un apôtre.* Prêcher avec beaucoup d'onction, avec une grande effusion de l'âme, avec conviction.

— *Bon apôtre.* Se dit familièrement d'un homme sujet à caution, fourbe et artificieux.

. . . . Pour ce bon *apôtre*
Qui veut m'en donner d'une et m'en jouer d'une [autre.
(MOL.)

— Celui qui agit en apôtre. L'orateur cherche par ses discours un évêché, l'*apôtre* fait des conversions, il mérite de trouver ce que l'autre cherche. (La Bruy.) Tu viendrais en *apôtre* expirer dans ta place. (Boil.) Comment serait-on converti par de tels *apôtres*, si l'on ne peut qu'à peine les entendre, etc. (La Bruy.) Quand on ne serait toute sa vie que l'*apôtre* d'un seul homme, ce ne serait pas être en vain sur la terre. (Id.)

Je tremble à vos sermons, *apôtres* de bonheur.
Quelle moisson de cœurs feraient de tels *apôtres* !
(L. R.)

— APÔTRE. s. m. Hist. Nom grec de l'officier chargé, chez les Juifs, d'aller dans les provinces appelé *apostole.*

— Se dit, chez les protestants, des jeunes ministres qui ne sont pas encore attachés au service d'une eglise.

— Anc. jurispr. Lettre démissoire qu'envoyait le juge *à quo* au juge d'appel, pour lui attester que l'impetrant etait appelant d'un premier jugement. N'est plus employe.

APÔTRES. s. m. pl. Mar. Allonges placées de chaque côte de l'etrave prolongée de tout le diamètre du mât de beaupré.

APOTROPÉE. s. f. (ét. gr., ἀπὸ, de : τρέπω, tourner). Myth. gr. Brebis qu'on immolait en chantant des hymnes ou des vers, à certaines divinites qu'on invoquait quand on redoutait un accident fâcheux, un malheur.

APOTROPÉEN, ENNE. adj. (ét. gr., ἀπὸ, de ; τρέπω, tourner). Myth. gr. Qui détourne. Se disait de certaines divinités protectrices, telles que les *Averrunci* des Latins. S'appliquait également aux sacrifices et aux victimes qu'on offrait aux dieux pour détourner leur courroux.

APOTUREAUX. s. m. pl. Mar. Se dit des bouts des allonges de l'avant qui dépassent le plat bord, et servent à amarrer divers cordages.

APOZÈME. s. m. (ét. gr. ἀπὸ, prép. aug., et ζέω, être échauffé). Pharm. Décoction de substances vegetales, ordinairement très-chargée et très-composée. Faire, préparer un apozème. Prendre un apozème. Apozème amer, purgatif. Les *apozèmes* sont beaucoup moins employés aujourd'hui qu'ils ne l'étaient autrefois, à cause du degoût qu'ils inspirent aux malades. (Becl.)

APPARAÎTRE. v. n. 4ᵉ conj. irrég. (ét. lat., *apparere*, se montrer). *J'apparais, tu apparais, il apparaît, nous apparaissons, vous apparaissez, ils apparaissent. J'apparaissais,* etc. *J'apparus,* etc. *J'apparaîtrai,* etc. *J'apparaîtrais,* etc. *Apparais, apparaissons, apparaissez. Que j'apparaisse,* etc. *Que j'apparusse,* etc. *Apparaissant. Apparu.* Son participe passé se construit avec *être* lorsqu'on veut exprimer l'état, et avec *avoir*, si l'on a en vue l'action. V. APPARU. Devenir visible, se faire voir. Dieu a souvent apparu aux patriarches sous diverses formes. Jesus-Christ a apparu à ses disciples. Le Saint-Esprit apparut sous la forme d'une colombe au baptême de Notre-Seigneur, etc. Dans les opéras chinois, les esprits *apparaissent* sur la scène. (De Guignes.)

Je crus voir dans l'éclat de sa riche parure
Apparaître à mes yeux le dieu de la nature.
(DELILLE.)

— En ce sens, il s'emploie aussi impersonnell. Il lui apparut en songe son père. Il apparut des spectres dans l'ombre de la nuit.

— Se dit également, par extension, d'une personne qui se montre tout à coup, d'une chose qui se découvre, se devoile, d'une pensée qui se fait jour, dont l'aspect fait naître la surprise ou excite l'intérêt. A peine avais-je prononcé ces mots, qu'il apparut à mes yeux. Une voile apparut à l'horizon et rendit l'espoir au cœur des naufragés. La vérité nous apparut dans toute sa force. Pour la première fois aussi l'idee du malheur lui *apparut.* (A.-Martin.) Enfin, la veille de la fête, *apparaît* dans le port un navire démâté. (Cᵗᵉˢˢ Merlin.) Ainsi ramenée à ses vrais éléments, la religion *apparaît* comme un puissant et fécond principe d'association. (Guiz.)

— APPARAÎTRE ne suppose pas nécessairement la surprise, ainsi qu'on le voit dans les vers suivants :

Au banquet de la vie, infortuné convive,
J'*apparus* un jour et je meurs,
Je meurs, et sur la tombe où lentement j'arrive
Nul ne viendra verser des pleurs. (GILB.)

— Fig. Surgir, manifester un génie supérieur, une sagesse, une grandeur extraordinaires. Des hommes tels que Napoléon n'apparaissent dans les siècles qu'à de longs intervalles, || Dans ce cas encore il peut s'employer impersonnellement. Il *apparaît* de temps à autre de ces hommes charges d'exécuter les ordres de la colère céleste. (Ray.)

— Se dit aussi impersonnellement en termes de pratique, et signifie, Etre évident, sembler, être constant, manifeste. Il ne nous *apparaît* point au procès qu'il ait donné pouvoir et consentement de vendre sa maison, d'occuper pour lui (Merl.) Vous n'avez point de quittance par où il *apparaisse* que vous ayez payé. (Id.) Il *apparaît* bien du crime ; mais non pas de la penitence. (Id.) En cas qu'il apparaisse au ministère public que cela soit, c'est-à-dire, si, perquisitions faites, on pense que cela doit être ainsi. || Quelquefois aussi en langage usuel. Il m'*apparaît* que vous êtes là et que je vous parle. (Mol.) C'est-à-dire, Je crois, il me semble que vous êtes là.

— v. n. En affaires publiques, en négociations, signifie Donner communication, notifier, faire connaître officiellement. Faire apparaître de ses pouvoirs, donner communication de ses pouvoirs. L'ambassadeur anglais a fait apparaître de son pouvoir. Peu usité.

— S'APPARAÎTRE. v. pron. Pour bien expliquer ce verbe et les auteurs qui l'ont employé, il faut considérer le verbe *apparaître* dans l'acception active qu'il avait anciennement ; il est pris dans le sens de *montrer.* Par suite *s'apparaître* voulait dire *se montrer*, et revenait à l'expression actuelle *apparaître.* Cette explication statue *s'apparaît* toutes les nuits (D'Ablan.), c'est-à-dire, *apparaît.* Dieu *s'apparut* à Moïse ; (Port-Roy.) c'est-à-dire, *apparut.*

— Impersonnel. Il *s'apparaît* à lui la belle idée d'une bonne vie (Boss.), c'est-à-dire, L'idée d'une bonne vie se montre à lui. || Cela n'empêche pas que cette locution soit défectueuse aujourd'hui, et ne doive même plus être employee, n'offrant pas dans ses acceptions une clarté immédiate. Nous ne l'avons citée qu'à cause des auteurs célèbres qui s'en sont servis.

APPARAT. s. m. (ét. lat., *ad*, pour ; *parare*, préparer ; *paratus*, prépare pour). Pompe, éclat qui accompagnent certaines actions, certains discours, destiné à produire de l'effet. Discours d'apparat. Cause d'apparat. Festin, dîner d'apparat. Harangues d'apparat. Se présenter en grand apparat. Cet avocat a plaidé une cause d'apparat. Il aime une chose d'*apparat*, d'éclat et de bruit. (Ablanc.) Tout l'extérieur et tout l'*apparat* de la gloire qui environne les conquérants ne valent pas les douceurs de l'amour. (Scud.) Encore n'accordait-elle qu'aux peuples méridionaux le privilége de comprendre la vie de pompe et d'*apparat.* (G. Sand.)

— Se prend assez souvent en mauvaise part et signifie Ostentation. Mettre un grand apparat dans tout ce qu'on fait. Ne rien dire, ne rien faire sans apparat. Une cérémonie aussi simple n'avait pas besoin de tant d'apparat.

— Nom de certains livres disposés en forme de dictionnaires ou de catalogues et propres à faciliter l'étude d'un ouvrage classique, d'une langue, d'une science. || *Apparat sacré.* Livre renfermant par ordre alphabétique les noms des auteurs ecclésiastiques et les titres de leurs ouvrages. *Apparat poétique.* Recueil de diverses poésies. L'*apparat* sur Cicéron est une espèce de concordance ou de recueil de phrases cicéroniennes. (Du Cange.) L'*apparat* sacré de Possevin, jésuite de Mantoue, est un recueil de toutes sortes d'auteurs ecclésiastiques. (Id.)

— *Apparat royal.* Petit dictionnaire latin destiné aux commençants.

APPARAUX. s. m. pl. Mar. Mot collectif qui désigne tous les objets nécessaires à certains mouvements d'un vaisseau, tels que les voiles, les vergues, les poulies, les ancres, les cabestans, le gouvernail, les câbles, etc., et même l'artillerie d'un bâtiment. On dit d'un vaisseau bien disposé, qu'il a ses agrès et ses apparaux.

APPAREIL. s. m. (ét., V. APPARAT). Apprêt, préparatif accompagné de pompe, de solennité. Appareil imposant, solennel. Appareil lugubre, effrayant. Appareil de guerre. L'appareil d'une fête, d'une cérémonie. Il regarda sans s'étonner l'*appareil* de son sacrifice. (Fléch.) Louis, inébranlable au milieu des débris de sa maison, ne vit dans ces lugubres funérailles que l'*appareil* et le préparatif des siennes. (Mass.) Il ne peut pas avoir paru sur la scène avec un si bel *appareil*, pour se retirer sans rien dire. (La Bruy.) Avec ce grand *appareil*, les Perses étonnaient les peuples qui ne savaient pas mieux la guerre qu'eux. (Boss.) L'*appareil* frémissant de la guerre. (Fén.) La magnificence des temples, l'*appareil* des sacrifices. (Mass.) L'*appareil* de ce spectacle était disposé de manière à jeter la terreur dans nos esprits. (Volt.)

Là sur un lit cruel, lorsque de ses tourments
Brille à ses tristes yeux l'*appareil* redoutable.
(L. RACINE.)

— Par extension, la chose préparée elle-même, et dans ce sens, ce mot n'entraîne pas toujours l'idée de pompe et de solennité. Tout cet *appareil* auguste était nécessaire. (Pasc.) L'*appareil* des éloges est donné à l'usage et à la vanité. (Mass.) Une cour où la majesté se plaît à paraître avec tout son *appareil.* (Boss.) Les cultes sont à la religion ce que l'*appareil* est au pouvoir. (Napol.)

Le pompeux *appareil* qui suit ici vos pas
N'est point d'un malheureux qui cherche le [trépas.
(L. RACINE.)

. . . . Dans le simple *appareil*
D'une jeune beauté qu'on arrache au sommeil.
(ID.)

— Techn. Machines, instruments disposés collectivement pour faire quelque opération, une expérience ou une préparation chimique. Appareil chimique. Disposer ses appareils. Appareil simple, compliqué. Manquer d'appareils nécessaires à une expérience. L'appareil nécessaire pour lancer un vaisseau, pour faire une opération chirurgicale.

— Médec. Médicaments, bandes, compresses, etc., qu'on applique sur une plaie, sur une blessure. Mettre le premier appareil. Lever le premier appareil. Cet appareil est mal disposé. Il arrache l'appareil placé sur sa blessure.

— Fig. par extension, sur les plaies de l'âme. Il n'y a presque plus de réconciliations qui soient feintes et simulées ; on ôte l'*appareil* du dehors, mais la plaie demeure au dedans. (Fléch.) Vous m'aiderez à mettre un *appareil* sur les blessures de cette jeune âme. (J.-J. Rouss.)

— Hortic. Les jardiniers mettent aussi des appareils aux plaies qui surviennent aux troncs, aux branches et même aux racines des arbres.

— Loc. prov. *Il est mort faute de bon appareil ou autrement.* Soit par le manque des choses nécessaires, soit pour toute autre cause. Cette locution a beaucoup vieilli.

— Médec. On [illegible] quelquefois de ce mot en medecine pour exprimer l'assemblage de plusieurs symptômes ; ainsi on dit *appareil* de symptômes. (Mouton.)

— Chir. Nom donné spécialement aux diverses manières d'inciser la vessie pour en extraire les calculs ; on dit : Haut appareil. Grand, petit appareil. Appareil latéral.

— Anat. Assemblage d'organes qui concourent à la même fonction. Appareil circulatoire. Appareil respiratoire, etc.

— Chim. On nomme Appareil ou cuve hydropneumatique, un appareil par le moyen duquel on peut se procurer les gaz dont on a besoin.

— Mar. C'est la réunion des moyens exigés pour les mouvements mécaniques d'un vaisseau où il faut employer une grande force, comme pour haler un vaisseau sur une cale, l'abattre en quille, le mâter, sans se servir de la machine à mâter ; le ber est l'appareil pour lancer un vaisseau à la mer.

— *Appareil.* Accessoire du piston d'une pompe.

— Archit. Le dessin, la taille et la pose des pierres d'un édifice. Combiner leur charge, leur poussée et leur pose, surtout pour les constructions suspendues, telles que les voûtes, les ponts, etc. On se sert aussi du mot *appareil* pour distinguer les pierres sous le rapport de leur épaisseur. Une assise de haut, de bas appareil. On dit d'une façade qu'elle est d'un bel appareil, lorsque les pierres sont taillées avec précision, toutes de même épaisseur, quelquefois de même longueur et disposées comme il faut pour la solidité de l'ouvrage et l'agrément de la vue.

APPAREILLAGE. s. m. Mar. Action d'appareiller, de se disposer à mettre à la voile. Faire son appareillage, manquer son appareillage, c'est-à-dire, Se preparer à partir, Avoir en vain tout préparé dans un vaisseau pour le départ.

APPAREILLEMENT. s. m. Action de mettre ensemble deux objets pareils. Il ne se dit guère qu'en parlant des animaux domestiques que l'on appareille, soit pour un travail commun, soit pour la propagation de la race. Appareillement des chevaux. Appareillement des bœufs. Appareillement du mâle et de la femelle.

APPAREILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Appareiller. Se prend adjectivement et dans toutes les acceptions d'Appareiller.

APPAREILLER. v. a. 1ʳᵉ conj. (rad. *pareil*). Mettre ensemble des choses pareilles. Joindre à une chose une autre chose qui lui est pareille. Appareiller des chevaux. Appareiller des vases, des tableaux. Voilà un beau vase, je cherche à l'appareiller. Voilà un beau cheval de carrosse, je voudrais bien trouver à l'appareiller. On appareille aussi un service de porcelaine, d'argent, ou toute autre chose, lorsqu'on y joint une pièce qui y manquait, et que cette pièce est pareille aux autres.

— Archit. Dessiner et prescrire au tailleur de pierre la forme que chaque pierre d'un bâtiment doit avoir, et marquer la place qu'elle doit occuper dans l'élévation. C'est lui qui a appareillé la face de ce bâtiment. Appareiller est un art très-difficile.

— Manuf. de soie. Égaliser les parties qui composent le corps, les arcades, etc.

— Chapellerie. Former le mélange des poils et des laines entrant dans la formation d'un chapeau, selon la qualité qu'il doit avoir.

— Bonneterie. Apprêter.

— Layetier. Joindre ensemble des planches de même dimension.

— v. n. Mar. Mettre à la voile, mettre un vaisseau sous voile après avoir levé l'ancre ou largué ses amarres. A l'approche de l'ennemi, il se hâta d'appareiller. Pendant la nuit, toute la flotte appareilla. On dit quelquefois *appareiller une voile*, c'est-à-dire, la déployer et la disposer de façon à recevoir le vent.

— T. de pêche. *Appareiller un filet.* Le disposer pour la pêche.

— Techn. Faire saillir la jument convenable pour avoir un beau poulain, par un étalon de choix.

— S'APPAREILLER. v. pron. Se joindre avec un pareil à soi. On dit s'appareiller *avec* ou s'appareiller *de.* C'est un fripon avec lequel il est bien digne de *s'appareiller.* Les belles âmes s'appareillent de leurs semblables. || S'accoupler, surtout en parlant des oiseaux.

APPAREILLEUR. s. m. Archit. Chef ouvrier qui fait le choix des pierres, trace la forme à leur donner, marque la place qu'elles doivent occuper, dirige et surveille ceux qui les taillent et ceux qui les posent. Quand on bâtit, c'est un grand avantage d'avoir un habile *appareilleur.* (Acad.)

— s. m. Arts et mét. Ouvrier qui apprête les bonnets et les bas. || Ouvrier qui prépare les soies pour fabriquer les étoffes.

APPAREILLEUSE. s. f. T. injurieux. Femme qui fait métier d'aider à des amours clandestins et de rapprocher des personnes de sexe différent, dans des vues de libertinage.

APPAREMMENT. adv. (ét. lat., *apparere*, paraître, se montrer d'une manière dubitative). Selon les apparences, vraisemblablement, sans doute. Ainsi ils se moquaient tous les deux de moi ? *Apparemment.* (Mariv.) Vraisemblablement les premiers arts que les hommes apprirent sont l'agriculture, l'art pastoral, etc. (Boss.)

— On dit, Apparemment que . . . Apparemment que cela se passera ainsi.

APPARENCE. s. f. (du lat. *apparere*, paraître). Ce qui paraît au dehors, extérieurement ce qui frappe d'abord la vue. C'était une maison petite, mais de très-jolie *apparence.* (Les.)

Là-dessus un jambon d'assez maigre *apparence*
Arrive sous le nom de jambon de Mayence.
(BOILEAU.)

— Ce qui frappe l'esprit. Ce que nous appelons prospérité et fortune n'est qu'une *apparence* fausse et une ombre vaine. (La Bruy.) Quelque diversité qui se trouve dans les complexions et dans les mœurs, le commerce du monde et la politesse donnent les mêmes *appa-*

rences. (Id.) La seule *apparence* de l'ordre le porte à le connaître et à l'aimer. (J.-J. Rouss.) Il méprisa les bruits du vulgaire, et se renfermant dans ses bonnes intentions, il lui abandonnait les *apparences.* (Fléch.) Ne vous fiez pas toujours aux *apparences*, elles sont souvent trompeuses. (Fén.) La vie n'est qu'un songe, la gloire n'est qu'une *apparence*. (Boss.) Les hommes, ne pouvant guère compter les uns sur les autres pour la réalité en fait d'amitié, semblent être convenus de se contenter des *apparences*. (La Bruy.) On ne m'éblouit pas d'une *apparence* vaine. (Boil.)

— On dit *Sauver les apparences.* Ne rien laisser paraître au dehors qui puisse être blâmé. On croit être en sûreté, pourvu qu'on sauve les *apparences.* (Fléch.) Toutes les autres passions sauvent du moins les *apparences* : on les cache aux yeux du public. (Mass.) Il y a des gens qui s'imaginent n'être pas coupables, parce qu'ils ont su sauver les *apparences.* (J.-J. Rouss.)

— *Apparence de, prendre l'apparence de,* c'est-à-dire, la figure de. D'une ardente lionne elle prend l'*apparence*. (Rouss.) Sous une *apparence* mortelle. (Rac.) Cette acception est rare.

— *Apparence de,* c'est-à-dire, Faux semblant de. *Apparence d'une vertu, d'une qualité*, c'est-à-dire, Faux semblant d'une vertu, d'une qualité. Éblouir les hommes par une *apparence* de piété. (Boss.) Chacun sous une *apparence* de zèle cache son ambition. (Fén.) Rome n'eut des vertus que la fausse *apparence.* (L. Rac.)

— Fig. Je vous défie d'y trouver la moindre *apparence* d'ambiguïté. (Pasc.) Il n'y avait dans l'affaire aucune *apparence* de culpabilité. Vous pourriez le faire avec d'autant plus d'*apparence* de raison, que, etc. (Fén.) Ce qui a l'*apparence* du bien les anime. (Mass.) Entrevoir partout les *apparences* du mal. (Id.)

— Vraisemblance, probabilité. Vous n'avez pu donner la moindre *apparence* à cette accusation. (Pasc.) Les *apparences* étant égales de part et d'autre, on ne sait où asseoir sa croyance. (Id.) Quelle *apparence* de pouvoir remplir tous les goûts si différents des hommes, par un seul ouvrage de morale? (La Bruy.) Quelle *apparence* qu'on puisse les ramener à Dieu quand on veut (ses pensées). (Fléch.) Quand des hommes éclairés disputent longtemps, il y a grande *apparence* que la question n'est pas claire. (Volt.)

.. Un roi qui naguère avec quelque *apparence*
De l'aurore au couchant portait son espérance.
(Racine.)

— *Contre les apparences.* Ils n'étaient pas moins en admiration dans leur rétablissement, fait contre toute *apparence*, et dans un temps, etc. (Boss.) Ce fut alors que M. Letellier, contre les *apparences*, et contre ses propres projets, fut rappelé de ses emplois. (Fléch.)

— Loc. adv. *En apparence.* Quand tout se remue également, rien ne se remue en *apparence.* (Pasc.) Isaac bénit Jacob ; et, trompé en *apparence*, en effet il exécuta les conseils de Dieu. (Boss.)

Hermione, seigneur, au moins en *apparence*,
Semble de son amant dédaigner l'inconstance.
(Racine.)

— *Selon les apparences, à croire les apparences.* Selon les *apparences*, ils perdirent courage. (Fén.) Une chose que l'on n'a jamais vue et que, selon toute *apparence*, on ne verra jamais, c'est une ville, etc. (La Bruy.)

Et cette guerre, Arcas, selon toute *apparence*,
Aurait dû plus longtemps prolonger son absence.
(Racine.)

— Marque, trace, vestige de quelque chose. Il ne leur reste plus la moindre apparence de leur splendeur passée. Il avait su conserver l'apparence de son ancienne richesse. Il ne reste à cette femme aucune apparence de beauté.

APPARENT, ENTE. adj. (ét., V. apparence). Qui se voit facilement, évident, manifeste, soit aux yeux, soit à l'esprit. Objet apparent. Tâche apparente. Se placer dans un endroit apparent. On dit qu'il est riche en argent, mais de bien *apparent* on ne lui en connaît point. (Acad.) Il n'a aucun bien *apparent* sur lequel on puisse asseoir une hypothèque. (Id.) Droit apparent. Les habitants d'Ardée, dont le droit était le plus *apparent.* (Boss.)

— Fig. Se dit de ce qui est remarquable par son extérieur, par son exposition, etc. Maison apparente. Lieu apparent. Être le plus apparent de la ville. La maison la plus apparente du bourg. La personne la plus apparente d'une société, etc.

— Spécieux, qui n'est pas ce qu'il paraît être réellement, qui n'a que des dehors sans fondement. Vertu apparente. Droit apparent. Le mouvement apparent du soleil autour de la terre. Forme, couleur, situation, distance apparente d'un objet. Prétexte apparent. Tort apparent. Sécurité apparente. Contradiction apparente. Conformité apparente. Le sens *apparent* de l'Écriture. (Pasc.) Il n'a pu donner à sa religion aucune liaison réelle ni *apparente* avec les siècles passés. (Boss.) Quelque *apparente* inégalité que la fortune ait mise entre nous. (Id.) Remuant mille ressorts dont la religion est toujours le plus *apparent.* (Fléch.) Il vaut mieux pardonner un tort *apparent* et même réel, que de s'exposer à être ingrat. (St-Évrem.) Il y a dans le livre de Rousseau une contradiction *apparente*, sur laquelle il est bon de jeter quelque lumière. (Aimé Mart.)

— Astron. *Diamètre apparent d'un astre.* Angle sous lequel l'observateur placé à la surface du globe aperçoit le diamètre de cet astre. || *Horizon apparent.* Cercle qui borne la vue et qui se forme par la rencontre apparente du ciel et de la terre. || *Hauteur apparente d'un astre.* Hauteur au-dessus de l'horizon sans avoir égard à la réfraction et à la parallaxe. || *Éclipse apparente.* Celle dans laquelle un corps céleste devient invisible pour nous, parce qu'un corps opaque s'interpose entre lui et nous. || *Lieu apparent d'un astre.* Le point de la sphère céleste où nous le rapportons, ne pouvant l'observer que de la surface et non du centre de la terre. || *Conjonction apparente.* Celle dans laquelle une ligne droite, qu'on suppose traverser le centre de deux astres, passe, non par le centre de la terre, mais par l'œil de l'observateur.

— S'emploie substantivement pour signifier, Ce qui est apparent. Omiss. des dictionn. L'*apparent* nous tient presque toujours lieu du vrai. (St-Évrem.)

APPARENTÉ, ÉE. part. pass. du v. Apparenter. Peut être pris adjectivement, et ne s'emploie jamais qu'avec quelque adverbe. Qui a des parents, qui est entré dans une famille. Il est bien apparenté, il a des parents honnêtes, nobles, riches. Il est entré dans une honnête et noble famille. Il est mal apparenté. Il n'est pas heureusement apparenté.

APPARENTER. v. a. 1re conj. (ét. lat., *parens*, parent). Mettre quelqu'un dans une famille, l'y faire entrer par alliance. Il a bien mal apparenté ses enfants ; c'est-à-dire, leur a fait contracter de mauvaises alliances. Il vient d'apparenter sa fille honorablement. Mon père aurait voulu m'*apparenter* convenablement. (Volt.)

— s'apparenter. v. pron. Entrer dans une famille, s'allier à quelqu'un. S'apparenter à la noblesse, à la bourgeoisie. Se bien apparenter. Par ce mariage il s'apparente honorablement. || Le verbe *apparenter* est familier dans ces deux acceptions.

APPARESSÉ, ÉE. part. pass. du v. Apparesser.

APPARESSER. v. a. Néol. Rendre paresseux. S'emploie aussi avec le pronom personnel. S'apparesser. Faire le paresseux, devenir paresseux.

APPARIADE. s. f. Popul. Se dit de l'action d'unir, d'appareiller, et du résultat de cette action.

APPARIEMENT ou **APPARÎMENT.** s. m. (ét., V. apparier). Action d'apparier, d'ajuster, d'unir par couples ou par paires, des choses de même nature.

APPARIÉ. part. pass. du v. Apparier. Se prend adjectiv. dans les mêmes acceptions que le verbe. Chevaux appariés. Tourterelles appariées. Pigeons appariés, etc.

APPARIER. v. a. 1re conj. (rad. *pair*). Joindre ensemble des choses de même nature, unir par paires, par couples. Apparier des chevaux. Apparier des gants, des bas, des manchettes. (*Pares paribus adjungere.*)

— *Apparier des combattants.* Mettre en face des combattants de même force, de même courage.

— Se dit aussi particulièrement de certains oiseaux, pour, Accoupler, mettre ensemble le mâle et la femelle. Apparier des pigeons, des tourterelles, des perdrix, etc.

— s'apparier. v. pron. Se dit des mêmes oiseaux qui s'accouplent. Dans cette saison les pigeons, les perdrix s'apparient. On dit que la tourterelle qui a perdu son pair, ne s'apparie plus.

APPARITEUR. s. m. (du lat. *apparitor*; d'*apparere*, apparaître). Huissier, bedeau, sergent dans les cours ecclésiastiques. Anciennement, dans l'université les huissiers chargés de porter la masse devant le recteur et les quatre facultés, s'appelaient *appariteurs.* Aujourd'hui on nomme encore appariteurs certains huissiers attachés aux diverses facultés. Appariteur de la faculté de théologie, de droit, etc.

— Se dit aussi de ceux qui dans les cours de physique et de chimie préparent les objets nécessaires au professeur pour la démonstration, et l'aident à faire les expériences. Habile appariteur. Bon, mauvais appariteur. On emploie plus ordinairement le mot Préparateur.

— Dans quelques villes du Nord de la France, se dit des hommes attachés au service des mairies.

— Ant. rom. Désignait en général, chez les [...] cution des ordres des magistrats, tels que les lecteurs, les scribes, les interprètes, les accenses, etc., et quelquefois seulement les principaux d'entre eux.

APPARITION. s. f. (pr. *ap-pa-ri-ci-on*; du lat. *apparere*, apparaître, paraître tout à coup). Vision, manifestation d'un être surnaturel. Apparition d'un ange. Apparition d'un esprit, d'un spectre, etc. L'apparition d'Hector à Énée. Brutus eut l'apparition d'un spectre avant la bataille de Philippes, où il fut tué. Apparition soudaine, nocturne, sinistre, divine, étonnante, etc., etc. || Syn. Vision, fantôme, spectre, image, etc.

— Il y a eu des gens qui s'intitulaient esprits forts et qui croyaient aux *apparitions.* (Geoff.) Le peuple était persuadé que nul ne commet une méchante action, sans se condamner à avoir le reste de sa vie d'effroyables *apparitions* à ses côtés. (Chateaub.)

— Fig. Se dit aussi des choses sensibles et palpables qui se présentent à nos yeux, la venue d'un homme extraordinaire. L'*apparition* d'un pareil homme dans notre siècle était une admirable manifestation de la Providence. (Lamenn.)

— s. f. Manifestation d'un objet, d'un phénomène habituellement invisible. Apparition d'une comète. Apparition d'une étoile. Alors l'*apparition* du soleil ranime la nature engourdie. (Rouss.) Anaxagoras guérit Périclès des vaines craintes de la superstition en lui expliquant les causes naturelles de l'*apparition* du phénomène. (Bayl.)

— Se dit aussi de la présence d'une personne dans un lieu où l'on n'a point coutume de la voir. Il y a dans les cours des *apparitions* de gens aventureux et hardis. (La Bruy.) || Fig. Au plus haut point de sa gloire, sa joie est troublée par la triste *apparition* de la mort. (Boss.)

— Par extension. Publication d'un ouvrage. Les meilleurs livres ne sont pas ceux qui obtiennent le plus de succès lors de leur *apparition.* (J. Larch.)

— Se dit familièrement d'un homme qui n'a demeuré qu'un court espace de temps dans un endroit. Il n'a fait dans notre ville qu'une courte apparition.

— *Apparition momentanée.* Paraître, disparaître, reparaître, et ainsi de suite. A gauche, dans la plaine, le canal de Castille fait *apparition* de temps à autre. (Th. Gauth.)

— Liturg. Désigne une des particules de l'hostie que l'on divise en neuf parties, d'abord en cinq, puis en quatre.

APPAROIR. v. n. 3e conj. (du lat. *apparere*, être clair, manifeste). Paraître. Être apparent, manifeste. Vieux.

O vous, enfants, à qui est adressé
Ce testament de Dieu votre bon père,
Afin qu'à l'œil son pouvoir vous *appert*,
Voulez-vous point le lire volontiers?
(Mar.)

— Palais. Ce verbe n'est usité qu'à l'infinitif et à la troisième personne singulière de l'indicatif, où il ne s'emploie qu'impersonnellement. Faire apparaître de son bon droit. Il appert des preuves fournies au procès. Il appert de ce que vous avez dit. Il appert de tel acte. Il a vieilli, surtout à l'infinitif.

— Se disait quelquefois dans le sens d'apparaître. Ne faire qu'*apparoir* dans sa maison. (La Bruy.) Inusité.

APPARONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Apparonner.

APPARONNER. v. a. 1re conj. Adm. Terme dont on se servait à Bordeaux pour signifier, Jauger, et marquer un vaisseau ou une barrique. Le jaugeur n'a pas apparonné ces barriques. Inusité.

APPARONNEUR. s. m. Adm. Celui qui apparonne.

APPARTEMENT. s. m. (du lat. bar. *partimentum, partitio*, division, partage ; dérivé du verbe *partire*, diviser, partager, distribuer). Logement composé de plusieurs pièces de plain-pied, de grandeurs diverses et propres chacune à un usage particulier. || Syn. Logement, demeure, domicile, logis, foyer, lambris. || Épith. Commode, agréable, vaste, champêtre, riant, élégant, simple, étroit, solitaire, secret, etc. Beau, grand appartement. Appartement de monsieur, de madame, des enfants. Appartement d'été, d'hiver. Appartement d'apparat. Appartements privés. Appartement sur le devant, sur le derrière, au premier, au deuxième étage. Appartement composé d'une antichambre, d'une salle à manger, d'un salon et de trois chambres à coucher. Appartement qui donne sur la rue. Appartement haut. Appartement bas, d'en haut, d'en bas. Occuper un appartement, prendre un appartement. Changer d'appartement. Appartement meublé. Prendre un appartement à bail. Se retirer dans son appartement. Il a le plus commode *appartement* chez elle, à la campagne. (La Bruy.) Logé chez soi, dans un palais, avec deux *appartements* pour les deux saisons. (Id.)

Il faudrait dans l'enclos d'un vaste logement
Avoir loin de la ville un autre *appartement.*
(Boileau.)

Immobile, saisi d'un long étonnement,
Je l'ai laissé passer dans son *appartement.*
(Racine.)

De son *appartement* cette porte est prochaine,
Et cette autre conduit dans celui de la reine.
(Id.)

[...] les fêtes ou divertissements accompagnés de musique, danse, jeu, que le roi donnait quelquefois à toute sa cour dans les appartements de Versailles. Il y aura demain appartement à Versailles.

Dans un salon du firmament,
Où les dieux assemblés tenaient *appartement*,
On vit entrer le dieu Mercure,
Qui d'un marchand forain avait pris la figure.
(Lemoine.)

— Le prince est dans ses appartements. Les grands et petits appartements de Versailles, de Saint-Cloud, des Tuileries, etc.

APPARTENANCE. s. f. (ét., V. appartenir). Dépendance. Ce qui appartient à une chose, tout ce qui en dépend. Il se dit principalement des dépendances d'une propriété. Vendre à l'enchère une propriété avec toutes ses appartenances. Louer une maison et ses appartenances. Appartenances et dépendances comprises, on estime cette métairie à 300,000 fr. Ce village est une appartenance de la châtellenie. Appartenance d'une seigneurie, les primordiales consistances, par opposition aux biens postérieurement acquis ou octroyés.

APPARTENANT, ANTE. adj. (ét., V. appartenir). Qui appartient à quelqu'un, qui est sa propriété, dont il jouit. Il est peu de mots sur la nature desquels les auteurs aient plus varié que sur celui-ci. Tantôt ils l'ont fait accorder, tantôt ils l'ont laissé invariable. Les Fidénates avaient pillé des bateaux de vivres *appartenant* aux Romains. (Ségur.) Denys avait fait appeler secrètement des Campaniens en garnison dans les places *appartenant* aux Carthaginois. (Id.) Fleury prit le parti de se retirer au village d'Issy, dans une petite maison *appartenant* à un séminaire. (Volt.) Il apprit que quelques officiers de ses troupes *appartenants* aux premières familles d'Athènes méditaient une trahison en faveur des Perses. (Barthel.) Riga était pleine de marchandises *appartenantes* aux Hollandais. (Volt.) Les Anglais eurent la hardiesse de venir attaquer Surate, une des plus belles villes de l'Inde, et la plus marchande, *appartenante* à l'empereur. (Id.) Ces dernières phrases et quelques autres semblables ont été introduites dans la langue et sont devenues usuelles ; cependant on sent qu'elles sont contraires à l'analogie. On dit qu'une chose *appartient*, et non qu'elle est *appartenante.* Comme adjectif verbal, dit l'Académie, il n'est guère usité que dans ces sortes de phrases : Le bien *appartenant* à un tel. Une maison à lui *appartenante.*

APPARTENIR. v. n. 2e conj. irrég. (ét. lat., *ad*, vers, à ; *pertinere*, avoir rapport). *J'appartiens, tu appartiens, il appartient, nous appartenons, vous appartenez, ils appartiennent. J'appartenais*, etc. *J'appartins*, etc. *J'appartiendrai*, etc. *J'appartiendrais*, etc. *Appartiens, appartenons, appartenez. Que j'appartienne, que tu appartiennes, qu'il appartienne, que nous appartenions, que vous apparteniez, qu'ils appartiennent. Que j'appartinsse*, etc. *Appartenant. Appartenu*, etc. Être la propriété de quelqu'un en biens matériels, de fait ou de droit. Cette propriété lui appartient par héritage. Il confisqua tous les biens qui *appartenaient* aux partisans de son ennemi. (Vert.) Ces biens ne vous *appartiennent* pas légitimement ; ces biens vous *appartiennent* de droit. (Pasc.) Les hommes mettent si haut ce qui leur *appartient*, et si bas ce qui *appartient* aux autres! (La Bruy.) Tous les biens *appartenaient* originairement à tous les hommes en commun. (Mass.) Des prisonniers n'*appartiennent* pas à la puissance pour laquelle ils ont combattu ; ils sont tous sous la sauvegarde de l'honneur et de la générosité de la nation qui les a désarmés. (Napol.) Toutes les propriétés du gouvernement vaincu *appartiennent* au gouvernement vainqueur. (Thiers.)

— Être un privilége, un droit. Le droit de faire grâce appartient au roi. On ne lui rendra que les honneurs qui lui appartiennent. La direction des affaires appartient aux magistrats. On a voulu le dépouiller des priviléges qui lui appartenaient. Ce haut rang n'*appartient* qu'à l'illustre Antigone. (Rac.) La connaissance des crimes de lèse-nation ou de lèse-majesté *appartient* en France à la Chambre des pairs. (Encycl. mod.) C'est un droit qui n'*appartient* qu'à Dieu seul. (Pasc.) La souveraine puissance *appartenait* à sa maison. (Boss.) De pareils châtiments n'*appartiennent* qu'au foudre. (Corn.) Le droit de décider une question religieuse *appartient* à quiconque a le talent de persuader les autres. (M.-Brun.) Le bonheur *appartient* à qui fait des heureux. (Delille.)

Le pouvoir et le droit de punir les offenses
N'*appartient* qu'à ce Dieu jaloux.
(Rouss.)

— Être le propre de, le caractère particulier de, la qualité essentielle et distinctive de. Restituons-nous les uns aux autres la place, la liberté et le respect qui nous *appartiennent.* (Lamart.) On attribue à l'amour bien des folies qui ne lui *appartiennent* pas. (Alph. Karr.) La vérité n'*appartient* à personne ; elle est universelle, absolue. (Guiz.) Dieu, à qui seul *appartiennent* la gloire et la grandeur. (Mass.) Un honneur et une probité que le monde croit n'*appartenir* qu'à lui seul. (Id.) C'est un trait de vertu qui n'*appartient* qu'à vous. (Corn.) La férocité *appartient* à l'ignorance, qui ne connaît de droit que la force. (Bacon.)

— Faire partie de. Ces ossements semblaient appartenir à un animal inconnu. Cette branche doit appartenir à un chêne. Un membre séparé du corps auquel il *appartient.* (Pasc.) Je ne parle pas du grand Malherbe : il avait vécu avec vos premiers fondateurs ; il vous *appartenait* d'avance. (Mass.) Napoléon à Sainte-Hélène *appartenait* au monde ; aux Invalides il n'*appartient* qu'à la France. (Cte Merlin.) Il reconnut aux manières de l'infortuné qu'il n'*appartenait* pas à la classe ouvrière. (N. Berth.)

— Tenir à, être du ressort de. Ce qui *appartient* au bon sens *appartient* également à tous les hommes. (Volt.) Les trésors scientifiques *appartiennent* à la nature plus qu'au genre humain. (M.-Brun.) Nous attribuons souvent aux circonstances ce qui nous *appartient.* (De Gér.)

— Avoir une relation nécessaire ou de convenance. Cette question appartient à la philosophie. Tout ce qui appartient à la matière que

je traite. Cela n'appartient pas à mon sujet. Ce poëte si savant, et si curieux d'orner son poëme de tout ce qui *appartenait* à son sujet. (Boss.)

— Être parent, allié. Ceux qui *appartenaient* à ce grand homme. (Fléch.) Il *appartient* aux premières familles de l'état. (Boss.) Dans cette acception on classe les exemples suivants. Les enfants apprenaient dès le berceau à regarder la patrie comme une mère commune à qui ils *appartenaient* plus encore qu'à leurs parents. (Boss.) Elle-même est née à Paris, mais *appartient* par sa mère à l'Allemagne. (Grimm.) Mentor disait que les enfants *appartiennent* moins à leurs parents qu'à la république. (Fén.)

— Être attaché au service de quelqu'un. Ce domestique vous appartient-il? Il avait *appartenu* au prince de Condé, et avait quitté son service pour passer à celui du roi. (St-Simon.)

— APPARTENIR. v. impers. Convenir, être bienséant, entrer dans les prérogatives, dans la nature, dans le devoir de quelqu'un. On accompagne ce verbe de la préposition *de*. Il *appartient* à l'homme d'être faible et à Dieu d'être indulgent. (Fléch.) Il ne m'*appartient* pas de révéler ce qui s'est passé dans, etc. (Id.) Il ne m'*appartient* pas de pénétrer jusqu'au fond de ce cœur magnanime. (Id.) Il ne m'*appartient* point de vous offrir l'appui. (Rac.) Un homme fort riche peut manger des entremets, faire peindre ses lambris, jouir d'un palais à la campagne et d'un autre à la ville, etc., mais il *appartient* à d'autres de vivre contents. (La Bruy.) N'y a-t-il point de puissance dans l'Église à qui il *appartienne* ou de faire taire le pasteur ou de suspendre pour un temps le pouvoir du barnabite? (Id.)

— *Appartenir de*, impers. Par manière de reproche. Il vous appartient bien de..., c'est-à-dire, Vous êtes bien hardi de... Il vous sied mal de... C'est bien à lui qu'il appartient de me faire des reproches, des remontrances, de me donner des conseils, etc.

— *N'appartenir qu'à de. Il n'appartient qu'à*, c'est-à-dire, il n'est donné qu'à. Il n'*appartient* qu'aux femmes de faire lire dans un seul mot tout un sentiment. (La Bruy.) Il n'*appartient* qu'à la religion d'instruire et de corriger les hommes. (Pasc.) Il n'*appartient* qu'aux héros et aux génies sublimes de savoir être simples et humains. (Mass.) Il n'*appartient* proprement qu'à Dieu de promettre, parce qu'il n'*appartient* qu'à lui de donner. (Fléch.) Et le monde étonné des exploits du roi, confesse qu'il n'*appartenait* qu'à lui seul de donner des bornes à ses conquêtes. (Boss.) Il n'*appartenait* qu'à l'Egypte de dresser des monuments pour la postérité. (Id.) Il n'*appartient* qu'à vous, mon Dieu, de briser les chaînes de ces esclaves, de rompre le charme qui les éblouit, et de remplir, etc. (Fléch.) Il n'*appartient* qu'aux grands hommes d'avoir de grands défauts. (La Rochef.) L'habileté en intrigue suffit pour monter à des postes brillants; il n'*appartient* qu'à l'honnête homme de fournir une belle carrière. (Droz.)

Noble affabilité, charme toujours vainqueur,
Il n'*appartient* qu'à vous de triompher du cœur.
(ROUSSEAU.)

— *Ce qu'il appartiendra*. Formule, expression de pratiq. Selon qu'il sera convenable. Pour être statué ce qu'il appartiendra, c'est-à-dire, Comme on le jugera convenable. Pour être pris telles mesures qu'il appartiendra. Et de même on dit dans les actes publics : *A tous ceux qu'il appartiendra*. A tous ceux qui y auront intérêt ou qui voudront en prendre connaissance. || *Aussitôt qu'il appartiendra*. Aussitôt qu'on le jugera à propos.

— S'APPARTENIR. v. pron. Être son maître, être libre de ses actions. Je m'appartiens tout entier, je vais me promener, c'est-à-dire, Je suis libre de faire ce qui me plaît, etc. Monsieur, je ne m'*appartiens* pas aujourd'hui. (J. Janin.)

APPARU, E. part. pass. du v. Apparaître. Jésus est apparu à ses disciples au mont des Oliviers. Un spectre effroyable lui est apparu et l'a glacé d'horreur.

APPAS. s. m. pl. Charmes, attraits, agréments extérieurs d'une femme. Les *appas* séduisants de toutes nos coquettes. (Duf.) Corrigez un peu l'orgueil de vos *appas*. (Mol.) L'âge avait quelque peu déprécié ses *appas*. (Less.) D'Estrée à son amant prodiguait ses *appas*.

Neptune qui la vit, épris de ses *appas*,
Osa les profaner au temple de Pallas.
(DESAINTANGE.)

— Par extension, *appas* se dit pour la beauté elle-même, pour une belle personne. Qu'il est [illegible]

De vos boudoirs l'enceinte parfumée,
Ces longs tapis étendus sous vos pas,
Ne valent point la chaumine enfumée
Qu'embelliront de modestes *appas*.
(MILLEVOYE.)

— Syn. comp. APPAS. ATTRAITS. CHARMES. Les *appas* inspirent le goût et le désir ; les *attraits*, le penchant ou l'attrait, l'amour ou la passion et l'enthousiasme. Les *appas* consistent dans un assemblage frappant de traits gracieux ou beaux, qui semblent exciter la passion, il ne faut que certains traits agréables, piquants, même pour avoir des *attraits*. La grâce, plus belle que la beauté, forme surtout les *charmes* et les fait adorer. Ce qui a rapport aux beautés du corps s'applique également à tout autre objet ou physique ou moral. *Appas* se dit des beautés qui attirent; *charmes*, de celles qui agissent sur le cœur humain par une vertu cachée, magique. Ce n'est donc pas un pléonasme de joindre ces deux mots, comme l'on fait d'ordinaire.

Celle dont mes ennuis avaient leur guérison,
S'en va porter ailleurs ses *appas* et ses char- [mes.
(MALHERBE.)

— Fig. Tout ce qui charme, attire, séduit, excite le désir. Appas de la volupté, de la gloire, de l'oisiveté, de la vertu, du jeu, etc. La gloire a des *appas* qui charment les grands cœurs. (Corn.) Son esprit a mille *appas* charmants qui séduisent mon âme. (Des.) Insensiblement on se laisse aller aux *appas* trompeurs d'une passion. (Fén.)

— En poésie on donne souvent au mot *appas* le sens de son homonyme *appâts*, qui a la même étymologie. Ainsi dans ces vers :

Tous les amants savent feindre,
Nymphes, craignez leurs *appas*.
Le péril le plus à craindre
Est celui qu'on ne craint pas.....
(J.-B. ROUSSEAU.)

Appas est mis pour *appâts*, car il n'est point ici question de la beauté des amants, mais de leurs moyens de séduction.

— Boileau a dit :

Quelquefois aux *appas* d'un hameçon perfide
J'amorce, en badinant, le poisson trop avide.

Il fallait à l'*appât*, comme l'ont sagement observé les éditeurs Brossette et de St-Marc.

APPÂT. s. m. (ét. lat., *pastus*, pâture, nourriture). Pâture, aliment quelconque que l'on met pour attirer et prendre à des piéges des quadrupèdes ou des oiseaux, et à des hameçons des poissons. Appât trompeur. Appât friand sur le bord du piége. Le sel est un excellent appât pour attirer les pigeons. Les moucherons, les vers, etc., sont de bons appâts pour prendre les poissons. Mettre un appât au piége, à la ligne, etc. Le poisson a mordu à l'appât; il s'est pris à l'appât. On met un morceau d'agneau qui sert d'*appât*. (Buff.) Il n'est rien qu'on n'obtienne des Français par l'*appât* du danger, il semble leur donner de l'esprit, c'est leur héritage gaulois. (Napol.) A quel indigne *appât* vous laissez-vous séduire. (Volt.)

Sur la rive du lac le pêcheur matinal,
De la pêche a porté le champêtre arsenal,
Le cordonnet mobile et la ligne étendue,
Qui dans sa main s'allonge et dans l'eau dimi- [nue,
La mouche, l'hameçon, et tous ces faux *appâts*
Qui promettent la vie et donnent le trépas.
(BOISJOL.)

— Prov. *C'est un trop vieux poisson pour mordre à l'appât*. Il a trop d'expérience pour se laisser tromper.

— Fig. Tout ce qui attire, ce qui engage à faire une chose. Appâts célestes, divins, séduisants, trompeurs, brillants, nobles, innocents, grossiers, rustiques, ignorés, vulgaires, etc. L'*appât* et le leurre agissent pour nous tromper. (Gir.) L'*appât* est trop grossier pour qu'il s'y laisse prendre. (B.) Les services du méchant ou de l'avare sont des *appâts* dangereux. (Id.) La gloire est l'*appât* de la sottise, et la noblesse en est le masque. (Diog.) L'archiduc, tiré d'un poste invincible par l'*appât* d'un succès trompeur, etc. (Boss.) Lorsqu'on a trouvé le moyen de prendre la multitude par l'*appât* de la liberté. (Id.) La gloire! qu'y a-t-il pour un chrétien de plus pernicieux? quel *appât* plus dangereux? (Id.) *Appât* du plaisir sensible et goût du fruit défendu, surmonté par sa continence. (Id.) Quittez ces vains plaisirs dont l'*appât* vous abuse. (Boil.)

Les spectacles, les dons, invincibles *appâts*,
Vous attiraient les cœurs du peuple et des sol- [dats.
(RACINE.)

— Épith. Attrayant, séduisant, friand, flatteur, perfide, mensonger, traître, fatal, trompeur, grossier, mortel, etc.

— Se dit quelquefois du piége lui-même.

Ce blé couvrait d'un lacs
Les menteurs et traîtres *appâts*.
(LA FONTAINE.)

— Pâte pour engraisser la volaille.

— Ichthyol. Poisson du genre de l'ammodite.

— Syn. comp. APPÂT. AMORCE. LEURRE. PIÉGE. EMBÛCHE. L'*appât* se dit de la pâture en général que l'on met dans un piége, à un hameçon, pour attirer, prendre des animaux. L'*amorce* est une espèce d'*appât* qui consiste en nourriture que l'on expose à la vue ou à l'odorat d'un animal pour l'attirer. Le *leurre* n'est pas tou- [illegible] chine destinée à prendre et cachée à la vue. Nous tendons un *piége*, il n'attire pas, on s'y jette, on y tombe. L'*appât* et le *leurre* agissent pour nous tromper, l'un sur le cœur par les attraits, les désirs qu'il excite, l'autre sur l'esprit par de fausses apparences. L'*embûche* est une entreprise secrète pour surprendre quelqu'un et lui nuire. L'*embûche* se cache, l'*appât* se montre à découvert ; l'*embûche* n'agit point sur nous, elle ne suppose ni mouvement du cœur ni jugement, mais seulement de l'ignorance ou de l'inattention. L'*appât* agit sur le cœur par les attraits; l'*amorce* sur la cupidité par des avantages sensibles.

APPÂTÉ, ÉE. part. pass. du v. Appâter. Poulardes appâtées. Chapons appâtés. Ils ont été bien appâtés.

APPÂTER. v. a. 1re conj. (ét., V. APPÂT). Attirer avec un appât. Appâter des oiseaux, des poissons.

— Engraisser avec de la pâtée. Appâter de la volaille.

— Par extension. Donner à manger à un oiseau. Appâter des serins, des moineaux, etc. Valincourt dit en parlant du rossignol :

La fille du logis le vient tous les matins
Appâter de ses propres mains.

— Se dit aussi de celui qui ne peut pas ou ne sait pas se servir de ses mains. Appâter un vieillard. Peu usité.

APPAUMÉ. adj. m. (rad. *paume*). Blas. Qui présente la paume. || *Ecu appaumé*. Ecu chargé d'une main étendue et présentant la paume.

APPAUVRI, IE. part. pass. du v. Appauvrir. Se prend adjectiv. Pays appauvri. Sol appauvri. Terre appauvrie. Langue appauvrie. Sang appauvri, etc. Ainsi l'âme raisonnable, née riche par les biens que lui avait donnés son auteur, et *appauvrie* volontairement pour s'être recherchée soi-même. (Boss.)

APPAUVRIR. v. a. 2e conj. (ét. lat., *ad*, vers; *pauper*, pauvre, *pauperare*). Rendre pauvre. Appauvrir quelqu'un. Appauvrir un pays. Ses folles dépenses l'ont bien appauvri. L'interruption du commerce appauvrit le pays. L'avarice appauvrit. L'athéisme *appauvrit* l'humanité, et lui ôte les plus grands biens : Dieu, l'âme, l'immortalité. (Boss.) Les personnes vaines et indiscrètes qui *appauvrissent* leur maison pour enrichir des monastères. (Fléch.) C'étaient des richesses trompeuses qui les *appauvrissaient*. (Fén.) Ils se laissent *appauvrir* et maîtriser par des intendants. (La Bruy.)

— Fig. Rendre moins fertile, épuiser la fertilité. Appauvrir le sol. Appauvrir un terrain. Le défaut de culture a beaucoup appauvri ce terrain.

— Fig. Appauvrir une langue, en retrancher des mots, des locutions, et la rendre ainsi moins abondante, moins expressive. On a reproché à Malherbe d'avoir *appauvri* notre langue en cherchant à l'épurer. (Volt.) Il faut prendre garde d'*appauvrir* la langue à force de vouloir la polir. (Acad.) Souvent trop d'abondance *appauvrit* la matière. (Boil.)

— Loc. prov. *Donner pour Dieu n'appauvrit homme*. On ne se porte point malheur à soi-même en exerçant la charité.

— S'APPAUVRIR. v. pron. Devenir pauvre. On s'*appauvrit* souvent en voulant s'enrichir. (Del.) Le royaume s'était *appauvri* d'hommes et d'argent, au milieu de ces guerres perpétuelles. (Mont.) Les riches qui se sont *appauvris* pour aider les pauvres. (Boss.)

— Fig. En parlant de l'âme, du cœur, du sang, etc. Devenir froid, moins sensible. Perdre de ses qualités, de ses principes constituants, se décolorer, etc. Dans ce désert pacifique et muet, la souffrance s'émousse, le cœur s'*appauvrit*. Dieu, rien que Dieu, c'est trop ou trop peu. (G. Sand.) Partout le sang s'*appauvrit* et se congèle, à mesure que l'instinct grandit et se développe. (Id.)

— Fig. Les langues vivantes s'enrichissent et s'*appauvrissent* selon la différence des temps et des esprits. (Acad.)

— Fig. Perdre sa fertilité. Le terrain s'appauvrit.

APPAUVRISSEMENT. s. m. (ét., V. APPAUVRIR). Etat de pauvreté, d'indigence où l'on arrive progressivement par la perte successive de ce que l'on possédait, des choses nécessaires à la vie. L'appauvrissement de cette famille est dû à la prodigalité de ses chefs. La guerre a amené l'appauvrissement du royaume. L'appauvrissement du peuple est dû à la mauvaise administration des gouvernants

— Fig. *Appauvrissement du sang, des forces, de l'intelligence*. Diminution progressive des principes constituants, des qualités.

— Fig. État d'une langue qui devient moins abondante et moins expressive. L'appauvrissement d'une langue vient de ce que l'usage en rejette des termes et des tours de phrases. En travaillant à l'épuration d'une langue, il faut prendre garde de contribuer à son appauvrissement.

— Fig. *Appauvrissement du sol*. Etat d'un sol épuisé, qui a perdu de sa fertilité. Les *appauvrissements* du sol amènent de grands désordres dans l'Etat. (Volt.)

APPEAU. s. m. (ét., V. APPEL; autrefois on disait également l'un et l'autre). Sorte de sifflet avec lequel on imite, on contrefait le cri des oi- [illegible] quelque piége. Il y a des appeaux pour toutes sortes d'oiseaux. Appeaux pour les cailles, les alouettes, etc. || Oiseau privé qui sert à appeler ceux de son espèce, pour aider à les prendre.

APPEL. s. m. (en lat. *appellatio*, action d'appeler ; du v. *appellare*, appeler). Action d'appeler soit avec la voix, soit autrement. Entendre l'appel. Cri d'appel. Sifflet d'appel. Mot d'appel. Appel de la femelle pour faire venir son mâle. La cloche religieuse fit entendre son *appel*. (Salv.)

— Se dit particulièrement de l'action d'appeler à haute voix les personnes qui doivent être présentes à une assemblée, à une réunion, à une revue, etc. Appel militaire. Appel des ouvriers. Etre à l'appel. Répondre à l'appel. Manquer à l'appel. Faire l'appel des jurés, des témoins, etc. Dans une assemblée politique ou délibérante, *Appel nominal*, Action d'appeler chaque membre par son nom et à haute voix, afin qu'il exprime son opinion ou dépose son vote dans l'urne du scrutin.

— Palais. *Appel d'une cause*. Action d'appeler une cause pour qu'elle soit plaidée.

— Anc. jurispr. *Faire un appel à ban*. Appeler, ajourner quelqu'un à cri public. || *Appel désert*. Appel interjeté, mais non relevé dans les trois mois, et par conséquent considéré comme abandonné. || *Appel en adhérant*. Appel que l'on joignait aux appels antérieurement interjetés. || *Appel de mort*. Appel interjeté par celui qui avait été condamné à mort. || *Appel à futuro gravamine*. Appel prématuré qui n'était pas reçu en France. || *Appel en tant que de besoin*. Appel indéterminé qu'on interjetait pour obvier à l'avantage que l'adversaire voudrait tirer d'une sentence. || *Appel à l'oreille du greffier*. Appel formé contre une sentence, aussitôt qu'elle était rendue, en s'adressant à voix basse au greffier, qui se levait alors, et faisait rapport au juge. || *Appel volage*. Appel interjeté sans motif, et même avant les débats judiciaires, pour dépouiller le juge inférieur de la connaissance d'une cause.

— Jurispr. mod. *Appel principal*. Première déclaration par laquelle on défère un jugement au tribunal supérieur. || *Appel incident*. Appel interjeté durant le cours d'un procès contre un jugement qui porte préjudice à l'une des parties, parce que son adversaire s'en prévaut. || *Appel d'une taxe de dépens*. Celui qui est interjeté pour faire réformer une taxe de dépens.

— Ch. et Man. Appel de la langue. Action d'appeler, d'exciter un cheval, un chien, en donnant de la langue.

— Art mil. Signal qui se fait avec le tambour ou la trompette pour assembler les soldats. Battre l'appel. Sonner l'appel. || *Appel de garde, appel de garde de camp*. Avertissement des sentinelles lorsqu'elles aperçoivent le feu ou quelque chose d'extraordinaire. || Appel de jour, au camp. Appel du matin. Appel de soupe. Appel de départ. Appel aux tambours. Appel aux cornets. Appel aux fifres.

— Administ. En matière de recrutement, Action d'appeler sous les drapeaux. Appel des jeunes gens de cette classe. L'appel d'une classe. Dans ces temps de désordre, tout le monde ne répondait pas à l'appel de l'autorité.

— Escr. Attaque qui se fait d'un simple battement du pied droit à la même place.

— Provocation en duel, cartel. On fait un appel à celui avec qui on veut se battre en duel. Dans ce même sens, on reçoit, on accepte un appel. On dit plus ordinairement Cartel ou défi. Quand on défie un homme de prouver quelque chose qu'il a avancé ou qu'il s'est vanté de pouvoir faire, et qu'il ne fait pas, on dit Qu'il ne répond pas à l'appel.

— Procéd. Recours à une juridiction plus élevée. Action d'appeler du jugement d'un tribunal subalterne à un tribunal supérieur. Acte d'appel. Moyens d'appel. Griefs d'appel. Jugement d'appel. Le jugement dont est appel. Jugement sans appel, par appel. Cour d'appel. Délai d'appel. || *Appel principal*. Première déclaration par laquelle on défère un jugement au tribunal supérieur. || *Appel incident*. Appel interjeté par la partie poursuivie en appel durant le cours du premier appel, ou appel principal. || On nomme *appelant* celui qui demande la réformation du jugement ; *intimé* celui contre qui cette réformation peut être demandée. Les parties sont en même temps appelantes et intimées lorsqu'elles demandent respectivement la réformation et la confirmation de certains chefs du jugement attaqué. || *Appel de déni de renvoi*. Recours à un tribunal supérieur pour faire annuler une décision rendue par un tribunal incompétent, malgré le renvoi qui lui en avait été demandé. || *Appel à minimâ*, de la peine la plus petite, la moindre, peine trop faible. Appel interjeté lorsque la condamnation n'a pas été assez sévère.

— Fig. *Juger sans appel*. Trancher une question ; accuser ou nier le mérite d'une personne ou d'une chose, sans admettre de discussion. Aussi prompt que tranchant, l'amour-propre juge et décide de tout, sans forme de procès et sans *appel*. (S. Dubay.)

— Dr. adm. *Appel comme d'abus*. L'appel comme d'abus est le recours devant l'autorité civile contre les abus en matière ecclésiastique. Il y a abus en cette matière en cas de contravention aux décrets des conciles et constitutions canoniques reçus dans le royaume [illegible] aux droits, franchises et libertés de l'Église gallicane. Les appels comme d'abus étaient autrefois référés aux parlements ou aux conseils souverains ; aujourd'hui on se pourvoit auprès du conseil d'état. || *Appel au peuple*. Droit dont jouissait tout citoyen romain de faire juger une cause criminelle par le peuple en dernier ressort. Ce droit a été rétabli pendant la révolution française. Ceux qui voulaient sauver Louis XVI votèrent presque tous pour l'appel au peuple.

— Chasse. Manière de sonner du cor pour animer les chiens. Sonner l'appel. Donner un appel.

— *Appel de fonds*. T. de fin. et de comm. Demande de nouveaux fonds. || *Faire un appel de fonds*. Demander de nouveaux fonds aux associés ou actionnaires d'une société ou compagnie, soit que les premières mises n'aient

pas suffi aux dépenses, soit qu'un événement imprévu nécessite des dépenses extraordinaires.

— Fig. *Faire un appel à la générosité de quelqu'un.* Invoquer sa générosité, lui demander des secours d'espèces ou d'autres. || Dans le même sens, on dit : Faire un appel à la charité publique, à la bonne foi, au patriotisme, etc., de quelqu'un. J'ai toujours regardé comme un acte criminel l'*appel* des étrangers. (Bonap.)

— Mus. De l'ordre successif des *appels* naissent la diversité des mesures, la place et la durée des sons appelés. Idée bien vraie et bien neuve. (Dider.) Les *appels* ont différentes énergies : ce sont eux qui déterminent et la chaîne des sons naturels et le choix des basses. (Id.) Les *appels* s'ordonnent dans la phrase harmonique selon leur énergie, et chacun a sa place déterminée. (Id.)

— *Appel de cors* dans une symphonie. Trait de cors qui ressemble un peu aux appels de chasse.

— Mar. Direction d'une manœuvre quelconque; d'un câble, lorsqu'il fait effort. Un vaisseau vient à l'appel de son ancre, lorsque le vent ou la marée l'oblige à raidir le câble. Un cordage appelle directement, un autre appelle en étrive. || Faire l'appel au quart des marins de service, c'est les faire répondre à leur numéro pour s'assurer qu'ils sont sur le pont.

— Bot. Arbre du Malabar. Son application extérieure guérit les douleurs de tête, et à l'Ile de France on l'appelle l'Arbre à la migraine.

— Horl. Petite cloche sonnant les demi-heures, les quarts.

— Comm. Étain battu en feuilles très-minces et roulé en cornets, qui vient de la Hollande.

— T. pop. Un piége, une surprise.

APPELANT, ANTE. adj. (ét., V. APPEL). Qui appelle d'un jugement. Être appelant de ce jugement, de cette sentence. Etre appelante. Se rendre appelante. Etre reçu appelant. Dans ce sens il se prend aussi substantivement. L'appelant et l'intimé.

— Épithète donnée à certains crabes qui produisent une sorte de claquement en serrant les doigts de leurs pinces avec rapidité, et qui lèvent et baissent alternativement la serre avec laquelle ils causent ce bruit, mouvement comparable au signe que nous faisons du doigt pour appeler quelqu'un.

— Hist. ecclés. Nom donné au commencement du dernier siècle à quelques évêques et autres ecclésiastiques qui avaient interjeté appel au futur concile de la bulle *Unigenitus* donnée par le pape Clément XI et portant condamnation d'un livre du Père Quesnel, entaché de l'hérésie de Jansénius.

APPELANT. s. m. T. de chasse. Oiseau appelant, oiseau qui sert pour appeler les autres et les faire venir dans les filets. Un bon appelant.

— Prov. *Avoir une figure d'appelant.* Avoir mauvaise mine.

APPELÉ, ÉE. part. pass. du v. Appeler. S'empl. adjectiv. et suit toutes les acceptions de ce verbe. Les athlètes qui devaient concourir furent *appelés* à midi ; ils étaient au nombre de sept. (Barth.) Quelle est donc cette qualité versatile, *appelée* raison, que j'emploie à observer la nature? (B. de St-P.) Dorat est *appelé* justement, par sa fécondité, le Scudéry de notre siècle. (La Harpe.) Alexandre! c'est peu pour toi d'être un grand homme, tu veux être *appelé* le fils de Jupiter. (F. de Neuf.) Après cet incident, qui avait peu dérangé la tranquillité philosophique de sa vie, Hume fut *appelé* encore une fois aux honneurs. (Vill.) Les savants sont *appelés* à être consultés pour lever les difficultés qui entravent quelquefois la marche des entreprises industrielles. (J.-B. Say.) Chaque peuple est *appelé* à jouir de tous les fruits de la terre. (Chaptal.) Un roi maure, conduit par une étoile, fut autrefois *appelé* en témoignage, pour révéler aux peuples de sa couleur la venue du Rédempteur. (L. Gozl.) Bienheureux les pacifiques, parce qu'ils seront *appelés* enfants de Dieu. (Évang.) Je ne fus point *appelé* auprès de l'empereur ; les deux Anglais parlaient et entendaient le français ; l'empereur les admit seuls. (Las-Cases.) Burke fut *appelé* par Fox le plus beau génie de l'Angleterre au XVIIIe siècle. (Villem.) L'homme qui n'a pas une passion dominante est comme l'homme sans caractère : ni l'un ni l'autre ne sont *appelés* aux grandes choses. (S. Dubay.)

De ces grands près du trône *appelés* par leurs [maîtres,
L'orgueil fait des rivaux, l'intérêt fait des trai-
(La Harpe.) [tres.

— *Appelé par... à... Appelé* par le père de famille au partage de son autorité naturelle, l'instituteur communal doit l'exercer avec la même vigilance et presque avec la même tendresse. (Guizot.)

— Mus. Un son n'est en lui-même ni son naturel, ni appel, ni *appelé*, ni tonique, ni sensible; il peut devenir tout ce qu'il plaît d'en faire, selon qu'on le rapporte à tel ou tel autre son, ou à telle ou telle autre gamme. (Did.)

— *Appelé et rapporté.* Anc. jurispr. Formalité qui était pratiquée à la grand'chambre du parlement pour faire prononcer défaut dans les causes qui étaient au rôle.

— Les chrétiens disent : *Beaucoup d'appelés et peu d'élus*, pour dire, Qu'il y a un grand nombre d'humains appelés à se sauver, et très-peu qui le sont. Entre tant d'*appelés*, pourquoi si peu d'élus? (Rac.)

APPELER. v. a. 1re conj. (en lat. *appellare*; de *ad*, vers, et *pello*, pousser ; rac. gr. πάλλω, βάλλω, lancer). Ce verbe prend deux *l* devant une syllabe muette. *J'appelle, tu appelles, il appelle, nous appelons, vous appelez, ils appellent. J'appelais, tu appelais, il appelait, nous appelions, vous appeliez, ils appelaient. J'appelai*, etc. *J'appellerai*, etc. *J'appellerais, tu appellerais*, etc. *Appelle, appelons, appelez. Que j'appelle, que tu appelles, qu'il appelle, que nous appelions, que vous appeliez, qu'ils appellent. Que j'appelasse, que tu appelasses*, etc. *Appelant. Appelé.* Signifie littéralement, Se servir de la voix ou d'un signe quelconque pour faire venir quelqu'un, pour lui indiquer qu'on désire ou qu'on veut qu'il vienne. Appeler de la main. Appeler des yeux. Appeler de la voix, du geste, etc. Appeler en nommant. Appeler par le nom, etc. Appeler à haute voix. Appeler de toute sa force. Ne pouvant plus l'*appeler* de la voix, il l'*appelait* encore des yeux. (Acad.) Il *appelle* à lui d'une voix forte tous les chefs de l'armée. (Fén.) Pourquoi sire Jupin m'a-t-il donc *appelé*? (La Font.)

— En ce sens, il se dit aussi de certains animaux domestiques. Appeler son chien, son cheval, un cheval à la langue, etc.

— Du cri dont les animaux se servent pour faire venir à eux ceux de leur espèce. Le mâle appelle sa femelle, la brebis appelle son agneau, la poule appelle ses poussins.

— Dans un sens analogue, Appeler des oiseaux en imitant leur cri, et en contrefaisant leur voix. Appeler des alouettes, des coucous, etc.

— Nommer, dire le nom d'une personne, d'un animal, d'une chose. Comment appelle-t-on cet homme? On l'appelle Jean. J'appelais mon chien Castor; mon cheval, l'Arabe. On appelle cette fleur, jonquille. Je sais un pays qu'on *appelait* Gros-Pierre. (Mol.) Les Scythes sont ces mêmes barbares que nous avons depuis *appelés* Tartares. (Volt.) Il ne s'opposa point à l'habitude que le parlement avait prise de l'*appeler* Monsieur. (Id.) Il y a des endroits où il faut *appeler* Paris Paris, et d'autres où il faut l'*appeler* capitale du royaume. (Pasc.) Il consent que vous *appeliez* votre terre de votre nom. (Mass.) C'est un sale et indigne métier, il est vrai, que de tromper; mais c'est un métier qui est ancien, connu, pratiqué de tout temps par ce genre d'hommes que j'*appelle* brelandiers. (La Bruy.)

— *Appeler chaque chose par son nom.* Ne point affaiblir par ses expressions des vérités dures. Il *appelle* les choses par leur nom. (Acad.)

— Prononcer à haute voix les noms des personnes qui doivent se trouver présentes à une réunion ou au corps dont elles font partie, pour savoir si elles y sont. On a appelé tous les soldats de la compagnie avant l'heure du départ. Chaque jour, en séance publique, on appelle les membres de l'assemblée.

— Palais. *Appeler une cause.* Lire tout haut dans un tribunal le nom des parties, afin que leurs avocats viennent plaider pour elles. On vient d'appeler votre cause. On appellera sa cause à son tour de rôle. On l'a fait *appeler* pour se voir condamner à payer une somme. (Acad.)

— Désigner les personnes ou les choses par des termes qui les distinguent les unes des autres, leur donner une qualification, quelquefois définir. Ceux que nous *appelons* anciens, ceux qu'on *appelle* philosophes. (Pasc.) Le conseil public que Romulus *appela* le sénat; les familles nobles que l'on *appelait* patriciennes. (Boss.) J'*appelle* mondains, terrestres ou grossiers, ceux dont l'esprit et le cœur sont attachés à cette espérance. (La Bruy.) Le St-Esprit *appelle* les richesses des trésors d'impiété. (Fléch.) Ce que les hommes *appellent* grandeur, gloire, puissance, profonde politique, ne paraît à ces suprêmes divinités que misère et faiblesse. (Fén.) Les plaisirs les plus dangereux, on les *appelle* des délassements nécessaires ; les médisances les plus cruelles, des vérités publiques et innocentes. (Mass.) La mort la plus infâme, ils l'*appellent* martyre. (Corn.) Lord Holland a vécu comme Brutus est mort, en *appelant* la vertu un vain mot. (Vill.) Le premier qui *appela* Dieu son père fut le plus éclairé des philosophes. (Beauch.) De quel nom sa douleur me va-t-elle *appeler*? (Rac.) Cette source originaire de tout esprit, qui est esprit elle-même, et qui est plus excellente que tout esprit, je l'*appelle* Dieu. (La Bruy.) On n'*appela* les choses de leur vrai nom que quand on les vit

J'*appellerai* vertu guerrière
Une vaillance meurtrière
Qui dans mon sang trempe ses mains.
(ROUSSEAU.)

— *Appeler*, dans ce dernier sens, se construit aussi avec un verbe à l'infinitif. Qu'*appelle-t-on* franchir les bornes de toute pudeur, et passer au delà de toute impudence? (Pasc.) Elle confesse humblement que de ce jour seulement elle commence à connaître Dieu, n'*appelant* pas le connaître que de regarder encore tant soit peu le monde. (Boss.)

— Particulièrement, Donner un titre d'honneur, de dignité, de distinction, etc, d'amitié. Il *appelle* Vasquer le phénix des beaux-esprits. (Pasc.) Les auteurs profanes *appellent* Hérodote le père de l'histoire. (Boss.) Cicéron, parlant du même Théophraste, l'*appelle* son ami. (La Bruy.) Un autre poète, encore plus lâche et plus impudent, l'*appelait* dans ses vers l'inventeur des beaux-arts et le père des peuples. (Fén.)

— Réclamer, nécessiter, commander. Appeler une réforme. Appeler la vengeance des lois. Appeler la colère. Le sang *appelle* le sang. (L. Byron.) Les pleurs du nouveau-né *appellent* le sein de sa nourrice. (Brill.-Sav.)

— Dans un sens analogue, *Appeler l'attention de quelqu'un sur une chose.* L'engager à y faire attention. Nous appellerons toute l'attention des juges sur ce sujet. Une question aussi importante appelle notre attention. || *Appeler l'attention* signifie quelquefois, Exciter, captiver l'attention. Des sons mélodieux qu'on entendait au loin vinrent appeler l'attention de l'assemblée.

— Sommer de se rendre sous les drapeaux. On n'appelle la réserve que dans les cas pressants. Dans les conjonctures critiques où se trouvait l'État, on *appela* sous les drapeaux tous les hommes de vingt ans à quarante. (Hist. de l'emp.)

— *Appeler quelqu'un en duel, un ennemi au combat*, ou simplement *appeler*. Le défier, lui demander, ou assigner un rendez-vous pour se battre avec lui. Venez, je vous *appelle* en combat singulier. (Lem.)

— Citer, faire venir devant un juge, un tribunal. Appeler en justice. Faire appeler quelqu'un devant le juge pour se voir condamner à l'amende, à une restitution, etc. Appeler en garantie, en témoignage, à témoins les magistrats. On *appelait* en justice les pères qui n'élevaient pas leurs enfants dans ces maximes. (Boss.)

— Dans une acception à peu près semblable, pour dire qu'une personne vient de mourir, on dit que Dieu vient de l'appeler à lui. *Dieu l'a appelé à lui.* Il est mort. *Quand Dieu m'appellera.* Quand je mourrai. *Dieu l'appelle.* Il va mourir. Aux portes du chaos, Dieu s'avance et t'*appelle*. (Fontan.)

— *Appeler au secours, à l'aide.* Crier au secours, à l'aide, invoquer, implorer le secours de quelqu'un. Oswald lui-même, étourdi par les cris de ceux qui l'entouraient et l'*appelaient* à leur secours, n'y avait pas fait attention. (Mme de Staël.)

— Fig. *Appeler à son secours.* En parlant des moyens extraordinaires auxquels on a recours pour venir à bout de quelque chose, lorsque les moyens naturels et ordinaires manquent ou ne sont pas suffisants. Celui qui sent sa faiblesse *appelle* à son secours le manége, la brigue, qu'un autre plus fier que lui dédaigne. (J.-J. Rouss.) Mon Dieu! à cette vue, j'eus besoin d'*appeler* tout mon courage à mon aide. (J. Janin.)

— Se dit aussi de toutes les choses dont le son sert de signal pour indiquer à quelqu'un qu'il doit se rendre en quelque endroit. Les cloches appellent les fidèles à l'Église. La trompette appelle au combat.

L'heure à présent m'*appelle* au conseil qui
(CORNEILLE.) [s'assemble.

Les cloches dans les airs, de leurs voix argen-
[tines,
Appelaient à grand bruit les chantres à ma-
(BOILEAU.) [tines.

— Faire venir, inviter à venir auprès de soi ou en quelque endroit, mander. Appeler un médecin. Appeler un prêtre, un confesseur. Il se repentit trop tard d'avoir *appelé* Genseric et les Vandales. (Boss.) Dieu *appela* les eaux pour punir la terre couverte de crimes. (Id.) Fallait-il pour si peu m'*appeler* du néant? (L. Rac.) Il sera temps d'*appeler* l'ouvrier, lorsque nous connaîtrons l'étendue de l'ouvrage. (A. Mart.) Le curé doit souvent attendre qu'on vienne à lui ou qu'on l'*appelle*. (Lamart.) Suivant un usage perpétué jusqu'à nos jours, les souverains *appelaient* à leur cour ceux qui se distinguaient par des connaissances ou des talents sublimes. (Barth.)

— Les mouvements de l'âme qui nous portent vers des objets en rapport avec nos sentiments et nos passions sont des espèces de signes intérieurs qui nous appellent vers ces objets. *Appeler* se dit donc de tout ce qui avertit, excite ou oblige à se trouver en quelque endroit pour quelque chose que ce puisse être. L'honneur m'appelle. Le devoir m'appelle. L'amour m'appelle. La reconnaissance m'appelle. L'humanité m'appelle. La vengeance m'appelle, etc. Chrétiens, que la mémoire d'une grande reine, fille, femme, mère de rois puissants, etc., appelle de tous côtés, à cette triste cérémonie. (Boss.) Hâte-toi d'aller où les destins t'appellent. (Fén.) Je vais où m'*appellent* la volonté des dieux et mes amis. (Id.) Au pied de ces remparts quel intérêt m'*appelle*? (Rac.)

— Exciter, inviter. Ces colifichets sont propres à *appeler* les respects de la multitude. (Napol.) Je les vois encore à toutes les belles fêtes, *appelant*, par un sourire, la vaniteuse charité des hommes ; par un salut, la mesquine charité des femmes. (J. Janin.) Mais vous, vous ne songiez point à tout cela. Ni les fleurs, ni les forêts, ni le torrent n'*appelaient* vos regards. (G. Sand.)

— *Appeler à.* Inviter à, exciter à, convier. Venise *appelait* ses concitoyens et les étrangers à des plaisirs sans fin. (Lacret.) Saint Jean-Baptiste *appelle* les peuples à la pénitence. (Bos.) J'*appellerai* les peuples de l'Algérie à leur indépendance naturelle. (L. Gozlan.) Polyeucte m'*appelle* à cet heureux trépas. (Corn.)

— *Appeler à.* Nommer à une place. Élever à une dignité. Faire nommer à un emploi. Son mérite l'avait *appelé* à cette place éminente. (Fléch.) Louis XIV avait eu le tort d'*appeler* à la régence un prince non guerrier, fruit d'un commerce illégitime. (Napol.) Dangeau, vois le haut rang où notre roi t'*appelle*. (Boil.)

— Se dit de la vocation, des inspirations que Dieu nous envoie, du choix qu'il fait de nous. Il serait indigne de Dieu de n'*appeler* l'homme qu'à la jouissance des félicités temporelles. (Pasc.) Aaron et ses enfants étaient occupés à ce ministère où Dieu les avait *appelés*. (Lemaist.) Je ne suis pas venu *appeler* les justes, mais les pécheurs. (Évang.)

— Fig. et par extens. Se dit des dispositions naturelles qu'on a pour une chose, du choix fait de certaines personnes pour suivre une carrière, remplir une fonction, ou s'acquitter d'une mission quelconque. Son regard auguste, noble et tendre, ses grands yeux, les plus beaux du monde, sembleraient plutôt l'*appeler* à la tragédie. (Grimm). Sa bouillante valeur, l'affection et l'admiration de l'armée, la confiance des chefs, tout l'*appelait* à la conquête du monde. (Fén.) Il y a dans le cœur de la femme quelque chose de républicain qui l'*appelle* à l'héroïsme et au dévouement. (A. Mart.)

— *Appeler sur.* Appeler sur quelqu'un, sur une famille, sur une nation, la bénédiction du ciel, chercher à les leur procurer par des vœux, des prières. Appeler sur un homme, sur une ville, etc., la malédiction du ciel, la vengeance, la foudre des dieux. Souhaiter sa perte, le maudire. Thésée invoqua Neptune, et *appela* sur son malheureux fils une vengeance terrible. (Ray.) || On dit aussi : Appeler sur quelqu'un la haine de tous, le mépris public, s'efforcer de le rendre l'objet du mépris public ; de la haine générale, etc. Sans doute il est bien aisé d'*appeler* un peu de dérision sur ces pauvres humanitaires, qui ont le cœur si large qu'ils ne peuvent pas aimer moins de vingt peuples à la fois. (E. Pell.)

— v. n. Avoir recours à un tribunal supérieur, pour faire réformer le jugement d'un tribunal inférieur.

— *Appeler comme d'abus.* Appeler à une autorité laïque, d'un acte de pouvoir ecclésiastique, mal et abusivement rendu et publié

— Fig. L'Académie française à qui j'avais *appelé* comme juge souverain de ces sortes de pièces. (La Bruy.) Ils ne souffrent pas que Corneille lui soit égalé : ils en *appellent* à d'autres siècles. (Id.) Vauban est infaillible, on n'en *appelle* point. (Id.) Descartes en *appelle* à l'examen, et cette seule pensée donna, pour ainsi dire, un nouveau sens à l'Europe. (A. Mart.)

— Fig. fam. J'appelle de votre décision, de cette décision, c'est-à-dire, Je ne me soumets pas à ce qui vient d'être décidé.

— Fig. *En appeler au témoignage, à la probité, à la justice*, etc. *de quelqu'un.* Invoquer son témoignage, s'en rapporter à sa probité, à sa justice, etc. J'en appelle à votre témoignage, à votre probité, à votre jugement. C'est à leur équité que j'en *appelle*. (Ch. Dupin.) Il *appelle* le ciel et la terre à témoin contre eux, qu'il le leur a assez dit. (Pasc.) Jésus-Christ *appelle* en témoignage la loi de Moïse, les prophètes et les psaumes, comme des témoins qui déposent tous de la même vérité. (Boss.) Nul ne peut se soustraire à ce juge ; et quant à moi je n'en *appelle* pas. (J.-J. Rouss.) J'en *appelle* au témoignage de votre frère, j'en *appelle* à votre sagesse et à votre candeur. (Id.)

— *En appeler de, appeler de.* On ne doit pas employer indifféremment l'une ou l'autre de ces deux constructions. Il serait vicieux de dire, par exemple, *Je crus devoir* EN APPELER *à lui-même, de l'opinion qu'il avait émise.* La formule épistolaire et pacifique *je crus devoir* décèle une tranquillité d'esprit que dément l'énergie imprimée au reste de la phrase par le concours des expressions *en* et *de l'opinion*, etc. Mais si je suis indigné, si des juges prévaricateurs m'ont frappé d'une injuste condamnation, je dis : *J'*EN APPELLE *au roi de ce jugement inique;* ici l'expression répond au sentiment, le pléonasme est une beauté.

— Mar. Se servir de signaux pour appeler à bord les embarcations, les gens d'équipage. Appeler une manœuvre tenue à une certaine distance. *Appeler de loin.* Donner une direction quelconque à un cordage en le raidissant.

— T. de jeux. Jouer au jeu de quadrille, avec le roi appelé.

— Chasse et Manége. Donner un appel. S'emploie aussi activement. Appeler les chiens.

— Syn. comp. APPELER. NOMMER. ÉVOQUER. INVOQUER. *Appeler*, faire venir à soi par un signe. *Nommer*, dire le nom. Le Seigneur *appela* tous les animaux et les nomma devant Adam, pour l'instruire de leur nom. (Gir.) Dans ce cas, *nommer* n'est point le syn. d'*appeler*, et ne l'est que lorsqu'il signifie Dire le nom de quelqu'un, d'une chose. On *appelle* par le nom, ou en faisant signe de venir, des êtres vivant autour de nous. On *évoque* par des paroles, des prestiges, des êtres qui ne sont plus sur la terre, des mânes, des esprits. On *invoque* par les vœux et par les prières, Dieu les anges, les puissances célestes.

— S'APPELER. v. pron. Être appelé. S'emploie dans plusieurs des acceptions du verbe Appeler, comme on le voit dans les exemples sui-

vants : Ce vieillard *s'appelait* Thermosyris. (Fén.) Il n'y a que les grands chargés de la couronne qui aient le droit exclusif de *s'appeler* grand maître, grand écuyer. (Grimm.) Cela aurait pu *s'appeler* leur portrait à bien plus juste titre que tout ce qu'ils ont fait ne peut être appelé le vôtre. (Mol.) On apprend aux enfants des hommes à être vains et impitoyables, et cela *s'appelle* honneur! Malédiction sur nous tous! (G. Sand.) Hume trouvait ridicule que Cromwell dit : Je ne me suis pas *appelé* moi-même au rang de protecteur, d'autres m'y ont appelé. (Vill.)

— S'appeler, se donner à soi-même un titre. Darius *s'appelait*, dans ses instructions, le meilleur et le mieux fait de tous les hommes. (Boss.)

APPELET. s. m. Pêche. Corde garnie de lignes ou empiles ayant chacune un ou plusieurs hameçons. || APPELETS. s. m. pl. Sorte de filets.

APPELLATIF. adj. m. Gramm. Il se dit des noms qui servent à exprimer une classe entière d'individus qui se ressemblent, de la même espèce. Nom appellatif. Homme, arbre, sont des noms appellatifs. On dit plus ordinairement, Nom commun.

APPELLATION. s. f. (ét., V. APPELER). Action d'appeler quelqu'un, de nommer les lettres de l'alphabet.

— Jurispr. Signifie la même chose qu'*appel*. Appel d'un jugement. La cour a mis l'appellation au néant. Ce jugement sera exécuté nonobstant opposition ou appellation quelconque. On dit aussi, *Appellation verbale*, et l'on ne dit pas *appel verbal*. *Appel* ne se dit qu'au singulier, et *appellation* s'emploie au pluriel.

APPELLES. s. m. Bot. Nom ancien d'une variété d'œillet.

APPENDANCE. s. f. Anc. jurispr. Se disait de tout ce qui était nouvellement attaché à une seigneurie, tant en domaines qu'en mouvance.

APPENDANT, ANTE. adj. Qui est suspendu à. || *Graine appendante.* Se dit lorsque le hilo, de niveau avec le placenta, ou à peu près, est situé au-dessus du point le plus élevé de la graine, à une distance qui ne dépasse pourtant pas la moitié de sa longueur totale.

APPENDICE. s. m. (pr. *ap-pain-di-ce*; ét. lat., *appendix*; de *ad*, à, et *pendere*, pendre). Ce qui tient ou ce qu'on ajoute à quelque chose. Il s'emploie en littérature, en zoologie et en botanique. En littérature, addition placée à la fin d'un ouvrage, destinée à son éclaircissement, à son complément et à en tirer des conclusions.

— Fig. La misère et la douleur sont les *appendices* de la vie. (Trév.)

— Fig. Avec ma France, l'Angleterre devait naturellement finir par n'en être plus qu'un *appendice*. (Napol.) C'est-à-dire, une partie adhérente à la France et sous sa dépendance.

— Zool. Ce mot, très-fréquemment employé en zoologie descriptive ainsi qu'en stéréotomie animale, a une véritable valeur, dans le second cas surtout. Il s'applique principalement aux diverses sortes de membres qui sont ajoutés aux anneaux du corps des animaux articulés intérieurement ou extérieurement.

— *Animaux vertébrés.* On peut admettre deux genres d'appendices : les uns sont pairs ou bilatéraux, et constituent les membres dont le nombre n'excède jamais quatre (ces appendices n'existent pas toujours). Les autres sont impairs et placés sur la ligne médiane du corps. Ils ont le nom commun de lophioderme : telles sont les nageoires impaires des poissons. On considère comme une autre sorte d'appendice les pièces de chaque articulation annulaire du corps des animaux vertébrés, qui partent bilatéralement de la pièce médio-insère (sternèbre) ou médio-supère (vertèbre).

— *Animaux articulés.* Chez ceux-ci la concordance des appendices céphaliques maxillaires (mandibule, mâchoire, lèvre inférieure) avec ceux de la locomotion a été facilement démontrée. Les ailes des hexapodes sont des appendices de l'arceau supérieur, les pattes, les mâchoires, les fausses pattes abdominales, dépendent de l'arceau inférieur; tel est le cas de tous les entomozoaires à pieds articulés (hexapodes et apiropodes).

— *Mollusques et zoophytes.* Les appendices chez ces animaux sont fort variés de forme, mais leur signification est plus difficile que celle des appendices des animaux vertébrés. Ce sont, dans beaucoup de cas, de simples lobes de peau, les tentacules, le pied ou le tube des mollusques ou des papilles érectiles, comme les cirrhes des échinodermes, etc. Les cils des [illegible]

ce nom, mais sans qu'il y ait analogie avec les appendices des animaux articulés des deux premiers types du règne animal.

— Bot. Les petits prolongements qui garnissent la corolle de certaines borraginées s'appellent *appendices*. On donne le même nom aux écailles qui entourent l'ovaire des graminées et à la partie supérieure de la squamme de certaines synanthérées. On appelle Appendice terminal le petit filet qui se prolonge au-dessous de l'anthère. [illegible]endices basilaires, les petits prolongements qui se trouvent à la partie inférieure des loges de l'anthère.

APPENDICÉ, ÉE. adj. Didact. Qui est pourvu d'un ou plusieurs appendices.

— Zool. Se dit de la petite cellule terminale de l'aile des insectes, quand, la nervure située au-dessous du cubitus prenant naissance au delà du cale ou carpe, cette cellule n'est que rudimentaire.

— APPENDICÉS. adj. et s. m. pl. Ordre de la famille des gymnogènes, comprenant ceux de ces animaux qui ont toutes les parties saillantes, poils, cornes ou queue.

APPENDICIFORME. adj. des 2 g. Didact. Qui ressemble à un appendice, qui a la forme d'un appendice.

— Bot. Quand la squamme est entièrement avortée, et qu'il ne subsiste plus que son appendice, on dit qu'elle est appendiciforme.

APPENDICULAIRE. adj. des 2 g. Didact. Qui a le caractère d'un appendice.

— Bot. Nom donné à une famille de mousses dicotylédones.

— Entom. Genre de la famille des mélastomacées rhexiées.

APPENDICULE. s. m. (ét., V. APPENDICE). Didact. Petit prolongement ou appendice.

— Zool. On désigne par cette expression les épines des astéries.

APPENDICULÉ, ÉE. adj. Didact. Qui est pourvu d'un appendice, d'un prolongement.

— Bot. Qui est pourvu d'un prolongement quelconque qui ajoute à la structure de l'organe ou constitue, pour ainsi dire, un organe accessoire. Tube appendiculé. Filet d'étamine appendiculé. Squamme appendiculée du péricline. || Zool. *Anus appendiculé.* Celui qui, dans un insecte, est terminé par un appendice.

— APPENDICULÉS. adj. et s. m. pl. Infus. Genre d'infusoires comprenant ceux de ces animaux qui ont à l'extérieur des parties toujours saillantes. || Genre de crustacés.

APPENDIGASTRE. adj. des 2 g. (mot hybride : *appendix* et γαστήρ, ventre). Zool. Qui a l'abdomen en forme d'appendice.

APPENDRE. v. a. 4e conj. (ét. lat. *ad*, vers ; *pendere*, pendre). Suspendre, attacher à une muraille, à des piliers, à une voûte. Ne se dit guère qu'en parlant des offrandes, des objets que l'on conserve dans un temple, dans une église, en signe de reconnaissance. Appendre une offrande, des ex-voto, aux colonnes d'un temple, aux murs d'une chapelle. On alla en grande pompe appendre dans le temple les dépouilles des vaincus. Le long des murs de la chapelle les fidèles avaient appendu un nombre infini d'ex-voto. On avait *appendu* aux voûtes et aux murs de l'église les étendards pris aux ennemis. (Volt.) On *appendait* dans les temples ces sortes de tables votives qui étaient très-instructives pour apprendre l'art de guérir les diverses maladies. (Genlis.)

Au retour des combats, ces vertueux guerriers
Au temple de Cerès *appendaient* leurs lauriers.
(St-Lambert.)

APPENDU, UE. part. pass. du v. Appendre. Se prend adjectivement. Aux piliers du temple étaient appendues les offrandes des matelots. Les bannières appendues à la voûte invitaient à la fête.

Isis d'un feu plus pur allume son croissant,
Et le sistre *appendu* résonne en frémissant.
(Desaintange.)

APPENSION. s. f. (ét. lat., *ad* vers; *pendere*, pendre). Didact. Suspension d'une partie à l'aide d'une écharpe ou de tout autre moyen.

APPENTIS. s. m. (ét. lat., *ad*, vers, *pendere*, pendre). Petit toit en forme d'auvent, appuyé d'un côté à un mur et soutenu de l'autre par des poteaux. Construire un appentis, des appentis. Placer un appentis dans la cour pour remiser des voitures. Incliner un appentis pour l'écoulement des eaux pluviales.

APPENZELL. Canton de la Confédération Suisse. Il se compose de huit bourgs ou villages et pas une ville. Son gouvernement est démocratique; sa population de 55,000 habitants. Le pays est couvert de montagnes et abonde en pâturages. || *Appenzell*, chef-lieu du canton, est un bourg de 6,000 hab., situé à 64 kilom. E. de Zurich.

APPERCEPTIBILITÉ. s. f. V. APERCEPTIBILITÉ.

APPERCEPTION. s. f. Philos. V. APERCEPTION.

APPERT (Il). 3e pers. du prés. de l'ind. du v. Apparoir. (ét., V. APPAROIR). Il paraît, il est évident.

APPERTEMENT. adv. Ouvertement. Peu usité.

APPESANTI, IE. part. pass. du v. Appesantir. S'emploie adjectivement dans les mêmes [illegible]

sommeil coula doucement sur les yeux *appesantis* et dans les membres fatigués de Télémaque. (Fen.) La figure du vieillard s'illumina comme d'un rayon de soleil, ses yeux *appesantis* jetèrent un vif éclat. (A. Karr.) Leurs habits étaient *appesantis* par l'eau qui les avait pénétrés, et qui coulait de toutes parts. (Id.) Je prie Morphée de répandre les plus doux charmes sur vos paupières *appesanties*. (Id.) Ne mangez pas jusqu'à être *appesanti*. (Franklin.)

Ainsi du Tout-Puissant la main *appesantie*
Sauve encor ses enfants alors qu'il les châtie.
(La Harpe.)

Au corps notre âme assujétie,
Vers les terrestres biens languit *appesantie*.
(L. Racine.)

APPESANTIR. v. a. 2e conj. (rac. *pesant*). Rendre plus pesant, plus lourd. Cette charge avait tellement appesanti la voiture, qu'il fallut deux chevaux pour la traîner. L'eau avait appesanti ses habits. Ses travaux à la forge ont appesanti sa main. On leur donna d'autres habits, parce que l'eau qui avait pénétré les leurs les avait *appesantis*. (Fen.)

— Fig. Rendre moins vif, moins actif. Les années ont appesanti son corps. L'âge avait appesanti ses pas.

Pour la seconde fois, un sommeil gracieux
Avait sous ses pavots *appesanti* mes yeux.
(Boileau.)

— En parlant des fonctions de l'esprit. L'âme s'élève au-dessus d'elle-même, et, malgré le corps qui l'*appesantit*, remonte à son origine. (Flech.)

— Il se dit encore en parlant de la colère de Dieu, du châtiment qu'il envoie aux pécheurs, des fléaux dont il afflige les peuples. Dieu a appesanti sa main, son bras sur ce peuple, sur cette race. Il appesantit son joug, son autorité devient plus oppressive.

Il m'aimait ; j'ai forcé la justice éternelle
D'*appesantir* son bras sur ma tête rebelle.
(Voltaire.)

— S'APPESANTIR. v. pron. Être appesanti. Il me semble que ce fardeau s'appesantit davantage. Chargés d'un feu secret, vos yeux *s'appesantissent*. (Rac.) Qu'est-ce que l'esprit? C'est la partie la plus vive et la plus subtile de l'âme qui *s'appesantit*. (Fléch.) Sous le joug des péchés leur foi *s'appesantit*. (Boil.) Car le cœur de ce peuple s'est *appesanti*, et leurs oreilles sont devenues sourdes. (Evangile.)

— *S'appesantir* sur un sujet. Parler trop longtemps d'une même chose. Il charge ses descriptions, et *s'appesantit* sur les détails. (La Bruy.)

— S'*appesantir par*. L'esprit est comme le corps, il *s'appesantit* par une longue oisiveté. (Volt.)

— En parlant des effets de la colère divine. Ils sentent la force invincible de sa main qui *s'appesantit* sur eux. (Boss.) Mille malheureux sur lesquels sa main *s'appesantit* avec tant de rigueur. (Mass.) Son bras de jour en jour *s'appesantit* sur toi. (L. Rac.) La tyrannie *s'appesantit* sur le peuple et l'écrase. (J.-J. Rouss.)

— S'aggraver. Ah ! combien ses malheurs se sont *appesantis*. (Delille.)

APPESANTISSEMENT. s. m. État d'une personne appesantie, soit de corps, soit d'esprit, par l'âge, la maladie, le sommeil. Un long repos amène l'appesantissement du corps. L'appesantissement de son esprit augmente chaque jour.

APPÉTÉ, ÉE. part. pass. du v. Appéter.

APPÉTENCE. s. f. (ét. lat. *ad*, vers ; et *petere*, demander). Physiol. Désir instinctif qui nous porte vers un objet quelconque.

— Sentiment vif qui porte à désirer certaines choses utiles à la conservation. L'*appétence* est l'état dans lequel le besoin commence à se faire sentir. Elle constitue le premier degré de l'appétit. (J. C.)

APPÉTER. v. a. 1re conj. (du lat. *appetere*, désirer). L'é antépénultième se change en è ouvert aux trois premières personnes du prés. de l'indicatif et du subjonctif. *J'appète, tu appètes, il appète. Que j'appète, que tu appètes, qu'il appète.* Il en est de même à l'impératif. *Appète.* Partout ailleurs on emploie l'é fermé. *J'appéterai, j'appéterais*, etc. Désirer vivement par instinct, par besoin physique. L'estomac appète des aliments. La femelle appète le mâle. Il n'est guère usité qu'en physiologie.

— Par extension. Je dis ces interdictions inutiles, parce que les malades n'*appètent* presque jamais ce qui leur serait nuisible. (Brill. Sav.)

La plus grand'part *appète* grand avoir,
La moindre part souhaite grand savoir.
(Marot.)

— Syn. comp. APPÉTER, DÉSIRER. On *désire* les richesses, les honneurs ; on ne les *appète* pas.

APPÉTIBILITÉ. s. f. Didact. Qualité de ce qui est désirable, de ce qui est appétible; faculté d'appéter.

APPÉTIBLE. adj. des 2 g. [illegible]t. Ce qui est désirable.

APPÉTISSANT, ANTE. adj. (ét., [illegible]TIT). Qui donne de l'appétit, qui excite l'appé[illegible]. Mets appétissants, viande appétissante. On s'assied autour de la large table qui supporte l'*appétissante* terrine. (Mme Merlin.)

— Fig. et fam. Qui excite, réveille les désirs. On dit d'une personne qui a de la fraîcheur et de l'embonpoint, qu'elle est appétissante. Vous allez être à moi depuis la tête jusqu'aux pieds, et je serai maître de tout : de vos petits yeux éveillés, de votre petit nez fripon, de vos lèvres *appétissantes*. (Molière.)

APPÉTIT. s. m. (du lat. *appetitus*; formé de *ad*, vers, et *petere*, demander). Philos. Inclination, faculté par laquelle l'âme se porte à désirer quelque chose pour la satisfaction des sens. Appétit sensuel. Appétit charnel. Appétit brutal, déréglé, dépravé, bizarre. Contenter, satisfaire ses appétits. Se laisser gouverner, entraîner par ses appétits. Pour la santé de l'âme et du corps, le désir et l'*appétit* ne doivent jamais être entièrement satisfaits. (Boiste.) J'ai tâché de mortifier mes *appétits* sensuels. (Boss.) Les animaux n'ont qu'un moyen d'avoir du plaisir, c'est d'exercer leur sentiment pour satisfaire leur *appétit*. (Buff.) Au bout de quinze jours, le lion des pucerons oublie ses *appétits*. (A. Karr.)

— Didact. L'appétit concupiscible, suivant les philosophes de l'école, est une faculté par laquelle l'âme se porte vers ce qu'elle regarde comme un bien. L'appétit irascible est une autre faculté par laquelle l'âme se porte à repousser ou à éviter ce qu'elle envisage comme un mal.

— Particulièrement du désir de manger. Bon appétit. Grand appétit. Avoir appétit, de l'appétit, un violent appétit. Donner de l'appétit, exciter, éveiller, aiguiser l'appétit. Sans appétit. En appétit. Ôter l'appétit. Ouvrir l'appétit. Manger d'appétit, avec appétit. Je n'ai point d'appétit à cela. Gagner de l'appétit. Se mettre en appétit. L'appétit me vient. Pour se bien porter, il faut demeurer sur son appétit. Avoir l'appétit ouvert de bon matin, satisfaire son appétit. Le travail aiguise l'*appétit* et la tempérance l'empêche d'en abuser. (J.-J. Rouss.) La viande ne plaît que selon l'*appétit*. (Régnier.) Nous dînâmes avec l'*appétit* qu'on gagne dans un violent travail. (J.-J. Rouss.) La grâce et le plaisir y sont, la joie et l'*appétit* l'assaisonnent (Id.) Nous parcourûmes les trois côtés avant dîner, nous dînâmes tous de bon *appétit*. (Did.) Le Créateur, en obligeant l'homme à manger pour vivre, l'y invite par l'*appétit*, et l'en récompense par le plaisir. (Brill. Sav.) Quel plaisir d'avoir un bon *appétit*, quand on a la certitude de faire bientôt un excellent repas! (Id.) Le loup est un de ces animaux dont l'*appétit* pour la chair est le plus véhément. (Buff.)

L'homme se nourrissait sans art et sans apprêts,
Et le seul *appétit* assaisonnait ses mets.
(Berchoux.)

Leur *appétit* fougueux, par l'objet excité,
Parcourt tous les recoins d'un monstrueux pâté.
(Boil.)

. . . Rien ne remplit
Les vastes *appétits* d'un faiseur de conquêtes.
(La Font.)

— Fig. L'ambition est un *appétit* désordonné des charges et des grandeurs. (Pascal.)

— Prov. fam. *Bon appétit.* Espèce de souhait qu'on adresse à quelqu'un qui mange ou va manger. || *Chercher ses appétits. Prendre ses appétits.* Choisir les viandes, les mets pour lesquels on a le plus de goût. Ces locutions ont vieilli. || *Il n'est chère que d'appétit.* La faim assaisonne tous les mets.

— Fig. prov. *C'est un cadet de grand appétit.* C'est un jeune homme à qui tout semble bon. || *C'est un homme qui a bon appétit.* Un homme qui recherche avec avidité l'argent et les places, qui veut toujours ajouter à ce qu'il possède, honneurs ou fortune. || *L'appétit vient en mangeant.* Plus on possède, plus on veut acquérir. || *Avoir l'appétit ouvert de bon matin.* Rechercher prématurément quelque chose d'utile et d'agréable. || *Demeurer sur son appétit.* Ne pas aller aussi loin que nos désirs, que nos goûts pourraient nous porter. || *Un chicaneur est toujours de bon appétit.* Un chicaneur est toujours avide de gain. || *Appétit de femme grosse.* Expr. prov. Appétit désordonné, bizarre.

— *A l'appétit.* Loc. adv. et fam. Par envie d'épargner, il a laissé tomber sa maison à l'appétit d'une centaine de pistoles qu'il fallait dépenser pour la réparer. A l'appétit d'un écu, il a laissé mourir un cheval de cent louis. Cette locution a vieilli.

— APPÉTITS. s. m. pl. Petits oignons ou tige verte de la ciboule que l'on coupe menus dans une sauce ou une salade pour l'assaisonner et en relever le goût.

— T. de pêche. Harengs préparés en demi-apprêt, peu salés et peu fumés. Ils sont plus estimés que les harengs saurs.

— s. m. pl. Philos. Principes actifs qui tirent leur origine du corps, qui ne sont point continus, mais périodiques et accompagnés d'une sensation désagréable.

APPÉTITIF, IVE. adj. Didact. Qui fait désirer. Propension appétitive. Faculté appétitive.

APPÉTITION. s. f. (pr. *ap-pé-ti-ci-on*). Didact. Action de désirer vivement, qui est mise en jeu par le réveil de quelque organe interne. Passion, désir de l'âme.

— Physiol. Désir et besoin de prendre des aliments.

APPIADES. s. et adj. f. pl. Nymphes sculptées en marbre autour de la fontaine Appia à Rome. Selon d'autres, Déesses qui [illegible] temple sur la voie Appia. Ces déesses étaient, à ce que l'on croit, au nombre de cinq : Vesta, Vénus, Minerve, la Paix, la Concorde.

APPIÈCEMENT. Arts et mét. V. RAPIÈCEMENT.

APPIÉCER. Arts et mét. V. RAPIÉCER.

APPIEN. Historien grec, né à Alexandrie, exerça à Rome la profession d'avocat, sous le règne de Trajan et d'Adrien. Fut procurateur sous Antonin. Ce fut à cette époque qu'il travailla à son Histoire romaine, dont la moitié seulement est parvenue jusqu'à nous.

APPIENNE (Voie). La plus célèbre des voies romaines, fut commencée par Appius Claudius Crassus, 312 ans avant J.-C. Elle conduisait de Rome à Capoue et alla plus tard jusqu'à Bénévent, puis à Brindes. Elle était autrefois

décorée de mausolées, de temples, d'arcs de triomphe, etc., et près de deux mille ans après on est étonné d'en trouver encore d'aussi beaux vestiges, principalement près de Terracine.

APPIÉTRIR (S'). V. APIÉTRIR.

APPILÉ, ÉE. part. pass. du v. Appiler.

APPILER. v. a. 1re conj. (rad. *pile*). Mettre en pile.

— S'APPILER. v. pron. Se resserrer sur soi. En quelque assiette qu'on couche les hommes, ils *s'appilent* et se rangent, en se ramassant et s'entassant. (Mont.)

APPIOS. s. m. Bot. Fausse angélique. || s. f. Racine d'une tuphorbe, émétique, très-purgative.

APPIUS CLAUDIUS. Célèbre patricien, était consul l'an de Rome 301. Il abdiqua le consulat pour participer à la réformation de la législation romaine, et fut nommé décemvir. Cette magistrature, qui devait durer un an, lui fut prolongée ainsi qu'à ses collègues, pour terminer ce code mémorable qui prit le nom des douze tables. Ne connaissant plus de bornes à son ambition, il fut renversé pour avoir abusé du pouvoir souverain qui lui était confié. Le meurtre de Virginie, fille du centurion Virginius, fut le signal de sa chute. On dit qu'il fut étranglé dans les prisons. || Plusieurs membres de la famille Claudia obtinrent avant et après lui les honneurs du consulat. Les deux plus remarquables, Appius Claudius Crassus, censeur l'an de Rome 442, qui fit construire la voie Appienne. Appius Claudius Caudex, consul l'an de Rome 488, obtint les honneurs du triomphe à son retour à Rome, après la défaite des Carthaginois près de Syracuse. Le nom de Caudex lui fut donné, parce qu'il fut le premier qui inventa un moyen de transporter des troupes en Sicile en construisant une espèce de radeau.

APPLAUDI, IE. part. pass. du v. Applaudir. S'emploie adjectivement. Nous avons vu la plupart de ces talents *applaudis* le premier jour par le parterre. (Grimm.) Dès que le faux, le mauvais et l'indécent sont *applaudis* dans les ouvrages d'esprit, ils le sont bientôt dans les mœurs publiques. (Mass.) L'éloge de Catinat a été *applaudi* avec transport (La Harpe.) Dans les deux continents Zaïre est *applaudie*. (Id.) Mes vers ont été moins *applaudis*; c'est l'abbé Delille qui lisait, et qui lisait aussi mal qu'il lit bien les siens. (Id.) C'est pour être *applaudis* que tant d'écrivains prennent la plume. (B. de St-P.) L'orateur et l'écrivain ne sauraient vaincre la joie qu'ils ont d'être *applaudis*. (La Bruy.)

Si, comme je le crois, ma pièce est *applaudie*,
Vous êtes la puissance à qui je la dédie. (PIR.)

APPLAUDIR. v. a. 3e conj. (ét. lat., *ad*, vers; *plaudere*, applaudir). Battre des mains en signe d'approbation. Applaudir un acteur, une pièce de théâtre. Applaudir des vers, un couplet chantés en public. Ils ne se lassent jamais de l'*applaudir*. (Fén.) Le public espagnol est fort impartial, il *applaudit* le taureau et l'homme selon leurs mérites réciproques. (Th. Gauth.) De belles jeunes femmes vont l'*applaudir* tout à l'heure du bout de leurs blanches mains. (Id.) Je suis persuadé qu'on *applaudit* les cris d'une actrice à l'Opéra, comme les tours de force d'un bateleur à la foire. (J.-J. Rouss.)

Le public dédaigneux hait ce vain artifice,
Il siffle la coquette, il *applaudit* l'actrice.
(DORAT.)

En dépit des sifflets de cent auteurs malins,
Le spectateur sensible *applaudit* des deux [mains.
(VOLTAIRE.)

— Approuver, louer ce que fait ou dit une personne. Applaudir une bonne action. Applaudir de nobles exploits. Il a fait un discours que tout le monde a vivement applaudi. Chacun l'a applaudi d'une si bonne action. On ne peut qu'applaudir un pareil trait de courage. Applaudir une si belle victoire. Tout le peuple à grands cris *applaudit* sa victoire. (Saurin.) En France le parterre, quoique jugeant en souverain et sans appel, borne sa juridiction à *applaudir* toutes les harangues qu'on lui adresse. (Grimm.) La vie de l'avare est une comédie dont on n'*applaudit* que la scène qui la termine. (S. Dub.) C'est nous-mêmes que nous flattons en *applaudissant* nos interprètes. (Villem.)

— v. n. Applaudir à quelqu'un, à quelque chose. Applaudir à la vertu, à l'impiété, à l'imposture, au crime. Applaudir à un discours, à une harangue. Applaudir à une action. À une [illegible] et de connaître les bienséances, lui ont *applaudi*. (La Bruy.) Celui qui écoute s'établit juge de celui qui prêche, pour condamner ou pour *applaudir*. (Id.) Quand on voit le public *applaudir* à ces énormes bêtises, on est tenté de croire que jamais ce public n'a senti aucune des nuances délicates du jeu de Caillot. (Grimm.) Ils ne pourraient être compris que des morts; or ce public est silencieux, et l'on n'*applaudit* point dans la tombe. (Chateaub.) Son talent est de ceux, en effet, qui *applaudissent* aux innovations, car ils ne peuvent les redouter en aucun cas. (H. Lucas.) Quels fléaux pour les grands, que ces hommes nés pour *applaudir* à leurs passions! (Mass.) La Révolution de 1789 est française, mais elle est européenne aussi: tous les peuples civilisés de l'Europe y ont mis la main, car tous l'ont préparée par leur participation au travail général qui l'a enfantée, et tous y ont *applaudi*. (Cous.)

Va chercher des amis dont l'estime funeste
Honore l'adultère, *applaudisse* à l'inceste.
(RACINE.)

— S'APPLAUDIR. v. pron. Se vanter, se glorifier. C'est un homme vain qui s'applaudit sans cesse. Les sots s'applaudissent. J'en juge par l'air content dont ils *s'applaudissent* sur tout le succès. (La Bruy.) Nous nous *applaudissons* de ces avantages, si nous en avons. (Mass.) Laissez-le s'*applaudir* d'un triomphe frivole. (Rac.) Lui-même il *s'applaudit*, et d'un esprit tranquille, etc. (Boil.)

— S'applaudir, se féliciter. Les solitaires avaient du haut de leurs montagnes le spectacle des orages du siècle, et *s'applaudissaient* de l'abri qu'ils avaient trouvé. (Chateaub.) Loin d'être intéressé à défendre la mémoire de Marie-Louise, Ferdinand ne peut que s'*applaudir* de la sévérité de l'histoire. (Salv.) Nous nous *applaudissons* d'une découverte qui vient confirmer nos soupçons. (Mass.) Elle s'*applaudit* de tromper toujours. (Volt.) On ne fait jamais le sacrifice de son caractère, qu'on ne s'en *applaudisse* ensuite. (Mme Necker.)

APPLAUDISSEMENT. s. m. Action de celui qui applaudit. Grande approbation manifestée soit par des battements de main, soit par des paroles d'acclamation, soit par la voix publique. Un tonnerre d'applaudissements éclata dans tout l'amphithéâtre. Il fut reçu avec grand applaudissement. L'applaudissement des peuples. Donner, recevoir des applaudissements. Avoir l'applaudissement universel, l'applaudissement public. Ces fameux combats, où les vainqueurs étaient couronnés avec des *applaudissements* incroyables. (Boss.) C'est, monseigneur, ce que vous demandent ces empressements de tous les peuples, ces perpétuels *applaudissements*. (Id.) C'est à tort que vous croyez être innocent du sang de vos frères, quand, par vos *applaudissements*, vous aiguisez les flèches dont on les perce. (Flech.) Les *applaudissements* et les vaines louanges des hommes lui étaient à charge. (Id.) Il a parlé en public, même avec *applaudissement*. (Id.) Il écoute cependant avec complaisance des *applaudissements* qui semblent lui déférer des honneurs divins, qui le traitent de dieu et d'immortel. (Mass.) Quels *applaudissements* l'univers vous prépare. (Rac.) Leurs parents les livraient aux *applaudissements* de toute l'assemblée, qui répandait sur eux des fleurs à pleines mains. (Barthel.) Si ces noms avaient été illustrés par des victoires précédentes, ils étaient accueillis par des *applaudissements* redoublés. (Id.) Des *applaudissements* donnés à quelques traits saillants ne sont que des *Dieu vous bénisse* à des gens qui éternuent. (D'Alembert.)

— Fig. Grande approbation, grande louange. Chercher les applaudissements du monde. S'attirer les applaudissements du monde. Les applaudissements de l'univers qui l'approuve. La cour, qui lui préparait à son arrivée les *applaudissements* qu'il méritait. (Boss.) On mêle aux vœux qu'on rend au Seigneur des *applaudissements* qu'on croit se devoir à soi-même. (Fléch.) L'imitation est de tous les *applaudissements* le plus flatteur et le moins équivoque. (Mass.)

— Syn. comp. APPLAUDISSEMENTS. LOUANGES. On *applaudit* en public au moment que l'action se passe, que le discours est prononcé. On *loue* en tout temps les personnes absentes ou présentes, non-seulement pour ce qu'elles ont fait ou dit, mais aussi pour leurs qualités naturelles, pour leur talent. Les *applaudissements* sont flatteurs, de quelque façon qu'ils soient donnés. La *louange* ne peut l'être qu'autant qu'elle est sincère.

APPLAUDISSEUR. s. m. Qui applaudit beaucoup, sans cesse, et quelquefois sans raison, quand même. Gens qu'on paie pour applaudir. Applaudisseurs à gages. Applaudisseurs payés. Les sophistes avait des troupes d'*applaudisseurs* attitrés. (Malte-Brun.) Si l'homme vain espère trouver un *applaudisseur*, il vous cajole; si un critique, il vous querelle et vous repousse. (Mont.)

APPLICABILITÉ. s. f. Qualité de ce qui est applicable. || Jurispr. Se dit d'une loi, d'un arrêt qui se trouve applicable à ce dont il s'agit. Ce mot, qui est cependant très-usité, ne se trouve dans aucun dictionnaire.

APPLICABLE. adj. des 2 g. (ét. lat., *ad*, vers; *plicare*, plier). Qui doit ou peut être appliqué. On prépare un lambris afin que l'or y soit applicable. Cette couleur n'est pas applicable. Ces fonds sont applicables à telle dé-[illegible] Les talents *applicables* à tout sont les plus utiles. (La Rochef.) Esprit sérieux *applicable* aux affaires. (Villem.)

— Fig. En parlant de livres, des lois, des sciences, des louanges, etc. Ce passage n'est pas applicable au sujet. Cette loi n'est pas applicable. Ce trait d'histoire est applicable à ce prince. Cette louange est applicable à la vertu. L'algèbre est applicable à la géométrie.

APPLICAGE. s. m. Techn. Action d'appliquer des accessoires et ornements sur une pièce de poterie.

APPLICAIRE. s. f. Bot. Espèce de lycopode.

APPLICANT, E. adj. Dans la langue entomologique, les ailes *applicantes* sont, pendant l'état de repos, parallèles à l'abdomen.

APPLICATA. Médec. Mot latin transporté dans notre langue; il signifie, Choses appliquées, et désigne, en hygiène, les objets qui sont appliqués immédiatement à la surface du corps, comme les vêtements, les cosmétiques, les bains, etc.

APPLICATIF, IVE. adj. Bot. Se dit de parties qui sont appliquées face à face, l'une contre l'autre, sans se ployer. Préfoliation applicative.

APPLICATION. s. f. (pr. *ap-pli-ka-ci-on*; ét., V. APPLICABLE). Action par laquelle on applique une chose sur une autre. Superposition, application d'un enduit sur une muraille, des couleurs sur la toile d'un tableau. L'application d'un vésicatoire. Application de sangsues. Application d'un emplâtre sur une plaie.

— Dans un sens plus étendu, Action d'appliquer une chose, un corps à un autre, en les approchant ou les mettant l'un près de l'autre. En mécanique, on définit le mouvement, l'application successive d'un corps aux différentes parties de l'espace.

— Fig. Action d'employer une chose dans les cas où son usage peut être convenable. L'application d'une découverte, d'un procédé. Ce procédé est susceptible de recevoir plusieurs applications, d'une foule d'applications. L'application d'un médicament, d'un remède à une maladie.

— Particulièrement dans cette acception figurée, c'est l'action d'appliquer, dans un cas spécial, une règle, une loi, un principe qui a rapport à ce cas. Application d'une loi. Application d'une peine à un délit. Application rigoureuse d'un principe. Les lois n'eurent plus d'*application*. (Montesq.) Dès lors j'aurais des principes dont l'*application* serait si bien déterminée, qu'il ne serait pas possible de les restreindre, ni de les étendre à des cas d'une autre nature. (Condill.) Faites-vous l'*application* de ce principe. (J.-J. Rouss.) Ce principe est commun, mais l'*application* n'en est pas commune. (Id.) Le bon sens y règne par tout (dans ces lois), et on ne voit nulle part une plus belle *application* des principes de l'équité humaine. (Boss.)

— Action par laquelle l'âme fixe son attention sur un sujet, en fait l'objet de ses pensées, à dessein de le connaître le mieux possible. Avoir de l'application pour l'étude, pour les sciences, les lettres, les arts. La préparation pour le sacerdoce n'est pas une *application* de quelques jours, mais une étude de toute la vie. (Boss.) Sa principale *application* fut de l'accoutumer à connaître et à souffrir la vérité. (Fléch.) On devrait mettre toute son *application* à instruire l'enfance. (La Bruy.) Il met toute son *application* à couvrir ses défauts. (Pasc.)

— Action par laquelle l'âme exerce ses qualités, ses penchants, sur un objet plutôt que sur un autre. Cet amour-propre ne devient bon ou mauvais que par l'*application* qu'on en fait et les relations qu'on lui donne. (J.-J. Rouss.)

— Action d'appliquer le passage d'un auteur, d'un discours, à un autre objet que celui que le poète, l'orateur ont traité, à cause des rapports qui existent entre ces deux objets. A la représentation d'une pièce d'Eschyle, l'acteur ayant récité un vers dont le sens était: Il ne veut pas paraître homme de bien, mais l'être en effet, tout le monde jeta les yeux sur Aristide et lui en fit l'*application*. (Barth.) Ils ont osé faire des *applications* délicates et dangereuses de l'endroit de ma harangue... (La Bruy.) Ils suppriment quelques noms pour déguiser l'histoire qu'ils racontent et pour détourner les *applications*. (Id.) Si la loi est juste en général, il faut lui passer quelques *applications* malheureuses. (Fonten.)

— L'application d'une science à une autre en général; l'usage qu'on fait des principes et des vérités d'une science pour étendre et perfectionner une autre science. Application de l'algèbre à la géométrie. Application de la géométrie et de l'astronomie à la géographie, de la physique à la médecine, de la chimie aux arts industriels. Application pratique. L'agriculture ne doit désormais attendre ses progrès que de l'*application* des sciences physiques. (Chaptal.)

— Fam. Une simple attention un peu marquée. Application au jeu. Imaginez-vous l'*application* d'un enfant à élever un château de cartes ou à se saisir d'un papillon. (La Bruy.)

— L'application d'une somme à telle ou telle dépense. L'emploi déterminé d'une somme pour telle ou telle dépense.

— Théol. L'application des mérites de Jésus-Christ. Le bienfait par lequel Jésus-Christ transfère aux chrétiens ce qu'il a mérité par [illegible] unes par l'*application* des mérites de Jésus-Christ. (Bourdal.)

— Syn. comp. APPLICATION. MÉDITATION. CONTENTION. L'*application* est une attention suivie et sérieuse; elle est nécessaire pour connaître le tout. La *méditation* est une attention détaillée et réfléchie; elle est indispensable pour connaître à fond. La *contention* est une application forte et pénible de l'esprit à quelque objet de méditation; elle suppose ou des difficultés dans la matière ou de la faiblesse d'esprit. L'*application* suppose la volonté de savoir; elle peut n'avoir point de succès. La *méditation*, le désir d'approfondir et une action réfléchie, qui a toujours un résultat plus ou moins utile. La *contention*, une matière difficile, importante; elle exige une résolution ferme de ne rien ignorer et de vaincre les difficultés qui peuvent se présenter.

APPLIQUE. s. f. (ét., V. APPLICABLE). Arts mécaniq. Certaines choses qu'on applique à d'autres dans certains ouvrages. Ornement de pierres précieuses qui s'applique sur un ouvrage. Ouvrage de rapport et de marqueterie, d'ébéniste, etc. || Métal qui le fixe. Tout ce qui s'assemble par charnières, coulisses, etc. || Orfèvr. Tout ce qui s'applique, s'assemble. || Menuis. Art d'enchâsser.

APPLIQUÉ, ÉE. part. pass. du v. Appliquer. S'empl. adjectiv. dans la plupart des acceptions du verbe. Une affiche appliquée au mur. La sainte onction des mourants *appliquée* deux fois en moins d'une année. (Fléch.) Les lois doivent être *appliquées*, non interprétées. (Maury.) Un esprit vif, pénétrant, *appliqué*. (Fléch.) Ils étaient par eux-mêmes *appliqués* et ingénieux. (Boss.)

Ou de souffrir trente bons coups de gaules,
Bien *appliqués* sur tes larges épaules,
Ou de payer sur-le-champ cent écus.
(LA FONTAINE.)

— *Appliqué à*. Attaché à examiner les difficultés et à les résoudre, à chercher la vérité, etc., à connaître tout, et à tirer quelque fruit de ses connaissances. Uniquement *appliqué* à connaître Dieu. (Fléch.) Toujours *appliquées* à se perfectionner dans leur vocation. (Id.) *Appliqué* à ne régner que pour faire régner la raison. (Fén.) Il n'est plus *appliqué* au gouvernement de ses peuples. (Mass.) *Appliqué* sans relâche au soin de me punir. (Rac.) Mon père, soixante ans au travail *appliqué*. (Boil.) Comment pourrai-je rendre clair et facile ce débat *appliqué* à des intérêts si loin de nous? (Villem.) Salut public, avec ce mot mal *appliqué* on a cru justifier toutes les tyrannies possibles. (La Harpe.)

— *Appliqué à*, suivi d'un nom ou d'un infinitif. Nous demeurons *appliqués* à l'oraison et au ministère de la parole. (Boss.) Moins *appliqués* à dissiper ou grossir leur patrimoine qu'à le maintenir. (La Bruy.) Une femme plus complaisante pour son mari, plus *appliquée* à sa famille et à ses affaires. (Id.)

— La Bruyère et Massillon lui donnent pour régime indirect un nom de personne. Les faces élevées vers leur roi, à qui ils semblent avoir tout l'esprit et tout le cœur *appliqués*. (La Bruy.) Les plus pieux rois vos prédécesseurs ont toujours été les plus *appliqués* à leurs peuples. (Mass.)

— *Appliqué sur*. Un lit de quatre pieds, à bandes de point de Hongrie *appliquées* fort proprement sur un drap de couleur d'olive. (Mol.)

— *Appliqué contre*. Après plusieurs essais infructueux, on est parvenu à faire des objectifs de lunettes composés de trois verres *appliqués* l'un contre l'autre. (J.-B. Say.)

— Bot. Se dit de parties qui sont appliquées l'une contre l'autre, mais sans avoir d'adhérence ensemble, notamment d'une feuille qui se relève pour suivre à peu près la direction de la tige ou du rameau, et des feuilles renfermées dans le bourgeon, quand leur limbe est plane, droit, et qu'elles sont appliquées l'une contre l'autre.

APPLIQUÉE. s. f. Géom. S'est dit au lieu d'Ordonnée, mot qui est actuellement seul employé.

APPLIQUER. v. a. 1re conj. (ét. lat., *ad*, sur; *plicare*, plier). Mettre une chose sur une autre, afin qu'elle y reste adhérente. Appliquer une affiche au mur. Appliquer des couleurs sur une toile. Appliquer une ou plusieurs couches de peinture. Appliquer un cataplasme, un emplâtre. Appliquer des ventouses. Appliquer des filets d'or sur de l'ivoire. Appliquer de la broderie sur une étoffe. J'ai *appliqué* mon oreille à la cloison; ce qu'ils chantaient, c'était une joyeuse chanson. (A. Karr.)

— Presser une chose sur une autre, de façon qu'elle y laisse une empreinte. Appliquer un sceau, un cachet sur de la cire. Appliquer un fer chaud sur l'épaule. Le bourreau lui *applique* le fer chaud sur le front. (Vertot.)

— Fig. et fam. *Appliquer un soufflet. Appliquer un coup de poing*. Donner un soufflet, un coup de poing. A ces mots, il m'*appliqua* le meilleur des soufflets. (Les.) Ah ça, drôle, fit Georges en lui *appliquant* sur la figure une charmante petite canne de rhinocéros. (A. Karr.)

— Fig. Appliquer un homme à la question, à la torture. Le mettre à la question, etc. Les innocents que l'on *appliquait* à la question se voyaient quelquefois forcés de céder à la douleur et de s'avouer coupables. (Volt.)

— Appliquer son esprit, son attention, ses [illegible] dier, examiner attentivement quelque chose. Appliquer son esprit aux sciences les plus abstraites. A peine le premier homme fut-il sorti de ses mains, qu'il l'*appliqua* à la culture de ce lieu de délices. (Boss.)

Elle a toujours depuis *appliqué* tous ses soins
A fuir l'occasion de me voir sans témoins.
(TH. CORNEILLE.)

Quoi donc, à me gêner *appliquant* mes esprits,
J'irai faire à mes yeux éclater ses mépris?
(RACINE.)

— Faire toucher une chose à une autre, avec un mouvement de pression plus ou moins fort. Il prit une coupe, l'*appliqua* légèrement à ses lèvres, et la fit passer de main en main. (Barth.) Il *appliqua* sur cette main un baiser que je sentis sur mon cœur. (J.-J. Rouss.) Que de baisers j'*applique* sur ces deux mains qui

me serrent. (Id.) Le président du sénat portait un collier d'or, d'où pendait une figure sans yeux, qu'on appelait la vérité : il l'*appliquait* au parti qui devait gagner sa cause. (Boss.)

— Fig. Employer une chose dans les cas où son usage convient. Appliquer un procédé. *Appliquer un remède à une maladie*. En faire usage contre une maladie. Et particulièrement, appliquer une règle, une maxime, un principe, une loi, une théorie ; en faire usage dans les cas qui y ont rapport. Appliquer une loi à un cas particulier. Appliquer une peine à quelqu'un, à un délit. Appliquons cette règle à notre sujet. (Pasc.) Les dieux *appliquent* quelquefois des remèdes violents à des maux extrêmes. (Barth.) Pourquoi m'arriva-t-il de subir la rigueur d'une loi qu'on *applique* si rarement aux riches ? (G. Sand.) Le XVIIIe siècle a *appliqué* sans cesse à tout et partout ces principes qu'il avait une fois généralisés. (Cousin.)

— Appliquer une science à une autre, faire usage des principes ou des vérités d'une science, pour perfectionner et étendre l'autre. Appliquer l'algèbre à la géométrie, la géométrie, l'astronomie à la géographie. Appliquer les connaissances chimiques à l'agriculture. Descartes *appliqua* le premier à l'étude de l'homme moral, la connaissance de l'homme physique. (Bonnin.)

— Appliquer un passage d'un auteur à une chose, à une action, à une personne. Détourner le sens de ce passage de l'objet que l'auteur a traité, pour l'adresser à un autre objet qui a des rapports avec le premier. On applique de même un nom, une dénomination, pour exprimer une comparaison. Il se moquait du père Bauny et lui *appliquait* ces paroles : *Ecce qui tollit peccata mundi*. (Pasc.) C'est ici que nous pouvons *appliquer* à notre femme forte ce que Salomon a dit de la sienne. (Fléch.) Tandis que le public nous *applique* peut-être des vérités si ressemblantes, nous sommes ingénieux à détourner sur les autres le coup que etc. Belon dit avoir pris beaucoup de peine à trouver à la petite fauvette rousse une appellation antique, et il finit par se tromper en lui *appliquant* celui de troglodyte. (Buff.)

— S'emploie absolument, et signifie, Demander, exiger de l'application. La vie de la cour est un jeu sérieux, mélancolique, qui *applique* ; il faut arranger ses pièces et ses batteries, avoir un dessein, le suivre, parer celui de son adversaire. (La Bruy.)

— Appliquer, en T. de finance, dans le sens de Destiner, affecter, consacrer. Appliquer une amende au soulagement des pauvres. Appliquer les revenus d'une terre à l'extinction de ses dettes.

— Math. Transporter une ligne donnée, soit dans un cercle soit dans une autre figure curviligne ou rectiligne, en sorte que les deux extrémités de cette ligne soient dans le périmètre de la figure.

— S'APPLIQUER. v. pron. Être appliqué, être applicable. Ce que dit cet ancien auteur *s'applique* ici avec tant de justesse, et avec une force si convaincante, que, etc. (Pasc.)

— *S'appliquer*. Se dit pour, Appliquer à soi-même, se faire l'application. L'éducation dont l'homme peut *s'appliquer* à lui-même les préceptes et les avantages. (Julien.) Le sage qui entend une parole sensée, la loue et se l'*applique* à soi-même. (Boss.) Peu savent comme vous *s'appliquer* ce remède. (Corn.) *S'appliquer* des restitutions. Garder pour soi des sommes qu'on avait été chargé par un débiteur de remettre au créancier.

— *S'appliquer à*, suivi d'un nom. S'appliquer aux sciences. S'appliquer à la lecture. S'appliquer à ses devoirs, aux affaires d'état. Tous les citoyens *s'appliquent* au commerce. (Fén.) Il *s'applique*, même avec beaucoup de goût et de génie, aux sciences et aux beaux-arts. (Id.) Il est sage et éclairé ; mais il *s'applique* au détail. (Id.) Il s'est plus *appliqué* aux vices de l'esprit, aux replis du cœur et à tout l'intérieur de l'homme, que n'a fait Théophraste. (La Bruy.) Ceux qui *s'appliquent* trop aux petites choses deviennent ordinairement incapables des grandes. (La Rochef.) Il paraît, par Tacite et César, que les Germains *s'appliquaient* beaucoup à la vie pastorale. (Mont.) Rien ne me paraît plus important que de discerner les choses auxquelles nous pouvons nous *appliquer* avec succès, de celles où nous ne pouvons qu'échouer. (Condill.) Tibère était d'autant moins religieux, qu'il s'était *appliqué* à l'astrologie et qu'il croyait au fatalisme. (La Harpe.) Ces précieuses facultés, l'étendue et la sagacité, étaient relevées chez Napoléon par un sentiment du beau qui était exquis et s'ap- [illegible] *appliqué* toute sa vie à la philosophie. (B. de St-P.)

Quand tout mon cœur s'*applique*
Aux soins de rétablir un jour la république.
(CORN.)

Mais lorsque je te vois, une si noble ardeur
T'*appliquer* sans relâche aux soins de ta gran-
(BOIL.) [deur.

Achille seul, Achille à son amour s'*applique*.
(RAC.)

— *S'appliquer à*, suivi d'un infinitif. Ne s'est-elle pas *appliquée*, en toute rencontre, à conserver cette bonne intelligence ? (Boss.) Il *s'applique* à vous contredire. (La Bruy.) Il s'est *appliqué* à faire refleurir le commerce. (Fén.) *Appliquez*-vous à mettre vos peuples dans l'abondance. (Id.) *Appliquez*-vous à multiplier chez vous les richesses naturelles. (Id.) Il *s'appliqua* à discerner la cause du juste de celle du pécheur. (Fléch.) Comme cette maxime est fondamentale, *appliquons*-nous à la mieux éclairer. (J.-J. Rouss.) Les princes se sont *appliqués* à tenir en tout temps des troupes disciplinées. (Volt.)

APPLIS. s. m. pl. Anc. cout. Outils fournis par le propriétaire à son métayer, lorsqu'il entrait dans sa terre.

APPOGGIATURE. s. f (de l'ital. *appoggiare*, appuyer). Mus. Petite note d'agrément sur laquelle on appuie avant d'attaquer la note principale.

APPOINT. s. m. (ét. lat., *ad*, à ; *punctum*, salaire). Banq. Comm. Somme qui fait le solde total d'un compte. Avoir un appoint de mille francs à tirer sur Lyon. Complément d'une somme en une autre monnaie plus petite, qu'on ne saurait parfaire avec les principales espèces employées au paiement. Pour faire mille francs en écus de trois livres, il fallait trois cent trente-trois écus, et un appoint de vingt sols.

APPOINTAGE. s. m. Arts et mét. Dernier foulage des cuirs avant de les passer au suif.

APPOINTÉ, ÉE. part. pass. du v. Appointer. Cause appointée. Procès appointé. Affaire appointée. Commis, employé appointé. || S'emploie adjectiv. Soldat, officier de guerre qui tire une plus grosse paie que les autres. Soldat appointé. Capitaine appointé (on se servait anciennement de cette désignation, parce que l'augmentation de paie était donnée aux hommes destinés à quelque attaque périlleuse). || S'emploie aussi subst. et est pris pour Appointement. On dit Un appointé en droit, à mettre. Un appointement en droit, à mettre. Prononcer un appointé en droit, etc.

APPOINTÉ, ÉE. adj. Blason. Se dit des pièces qui se touchent par la pointe, telles que chevrons, épées, etc.

APPOINTÉ. s. m. Anc. jurispr. Arrêt par appointé se disait de celui dont des parties convenaient, de leur consentement, par l'avis de leurs avocats ou de leurs conseils.

— On disait prov. *Des gens sont toujours appointés contraires*, quand ils se contredisent toujours, lorsqu'ils sont de différentes opinions et de différents intérêts.

Vous serez étonnés de voir qu'à tous moments
Ils seront *appointés* contraires.
(LA FONTAINE.)

APPOINTEMENT. s. m. (ét. lat., *ad*, pour ; *punctum*, vote, suffrage). Prat. anc. Règlement ou jugement interlocutoire qui établit la contestation des parties, où l'on rédige leurs qualités et les conclusions de leurs demandes écrites et produites, sur lesquelles les juges doivent prononcer. || *Appointement en droit*. Donné en première instance, quand les parties ont fait quelque demande où il s'agit du droit. || *Appointement en faits contraires*. Quand il ne s'agit que des faits qu'il est permis à chacun de vérifier. || *Appointement de conclusion*. Arrêt de règlement sur l'appel d'une sentence rendue en procès par écrit. || *Appointement au conseil*. Règlement qui se donne à l'audience sur la plaidoirie des parties, qui les appointe à écrire et produire sur une appellation verbale portée en l'audience de la grand'chambre, qui n'y peut pas être jugée parce qu'il y a plusieurs titres à voir, différentes parties ou autres circonstances, les juges en ce cas appointent l'affaire au conseil, après avoir entendu les avocats des parties, pour être le procès jugé par écrit.

— *Appointement général*. Celui par lequel plusieurs causes qui n'avaient pu venir à leur tour de rôle à la grand'chambre étaient appointées de plein droit. || *Appointement offert*. V. RÔLE. || *Appointement de jonction*. Jugement qui joint l'instruction par écrit d'une nouvelle demande, à une première instruction qui se poursuit déjà en cette forme. || *Appointement à faire preuve*. Jugement qui ordonne une enquête. || *Appointement à fournir débats*. Appointement en matière de compte.

— Appointement. Les jugements en forme d'arrêts tout dressés qu'on fait recevoir à l'audience, pour les autoriser, quand les parties en sont d'accord, ou quand elles ont été envoyées au parquet pour les juger. || Rendre un appointement à l'audience. Prendre un appointement au greffe.

— Arrangement d'une contestation, d'une dispute, d'un duel.

APPOINTEMENTS. [illegible] Donner, recevoir de gros appointements. Toucher ses appointements. Appointements d'un gouverneur, d'un intendant. De faibles, de minces appointements. D'énormes appointements. Augmenter, réduire, supprimer des appointements.

— Lorsqu'un homme aide à la dépense, à la subsistance d'un autre qui n'a pas de quoi subsister commodément par lui-même, on dit familièrement : C'est lui qui fournit aux appointements.

— Syn. comp. APPOINTEMENTS, HONORAIRES, GAGES. Les *honoraires* se donnent aux maîtres de sciences, d'arts libéraux ou à ceux à qui on a recours dans l'occasion, pour obtenir quelque conseil salutaire, ou quelque autre service que leurs fonctions les met à même de rendre. Les *gages* se donnent aux gens des classes inférieures, aux domestiques, à ceux qui servent. Les *appointements* à ceux qui occupent un emploi dans une administration quelle qu'elle soit.

APPOINTER. v. a. 1re conj. Prat. Régler par appointement en justice. Appointer un procès. Appointer une cause. Appointer une affaire d'honneur. || Accommoder, terminer à l'amiable. Inusité aujourd'hui. || Appointer une affaire trop embrouillée pour être jugée à l'audience. Appointer les parties à écrire et produire. Appointer en droit. Appointer à mettre. V. APPOINTEMENT.

APPOINTER. (ét., V. APPOINTEMENT). Donner des appointements à un employé. Appointer un commis, un intendant.

— Dans la troupe, *Appointer un homme d'une corvée, d'une garde, d'exercice*. Lui imposer, par punition, une corvée, une garde hors de tour, ou l'envoyer à l'exercice des recrues, quoique son instruction ne l'exige plus.

— Techn. Tailler en pointe un crayon, un hameçon, un fil de fer. || Fouler un cuir une dernière fois, avant de le mettre au suif. || Faire quelques points à un matelas ployé en deux, pour qu'il ne se déploie pas. || Coudre les bouts d'une pièce d'étoffe, pour qu'elle ne se déroule pas.

APPOINTEUR. s. m. Anc. jurispr. Juge chargé par un appointement de faire un rapport sur une affaire. || *Appointeur de procès*. Homme qui s'empresse de faire toute sorte d'accommodements.

— Se disait odieusement de ces juges qui ne venaient que rarement à l'audience, et pour faire appointer la cause d'une partie qu'ils voulaient favoriser.

Ces propos n'étaient rien au prix de l'embarras
Où se trouva réduit l'*appointeur* de débats.
(LA FONTAINE.)

De semblables discours rebutaient l'*appointeur*.
(ID.)

Puisqu'on plaide et qu'on meurt, il faut qu'on se
[propose
D'avoir des *appointeurs*, et d'autres gens aussi,
On n'en manque pas, Dieu merci. (ID.)

— Techn. V. EMPOINTEUR.

APPOINTIR. v. a. Techn. V. APPOINTER.

APPOINTON. s. m. Anc. T. milit. Sorte de poignard.

APPONDURE. s. f. Arts et mét. Perche qui sert à fortifier le chantier d'un train, lorsqu'il est trop faible.

APPONTEMENT. s. m. Ponts et chauss. Espèce de pont volant que l'on met sur les pieux de fondation.

APPORT. s. m. (rad. *port*). Vieux mot qui signifiait. Foire, marché, lieu où l'on apporte les denrées, où l'on conduit les bestiaux à vendre, etc. Il est encore usité dans quelques provinces. L'apport de tel village. Aller à l'apport.

— *L'apport-Paris*. La place du Châtelet, à Paris, ainsi nommée parce qu'il s'y tenait anciennement un marché. Quelques personnes disent à tort et par corruption *la Porte-Paris*.

— Jurispr. Ce qu'un époux apporte dans la communauté. Prélever, reprendre son apport, ses apports. Sous le régime de la communauté pure et simple, les apports de deux époux, s'ils ne consistent qu'en objets mobiliers, deviennent communs entre eux. On fixe d'habitude dans le contrat de mariage la valeur des apports de chaque époux.

— Prat. *Apport* se dit en parlant des pièces dont on fait le dépôt dans un greffe ou chez un fonctionnaire public. Ordonner un apport de pièces dans une affaire. Il a été satisfait à l'apport de pièces. On ordonne des apports de pièces en matière criminelle spécialement.

— *Acte d'apport*. Reçu que l'on donne des pièces déposées.

— Comm. Ce qu'un associé met à la masse en entrant dans une société commerciale. Apport de fonds. Apport de trente mille francs. Retirer son apport. Perdre son apport.

APPORTAGE. s. m. Action d'apporter une charge, un fardeau.

— Peine, salaire de celui qui apporte un fardeau. Il est peu usité.

APPORTÉ, ÉE. part. pass. du v. Apporter. S'emploie adjectivement. Argent apporté. Paquet apporté. Lettre apportée. Présents apportés. Marchandises apportées.

Vainement d'un breuvage à deux mains *apporté*
[illegible]
(BOILEAU.)

Dans les mains des Persans jeune enfant *ap-*
(RACINE.) [*porté*.

— *Apporté à*. Lorsque la religion chrétienne fut *apportée* aux Barbares, la secte arienne était en quelque façon dominante dans l'empire. (Montesq.)

On dit qu'avant la boîte *apportée* à Pandore
Nous étions tous égaux ; nous le sommes encore.
(VOLTAIRE.)

— *Apporté par*. Tauris, alors riche et active, recevait aussi les mêmes articles, et les échangeait avec les produits d'Europe *apportés* par les Génois. (M.-Brun.) Le jansénisme nous paraît avoir été *apporté* de l'Orient par les croisades. (B. de St-P.)

APPORTER. v. a. 1re conj. (du lat. *apportare*, formé de *ad*, à ; *portare*, porter). Porter d'un endroit quelconque au lieu où est la personne qui parle, ou dont on parle. Apporter de l'argent. Apporter des lettres. Apporter des présents. Apporter des marchandises par eau, par charroi. *Apportez* chaque jour une corbeille de terre, vous ferez enfin une montagne. (Confuc.) Ses esclaves effrayés sont accourus au bruit, ils ont *apporté* de la lumière. (Bouff.) Les Egyptiens *apportaient*, comme on sait, dans leurs festins, les cadavres embaumés de leurs ancêtres, pour se consoler à l'aspect du trépas et s'instruire à bien profiter de leurs jours. (Virey.) Nous fîmes rafraîchir dans les ruisseaux quelques bouteilles de vin que nous avions *apportées*. (Le Sage.) L'abbé de La Caille dit que les Portugais ont *apporté* les singes à l'Île-de-France. (Buff.) Je vous prie tous deux de ne vous point en aller qu'on ne m'ait *apporté* mon habit. (Mol.)

Si la fortune frappe, ouvre à l'instant ta porte,
Et prends vite ce qu'elle *apporte*. (Mollev.)

La génisse *apporta* son nectar argenté,
Aliment pur et doux, source de la santé.
(ST-LAMB.)

— Prov. *Bien venu qui apporte*. On accueille favorablement celui qui paie, ou qui fait des présents.

— *Apporter de*. Apporter de dehors. Apporter de loin. Apporter de l'étranger, de la province. Apporter de Londres, de Marseille, d'Orléans. Du vin qu'on *apportait* de la ville dans de grands vases. (Fén.) J'arrivai à Barcelone avec le reste des richesses que j'avais *apportées* d'Alger. (Le Sage.)

— *Apporter à*. Apporter à quelqu'un des livres, des fruits, du gibier. On m'a *apporté* une copie manuscrite de la censure. (Pasc.) Ils *apportèrent* à Moïse leurs ornements les plus précieux pour la construction du tabernacle. (Mass.) Lychas, qui lui avait *apporté* de la part de Déjanire cette tunique. (Fén.) Ordonnez le festin, *apportez*-moi ma lyre. (J.-B. Rouss.) Point d'aîné, point de roi qu'en m'*apportant* sa tête. (Corn.) Le bruit se répand dans les Gaules qu'une déesse a *apporté* une plante céleste aux Gaulois. (B. de St-P.)

— *Quelles nouvelles apportez-vous ?* Quelles nouvelles avez-vous à nous apprendre ? Un homme échappé du combat vint promptement *apporter* ces nouvelles à Abraham. (Sacy.)

— Mar. Apporter se dit aussi en parlant des vaisseaux, et même de la mer, des fleuves. Nos flottes nous *apportaient* tous les ans les richesses du Nouveau Monde. (Mass.) Autrefois la mer *apportait* le tribut de tous les peuples de la terre. (Fén.) Ce fleuve, qui l'arrose par ses débordements réglés, lui *apporte* les pluies et les neiges des autres pays. (Boss.) Le flot qui l'*apporta* recule épouvanté. (Rac.)

Tu vois incessamment les fleuves dans leurs
[courses
T'*apporter* à l'envi le tribut de leurs sources.
(DESAINTANGE.)

— Par extens. Fournir. Apporter en mariage. Apporter à la communauté, dans la communauté. Apporter son industrie, ses capitaux, dans une société de commerce. L'un y *apporte* son esprit, l'autre son argent, partant quitte (Mariv.)

— Il s'emploie figurément dans les deux acceptions précédentes, en parlant des qualités morales, et de certaines dispositions de l'esprit. Les dispositions que l'homme apporte en naissant. Apporter dans la société un esprit de conciliation, un esprit de haine, de discorde. On l'a vu *apporter* persévéramment l'innocence à l'autel, le zèle à la chaire, l'assiduité à la prière, une ardeur infatigable à toutes les affaires de l'Eglise. (Boss.) Il *apporte* pour toute marque de vocation à un ministère d'humilité, des vues d'élévation et de gloire. (Mass.) Burke *apporta* au milieu du parlement britannique une sorte d'imagination enthousiaste. (Villem.) Il verra le sénat m'*apporter* ses hommages. (Corn.) *Apportez*-vous ici la haine ou l'amitié ? (Id.) Chimène à vos genoux *apporte* sa douleur. (Id.)

Votre rivale en pleurs
Vient à vos pieds, madame, *apporter* ses dou-
(RAC.) [leurs.

— Mettre, employer. Apporter de la bonne volonté, de la mauvaise volonté. Apporter de la précaution, des soins, de l'attention à une chose. Apporter du zèle à remplir ses devoirs. Les précautions que vous *apportez* pour ne mettre pas facilement ces permissions en pratique. (Pascal.) Tant on *apporte* de soins pour les préparer à une action si grande. (Id.) Quelque soin qu'on *apporte* à être serré et concis, ils vous trouvent diffus. (La Bruy.) La cour [illegible] discernement à recevoir qu'à donner. (S. Dubay.)

— *Apporter remède, apporter du remède à une chose*. Y remédier, réparer ce qui s'y trouve de fâcheux. Apporter quelque remède à un accident, à un malheur.

— *Apporter des facilités, apporter des difficultés, des obstacles, des entraves*, etc. Faciliter le succès, faire naître des difficultés, des obstacles. Apporter des facilités à une affaire. Apporter des difficultés, des obstacles à un mariage, à un traité, à une négociation. Quelle facilité n'*apportait* pas à la navigation et au commerce cette merveilleuse réunion de tous les peuples du monde sous un même empire. (Boss.) Parmi les difficultés que ses intérêts *apportaient* au traité des Pyrénées. (Id.) Par-

tez, à vos honneurs j'*apporte* trop d'obstacles. (Rac.)

— On dit dans un sens analogue, *Apporter des adoucissements, des tempéraments dans une affaire.*

— Etre l'auteur, la cause de, produire. Il se dit en parlant des personnes et des choses. Il vient *apporter* la paix, la vérité, la justice aux hommes. (Mass.) Voilà les biens que Jésus-Christ vient *apporter* sur la terre. (Id.) Soit qu'un commerce fatal y eût *apporté* des pays éloignés, avec de fragiles richesses, des semences de maladies et de mort. (Fléch.) La rigueur de la saison, qui détruisit les biens de la terre, *apporta* la famine. (Volt.) Cet éclaircissement *apporterait* plus d'obscurité que d'instruction. (Pasc.) Les années ne cessaient de lui *apporter* de nouvelles grâces. (Boss.) Récapitulez tous les avantages que cette alliance vous a *apportés*. (Montesq.) Voilà un échantillon des malheurs qu'*apportent* les dissensions de famille. (Rouss.) L'exposition du sol *apporte* encore des variations infinies dans la fertilité et dans la nature de ses produits. (Chaptal.)

Réaumur et Franklin *apportant* la lumière,
Lèvent l'épais rideau qui couvrait la matière.
(*Satiriques.*)

Mais le printemps, Doris, de moment en moment
Apporte à la campagne un nouvel ornement.
(St-Lambert.)

Une morale nue *apporte* de l'ennui :
Le conte fait passer la morale avec lui.
(La Fontaine.)

— *Apporter* signifie encore, Citer, alléguer. Apporter plusieurs passages des auteurs. Apporter de bonnes, de mauvaises raisons. Ceux qui *apportent* la seule autorité pour preuve dans les matières physiques, au lieu du raisonnement ou des expériences. (Pasc.)

— Syn. comp. apporter. porter. transporter. emporter. *Porter* n'a précisément de rapport qu'à la charge du fardeau. *Apporter* renferme l'idée du fardeau, et celle du lieu où l'on doit le porter. *Transporter* a non-seulement rapport au fardeau et au lieu où on le prend, mais encore à l'endroit où on le porte. *Emporter* enchérit par-dessus toutes ces idées, en y ajoutant une attribution de propriété à l'égard de la chose dont on se charge.

APPORTIONNEMENT. s. m. (pr. *ap-por-ci-on-ne-man*). Anc. jurisp. Sorte de légitime assurée par la coutume de Lorraine aux gentilshommes de cette province. || Déclaration par laquelle le survivant des père et mère, d'après la coutume de la Rochelle, assignait à ses enfants une somme fixe pour tous droits qu'ils pouvaient prétendre du chef du premier mourant. || Portion que l'aîné ou l'aînée donnait, selon la coutume d'Aix, à ses frères et sœurs dans les biens nobles de la succession de ses père et mère.

APPOSÉ, ÉE. part. pass du v. Apposer. S'emploie adjectivement. Sceau apposé. Cachet apposé. Scellés apposés. Signature apposée. Clause apposée.

— Bot. Épithète donnée aux loges de l'anthère, quand la déhiscence a lieu par la même face sur les deux loges ; aux ovules, quand il s'en trouve deux dans une même loge d'ovaire, qui naissent du même point et à la même hauteur.

APPOSER. v. a. 1re conj. (du lat. *appositus*, part. pass. de *apponere*, formé de *ad*, à, sur ; et *ponere*, poser). Appliquer, mettre sur. Apposer un sceau, un cachet, sur un acte, sur un certificat, etc.

— Jurisp. *Apposer le scellé, les scellés.* Se dit d'un officier public qui applique, avec les formalités judiciaires, son sceau aux portes d'un appartement ou à un meuble fermant, pour que l'on ne puisse toucher à aucun des objets qui y sont enfermés. Apposer le scellé, les scellés chez quelqu'un, sur les effets de quelqu'un. V. scellé.

— *Apposer sa signature au bas d'un écrit.* Le signer.

— *Apposer une clause, une condition, à un traité, à un contrat.* Y insérer une clause, une condition.

— Fig. Placer, mettre, poser sur

Mais veux-tu, plus hardi, d'une main téméraire
Apposer sur son front la couronne d'Homère !
(*Satiriques.*)

— Syn. comp. apposer. appliquer. *Apposer* est un terme de pratique et de chancellerie. *Appliquer* est un terme du langage ordinaire, qui signifie Mettre une chose sur une autre ; en sorte qu'elle y reste attachée.

[illegible]. s. m. V. apposition.

APPOSITION. s. f. (pr. *ap-po-si-ci-on* ; en lat. *appositio*, fait de *apponere*, poser sur). Action d'apposer. Apposition de scellés, des scellés. Procéder à l'apposition des signatures.

— Phys. Agrégation, jonction de certains corps à d'autres corps de même espèce. La plupart des minéraux croissent par apposition des parties qui se joignent et s'attachent ensemble.

— Gramm. et rhétor. Figure de construction qui consiste à mettre ensemble, sans conjonction et par une sorte d'ellipse, deux noms, dont l'un est un nom propre, et l'autre un nom commun, en sorte que ce dernier sert de qualificatif. Ainsi, dans ces phrases : Cicéron, l'orateur romain ; Titus, les délices du genre humain ; Attila, le fléau de Dieu ; *l'orateur romain, les délices du genre humain, le fléau de Dieu*, sont des appositions ; c'est comme si l'on eût dit : Cicéron, qui était un orateur romain ; Titus, qui fut surnommé les délices du genre humain, etc. L'apposition n'appartient qu'au style noble et soutenu. Elle est très-usitée en poésie. Le premier des deux vers suivants en offre un exemple.

C'est dans un faible objet, *imperceptible ou-* [*vrage,*
Que l'art de l'ouvrier me frappe davantage.
(L. Racine.)

APPRAYÉ, ÉE. part. pass. du v. Apprayer.

APPRAYER. v. a. 1re conj. Coutume. Convertir une terre en pré.

APPRÉBENDÉ, ÉE. part. pass. du v. Apprébender.

APPRÉBENDEMENT. s. m. Comm. relig. Nom qu'on donnait, chez les chanoinesses de Remiremont, à la réception d'une chanoinesse. V. barbette.

APPRÉBENDER. v. a. Comm. relig. Recevoir une chanoinesse, et lui donner droit à toucher prébende. Ce mot n'a plus d'application aujourd'hui.

APPRÉCIABILITÉ. s. f. (rad. lat. *pretium*, prix). Qualité de ce qui est appréciable.

APPRÉCIABLE. adj. des 2 g. Qui est susceptible d'être apprécié. Il ne se met qu'après son substantif. Phys. Qui peut être apprécié par les sens, ou avec le secours des instruments. Son appréciable. Quantité qui n'est pas appréciable. Selon Euler, les sons *appréciables* à notre oreille comprennent huit octaves, dont on peut apprécier l'unisson et calculer l'intervalle.

APPRÉCIATEUR, TRICE. s. Celui, celle qui apprécie. Juste appréciateur du mérite, des talents. L'imagination est pour nous l'*appréciatrice* de tous les êtres ; elle les surfait ou les déprise à son gré. (Boiste.) || Il s'emploie aussi comme adjectif. Omiss. des Dictionn. Heureux qui possède cette philosophie *appréciatrice* de toutes choses. (Mercier.)

APPRÉCIATIF, IVE. adj. Qui marque l'appréciation, qui concerne l'appréciation. Un état appréciatif des denrées. Les lèvres sont, ainsi que le palais, douées d'une portion de facultés *appréciatives*. (Brill.-Sav.)

APPRÉCIATION. s. f. (pr. *ap-pré-ci-a-ci-on*). Estimation de la valeur d'une chose. Appréciation juste, raisonnable. Faire l'appréciation d'un mobilier. Vendre sur une première appréciation.

— Fig. L'*appréciation* de nos premières facultés, ayant subi d'étonnantes vicissitudes, était restée aussi vacillante qu'incertaine. (J. Virey.) La juste *appréciation* de toute supériorité est bien plus facile aux générations qui suivent qu'à celles qui vivent contemporaines. (A. Guiraud.) En littérature, comme en histoire, la saine *appréciation* d'un fait ne permet point de l'isoler des faits parmi lesquels il se montre. (Id.) Napoléon ne pouvait pas porter des sentiments vulgaires dans l'*appréciation* des choses humaines. (D. Hinard.)

— Syn. comp. appréciation. estimation. évaluation. *Appréciation* signifie, Estimation du prix ; il ne se dit que des marchandises et des choses mobilières. *Estimation* se dit de toutes sortes d'objets. *Evaluation* se dit des choses qui consistent en poids, nombre ou mesure. *Appréciation* semble dire quelque chose de plus certain, quelque chose de fondé sur des connaissances plus sûres. *Estimation, évaluation* semblent dépendre davantage des conjectures et de vues sujettes à l'erreur.

APPRÉCIÉ, ÉE. part. pass. du v. Apprécier. Meuble apprécié. Tableau apprécié. Collier apprécié. Tapisserie appréciée.

— Fig. Homme apprécié. Mérite apprécié. Talents appréciés. Racine ne fut pas *apprécié* par son siècle, et il n'y a pas longtemps qu'il l'est par le nôtre. (La Harpe.) Britannicus est du nombre de ces ouvrages dont les beautés ne sont *appréciées* qu'avec le temps. (Id.) Les lettres ne sont qu'un instrument dont le mérite doit être *apprécié* d'après l'usage qu'on en sait faire. (Daru.) Napoléon charmait les ennuis de l'exil par la lecture de nos bons auteurs, dont il *appréciait* si bien les mérites. (D. Hinard.)

— *Apprécié à.* Ce collier de perles a été *apprécié* à mille écus. (Acad.)

— *Apprécié avec.* Cette diminution de valeur peut facilement être *appréciée* avec des chiffres. (J.-B. Say.)

APPRÉCIER. v. a. 1re conj. (en lat. *appretiare*, formé de *ad* ; et de *pretium*, prix). Juger du prix courant des choses dans le ... mer une chose, en fixer le prix, la valeur. Apprécier un mobilier. Apprécier des tableaux, des livres. Apprécier un objet cinq cents francs, ou à cinq cents francs. Les états croulent pour ne pas savoir *apprécier* et diriger les millions. (Mme Campan.)

— Fig. Apprécier quelqu'un, le mérite, les services de quelqu'un. Apprécier des avis, des conseils. Apprécier un ouvrage, les beautés d'un ouvrage. Celui qui ne jouit pas de sa propre estime ne saurait *apprécier* celle d'autrui. (Dubay.) Il est aisé de critiquer un auteur, mais il est difficile de l'*apprécier*. (Vauven.) C'est cette même impulsion qui nous fait *apprécier* les avantages d'un bon gouvernement. (Alib.) Nous ne pouvons *apprécier* avec justesse le sens et la force des termes dont nous faisons usage tous les jours. (Dussault.) La pensée de la mort rend l'esprit éminemment juste, en faisant *apprécier* toute chose à sa valeur, en pesant les voluptés au poids des douleurs qu'elles coûtent. (Virey.) Isabelle, de son côté, sensible aux soins de Blanche, et *appréciant* son caractère, éprouvait le même embarras. (Legouvé.) Le goût est celui de nos sens qui nous met en relation avec les corps sapides, au moyen de la sensation qu'ils causent dans l'organe destiné à les *apprécier*. (Brill.-Savar.) Il *appréciait* comme les autres ce qui était peu sapide ou agréable. (Id.)

— s'apprécier. v. pron. Être apprécié ou appréciable. La valeur d'un objet peut ou ne peut pas s'apprécier. Un diamant qui peut à peine s'apprécier. Un mérite qui ne saurait trop s'apprécier. Des talents qui ne s'apprécieront jamais autant qu'ils devraient l'être.

— s'apprécier. v. récipr. On ne s'apprécie jamais bien soi-même. Nous nous apprécions ordinairement au-dessus de notre valeur réelle. Il n'y a que les bons cœurs qui savent s'*apprécier* et s'entendre. (Bonnin.)

Que le crime hideux pour le moins s'*apprécie* ;
Le crime rend égaux tous ceux qu'il s'associe.
(Mollevaut.)

— Syn. comp. apprécier. estimer. *Apprécier*, c'est juger du prix courant des choses, dans le commerce de la vente ou de l'achat. *Estimer*, c'est juger de la valeur réelle et intrinsèque de la chose. Dans le sens moral, *apprécier* une personne, c'est juger de son utilité comparée avec l'utilité d'autres personnes. || apprécier. priser. *Apprécier*, c'est juger du prix. *Priser*, c'est mettre un prix à des choses qui doivent être vendues à l'enchère ou partagées. Quand on *apprécie*, on doit avoir dessein de déclarer le prix réel des choses ; quand on *prise*, on met ordinairement le prix plus bas, pour laisser la liberté et l'appât aux enchères. *Priser* n'est guère d'usage qu'en termes de pratique.

APPRÉHENDÉ, ÉE. part. pass. du v. Appréhender. S'emploie adjectivement, Débiteur appréhendé. Débitrice appréhendée.

— Fig. Evénement appréhendé. Malheur appréhendé. Chose appréhendée.

— *Si pris et appréhendé peut être.* Formule dont on se servait dans les arrêts prononcés par contumace. Il sera pendu haut et court, si pris et appréhendé peut être.

APPRÉHENDER. v. a. 1re conj. (du lat. *apprehendere*, prendre, saisir). Prat. Prendre, saisir au corps. Appréhender au corps un débiteur insolvable.

— *Appréhender une succession.* Accepter une succession.

— Dans le langage ordinaire, Craindre, redouter. Appréhender le froid. Appréhender l'orage. Appréhender l'opinion du public. Appréhender les suites d'une affaire, les conséquences d'une faute. Je n'espère rien du monde, je n'en *appréhende* rien. (Pasc.) Ce qu'il devait *appréhender*, c'était le ressentiment de plusieurs rois qu'il avait outragés. (La Bruy.) Tout ce que les frères de Joseph avait *appréhendé* leur arriva. (De Sacy.) Qui n'*appréhende* rien présume trop de soi. (Corn.) Que le juste à toute heure *appréhende* la chute. (L. Rac.) Ayant appris qu'Archélaus régnait en Judée, en la place d'Hérode son père, il *appréhenda* d'y aller. (Sacy.) Hérode voulait donc le faire mourir ; mais il *appréhendait* le peuple, parce que Jean en était regardé comme un prophète. (Id.)

— *Appréhender de*, suivi d'un infinitif. Appréhender de souffrir. Appréhender de voir quelqu'un, de déplaire à quelqu'un. Comment n'avez-vous point *appréhendé* de vous faire passer pour des imposteurs ? (Pasc.) Elle *appréhendait* d'abuser des miséricordes de Dieu. (Fléch.) N'*appréhendez* pas de perdre la faveur des grands. (Id.) Il *appréhendait* de revoir ce qu'il avait de plus cher au monde. (Fén.)

— *Appréhender que.* Ainsi construit, ce verbe exige toujours le subjonctif dans la proposition subordonnée, à moins qu'il ne soit lui-même employé avec la négation. Appréhender qu'une maladie ne revienne. Il doit *appréhender* que cette occasion ne lui échappe. (La Bruy.) Il a moins réussi que quelques-uns de ses auditeurs ne l'*appréhendaient*. (Id.) La même justesse d'esprit qui nous fait écrire de bonnes choses, nous fait *appréhender* qu'elles ne le soient pas assez pour mériter d'être lues. (Id.) On *appréhenda* qu'elle n'eût le sort des choses avancées. (Boss.) Mais n'*appréhende* pas qu'un autre ainsi m'obtienne. (Corn.)

— Syn. comp. appréhender. craindre. *Appréhender*, c'est éprouver de l'inquiétude par ... qui peut ne pas arriver. *Craindre*, c'est éprouver dans l'âme un mouvement inquiet, occasionné par la vue d'un mal à venir. *Appréhender* marque toujours de l'incertitude ; il ne se dit que des choses qui peuvent arriver ou ne pas arriver.

APPRÉHENSIBILITÉ. s. f. Didact. Qualité, état de ce qui peut être saisi ou pris.

APPRÉHENSIBLE. adj. des 2 g. Didact. Qui peut être pris, saisi.

APPRÉHENSIF, IVE. adj. Timide, porté à la crainte. Caractère appréhensif. Peu usité.

APPRÉHENSION. s. f. Peur, crainte, mêlée de plus ou moins d'espoir. Avoir de l'appréhension. Etre dans l'appréhension, dans de continuelles appréhensions. L'*appréhension* que vous avez eue de la justice des hommes. (Pasc.) L'*appréhension* qu'elle avait de déplaire à Dieu. (Fléch.) Elle portait au fond de son cœur une vive et continuelle *appréhension* de déplaire à Dieu. (Boss.) Turenne disait que des trois opérations de l'esprit un poltron n'avait que l'*appréhension*. (Carp.)

— Log. Idée qu'on prend d'une chose sans en porter alors aucun jugement. La simple appréhension est la première opération de l'esprit.

— Prat. Action d'appréhender au corps un débiteur, un criminel.

APPRENDRE. v. a. 4e conj. irrég. (du lat. *apprehendere*, saisir). J'*apprends, tu apprends, il apprend, nous apprenons, vous apprenez, ils apprennent. J'apprenais. J'appris. J'apprendrai. J'apprendrais. Apprends. Que j'apprenne. Que j'apprisse. Appris.* Acquérir une connaissance qu'on n'avait pas. Apprendre une langue. Apprendre la géographie, l'histoire. Apprendre la jurisprudence. Apprendre la musique. Apprendre les usages de la société. Cette méthode est bien facile à *apprendre*. (Pasc.) Mourir est la chose que l'on est le plus sûr de faire, sans l'avoir jamais *apprise*. (Montaigne.) Les villes les plus célèbres venaient *apprendre* en Egypte leurs antiquités et la source de leurs plus belles institutions. (Boss.) La jeunesse *apprenait* de bonne heure, avec la vertu, la science d'obéir et de commander. (Id.) C'est là qu'ils avaient *appris* les exercices du corps, la lutte, la course à pied et la course à cheval. (Id.) Les sciences que les Grecs *apprennent* avec tant de soin. (Fén.) Ils n'ont *appris* la sagesse qu'en étudiant la simple nature. (Id.) La poésie et l'éloquence dont il *apprit* non seulement toutes les beautés, mais encore toutes les règles. (Fléch.) On se faisait une religion d'*apprendre* ses premiers devoirs. (Id.) Ils ne savent que ce qu'ils ont *appris*, et ils n'*apprennent* que tout ce que le monde veut bien ignorer. (La Bruy.) Ce fut sous lui que ce grand général *apprit* l'art de la guerre. (Montesq.) Celui qui n'a rien senti ne sait rien *apprendre* : il ne fait que flotter d'erreur en erreur. (Rouss.) N'est-ce pas une chose bien consolante pour les ambitieux d'*apprendre* qu'ils peuvent conserver une véritable dévotion avec un amour désordonné pour les grandeurs ? (Pasc.) Tu *apprendras* mais trop tard, que les gens qui, par modération, aiment la paix, sont les plus redoutables dans la guerre. (Fén.) Quoique le chevalier de Boufflers ait *appris* le grec et lu les gros livres, il ne renonce pas aux petits vers. (La Harpe.) Pour savoir l'anglais, il faut l'*apprendre* deux fois, l'une à le lire, et l'autre à le parler. (J.-J. Rouss.)

Si j'*apprenais* l'hébreu, les sciences, l'histoire,
Tout cela, c'est la mer à boire.
(La Fontaine.)

Un prince dans un livre *apprend* mal son de- [voir.
(Corneille.)

Que votre fils revienne, il *apprendra* sous moi
Les leçons de la gloire et l'art de vivre en roi.
(Voltaire.)

Apprends que la seule sagesse
Peut faire les héros parfaits.
(J.-B. Rousseau.)

— *Apprendre à.* Apprendre à lire, à écrire. Apprendre à danser, à jouer d'un instrument. Les enfants *apprennent* dès le berceau à regarder la patrie comme une mère commune. (Boss.) Chrétiens, soyez attentifs, et venez *apprendre* à mourir. (Id.) *Apprenons* à vivre et à mourir comme elle. (Fléch.) Et mon fils avec moi n'*apprendra* qu'à pleurer. (Rac.) Ce n'est pas lui *apprendre* à supporter la peine, c'est l'exercer à la sentir. (J.-J. Rouss.) On continue à faire le mal, parce qu'on a *appris* à dissimuler. (Mme Necker.) Des fantassins ont *appris* à soutenir le feu de l'ennemi sans s'effrayer. (B. de St-P.) Ne cherchez point à découvrir des défauts dans les chefs-d'œuvre, avant que vous ayez *appris* à en connaître les beautés. (Winckelm.) *Apprenez* bien vite à régner, ou craignez le sort de Denys de Syracuse. (Rivar.)

— *Apprendre de.* Ne sachant qui nous sommes, nous ne pouvons l'*apprendre* que de Dieu. (Pasc.) Nous *apprenons* de l'historien Josèphe que cette coutume durait encore. (Boss.) Que les enfants de ce siècle *apprennent* aujourd'hui de moi la prudence des enfants de lumière. (Fléch.) Virgile, qui d'Homère *apprit* à nous charmer. (L. Rac.)

— *Apprendre par.* Apprendre par expérience que. Là elle *apprit* les maximes de la piété véritable, moins par les instructions qu'elle recevait, que par les exemples vivants de cette grande et religieuse reine. (Boss.) Carthage n'avait pu *apprendre* par tant de révoltes qu'il ... se soutient que par les étrangers. (Id.) Ils pourront *apprendre* par cette considération merveilleuse à se connaître eux-mêmes. (Pasc.) Il *apprit* par ses propres peines à compatir à celles des autres. (Fléch.) Qui par de longs malheurs *apprit* à gouverner. (Volt.)

— *Apprendre dans* ou *en*. N'est-ce pas dans les préceptes divins qu'il nous a laissés que les princes *apprennent* encore tous les jours à régner ? (Mass.) Le peuple *apprend* dans leurs exemples à obéir à leurs lois. (Id.) *Apprenez* en moi la fragilité des grandeurs humaines. (Fléch.)

— *Apprendre* s'emploie aussi absol. dans le même sens. Apprendre avec facilité. Vieillard avec qui il y a beaucoup à apprendre. C'est un homme qui *apprend* continuellement. (Pasc.) Qui sait écouter, sait *apprendre*. (Gir.) Qui

croyez vous qu'on *apprenne* dans les conversations si charmantes des grandes societes? (J.-J. Rouss.)

Une hirondelle en ses voyages
Avait beaucoup *appris*. (La Font.)

— *Apprendre sur. Apprenant* sur lui-même à commander aux autres. (Mass.) *Apprends* sur mon exemple à te vaincre toi-même. (Corn.)

— Contracter volontairement l'habitude de faire une chose. Apprendre à regler ses passions, à moderer ses desirs. Apprendre à se defier des hommes. Apprendre à parler à propos. Apprendre à se taire. Ce jeune prince y *apprit* à supporter la faim et la soif. (Boss.) C'est pour *apprendre* à me passer de ces faux biens que je suis venu de si loin. (Fen.) En *apprenant* à connaitre les hommes, il est rare qu'on *apprenne* à les estimer. (S. Dub.) Soyons hommes, c'est-à-dire, libres; *apprenons* à mepriser les prejuges de la naissance et des richesses. (Chateaubr.) *Apprendre* à ne pas s'ennuyer est un grand art. (X.) *Apprends* à te connaître, et descends en toi-même. (Corn.) Il faut qu'une femme sache être seule, et dans une pension elle *apprend* tout le contraire. (Mme Guizot.)

Elevee avec lui dans le sein de sa mère,
J'*appris* à distinguer Bajazet de son frère.
(Racine.)

— En poésie, *Apprendre* est souvent employe figurément dans le même sens avec un nom de chose pour sujet.

C'est donc trop peu, dit-il, que l'Escaut, en deux [mois,
Ait *appris* à couler sous de nouvelles lois!
(Boileau.)

Et la laine et la soie, en cent façons nouvelles,
Apprirent à quitter leurs couleurs naturelles.
(Id.)

— Être instruit, être informé d'une chose. Apprendre une nouvelle. Apprendre la perte d'un procès. Apprendre la mort de quelqu'un. Et le roi de Sodome, *apprenant* une action si glorieuse, vint au-devant d'Abraham pour lui en temoigner sa joie. (De Sacy.) Lord Chatam pleurait de joie, en *apprenant* les progrès extraordinaires de son fils. (Villem.) On *apprend* les nouvelles publiques par la voix de la renommee. (Gir.) Parle, je te l'ordonne, et je veux tout *apprendre*. (Rac.) Vous *apprendrez* son sort, j'en instruirai l'armée. (Id.) Quelles incroyables choses je viens d'*apprendre*! (J.-J. Rouss.) Tu fremiras en *apprenant* quels dangers j'ai courus par mon imprudence. (Id.)

Vous lui cachez, madame, un dessein qui le [touche,
Je crains qu'en l'*apprenant* son cœur ne s'ef-
(Corneille.) [farouche.

— Retenir dans sa memoire. Apprendre une chose par cœur. Apprendre une leçon, un rôle. Apprendre des vers. Apprendre un discours. Il semble que vous ayez *appris* cela par cœur. (Mol.)

— *Apprendre que*. Apprendre que tout est perdu. Apprendre qu'une nouvelle s'est confirmee. Je viens d'*apprendre* que la censure est faite. (Pasc.) Il *apprit* que le senat l'avait condamné. (Boss.) Mais *apprenez* qu'Auguste est moins tyran que vous. (Corn.) J'ai *appris* que votre aimable marquise s'est remariee. (J.-J. Rouss.) Tous les papiers, les communications officielles, nous avaient *appris* que nous devions être menes à Sainte-Hélène par le Northumberland. (Las-Cases.)

Apprenez que suivi d'un nom si glorieux
Partout de l'univers j'attacherais les yeux.
(Corneille.)

Il *apprend* qu'un héros conduit par la victoire
A de ces bords fameux flétri l'antique gloire.
(Racine.)

— *Apprendre* signifie encore, Enseigner, faire savoir, faire connaître. Apprendre le latin, l'ecriture. Apprendre le dessin, la musique. L'usage seul apprend certaines choses. Les grammairiens repoussent cet emploi du verbe *apprendre*. Cependant tous les dictionnaires lui donnent cette signification. Il ne peut y avoir d'équivoque dans ces sortes de cas, à cause du complément terminatif. Les écrivains sont d'accord avec les lexicographes, quelle envie prend donc aux grammairiens de contredire ainsi l'usage? Les geometres qui *apprennent* la véritable méthode de conduire la raison. (Pasc.) Il y a de petites règles, des devoirs, des bienséances que l'usage *apprend* sans nulle peine. (La Bruy.) Je vois de toutes parts des établissements immenses, où l'on elève à grands frais

devoirs. (J.-J. Rouss.) *Apprenez*-leur de bonne heure à soumettre leurs passions à la raison (B. de St-P.) On ne leur avait *appris* de la religion que ce qui le fait aimer. (Id.) Je croyais entendre le divin Orphee chanter les premiers hymnes, et *apprendre* aux hommes le culte des dieux. (J.-J. Rouss.) La comedie *apprit* à rire sans aigreur. (Boileau.)

.... Faut-il que la jeunesse
Apprenne maintenant à vivre à la vieillesse.
(Regnard.)

J'adore le Seigneur, on m'explique sa loi,
Dans son livre divin on m'*apprend* à la lire.
(Racine.)

— *Apprendre à*, avec un régime direct. Apprendre à quelqu'un les mathematiques. Apprendre à toute une societe les nouvelles. Apprendre à une personne son devoir. Les pères *apprenant* vos noms à leurs enfants. (Mass.) Ils *apprennent* les règles de la vertu à ceux qui les ignorent. (Id.) Antonin lui avait *appris* qu'il valait mieux sauver un seul citoyen que de defaire mille ennemis. (Boss.) Il leur est une leçon constante qui leur *apprend* qu'on peut vivre gaiement et laborieusement. (La Bruy.) Il vient d'*apprendre* à l'univers que le roi a bien voulu parler de lui. (Volt.) La philosophie nous *apprend* que l'esprit et la sagesse sont de tout sexe. (Flech.)

Chose étrange, on *apprend* la tempérance aux [chiens,
Et l'on ne peut l'*apprendre* aux hommes.
(La Fontaine.)

Tout ce que m'ont *appris* mes oreilles, mes
(L. Racine.) [yeux.

— *Apprendre à*, suivi d'un infinitif. C'est la sagesse qui *apprend* à gouverner. (Boss.)

— Informer quelqu'un de; lui faire savoir, lui faire connaître une chose. Mon père, lui dis-je, pourriez-vous m'*apprendre à* qui ont appartenu ces deux cabanes? (Bern. de St-P.) Cette philosophie n'*apprenait* pas à vaincre ses passions. (Mass.)

— *Apprendre à . . . à*. Apprendre à quelqu'un à faire une chose. On n'*apprend* pas aux hommes à être honnêtes gens, et on leur apprend tout le reste. (Pasc.) Une reine si prévoyante ne songea pas qu'elle *apprenait* à ses ennemis à prendre sa ville. (Boss.) Il laissait des capitaines à qui il avait *appris* à ne respirer que l'ambition et la guerre. (Id.) On leur *apprit* à connaître un Dieu, à l'aimer, à le craindre. (Mass.) Cette philosophie *apprenait* à l'orgueil à cacher, et non à surmonter ses faiblesses. (Id.) Cet art ambitieux qui *apprend* aux hommes à louer les hommes. (Flech.) Après avoir essaye d'*apprendre* à vivre à un roi de Naples. (Id.)

Je n'admirais que toi; le plaisir de le dire
Vint m'*apprendre* à louer au sein de la satire.
(Boileau.)

— On dit par menace: *Je lui apprendrai bien à vivre, je lui apprendrai bien à parler*, Je le forcerai à mieux se conduire, à parler avec plus de convenance.

— Quand *apprendre* est suivi de plusieurs verbes, il suffit de mettre aux deux premiers la préposition *à*. La religion nous *apprend* à obéir aux puissances, à respecter nos maîtres, souffrir nos égaux, être affable envers nos inferieurs, aimer tous les hommes comme nous-mêmes. (Mass.)

— Prov. *Les bêtes nous apprennent à vivre*. L'exemple des animaux peut quelquefois nous servir de leçon. || *Ce qu'on apprend au ber dure jusqu'au ver*. On se souvient jusqu'à la mort de ce qu'on a appris dans la plus tendre enfance.

— s'apprendre. v. pron. Être appris. Une langue qui ne s'apprend qu'avec peine. Les mauvaises nouvelles s'apprennent toujours trop tôt. C'est là que s'*apprennent* tous les usages du luxe, de la vanite, de l'ambition. (Fléch.) La science de la cour est comme la chirurgie, qui s'*apprend* par les blessures des autres. (Volt.)

— s'apprendre. v. récip. Ne se rencontrer que pour se dire des riens, que pour s'*apprendre* réciproquement des choses dont on est également instruit. (La Bruy.) Nous nous *apprîmes* mutuellement tout ce que nous avions fait. (Le Sage.)

— Syn. comp. apprendre, étudier. *Apprendre*, c'est acquérir des connaissances; *etudier*, travailler pour en acquérir: on *etudie* pour *apprendre*, et on *apprend* à force d'*etudier*. || apprendre, enseigner. *Apprendre* signifie, Communiquer des connaissances à quelqu'un qui ne les possédait pas auparavant. *Enseigner*, c'est donner des leçons d'une science, d'un art. On *apprend* un metier à quelqu'un, on lui *enseigne* une science. On *enseigne* à une jeune fille les usages du monde, on lui *apprend* à coudre. En general, *Apprendre* s'emploie, lorsqu'il s'agit d'arts consistant dans la pratique; *Enseigner*, lorsqu'il est question de sciences spéculatives. On *enseigne* la philosophie, etc., on *apprend* à danser, etc.; on *enseigne* la musique, on *apprend* à jouer d'un instrument. || apprendre, faire savoir. *Apprendre*, c'est Donner à quelqu'un la connaissance d'un fait, d'un événement qu'il ignore. *Faire savoir*, c'est instruire des details, des divers changements d'une chose à laquelle la personne qu'on instruit s'interesse. Je vous *apprends* avec peine que votre père est malade à Lyon; je vous *ferai savoir* tous les changements qui auront lieu dans sa maladie, soit en bien, soit en

APPRENTI, IE. adj. et s. (rad. *apprendre*). Celui, celle qui apprend un metier sous un maître. Jeune apprenti. Apprenti docile, adroit, intelligent. Apprenti brut, ignorant, grossier. Apprenti bijoutier. Apprenti menuisier. L'apprentie d'une couturière, d'une brodeuse, d'une lingère. Prendre un apprenti. Renvoyer ses apprentis, ses apprenties. Un *apprenti* est docile, il écoute son maître, il profite de ses leçons, et il devient maître. (La Bruy.)

— Fig. et fam. Personne qui manque d'expérience, d'habileté, pour les choses dont elle se mêle. Homme qui n'est qu'un apprenti à la guerre, au barreau. Femme qui n'est qu'une apprentie en intrigue. Vous n'êtes encore qu'un *apprenti* dans l'art de dissimuler. (Le Sage). C'est un pauvre *apprenti* qui singe le docteur. (Destouches.)

Nos *apprentis* rimeurs ont pris pour du génie
L'art de dessiner tout sans imaginer rien.
(La Harpe.)

— Dans ce sens, Apprenti ne peut figurer que dans le style critique ou badin. Dans le style serieux, on dit mieux *novice*.

— On ecrivait autrefois *apprentif* au masculin, *apprentive* au féminin.

De livres et d'écrits bourgeois admirateur,
Vais-je épouser ici quelque *apprentive* auteur?
(Boileau).

Richelet donne aussi *apprentisse*, et le préfère à *apprentive*. On ne dit plus aujourd'hui que *apprenti*, *apprentie*.

— Prov. *Apprenti n'est pas maître*. Il ne faut pas attendre de celui qui commence la même perfection que si c'etait un ouvrier maître.

— Syn. comp. apprenti, élève. *Apprenti* ne se dit au propre qu'en parlant des arts mécaniques, des professions qui ne demandent qu'une simple routine. *Elève* se dit en parlant des arts liberaux, des professions qui exigent de l'imagination, du génie, une certaine élévation dans l'âme. Un cordonnier a des *apprentis*, un peintre a des *elèves*.

APPRENTISSAGE. s. m. État, occupation d'un apprenti, d'une apprentie. Apprentissage facile. Apprentissage dur, long, penible. Faire son apprentissage. Etre en apprentissage. Commencer, terminer son apprentissage. Sortir d'apprentissage. Mettre un jeune homme, une jeune fille en apprentissage. Il n'y a aucun métier qui n'ait son *apprentissage*. (La Bruy.) || Il se dit au plur. Si l'apprenti est obligé de donner, pour tenir lieu de retribution pécuniaire, un temps de travail dont la valeur serait jugée exceder le prix ordinaire des *apprentissages*. (Merlin.)

— Temps qu'on met à apprendre un métier. Durant son apprentissage.

— Fig. *Faire l'apprentissage d'une chose*. En prendre les premières leçons, en faire les premiers essais. Faire l'apprentissage de la guerre, de la politique, des affaires. Faire l'apprentissage de l'intrigue, de la perfidie, du crime. C'est sous ce grand homme qu'il fit, pour ainsi dire, l'*apprentissage* de l'art de gouverner. (St-Réal.) L'intendant à qui la divine Providence faisait faire un leger *apprentissage* des affaires de l'Etat. (Boss.) Dans les rigueurs de la pénitence, faire l'*apprentissage* du martyre. (Mass.) Des belliqueux travaux j'ai fait l'*apprentissage*. (Aignan.) Des vertus avec lui je fis l'*apprentissage*. (Volt.) L'éducation, dans le sens le plus limité de ce mot, n'est que l'*apprentissage* de la vie. (Julien.) C'est bien à la Grande-Chartreuse que la vie n'est que l'*apprentissage* de la mort. (Thom.)

Je croissais sous ses yeux, et mon jeune [courage
Fit long-temps de la guerre un dur *appren-*
(Volt.) [*tissage*.

Mais moi qui vois plus loin, qui, par un long [usage,
Des maximes du trône ai fait l'*apprentissage*.
(Rac.)

. . . Voudrait-il qu'à mon âge
Je fisse de l'amour le vil *apprentissage*?
(Id.)

. . . Mortel heureux et sage,
Qui du malheur as fait l'utile *apprentissage*.
(Doigni.)

Comme on le voit par ces différents exemples, *apprentissage* est admis au figuré dans le style le plus noble.

— Epreuve, essai de ce qu'on a appris. Un médecin, un chirurgien qui fait son apprentissage sur les malades d'un hôpital. Quand il fut un peu avance en âge, son père lui fit faire son *apprentissage* par une guerre contre les Arabes. (Boss.)

. . . Et ce pénible ouvrage
Jamais d'un écolier ne fut l'*apprentissage*.
(Boil.)

— Fig. La cruauté qu'on exerce envers les animaux n'en est que l'*apprentissage* envers les hommes. (B. de St-P.) En fait de crime et de perfidie, elle n'en etait pas à son *apprentissage*. (Volt.)

— Ce qui vous prépare, vous habitue naturellement à une chose. Ces rechutes, ces agonies fréquentes, ne lui servaient-elles pas comme d'*apprentissage* à bien mourir? (Fléch). L'absence est comme une epreuve, un *apprentissage* de la mort. (Boiste.)

APPRESSÉ, ÉE. adj. Bot. Se dit de parties qui sont rapprochées d'une autre et appliquées contre elle.

paré). Préparatif. Dans ce sens il ne s'emploie guère qu'au plur. Les apprêts d'une fête, d'une noce, d'un festin. Les apprêts d'un voyage. Faire des apprêts, de grands apprêts. Faire des apprêts effroyables de guerre. Ne diriez-vous pas qu'il a fait lui-même, dans ce peu de paroles, les *apprêts* de son apothéose. (Masc.)

Le Bosphore m'a vu par de nouveaux *apprêts*
Ramener la terreur du fond de ses marais.
(Racine.)

Vous verrai-je toujours renonçant à la vie,
Faire de votre mort les funèbres *apprêts*! (Id.)

Le régal fut petit et sans beaucoup d'*apprêts*.
(La Fontaine.)

— Assaisonnement des mets. Les viandes sans apprêt sont les plus saines. L'apprêt de ce poisson coûte fort cher. Les *apprêts* et la distribution des viandes ont nécessité le rassemblement de la famille. (Brill.-Sav.)

— Manière dont on apprête les toiles, les étoffes, les cuirs, etc. Drap, cuir, dont l'apprêt ne vaut rien, auquel on a donné un mauvais apprêt. Dans ce sens et dans les suivants il ne s'emploie qu'au singulier.

— Matière, substance qui sert à apprêter. Toile qui a trop d'apprêt, qui n'a pas assez d'apprêt.

— *Toile sans apprêt*. Toile que l'on a blanchie sans employer ni chaux ni colle.

— *Chapeau sans apprêt*. Chapeau dans le feutre duquel il n'y a point de gomme.

— Fig. Affectation dans l'esprit, le style, les manières. Un esprit plein d'apprêt. Style dans lequel on remarque trop d'apprêt. Avoir de l'apprêt dans le langage, dans les manières.

— Peint. Préparation, enduit, que l'on étend sur la toile, le bois, la muraille, avant de peindre.

— *Peinture d'apprêt*. La peinture sur verre. Cette dénomination a vieilli.

— Syn. comp. apprêts, préparatifs. *Préparatifs*, assemblement et premières dispositions de divers objets qu'on a juges nécessaires pour l'execution d'une chose. *Apprêts*, se dit en général de divers changements que l'on fait éprouver à une chose, des diverses façons qu'on lui donne pour la mettre entièrement en état d'être appliquée à l'usage auquel on la destine. On fait des *préparatifs* afin de ne manquer de rien quand il sera question d'agir; on fait des *apprêts* afin que tout soit disposé et *prêt* à être mis en œuvre quand il faudra en faire usage. On commence par les *préparatifs*, on finit par les *apprêts*. Les *préparatifs* d'un festin consistent dans le rassemblement des viandes, du gibier, du poisson, des légumes, des fruits, etc.; l'*apprêt* des viandes consiste dans leur assaisonnement, dans leur cuisson, dans leur accommodage.

APPRÉTADOR. s. m. Hist. Ornement composé de perles fines et de perles, que les dames françaises portaient autrefois sur leur tête.

APPRÊTAGE. s. m. Techn. Main d'œuvre, emploi de l'apprêt. Manière d'apprêter les etoffes. || Mar. V. apprêtée.

APPRÊTE. s. f. Petite tranche de pain longue et étroite que l'on trempe dans un œuf à la coque. Tailler, couper, faire des apprêtes. Vieux. On ne dit plus que *mouillette*.

APPRÊTÉ, ÉE. part. pass. du v. Apprêter. S'emploie adjectivement. Repas bien apprêté. Couleurs mal apprêtées. Les viandes les meilleures, mais *apprêtées* sans aucun ragoût. (Fen.)

De festons odieux ma fille couronnée
Tend la gorge aux couteaux par son père *appré-*
(Racine.) [*tés*.

— Fig. Qui sent l'affectation, qui manque de naturel. Il se dit en parlant du langage, du style, des manières. Un ton apprêté. Un style apprêté. Un air apprêté. Une tenue apprêtée. Des manières apprêtées. || Il se dit aussi des personnes. Ce n'est donc pas un homme ordinaire, mais c'est un auteur *apprêté*. (Grimm.)

— *Cartes apprêtées*. Cartes disposées d'une certaine façon, pour tromper au jeu, ou pour faire des tours d'adresse.

APPRÊTÉE. s. f. Mar. Se dit des munitions préparées pour le combat. || *Faire l'apprêtée*. Disposer les gargousses et les tenir prêtes.

APPRÊTER. v. a. 1re conj. (ét. lat., *ad*, à; *parare*, préparer). Préparer, disposer une chose, la mettre en état de servir. Apprêter le diner. Apprêter à diner. Apprêter des hardes. Apprêter tout ce qu'il faut pour un voyage. Apprêter des couleurs. Apprêter des etoffes, des cuirs. Apprêter un chapeau. Elles font le pain, *apprêtent* à manger. (Fén.) Il *apprêtait* lui-même tout ce qu'il devait manger. (Id.) Ta mort est résolue, on la jure, on l'*apprête*. (Corn.) La frugalité des Persans n'exclut pas une grande recherche dans la manière d'*apprêter* leur nourriture. (M.-Brun.)

Avec un fer maudit qu'à grand bruit il *apprête*,
De cent coups de marteau vient me rompre la
(Boileau.) [tête.

Et par ce mariage au besoin inventé,
J'ai su rompre celui qu'on m'avait *apprêté*.
(Molière.)

— Absol. *Cuisinier, traiteur qui apprête bien*. Qui assaisonne bien les mets, dont la cuisine plait au goût.

— *Apprêter à rire*. Donner à rire, donner occasion de rire à ses dépens. Apprêter à rire à toute une société, à tout le monde.

— Techn. Donner de l'apprêt, de l'apparence,

— s'apprêter. v. pron. Être apprêté, préparé. Le diner s'apprête. Je m'en vais seul au temple où leur hymen s'*apprête*. (Rac.) Mon sort est accompli, votre gloire s'*apprête*. (Id.)

Cependant tout s'*apprête*, et l'heure est arrivée
Qu'au fatal dénoûment la reine a réservée.
(Voltaire.)

— Se préparer, s'attirer. S'apprêter des ennuis, des désagréments, des chagrins. Je sais trop quel tourment je m'*apprête* moi-même. (Rac.) Je vous connais, je sais tout ce que je m'*apprête*. (Id.)

— Se préparer, se mettre en état de faire une chose. S'apprêter à sortir. S'apprêter à recevoir quelqu'un, à résister à quelqu'un. Ce grand pouvoir lui pèse, il s'*apprête* à le rendre. (Corn.) C'est alors qu'il s'*apprête* à me faire

périr. (Rac.) Ainsi le ciel *s'apprête* à vous rendre justice. (Id.)

— Il s'emploie aussi absol. dans le même sens. Laisser à quelqu'un le temps de s'apprêter. Pendant que je m'apprête. Apprêtez-vous donc. Il veut partir à jeun, il se peigne, il *s'apprête*. (Boil.)

— Syn. comp. APPRÊTER. PRÉPARER. *Apprêter*, c'est travailler à rendre une chose *prête* pour sa destination. On *apprête* pour l'usage prochain. *Préparer*, c'est travailler d'avance à mettre en état les choses nécessaires pour une fin. On *apprête* un dîner qui aura lieu aujourd'hui ; on *prépare* tout ce qu'il faut pour un dîner qui aura lieu demain, de manière qu'il n'y aura plus qu'à l'apprêter. On *prépare* pour un usage futur. *Apprêter* ne suppose pas beaucoup de travail ni de peine ; c'est donner la dernière façon à la chose. *Préparer* suppose plus de travail et d'appareil.

APPRÊTEUR, EUSE. s. Techn. Celui, celle qui apprête, qui donne l'apprêt.

— APPRÊTEUR. s. m. Arts et mét. Peintre sur verre.

APPRÊTOIR. s. m. Arts et mét. Selle de bois à l'usage du potier d'étain.

APPRIMER. v. a. (ét. lat., *ad*, auprès ; *primus.*, le premier, ce qui est le plus près). Approcher. Vieux langage.

APPRIMÉ, ÉE. part. pass. du v. Apprimer. S'emploie encore aujourd'hui en bot., et se dit adjectiv., de ce qui est rapproché d'une partie, et qui s'applique avec force contre elle.

APPRISE. s. f. (du lat. *apprisia*, enquête). Anc. jurispr. Ordonnance par laquelle un juge supérieur prescrivait à son subalterne la forme de la sentence qu'il devait prononcer.

APPRIVOISEMENT. s. m. Action d'apprivoiser ; effet, résultat de cette action. Peu usité, et ne se dit qu'au propre.

APPRIVOISÉ, ÉE. part. pass. du v. Apprivoiser. Oiseau apprivoisé. Un cerf apprivoisé.

Ce tigre, que jamais je n'abordai sans crainte,
Soumis, *apprivoisé*, reconnaît un vainqueur.
(RACINE.)

APPRIVOISER. v. a. 1re conj. (rad. *priver*). Rendre familier, moins farouche. Apprivoiser un sauvage. Apprivoiser un lion, un ours. Apprivoiser une biche, un cerf. Apprivoiser des oiseaux. C'est ainsi qu'avec une lyre il *apprivoisait* les bêtes farouches. (Fén.) On dompte la panthère plutôt qu'on ne l'*apprivoise*. (Buff.) Les coucous sont capables d'une sorte d'éducation ; plusieurs personnes de ma connaissance en ont élevé et *apprivoisé*. (Id.)

— Fig. en parlant des personnes. Rendre plus traitable, plus doux. Homme difficile à apprivoiser. Caractère que l'on ne peut apprivoiser. Il y a des hommes superbes que l'élévation de leurs rivaux humilie et *apprivoise*. (La Bruy.) Ils deviennent si farouches, que leur chute seule peut les *apprivoiser*. (Id.) J'évite par là d'*apprivoiser* un suisse ou de fléchir un commis. (Id.) Je veux l'*apprivoiser*, elle est un peu sauvage. (Boissy.)

— *Apprivoiser*, appliqué aux animaux ou aux personnes, est du style familier ; il acquiert de la noblesse, et s'emploie avec succès en poésie, quand on le joint à un nom de chose.

Au lieu d'*apprivoiser* ses mœurs,
L'âge ne fait qu'aigrir ses sauvages humeurs.
(DELILLE.)

Il parle, il adoucit la superbe Carthage,
De sa puissante reine *apprivoise* l'orgueil.
(ID.)

Mais la chanson du pâtre assis dans la prairie
Apprivoisa du moins sa farouche douleur.
(LA HARPE.)

Qu'on ne me vante plus le chantre de la Thrace,
Des tigres, des lions *apprivoisant* l'audace.
(DELILLE.)

— S'APPRIVOISER, v. pron. Être apprivoisé. Animal qui ne s'apprivoise jamais, c'est-à-dire, qu'on n'apprivoise jamais. L'once *s'apprivoise* aisément. (Buff.) Les tigres et les lions *s'apprivoisent* et viennent des déserts servir d'amusement aux peuples du Nord. (G. Sand.)

— *Fig.* Se familiariser, s'accoutumer. Enfant qui s'apprivoise peu à peu. Débutant qui s'apprivoise avec le public. Il ne *s'apprivoise* pas avec les hommes. (La Bruy.)

— *S'apprivoiser avec le danger, s'apprivoiser avec le vice.* S'accoutumer à la vue du danger, à l'exemple du vice.

roiser, c'est rendre *privé*, familier, traitable. Les chiens et les autres animaux qui naissent au milieu de nous sont naturellement *privés*. Votre serin, votre moineau, vos tourterelles, ne sont *privés* que parce que vous les avez *apprivoisés*. *Apprivoiser* se dit plus particulièrement des animaux naturellement sauvages et farouches. Un oiseau *privé* est un oiseau accoutumé avec les hommes ; il ne s'agit là que d'habitude. Un ours, un lion, sont quelquefois *apprivoisés*, c'est-à-dire qu'on a adouci leur naturel féroce et malfaisant au point qu'ils ne font point de mal aux hommes.

APPROBAME. s. m. Droit can. Visa que donne l'ordinaire à un rescrit *in forma dignum*.

APPROBATEUR, TRICE. subst. (en lat. *approbator* ; fait de *approbare*, approuver). Celui, celle qui approuve quelqu'un, quelque chose. Approbateur complaisant, servile. Une approbatrice de toutes les nouveautés. Se faire l'approbateur de quelqu'un, de la conduite de quelqu'un. Quand on n'a pour soi d'autre *approbateur* ni d'autre flatteur que soi-même. (Flech.) La critique trouve toujours des *approbateurs*. (Boiste.) Le plus mauvais plaisant eut des *approbateurs*. (Boil.) Le masc. est beaucoup plus usité que le fém.

— Autrefois, Censeur chargé de donner publiquement son approbation à un ouvrage, à un livre. Nommer pour approbateurs des docteurs en Sorbonne.

— Joint à un nom de chose, il devient adj. Geste approbateur. Sourire approbateur. Des murmures approbateurs.

APPROBATIF, IVE. adj. Qui exprime, qui marque l'approbation. Geste approbatif. Signe de tête approbatif. Sentence approbative.

APPROBATION. s. f. (pr. *ap-pro-ba-si-on* ; du lat. *approbatio*). Consentement volontaire, agrément que l'on donne à une chose. Approbation formelle. Approbation tacite. L'approbation du roi, de l'autorité. Mariage conclu sans l'approbation de la famille. Donner, refuser son approbation. Les bulles du pape, les lettres-patentes de sa majesté, les arrêts du conseil, ont achevé cet ouvrage, et votre *approbation*, messeigneurs, y mettra le sceau. (Flech.)

— Témoignage d'estime que l'on rend ouvertement à quelqu'un ou à quelque chose. Approbation générale, universelle. Mériter, avoir l'approbation de tout le monde. Rechercher, surprendre l'approbation des hommes. Monument qui a l'approbation des connaisseurs. Opinion autorisée par la tacite *approbation* de l'Église. (Pasc.) L'*approbation* la plus sûre et la moins équivoque est le changement de mœurs et la réformation de ceux qui les lisent ou les écoutent. (La Bruy.) J'ai mérité par mes services l'*approbation* du gouvernement et de la nation. (Napol.) Toutes les gloires du monde ne seront rien pour moi, tant que je n'aurai pas votre *approbation*. (Volt.) Par une forme d'*approbation* inusitée, la Chambre battit plusieurs fois des mains. (Villem.)

— Il s'emploie quelquefois dans le même sens au pluriel, ce que le Dictionnaire de l'Académie n'indique point. Le plaisir des *approbations* et des louanges. (Fléch.) Il est sensible aux *approbations* sincères et désintéressées. (Id.) J'ai un respect infini pour les anciennes *approbations*. (De Sév.)

— Autrefois, Déclaration par laquelle des censeurs désignés approuvaient le contenu d'un livre et en permettaient l'impression. Ouvrage imprimé avec approbation et privilège. Vous n'oseriez imprimer sans l'*approbation* des théologiens de votre compagnie. (Pasc.) Des *approbations* écrites et signées de leurs mains. (Id.)

— Théol. Pouvoir que l'évêque accorde à un prêtre de prêcher et de confesser dans toute l'étendue de son diocèse. Prêtre qui n'a pas encore reçu ses approbations.

— Philos. Acte de la raison qui prononce la conformité d'un acte projeté ou accompli avec l'ordre et la loi morale.

APPROBATIVEMENT. adv. Avec approbation, d'une manière approbative. Répondre approbativement. Mot nouveau et peu usité.

APPROCHABLE. adj. des 2 g. Accessible, qu'on peut approcher, aborder, en parlant d'une personne ou d'une chose. Peu usité.

APPROCHANT, ANTE. adj. Qui a quelque rapport, quelque ressemblance. On ne connaît rien d'approchant. Style approchant de celui de Montaigne. Couleurs approchantes l'une de l'autre. Il faut que cette épître de saint Paul soit perdue, car on ne trouve ces paroles ni rien d'*approchant* dans aucune des épîtres de saint Paul. (Volt.) La langue chaldaïque, fort *approchante* de la leur. (Boss.) Dans des choses si petites et si *approchantes* du rien. (Id.)

Un sage assez semblable au vieillard de Virgile,
Homme égalant les rois, homme *approchant* des [dieux.
(LA FONT.)

— *Approchant.* Sorte de prépos. qui signifie Environ, à peu près. Il y a de cela approchant quinze jours. Il peut avoir approchant trente-cinq ans. Il est approchant de sept heures. Il est sept heures ou approchant. Il a bien reçu dix mille francs approchant. Ce dernier sens est fam.

APPROCHE. s. f. Mouvement par lequel on s'avance vers une personne ou vers un objet quelconque. Redouter, fuir l'approche de quelqu'un. Se cacher à l'approche de l'ennemi.

A ton *approche*, je mettrai les rois en fuite. (Boss.) A son *approche*, Balas se troubla. (Id.) L'*approche* d'un malade imprégné de la peste est moins dangereuse que celle d'un ami imprégné de vices. (Boiste.) J'ai vu une femme honnête frissonner d'horreur à l'*approche* de son époux. (Did.) Il avait été convenu que les troupes autrichiennes se retireraient à l'*approche* des troupes françaises. (Thiers.)

— Se dit aussi des choses personnifiées, de tout ce qui avance ou paraît avancer vers nous. L'approche de la mort. L'approche du danger. A l'approche, aux approches de la nuit, de l'hiver. Elle regarda sans se troubler toutes les *approches* de la mort. (Boss.) Elle sent aux *approches* de la mort un redoublement d'ardeur et de force. (Fléch.) De ce triste entretien détournons les *approches*. (Rac.) J'avais froid, j'avais peur, j'avais honte, l'*approche* d'un crime ne m'eût pas troublé davantage. (J. Janin.)

Pourvu que de ma mort respectant les *approches*,
Tu ne m'affliges plus par d'injustes reproches.
(RACINE.)

Voilà notre couple réduit
A sentir de la faim les premières *approches*.
(LA FONT.)

— APPROCHES. au pl. Art milit. Travaux à l'aide desquels on tente de parvenir jusqu'au corps d'une place qu'on assiège. Les approches d'une place. Les lignes d'approche. Tenter les approches. Pousser les approches. Faciliter les approches. Empêcher, retarder les approches. Être tué aux approches de la place. Les pots de goudron enflammé éclairaient les ouvrages d'*approche*. (Malte-Brun.) Les Autrichiens avaient retranché toutes les *approches* de Rivoli. (Thiers.) || *Contenir les approches de l'ennemi.* S'opposer à la marche de l'ennemi qui s'avance sur une place, retarder les efforts des assiégeants. || *Nettoyer les approches.* Repousser les assiégeants, renverser leurs travaux. || *Approche*, au sing. comme au pl., signifie aussi l'abord, l'accès d'une place, d'un camp, etc. Défendre l'approche, les approches d'une place, d'un camp, d'un poste. Des ouvrages avancés interdisent l'approche de la citadelle. Mille foudres en défendent l'*approche*. (Mass.) || *Place de guerre qui est de difficile approche*, dont il est difficile d'en établir les approches.

— *Lunette d'approche.* Opt. Instrument qui agrandit l'angle visuel sous lequel l'œil apercevait naturellement les objets éloignés, et semble ainsi les rapprocher en les rendant plus visibles. C'est ordinairement un tuyau plus ou moins long, formé de plusieurs parties servant à l'allonger ou à le raccourcir. L'invention des lunettes d'approche est du commencement du XVIIe siècle.

— *Greffe en approche* ou *par approche.* Agric. et jard. Manière de greffer qui consiste à rapprocher deux branches voisines, de manière qu'elles adhèrent, qu'elles se soudent l'une à l'autre.

— Typogr. Distance, blanc qui se trouve entre des lettres mises à côté les unes des autres. La justesse et l'égalité de l'approche, des approches. Caractère trop large d'approche, trop serré d'approche. || Réunion fautive de deux mots qui devraient être séparés, ou séparation de deux syllabes, de deux lettres qui devraient se toucher. Indiquer une approche, des approches sur une épreuve.

— Copulation, surtout en parlant des animaux.

APPROCHÉ, ÉE. part. pass. du v. Approcher.

APPROCHER. v. a. 1re conj. (rad. *proche*). Avancer auprès, mettre proche. Approcher une table, un fauteuil. Approcher un enfant de sa mère. Approcher le canon d'une place. Nous aperçûmes de loin la terre, et le vent nous en *approchait*. (Fén.)

— Fig. Un mourant que les langueurs d'une longue et paisible agonie ont si fort *approché* de sa fin. (Mass.) Ses jours défaillants et ses infirmités mortelles l'*approchaient* du tombeau. (Flech.) Combien de fois demanda-t-elle au ciel d'*approcher* la fille du trône où la mère avait autrefois espéré de monter. (Id.)

Le frère rarement laisse jouir ses frères
De l'honneur dangereux d'être sortis d'un sang
Qui les a de trop près *approchés* de son rang.
(RACINE.)

— Fig. *Lunette qui approche les objets.* Qui les fait voir comme étant plus proches, les rend plus visibles. On dit plus ordinairement, qui rapproche, etc.

— On dit fig. *Qu'un prince, un grand seigneur a approché quelqu'un de lui, de sa personne*, pour dire qu'il l'a admis dans sa familiarité, qu'il lui a donné un emploi auprès de sa personne. Dieu voulait *approcher* des rois une tête aussi capable de les servir. (Flech.) Dans cette vue, on *approcha* d'elle tout ce que l'Espagne avait de plus vertueux. (Id.)

. . . Bajazet en m'*approchant* de lui
Me va contre lui-même assurer un appui.
(RACINE.)

— *Approcher quelqu'un.* Se placer, se trouver auprès de quelqu'un. Un furieux qui blesse tous ceux qui l'approchent. C'est un homme qui fait le bonheur de ceux qui l'approchent. Arrête, a-t-elle dit, et ne m'*approche* pas. (Rac.)

— *Approcher* s'emploie quelquefois dans le même sens avec un nom de chose pour sujet et même pour régime. Les coups semblent

Les insectes nourris sur le figuier sauvage
Du figuier domestique *approchant* le feuillage,
Faisaient pleuvoir sur lui ces globules féconds.
(DELILLE.)

— Fig. *Approcher quelqu'un.* Avoir un accès libre, facile, auprès de quelqu'un. Approcher le prince, le ministre. Approcher les grands. Savez-vous que mon mari va à la cour, et qu'il *approche* le roi ? (Dancourt.) Tout ce qui nous *approche* n'est attentif qu'à s'accommoder à nos désirs. (Mass.) Ceux qui, par leur rang ou par leurs devoirs, avaient l'honneur de l'*approcher*. (Flech.) On l'*approche* tout ensemble avec liberté et avec retenue. (La Bruy.) Mais qui pourra de nous *approcher* sa personne ? (Corn.)

— *Homme très-difficile à approcher*, ou, *qu'on ne saurait approcher.* Homme d'un accès très-difficile.

— APPROCHER. v. n. Devenir, être proche, avancer. L'ennemi approche. Il *approche*, et la frayeur marche devant lui. (Boss.) En même temps nous voyions *approcher* les navires des Égyptiens. (Fén.) Il grossit sa voix à mesure qu'il *approche*. (La Bruy.) La lame se lève, elle *approche*, elle se brise, et l'on entend le gouvernail tourner avec effort sur ses gonds rouillés. (Chateaub.) *Approchez*, je suis sourd, les ans en sont la cause. (La Font.) *Approchez*, puissant roi, grand monarque de l'Inde. (Rac.)

L'onde *approche*, se brise, et vomit à nos yeux
Parmi des flots d'écume un monstre furieux.
(RACINE.)

— Fig. Le temps approche. L'heure, le moment approche. La mort approche. Le terme fatal approche. L'hiver approchait. Le temps *approche* que vos maisons demeureront désertes. (Boss.) Le jour du Seigneur *approche*. (Flech.) Le monde s'enfuit et l'éternité *approche*. (Mass.) Tous l'ont vue *approcher*, quand ils la croyaient encore loin. (Id.) Tremble, ton jour *approche* et ton règne est passé. (Rac.) La mort tardive alors n'*approchait* qu'à pas lents. (L. Rac.)

Quand Boirude qui voit que le péril *approche*,
Les arrête, et tirant un fusil de sa poche.......
(BOILEAU.)

— *Approcher de*, s'avancer vers. Approcher de quelqu'un. Approcher de la ville, de la maison. Le pauvre en *approchait* avec confiance. (Boss.) Leur majesté ferme la bouche à ceux qui en *approchent*. (Flech.) On n'*approche* de vous que comme du feu. (La Bruy.) Tous les chiens qui osaient *approcher* du sanglier étaient déchirés. (Fén.) Une caverne de laquelle les timides mortels n'osaient *approcher*. (Id.) Un vaisseau qui n'osait *approcher* de l'île. (Id.) En *approchant* de Rome, les postillons s'écrièrent : Voyez, voyez, c'est la coupole de Saint-Pierre (Mme de Staël.) Gibbon se trouvait heureux en *approchant* de cette Italie, espèce de monument vivant et perpétuel de l'antiquité. (Villem.)

Pour moi, depuis deux jours qu'*approchant* de [ces lieux
Leur aspect souhaité se découvre à mes yeux,
Je l'attendais partout. (RACINE).

— Fig. Approcher de la mort. Approcher de sa fin. Approcher du moment désigné, du terme fixe. Plus on *approche* de Dieu, plus on est humble. (Flech.) Ni les défiances, ni la crainte, ni les vains désirs n'*approchent* de cet heureux séjour de paix. (Fén.) L'espérance et la crainte devenaient plus vives à mesure qu'on *approchait* de l'instant qui devait les dissiper. (Barthel.) Aucun soin n'*approchait* de leur paisible cour. (Boil.)

— *Approcher des sacrements.* Se confesser et communier. L'humble princesse Anne ne crut pas qu'il lui fût permis d'*approcher* d'abord des saints sacrements. (Boss.) On dit aussi *S'approcher des sacrements.*

— *Approcher du but.* Mettre près du but que l'on cherche à atteindre. C'est la boule qui a le plus approché du but.

— Fig. *Approcher du but.* Être près d'atteindre à un résultat, être sur le point de deviner quelque chose. Il approche du but, mais il n'y est pas encore arrivé. La patience nous *approche* du but, l'imagination nous en éloigne. (Dubay.)

— *Approcher de quelqu'un* signifie aussi quelquefois, Avoir accès auprès de quelqu'un. Jouir du droit d'approcher des princes, des ministres. Ceux qui ont *approché* autrefois de ces hommes que la gloire des succès avait rendus célèbres. (Mass.)

— Fig. *Approcher de*, avoir quelque rapport, quelque ressemblance. Vers qui approchent de ceux de Racine. Nuances qui approchent beaucoup l'une de l'autre. Rien n'*approche* de la grandeur, de la magnificence de ce prince. (Acad.) Mais ces princes mogols n'ont jamais *approché* des Romains. (Volt.) La beauté de cette femme n'*approchait* pas de celle de la princesse. (Id.) Un jeune coq faisan a été renfermé avec de jeunes poules dont le plumage *approchait* de celui de la faisane. (Buff.) La machine arithmétique fait des effets qui *approchent* plus de la pensée que tout ce que font les animaux. (Pasc.) Les mœurs qui *approchent* des nôtres nous touchent. (La Bruy.) Toutes les idées de la philosophie ont-elles jamais *approché* du plan de cette république céleste ? (Mass.) Jamais aucun malheur n'*approchera* du mien. (Corn.)

Jamais tous vos malheurs ne sauraient *appro-*

— Se dit souvent en parlant du rapprochement des deux sexes, surtout quand il s'agit des animaux.

— Sculpt. Amener successivement un ouvrage à fin, par le travail qu'on fait avec divers outils sur le bloc dégrossi. Approcher à la pointe, à la double pointe, au ciseau.

— Mar. Se dit du vent, lorsqu'il devient moins favorable. En ce sens, on l'oppose au v. Adonner.

— S'APPROCHER. v. pron. Devenir, être proche, s'avancer. Elle *s'approche*, environnée d'un nuage. (Fén.) *Approchez-vous*, Néron, et prenez votre place. (Rac.) Le cheval, *s'approchant*, lui donne un coup de pied. (La Font.)

— Fig. L'heure s'approche. Le moment s'approche. La nuit s'approche. Quand il vit l'éternité *s'approcher*. (Flech.) Déjà se sont écoulés près des deux tiers de sa vie, et la vieillesse *s'approche*, avec des infirmités plus ou moins importunes. (Barrasse.)

— *S'approcher de.* S'approcher du feu. Jésus-Christ est un Dieu dont on s'*approche* sans orgueil. (Pasc.) Il s'était uni plus étroitement avec la justice, en s'*approchant* d'un roi qui en fait la règle de ses actions. (Flech.) Le chef de cette troupe, s'*approchant* de Paul et de Virginie, leur dit : Bons petits blancs, n'ayez pas peur. (B. de St-P.) Il s'*approche* du roi couché sur la poussière. (Rac.) Là, de mon ennemi je saurai m'*approcher*. (Id.) Une mouche survient, et des chevaux s'*approche*. (La Font.)

Il dit, des monts altiers les gigantesques cimes
Lèvent leur tête chauve, et s'*approchant* des [cieux,
Vont cacher dans la nue un front audacieux.
(DELILLE.)

— *S'approcher* a été quelquefois employé dans le sens de S'entendre, être d'accord. Les hommes, qui ont tant de peine à s'*approcher* sur les affaires. (La Bruy.)

— Syn. comp. APPROCHER. METTRE AUPRÈS. *Approcher*, c'est diminuer la distance qu'il y a entre une chose et une autre. Cette table est trop éloignée, *approchez*-la. *Mettre auprès*, c'est placer une chose auprès d'une autre, abstraction faite de toute distance qui existait ou pouvait exister entre ces deux choses. Je fais *approcher* une table pour en être moins éloigné ; je fais *mettre* une table *auprès* de moi pour pouvoir m'en servir immédiatement.

APPROCHEUR. s. m. Arts et mét. Ouvrier qui amène le bois dans une brouette à l'endroit où l'on construit un train.

APPROFONDI, IE. part. pass. du v. Approfondir. Puits, canal approfondi. Fondations trop approfondies.

— Fig. Question approfondie. Affaire approfondie. Alors le monde un peu *approfondi* n'est plus rien. (Mass.) L'étude *approfondie* d'une langue, si cette étude est dirigée par le goût, est une des occupations les plus propres à former le jugement. (Fontanes.)

Son disciple hardi
Ayant tout parcouru, crut tout *approfondi*.
(L. RACINE.)

O cublime Lekain, dont les rares succès
Décelaient de ton art l'étude *approfondie !*
(LA HARPE.)

APPROFONDIR. v. a. 2ᵉ conj. (rad. *profond*). Rendre plus profond. Approfondir un puits, un canal. Approfondir un fossé. Approfondir des fondations. Les eaux, qui s'étaient retirées, obligèrent d'*approfondir* presque tous les puits de la contrée. (Buff.)

— Fig. et poétiq.

Et la gloire qui suit vos plus nobles travaux
Ne fait qu'*approfondir* l'abîme de leurs maux.
(CORN.)

Ce malheureux combat ne fit qu'*approfondir*
L'abîme dont Valois voulait en vain sortir.
(VOLT.)

— Fig. Pénétrer au fond des choses, apprendre à fond. Approfondir une science. Approfondir une matière, un sujet. Approfondir une question. Approfondir une affaire. Vouloir approfondir les mystères. Ceux qui n'*approfondissent* pas plus avant les choses. (Pasc.) Ils trouvent plus court de juger sur ce qu'on leur dit que de l'*approfondir*. (Mass.) Il y a dans les terreurs de sa justice tant d'abîmes qu'il nous est défendu d'*approfondir*. (Id.) Le roi, après avoir *approfondi* l'affaire, renvoya le Cyprien. (Fén.) Il ne faut pas juger des hommes comme d'un tableau ou d'une figure, sur une seule et première vue, il y a un intérieur et un cœur qu'il faut *approfondir*. (La Bruy.) N'*approfondisses* pas la fortune des partisans. (Id.)

... On n'osa trop *approfondir*
Du tigre, ni de l'ours, ni des autres puissances,
Les moins pardonnables offenses.
(LA FONT.)

— Absol. Peut-être que le roi, sans *approfondir* davantage, vous laissera partir. (Fén.)

— Il peut s'employer, dans le même sens, avec un nom de personne pour régime. Approfondir le monde. Après avoir mûrement *approfondi* les hommes. (La Bruy.) Quand vous *approfondisses* la plupart de ces hommes. (Mass.)

— Syn. comp. APPROFONDIR. CREUSER. Au propre, *creuser* signifie Pratiquer une profondeur, et *approfondir*, Creuser de nouveau ou rendre plus profond. On *creuse* un fossé, on l'*approfondit* ensuite si l'on trouve qu'il n'est pas assez creux. Au figuré, *creuser* se dit des matières abstraites ; c'est pénétrer dans ce que ces matières ont de plus caché, de plus com- [illegible] prendre, en les examinant à fond, une connaissance entière et parfaite. Celui qui *creuse* une science y pénètre de plus en plus, celui qui *approfondit* une science en connaît toute l'étendue et la profondeur, il n'a plus besoin de *creuser*.

APPROFONDISSEMENT. s. m. Action d'approfondir. L'approfondissement d'un bassin. Ce mot, donné par quelques dictionnaires, est inusité au propre ; Massillon paraît le seul des auteurs du siècle de Louis XIV qui s'en soit servi dans un sens figuré. Il ne cherche pas à éblouir les esprits par de nouvelles découvertes, à se faire honneur de certains *approfondissements* qui flattent par leur singularité. (Mass.)

APPROPRIANCE. s. f. Anc. jurispr. Se disait de moyens particuliers à la coutume de Bretagne, pour assurer la propriété d'un bien.

APPROPRIATION. s. f. Action de s'approprier une chose. L'appropriation d'une maison, d'un terrain.

— Chim. anc. État de deux corps qui ne peuvent s'unir ensemble que par le concours d'un troisième qui les y dispose.

APPROPRIÉ, ÉE. part. pass. du v. Approprier. Chambre appropriée.

— *Approprié à.* Langage approprié aux circonstances. Expression appropriée à la pensée de l'auteur.

— adj. Droit can. *Bénéfice approprié.* Celui dont le revenu est annexé à quelque dignité ou communauté, et desservi par un vicaire. On dit dans le même sens, Bénéfice uni.

APPROPRIEMENT. s. m. Anc. jurispr. V. APPROPRIANCE.

APPROPRIER. v. a. 1ʳᵉ conj. (du lat. *appropriare ;* formé de *ad*, à ; *proprius*, propre). Ajuster convenablement, rendre propre. Approprier une maison. Approprier un appartement. Approprier une chambre, un cabinet.

— *Approprier à.* Adapter, rendre propre à une destination. Approprier les lois d'un peuple à ses mœurs. Approprier les remèdes au tempérament du malade. Approprier son langage aux circonstances. Le premier mérite d'un écrivain est d'*approprier* ses pensées et son style à la matière qu'il aborde. (La Harpe.) Comme le feu, les lettres *approprient* toute la nature à notre usage. (B. de St-P.)

— S'APPROPRIER. v. pron. Devenir propre à, se rendre propre. Cet appartement, ce jardin, s'est beaucoup approprié. Style qui s'approprie merveilleusement au sujet.

— Usurper la propriété d'une chose. S'approprier des biens. S'approprier un héritage. S'approprier une maison. Bonaparte s'occupa aussi de maintenir les relations avec les contrées voisines, afin de conserver et de s'*approprier* le riche commerce de l'Egypte. (Thiers.)

— Fig. S'approprier les sentiments de quelqu'un. Notre grande étude est de connaître leurs faiblesses, pour nous les *approprier*. (Mass.) Ils prennent de la cour ce qu'elle a de pire ; ils s'*approprient* la vanité, la mollesse, l'intempérance, le libertinage. (La Bruy.) C'est pour traverser la vaste étendue des mers que l'homme s'est *approprié* l'usage de la boussole. (Alibert.)

— *S'approprier l'ouvrage d'un autre*, etc. Se l'attribuer, s'en dire l'auteur.

— *S'approprier une pensée, une expression.* Se la rendre propre par la manière de l'exprimer, de la placer. Il est un art de s'*approprier* les pensées d'autrui, de les rendre siennes par la manière dont on les exploite. (La Bruy.) C'est l'esprit des grands maîtres qu'il faut tenter de dérober et de s'*approprier* plutôt que leurs expressions et leurs pensées. (D'Aguess.)

— Syn. comp. S'APPROPRIER. S'ARROGER. S'ATTRIBUER. S'*approprier*, c'est Se rendre propre, se faire une sorte de propriété, prendre pour soi ce qui ne nous appartenait pas. S'*arroger*, requérir avec hauteur, prétendre avec insolence, s'attribuer avec dédain ce qui n'est pas dû. S'*attribuer*, prétendre à une chose, se l'adjuger, se l'appliquer de sa propre autorité.

APPROUVÉ, ÉE. part. pass. du v. Approuver. Il est aussi adj. La fortune la plus *approuvée* et la plus modeste. (Fléch.) Jamais vie ne fut plus pure, plus régulière, plus uniforme, plus *approuvée*. (Id.) Ce sont des maximes universellement reçues, *approuvées*, autorisées. (Mass.)

Plus d'égard à ma gloire : *approuvée* ou blâmée,
J'aurai tout fait pour moi si je demeure aimée.
(TH. CORNEILLE.)

— *Approuvé par.* Conduite approuvée par tout le monde. Remède approuvé par la faculté. Une dévotion *approuvée* par le pape. (Pasc.)

— *Approuvé de.* Des maximes *approuvées* de leur propre général. (Pasc.)

— *Approuvé* s'emploie absol., et elliptiq., au bas d'un acte, d'un état ou d'un compte dont on approuve le contenu. Vu et approuvé. Certifié valable et approuvé par nous. Approuvé l'écriture ci-dessus. Approuvé deux ratures.

APPROUVER. v. a. 1ʳᵉ conj. (en lat. *approbare ;* formé de *ad* et de *probare*, trouver bon). Donner son consentement, son agrément à une chose. Approuver un mariage. Approuver des précautions, des mesures. Il leur dit qu'il ne pouvait ni ne devait *approuver* une distinction si odieuse. (La Bruy.) Si vous ne m'en devez pas la pensée, vous m'êtes au moins redevable [illegible] ce que vous jugerez à propos de faire. (Fén.)

— Trouver louable, digne d'estime. Approuver les sentiments, la conduite de quelqu'un. Approuver un procédé. Approuver les idées, le style d'un auteur. Dès que je faisais quelque chose qu'il n'*approuvait* pas, son air triste marquait assez qu'il me condamnait. (Fén.) Ce que la multitude *approuve*, nous l'*approuvons*. (Mass.) Nous *approuvons* des plaisirs que notre conscience condamne. (Id.) Lorsqu'on attaque une pièce qui a eu du succès, n'est-ce pas attaquer plutôt le jugement de ceux qui l'ont *approuvée*, que l'art de celui qui l'a faite ? (Mol.) Elle prétend que j'aime et que j'*approuve* beaucoup trop la révolution de France. (Mᵐᵉ de Staël.) *Approuvez* ma faiblesse et souffrez ma douleur. (Corn.) *Approuvez* le respect qui me ferme la bouche. (Rac.)

— Avec un nom de personne pour régime. Dieu *approuve* ceux qu'il remplit de son esprit. (Pascal.) Quel autre parti pour un auteur que d'oser pour lors être de l'avis de ceux qui l'*approuvent ?* (La Bruy.)

Ce n'est pas que j'*approuve* en un sujet chrétien
Un auteur follement idolâtre et païen. (Boil.)

— *Approuver que.* On n'*approuva* pas qu'il voulût ensuite recommencer le combat. (Volt.)

— Il s'emploie quelquefois absolument. Elles n'*approuvent* et ne désapprouvent, ne louent et ne condamnent qu'après avoir consulté ses yeux et son visage. (La Bruy.)

— *Approuver* signifie encore, Autoriser par un témoignage authentique. La censure n'a pas approuvé cet ouvrage. La faculté de médecine a approuvé ce remède. Les papes *approuvèrent* expressément cette doctrine. (Bossuet.) L'Eglise *approuverait* donc tous les abus qu'elle souffre. (Pascal.)

— *Approuver que* se dit aussi dans le même sens. Le concile de Nicée avait *approuvé* que l'évêque de la cité sainte eût le même rang. (Boss.)

— S'APPROUVER. v. pron. Être approuvé. Se trouver louable, digne d'estime, etc.

J'aime, ne pense pas qu'au moment que je t'aime,
Innocente à mes yeux, je m'*approuve* moi-même.
(RACINE.)

APPROVISIONNEMENT. s. m. (rad. *provision*). Action de rassembler tout ce qui est nécessaire à la subsistance d'une ville, d'une armée, etc. L'approvisionnement des places fortes, de la capitale. L'approvisionnement d'une armée, d'un hôpital. L'approvisionnement d'une flotte.

— Amas des choses rassemblées pour la subsistance d'une ville, d'une armée, d'une flotte, etc. Grand approvisionnement. Approvisionnement insuffisant. Approvisionnement pour trois mois, pour six mois.

APPROVISIONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Approvisionner. Ville bien approvisionnée.

APPROVISIONNER. v. a. 1ʳᵉ conj. Faire un approvisionnement, munir de provisions, fournir les provisions nécessaires. Approvisionner une ville, une place. Approvisionner une armée, un hôpital. Approvisionner une flotte. On ne saurait employer trop de moyens pour nous *approvisionner*, car tout est là... (Napol.) C'est l'Angleterre qui nous *approvisionne* de houille. (Em. Girardin.) La France, l'Europe, la terre entière, *approvisionnent* Paris. (Chateaub.)

— S'APPROVISIONNER. v. pron. Se munir des provisions nécessaires. S'approvisionner pour l'hiver. S'approvisionner de bois, de farine.

APPROVISIONNEUR. s. m. Néol. Celui qui est chargé d'approvisionner.

APPROXIMATIF, IVE. adj. (du lat. *approximare*, approcher). Qui est fait par approximation. Calcul approximatif. Compte, état approximatif. Par estimation approximative.

APPROXIMATION. s. f. (pr. *a-pro-ksi-ma-ci-on ;* en lat. *approximatio*, fait de *approximare*, approcher). Calcul, estimation faite pour avoir une idée de la somme qu'on veut connaître, et sans s'attacher à une exactitude rigoureuse. Calcul par approximation. Résultat qui n'est qu'une approximation, qu'une simple approximation. Voir par approximation. Ne demander qu'une approximation.

— Math. Opération par laquelle on trouve, au moyen du calcul ou d'une construction géométrique, la valeur approximative d'une quantité que l'on ne peut déterminer rigoureusement. Le calcul des approximations est particulièrement employé, en arithmétique et en algèbre, à rechercher les racines carrées et cubiques des nombres qui ne sont pas des carrés ou des cubes parfaits.

— L'Académie ne le donne que comme un terme de mathématiques. On l'emploie aussi dans le langage ordinaire, et il se dit de l'action d'approcher, de l'exactitude dans les idées, dans les jugements, dans le langage. Heureusement, les hommes n'ont besoin que d'une certaine analogie dans les idées, d'une certaine *approximation* dans le langage, pour satisfaire aux devoirs de la société. (Barthelemy.)

APPROXIMATIVEMENT. adv. Par approximation. Estimer, évaluer une chose approximativement.

APPROXIMÉ, ÉE. part. pass. du v. Approximer.

APPROXIMER. v. n. Didact. Être voisin.

APPUI. s. m. (en lat. *podium*, dérivé de [illegible] soutenir. Mettre un appui, des appuis à une muraille. Donner un appui à un jeune arbre. Bâton qui sert d'appui. Ne pouvoir marcher sans appui. A mon âge, le corps a besoin d'un *appui*. (Volt.)

— *L'appui d'un balcon, d'une fenêtre.* La barre transversale adaptée à un balcon, à une fenêtre, et sur laquelle on peut s'appuyer. Appui en fer, en bois. Appui trop élevé, trop bas. Placer des appuis aux croisées d'une maison.

— *A hauteur d'appui.* Se dit en parlant de ce qui est élevé à la hauteur nécessaire pour que l'on puisse s'appuyer dessus sans se baisser. Mur, balustrade à hauteur d'appui. Mettre une chose à hauteur d'appui.

— Fig. Aide, secours, protection. Homme qui a de l'appui dans le monde. Homme sans appui. Donner son appui à quelqu'un. Avoir besoin d'appui, manquer d'appui. Étant seul comme je suis, sans force et sans *appui* humain contre un si grand corps. (Pasc.) Il fallait de l'*appui* à Valérius. (Boss.) Il vit libre, mais sans *appui*. (La Bruy.) Elle le laisse seul, sans force, sans *appui*. (Mass.) L'*appui* que vous leur donnez par votre présence et par vos applaudissements. (Id.) L'homme est faible et a besoin d'*appui*. (Beauch.) Mon mari ne manque pas d'*appui* à la cour. (Danc.) Ah ! je le prends déjà, seigneur, sous mon *appui*. (Rac.) La vertu trouve *appui* contre la tyrannie. (Corn.) Le talent a besoin d'un *appui* généreux. (Mollev.)

— Fig. Personne, chose, dont on tire aide, secours, protection. Appui tutélaire, protecteur. Appui secourable. Ferme, inébranlable appui. Appui douteux, fragile. Appui faible, stérile. Etre l'appui de l'Etat. Etre l'appui, l'unique appui de sa famille, de la vieillesse d'un père. S'entourer de nombreux appuis. Perdre tous ses appuis. Se tenir à Dieu comme au seul *appui* de son être. (Boss.) La réputation est le plus ferme *appui* des Etats. (Id.) Il vit tomber autour de lui tous les princes, les *appuis* de son trône. (Mass.) Etre l'appui de la doctrine sainte. (Id.) Approche, heureux *appui* du trône de ton maître. (Rac.) Quoi ! de mes ennemis devenez-vous l'*appui ?* (Id.) Je ne veux voir en vous que mon unique *appui*. (Corn.)

— *Appui* se dit aussi de l'aide, du secours même donné par quelqu'un. A la faveur de votre nom et de votre *appui*. (Mass.) Cet *appui* de tant de peuples qui trouvent leurs véritables intérêts à soutenir les vôtres. (Fén.) Pour acquérir au roi mineur l'*appui* des Montmorency. (X.) J'ai su de mon Hector lui procurer l'*appui*. (Rac.) Et qui s'honorerait de l'*appui* d'Agrippine ? (Id.)

— Gramm. *L'appui de la voix sur une syllabe.* L'élévation plus ou moins sensible de la voix, indiquée par l'accent tonique.

— Mécan. *L'appui*, ou *le point d'appui d'un levier.* Le point du levier qui est fixe, ou considéré comme tel, et autour duquel s'opère la rotation. || Fig. L'imprimerie est, pour les peuples modernes, un levier moral qui a trouvé un point d'*appui*. (J. L.)

— Manége. Effet que produit sur la main du cavalier l'action de la bride. Ainsi l'on dit qu'un *cheval a l'appui lourd*, qu'il pèse à la main ; qu'*il n'a point d'appui*, qu'il a la bouche trop sensible.

— Techn. Corbeau qui sort d'une muraille pour soutenir une poutre. || Pièce du banc des tourneurs.

— *A l'appui.* Loc. prépost. qui signifie Pour appuyer, soutenir. Citer un fait à l'appui de son opinion, un auteur à l'appui de son système. Dire une chose à l'appui de sa demande. Tels sont les faits qu'il invoquait à l'*appui* de son autorité. (Villem.)

— Au jeu de boule. *Aller à l'appui de la boule.* Jeter sa boule de manière qu'elle pousse celle du joueur avec qui l'on est de moitié, et qu'elle l'approche du but.

— Fig. et fam. *Aller à l'appui de la boule.* Seconder celui qui a commencé une affaire, appuyer une proposition déjà faite, un avis déjà ouvert.

— Syn. comp. APPUI. SOUTIEN. SUPPORT. L'*appui* est ce que l'on met auprès d'une chose pour la fortifier, pour la maintenir dans une situation droite, pour faire qu'elle résiste à l'impulsion des corps étrangers. *Soutien*, ce que l'on met sous une chose pour la porter ou aider à la porter, pour empêcher que ce qui la porte ne succombe sous le fardeau. *Support* est une addition faite au soutien, qui concourt à porter la chose.

APPUI-MAIN. s. m. Baguette, bâton long et mince dont les peintres se servent pour soutenir la main qui tient le pinceau. || L'Académie n'indique pas le pluriel de ce mot ; mais on écrit généralement Des *appuis-main*, c'est-à-dire Des appuis pour la main, ce qui montre pourquoi le premier de ces mots seul varie.

APPULSE. adj. et s. Astron. Nom qui est donné à la position de la lune, lorsqu'elle est fort près d'une étoile. L'instant de l'appulse est celui où la lune se trouve à la plus courte distance de jonction de l'étoile. || En général, mouvement d'une planète approchant de sa conjonction avec un autre corps céleste ; on remarque les appulses pour déterminer les erreurs des tables astronomiques et rectifier les longitudes des lieux. || *Eclipse appulse.* Se dit d'une éclipse dans laquelle la lune ne fait qu'effleurer soit le disque du soleil, soit l'ombre de la terre.

APPUYÉ, ÉE. part. pass. du v. Appuyer. [illegible] résister encore fort longtemps.

— *Appuyé contre.* Rester debout et appuyé contre la muraille. Un seul, contre un vieux chêne *appuyé* sans mot dire. (Rac.)

— *Appuyé sur.* Marcher appuyé sur quelqu'un. Ménalque est surpris de se voir à genoux sur les jambes d'un fort petit homme *appuyé* sur son dos. (La Bruy.) Tu vois aussi Achille *appuyé* sur sa lance. (Fén.) Le berger monarque du troupeau, tranquille parmi ses sujets, dort *appuyé* sur un lit de mousse. (Deleuze.)

Le Rhin, tranquille et fier du progrès de ses eaux,
Appuyé d'une main sur son urne penchante,
Dormait au bruit flatteur de son onde naissante.
(BOILEAU.)

— Fig. L'autorité est belle, et te voilà bien *appuyé !* (Mol.)

soin d'appui, manquer d'appui. Étant seul mme je suis, sans force et sans *appui* humain contre un si grand corps. (Pasc.) Il fallait l'*appui* à Valérius. (Boss.) Il vit libre, mais ns *appui*. (La Bruy.) Elle le laisse seul, sans rce, sans *appui*. (Mass.) L'*appui* que vous ur donnez par votre présence et par vos applaudissements. (Id.) L'homme est faible et a besoin d'*appui*. (Beauch.) Mon mari ne manque s d'*appui* à la cour. (Danc.) Ah! je le prends éjà, seigneur, sous mon *appui*. (Rac.) La ertu trouve *appui* contre la tyrannie. (Corn.) e talent a besoin d'un *appui* généreux. Mollev.)

— Fig. Personne, chose, dont on tire aide, ecours, protection. Appui tutélaire, protecteur. Appui secourable. Ferme, inébranlable ppui. Appui douteux, fragile. Appui faible, érile. Être l'appui de l'État. Être l'appui, unique appui de sa famille, de la vieillesse 'un père. S'entourer de nombreux appuis. erdre tous ses appuis. Se tenir à Dieu comme u seul *appui* de son être. (Boss.) La réputation st le plus ferme *appui* des États. (Id.) Il vit omber autour de lui tous les princes, les *appuis* e son trône. (Mass.) Être l'appui de la docrine sainte. (Id.) Approche, heureux *appui* du rône de ton maître. (Rac.) Quoi! de mes enemis devenez-vous l'*appui*? (Id.) Je ne veux oir en vous que mon unique *appui*. (Corn.)

— *Appui* se dit aussi de l'aide, du secours nême donné par quelqu'un. A la faveur de votre om et de votre *appui*. (Mass.) Cet *appui* de tant e peuples qui trouvent leurs véritables intérêts à outenir les vôtres. (Fén.) Pour acquérir au roi mineur l'*appui* des Montmorency. (X.) J'ai su le mon Hector lui procurer l'*appui*. (Rac.) Et qui s'honorerait de l'*appui* d'Agrippine? (Id.)

— Gramm. *L'appui de la voix sur une syllabe.* L'élévation plus ou moins sensible de la voix, indiquée par l'accent tonique.

— Mécan. *L'appui*, ou *le point d'appui d'un levier.* Le point du levier qui est fixe, ou considéré comme tel, et autour duquel s'opère la rotation. || Fig. L'imprimerie est, pour les peuples modernes, un levier moral qui a trouvé un point d'*appui*. (J. L.)

— Manége. Effet que produit sur la main du cavalier l'action de la bride. Ainsi l'on dit qu'un *cheval a l'appui lourd*, qu'il pèse à la main; qu'*il n'a point d'appui*, qu'il a la bouche trop sensible.

— Techn. Corbeau qui sort d'une muraille pour soutenir une poutre. || Pièce du banc des tourneurs.

— *A l'appui.* Loc. prépos. qui signifie Pour appuyer, soutenir. Citer un fait à l'appui de son opinion, un auteur à l'appui de son système. Dire une chose à l'appui de sa demande. Tels sont les faits qu'il invoquait à l'*appui* de son autorité. (Villem.)

— Au jeu de boule. *Aller à l'appui de la boule.* Jeter sa boule de manière qu'elle pousse celle du joueur avec qui l'on est de moitié, et qu'elle l'approche du but.

— Fig. et fam. *Aller à l'appui de la boule.* Seconder celui qui a commencé une affaire, appuyer une proposition déjà faite, un avis déjà ouvert.

— Syn. comp. APPUI. SOUTIEN. SUPPORT. L'*appui* est ce que l'on met auprès d'une chose pour la fortifier, pour la maintenir dans une situation droite, pour faire qu'elle résiste à l'impulsion des corps étrangers. *Soutien*, ce que l'on met sous une chose pour la porter ou aider à la porter, pour empêcher que ce qui la porte ne succombe sous le fardeau. *Support* est une addition faite au soutien, qui concourt à porter la chose.

APPUI-MAIN. s. m. Baguette, bâton long et mince dont les peintres se servent pour soutenir la main qui tient le pinceau. || L'Académie n'indique pas le pluriel de ce mot; mais on écrit généralement Des *appui-main*, c'est-à-dire Des appuis pour la main, ce qui montre pourquoi le premier de ces mots seul varie.

APPULSE. adj. et s. Astron. Nom qui est donné à la position de la lune, lorsqu'elle est fort près d'une étoile. L'instant de l'appulse est celui où la lune se trouve à la plus courte distance de jonction de l'étoile. || En général, mouvement d'une planète approchant de sa conjonction avec un autre corps céleste; on remarque les appulses pour déterminer les erreurs des tables astronomiques et rectifier les longitudes des lieux. || *Eclipse appulse.* Se dit d'une éclipse dans laquelle la lune ne fait qu'effleurer soit le disque du soleil, soit l'ombre de la terre.

résister encore fort longtemps.

— *Appuyé contre.* Rester debout et appuyé contre la muraille. Un seul, contre un vieux chêne *appuyé* sans mot dire. (Rac.)

— *Appuyé sur.* Marcher appuyé sur quelqu'un. Ménalque est surpris de se voir à genoux sur les jambes d'un fort petit homme *appuyé* sur son dos. (La Bruy.) Tu vois aussi Achille *appuyé* sur sa lance. (Fén.) Le berger monarque du troupeau, tranquille parmi ses sujets, dort *appuyé* sur un lit de mousse. (Deleuze.)

Le Rhin, tranquille et fier du progrès de ses eaux,
Appuyé d'une main sur son urne penchante,
Dormait au bruit flatteur de son onde naissante.
(BOILEAU.)

— Fig. L'autorité est belle, et te voilà bien *appuyé*! (Mol.)

— *Appuyé de.* Homme appuyé du crédit de ses parents. Après mille serments *appuyés* de mes larmes. (Rac.)

Le fils d'Énobarbus
Appuyé de Sénèque et du tribun Burrhus.
(ID.)

APPUYER. v. a. 1re conj. (du lat. barbare, *appodiare*, fait de *podium*, appui). Dans la conjugaison de ce verbe, on conserve toujours l'*y* qui se trouve dans l'infinitif, excepté avant une syllabe muette. *J'appuie, tu appuies, il appuie, nous appuyons, vous appuyez, ils appuient. J'appuyais, nous appuyions*, etc. *J'appuyai*, etc. *J'appuierai, j'appuierais*, etc. *Appuie, appuyons, appuyez. Que j'appuie, que nous appuyions*, etc. *Que j'appuyasse*, etc. Soutenir par le moyen d'un appui. Appuyer un édifice par des arcs-boutants. Appuyer un mur par des éperons. Appuyer des terrains par des murs, pour les empêcher de s'ébouler. Appuyer un arbre par des tuteurs. Qui *appuiera* ce roseau, si la religion n'en soutient la fragilité? (Chateaub.)

— *Appuyer une chose contre une autre.* La placer contre une autre de manière qu'elle ne puisse tomber. Il saisit une échelle qui se trouvait près de là, l'*appuie* contre le mur, et monte au milieu des flammes. (Mme de Staël.)

— *Appuyer une maison contre une autre, l'appuyer contre un coteau.* La bâtir contre une autre maison, contre un coteau. La maison était garantie des vents du nord par la colline contre laquelle on l'avait *appuyée*. (Volt.)

— Poser sur. Appuyer ses coudes, ses bras, ses mains sur la table. Sa tête était *appuyée* sur son bras, et il paraissait plongé dans la méditation. (G. Lewis.) Ah! mon ami, dit la vicomtesse, en *appuyant* sa main sur l'épaule de Rastignac. (De Balzac.)

— Art. milit. *Appuyer une armée, l'aile d'une armée, la gauche, la droite d'une armée, à un bois, à un fleuve*, etc. La disposer de manière qu'elle touche à un bois, à un fleuve, etc., afin de la garantir de ce côté-là des attaques de l'ennemi. Plus l'infanterie est bonne, plus il faut la ménager et l'*appuyer* par de bonnes batteries. (Napol.) La meilleure manière de protéger la cavalerie est d'en *appuyer* le flanc. (Id.) La cavalerie de ligne doit être à l'avant-garde, à l'arrière-garde, aux ailes et en réserve, pour *appuyer* la cavalerie légère. (Id.)

— Poser une chose avec force sur une autre, en la faisant peser. Appuyer le pied en marchant. Appuyer le genou sur la poitrine de quelqu'un. Appuyer la plume en écrivant. Tantôt *appuyant* leur front l'un contre l'autre, ils se poussent avec une action égale, paraissant immobiles, et s'épuisent en efforts superflus. (Barthél.)

— *Appuyer le pistolet à quelqu'un.* Le lui présenter à bout portant. On dit plus ordinairement, *Appuyer le bout du pistolet*, ou *le canon du fusil, sur la poitrine de quelqu'un.*

— Escr. *Appuyer la botte.* Appuyer le fleuret sur son adversaire, quand on l'a touché.

— Fig. *Appuyer la botte.* C'est adresser directement à quelqu'un un trait piquant, un argument propre à l'embarrasser.

— Fig. Soutenir, aider, favoriser. Appuyer une personne. Appuyer une affaire. Appuyer une demande, une proposition. Chacun dit son avis et l'*appuie* en peu de mots. (J.-J. Rouss.) La représentation de cette comédie a besoin d'être *appuyée*. (Mol.) Il fallait *appuyer* les nouveaux armements préparés par le ministère. (Villem.) Alors l'autel *appuya* le trône, et le sacerdoce fortifia l'empire. (Virey.) Honorez son grand zèle, *appuyez* ses projets. (Corn.) Il venait par la force *appuyer* son partage. (Id.)

— *Appuyer par.* On pourrait dire le contraire et l'*appuyer* par des raisons. (Pasc.) Rien n'est moins selon Dieu et selon le monde que d'*appuyer* tout ce que l'on dit dans la conversation, jusques aux choses les plus insignifiantes, par de longs et de fastidieux serments. (La Bruy.)

— *Appuyer sur.* Fortifier une chose par une autre. Appuyer son opinion sur de bonnes raisons. Appuyer son droit sur de bons titres. Peut-on *appuyer* quelque grand dessein sur ce débris inévitable des choses humaines? (Boss.) Les principes sur lesquels ils *appuyaient* leur espérance. (Id.)

Vos services sont grands, et jamais potentat
N'a sur un bras plus ferme *appuyé* son état.
(TH. CORNEILLE.)

La vieillesse et l'enfance,
En vain sur leur faiblesse *appuyaient* leur dé-
(RACINE.) [fense.

— *Appuyer de.* Se dit dans le même sens.

anciens. Appuyer des leçons de son exemple. On suppose du mérite à tout ce que vous *appuyez* de votre crédit. (Fléch.) Il lui donnait des instructions qu'il *appuyait* de divers exemples. (Fén.)

Et l'autre, l'*appuyant* de son aigre fausset,
Semble un violon faux qui jure sous l'archet.
(BOILEAU.)

— Chass. *Appuyer les chiens.* Les animer du cor et de la voix.

— Man. *Appuyer l'éperon à un cheval.* Lui appliquer fortement l'éperon. || *Appuyer des deux.* Appliquer les deux éperons en même temps.

— Mar. Soutenir les vergues du bord du vent contre un grand frais. Un bâtiment est appuyé, lorsque, incliné par la force d'un vent du tra-

vers sur les voiles, il n'éprouve pas de mouvement de roulis.

— APPUYER. v. n. Poser, être soutenu. Les murs sur lesquels le plafond appuie. Voûte qui appuie sur des colonnes, sur des piliers.

— Peser sur quelque chose. Appuyer fortement, légèrement. Appuyer de toutes ses forces. Appuyer en écrivant, en dessinant. Appuyer sur le cachet. Appuyer sur le burin.

— Fig. S'arrêter, insister sur une chose. Appuyer sur un fait. Appuyer sur une raison, sur une demande. Appuyer sur la fausseté d'une pièce. Appuyer sur l'illégalité d'une mesure. J'ai longtemps *appuyé* sur les erreurs qui avaient obscurci, dans Rousseau, l'éclat d'une imagination forte, et d'une âme naturellement portée aux choses élevées. (Villem.)

— Il s'emploie absolument dans le même sens. Coulons légèrement sur ces objets, de peur d'y enfoncer en *appuyant*. (Pasc.)

— Servir d'appui, protéger. Les hommes aiment à conseiller, à *appuyer*, à protéger. (Mme Campan.)

— Prendre une direction. *Appuyer sur la gauche, sur la droite*, ou, *à gauche, à droite*, c'est-à-dire, se porter vers la gauche, vers la droite. On le dit surtout en parlant de plusieurs personnes rangées sur la même ligne.

— *Appuyer sur un mot, sur une syllabe.* Les prononcer plus distinctement, en élevant davantage la voix.

— Musiq. *Appuyer sur une note.* Y demeurer plus ou moins longtemps.

— Manége. *Cheval qui appuie sur le mors.* Qui porte la tête basse, et fatigue ainsi la main du cavalier.

— S'APPUYER. v. pron. Être appuyé. Édifice qui s'appuie sur de hautes colonnes. Maison qui s'appuie contre une colline. Son bras s'appuyait sur le mien. La droite, la gauche de l'armée s'appuyait à un bois, à un fleuve, à un marais.

— Particulièrement, S'aider de quelqu'un ou de quelque chose qui serve d'appui. S'appuyer sur quelqu'un. S'appuyer sur une canne. S'appuyer contre un arbre, contre la muraille. S'appuyer sur une balustrade. S'appuyer sur le coude. S'appuyer sur l'épaule d'un domestique. Elle fut contrainte de s'*appuyer* sur les nymphes qui l'environnaient. (Fén.) Il s'*appuie* sur sa massue. (Id.) Se sentant soulagée par la fraîcheur de ces feuilles, elle rompit une branche de bambou et se mit en marche, en s'*appuyant* d'une main sur ce roseau et de l'autre sur son frère. (B. de St-P.)

— Fig. *S'appuyer sur un roseau.* Mettre sa confiance, son espoir en une personne qui ne peut être d'aucun secours.

— Fig. Faire fonds, compter sur quelqu'un, sur quelque chose. S'appuyer sur quelqu'un, sur l'autorité, le crédit, la faveur de quelqu'un. S'*appuyer* sur soi-même et sur sa prudence. (Boss.) L'homme le plus fort est celui qui ne s'*appuie* sur personne. (Beauch.) Sur qui, dans son malheur, voulez-vous qu'il s'*appuie*? (Rac.) Vous êtes jaloux de vivre dans la postérité; *appuyez*-vous donc sur ce qui ne doit jamais périr. (Auger.)

— On dit de même *S'appuyer de*. S'appuyer de quelqu'un, de l'autorité, du crédit, etc., de quelqu'un. Pour s'*appuyer* de l'autorité ecclésiastique. (Boss.)

Mieux vaut s'abandonner à quelque puissant roi,
Que s'*appuyer* de quelque petit prince.
(LA FONT.)

— *S'appuyer sur une autorité, sur un passage, sur un usage*, etc. Soutenir ce qu'on dit à l'aide d'une autorité, d'un passage, etc. S'appuyer sur l'autorité des anciens. S'appuyer sur un passage de l'Écriture, sur un vers de Virgile. S'appuyer sur un ancien usage. Il leur demande sur quels principes ils s'*appuient*. (Pasc.)

— *S'appuyer contre.* Avoir un appui contre quelqu'un, s'aider d'une personne pour se défendre contre une autre. Pour s'*appuyer* contre Galérius, il donne à Constantin sa fille Fauste. (Boss.)

— Syn. comp. APPUYER. ACCOTER. ACCOUDER. ADOSSER. *Appuyer* est un terme général qui sert comme de genre à ces mots, *accoter, accouder, adosser*. On s'*appuie* de toutes sortes de manières; on s'*accote* quand on s'appuie sur le côté; on s'*accoude* quand on s'appuie sur le coude; on s'*adosse* quand on s'appuie sur le dos.

APPUYOIR. s. m. Techn. Instrument pour appuyer. Morceau de bois plat et triangulaire qui sert au ferblantier à presser les pièces qu'il

APRACTE. adj. des 2 g. (ét. gr., *a* priv.; *prassein*, agir; qui est sans action). Médec. hyg. On donnait autrefois cette épithète aux parties de la génération dans l'état d'impuissance. Inusité.

APRE. adj. des 2 g. (du lat. *asper*, dur, raboteux; en franç. *aspre*, *âpre*). Qui a des aspérités, d'une superficie inégale, raboteuse. Se dit particulièrement des chemins. La Provence et le Dauphiné sont des pays âpres et raboteux. Passer par un chemin âpre et difficile. Nous ne trouvons, après nous être engagés imprudemment, qu'un chemin *âpre* et difficile. (Mass.)

— Se dit aussi de ce qui fait une impression incommode et fâcheuse sur les organes du toucher. Âpre au toucher. Dans le même sens, Le

feu est âpre. Le froid est âpre. Ses yeux creux sont pleins d'un feu *âpre* et farouche. (Fén.)

Alors pour se couvrir durant l'*âpre* saison
Il fallait aux brebis dérober la toison. (Trév.)

Veux-tu d'un astre perfide
Risquer les *âpres* chaleurs? (Rouss.)

— Se dit de ce qui a une saveur, rude, âcre et désagréable. Ce qui par sa rudesse cause une sensation désagréable au goût. Âpre au goût, à la langue. Une poire âpre. Des nèfles âpres. Du vin âpre.

— Quelquefois de ce qui affecte désagréablement l'organe de l'ouïe. Des sons âpres. Une voix âpre. Des inflexions fortes, rudes et âpres. Les voix *âpres* et menaçantes de la chambre des communes demandaient la tête de Strafford. (Villem.)

— Fig. Se dit de certaines choses pour en marquer la rudesse, la violence, la sévérité. Un combat âpre. Un esprit âpre. Une réprimande âpre. Une âpre réprimande. Mener une vie âpre et austère. Une humeur âpre. La haine des persécuteurs devenait plus *âpre*. (Boss.) La vertu a pour eux quelque chose d'*âpre*. (Fén.) Le sentier rude et *âpre* de la vertu. (Id.) Aux plus *âpres* tourments un chrétien est en butte. (Corn.) De mille *âpres* chagrins leur âme est tourmentée. (Anon.)

Il suit dès sa jeunesse
L'*âpre* sentier de la sagesse. (TRÉVOUX.)

— ÂPRE, suivi d'un infinitif. Quelques grandes difficultés qu'il y ait à se placer à la cour, il est encore plus *âpre* et plus difficile de se rendre digne d'être placé. (La Bruy.)

— *Être âpre à quelqu'un, pour quelqu'un.* Être sévère pour quelqu'un. On n'est pas méchant pour être *âpre* aux méchants. (Morell.) Vous êtes bien *âpre* pour le pauvre monde. (Danc.)

— Fam. Se dit aussi des personnes qui ont un excès d'ardeur ou d'avidité pour certaines choses. On dit d'un chasseur, Qu'il est âpre à la chasse; d'un joueur, Qu'il est âpre au jeu, au gain. Un procureur est âpre à l'argent. || Des animaux qui sont trop avides. Un chien âpre à la curée. Un faucon âpre, qui se sert courageusement de la serre et des ongles.

— Prov. *Cet homme est âpre à la curée.* Il est très-avide d'argent, de places. Parbleu, me dit-il, il me semble que vous devenez bien *âpre* à la curée. (Le Sage.)

ÂPREMENT. adv. Avec âpreté, d'une manière âpre. Le froid commence âprement. Se porter âprement, trop âprement à ce que l'on fait. || *Manger âprement.* Avec avidité. Un chien se jette âprement sur la viande. || *Réprimander âprement.* Avec sévérité. || On peut le mettre entre l'auxiliaire et le participe. On l'a réprimandé *âprement*, ou on l'a *âprement* réprimandé.

APRÈS. prép. (formé de *à* et *près*; *près à*; le *s* final ne se prononce que devant une voyelle). Prép. de temps, d'ordre et de lieu, qui s'emploie pour exprimer la succession des personnes ou des choses, et se place devant le nom de la personne ou de la chose qui en précède d'autres par ordre de temps. Après la création du monde. Après la fondation de Rome. Après la naissance du Christ. Après Jésus-Christ. Après Auguste vint Tibère. Qu'il est beau, *après* le combat et le tumulte des armes, de savoir encore goûter ces vertus paisibles! (Boss.) Une nation entière mange les viandes *après* les fruits. (Bray.)

— Après plusieurs agitations. Après tant d'actions dignes de l'immortalité. Après la défaite de l'ennemi. Après cet exemple. Après le gain d'une bataille. Après cette marque de confiance. Après la moisson. Après une longue prison. Après cette retraite. *Après* son retour. (Fléch.) Quelle gloire pour un roi de régner encore *après* sa mort sur les cœurs de ses sujets! (Mass.)

. . . . *Après* son horrible dessein,
Je ne le connais plus que pour votre assassin.
(CORNEILLE.)

Que produira l'auteur *après* tous ces grands
(BOILEAU.) [cris?

— On dit, en supprimant l'article, Après dîner, après souper, etc.; pour, Après le dîner, après le souper, etc. Il devait travailler après dîner. Il est sorti après déjeuner. J'irai chez vous après souper.

— *Après.* Marquant postériorité d'existence. Deux mille ans *après* Abraham. (Boss.) Ceux qui viendront *après* nous. (La Bruy.) Les siècles qui viendront *après* eux. (Mass.) Ai-je un lit de plume, *après* vingt ans entiers qu'on me débite sur la place? (La Bruy.) Horace ou

votre parole, mais je l'ai dit comme mien; ne puis-je pas penser *après* eux une chose vraie et que d'autres encore penseront *après* moi? (Id.) Ils n'ont écrit que plusieurs années *après* les faits qu'ils nous racontent. (Mass.)

Et du pôle aimanté possédant les secrets
Trouvés dans Amalfi quatre mille ans *après*.
(A. SOUM.)

Les morts *après* huit ans sortent-ils du tom-
(RACINE.) [beau?

Dussé-je *après* dix ans voir mon palais en
(ID.) [poudre.

— *Après.* Indiquant l'ordre dans lequel les personnes ou les choses sont ou doivent être placées. L'argent ne vient qu'après l'or et le platine. Après cette salle nous en trouvâmes trois ou quatre autres plus petites. Cette di-

gnité vient après celle de maréchal de France. Il prétendait que son rang le plaçait immédiatement *après* les ducs. (St-Sim.) *Après* les familles sacerdotales, celles qu'on estimait le plus étaient les familles destinées aux armes. (Boss.) Il se place dans l'œuvre *après* les pourpres et les fourrures. (La Bruy.) Un homme en place doit aimer son prince, sa femme et ses enfants, et *après* eux les gens d'esprit. (Id.) Un seigneur de votre empire *après* vous le premier. (Rac.) La gloire ne devrait venir qu'*après* la vertu. (J.-J. Rous.) On mettra d'abord les philosophes et les orateurs, et puis *après* les poëtes et les auteurs de théâtre. (Id.)

— *Après.* Au propre, s'emploie pour exprimer la tendance de quelqu'un qui cherche à parvenir auprès de quelqu'un. Courir après quelqu'un. Courir après un voleur. On court *après* lui. (La Bruy.) Tous les chiens aussitôt de courir *après* lui. (La Font.) Vous voyez déjà tous les cœurs voler *après* vous. (Mass.)

L'homme *après* qui Diogène
Courut si longtemps en vain. (ROUSSEAU.)

— On dit de même, *Crier après quelqu'un.* Le gronder, le quereller. || *Ne pas attendre après quelqu'un.* N'en être pas pressé, n'en avoir pas besoin. || *Il y a bien longtemps que nous sommes après ce travail.* Que nous nous en occupons. *En ce moment j'étais après vous.* Je m'occupais de votre affaire. || Il faudra mettre dix hommes de plus après ce travail. || *Être après quelqu'un.* S'en occuper beaucoup et souvent. || *Être ou se mettre après quelqu'un.* Le poursuivre, le fatiguer, le tourmenter, le maltraiter. || Il est sans cesse après ses domestiques. Avec lui pas de repos, il est toujours après vous. Ils se mirent quatre après lui, et le laissèrent pour mort. *N'avoir qu'un cri après quelqu'un.* Lorsque plusieurs personnes en attendent une autre avec impatience, ou bien lorsque tout le monde s'accorde à manifester contre quelqu'un la même opinion hostile. || Depuis qu'il est aux affaires, il n'y a qu'un cri après lui. || *Attendre après quelqu'un, après quelque chose.* Attendre que quelqu'un vienne, ou qu'une chose se fasse pour... || On attend après lui pour partir. On n'attend plus qu'après le capitaine pour mettre à la voile. On attend après votre consentement, pour terminer l'affaire. On n'attend plus qu'après cela pour conclure.

— Fig. La tendance de quelqu'un à attendre pour obtenir une chose. Soupirer après la fortune, les honneurs. Courir après la gloire, les dignités. Courir après une succession. Quand cesserez-vous donc de courir *après* les richesses, les dignités, les emplois? (Volt.) Qui ne court *après* la fortune? (La Font.) J'attends et je languis *après* ce doux aveu. (Duf.) On laisse échapper son cœur *après* mille objets mondains. (Fléch.) Nous courons *après* le bonheur que nous ne pouvons trouver. (Mass.)

— Quelquefois le régime est sous-entendu. Où est l'auteur qui traite le sujet qui m'occupe? J'attends après, etc. Les honneurs fuient l'homme vendu à l'iniquité qui court *après*. (Mass.)

— *Après* se met aussi immédiatement devant les verbes au passé de l'infinitif, pour exprimer une action faite ensuite d'une autre; et alors il peut être suivi d'un temps présent, passé ou futur. *Après* avoir achevé le cours glorieux de ses études, le duc d'Enghien est prêt à le suivre. (Boss.) Il était juste qu'*après* avoir désarmé le crime, arrêté le luxe des particuliers et les dissipations publiques, réprimé la licence dans les armées, aboli la fureur des duels, etc., et donné par ses édits, etc., il était juste, dis-je, qu'*après* avoir réglé toutes les parties de son royaume, il réglât encore les belles-lettres. (Fléch.) Ils meurent *après* avoir causé autant de maux qu'ils en ont souffert. (La Bruy.) *Après* avoir gouverné sagement l'Église, il lui formera en vous son plus zélé défenseur, afin qu'*après* avoir régné par vous heureusement sur la terre, je puisse régner avec vous éternellement dans le ciel. (Mass.)

Et que prétendais-tu, ...
Après m'avoir, au temple, à tes pieds abattu?
(CORN.)

Après t'être couvert de leur sang et du mien,
Tu te verras forcé de répandre le tien. (RAC.)

— *Après*, à la suite de... Ces maux que la guerre traîne *après* soi? (Fléch.) Quels démons, quels serpents traîne-t-elle *après* soi? (Rac.) Tenir *après* son char un vain peuple occupé. (Id.) Je mets toute ma gloire à marcher *après* eux. (L. Rac.)

— *Après*, à l'exemple de... Ce que nos pères ont estimé et que nous estimons *après* nous

cher *après* vous, et ils trouvent même beau de marcher sur vos traces. (Mass.)

— *D'après.* A l'imitation de, conformément à, selon. Un tableau d'après Raphaël, d'après Rubens, pour dire qu'il est copié sur l'original de Raphaël, de Rubens. Un portrait est fait d'après nature, pour dire qu'il est fait sur la personne qu'il représente. On dit, au propre en parlant d'une peinture, et au figuré, en parlant d'un ouvrage d'esprit, que tout y est peint d'après nature. On dit aussi au figuré, Parler d'après quelqu'un. Raisonner d'après ses préventions. Un auteur né copiste, et qui a l'extrême modestie de travailler d'*après* quelqu'un. (La Bruy.) J'ai peint la vérité d'*après* nature. (Id.) Tout devient louable d'*après* de grands modèles. (Mass.) Dans la poésie comme dans les arts, les œuvres les plus durables sont

celles qui sont faites d'*après* nature. (Chateaub.) En histoire comme en physique, ne prononçons que d'*après* les faits. (Id.) Il faut apprecier les systèmes d'*après* leur influence sur les peuples. (Boiste.)

— APRÈS QUE. Loc. conj. Après que vous aurez parle. Après qu'il eut acheve. Après qu'il eut prononce. Supposons que notre langue pût avoir un jour le sort de la grecque et de la latine, serait-on pedant, quelques siècles *après* qu'on ne les parlerait plus, pour lire Molière ou La Fontaine? (La Bruy.) *Après* que Dieu eut donne de si heureux succès à cette guerre, il s'appliqua tout entier à régler ses etats. (Flech.) Il faut bonne mémoire *après* qu'on a menti. (Corn.)

Après que le transport d'un amour plein d'horreur
Jusqu'au lit de ton père a porte ta fureur,
Tu m'oses presenter une tête ennemie. (Rac.)

— *Après*, syn. de Malgré. *Après* toutes ses rêveries et toutes ses mesures, on est echec, et quelquefois mat. (La Bruy.) Puisque *après* tant d'efforts ma resistance est vaine. (Rac.) *Après* tant de serments, Titus, tu m'abandonnes. (Id.)

— S'emploie aussi interrogativement pour engager celui qui parle à ne pas suspendre son discours ou à le terminer promptement. Vous m'avez déjà dit cela, après? Il vous rencontre, vous le reconnaissez; eh bien, après? Dans le même sens on emploie également Ensuite.

— APRÈS. adv. Ensuite. Un moment après. Deux jours après. Un instant après. Quelques minutes après. Il se promène *après* de terrasse en terrasse. (Boil.) Il jugea que recevant de plus près les influences pures et lumineuses du ciel, ils les communiqueraient *après* à leur compagnie. (Flech.) Donnez toujours, nous verrons *après*. (Mol.)

— Précédé de la préposition *de*, il se dit d'une chose qui vient immédiatement après une autre. Il vint me voir le jour d'après, la semaine d'après. L'année d'après il revint passer l'été avec nous. La proposition fut renvoyée à la seance d'après. Il gagna vingt francs au premier coup et en perdit trente le coup d'après.

— Le soldat français a donné à cet adverbe un sens sublime. Lors de l'assaut de Berg-op-Zoom, M. de Lowendal voulut faire distribuer de l'eau-de-vie aux grenadiers; ils répondirent unanimement : *Après*, mon général.

— *Ci-après*. Loc. adv. Plus loin, dans la suite. Dans un écrit, lorsqu'on veut annoncer à l'avance ce que l'on developpera plus tard. Ainsi qu'on le verra ci-après. Comme il sera dit, comme il sera raconté ci-après. Il ne s'emploie guère que dans le style didactique et dans la pratique.

— *Après tout*. Loc. adv. Cependant, en dernier résultat, quand cela serait. Après tout, quel mal y a-t-il d'avoir dit cela? Après tout, il a peut-être raison. Après tout, il faut se mettre en mesure. Je ne vois, après tout, rien qui doive nous arrêter. Mais, *après* tout, que leur reste-t-il, à ces rois, des applaudissements du monde, de l'eclat et de la pompe de leur fortune? (Flech.) Pour vous faire souvenir que c'est le Dieu des armées qui preside, etc., et qu'*après* tout les guerres et les révolutions des etats ne sont que des jeux aux yeux de Dieu. (Mass.) Je suis *après* tout le premier en France qui ait débrouillé ces matières, et j'ose dire le premier en Europe. (Volt.) Et que craindre, *après* tout d'une fureur si vaine? (Rac.)

Et peut-être, *après* tout, dans l'état où je suis,
Sa mort avancera la fin de mes ennuis.
(RACINE.)

— *Après coup*. Loc. adv. Après que la chose est terminee, lorsqu'il est trop tard. Vous voulez produire des pièces quand votre procès est juge; c'est venir après coup. Il a un malheur dans tout ce qu'il entreprend, c'est de venir toujours après coup. Vos pièces, quelque bonnes qu'elles soient, ne serviront à rien si vous les produisez après coup.

— *Après cela*. Puisque telle chose a été faite, a eu lieu ou existe. Après cela, on peut douter de lui. Après cela, rien ne m'etonnerait. Faisons *après* cela des projets de fortune. (Mass.) *Après* cela, direz-vous que je l'aime? (Rac.) Voilà, ma fille, comme il a répondu à mes soins; *après* cela, fiez-vous aux protestations. (Mme de Sev.)

— *Après quoi*. Après telle chose, ensuite. Commencez par dîner, après quoi nous partirons. Il se laissa d'abord aller à sa colère, [illegible]

— *Être après à*; *être après de*, suivi d'un infinitif. Être après à faire. Être après de faire. Être après faire. Faire une chose et être sur le point de l'avoir terminée. Je suis *après* de les achever. (Malh.) La nature est toujours *après* à produire de nouveaux hommes. (Id.) Je suis *après* à m'équiper; et le besoin que j'ai de quelque argent me fait consentir, malgré moi, à ce qu'on me propose. (Mol.) Cette manière de s'exprimer est basse.

— Prov. *Après la panse vient la danse*. Après avoir fait bonne chère, on ne songe qu'à s'amuser. || Prov. et fig. *Après la pluie, le beau temps*. Souvent après un mauvais temps il en vient un plus beau. La joie succède souvent à la tristesse. || *Après lui il faut tirer l'echelle*. Se dit d'un homme qui a si bien fait en quelque chose, que personne ne peut faire mieux. || *Jeter le manche après la cognée*. Se rebuter, abandonner totalement une affaire, une entreprise, par chagrin, par dégoût, par découragement.

APRÈS-DEMAIN. adv. de temps. Designe le second jour après celui où l'on est. Je viendrai vous voir demain ou après-demain. L'affaire sera appelée et jugée après-demain. Elle est renvoyee à après-demain pour le prononcé du jugement.

— S'emploie quelquefois substantivement. Une fois après-demain passé, tout sera terminé. Après-demain passe, il ne sera plus temps. M. Landais conteste la légitimité de l'emploi de ce mot comme substantif; il se trompe. Les exemples precedents en font foi. Pourquoi ne dirait-on pas : Avec vos *après-demain*, vous finissez par me lasser?

APRÈS-DÎNÉE. s. f. Le temps qui s'écoule depuis le dîner jusqu'au soir. Il passe au café presque toutes ses après-dînees. Vous êtes invité à passer l'après-dînée dans cette maison. Je n'ai rien à faire cette après-dînée. J'irai à ma campagne l'après-dînée. Pour les gens qui dînent à six heures du soir, il n'y a pas d'*après-dînées*, mais des soirées. (Lav.)

— On dit *après dîner* lorsqu'on veut marquer simplement une époque postérieure au dîner. J'irai vous voir *après dîner*, et alors on ne met point de trait d'union.

APRÈS-MIDI. s. f. La partie du jour qui s'ecoule depuis le midi jusqu'au soir. Il travaille toute l'après-midi. Il y a réception chez le ministre cette après-midi. Je vous ai attendu l'après-midi entière. Une belle après-midi. Comment jugerai-je un homme que je n'ai vu qu'une *après-midi*? (J.-J. Rouss.)

APRÈS-SOUPÉE. s. f. Le temps qui s'écoule entre le souper et le moment de se coucher. Il passe ses après-soupées en famille. Pendant une après-soupée. On ne nous rendra jamais ces bonnes *après-soupées* d'autrefois. (Did.)

APRESTISE. Anc. T. milit. V. APERTISE.

ÂPRETÉ. s. f. (ét., V. ÂPRE). Rudesse, âpreté, violence, ardeur excessive. Il a toutes les significations de l'adjectif *âpre*. L'âpreté des chemins. L'âpreté du feu. L'âpreté du froid, de la saison. L'âpreté des fruits. L'âpreté de l'humeur. L'âpreté d'une réprimande. L'âpreté qu'on met dans la dispute. L'âpreté d'une parole. L'âpreté du style. L'âpreté de la voix. L'âpreté d'un son. Adoucir, corriger l'âpreté d'une chose. Avoir trop d'âpreté au gain, à l'argent. C'est par la greffe qu'on a trouvé le secret d'adoucir l'amertume et l'*âpreté* des fruits qui viennent dans les forêts. (Barthel.) Leur climat froid et rigoureux donne au corps de la vigueur, à l'âme de l'*âpreté*. (Id.) Ce qui m'a donné le plus d'éloignement pour les dévots de profession, c'est cette *âpreté* de mœurs qui les rend insensibles à l'humanité. (J.-J. R.) Les frapper avec une *âpreté* dure, mais bienfaisante. (Pasc.) Vous rétablirez ce chemin, que sa hauteur et son *âpreté* rendront toujours assez difficile. (Boss.)

— Se dit au plur. Omiss. des dictionn. Le bonheur qui accompagne Timoléon aux *aspretés* qu'il eut à vaincre en ceste noble besongne, sembla lui estre envoye par les dieux conspirants et favorables à sa justification. (Montaig.)

APRIÈS. Roi d'Égypte, rangé par Manéthon dans la 16e dynastie. Il était contemporain de Nabuchodonosor qui lui fit la guerre. Il fut détrone par Amasis, après 25 ans de règne, vers l'an 480 avant l'ère chretienne.

APRION. s. m. (ét. gr., ἀ priv.; πρίων, scie, non dentelé). Ichthyol. 3e division des carcharias, caractérisée en ce que les dents de la mâchoire supérieure et inférieure n'ont pas de dentelures sur leur bord. Il y a trois espèces : une de Java, une de la mer Rouge, et la troisième des côtes de l'Amerique Septentrionale.

— Entom. Genre de la famille des locustiens orthoptères, de l'île de Java.

A PRIORI. loc. adv. (formée des deux mêmes mots latins). T. de log. très-usite dans la philosophie moderne. Procéder *à priori* dans une operation logique ou dans une action quelconque, c'est partir d'un principe amené par une pensée première et qui n'est fondé ni sur l'expérience ni sur l'observation. Agir *à priori*, c'est agir en vertu d'une conviction intime qui porte à faire telle ou telle chose, sans que l'on y soit appelé par aucune pensée étrangère déterminant l'action. On dit aussi Posséder un *à priori*, c'est-à-dire, posséder un principe qui peut guider indépendamment de toute expérience, de toute observation. Dans [illegible] substantivement.

— Les mots *à priori*, sont les opposés directs des mots *à posteriori*. Ainsi le premier étant employé pour expliquer que dans la logique on procède d'un principe, d'une croyance intime et personnelle, le second doit nécessairement exprimer que l'on procède des conséquences, de l'experience ou de l'observation. || On peut avec juste raison se servir de ces deux expressions pour indiquer les deux manières d'être tout opposees que l'homme manifeste dans ses divers modes de relation, s'il agit toujours soit à l'état actif déterminant l'*à priori*, soit à l'etat passif determinant l'*à posteriori*.

APRISE. s. f. Anc. jurispr. Description et estimation d'un heritage qui etait faite d'office par le juge pour en connaître l'état present et sa valeur.

APROCTOME. s. m. (ét. gr., ἀ priv.; πρωκτός, fondement) Annel. Genre de vers trop incomplètement connu pour dire à quel groupe il appartient.

— Zool. Genre de polypes.

APRON. s. m. (du lat. *asper*, rude). Ichthyol. Genre de la famille des percoïdes dipterodons dont le palais est hérisse de dents et le museau saillant, et les deux dorsales eloignees et ne se touchant pas.

À PROPOS. V. PROPOS.

APROSOPE. s. m. (ét. gr., ἀ priv., πρόσωπον, face). Entom. Genre de coléoptères longicornes, du Bresil.

APROSOPHIE. s. f. (ét. gr., ἀ priv.; πρόσωπον, face). Anat. Absence de la face.

APROSTERNE. s. m. (ét. gr., ἀ priv.; πρὸ, devant; στέρνον, poitrine; sans prosternum). Entom. Sous-genre de coleoptères pentamères.

APROSTOCÈTE. s. m. (ét. gr., ἀ priv.; πρὸ, devant, τοκεὺς, τοκέως, père). Entom. Genre de la famille des chalcidiens hyménoptères.

APROSTOME. s. m. (ét. gr., ἀ priv.; πρὸ, devant; στόμα, bouche). Entom. Genre de coléoptères tétramères.

APROVANDEMENT. s. m. Anc. jurisp. Somme allouée provisoirement à cause d'une blessure.

APSÂRA. s. f. Myth. ind. Nom de nymphes destinées à embellir par leurs danses voluptueuses le *Svarga*, ou paradis d'Indra.

APSEUDE. s. m. (du gr. ἀψευδής, vrai; formé de ἀ priv., et ψεύδω, feindre). Crust. Genre de l'ordre des isopodes asellotes.

— Myth. gr. Une des Néréides selon Homère.

APSEUDÉSIE. s. m. (ét. gr., ἀ priv., ψεύδω, feindre). Polyp. foss. Genre de polypiers agaricées.

APSICHET. s. m. Techn. Rebord saillant qui sert à maintenir les glaces des voitures.

APSIDE. s. f. Terme d'arch. V. ABSIDE.

— APSIDES. s. f. pl. (du gr. ἀψίς, ἶδος, arc). Astron. Les deux points de l'orbite d'une planète dans lesquels elle se trouve à sa plus grande et à sa plus petite distance du soleil, de la terre ou d'une autre planète. Par rapport au soleil, ces points déterminent son aphélie et son périhélie. La ligne qui joint ces deux points s'appelle ligne des apsides, c'est le grand axe de l'orbite.

— APSIDES. s. f. pl. (du gr. ἀψίς, voûte). Entom. Genre de coléoptères hétéromères de Carthagène et de Cayenne.

APSIS. s. m. (du gr. ἀψίς, voûte). Entom. Genre de l'ordre des coléoptères tétramères.

APSORIQUE. adj. des 2 g. Méd. Se dit des médicaments impropres à guérir la gale.

APSYCHIE. s. f. (ét. gr., ἀ priv.; et ψυχή, âme). Médec. Défaillance, syncope, lipothymie.

APT. Géogr. Ville de France, ch.-l. de sous-préfecture, dép. de Vaucluse. Elle existait longtemps avant la conquête des Gaules par Jules César. Les Lombards la ravagèrent vers le VIIIe siècle de l'ère chrétienne. 6,000 hab.

APTALE. Myth. gr. Nom d'un fils de Mercure. Aptale, suivant Nitsch, est un mot altéré.

APTE. adj. des 2 g. (en lat. *aptus*, propre à). Propre à faire quelque chose; qui a des dispositions à. Je ne connais point de fait bien avere qui constate que les albinos soient *aptes* à se reproduire en s'accouplant entre eux. (Breschet.) L'enfance est toujours *apte* à apprendre. (J.-J. Rouss.) || S'emploie surtout en termes de palais, dans les locutions suivantes, dont la première a vieilli. Apte et idoine. Apte à posseder, à acquérir. Apte à tester.

— APTE. s. m. Entom. Genre de la famille des reduviens hemiptères. Syn. de Nabis.

APTÉNODYTES. s. m. pl. (ét. gr., ἄπτην, sans ailes; δύτης, plongeur). Famille d'oiseaux qui renferme les manchots apténodytes.

APTÉRANTHES. s. f. pl. (ét. gr., ἀ priv.; πτερόν, aile; ἄνθος, fleur; fleur dépourvue d'aile). Bot. Genre de la famille des asclépiadées.

APTÈRE. adj. des 2 g. ét. gr., ἀ priv.; πτερόν, aile). Hist. nat. Epithète donnée en zoologie aux animaux articules depourvus d'ailes. On comprenait autrefois sous cette dénomination les crustaces, les arachnides, les myriapodes, les parasites, etc., et même les vers, mais ce mot ne s'applique plus aujourd'hui à aucun or[illegible] tels animaux articulés privés d'ailes. On dit que la famille de telle espèce est *aptère*, c'est-à-dire, qu'elle manque d'ailes ou qu'elle n'en a que de rudimentaires. On dit aussi que certains coleoptères sont *aptères* lorsqu'ils manquent de la seconde paire d'ailes, bien qu'ils en aient la première, connue sous le nom d'*elytres*. (D'Orbigny.)

— Hist. anc. Chez les Athéniens, nom d'une statue de la Victoire, qu'ils representaient sans ailes, comme fixée dans leur patrie.

APTÉRIE. s. f. (ét. gr. ἀ priv.; πτερόν, aile). Bot. Genre de la famille des burmanniacées.

APTÉRINE. s. m. (ét. gr., ἀ priv.; πτερόν, aile) Entom. Genre de l'ordre des diptères brachocères.

APTÉRIX ou **APTÉRYX**. s. m. (ét. gr., ἀ priv.; πτερόν, aile). Ornith. Nom d'un oiseau singulier de la Nouvelle-Zélande. Il est de la taille d'une oie; son plumage est brun-ferrugineux, il a de grands rapports avec l'autruche, et ses jambes sont celles des gallinaces. Les naturels le connaissent sous le nom de *kivi-kivi*. Quelques naturalistes en font une classe à part, celle des nullipennes, dans l'ordre des oiseaux anomaux.

APTERNE. s. m. (du gr., ἄπτερος, sans ailes). Ornith. Syn. du genre picoïde. V. PICINÉE.

APTERNIX. v. m. V. APTÉRYX.

APTÉRODICÈRE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἄπτερος, sans ailes; δίκερος, à deux cornes). Entom. Se dit d'un insecte sans ailes, et qui a deux antennes. || APTÉRODICÈRES. s. m. pl. Sous-classe d'insectes, composée de ceux qui sont aptères, ne subissent point de métamorphoses, et ont deux antennes et six pieds.

APTÉROESSE. s. m. (ét. gr., ἄπτερος, sans ailes; ἐσσα, étant). Entom. Genre de coléoptères pentamères.

APTÉROGYNE. s. f. (ét. gr., ἄπτερος, sans ailes; γυνή, femelle). Entom. Genre de la famille des mutilliens hyménoptères.

APTÉROLOGIE. s. f. (ét. gr., ἄπτερος, sans ailes; λόγος, discours, traité). Entom. Traité des insectes aptères.

APTÉROLOGIQUE. adj. des 2 g. (ét. V. APTÉROLOGIE). Entom. Qui a rapport à l'aptérologie.

APTÉROLOGUE. s. m. Entom. Celui qui se livre spécialement à l'étude des insectes aptères.

APTÉRONOTES. s. m. pl. (ét. gr., ἄπτερος, sans ailes; νῶτος, dos). Ichthyol. Genre de poissons, appartenant au groupe des malacoptérygiens apodes, subdivision de la famille des anguilliformes, poissons sur le dos desquels est un filament charnu et mou, couché dans un sillon qui se prolonge jusqu'à la queue. Il habite les mers de l'Amérique.

APTÉROPÈDE. s. m. (ét. gr., ἄπτερος, sans ailes; πηδάω, sauter). Entom. Genre de coléoptères tétramères.

APTÉROPHASMIENS. s. m. pl. (ét. gr., ἄπτερος, sans ailes; φάσμα, spectre). Entom. Dénomination appliquée à un groupe de la famille des phasmiens, d'après l'absence des ailes. Comme plusieurs de ces phasmiens aptères se trouvent être des larves, obtenant des ailes quand elles sont parvenues à l'état d'insectes parfaits, et que d'autres sont des femelles dont les mâles sont ailés, cette division a été rejetée par les entomologistes.

APTÉRURE. s. m. (ét. gr., ἄπτερος, sans ailes; οὐρά, queue). Crust. Famille de l'ordre des décapodes anomoures.

— Ichthyol. Espèce de raies, du genre céphaloptère.

APTÉRYGIDE. s. m. (du gr. ἀπτέρυγος, sans ailes). Entom. Genre de la famille des forficuliens orthoptères, répandus dans une grande partie de l'Europe.

APTÉRYGIENS. s. m. pl. Moll. Qui manque d'organe spécial pour nager. On divise généralement les mollusques en deux classes principales : les ptérygiens, ceux qui ont un pied, les aptérygiens, ceux qui manquent de cet organe.

APTÉRYGINÉES. s. m. pl. (ét. gr., ἀπτέρυγος, sans ailes; γίνομαι, naître de; racc des aptéryx). Ornith. Sous-famille de la famille des struthionidées. Cette famille ne se compose que du seul genre aptéryx.

APTÉRYX. s. m. Ornith. V. APTÉRIX.

APTINE. s. m. (du gr. ἀπτὴν, sans ailes; qui ne peut voler). Entom. Genre de coléoptères pentamères.

APTINOTHRIPS. s. m. (ét. gr., ἀπτήν, ἦνος, sans ailes; θρίψ, ver). Entom. Sous-genre de la famille des thripsiens hémiptères.

APTITUDE. s. f. (en lat. *aptitudo*, facilité, disposition). Disposition naturelle à quelque chose, principalement aux arts, aux sciences, destinée au succès. Il a une grande aptitude au dessin, il n'en a guère aux mathematiques, pour les mathématiques. Le génie n'est autre chose qu'une grande *aptitude* à la patience. (Buff.) La présence d'esprit pourrait se définir une *aptitude* à profiter des occasions pour parler et pour agir. (Vauven.)

— Prat. Habileté, capacité, droit.

APTOSIME. s. m. (ét. gr., ἀ priv.; πτώσιμος, caduc, parce que le fruit persiste après la dé[illegible] larinées salpiglossidées. Ce genre, qui comprend six espèces, appartient aux environs du Cap.

APTOTE. s. m. (ét. gr., ἄπτος, forme; ποῦς, pied). Entom. Genre de l'ordre des coléoptères pentamères, de la famille des sternoxes.

APTUMISME. s. m. (du lat. *aptus*, propre à). Neol. Etat d'une personne propre à tout.

APTUMISTE. s. des 2 g. (ét., V. APTUMISME). Neol. Qui est propre à tout.

APTYQUE. s. m. Moll. foss. V. TRIGONELLITE.

APULÉE (Lucius-Apuleius). Philosophe, poète et jurisconsulte, florissait à Rome au IIe siècle de l'ère chrétienne, sous le règne du premier Antonin et de Marc-Aurèle. On lui attribue l'ouvrage intitulé les *Métamorphoses* ou l'*Âne d'or*. L'Âne d'or est un conte philoso-

phique à la manière des fables milésiennes ; c'est un des plus curieux monuments que nous possédions pour l'histoire de la littérature, et pour la philosophie de l'histoire. Apulée n'en est pas l'auteur ; c'est Lucius de Patras ; mais il se l'est approprié et l'a enrichi par une foule de brillants épisodes.

APULÉJA. s. m. Bot. Genre de la famille des légumineuses césalpiniées, fondé sur une seule espèce. C'est un arbre des environs de Rio-Janeiro.

APULIE. Géogr. Province d'Italie. V. POUILLE.

APULIEN, ENNE. adj. et s. Géogr. Qui habite l'Apulie, qui concerne l'Apulie ou ses habitants.

— s. m. Linguist. Dialecte grossier de l'italien, parlé dans la Pouille.

APULISTE. Hist. nat. V. APIEN.

APURE. Géogr. Département de la Colombie, État de Vénézuela. Capitale Varinas. || Rivière de la Nouvelle-Grenade.

APURÉ, ÉE. part. pass. du v. Apurer. Se prend adjectiv. Un compte apuré, de l'or apuré.

APUREMENT. s. m. (ét., V. APURER). Fin. Vérification, reddition finale d'un compte, par suite de laquelle le comptable est reconnu quitte. Faire l'apurement des comptes de quelqu'un. L'apurement des comptes des personnes qui ont en maniement les deniers de l'État, des communes et des établissements publics reconnus par la loi. L'apurement des hospices, par exemple, ayant un revenu de 10,000 fr., se fait par la cour des comptes. L'acte de libération s'appelle un arrêt de *quitus*.

APURER. v. a. 1re conj. (du lat. *purus*, pur, net). Fin. S'assurer, par examen, de l'exactitude de toutes les parties d'un compte, puis en lever la charge, c'est-à-dire, Donner quittance au comptable. Aussitôt que l'administration aura rendu ses comptes, on commencera à les apurer. Quand pourra-t-on apurer des comptes si embrouillés ?

— Techn. *Apurer l'or*. Laver l'or moulu à plusieurs eaux, lorsqu'il a été amalgamé au feu.

APUS ou APOUS. s. m. (ét. gr. ἀ priv. ; ποῦς, pied). Astron. Nom d'une petite constellation méridionale appelée en français l'*Oiseau de paradis*.

— Ornith. Nom donné au genre martinet.

— Crust. Genre très-remarquable de l'ordre des crustacés branchiopodes, caractérisé par l'existence d'une grande carapace scutiforme.

— Bot. Mot synonyme de Sessile, et qui s'applique aux champignons dont le chapeau ou la partie qui supporte les organes de la fructification adhère par un point aux corps sur lesquels ils se sont développés.

APYCNOS. adj. m. (ét. gr., ἀ priv. ; πυκνός, serré). Mus. gr. Se disait des sons appelés *stables* par les anciens, tels que le *nete hyperboleon*, le *nete synemennon*, le *proslambanomenos*.

APYIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἀ priv. ; πυέω, jeter du pus). Méd. Qui est sans suppuration.

APYRE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἀ priv., et πῦρ, feu : infusible). Chim. et minéral. Substances qui résistent à l'action du feu, qui ne s'y altèrent pas, infusibles. Le cristal de roche, l'amiante sont apyres.

— Syn. comp. APYRE. RÉFRACTAIRE. Pour qu'on puisse qualifier un corps de *réfractaire*, il suffit qu'il résiste à l'action du feu, qu'il soit infusible, malgré les altérations considérables qu'il peut éprouver d'ailleurs ; un corps *apyre* n'éprouve de la part du feu ni fusion ni changement. Tout corps *apyre* est réfractaire, mais toute substance réfractaire n'est pas *apyre*.

— APYRE. s. m. Minér. Nom donné à un minéral que l'on avait d'abord rapproché des feldspaths, mais dont on a fait depuis une espèce sous le nom d'andalousite.

APYRÉTIQUE. Med. V. APYRÉTIQUE.

AP[illegible]ÈNE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἀ priv. ; πυρήν, [illegible], graine). Bot. Dont les fruits ne contiennent pas de graines.

APYRÉTIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἀ priv. ; πυρετός, fièvre). Médec. Qui est sans fièvre, qui n'a pas le caractère de la fièvre.

APYREXIE. s. f. (du gr. ἀπυρεξία, intermittence de la fièvre). Médec. Absence ou cessation de la fièvre.

APYRINE. s. f. (ét. gr., ἀ priv. ; πυρήν, noyau, pépin). Chim. Alcali qu'on extrait du noyau d'une espèce de cocotier.

[illegible]. s. f. (ét. gr., ἀ priv. ; πῦρ, feu). Minér. Espèce particulière de tourmaline rouge, qui se distingue des autres par une plus grande résistance à la fusion.

APYROMÈLE. s. f. (du gr. ἀπυρομήλη ou ἀπυρηνομήλη, formé de ἀ priv., πυρήν, noyau ; μήλη, sonde). Chirurg. Sonde sans bouton.

AQUADOR. s. m. (pr. *a-kou-a-dor*). Ichthyol. Poisson volant.

AQUAMOTEUR. s. m. (ét. lat., *aqua*, eau ; *motor*, qui meut). Techn. Appareil dans lequel on se sert de l'impulsion même des flots pour transporter cette action, en sens contraire, à un bateau chargé qu'on veut gouverner contre le courant.

AQUARE. s. m. (du lat. *aquarius*, qui concerne l'eau). Entom. Nom donné à un genre de l'ordre des hémiptères, déjà nommé *hydromètre*. V. ce mot.

AQUARELLE. s. f. (pr. *a-koua-relle ;* du lat. *aqua*, eau). Dessin au lavis, pour lequel on emploie des couleurs transparentes délayées dans l'eau ; ce qui forme une espèce de peinture sans empâtement. Une jolie aquarelle. De belles aquarelles. Collection d'aquarelles. Peindre une aquarelle. Peindre l'aquarelle. Peindre à l'aquarelle. L'aquarelle, par la finesse et la transparence des teintes, par la vigueur et l'éclat des couleurs, se prête à tous les genres de productions, surtout à la peinture des portraits, des fleurs, des oiseaux et des paysages.

AQUARELLISTE. s. des 2 g. (pr. *a-kou-a*). Techn. Peintre à l'aquarelle.

AQUARIEN. s. m. (pr. *a-kou-a*). Ant. rom. Nom qui servait à désigner les employés qui veillaient aux aqueducs, et en général à tout ce qui concernait le service public des eaux.

— Hist. ecclés. Membre d'une secte qui s'éleva au IIIe siècle, et qui n'offrait que de l'eau dans le sacrifice de la messe.

AQUARIUS. s. m. (pr. *a-kou-a-ri-uss*). Astron. Nom latin de la constellation du Verseau.

AQUARTIE. s. f. (pr. *a-kou-ar-ti*). Bot. Arbrisseau des Antilles.

AQUATEUR. s. m. Ant. rom. Nom des valets d'armée chargés de distribuer l'eau aux soldats.

AQUATILE. adj. des 2 g. (pr. *a-koua-ti-le ;* en lat. *aquatilis ;* de *aqua*, eau). Bot. Il se dit des plantes entièrement submergées ou flottantes à la surface de l'eau.

AQUA-TINTA ou **AQUA-TINTE.** (pr. *a-koua-tinta ;* ét. lat., *aqua*, eau, et *tinta*, colorée). Gravure à l'eau forte, imitant le dessin au lavis.

AQUATIQUE. adj. des 2 g. (pr. *a-koua-ti-que ;* du lat. *aqua*, eau). Marécageux, plein d'eau. Lieu, terrain aquatique. Des terres aquatiques, presque toujours couvertes d'eau.

— Hist. nat. Qui croît, qui vit dans l'eau, qui y trouve sa nourriture. Plantes aquatiques. Animaux, oiseaux, insectes aquatiques. La république aquatique pourrait bien s'en repentir, c'est-à-dire les grenouilles.

— Syn. comp. AQUATIQUE. AQUATILE. Une plante aquatile est une plante qui ne peut vivre hors de l'eau, comme le nymphæa, la lentille d'eau. Une plante aquatique est celle qui ne peut vivre que dans les terrains marécageux ou toujours humides, comme le saule, l'aune, le roseau.

— s. m. Hist. relig. Nom donné à ceux qui croyaient que l'eau est un principe coéternel à Dieu.

AQUA-TOFANA. s. f. (pr. *a-koua*). Pharm. Poison très-subtil et très-dangereux, dont on attribuait l'invention à une femme de Palerme, nommée Tofana. Ce poison n'agissait que lentement, et ne laissait aucune trace, en partie à cause de l'ignorance des chimistes d'alors. L'infâme Tofana mourut, dit-on, étranglée en 1730, après avoir causé la mort de plus de six cents personnes.

AQUA-VIVA (Claude). Célèbre jésuite, fils de Jean-Antoine Aqua-Viva, duc d'Atri et de Téramo, au royaume de Naples. Fut appelé en 1581 à la direction suprême de la Compagnie de Jésus, et mourut en 1615, à l'âge de 72 ans. On lui doit l'usage des prières de 40 heures.

AQUE. s. m. (pr. *a-ke*). Mar. Nom d'une espèce de bateau dont on se sert en Hollande.

AQUEDUC. s. m. (pr. *a-ke-duk ;* du lat. *aquæ ductus ;* formé de *aqua*, eau ; et *ducere*, conduire). Canal construit en pierres ou en briques, tantôt souterrain, tantôt à fleur du sol, et tantôt porté par des arcades, pour conduire de l'eau d'un lieu à un autre, malgré les inégalités de terrain. Ainsi, un canal extérieur, servant à la navigation, ou souterrain, allant distribuer les eaux dans les divers quartiers d'une ville, peut être désigné sous le nom d'aqueduc ; ce mot cependant est resté appliqué spécialement à ces canaux qui, portés sur des arcades plus ou moins nombreuses, disposées en un seul rang ou en deux et trois rangs superposés, traversent marais, rivières, monts et vallées, pour transporter l'eau à des lieux secs et arides. On cite l'aqueduc de Sésostris en Égypte, à Memphis ; on parle aussi de l'aqueduc de Babylone, qu'on attribue à Sémiramis, et de celui de Salomon. Le premier aqueduc construit par les Romains fut dû au célèbre auteur de la voie Appienne. Plusieurs autres se formèrent ensuite [illegible] Aqua Marcia, Aqua Julia, etc. Parmi les aqueducs que les Romains construisirent dans les provinces, le plus célèbre est assurement l'aqueduc de Nîmes, ou pont du Gard, l'aqueduc de Ségovie (Espagne), l'aqueduc de Metz, qui traversait la Moselle, l'aqueduc d'Arcueil, attribué à l'empereur Julien. Ces monuments gigantesques de la puissance romaine restèrent sans imitateurs. Louis XIV fit commencer l'aqueduc de Maintenon. Il devait conduire à Versailles les eaux de la rivière d'Eu ; il fit relever aussi l'aqueduc d'Arcueil.

— Anat. S'emploie par analogie, pour désigner certains conduits du corps humain. || *Aqueduc de Fallope*, ou canal spiroïde de l'os temporal. || *Aqueduc du vestibule*. Conduit osseux qui s'étend du vestibule à la face postérieure du rocher. || *Aqueduc du limaçon*. Conduit extrêmement étroit qui va de la rampe du tympan au bord postérieur du rocher. || *Aqueduc de Sylvius*, ou canal intermédiaire des ventricules, situé dans l'épaisseur du cerveau et sur la ligne médiane.

AQUEITLES. s. f. pl. (du lat. *aqua*, eau). Entom. Sous-section des araignées aquatiques. Elle se compose du seul genre argyronète.

AQUERESSE. s. f. (pr. *a-ke-res-se*). Arts et mét. Nom des ouvrières qui garnissent les hameçons d'appâts, et réparent les lignes et les empiles qui sont rompues.

AQUETTE. s. f. (pr. *a-kè-tte*). Nom d'une liqueur spiritueuse et aromatisée, dont on fait usage en Italie, et surtout dans le royaume de Naples.

AQUEUX, EUSE. adj. (pr. *a-keu ;* du lat. *aquosus*, plein d'eau ; ét., *aqua*, eau). Qui est de la nature de l'eau, qui est plein d'eau, qui lui ressemble par quelques-unes de ses propriétés. Partie aqueuse du sang. Avoir un sang aqueux. Des fruits aqueux. Des légumes aqueux. Des fruits, des légumes où il y a beaucoup d'eau. Saveur aqueuse. Le fluide *aqueux* ne s'élève pas à une grande hauteur dans l'atmosphère. (Chapt.)

— Anat. *Humeur aqueuse de l'œil*. Liqueur limpide et transparente qui remplit les deux chambres de l'œil. Pour suppléer à l'aplatissement de la cornée, provenant de la petite quantité ou même de l'absence de l'humeur *aqueuse*, les poissons ont reçu un cristallin très-dense, sphérique. (Richerand.)

— Phys. *Météore aqueux*. Météore qui dépend de l'action de l'eau.

— Chim. *Acides aqueux*. Ceux qui contiennent de l'eau jouant, suivant M. Richerand, le rôle de base par rapport à eux.

AQUIFÈRE. adj. des 2 g. (pr. *a-ku-i-fè-re ;* ét lat., *aqua*, eau ; *fero*, porter). Didact. Qui contient ou charrie de l'eau. Trachées aquifères.

AQUIFOLIACÉ, ÉE. adj. (pr. *a-ku-i-fo-lia-cé ;* du lat. *aquifolium*, espèce de houx). Bot. Qui ressemble au houx. || AQUIFOLIACÉES. s. f. pl. Bot. Famille de plantes. V. ILICINÉES.

AQUIFOLIUM. s. m. (pr. *a-ku-i-fo-li-omm ;* Bot. Genre d'arbustes de la famille des aquifoliacées ou ilicinées.

AQUIGÈNE. adj. des 2 g. (ét. lat., *aqua*, eau ; *gigno, genitum*, croître). Didact. Qui naît dans l'eau. Épithète donnée à un champignon qui croît sur les tiges des charagnes.

AQUILA. Juif de Sinope, dans le royaume du Pont, embrassa le christianisme vers l'an 129 de J.-C., puis retourna au judaïsme, devint même rabbin, et traduisit l'Ancien Testament d'hébreu en grec.

— AQUILA. Surnommé *le Pontique*, parce qu'il était né dans le Pont, contrée de l'Asie-Mineure, fut ouvrier en tentes. Saint Paul en passant par Corinthe le convertit au christianisme. Il en parle avec honneur dans son épître aux Corinthiens. Les Grecs donnent à Aquila le titre d'évêque, et célèbrent sa fête le 14 juillet.

AQUILA. (pr. *a-ku-i-la*). Géogr. Ville du royaume de Naples, capitale de l'Abruzze ultérieure ; 13,600 hab.

AQUILA-ALBA. (pr. *a-kui-la*). Chim. Qui s'applique à tous les sublimés blancs et surtout à celui du mercure, qu'on appelle Protochlorure de mercure.

AQUILAIRE. s. f. (pr. *a-ku-i-lè-re*). Bot. Arbre des Indes, qui fournit les bois d'aigle.

AQUILANO (Sébastien). Médecin italien, né à Aquila, royaume de Naples, professa dans l'université de Padoue et mourut, dit-on, en 1543, laissant plusieurs ouvrages de médecine renommés. || AQUILANO (Séraphin). Compatriote et contemporain du précédent, né en 1466, se distingua par ses poésies, et mourut en 1500.

AQUILARINÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à l'aquilaire. || AQUILARINÉES. s. f. pl. Bot. Famille de plantes dicotylédones.

AQUILE. s. m. (pr. *a-ku-i-le ;* du lat. *aquilus*, de couleur sombre). Moll. V. TRITON.

AQUILÉE. (pr. *a-ku-i-lé*). Géogr. Ville des anciens Vénètes, dont l'origine se perd dans la nuit des temps qui ont précédé la fondation de Rome. Elle était située sur la rive droite du Sontius, aujourd'hui l'Isonzo, et faisait un commerce considérable. Elle devint colonie romaine l'an 181 avant J.-C. D'après une ancienne tradition, saint Marc aurait été le premier évêque d'Aquilée et y aurait écrit son Évangile. [illegible] rent Aquilée, qui n'est plus aujourd'hui qu'un faible village, faisant partie du cercle d'Istrie, dans le gouvernement de Trieste, empire d'Autriche. Plusieurs conciles ont été tenus à Aquilée en 381, 558, 698 et 1184.

AQUILÉGE. s. m. (pr. *a-ku-i ;* ét. lat., *aqua*, eau ; *legere*, choisir). Ant. rom. Nom donné par Auguste à ceux qui faisaient métier de découvrir les sources d'eaux souterraines.

AQUILICE. s. f. (pr. *a-ki-li-ce*). Bot. Arbrisseau de Java, de la famille des méliacées.

AQUILICIES. s. m. pl. (pr. *a-ku-i ;* du lat. *aquila*, aigle). Ant. lat. Sacrifice que les Romains offraient à Jupiter pour obtenir de la pluie. On nommait *aquiliciens* les prêtres qui présidaient à ces sacrifices.

AQUILIE. Dame romaine que Tibère condamna à l'exil, parce qu'elle fut convaincue d'adultère. || L'épouse d'Héliogabale porta aussi le nom d'Aquilie (Aquilia Severa). On trouve son effigie sur le revers de quelques médailles de son époux.

AQUILIEN, ENNE. adj. (pr. *a-ku-i-li-ein ;* du lat. *aquila*, aigle). Ornith. Qui a du rapport avec l'aigle. || AQUILIENS. s. m. pl. Famille d'oiseaux.

AQUILIENNE (Loi). (pr. *a-ku-i-li-è-ne*). Ainsi nommée parce qu'elle fut proposée à la sanction du peuple par le tribun L. Aquilius, l'an 572 de Rome. D'une part elle réglait la réparation du dommage causé à un particulier en enlevant ou blessant ses esclaves ou son bétail ; de l'autre, elle accordait au damnifié la réparation du dommage qui lui était causé par un esclave ou un bétail appartenant à autrui.

AQUILIFÈRE. s. m. (pr. *a-ku-i li-fè-re*, ét. lat., *aquila*, aigle ; *fero*, porter). Art. milit. anc. Porte-aigle, ou porte-enseigne de la milice romaine depuis Marius.

AQUILII. Nom de deux princes romains, Lucius et Marcus, qui avaient conspiré contre la république en faveur de Tarquin, exilé de Rome ; ils furent condamnés à mort. Le plus connu de leurs descendants, M. Aquilius Nepos, fut consul l'an de Rome 653, et collègue de Marius.

AQUILIN, INE. adj. (pr. *a-ki-lain ;* du lat. *aquilinus*, *aquila*, aigle, qui ressemble à l'aigle). Qui tient de l'aigle. Nez aquilin. Nez courbé en bec d'aigle. C'est à tort que l'Académie et tous les lexicographes font cet adjectif masculin ; il s'emploie aussi au féminin. Forme aquiline. || AQUILINS. s. m. pl. Ornith. Famille d'oiseaux qui renferme l'aigle.

AQUILINÉES. s. f. pl. (pr. *a-ki-li-né ;* du lat. *aquila*, aigle). Sous-famille de la famille falconidée, ayant pour caractère des proportions en général assez fortes.

AQUILON. s. m. (pr. *a-ki-lon ;* du lat. *aquilo*). Vent du nord. Les poètes le personnifient et lui donnent pour père Éole et pour mère l'Aurore. On le représente sous la figure d'un vieillard aux cheveux toujours blancs et hérissés. Le froid Aquilon. Le terrible Aquilon. L'orageux Aquilon, etc. || Syn. Borée, le Septentrion, la Bise. Ce dernier est familier. || Épith. Boréal, bruyant, mutin, rapide, cruel, affreux, glacé, âpre, rigoureux, pluvieux, etc.

Loin de nous l'*Aquilon* fougueux
Souffle la piquante froidure. (J.-B. R.)

Le cruel *Aquilon*
Va rassembler sur nous son terrible cortége,
Et la foudre et la pluie, et la grêle et la neige.
(L. RACINE.)

L'*Aquilon* furieux redescend des montagnes :
Il disperse en grondant les débris des sillons,
Dépouille l'arbre et roule en nombreux tourbillons.
(DUPUY DES ISLETS).

M. Le Grand d'Aussy l'a employé sans *le :*

....Un berceau frais, respecté d'*Aquilon*,
Dont un chêne aux cent bras couvre au loin la pelouse.

— Au plur. Se dit de tous les vents froids et orageux. Jamais ni le souffle empesté du midi, qui sèche et qui brûle tout, ni les rigoureux *aquilons* n'ont osé effacer les vives couleurs qui ornent ce jardin. (Fén.) Comme une belle fleur que les noirs *aquilons* viennent de ternir de leur souffle cruel. (Id.)

Les *aquilons* messagers des hivers
Ramènent la froidure et sifflent dans les airs.
(VOLT.)

Aux *aquilons* impétueux
Interdit l'empire des ondes
Enferme leur essaim dans les grottes profondes.
(DEMOUSTIER.)

AQUILONNAIRE. adj. des 2 g. (pr. *a-ki-lo-nè-re*). Néol. Poésie. Qui appartient à l'aquilon, boréal.

AQUIMINAIRE. s. m. (pr. *a-ku-i-mi-nè-re ;* ét. lat., *aqua*, eau ; *manus*, mains). Ant. rom. Sorte de bassin ou d'aiguière où l'on se lavait les mains avant les repas.

AQUIMINALE. s. m. (pr. *a-ku-i-mi-na-le*). Ant. rom. V. AQUIMINAIRE.

AQUIN. V. THOMAS (saint) d'Aquin.

— AQUIN (Pierre d'). Né à Paris en 1720 et mort en 1797, composa plusieurs ouvrages littéraires sous le nom de Cousin de Rabelais ou Rabelais d'Aquin.

— AQUIN le Suève. Écrivain du XVe siècle, vivait à la cour d'Othon, duc de Bavière. Il cultiva la poésie, la philosophie et les mathématiques ; on lui attribue des lettres, un traité [illegible] proportion des sons et des nombres, et des sermons.

AQUINO ou AQUIN. Géogr. Ville du royaume de Naples. Patrie de Juvénal. Elle a eu pour évêque St Thomas le Dominicain, qui en a pris son surnom, *Saint Thomas d'Aquin*.

AQUINO (Philippe). Rabbin juif, né à Carpentras, embrassa le christianisme vers le commencement du XVIIe siècle : après sa conversion il se rendit à Paris où il enseigna l'hébreu ; il y mourut en 1650. On lui doit un Dictionnaire hébreu rabbinique.

— AQUINO (Charles d'). Né en 1651, à Naples, fut professeur de rhétorique à Rome. Il mourut en 1740, laissant un grand nombre d'ouvrages presque tous écrits en latin. Le plus connu est l'*Anacreon recantatus*.

AQUIPARE. adj. des 2 g. (pr. *a-ku-i-pa-re*,

et. lat., *aqua*, eau; *parere*, engendrer, qui engendre dans l'eau). Ichthyol. Qui naît dans l'eau ou y dépose sa progéniture.

AQUIQUI. s. m. (pr. *a-ki-ki*). Ornith. Grand sapajou du Brésil.

AQUITAIN, AINE. adj. et s. (pr. *a-ki-tain*). Géogr. anc. Qui est né dans l'Aquitaine. Qui appartient à l'Aquitaine ou à ses habitants.

— Les écrivains du xe siècle représentent les Aquitains comme un peuple vain et léger, recherché dans sa parure et dissolu dans ses mœurs.

AQUITAINE. (pr. *a-ki-tè-ne*). Géogr. anc. Partie de la Gaule comprise d'abord entre la Garonne, les Pyrénées et l'Océan. Elle renferme les pays situés entre la Loire et les Pyrénées, et se divisa en 1re *Aquitaine*, entre le Tarn, la Vienne et la Loire; capitale, Bourges; 2e *Aquitaine*, à l'ouest, entre la Loire, la Garonne, la Vienne et l'Océan; capitale, Bordeaux; 3e *Aquitaine* ou *Novempopulanie*, entre l'Océan, la Garonne et les Pyrénées.

— On a discuté sur l'étymologie du mot *Aquitaine*. Les uns disent qu'il vient du mot hybride, lat. *aqua*, eau, et gr. τavia, contrée, c'est-à-dire Pays d'eau; d'autres, qu'il fut donné à ce pays parce que ceux qui l'habitaient s'appelaient Aquitains.

— Dans des temps plus proches de nous, la partie la plus méridionale de l'Aquitaine en a été distraite sous le nom de Gascogne. Au nord ses bornes ont été aussi reculées, et cette vaste province s'est trouvée réduite à la Guy nne, qui comprenait avant la révolution, le Bordelais, le Bazadais, l'Agénois, le Quercy, le Rouergue et le Périgord. Aujourd'hui elle forme les départ. de la Gironde, de Lot-et-Garonne et de la Dordogne.

— Le passage d'Annibal à travers l'Aquitaine et l'invasion des Cimbres sont les seuls événements de l'histoire de l'Aquitaine avant l'ère de César. Dans le ve siècle, les Vandales l'envahirent: les Visigoths les expulsèrent et s'étendirent peu à peu sur l'Aquitaine entière. Une seule bataille, où périt leur roi Alaric, de la main de Clovis, en 507, fit passer l'Aquitaine sous la domination des rois francs: depuis elle ne cessa guère de leur appartenir, et tantôt fut réunie à la couronne, tantôt érigée en duché particulier. Eudes possédait l'Aquitaine à ce titre, lorsque les Arabes passèrent les Pyrénées et envahirent cette province: il les défit près de Toulouse en 724. En 732, Charles Martel, par une victoire éclatante entre Tours et Poitiers, sauva la France et l'Europe du joug musulman. En 778, Charlemagne qui avait réuni l'Aquitaine à ses états, l'érigea en royaume pour son fils Louis. Guillaume X en fut le dernier duc régnant. L'Aquitaine appartint tour à tour à Louis le Jeune, à Henri d'Angleterre, au duc Jean Sans-terre, à Henri III d'Angleterre, et enfin en 1453, sous le règne de Charles VII, à l'expulsion définitive des Anglais, ce duché fut incorporé à la France pour n'en être plus détaché que momentanément, en faveur de Charles, frère de Louis XI, mort en 1472 sans héritiers. || Différents conciles furent tenus dans l'Aquitaine, la province d'Arles et celle de Lyon en 1034. Ils eurent pour but principal de décider qu'on jeûnerait le vendredi et qu'on s'abstiendrait de viande le lendemain.

AQUITECTEUR. s. m. (pr. *a-ku-i-tec-teur*; ét. lat., *aqua*, eau; *tector*, qui crépit les murs). Techn. Celui qui travaille à l'entretien des aqueducs.

AQUOSITÉ. s. f. (pr. *a-ku-o-zi-té*; du lat. *aquosus*, d'où le lat. barb. *aquositas*). Qualité de ce qui est aqueux.

A. R. Abréviation des mots *Altesse Royale*.

AR. Abréviation du mot *Arabe*.

ARA. s. m. (en lat. signifie *autel*). Astron. Nom latin d'une constellation plus communément appelée Autel.

— Géogr. Le cap le plus méridional de l'Arabie; forme, avec la côte orientale de l'Afrique, le détroit de Bab el-Mandeb.

— Ornith. Magnifique oiseau des deux Amériques qu'on a longtemps confondu avec les perroquets. La nature a orné son plumage des plus brillantes couleurs, bleu, jaune d'or, vert, rouge, qui, nuancées et fondues sur les diverses parties de son corps, produisent un effet ravissant. De tous les aras, celui qui s'acclimate le mieux en France est l'ara bleu de Buffon.

ARABA. s. m. Hist. mahom. Espèce de voiture dont les femmes turques font usage aux environs des villes, dans les campagnes.

que l'on rencontre en Amérique.

ARAB-CHAH. Docteur musulman; auteur d'une histoire de Tamerlan, dont on voit deux exemplaires arabes et manuscrits à la bibliothèque royale. Vivait à Damas dans le xve siècle.

ARABE. adj. des 2 g. Qui est né en Arabie, qui habite l'Arabie. Qui a rapport à l'Arabie ou à ses habitants. Caractères arabes. Chiffres arabes. Fruits arabes. Cheval arabe, etc. Dans notre système de numération; 0, 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, sont des chiffres arabes. Écrivain arabe. Chrétiens arabes. Dictionnaire arabe. Grammaire arabe. Chrestomathie arabe. Écriture arabe. Poésie arabe. Médecine arabe. Philosophie arabe. Monnaies arabes. Mœurs arabes.

— S'emploie substantivement, en parlant des habitants de l'Arabie, de ceux qui y sont nés. Un Arabe. Une Arabe. Les Arabes. Un Arabe farouche, brutal, insolent, vagabond.

Le Jourdain ne voit plus l'*Arabe* vagabond,
Comme au temps de vos rois, désoler ses rivages.
(RACINE.)

— Dans ce sens, on lui donne famil. un féminin, ARABESSE. V. ce mot.

— Fig. et fam. Homme dur, avare; prêteur d'argent à gros intérêt; vendeur à un prix excessif. Avoir affaire à un arabe. Acheter chez un arabe. Traiter ses débiteurs comme un arabe. Ruiner, en arabe, tous ceux qui empruntent, etc.

. . . . . Sois *arabe*, corsaire,
Injuste, violent, sans foi, double faussaire.
(BOILEAU.)

— ARABE. s. m. La langue des Arabes, l'idiome propre aux habitants de l'Arabie. Étudier, apprendre l'arabe. Savoir, connaître, parler l'arabe. L'arabe appartient aux langues sémitiques.

— *Arabe ancien*. Idiome parlé autrefois en Arabie. Il se divisait en deux dialectes principaux, le *hamiar* et le *koreisch*.

— *Arabe littéral*. Le koreisch perfectionné par Mahomet et ses successeurs. L'*arabe littéral* est la langue sacrée et savante de tous les musulmans, de tous les peuples de l'Asie occidentale, et de la plus grande partie de l'Afrique.

— *Arabe vulgaire*. L'arabe tel qu'il est parlé actuellement dans presque toute l'Afrique septentrionale, et une partie de l'Afrique centrale, dans l'Asie-Mineure, dans une partie de la Perse et sur quelques parties des côtes de l'Inde.

— ARABE-BÉDOUIN. Géogr. V. BÉDOUIN.

— PEUPLE ARABE. Trois familles différentes paraissent avoir peuplé l'Arabie, dès les temps voisins du déluge. Les enfants de Cusch, fils de Cham, peuplèrent primitivement les deux rivages de la mer Rouge; Jarab, fils aîné de Jectan, de la race de Sem, s'établit dans l'intérieur et les contrées méridionales de l'Arabie, et donna son nom à tout le pays depuis le mont Sléfar, dans le désert, jusqu'à l'embouchure de l'Euphrate. Toutes les familles issues de ces deux races forment à proprement parler la nation arabe pur sang; les descendants d'Ismaël, quoique devenus dans la suite les plus puissants du pays, ne sont regardés que comme Arabes d'origine étrangère.

— RELIGION ARABE. Les anciens Arabes adoraient les astres, qu'ils se glorifiaient de bien connaître. Certains écrivains, jaloux de l'honneur de leur nation, ont prétendu que cette adoration n'était pas exclusive de l'idée d'un Dieu créateur, et que les astres n'étaient regardés que comme des divinités subalternes. Ils avaient eu des notions du judaïsme; le christianisme même n'y fut pas inconnu, puisqu'à l'époque où Mahomet s'annonça comme prophète d'une religion nouvelle, il y avait en Arabie beaucoup d'ariens, de nestoriens et de jacobites. Pour les détails sur la religion qu'y fonda Mahom t, V. ISLAMISME. Nous disons seulement ici que l'islamisme a produit deux sectes principales qui se subdivisent elles-mêmes en plusieurs autres, celle des *sunnites*, c'est-à-dire, ceux qui admettent les traditions orales du prophète, et celle des *schyites*, qui rejettent les traditions orales, pour ne suivre que les traditions écrites. Les Turcs, les Égyptiens, les Arabes eux-mêmes sont tous sunnites; les Persans, au contraire, regardant comme intrus les premiers califes jusqu'aux Abbassides, sont schyites.

— ÉCRITURE ARABE. Avant Mahomet, les Arabes avaient l'écriture hymiarite, en usage dans l'Yémen; l'écriture actuelle paraît être celle dont Mahomet s'est servi pour écrire le Coran. Comme les Hébreux, les Arabes ne marquent que les consonnes. L'écriture cursive porte le nom de *neskhi*; l'écriture *cufique*, ainsi nommée de la ville de Cufa, où l'on suppose qu'elle a été d'abord en usage, ne consiste guère qu'en lignes droites comme les anciens caractères romains. L'écriture *neskhi* est aujourd'hui la seule employée.

— LITTÉRATURE ARABE. Les Arabes sont naturellement orateurs et poètes. Leur littérature a commencé à prospérer sous les Abbassides, et principalement sous le règne d'Haroun al-Raschid, qui fit traduire en arabe les meilleurs ouvrages des Grecs, pour répandre dans ses états l'amour des lettres, les règles du goût. Les califes d'Orient et les Ommeyas d'Espagne rivalisèrent de zèle et de sollicitude pour la propagation des lumières. Dans le xe siècle, les

succès, la philosophie et la médecine, la géographie et l'histoire, et surtout la physique, les mathématiques et l'astronomie. Ils ont eu beaucoup d'historiens et d'annalistes célèbres, dont le style est simple, correct, mais dépourvu d'élégance et de mouvement. L'anthologie arabe, sous le titre de grande et petite *Hamasah*, contient plusieurs poèmes où se révèle et se développe tout le génie oriental. Vers le xie siècle, la poésie devint mystique et vaporeuse; ce fut une époque de décadence, dont l'idiome se ressentit. Les Arabes n'ont point composé de drames, mais ils ont inventé la romance sentimentale et chevaleresque.

— PHILOSOPHIE ARABE. Avant Mahomet, la philosophie arabe était nulle, d'après le témoignage même des écrivains de la nation, qui s'accordent à nommer *temps d'ignorance*, celui qui précéda la venue de leur prophète. Depuis cette époque, les philosophes arabes ont eu pour modèle et pour patron le célèbre Aristote, dont Avicenne à l'orient, et Averroès à l'occident, furent les disciples, les prôneurs et les imitateurs avoués. Les *vrais croyants*, ceux qui s'attachent à la lettre du Coran, regardent Avicenne et Averroès comme entachés d'hérésie. Les principales sectes philosophiques des Arabes sont celle des *ascharites*, qui reconnaissent pour maître Aboul-Hassan al-Aschâri, et admettent un fatalisme absolu, regardé maintenant comme opinion orthodoxe; et celle des *motazalites*, qui admettent en faveur de l'homme le libre arbitre. On cite encore les philosophes *contemplatifs* ou *idéalistes*.

— LANGUE ARABE. Les racines de la langue arabe sont les mêmes que celles du syriaque, de l'hébreu et des autres langues *sémitiques*. Elles sont ordinairement de trois lettres, qui, modifiées par la prononciation ou par l'adjonction d'autres lettres au commencement ou à la fin, forment tous les mots qui peuvent servir à exprimer la pensée. La langue est riche, abondante, harmonieuse, pleine d'images, mais peu propre à exprimer les nuances légères. Elle a été presque universelle en Asie et en Afrique depuis Mahomet jusqu'au xe siècle. Ce n'est plus qu'en Égypte, en Arabie, en Syrie et sur la côte septentrionale de l'Afrique que l'arabe est la langue vulgaire. En Turquie, on parle turc, quoique le Coran, les traditions, les traités de médecine, d'astronomie, de philosophie, soient écrits en arabe. On trouve plusieurs dialectes de la langue arabe, même en Arabie; le plus pur passe pour être celui de la Mecque. L'étude de cette langue est aujourd'hui très-recommandée aux philosophes et aux littérateurs, surtout en France, en Allemagne, en Hollande et en Angleterre.

— CHIFFRES ARABES. Signes dont on se sert dans les calculs d'arithmétique. On a cru pendant longtemps que les Arabes étaient les inventeurs de ces signes, tandis que ce sont les Hindous. Les Arabes l'avouent, et se sont contentés de les introduire en Europe. Les chrétiens les ont employés pour la première fois, à ce qu'il paraît, dans le xiiie siècle.

— MONNAIES ARABES. Les Arabes n'eurent de monnaies qu'après que les Romains eurent pénétré dans leur pays. Ils commencèrent sous les premiers califes à imiter les monnaies d'or et d'argent des Grecs et des Persans en y ajoutant quelques mots arabes; puis, vers la fin du viie siècle (76 de l'hégire), le calife Abd el-Malik ou Abd el-Melek fit frapper une monnaie nationale qui n'offrait sur les deux faces qu'un passage du Coran avec la date et le nom de la ville où les pièces avaient été fabriquées. Au ixe siècle on vit sur les monnaies l'effigie, ou tout au moins les emblèmes des princes régnants. Aujourd'hui les pièces sont d'or, d'argent et de bronze. Les premières médailles arabes datent du commencement du iie siècle; les dernières datent du milieu du siècle suivant.

— ARCHITECTURE ARABE. L'architecture arabe n'existait pas avant Mahomet; avec lui, les Arabes pénétrèrent en Syrie, en Égypte et sur toute la côte africaine jusqu'à l'Océan. Ils y trouvèrent de nombreux monuments grecs ou romains des premiers temps de l'architecture et de l'architecture du Bas-Empire; mais ils adoptèrent un système tout différent, qui s'introduisit d'Espagne en France, en Italie et dans le reste de l'Europe, où il changea totalement le caractère de l'architecture alors existante. Ce nouveau genre prit le nom d'architecture *sarrasine* ou de *gothique moderne*. C'est une architecture légère, hardie, élancée, avec des voûtes en ogive, des colonnes déliées, quelquefois engagées ou accouplées, sans rapport entre leur diamètre et leur hauteur; des chapiteaux de formes variées, des pierres découpées et filigranées, etc., etc. V. ARABESQUE.

— MŒURS ARABES. Les Arabes sont grands, bien faits, vigoureux, sobres et frugaux, endurcis au travail et à la fatigue. Ils montrent une gravité triste, une indifférence fatale, un égoïsme insensible. La cruauté entretenue par le fanatisme fait le fond de leur caractère; malgré cela ils sont hospitaliers et fidèles à remplir leurs engagements. Les Bédouins des déserts mènent la vie nomade et ont conservé les mœurs primitives; les Arabes des villes se ressentent un peu des bienfaits de la civilisation et du contact des Européens. Ils emploient des tuniques pour couvrir leur corps. Chez eux la polygamie est permise, et le divorce a lieu pour le moindre prétexte; la vie des femmes est dépendante, pénible et laborieuse. Les Arabes ne reconnaissent pour nobles de race que les descen-

Les arts sont peu estimés, si ce n'est la fabrication des arcs, des javelots et des cimeterres. Il y a des contrées où l'agriculture et le commerce sont en honneur, etc.

ARABEBBAH. s. m. Musiq. Instrument grossier qui est formé d'une corde appuyée sur une vessie, et dont on se sert sur les côtes de Barbarie.

ARABÈDE. s. f. Bot. Genre de plantes crucifères.

ARABERI. s. m. Ichthyol. Espèce de clupée, voisine des sardines.

ARABESQUE. adj. des 2 g. (rad. *arabe*). Qui est fait à la manière des Arabes. Se dit surtout, en termes de sculpture et de peinture, d'un genre d'ornements de fantaisie fort usité chez les Arabes, et qui se compose de rinceaux, de palmes, de fleurs, de fruits, de mascarons, de draperies, de rubans, de coquilles, etc., assortis, contrastés, groupés ou enlacés avec art, de manière à produire un effet assez agréable. Style arabesque. Genre arabesque. Peinture arabesque. Sculpture arabesque. Ornements arabesques. La loi de Mahomet interdit toute représentation de figures d'hommes et d'animaux; ce qui fait qu'on n'en rencontre point dans les compositions arabesques qui sont véritablement l'ouvrage des Arabes; mais les Européens, que n'atteint point cette défense, groupent ensemble toutes sortes de figures et d'objets bizarres, surtout en employant le stuc ou la peinture, à cause de la variété des couleurs. Les Romains ont connu et recherché les ornements arabesques; les Arabes les ont remis à la mode en Europe au moyen âge.

— S'emploie substantivement, surtout au f. pl. Des arabesques. Les arabesques du Vatican. Peindre des arabesques. Sculpter en arabesques. Armes d'arabesques. Dessiner des arabesques.

— S'emploie quelquefois au sing. fém. Une arabesque. Une belle arabesque. C'est à tort que quelques lexicographes veulent qu'on puisse dire: Un arabesque, un bel arabesque. Ce mot est et doit rester féminin au singulier comme au pluriel. || MORESQUE est synonyme d'Arabesque.

— L'*arabesque*. Se dit substantiv. au masc. pour, Le genre, le style arabesque. La ruine de l'empire romain fit disparaître l'*arabesque* de l'Occident; à peine en retrouve-t-on quelques traces dans les lourdes masses que les Goths élevèrent du iiie au ixe siècle. (Marl.) En France, ce ne fut guère que vers le milieu du siècle passé que Vatteau et d'autres voulurent faire revivre l'*arabesque* antique. (Id.)

— ARABESQUE. s. f. T. de danse. Série de groupes, de figures et d'attributs par lesquels on imite dans les quadrilles certains sujets représentés sur des bas-reliefs antiques.

ARABESSE. adj. et s. f. Femme née en Arabie. Il est familier. On dit plutôt: Une femme arabe. Une Arabe.

ARABETTE. s. f. (du gr. ἀραβέω, je fais du bruit). Entom. Genre de diptères ayant pour type l'arabette leucocéphale.

— Bot. Genre de plantes de la famille des crucifères, qui vient des Alpes, s'arrondit en larges touffes, et porte de grandes fleurs blanches qui se montrent au mois de février. On cultive en France une espèce d'arabette connue sous le nom de tourette printanière.

— Technol. V. RABETTE.

ARABI. s. m. Ichthyol. Nom vulgaire du mugil crénilabre, mais qui paraît s'appliquer à plusieurs espèces.

ARABIA. Myth. gr. Épouse d'Egyptus, dont elle eut un grand nombre de fils.

ARABIDE. s. f. Bot. Genre de crucifères siliqueuses, type de la tribu des arabidées, croissant en Europe et dans les contrées extra-tropicales de l'Asie.

ARABIDÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à l'arabide. || ARABIDÉES. s. f. pl. Groupe de la famille des crucifères.

ARABIDIE. s. f. Bot. Genre de saxifragées fondé sur la saxifragée stellaire.

ARABIDION. s. m. Genre de crucifères siliqueuses, ayant pour type l'arabidion des Alpes.

ARABIDOPSIS. s. m. Bot. Genre de crucifères sisymbrions, ayant pour type l'arabidopsis thaliane.

ARABIE. Géogr. Vaste péninsule située entre l'Asie et l'Afrique, limitée au nord par la Syrie et la Mésopotamie, à l'orient par le golfe Persique, au midi par la mer des Indes, à l'occident par la mer Rouge et l'isthme de Suez. Elle s'étend du midi au nord du 12e au 34e degré de latitude, et de l'est à l'ouest du 30e au 57e de longitude. Selon Ptolémée, se divise en Arabie *Pétrée*, en Arabie *Déserte* et en Arabie *Heureuse*; mais les géographes arabes indiquent six divisions principales: 1° le *Berr Abad* ou Berryâh, désert intérieur, ancienne capitale Pétra, dont les ruines se retrouvent près du village d'El-Gy; 2° le *Hedjaz*, qui s'étend entre la côte de la mer Rouge et les montagnes; villes principales, la Mecque et Médine; 3° l'*Yémen*, au sud du Hedjaz; c'est l'Arabie Heureuse des anciens; villes principales, Moka et Sanâh; 4° l'*Oman*, qui occupe le sud de l'Arabie; chef-lieu, Maskat; port fréquenté par les Européens; 5° le *Bahreyn*, ou *El-Hassa*, ou *Hedjr*, plage sablonneuse; chef-lieu, El-Kathif, port très-important; 6° le *Nedjed*, ou

pays est devenu fameux depuis un demi-siècle par l'apparition du célèbre Abd el-Waheb, chef d'une secte religieuse et militaire qui, sans l'intervention de Méhémet-Ali, vice-roi d'Égypte, aurait peut-être triomphé de l'islamisme. L'Arabie n'a point de grandes rivières; ses cours d'eau sont des torrents dont les plus considérables vont se jeter dans la mer des Indes. On peut ramener à deux systèmes les montagnes qui couvrent une partie du pays. Les unes, embranchement du mont Liban, appartiennent au groupe tauro-caucasien; les autres, s'étendant en tout sens, forment la chaîne maritime et la chaîne centrale. La végétation est riche sur les bords de la mer, les pentes des montagnes et dans les vallées. Le sol est couvert de dattiers, bananiers, citronniers, figuiers, vignes, etc., etc. Popul., 12,000,000 d'hab.

— GOLFE D'ARABIE. V. MER ROUGE.

ARABINE. s. f. (du lat. *arabina*). Chim. Partie de la gomme arabique, de la gomme du Sénégal et de celle de l'acajou, soluble dans l'eau.

ARABIQUE. adj. des 2. g. Qui est d'Arabie, qui appartient, qui est propre à l'Arabie, ou à ses habitants.

— GOMME ARABIQUE. Suc en grumeaux, de la grosseur d'une petite noix, de formes variées, transparents, de couleur jaune pâle ou jaune brillant, ridés à la surface, fragiles, à cassure brillante, insipide, donnant à l'eau une viscosité gluante. La gomme arabique la plus estimée est d'un jaune pâle ou même blanche. C'est le produit d'une espèce d'acacia armé de fortes épines, à feuilles menues, d'un vert obscur, et commun près du Caire. La gomme arabique se dissout dans l'eau, non dans l'esprit-de-vin ni dans l'huile. Les pharmaciens en font usage pour beaucoup de médicaments; les peintres à l'aquarelle s'en servent aussi pour délayer leurs couleurs.

— *Langues arabiques.* Linguist. Branche des langues sémitiques qui se compose de l'arabe ancien, de l'arabe littéral, et de l'arabe vulgaire.

— *Année arabique.* Année du calendrier arabe. L'année arabique est l'année lunaire.

— *Tables arabiques.* Tables astronomiques dressées par les Arabes.

— GOLFE ARABIQUE ou *Mer Rouge.* Géogr. Grand golfe compris entre l'Afrique et l'Arabie, et formé par la mer des Indes, à laquelle il communique par le détroit de Bab el-Mandeb.

— ARABIQUES. s. m. pl. Hist. relig. Nom donné à une secte d'hérétiques qui parurent en Arabie vers l'an 207 de notre ère, et qui soutenaient que l'âme naissait et mourait avec le corps pour ressusciter avec lui au jour du jugement. Origène les convertit à la foi orthodoxe.

— ARABIQUE. s. f. Moll. V. PORCELAINE.

— **ARABIQUEMENT.** adv. Néol. A la manière des Arabes.

ARABIS. s. m. Bot. Synon. du genre iberis de la famille des crucifères.

ARABISANT. s. m. Philol. Celui qui a fait une étude particulière de l'arabe, et qui possède cette langue. C'est un habile arabisant.

ARABISÉE. s. f. Bot. Sous-genre d'arabis crucifères, contenant trois espèces.

ARABISER. v. n. Néol. Imiter, en parlant ou en écrivant, le style arabe ou oriental. || Donner une forme arabe à un mot étranger à cette langue. || S'occuper d'arabe.

ARABISME. s. m. Philol. Locution, construction qui est particulière à la langue arabe.

ARABITE. s. m. Hist. anc. Nom d'un peuple qui habitait le N.-O. de l'Inde ancienne.

ARABIUS. Myth. gr. V. ARABUS.

ARABLE. adj. des 2 g. (du lat. *arabilis*; formé de *arare*, labourer). Agric. Propre à être labouré, qui est labourable. Terre arable. Champs arables. Les sols *arables* sont presque tous le produit de la décomposition des rochers qui forment la base de notre globe. (Chapt.)

— Propre à labourer, qui est de labour. Bœuf arable.

ARABOUTAN. s. m. Bot. Grand arbre qui donne le bois du Brésil.

ARABUS. Myth. gr. Fils d'Apollon et de Babylonis, fut, suivant Pline, l'inventeur de la médecine.

ARAC, ARACK ou **ARAK.** s. m. (Mot indien qui, en général, signifie toute liqueur distillée spiritueuse). Espèce d'eau-de-vie, extraite du riz, mêlée avec le sucre de canne et des noix de coco, ou avec le cannamèle. L'arac de Goa est celui dont on fait une plus forte consommation, quoiqu'il soit moins fort que celui de Batavia. Les Anglais substituent l'arac au rhum pour composer leur punch.

— Les Tartares-Timgutes font, sous le nom d'arac, une boisson très-forte et plus enivrante que le vin, avec du lait de cavale, aigri et distillé.

ARACAGE. Géogr. anc. V. ARACHOSIE.

ARACA-MIRI. s. m. Bot. Arbrisseau du Brésil dont les fruits se confisent.

ARACAN. Géogr. Ancien royaume de la presqu'île en delà du Gange, entre le Bengale et le Pégu. C'est une vallée dont la population est d'environ 2,000,000 hab. Les habitants ressemblent aux Chinois et suivent la religion de Bouddha. Sol fertile; on trouve [illegible] tigres. Ancienne capitale, Aracan, popul. 10,000 hab., capitale actuelle, Kyouk-Phyou, ou les Pierres-Blanches. Commerce lucratif pour les Anglais, qui en tirent des dents d'éléphant, de l'or, et qui y versent beaucoup de produits manufacturés.

— ARACAN-BIRMANE ou BUK'HENG BARMA. s. m. Linguist. Langue des Buk'heng, peuple indigène du ci-devant royaume d'Aracan. Il est parlé dans la plus grande partie de l'empire Birman.

ARACANTHE. s. m. (ét. gr., ἆρα est-ce? ἄκανθα, épine). Entom. Genre de coléoptères tétramères curculionites ayant pour type l'aracanthe pâle de l'Amérique Septentrionale.

ARACA-PUDA. s. f. Bot. Plante du Malabar, voisine du rosolis, herbe vivace, qui croît dans les sables, et de laquelle on extrait un sel qui passe pour spécifique dans les obstructions du foie, de la rate et du mésentère.

ARACARI. s. m. Ornith. Espèce de toucan, un peu plus gros qu'un merle et originaire du Brésil.

ARACATCHA. s. f. Bot. Genre de plantes, de la famille des ombellifères, et originaire de l'Amérique du Sud, où on la cultive comme plante alimentaire par ses racines, qui ont à peu près la saveur des pommes de terre.

ARACÉES. s. f. pl. Bot. V. AROÏDÉES.

ARACHIDE ou **ARACHINE.** s. f. Bot. Plante annuelle, aussi appelée *pistache de terre*, de la famille des légumineuses. L'arachide est originaire de l'Amérique; elle demande peu de soins, et s'accommode des terrains sablonneux et maigres. On dit qu'un seul plant peut donner jusqu'à sept cents gousses; L'amande donne la moitié de son poids d'huile bonne pour la table et pour l'éclairage; elle entre aussi dans la composition du chocolat. On a tenté, avec succès, de naturaliser l'arachide en Espagne et dans nos départements méridionaux.

ARACHIDNÉE. s. f. (du gr. ἀραχίδνα, espèce de gesse). Bot. Genre de légumineuses. Synonyme du genre arachis.

ARACHNE. Bot. V. ANDRACHNE.

ARACHNÉ. Myth. Fille d'Idmon, brodait avec une rare perfection, et gagna contre Minerve le prix du travail de ce genre. Minerve lui jeta sa navette à la tête. Arachné se pendit de désespoir et fut métamorphosée en araignée. || ARACHNÉES. s. f. pl. Hist. nat. Famille d'arachnides.

ARACHNIDE ou **ARACHNÉIDE.** adj. des 2 g. Entom. Qui ressemble à l'araignée. || ARACHNIDES ou ARACHNÉIDES. s. m. pl. Septième classe d'animaux invertébrés, comprenant les araignées, les galéodes, les scorpions, les ixodes ou ricins, les poux, les teignes, etc. Les arachnéides sont carnassiers, souvent très-voraces; il y en a dont la morsure est venimeuse.

ARACHNIMORPHÉE. s. f. (ét. gr., ἀράχνη, araignée; μορφή, forme). Entom. Sous-genre de coléoptères pentamères mélolonthides. V. LEPITRIX.

— Bot. Genre de rubiacées, synonyme du genre rondeletie.

ARACHNIODE. s. f. (du gr. ἀραχνιώδης, semblable à une toile d'araignée). Bot. Genre de fougères de l'île de Java.

ARACHNION. s. m. (du gr. ἀράχνιον, toile d'araignée). Bot. Genre de champignons de la Caroline, ressemblant au petit sac dans lequel les araignées renferment leurs œufs.

ARACHNIPES. Entom. V. ACALLES.

ARACHNIS. s. f. Bot. V. RENANTHÈRE.

ARACHNOBAS. s. m. Entom. V. ARACHNOPE.

ARACHNODERMAIRE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἀράχνη, araignée; δέρμα, peau). Entom. Qui a la peau très-fine, comme une toile d'araignée. || ARACHNODERMAIRES. s. m. pl. Classe du règne animal, comprenant les actinozoaires à peau extrêmement fine, peu ou point distincte.

ARACHNOÏDE. s. f. (ét. gr., ἀράχνη, araignée; εἶδος, forme). Anat. On désigne sous ce nom plusieurs membranes du corps humain que leur extrême ténuité a fait comparer à une toile d'araignée. || On appelle particulièrement *arachnoïde* l'une des trois membranes qui servent d'enveloppe à l'encéphale; elle est placée entre la pie-mère et la dure-mère, et se compose de deux feuillets dont le plus extérieur adhère à la dure-mère, et tapisse les parois intérieures du crâne et du canal vertébral; l'autre feuillet s'étend sur le cerveau même et n'en est séparé que par la pie-mère.

— Zool. Genre de singe américain dont les membres sont plus longs et plus grêles que dans tous les autres quadrumanes.

— Entom. Genre de faux scorpions dont la figure ressemble à celle des aranéides véritables. || Genre de coléoptères pentamères carabiques ayant pour type le ptérostique à face pointue.

— Crust. Coquille hérissée d'épines ou marquée de stries colorées, d'une extrême finesse, qui les font ressembler à un réseau arachnoïdien.

— Polyp. Polypes que la texture et la disposition concentrique de leurs cellules font ressembler aux toiles que les araignées tendent dans les jardins.

— Bot. Nom donné à toutes les parties d'un végétal couvertes de fils fort déliés, et présentant la texture d'une toile d'araignée.

ARACHNOÏDIEN, ENNE. adj. Hist. nat. Qui a la finesse d'une toile d'araignée.

ARACHNOÏDITE, ou **ARACHNITIS.** s. f. Pathol. Inflammation de l'arachnoïde. Cette inflammation produit une espèce de phlegmasie qui se manifeste principalement par l'affluence du sang au cerveau, et bientôt après par le délire.

ARACHNOLOGIE. s. f. (ét. gr., ἀράχνη, araignée; λόγος, discours). Entom. Traité sur les araignées. || Art de prédire les changements et les variations atmosphériques, d'après le travail et le mouvement des araignées. Lorsqu'il doit pleuvoir, les araignées restent dans la torpeur; elles en sortent pour reprendre le travail dès qu'elles sentent revenir le beau temps. Dans le premier cas, elles raccourcissent les fils de leur toile; dans le second, elles les allongent. Il en est à peu près de même pour le froid et la chaleur.

ARACHNOLOGIQUE. adj. Hist. nat. Qui a rapport à l'arachnologie. M. Quatremère Disjonval, emprisonné au commencement de la Révolution, employa les huit mois que dura sa captivité à faire des observations *arachnologiques.* (N. M. P.)

ARACHNOLOGUE. s. m. Hist. nat. Celui qui écrit sur les araignées.

ARACHNOPE. s. m. (ét. gr., ἀρά[illegible] araignée; ποῦς, pied ou patte). Entom. [illegible] de coléoptères tétramères curculionites de la Nouvelle-Guinée.

ARACHNOPHILE. adj. et subst. des 2 g. (ét. gr., ἀράχνη, araignée; φιλέω, aimer). Qui aime les araignées. || Bot. Épithète donnée à un champignon qui croît sur le corps des araignées mortes.

ARACHNOSPERME. Bot. V. HYPOCHOÈRE.

ARACHNOTHÈRE. s. m. (ét. gr., ἀράχνη, araignée; θηράω, chasser). Ornith. Genre de grimpereaux, famille des ténuirostres, oiseaux qui se nourrissent d'araignées et qui habitent l'archipel de l'Inde.

ARACHOSIE. s. f. Géogr. anc. Contrée de l'Asie, entre l'Inde à l'E., et la Drangiane à l'O.; la capitale était Arachotus.

ARACHOSIEN, ENNE. adj. et s. Géogr. anc. Habitant de l'Arachosie.

ARACHOTUS. Géogr. anc. Capitale de l'Arachosie.

ARACION. s. m. (du gr. ἀράκιον, fiole, bouteille). Bot. Genre de synanthérées chicoracées.

ARACK, ARAK. s. m. V. ARAC.

ARACOUI, ARACOUCHINI. s. m. Pharm. Sorte de baume produit par un arbre de la Guiane, appelé Iciquier.

ARACYNTHIADE ou **ARACYNTHIDE.** s. f. Myth. gr. Surnom de Minerve adorée sur le mont Aracynthe en Béotie.

ARAD. s. m. Calendrier persan. V. ERD.

— Géogr. Nom d'un comitat de la Hongrie, 185,000 hab. || Ville de Hongrie, chef-lieu du comitat d'Arad; 3,700 hab. || Géogr. anc. V. ARADUS.

ARADE. s. m. Entom. Genre d'aradiens hétéroptères, ayant pour type l'arade du bouleau.

ARADECH. s. m. Bot. Nom vulgaire de l'airelle, dans le midi de la France.

ARADIEN, ENNE. adj. Entom. Qui ressemble aux aradiens. || ARADIENS. s. m. pl. Famille d'hémiptères hétéroptères.

— ARADIEN, ENNE, ou BACRIEN, ENNE. adj. et s. Hist. anc. Nom d'un peuple qu'Assarhadon établit en deçà de l'Euphrate, dans les contrées dont il avait fait transporter les habitants au-delà de ce fleuve.

ARADITE. adj. des 2 g. Qui ressemble aux aradites. || ARADITES. s. m. pl. Entom. Famille de géocorizes hémiptères.

ARÆOCÈRE. s. m. (ét. gr., ἀραιός, mince; κέρας; antenne). Entom. Genre de coléoptères tétramères curculionides anthribides.

— Entom. Genre de coléoptères pentamères brachélytres, ayant pour type l'aræocère pinophile.

ARÆOCNÈME. s. m. (ét. gr., ἀραιός, mince; κνήμη, jambe). Entom. Genre de coléoptères pentamères brachélytres.

ARÆOPE. s. m. (ét. gr., ἀραιός, grêle; ποῦς, pied). Entom. Genre de fulgoriens homoptères.

ARÆOSTYLE. adj. et s. V. ARÉOSTYLE.

ARAF. s. m. Relig. mah. Le purgatoire des musulmans. Araf est le pluriel du mot arabe *Erf*, qui se dit d'un lieu situé entre le paradis et l'enfer.

ARAFAH ou **ARAFAT.** Géogr. et hist. Montagne peu éloignée de la Mecque, sur laquelle les pèlerins turcs pratiquent diverses cérémonies, en mémoire du sacrifice qu'Abraham voulait faire de son fils Isaac sur cette même montagne, ainsi qu'ils le prétendent.

— Nom du neuvième jour du mois de zoulhidjet, époque à laquelle les pèlerins de la Mecque font leurs dévotions sur une montagne qui porte le même nom. || *Arafah* se dit aussi de l'heure de la station des pèlerins sur cette montagne, et de la rémission qu'ils y obtiennent.

[illegible]

ARAGAY. s. m. Géogr. Rivière du Brésil, qui se jette par la rive gauche dans le Tocantin

ARAGE. s. m. (du lat. *aratio*; formé de *arare*, labourer). Action d'arer, de labourer. || Terre arable ou labourable.

ARAGNE. s. f. Entom. Nom de l'araignée dans divers dialectes du midi de l'Europe.

ARAGNO. s. m. Ichthyol. Nom provençal de la vive.

ARAGOACÉES. s. f. pl. Bot. Genre de scrofularinées.

ARAGOÉE. s. f. Bot. V. ARAGOACÉES.

ARAGON. Géogr. Province d'Espagne, autrefois royaume indépendant, bornée au nord par les Pyrenées, à l'orient par la Catalogne et une partie du royaume de Valence, au sud par la province de Cuenca, Castille-Nouvelle, et à l'ouest par la Vieille-Castille et la Navarre. Elle a 300 kil. de longueur, sur 200 de largeur. Population, 660,000 hab. Sol montagneux au nord, pics très-élevés, surtout le pic Cayo; vastes plateaux très-fertiles dans la partie centrale. L'Ebre est le plus grand fleuve de l'Aragon, qu'il traverse du nord-ouest au sud-ouest. On y récolte des grains, de très-bon vin, de l'huile, de la soie, etc., etc. || *Couronne d'Aragon.* Se dit encore aujourd'hui, des provinces qui formaient l'ancien royaume d'Aragon.

— *Constitution de l'Aragon.* V. CONSTITUTION.

— ARAGON (Jeanne d'). Femme du prince de Tagliacozzi, célèbre par ses vertus et sa beauté. Se signala par un courage au-dessus de son sexe et une grande habileté dans les affaires. Se mêla de la querelle des Colonne, et mourut octogénaire, en 1577, à Rome, qu'on lui avait donnée pour prison.

— ARAGON (Tullie d'). Née à Rome, à la fin du XVe siècle; fut célèbre par son esprit, ses grâces et son talent poétique.

ARAGONAIS, AISE. adj. et s. Géogr. Qui est né dans l'Aragon. Qui est propre à l'Aragon ou à ses habitants. Le peuple aragonais. La littérature aragonaise. Les Aragonais sont froids et sérieux, souvent brusques et rudes dans leur ton comme dans leurs manières. Ils passent pour opiniâtres, attachés à leurs opinions, à leur pays et à leurs usages, ne se pliant jamais aux circonstances, et se vantant même de leur âpre inflexibilité d'humeur.

— ARAGONAIS. s. m. Linguist. Dialecte de l'espagnol, et celui qui se rapproche le plus du roman, du catalan et du valencien. La littérature aragonaise était très-florissante sous Charles-Quint.

ARAGONITE. s. f. Minér. Substance dont la composition est la même que celle de la chaux carbonatée, et qui a été découverte dans l'Aragon en 1775.

ARAGUAGÉE. s. f. Ichthyol. Poisson qui se trouve sur les côtes du Brésil et est le même que la scie.

ARAGUE. Bot. Syn. d'Astragale.

ARAIGNÉE. s. f. (du gr. ἀράχνη; lat. *aranea*). Entom. Nom vulgaire de l'*aranéide*, de la *tégénaire*. V. ces mots. Insecte aptère très-commun, à six ou huit yeux et huit pattes, qui construit dans les maisons, dans les angles des murs, sur les haies, une grande toile presque horizontale, ayant à sa partie supérieure un tube où l'araignée se cache pour guetter sa proie; quelques autres ne construisent point de toiles, mais vont à la chasse des insectes, et se retirent dans des trous ou cavités qu'elles tapissent de leurs fils; enfin, il en est une espèce qui vit dans l'eau, en s'y construisant avec ses fils une véritable cloche à plongeur. Araignée domestique. Araignées sédentaires. Araignées rectigrades. Araignées latérigrades. Araignées filandières. Araignées tendeuses. Araignées vagabondes. Araignées terrestres. Araignées aquatiques. Araignées errantes. Araignée agile, subtile, vive, prompte, adroite, industrieuse, ingénieuse, savante, laborieuse, vigilante, pendante, suspendue, fileuse, ventrue, laide, difforme, affreuse, venimeuse. L'astronome Lalande aimait à croquer une araignée de cave, à laquelle il trouvait le goût de noisette. Pélisson, à la Bastille, avait apprivoisé une grosse araignée qui venait saisir des mouches jusque sur sa main.

Un monstre cent fois plus laid,
Monstre femelle aux bras longs et livides,
Au ventre énorme, au noir corset,
Dame *araignée* en ces lieux tapissait.
(DE GUERLE.,

— Famil. *Pattes d'araignée.* Doigts longs, menus, décharnés. || Ecriture maigre et longue.

— *Oter les araignées d'un plafond, d'une boiserie, d'un mur, d'un meuble.* Se dit par ellipse pour, En ôter les toiles d'araignées.

— Famil., en parlant d'une personne ou d'une chose pour laquelle on a de l'aversion, de l'antipathie, du dégoût: *J'en ai horreur comme d'une araignée.*

— *Toile d'araignée.* Assemblage de fils soyeux que tissent les araignées pour surprendre leur proie. On en faisait autrefois des cataplasmes avec de la suie, du sel et du vinaigre, pour arrêter la fièvre quarte, et on les plaçait au poignet. On s'en servait aussi pour arrêter les hémorrhagies extérieures.

— Fig. Sophisme, argumentation faible, captieuse, etc. Le philosophe Ariston comparait les syllogismes des logiciens aux toiles d'*araignées* qui nous sont inutiles, quoique tissues avec beaucoup d'art. (Carn.) [illegible] des toiles d'*araignée* comme un autre. (Volt.)

— Fig. *Toile d'araignée.* Étoffe mince, facile à déchirer. || Obstacle facile à renverser. Les lois ressemblent à des toiles d'*araignée.* (Boiste.)

— Fig. *Tisser des toiles d'araignée.* Tendre des piéges, dresser des embûches.

— Nos pères ont dit *aragne, araigne, aragnée, iragnée.* Il n'est rien, dit l'*aragne,* aux cases qui me plaise. (La Font.)

La pauvre *aragne* n'ayant plus
Que la tête et les pieds, artisans superflus,
Se vit elle-même enlevée. (LA FONT.)

— Techn. Le mot d'araignée sert souvent à désigner certains objets dont la forme est imitée ou rappelle du moins la forme de l'araignée.

— T. de Min. Branches ou rayons de galeries souterraines qui, partant d'un point commun,

s'en éloignent en divergeant entre eux et se terminent chacun par un fourneau. Les dimensions de l'araignée se combinent à raison de l'étendue de terrain qu'on veut faire sauter et qu'on appelle Entonnoir ou cercle de rupture.

— Astron. Cercle de l'astrolabe, percé à jour et portant différents bras dont les extrémités marquaient la position des étoiles pour trouver leur lever et leur coucher.

— Mar. Poulies particulières destinées à recevoir les martinets ou cordages à plusieurs branches qui partent de plusieurs points différents pour se réunir à ces poulies.

— Géol. Intersection plus ou moins obtuse ou aiguë des deux versants d'une chaîne de montagnes.

— Techn. Crochet de fer à plusieurs branches, dont on se sert pour retirer un seau tombé dans un puits.

— T. de chass. Filet tendu le long des bois ou des buissons, pour prendre principalement des merles et des grives.

— Première soie que filent les vers à soie pour soutenir les cocons.

ARAIGNEUX, EUSE. adj. Didact. Qui ressemble à une toile d'araignée.

ARAIN. s. m. Comm. Taffetas rayé et à carreau, des Indes.

ARAINÉ, ÉE. adj. Ornith. Semblable à l'ara. || ARAINÉES. s. f. pl. Sous-famille de perroquets du Nouveau-Monde, ayant pour type le genre ara.

ARAIRE. s. m. (du lat. *aratrum*, charrue). Agric. Sorte de charrue sans avant-train, qui sert principalement à labourer les terres légères. Se dit surtout dans la Bresse, le Lyonnais et le Languedoc. || Terme générique sous lequel on désigne les instruments d'agriculture.

ARAL (Mer d'). Géogr. Grand lac de l'Asie centrale, vers le 43° degré de longitude, d'une longueur d'environ 450 kilomètres, sur une largeur moindre de moitié. L'eau en est salée et peu profonde. L'Aral est séparé de la mer par un isthme large de plus de 240 kil. Ses eaux sont poissonneuses, et nourrissent beaucoup d'esturgeons. L'évaporation des eaux de l'Aral est telle, que la quantité en diminue tous les ans, malgré deux rivières considérables qui s'y jettent.

ARALIACÉ, ÉE. adj. Bot. Semblable à l'aralie. || ARALIACÉES. s. f. pl. Famille de plantes très-voisine des ombellifères, ayant pour type le genre aralie.

ARALIASTRE. s. m. Bot. Syn. d'Aralie.

ARALIE. s. f. Genre de plantes, type de la famille des araliacées, et ayant pour espèce principale le panax quintefeuille, dont la racine est la même que celle de ce fameux *jinchen* ou *ginseng* des Chinois, qui jouissait d'une vertu infaillible pour le rétablissement des forces, et que le charlatanisme asiatique a longtemps vendu à la crédulité européenne au poids de l'or.

ARALIÉ, ÉE. adj. Bot. V. ARALIACÉ.

ARAM. Géogr. anc. Nom biblique de la Syrie, dont les habitants sont appelés *Araméens* par Moïse.

ARAMACA. s. m. Ichthyol. Espèce de sole particulière aux côtes du Brésil. La chair de l'aramaca est d'assez bon goût.

ARAMAÏQUE. *Langue aramaïque.* adj. des 2 g. Dialecte du pays d'*Aram*, c'est-à-dire du *pays élevé*, par opposition à la langue du pays bas ou *Canaan*. Se parle encore aujourd'hui aux environs de Mardin et de Mosul. Au commencement, les Juifs parlaient la langue aramaïque.

ARAMAQUE. s. f. Ichthyol. Pleuronecte des côtes du Brésil.

ARAMBAGE. s. f. Anc. mar. Action d'aramber.

ARAMBÉ, ÉE. part. pass. du v. Aramber.

ARAMBER. v. a. 1re conj. Anc. mar. Accrocher un bâtiment pour en venir à l'abordage.

ARAMÉ, ÉE. part. pass. du v. Aramer. S'emploie adjectivement. Drap aramé, serge aramée.

ARAMECH. s. m. Astron. Nom de l'étoile *Arcturus*.

ARAMÉEN, ENNE. adj. et s. Géogr. anc. Qui est né dans le pays nommé *Aram*; qui est propre à ce pays ou à ses habitants. Les Araméens tiraient leur origine d'Aram, cinquième fils de Sem. Homère et Hésiode les appellent [illegible]

— *Langue araméenne.* V. ARAMAÏQUE.

ARAMER. v. a. Techn. Mettre le drap sur un rouleau pour l'allonger en l'étirant.

ARAMINÉ, ÉE. adj. Ornith. Qui ressemble à l'arame. || ARAMINÉES. s. f. pl. Sous-famille d'oiseaux ayant pour type le genre arame ou courliri, d'Amérique.

ARAMON. Géogr. Bourg de France. Chef-lieu de canton, arrond. de Nîmes, départ. du Gard. Salpêtre et olives. 2,450 hab.

ARAN. Géogr. Nom d'une vallée des Pyrénées, en Espagne, où la Noguera et la Garonne prennent leur source, et dont la capitale est *Viella*.

— ARAN. L'aîné des fils de Tharé, et frère d'Abraham; mourut avant son père. Jusqu'à lui, dans l'histoire du monde, on n'avait point vu d'exemples d'hommes décédés avant les auteurs de leurs jours.

ARANAPANNA. s. f. Bot. Espèce de fougère du Malabar, remarquable par la disposition de ses folioles et ses fleurs d'un jaune brun ou rougeâtre.

ARANCADA. s. f. Métrol. Mesure agraire usitée en Espagne, et valant 38,66862 ares.

ARANDA. Géogr. Nom de deux villes d'Espagne, l'une dans la Vieille-Castille, l'autre dans l'Aragon. Des conciles y ont été tenus dans les premiers temps de l'affranchissement du pays, subjugué par les Arabes.

— ARANDA (P.-P. comte d'). Célèbre diplomate espagnol, né en 1718; adopta les principes du philosophisme du XVIIIe siècle, chassa les jésuites d'Espagne et les fit encaisser dans les pontons espagnols pour être transportés en Italie; mourut en 1794.

ARANDRANTO. s. m. Bot. Nom d'un arbre de l'Inde, dont le bois fournit une encre employée par les indigènes.

ARANÉ, ÉE. adj. Entom. Qui a du rapport avec une araignée.

ARANÉEN, ENNE. adj. des 2 g. Hist. nat. Qui ressemble à une araignée. || ARANÉENS. s. m. pl. Famille d'arachnides.

— Pathol. Se dit du pouls lorsqu'il est presque imperceptible.

ARANÉEUX, EUSE. adj. (du lat. *araneosus*, rad. *aranea*, araignée). Didact. Qui imite une araignée ou une toile d'araignée.

— Bot. Se dit des poils qui sont très-longs, mous et minces, et qui imitent les toiles d'araignée par leur nature et leur entrecroisement.

— Crustacé ainsi nommé à cause de son corps long et grêle.

ARANÉIDE. adj. des 2 g. (rad. lat. *aranea*; araignée). Arachn. Qui ressemble à l'araignée, qui a du rapport avec elle. || ARANÉIDES. s. f. pl. Première famille de la classe des arachnides, renfermant cinquante-deux genres qui forment deux grandes sections. Dans les jardins, les aranéides détruisent les mouches, les taons et d'autres insectes; mais elles causent elles-mêmes assez de mal, parce qu'elles entourent souvent de leurs toiles les corolles des fleurs. L'aranéide que les jardiniers appellent *araignée-loup* est celle qui cause le plus de dégât.

ARANÉIDIFORME. adj. des 2 g. Didact. V. ARANÉIFORME.

ARANÉIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἀράχνη, araignée; φέρω, porter). Didact. Qui porte des araignées.

ARANÉIFORME. adj. des 2 g. (et. gr. ἀράχνη, araignée; μορφή, *forma*, forme). Didact. Qui a la forme d'une araignée.

— Hist. nat. Se dit surtout des larves carnivores hexapodes, qui ont de longues mandibules propres à sucer, et qui exécutent des mouvements rétrogrades à la manière des araignées. || ARANÉIFORMES. s. m. pl. Classe d'hétéropodes.

ARANÉOGRAPHE. s. m. Didact. V. ARANÉOLOGUE.

ARANÉOGRAPHIE. s. f. Didact. V. ARANÉOLOGIE.

ARANÉOÏDE. adj. des 2 g. Didact. V. ARANÉIDE.

ARANÉOLE. s. f. (ét. gr., ἀράχνη, araignée; ἔλαιον, huile, humeur). Ichthyol. Nom donné sur les côtes de France à la petite vive ou à la vive commune, quand elle est jeune.

ARANÉOLOGIE. s. f. (du lat. *aranea*, araignée, et du gr. λόγος, discours). Traité des araignées.

ARANÉOLOGIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui concerne l'aranéologie.

ARANÉOLOGUE. s. m. Hist. nat. Celui qui s'occupe spécialement des araignées.

ARANIE. Ichthyol. V. VIVE.

ARANIEN, ENNE. adj. Hist. nat. V. ARANÉIDE.

ARANISTE. adj. des 2 g. Didact. V. ARACHNIDE.

ARANJATI. s. m. Bot. Nom donné dans quelques pays méridionaux de l'Europe à l'agaric orange.

ARANJUEZ. Géogr. Petite ville de la province de Tolède, à 28 kil. de Madrid, au confluent du Xarama et du Tage. Philippe II y construisit un palais, une église et un couvent, et en fit une résidence royale. 25,000 hab.

— Traité d'alliance entre la France et l'Espagne contre l'Angleterre, en 1772.

ARANTELLE. s. f. (du lat. *aranea*, araignée; et *tela*, toile). Vener. Nom des filandres qui sont au pied du cerf, et qui ressemblent un peu aux fils de la toile de l'araignée.

— Dans plusieurs provinces de France, le peuple dit *arantelle* pour toile d'araignée. Il nous semble que ce mot est bien formé, élégant même, et nous ne savons trop pourquoi l'Académie ne l'a pas adopté.

ARANULISTES. s. m. pl. Arachn. Famille d'arachnides.

ARAPABAQUE. s. f. V. SPIGÉLIE.

ARAPÈDE. s. m. Moll. Nom donné aux patelles sur les côtes de Provence.

ARAPONGA. Ornith. V. AVÉRANON.

ARAR. s. m. Géogr. anc. V. SAÔNE.

ARARA. Ornith. Syn. d'Ara.

ARARACA. s. m. Ornith. Nom que les naturels du Paraguay donnent aux aras.

ARARAT. Géogr. Montagne célèbre de l'Arménie, à 60 kil. S.-O. d'Erivan; s'élève presque isolée au milieu du grand plateau arménien, élevé lui-même de 3,000 mètres au-dessus du niveau de la mer. Se termine par deux sommets, le grand *Ararat* ou *Mazis*, (5,400 mètres de hauteur), à l'occident, et le petit *Ararat*, à l'orient. Nous lisons dans la Bible que ce fut sur l'Ararat que l'arche de Noé s'arrêta, et très-probablement par une illusion née de cette tradition antique, on prétend qu'à certains points de vue, il offre, avec ces deux cimes, toutes les formes d'un vaisseau. Les Arméniens sont persuadés que les restes de l'arche sont encore au sommet du Mazis; il paraît que personne encore n'a pu atteindre jusqu'au plus haut point du Mazis.

ARASE. s. f. Maçonn. V. ARASES.

ARASÉ, ÉE. part. pass. du v. Araser.

ARASEMENT. s. m. (rad. *ras*). Action d'araser. Résultat de cette action. Dernière assise d'un mur arrivé à la hauteur voulue.

ARASER. v. a. 1re conj. (rad. *ras*). Maçonn. Mettre de niveau un mur qui en plusieurs endroits est d'inégale hauteur. Araser un mur. Araser les fondations d'un édifice. Aussitôt qu'on aura *arasé* les fondations de ce mur, on posera la première assise de pierres de taille. (Acad.) A l'approche de l'hiver, on a soin d'*araser* les murs pour les couvrir et les garantir des rigueurs de la saison. (Raym.)

— Conduire de même hauteur et de niveau les assises de maçonnerie, pour parvenir à une élévation déterminée. Pour qu'un appareil soit parfait, il faut *araser* toutes les assises. (Raym.)

— Se prend neutralement. Montez encore ces murs de trois pieds, puis vous *araserez*, afin qu'on pose la charpente. (Raym.)

— S'ARASER. v. pron. Être arasé. Être mis de niveau.

ARASES. s. f. pl. Maçonn. Pierre de bas appareils qui servent à araser un cours d'assises à la hauteur des planchers ou plinthes d'un bâtiment. On dit aussi *Pierres d'arases*.

ARASSADE. Erpét. Nom vulgaire des salamandres.

ARATE. s. m. Métrol. V. ARROBA.

ARATINGA. s. m. Ornith. Genre d'oiseaux de la famille des aras ou perroquets.

ARATOIRE. adj. des 2 g. (du lat. *aratorius*; formé de *arare*, labourer). Qui appartient à l'agriculture, qui concerne l'agriculture. Art aratoire. Méthode aratoire. Instruments aratoires. Travaux aratoires.

ARATOR. Intendant et secrétaire d'Athalaric, naquit vers l'an 490 dans la Ligurie (état de Gênes). Présenta au pape Vigile, en 544, une version en vers latins des Actes des Apôtres; mourut en 556.

ARATRIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat. *aratrum*, charrue; *forma*, forme). Néol. Qui a la forme d'une charrue.

ARATUS. Poète astronome, né en Cilicie, vers l'an 277 av. J.-C. Il nous reste de lui d'assez beaux fragments de son poème des *Phénomènes*. Cicéron a loué et même traduit ce poème.

— ARATUS. Fils de Clinias, né à Sicyone, dans le Péloponnèse, vers l'an 275 av. J.-C. Vengea la mort de son père, à l'âge de vingt ans, et se mit à la tête de la ligue achéenne. Si plus tard il ne s'était pas détaché de cette ligue par un misérable motif d'orgueil et de jalousie, on aurait pu croire qu'il aimait la liberté uniquement pour elle-même. Philippe, roi de Macédoine, le fit empoisonner. Voilà, dit Aratus, ce que produit l'amitié des rois.

ARAUCAIRE. s. m. Bot. V. ARAUCARIE.

ARAUCAN. s. m. Linguist. Idiome des Molouches, nommés *Araucans* par les Espagnols. V. CHILIEN.

ARAUCANA. Titre d'un poème héroïque espagnol, composé par Alonzo d'Ercilla, et dans lequel il raconte ses propres exploits et ceux des Espagnols dans la guerre contre les Araucans.

ARAUCANIE. Géogr. Contrée de l'Amérique Méridionale, qui s'étend du 36° 44′ de latitude S., jusqu'au 39° 50′, et depuis le 72° 25′ jusqu'au 76° 55′ de longitude O. L'Araucanie a 260 kilom. de longueur du N. au S., sur une largeur de 200 à 240 kil. Pays montueux, boisé, très-fertile dans les vallées; les saisons y sont réglées comme dans le Chili. Les tremblements de terre y sont fréquents, ce qui est [illegible] d'assez courtes distances.

— On cultive dans l'Araucanie l'orge, le maïs, la pomme de terre, le froment. Le bétail et les chevaux sont en grande quantité. La chair de cheval est celle qu'on y préfère. On travaille un peu les métaux. Les montagnes abondent en métaux précieux.

ARAUCANIEN, ENNE. adj. et s. Qui est originaire d'Araucanie, qui habite l'Araucanie. Les Araucaniens ressemblent beaucoup aux Pampas pour la conformation physique. Les femmes sont petites et mal faites, très-laides surtout aux yeux des Européens. Les Araucaniens se sont rendus célèbres en Amérique par la résistance opiniâtre qu'ils ont opposée aux Espagnols pendant trois siècles.

ARAUCARIE. s. f. Bot. Genre de conifères; très-grand arbre à tige droite d'un port très-remarquable, ayant pour type l'araucarie du Chili, dont les graines sont bonnes à manger.

ARAUCARIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à l'araucarie. || ARAUCARIÉES. s. f. pl. Famille de plantes conifères; ayant pour type le genre araucarie.

ARAUCARITES. s. m. pl. Bot. Bois fossiles ayant la structure essentielle des conifères du genre araucarie. On les trouve dans les terrains houilliers ou dans des formations aussi anciennes.

ARAUCO. Géogr. Ville du Chili, capitale de l'Araucanie.

ARAUJIE. s. f. Bot. Genre de la famille des asclépiadées, plante du Brésil à tige volubile et à grandes fleurs blanches ou roses. On cultive dans les serres l'araujie séricofère.

ARAUSIO. Géogr. anc. V. ORANGE.

ARAXE. Géogr. Fleuve rapide d'Arménie, qui a sa source près d'Erzeroum et se jette dans la mer Caspienne, après un cours sinueux d'environ 600 kil. C'est le Tanaïs dont parlent les compagnons d'Alexandre.

ARAZ. Géogr. Grande rivière du Pérou, qui se jette dans le fleuve des Amazones.

ARBACE. Seigneur mède, se révolta contre Sardanapale; fonda le royaume des Mèdes et régna 23 ans, vers l'an 740 av. J.-C.

ARBACIE. s. f. Echin. Genre de la famille des échinides ou oursins, ayant pour type l'arbacie pustuleuse.

ARBACIUS. Grec d'origine, fut opposé comme antipape, sous le nom de Jean XVII, au pape Grégoire V, en 998.

ARBAÏNAT et **ARBAÏN.** adj. numér. arab. (littéral, *quarante*). Se dit particulièrement des quarante traditions pour l'enseignement desquelles Mahomet promet une place glorieuse dans le ciel.

ARBALESTRES. s. f. pl. Techn. Ficelles qui servent à monter le métier des ferrandiniers, faiseurs de gaze, de soie, etc.

ARBALESTRILLE. s. f. (diminutif d'*arbalète*). Mar. Instrument de marine qui servait à prendre sur mer la hauteur du soleil et des astres; fut remplacé en 1600 par le *quartier anglais*, qui lui-même a été abandonné pour l'*octant*, le *sextant* et le *cercle de réflexion*. L'arbalestrille a été aussi appelée *radiomètre*, *rayon astronomique*, *bâton de Jacob*, *verge d'or*.

ARBALÈTE. s. f. (ét. lat., *arcus*, arc, et *balista*, baliste; *arc baliste*, et, par contraction, *arbalète*). Antiq. milit. Arme de jet, arc composé, au moyen duquel on lance des flèches ou d'autres projectiles avec plus de force et de justesse qu'avec l'arc ordinaire. L'arbalète est formée d'une branche de métal dur et flexible, aux extrémités de laquelle est attachée une corde; cette branche de métal est fixée par son milieu sur une pièce en bois de deux ou trois pieds de long appelée *fût* ou *arbrier*, ayant une rainure dans une partie de sa longueur pour servir de direction à la flèche; ce fût est terminé par une espèce de crosse que l'on appuie à l'épaule en fixant l'œil dans la direction de la rainure; à l'endroit de la plus grande tension de l'arc, il y a un crochet pour retenir la corde, que l'on peut ainsi tendre avec force à deux mains; la flèche est placée le long du fût, en s'appuyant sur la corde; lorsque l'on a ajusté, on détache la corde au moyen d'une détente, et la flèche part avec une grande rapidité. || Tr[illegible] l'arbalète ou de l'arbalète. Usage de l'arbalète. Lancer avec l'arbalète. Arbalète de main. Arbalète de cavalerie, d'infanterie. Arbalète à jalet. Arbalète de passe. Arbalète à tour. L'*arbalète* est l'arme des coquins et des lâches. (Mézeray.)

— Hist. L'arbalète proprement dite était inconnue des anciens; cependant la *baliste à main* ou *manubaliste* des Romains, arme avec laquelle ils lançaient des flèches et des pierres, peut être considérée comme une forte arbalète. En France, il n'a été question de cette arme qu'à l'époque de Louis le Gros; plus tard, à la fin du règne de Philippe-Auguste, il a été formé des corps d'infanterie et de cavalerie armés d'arbalètes. Les arbalètes de la cavalerie étaient les plus légères, et se tendaient au moyen d'un simple levier ou pied de biche; celles de l'infanterie étaient plus fortes, et on les tendait avec un cric à manivelle que l'on appelait *cranequin*, d'où les arbalétriers à pied étaient quelquefois nommés *cranequiniers*. Ce n'est qu'à la fin [illegible] XVIe siècle, longtemps après l'adoption [illegible] armes à feu, que l'arbalète a été [illegible] il y avait dans toutes les communes une milice bourgeoise constamment exercée au tir de l'*arbalète*, et qui fournissait au recrutement des corps d'arbalétriers. (Gén. d'Hautp.)

— Techn. Les serruriers, taillandiers, et autres ouvriers en métaux, donnent le nom d'*arbalète* à deux lames élastiques d'acier, courbées en arc, appliquées l'une contre l'autre, le gros bout de la première au bout mince de la seconde, et retenues ensemble dans cette position par deux viroles de fer placées vers les extrémités. L'une de ces lames est attachée au plancher, au point qui correspond verticalement en deçà des mâchoires de l'étau; l'autre lame s'applique contre une coche pratiquée au dos d'une lime à deux manches, qui, elle-même, pose sur l'ouvrage à polir; l'arbalète épargne à l'ouvrier la fatigue de presser la lime sur la pièce qu'il travaille.

— T. de chasse. Espèce de piége dont on se sert pour prendre les loirs.

— Manége. *Cheval en arbalète.* Cheval attelé seul devant les deux chevaux du timon.

— Manufacture de soieries. Corde avec laquelle on attache la poignée du battant. On appelle aussi *arbalètes* les étrivières qui font baisser les lisses.

— *Jeu de l'arbalète.* Jeu d'adresse qui consiste à lancer des balles ou des flèches vers un but avec une arbalète.

— Loc. prov. On dit : *Plus vite qu'un trait d'arbalète,* pour marquer une grande vitesse.

— Ce mot, ainsi que ses dérivés, devrait s'écrire avec un accent circonflexe, *arbalête,* à cause de l'étymologie : l'usage en a décidé autrement.

ARBALÉTÉ, ÉE. part. pass. du v. Arbaléter.

ARBALÉTÉE. s. f. Portée d'arbalète ; l'espace que parcourt le trait d'une arbalète.

ARBALÉTER. v. a. Charpent. Établir la charpente sur l'arbalétrier.

ARBALÉTIER. s. m. Tireur d'arbalète. Pourquoi n'avons-nous pas conservé ce mot au lieu du mot *arbalétrier,* puisque nous avons laissé de côté l'orthographe d'*arbalètre* pour celle d'*arbalète ?*

ARBALÉTIÈRE. s. f. Espèce de meurtrière, fente par laquelle on lançait, à couvert, les traits d'arbalète.

ARBALÈTILLE. s. f. Petite arbalète.

ARBALÈTRE ou **ARBALÉTRIER.** s. Ornith. Nom vulgaire du martinet noir.

ARBALÉTRIER. s. m. (ét. V. ARBALÈTE). Hist. milit. Soldat armé d'une arbalète. Arbalétrier à cheval. Arbalétrier à pied. Compagnie d'arbalétriers. Les arbalétriers jouissaient de plusieurs exemptions et priviléges ; ils prenaient rang après les écuyers fieffés ; leur chef prenait le nom de grand maître, et sa charge était la première de l'armée après celle de maréchal de France. Depuis Louis le Gros jusqu'à Philippe-Auguste, les arbaletriers disparaissent de notre histoire ; ils ne furent définitivement abolis que vers le milieu du règne de François Ier.

— Charpente. Se dit des pièces de bois dont on se sert pour former le comble d'un bâtiment et que l'on pose obliquement, de manière à s'assembler par leur extrémité supérieure dans la pièce de bois perpendiculaire, qu'on appelle poinçon ou aiguille, et par l'extrémité opposée dans la poutre horizontale, appelée entrait. La rencontre des deux *arbalétriers* au poinçon forme ordinairement un angle droit. Prenez garde que les *arbalétriers* ne soient trop faibles pour soutenir des pannes aussi fortes. (Raym.)

ARBAN ou **ARBANT.** s. m. Anc. cout. Nom que l'on donnait dans la Marche aux corvées à bras, ou de charrettes, ou de bœufs, que les sujets tenant héritages mortaillables devaient à leurs seigneurs.

ARBELAGE ou **ARBELAY.** s. m. Technol. Morceau de fer de 88 centimètres sur neuf de large.

ARBELLE. Géogr. Ville de la Galilée, tribu de Nephthali, près de laquelle existaient de profondes cavernes qui servaient de retraite aux voleurs. || Ville d'Assyrie, célèbre par la victoire qu'Alexandre remporta dans les environs sur l'armée de Darius. || Ville de Sicile dont les habitants étaient si stupides que leur sottise était passée en proverbe.

ARBENNE. s. f. Ornith. Oiseau ressemblant à la perdrix pour la grandeur et pour la forme, ce qui lui a valu le nom vulgaire de *perdrix blanche ;* le plumage de tout son corps est blanc, à l'exception de la queue, qui a quatorze plumes d'un gris noirâtre avec la pointe blanche. L'arbenne habite les montagnes élevées et couvertes de neiges, telles que les Alpes. Sa chair a quelque ressemblance avec celle de la perdrix.

ARBIENS ou **ARBITES.** Géogr. anc. Nom d'un peuple d'Asie qui habitait sur les bords de l'Arbis, entre l'Hindoustan et la Perse.

ARBITRAGE. s. m. (du lat. *arbitrium,* même signification). Action d'arbitrer. Droit donné par des particuliers en litige, ou par la loi, de juger avec ou sans appel une contestation existante entre deux ou plusieurs personnes. Dans le premier cas, l'arbitrage est *volontaire ;* dans le second, il est *forcé.* Demander, accepter, refuser, repousser l'arbitrage. Mettre une affaire en arbitrage. [illegible] à l'arbitrage. Ces plaideurs se sont mis en *arbitrage.* (Trév.) *L'arbitrage* n'est point une exception, c'est un retour au droit naturel. (Court.)

— Les règles particulières aux *arbitrages* forcés entre associés, sont posées dans les articles 51 et suivants du Code de commerce.

— Acte même par lequel on constitue des arbitres. Juger par voie d'arbitrage.

— Se dit aussi de la décision que donnent des personnes relativement à une question qui n'a aucun rapport à des affaires litigieuses. Soumettre une question de littérature, de philosophie, de cérémonial, d'étiquette, etc., à l'arbitrage de deux amis.

— T. de change. Comparaison qui se fait de plusieurs changes pour connaître quelle place est la plus avantageuse, soit pour tirer, soit pour remettre. || Echange que deux banquiers se font de leurs lettres de change sur diverses villes, au prix et au cours du change. Aujourd'hui, les banquiers ne s'occupent guère que de la première espèce d'arbitrage, qui n'est qu'une opération de calcul, d'après la connaissance du prix des marchandises, de la valeur des fonds, papiers ou matières d'or et d'argent, etc.

ARBITRAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *arbitrarius ;* rad. *arbiter,* arbitre). Qui a pour cause la seule volonté de l'homme, sans règle immuable ni fondement naturel. Le ridicule est peut-être moins dans les choses que dans l'opinion, et rien au monde n'est plus arbitraire que l'application qu'on en fait. (S. Dubay.) Il y a des lois *arbitraires* qui ne sont ni justes ni injustes par leur nature, et qui dépendent de l'institution des hommes. (Laun.) La plupart des noms donnés aux choses sont des signes purement *arbitraires.* (Acad.) Soyez juste ; il suffit, le reste est *arbitraire.* (Volt.)

— Qui n'est point défini par une décision, qui est en certaines circonstances laissé au libre arbitre de chacun. L'Eglise n'a point décidé là-dessus, cela est *arbitraire.* (Acad.)

— Se dit surtout, en matière de jurisprudence, de ce qui est laissé à la volonté du juge. Amende arbitraire. Peines arbitraires.

— Se dit quelquefois à l'égard de Dieu. Il est dangereux d'alléguer que Dieu agit à l'égard des hommes par des lois *arbitraires,* et en vertu de son pouvoir absolu de Créateur. (Port-R.)

— Polit. Qui est despotique, qui n'a d'autre règle que la volonté, le caprice du prince ou de ses agents. Donner des ordres arbitraires. S'arroger une autorité arbitraire. Exercer un pouvoir arbitraire. Rendre une décision arbitraire. Faire des lois arbitraires. Lever des impôts arbitraires. S'emploie toujours en mauvaise part. Le mobile de l'*arbitraire* se trouve naïvement trahi par ce mot d'un officier anglais qui venait d'arrêter Hubert, comte de Kent : Mylord, lui dit-il, je connais votre innocence : mais j'aime mieux que vous soyez pendu et devenir capitaine. (Encycl. méth.) Il avait fui l'autorité quand l'exercice en pouvait être *arbitraire.* (Fontanes.) Le gouvernement doit protéger et faire respecter la propriété, prévenir les délits, et garantir le propriétaire des vexations *arbitraires.* (Chapt.)

— Polit. S'emploie substantivement pour signifier la volonté variable et intéressée de l'homme mise à la place de l'autorite fixe et impartiale de la loi. Arbitraire dans le gouvernement. Arbitraire dans l'administration. Faire de l'arbitraire. Envelopper l'arbitraire de formes légales. Réprimer l'arbitraire. Se défendre contre l'arbitraire. Se rendre coupable d'arbitraire. Tomber dans l'arbitraire. L'*arbitraire* peut conduire à la tyrannie en passant par le despotisme. C'est une remarque sans exception, qu'à mesure que l'*arbitraire* augmente dans les gouvernements, les mœurs se dépravent. (J. Virey.) On se rend coupable d'*arbitraire,* quelque rang qu'on occupe dans la hiérarchie sociale, depuis le plus bas jusqu'au plus élevé, soit lorsqu'on enfreint les termes de la loi, soit lorsqu'on lui donne sciemment une fausse interprétation, soit lorsqu'on excède d'une manière quelconque les attributions données par la loi aux fonctions dont on est revêtu. (Encycl. cath.) L'*arbitraire,* s'il n'est pas ministériel, est toujours éphémère, pusillanime, impuissant. (J. Pagès.) L'*arbitraire* profite à la liberté, en faisant sentir le besoin des garanties. (Id.) Si les excès de l'indépendance font reculer les nations vers l'*arbitraire,* c'est la licence de l'*arbitraire* qui repousse les nations vers la liberté (Id.)

— *Arbitraire légal.* Celui qui résulte de la trop grande latitude que laisse aux administrateurs et aux juges l'interprétation de la loi. Si l'influence de l'*arbitraire légal* sur les mœurs est honteuse et funeste, c'est surtout lorsqu'elle va jusqu'à corrompre les premiers principes de la morale ; et ce résultat est inévitable quand l'arbitraire vieillit en repos, consacré par le temps et l'usage. (Encycl. mod.) De tous les pays de l'Europe, la France est celui qui se prêterait le mieux à l'*arbitraire légal.* (Id.)

— ARBITRAIRES. s. m. pl. Techn. Outils qui peuvent former la même moulure, bien qu'ils soient faits à contresens l'un de l'autre.

ARBITRAIREMENT. adv. D'une façon arbitraire, despotique. Gouverner, agir arbitrairement. Se servir du pouvoir arbitrairement. Denys l'Ancien gouverna arbitrairement pendant tout le cours de son règne.

[illegible] dit d'une sentence ou d'un jugement rendu par des arbitres. Sentence arbitrale. Décision arbitrale. || Au plur. masc. *arbitraux.*

— Quand la sentence *arbitrale* a été revêtue de l'ordonnance d'*exequatur,* elle produit l'autorité de la chose jugée, comme les jugements émanés des tribunaux, entre les parties qui y ont figuré.

— En poésie, il se met avant ou après le substantif.

> Souvent la sentence *arbitrale*
> A nul des deux ne convient,
> Et jamais le juge ne tient
> A leur gré la balance égale.
> (LA FONTAINE.)

> Nul ne lui savait gré ; l'*arbitrale* sentence
> Toujours selon leur compte inclinait la balance.
> (LA FONT.)

ARBITRALEMENT. adv. Par arbitre, par des arbitres. Juger une contestation arbitralement. Terminer un procès arbitralement.

ARBITRATEUR. s. m. Celui qui, consultant plutôt l'équité et la convenance que la loi écrite, est chargé de terminer un différend à l'amiable. On dit aussi *Amiable compositeur.*

ARBITRATOR. Myth. lat. Surnom sous lequel on avait élevé à Jupiter une chapelle à cinq colonnes, dite *Pentapylon,* dans la 10e région de Rome.

ARBITRATION. s. f. (pr. *ar-bi-tra-ci-on ;* du lat. *arbitrari*). Avis, volonté.

— Jurispr. Estimation faite en gros et sans entrer dans le détail. Vieilli.

ARBITRE. s. m. (du lat. *arbiter,* même signification). Celui qui est choisi par un tribunal ou par des parties intéressées pour donner son avis sur une contestation ou pour la terminer. Demander, nommer, choisir un arbitre, des arbitres. Remettre entre les mains d'un arbitre. Convenir d'arbitre. Prendre pour arbitre. Rendre l'arbitre. Envoyer par-devant des arbitres. S'en rapporter à des arbitres. Sortir d'affaire par des arbitres. Compromettre entre les mains d'arbitres. Dernier arbitre. Arbitre définitif, amiable, désintéressé, juste, équitable, impartial, consciencieux, sévère. Si vous n'en voulez pas demeurer d'accord, prenons un *arbitre* que vous ne puissiez récuser. (Boss.) Si Onuphre est nommé *arbitre* dans une querelle de parents ou dans un procès de famille, il est pour les plus forts. (La Bruy.) L'*arbitre* choisi est un médiateur amiable et non un juge de rigueur. (Fén.) Des *arbitres,* dis-tu, pourront nous accorder ? (Boil.) || Les arbitres sont tenus de juger d'après les règles du droit, à moins que les parties ne les aient dispensés, par le compromis, de suivre ces règles, et qu'elles ne les aient autorisés à procéder comme amiables compositeurs ou arbitrateurs, c'est-à-dire à consulter l'équité plutôt que la loi.

— La sentence des arbitres est un véritable jugement et doit être signée de tous.

— *Arbitres rapporteurs.* Ceux qui, dans le cas où ils ne peuvent parvenir à concilier les parties, sont tenus de donner leur avis dans un rapport qu'ils adressent au tribunal.

— *Tiers-arbitre.* Arbitre désigné par le président du tribunal ou par les arbitres déjà nommés, s'ils en ont le droit, et lorsqu'ils ne peuvent tomber d'accord sur l'arbitrage.

— Syn. comp. ARBITRE. ARBITRATEUR. L'*arbitre* est tenu de procéder conformément à la loi ; l'*arbitrateur* consulte plus l'équité et les convenances que la loi elle-même.

— *Sur-arbitre.* V. SUR-ARBITRE.

— *Arbitre public.* Hist. Magistrat qui était nommé par les assemblées électorales, sous la République française, pour décider sans appel certains cas hors du ressort des justices de paix et des arbitres ordinaires.

— Se dit d'un nom de chose :

> Mais de quelque superbe titre
> Que ces héros soient revêtus,
> Prenons la raison pour *arbitre,*
> Et cherchons en eux leurs vertus.
> (J.-B. ROUSS.)

— Par extension, se dit, dans le style noble, de ceux qui, par leurs grandes vertus, leurs qualités rares, sont ou pourraient être appelés à terminer les querelles publiques ou privées, entre les rois ou entre les peuples. Lorsque les barons anglais voulurent déposer leur roi parce qu'il n'avait pas observé la grande charte, St Louis fut choisi comme arbitre ; il se prononça pour le maintien des libertés unies à l'autorité royale.

— *Arbitre de.* Sa probité, sa bonne foi, sa modestie, le rendent l'*arbitre* de tous les états qui environnent le sien. (Fén.) Votre ville naissante fleurirait dans une heureuse paix, et vous seriez l'*arbitre* de toutes les nations de l'Hespérie. (Id.)

— *Arbitre entre.* Louis XIV a su plus d'une fois faire céder sa puissance aux lois, et les prendre pour *arbitres* entre lui et ses sujets. (Mass.)

> La croirai-je, Narcisse, et dois-je sur sa foi
> La prendre pour *arbitre* entre son fils et moi ?
> (RACINE.)

— Signifie aussi Maître absolu, maître souverain, et se dit surtout de Dieu. Le Seigneur est l'arbitre du monde, l'arbitre de la vie et de la mort des hommes. Je me figure le plus grand roi de la terre à ses pieds, l'honorant comme l'*arbitre* de sa vie et de sa mort. (Mass.)

— Se dit, par analogie, de ceux qui, par [illegible] sur le reste des hommes. Entendez, ô grands de la terre ; instruisez-vous, *arbitres* du monde. (La Bruy.) Ils se rendirent les *arbitres* de la doctrine et de la religion. (Id.) Ils s'érigeaient en *arbitres* de la paix et de la guerre. (Mass.) Dans la grande cause dont je me voyais le chef et l'*arbitre,* deux systèmes se présentaient à suivre. (Napol.)

> Du bonheur des humains il est beau d'être *arbitre,*
> Quand on a les vertus que réclame ce titre.
> (MARMONTEL.)

— En parlant de choses moins grandes, moins sévères, se prend dans le sens de Régulateur, de modèle. Le goût est l'*arbitre* et la règle des bienséances et des mœurs comme de l'éloquence. (Mass.) *Arbitre* du bon goût et de la rigidité des bienséances. (Id.)

— Se dit aussi de ceux qui sont maîtres d'eux-mêmes, et qui ont un empire raisonnable sur leur propre personne et sur tout ce qui leur appartient. Ils savent être les *arbitres* de leur fortune et les maîtres de leur propre félicité. (La Bruy.) L'homme est, sous plus d'un rapport, *arbitre* souverain de sa destinée. (Portalis.)

— S'emploie aussi au féminin. Il vous fait de mon sort l'*arbitre* souveraine. (Rac.)

— Métaphys. Faculté de l'âme qui se détermine à une chose plutôt qu'à une autre. En ce sens, ne s'emploie jamais sans l'adjectif *franc* ou *libre,* plus communément avec ce dernier. Franc arbitre. Libre arbitre. Avoir son libre arbitre. User de son libre arbitre. Choisir en vertu du libre arbitre. Attribuer tout, attribuer trop au libre arbitre. Dieu dispose de la volonté libre de l'homme, sans lui imposer de nécessité ; et le libre *arbitre,* qui peut toujours résister à la grâce, mais qui ne le veut pas, se porte aussi librement qu'infailliblement à Dieu, lorsqu'il veut l'attirer par la douceur de ses inspirations efficaces. (Pasc.) Les demi-pélagiens attribuaient le commencement de la justification et de la foi aux seules forces du libre *arbitre.* (Boss.) Je conviens que notre libre *arbitre* rencontre des limites dans toutes les choses qui ne lui sont pas soumises. (Portal.) Saint Justin, dans sa première Apologie, prouve le libre *arbitre* par le blâme et la louange, par le changement des mœurs en bien ou en mal ; parce qu'il n'y aurait ni vice ni vertu, et que le bien et le mal ne seraient que dans l'opinion des hommes ; ce qui est, dit-il, la souveraine impiété et la souveraine injustice, comme la droite raison le montre. (Fleury.)

ARBITRÉ, ÉE. part. pass. du v. Arbitrer. S'emploie adjectivement. Procès arbitré. Différend arbitré. Dommages arbitrés. Les réparations ont été *arbitrées.* (Acad.)

ARBITRER. v. a. 1re conj. (du lat. *arbitrare* ou *arbitrari,* croire, penser, estimer ; formé de *ad,* à, vers, pour, au sujet de ; *bitare,* aller). Evaluer, régler, décider, en qualité de juge ou d'arbitre. Arbitrer un procès. Arbitrer une dépense. Arbitrer un compte. Arbitrer des réparations, des frais et dépens. Payer ce qu'il a plu au juge d'arbitrer. Ne pas s'en remettre à ce qu'on a arbitré.

— Par extension, Liquider, estimer une chose en gros, sans avoir le caractère d'arbitre. Arbitrer un dommage à vingt mille francs. Des amis communs ont *arbitré* à dix mille francs le dépérissement de ces marchandises. (Lav.)

— *Arbitrer à.* Ils lui ont *arbitré* tant pour ses frais et dépens. (Acad.)

— *Arbitrer de.* Il s'en est rapporté à ce que le juge en *arbitrera.* (Raym.)

— S'ARBITRER. v. pron. Etre arbitré, être évalué, estimé. Cette affaire peut s'arbitrer. Ces dommages peuvent s'arbitrer.

ARBO. Géogr. Nom d'une des îles Illyriennes, en Dalmatie.

ARBOGASTE. Gaulois au service de Théodose Ier, parvint aux plus hauts grades de l'armée ; voulut subjuguer sa patrie pour son propre compte ; fut battu par Théodose, et se perça le cœur de sa propre main, l'an 394 de l'ère chrétienne.

ARBOIS. Géogr. Ville de France, chef-lieu de canton du département du Jura, connue par ses vins blancs mousseux ; 6,000 hab.

— Bot. V. CYTISE.

ARBOISE. s. m. Bot. V. ARBOUSIER.

ARBOLADE. s. f. Cuisine. Sorte de ragoût ou de flan, qui se fait avec du beurre, de la crême, des jaunes d'œufs, du sucre, du jus de poires et fort peu de sel.

ARBORADURE. s. f. Mécan. Manœuvre pour élever une chèvre.

ARBORÉ, ÉE. part. pass. du v. Arborer. S'empl. adjectiv. Le croissant *arboré,* où croix de Jésus-Christ était adorée. (Fléch.) Ces villes où vous voyez les lis *arborés.* (Fléch.)

— Bot. *Tige arborée.* Tige ligneuse, grosse, ferme et nue du bas, comme celle des arbres.

— Zool. *Animaux arborés.* Animaux qui vivent sur les arbres.

ARBORER. v. a. 1re conj. (rad. *arbre ;* du lat. *arbor*). Planter, élever quelque chose droit comme un arbre. Arborer un étendard, une croix. Arborer les enseignes. Arborer les drapeaux. Arborer le drapeau de France. Quand un prince prend possession d'une province, il fait *arborer* ses armes. (Lav.) N'*arboreront*-ils [illegible]

> Le soldat dans la plaine *arborant* l'aigle altière,
> Fait retentir soudain la trompette guerrière.
> (LA HARPE.)

— *Arborer contre.* L'Égypte *arbora* contre les Perses l'étendard de la révolte. (Raym.)

— *Arborer dans.* Les Français ont *arboré* leurs drapeaux dans toutes les capitales de l'Europe. (Raym.)

— *Arborer sur.* Ils *arborèrent* sur la brèche un drapeau noir. (Volt.)

— Fig. Se déclarer ouvertement pour une doctrine, pour un parti. Se prend ordinairement en mauvaise part. Arborer l'impiété. Arborer l'étendard de la révolte. Arborer le pyrrhonisme. Quand l'hypocrisie a perdu le masque de la honte, elle *arbore* le panache de l'orgueil. (Buff.)

— Fig. *Arborer une opinion, arborer le drapeau de, les couleurs de.* Se déclarer pour un parti, se ranger à une opinion.

— Au fig. Arborer a le même sens qu'Afficher, mais il est d'un style plus relevé, plus noble.

De Racine au combat l'un suivait la bannière,
L'autre avait *arboré* l'étendard de Molière.
(C. DELAVIGNE.)

— Marine. *Arborer.* Planter ou dresser un mât sur un vaisseau. || *Arborer le pavillon.* Le hisser, le déployer. || *Arborer un mât.* Le relever, le dresser.

— S'ARBORER. v. pron. Être arboré.

ARBORESCENCE. s. f. Didact. Qualité de ce qui croît en arbre, de ce qui devient arbre. Qualité d'un végétal qui devient arbre, qui acquiert la grosseur ou la hauteur d'un arbre.

ARBORESCENT, ENTE. adj. Didact. Qui a le caractère, la forme ou le port d'un arbre. Il est des végétaux dont les uns sont *arborescents*, tandis que les autres sont herbacés. (B. de St-P.)

— *Tige arborescente.* Tige moins grosse, moins grande que la tige arborée, formant un arbrisseau.

ARBORIBONZE. s. m. Prêtre du Japon, se couvrant la tête d'un bonnet fait d'écorce d'arbre, terminé en pointe, et orné d'une touffe de crins de cheval ou de poils de chèvre. Les arboribonzes sont vagabonds, vivent d'aumônes, et se vantent de conjurer les démons.

ARBORICHES ou **ARBORIQUES.** Géogr. V. ARMORICAIN.

ARBORICULTURE. s. f. Néol. Culture des arbres.

ARBORIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *arbor, oris*, arbre ; et *forma*, forme). Didact. Qui a la forme d'un arbrisseau ou d'un arbre. Mésembryanthème arboriforme.

ARBORISATION. s. f. Hist. nat. Espèce de dessin naturel, ordinairement noir, qu'on remarque sur certaines pierres, telles que les agates, et qui représente des rameaux d'arbres. Les arborisations proviennent des infiltrations métalliques qui s'opèrent dans les fissures des pierres. On dit aussi *dendrite.* V. ce mot.

ARBORISÉ, ÉE. part. pass. du v. Arboriser. S'emploie adjectiv. Minér. Se dit de certaines pierres sur la coupe desquelles se trouvent des représentations d'arbre. Agate arborisée. Pierres arborisées.

ARBORISER. v. n. 1re conj. (rad. lat. *arbor*, arbre). Elever, cultiver des arbres. || v. a. Donner à un objet la forme arborescente. || S'ARBORISER. v. pron. Imiter la forme d'un arbre.

ARBORISTE. s. des 2 g. (rad. lat., *arbor*, arbre). Néol. Celui qui élève ou qui cultive des arbres. Personne qui s'attache particulièrement à la culture des arbres. On dit plus souvent Pépiniériste.

ARBOUSE. s. f. Bot. Fruit de l'arbousier, assez semblable aux fraises par la couleur et la forme, mais d'un goût âpre et de difficile digestion.

ARBOUSIER. s. m. (du lat. *arbutus*, même sens). Bot. Genre de plantes de la famille des éricinées, comprenant des arbrisseaux, des arbustes et des arbres, d'un port remarquable et d'un beau feuillage toujours vert. Parmi les nombreuses espèces d'arbousiers qui croissent en Amérique, en Asie et en Europe, on distingue : 1° L'arbousier commun, qui s'élève à la hauteur de six à huit pieds, en Espagne, en Italie et dans les Pyrénées. Ses fleurs sont blanches ; la ressemblance de son fruit avec la fraise a fait donner souvent à l'arbousier commun le nom d'*arbre à fraise.* 2° L'arbousier des Alpes, arbuste rampant, à fleurs rouges, à feuilles semblables à celles du buis, ce qui lui a fait donner le nom de *busserole* ou *raisin d'ours.* Les feuilles de l'arbousier des Alpes servent au tannage du cuir et surtout pour la préparation du maroquin.

ARBOUSSE. s. f. Fruit de la nature des courges, que l'on cultive autour d'Astrakhan, et que l'on emploie à Moscou contre les fièvres ardentes. L'arbousse est une *pastèque.*

ARBRE. s. m. (du lat. *arbor*, qui veut dire la même chose). Nom sous lequel on désigne vulgairement tous les végétaux ligneux dont les racines subsistent un grand nombre d'années, dont la tige est épaisse, élevée, nue à la base, chargée de branches et de feuilles au sommet. Arbre épais, touffu, feuillu, rameux, antique, chenu, chevelu, vert, verdoyant, fleuri, tendre,

mestique, cultivé, greffé, sauvage, agreste, inculte, hospitalier, propice, étranger, exotique, indigène, naturalisé, acclimaté, nain. Grand arbre. Gros arbre. Bel arbre. Arbre magnifique. Arbre rare. Arbre indigène. Arbre fruitier. Arbre de haute tige. Arbre haut et droit. Arbre fleuri. Arbre chargé de fruits. Arbre orné de son feuillage. Arbre branchu, tortu. Arbre sec. Arbre mort. Arbre qui se dépouille. Arbre qui repousse. Arbre boutonné. Le pied, les racines, la tige, le tronc, les branches, l'écorce, les feuilles, les fruits, la tête, la cime d'un arbre. Planter, transplanter des arbres. Préparer, tailler, ébourgeonner, pincer et repincer un arbre. Accoler, palisser, greffer, enter, fumer, arrêter un arbre. Elever, abaisser, pousser, fatiguer, épuiser, déchausser, espacer, étronçonner, encaisser, ragréer des arbres, etc. Allée, avenue d'arbres. Coupe, plantation d'arbres. Vente, adjudication d'arbres. Maladies des arbres. Plaies, ulcères, caries, exostoses, exfoliations des arbres. Les *arbres* de la zone torride portent des fruits délicieux de divers genres, dont les espèces sont innombrables. (B. de St-P.) Le cours annuel du soleil ajoute chaque année un cercle au tronc des *arbres.* (Id.) Si nos *arbres* fruitiers semblent expirer vers le Nord, ceux de ses forêts y prennent une nouvelle vigueur. (Id.) L'*arbre* est de nos jardins le plus bel ornement. (Delille.) L'*arbre* qu'on a planté sourit à notre vue. (Mme Désh.)

Image des humains, l'*arbre* vit et respire ;
La sève dans son sein circule et le nourrit ;
Il croît, porte des fruits, il décline et périt,
Et dans ses descendants toujours se renouvelle.
(ROSSET.)

Les *arbres* étendaient sous un ciel attristé
De leurs rameaux ternis la triste nudité.
(LA HARPE.)

— Relativement à leur nature, on divise les arbres en arbres à feuilles qui tombent tous les hivers, et en arbres qui conservent leurs feuilles d'une année à l'autre. D'après leur grandeur, on les divise en arbres proprement dits, en arbrisseaux et en arbustes ; et les arbres proprement dits, en arbres de première, de seconde et de troisième grandeur, lorsqu'ils sont susceptibles de s'élever à plus de 100 pieds, ou de 50 à 100, ou de 15 à 50 pieds.

— Quant à leur genre d'utilité, on divise les arbres en arbres *forestiers*, en arbres *fruitiers* et en arbres d'*agrément.* Nous possédons en France environ 80 espèces différentes d'arbres ; 24 de première grandeur, 14 de la seconde, et 42 de la troisième.

— Les arbres sont les géants du règne végétal ; il en est d'une hauteur prodigieuse, 100 et 140 mètres, d'une étonnante grosseur, 12 ou 15 pieds de diamètre. Leur vie se prolonge pendant des siècles : on en cite en Europe qui ont peut-être plus de 2,000 ans.

— Les arbres sont au rang des productions les plus importantes, soit par les nombreux usages qu'on fait de leur bois, de leurs fruits, et des autres productions qui leur sont propres, soit par rapport à leur utile influence sur le sol et l'atmosphère, et, pour ne parler que de ce dernier genre d'utilité, ils empêchent, par l'entrelacement de leurs racines, les éboulements des montagnes ; ils arrêtent et fixent la terre végétale sur les rochers ; ils améliorent les terres maigres, élèvent les terrains marécageux, absorbent les gaz délétères, rendent à l'air sa pureté et sa fraîcheur, attirent et divisent les nuages qui se résolvent en pluies fécondantes, et entretiennent les sources et les rivières, qui s'épuisent et se dessèchent dans les lieux qu'on a dépouillés de ces pompes aspirantes de l'humidité atmosphérique.

— Les arbres se multiplient par le semis de leurs *graines*, par les *rejetons* qui sortent naturellement de leurs racines, par *bouture*, par *marcotte* ou *provins*, et par *greffe.* V. ces mots.

— Lorsqu'on scie un arbre en travers, on y remarque une série de couches concentriques qui, plus denses vers le centre, s'élargissent et s'écartent près de la circonférence ; comme il se produit chaque année une de ces couches entre l'écorce et le bois, on peut connaître l'âge d'un arbre par le nombre des couches.

— Jurispr. Les arbres participent à la nature du fonds sur lequel ils sont plantés, et par conséquent ils sont immeubles.

— Souvent le vulgaire applique le nom d'arbre avec une épithète significative à des végétaux ligneux remarquables par certaines propriétés. Voici les principales dénominations, rapportées à des espèces végétales bien déterminées :

— *Arbre à l'ail.* Nom donné à plusieurs arbres dont les feuilles ou quelques autres parties exhalent l'odeur de l'ail. V. CERDANA et SEGUIERIA.

— *Arbre d'amour.* V. GAÎNIER.

— *Arbre d'argent.* V. PROTÉE ARGENTÉE.

— *Arbre aveuglant.* V. AGALLOCHE.

— *Arbre des Banians.* V. FIGUIER DU BENGALE.

— *Arbre de baume.* V. BURSÈRE GOMMIFÈRE. BADAMIER, etc.

— *Arbre à beurre.* V. BASSIE BUTYRACÉE.

— *Arbre à bourre.* V. AREC CHEVELU.

— *Arbre à brai.* Inconnu des botanistes ; il est indigène à Manille, et donne une matière résineuse employée dans les constructions navales.

— *Arbre du Brésil* ou *Brésillet.* V. ÉCHINE

— *Arbre à calebasses.* V. CALEBASSIER.

— *Arbre de Caroni.* V. ANGUSTURE VRAIE.

— *Arbre de Castor.* V. MAGNOLIA.

— *Arbre du ciel* ou *de Gordon.* V. GINKGO.

— *Arbre à cire.* V. MYRICA CÉRIFÈRE et CÉROXYLON ANDICOLE. En Chine on donne le nom d'arbres à cire à plusieurs arbres sur lesquels un insecte encore mal connu dépose une cire blanche et pure.

— *Arbre des conseils.* V. FIGUIER RELIGIEUX.

— *Arbre de corail.* V. CORALLODENDRE ÉRYTHRINE.

— *Arbre à cordes.* V. FIGUIER de l'île Bourbon.

— *Arbre de Cypre.* V. CORDIA GÉRASCANTHE, CYPRÈS CHAUVE, etc.

— *Arbre de Cythère.* V. SPONDIAS.

— *Arbre du diable* ou *Pet du diable.* V. SABLIER.

— *Arbre de Dieu.* V. FIGUIER RELIGIEUX.

— *Arbre de dragon.* V. DRAGONNIER.

— *Arbre d'encens.* Diverses espèces des genres amyride et icique.

— *Arbre à enivrer.* V. PISCIDIE.

— *Arbre de fer.* V. MESUA.

— *Arbre de la folie.* V. ARBRE D'ENCENS.

— *Arbre à fraises.* V. ARBOUSIER.

— *Arbre à franges.* V. CHIONANTHE.

— *Arbre à la glu.* Le houx, l'hippomane biglanduleuse.

— *Arbre à la gomme.* L'eucalypte, le métrosidère.

— *Arbre de Gordon.* V. ARBRE DU CIEL.

— *Arbre à grives.* V. SORBIER.

— *Arbre d'huile* ou *à l'huile.* V. DRYANDRE.

— *Arbre immortel.* V. CORALLODENDRE ÉRYTHRINE.

— *Arbre impudique* ou *indécent.* V. VAQUOIS.

— *Arbre de Judas* ou *de Judée.* V. CERCIS.

— *Arbre à lait.* Plusieurs apocynées et euphorbiacées, qui sont remplies d'un suc blanc et laiteux.

— *Arbre au lis.* V. TULIPIER.

— *Arbre de mai* ou *de saint Jean.* V. MILLEPERTUIS, PANAX.

— *Arbre à la main.* V. CHEIROSTÈME.

— *Arbre de mâture.* V. UVAIRE LONGIFEUILLE.

— *Arbre à la migraine.* V. PREMNE.

— *Arbre de mille ans.* V. BAOBAB.

— *Arbre de Moïse.* V. MESPILE PYRACANTHE.

— *Arbre de neige.* V. VIBURNE, CHIONANTHE.

— *Arbre ordéal* ou *à épreuves.* V. ERYTHROPHLE.

— *Arbre à pain.* V. ARTOCARPE.

— *Arbre à papier.* V. MÛRIER.

— *Arbre à la pistache.* V. STAPHYLE.

— *Arbre pluvieux.* V. CÉSALPINIE.

— *Arbre au poivre.* V. SCHINE.

— *Arbre puant.* V. FÉTIDIE, STERCULIE.

— *Arbre aux quarante écus.* V. GINKO.

— *Arbre saint.* V. MELIA.

— *Arbre de saint Jean.* V. ARBRE DE MAI.

— *Arbre de saint Thomas.* V. BAUCHINIE.

— *Arbre à sang.* V. VISPNIE.

— *Arbre de seringue* ou *à seringue.* V. HÈRE.

— *Arbre de soie.* V. MIMOSA. Plusieurs apocynées donnent un duvet blanc et soyeux.

— *Arbre à suif.* V. CROTON.

— *Arbre triste.* V. NYCTANTHE.

— *Arbre aux tulipes.* V. TULIPIER.

— *Arbre à la vache.* V. GALACTODENDRE.

— *Arbre à velours.* V. TOURNEFORTIE.

— *Arbre au vermillon.* V. QUERCUS COCCIFÈRE.

— *Arbre au vernis.* V. TERMINALIE, RHUS.

— *Arbre de vie.* V. THUYA.

— *Arbre du voyageur.* V. URANIE.

— *Arbre de plein-vent.* Celui dont la tige est élevée en plein air et sans soutien. || *Arbre nain* ou *en buisson.* Celui qui est bas, ouvert et étendu près du sol. || *Arbre en espalier.* Celui qu'on étale à plat sur un mur, et dont on enlève au fur et à mesure toutes les branches qui se dirigent soit en avant soit en arrière. || *Arbre en contre-espalier.* Celui que l'on taille comme s'il était posé contre une muraille, et dont les branches sont disposées de manière à former un plan parallèle à un mur ou à une allée. || *Arbre sur franc.* Celui qui est greffé sur un sujet venu de pepin. || *Arbre de repeuple.* Jeune plant qu'on laisse pour repeupler les taillis. || *Arbres coupiers.* Ceux que l'on coupe ordinairement. || *Arbres corbelés.* Ceux dont les racines sèches ne prennent aucune nourriture. || *Arbres charmés.* Ceux que l'on a entamés pour être détruits. || *Arbres pieds corniers.* Gros arbres placés aux encoignures des ventes qui ont lieu dans les bois. || *Arbres retenus.* Ceux qui sont marqués au marteau pour être conservés dans les ventes. || *Arbres de lisière.* Ceux qu'on laisse entre deux pieds corniers pour servir de limite à une coupe. || *Arbre couronné.* Celui dont les branches se dessèchent à son sommet. || *Arbres arsins.* Ceux auxquels on a mis le feu. || *Arbre d'assiette.* Celui qui indique l'endroit de l'assiette d'une vente. || *Arbres de bordure.* Ceux qu'on laisse, lors des coupes, sur les limites des forêts et pour border les routes qui les traversent. || *Arbre de brin.* Arbre venu de graines, dont la tige est haute et droite, et propre à devenir un arbre d'une belle dimension. || *Arbres chablis.*

nifère. Celui qui porte des fruits dont la forme est conique, comme le pin, le mélèze. || *Arbres de décoration.* Ceux dont on forme des allées, des avenues, des parcs, des jardins, des bosquets, etc. || *Arbres de délit.* Ceux qui ont été coupés ou enlevés en contravention aux lois dans les forêts de l'Etat, des communes et des particuliers. || *Arbres déshonorés.* Ceux dont on a coupé la cime ou les branches. || *Arbres empruntés.* Ceux que l'arpenteur marque ou emploie comme pieds-corniers. || *Arbre encroué.* Celui qui tombe sur un autre quand on l'abat. || *Arbres épars.* Ceux qui ne sont pas réunis en massifs de forêts. || *Arbres en état.* Ceux qui sont encore sur pied. || *Arbres de lumière.* Ceux que laissent les arpenteurs au milieu des brisées pour faciliter leurs opérations. || *Arbres modernes.* Ceux de la dernière coupe. || *Arbres de parois.* Ceux qui séparent les coupes vendues des coupes contiguës. || *Arbres surnuméraires.* Ceux qui, après le balivage de ceux à réserver dans une coupe, se trouvent dans le cas de faire partie de cette coupe.

— Chim. *Arbres métalliques.* Nom donné par les anciens chimistes à certaines cristallisations artificielles qui imitent la forme arborescente, et que deux métaux, surtout le plomb et l'argent, forment en se déposant. Les cristallisations les plus brillantes sont l'arbre de Diane et l'arbre de Saturne, ainsi appelés du nom que les alchimistes avaient donné à l'argent et au plomb.

— Hist. relig. *Arbre de la science du bien et du mal.* Nom d'un arbre que Dieu avait planté dans le Paradis terrestre, et dont il avait défendu au premier homme de manger sous peine de mort. Il fut ainsi appelé, disent les docteurs de l'Eglise, parce que, mangeant de son fruit malgré la défense du Seigneur, l'homme apprit à connaître par une triste expérience la honte et le remords du crime, les maux corporels, etc. || *Arbre de vie.* Nom d'un arbre au fruit duquel Dieu avait donné la propriété de rendre Adam immortel.

— Anat. *Arbre de vie.* Ramifications de la substance médullaire du cervelet. L'intérieur de ces lobes, coupé verticalement, offre l'image exacte des ramifications végétales.

— *Arbre encyclopédique.* Tableau systématique des sciences et des arts, disposé de manière à faire voir leur enchaînement et leurs rapports mutuels.

— *Arbre de la liberté.* Arbre planté sur une place publique pour consacrer l'époque de l'affranchissement d'un peuple. Chez les anciens, la vigne était l'emblème spécial de la liberté ; chez les modernes, les arbres de la liberté datent de la guerre américaine ; ils ont pris racine en France après la révolution de 89 : en 1792, on en comptait plus 60,000. En 1830 on a aussi planté des arbres de la liberté ; les uns et les autres ont presque tous disparu.

— Loc. prov. *De deux arbres, douces pommes.* || *L'arbre ne tombe pas du premier coup.* Il faut du temps et des soins réitérés pour réussir dans une affaire. || *Faire de l'arbre d'un pressoir le manche d'un cernoir.* Se ruiner par de folles dépenses. || *Faire l'arbre fourchu.* Marcher sur les deux mains la tête en bas et les jambes en haut.

— *Arbre généalogique.* Figure tracée en forme d'arbre, d'où l'on voit sortir comme d'un tronc diverses branches, qui elles-mêmes se sousdivisent en rameaux, et qui se composent d'un certain nombre d'écussons contenant les armoiries de celui qui avait besoin de prouver sa généalogie, et de tous ses ascendants jusqu'à la quatrième génération inclusivement. C'était au moyen de cet arbre qu'on prouvait les seize quartiers de noblesse nécessaires pour entrer dans certains chapitres, comme celui des chanoines de Lyon, ou dans des ordres militaires, tels que celui de Malte.

— Blas. Se dit d'un meuble dont on charge les armoiries. Quand l'espèce peut se distinguer par son fruit, comme le chêne, le pin, l'olivier, etc., on le désigne par ces noms : l'émail de l'arbre est ordinairement le sinople ; si le fût est d'un autre émail, on l'appelle *arbre fûté ; écoté*, s'il n'a pas de branches ; *effeuillé*, s'il n'a pas de feuilles ; *arraché*, si on en voit les racines.

— Mécaniq. Grande pièce de bois qui tourne sur un pivot ou qui reste immobile ; c'est la partie principale d'une machine, partie sur laquelle tourne la machine elle-même. || On désigne plus particulièrement par le mot d'*axe*, l'arbre qui reste immobile et sur lequel les machines tournent sans l'entraîner dans leur mouvement. Ces arbres sont ordinairement en fonte, en forme de tuyaux s'emboîtant les uns dans les autres, ce qui est économique et donne plus de dureté et de solidité aux machines.

— Mar. Employé comme synonyme de Mât, dans le Levant. *Arbre mestre* ou *de mestre*, grand mât.

— Charp. et maç. Pièce la plus forte de la machine qui sert à élever des pierres et des poutres.

— Card. Partie du rouet à laquelle est suspendue la roue par une cheville de fer.

— Imprim. Pièce qui est entre la vis et le pivot de la presse.

— Les potiers, les rubaniers, les tourneurs, etc., etc., ont aussi des pièces qui portent le nom d'arbre.

— Cartonn. Cylindre placé perpendiculairement et tournant sur une crapaudine au fond de la cuve où est la pâte ; c'est la pièce principale du moulin qui sert à broyer la pâte.

pivots, à laquelle est attachée une roue ou [illegible] l'essieu du barillet, dans une montre, une pendule, etc. Outil servant à monter les roues ; outil servant à mettre les ressorts dans le barillet.

— L'*arbre de la croix.* La croix où Notre-Seigneur fut attaché. Adorer l'arbre de la croix. S'agenouiller au pied de l'arbre de la croix. Embrasser l'arbre de la croix. S'abriter sous l'arbre de la croix.

— Fig. Etat, royaume, puissance. La reine de Pologne n'a plus de retraite ; elle a quitté son royaume ; le roi est contraint de la suivre ; réfugiés dans la Silésie, où ils manquent des choses les plus nécessaires, il ne leur reste qu'à considérer de quel côté allait tomber ce grand *arbre*, ébranlé par tant de mains, et frappé de tant de coups à sa racine, ou qui en enlèverait les rameaux épars. (Boss.)

Le ciel même peut-il réparer les ruines
De cet *arbre* séché jusque dans ses racines?
(RAC.)

— Fig. Dans le sens parabolique de l'Evangile, se prend pour l'homme. Arbre qui porte de bons fruits. Arbre qui porte de mauvais fruits. Arbre stérile. La cognée est à la racine de l'arbre. Frappez l'*arbre* infructueux qui n'est plus bon que pour le feu. (Boss.) Coupez l'*arbre*, arrachez ses branches, secouez ses feuilles, abattez ses fruits. (Id.)

— Myth. Le *chêne* et le *hêtre* étaient consacrés à Jupiter; le *pin* à Cybèle; l'*olivier* à Minerve; le *laurier* à Apollon; le *lotus* et le *myrte* à Vénus; le *cyprès* à Pluton; le *narcisse* à Proserpine; le *frêne* à Mars; le *pavot* à Cérès et à Lucine; la *vigne*, le *pampre* et le *lierre* à Bacchus; le *peuplier* à Hercule; l'*aune*, le *cèdre* et le *genièvre* aux Euménides; le *palmier* aux Muses; le *platane* aux Génies. De là vient que les poètes disent: l'*arbre de Jupiter*, pour le chêne ou le hêtre; l'*arbre de Cybèle*, pour le pin, etc.; ou bien encore ils se servent de périphrases empruntées, soit des fruits que les arbres portent, soit du lieu qui leur a donné naissance, soit de quelques allusions prises de la fable. L'*arbre aux pommes d'or*, c'est l'oranger; l'*arbre qui porte des glands* désigne le chêne; la *feuille des Chinois*, le thé; la *fève de Moka*, le café et l'arbre qui le porte; l'*arbre teint du sang de la malheureuse amante de Pyrame*, le mûrier, etc.

— Loc. prov. *Se tenir au gros de l'arbre.* Rester attaché à ce qui est le plus ancien ou le plus généralement établi. Je m'en rapporte à ce que l'Eglise en a décidé, je me tiens au gros de l'*arbre*. (Acad.) Dans les guerres civiles, il n'a jamais quitté le service du roi, il s'est toujours tenu au gros de l'*arbre*. (Id.)

ARBRET ou **ARBROT.** s. m. T. de chasse. Petit arbre dont les branches sont remplacées par des gluaux. Prendre des oiseaux à l'arbret.

ARBRETER. v. n. 1re conj. (rad. *arbret*, petit arbre). Préparer, en façon de petits arbres, des branches de chêne que l'on couvre de glu pour prendre les petits oiseaux.

ARBREUX, EUSE. adj. (rad. *arbre*). Couvert d'arbres, abondant en arbres. Terrain arbreux. Sol arbreux. Pays arbreux. Terres arbreuses.

ARBRIER. s. m. Techn. Fût de bois sur lequel est ajusté l'arc de l'arbalète.

ARBRISSEAU. s. m. (diminutif d'*arbre*). Bot. Petit arbre végétal ligneux, à tige ramifiée dès la base, et rivalisant presque avec les arbres par sa vigueur et son élévation. Arbrisseau tendre, jeune, frêle, débile, fleuri, fructueux. La limite entre les arbres et les *arbrisseaux* est loin d'être rigoureusement tracée. On voit fréquemment des *arbrisseaux* prendre le caractère des arbres, c'est-à-dire, avoir une tige simple à la base, tandis que des végétaux qui sont communément sous la forme d'arbres peuvent, par des causes très-variées, se ramifier dès leur base et devenir des *arbrisseaux*. (D'Orb.)

. . . . . Plantez en abondance
Ces souples *arbrisseaux* et ces arbres mouvants
Dont l'haleine obéit à l'haleine des vents.
(DELILLE.)

— *Sous-arbrisseau.* Végétal ligneux tenant le milieu entre les arbustes et les plantes herbacées. La tige du sous-arbrisseau est ramifiée dès la base, ligneuse inférieurement, mais ses jeunes rameaux sont herbacés et meurent chaque année, tandis que la portion ligneuse persiste seule et vit un grand nombre d'années. La rue officinale, la vigne vierge, les clématites, etc., sont des sous-arbrisseaux.

— Fig. Emblème de la jeunesse et de la faiblesse.

ARBRISSEL, ARBRISEL. s. m. Ancien diminutif d'*arbre*, synonyme d'Arbrisseau.

ARBRISSEL (Robert d'). Célèbre religieux breton, fondateur de l'ordre de Fontevrault; mort au commencement du XIIe siècle.

ARBRISSELET. s. m. Ancien diminutif d'*arbrissel*, syn. d'Arbuste ou arbuscule.

ARBUSCULAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *arbuscula*, arbuscule). Hist. nat. Qui est ramifié comme un petit arbre, en parlant des appendices de certains animaux. Les appendices qui garnissent la bouche des holothuries sont arbusculaires.

ARBUSCULE. s. m. (du lat. *arbuscula*, petit arbre). Bot. Petit arbre dont la hauteur est peu considérable; plante dont la tige se divise

ARBUSTE. s. m. (du lat. *arbustum*). Bot. Végétal, tige ligneuse ramifiée dès la base, mais s'élevant peu et dépassant rarement la hauteur d'un mètre. Les bruyères, les kalmia, les rosiers, les chèvre-feuilles, etc., sont des arbustes.

ARBUSTIF, IVE. adj. (du lat. *arbustivus*, qui appartient à l'arbre; rad. *arbustum*, petit arbre). Bot. Placé contre un arbuste. *Vignes arbustives*, vignes placées au pied des arbres isolés, dans le seul but de fournir des feuilles pour la nourriture des bestiaux.

ARC. s. m. (du lat. *arcus*, qui a la même signification). Art. milit. Verge de bois ou de métal, renforcée dans le milieu, élastique, qu'on plie avec effort par la tension d'une corde fixée à ses deux extrémités, sur laquelle on appuie le talon d'une flèche, qui est lancée au loin par cette corde même, lorsque après l'avoir suffisamment tendue on vient à la lâcher tout à coup. Arc de corne. La poignée d'un arc. La corde d'un arc. Bander, débander un arc. Tendre, détendre un arc. Tirer de l'arc. Etre armé d'un arc. Se servir d'un arc. Arc bandé, tendu, courbé, flexible, lâché, détendu, homicide, meurtrier, menaçant, léger, pesant, guerrier, inévitable. Louis XI commença, en 1481, à abolir en France l'usage de l'*arc* et de la flèche, pour introduire les armes des Suisses, c'est-à-dire, la hallebarde, la pique et les larges épées. (Bard.)

Chacun courbe son *arc*, et le carquois fidèle
Rend à chaque rival les flèches qu'il recèle.
(DELILLE.)

L'*arc* ébranlé frissonne, et le trait acére
S'envole au sein des rangs, etc. (AIGNAN.)

— On dit par ellipse, *un arc d'ébène, un arc d'ivoire*, pour Un arc garni d'ébène, incrusté d'ivoire; car on ne fait point d'arcs avec l'ébène et l'ivoire, qui n'ont ni flexibilité ni ressort.

— Fig. *Détendre l'arc.* Donner du relâche à l'esprit.

— Prov. et fig. *Avoir plusieurs cordes à son arc.* Avoir plusieurs moyens pour la réussite d'un projet, d'une affaire. || *Débander l'arc ne guérit pas la plaie.* Renoncer aux moyens de faire du mal ne suffit pas pour réparer le mal qu'on a fait.

— Fig. On appelle les sourcils, des *arcs*, des *arcs d'ébène*.

Un *arc* demi-courbé qui s'abaisse sur l'œil,
Donne encore au regard plus d'audace et d'or-
(COLARDEAU.) [gueil.

— Archit. Courbe que décrit une voûte. || *Arc plein-cintre.* Celui dont la tracé comprend exactement un demi-cercle. || *Arc surhaussé.* Celui qui a plus de hauteur que de largeur. || *Arc surbaissé.* Celui qui a plus de largeur que de hauteur. || *Arc en décharge.* Celui qui est pratiqué dans un mur pour reporter sur des parties solides le poids qu'il supporte. || *Arc renversé.* Celui qui dans les fondations sert à maintenir la distance de points d'appui isolés et pour reporter sur une plus grande surface la pression qu'ils exercent. || *Arc-boutant.* Celui qui, appuyé contre un édifice, sert à en contenir la poussée. || *Arc doubleau.* Celui qui fait saillie sur une voûte. || *Arc ogive.* Formé par deux portions d'un même cercle qui se coupent au sommet. || *Arc de cloître.* Voûte composée de plusieurs portions de berceaux, se rencontrant en angle rentrant dans leur concavité. Parmi ces différentes sortes d'*arcs*, l'*arc* plein-cintre est sans aucun doute celui qui est en même temps de l'effet le plus satisfaisant, et de l'exécution la plus simple et la plus facile. (Gourlier.) A la fin du VIIe siècle, l'architecture des Arabes, en s'implantant dans les divers pays envahis par ces peuples, vint renouveler l'emploi des *arcs* surhaussés. (Id.) L'*arc* ogive proprement dit régna depuis le XIIe jusqu'au XIVe siècle, presque sans partage. (Id.)

— Techn. Le râteau d'un charbonnier.

— Mar. Courbure que prend un bâtiment dans le sens de sa longueur. La proue et la poupe sont les poids qui font subir à la quille cette courbure. || *Arc de l'éperon.* Se dit de la distance qu'il y a en longueur, du bout de l'éperon à l'avant du vaisseau, par dessus l'éperon.

— *Arc à jalet.* Anc. T. milit. Petite arbalète propre à lancer des balles.

— Carross. Se dit de deux pièces de fer courbées en arc, servant à unir le bout postérieur de la flèche à l'essieu du devant, et à faire tourner aisément la voiture à droite ou à gauche.

— ARC DE TRIOMPHE ou *arc triomphal.* Monument formé de grands portiques cintrés placé à l'entrée des villes, sur des ponts, des rues ou des chemins publics, et orné de figures, de bas-reliefs et d'inscriptions pour consacrer la gloire d'un vainqueur ou le souvenir de quelque événement mémorable. Elever, ériger un arc de triomphe. Visiter un arc de triomphe. Mériter un arc de triomphe. Décorer des arcs de triomphe. Les anciens peuples élevaient souvent des arcs de triomphe en l'honneur des dieux. C'est surtout aux Romains qu'il faut attribuer la pensée politique des arcs de triomphe. Si on veut donner beaucoup d'intérêt à un paysage riant et agréable, il faut qu'on l'aperçoive au travers d'un grand *arc de triomphe* ruiné par le temps. (B. de St-P.) Tout ce qui frappe nos regards dans les cités nous

crimes, de leurs misères; leurs palais sont l'asile de la bassesse, et leurs *arcs de triomphe*, des souvenirs glorieux de leurs forfaits. (A. Martin.) Ses *arcs de triomphe* sont la voûte du ciel. (Cesse Merl.)

— Principaux arcs de triomphe: *Arc de Constantin.* Elevé à Rome à l'occasion des victoires que Constantin remporta sur Maxence. || *Arc de Septime-Sévère.* Situé au pied du Capitole. || *Arc de Gallien.* Elevé par Marc-Aurèle Victor, vers l'an 260 de notre ère. || *Arc de Titus.* Erigé à l'occasion de la prise de Jérusalem; les bas-reliefs qui décorent cet arc en font un monument précieux pour l'histoire de l'art. || *Arc des orfèvres.* Dédié à Septime-Sévère par les orfèvres et les marchands du Forum qui en firent les frais. || *Arc de Bénévent.* Elevé à Trajan; n'est qu'une copie de l'arc de Titus. || *Arc d'Ancône.* Dédié à Trajan et à Martiane et Plautine, élevé en marbre blanc sur le milieu de la jetée du port. || *Arc de Rimini.* Dédié à Auguste et regardé comme le plus ancien des arcs élevés par les Romains. || *Arc de Vérone.* Construit par Lucius Vitruve Cerdone. || *Arc de Suze.* Au pied du Mont Cenis, dédié à Auguste. L'Italie moderne offre entre autres arcs de triomphe, celui du roi Alphonse, à Naples, et celui de Palladio, à Vicence, construit au pied de l'escalier qui conduit à l'église de la Madone del Monte. En Espagne, il y a des arcs de triomphe à Mérida, Saint-Jago, Alcantara, Caparra en Estramadure, ceux de Martorel, Bara, dans le royaume de Valence, etc. En Chine, les arcs de triomphe sont très-communs et le plus communément en bois.

— En France, les arcs de triomphe de Carpentras, d'Aix, d'Arles, d'Autun, Cavaillon, du pont de St-Chamas, de St-Remi, d'Orange (le monument le plus antique que la France possède en ce genre), de Reims, sont l'œuvre des Romains et sont dignes d'un grand intérêt sous le rapport artistique.

— La ville de Paris possède aujourd'hui quatre arcs de triomphe. Celui de la *Porte St-Denis*, élevé en 1673 aux frais de la ville, à l'occasion du passage du Rhin par Louis XIV, celui de la *Porte St-Martin*, dédié à Louis XIV, après la conquête de la Franche-Comté et du Limbourg; celui du *Carrousel*, élevé à la gloire des armées françaises, en 1806; enfin celui de l'*Etoile*, commencé en 1806 et terminé en 1835. C'est le plus colossal de tous les arcs de triomphe, et celui dont la position est la plus heureuse et la plus magnifique.

— Astron. *Arc diurne du soleil.* Partie du cercle parallèle à l'équateur décrit par le soleil, dans sa course apparente entre son lever et son coucher. L'arc nocturne est celui que le soleil décrit sous l'horizon, entre le coucher et le lever. Les moitiés de ces arcs s'appellent aussi *semi-diurne* et *semi-nocturne.* || *Arc de progression* ou *de direction.* Arc de l'elliptique sur lequel une planète paraît passer dans son mouvement direct ou suivant l'ordre des signes. || *Arc de rétrogradation.* Celui que semble décrire une planète, en se mouvant en sens contraire de l'ordre des signes. || *Acte d'émersion* ou *de vision.* Arc dont il faut que le soleil soit abaissé au-dessous de l'horizon, pour qu'une étoile soit visible à la vue simple.

— Géom. Portion d'une courbe. V. COURBE. || *Arc de cercle.* Partie de la circonférence d'un cercle; la ligne droite qui passe par les deux extrémités de l'arc s'appelle *corde*; la perpendiculaire qui descend du milieu de l'arc sur la corde s'appelle *flèche*. L'arc de cercle sert à mesurer les angles. || *Arcs concentriques.* Ceux qui ont un centre commun. || *Arcs égaux.* Ceux qui ont le même nombre de degrés d'un même cercle. || *Arcs semblables.* Ceux qui ont le même nombre de degrés de cercles inégaux. || *Arc de position* ou *angle de position.* Arc de l'équateur compris entre le méridien et le cercle de déclinaison d'un astre. || *Arc entre les centres.* Celui qui, dans les éclipses, va perpendiculairement du centre de la terre à l'orbite lunaire.

— Météor. On appelle *arc* un grand météore à couleur rouge et orange, que l'on croit produit par la réfraction des rayons solaires, et que l'on a quelquefois observé au coucher du soleil.

— Anat. *Arc du colon.* Portion moyenne ou transversale du colon courbée en arc.

— Numism. L'arc se voit sur beaucoup de médailles; il est comme attribut dans les médailles qui représentent Diane, Apollon, Eros ou l'Amour; dans celles qui représentent des rois de Perse ou des Parthes, l'arc se voit comme arme de guerre.

— Phys. *Arc-en-terre.* Phénomène qui est analogue à l'arc-en-ciel, et qui est produit sur la terre par l'effet de la rosée ou de la pluie.

— Opt. *Arc sénile.* Obscurcissement de la vue causé par une espèce de nuage ou d'ombre circulaire, qui ne se développe qu'avec beaucoup de lenteur et sans trace d'inflammation autour de la cornée. Cet accident n'a presque jamais lieu que chez les vieillards, et passe rarement la circonférence de la cornée.

— ARC (Jeanne d'). V. JEANNE.

— ARC (Pont d'). Géogr. Pont creusé par la nature et par les eaux de l'Ardèche à travers un rocher haut de 200 pieds sur une épaisseur de 65. Cette arche naturelle a 163 pieds d'ouverture et 90 de hauteur, depuis le niveau des eaux jusqu'au point le plus élevé de la voûte.

ARCACÉ, ÉE. adj. (du lat. arca, arche). Moll. Qui ressemble à l'arche.

ARCACÉES. s. f. pl. Famille de mollusques ayant pour type le genre arche.

ARCACHON. Géogr. Nom d'un golfe ou bassin formé par l'Atlantique, dans le départ. de la Charente-Inférieure.

ARCACITE. s. f. Moll. Arche fossile.

ARCADE. s. f. (du lat. *arcus*, arc, ou *arca*, arche). Ouverture en forme d'arc. Grande arcade. Petite arcade. Large arcade. Etroite arcade. Les arcades d'un bâtiment. Les arcades du Palais-Royal. Les arcades de la place Royale. Les arcades de la rue de Rivoli. Portique en arcades. Arcade dorique, ionique, corinthienne, composite. || On décore les arcades suivant l'ordre des colonnes qui les supportent. L'arcade toscane n'a pas d'archivolte; l'arcade dorique a une archivolte à deux faces couronnées; l'arcade ionique a, de plus que la dorique, une clef ou agrafe en forme de console; l'arcade corinthienne et l'arcade composite sont encore plus ornées. || On pratique surtout les arcades sur colonnes; ce genre date de la décadence de l'architecture. || A l'extérieur des grands bâtiments, dans les cours intérieures d'un palais, dans les places publiques, etc., les arcades forment des galeries agréables et utiles. Les arcades de la rue de Rivoli, à Paris, sont d'un très-bon effet.

— *Arcade feinte.* Celle de laquelle il ne résulte pas de percée, et qui n'est qu'indiquée ou figurée, soit par une petite retraite du mur, pour masquer une baie, soit par la saillie sur le mur, d'une archivolte, et de pilastres en forme de pieds-droits. Les *arcades feintes* servent à symétriser au besoin avec des arcades réelles, ou bien à décorer la façade d'un mur orbe. (Boutard.)

— *Arcade de verdure.* Hortic. Palissade formant une grande ouverture ceintrée par le haut, percée jusqu'au sol ou arrêtée sur une charmille. On plante les arcades d'ifs, d'ormilles, de tilleuls ou même de grands arbres; il leur faut un terrain marécageux et frais; on doit les tondre quatre fois chaque année, afin de leur faire garder la forme qu'on leur a donnée. Les arbres d'un bois, d'une forêt, forment quelquefois naturellement des *arcades de verdure*.

— Technol. Dessous d'un talon de bois coupé en arc. || Partie de la châsse d'une lunette qui embrasse le nez. || Partie d'un balcon ou d'une rampe d'escalier qui forme un fer à cheval. || Fabr. de soie. Ficelle pliée en deux, arrêtée par un nœud en boucle, dans lequel on passe le fil de la rame. || Passem. Anneau de gros fil d'archal, attaché au milieu et sur l'épaisseur du retour, en faisant entrer les deux bouts du bâton dans le retour.

— Anat. Partie courbée en arc. Sert à exprimer la série curviligne des alvéoles, des dents, quelques parties du système aponévrotique, du squelette et des organes vasculaires et nerveux. Arcades alvéolaires. Arcades dentaires. Arcades aponévrotiques. Arcade diaphragmatique de l'aorte. Arcade fémorale. Arcades temporales. Arcade poplitée. Arcade osseuse, zygomatique, orbitaire, pubienne, etc. || *Arcade anastomotique.* Réunion de deux vaisseaux curvilignes qui s'abouchent.

— ARCADES (Académie des). Société fondée à Rome en 1690 par quatorze poètes ou savants, qui se réunissaient chez la reine Christine de Suède. Autrefois on se faisait honneur d'appartenir à l'Académie des Arcades.

ARCADELT (Jacques). Compositeur de musique, né dans les Pays-Bas, vers la fin du XVe siècle; fut élève de Josquin Desprez. On a de lui des messes, chansons, madrigaux.

ARCADIE. Géogr. anc. (ainsi nommée du roi *Arcas*). Partie centrale et montagneuse du Péloponnèse, limitée au nord par l'Achaïe et Sicyone, à l'est par l'Argolide, au sud par la Messénie, et à l'ouest par l'Elide. Sa surface pouvait être évaluée à 1,700 milles carrés. La belle et pittoresque Arcadie, tant vantée par les poètes, se trouvait dans le sud et dans l'ouest des vallées de l'Alphée. L'Arcadie était divisée en quatorze cantons. Elle fut d'abord gouvernée par des rois, puis elle se constitua en république et s'unit à la ligue achéenne, sur la fin du IIIe siècle av. J.-C.; deux siècles plus tard elle succomba et passa sous le joug des Romains. Il n'existe aujourd'hui que d'insignifiants villages en Arcadie; on n'y compte plus d'autre ville que Tripolitza.

ARCADIEN, ENNE. adj. et s. Habitant, habitante de l'Arcadie. Qui concerne l'Arcadie et ses habitants. Nation arcadienne. Civilisation arcadienne. Un Arcadien, une Arcadienne. || Les Arcadiens étaient un peuple pélasgique, et se disaient *Autochthones* ou enfants de la terre. Ils s'étaient appelés pélasgiens ou les hommes de Pélasge, avant de prendre le nom d'*Arcades* ou *Arcadiens*, de leur roi Arcas, fils du dernier descendant de Pelage. Bergers, pâtres et laboureurs, ils restèrent rudes et grossiers; la musique seule pénétra dans leurs vallées: leur histoire offre à toutes les époques une lutte animée entre les riches et les pauvres.

ARCADIQUE. adj. des 2 g. Hist. du Bas-Emp. Se dit d'un corps d'élite que l'empereur Arcadius créa pour garder sa personne.

— ARCADIQUE. Géogr. V. ARCADIEN.

ARCADIUS. Empereur d'Orient, né en Espagne en 377, succéda, à l'âge de 16 ans, à son père Théodose le Grand; Honorius, frère

Arcadius se laissa dominer par sa femme Eudoxie, et mourut en 408.

ARCANE. s. m. (du lat. *arcanum*, secret; rad. *arca*, cachette). Alchim. Signifiait, dans le langage des alchimistes, un remède infaillible et presque toujours universel, qui était le secret de quelque grand maître ou de l'un de ses disciples.

— La matière propre de l'étude des arcanes était le métal et le minéral. Voici quels étaient au moyen âge les plus célèbres de ces remèdes *uniques*: 1° La *première matière*, rajeunissant l'homme et lui donnant une vie nouvelle. 2° Le *mercure de vie*, restaurant les forces, purifiant, consumant les principes du mal. 3° La *pierre des philosophes*, produisant les mêmes effets que le mercure de vie. 4° La *teinture*, nettoyant le corps de toutes ses impuretés et pro-

longeant l'existence bien au-delà de la mesure ordinaire.

— A mesure que l'alchimie s'est transformée en une science véritable, le règne des *arcanes* a pâli, et le mot même d'*arcane*, dans le langage médical, n'est plus guère pris que dans une acception ironique, pour désigner les procédés mystérieux, les recettes et tous ces remèdes inconnus qui ont hérité auprès du vulgaire d'une partie de la faveur accordée autrefois par lui aux quintessences, aux teintures et aux magisters. (Encycl. du XIXe siècle.)

— ARCANE CORALLIN. Nom donné par les alchimistes à un oxyde de mercure par l'acide nitrique, qui a la couleur du corail. C'était l'arcane héroïque; il n'est plus en usage, si ce n'est contre diverses excroissances sur lesquelles on l'applique.

ARCANETTE. Ornith. Nom vulgaire donné en Lorraine à la *sarcelle d'été*.

ARCANIE. s. f. (du lat. *arca*, coffret). Crust. Genre de crustacés décapodes, ayant pour seule espèce l'arcanie hérisson.

ARCANO (Il Mauro). Poète satirique et burlesque du XVIe siècle, membre de l'Académie des vignerons; mort à Rome, âgé de 35 ans.

ARCANSON. s. m. Galipot ou résine de pin, solide, de couleur brune et très-fragile. On l'obtient en distillant la térébenthine commune. On l'emploie comme stimulant dans les emplâtres; les musiciens s'en servent pour frotter l'archet des instruments à cordes. On l'appelle aussi *braisec* ou *colophane*.

ARCANUM DUPLICATUM. s. m. (pr. *ar-ka-nomm du-pli-ka-tomm*). Mot latin signifiant *secret double*, que les anciens alchimistes donnaient au sulfate de potasse, appelé aussi *tartrate vitriolé*, *sel de Duobus*, etc.

ARCAS. s. m. Entom. Genre de lépidoptères diurnes, ayant pour type l'arcas impérial.

ARCASSE. s. f. Mar. Partie extérieure de la poupe d'un navire, assez ornée dans les vaisseaux de guerre. || Corps de la poulie renfermant le rouet. || Moufle d'une poulie. || Corps ou pièce de bois qui renferme le rouet.

— Bot. Résine obtenue par incision du pin maritime.

ARCAT ou **ARCOT.** Géogr. Ville de l'Hindoustan anglais, présidence de Madras, 40,000 âmes. Étoffes de coton.

ARCAUX. s. m. pl. Mar. Craie rouge délayée avec un peu d'eau dans laquelle les charpentiers trempent une ficelle qui, tendue sur deux points d'une pièce de bois, puis soulevée dans le milieu et brusquement lâchée, trace sur cette pièce une ligne rouge.

ARC-BOUTANT. s. m. (pr. *ar-bou-tan*; ét., V. ARC et BOUTANT). Arc construit en dehors d'un édifice pour soutenir une voûte ou une muraille et en empêcher l'écartement. On voit beaucoup d'arcs-boutants aux églises gothiques. Un des *arcs-boutants* est tombé et la voûte s'est entr'ouverte. (Acad.) || On dit aussi *arc-butant*.

— Charpent. Pièce de bois employée d'une manière analogue à l'arc-boutant en architecture. On dit aussi, en ce sens, *contre-fiche*. || *Arcs-boutants d'un train de carrosse*. Verges qui tiennent en état les moutons du carrosse.

— Mar. Pièce de bois que l'on place horizontalement dans les hunes pour maintenir l'écartement des galhaubans. || Autre pièce placée verticalement sous le beaupré pour contenir les martingales. || Petit mât ferré dont on se sert pour repousser l'abordage. || Pièce qui sert à relier les baux et les barrots. || *Arcs-boutants affourchés*. Ceux dont les extrémités sont fendues en forme de fourchettes. || *Arcs-boutants ronds*. Ceux dont la forme est ronde.

— Serr. Barreau droit ou chantourné en console ou d'une autre manière, servant à bouter une grille, un balcon, etc. || Barre d'une porte-cochère, autrement dit *pied-de-biche*.

— Fabr. de parapl. Branches de cuivre qui séparent les baleines d'un parapluie, lorsqu'il est ouvert.

— Fig. Ferme appui, principal défenseur d'un parti, d'une doctrine. Les pères de l'Église ont été les *arcs-boutants* de la religion. (Trév.) Ce capitaine est le principal *arc-boutant* de l'État. (Id.) C'est l'*arc-boutant* de son parti. (Carp.)

Va, démon, va de Claude échauffer les trans-[ports,
Que ce ferme *arc-boutant*, cette plume zélée,
Soutienne constamment la secte désolée.
(LE NOBLE.)

ARC-BOUTÉ, ÉE. part. pass. du v. Arc-bouter. S'emploie adjectivement. Mur arc-bouté. Voûte arc-boutée.

ARC-BOUTER. v. a. 1re conj. (pr. *ar-bouté*; formé de *arc* et du vieux verbe français *bouter*, qui signifiait Soutenir, appuyer). Soutenir, appuyer au moyen d'un arc-boutant. Arc-bouter une voûte, un mur

— Se prend aussi, par extension, dans le sens d'Appuyer par un moyen quelconque. Arc-bouter une construction au moyen d'un pilier, d'un massif.

— S'ARC-BOUTER. v. pron. Être arc-bouté.

ARC-DOUBLEAU. s. m. (pr. *ar-doublo*; on écrit au pluriel des arcs-doubleaux). Bandeau en saillie sur le mur d'une voûte, lequel la traverse dans le sens de sa courbure. Les *arcs-doubleaux* des voûtes gothiques se nomment nervures. (Acad.) Les *arcs-doubleaux* se trouvent souvent dans les constructions du moyen âge. (Raym.)

ARCEAU. s. m. (du lat. *arculus*, petit arc). Archit. Courbure du cintre parfait d'une voûte, d'une croisée ou d'une porte, ne comprenant qu'un quart au plus du cercle, souvent même beaucoup moins. || Ornement de sculpture en forme de trèfle. || Petite voûte ou arche d'un ponceau.

— Chir. Appareil en bois ayant la forme d'un demi-cercle, que l'on place sous les couvertures du lit d'un blessé pour préserver de leur poids la partie malade.

— T. de pêche. Anneau, anse de corde qui passe à travers un trou pratiqué à une pierre destinée à faire descendre au fond de l'eau les cordages et les filets.

— Mar. On appelle *arceaux* ou *guérites* des pièces de sapin qui, par un bout, s'insèrent dans la flèche, et dont l'autre bout porte sur le bandinet; on les nomme aussi *guérites*.

— ARCEAUX. Zool. Parties constituantes des anneaux du corps des animaux articulés. On en distingue deux : l'arceau supérieur, l'autre inférieur.

ARCELLE. s. f. (du lat. *arcella*, petite arche). Infus. Genre d'infusoires, voisin des difflugies.

ARCELLIN, E. adj. Qui ressemble ou qui tient à une arcelle.

ARCELLINES. s. f. pl. Zool. Famille d'animalcules infusoires.

ARCELLINIEN, ENNE. adj. Entom. V. ARCELLIN.

ARC-EN-CIEL. s. m. Phys. Couronne irisée qui apparaît quand les rayons du soleil viennent frapper un nuage qui se réduit en eau. Arc aux sept couleurs. Arc lumineux, majestueux, varié, coloré, céleste, brillant, éclatant, nuancé, resplendissant, pourpré, azuré, courbé, humide, pluvieux, vaporeux, nubileux. || Périphr. Arc céleste, écharpe d'Iris, arc d'Iris, ceinture d'Iris, messagère de Junon. On aperçoit ordinairement deux arcs concentriques : dans l'arc extérieur, les sept couleurs primitives se succèdent dans l'ordre suivant, en commençant par la partie la plus élevée : violet, indigo, bleu, vert, jaune, orange, rouge; dans l'arc intérieur, les couleurs suivent l'ordre inverse. C'est absolument le même ordre que gardent entre elles les couleurs du rayon lumineux décomposé par le prisme. Un arc-en-ciel. Des arcs-en-ciel. Depuis le déluge, l'*arc-en-ciel* a été un signe de la clémence de Dieu. (Bossuet.) Allez dans la prairie, et vous pourrez admirer à la fois mille *arcs-en-ciel* peints sur chaque goutte de rosée, et qui mêlent leurs riches couleurs à la parure des champs. (A.-Mart.) Quand on veut écrire des femmes, il faut tremper sa plume dans l'*arc-en-ciel*, et secouer la poussière des ailes du papillon. (Diderot.)

Toi qui dans l'*arc des cieux* suspendis ton em-[blème,
Et portes sur le front un prisme en diadème.
(LEMIERRE.)

— *Arc-en-ciel marin*. Phénomène de même nature que l'arc-en-ciel, céleste, paraissant lorsque la mer est très-agitée, et que les rayons du soleil se brisent sur les vagues.

— On peut observer le phénomène de l'arc-en-ciel dans l'espèce de pluie artificielle que produisent les jets d'eau.

— L'arc-en-ciel s'appelle aussi Iris. V. ce mot

— Écrit. Ste. L'arc-en-ciel est le signe que Dieu a donné aux hommes, de l'alliance qu'il a faite avec eux après le déluge; non pas que Dieu ait créé l'arc-en-ciel après le déluge; mais il a voulu que cet arc, qui est un phénomène causé par la pluie, nous ôtât la crainte de cette inondation universelle, dont il nous rappelle naturellement le souvenir.

— Selon les Talmudistes, l'arc-en-ciel est au nombre des dix choses qui ont été créées le sixième jour, au moment du coucher du soleil.

ARCÉSILAS. Nom de plusieurs personnages de l'antiquité; le plus célèbre est un philosophe académicien, né à Pitane en Étolie. Il a fondé la seconde secte qu'on désigne par le nom de *seconde académie*, et mourut âgé de 75 ans, l'an 240 av. J.-C.

ARCESTHIDE. s. f. (du gr. ἀρκευθίς, baie du genévrier). Bot. Fruit sphérique composé d'é[...]
maturité. || Vieux nom des fruits du genévrier.

ARCEUTHOBION. s. m. (ét. gr., ἄρκευθος, genévrier; βίος, vie). Bot. Genre de la famille des loranthacées, de l'Europe méridionale, du Caucase et de l'Amérique Septentrionale.

ARCH. s. m. Relig. mahom. Le premier des deux trônes attribués à Dieu par les musulmans.

ARCHAGATHES. Médecin célèbre qui alla s'établir à Rome, vers l'an 219 av. J.-C.

ARCHAGÈTE. s. m. Ant. gr. Nom que portaient les rois de Sparte. V. DUARQUE.

ARCHAÏSME. s. m. (ét. gr., ἀρχαῖος, ancien, et ισμος, terminaison qui indique imitation). Tournure de phrase ou expression vieillie, que l'on emploie ou par négligence, ou par affectation, ou par calcul. En soi l'archaïsme n'est pas un défaut; il n'est pas non plus une qualité de style. C'est un moyen qui ne vaut que par la mise en œuvre. En général on doit se garder des archaïsmes, mais cela ne doit pas aller jusqu'à craindre de réintégrer dans la langue des mots heureux, utiles, qui n'en auraient pas dû sortir. L'archaïsme s'accommode mieux avec la fable qu'avec les autres genres de littérature; La Fontaine a beaucoup risqué en ce genre, et toujours avec bonheur.

— Le *néologisme*, maladie de notre époque, est le contraire de l'*archaïsme*, et est moins justifiable encore que ce dernier.

ARCHAÏQUE. adj. des 2 g. Néol. Qui a du rapport avec l'archaïsme.

ARCHAÏSTE. s. m. Philol. Celui qui emploie des tournures de phrase ou des expressions vieillies. Les vrais grammairiens, ce sont les hommes de génie; ils refont les langues, ils les échauffent à leur foyer et les forgent sur leur enclume; tous, néologues et *archaïstes*, plus hardis dans les époques primitives, plus soigneux et plus attentifs dans les époques de décadence, mais ne se faisant jamais faute d'une témérité habile, d'une vigoureuse alliance de mots, d'une conquête sur les langues étrangères. (Phil. Chasles.)

ARCHAL. s. m. (du lat. *aurichalcum*, sorte de laiton). Fil de laiton passé par la filière. On dit aussi *fil d'archal*. || Se dit encore du fil de fer. On en fait des treillis de fenêtres, des cordes de clavecin, et mille autres choses. Il y en a qui prétendent que le fil d'archal est ainsi appelé du nom de Richard Archal, qui fut le premier inventeur de la manière de tirer ce fil.

ARCHAMBAULD. Maire du palais, en Neustrie, en 646. Replaça sur le trône Dagobert, fils de Sigebert, que Grimoald, maire du palais, en Austrasie, avait envoyé secrètement en Irlande, après lui avoir fait raser la tête.

ARCHANGE. s. m. (pr. *ar-kan-je*; ét. gr., ἀρχή, puissance, et ἄγγελος, ange). Ange d'un ordre supérieur; l'avant-dernier dans l'ordre des neuf chœurs d'esprits célestes. Les archanges portent les messages du Seigneur dans les occasions importantes. L'Écriture sainte semble insinuer qu'il y a sept archanges ou anges principaux; elle n'en nomme que trois, Gabriel, Raphaël, Michel.

ARCHANGEL. Géogr. V. ARKHANGEL.

ARCHANGÉLIQUE. adj. des 2 g. (pr. *ar-kan-jé-li-ke*; rad. *archange*). Qui concerne un archange, qui ressemble à un archange.

— s. f. Bot. Sous-genre du genre angélique, de la famille des ombellifères, ayant pour espèce principale l'archangélique officinale, plante bisannuelle qui croît naturellement en Europe sur le bord des ruisseaux, dans les pays de montagnes. L'huile essentielle des racines de l'archangélique agit comme l'éther sur les systèmes nerveux et artériel. Dans le Nord, on mange les jeunes pousses de la plante, qui passent pour un excellent antiscorbutique.

ARCHARIAS. Entom. V. HOMALONOTE.

ARCHASTRE. s. m. (ét. gr., ἀρχή, force; ἀστήρ, étoile). Échin. Genre d'astérides pourvus d'anus et de deux rangs de tentacules à la face inférieure.

ARCHE. s. f. (du celt. *arch*, ou en lat. *arca*, coffre). Archit. Voûte ou arcade entre les deux piles d'un pont, quand celui-ci n'a qu'une arche; entre les piles, quand il en a plusieurs. Les arches peuvent être ou *surhaussées*, ou *surbaissées*, ou en *plein cintre*. V. ARC. || *Maîtresse arche*. Celle du milieu d'un pont, ordinairement plus large et plus élevée que les autres. || *Arche elliptique*. Celle dont le trait forme une *demi-ellipse*, comme au pont Royal à Paris. || *Arche extra-dossée*. Celle dont les voussoirs sont égaux en longueur, parallèles à leurs douelles, n'ayant aucune liaison entre eux ni avec les assises des reins, lesquelles sont à peu près de niveau, comme au pont Notre-Dame à Paris.

— Les anciens ornementaient les arches des ponts; mais les modernes négligent l'ornementation, ce qui rend ces sortes de constructions tout à fait froides et monotones.

— Fig. Voltaire disait à un architecte, en montrant un de ses amis qui s'était permis de refaire quelques-uns de ses vers : Ah! Monsieur, vous êtes bien heureux de ne pas connaître Monsieur; il aurait refait une *arche* de votre pont. (Alm. litt.)

— Mar. Boîte de charpente qui couvre la pompe, pour qu'elle ne soit pas endommagée. V. ARCHIPOMPE.

— [...] nombre de six, et rangées extérieurement autour du four des verriers, avec lequel elles communiquent par des lunettes d'un pied de diamètre.

— *Arche de Noé*. Grand vaisseau en forme de coffre, long de 300 coudées, large de 50, haut de 30, à trois étages, divisé en petites chambres, enduit de bitume au dedans et au dehors, que Noé construisit par l'ordre de Dieu, et dans lequel il se réfugia avec toute sa famille, après y avoir fait entrer de chaque espèce de tous les animaux, par couples, mâle et femelle, pour échapper au déluge qui devait exterminer le genre humain et tout ce qui respirait sur la terre. L'*arche* où se sauvèrent les restes du genre humain a été de tout temps célèbre en Orient, principalement dans les lieux où elle s'arrêta après le déluge. (Bosc.)

Par un fils de Noé fatalement sauvée,
Tu fus comme un serpent dans l'*arche* conser-[vée.
(BOIL.)

— Fig. et famil. *C'est l'arche de Noé*. Se dit d'une maison où loge beaucoup de monde.

— Fig. Lieu de retraite. Viens me voir en mon faubourg, où, vrai patriarche, contre les flots de la cour j'ai bâti mon *arche*. (Colletet.)

— Fig. *Être hors de l'arche*. Être exclu de la communion des fidèles; ne plus faire partie de l'Église de Jésus-Christ.

— Fig. *C'est l'arche du Seigneur*. Se dit d'une chose sacrée à laquelle il ne faut pas toucher, dont on doit s'abstenir de parler.

— *Arche d'alliance*, ou *arche du Seigneur* ou *arche sainte*. Sorte de coffre à peu près carré, travaillé avec soin, de deux coudées et demi de long, sur une et demie de haut et de large, dont les côtés étaient doublés de lames d'or en dehors et en dedans, et dans lequel se trouvaient renfermées les deux tables de pierre où étaient gravés les dix commandements de la loi donnée par Dieu à Moïse sur le mont Sinaï. On appela ce coffre *arche d'alliance*, parce que les objets qui s'y trouvaient déposés étaient les signes visibles d'alliance du Seigneur avec le peuple hébreu. || Le couvercle de l'arche, appelé *propitiatoire*, supportait deux chérubins en or, qui le couvraient de leurs ailes.

— Les juifs modernes ont au côté oriental de leurs synagogues un coffre ou armoire où ils mettent leurs livres sacrés, et qu'ils regardent comme une figure de l'arche d'alliance construite par Moïse.

— Après le siége de Jérusalem par Nabuchodonosor, le prophète Jérémie fit transporter l'arche et l'autel des parfums sur le mont Nébo, célèbre par la mort de Moïse, et les cacha dans une caverne, dont il ferma si bien l'entrée que l'on n'a jamais retrouvé l'arche depuis cette époque.

— *Cour des arches*. Tribunal supérieur, en Angleterre, auquel ressortissent les appels en matière ecclésiastique de la province de Cantorbéry. Le doyen de la cour des arches a juridiction particulière sur treize paroisses de Londres. Ce nom de *cour des arches* vient de ce que ce tribunal siégeait dans la tour voûtée de l'église de Sainte-Marie.

— ARCHE. Moll. Genre de coquilles bivalves, ayant la forme grossière d'un navire, et qui se trouve abondamment dans toutes les mers.

ARCHE SÉPULCRALE (en lat. *arca sepulchralis*). Antiq. Nom que les anciens donnaient à une espèce de cercueil fait comme un coffre quadrangulaire, fermé par un couvercle dont la forme variait selon le goût de l'ouvrier ou de celui qui le faisait faire. L'arche sépulcrale était ordinairement en marbre, quelquefois en terre cuite. L'arche sépulcrale qu'on voit au musée du Vatican est de porphyre, et elle est ornée de sculptures.

ARCHÉAL, ALE. adj. Didact. Qui se rapporte à l'archée. Système archéal. Doctrine archéale.

ARCHÉE. s. m. (du gr. ἀρχή, primauté). Physiol. Être de raison au moyen duquel Basile Valentin expliquait les phénomènes de l'économie animale.

— Selon les partisans de la doctrine de l'archée, chaque organe a son archée particulier qui le fait mouvoir, qui est sujet à toutes les passions et les communique à l'homme. Le besoin d'expliquer l'admirable structure de l'homme, et l'impossibilité de le faire sans le concours de l'âme, a conduit les auteurs de cette étrange doctrine à supposer un être dont ils ne connaissent ni l'existence ni la nature. Van-Helmont a été dans les temps modernes le chef de la doctrine des archées; Stahl est venu la modifier, en attribuant à l'âme le rôle que Van-Helmont faisait jouer à ses archées. (V. ANIMISME, ANIMISTE.) L'un et l'autre se sont trompés.

ARCHÉER ou **ARCHÉRER.** v. n. (rad *arc*). Anc. T. milit. Tirer de l'arc.

ARCHEGAYE. s. f. Ant. milit. Espèce de lance, composée d'un fer pointu, très-étroit, et d'une hampe légère, en usage parmi les Gaulois et adoptée ensuite par les Francs. L'archegaye ne servait qu'aux cavaliers.

ARCHÉGÈTES. (du gr. ἀρχέτης, prince). Myth. gr. Nom sous lequel Apollon était adoré dans l'île de Naxos. || Hercule avait aussi à Malte des autels sous ce nom.

ARCHÉGONE. s. m. (ét. gr., ἀρχή, principe; γόνος, rejeton). Bot. Organe qui, dans les [...]
des phanérogames. Archégone pistilliforme.

ARCHÉION. s. m. (du gr. ἀρχεῖον, maison des rois, maison élevée). Antiq. gr. Partie du sanctuaire dans laquelle on gardait les trésors des dieux, et quelquefois même ceux des simples particuliers.

ARCHÉISME. s. m. Physiol. Doctrine de Van-Helmont sur l'archée.

ARCHELET. s. m. (diminutif d'*archet*). Technol. Petit archet à l'usage des orfèvres, des horlogers et des serruriers, pour les ouvrages les plus délicats.

— T. de pêch. Branche de saule pliée en cercle et attachée avec de la lignette à l'orifice du *verveux*, afin de le tenir ouvert.

— Se dit de deux bâtons d'orme, courbés en demi-ellipses et en travers l'un sur l'autre, en

forme de croix, qui s'attachent aux quatre coins de l'échiquier, filet à prendre du goujon.

ARCHÉLAÜS. Nom commun à des héros mythologiques, à des rois, à des princes, des généraux, des artistes, etc. Voici les principaux : ARCHÉLAÜS, descendant d'Hercule, se maria avec la fille de Cissé, auquel il succéda sur le trône de Macédoine. || Fils naturel de Perdiccas II, usurpa le trône sur ses frères légitimes ; déploya de grandes qualités, protégea les sciences et les lettres ; fut assassiné vers l'an 399 av. J.-C. || Général en chef des armées de Mithridate, perdit contre Sylla les batailles de Chéronée et d'Orchomène. || Fils d'Hérode, dit le Grand, succéda à son père sur le trône de Judée, l'an 3 avant J.-C. Se montra cruel, et fut exilé par Auguste à Vienne, dans les Gaules, où il mourut l'an 6 de l'ère vulgaire. || ARCHÉLAÜS DE MILET, disciple d'Anaxagore, et maître de Socrate ; c'est le dernier représentant de l'école ionienne de Thalès. || ARCHÉLAÜS de Priène, en Ionie, sculpteur célèbre, exécuta en marbre l'apothéose d'Homère, sous le règne de Claude. || Géographe, auteur d'un traité de statistique sur tous les pays conquis par Alexandre. || Digne évêque de Casghar, en Mésopotamie, confondit, en 277, l'hérésiarque Manès, dans une conférence publique.

ARCHÉLOGIE. s. f. (ét. gr., ἀρχή, principe ; et λόγος, discours). Médec. Traité dogmatique des premiers éléments de la médecine, considérés abstractivement, mais ayant pour base la raison et l'expérience.

ARCHÉMORE. s. f. Bot. Genre de la famille des ombellifères peucédanées, herbe vivace et très-vénéneuse de l'Amérique Septentrionale.

ARCHENDA. s. m. Bot. Poudre faite avec les feuilles du henne, dont les femmes égyptiennes se servent pour donner une couleur dorée à leurs pieds et à leurs mains.

ARCHÉOGRAPHE. s. m. (ét. gr., ἀρχαῖος, ancien ; et γράφω, je décris). Celui qui décrit les monuments antiques.

ARCHÉOGRAPHIE. s. f. (ét., V. ARCHÉOGRAPHE). Description des monuments antiques.

— Syn. comp. ARCHÉOLOGIE. ARCHÉOGRAPHIE. L'*archéologie* est la science des monuments appliquée à l'histoire ; l'*archéographie* n'est que la description des monuments, sans relations philosophiques. L'*archéologie* comprend presque nécessairement l'*archéographie*, mais non réciproquement.

ARCHÉOL. abrév. d'Archéologie.

ARCHÉOLOGIE. s. f. (pr. *ar-ké;* ét. gr., ἀρχαῖος, ancien ; et λόγος, discours). Recherche, science, explication des monuments antiques, monnaies, médailles, inscriptions, vases, ustensiles, etc., dans le but de rectifier ou de compléter l'histoire. L'archéologie décrit les monuments de l'art à mesure qu'elle les aperçoit, et elle les explique. Cours d'archéologie. Professeur d'archéologie. Goût de l'archéologie. Étude de l'archéologie.

— Le livre de Denys d'Halicarnasse sur les Origines et les commencements de Rome a reçu de son auteur le nom d'*Archéologie*. L'histoire de l'architecture forme une branche particulière de l'*archéologie*, cultivée avec succès dans le XIXe siècle. (Ch. Lenorm.) On peut regarder comme un des faits les plus singuliers que présente l'histoire des sciences historiques chez les modernes, la lenteur avec laquelle les principes de la véritable *archéologie* se sont fondés. (Id.) L'histoire de l'art est la base de toute *archéologie*. (Id.) L'*archéologie* est redevenue en quelque sorte ce qu'elle était du temps de Denys d'Halicarnasse, la science des origines. (Id.)

ARCHÉOLOGIQUE. adj. des 2 g. (pr. *ar-ké*). Qui a rapport à l'archéologie, qui tient à l'archéologie. Système archéologique. Science archéologique. Travaux archéologiques. Recherches, découvertes archéologiques.

ARCHÉOLOGUE. s. m. (pr. *ar-ké;* ét., V. ARCHÉOLOGIE). Celui qui est versé dans la science des monuments antiques et qui en fait l'application à l'histoire morale et politique des peuples. L'*archéologue* trace, par les monuments qu'il décrit, l'état social d'un peuple aux époques déterminées par les dates de ces monuments. (Encycl. cathol.)

— Chez les Grecs, on désignait sous le nom d'*archéologue*, celui qui recueillait les plus anciens souvenirs d'un pays, d'une nation. Un *archéologue* aujourd'hui est ce qu'on aurait appelé autrefois un antiquaire, si les antiquaires d'autrefois eussent été tout ce que sont au- [illegible] un antiquaire, avec du goût, du tact, de l'habitude, peut se passer d'érudition et être un excellent antiquaire, mais il n'a aucun droit au titre d'*archéologue*. (Id.)

— Syn. comp. ARCHÉOLOGUE. ARCHÉOGRAPHE. V. ARCHÉOLOGIE.

ARCHER. s. m. (pr. *ar-ché;* rad. *arc*). Art milit. Soldat armé d'arc et de flèches, tireur d'arc. Archer à pied. Archer à cheval. Archers de ville. Archers du guet. Archers de la prévôté. Compagnie d'archers. Les archers ont cessé d'être employés en Europe après l'adoption complète des armes à feu, seulement on en a conservé jusqu'au commencement du XVIIe siècle. En Asie, il existe encore des archers à cheval, notamment parmi les peuples tartares, dont quelques-uns font partie de l'armée russe. On en a vu en France dans les guerres de 1814 et 1815.

— *Francs archers*. Compagnie d'archers dont les hommes étaient affranchis de subsides. Les nobles, par dérision, les appelaient *francs taupins*.

— *Archers de la connétablie*. Officiers chargés d'exécuter les sentences des lieutenants des maréchaux de France ; ils avaient le droit d'exploiter partout le royaume, et de mettre à exécution les arrêts de toute espèce de juges.

— *Archers de la garde* ou *du corps*. Gardes du corps armés d'un arc ou d'une arbalète. Ces archers existaient sous Louis XI et François Ier.

— *Archer de la manche*. Soldat de la maison du roi devenu garde de la manche.

— *Archer d'ordonnance*. Archer à cheval des anciennes compagnies de gendarmerie.

— *Archers nobles*. Soldats ayant rang d'officiers et servant dans la maison militaire de l'empereur d'Autriche.

— *Archers des pauvres*. Officiers subalternes de police qui étaient spécialement chargés d'arrêter les mendiants. On les appelait aussi *chasse-coquins*.

— Ichthyol. Genre de la famille des squammifères, petit poisson du Gange et de l'archipel Indien, long de 18 à 20 centimètres. L'archer lance de sa bouche, à plus d'un mètre de distance, des gouttelettes d'eau qu'il dirige avec tant de justesse vers les insectes qu'il aperçoit sur le rivage, que presque toujours il les atteint.

ARCHER, ÈRE. adj. Anc. t. milit. Se disait d'une certaine noblesse féodale. Noblesse archère.

ARCHEROT. s. m. (diminutif d'*archer*). Épithète donnée à Cupidon par nos vieux poètes, et qui n'est plus en usage.

ARCHESTRATE. Poète tragique grec du temps des guerres du Péloponnèse. || Autre poète contemporain de Périclès, auteur d'un poëme gastronomique.

ARCHET. s. m. (diminutif d'*arc*). Sorte de petit arc en usage dans les arts, et composé d'une lame d'acier ou d'une baleine emmanchée dans un morceau de bois, et d'une grosse corde de boyau fixée par une de ses extrémités à la partie de la lame qui est près du manche, et s'accrochant par l'autre extrémité à l'un des crans ou entailles pratiqués à l'autre bout de la baleine. || Les arquebusiers, les doreurs, les horlogers, les serruriers, se servent d'archets pour faire tourner la boîte à foret, et ces archets se ressemblent tous. || Les tourneurs, au lieu d'archet, se servent d'une longue perche attachée par un bout au plafond.

— Châssis tourné en arceau qu'on place sur les berceaux des enfants.

— Instrument en fil de fer avec lequel les briquetiers coupent la terre pour conformer des briques.

— Scie formée de fil de laiton, servant à couper les pierres précieuses au moyen de l'eau et de l'émeri.

— Scie en fil de fer avec laquelle les ouvriers en mosaïque découpent le marbre.

— Châssis courbé en arc sous lequel on fait suer les malades.

— Morceau d'acier plié en arc qui est attaché au-dessous des moules dans lesquels se fondent les caractères d'imprimerie.

— Petite scie faite seulement d'un fil de laiton, de laquelle on se sert pour scier toutes sortes de pierres dures.

— T. de pêch. Baguette souple que l'on plie, et aux extrémités de laquelle on attache des empiles garnies d'hameçons, après avoir placé au milieu un plomb et une longue ligne.

— Mus. Baguette de bois ou de métal aux deux bouts de laquelle est attachée longitudinalement une mèche de crins de cheval, fixée en haut par une petite saillie appelée *tête* de l'archet, et en bas dans une autre saillie mobile qu'on appelle *hausse*, et qui, au moyen d'une vis à écrou qu'on fait mouvoir avec un bouton, tend ou distend à volonté les crins de l'archet, selon le degré de force que l'exécutant veut donner à son instrument. La pochette (petit violon de maître de danse), le violon, l'alto, le violoncelle et la contrebasse, sont des instruments qui vibrent par le frottement de l'archet. L'archet de la pochette a 18 centimètres de long ; ceux du violon et de l'alto, 75 ; celui du violoncelle, 60 ; celui de la contrebasse, 42 centimètres. La baguette de ces archets varie en grosseur. Art de l'archet. Tenue de l'archet. Division de l'archet. Coup d'archet. Allonger le coup d'archet. Fiorillo, Kreutzer, Rode, Baillot et Paganini [illegible] ouvrages sur l'art de l'archet. Un coup d'*archet* vous charme ou vous met en fureur. (*Satiriques*.)

— Fig. *Archet de la Folie*.

J'entends au loin l'*archet* de la Folie,
O mes amis, prolongez d'heureux jours.
(BÉRANGER.)

ARCHÉTYPE. s. m. (ét. gr., ἀρχή, principe ; τύπος, type). Scolast. Idée sur laquelle Dieu a formé le monde. Ce mot n'est plus en usage en ce sens.

— Monn. Instrument sur lequel on étalonne les poids et mesures. On dit maintenant *étalon*.

— S'emploie quelquefois adjectivement. *Idées archétypes*. Idées premières, modèles des choses, dans la philosophie platonicienne.

ARCHEURE. s. f. Vieux mot qui signifie l'encolure d'un cheval.

ARCHEVÊCHÉ. s. m. (formé de *archevêque*). Territoire ou province, sur lequel s'étend la juridiction d'un archevêque.

— Ville où est établi le siége épiscopal. Paris est un archevêché. Lyon est un archevêché. Rouen, Bordeaux, Besançon, Toulouse, Cambrai, Reims, Sens, Alby, Arles, Tours, Aix, sont des archevêchés.

— Dignité d'archevêque. Obtenir un archevêché. Être promu à un archevêché.

— Revenus temporels, droits attachés à la dignité d'archevêque. Un riche archevêché. Un bon archevêché. Un archevêché de cent mille francs.

— Palais archiépiscopal. Aller à l'archevêché. S'adresser à l'archevêché. Passer devant l'archevêché.

ARCHEVÊQUE. s. m. (ét. gr., ἀρχή, principauté ; ἐπίσκοπος, évêque). Prélat métropolitain qui est tout à la fois évêque d'un diocèse, et chef d'une province ecclésiastique, dont les autres évêques sont suffragants. La dignité d'archevêque est d'institution apostolique, mais le titre d'archevêque n'a été employé pour la première fois qu'au IVe siècle par St Athanase.

— La marque de la dignité des archevêques est le *pallium*, que le pape leur envoie avant qu'ils entrent en fonctions ; cependant le droit de porter cet ornement est aussi conféré par exception à quelques évêques.

— L'archevêque porte aussi le nom de *métropolitain*. Autrefois les archevêques assistaient par eux-mêmes ou par des délégués aux élections des évêques leurs suffragants, confirmaient ceux qui avaient été élus, avaient le droit de visiter les églises de leur province, et d'y faire les règlements nécessaires pour le maintien de la discipline ecclésiastique. Aujourd'hui, leur droit se borne à juger les appels, à convoquer les conciles provinciaux et à y présider.

— *Archevêque du sacré palais*. Un des titres de l'archichapelain des rois de France et des empereurs.

— *Filles de l'archevêque*. Dénomination sous laquelle on désignait à Paris les chapitres de Saint Germain l'Auxerrois, de Saint-Marcel, de Saint-Honoré et de Sainte-Opportune, parce qu'ils accompagnaient l'archevêque à la procession de l'Ascension, et dans d'autres solennités.

— Bot. Belle espèce d'œillet violet.

ARCHI. (du gr. ἀρχή, principe, primauté). Mot emprunté du grec, que l'on joint à d'autres mots pour marquer la supériorité ou la prééminence. Se prononce ordinairement *archi*, surtout lorsque le mot auquel il est joint est parfaitement francisé ; se prononce *arki*, lorsque le mot n'est pas tout à fait admis dans la langue. Il serait plus simple d'adopter une prononciation uniforme ; puisqu'il n'en est pas ainsi, nous indiquerons ceux de ces mots qui s'écartent de la prononciation ordinaire.

— Famil. *Archi* marque un grand excès dans la chose à laquelle on l'applique, et équivaut à un superlatif. Archifou, archiparesseux, archipédant, etc.

ARCHIABBÉ. s. m. Hist. ecclés. Titre pris par l'abbé de Cluny quand celui d'*abbé des abbés* fut donné exclusivement à l'abbé du Mont-Cassin.

ARCHIACOLYTE. s. m. Hist. ecclés. Celui qui est au dessus de l'acolyte. C'était autrefois une dignité dans les cathédrales de France ; l'archiacolyte était le chef d'un ordre des chanoines qu'on appelait *acolytes*.

ARCHIAS. Plusieurs personnages de l'histoire ont porté ce nom. Les deux plus connus sont : Archias, qui s'illustra comme architecte, sous le règne et à la cour du roi Hiéron, et Archias d'Antioche, grammairien, rhéteur et sophiste, qui donna des leçons à Cicéron.

ARCHIÂTRE. s. m. (ét. gr., ἀρχή, principauté, et ἰατρός, médecin). Titre du médecin spécialement chargé de la santé du monarque. Marchifus, archiâtre de Childebert, fut le premier qui porta ce titre, et Dodart, archiâtre de Louis XV, fut le dernier. Depuis Louis XV, les archiâtres ont été remplacés par les premiers médecins, les médecins ordinaires et les médecins par quartier du roi.

ARCHIÂTRIE. s. f. Hist. Dignité d'archiâtre.

ARCHICAMÉRIER. s. m. L'un des grands dignitaires de l'empire d'Allemagne. L'électeur de Brandebourg était archicamérier né de l'empire ; il portait le sceptre, dans les marches ou [illegible] a été transporté d'Allemagne en Espagne sous Charles-Quint, et plus tard en Italie. Ce n'était qu'un titre d'honneur. V. CAMÉRIER.

ARCHICHAMBELLAN. s. m. Officier de cour, dont les fonctions répondent à celles de premier valet de chambre. L'office d'archichambellan est originaire d'Allemagne ; aux termes de la bulle d'Or, l'électeur de Brandebourg était archichambellan de l'empire.

ARCHICHANCELIER. s. m. Officier de cour, ayant le droit de signer les diplômes souverains à la tête des grands officiers de la couronne. La création de l'office d'archichancelier remonte en France au IXe siècle. Sous Napoléon, l'archichancelier était, après les princes du sang, le premier dignitaire de l'état. Il présidait le conseil d'état et le conseil des ministres en l'absence de l'empereur. V. CHANCELIER.

— C'était autrefois le chef des *notaires* ou secrétaires d'état.

— *Archichancelier du saint-siége*. Titre du grand chancelier de la cour de Rome.

— *Archichancelier de l'empire*. Dignité de l'empire d'Allemagne. Dès le Xe siècle il y en avait trois. L'électeur de Mayence était *archichancelier de l'empire* pour l'Allemagne ; l'électeur de Cologne pour l'Italie ; et l'électeur de Trèves, pour les Gaules.

— *Archichancelier de l'impératrice*. Titre que portèrent les abbés de Fulde du XIVe au XVIIIe siècle.

ARCHICHANCELLERIE. s. f. V. CHANCELLERIE.

ARCHICHANTRE. s. m. Liturg. Le premier chantre dans certaines églises. Peu usité.

ARCHICHAPELAIN. s. m. Nom donné au grand aumônier de France, sous les premières races de nos rois. || Était anciennement synonyme d'Archichancelier.

ARCHICONFRÉRIE ou **ARCHICONFRATERNITÉ.** s. f. Hist. relig. Réunion de personnes associées pour quelques exercices de piété. Ce mot nous vient de l'Italie, où il y a beaucoup d'archiconfréries, entre autres, celle du Saint-Crucifix, du Gonfalon, de la Mort, des Pèlerins, de Notre-Dame du Mont-Carmel. En France, depuis trois ans, on a établi dans l'Église Notre-Dame des Victoires, à Paris, l'archiconfrérie du Saint-Cœur de Marie pour la conversion des pécheurs.

ARCHICONSUL. s. m. Hist. Titre du président de l'Académie de la Crusca, à Florence.

ARCHIDAMAS ou **ARCHIDAME.** Nom de deux rois célèbres de Lacédémone ; le premier vainquit les Athéniens, et mourut l'an 426 av. J.-C. Le 2e, fils d'Agésilas le Grand, triompha à diverses reprises des ennemis de sa patrie, et mourut les armes à la main.

ARCHIDAPIFER. s. m. Grand maître d'hôtel de la cour impériale d'Allemagne. Ce titre, qui, avant la nouvelle constitution germanique, appartenait à l'électeur de Bavière, était le premier de l'empire et équivalait à celui d'*archiécuyer tranchant*.

ARCHIDIACONAT. s. m. Dignité, office d'archidiacre. Il y a plusieurs archidiaconats dans quelques diocèses, notamment dans le diocèse de Paris.

ARCHIDIACONNÉ. s. m. Circonscription soumise à la juridiction spirituelle d'un archidiacre. Diviser le territoire d'un diocèse en archidiaconnés.

ARCHIDIACRE. s. m. (ét. gr., ἀρχή, commandement ; διάκονος, diacre). C'était originairement le chef des diacres d'une église. Saint Étienne, qualifié dans les Actes des Apôtres comme le premier des diacres de Jérusalem, peut passer pour avoir été le premier archidiacre. L'archidiacre présidait d'abord à la seule distribution des aumônes ; plus tard, par analogie, il fut chargé d'administrer le revenu temporel des églises. Durant les XIe et XIIe siècles, les archidiacres se regardèrent comme juges ordinaires des causes ecclésiastiques, et prirent un rang supérieur dans la hiérarchie, pour le gouvernement intérieur et extérieur de l'Église. En France, on imposa aux archidiacres l'obligation de se faire ordonner prêtres dans l'année de leur promotion.

— Aujourd'hui, dans quelques diocèses, les archidiacres sont institués vicaires-généraux par l'évêque, qui les rend dépositaires de ses pouvoirs. Ils forment la partie active du conseil épiscopal, et reçoivent leur titre de l'église à laquelle ils sont attachés. Tels sont à Paris, les archidiacres de Notre-Dame, de Sainte-Geneviève et de Saint-Denis, qui sont en même temps grands-vicaires du diocèse.

ARCHIDIE. s. f. Foram. Genre de coquille cloisonnée ; c'est le jeune âge d'une *orbiculine*.

ARCHIDIOCÉSAIN, E. adj. Hist. ecclés. Qui dépend d'un archevêché, qui appartient à un archevêché. Dans la congrégation des barthélemites, il y avait un président archidiocésain, chargé de l'administration du diocèse.

ARCHIDION. s. m. (du gr. diminutif d'ἀρχή, origine). Bot. Genre monotype de la famille des mousses phascacées, que l'on trouve dans les terrains argileux et les marais desséchés du centre de l'Europe et en Sardaigne.

ARCHIDRUIDE. s. m. Chef ou pontife des druides.

ARCHIDUC. s. m. Titre de celui dont l'au- [illegible] autres ducs. En France, dès le règne de Dagobert, il y eut un archiduc d'Austrasie ; ceux de Brabant et de Lorraine eurent ce titre plus tard. L'archiduc d'Autriche, qui avait déjà changé son titre de *marquis* contre celui de *duc*, sous Frédéric Ier, en 1156, date de l'an 1450, en vertu d'une concession de Maximilien Ier. Aujourd'hui le titre d'archiduc n'est plus affecté qu'aux princes de la maison d'Autriche.

ARCHIDUCAL, ALE. adj. Qui appartient à un archiduc ou à une archiduchesse. Qui concerne un archiduché.

ARCHIDUCHÉ. s. m. Principauté, terre souveraine au possesseur de laquelle est attaché le titre d'archiduc. V. ARCHIDUC. L'Autriche a été pendant longtemps un archiduché.

ARCHIDUCHESSE. s. f. Femme d'un archiduc. Titre donné à la fille ou à la sœur de

l'empereur d'Autriche. Louis XIII avait épousé l'archiduchesse Anne d'Autriche; Louis XVI, l'archiduchesse Marie-Antoinette; Napoléon, l'archiduchesse Marie-Louise.

ARCHIÉCHANSON. s. m. Hist. Grand chanson de l'empire d'Allemagne. Le roi de Bohême était revêtu de cette dignité.

ARCHIÉCUYER - TRANCHANT. Hist. V. ARCHIDAPIFER.

ARCHIÉPISCOPAL, ALE. adj. (pr. *ar-ki*). Qui appartient à l'archevêque, qui concerne l'archevêque. Droit archiépiscopal. Dignité archiépiscopale. Mitre archiépiscopale. Anneau archiépiscopal. Juridiction archiépiscopale. Siége archiépiscopal.

— Au m. pl., on dit *archiépiscopaux*. Il y a en France treize siéges archiépiscopaux.

ARCHIÉPISCOPAT. s. m. (pr. *ar-ki-é-pi-sko-pa*). Dignité d'archevêque.

— Durée du temps pendant lequel un archevêque a occupé le siége archiépiscopal. M. l'archevêque de Noailles mourut après 34 ans d'archiépiscopat.

ARCHIÈRE. s. f. Ouverture oblongue dans les murs d'un château, par laquelle les archers tiraient des flèches.

— Meurtrière, barbacane. || Lucarne ou trou donnant du jour par une cour ou un jardin.

— A signifié aussi Carquois.

— ARCHIÈRES. s. f. pl. Blas. Sont toujours désignées, quand elles sont d'un émail différent.

ARCHIÉRARCHIE. s. f. Hist. ecclés. Dignité suprême de la hiérarchie. N'a été usité quelquefois que pour désigner la suprématie du pape sur l'Eglise catholique.

ARCHIÉRARQUE. s. m. Hist. ecclés. Chef de la hiérarchie, chef de l'Eglise. Nom donné quelquefois au pape.

ARCHIEUNUQUE. s. m. Chef des eunuques. C'était un des principaux officiers de la cour de Constantinople sous les empereurs grecs.

ARCHIGALLE. s. m. Chef des Galles ou prêtres de Cybèle. V. GALLE.

ARCHIGRELIN. s. m. T. de cord. Cordage commis trois fois, et composé de plusieurs grelins.

ARCHIIMPRIMEUR. s. m. Titre donné par le roi Philippe II à Christophe Plantin, imprimeur à Anvers.

ARCHILÉVITE. s. m. Syn. d'Archidiacre. Ne se dit pas.

ARCHILOQUE. Poète satirique grec, né à Paros, vers l'an 728 avant J.-C.; a joui dans toute l'antiquité d'une réputation égale à celle d'Homère. Il ne nous est parvenu que des fragments informes de ses ouvrages. Chez les Pariens, l'anniversaire de sa naissance fut longtemps célébré comme une fête publique.

ARCHILOQUIEN. adj. m. Poés. Se dit d'une espèce de vers dont Archiloque est l'inventeur. Le vers archiloquien a sept pieds, dont les quatre premiers [illegible]dinairement dactyles et quelquefois spo[illegible]; les trois derniers sont trochées. V. DACTYLIEN, qui est synonyme d'Archiloquien.

ARCHILUTH. s. m. Sorte de grand luth à deux jeux, dont les Italiens se servaient pour accompagner.

ARCHIMANDRITAT. s. m. Dignité, bénéfice que possède un archimandrite. V. ARCHIMANDRITE.

ARCHIMANDRITE. s. m. (ét. gr., ἀρχή, suprématie; μάνδρα, bergerie). Ce mot, seulement en usage aujourd'hui dans l'Eglise grecque, désigne le supérieur d'un couvent d'hommes, ou de simples caloyers. Le costume de l'archimandrite consiste en une large robe noire; une croix d'or lui tombe sur la poitrine, et il porte à la main un bâton incrusté d'or et d'ivoire. Autrefois, ce titre s'appliquait à tout supérieur ecclésiastique; les historiens l'ont quelquefois donné à des archevêques.

ARCHIMAGE. s. m. Chef des mages, chef de la religion établie par Zoroastre chez les anciens Perses.

ARCHIMAGIE. s. f. Partie de l'alchimie qui traite des moyens de faire de l'or.

ARCHI-MARÉCHAL. s. m. Titre autrefois attaché à la personne de l'électeur de Saxe, qui portait en cette qualité l'épée nue devant l'empereur. Ce titre équivalait à celui de grand-maréchal. [illegible]

ARCHIMÈDE. Le plus grand et le plus célèbre géomètre et mécanicien de l'antiquité, né à Syracuse, vers l'an 287 avant J.-C. Il est le premier qui ait donné les moyens de mesurer les solides de révolution. On lui a donné un traité de *la mesure du cercle*, un traité *sur la sphère* et *le cylindre*, *le sphéroïde* et *le conoïde*, un traité *de la spirale*, cité comme un chef-d'œuvre de pénétration et de sagacité. Il est regardé comme l'inventeur de la *mécanique* et de l'*hydrostatique*. Il a établi la loi de *l'équilibre des corps plongés dans un fluide*. Tout le monde connaît la vis qui porte son nom, ainsi que l'invention des miroirs ardents qu'on lui attribue. Descartes s'est prononcé contre la possibilité de cette invention; Buffon a pris la défense d'Archimède. Quoiqu'il en soit, Archimède est l'un des plus grands génies du monde. Lorsque les Romains s'emparèrent de Syracuse, Marcellus donna des ordres pour qu'on épargnât Archimède; mais on dit que celui-ci, absorbé dans ses réflexions, ne s'aperçut pas de la prise de la ville, et fut tué par un soldat qui s'irrita de ne pouvoir obtenir aucune réponse. Archimède était âgé de 75 ans. La meilleure édition de ses œuvres est l'édition princeps, Bâle, 1544; elle est en latin. Il en existe une traduction française, donnée en 1808 par M. Peyrard.

ARCHIMÈRE. s. m. (ét. gr., ἀρχή, dominant; μηρός, cuisse). Entom. Genre de coréens hémiptères de l'Amérique, ayant pour type l'archimère squale du Brésil.

ARCHIMIME. s. m. Chef des acteurs qui jouaient la pantomime à Rome; mime par excellence. Comme les archimimes imitaient parfaitement les manières, la démarche et l'accent des personnes qu'on leur désignait, on s'en servit d'abord au théâtre, ensuite aux fêtes, et enfin aux funérailles. Couverts d'un masque qui représentait les traits du défunt, ils reproduisaient aussi fidèlement que possible tout ce que ce dernier avait, dit-on, fait pendant sa vie.

ARCHIMINISTRE. s. m. Titre donné au premier ministre, sous les premières races de nos rois.

ARCHIMONASTÈRE. s. m. Monastère chef d'ordre ou de congrégation. Se disait aussi d'un monastère célèbre pour le distinguer. C'est ainsi que les monastères de Cluny, de Savigny, etc., sont appelés *archimonastères* dans quelques chartes.

ARCHINE. s. f. (rad. *arche*). Petite arche. || Cintre formé dans la charpente qui soutient les terrains d'une carrière.

— Mesure de longueur usitée en Russie et équivalant à 72 centimètres de France. L'archine est aussi usitée en Turquie et en Perse.

— Hist. anc. Nom d'un tyran d'Argos.

ARCHINOBLE. adj. des 2 g. Qui est très-noble, qui est infatué de sa noblesse. S'emploie ironiq. et famil. Sache, mon ami, que les comédiennes sont nobles, *archinobles*, par les alliances qu'elles contractent avec les grands seigneurs. (Le Sage.)

ARCHINOTAIRE. s. m. Chef des notaires. Nom donné autrefois au chancelier de France.

ARCHINTO (Octave). Un des plus grands antiquaires du XVII° siècle, né à Milan. || ARCHINTO (Charles). Né à Milan en 1669; y fonda une académie des sciences et des arts, et forma la *Société palatine*, à qui l'on doit tant d'éditions précieuses. Mourut en 1732.

ARCHIPATELIN, INE. adj. et s. (ét., V. ARCHI et PATELIN). Patelin à l'excès, fourbe très-adroit. Homme archipatelin. Femme archipateline. Etre archipatelin. Faire l'archipatelin. C'est une archipateline. Fam.

ARCHIPÉDANT, ANTE. adj. et s. Qui est très-pédant, d'un pédantisme insupportable. Fam. et ironiq.

ARCHIPEL. s. m. (ét. gr., ἀρχή, principauté; πέλαγος, mer, mer principale). Géogr. Nom donné par les anciens, et conservé par les géographes modernes, à la portion de la mer Méditerranée parsemée d'un grand nombre d'îles située entre l'Asie-Mineure et la Grèce. L'Archipel, appelé par les Turcs *Adalat derchisi*, s'étend entre le 34° 48′ et 41° latitude nord, et entre 20° 30′ et 25° 50′ de longitude, dans une longueur du nord au sud d'environ 600 kil., et d'une largeur d'environ 400 kil. La navigation de l'Archipel est réputée fort dangereuse à cause des coups de vent qui y règnent fréquemment et du grand nombre de rochers et d'îlots cachés sous la mer. Les principales îles de l'archipel sont : *Scyros, Eubée, Samothrace, Ténédos, Lesbos, Délos, Naxos, Paros, Cythère, Chio, Samos, Icaros, Pathmos, Cos, Rhodes, Crète*. Ces îles sont bien déchues de leur ancienne splendeur. Elles sont situées sous un climat doux, tempéré, et produisent des fruits et des vins renommés, de l'huile, du coton, de la soie, du miel, de la cire; on y fabrique des étoffes légères. Les habitants sont adonnés au commerce, excellents marins, astucieux, d'un caractère farouche, aimant beaucoup la piraterie.

— Le mot *archipel* s'applique généralement à tous les groupes d'îles, tels que l'*archipel Arctique*, ou terres arctiques; l'*archipel des Aleoutiennes*, dans le détroit de Behring; l'*archipel des Antilles*, dans le golfe du Mexique; l'*archipel des Gallapagos*, sous l'équateur; l'*archipel Britannique*, comprenant l'Irlande, la Grande-Bretagne, les Orcades, etc.; l'*archipel des Mariannes*, l'*archipel des Carolines*, [illegible]

ARCHIPÉRACITE. s. m. (formé du gr. ἀρχή, premier, et du chaldéen *pharasch*, interprète). Ministre chargé de lire et d'expliquer le texte de la loi et des prophètes dans les synagogues des Juifs.

ARCHIPIRATE. s. m. Chef de pirates. || Fig. et fam. Vieil usurier, prêteur impitoyable qui spécule sur les malheurs d'autrui et place son argent à des intérêts exorbitants.

ARCHIPOÈTE. s. m. (ét., V. ARCHI et POÈTE). Nom donné à quelques poètes, mais le plus souvent par dérision. Signifie, par antiphrase, Mauvais faiseur de vers, mauvais rimeur.

ARCHIPRESBYTÉRAL, ALE. adj. (pr. *ar-chi*; ét., V. ARCHIPRÊTRE). Qui concerne l'archiprêtre. Domicile archipresbytéral. Dignité archipresbytérale. Droits archipresbytéraux. Fonctions archipresbytérales.

ARCHIPRÊTRE. s. m. (ét. gr., ἀρχός, chef, πρεσβύτερος, âgé). Prêtre désigné par l'évêque pour être le chef de tous les autres, et qui était ordinairement le plus ancien. Il n'y avait primitivement qu'un seul archiprêtre, qui était attaché à la cathédrale; mais dès le VI° siècle, les évêques en établirent plusieurs qui avaient inspection sur un district plus ou moins étendu. Aujourd'hui, dans la plupart des diocèses, ce titre est resté soit comme une dignité du chapitre, soit comme attaché à certaines cures principales, et n'est qu'une simple dénomination honorifique, sans aucun droit ni aucune juridiction.

ARCHIPRÊTRÉ. s. m. C'était autrefois le territoire soumis à la juridiction d'un archiprêtre. || Dignité d'archiprêtre. Conférer un archiprêtré. Nommer à un archiprêtré. || Lieu où il y a un archiprêtre. || Demeure de l'archiprêtre. Aller à l'archiprêtré. Loger à l'archiprêtré.

ARCHIPRIEUR. (ét., V. ARCHI et PRIEUR). s. m. Titre que l'on donnait au grand maître des Templiers.

ARCHIPRIEURÉ. s. m. Autrefois synonyme d'Archidiaconé et d'Archiprêtré.

ARCHI-SOUS-DIACRE. s. m. Le premier des sous-diacres dans l'Eglise romaine.

ARCHISYNAGOGUE. s. m. (en lat. *archisynagogus*; et. gr., σύν, ensemble; ἄγω, conduire). On donnait autrefois ce nom, dans l'Eglise grecque, aux assesseurs ou conseillers du patriarche. Chef de la synagogue, chez les Juifs.

ARCHITECTE. s. m. (ét. gr., ἀρχός, chef; τέκτων, ouvrier). Celui qui possède l'architecture ou l'art de bâtir, et dont le travail consiste à dresser le plan et le devis d'un édifice et à faire quelquefois aussi exécuter les constructions. Un bon architecte est plus que le *chef des ouvriers*, selon le sens matériel du mot; c'est un artiste, dont les connaissances doivent être très-variées, car il est nécessaire qu'il ait des notions théoriques de tous les arts, de toutes les sciences qui ont avec l'architecture un rapport quelconque. Tous les grands peintres de l'Italie, à l'époque de la renaissance, Giotto, Michel-Ange, Raphaël, Jules Romain, Polidoro, Vasari, Jean de Bologne, furent en même temps sculpteurs et *architectes*. (Encycl. cath.) Celui qui taille des colonnes ou qui élève un côté de bâtiment n'est qu'un maçon; mais celui qui a pensé tout l'édifice, et qui en a toutes les proportions dans sa tête, est le seul *architecte*. (Fén.) Les *architectes* ont ruiné Louis XIV. (Napol.) Les comptes des *architectes* sont des grimoires auxquels eux-mêmes n'entendent rien. (Id.) Les *architectes* ruinent l'état et les particuliers. (Id.)

— Jurispr. L'architecte est responsable de la solidité des constructions dont il a dressé les plans et les devis pendant dix ans, à partir du jour où les travaux ont été terminés. Il a un privilége comme créancier sur les édifices qu'il a construits, pour le paiement du prix ou portion de prix qui lui est dû.

— Fig. Se dit de Dieu. L'architecte éternel. Le grand architecte. Le suprême architecte. L'architecte de l'univers. Je trace ici un plan de la sainte Eglise, selon le dessein éternel de son divin *architecte*. (Boss.) Moïse nous a enseigné que ce puissant *architecte* (Dieu) à qui les choses coûtent si peu, a voulu les faire à plusieurs reprises. (Id.) De l'univers l'*architecte* suprême. (L. Rac.)

— Se dit aussi des personnes et des choses personnifiées. Montesquieu fut l'*architecte* qui mit ces matériaux épars en œuvre, en les faisant entrer dans l'édifice de la science sociale. (Bonnin.)

. . . . Ce nid qu'avec tant d'art
Au même ordre toujours *architecte* fidèle,
A l'aide de son bec maçonne l'hirondelle.
(L. RACINE.)

— Syn. comp. ARCHITECTE. ENTREPRENEUR. L'*architecte* dresse les plans de l'édifice. L'*entrepreneur* bâtit l'édifice d'après les plans de l'architecte. L'*architecte* devient aussi *entrepreneur* quand il se charge lui-même de l'exécution de ses plans.

ARCHITECTONIQUE. adj. des 2 g. (du gr. ἀρχιτεκτονικός, qui connaît la structure, la forme). Phys. Se dit de tout ce qui donne à une chose la régularité de forme convenable à la nature et à la destination de cette chose.

— Philos. *Esprit architectonique*. Faculté de former ou de transformer.

— Archit. Se dit des procédés, des découvertes [illegible] chitecture. || [illegible] tions mécaniques qui entrent dans la construction des édifices.

— S'emploie substantivement. Etudier, enseigner l'architectonique.

ARCHITECTONOGRAPHE. s. m. (ét. gr., ἀρχός, τέκτων, architecte; γράφω, je décris). Ecrivain qui s'occupe de l'histoire et de la description des bâtiments. Autrefois on qualifiait d'historiographe des bâtiments, l'architectonographe chargé d'écrire l'histoire des bâtiments de la couronne.

ARCHITECTONOGRAPHIE. s. f. Archit. Description des bâtiments.

ARCHITECTURE. s. f. (en lat. *architectura*; en gr. ἀρχιτεκτονία, même signification). Art de composer les édifices par le moyen du dessin. Art de bâtir.

— Signifie aussi l'ensemble d'un édifice considéré sous le rapport de l'art ou du système de sa composition et de ses ornements. On dit, dans ce sens : Un édifice de belle architecture, un projet de belle architecture.

— L'architecture proprement dite se compose des ordres imaginés par les Grecs, et de ces mêmes ordres et des arcades tels que les Romains les employèrent jusqu'au temps de la translation du siége impérial à Constantinople. (V. ORDRES d'architecture.) L'Egypte est le berceau de l'architecture; et nous sommes disposés à croire que les Grecs, sans vouloir rien ôter de leur immense mérite, ne sont qu'heureux imitateurs des Egyptiens, plus anciens qu'eux. (Encycl. cathol.) L'*architecture*, comme tous les arts, est composée de deux parties distinctes : la partie technique et la partie artistique. (E. Breton). L'*architecture*, en apparence plus tributaire de la matière que les autres arts, laisse peut-être un champ plus vaste au développement du génie; la peinture, la sculpture trouvent leurs modèles dans la nature; l'architecture doit tout créer, tout trouver en elle-même. (Id.) Jusque dans la cabane du charbonnier on peut faire de l'*architecture*. (Napol.) Dans la pensée de Napoléon, les grands monuments de l'*architecture* devaient être consacrés à la gloire des nations, et surtout à leur gloire militaire. (D.-Hinard.)

— Se dit au pluriel. Omiss. des diction. La terre est une vaste table où la nature sert à ses convives plusieurs services dans des palais de différentes *architectures*. (B. de St-P.) Les fenêtres sont encadrées d'ornements et d'*architectures*. (Th. Gautier.)

— *Architecture civile*. Celle qui a pour objet la construction des édifices propres aux différents usages de la vie; tels sont les églises, les palais des rois, les hôtels des riches, les maisons des particuliers, l'habitation du pauvre, les ponts, les amphithéâtres, les places publiques, les arcs de triomphe etc. || L'architecture civile se nomme absolument *architecture*.

— *Architecture militaire*. Art de fortifier les villes, les châteaux, les lieux exposés à l'invasion ennemie, durant la guerre.

— *Architecture navale*. Celle dont l'objet est de construire des vaisseaux et des navires de tout genre et de toute grandeur, des ports, des môles, des jetées, des chantiers, des magasins, des arsenaux.

— *Architecture hydraulique*. Art de construire des machines pour la conduite des eaux.

— *Architecture ancienne*, ou *du moyen âge*, ou *architecture byzantine*. Celle qui procède de l'architecture romaine combinée avec le genre de construction en usage de temps immémorial dans l'Orient. Telle est à Constantinople, l'architecture de Sainte-Sophie, et à Venise, celle de Saint-Marc.

— *Architecture gothique*. Celle qui procède des lourdes constructions des Goths, de l'architecture ancienne ou byzantine, et de ce système de constructions beaucoup plus légères, beaucoup plus hardies, dont l'Europe est redevable aux architectes des XII° et XIII° siècles. Une dénomination plus convenable serait celle d'*architecture allemande*, *française* ou *normande*.

— *Architecture en perspective*. Celle dans laquelle les [illegible] semblables d'un même morceau, telles [illegible] colonnes d'un péristyle ou les arcades d'un portique, vont en diminuant et en se rapprochant les unes des autres, à mesure qu'elles se prolongent, afin d'imiter les effets naturels de la perspective, et de faire paraître le portique ou le péristyle plus étendu qu'il n'est en effet. Cette architecture est peu en usage.

— *Architecture feinte*. Celle que l'on figure en peinture sur une muraille ou sur une toile de décoration.

— *Architecture de jardinage*. Imitation que l'on fait en treillage ou au moyen de charmilles et d'arbres taillés, des portiques, des voûtes, des arcs de triomphe, et autres semblables compositions d'architecture.

ARCHITECTURAL, ALE. adj. Qui concerne l'architecture, qui a rapport à l'architecture. On appelle ainsi les façades *architecturales* qui accompagnent les autels. (Th. Gauth.) Le goût des décorations *architecturales* a dû nécessairement suivre de près les progrès de l'architecture. (Mariès.)

ARCHITECTURER. v. a. 1 conj. Syn. de Construire. Ne se dit que dans le style burlesque.

[illegible] de cuivre fin, inventée par Archimède, qui lance des balles de fer avec beaucoup de force et beaucoup de bruit. L'architonnerre est aussi appelé Canon à vapeur.

ARCHITRAVE. s. f. (du gr. ἀρχός, principal; et du lat. *trabs*, poutre). Archit. Partie inférieure de l'entablement, qui lui-même est la partie supérieure d'un ordre d'architecture, et forme quelquefois le couronnement d'une construction dans la décoration de laquelle n'entre aucun ordre proprement dit. V. ENTABLEMENT.

— *Architrave coupée*. Celle qui est interrompue par l'ouverture ou par la traverse du chambranle d'une fenêtre. || *Architrave mutilée*. Celle dont on retranche quelquefois la saillie, en l'arrasant avec la frise. Ces deux sortes d'architraves sont d'un mauvais effet.

— Signifie aussi l'ensemble d'un édifice considéré sous le rapport de l'art ou du système de sa composition et de ses ornements. On dit, dans ce sens : Un édifice de belle architecture, un projet de belle architecture.

— L'architecture proprement dite se compose des ordres imaginés par les Grecs, et de ces mêmes ordres et des arcades tels que les Romains les employèrent jusqu'au temps de la translation du siége impérial à Constantinople. (V. ORDRES d'architecture.) L'Egypte est le berceau de l'architecture ; et nous sommes disposés à croire que les Grecs, sans vouloir rien ôter de leur immense mérite, ne sont qu'heureux imitateurs des Egyptiens, plus anciens qu'eux. (Encycl. cathol.) *L'architecture*, comme tous les arts, est composée de deux parties distinctes : la partie technique et la partie artielle. (E. Breton). *L'architecture*, en apparence plus tributaire de la matière que les autres arts, laisse peut-être un champ plus vaste au développement du génie ; la peinture, la sculpture trouvent leurs modèles dans la nature ; l'architecture doit tout créer, tout trouver en elle-même. (Id.) Jusque dans la cabane du charbonnier on peut faire de l'*architecture*. (Napol.) Dans la pensée de Napoleon, les grands monuments de l'*architecture* devaient être consacrés à la gloire des nations, et surtout à leur gloire militaire. (D.-Hinard.)

— Se dit au pluriel. Omiss. des dictionn. La terre est une vaste table où la nature sert à ses convives plusieurs services dans des palais de différentes *architectures*. (B. de St-P.) Les fenêtres sont encadrées d'ornements et d'*architectures*. (Th. Gautier.)

— *Architecture civile*. Celle qui a pour objet la construction des édifices propres aux différents usages de la vie ; tels sont les églises, les palais des rois, les hôtels des riches, les maisons des particuliers, l'habitation du pauvre, les ponts, les amphithéâtres, les places publiques, les arcs de triomphe etc. || L'architecture civile se nomme absolument *architecture*.

— *Architecture militaire*. Art de fortifier les villes, les châteaux, les lieux exposés à l'invasion ennemie, durant la guerre.

— *Architecture navale*. Celle dont l'objet est de construire des vaisseaux et des navires de tout genre et de toute grandeur, des ports, des môles, des jetées, des chantiers, des magasins, des arsenaux.

— *Architecture hydraulique*. Art de construire des machines pour la conduite des eaux.

— *Architecture ancienne*, ou *du moyen âge*, ou *architecture byzantine*. Celle qui procède de l'architecture romaine combinée avec le genre de construction en usage de temps immémorial dans l'Orient. Telle est à Constantinople, l'architecture de Sainte-Sophie, et à Venise, celle de Saint-Marc.

— *Architecture gothique*. Celle qui procède des lourdes constructions des Goths, de l'architecture ancienne ou byzantine, et de ce système de constructions beaucoup plus légères, beaucoup plus hardies, dont l'Europe est redevable aux architectes des XIIe et XIIIe siècles. Une dénomination plus convenable serait celle d'*architecture allemande*, *française* ou *normande*.

— *Architecture en perspective*. Celle dans laquelle les [illegible] semblables d'un même morceau, telles que les colonnes d'un péristyle ou les arcades d'un portique, vont en diminuant et en se rapprochant les unes des autres, à mesure qu'elles se prolongent, afin d'imiter les effets naturels de la perspective, et de faire paraître le portique ou le péristyle plus étendu qu'il n'est en effet. Cette architecture est peu en usage.

— *Architecture feinte*. Celle que l'on figure en peinture sur une muraille ou sur une toile de décoration.

— *Architecture de jardinage*. Imitation que l'on fait en treillage ou au moyen de charmilles et d'arbres taillés, des portiques, des voûtes, des arcs de triomphe, et autres semblables compositions d'architecture.

ARCHITECTURAL, ALE. adj. Qui concerne l'architecture, qui a rapport à l'architecture. On appelle ainsi les façades *architecturales* qui accompagnent les autels. (Th. Gauth.) Le goût des décorations *architecturales* a dû nécessairement suivre de près les progrès de l'architecture. (Mariès.)

ARCHITECTURER. v. a. 1re conj. Syn. de Construire. Ne se dit que dans le style burlesque.

de cuivre fin, inventée par Archimède, qui lance des balles de fer avec beaucoup de force et beaucoup de bruit. L'architonnerre est aussi appelé Canon à vapeur.

ARCHITRAVE. s. f. (du gr. ἀρχός, principal, et du lat. *trabs*, poutre). Archit. Partie inférieure de l'entablement, qui lui-même est la partie supérieure d'un ordre d'architecture, et forme quelquefois le couronnement d'une construction dans la décoration de laquelle n'entre aucun ordre proprement dit. V. ENTABLEMENT.

— *Architrave coupée*. Celle qui est interrompue par l'ouverture ou par la traverse du chambranle d'une fenêtre. || *Architrave mutilée*. Celle dont on retranche quelquefois la saillie, en l'arrasant avec la frise. Ces sortes d'architraves sont d'un mauvais effet.

— Mar. Pièce de bois servant d'appui au-dessous de la plus basse partie de l'arcade, dans un navire.

ARCHITRAVÉ, ÉE. adj. (ét., V. ARCHITRAVE). Se dit d'une colonne à laquelle on a ajouté une architrave.

ARCHITRAVÉE. s. f. (ét., V. ARCHITRAVE). Corniche accompagnée d'une architrave.

ARCHI-TRÉSORIER. s. m. Hist. Dignité dont l'électeur palatin était revêtu dans l'ancien empire d'Allemagne. L'une de ses principales fonctions, et, pour mieux dire, la seule qu'il remplissait, c'était de précéder à cheval l'empereur le jour du couronnement, et de répandre sur la place publique des pièces d'or et d'argent. Sous Napoléon, il y avait un archi-trésorier dont les fonctions étaient à peu près honorifiques ; c'était le troisième grand dignitaire de la couronne.

ARCHITRICLIN. s. m. (ét. gr., ἀρχός, chef ; τρεῖς, trois ; κλίνη, lit, salle à manger). Antiq. Ordonnateur d'un festin, maître d'hôtel. L'architriclin était chargé de tout ce qui concernait le service goûtait et distribuait le vin aux convives.

— Se dit famil. et plaisamm. chez les modernes. Notre *architriclin* a fort mal rédigé le menu du repas. (Rep.)

Je m'érige aux repas en maître *architriclin*,
Je suis le chansonnier et l'âme du festin.
(REGNARD.)

Que ce réduit est agréable !
Mille plaisirs, nulle façon :
L'hôtesse en est toujours aimable ;
Et le nom
De notre cher *architriclin*
Rime au bon vin.
(DE CHAULIEU.)

ARCHITRÔNE. s. m. Titre donné à la ville d'Aix-la-Chapelle par Charlemagne, premier empereur d'Occident, qui y fit sa résidence et y tint le siége de l'empire.

ARCHIVAIRE. s. m. Syn. d'Archiviste. Inusité.

ARCHIVES. s. f. pl. (du lat. *archivum*, formé du gr. ἀρχαῖος, ancien). Anciens titres ou chartes contenant les droits, prétentions, priviléges, concessions, prérogatives, etc., d'une maison, d'une famille, d'une communauté, d'une ville, d'un pays. Mettre, déposer aux archives. Conserver les archives. Dépôt des archives. Direction des archives. Archives nationales. Archives royales. Archives publiques. Archives françaises. Les archives de la couronne. Le trésor des archives. Garde des archives. Dépôt des archives. Mettre aux archives. Déposer aux archives. Feuilleter, consulter, classer les archives.

— Polit. Les plus anciens peuples ont eu des archives. Les Hébreux les placèrent dans l'arche et le tabernacle, ensuite dans le temple. Ce fut aussi dans le temple que les Grecs conservèrent leurs archives avec le trésor sacré. Les rois de France portaient partout avec eux les archives du royaume, afin, dit une charte, que les mêmes gardes posées pour la sûreté de leur personne missent aussi à couvert un trésor aussi précieux. Philippe-Auguste, surpris, en 1194, par son ennemi le roi d'Angleterre, perdit ses archives, ses équipages et le sceau royal.

Tandis qu'entre des mains à sa gloire attentives,
La France confiera de ses saintes *archives*
Le dépôt solennel. (J.-B. ROUSS.)

— Lieu où les archives sont déposées et gardées. Les archives de France sont déposées à l'hôtel Soubise. Aller aux archives. Venir des archives.

— Les archives de France sont divisées en six sections : législative, administrative, historique, topographique, domaniale et judiciaire. L'autorité pontificale établit de très-bonne heure des *archives* ecclésiastiques ; elles renfermaient à la fois les livres saints, les lettres des évêques, les actes des conciles et les titres de propriété. (Champ.-Figeac.)

— Fig. *Les archives du monde*. Comme dans l'histoire civile on consulte les titres, on recherche les médailles, etc., de même dans l'histoire naturelle il faut fouiller les *archives du monde*. (Buff.) Sans doute, il faut bien que les *archives* du temps périssent. (Rivarol.)

— Fig. Les bibliothèques sont les archives de la science, du savoir. Des sottises de l'homme orgueilleuses *archives*. (***)

ARCHIVIOLE. s. f. Luth. Ancien instrument de musique composé d'une espèce de clavecin auquel était adapté le mécanisme d'une manivelle. || ARCHIVIOLE DE LYRE. Instrument à cordes dont on se servait il n'y a pas encore bien longtemps en Italie, et qui avait de la ressemblance avec la lyre et la guitare ; il avait un manche très-large sur lequel on montait douze à seize cordes.

ARCHIVISTE. s. m. Celui qui est préposé à la conservation du dépôt des archives. Place d'archiviste. Solliciter, obtenir, remplir une place d'archiviste. Archiviste de la couronne.

— Celui qui étudie, qui compulse des archives.

— *Archiviste paléographe*. Élève de l'école des Chartes, qui, après examen, jouit des droits aux places d'archivistes ou de bibliothécaires.

ARCHIVOLTE. s. f. (ét. lat., *arcus*, arc ; *volutus*, roulé). Archit. Moulure plus ou moins large, en saillie, sur la tête des voussoirs d'une arcade dont elle suit et orne le contour d'une imposte à l'autre. Les moulures des *archivoltes* imitent celles des architraves, et ne doivent, par conséquent, recevoir que des ornements en proportion avec la nature des ordres. (Quatrem.)

— *Archivolte rustique*. Celle qui n'a que des moulures très-simples qu'interrompent des bossages unis ou vermiculés.

— *L'archivolte retournée*. Celle dont la moulure, après s'être arrêtée à l'imposte, fait un retour d'équerre, et se prolongeant sur toute la largeur du pied-droit ou du trumeau, va rejoindre l'imposte de l'arcade voisine.

ARCHON. s. m. (du gr. ἄρχων, prince). Entom. Genre de coléoptères pentamères, ayant pour seule espèce l'archon émarginé.

ARCHONTAT. s. m. (ét., V. ARCHONTE). Dignité d'archonte.

— Temps pendant lequel l'archonte était en charge.

ARCHONTE. s. m. (pr. *ar-kon-te* ; du gr. ἄρχων, chef). Hist. anc. Nom donné à des magistrats élus à vie, entre lesquels, après la mort de Codrus, les Athéniens divisèrent l'autorité royale. Bientôt les archontes ne furent élus que pour dix ans ; et plus tard, dès le temps de Solon, par exemple, le pouvoir fut confié pour un an seulement à neuf archontes. Sous les empereurs romains, plusieurs villes grecques ont eu deux archontes pour premiers magistrats. Les seigneurs de la cour des empereurs grecs et les évêques sont quelquefois appelés *archontes*. || *L'archonte des archontes* était gouverneur général ou gouverneur de province. || *L'archonte des églises* avait l'intendance sur les églises et même sur les monastères. || *L'archonte de l'Evangile* gardait le livre des Evangiles pour les saints mystères. || *L'archonte des lumières* disposait les catéchumènes au baptême.

— ARCHONTE. Hist. ecclés. Nom que les archontiques donnaient aux êtres surnaturels, aux substances intellectuelles, espèces d'anges subordonnés à Dieu, mais laissés libres dans leur action, auxquels ils attribuaient la création du monde.

— ARCHONTE. Moll. Genre de coquille microscopique, de la famille des hyales.

ARCHONTIQUE. s. des 2 g. Hist. ecclés. Nom donné à des hérétiques de la fin du second siècle, qui prétendaient que les principautés (le 4e des 9 ordres d'esprits célestes) avaient créé le monde. Les archontiques niaient les sacrements et la résurrection des morts ; c'était une branche des valentiniens.

ARCHURE. s. f. (formé de *arche*). Technol. Planches cintrées dans lesquelles on enferme les meules d'un moulin à farine, et que l'on démonte quand les meules ont besoin d'être rebattues.

ARCHYTAS DE TARENTE. Philosophe, mathématicien et homme d'état, né entre l'an 430 et 440 avant notre ère.

ARCHYTÉE. s. f. (du lat. *architæa*). Bot. Genre de la famille des ternstrœmiacées laplacées, arbrisseau du Brésil.

ARCIFÈRE. s. m. (du lat. *arcus*, arc. et *ferens*, qui porte). Astron. Nom du Sagittaire, l'un des douze signes du Zodiaque.

ARCILIÈRES. s. f. pl. Charp. Pièces de bois cintrées et tournant sur place, qui servent dans la construction d'un bateau foncet.

ARCIMBALDE. s. f. Bot. Sous-genre de la famille des éricacées, fondé sur le menziesie globuleux.

ARCINELLE. s. f. Moll. Nom vulgaire du genre cardite.

ARCIS-SUR-AUBE. (en lat. *Arciaca* ; ét. celt., *ars*, colline ; *ach*, eau, rivière, c'est-à-dire ville sur une colline au bord de la rivière). Géogr. Petite ville, ch.-l. d'arrond. du dép. de l'Aube, une des plus anciennes des Gaules, célèbre dès le VIe siècle. La reine Brunehaut s'y retira et y tint sa cour vers 5?? ; incendiée en 1720 et en 1727 ; entièrement rétablie.

— ARCIS-SUR-AUBE (Combats d'). Entre les Français et les alliés, sans résultats décisifs, 20 et 21 mars 1814. Napoléon a son cheval tué sous lui.

ARCO. s. m. T. de fonderie. Parties de métal tombées dans les cendres, d'où on les retire en criblant ces cendres.

— Musiq. Mot ordinairement placé au-dessous de la portée et après un *pizzicato*, pour marquer qu'il faut reprendre l'archet.

ARCOLE. Géogr. Village d'Italie, à quelques lieues de Vérone [illegible] faits d'armes les plus célèbres de la campagne de 1796. Bonaparte y livra aux Autrichiens une bataille qui dura trois jours consécutifs ; il courut plusieurs fois danger de la vie, surtout lorsqu'il s'élança sur le pont d'Arcole, un drapeau à la main, et sous le feu meurtrier des ennemis que n'osaient plus affronter les colonnes françaises. Son audace et ses combinaisons savantes se révélèrent à Arcole avec le plus grand éclat.

ARÇON. s. m. (du lat. *arcus*, arc). T. de sellier. Nom donné à chacune des deux pièces de bois cintrées formant le corps d'une selle de cheval, au moyen d'une branche de fer qui les joint l'une à l'autre. Arçon antérieur ou de devant. Arçon postérieur ou de derrière. Pommeau de l'arçon. Garot de l'arçon. Mamelles de l'arçon. Pointes de l'arçon. Arçon mobile, nervé, serré. Arçon à corps. Etre ferme sur ses arçons, dans ses arçons.

— *Pistolets d'arçon*. Ceux que l'on porte ordinairement à l'arçon de la selle.

— *Vider les arçons, perdre les arçons*. Être désarçonné, tomber, être renversé de cheval. Fig. Se laisser décontenancer dans une discussion ; ne savoir que dire, que faire, quel parti prendre.

— *Être ferme sur ses arçons, dans ses arçons*. Etre ferme dans ses opinions, dans ses principes ; les soutenir avec force et talent.

— Instrument en forme d'archet de violon qui sert aux chapeliers, bourreliers, et généralement à tous les artisans qui travaillent le poil, la laine ou le coton, à diviser les matières et à les séparer des ordures qu'elles contiennent. Dans plusieurs établissements on a substitué à l'arçon un cylindre tournant, percé de petites fentes longitudinales dans lesquelles on insère des cordes de boyau tendues convenablement.

— Agric. Sarment de vigne, à cinq ou six jeux, que l'on courbe en cercle de manière à ramener son extrémité vers sa base.

ARÇONNAGE. s. m. (formé de *arçon*). Arts et mét. Action d'arçonner, de préparer avec l'arçon les poils, la laine, etc. Résultat de cette action. Arçonnage du poil. Arçonnage de la laine. Arçonnage de la ouate. Arçonnage de la soie. Arçonnage du coton destiné à la filature.

— Action de recourber un sarment de vigne en arçon.

ARÇONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Arçonner, S'emploie adjectivement. Poil arçonné. Laine arçonnée. Cotons arçonnés. Les arçonneurs sont exposés aux émanations dangereuses du mercure et des acides que laisse échapper le poil *arçonné*. (Lenorm.)

ARÇONNER. v. a. 1re conj. (rad. *arçon*). Préparer les poils, la laine, le coton, la soie, avec l'arçon pour les ouvrir et les disposer à bien feutrer. Ceux qui *arçonnent* les poils soumis à l'opération du sécrétage sont exposés à des émanations acides et mercurielles dangereuses, qui occasionnent de très-graves maladies. (Évrard.) C'est avec un cylindre tournant que depuis quelque temps, à Paris, on *arçonne* les matelas, et cette méthode est préférable au cardage. (Lenorm.) Quand on fait tourner l'axe du cylindre, la vibration des cordes *arçonne* et nettoie parfaitement la matière qui est dans le cylindre. (Id.) On *arçonne* la ouate, le coton, etc., de la même manière que la laine. (Id.)

— Agric. Recourber un arçon, un sarment de vigne pour le rendre plus productive.

— S'ARÇONNER. v. pron. Être arçonné.

ARÇONNEUR, EUSE. s. Arts et mét. Celui, celle qui travaille le poil, la laine ou le coton, avec l'instrument qu'on appelle arçon. Les *arçonneurs* sont exposés à avaler la poussière et les filaments que leur travail fait sans cesse voltiger autour d'eux, ce qui nuit beaucoup à leur santé. || S'emploie adjectiv. A l'aide d'un outil qu'on nomme *coche*, l'ouvrier *arçonneur* met en mouvement la corde à boyau. (Franc.)

ARÇONNIER. s. m. (rad. *arçon*). Arts et mét. Fabricant d'arçons. Synonyme de Sellier.

ARCOPAGE. s. m. (ét. gr., ἄρκος, pour ἄρκτος, ours ; πάγος, hauteur). Entom. Genre de coléoptères dimères, réuni ordinairement au genre bythine.

ARCOT. s. m. V. ARCO.

ARCTATION. s. f. (pr. *ark-ta-ci-on* ; du lat. *arctatio*, rad. *arctus*, étroit). Pathol. Rétrécissement d'un orifice.

ARCTIDÉE. Mamm. V. ARTIDÉE.

ARCTICOLE. adj. des 2 g. (ét. lat., *arcticus*, arctique, nord ; *colo*, j'habite). Entom. Se dit des insectes qui habitent de préférence les contrées les plus voisines du pôle arctique. || ARCTICOLES. s. m. pl. Groupe de lépidoptères diurnes.

ARCTIE. s. f. (du gr. ἄρκτος, ours). Entom. Genre de lépidoptères nocturnes ayant pour type l'arctie couleur de suie.

ARCTIER. s. m. (pr. *ark-ti-é* ; rad. *arc*). Arts et m. Fabricant d'arcs et de flèches ; celui qui les vend. Il n'est plus qu'un petit nombre d'ouvriers qui fabriquent des arcs ; ils prennent le nom d'*arctiers-flèchiers*.

ARCTION. s. m. (pr. *ark-ci-on* ; du gr. ἄρκτος, ours). Bot. Genre de plantes vivaces et sans tige, d'Europe et des montagnes de la Perse, ayant pour type l'arction lanugineux.

[illegible] rad. ἄρκτος, ourse, nord). Septentrional. Cercle arctique. Pôle arctique. Terres arctiques. Régions arctiques. Hémisphère arctique.

— ARCTIQUE. s. m. Ichthyol. Nom spécifique donné à plusieurs poissons, à une espèce du genre chimère, à une autre du genre saumon.

ARCTISCON. Systolides. Petit animal articulé très-voisin du tardigrade.

ARCTITIS. s. m. Mamm. V. PARADOXURE.

ARCTITITE. s. f. Minér. Syn. de Wernérite.

ARCTITUDE. s. f. (du lat. *arctitudo*, rad. *arctus*, étroit). Didact. Rétrécissement. || Pathol. Rétrécissement du canal intestinal, constipation.

— Signifie proprement l'Étrécissement des parties génitales de la femme, d'où résulte l'impossibilité de consommer le mariage.

— Réunion par la suture ou l'infibulation.

ARCTIZITE. s. f. Minér. Un des noms de la parandine.

ARCTOCÉPHALE. Mamm. V. PHOQUE.

ARCTOCORIS. s. m. (ét. gr., ἄρκτος, ours ; κόρις, punaise). Entom. Genre de la famille des scutellériens hémiptères, dont le corps est entièrement couvert de poils laineux et les jambes munies de quatre rangées d'épines ; il a pour type l'arctocoris couleur de suie, d'Europe.

ARCTOCRANIE. s. f. Bot. Nom donné aux espèces de cornus à tiges herbacées.

ARCTODE. s. m. (diminutif d'ἄρκτος, ours). Entom. Genre de coléoptères pentamères ayant pour type l'arctode velu.

ARCTOGÈRE. s. m. (ét. gr., ἄρκτος, boréal ; γέρων, vieillard). Bot. Genre de la famille des composées, très-petite plante vivace de la Sibérie transbaïcalienne.

ARCTOMYDE. adj. des 2 g. Mamm. Qui ressemble ou qui tient aux arctomydes. || ARCTOMYDES. s. m. pl. Classe de mammifères ayant pour type le genre arctomys ou marmotte.

ARCTOMYS. Mamm. V. MARMOTTE.

ARCTONYX. s. m. (ét. gr., ἄρκτος, ours ; ὄνυξ, ongle). Mamm. Genre de carnassiers plantigrades de l'Inde. Cet animal n'est autre que le blaireau.

ARCTOPE. s. m. (ét. gr., ἄρκτος, ours ; ποῦς, pied). Bot. Genre de la famille des ombellifères smyrnées, herbe vivace du cap de Bonne-Espérance.

ARCTOPITHÈQUE. Mamm. V. PARESSEUX.

ARCTORNIS. Entom. V. ARCTIE.

ARCTOSTAPHYLE. s. m. (ét. gr., ἄρκτος, ourse, constellation du Nord ; σταφυλή, raisin). Bot. Genre de la famille des éricacées andromédées, arbrisseau ou sous-arbrisseau de l'Europe australe et boréale.

ARCTOTÉES. s. f. pl. (du gr. ἄρκτος, ours) Bot. Petite division de plantes ayant le port des calendulacées.

ARCTOTHÈQUE. s. f. (ét. gr., ἄρκτος, ours ; θήκη, boîte). Bot. Genre de plantes vivaces, du Cap, que l'on cultive dans les jardins de botanique.

ARCTOTIDÉ, ÉE. adj. Qui ressemble ou qui tient aux arctotis. || ARCTOTIDÉES. s. f. pl. Bot. Groupe de la famille des composées, originaires du Cap à peu d'exceptions près.

ARCTOTIS. s. m. (ét. gr., ἄρκτος, ours ; θήκη, boîte, par allusion à ses fruits velus). Bot. Genre type de la sous-tribu des arctotidées, parmi les composées. Les arctotis sont des plantes herbacées ou caulescentes qui habitent le Cap.

ARCTURE. s. m. (du gr. ἀρκτοῦρος, arcture). Nom d'une étoile de la Grande-Ourse.

— Entom. Genre de lépidoptères d'Angleterre et d'Amérique.

— Bot. Sous-genre de la famille des scrofularinées ayant pour type l'arcture celsie.

— s. f. Crust. Genre d'isopodes idotéides.

ARCTYLE. s. m. Entom. Genre de coléoptères, réuni au genre calymmaphore.

ARCUATION. s. f. (pr. *ar-ku-a-ci-on* ; du lat. *arcuatio*, arcade ; rad. *arcus*, arc). Anat. Terme employé par quelques écrivains pour exprimer la courbure des os, comme il arrive aux enfants qui se nouent.

— Médec. Gibbosité antérieure, saillie du sternum.

ARCUEIL. Géogr. Joli village de France, départ. de la Seine, à 8 kil. de Paris, célèbre par les restes d'un aqueduc construit par Julien l'Apostat pour amener les eaux pures de ce village dans son palais des Thermes, dont les restes existent encore au bas du faubourg Saint-Jacques. Arcueil est encore remarquable par ses belles pépinières. || SOCIÉTÉ D'ARCUEIL. Société formée au commencement du XIXe siècle, et composée de savants qui se réunissaient à Arcueil, dans la maison de campagne de Berthollet. Cette société ne s'occupait que des sciences physiques et a laissé plusieurs volumes de Mémoires.

ARCURE. s. f. Jardin. V. ARQÛRE.

ARCYPHYLLE. s. m. (ét. gr., ἄρκυς, réseau ; φύλλον, feuille). Bot. Genre de légumineuses papilionacées. V. RYNCHOSIA.

[illegible] Entom. Genre d'insectes acridiens, dont les espèces sont répandues en France et dans le midi de l'Europe.

ARCYRIE. s. f. (ét. gr., ἄρκυς, réseau). Bot. Genre de champignons trichospermes, dont l'espèce la plus commune, l'*arcyrie pourpre*, croît sur le vieux bois, et se fait remarquer par sa belle couleur rouge.

ARCYTOPHYLLE. s. f. (ét. gr., ἄρκευθος, genévrier ; φύλλον, feuille). Bot. Genre de rubiacées, synonyme du genre hedyotis.

ARDASSE. s. f. Comm. Soie de Perse, d'une qualité très-inférieure et tout à fait grossière.

ARDASSINE. s. f. Comm. Soie de Perse, de qualité la plus belle. V. ABLAQUE.

ARDAVALIS. s. m. (corrupt. du gr. ὑδραυλίς, machine qui va à l'aide de l'eau). Musiq.

anc. Instrument de musique dont les Hébreux se sont servis, et qu'on suppose être une espèce d'orgue hydraulique.

ARDÉ, ÉE. part. pass. du vieux v. Arder ou Ardre. S'employait adjectivement, dans le sens de Brûlé par un feu ardent, exposé à une grande chaleur.

ARDEB. s. m. Métrol. Mesure de capacité pour les grains, usitée dans presque toute l'Afrique. L'ardeb a la valeur de 182,000 litres.

ARDÈCHE. Géogr. Rivière de France; donne son nom au département de l'Ardèche qu'elle traverse.

— ARDÈCHE. (ét. celt., *ard*, montagne; *ech*, eau; ou *ar*, près; *dech*, eau, rivière). Géogr. Département de France, formé du Vivarais, moins le canton de Pradelles, réuni au dép. de la Lozère et plus le canton des Vans, distrait du dép. du Gard. Il est borne au nord par le dép. de la Loire; au midi, par celui du Gard; à l'est, au delà du Rhône qui lui appartient, par ceux de la Drôme et de l'Isère; à l'ouest, par la chaîne des Cevennes, dont il occupe le versant occidental. Longueur, 92 kilom.; largeur moyenne, 58 kilom.; superficie, 550,000 hectares carrés; 350,000 âmes, y compris 43,000 protestants. Se divise en 3 arrondissements communaux: Privas, chef-lieu au centre; Tournon au nord, et Largentière au midi, comprenant ensemble 31 cantons et 328 communes, fait partie de la 9e division militaire; ressortit à la Cour royale et à l'académie de Nîmes. Le siege épiscopal est à Viviers. Annonay est le siége d'un 4e arrondissement électoral. Contributions indirectes: 2,000,000 fr. Le territoire est coupé par une dizaine de rivières qui, à la moindre pluie, deviennent des torrents furieux. Il présente un vaste amphithéâtre dont les degrés, de 4 kilom. de largeur sur une hauteur de 2 à 300 mètres, ont pour base la plaine qui borde le Rhône et pour sommet les Cévennes, s'élevant ainsi depuis 70 jusqu'à 1800 mètres au-dessus du niveau de la mer. L'agriculture est extrêmement bariolée; les récoltes suffisent à la consommation du département; on en exporte 55,000 hectolitres de ces marrons si connus sous le nom de *marrons de Lyon;* plus de 100,000 pièces de vins; des soies très-estimées, etc. L'industrie y est très-active, ce qu'attestent les hauts-fourneaux produisant du fer: 300 manufactures de soie; 10 papeteries, et une infinité d'autres usines, etc. Les montagnes de l'Ardèche recèlent toutes sortes de substances minérales, sans excepter l'or, l'argent, mais principalement le fer, le plomb, la houille, etc. Les sources d'eaux minérales qui en jaillissent ont beaucoup de vertus.

ARDÉE. s. m. Ornith. Syn. de Héron.

ARDÉIDE. adj. des 2 g. Ornith. V. ARDÉIDÉ.

ARDÉIDÉ, ÉE. adj. Ornith. Qui ressemble à l'ardée ou héron. || ARDÉIDÉES. s. f. pl. Famille de l'ordre des échassiers, ayant pour type le genre ardée ou héron.

ARDÉINÉ, ÉE. adj. Ornith. Qui ressemble à l'ardée. || ARDÉINÉES. s. f. pl. Sous-famille de la famille des ardéidées, de l'ordre des échassiers.

ARDÉLION. s. m. (du lat. *ardelio*, même sens). Homme officieux, complaisant, empressé envers tout le monde, mais offrant beaucoup et ne faisant rien; voulant se mêler de tout, et ne menant rien à bout, en un mot, n'ayant que des paroles et peu d'effet. Les *ardélions* constituent en quelque sorte une des plaies de notre société. (Marles.)

ARDEMMENT. adv. (rad. *ardent*, du verbe *arder* ou *ardre*). Avec ardeur. Ne s'emploie qu'au figuré. Aimer ardemment. Désirer ardemment. Souhaiter ardemment. Vouloir ardemment. S'empresser ardemment. S'éprendre ardemment. Discuter ardemment. Le roi qui souhaite si *ardemment* son retour. (Boss.) C'est ce qu'il demande de vous aussi *ardemment*, j'ose dire plus *ardemment* que le sacrifice. (Id.) Ils veulent si *ardemment* une certaine chose. (La Bruy.) On les voyait tous trois s'empresser *ardemment*. (Corn.) Je l'avoûrai: mon cœur ne veut rien qu'*ardemment*. (Volt.)

ARDENET ou **ARDERET.** s. m. Ornith. Nom vulgaire du gros-bec des Ardennes.

ARDENNES. (*Arduenna* dans César; *Ar-* [illegible] *den*, forêt.) Géogr. Département de la France, région du N.-E., borné au N. par la Belgique, à l'E. par le grand duché de Luxembourg et par la Meuse, au S. par les départements de la Marne et de l'Aisne. Il est formé d'une partie des provinces du Hainaut, de la Picardie et de la Champagne, principauté de Sedan, Charleville, Carignan, Mouzon, Givet, Charlemont. Superficie, 506,835 hectares carrés; population, 287,000 hab. Se divise en cinq arrondissements communaux, dont les chefs-lieux sont: Mézières, prefecture; Rhétel, Rocroy, Sedan et Vouziers, comprenant ensemble 31 cantons et 478 communes; fait partie de la 2e division militaire, 10e arrondissement forestier; ressortit à l'académie et à la cour royale de Metz, au diocèse de Reims; envoie quatre députés à la législature. Revenu territorial, 11,234,000 f.; contributions, 1,716,900 f. Ce département est arrosé par la Meuse, navigable sur tout son cours, par l'Aisne, le Bar, Semoy. Il est agricole et manufacturier, produit d'abondantes céréales, de l'avoine, peu de vin, beaucoup de cidre et de bière, de l'eau-de-vie de cerises, de prunes, de graines et de pommes de terre. On y élève des chèvres cachemires et des moutons renommes. Son territoire est en partie couvert par les debris de l'antique forêt des Ardennes; son principal commerce est en bois de construction et de charpente. 30 hauts-fourneaux, gueuses, moulerie; 15 fours d'affinerie à la houille et 60 autres; fonderie, étirage, tôles et fers noirs, fer-blanc, fil de fer, faux, ferronnerie, platinerie, clouterie, cuivre laminé, etc., etc. Exploitation d'ardoises, de granit, de marbres, de tourbes, etc., etc. Manufacture de drap de Sédan et de châles façon cachemire; commerce de transit et de commission, commerce de laine, etc. Les richesses industrielles de ce département se répandent dans toute la France et l'étranger. Il est garni de fortifications dues au génie de Vauban.

— ARDENNES (Forêt des). (du celt. *ardenn*, forêt). Cette forêt couvrait une vaste étendue de pays situé entre le Rhin, la Meuse et l'Escaut, et jusque bien au-delà des frontières des Nerviens, dans une longueur de 500 milles, selon César, ou 600 kilomètres. Strabon ne donne à la forêt des Ardennes qu'une étendue de 50 milles, ou 68 kilomètres. Ce qui explique cette énorme différence, c'est que Strabon n'aura voulu parler que de la partie de cette forêt dont César fait mention dans ses conquêtes, au lieu que celui-ci comprenait sous le nom d'Ardennes, les Vosges et autres forêts jusqu'aux sources du Rhin. La forêt des *Ardennes*, berceau des populations gauloises et germaines, n'était elle-même qu'une suite et un prolongement de l'immense forêt Hercynienne, qui couvrait toute la Germanie et une partie de la Sarmatie, où elle se terminait dans des régions inconnues aux anciens. (Encycl. du XIXe s.)

ARDENT, ENTE. adj. (pr. *ar-dan;* du lat. *ardens, entis*). Qui est en feu, qui est allumé, enflammé. Feu ardent. Fer ardent. Fournaise ardente. Brasier ardent. Charbon ardent. Lampe ardente. Torche ardente. Flambeaux ardents. Les fournaises *ardentes* du mont Etna. (Fén.) Aux îles Philippines, il y a aussi plusieurs montagnes *ardentes*. (Buff.)

— Signifie aussi, Qui enflamme, qui brûle. Soleil ardent. Sous un soleil si *ardent*. (Boss.)

Je le suis en tremblant dans une chambre [haute,
Où, malgré les volets, le soleil irrité,
Formait un poêle *ardent* au milieu de l'été.
(BOILEAU.)

— Fig. Violent, véhément. Zèle ardent. Désir ardent. Amour ardent. Dévotion ardente. Poursuite ardente. Fièvre ardente. Soif ardente. Je crois voir accomplir les vœux *ardents* que je formai tant de fois. (J.-J. Rouss.) La fureur du peuple n'en devint que plus *ardente*. (Barth.) Elle fait d'*ardentes* prières à Dieu. (Pasc.) L'émulation ne saurait être ni plus vive, ni plus *ardente*. (La Bruy.) Ses sollicitations *ardentes*. (Fléch.) Ses feux que je croyais plus *ardents* que les miens. (Rac.) Mon zèle *ardent*. (Corn.) L'*ardente* soif du gain. (Boil.) Rassasié des plaisirs de mon âge, je ne voyais rien dans l'avenir, et mon imagination *ardente* me privait du peu que je possédais. (Chateaub.)

— Fig. Qui a une grande activité, et se dit des personnes et des animaux. Un homme ardent. Un esprit ardent. Un génie, un caractère ardent. Un ardent adversaire. Un naturel *ardent*. (Fén.) D'*ardents* admirateurs. (L. Rac.) L'*ardente* et fougueuse jeunesse. (Rouss.)

— Fig. Qui se porte avec feu à faire quelque chose. Un homme ardent à l'étude, au combat, à la chasse, à la dispute, ardent et âpre au gain. Il voit de ses guerriers une *ardente* cohorte. (Boil.) *Ardent* à tout ce qu'il entreprenait. (Volt.) Une meute *ardente* à la curée. (Ging.)

Tantôt comme une abeille, *ardente* à son ou- [vrage,
Elle s'en va de fleurs dépouiller le rivage.
(BOILEAU.)

— *Ardent à*, suivi d'un infinitif. Ceux qui observent le moins les principes de leur religion, sont les plus *ardents* à combattre pour elle. (Mandeville.) *Ardent* à le venger. (Volt.)

Et cent fois sur Homère *ardent* à s'élancer,
Ronge son piedestal qu'il ne peut renverser.
(*Satiriques.*)

— *Ardent de.* Les plus cruels ennemis de la liberté d'autrui sont les amis les plus *ardents* [illegible] charité. (Pasc.)

— *Ardent pour.* Je le trouvais complaisant, *ardent* pour mes intérêts. (Fén.) Les plus riches familles, les plus *ardentes* pour la liberté. (Volt.) Vif et *ardent* pour le plaisir. (Mass.) *Ardent* pour acquérir, soigneux de conserver. (Desaintange).

Ma fougueuse jeunesse, *ardente* pour les crimes,
Me fit courir d'abord d'abîmes en abîmes.
(L. RACINE.)

— Fig. Roux, en parlant du poil, des cheveux. Poil ardent. Cheveux d'un blond ardent.

— *Un cheval trop ardent.* Qu'on retient difficilement, qui tend toujours à aller plus vite qu'on ne veut. || *Un chien trop ardent.* Qui poursuit le gibier avec trop de vivacité.

— *Chapelle ardente.* Pièce d'une maison où il y a un défunt, et dans laquelle on fait brûler un grand nombre de cierges autour du cercueil.

— *Chambre ardente.* Tribunal établi au temps de la fameuse Brinvilliers, pour juger les crimes d'empoisonnement; on l'appelait *ardente* parce qu'elle condamnait les coupables à être brûlés.

— Mar. *Vaisseau ardent.* Vaisseau qui a beaucoup de disposition à venir au vent contre son gouvernail et contre l'effet de ses voiles d'avant.

— Optiq. *Miroir ardent.* Miroir concave, dont la surface très-polie réfléchit et rassemble les rayons du soleil, de telle sorte que, réunis en un point qu'on nomme foyer, ils brûlent les corps qui y sont placés. On réduit la pierre calcaire en verre au foyer d'un bon miroir *ardent*. (Buff.) || *Verre ardent.* Verre convexe qui refracte et réunit de même en un foyer brûlant les rayons du soleil auxquels il donne passage.

— Blas. Se dit du charbon allumé.

— Chim. *Esprits ardents.* Esprits qui, tirés par la dissolution d'un végétal fermenté, peuvent prendre feu et brûler, tels que l'esprit-de-vin, l'eau-de-vie, etc.

— *Ardent*, s'est dit autrefois des malades attaqués d'une espèce d'érysipèle ou de charbon pestilentiel qui régna d'une manière épidémique en France, au XIIe siècle. Le mal des ardents était fort cruel. Sainte Geneviève des Ardents.

— Syn. simp. Brûlant, enflammé, bouillant, violent, impétueux, fougueux, passionné, véhément, vif, emporté, prompt, empressé, âpre, actif, zélé; brûlant d'ardeur, d'impatience.

ARDENT. s. m. Se dit des feux légers, des exhalaisons enflammées qui paraissent près de terre, ordinairement le long des eaux stagnantes, pendant la saison chaude. On voit des ardents apparaître souvent dans les marais.

— *Académie des ardents* ou *ardenti*. Académie composée de savants ou d'hommes célèbres dans les sciences établie d'abord à Viterbe. Cette académie a adopté pour emblème un creuset rougi par des charbons ardents.

ARDER ou **ARDRE.** v. a. (du lat. *ardere*, être en feu). Brûler. Vieux mot qui s'est conservé longtemps dans cette phrase populaire: Le feu Saint-Antoine vous *arde!*

— La Fontaine a dit *ard* pour *arde*.

Bref, il en fut à grand'peine au douzième,
Que s'écriant: haro! la gorge m'*ard!*

ARDEUR. s. f. (du lat. *ardor, oris;* dérivé lui-même du v. *ardere*). Chaleur vive, extrême. Ardeur véhémente, âcre, piquante. Ardeur du feu. Ardeur du soleil. Ardeur âpre, violente, dévorante, brûlante, cuisante, douce, tempérée, graduée, modérée, rallumée, vivifiée, ralentie, éteinte, assoupie, refroidie, vive, pénétrante, féconde, vivifiante. Pendant les grandes ardeurs de la canicule. L'*ardeur* de l'eté y est toujours tempérée par des zéphirs rafraîchissants. (Fén.) Un voyageur abattu par les *ardeurs* du soleil. (Id.) Là, jamais on n'a ressenti les *ardeurs* de la canicule. (Id.)

— Médec. Chaleur âcre et piquante qu'on éprouve dans certaines maladies. Ardeur d'urine. Ardeur de la fièvre. Ardeur d'entrailles. Etre attaqué d'une ardeur d'urine. Quand la fièvre se manifestait avec plus d'ardeur, le malade tombait dans le délire.

— Fig. Chaleur, vivacité avec laquelle on se porte à quelque chose. Ardeur impatiente, désordonnée, bouillante, véhémente, inquiète, irritée, pressante, prompte, insatiable, impétueuse, fervente, pétulante, insensée, forcenée, belliqueuse, guerrière, noble, sublime, généreuse, martiale, périlleuse. Vive ardeur. Sainte ardeur. Ardeur passagère. Plein d'ardeur. Dévoré d'ardeur. Transporté d'ardeur. Céder à l'ardeur. Enflammer l'ardeur. Eteindre l'ardeur. Calmer l'ardeur. Modérez un peu votre ardeur. J'ai calmé son ardeur. Poursuivre quelque chose avec ardeur. La félicité qu'il recherche avec tant d'*ardeur*. (Pasc.) Ils ont couru aux tourments avec plus d'*ardeur* que les autres n'ont fait aux délices. (Boss.) Ce qu'elle a embrassé avec tant d'*ardeur*. (Id.) Rechercher avec *ardeur*. (Id.) La divine *ardeur* dont il était animé. (Id.) Son *ardeur* entraîna tout avec elle. (Id.) Les restes d'une *ardeur* qui s'éteint. (Id.) Le lendemain, je recommençais mes travaux avec une nouvelle *ardeur*. (Fén.) Il part avec *ardeur*. (Fléch.)

Non que l'*ardeur* du gain et la soif des richesses
Me fissent ressentir leurs indignes faiblesses.
(REGNARD.)
Et l'*ardeur* du combat étincelle en ses yeux.
(BOILEAU.)

— *Ardeur à*, suivi d'un nom. Ardeur au travail. Ardeur au jeu. Son ardeur au travail se fait remarquer. Comment peut-on mettre autant d'ardeur au jeu!

— *Ardeur à*, suivi d'un infinitif. L'*ardeur* des saints à rechercher et à pratiquer le bien. (Pasc.) L'*ardeur* que vous témoignez à suivre un si grand exemple. (Boss.)

— *Ardeur de*, suivi d'un nom. Ardeur de l'étude. Ardeur de la gloire. Ardeur des combats. Ardeur des richesses. Ce prince nourrissait sous le flegme hollandais une *ardeur* d'ambition et de gloire qui éclata toujours depuis dans sa conduite, sans s'échapper jamais dans ses discours. (Volt.)

— *Ardeur de*, suivi d'un infinitif. Ardeur de vaincre. Ardeur de servir. Les bras lui ont manqué plutôt que l'*ardeur* d'embrasser la croix. (Boss.) On a moins d'*ardeur* et d'impatience de se voir habillé de pourpre, qu'il n'en avait de porter une croix d'or sur sa poitrine. (La Bruy.) L'*ardeur* de vaincre cède à la peur de mourir. (Corn.) L'*ardeur* de se montrer et non pas de médire. (Boil.) On me croit dévoré de l'*ardeur* de régner. (Campistr.) L'*ardeur* de vous venger nous rend tout légitime. (Crébillon.)

— *Ardeur pour*, suivi d'un nom. Plein d'*ardeur* pour le service du prince. (Acad.) Plein d'une noble *ardeur* pour les combats. (Fén.)

— *Ardeur pour*, suivi d'un infinitif. Ils étaient pleins d'*ardeur* pour lui plaire et pour réussir. (Fén.)

— Vivacité, excès d'activité de quelques animaux. Ce cheval, ce chien a trop d'ardeur. Leurs coursiers, dont ils pouvaient à peine moderer l'*ardeur*, attiraient tous les regards par leur beauté. (Barth.)

— Fig. et poét. Passion amoureuse. (Les poètes emploient ce mot au singulier et au pluriel, pour dire Amours.) Ardeur amoureuse, tendre, éternelle, mutuelle, sincère, fidèle, divine, légitime, constante, aveugle, folle, indiscrète, impudique, lascive, coupable, criminelle, feinte, timide, touchante, naissante, amortie. Une première ardeur. Une folle ardeur. Une ardeur cachée. Des ardeurs insensées. Des ardeurs inquiètes. Une première ardeur est toujours plus vive. Il n'avait plus pour elle ces folles ardeurs. Il sait mes *ardeurs* insensées. (Rac.) Il lui cache l'*ardeur* dont je suis embrasée (Id.) Tant de soin, tant de pleurs, tant d'*ardeurs* inquiètes. (Id.) Ce n'est plus une *ardeur* dans mes veines cachée. (Id.) Choisi pour mettre un frein à ses jeunes *ardeurs*. (Id.) Il n'avait plus pour moi cette *ardeur* assidue. (Id.) C'est l'*ardeur* même de l'amour qui le consume. (J.-J. Rouss.)

Une première *ardeur* est toujours la plus forte,
Le temps ne l'éteint point, la mort seule l'em- [porte.
(CORN.)

— Au propre. Ce mot peut s'employer au pluriel tant en vers qu'en prose. Pendant les grandes *ardeurs* de la canicule. (Acad.) Mais, au figuré, il n'est permis qu'aux poètes d'employer ce pluriel dans le sens de Passion, amours.

— Les poètes, qui disent Ardeur pour Amours, consultent moins l'usage que les besoins de la mesure ou de la rime. Le trône fit toujours mes *ardeurs* les plus chères. (Rac.) Rien ne peut modérer tes *ardeurs* insensees. (Id.)

ARDIER. s. m. Techn. Grosse corde que l'on met autour de l'ensuple pour la faire tourner.

ARDILLON. s. m. (rad. celt., *ard*, pointe). Pointe de métal, ordinairement de fer, servant à arrêter dans la boucle dont elle fait partie la courroie que l'on y passe. L'ardillon d'une boucle. Les ardillons d'une boucle. Rompre l'ardillon.

— Prov. *Il n'y manque pas un ardillon.* Il n'y manque rien. || *On lui a donné son équipage complet; il n'y manque pas un ardillon.*

— Imprim. Petite pointe attachée à la pointure, qui sert à percer la feuille et à la fixer sur le tympan. Il y a deux ardillons qui se placent de chaque côté du tympan d'une presse.

ARDINGHÉLIE. s. f. Bot. Genre de la famille des euphorbiacées. V. KIRGANÉLIE.

ARDISIACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à l'ardisie. || ARDISIACÉES. s. f. pl. Famille de plantes ayant pour type le genre ardisie. La famille des myrsinées est plus généralement adoptée.

ARDISIE. s. f. (rad. gr. ἄρδις, pointe). Bot. Genre de la famille des myrsinacées, ayant pour type l'ardisie paniculée. Les ardisies sont des arbres, des arbrisseaux ou des sous-arbrisseaux, propres à l'Asie et à l'Amérique tropicale. On en cultive plus de vingt espèces dans les serres d'Europe.

ARDISIÉ, ÉE. adj. Bot. Synon. de Ardisiacé.

ARDOISE. s. f. (du celt. *ard*, pierre; *ois*, qui couvre; l'ardoise est une espèce de pierre dont on se sert pour couvrir les maisons). Geol. Variété de la roche nommée phyllade ou schiste argileux par les géologues, qui se présente en masses faciles à diviser en feuillets minces, solides et droits n'absorbant point l'eau, ce qui les fait rechercher pour la couverture des édifices. Les ardoises offrent souvent dans le sens de leurs feuillets un luisant satiné; leur cou- [illegible] dinaire est le gris bleuâtre. Les ardoises se trouvent en couches très-inclinées, quelquefois verticales, et dont les feuillets ne sont pas toujours parallèles au plan des couches. Ces couches appartiennent aux terrains *de transition* et présentent fréquemment des empreintes de corps organisés. Bloc d'ardoises. Couche d'ardoises. Carrière d'ardoises. Masse d'ardoises. Assises d'ardoises. Extraire l'ardoise. Employer l'ardoise. Fendre, tailler, équarrir des ardoises. On enlève les blocs d'*ardoises* dans des caisses rectangulaires en bois que l'on monte au haut de la carrière à l'aide de machines mues par un et quelquefois par deux chevaux. (Lenorm.) Les *ardoises* chauffées au four acquièrent une grande ténacité. (Id.) Les carrières d'*ardoises* se rencontrent quelquefois dans les plaines, recouvertes seulement d'une couche de terre végétale. (Id.) Lorsque la couche d'*ardoises* est inclinée à l'horizon, on ne peut l'exploiter à ciel ouvert. (Id.) On procède alors à l'extraction de l'*ardoise* par des galeries couvertes et inclinées suivant la direction de la pente. (Id.) La ville de Sancerre, dans le Berry, fut assiégée et réduite par famine en 1573; avant de se

rendre les habitants s'étaient vus réduits à manger du pain fait avec des *ardoises* pilées. (Sat. Ménip.)

Et l'*ardoise* azurée, au loin frappant les yeux,
Court en sommet aigu se perdre dans les cieux.
(DELILLE.)

— Les ardoises forment en France une branche de commerce importante pour la consommation intérieure et pour l'exportation. Les carrières d'Angers en fournissent annuellement 65 à 80 millions dont la plus grande partie est exportée ; celles de Charleville fournissent toute la Hollande et la Belgique.

— On emploie beaucoup d'ardoises pour faire des tablettes sur lesquelles on écrit avec un crayon fait de schiste gris tendre, provenant d'Allemagne, et ne rayant pas l'ardoise.

— *Mine d'ardoise.* V. ARDOISIÈRE.

— *Ardoise artificielle.* V. CARTON-PIERRE.

ARDOISÉ, ÉE. part. pass. du v. Ardoiser. S'emploie adjectivement. Qui est couvert d'ardoises. Clocher ardoisé. Qui a la couleur de l'ardoise. Minéral ardoisé. Pierre ardoisée. Couleur, teinte ardoisée.

ARDOISER. v. a. 1re conj. T. de couvr. Couvrir d'ardoises. Ardoiser un édifice, une maison.

— Donner la couleur de l'ardoise, rendre couleur d'ardoise.

ARDOISEUX, EUSE. adj. Qui est de la nature de l'ardoise.

ARDOISIER, ÈRE. adj. D'ardoise, qui tient de la nature de l'ardoise. Terrain ardoisier. Schiste ardoisier. A Rimogne, les bancs *ardoisiers* sont en assez grand nombre. (Lenorm.) Les schistes *ardoisiers* sont une richesse pour certaines localités. (Huot.) Le schiste *ardoisier* fournit au commerce de bonnes pierres à rasoirs. (Id.) || Qui paraît se former, se diviser en feuillets comme l'ardoise.

— ARDOISIERS. s. m. pl. Géol. Groupe de terrains présentant une disposition feuilletée et ayant une tendance à passer à l'ardoise.

ARDOISIER. s. m. Celui qui possède ou qui exploite une carrière d'ardoises.

ARDOISIÈRE. s. f. (formé de *ardoise*). Lieux d'où l'on extrait l'ardoise. Ce sont ordinairement des carrières à ciel ouvert, quelquefois des exploitations avec puits et galeries. L'exploitation des ardoisières. Exploiter une ardoisière. Les *ardoisières* les plus abondantes en France, et même en Europe, sont celles d'Angers, qui alimentent Paris et tous les départements de l'Ouest. (Lenorm.) Les *ardoisières* d'Angers et des environs s'exploitent à ciel ouvert. (Id.)

ARDOISIN, INE. adj. Qui imite l'ardoise.

ARDOPTÈRE. s. f. (ét. gr., ἀρδω, j'arrose; πτερὸν, aile). Entom. Genre de diptères brachocères que l'on trouve au mois de mai dans les bois, mais assez rarement.

ARDRE. v. a. V. ARDER.

ARDRES. (du celt. *arda*, paturâges ; cette ville est entourée de pâturages). Géogr. Ville forte de France, dép. du Pas-de-Calais. En 1520, entrevue de François Ier et de Henri VIII au champ du drap d'or.

ARDU, UE. adj. (du lat. *arduus*, escarpé, roide, difficile, malaisé, épineux). Il n'est guère d'usage qu'au figuré, et il se dit des idées auxquelles il est difficile d'atteindre, des questions qu'il est difficile de résoudre. Questions ardues. Ces matières sont très-ardues. On dit cependant encore, au propre : Une montagne fort ardue, un sentier ardu.

ARDUITÉ. s. f. (du lat. *arduitas*, hauteur escarpée). Difficulté. Ne s'emploie qu'au figuré. L'arduité d'une entreprise. L'arduité d'une question.

ARDUOSITÉ. s. f. V. ARDUITÉ.

ARDURE. s. f. (du lat. *ardere*, brûler). Vieux mot, synonyme de Brûlure.

— Fig. signifiait Colère, indignation, dépit, amour, désir violent.

ARE. s. m. (du lat. *area*, d'où nous avons fait *aire*, surface). Métrol. Unité de mesure pour les surfaces ; c'est un diamètre carré, c'est-à-dire une portion de surface de dix mètres de long sur dix mètres de large. Un are de [illegible] labourable. Un are de pré. Acheter dix ares de terre. Il faut cent ares pour faire un hectare. L'are se divise en centiares ou centièmes d'are.

ARÉA. s. f. (du lat *area*, même signification). Alopécie, pelade, maladie qui fait tomber le poil et les cheveux.

ARÉAGE. s. m. (rad. *are*). Mesurage des terres par ares. L'aréage est le nouveau système d'arpentage légal.

ARÉALU. s. m. Bot. Espèce de figuier du Malabar, haut de 40 à 50 pieds, dont le tronc a 8 ou 9 pieds de tour. Les naturels du Malabar regardent l'*aréalu* comme sacré, parce que leur dieu Vischnou est né sous cet arbre.

ARÉB. s. m. Relig. mahom. Se dit dans le Coran du peuple arabe, privilégié par la loi entre tous les autres peuples musulmans ou non musulmans.

AREC. s. m. (en lat. *areca*). Bot. Fruit de l'arequier. C'est une noix ovoïde, environnée à sa base par le calice et la corolle, qui sont persistants. Le fruit de l'aréquier de l'Inde est environ de la grosseur d'un œuf de poule. L'amande, sous le nom d'*arec*, est d'un grand usage chez les Indiens ; ils la coupent par tranches, la saupoudrent de chaux et l'enveloppent de betel. On la mâche dans cet état ; la salive se teint d'abord en rouge foncé. L'usage de l'arec est general dans l'Inde. On en prend à tout instant de la journée ; on en offre aux personnes que l'on rencontre ; enfin, on en porte toujours avec soi. On croit qu'il occasionne la carie des dents.

— Ce mot est non-seulement écrit de différentes manières dans les dictionnaires, mais on en donne une double definition. Les uns l'ecrivent *arec* ; les autres *arèque*, *areka*, *arek*, *areck*, etc.; les uns le regardent comme un palmier des Indes, les autres comme le fruit de ce palmier, d'autres enfin lui font désigner tout à la fois et l'arbre et le fruit. Etait-il donc si difficile de décider si *arec*, subst. masc., vaut mieux que *arèque* ; si la terminaison *ec* convient mieux à un mot indien que la terminaison *èque* ; s'il vaut mieux que *arèque* signifie en même temps l'arbre et le fruit, ou que deux mots spéciaux distinguent positivement l'un de l'autre ? Il nous semble que *arec* doit être employé seulement pour désigner le fruit de l'*aréquier*. La nonchalance et l'ignorance de quelques marchands les ont fait confondre l'un avec l'autre, comme *poivre*, *indigo*, avec *poivrier*, *indigotier*. Quant à *arèque*, c'est une mauvaise forme sous tous les rapports ; on pourrait même l'appeler un barbarisme.

ARÉCINE. s. f. Chim. Substance extraite du fruit de l'aréquier.

ARÉCINÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à l'arequier. || ARÉCINÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des palmiers, ayant pour type le genre aréquier.

ARÉCOMIQUES. (ét. gr., Ἄρης, Mars, et κώμη, habitation, pays). Peuples anciens des Gaules, situes sur une partie du littoral méditerranéen. Les Arécomiques ne sont autres que les Phocéens de Marseille, qui fondèrent Nîmes, point central d'une confederation republicaine portant leur nom. Braves et redoutés des Romains, ils jouissaient du droit latin, et etaient gouvernés par des duumvirs, magistrats qui, par une faveur spéciale, pouvaient obtenir des dignités à Rome.

ARÉDULE. s. f. Ornith. Synonyme du nom de l'hirondelle de cheminée.

ARÉE. s. f. (du lat. *aratio*, rad. *arare*, labourer). Vieux mot qui signifiait Sillon, labourage, terre labourable, terre labourée.

ARÉEN. adj. et s. m. (rad. Ἄρης, Mars). Enfant de Mars ; nom que les poètes donnaient à ceux qui se distinguaient dans les combats.

ARÉFACTION. s. f. (du lat. *arefacio*, je fais sécher ; forme de *facio*, je fais ; *arere*, sécher). Pharm. Dessication qu'on fait subir aux médicaments qu'on veut reduire en poudre.

AREGME. s. m. (ét. gr., ἀ priv., ῥῆγμα, rupture). Bot. Nom donné au genre phragmidion, dont les sporanges sont indéhiscents.

ARÉIEN, ENNE. adj. D'Arès, qui concerne Arès. || *Jeux aréiens*. Myth. Fêtes guerrières que les Scythes celebraient en l'honneur d'Ares ou Mars.

AREIGNOL. s. m. T. de pêche. Sorte de filet, plus connu sous le nom de *bastude*.

ARELINE. s. f. Bot. Synonyme du genre stobée, de la famille des composées.

ARELLANO. Peintre espagnol, né à Tolède, en 1607 ; se distingua dans la peinture des fleurs.

ARELLIUS. Peintre de Rome, contemporain de Tibère ; avait un grand talent pour peindre les portraits.

AREMBERG. Géogr. Petite ville de l'Allemagne, arrond. de Coblentz, canton d'Eyfel.

ARÉMONE. s. f. Bot. Genre de la famille des rosacees, herbe vivace, la même que l'*aigremoine*. V. ce mot.

ARÉNA (Joseph). Né en Corse vers l'an 1772 ; député par son pays au conseil des Cinq-Cents. En l'an VI, il rentra dans les rangs de l'armée ; mais après le 18 brumaire il vint habiter Paris. Impliqué peu de temps après dans une conspiration dirigee contre la vie du premier consul, il fut arrêté, jugé, condamné à mort et [illegible]

ARÉNACÉ, ÉE. adj. (du lat. *arenaceus* ; rad. *arena*, sable, *arène*). Géol. Se dit des roches friables, composées de petits grains se desagregeant facilement, et ayant l'aspect du sable. Depôt arénacé. Structure arénacee. || ARENACÉES. s. f. pl. Groupe de roches friables, de texture grossière et se désagrégeant facilement.

— *Flustre arénacé*. Polyp. Polypier qui construit à la surface du sable des cellules irrégulières.

ARÉNACÉO-CALCAIRE. adj. des 2 g. Minér. Qui est composé de sable et d'une substance calcaire.

ARÉNAGE. s. m. Hist. anc. Droit que les Bretons payaient à leurs ducs.

ARÉNAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *arenarius* ; rad. *arena*, sable, d'arène ou de sable). Bot. et Zool. Qui vit ou qui croît dans le sable, en parlant de certains corps organisés.

ARÉNAIRE. s. m. Gladiateur qui combattait dans l'arène.

— ARÉNAIRE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des caryophyllées, dont les espèces principales sont l'arenaire à trois nervures, l'arenaire à feuilles de serpolet, l'arenaire à feuilles menues, l'arénaire à fleurs rouges, toutes indigènes en France.

— Moll. Syn. de Ligule et Lutraire.

— Ornith. Syn. de Sanderling et Tournepierre.

— Entom. Genre de coléoptères, correspondant au genre *cicindelle*. V. ce mot.

ARENARION. s. m. Bot. Synonyme du genre lepigone, de la famille des caryophyllées.

ARÉNATION. s. f. (pr. *a-ré-na-ci-on* ; du lat. *arenatio* ; rad. *arena*, sable). Action d'étendre du sable sur une surface.

— Médec. Opération qui consiste à couvrir de sable chaud une partie du corps ou tout le corps d'un malade.

ARENDALITE. Minér. Variété d'épidote trouvee à Arendal.

ARENDOULO. s. m. Ichthyol. Nom vulgaire de l'exocet sauteur.

ARENDRANTE. Bot. V. COPAL.

ARÈNE. s. f. (du lat. *arena*, sable). Géolog. Amas de particules de pierres, formé des débris de matières lapidifiques calcinables. L'arène, le gravier et le sable sont la même substance ; ils ne diffèrent que par la grosseur des grains. L'arène tient le milieu entre le sable et le gravier. On distingue l'arène marine, l'arène fluviatile et l'arène fossile, selon qu'elle se trouve sur les bords de la mer, dans le lit des rivières ou dans les entrailles de la terre.

— Déserts sablonneux. Les brûlantes arènes de la Libye.

— Ce mot appartient plus à la poésie qu'à la prose.

J'aime mieux un ruisseau qui, sur la molle [*arène*,
Dans un pré plein de fleurs lentement se pro-
(BOILEAU.) [mène.

Les blés naîtront au sein des stériles *arènes*.
(J.-B. ROUSSEAU.)

— ARÈNE. s. f. Ant. Archit. Espace circulaire, amphitheâtre garni de sable, où se faisaient les combats de gladiateurs ou de bêtes feroces. Le sable répandu sur le sol était destiné particulièrement à absorber le sang des victimes. Sous les empereurs romains, on construisit des arènes dans presque tous les lieux soumis à la domination romaine.

— Le milieu du cirque était une *arène* préparée pour les combattants. (Fén.) Il tomba sur l'*arène* et m'entraîna sur lui. (Id.)

De peur que tout à coup, effrayé, sans haleine,
Il ne laisse en tombant son maître sur l'*arène*.
(BOILEAU.)

— Par allusion. Champ clos, champ de bataille, champ de Mars. Belliqueuse arène. Arène dangereuse, funeste, noble, glorieuse, poudreuse, sanglante, ensanglantée.

Le talent du grand capitaine
N'est point d'ensanglanter l'*arène*
Des cris de l'inhumanité. (DE PÉZAY.)

— *Descendre, entrer dans l'arène.* Accepter un défi, se présenter au combat. || *Mesurer, parcourir l'arène.* Combattre.

— Fig. *Descendre dans l'arène.* Ou simplement Accepter la discussion avec un autre individu.

— *Écrire, bâtir sur l'arène.* Ecrire des choses qui ne doivent pas durer, des engagements qu'on ne veut pas tenir. Former des projets peu solides. Faire des châteaux en Espagne.

— *Arènes*, au pl., se dit par extension des amphitheâtres romains, dont les restes subsistent encore. Les arènes de Nîmes. Les arènes de Périgueux.

— ARÈNE. Min. Canal que l'on construit pour faire écouler les eaux d'une mine.

— Techn. Sable argileux, qui peut former de bon mortier hydraulique lorsqu'il est mêlé avec de la chaux grasse.

ARÈNER. v. a. 1re conj. (rad. *rênes*). Vieux mot qui signifiait Attacher par les rênes, saisir par les rênes, et, figurément, Tenir en bride.

ARÉNER. v. n. ou **S'ARÉNER.** v. pron. 1re conj. (rad. *arène*). Archit. S'affaisser par son propre poids, en parlant d'un édifice qui [illegible] été mal construit.

ARÉNEUX, EUSE. adj. (du lat. *arenosus* ; rad. *arena*, sable). Sablonneux, plein de sable. Sol aréneux. Plage aréneuse.

ARENG. s. m. (pr. *a-ran*). Bot. Palmier des Moluques, dont la moelle fournit aux habitants des Célèbes un ingredient pour les aliments, et dont les fruits confits au sucre sont extrêmement estimés. On fait avec la sève une liqueur sucree assez agreable ; les fibres noires qui entourent la base des petioles servent à confectionner des cordes d'un bon usage.

ARÉNICAL, ALE. adj. (rad. *arène*). Minér. Qui est mélangé de sable.

ARÉNICOLE. adj. des 2 g. (du lat. *arena*, sable ; *colo*, j'habite). Bot. et Zool. Qui habite les sables, qui vit dans les terres sablonneuses.

— ARÉNICOLE. s. f. Genre de l'ordre des annélides dorsibranches. Le nom de ces vers fait allusion à leur manière de vivre, car on les trouve dans le sable, où ils forment de nombreuses galeries dont on reconnaît l'ouverture par le petit monceau de cette matière que l'animal rejette. L'espèce la plus connue est l'arénicole des pêcheurs. || ARÉNICOLES. s. f. pl. Entom. Division de la tribu des scarabéides famille des lamellicornes, ordre des coleoptères pentamères.

ARÉNICOLIEN, ENNE. adj. Annél. Semblable à l'arenicole. || ARÉNICOLIENS. s. m. pl. Famille d'annelides qui renferme les arenicoles.

ARÉNICOLINS. s. m. pl. Annél. Sous-famille d'annélides, ayant pour type le genre arénicole.

ARÉNIÈRE. s. f. (du lat. *arenaria* ; rad. *arena*, sable). Sablonnière.

ARÉNIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *arena*, sable ; *fero*, je porte). Géol. Qui contient accidentellement des grains de sable. Roche arenifère.

ARÉNIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *arena*, sable ; *forma*, forme). Qui a la forme du sable. Mélange aréniforme.

ARÉNOCORE. s. m. Entom. Genre de la famille des coréens hémiptères, ayant pour type l'arénocore fallenie.

ARÉNULACÉ, ÉE. adj. (du lat. *arenula*, sablon). Qui ressemble à de petits grains de sable.

ARÉNULEUX, EUSE. adj. (rad. lat. *arenula*, menu sable). Plein de menu sable.

ARÉODE. s. f. Entom. Genre de coleoptères pentamères, remarquables par des reflets brillants et metalliques ; se trouve dans le Brésil et l'Amérique Septentrionale.

ARÉOLAIRE. adj. des 2 g. (ét., V. ARÉOLE). Rempli d'aréoles. || Bot. Syn. de Cellulaire.

ARÉOLATION. s. f. (pr. *a-ré-o-la-ci-on*). Bot. Forme que revêtent les mailles d'un réseau cellulaire quelconque.

ARÉOLE. s. f. (du lat. *areola*, diminutif d'*area*, cercle, aire). Phys. Cercle irisé qui entoure la lune.

— Anat. Petit espace entre les fibres dont se composent nos organes, ou entre des lames ou vaisseaux entrecroises. || Cercle coloré qui entoure le mamelon. || Cercle qui accompagne les boutons dans la variole ou la vaccine.

— Erpét. Plaques écailleuses qui couvrent la boîte osseuse des cheloniens. || Espèce terrestre du genre tortue.

— Entom. Espaces que laissent entre elles les nervures des ailes des diptères.

— Bot. Petits espaces circonscrits par des lignes colorées ou saillantes, des crevasses, des fentes, etc., qu'on observe soit à la surface des algues membraneuses, soit sur les croûtes de certains lichens, mailles dont est composé le réseau des feuilles des mousses et des hépatiques.

ARÉOLÉ, ÉE. adj. (du lat. *areolatus*). Bot. Marqué d'aréoles, de rides ou de rugosités peu apparentes.

ARÉOMÈTRE. s. m. (ét. gr., ἀραιὸς, rare, subtil, μέτρον, mesure). Phys. Petit instrument destiné à mesurer la densité ou la pesanteur des liquides. On distingue : l'aréomètre *à poids variable*, vase creux, fermé de toutes parts, en verre ou en metal, symetrique par rapport à un axe sur le prolongement duquel on a soudé une tige droite, mince, terminee par une capsule perpendiculaire à sa direction ; sur le prolongement de l'axe, mais du côté opposé à la capsule, se trouve une masse metallique qui sert de lest ; plongé dans le liquide, l'instrument se maintient dans une position d'equilibre telle que sa tige est verticale. Avec une légère modification, l'areomètre peut être employé pour déterminer la densite des corps solides. L'aréomètre *à poids constant* est formé d'une tige de verre de 4 à 5 millimètres de diamètre, de 10 à 15 centimètres de longueur, fermée par une extrémité, et soudée à l'autre avec un cylindre de verre beaucoup plus court, d'un plus grand diamètre, et terminé par une petite boule pleine de mercure ou de grenaille de plomb qui sert de lest. Plongé dans un liquide quelconque, l'instrument se maintient dans une position verticale et s'enfonce d'autant moins que le liquide a une plus grande densité.

— Les aréomètres de Beaumé, de Nicholson, de Farenheit, sont les plus usités. On designe [illegible] pese-liqueur, de pese-acide, etc.

ARÉOMÉTRIQUE. adj. des 2 g. Phys. Qui a rapport à l'aréomètre. Chaque point désigne un quart de degre *aréométrique*. (Franc.)

ARÉOPAGE. s. m. (ét. gr., Ἄρης, Mars ; πάγος, bourg ou place). Hist. anc. Sénat d'Athènes, dont l'existence remonte aux temps heroïques de la Grèce, malgre l'opinion de Plutarque, qui attribue à Solon la création de l'aréopage. Ce qui est constant, c'est que Solon décida que ce corps serait composé uniquement des autorités sorties de charge, et qu'il aurait le jugement suprême des affaires capitales, l'inspection des mœurs, le droit de vérifier la conduite des autorités après l'expiration de leurs fonctions, et celui de réviser et même de casser les décisions du peuple. Une fable populaire parmi les Grecs rapportait que les dieux eux-mêmes s'étaient soumis autrefois à son jugement, et que le redoutable dieu de la guerre, Mars, avait comparu devant lui, accusé du meurtre d'Halirothius, fils de Neptune ; c'était même au souvenir de cette tradition qu'on attribuait le nom d'aréopage. Le nombre des membres de l'aréopage varia beaucoup ; il

excéda quelquefois celui de 40, mais il ne descendit jamais au-dessous de 9. La sévérité des arrêts, l'esprit de justice et d'équité qui les dictait, répandait chez tous les peuples anciens la réputation de sagesse de l'*aréopage*. (Bur.) Quel plus grave tribunal y eut-il jamais que celui de l'*aréopage*, si révéré dans toute la Grèce, qu'on disait que les dieux mêmes y avaient comparu. Cécrops l'avait fondé sur le modèle des tribunaux d'Égypte. (Boss.)

Je crains plus de mon cœur le sanglant témoi-
Que la sévérité de tout l'*aréopage*. [gnage,
(L. Racine.)

— On appelait aussi *Aréopage* le lieu où l'aréopage tenait ses séances.

— Fig. Se dit tantôt sérieusement, tantôt ironiquement, d'une assemblée de magistrats, de juges, d'hommes d'état, de littérateurs. Aréopage illustre. Terrible aréopage. Aréopage littéraire. Singulier aréopage. Plaisant aréopage. Aréopage grotesque.

ARÉOPAGITE ou **ARÉOPAGISTE**. s. m. Hist. anc. Membre de l'aréopage. Les *aréopagistes* tenaient leur audience en plein air, et ne jugeaient que la nuit, afin de n'être occupés que des raisons, et point du tout de la figure de ceux qui parlaient. (Lucien.)

— Saint Denis, premier évêque d'Athènes, est appelé l'*Aréopagite*, parce qu'il avait été membre de l'aréopage.

ARÉOPAGITIQUE. adj. des 2 g. Qui est relatif à l'aréopage, qui appartient à l'aréopage.

— s. f. Titre d'un ouvrage d'Isocrate, l'Aréopagitique d'Isocrate. Il y a aussi les *Aréopagitiques d'Hilduin*, ouvrage composé par l'abbé Hilduin au IXe siècle, pour prouver que saint Denis l'Aréopagite est le même que saint Denis évêque de Paris.

ARÉOSTYLE. s. m. (ét. gr., ἀραιός, rare; στῦλος, colonne). Archit. Un des cinq systèmes d'intercolonnation, dans lequel les colonnes se trouvent placées à 8 ou même 10 modules de distance l'une de l'autre. On n'en fait guère usage que dans l'ordre toscan, aux portes des villes et des forteresses.

ARÉOTECTONIQUE. s. f. (ét. gr., ἄρειος, bellique, et τεκτονική, art de bâtir). Partie de l'architecture militaire qui concerne l'art de fortifier, d'attaquer et de défendre.

ARÉOTIQUE. adj. des 2 g. (du gr. ἀραιός, rare, peu dense). Médec. Qui a la propriété de raréfier les humeurs. On donnait autrefois cette épithète aux substances médicamenteuses qui, disait-on, ouvraient les pores de la peau de manière à pousser au dehors les matières morbifiques, soit par la sueur, soit par la transpiration insensible.

AREPENNIS. s. f. Hist. anc. Ancienne mesure carrée des Gaulois, égale à un demi-jugerum. V. JUGERUM. C'est de là que vient le mot *arpent*, quoique la mesure soit différente.

ARÉQUIER. s. m. Bot. Genre de plantes de la famille des palmiers, ayant pour espèces principales : l'arec *catechu* ou *cachou* de l'Inde, arbre couronné à son sommet par six ou huit feuilles très-longues, et dont le fruit, de la grosseur d'un œuf de poule, contient, sous une écorce, une chair fibreuse et succulente, désignée par les Indiens sous le nom de *pinangue*. L'aréquier d'Amérique ou *chou palmiste*, tige couronnée par un faisceau de feuilles avec un bourgeon terminal au milieu. Le fruit est bai-bleuâtre, de la grosseur d'une olive des Antilles. Le bois du *chou palmiste* est presque incorruptible.

ARER. v. a. 1re conj. (du lat. *arare*). Labourer. Vieux mot.

— Mar. Chasser sur ses ancres. Se dit lorsque l'ancre, étant mouillée dans un mauvais fond, ne prend pas ou lâche prise et se traîne en labourant le sable.

ARÈS. Myth. égypt. Un des demi-dieux qui ont gouverné l'Égypte avant la dynastie des Pharaons.

— Myth. gr. Surnom de Mars et d'Hercule.

— Astron. Nom oriental de la planète de Mars.

ARESQUE. s. m. (du gr. ἀρεσκος, agréable). Entom. Genre de coléoptères tétramères ayant pour type l'aresque labié du Brésil.

ARÉTAS. Hist. anc. Roi d'une partie de

J.-C. || ARÉTAS. Petit-fils du précédent, donna sa fille à Hérode le Tétrarque. || ARÉTAS. Évêque de Césarée de Cappadoce au Xe siècle.

ARÊTE. s. f. (du lat. *arista*, barbe de l'épi, crête de poisson). Ichthyol. Nom vulgaire des différentes pièces osseuses des poissons. Leur colonne vertébrale, armée de longues apophyses épineuses, est la *grande arête*; leurs côtes nombreuses, soudées avec les apophyses transverses, sont les arêtes proprement dites ; on donne aussi ce nom aux *rayons*, petites pièces osseuses, longues et grêles, qui soutiennent les nageoires, ainsi qu'aux stylets allongés qui, chez certains poissons, partent des vertèbres des côtes et soutiennent les chairs. Le mot *arête* est le seul dont on se serve en parlant des poissons; le mot *os* est réservé pour les quadrupèdes. Cependant on dit *os de sèche, os de baleine*; ce sont des exceptions. V. OS. Arête pointue, piquante. Grosse arête. Petite arête. Poisson qui a peu d'arêtes, beaucoup d'arêtes. Prendre garde aux arêtes. Avaler une arête. Avoir une arête dans le gosier. S'étrangler avec une arête. On ne saurait user de trop de précaution quand on mange du poisson : plus d'une fois une *arête* avalée a causé l'étranglement ou des ulcères dans l'œsophage, suivis d'épanchement des aliments dans la poitrine; ce qui a suffi pour causer la mort. (Dict. de médec.)

— Signifie aussi la charpente entière ou le squelette d'un poisson.

— Bot. Filet grêle, sec et plus ou moins roide, qui naît des paillettes florales des graminées ; elle diffère de la *soie*, en ce que celle-ci est le prolongement manifeste des nervures de la glume.

— Art vétér. On appelle *arêtes* ou *queues de rat* des croûtes dures, écailleuses, qui viennent aux jambes des chevaux et s'étendent ordinairement depuis le jarret jusqu'au boulet, soit avec écoulement de matières purulentes, soit sans écoulement.

— Archit. Angle saillant formé par la rencontre des surfaces concaves d'une voûte.

— T. de taill. de pierre. Angle que font deux surfaces droites ou courbes d'une pierre.

— Charpent. Côté angulaire d'un corps. || *Vive arête*. Angles bien marqués d'une pièce de bois soigneusement équarrie.

— Fortif. Ligne formée par deux angles de glacis qui se joignent à un angle de chemin couvert.

— Serrur. Bord de l'enclume.

— Arts et mét. On se sert du mot d'*arête* comme terme générique pour exprimer le sommet de tout ce qui forme un dos d'âne.

— Chapell. Extrémité inférieure du chapeau à laquelle on coud ce qu'on appelle le bord.

— Lapid. Angles de toutes les faces qu'un diamant peut recevoir.

— Fourb. Partie élevée de la lame d'une épée.

— Orfévr. Partie de la cuiller élevée du cuilleron.

— Arm. *Arêtes d'une baïonnette*. Carres d'une lame de baïonnette.

— Géogr. Ligne courbe qui sépare ordinairement les versants principaux d'une chaîne de montagnes où se trouvent les pics les plus élevés, et d'où suivent les autres chaînes secondaires.

— Géol. Minér. Ligne formée par la réunion de deux surfaces inclinées l'une sur l'autre.

— Se prenait au figuré dans le sens d'Incommodité, retard, difficulté, embarras, obstacle.

ARÉTÉE (de Cappadoce). L'un des plus grands médecins de l'antiquité, fut supérieur à Hippocrate par l'esprit d'ordre et d'analyse qu'il a mis dans ses admirables tableaux de maladie. On croit qu'il vécut dans le cours du second ou du troisième siècle.

ARÊTEUX, EUSE. adj. (rad. *arête*). Plein d'arêtes; fig., Difficultueux, embarrassant.

ARÉTHUSE. s. f. Myth. Fontaine de la presqu'île d'Ortygie. C'était, selon la fable, une nymphe qui accompagnait Diane à la chasse, et que cette déesse changea en fontaine pour la soustraire aux poursuites de son amant.

— ARÉTHUSE. s. f. Bot. Genre de plantes vivaces, de la famille des orchidées, originaire de la Virginie. L'aréthuse demande une terre franche, grasse, humide, à moitié ombragée; elle produit au printemps de grandes fleurs roses.

— Moll. Genre de testacés microscopiques, qu'on trouve sur les rivages du golfe de Venise. Les aréthuses sont voisines des milioles.

— Géogr. Ville de Syrie, aujourd'hui *Fornacusa*. || Ville de Macédoine, sur les bords du golfe de *Comtessa*. || Lac de la Grande-Arménie, situé près la source du Tigre.

ARÉTHUSÉ, ÉE. adj. Bot. Semblable à l'aréthuse. || ARÉTHUSÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des orchidées, ayant pour type le genre aréthuse.

ARÉTIA. s. f. (d'*Arétius*, botaniste suisse). Bot. Genre de la famille des primulacées, réuni communément au genre androsace.

ARÉTIASTRE. s. m. (qui ressemble à une *arétia*). Bot. Section du genre valériane. Plante d'Amérique.

ARÊTIER. s. m. (rad. *arête*). Archit. Pièce de charpente, droite ou courbe dans sa longueur, se plaçant à la partie saillante et ram-

la face et de la croupe. L'*arêtier* diffère de la *noue*, qui soutient aussi deux toits contigus, en ce que celle-ci est placée dans un angle rentrant où les toits se joignent. (Franc.)

ARÊTIÈRES. s. f. pl. Enduits de plâtre ou de mortier qu'on met aux endroits d'un comble où sont les arêtiers.

ARÉTIN (Guy). Religieux de l'ordre de St Benoît; natif d'Arezzo, dans la première moitié du XIe siècle. Substitua aux six lettres de l'alphabet romain dont on se servait dans le plain-chant grégorien, les syllabes *ut*, *ré*, *mi*, *fa*, *sol*, *la*, que lui fournirent les trois premiers vers de l'hymne de St Jean-Baptiste, composée par Paul Diacre.

UT *queant laxis* — RESONARE *fibris*
MIRA *gestorum* — FAMULI *tuorum*
SOLVE *polluti* — LABII *reatum*

— ARÉTIN (Léonard). Né à Arezzo, en 1370, et mort en 1444; surpassa tous ses contemporains par l'étendue de ses connaissances en jurisprudence et en politique; fut secrétaire des brefs sous Innocent VII et sous ses quatre successeurs immédiats. || ARÉTIN (Jean-Christophe, baron d'). Savant bibliographe, né à Munich en 1773, mort en 1822. || ARÉTIN (Pierre). Né à Arezzo, en 1496, l'écrivain le plus impudent, le plus déhonté, le plus impie, le plus dissolu de l'Italie; s'est peint lui-même dans ses lettres familières. Il composa quelques écrits sérieux, mais produisit surtout une foule de satires, de poésies diverses, des dialogues, des raisonnements, etc., tous ouvrages immoraux qui le firent chasser de beaucoup de villes. Il mourut à Venise en 1556.

ARÉTIN, INE. adj. et s. Qui habite Arezzo, qui est originaire d'Arezzo; qui concerne la ville d'Arezzo ou ses habitants.

ARÉTOLOGIE. s. f. (du gr. ἀρετή, vertu; et λόγος, discours). Philos. Partie de la philosophie morale qui traite de la vertu, de sa nature et des moyens de l'acquérir.

AREUR. s. m. Vieux mot qui signifiait Laboureur.

AREUS. Myth. Enfant de Mars. Nom que prenaient ceux qui se distinguaient dans les combats, ou que les poëtes leur donnaient.

AREVACES. Hist. anc. Peuples de l'Espagne tarraconaise, dans la Vieille-Castille; ils tiraient leur nom de la rivière d'*Areva*, aujourd'hui *Adaja*, qui se jette dans le Duero.

AREZZO. (en lat. *Aretum*; ét. celt., *are*, élevée; *ty*, habitation; sur une élévation). Géogr. Ville d'Italie, dans la Toscane; c'est l'*Aretum* des anciens, qu'on croyait avoir été bâtie par Arétas, fils de Janus; fameuse du temps des Romains; a beaucoup souffert sous les Goths et les Lombards; prise et reprise au XVIe siècle dans les guerres de Florence. Fut assiégée et prise par les Français sous le commandement du général Monnier, le 17 novembre 1800.

ARFWEDSONITE. Minér. Minéral noir, variété de l'amphibole hornblende. V. AMPHIBOLE.

ARGALE. s. f. Ornith. Nom d'une espèce de cigogne du genre marabou.

ARGALI. s. m. (dérivé d'*arga*, crête de montagne). Mouton sauvage des montagnes qui bordent la Sibérie au midi. V. MOUFLON.

ARGALOU. s. m. Bot. Nom vulgaire du paliure épineux, arbrisseau de la famille des rhamnoïdes.

ARGAMASSE. s. f. Archit. Plate-forme construite dans la partie supérieure d'un bâtiment.

ARGAMASSÉ, ÉE. part. pass. du v. Argamasser.

ARGAMASSER. v. a. 1re conj. Archit. Construire une argamasse ou plate-forme dans la partie supérieure d'un bâtiment.

ARGAN. s. f. Bot. Plante de l'ordre des sapotiles.

ARGAND (Lampe d'). V. LAMPE.

ARGANEAU. s. m. (de l'ital. *argano*). Mar. Gros anneau ou boucle de l'ancre, que l'on nomme plus généralement la cigale. Il y a des *arganeaux* scellés dans les quais et sur des corps morts, sur des coffres ou caisses flottantes pour amarrer des grelins et aussières, des bâtiments qui se halent, ou pour amarrer à un quai des navires de commerce. On dit aussi *organeau*, et c'est même la forme que l'Académie semble préférer. En 1636, Clairac, dans son ouvrage sur les *Termes et coutumes de la mer*, disait *argan* ou *arganet*; il était très-près de l'étymologie de ce terme, qui vient de l'italien *argano*, défini par le vieux vocabulaire de Duez : *instrument pour tirer ou lever des fardeaux*. C'était aussi un fauconneau, un bec-de-grue, et quelquefois simplement un anneau. Malgré l'autorité de Desrocher et d'Aubin et nous pourrions ajouter, de l'Académie, c'est *arganeau* qu'il faut dire. Telle est entre autres l'opinion de M. Jal, chef de la section historique de la Marine. *Organeau* rappelle faussement par le son et par sa forme, les mots *orgue* et *organe*, avec lesquels il n'a aucun rapport. L'o initial ne peut qu'induire en erreur, et les marins instruits n'écriront pas autrement que *arganeau*.

ARGANÈTE. s. f. (de l'espagn. *argana*, grue). Ant. milit. Espèce de baliste dont les anciens se servaient pour lancer des matières

ARGANTE. Entom. V. DICERQUE.

ARGAS. s. m. (du gr. ἀργᾶς, nom d'un animal regardé comme funeste par les Grecs). Arachn. Genre de la famille des acariens, ayant pour type l'argas bordé. Les argas vivent sur différents animaux, notamment sur les pigeons, et acquièrent un grand développement quand ils se sont gorgés de sang. Il y a en Orient une espèce d'argas assez commune, et fort redoutée des voyageurs, sous le nom de *punaise venimeuse de Miana*.

ARGATA (Chevaliers de l'). Hist. mod. Nom bizarre que se donnèrent quelques nobles napolitains lorsqu'ils prirent les armes en 1388, pour Louis d'Anjou, contre la reine Marguerite. Ils portaient sur le bras ou côté gauche, pour marque distinctive, un *dévidoir d'or en champ de gueules*. Ils se nommaient aussi CHEVALIERS DU DÉVIDOIR.

ARGÉ. s. m. Entom. Genre d'insectes hylotomes, dont une espèce est surtout répandue dans toute l'Europe sous le nom d'argé galathée ou demi-deuil. || Mythol. Nom d'une chasseresse qui fut changée en biche par Apollon, parce qu'elle s'était vantée d'atteindre un cerf à la course, lors même que sa fuite serait aussi rapide que la marche du soleil.

ARGÉE. Hist. gr. Macédonien, qui usurpa la couronne vers l'an 393 avant J.-C., pendant l'expulsion momentanée d'Amyntas II.

— Géogr. Montagne de Cappadoce, du sommet de laquelle on découvre la Méditerranée et la mer Noire.

— ARGÉES. s. f. pl. Nom collectif donné par Numa aux sept collines de Rome, selon quelques historiens.

ARGÉEN, ENNE. adj. D'Argée, qui concerne Argée. || JEUX ARGÉENS. Fêtes qu'on célébrait tous les ans à Rome, aux ides de mai.

ARGÉLIE. Bot. Syn. de Solenostemmé.

ARGÉMA ou **ARGÉMON**. s. m. (du gr. ἄργεμα, rad. ἀργός, blanc). Chir. Ulcère de la cornée, arrondi et superficiel, qui commence par une phlyctène presque transparente, dont la rupture laisse une excavation transparente aussi, qu'on n'aperçoit bien qu'en regardant l'œil un peu de côté.

ARGÉMONE. s. f. (du gr. ἄργεμα, argéma ou argémon). Bot. Nom que les anciens donnaient à l'*aigremoine*, parce qu'ils lui supposaient la vertu de guérir l'argéma. L'argémone est une plante de la famille des pavots, dont une espèce (*pavot épineux du Mexique* ou *chardon bénit des Antilles*) contient un suc jaune et âcre, analogue à celui de la chélidoine. Ses graines sont purgatives.

ARGENS (Jean-Baptiste-Boyer, marquis d'). Né à Aix, en 1704, mena une vie ardente et dissipée; prit tour à tour l'épée et la plume. Se fit nommer chambellan par le roi de Prusse Frédéric II; composa des ouvrages avec une hardiesse licencieuse et un style bizarre et inégal; se repentit vivement, et reçut les secours de la religion avant de mourir.

ARGENSOLLES. Hist. relig. Nom d'un monastère de filles de l'ordre de Cîteaux, du diocèse de Soissons, situé dans une contrée remplie de forêts, et fondé vers l'an 1224 par Blanche de Castille, mère de St Louis; a été détruit par la révolution de 1789.

ARGENSON (VOYER D'). V. VOYER.

ARGENSONA (Luperce et Barthélemi). Nom de deux frères espagnols, nés à Barbastro au milieu du XVe siècle, et qui cultivèrent avec succès les belles-lettres et la poésie. Ils ont beaucoup contribué à épurer la langue de leur pays, et à ramener en Espagne le goût de la bonne littérature.

ARGENT. s. m. (ét. celt., *ar*, article; *cand*, en composition *gand*, blanc; d'où en lat. *argentum*, et en fr. *argent*). Minér. Substance métallique qui, dans la classification des minéraux, est le type d'un genre dont les espèces principales sont : 1° l'*argent natif*, ou argent pur, métal blanc, assez dur, très-malléable, inaltérable à l'air, difficilement attaquable par les acides, si ce n'est par l'hydrogène sulfuré, susceptible de s'allier particulièrement avec le cuivre et le mercure, et d'un poids spécifique valant dix fois et demi celui de l'eau; se trouve rarement sous la forme de cristaux réguliers ou de masses d'un volume considérable. Le plus ordinairement on le rencontre à l'état de rameaux ou filets minces, déliés, flexibles. On l'appelle aussi *argent vierge*. 2° *Argent sulfuré*; substance d'un gris noirâtre au dehors, d'un gris d'acier dans la cassure; se montre en cristaux de forme cubique ou octaédrique, souvent mêlé avec la galène, et contenant 86 parties d'argent sur 14 de soufre, très-ductile et se coupant au couteau en petites lames flexibles. L'argent sulfuré est celui qui se trouve le plus abondamment dans les roches primitives; on en sépare le soufre par un feu doux. 3° *Argent muriaté* ou *corné* (chlorure); substance molle, demi-transparente, jaunâtre ou verdâtre, fusible à la flamme d'une bougie, et offrant 75 parties d'argent et 25 de chlore. L'argent muriaté est rare en Europe et commun en Amérique, où on le trouve par blocs au milieu des calcaires secondaires et des roches de grès. 4° *Argent rouge* (antimonié sulfuré); substance rouge ou d'un gris bleu, fragile, aisément réductible à la flamme du chalumeau, et contenant ordinairement 23 parties d'antimoine, un peu moins de soufre, et le plus souvent sous la forme rhomboïdale, et se trouve toujours dans les filons. Il y a encore un argent rouge qui diffère du premier en ce que l'arsenic s'y trouve à la place de l'antimoine.

— Les minerais d'argent se trouvent généralement dans les filons des anciens terrains stratifiés, des schistes argileux, des rochers volcaniques. L'Europe a beaucoup moins de mines d'argent que l'Amérique; et dans l'Europe même, les contrées du Nord en fournissent plus que celles du Midi. Les mines d'Europe donnent à peine 72,000 kilogr. d'argent tous les ans. Ce n'est pas la 10e partie de ce qu'on retire des mines du Pérou et du Mexique. Dans ce dernier pays, le filon de Guanaxuato, appelé *veine-mère*, est le plus riche de l'univers; on en retire une valeur annuelle de 33,000,000 de francs.

— Métall. Les métallurgistes divisent les minerais d'argent en deux classes : 1° ceux qu'on traite directement par amalgamation ou par fondage, pour en extraire l'argent; 2° ceux qu'on traite indirectement, en formant d'abord des alliages d'argent et de plomb, ou d'argent

et de cuivre, pour dégager ensuite l'arge
cuivre ou du plomb par la coupellation
liquéfaction.

— *Alliage d'argent*. Les seuls employés
ceux de cuivre et d'or, qui constituent les
naies et les objets d'orfèvrerie. La monnaie
tient 900 d'argent sur 100 de cuivre ; les obj
grosse orfévrerie, 950 d'argent, les bijoux
la monnaie de *billon* ou les pièces de
sous et de six liards, 200.

— Technol. S'emploie au pluriel, lorsq
le prend pour fragment ou échantillon
exemple, on peut dire : De tous ces *arg*
celui-ci est le plus pur, le plus fin, le plus b

— Après l'or et le platine, l'argent est le
précieux des métaux. Mine, minière, mi
d'argent. Veine d'argent, barre, lingot d'ar
Argent vierge. Argent en œuvre, en feu
Tirer, fondre, affiner, battre, monnayer,
quer, travailler, ciseler, graver, guille
l'argent. Argent fin, affiné, purifié, monn
travaillé, ouvragé, moulu, battu, trait, filé,
bruni, plaqué, haché. Faux argent, a
faux. Argent à titre élevé ou à bas titre
gent de bon ou de mauvais aloi. Monnaie
gent. Jetons, médailles d'argent. Vaisselle
gent. Couverts d'argent. Plats, assiettes,
beaux d'argent. Ouvrage d'argent massif.
d'argent. Galon d'argent. On n'y voyait
colonnes de marbre, que pyramides, que
tues colossales, que meubles d'or et d'ar
massifs. (Fén.) Le trône de Dagobert est
gent doré, et repose sur des pieds de
(Spallart.)

— On appelle *argent blanc* toute mon
fabriquée de ce métal, par opposition aux
naies d'or et à celles de cuivre ; *argen*
celui qui a le moins d'alliage ; *argent bas*
lui qui est de beaucoup inférieur au titr
dinaire ; *argent faux*, du cuivre rouge recou
de minces lames d'argent ; *argent tenan*
de l'or qui a perdu son nom et sa qualité
être allié sur le blanc au-dessus de 17 ca
argent de cendrée, poudre d'argent s'attac
aux lames de cuivre qu'on met dans l'acide
treux qui a servi à l'affinage de l'or, et q
étend avec un peu d'eau ; *argent-le-roi*,
qui est au titre légal pour l'orfévrerie
monnayage ; *argent en pâte*, celui qu'on a
paré pour le placer au creuset ; *argent en*
celui qui est en fusion ; *argent de coupelle*
lui qui, à l'essai, se trouve avoir 11 denie
grains ; *argent en lames*, celui qui a été a
entre deux rouleaux et qu'on peut applique
la soie au moyen du moulin ; *argent trait*
lui qu'on a réduit, en le passant par les
res, à la grosseur d'un cheveu ; *argent filé*
lui qui a été déjà appliqué sur la soie ; *ar*
en feuilles, celui que les batteurs ont rédu
feuilles très-minces à l'usage des argente
argent en coquilles, celui qui résulte des
gnures de l'argent en feuilles, et qui est
ployé par les peintres et les dessinateurs
gent fin fumé, celui auquel on a voulu do
la couleur d'or en l'exposant à la fumée. Co
ce procédé peut cacher un dessein fraudul
la loi le défend expressément, sous pein
confiscation et de 2,000 francs d'amende.

— *Argent de permission*. Argent de ch
dans plusieurs ci-devant provinces des
Bas.

— En France, on se sert du mot *argent*,
au figuré, pour désigner l'ensemble du n
raire, sous quelque forme d'ailleurs qu'il e
et par quelque matière qu'il soit représ
On dit, pour exprimer qu'une personne
riche : *Cet homme a de l'argent*. Pour indi
la richesse du pays : *L'argent est commu*
France; sans emporter d'autre idée que
des espèces en circulation, or, argent
cuivre, et billets de banque.

— L'argent du roi. L'argent du trésor.
gent du fisc. L'argent des particuliers. L'ar
de la France. Avoir de l'argent. Payer en
gent comptant. Avoir de l'argent dans le
merce, dans une entreprise industrielle,
banque, en caisse, en bourse. Toucher de
gent. Placer son argent. Manquer d'ar
Emprunter de l'argent. Prêter de l'ar
Amasser, entasser de l'argent. Avancer,
nir, dépenser de l'argent, son argent. Ma
son argent. Prodiguer, semer, jeter l'ar
Perdre son argent au jeu. Être âpre à
gent. Tenir à l'argent. Aimer l'argent. C
après l'argent, après son argent. Avoir be

pour de l'argent, se trouver court d'argent.
Étoffe d'argent. Dentelle d'argent. O
d'argent. Nitrate d'argent. Chlorure d'ar
Argent fulminant. J'ai toujours pensé qu
péché d'usure consistait à retirer plus
gent qu'on n'en a prêté. (Pasc.) Dans une
publique marchande, on veut jouir de ses b
et on croit tout trouver dans son *argent*. (B
A force de sentir son *argent* grossir dan
coffres. (La Bruy.) Il leur donnait de l'*ar*
et des remèdes. (Fén.) Son *argent* lui est
précieux que sa santé, que sa vie, que
salut, que lui-même. (Mass.) Il y a, en gén
une présomption défavorable contre ceux
manient l'*argent*. (Napol.) C'est par l'*ar*
qu'il faut tenir les hommes à *argent*.
L'*argent* est un bien mauvais maître, ma
fort bon serviteur. (Bacon.) Ceux qui cr
que l'*argent* fait tout sont sujets à tout
pour de l'*argent*. (Dict. de Max.) *L'argen*
pare toute chose. (La Font.) Ne faites pas
lement l'aumône, faites la charité ; les œu
de miséricorde soulagent plus de maux
l'*argent*. (J.-J. Rouss.)

et de cuivre, pour dégager ensuite l'argent du cuivre ou du plomb par la coupellation et la liquéfaction.

— *Alliage d'argent*. Les seuls employés sont ceux de cuivre et d'or, qui constituent les monnaies et les objets d'orfèvrerie. La monnaie contient 900 d'argent sur 100 de cuivre ; les objets de grosse orfèvrerie, 950 d'argent, les bijoux 800 ; la monnaie de *billon* ou les pièces de deux sous et de six liards, 200.

— Technol. S'emploie au pluriel, lorsqu'on le prend pour fragment ou échantillon ; par exemple, on peut dire : De tous ces *argents*, celui-ci est le plus pur, le plus fin, le plus blanc.

— Après l'or et le platine, l'argent est le plus précieux des métaux. Mine, minière, minerai d'argent. Veine d'argent, barre, lingot d'argent. Argent vierge. Argent en œuvre, en feuilles. Tirer, fondre, affiner, battre, monnayer, marquer, travailler, ciseler, graver, guillocher l'argent. Argent fin, affiné, purifié, monnayé, travaillé, ouvragé, moulu, battu, trait, filé, poli, bruni, plaqué, haché. Faux argent, argent faux. Argent à titre élevé ou à bas titre. Argent de bon ou de mauvais aloi. Monnaie d'argent. Jetons, médailles d'argent. Vaisselle d'argent. Couverts d'argent. Plats, assiettes, flambeaux d'argent. Ouvrage d'argent massif. Toile d'argent. Galon d'argent. On n'y voyait que colonnes de marbre, que pyramides, que statues colossales, que meubles d'or et d'*argent* massifs. (Fén.) Le trône de Dagobert est d'*argent* doré, et repose sur des pieds de lion. (Spallart.)

— On appelle *argent blanc* toute monnaie fabriquée de ce métal, par opposition aux monnaies d'or et à celles de cuivre ; *argent fin*, celui qui a le moins d'alliage ; *argent bas*, celui qui est de beaucoup inférieur au titre ordinaire ; *argent faux*, du cuivre rouge recouvert de minces lames d'argent ; *argent tenant or*, de l'or qui a perdu son nom et sa qualité pour être allié sur le blanc au-dessus de 17 carats ; *argent de cendrée*, poudre d'argent s'attachant aux lames de cuivre qu'on met dans l'acide nitreux qui a servi à l'affinage de l'or, et qu'on étend avec un peu d'eau ; *argent-le-roi*, celui qui est au titre légal pour l'orfèvrerie et le monnayage ; *argent en pâte*, celui qu'on a préparé pour le placer au creuset ; *argent en bain*, celui qui est en fusion ; *argent de coupelle*, celui qui, à l'essai, se trouve avoir 11 deniers 23 grains ; *argent en lames*, celui qui a été aplati entre deux rouleaux et qu'on peut appliquer sur la soie au moyen du moulin ; *argent trait*, celui qu'on a réduit, en le passant par les filières, à la grosseur d'un cheveu ; *argent filé*, celui qui a été déjà appliqué sur la soie ; *argent en feuilles*, celui que les batteurs ont réduit en feuilles très-minces à l'usage des argenteurs ; *argent en coquilles*, celui qui résulte des rognures de l'argent en feuilles, et qui est employé par les peintres et les dessinateurs ; *argent fin fumé*, celui auquel on a voulu donner la couleur d'or en l'exposant à la fumée. Comme ce procédé peut cacher un dessein frauduleux, la loi le défend expressément, sous peine de confiscation et de 2,000 francs d'amende.

— *Argent de permission*. Argent de change dans plusieurs ci-devant provinces des Pays-Bas.

— En France, on se sert du mot *argent*, pris au figuré, pour désigner l'ensemble du numéraire, sous quelque forme d'ailleurs qu'il existe et par quelque matière qu'il soit représenté. On dit, pour exprimer qu'une personne est riche : *Cet homme a de l'argent*. Pour indiquer la richesse du pays : *L'argent est commun en France ;* sans emporter d'autre idée que celle des espèces en circulation, or, argent, ou cuivre, et billets de banque.

— L'argent du roi. L'argent du trésor. L'argent du fisc. L'argent des particuliers. L'argent de la France. Avoir de l'argent. Payer en argent comptant. Avoir de l'argent dans le commerce, dans une entreprise industrielle, à la banque, en caisse, en bourse. Toucher de l'argent. Placer son argent. Manquer d'argent. Emprunter de l'argent. Prêter de l'argent. Amasser, entasser de l'argent. Avancer, fournir, dépenser de l'argent, son argent. Manger son argent. Prodiguer, semer, jeter l'argent. Perdre son argent au jeu. Être âpre à l'argent. Tenir à l'argent. Aimer l'argent. Courir après l'argent, après son argent. Avoir besoin [illegible] pour de l'argent, se trouver court d'argent, etc. Étoffe d'argent. Dentelle d'argent. Oxyde d'argent. Nitrate d'argent. Chlorure d'argent. Argent fulminant. J'ai toujours pensé que le péché d'usure consistait à retirer plus d'*argent* qu'on n'en a prêté. (Pasc.) Dans une république marchande, on veut jouir de ses biens, et on croit tout trouver dans son *argent*. (Boss.) À force de sentir son *argent* grossir dans ses coffres. (La Bruy.) Il leur donnait de l'*argent* et des remèdes. (Fén.) Son *argent* lui est plus précieux que sa santé, que sa vie, que son salut, que lui-même. (Mass.) Il y a, en général, une présomption défavorable contre ceux qui manient l'*argent*. (Napol.) C'est par l'*argent* qu'il faut tenir les hommes à *argent*. (Id.) L'*argent* est un bien mauvais maître, mais un fort bon serviteur. (Bacon.) Ceux qui croient que l'*argent* fait tout sont sujets à tout faire pour de l'*argent*. (Dict. de Max.) L'*argent* répare toute chose. (La Font.) Ne faites pas seulement l'aumône, faites la charité ; les œuvres de miséricorde soulagent plus de maux que l'*argent*. (J.-J. Rouss.)

Secrétaire, greffier, procureur, ni sergent,
N'ont jamais pu, dit-on, tenir contre l'*argent*.
(Camp.)

L'argent, l'argent, dit-on, sans lui tout est [stérile ;
La vertu sans *argent* est un meuble inutile :
L'*argent* seul au palais peut faire un magistrat ;
L'*argent* en honnête homme érige un scélérat.
(Boileau.)

— Loc. prov. et fam. *Argent comptant porte médecine*. L'argent adoucit les peines de la vie. || *Jouer, y aller bon jeu, bon argent*. Agir avec franchise, sans hésitation, sans détour. || *Prendre pour argent comptant*. S'en rapporter légèrement et sans examen à ce qu'on dit. || *Avoir le drap et l'argent*. Retenir la chose et le prix. || *Mettre de bon argent contre du mauvais*. Faire des avances avec la probabilité de n'être pas remboursé. || *Donner de l'argent en barre*. Donner en paiement un effet de commerce ou une chose qui vaut autant que de l'argent. || *Faire argent de tout*. User de toutes les ressources pour se procurer de l'argent ou pour réussir dans quelque affaire. || *Point d'argent, point de suisse*. On ne réussit à rien sans argent. || *Cet homme est un bourreau d'argent*. Il prodigue, il dépense follement son argent. || *Argent de jeu*. Celui qui se gagne au jeu. || *Argent de cartes*. Celui que les joueurs mettent sous le chandelier à chaque partie, pour payer les cartes à celui qui donne à jouer. || *Argent sous corde*. Celui qu'on met au jeu de paume, ou à un jeu quelconque. *Être cousu d'argent*. || *Avoir de l'argent à gogo*. || *Qui n'a point d'argent en bourse ait au moins miel en bouche*. || *Il est chargé d'argent comme un crapaud de plumes*. || *L'argent est un bon serviteur et un méchant maître*. || *Argent comptant fait plaider avocats*. || *Argent comptant porte médecine*. || *Argent d'autrui nul n'enrichit*. || *Argent à l'avare est supplice, au sage pauvre est bénéfice*. || *L'argent est rond, il faut qu'il roule*. || *Argent fait perdre et pendre gens*. || *Argent prêté ne doit être redemandé*. || *Il n'y a rien de plus éloquent que l'argent comptant*. || *L'argent n'a point de maître*. || *Les grands font sans argent ce que les petits ne peuvent faire avec de l'argent*. || *Qui a de l'argent a des coquilles*, c'est-à-dire peut acheter ce qu'il lui plaît. || *Argent mort*. Celui qui ne porte aucun intérêt. || *Argent comptant*. Celui qu'on paie à l'instant même du contrat. || *Argent mignon*. Celui qu'on tient en réserve pour l'employer à volonté sans entamer ses revenus.

— On dit *Un sac d'argent*, pour Un sac plein d'argent.

— Poét. Argent, signifie, Flots argentés, onde pure et limpide.

Plus heureux s'il rencontre une rustique source,
Qui, libre dans sa course,
Aime à lui prodiguer tout son liquide *argent*.
(Le Brun.)

Le char s'est arrêté près des murs de Pergame,
Aux bords où le Scamandre épand ses flots d'*ar-* [*gent*.
(Aignan.)

Le cristal d'un ruisseau qui rajeunit les prés,
Et roule une eau d'*argent* sur les sables dorés.
(Delill.)

— Blas. Toute couleur blanche dans les armoiries. *Sans or et sans argent*, dit-on proverbialement, il n'y a point de bonnes armoiries.

— Médec. *Nitrate d'argent*. Substance qui, réduite en fusion et coulée dans une lingotière qu'on enduit d'un peu de suif, forme la pierre infernale. V. PIERRE. Le nitrate d'argent cristallisé a été employé quelquefois à l'intérieur au commencement du XVIIe siècle ; abandonné depuis longtemps, il a été repris et remis en vogue en Angleterre et aux États-Unis comme puissant spasmodique, surtout contre l'épilepsie.

— *Argent antimonié sulfuré noir*. V. PSATHUROSE.

— *Argent chloruré*. V. KÉRARGYRE.

— *Argent de chat*. V. MICA ARGENTIN.

— *Argent merde d'oie*. V. COBALT OXYDÉ.

— *Argent gris*. V. CUIVRE GRIS.

— *Argent vif* ou *vif-argent*. V. MERCURE.

— *Argent aururé*. V. OR.

— *Argent hydrargyré* ou *amalgame*. V. MERCURE.

— *Argent telluré*. V. TELLURE.

— *Argent antimoniuré*. V. DISCRASE.

— *Argent séléniuré*. V. SÉLÉNIUM.

— *Argent et cuivre sulfurés*. V. STROMÉYÉRINE.

— *Argent et fer sulfurés*. V. STERNBERGITE.

— *Argent arsénié*. V. PROUSTITE.

— *Lingot d'argent*. V. LINGOT.

— *Age d'argent*. V. ÂGE.

ARGENTAL (Ch.-Aug. de Ferriol, comte d'). Né à Paris en 1700, mort en 1788. Exerça d'abord la magistrature, puis se jeta dans la diplomatie. Resté obscur dans ces deux carrières, il se lia étroitement avec Voltaire dont il avait été le camarade de collège, et mérita d'être appelé l'*âme damnée* de ce philosophe, par l'excès de son enthousiasme et un aveuglement de séide. Voilà toute sa célébrité.

ARGENTAL, ALE. adj. Qui renferme qui contient de l'argent métallique.

ARGENTAN (en lat. *argentanum* ; ét. celt., *argant, argent*, belle ; *tan*, contrée). Géogr. Ville de la Basse-Normandie, chef-lieu d'arr. du départ. de l'Orne, sur une éminence au milieu d'une plaine fertile que l'Orne arrose. Fabriques de toiles, d'étamines, d'étoffes légères, et de dentelles dites *point d'Argentan*.

ARGENTATE. s. m. Chim. Sel produit par l'oxyde d'argent combiné avec une base salifiable.

ARGENTÉ, ÉE. part. pass. du v. Argenter. S'emploie adjectiv. Vaisselle argentée. Garde d'épée argentée. Flambeaux argentés. L'usure des pièces *argentées* se répare aisément et en peu de temps. (Lenorm.)

— Fig. Qui a l'éclat de l'argent. Le plumage argenté du cygne. Se dit aussi poétiquement en parlant de l'eau. Flots argentés. Lumière argentée. Front argenté. Cheveux argentés. Rayons argentés. La douce fraîcheur des ruisseaux *argentés*. (Rouss.) On dit aussi : Les rayons argentés de la lune. De son char *argenté* lançant les premiers feux. (Id.) Le soleil, la lune et les étoiles, *argentés* et dorés, scintillent à travers les efflorescences des rameaux. (Th. Gautier.)

Vois ces arbres en fleur, de leur cime agitée,
Verser sur les sillons une pluie *argentée*.
(St-Lambert.)

La génisse apporta son nectar *argenté*,
Aliment pur et doux, source de la santé.
(Id.)

— *Gris argenté*. Couleur grise, mêlée de blanc, qui lui donne de l'éclat. Des cheveux d'un gris argenté.

ARGENTER. v. act. 1re conj. (rad. *argent*). Appliquer et fixer des feuilles d'argent sur des ouvrages en fer, en cuivre et autres métaux, en bois, en pierre, en écaille, sur toile, sur papier, pour donner à ces ouvrages l'apparence de l'argent. Argenter une assiette, un plat. Argenter des flambeaux. Argenter une coupe, un calice. Argenter des ornements en relief.

— On dit Argenter le bois, le métal, etc. On dit aussi Argenter sur bois, sur métaux. Pour argenter sur métaux, on a recours au feu ; pour argenter sur bois ou sur d'autres matières, on se sert de matières glutineuses sur lesquelles s'attachent des feuilles d'argent.

— Fig., en poés. Donner à quelque chose l'éclat, la blancheur de l'argent. La lune argentait les flots.

...Sur son char Diane ouvrant les cieux
Argente mollement les flots silencieux.
(Lebrun.)

Ce grand front chauve et cette barbe épaisse,
Que tous les jours *argente* la vieillesse.
(Malfil.)

Ainsi plaît un Nestor, de qui Saturne *argente*
La rare chevelure et la barbe ondoyante.
(Béreng.)

— S'ARGENTER. v. pron. Être argenté, recevoir le reflet de l'argent. Les métaux tels que le plomb ou l'étain, qui fondent avant de rougir au feu, ne peuvent pas *s'argenter* par le même procédé. (Lenorm.)

ARGENTERIE. s. f. (rad. *argent*). Toute vaisselle et autres meubles d'argent. Être riche en argenterie. Avoir beaucoup d'argenterie. Manger avec de l'argenterie. Être servi en argenterie.

— Anciennement, le lieu où l'on versait les deniers publics s'appelait *Argenterie*.

— Ce mot a signifié aussi Banque.

— Autrefois, on nommait *Argenterie*, chez le roi, un fonds qui se faisait tous les ans pour parer à certaines dépenses extraordinaires. C'était aussi le garde-meuble de la couronne.

— Dans les paroisses, on applique le mot d'*argenterie* au bénitier, à la croix, aux chandeliers et à tous les vases d'argent consacrés au culte catholique.

ARGENTEUIL. (*Argentolium, Argentrolum, Argentoilum*, dans les anciens monuments ; ét. celt., *ar*, pierre ; *gan*, blanche ; *tol*, qui se coupe ; il y a aux environs de ce bourg quantité de carrières de plâtre). Géogr. Gros bourg, aujourd'hui petite ville de France, à 10 kil. de Paris, sur la Seine, entre St-Denis et St-Germain, entouré de fossés et de murailles ; avait autrefois une célèbre abbaye de bénédictines, dont il ne reste plus que l'église.

ARGENTEUR, EUSE. s. Technol. Celui, celle dont le travail consiste à fixer l'argent en feuilles très-minces sur des métaux, et particulièrement sur le fer et sur le cuivre, et aussi sur des ouvrages en bois, en écaille, en [illegible] les apparences d'ouvrages d'argent. L'art de l'*argenteur* est très-ancien. (Lenorm.) Parmi les métaux, c'est principalement sur le cuivre que l'*argenteur* exerce son art. (Id.)

ARGENTEUX, EUSE. adj. Qui a beaucoup d'argent. Popul. et inusité.

ARGENTICO-AMMONIQUE. adj. m. Chim. Se dit d'un sel argentique combiné avec un sel ammoniac.

ARGENTICO-CALCIQUE. adj. m. Chim. Se dit d'un sel argentique combiné avec un sel calcique.

ARGENTICO-PLOMBIQUE. adj. m. Chim. Se dit d'un sel argentique combiné avec un sel plombique.

ARGENTICO-POTASSIQUE. adj. m. Chim. Se dit d'un sel argentique combiné avec un sel potassique.

ARGENTICO-SODIQUE. adj. m. Chim. Se dit d'un sel argentique combiné avec un sel sodique.

ARGENTICO-STRONTIQUE. adj. m. Chim. Se dit d'un sel argentique combiné avec un sel strontique.

ARGENTIER. s. m. (rad. *argent*). Technol. Nom par lequel on désignait anciennement les orfèvres et marchands ou fabricants d'objets d'argent, et en général tous ceux qui faisaient le commerce de l'argent, comme les banquiers et les changeurs.

— Hist. du moyen âge. *Argentier* signifiait surintendant des finances. Jacques Cœur portait le titre d'Argentier de Charles VII.

— Se dit familièrement et en mauvaise part d'un prêteur d'argent. Une manière d'honnête homme, soi-disant *argentier* du maréchal de Schomberg. (Bussi.)

ARGENTIÈRE. s. f. (rad. *argent*). Mine d'argent.

ARGENTIF, IVE. adj. Blanc comme argent. Vieux mot inusité.

ARGENTIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *argentum*, argent ; *fero*, je porte). Qui contient accidentellement de l'argent.

ARGENTIFIQUE. adj. des 2 g. Alchim. Qui a la vertu de faire de l'argent, de changer en argent. Sel argentifique.

ARGENTIN. s. m. [illegible] Dieu des païens, qui présidait à la monnaie d'argent ; il était fils d'*Æsculon* qui présidait à la monnaie de cuivre, parce que la monnaie d'argent était venue après celle de cuivre. Je m'étonne, dit ironiquement saint Augustin, qu'on n'ait pas fait aussi un dieu Aurin, fils du dieu Argentin ; car la monnaie d'or a suivi aussi celle d'argent.

ARGENTIN, INE. adj. Qui a le son clair et retentissant comme l'argent. Son argentin. Cloche argentine. Voix argentine.

Les cloches dans les airs, de leurs voix *argen-* [*tines*,
Appellent à grand bruit les chantres à matines.
(Boileau.)

— *Métal argentin*. Cloche. Le son retentissant du métal *argentin*. (Béranger.)

— Fig. Dont la couleur blanche a quelque chose de l'éclat de l'argent. Plumage argentin. Source argentine. Flots argentins. Ruisseaux argentins. Ondes argentines.

. . . Ces ruisseaux, ces sources *argentines*,
En cascades tombant du sommet des collines.
(Baour-Lorm.)

— Peint. *Ton argentin*. Effet de couleur qui rappelle le blanc de l'argent.

ARGENTINE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des rosacées. L'argentine a beaucoup de ressemblance avec les fraisiers ; ses feuilles sont couvertes d'un duvet blanc et soyeux ; ses fleurs sont jaunes et solitaires ; son suc rougit le papier.

— Ichthyol. Genre de la famille des salmonés, poisson n'excédant pas dans tout son développement 20 à 22 centimètres, et renfermant dans une vessie épaisse cette glu argentée qui sert à colorer les perles fausses.

ARGENTIQUE. adj. m. Chim. Se dit d'un oxyde et des sels qui ont l'argent pour base.

ARGENTO-FULMINIQUE. adj. Chim. Se dit d'un acide composé des éléments de l'acide cyanique, avec moitié autant d'oxyde argentique qu'il en entre dans l'argent fulminant.

ARGENTON. s. m. Chim. Alliage de cuivre, de nikel et d'étain. V. PACFOND.

— ARGENTON. (ét. celt., *argen*, rivière ; *ton*, hauteur). Géogr. Ville de France, dans le Berri, département de la Creuse ; divisée en deux parties par la rivière de la Creuse. Possédait un vieux château que Louis XIV fit démolir.

ARGENTURE. s. f. (rad. *argent*). Techn. Art, action d'argenter. Art d'appliquer des feuilles d'argent très-minces sur différentes matières, afin de leur donner l'apparence de ce métal. Méthode, procédés d'argenture. Argenture solide. Argenture hachée. Argenture sur métaux, sur bois, sur pierre, sur papier, sur toile, sur écaille. Obtenir une belle argenture. Fabriquer un ouvrage d'argenture. Travailler en argenture. Si l'usage détruit l'*argenture* en feuilles, il faut désargenter la pièce et l'argenter de nouveau. (Lenorm.)

— Signifie aussi l'Argent en feuilles très-minces que l'on applique. Lorsqu'on veut donner plus de solidité à l'*argenture*, on hache la surface des pièces. (Lenorm.)

— On dit que l'*argenture est belle*, lorsque les feuilles d'argent sont également et uniformément répandues partout et que le bruni est si parfait que l'œil ne peut distinguer une pièce argentée d'une semblable pièce en argent. L'*argenture est mauvaise* lorsqu'elle présente des inégalités, que les feuilles employées ne sont pas d'argent de bon aloi, etc.

— *Argenture au pouce*. Celle qu'on applique sur le cuivre par le frottement.

ARGENTURÉ. adj. m. Chim. Se dit de l'acide chinzique, appelé aussi acide hydroargentocyanique.

ARGIE. Myth. Fille d'Adraste et femme de Polynice ; se rendit célèbre par sa tendresse pour son époux, dont elle ensevelit le cadavre, malgré la défense du tyran Créon, qui la fit périr. Les dieux la changèrent en fontaine.

ARGIEN, ENNE. adj. et s. Qui habite Argos, qui concerne Argos et ses habitants. Les poètes ont souvent donné le nom d'*Argiens* à

tous les Grecs, bien qu'il n'appartienne qu'aux habitants de l'Argolide.

ARGIENNES. s. f. pl. Myth. Fêtes célébrées à Argos en l'honneur de Junon.

ARGILACÉ, ÉE. adj. (du lat. *argila*, argile). Géol. Qui a la couleur de l'argile. || Bot. Se dit des végétaux qui vivent sur l'argile comme le champignon argilacé.

ARGILE. s. f. (du gr. ἄργιλλος). Géol. Terre pesante, grasse, compacte, tenace et ductile lorsqu'elle est suffisamment humectée, durcissant à mesure qu'elle sèche, sans que ses parties se séparent; prenant au feu une consistance ferme qui lui fait perdre la propriété de se délayer dans l'eau.

— Les géologues pensent que l'argile est produite par la décomposition des substances volcaniques ou de divers minéraux, tels que le porphyre, le granit, le basalte; elle se trouve presque toujours par couche épaisse, plus souvent dans l'intérieur de la terre qu'à sa surface. Elle est tout à fait impropre à la végétation; elle se vitrifie facilement.

— On distingue plusieurs espèces d'argiles: l'*argile commune glaise* ou *argile figuline*, qu'emploient les potiers et les sculpteurs; l'*argile calcarifère*, qui renferme de la chaux; l'*argile à foulon*, qui entre dans la préparation des laines; le *kaolin*, qui sert à composer la porcelaine; l'*argile ocreuse rouge*, aussi nommée sanguine, dont on fait des crayons; l'*argile plastique*, qui sert aux statuaires. || On divise aussi les argiles en trois sections: 1° *Argiles réfractaires*, où il entre du calcaire, du fer oxydé, du fer sulfuré; telles sont l'argile et le kaolin. 2° *Argiles fusibles*, telles que la figuline, la smectique, l'ocreuse rouge ou jaune. 3° *Argiles effervescentes*, c'est-à-dire faisant effervescence avec les acides; c'est la marne argileuse.

— Sous le rapport du gisement et de l'origine, il y a deux classes d'argiles; les unes, produit de la décomposition des roches du sol primitif, ne contiennent pas de débris organiques; ce sont les argiles proprement dites. Les autres, formant partie du sol secondaire, contiennent des matières de transport et de sédiment; on les rencontre en masses stratifiées, où le silicate alumino-hydreux, base de la matière argileuse, se trouve mêlé au silice, au quartz, aux silicates de chaux, de magnésie et de fer qui, lorsqu'ils se trouvent en trop grande abondance, peuvent paralyser les qualités de l'argile.

— *Argile inflammable.* Roche à base de bitume gris, composée d'argile ordinaire, mélangée d'environ un tiers de bitume gris.

— *Argile de Kimmeridge.* Dépôt de marneux le plus récent de l'étage oolithique. Quelques géologues français la nomment aussi *marne argileuse havrienne* ou *marne à gryphées virgules.*

— *Argile d'Oxford.* Grand dépôt de matières argileuses et arenacées appartenant à l'étage oolithique, et placé immédiatement au-dessous du calcaire à coraux.

— *Argile phylladigène.* V. ROCHES ARGILEUSES.

— *Argile salifère.* V. SEL GEMME.

— Vase d'argile. Statue d'argile. Temple d'argile. Argile grasse, pure, molle, tendre, fragile, frêle, souple, obéissante, utile, précieuse, commune, grossière, simple, vile, modeste. On parvient à amender les sols sablonneux à l'aide des marnes grasses, des *argiles*, des fumiers, etc. (Chapt.) On forme de grosses boules avec l'*argile* ramollie par l'eau et réduite en pâte. (Id.) Les coquilles les plus pesantes sont dans les *argiles* et dans les pierres. (Buff.) La tête du colosse paraît d'or, mais ses pieds sont d'*argile*. (Virey.) L'*argile* étant pétrie, on a soin de la cuire. (F. de Neufch.)

La molle et souple *argile* est moins obéissante,
Moins docile au potier qui la tourne à son [gré.
(L. Rac.)

L'*argile*, de l'alun cette source féconde,
S'endurcissant au feu, se pétrissant dans l'onde.
(Delille.)

L'a-t-on vu renverser votre case fragile?
L'a-t-on vu menacer, dans leur temple d'*argile*,
Vos fétiches cruels?
(Chants du siècle.)

— On dit *Une argile*, pour un vase fait d'ar-
[...]
repas. (Thom.)

— Se prend quelquefois pour la matière en général.

Adorateurs d'un bien fragile,
Dupes d'un cœur ambitieux,
Jusques à quand un peu d'*argile*
Charmera-t-il vos faibles yeux?
(Le P. Cléric.)

— Fig. En poésie l'argile désigne la pauvreté, la médiocrité. On dit *Des pénates d'argile*, pour un pauvre réduit ou une maison fort modeste.

Ma douce pauvreté me fait d'heureux loisirs;
Content sous mes foyers de voir la flamme agile
Égayer vers le soir mes pénates d'*argile*.
(Lebr.)

— Fig. L'homme est une frêle argile.

— *Briser comme un vase d'argile.* Briser avec facilité.

— Il n'est pas jusqu'au plus mince grammairien de l'époque, jusqu'au plus petit lexicographe du temps, qui, arrivé au mot *argile*, ne s'arrête pour vous dire d'un ton solennel que Voltaire a fait un solécisme en masculinisant ce mot, qui n'est et ne peut être que féminin; puis il vous cite ces deux vers:

L'*argile* par mes mains autrefois *façonné*
A produit sur mon front l'or qui l'a couronné.
(Voltaire.)

Certes, en fait de genre, Voltaire en savait bien autant que ses critiques, et il leur a bien prouvé qu'il n'ignorait pas qu'*argile* fût féminin. Mais s'il a eu recours à la masculinité, c'est que sa pensée voulait rendre l'harmonie conçue par son génie entre une couronne et un vase de terre, entre Agathocle roi et le simple potier. Lamartine nous offre la même harmonie. Lui aussi savait bien que *argile* est féminin, puisqu'il a dit:

La prière est le don sans tache et sans souillure
Que, devant l'autel du Très-Haut,
L'homme doit présenter dans une *argile* pure
Et dans des vases sans défaut.

Cette féminité qu'il a partout admise, il la quitte dans la *Mort de Socrate*; il a recours à la masculinité comme expression unique de la force avec laquelle le plus sage des philosophes de l'antiquité va quitter la vie:

Ce corps, vil composé des éléments divers,
Ne sera pas plus moi qu'une vague des mers,
Qu'une feuille des bois que l'aquilon promène,
Qu'un *argile* pétri sous une forme humaine, etc.

ARGILEUX, EUSE. adj. (du lat. *argillosus*). Qui est de la nature de l'argile, qui est formé d'argile. Sol argileux. Terrain argileux. Couche argileuse. Terre argileuse. Les irrigations fréquentes sont funestes dans les sols gras, compactes, *argileux*. (Chaptal.) Lorsque la marne est fortement *argileuse*, le feu la durcit et la rend sonore comme la poterie bien cuite. (Id.) Les terrains *argileux* s'éboulent fréquemment. (M.-Brun.) Les sols calcaires ont des propriétés et des vices opposés à ceux des sols *argileux*. (Chapt.) Le sol *argileux* est peu favorable au labourage. (Id.)

— *Odeur argileuse.* Odeur particulière qui se dégage par l'effet de l'humidité des roches argileuses, et même d'une foule de corps qui ne contiennent pas un atome d'alumine, ni même de silice à l'état moléculaire. Du quartz pulvérisé et trituré convenablement donne l'odeur argileuse.

ARGILICOLE. adj. des 2 g. (ét. lat., *argila*, argile; *colo*, j'habite). Hist. nat. Qui vit sur l'argile.

ARGILIFÈRE. adj. des 2 g. (du lat. *argila*, argile; *fero*, je porte). Géol. Qui contient accidentellement de l'argile. Calcaire argilifère.

ARGILIFORME. adj. des 2 g. (du lat. *argila*, argile; *forma*, forme). Géol. Qui a l'aspect de l'argile. Trass argiliforme.

ARGILITE. Geol. V. ROCHES ARGILEUSES.

ARGILLETTE s. f. Bot. Genre de mousses.

ARGILO-CALCITE. s. m. Minér. Syn. de Marne.

ARGILO-FERRUGINEUX, EUSE. adj. Qui contient de l'argile et de l'oxyde de fer. Roches argilo-ferrugineuses. Infiltrations argilo-ferrugineuses.

ARGILO-GYPSEUX, EUSE. adj. Qui contient de l'argile et du gypse. Dépôt argilo-gypseux.

ARGILOÏDE. adj. des 2 g. Géol. Se dit des roches dont la masse principale présente l'aspect de l'argile. Roche argiloïde. Pâte argiloïde.

ARGILOLITHE. s. m. (du gr. ἄργιλλος, argile; λίθος, pierre). Géol. Dénomination donnée 1° à certaines argiles sédimentaires parvenues à un état d'endurcissement plus ou moins complet; 2° à des pétro-silex décomposés; 3° à des trachytes passés à l'état de tophrine.

ARGILOLITHIQUE. adj. des 2 g. (du gr. ἄργιλλος, argile, et λίθος, pierre). Qui est converti en argile dure.

ARGILO-MURITE. s. f. Minér. Synonyme d'Argile légère. C'est la farine fossile de Fabroni.

ARGILOPHYRE. s. m. (du gr. ἄργιλλος, argile; πῦρ, πυρός, feu). Minér. Sorte de porphyre pétro-siliceux décomposé; trachyte et porphyre leucostinique passé à l'état tophrinique; variété de trachyte siliciière à pâte très-fine et d'un aspect terreux.

ARGILO-SABLONNEUX, EUSE. adj. Qui est formé d'argile et de sable. Terrain argilo-sablonneux.

ARGILO-TOURBEUX, EUSE. adj. Formé d'argile et de tourbe.

ARGINUSES ou **ARGINOUSES.** Géogr. anc. Petites îles près des côtes de l'Asie-Mineure, au S.-E. de Lesbos. Conon, général athénien, y défit la flotte lacédémonienne, 406 ans av. J.-C.

ARGIOLE. s. m. Entom. Espèce de papillons.

ARGIRITE. s. f. V. ARGYROLITHE.

ARGIROLITHE. s. f. V. ARGYROLITHE.

ARGO. s. m. (du gr. ἀργός, léger, par antiphrase). Hist. anc. Myth. Nom du navire qui transporta dans la Colchide Jason et ses compagnons partant pour conquérir la toison d'or. Après l'expédition, ce navire fut consacré à Neptune et à Minerve qui l'enlevèrent et le placèrent au ciel, transformé en constellation.

ARGO-BUCCIN. s. m. Moll. Espèce de mollusques du genre ranella.

ARGODERME. s. m. (ét. gr., ἀργός, argus, et δέρμα, peau). Moll. Genre de mollusques bivalves comprenant les spondyles et les peignes.

ARGOLASIE. Bot. Genre de plantes du cap de Bonne-Espérance, le même que le genre lanarie.

ARGOLIDE. Géogr. Territoire du royaume puis de la république d'Argos, pays du Péloponnèse, qui avait l'Arcadie à l'Ouest, la mer Égée à l'Est, et Sparte au Sud.

ARGOLIDE. adj. (du lat. *argolidæ*). Crust. Qui ressemble à un argus. || ARGOLIDES. s. f. pl. Crust. Famille d'entomostracés ayant pour type le genre argus.

ARGOLIQUE. adj. des 2 g. Qui est de l'Argolide, qui appartient à l'Argolide ou à ses habitants.

ARGON. s. m. T. de chasse. Bâton ou morceau de bois plié en arc dont on se sert pour prendre des oiseaux.

ARGONAUTACÉ, ÉE. adj. Moll. Semblable à l'argonaute. || ARGONAUTACÉES. s. f. pl. Famille de mollusques, ayant pour type le genre argonaute.

ARGONAUTE. s. m. (ét. gr., ἀργός, par antiphrase, prompt; et ναύτης, marin). Hist. anc. Myth. Nom par lequel on désigne les princes grecs qui s'embarquèrent avec Jason pour la Colchide, sur le vaisseau *Argo*, vers l'an 1263 avant J.-C., un demi-siècle environ avant le siége de Troie, afin de conquérir la toison d'or. Le nombre des argonautes est porté à 52; leur expédition a été chantée par les plus grands poëtes de l'antiquité; on présume que ce fut une expédition commerciale, et que la toison d'or est une fiction pour représenter le bénéfice du commerce des laines, qui sont très-belles dans la Colchide.

— Moll. Genre de mollusques céphalopodes, dont la coquille univalve et uniloculaire a un peu la forme d'une nacelle et qu'on connaît sous le nom de *nautile pyracé*. L'argonaute se trouve dans la Méditerranée et dans la mer des Indes. Il paraît prouvé que le poulpe de l'argonaute ou l'ocythoe est parasite de sa coquille. || ARGONAUTES. s. m. pl. Entom. Groupe de papillons diurnes.

ARGONAUTIER. s. m. Moll. Nom donné par Lamarck à l'animal de l'*argonaute*.

ARGONAUTIQUE. adj. des 2 g. Qui se rapporte aux argonautes et à leur expédition. || ARGONAUTIQUES. s. m. pl. Titre de deux poëmes, l'un grec, l'autre latin, dont le sujet est l'expédition des argonautes.

ARGONNE (Forêt d'). Hist. de Fr. S'étend depuis Sedan jusqu'à Passavant, dans une longueur de 55 kilom.; est célèbre dans nos fastes militaires par la défense de Dumouriez et la retraite de l'armée prussienne.

ARGOPE. s. m. (ét. gr., ἀργός, inactif; πούς, pied). Entom. Genre de coléoptères tétramères, ayant pour espèces principales: l'argope sicolore, l'argope nigritarse, etc.

ARGOPHYLLE. s. m. (ét. gr., ἀργός, blanc; φύλλον, feuille). Bot. Genre de la famille des éricacées, bel arbrisseau de la Nouvelle-Écosse, à feuilles dont la surface intérieure est couverte d'un duvet d'un blanc d'argent.

ARGOPHYLLÉ, ÉE. adj. des 2 g. Bot. Qui ressemble à l'argophylle. || ARGOPHYLLÉES. s. f. pl. Bot. Groupe de plantes fondé sur le genre argophylle, et placé à la suite des saxifragées-escalloniées.

ARGOS. (pr. *ar-ghoss*). Géogr. Capitale de l'Argolide, au pied d'une colline, est l'une des plus anciennes villes de la Grèce; fut fondée par Inachus, environ 1822 ans avant J.-C. Nom de la Grèce, dans Homère. Un des anciens noms du Péloponnèse.

ARGOSTEMME. s. f. (ét. gr., ἀργός, blanc; στέμμα, couronne). Bot. Genre de la famille des rubiacées rondelétiées, herbe de l'Asie équatoriale.

ARGOT. s. m. Langage de convention en usage parmi les filous, les vagabonds, les mendiants, et en général, parmi tous les individus suspects, qui ont intérêt à se communiquer leurs pensées et leurs projets sans crainte d'être entendus par ceux qu'ils redoutent. Argot allemand. Argot français. Argot bohémien. Origine de l'argot. Terme d'argot. Connaître l'argot. Parler l'argot. Nos chroniqueurs romanciers et [...] du hideux, et pour mieux nous initier aux mystères de la vie des bandits, ils en empruntent jusqu'à l'*argot*. (Moreau.)

— ARGOT. Hortic. Extrémité d'une branche morte qui demande à être coupée. On dit mieux *ergot*.

— Par extension, se dit quelquefois des termes particuliers qu'adoptent entre eux les gens d'une même profession. L'argot des coulisses. L'argot des compagnons. L'argot de la chicane.

— Fig. *Il sait, il entend l'argot.* Se dit d'un homme adroit, intelligent, mais en même temps fourbe et fripon.

ARGOTÉ, ÉE. part. pass. du v. Argoter.

ARGOTER. v. a. 1re conj. Hortic. Couper une branche à un ou deux yeux au-dessus de sa mère branche; couper l'extrémité d'une branche.

ARGOTIER, ÈRE. subst. Celui, celle qui parle l'argot, un argot. Ce mot est trivial.

ARGOTIQUE. adj. des 2 g. Qui tient de l'argot, qui concerne l'argot. Langage argotique. Conversation argotique. Termes argotiques. Un glossaire de la langue *argotique* pourrait être fort utile pour la police surtout. (N. de P.)

ARGOTISER. v. n. 1re conj. (rad. *argot*). Parler argot, parler l'argot.

ARGOTISME. s. m. Locution qui appartient à l'argot. Inusité.

ARGOULET. s. m. Anc. milic. Arquebusier, carabin, espèce de chevau-léger ou de hussard.

— Fig. et ironiq. Homme de peu de valeur, homme de rien. C'est un argoulet, un pauvre argoulet, un chétif argoulet. Ce mot est inusité.

ARGOUSIN. s. m. (du celt. *arghin*, voir, surveiller). Bas-officier chargé de la garde des forçats dans les bagnes.

ARGOUSSIER. s. m. Bot. Genre de la famille des éléagnées, arbrisseau indigène, épineux, portant de jolis boutons et un beau feuillage argenté. Dans les jardins, on fait des haies d'argoussier; dans les dunes, on s'en sert pour prévenir l'écoulement des sables.

ARGOVIE. Géogr. Canton de la Suisse; se compose de l'ancien Aargau bernois, du comté de Bade, des bailliages libres de Keller et de Frickthal, et des villes pareillement libres de Laufenbourg et de Rhinfelden; est séparé au nord du grand-duché de Bade par le Rhin; est borné de tous les autres côtés par les cantons de Zug, de Zurich, de Lucerne, de Bâle, de Soleure et de Berne. Sa longueur est de 48 kil. sur 40 de large; popul. 148,000 hab. On y trouve 11 districts, subdivisés en 48 cercles. Climat tempéré, sol fertile, céréales abondantes; fabriques d'étoffes de soie et de coton, de toile, de coutellerie, de cuirs, etc. Mines de fer, de houille, de tourbe dans les montagnes. Bains sulfureux très-fréquentés à Bade.

ARGU, UË. adj. (du lat. *argutus*). Fin, subtil, rusé. Vieux mot inusité.

ARGUATION. s. f. (pr. *ar-gu-a-ci-on*; du latin *arguere*, prouver, démontrer). T. de prat. Action d'arguer une pièce de faux.

ARGUE. s. f. (pr. *arghe*). Techn. Sorte de filière à l'usage des tireurs d'or et d'argent, à travers laquelle on fait passer les lingots pour les amincir en les étirant.

— Bureau public où les tireurs d'or portent tous les lingots à dégrossir.

ARGUÉ, ÉE. (pr. *ar-ghé*) part. pass. du v. Arguer. S'emploie adjectivement. Passé à l'argue.

ARGUEL. s. m. Bot. Arbrisseau de la famille des apocynées, dont les feuilles sont employées au Caire pour falsifier le séné.

ARGUER. v. a. 1re conj. (pr. *ar-ghé*). Techn. Passer à l'argue. On argue l'or et l'argent pour les dégrossir. Ce verbe est inusité; on dit plus communément Tirer à l'argue ou Passer à l'argue.

— S'ARGUER. v. pron. Être passé à l'argue.

ARGUER. v. a. 1re conj. (pr. *ar-ghu-é*; du latin *arguere*, prouver, démontrer). Contredire, reprendre, accuser. Arguer tout le monde.

— Ce verbe n'est plus usité qu'en T. de pratique, dans cette phrase: *arguer un acte de faux.*

— Pris neutralement dans le langage ordinaire, il signifie Tirer une conséquence d'un principe ou d'un fait, d'un titre. Arguer avec raison. Arguer mal à propos.

— Ce verbe a fait le sujet de plusieurs discussions. Les uns veulent un tréma sur l'*u* dans toute la conjugaison, les autres sur l'*e* ou sur l'*i*. Le Dictionnaire de l'Académie tranche la question assez lestement. *L'u se prononce*, y est-il dit, et voilà tout. Quant au tréma, il n'y figure sur aucune lettre. Il nous semble pourtant que le tréma est aussi nécessaire que sur *aiguë*. Autrement comment faire la différence de son entre *j'argue* et *je targue*? Ce signe est d'autant plus indispensable qu'en son absence il y a confusion entre le verbe *arguer*, signifiant Accuser, et *arguer*, terme d'orfévrerie. Laissons donc les avocats *argüer* (*argh-u-é*) et les orfèvres *arguer* (*ar-ghé*). Dans les personnes ou *gu* est suivi d'un *e* muet ou d'un *i*, on doit donc surmonter cet *e* ou cet *i* d'un tréma. Dans les autres cas, mettez le tréma sur l'*u*. *J'arguë. J'arguïais. Nous arguïons.*

ARGUEUX, EUSE. adj. (pr. *ar-gu-eu*; du lat. *arguere*, reprocher). Qui tient du reproche, de l'offense. Paroles argueuses.

ARGUILLE ou **ARTILLE.** Ornith. Nom vulgaire du traquet motteux. V. TRAQUET.

ARGUILLONNEUX, EUSE. adj. (pr. *ar-gu-i-ion-neu*; du lat. *arguere*, chicaner, disputer). Enclin à la dispute, à la chicane, qui est plein de subtilités. Vieux mot.

ARGULE. s. f. Crust. Genre de crustacés suceurs ayant pour type l'argule foliacée qu'on trouve sur le corps des têtards de grenouille et des épinoches.

ARGULIDE. adj. des 2 g. Crust. Qui ressemble à une argule. || ARGULIDES. s. f. pl. Famille de crustacés, ayant pour type le genre argule.

ARGUMENT. s. m. (du lat. *argumentum*, formé de *arguere*, montrer; rad. gr. ἀργής, clair). Philos. Mot générique qui exprime les divers genres de preuves ou de raisonnements

dont on se sert pour établir une proposition. Sous le rapport de l'origine ou du principe, on distingue les arguments déduits de la raison et les arguments fondés sur une autorité positive; relativement à la forme, on divise les arguments en syllogisme, enthymème, dilemme, induction, etc. V. chacun de ces mots. Argument en forme. Argument clair, précis, concluant, puissant, invincible, irrésistible, décisif, victorieux, péremptoire. Argument captieux, sophistique. Faux argument. La force, la solidité d'un argument. Faire un argument. Pousser, apporter, produire un argument. Résoudre, détruire, éluder, rétorquer un argument. Faire valoir un argument. Tout ce que les uns ont pu dire pour montrer la grandeur de l'homme n'a servi que d'un *argument* aux autres pour conclure sa misère. (Pasc.) C'est ce que disait saint Jérôme; l'*argument* s'est fortifié depuis. (Boss.) Je voudrais qu'ils eussent des raisons claires et des *arguments* qui portent conviction. (La Bruy.) Oh! le bel *argument*, digne de leur école! (Boil.)

Armé du fer, saisi d'un saint emportement,
Dans un cœur obstiné plonger son *argument*.
(L. Rac.)

— *Argument en forme*. Syllogisme construit dans toutes les règles de la logique.

— *Argument naturel* ou *extrinsèque*. Celui que l'on trouve tout fait, comme un texte de loi, la jurisprudence des arrêts, les actes authentiques, etc.

— Indice, conjecture. L'opinion qu'on a de la probité de quelqu'un est un grand argument en sa faveur. J'en tire un *argument* contre lui. (Acad.)

— *Argument dialectique*. Celui qui n'est fondé que sur des preuves relatives, qui, par conséquent, n'est pas capable de déterminer absolument la conviction.

— *Argument ad hominem*. Celui qui s'attaque directement à la personne même à qui on l'adresse.

— *Argument cornu*. Anc. log. V. DILEMME.

— Syn. du mot *Sommaire*, pour indiquer en peu de mots le sujet d'un livre, d'un discours, d'une histoire, etc.

— Espèce de prologue fort en usage chez les anciens, et dont on voit encore quelques exemples dans nos auteurs dramatiques du commencement du XVIIᵉ siècle, contenant l'exposition sommaire du sujet d'une pièce de théâtre.

— Astron. Quantité de laquelle dépend une équation, une inégalité ou une circonstance quelconque du mouvement d'une planète. || *Argument de latitude* ou *d'inclinaison*. Distance d'une planète à son nœud ascendant. || *Argument annuel*. Distance du soleil à l'apogée de la lune. || *Argument de l'équation du centre*. Distance à l'aphélie ou à l'apogée.

ARGUMENTANT. s. m. Celui qui dans un acte public argumente contre le répondant. Le premier, le second, le troisième argumentant. Les argumentants.

ARGUMENTATEUR, TRICE. s. Celui, celle qui aime à argumenter. Se dit toujours en mauvaise part. Argumentateur perpétuel, continuel. Fatigante argumentatrice.

ARGUMENTATION. s. f. (du lat. *argumentatio*, preuve). Action d'argumenter, art de présenter des arguments. Bonne argumentation. Solide argumentation. Faible, mauvaise, pauvre, maladroite argumentation. Traité, règles de l'argumentation. Briller, exceller dans l'argumentation. Renverser par son argumentation les objections d'un adversaire. Se troubler pendant l'argumentation. Perdre le fil, la suite de son argumentation. Tandis que ses contemporains se livraient aux subtilités pédantesques de l'*argumentation* scolastique, Montaigne donnait de l'engouement à la raison, des grâces à la sagesse. (Droz.) On a dit quelquefois, comme exemple d'une *argumentation* invincible: Il faut qu'une porte soit ouverte ou fermée. On a oublié les portes entr'ouvertes. (A. Karr.)

— Signifie aussi l'ensemble des arguments ou preuves qu'on fait valoir à l'appui d'une discussion, d'une prétention, d'une affaire.

ARGUMENTER. v. a. 1ʳᵉ conj. (du lat. *argumentari*, prouver, démontrer). Faire un ou plusieurs arguments. Argumenter selon les règles. Argumenter en forme. Argumenter contre quelqu'un. Argumenter [illegible]

— Prouver par des arguments. Argumenter faiblement. Argumenter victorieusement. Argumenter avec vigueur. Argumenter habilement, adroitement.

— Tirer des conséquences d'une chose à une autre. En ce sens on dit *Argumenter de*. Argumenter de la possibilité à l'effet, de la puissance à l'acte, de l'effet à la cause. On peut toujours *argumenter* de l'acte à la puissance, mais non de la puissance à l'acte. (Acad.) L'acte dont on *argumente* est nul dans la forme et au fond. (Id.)

ARGUS. Myth. Prince argien, surnommé *Panoptes* ou *tout yeux*, parce qu'il avait cent yeux qui ne se fermaient que successivement et alternativement; fut chargé par Junon de la garde d'Io, se laissa endormir par Mercure, qui le tua. Junon prit tous les yeux d'Argus, et elle en orna la queue et les ailes du paon.

— s. m. Entom. Genre de papillons diurnes d'un beau bleu, voltigeant sur les bruyères et sur les prairies.

— Ornith. Genre d'oiseaux de l'ordre des gallinacés, ainsi nommé à cause des yeux qui sont répandus sur son plumage. L'argus diffère du paon par le nombre plus petit de rectrices et l'absence d'ergots aux tarses. Il se trouve dans les contrées méridionales de l'Inde et n'a pas été naturalisé en France; sa chair est très-délicate.

— Ichthyol. Genre de poisson de la famille des leptosomes, remarquable par ses formes et la vivacité de ses couleurs. L'argus est très-peu connu en Europe.

— Erpet. Petit serpent de Guinée sur lequel on remarque un double rang de taches en forme d'yeux. || Petit lézard d'Amérique d'une belle couleur bleu de ciel, avec des taches semblables sur tout le corps, la tête et la queue exceptées.

— Petit coquillage du genre porcelaine, sur lequel on remarque des taches comme des yeux.

— Fig. Homme clairvoyant, qu'on ne peut abuser ni tromper. Avoir des yeux d'argus. C'est un argus.

— Homme jaloux, parce que la jalousie exige une surveillance continuelle.

— Espion, surveillant. L'amour-propre n'est un *argus* que pour les autres. (S. Dubay.)

— Arachn. Genre de la famille des araignées, groupe des sédentaires rectèles.

— Erpet. Espèce de lézard de la section des améives. || Espèce de couleuvre.

ARGUT, UTE. adj. Vieux mot qui signifie Subtil. Qui chicane, qui ergote.

ARGUTEUR. s. m. Entom. Genre de coléoptères pentamères ayant pour espèces principales l'arguteur rubripède, l'arguteur roux, l'arguteur dorsal, etc.

ARGUTIE. s. f. (pr. *ar-ghu-ci*; du lat. *argutia*; formé de *argutus*, fin, délié, pointu). Raisonnement pointilleux, subtilité de langage, argument sophistique. S'emploie ordinairement au pluriel. Vaines arguties. Faire des arguties, de misérables arguties. N'opposer que des arguties. Laisser de côté les arguties. Tout cela ne sont que des *arguties* et des subtilités métaphysiques qui ne sont d'aucun poids auprès des principes fondamentaux adoptés par ma raison. (J.-J. Rouss.)

ARGUTIEUX, EUSE. adj. (pr. *ar-gu-ci-eu*). Qui s'occupe d'arguties.

ARGUZE. s. f. Bot. Nom vulgaire de la messerschmidie.

ARGUZIE. Bot. Syn. du genre tournefortia. V. ce mot.

ARGYCTE. Ichthyol. V. TRACHYPTÈRE.

ARGYE. s. m. Ornith. Genre de merles à grandes jambes ayant pour type l'argye bridé.

ARGYLE ou **ARGYLL.** Géogr. Comté de l'Écosse méridionale, se prolongeant sur la mer, dans un espace d'environ 160 kilom. de côtes entrecoupées de golfes et de bois. Sol coupé de lacs à l'intérieur; terres labourables formant à peine la 20ᵉ partie de la surface du comté. Capitale, Inverary, petite ville à l'extrémité du golfe de Fyne. Population de tout le comté, 100,000 hab.

ARGYLIE. s. f. (nom d'un duc d'*Argyle*). Bot. Genre de la famille des bignoniacées argyliées, plante du Chili.

ARGYNÉ, ÉE. adj. Ornith. Qui ressemble à l'argye. || ARGYNÉES. s. f. pl. Sous-famille de la famille des saxicolidées, comprenant deux genres de merles à plumage noir mêlé de brun marron et de blanc.

ARGYNNE. s. f. (du gr. ἀργυννος, surnom de Vénus). Entom. Genre de lépidoptères diurnes. Beaux papillons des bois, qui se laissent difficilement approcher.

ARGYNNIDE. adj. des 2 g. Entom. Qui ressemble ou qui tient à l'argynne. || ARGYNNIDES. s. f. pl. Tribu de lépidoptères diurnes comprenant les genres argynne, mélitée et agraulis.

ARGYRANTHÈME. adj. des 2 g. (ét. gr., ἄργυρος, argent; ἄνθος, fleur). Bot. Qui a des fleurs d'un blanc d'argent. Croton argyranthème.

ARGYRASPIDE. s. m. (ét. gr., ἄργυρος, argent; ἀσπίς, bouclier). Hist. anc. Nom par lequel on désigne des soldats macédoniens [illegible] gent en récompense de leur bravoure. Les argyraspides étaient des troupes légères et formaient le second corps de l'armée, la phalange macédonienne formant le premier.

ARGYRATES (Jeux). Hist. anc. Combats ou jeux ne faisant partie d'aucun culte, et dans lesquels le prix du vainqueur était un objet d'argent.

ARGYRE. s. m. (du gr. ἄργυρος, argent). Entom. Genre de diptères brachocères, dont le corps est couvert d'un épais duvet argenté, d'un éclat remarquable, et qui a pour type l'argyre diaphane d'Europe.

ARGYRÉE. s. f. (du gr. ἀργύρεος, d'argent). Bot. Genre de la famille des convolvulacées de l'Asie tropicale. Arbrisseau volubile que l'on cultive comme ornement de serre chaude.

— ARGYRÉE. s. m. Entom. Genre de lépidoptères diurnes, de la famille des papilionides.

ARGYRÉIOSE. s. m. (du gr. ἀργύρειος, argenté). Ichthyol. Genre de poissons dont le corps est revêtu d'une peau fine, satinée, sans écailles, brillante comme l'argent. L'argyréiose habite les côtes orientales de l'Amérique; sa chair est fort bonne à manger. Le type de ce genre est l'argyréiose vomer.

ARGYRÈJE. s. f. Bot. Espèce de convolvulus de la Chine.

ARGYRIDES. s. f. pl. (rad. gr., ἄργυρος, argent). Minér. Familles de minéraux qui ont pour type l'argent.

ARGYRITE ou **ARGYROLITHE.** s. f. (ét. gr., ἄργυρος, argent; λίθος, pierre). Minér. Noms de la lithologie ancienne qui se rapportaient sans doute à des minerais argentifères, dont on ne peut connaître l'espèce, faute de désignation suffisante.

— Entom. Genre de diptères athéricères, insecte de petite taille, dont l'abdomen est garni d'un duvet soyeux argenté.

— ARGYRITES. s. m. pl. Antiq. Combats, jeux où les vainqueurs recevaient un prix d'argent.

ARGYROCÉPHALE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἄργυρος, argent; κεφαλή, tête). Hist. nat. Qui a la tête d'un blanc argentin.

ARGYROCHÈTE. s. f. (pr. *ar-gi-ro-kè-te*; ét. gr., ἄργυρος, argent; χαίτη, soie ou chevelure). Bot. Plante formant une section du genre parthenion, de la famille des composées.

ARGYROCOME. s. f. (ét. gr., ἄργυρος, argent; κόμη, chevelure). Astron. Espèce de comète de couleur argentée, jetant plus d'éclat que l'*héliocomète*.

— Bot. Plante de la famille des composées, du cap de Bonne-Espérance, dont les fleurs sont couleur d'argent.

ARGYROCRATIE. s. f. (ét. gr., ἄργυρος, argent; κράτος, puissance). Aristocratie des richesses.

ARGYRODAMAS. s. m. (ét. gr., ἄργυρος, argent; ἀδαμάς, invincible). Minér. Sorte de talc couleur d'argent qui résiste au feu le plus violent.

ARGYRODONTE. s. m. Ichthyol. Poisson du genre des sciènes.

ARGYROGONIE. s. f. (ét. gr., ἄργυρος, argent; γονός, génération). Alchim. Pierre philosophale; sel argentifique.

ARGYROLÉPIS. s. f. (ét. gr., ἄργυρος, argent; λεπίς, écaille). Bot. Section du genre hélianthème, comprenant des sous-arbrisseaux couverts d'une pubescence furfuracée.

— Entom. Genre de lépidoptères nocturnes, dont toutes les espèces sont remarquables par l'éclat de leurs couleurs et par les raies et les taches argentées dont leurs ailes sont ornées.

ARGYROLITHE. s. f. Minér. V. ARGYRITE.

ARGYROLOBE. s. m. (ét. gr., ἄργυρος, argent; λόβιον, cosse). Bot. Genre de la famille des légumineuses, arbrisseau ou sous-arbrisseau de l'Afrique australe.

ARGYROMÉLANOS. s. m. (ét. gr., ἄργυρος, argent; μέλας, noir). Minér. Nom que les anciens donnaient à un minéral que l'on croit être la chaux sulfatée nacrée.

ARGYROMIGE. s. m. (du gr. ἀργυρομιγής, mêlé d'argent). Entom. Genre de lépidoptères nocturnes, réuni communément au genre élachiste.

ARGYRONÈTE. s. f. (ét. gr., ἄργυρος, argent, νέω, je file). Arachn. Genre de la famille des araignées, ayant pour type l'argyronète aquatique, dont les mœurs sont très-curieuses, et qui se trouve particulièrement dans le nord de l'Europe. L'argyronète aquatique, condamnée à vivre au sein des eaux et ne pouvant respirer que l'air atmosphérique, sécrète une matière soyeuse qu'elle étale et dont elle se fait une cloche qu'elle remplit d'air.

ARGYROPÉE. s. f. (ét. gr., ἄργυρος, argent; ποιέω, je fais). Alchim. Art de faire de l'argent avec un métal inférieur.

ARGYROPÉLÈQUE. s. m. (ét. gr., ἄργυρος, argent; πέλεκυς, hache). Ichthyol. Synon. de Sternoptyx.

ARGYROPHORE. s. m. (ét. gr., ἄργυρος, argent; φορός, qui porte.) Médec. Espèce d'antidote autrefois en usage.

ARGYROPHTHALME. adj. des 2 g. (ét. gr., ἄργυρος, argent; ὀφθαλμός, œil). Zool. Qui a les yeux d'un blanc d'argent. Merle [illegible]

ARGYROPHYLLE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἄργυρος, argent; φύλλον, feuille). Bot. Qui a les feuilles couvertes d'un duvet serré, blanchâtre et brillant. Croton argyrophylle.

ARGYROPHYTE. s. f. (ét. gr., ἄργυρος, argent; φυτόν, plante). Bot. Syn. d'Argyroxyphe.

ARGYROPRATE. s. m. (ét. gr., ἄργυρος, argent; πράτης, vendeur). Banquier, changeur, marchand d'argent.

ARGYROPTÈRE. s. m. (ét. gr., ἄργυρος, argent; πτερόν, aile). Entom. Genre de lépidoptères nocturnes, ayant pour type l'argyroptère lathonien, orné de taches d'argent, et habitant la Hongrie.

ARGYROPYGE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἄργυρος, argent; πυγή, derrière). Qui a l'extrémité de l'abdomen blanche. V. LEUCOPYGE.

ARGYROSE. s. f. (rad. gr. ἄργυρος, argent). Minér. Minéral argentifère, d'un aspect métallique et d'une couleur gris de plomb ou d'acier. L'argyrose est légèrement ductile, peut se couper au couteau, et renferme 0,871 d'argent et 0,129 de soufre.

ARGYROSÉTIE. s. f. (pr. *ar-gi-ro-cé-ti*; et. gr., ἄργυρος, argent; σής, σητός, teigne). Entom. Genre de lépidoptères nocturnes.

ARGYROSTIGMÉ, ÉE adj. (ét. gr., ἄργυρος, argent; στίγμα, tache). Bot. Se dit d'une plante dont les fleurs sont marquées çà et là de taches blanches. Bégone argyrostigmée.

ARGYROSTOME. adj. des 2 g. (ét. gr., ἄργυρος, argent; στόμα, bouche). Hist. nat. Qui a la bouche d'un blanc d'argent. Turbot argyrostome.

ARGYROTHAMNE. s. m. (ét. gr., ἄργυρος, argent, θάμνος, rejeton). Bot. Arbrisseau de la Jamaïque. C'est probablement le même que l'*argythamne*. V. ce mot.

ARGYROTOXE. s. m. (du gr. ἀργυρότοξος, qui porte un arc d'argent). Entom. Genre de lépidoptères nocturnes, ayant pour type la tordeuse de Bergmann. V. TORTRIX.

ARGYROXYPHE. s. f. (ét. gr., ἄργυρος, argent; ξίφιον, épée). Bot. Genre de la famille des composées, herbe vivace à tige épaisse des îles Sandwich, et dont les feuilles, ayant la forme d'une épée, sont couvertes de poils argentés.

ARGYRYTHROSE. s. m. (ét. gr., ἄργυρος, argent). Minéral désigné ordinairement par le nom d'*argent rouge* et d'*argent antimonié sulfuré*. L'argyrythrose, assez rare en Europe, abonde au Mexique; c'est l'une des trois combinaisons naturelles du sulfure d'argent avec celui d'antimoine: il offre 0,589 parties d'argent, 0,229 d'antimoine, 0,166 de soufre, 0,016 de scories.

ARGYTHAMNE. s. f. (ét. gr., ἀργός, blanc, θάμνος, arbuste). Bot. Genre de la famille des euphorbiacées, arbuste des Antilles, couvert de poils blanchâtres.

ARHEUMATIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἀ priv.; ῥεῦμα, fluxion). Pathol. Qui n'a été atteint ni de fluxion, ni de rhumatisme.

ARHINE. s. m. (ét. gr., ἀ priv.; ῥίν, ῥινός, narine). Entom. Genre de coléoptères tétramères, ayant pour type l'arhine languissant, originaire du Bengale.

ARHIPIS. s. m. (ét. gr., ἀ priv., ῥιπίς, éventail). Entom. Genre de coléoptères pentamères, ayant pour type l'arhipis coureur de Cayenne.

ARHIZE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἀ priv., ῥίζα, racine). Bot. Sans racine, sans radicule. || ARHIZES. s. f. pl. Division des végétaux privés d'embryon et par conséquent de radicule.

ARHIZOBLASTE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἄρριζος, sans racine; βλάστη, bourgeon). Bot. Qui germe sans produire de radicule. Ce mot est opposé à *rhizoblaste*, et se dit des embryons qui restent cachés sous terre lors de leur germination, et sont privés de racines.

ARHOPALE. s. m. (ét. gr., ἀ priv.; ῥόπαλον, massue). Entom. Genre de lépidoptères diurnes, ayant pour type l'arhopale à poils frisés, de la Nouvelle-Guinée. || Genre de coléoptères tétramères, ayant pour type l'arhopale rustique, de France et d'Allemagne.

ARHYNQUE. s. m. (ét. gr., ἀ priv.; ῥύγχος, bec). Entom. Genre de coléoptères tétramères, ayant pour type l'arhynque pâle de l'Amérique Septentrionale.

ARHYTHME. adj. des 2 g. (ét. gr., ἀ priv.; ῥυθμός, mesure). Pathol. Se dit du pouls, lorsqu'il n'est pas réglé.

ARIA. s. f. (de l'ital. *aria*, air). Mus. Morceau de chant composé pour une seule personne, avec accompagnement d'orchestre et quelquefois aussi de chœurs chantants. || Au pluriel, Des *arias*.

— ARIA. Géogr. Nom d'une province de l'ancienne Médie; consistait en déserts, mais renfermait une vallée extrêmement fertile. L'ancienne capitale, aujourd'hui *Hérat*, fait partie du Kaboulistan. Les plaines de l'Aria sont couvertes de ruines, et habitées par des Turcomans, des Persans, des Boukhares, presque tous nomades.

ARIA. s. m. Embarras. Amas d'objets entassés pêle-mêle en désordre. Faire beaucoup d'aria pour peu de chose.

ARIA CATTIVA ou **MALA ARIA.** (mots [illegible]) désignent par ce nom les émanations marécageuses qui produisent des fièvres pernicieuses, et dont l'influence s'exerce principalement aux environs des marais Pontins. À Rome même, l'*aria cattiva* se fait quelquefois sentir dans la ville basse.

ARIADNE. s. f. Arachn. Genre d'araignées, qu'on réunit communément au genre dysdère.

ARIANE. Myth. Fille de Minos, donna à Thésée le peloton de fil qui le guida pour sortir du labyrinthe, après la défaite du Minotaure. || Astron. Étoile placée dans la Couronne boréale.

ARIANISME. s. m. (rad. *Arius*). Hist. relig. Hérésie d'Arius et de ses sectateurs. C'était la négation, dans la Trinité, de la *consubstantialité* ou *égalité de substance* du Fils avec le Père. L'arianisme est la plus pernicieuse hérésie qui ait existé et qui puisse jamais exister dans l'Église. Selon Arius, le Verbe était bien la parole de Dieu; mais cette parole n'était pas éternelle; elle avait été seulement créée avant toutes les autres créatures.

ARIARATHE. Hist anc. Dix rois de Cappadoce ont porté ce nom; le plus célèbre est Ariarathe VI (surnommé *Philopator* ou *aimant son père*), qui régna de l'an 168 à l'an 129 av. J.-C.

ARIAS (Benoît). L'un des plus savants théologiens espagnols du XVIe siècle; né dans l'Estramadure, en 1527, et mort en 1598.

ARIBERT. Fils de Clotaire II et frère de Dagobert. || ARIBERT Ier. Roi de Lombardie, l'an 625. || ARIBERT II. Duc de Turin, vers l'an 700.

ARICA. Géogr. Au XVIe siècle, port et ville opulente de l'Amérique Méridionale, fut renversée par un tremblement de terre en 1605. Aujourd'hui petit village dont les maisons sont couvertes de chaume.

ARICIADÉ, ÉE. adj. Annél. Semblable à l'aricie. || ARICIADÉES. s. f. pl. Famille d'annélides sétigères errantes, ayant pour type le genre aricie.

ARICIE. Hist. anc. Myth. Princesse du sang royal d'Athènes, de la famille des Pallantides, chassée du trône par Thésée; devint la femme d'Hippolyte, lorsque ce prince eut été ressuscité par Esculape.

— ARICIE. s. f. Entom. Genre de diptères brachocères, ayant pour type l'aricie mouche, d'Europe.

— Annél. Genre d'annélides sétigères errantes, ayant pour type l'aricie entrelacée d'Europe.

ARICIEN, ENNE. adj. Annél. V. ARICIADÉ.

ARICINE. s. f. Chim. V. ARÉCINE. || ARICINES. s. f. pl. Entom. Tribu de diptères de la famille des muscivores, divisée en aricines *terrestres* et en aricines *littorales* ou *aquatiques*.

ARID. s. m. Ichthyol. Nom vulgaire du rhombus.

ARIDE. adj. des 2 g. (du lat. *aridus*, sec). Qui est dépourvu d'humidité. Sol aride. Terre aride. Sables arides. Roches arides. Montagnes arides. Herbes arides. Saison aride. Il va dans des lieux *arides* cherchant du repos, et il n'en trouve point. (Evangile.) L'autruche confie son nid aux sables *arides* des déserts. (B. de St-P.) Combien de pays *arides* ne sont habitables que par les saignées et par les canaux que les hommes ont tirés des fleuves. (J.-J. Rouss.)

— Par extension, signifie Stérile, parce que, dans la nature, la stérilité vient surtout du défaut d'humidité.

— Fig. Qui produit peu et difficilement. Esprit aride. Imagination aride. L'esprit de l'homme ne demande qu'à s'instruire; quoique *aride* dans les commencements, il devient bientôt fécond par l'action des sens. (Condill.)

— Qui manque de sensibilité. Cœur aride. Ame aride.

— Qui prête peu aux développements. Sujet aride.

— Qui manque d'agrément. Conversation aride. Pour moi de tels sujets sont *arides* et secs. (Berchoux.)

— *Vérité aride.* Vérité grave, sérieuse, haute, qui demande de l'application et de la puissance d'esprit, qui exclut tout essor de la part de l'imagination. Les vérités mathématiques sont des vérités arides.

D'*arides* vérités quelquefois trop épris,
J'espérais de Newton déchiffrer les écrits.
(L. Rac.)

— T. de dévot. *Ame aride.* Ame qui n'est point arrosée des eaux de la grâce divine, qui n'a point de goût pour la prière, qui ne sent ni onction ni attrait dans l'exercice des pieux devoirs.

— S'emploie substantiv. pour désigner Ce qui est aride. Omiss. des dictionn. L'*aride* n'est point agréable. (Lamotte.)

— Syn. comp. ARIDE. SEC. Un lieu est aride quand il manque habituellement d'humidité; les déserts de l'Afrique sont *arides*. Un lieu est *sec* quand il est momentanément privé d'humidité; la terre est *sèche* à l'époque des fortes chaleurs.

ARIDED. Astron. Étoile qui paraît former la queue du Cygne dans la constellation de ce nom.

ARIDÉE. Frère naturel et successeur d'Alexandre le Grand.

sec; *folium*, feuille). Bot. Qui a les feuilles sèches. || ARIDIFOLIÉES. s. f. pl. Classe de plantes dont les feuilles sont généralement sèches, comme les éricinées, les épacridées, etc.

ARIDITÉ. s. f. (du lat. *ariditas*; rad. *aridus*, sec). Sécheresse, défaut d'humidité. L'aridité du sol, du terrain. L'aridité des champs, des prés. Madrid est, comme Rome, entouré d'une campagne déserte, d'une *aridité*, d'une sécheresse et d'une désolation dont rien ne peut donner l'idée. (Th. Gauthier.)

— Fig. Défaut d'abondance, de développements. L'aridité d'un orateur. L'aridité de l'imagination.

— Défaut de variété, d'images. L'aridité du style. La façade ne faisant aucune espèce de saillie sur le corps du monument, ne rompt en rien l'*aridité* de la ligne. (Th. Gauthier.)

— Manque des qualités propres à exciter, à attacher, à émouvoir. L'aridité d'un sujet. L'aridité d'un ouvrage. Il sentit lui-même l'*aridité* fastidieuse de son travail. (M.-Brun.)

— Absence de charme, d'attrait, d'agrément. L'aridité de la conversation.

— Défaut de sensibilité. L'aridité du cœur. L'aridité de l'âme.

— Fig. S'emploie ordinairement au pluriel, comme terme de dévotion, pour exprimer une espèce de dégoût, d'ennui ou d'indifférence, que les gens du monde éprouvent souvent dans la pratique des devoirs de religion. Les aridités de la dévotion. Les aridités de la prière. Les aridités de l'âme.

— Pathol. *Aridité de la peau, de la langue.* État de sécheresse qui, dans quelques maladies, rend la peau, la langue rude au toucher.

— *Aridité des cheveux.* Couleur lanugineuse des cheveux, qui paraissent couverts de poussière.

ARIDURE. s. f. (rad. lat. *aridus*, aride, desséché). Pathol. État de maigreur, de dessèchement, de consomption du corps, et plus souvent d'un membre seul.

ARIE. s. f. Bot. Syn. du genre Alisier.

— ARIE. s. m. Entom. Genre de diptères ayant pour type l'arie fulvicrure qui se trouve en France au printemps.

ARIÉGE. (en lat. *aurigera*, qui roule des paillettes d'or; formé de *aurum*, or; *gero*, porter). Géogr. Départ. de France comprenant l'ancien comté de Foix, le Donnézau, le Cousserans, et plusieurs communes du Languedoc; il est ainsi nommé de la rivière qui le traverse. Borné au N. et à l'O. par la Haute-Garonne, à l'E. par l'Aude, au S. par la chaîne des Pyrénées, au S.-E. par le départ. des Pyrénées-Orientales. Superficie, 454,808 hectares; revenu territorial, 10,000,000 de fr.; contributions, 860,642 fr.; popul., 254,000 hab. Envoie trois députés à la législature. Se divise en 3 arrond. communaux, *Foix*, préfecture, *Pamiers* et *Saint-Girons*, comprenant 20 cantons et 336 communes. Fait partie de la 10e division militaire et du ressort de la cour royale et de l'académie de Toulouse. Le sol est une terre forte, calcaire, sablonneuse, couverte de forêts, de montagnes et de pâturages. Eaux minérales thermales très-abondantes; mines d'alun et de fer; céréales abondantes; excellentes mules. Climat tempéré.

ARIEL. s. m. Mamm. Quadrupède de l'Arabie, de la grosseur d'une gazelle.

ARIEN, ENNE. adj. et s. Celui, celle qui suivait l'hérésie d'Arius. V. ARIANISME et ARIUS. Les ariens se divisèrent bientôt en plusieurs sectes, qui se condamnèrent mutuellement; ils ont été nommés *anomiens*, *exucontiens*, *eusébiens*, *photiniens*, *eudoxiens*, *acaciens*, *eunomiens*, *macédoniens*, *aliens*, *psatyriens* et *duliens*. Les *ariens* combattent l'Eglise, mais ils se combattent aussi les uns les autres; qui ne voit là, comme dans un miroir, les branches infinies de sacramentaires, de luthériens, de zuingliens, de calvinistes, d'accord contre l'Eglise, peu d'accord entre elles, et qu'on n'a jamais pu réunir? (Péliss.)

— S'emploie adjectivement. Un prince arien. Un évêque arien. Secte arienne. Proposition, doctrine, hérésie arienne. On a accusé les auteurs de la version de Mons d'avoir traduit le premier verset de l'Evangile de saint Jean d'une manière *arienne*, en mettant: *et le Verbe était avec Dieu*, au lieu de, *et le Verbe était en Dieu*. (Péliss.)

— ARIEN, ENNE. adj. et s. Géogr. Qui est né dans l'Aria ou dans la ville qui porte ce nom; qui appartient à l'une ou à l'autre et à leurs habitants. || *Langues ariennes.* Langues que l'on croit dérivées du sanscrit.

ARIES ou **ARIÈS.** s. m. Astron. V. BÉLIER.

ARIÉTIN. s. m. Bot. Synon. de Cypripède.

ARIETTE. s. f. (diminutif d'*aria*, air). Mus. Petit air détaché, léger et gracieux, tenant le milieu entre la romance et la chanson. Très en usage au XVIIe siècle, les ariettes ont passé de mode. L'air ou l'ariette de bravoure était ce que nous appelons air à roulades. Les airs, au XVIe siècle, s'appelaient tous des chansons.

ARIGE (St). Évêque de Gap en 579, mort en l'an 604. On célèbre sa fête le 1er mai dans la Provence et le Dauphiné.

ARIGOT ou **LARIGOT.** V. LARIGOT.

ARILE. s. m. Entom. Genre d'hémiptères hétéroptères, ayant pour type l'arile dentelé, du Brésil.

ractère, la forme d'une arille.

ARILLE. s. f. Bot. Enveloppe, prolongement du *cordon ombilical* des graines. || Partie charnue de certains fruits, comme ceux du fusain. || Paroi interne du péricarpe, comme dans la fraxinelle. || Tégument propre de la graine, comme dans le café.

ARILLÉ, ÉE. adj. Bot. Qui est pourvue d'une arille. Graine arillée. La graine du fusain est *arillée*. (Sav.) Les plantes monopetalées n'ont jamais leur graine *arillée*. (Id.)

ARIMANE. Myth. pers. V. AHRIMANE.

ARIMANON. s. m. Ornith. Nom d'une petite espèce de perruche.

ARIMASPES. (ét. scyth. *ari*, un; *maspos*, œil). Hist. anc. Peuples anciens dont l'existence est incertaine. On croit qu'ils habitaient une contrée voisine de la Scythie ou de la Sarmatie, et que leur nom vient de ce que, pour diriger leurs flèches avec plus de justesse, ils visaient en fermant un œil.

ARIMATHIE. Géogr. anc. Ville de la Judée, à 40 kil. de Jerusalem; n'offre plus que des ruines sous le nom de *Rama*.

— ARIMATHIE (Joseph d'). Obtint de Pilate le corps de Jésus-Christ, pour l'ensevelir.

ARIMER. v. a. T. d'épingl. Ajuster le poinçon sur l'enclume.

ARINE. s. f. Entom. Genre de diptères, ayant pour type l'arine obscure, des environs de Saint-Sauveur.

ARINTHOD. Géogr. Chef-lieu de canton du départ. du Jura, arrond. de Lons-le-Saulnier. 1,750 hab.

ARIOBARZANE. Hist. anc. Roi de Pont, fut élu par le peuple, soutint la guerre contre Mithridate, céda la couronne à son fils, vers l'an 52 av. J.-C.

ARIOCARPE. s. m. Bot. Genre de la famille des cactées.

ARIODNE. s. m. Entom. Synon. du genre Ergolis.

ARIOLE. s. m. (du lat. *ariolus*, devin). Sorcier, devin. Vieux mot.

ARIOLER. v. n. (rad. lat. *ariolus*, sorcier). Faire le devin, prédire par les sorts. Vieux mot.

ARION. Hist. anc. Myth. Poète et musicien, né dans l'île de Lesbos, vers l'an 650 av. J.-C.; inventa le dithyrambe et fut le plus habile chanteur de son siècle. Il ne nous est resté qu'un fragment des poésies d'Arion.

— ARION. Cheval que Neptune fit sortir tout enharnaché du sein de la terre, d'un coup de son trident, lorsqu'il disputait à Minerve le droit de nommer la ville de Cécrops.

— ARION. s. m. Moll. Genre de limaces rouges ayant un pore muqueux à l'extrémité du corps. L'arion est commun dans les lieux humides en France et en Allemagne.

ARIONE ou **ARJONE.** Bot. Synon. du genre arjoone.

ARIOSO. adv. (de l'ital. *aria*, air). Mus. D'une manière brillante, soutenue, en développant et appropriant bien le chant à l'air.

ARIOSTE (Louis). Célèbre poète italien, né dans le duché de Modène, en 1474, auteur de l'*Orlando furioso*; a composé aussi des comédies, des satires, des sonnets, des ballades, des chansons et des madrigaux.

ARIOVISTE. Chef des Marcomans lorsque Jules César pénétra dans la Gaule; rechercha d'abord l'amitié des Romains, puis se déclara co[illegible], et fut complètement battu par César, [illegible]58 av. J.-C. Arioviste se sauva, et survécut très-peu de temps à sa défaite.

ARISARE. s. m. Bot. Genre de la famille des aroïdées, plante vivace des régions méridionales de l'Europe.

ARISARÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à l'arisare. || ARISARÉES. s. f. pl. Sous-famille de plantes aroïdées dracunculinées.

ARISÈME. s. f. (ét. gr., ἄρον, arum; αἷμα, sang). Bot. Genre de la famille des aroïdées, ayant pour type l'arisème estragon, herbe du Japon et de l'Amérique du Nord, dont les feuilles sont parsemées de taches rouges.

ARISER. v. a. Mar. V. ARRISER.

ARISH. s. m. Métrol. Mesure itinéraire de Perse.

ARISPH. s. m. Astron. Nom de la belle étoile qui se trouve à la queue du Cygne

ARISTANDRE. Fameux devin de la fin du IVe siècle avant J.-C. Prédit à Philippe de Macédoine qu'il aurait un fils dont le courage serait égal à celui d'un lion.

ARISTARCHÉEN. s. m. (pr. *a-ris-tar-ké-ein*). Hist. Membre de l'école fondée à Alexandrie par les disciples d'Aristarque; cette école dura deux siècles.

ARISTARQUE. Habile astronome, né à Samos vers l'an 320 av. J.-C. || Critique célèbre né dans la Samothrace 160 ans av. J.-C. Il a publié des remarques sévères, mais justes, sur Homère, sur Pindare, sur Aratus et sur d'autres poètes.

— Fig. On dit *Un Aristarque*, pour, Un critique éclairé et judicieux.

— S'emploie quelquefois ironiquement. L'Aristarque d'un journal. Faire l'Aristarque.

On a aussi nommé *Aristarques* plusieurs

livres de critique.

ARISTARQUER. v. n. Faire l'Aristarque, faire le critique sévère.

ARISTE. s. f. Bot. Syn. d'Arête.

ARISTÉ, ÉE. adj. Bot. Qui a une ariste ou arête. Se dit de tous les organes qui sont munis d'un appendice en forme d'arête. Anthère aristée. Feuilles aristées. Glume aristée. Bractées aristées. Fruit aristé.

— Entom. *Antennes aristées.* Celles dont le dernier article porte un poil.

— Ichthyol. Dont les écailles sont relevées de deux arêtes.

ARISTÉE. s. f. (du lat. *arista*, épi, barbe, poil). Bot. Genre de la famille des iridées, du cap de Bonne-Espérance.

— ARISTÉE. Myth. Fils d'Apollon et de la nymphe Cyrène. || ARISTÉE *l'Ancien*. L'un des plus grands géomètres de l'antiquité; maître ou ami d'Euclide et contemporain d'Alexandre.

— Astron. Nom de la constellation *Ophiuchus*.

ARISTELLE. s. f. (diminutif d'*arista*, arête, poil). Bot. Genre de plantes diatomacées, herbe habitant les eaux douces et parasite sur les filaments de la conferve glomerée.

ARISTÉNIE. s. f. (rad. lat. *arista*, barbe, poil). Annél. Genre de la famille des amphinomes, ayant pour type l'aristénie tachée d'Egypte.

ARISTIDE. Hist. anc. Athénien célèbre par sa grande réputation de justice et de probité; fut l'ennemi constant de Themistocle, par rivalité d'amour-propre et de gloire suivant les uns, par zèle patriotique suivant les autres; fut banni d'Athènes, par application de la loi d'ostracisme, et surnommé plusieurs fois *le Juste* par acclamation. Sa maison, ouverte à toute la jeunesse d'Athènes, était une école publique de politique et de sagesse. Il mourut dans un âge avancé sans laisser de quoi faire ses funérailles. || Rhéteur grec et prêtre de Jupiter, né en Mysie, vers l'an 129 de J.-C. || Philosophe athénien du second siècle, se convertit au christianisme et publia en faveur des chrétiens une excellente apologie. || Peintre de Thèbes, contemporain d'Apelles, dans le IVe siècle avant J.-C.

— ARISTIDE. s. f. (rad. lat. *arista*, barbe de blé). Bot. Grand genre de la famille des graminées, comprenant environ 80 espèces, annuelles ou vivaces, étrangères à l'Europe.

ARISTIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *arista*, crête, arête; *forma*, forme). Bot. Qui est en forme d'arête.

ARISTIPPE. Philosophe célèbre, disciple de Socrate, né à Cyrène en Afrique, vers l'an 435 avant J.-C., fut le fondateur de la secte des cyrénaïques, qui ne s'attachaient qu'à la morale, fort peu à la logique, et laissaient de côté la physique comme une science impossible à pratiquer.

ARISTOBULE. Nom commun à six princes juifs et à plusieurs autres personnages, parmi lesquels on distingue: Aristobule II, fils d'Alexandre Jannée, qui usurpa la couronne sur son frère aîné, fut battu et fait prisonnier par Pompée. || ARISTOBULE. Philosophe juif, de l'école péripatéticienne, célèbre par ses commentaires sur les livres de Moïse. || Un des généraux d'Alexandre, dont il écrivit l'histoire.

ARISTOCRATE. subst. (ét. gr., V. ARISTOCRATIE). Qui est partisan de l'aristocratie, du gouvernement aristocratique.

— Le mot aristocrate a été employé révolutionnairement durant la Révolution française de 1789, pour désigner tous les nobles, tous les privilégiés, tous les prêtres, tous ceux qui, sans avoir de privilége de caste ou de position sociale, se montraient attachés à l'ancienne monarchie.

— Fig. Éphise est une *aristocrate* de vertu; elle ne parle qu'à des gens qui en ont, comme elle, seize quartiers. (Le pr. de Ligne.)

— S'emploie adjectivement. Être aristocrate. Paraître, se montrer aristocrate. Brutus n'était qu'un *aristocrate*; il ne tua César que parce que César voulait diminuer l'autorité du sénat pour accroître celle du peuple. (Napol.)

ARISTOCRATIE. s. f. (pr. *a-ri-sto-craci*; ét. gr., ἄριστος, le meilleur; et κράτος, force ou puissance). Polit. Gouvernement où le pouvoir souverain est exercé par un certain nombre d'hommes considérables. Dans une *aristocratie*, les corps des nobles donnant les suffrages, ces suffrages ne peuvent être trop secrets. (Montesq.) Ferdinand II fut près de changer l'*aristocratie* allemande en une monarchie absolue. (Volt.) L'*aristocratie* et le clergé sont les maîtres de l'Espagne. (Napol.)

— L'aristocratie anglaise est véritablement une institution dans la constitution monarchique de l'Angleterre. Partout ailleurs, il y a des nobles, des gentilshommes, des grands, comme individus isolés; dans quelques pays une noblesse, comme en Autriche et en Russie, une grandesse comme en Espagne; mais une aristocratie, nulle part. En France, il n'y a pas même de noblesse légalement constituée, et à qui appartiennent quelques droits, ne fussent-ils qu'honorifiques.

— L'aristocratie, dans les républiques, n'est plus une institution; c'est elle qui est proprement le souverain. Ni la démocratie, ni l'aristocratie ne sont des gouvernements libres par leur nature; la liberté n'est que dans les gouvernements modérés. Aristocratie ancienne. Aris-

rer pour ou contre l'aristocratie. Se soustraire à l'aristocratie. Lois, conditions de l'aristocratie. Aristocratie de la naissance. Aristocratie de la richesse. Aristocratie bourgeoise. Aristocratie des talents. Aristocratie héréditaire. La naissance et la fortune sont des conditions d'*aristocratie*, mais elles n'en sont pas les seules conditions. (Moreau.)

— *Aristocratie souveraine.* Celle qui est une forme de gouvernement.

— *Aristocratie sujette.* Celle qui n'est qu'une institution dans le gouvernement.

— *Aristocratie aristotélique.* Gouvernement du petit nombre.

— En France, ce mot signifie aujourd'hui la tendance d'une fraction de la société à s'élever au-dessus des autres fractions.

— Signifie aussi les grands d'un État, la classe noble et privilégiée.

— S'emploie au pluriel. Nous avons à la fois cinq à six *aristocraties*, différentes de nature.

de caractère et de condition : l'*aristocratie* de la naissance, celle de la fortune, de la banque, de l'industrie, du talent, des fonctions, de la pairie. (Moreau.)

ARISTOCRATIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à l'aristocratie, qui est propre à l'aristocratie. Gouvernement, état aristocratique. Puissance aristocratique. Classe aristocratique. Le patriciat, depuis longtemps, était frappé d'immobilité ; et Sylla avait abdiqué pour tout le corps *aristocratique*. (Ballanche.)

— Fig. *Manières aristocratiques*. Manières nobles, dignes, grandes, fières.

— Se prend quelquefois en mauvaise part. *Affecter des manières aristocratiques*. Prendre un air aristocratique, un ton aristocratique.

ARISTOCRATIQUEMENT. adv. D'une manière aristocratique. Gouverner, conduire un État aristocratiquement.

— Fig. Avec grandeur, avec hauteur, avec fierté. Traiter les gens aristocratiquement. Traiter les choses aristocratiquement.

ARISTOCRATISÉ, ÉE. part. pass. du v. Aristocratiser. S'emploie adjectivement.

ARISTOCRATISER. v. a. 1re conj. Polit. Donner une forme aristocratique, en parlant d'un gouvernement.

— Rendre aristocrate, en parlant d'une personne à qui l'on inspire les idées, les goûts, les manières de l'aristocratie.

— S'ARISTOCRATISER. v. pron. Prendre la forme aristocratique, en parlant d'un État.

— Embrasser le parti, les idées des aristocrates, en parlant d'un individu.

ARISTO-DÉMOCRATE. subst. Polit. Partisan de la forme de gouvernement appelée aristo-démocratie.

ARISTO-DÉMOCRATIE. s. f. (pr. *dé-mo-kra-tie* ; ét. gr., ἄριστος, le meilleur ; δῆμος, peuple ; κράτος, force). Polit. Forme de gouvernement où le pouvoir se partage entre les nobles et le peuple. Tels furent le gouvernement de Carthage après la mort de Didon, et celui de la république romaine, lorsque le peuple y eut obtenu le droit d'avoir ses tribuns et de porter au consulat un homme sorti de ses rangs.

ARISTO-DÉMOCRATIQUE. adj. des 2 g. Polit. Qui concerne l'aristo-démocratie.

ARISTOLOCHE. s. f. (ét. gr., ἄριστος, excellent ; et λοχεία, lochies). Bot. Genre de plantes dicotylédones, auquel les anciens attribuaient la vertu de faciliter l'écoulement des menstrues et la sortie de l'arrière-faix. L'aristoloche est une herbe ligneuse, quelquefois parasite, dont on distingue cinq espèces principales : l'aristoloche *ronde* et l'aristoloche *clématite*, communes en France ; l'aristoloche *anguicide* et l'aristoloche *serpentaire*, toutes deux exotiques et étant un très-bon spécifique contre la morsure des serpents ; l'aristoloche *siphon*, formant de très-beaux berceaux dans les jardins.

ARISTOLOCHÉ, ÉE. adj. Bot. V. ARISTOLOCHIÉ.

ARISTOLOCHIACÉ, ÉE. adj. Bot. V. ARISTOLOCHIÉ.

ARISTOLOCHIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à l'aristoloche. || ARISTOLOCHIÉES. s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones, plantes herbacées ou souvent arbrisseaux grimpants, se rencontrant dans la zone intertropicale de l'Amérique, ainsi que dans les zones tempérées des deux hémisphères.

ARISTOLOCHIQUE. adj. et s. m. Médec. Se dit des remèdes propres à faire couler les lochies.

ARISTOPHANE. Le plus célèbre des poètes comiques du théâtre grec, vivait à Athènes dans le Ve siècle avant J.-C., et fut contemporain de Socrate, d'Alcibiade, de Périclès, de Platon, d'Euripide. Il composa 56 comédies, sur lesquelles 11 sont arrivées jusqu'à nous. Aristophane a reproduit merveilleusement dans ses comédies le caractère athénien ; elles sont le tableau vivant de sa nation et de son siècle. Il est le Molière des Athéniens, comme Molière peut être appelé l'Aristophane de la France.

ARISTOPHON. Célèbre peintre grec, contemporain d'Aristophane.

ARISTOTE. Philosophe, médecin, naturaliste célèbre de l'antiquité, fondateur de l'école péripatéticienne ; naquit à Stagyre, en [illegible] tour d'Alexandre. Il s'appropria avec une grande puissance de génie toutes les connaissances de son époque et en étendit les limites. La doctrine philosophique d'Aristote repose sur la perception extérieure et sur l'expérience, par opposition à celle de Platon, qui fait naître nos perceptions d'une idée prototype préexistante. En tout il procède par l'analyse et arrive à la synthèse ; c'est là le besoin impérieux de son esprit, le trait caractéristique de son génie. Il a composé un grand nombre d'ouvrages dont la majeure partie s'est conservée, et qui tous sont des méthodes parfaites d'observation, de classification, de critique, de théorie. Logique et dialectique, physique et psychologie, métaphysique et théologie, morale, politique et économie, rhétorique, histoire naturelle, il a tout embrassé et tout marqué au coin d'une supériorité incontestable. Sans doute, les sciences naturelles ont fait d'immenses progrès depuis Aristote, mais on n'en pourrait pas dire autant de la philosophie, surtout en dehors de l'école religieuse, qui avait en quelque sorte christianisé Aristote. La meilleure édition des œuvres d'Aristote est celle de M. Bekker, publiée sous les auspices de l'Académie de Berlin, offrant un texte revu d'après quelques manuscrits et une traduction corrigée, Berlin, 1831 et suiv., 3 vol. in-4°, suivis d'un volume de commentaires grecs, choisis par M. Brandis.

ARISTOTÈLE. s. f. Bot. Genre de la famille des composées, réuni actuellement au genre othonne.

ARISTOTÉLICIEN, ENNE. adj. Conforme à la doctrine d'Aristote.

— s. m. Partisan de la doctrine d'Aristote.

ARISTOTÉLIE. s. f. (rad. *Aristote*, consacré à la mémoire d'Aristote). Bot. Genre de la famille des homalinées, selon d'autres des escalloniées, ou enfin regardé par plusieurs comme formant le type d'une famille distincte, les maquinées. L'aristotélie est un arbrisseau à petites fleurs verdâtres, indigène du Chili ; ses baies sont mangeables, et l'on en prépare une boisson vineuse.

— ARISTOTÉLIES. s. f. pl. Fêtes instituées par les habitants de Stagyre, en l'honneur d'Aristote.

ARISTOTÉLIQUE. adj. des 2 g. Qui se rapporte à Aristote ou à sa doctrine.

ARISTOTÉLISER. v. n. 1re conj. (rad. *Aristote*). Raisonner à la manière d'Aristote ou suivant les principes d'Aristote.

— Fig. Raisonner avec entêtement, par allusion à l'entêtement de l'école pour les opinions d'Aristote.

ARISTOTÉLISME. s. m. Philos. Doctrine d'Aristote. Vers le XIIIe siècle, l'aristotélisme prit le nom de *scolastique*, et régna dans les écoles jusqu'en 1630, où il fut vigoureusement attaqué par Gassendi. Descartes lui porta le dernier coup en 1640.

ARISTOXÈNE. Philosophe grec, né à Tarente dans le IVe siècle avant J.-C. Fut disciple d'Aristote, dont il outragea la mémoire.

ARISTULÉ, ÉE. adj. (rad. lat. *arista*, arête). Bot. Muni d'une très-petite arête.

ARITHMANCIE. s. m. V. ARITHMOMANCIE.

ARITHMÈME. s. m. (du gr. ἀρίθμημα, nombre). Entom. Genre de coléoptères hétéromères, ayant pour type le mylabre à dix taches.

ARITHMÉTICIEN, ENNE. s. (du gr. ἀριθμητικός, habile dans l'art de calculer). Qui sait ou qui enseigne l'arithmétique. Être un bon arithméticien, un savant arithméticien, un pauvre arithméticien.

ARITHMÉTIQUE. s. f. (du gr. ἀριθμός, nombre ; τέχνη, science). Science des nombres. Il y a deux sortes d'arithmétique, l'une considère les nombres en général, sous le rapport de leurs lois ; c'est l'*algèbre* proprement dite, ou, selon l'expression de Newton, l'*arithmétique universelle* ; l'autre a pour objet les nombres considérés en particulier, sous le rapport de leurs faits ; c'est l'art de calculer, l'*arithmétique vulgaire*.

— Les peuples commerçants, tels que les Phéniciens, passent pour les inventeurs de l'arithmétique, dont l'origine, comme celle d'une foule d'autres sciences, se perd dans la nuit des temps.

— À l'exception de la pratique de diviser les nombres en unités, dizaines, centaines, etc., l'arithmétique ancienne différait beaucoup de la moderne, non-seulement par les signes des nombres, mais encore par la manière d'exécuter les opérations élémentaires de la science.

— L'arithmétique vulgaire se divise en deux parties, dont l'une a pour objet la *construction* des nombres, et l'autre leur *comparaison* ; dans la première, on s'occupe à former les nombres ; dans la seconde, on recherche, lorsqu'ils sont formés, leurs relations ou leurs rapports.

— *Arithmétique numérale*. Celle qui enseigne à calculer les quantités abstraites ou les nombres par le moyen des chiffres.

— *Arithmétique spécieuse* ou *littérale*. Celle qui emploie au lieu de chiffres les lettres de l'alphabet. C'est l'algèbre.

— *Arithmétique décimale*. Celle qui s'exécute par une série de dix caractères ou signes, qui, répétés indéfiniment, peuvent servir à exprimer toutes les quantités possibles, les plus grandes comme les plus petites, suivant [illegible] droite du premier signe, relativement à celui qui opère.

— *Arithmétique binaire*. Celle où l'on n'emploie que deux signes. || *Arithmétique tétractaire*. Celle où l'on emploie quatre signes.

— *Arithmétique des infinis*. Celle qui a pour objet de trouver une suite de nombres dont les termes sont infinis.

— *Arithmétique sexagésimale*. Celle qui procède par soixantaine, ou qui s'occupe des fractions sexagésimales.

— *Arithmétique politique*. Celle qui se rapporte à l'art du gouvernement, au nombre des habitants d'un pays, à la quantité des terres arables, etc. V. STATISTIQUE.

ARITHMÉTIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἀριθμός, nombre ; τέχνη, science). Qui concerne la science des nombres, qui est relatif à l'art de calculer. Opération arithmétique.

— *Échelles arithmétiques*. Progression des nombres suivant la quantité de signes qui auraient pu être mis en usage.

— *Rapport arithmétique*. Différence de deux quantités.

— *Proportion arithmétique*. Égalité de deux rapports arithmétiques.

— *Progression arithmétique*. Celle où la différence de chaque terme ou terme précédent est constante.

— *Machine arithmétique*. Machine inventée par Pascal, et qui exécute les principales règles de l'arithmétique.

ARITHMÉTIQUEMENT. adv. D'une manière arithmétique. Conformément aux règles de l'arithmétique. Procéder arithmétiquement. Prouver arithmétiquement. Arithmétiquement parlant.

ARITHMOGRAPHE. s. m. (ét. gr., ἀριθμός, nombre ; γραφή, écriture). Techn. Sorte de règle à calcul, qui est courbée en cercle.

ARITHMOGRAPHIE. s. f. Techn. Art d'écrire les nombres, de représenter par des signes conventionnels les valeurs des grandeurs dont la composition est connue, et de transformer ces diverses expressions en expressions équivalentes, jusqu'à ce qu'on arrive à la plus simple de toutes.

ARITHMOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport à l'arithmographie.

ARITHMOLOGIE. s. f. (ét. gr., ἀριθμός, nombre ; λόγος, discours). Math. Science qui embrasse toutes les connaissances relatives à la mesure des grandeurs en général.

ARITHMOLOGIQUE. adj. des 2 g. Math. Qui conserve l'arithmologie.

ARITHMOMANCIE. s. f. (ét. gr., ἀριθμός, nombre ; μαντεία, divination). Manière de prédire ou de deviner l'avenir par les nombres.

ARITHMOMÈTRE. s. m. (ét. gr., ἀριθμός, nombre ; μέτρον, mesure ; ou γράφω, je décris). Instrument sur lequel sont tracées des divisions logarithmiques, et qui servent à exécuter les calculs arithmétiques.

ARITHMOMÉTRIE. s. f. Art de tracer sur l'arithmomètre des divisions logarithmiques, à l'aide desquelles on exécute les calculs arithmétiques.

ARITHMOMÉTRIQUE. adj. des 2 g. Math. Qui concerne l'arithmométrie.

ARITHMONOMIE. s. m. (ét. gr., ἀριθμός, nombre ; νόμος, loi). Loi des nombres, notion par les nombres.

ARITRILLE. s. f. Bot. Syn. de Mercuriale.

ARIUS. Hérésiarque originaire de Libye et attaché comme prêtre à l'Église d'Alexandrie ; osa soutenir que le Fils de Dieu est fait et créé, c'est-à-dire tiré du néant ; qu'il n'est point égal à son Père, ni de la même substance ; qu'il n'a pas toujours existé ; que, quoique la plus parfaite des créatures, il a été capable du vice et de la vertu par son libre arbitre ; qu'enfin il n'était Dieu que par participation, comme on peut le dire des hommes. Fut excommunié dans le concile œcuménique de Nicée, en 325.

ARJOONE. s. f. Bot. Genre de la famille des santalacées, arbrisseau du Chili.

ARKADIA. Géogr. Ville de Grèce, chef-lieu de la Messénie, sur le golfe qui porte le même nom.

ARKHANGEL. Géogr. Gouvernement de l'empire russe, borné au N. par la mer Glaciale, à l'E. par la chaîne des monts Ourals ; au S.-E. par le gouvernement de Vologda ; à l'O., par celui d'Olonetz ; au N.-O. par la mer Blanche. Superficie totale : 14,700 myriam. carrés ; 200,000 hab. Climat humide ; hiver long et sereir [illegible] et immenses pâturages ; forêts peuplées d'ours, de loups, de renards, de rennes et d'hermines. Pêche du hareng et de la baleine. Exportation de pelleterie, de bois de construction, etc., etc. On s'y occupe beaucoup du tissage de la toile, de la préparation des fourrures et des cuirs.

— ARKHANGEL. Géogr. Ville capitale du gouvernement du même nom. Elle est bâtie en bois, sur les bords de la Dwina. Grand commerce ; fabriques de toile estimées ; 20,000 hab. La fondation d'Arkhangel ne remonte qu'à l'an 1584.

ARKOSE. s. m. Géol. Nom donné à un mélange de feldspath et de quartz, dans lequel ce dernier élément est prédominant.

[illegible] Minér. Synonyme de Wernérite.

ARKYDE. s. f. (rad. gr. ἄρκυς, rets, filet). Arachn. Genre de la famille des araignées, ayant pour type l'arkyde piquier du Brésil.

ARLANC. (ét. celt., *ar*, sur, près ; *lan*, rivière). Géogr. Chef-lieu de canton du département du Puy-de-Dôme, arrond. d'Ambert ; 3,600 hab.

ARLEQUIN. s. m. (pr. *ar-le-kein* ; ét. ital., *al*, où l s'est changé en r ; et *lecchino*, dimin. de *lecco* homme adonné à la gloutonnerie). Personnage de l'ancienne comédie italienne, chargé d'amuser le public par ses *lazzi* et ses naïvetés, dans l'intervalle des représentations.

— Aucun personnage n'a plus souvent et plus diversement été jeté sur la scène avec autant de succès, surtout en France, où il a éclipsé la célébrité des Scapin, des Sganarelle, des Crispin, des Pierrot, des Gilles, des Jeannot, des Cadet-Roussel, des Jocrisse.

— De nos jours *Arlequin* est banni du théâtre et ne paraît plus guère qu'aux mascarades du peuple, sans doute, parce qu'il n'y a pas d'acteurs pour ce rôle, qui est au-dessus de bien des forces.

— Rôle d'arlequin. Habit d'arlequin. Être vêtu, déguisé en arlequin. Jouer les arlequins.

— Fig. et fam. *Un habit d'arlequin*. Un tout composé de parties disparates ; un ouvrage fait de morceaux pris de différents auteurs.

— Fam. et popul. Bouffon. Protée.

— ARLEQUIN. s. m. Ornith. Nom d'une espèce de colibri.

— ARLEQUIN DE CAYENNE. Entom. Nom vulgaire d'une grande et belle espèce du genre acrocine.

ARLEQUINADE. s. m. (pr. *ar-le-ki-na-de*). Nom de certaines pièces jouées au Vaudeville depuis 1792, époque de sa fondation, et dans lesquelles se trouvait un rôle d'arlequin.

— Fam. et en mauvaise part. Joyeuseté et fourberie tout ensemble ; procédé léger, inconséquent et ridicule.

— Fig. Bigarrure. C'est une vraie arlequinade.

ARLEQUINE. s. f. Danse de caractère propre au personnage d'arlequin. || Air sur lequel on exécute cette danse. || Femme habillée en arlequin.

— ARLEQUINE. Moll. Nom vulgaire d'une porcelaine qui resta rare fort longtemps dans les collections, et qui est aujourd'hui fort commune.

ARLEQUINÉ, ÉE. adj. Hist. nat. Qui est orné de couleurs variées comme celles de l'arlequin. Oiseau arlequiné. Reptile arlequiné. Coquille arlequinée.

ARLES (Royaume d'). Hist. Ce royaume a aussi porté le nom de royaume de Provence et de Bourgogne. Il comprenait la Provence, le Dauphiné, la Savoie, le Lyonnais, la Bresse, le Bugey et le Valromey. Cet état commença en 879 ; il fut réuni à la couronne en 1481 par le testament que fit, en faveur de Louis XI, Charles III, comte de Provence.

ARLES ou **ARLES-SUR-RHÔNE.** (*Arelate*, *Arelatum*, *Arelas*, dans les anciens auteurs ; ét. celt., *ar*, près ; *laith*, marais ; sur le Rhône dans des marais). Géogr. Ancienne ville de France (Bouches-du-Rhône), ch.-l. d'arrond., au point de séparation des deux bras du Rhône, sur la rive gauche, à 84 kil. N.-O. de Marseille ; fut la métropole des Gaules ; il s'y est tenu 13 conciles, dont le plus célèbre est celui de 314, contre les donatistes ; 20,000 hab.

— *Canal d'Arles*. Canal formé par une dérivation d'une partie des eaux du Rhône au-dessous d'Arles, et allant au S.-E. jusqu'au port de Bouc, sur la Méditerranée, après un cours de 41 kil.

— ARLES ou ARLES-SUR-TECH. Géogr. Chef-lieu de canton du département des Pyrénées-Orientales, arrondissement de Céret ; 2,200 h.

ARLEUX. (ét. celt., *ar*, près ; *lav*, en composition ; *leu*, confluent ; près d'un confluent). Géogr. Chef-lieu de canton du dép. du Nord, arrondissement de Douai ; 1,100 hab.

ARLON. (ét. celt., *ar*, élévation ; *llwn*, pron. *lon*, rivière ; sur une élévation au pied de laquelle passe une rivière). Géogr. Ville de Belgique célèbre par la victoire que les Français, sous le commandement du général Jourdan, y remportèrent en 1793.

ARMACH ou **ARMAGH.** (ét. celt., *ar*, la ; *mag*, ville). Géogr. Ville d'Irlande, siége de l'archevêque primat d'Irlande.

ARMADA. s. f. (mot espagnol). Hist. mod. Nom par lequel on désigne la flotte que Philippe II, roi d'Espagne, équipa à grands frais en 1588 pour aller opérer un débarquement en Angleterre contre la reine Élisabeth. L'*Armada*, qui se composait de 150 vaisseaux de guerre espagnols et portugais, fut détruite en grande partie par la tempête, et le reste vint échouer sur les rivages anglais.

ARMADELLIEN, ENNE. adj. Crust. Semblable à l'armadille.

— ARMADELLIENS. s. m. pl. Crust. Division de la tribu des cloportides terrestres, ayant pour type le genre armadille.

ARMADILLE. s. f. (pr. *ar-ma-di-ie* ; diminutif d'*armada*). Nom d'une escadre de 6 à 8 vaisseaux espagnols, bricks ou frégates, par laquelle le roi d'Espagne fermait aux étrangers, amis ou ennemis, l'accès du Mexique et de la Nouvelle-Espagne.

ARMADILLE. s. f. Crust. Genre de l'ordre des isopodes et de la famille des cloportides.

— Mamm. Synonyme de Tatou.

— *Armadille à écailles*. Syn. de Pangolin.

ARMAGNAC. (pr. *ar-ma-gni-ac* ; en lat. *armaniacensis comitatus*, comté d'Armagnac ; ét. celt., *ar*, terrain, pays ; *manac*, montagneux). Géogr. Ancienne province de France, avec titre de comté, d'environ 88 kilom. de longueur sur 64 de large, et faisant partie du gouvernement de la Guyenne, entre la Garonne, la Gascogne proprement dite, le Condomois, l'Agenois et le Béarn ; Auch en était la capitale. L'Armagnac forme aujourd'hui le département du Gers.

— ARMAGNAC. Hist. de France. Nom d'une maison qui disait descendre de Clovis par les ducs d'Aquitaine et de Gascogne. Le premier comte d'Armagnac fut Bernard dit *le Louche*, en 960. Pendant les guerres civiles qui désolèrent le règne de Charles VI, Bernard VIII, comte

d'Armagnac, se déclara pour le duc d'Orléans, qui épousa sa fille Anne.

— ARMAGNACS. s. m. Nom donné aux partisans du duc d'Orléans, oncle de Charles VI, par allusion au comte d'Armagnac, leur chef ; le parti opposé aux *Armagnacs* était celui des *Bourguignons*, qui obéissaient au duc de Bourgogne, autre oncle du roi.

—Nom employé par ellipse pour Eau-de-vie d'Armagnac. Envoyer à quelqu'un une pipe de bon Armagnac.

ARMAILLADE. s. f. (pr. *ar-ma-iade;* rad. *maille*). Filet en tramail pour la pêche dite *cara*. V. BATTUDE.

ARMAND. s. m. Maréch. Sorte de bouillie faite de mie de pain, de miel rosat ou de miel ordinaire, à laquelle on ajoute quelques aromates, et qu'on fait prendre aux chevaux malades et dégoûtés, pour leur rendre l'appétit et restaurer leurs forces.

ARMANIE. s. f. Bot. Genre de la famille des composées, sous-arbrisseau de l'île Ste-Marthe, voisin des coréopsis.

ARMARINTHE. s. f. Bot. Plante vivace, à fleurs roses et d'une forte odeur aromatique.

ARMATEUR. s. m. (du lat. *armator;* rad. *arma*, arme). Mar. Celui qui arme un navire, c'est-à-dire, qui le fournit de tout ce qui lui est nécessaire pour aller en mer : mâture, voilure, gréement, armes, munitions, etc. || Celui qui est simplement chargé de la surveillance de l'armement. || Celui qui affrète un vaisseau et le charge de marchandises pour l'expédier à un port de commerce. Les armateurs du Havre, de Marseille, de Toulon, de Bordeaux, de Cherbourg, de Saint-Malo, etc. Etre l'armateur d'un navire.

— Commandant d'un vaisseau armé en course, et destiné à s'emparer des bâtiments ennemis. Dans cette acception, ce mot a vieilli; c'était un palliatif au mot malsonnant de *corsaire*, qui dans l'origine ne signifiait pas autre chose qu'armateur, et que l'usage avait fait confondre avec *pirate*. Presque tous nos célèbres marins du XVIIe siècle, Jean-Bart, Duguay-Trouin, ont commencé leur carrière par être armateurs.

— Se disait aussi du vaisseau même. Nos armateurs sont sortis du port.

— Syn. comp. ARMATEUR. CORSAIRE. PIRATE. L'*armateur* arme pour le commerce; le *corsaire* arme pour la course ; le *pirate* est un infâme chez toutes les nations.

ARMATURE. s. f. (du lat. *armatura*, armure ; rad. *arma*, arme). Techn. Assemblage, réunion de barres ou liens de fer qui servent à soutenir ou contenir les parties d'un ouvrage de maçonnerie, de charpenterie, de mécanique, d'un modèle de sculpture en terre, d'une figure de bronze, etc. L'armature des fondeurs se compose de plusieurs pièces attachées les unes aux autres au moyen de vis, de clavettes, de boulons ; de ces pièces, quelques-unes restent enfermées dans le bronze, afin de lui donner plus de solidité, les autres peuvent être retirées quand l'ouvrage est fondu.

— Archit. On emploie l'armature à fortifier une poutre éclatée, à relier ensemble plusieurs poutres pour qu'elles aient plus de force, à enter deux poutres lorsqu'on ne peut se procurer de bois d'une longueur suffisante.

— Phys. Nom donné aux pièces métalliques placées sous les parties de l'animal, entre lesquelles on établit la communication dans le cercle galvanique. || Plaque de cuivre ou de fer mou qu'on applique aux aimants naturels. V ARMURE.

- *Armature au cintre*. Charpente qui sert à la construction des voûtes ou des arcades.

— Mus. Réunion des signes qui se trouvent à la clef et qui sont affectés au ton et au mode dans lesquels le morceau de musique est écrit.

ARME. s. f. (du celt. *arm*, signifiant proprement *bras;* et par extension, *arme;* les armes naturelles de l'homme sont ses bras). Instrument qui sert à attaquer ou à se défendre. Arme offensive. Arme défensive. Arme blanche. Arme à feu. Le fusil et le pistolet sont des armes à feu. L'épée, le sabre et la baïonnette sont des armes blanches. Arme d'une bonne trempe. Arme effilée, luisante, prohibée, dangereuse, tranchante, contondante, pesante, polie, émoulue. Faisceau d'armes. Trophée d'armes. Arme d'hast. Arme de trait. Arme de jet. Fabriquer une arme. Réparer une arme. Nettoyer une arme. Saisir une arme. [illegible] charger une arme. Manier une arme. Les premières *armes* furent inventées contre les bêtes féroces. (Boss.) L'armée de Pologne, réduite à peu de troupes, manquait d'*armes*, de provisions et de bonne volonté. (Volt.) C'est une belle *arme* ciselée artistement, d'une polissure admirable et d'un travail fort recherché. (La Bruyère.) Ces guerres firent inventer les *armes*, que les hommes tournèrent ensuite contre leurs semblables. (Boss.) Eh bien, trouvez-moi donc quelque *arme*, quelque épée. (Rac.)

— Les armes anciennes et modernes forment deux grandes divisions suivant qu'elles sont affectées à l'attaque ou à la défense; dans le premier cas, on les appelle *armes offensives;* dans le second, *armes défensives*. Les *armes offensives* se divisent en armes *portatives* et en armes *non portatives*. Les armes *portatives* offrent encore deux divisions principales : 1° *Les armes portatives de masse*, parmi lesquelles on distingue les armes à manches courts, destinées à assommer, telles que les massues, les masses, les marteaux, et même les haches, que l'on peut considérer comme des masses tranchantes ; les armes destinées à percer ou à trancher de loin au moyen d'une hampe ou long manche de bois, telles que les lances, les piques, les hallebardes ; les armes à poignée au lieu de manches, et dont les lames ont en même temps un tranchant et une pointe, telles que les différentes espèces de sabres ou épées ; les armes de cette espèce en usage de nos jours sont appelées armes blanches, pour les distinguer des armes à feu. 2° Les *armes portatives de jet*, comprenant celles qui lancent des projectiles par l'effet d'une machine que la main fait agir, telles que la fronde, l'arc et l'arbalète, et celles qui ont pour moteur l'inflammation de la poudre, telles que les arquebuses, les mousquets, la carabine, l'escopette, le fusil, le pistolet, etc.; ces dernières sont appelées *armes à feu*. Les armes *non portatives* forment deux catégories : 1° Selon qu'elles sont mises en mouvement par des moyens mécaniques, telles que les chars armés des anciens, les machines destinées à frapper et à renverser les murailles, appelées armes *catabalistiques;* les machines employées pour lancer des pierres, des dards ou d'autres projectiles, telles que la baliste et la catapulte, appelées armes *neurobalistiques;* enfin les machines qui lancent des projectiles par la compression de l'air ou de la vapeur, nommées armes *pneumatiques*. 2° Selon qu'elles doivent leur action à l'inflammation de la poudre, telles sont les armes pesantes montées sur des affûts et qui se chargent avec la poudre, les canons, obusiers et mortiers ; on les désigne par la dénomination générale de bouches à feu. Les *armes défensives* se composent de tout ce qui a été inventé par l'homme pour se mettre à couvert des coups de son ennemi ; ces moyens de défense sont *personnels* ou *collectifs*. Les armes défensives *personnelles* comprennent tout ce que l'homme peut porter sur lui, depuis les simples peaux d'animaux durcies, dont s'enveloppaient les premiers combattants, jusqu'aux armures si lourdes et si compliquées dont on se couvrait au temps de la chevalerie. Les moyens de défense collectifs, dont la plupart sont désignés par l'épithète d'immobiles, à cause de la stabilité de leur construction, consistent dans les abris sous lesquels on se met à couvert, dans les obstacles que l'on dispose en campagne entre soi et l'ennemi, tels que piquets ferrés, fossés, retranchements; de même que dans ceux dont on s'entoure d'une manière permanente, tels que sont les forts et les places fortes. L'emploi des *armes* remonte presque à l'origine du monde. Dès que l'homme fut soumis à la nécessité de se défendre contre des animaux plus forts que lui, il dut sentir aussi le besoin d'une *arme* plus résistante que ses bras. (Général d'Hautpoul.)

— *Homme d'armes*. Se disait anciennement d'un cavalier armé de toutes pièces.

— *Gens d'armes*. V. GENS.

— *Capitaine d'armes*. Sous-officier de la marine militaire, dont le grade est analogue à celui de fourrier, et qui a la garde des menues armes du vaisseau.

— *Salle d'armes*. Espèce de galerie qui renferme des armes rangées en bon ordre et bien entretenues. || Désigne aussi le lieu où l'on enseigne publiquement à faire des armes, à tirer des armes, à s'exercer à l'escrime.

— *Place d'armes*. Place où l'on exerce les troupes, dans une ville de guerre, dans une citadelle. V. les autres sens de cette locution, au mot PLACE.

— *Port d'armes*. Droit, faculté de porter des armes. Le port d'armes n'est pas permis à toute sorte de personnes. || T. de chasse. Permission de chasse. || Signifie aussi l'attitude du soldat qui porte les armes. Etre au port d'armes.

—*Porter, présenter les armes*. Exécuter certains maniements de l'arme qui font partie de l'exercice militaire, et qui sont aussi des signes d'honneur. Porter les armes. Présenter les armes à quelqu'un.

— *Porter les armes*. Servir, faire la guerre. Il a porté les armes dans la dernière campagne. Porter les armes contre son pays. Il n'a jamais porté les *armes* contre les Troyens. (Fén.)

— *Le salut des armes*. L'espèce de salut qui consiste en un certain mouvement de l'arme.

— *Prendre les armes*. S'armer, soit pour se défendre, soit pour attaquer. A tous mes Tyriens faites prendre les *armes*. (Rac.) || Se dit pour faire l'exercice. On dit de même, *une prise d'armes*.

— *Aux armes !* Cri par lequel on avertit une troupe de prendre les armes. On a crié, aux armes ! aux armes !

— *En venir aux armes*. Commencer la guerre.

— *Poser les armes*. Mettre les armes bas, se rendre. Signifie aussi, Faire la paix ou une trêve.

— *Rendre les armes*. Remettre ses armes au vainqueur ; fig., S'avouer vaincu.

— Fig. *Faire tomber les armes des mains à quelqu'un*. Le fléchir, l'adoucir, l'apaiser.

— *Être présent sous les armes*. Être sous les drapeaux et en état de faire son service.

— *Être sous les armes*. Se dit d'une troupe qui a pris les armes pour faire quelque service ou pour rendre quelque honneur. On dit de même, *se mettre sous les armes, rester sous les armes*.

— *Ce roi a tant d'hommes sous les armes*. Il a tant d'hommes prêts à combattre.

— *Être bien sous les armes*. Avoir bonne mine, bonne grâce, quand on est armé, quand on se tient avec son arme ou ses armes dans l'attitude convenable.

— *Faire passer un soldat par les armes*. Le faire fusiller par jugement d'un conseil de guerre.

— *Pas d'armes*. Dans l'ancienne chevalerie, combat qui avait pour objet de défendre contre tout venant un pas ou passage ordinairement en rase campagne ; ce pas était fermé par une barricade.

— *Juge d'armes*. Celui qui était établi pour juger des armoiries et des titres de noblesse.

— *Armes courtoises*. Celles dont on se servait autrefois dans les tournois ; c'étaient ordinairement des lances sans fer, des épées sans taillant ni pointe, souvent même des épées de bois. On les appelait aussi *armes de parade*.

— *Armes à outrance*. Armes véritablement offensives dont on se servait dans les duels, qui n'avaient presque jamais lieu de seul à seul, mais six contre six, quatre contre quatre, uniquement pour montrer sa force et son adresse entre gens de parti contraire.

— *Armes boucanières*. Certains fusils dont se servent les chasseurs des îles, et particulièrement ceux de St-Domingue.

— *Suspension d'armes*. Cessation des hostilités, convenue, pour un temps, entre deux parties belligérantes, entre deux armées.

— *Faire ses premières armes*. C'est faire sa première campagne, aller à la guerre pour la première fois.

— *Un fait d'armes*. Un exploit guerrier, un beau fait d'armes, de grands faits d'armes.

— *Arme*, se dit aussi des différentes espèces de troupes qui composent une armée, c'est-à-dire, infanterie, cavalerie, artillerie, génie. Il y a des instructions pour les différentes armes. Dans quelle arme sert-il ? L'arme de l'artillerie, de l'infanterie, des cuirassiers, des dragons, des lanciers, des hussards, etc. Chaque *arme* spéciale en Autriche a d'ordinaire un archiduc pour chef suprême. (Const[el].)

— *Armes*, au pluriel, signifie aussi la profession de la guerre. Né pour les armes. Suivre les armes, suivre la carrière des armes. Prendre le métier des armes. Quitter les armes. Avant sa quatorzième année, il commença de porter les *armes*. (Fléch.) Le vrai moyen d'éloigner la guerre et de conserver une longue paix, c'est de cultiver les *armes*. (Fén.) Les *armes* détruisent tous les arts, excepté ceux qui favorisent la guerre. (Lamotte-Levayer.) L'Italie exercée aux *armes* par tant de guerres. (Boss.) Les familles destinées aux *armes*. (Id.) Tout ce qui était capable de porter les *armes*. (Id.) Au milieu de la licence des *armes*. (Mass.) La voie des *armes* n'est plus qu'une profession déclarée d'irréligion et de licence. (Id.) D'où vient qu'un autre a suivi la route des *armes*. (Id.)

— *Armes*, se prend souvent pour la guerre. Recourir à la voie des armes. Vider une querelle par la force des armes. En venir aux armes. Prendre les armes, reprendre les armes, Commencer, recommencer la guerre. Je sais que le droit des *armes* est nécessaire pour la conservation de la société. (Fléch.)

— Signifie aussi Entreprise de guerre, exploits militaires. L'heureux succès de nos armes. Dieu a béni, a fait prospérer les armes de la France. Alexandre porta ses armes jusque dans les Indes. Il porta d'abord ses *armes* en Pologne. (Volt.) Le roi..... se jeta à genoux pour remercier Dieu du premier succès de ses *armes*. (Id.) L'enthousiasme qu'inspire la gloire des *armes* est le seul qui puisse devenir dangereux à la liberté. (De Staël.) Annibal remua l'Orient contre les Romains, et attira leurs armes en Asie. (Boss.) Ses *armes* se font sentir aux Rhètes et aux Grisons. (Id.) Tous les barbares respectèrent les *armes* romaines. (Id.) L'Italie gémissait sous les *armes* des Lombards. (Id.) Elevé par les *armes* au comble de la gloire. (Id.) Il porte ses *armes* redoutées à travers des espaces immenses de mer et de terre. (Id.) Il doit au sang d'Hector tout l'éclat de ses *armes*. (Rac.)

— *Armes*, au pluriel, se dit encore pour signifier toute l'armure d'un homme de guerre. Armes complètes. Armes fort riches. De belles armes. Endosser les armes. Se couvrir de ses armes.

— Escrime. *Armes* se dit particulièrement [illegible] maître en fait d'armes. Celui qui enseigne l'escrime. Faire des armes, tirer des armes, s'exercer à l'escrime. Mettre les armes à la main à un jeune homme, être le premier à lui apprendre l'escrime. Avoir les armes belles, faire des armes avec grâce. Tirer dans les armes, hors les armes, c'est allonger un coup d'épée entre ou hors les bras de l'ennemi. Tirer sur les armes, porter un coup d'estocade à l'ennemi. Tirer sous les armes, porter un coup d'estocade à l'ennemi dans les armes ou hors les armes, en faisant passer la lame de l'épée par dessous son bras.

— S'emploie aussi dans le commandement militaire : Portez *armes !* Présentez *armes !* L'*arme* au bras ! Reposez-vous sur vos *armes !* Chargez vos *armes !* Apprêtez vos *armes !* Haut les *armes !* L'*arme* sur l'épaule droite ! L'*arme* sur l'épaule gauche ! L'*arme* sous le bras gauche ! L'*arme* à volonté ! *Armes* à terre ! Relevez *armes !* Descendez *armes !*

— Fig. et fam. *Elle est sous les armes*. Se dit d'une femme qui est extrêmement parée.

— Fig. *Armes*, au sens moral, se dit de tout ce qui sert à combattre quelqu'un, à détruire une erreur, une passion, etc. Arme traîtresse. Arme perfide. Les armes de l'éloquence, de la persuasion, de la douceur. Les armes de la raison, de la logique. Les armes de la calomnie. Les armes de la vérité. Les femmes ont opposé à la force des *armes* victorieuses, lorsque, par leur modestie, elles nous ont appris à reconnaître l'empire de la beauté. (Buff.) Le ridicule est l'*arme* favorite du vice. (J.-J. Rouss.) Le jeûne et la prière sont les meilleures *armes* d'un chrétien contre les tentations. (Acad.) Les lois semblent offrir leurs *armes* à ceux qui sont dans une telle nécessité. (Pasc.) On ne peut voir sans joie dans cet auteur la superbe raison si invinciblement froissée par ses propres *armes*. (Id.) En imitant la sainte discipline de l'Eglise, il crut tourner contre elle ses propres *armes*. (Boss.) Tout prête des *armes* à la volupté. (Mass.) Tout ce qui vous environne fournit des *armes* contre vous. (Id.) La liberté sans la vertu, c'est l'*arme* de la mort dans la main du brigand. (Bogaerts.) La calomnie est toujours l'*arme* des envieux. (Ségur.)

Oui, je sens à regret qu'en excitant vos larmes,
Je ne fais contre moi que vous donner des *armes*.
(RACINE.)

Des enfants de Japhet toujours une moitié
Fournira des *armes* à l'autre.
(LA FONTAINE.)

— Fig. *Faire arme de tout*. Se servir de toute sorte de moyens pour réussir dans ses desseins.

— Prov. *Les armes sont journalières*. Le sort des armes est inégal ; dans la guerre on est sujet à éprouver la bonne et la mauvaise fortune. || Fig. Se dit dans toutes les occasions où l'on peut bien ou mal réussir, où il arrive qu'on fait tantôt bien, tantôt mal. On ne gagne pas toujours au jeu, les armes sont journalières. Un auteur dramatique ne réussit pas toujours, les armes sont journalières. Vous devez au jeune fils de votre ami le bonheur de vos *armes*. (Fén.)

— Menuis. *Arme* ou *scie à main*. Outil dont se servent les facteurs de clavecin, les ébénistes, les menuisiers, etc. C'est un feuillet de scie très-mince et fort large, denté dans toute sa longueur.

— Blas. *Armes* se dit des signes héraldiques peints ou figurés sur l'écu et sur la cotte d'armes. Les armes de France. Les armes de l'empire d'Autriche. Belles armes. Armes pleines. Armes brisées, mi-parties, écartelées, timbrées. Il porte un lion en ses armes. Les armes font partie de la succession. Héraut d'armes. Roi d'armes. Sceller du sceau de ses armes. Cachet d'armes. || On dit ordinairement *armes* lorsqu'il s'agit de telles armes en particulier ou du blason de ces armes : Les armes d'Espagne ; mais on dira plutôt armoiries, si l'on considère ces symboles en général et d'une manière vague : L'origine, la haute antiquité des armoiries. || *Armes fausses* ou *armes à enquerre*. Armes qui ne sont pas selon les règles du blason ; qui offrent, par exemple, métal sur métal, ou couleur sur couleur. || *Armes parlantes*. Celles qui expriment en tout ou en partie le nom de la maison qui les porte. Ainsi, les armes du royaume de Castille sont un château ; les armes de la maison de Mailly, des maillets ; celles de la maison de Créqui, un créquier, etc. || *Armes brisées*. Celles que les cadets sont obligés d'augmenter de quelque pièce pour se distinguer de leur aîné. || *Armes chargées*. Celles où l'on ajoute d'autres armes. || *Armes substituées*. Qu'on prend avec un nom étranger à la place des siennes.

— ARMES. Hist. nat. Tout ce que la nature a donné aux animaux pour se défendre contre leurs ennemis, et pour attaquer leur proie et s'en emparer, comme les griffes, les dents, les défenses des éléphants, les becs des oiseaux, etc. || Bot. Épines et aiguilles dont certaines plantes sont pourvues.

— ARME. Entom. Genre d'hémiptères de la famille des pentatomiens, ayant pour principale espèce l'arme pâle.

ARMÉ, ÉE. part. pass. du v. Armer. Un homme bien monté, bien armé. Armé pesamment.

— *Réserve armée*. Réserve *armée*, expression qui s'est introduite sans contrôle dans le vocabulaire politique. (É. Girard.) Tous les efforts qu'on tentera pour organiser sérieusement une réserve *armée* seront vains. (Id.)

— *Armé de*. Armé d'un sabre. Armé de toutes pièces. Sa massue *armée* de pointes de fer. (Fén.) Des chariots *armés* de faux tranchantes. (Id.) Les mâchoires du requin sont *armées* de cinq ou six rangs de dents en haut et en bas. (B. de St-P.) Nous découvrîmes de loin une troupe nombreuse d'habitants des montagnes Bleues, qui descendaient dans la plaine *armés* de casse-tête. (Volt.)

— Fig. *Armé de*. Armé de courage. Armé de patience. Des juges *armés* de nombre d'ordonnances. (Pasc.) *Armés* du glaive de la justice. (Fléch.) *Armés* du signe sacré de la croix. (Mass.) Craignant des ennemis *armés* de l'autorité souveraine. (Volt.) Docteur *armé* d'un argument frivole. (Boil.)

— *Armé pour*. Des hommes *armés* pour la défense de ses autels. (Mass.) Les dames regardent avec joie les vengeurs *armés* pour elles et brûlant de se signaler. (La Harpe.)

. . Des bras généreux qui s'unissent au mien
Sont *armés* pour punir mes affronts et le tien.
(C. Delavigne.)

— *Armé contre.* Armé contre le froid. Armé contre le chaud. Armé contre la pluie. *Armés* contre leur patrie. (Boss.)

Je croyais qu'à l'amour son cœur toujours [fermé,
Fût contre tout mon sexe également *armé*.
(Racine.)

— *Armé à.* Armé à la légère.

— Fam. *Armé jusqu'aux dents.* Se dit d'un homme qui est armé plus qu'on n'a coutume de l'être.

— *Armé de toutes pièces, armé de pied en cap.* Qui est couvert de toute son armure, qui a toutes ses armes, à qui il ne manque rien pour le combat. || Fig. Se dit d'un homme qui est prêt sur tous les points d'une affaire, et en état de repousser toutes les attaques.

— *La force armée.* V. force.

— *A main armée.* locut. adverb. Avec force, les armes a la main. Entrer à main armée dans un pays. Dompter les nations à main *armée*. (Pasc.)

— *Aimant armé.* Aimant garni de plaques de métal qui en augmentent la vertu.

— Blas. Se dit des figures d'animaux dont les défenses sont d'un autre émail que le corps. On le dit aussi des flèches et autres armes dont les pointes sont d'autre émail que le fût.

— Ichthyol. Se dit des poissons dont le corps est couvert d'une épaisse cuirasse ou hérissé d'épines. Apsidophore armé. Silure armé. Amphisile armé. Baliste armé.

— Entom. Se dit des insectes à mandibules longues ou dressées comme des cornes. Anisotome armé.

ARMECH. s. m. Mar. V. armet.

ARMÉE. s. f. (en bass. lat. *armata*, armement, multitude de navires, d'où l'espagnol *armada*, armée de mer). Quoique européen, ce mot n'a eu dans tous les idiomes qu'une acception louche. Suivant les uns, une *armée* est une *multitude de gens de guerre faisant irruption chez l'ennemi.* Suivant d'autres, c'est un *nombre considérable de troupes d'infanterie et de cavalerie, jointes ensemble pour agir contre l'ennemi.* D'autres le définissent, un *corps de troupes avoué par un Etat et envoyé par lui pour faire la guerre.* Pour la Constituante, l'armée française était une *force habituelle, extraite de la force publique, et destinée essentiellement à agir contre les ennemis du dehors.* Enfin, d'après l'Académie, une *armée* est un *nombre plus ou moins considérable de troupes assemblées en un corps sous la conduite d'un général*, et cette définition est reproduite avec complaisance par tous les lexicographes, qui n'en ont pas senti l'inexactitude. Il n'y a qu'une armée belligérante qui soit sous les ordres d'un général, et suivant les usages modernes, des corps d'armée sont les membres de l'ensemble qu'il commande. Ainsi, d'après les définitions que nous venons de rapporter, les uns en se servant du mot *armée* sans l'accompagner d'un adjectif, le font synonyme de milice et l'admettent comme signifiant Ensemble des forces militaires d'un Etat; ainsi ils l'appliquent à l'art militaire en général. Suivant l'emploi que d'autres en font, il est synonyme d'armée agissante; il désigne la partie militante de la force armée d'une nation et le gouvernement d'un général de terre. Cette impropriété de langage, confondant comme homonymes une racine et ses dérivés, trouble les lois qui régissent les nomenclatures, et nos livres violent la logique en enseignant qu'une armée est, en temps de guerre, un composé d'armées. Il signifie, en général, force militaire, ou force armée. Une armée est ou *de terre* ou *de mer*; l'une et l'autre sont les parties actives et soldées d'une milice; elles sont un ensemble coordonné d'agents et d'instruments propres à porter la guerre au dehors, à maintenir la tranquillité au dedans. L'art militaire combine les éléments et ajuste les ressorts des armées; le pouvoir constitué les appelle, les rassemble, les tient sur pied; l'administration les avitaille, les entretient; l'art de gouverner les enchaîne par l'appât des rémunérations, par le frein des répressions; le ministre de la guerre règle et prescrit la tactique qu'elles doivent pratiquer; l'économie politique voit en elles une société dans la société, et des agrégations mobiles, nomades même, sous une police d'exception. A cela nous pourrions ajouter, avec le général Bardin, que la France n'a une milice intégralement française, puisqu'elle

Philippe, milice semblable en cela à ce qu'elle avait été depuis 1791 jusqu'au rappel des Suisses sous le Directoire. Qu'elle est aujourd'hui nationale, non-seulement parce que quelques étrangers n'en forment qu'une infiniment petite partie et sans caractère de nationalité, mais en ce qu'elle ne se divise plus comme naguère en armée de ligne, mot très-défectueusement composé, et en armée privilégiée, chose très-politiquement abolie. Que la milice actuelle comprend la garde nationale et l'armée. Que l'armée française se divise en armée active et en armée sédentaire; que dans la première partie sont compris tous les corps qui, au premier signal de la patrie menacée, insultée, attaquée, doivent être prêts à se ruer sur l'ennemi; que dans la seconde sont tous les corps que le besoin de l'ordre, les nécessités de l'administration, la reconnaissance nationale tiennent sur pied, pour servir encore, au besoin, de bouclier, plutôt que d'arme offensive. Que la totalité de la milice de la nation doit redevenir une armée agissante aux premiers rugissements de l'émeute. Si le mot *armée* est employé dans un sens absolu, comme quand on dit l'armée, la magistrature, l'administration, il s'entend de tous les individus qui font partie des forces militaires d'un Etat. Il faut donc distinguer entre *l'armée* et *une armée*; car en disant *l'armée*, on parle de la classe militaire tout entière, au lieu qu'en disant *une armée*, on donne clairement à entendre qu'il n'est question que d'un corps de troupes employé pour une opération déterminée. Armée nombreuse, grande, puissante. Armée victorieuse, triomphante, invincible. Armée délabrée, défaite, battue, ruinée. Armée en déroute. Armée en bon ordre. Armée de vieilles troupes. Lever, mettre sur pied, entretenir, faire subsister une armée. Général d'armée. Les chefs de l'armée. La marche de l'armée. L'armée campait, était campée. Les quartiers de l'armée. L'armée a pris ses quartiers. Ranger une armée en bataille. Rassembler, recueillir les débris d'une armée. Passer une armée en revue. Commander une armée. La tête, le front, les ailes d'une armée. Le choc de deux armées. Les deux armées étaient en présence. L'Ecriture sainte appelle Dieu le Dieu des *armées*. (Acad.) Il va recueillir au-delà du Rhin les débris d'une *armée* défaite. (Fléch.) Avec des troupes considérables seulement par le courage et par la confiance qu'elles avaient en leur général, il arrête et consume deux grandes *armées*. (Id.) Il ne faut pas être étonné que les rois de la première race aient toujours eu, à chaque expédition, des *armées* à refaire. (Montesq.) Les peuples innombrables et les plus puissantes *armées* ne sont que comme des fourmis qui se disputent les unes aux autres un brin d'herbe sur ce monceau de boue. (Fén.) L'*armée* battue était dans un terrain où elle devait être nécessairement accablée. (Volt.) Ses *armées*, quoique éloignées de sa présence, étaient encore animées de son esprit. (Id.) Ce bras jadis l'effroi d'une *armée* ennemie. (Corn.) Les *armées* les plus nombreuses sont loin d'être les plus fortes. (E. Girard.) Ayons une *armée* qui soit réellement une *armée*, dont le chiffre soit sincère. (Id.) Peuple et *armée* sont deux mots qui représentent deux forces; pied de paix et pied de guerre sont deux mots qui ne signifient rien, s'ils ne signifient mauvaise *armée* en temps de paix, détestable *armée* en temps de guerre. (Id.)

— *Armée de terre.* Une des deux grandes divisions de l'armée en général, comprenant les troupes de toute arme destinées à combattre sur terre.

— *Armée navale* ou *armée de mer.* Réunion, assemblage d'un grand nombre de vaisseaux de guerre qui portent des troupes destinées à agir contre les vaisseaux ennemis. Ce nombre s'élève de quinze à vingt-sept suivant les tacticiens, qui prétendent qu'avec ce dernier nombre on peut exécuter toutes les manœuvres, ce qui n'empêche pas que l'armée navale ne puisse se composer d'un plus grand nombre de vaisseaux.

— *Armée française.* Les auteurs ne sont pas plus d'accord sur cette expression qu'ils ne le sont sur le mot *armée* employé seul. Plusieurs regardent ce terme comme exprimant la totalité des forces qui ont été tenues sur pied depuis la première race; d'autres mentionnent sous ce nom l'armée de terre seulement; d'autres une armée agissante. Il y en a qui, en traitant du moyen âge, ont nommé *armée française* une armée féodale et une armée royale, quoique cette dernière fût le plus souvent antiroyale et que rarement l'autre fût nationale. D'après les lois de 1690, l'armée française est une force habituelle extraite de la force publique et destinée essentiellement à agir contre les ennemis du dehors. L'armée permanente de France, en la concevant indépendamment de l'armée de mer, est la partie principale de notre état militaire et de cet être collectif que quelques auteurs appellent milice *française*; elle est l'ensemble actif des forces de terre.

— *Armée active.* Force destinée à être mobilisée au premier ordre. Sous ce point de vue, une *armée active* est l'opposé d'une *armée sédentaire*, et diffère d'une *armée agissante* comme une intention diffère d'une action.

— *Armée agissante.* Sorte d'armée faisant campagne contre les ennemis du dehors ou contre des partis en révolte dans l'intérieur. Ce sont les soldats aguerris à la fois et disciplinés qui font les *armées agissantes*. (Bard.)

— *Armée sédentaire.* Sorte d'armée fran-

mée française, ainsi appelée par opposition au mot armée active, et qui comprend ou a compris la garde nationale sédentaire et soldée, les gardes-côtes, la gendarmerie, les invalides, la maréchaussée, les vétérans, les troupes coloniales, etc.

— *Armée permanente* ou *armée régulière.* Sorte d'armées ou de milices organisées en temps de paix, prêtes pour les temps de guerre, et dont les armées agissantes sont comme autant de détachements. Les *armées permanentes* sont un mal devenu nécessaire, un gouvernement qui n'entretiendrait pas une force respectable ferait peut-être aux jours du péril de vains appels au peuple; car les constitutions militaires ne s'improvisent pas. (Bard.) Les politiques de club qui déclament contre les *armées permanentes* sont des extravagants. Qu'un prince licencie ses troupes, qu'il laisse tomber ses forteresses en ruine et qu'il passe son temps à lire Grotius, il ne régnera pas six mois. (Napol.)

— *Armée nationale.* Sorte d'armée entièrement composée de soldats nés sur le territoire national. En 1792, l'armée française a été éminemment *armée nationale*, puisque des Français seuls la recrutaient. (Bard.)

— *Armée neutre.* Sorte d'armée ainsi désignée par opposition au mot armée agissante. Une *armée neutre* a ordinairement pour objet d'interdire aux parties belligérantes l'occupation de certains points convenus. (Bard.)

— *Armée alliée* ou *armée coalisée.* Sorte d'armée agissante qui s'unit à une armée étrangère pour lui prêter secours. Bonaparte, après avoir résisté à plusieurs coalitions puissantes, après avoir triomphé des armées auxiliaires que soldaient les subsides anglais, après avoir fondu dans l'armée de France l'armée confédérée de Hollande, n'a pu être abattu que par l'unanimité d'efforts des *armées alliées* de l'Europe entière. (Bard.)

— *Armée assiégeante* ou *armée de siége.* Sorte d'armées agissantes dont la destination est d'aborder et d'emporter ou d'amener à reddition une place défendue.

— *Armée auxiliaire.* Sorte d'armée agissante fournie à une puissance alliée ou victorieuse. L'*armée auxiliaire* diffère d'une *armée alliée* en ce qu'elle semble n'offrir qu'un concours mercenaire, exigé, éventuel. Les Suisses nous fournissaient une *armée auxiliaire* conditionnelle, puisqu'aux termes de leur capitulation ils ne se battaient pas en tout pays. (Bard.) L'Angleterre, fournissant à Charles-Quint une *armée auxiliaire* contre la France, y attacha quatre cents chiens de guerre. (Id.)

— *Armée confédérée* ou plutôt *armée de confédérés.* Sorte d'armées agissantes que différentes puissances ou différents cantons destinent, en vertu d'un pacte, à concourir à une même fin. || Ensemble des troupes d'une confédération, c'est-à-dire de plusieurs villes ou provinces, se prêtant, pour une cause commune, secours et protection.

— *Armée de ligne.* Sorte d'armée française qui, en 1789, était nommée aussi *force armée* ou *force publique* extérieure, par opposition à l'armée auxiliaire et aux gardes nationales; elle comprend l'infanterie légère.

— *Armée de réserve.* Sorte d'armée établie comme moyen de protection politique et d'appui strateumatique. Une armée de réserve est rassemblée en arrière ligne et se tient prête à donner la main à une armée agissante.

— *Armée combinée.* Sorte d'armée organisée pour opérer de concert avec une ou plusieurs armées, soit de même nation, soit de puissances différentes, mais subordonnées toutes à un seul chef. De plusieurs *armées combinées*, celles qui contribuent le plus à la victoire sont celles qui ne combattent pas. (Carrion.)

— *Armée de secours.* Sorte d'armée agissante destinée à délivrer ou à ravitailler une place assiégée.

— *Armée d'envahissement* ou *armée d'invasion.* Sorte d'armée agissante dont l'emploi rappelle les expéditions brillantes et funestes des Romains, des Macédoniens, des Carthaginois, etc.

— *Armée d'exécution.* Sorte d'armée qui appartient spécialement à l'histoire des cercles d'Allemagne.

— *Armée d'observation.* Sorte d'armée agissante détachée d'un corps principal et formant comme une petite armée de réserve. Plus généralement, armée destinée à assurer les opérations d'une armée assiégeante, à concourir, s'il y a lieu, à la défense des lignes qui brident la place, à déjouer les armées de secours, à couvrir le siége, à en être la circonvallation vivante.

— *Armée d'opérations.* Sorte d'armée agissante qui, dans une campagne, est destinée à être armée assiégeante plus habituellement que ne le seraient telles autres armées de la même puissance.

— *Armée étrangère.* Sorte d'armée qui est mentionnée ici, non comme une force armée mise en jeu par une puissance étrangère ou ennemie, mais comme l'opposé d'une armée nationale, et comme une masse de forces stipendiaires que des régnicoles armés associent à la cause de la patrie.

— *Grande armée.* Sous le régime impérial, une grande armée était une masse de cinq à six cent mille hommes que Napoléon commandait en personne. Ainsi une grande armée n'é-

elle-même en armées.

— *Armée infernale.* Sorte d'armées françaises qui, à différentes époques, ont été employées pendant la guerre de la révolution, aux expéditions les plus hasardeuses. L'arrivée en poste de l'*armée infernale* à la bataille de Hondtschoote décida de la défaite du duc d'York. (Bard.)

— *Armée révolutionnaire.* Sorte d'armée française dont le nom rappelle une des époques déplorables de l'histoire moderne. On a donné cette dénomination à des ramassis de misérables, à peu près enrégimentés, qui promenaient une guillotine montée sur roues. Ils ont commencé à exister en 1793. L'*armée révolutionnaire* qui désolait le Nord, avait été levée par l'exécrable Joseph le Bon. (Bard.)

— *Armée royale.* Sorte d'armées françaises, la plupart non permanentes, et qui tenaient la campagne au temps de la féodalité. || On appelait aussi *armée royale* celle où le roi était présent et où le grand prévôt de l'hôtel et celui de la connétablie avaient juridiction.

— *Armée féodale.* Sortes d'armées françaises presque entièrement composées de cavalerie, que les ducs, les comtes, les gentilshommes convoquaient dans leurs fiefs et rassemblaient sous leur bannière. Louis XIV a mis en campagne les dernières *armées* féodales. (Bard.)

— L'armée du Nord, l'armée d'Italie, etc. La partie de l'armée qui est en expédition dans le Nord, en Italie, etc. Cet officier faisait partie de l'armée d'Italie.

— *Armée volante.* V. camp volant.

— Fig. Troupe, multitude, foule. Les nuages s'amoncelient entre le midi et l'orient; leurs bataillons funèbres paraissent à l'horizon comme une noire *armée* ou comme de lointains écueils. (Chateaub.)

ARMÉES. s. f. pl. Bot. Tribu de la famille des amomées, comprenant celles qui sont armées de plusieurs rangées de varices ou d'épines.

ARMELINE. s. f. Peau très-fine et fort blanche, qui vient de Laponie, et qui appartient à l'hermine.

ARMEMENT. s. m. (du lat. *arma*, armes). L'action d'armer, de pourvoir des armes nécessaires, et quelquefois l'ensemble des objets qui servent à armer. L'armement d'un soldat. L'armement d'une place de guerre. L'armement d'une troupe. Son armement se compose d'un fusil, consiste en un fusil.

— Appareil de guerre. Grand, puissant, formidable armement. Faire un armement. Armement par terre et par mer. Armement par terre. Armement sur mer. Armement naval. Faire un armement. On dit qu'un prince fait un armement, lorsqu'il augmente le nombre de ses troupes, et qu'il fait de grands amas de provisions de guerre et de bouche.

— T. de mer. Action de mettre un ou plusieurs bâtiments quelconques en état d'aller à la mer. L'armement d'un vaisseau, d'une flotte, d'un navire. L'action de les équiper et de les tenir prêts à prendre la mer, de les armer. On dit, Entrer en armement. Être en armement. Finir son armement. || Se prend aussi quelquefois pour les gens de l'équipage. || On appelle Etat d'armement, une liste dans laquelle sont marqués les vaisseaux, les officiers et le nombre des matelots qu'on destine pour l'armement. || Etat d'armement, se dit aussi du nombre, de la qualité et de la proportion des agrès, apparaux et munitions qui doivent être employés aux vaisseaux que l'on a dessein d'armer. || On dit, Il y a dix vaisseaux en armement; pour dire, On travaille à équiper dix vaisseaux.

— Mus. *Armement de la clef.* Signes divers que l'on met auprès de la clef, pour indiquer le ton, la mesure, et quelques autres attributs d'un morceau.

ARMÉNIE. Géogr. Vaste contrée d'Asie, située entre l'ancienne Assyrie, la Perse et la Syrie, et nommée par les naturels *Haïasdan* ou *Haïagan* (pays des *Haïks*), parce que, suivant eux, leur premier roi portait le nom de *Haïg*. Le nom d'*Arménie* vient du mot Aram, par lequel la Syrie et la Mésopotamie sont désignées dans l'Ecriture. Strabon donne pour bornes à l'Arménie, au S., la Mésopotamie et le mont Taurus; à l'E., la grande Médie et l'Atropatène; au N., le pays des Ibères et des Albanes, ainsi que les montagnes de Paraehoathras et du Caucase, et à l'O. le pays des Tibarènes, les montagnes de Paryadres et de Skydises, jusqu'à la petite Arménie, et le pays sur l'Euphrate qui sépare l'Arménie de la Cappadoce et de la Comagène. La plus grande partie de l'Arménie forme un plateau élevé coupé dans toutes les directions par des rivières rapides, et dominé par les hautes montagnes du Kurdistan. Le Tigre, le Cyrus ou Kur, l'Euphrate, l'Araxe, le Djorokh, sont de grands fleuves. Le climat de l'Arménie est très-froid dans les hautes régions; la chaleur est excessive dans les plaines qui confinent à la Perse. Le sol est fertile; les vallées produisent du grain, du tabac, de la manne, du chanvre, du coton et des fruits, parmi lesquels on remarque une espèce de grosse pomme et d'excellentes noix. Les mines donnent abondamment du cuivre et du fer excellent, et même de l'argent et de l'or, du sel gemme, etc. L'Arménie, divisée anciennement en grande et en petite, et subdivisée en quinze provinces, est partagée aujourd'hui entre la Turquie, la Perse et la Russie. Le nom de l'ancienne capitale était Artaxate ou Artaxiasatc, dont les ruines sont introuvées; mais on voit encore de magnifiques

Voici la liste des principales villes: *Arjish, Dabil, Dawin, Wasan, Arsenjan, Mush, Arzen-al-Rum* (Erzeroum), *Melasjerd, Bedlis, Akhlat, Alah-Tak, Wan et Takrit.* Erzeroum, à 98 myriam. de Constantinople, est la principale ville de l'Arménie; elle a 70,000 hab. Eriwan et Nakhshiwan sont les deux villes principales de l'Arménie russe. Selon les chroniques, *Haïg*, arrière-petit-fils de Japhet, fonda le royaume d'Arménie l'an 2900 avant l'ère chrétienne. L'Arménie fut conquise par Alexandre, et, après plusieurs révolutions, devint province romaine sous l'empereur Vespasien. Elle fut incorporée à la Perse, l'an 232 de J.-C., par le premier des rois Sassanides. Au commencement du IVe siècle, Tiridate et une grande partie de la noblesse arménienne furent convertis au christianisme par saint Grégoire. En 653, l'Arménie devint la proie des Arabes; en 1079, elle tombe sous la domina-

tion des empereurs grecs, auxquels elle fut arrachée en 1375 par les Mameluks, qui, à leur tour, furent bientôt obligés de la céder aux Ottomans.

ARMÉNIEN, ENNE. s. Celui, celle qui habite l'Arménie, qui est originaire d'Arménie. Aujourd'hui les Arméniens forment toujours une nation, mais sans terres ni foyers ; ils sont répandus dans l'Asie et l'Europe, se livrent au commerce, et il n'y a pas de ville considérable qu'ils ne visitent, depuis Londres et Leipsick jusqu'à Bombay et Calcutta. Les Arméniens ont une ère particulière, qui a commencé le mardi 9 juillet de l'an 552.

— s. m. Idiome parlé par les Arméniens. V. ARMÉNIENNE (Langue).

— S'emploie adjectivement. Prêtre arménien. Marchand arménien. Femme arménienne. Jeune fille arménienne.

— Se dit des choses. Commerce arménien. Population arménienne. Alem Rupin, parent du dernier roi de la dynastie des Bagratides, fonda vers le mont Taurus une principauté arménienne qui acquit de l'importance par les secours qu'elle rendit aux croisés.

ARMÉNIENNE (Langue). De savants commentateurs assurent que la langue arménienne est celle que parlait Noé, et que depuis le temps de ce patriarche elle s'est conservée à peu près dans sa pureté native. Ce qui est certain, c'est que cette langue est primitive, sans mélange avec aucune autre. On distinguait dans l'origine six dialectes arméniens : l'*cararathien*, le *gordien*, l'*aghovanien*, le *koukarien*, le dialecte de la Petite Arménie et le *perrarménien*. A la fin du XIVe siècle, on comptait une trentaine de dialectes cantonnaux, rustiques ou populaires. L'ararathien fut toujours le plus élégant des anciens dialectes. Il y a trois manières de parler l'ararathien : la *sublime*, qui n'est connue que des savants ; la *moyenne*, qui est entendue par tous ceux qui ont reçu une bonne éducation ; la *simple*, plus ou moins intelligible pour tout le peuple du pays. Le système grammatical de l'arménien se rapproche en général plus du grec, du latin et des autres langues de l'Europe, que des langues *sémitiques* ou *bibliques*. La langue a environ quatre cents particules, prépositions, interpositions et postpositions, qui jouent un grand rôle pour diversifier la structure matérielle des mots, ainsi que pour en orner le sens ou pour y ajouter une signification accessoire. L'ellipse, la syllepse, l'inversion, la permutation, et autres figures de rhétorique, sont en si grand nombre et si fréquemment employées, qu'elles tiennent lieu de la construction régulière et usuelle. La littérature arménienne date en quelque sorte de l'introduction du christianisme. Depuis le Ve siècle de l'ère chrétienne, les Arméniens n'ont cessé de cultiver toutes les branches des lettres. Parmi leurs historiens, on cite Agathangelus, Zenob, Moïse de Khoren, Eghishe. David était un philosophe célèbre ; Nersès Klaïetsi, mort en 1173, est regardé comme l'inventeur de la poésie rimée ; en un mot, depuis l'an 400 de J.-C. jusqu'à la prise de Constantinople en 1455, l'Arménie pouvait donner des leçons à une grande partie de la terre. Théologiens, orateurs sacrés, astronomes, traducteurs, etc., etc., les hommes célèbres n'ont pas manqué en Arménie. Après le XIVe siècle, la littérature arménienne a décliné ; cependant il existe encore aujourd'hui à Venise une congrégation de moines arméniens, *Mékhitaristes*, qui ne cessent de publier tous les ouvrages de religion, de littérature et de science, qu'ils croient pouvoir être utiles à leurs compatriotes.

ARMÉNIQUE. adj. des 2 g. Hist. Qui se rapporte à l'Arménie ou à ses habitants.

ARMÉNISTE. s. m. Philol. Celui qui est versé dans la connaissance de l'arménien.

ARMÉNITE ou **ARMENTINE.** s. f. Minér. Pierre d'Arménie semblable au lapis.

ARMENTAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *armentum*, troupeau). Qui a rapport aux troupeaux.

— ARMENTAIRES. s. f. pl. Entom. Section de la famille des muscides, comprenant des espèces qui tourmentent à l'excès les grands quadrupèdes.

ARMENTE. s. m. Syn. de Bison.

ARMENTEUX, EUSE. adj. Se dit d'une contrée qui possède beaucoup de gros bétail.

ARMENTIÈRES (ét. celt., *a*, près ; *men*, rivière ; *terri*, couper ; la ville se trouve sur un partage de la Lys). Géogr. Ville de France, de Lille ; popul., 6,500 hab.

ARMENTINE. s. f. Minér. V. ARMÉNITE.

ARMER. v. a. 1re conj. (du lat. *armare* ; rad. *arma*, armes). Pourvoir d'armes, fournir d'armes. Armer des soldats. Armer des combattants. Armer une compagnie, un bataillon, un régiment. Armer cinquante mille hommes. Armer l'infanterie, la cavalerie. Le sénat aima mieux *armer* huit mille esclaves que de racheter huit mille Romains. (Boss.) Il était plus facile de lever des soldats que de les *armer*. (Id.) *Armer* la multitude, ce ne sera jamais constituer une armée. (Em. Gir.)

— Revêtir d'armes, surtout d'armes défensives. Armer quelqu'un de pied en cap. Armer quelqu'un de toutes pièces. Il n'a pas besoin d'armer cette tête qu'il expose à tant de périls ; Dieu lui est une armure plus assurée. (Boss.) Les rois des Indes font encore *armer* des éléphants en guerre, mais c'est plutôt pour la représentation que pour l'effet. (Buff.)

— *Armer quelqu'un chevalier.* Le recevoir chevalier selon les règles de la chevalerie, en lui donnant l'accolade après l'avoir revêtu de ses armes.

— Faire prendre les armes, mettre aux prises. Caïus Gracchus *arma* tous les citoyens les uns contre les autres. (Boss.) Le cardinal de Retz se vante seul d'avoir *armé* tout Paris dans cette journée. (Volt.) Ma mère en sa faveur *arma* la Grèce entière. (Rac.) En ce sens, il est ordinairement suivi de la préposition *contre*. Ils ont *armé* les Romains et les empereurs contre l'Eglise naissante. (Boss.) Il *armera* contre lui les peuples et les nations. (Mass.) Je sais qu'un père mort t'*arme* contre mon crime. (Corn.)

— Fig., avec un nom de chose pour sujet. Donner occasion de prendre les armes, servir de cause, de prétexte à la guerre. Dans le temps que nos victoires *armaient* l'Europe contre nous. (Mass.) La minorité de nos rois avait *armé* jusqu'ici contre nous les nations jalouses de notre gloire. (Id.) Le désespoir qu'inspire la tyrannie les avait d'abord *armés*. (Volt.) Les disputes de religion ont souvent *armé* les peuples les uns contre les autres. (Lav.)

— Pris absolument, signifie, Faire des préparatifs de guerre, prendre les armes, lever des troupes, des soldats, fortifier des places. Armer de toutes parts. Armer secrètement. Armer ouvertement. Armer en grande hâte. Les esclaves *armèrent* encore une fois dans la Sicile. (Boss.) Le grand-seigneur *arme* puissamment. (La Bruy.) Toutes les puissances de l'Europe *arment*. (Acad.)

— *Armer une batterie.* La garnir de canons. || *Armer une place de guerre, une citadelle, un fort.* En garnir les remparts de pièces de canon. || *Armer un canon.* Y mettre le boulet. || *Armer un fusil, un pistolet, une carabine.* Tendre le ressort qui met le chien de la batterie en état de s'abattre. || *Armer un fourneau de mine.* En couvrir le coffre avec de lourds madriers après l'avoir chargé de poudre.

— Mar. *Armer un bâtiment.* L'équiper, en faire l'armement, mettre à son bord tout ce qui est nécessaire au voyage ou à l'expédition qu'il va entreprendre, soit pour la guerre, soit pour le commerce. || *Armer un vaisseau en guerre.* Le préparer pour la rencontre des ennemis et le pourvoir de tout ce qui peut rendre favorables les chances de combat. || *Armer en course.* Equiper un bâtiment monté par des marins déterminés, et l'envoyer, avec l'autorisation du gouvernement, s'emparer des navires marchands qui font route pour les ports ennemis. || *Armer un bâtiment de commerce.* Le munir de ses provisions, de tous les accessoires de son ensemble, lui former un équipage, et le charger de marchandises pour accomplir un voyage. || *Armer une embarcation.* Y faire descendre les hommes qui la rendent propre au service qu'on en attend. || *Armer les avirons* ou *les rames.* Les placer sur le bord de l'embarcation prêts à tremper dans l'eau pour la mouvoir. || *Armer sur un navire.* Se dit neutralement pour faire partie de l'état-major ou de l'équipage de ce navire. Armer sur *le Trident*, sur *le Formidable*, sur *la Belle-Poule*, sur *l'Astrolabe*, etc.

— Fig. Animer, irriter, exciter, soulever. Le péché seul renversa cet ordre heureux, *arma* toutes les créatures contre l'homme. (Mass.) Ses vices ont *armé* tous les honnêtes gens contre lui. (Acad.)

Je n'examine pas si votre politique
Pense *armer* mes chagrins contre ma républi-[que.
(RACINE.)

Et qu'ont donc fait mes vers de si pernicieux
Pour *armer* contre moi tant d'auteurs furieux ?
(BOILEAU.)

— Arts et mét. Par extension. Garnir une chose avec une autre qui la fortifie, qui la met plus en état de servir. Armer une poutre de bandes de fer. Armer une meule de moulin avec des liens de fer. Armer un aimant. Armer une massue de pointes de fer.

— Fig. Fortifier, prémunir. La philosophie nous *arme* contre la pauvreté. (La Bruy.) *Armer* de bonne heure l'innocence de son cœur contre les dérisions qui avilissent la piété, et contre les écueils de la piété même. (Mass.) Je fais son bien dans l'avenir en l'*armant* contre les maux qu'il doit supporter. (J.-J. Rouss.) L'homme reconnu pour très-fin cesse d'être dangereux ; sa réputation nous *arme* et nous défend contre lui. (Dubay.) Les petites passions ne prennent jamais le change, et les grandes contre elles-mêmes. (J.-J. Rouss.)

— Fig. Dans un sens analogue, rendre plus fort, plus redoutable, au moyen de. Il faut d'un noble orgueil *armer* votre courage. (Rac.) Et sans *armer* mes yeux d'un moment de rigueur. (Id.)

L'ardeur de se montrer et non pas de médire
Arma la vérité du vers de la satire. (BOIL.)

— Fig. Aiguiser. Armer ses ongles.

Aujourd'hui vieux lion, je suis doux et traitable,
Je n'*arme* point contre eux mes ongles émous-[sés.
(BOILEAU.)

— Fig. Munir d'une ample provision de raisons, de moyens, de preuves, de motifs, de prétextes, soit pour attaquer, soit pour repousser avec avantage. Il ne fallait pas *armer* d'un nouveau prétexte votre indiscrète importunité. (J.-J. Rouss.)

— Mus. *Armer la clef.* Y mettre les dièses ou les bémols, ou les bécarres convenables au ton ou au mode.

— Hort. *Armer un jeune arbre.* En garnir la tige d'épines.

— Fauconn. *Armer l'oiseau.* Lui attacher des sonnettes au pied. || *Armer les cures de l'oiseau.* Mettre un peu de chair auprès des remèdes qu'on donne au faucon, pour les lui faire avaler.

— Blas. *Armer un écusson.* En composer les armes.

— Fig. *Armer un lit.* Elle était fille à bien *armer* un lit. (La Font.)

— S'ARMER. v. pron. Se munir d'armes, soit offensives, soit défensives. S'armer d'une épée, d'un pistolet, d'un fusil, d'une cuirasse. S'armer d'un bâton, d'une fourche, de tout ce qu'on trouve sous sa main. *Arme*-toi, viens nous défendre. (Rac.) Chacun s'arme au hasard du livre qu'il rencontre. (Boil.) *Arme*-toi du fer et de la flamme. (L. Rac.)

— Par extension. Le ciel s'*arma* de feux et d'éclairs qui semblaient tomber sur la terre. (Fén.)

— Prendre les armes, faire la guerre. Les rois s'*armeront* contre lui. (Pasc.) Toutes les familles s'*armeraient* les unes contre les autres. (Fén.)

. . . . . . Et de chaque côté
Nos légions s'*armaient* contre leur liberté.
(CORNEILLE.)

— Fig. *S'armer de quelqu'un.* En faire sa défense, son rempart, son appui. Mirabeau fut chassé du sein de la noblesse, qui aurait dû s'*armer* de lui. (Villem.)

— Fig. *S'armer de.* Se précautionner. S'armer d'un manteau, d'un parapluie, d'une canne. S'armer d'un flambeau.

— Fig. S'armer de courage, de résolution, de résignation, de vertu, de patience, d'humilité, de dévouement. S'armer de sévérité, de constance. S'armer de raison, de réflexions. *Arme*-toi de courage. (Fénel.) *Armez*-vous de constance et montrez-vous ma sœur. (Corn.) Tout fuit et sans s'*armer* d'un courage inutile. (Rac.) *Armez*-vous de vertu, vous en avez besoin. (Rotr.)

. . . . . . L'ingrat. . . . .
S'*armait* d'un œil si fier, d'un front si redou-[table.
(RACINE.)

— *S'armer du signe de la croix.* Faire sur son propre corps le signe de la croix, pour se fortifier contre les dangers spirituels. || *S'armer de la prière.* Chercher des consolations, des forces dans la prière.

— Par extension, *S'armer contre.* Se précautionner contre une chose nuisible, incommode. S'armer contre le froid, contre la pluie, contre le mauvais temps. S'armer contre la faim, contre la soif, etc. J'ai pris soin de m'*armer* contre tous les poisons. (Rac.)

— Fig. S'armer contre le malheur, contre les accidents de la vie. S'armer contre les tentations, contre les séductions, contre les plaisirs.

Comblé de tant d'honneurs, ce perfide que [j'aime,
De mes propres bienfaits s'*arme* contre moi-[même.
(CRÉBILLON.)

— Manége. *S'armer contre le mors.* Se dit d'un cheval qui place sa langue de manière à empêcher l'effet du mors. || *S'armer contre son cavalier.* Résister aux aides et aux châtiments.

— *S'armer pour*, suivi d'un nom de chose. Il est temps que d'autres mains s'*arment* pour sa querelle. (Pasc.) Que la main des muets s'*arme* pour son supplice. (Rac.) Voilà donc quels vengeurs s'*arment* pour ta querelle. (Id.)

— *S'armer pour*, suivi d'un infinitif. L'homme n'est qu'un roseau, le plus faible de la nature, il ne faut pas que l'univers entier s'*arme* pour l'écraser. (Pasc.)

ARMERET. s. m. Ant. milit. Espèce d'armure de tête, probablement la même que l'armet.

ARMÉRIACÉ, ÉE. adj. Bot. Semblable à l'armérie. || ARMÉRIACÉES. s. f. pl. Famille de plantes, ayant pour type le genre armérie.

ARMÉRIE. s. f. Bot. Genre de la famille des plumbaginacées, ayant pour type l'armérie vulgaire, espèce d'œillet cultivé comme plante d'ornement et servant à faire d'élégantes bordures.

ARMET. s. m. (du mot *arme*). Armure de tête, petit casque fermé qui était en usage dans les XIVe, XVe et XVIe siècles. Il n'est plus employé qu'en parlant de la chevalerie errante

Contemples ces *armets*, ces casques, ces cuis-[sards
Des Nemours, des Clissons, des Coucis, des [Bayards.
(DELILLE.)

— Mar. du Levant. Les ancres et les amarres d'un bâtiment sur une rade. On dit qu'il est bien sur son armet, lorsqu'il présente le bout au vent et qu'il ne fatigue pas.

ARMICEPS. s. m. (ét. lat., *arma*, armes ; *caput*, tête). Ichthyol. Genre de la famille des percoïdes, poisson dont la tête est défendue par des écailles pierreuses.

ARMIDE. Héroïne d'invention, qui unissait une beauté séduisante à un grand courage, et à laquelle Torquato Tasso fait jouer un grand rôle dans son poëme de la *Jérusalem délivrée*.

— Fig. Enchanteresse, type de la beauté unie aux grâces et à l'art de séduire.

— *C'est le palais d'Armide, c'est le jardin d'Armide*, etc. Se dit proverbialement d'un palais magnifique, de superbes jardins, par allusion au palais et aux jardins pour la construction et l'embellissement desquels Armide avait épuisé toute la magie, toutes les ressources de son art.

ARMIFÈRE. adj. des 2 g. V. ARMIGÈRE.

ARMIGÈNE. adj. des 2 g. (ét. lat., *arma*, armes ; *gena*, joue). Qui a les joues armées. || ARMIGÈNES. s. m. pl. Ichthyol. Famille de poissons à joues cuirassées.

ARMIGÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *arma*, armes ; *gerens*, qui porte). Qui porte des armes. || Surnom de Mars et de Pallas. || *Aigle armigère*, aigle à serres robustes. || Hist. nat. *Coquille armigère*, coquille garnie de longs tubercules.

ARMILLAIRE. adj. (pr. *ar-mil-lè-re*). Astr. Usité dans cette phrase, *sphère armillaire*, sphère imaginée pour rendre sensible aux yeux l'arrangement et le mouvement des corps célestes, et principalement de ceux qui font partie de notre système planétaire, par le moyen de deux cercles fixes, l'un horizontal, l'autre perpendiculaire, qui figurent l'horizon et le méridien, et d'autres cercles mobiles qui représentent l'équateur, les tropiques, les cercles polaires, l'écliptique et les deux colures. || *Sphères armillaires de Ptolémée, de Copernic, de Tycho-Brahé*, etc. Sphères qui représentent les divers systèmes du monde, et décrivent les cercles ou orbites que les planètes y sont censées parcourir.

— Bot. Se dit des plantes dont les branches sont entourées de feuilles verticillées qui ressemblent à des anneaux, ou dont les fleurs sont disposées en guirlandes. || ARMILLAIRES. s. f. pl. Troisième tribu des agarics, à fleurs blanches, ayant pour type l'agaric mielleux.

ARMILLÉ, ÉE. adj. (pr. *ar-mil-lé* ; du lat. *armillatus*, entouré d'un collier ou d'un bracelet). Hist. nat. Qui est entouré d'un anneau autrement coloré que le reste du corps, et imitant en quelque sorte un bracelet, comme le tibia postérieur du prosopis annulé.

ARMILLES. s. f. pl. (pr. *ar-mi-ie* ; en lat. *armilla*, bracelet). Archit. Petites moulures qui entourent en façon d'anneaux le chapiteau dorique, immédiatement au-dessous de l'ove. Ces moulures carrées se nomment filets ou listeaux, lorsque, au lieu de tourner circulairement, elles sont étendues en ligne droite.

— ARMILLES. s. m. pl. Astron. Instrument d'astronomie qui consistait, suivant M. de Lalande, en deux cercles de cuivre fixés dans le plan de l'équateur et du méridien, auxquels peut-être on ajoutait un troisième cercle mobile, de même que dans l'astrolabe de Ptolémée. Le diamètre des armilles était d'environ trois mètres. Les armilles d'Alexandrie servirent à d'importantes observations astronomiques sur la déclinaison de l'épée de la Vierge ; ces observations conduisirent Hipparque à déterminer le changement de situation des étoiles fixes et la précession des équinoxes. Tycho-Brahé est le dernier astronome qui s'est servi d'armilles.

ARMILUSTRE. s. m. ou **ARMILUSTRIE.** s. f. (ét. lat., *arma*, armes ; *lustro*, je purifie). Ant. rom. Nom d'une fête que les Romains célébraient tous les ans au champ de Mars, le 19 octobre, et dans laquelle, après une revue générale des troupes, on offrait un sacrifice expiatoire, au son des instruments militaires, pour la prospérité des armes romaines.

ARMINE. s. m. Moll. Genre voisin des diphyllides.

ARMINIANISME. s. m. Hist. relig. Doctrine d'Arminius et de ses sectateurs. L'arminianisme peut se résumer en cinq propositions : 1° Dieu, dans l'élection et dans la réprobation des hommes, a égard d'un côté à la foi et à la persévérance, et de l'autre à l'incrédulité et à l'impénitence. 2° Jésus-Christ est mort pour tous les hommes, sans exception d'aucun. 3° La grâce est nécessaire pour s'appliquer au bien. 4° La grâce n'agit point d'une façon qui ôte à la liberté la puissance d'y résister. 5° Il n'est pas sage de décider qu'il est impossible de perdre la grâce quand on l'a reçue, parce qu'il faut attendre que cette question ait été décidée. Les quatre premières propositions étaient orthodoxes, et la cinquième hérétique, puisqu'elle avait été décidée plusieurs fois par l'Eglise catholique ; mais comme elles étaient toutes diamétralement opposées à la doctrine de Calvin, tous les synodes calvinistes s'empressèrent de protester contre elles.

Celui, celle qui suit les doctrines d'Arminius. Les arminiens étaient des calvinistes hollandais qui sur la prédestination, la justification, la grâce, le libre arbitre et la persévérance, professaient une doctrine diamétralement opposée à celle de Calvin. La requête que les arminiens présentèrent aux états généraux de la Hollande était intitulée *remontrance*, ce qui leur fit donner le nom de *remontrants*. Il y a encore aujourd'hui des arminiens qui sont tolérés en Hollande ; mais ils ont beaucoup modifié les cinq propositions d'Arminius.

— Au milieu de l'irritation des esprits causée par les discussions religieuses, on désigna, en Hollande par le nom d'*arminiens* tous ceux qui se montrèrent opposés aux desseins du prince d'Orange. Le grand pensionnaire Barneveldt, de Witt et plusieurs autres périrent.

ARMINIUS (Jacques). Célèbre professeur de

l'université de Leyde qui, touché de ce qu'il y avait d'exorbitant dans la doctrine de Calvin touchant la prédestination de la grâce, s'adressa en 1608 aux états généraux des Provinces-Unies pour leur remontrer la nécessité de modifier cette doctrine par cinq articles nouveaux. V. ARMINIANISME. Arminius mourut en 1609, d'un mal que la fatigue, les chagrins, les persécutions rendirent incurable.

— ARMINIUS ou HERMANN. Chef célèbre des Chérusques, nation de la grande Germanie, né vers l'an 18 av. J.-C., fut élevé à Rome et créé chevalier par Auguste, ce qui ne l'empêcha pas de former le projet de délivrer son pays. Il massacra les légions de Varus qu'il avait engagées dans des défilés, et appela tous les Germains aux armes. Il balança longtemps les armes romaines, et fut empoisonné à l'âge de 38 ans, par ses propres officiers, pour avoir voulu s'arroger le souverain pouvoir.

ARMIPÈDE. adj. des 2 g. (ét. lat., *arma*, armes; et *pes, pedis*, pied, patte). Zool. Qui a les pattes armées d'épines.

ARMISCARE. s. f. (Ce mot vient, suivant Ducange, du lat. *armus*, épaule, et d'un ancien usage qu'on appelait *scaram facere*, qui consistait de la part d'un esclave à transporter une chose d'un lieu à un autre). Peine qui obligeait un coupable à venir en chemise, sans chaussure et nu-tête, une selle sur le dos, et marchant sur les pieds et sur les mains, se mettre à la disposition de son seigneur. Ce fut d'abord la peine des esclaves; elle fut ensuite étendue aux hommes libres. Le pape Innocent III ordonna qu'un noble allemand qui avait empoisonné un sous-diacre porterait la *selle* depuis le lieu du crime jusqu'à Magdebourg. A la fin du XIIIe siècle, l'armiscare devint une simple amende honorable, et l'usage de la selle fut supprimé.

ARMISTICE. s. m. (du bas lat. *armistitium*, formé de *arma*, armes; et *sistere, stiti*, asseoir, faire reposer). Trêve fort courte. Suspension d'armes. Suspension des actes d'hostilité de deux armées, conformément aux conventions des généraux qui se font la guerre. Demander, accorder, régler un armistice. Prolonger un armistice. Convenir d'un armistice. Rompre, dénoncer un armistice. La durée d'un *armistice* est limitée entre des époques déterminées; ce repos momentané ne cesse que quand une des parties a intimé à l'autre la reprise des hostilités. (Bard.) Autrefois l'annonce de l'*armistice* était publiée en présence des troupes au moyen d'une formule prononcée au nom du roi par un héraut; la voie de l'ordre du jour supplée maintenant à l'ancien système de publication. (Id.)

ARMOGAN. s. m. Mar. Temps propice pour la navigation. Ce mot n'est d'usage que sur la Méditerranée.

ARMOIRE. s. f. (du lat. *armarium*; rad. *arma*, armes. Le premier usage qu'on fit des armoires, comme le mot latin l'indique, ce fut pour y placer des armes). Meuble fait ordinairement de bois, fermé par une ou deux portes, garni de tablettes ou de tiroirs dans l'intérieur, et servant à renfermer de l'argent, des vases, du linge, des livres, des hardes, ou d'autres objets. Grande armoire. Petite armoire. Armoire d'acajou, de chêne, de noyer. Armoire à porte pleine, à porte vitrée. Armoire arasée. Armoire à deux, à quatre volets. Les tablettes d'une armoire. Les tiroirs d'une armoire. La corniche, les pieds d'une armoire. Ouvrir, fermer une armoire. On pratique aussi des armoires dans l'épaisseur des murs. Il y a des armoires de fer. Armoire garnie de tablettes. Armoire à tiroirs.

Il dit. Du fond poudreux d'une *armoire* sacrée,
Par les mains de Girot la crécelle est tirée.
(BOILEAU.)

— *Armoire de fer.* Nom par lequel on a désigné une armoire secrète du château des Tuileries, découverte au mois de novembre 1792 par les lâches révélations de l'ouvrier qui l'avait construite. Les papiers qu'on y trouva, ou qu'on prétendit y avoir trouvés, fournirent contre l'infortuné Louis XVI divers chefs de l'accusation sous laquelle il succomba.

— Prov. et fig. *Faire son armoire.* Profiter de l'occasion pour s'enrichir ou faire des provisions pour l'avenir.

ARMOIRIES. s. f. pl. (du mot *arma*, armes). Même signification que le mot *armes*, en termes de blason. Faire peindre, sculpter ses armoiries.

Aussitôt maint esprit, fécond en rêveries,

— L'origine des armoiries est assez incertaine; ce qu'on peut dire, c'est que l'usage d'avoir des armoiries ne remonte pas au delà des premiers tournois, et que c'est à partir du XIIe siècle qu'elles sont devenues héréditaires. Avant 1789, les armoiries se composaient, 1° d'un *écusson* représentant le bouclier qu'on portait à la guerre ou dans les tournois, renfermant des emblèmes ou des pièces héraldiques, et pouvant avoir diverses formes; 2° d'un insigne appelé *capital* ou *cheftain*, parce qu'autrefois cette pièce était destinée à couvrir la tête; 3° de deux figures qu'on appelait *tenants* quand elles étaient de nature humaine, et *supports* dans tous les autres cas; 4° de quelque légende héréditaire, et de certains signes affectés à des dignités personnelles.

— Il y avait autrefois dix-huit espèces particulières d'armoiries. *Armoiries de sang* ou *de nom.* Celles qui provenaient des aïeux paternels en ligne directe légitime. || *Armoiries d'alliance.* Celles où l'on voyait un ou plusieurs quartiers provenant des aïeux maternels. || *Armoiries de succession.* Celles dont on use par droit de succession, à défaut d'héritiers du sang. || *Armoiries substituées.* Celles d'une famille éteinte dont on est chargé de prendre le nom et les armes. || *Armoiries de concession.* Celles qui ont été octroyées par un souverain. || *Armoiries d'assomption.* Celles que l'on a ajoutées à un quartier pour perpétuer le souvenir d'une action honorable. || *Armoiries de domaine* ou *de possession.* Celles où l'on fait entrer divers quartiers qui chacun renferment les armes d'un pays ou d'un domaine que l'on possède. || *Armoiries pleines* ou *primogènes.* Celles qui appartiennent exclusivement aux chefs de la branche aînée. || *Armoiries brisées*, pour les cadets, et *Diffamées* pour les enfants naturels. || *Armoiries de communauté.* Celles qui appartiennent aux femmes mariées, et qui doivent s'accoler du côté gauche à celles de leur mari, sous la même couronne, avec les mêmes tenants ou supports. || *Armoiries bénéficiales.* Celles qui sont affectées à la possession d'un fief ecclésiastique. || *Armoiries de congrégation.* Celles qui appartiennent à un ordre de chevalerie, à un ordre monacal, etc. || *Armoiries de corporation.* Celles qui appartiennent à un corps, comme les académies, l'université. || *Armoiries expectatives.* Celles des domaines dont les possesseurs, dans l'ancien empire d'Allemagne, s'étaient engagés solennellement à laisser leur succession au survivant d'entre eux, dans le cas de décès sans enfants ni successibles. || *Armoiries de prétention.* Celles que portent concurremment deux hommes qui prétendent à la propriété ou à la possession du même domaine. || *Armoiries à l'enquerre.* Celles où il y a quelque chose d'étranger aux règles du blason. || *Armoiries fausses.* Celles qui sont composées contre toutes les règles du blason.

ARMOISE. s. f. (corrupt. du mot *artémise*). Bot. Genre de plantes officinales de la famille des composées, dont les principales sont l'armoise absinthe des régions tempérées de l'Europe, l'armoise commune ou herbe de Saint-Jean, etc. Toutes les espèces de ce genre ont des propriétés toniques.

— Bot. Espèce d'œillet ou de giroflée sauvage, dont les fleurs de couleur pourpre sont d'une odeur agréable, aromatique, et que la galanterie du XVe siècle croyait propre à exalter le sentiment de l'amour.

— ARMOISE. s. f. Sorte de taffetas très-mince et de couleur rouge. V. ARMOISIN, qui est plus usité.

ARMOISEUR, EUSE. s. Celui, celle qui fabrique de l'armoise. V. ARMOISIN.

ARMOISIN. s. m. Taffetas faible et peu lustré. Etoffe légère de soie, qui se fabrique à Lyon, à Avignon, à Florence, et dans d'autres endroits de l'Italie. On tire aussi des armoisins des Indes-Orientales, par la voie du Bengale.

ARMOISIN ou **ARMOSIN, INE.** adj. Qui est d'armoise, de soie, de taffetas; qui est d'une étoffe légère. Qui est de la couleur de l'armoise, c'est-à-dire de couleur rouge.

— Fig. signifiait Léger et brillant. Rabelais a dit, en parlant des poètes et orateurs galliques : « Ils ne traictent que gestes héroicques, choses grandes, matières ardues, graves et difficiles; et le tout en rhétorique *armoisine*. »

ARMOMANCIE. s. f. (ét. gr., ἄρμος, jointure, μαντεία, divination). Antiq. Sorte de divination qui se pratiquait en examinant l'épaule des victimes.

ARMON. s. m. T. de carrossier. Une des deux pièces du train d'un carrosse, entre lesquelles le gros bout du timon est placé. Les armons d'un carrosse.

ARMORACIE ou **ARMORICIE.** s. f. (formé d'*Armorique*, parce que cette plante est commune dans l'Armorique). Bot. Genre de la famille des crucifères, ayant pour type l'armoracie rustique, herbe vivace dont la racine pivotante, charnue et longue de deux à trois pieds, a une saveur analogue à celle de la graine de moutarde, mais beaucoup plus forte. En Angleterre, en Allemagne et dans l'ouest de la France, on fait beaucoup usage de cette racine comme assaisonnement en guise de moutarde.

ARMORIAL, ALE. adj. Qui concerne les armoiries. Traités armoriaux. Recherches armoriales.

ARMORIAL. s. m. (formé de *armoirie*; rad.

la noblesse d'un royaume, d'une province. L'armorial d'Espagne. Armorial de Normandie, de Dauphiné, de Bretagne, etc. || Plur., des armoriaux.

— Le plus ancien *Armorial* non suspect se trouve déposé à la bibliothèque royale; il renferme les armoiries de tous les barons et chevaliers qui partirent pour la première croisade, à la fin du XIe siècle; mais l'écriture du manuscrit appartient évidemment au XIVe, de sorte que cet *Armorial* ne saurait constater autre chose que la nature des armoiries de tous ceux que l'auteur nomme, telles qu'elles existaient à l'époque où il a écrit.

ARMORICAIN, AINE. adj. et s. Qui est né en Armorique. Qui habite l'Armorique. Qui appartient à l'Armorique ou à ses habitants.

— LIGUE ARMORICAINE. Ligue qui existait depuis les plus anciens temps entre toutes les tribus gauloises qui habitaient sur les bords de la mer, et contre laquelle Jules César dut employer trois corps d'armée. Plus tard, cette ligue se trouva réduite aux peuples compris entre la Seine et la Loire, sur les bords de l'Océan.

ARMORIÉ, ÉE. part. pass. du v. Armorier.

ARMORIER. v. a. 1re conj. (rad. *arma*; on disait anciennement *armoïer, armoyer*, puis *armoirier* et enfin *armorier*). Mettre, peindre, graver ou appliquer des armoiries sur quelque chose. Faire armorier une voiture, de la vaisselle, un cachet.

Et pour toutes vertus, fit, au dos d'un carrosse,
A côté de sa mitre *armorier* sa crosse. (BOIL.)

ARMORIQUE. (ét. celt., *ar*, près; *mor*, mer; *ic*, habitant). Géogr. Les Gaulois désignaient par le nom d'Armorique toutes leurs provinces maritimes, mais plus spécialement cette partie des Gaules qui comprenait la Bretagne actuelle et une partie de la Normandie. V. BRETAGNE. NORMANDIE.

ARMORISTE. s. m. Celui qui fait des armoiries, qui enseigne le blason, ou qui écrit sur le blason. Il est peu usité.

ARMOSELLE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des corymbifères, qui renferme de jolis arbustes toujours verts, originaires d'Afrique.

ARMURE. s. f. (du lat. *arma*, armes). Les armes défensives qui garantissent le corps et les membres des guerriers, comme la cuirasse, le casque, etc. Armure légère. Armure pesante. Armure complète. Les pièces de l'armure. Pièce d'armure. Godefroi de Bouillon menait 70,000 hommes de pied et 10,000 cavaliers couverts d'une *armure* complète. (Volt.)

— Phys. Plaques de fer qu'on attache à un aimant, et qui en augmentent la force.

— Comm. En termes de manufacture de soierie. L'ordre dans lequel on fait mouvoir les lices pour la fabrication de l'étoffe.

— Passem. Pièces de fer qui sont aux deux bouts de la navette, pour la conserver.

— Serr. Ferrure nécessaire à une machine quelconque. L'armure d'une meule de moulin.

— Mar. Troisième pièce qui s'endente ou s'écarte sur le milieu d'un bau, pour compléter sa dimension sous les ponts d'un vaisseau. Ce mot est synonyme de Jumelle, quand on parle de la dernière pièce à poser sur un mât ou une vergue d'assemblage.

— Chass. Peau très-épaisse que les sangliers ont au-dessus et au défaut de l'épaule.

— Fig. La patience est une armure.

ARMURERIE. s. f. (formé d'*armure*, rad. *arme*). Profession d'armurier. Forge, boutique d'armurier. Magasin d'armes.

ARMURIE ou **ARMERIE.** s. f. (rad. *arme*). Hist. du moyen âge. Salle ou galerie dans laquelle les seigneurs châtelains enfermaient leurs armes, celles de leurs enfants, de leurs domestiques, etc. Dans la plupart des châteaux, c'était le vestibule qu'on disposait en armurie, sous le nom de *salle des gardes*.

ARMURIER. s. m. (du lat. *arma*, armes). Ouvrier qui fabrique ou qui vend des armes défensives, comme casques, cuirasses, et même des armes à feu, comme fusils, pistolets. Les armuriers les plus renommés du moyen âge furent d'abord ceux de Damas, en Syrie, ensuite ceux de Tolède, et ceux de Crémone. Les armuriers de Birmingham et de Sheffield, en Angleterre, et de Kligenthal, en France, jouissent d'une grande réputation.

— Mar. Ouvrier de l'arsenal embarqué sur les bâtiments de guerre, pour l'entretien des armes, des serrures, des batteries de cuisine, des fanaux, du vitrage, etc.

ARMUS. s. m. (du gr. ἄρμος, jointure). Ornith. Epaule ou partie latérale du corps des oiseaux, dont le bas est contigu à la poitrine, et qui touche par derrière aux hypocondres.

ARNALDIE. s. f. Médec. Sorte de cachexie, caractérisée par le dépérissement général et la chute des cheveux. V. ALOPÉCIE.

ARNALDISME. s. m. V. ARNAUDISME.

ARNALDISTE. s. des 2 g. V. ARNAUDISTE.

ARNAUD (de Bresse). Hérésiarque du XIIe siècle, né à Brescia, en Italie; chef des arnaudistes. V. ARNAUDISME.

— ARNAUD (*François*). Né à Aubignan, en 1721, mort à Paris en 1784; fut abbé de Grandchamp, lecteur et bibliothécaire de Monsieur,

des inscriptions. || (François-Thomas-Marie-Baculard d'). Né à Paris en 1718, mort en 1805; a fait trois tragédies qui n'ont pas été jouées, mais dont l'une, *Coligny*, a eu les honneurs de l'impression. Il a laissé 24 volumes de *Délassements de l'homme sensible* et d'*Epreuves du sentiment*, modèles du genre romanesque larmoyant.

— ARNAUD DE VILLENEUVE. Médecin du XIIIe siècle, né vers l'an 1238, mort dans un naufrage en 1314; eut une science au-dessus de son siècle; s'occupa aussi d'astrologie.

— ARNAUD DE RONSIL. Né en 1698 à Paris, mort à Londres en 1774. Chirurgien distingué, auteur d'un excellent *Traité des hernies*.

— ARNAUD DE NOBLEVILLE. Né à Orléans en 1701, et mort en 1778. Médecin.

— ARNAUD, abbé de Bonneval, fut ami de St Bernard qui lui écrivit sa dernière lettre de son lit de mort. Il a composé plusieurs traités de théologie morale.

ARNAUDISME. s. m. Hist. relig. Doctrine d'Arnaud de Bresse. L'arnaudisme contenait des erreurs sur le baptême et l'eucharistie avec des déclamations contre l'Eglise et contre la possession des biens qu'elle avait legitimement acquis. Cette doctrine fut condamnée en 1139 par le concile de Latran.

ARNAUDISTE. s. des 2 g. Nom donné à des hérétiques du XIIe siècle qui suivaient les doctrines d'Arnaud de Bresse. V. ARNAUDISME. La secte des arnaudistes devint une branche de l'hérésie des Albigeois.

ARNAULD (Antoine). Né à Paris en 1560, mort en 1619. Se distingua comme avocat. || ARNAULD D'ANDILLY (Robert). Né à Paris en 1589; occupa honorablement divers emplois à la cour; se retira dans la célèbre maison de Port-Royal des Champs, où il mourut en 1675. || ARNAULD (Henri). Frère cadet du précédent, né en 1597, fut élevé à l'épiscopat d'Angers, et se signala par d'excellentes vertus. || ARNAULD (Antoine). Frère des deux précédents; né à Paris, en 1612, mort en 1694; prit part aux querelles du jansénisme et y déploya des connaissances profondes comme écrivain, comme savant, comme théologien et comme métaphysicien. Tout le monde convient qu'aucun écrivain du XVIIe siècle n'était né avec un esprit plus étendu ni plus philosophique; mais il faut convenir aussi que l'esprit de parti altéra chez lui les dons heureux de la nature, et que la gloire d'être chef de secte l'avait aveuglé jusqu'au point de soutenir des opinions auxquelles, dit-on, il n'était nullement attaché. Arnaud rendit l'âme entre les bras du P. Quesnel, son disciple, qui lui administra les sacrements, quoiqu'il n'eût pas les pouvoirs de l'ordinaire. || ARNAULD (Simon). Marquis de Pomponne, neveu du précédent; né en 1618, mort en 1699; fut successivement ambassadeur et ministre des affaires étrangères sous Louis XIV. || ARNAULD (Henri-Charles). Fils du précédent; né en 1662, mort en 1756; connu sous le nom d'abbé de Pomponne, fut élu membre de l'Académie des inscriptions en 1743.

ARNAULT (François). Archidiacre et chancelier de l'université de Bordeaux; mourut en 1607, dans un âge très-avancé

— ARNAULT (Antoine-Vincent). Né à Paris en 1766, mort en 1834. Littérateur et poète, secrétaire de l'Académie française. Il ne pensait pas qu'à elle seule l'Académie pût faire autorité. « L'Académie, disait-il, ne fait pas la langue; elle en tient registre sous la dictée des hommes de génie. Ce n'est pas à elle à nous faire la loi. »

ARNAUTE, ARNAOUTE ou **ARNOUTE.** Géogr. Nom des peuples de l'Albanie, sur la côte orientale de l'Adriatique ou golfe de Venise. Les Arnautes, que quelques écrivains se sont plu à peindre comme un peuple de héros combattant pour la liberté de leur pays, ne sont guère que des espèces de sauvages, vivant dans la licence, plus d'une fois de vol et de pillage, n'ayant point d'habitation fixe et différant très-peu des Bédouins.

ARNAY-LE-DUC. (ét. celt., *arn*, élevé, élévation; sur une élévation). Géogr. Petite ville de l'ancien duché de Bourgogne, à 20 kil. d'Autun et 40 kil. de Dijon. Ce fut auprès d'Arnay qu'Henri IV fit ses premières armes, le 25 juin 1570.

ARNDT (Ernest-Maurice). Professeur de philosophie et d'histoire, né en 1769, mort en 1824. Contribua beaucoup par ses écrits à soulever l'Allemagne contre Napoléon.

ARNÉBIE. s. f. Bot. Synonyme du genre lithosperme.

ARNHEIM (Jean-George d'). Né en 1[illegible], mort en 1641; se montra toujours protestant zélé, mais il passait pour catholique et jésuite déguisé, ce qui l'avait fait surnommer *Capucin luthérien*. Le cardinal de Richelieu s'écria, en apprenant sa mort, que Rome avait beaucoup perdu.

ARNHEM. (*Arenacum*; ét. celt., *ar*, sur; *ren*, partage; *ac*, rivière; sur un bras du Rhin). Géogr. Ville de l'ancienne Gueldre, sur le Rhin, à 9 kil. de la source de l'Issel; fortifiée en 1702 par le célèbre Cohorn, le rival de Vauban.

ARNEUTERIE. s. f. (du gr. ἀρνευτήρια, exercice des plongeurs). Art du plongeur; art de la natation.

ARNICA. s. m. ou **ARNIQUE.** s. f. (par

Genre de plantes de la famille des composées, particulières à l'hémisphère boréal. L'arnica de montagne, très-répandu dans les parties montueuses de la France, passe pour un excellent sternutatoire; il est même appelé *tabac* dans les Vosges, où l'on en fait un fréquent usage contre les chutes, les contusions, etc.

ARNICINE. s. f. Chim. Résine amère de l'arnica.

ARNIDIE. s. m. Entom. Genre de coléoptères pentamères, de la Nouvelle-Hollande, ayant pour type l'arnidius échancré.

ARNIM (Louis-Achim d'). Romancier allemand, né à Berlin, en 1781; mort en 1831.

ARNIQUE. s. f. Bot. V. ARNICA.

ARNOBE (*l'Ancien*). Rhéteur et philosophe, né à Sicca, en Afrique, vers la fin du IIIe siècle. Embrassa le christianisme, et défendit [illegible]

foi avec chaleur et véhémence ; fut le maître de Lactance. || ARNOBE (*le Jeune*). Gaulois d'origine, moine de Lérins, au milieu du ve siècle. Le style de cet écrivain se ressent un peu de la décadence de la langue latine.

ARNODE. s. m. (du gr. ἄρς, ἀρνός, agneau). Nom que les Grecs donnaient à ceux qui allaient récitant des vers d'Homère, une branche de laurier à la main, dans les assemblées publiques, dans les fêtes ou les banquets. On leur donnait ordinairement un agneau pour récompense, de là leur nom. On les appelait aussi *rhapsodes* ou *rhapsodistes*.

ARNOGLOSSE. s. m. (ét. gr., ἄρς, ἀρνός, agneau ; et γλῶσσα, langue). Bot. Section du genre plantago. V. ce mot.

ARNOGNES (Les). Géogr. Canton des environs de Nevers, dans lequel on ne voit ni villes, ni villages, mais où l'on admire la fécondité du sol, qui produit en abondance du vin, des grains, du bois, des herbages, etc.

ARNOLD (Godefroy). Né en 1665 ; fut historiographe du roi de Prusse Frédéric Ier ; devint ministre protestant, et favorisa la secte des *piétistes*, qui prétendent réduire la foi chrétienne aux seuls préceptes de la morale de l'Evangile.

ARNOLDI (Jean d'). Né à Herborn en 1751 ; tenta de soulever la Hesse contre Napoléon, devint conseiller intime du nouveau royaume de Hollande, et mourut en 1827.

ARNOLDIE. s. f. Bot. Section du genre dimorphotèque, où elle est caractérisée par des fruits trigones et lisses appartenant aux fleurs du rayon.

ARNON. (ét. celt., *arn*, rapide ; *on*, rivière). Géogr. anc. Torrent de Judée, limite méridionale de la tribu de Ruben. Il prenait sa source dans les montagnes de l'Arabie, traversait le désert et se jetait dans le lac Asphaltite.

ARNOPOGON. s. m. (ét. gr., ἄρς, ἀρνός, agneau ; πώγων, barbe). Bot. Syn. d'Orosperme.

ARNOSÈRE. s. f. (ét. gr., ἄρς, ἀρνός, agneau ; σέρις, chicorée). Bot. Genre de la famille des composées, herbe annuelle qui croît à l'ombre des moissons dans les terrains secs de toute l'Europe.

ARNOSÉRIDE. adj. des 2 g. Bot. Semblable à l'arnosère. || ARNOSÉRIDES. s. m. pl. Famille de plantes à fleurs composées.

ARNOSPERME. Orthographe vicieuse pour *Orosperme*.

ARNOTTIE. s. f. Bot. Genre de la famille des orchidées, très-voisin du gymnadène.

ARNOUL (St). Prêcha la foi parmi les Francs, après le baptême de Clovis ; fut martyrisé dans la forêt d'Iveline, entre Paris et Chartres ; on célèbre sa fête, en France, le 19 juillet.

ARNOULD. Fils naturel de Carloman, roi de Bavière et d'Italie, duc de Carinthie en 880, roi de Germanie sept ans après, et proclamé empereur d'Allemagne en 896 ; mourut empoisonné en 899. || ARNOULD (St). Fut évêque de Metz, en 614, après avoir exercé divers emplois à la cour de Théodebert II, roi d'Austrasie, mourut en 641. L'Eglise célèbre sa fête le 16 août.

— ARNOULD (Sophie). Actrice célèbre par ses talents dramatiques et par la beauté de sa voix, plus célèbre encore par la finesse et la vivacité de ses reparties ; malheureusement elle gâta son esprit par la licence de ses mœurs. Sa causticité n'épargnait personne, mais il serait difficile de citer quelques-uns de ses bons mots sans blesser ni la modestie ni les bienséances. Elle était née en 1744 ; elle mourut, en 1802, dans un profond oubli.

ARNOUX (Le P. Jean). Controversiste, prédicateur et confesseur de Louis XIII ; mourut en 1636.

ARNSTADT. Géogr. Ancienne ville de la Thuringe, en Allemagne, dans la Haute-Saxe. On y voit un palais bâti au commencement du XVIIe siècle ; il y a aussi une école publique et plusieurs édifices.

ARNULPHE ou **ARNOLFO DI LAPO.** Architecte et sculpteur, né à Florence en 1232, et mort en 1300 ; fut pour l'architecture ce que fut Cimabué pour la peinture ; construisit à Florence la fameuse église de Sainte-Marie des Fleurs ; mourut en [illegible].

AROBE ou **ARROBE.** s. f. Métrol. Mesure de poids dont on se sert en Espagne, en Portugal, dans l'ancienne Amérique Espagnole, et dans les provinces méridionales de France. Les arobes se composent, en général, de 25 livres, plus 1 livre de tare.

AROCAT. s. m. Entom. Genre d'insectes, de la famille des ligéens. Les arocats sont très-répandus dans l'Europe méridionale.

AROCÈRE. s. m. Entom. Genre de la famille des scutellériens pentatomites, ayant pour type l'arocère orangé.

AROÏDÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à l'arum ou gouet. || AROÏDÉES. s. f. pl. Famille de plantes monocotylédonées ayant pour type le genre arum ou gouet. V. GOUET. Les aroïdées sont des plantes vivaces quelquefois dépourvues de tiges et n'ayant que des feuilles radicales, d'autrefois ayant une tige tantôt dressée, tantôt sarmenteuse, et s'élevant ainsi, à l'aide des végétaux ligneux, à une très-grande hauteur.

AROMADENDRON. s. m. (ét. gr., ἄρωμα, arôme ; et δένδρον, arbre). Bot. Genre de la famille des magnoliacées, arbre très-élevé et l'un des plus beaux qu'on puisse voir ; il croît dans les grandes forêts de Java ; il fournit un bois de construction très-solide. Son écorce amère et d'un arôme très-agréable est employée comme stomachique.

AROMARIE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des labiées.

AROMATE. s. m. (du gr. ἄρωμα, parfum, suave odeur). Substance naturellement imprégnée d'une huile essentielle odorante. Faire usage des aromates. Aromate de premier ordre, de second ordre. Il en est de la vertu comme des *aromates* ; plus on les foule aux pieds, plus douce est l'odeur qu'ils exhalent. (Saadi.)

— Les aromates, tirés spécialement des végétaux, doivent leur parfum à des huiles essentielles, à des résines, et quelquefois à de l'acide benzoïque. Les pays chauds sont la patrie des aromates, dont les propriétés sont d'être excitants, antispasmodiques, d'une saveur ordinairement chaude, piquante et souvent même amère.

— Les anciens consacraient les aromates au besoin du culte religieux ; les Hébreux s'en servaient pour purifier tout ce qui devait être employé au service de l'autel.

— Art culin. Les aromates employés dans la préparation des aliments sont, parmi les semences : le poivre, la muscade, le macis, espèce de brou qui enveloppe les noix-muscades, le piment de la Jamaïque, l'anis, la badiane, la coriandre, le genièvre et les amandes amères. || Parmi les écorces : la canelle, la cascarille et l'écorce du calicanthus. || Parmi les produits entiers : la gousse de vanille, les écorces d'oranges, de citrons, de melroses, de poncires, de cédrats, de bergamotes, et les fruits avortés du géroflier. || Parmi les racines : le gingembre d'Amérique. le calamus aromaticus et l'iris de Florence. || Parmi les feuilles : celles du laurier d'Apollon, de l'oranger, du pêcher, du laurier-cerise, etc. || Parmi les plantes herbacées : l'estragon, le baume ou tanaisie odorante, l'ambroisie des jardins, le basilic, le thym, la sariette, la sauge, l'hysope, le fenouil, la menthe et toute la famille naturelle des labiées. Le règne animal fournit l'ambre gris et le musc. Les *aromates* dont on fait ou dont on peut faire un usage utile en gastronomie, sont indigènes ou exotiques, ce qui les sépare naturellement en deux classes. (Néo-phys. du goût). La meilleure manière d'employer la plupart des *aromates*, c'est d'en faire des teintures dont quelques gouttes suffisent pour aromatiser les ratafias, les liqueurs ou toute autre préparation gastronomique. (Id.)

— Fig. La religion est l'*aromate* qui empêche la science de se corrompre. (Bacon.)

— Syn. comp. AROMATE. PARFUM. L'*aromate* se dit de la substance qui exhale une odeur aromatique. Le *parfum* se dit de l'odeur aromatique elle-même. Tout *aromate* est ou peut être parfum ; au lieu que tout *parfum* n'est pas aromate, car il y a des parfums qui sont extraits de substances animales ou autres, et l'aromate ne se dit que des plantes.

AROMATIQUE. adj. des 2 g. (du gr. ἄρωμα, arôme). Qui est de la nature des aromates, qui a une odeur forte et agréable. Substance aromatique. Plante, herbe aromatique. Boisson aromatique. Odeur aromatique. Écorce aromatique. Huile aromatique. Esprit aromatique. L'air y est parfumé dans un été continuel des plantes *aromatiques* que la nature y fait croître sans culture. (Volt.) Les fruits du bananier sont *aromatiques*. (B. de St.-P.) Le chocolat fut apporté en Espagne vers le XVIIe siècle et l'usage en devint promptement populaire, par le goût très-prononcé que marquèrent pour cette boisson *aromatique* les femmes et surtout les moines. (Brill. Sav.)

— Les eaux aromatiques s'obtiennent par la distillation ou la simple imprégnation. Les substances *aromatiques* sont excitantes et antispasmodiques. (Nyst.)

AROMATIQUEMENT. adv. D'une manière aromatique.

AROMATISATION. s. f. (du gr. ἄρωμα, arôme). Pharm. Action d'aromatiser. Mélange qu'on fait de quelques aromates avec d'autres choses, pour donner à celles-ci une odeur agréable. [illegible] onguents.

AROMATISÉ, ÉE. part. pass. du v. Aromatiser. S'emploie adjectivement. Ratafia aromatisé. Liqueur aromatisée. Préparation aromatisée. Boisson aromatisée. Mets aromatisés. Vin aromatisé. Sauce aromatisée.

— S'emploie substantiv. par ellipse. La nature leur a créé d'abord des aliments analogues, tels que les farineux, les sucrés, les *aromatisés*. (B. de St.-P.)

AROMATISER. v. a. 1re conj. (du gr. ἄρωμα, arôme). Mêler des aromates avec une substance quelconque, pour donner à cette dernière une odeur aromatique. Communiquer un parfum appelé arôme, ordinairement au moyen de teintures que l'on extrait de certaines substances connues sous le nom d'aromates. Aromatiser de la poudre, une pommade. Aromatiser une sauce avec de la muscade. Ces substances sentent bon, on les a aromatisées.

— Mat. médic. Ajouter à une tisane, à une potion, etc., une substance aromatique pour en masquer la saveur ou pour la rendre plus agréable : on emploie très-souvent à cet effet l'eau de fleurs d'oranger.

— S'AROMATISER. v. pron. Être aromatisé, être imprégné d'arôme.

AROMATITE. s. f. Minér. Pierre précieuse qu'on trouve en Egypte et en Arabie. Elle est formée d'une substance bitumineuse qui a l'odeur et la couleur de la myrrhe, d'où lui était venu son ancien nom de *myrrhinite*.

— Liqueur que l'on préparait, suivant Pline, en faisant infuser dans du vin doux des pastilles de myrrhe, de nard, de sucre et d'asphalte.

AROMATOPHORE. s. m. (ét. gr., ἄρωμα, arôme ; φορός, qui porte). Antiq. Esclave qui portait les aromates.

AROMATOPOLE. s. m. (ét. gr., ἄρωμα, arôme ; πωλέω, vendre). Antiq. Vendeur d'aromates.

ARÔME. s. m. (du gr. ἄρωμα, parfum). Chim. Émanation subtile, pénétrante, invisible, qui s'échappe de tous les corps odorants, et que l'on parvient à communiquer, au moins pour quelque temps, à divers corps étrangers. Arôme du musc, du thé, du café, etc. Arôme fin, délicat, pénétrant, énergique, prononcé, incisif, volatil, précieux, léger. Exhaler un arôme. Concentrer un arôme. Employer un arôme. Donner un arôme. Communiquer un arôme. Porter un arôme. Perdre son arôme. Arôme délicieux. Arôme exalté. L'arôme d'une amande. Mêlé au café, le sucre en fait ressortir l'*arôme*. (Brill. Sav.) La décoction du café cru est une boisson insignifiante ; mais la carbonisation y développe un *arôme*, et y forme une huile qui caractérisent le café tel que nous le prenons. (Id.) Quand au sucre, à la cannelle et au cacao, on joint l'*arôme* délicieux de la vanille, on atteint le *nec plus ultra* de la perfection à laquelle le chocolat peut être porté. (Id.) L'amande y est plus grosse, le sucre moins acerbé et l'*arôme* plus exalté. (Id.)

— On pense généralement aujourd'hui que l'arôme n'existe point dans les plantes comme un principe particulier ; qu'il n'est que le résultat de la vaporisation du corps odorant lui-même, et que beaucoup de substances différentes, telles qu'un extrait, une huile, une résine, constituent les divers arômes végétaux.

AROMIE. s. m. (du gr. ἄρωμα, parfum). Entom. Genre de coléoptères tétramères, ayant pour espèce principale le capricorne à odeur de rose qui est répandu dans toute l'Europe, et qui se repose sur les saules.

ARONDE. s. f. Ornith. Nom vulgaire de l'hirondelle de fenêtre.

— Moll. Synonyme du genre avicule.

ARONDE (Queue d'). T. de fortif. On appelle ainsi les branches d'un ouvrage à corne ou à couronne qui vont se rapprochant vers le corps de la place, de sorte que la gorge est moins étendue que le front.

— T. de menuis. Entaille faite dans le bois en forme de queue d'hirondelle, servant à retenir deux pièces de charpente ensemble.

ARONDELLE. s. f. T. de pêche. Instrument de pêche consistant en une longue corde qu'on étend à marée basse sur le sable, et à laquelle sont attachés des *avançons* ou petites lignes longues de quatre ou cinq pieds, et distantes l'une de l'autre de cinq à six, armées chacune d'un hameçon.

— Mar. *Arondelle de mer*. Bâtiment léger, tel que brigantin, pinasse, etc.

ARONDILLER. v. n. 1re conj. (de *aronde*, hirondelle). Vieux mot qui signifiait Murmurer.

ARONGANA. s. f. Bot. Syn. du genre haronga, de la famille des hypéricacées.

ARONIE. s. f. (du gr. ἀρωνία, néflier). Bot. Genre de la famille des pomacées, petit arbre ou arbrisseau d'ornement propre à l'Amérique Septentrionale.

ARONIQUE. s. m. Bot. Genre intermédiaire entre l'*arnica* et le *doronique*.

ARONQUE. s. f. Bot. Sous-genre de la famille des rosacées ayant pour type l'aronque à replis de serpent, vulgairement *reine des prés*.

AROT et **MAROT.** Myth. mahom. Nom de deux prétendus anges envoyés de Dieu, suivant Mahomet, pour enseigner les hommes et [illegible] rent sévèrement punis pour s'être laissés séduire par une très-belle femme qui leur fit boire du vin. Pour que de tels événements ne se renouvelassent pas, dit Mahomet, Dieu défendit sévèrement l'usage du vin.

AROTE. s. m. (du gr. ἀρότης, laboureur). Entom. Division du genre banchus, ayant pour espèce la plus commune l'arote bordé de blanc.

AROTON. s. m. Bot. Syn. de Croton.

AROTURER. v. a. 1re conj. (rad. *roture*). Anc. cout. Mettre en roture. Aroturer un fief.

AROU ou **AROW.** Géogr. Ile de la mer des Indes, à l'orient des Moluques et au sud de la Nouvelle-Guinée. Elle a 120 kilom. de long sur 40 de large.

AROUNA. s. f. Bot. Syn. du genre diali, de la famille des légumineuses.

— Myth. ind. Nom du conducteur du char du Soleil.

AROURE. s. f. Métrol. Mesure carrée des Grecs, équivalant à 2,500 pieds grecs carrés, laquelle répond à 2 ares 37 centiares. L'aroure était la moitié du *pléthron*. || L'aroure égyptien se composait de 100 coudées carrées.

ARPACTE. s. m. (du gr. ἁρπάκτης, ravisseur). Entom. Genre de la famille des crabroniens, analogue au genre goryte.

ARPADES. Hist. Nom de la première dynastie des rois de Hongrie, issue d'Arpad, qui était chef des Madjares. Elle commença au IXe siècle et finit avec le XVIIIe.

ARPAJON. Géogr. Ville de France, chef-lieu de canton, arrondissement de Corbeil, dép. de Seine-et-Oise ; population 2,170 hab. Marchés importants pour grains, veaux et porcs.

ARPALIK. s. m. Hist. ottom. Se dit des revenus supplémentaires que le sultan accorde aux pachas, et des apanages dont il investit les mollahs du premier ordre, lorsqu'ils ont cessé leurs fonctions.

ARPÈDE. s. m. Entom. Genre de coléoptères pentamères qui se tiennent sous les pierres et sous les écorces, en Allemagne, en France et en Suède.

ARPÉGE. s. m. (de l'ital. *arpeggio* ; rad. *arpa*, harpe, parce que l'arpége imite le jeu de la harpe). Musiq. Manière de frapper successivement et rapidement tous les sons d'un accord au lieu de les frapper à la fois. Faire des arpéges, des arpégements. Ce n'est que par des arpéges qu'on peut former des accords pleins, sur les instruments dont on joue avec l'archet. Les arpéges sur le piano et la harpe peuvent varier à l'infini et parcourir plusieurs arpéges. || On appelle aussi arpége, une leçon notée pour apprendre à faire des arpéges. Recueil d'arpéges et de solféges.

ARPÉGÉ, ÉE. part. pass. du v. Arpéger. S'emploie adjectivement. Passage arpégé. Trait arpégé. Accord arpégé. Notes arpégées.

ARPÉGEMENT. s. m. Mus. Action d'arpéger ; résultat de cette action. Méthode d'arpégement. C'est du jeu de harpe qu'on a tiré l'*arpégement*. (J.-J. Rouss.)

ARPÉGER. v. n. 1re conj. (ét., V. ARPÉGE). Musiq. Faire des arpéges. Arpéger sur le violon, sur le piano, sur la harpe. Arpéger sur un instrument à vent. Arpéger avec les doigts. arpéger avec l'archet. Les instruments dont on joue avec l'archet ne peuvent former un accord plein qu'en *arpégeant*. (Raym.)

— S'emploie aussi activ. Arpéger les notes. Arpéger les accords. Arpéger un accompagnement.

— S'ARPÉGER. v. pron. Être arpégé, être fait en arpéges.

ARPENNIS. s. f. Métrol. V. ARPENT.

ARPENT. s. m. (ét. lat., *arvus*, champ, *pendere*, évaluer ; d'où *arvipendium*, et en franç. *arpent*). Ancienne mesure de surface, contenant 100 perches ou 30 toises carrées, et 900 toises de superficie. L'arpent de Paris se mesurait avec une perche de 18 pieds, il contenait 34 ares 19 centiares. L'arpent des eaux et forêts n'était aussi que de 100 perches, mais la perche avait 4 pieds de plus, ce qui lui donnait une superficie de 1,344 toises. Tel est riche avec un *arpent* de terre ; tel est gueux au milieu de ses monceaux d'or. (J.-J. Rouss.) Si vous les aimez, on vous en fera semer un *arpent*. (Le Sage.) Vous ne savez pas combien il reste de bonheur dans trois *arpents* de terre ! (Helvét.)

Un bout d'*arpent* acquis sans contester,
Vaut mieux qu'un fief entier qu'il faudrait disputer.
(BOILEAU.)

— *Il a le nez ou le visage d'un arpent*, c'est-à-dire, Excessivement long.

ARPENTAGE. s. m. (rad. *arpent*). Métrol. Mesurage des terres par arpent. Signifie, en général, l'art de mesurer la superficie des terres, de dresser et de lever des plans, de les transporter sur le papier, etc.

— Action d'arpenter. Faire l'arpentage d'une terre.

— Croix d'arpentage, ou bâton d'arpenteur, instrument composé d'un cercle de cuivre gradué et garni de pinnules ou visières, qui se monte sur un bâton.

— Hérodote attribue l'invention de l'arpentage aux Egyptiens ; il croit aussi que ce fut de cet art de mesurer les terres que la géométrie se forma.

[illegible] l'arpentage proprement dit, consiste à prendre les mesures sur le terrain même ; la seconde, à transporter sur le papier ces mesures, c'est-à-dire à lever le plan figuratif du terrain ; la troisième, à trouver l'aire du terrain, c'est-à-dire à faire le calcul du toisé.

ARPENTÉ, ÉE. part. pass. du v. Arpenter. S'emploie adjectivement. Pré arpenté. Terre arpentée.

ARPENTER. v. a. 1re conj. (rad. *arpent*). Mesurer des terres par arpents ou parties d'arpents, ou autres mesures. Arpenter une pièce de terre. Arpenter un pré. Arpenter une vigne. Arpenter le terrain d'un village.

— Famil. et popul. *Arpenter le terrain*, marcher vite et à grands pas.

— *Arpenter* d. Arpenter à la chaîne. Arpenter à pas, en marchant.

— Fig. et fam. Parcourir un espace avec vitesse et à grands pas. Il aura bientôt arpenté ce chemin-là. J'ai arpenté aujourd'hui Paris dans tous les sens.

Vous avez *arpenté* quelque faible partie
Des flancs toujours glacés de la terre aplatie.
(VOLTAIRE.)

Pied chaussé, l'autre nu, main au nez, l'autre
J'*arpente* un vieux grenier. [en poche.
(ST-AMANT.)

— S'emploie quelquefois absolument. Voyez comme il arpente. Ensuite en géant il *arpente*. (St-Amant.)

— S'ARPENTER. v. pron. Être arpenté. Ce terrain ne peut s'arpenter rapidement.

ARPENTERIE. s. f. Art de mesurer les terres. Vieux et inusité; on dit ARPENTAGE.

ARPENTEUR. s. m. (rad. *arpent*). Celui dont le métier ou l'office est de mesurer et d'arpenter les terres. Arpenteur juré. Manuel de l'arpenteur. || L'arpenteur ne doit pas seulement avoir une teinture superficielle de l'arithmétique et de la géométrie pratique; il doit encore avoir de ces deux sciences des notions exactes et assez étendues, car il est une infinité de cas où la simple pratique ne suffit pas; l'arpenteur doit être pareillement en état de remplir toutes les fonctions attribuées aux experts.

Alors un *arpenteur*, sa perche dans la main,
N'alla plus à chacun assigner son terrain.
(BOILEAU.)

— Piéton leste et vigoureux.

— Ornith. Nom vulgaire du grand pluvier.

ARPENTEUSE. adj. f. Entom. Épithète donnée à certaines chenilles qui, au lieu de marcher en rampant et par ondulations, font de grands pas d'égale longueur, qui leur donnent l'air de mesurer le terrain qu'elles parcourent. Toutes les chenilles arpenteuses produisent des lépidoptères nocturnes qui appartiennent à la tribu des phalénites. On les appelle aussi *Géomètres*. || La plupart des chenilles arpenteuses, en état de repos, se tiennent toutes droites sur leurs jambes de derrière, ou à demi courbées. || S'emploie substantivement. Une arpenteuse, des arpenteuses.

ARPÉPHORE. s. m. (ét. gr., ἅρπη, faux; φορός, porteur). Entom. Genre de coléoptères pentamères, correspondant au genre oxygnate.

ARPHAXAD. Hist. sainte. Fils de Sem, et petit-fils de Noé, né deux ans après le déluge; fut père de Caïnan et s'établit dans la Chaldée, qui porta d'abord le nom d'Arphaxatide.

ARPITE. s. f. Bot. Synonyme de Laserpite.

ARPOPHYLLE. s. m. (ét. gr., ἅρπη, faucille; φύλλον, feuille). Bot. Genre de la famille des orchidées, plante parasite du Mexique; privée de bulles, et à petites fleurs purpurines.

ARPULI. s. m. Bot. Nom malabare d'un arbrisseau qui ressemble beaucoup à la *casse*. Les fleurs de l'arpuli ont été quelquefois employées en médecine.

ARQUÉ. adj. m. Zool. Épithète donnée aux crustacés brachiures qui ont le thoracide en segment de cercle et arqué pardevant.

ARQUÉ, ÉE. part. et adj. Courbé en arc, en cintre. Une poutre arquée. Des jambes arquées.

— Man. *Cheval arqué*. Celui dont les jambes de devant sont courbées par fatigue.

— Mar. *Vaisseau arqué*. Celui dont la quille s'est arquée. Quille arquée.

— Bot. Embryon, cotylédon arqué.

ARQUEBUSADE. s. f. (rad. *arquebuse*). Coup d'arquebuse. Il fut blessé d'une arquebusade. Il reçut une arquebusade dans la poitrine. Portée d'arquebuse.

— *Eau d'arquebusade* ou *eau vulnéraire spiritueuse*. Eau composée d'un extrait de diverses plantes vulnéraires, et dont on se servait autrefois principalement contre les coups de feu.

ARQUEBUSE. s. f. (de l'ital. *arco*, arc; *bugio*, troué). Ancienne arme à feu et à rouet qui se bandait avec une clef et qui se portait sur l'épaule. || *Arquebuse rayée*. Arquebuse dont le canon est rayé en dedans. || *Arquebuse à croc*. Grosse et lourde arquebuse qu'on tirait en l'appuyant sur un instrument appelé fourchette; cette arme servait surtout pour tirer de derrière les murailles d'une place. || *Arquebuse à rouet*. Arquebuse légère qui était employée dans la guerre de campagne, et que portèrent d'abord les arquebusiers à cheval. || *Arquebuse à vent*. Arquebuse chargée avec de l'air comprimé qui, en se dilatant [illegible] au loin un projectile. S'armer d'une arquebuse. Tirer de l'arquebuse. Jeu de l'arquebuse, divertissement de bourgeois qui s'assemblent à de certains jours pour tirer de l'arquebuse, ou plutôt du fusil; on le dit aussi du lieu où ils s'assemblent pour cet exercice. Le chevalier Bayard souffrait impatiemment l'usage des *arquebuses*. (Sull.) C'était avec une *arquebuse* que Charles IX tirait par sa fenêtre sur ses sujets protestants, au jour de la St-Barthélemy. (Id.)

ARQUEBUSÉ, ÉE. part. pass. du v. Arquebuser.

ARQUEBUSER. v. a. 1re conj. (rad. *arquebuse*). Tuer à coups d'arquebuse. Condamner un homme à être arquebusé. On le fit arquebuser. Il est vieux.

ARQUEBUSERIE. s. f. (rad. *arquebuse*). Art, métier de celui qui fait des armes à feu portatives. Il est très-habile, très-expérimenté dans l'arquebuserie. || Métier d'arquebusier; magasin d'arquebuses; commerce d'armes à feu portatives. Il y a des mesures de police qui concernent l'arquebuserie.

— Signifiait aussi, et peut-être était-ce le premier sens, Corps des arquebusiers. Ils furent défaits par l'infanterie et *arquebuserie*, pour s'être engagés dans certains petits marais où on les tirait comme à canards. (Brant.)

ARQUEBUSIER. s. m. (rad. *arquebuse*). Nom qu'on donnait autrefois à un soldat armé d'une arquebuse. Arquebusier à pied. Arquebusier à cheval. || Aujourd'hui, celui qui fait partie d'une compagnie de bourgeois formée pour s'amuser et s'exercer au jeu de l'arquebuse. En Suisse, les arquebusiers sont très-adroits. || Celui qui fait et vend toutes sortes d'armes à feu portatives. Cet ouvrier est un excellent arquebusier.

ARQUER. v. a. 1re conj. (du lat. *arcuare*, courber, plier en arc; *arcus*, arc). Courber en arc. Arquer une pièce de bois, une barre de fer.

— Mar. Arquer un bordage.

— ARQUER. v. n. Fléchir, se courber. Cette poutre commence à arquer.

— S'ARQUER. v. pron. Mar. La quille du vaisseau commence à s'arquer.

— S'ARQUER. On a fait marcher cet enfant trop tôt, ses jambes se sont arquées.

ARQUES. Géogr. Ville de France (Seine-Inférieure), arrondissement et à 6 kil. S.-E. de Dieppe; place de guerre importante au moyen âge. Henri IV y défit les ligueurs commandés par le duc de Mayenne, le 21 septembre 1589.

ARQUET. s. m. Manuf. Châssis de corde. Petit fil de fer fixé à la brochette qui retient les tuyaux dans la navette.

ARQUIFOU. s. m. Arts et mét. V. ALQUIFOUX.

ARQÛRE. s. f. État d'un corps courbé en arc.

ARRABIDÉE. s. f. Bot. Genre de la famille des rhamnées, ayant pour type la césie épineuse, arbrisseau du Brésil.

ARRACACHE. s. f. Bot. Genre de la famille des ombellifères, herbe vivace propre à l'Amérique Méridionale, où elle est cultivée comme plante alimentaire. Les tubercules de l'arracache ont une saveur très-agréable, et constituent un mets journalier pour les habitants. On n'a pu encore naturaliser cette plante en Europe.

ARRACHAGE. s. m. Agric. Action d'arracher des herbes, des racines, etc.

ARRACHÉ, ÉE. part. pass. du v. Arracher. S'emploie adjectivement au propre et au figuré. Les limites une fois *arrachées*, personne ne sait plus où les replacer. (Delille.)

— Fig. L'homme *arraché* à lui-même et à ce que sa corruption lui faisait aimer. (Boss.)

— *Arraché de*. Déraciné, enlevé avec la racine. Les rayons du soleil sont nuisibles aux racines d'un végétal *arraché* du sol qui le vit naître. (Richerand.)

— *Arraché par*. Quelques soupirs *arrachés* par la crainte du jugement prochain. (Fléch.) Tout plaisir, tout repos par là m'est *arraché*. (Corn.)

Je vis par mes soldats mes aigles *arrachées*,
Pour se ranger sous lui voler vers ses tranchées.
(CORNEILLE.)

ARRACHEMENT. s. m. Action d'arracher. Arrachement des souches.

— Archit. Se dit des pierres qu'on arrache d'un mur pour y en mettre d'autres en saillie, qui puissent servir de liaison avec un mur qu'on veut joindre au premier.

— Par extension, les endroits par où une voûte commence à se former en cintre.

— Signifie aussi Inégalités d'un sol bouleversé. Les arrachements des rochers, des montagnes.

ARRACHE-PIED (D'). Loc. adv. et fam. Tout de suite, sans intermission, sans discontinuer son travail, sans bouger de place et comme si le pied y avait pris racine. On dit dans le même sens, Être cloué sur un ouvrage. Il vous a attendu trois heures d'arrache-pied. J'ai travaillé huit heures d'arrache-pied.

ARRACHER. v. a. 1re conj. (du lat. *abradicare* ou *eradicare*, déraciner, enlever avec la racine). Détacher, tirer avec effort ce qui tient à quelque chose. Arracher un arbre. Arracher des herbes. [illegible] dent. Arracher un œil. Elle noya ses beaux yeux de larmes; elle *arracha* ses beaux cheveux. (Fén.) Si on a planté trop de vignes, il faut qu'on les *arrache*. (Id.) *Arrachons*, déchirons tous ces vains ornements. (Rac.) Je souffrais d'une dent, je la fis *arracher*. (Sall.) La branche en longs éclats cède au bras qui l'*arrache*. (L. Rac.) Dans les pays où l'on *arrache* les plantes, elles ne rendent absolument rien à la terre qui les a nourries. (Chaptal.)

— Dans ce sens, il est souvent suivi de la préposition *de*. Arracher un clou d'une muraille. Arracher une pierre d'un mur. Arracher quelque chose des mains de quelqu'un. Arracher un enfant des bras de sa mère, d'entre les bras de sa mère. Le pape Grégoire XIV a déclaré que les assassins sont indignes de jouir de l'asile de l'église, et qu'on les en doit *arracher*. (Pasc.) La main du Seigneur l'*arrachera* bientôt de dessus la terre. (Mass.) Il eût souhaité que Mentor l'eût *arraché* malgré lui de cette île. (Fénel.) De mes bras tout sanglants il faudra l'*arracher*. (Rac.) *Arracher* de son front le sacré diadème. (Corn.) Son chagrin inquiet l'*arrache* de son lit. (Rac.)

. . . . Et mes cris éternels
L'*arrachèrent* du sein et des bras paternels.
(RACINE.)

— Il peut être également suivi de la préposition *à*. Arracher un enfant à sa mère. On ne peut lui *arracher* sa proie. (Boss.) Comme une lionne à qui on vient d'*arracher* ses petits. (Fenel.) Est-ce une disgrâce semblable à la mienne qui vous *arrache* à notre patrie? (Id.)

— Fig. Tirer, obtenir avec peine ou par adresse quelque chose de quelqu'un. Arracher de l'argent. Arracher un secret. Arracher un consentement, une promesse. Arracher un aveu. Arracher une parole. Arracher des révélations. Arracher une grâce. Je ne vous l'ai (la foi) point donnée de bon cœur, et vous me l'avez *arrachée*. (Molière.) Ils refusent l'encens qu'on leur veut *arracher*. (Corn.) Entrons, c'est un secret qu'il leur faut *arracher*. (Rac.) Les vraies louanges ne sont pas celles qui s'offrent à nous; ce sont celles que nous *arrachons*. (Fonten.)

Il n'est espoir de gain, ni raison, ni maxime,
Qui pût en ta faveur m'*arracher* une rime.
(BOILEAU.)

— Prendre de force. C'était en criant Montjoie et Saint-Denis qu'ils *arrachaient* la France aux Anglais. (Chateaub.)

— Détourner, écarter, éloigner avec effort, retirer, préserver. Arracher quelqu'un aux plaisirs, à la misère, à la mort. Arracher quelqu'un à l'étude. On ne saurait l'arracher du jeu. Arracher quelqu'un à des liaisons qui pourraient le perdre. Il nous *arrache* au monde, à nos plaisirs, à nous-mêmes. (Fléch.) Il les *arrache* peu à peu à leur faiblesse. (Mass.) Elle vient l'*arracher* au coup qui la menace. (Rac.)

— Fig. Arracher des larmes, des cris, des soupirs, des plaintes à quelqu'un. Le faire pleurer, le faire crier, etc. Ce récit m'*arracha* des larmes. (Acad.) La douleur m'a *arraché* des cris. (Id.) Ce souvenir pénible lui *arrache* des plaintes, des soupirs. (Id.) L'excessive joie *arrache* plutôt des pleurs que des ris. (J.-J. Rouss.)

Ainsi vous retombez dans les mêmes alarmes
Qui vous ont dans la Grèce *arraché* tant de
(RACINE.) [larmes.

— Fig. Oter, faire sortir, enlever, faire cesser. Arracher une opinion de l'esprit, de la tête de quelqu'un. On ne saurait lui arracher cette opinion de l'esprit. Vous ne lui arracheriez jamais cela de la tête. Arracher de son cœur un sentiment, une passion, un souvenir. *Arracher* toute espérance de mon cœur, c'est m'arracher la vie. (Fén.) Ils *arrachent* du fond des cœurs le remords du crime, l'espoir de la vertu. (J.-J. Rouss.) Et des défauts sans nombre *arracher* les racines. (Boil.) Elle n'a pu *arracher* l'amour de son cœur. (Mass.) *Arrache*-lui du cœur ce dessein de mourir. (Corn.)

— *Arracher la vie à quelqu'un*. Le faire périr de mort violente. Pour m'*arracher* le jour l'un et l'autre conspire. (Corn.)

— S'emploie absolument. Omiss. des dictionn. L'amitié obtient, l'importunité *arrache*, mais l'exigence repousse. (Lévis.)

— Prov. et fig. *Je suis venu à bout de lui arracher une dent*. Se dit en parlant d'un avare de qui on a tiré de l'argent. || *Il vaut mieux laisser son enfant morveux que de lui arracher le nez*; c'est-à-dire, Il est de la sagesse de tolérer un petit mal, lorsqu'on risque, en voulant y remédier, d'en causer un plus grand. || *On lui arracherait plutôt la vie*. Se dit pour marquer l'extrême répugnance d'une personne à faire quelque chose, et combien il serait difficile de l'y obliger, de l'y contraindre. On dit de même: *On lui arracherait plutôt le cœur et l'âme*

— T. de grav. Enlever de dessus le cuivre des parties déjà gravées, qu'on veut corriger.

— T. de chapel. Enlever, éplucher le *jarre* ou poil luisant qu'on remarque sur les peaux de castor.

— S'ARRACHER. v. pron. Être arraché, Arracher à soi. Au propre. S'arracher les cheveux. On pleura, on s'*arracha* les cheveux. (Fén.)

Et la belle toujours s'*arrachant* les cheveux,
Faisait couler deux ruisseaux de ses yeux,
Enfin voulut mourir, la chose était conclue.
(LA FONTAINE.)

— Fig. Se détacher, s'éloigner avec peine, avec effort. S'arracher au plaisir. [illegible] s'arracher d'auprès de quelqu'un. || Renoncer à. Je me suis *arraché* moi-même aux douceurs de la gloire humaine. (Boss.) Vous ne pouvez vous *arracher* à la nymphe que vous aimez. (Fén.) Ils s'*arrachaient* aux délices de leur cœur. (Mass.) S'*arracher* aux délices qu'il aime. (L. Rac.)

A combien de désirs il faut que l'on s'*arrache*,
Si l'on veut conserver une vertu sans tache.
(CRÉBILLON.)

Et déjà les chrétiens s'*arrachant* au sommeil,
Dans l'enceinte du camp devancent le soleil.
(B.-LORMIAN.)

— S'arracher l'un à l'autre. Ils s'*arrachèrent* les cheveux (en se battant). (La Bruy.)

— *S'arracher de*. S'arracher soi-même, renoncer à. Son âme infortunée s'*arrache* comme à regret de ce corps de boue. (Mass.) Il s'*arrache* d'entre les bras du doux sommeil. (Fén.) *Arrachez*-vous d'un lieu funeste et profané. (Rac.) Et m'*arrachant* des bras d'Œnone épouvantée. (Id.)

— Prov. et fig. *Ils ont été sur le point de s'arracher les yeux*. Se dit de deux personnes qui ont eu ensemble une altercation violente.

— Par exagérat. et famil. Se dit en parlant d'une personne ou d'une chose qui est extrêmement recherchée, et signifie, On se dispute à qui l'aura. S'arracher un homme aimable en société. S'arracher un ouvrage, un livre.

— Prov. et fig. *S'arracher une épine du pied*. Sortir avec peine et bonheur d'un embarras.

ARRACHE-SONDE. s. m. Technol. Outil dont le sondeur se sert pour retirer du trou de la sonde les portions de la tige qui se sont brisées pendant le travail.

ARRACHEUR. s. m. Celui qui arrache. Il n'est usité que dans ces locutions: Arracheur de dents. Arracheur de cors.

— Prov. *Il ment comme un arracheur de dents*. Se dit d'un menteur effronté.

ARRACHEUSE. s. f. Chapellerie. Ouvrière qui arrache le jarre des peaux de castor.

ARRACHIS. s. m. Admin. Enlèvement frauduleux du plant des arbres.

— Agric. Plant qui a été arraché sans mottes de terre et dont les racines sont à nu.

ARRAGONITE. s. f. Minér. V. ARAGONITE.

ARRAISONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Arraisonner.

ARRAISONNER. v. a. 1re conj. Chercher à amener quelqu'un, par des raisons, à un avis, à une opinion. Ce fait, le loup le vient *arraisonner*, lui remontrant que l'offense est grande. (F. Habert.) Je l'ai *arraisonné* à ce sujet, et il s'est rendu. (Acad.)

— Mar. *Arraisonner un vaisseau*, c'est-à-dire, S'informer d'où il vient et où il va.

— S'ARRAISONNER. v. pron. *S'arraisonner avec quelqu'un*, Vouloir lui faire entendre raison.

ARRAMER. v. a. 1re conj. Technol. Allonger de force une pièce de drap ou de serge.

ARRAN. Géogr. Ile d'Écosse, dans le golfe de la Clyde, à 7 kilom. S. de l'île de Bute. Chef-lieu, *Brodick*; popul., 7,000 hab. Agriculture avancée; élève de bétail, exploitation de pierres de taille et pierre à chaux; de beaux cristaux de roche, dits *diamants* d'Arran.

— ARRAN (North-). Petit groupe d'îles d'Irlande, dans l'Océan atlantique, habitées par des pêcheurs. Popul., 1,000 hab.

— ARRAN (South-). Groupe d'îles d'Irlande situées à l'entrée de la baie de Galway. Popul., 3,200 hab. Territoire fertile; pêche considérable, surtout celle de la morue.

ARRANGÉ, ÉE. part. pass. du v. Arranger. S'emploie adjectivement. Qu'ont gagné les philosophes avec leurs raisonnements si artificieusement *arrangés*? (Boss.) Tout ce qui est *arrangé* est froid. (La Harpe.) Elle avait les bras nus, les cheveux épars, son peignoir mal *arrangé*. (J.-J. Rouss.) Mon lit partout jonché de roses, ou entières, ou effeuillées, ou en beaux chapelets *arrangés*. (Courier.) Je ne veux que ces seules paroles-là dans le billet, mais tournées à la mode, bien arrangées comme il faut. (Mol.)

— *Arrangé avec*. La cambuse était pleine de provisions *arrangées* avec un art admirable. (B. de St-P.)

— *Arrangé dans*. La distribution de toutes ces parties de la vie humaine et de la vie sociale, *arrangées* dans l'ensemble et dans la progression d'un récit, est infiniment difficile. (Villem.)

— *Arrangé pour*. La vraie comédie est tout autrement difficile que ces petites pièces morales *arrangées* pour l'enfance.

— Fam. et iron. *Il a été fort mal arrangé*, il a été bien battu ou malheureux en paroles.

ARRANGEMENT. s. m. Action d'arranger, état de ce qui est arrangé. Il m'a chargé de l'arrangement de ses livres. Arrangement de tableaux, de porcelaines, de vases. Il n'y a pas de goût dans l'arrangement de ces meubles. Lorsqu'il tira tout du néant et qu'il donna à tous les êtres cet *arrangement* que la durée des siècles n'a pu altérer. (Mass.) Celui qui sut tirer du premier chaos l'harmonie et l'ordre de l'univers, saura bien tirer du trouble même et de la confusion où sont la plupart des peuples [illegible] y rétablir l'ordre et la tranquillité. (Id.)

— Disposition, ordre qu'on observe dans un discours, en mettant chaque pensée, chaque terme à la place qui lui convient. L'arrangement des idées, des mots. Le discours acquiert de la clarté, de la force, de la grâce par l'arrangement des paroles. Cette méthode, qui par le seul *arrangement* des pensées et des preuves, opère infailliblement la conviction. (D'Aguess.)

— Louable économie, esprit d'ordre dans la dépense. Il n'a pas réussi, faute d'arrangement. Je vais mettre de l'arrangement dans mes affaires.

— Conciliation. Faire un arrangement entre deux personnes. Proposer un arrangement entre un débiteur et ses créanciers. || Se dit dans le même sens en parlant des choses. Napoléon faisait consister la beauté dans l'unité, le bel *arrangement* et la méthode. (D.-Hin.)

— Mesures que quelqu'un prend pour finir ses affaires. Dans ce sens il s'emploie ordinairement au pluriel. Il a pris des arrangements avec ses créanciers.

— Mesures qu'on prend pour arriver à un

but. Prendre ses arrangements en conséquence. Ce n'était pas rendre justice au prince Eugène, de supposer qu'une femme pût avoir part à ses *arrangements*. (Volt.) Il prit ses *arrangements* en conséquence. (Id.) J'ai mal fait mes *arrangements* avec le faubourg Saint-Germain ; j'ai fait trop ou trop peu. (Napol.)

ARRANGER. v. a. 1re conj. (du mot français *rang*, mettre en rang, en ordre). Devant un *a* ou un *o*, on met un *e* après le *g*. *Arrangeons*. *Arrangeant*, etc. Ranger, mettre dans un ordre convenable, dans un certain ordre. Placer, arranger des livres. Arranger des papiers. Arranger une chambre. Avec ces courbures de murailles, nous ne savons plus où mettre ni comment *arranger* nos chaises. (Pir.)

— Mettre en bon ordre les choses qui se trouvent dans une maison, et, plus ordinairement, y faire des réparations, des embellissements, des dispositions nouvelles. J'ai bien fait arranger ma maison.

— Fig. Disposer les choses convenablement, les mettre chacune à leur place. Arranger ses paroles. Arranger ses idées. Ce jeune homme arrange bien ses paroles, ce qu'il dit.

— Arranger une chose, en mettre les parties dans un certain ordre. La bizarrerie et la variété des usages paraissent encore plus dans la manière dont les hommes ont *arrangé* les cheveux et la barbe. (Buff.)

— *Arranger un plan*. Du Bec-Crépin, comte de Moret, vint, dit-on, de la part du ministre, proposer au général d'écrire une lettre par laquelle il parût que le cardinal avait *arrangé* lui-même tout le plan des opérations. (Volt.)

— Accommoder, terminer à l'amiable. Arranger une affaire. Arranger une querelle. Arranger un procès. La manière dont on *arrange* ordinairement les trois premières monarchies, est visiblement fabuleuse. (Ross.)

— Régler, distribuer convenablement. Arranger sa conduite. Arranger sa vie. Arranger son temps. Cet homme sait arranger sa vie. Comment *arranger* l'usage qu'elle faisait des derniers moments de sa vie ? (J.-J. Rouss.)

— Fam. et ironiq. *Arranger quelqu'un*. Le maltraiter de paroles ou de coups. Il m'a bien arrangé. Il voulait faire l'insolent, je l'ai bien arrangé.

— Causer du dommage à quelqu'un. La pluie, le vent vous a bien *arrangé*. (Acad.)

— Fam. *Cela m'arrange, ne saurait m'arranger*. Se dit d'une chose qui plaît, ou qui déplaît ou qui porte préjudice.

— *Arranger sur*. Disposer sur. A l'ombre des arbres j'ai marqué ta place, et sur la pelouse j'ai *arrangé* un petit banc de verdure pour nous deux. (A. Karr.)

— *Arranger une armée*. La mettre dans un ordre convenable. Marlborough, qui remarquait toutes ces fautes, *arrangeait* son armée pour en profiter. (Volt.)

— Fig. *Arranger un projet dans sa tête*, c'est Disposer par la pensée tous les moyens que l'on croit propres à le faire réussir. La vie de la cour est un jeu sérieux, mélancolique, qui applique ; il faut *arranger* ses pièces et ses batteries... (La Bruy.)

— Fig. *Arranger ses affaires*. Les mettre dans un meilleur ordre, dans un meilleur état. Il a bien arrangé ses affaires.

— *Arranger avec*. Disposer avec art. Les hommes portaient alors des cravates et des dentelles, qu'on *arrangeait* avec assez de peine et de temps. (Volt.) C'est là qu'ils verront des traces de cette providence qui a tout *arrangé* avec une magnificence infinie. (B. de St-P.)

— S'ARRANGER. v. pron. Se mettre, se ranger dans un certain ordre. S'arranger autour du feu, d'une table. Quinze cents chambres mêlées de terrasses, *s'arrangeaient* autour de douze salles. (Boss.)

— Se mettre dans une posture, dans une position commode pour faire quelque chose. Il s'arrange dans son lit pour dormir. S'arranger à un pupitre pour écrire.

— *S'arranger chez soi*. Rendre sa maison, son appartement propre, commode, mettre ses meubles en ordre. Il s'est très-bien arrangé. Il lui faudra beaucoup de temps pour s'arranger chez soi.

— *S'arranger avec*. L'école néoplatonicienne, fille très-légitime de Platon, s'est arrangée avec le symbolisme païen, qui avait mis à mort Socrate.

— *S'arranger avec*. Prendre un arrangement. Ce jeune homme s'est arrangé avec ses créanciers.

— Fig. *S'arranger pour*. Faire des dispositions pour. Il s'est arrangé pour avoir fini son travail avant la fin du jour. Il s'est arrangé pour venir me voir avant son départ.

— Fig. et fam. *Qu'il s'arrange comme il voudra*. Se dit de quelqu'un à qui on laisse tout à fait le soin de ses propres affaires.

— Ce verbe a eu un sens fort singulier, dû à la dépravation des mœurs. Pour éviter les imprudences, on *s'arrangea* décemment. (Marmontel.)

— S'accorder, s'entendre avec une autre personne pour faire une chose en commun. Il s'est arrangé pour venir avec moi.

— Terminer à l'amiable un procès, une querelle, un différend. Ils auraient dû s'arranger plutôt que de plaider. Ils ont mieux aimé se battre que de s'arranger.

— Avoir de l'ordre dans sa conduite, dans ses affaires. Cet homme ne sait pas s'arranger.

— *S'arranger sur*. Je ne demande plus qu'on me tienne les promesses sur lesquelles je m'étais *arrangé*. (Rouss.)

— *Arrangez-vous*. Décidez-vous. Ou vous ne disiez pas la vérité hier, ou vous la niez aujourd'hui. Arrangez-vous.

ARRAS. (pr. *Ar-rass ; Origiacum, Atrebates ;* ét. celt. *or*, embouchure ; *rigui*, coupée, partagée ; *ac*, rivière). Géogr. Ville de France, ch.-l. du départ. du Pas-de-Calais, à 175 kil. N. de Paris, sur la rive droite de la Scarpe ; place forte, évêché, tribunal de 1re instance et de commerce, école de médecine, bibliothèque de 36,000 vol., industrie active, commerce considérable en grains et graines oléagineuses. Pop. 25,000 hab.

ARRASCH. Géogr. Petit fleuve torrentiel de l'Algérie ; prend sa source dans le Petit-Atlas, court à travers la plaine de Métidjah et se jette dans la Méditerranée, à 8 kil. E. d'Alger.

ARRASEMENT. s. m. Archit. V. ARASEMENT.

ARRASES. s. f. pl. Archit. V. ARASES.

ARREAU. Géogr. Ville de France, chef-lieu de canton, arrondissement et à 24 kil. S.-E. de Bagnères de Bigorre, dép. des Hautes-Pyrénées. Pop. 2,000 hab.

ARRÉMON. s. m. (du gr. ἀῤῥήμων, silencieux). Ornith. Genre de l'ordre des passereaux dentirostres, ayant pour type l'oiseau silencieux de l'Amérique Méridionale. Les arrémons se tiennent ordinairement à terre dans les lieux couverts ; ils sont d'un naturel tranquille, solitaire et presque stupide, se laissent facilement approcher, et ne font entendre aucun cri ni aucun chant.

ARRÉMONINÉ, ÉE. adj. Ornith. Qui ressemble à l'arrémon. || ARRÉMONINÉES. s. f. pl. Sous-famille de la famille des tanagridées ou tangaras, ayant pour type le genre arrémon.

ARRENG. s. m. Ornith. Genre d'oiseaux fondé sur le myophone bleuet ou brève bleuet de Java.

ARRENTEMENT. s. m. (rad. *rente*). Action de donner ou de prendre à rente. Donner un arrentement. Faire un arrentement. Prendre un arrentement. Tenir un champ, une vigne, un pré par arrentement. Peu usité.

ARRENTÉ, ÉE. part. pass. du v. Arrenter.

ARRENTER. v. a. 1re conj. Donner à rente une ferme, une pièce de terre, de vignes. Il a arrenté toutes ses vignes. Il lui a arrenté tant d'arpents de terre, moyennant telle redevance. Peu usité.

ARRÉNURE. s. f. (ét. gr. ἄῤῥην, mâle ; et οὐρά, queue). Arachn. Genre de la famille des hydrachnes, dont le corps cuirassé est pourvu, dans le mâle, d'un appendice cauliforme.

ARRÉPHORIES. s. f. pl. (ét. gr., ἄῤῥητα, objets mystérieux, et φορός, qui porte). Myth. gr. Fêtes athéniennes instituées en l'honneur de Minerve et de Hersé, fille de Cécrops. Ces fêtes étaient aussi appelées Herséphories.

ARRÉRAGER. v. n. Il se dit des rentes en redevance annuelle qui ne sont pas payées et qui s'accumulent. Ne laissez pas arrérager cette redevance. Il ne faut pas laisser arrérager ses rentes, ses pensions, c'est-à-dire, Ne pas laisser courir sur soi plusieurs années d'arrérages.

— Signifiait anciennement, Déposséder quelqu'un qui est *en arrière de* son droit.

— S'ARRÉRAGER. v. pron. Être arréragé.

ARRÉRAGES. s. m. pl. (du lat. *ad retro*, en arrière). Ce qui est dû, ce qui est échu d'un revenu, d'une rente, d'un loyer, d'une ferme. Il me doit tant d'années d'arrérages. Cela fait mille francs, tant en principal qu'en arrérages. Payer le principal et les arrérages. Recevoir, toucher des arrérages. Quelquefois aussi le mot arrérages désigne ce qui est à échoir.

— On a désigné ce qui est dû, ce qui est échu d'une rente, d'une pension, d'un loyer, d'une ferme, etc., par le mot *arrérages* ou *arrérage*, relativement à l'idée générale *être arrière*, être après.

— Sert à exprimer tout ce qui est dû des annuités d'une rente, d'un fermage, ou d'un capital.

— Ne devrait s'entendre, à la rigueur, que

perpétuelle ou viagère.

— Anciennement on employait aussi au singulier le mot *arrérage*. Le droit mot est *arrièrages*, mais le français le syncope. (Nicot.)

ARRESTATION. s. f. (pr. *ar-res-ta-ci-on ;* du lat. *ad*, auprès ; *restare*, rester). Action d'arrêter quelqu'un, de l'empêcher de continuer sa route. Signifie plus ordinairement l'action de se saisir d'une personne et de l'emprisonner, en exécution d'un ordre supérieur, d'un jugement. Arrestation d'un débiteur. Mettre quelqu'un en arrestation, le tenir en arrestation. Opérer l'arrestation d'une bande de voleurs.

— État de celui qui est arrêté. Il est en état d'arrestation. Il a été six mois en arrestation.

— On donnait autrefois le nom d'*arrestation* à la saisie d'objets ou de deniers appartenant à un débiteur.

ARRESTERON. s. m. (en patois gascon, *petit râteau*). Bot. Nom gascon de l'hydne sinué.

ARRÊT. s. m. (du celt. *arred*. *arrest*. empêchement). Jugement d'une cour, d'une justice souveraine, par lequel une question de fait ou de droit est décidée. Arrêt de la cour royale, de la cour de cassation. Arrêt du conseil. Arrêt par défaut. Arrêt définitif. Arrêt contradictoire. Arrêt de mort. Arrêt d'absolution. Arrêt de renvoi. Prononcer un arrêt. Rendre un arrêt. Dresser un arrêt. Lever un arrêt. Obtenir un arrêt. Etre fondé en arrêt. Casser un arrêt. Se pourvoir contre un arrêt. Exécuter un arrêt. L'arrêt porte telle chose. La guerre est le tribunal des rois ; les victoires ou les défaites sont ses *arrêts*. (Rivar.) Le temps amène enfin l'*arrêt* du criminel. (Rochef.) L'*arrêt* public est le seul qui demeure. (Gress.)

Et toujours un *arrêt*, ou sévère ou propice,
Fait grimacer le goût et broncher la justice.
(SATIRIQUES.)

— Il se dit fig. des jugements de Dieu, des décisions des hommes qui ont ou croient avoir quelque autorité. Les arrêts de Dieu. Les arrêts du Destin, de la Providence. J'attends de vous mon arrêt. Je n'appellerai point de votre arrêt. Ses paroles sont des arrêts sans appel.

L'avenir sévère, inexorable,
Juge à son tour des rois les *arrêts* absolus.
(SOUMET.)

— Signifie aussi, Saisie, soit de la personne, soit de ses biens. On a fait arrêt sur sa personne et sur ses biens. Mettre en arrêt un homme entre les mains d'un huissier. Faire saisie et arrêt entre les mains de quelqu'un. || En parlant d'une saisie d'argent faite entre les mains d'un tiers, on ne dit plus guère que Saisie-arrêt ou opposition.

— *Arrêts du conseil*. Arrêts rendus par le roi séant en son conseil.

— Les arrêts du conseil d'état s'intitulent aujourd'hui *avis* ou *délibérations*.

— *Maison d'arrêt*. Prison, lieu de détention. Maison d'arrêt militaire. Le corps de garde de la maison d'arrêt.

— ARRÊTS. s. m. pl. En termes de discipline militaire, se dit de la défense qui est faite à un militaire, à un officier, de sortir de chez lui ou de s'éloigner d'un lieu déterminé pendant tout le temps que durent les arrêts. Mettre aux arrêts. Garder les arrêts. Il sera puni pour n'avoir pas gardé les arrêts, pour avoir rompu ses arrêts. On a levé les arrêts, il peut sortir.

— *Arrêts forcés* ou *de rigueur*. Défense absolue de sortir. L'officier qui est aux arrêts de rigueur remet son épée à l'adjudant-major qui les lui signifie. || *Arrêts simples*. Défense de sortir aux heures où l'on n'est pas de service.

— Fig. *Il n'a point d'arrêt, c'est un esprit sans arrêt*. Se dit d'un jeune éventé ou d'un homme léger, volage, sur les paroles duquel on ne saurait compter.

— *Temps d'arrêt*. Se dit en général de courts intervalles ou repos que l'on observe entre certains mouvements qui doivent s'exécuter avec précision et régularité.

— Man. L'action du cheval quand il s'arrête. Ce cheval a l'arrêt beau, l'arrêt sûr, l'arrêt léger ; il est ferme sur l'arrêt. || Se dit aussi de l'action de la main pour arrêter le cheval. Temps d'arrêt. Demi-arrêt. Action de la main pour ralentir le mouvement sans le faire cesser. Former ou faire des arrêts, des temps d'arrêt, des demi-arrêts. || On appelle demi-arrêt un arrêt qui n'est pas achevé, quand le cheval reprend et continue son galop sans faire ni pesades ni courbettes.

— Chasse. Action du chien couchant qui s'arrête quand il voit ou sent le gibier et qu'il en est proche. Ce chien est à l'arrêt, il est en arrêt, il a fait un bel arrêt. Tenir le gibier en arrêt, c'est-à-dire Etre en arrêt devant le gibier. || *Forcer l'arrêt*. S'élancer sur le gibier avant l'arrivée du chasseur.

— Anc. cheval. Se disait de la pièce du harnais où un chevalier appuyait et arrêtait sa lance pour rompre en lice ou pour se reposer. Mettre la lance en arrêt.

— Armur. Se dit aussi d'un petit verrou qui retenait immobile le chien de certaines platines d'armes à feu. Ce pistolet est en arrêt. Les platines à secret étaient à arrêt.

— Horlog. Se dit également d'une petite pièce qui empêche que le mouvement d'une horloge n'aille trop vite. L'arrêt d'une horloge.

— Coutur. et linger. Se dit des ganses qu'on met à l'extrémité des ouvertures, pour empêcher

pas fait un arrêt à l'ouverture de cette chemise.

— Mar. On appelle *arrêt de vaisseaux* et fermeture des ports, l'action de retenir dans les ports, par l'ordre des souverains, tous les vaisseaux qui y sont.

— Riv. On donne ce nom à une file de pieux traversés de pièces de bois avancées, nommées *chanlattes*, et qui sert à arrêter le bois qu'on a jeté à bûche perdue sur les petites rivières.

— Jardinage. Petit exhaussement de terre pour détourner les eaux dans les carrés voisins.

— Sell. La courroie d'arrêt est celle attachée au harnais de derrière, servant au cheval à arrêter la voiture.

— Escr. *Coup d'arrêt*. Coup pris sur une marche avec opposition.

— Musiq. *Point d'arrêt*. C'est la même chose que point d'orgue.

— Chir. Instrument pour arrêter et assujétir les parties.

ARRÊTANT. s. m. Technol. Morceau de fer qui, dans le métier à bas, empêche le crochet inférieur de l'abattant de passer outre.

ARRÊTÉ. s. m. Résolution prise dans une compagnie, dans une assemblée délibérante. Après une longue délibération, l'assemblée a pris un arrêté. Se dit aussi d'une décision de quelque autorité administrative. Un arrêté du préfet de police.

— Financ. *Arrêté de compte*. Règlement de compte. Acte qu'on met au bas d'un compte pour le régler.

ARRÊTÉ, ÉE. part. pass. du v. Arrêter. Et adjectivement dans le sens de Assurée. N'avoir pas la vue arrêtée, c'est-à-dire, assurée. (Dans cette acception, il ne s'emploie qu'avec la négative.)

— Fixe, bien établi. Il a des principes arrêtés, des idées arrêtées, une opinion arrêtée.

— Décidé, convenu. C'est une affaire arrêtée.

— Sensé. Il n'a pas l'esprit bien arrêté, c'est-à-dire, il n'est pas bien sensé. (Il ne s'emploie qu'avec la négative dans cette acception.)

— Retenu. Un torrent *arrêté* par une forte digue. (Fén.)

— Fig. Que de malheurs prévenus, que de crimes *arrêtés* ! (Mass.)

— Suspendu, interrompu. Beaucoup de maux ne proviennent que de transpirations *arrêtées*. (B. de St-P.)

— *Arrêté par*. La pluie n'est nuisible que lorsque la transpiration est *arrêtée* par le repos. (B. de St-P.)

— Se dit aussi d'une agression violente et illégale. J'ai été arrêté hier à minuit, en rentrant chez moi. La diligence de Lyon a été arrêtée avant-hier.

— Peint. *Dessin arrêté, esquisse arrêtée, composition arrêtée*, c'est-à-dire, Dessin terminé, esquisse, composition où l'on n'a plus rien à changer, à retoucher. || On dit aussi : *Dessin arrêté*, pour désigner un dessin tracé avec justesse et fermeté.

— Blas. Animaux arrêtés, pour représenter des animaux debout sur leurs quatre pieds, sans que l'un dépasse l'autre, comme cela se remarque dans ceux qu'on appelle *passants*.

ARRÊTE-BOEUF. s. m. Bot. Espèce de bugrane, plante légumineuse, ainsi nommée parce que ses racines traçantes font souvent obstacle à la charrue. L'arrête-bœuf est quelquefois épineux. Plur., des *arrête-bœufs*.

ARRÊTER. v. a. 1re conj. (rad. *arrêt*). Empêcher la continuation d'un mouvement, le cours, le progrès de quelque chose, l'écoulement de quelque liqueur. Arrêter une horloge. Arrêter un homme qui s'enfuit. Arrêter quelqu'un dans sa marche. Arrêter un cheval. Arrêter le cours de l'eau. Arrêter le sang. Arrêter une hémorrhagie. Avec des troupes considérables seulement par leur courage et par la confiance qu'elles avaient en leur général, il *arrête* et consume deux grandes armées. (Fléch.)

— S'emploie souvent, dans un sens analogue à celui qui précède, avec un nom de chose pour régime. Arrêter la sédition. Arrêter les plaintes et les murmures. Arrêter le désordre. Arrêter la fureur de quelqu'un. On arrêta cet élan généreux. Arrêter la marche des affaires. Ces nombreux incidents retardent et arrêtent l'action du drame. Et qui pourra du ciel *arrêter* la colère ! (Volt.) Rien ne peut *arrêter* l'essor de son génie. (Pir.) Rien ne peut des mortels *arrêter* l'appétit. (Mass.)

Quoi ! l'horreur de souscrire à cet ordre in-[humain,
N'a pas, en le traçant, *arrêté* votre main !
(RACINE.)

L'audace d'une femme, *arrêtant* ce concours,
En des jours ténébreux a changé ces beaux [jours.
(ID.)

— Prendre et retenir prisonnier. Ses créanciers l'ont fait arrêter. On l'a arrêté pour dettes. Etre arrêté pour vol. On l'arrêta prisonnier. Au nom de la loi, je vous arrête.

Arrêter un Romain sur de simples soupçons,
C'est agir en tyrans, nous qui les punissons.
(VOLTAIRE.)

— Empêcher quelqu'un d'agir, de faire ce qu'il voulait faire, de continuer ce qu'il avait commencé. Vous voulez faire des poursuites contre moi, mais j'ai de quoi vous arrêter. Je n'ai fait que dire une parole, et je l'ai arrêté tout court. Il l'aurait fait, si on ne l'eût arrêté. En cet endroit de son discours, je l'arrêtai.

seule chose m'arrête. Aucune considération ne peut l'arrêter. Continuez ; qui vous arrête ? qui peut vous arrêter ? Ils se fussent battus sur-le-champ, si on ne les eût *arrêtés*. (Fén.)

Si l'on voulait à chaque pas
Arrêter un conteur d'histoire,
Il n'aurait jamais fait. (LA FONT.)

— *Arrêter un courrier*. Retarder son départ, l'empêcher pour un temps de continuer sa route.

— S'assurer d'avance le service de quelqu'un, l'usage de quelque chose. Arrêter un domestique, une servante. Arrêter un valet de chambre. Arrêter un cuisinier, une cuisinière. Arrêter une maison, un logement. Arrêter une voiture. Arrêter des chevaux à la poste, une place à la diligence. Avez-vous *arrêté* un logis ? (Mol.)

— *Arrêter à quelqu'un*. Retenir à l'avance pour quelqu'un. Vous m'arrêterez deux chevaux à la poste, deux places à la diligence. Je vous arrêterai une chambre, selon vos désirs.

— *Arrêter une chose.* Résoudre et déterminer une chose, demeurer d'accord de la faire. Nous avons arrêté cela ensemble. Arrêter un plan de conduite, une marche. On ne peut encore rien arrêter sur cette affaire. Il s'agissait maintenant de mettre l'escadre à l'abri et d'*arrêter* un plan d'invasion pour s'emparer de l'Egypte. (Thiers).

— Dans ce sens, il s'emploie neutralement. Après avoir bien examiné l'affaire, on arrêta de faire telle chose. Il avait arrêté dans son esprit de donner sa démission. J'ai arrêté en moi-même de.... || On dit aussi *Arrêter que.* Nous *arrêtâmes* que nous y irions. (J. L.)

— Régler. Arrêter un compte. Arrêter une note, un mémoire.

— Fig. Ayant transplanté, au mois de février de l'année 1783, des plantes de violettes simples qui commençaient à pousser de petits boutons de fleurs, cette transplantation a *arrêté* leur développement d'une manière très-extraordinaire. (B. de St-P.)

— *Arrêter sur. Arrêtez* votre attention sur cet objet. (Villem.)

— Cesser d'aller, d'agir, de parler. Dans cette acception, il s'emploie surtout à l'impératif. Arrêtez, pourquoi me fuyez-vous ? Arrête un instant. Arrête, que veux-tu faire ? Cher Théramène, *arrête ;* et respecte Thésée. (L. Rac.) *Arrêtez, arrêtez,* prince trop généreux. (Rac.) Apollon, éperdu, semble me dire : *Arrête,* insensé, que fais-tu ? (Boil.)

— Fig. Faire cesser. Tes cris et ta prière ont *arrêté* mes coups. (Delille). Les lumières ont fait la révolution ; nos mœurs l'ont *arrêtée.* (Mme Campan.)

— Peint. N'avoir plus rien à changer, à retoucher dans une peinture, un dessin, une esquisse, une composition.

— Coutur. *Arrêter un point en cousant.* Signifie, Faire un nœud au dernier point de la couture, pour que le fil n'échappe pas.

— Fixer, assurer une chose mobile par sa nature ou par sa position. Arrêter un volet que le vent agite. Arrêter une pierre, un diamant dans le chaton. Arrêter une planche avec des clous, avec des crampons.

— Fig. Arrêter ses yeux, ses regards sur quelqu'un, sur quelque chose. Nous n'osions *arrêter* nos regards sur l'abîme. (Barth.)

— Arrêter sa pensée sur quelque chose, y réfléchir avec attention.

— Chasse. Ce chien arrête des perdrix, des cailles, ou simplement, il arrête. Quand il rencontre des perdrix, des cailles, il s'arrête, et indique ainsi au chasseur où elles sont.

— Manége. *Arrêter et rendre.* Former des demi-temps d'arrêt successifs.

— Fixer, retenir par quelque chose d'intéressant, d'attrayant. Rien ne peut arrêter cet esprit frivole. (Acad.) Les charmes de cette ville n'ont pu l'*arrêter*. (Id.) Les plaisirs que vous me faites entrevoir ne sauraient m'*arrêter*. (Lid.)

— Saisir par voie de justice. Ses créanciers ont fait *arrêter* sa voiture et ses chevaux. (Acad.) *Arrêter* les exemplaires d'un livre. (Id.) Saisir, arrêter, faire une saisie-arrêt ou opposition.

— Il est quelquefois neutre, et signifie, Cesser de marcher, de cheminer, pour faire une station en quelque endroit. Dans cette acception, il se dit surtout de ceux qui voyagent à cheval ou en voiture. Nous arrêtâmes à tel endroit, dans tel village, pour faire boire nos chevaux. Deux de nos roues se brisèrent, ce qui nous força d'arrêter cinq heures pour les faire réparer.

— S'ARRÊTER. v. pron. Cesser d'aller, d'agir, de parler, etc. ; s'interrompre dans une action ou la cesser tout à fait. S'arrêter en marchant. S'arrêter tout court. Cette montre s'arrête tous les matins. Parler deux heures sans s'arrêter. S'arrêter tout court au milieu d'une harangue, d'un récit, d'une lecture. L'orateur fut obligé de s'arrêter. Pourquoi vous arrêter ? Quand une fois il est en train de jouer, il ne sait pas s'arrêter. Il y a des hommes qui peuvent parler trois heures d'horloge sans s'*arrêter*. (P.-L. Courr.) Des bouquets d'arbres croissent à leurs bases, dans leurs fentes, et jusque sur leurs cimes où s'*arrêtent* les nuages. (B. de St-P.) Le soleil s'*arrêta* au milieu du ciel. (Boss.) Il tient le milieu en se promenant avec ses égaux ; il s'*arrête*, et l'on s'*arrête*. (La Bruy.) Les créa-

vent à la volonté d'un homme mortel. (Fléch.) J'ai vu qu'insensiblement j'allais raisonner : je me suis *arrêté*. (G. Sand.) Si un cavalier tombe dans une course, son cheval s'*arrête* sur-le-champ et reste auprès de lui sans le quitter. (B. de St-P.) J'arrêtai fièrement mon cabriolet à cette porte où nulle voiture ne s'*arrêtait* guère d'ordinaire, pas même le corbillard. (J. Janin.)

Dès le premier récif votre course bornée
S'*arrêtera ;* soudain vos flancs s'entr'ouvriront.
(CHATEAUBRIAND.)

— Faire halte, se retarder, rester quelque temps dans un endroit, s'interrompre dans une course, dans un voyage, séjourner quelque temps dans un lieu. S'arrêter en chemin. S'arrêter en route. S'arrêter quelque part. S'arrêter partout. S'arrêter à toutes les boutiques, à tous les coins de rue, à toutes les bornes. *Arrêtons*-nous ma sœur, sous ces ombrages sombres. (Millev.) Il ne passait pas devant un cabaret sans s'y *arrêter*. (Les.) Nous devrions nous *arrêter* quelque temps à Lyon avant de passer en Italie. (Raym.) Il s'est *arrêté* dans toutes les principales villes d'Allemagne. (Id.) *Arrêtons*-nous, pour un temps, quelque part. (La Font.) César ne s'*arrêta* qu'un instant sur la rive du Rubicon, et il fit fort bien ; le lendemain il eût été trop tard pour le franchir. (Grimm.) Je vis plusieurs personnes qui, toutes s'*arrêtant* au même endroit, disparaissaient subitement. (Chateaubr.) Il n'est pas sans exemple que quelques couples de bécasses se soient *arrêtées* dans nos provinces de plaines et y aient niché. (Buff.) Monseigneur le bailli, qui s'était *arrêté* pour parler à quelqu'un, vint rejoindre la compagnie, et offrit le bras à Madame. (J.-J. Rouss.) Nous nous étions *arrêtés* à la porte que nous avions laissée entr'ouverte. (Le Sage.)

Pour plus de marques de son zèle,
Chez ces gens pour toujours il se fût *arrêté*,
Nonobstant la légèreté
A ses pareils si naturelle. (LA FONTAINE.)

— Fig. Voir le but où l'on tend, c'est jugement ; y atteindre, c'est justesse ; s'y *arrêter*, c'est force ; le passer, ce peut être faiblesse ou témérité. (Duclos.) Il faut que l'histoire soit ce qu'elle doit être, et qu'elle s'*arrête* dans ses propres limites. (Cousin.) Notre prose s'*arrêta* au point où, n'étant ni hachée, ni périodique, elle devint l'instrument de la pensée le plus souple et le plus élégant. (Lemontey.) Les événements étaient autrement malheureux en Italie. Là les désastres ne s'étaient point *arrêtés*. (Thiers.) Je voudrais que le temps s'*arrêtât* dans son cours. (Léonard.) De même que l'homme ne s'est pas *arrêté* au monde primitif, à la société primitive, aux beautés naturelles, il ne s'*arrête* pas non plus à la religion naturelle. (Cousin.)

Mais la corruption, à son comble portée,
Dans le cercle des grands ne s'est point *arrê-*
(GILBERT.) [*tée.*

— Fig. Se déterminer à quelque chose, prendre une résolution, se fixer à. Après avoir écouté différentes propositions, il s'*arrêta* à la première. (Acad.) Après avoir vu toutes les étoffes qui étaient à vendre, je m'*arrêtai* à celle-là. (Id.) Prenez une résolution, et sachez vous y *arrêter*. (Raym.)

Ceux que le roi consulte en ces extrémités,
Tous au même parti semblaient s'être *arrêtés*.
(LA HARPE.)

— Faire attention, avoir égard, s'amuser à. S'arrêter aux apparences. Il ne faut pas s'arrêter à ce qu'il dit. S'arrêter à des bagatelles. S'*arrêter* aux apparences est le fait de la frivolité. (Lev.) Comment pouvez-vous vous *arrêter* à de pareilles raisons ? (Raym.) S'*arrêter* aux nouvelles opinions des casuistes. (Pasc.) Quoi ! vous vous *arrêtez* aux songes d'une femme ? (Corn.) Comme le chevalier ne dépendait de personne, il ne s'*arrêta* pas à la distance qu'il y avait entre un gentilhomme et la fille d'un marchand. (A. de Musset.)

— Traiter un sujet, en parler ; insister sur une chose dans un discours ou dans un récit. Sans m'*arrêter* à ce que cette cérémonie a d'antique et de curieux. (Mass.) Dois-je m'*arrêter* ici à ces deux actions particulières ? (Boss.) Je ne m'*arrêterai* pas ici aux productions du palmier, qui servent aux besoins journaliers d'une multitude de peuples. (B. de St-P.)

— Dans cette acception, il est souvent suivi d'un infinitif. Que l'on ne s'*arrête* donc pas à regarder uniquement les objets qui l'environnent. (Pasc.) Je m'*arrête* à considérer les vertus de Philippe. (Boss.) Des circonstances que je ne m'*arrête* pas à rapporter. (Pasc.) Je ne m'*arrêterai* pas ici à vous décrire sa conduite. (Fléch.) Combien de fois, dans la chaleur des batailles, je me suis *arrêté* à contempler mes jeunes conscrits se jetant dans la mêlée pour la première fois ! (Napol.)

— Prov. et fig. *S'arrêter en beau chemin.* Abandonner une entreprise dont la réussite paraît assurée

— *S'arrêter sur.* Le sang s'*arrêta* sur son cœur. (Cte Merlin.) Vous vous êtes *arrêtés* sur l'opinion de Tanarus. (Pasc.)

— Il s'emploie quelquefois comme verbe réciproque.

L'un et l'autre rival, s'*arrêtant* au passage,
Se mesurent des yeux. (BOILEAU.)

ARRÊTOIR. s. m. Archit. Saillie destinée à arrêter le mouvement d'une pièce sur une autre.

bague d'une baïonnette. || Petit crochet qui sert à arrêter, à tenir en arrêt la corde dans les arbalètes ; l'arrêtoir ordinairement était une roulette à deux crans, dont l'un servait à retenir la corde ; l'autre à la détacher par un ressort à détente. Diverses arbalètes se tendaient au moyen d'un petit levier tournant qui ramenait avec force la corde dans le crochet de l'*arrêtoir*. (Gén. d'Hautp.)

ARRHABONNAIRE. adj. s. Hist. On désigne sous ce nom des chrétiens sacramentaires qui prétendaient que l'Eucharistie n'est pas réellement le corps et le sang de Jésus-Christ.

ARRHÉ, ÉE. part. pass. du v. Arrher.

ARRHEMENT. s. m. Action d'arrher. On le disait particulièrement autrefois de l'achat de grains en vert et sur pied.

ARRHÉNATHÈRE. s. f. (ét. gr., ἄῤῥην, mâle ; ἀθήρ, barbe d'épi). Bot. Genre de la famille des graminées, ayant pour type l'arrhénathère avénacée, grande plante vivace, très-commune dans tous nos prés.

ARRHÉNODE. s. m. (du gr. ἀῤῥενώδης, viril, fort). Entom. Genre d'insectes tétracères, ayant pour type l'arrhénode couronne d'Italie.

ARRHÉNOPLISTE. s. m. (ét. gr., ἄῤῥην, mâle ; ὁπλιτης, armé). Entom. Sous-genre de coléoptères hétéromères, correspondant au genre oplocéphale. V. ce mot.

ARRHÉNOPTÈRE. s. m. (ét. gr., ἄῤῥην, mâle ; πτερὸν, aile). Bot. Genre de la famille des mousses, propre à l'Amérique Septentrionale.

ARRHÉPHORE. adj. et s. (pr. *ar-ré-fo-re*). Ant. gr. Se disait des jeunes garçons et des jeunes vierges qui portaient les objets sacrés à la fête appelée Arrhéphorie.

ARRHÉPHORIE. s. f. (ét. gr., ἀῤῥηφορία, fête des sacrés mystères). Ant. gr. Fête athénienne qui se célébrait au mois de skirophorion, en l'honneur de Minerve et d'Hersé, fille de Cécrops.

ARRHEPSIE. s. f. (du gr. ἀῤῥεψία). Philos. Opinion qui n'incline pas plus pour une partie que pour une autre. État de l'esprit qui n'incline d'aucun côté, de la volonté qui ne trouve aucun motif pour se déterminer.

ARRHER. v. a. 1re conj. S'assurer d'un achat ou d'une location en donnant des arrhes. Arrher des marchandises.

ARRHES. s. f. pl. (du lat. *arræ*, ou du celt. *erres, erresa*, gage). L'argent qu'un acquéreur ou un locataire donne pour assurance de l'exécution d'un marché verbal, et qu'il perd s'il rompt le marché. Donner des arrhes pour une place à la diligence. Exiger des arrhes. Perdre ses arrhes.

— Se disait autrefois fig., dans le sens d'Assurance et de gage. Les bonnes œuvres sont les vraies *arrhes* du salut. (Acad.) Les bienfaits sont des *arrhes* pour le ciel. (Boist.)

— Quelques auteurs l'ont employé au singulier. Quand un méchant tire quelque profit de son crime, le profit n'est qu'une *arrhe* sur l'infortune qui le menace. (Sall.)

ARRHIZES. Bot. V. ARHIZES.

ARRIAN. s. m. Ornith. Espèce de vautour très-commune dans les Pyrénées.

ARRIÈRE. prép. et adv. (du lat. *ad retrò*). Loin. Il n'est guère usité que dans certaines phrases par lesquelles on enjoint de se retirer, de s'éloigner, et qui marquent l'horreur ou le mépris. Arrière, les médisants ! Des duels avec vous ! *arrière*, assassins ! (V. Hugo.)

Arrière, ceux dont la bouche
Souffle le chaud et le froid ! (LA FONT.)

— *En arrière.* Loc. adv. Qui indique mouvement, direction, position vers le lieu ou le côté qui est derrière. Aller en arrière. Retourner en arrière. Faire un pas en arrière. Dieu regarde la Pologne en pitié ; sa main puissante ramène en *arrière* le Suédois indompté. (Boss.) Vous les eussiez vus tous retournant en *arrière*. (Rac.) Je voulus retourner en *arrière*, mais il n'était plus temps. (Chateaub.) Est-ce qu'Annibal en passant les Alpes, César en débarquant en Épire ou en Afrique, regardaient en *arrière ?* (Napol.)

Dieu ne veut point d'un cœur où le monde do-
Qui regarde en *arrière*. . . . . . [mine,
(CORNEILLE.)

. . . Et ton corps goutteux, plein d'une ardeur
[guerrière,
Pour sauter au plancher fit deux pas en *arrière*.
(BOILEAU.)

— Signifie particulièrement, Derrière et à une certaine distance. Ils sont restés bien loin en arrière.

— Fig. Pour marquer un retard. Il est bien en arrière, et sa tâche ne sera pas achevée à temps. Ce locataire est toujours en arrière pour ses paiements.

— Fig. et fam. *Cette affaire ne va ni en avant ni en arrière.* Elle est toujours dans le même état.

— Fam. *Il le loue en présence et le déchire en arrière*, c'est-à-dire, et le déchire quand il est absent.

— *En arrière à.* Commandement militaire. Par peloton en arrière à droite, ou en arrière à gauche.

— *En arrière de.* S'emploie également comme locution prépositive. Un corps, un objet placé

bataille. Il fit placer un corps de réserve en arrière de l'armée.

— Fam. et fig. En l'absence de. En arrière de vous, il vous traite fort mal, il dit du mal de vous.

— Fig. Se dit dans un sens analogue pour exprimer le retard. Il est en arrière de trois termes. Il n'a pas payé au terme prescrit. Cet écolier ne fait aucun progrès, il est fort en arrière de ses camarades. Être en arrière de son siècle.

— *Arrière* est aussi une préposition inséparable que l'on joint avec un autre mot pour y ajouter un sens de postériorité, comme on le voit dans les mots *Arrière-ban, arrière-bec*, etc. Il est opposé à *avant* ou *devant*.

— Mar. *Vent arrière.* Vent qui souffle de la poupe. || *Aller vent arrière.* Avoir vent arrière.

— s. m. Mar. Signifie la moitié de la longueur d'un bâtiment, depuis le grand mât jusqu'à la poupe. Le gaillard d'arrière. Aller de l'avant à l'arrière. Les voiles, les canons de l'arrière.

ARRIÉRÉ, ÉE. part. pass. du v. Arriérer. S'emploie adjectiv. Paiement arriéré. Réclamer un traitement arriéré. La France, que l'on accusait au XVIIIe siècle d'être si fort *arriérée*, avait, malgré les formes d'un gouvernement moins favorables à la liberté, quelque chose de naturellement plus libre et plus noble que l'Angleterre. (Villem.) Que de peuplades sont ainsi *arriérées* en civilisation ! (J.-B. Say.)

— Par extens. *Des affaires arriérées ;* c'est-à-dire, des affaires qui n'ont pu être examinées ou expédiées à temps.

— On dit aussi : *Cet enfant est fort arriéré*, il a bien peu d'instruction pour son âge.

— On dit encore : *Vous voilà bien arriéré*, il s'en faut de beaucoup que votre tâche soit aussi avancée qu'elle devrait l'être.

ARRIÉRÉ. s. m. Finances. Désigne d'une manière collective les dettes de l'État dont le paiement est retardé. Ce fournisseur a été mis à l'arriéré. Ma créance a été mise dans l'arriéré, portée à l'arriéré.

— Signifie aussi Toute portion d'une dette quelconque, dont le paiement a été retardé. Je viens de solder mon arriéré. Il a réclamé l'arriéré. Liquider l'arriéré.

— Se dit quelquefois, par extension, de la partie d'un travail, d'une tâche, que l'on n'a pu faire à temps, d'un travail qui est resté en arrière. Il a beaucoup d'arriéré dans sa correspondance. Il y a beaucoup d'arriéré dans les bureaux.

ARRIÈRE-BAN. s. m. (du lat. *retrò*, arrière ; et *bannum*, ban, proclamation). Convocation qu'un souverain faisait autrefois de tous les nobles de ses états, pour les conduire à la guerre. Publier l'arrière-ban. || Plur., des *arrière-bans*.

— Se disait, par extension et plus ordinairement Du corps même de la noblesse. Convoquer, appeler, assembler l'arrière-ban. L'arrière-ban est sous les armes.

ARRIÈRE-BEC. s. m. Archit. Angle, éperon de chaque pile d'un pont, du côté d'aval. || Au pl., des *arrière-becs*.

ARRIÈRE-BOUCHE. s. f. Anat. Synonyme de Pharynx. || Sans l'odoration qui s'opère dans l'*arrière-bouche*, la sensation du goût serait obtuse et tout-à-fait imparfaite. (Brill. Savar.) En faisant cette fonction, la langue réunit les aliments en masse dans le milieu de la bouche : après quoi, s'appuyant contre la mâchoire inférieure, elle se soulève dans le milieu, de sorte qu'il se forme à sa racine une pente qui les entraîne dans l'*arrière-bouche*, où ils sont reçus par le pharynx. (Id.) || Au pl., des *arrière-bouches*.

ARRIÈRE-BOUTIQUE. s. f. Pièce placée immédiatement et de plain-pied derrière la boutique. Coucher dans l'arrière-boutique. Avoir ses marchandises les plus précieuses dans son arrière-boutique. || Au pl., des *arrière-boutiques*.

ARRIÈRE-CAUTION. s. f. Banq. et comm. Celui qui, dans certains cas, sert à cautionner une caution. Demander, exiger, fournir une arrière-caution, des arrière-cautions.

ARRIÈRE-CENSIVE. s. f. Anc. jurispr. Domaine roturier qui est dans la mouvance médiate du roi ou d'un seigneur.

ARRIÈRE-CHANGE. s. m. Financ. Intérêt des intérêts.

ARRIÈRE-CHARTE. s. f. Charte de renonciation réciproque à des possessions, à des demandes, à des prétentions.

ARRIÈRE-CHŒUR. s. m. Archit. Chœur placé derrière l'autel. || Au pl., des *arrière-chœurs*.

ARRIÈRE-CORPS. s. m. Archit. Partie verticale d'un bâtiment ou d'une façade, qui est en retraite d'une autre.

— Serr. Morceaux ajoutés au nu d'un ouvrage, sur lequel ils font relief. || Dans ce sens, il s'emploie au plur. Des *arrière-corps*.

ARRIÈRE-COUR. s. f. Petite cour qui, dans un corps de bâtiment, sert à dégager et à éclairer les appartements. Cette maison a une arrière-cour fort commode. || Au pl., des *arrière-cours*.

Nom qu'on donnait autrefois aux quatre derniers soldats d'une file de huit hommes d'infanterie. || Au pl., des *arrière-demi-files*.

ARRIÈRE-DENT. s. f. Anat. La dernière dent molaire qui naît longtemps après les autres, et qu'on appelle vulgairement *dent de sagesse*. || Plur., des *arrière-dents*.

ARRIÈRE-FAIX. s. m. Zool. Organes membraneux, vasculaires et épidermoïdes, dépendant du fœtus de l'homme, de celui des bipèdes et de celui des quadrupèdes pendant la gestation, et expulsés de la matrice le plus ordinairement après la parturition. Le mot *arrière-faix* exprime donc les restes du *faix* ou *fardeau* dont la femme était chargée pendant sa grossesse. V. SECONDINE ou DÉLIVRE.

ARRIÈRE-FEMME. s. f. Signifiait autrefois Concubine. || Plur., des *arrière-femmes*.

ARRIÈRE-FENTE. s. m. T. de gant. Fente que l'on pratique sur un gant du côté de la main. || Au pl. des *arrière-fentes*.

ARRIÈRE-FERMIER. s. m. Sous-fermier. || Au pl., des *arrière-fermiers*.

ARRIÈRE-FIEF. s. m. Jurispr. féod. Fief mouvant d'un autre fief. Cette terre avait plusieurs arrière-fiefs qui en relevaient. || Au pl., des *arrière-fiefs*.

ARRIÈRE-FLEUR. s. f. Agric. Fleur qui paraît en été ou en automne sur un arbre dont la floraison a déjà eu lieu au printemps.

— Techn. Débris que le chamoiseur a laissés sur les peaux en les effleurant. || Au pl., des *arrière-fleurs*.

ARRIÈRE-FOIN. s. m. Agric. Regain, deuxième coupe de foin. || Plur., des *arrière-foins*.

ARRIÈRE-FONCIÈRE. s. f. Anc. jurispr. Seconde rente foncière, comme le *sur-cens* est la première rente après le cens. || Au pl., des *arrière-foncières*.

ARRIÈRE-GARANT. s. m. Celui qui garantit le garant. Inusité. || Plur., *des arrière-garants*.

ARRIÈRE-GARDE. s. f. Art milit. La partie d'une armée qui marche la dernière. Les ennemis tombèrent sur l'arrière-garde. On mit notre bataillon à l'arrière-garde Notre marche était protégée par l'arrière-garde.

— Mar. Division qui fait la queue de l'armée, ou qui est sous le vent. Les vaisseaux formant l'arrière-garde de l'armée navale. || Bâtiment jugé hors de service sur mer, qu'on laisse dans le port, et où l'on établit un corps de garde.

— Anc. féod. La garde qu'un suzerain avait d'un arrière-vassal mineur. || Au plur., des *arrière-gardes*.

ARRIÈRE-GOÛT. s. m. Goût que laissent dans la bouche certains aliments ou certaines liqueurs, différent de celui qu'on avait éprouvé d'abord. Il se prend le plus souvent en mauvaise part. Ce vin laisse un arrière-goût. || Au plur., des *arrière-goûts*.

ARRIÈRE-GRAISSE. s. f. Agric. Engrais qui n'a pas été consommé par la récolte pour laquelle il était destiné. || Au plur., des *arrière-graisses*.

ARRIÈRE-MAIN. s. m. Coup du revers de la main. Ce qu'ont pu faire vos amis, c'est de mettre en doute s'il a reçu le soufflet de l'avant-main ou de l'*arrière-main*. (Pasc.) Dans ce sens, il n'est guère usité qu'au jeu de paume. J'ai gagné la partie par un bel arrière-main. Voilà un bel arrière-main. || On dit au même jeu, au fém., en parlant d'un homme qui joue bien du revers de la raquette ou du battoir : Il a l'arrière-main belle.

— Man. et Art vét. Tout le train de derrière d'un cheval. || Au plur., des *arrière-mains*.

ARRIÈRE-MÉSENTÉRIQUE. adj. (ét., V. MÉSENTÉRIQUE). Anat. On appelle *trousseaux arrière-mésentériques*, le plexus nerveux qui est situé entre les deux plexus mésentériques dont il dépend, et qui descend dans le bassin pour concourir à la formation du plexus hypogastrique.

ARRIÈRE-NARINES. s. f. pl. Les ouvertures postérieures des fosses nasales.

ARRIÈRE-NEVEU. s. m. Le fils du neveu ou de la nièce. C'est mon arrière-neveu.

Et de monsieur Géronte il s'en faudrait bien peu
Que par là je ne fusse un *arrière-neveu*.
(REGNARD.)

— On dit, dans le style soutenu, *Nos arrière-neveux*, la postérité la plus reculée. Dans la progression des lumières croissantes, nous paraîtrons nous-mêmes des barbares à nos *arrière-neveux*. (Chateaub.)

ARRIÈRE-NEZ. s. m. Entom. Partie de la tête des insectes qui est contiguë aux antennes.

ARRIÈRE-NIÈCE. s. f. Fille du neveu ou de la nièce. On dit plus ordinairement *petite-nièce*. || Au plur., des *arrière-nièces*.

ARRIÈRE-PANAGE. s. m. Eaux et for. Surcroît de temps pendant lequel on laisse les bestiaux dans la forêt, lorsque l'époque du panage est expirée.

ARRIÈRE-PENSÉE. s. f. Pensée que l'on tient secrète ; intention que l'on cache, tandis qu'on en manifeste une autre. Avoir une arrière-pensée. Cacher une arrière-pensée. Parler sans arrière-pensée. Il y a dans cette proposition quelque arrière-pensée dont je me défie. Laisser

rière-pensée. Il y a dans cette démarche une arrière-pensée qui se démêlera avec le temps. Dieu donne sans *arrière-pensée* : les hommes songent à acquérir le droit de reprendre. (*De sa France et de la Coalition.*) || Se prend le plus souvent en mauvaise part. || Au plur., des *arrière-pensées*.

ARRIÈRE-PETITE-FILLE. s. f. La fille du petit-fils ou de la petite-fille. Avoir une arrière-petite-fille déjà grande. || Au plur., des *arrière-petites-filles*.

ARRIÈRE-PETIT-FILS. s. m. Le fils du petit-fils ou de la petite-fille. Voir naître son arrière-petit fils. Louis XV était arrière-petit-fils de Louis XIV. || Au plur., des *arrière-petits-fils*.

ARRIÈRE-PETITS-ENFANTS. s. m. pl. Les enfants du petit-fils ou de la petite-fille. Omiss. des dictionn. L'âge vient-il à affaiblir leurs premiers feux, la jeunesse les avait concentrés autour d'eux, la vieillesse les diverge jusque sur leurs *arrière-petits-enfants*. (B. de St-P.)

ARRIÈRE-POINT. s. m. Point d'aiguille qui empiète sur celui qu'on vient de faire. Faire un rang d'arrière-points. || Au plur., des *arrière-points*.

ARRIÈRE-POINTEUSE. s. f. Arts et mét. Ouvrière qui fait l'arrière-point.

ARRIÈRE-POITRINE. s. f. Hist. nat. L'un des segments du tronc des insectes.

ARRIÈRE-RANG. s. m. Art milit. Dernier rang d'un escadron ou d'un bataillon carré, ou d'une troupe en ordre de bataille.

ARRIÉRER v. a. 1re conj. (rad. lat. *retrò*, en arrière). L'é antépénultième se change en è ouvert aux trois premières personnes du prés. de l'indic. et du subj. *J'arrière, tu arrières, il arrière. Que j'arrière*, etc. Retarder, différer. Arriérer un paiement. Le différer, ne pas le faire à son échéance.

— S'ARRIÉRER. v. pron. Demeurer en arrière. L'infanterie s'arriéra.

— Signifie plus ordinairement, Ne pas payer aux échéances convenues. Un locataire qui s'est arriéré. Ce fermier s'arrière toutes les années.

ARRIÈRE-SAISON. s. f. L'automne, et plus ordinairement la fin de l'automne, ou même le commencement de l'hiver. Les fruits de l'arrière-saison. L'arrière-saison a été très-belle cette année. Ces travaux doivent s'exécuter dans l'arrière-saison. J'ai passé l'arrière-saison à la campagne. Nous avons eu encore de beaux jours dans l'arrière-saison. Nous touchons à l'*arrière-saison*, et les plantes dont la structure a le plus de simplicité sont déjà passées. (J.-J. Rouss.)

— Au fig. Le commencement de la vieillesse. Il faut se ménager, se réserver quelque chose pour l'*arrière-saison*. (Acad.) Il faut vous préparer une *arrière-saison* tranquille, heureuse, indépendante. (Volt.) Amassons en été pour l'*arrière-saison*. (Col. d'Harlev.)

— Désigne, en parlant du blé et du vin, les derniers mois qui précèdent la récolte ou les vendanges. *Le blé se vend plus cher dans l'arrière-saison*, c'est-à-dire, dans les mois de juin et de juillet. *Ce vin ne se boit que dans l'arrière-saison*, c'est-à-dire, dans les mois de juillet et d'août. || Au plur., des *arrière-saisons*.

ARRIÈRE-SENS. s. m. Didact. Sens caché, arrière-pensée, intention secrète. Inusité.

ARRIÈRE-VASSAL. s. m. Jurispr. féod. Celui qui relevait d'un seigneur, vassal d'un autre seigneur. Il était arrière-vassal de tel prince. || Au plur., des *arrière-vassaux*.

ARRIÈRE-VASSELAGE. s. m. État, condition d'un arrière-vassal.

ARRIÈRE-VOUSSURE. s. f. Archit. Espèce de voûte pratiquée derrière une porte ou une fenêtre pour couronner l'embrasure, ou pour que la porte s'ouvre avec plus de facilité. || *Arrière-voussure Saint-Antoine*. Arrière voussure en plate-bande, à feuillure du linteau et en demi-cercle par derrière. || *Arrière-voussure de Montpellier*. Arrière-voussure en plein cintre à la feuillure, et en plate-bande par derrière. || *Arrière-voussure réglée et bombée*. Arrière-voussure de la première espèce, mais dont l'arc intérieur est beaucoup moindre que le demi-cercle. Il n'y a pas de nom particulier pour la seconde espèce : on peut l'appeler *arrière-voussure bombée en avant et réglée en arrière*, comme l'inverse de la précédente. || *Arrière-voussure de Marseille*. Arrière-voussure en plein cintre sur le devant, et seulement bombée en arrière. || Au plur., des *arrière-voussures*.

ARRIMAGE. s. m. Mar. Action d'arrimer ou le résultat de cette action. Arrangement, dans la cale, de la cargaison d'un navire. Chargement d'un bon arrimage, d'un difficile arrimage. Frais d'arrimage. Arrimage bien fait, mal fait. Payer les frais d'arrimage. Un vaisseau avec son *arrimage* est la représentation d'un phalanstère. (***.)

ARRIMÉ, ÉE. part. pass. du v. Arrimer.

ARRIMER. v. a. 1re conj. Mar. Distribuer, arranger convenablement et placer avec solidité, dans l'intérieur d'un bâtiment, les divers objets qui composent sa charge, sa cargaison. Arrimer un vaisseau. Arrimer le lest. Arrimer des futailles, des marchandises, une cargaison.

la cargaison d'un navire.

ARRIOLÉ, ÉE. part. pass. du v. Arrioler.

ARRIOLER (S'). v. pron. 1re conj. Mar. Il se dit de la mer, lorsqu'elle est agitée par un vent différent de celui qui régnait précédemment, et que ses lames anciennes cèdent à celles qui s'élèvent et finissent par disparaître.

ARRISÉ, ÉE. part. pass. du v. Arriser.

ARRISER. v. a. 1re conj. Mar. Prendre des ris, détendre la surface des voiles en les amenant un peu. Arriser les voiles. Arriser les vergues. On dit aussi, par abréviation, Riser. Ce mot est passablement estropié dans tous les dictionnaires où on le trouve écrit *ariser*, *arriser, arrisser*, etc., et défini de trente-six manières, *abaisser les vergues, diminuer les voiles de hauteur, arrêter des objets sur le pont*, etc. *Riser, arriser*, sont les dérivés de *ris*, T. de marine. Le premier signifie l'action de retrousser et d'attacher la voile pour en diminuer la surface en hauteur ; le second comprend cette action et celle d'abaisser plus ou moins la vergue, pour faciliter le risement en détendant la voile, et d'assujétir et d'orienter cette dernière, suivant les règles de l'art nautique. Quant à *ariser*, qui n'est que le même mot sous une autre forme, il est fautif à cause du manque d'analogie avec les autres verbes composés de la particule initiale *ar*. *Arrisser*, pour dire *amarrer, saisir sur le pont*, exprimerait en un seul mot toute une locution ; mais il est plus connu des lexicographes que des marins.

ARRIVAGE. s. m. Abord des navires, des marchandises dans un port. Se dit plutôt des bateaux de rivière que des bâtiments de mer.

— Signifie aussi, L'arrivée des marchandises par les voitures d'eau. L'arrivage des grains, des farines. Le lieu d'arrivage.

ARRIVANT, ANTE. adj. Qui arrive en quelque lieu. Omiss. des dictionn. Dans sa demeure enfin leur maître est *arrivant*. (Delille.)

— S'emploie comme subst. Le premier arrivant. La première arrivante. Cependant les gardes ne sont pas sévères envers les *arrivantes*, qui, connaissant les lieux, entrent tout droit et n'ont pas cet air étranger qui fait que l'on hésite en pénétrant dans un lieu inconnu. (De Frazière.) Mais cette manière de retenir captive la malheureuse *arrivante* pouvait lasser les gardes vigilantes. (Id.)

ARRIVÉ, ÉE. part. pass. du v. Arriver. S'emploie adjectiv. Un malheur *arrivé* est une rude leçon de prévoyance. (Volt.) Nos quatre amis, étant *arrivés* à Versailles de fort bonne heure, voulurent voir, avant le dîner, la ménagerie. (La Font.) Quand vous saurez toutes les aventures qui me sont *arrivées* en ce pays-ci, vous m'excuserez. (Le Sage.) Enfin elle lui dit : Télémaque, nous vous apprendrons ce qui est *arrivé* à votre père ; mais l'histoire en est longue. (Fén.) Parvenue au point où elle est de nos jours, sans doute l'humanité est *arrivée* bien haut, mais a-t-elle atteint sa borne infranchissable ? (Cousin.) Dès que Vespasien fut *arrivé* dans la Judée, il attira sur lui les yeux de tous les pays voisins. (La Harpe.)

— S'emploie impersonnellement, et dans ce cas il est toujours invariable. Il m'est *arrivé* de grands malheurs. (Volt.) Jamais il n'est *arrivé* à M. de Voltaire de défendre ses écrits attaqués de tout côté. (La Harpe.) Il en est *arrivé* de même au royaume de Jérusalem. (B. de St-P.)

Même il m'est *arrivé* quelquefois de manger
Le berger. (LA FONTAINE.)

Il était *arrivé* là-haut un changement
Qui présageait sans doute un grand événement.
(Id.)

ARRIVÉE. s. f. L'action d'arriver. Le temps où une personne arrive, où des marchandises arrivent en quelque endroit. Son arrivée m'a fait grand plaisir. Je me trouvai à son arrivée, à l'arrivée du courrier. L'arrivée des marchandises. Il s'est trouvé dans un grand embarras jusqu'à mon arrivée. Peu de temps après son *arrivée*, il y mourut des fièvres pestilentielles qui y règnent pendant six mois de l'année. (B. de St-P.) L'*arrivée* du médecin causa dans la maison un trouble impossible à peindre. (J.-J. Rouss.)

— *Jour d'arrivée, heure d'arrivée*. En parlant de la poste aux lettres ou des voitures publiques, se dit du jour, de l'heure où elles arrivent, par opposition au jour, à l'heure où elles partent, et que l'on appelle Jour de départ.

— Mar. Mouvement de rotation d'un bâtiment faisant du sillage produit par le gouvernail et la manœuvre des voiles.

— *Il n'est chère que d'arrivée*. On fait bien de l'accueil aux nouveaux venus, ou à ceux qu'on n'a pas vus depuis longtemps ; mais cette chaleur se refroidit bientôt.

ARRIVER. v. n. 1re conj. (rad. *rive*). Littéral. Approcher de la rive, être près de la rive, aborder. Arriver au port. Pendant la nuit, nous *arrivâmes* à la terre. (Raym.)

— Par extension, il signifie plus ordinairement, Parvenir d'un lieu à un autre. Enfin elle *arrive* à Brest. (Boss.) Elle n'*arrive* à l'église que dans un char. (La Bruy.) En *arrivant* à Paris, Rousseau s'est montré plusieurs fois dans un café, et il y avait foule pour le voir. (La Harpe.) En *arrivant* chez les Nat-

épouse pour se conformer aux mœurs des Indiens. (Chateaub.) Vulcain *arrive*, suant et couvert de poussière, dans l'assemblée des dieux. (Fén.) En ce calme trompeur *j'arrivai* dans la Grèce. (Rac.) Mithridate lui-même *arrive* dans le port. (Id.) Elle parut, en *arrivant* parmi nous, s'être rendue à sa patrie. (Mass.) La flotte *arrive* devant Damiette. (Fléch.) On *arrive* devant Gênes. (Volt.) Il *arrive* fraîchement de son ambassade. (La Bruy.) L'ouvrage de Hume, en *arrivant* en France, avait excité un concert d'enthousiasme. On croyait voir la manière de Voltaire, en partie reproduite, en partie surpassée. (Villem.)

— Fig. Parvenir, atteindre à une chose. Arriver à la fortune. Arriver à la pairie. Arriver au consulat. Arriver à la royauté. J'*arrive* pas à pas au terme désiré. (L. Rac.) Un enfant *arrive* à l'âge de puberté ; un homme *arrive* à la vieillesse ; un vieillard *arrive* à la mort. (Fén.) Je souhaitai que ma vie pût s'accourcir pour *arriver* tout à coup à une si estimable vieillesse. (Id.) Ils n'ont pu *arriver* à une parfaite vertu. (Pasc.) *Arriver* à la félicité. (Id.) Ceux-là demeurent exclus de l'épiscopat qui ne veulent pas y *arriver* par des travaux apostoliques. (Boss.) Il n'est pas donné à ses envieux d'*arriver* à de telles fautes par leurs chefs-d'œuvre. (La Bruy.) Colbert *arriva* au maniement des finances avec de la science et du génie. (Volt.) L'empire où sa vertu l'a fait seule *arriver*. (Corn.) En vain le chimiste se flatte d'*arriver* par l'analyse aux premiers éléments. (Condill.) Descartes a eu raison de penser que, pour *arriver* à des connaissances certaines, il fallait commencer par rejeter toutes celles que nous croyons avoir acquises. (Id.) Il est rare qu'on *arrive* tout à coup à l'évidence. (Id.) Jeunes seigneurs, c'est un grand mal pour l'homme d'*arriver* trop tôt au but de ses désirs. (Chateaub.) Une tombe ! c'est le terme où nous devons tous parvenir ; avant d'y *arriver*, semons du moins de quelques actes de bienfaisance la route qui nous y mène. (La Bouisse.)

— Avoir accès auprès de quelqu'un, parvenir à le voir pour lui parler. Depuis plus de deux mois que je suis à Madrid, je n'ai pu *arriver* jusqu'au secrétaire du ministre. (Le S.)

— Se dit également des marchandises qui abordent par eau ou qui viennent par terre, et, en général, de toute chose qui parvient à sa destination. Je crains que mon envoi ne vous arrive pas assez tôt. Une grande quantité de farine doit arriver ce matin dans la ville. Les marchandises qui arrivent chaque jour. Voici une lettre qui vous arrive de Londres. La nouvelle de la bataille arriva le lendemain à Paris.

— S'emploie aussi en parlant des accidents, des événements de la vie, et signifie Avoir lieu, survenir. La chose arriva comme vous l'aviez prévu. Un malheur n'arrive jamais seul. Pour juger de ce qui est arrivé, et même de ce qui *arrivera*, nous n'avons qu'à examiner ce qui *arrive*. (Buff.) Un peu après *arriva* le déluge de Deucalion dans la Thessalie. (Boss.) La nature des lois humaines est d'être soumises à tous les accidents qui *arrivent*. (Montorg.)

— Fig. La nuit arrive. Le moment fatal arrive. Il *arrive* ce jour si longtemps attendu. (L. Rac.) Cet instant *arriva*, la trompette donna le signal, et les coureurs partirent. (Barthél.) Il est rare que les choses *arrivent* selon les espoirs que nous nous formions. (La Rochef.)

— S'emploie absolument. L'ennui *arrive* pour subjuguer l'homme. (Alibert.) Pendant que sa voix se ranime en louant le roi, le prince de Conti *arrive* pénétré de douleur et de reconnaissance (Boss.) Il *arrive*, à peine ose-t-il lever les yeux. (Fén.) Le prince Eugène *arrive* à la hâte. (Volt.) Sire, Pompée *arrive* et vous êtes ici. (Corn.) Quoi ! vous êtes ici, quand Mithridate *arrive* ! (Rac.) J'ai trouvé, en *arrivant*, que la comtesse était sortie. (Mol.) La tortue *arriva* la première. (La Font.) Je fus frappé, en *arrivant*, de l'air de consternation que je vis régner dans l'assemblée. (Brill.-Sav.)

— *Arriver jusqu'à*, est quelquefois suivi d'un infinitif. Ils ont voulu comprendre les principes des choses et *arriver* jusqu'à connaître tout. (Pasc.) Il *arriva* jusqu'à donner en revenu, à l'une de ses filles, pour sa dot, ce qu'il désirait lui-même d'avoir en fonds pour toute fortune pendant sa vie. (Id.)

— Se dit également à propos d'un travail que l'on doit terminer à une époque précise. En travaillant jour et nuit, nous finirons par *arriver*. (Raym.) S'il faut ce travail pour samedi, je crains que nous n'*arrivions* pas. (Id.)

— Se présenter, venir en plus ou moins grande abondance, en parlant des expressions, des idées, etc. Les idées m'*arrivent* en si grande quantité, que je n'ai plus assez de mots pour les rendre. (J.-J. Rouss.) L'expression *arrive* si naturellement sous sa plume, que jamais elle ne sent la moindre recherche. (La Harpe.) Quand il parle, les mots lui *arrivent* difficilement pour rendre ses idées. (Raym.) Dans les derniers temps de la vie de Mirabeau, ses idées *arrivaient* lentement ou n'*arrivaient* pas. (Villem.)

— *Cela ne m'arrivera jamais, ne m'arrivera plus*. C'est une chose que je ne ferai jamais, que je ne ferai plus. || *Pareille chose peut arriver à tout le monde*. C'est une chose à laquelle tout le monde est exposé. || Dans un sens analogue et par forme de menace, *Que cela ne vous arrive plus*.

pas à cent francs.

— S'emploie souvent comme verbe impersonnel. Les magistrats craignirent qu'il n'*arrivât* de plus grands désordres. (Boss.) Il *arriva* des guerres civiles et des massacres effroyables. (Id.) Il *arriva* pour le plus important intérêt, entre deux grands rois, ce qui arrive tous les jours entre des particuliers pour des affaires légères. (Volt.) Nous l'avons vu mourir fort âgé et oublié, comme il *arrive* à tous ceux qui n'ont eu que de grands événements, sans avoir fait de grandes choses. (Volt.) Molière plaît autant à la lecture qu'à la représentation, ce qui n'est *arrivé* qu'à Racine et à lui. (La Harpe.) Chaque parti était subdivisé, comme il *arrive* dans les troubles. (Volt.) Il *arrive* à tout le monde de faillir. (Pasc.) Il lui *arrive* souvent de perdre contenance. (La Bruy.) La première chose qui *arrive* aux hommes, après avoir renoncé aux plaisirs, c'est de les condamner dans les autres. (Id.) Lorsqu'il lui *arrivait* de se laisser emporter à sa passion. (Mass.) Il *arrive* à la médecine comme à la philosophie d'atteindre à la perfection. (Volt.)

— *Il arrive que.* Il peut néanmoins *arriver* que ce discours ne sera pas entièrement inutile. (Pasc.) Il *arriva* à la fin que tous les sujets de l'empire se crurent Romains. (Id.) Il *arriva* dans ce temps-là que le jeune Cyrus se révolta contre son frère. (Id.) Il peut *arriver* que la gloire sera votre récompense. (Id.) S'il *arrive* que l'on plaise. (Id.) S'il *arrive* que vous condamniez cette action. (Volt.)

— Suivi d'un infinitif, il s'emploie dans le sens de Venir à bout de : Arriver à convaincre quelqu'un, venir à bout de convaincre quelqu'un.

— Fig. et prov. *Arriver à bon port.* Parvenir heureusement au lieu de sa destination. Après une traversée assez pénible, nous arrivâmes enfin à bon port. Si toutes ces marchandises arrivent à bon port.

— Fam. *Arriver à ses fins*, ou, dans un sens absolu, Arriver, obtenir le succès que l'on désirait. Il est arrivé difficilement à ses fins. Avec de la patience on arrive. Par ce moyen vous n'arriverez pas.

— Fam. *Arrive qui plante,* signifie, Il en arrivera ce qu'il pourra.

— Fam. *Il en arrivera ce qu'il pourra,* signifie, Peu m'importe le résultat.

— Mar. Se dit d'un vaisseau lorsqu'il vient à faire un mouvement horizontal de rotation qui rend plus grand l'angle d'incidence du vent sur les voiles orientées, et sans qu'on ait changé la situation de ses voiles. Arriver vent arrière. Arriver tout plat. Faire arriver un vaisseau. || Se diriger vers. Le capitaine donna l'ordre d'arriver sur le vaisseau ennemi. Ce fut en vain que nous essayâmes d'arriver sur le bâtiment qui fuyait devant nous.

ARROCHE. s. f. Bot. Genre de la famille des chénopodées, herbe ou sous-arbrisseau, ayant pour type l'arroche des jardins, vulgairement *belle-dame*, *bonne-dame* ou *follette.* Cette plante a des qualités analogues à celles de l'épinard. Ses feuilles donnent au bouillon une couleur dorée. Mettre de l'arroche dans une soupe aux herbes.

ARROGAMMENT. adv. (pr. *ar-ro-ga-man*). Avec arrogance. Parler arrogamment. Répondre arrogamment. Oser *arrogamment* se vanter à mes yeux. (Corn.) L'incrédulité produit tous les crimes, et même ceux qu'elle reproche *arrogamment* au christianisme. (Lamenn.)

ARROGANCE. s. f. (pr. *a-ro-gan-ce*; ét., V. ARROGER). Morgue jointe à des manières hautaines et impérieuses, et à des prétentions hardies. Sotte arrogance. Arrogance insupportable. Parler avec *arrogance.* (Buff.) Pressez-les, tordez-les, ils dégouttent l'orgueil, l'*arrogance,* la présomption. (La Bruy.) A quelques-uns, l'*arrogance* tient lieu de grandeur. (Id.) A ces paroles, toute l'*arrogance* de ce favori tomba comme un rocher qui se détache du sommet d'une montagne escarpée. (Fén.) Dépouillez devant eux l'*arrogance* d'auteur. (Boil.) Rien n'engourdit plus profondément les fonctions nerveuses et musculaires des riches que cette *arrogance* des richesses qui les dispense de tout effort d'instruction et de travail. (Virey.) Nous pourrions, sans *arrogance*, nous borner à un simple démenti. (M.-Brun.)

Assez et trop longtemps l'*arrogance* de Rome
A cru qu'être Romain c'était être plus qu'homme.
(CORNEILLE.)

Vous ne savez donc pas jusqu'où va l'*arrogance*
D'un bourgeois ennobli, fier de son opulence?
(DESTOUCHES.)

ARROGANT, ANTE. adj. Hautain, fier, superbe, impérieux. Une personne arrogante. Un homme arrogant. Mine arrogante. Ton arrogant. Paroles arrogantes. Un arrogant personnage. Venez, nations *arrogantes.* (Rouss.) De ce ton *arrogant* abaissez la hauteur. (Dup.) Je saurai bien humilier cet *arrogant* personnage. (Did.) Rien n'est plus insupportable qu'un gueux *arrogant*, et l'on doit prendre plaisir à le confondre. (Le Sage.) Le trône des Bourbons n'offrait de garantie qu'aux intérêts d'un petit nombre d'hommes *arrogants*, dont les prétentions sont opposées à nos droits. (Napol.) Ses manières, dit-on, sont très-simples et son caractère très-*arrogant*. (Mme de Staël.)

Pour éblouir les yeux, la fortune *arrogante*,
Affecta d'étaler une pompe insolente.
(BOILEAU.)

arrogant, un petit arrogant. C'est une arrogante. Pendant qu'on ne fait que rire de l'important, il n'a pas d'autre nom; dès qu'on s'en plaint, c'est l'*arrogant.* (La Bruy.) Je saurai, petite *arrogante*, vous forcer à baisser le ton. (Par.)

ARROGATIF, IVE. adj. Adoptif, adoptive. Inusité.

ARROGATION. s. f. (du lat. *arrogatio*; ad. *rogatio*, demande). Adoption. Inusité.

ARROGÉ, ÉE. part. pass. du v. Arroger.

ARROGER (S'). v. pron. 1re conj. (du lat. *rogare*, demander; *ad*, pour, demander pour soi). On met un *e* après le *g* devant *a*, *o*. *Nous arrogeons*, *arrogeant*, etc. Il ne s'emploie qu'avec le pronom personnel, régime indirect, et signifie, S'attribuer mal à propos quelque chose. S'arroger un pouvoir. S'arroger un titre. S'arroger une qualité. S'arroger un droit. Il nous laisse l'obscurité, les petitesses, les travers, et tout le faux de la vertu, et s'en *arroge* à lui-même l'héroïsme et la gloire. (Mass.) Le pouvoir que s'*arroge* nécessairement un premier tribunal. (Volt.) Les hommes érigent facilement en obligations pour les autres ce dont ils s'*arrogent* sans façon la dispense. (S. Dubay.) Mais si, comme artiste, j'ai usé de mon droit sur la forme de mon œuvre, ce n'est pas à dire que comme homme j'aie pu m'*arroger* celui d'altérer le fond des idées émises dans ce livre. (G. Sand.) Les nobles se sont *arrogé* tout l'honneur national; mais le peuple leur en détermine l'objet et leur en distribue la mesure. (B. de St-P.)

— Syn. comp. S'ARROGER, S'ATTRIBUER, S'APPROPRIER. V. S'APPROPRIER.

ARROI. s. m. Train, équipage. Se mettre en arroi. Il est vieux, et ne se dit plus que dans cette phrase familière, Être en mauvais *arroi*.

ARRONDI, IE. part. pass. du v. Arrondir. S'emploie au propre et au fig. Une boule bien arrondie. Autrefois les héros se hachaient avec des lames affilées; aujourd'hui ils s'assomment avec des globes *arrondis*. (Linguet.) L'âme végétale donne au cheval une croupe *arrondie*, une encolure fière, et des crins flottants. (B. de St-P.) Nous passons également à notre aise par une porte droite comme par une porte *arrondie*. (Piron.)

— Se dit quelquefois simplement de ce qui est rond. Des formes arrondies. Un objet de figure arrondie. Les feuilles de cette plante sont arrondies. Tige arrondie.

— Par extens. *Visage arrondi.* Un visage gras et plein. || Une période *arrondie.* (Acad.)

— Sculpt. Ces formes sont trop arrondies. Leurs plans ne sont pas assez ressentis.

— Bot. *Anthère arrondie*, globuleuse. *Feuille arrondie*, dont la circonférence est à peu près dans tous ses points également éloignée du centre.

ARRONDIES. s. f. pl. Arachn. Division du genre thomise, caractérisée par un abdomen déprimé et arrondi.

ARRONDIR. v. a. 2me conj. Rendre rond; donner à quelque chose une forme ronde ou sphérique ou cylindrique, circulaire. Arrondir une boule. Arrondir une meule. Arrondir un manteau. Arrondir une robe. Arrondir un bâton. Arrondir de la cire. Le tortueux concombre *arrondirait* ses flancs. (Delille.)

Comment, pour élever ce hardi bâtiment,
A-t-elle (l'hirondelle), en le broyant, *arrondi* [son ciment?
(L. RACINE.)

— Fig. et fam. Arrondir son champ. Arrondir sa terre. Arrondir son pré, etc. Y faire les augmentations nécessaires pour que ce champ, cette terre, ce pré, forme un tout régulier, complet. On dit quelquefois dans un sens analogue, Arrondir sa fortune, l'augmenter, la rendre considérable, de médiocre qu'elle était.

— Fig. Arrondir une période. Arrondir ses phrases, leur donner du nombre, de l'harmonie. A force d'*arrondir* ses phrases, on les rend harmonieuses. (Grimm.)

— Sculpt. Prononcer les contours avec force, grâce, etc.

— Manége. Arrondir un cheval, pour dire, le dresser à manier en rond, au trot ou au galop, sans qu'il se traverse et se jette de côté, en lui faisant porter les épaules et les hanches uniment et rondement.

— Horl. Mettre en rond les extrémités des dents d'une roue ou d'un pignon; mais ce mot signifie plus particulièrement, leur donner la courbure qu'elles doivent avoir. Une roue est bien arrondie, lorsque les dents, ayant la courbure convenable, se ressemblent toutes parfaitement, et que leurs pointes sont précisément dans leurs axes.

— Chapell. Arrondir, c'est couper avec des ciseaux l'arête du bord d'un chapeau, après y avoir tracé avec de la craie un cercle, au moyen d'une ficelle qu'on tourne autour du nœud du chapeau.

— Mar. Arrondir un cap, une île, etc. Naviguer autour d'un cap, d'une île, etc., à petite distance. Le doubler en décrivant une courbe.

— Peint. Faire sentir la rondeur des objets, leur saillie et leurs tournants, par l'intelligence du clair-obscur. || Signifie aussi Fondre les extrémités avec le fond, ou distribuer les parties saillantes des lumières et des ombres qui leur donnent du relief, et font fuir les autres.

ronde. Un ballon se gonfle et s'arrondit.

— Être arrondi. Sous ses doigts délicats la cire s'*arrondit*. (Del.)

— Fig. Ses bras s'*arrondissaient* gracieusement comme les anses d'un vase antique. (Dup.)

— Fig. S'agrandir. Il a acheté ce petit champ pour s'arrondir. Ce propriétaire s'est bien arrondi. Il avait une fortune médiocre, mais il est parvenu à s'arrondir.

— *Sa taille s'arrondit,* se dit d'une jeune femme devenue enceinte.

ARRONDISSAGE. s. m. (rad. *rond*). Techn. Action d'arrondir.

ARRONDISSEMENT. s. m. (formé du v. *arrondir*; rad. *rond*). Action d'arrondir; résultat de cette action. Au propre. L'arrondissement d'un globe. En faisant courber les portes pour les assujétir aux *arrondissements* qu'il leur plaît de donner à nos chambres, ils les font coûter beaucoup plus que si elles étaient droites. (Piron.) || Au fig. L'arrondissement d'une période.

— Portion de territoire soumise à quelque autorité civile, militaire ou ecclésiastique. La France est divisée en départements, subdivisés eux-mêmes en arrondissements ou sous-préfectures. Arrondissement communal. Arrondissement de justice de paix. Arrondissement maritime. Paris est divisé en douze arrondissements ou mairies.

ARRONDISSEUR. s. m. (rad. *rond*). Techn. Outil servant à arrondir les dents des peignes.

ARROSAGE. s. m. (rad. *arroser*). Action de conduire l'eau d'une rivière ou d'un ruisseau sur des terres trop sèches. Il faudra donner une pente légère à ces terrains pour faciliter l'arrosage. || Dans les moulins où se fabrique la poudre à canon, l'arrosage se dit de l'eau qu'on met de temps en temps dans les mortiers pour lier le salpêtre, le soufre et le charbon. Les eaux peuvent n'être pas pures et néanmoins servir utilement à l'*arrosage*. (Chapt.) L'*arrosage* à la main suffit dans les pays froids, où le soleil a bien moins de force; l'*arrosage* des puits à roue y serait trop abondant. (Rosset.)

ARROSÉ, ÉE. part. pass. du v. Arroser. Un jardin délicieux, *arrosé* d'un nombre infini de canaux. (Fén.) Les terres qui étaient dans les lieux élevés manquèrent absolument, tandis que celles qui purent être *arrosées* furent très-fertiles. (Montesq.) La terre est *arrosée* de fleuves tant extérieurs qu'intérieurs qui transpirent à travers sa surface. (B. de St-P.) L'île est *arrosée* de plus de soixante ruisseaux. (Id.)

J'aime à voir sur le sein de la terre *arrosée*,
L'herbe où tremblent encor les gouttes de ro- [sée.
(DELILLE.)

— Fig. Mentor tenait Télémaque serré dans ses bras, et se sentait *arrosé* de ses larmes. (Fén.) Quels lauriers me plairont de son sang *arrosés*? (Rac.)

Du sang de tes premiers soutiens
Cette colline est *arrosée*. (C. DELAVIGNE.)

— Fam. *Vous voilà joliment arrosé,* bien mouillé.

— T. de jeu. Se disait, au lansquenet, d'un coupeur dont la carte était prise, et qui était obligé de payer le fonds du jeu à chaque ponte qui avait une carte devant lui.

ARROSEMENT. s. m. (rad. *arroser*). Action d'arroser. L'arrosement des légumes, des plantes, des fleurs. L'arrosement d'une rue, d'une promenade.

— T. de jeu. Mise au jeu pour poursuivre une chance; certaine rétribution qu'un joueur doit en certain cas. Il a fallu dix francs pour l'arrosement.

ARROSER. v. a. 1re conj. (du lat. *ros, roris*, rosée, et par suite, de *rorare*, arroser). Humecter, mouiller quelque chose en versant de l'eau dessus, ou quelque autre liquide. Arroser des fleurs, des plantes, des légumes. Arroser un jardin, une rue, une promenade publique. Arroser des toiles sur le pré pour les faire blanchir. Il me donna une occupation assez douce, celle d'*arroser* son jardin. (Regnard.) Le cours des rivières qui *arrosent* la surface de la terre. (Boss.)

Dans ces pays, par toi rendus si renommés,
Où l'Orne épand ses eaux, et que la Sarthe [*arrose*.
(BOIL.)

Les peuples nés aux bords que la Vistule *ar*- [*rose*.
(RAC.)

— Faire circuler de l'eau dans des terres, par des canaux ou des rigoles, afin de les fertiliser. Le ruisseau voisin me fournit de l'eau pour *arroser* la prairie. (Acad.) Par extens. Cette rivière *arrose* une campagne, un grand pays, etc. Elle y passe, elle y coule. (Id.)

— Fig. Du sang humain il *arrosa* l'autel. (Rouch.) Télémaque lui-même *arrosa* de liqueur parfumée ses cendres encore fumantes. (Fén.) Il embrassa Philoclès, qu'il *arrosa* de ses larmes sans pouvoir parler. (Fén.) En disant ces paroles, Télémaque *arrosait* son lit de ses larmes. (Id.) Une terre qu'il avait *arrosée* du sang de son fils. (Id.) Vous dirai-je qu'il châtia son corps pour le réduire en servitude, et qu'il *arrosa* souvent de son sang la pourpre royale. (Fléch.) Ces lauriers qu'on cueille avec peine, et qu'on *arrose* souvent de son sang. (Id.) Gardez religieusement ce dépôt sacré, *arrosez*-le des larmes de votre pénitence. (Id.) Achevez d'*arroser* ces chères cendres du

de ceux qui évangélisaient les biens véritables, et les *arrosaient* de leurs larmes. (Id.) Et le plus beau triomphe est *arrosé* de pleurs. (Corn.) Les vastes forêts se changèrent en des campagnes riantes, qu'il fallut *arroser* de la sueur des hommes. (J.-J. Rouss.) Chaque matin ils *arrosaient* l'arbre de l'attente si lent à fleurir. (L. Gozlan.)

L'honnête homme jamais ne peut trouver de [charmes
A des nœuds qu'une femme *arrose* de ses lar- [mes.
(FENOUILLEZ.)

Et cependant, du sang de la chair immolée
Les prêtres *arrosaient* l'autel et l'assemblée.
(RACINE.)

— *Arroser son pain de ses larmes*, vivre dans la misère ou dans la douleur. Le pain que nous mangions était souvent *arrosé* de nos larmes. (Fén.) || On dit aussi, *Arroser la terre de ses sueurs*. Vivre péniblement du travail de la terre. L'agriculteur *arrosait* la terre de ses sueurs, et les fruits étaient pour autrui. (Chapt.)

— Fig. Il *arrosa* le tout d'une bouteille de vin et d'une carafe d'eau, après quoi il se reposa. (Brill.-Savar.) Le plasma, boisson miellée, *arrose* sa gorge desséchée. (M.-Brun.)

— *Arroser de la viande qui rôtit.* Répandre sur de la viande le suc que le feu en a fait sortir, ou du beurre, ou du lard fondu.

— Fig. et fam. *Arroser des créanciers.* Distribuer à ses créanciers quelques sommes qui les apaisent. || On dit de même, en parlant de petites libéralités qu'il faut distribuer. Ayez soin d'arroser ces gens-là.

— Se dit aussi, en parlant d'un supplément que des actionnaires ou des intéressés dans une entreprise sont obligés d'ajouter à leur mise de fonds, pour subvenir à des dépenses imprévues. Il nous en a coûté autant pour arroser, que pour la première mise.

— S'emploie absolument. Lorsque la terre est dépourvue d'humidité à une certaine profondeur, et que les feuilles des végétaux languissent et commencent à se flétrir, on reconnaît que c'est le moment d'*arroser*. (Chaptal.) Pendant que saint Bernard plante et *arrose*, Dieu donne l'accroissement. (Fén.)

— S'ARROSER. v. pron. Être arrosé.

ARROSOIR. s. m. (rad. *arroser*). Vase fait pour arroser. Instrument de jardinage. Vase de fer blanc, de cuivre ou de terre, disposé de façon qu'il verse et distribue de l'eau au moyen d'un long bec évasé. On appelle *arrosoir à pomme*, celui dont l'eau sort en forme de gerbe, par une tête ou pomme percée de plusieurs trous; arrosoir à goulot, celui dont l'eau sort par un goulot, et ne forme qu'un seul jet.

— En physique, on appelle *arrosoir magique* ou *de commandement*, un instrument composé de deux entonnoirs, l'un extérieur, l'autre intérieur, qui laissent entre eux un espace vide que l'on remplit d'eau. Par sa construction, l'entonnoir paraît vide; mais on en fait couler l'eau à volonté, en débouchant l'orifice supérieur. Cet instrument sert à faire connaître la pesanteur de l'air.

— Test. Genre de testacés de la classe des univalves.

— Moll. Genre de mollusques acéphales, coquilles tubuleuses, cylindracées, clariformes, dont l'extrémité antérieure ressemble à la corolle d'une fleur. Les arrosoirs vivent enfoncés perpendiculairement dans le sable.

ARROSTIE. s. f. Bot. Synon. du genre gypsophile, de la famille des caryophyllées.

ARROW-ROOT. s. m. (pr. *aró-roûte*). Nom anglais d'une fécule extraite de la racine du *maranta indica*, plante des Indes orientales, cultivée maintenant à la Jamaïque. Il paraît que les racines ou plutôt les tiges souterraines de plusieurs amomées fournissent aussi de l'arrow-root. Cette fécule est blanche, on l'emploie comme médicament, surtout dans certains cas d'irritation du canal intestinal.

— Il est fâcheux qu'on introduise de pareils mots dans notre langue. Cette expression anglaise ne signifie pas plus *fécule* que *pied-d'alouette* ne signifie *farine*. Il serait cent fois préférable d'employer le nom scientifique de cette plante, *maranta*, ou la traduction de l'expression anglaise, *flèche-racine*, mais cela ne sentirait pas assez l'étranger!

ARROWSMITHIE. s. f. (pr. *a-ros-mi-ti*). Bot. Genre de composées, plante indigène du Cap.

ARROZIE. s. f. Bot. Genre de la famille des graminées, et ayant pour type l'arrozie micanthe, plante touffue à épillets uniformes, originaire du Brésil, où elle est connue sous le nom de *riz sauvage*.

ARRUDÉE. s. f. Bot. Genre de la famille des guttifères, arbrisseau à feuilles très-entières et à fleurs solitaires, terminales, croissant dans les forêts vierges du Brésil méridional.

ARRUGIE. s. f. T. de mines. Canal pour faire écouler les eaux.

ARS. s. m. pl. (pr. *ar*; du lat. *artus*, membres). Art vétér. Vieux mot qui se disait autrefois de la partie de devant d'un cheval ou d'un cerf, et qui se dit encore en termes d'art vétérinaire, de l'intervalle qui sépare la poitrine de l'articulation de l'épaule avec le bras. On dit qu'un cheval est frayé aux ars, lorsqu'il y a inflammation et écorchure à la partie interne et supérieure de l'avant-bras. Ars se dit aussi

cheval, aux membres de derrière, et au plat des cuisses. Saigner un cheval aux quatre ars, c'est le saigner des quatre membres.

ARS, E. part. pass. du v. Ardre. Vieux.

ARSACE. Hist. anc. Bactrien de naissance, issu des anciens rois de Perse, fut proclamé roi de la Parthie, l'an 56 de l'ère des Séleucides, 256 ans avant J.-C., 498 de la fondation de Rome; régna 19 ans avec gloire et fut le fondateur de la dynastie des Arsacides.

ARSACIDE. Hist. anc. Descendant d'Arsace. || ARSACIDES. s. m. pl. Nom d'une dynastie puissante dont Arsace fut le fondateur, et qui pendant près de 500 ans disputa aux Romains l'empire de l'Asie. La dynastie des Arsacides s'éteignit l'an 226 de l'ère chrétienne, sous le trente et unième Arsacide.

ARSCHIN. s. m. Metrol. Mesure chinoise d'aunage, de deux pieds onze lignes. || L'arschin russe vaut 26 à 27 pouces.

ARSCHOT. Nom d'une famille très-ancienne des Pays-Bas, qui tire son nom d'une petite

ville du Brabant méridional. Le duché d'Arschot fut créé par Charles-Quint, en faveur de Philippe, comte de Guines et de Croy.

ARSENAL. s. m. (rad. celt. *sanal*, grenier, remise, magasin). Magasin public ou lieu destiné à la fabrique et à la garde des armes nécessaires pour attaquer ou pour se défendre. Il y a aussi des arsenaux pour les fournitures navales et les équipages de mer. L'arsenal de Paris. L'arsenal de Venise. Arsenal formidable. Arsenal maritime. Les ateliers d'un arsenal. On y voit un *arsenal* capable de fournir à l'armement d'un grand nombre de vaisseaux. (Barth.)

— Mar. On appelle *arsenal* un établissement maritime de guerre où des vaisseaux, frégates et autres bâtiments de l'État sont construits, armés, entretenus, mis à l'abri des insultes de l'ennemi et des mauvais temps.

— S'emploie quelquefois au figuré. Ce livre est un *arsenal* qui fournit des armes à tous les partis. (Acad.)

— En France, il existe des arsenaux de trois sortes : d'*artillerie*, de *génie* et *maritime*.

ARSÈNE (Saint). Diacre de l'Eglise romaine, précepteur des fils de l'empereur Théodose ; mourut presque centenaire, en 449. Sa fête est indiquée au 19 juillet. || Patriarche de Constantinople, en 1255 ; mort exilé dans l'île de Proconèse en 1264.

ARSÉNIATE. s. m. Min. Genre composé de différents sels résultant de la combinaison de l'acide arsénique avec les bases. Les arséniates se divisent en deux sortes : avec excès d'acide, et on les appelle *sur-arséniates*, avec excès de base, ou *sous-arséniates*. Les sur-arséniates contiennent deux fois autant d'acide que les autres, à quantité égale de base ; les sous-arséniates contiennent une fois et demie autant d'acide à quantité égale de base. Arséniate d'ammoniaque. Arséniate acide. Arséniate neutre de potasse, de soude. Produire de l'arséniate. Obtenir de l'arséniate.

— Les arséniates, souvent employés dans les arts, causent quelquefois de graves accidents, parce qu'ils sont tous des poisons très-actifs, et qu'on ne prend pas assez de précautions pour en faire usage ; ils se décomposent par le charbon à une haute température, parce que le charbon s'empare de l'oxygène de l'acide arsénique, et laisse ainsi l'arsenic à nu sous la forme métallique.

ARSENIC. s. m. (pr. *ar-ce-nik* ; ét. gr., ἄρσην, mâle ou homme ; et νικάω, je tue ; métal ainsi appelé parce que c'est un des poisons les plus actifs). Minér. Métal d'un gris d'acier, très-éclatant lorsque la cassure en est récente, très-facilement pulvérisable, se sublimant à 180° sans se fondre ; d'une texture grenue, lamelleuse, absorbant rapidement l'oxygène lorsqu'on le chauffe au contact de l'air, et répandant une odeur alliacée tout à fait caractéristique.

— L'arsenic est dans presque toutes les méthodes minéralogiques la base d'un genre composé de quatre espèces, dont l'une est l'arsenic natif, et les autres résultent de sa combinaison avec l'oxygène ou avec le soufre. 1° L'*arsenic natif* se rencontre dans la nature en masses aciculaires, fibreuses, grenues, et tuberculeuses-testacées. Il affecte en cristallisant le système rhomboédrique, il a pour gangue du quartz, du carbonate de chaux, du sulfate de baryte. On le trouve principalement en Saxe, en Bohême, dans la Souabe, et les Vosges en France. 2° L'*arsenic oxydé* ou *arsenic blanc* se compose d'environ 75 parties d'arsenic sur 25 d'oxygène. Il est blanc, soluble dans l'eau, se volatilisant par l'action du feu. C'est l'acide arsénieux des chimistes. 3° L'*arsenic sulfuré jaune* ou *orpiment*. Substance peu dure, aisément divisible en feuilles minces, flexibles, mais non élastique. Se trouve au milieu des marnes et argiles des terrains secondaires en petite quantité ; il a ordinairement trois parties d'arsenic et deux parties de soufre. 4° L'*arsenic sulfuré rouge* ou *réalgar*. Substance d'un rouge orangé, acquérant par le poli assez d'éclat, et ne différant guère de l'orpiment que par la couleur. Le réalgar se trouve dans les filons ou au milieu des roches des terrains primordiaux, et assez souvent dans les terrains volcaniques.

— La plupart des chimistes ont classé l'arsenic au rang des métaux, il a néanmoins tant devrait plutôt le ranger parmi les métalloïdes.

— L'arsenic s'allie presque à tous les métaux, les rend cassants, plus fusibles, et ne peut plus être séparé de ces combinaisons par un simple grillage.

— Médec. L'arsenic est rangé dans la classe des excitants et des toniques. Il a été donné à l'intérieur par une foule de médecins dans le traitement du cancer, mais on y a renoncé. On lui reconnaît une vertu fébrifuge des plus énergiques, s'étendant, comme celle du quinquina, à toutes les affections périodiques ; on prétend aussi qu'il est efficace contre les affections nerveuses. Il exerce une merveilleuse influence contre les maladies chroniques et rebelles de la peau, contre les hydropisies passives et les leucophlegmasies, contre la syphilis constitutionnelle, les rhumatismes chroniques et la goutte.

— Toxic. L'arsenic est l'une des substances les plus vénéneuses que la nature ait produites, mais ce qui doit paraître extraordinaire, c'est qu'à l'état de pureté métallique ou d'alliage avec d'autres métaux, il est inoffensif pour l'homme.

— L'arsenic métallique qu'on livre au commerce porte le nom de *cobalt* ou de *pierre à mouches*. V. PIERRE A MOUCHES.

ARSENICAL, ALE. adj. Chim. Qui a rapport à l'arsenic. Odeur arsenicale. Vapeurs arsenicales. || Plur., *arsenicaux*.

— Qui contient de l'arsenic. Argent arsenical. Poison arsenical. Pâte arsenicale. Sels arsenicaux. Esprits arsénicaux. Les préparations *arsenicales* sont, de toutes les substances vénéneuses du règne minéral, les plus meurtrières. (Lep. de la Cl.)

ARSÉNICITE. s. f. Minér. Chaux arséniatée. Substance blanche ou accidentellement rosée par son mélange avec l'arséniate de cobalt, en aiguilles ou petits mamelons fibreux, translucide, vitreuse, présentant un éclat perlé sur ses faces de clivage.

ARSÉNICO-FERRIFÈRE. adj. des 2 g. Chim. Qui accidentellement contient à la fois de l'arsenic et du fer. Bismuth natif arsénico-ferrifère.

ARSÉNICO-SULFURIDES. s. m. pl. Chim. Nom donné aux combinaisons naturelles de soufre et d'arsenic. V. SULFARSÉNIURES.

ARSÉNICOXYDES. s. m. pl. Minér. Genre de minéraux comprenant les combinaisons de l'arsenic avec l'oxygène.

ARSÉNIDES. s. f. pl. Minér. Famille de minéraux comprenant l'arsenic seul ou à l'état de combinaison. || Famille de corps simples ayant l'arsenic pour type.

ARSÉNIÉ, ÉE. adj. Chim. Qui contient de l'arsenic. Cuivre gris arsénié. Gaz hydrogène arsénié.

ARSÉNIEUX. adj. m. Chim. Nom donné à un acide qui est le second degré d'oxydation de l'arsenic. Acide arsénieux. Nom donné à certains genres de combinaisons sous le rapport de la composition qui correspondent à cet acide. Sulfide arsénieux. Chloride arsénieux. Bromide arsénieux. Iodide arsénieux. Fluoride arsénieux.

ARSÉNIFÈRE. adj. des 2 g. Chim. Qui contient accidentellement de l'arsenic. Plomb phosphaté arsénifère.

ARSÉNIQUE. adj. Chim. Nom donné à un acide qui est le troisième degré d'oxydation de l'arsenic. Acide arsénique. Sulfide arsénique. Ether arsénique.

— Nom donné à certains genres de combinaisons qui correspondent à cet acide, sous le rapport de la composition.

ARSÉNIQUÉ, ÉE. adj. Chim. Synonyme de Arsénié.

ARSÉNITE. s. m. Chim. Nom générique des sels composés d'oxyde d'arsenic et d'une base. Arsénite de potasse, de soude, d'ammoniaque. Tous les arsénites sont le produit de l'art.

ARSÉNIURE. s. f. Minér. Genre minéralogique, composé d'espèces qui résultent de l'union des métaux avec l'arsenic, ce dernier élément jouant, dans ces combinaisons, le rôle de principe électro-négatif.

ARSÉNIURÉ. adj. m. Chim. Se dit d'un métal qui est allié avec de l'arsenic.

ARSÉNIZITE. s. f. Chim. Arséniate de chaux naturel.

ARS-EN-RÉ. Géogr. Bourg de France, chef-lieu de canton, arrond., et à 28 kilcm. O-N. de la Rochelle, sur la côte orient. de l'île de Ré ; port de cabotage ; 4,000 hab.

ARSÈS. s. m. Ornith. Genre de gobe-mouches, du Sénégal, ayant pour type l'arsès à lunettes. La plupart des auteurs en font un sous-genre du genre monarche.

ARSIN. s. m. (du lat. *ardere*, brûler ; part. *arsus*, brûlé ; d'où, en vieux français, *ardre* et *ars*). Anc. jurispr. Se disait d'une exécution de justice qui consistait à mettre le feu à la maison de celui qui avait commis quelque crime dans une ville.

— adj. m. Se dit du bois sur pied qui a été maltraité par le feu. Bois arsin. Arbres arsins.

ARSINOÉ. s. f. Entom. Genre de coléoptères pentamères, du cap de Bonne-Espérance.

ARSIS. s. f. (pr. *ar-ciss* ; du gr. élé- clamation, de l'art d'élever la voix, par opposition à *thesis*, qui signifiait l'abaissement de la voix. De la prononciation accentuée, qui est une espèce de déclamation musicale, ces deux mots passèrent à la musique, où ils exprimèrent l'art de passer du grave à l'aigu, *arsis*, et de descendre de l'aigu au grave, *thesis*.

— ARSIS. s. f. Bot. Synonyme du genre Microcos, de la famille des tiliacées.

ARSURE. s. f. (pr. *ar-çu-re* ; de *ardere*, brûler, dessécher ; part. pass. *arsus*). Agric. Maladie produite par la sécheresse dans les champs de pastel.

ART. s. m. (du lat. *ars, artis*, qui est une contraction du gr. ἀρετή, vertu, industrie, force, adresse). Ensemble et disposition des moyens et des principes pratiques par lesquels l'homme fait un ouvrage, exécute un objet, exprime ses sentiments, sa pensée, par voie d'imitation ou de sympathie. On fait une œuvre d'art toutes les fois que l'on revêt une pensée d'une des formes du sentiment, et que l'on en fait par suite un signe propre à provoquer l'imitation. Il est impossible en effet, même avec le plus superficiel examen des produits des arts, de ne pas mesurer l'habileté de l'artiste à l'émotion que son œuvre fait naître en nous ; cette émotion, qui n'a de valeur morale qu'en raison du motif qui la fait naître et de l'objet auquel elle s'adresse, n'est autre qu'une sympathie organique dont la science médicale a eu mille fois l'occasion de constater la force, et à laquelle correspond une faculté d'imitation dont l'homme est doué, et en vertu de laquelle il répète en lui tous les phénomènes internes qui ont provoqué dans un autre l'expression qui est mise sous ses yeux. D'où il résulte que l'art s'adresse à la fois à l'intelligence et aux sens : à l'intelligence, par la pensée cachée dans l'œuvre de l'artiste ; aux sens, par la forme matérielle dont cette pensée est revêtue ; d'où il résulte encore que l'on ne fait pas de *l'art pour l'art*, parce que, si les premiers artistes ont formulé une symbolique et des procédés techniques, il n'en est pas moins constant que l'art existait avant les règles, puisque celles-ci ont été le fruit et non le principe des œuvres artistiques. D'où il résulte enfin que l'art est susceptible de progrès et de diverses révolutions, progrès et révolutions liés à ceux de l'esprit humain lui-même ; car si l'esprit se perfectionne, la forme subit le même perfectionnement ; mais si l'esprit s'en va, la symbolique est bientôt mise en oubli, et la forme, manquant de soutien, s'abâtardit et se meurt. Telle est l'histoire de l'art. Nous avons cru devoir faire ici ces quelques réflexions philosophiques, pour combler autant que cela nous est possible le vide que laissent tous les dictionnaires, qui ne donnent qu'une définition incomplète et fausse de l'art, et aussi parce que dans les ouvrages didactiques qui se sont emparés de cette question, le mot *art* est un de ceux dont le sens est aujourd'hui le moins assuré.

— Principes, préceptes, règles de l'art. Histoire de l'art. Unité de l'art. Puissance, progrès, décadence de l'art. Œuvre d'art. Les secrets, le sublime de l'art. Réduire quelque chose en art. Faire un chef-d'œuvre de l'art. Nous attribuons trop à l'*art* ; ni nos biens, ni nos maux essentiels n'ont reçu leur être de lui. Comme il ne nous a pas donné la santé, la beauté, les grâces, la vigueur d'esprit et de corps, il ne peut non plus nous soustraire aux maladies, aux guerres, au vice, à la mort. (Vauven.) L'*art* a ses commencements, ses progrès, sa décadence. (Barth.)

— Se particularise pour ainsi dire en plusieurs sortes d'*arts*, selon les diverses professions auxquelles on l'applique. L'art de la poésie. L'art de la peinture. L'art de parler. L'art d'écrire. L'art des vers. L'art de la guerre. L'art de la navigation. L'art de plaire. L'art de gouverner. L'art de s'enrichir. Art noble. Art libéral. Art ingénieux. Art magique. Art trompeur. L'art de guérir. L'art du serrurier. L'art du potier. L'art du tourneur. Il est expert, il est habile dans son art. Consulter un homme de l'art, les gens de l'art. Il faut croire chacun en son art. Exceller dans son art, dans un art. Les premiers *arts* que les hommes apprirent d'abord, et apparemment de leur Créateur, sont l'agriculture, l'*art* pastoral, celui de se vêtir, et peut-être celui de se loger. (Boss.) Ils furent maîtres d'abord dans un *art* qu'ils ne connaissaient pas. (Id.) L'*art* militaire avait parmi eux la préférence qu'il méritait, comme celui à l'abri duquel tous les autres peuvent s'exercer en repos. (Id.) Quand on excelle dans son *art*, et qu'on lui donne toute la perfection dont il est capable, l'on en sort en quelque manière. (La Bruy.) Jamais l'*art* militaire, c'est-à-dire l'*art* funeste d'apprendre aux hommes à s'exterminer les uns les autres, n'avait été poussé si loin. (Mass.) Homère a créé son *art* et l'a laissé imparfait. (Volt.) Le mal bravait toutes les ressources de l'*art*, et la plupart des malades mouraient le troisième jour. (Sim.-Sism.) Or, comme l'*art* de mouvoir de grandes masses a ses lois dans les facultés du corps, et dans les leviers dont nos bras ont appris à se servir, l'*art* de penser a les siennes dans les facultés de l'âme, et dans les leviers dont notre esprit a également appris à se servir. (Cond.) On a cherché les lois de l'*art* de penser où elles n'étaient pas. (Id.) O Neptune ! que nous présagez-vous ? Si mon *art* n'est pas trompeur, jamais plus horrible tempête n'aura bouleversé les flots. (Chateaub.) L'*art* de voyager est encore dans son enfance. (M.-Brun.) L'*art* d'écrire et l'*art* de penser sont inséparables. (Font.) naisse mieux que nous cet *art*-là. (J.-J. Rouss.) L'*art* pastoral, père du repos et des passions oiseuses, est celui qui se suffit le plus à lui-même. (Id.) L'*art* de représenter les objets est fort différent de celui de les faire connaître. (Id.) Le musicien qui veut rendre du bruit par du bruit se trompe ; il ne connaît ni le faible, ni le fort de son *art* ; il en juge sans goût, sans lumières. (Id.) J'ai préféré l'*art* de penser à l'*art* de bien dire. (Pithou.)

— On divise les arts en *mécaniques* et *libéraux*. Les *arts mécaniques* sont ceux qui exigent surtout le travail de la main ou l'emploi des machines ; les arts libéraux sont ceux qui exigent surtout l'action de l'intelligence. Quelques-uns ont admis des arts intermédiaires, qu'ils ont appelés *arts scientifiques*. Les besoins physiques ont produit l'industrie, et les *arts mécaniques* ont eu l'industrie pour mère. Les besoins de l'esprit, associés aux besoins physiques, ont mis l'homme sur la voie des études et des *arts scientifiques*. Les besoins du sentiment, du cœur, de l'âme, tout ce qu'il y a de vif, d'ardent, de généreux et d'exquis en nous-mêmes, s'est réuni pour donner naissance aux arts proclamés *beaux* entre tous. On les appelait *divins* autrefois, parce qu'ils servaient à représenter aux yeux des peuples les dieux les plus vénérés ou les plus à craindre, et consacraient la divinisation de l'héroïsme et de la beauté corporelle. Plus tard on les appela libéraux, parce que les seuls hommes libres semblaient faits pour les exercer, et que de toutes parts on attirait les artistes par des immunités considérables et d'éclatants priviléges. Aujourd'hui, dans la société chrétienne où le paganisme n'a plus d'autels, où il n'y a plus d'esclavage, les arts divins, les arts libéraux ont pris le nom de *beaux-arts*, car ils ont tout ce qu'il faut pour éblouir et pour charmer.

— Dans la dénomination de *beaux-arts* ; on ne renferme guère maintenant que l'architecture, la sculpture, la peinture et la musique.

— Les encyclopédistes du XVIII° siècle portaient à six le nombre des beaux-arts, dont ils faisaient six espèces de langage ou six manières de manifester la pensée. Ils comptaient trois beaux-arts dont les productions sont *transitoires et instantanées*. 1° La pantomime ou langage d'action ; 2° La parole, langage des sons articulés. 3° La musique, langage des sons modulés. Ils en comptaient trois autres dont les productions ont de la fixité et de la durée. 1° La sculpture, langage par l'imitation des formes des objets palpables. 2° L'architecture, langage par les dispositions significatives des bâtiments. 3° La peinture, langage par le moyen des couleurs étendues sur une surface plane. Les *beaux-arts* ne sont que des imitations ou plutôt des copies, puisque leurs plus brillants efforts se borneront toujours à la reproduction de l'homme intérieur. (Kératry.)

— Celui qui exerce les beaux-arts s'appelle *artiste* ; celui qui se livre aux arts mécaniques est *artisan*.

— *Arts*, au pluriel, sans épithète, se dit des arts tant libéraux que mécaniques. L'invention des arts. Les arts étaient encore grossiers, étaient encore dans l'enfance. Le perfectionnement des arts. Un peuple qui cultive les arts. Les arts utiles à l'homme. Cette matière s'emploie souvent dans les arts. L'école des arts et métiers. Dictionnaire des arts et métiers. Les lettres, les sciences et les arts. Aimer les arts. Encourager les arts. Tous les *arts* fleurirent de son temps. (Boss.) Les Romains ignoraient les *arts* de la Grèce. Avec le genre humain, Noé conserva les *arts*, tant ceux qui servaient de fondement à la vie humaine, et que les hommes savaient dans leur origine, que ceux qu'ils avaient inventés depuis. Les premiers *arts* que les hommes apprirent d'abord sont l'agriculture, l'*art* pastoral, celui de se vêtir, et peut-être celui de se loger ; aussi ne voyons-nous pas le commencement de ces *arts* en Orient. (Boss.) L'on a été loin depuis un siècle dans les *arts* et dans les sciences. (La Bruy.) A quel point de perfection et de raffinement n'a-t-on pas porté certains *arts* et certaines sciences ! (Id.) Cultiver les *arts* et les sciences. (Id.) A peine a-t-on à Paris l'idée des *arts* nécessaires ; on en jouit sans les connaître. (Duclos.) Cultiver les *arts*, c'est imiter ; la nature nous entoure de modèles, l'essentiel est de choisir. (Kér.) La vie a deux parts, l'une matérielle et l'autre morale ; les *arts* se réclament de toutes les deux. (Id.)

— *Arts d'agrément*. Le dessin, la musique, la danse, etc., considérés comme de simples amusements, enseignés et appris comme moyens de plaire, d'être agréable. Cultiver les arts d'agrément. Il réussit dans tous les arts d'agrément. On ne lui enseigne aucun art d'agrément. On enseigne dans ce pensionnat tous les arts d'agrément.

— Se dit en général de l'industrie, du talent, de l'habileté que l'on emploie pour faire quelque ouvrage, pour obtenir quelque résultat. On y employa l'art des plus habiles ouvriers. J'y ai mis tout mon art. Cela est fait avec art, sans art. L'art merveilleux avec lequel les abeilles construisent leurs cellules. Que d'art ce peuple a déployé dans ces magnifiques ouvrages ! Il y a tant d'*art*, tant d'esprit, tant de jugement dans cette lettre, etc. (Pasc.) Ses vers faits de génie, quoique travaillés avec *art*. (La Bruy.) Ce fut surtout dans l'école d'Elée que l'*art* ou la licence du raisonnement employa toutes ses ressources. (Barth.) qu'un agit, se conduit. Agir avec art. Se conduire avec art. S'insinuer avec art.

— Signifie aussi quelquefois, Secret, talent, moyen. Je voudrais avoir l'art de vous persuader. Vous avez l'art de plaire. Ses plus nobles travaux et son plus bel *art* consistaient à former les hommes. (Boss.) Il y a un *art* de former les corps aussi bien que les esprits ; cet *art*, que notre nonchalance nous a fait perdre, était bien connu des anciens, et l'Egypte l'avait trouvé. (Id.) Il n'y a qu'un homme de bien qui sache l'*art* d'en former d'autres. (J.-J. Rouss.) L'*art* d'assaisonner les plaisirs est celui d'en être avare. (Id.) Personne ne connut mieux que lui l'*art* et la nécessité de s'insinuer dans les cours. (Barth.)

— Se dit, par opposition à Nature :

1° Au propre. La nature peut infiniment plus que l'*art*. (Pasc.) Ces palais enchantés où l'*art* a mis toutes les grâces de la nature. (Fléch.) Cette substance n'existe pas dans la nature ; elle est un produit de l'*art*. (Acad.) L'*art* gâte quelquefois la nature, en cherchant à la perfec-

tionner. (La Bruy.) La nature y approche de l'*art*, et l'*art* y ressemble à la nature. (Fléch.) *L'art*, dès qu'il veut dominer, gâte la nature, au lieu de l'embellir. (Bacon.)

Et l'*art*, ornant depuis sa simple architecture,
Par ses travaux hardis surpassa la nature.
(Boileau.)

2° Au figuré. Tout est naturel dans ses écrits, l'*art* n'y apparaît jamais. (Raym.) Il n'y a point d'*art* dans tout ce qu'il écrit; c'est la nature qui parle. (Acad.) Il y a en cela plus de naturel qué d'*art*. (Id.) Le plus grand *art* est de cacher l'*art*. (Did.) Les dons de la nature valent mieux que les dons de l'*art*; cependant l'*art* est nécessaire pour faire fleurir les talents, car un beau naturel négligé ne porte jamais de fruits mûrs. (Vauven.)

— *Les maîtres de l'art*. Ceux qui ont le plus d'habileté, le plus d'expérience dans une partie. Consulter les maîtres de l'art. S'en rapporter aux maîtres de l'art. || On dit, dans un sens analogue, *les gens de l'art*.

— *Termes de l'art*. Les mots propres à un art. Parler en termes de l'art.

— *Art* est encore le titre de certains ouvrages qui renferment des préceptes sur un art quelconque. L'Art poétique d'Horace, de Boileau. L'Art d'aimer d'Ovide. L'Art du forgeron, par un tel. Il a publié un Art du dessin.

— Se prend aussi dans le sens d'Artifice. L'art perce dans tout ce qu'il dit. Cette femme est tout art. Enfin la dissimulation est devenue un *art* profitable à ceux qui le possèdent le mieux. (Alibert.)

— *Arts*, au plur., se disait autrefois, dans les universités, des humanités et de la philosophie. || *Maître ès-arts*. Celui qui avait pris, dans cette partie de l'instruction publique, le degré donnant le pouvoir d'enseigner. || *Faculté des arts*. Celle qui comprenait les régents de l'université chargés d'enseigner les humanités et la philosophie, et tous les maîtres ès-arts immatriculés. Il fut reçu maître ès-arts. Le recteur de l'université se prenait dans la faculté des arts.

— *Art angélique*, ou *des esprits*, ou *art notoire*. Moyen d'acquérir toutes les sciences par infusion, avec le secours d'un bon ange, en observant quelques jeûnes et en se soumettant à certaines pratiques. C'était une superstition grossière qui fut condamnée par la faculté de théologie de Paris l'an 1320.

— *Art de St Paul*. Sorte d'art notoire qu'on disait avoir été enseigné par St Paul.

— *Art de St Anselme*. Moyen superstitieux de guérir les plaies en touchant seulement aux linges qui ont été appliqués sur les blessures. Cette superstition, faussement attribuée à St Anselme, est due à un magicien de Parme nommé Anselme.

— *Le grand art*. Le secret de convertir les métaux en or.

— *Art et part*. Terme de jurisprudence employé en Ecosse et dans une partie de l'Ecosse pour exprimer qu'un accusé est convaincu non-seulement d'avoir conseillé et approuvé le crime, mais encore d'avoir aidé et participé à l'exécution.

— *Art dramatique*. V. THÉÂTRE.

— *Art militaire*. Combinaison des moyens d'attaque et de défense que pratiquent les troupes de terre et de mer. Il ne faut pas confondre l'art militaire avec l'art de la guerre: l'art de la guerre est le savoir-faire d'un général à la tête de ses troupes en temps de guerre; l'art militaire est le savoir-faire de l'armée en temps de guerre comme de paix. L'art de la guerre n'est qu'une subdivision, une application de l'*art* militaire; il en est la partie exécutive, glorieuse, périlleuse. (Gén. Bardin.)

— *Art mnémonique*. V. MNÉMONIQUE. MÉMOIRE.

— *Art nautique*. V. MARINE. NAVIGATION.

— *Art oratoire*. V. ÉLOQUENCE. ORATEUR. DÉCLAMATION.

— *Art poétique*. V. VERSIFICATION. POÉSIE. POÉTIQUE.

— *Art sacerdotal* ou *philosophie hermétique*. Connaissance des procédés de la nature dans la production des corps mixtes.

— *Art à*, suivi d'un infinitif. Ce temps si précieux nous est à charge, toute notre vie n'est qu'un *art* continuel à la perdre. (Mass.) Un *art* à présenter des images toujours gracieuses. (D'Aguess.)

maître si entendu dans l'*art* de la guerre. (Boss.) Il s'est fait un *art* du boire, du manger, du repos et de l'exercice. (La Bruy.) *L'art* des précautions était inutile, parce que l'art de se contrefaire n'était pas inventé. (Mass.) *L'art* du raisonnement. (D'Aguess.) A Paris, on n'estime que les talents et les *arts* du goût. (Duclos.)

— *Art de*, suivi d'un infinitif. *L'art* de persuader consiste autant en celui d'agréer qu'en celui de convaincre. (Pasc.) La géométrie a expliqué l'*art* de découvrir des vérités inconnues. (Id.) *L'art* de démontrer les vérités et de les éclaircir. (Id.) Les Romains ont donc trouvé, ou ils ont bientôt appris l'*art* de diviser les armées en bataillons et en escadrons, et de former les corps de réserve. (Boss.) Ils ne surent jamais trouver le bel *art*, depuis si bien pratiqué par les Romains, d'unir toutes les parties d'un grand état, et d'en faire un tout parfait. (Id.) Les Athéniens excellaient dans l'*art* de naviguer. (Id.). *L'art* de lier ses pensées et de faire des transitions. (La Bruy.) *L'art* de parler n'est au fond que l'art de persuader. (C. Fér.)

— *Avoir l'art de*, suivi d'un infinitif. Il a l'art de savoir se faire aimer.

— Fig. *Il y a trop d'art dans ce qu'il dit*, c'est-à-dire, trop d'apprêt dans ce qu'il dit.

— *Art pour*, suivi d'un infinitif. Point d'*art* pour conserver ni pour acquérir. (Pasc.) Il y a un *art*, et c'est celui que je donne, pour faire voir la liaison des vérités avec leurs principes. (Id.) Quelque *art* qu'ils aient pour paraître ce qu'ils ne sont pas, et pour ne pas paraître ce qu'ils sont. (La Bruy.) Combien d'*art* pour rentrer dans la nature. (Id.) C'est un *art* pour empoisonner les hommes que celui d'irriter leur appétit, etc. (Fén.)

— Syn. comp. ART. MÉTIER. PROFESSION. Le *métier* est un genre de service que l'on rend à la société; il fait l'ouvrier, l'homme de travail. La *profession* est un genre d'état auquel on se dévoue; elle fait l'homme d'un tel ordre, d'une telle classe. *L'art* est un genre d'industrie que l'on exerce; il fait l'artisan, l'artiste, l'homme habile. Le *métier* demande un travail de la main; la *profession*, un travail quelconque; l'*art*, un travail de l'esprit, sans exclure comme sans exiger le travail de la main. Le *métier* de boulanger; la *profession* de commerçant, d'avocat, de médecin; l'*art* de l'horlogerie, de la peinture, de la poésie.

— T. de pêche. Sorte de filet appelé plus communément Boulier.

ARTABAN. Hist. anc. Nom commun à plusieurs princes perses et à quelques rois parthes.

ARTABAZE. Hist. anc. Général perse, favori de Darius Codoman, après la mort duquel il se soumit à Alexandre, qui lui accorda toute sa confiance. || Nom de plusieurs rois d'Arménie.

ARTABE. s. f. Métrol. Nom d'une mesure de capacité pour le blé, en usage en Perse. L'artabe vaut 65 litres.

ARTABOTRYS. s. f. Bot. Genre de la famille des anonacées, arbuste sarmenteux de l'Asie équatoriale, remarquable par un port élégant et des fleurs très-odorantes.

ARTAME. s. f. (du gr. ἀρτάω, je suspends). Arachn. Genre d'aranéide, de la famille des étromisides.

ARTAMÈNE. s. f. Bot. Genre de la famille des scrofularinées, réuni communément au genre achimène.

ARTAMIE. s. m. Ornith. Genre d'oiseaux de la famille des ocyptérinées, ayant pour type l'artamie sanguinolent, de l'Afrique méridionale et des îles indiennes

ARTANITE ou **ARTHANITE**. s. f. Bot. Ancien nom du cyclamen, vulgairement *pain de pourceau*. On a conservé le nom d'artanite à un onguent dans lequel entre cette plante.

ARTANITINE ou **ARTHANITINE**. s. f. Chim. Substance particulière qu'on trouve dans la racine de l'artanite.

ARTAXATE. Géogr. Ancienne capitale de l'Arménie, aujourd'hui *Ardesch*; fut bâtie par Annibal, qui s'était réfugié auprès d'Artaxias, vers l'an 197 av. J.-C.

ARTAXERXÈS. Hist. anc. Nom commun à plusieurs rois de Perse. Les deux plus célèbres sont Artaxerxès *Longue-main*, l'*Assuérus* de l'Ecriture, qui mourut vers l'an 422 av. J.-C.; et Artaxerxès Mnémon, fils du précédent, qui régna 46 ans, et mourut vers l'an 358 av. J.-C.

ARTAXIAS. Hist. anc. Nom commun à plusieurs rois d'Arménie. Le plus célèbre est Artaxias Ier, général d'Antiochus le Grand, qui érigea l'Arménie en royaume indépendant, vers l'an 190 av. J.-C.

ARTE. s. m. Entom. Genre de lépidoptères de la famille des nocturnes, voisin du genre fidonie.

ARTÉDIE (Pierre). Médecin suédois, né en 1705, fut lié d'amitié avec le célèbre Linné, auquel il se rendit très-utile par ses recherches sur les quadrupèdes, les poissons et les pierres; se noya malheureusement à l'âge de trente ans.

ARTÉDIE. s. f. Bot. Genre de la famille des ombellifères, ayant pour type l'artédie squammeuse, plante annuelle, très-glabre, remarquable par son fruit à ailes élégamment découpées.

[illegible] appendice; πούς, pied). Entom. Genre de coléoptères pentamères, ayant pour type l'artématope longicorne, du Brésil. Ce coléoptère est carnassier, et fait sa proie des autres insectes, qu'il poursuit sur les branches mortes.

ARTÈME. s. f. (du gr. ἄρτημα, tout objet suspendu). Arachn. Genre de la famille des araignées, de l'Amérique Méridionale.

ARTÉMIDORE. Hist. anc. Nom commun à plusieurs anciens personnages de la Grèce; les principaux furent: Artémidore d'Ephèse, géographe, vers la fin du IIe siècle av. J.-C.; Artémidore de Cnide, ami de Brutus qui lui fit part de la conjuration formée contre César; Artémidore l'*Aristophanien*, auteur d'un dictionnaire raisonné de tous les termes de cuisine.

ARTÉMIE. s. m. Crust. Genre de crustacés branchiopodes, qui se trouve dans les marais salants et qui ressemble beaucoup aux branchipes.

ARTÉMIS. Myth. gr. Nom que les Grecs donnèrent à Diane, et par lequel ils désignaient quelquefois la sibylle de Delphes.

ARTÉMISE. Géogr. anc. Promontoire au N. de l'Eubée, célèbre par la destruction de la flotte de Xerxès.

ARTÉMISE. Hist. anc. Reine d'Halicarnasse, déploya beaucoup de bravoure et d'habileté à côté de Xerxès, à la bataille de Salamine.

— Reine de Carie, aima, dit-on, avec tant d'excès son mari Mausole, qu'ayant eu le malheur de le perdre, elle recueillit ses cendres et les avala.

— ARTÉMISE. s. f. Bot. Synonyme du genre armoise.

ARTÉMISIÉ, ÉE. adj. Bot. Semblable à l'artémise ou armoise. || ARTÉMISIÉES. s. f. pl. Tribu du groupe des composées, plantes presque toutes aromatiques.

ARTÉMISIES. s. f. pl. Fêtes qu'on célébrait en plusieurs lieux de la Grèce et principalement à Delphes, en l'honneur de Diane.

ARTÉMISINE. s. f. Chim. Nom donné par quelques chimistes au principe amer de l'armoise.

ARTÉMISIOÏDE. adj. des 2 g. Bot. Qui a la forme de l'artémise ou armoise. || ARTÉMISIOÏDES. s. f. pl. Section du genre piquère, comprenant les espèces à tiges ligneuses, glabres, ainsi que les feuilles, pubescentes ou visqueuses au sommet.

ARTÉMISION. s. m. Ant. Nom générique des temples de Diane. V. ARTÉMIS.

ARTÉMON. s. m. (du gr. ἀρτάω, j'élève, je suspens). Mécan. Troisième moufle d'une *polyspate*, machine à élever des fardeaux.

— ARTÉMON. Célèbre ingénieur, contemporain de Périclès. On lui attribue l'invention de la tortue et du bélier, qui furent employés pour la première fois au siége de Samos.

— ARTÉMON. Hist. relig. Hérésiarque, chef des artémonites ou artémoniens.

ARTÉMONIEN, ENNE. adj. et s. Hist. rel. Nom donné à des sectaires du IIIe siècle, peu différent des théodosiens. Ils soutenaient que Jésus-Christ n'était qu'un pur homme, et corrompaient hardiment les passages de l'Écriture pour étayer leurs impies doctrines.

ARTÉMONITE. adj. V. ARTÉMONIEN.

ARTENAY. Géogr. Bourg de France, chef-lieu de canton du dép. du Loiret, arrondissement et à 22 kilom. N. d'Orléans; 1,200 hab.

ARTÈRE. s. f. (du gr. ἀρτηρία, formé, suivant quelques-uns, de ἀήρ, air; τηρεῖν, conserver). Anat. Vaisseau du corps de l'homme ou de l'animal, qui porte le sang du cœur vers les extrémités. Les branches dans lesquelles l'artère se divise sont distinguées par des dénominations particulières. Les grandes artères. Les petites artères. Les artères du cœur, du cou. Les artères lombaires, etc. Le chirurgien lui piqua l'artère en le saignant. Il eut l'artère coupée. Battement d'artère.

— Ce qui fait reconnaître une artère au premier abord, c'est le battement, ou pulsation, appelé *pouls*; il naît de l'impulsion vive et brusque que le cœur imprime au sang qu'il lance dans l'intérieur des artères, et de l'élasticité des parois artérielles. La plus petite ouverture pratiquée à une artère donne lieu à un jet de sang qui sort par saccades à chaque contraction du cœur, et la compression de ce vaisseau ouvert, faite entre le cœur et la plaie, arrête immédiatement la sortie du sang. Les parois des artères ont plus d'épaisseur que les autres vaisseaux, et leur calibre ne s'efface pas après la mort.

— Les artères principales suivent en général la direction de l'axe des membres; elles sont presques rectilignes, et les légères inflexions qu'elles présentent donnent à l'artère une longueur plus considérable que celle du membre auquel elles appartiennent, ce qui prévient la déchirure du vaisseau dans l'état d'allongement et d'extension des organes.

ARTÉRÉVRISME. s. m. (ét. gr., ἀρτηρία, artère; εὐρύνω, j'élargis). Dilatation contre nature d'une artère.

ARTÉRIALITÉ. s. f. Physiol. Qualité du sang artériel.

ARTÉRIAQUE. adj. et s. Médec. Se dit des remèdes qu'on emploie ordinairement contre les maladies de la trachée artère et du larynx. [illegible] froides, le pavot blanc et les sirops qu'on fait avec ces substances; les opiates; les vapeurs qui s'élèvent des décoctions de plantes farineuses ou émollientes sont des artériaques.

ARTÉRIECTASIE. s. f. (ét. gr., ἀρτηρία, artère; ἔκτασις, tension). Dilatation extraordinaire d'une artère.

ARTÉRIEL, ELLE. adj. Système artériel. Texture artérielle. Paroi artérielle. Tissu artériel. Tunique artérielle. Courbure artérielle. Le tissu *artériel* est très-mou dans le premier âge. (M. St-A.) Le tissu *artériel*, examiné sous le rapport chimique, se compose, suivant les uns, de gélatine et de petites proportions de fibrine. (Id.) On peut constater l'utilité des courbures *artérielles*, en examinant les parties qui sont soumises à des alternatives de dilatation et de resserrement considérable. (Id.)

— *Sang artériel*. Nom qui s'applique au sang rouge des artères. || *Veines artérielles*. Celles qui contiennent aussi du sang rouge; telles sont les veines pulmonaires. || *Ligament artériel*. Canal artériel fermé après la naissance du fœtus. || *Système artériel*. L'ensemble des artères considérées depuis leur sortie du cœur jusqu'à leur terminaison.

— Entom. *Trachées artérielles*. Celles qui naissent immédiatement des stigmates reçoivent l'air d'une manière directe, et le transmettent de suite dans toutes les parties du corps.

ARTÉRIEUX, EUSE. adj. Anat. Qui est de la nature des artères. Veine artérieuse.

ARTÉRIOCHALASIE. s. f. (pr. *ar-té-ri-o-ka-la-zi*; ét. gr., ἀρτηρία, artère, χάλασις, relâchement) Pathol. Atonie des artères.

ARTÉRIODÈME. s. m. (ét. gr., ἀρτηρία, artère; δῆμα, lien). Chirurg. Pince qui sert à lier les artères.

ARTÉRIOGRAPHE. s. m. (ét. gr., ἀρτηρία, artère; γράφω, je décris). Anat. Celui qui décrit les artères.

ARTÉRIOGRAPHIE. s. f. Anat. Description des arteres.

ARTÉRIOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Qui concerne l'artériographie.

ARTÉRIOLE. s. f. (diminutif d'*artère*). Anat. Petite artère. La nature, en mère prévoyante, a mis partout les artères à couvert, parce que leur rupture, même dans les plus petites artérioles, n'est pas exempte de danger, et que, dans les plus grandes, elle entraîne la mort de l'individu.

ARTÉRIOLOGIE. s. f. (ét. gr., ἀρτηρία, artère; λόγος, discours). Anat. Partie de l'anatomie qui traite des artères.

ARTÉRIOPHTHORIE. s. f. Pathol. V. ARTÉRIOCHALASIE.

ARTÉRIO-PITUITEUX. adj. et s. m. Se dit des vaisseaux qui rampent le long des narines.

ARTÉRIOSITÉ. s. f. Physiol. V. ARTÉRIALITÉ.

ARTÉRIOTOMIE. s. f. (ét. gr., ἀρτηρία, artère; τομή, section). Connaissance de la dissection des artères. || Chirurg. Opération chirurgicale qui consiste dans l'ouverture d'une artère avec la lancette pour en tirer du sang. Quelques médecins ont voulu faire usage de l'artériotomie dans l'apoplexie. Aujourd'hui on remplace l'artériotomie par la saignée de la jugulaire. V. JUGULAIRE.

ARTÉRITE. s. f. Pathol. Inflammation des artères. L'artérite s'annonce par une augmentation de force dans les battements artériels, et un sentiment local de malaise et de chaleur.

ARTÉSIEN, ENNE. Adj. Qui est de la province d'Artois. Qui est né en Artois.

— ARTÉSIENS (PUITS) ou PUITS FORÉS. (ét., *Artois*, province où l'on a creusé le plus de ces sortes de puits). Ce sont des puits très-profonds dont le diamètre ordinaire est de deux à trois décimètres, ils ont été connus de toute antiquité dans la Chine, et en Europe vers le milieu du XIIe siècle. On les fore avec des *sondes*, sortes de tarières. En vertu du principe de l'équilibre, l'eau des puits artésiens jaillit avec force vers l'ouverture. Sondage artésien. V. PUITS.

ARTÉTISQUE. adj. et s. Didact. Qui a perdu un membre.

ARTEVELD ou **ARTEVELLE** (Jacques). Brasseur de Gand, audacieux, adroit, ambitieux, représenta pendant neuf ans la démagogie en Flandres; fut assassiné dans sa maison par la populace, en 1345. || ARTEVELD (Philippe), son fils, se mit à la tête des Flamands révoltés en 1382, et resta sur le champ de bataille de Rosebeck.

ARTHÉMIDE. s. f. Moll. Genre de coquille orbiculaire, déprimée, peu épaisse, striée transversalement, qui se trouve depuis le cap Nord jusqu'au Sénégal et dans toute la profondeur de la Méditerranée.

ARTHÉTIQUE. s. f. Bot. Nom ancien de l'ivette musquée, employée à l'intérieur dans les douleurs de goutte et de sciatique.

ARTHEZ. Géogr. Bourg de France, chef-lieu de canton du départ. des Basses-Pyrénées, arrond. et à 19 kil. E.-S. d'Orthez; 1,600 hab. Préparation de jambons dits de Bayonne.

ARTHRALGIE. s. f. (ét. gr., ἄρθρον, articulation; ἄλγος, douleur). Pathol. Douleur dans les articulations, névralgie articulaire.

ARTHRALGIQUE. adj. des 2 g. Pathol. Qui concerne l'arthralgie.

ARTHRATHÈRE. s. m. (ét. gr., ἄρθρον, articulation; ἀθήρ, arête). Bot. Genre de la famille des graminées, plus connu sous le nom d'Aristide.

ARTHRAXON. s. m. (ét. gr., ἄρθρον, articulation; ἄξων, axe). Bot. Genre de la famille des graminées, réuni ordinairement au genre ischème.

ARTHREMBOLE. s. m. (ét. gr., ἄρθρον, articulation; ἐμβάλλω, je repousse). Chir. Instrument autrefois employé dans la réduction des luxations.

ARTHRÈNE. s. f. (du gr. ἄρθρον, articulation). Helm. Genre de vers intestinaux articulés à la manière des ténias.

ARTHRIE. s. m. (du gr. ἄρθρον, article). En-

tom. Genre de l'ordre des diptères, ayant pour type l'arthrie anal de l'Amérique boréale.

ARTHRIFUGE. adj. des 2 g. (du gr. ἀρθρῖτις, goutte, et du lat. *fugere*, fuir). Thérap. Se dit des remèdes propres à guérir la goutte.

ARTHRINE. s. f. (du gr. ἄρθρον, article). Bot. Genre de petits champignons de l'ordre des dématiés, ayant pour type l'arthrine caricicole, qui forme sur les feuilles mortes de quelques carex de petits points saillants et noirs du volume d'un grain de moutarde, mais aplatis.

ARTHRION. s. m. (du gr. ἄρθρον, articulation). Entom. Nom d'un très-petit article situé à la base de la dernière articulation des pattes dans beaucoup de coléoptères tétramères et trimères.

ARTHRITE. s. f. (du gr. ἀρθρῖτις, goutte; rad. ἄρθρον, articulation). Pathol. Maladie des articulations, goutte. || *Arthrite traumatique.* C'est la goutte proprement dite. V. TRAUMATIQUE.

ARTHRITIQUE. adj. des 2 g. Pathol. Se dit de tout ce qui a rapport aux articulations, à l'arthrite ou goutte. Symptôme arthritique. Cause arthritique. Affection arthritique. Remède arthritique.

ARTHROBOTRYDE. s. f. (ét. gr., ἄρθρον, articulation; βότρυς, botrys). Bot. Genre de fougères du groupe des aspidiées, ayant pour type l'arthrobotryde macrocarpe.

ARTHROCACE. s. f. (ét. gr., ἄρθρον, articulation; κακία, vice). Pathol. Maladie des articulations, des jointures, comme ulcères fongueux, carie des surfaces articulaires, etc.

ARTHROCACOLOGIE. s. f. (ét. gr., ἄρθρον, jointure; κακός, mal; λόγος, discours). Chir. Traité sur les luxations spontanées.

ARTHROCÉPHALÉS. s. m. pl. (ét. gr., ἄρθρον, articulation; κεφαλή, tête). Crust. Division de la classe des crustacés comprenant toutes les espèces dont la tête est séparée du thorax, telles que les squilles, les crevettes et autres amphipodes.

ARTHROCÉRAL. adj. et s. m. (ét. gr., ἄρθρον, articulation; κέρας, corne). Zool. Se dit de deux des neuf pièces de la vertèbre des animaux articulés, qui se développent en haut, et consistent en une paire d'appendices articulés formant les palpes, les antennes, les balanciers, et souvent une partie des ailes.

ARTHROCLADE. s. f. (ét. gr., ἄρθρον, article; κλάδος, rameau). Bot. Genre d'algues à filaments flexibles, très-allongés, d'une substance cornée.

ARTHROCNÈME. s. f. (ét. gr., ἄρθρον, articulation; κνήμη, rayon). Bot. Genre de la famille des chénopodées, sous-arbrisseau ou herbe de la région méditerranée, de l'Inde, etc.

ARTHRODACTYLE. s. m. (ét. gr., ἄρθρον, article; δάκτυλος, doigt). Entom. Genre de coléoptères hétéromères ayant pour type l'arthrodactyle allongé de Madagascar.

ARTHRODACTYLIDE. s. f. Bot. Syn. de Pandane.

ARTHRODE. s. m. (du gr. ἀρθρώδης, articulé). Entom. Genre de coléoptères hétéromères ayant pour type l'arthrode marqué de croix, indigène en Egypte.

ARTHRODESME. s. f. (ét. gr., ἄρθρον, article; δεσμός, lien). Bot. Genre de bacillariées correspondant exactement au genre scenedesme.

ARTHRODIAL, ALE. adj. Anat. Qui a le caractère de l'arthrodie.

ARTHRODIE. s. f. (du gr. ἀρθρωδία, articulation). Bot. Genre de microcyste ou palmelle flottant en taches vertes sur les eaux douces de la Sicile.

— ARTHRODIE. s. f. (du gr. ἀρθρωδία, emboîtement d'un os dans un autre). Anat. Articulation formée d'une cavité osseuse peu profonde dans laquelle s'emboîte l'extrémité peu saillante d'un autre os.

ARTHRODIÉ, ÉE adj. Bot. Qui ressemble à l'arthrodie. || ARTHRODIÉES. s. f. pl. Groupe très-considérable de la famille des algues, auquel se réunissent peut-être quelques infusoires.

ARTHRODYNIE. s. f. (ét. gr., ἄρθρον, articulation; ὀδύνη, douleur). Pathol. Douleur des articulations sans chaleur ni gonflement. On donne ce nom au rhumatisme chronique.

ARTHROGASTRE. adj. des 2 g. (ét. gr.,

Qui a le ventre articulé. || ARTHROGASTRES. s. m. pl. Famille d'arachnides.

ARTHROLOBE. s. m. (ét. gr., ἄρθρον, articulation; λοβιον, cosse). Bot. Genre de la famille des légumineuses, herbe annuelle ayant pour type l'arthrolobe doré.

ARTHROMACRE s. m. (ét. gr., ἄρθρον, article; μακρός, grand). Entom. Genre de coléoptères hétéromères ayant pour type l'arthromacre donacioïde.

ARTHROMBOLE. s. f. (ét. gr., ἄρθρον, articulation; ἐμβολον, levier). Chirurg. Synonyme de Coaptation. V. ce mot.

ARTHROMÉNINGE. s. f. (ét. gr., ἄρθρον, articulation; μήνιγξ, membrane). Anat. Capsule articulaire.

ARTHROMÉNINGÉ, ÉE. adj. Anat. Qui a rapport à l'arthroméninge.

ARTHROMÉNINGIEN, ENNE. adj. Synonyme d'Arthroméningé.

ARTHROMÉNINGITE. s. f. Pathol. Inflammation des arthroméninges.

ARTHROMÉRAL. adj. et s. m. (ét. gr., ἄρθρον, articulation; μέρος, partie). Zool. On appelle ainsi deux éléments de la vertèbre des animaux articulés auxquels chaque polergal donne naissance, dans la plupart des cas, qui se développent ordinairement en bas, et qui fournissent les organes de la locomotion, ou se transforment en pièces mobiles les unes sur les autres.

ARTHRONALGIE. s. f. Synonyme de Arthralgie.

ARTHRONCUS. s. m. (pr. *ar-tron-kuss;* ét. gr., ἄρθρον, articulation; ὄγκος, enflure). Pathol. Enflure d'une articulation.

ARTHRONÈME. s. m. (ét. gr., ἄρθρον, articulation; νῆμα, chaîne). Annel. Genre d'annélides, de la famille des sangsues.

ARTHROPHLOGOSE. s. f. (ét. gr., ἄρθρον, articulation; φλόγωσις, inflammation). Pathol. Inflammation ou phlogose d'une articulation.

ARTHROPHYLLE. s. m. (ét. gr., ἄρθρον, articulation; φύλλον, feuille). Bot. Genre de la famille des araliacées, arbrisseaux inermes de Java.

ARTHROPODE. s. m. (ét. gr., ἄρθρον, articulation; ποῦς, ποδός, pied). Bot. Genre de plantes herbacées ou à peine suffrutescentes, appartenant à l'Australasie, et ayant pour type l'arthropode velouté.

ARTHROPOGON. s. m. (ét. gr., ἄρθρον, articulation; πώγων, barbe). Bot. Genre de la famille des graminées, herbe vivace originaire du Brésil.

ARTHROPSE. s. f. (ét. gr., ἄρθρον, articulation; ὄψις, apparence). Zool. Sous-famille des dermopsies, comprenant les isis et autres coralliens articulés.

ARTHROPTÈRE. s. m. (ét. gr., ἄρθρον, article; πτέρυξ, aile). Entom. Genre de coléoptères, famille des xylophages, de la Nouvelle-Hollande.

ARTHROPUOSE. s. f. (ét. gr., ἄρθρον, articulation; πύον, pus). Pathol. Abcès des articulations, tumeur blanche.

ARTHROSE. s. f. (du gr. ἄρθρωσις, même sens). Anat. Articulation.

ARTHROSTACHYE. s. f. (ét. gr., ἄρθρον; articulation; στάχυς, épi). Bot. Genre de la famille des graminées, correspondant au genre avoine.

ARTHROSTÈME. s. f. (ét. gr., ἄρθρον, articulation; στῆμα, étamine). Bot. Genre de la famille des mélastomacées, herbe ou sous-arbrisseau de l'Amérique Méridionale. Les arthrostèmes se font remarquer par l'élégance de leurs fleurs, aussi en cultive-t-on plusieurs espèces comme plantes d'ornement de serre.

ARTHROSTÈNE. s. m. (ét. gr., ἄρθρον, article; στενός, étroit). Entom. Genre de coléoptères tétramères, ayant pour type l'arthrostène rouge brun.

ARTHROSTIGME. s. m. (ét. gr., ἄρθρον, articulation; στίγμα, stigmate). Bot. Genre de la famille des protéacées, comprenant les espèces à stigmate articulé.

ARTHROSTYLÉES. s. f. pl. (ét. gr., ἄρθρον, jointure; στῦλος, style). Bot. Nom donné à une série des synanthérées, comprenant les carduacées dont le style offre, sous les deux branches, une sorte de renflement ou d'articulation.

ARTHROSTYLIDE. s. f. (ét. gr., ἄρθρον, articulation; στυλίς, petit style). Bot. Genre de la famille des cypéracées, ayant pour type l'arthrostylide aphylle, de la Nouvelle-Hollande.

ARTHROTOME. s. m. (ét. gr., ἄρθρον, article; τομή, section). Bot. Genre de plantes de la famille des conjuguées, ayant pour type l'arthrotome porte-lentilles.

ARTHROZAMIE. s. f. Bot. Genre de plantes américaines, qui se distingue des vraies zamies par les anthères qui couvrent toute la face inférieure des écailles des cônes mâles.

ARTHRURE. s. m. (ét. gr., ἄρθρον, articulation; οὐρά, queue). Helm. Genre de dragonneaux.

ARTHUR. V. ARTUR.

li-se; rad. *art*). Rendre artificiel, altérer par l'art. Les sciences traitent les choses trop finement, d'une mode artificielle, et différente de la commune et naturelle. Si j'étais du métier, je naturaliserais l'art autant qu'ils *artialisent* la nature. (Mont.)

ARTIBE. s. m. Mamm. V. PHYLLOSTOME.

ARTICÈRE. s. m. (ét. gr., ἄρτιος, entier; κέρας, corne). Entom. Genre de coléoptères dimères, voisin des clavigères, et ayant pour type l'articère armé.

ARTICHAUT. s. m. (ét. celt. *art*, épine; *chaulo*, chou; chou épineux). Bot. Genre de la famille des composées, plante vivace, ayant pour principales variétés, l'artichaut *vert* ou *commun*, l'artichaut violet, l'artichaut rouge. Pied d'artichaut. Plant d'artichaut. Suivant quelques auteurs, l'*artichaut* ne serait qu'une rose obtenue de culture et issue du cardon, qui seul, jusqu'à ce jour, semble avoir été trouvé à l'état sauvage. (Jules Desnoy.) L'*artichaut* craint les gelées des pays septentrionaux; comme il a de grosses et longues racines, il lui faut une terre profonde et meuble. On le multiplie de graines ou d'œilletons. (Id.)

— Se dit plus communément du légume que produit cette plante, et qui n'est autre chose que la fleur avant son épanouissement. Une pomme d'artichaut. Des artichauts à la poivrade. Une friture d'artichauts. Cul d'artichaut. Foin d'artichaut. Feuille d'artichaut. Ragoût d'artichauts. On appelle Cul d'artichaut, le fond de l'artichaut; Foin d'artichaut, ce qui garnit le fond du calice ou cul de l'artichaut; Ecailles d'artichaut, les parties épaisses posées les unes sur les autres attachées au cul, et qui forment la pomme. Chair d'artichaut. Un pied d'artichaut.

— Art culin. Artichauts à la barigoulle. Artichauts frits. Culs d'artichauts à la ravigote. Artichauts à la lyonnaise. Artichauts à la bonne-femme. Artichauts au beurre. Artichauts farcis. Artichauts à l'italienne. Artichauts grillés à la provençale. Culs d'artichauts en fricassée de poulet. Artichauts confits et séchés.

— *Artichaut de Jérusalem.* Variété de courge pépon, cultivée pour la cuisine.

— *Artichaut des Indes.* V. PATATE.

— *Artichaut sauvage.* V. CARLINE SANS TIGE.

— *Artichaut d'hiver.* V. TOPINAMBOUR.

— *Artichaut des toits.* V. JOUBARBE.

— M. Landais et quelques autres lexicographes qui donnent pour étymologie à ce mot *radix calda*, pensent qu'il serait plus convenable d'écrire *artichaud;* mais comme rien ne légitime cette étymologie, nous croyons qu'il faut suivre l'usage le plus général.

ARTICHAUTIÈRE. s. f. Technol. Terrain planté en artichauts. || Lieu où l'on conserve les artichauts. || Vase qui sert à faire cuire les artichauts. || Pièce de serrurerie, qui est hérissée de plusieurs pointes et de crocs, et dont on garnit une clôture pour empêcher de passer ou d'escalader.

ARTICLE. s. m. (rad. lat. *articulus*, petit membre et jointure; *artus*, membre). Anat. Jointure des os, dans le corps de l'homme ou de l'animal. Il ne désigne proprement que les articulations mobiles. Il est blessé à un des articles du petit doigt. Les doigts sont divisés en plusieurs articles. En ce sens, il vieillit; on emploie ordinairement le mot générique d'articulation, excepté dans cette phrase de chirurgie, Amputation dans l'article, celle que l'on pratique en coupant le membre à l'endroit où il se joint au corps. Les articles sont de petites pièces formant, par leur assemblage, le corps ou une partie du corps, dans les insectes et les crustacés.

— Bot. Nom donné aux espaces compris entre deux nœuds ou deux points d'articulation, dans les conferves, les prêles et autres plantes articulées. || Portion comprise entre deux cloisons ou deux rétrécissements, dans les algues articulées. V. ENDOCHROME.

— Fig. Les petites parties qui forment les divisions ou subdivisions d'un traité, d'un contrat, d'un compte, d'un écrit, d'un journal, etc. Cette loi n'a que deux articles. L'article dix du titre deux de telle loi. Discuter un article de loi. Amender un article. Les articles d'un traité de paix. Il approuva tous les articles de la capitulation. Article secret. Article important, essentiel. Long article. Les articles d'un contrat de vente, de mariage, etc. Dresser des articles de mariage, ou simplement, Dresser les articles. Signer des articles. Proposer des articles. Les articles d'un compte. Examiner un compte article par article. Examiner chaque article l'un après l'autre. Débattre, allouer, contester, rayer un article. Un article de dépense, de recette. Mettre par articles. Les articles d'un journal, d'une gazette. Avez-vous lu l'article de l'Angleterre, l'article tribunaux? Insérer un article au Moniteur, dans le Moniteur. Cet article est de tel rédacteur. Un article de politique, de littérature. Ce rédacteur signe toujours ses articles. Les articles d'un dictionnaire. Chercher un article. Consulter un article. Modifier, amender un article de loi. Les articles d'une grammaire.

— Se dit aussi des divers sujets sur lesquels roule une lettre, un mémoire, une dissertation, etc. Je lui ai lu l'article de votre lettre qui le concerne. Il n'a pas traité cet article

vous avez passé trop légèrement sur cet article important. Je passe à un autre *article* de votre lettre qui n'est pas le moins essentiel. (Volt.)

— Signifie quelquefois, dans une acception plus étendue, Sujet, matière. Nous reviendrons une autre fois sur cet article. C'est un article sur lequel il n'entend pas raison. Quant à l'*article* de votre libraire, cela demande une mûre réflexion. (Volt.) Cet *article* ne doit pas vous arrêter, nos intérêts n'y sont en rien compromis. (Boil.)

— Fam. *C'est un article à part.* Se dit d'une chose qu'il ne faut pas confondre avec d'autres, d'une chose que l'on veut traiter séparément. Quant aux livres dont vous voulez vous défaire, c'est un *article* à part, et nous y reviendrons. (Boil.)

— Fam. *C'est un autre article.* Se dit pour marquer la différence d'une chose avec une autre dont il a été parlé, dont on est convenu. Je veux bien lui prêter cet ouvrage; mais le lui donner, c'est un autre article. Lui pardonner, soit; mais le revoir, c'est un autre article.

— Barr. *Interroger sur faits et articles.* Interroger une personne sur les circonstances et particularités d'un fait.

— *A l'article de la mort.* Au dernier moment de la vie. On ne doit pas attendre à l'article de la mort pour faire son testament. Lorsqu'il a révélé ces faits, il se croyait à l'article de la mort.

— *Article de foi.* Chaque point de la croyance en matière de religion, chacune des vérités que Dieu a révélées à son Eglise. C'est un article de foi. Tout ce qui est dans le symbole des apôtres est article de foi. Il n'y a pas à discuter sur un article de foi.

— Fam. *Croire une chose comme un article de foi.* La croire fermement. Croire tout comme article de foi. Etre fort crédule. Ce n'est pas article de foi, se dit d'une chose qui ne mérite pas ou qui ne paraît pas mériter de créance. On sait fort bien que ses paroles ne sont pas articles de foi.

— Comm. Les différents objets qu'un marchand a dans son magasin. Ces articles sont d'un très-bon débit. La soie est un article sur lequel il y a peu à gagner. Cet épicier tient aussi des articles de mercerie. Vous mettrez cet article sur mon compte. Ce sont de vieux articles qui ne se vendent plus. Faire l'article.

— Peint. et sculpt. *Articles.* Signifie des jointures, des articulations, et quelquefois un très-petit contour, désigné aussi sous le nom de *temps.* Prononcez davantage ces articles.

— ARTICLE. Zool. Nom donné aux pièces qui entrent dans la composition des différents appendices dont les animaux articulés sont porteurs, tels que les antennes, les palpes, les tarses, etc.

— Gramm. Mot qui sert à déterminer le substantif devant lequel il est placé. Nous n'avons en français qu'un article : c'est *le, la, les.* Cette partie du discours est peut-être la plus importante, eu égard à son usage fréquent et continuel, et sa qualité d'être particulière à certaines langues. Ces deux raisons doivent nous faire considérer l'article comme devant surtout caractériser le génie de notre langue, et comme la source ou de ses plus grands avantages sur les langues qui sont privées de ce secours, ou de ses défauts les plus sensibles; aussi est-ce par là que ces détracteurs veulent prouver sa prétendue lenteur, son défaut de concision et de force, et que ses partisans prouvent sa netteté, sa précision, sa clarté. D'après cette première observation, on conçoit que les grammairiens ont dû faire de l'article un des principaux objets de leur étude et de leurs discussions; aussi est-ce le point qu'ils ont le plus embrouillé et sur lequel ils sont le moins d'accord.

— Le mot *article* vient du latin *articulus*, diminutif d'*artus*, qui veut dire *membre.* Par le mot *article*, pris dans le sens propre, on entend les jointures des os dans le corps des animaux, unies de différentes manières; et, par extension, on a donné ce nom à la partie du discours dont la fonction est de modifier le substantif commun, en étendant, en déterminant ou en restreignant sa signification. Notre langue a beaucoup emprunté au latin; il y a lieu de penser que nous avons formé notre *le* et notre *la* du pronom *ille, illa, illud.* De la dernière syllabe du mot masculin *ille*, nous avons fait *le*, et de la dernière du mot féminin *illa*, nous avons fait *la.*

— La plupart des anciens grammairiens ne regardaient l'article que comme un mot destiné à faire connaître le nombre et le genre des noms qu'il accompagne. Mais cette définition était manifestement inexacte, car, pour pouvoir mettre *le* ou *la* devant un nom, il faut avant tout connaître le genre de ce nom. Nous regrettons que l'Académie ne définisse pas l'article, car est-ce le définir, de dire que *c'est celle des parties du discours qui précède ordinairement les substantifs?*

— L'article sert à déterminer le substantif, c'est-à-dire qu'il le tire de sa signification vague, et le montre comme s'appliquant soit à un genre, soit à une espèce, soit à un individu. Quand on dit : LES FEMMES *ont la sensibilité en partage;* LES HOMMES *à imagination sont exposés à commettre bien des fautes;* L'HOMME *qui a fait bâtir cette maison est fort riche;* dans la première phrase, l'article *les* indique qu'il s'agit de toutes les femmes; dans la seconde, qu'il

s'agit d'une classe particulière d'hommes, des hommes à imagination; dans la troisième, l'étendue de la signification du substantif *homme* est tout à fait restreinte et ne s'applique plus qu'à un seul individu. Il n'en serait pas de même si l'on disait : *Pour mériter le nom* D'HOMME, *il faut agir en* HOMME. Dans cette phrase, on n'entend parler ni de tous les hommes en général, ni d'une classe particulière, ni de tel individu, on considère seulement la réunion de toutes les qualités de courage, de force, d'intelligence, de fermeté nécessaire pour former un homme, et l'on dit au figuré que, pour avoir le droit de se dire homme, il faut posséder ces qualités; aussi ne se sert-on pas de l'article en pareil cas. La propriété unique de l'article est donc de déterminer le nom; mais il ne produit pas seul cet effet, il lui faut le concours d'une autre expression qui complète la détermination qu'il ne fait qu'annoncer. Quelques exemples éclairciront mieux ce principe, qui, pour être entièrement nouveau, ne nous en paraît pas moins vrai. Lorsqu'on dit : L'HOMME *est mortel;* LA FEMME

doit prendre soin du ménage; LE MONDE *à nos regards déroule ses merveilles;* LE SOLEIL *demeure constamment à la même place*, l'article détermine les mots *homme, femme, monde, soleil*, avec le concours de la définition même de ces mots. Dans les phrases suivantes : LA *justice* DIVINE *a toujours son réveil;* LA *puissance* DE DIEU *n'a pas besoin de celle des hommes;* LA *douleur* QUI SE TAIT *n'en est que plus funeste*, l'article détermine les mots *justice, puissance, douleur*, avec le concours des mots *divine, de Dieu, qui se tait.*

— Il y a donc deux sortes de déterminations. Les unes, particulières, ne sont que des déterminations accidentelles ou dépendantes de telle ou telle circonstance ; les autres, générales, résultent de l'ensemble des idées qui expriment les propriétés essentielles distinguant une espèce ou un individu d'un autre ; propriété incommunicable à toute autre espèce, à tout autre individu. Dans la première série des phrases que nous venons de citer, les déterminations sont sous-entendues, parce que, n'étant que la définition même de l'être désigné par le nom, elles se présentent d'elles-mêmes, plus ou moins imparfaitement, à notre esprit avec l'idée de l'être ou de la chose dont il est question. Dans la seconde série, au contraire, les déterminations sont ou doivent être exprimées, parce qu'elles concourent avec l'article à déterminer le nom de telle ou telle manière accidentelle. Souvent aussi il arrive que l'expression au moyen de laquelle l'article détermine le nom peut être sous-entendue, toutes les fois que l'esprit, à l'aide des antécédents, peut aisément suppléer cette ellipse, commandée par l'élégance, par l'usage ou par d'autres motifs. Il est facile de comprendre, en effet, que lorsqu'on dit : LE ROI *soumit sa couronne au saint-siége. Stanislas hasarda, pour abdiquer* LE POUVOIR, *plus qu'il n'avait fait pour s'en emparer.* L'HOMME *arrive au Mogol; on lui dit qu'au Japon*, etc., ces phrases sont un abrégé des suivantes : LE *roi* (QUI RÉGNAIT ALORS), etc. *Stanislas hasarda, pour abdiquer* LE *pouvoir* (QU'IL AVAIT), etc. *L'homme* (DONT IL EST QUESTION) *arrive au Mogol*, etc.

— Il n'y a que les substantifs, c'est-à-dire les seuls mots qui puissent être sujets d'une proposition, qui soient généralement précédés de l'article, et si les verbes et les adjectifs prennent l'article, par cela seuls ils changent de nature et deviennent de vrais substantifs. L'AVARE *se refuse le* BOIRE *et le* MANGER. Voilà un adjectif et deux verbes devenus substantifs par le fait seul de la présence de l'article devant eux. On peut se convaincre facilement que cette observation s'applique à tous les adjectifs ou participes devenus substantifs par ellipse. *Le beau, le bon, le vrai, le plaisant, l'envoyé*, etc. On dit aussi, en termes de peinture, *Le faire*, et voilà un autre infinitif devenu substantif par l'apposition de l'article. Les noms propres n'étant ni des noms de classe ni des noms d'espèce, mais des noms individuels, n'ont besoin ni de l'article ni de la phrase déterminative, pour être appropriés à l'individu auquel ils appartiennent chacun respectivement ; ils le désignent exclusivement, ils lui sont propres, et ne peuvent pas convenir à d'autres ; aussi l'usage constant est-il de ne pas mettre d'article devant un nom propre. Si l'on dit quelquefois *la Dugazon, la Saineval*, etc., il y a ellipse, et c'est comme si l'on disait : *l'actrice* ou *la comédienne* Dugazon, etc.; et si nous disons, *le Tasse, l'Arioste, le Corrége*, etc., nous sous-entendons *poëte* et *peintre*. Ces locutions sont imitées des Italiens.

— La langue française, suivant un grammairien, n'avait point d'article dans son origine. Ce ne fut qu'au temps de Henri Ier qu'on y introduisit ce mot, qui la rend plus douce et plus coulante. Cette assertion n'est pas très-exacte. Henri Ier monta sur le trône en 1031. Or, Borel, dans la préface de son Dictionnaire, cite la phrase suivante, tirée d'une bulle d'Albéron, évêque de Metz en 940 : *Entre en* LA *joie de ton Seigneur.* Nous croyons y voir l'article *la*. Il est cependant certain qu'alors l'article était beaucoup moins employé qu'il ne le fut dans la suite.

— *Genre et nombre de l'article.* L'article est susceptible de genre et de nombre. *Le* se met devant un nom masculin singulier : *le* pain, *le* vin, *le* lion, *le* blé, etc. *Le* se change en *la* devant un nom féminin singulier : *la* terre, *la* flamme, *la* rose, *la* biche, etc. Et comme la lettre *s* est le signe caractéristique du pluriel dans notre langue, nous avons formé *les* du noms pluriels des deux genres : *les* hommes, *les* femmes, *les* œillets, *les* roses, etc.

— *Articles simples.* Les articles simples sont *le, la, les*.

— *Articles composés.* L'article se déguise par la *contraction*, c'est-à-dire qu'il se joint aux prépositions *à* et *de*, avec lesquelles il forme des mots composés qui retiennent la double valeur des deux mots dont ils sont formés. Tels sont *au, aux, du, des. Au* est pour *à le; aux* pour *à les; du* pour *de le*, et *des* pour *de les*. On voit par là que des trois formes de l'article, il n'y a que *le* et *les* qui soient susceptibles de contraction ; *la* ne se contracte jamais. Nos pères ne connaissaient point la *contraction*. Ils disaient et écrivaient : AL *temps d'Innocent III*, pour *au temps d'Innocent III; l'apostoile manda* AL *prodome*, pour *le pape manda au prud'homme; la fin* DEL *conseil si fut tel*, pour *l'arrêt du conseil fut tel*. L'euphonie a fait une loi de ces contractions. C'est le son obscur de l'*e* muet de *le*, et le changement de *l* en *u*, comme *mal, maux*, etc., qui ont fait dire *au* à la place de *à le* ou *al;* c'est également le son obscur des deux *e* muets de suite, *de le*, qui a amené la contraction *du*.

— ÉLISION DE L'ARTICLE. Dès que la langue, sortie de la première barbarie, eut commencé à se perfectionner, on chercha à lui donner toute la douceur qu'un heureux mélange de voyelles et de consonnes semblait lui promettre, en proscrivant, autant qu'on le pouvait, tout ce qu'il y avait de dur et de désagréable dans le choc des sons. De là l'*élision*, son euphonique qui évite l'hiatus ou bâillement que produirait la rencontre de deux voyelles qui devraient se prononcer séparément et de suite. Aussi n'a-t-elle pas lieu devant les noms qui commencent par une consonne ou un *h* aspiré, ou lorsque l'article est au pluriel, parce qu'alors on n'a pas ce choc de voyelles à craindre. On écrit *le* vice, *la* tempérance, *le* héros, *la* harangue, *les* histoires, *les* historiens, etc. Mais l'*e* et l'*a* de l'article *le* et *la* s'élident et sont remplacés par une apostrophe, si le mot suivant commence par une voyelle ou un *h* muet : *l'*arbrisseau, *l'*honneur, *l'*amitié, *l'*humanité. Cependant on dit *le* oui, *le* onze, *le* onzième. V. ces mots. *Du* et *au* se mettent également devant les mots dont l'initiale est une consonne ou un *h* aspiré : *du* trône, *du* héros, *au* guerrier, *au* héros. L'élision a lieu au contraire toutes les fois que la première lettre du mot suivant est une voyelle ou un *h* muet : *de* l'argent, *de* l'honneur, *à l'*amour, *à l'*homme. Du reste pour toutes les difficultés syntaxiques relatives à l'emploi de l'article, nous renvoyons aux mots LE, LA, LES, DU, DES, AU, AUX, etc.

— Prov. *Manger tout son bien en un article.* Le manger en très-peu de temps.

ARTICULAIRE. adj. des 2 g. Anat. Médec. Qui a rapport aux articulations, aux jointures du corps. Apophyse articulaire. Cavité articulaire. La goutte est une maladie articulaire. Veines articulaires. Artères articulaires.

— Anat. L'une des pièces élémentaires de la mâchoire inférieure. || *Artères et veines articulaires.* Celles qui appartiennent à l'articulation du genou, et naissent de l'artère et de la veine poplitées. || *Capsules articulaires.* Ligaments capsulaires qui enveloppent certaines articulations. || *Apophyses articulaires.* Apophyses au moyen desquelles les os sont articulés entre eux. || *Facettes articulaires.* Surfaces contiguës au moyen desquelles les os s'articulent les uns avec les autres. || *Nerf articulaire.* Le nerf axillaire.

— Pathol. Qui attaque les articulations, qui s'y forme. Concrétions articulaires, corps osseux ou cartilagineux, qui se forment et s'agglomèrent quelquefois aux articulations.

— Bot. Qui naît aux nœuds et aux articulations des tiges ou des rameaux. || *Feuilles articulaires.* Celles qui naissent des nœuds ou des articulations de la tige.

ARTICULATION. s. f. (pr. *ar-ti-ku-la-ci-on;* rad. *articulus*, article). Jonction, jointure des os. L'articulation des doigts. Les articulations du pouce, de l'index, etc. Les anatomistes remarquent plusieurs sortes d'articulations dans le corps humain. Articulations mobiles. Articulations immobiles. Maladies des articulations.

— Dans un sens analogue, en T. d'entom. et de bot. L'articulation de la tête avec le corselet. Les articulations des antennes d'un papillon. La tige de l'opuntia, du gui, a des articulations.

— L'action de prononcer distinctement les syllabes, les mots. L'articulation des consonnes. Les consonnes labiales sont celles dont l'articulation est la plus aisée. Avoir l'articulation de la voix, ou, simplement, Avoir l'articulation bien nette, bien libre. *L'articulation* est plus forte ou plus faible, plus rude ou plus douce, suivant le caractère de la consonne qui frappe la voyelle. (Marmont.)

— Gramm. Modification du son par la combinaison des consonnes et des voyelles, qui détermine et varie le jeu des parties mobiles de l'appareil vocal. Les sons et les *articulations* sont les éléments des mots parlés. (Bonif.)

— Palais. Articulation de faits, réduction, énonciation de faits article par article.

— Peint., sculpt. et grav. Les jointures où se font les attachements des différents membres.

— Assemblage de deux ou plusieurs pièces. autres.

— Anat. Assemblage des os les uns avec les autres; leur mode d'union, quel qu'il soit. Articulation à surfaces contiguës ou libres. V. DIARTHROSE. Articulation à surface continue et sans mouvement V. SYNARTHROSE. Articulation en partie contiguë et en partie continue à l'aide d'un tissu fibreux. V. AMPHIARTHROSE ou SYMPHYSE.

— Parties distinctes de certaines coquilles multiloculaires qui sont le résultat des déplacements successifs que l'animal a éprouvés en grossissant.

ARTICULÉ, ÉE. part. pass. du v. Articuler. Mots bien articulés. Voix articulée. Sons articulés. Des faits articulés de point en point. Il n'y a que l'homme dont la voix soit naturellement *articulée*. (Acad.) Avez-vous réfléchi sur la nature des sons *articulés?* (Raym.) Aucun son *articulé* ne retentissait à mon oreille. (Ballanche.)

— Gramm. *Son articulé.* Son modifié par le contact des organes de la parole, comme *ga, ré, si*, etc.

— Anat. Os articulés ensemble, articulés l'un avec l'autre. || Entom. Composé de plusieurs articles réunis par un ligament qui ne leur ôte pas leur mobilité.

— Se dit aussi d'une fascia, ou ruban formé d'une suite de faches mises bout à bout.

— Bot. Qui a ou qui simule plusieurs articles. *Cotylédons articulés.* Resserrés à leurs bases, comme articulés. || *Racine articulée.* Ayant de distance en distance des impressions semblables à des articulations. || *Tige articulée.* Comme formée par des articles. || *Pétiole articulé.* Offrant à ses points d'attache ou à ses divisions un bourrelet, un étranglement, un changement de direction, de couleur ou de substance. || *Anthère articulée.* Lorsqu'un sillon, un changement de couleur ou autre chose, marque son point d'attache avec le filet.

— ARTICULÉES. s. f. pl. Bot. Nom donné à trois sous-familles de la famille des phycées, dans lesquelles un seul tube, ordinairement anhiste, simple ou rameux, contient, dans son intérieur, une série de cellules simples ou multiples, placées bout à bout, sur un même plan, et diversement colorées, selon que la phycée appartient à telle ou telle sous-famille.

— ARTICULÉS. s. m. pl. Zool. L'un des quatre grands embranchements dans lesquels on divise aujourd'hui le règne animal. Les trois autres embranchements sont ceux des *vertébrés*, des *mollusques*, et des *zoophytes* ou des animaux rayonnés. V. ces mots. || Un *papillon*, une *abeille*, une *mouche*, dans la classe des insectes ; une *araignée*, un *scorpion*, dans la classe des arachnides ; une *écrevisse*, un *crabe*, dans la classe des crustacés ; une *sangsue* même, un *lombric* appelé vulgairement ver de terre, dans la classe des annélides, sont des animaux articulés. La forme des animaux articulés est symétrique, c'est-à-dire que les deux moitiés latérales de leur corps sont similaires. Ce corps se compose d'un nombre variable de segments ou d'anneaux articulés en série les uns derrière les autres, ou réunis par la peau, qui se continue de l'un à l'autre, mais qui est plus mince aux endroits de leur jonction. A cette forme générale, se joint un système nerveux dont les parties centrales sont dans la ligne médiane du corps et se compose : 1° d'un cerveau situé au-dessus de l'origine du canal alimentaire ; 2° d'un cordon principal, le plus généralement et évidemment double. De plus, tout animal articulé a un canal alimentaire pourvu d'une entrée et d'une issue, renfermé dans une cavité viscérale, et dont les parois sont distinctes de l'enveloppe générale du corps. Les anneaux *articulés* qui entourent le corps et souvent les membres tiennent lieu du squelette des vertébrés, et comme ils sont presque toujours assez durs, ils peuvent prêter au mouvement tous les points d'appui nécessaires ; en sorte qu'on trouve ici (dans les articulés) comme parmi les vertébrés, la marche, la course, le saut, la natation, le vol ; il n'y a que les familles dépourvues de pieds, telles que les sangsues, ou dont les pieds n'ont que des articles membraneux et mous, telles que les chenilles, qui soient bornées à la reptation. (Cuvier.) Le système d'organes par lequel les animaux *articulés* se ressemblent le plus, c'est celui des nerfs. (Id.)

ARTICULÉMENT. adv. Par articles. Proposer articulément une demande. Inusité. || D'une manière articulée. Bossuet l'a employé en ce sens.

ARTICULER. v. a. 1re conj. (rad. lat. *articulus*, petit membre et jointure). Prononcer distinctement les lettres, les syllabes, les mots. Articuler un mot, des syllabes, des lettres. Les petits enfants ne peuvent articuler les mots, les articuler distinctement. Il commence déjà à articuler. Il y a des oiseaux qui articulent fort bien plusieurs mots de suite. Les hommes n'*articuleraient* pas si on ne leur apprenait à prononcer des paroles. (Volt.) Quand les hommes commencèrent à *articuler* des sons, la rudesse des organes ne leur permit pas de le faire par des inflexions aussi faibles que les nôtres. (Condillac.) Un oiseau qui *articule* des mots ne parle pas, parce que cette articulation de mots n'émane pas du principe de la parole, et n'en est qu'une imitation qui n'exprime rien de ce qui se passe à l'intérieur de l'animal, et ne représente aucune de ses affections. (Buff.) Vous ne vous faites pas entendre, vous n'*articulez* [illegible] *ticulent* très-bien plusieurs mots de suite. (Raym.) Alcibiade ne pouvait pas *articuler* convenablement certains mots, et ce défaut même lui avait servi à gagner le menu peuple. (Id.) Elle oublia d'*articuler* sa pensée, et, le coude appuyé sur le mausolée, l'œil immobile sur les flots, elle n'entendit pas Sténio qui la suppliait de se révéler à lui. (G. Sand.)

— Dans le langage ordinaire, *Articuler un fait.* Affirmer positivement et circonstancier un fait.

— Palais. *Énoncer par articles.* Articuler des faits et les proposer par ordre.

— S'ARTICULER. v. pron. Anat. Se dit des os qui se joignent, qui s'unissent par articulation. L'humérus s'articule avec l'omoplate. || Entom. On dit dans un sens analogue, La tête s'articule au corselet, avec le corselet; le corselet avec l'abdomen, etc. La clavicule s'articule avec le sternum.

— Ce mot s'articule facilement ou difficilement, c'est-à-dire, se prononce facilement ou difficilement.

ARTICULEUX, EUSE. adj. Zool. Qui est composé de nœuds ou articulations.

ARTICULINE. s. f. Foram. Genre de la famille des agathistègues, coquille libre, inéquilatérale, allongée, formée dans le jeune âge comme la triloculine, d'un pelotonnement sur trois faces, puis se projetant en ligne droite ; se trouve vivante dans l'île de Cuba ; fossile, dans les terrains tertiaires du bassin de Paris.

ARTICULO-ANGULO-OPERCULAIRE. adj. et s. m. Anat. Se dit d'un des os de la tête des cécilies.

ARTIEL, ELLE. adj. (pr. *ar-ci-el*, rad. *art*). Qui concerne l'art.

ARTIEN, ENNE. adj. et s. Signifiait anciennement, Artiste, écolier, savant. || Se disait encore, au siècle dernier, des écoliers qui avaient terminé leurs humanités et étudiaient la philosophie.

ARTIFICE. s. m. (du lat. *artificium*, art, métier, profession, industrie ; *ars, artis*, art, et *facere*, faire). Art, habileté, industrie, exécution patiente et ingénieuse. Artifice merveilleux, infini. L'artifice d'un ouvrage. Cette horloge, cette machine est faite avec un *artifice* merveilleux. (Acad.) L'*artifice* infini qui entre dans la formation des insectes. (Mass.) Le philosophe Ariston comparait les syllogismes des logiciens aux toiles d'araignées, qui nous sont inutiles, quoique faites avec beaucoup d'*artifice*. (St-Évrem.)

— Fig. *Ne vivre que par artifice.* Ne vivre qu'à force de soins et de régime.

— *Par artifice.* A force de soins et d'efforts, à force d'industrie et de vigilance. Réussir, se soutenir par artifice.

— En parlant des ouvrages d'esprit, du style. L'artifice de son style séduit. Il n'est pas donné à tout le monde de démêler l'artifice de cette composition. C'est un habile littérateur, mais malheureusement il confond l'*artifice* avec l'art. (Raym.) Cet écrivain doit toute sa réputation au séduisant *artifice* de son style. (Id.) De leur vaine éloquence employant l'*artifice*. (Rac.) Leurs écrits devenaient des modèles, et on chercha dans ces écrits par quel *artifice*, inconnu même à eux, ils produisaient le plaisir et la lumière. (Cond.)

D'un pinceau délicat l'*artifice* agréable
Du plus affreux objet fait un objet aimable.
(BOILEAU.)

— Ruse, déguisement, fraude. Dangereux artifice. Détestable artifice. Artifice grossier. Méchant artifice. User d'artifice. Se garantir des artifices de quelqu'un. Un procédé plein d'artifice. C'est un homme sincère et sans artifice. On use de mille *artifices* indignes pour parvenir. (Fénel.) Être exposé aux *artifices* des méchants. (Id.) Quand Timocrate vit que je ne pouvais plus résister à son *artifice*, il le poussa plus loin. (Id.) Simple et incapable elle-même d'*artifice*, elle est encore moins capable de le soupçonner dans les autres. (Mass.) La médiocrité des talents, cachée sous l'*artifice* des louanges. (Id.) L'*artifice* est plus habile et plus persévérant que la défiance ; il prend toutes les formes, et met à profit tous les moments. (Id.) La bonne foi est une fidélité sans défiance et sans *artifice*. (Vauven.)

— Toute composition de matières aisées à s'enflammer. Un magasin plein de lances à feu, de fusées et d'autres semblables artifices. Magasin d'artifices. On a trouvé chez lui des pétards, des fusées, des chandelles romaines et autres semblables artifices. On dit de même : Pièce d'artifice.

— *Feu d'artifice.* Feu préparé avec art, en signe de réjouissance, dans la composition duquel il entre plusieurs matières qui s'enflamment aisément, et qui offrent en brûlant différentes formes agréables. Un beau feu d'artifice. Un vilain feu d'artifice. Préparer un feu d'artifice. Faire un feu d'artifice. Tirer un feu d'artifice. La nuit, lorsque le vaisseau fait route, et qu'il est suivi de poissons qui le suivent, la mer paraît comme un vaste *feu d'artifice* tout brillant de serpentaux et d'étincelles d'argent. (B. de St-P.) L'éclat rapide et fugitif d'un *feu d'artifice* est une image fidèle et parfaite de la gloire et des plaisirs du monde. (S. Dubay.)

— Parure. L'*artifice* dont elles usent pour se rendre laides. (La Bruy.) Ne ranime-t-elle pas encore un visage flétri et suranné par des ar- [illegible] attraits? (Mass.)

— S'emploie quelquefois en bonne part, dans le sens de Moyens adroits ou ingénieux. Un des plus beaux *artifices* des Égyptiens pour conserver leurs anciennes maximes, était de les revêtir de certaines cérémonies. (Boss.) L'innocent *artifice* dont je me sers pour trouver du soulagement à mes peines. (Boss.)

ARTIFICIEL, ELLE. adj. (du lat. *artificialis*, fait avec art; dér. d'*artificium*, artifice). Fait par le moyen de l'art, par opposition à Naturel. Fontaine artificielle. Fleurs artificielles. Des yeux artificiels. Dents artificielles. Pièces d'anatomie artificielles. Prairies artificielles. Lumière artificielle. Fourrages artificiels. Les chimistes font un froid artificiel. Nos paroles arrangées, nos figures *artificielles*. (Boss.) Il y a chez quelques femmes une grandeur *artificielle*. (La Bruy.) Ce qui est *artificiel* chez cet homme est pourtant plein de vigueur. (Villemain.) *Les prairies artificielles* [illegible]

faire aujourd'hui la base de l'agriculture. (Chaptal.)

— *Jour artificiel.* L'espace de temps compris entre le lever du soleil et son coucher ; par opposition au jour naturel, qui est de vingt-quatre heures.

— *Mémoire artificielle.* Mnémonique, méthode destinée à aider la mémoire naturelle. Simonides inventa, dit-on, l'art de la mémoire *artificielle.* (Malte-Brun.) Les vrais géomètres ne font aucun cas de la mémoire *artificielle.* (Id.)

— Rhét. *Preuves artificielles.* Celles que l'orateur tire de son propre fonds, qu'il prête à la cause qu'il défend, par opposition à celles qui naissent de la question même, qui sont fournies par le sujet, comprises sous la dénomination de Preuves naturelles.

— Phys. *Aimant artificiel.* Morceau de fer aimanté et qui a toutes les propriétés de l'aimant naturel.

— *Froid artificiel.* Celui que les chimistes peuvent former dans leur laboratoire.

— *Horizon artificiel.* Plan qui passe par le milieu de la terre, parallèle à l'horizon apparent.

— *Squelette artificiel.* Celui dont toutes les pièces sont réunies par des liens artificiels, tels que fils de laiton, cordes à boyau.

— *Pièces d'anatomie artificielles.* Pièces modelées en cire qui représentent les différentes parties du corps.

— Géom. *Lignes artificielles.* Lignes tracées sur un compas de proportion, lesquelles représentent les logarithmes du sinus, des tangentes, et peuvent servir avec la ligne des nombres à résoudre exactement les problèmes de trigonométrie, de navigation.

— Astron. *Jour artificiel.* Espace de temps compris entre le lever et le coucher du soleil.

— Hist. nat. *Caractère artificiel.* Celui qui est énoncé dans la vue seulement de faire distinguer les êtres naturels les uns des autres, et qu'on emprunte indifféremment à telle ou telle de leurs parties, pourvu qu'elle soit bien apparente.

— *Méthode artificielle.* Celle qui, pour ses divisions correspondantes, choisit indifféremment ses caractères dans tous les organes, suivant le besoin ou la commodité, et sans nul égard aux rapports naturels qui peuvent exister entre les êtres. || S'emploie substantiv. Omiss. des dictionn. Les naturalistes doivent étudier avec soin les deux méthodes ; si l'*artificielle* facilite les moyens de reconnaître chacun des êtres qu'on rencontre, la méthode naturelle ouvre le chemin à des découvertes importantes. (Seneb.)

ARTIFICIELLEMENT. adv. (dériv. du mot *artificiel*). Avec art. Il est opposé à Naturellement, et il ne se dit guère qu'en parlant des ouvrages de l'art. Fontaines qui vont artificiellement. Cette machine ne se meut qu'artificiellement.

ARTIFICIER. s. m. (ét., V. ARTIFICE). Celui qui fait des artifices, des feux d'artifice. C'est le meilleur artificier de Paris. Les artificiers de l'arsenal.

ARTIFICIEUSEMENT. adv. D'une manière artificieuse. Il a exposé le fait très-artificieusement. Il s'y est pris très-*artificieusement.* (Acad.) Des défiances *artificieusement* inspirées. (Fléch.

ARTIFICIEUX, EUSE. adj. Plein d'artifice, de ruse. Il ne se prend qu'en mauvaise part. C'est l'homme du monde le plus artificieux. Une femme artificieuse. Esprit artificieux. Conseil artificieux. Insinuation artificieuse. Paroles artificieuses. Conduite artificieuse. Je vous défie, mes pères, quelque *artificieux* que vous soyez, d'y trouver la moindre apparence d'ambiguïté. (Pasc.) Eloquent, poli, *artificieux* dans ses discours. (Mass.)

ARTIFIER. v. a. 1re conj. (rad. *art*). Faire avec art, faire avec artifice.

ARTILLEMENT. s. m. Anc. T. milit. Action d'artiller un vaisseau, une troupe, un soldat.

ARTILLER. v. a. 1re conj. Anc. T. milit. Fournir un vaisseau, un soldat, des armes, des effets qui leur sont nécessaires.

ARTILLER ou **ARTILLIER.** s. m. Vieux mot, synonyme de Artilleur. L'année précédente, Robert, *artillier,* avait tué sa mère sur le pont Notre-Dame. (Le bibl. Jacob.)

de guerre qui comprend les canons, les mortiers, les boulets, les bombes, etc. Artillerie de campagne. Artillerie de siége. Artillerie de position. Parc d'artillerie. Train d'artillerie. Régiment d'artillerie. On manquait de grosse artillerie. La grosse artillerie ne put arriver à temps. Faire jouer l'artillerie. L'artillerie fut bien servie au siége de cette place. Fondre de l'artillerie. Une pièce d'artillerie, un canon, un obusier, etc. On battit la place avec cent pièces d'artillerie.

— Désigne aussi les troupes employées au service de l'artillerie. Corps d'artillerie. Officier d'artillerie. Artillerie à pied. Artillerie à cheval. Artillerie volante ou artillerie légère. Il est de l'artillerie. Il est dans l'artillerie. Servir dans l'artillerie. Lieutenant-général d'artillerie. Commander l'artillerie.

— *Ecole d'artillerie* École où l'on forme des artilleurs.

— Fig. Omiss. des dictionn. L'imprimerie est l'*artillerie* de la pensée. (Rivarol.)

ARTILLEUR. s. m. Militaire employé au service de l'artillerie. C'est un bon, un excellent *artilleur.* (Acad.)

ARTIMON. s. m. (du gr. ἀρτάω, je suspends). Mar. Nom du mât de l'arrière, le plus petit ou le troisième d'un grand bâtiment. Le mât d'artimon. Hunier, perroquet d'artimon.

— Désigne aussi la voile aurique attachée au mât d'artimon, au-dessus de la poupe. La voile d'artimon, ou simplement, l'artimon. Carguer, amurer l'artimon. Vergue ou corne d'artimon.

ARTIMON ENTORTILLÉ. s. m. Moll. Nom vulgaire du strombe orné de bandelettes. V. STROMBE.

ARTIOMORPHE. adj. et s. m. (pr. *ar-ti-o-morfe ;* ét. gr., ἄρτιος, pair ; μορφή, forme). Zool. Nom d'une subdivision primordiale du règne animal comprenant les animaux vertébrés et articulés, ainsi que les mollusques, tous caractérisés par la forme paire ou binaire de leur corps. Ce mot est syn. de Zygomorphe.

ARTIOPTÉRIX. s. m. (ét. gr., ἄρτιος, parfait ; πτέρυξ, aile). Entom. Genre de l'ordre des névroptères, voisin des hémérobes, de la Nouvelle-Hollande.

ARTIOZOAIRE. adj. et s. m. (pr. *ar-ti-o-zo-ère ;* ét. gr., ἄρτιος, pair ; ζῶον, animal). Zool. Se dit des animaux artiomorphes, ou dont le corps peut être partagé en deux parties similaires au moyen d'un plan sécant qui passerait par leur grand axe, ce qui a lieu pour les animaux vertébrés, articulés et mollusques.

ARTIPE. s. m. (du gr. ἀρτίπους, qui a de bons pieds). Entom. Genre de coléoptères tétramères des Antilles.

ARTIPHYLLE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἀρτι, en composition marque la perfection ; φύλλον, feuille). Bot. Se dit des plantes à l'aisselle de toutes les feuilles desquelles on aperçoit des bourgeons et des rameaux.

ARTISAN. s. m. Celui qui exerce un art mécanique, un métier. Honnête artisan. Simple artisan. Habile artisan. Les boutiques des artisans. La classe des artisans. Les enfants imitent les divers artisans par les mouvements et par le geste. (La Bruy.) Les plus vils *artisans* sont les plus sujets à la jalousie. (Id.) Le plus vil *artisan* eut ses dogmes à soi. (Boil.) Il y a des *artisans* dont l'esprit est aussi vaste que l'art qu'ils professent. (La Bruy.)

— Fig. Celui qui est l'auteur, la cause de quelque chose. Être l'artisan de sa fortune, l'artisan de son malheur. C'est un *artisan* d'imposture, de calomnies. (Acad.) Tels étaient ces grands *artisans* de la parole, ces premiers maîtres de la langue française. (La Bruy.) Combien de fois avons-nous vu l'élévation d'une famille, et tout l'attirail pompeux de sa fortune, tomber et finir avec celui qui en avait été le premier *artisan.* (Mass.) *Artisans* de fourbes obscures. (Rouss.) Nous avons créé le tribunal qui devra punir ces *artisans* d'iniquité. (Mirab.) Depuis que le nombre des propriétaires a fait plus que tripler en France, les *artisans* de désordres ne trouvent plus d'appui dans les campagnes. (Chapt.)

— Quelques lexicographes ont proposé d'admettre le féminin *artisanne.* Aujourd'hui que les femmes aussi bien que les hommes, se livrent à des professions manuelles, qu'il y a autant d'ouvrières que d'ouvriers, ce féminin se recommande à l'usage et aux écrivains.

ARTISON, ARTUSON ou **ARTOISON.** adj. et s. Entom. Se dit indistinctement des insectes qui se nourrissent de matières végétales ou animales, principalement de pelleteries et de toutes sortes d'étoffes. Ces insectes appartiennent à des genres et souvent à des ordres très-différents.

ARTISONNÉ, ÉE. adj. Se dit de tout ce qui est troué par les insectes appelés artisons. Ce bois est tout artisonné.

ARTISTE. s. des 2 g. Celui qui travaille dans un art où le génie et la main doivent concourir, qui cultive les beaux-arts. Un sculpteur, un peintre, un musicien, un architecte, un poète, un acteur, sont des artistes. Un grand artiste, un habile artiste, un célèbre artiste. La science et l'esprit conduisent un *artiste,* mais ne le forment en aucun genre. (Volt.) Tout *artiste* est jaloux d'une gloire immortelle. (F. de Neufch.) L'observation doit diriger le crayon

— Par extens. La nature est le premier des *artistes.* Difficilement un métaphysicien serat-il un habile artiste, et réciproquement. (Morellet.) *Artistes !* donnez aux Grâces un vêtement. (Pythag.) Un ouvrage qui n'est point écrit avec philosophie, classe son auteur parmi les *artistes,* non parmi les penseurs. (Mad. de Staël.)

— Se disait autrefois plus particulièrement de ceux qui font les opérations chimiques. Il faut être *artiste,* un grand *artiste,* pour réussir dans ces sortes d'opérations. (Acad.)

— S'emploie aussi au féminin. Une jeune artiste.

— Se dit, par abus, de plusieurs professions : perruquier, pédicure, artiste vétérinaire, médecin vétérinaire.

ARTISTEMENT. adv. Industrieusement, avec art et industrie. Ouvrage *artistement* fait, *artistement* travaillé, *artistement* ciselé, *artistement* combiné. (Acad.) Un verre *artistement* taillé. (Pasc.) Il cueille *artistement* cette prune. (La Bruy.) Six vers *artistement* rangés. (Boil.)

ARTOCARPE. s. m. (ét. gr., ἄρτος, pain ; καρπός, fruit). Bot. Genre de la famille des urticées, arbre à suc propre laiteux, indigène de l'Asie équatoriale, et produisant des fruits comestibles. L'artocarpe incisé, ou arbre à pain, et l'artocarpe à feuilles entières, ou jaquier, sont les deux principales espèces de ce genre. Deux ou trois arbres à pain peuvent suffire à la subsistance d'un homme pendant une année. Le fruit du jaquier est, dit-on, délicieux, et son bois, qui prend à l'air la couleur de l'acajou, s'emploie dans l'Inde à des ouvrages d'ébénisterie.

ARTOCARPÉ, ÉE. adj. Bot. Semblable à l'artocarpe. || ARTOCARPÉES. s. f. pl. Groupe d'urticées ayant pour type l'artocarpe. V. ce mot.

ARTOISON. adj. et s. Entom. V. ARTISON.

ARTOLÂTRE. s. (ét. gr., ἄρτος, pain ; λατρεύω, j'adore). Hist. relig. S'est dit par dénigrement des catholiques qui croient à la présence réelle du Sauveur dans l'Eucharistie.

ARTOLITHE. s. m. (ét. gr., ἄρτος, pain ; λίθος, pierre ; pierre en forme de pain). Minér. Nom donné à des concrétions pierreuses de forme arrondie et de nature diverse, telles que les gâteaux de strontiane sulfatée, les rognons de gypse compacte ou de silex, qu'on rencontre dans les couches du sol tertiaire.

ARTOMEL. s. m. (ét. gr., ἄρτος, pain ; μέλι, miel). Cataplasme de pain et de miel.

ARTONIE ou **ARTHONIE.** s. f. (du gr. ἀρδω, j'arrose ; on devrait écrire *ardonie*). Bot. Genre de lichens ayant pour type l'artonie gibbéruleuse.

ARTONOMIE. s. f. (ét. gr., ἄρτος, pain ; νόμος, règle). Art de faire le pain.

ARTONOMIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport à l'artonomie.

ARTOPHAGE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἄρτος, pain ; φάγω, je mange). Qui vit de pain, qui mange beaucoup de pain. Les Grecs donnaient cette épithète aux habitants de l'Egypte, qui avaient pour nourriture principale deux espèces de pain, le *pétosiris* et le *kolleste.*

ARTOPTE. s. f. (ét. gr., ἄρτος, pain ; ὀπτάω, je fais cuire). Ant. lat. Vase, ou espèce de four de campagne, dans lequel les Romains faisaient cuire le pain.

ARTORIZÉES ou **ARTORHIZÉES.** s. f. pl. (ét. gr., ἄρτος, nourriture ; ῥίζα, racine). Bot. Classe de végétaux phanérogames comprenant les dioscoréacées et les taccacées, plantes presque toutes exotiques, herbacées ou suffrutescentes, souvent grimpantes, et plus ordinairement dioïques par avortement. La plupart des artorizées ont des rhizomes charnus dont les hommes se nourrissent, ce qui leur a valu le nom qu'elles portent.

ARTOSTHÈME. Bot. Syn. du genre thoa, de la famille des conifères.

ARTOTYRITE. s. (ét. gr., ἄρτος, pain ; τυρός, fromage). Nom donné à des sectaires du IIe siècle qui se servaient pour l'Eucharistie de pain et de fromage, et qui communiquaient la prêtrise aux femmes. Leur secte n'était au fond qu'une branche de celle des montanistes.

ARTUR ou **ARTHUR.** Roi des anciens Bretons, né dans le milieu du Ve siècle, suivant les chroniques fabuleuses de l'Angleterre ; succéda à son père au commencement du VIe siècle, et mourut à la suite des blessures qu'il avait reçues, et tout couvert des lauriers qu'il avait cueillis avant son dernier combat. On lui fait conquérir toute la Grande-Bretagne, battre et subjuguer les Ecossais et les Saxons dans douze batailles. Ce qui a surtout rendu son nom célèbre, c'est l'établissement de l'ordre fameux de la *Table ronde.*

— ARTUR DE BRETAGNE. Comte d'Anjou, neveu de Richard Cœur-de-lion. Fut assassiné en 1202 par Jean Sans terre, son oncle, frère puîné de Geoffroi, père d'Artur. Ce jeune prince avait à peine atteint sa quinzième année.

ARTUSON Entom. V. ARTISON.

ARUBE. s. m. Bot. Nom d'un arbrisseau de la Guiane, espèce du genre simabe.

ARUDY. Géogr. Bourg de France, chef-lieu de canton du départ. des Basses-Pyrénées, arrond. et à 14 kil. E.-S. d'Oleron ; 2,000 hab. Papeterie.

type de la famille des aroïdées. V. GOUET.

ARUNDINACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui croît sur les roseaux, ou qui se tient habituellement dans les roseaux. Semblable à l'arundine. || ARUNDINACÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des graminées. V. ce mot.

ARUNDE. s. f. (pr. *a-ron-de ;* du lat. *arundo,* roseau). Bot. Genre de la famille des graminées, ayant pour type l'arundo donax, vulgairement *canne de Provence,* originaire des parties orientales de l'Europe. L'arunde est cultivée dans le midi de la France ; sa racine est employée en médecine comme sudorifique ; ses tiges, qui atteignent quelquefois jusqu'à 5 mètres d'élévation, servent à faire des manches de quenouilles, des cannes, des manches de lignes. Avec ces mêmes tiges, on fait des échalas, aux environs de Rome.

ARUNDEL. Géogr. Petite ville du comté de Sussex, sur la petite rivière d'Arna. Popul. 3,000.

— ARUNDEL (Thomas, comte d'). Archevêque d'York en 1388, de Cantorbéry en 1396, et enfin de Saint-André en Ecosse ; défendit courageusement la foi catholique contre les wiclefites ; mourut en 1414.

— ARUNDEL (Thomas Howard, comte d'). S'illustra au commencement du XVIIe siècle, autant par la protection éclairée qu'il accorda aux artistes et aux savants, que par ses propres connaissances et son goût exquis ; mourut à Padoue, en 1646.

— ARUNDEL (Marbres d'). Philol. Marbres antiques recueillis à Paros, au commencement du XVIIe siècle, par Thomas Petre, qui voyageait en Grèce aux frais de lord Howard, comte d'Arundel. Les marbres d'Arundel ont conservé les plus célèbres époques de l'histoire grecque depuis Cécrops jusqu'à l'archonte Diogénète. On les appelle aussi *marbres de Paros* ou *d'Oxford.*

ARUNDINAIRE. s. f. Bot. Genre de la famille des graminées, tribu des avénacées, ayant pour type l'arundinaire macrosperme, graminée arborescente et presque gigantesque dont les chaumes ligneux atteignent quelquefois jusqu'à 12 et même 15 mètres d'élévation. L'arundinaire croît dans l'Amérique du Nord

ARUNDINE. s. f. Bot. Genre de la famille des orchidées, originaire des Indes-Orientales, plante terrestre ; non parasite, à fleurs de couleur purpurine, grandes et disposées en grappe.

ARUNDINELLE. s. f. Bot. Genre de graminées, réuni ordinairement au genre ischème.

ARUSPICE s. m. (ét. lat., *ara,* autel ; et *inspicio,* j'observe). Ant. rom. Nom des prêtres institués par Romulus et chargés d'examiner à l'autel les entrailles des victimes, pour en tirer des présages. Les aruspices examinaient principalement le foie, la rate, les reins, le cœur et la langue de la victime. Après la mort de Jules César, les aruspices publièrent que deux animaux qu'on avait sacrifiés le matin du jour où l'attentat fut commis, n'avaient point de cœur. De tous les peuples d'Italie, les Etrusques étaient ceux qui avaient les meilleurs aruspices. A Rome, deux *aruspices* ne pouvaient se regarder sans rire. (Encyclopédiana.)

ARUSPICISME. s. f. Antiq. rom. L'art des aruspices.

ARVA. Géogr. Province la plus septentrionale de la Hongrie, formée par la vallée d'Arva, l'une des plus élevées du versant méridional des Karpathes. Superficie, 2,057 kilom. carrés, 110,000 hab., presque tous Slaves. Climat rigoureux ; sol stérile ; bons pâturages ; élève de moutons et de gros bétail ; exploitation de fer, etc.

ARVALE. s. m. (rad. *arva,* campagnes). Ant. rom. Nom que les Romains donnaient à douze prêtres qui officiaient dans les *Ambarvales,* fêtes célébrées à la campagne, pour obtenir un temps favorable et de bonnes récoltes. Les arvales portaient pour marque de leur dignité une guirlande d'épis, attachée avec un ruban blanc.

ARVAN. s. m. Moll. Espèce de coquille du genre térèbre, très-commune au cap Vert.

ARVE. (ét. celt., *arw,* rapide). Géogr. Grand torrent, ayant sa source au col de Balme, dans les Etats Sardes, passant par Chamouny et se jetant dans le Rhône à 1 kilom. au-dessous de Genève, après un cours de 100 kilom.

ARVÈLE. s. m. Entom. Genre de la famille des pentatomiens, ayant pour type le cimex gladiateur du Brésil.

ARVÉRIS. Myth. égypt. Dieu de la lumière, fils d'Osiris et d'Isis. Les Grecs en ont fait leur Apollon.

ARVERNE. s. Hist. et Géogr. Nom d'un ancien peuple de la Gaule celtique, dans l'Aquitaine 1re. Leur pays reçut plus tard le nom d'Auvergne.

ARVERSE. s. f. Bot. Genre de la famille des paronychiées, herbe annuelle, habitant la zone équatoriale.

ARVICOLE. adj. des 2 g. (ét. lat., *arvum,* terre labourée, et *colo,* j'habite). Qui vit dans les champs moissonneux.

— s. m. Mamm. V. CAMPAGNOL.

ARVICOLIEN, ENNE. adj. Mamm. Semblable à l'arvicole. || ARVICOLIENS. s. m. pl. Famille de l'ordre des rongeurs.

ARVICULTURE. s. f. (ét. lat., *arvum,*

céréales.

ARVIEN, ENNE. adj. V. ARVIN.

ARVIN, INE. adj. Bot. Qui croît dans les champs.

ARYSDAGHES (Saint). Né à Césarée de Cappadoce ; fut évêque de Diospont ; fut mis à mort l'an 339 de J.-C.

ARYTÈNE. s. m. (du gr. ἀρύταινα, sorte de coupe). Moll. Synonyme du genre arrosoir.

ARYTÉNÉAL. adj. et s. m. Anat. Qui a rapport à l'aryténoïde.

ARYTÉNO-ÉPIGLOTTIQUE. adj. et s. m. Anat. Se dit d'un petit faisceau musculaire qui s'attache à l'épiglotte et au cartilage aryténoïde.

ARYTÉNOÏDE. adj. et s. (ét. gr., ἀρύταινα, entonnoir ; et εἶδος, forme). Anat. Se dit de deux petits cartilages situés au-dessus du car-

nage cricoïde, en haut et en arrrière du larynx. Cartilages aryténoïdes. Ces cartilages ressemblent à une pyramide triangulaire, un peu contournée sur elle-même ; ils se correspondent par leur face interne, et sont unis entre eux par le muscle aryténoïdien, qui s'étend de l'un à l'autre, et par la membrane muqueuse qui les tapisse.

— *Glandes aryténoïdes*. Petits corps glanduleux, blanchâtres, situés devant les cartilages du même nom.

ARYTÉNOÏDIEN. adj. et s. Anat. Se dit de tout ce qui a rapport aux cartilages aryténoïdes, et en particulier d'un muscle impair et quadrilatère, qui s'étend de l'un à l'autre des cartilages aryténoïdes.

ARZACQ. Géogr. Village de France, chef-lieu de canton du département des Basses-Pyrénées, arrondissement et à 30 kil. S.-E. d'Orthez. Popul. 1,000 hab.

ARZEGAIE. s. f. Antiq. milit. Sorte d'arme orientale, nommée aussi *sagaie*. L'arzégaie était un javelot ferré des deux bouts qu'un cavalier lançait et retenait à lui, au moyen d'une corde qui y était attachée.

ARZEL. s. m. Hipp. Nom par lequel les hippiatres désignent le cheval qui a les pieds de derrière blancs, avec le chanfrein blanc ou l'étoile. Nos pères regardaient comme portant malheur dans les combats les chevaux arzels ; ils évitaient avec soin d'en avoir de pareils à leur service.

ARZEU. Géogr. Petite ville de l'Algérie, dans la province et à 35 kil. d'Oran, près de la côte, au fond du golfe de son nom, à 6 kil. O. de l'embouchure de la Macta. Mouillage excellent, bon abri pour les vaisseaux de guerre.

ARZILLE. s. f. Ichthyol. Nom vulgaire de la raie miralet.

AS. s. m. (pr. *âss* ; en lat. *as, assis*). Num. Nom donné, chez les Romains, d'abord à la livre de 12 onces, plus tard à une monnaie de cuivre qui portait d'un côté la tête de Janus, de l'autre une proue de navire, et dont la valeur a varié suivant les différentes époques.

— Point unique marqué sur une carte ou sur l'un des côtés d'un dé, et carte qui porte ce point. Elle vaut, selon les jeux, un ou onze. As de cœur. As de carreau. As de pique. As de trèfle. Amener as. N'amener que des as. Jouer as. Jouer atout de l'as.

— Au jeu de la bouillotte. *As percé* (par corruption de l'ital. *asso per se*), as qui se trouve seul de sa couleur.

— *As qui court*. Jeu de cartes dans lequel l'as, étant la plus basse carte, est passé par celui qui l'a reçu à son voisin, qui s'en débarrasse de même en le donnant à un autre, jusqu'à ce que le tour soit fini.

ASA. Hist. sainte. Roi de Juda, l'an 955 avant J.-C. ; mourut l'an 914.

ASA-FOETIDA. Bot. V. ASSA-FOETIDA.

ASAGRÉE. s. f. Bot. Genre de la famille des mélanthacées, ayant pour type l'asagrée officinale, plante bulbeuse originaire du Mexique, et dont les fruits, connus sous le nom de cévadille ou sabadille, sont employés en médecine comme vermifuges.

ASAMINTHE. s. m. Ant. gr. Siége sur lequel se plaçait le prêtre du temple de Minerve Cranea, ce prêtre devait être un enfant, qu'au bout de cinq ans on remplaçait par un autre.

— Sorte de cuve qui servait de baignoire. || Large bassin. || Coupe à boire.

ASANGUE. s. f. Astron. Nom de la constellation la Lyre.

ASANIDE. Descendant d'Asan, roi de Bulgarie, l'an 1185. || Dynastie de rois bulgares dont Asan est le chef, et qui conserva le trône de Bulgarie jusqu'en 1394.

ASAPH. Hist. sainte. Chantre de David, et habile musicien.

ASAPHE. s. m. (du gr. ἀσαφής, incertain). Crust. foss. Genre de la famille des calyméniens, crustacé à corps contractile, ayant pour type l'asaphe caudé.

— Entom. Genre de la famille des chalcidiens hyménoptères, insecte des plus exigus, ayant pour type l'asaphe vulgaire de France, etc.

ASAPHIE. s. f. (ét. gr., ἀ priv. ; σαφής, manifeste). Médec. Altération de la voix, provenant d'un vice de conformation ou d'enrouement.

ASAPPE. s. m. Nom par lequel les Turcs désignaient les troupes qu'ils levaient chez les [illegible] au premier rang pour soutenir le choc des ennemis.

ASARÉRO. s. m. Bot. Synon. de Cerisier.

ASARET. s. m. Bot. Genre de la famille des aristolochiées, herbe vivace, à fleur nutante d'un violet livide, dont une espèce, l'asaret d'Europe, vulgairement *cabaret, rondelle, oreillette, nard sauvage*, jadis en vogue comme remède sudorifique, emménagogue, fébrifuge, céphalique et sternutatoire. Les autres espèces d'asarets habitent l'Amérique et se cultivent comme plantes d'agrément.

ASAR-HADDON. Hist. anc. Roi d'Assyrie, fils et successeur de Sennachérib, vers l'an 719 av. J.-C. Quelques chronologistes ont cru que c'était le même que le Sardanapale des Grecs.

ASARINE. s. f. Bot. Genre de la famille des scrofularinées, ayant pour type l'asarine cordifoliée, herbe à tiges décombantes, de l'Europe méridionale.

— ASARINE. s. f. Chim. Sorte de camphre qu'on retire de la racine d'asaret.

ASARINÉ, ÉE. adj. Bot. Syn. de Aristolochié.

ASAROÏDE. adj des 2 g. Syn. de Aristolochié.

ASARQUE. s. f. (du gr. ἄσαρκος, maigre). Bot. Genre de la famille des orchidées.

ASBEN. Géogr. Une des plus grandes oasis des Touaryga, dans le Sahara.

ASBESTE. s. m. (pr. *as-bes-te* ; en lat. *asbestinum*, dérivé du grec ἄσβεστος, inextinguible. V. AMIANTE.

— ASBESTES. Géogr. et Hist. anc. Nom d'un peuple de la Libye intérieure, près de la Cyrénaïque.

ASBESTIFORME. adj. des 2 g. Hist. nat. Bot. Qui ressemble à de l'asbeste. Bois opalisé asbestiforme.

ASBESTIN, INE. adj. (et., V. ASBESTE). Min. Qui est de la nature de l'asbeste.

ASBESTINITE. s. f. Minér. Variété fibreuse d'amphibole actinote.

ASBESTOÏDE. adj. des 2 g. Minér. Syn. de Amiantoïde.

ASBOLINE. s. f. (du gr. ἄσβολη, suie). Chim. Nom d'une substance trouvée dans la suie et qui est un mélange de pyrétine acide avec l'espèce de pyrélaïne qui prend naissance pendant la distillation de la pyrétine.

ASCAGNE. Fils d'Énée et de Créuse, nommé plus tard *Jule* ou *Jules*, succéda à son père qui, par son mariage avec Lavinie, fille du roi Latinus, était devenu roi du Latium ; mourut en 1152, après avoir cédé le sceptre au fils de Lavinie et fondé la ville d'Albe la Longue.

ASCALABOS. s. m. Erpét. Nom du gecko des murailles, dans Aristote.

ASCALABOTE. s. m. (du gr. ἀσκάλαβος, nom du gecko). Erpét. Genre de lézards, synonyme du genre phyllure, ou, suivant quelques auteurs, nom générique des platydactyles. || ASCALABOTES. s. f. pl. Nom synonyme de geckotiens, appliqué à une famille de reptiles dont le gecko du midi de l'Europe est l'espèce la plus anciennement connue.

ASCALABOTOÏDE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἀσκάλαβος, le gecko dans Aristote, εἶδος, forme). Erpét. Semblable à l'ascalabote. || ASCALABOTOÏDES. s. m. pl. Famille de geckotiens.

ASCALAPHE. s. m. (du gr. ἀσκάλαφος, nom d'un oiseau). Entom. Genre de névroptères myrméléoniens, joli insecte ayant l'aspect des libellules ou demoiselles, et ayant pour type l'ascalaphe d'Italie.

ASCALAPHE. Myth. Gardien de Proserpine dans les enfers et cuisinier de Pluton.

— ASCALAPHE. Temps hér. Fils de Mars et d'Astioché, conduisit, avec son frère jumeau, les habitants d'Aspledon et d'Orchomène au siége de Troie, où il fut tué par Déiphobe.

ASCALAPHIE. s. f. Ornith. Genre de hiboux à huppes courtes commun en Egypte.

ASCALON. Géogr. Ville ancienne de la Phénicie, voisine de la mer ; devint magnifique sous le gouvernement d'Hérode ; fut prise et reprise par les chrétiens pendant les croisades ; fut ruinée en 1270 par le sultan Bibars. Ce n'est plus aujourd'hui qu'une misérable bourgade.

ASCARIC. Prince ou roi franc ; secoua le joug des Romains ; fut vaincu par Constantin et livré aux bêtes.

ASCARICIDE. s. f. (ét. lat., *ascaris*, ascaride, sorte de ver, et *cædo*, je tue). Bot. Genre de plantes de la famille des vernoniées, dont l'une des espèces, l'ascaricide indienne, a des propriétés anthelmintiques.

ASCARIDAIRE. adj. des 2 g. Helm. V. ASCARIDIEN.

ASCARIDE. s. m. (du gr. ἀσκαρίς, sorte de ver). Helm. Genre de vers de la division des nématoïdes, ayant pour type l'ascaride lombricoïde, animal parasite dont le séjour habituel est à la surface du canal intestinal et de quelques autres muqueuses. Ce genre comprend un nombre considérable d'espèces.

ASCARIDIEN, ENNE. adj. Helm. Semblable à l'ascaride. || ASCARIDIENS. s. m. pl. Ordre de vers apodes qui a pour type l'ascaride lombricoïde.

ASCARINE. s. f. Bot. Genre de la famille des chloranthacées, ayant pour type l'ascarine polystachie, arbre indigène des îles de la Société.

ASCARUM. s. m. (pr. *as-ka-romm*). Antiq. mus. Instrument de percussion carré, d'environ 21 pouces de long et d'une largeur égale, sur lequel étaient tendues des cordes.

ASCARUS. s. m. Ant. gr. Sorte de chaussure. || Sorte de cliquette.

ASCENDANCE. s. f. (du lat. *ascendere*, monter, s'élever). Supériorité. Peu usité en ce sens.

— Généal. Action de la ligne ascendante, dans les familles. Ascendance paternelle. Ascendance maternelle.

— Astron. Mouvement d'une planète qui s'élève sur l'horizon.

— Anat. Action en montant opérée dans plusieurs vaisseaux du corps.

— Math. Raison d'une progression dont les termes vont en croissant.

— Mus. Harmonie produite par une suite de quintes en montant.

ASCENDANT, ANTE. adj. Qui monte, qui va en montant. Mouvement ascendant. Force ascendante. Ligne ascendante.

— Astron. *Astres ascendants, degrés ascendants*. Les astres ou les degrés qui montent sur l'horizon dans quelque parallèle à l'équateur. || *Nœud ascendant*. Point où une planète traverse l'écliptique en allant du midi au nord. || *Nœud descendant*. Celui par lequel la planète passe pour aller du nord au midi. || *Signes ascendants*. Les trois premiers et les trois derniers du zodiaque : le Bélier, le Taureau, les Gemeaux ; le Capricorne, le Verseau et les Poissons ; parce que le soleil, en parcourant ces signes, s'élève de plus en plus au-dessus de l'horizon dans nos contrées septentrionales, et semble monter vers le zénith. Les six autres signes du zodiaque sont appelés *descendants*, par la raison contraire. Les signes *ascendants* deviennent *descendants*, et *vice versâ*, pour les peuples qui ont le pôle boréal au-dessus de l'horizon. || On donne encore le nom d'*ascendant* au point de l'écliptique situé dans l'horizon oriental, c'est-à-dire au point qui se lève.

— Math. *Progression ascendante*. Celle dont les termes vont en croissant. Progression arithmétique ascendante. Progression géométrique ascendante.

— Astrol. *Degré* ou *point ascendant*. Degré ou point de l'écliptique qui se lève sur l'horizon, au moment de la naissance d'un individu.

— Anat. Se dit des parties dont la direction est plus ou moins verticale. *Aorte ascendante*, tronc supérieur de l'artère qui fournit le sang à la tête. *Colon ascendant*, portion lombaire droite du colon. *Veine cave ascendante*, celle qui rapporte au cœur le sang des parties inférieures ; les anciens anatomistes l'avaient nommée *veine cave descendante*, parce qu'ils croyaient que le sang descendait du foie par cette veine.

— Bot. *Collet ascendant*, collet qui, en se développant, s'élève avec la plumule, et porte les cotylédons à la lumière, de sorte qu'il devient partie de la tige. *Caudex ascendant*, la portion du végétal qui s'élève hors de terre ; *Etamines ascendantes*, celles qui se portent vers la partie supérieure de la fleur. *Graine ascendante*, quand le hile, à peu près de niveau avec le placenta, est situé un peu au-dessus du point le plus bas de la graine, dans la loge du péricarpe. *Lèvre ascendante*, lèvre supérieure d'une corolle labiée, qui se relève par son extrémité. *Pétales ascendants*, ceux qui se dirigent vers le sommet de la partie qui les porte. *Style ascendant*, celui qui, dans une fleur irrégulière, s'écarte de l'axe pour se porter vers la partie supérieure. *Tige ascendante*, celle qui se dresse vers le ciel, après avoir marché un peu horizontalement.

— Mus. *Harmonie ascendante*, celle qui naît d'une suite de quintes en montant.

ASCENDANT. s. m. Astron. Mouvement d'une planète qui se fait en montant.

— Astrol. Degré de l'écliptique qui se lève sur l'horizon au moment de la naissance des personnes ; c'était de ce point qu'ils prenaient leur division en douze maisons, et la planète qui se trouvait à ce point était censée dominer à l'ascendant. Savoir, connaître son ascendant. Avoir Jupiter à l'ascendant. Mars était à l'ascendant au moment de sa naissance.

— Par extens. Penchant, inclination que l'on suppose être le produit de l'influence d'un astre. Ascendant irrésistible. Heureux ascendant. Etre dominé par son ascendant, par la force de son ascendant. Ne pouvoir résister à son ascendant. Céder à son ascendant. L'*ascendant* est plus fort que nous. (Mol.) Cet *ascendant* malin qui vous force à rimer. (Boil.)

— Fig. Sorte de supériorité naturelle et inexplicable, qui fait qu'une personne a toujours l'avantage sur une autre. C'est un homme habile, mais son adversaire a un grand ascendant sur lui. Je ne sais par quel ascendant vous l'emportez constamment sur moi. Il a un grand ascendant sur eux, il les gagne toujours.

— Plus ordinairement, et toujours dans le sens figuré. Empire, influence, qu'une personne exerce sur une autre. Prendre sur quelqu'un de l'ascendant. Avoir, exercer un grand ascendant sur quelqu'un, sur l'esprit de quelqu'un. [illegible] génie, des lumières. L'ascendant de la vertu. Ils prennent sur leurs maîtres un *ascendant* qu'ils ne perdent plus. (La Bruy.) On sent la force et l'*ascendant* de ce rare esprit. (Id.) Il prenait sur les esprits un *ascendant* que la seule raison lui donnait. (Boss.) La mollesse et l'*ascendant* qu'il avait pris insensiblement sur moi me jetaient dans une espèce de désespoir. (Fén.) Il se servit de l'*ascendant* qu'il avait sur l'esprit des princes. (Fléch.) La finesse de son esprit jointe à l'urbanité de son caractère lui donnaient sur nous tous un *ascendant* dont il n'abusa jamais. (Mariv.) Je crois, malgré les inconvénients de son caractère, qu'il a beaucoup d'*ascendant* sur son fils. (Mme de Staël.) La sagesse et le génie de Montesquieu influèrent sur nos temps nationaux par l'*ascendant* irrésistible de la raison et de la vérité sur les opinions et les sentiments. (Bonnin.)

— Ton altier, impérieux. Ne parlez pas avec un si rude *ascendant* quand vous vous érigez en apôtre. (Nicole.) Presque inusité en ce sens.

— Philos. Inclination prédominante, passion qui dirige et maîtrise toutes les autres. || Destinée particulière qui entraîne l'individu.

— Généal. Personne dont on descend. Compter quelqu'un parmi ses ascendants. Loi qui s'étend jusqu'aux ascendants. La plupart des obligations que la nature et la loi imposent aux ascendants sont réciproques : telle est celle de se fournir des aliments, tel est le droit de successibilité ; mais il en est qui n'appartiennent qu'aux ascendants ; tel est le droit de ceux-ci de former opposition au mariage de leurs enfants ou descendants, tandis que les enfants ne peuvent, sous aucun prétexte, former opposition à un second mariage de leur père ou de leur mère.

ASCENDRE. v. n. (du lat. *ascendere*, monter, s'élever). Nous ne donnons ici ce verbe, qui est vieux et hors d'usage, que parce qu'il est le type d'une famille de mots que nous avons conservés, tels que *ascendant, ascendance, ascension, ascensionnel*.

ASCENSION. s. f. (en lat. *ascensio*, du v. *ascendere*, monter). Action de monter, de gravir. Ascension pénible, périlleuse. Ascension aux Cordillères. La première ascension au mont Blanc a été faite par de Saussure.

— Action de s'élever dans les airs au moyen d'un aérostat. L'ascension de Pilâtre de Rozier au Champ de Mars. Les ascensions de Mlle Garnerin. Dans les premiers jours de février 1808, Blanchard, ayant fait sa soixantième *ascension* au château du Bois, près de La Haye, fut frappé d'apoplexie. (Audiffret.) On dit de même, l'Ascension d'un ballon, d'un aérostat.

— Rel. cathol. Elévation miraculeuse de Jésus-Christ lorsqu'il monta au ciel. L'ascension glorieuse de Notre-Seigneur. Le mystère de l'ascension.

— Fête instituée par l'Église pour honorer ce mystère, et qui se célèbre quarante jours après Pâques. Le jour de l'Ascension. L'Ascension est une fête conservée par le concordat.

— Prov. *A l'Ascension, blanche nappe et gros mouton*. A l'époque de l'Ascension, on abandonne ordinairement le veau pour manger du mouton.

— Tableau, estampe représentant Jésus-Christ montant au ciel. Une belle Ascension. Ascension d'après tel maître. Au-dessus de l'autel est une Ascension.

— Phys. Action par laquelle un fluide monte dans des canaux, des tuyaux, etc. L'ascension de la sève dans la tige, dans les rameaux. L'ascension de l'eau dans les pompes, du mercure dans le baromètre.

— Astron. Arc de cercle mesuré sur l'équateur et compris entre le point équinoxial et le point de l'équateur qui se lève en même temps qu'une étoile ou qu'une planète. || *Ascension droite*. Arc équatorial compris entre le point équinoxial et le point de l'équateur qui passe au méridien en même temps que l'astre. || *Ascension oblique*. Arc équatorial compris entre le premier point du Bélier ou le colure des équinoxes et le point de l'équateur qui se lève en même temps que l'astre. La différence entre l'ascension droite et l'ascension oblique se nomme Différence ascensionnelle. L'ascension oblique n'est plus d'aucun usage aujourd'hui, on y supplée avec succès par la *déclinaison*, c'est-à-dire l'arc de méridien compris entre l'astre et l'équateur céleste. L'ascension droite et la déclinaison correspondent à ce que sur la terre nous appelons latitude et longitude.

— *Ascension droite du milieu du ciel*. Ascension droite du point de l'équateur qui se trouve dans le méridien à une heure donnée, ou, en d'autres termes, la distance du point équinoxial au méridien.

— ASCENSION. Géogr. Ile de l'Afrique anglaise dans l'océan Atlantique, découverte par les Portugais le jour de l'Ascension, le 20 mai 1501. Son aspect de désolation, son sol aride et volcanique en avaient éloigné très-longtemps les Européens. Les Anglais en ont tenté la culture et l'ont rendue féconde. Climat très-sain. Bon mouillage.

ASCENSIONNEL, ELLE. adj. Didact. Se dit de la force par laquelle un corps tend à s'élever. Force ascensionnelle.

— Astron. *Différence ascensionnelle*. Différence entre l'ascension droite et l'ascension [illegible]

ASCÈTE. s. des 2 g. (du gr. [illegible], qui s'exerce). Celui, celle qui se consacre exclusivement à des exercices de piété. Peu usité.

ASCÉTÈRE. s. m. Hist. Lieu où les ascètes se consacraient à leurs exercices de piété

ASCÉTIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient, qui a rapport aux exercices de piété. Auteur ascétique. Docteur ascétique. Ouvrage, livre ascétique. La vie ascétique.

— Il est aussi substantif et signifie, Celui qui a embrassé la vie ascétique. C'est un ascétique. Les extases des ascétiques.

— Ouvrage ascétique. Les Ascétiques de St Basile. Les Ascétiques des Pères de l'Église.

ASCÉTISME. s. m. Vie, état d'une personne qui se voue exclusivement aux exercices de piété. En général, l'ascétisme a toujours été antipathique à notre Occident

ASCHAFFENBURG. Géogr. Ville de Bavière. Chef-lieu de Landgericht. Tribunal de première instance. Haute école académique. Fabrication de savons estimés, de draps, ouvrages en paille, tabac ; construction de bateaux, commerce de bois ; navigation active.

ASCHAM. Géogr. V. ASSAM.

ASCHANTI, ACHANTI ou **ASHANTI.** (en angl. *Ashantee*). Géogr. Royaume de l'Afrique occidentale, dans la Guinée et sur la Côte-d'Or, s'étendant du 5° 50′ au 8° de latit. N. et du 3° de long. E. au 5° 40′ ; capitale Coumassie. En comprenant l'ancien royaume d'Aschanti et les états conquis, cet empire s'étend de l'embouchure de l'Assinie à celle du Volta, et de la côte jusqu'au massif du Kong. Environ 3,000,000 d'hab. Pays montagneux et arrosé par le Volta, l'Assinie et d'autres courants d'eau. Climat chaud ; insalubre sur les côtes, sain dans les montagnes de l'intérieur. Jours brûlants, nuits froides. Deux saisons ; pluies et sécheresse. Ouragans fréquents. Sol très-fertile en général. Une immense forêt couvre presque tout ce pays. Végétaux : le baobab, le cactus, le manglier, palmiers, le cotonnier, l'arbre à beurre, arbres résineux et aromatiques ; la canne à sucre, le tabac ; toutes les plantes alimentaires des régions tropicales, tous les fruits des pays chauds. Mêmes animaux domestiques qu'en Europe. Le pays et surtout ses forêts sont infestés d'une multitude d'animaux sauvages, soit quadrupèdes, soit reptiles. Ce royaume a été fondé vers le commencement du XVIII° siècle, et fait partie du Wangarah. Les Aschantis sont noirs, belliqueux et braves ; ils défirent les Anglais le 21 janvier 1824, dans une bataille où le gouverneur Maccarthy perdit la vie.

ASCHANTIN, INE. adj. et s. Géogr. Qui est de l'Aschanti. Nègre aschantin. Idiome aschantin.

ASCHARI. Célèbre docteur musulman, chef de la secte des aschariens, qui soutiennent que Dieu agit d'après les règles générales qu'il a établies, laissant les hommes libres de suivre la voix de leur conscience ou la voix du démon.

ASCHARIEN, ENNE. adj. et s. Celui, celle qui suit la doctrine d'Aschari.

ASCHARISME. s. m. Relig. musulm. Doctrine d'Aschari. Elle pose en principe le libre arbitre de l'homme et est tout à fait opposée au fatalisme si goûté des musulmans.

ASCHÉE. s. f. Annél. Un des noms vulgaires de l'arénicole des pêcheurs.

ASCHÉMIE. s. m. Astron. Nom de la constellation du Petit Chien.

ASCHÈRE. s. m. Astr. Nom de la constellation du Grand Chien.

ASCHION. (du gr. ἀσχιον). Bot. Nom grec qu'on croit être celui de la truffe.

ASCHIPHASME. s. m. Entom. Synonyme de Perlamorphe.

ASCHMIN ou **AKMIN.** Géogr. Sur la rive droite du Nil, dans la Haute-Égypte. C'est l'ancienne *Pemmis* ou Panopolis des Grecs, où l'on adorait le dieu Pan.

ASCHMOUNEIN. Géogr. Bourgade d'Égypte, construite sur les débris de la grande Hermopolis des Latins et des Grecs.

ASCHRION. Médecin de Pergame, fut, dit-on, maître de Galien.

ASCIDIACÉ, ÉE. adj. Helm. Synonyme de Ascidien.

ASCIDIDE. adj. des 2 g. Helm. V. ASCIDIEN.

ASCIDIE. s. f. (du gr. ἀσκίδιον, petite outre). Tunic. Genre de coquilles bivalves, ayant la forme d'une outre ou d'une bourse, et se remplissant habituellement d'eau.

ASCIDIÉ, ÉES. adj. (du gr. ἀσκίδιον, petite outre). Bot. Se dit des feuilles ou de tout autre organe terminé par un appendice cyathiforme, recouvert d'un opercule mobile.

ASCIDIEN, ENNE. adj. Tunic. Semblable à l'ascidie. || ASCIDIENS. s. m. pl. Famille de tuniciers, ayant pour type le genre ascidie.

ASCIDIOCARPE. s. m. (ét. gr., ἀσκίδιον,

hépatiques dont le fruit s'ouvre au sommet.

ASCIDION. s. m. (du gr. ἀσκίδιον, petite outre). Bot. Genre de la famille des lichens, qu'on rencontre communément sur les écorces des quinquinas du commerce. Il est voisin du genre thelotrème. || Genre de champignons désigné sous le nom d'Ascophore.

ASCIDITES. adj. des 2 g. Tunic. Synonyme de Ascidien.

ASCIE. s. m. (du gr. ἄσκιος, opaque). Entom. Genre de lépidoptères diurnes, comprenant ceux des polyommates qui n'ont ni queue ni taches aux ailes inférieures. || Genre de diptères brachocères, ayant pour type l'ascie podagrique.

ASCIENS. s. m. pl. (ét. gr., ἀ priv. ; σκιά, ombre). Géogr. Nom donné aux habitants de la zone torride, qui n'ont pas d'ombre le jour de l'année où le soleil tombe perpendiculairement sur leurs têtes.

ASCION. s. m. (du gr. ἀσκίον, petite outre). Bot. Synon. du genre noranthée, de la famille

ASCIOR. s. m. Antiq. music. Instrument des Hébreux à dix cordes, le même que la cithare. On jouait de l'ascior soit en le pinçant avec les doigts, soit en pinçant les cordes avec le plectrum. Il paraît que les Hébreux avaient, comme nous, l'heureux avantage des variantes orthographiques, car on trouve ce mot écrit, *asor, asur, hasur.* Mais *ascior* est la seule forme qui, à nos oreilles, ne fasse pas équivoque, et elle doit être préférée.

ASCIRE. s. m. (du gr. ἄσκυρον, millepertuis). Bot. Genre de la famille des hypericacées, arbrisseau ou sous-arbrisseau de l'Amérique Septentrionale. L'ascire amplexicaule est remarquable par l'élégance de ses fleurs.

ASCITE. s. f. (du gr. ἀσκός, outre). Pathol. Nom que les anciens médecins donnaient à toutes les hydropisies du ventre, dans lesquelles cet organe est enflé comme une outre pleine d'eau. Cette dénomination a été restreinte par les modernes aux hydropisies abdominales.

ASCITES. (du gr. ἀσκός, outre). Nom de plusieurs hordes d'Arabes qui traversaient les rivières sur des outres liées deux à deux. || Hist. relig. Hérétiques de la secte des montanistes qui, au II° siècle, introduisaient dans leurs assemblées une espèce de bacchanales, qui consistaient en danses autour d'une outre, en criant : Nous sommes ces vases remplis de vin nouveau dont Jésus-Christ a parlé dans l'Évangile.

ASCLÉPIADE. s. f. (du gr. Ἀσκλήπιος, nom d'Esculape). Bot. Herbe vivace, originaire d'Amérique, et dont plusieurs espèces se cultivent dans les parterres comme plantes d'ornement. L'espèce principale, l'asclépiade syriace, se rencontre dans quelques parties de l'Europe, où on la désigne sous le nom d'apocyn à *ouate soyeuse, coton sauvage, plante à soie,* etc., à cause des soies qui surmontent les graines, et dont on a fabriqué des velours, des molletons, etc. En Silésie, on a cherché à utiliser les tiges de cette plante, en les faisant rouir comme celles du chanvre.

ASCLÉPIADE, de Pruse, contemporain de Pompée et de Cicéron. Se rendit à Rome, où il professa d'abord la rhétorique : il l'abandonna pour la médecine et acquit dans cette science une grande réputation. Asclépiade avait écrit plusieurs ouvrages ; aucun ne nous est parvenu.

— Philosophe pythagoricien, né à Phtiose, ville du Péloponnèse, fut disciple de Stilpon de Mégare, et mourut aveugle dans un âge très-avancé, vers l'an 320 av. J.-C.

— ASCLÉPIADES. Nom donné par les anciens aux descendants d'Esculape, qui, divisés en plusieurs branches, se répandirent par toutes les contrées du monde connu pour y exercer la médecine. Pythagore se vantait d'être le dix-septième Asclépiade ou descendant d'Esculape.

— ASCLÉPIADE. adj. et s. m. (de *Asclépiade*, nom du poëte grec qui inventa ce vers). Se dit d'un vers grec ou latin composé d'un spondée, de deux choriambes et d'un iambe. Il appartient à la poésie lyrique. Un vers asclépiade. Un asclépiade. Les vers de la première ode d'Horace sont des asclépiades.

— *Petit asclépiade.* Le vers asclépiade proprement dit.

— *Grand asclépiade.* Vers asclépiade dont l'iambe final est remplacé par deux dactyles.

ASCLÉPIADÉ, ÉE. adj. Bot. Semblable à l'asclépiade. || ASCLÉPIADÉES. s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones, ayant pour type le genre asclépiade. Les asclépiadées sont des plantes herbacées qui habitent principalement les régions tropicales des deux continents. Les racines de plusieurs espèces de cette famille jouissent de propriétés émétiques, leur suc abondant sert à faire une sorte de caoutchouc.

ASCLÉPIES. s. f. pl. Antiq. gr. Fêtes qu'on célébrait dans plusieurs lieux de la Grèce en l'honneur d'Esculape et de Bacchus. Les grandes asclépies ou *mégalasclépies* avaient lieu tous les ans à Épidaure.

ASCLÈRE. s. m. (ét. gr. ἀ priv. ; σκληρός, dur). Entom. Genre de coléoptères hétéromères, ayant pour espèce principale l'asclère sanguinicolle des environs de Paris. || ASCLÈRES. s. m. pl. Zooph. Sous-ordre des polystomes.

ASCOBOLE. s. m. (ét. gr., ἀσκός, outre ; βόλος,

stercoraire, qui croît abondamment sur la fiente des animaux ruminants, et dont les thèques sont chassées spontanément du réceptacle par les pressions qu'elles exercent les unes sur les autres.

ASCOCHYTE. s. m. (ét. gr., ἀσκός, utricule ; χυτός, soluble). Bot. Genre de petits champignons parasites qui se développent sur les feuilles de plusieurs arbres, et qui ne sont visibles qu'à l'aide d'une forte loupe.

ASCODRUTES ou **ASCODRUPITES.** s. m. pl. Hérétiques du II° siècle qui rejetaient l'usage des sacrements, sur le motif que des choses incorporelles ne pouvaient être communiquées par des choses corporelles, ni les mystères divins représentés par des objets visibles.

ASCOGASTRE. s. m. (ét. gr., ἀσκός, sac ; γαστήρ, ventre). Entom. Genre de la famille des ichneumoniens, ayant pour type l'ascogastre rufipède, très-répandu en Europe.

ASCOLIES. s. f. pl. (du gr. ἀσκός, outre). Antiq. gr. Fêtes athéniennes en l'honneur de Bacchus. On les célébrait en sautant sur une outre enflée et frottée d'huile.

ASCOME. s. m. (du gr. ἄσκωμα ; de ἀσκός, outre). Éminence du pubis à l'époque de la puberté des femmes.

ASCOMYCÈTES. s. m. (ét. gr., ἀσκός, outre ; μύκης, champignon). Sous-classe de champignons dont les sporidies sont renfermées dans les élytres.

ASCONIUS PEDIANUS. Fameux grammairien de Padoue, vivait au temps de Néron et de Vespasien ; il composa une Vie de Salluste et des Commentaires sur Virgile.

ASCOPHORE. s. m. (ét. gr., ἀσκός, outre ; φέρω, je porte). Bot. Genre de champignons de l'ordre des mucédinés, qui croît sur les matières végétales et animales, sur la vieille colle de farine, dans les cavités du pain, etc.

ASCOPHORÉ, ÉE. adj. Bot. Semblable à l'ascophore. || ASCOPHORÉES. s. f. pl. Famille de champignons, ayant pour type le genre ascophore.

ASCOPHYCÉ, ÉE. adj. (ét. gr., ἀσκός, outre ; φῦκος, algue). Bot. Nom donné aux fugacées, parce que, chez un grand nombre d'entre elles, les corps reproducteurs ont la forme des thèques, des lichens et des hypoxylées.

ASCOPORE. s. m. (ét. gr., ἀσκός, thèque, σπορά, spore). Bot. Genre de champignons, ainsi nommés parce que les spores ressemblent à des thèques.

ASCOSPORÉ, ÉE. adj. Bot. Semblable à l'ascospore. || ASCOSPORÉS. s. m. pl. Famille de lichens, comprenant ceux dont les spores sont renfermées dans les utricules.

ASCRA. Géogr. Bourg de la Béotie, en Grèce, près du mont Hélicon.

ASDRUBAL. Nom commun à un grand nombre de généraux carthaginois. Asdrubal, frère d'Amilcar, dirigea la première expédition des Carthaginois contre la Sardaigne, et mourut l'an 420 avant J.-C. || Un fils d'Asdrubal fit la guerre aux Numides. || ASDRUBAL, fils d'Hannon, envoyé en Sicile pour en chasser les Romains, fut complétement défait par le proconsul Métellus, l'an 251 av. J.-C. || ASDRUBAL. Gendre d'Amilcar, fit la guerre aux Numides, et fut assassiné 22 ans avant J.-C. || ASDRUBAL-BARCA, fils d'Amilcar Barca, amena des renforts considérables à son frère Annibal, qui se trouvait en Italie. Il franchit rapidement les Alpes, et mourut dans la bataille que lui livrèrent les consuls Livius Salinator et Claudius Néron. || ASDRUBAL, fils de Giscon, fut vaincu par Scipion, l'an 206 av. J.-C.

ASE. s. f. (du gr. ἄση, dégoût). Gêne épigastrique, anxiété générale.

ASÉITÉ. s. f. (du lat. *à*, par ; *se*, soi, de soi, par soi). Scolast. Mot qui sert à exprimer la nature d'un être qui n'existe que par lui-même. Ne se dit qu'en parlant de Dieu.

ASÉKI ou **ASSÉKAÏ.** Nom par lequel les Turcs désignent celle des femmes de leur souverain qui a mis au monde un fils.

ASELLE. s. m. Crust. Genre de l'ordre des isopodes, ayant pour type l'aselle vulgaire, petit crustacé très-commun dans les eaux douces et stagnantes de la France.

— Ichthyol. Synonyme de Églefin.

ASELLI (Gaspard). Médecin de Crémone, où il était né en 1581 ; professeur d'anatomie à Pavie en 1620, mort en 1626 ; s'est immortalisé par sa découverte des vaisseaux lactés dans le mésentère.

ASELLIDE. adj. des 2 g. Crust. Qui ressemble à l'aselle. || ASELLIDES. s. m. pl. Division de crustacés, ayant pour type le genre aselle.

ASELLOTES. s. m. pl. Crust. Famille de la division des isopodes marcheurs.

ASÈME. s. m. (du gr. ἄσημος, qui ne porte aucun signe). Entom. Genre de coléoptères tétramères, réuni communément au genre arbopale ou au genre criocéphale.

ASEMNE. s. m. (du gr. ἄσεμνος, sans éclat). Entom. Genre de coléoptères tétramères.

ASÉMOTRICHE. s. m. (ét. gr., ἀ priv. ; σημεῖον, signe ; θρίξ, poil). Genre de champignons de la famille des psilionacées.

les Cuthéens dans la partie de la Judée que possédaient les dix tribus.

ASENETH. Fille de Putiphar et épouse de Joseph, mère d'Éphraïm et de Manassé.

ASÉPHANANTHE. s. f. Bot. Orthographe vicieuse pour Astéphananthe.

ASÉPIDE. s. m. Annél. Genre de serpulaires voisin des spirorbes.

ASER. Fils de Jacob et de Zelpha, servante de Lia, chef d'une des douze tribus. Le pays qui échut à ses enfants se trouvait entre le mont Liban et le mont Carmel, la Méditerranée et la tribu de Nephthali. || Géogr. Nom d'une petite ville de l'Arabie, sur le golfe de Bassora.

ASEROÉ. s. m. (du gr. ἀσηρός, dégoûtant). Bot. Genre de champignon, voisin du genre pentacine, et ayant pour type l'aseroé rouge.

ASES. Myth. scand. Race divine venue de l'Asie sous la conduite de Sigge. Elle pénétra jusqu'aux extrémités de l'Europe septentrionale, à travers l'Allemagne et la Russie. Son chef alla établir en Suède le siége de son empire sous le nom d'Odin.

ASEXE. adj. (du gr. ἀ priv., et du lat. *sexus*, sexe). Bot. Se dit des végétaux qui n'ont pas de sexe, comme les lichens, les algues, les champignons et autres cryptogames. V. AGAME.

ASFELD. Géogr. Ch.-l. de canton du dép. des Ardennes, arr. de Rhétel ; 1,300 hab.

ASGARD. Géogr. anc. Ville célèbre des Ases ou dieux scandinaves. On y allait de la terre par un grand pont qu'on croit être l'arc-en-ciel ou l'aurore boréale.

ASGILL (Jean). Avocat et publiciste anglais, membre du parlement d'Irlande vers la fin du XVII° siècle ; mourut centenaire dans la prison du Banc-du-Roi, où il fut retenu pour dettes. Il fut expulsé de la chambre des communes pour un ouvrage dans lequel il prétendait que l'homme peut être transporté à la vie éternelle sans passer par la mort.

ASHMOLE (Élie). Fameux antiquaire anglais, né en 1617. En 1641, nommé procureur à la cour des plaids communs ; mourut en 1692, dans sa soixante-quinzième année.

ASIARCHAT. s. m. (pr. *a-si-ar-ka* ; ét. gr., Ἀσία, Asie ; ἀρχός, commandant, magistrat). Hist. gr. Magistrature annuelle jointe au sacerdoce, et qui donnait le droit de présider aux jeux sacrés célébrés en commun par les villes grecques d'Asie.

ASIARQUE. s. m. (formé du gr. Ἀσία, Asie ; ἀρχή, commandement). Hist. gr. Celui qui était revêtu de l'asiarchat.

ASIATICUS. Sénateur romain, né à Vienne dans la Gaule. Consul sous l'empereur Claude, accusé de conspiration par Messaline ; se fit ouvrir les veines. (47 de J.-C.)

ASIATIQUE. adj. et s. des 2 g. Qui est né en Asie, qui est propre à l'Asie et à ses habitants. La mollesse des Asiatiques. Villes asiatiques. Coutumes asiatiques. Quand la Grèce, ainsi élevée, regardait les *Asiatiques* avec leur délicatesse, avec leur parure, elle n'avait que du mépris pour eux. (Boss.)

— *Luxe asiatique.* Luxe exagéré, excessif.

— *Mœurs asiatiques.* Mœurs molles, efféminées.

— *Sociétés asiatiques.* Sociétés formées pour recueillir et publier les résultats des diverses recherches à faire sur la géographie, l'histoire, la statistique et la langue du pays ; à Londres, la Société royale asiatique est chargée spécialement de publier et de traduire des manuscrits orientaux.

— *Style asiatique.* Style diffus, chargé d'ornements inutiles.

ASIDE. s. f. Entom. Genre de coléoptères hétéromères, de la famille des mélasomes, ayant pour type l'aside cendrée, des environs de Paris.

ASIDITE. adj. des 2 g. Entom. Semblable à l'aside. || ASIDITES. s. f. pl. Groupe de la famille des mélasomes, ayant pour type le genre aside.

ASIE. (Les Grecs font dériver le mot *Asie* d'*Asia*, Asia, fille de deux divinités fabuleuses, l'Océan et Téthys ; d'autres l'ont attribué à Asia, fils d'Athys, roi de Lydie. Il paraît, d'après Hérodote, Homère, Euripide, qu'on donna de bonne heure le nom d'Asie à une partie de la Libye où il existait une tribu appelée *Asiodes* et une ville du nom d'*Asia*. Par la suite, les Grecs appliquèrent cette dénomination à toute l'Asie-Mineure, et successivement à toutes les contrées de l'Orient, au fur et à mesure de leurs découvertes.) Géogr. La plus grande et la plus peuplée des cinq parties du monde. Elle est cinq fois plus étendue que l'Europe, dont elle diffère complétement, aussi bien que de l'Afrique, par sa configuration ; car l'Afrique ressemble à un énorme corps sans membres, et l'Europe à un petit corps avec des membres immenses. L'Asie, réunissant à elle seule ces deux caractères, a la forme d'un grand quadrilatère d'où s'élancent de toutes parts des membres longs et puissants qui se dessinent en caps et en péninsules, et auxquels se rattachent des îles plus ou moins considérables. Elle est située entre le 1° 17′ et le 76° de latitude Nord, et entre les 23° 33′ et 187° 40′ de longitude Est. Elle a ainsi 7,486 kilom. du N. au S. dans sa plus grande largeur, c'est-à-dire depuis le

nia, à l'extrémité méridionale de la presqu'île de Malakka ; elle a 12,990 kilom. du N.-O. au S.-E. dans sa plus grande longueur prise obliquement, depuis le cap oriental (extrémité du Kamtschatka) jusqu'à l'isthme de Suez, qui forme la limite de l'Arabie et de l'Égypte. La superficie de l'Asie est évaluée à 46,000,000 de kilom. carrés, dont 1,000,000 pour les îles. Sa population est portée à environ 450,000,000 d'habitants. Elle est bornée au N. par l'Océan glacial antarctique et par le détroit de Behring, qui la sépare de l'Amérique Septentrionale ; à l'E. par la mer de Behring, sans y comprendre les îles Aléoutiennes et celles qui en sont voisines et qui doivent appartenir à l'Amérique, puisqu'elles ne sont qu'un prolongement de la presqu'île d'Alaska ; au S.-E. par le grand Océan, qui la sépare de la Micronésie, de la Polynésie et de la Malaisie, par le passage entre Formose et les Philippines, la mer de la Chine et les détroits de Singhapore et de Malakka ; au S. par l'Océan indien, qui la sépare de l'Afrique, de manière que les îles Maldives appartiennent à l'Asie, et les îles des Séchelles,

de France et de Bourbon à l'Afrique ; à l'Occident par la mer Méditerranée, l'Archipel, le détroit des Dardanelles et de Constantinople, et la mer Noire. Les autres limites de l'Asie sont contestées et purement rationnelles. Pour ligne de séparation entre l'Europe et l'Asie, depuis la mer Noire jusqu'à la mer Caspienne, du N.-O. au S.-E., nous avons la chaîne principale du mont Caucase ; les côtes occidentales de la mer Caspienne marquent la frontière européenne jusqu'aux bouches de la grande rivière Oural ; la mer Glaciale arctique complète ce système de limites.

— Les anciens divisaient l'Asie, 1° en *mineure* et *majeure*; 2° en *inférieure* et en *supérieure*; 3° en *Asie en deçà du Taurus*, et en *Asie au-delà du Taurus*; 4° en *Asie romaine* ou *proconsulaire*, et en *Asie supérieure*. Quelquefois on divisait l'Asie en *méridionale* et en *septentrionale*, et cette division était formée par la chaîne de l'Immaüs. — La première de ces divisions, en majeure et mineure, n'a guère été en usage que depuis les conquêtes des Romains. Le mont Taurus et l'Amanus formaient la ligne provisoire. L'Asie mineure contenait onze royaumes ou provinces : La Mysie, la Lydie, la Carie, la Bithynie, la Phrygie, la Lycie, la Pamphylie et la Pisidie, la Paphlagonie, le Pont, la Cappadoce, la Cilicie. Toutes ces contrées sont aujourd'hui comprises sous le nom d'*Anatolie* ou *Turquie d'Asie*. L'Asie majeure renfermait aussi onze contrées : La Colchide, l'Arménie, la Parthie, la Mésopotamie, la Babylonie, la Chaldée, l'Assyrie, la Syrie, l'Arabie, la Perse et l'Inde ; l'Eolide, l'Ionie et la Troade se trouvaient comprises, la première dans la Carie, la seconde dans la Lydie, et la troisième dans la Mysie. — La seconde division en inférieure et supérieure était connue des Grecs ; la limite était à peu près la même que dans la division précédente. Après avoir quelque temps varié, elle fut fixée à la chaîne du Taurus. L'Asie inférieure ne se composait que de l'Asie mineure, et l'Asie supérieure, ou grande Asie, ne comprenait que les pays situés entre l'Euphrate et l'Indus : La Syrie, l'Arabie et l'Inde étaient alors inconnues, ou formaient des régions à part. — La troisième division, en deçà et au-delà du Taurus, répond uniquement aux deux premières, tantôt à la première, tantôt à la seconde, plus souvent à celle-ci. — La quatrième division a dû varier, diminuer ou s'étendre, en proportion des conquêtes des Romains et du succès de leurs armes. La division en *septentrionale* et *méridionale* ne s'appliquait guère qu'aux contrées situées au-delà de la mer Caspienne.

— Les divisions les plus naturelles de l'Asie sont celles que déterminent les fleuves et les montagnes ; aussi divise-t-on communément aujourd'hui l'Asie en *septentrionale*, *centrale* et *méridionale*, dans la direction de l'est à l'ouest, et en *orientale* et *occidentale*, dans la direction du midi au nord. 1° L'Asie septentrionale renferme la Sibérie, le *Kamtschatka*, toutes les côtes et les îles de la mer Glaciale. 2° l'Asie centrale comprend les pays voisins du Caucase, la *Tartarie indépendante*, la *Mantchourie* et la *Mongolie chinoises*, le *Thibet* et le *Kashmir*. 3° L'Asie méridionale se compose des *deux presqu'îles en deçà* et *au-delà du Gange*, des *Maldives*, des *îles de la Sonde* et des *Philippines*. 4° L'Asie occidentale contient tous les pays situés sur la mer Noire et la Méditerranée : Le *Turkestan*, la *Syrie*, la *Perse*, l'*Arabie*. 5° L'Asie orientale comprend la *Chine*, la *Corée*, le *Japon*, l'*île Formose*, celles de *Haman*, et les autres îles voisines des côtes.

— Toutes les contrées de l'Asie centrale, depuis le 30° de latitude jusqu'au 50°, forment une suite de plateaux élevés qu'on désigne communément par le nom de *Haute-Asie*. La plus grande élévation est à l'orient : c'est un terrain escarpé, sec, aride, coupé et souvent à pic. Du côté de l'occident, au contraire, le terrain s'incline par degrés et finit par s'aplatir tout à fait vers le nord-ouest, où il se déroule en steppes immenses.

— On s'accorde à reconnaître cinq systèmes de montagnes en Asie ; 1° LE SYSTÈME HYMALAYEN, comprenant trois groupes : celui de l'*Altaï*, celui du *Tian-chan* et celui de l'*Hymalaya*, point culminant, 8500 mètres. 2° LE SYSTÈME OURALIEN. 3° LE SYSTÈME CAUCASIQUE, comprenant les groupes du *Taurus*, de l'*Anti-Taurus*, du *Liban*, des *monts Elvend* et du *Caucase*; point culminant, 5,264 mètres. 4° LE [illegible] tres. 5° LE SYSTÈME INDIEN, comprenant les groupes des *Gâtes occidentales* et des *Gâtes orientales*; point culminant, 3,000 mètres.

— Quatre des principaux fleuves de l'Asie, qui coulent du nord au sud, sont dignes de remarque pour l'histoire ancienne : l'*Euphrate* et le *Tigre*, qui se jettent dans le golfe Persique ; l'*Indus* et le *Gange*, qui se jettent dans la mer des Indes. Deux autres, l'*Oxus* (le Gihon) et l'*Iaxarte* (le Sirr), coulent de l'est à l'ouest ; ils se jetaient jadis dans la mer Caspienne, et maintenant dans le lac Aral.

— La géologie de l'Asie est encore peu connue. Dans le groupe de l'Altaï, que les Chinois appellent *Kin-chan* ou Mont d'or, parce qu'il est en effet riche en or, on trouve le granit répandu sur des schistes argileux renfermant des pyroxènes, des couches de jaspe, des roches calcaires compactes de transition et devenues grenues, la malachite, le cuivre natif, etc. Le rameau de l'Altaï, que les Russes nomment *Kolyvan*, est composé de stéaschistes, de schistes, de calcaire, de quartz et de diorites, riches en filons d'argent et de plomb. On trouve des bois silicifiés dans les plaines. La chaîne de l'Hymalaya est composée de granit, de micaschistes avec disthène, d'amphibolites et de *grünstein* primitif. Le granit domine aussi dans la chaîne orientale des monts Ourals. Les monts Ilmen sont riches en grozircons et corindons, dont quelques-uns en prismes hexaèdres ont jusqu'à trois pouces de diamètre. On trouve des roches de talc, schistes, diorites et serpentines sur le côté oriental des monts *Irendik*. Le massif du Caucase se compose de différentes bandes, dont la plus haute est granitique et les autres de schiste argileux, auquel sont subordonnées des masses de porphyre, dont la structure est basaltique. Le premier et le second groupe du système arabique sont généralement granitiques. Le système indien est peu connu. Il y a peu de volcans en Asie.

— L'Asie, dans son immense étendue, embrasse toutes les zones, et son climat éprouve de grandes variations qui se font ressentir tant sur les habitants que sur les produits du sol. Sous ce rapport, on peut diviser l'Asie en plusieurs grandes régions : la première, au nord, s'étend depuis la chaîne de l'Oural jusqu'à la pointe du Kamtschatka ; elle descend au midi jusqu'au 50° degré de latitude. A l'occident cette région diffère peu de l'Europe ; à l'orient elle a beaucoup de ressemblance avec la côte opposée de l'Amérique. L'hiver y est presque perpétuel dans la partie septentrionale, et le froid si vif, que le sol y est presque toujours couvert de glace et neige et constamment gelé au-dessous de la couche légère de terre végétale. La végétation y est presque nulle, quelques bouleaux et des saules nains, quelques arbousiers et des ronces, c'est en général tout ce qu'on y voit ; mais dans les parties méridionales, et lorsqu'on se rapproche du 50° parallèle, on trouve des cantons d'une merveilleuse fécondité, d'immenses forêts de bouleaux, de mélèzes et de sapins, parmi lesquels il y en a qui atteignent jusqu'à 120 pieds de hauteur, de vastes prairies, d'abondants pâturages, des campagnes émaillées de fleurs. Les grains y viennent très-bien, à l'exception du blé, qui a besoin de plus de chaleur. La seconde région, qui comprend tout le grand plateau, n'offre pas une végétation beaucoup plus riche. Les passages qui conduisent à travers l'Hymalaya sont presque entièrement dépourvus de végétation.

— Dans le Kashmir et dans les parties septentrionales et orientales de la Perse, la végétation est à peu près semblable à celle des climats tempérés de l'Europe ; on y trouve l'oranger, l'amandier, le grenadier, le mûrier, le pêcher, le poirier, la vigne, le riz, le tabac, la manne, la canne à sucre, le cotonnier, le noyer, etc.

— L'Inde Septentrionale, la Syrie, la Turquie d'Asie, l'Arabie du Nord, sont constamment brûlées par le soleil ou desséchées par le vent. Dans les régions de l'Hymalaya, tous les produits des climats tempérés se joignent à ceux des régions tropicales. Au centre de l'Hymalaya, dans les vallées, à 2,000 pieds environ de hauteur, croissent l'oranger, le cachou, le cassier, l'euphorbe, le cotonnier gigantesque, des forêts de saules, etc. On cultive le blé jusqu'à 9 et 10,000 pieds d'élévation. Le nord de la Chine et le Japon jouissent à peu près de la même température et des mêmes avantages. Toutes les richesses des tropiques s'étalent au sein de l'Hindoustan, de l'Arabie heureuse, de l'empire Birman, du Siam, de la Cochinchine et du midi de la Chine.

— La valeur absolue des richesses minérales de l'Asie est inconnue ; on y exploite, et en quantité considérable, tous les métaux utiles et les gemmes les plus précieux ; l'or, l'argent, l'étain, le cuivre, le mercure, le fer, le plomb, l'asphalte, le naphthe, l'aimant, les plus beaux diamants de l'univers, le rubis, le saphir, l'émeraude, l'aigue marine, le sel, etc., etc. Le règne végétal n'y est pas moins varié. Il donne tous les produits qu'on trouve dans les pays situés sous les tropiques : le caféier, la canne à sucre, les plantes à épices, balsamiques, odorantes, médicinales ; le palmier-cocotier, le sagou, l'aréquier, le dattier, le figuier du Bengale, le teck, l'indigo, la garance, le jasmin grandiflore, le thé, l'arbre à poivre, l'arbre à soie, le bananier, le lentisque, le pin aromatique, le myrte, le camphrier, le cannelier, le [illegible] plus variée que celle d'aucune des autres parties du monde, comprend toutes les espèces utiles de l'Europe, qui lui en doit un très-grand nombre, et possède la plupart des végétaux précieux des contrées tropicales. La plus grande partie des animaux qui se trouvent en Afrique, en Europe et en Amérique, se trouvent aussi en Asie ; il est même quantité de ces animaux qui, originaires de l'Asie, y conservent toute la beauté des formes, la vigueur, l'énergie, qu'ils ont dû recevoir au moment de la création ; tels sont, entre autres, le cheval arabe, l'âne de Perse, la chèvre cachemire, la chèvre d'Angora. L'éléphant, le chameau, le bœuf, etc., l'hermine, la zibeline, le musc, le pangolin, le gnous, le zèbre, l'antilope, le renne et mille autres quadrupèdes ; les huîtres à perles, les vers à soie, les perroquets, l'alouette du Tonkin, les faisans, les paons, sont également répandus d'une extrémité à l'autre de l'Asie, etc. Les mers qui baignent le vaste continent asiatique fournissent une grande abondance de poissons de différentes espèces. On y trouve des squales de grande taille, des balistes, des aleutères, des chétodons, des labres et des mimérophis. Le gourami est un des poissons d'eau douce les plus délicats. Le Gange nourrit une espèce de dauphins connue de Pline l'Ancien sous le nom de platyniste. Parmi les crustacés des mers méridionales, il faut citer les langoustes, la *maïa à crête* et la *maïa pipa*, le *matouté* vainqueur, le crabe bronzé, les squilles, le palemon carcin, etc. Sur les côtes on voit une grande variété de géophytes aux plus brillantes couleurs ; des coralinées jaunes, bleues, rouges, vertes, des gorgones en forme d'éventail, et sur les côtes orientales, la marée en se retirant laisse sur le rivage une foule d'actinies qui lui donnent l'aspect d'un brillant parterre de fleurs.

— La population de l'Asie est loin d'avoir le même type ; cette dissemblance tient probablement à la différence de température et de climat, qui, plus qu'on ne le pense, influe sur les formes physiques, de même que sur le moral des individus. On peut regarder tous les peuples de l'Asie comme appartenant à trois races principales : *tongouse* et *mongole*, *turque*, et *blonde* ou *indo-germanique*. La race tongouse habite à l'est des monts Khinygham, qui commencent au nord-est de Pékin, et se dirigent au nord ; il paraît qu'elle est sortie de l'extrémité orientale de l'Asie centrale, au nord de la Corée. La race turque est descendue des monts Altaï et Tang-nou ; elle s'est répandue principalement au nord des provinces chinoises de *Chan-si* et de *Chon-si*. La race caucasique, blonde ou indo-germanique, occupait le centre de l'Asie, berceau du monde ; c'est de là que ses tribus ont divergé en tout sens, et donné des habitants au plus grand nombre des pays de l'univers.

— Sous le rapport social, on divise les habitants de l'Asie en *civilisés* et en *nomades* : ces derniers, chasseurs et bergers, ont composé la population primitive ; on les trouve encore dans les vastes plaines de l'Asie centrale. A l'occident, à l'orient et au midi, se sont formées de grandes sociétés politiques qui sont devenues de grands empires, dans lesquels ont dominé les castes sacerdotale et guerrière.

— Un assez petit nombre de langues dominent, par l'importance des peuples qui les parlent, la multitude des idiomes de l'Asie. Ces langues et ces idiomes peuvent se rattacher à sept familles et à quatre groupes. 1° Famille des langues *indo-slavo-germaniques*, comprenant celles qui règnent depuis les bords du Gange jusqu'aux rivages de l'Islande. La plus belle de ces langues est le sanskrit, admirable langue morte qui se rapproche tant par ses mots que par ses formes du zend, langue sacrée de l'ancienne Perse, du péri, du parsi et du persan actuel, du slave, du grec, du latin, du teutonique ou ancien allemand, du gothique et même de l'islandais. 2° Famille des langues *caucasiennes*, comprenant le géorgien, le tcherkesse, l'abasse, et les dialectes des Lesghis et des Kistis. 3° Famille des langues *araméennes*, comprenant l'arabe littéral et l'arabe vulgaire, l'hébreu, le phénicien, le syriaque, ou *araméen* proprement dit, etc. Cette famille est aussi appelée *sémitique*, de même qu'on a nommé japhétique la famille indo-slavo-germanique. 4° Famille des langues *tatares*, répandues dans les immenses plaines de l'Asie centrale, et ayant pour principal genre le mantchou, qui se parle en Chine et s'écrit perpendiculairement de haut en bas. 5° Famille des langues *sibériennes*, divisibles en cinq branches principales, la *samoïède*, la *jenissei*, la *koriaike*, la *joukhagire*, et la *kamtchadale*. 6° Famille des langues *monosyllabiques*, qui diffère singulièrement de toutes les autres ; elle comprend le *chinois*, le *tibétain*, le *birman*, l'*annamique*, le *siamois*. 7° Famille des langues *malayous*, parlées dans la presqu'île de Malakka et dans l'île de Formose. Les quatre groupes sont : 1° le groupe *coréen* ; 2° le groupe *japonais* ; 3° le groupe *kourilien* ; 4° le groupe *tchoukchi*. L'arabe et le persan sont les langues les plus répandues de l'Asie. On parle l'arabe vulgaire dans l'Arabie, la Syrie, le Diarbékir, l'Irak-Arabi ; c'est la langue sacrée et savante de l'Arabie, de la Turquie et de l'empire ottoman, du Kachmir, d'une partie de l'Hindoustan, de la Boukharie, etc. On parle le persan dans les vastes contrées comprises entre le Tigre et le Sindh. La littérature, les arts et les sciences sont médiocrement cultivées en Turquie et en Arabie ; [illegible] en Chine et au Japon. Presque tous les Chinois savent lire.

— C'est surtout dans le midi de l'Asie et de la Chine qu'est concentrée l'industrie manufacturière de l'Orient. Ces contrées se distinguent par leurs étoffes de coton et de soie, les beaux tapis de Perse, les châles de l'Inde recherchés dans le monde entier, les peaux de cordouan et de chagrin, les travaux en ivoire, en nacre, en écaille et en laques, les camelots de poils de chameau, les porcelaines, les bijoux, l'acier de l'Inde, d'une trempe tellement dure qu'il coupe l'acier d'Europe, etc. Ce sont les Européens qui font le commerce extérieur par la voie maritime ; le commerce intérieur se fait ordinairement par caravanes. Les principaux articles d'exportation consistent en coton, sucre, thé, riz, indigo, opium, café, chevaux, ivoire, pierres précieuses, cuivre, poils de chèvre, soie, étoffes de soie et de coton, châles de première qualité, crêpes, porcelaines et laques de Chine, etc. Les principaux articles d'importation sont la quincaillerie, les armes, la poudre, les étoffes, les draps, les mousselines et autres marchandises de fabrique européenne.

— L'Asie est le berceau des croyances religieuses les plus répandues. Le christianisme, qui a été la religion dominante d'une partie de l'Asie occidentale, et qui plus tard s'est étendu puissamment dans toutes les autres parties, n'y est plus représenté que par les églises grecque et arménienne de l'Asie ottomane et de l'Asie russe, par les catholiques disséminés au milieu de tous les peuples d'une extrémité du continent à l'autre, et par quelques protestants. Le bouddhisme domine dans l'Hindo-Chine, dans la Chine, dans le Japon, chez les Mantchoux et les Mongols. L'islamisme est encore plus répandu ; le brahmanisme est la religion de la majorité des habitants de l'Hindoustan.

— En Asie, les Anglais possèdent l'immense et populeux territoire immédiatement ou médiatement soumis au gouvernement de la compagnie des Indes-Orientales, qui comprend presque toute la presqu'île de l'Hindoustan et une partie de l'Indo-Chine. Les colonies anglaises sont les îles de Ceylan, du Prince-de-Galles et de Hong-kong. Les Portugais possèdent les territoires de Goa, de Damaun et de Diu, et l'île de Macao. Les Français ne possèdent que les petits territoires de Pondichéry, de Karikal, d'Ianaon, de Mahé et de Chandernagor, formant un gouvernement dont le chef-lieu est Pondichery. Les territoires de Sérampour et de Trankobar appartenaient aux Danois qui les ont cédés aux anglais.

ASIE-MINEURE. V. ASIE.

ASIENTO. Nom donné par les Espagnols au traité qu'ils firent au XVIIe siècle avec plusieurs puissances pour qu'elles fournissent des esclaves nègres aux colonies espagnoles de l'Amérique.

ASILE. s. m. (en lat. *asylum*, et en gr. ἄσυλον, de ἀ priv., et σύλη, proie. D'après cette étymologie, on devrait écrire *asyle*, et l'Académie elle-même le fait observer). Lieu établi pour servir de refuge aux débiteurs, aux criminels qui s'y retirent. Asile saint, sacré. Asile sûr, inviolable, impénétrable. Asile propice, salutaire. La franchise, la sainteté des asiles. Droit d'asile. Lieu d'asile. Se jeter, se retirer, se sauver dans un asile. Violer un asile. Arracher quelqu'un d'un asile. Romulus bâtit Rome, qu'il peupla de gens ramassés, bergers, esclaves, voleurs, qui étaient venus chercher la franchise et l'impunité dans l'*asile* qu'il avait choisi à tous les venants. (Boss.) Comme la Divinité est le refuge des malheureux, et qu'il n'y a pas de gens plus malheureux que les criminels, on a été naturellement porté à penser que les temples étaient un *asile* pour eux. (Montesq.) Les assassins sont indignes de jouir de l'*asile* des églises, et on les en doit arracher. (Pasc.) Les temples sont des *asiles* qu'on dirait n'être faits que pour les malheureux. (Bacon.)

— Par extens. Lieu où l'on se réfugie pour échapper à une persécution, à un danger, à des poursuites quelconques. Trouver un asile chez un ami, dans la maison d'un ami. Venez chez moi, vous y trouverez un *asile* contre la persécution. (Did.) Sylla trouva un *asile* dans la maison de Marius. (Napol.) L'Amérique était notre véritable *asile* sous tous les rapports (Id.) L'Afrique même, ne trouvant plus d'*asile* sous ses remparts foudroyés, avait été obligée de venir s'humilier, et d'en venir chercher un au pied du trône de Louis. (Mass.) On y trouverait vingt *asiles* contre une persécution. (M.-Brun.) Dans le temple voisin chacun cherche un *asile*. (Rac.) A vos persécuteurs opposons cet *asile*. (Id.)

Il se sauve aussitôt, et choisit pour *asile*
Le haut d'un pin. (LA FONT.)

— Maison où l'on trouve une retraite dans la mauvaise fortune, dans le besoin. Cette troupe de mendiants renfermés qui regardent souvent leur *asile* comme une prison. (Flech.) Paris offre aux malheureux beaucoup d'*asiles* connus sous le nom d'hôpitaux. (B. de St-P.) Ce sont autant d'*asiles* ouverts à l'indigence. (Chateaub.) Allons dans ces *asiles* de miséricorde, où toutes les calamités paraissent rassemblées. (Mass.) La contagion n'a pas respecté ces *asiles* saints et religieux élevés au milieu de nous. (Id.)

— *Salle d'asile*. Sorte d'école gratuite où l'on admet pendant le jour les enfants de la classe pauvre, depuis l'âge de deux ans jusqu'à celui de six ans. Le directeur, la directrice d'une salle d'asile.

— Asile signifie aussi simplement, Retraite, habitation, séjour. Asile agréable, délicieux, champêtre. Asile romantique, pittoresque. Asile sauvage, monotone, triste, lugubre. Tout dans cet asile respire l'innocence. Etre sans asile. N'avoir point d'asile. Chasser quelqu'un de son dernier asile. Rien de plus adorable que le modeste *asile* où il se repose des agitations de la vie. (Fen.) Vous avez fait une action généreuse en lui donnant un *asile* dans votre nouvel établissement. (Id.) Retombé dans sa première détresse, sans pain, sans *asile*, prêt à mourir de faim, il se ressouvint de son bienfaiteur. (J.-J. Rouss.)

Oui, la cour de Palès est l'*asile* du sage,
C'est là que de son âme il fait l'apprentissage.
(LEBRUN.)

Myrthé vient habiter mon *asile* champêtre,
Sans ornement, sans art, belle de ses appas.
(ROUCHER.)

— Fig. L'asile de la vertu. L'asile de la justice. L'asile des plaisirs, de la volupté. L'asile

de la paix. Cette famille est l'asile de toutes les vertus. Se préparer un asile dans son propre cœur. Ces *asiles* fameux de l'idolâtrie et de la volupté furent renversés de fond en comble. (Mass.) Vous préparez des *asiles* de pénitence au crime. (Id.) La paix règne au fond de son cœur comme dans l'*asile* qu'elle a choisi. (J.-J. Rouss.) Des soucis dévorants c'est l'éternel asile. (La Font.)

Tantôt la pierre en deuil, *asile* des douleurs,
Dans sa lugubre enceinte invitait l'homme aux [pleurs.
(Thomas.)

— Fig. encore. Personne, chose qui protége, qui défend. Un prince doit être l'asile des malheureux. La solitude est un asile contre les passions. Le cloître est un asile contre la corruption du siècle. Le chrétien est l'*asile* de la veuve et de l'orphelin. (Poulle.) Il leur laisse croire qu'ils vont trouver en lui un protecteur et un *asile*. (Mass.) Le trône n'est élevé que pour être l'*asile* de ceux qui viennent implorer votre justice. (Id.) Cette compagnie était regardée comme l'*asile* des opprimés. (Boss.) Il cherchait un *asile* contre la haine et l'horreur du genre humain. (Id.) Faut-il que les cloîtres les plus retirés ne soient pas des *asiles* contre vos calomnies. (Pascal.) L'ambitieux ne trouvera pas, dans tout ce globe qu'il veut conquérir, le plus petit *asile* contre la douleur et la mort. (Boiste.) J'ai cru que sa prison deviendrait son *asile*. (Racine.) Et contre eux la campagne est mon unique *asile*. (Bernis.)

. . . Vous êtes en ces lieux
Son père, son époux, son *asile*, ses dieux.
(Racine.)

— Syn. comp. asile. refuge. L'*asile* est un lieu où l'on est en sûreté contre le danger, où l'on est à l'abri de quelque mal, d'où l'on ne peut être enlevé. Le *refuge* est le lieu où l'on se sauve pour éviter un péril, un danger pressant. L'*asile* suppose un danger quelconque que l'on craint, le *refuge*, un danger pressant, une poursuite actuelle à laquelle on veut échapper. On cherche, on se prépare un *asile* par prudence, par précaution, pour le mal à venir; on cherche un *refuge* par nécessité et contre le mal présent. L'*asile* ne se prend que pour une retraite honnête et respectable, et il n'en est pas de même du *refuge*. La solitude est un *asile* pour le philosophe; les brigands ont des *refuges* comme les bêtes féroces. Un honnête homme recherché injustement trouve un *asile* chez un ami; un voleur poursuivi par la justice trouve un *refuge* chez ses complices. Les réduits où s'assemblent des joueurs, des vagabonds, des fainéants, s'appellent des *refuges* et non des *asiles*.

— asile. Ornith. Nom du sylvie-pouillot.

— Entom. Genre de diptères de la famille des tanystomes, ayant pour espèces principales l'asile barbaresque et l'asile frêlon, insectes éminemment carnassiers et ravisseurs, qui se nourrissent de proie vivante et font la chasse à tous les insectes plus faibles qu'eux.

ASILIQUE. adj. des 2 g. Entom. Qui ressemble à l'asile. || asiliques. s. f. pl. Tribu de l'ordre des diptères tanystomes, ayant pour type le genre asile. Les grandes espèces d'asiliques, comme les taons, attaquent les bestiaux et les tourmentent avec acharnement.

ASILITES. s. m. pl. Entom. Sous-tribu de la tribu des asiliques, dans l'ordre des diptères tanystomes.

— Nom donné à un fruit appelé syncope.

ASIMAR. Divinité qu'on adorait à Samarie et à Emath.

ASIMINE. s. m. Bot. Genre de la famille des anonacées, arbrisseau ou petit arbre d'agrément originaire de l'Amérique Septentrionale.

ASIMINIER ou **ASSIMINIER.** Nom donné par les Français de la Louisiane aux espèces du genre asimine indigènes des Etats-Unis.

ASINA. Surnom qu'on donnait à Rome à la famille des Cornelius, parce que l'un d'eux, Scipion Cornélius, envoya au propriétaire d'un fonds de terre qu'il venait d'acheter, une ânesse chargée de sacs d'argent.

ASINARIES ou **ASINAIRES.** Fêtes instituées à Syracuse en mémoire de la destruction totale de la flotte athénienne commandée par Nicias et Démosthène.

ASINDULE. s. m. Entom. Genre de diptères de la famille des tipulaires, ayant pour type l'asindule noir des environs de [illegible]

ASINE. adj. f. (du lat. *asinus*, âne). Prat. *Bête asine.* Un âne ou une ânesse. Il ne s'emploie que dans cette locution.

ASINIUS POLLION. Orateur, poète, général, historien. Se fit un nom sous l'empire d'Auguste par ses exploits et par ses écrits. Consul l'an 714 de Rome, il obtint les honneurs du triomphe pour avoir défait les Dalmates. Il ne reste de lui que trois lettres trouvées parmi celles de Cicéron; mort octogénaire, l'an 4 de J.-C.

ASIOLI (Boniface). Musicien compositeur, né dans le duché de Modène en 1769; mort à Correggio, son pays natal, en 1832.

ASION. s. m. Ornith. Synonyme du genre duc.

ASIONGABER. Géogr. Port de l'Idumée, sur la côte occidentale du golfe Elanite, près d'Alana. Ce port reçut plus tard le nom de Bérénice. C'était de là que partaient les flottes de Salomon pour se rendre à Ophir.

ASIPHONOBRANCHE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἄσιφων, privé de siphon; βράγχια, ouïes). Moll. Se dit des mollusques paracéphalophores dont les branchies sont renfermées dans une cavité qui ne se prolonge point en siphon. || asiphonobranches. s. m. pl. Division de mollusques paracéphalophores.

ASIPHONOÏDE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἀ priv.; σίφων, siphon; εἶδος, forme). Moll. Se dit des mollusques céphalopodes qui n'ont pas de siphon à leur coquille. || asiphonoïdes. s. f. pl. Ordre de mollusques céphalopodes.

ASIRAQUE. s. m. (du gr. ἀσίρακος, nom d'un insecte). Entom. Genre d'hémiptères de la famille des fulgoriens, dont le type est l'asiraque clavicorne d'Europe.

ASLANI. Nom que les Turcs donnaient à une ancienne monnaie d'argent de Hollande.

ASMODÉE. (du v. héb. *haschmed*, qui signifie détruire, exterminer). Nom d'un certain démon du royaume de Satan.

ASMONÉE ou **ASSAMONÉE.** De la tribu de Lévi, père de Simon; donna son nom aux Machabées.

ASMONÉENS. Descendants de Matathias, ainsi nommés parce qu'ils étaient originaires d'Asmon ou Asamon, ville de la tribu de Siméon.

ASMUND. Hist. suéd. Nom commun à plusieurs rois de Suède.

ASODE. s. des 2 g. (du gr. ἄση, dégoût). Nom donné à une espèce de fièvre continue accompagnée de dégoût, d'anxiétés, d'angoisses précordiales.

ASOF. V. azof.

ASOPE. s. m. Entom. Genre d'hémiptères de la famille des scutellériens, qu'on réunit ordinairement au genre pentatome ou au genre stirètre.

ASOPIE. s. m. Entom. Genre de lépidoptères nocturnes, ayant pour type l'asopie à ventre relevé que l'on rencontre souvent dans les cuisines, et dans les jardins sur le tronc des arbres.

ASOTE. s. m. Ichthyol. Nom d'une espèce de silure.

ASPALACIDÉ, ÉE. adj. Mamm. Qui ressemble à l'aspalace ou rat-taupe. || aspalacidées. s. f. pl. Famille de rongeurs ayant pour type le genre aspalace.

ASPALATHE. s. m. (du gr. ἀσπάλαθος, genêt). Bot. Genre de la famille des légumineuses, arbrisseau ou sous-arbrisseau de l'Afrique australe.

ASPALATHOÏDE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἀσπάλαθος, genêt; εἶδος, ressemblance). Bot. Qui ressemble à l'aspalathe. || aspalathoïdes. s. m. pl. Section du genre aspalathe.

ASPALOSOME. s. m. (ét. gr., ἀσπάλαξ, taupe; σῶμα, corps). Térat. Nom donné à une monstruosité d'un fœtus humain dont le corps avait avec la taupe certains points de ressemblance.

ASPARAGE. s. f. Asperge. Vieux.

ASPARAGÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à l'asperge. || asparagées. s. f. pl. Tribu de la famille des liliacées, ayant pour type le genre asperge.

ASPARAGINE. s. f. (du lat. *asparago*, asperge). Chim. Principe immédiat cristallisable trouvé dans le suc de l'asperge. L'asparagine est en prismes rhomboïdaux transparents, incolores, très-durs, d'une saveur fraîche et nauséabonde; elle a été reconnue aussi dans les pommes de terre, dans les racines de guimauve, et dans celles de la grande consoude; elle a même été annoncée dans le règne animal. Peut-être est-ce un principe immédiat très-commun dans les végétaux, comme la gomme, la fécule. Elle peut trouver d'utiles applications en médecine.

ASPARAGINÉ, ÉE. adj. Bot. Semblable à l'asperge, qui tient à l'asperge. || asparaginées. s. f. pl. Famille de plantes liliacées, ayant pour type le genre asperge.

ASPARAGOÏDE. adj. Bot. Synonyme de Asparaginé.

ASPARAGOLITHE. s. m. (du gr., ἀσπάραγος, asperge; λίθος, pierre). Minér. Nom donné au spargelstein, vulgairement pierre d'asperge.

[illegible] asperge; ὄψις, apparence). Bot. Genre d'algues, de la tribu des floridées, plante marine de la forme la plus élégante et qui se pare des plus belles et des plus vives couleurs. Elle n'a encore été recueillie que sur les côtes d'Egypte, de Syrie et aux Canaries.

ASPARAGUS. s. m. Bot. Nom latin du genre *asperge*. V. ce mot.

ASPARTATE. s. m. Chim. Genre de sels qui sont formés par la combinaison de l'acide aspartique avec les bases salifiables.

ASPARTIQUE. adj. Chim. Se dit d'un acide particulier, qu'on obtient en traitant l'asparagine par les acides et les oxydes métalliques.

ASPASIE. s. f. (du gr. ἀσπάσιος, aimable). Entom. Genre de coléoptères carabiques, originaire du Brésil.

— Bot. Genre de la famille des orchidées, ayant pour type l'aspasie épidendroïque, plante parasite.

— aspasie (de Milet). Fille d'Axiochus, courtisane célèbre, et, à ce qu'on dit, philosophe et sophiste; enseigna la politique et l'éloquence à Athènes (441 av. J.-C.); fut la maîtresse d'Alcibiade et la femme de Périclès. Elle fut l'amie des plus grands philosophes de son siècle et les subjugua par ses attraits. Elle fut cause de la guerre de Mégare, si funeste aux Athéniens.

ASPE ou **ASPLE.** s. m. Techn. Dévidoir sur lequel on place les écheveaux pour les dévider.

ASPECT. s. m. (pr. *as-pèk*; en lat. *aspectus*, vue, regard; du v. *aspicere*, regarder). Vue d'une personne ou d'une chose. L'aspect de l'ennemi. L'aspect des beautés de la nature. Trembler à l'aspect de quelqu'un. Demeurer surpris à l'aspect d'un monument. Les barbares qui le gardent sont comme désarmés à son *aspect*. (Fléch.) La princesse surtout frémit à mon *aspect*. (Corn.) A l'*aspect* d'un bois vil le Parthe s'humilie. (Boil.)

Et son âme en courroux s'envola chez les morts,
Où l'*aspect* de son père excita ses remords.
(Voltaire.)

— Fig. L'aspect de la mort. L'aspect du danger, du péril. L'*aspect* du vice doit, par le sentiment de réprobation qu'il excite en nous, nous ramener vers la vertu. (J.-J. Rousseau.) L'*aspect* de ce danger n'a rien qui l'épouvante. (Volt.)

Et que de leur haut rang la pompe la plus vaine
S'efface au seul *aspect* de la grandeur romaine.
(Corneille.)

— Manière dont une personne, un objet s'offre à la vue. Aspect heureux, fortuné, favorable. Aspect doux, riant, gracieux, agréable. Aspect varié, romantique, pittoresque. Aspect imprévu, soudain. Aspect triste, monotone. Aspect informe, lugubre, sauvage. Aspect fâcheux, effroyable. Aspect affreux, farouche, hideux. Homme d'un aspect repoussant. Maison d'un bel aspect. Voilà un vilain aspect. Vois le ciel, comme il est beau; vois le soleil, dont il semble que l'*aspect* riant nous appelle et nous console. (J.-J. Rouss.) C'est un composé de lieux très-beaux et très-pittoresques dont les *aspects* ont été choisis en différents pays. (Id.) Pendant octobre, novembre, décembre, janvier, février, la campagne présente un *aspect* ravissant de fertilité et de fraîcheur. (Thiers.) Il y a dans l'*aspect* et le bruit de l'eau un charme indéfinissable. (A. Karr.) Le paysage était charmant, et d'une grande variété d'*aspect*. (Th. Gauthier.) De ton horrible *aspect* purge tous mes Etats. (Rac.) Venez, fuyez l'*aspect* de ce climat sauvage. (Id.)

On dira que Phèdre trop coupable
De son époux trahi fuit l'*aspect* redoutable.
(Racine.)

— Fig., dans le même sens. Ces idées qui se présentent à vous sous un *aspect* si riant s'assombriront avec l'âge. (Volt.)

— Fig. *Aspect* se dit aussi des différentes faces, des différents points de vue sous lesquels se présente une chose. Les différents aspects d'une affaire. Question qui se présente sous un double aspect. Examiner, considérer un objet sous tous ses aspects. Avant de juger les êtres, il faut les examiner sous tous leurs *aspects*. (Boiste.) Cette grande figure qu'on ne saurait se lasser de peindre et d'envisager sous tous ses *aspects*. (Le prince de la Moskova.)

— Astrol. Situation respective des astres par rapport à l'influence qu'on leur attribuait sur les destinées humaines. Aspect bénin, favorable, propice. Mauvais, malin aspect. Aspect infortuné. Suivant les différents aspects. Etre né sous un heureux aspect, sous un fâcheux aspect.

— Fig. *Affaire, entreprise qui se présente sous un triste, sous un fâcheux aspect*, qui s'annonce mal, qui ne fait pas présager d'heureux résultats.

— Beaux-arts. *Aspect* s'emploie dans deux sens différents en parlant des œuvres d'architecture. 1° On dit d'un monument qu'il est dans un bel *aspect*, lorsqu'on découvre une belle vue du lieu où il est placé. Le château de Compiègne est dans un bel *aspect*. 2° Un monument présente un bel *aspect*, lorsqu'il a un développement grandiose, imposant, et que toutes ses parties présentent leur effet ensemble. Le château des Tuileries présente un bel *aspect*, est d'un bel *aspect*. Dans cette dernière acception, le mot *aspect* s'applique également aux ouvrages de peinture et de sculpture. Ce tableau, ce groupe est d'un bel aspect.

ASPECTION. s. f. (du lat. *aspectio*, formé de *aspicere*, regarder). Action de regarder. Inusité.

ASPÉLINE. s. f. Bot. Espèce de seneçon.

ASPENDIAS. Célèbre joueur de lyre de la ville d'Aspende dans la Pamphylie.

ASPER. s. m. Ichthyol. Petit poisson qu'on trouve dans le Rhône. Il est appelé asper à cause de l'aspérité de ses écailles.

ASPÉRAGUE. s. f. (rad. *asper*, rude). Bot. Genre de la famille des borraginées, plante annuelle, assez commune dans les décombres.

ASPERCETTE. s. f. Bot. L'un des noms vulgaires du sainfoin.

ASPÈRE. s. f. (du lat. *asper*, âpre; à cause du fruit). Bot. Sous-genre de la famille des rubiacées, ayant pour type l'aspère murale.

ASPÉRÉGRÉNIE. s. f. Bot. Genre de la famille des orchidées, herbe parasite, du Pérou, et qui a pour type l'aspérégrénie scirpoïde.

ASPERÈLE. s. f. Bot. Syn. de Prêle.

ASPÉRELLINÉ, ÉE. adj. (rad. *asper*, âpre). Bot. Qui est rude au toucher. || aspérellinées. s. f. pl. Famille de plantes graminées.

ASPERGE. s. f. (du gr. ἀσπάραγος, asperge). Bot. Genre, autrefois type de la famille des asparaginées, qui est devenu depuis une simple tribu de la grande famille des liliacées. Les asperges sont des plantes vivaces, quelquefois des arbustes ou des arbrisseaux sarmenteux et grimpants, assez souvent munis d'épines. On compte aujourd'hui une cinquantaine d'espèces dans ce genre, qui a pour type l'asperge commune. Les tiges de l'asperge sont d'un usage très-répandu; elles composent un mets des plus nourrissants, et l'un de ceux qui plaisent le plus à l'estomac; sous ce rapport, l'asperge doit être considérée comme l'un des plus précieux herbages légumiers; car elle est abondamment répandue sur la table du riche et du pauvre.

— Tige de cette plante, que l'on coupe lorsqu'elle est encore jeune et tendre pour la manger. Grosses asperges. Petites asperges. Asperges vertes. Asperges montées. Botte d'asperges. Asperges à la sauce. Asperges à l'huile. Des asperges en petits pois.

— Art culin. *Pointes d'asperges.* L'extrémité des asperges, coupée en menus morceaux dont on fait des garnitures. Côtelette, fricandeau aux pointes d'asperges. Œufs brouillés aux pointes d'asperges. Litières ou ragoûts d'asperges. Asperges en petits pois. Asperge à la crême. Ragoût de pointes d'asperges. Pointes d'asperges au jus. Omelette aux pointes d'asperges. Asperges à la Pompadour. Les jeunes pousses de l'asperge sont, au printemps, un aliment extrêmement sain et recherché.

— Médec. La racine d'asperge est un diurétique dont on fait un fréquent usage. Ses jeunes pousses ou turions exercent une action sédative sur la circulation et particulièrement sur les mouvements du cœur.

— Fig. et pop. *C'est une asperge, une asperge montée.* Se dit en parlant d'une personne très-grande et très-mince.

ASPERGÉ, ÉE. part. pass. du v. Asperger.

ASPERGEMENT. s. m. (du lat. *aspergere*, arroser, répandre). Action d'épandre par petites gouttes. Inusité; on dit plutôt Aspersion.

ASPERGER. v. a. 1re conj. (du lat. *aspergere*, arroser, formé de *ad*, à, vers; *spargere*, répandre). On met un *e* après le *g* devant *a*, *o*. *Nous aspergeons, j'aspergeais, aspergeant*, etc. Arroser légèrement, et par gouttes, en secouant quelque chose que l'on a trempé dans l'eau ou dans quelque autre liquide. Ils nous *aspergèrent* avec cette eau sale et infecte. (Le Sage.)

— Il est principalement usité en parlant des cérémonies religieuses. Asperger d'eau lustrale. Asperger les assistants d'eau bénite.

— *Asperger avec.* Les prêtres anciens aspergeaient les assistants avec le sang de la victime.

ASPERGERIE. s. f. Agric. Terrain planté en asperges.

ASPERGÈS. s. m. (pr. *as-per-gess*; du mot lat. *asperges*, par lequel commence la prière que l'on chante à l'église pendant l'aspersion de l'eau bénite). Goupillon à jeter de l'eau bénite. Présenter l'aspergès. Il est fam.

— Moment de l'office du matin, où se fait la cérémonie de jeter de l'eau bénite sur les assistants. L'aspergès précède la messe. On en était à l'aspergès.

ASPERGILLAIRE. adj. des 2 g. Bot. Qui ressemble à un arrosoir ou goupillon.

ASPERGILLE. s. m. (du lat. *aspergillum*, arrosoir, goupillon, par allusion à sa forme). Bot. Genre de champignons, se trouvant sur les substances végétales et animales en décomposition.

— Moll. Synonyme du genre Arrosoir.

ASPERGILLIN, INE. adj. Bot. Semblable à l'aspergille. || aspergillins. s. m. pl. Petite famille de champignons, ayant pour type le genre aspergille.

ASPERGILLINÉ, ÉE. adj. Bot. Synonyme de Aspergillin.

ASPERGILLIFORME. adj. des 2 g. Bot. Qui a la forme d'un goupilion.

ASPERGILLUM. s. m. (pr. *as-per-jil-lom*).

tait l'eau lustrale.

ASPERGOUTE. s. f. Bot. Vieux nom de la spargoute.

ASPÉRICOLLE. adj. des 2 g. (ét. lat., *asper*, rude; *collum*, col). Zool. Qui a le col ou le corselet hérissé d'aspérités.

ASPÉRICORNE. adj. des 2 g. (ét. lat., *asper*, âpre; *cornu*, corne). Zool. Qui a les cornes ou les antennes hérissées d'aspérités.

ASPÉRIFOLIÉ, ÉE. adj. (ét. lat. *asper*, rude; et *folium*, feuille). Bot. Qui a les feuilles rudes. || aspérifoliées. s. f. pl. Synonyme de Borraginées, famille de plantes qui toutes ont les feuilles très-dures au toucher.

ASPÉRITÉ. s. f. (du lat. *asperitas*, fait de *asper*, âpre). Rudesse, état de ce qui est raboteux, inégal. L'aspérité du bois, de l'écorce. L'aspérité d'une écaille d'huître. L'aspérité d'un terrain.

— Fig. L'aspérité du caractère, de l'esprit L'aspérité de l'humeur.

— Au pl. Inégalités qui donnent de la rudesse à une surface. Les aspérités du sol. Tige couverte d'aspérités. La langue de la jubarte est grasse, spongieuse, et quelquefois hérissée d'*aspérités*. (Lacépède.)

— Fig. *Les aspérités du style*, tout ce qui rend un style dur et inégal. C'est un style dur, raboteux, et dont il faudrait faire disparaître les *aspérités*. (Volt.)

— Anat. On appelle *aspérités*, les inégalités qui se trouvent à la surface des os, et qui servent le plus souvent à l'insertion d'organes fibreux.

— Pathol. *Aspérités des paupières*. Nom donné à l'inflammation des paupières, surtout à l'inflammation chronique, à cause de la sensation particulière qui accompagne, dans ce cas, leur mouvement au-devant de l'œil.

ASPERMASIE. s. f. (ét. gr., ἀ priv., σπέρμα, sperme). Médec. Absence de semence.

ASPERMATISME. s. m. (ét. gr., ἀ priv., σπέρμα, sperme). Médec. Impossibilité ou difficulté d'évacuer le sperme; reflux de la liqueur séminale de l'urètre dans la vessie pendant l'orgasme éjaculateur.

ASPERME. adj. des 2 g. (ét. gr., ἀ priv.; σπέρμα, semence). Bot. Se dit des végétaux axifères, qui n'ont pas encore la faculté de se reproduire eux-mêmes.

ASPERMÉ, ÉE. adj. Bot. V. ASPERME.

ASPERMIE. s. f. (ét. gr., ἀ priv., σπερμεῖον, semence). Bot. Etat d'une plante qui ne donne pas de graine, parce que sur l'ovaire encore jeune et délicat de cette plante, une lumière trop forte a desséché et tué les ovules.

ASPÉROCAULON. s. m. (ét. lat., *asper*, rude; et *caulis*, tige). Bot. Genre de la famille des phycées. Synonyme du genre dasye, plus communément adopté. V. DASYE.

ASPÉROCOQUE. s. m. (ét. lat., *asper*, raboteux; et *coccum*, grain). Bot. Genre de la famille des phycées, algue des mers d'Europe, du Chili et du Pérou.

ASPERSEMENT s. m. (du lat. *aspersio*). Action d'asperger; resultat de cette action. Inusité.

ASPERSER. v. a. 1re conj. Le même qu'Asperger. Inusité.

ASPERSION. s. f. (en lat. *aspersio*, du v. *aspergere*, arroser). Action d'asperger, de projeter sur un corps un liquide disséminé en gouttelettes très-petites. Forte aspersion. Légère aspersion. Faire, recevoir une aspersion. L'*aspersion* de l'eau, et particulièrement de l'eau très-froide, a été employée avec succès dans certains cas de fièvres malignes. (Savary.)

— On dit aussi l'aspersion de la poudre. L'*aspersion* des poudres médicamenteuses sur les plaies était autrefois très en usage. (Savar.)

— Particulièrement, action de jeter de l'eau bénite avec un goupillon. L'aspersion de l'eau bénite, avant la messe. Faire l'aspersion sur un corps.

— *Baptême par aspersion*. Baptême que l'on confère en jetant un peu d'eau sur celui que l'on baptise, à la différence du baptême par immersion. V. BAPTÊME.

— Thérap. Action d'arroser, de verser un liquide goutte-à goutte, ou sous forme de pluie, pour humecter ou pour nettoyer une plaie, un ulcère, etc.

ASPERSOIR. s. m. Goupillon pour asperger d'eau bénite. Aspersoir en argent. Prendre, recevoir, présenter l'aspersoir. Jeter de l'eau bénite avec l'aspersoir. Aspersoir a la même signification que Goupillon et Aspergès, mais il n'est pas familier comme ces deux derniers mots.

ASPÉRULE. s. f. (rad. *asper*, âpre). Bot. Genre de la famille des rubiacées, ayant pour espèces principales l'aspérule taurine, plante de parterre; l'aspérule cynanchique, vulgairement *rubéole, petite garance*, herbe de vie ou *herbe à l'esquinancie*; l'aspérule odorante, vulgairement *reine des bois, hépatique des bois* ou *petit-muguet*.

ASPÉRULÉ, ÉE. adj. Bot. Qui tient de l'aspérule, semblable à l'aspérule. || ASPÉRULÉES. s. f. pl. Section de rubiacées, ayant pour type le genre aspérule.

ASPET. Géogr. Ch.-l. de canton du dép. de la Haute-Garonne, arrond. de Saint-Gaudens ;

ASPHALTE. s. m. (du gr. ἄσφαλτος, bitume). Minér. Bitume solide, noir, à cassure résineuse et conchoïdale, dur et cassant à froid, un peu plus pesant que l'eau, insoluble dans l'alcool et fusible à une température plus élevée que celle de l'eau bouillante. On lui a donné le nom de *bitume de Judée*, parce qu'il abonde particulièrement sur les bords du lac Asphaltite ou mer Morte; on l'appelait aussi *bitume des momies*, parce que les Égyptiens en faisaient usage dans la préparation de leurs momies. L'*asphalte* de Judée est connu de temps immémorial; il s'élève continuellement du fond du lac à la surface des eaux, où il arrive à un certain état de mollesse; les vents le poussent ensuite dans les anses et les golfes, où il est recueilli. (Delaf.) Au dire de Strabon, les anciens regardaient l'*asphalte* comme un produit de l'action des feux souterrains, et cette opinion s'accorde avec celle des géologues modernes. (Id.) Aujourd'hui l'asphalte entre dans la confection d'une sorte de couleur qu'on nomme *momie*; on le fait entrer aussi dans la composition des vernis noirs et même de la cire noire à cacheter.

— Il ne faut pas confondre avec l'*asphalte* proprement dit une autre espèce de bitume, beaucoup plus connu par son emploi dans les arts, et qui, dans le commerce, porte aussi le nom d'asphalte; celui-ci est le *bitume glutineux*, auquel les minéralogistes donnent le nom de *malthe* et de *pissalphate*. Il se ramollit à la moindre chaleur quand il est pur, mais il devient très-solide et casse même difficilement quand il est mêlé avec une forte dose de sable. On le trouve abondamment en France, en Auvergne, dans les Landes, et dans les départements de l'Ain et du Bas-Rhin. Celui de Seyssel, près la perte du Rhône, est employé aujourd'hui à Paris pour le dallage des ponts et des trottoirs. On s'en sert aussi pour la couverture des édifices et des terrasses; en le mêlant à des fragments de pierre meulière, on en fait des pavés très-solides, auxquels on donne une forme rectangulaire; on pose ensuite ces pavés les uns à côté des autres sur une couche de sable et de ciment bien dressée, et on les réunit en un tout imperméable, en coulant entre leurs joints du bitume fondu.

ASPHALTITE. (du gr. ἀσφαλτῖτις, d'où découle du bitume ou de l'asphalte) Géogr. Nom d'un lac de la Turquie d'Asie, qu'on appelle aussi mer Morte, et dont les eaux contiennent beaucoup de sels et d'asphalte ou bitume. Le lac Asphaltite reçoit le Jourdain. Qui croirait que nous avons en France une contrefaçon en miniature de la mer Morte, du lac *Asphaltite*, et de la chaîne de l'Yémen? (Méry.)

ASPHÈRE. s. m. (ét. gr., ἀ priv.; et σφαῖρα, boule). Entom. Genre de coléoptères tétramères, ainsi nommé parce que, chez lui, le dernier article des tarses postérieurs est simple, arqué, et non renflé en boule.

ASPHODÈLE. s. m. (du gr. ἀσφόδελος, asphodèle; sorte de lis chez les Grecs). Bot. Genre autrefois type de la famille des asphodélées, qui a été réuni à la famille des liliacées. Les asphodèles sont des plantes herbacées et vivaces, dont les fleurs tantôt jaunes, tantôt blanches, forment une grappe simple ou ramifiée; on en cultive dans les jardins deux espèces, comme plantes d'ornement, sous les noms vulgaires de *bâton de Jacob* et de *bâton royal*.

ASPHODÉLÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à l'asphodèle. || ASPHODÉLÉES. s. f. pl. Famille de plantes ayant pour type le genre asphodèle; on la réunit communément à la famille des liliacées.

ASPHODÉLINE. s. f. (diminutif d'*asphodèle*). Bot. Genre de la famille des liliacées, plantes herbacées, vivaces, indigènes dans l'Europe australe.

ASPHODÉLOÏDE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἀσφόδελος, asphodèle; εἶδος, forme). Bot. Qui a la forme ou le port des asphodèles.

ASPHYXIE. s. f. (du gr. ἀσφυξία; ét. ἀ priv.; σφύξις, battement du pouls). Physiol. Suspension de tous les phénomènes vitaux, par des causes qui agissent exclusivement, ou du moins d'une manière spéciale, sur les organes de la respiration, et par suite sur ceux des fonctions cérébrales de la circulation et de toutes les autres fonctions.

— *Asphyxie par submersion*. Celle des noyés, qui ne périssent que parce que la respiration ne peut plus avoir lieu dans le liquide où ils sont plongés. || *Asphyxie par suffocation* ou *par strangulation*. Celle qui s'effectue lorsqu'une cause interne ou externe s'oppose au libre accès de l'air, soit qu'une tumeur ou une fausse membrane, comme dans le croup, ou une constriction extérieure, comme dans le supplice de la corde, détermine l'occlusion des voies respiratoires. || *Asphyxie par des gaz non respirables*. Celle qui a lieu par des gaz qui sont impropres à entretenir la respiration, tels que les gaz azote, hydrogène, protoxyde d'azote, etc. || *Asphyxie par des gaz délétères*. Celle que produisent des gaz vénéneux; par exemple, celle qui a lieu dans les fosses d'aisances. Cette sorte d'asphyxie est un véritable empoisonnement. || *Asphyxie des nouveau-nés*. Etat de mort apparente et imminente, dû souvent à l'extrême faiblesse de l'enfant chez qui la respiration, nécessaire à son nouveau mode de vie, ne s'établit point convenablement.

On l'a trouvé asphyxié dans sa chambre. Il a été retiré de l'eau à moitié asphyxié.

— Il est aussi subst. Secours pour les noyés et les asphyxiés.

— **ASPHYXIER**. v. a. 1re conj. Déterminer, causer l'asphyxie. Gaz, vapeur qui asphyxie.

— S'ASPHYXIER. v. pron. Se donner la mort par asphyxie. S'asphyxier à l'aide de la vapeur du charbon.

ASPHYXIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport à l'asphyxie.

ASPIC. s. m. (pr. *as-pik*; du gr. ἀσπίς). Erpét. Espèce de serpent, voisine de la vipère commune. Le serpent dont les anciens ont parlé sous ce nom est l'*haie*.

— Fig. *Un aspic, une langue d'aspic*. Se dit d'une personne qui aime à médire. Défiez-vous de cet homme, c'est un aspic, c'est une langue d'aspic.

— Nom vulgaire de la grande lavande. Huile d'aspic. V. SPIC.

— Art. culin. Espèce d'entrée qui se compose de filets de volaille, de gibier ou de poisson, renfermés avec des truffes, des crêtes, des œufs durs et des tranches de cornichons, dans une masse de gelée translucide, à laquelle on donne une forme élégante ou du moins régulière, au moyen d'un moule.

ASPICARPE. s. m. (ét. gr., ἀσπίς, bouclier; καρπός, fruit). Bot. Genre de la famille des malpighiacées, sous-arbrisseau du Mexique, fort remarquable et cultivé dans les serres d'Europe.

ASPICARPON. s. m. Bot. V. ASPICARPE.

ASPICÈLE s. m. (diminutif d'ἀσπίς, bouclier). Entom. Genre de coléoptères tétramères, voisin du genre altise.

ASPIDALIDE. s. f. Bot. Syn. de Cuspidie.

ASPIDÉCHIDNÉS. s. m. pl. (ét. gr., ἀσπίς, bouclier; ἔχιδνα, vipère). Erpét. Famille d'ophidiens, renfermant les serpents venimeux qui ont des plaques sur la tête.

ASPIDÉION. s. m. Bot. Syn. du genre Willemétie, dans la famille des composées.

ASPIDIACÉ, ÉE. adj. Bot. Semblable à l'aspidie. || ASPIDIACÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des fougères.

ASPIDIARIÉ, ÉE. adj. Bot. V. ASPIDIACÉ.

ASPIDIE. s. f. (ét. gr., ἀσπίς, bouclier; εἶδος, forme). Entom. Genre de lépidoptères nocturnes, commun aux environs de Paris.

— Bot. Genre de fougères, ayant pour type l'aspidie trifoliée.

ASPIDIÉ, ÉE. adj. Bot. V. ASPIDIACÉ.

ASPIDIONÉES. s. f. pl. Bot. Section de la tribu des polypodiacées, ayant pour type le genre aspidie.

ASPIDIOTE. s. m. (du gr. ἀσπιδιώτης, qui porte un bouclier). Entom. Genre d'hémiptères voisin des cochenilles, ayant pour espèce principale l'aspidiote de la rose.

ASPIDIPHORE. s. m. (ét. gr., ἀσπίς, bouclier; φορός, qui porte). Entom. Genre de coléoptères pentamères, insecte qui se nourrit d'une espèce de lichen qu'on trouve sur le bois mort.

ASPIDISQUE. s. m. (du gr. ἀσπιδίσκος, petit bouclier). Infus. Genre d'infusoires, ayant pour espèce principale l'aspidisque de Berlin.

ASPIDISTRE. s. m. (altération d'ἀσπιδίσκος, petit bouclier). Bot. Genre de plantes herbacées, voisin de la famille des aroïdées ou de celle des smilacées, et originaire de la Chine et du Pérou. V. EUPISTRE.

ASPIDITES. s. f. Bot. Famille de fougères fossiles ayant de l'analogie avec les aspidies, parmi les fougères vivantes.

ASPIDOACHIRES. (pr. *a-spi-do-a-ki-re*; ét. gr., ἀσπίς, bouclier; ἀ priv.; χείρ, main). Erpét. Famille de reptiles sauriens, renfermant ceux qui ont le corps couvert d'écailles et deux pieds de derrière, sans pieds de devant.

ASPIDOBRANCHES. s. m. (ét. gr., ἀσπίς, ἴδος, bouclier; βράγχια, branchies). Moll. Genre de mollusques, voisin des scutibranches.

ASPIDOCARPE. s. m. (ét. gr., ἀσπίς, bouclier; καρπός, fruit). Bot. Syn. du genre paliure, de la famille des rannées.

ASPIDOCÉPHALES. s. m. pl. (ét. gr. ἀσπίς, bouclier; κεφαλή, tête). Erpét. Section de reptiles ophidiens, comprenant ceux qui ont la tête garnie de plaques.

ASPIDOCHIRES. s. m. pl. (pr. *a-spi-do-kir*; ét. gr., ἀσπίς, bouclier; χείρ, main). Erpét. Famille de reptiles sauriens, comprenant ceux qui ont le corps couvert d'écailles et deux pieds de devant seulement

ASPIDOCOLOBES. s. m. pl. (ét. gr., ἀσπίς, bouclier; κολοβός, mutilé). Erpét. Famille de reptiles sauriens, comprenant ceux qui ont le corps couvert d'écailles, et plus ou moins mutilé à l'égard des membres.

ASPIDOCOTYLE. s. m. (ét. gr., ἀσπίς, plaque; κοτύλη, ventouse). Helm. Genre de vers apodes de l'ordre des polystomes, de l'Amérique Méridionale.

ASPIDOGASTRE. s. m. (ét. gr., ἀσπίς, plaque; γαστήρ, ventre). Helm. Genre de vers apodes, voisin des trématodes, et ayant pour type l'aspidogastre conchicole.

clier; γλῶσσα, langue). Bot. Genre de la famille des asclépiadées, herbe vivace de l'Afrique australe.

ASPIDOMORPHE. s. m. (ét. gr., ἀσπίς, ἴδος, bouclier; μορφή, forme). Entom. Genre de coleoptères tétramères, synonyme du genre déloyala.

ASPIDONOTE. s. m. (ét. gr., ἀσπίς, bouclier; νῶτος, dos). Entom. Genre de la famille des locustiens, voisin des phillophores, et ayant pour type l'aspidonote épineux de Madagascar.

ASPIDOPHORE. s. m. (ét. gr., ἀσπίς, ἴδος, bouclier; φορός, porteur). Ichthyol. Genre de la famille des percoïdes, poisson des mers du Nord, à joues cuirassées. Une petite espèce d'aspidophores s'avance jusque dans la Manche, où elle est assez abondante.

ASPIDOPHOROÏDE. adj. des 2 g. Ichthyol. Qui a la forme d'un aspidophore. || ASPIDOPHOROÏDES. s. m. pl. Famille de poissons ayant pour type le genre aspidophore.

ASPIDOPTÈRE. s. m. (ét. gr., ἀσπίς, bouclier; πτέρυξ, aile). Bot. Genre de la famille des malpighiacées, arbrisseaux grimpants, originaire de Java et de l'Inde.

ASPIDORHYNQUE. s. m. (ét. gr., ἀσπίς, bouclier, ῥύγχος, bec). Ichthyol. Genre de poissons fossiles, de la famille des sauroïdes.

ASPIDOSPERME. s. m. (ét. gr., ἀσπίς, bouclier; σπέρμα, graine). Bot. Genre de la famille des apocynées, arbre du Brésil.

ASPIDURE. s. m. (ét. gr., ἀσπίς, écusson, οὐρά, queue). Echin. Genre de la famille des ophiudes ou astérophides, dont les rayons, proportionnellement gros, sont entourés d'écailles imbriquées.

ASPIGONE. s. m. (ét. gr., ἀσπίς, bouclier; γωνία; angle). Entom. Genre de la famille des ichneumoniens, ayant pour type l'aspigone diversicorne, de France et d'Angleterre.

ASPILATE. s. f. (nom d'une pierre précieuse, suivant Pline). Entom. Genre de lépidoptères nocturnes, ayant pour espèce principale l'aspilate ensanglantée, très-commune dans les champs de luzerne autour de Paris.

ASPILIE. s. f. Bot. Genre d'herbes vivaces, originaires de Madagascar.

ASPILOTE. s. m. Bot. Synonyme du genre Géniostome.

ASPIOLE. s. m. Fée, génie, sylphe. D'un pas moins sonore, fées et *aspioles*, entrons dans sa chambre. (Edg. Quinet.)

ASPIRAIL. s. m. Technol. Trou pratiqué dans un fourneau pour que l'air puisse y pénétrer.

ASPIRANT, ANTE. adj. Hydraul. Qui aspire, attire l'eau.

— *Pompe aspirante*. Pompe qui agit par aspiration, à la différence de la *pompe foulante*, qui agit par la pression. Faire monter l'eau à l'aide de pompes aspirantes.

— subst. Celui, celle qui aspire à obtenir un emploi, une charge, à être reçu dans un corps. Un aspirant au doctorat. Une aspirante au titre d'institutrice. Examiner des aspirants, des aspirantes. Il y a beaucoup d'aspirants pour cette place.

— *Aspirant de marine*. Officier de marine qui se trouve immédiatement au-dessous de l'enseigne.

ASPIRATEUR. s. m. Technol. Ventilateur.

ASPIRATIF, IVE. adj. Philol. Qui se prononce avec aspiration en parlant d'une lettre, ou qui fait prononcer avec aspiration en parlant d'un signe. Lettre aspirative, signe aspiratif.

ASPIRATION. s. f. (pr. *a-spi-ra-ci-on*; en lat. *aspiratio*; dérivé du v. *aspirare*). Action d'attirer l'air extérieur dans ses poumons. Il est l'opposé d'*expiration*. L'aspiration et l'expiration. Forte aspiration.

— Hydraul. Action d'une pompe qui élève de l'eau en faisant le vide. Pompe qui agit par aspiration. Des tuyaux d'aspiration.

— Gramm. Manière un peu rude de prononcer certaines syllabes en aspirant. Dans beaucoup de mots l'*h* se prononce avec aspiration. Le signe de l'aspiration.

— Ascét. Mouvements de l'âme qui s'élève à Dieu, qui se porte vers le bien. Des aspirations vers le ciel. Pourquoi donc ces *aspirations* continuelles vers un monde meilleur? (Mass.)

— Mus. Prolongation du chant de la note inférieure à la note supérieure.

ASPIRÉ, ÉE. part. pass. du v. Aspirer.

— Il est aussi adj. Une *h* aspirée. Je n'aime point les *h aspirées*, cela fait mal à la poitrine. (Volt.)

ASPIREMENT. s. m. (du lat. *aspirare*, aspirer; rad. *spirare*, souffler). Action d'aspirer l'air. Vieux et inusité. S'employait aussi au fig. dans le sens de Action de désirer ardemment une chose.

ASPIRER. v. a. 1re conj. (du lat. *aspirare* ou *adspirare*, souffler vers, prétendre à; fait de *ad*, vers; *spirare*, souffler). Attirer l'air extérieur dans ses poumons. Il est l'opposé d'*Expirer* l'air. Aspirer une grande quantité d'air et l'expirer aussitôt. Aspirer avec force. Sucer en aspirant. Ma poitrine brûlante se soulève avec effort sans pouvoir *aspirer* les parfums subtils de la nuit. (G. Sand.)

Il dit, et vers la terre avidement tourné
En *aspire* de loin le vent empoisonné.
(DELILLE.)

— Hydraul. *Aspirer* se dit de l'action d'une pompe qui attire, élève l'eau en faisant le vide. Pompe, tuyau qui aspire l'eau avec force.

— Gramm. Prononcer de la gorge et plus ou moins fortement. Ainsi il y a certains mots de notre langue où il faut aspirer la voyelle qui suit l'*h*, comme dans *harangue, hardiesse, hauteur, honte*, etc. Cet *h* est alors regardé comme une consonne, et la voyelle qui le précède ne se perd point.

— Fig. ASPIRER. v. n. Prétendre à quelque chose. Aspirer au ciel. Aspirer au trône, à la couronne. Aspirer au souverain pouvoir. Aspirer au commandement. Aspirer aux honneurs. Aspirer aux richesses. Aspirer à une dignité, à un emploi. C'est à Dieu qu'elle *aspire*. (Pasc.) Un guerrier si redoutable *aspirait* à la paix. (Boss.) Son nom et les services de ses ancêtres lui permettent d'*aspirer* à tout. (Mass.) C'est en vain qu'on *aspire* à la liberté sans la sauve-

garde des lois. (J.-J. Rouss.) Il s'était flatté de pouvoir *aspirer* à une place de l'Académie française. (Grimm.) Ce fut sans doute une grande perte, et je suis bien loin d'*aspirer* à de pareils regrets. (Brill.-Sav.) Peu d'hommes sont capables de remplir les devoirs de chef, tous y *aspirent*. (De Ramsay.) Le plus grand bonheur auquel on puisse *aspirer*, c'est de n'être pas malheureux. (De Bræhan.) C'est au repos d'esprit que nous *aspirons* tous. (Boil.) Je n'*aspire* en effet qu'à l'honneur de vous suivre. (Rac.) L'indigence, le travail, l'école du malheur enfin, sont les plus salutaires précepteurs de tout être *aspirant* au faîte de la grandeur humaine. (Virey.)

— *Aspirer à*, suivi d'un infinitif. Aspirer à se faire un nom, à se distinguer. Aspirer à vivre tranquille. Aspirer à plaire à quelqu'un, à succéder à quelqu'un. Chrysippe *aspirait* à se voir un jour deux mille livres de rentes pour tout bien. (La Bruy.) C'est une perfection que de n'*aspirer* point à être parfait. (Fén.) Sans votre mère je ne serais point venue à Paris, et je n'*aspire* qu'à la ramener en Languedoc avec moi. (Mme de Staël.) Les religions *aspirent* à réformer la volonte de l'homme. (Guiz.) Peu d'hommes ont possédé autant que Camille Jordan ce courage politique et civil si nécessaire dans les pays libres, si difficile cependant, et si rare même chez les peuples qui *aspirent* à être libres. (De Gér.) Et monté sur le faîte il *aspire* à descendre. (Corn.)

— *Aspirer de* a été employé par Pascal. C'est à Dieu qu'elle aspire; elle n'*aspire* encore d'y arriver que par des moyens qui viennent de Dieu même.

— Syn. comp. ATTIRER. PRÉTENDRE. V. PRÉTENDRE.

ASPIS. s. m. (du gr. ἀσπίς, bouclier). Erpét. Nom de l'aspic chez les Grecs et les Latins. V. ASPIC.

ASPISOME. s. m. (ét. gr., ἀσπίς, écusson; σῶμα, corps). Entom. Genre de coléoptères pentamères, de l'Amérique Méridionale.

ASPISTE. adj. des 2 g. (du gr. ἀσπιστής, qui est armé d'un bouclier). Erpét. Se dit des serpents dont le corps est muni de plaques.

ASPISTÈRE. s. f. Bot. Syn. du genre parmélie.

ASPISURE. s. m. (ét. gr., ἀσπίς, bouclier; οὐρά, queue). Ichthyol. Synonyme du genre acanthure.

ASPITE. s. m. (du gr. ἀσπίς, bouclier). Entom. Genre de diptères tipulaires, petit insecte qui n'a qu'une ligne de longueur.

ASPIURE. s. f. Technol. Poussière de charbon de terre.

ASPIUS. s. m. Ichthyol. Genre de cyprinoïdes, dans lequel on range quelquefois l'ablette.

ASPLE ou **ASPE.** s. m. Nom donné dans les manufactures de soieries aux dévidoirs sur lesquels on forme les écheveaux de soie tierce. Cette croisure forme deux angles qui ne doivent jamais s'écarter de la ligne perpendiculaire. Dès qu'ils s'en écartent, il n'y a plus régularité dans les deux fils qui montent simultanément pour venir former l'écheveau sur l'*asple*. (*Revue Sérigène.*)

ASPLÉNIE. s. f. ou **ASPLÉNION.** s. m. Bot. Genre de la famille des fougères, comprenant plus de cent cinquante espèces des plus variées par l'aspect des formes et le degré de division des feuilles.

ASPLÉNIACÉ, ÉE. Bot. Qui ressemble à l'asplénie. || ASPLÉNIACÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des fougères, ayant pour type le le genre asplène.

ASPLÉNIAIRES. s. f. pl. Bot. Section de la famille des fougères.

ASPLÉNIOÏDE. adj. des 2 g. Bot. Qui ressemble à l'asplénie.

ASPLÉNIOÏDÉ, ÉE. adj. Bot. Qui a la forme de l'asplénie. || ASPLÉNIOÏDÉES. s. f. pl. Section de la famille des polypodiacées, ayant pour type le genre asplénie.

ASPLÉNITE. s. f. Bot. foss. Genre de fougères fossiles, analogue aux asplénies de la végétation actuelle, et provenant des mines de Silésie.

ASPONDYLOÏDE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἀ priv.; σπόνδυλος, vertèbre; εἶδος, ressemblance). Zool. Qui n'a pas de vertèbres.

ἀ priv.; σπόνδυλος, vertèbre; φορός, qui porte). Zool. Qui ne porte pas de vertèbres.

ASPONGOPE. s. m. Entom. Genre d'hémiptères pentatomiens, ayant pour type l'aspongope de l'Amérique Meridionale.

ASPORE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἀ priv., σπορά, semence). Bot. Qui n'a pas de corps ou de corpuscules reproducteurs.

ASPRE. s. m. Métrol. Monnaie de compte de Turquie, dont 80, 100 ou 120 font 40 *paras* ou une piastre. L'aspre d'Alger vaut environ 8 centimes; l'aspre de Tripoli, 16 c.; l'aspre de Tunis, 2 c. 1/2.

ASPRÈDE. s. m. Ichthyol. Genre de siluroïdes, poisson des eaux douces de la Guiane.

ASPRÉE. s. m. Polyp. Genre de polypiers membraneux, foliacés, et composés de cellules.

ASPRÊLE. s. f. Bot. V. PRÊLE.

ASPRELLE. s. f. Bot. Genre de la famille des graminées, ayant pour type l'asprelle nardiforme.

ASPRÈS-LES-VEYNES. Géogr. Chef-lieu de canton, arr. de Gap, départ. des Hautes-Alpes; 700 hab.

ASPRO. s. m. Ichthyol. Synonyme latin d'*Asprons*.

ASQUE. s. f. Arachn. Genre de l'ordre des acariens, voisin des cheylètes.

ASSABIN. s. m. Myth. éthiop. Divinité des Éthiopiens, qui préside à la récolte du cinnamome. || Jupiter. || Le soleil.

ASSABLÉ, ÉE. part. pass. du v. Assabler. Il s'emploie comme adjectif, et signifie Rempli de sable; arrêté sur le sable. Port assablé. Terres assablées. Vaisseau assablé.

ASSABLER. v. a. 1re conj. Remplir de sable. || v. n. Echouer sur le sable. Inusité dans l'une et l'autre acception.

— S'ASSABLER. v. pron. S'engraver.

ASSABLEMENT. s. m. (rad. *sable*). Amas de sable, banc de sable.

ASSACÉNIEN, ENNE. adj. et s. Hist. anc. Une des plus puissantes tribus indiennes qui habitaient le district de Pachyice.

ASSAD. Hist. Nom d'une tribu orientale célèbre par sa valeur.

ASSADITE. adj. et s. Hist. ar. Arabe de la tribu d'Assad.

ASSA-DULCIS. s. f. (pr. *dulciss*). Nom donné à la résine du benjoin.

ASSAF. Myth. ar. Idole des Arabes coraïschites.

ASSAFITE. adj. et subst. Hist. musul. Membre de la secte musulmane où l'on adore l'idole Assaf.

ASSA-FOETIDA. s. f. (de *assa*, sévreuse, et *fœtida*, fétide, puante). Thérap. Gomme-résine roussâtre remplie de grumeaux blanchâtres, âcre, amère, et d'une odeur d'ail insupportable. On l'obtient par l'incision de la tige et du collet de la racine du ferula assafœtida, plante ombellifère. Les Asiatiques s'en servent comme d'un assaisonnement, et en médecine elle est un des plus puissants antispasmodiques connus.

ASSAGIR. v. a. 2e conj. (rad. *sage*). Rendre sage, raisonnable. || v. n. Devenir sage, raisonnable.

— S'ASSAGIR. v. pron. Devenir sage. Inusité.

ASSAGISSEMENT. s. m. (rad. *sage*). Action de rendre sage. Résultat de cette action. Inusité.

ASSAI. adv. (pr. *assaye*). Terme de musique emprunté de l'italien, et qui signifie, Assez, très, fort. Se joint souvent comme augmentatif, au mot qui indique le mouvement d'un air. *Presto assai*, fort vite. *Largo assai*, fort lent.

ASSAILLANT. s. m. (pr. *a-ça-tan*). Celui qui attaque. Injuste assaillant. Assaillant audacieux, téméraire. Assaillant intrépide, fougueux. Timide, lâche assaillant. Mettre en fuite les assaillants. Succomber sous les coups des assaillants. C'est lui qui était l'assaillant.

Va, tu l'as pris en traître; un guerrier si vaillant
N'eût jamais succombé sous un tel *assaillant*.
(CORNEILLE.)

— Il se dit aussi dans le sens d'Assiégeant. Repousser les assaillants jusque dans leurs tranchées. Les assaillants perdirent beaucoup de monde dans cette sortie.

— S'emploie aussi quelquefois au sing. d'une manière collective. Tromper, surprendre l'assaillant. Dans la guerre offensive, l'*assaillant* qui a l'avantage ne doit jamais accorder de temps à l'ennemi. (Bard.)

— Autrefois, dans les tournois, celui qui combattait contre le tenant. L'assaillant et le tenant. Paraître parmi les assaillants.

ASSAILLEMENT. s. m. Action d'assaillir. Vieux et inusité.

ASSAILLEUR, EUSE. s. Celui, celle qui assaille, qui attaque. Familier et inusité.

ASSAILLI, IE. part. pass. du v. Assaillir. pr. *a-ça-ye-i*). Il est aussi adj. *Assailli* de toutes parts, n'aurai-je pas le droit de me défendre? (J.-J. Rouss.) Elle a mis fin aux plus grands périls dont une âme chrétienne puisse être *assaillie*. (Boss.) Si l'orage dont nous

— L'Académie n'emploie *assailli* qu'avec *de*; mais on le trouve employé dans les écrivains avec *par*. A l'entrée du canal de Mozambique, nous fûmes *assaillis* par un vent épouvantable du Sud. (B. de St-P.) Je suis *assailli* par un songe sinistre. (X. de Maist.)

ASSAILLIR. v. a. 2e conj. (pr. *a-ça-ye-ir*, du lat. *ad*, vers, sur, et *salire*, sauter; d'où l'on a fait *assilire*, assaillir). *J'assaille, tu assailles, il assaille; nous assaillons, vous assaillez, ils assaillent* (quelques écrivains disent aussi *ils assaillissent*). *J'assaillais, nous assaillions*, etc. *J'assaillis. J'assaillirai. J'assaillirais. Que j'assaille, que nous assaillions*, etc. *Que j'assaillisse. Assaillant. Assailli.* Attaquer vivement et vigoureusement. Assaillir un camp. Assaillir un corps détaché. Assaillir les ennemis dans leurs retranchements. Être assailli d'une grêle de traits. A peine avais-je tourné la rue que trois hommes m'*assaillirent*. (Le Sage.) Mélas, demeuré un peu en arrière avec le reste de l'armée, devait *assaillir* notre droite. (Thiers.) Les trois divisions chargées d'*assaillir* par plusieurs points le camp de Pastrengo, l'enlevèrent avec une valeur digne de l'ancienne armée d'Italie, et s'emparèrent de Rivoli. (Id.) Les pluies froides ne viendront-elles point *assaillir* nos vignes et nos mûriers? (L. L.)

— Se dit fig. dans le sens physique et dans le sens moral. Etre assailli d'un orage, d'une tempête. Les malheurs qui nous assaillissent. Les tentations qui assaillissent notre cœur. Toutes les douleurs qui nous *assaillissent* en cette vie sont des épreuves que Dieu nous envoie. (Mass.) Comment pourrez-vous, sans l'aide de Dieu, vous défendre contre les tentations qui viendront *assaillir* votre cœur? (Fleury.) Lorsque l'homme fut jeté faible et nu à la surface du globe, les maux l'*assaillirent* de toutes parts. (Cuvier.) Les douleurs et les infirmités viennent de tous côtés *assaillir* les vieillards. (Trév.)

— Syn. comp. ASSAILLIR. ATTAQUER. V. ATTAQUER.

ASSAINI, IE. part. pass. du v. Assainir.

— Il est aussi adj. Un pays assaini par la culture.

ASSAINIR. v. a. 2e conj. (rad. *sain*). Rendre sain, plus sain. Assainir une ville. Assainir un quartier, une rue. Assainir une maison. Assainir les prisons. Assainir une contrée en desséchant tous les marais.

— S'ASSAINIR. v. pron. Être assaini. Les vallées s'assainissent par la culture.

ASSAINISSEMENT. s. m. Action d'assainir, état de ce qui est assaini. L'assainissement d'une ville, d'un quartier. L'assainissement d'un pays marécageux.

ASSAISONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Assaisonner.

— S'emploie adjectiv. Mets fortement assaisonné. Salade mal assaisonnée.

— Au fig. Un écrit bien assaisonné. Une louange mal assaisonnée. Il nous faut à présent des livres fortement *assaisonnés*, et nous tombons dans l'exagération et la bizarrerie. (Boiste.) Il faut que les éloges soient bien mal *assaisonnés* pour que nous les trouvions insipides. (Id.)

ASSAISONNEMENT. s. m. Art culin. Nom donné à diverses substances, en général peu nourrissantes par elles-mêmes, destinées à servir d'accompagnement et à relever la saveur des aliments. Poisson qui se mange sans assaisonnement. Mettre trop d'assaisonnement dans une salade. Le poivre, le sel, le vinaigre, sont les assaisonnements les plus ordinaires. Assaisonnement indispensable. Assaisonnement énergique. Assaisonnement sucré. Le sel, les alliacées et les végétaux aromatiques sont les seuls *assaisonnements* dont la nature ait favorisé nos climats. (Néo-phys. du goût.) La sensualité à laquelle conduit infailliblement une civilisation trop avancée, a rendu nécessaires les *assaisonnements* inconnus dans l'enfance de la société. (Rostan.) Le sel est de premier besoin pour les animaux ruminants, il sert d'*assaisonnement* à leur insipide nourriture. (Chapt.)

— Action, manière d'assaisonner. Mauvais assaisonnement. Relever la fadeur d'une viande par un habile assaisonnement. Manquer l'assaisonnement d'un mets, d'une salade.

— Fig. Tout ce qui donne de l'agrément à une chose, tout ce qui la relève. Les assaisonnements donnent seuls du prix à la louange. Il faut que l'abstinence serve d'*assaisonnement* à la volupté. (Mars.) C'est là que l'impiété est un bon air, et la sainteté de nos mystères souvent l'*assaisonnement* de la débauche. (Id.) La médisance a été de tout temps, elle est encore plus que jamais l'*assaisonnement* des conversations. (Bourd.) La pudeur est l'*assaisonnement* des grâces et de la beauté. (Boiste.) On est si avide de louanges, qu'on les reçoit sans tous les *assaisonnements* qu'elles devraient avoir. (Fonten.)

ASSAISONNER. v. a. 1re conj. Accommoder une viande, un mets, avec les ingrédients qui doivent le rendre plus agréable au goût. Assaisonner des pieds de mouton. Assaisonner un ragoût. Assaisonner une vinaigrette, une salade.

— Prov. et fig. *La faim, l'appétit assaisonne tout.* Quand on a faim, on trouve tout de son goût.

gerat l'appetit *assaisonne*. (Boil.)

— Au fig. *assaisonner* se dit de tout ce qui donne de l'agrément à ce que l'on dit, à ce que l'on fait, de ce qui sert à relever le mérite d'une chose. Assaisonner de paroles bienveillantes les services que l'on rend. Assaisonner une réprimande de tout ce qui peut la rendre supportable. Assaisonner un écrit de traits spirituels. Habile pour *assaisonner* une louange delicate. (Fén.) C'est la sagesse qui donne les vrais plaisirs, elle seule sait les *assaisonner*. (Id.) Ce ne sont pas les divertissements qui nous manquent, mais l'art de les *assaisonner*. (J.-J. Rouss.) Les anciens se piquaient d'*assaisonner* leurs ouvrages de ce sel attique qui était d'un goût exquis. (St-Evrem.) Bourbon de son esprit ses grâces *assaisonne*. (La Font.)

L'esprit fait grand plaisir, je n'en disconviens pas,
Mais j'en fais toujours peu de cas
Si le bon sens ne l'*assaisonne*.
(Mme DESHOULIÈRES.)

ASSAISONNEUR, EUSE. s. Celui, celle qui assaisonne. Il est familier.

ASSAKI ou **KHASSÉKI.** s. f. Relat. Titre que l'on donne en Turquie à la sultane favorite.

ASSALI, IE. part. pass. du v. Assalir.

ASSALIMENT. s. m. (rad. lat. *sal*, sel). Art culin. Action d'assalir, résultat de cette action.

ASSALIR. v. a. 2e conj. Art cul. Mettre du sel dans un mets.

ASSARION. s. m. (rad. *as*, pièce de monnaie). Antiq. Monnaie de l'Egypte et de l'Asie. || Monnaie romaine sous Constantin et ses successeurs.

ASSARMENTÉ, ÉE. part. pass. du v. Assarmenter.

ASSARMENTER. v. a. 1re conj. (rad. *sarment*). Agric. Enlever les sarments d'une vigne après la taille.

ASSAS-BACHI. s. m. Hist. mah. Officier supérieur des janissaires, qui administrait la police de Constantinople et qui présidait aux exécutions publiques.

ASSASSIN. s. m. (de l'arabe *haschischin*, nom de brigands fameux en Orient du temps des croisades, qui ôtaient traîtreusement la vie à tous ceux qui leur étaient désignés par leur chef, le Vieux de la montagne). Celui qui commet un assassinat. Lâche, infâme assassin. Vil assassin. Perfide assassin. Cruel, farouche, barbare assassin. Etre blessé par un assassin. Tomber sous les coups d'un assassin. Découvrir l'assassin. Poursuivre, saisir les assassins. Crier à l'assassin. C'est l'assassin de son père, de son frère. Il renvoya même avec des présents les *assassins* venus pour l'égorger de la part de ce formidable tyran. (Fén.) Le seul nom d'*assassin* l'épouvante et l'arrête. (Rac.) Par cent mille *assassins* son courroux fut servi. (Volt.)

Un seul jour ne fait point d'un mortel vertueux
Un perfide *assassin*, un lâche incestueux. (ID.)

— Le féminin *assassine* n'est point usité. Voltaire blâme avec raison Corneille de s'en être servi:

Et vous en avez moins à me croire *assassine*,
Moi, dont la perte est sûre à moins que sa [ruine?
(*Nicomède*, act. III, sc. 8.)

— Fig. Vous animez le médisant: vous ne voulez pas être l'*assassin*, mais vous devenez le complice. (Fléch.)

— *Assassin* s'emploie encore au fig. dans le style satirique ou burlesque.

Dans Florence jadis vivait un médecin
Savant hableur, dit-on, et célèbre *assassin*.
(BOILEAU.)

ASSASSIN, INE. adj. Qui assassine. Il appartient surtout au style poétique. Fer assassin. Bras assassin. Main assassine. Pour punir les forfaits de sa main *assassine*. (Delille.) Que dit-elle de moi, cette gent *assassine*? (Mol.)

— Fig. *Visage assassin, beaux yeux assassins, œillade assassine*, auxquels on ne peut résister.

— Petite mouche noire que les femmes se mettaient autrefois au-dessous de l'œil, pour donner du piquant à la physionomie.

ASSASSINANT, ANTE. adj. Qui ennuie, qui fatigue. Il ne s'emploie qu'au figuré. Ce sont des compliments *assassinants*. (Trév.) Des redites *assassinantes*. (Scar.)

ASSASSINAT. s. m. Meurtre commis avec violence ou en trahison. Affreux, horrible assassinat. Tentative d'assassinat. Commettre un assassinat. Etre accusé, être convaincu d'assassinat. Homme souillé d'un assassinat, de plusieurs assassinats. On ne verra plus que trahison, perfidie et *assassinat*. (Fén.) Les *assassinats* furent souvent de bonnes fortunes pour le machiavélisme. (Boiste.) Le jour fatal est pris pour tant d'*assassinats*. (Rac.)

Aux cœurs lâches et bas
Laissons la trahison et les *assassinats*.
(MARMONTEL.)

Et n'ai-je pris sur moi le soin de tout l'État
Que pour m'en acquitter par un *assassinat*?
(RACINE.)

— *Assassinat juridique*. Condamnation capitale prononcée injustement par un tribunal, ou dictée par esprit de vengeance. Les assassinats juridiques du tribunal révolutionnaire. N'y a-t-il rien de plus affreux que ces *assassinats* juridiques qui souillent chaque page de notre histoire? (Volt.)

— Par extens. *Assassinat* se dit encore en parlant d'outrages violents, de coups donnés

et le charger de coups, c'est un assassinat.

— Fig. Actes, discours qui portent un grand préjudice, et contre lesquels il n'y a point de défense. La calomnie est un assassinat. Cette mesure serait pour les artistes un véritable assassinat.

ASSASSINATEUR. s. m. Celui qui fait assassiner. Mot inusité, et dont Fléchier seul s'est servi en parlant du Vieux de la montagne. Ce formidable tyran, qui se disait et qui était l'*assassinateur* de tous les princes de la terre.

ASSASSINÉ, ÉE. part. pass. du v. Assassiner. S'emploie adjectivement. Un homme assassiné. Trouver le corps d'une femme assassinée. Philippe fut *assassiné* par Pausanias. (Boss.)

Sous quel astre, bon Dieu! faut-il que je sois né,
Pour être de fâcheux toujours *assassiné*.
(MOLIÈRE.)

Revoyez votre époux et vos fils malheureux,
Presque en votre présence *assassinés* par eux.
(VOLTAIRE.)

ASSASSINEMENT. s. m. Assassinat. Vieux et inusité.

ASSASSINER. v. a. 1re conj. (rad. *assassin*). Tuer quelqu'un de dessein formé et par trahison. Assassiner quelqu'un pendant son sommeil. Assassiner un voyageur sur la grande route. On ne s'avise guère d'*assassiner* que ses ennemis. (Pasc.) Si les Parisiens viennent ici m'*assassiner*, c'est aux pieds du roi que je mourrai. (Marie-Antoinette.) Quand on veut se mêler de gouverner, il faut savoir se laisser *assassiner*. (Napol.) Le roi l'eût secouru, mais Photin l'*assassine*. (Corn.) Cinna, tu t'en souviens, et veux m'*assassiner*. (Id.) Pourquoi l'*assassiner*, qu'a-t-il fait, à quel titre ? (Rac.)

— S'emploie absolument. Ils sont exagérés, turbulents, mais sont-ce là des crimes? Ils parlent, ils crient même, si l'on veut, mais ils n'*assassinent* pas, et tous les jours ils sont *assassinés*. (Thiers.) On attaque, on renverse, on pille, on *assassine*. (L. Rac.)

— Par extens. Accabler d'outrages violents, de coups donnés par surprise, par trahison. Assassiner quelqu'un de coups. Il faut porter plainte contre ceux qui vous ont assassiné de la sorte.

— Se dit au fig. en parlant des actes, des discours qui portent un grand préjudice, qui causent une vive douleur. Calomnier un homme d'une manière aussi infâme, c'est l'assassiner. Ces horribles propos m'ont assassiné. Vous m'avez *assassiné* longuement, en détail, avec préméditation, et l'infâme Hudson a été l'exécuteur des hautes-œuvres de vos ministres. (Napol.)

Ce cœur impitoyable à ma perte s'obstine,
Et dit qu'il m'aime encore alors qu'il m'*assassine*.
(CORNEILLE.)

Un fils audacieux insulte à ma ruine,
Traverse mes desseins, m'outrage, m'*assassine*.
(RACINE.)

— Fig. encore et par exagération. Fatiguer, importuner à l'excès. Assassiner quelqu'un du récit de ses aventures, de ses affaires. Assassiner tout le monde de compliments, de cérémonies. Assassiner les gens de vers. Etre assassiné de demandes, de réclamations. Soir et matin une foule de solliciteurs venaient m'*assassiner* de leurs suppliques. (Le Sage.) Ne m'*assassinez* pas de vos cruels adieux. (Corn.)

— Il s'emploie sans régime indirect dans le même sens. Songez que je vous *assassinerai* jusqu'à ce que vous m'ayez tenu parole. (La Font.)

Ma femme m'*assassine*, et met tout en usage
Pour me faire crever de dépit et de rage.
(CAMPISTRON.)

ASSATION. s. f. (du lat. *assatio*, coction; de *assare*, rôtir). Hyg. Coction des aliments ou des médicaments dans leur propre suc sans addition d'autre liquide.

ASSAUT. s. m. (du lat. *assaltus*; fait de *ad*, vers, sur, et *salire*, sauter. On écrivait autrefois *assault*). Attaque de vive force, pour emporter une ville, une place de guerre, un poste, etc. Assaut général. Assaut violent, vigoureux. Assaut furieux, effroyable. Assaut meurtrier, sanglant. Assaut difficile, dangereux, périlleux. Assaut brusque, soudain. Assaut faux, simulé. Assaut victorieux. Donner, livrer un assaut. Plusieurs assauts. Soutenir un assaut. Soutenir l'assaut. Repousser un assaut. Se préparer à l'assaut. Aller, monter à l'assaut. Etre repoussé à l'assaut. Prendre, emporter une place d'assaut. Elle assiége et prend d'*assaut* une place considérable. (Boss.) Il livre un *assaut* à la ville. (Volt.) Il monta à l'*assaut* d'un bastion l'épée à la main. (Mass.) Les glorieux *assauts* de plus de cent murailles. (Corn.)

Sur leur triple rempart les ennemis tranquilles,
Contemplaient sans péril nos *assauts* inutiles.
(RACINE.)

— Fig. Action de tout ce qui assaille avec force, avec violence, au physique et au moral. Les assauts de la tempête. Les assauts de la maladie. Les assauts de l'adversité. Sa fortune, sa réputation, ont essuyé un rude assaut.

— Fig. encore. Sollicitation vive, pressante. N'obtenir une place, une grâce, qu'après plusieurs assauts. Céder, résister aux assauts des passions, aux assauts de la tentation. Ce n'est qu'en ces *assauts* qu'éclate la vertu. (Corn.)

Quel courage endurci
Soutiendrait les *assauts* qu'on lui prépare ici?
(RACINE.)

Les cœurs que l'on prend d'*assaut*
Sont de fort difficile garde
(Mad. DE LA SUZE.)

— Escr. Combat simulé au fleuret. Assaut d'armes. Annoncer, donner un assaut public. Assister à un assaut entre deux maîtres d'armes. Faire assaut avec le prévôt d'une salle.

— Fig. *Assaut d'esprit*. Dispute à qui fera paraître le plus d'esprit. Faire assaut d'esprit avec quelqu'un. Je n'aime point ces *assauts* d'esprit qui n'ont d'autre but que d'amuser les assistants aux dépens de ceux qui les soutiennent. (Diderot.)

— On dit dans un sens analogue, Assaut de savoir, d'éloquence. Assaut de luxe, de coquetterie. Assaut de plaisanterie, d'impertinence. Assaut de méchanceté, de dissimulation. On fait *assaut* d'éloquence jusqu'au pied de l'autel. (La Bruy.) Les jours de fêtes arrivent, c'est alors un *assaut* de luxe et de magnificence. (Cesse Merlin.)

— En poésie, *assaut* rime non-seulement avec les mots terminés en *aut* ou *aud*, mais encore, au pl., avec ceux terminés en *ots*, *os*, et *aux*.

Contez-moi d'Ilion les terribles *assauts*,
Et les piéges des Grecs, et leurs mille vaisseaux.
(DELILLE.)

ASSAUVAGIR. v. a. 2e conj. (rad. *sauvage*). Rendre sauvage. || v. n. Devenir sauvage.

— S'ASSAUVAGIR. v. pron. Devenir sauvage.

ASSE. s. f. Bot. Synonyme du genre tétracère, de la famille des dilléniacées.

ASSEAU. s. m. Arts et mét. Marteau à l'usage du couvreur, dont la tête est courbée en portion de cercle.

ASSEC. s. m. Anc. législ. Se disait de tout le temps où un étang demeurait à sec, après la pêche.

ASSÉCHÉ, ÉE. part. pass. du v. Assécher.

ASSÈCHEMENT. s. m. (rad. *sec*). Action d'assécher ; état de ce qui est asséché. L'assèchement des terres, des marais.

ASSÉCHER. v. a. 1re conj. (rad. *sec*). Dessécher. || *Assécher les travaux d'une mine*. Les priver d'eau, d'humidité.

— Mar. v. n. Être à sec. Une terre, une roche assèche, lorsqu'on la découvre après que la mer s'est retirée.

ASSÉCURATION. s. f. (pr. *as-cé-ku-ra-ci-on*; rad. lat. *securus*, qui donne de la sécurité). Anc. jurispr. Opposition formée à un décret d'immeuble.

ASSÉCUTION. s. f. (pr. *as-cé-ku-ci-on*; du lat. *assequi*, obtenir; part. pass. *assecutus*, obtenu). Dr. can. Obtention d'un bénéfice.

ASSÉE ou **ACÉE.** s. f. Ornith. Nom vulgaire de la bécasse.

ASSEIGNEURIR. v. a. (rad. *seigneur*). Gouverner, régir. Vieux et tout à fait inusité.

ASSEMBLAGE. s. m. Réunion, union de plusieurs choses ou de plusieurs personnes. Assemblage méthodique, symétrique. Assemblage heureux, délicat, brillant. Assemblage ridicule, bizarre, confus. Assemblage monstrueux. Assemblage bruyant, tumultueux. Assemblage de lettres, de syllabes. Assemblage d'objets incohérents. Un assemblage confus d'hommes de toutes les classes. C'est donc à l'*assemblage* de ces parties si terrestres, si grossières, si corporelles, que je dois ce quelque chose qui est en moi, qui pense, ce qui est absurde. (La Bruy.) Son ouvrage n'est qu'un *assemblage* confus de parties magnifiques qui ne sont point faites les unes pour les autres. (Fén.) Qu'est-ce qu'une armée? c'est un *assemblage* confus de libertins qu'il faut réduire à l'obéissance, de lâches qu'il faut mener au combat, de téméraires qu'il faut retenir, d'impatients qu'il faut accoutumer à la constance. (Fléch.) Ami infidèle, puisqu'il ne regarde les hommes que comme les tristes fruits d'un *assemblage* bizarre et fortuit. (Mass.) Convenez de leurs maximes, et le genre humain n'est plus qu'un *assemblage* d'insensés et de barbares. (Id.) Cet être n'était qu'un vil *assemblage* de boue que le hasard avait formé, et que le hasard seul allait dissoudre pour toujours. (Id.) Les autres peuples sont formés de l'*assemblage* d'une infinité de familles. (Pasc.) De la chair et du sang, le corps, vil *assemblage*. (L. Rac.)

De tant d'objets divers le bizarre *assemblage*
Peut-être du hasard vous paraît un ouvrage.
(L. RACINE.)

Barbe grise et jeune beauté
Font ordinairement un mauvais *assemblage*.
(LA FONTAINE.)

— Se dit. fig. des choses morales. Un assemblage singulier de vices et de vertus. Un rare assemblage des qualités les plus aimables. Un assemblage d'idées incohérentes. Un assemblage de circonstances heureuses. C'est un monstrueux *assemblage* d'une morale fine et ingénieuse, et d'une sale corruption. (La Bruy.) On ne pouvait reconnaître un ultimatum dans un *assemblage* de propositions révoltantes. (Napol.)

C'est ainsi que mourut ce sujet tout puissant,
De vices, de vertus, *assemblage* éclatant.
(VOLTAIRE.)

— Techn. Art, manière de joindre ensemble qu'un seul corps d'ouvrage. Assemblage à queue d'aronde, à queue percée, à queue perdue. Assemblage en grain d'orge. Assemblage en fausse coupe. Assemblage par tenons et mortaises, ou à tenon et à mortaise. Assemblage à languettes et rainures.

— *Porte d'assemblage*. Vantail de porte qui est formé d'un assemblage.

— *Table d'assemblage*. Table composée de plusieurs pièces jointes et collées ensemble, sans aucun placage.

— Imp. et lib. Action de réunir les feuilles d'un volume selon l'ordre des signatures. Faire un assemblage. Faire l'assemblage. Atelier d'assemblage. Ses feuilles sont à l'assemblage.

— Syn. comp. ASSEMBLAGE, ASSORTIMENT. L'*assemblage* est une réunion de plusieurs choses qui n'ont aucun rapport entre elles, ou qui sont considérées comme n'en ayant aucun. L'*assortiment* est un *assemblage* de choses qui ont des rapports entre elles, et qui sont considérées relativement à un effet commun qu'elles produisent ou qu'elles doivent produire.

ASSEMBLAILLE. s. f. Vieux mot qui signifiait Mêlée, cohue, assemblée confuse, désordonnée, mal composée.

ASSEMBLÉ. s. m. Danse. Un des temps de la danse. Faire un assemblé en avant, en arrière.

ASSEMBLÉ, ÉE. part. pass. du v. Assembler. Il est aussi adj. Parler devant le peuple assemblé. Il apparut à plus de cinq cents hommes *assemblés*. (Boss.)

L'aurore cependant, d'un juste effroi troublée,
Des chanoines levés voit la troupe *assemblée*.
(BOILEAU.)

Et qui suivrait leurs pas,
Les trouverait peut-être *assemblés* chez Pallas.
(RACINE.)

ASSEMBLÉE. s. f. Réunion d'un certain nombre de personnes dans un même lieu. Assemblée générale. Grande, nombreuse assemblée. Belle assemblée. Assemblée imposante. Assemblée secrète. Assemblée publique. Assemblée bruyante, tumultueuse. Lieu d'assemblée. Jours d'assemblée. Convoquer une assemblée. Congédier l'assemblée. Empêcher, défendre les assemblées. Au sortir de l'assemblée. Ensuite il entra dans l'*assemblée* des rois ligués. (Fén.) A ces paroles, toute l'*assemblée* fut émue. (Id.) Je voudrais qu'ils fussent présents à cette *assemblée*. (Boss.) Si Jésus-Christ paraissait dans ce temple, au milieu de cette *assemblée*, la plus auguste de l'univers. (Mass.) Formez cette *assemblée* immortelle de justes, qui vous bénira dans tous les siècles. (Id.) Ils vous feront comparaître dans leurs *assemblées*, et ils vous feront fouetter dans leurs synagogues. (Evangile.)

Et l'*assemblée* en foule,
Avec un bruit confus par les portes s'écoule.
(BOILEAU.)

Et cependant du sang de la chair immolée
Les prêtres arrosaient l'autel et l'*assemblée*.
(RACINE.)

— Se dit particulièrement en parlant des corps délibérants, et même de personnes réunies pour discuter des affaires particulières. Assemblée politique. Assemblée de créanciers, d'actionnaires. Convoquer l'assemblée. Se réunir en assemblée. Tenir l'assemblée. Faire partie de l'assemblée. Aller à l'assemblée. Rompre, dissoudre l'assemblée. L'assemblée se tient aujourd'hui. L'assemblée se sépara sans rien conclure. Moïse eut ordre de former une *assemblée* vénérable de soixante-dix conseillers, qui pouvait être appelée le sénat de Dieu. (Boss.) Il assista lui-même à cette grande *assemblée* et en reçut les décisions. (Id.) Les empereurs convoquaient ces grandes *assemblées*. (Id.) Avant que les lois eussent ôté les assemblées aux hérétiques. (Id.) Quels hommes et quels ouvrages vois-je sortir de ces *assemblées* savantes. (Mass.) Les affaires générales se réglaient dans des *assemblées* qui représentaient la nation. (Volt.) Sans l'amour de la patrie, les salles d'*assemblées* législatives sont des arènes où les passions effrénées combattent à outrance. (Boiste.)

— *Assemblée des Etats*. Assemblée qui se tenait autrefois en France, pour délibérer sur les affaires particulières d'une province. Il y avait les assemblées des états de Bretagne, de Languedoc, etc. La réunion des assemblées de toutes les provinces formait ce qu'on appelle l'assemblée des Etats-généraux, que le roi était libre de convoquer quand il le jugeait convenable. V. ETATS-GÉNÉRAUX.

Des états dans Paris la confuse *assemblée*
Avait perdu l'orgueil dont elle était enflée.
(VOLTAIRE.)

— *Assemblée du champ de mars ou de mai*. Se disait, en France, des assemblées générales des Etats du royaume, qui se tenaient en rase campagne, le 1er mars ou le 1er mai, et auxquelles assistaient les prélats, abbés, ducs et comtes, sous la présidence du roi.

— *Assemblée des notables*. V. NOTABLE.

— *Assemblée du clergé*. Se divisait en assemblée ordinaire et en extraordinaire. Les assemblées ordinaires se subdivisaient en *grande* et en *petite*, et se tenaient alternativement de 5 en 5 ans. Les *grandes assemblées* étaient composées de quatre députés de chaque province ecclésiastique; deux étaient du premier ordre, archevêques ou évêques, et deux du second ordre, abbés ou prieurs, etc. Leur objet était de renouveler avec le roi le contrat des décimes ordinaires, et d'accorder au roi quelque secours extraordinaire. Les *petites assemblées* ne se composaient que de deux députés seulement de chaque province, qui étaient chargés d'examiner les comptes du receveur général du clergé et de faire un présent au roi. Dans les *assemblées extraordinaires*, on traitait des affaires générales de l'Eglise de France et de ce qui regarde la foi, les mœurs et la discipline. On les appelait *synodes* et *conciles*.

— *Assemblée constituante*. V. CONSTITUANTE.

— *Assemblée primaire*. Réunions des citoyens dans leurs cantons respectifs pour l'exercice de leurs droits politiques. Les assemblées primaires, en France, datent du gouvernement républicain; la composition et les attributions de ces assemblées n'ont pas toujours été les mêmes. D'après les diverses constitutions républicaines, il devait y avoir au moins une assemblée primaire par canton, quel que fût le nombre de ses habitants; toute réunion d'assemblées primaires de 90 à 41,000 âmes devait nommer un député, conformément à la constitution de 1793; mais cette constitution ne fut point mise à exécution. Elles s'ouvraient de plein droit, d'après la constitution de 1791, le dernier dimanche de mars; d'après celle de 93, le 1er mai; d'après celle de l'an III, le 1er germinal de chaque année. Les premières assemblées primaires comptaient 4,300,000 citoyens actifs; on ne peut évaluer à moins de 6,000,000 les citoyens qui y furent admis par les décrets du 11 avril 1792, par les constitutions de 1793 et 1795. Le nom d'assemblée primaire disparaît à l'époque du consulat; elles prennent alors le nom d'assemblées cantonales.

— *Assemblée provinciale*. Corps délibérant institué de 1778 à 1783, dans chacune des généralités ou intendances qui n'avaient point d'états ou de représentation locale. Les attributions de l'assemblée provinciale étaient à peu près les mêmes que celles de nos conseils généraux d'aujourd'hui. Leur fonction principale était de faire la répartition de l'impôt direct entre les arrondissements, qui, à leur tour, la faisaient entre les communes.

— *Assemblée d'arrondissement*. Corps délibérant ayant droit d'élire les membres des assemblées provinciales.

— *Assemblée communale* ou *municipale*. Réunion accordée aux communes qui n'avaient point de corps municipal, et dont les membres étaient nommés par les habitants payant 10 livres de contribution directe. Les membres des assemblées communales élisaient, nommaient leurs magistrats et les membres des assemblées d'arrondissement.

— *Assemblée électorale*. Réunion des députés qui étaient envoyés par les assemblées primaires, afin d'élire les membres du corps législatif, de la cour de cassation, et les principaux magistrats d'un département.

— *Assemblée cantonale*. Nom qu'on donna en France aux assemblées primaires à l'époque du consulat.

— *Assemblée nationale*. Assemblée politique dont les membres sont nommés par les libres suffrages de la nation. Ces assemblées étaient designées, du temps de l'ancienne monarchie, sous le nom d'*Etats-généraux*; le roi les convoquait lorsque les circonstances étaient graves et demandaient un puissant remède. Aujourd'hui l'assemblée nationale ou représentation nationale est connue sous le nom de *Chambre élective* ou *Chambre des députés*.

— *Assemblée représentative* ou *élective*. Celle dont les membres représentent la nation dont ils sont les délégués, les mandataires. En France, cette assemblée est la Chambre des députés.

— *Assemblée législative*. Celle qui fait les lois d'un pays, qui exerce le pouvoir législatif. En France, il y a aujourd'hui deux assemblées législatives, qui sont la Chambre des pairs et la Chambre des députés.

— Fig. *L'assemblée des fidèles*. L'Eglise. Se séparer de l'assemblée des fidèles.

— *Assemblée* signifie aussi une réunion de personnes en société. Assemblée choisie. Assemblée brillante. Assemblée de jeu. Tenir assemblée. Il n'est pas encore assis qu'il a déjà à son insu, désobligé toute l'*assemblée*. (La Bruy.) Gens choisis qui forment chez lui une *assemblée* que le savoir, la politesse et l'honnêteté rendaient aussi agréable qu'utile. (Fléch.) Au milieu des jeux et des *assemblées* où l'âme se dissipe et s'évapore ordinairement. (Id.) Ce sens a vieilli.

— Action de s'assembler. Tant d'*assemblées* d'une compagnie aussi célèbre que la faculté de théologie de Paris. (Pasc.) Cette censure a enfin paru, après tant d'*assemblées*. (Id.)

— Art milit. *Assemblée de troupes*. Action de réunir des troupes, leur réunion. M. de Luxembourg avait fixé l'*assemblée* des troupes à la semaine d'après. (St-Simon.)

— *Quartier d'assemblée*. Lieu que l'on indique aux troupes pour s'assembler.

— On appelle aussi *assemblée*, la batterie de tambour, la sonnerie de trompette, par laquelle on avertit les soldats de se réunir. Battre, sonner l'assemblée. C'est l'assemblée qui sonne.

— Chass. Lieu de rendez-vous des chasseurs, avant d'aller au laisser-courre, et où ils déjeunent ordinairement. Se rendre à l'assemblée. Etre exact à l'assemblée.

ASSEMBLER. v. a. 1re conj. (rad. *ensemble*). Mettre ensemble. Assembler des matériaux. tous ces arbres qu'il vient d'abattre. (Fén.) Un architecte qui croit avoir tout fait, pourvu qu'il *assemble* de grandes colonnes, et beaucoup de pierres bien taillées. (Id.)

— Réunir, convoquer. Assembler le peuple. Assembler des troupes. Assembler le conseil. Assembler les chambres. Constantin *assembla* à Nicée, en Bithynie, le premier concile général. (Boss.) Il *assemble* dans un temple si célèbre ce que son royaume a de plus auguste. (Id.) Il *assemble* autour de son lit les princes de son auguste sang et les grands de l'Etat. (Mass.) Ils *assemblèrent* à la hâte tous leurs hommes en âge de combattre. (Fén.) Narbal *assembla* les chefs du peuple, les vieillards qui formaient le conseil, et les prêtres de la grande déesse de Phénicie. (Id.) Une affaire qui *assemble* dans une ville les plénipotentiaires ou les agents des couronnes et des républiques. (La Bruy.) Et quel fut le dessein qui nous *assembla* tous? (Rac.) J'y consens, lui dit-il, *assemblons* le chapitre (Boil.)

— Se dit aussi en parlant des choses morales. Qu'on choisisse telle condition qu'on voudra, et qu'on y *assemble* tous les biens et toutes les satisfactions. (Pasc.) Dieu ne s'est fait homme que pour *assembler* autour de lui des exemples pour tous les états. (Boss.) Il n'est pas ordinaire qu'un homme *assemble* tant de qualités. (Vauven.) Et je vois quels malheurs j'*assemble* sur ma tête. (Rac.)

Une loi trop sévère
Va séparer deux cœurs qu'*assemblait* leur mi- [sère.
(RACINE.)

— Prov. et fig. ***Il a bientôt assemblé son conseil.*** Se dit en parlant d'un homme qui prend brusquement ses résolutions, et sans consulter personne.

— Techn. Joindre, emboîter différentes pièces pour qu'elles ne fassent qu'un seul corps d'ouvrage. Assembler des pièces de charpente, d'ébénisterie, de menuiserie. Assembler les panneaux d'une porte. Assembler les pièces d'une machine, d'une serrure.

— Imp. et lib. Réunir les feuilles d'un volume, selon l'ordre des signatures. Assembler les feuilles d'un volume, ou assembler un volume. Il n'y a plus qu'à assembler.

— S'ASSEMBLER. v. pron. Le conseil, le tribunal s'assemble. La cour, le parlement s'assemble. Les chambres s'assembleront bientôt. Les actionnaires s'assemblent tous les ans. La loi ne permettait pas aux hérétiques de s'*assembler* en public. (Boss.) Tous les chefs s'*assemblèrent*. (Fén.) Nous nous *assemblions* souvent pour offrir des sacrifices dans le temple d'Apollon. (Id.) On vit les fidèles s'*assembler* sur les tombeaux des martyrs. (Mass.) Allons donc nous *assembler* au pied des autels. (Id.) C'est là que le peuple s'*assemblait* pour délibérer. (La Bruy.) Les grands de la nation s'*assemblent* tous les jours à une certaine heure, dans un temple qu'ils nomment église. (Id.) Les états de la ligue s'*assemblent* dans Paris. (Volt.) L'heure à présent m'appelle au conseil qui s'*assemble*. (Rac.) Il a vu contre nous les méchants s'*assembler*. (Id.) On s'*assemble* en tumulte, en tumulte on décide. (Volt.)

— Syn. comp. ASSEMBLER. JOINDRE. UNIR. V. JOINDRE.

— ASSEMBLER. RASSEMBLER. V. RASSEMBLER.

ASSEMBLEUR, EUSE. s. Celui, celle qui assemble. Mot entièrement inusité dans le langage ordinaire. La Fontaine, le seul peut-être, s'en est servi en parlant de Jupiter, qu'il appelle l'*assembleur* de nuages.

Tout l'Olympe s'en plaignit,
Et l'*assembleur* de nuages
Jura le Styx et promit
De former d'autres images.

— Imp. et lib. Celui, celle qui assemble les feuilles imprimées. Porter les feuilles d'un volume chez l'assembleur, chez l'assembleuse.

ASSÉNÉ, ÉE. part. pass. du v. Asséner. S'empl. adjectiv. Coup bien asséné, fortement asséné.

ASSÉNER. v. a. 1re conj. (du lat. *assignare*; formé de *ad*, à, vers, et *signare*, marquer, fixer). Ce verbe signifiait anciennement Faire signe, appeler en faisant signe; faire apercevoir par signe, indiquer, faire connaître, désigner, etc. Il signifiait aussi, par extension, Frapper en visant, frapper juste; toucher, atteindre le but. Nous n'avons conservé qu'une acception de ce verbe, celle de *frapper juste*, et, simplement, *frapper*. On se trompe en croyant que le verbe *asséner* exprime la violence du coup; il en exprime particulièrement la justesse. Brantôme a dit : Il savait très-bien, et très à propos, et à temps donner son coup, ou ainsi que l'on disait anciennement *asséner*. Si l'on a attaché à ce verbe l'idée de *donner un coup violent*, c'est parce que celui qui veut frapper pour blesser, y met ordinairement toute sa vigueur, et frappe d'autant plus fort qu'il frappe plus juste. Asséner un coup de sabre, un coup de pierre, un coup de poing, plusieurs coups de canne, de bâton. Il m'*asséna* son poing au milieu du visage. (Scarr.)

Je voudrais à plaisir sur ce mufle *asséner*
Le plus grand coup de poing qui se puisse don- [ner.
(MOLIÈRE.)

ASSENTEMENT. s. m. Vieux mot qui signifiait Acquiescement à une chose, et qui se prenait aussi quelquefois en termes de vénerie, pour l'impression que les animaux reçoivent par l'odorat. En ce dernier sens, on disait plutôt *assentiment*. L'usage a interverti l'ordre; *assentiment* ne se dit plus que des choses morales, et [illegible] l'odeur qui frappe le nez du chien, et qui le porte à se rabattre sur les voies de l'animal de qui elle procède.

ASSENTER. v. n. 1re conj. Signifiait anciennement Acquiescer à une chose.

— Véner. Reconnaître la voie des animaux à l'odeur qu'ils exhalent, en parlant des chiens de chasse. On dit aussi Assentir.

ASSENTI. part. invariable du v. n. Assentir.

ASSENTI, IE. part. pass. du v. Assentir, employé act. en termes de chasse.

— Véner. V. ASSENTEMENT.

ASSENTIMENT. s. m. (en lat. *assensus*, fait de *assentiri*, consentir à). Consentement volontaire donné à quelque chose. Donner son assentiment à une décision, à un acte, à un traité. Refuser son assentiment à une proposition. Agir avec l'assentiment de sa famille, de ses supérieurs. Un grand nombre d'hommes, lorsque leur raison est libre, ne donne jamais son *assentiment* complet à toutes les opinions d'un seul. (Mme de Staël.) Donner, sur le témoignage de mes propres yeux, mon *assentiment* aux observations fines et justes d'un auteur, me paraît une véritable jouissance. (J.-J. Rouss.). Je regarde cet *assentiment* que je suis obligé de donner au témoignage d'autrui, comme une loi de mon être moral. (Bonnet.)

— Approbation intérieure que l'on ne peut refuser à toute chose dont la vérité et la bonté sont évidentes. Vérités qui ont l'assentiment de tous les hommes. L'évidence force l'assentiment. Les prières adressées à un être supérieur par tous les peuples sont un *assentiment* universel à l'idée de Dieu. (Boiste.)

— Syn. comp. ASSENTIMENT. CONSENTEMENT. V. CONSENTEMENT.

ASSENTIR. v. n. 2e conj. (du lat. *assentiri*, consentir, accéder à, formé de *ad*, à, et *sentire*, sentir, juger, être d'avis). Donner son assentiment, son consentement à. Assentir à un acte. Assentir à une vérité bien établie, bien démontrée. Nous avons reçu de notre nature le pouvoir de suspendre nos jugements sur tout ce qui est incertain, et nous ne pouvons jamais *assentir* qu'à des notions évidentes. (Dumars.)

— Véner. Signifie, en parlant des chiens, Reconnaître la voie des animaux à l'odeur qu'ils exhalent. V. ASSENTER.

ASSEOIR. v. a. 3e conj. (du lat. *assidere*, s'asseoir auprès; formé de *ad*, auprès, et *sedere*, s'asseoir). *J'assieds, tu assieds, il assied; nous asseyons, vous asseyez, ils asseyent. J'asseyais. J'assis. J'assiérai. ou j'asseyerai. J'assiérais, ou j'asseyerais. Assieds. Asseyez. Que j'asseye. Que j'assisse. Asseyant.* Il se conjugue encore de la manière suivante : *J'assois, tu assois, il assoit, nous assoyons, vous assoyez, ils assoient. J'assoyais. J'assoirai. J'assoirais. Assois, assoyez. Que j'assois. Assoyant.* Il nous semble qu'il serait plus convenable d'écrire *j'asseois, j'asseoierai*, etc. Mettre quelqu'un sur un siége, ou sur quelque autre objet qui peut en tenir lieu. Asseoir un enfant. Asseoir un malade sur son fauteuil. Asseoir un blessé sur le gazon. Asseoir une femme à cheval, l'asseoir sur la selle. Ma pauvre Nasie, dit Mme de Nucingen en *asseyant* sa sœur, parle. (De Balzac.)

— Archit. Poser sur quelque chose de ferme, et à demeure. Asseoir les fondements d'un édifice. Asseoir une pierre. Asseoir une maison sur le roc. Asseoir une statue sur son piédestal. Asseoir une colonne sur sa base, un mur sur ses fondements.

— Fig. Etablir, fonder. Asseoir un gouvernement sur telles ou telles bases. Asseoir le crédit public sur la fidélité aux engagements. Asseoir son jugement sur des preuves irrécusables, sur des présomptions. Tous les infinis sont égaux, et je ne vois pas pourquoi *asseoir* son imagination plutôt sur l'un que sur l'autre. (Pasc.) Les apparences étant égales de part et d'autre, on ne sait où *asseoir* sa croyance. (Id.) Pour qu'une autorité soit solidement établie, il faut l'*asseoir* sur l'opinion publique. (Mirab.) Le résultat de cette guerre sera d'*asseoir* encore plus solidement notre système fédératif. (Napol.) Le temps serait venu d'*asseoir* nos convictions sur une base non-seulement logique, mais encore historique. (Id.)

— *On ne peut asseoir aucun fondement sur ce qu'il dit, sur ce qu'il promet.* On ne peut se fier à sa parole, à ses promesses.

— *Asseoir* s'emploie à peu près dans le même sens en matière d'administ. fin. Asseoir une contribution, un impôt sur tel genre de propriété, sur telle industrie. Asseoir une rente, une pension sur un bien, sur le revenu d'une terre. Asseoir une hypothèque sur un immeuble.

— Art. milit. *Asseoir un camp*. Placer, établir un camp. Asseoir un camp dans une plaine. Asseoir son camp sur une éminence. Il y a plusieurs manières d'*asseoir* un camp. (Napol.) L'art d'*asseoir* un camp sur une position n'est autre chose que l'art de prendre une ligne de bataille sur cette position. (Id.)

— Peint. et sculpt. *Asseoir une figure*. Lui donner une position naturelle, une position dans laquelle il est vraisemblable qu'une figure vivante pourrait se soutenir.

— Man. *Asseoir un cheval*. Le dresser à exécuter les airs de manége en tenant la croupe plus basse que les épaules.

— Eaux et forêts. *Asseoir les ventes*. Marquer les arbres de bois qui doivent être coupés.

— S'ASSEOIR. v. pron. Se mettre sur un siége ou sur un objet qui en tient lieu. S'asseoir sur un fauteuil, sur une chaise. S'asseoir sur un canapé, sur un banc. S'asseoir sur une pierre. S'asseoir sur le gazon. S'asseoir par terre. Asseyez-vous donc, et par forme de politesse. Donnez-vous la peine de vous asseoir. S'il s'*assied*, vous le voyez s'enfoncer dans un fauteuil. (La Bruy.) On l'ôte d'une place destinée à un ministre, il s'*assied* à celle d'un duc et pair. (Id.) Le gouverneur s'*asseyait* rarement devant lui. (Volt.) Il avait le droit de s'*asseoir* chez le vice-roi de la province. (Id.) Il s'*assit* sur l'herbe semée de violettes. (Fén.) Ils s'*assirent* enfin au bord d'une fontaine. (La Font.) Voilà la pierre où je m'*asseyais* pour contempler au loin ton heureux séjour. (J.-J. Rouss.) Je lui donnai la main pour entrer dans le bateau, et en m'*asseyant* à côté d'elle je ne songeai plus à quitter sa main. (Id.) Après le souper, nous fûmes nous *asseoir* sur la grève, en attendant le moment du départ. (Id.) Je m'*assis* à un carrefour solitaire de la cité des morts. (Chateaub.) Je visitai d'abord les peuples qui ne sont plus; je m'en allai m'*asseyant* sur les débris de Rome et de la Grèce, pays de forte et d'ingénieuse mémoire. (Id.) Peu après notre retour de la promenade, nous nous *assîmes* autour d'une table abondamment servie. (Brill.-Savar.) La déesse ne dédaignait point, dans cet âge reculé, de se mêler à leur compagnie, et de s'*asseoir* familièrement au milieu d'eux, quoiqu'elle fût immortelle. (Patin.)

— Par extension. Se poser, se percher sur. Oiseau qui est allé s'asseoir sur un arbre, sur une branche.

— Fig. Les chagrins montent sur le trône et vont s'*asseoir* à côté du souverain. (Mass.) J'étais venu m'*asseoir* aux foyers du peuple britannique. (Napol.)

Et de mon seul génie en marchant secondé,
Studieux amateur et de Perse et d'Horace,
Assez près de Régnier m'*asseoir* sur le Parnasse.
(BOILEAU.)

— Fig. *S'asseoir sur le trône*. Commencer à régner, devenir roi ou reine. Ce prince s'*assit* sur le trône après la mort de son père. (Volt.) Sur quel trône eût pu s'asseoir César? (Napol.)

— *S'asseoir à une table*. Y être admis. S'asseoir à la table du roi, à la table du ministre. Le curé peut s'*asseoir* un moment à la table du laboureur et manger le pain noir avec lui. (Lamart.)

Je hante les palais, je m'*assieds* à ta table;
Si l'on t'immole un bœuf, j'en goûte devant toi.
(LA FONTAINE.)

— Précédé du v. *faire*, il s'emploie de la même manière sans le pronom. Faire asseoir quelqu'un.

— Fig. Tite, par vingt ans de service dans une seconde place, n'est pas encore digne de la première qui est vacante; ni ses talents, ni sa doctrine, ni une vie exemplaire, ni les vœux des paroissiens, ne sauraient l'y faire *asseoir*. (La Bruy.)

— Fig. *Faire asseoir sur le trône*. Appeler quelqu'un au trône, le faire régner. Il voulait faire *asseoir* sur le trône d'Espagne un homme à sa dévotion. (St-Sim.) Le premier prince qui a fait *asseoir* avec lui la religion sur le trône. (Mass.)

— Fig. *Faire asseoir quelqu'un à sa table*, l'y admettre. Un homme que j'avais eu la bonté de faire *asseoir* à ma table. (Dider.)

ASSERMENTÉ, ÉE. part. pass. du v. Assermenter. S'emploie adjectiv., et signifie, Qui a prêté serment avant d'entrer dans l'exercice d'une fonction publique. Fonctionnaire assermenté. Garde assermenté.

— Pendant la révolution, *Prêtres assermentés*, prêtres qui avaient prêté serment à la constitution civile du clergé, par opposition à ceux qui s'y étaient refusés et que l'on nommait *prêtres non assermentés*.

ASSERMENTER. v. a. 1re conj. (rad. *serment*). Soumettre à la foi du serment. Exiger le serment, lier par un serment. Se dit en parlant de ceux auxquels on confère des offices publics. Assermenter un magistrat, un fonctionnaire, un officier public.

ASSERTER. v. a. 1re conj. (du lat. *asserere*, *assertum*, attacher, assurer). Vieux mot qui signifiait Affermir, affirmer. On disait aussi *asserer*, *asserrer*.

ASSERTIF, IVE. adj. Qui a le caractère de l'assertion. Jugement assertif. Proposition assertive.

ASSERTION. s. f. (pr. *a-cer-ci-on*; du lat. *assertio*, affirmation, dérivé du v. *asserere*, affirmer, certifier). Proposition qu'on avance et qu'on soutient comme vraie. Assertion vraie. Assertion singulière. Assertion hasardée, téméraire. Assertion fausse, dénuée de fondement. Soutenir une assertion. Démontrer la fausseté d'une assertion. En croire quelqu'un sur sa simple assertion. Dans toutes les matières dont la preuve consiste en expériences et non en démonstrations, on ne peut faire aucune *assertion* universelle que par l'énumération générale de toutes les parties et de tous les cas différents. (Pasc.) Que répondre à une *assertion* aussi positive? (Brill.-Sav.) On ne saurait nier que M. de Voltaire ne se soit permis de tout temps les *assertions* les plus hasardées, et, tranchons le mot, les plus fausses, contre ses adversaires. (Grimm.) Nos publicistes sont plus fréquents [illegible] beau.)

ASSERTIVEMENT. adv. Avec affirmation. Vieux et inusité.

ASSERVI, IE. part. pass. du v. Asservir. S'emploie adjectivement. Peuple asservi. Nation asservie. Les peuples que Rome tenait *asservis*. (Boss.) Ne perdrions-nous pas tout si la patrie était *asservie*? (La Harpe.) Ainsi s'explique cette immense différence entre les peuples *asservis* de l'Asie et les nations industrieuses et libres de l'Europe. (J. Virey.) La tribune est muette et Rome est *asservie*. (La Harpe.)

Mon frère, mon époux lui-même est *asservi*,
Et, tyran de son roi, Photin m'a tout ravi.
(LA HARPE.)

Jamais vous n'avez dit : Palerme est *asservie*.
Jamais ses cris plaintifs n'ont passé jusqu'à vous.
(CAS. DELAVIGNE.)

O ciel! la voilà donc cette beauté si fière
Qu'adoraient en tremblant les peuples *asservis*.
(ID.)

Préférant, quelque espoir qu'eût son âme *asser*- [vie,
Son honneur à Chimène, et Chimène à la vie.
(CORNEILLE.)

— *Asservi à*. Homme asservi à tous les caprices des grands. Mais une dame de Naples, qui a vu sous terre les ruines d'Herculanum, est encore moins *asservie* au préjugé qui fait croire que tout a toujours été comme il est aujourd'hui. (Volt.) La danse, qui peut se compter parmi les arts, parce qu'elle est *asservie* à des règles. (Id.) Rome à trois affranchis si longtemps *asservie*. (Rac.) L'architecture est encore moins que la musique *asservie* à l'imitation. (Marmontel.)

Asservie à des lois que je dois respecter,
C'est déjà trop pour moi que de vous écouter.
(RACINE.)

Et ma bouche *asservie* à leur toute-puissance
Ne me consulte plus sur ce que je me dois.
(CORNEILLE.)

Loin d'être aux lois d'un homme en esclave *as*- [*servie*,
Mariez-vous, ma sœur, à la philosophie.
(MOLIÈRE.)

— *Asservi par*. *Asservi* par toutes les choses qu'il croit posséder. (Boss.) Plus vous serez indépendante par votre fortune, plus il vous sera doux d'être *asservie* par vos sentiments et vos devoirs. (Mme de Staël.)

Ton cœur ardent, par l'amour *asservi*,
S'est pris aux lacs tendus par la friponne
Qui te trahit, te vole, t'abandonne.
(LA HARPE.)

— *Asservi sous*. Hérode, qui les tient *asservis* sous sa puissance. (Boss.)

Par qui le monde entier *asservi* sous ses lois
L'a vu cent fois marcher sur la tête des rois.
(CORNEILLE.)

Asservi maintenant sous la commune loi,
Par quel trouble me vois-je emporté loin de moi?
(RACINE.)

Malgré le sort qui sous sa loi
Tient la vertu même *asservie*,
Puissions-nous, ma commère et moi,
Vous porter bonheur dans la vie.
(BÉRANGER.)

ASSERVIR. v. a. 2e conj. (rad. lat. *servus*, serf). Assujétir, mettre dans une entière dépendance. Asservir un peuple, une nation. Asservir sa patrie. Asservir quelqu'un à ses volontés. Il conçut le dessein d'*asservir* son pays. (Boss.) Pour *asservir* l'Allemagne et l'Italie. (Volt.) Il n'y a moyen d'*asservir* un peuple et changer la démocratie en monarchie que par citadelle. (J. Bodin.) L'auteur odieux des proscriptions devient le père de la patrie qu'il avait désolée, et meurt adoré des Romains qu'il avait *asservis*. (Rouss.) *Asservir* en passant l'Egypte et l'Arabie. (Boil.)

L'interprète effréné de son prophète impie
Lui promet d'*asservir* l'Italie à sa loi.
(L. RACINE.)

— Fig. au sens moral. Asservir ses passions. Asservir son génie aux règles de l'art. Femme dont les charmes asservissent tous les cœurs. La loi divine, qui nous ordonne d'*asservir* nos passions, nous prête en même temps le secours dont nous avons besoin pour les combattre. (Mass.) Il était dans cet âge heureux où le sang en fermentation commence d'échauffer l'âme, sans l'*asservir* aux fureurs des sens. (J.-J. Rouss.) A ses sages conseils *asservir* la fortune. (Boil.)

. . . Un cœur né vertueux
Aux lois de son devoir sait *asservir* ses vœux.
(DESTOUCHES.)

— S'ASSERVIR. v. pron. S'asservir aux caprices, à la volonté de quelqu'un. S'asservir aux règles. Ne nous *asservissons* point aux caprices tyranniques de l'opinion. (Auger.) Lorsque l'on s'*asservit* dans le sonnet à deux rimes données au hasard, on l'appelle alors bouts-rimés. (La Serre.) La seule habitude nécessaire aux enfants est de s'*asservir* sans peine à la nécessité des choses; et la seule habitude utile aux hommes est de s'*asservir* sans peine à la raison. (J.-J. Rouss.)

— *S'asservir*. Asservir à soi. Asservir une nation.

Faisant triompher Rome, il se l'est *asservie*,
Il a sur nous un droit et de mort et de vie.
(CORNEILLE.)

— Syn. comp. ASSERVIR. SOUMETTRE. V. SOUMETTRE.

[illegible] asservi. Nation asservissable. Peuple asservissable.

ASSERVISSANT, ANTE. adj. Qui est de nature, qui est propre à asservir. Il ne se dit guère que des choses. Joug asservissant. Condition asservissante. Lois, règles asservissantes. Ce mot, donné par tous les dictionnaires, manque dans celui de Boiste.

ASSERVISSEMENT. s. m. État de ce qui est asservi. L'asservissement d'un peuple. Contribuer à l'asservissement de sa patrie. Tenir une nation dans l'asservissement.

— Fig. L'asservissement des esprits. L'asservissement à un parti. L'asservissement à l'usage, à la mode. Un *asservissement* trop exagéré aux coutumes et aux usages reçus dénote d'habitude un esprit faible. (Duclos.) L'homme proteste donc de sa dignité au milieu des brutales jouissances de l'*asservissement* des plus sales plaisirs. (Virey.)

ASSESSEUR. s. m. (du lat. *assessor*, adjoint au président, qui s'assied auprès de lui ; *ad*, à, auprès, et *sedere*, s'asseoir). Magistrat adjoint à un juge principal, pour l'aider dans l'exercice de ses fonctions ou le suppléer en cas d'absence. Peu usité. On dit plutôt *suppléant*. Un juge assesseur. Premier assesseur. L'assesseur d'un juge de paix.

— Myth. anc. Assesseur se dit des divinités subalternes, qui accompagnent quelque dieu supérieur à elles. Les héros sont des assesseurs. Les demi-dieux sont des assesseurs.

— Hist. rom. Magistrats inférieurs qui formaient le conseil du proconsul avant Constantin, et celui du préfet du prétoire, dans la suite.

— Hist. mod. Titre donné en Belgique aux adjoints du maire des communes rurales.

ASSESSIEN, ENNE. Hist. anc. Qui est né à Assessus, en Ionie ; habitant de cette ville.

ASSESSIENNE ou **ASSESSIA.** Myth. anc. Surnom de Minerve qui était adorée à Assessus, où elle avait un temple.

ASSESSORIAL, IALE. adj. D'assesseur. Qui convient à un assesseur, qui se rapporte à un assesseur, qui appartient à un assesseur, qui est du ressort d'un assesseur.

ASSESSORIAT. s. m. Office d'assesseur.

ASSETTE. s. f. (corruption de Hachette, petite hache). Arts et mét. Marteau en usage chez les tonneliers.

ASSEULER. v. a. 1re conj. (rad. *seul*). Vieux mot qui signifie Rendre seul, solitaire, isoler.

ASSEZ. adv. (en ital., *assai* ; du celt. *assez*, *asse*, rassasié). Suffisamment, autant qu'il faut. Il se construit :

— 1° Avec un adjectif. Assez bon. Assez beau. Assez grand. Assez long. Ne pouvant former d'elle-même une idée *assez* basse ni en concevoir une *assez* relevée de ce bien souverain. (Pascal.) S'il faut des coups de surprise à nos cœurs enchantés de l'amour du monde, celui-ci est *assez* grand et *assez* terrible. (Boss.) Sa vie a été réglée ; mais peut-elle avoir été *assez* pure, *assez* dégagée, *assez* chrétienne. (Fléch.) L'empire sur lequel le ciel vous a établi est *assez* vaste. (Mass.) Quelle main *assez* adroite ou *assez* heureuse pourrait le faire dormir ? (La Bruy.) Un homme est *assez* beau quand il a l'âme belle. (Boursault.)

Du cruel javelot, de la flèche homicide,
Le vol à notre gré n'est pas *assez* rapide.
(L. Racine.)

Comme on le voit, *assez* précède toujours l'adjectif qu'il régit. On trouve cependant quelques exemples du contraire dans les poètes :

César ne peut souffrir la présence d'un traître,
D'un Romain lâche *assez* pour servir sous un [roi.
(Corneille.)

. . . Et l'honnête homme faible *assez*
Pour toucher dans la main de celui qu'il mé- [prise.
(Anonyme.)

— 2° Avec un adjectif suivi de *pour*. *Assez* savants pour confondre les plus habiles philosophes, et *assez* forts pour résister aux rois et aux tyrans. (Pasc.) Les hommes sont-ils *assez* bons, *assez* fidèles, *assez* équitables pour mériter toute notre confiance ? (La Bruy.) Y a-t-il sur la terre des grands *assez* grands, des puissants *assez* puissants pour mériter que nous croyions et que nous vivions à leur gré ? (Id.) Je n'avais pas l'esprit *assez* libre pour lui répondre. (Fén.) La terre n'est pas *assez* vaste pour les contenir. (Mass.) La France n'était ni *assez* forte pour ravir l'empire, ni *assez* riche pour l'acheter. (Volt.) Le cardinal Mazarin avait été *assez* heureux et *assez* habile pour conclure cette célèbre paix de Westphalie. (Id.) Donner est un si grand plaisir, qu'il ne faut jamais donner *assez* pour se priver de cette jouissance pendant le reste de sa vie. (Dubucq.)

Et peu d'hommes au cœur l'ont *assez* imprimée
Pour oser aspirer à tant de renommée.
(Corneille.)

Sommes-nous *assez* sûrs de notre destinée
Pour le remettre au lendemain ?
(J.-B. Rousseau.)

— 3° Avec un adjectif et *pour que*. On vous en a dit *assez* pour que vous sachiez à quoi vous en tenir. Les officiers français sont *assez* sensibles à la gloire pour qu'on ne les gouverne point par la crainte de la honte. (Volt.)

— 4° Avec un adverbe. Assez loin. Assez courageusement. Assez soigneusement. Vous vous plaignez de ce que je n'ai pas parlé *assez* [illegible] être ne l'interprétez-vous pas *assez* favorablement. (Id.) Un prince dont il n'avait pas exécuté *assez* promptement les ordres. (Boss.) La cour ne voulut pas les acheter *assez* chèrement. (Volt.) N'avez-vous pas poussé la vengeance *assez* loin ? (Rac.)

— *Assez* est ordinairement explétif avec les adverbes *peu* et *souvent*. Homme d'assez peu de jugement, d'assez peu d'esprit. Aller assez souvent à la campagne. A-t-il du bien ? *Assez* peu. (Acad.) Il arrive *assez* souvent que le repentir suive immédiatement l'action. (Mont.) La serine *assez* souvent tombe malade au commencement du printemps. (Buff.)

— 5° Avec un adverbe et la préposition *pour*. Courir assez vite pour atteindre quelqu'un. Se conduire assez loyalement pour mériter l'estime de tout le monde. Quand il fut *assez* près du vaisseau pour faire entendre sa voix. (Fén.)

— 6° Avec un verbe. C'est assez parlé, assez disputé, ou C'est assez parler, assez disputer. Une maladie dont on ne connaît pas *assez* les progrès. (Fléch.) Ces belles années dont on ne peut *assez* admirer le cours glorieux. (Boss.) Je n'ai pas besoin de parler, les choses parlent *assez* d'elles-mêmes. (Id.) On croit *assez* faire, pourvu qu'on observe les ordres du général. (Id.) Vous voyez *assez* la grandeur et la difficulté de cette entreprise. (Pasc.) On ne peut *assez* estimer un tel avantage. (Id.) L'étude des textes ne peut jamais être *assez* recommandée. (La Bruy.) Bornés uniquement l'un à l'autre, la nature et l'amour vous rapprocheront *assez*. (J.-J. Rouss.) L'argent est comme le temps, ne le perdez pas, vous en aurez *assez*. (Lévis.) L'économie sait en trouver *assez* où il y en a peu. (Girard.) Mais c'est *assez* parlé, prenons un peu d'haleine. (Boil.) Vos larmes ont *assez* honoré sa mémoire. (Rac.) En lui laissant mon fils, c'est l'estimer *assez*. (Id.) Mais enfin tour à tour c'est *assez* nous punir. (Id.)

Assez dans ses sillons votre sang englouti
A fait fumer le sang dont il était sorti. (Rac.)

— 7° Avec un verbe et la préposition *pour*. Faire assez pour la gloire, ou assez faire pour la gloire. Nous ne nous connaissons pas *assez* pour décider sur ce qui nous convient. (Mass.) Ils n'en savent pas encore *assez*, même pour obéir. (Id.) Il avait *assez* vécu pour sa gloire, mais il n'avait pas encore *assez* vécu pour nous. (Id.) Elle en sait *assez* pour ne pouvoir être trompée. (Fén.) Sa vie fournit *assez* pour son éloge, sans s'arrêter à sa fortune. (Fléch.) On ne vit point *assez* pour profiter de ses fautes. (La Bruy.) Aime *assez* ton mari pour n'en triompher point. (Corn.)

— 8° Avec *de* suivi d'un substantif. Assez de temps. Assez d'argent. Assez d'amis. *Assez* de gens méprisent le bien, mais peu savent le donner. (La Rochef.) Un sot n'a pas *assez* d'étoffe pour être bon. (Id.) Celui qui aime le travail a *assez* de soi-même. (La Bruy.) Il ne cesse de faire du bien, et il ne croit jamais en faire *assez*. (Fléch.) C'est *assez* de constance en un si grand danger. (Corn.) Ton cœur te promet-il *assez* de cruauté ? (Rac.)

— 9° Avec *de* suivi d'un substantif et la préposition *pour*. Avoir assez de bien pour vivre. Je craindrais que bien des gens n'eussent pas *assez* de présence d'esprit pour se servir de ces méthodes. (Pasc.) Elle n'avait ni *assez* de vent ni *assez* de voiles pour favoriser sa fuite. (Boss.) Le peuple conservait *assez* d'équité pour admirer la vertu des grands hommes. (Id.) Il n'avait pas *assez* de troupes pour paraître en campagne. (Volt.) Louis XIV eut *assez* de grandeur d'âme pour être affligé de la mort de Ruyter. (Id.) Un sot a toujours *assez* d'esprit pour être méchant. (Boiste.)

— 10° Comme régime de la préposition *avec*. Penser avec *assez* d'étendue pour concevoir à la fois le dessein général de tout son ouvrage. (Fén.) Avec *assez* de malice pour censurer, ils n'ont pas *assez* de cet esprit qu'il faut pour plaire. (Mass.) Une femme née avec *assez* de faiblesse pour être dominée, et avec *assez* de fermeté pour persister dans son choix. (Volt.) Il commit une aussi grande faute qu'eux tous, en ne poursuivant pas avec *assez* de rapidité des conquêtes si faciles. (Id.)

— *C'est assez, c'en est assez*, ou simplement, *assez* : *ce n'est pas assez*. Arrêtez-vous, c'est assez. Assez, cela suffit. Ce n'est pas assez, il faut que justice se fasse. Il veille, c'est *assez*. (Boss.) Merci ne paraît plus devant son vainqueur ; ce n'est pas *assez*, il faut qu'il tombe à ses pieds. (Id.) Vous savez, messieurs, et c'est *assez*, que cette illustre maison est originaire d'Angleterre. (Fléch.) Les guerres doivent être justes ; ce n'est pas *assez*, il faut qu'elles soient nécessaires pour le bien public. (Fén.) C'est *assez*, il est temps de quitter le pinceau. (Boil.) J'ai fait ce que j'ai pu, vous régnez, c'est *assez*. (Rac.) C'en est *assez*, dit-il, retournons sur nos traces. (Id.)

En est-ce *assez*, ô ciel, et le sort pour me nuire
A-t-il quelqu'un des miens qu'il veuille encor [séduire ?
(Corneille.)

— *C'est assez, ce n'est pas assez de*. C'est *assez* d'avoir à répondre de soi seul. (La Bruy.) C'était *assez* de lui faire connaître vos volontés. (Fléch.) Il crut que ce n'était pas *assez* d'avoir employé tous ses soins et toutes ses veilles pour la grandeur de son maître, s'il ne lui consacrait encore les vôtres. (Id.) Ce n'est pas *assez* de ne dire que des choses vraies, il faut encore ne pas dire toutes celles qui sont vraies. (Pasc.) Ce ne serait pas *assez* de vous [illegible] vous en découvrir les avantages. (Mass.) Ce n'est pas *assez* d'en porter le nom, il faut l'être en effet. (Id.) Ce n'était point *assez* d'adorer leur silence. (L. Rac.)

— *C'est assez de*, signifie quelquefois, On s'estime trop heureux de. On ne demandait pas pour elle ces grandes prospérités ; c'était *assez* de ne la pas perdre. (Fléch.)

— *C'est assez que*. Ce n'est pas *assez* qu'une chose soit belle, il faut qu'elle soit propre au sujet. (Pasc.) N'était-ce pas *assez* que l'Angleterre pleurât votre absence, sans être encore réduite à pleurer votre mort ! (Boss.) N'est-ce pas *assez* que nous soyons attaqués au dehors et au dedans par toutes les puissances temporelles, faut-il que la religion se mêle dans nos malheurs ? (Id.) Ce n'est pas *assez* que d'entrer ainsi dans les honneurs, si l'on n'en use avec modération quand on les possède. (Fléch.) C'était *assez* que la victime se présentât à l'autel ; son sacrifice fut agréable, quoiqu'il ne fût pas accepté. (Id.) N'est-ce pas *assez* que la bassesse et le malheur de leur condition leur fassent un devoir de ramper, faut-il encore leur aggraver le joug ? (Mass.) C'est *assez* qu'en courant la fiction amuse. (Boil.)

Ce n'est donc pas *assez* qu'au mépris de tes lois
L'hypocrisie ait pris et mon nom et ma voix ?
(Boileau.)

N'était-ce pas *assez* qu'un vainqueur odieux
De l'auguste Sion eût détruit tous les charmes ?
(Racine.)

— *Ce n'est pas assez que de*, avec un infinitif. S'emploie quelquefois, mais seulement en poésie. Non, crois-moi, c'est *assez* que d'éteindre ta flamme. (Corn.) Eh ! n'est-ce pas *assez* que de vous avoir vue ? (Volt.)

— *C'est assez* ou *c'en est assez pour*. Qu'il se montre, et c'est assez pour les faire rentrer dans le devoir. Une mouche bourdonne à ses oreilles, c'en est *assez* pour le rendre incapable de bon conseil. (Pasc.) C'en serait *assez* pour illustrer une autre vie que la sienne ; mais pour lui, c'est le premier pas de sa course. (Boss.) Fruits précieux de sa lumière et de sa piété, vous êtes encore entre mes mains, et c'en est *assez* pour son éloge. (Mass.) Ce n'en était pas *assez* pour reconnaître nettement la prééminence du roi, mais c'en était *assez* pour un aveu authentique de la faiblesse espagnole. (Volt.) Et ce n'est pas *assez* pour leur faire la loi. (Corn.) C'en est peut-être *assez* pour une âme commune. (Id.)

— *C'est assez pour* avec *de*. Ce n'est pas *assez* pour eux d'obéir à ses lois. (Mass.) Ce n'est pas *assez* pour elle d'aspirer à la perfection, elle y veut engager les autres. (Fléch.) C'était *assez* pour lui de faire cesser les moindres prétextes de troubles. (Id.)

C'est bien *assez* pour moi de l'opprobre éternel
D'avoir pu mettre au jour un fils si criminel !
(Racine.)

— *C'est assez pour* avec *que*. Ce n'est pas *assez* pour elle que des engagements communs, la charité lui inspire le plus hardi et le plus noble dessein. (Fléch.) Il ne se piquait pas d'être l'auteur des bonnes résolutions qu'il avait fait prendre, c'était *assez* pour lui qu'on les eût prises. (Id.)

. . . . Et c'est *assez* pour moi,
Traître, qu'elle ait produit un monstre tel que toi.
(Racine.)

— *Assez et trop longtemps*. Locution qui appartient au style soutenu, et surtout à la poésie. *Assez* et trop longtemps mon amitié t'accable. (Rac.)

Assez et trop longtemps tous les Grecs ont appris
Que mes soumissions irritent vos mépris.
(L'abbé Genest.)

Assez et trop longtemps des orages sinistres,
De ton courroux, grand Dieu, redoutables minis- [tres,
Ont épouvanté les mortels.
(Lebrun.)

— *Assez* sert quelquefois à affaiblir la signification des mots auxquels on le joint. Homme assez spirituel. Femme assez jolie. Ouvrage fait avec assez de goût. Cela est assez bien. Il arrive assez ordinairement.

— Quelquefois, au contraire, il donne plus de force à l'idée. Voilà qui est assez étrange. Voilà qui est assez plaisant. Suis-je assez malheureux ! Les Romains parurent *assez* équitables au commencement de leur république. (Boss.) Nous louons souvent des hommes *assez* médiocres. (La Bruy.) Ses généraux avaient poussé *assez* loin leurs conquêtes. (Volt.) C'était *assez* le style et l'usage de Turenne de s'exprimer toujours avec modération et ambiguïté. (Id.) *Assez* de livres sont pleins de toutes les minuties des actions de guerre. (Id.) Elle s'en est vantée *assez* publiquement. (Rac.)

N'est-ce pas à vos yeux un spectacle *assez* doux,
Que la veuve d'Hector pleurant à vos genoux ?
(Racine.)

— En poésie, *assez* rime non-seulement avec les mots terminés en *ses* ou *ces*, mais avec ceux qui finissent par *sés* ou *cés*.

Dès nos plus jeunes ans, tu t'en souviens *assez*,
L'amour serra les nœuds par le sang commencés.
(Racine.)

ASSI, IE. part. pass. du v. Assir.

ASSIDÉEN, ENNE. s. et adj. Hist. eccl. Membre d'une secte juive qui donna naissance à celle des esséniens.

ASSIDENT, ENTE. adj. (du lat. *assidens*, composé de *ad*, à, auprès ; et de *sedere*, s'as- [illegible] On désigne par cette épithète les symptômes accessoires et les phénomènes généraux des maladies.

ASSIDU, UE. adj. (en lat. *assiduus*, dérivé ; du v. *assidere*, être assis, se tenir auprès). Qui est exact à se trouver où son devoir l'appelle. Magistrat très-assidu aux audiences. Chanoine assidu au chœur. Employé assidu à son bureau. Celui qu'ils voyaient le plus *assidu* à ce divin exercice. (La Bruy.)

— Qui s'applique continuellement à une chose. Savant assidu. Écolier assidu. Être assidu à l'étude. Être assidu au travail. Être assidu à son devoir, à remplir son devoir. *Assidus* à l'oraison et à la prière. (Fléch.) Loin des yeux d'un préfet au travail *assidu*. (Boil.) A pleurer avec vous jour et nuit *assidus*. (Rac.)

— Qui rend des soins continuels à quelqu'un. Être assidu auprès du prince, auprès du ministre. Être assidu auprès d'une femme. Qui est plus esclave qu'un courtisan *assidu*, si ce n'est un courtisan plus *assidu* ? (La Bruy.) Et de mes premiers ans la compagne *assidue*. (La Font.)

Quelle est cette foule sans nombre
D'amants autour d'elle *assidus* ?
(J.-B. Rousseau.)

— *Assidu* se dit aussi des choses, et signifie, Continuel, fréquent. Travail assidu. Respect assidu. Culture assidue. Soins assidus. Visites assidues. Peines assidues. Ses dévotions toujours *assidues*. (Boss.) Un travail *assidu* et une dépense plus forte exigent un dédommagement. (J.-J. Rouss.) Il n'avait plus pour moi cette ardeur *assidue*. (Rac.) Par des vœux *assidus* je crus les détourner. (Id.)

Et l'on s'efforce en vain par d'*assidus* combats
A disposer d'un cœur qui ne se donne pas.
(Th. Corneille.)

ASSIDUITÉ. s. f. (pr. *a-ci-du-i-té* ; en lat. *assiduitas*). Exactitude à se trouver où le devoir appelle. L'assiduité d'un magistrat aux audiences, d'un chanoine au chœur, d'un employé à son bureau. Être d'une grande assiduité, d'une assiduité exemplaire.

— Application continuelle à une chose. Assiduité au travail, à l'étude, à la prière. Emploi qui demande, qui exige beaucoup d'assiduité. Réussir à force de patience et d'assiduité. Avec de l'assiduité on vient à bout de tout.

— On trouve dans Fléchier l'*assiduité* du travail, et dans d'Aguesseau, l'*assiduité* de l'étude, employés dans le même sens que l'assiduité au travail, l'assiduité à l'étude.

— Présence fréquente d'une personne dans un lieu ou auprès de quelqu'un pour lui faire la cour, pour lui rendre des soins. Assiduité à la cour. Assiduité auprès du prince, auprès du ministre. L'assiduité d'un médecin auprès d'un malade. Avoir de l'assiduité auprès d'une femme. Redoubler d'assiduité. Jamais il n'exigea ni de circonspection gênante, ni d'*assiduité* servile. (Fléch.) Pendant vingt ans, son *assiduité* à la cour ne lui avait rien valu. (St-Simon.) Dans les derniers temps, j'avais redoublé d'*assiduité* auprès de lui. (Le Sage.)

— Il s'emploie quelquefois au pluriel. Avoir des assiduités dans un lieu. Avoir des assiduités auprès d'une femme. Que dirai-je ? N'achète-t-elle pas peut-être des *assiduités* criminelles qu'elle ne saurait plus mériter ? (Mass.) La jeune fille objet des *assiduités* de Claudio, à peine sortie de l'enfance, était encore l'œuvre pure de la nature. (Cesse Merlin.)

Le trop brillant espoir que vous leur présentez
Attache autour de vous leurs *assiduités*.
(Molière.)

ASSIDÛMENT. adv. D'une manière assidue. Venir assidûment à son bureau. Être assidûment auprès de quelqu'un. Travailler *assidûment* depuis le matin jusqu'au soir. (Fén.) Il en coûte à l'homme de mérite de faire sa cour *assidûment*. (La Bruy.) Le fermier ou le petit propriétaire vivent de peu, fréquentent *assidûment* les foires et les marchés, achètent et vendent à propos. (Chapt.)

ASSIÉGÉ, ÉE. part. pass. du v. Assiéger. S'empl. adjectiv. Ville étroitement assiégée. Jérusalem est *assiégée* par les Romains. (Boss.) La ville fut plutôt investie qu'*assiégée* dans les formes. (Id.)

De Romains le rivage est chargé,
Et bientôt dans ces murs vous êtes *assiégé*.
(Racine.)

— Se dit aussi des personnes qui sont enfermées dans une ville assiégée. Prince assiégé dans sa capitale. Le roi était presque *assiégé* dans Oxford. (Boss.)

— Fig. Homme assiégé par les solliciteurs, par les créanciers. L'étude m'a révélé toute l'importance des maladies dont l'homme est *assiégé*. (G. Sand.) Je suis *assiégée* de trop d'idées, de trop d'images douloureuses. (Mme Campan.) Tel autre meurt *assiégé* de religieuses terreurs. Nous nous voyons sans cesse *assiégés* de témoins. (Rac.) Ce corps est *assiégé* par tant d'infirmités. (L. Rac.)

— Substantiv. *Les assiégés*. Ceux qui sont dans une ville assiégée. Le chef des assiégés. Un des assiégés. Sortie faite par les assiégés. Enfin les assiégeants ayant pénétré, les assiégés se battirent encore de rue en rue. (Volt.)

— Collectiv. au sing. *L'assiégé et l'assiégeant*. Les assiégés et les assiégeants. L'assiégé devint bientôt assiégeant.

ASSIÉGEANT, ANTE. adj. Qui assiége. [illegible]

— Substantiv. *Les assiégeants*. Ceux qui font le siége d'une place. Le chef des assiégeants. Un des assiégeants. Réduire les assiégeants à la dernière extrémité. Au bruit de sa marche, les *assiégeants* tremblent comme s'ils étaient assiégés eux-mêmes. (Fléch.)

— Collectivement au sing. L'assiégeant et l'assiégé. Les assiégeants et les assiégés. V. ASSIÉGÉ, subst.

ASSIÉGER. v. a. 1re conj. (rad. *siége*). On met un *e* après le *g* du radical, lorsque la terminaison commence par un *a* ou par un *o*. *Nous mangeons, je mangeais, mangeant*. Faire le siége d'une place forte, d'une citadelle. Assiéger une ville avec toutes ses forces. Tous les rois qui ont assiégé la ville de Troie. (Fén.) Une escadre française bloqua le port de Barcelone, et le maréchal de Berwick l'*assiégea* par terre. (Volt.) Le roi *assiégea* Dôle en personne. (Id.) Les Turcs, après avoir bloqué Candie pendant huit années, l'*assiégeaient* régulièrement avec toutes les forces de leur empire. (Id.)

— On le dit également en parlant de ceux qui sont enfermés dans une ville assiégée. Assiéger un roi dans sa capitale. Assiéger un rebelle dans la forteresse où il s'est réfugié. Constantin *assiégeait* Maxence dans Rome. (Boss.)

— Se dit aussi par exagération de la foule qui se presse à l'entrée d'un lieu public, ou même dans un endroit quelconque. La foule assiége les bureaux de ce théâtre. Les curieux assiégeaient la porte du tribunal.

. . . De fâcheux arrivent trois volées
Qui du parc à l'instant *assiégent* les allées.
(Boileau.)

— *Assiéger la maison de quelqu'un, la porte, l'antichambre de quelqu'un.* S'y présenter continuellement, fréquemment. Vingt fainéants sans cesse *assiégent* ma maison. (Campistron.) Du palais cependant il *assiége* la porte. (Rac.)

Une cohorte
De protégés et de flatteurs,
Pour obtenir quelques faveurs,
Nuit et jour *assiégeait* ma porte.
(Léger.)

— Fig. Environner, enfermer, en parlant des choses. Les flammes assiégeaient leur dernier refuge. Les eaux débordées les assiégeaient de toutes parts.

Les pâles habitants de ces froides contrées
Qu'assiégent de glaçons les mers hyperborées.
(Voltaire.)

— Fig. encore, Obséder, poursuivre, importuner. Assiéger les ministres. Les créanciers, les solliciteurs l'assiégent. *Assiégeons* l'innocent, qu'il tremble à notre approche. (J.-B. Rouss.) Chez moi tous les matins cet homme-là m'*assiége*. (Dest.)

— Il se dit des choses dans le même sens. Les malheurs, les fléaux qui nous assiégent. Les maux qui assiégent la vieillesse. Les douleurs qui assiégent la vie. Les remords qui assiégent le coupable. Des souvenirs affreux qui assiégent sans cesse. La guerre, la peste, la famine, tous ces fléaux, marques de la colère céleste, *assiégeaient* notre malheureuse patrie. (Fén.) Les discours flatteurs *assiégent* leur trône. (Mass.) Ces tristes souvenirs m'*assiégeaient* en foule à côté de ce cadavre. (J. Janin.) L'erreur et le mensonge *assiégent* notre esprit. (L. Rac.)

Toux, gravelle, pituite,
Assiégent sa caducité. (J.-B. Rouss.)

— Syn. comp. ASSIÉGER. OBSÉDER. V. OBSÉDER.

ASSIEN, ENNE. adj. (d'*Assos*, nom de ville). Qui est d'Assos, en Troade; habitant d'Assos. || *Pierre assienne* ou *sarcophage.* Pierre caustique qui se trouvait aux environs d'Assos et dont on faisait des tombeaux.

ASSIENTE ou **ASSIENTO.** s. m. (de l'espagnol *assiento*, contrat). Comm. Marché par lequel le gouvernement espagnol avait en premier lieu cédé à une compagnie française, et depuis le traité d'Utrecht à une compagnie anglaise, le droit d'importer des esclaves dans les colonies espagnoles. La compagnie de l'assiente. La société de l'assiente.

ASSIENTISTE. subst. Qui avait des actions dans la compagnie de l'assiente.

ASSIETTE. s. f. (rad. *asseoir*). Situation, manière dont on est assis, couché, placé. Bonne assiette. Mauvaise assiette. Assiette incommode. Assiette contrainte. Ne pouvoir trouver une bonne assiette. Ne pouvoir demeurer dans la même assiette. Changer d'assiette à chaque instant.

Et je veux bien périr comme vous l'ordonnez,
Et dans la même *assiette* où vous me retenez.
(Corneille.)

— Manière dont un corps est posé sur un autre, en sorte qu'il soit ferme et stable. L'assiette d'une pierre, d'une poutre. Pilier qui n'est point dans son assiette. L'art de faire partir des bombes aussi juste d'une *assiette* mouvante que d'un terrain solide. (Volt.)

— Par extens. Situation d'une ville, d'une maison, d'une forteresse, etc. L'assiette d'une place forte. Ville dans une assiette avantageuse. Château bâti à mi-côte, et dans une fort belle assiette.

Si dans l'occasion je ménage un peu mieux
L'*assiette* du pays et la faveur des dieux.
(Corneille.)

d'un camp par rapport au choix du terrain.

— Fig. *Garder une assiette tranquille.* Conserver son calme, sa tranquillité.

Et le camp de Taxile
Garde dans ce désordre une *assiette* tranquille.
(Racine.)

Mais une église seule, à ses yeux immobile,
Garde au sein du tumulte une *assiette* tranquille.
(Boileau.)

— *Assiette* s'applique aussi figur. à l'état de la fortune, des affaires. L'assiette des finances. L'assiette du crédit. On a pressenti qu'un jour tels chemins de fer, disputant aux fleuves leur empire, changeraient peut-être tous les rapports des peuples et l'*assiette* de la politique. (Em. Girardin.)

— Il se dit de même en parlant de la disposition morale dans laquelle on se trouve, du plus ou moins de tranquillité de l'esprit. N'être point dans son assiette ordinaire, naturelle; ou simplement, dans son assiette. N'avoir pas l'esprit dans une bonne assiette, dans une assiette ferme, égale, dans la même assiette. Il ne se trouve dans une *assiette* plus tranquille que lorsqu'il meurt. (La Bruy.) Tant il est aisé de démonter un esprit de son *assiette* naturelle. (Pasc.) Jamais un de ces mouvements de vivacité qui ait pu marquer que sa grande âme était sortie de son *assiette* naturelle. (Mass.)

— Man. Situation du cavalier sur la selle. Prendre une bonne assiette à cheval. Perdre son assiette.

— Mar. *L'assiette d'un vaisseau.* La meilleure situation où puisse être un bâtiment sous voile pour bien naviguer.

— Administ. fin. Répartition de l'impôt, des contributions. Faire, établir l'assiette des impôts. Contribution établie sur une nouvelle assiette.

— Jurispr. *L'assiette d'une rente.* Le fonds sur lequel cette rente est assignée.

— Eaux et forêts. *Assiette des ventes.* Désignation de la partie de bois qui doit être coupée.

— *Assiette.* Sorte de vaisselle plate que l'on met devant chaque personne, à table, pour y servir ce qu'elle doit manger. Assiette d'argent. Assiette de vermeil. Assiette d'étain. Assiette de porcelaine, de faïence. Assiette de terre. Assiette de bois. Assiette creuse. Assiette plate. Assiette à soupe. Assiette de dessert. Une douzaine d'assiettes. Une pile d'assiettes. Changer d'assiette. Mettre des fruits sur une assiette. Présenter un verre sur une assiette. Casser une assiette. Le maréchal de Turenne n'avait eu longtemps que des *assiettes* de fer en campagne. (Volt.)

— *Assiettes blanches.* Assiettes propres, que l'on donne à la place de celles qui ont servi. On donne des assiettes blanches à chaque mets.

— *Assiettes volantes* ou simplement *assiettes.* Assiettes creuses dans lesquelles on sert les entrées, les ragoûts. Apporter les assiettes volantes.

Deux *assiettes* suivaient, dont l'une était ornée
D'une langue en ragoût, de persil couronnée.
(Boileau.)

— *Assiettes de dessert.* Assiettes contenant les fruits, compotes, sucreries, etc., que l'on donne au dessert. Il n'y avait que vingt et une *assiettes* de dessert à son dîner. (Picard.)

— Par extens. *Assiette* s'emploie dans le même sens qu'Assiettée. Une assiette de potage. Une assiette de fraises.

— Fig. et fam. *Piquer l'assiette.* Manger habituellement chez les autres.

— *Piqueur d'assiette* ou *pique-assiette.* Parasite. Il s'agissait de mettre en déroute ce piqueur d'*assiette* si opiniâtre. (Le Sage.)

— Fig. et fam. *Son assiette dîne pour lui.* Se dit de celui qui ne se rend pas à une table d'hôte à l'heure du repas, et qui ne laisse pas de payer.

— *Vendre du vin à l'assiette.* Donner à manger en vendant du vin en détail.

— Syn. comp. ASSIETTE. SITUATION. V. SITUATION.

ASSIETTÉE. s. f. Ce que peut contenir une assiette. Une assiettée de potage. Manger deux assiettées de riz.

ASSIGNABLE. adj. des 2 g. Qui peut être assigné, déterminé avec précision. Objets entre lesquels il n'y a point de différence assignable.

ASSIGNANT, ANTE. adj. et s. Celui, celle qui assigne. Omiss. des dictionn.

N'imitez pas ces fous dont la sotte avarice
Va de ses revenus engraisser la justice,
Qui, toujours *assignants* et toujours assignés,
Souvent demeurent gueux de vingt procès gagnés.
(Boileau.)

ASSIGNAT. s. m. (du lat. *assignatus*, part. pass. du v. *assignare*, prélever, fixer, affecter. On avait affecté les biens nationaux au paiement de la somme que représentaient les assignats). Papier-monnaie, créé le 1er avril 1790, et annulé le 30 pluviôse an IV (19 février 1796). L'assemblée nationale, pour remédier au désordre des finances, autorisa l'émission d'un papier représentatif de la valeur d'une masse énorme de biens tombés dans le domaine public, et appelés à cause de cela *biens nationaux*; ce papier consistait en bons sur les communes, auxquels on donna d'abord le nom de *papiers municipaux*, puis celui d'*assignats*. Bientôt la disette du numéraire, effet de l'émigration et des troubles politiques, leur fit donner cours

vaient être brûlés, à mesure qu'ils rentreraient au trésor par les acquisitions de biens nationaux. La première émission, fut de 400 millions. Mais les biens nationaux ne pouvant être vendus, surtout vendus promptement, les assignats eurent, dès le moment de leur émission, une valeur inférieure à celle du numéraire, qui, du reste, enchérissait. Les émissions successives, imposées au gouvernement par les besoins de l'État, furent ensuite la cause la plus active de leur dépréciation. En septembre 1792, il avait été fabriqué pour 2 milliards 700 millions d'assignats; en août 1793, la somme des émissions était de 5 milliards. L'assignat qui, en 1793, ne valait plus que le tiers de sa valeur nominale, ne valut plus que le sixième au mois d'août de la même année. En 1796, des émissions nouvelles, et d'autant plus considérables que la dépréciation était plus forte, avaient porté la somme des assignats à 45 milliards. Ils ne conservaient plus alors qu'un demi-centième de la valeur nominale. La création des *assignats* a causé de grands désastres; l'industrie, le commerce ont dû succomber, et le crédit entièrement disparaître dans ces variations si rapides du signe monétaire, dans cette réduction successive de toutes les créances. (Courc.)

— Jurispr. anc. Action de constituer une rente sur un héritage qui demeure nommément affecté au paiement de cette rente. On dit aujourd'hui *constitution de rente.*

— Anc. cout. Cadastre dressé par l'ordre du roi pour asseoir certaines impositions ou affermer certains domaines de la couronne.

ASSIGNATION. s. f. (pr. *as-si-gna-ci-on*). Action d'affecter un fonds au paiement d'une rente, d'une dette. L'assignation d'un douaire sur tel immeuble.

— Mandat délivré à quelqu'un pour recevoir une somme assignée sur un certain fonds. Recevoir à titre de récompense une assignation sur tel fonds, sur telle caisse. Des assignations peu sûres. Il se disait surtout en ce sens dans l'ancienne administration des finances.

— Prat. Acte par lequel on somme quelqu'un de comparaître devant le juge. Assignation devant le juge de paix. Faire donner assignation. Recevoir assignation. Se présenter, comparaître à toute assignation.

— Se dit quelquefois, dans le langage ordinaire pour Rendez-vous. L'assignation était pour midi. Manquer à l'assignation. Peu usité aujourd'hui en ce sens.

— Métrol. Monnaie de banque ou papier-monnaie de Russie, de la valeur de 200, 100, 50 ou 25 roubles.

ASSIGNÉ, ÉE. part. pass. du v. Assigner. S'empl. adjectiv. Être assigné sur un bon, sur un mauvais fonds. Se trouver au lieu *assigné*. (Pasc.) L'homme mange, se restaure, et parcourt ainsi, dans la vie, la carrière qui lui est *assignée*. (Brill.-Sav.)

Et surchargé de jours, n'aspirant plus qu'au terme
A leur nombre *assigné*. (J.-B. Rouss.)

Qui, toujours assignants et toujours *assignés*,
Souvent demeurent gueux de vingt procès gagnés.
(Boileau.)

— Prov. et fig. *Rente assignée sur les brouillards de la Loire, paiement assigné sur les brouillards de la Seine.* Rente, paiement que rien n'assure, rien ne garantit.

— Substantiv. *L'assigné*, celui qui a reçu une assignation. Condamner par défaut les assignés qui ne se présentent pas.

— Jurisp. anc. *Décret d'assigné pour être ouï.* Ordonnance du juge qui obligeait l'accusé à se présenter en personne, afin de répondre sur les faits dont il se trouvait chargé.

ASSIGNER. v. a. 1re conj. (du lat. *assignare*; formé de *ad*, pour, et *signare*, marquer; marquer, désigner pour). Affecter certains fonds, certains revenus, pour le paiement d'une rente, d'une pension, d'une dette. Assigner un douaire sur une terre. Assigner un remboursement sur le trésor public. Assigner une pension de mille francs sur les biens présents et à venir de quelqu'un. Vous ne m'abuserez pas sur les dettes que vous avez *assignées* sur le mariage de ma fille. (Mol.)

— Indiquer, faire connaître. Assigner une différence. Assigner les motifs d'une détermination. *Assigner* les véritables causes des événements. (D'Ablancourt.) Le lieu d'où il faut voir un tableau, la perspective l'*assigne* dans l'art de la peinture. (Pasc.) Qui pourrait en *assigner* le dénoûment? (Nap.)

— Déterminer, fixer, attribuer. Assigner un terme, un but. Assigner les rangs. Assigner un rendez-vous. Assigner un traitement à un commis, une tâche à des ouvriers. Assigner à chacun ses fonctions. Assigner la place qu'une personne ou une chose doit occuper. La loi *assignait* à chacun son emploi. (Boss.) Le prince lui assignait certains revenus. (Id.) Le petit-fils de Louis XIV devait posséder Naples et tout ce qu'on lui avait *assigné* par la première convention. (Volt.) Il en parut aussitôt un grand nombre qui se placèrent sur une même ligne, suivant le rang que le sort leur avait *assigné*. (Barthél.) On ne peut *assigner* de limites à l'art. (Id.) La nature paraît avoir *assigné* le caractère de l'enfance à l'Amérique. (B. de St-P.) S'il fallait *assigner* sur la terre une place au Paradis, on le placerait dans la vallée de San-Marcos. (C[tes] Merlin.)

J'attends que le savoir, parmi leurs vieux pa-

(Delille.)

— Prat. Sommer par un exploit de comparaître devant le juge. Assigner des témoins. Assigner quelqu'un à comparaître en police correctionnelle. Faire assigner quelqu'un devant le tribunal de première instance, devant le juge de paix.

ASSILINE. s. m. (diminutif d'*assa*; *as*, monnaie romaine). Foram. Sous-genre de nummulines, coquille ressemblant encore plus à une pièce de monnaie que les nummulines, et qui se trouve dans la mer Rouge et la mer du Sud.

ASSIMILABLE. adj. des 2 g. Qui est susceptible d'être assimilé. Omiss. des dictionnaires. L'agriculture n'a d'autre but que de produire dans le plus petit espace possible un maximum de substances *assimilables*. (Liebig.)

ASSIMILATEUR, RICE. adj. Qui assimile. La peur comprime toutes les affections *assimilatrices*; elle arrête ou ralentit instantanément l'acte de la respiration. (Albert

ASSIMILATIF, IVE. adj. Qui jouit de la faculté de pouvoir s'assimiler. Omiss. des dictionnaires. Parmi les hommes marqués pour marcher à la tête des siècles, il en est de deux sortes. En effet, il y a les hommes spontanés et les hommes *assimilatifs*; ceux qui devancent leur temps, et ceux qui le représentent. (Ballanche.)

ASSIMILATION. s. f. (pr. *as-si-mi-la-ci-on*; du lat. *assimilatio*, d'*assimilare*; rad. *ad*, vers, tendance vers; et *similis*, semblable). Action d'assimiler, de présenter deux ou plusieurs choses comme semblables. Fausse assimilation. Assimilation injurieuse. Assimilation déplacée. Faire une assimilation, des assimilations.

— Physiol. Fonction commune à tous les êtres organisés en vertu de laquelle ils transforment en leur propre substance les matières qu'ils puisent au dehors. Intensité de l'assimilation. Alors le goût se décide, les dents sont mises en action, la langue s'unit au palais pour savourer, et bientôt l'estomac commencera l'*assimilation*. (Brill. Sav.)

— Gramm. Loi grammaticale en vertu de laquelle la dernière lettre d'un préfixe prend une lettre identique à celle qui suit, toutes les fois que l'euphonie le demande. Par exemple: le mot irreligion est composé de *in* et de *religion*, et c'est en vertu de la loi d'assimilation qu'au lieu d'*inreligion* on dit, pour la douceur du son, *irreligion*.

— Littér. Figure plus connue sous le nom de *paradiastole*.

ASSIMILÉ, ÉE. part. pass. du v. Assimiler. S'emploie adjectivement. Cette race est *assimilée* aux bêtes de somme; le juif lui-même est moins opprimé. (R. de Beauv.)

ASSIMILER. v. a. 1re conj. (du lat. *assimilare*, rendre semblable, comparer; formé de *ad*, à, auprès; et *similis*, semblable). Rendre semblable. L'ivrognerie assimile l'homme à la brute. La pureté nous assimile aux anges. Sans doute le ciel a voulu rabaisser notre orgueil en nous *assimilant* par tant de choses aux animaux. (Boiste.)

— Présenter comme semblable, comparer. Assimiler une personne à une autre, une chose à une autre. Il ne faut pas *assimiler* celui qui manque aux lois de la morale par entraînement et par faiblesse, à l'homme qui les enfreint de dessein prémédité. (Raym.) On ne peut pas *assimiler* les vins qui proviennent du même sol et de la même vigne, lorsque l'un est récolté sur la pente, et l'autre au pied. (Chaptal.)

— S'ASSIMILER. v. pron. Être assimilé. Il est des objets qui ne se ressemblent en rien, et qui néanmoins s'assimilent en tout. (Sall.) Se comparer à. S'assimiler à ses supérieurs. Tu sais fort bien que tu peux, à peu de chose près, t'*assimiler* à lui. (Mme Campan.)

— *Fig.* Rendre semblable à soi. Les Romains n'avaient rendu leur domination si redoutable qu'en s'*assimilant* les populations vaincues. (Raym.)

— Physiol. Transformer en sa propre substance les matières puisées au dehors de soi.

— Gramm. *Des qualificatifs assimilés*, en grammaire, sont certains adjectifs verbaux exprimant des qualités habituelles et qui ont des rapports avec les noms d'agent dans les rapports grammaticaux.

ASSIMINE. s. f. Bot. Fruit composé, à péricarpe charnu.

ASSIMINÉE. s. f. Moll. Genre de mollusques de la famille des paludines.

ASSIMULATION. (du lat. *assimulatio*, d'*ad*, vers, tendance vers; et de *simulare*, feindre). Rhét. Figure par laquelle on feint quelque chose.

ASSINARIES. s. f. pl. (d'*Assinarus*, nom propre). Ant. gr. Fêtes instituées à Syracuse en mémoire de la victoire remportée sur Nicias et Démosthènes, près du fleuve Assinarus.

ASSINARUS. Géogr. anc. Fleuve de Sicile près duquel fut taillée en pièces l'armée de Nicias et de Démosthènes. Maintenant Falunara.

ASSIR. v. a. 2e conj. Technol. Dénouer des boyaux venant de la boucherie pour les passer à la main et les mettre dans un baquet où il y a de l'eau.

ASSIS. s. m. Art milit. Face supérieure de la pierre d'un fusil de munition.

ASSIS, ISE. part. pass. du v. Asseoir. S'emploie adjectiv. Être assis. Rester, demeurer assis. Un grand amphithéâtre d'un gazon frais sur lequel était *assis* et rangé un peuple innombrable. (Fén.) Le roi l'écouta *assis* et couvert. (Volt.) J'étais *assis* auprès d'un vieux valet de chambre nommé Melchior de la Ronda. (Le Sage.) Un petit enfant *assis* sur les bords du Rhin puisait de l'eau dans sa main. (A. Martin.) Lorsque le jour tombe, *assis* dans mon jardin, je fixe mes regards sur cet ermitage solitaire. (X. de Maistre.) La nature n'a point fait la femme pour être éternellement *assise*. (B. de St-P.) La famille de Lamon était *assise* sous un vaste tilleul qui la couvrait à peine de son ombre. (Id.) Plusieurs veillent *assis* à côté du bûcher. (Delille.) Dieux! que ne suis-je *assis* à l'ombre des forêts. (Ra

Assise auprès de lui sur la tendre verdure,
Armide de ses feux entretient l'imposture.
(B. Lormian.)

Ne va point profaner d'un vol injurieux

Les banquets de l'Olympe où sont *assis* les dieux.
(LA HARPE.)

— Château assis sur une éminence. Ville assise à mi-côte.

Et cette humble Venise
Sur ses longs pilotis solidement *assise.*
(DELILLE.)

— Fig. Jésus-Christ est monté au ciel, où il est *assis* à la droite de son Père. (Pasc.) L'Allemagne, au XVIIIe siècle, était *assise* depuis longtemps dans la reforme. (Cousin.) || L'impôt est *assis* sur des faits qui lui servent de base. (J.-B. Say.) L'interêt exigé par un prêteur ne peut être représenté comme une injuste extorsion *assise* sur les besoins d'un emprunteur. || Eh quoi ! cet homme prédit à quinze ans de distance la destinee d'une famille à peine *assise* sur le trône ! (D.-Hinard.) La charite, l'humilite, la temperance, peuvent être *assises* sur le trône. (Mass.) L'université est *assise* sur les fondements mêmes de la société française. (Cousin.)

Là, tu verras d'Esther la pompe et les honneurs,
Et sur le trône *assis* le sujet de tes pleurs.
(RACINE.)

Les lois de nos aïeux, auprès du trône *assises,*
Resserraient du pouvoir les bornes indecises.
(C. DELAVIGNE.)

— *Assis au trône* se trouve quelquefois dans les poètes.

Puis-je croire qu'*assise* au trône des Césars,
Une si belle reine offensât ses regards. (RAC.)
Et quand vos yeux, frappes de toutes ces misères,
Verront Attale *assis* au trône de vos pères.
(CORNEILLE.)

— *Voter par assis et levé.* Se dit lorsque dans une assemblee deliberante on compte le nombre des votes pour ou contre, d'après celui des personnes qui se lèvent ou restent assises.

ASSISE. s. f. (rad. *asseoir*). Archit. Rang de pierres qu'on pose horizontalement pour construire une muraille. Cours d'assises. Assises de onze decimètres de haut. En être à la cinquième, à la sixième assise.

— *Assise de parpaing.* Assise dont les pierres traversent l'epaisseur du mur.

— *Assise de pierre dure.* Celle qui se met sur les fondements d'un mur de maçonnerie jusqu'à une certaine hauteur.

— *Bâtir par assises reglées.* Avec des pierres de même hauteur, et dont le milieu correspond exactement aux joints montants de l'assise inférieure.

— Geol. Se dit des masses minerales déposées par les eaux, et presque toujours separees par des lignes ou bancs parallèles qui en forment des bancs distincts analogues aux rangées de pierres qu'on place successivement les unes sur les autres dans les constructions. Les roches calcaires sont celles dans lesquelles la division en assises naturelles est le mieux marquee.

— Technol. On appelle Assise, en termes de bonneterie, la soie qu'on étend sur les aiguilles, et qui dans le travail forme les mailles du bas.

— Géogr. Gradins réguliers de certaines montagnes qui ne s'elèvent point de la base au sommet par une pente insensible.

— Anc. jurispr. Droit que les seigneurs levaient dans certaines provinces sur les bêtes qui servaient au labourage.

— Anc. T. milit. La table qui ferme le bassinet dans un fusil à silex.

— ASSISES. Sessions d'une cour criminelle. Tenir les assises. Presider les assises. Affaire remise aux prochaines assises. Les assises s'ouvriront bientôt.

— *Cour d'assises.* Tribunal criminel.

— Autrefois, assemblees de seigneurs convoqués par le roi pour juger des causes importantes, et séances extraordinaires que tenaient les officiers des seigneurs de fiefs.

— Fig. et fam. *Cet homme tient ses assises dans telle compagnie, dans telle maison.* Il y est fort goûté, fort applaudi ; il y domine.

— Hist. angl. Assemblée de juges de paix qui a lieu à certaines epoques et dans certains lieux pour rendre la justice.

— Se dit aussi du temps que durent ces assemblées et du lieu où elles tiennent leurs seances.

— *Assises de Jérusalem.* Lois que Godefroy de Bouillon etablit à Jérusalem, et que l'on appelle aussi Lettres du saint-sépulcre.

[illegible] Géogr. Ville d'Italie ; patrie de Métastase et de saint François.

ASSISTANCE. s. f. Présence. Il ne s'emploie en ce sens qu'en parlant de la présence d'un officier public ou d'un ecclésiastique dans quelqu'une des fonctions de leur ministère. Droit d'assistance. Donner tant au juge de paix, au curé pour son droit d'assistance, pour son assistance.

Souvenez-vous pourtant qu'une famille illustre
De l'*assistance* au sceau ne tire point son lustre.
(BOILEAU.)

— Ensemble des personnes reunies dans un lieu ou presentes à une action, à un discours. L'honorable assistance. Prendre à temoin l'assistance. Haranguer l'assistance. Cette acception a vieilli.

— Dans quelques ordres religieux, Corps des assistants qui composent le conseil de l'ordre. Une décision de l'assistance. Réunir l'assistance.

— Se dit aussi par rapport aux différents États où sont situées les maisons de ces ordres religieux, et par rapport aux grandes divisions qu'ils en ont faites. L'assistance de France. L'assistance d'Italie. L'assistance d'Allemagne. Les provinces qui se trouvent sous l'assistance d'Espagne.

— *Assistance* signifie aussi Aide, secours. Assistance prompte. Assistance généreuse, efficace. Assistance mutuelle. Donner, prêter assistance. Promettre assistance. Avoir besoin de l'assistance de quelqu'un. Implorer, mendier l'assistance de quelqu'un. Refuser son assistance, toute assistance à quelqu'un. Reussir sans assistance, sans l'assistance de personne. Tout cela se fait sans l'*assistance* d'aucun prince. (Pasc.) Il les embarrassait plus qu'il ne leur donnait *assistance.* (Boss.) La justice doit une *assistance* particulière aux faibles, aux orphelins, aux epouses delaissées et aux etrangers. (Id.) L'homme le plus fort est bien faible privé de l'*assistance* de ses semblables. (Duclos.) Les époux se doivent mutuellement fidelite, secours et *assistance.* (Portal.)

Nous mourrons à vos pieds, c'est toute l'*assistance*
Que vous peut en ces lieux offrir notre impuissance.
(CORNEILLE.)

La fortune ôte et rend sa mobile *assistance,*
Et n'est constante enfin que dans son inconstance.
(MOLLEV.)

— Il s'emploie au plur. dans le même sens, omission de l'Academie. Les liberalites du gouvernement fournissaient autrefois des *assistances* habituelles aux indigents. (Anonyme.) Il ne s'arrête pas à la protection, il passe jusqu'aux *assistances* effectives. (Id.) Dites-nous par quelle adresse il fit couler jusqu'à vous ses *assistances* imprevues. (Id.) Apprenait-elle les cris et les gemissements des provinces affligées, elle leur obtenait des soulagements et des *assistances* considerables. (Id.)

ASSISTANT, ANTE. adj. Qui assiste, qui est present en un lieu. On le dit principalement des ecclesiastiques qui secondent l'officiant dans une ceremonie religieuse. Le prêtre assistant. L'evêque assistant. Il y avait plusieurs prêtres assistants, plusieurs evêques assistants.

— Il est aussi subst. et s'emploie, surtout au plur., en parlant non-seulement des ecclesiastiques, mais de toutes les personnes réunies dans un lieu ou presentes à une action, à un discours. Un des assistants. Une des assistantes. Un grand nombre d'assistants. Compter jusqu'à huit assistants à l'autel. Communiquer son enthousiasme aux assistants. Plusieurs de ces familles n'avaient même pas un *assistant* dans les derniers moments de leur existence. (Sism.) Il y en a qui parlent bien et qui n'ecrivent pas de même ; c'est que le lieu et les *assistants* les echauffent. (Pasc.) La lyre de Mentor enleva l'âme de tous les *assistants.* (Fen.) On fit retirer tous les *assistants*, et nous restâmes seuls avec lui. (Volt.) On permet seulement aux *assistants* d'animer par leurs cris les coureurs auxquels ils s'interessent. (Barthel.) Leurs parents les soulevaient sur leurs epaules pour les montrer aux *assistants.* (Id.) Aucun des *assistants* n'etait en mesure de comprendre. (Salv.) La joie des *assistants* fut generale. (C[te] Merl.)

— Dans quelques ordres religieux, *assistant* se dit de ceux qui ont pour fonctions d'aider le superieur general dans l'exercice de sa charge. Etre assistant du general ou un des assistants. Le corps des assistants.

— Dans les couvents de filles, on appelle *assistante* la religieuse qui supplée la superieure dans ses fonctions.

— Anc. prat. Se disait des deux avocats qui étaient dans l'obligation de se rendre à l'audience pour assister l'avocat du demandeur en requête civile.

ASSISTÉ, ÉE. part. pass. du v. Assister. S'emploie adjectiv. Il partit assisté de mes conseils. Il etait assisté de deux commissaires. Theodose, *assisté* des Francs, defit Maxime. (Boss.) Louis est sacre par un evêque de Venise, *assisté* d'un evêque d'Aleria, tous deux excommuniés par le pape. (Volt.)

Ils surent cultiver, sans se voir *assistés,*
Leur enclos et leur champ par deux fois vingt étés.
(LA FONTAINE.)

ASSISTER. v. n. 1re conj. (du lat. *assistere*, être present, spectateur, ou aider, secourir ; formé de *ad*, auprès ; *stare*, se tenir). Être present à une chose, par quelque motif que ce soit. Assister à la messe, aux vêpres. Assister à l'office divin. Assister à un mariage, à un enterrement. Assister à une ceremonie, à une fête. Assister à un spectacle. Assister à la lecture d'un poème. Assister à un jugement. Assister à une operation. Assister à l'ouverture d'un testament. Assister à une discussion, à une querelle. Assister à un crime. *Assister* à la conquête de deux importantes places. (Flech.) *Assister* à tout, animer tout. (Id.) Il a *assisté* en esprit au conseil de Dieu. (Boss.) Les papes n'*assistèrent* que par leurs legats aux premiers conciles generaux. (Id.) Les rois *assistaient* à une prière pleine d'instruction. (Id.) Si le roi reçoit des ambassadeurs, il assiste à leur audience. (La Bruy.) Le comte d'Erfeuil avait *assisté* à la fête du Capitole, il vint le lendemain chez lord Nelvil. (Mme de Staël.) N'ayant pas moi-même *assisté* à ses sermons, je suis etonné de l'enthousiasme qu'il excite. (Lewis.)

— Assister à un jugement, signifie quelquefois Faire partie du tribunal qui prononce ce jugement. L'Eglise ne permet pas aux juges ecclésiastiques d'*assister* aux jugements criminels. (Pasc.)

— Il s'emploie quelquefois sans régime. Les esprits bienheureux qui *assistent* devant Dieu. (Pasc.) Envoyez-la-moi (la sagesse) du haut des cieux ou elle *assiste* à vos côtes. (Mass.)

— ASSISTER. v. a. Secourir, aider, seconder. Assister les pauvres. Assister un homme dans un besoin, dans sa maladie. Assister quelqu'un de sa bourse, de son credit, de ses conseils. Dieu les assistera. Julien leur donna des sommes immenses, et les *assista* de toutes les forces de l'empire. (Boss.) Il prie Dieu de les *assister.* (Pasc.) La cour où nulle pitie n'*assiste* les faibles. (Flech.) L'habitude où vous êtes de l'*assister* de vos conseils. (Id.) C'est ainsi que souvent la main de Dieu l'*assiste.* (Corn.)

Si tout n'est prêt, votre compère Pierre
Vous en peut bien *assister* entre nous.
(LA FONTAINE.)

Pour rendre l'homme libre, il le faut enchaîner :
C'est ainsi que souvent la main de Dieu l'*assiste.*
(BOILEAU.)

— *Assister un malade, un criminel à la mort.* Le preparer à la mort, l'exhorter à mourir chretiennement. Le saint pasteur qui l'*assista* dans sa dernière maladie. (Boss.)

— *Que Dieu vous assiste, Dieu vous assiste.* Se dit à un pauvre auquel on ne peut ou on ne veut rien donner. On le disait aussi autrefois à une personne qui eternuait.

— Prov. *Dieu assiste à trois personnes, aux enfants, aux fous, aux ivrognes.* Dieu veille sur ceux qui ne peuvent se proteger eux-mêmes.

— *Assister* signifie aussi, Accompagner quelqu'un pour une action difficile ou solennelle, mais alors il n'est guère d'usage qu'à l'infinitif avec le verbe *faire*, et au participe passif. Se faire assister par quelqu'un. Se faire assister par le commissaire. Se faire assister par les gendarmes. V. ASSISTÉ, part. pass.

— S'ASSISTER. v. pron. Celui-là n'est pas sage qui ne sait pas *s'assister* lui-même. (Boiste.)

— Syn. comp. ASSISTER. AIDER. *Assister* suppose la pauvreté, le besoin. *Aider* suppose la peine, l'embarras. En *assistant* l'on diminue ou l'on fait cesser le besoin. En *aidant*, on partage la peine, le travail, on les allege. *Assister* ne s'applique qu'à la pauvreté. *Aider* s'applique à tous les cas ou l'on concourt avec un autre au succès d'une action. On *assiste* les pauvres. On *aide* à porter un fardeau, à marcher, à reussir dans une affaire.

ASSOCIATION. s. f. (pr. *as-so-ci-a-ci-on*, du lat. *associatio*, ayant pour rac. *ad*, à, auprès, et *socius*, compagnon). Union etablie entre plusieurs personnes dans un interêt commun, pour quelque entreprise. Association commerciale. Association religieuse. Association politique. Association litteraire. Acte d'association. Traite d'association. Former une association. Se former en association. Entrer dans une association. Rompre, dissoudre une association. Defendre les associations. Les membres d'une association. Il fut defendu aux marchands, sous les peines les plus severes, de contracter aucune *association* pour le commerce des grains. (Volt.) Ces trois puissances firent un traite d'*association.* (Id.) Hommes riches et ambitieux, contempteurs de la vertu, et de toute *association* qui ne roule pas sur l'interêt. (La Bruy.) Quelle merveilleuse *association*, un Dieu, un Christ, un évêque ! (Boss.) Le bonheur public est le but de toute *association* politique. (Boiste.) Les lois ne sont proprement que les conditions de l'*association* civile. (J.-J. Rouss.) Les *associations* d'hommes sont en grande partie l'ouvrage des accidents de la nature. (Id.) D'ou vient donc que cette *association* si sainte est si souvent profanée ? (Mme de Staël.) L'habitude où l'on est de désigner par le même nom l'homme et la femme qui forment l'*association* du mariage, annonce assez que leurs âmes doivent être desormais confondues. (Alibert.)

— Se dit aussi en parlant des choses. Association d'interêts. Association de mots. L'association des idees. Il n'y a pas d'*association* plus commune que celle du faste et de la lesine. (J.-J. Rouss.) Il y a certaines *associations* de mots qui donnent au style une piquante originalite. (Marm.) Il ne faut pas chercher en fait d'idees les *associations* bizarres. (Buff.) La societe n'existe que par l'*association* des travaux, et elle n'existe que pour cette *association.* (D'Hautev.)

— Syn. comp. ASSOCIATION. SOCIETE. L'*association* est l'action de s'associer, de former une societé. La *societe* est le resultat de l'*association.* C'est en vertu de l'*association*, c'est-à-dire en vertu du traite ou contrat par lequel les membres d'une *societe* se sont unis à certaines conditions, que la *societe* existe.

— Psychol. *Association d'idées.* Tendance qu'ont nos pensees à s'exciter mutuellement, en sorte qu'il suffit souvent de reveiller l'une d'entre elles pour que toutes les autres se presentent presque simultanement à l'esprit. Qu'une pensee en suggère une autre ; que la vue d'un objet rappelle souvent à notre esprit des situations, des sentiments que l'ont autrefois affecté ; c'est un fait connu de tout le monde, même de ceux qui se sont le moins appliqués à l'etude de l'esprit humain. Si nous suivons un chemin où nous avons autrefois passé avec un ami, les objets qui nous frappent nous rendent presents les détails de l'entretien que nous avons eu avec lui. Un point de vue nous retrace le sujet qui vint s'offrir à notre discussion. Les maisons, les campagnes, les rivieres, sont marquees par le souvenir des pensees qui nous occupaient en les voyant. La liaison qui s'etablit entre les mots et les idees ; celle qui unit les mots et les phrases d'un discours que nous avons appris par cœur ; celle des differentes notes d'une pièce de musique dans l'esprit de celui qui l'execute de souvenir, nous offrent des exemples familiers, où se verifie cette loi d'association, qui fait une partie essentielle de notre nature. L'*association* des idees peut être regardee comme la cause et le moyen de toutes nos connaissances, de toute notre science, puisque c'est par ce genre de phenomènes que nous formons des systèmes d'idees plus ou moins réguliers ou etendus. (Thurot.)

— Philol. Figure par laquelle on applique en apparence à soi-même ce qui s'adresse reellement aux autres, ou aux autres ce qui s'adresse dans le fond à soi-même.

ASSOCIÉ, ÉE. part. pass. du v. Associer. S'empl. adjectiv. Maximien fut associe à l'empire. Il est de l'intérêt des manufacturiers que les ouvriers soient *associes* à leurs succès. (J.-B. Say.) Un nègre de Saint-Christophe fut *associé* dès l'enfance aux jeux de son jeune maitre. (Raynal.) Les fleurs et les fruits, *associes* sur le même rameau, ornaient à l'envi les arbres. (Deleuze.)

Ensemble *associés* par ces soins délicats,
L'un ne commande point, l'autre n'obeit pas.
(DELILLE.)

— Il est aussi subst. en parlant de ceux qui font partie d'une societe de commerce. L'associé d'une maison de banque. Avoir sa sœur pour associee. Partager egalement les benefices entre tous les associes. Il y a des entreprises qui, une fois qu'elles sont montees, et qu'elles ont reçu une bonne impulsion, peuvent se conserver par le moyen d'un *associe* ou d'un sous-chef habile. (J.-B. Say.) La communaute entre amis n'est pas comme entre des *associes* qui ont chacun leur part distincte. (Senèq.)

— Dans quelques academies, on appelle *associes* ceux qui participent aux travaux sans jouir des mêmes avantages que les autres membres. Les associes étrangers. On dit aussi adjectivement, Membres associes.

— Syn. comp. ASSOCIÉ. COLLÈGUE. CONFRÈRE. V. COLLÈGUE.

— ASSOCIÉE. s. f. Se dit, dans certaines congrégations, d'une religieuse du second ordre.

ASSOCIER. v. a. 1re conj. (du lat. *associare*, mettre ensemble, reunir ; formé de *ad*, à, vers, et *socius*, compagnon). Ce verbe prend deux *i* à l'imparfait de l'indicatif et du présent du subjonctif. *J'associais, nous associions*, etc. *Que j'associe, que nous associions*, etc. Prendre quelqu'un pour compagnon dans un emploi, dans une entreprise, dans un travail. Associer un prince à l'empire. Associer quelqu'un à son commerce. Les membres de cette academie l'avaient associé à leurs travaux. Des manufacturiers l'ont associe avec eux. Marc-Aurèle *associa* son frère à l'empire. (Boss.) A quels grands hommes m'*associez*-vous ? (La Bruy.) Vous m'*associez* à tout ce que notre siècle a vu et voit encore de plus illustre. (Mass.) On a souvent reduit l'agriculteur à envier le sort des animaux qu'il *associait* à ses travaux. (Chapt.)

— Fig. Faire participer à. Associer quelqu'un à ses dangers. Associer quelqu'un à son triomphe, à ses honneurs, à sa gloire. Associer quelqu'un à son crime, à sa honte. Il leur est bien permis d'en *associer* d'autres au fruit du sacrifice. (Pascal.) Il triomphe de ses ennemis, mais pour les delivrer, et les *associer* à sa puissance. (Mass.) A peine ceux qui le voit ses amis lui pardonnent-ils un merite naissant et une première vogue qui semble l'*associer* à la gloire dont ils sont deja en possession. (La Bruy.) Que sont devenus ces importants personnages qui meprisaient Homère, qui ne daignaient pas l'*associer* à leur table ? (Id.) *Associez* mon frère à cet honneur suprême. (Rac.)

Ce monarque si fier
A son trône, à son lit voulut l'*associer.* (RAC.)

— Fig. encore, Joindre, unir. Associer des mots, des idees. Associer la vertu à la beauté. L'interêt qui associe deux personnes. On doit toujours *associer* la raison à ses commandants afin que celui qui obeit entre en partage de votre empire sur lui-même. (Mme Necker.) [illegible] c'est la faculte d'*associer* des idees qui se trouve frappée de la destruction incursive. (Richerand.) Le commerce des femmes auquel on *associe* le gout et la delicatesse offre autant d'avantage que d'agrements. (Dubay.) Lorsqu'on *associe* l'insolence à la fortune, on court à grands pas vers sa ruine. (Oxenstiern.)

— S'ASSOCIER. v. pron. S'associer avec son fils, avec son neveu. S'associer pour une opération. S'associer à une entreprise, à un travail. Il n'y a jamais de sûreté à s'associer avec quelqu'un de plus puissant que soi. (Phèdre.) Il s'etait fait *associer* à cet ordre par quatre jesuites anglais. (Volt.) Ne nous *associons* qu'avec nos egaux. (La Font.)

— Fig. S'associer aux perils, à la gloire de quelqu'un. [illegible] des idées qui ne peuvent s'associer. Je dois m'*associer* à votre [illegible], puisque j'ai partagé votre heureuse fortune. (Montesq.) Le goût du faste ne s'*associe* guère dans les mêmes âmes avec celui de l'honnête.

(J.-J. Rouss.) Le culte extérieur, se répandant sur la terre comme une rosee céleste, decore la scène imposante de la création en s'*associant* à elle. (De Gérando.) Le plaisir de la table peut s'*associer* à tous les autres plaisirs, et reste le dernier pour nous consoler de leur perte. (Brill.-Sav.)

— Hanter, fréquenter. S'associer avec des mauvais sujets. Il ne faut pas s'associer avec toutes sortes de personnes.

— *S'associer quelqu'un.* S'adjoindre quelqu'un. Et c'est là celui que vous vouliez vous *associer* pour une pareille entreprise! (J.-J. Rouss.) Vous ferez bien de vous *associer* un homme actif et intelligent pour achever ce travail. (Did.) L'évêque de Meaux s'*associa*, pour cet examen, l'évêque de Châlons. (Volt.) Quel homme de bon sens voudrait s'*associer* une compagne impie? (Chateaub.) Les premieres hordes ne s'*associèrent* que le chien, parce qu'il avait un penchant naturel pour le même genre de vie. (Cuvier.)

ASSOGUE. s. m. (de l'espag. *azoque*, vif-argent). Nom que l'on donnait à certains galions d'Espagne destinés à transporter en Amérique le vif-argent dont on se sert pour épurer l'or au sortir de la mine.

ASSOLEMENT. s. m. Agric. Art de varier les recoltes sur le même terrain, de faire succeder l'un à l'autre des vegetaux differents, et de connaître l'effet de chacun sur le sol. Methode, système d'assolement. La culture des produits varies offre à l'agriculteur d'immenses ressources pour les *assolements*. (Chapt.) Là où l'on ne connait que la culture des cereales, il est impossible d'etablir un système d'*assolement* sagement combine. (Id.) Chaque espèce de sol veut un *assolement* particulier. (Id.) Les *assolements* bien raisonnes economisent les labours, les fumiers, les transports, et augmentent les produits d'une exploitation. (Id.) Un bon système d'*assolement* donne seul la garantie d'une prospérité durable en agriculture. (Id.) A la Havane, la terre n'a pas besoin d'engrais ni d'*assolement*, bien moins de jachères. (Ctesse Merlin).

— Ordre successif dans lequel ces cultures se reproduisent sur la même sole. Les veritables greniers d'abondance sont dans les bons *assolements*. (Raym.)

ASSOLÉ, ÉE. part. pass. du v. Assoler. S'emploie adjectiv. Terres qui ne sont jamais assolees. Les terres légères et arides ne doivent pas être *assolées* comme les sols compactes et constamment humides. (Chapt.)

ASSOLER. v. a. 1re conj. (rac. *sole*). Agric. Diviser des terres labourables en soles, y etablir un système d'assolement. On doit assoler principalement les contrees peu fertiles.

ASSOMBRI, IE. part. pass. du v. Assombrir. S'empl. adjectiv. Ciel assombri. Elle s'avança dans la forêt fort *assombrie* par la chute du brouillard. (L. Gozlan.)

ASSOMBRIR. v. a. 2e conj. (rac. *sombre*). Rendre sombre. D'epais nuages assombrissaient le ciel. Peut-être dans leurs songes voient-ils la brume et le froid descendre sur leurs fronts bronzes, et *assombrir* leur atmosphère de feu. (G. Sand.)

— S'ASSOMBRIR. v. pron. Devenir sombre. Et les mains jointes et serrées, les yeux leves au ciel qui s'*assombrissait* par degrés, je demandai pardon à Dieu de mes plaintes et de mon ingratitude. (A. Karr.)

— Fig. Pendant le dejeûner Arnold s'*assombrit* visiblement. (Id.)

ASSOMMANT, ANTE. adj. Qui est incommode, ennuyeux, fatigant à l'excès. Il se dit des personnes et des choses. Homme assommant. Travail assommant. Spectacle assommant. Conversation assommante. Chaleur assommante. On pardonne aux gens d'être érudits, lorsqu'ils ne sont pas *assommants*. (De Paulmy.) Rien n'est plus *assommant* que les gens raisonnables. (Destouch.)

ASSOMMEMENT. s. m. Action d'assommer. Resultat de cette action. Peu usite.

ASSOMMÉ, ÉE. part. pass. du v. Assommer. S'empl. adjectiv. Un homme assommé. Ah! je suis assommé! Quelle peine, quelle maudite ville! Assommé de tous côtés!

ASSOMMER. Vieux mot qui a pour racine *somme*, et qui signifiait Compter, calculer, faire la somme, achever. De là peut-être l'etymologie d'assommer dans le sens que l'on donne aujourd'hui à ce mot.

ASSOMMER. v. a. 1re conj. Tuer avec quelque chose de pesant, ou à l'aide de coups répetes. Assommer d'un coup de massue. Assommer avec un maillet. Assommer à coups de maillets, à coups de pierres. Assommer un bœuf. Assommer un homme au coin d'un bois. En poésie, ce mot ne peut convenir qu'au style badin ou satirique. Ils ont cru tout de bon qu'ils m'avaient *assommé*. (Mol.)

Coquin, je me repens que ma main t'ait fait [grâce
Et ne t'ait pas d'abord *assommé* sur la place.
(Molière.)

On *assomma* la pauvre bête :
Un manant lui coupa le pied droit et la tête.
(La Fontaine.)

— Par exagérat. Charger de coups battre avec excès. Assommer de coups sa femme, ses enfants. Assommer ses domestiques. Il avait pour coutume d'*assommer* sa femme au moins une fois par semaine. (Marmontel.) Si tu renverses ou blesses quelqu'un, je te chasse; mais auparavant je t'aurai *assommé* de coups de bâton. (Baron d'Holbach.)

— Fig. et fam. Importuner, affliger, incommoder à l'excès. Un grand parleur qui assomme. Un événement, une perte qui assomme. Une chaleur qui assomme. Assommer quelqu'un de paroles, de compliments, de questions. Le parterre n'est pas aussi difficile que moi; il rit des platitudes qui m'*assomment*. (Grimm.) Il n'y a rien qui vous *assomme* comme la lecture d'une tragedie bourgeoise. (Fréron.) Et je lui disais, moi, qu'un froid écrit *assomme*. (Mol.)

— S'ASSOMMER. v. pron. et récip. Il n'y a plus de droit des gens en Europe, il ne s'agit que de s'*assommer* comme des chiens enragés. (Napol.)

— Syn. comp. ASSOMMER, TUER. *Assommer*, c'est proprement Faire mourir en frappant au sommet de la tête, ou par extension, Faire mourir en donnant des coups sur quelque partie du corps que ce soit. *Tuer*, c'est ôter la vie d'une manière violente, autrement que par une exécution de justice. Ces deux mots se disent des hommes et des animaux, mais *assommer* ne se dit que des gros animaux. On *tue* une puce, on ne l'*assomme* pas.

ASSOMMEUR. s. m. Celui qui assomme. Soudoyer des assommeurs.

— Garçon boucher qui assomme les bœufs.

ASSOMMOIR. s. m. Bâton garni à l'une de ses extrémités d'une balle de plomb, et, par extension, Canne plombée ou fort lourde.

— Fig. et fam. *Coup d'assommoir*. Malheur, événement accablant, et auquel on etait loin de s'attendre.

— Sorte de piége disposé de manière à assommer certaines bêtes, comme renards, blaireaux, etc., au moment où elles s'y prennent.

— Synon. de *casse-tête*, arme offensive dont se servent certains peuples sauvages.

ASSOMPTIF, IVE. adj. (du lat. *ad*, à, vers, auprès, et *sumere*, prendre). Blas. On le dit des armes que l'on a droit de prendre, de porter, en vertu de quelque action d'eclat.

— Philol. *Assomptif* se dit d'un jugement, d'une proposition employés comme auxiliaires dans le cours d'une démonstration commencée avec d'autres principes.

ASSOMPTION. s. f. (pr. *a-sonp-ci-on*; en lat. *assumptio*, fait de *assumere*, prendre pour soi, adopter). Enlèvement miraculeux de la Ste Vierge au ciel. L'assomption de la Ste Vierge, de la Vierge. Le miracle de l'assomption.

— Fête établie par l'Eglise pour célébrer cet enlèvement miraculeux, et jour où a lieu cette fête. La procession de l'Assomption. Le jour de l'Assomption. L'Assomption est le 15 d'août.

— Tableau, estampe qui représente la Ste Vierge enlevée au ciel par les anges. Une Assomption de tel maître. Au-dessus de l'autel est une Assomption.

— Log. Seconde proposition d'un syllogisme. Cette assomption n'est pas exacte. On dit plus ordinairement *la mineure*. V. ce mot.

— ASSOMPTION. Géogr. Ville capitale du Paraguay, située sur le fleuve de ce nom; 7,000 hab. || L'une des îles Mariannes, dont le volcan, jadis célèbre, est aujourd'hui éteint et couvert de végétation.

ASSONANCE. s. f. (du lat. *ad*, à; *sonare*, sonner) Philol. Ressemblance approximative de son dans les finales des mots; exemples : *sombre, tondre; tombe, onde; peindre, peintre*. Cet écrivain nous choque par ses continuelles *assonances*. (***)

ASSONANT, ANTE. adj. Qui produit une assonance. Il ne s'emploie guère qu'au pluriel. Mots assonants. Syllabes assonantes. Terminaisons assonantes. Au lieu de les fuir, on recherchait avec soin les syllabes *assonantes*. (Volt.)

ASSONIE. s. f. Bot. Genre de la famille des dombeyacées, arbrisseau indigène de Bourbon.

ASSORATH ou **ASSOUAH.** s. f. V. SENNA.

ASSORTI, IE. part. pass. du v. Assortir. S'empl. adjectiv. Attelage assorti. Couleurs assorties. Marchand très-bien assorti. Sa parure est *assortie*. (La Bruy.) Un couple *assorti* d'orangs-outangs n'est pas moins cher aux yeux de la nature que l'espèce humaine entière. (Virey.)

Que d'un art délicat les pièces *assorties*
Ne fassent qu'un seul tout de diverses parties.
(Boileau.)

— Au fig. Des époux bien assortis. Il est nécessaire qu'ils aient des casuistes *assortis* à toute cette diversité. (Pasc.) C'étaient tous des gens mal *assortis*. (Volt.) Je ne quittai pas mon compagnon, et nous dînâmes tous deux avec les nouveaux mariés, qui me parurent bien *assortis*. (Le Sage.) Jamais couple ne fut si bien *assorti* qu'eux. (La Font.)

ASSORTIMENT. s. m. Convenance de plusieurs choses ayant quelque rapport entre elles. Un bel assortiment de fleurs. Un bizarre assortiment de meubles anciens et modernes. Un assortiment de couleurs bien entendu. Former un assortiment.

— Assemblage complet de certaines choses qui doivent aller ensemble. Assortiment d'ustensiles, d'outils. Assortiment de diamants. Assortiment de pierres de couleur. Assortiment de tous les bijoux composant une parure. Assortiment de cristaux, de porcelaines. Assortiment de couleurs. On ajoute à cette machine une file de mules d'une raisonnable longueur, avec un *assortiment* de postillons et de mayoral en veste d'agneau et d'astracan. (Th. Gaut.)

— Comm. Collection de marchandises du même genre. Un assortiment de châles, de dentelles. Un assortiment de soieries. Un assortiment de plumes. Un assortiment de chaussures.

— Lib. *Livres d'assortiment*. Livres qu'un libraire tire des autres libraires, par opposition à ceux qu'il édite lui-même ou dont la vente lui est spécialement confiée, et qu'on appelle livres de fonds. Libraire qui ne tient que des livres d'assortiment.

— Imp. Supplément de différentes sortes de caractères, servant à compléter une fonte dans la proportion requise pour le genre d'ouvrage auquel on la destine.

— Syn. comp. ASSORTIMENT, ASSEMBLAGE. V. ASSEMBLAGE.

ASSORTIR. v. a. 2e conj. Mettre ensemble deux ou plusieurs choses qui ont entre elles des rapports de convenance. Assortir les chevaux d'un attelage. Assortir des fleurs. Assortir diverses couleurs l'une avec l'autre. Assortir une étoffe d'une doublure qui lui convienne. Jamais la main d'une bergère n'*assortit* avec autant de goût les fleurs de sa tête et de son sein. (B. de St-P.) Il faut *assortir* maintenant cette veste d'un habit qui ne la dépare pas. (Mariv.)

— Au fig. il se dit aussi en parlant des personnes. Assortir ses convives. Assortir les conditions, les âges. Assortir les caractères. La première condition pour faire un bon mariage, n'est-ce pas de bien *assortir* les époux? (Volt.) Il arrive quelquefois que le hasard *assortit* merveilleusement les gens. (Dancourt.) Vous n'aurez jamais la réputation d'un bon maître de maison, si vous ne savez *assortir* vos convives. (Marmontel.)

— Fournir de toutes les choses qui conviennent, qui sont nécessaires. Assortir un magasin, une boutique. Assortir un fonds de toutes sortes de marchandises. Ce marchand a de quoi vous assortir.

— ASSORTIR. v. n. Convenir, être bien ensemble. Chevaux qui assortissent ensemble. Tableau qui n'assortit pas à son pendant. Garniture qui assortit à la robe, avec la robe. Couleurs qui assortissent parfaitement ensemble.

— S'ASSORTIR. v. pron. S'emploie dans le sens précéd. Deux meubles qui s'assortissent bien ensemble. Bordure qui s'assortit bien avec l'étoffe. Ce cadre s'assortit bien à celui-ci, avec celui-ci.

— Au fig. Ces deux personnes s'assortissent. Caractères qui ne s'assortiront jamais. C'est aux époux à s'*assortir*. Le penchant mutuel doit être leur premier lien. (J.-J. Rouss.) Plus les hommes sont médiocres, plus ils mettent de soin à s'*assortir*. (Mme de Staël.)

ASSORTISSANT, ANTE. Qui assortit, qui convient. Une étoffe assortissante à une autre. Le rose n'est pas assortissant à sa figure, à son âge. Il avait bien fallu faire une musique *assortissante*. (J.-J. Rouss.)

ASSORTISSOIR. s. m. Technol. Espèce de crible qui est en usage chez les confiseurs et dont les trous marquent la grandeur et la forme des dragées que l'on veut faire.

ASSORTISSOIRE. s. f. Boîte ou caisse contenant un assortiment quelconque.

ASSOTÉ, ÉE. part. pass. du v. Assoter. S'emploie adjectivement. Il est assoté de cette femme. Elle est assotee de son fils.

ASSOTER ou **ASOTER.** v. a. 1re conj. Vieux mot venant de *sot* et qui signifiait Rendre sot, duper. Il est employé dans le sens de Rendre amoureux, infatuer. Il se dit familièrement et par ironie. Cette petite fille l'a assoté. Il ne faut qu'un petit minois pour vous assoter. (Danc.)

— S'ASSOTER. v. pron. Prendre un sot amour, un sot attachement. Il s'est assoté d'une femme qui le trompe. Elle s'est assotée du plus jeune de ses fils.

ASSOUAN. Géogr. Ville d'Égypte. V. SYENNE.

ASSOUPI, IE. part. pass. du v. Assoupir. S'emploie adjectivement. Saint Vincent de Paul était fort *assoupi* la veille de sa mort. (Maury.)

Les oiseaux *assoupis* sur les branches muettes,
Tous livrés aux douceurs de l'ombre et du repos,
Goûtaient dans le sommeil l'heureux oubli des [maux.
(La Harpe.)

— Fig. Le germe d'une maladie ou d'une [illegible] *assoupi* par une douleur plus forte. (Richerand.) Tant de fortune et d'ambition réveillèrent l'Europe *assoupie*. (Volt.) Il semblait qu'une affaire *assoupie*, dans laquelle il n'y avait eu jusque-là que du ridicule, ne devait jamais se reveiller. (Id.) Ces querelles furent *assoupies* jusqu'à la mort du Père La Chaise. (Id.) Les haines publiques et particulières furent *assoupies*. (Fléch.) Là grondait un volcan, ses feux sont *assoupis*. (Delille.)

Mais tu l'as commandé, la foudre est *assoupie*.
Grand Dieu, tu veux confondre, et non perdre [l'impie.
(Gilbert.)

Amour, réparateur du monde,
Reveille ces cœurs *assoupis*. (Béranger.)

ASSOUPIR. v. a. 2e conj. (du lat. *sopire*, même signification). Disposer au sommeil, endormir à demi. Drogue qui assoupit. Les fumées du vin assoupissent. La monotonie de son débit assoupissait les auditeurs.

— Fig. Les fleurs que vous jette la flatterie sont comme les pavots de Morphée, elles *assoupissent* la raison. (Bogaerts.) La solitude *assoupit* l'esprit; trop de compagnie le dissipe, l'empêche de se fixer. (Temple.)

Craignez que de sa voix les trompeuses délices
N'*assoupissent* enfin votre faible raison.
(J.-B. Rousseau.)

— Fig. Suspendre, calmer, en parlant des douleurs aiguës, des violents chagrins. Remède qui assoupit la douleur.

Des plantes de ces bords, seul et faible remède
Dont l'effet passager *assoupit* la douleur.
(La Harpe.)

La nuit est de retour,
Le sommeil *assoupit* les longs chagrins du jour.
(Desaintange.)

— Fig. Empêcher l'éclat, arrêter les progrès, les suites d'une chose fâcheuse. Assoupir une affaire d'honneur. Assoupir une sédition. Assoupir un différend, une querelle. On y réveille par mille artifices les passions que la nature même semblait avoir *assoupies*. (Mass.)

Assemblons nos parents, allons chez votre père,
Et tâchons d'*assoupir* cette [illegible]oyable affaire.
(Voltaire.)

— S'ASSOUPIR. v. pron. S'endormir à moitié. S'assoupir après le repas. Malade qui commence à s'assoupir. Et jusques au souper se couche et s'*assoupit*. (Boil.)

— Fig. La raison agit avec lenteur, et avec tant de vues et de principes différents, qu'elle doit avoir toujours présents, qu'à toute heure elle s'*assoupit* ou elle s'égare. (Pasc.)

— Fig. encore. Se calmer, s'affaiblir. Douleur qui s'assoupit peu à peu. La querelle était près de s'assoupir. Les haines s'assoupissent avec le temps.

ASSOUPISSANT, ANTE. adj. Qui est propre à assoupir. Remède assoupissant. Potion assoupissante. Fumées, vapeurs assoupissantes.

Déjà sur nos yeux languissants.
Le sommeil vient verser ses sucs *assoupissants*
(Delille.)

— Fig. Débit assoupissant. Discours assoupissant. Lecture assoupissante. Contes assoupissants Je sentis de ses vers l'effet *assoupissant*. (Delille.)

ASSOUPISSEMENT. s. m. État d'une personne assoupie. Léger assoupissement. Assoupissement léthargique. Etre dans un assoupissement continuel. Tomber dans une sorte d'assoupissement. Potion qui procure un court assoupissement. Télémaque est étonné de voir cet *assoupissement* universel des Salentins. (Fén.) Ils vont rêver à leurs divertissements passés, dont ils ont l'imagination encore remplie, ou réparer par un mortel *assoupissement* les veilles qu'ils ont données à leurs plaisirs. (Fléch.) En faisant attention aux rêves légers qui accompagnent l'*assoupissement*, on y trouve comme des traces d'une autre existence. (Boiste.)

— Fig. Grande indolence, grande négligence pour ses devoirs, pour ses intérêts. Honteux assoupissement. Assoupissement coupable. Etre dans un étrange assoupissement. Tomber dans un profond assoupissement. Revenir de son assoupissement. Faire sortir un homme de l'assoupissement où il est plongé. Cette étrange insensibilité pour les choses les plus terribles dans un cœur si sensible aux plus légères, est une chose monstrueuse; c'est un enchantement incompréhensible, et un *assoupissement* surnaturel. (Pasc.) Quelle puissance fallait-il pour rappeler dans la mémoire des hommes le vrai Dieu, si profondément oublié, et retirer le genre humain d'un si prodigieux *assoupissement*. (Boss.) Les peuples qui depuis tant de milliers d'années avaient oublié leur créateur se réveillent d'un si long *assoupissement*. (Id.) Ses négociations promptes et secrètes réveillèrent de leur *assoupissement* l'empereur, l'empire, et le conseil d'Espagne. (Volt.) Sa vie n'est qu'un pénible et difficile *assoupissement* dans lequel il vieillit sans honneur. (D'Aguess.)

ASSOUPLI, IE. part. pass. du v. Assouplir. || S'empl. adjectiv. Cuir assoupli. Une petite taille, un corps sec, *assoupli* par des exercices gymnastiques. (M.-Brun.) Tous leurs mouvements, *assouplis* d'avance, n'offraient rien de roide et d'empesé. (R. de Beauv.)

L'onde qui, sous la rive aux contours *assouplis*,
Se balance en berçant l'image d'un beau lis.
(Soumet.)

— Fig. Homme assoupli par le malheur. Caractère doux et assoupli.

ASSOUPLIR. v. a. 1re conj. (rad. *souple*). Rendre souple, flexible. Assouplir une étoffe. Assouplir un cuir en le faisant tremper dans l'eau.

— Fig. Assouplir un enfant mutin. Assouplir le caractère de quelqu'un. Assouplir une langue naturellement rude. Il sut *assouplir* ces peuplades sauvages et indomptables. (Boss.)

— Man. *Assouplir un cheval*. L'habituer à avoir de la souplesse dans les mouvements.

— S'ASSOUPLIR. v. pron. Un ressort s'assouplit par l'usage. Ce n'est qu'à l'aide d'un long travail que les jarrets du danseur s'*assouplissent*. (Volt.)

Et leurs anses, sortant des célestes fourneaux,
S'*assouplissent* déjà sous les pesants marteaux,
(Aignan.)

— Au fig. Cette humeur sauvage a fini par s'assouplir. La versification de l'auteur, habi-

tuellement dure et pénible, commençait à *s'assouplir* un peu à force de travail. (La Harpe.)

ASSOURDI, IE. part. pass. du v. Assourdir. S'empl. adjectiv. Etre assourdi par le bruit des voitures.

ASSOURDIR. v. a. 2e conj. (rad. *sourd*). Causer une surdité passagère par un grand bruit. Le canon, le bruit du canon assourdit.

Cet Etna, rotte-mousquetades,
Fait entendre des pétarades
Capables d'*assourdir* les gens. (Scarr.)

Malheur à qui n'a pas une voix de tonnerre !
On n'exprime plus rien qu'à force de poumons
Et qu'en *assourdissant* et loges et parterre.
(La Chaussée.)

— Se dit aussi en parlant d'un grand bruit qui empêche d'entendre tout autre son. Ces enfants, ces voitures, m'assourdissent tellement que je ne puis entendre ce que vous dites. Il faut accoutumer les enfants à s'amuser sans *assourdir* les grandes personnes. (Miss Edgeworth.)

— On dit fam. et par exagération : *Crier à assourdir les oreilles*, ou simplement *Crier à assourdir*.

— Fig. A quoi peuvent servir les conseils de la prudence, si vous permettez à la peur d'*assourdir* vos oreilles ? (Bogaerts.) Celui-ci vous *assourdit* de préfaces et digressions inutiles. (Montaigne.)

— Peint. Diminuer de la vivacité de la lumière et de la précision des détails dans les demi-teintes ou dans les fonds d'un tableau. Les graveurs disent dans le même sens, *Assourdir les reflets, assourdir une taille*, pour ôter aux reflets le transparent qui les fait confondre avec la lumière.

ASSOURDISSANT, ANTE. adj. Qui est de nature, qui est propre à assourdir. Bruit assourdissant. Cloches assourdissantes. Le bruit *assourdissant* du cor ne retentit plus que rarement dans nos modernes châteaux. (Bodin.) Le bruit de cette gamme *assourdissante* et continue monte jusqu'aux croisées en une seconde et réveille en sursaut la marquise. (R. de Beauv.)

— Fig. et par exagération. Babil assourdissant. Bavardage assourdissant. Une voix assourdissante. Des enfants assourdissants.

ASSOUVER. v. n. 1re conj. Coutum. Se dit d'un étang qui s'empoissonne de lui-même, qui produit de lui-même du poisson. Un étang assouve aisément quand une rivière y passe.

ASSOUVI, IE. part. pass. du v. Assouvir. S'empl. adjectiv. Loup assouvi. Sa première faim était assouvie.

— Fig. Une vengeance assouvie. Un désir de gloire qui ne peut être assouvi. Votre animosité serait-elle enfin *assouvie*? (Pasc.) L'ambition déplaît quand elle est *assouvie*. (Corn.) Octave aura donc vu ses fureurs *assouvies*. (Id.)

Triomphe, et vois enfin ta vengeance *assouvie*,
Ministre des tyrans qui poursuivent ma vie.
(La Harpe.)

Vos yeux ne sont-ils pas *assouvis* des ravages
Qui de ce continent dépeuplaient les rivages ?
(Voltaire.)

ASSOUVIR. v. a. 2e conj. (rad. celt. *souba*, imbiber, humecter, abreuver). Rassasier entièrement, apaiser une faim vorace. Assouvir un loup, un chien affamé. Assouvir un enfant, un malade. Assouvir la faim, la voracité de quelqu'un. Assouvir quelqu'un de pain, de viande.

Des vivants animaux que déchirait sa main
Les morceaux palpitants *assouvissaient* sa faim.
(L. Racine.)

. . . . . . L'ai-je fait à dessein
Qu'il *assouvisse* un jour ta faim ?
(La Fontaine.)

— S'emploie également au figuré, mais en mauvaise part, en parlant des passions violentes. Assouvir sa cruauté, sa rage. Assouvir sa vengeance. Assouvir sa brutalité. Assouvir ses passions, ses appétits brutaux. Assouvir son ambition. Assouvir sa cupidité, son avarice, assouvir sa haine, son animosité. Tu ne sais comment *assouvir* ta rage impuissante. (Boss.) Ils cherchaient à *assouvir* leur haine par la perte de ce peuple. (Id.) Annibal maudissait cette Rome qui *assouvissait* sa colère sur un homme seul et désarmé. (Napol.) Tant de sang versé ne saurait *assouvir* son désir de vengeance. (Corn.) Mon sang doit *assouvir* sa rage furieuse. (Longep.)

Le dragon qu'annonçait sa prophétique voix
(Delille.)

Assez et trop longtemps, implacables Achilles,
Vos discordes civiles
De morts ont *assouvi* les enfers étonnés.
(J.-B. Rousseau.)

— *Assouvir ses yeux, ses regards d'une chose*. Regarder, contempler quelque chose avec avidité, avec plaisir.

— s'assouvir. v. pron. Être assouvi. Une bête féroce qui ne s'assouvit que de carnage. Tous les raffinements dont nous nous servons pour couvrir nos tables suffisent à peine à nous déguiser les cadavres qu'il nous faut manger pour nous *assouvir*. (Boss.) A le voir manger avec tant d'avidité, on aurait cru que sa faim ne s'*assouvirait* jamais. (Le Sage.)

Ah ! jamais la beauté qui séduisait mon cœur
N'adoucira l'abord menaçant et sauvage
Du lion dont la faim s'*assouvit* de carnage.
(Lemercier.)

— Fig. Vengeance, haine, ambition qui ne peut s'assouvir. Par les richesses, l'ambitieux se peut *assouvir* d'honneurs, et le voluptueux de plaisirs. (Boss.) Les esprits vifs, pleins de feu, ne peuvent s'*assouvir* de l'hyperbole. (La Bruy.)

— Fig. *S'assouvir de carnage, de sang*. Tuer, massacrer indistinctement et avec fureur. Il nage dans le sang, il ne peut s'*assouvir* de carnage. (Fén.) Ses ennemis frémissant autour de lui et s'*assouvissant* de son sang. (Boss.) Barbare, *assouvis-toi* du sang de ta patrie ! (Volt.)

ASSOUVISSEMENT. s. m. Action d'apaiser une faim vorace, état de celui qui est rassasié, tant au propre qu'au figuré. Ce qu'on lui servait ne pouvait suffire à l'assouvissement de sa faim.

— Fig. L'*assouvissement* de nos passions amène avec lui leur châtiment, qui est la satiété. (Lewis.)

ASSUÉFACTION. s. f. (pr. *as-su-é-fak-ci-on*). Vieux mot signifiant Habitude.

ASSUJÉTI, IE. part. pass. du v. Assujétir. S'empl. adjectiv. La terre paraît ici moins *assujétie* à l'homme, et l'homme moins abandonné à des convenances misérables. (De Sénanc.)

La Grèce entière est libre, et la molle Ionie
Sous leur joug odieux languit *assujétie*.
(Voltaire.)

— Astreint, obligé. Nous vivons *assujétis* aux changements. (Boss.) Homme amoureux de la liberté de son pays, *assujéti* à la frugalité et à la modestie de sa république. (Volt.) *Assujéti* comme les autres à la régularité du service. (Id.)

— Fig. L'homme *assujéti* à ses passions ne peut vivre heureux.

— *Assujéti par*.

Donnez au chantre heureux par vous *assujéti*
Le talent d'exprimer tout ce qu'il a senti.
(La Harpe.)

— Se dit absolument d'une personne que des devoirs ou un emploi tiennent dans une grande sujétion. Etre assujéti, très-assujéti.

ASSUJÉTIR. v. a. 2e conj. (rad. *sujet*. Ce verbe ne devrait s'écrire que d'une seule manière, *assujétir*, avec l'accent comme *sujétion*, non par cela seulement, comme le prétend Landais, que le *t* ne se double que devant l'*e* muet, mais parce que ce verbe ne signifie pas Devenir ou rendre *sujette*, mais *sujet*. Il n'est pas plus permis d'écrire *assujettir* par double *t* que *completter* avec deux *t*). Soumettre, ranger sous sa dépendance. Assujetir un peuple. Assujétir un pays, une province. Philippe *assujétit* toute la Grèce. (Boss.) Pompée, que les deux frères appelèrent pour les régler, les *assujétit* tous deux. (Id.) L'Angleterre devint tout à coup plus formidable que jamais sous la domination de Cromwell, qui l'*assujetit*. (Volt.) Ce n'est point votre force et votre puissance naturelle qui vous *assujétit* toutes ces personnes. (Pasc.) Il faut *assujetir* par la paix ce qu'on ne pourrait surmonter par la force. (Marc-Aurèle.)

C'est l'arbitre suprême
Qui pour mieux t'élever voulut t'*assujétir*.
(Rousseau.)

— *Assujétir à*. Assujétir une province à un peuple, à un royaume. Ses conquêtes venaient de lui *assujetir* trois nouvelles provinces. (Id.) Isaac, touché des cris d'Esaü, le bénit enfin, mais en l'*assujetissant* à son frère. (De Sacy.)

— Fig. Assujetir tous les cœurs. Assujetir sa raison à l'autorité de l'Eglise. Elle eût cru *assujetir* la vertu à la volupté, l'esprit au corps, et le véritable courage à une valeur insensée. (Boss.) Ce sont ces besoins et ces désirs qui attirent les hommes auprès de vous et qui vous les *assujetissent*. (Pasc.) La religion leur *assujétit* leurs passions. (Mass.) L'homme n'est jamais plus libre que lorsqu'il *assujetit* ses passions à la raison, et sa raison à la justice. (D'Aguess.)

Ils se font une superbe loi,
De ne point à l'hymen *assujetir* leur foi.
(Racine.)

— Il s'emploie quelquefois sans régime. En *assujetissant*, vous avez l'art de plaire. (Corn.)

— Astreindre à quelque chose. Les règles de la prosodie assujétissent le poète. Assujétir quelqu'un à un travail. Place qui assujétit à de certains devoirs. Le vainqueur des Saxons et des Frisons les avait *assujetis* au christia-

— Fixer une chose, l'arrêter de manière qu'elle soit stable. Assujetir une poutre. Assujétir une table qui vacille. Assujetir un volet qui bat.

— s'assujétir. v. pron. Assujetir à soi. [illegible] pour s'*assujétir* et vos Etats et vous. (Corn.)

— S'astreindre à. S'assujetir aux usages, aux préjugés. S'assujetir à la mode. S'assujetir aux fantaisies, aux caprices de quelqu'un. S'assujetir aux heures d'autrui. Quelle tyrannie que celle des usages : il faut pourtant s'y *assujetir*. (Mass.) Corneille ne s'est pas toujours *assujetis* au goût des Grecs et à leur grande simplicité. (La Bruy.) Il commença par élever des officiers subalternes et jusqu'alors inconnus, dont il démêlait le mérite, sans s'*assujetir* à l'ordre du grade militaire. (Volt.) Le philosophe s'*assujétit* aux usages et même à certains préjugés, plutôt que de heurter trop violemment les opinions reçues. (La Harpe.) Mais souvent la nature nous dément, et ne s'*assujétit* point à ses propres règles. (Pasc.) Faut-il s'*assujétir* à ses moindres caprices. (Destouches.)

Là, sans s'*assujétir* aux dogmes du Broussain,
Tout ce qu'on boit est bon, tout ce qu'on mange [est sain.
(Boileau.)

ASSUJÉTISSANT, ANTE. adj. Qui oblige à une grande sujétion, à beaucoup d'assiduité. Emploi, métier assujétissant. Place assujétissante. Devoirs, travaux assujétissants. Il y a un commerce ou un retour des devoirs du souverain à ses sujets, et de ceux-ci au souverain ; quels sont les plus *assujétissants*, et les plus pénibles ? Je ne le déciderai pas. (La Bruy.)

ASSUJÉTISSEMENT. s. m. État de soumission, de dépendance. L'assujétissement d'un pays à un nouveau souverain. L'assujétissement d'une province à un royaume. C'était un établissement qui valait mieux que la Bavière, et qui le délivrait de l'*assujétissement* à la maison d'Autriche. (Volt.)

— Fig. Soumission à la volonté d'autrui, sujétion, contrainte. Grand assujetissement. Assujétissement insupportable. Vivre dans l'assujétissement. Tenir quelqu'un dans l'assujétissement. Ne pouvoir supporter l'assujétissement. Ce n'est pas tant la possession qui nous rassasie que l'*assujétissement*. (J.-J. Rouss.) Vous exigez un *assujétissement* si déclaré de ceux qui vous sont redevables de quelque faveur. (Mass.) Ce triste *assujétissement* qui nous fait servir aux erreurs et aux passions des hommes. (Id.) L'élévation a ses *assujétissements* et ses inquiétudes. (Id.) Cette discipline, toute douce et toute libre qu'elle est, ne laisse pas que d'avoir ses soins et ses *assujétissements*. (Fléch.) La nature nous tient dans le plus constant et le plus grand *assujétissement*, par tous les liens qui nous attachent aux hommes et aux choses. (Lav.)

— *Assujétissement à quelque chose*. L'obligation de s'y conformer. L'assujétissement aux usages, à la mode, à l'étiquette. L'*assujétissement* aux modes découvre notre petitesse, quand on l'étend à ce qui concerne le goût, la santé, la conscience. (La Bruy.)

— *Assujétissement de*. Se dit pour l'Assujétissement qui résulte de. L'assujétissement des dignités. Les assujétissements de la grandeur. Les assujétissements du mariage. Ils se plaignent sans cesse de l'*assujétissement* des devoirs. (Mass.)

ASSULE. s. m. Moll. V. copeau.

ASSUMÉ, ÉE. part. pass. du v. Assumer. S'emploie adjectiv. La responsabilité assumée sur lui.

ASSUMER. v. a. 1re conj. (du lat. *assumere*, prendre pour soi ou sur soi). Prendre, s'attribuer. Il n'est usité qu'au figuré, et dans ces phrases : Assumer sur soi. Assumer sur sa tête une grande responsabilité, la responsabilité d'une chose.

ASSURANCE. s. f. Certitude. Ferme assurance. Assurance entière. Avoir l'assurance d'une nouvelle. Avoir l'assurance qu'une nouvelle n'est point fausse. Ce qui seul peut nous consoler dans la mort de cette princesse, c'est l'*assurance* de son salut. (Boss.) Un temps auquel nous n'avons aucune *assurance* d'arriver. (Pasc.) Ce n'est pas avoir été captif que de l'avoir été avec l'*assurance* d'être délivré dans soixante-dix ans. (Id.)

Et quelle autre *assurance*
Demanderais-je encor de son indifférence ?
(Racine.)

Avez-vous cependant une pleine *assurance*
D'avoir assez de vie ou de persévérance ?
(Corneille.)

Combats avec l'*assurance*
De triompher à ses yeux. (Rouss.)

— Sécurité, confiance. Dormir en assurance, en toute assurance. Acheter une chose en assurance, avec assurance. S'engager dans une affaire avec assurance qu'elle est bonne. Sur ce qu'il fait pour nous prenons plus d'*assurance*. (Corn.) Je pris sur cet oracle une entière *assurance*. (Id.)

Mon cœur, sois en *assurance*,
Dieu se souvient de ta foi. (Rouss.)

— *Il n'y a point d'assurance, il n'y a nulle assurance à prendre en lui*. On ne peut se fier à lui.

— Paroles, promesses par lesquelles on tâche de donner à quelqu'un la certitude d'une chose, de lui inspirer de la confiance. Assurances positives. Vaines assurances. Assurances en l'air.

quelqu'un l'assurance de sa bonne foi, l'assurance qu'on est de bonne foi. Il reprit son discours sur l'*assurance* que je lui donna, de ne plus lui faire de semblables observations. (Pasc.) Il ne les a jamais laissés sans des *assurances* de sa volonté pour leur salut. (Id.) Nous y porterons les agréables *assurances* de votre protection. (Fléch.) J'avais besoin d'être consolé par les *assurances* touchantes de votre amitié que vous me donnez dans vos deux dernières lettres. (Volt.)

— Hardiesse, fermeté. Une mâle, une noble assurance. Montrer de l'assurance. Prendre de l'assurance. Perdre, reprendre son assurance. N'avoir pas assez d'assurance. S'avancer avec assurance. Parler, répondre avec assurance. Qu'elle eut d'*assurance* dans cet effroyable péril. (Boss.) La noble *assurance* du jeune inconnu, qui traversait sans précaution tant de troupes ennemies, étonne tous les alliés. (Fén.) L'*assurance* ne sied qu'au vrai mérite, et c'est à lui qu'elle manque souvent. (Dubay.) Lord Holland exerçait son fils à tout dire avec *assurance*. (Villem.) Porte, porte chez lui cette mâle *assurance*. (Corn.)

— État où l'on est hors de péril. Mettre une chose en lieu d'assurance. Place qui fait l'assurance d'un pays. Par là vous croyez être en *assurance*. (Pasc.) Vous avez bien mis ceux qui suivent vos opinions probables en *assurance* à l'égard de Dieu et de la conscience ; vous les avez encore mis en *assurance* du côté des confesseurs. (Id.) Le faible nulle part n'était en *assurance*. (Régn.) Mon honneur par la cherche son *assurance*. (Corn.)

— Garantie, nantissement. Donner une bonne assurance. Exiger des assurances. Prendre toutes les assurances possibles. Sa parole vaut la meilleure assurance. Quelle *assurance* ont-ils contre la vengeance éternelle qui les menace ? (Boss.) Et pour toute *assurance* il ne prend que ma foi. (Corn.)

Et toi, de tous les cœurs la certaine espérance,
Et du bonheur public la seconde *assurance*.
(Rousseau.)

— Acte, traité par lequel, moyennant une redevance convenue, on s'engage à rembourser la valeur de certains objets, dans le cas de perte ou de destruction. L'assurance d'un navire. Assurances maritimes. Assurances contre l'incendie. Assurances contre la grêle. Assurances contre le recrutement. Assurances sur la vie des hommes. Compagnie d'assurances. Police d'assurance. Prime d'assurance.

— *Assurance mutuelle*. Association d'un certain nombre de personnes qui, payant chacune une contribution convenue, s'engagent à payer en commun certaines pertes que viendraient à éprouver quelques-unes d'entre elles

— *Chambre des assurances*. Compagnie de capitalistes qui font les assurances maritimes.

— Faucon. *Oiseau en assurance*. Oiseau qui est hors de filière ; oiseau qui n'est plus attaché par le pied.

— Chass. *Le cerf va d'assurance*. Le cerf a de la fermeté et de la sécurité dans la marche.

ASSURE. s. f. Technol. Fil d'or ou de soie, ou de laine, dont on couvre la chaîne d'une tapisserie de haute lisse.

ASSURÉ, ÉE. part. pass. du v. Assurer. S'empl. adjectiv. et signifie, Certain, infaillible. Un signe, un présage assuré. Une récompense assurée. Des remèdes, des moyens assurés. Voir sa perte assurée. Le parti le plus *assuré* était de s'emparer des passages des montagnes. (Fén.) La piété sans respect humain est une marque *assurée* de probité. (B. de St-P.) Mon fils, la bienfaisance est le bonheur de la vertu ; il n'y en a point de plus *assuré* et de plus grand sur la terre. (Id.) Un saignement de nez était en même temps le présage *assuré* de la mort. (Sism.) On croyait avoir éprouvé que la joie et les plaisirs étaient le préservatif le plus *assuré* contre la peste. (Id.) Quand je vis ces mains terminées en griffes énormes s'avancer hors du nuage, toutes prêtes à saisir une proie *assurée*. (Ballanche.) Tout ce que j'ai prédit n'est que trop *assuré*. (Rac.) Regulus va chercher un supplice *assuré*. (Rouss.) Quand l'innocence des citoyens n'est pas *assurée*, la liberté ne l'est pas non plus. (Montesq.) Le plaisir dont on est *assuré* de se repentir ne peut être tranquille. (Mme de la Vall.) Etes-vous également *assuré* de l'exactitude de vos héritiers ? (Brill.-Sav.) De votre bon vouloir nous sommes *assurés*. (Corn.)

Sans vous ne sais-je pas que ma mort *assurée*
De Pharnace en ces lieux allait suivre l'entrée ?
(Racine.)

Je vous sauvai la vie, et ne la perdis pas ;
Et pour moi vous cherchiez un *assuré* trépas.
(Corneille.)

— Tranquille, dont on jouit avec sécurité. Cet homme pervers n'a eu toute sa vie aucun moment *assuré*. (Fén.)

Et le sang répandu de mille conjurés
Rend mes jours plus maudits, et non plus *as-* [*surés*.
(Corneille.)

— Sur qui l'on peut compter, où l'on est en sûreté. Rempart assuré. Refuge, asile assuré. Retraite assurée. Nous trouvions en elle une protectrice *assurée*. (Mass.) Voilà un rempart plus *assuré* que toutes les murailles. (Fén.) Je n'ai plus ni père, ni mère, ni patrie *assurée*. (Id.) Les hommes et les animaux innocents y trouveraient en tout temps des asiles *assurés*.

vous un *assuré* refuge. (Moi.)

Contre Junon cet antre révéré
Offre à Narcisse un asile *assuré*.
(Malfilâtre.)

Le champ d'asile est consacré :
Elevez-vous, cité nouvelle,
Soyez-nous un port *assuré*
Contre la fortune infidèle.
(Béranger.)

— Ferme, solide. Frapper d'une main assurée, d'un bras assuré, mal assuré. Paix, tranquillité assurée, mal assurée. Fortune assurée. Rente bien assurée. Leur gloire n'a point de consistance *assurée*. (Mass.) Qu'ils viennent essayer leur main mal *assurée*. (Rac.)

Ainsi parlait Abel, et d'une aile assurée
L'ange fend avec lui les champs de l'empyrée.
(Gilbert.)

Je fais à Héraclius un chef de conjurés.

Dont je vois les complots encor mal *assurés*.
(CORNEILLE.)

— Hardi, sans crainte. Être trop assuré pour son âge. Contenance assurée. Visage assuré. Regards assurés. Une parole assurée. Est-il possible qu'un homme si *assuré* dans la guerre soit si timide en amour? (Mol.) Vous baissez devant moi vos yeux mal *assurés*. (Rac.) Il avance au hasard des pas mal *assurés*. (B.-Lorm.)

— Dans ce dernier sens, *assuré* se prend quelquefois en mauvaise part, et alors on le place ordinairement devant le substantif. Un assuré coquin. Un assuré voleur. Un assuré menteur. Que me vient donc conter ce coquin *assuré ?* (Mol.)

— Qui est garanti par un contrat d'assurance. Un navire assuré. Une maison assurée contre l'incendie. Un magasin assuré. Des marchandises assurées.

— ASSURÉ. s. m. Celui qui a fait assurer. L'assureur et l'assuré.

ASSURÉMENT. adv. Certainement, sûrement. Oui assurément. Assurément non. Assurément cela est vrai. *Assurément* on ne peut rien concevoir qui soit plus digne de Dieu. (Boss.) Et *assurément* vous n'y reussirez pas, fussiez-vous le plus grand prince du monde. (Pasc.) Et *assurément* celui qui sait vaincre ses ennemis domestiques ne craindra pas les ennemis de l'État. (Mass.) Un jeune gentilhomme grec est *assurement* l'être le plus superbe et le plus content de lui-même que je connaisse. (Guizot.)

Passe encor de bâtir; mais planter à cet âge,
Disaient trois jouvenceaux, enfants du voisinage,
Assurément il radotait.
(LA FONTAINE.)

ASSURÉMENT. s. m. Hist. Vieux mot qui signifiait Assurance, certitude. En histoire, c'est le nom que portait l'acte par lequel on prenait l'engagement mutuel de ne pas s'attaquer pendant la trêve.

ASSURER. v. a. 1re conj. (rad. *sûr*). Donner de la stabilité, de la solidité à une chose, l'étayer, l'affermir. Assurer son corps quand on est à cheval. Assurer une muraille, un plancher, un plafond. Assurer une poutre. Assurer un volet, une persienne. Assurer un balcon avec des barres de fer. Assurer une statue sur son piédestal.

— *Assurer la main.* Rendre la main ferme et sûre. Faire écrire, faire dessiner quelqu'un pour lui assurer la main. On fait opérer sur le cadavre les jeunes chirurgiens, les jeunes dentistes, pour leur assurer la main.

— Fig. *Assurer son maintien, sa contenance, son visage.* Prendre un maintien, une contenance, un visage ferme.

— *Assurer sa démarche*, la rendre plus ferme. Un bâton dans sa main *assure* sa démarche. (Delille.)

— Accoutumer à ne point s'effrayer, à ne point avoir peur. Le bruit du canon assure le soldat.

— Mar. *Assurer son pavillon.* Tirer un coup de canon en arborant son pavillon.

— Man. *Assurer la bouche d'un cheval.* Accoutumer un cheval à souffrir le mors.

— Fauconn. *Assurer l'oiseau.* L'apprivoiser pour l'empêcher de s'effrayer.

— Rendre une chose sûre, durable. Assurer la paix. Assurer sa fortune, sa puissance. Assurer le repos, le bonheur de quelqu'un. Les décrets de Cyrus *assurèrent* le repos des Juifs. (Pasc.) Ce sont les peuples qui *assurent* toujours la gloire et la grandeur du souverain. (Mass.) C'est pour mieux *assurer* notre perte. (Fen.) Je sais que le droit des armes est nécessaire pour la conservation des droits de la société, et que les guerres sont permises pour *assurer* la paix. (Id.) Mais notre opprobre même *assure* votre gloire. (L. Rac.) Combien votre présence *assure* vos conquêtes. (Corn.)

Mon bonheur a tout fait, je le crois; mais enfin
Ce bonheur eût d'ailleurs *assuré* mon destin.
(ID.)

— *Assurer par.* Assurer la tranquillité d'un état par des alliances. Assurer l'indépendance d'un royaume par de nouvelles victoires. Jesus-Christ *assure* par cette parole la perpétuelle durée du ministère ecclésiastique. (Pasc.) La navigation va être *assurée* par les armes de

Sais-tu par quels ressorts secrets
On a de ce grand coup *assuré* le succès?
(LA HARPE.)

— *Assurer à.* Assurer à une personne la possession d'une chose. Pour *assurer* au roi cette province. (Fléch.) Les mêmes promesses nous *assurent* la vie future. (Boss.) Il *assure* à une infinité de malheureux la vie ou le salut. (Mass.) Un fils digne de lui succéder semblait *assurer* la couronne à sa race. (Id.) Vous *assurez* aux maris la fidélité de leurs épouses, aux pères le salut de leurs enfants. (Id.) Vainement à son fils j'*assurais* mon secours. (Rac.)

Si le traité secret qui vous lie aux Romains
Ne vous en *assurait* l'empire et les chemins.
(RACINE.)

— Quelquefois le régime direct est un nom de personne. Assurer des défenseurs à la patrie. Elle croyait *assurer* au roi des serviteurs. (Boss.)

— Rendre incontestable, confirmer. Ils croient en *assurer* la vérité par une affectation d'orgueil. (Mass.) Les circonstances du temps *assurent* la date d'Eusèbe. (Boss.) Condamnés par leurs propres livres, ils *assurent* la vérité de la religion. (Id.)

— *Assurer* signifie encore, Soutenir, garantir. Assurer un droit. Assurer le douaire d'une femme. Assurer une créance, une hypothèque.

— *Assurer à quelqu'un une somme, une rente, une pension.* Lui fournir des garanties suffisantes du paiement de cette somme, de cette rente, etc.

— *Assurer un bien à quelqu'un.* Garantir, par un acte, la propriété d'un bien à quelqu'un, pour qu'il en jouisse après la mort du donateur. Assurer tout son bien à un neveu. Son frère lui avait assuré tous ses biens par testament.

— Prendre des moyens sûrs pour qu'une chose ne manque pas. Assurer la subsistance d'une ville. Assurer des vivres à une armée. Assurer à quelqu'un des ressources pour l'avenir, un refuge dans le danger. Romulus, occupé d'un aussi grand dessein que celui de fonder un état, songea à *assurer* la subsistance de ce nouveau peuple. (Vertot.) Mais celui-ci, ayant satisfait sa passion, s'éloigna d'elle, et refusa même de lui *assurer* une subsistance pour l'enfant dont il l'avait laissée enceinte. (B. de St-P.)

— Mettre un propriétaire à l'abri des pertes qu'il peut éprouver, en s'engageant, moyennant une redevance convenue, à lui rembourser la valeur des objets qui pourraient être perdus ou détruits. Assurer un navire, la cargaison d'un navire. Assurer une maison contre l'incendie. Assurer des récoltes contre la grêle, contre les inondations. Assurer à tant pour cent. Faire assurer des propriétés, des marchandises. Faire assurer son mobilier.

— *Assurer le capitaine et l'équipage d'un bâtiment.* S'engager à les racheter, s'ils viennent à être pris.

— *Assurer un jeune homme contre les chances du recrutement.* S'engager, moyennant une somme payée d'avance, à lui fournir un remplaçant s'il se trouve compris dans le contingent.

— Affirmer, certifier une chose. Assurer un fait. Assurer une nouvelle. Assurer un mensonge. Une simplicité superstitieuse qui croit tout, qui *assure* tout. (Fléch.) On nous appellera imposteurs d'avoir *assuré* le contraire. (Pascal.) Par raison, vous ne pouvez *assurer* ni l'un ni l'autre. (Id.) Avez-vous rien *assuré* contre moi en de plus forts termes? (Fén.) Les demi-savants, les pédants, les petits-maîtres, *assurent* tout; ils ne parlent que par décisions. (Gir.) Duhamel dit, dans son Traité des pêches, que plusieurs témoins oculaires ont *assuré* ces faits. (Baudrill.) D'où vient qu'Agamemnon m'*assurait* le contraire? (Rac.) Nous devons croire un fait, lorsqu'un honnête homme nous en *assure*, et que d'ailleurs il est possible. (Gir.)

— *Assurer que.* Assurer qu'une chose est vraie. Hérodote *assure* que ce beau palais était plus surprenant que les pyramides. (Boss.) Ils *assurent* qu'un espace peut être divisé en deux parties indivisibles. (Pasc.) Un autre flatteur lui *assurait* que Jupiter lui avait donné la vie. (Fén.) St Jérôme *assure* dans une lettre que Théophraste est mort à cent sept ans. (La Bruy.) Un matelot qui vient de Tarente m'a *assuré* qu'il avait vu mon homme. (Molière.) Son homme m'a *assuré* que vous seriez content quand vous le connaîtriez. (Id.) Il m'a fort *assuré* que mon affaire ne souffrirait plus de difficultés. (Rouss.) Il peut être *assuré* que mon cœur lui est sincèrement attaché. (Id.) Plusieurs personnes ont *assuré* que le cardinal, qui s'était attribué l'événement d'Arras, voulut engager Turenne à lui céder encore l'honneur de la bataille des Dunes. (Volt.) Cependant Paul, qui sentait ses forces s'affaiblir, l'*assure* qu'ils ne tarderaient pas à tranquilliser leurs parents. (B. de St-P.) On m'avait *assuré* qu'il vous faisait visite. (Corn.) Il m'avait *assuré* qu'il la verrait sans peine. (Id.)

Ils m'ont même *assuré* que dans fort peu de [temps
Je pourrais de mon chef avoir quelques enfants.
(REGNARD.)

La guerre me ferait d'ailleurs assez d'envie,
Si des gens bien versés en l'art d'astrologie
Ne m'avaient *assuré* que je vivrais cent ans.
(ID.)

sacrés nous *assurent* avoir été abandonnés dans les ténèbres. (Pasc.) Ils *assurent* connaître seuls le véritable sens de l'Écriture. (Id.)

— Il s'emploie même quelquefois d'une manière absolue. Il faut savoir douter où il faut, *assurer* où il faut. (Pasc.) L'ignorance *assure*, l'homme instruit doute, le sage réfléchit et suspend son jugement. (D'Arconville.)

— Avec un nom de personne pour régime direct, *assurer* signifie, Engager quelqu'un à regarder une chose comme certaine, à y croire. Assurer quelqu'un de sa reconnaissance, de son dévouement, de son respect. Son beau-père l'*assura* de la protection de ce prince. (Boss.) La province vous *assure*, par ses députés, de sa sincère reconnaissance. (Fléch.) Nous vous *assurons* par avance, monseigneur, de la parfaite reconnaissance et de la profonde vénération des trois états qui composent la province. (Id.) Je n'ai pu jusqu'ici l'*assurer* mieux de mon amour. (Lamotte-Houdard.) Tout ce que je disais l'*assurait* de mes feux. (Corn.) Tous les cœurs en secret l'*assuraient* de leur foi. (Rac.)

— Quelquefois le régime indirect est également un nom de personne. De secrètes ambassades l'avaient *assuré* des Gaulois d'Italie. (Boss.)

— *Assurer que* se dit dans le même sens. Vous pouvez l'assurer que je prendrai ses intérêts. *Assurant* toutes les nations que le Messie devait venir. (Pasc.) Valens *assura* Constance que l'armée du tyran était en fuite. (Boss.) Ceux qui se portent bien deviennent malades; il leur faut des gens dont le métier soit de les *assurer* qu'ils ne mourront point. (La Bruy.)

On le dit, et de plus on vient de m'*assurer*
Que vous ne me cherchiez que pour m'y pré- [parer.
(RACINE.)

— Rendre certain d'une chose. Son intérêt même nous assure de son dévouement. Ce qui s'est passé nous *assure* de l'avenir. (Boss.)

Est-il un seul moment
Qui nous puisse *assurer* d'un second seulement?
(LA FONTAINE.)

— Est employé quelquefois, surtout en poésie, dans le sens de Rassurer. Pour *assurer* votre conscience. (Pasc.)

Girot en vain l'*assure*, et riant de sa peur,
Nomme sa vision l'effet d'une vapeur.
(BOILEAU.)

Un oracle m'*assure*, un songe me travaille.
(CORNEILLE.)

O bonté qui m'*assure* autant qu'elle m'honore!
(RACINE.)

— Racine donne encore à *assurer* le sens de Pourvoir à la sûreté.

En les perdant, j'ai cru vous *assurer* vous-même.

Et qui de ma faveur se voudrait honorer,
Si mon prochain hymen ne peut vous *assurer*?

Mais il faut se rappeler que cet emploi a été condamné par la plupart des grammairiens et des commentateurs.

— S'ASSURER. v. pron. S'affermir. S'assurer dans une position. S'assurer bien sur la selle. S'assurer sur ses pieds. On dit de même, S'assurer la main, en écrivant, en dessinant, en opérant.

— Être affirmé. Rien ne peut s'*assurer* sur la terre, que la destruction et la mort. (Boiste.)

— Assurer à soi la possession d'un bien, d'un avantage. Ils croyaient que c'était le meilleur moyen de s'*assurer* leurs conquêtes. (Boss.) C'est une ressource que vous vous *assurez* dans la mauvaise fortune. (Mass.) Elle ne s'*assure* leur soumission que parce qu'elle s'*assure* leur tendresse. (Id.) Un roi qui peut s'*assurer* cent mille bras ne peut s'*assurer* un cœur. (Fonten.) *Assurez*-vous l'honneur de m'empêcher de vivre. (Corn.)

— Avoir la certitude, la confiance que. Assurez-vous que je le servirai. Je m'assure que vous ferez votre devoir. Puisque nous ne pouvons expliquer l'idée que nous nous formons de l'âme, comment nous *assurerons*-nous qu'elle est la même dans tous les hommes? (Pasc.) La doctrine de Lessius, dont je m'*assure* que le parlement ne sera pas moins choqué que la Sorbonne. (Id.) Vous me direz que ces conditions vous paraîtraient merveilleuses, si vous pouviez vous *assurer* qu'Idoménée les accomplirait de bonne foi. (Fén.) Madame, *assurez*-vous qu'il ne peut y périr. (Corn.)

— *S'assurer de.* Se dit dans le même sens. L'on ne s'*assure* de cette vérité que par cette seule raison. (Pasc.) Qui sait ce que c'est que la vérité, et comment peut-on s'*assurer* de l'avoir sans la connaître? (Id.) Voyez, pour vous en mieux *assurer*, les écrits de M. Lemoine. (Id.) Qui peut s'*assurer* de trouver les moments commodes et favorables? (Fléch.) Madame, *assurez*-vous de mon obéissance. (Rac.)

Il ne se faut jamais moquer des misérables;
Car qui peut s'*assurer* d'être toujours heureux?
(LA FONTAINE.)

— Acquérir la conviction, se procurer la certitude d'une chose. S'assurer d'une nouvelle avant de la répandre. Cela est faux, je viens de m'en assurer. Il ne faut chercher à être éloquent qu'après s'être *assuré* de bien s'entendre et d'être bien entendu. (La Harpe.) Tibère ne rendit la mort d'Auguste publique qu'après s'être *assuré* de celle du jeune Agrippa. (Id). Le juge, pour s'*assurer* du crime, tente l'accusé et le pousse au mal. (Michelet.)

assurer? (Rac.)

— *S'assurer que.* La maîtresse de la maison doit toujours s'*assurer* que le café est excellent. (Brill.-Sav.)

— *S'assurer si.* Assurez-vous s'il a dit vrai. Elle veut s'*assurer* si elle est aimée. (La Bruy.)

— *S'assurer de quelqu'un.* S'assurer de la protection, du suffrage, des dispositions de quelqu'un dont on a besoin. Avant de rien entreprendre, il faut s'assurer du ministre. Timocrate s'*assura* de deux capitaines qui étaient sans cesse auprès de Philoctète; il leur promit de grandes récompenses. (Fén.) Vous ne pourrez jamais vous *assurer* de lui, car il ne pourra jamais être sûr de lui-même. (Id.) Les Romains, pour attaquer avec sûreté de si redoutables voisins, s'*assurèrent* des Carthaginois. (Boss.)

— *S'assurer de quelqu'un.* Signifie aussi, Arrêter quelqu'un, l'emprisonner. S'assurer d'un conspirateur. Saül lui dresse des embûches pour s'en *assurer*. (Mass.) On croit pouvoir s'*assurer* des autres princes. (Boss.) Hâtez-vous de vous en *assurer* pendant que vous le pouvez. (Fén.)

Allez, dès aujourd'hui,
Soit qu'il résiste ou non, vous *assurer* de lui.
(CORNEILLE.)

Pourquoi délibérer?
De tous les deux, madame, il se faut *assurer*.
(RACINE.)

— On dit de même, S'assurer de la personne de quelqu'un.

— *S'assurer contre quelqu'un.* Prendre des précautions ou des mesures contre quelqu'un. S'assurer contre un rival, contre les envieux. Contre mon ennemi laissez-moi m'*assurer*. (Rac.)

— *S'assurer de quelque chose.* Faire toutes les dispositions nécessaires pour s'en rendre maître. S'assurer d'un poste. S'assurer des passages. S'assurer un gîte. S'assurer une voiture, un cheval, une barque. La duègne et ma maîtresse, après s'être *assurées* de ce logement, revinrent sur leurs pas. (Le Sage.)

— *S'assurer dans* ou *en*. Mettre sa confiance, son espoir dans. S'assurer dans ses richesses, dans son crédit. S'assurer en Dieu. Oui, je m'*assure* en ta clémence. (J.-B. Rouss.)

Ils ne s'*assurent* point en leur propre mérite,
Mais en ton nom sur eux invoqué tant de fois,
En tes serments jurés au plus saint de leurs rois.
(RACINE.)

— *S'assurer sur.* S'assurer sur quelqu'un, sur la protection, les promesses de quelqu'un. S'assurer sur sa puissance. Je le connaissais trop pour m'*assurer* sur lui. (Rac.) Ne vous *assurez* point sur l'amour qu'il vous porte. (Id.) Voilà sur quelle foi je m'étais *assurée*. (Id.)

— *S'assurer à*, a été employé dans le même sens par Racine:

Mais je m'*assure* encore *aux* bontés de ton [frère.

Ce vers, critiqué par La Harpe et par Féraud, a été défendu par Geoffroy. « Je m'assure *aux* « bontés, dit ce commentateur, est un idiotisme « latin. La grammaire française veut, *dans les* « bontés, mais *aux* bontés est plus vif, et par « conséquent meilleur en vers. »

— Racine a encore dit s'*assurer* pour se *rassurer*, malgré la différence de leur signification:

Princesse, *assurez*-vous, je les prends sous ma [garde.

Cet emploi a été blâmé par Voltaire, et ne peut être considéré que comme une licence poétique.

— Syn. comp. ASSURER. AFFERMIR. V. AFFERMIR.

ASSUREUR. s. m. Celui qui, moyennant une somme, assure les navires, les moissons, les marchandises, etc. L'assuré est en contestation avec son assureur.

ASSYLLABIQUE. adj. des 2 g. Gr. hébr. Se dit des adformantes qui ne peuvent former une syllabe qu'avec le concours de la dernière radicale du verbe.

ASSYRIE. (d'*Assur*, nom du fondateur de l'empire). Géogr. anc. L'Assyrie proprement dite était bornée au nord par la Grande-Arménie, qui la bordait aussi au couchant; au midi par la Susiane et une partie de la Babylonie, et au couchant par la Mésopotamie, dont le Tigre la séparait. Villes principales: Ninive, sa capitale; Arbelles, célèbre par la victoire d'Alexandre; Opis et Ctésiphon. Fleuves: Le Tigre et le Lycus. C'est la région qui correspond à peu près aujourd'hui au Kurdistan. Climat très-doux, très-sain; ciel toujours pur, chaleurs tempérées par la fraîcheur des brises; fertilité de la terre prodigieuse selon Hérodote.

— L'empire d'Assyrie comprenait, indépendamment de la province que nous venons de décrire, la Babylonie, la Chaldée et la Mésopotamie jusqu'à l'Euphrate, qui la séparait de la Syrie et de l'Asie-Mineure. Mais il s'étendit ensuite par la conquête depuis la Méditerranée jusqu'à l'Indus.

— Hist. anc. Il y eut deux empires d'Assyrie: le premier, fondé à une époque incertaine par Assur ou Nemrod, et selon d'autres par Bélus ou Ninus, finit à Empacmès ou Sardanapale. Sous le règne de l'illustre Sémiramis, les limites du vaste empire d'Assyrie étaient: au nord, la mer Caspienne, le Caucase, le Pont-Euxin; au sud, la Palestine, l'Arabie déserte, le golfe Persique et la mer Erythrée; à l'ouest, la mer Egée et la Méditerranée; à l'est, les monts Pa-

étaient aussi tributaires de l'Assyrie. Des débris de la monarchie assyrienne il se forma les trois empires nouveaux, de Babylone, de Médie, et de Ninive, appelé aussi *second empire d'Assyrie*. Celui-ci fut réuni, sous Cyrus, à l'empire des Perses.

ASSYRIEN, ENNE. adj. Né en Assyrie; Habitant de l'Assyrie, qui appartient à l'Assyrie ou à ses habitants.

— *Robes assyriennes.* Chez les poètes romains signifie la même chose que *robes médiques*. C'étaient des vêtements de soie ou des robes dont la soie faisait le principal fond.

— Linguist. L'assyrien. Idiome parlé par les Assyriens. L'assyrien, qui était sans doute un dialecte araméen, se parlait à Babylone et au delà du Tigre, dans l'Adiabène.

ASTACIEN, ENNE. adj. Crust. Qui ressemble à l'écrevisse. || ASTACIENS. s. m. pl. Division de crustacés décapodes macroures, ayant pour type le genre astaque ou *écrevisse*.

ASTACOÏDE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἀστακός, écrevisse; εἶδος, ressemblance). Crust. Qui a la

forme d'une écrevisse. || s. m. Genre de l'ordre des décapodes, ayant pour type l'astacoïde de Madagascar, différant des écrevisses communes par ses antennes externes, dépourvues des lances mobiles.

ASTACOLÉ. s. m. Foram. Espèce de cristellaire. V. ce mot.

ASTACOLITHE. s. m. (ét. gr., ἀστακὸς, écrevisse; λίθος, pierre). Crust. foss. Nom par lequel on désigne divers macroures fossiles.

ASTACOPS. s. m. (ét. gr., ἀστακὸς, écrevisse; ὤψ, visage). Entom. Genre d'hémiptères, de la famille des coréens, remarquable par des yeux très-saillants, et ayant la plus grande analogie avec l'anisocèle.

ASTACUS. Temps héroïq. Fils de Neptune et de la nymphe Olbia, donna son nom à la ville d'Astacus, en Bithynie. || Thébain, père des Astacides, Ismarus, Leades, Amphidicus et Mélanippus.

— Astron. Nom de la constellation du Cancer.

ASTANDE. s. m. Hist. anc. Courrier chez les anciens Persans.

ASTAPA. Géogr. anc. Ville de la Bétique, qui fut détruite par les Romains 208 ans av. J.-C.

ASTAQUE. s. m. (du gr. ἀστακὸς, écrevisse). Crust. Nom générique des écrevisses.

ASTAROTH. (répond au latin *Astarté*). Myth. anc. Divinité qui jouait dans la mythologie des races sémitiques le même rôle qu'Isis représentait dans la mythologie égyptienne et Vénus dans la mythologie grecque. Astaroth paraît avoir été le symbole de la lune et de l'étoile de Vénus. D'après le système astrologique des Chaldéens, l'homme qui naissait sous l'influence de la planète de Vénus ou Astaroth devenait riche.

— Nom d'un démon.

ASTAROTH ou **BASAN.** Géogr. anc. Ville de la Palestine, à l'est du Jourdain.

ASTAROTHITE. s. et adj. Hist. anc. Adorateur d'Astaroth.

ASTARTÉ. Myth. anc. Une des principales divinités des Sidoniens et des Syriens, la même qu'Astaroth

ASTARTÉ. s. f. Moll. Sous-genre de mollusques acéphales, du genre des vénus. On en trouve quelques espèces vivantes dans les mers du Nord et dans la Méditerranée, et beaucoup d'espèces fossiles dans presque tous les terrains tertiaires et secondaires.

ASTARTÉE. s. f. Bot. Genre de la famille des myrtacées, arbrisseau de la terre de Van-Diémen.

ASTASIE. s. m. Infus. Genre d'infusoires, manquant d'yeux et ayant un appendice caudal plus ou moins long.

ASTASIÉ, ÉE. adj. Infus. Qui ressemble à un astasie. || ASTASIÉS. s. m. pl. Famille d'animaux polygastriques, ayant pour type le genre astasie.

ASTATE. s. m. Hist. ecclés. Nom donné aux sectateurs d'un enthousiaste qui renouvela les idées des manichéens.

ASTATE. s. m. (du gr. ἄστατος, inconstant). Entom. Genre d'hyménoptères de la famille des craboniens, ayant pour type l'astate boope.

ASTATIQUE. adj. (du gr. ἄστατος, qui n'est point stable, comp. de ἀ, priv. et d'ἵσταμαι, pr. στάω). Didact. Qui n'est point stable, qui n'est pas en équilibre.

ASTÈBE. Temps héroïq. Femme de Pygmalion, tyran de Tyr, qu'elle égala en cruauté et qu'elle fit mourir par le poison.

ASTÉIA. s. f. (du gr. ἀστεῖος, propre). Entom. Genre de l'ordre des diptères, ayant pour espèces l'astéia amène et l'astéia élégante, petites muscides qui se trouvent dans les herbes en France et en Allemagne, et qui sont ornées de couleurs agréablement disposées.

ASTÉISME. s. m. Littér. Ironie délicate et ingénieuse par laquelle on déguise la louange ou la flatterie sous l'apparence du blâme et du reproche.

ASTÉLIE. s. f. Bot. Genre de la famille des joncacées, plante herbacée, vivace, vivant dans les enfourchures des arbres de la Nouvelle-Zélande, et dont on cultive en Europe une très-belle plante.

ASTELLE. s. f. (du lat. *astula*, copeau, éclat). Chirurg. Appui pour les fractures des os; petits ais qu'on lie autour d'un membre rompu, pour le tenir en état; éclisse. Il ne faut pas confondre ce mot avec *atelle*, ni *attel*.

ASTELME. s. f. (ét. gr., ἀ priv.; στέμμα, couronne). Bot. Section du genre argyrocome, de la famille des composées.

ASTEMME. s. m. (ét. gr., ἀ priv.; στέμμα, couronne, petit œil. Entom. Genre d'hémiptères, de la famille des lygéens, dont presque toutes les espèces, répandues dans toutes les parties du monde, sont variées de rouge et de noir.

— Bot. Genre de plantes, de la famille des composées, tribu des sénécionidées, indigène du Pérou.

ASTEMMITE. adj. des 2 g. Entom. Semblable à un astemme. || ASTEMMITES. s. m. pl. Groupe de la famille des lygéens, caractérisé par l'absence d'ocelles.

ASTÈNE. s. m. (ét. gr., ἀ priv.; στενός, étroit). Entom. Genre de coléoptères pentamères, rentrant dans le genre sunie.

ASTÉOSPERME. s. f. Bot. Orthographe vicieuse pour Ostéosperme.

ASTÉPHANANTHE. s. f. (ét. gr., ἀ priv.; στέφανος, couronne; ἄνθος, fleur). Bot. Syn. du genre ciéca, de la famille des passiflorées.

ASTÉPHANE. s. m. (ét. gr., ἀ priv., στέφανος, couronne). Bot. Genre de la famille des asclépiadées, herbe volubile de l'Afrique australe.

ASTER. s. m. (du gr. ἀστήρ, astre). Bot. Genre de plantes radiées, herbe vivace, dont on cultive plusieurs espèces comme plantes de parterre. Les asters sont indigènes de l'Amérique du Nord et de l'Europe. La dormeuse était donc blanche comme l'*aster* des prés et rosée comme la fleur de l'églantier. (G. Sand.)

ASTÉRACANTHE. s. f. (ét. gr., ἀστήρ, étoile; ἄκανθα, épine). Bot. Genre de la famille des acanthacées, ayant pour type l'astéracanthe à longues feuilles, indigène de l'Inde, et dont la racine passe pour être un excellent diurétique.

— s. m. Ichthyol. Genre de poissons fossiles de l'ordre des chondroptérygiens, voisin des siluroïdes ou des balistes.

ASTÉRACANTHION. s. m. (ét. gr. ἀστήρ, étoile; ἀκάνθιον, petite épine). Échin. Genre d'astéries pourvues d'un anus et de quatre rangs de tentacules à la face inférieure.

ASTÉRACÉ, ÉE. adj. Bot. V. ASTÉROÏDÉ.

ASTÉRANTHE. s. f. (ét. gr. ἀστήρ, étoile; ἄνθος, fleur). Bot. Genre de la famille des belvisiées, arbre du Brésil.

ASTÉRELLE. s. f. (du lat. *asterella*, petite étoile). Bot. Genre de champignons, réuni communément au genre fégatelle.

ASTÉRENCRINIDES. s. f. pl. (du gr. ἀστήρ, étoile; et du lat. *encrinus*, encrine). Échin. Famille de stellérides, comprenant les comatules et encrines.

ASTÉRÉOMÈTRE. s. m. (du gr. ἀστήρ, astre, et μέτρον, mesure). Nom d'un instrument destiné à calculer le lever et le coucher des astres dont on connaît la déclinaison à l'heure du passage au méridien.

— s. f. Art de calculer le lever et le coucher du soleil.

ASTÉRÉOMÉTRIE. s. f. Art de calculer le lever et le coucher du soleil.

ASTÉRÉOMÉTRIQUE. adj. Qui a rapport à l'astéréométrie.

ASTÉRIADE. s. m. Ichthyol. Nom spécifique de quelques poissons du genre squale, raie, etc

— Zooph. Genre de stellérides pentastéries.

— Bot. Genre de la famille des gentianées.

ASTÉRIADÉ, ÉE. adj. des 2 g. Échin. Qui ressemble à l'astériade. || ASTÉRIADÉES. s. f. pl. Famille de l'ordre des astéroïdes, ayant pour type le genre astériade.

ASTÉRIDÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à l'aster. || ASTÉRIDÉES. s. f. pl. Famille de plantes trouvées sur les bords de la rivière des Cygnes, dans la Nouvelle-Hollande.

ASTÉRIDE. adj. des 2 g. (du lat. *asterias*, astérie, et du gr. εἶδος, forme). Échin. Qui a la forme d'une astérie. || ASTÉRIDES. s. f. pl. Famille des stellérides ou étoiles de mer caractérisées par un tubercule madréporique sur le dos.

ASTÉRIE. Myth. Épouse de Persès, et mère de la fameuse Hécate. Elle fut aimée de Jupiter sous la forme d'un aigle. Elle donna le jour à Hercule Tyrien; le dieu inconstant ayant rompu avec elle, la métamorphosa en caille.

ASTÉRIE. s. f. (du gr. ἀστήρ, étoile). Échin. Genre de zoophytes fort répandus sur toutes les côtes, et vulgairement appelés *étoiles de mer*, parce que leur forme rappelle toujours plus ou moins celle des étoiles, telles qu'on les voit à vue simple et qu'on les représente dans les arts.

— Minér. Sorte d'étoile régulière à plusieurs branches, formée par la lumière qui émane d'un point lumineux, et qui va se refléter transversalement sur des systèmes de fibres ou de lignes réfléchissantes, parallèles entre elles, soit au dedans d'un cristal lorsqu'on vise à travers sa masse, soit seulement à la surface, [illegible] rieur. Ce jeu de lumière est intéressant pour le minéralogiste, car il est en rapport avec la disposition des systèmes de stries dans les cristaux, et par conséquent, avec les lois de leur structure.

ASTÉRIGÉRINE. s. f. Foram. Genre de l'ordre des entomostègues, coquille remarquable par l'étoile qu'elle porte sur l'un des côtés.

ASTÉRIGÉRINIDÉ, ÉE. adj. Foram. Qui ressemble à l'astérigérine. || ASTÉRIGÉRINIDÉES. s. f. pl. Famille de l'ordre des entomostègues, coquilles ornées d'un côté d'une rosace ou d'une étoile, formée par l'assemblage des sections des loges.

ASTÉRINE. s. f. (diminutif d'*astérie*). Échin. Genre d'astérides, comprenant les espèces de la plus petite taille.

ASTÉRINÉ, ÉE. adj. Bot. Qui a la forme d'une astérie. || ASTÉRINÉES. s. f. pl. Sous-tribu du groupe des composées astéroïdées.

ASTÉRINIDE. adj. des 2 g. Échin. Qui ressemble à une petite astérie. || ASTÉRINIDES. s. f. pl. Famille d'astéries, ayant pour type le genre astérine.

ASTÉRIO. s. m. Astron. Nom d'un des chiens de la constellation des *Chiens de chasse*.

ASTÉRION. Myth. Fils de Minos et de Pasiphaé, passait pour l'homme le plus fort de son temps, mais il fut tué par Thésée. Astérion portait le prénom de Taurus, ce qui a fait croire que le Minotaure n'était autre qu'Astérion.

ASTÉRISCIE. s. f. Bot. Genre de la famille des ombellifères, herbe vivace, très-glabre, indigène du Chili.

ASTÉRISME. s. m. (du lat *asterismus*, dérivé du gr. ἀστήρ, étoile). Astron. Ce mot s'employait autrefois dans la langue astronomique pour celui de Constellation.

ASTÉRISQUE. s. m. (du lat. *asteriscus*, petite étoile, dérivé du gr. ἀστήρ, étoile. Quelques lexicographes, M. Landais entre autres, prétendent qu'*astérique*, s. m. est plus dans le génie de la langue. Nous leur ferons observer que le génie de la langue est de suivre presque généralement les formes latines pour les mots qu'elle tire directement du latin. Or, le latin n'est pas *astericus*, mais bien *asteriscus*). Imp. Signe placé au-dessus ou à côté d'un mot pour indiquer au lecteur qu'il doit chercher à la marge ou au bas de la page un signe pareil pour y voir soit une note, soit une observation relative au mot sur lequel se trouve ce signe. Il est ainsi appelé parce qu'on lui donne la forme d'une étoile (*). Plusieurs astérisques indiquent qu'il manque quelque chose au texte. L'astérisque est un corps de lettre qui entre dans l'assortiment général d'une fonte. Cet astérisque indique un renvoi. On a oublié de mettre l'astérisque avant la note. Dans un dictionnaire tous les mots tombés en désuétude sont ordinairement marqués d'un astérisque. L'auteur, pour cacher son nom, n'a mis au bas de l'article qu'une lettre initiale suivie de plusieurs *astérisques*. (B***.)

— Paléog. Lettres initiales que l'on ajoute dans les manuscrits pour indiquer une omission, une restitution ou très-souvent un passage défectueux. Aristarque marquait d'un astérisque tous les vers d'Homère que les copistes avaient placés hors du lieu qu'ils devaient occuper.

— Bot. Genre de la famille des lichens, ainsi nommé à cause de la disposition de ses fleurs.

ASTÉRIZE. s. m. (du gr. ἀστέριος, étoilé). Entom. Genre d'insectes coléoptères, de la famille des chrysomélins.

ASTERNAL. adj. (du gr. ἀ priv.; στέρνον, poitrine). Se dit particulièrement des côtes qui ne touchent point le sternum. Côte asternale.

ASTERNIE. s. f. (du gr. ἀ priv.; στέρνον, poitrine). Absence de sternum.

ASTÉROCARPE. s. m. (ét. gr., ἀστήρ, étoile; καρπὸς, fruit). Bot. foss. Genre de fougères fossiles, voisin des gleichéniées. On n'en a qu'une espèce unique, trouvée dans les mines de houille de Saarbruck.

ASTÉROCÉPHALE. s. m. (du gr. ἀστήρ, étoile; κεφαλή; tête). Bot. Genre de la famille des dipsacées, herbes ou sous-arbrisseaux à feuilles très-entières ou pennatifides, et dont trois espèces, voisines des scabieuses, sont cultivées comme plantes d'ornement.

ASTÉROCHÈTE. s. f. Bot. Genre de la famille des cypéracées, originaires du cap de Bonne-Espérance, des Moluques et de l'île Maurice.

ASTÉRODERME. s. m. (ét. gr., ἀστήρ, étoile; δέρμα, peau). Ichthyol. foss. Genre de poissons fossiles, de la famille des raies, ayant le corps couvert de tubercules étoilés.

ASTÉROÏDE. adj. des 2 g. (ét. gr. ἀστήρ, étoile; εἶδος, forme). Météor. Qui a la forme d'une étoile. || s. m. Nom donné à une multitude de petits corps qui, d'après le système des astronomes, circulent dans l'espace comme des *astres en miniature* autour du soleil, sont attirés, à certaines époques, vers la terre, s'enflamment en traversant notre atmosphère, se fondent, éclatent, et produisent les aérolithes et les étoiles filantes.

— Herschell donnait aussi ce nom aux nouvelles planètes, avant qu'on eût encore entièrement reconnu leur nature.

— Échin. Qui a la forme d'une astérie. || ASTÉROÏDES. s. f. pl. Groupe des véritables astéries.

ASTÉROÏDÉ, ÉE. adj. (ét. gr., ἀστήρ, étoile; εἶδος, forme). Bot. Qui a la forme d'une astérie. || ASTÉROÏDÉES. s. f. pl. Grande tribu des composées, ayant pour type le genre aster.

ASTÉROLINON. s. m. (ét. gr., ἀστήρ, étoile; λίνον, lin). Bot. Genre de la famille des primulacées, très-petite plante annuelle.

ASTÉROME. s. m. (du gr. ἀστήρ, ἔρος, étoile). Bot. Genre de champignons microscopiques qui naissent sur la face supérieure des feuilles.

ASTÉROMÈRE. s. f. (ét. gr., ἀστήρ, étoile; ὅμοιος, semblable). Bot. Plante à feuilles alternes, dentées, ayant le port d'un aster et portant au sommet des rameaux, des capitules solitaires dont les rayons sont bleus ou blancs et le disque jaune.

ASTÉROPE. Myth. L'une des filles d'Atlas.

— Astron. C'est le nom de l'une des sept étoiles principales qui composent les Pléiades.

ASTÉROPÉE. s. f. (ét. gr., ἀστήρ, étoile; ποιέω, je fais). Bot. Genre de la famille des homalinées, ayant pour type l'astéropée multiflore, petit arbre de Madagascar.

ASTÉROPHIDES. s. m. pl. (ét. gr., ἀστήρ, étoile; ὄφις, serpent). Échin. Ordre des stellérides comprenant les ophiures et les euryales.

ASTÉROPHORE. s. m. (ét. gr., ἀστήρ, étoile; φορός, qui porte). Bot. Champignon parasite qui se développe dans l'épaisseur du chapeau de l'agaric lycoperdoïde, qui lui-même est parasite sur d'autres agarics.

ASTÉROPHYLLITES. s. f. pl. (ét. gr., ἀστήρ, étoile; φύλλον, feuille). Bot. foss. Groupe nombreux de plantes fossiles dont les feuilles sont réunies en grand nombre en verticilles et disposées en étoiles. Les astérophyllites sont très-nombreuses dans les terrains houillers de toute l'Europe.

ASTÉROPHYLLÉES. s. f. pl. Bot. foss. V. ASTÉROPHYLLITES.

ASTÉROPSIS. s. f. (ét. gr., ἀστήρ, étoile; ὄψις, ressemblance). Échin. Genre d'astérides à deux rangs de tentacules, à la face ventrale et à anus.

— Bot. Section du genre athrixie. || Plante du Brésil.

ASTÉROPTÈRE. s. m. (ét. gr., ἀστήρ, étoile; πτερὸν, plume). Bot. Section du genre seyssère, de la famille des composées, caractérisée par le fleuron du disque, dont l'aigrette est composée de soies plumeuses dès la base.

ASTÉROPTYQUE. s. m. (ét. gr., ἀστήρ, étoile; πτύχες, écailles). Ichthyol. Genre de poissons fossiles, ayant pour type l'astéroptyque orné, découvert près d'Armagh, dans le système carbonifère de l'Irlande.

ASTÉROSCOPE. s. m. (ét. gr., ἀστήρ, astre; σκοπέω, je regarde). Entom. Genre de lépidoptères nocturnes, qu'on trouve communément sur le tronc des ormes dans les environs de Paris.

ASTÉROSPERME. s. m. (ét. gr., ἀστήρ, étoile; σπέρμα, semence). Bot. Genre de la famille des composées, petit arbrisseau indigène du Cap, et ayant le port de l'aster à feuille d'hysope.

ASTÉROSPORE. s. m. (ét. gr., ἀστήρ, étoile; σπορά, spore). Bot. Genre de la famille des stilbosporées, petit champignon qui croît sur l'écorce du hêtre sauvage.

ASTÉROTE. s. f. Pêch. Sorte de long filet.

ASTÉROTHRIX. s. m. (ét. gr., ἀστήρ, étoile; θρίξ, cheveu, poil). Bot. Genre de composées, plante.

ASTHÉNIE. s. f. (du gr. ἀσθένεια, faiblesse; de ἀ priv. et de σθένος, force). Médec. Débilité générale; diminution, défaut de forces.

ASTHÉNIQUE. adj. (ét., V. ASTHÉNIE). Médec. Qui renferme les caractères de l'asthénie. Maladies asthéniques. Diathèse asthénique. Symptômes asthéniques.

ASTHÉNOLOGIE. s. f. (du gr. ἀσθενολογία; comp. de ἀ priv.; σθένος, force, et de λόγος, discours). Médec. Traité des maladies asthéniques.

ASTHÉNOLOGIQUE. adj. Médec. Qui concerne l'asthénologie. Traité asthénologique.

ASTHÉNOPYRE. s. f. (du gr. ἀ priv., σθένος, force, et πῦρ, feu, fièvre). Médec. Fièvre accompagnée de prostration de forces.

ASTHÉNURE. s. m. Ornith. Synonyme du genre picule.

ASTHMATIQUE. adj. (pr. *ass-ma-ti-que* et non *azmatique*, comme l'indique l'Académie; cette prononciation n'est ni usuelle ni même connue, ni fondée sur l'analogie ou l'étymologie; du gr. ἄσθμα, respiration fréquente et pénible; dérivé de ἄω, je respire). Pathol. Qui est affecté d'asthme; qui appartient à l'asthme. C'est un vieil asthmatique. Il ne peut rien faire depuis qu'il est asthmatique. Maladie asthmatique. Traitement asthmatique.

ASTHMÉ, ÉE. adj. (pr. *ass-mé.*) Fauconn. Oiseau qui a le poumon enflé et qui respire difficilement.

ASTHME. s. m. (pr. *ass-me* et non *azme*, comme l'indique à tort l'Acad.; du gr. ἄσθμα, respiration difficile; rad. ἄω, je respire). Pathol. [illegible] des organes de la respiration, accompagnée d'une sorte d'anhélation habituelle plus ou moins prononcée et d'accès de suffocation plus ou moins fréquents, plus ou moins intenses. Asthme invétéré. Asthme héréditaire. Asthme incurable. *L'asthme*, quoique très-grave par lui-même et très-difficile à guérir, est rarement une maladie mortelle. (Dict. méd.) *L'asthme* chez les jeunes gens est moins rebelle que chez les vieillards; mais il suffoque les enfants. (Id.)

ASTHRÉE. s. f. Entom. Genre de coléoptères pentamères, ayant pour type l'asthrée marquée de jaune de la Nouvelle-Hollande.

ASTI. Géogr. Ville d'Italie, dans le Piémont, sur le Tanaro, avec évêché suffragant de Milan. C'est une place forte que défend une bonne citadelle. Étoffe de soie. Patrie d'Alfiéri; 22,000 hab.

ASTIANTHE. s. m. Bot. Genre de la famille des bignoniacées, ayant pour type l'astianthe à longues feuilles. Arbrisseau du Mexique.

ASTIBBE. s. f. Bot. Genre de la famille des saxifragacées, ayant pour type l'astibbe rivulaire; herbe vivace, élancée, hérissée de poils roux

ASTIC. s. m. (pr. *as-tik*). Techn. Gros os de cheval, de mulet ou d'âne, à l'usage des cordonniers pour lisser les semelles des souliers. Ils les remplissent ordinairement de suif, pour graisser leurs alènes.

— Art. milit. Polissoir de bois pour polir les gibernes.

ASTICOT. s. m. Pêch. Larve d'insectes, servant d'appât, surtout en parlant de celles qui pullulent dans les viandes gâtées.

ASTICOTÉ, ÉE. part. pass. du v. Asticoter.

ASTICOTER. v. a. 1re conj. Contrarier, tracasser quelqu'un sur de petites choses. Asticoter un enfant. Asticoter ses camarades. Il est très-familier. || Absol. Se plaire à asticoter.

— S'ASTICOTER. v. pron. Se contrarier mutuellement.

ASTICTE. s. m. (du gr. ἄστικτος, qui ne porte aucune marque). Entom. Genre d'insectes réuni communément au genre tenthrédon.

ASTIGIDE. s. m. Entom. Genre de coléoptères pentamères, ayant pour type l'astigide rubripède, qui habite l'Espagne.

ASTILBE. s. m. (ét. gr., ἀ priv.; στιλβὸς, luisant). Entom. Genre de coléoptères pentamères, réuni communément au genre drusille.

ASTIQUÉ, ÉE. part. pass. du v. Astiquer.

ASTIQUER. v. a. 1re conj. (rad. *astic*). Technol. Frotter et polir le cuir des bottes et des souliers avec un astic.

— Art. milit. Mettre de la cire noire sur une giberne, l'étendre sur ce fourniment et le faire reluire en le frottant et le polissant avec un astic.

ASTOLISME. s. m. (du gr. ἀστολισμός, sans ornement). Entom. Genre de coléoptères tétramères, ayant pour type l'astolisme de muraille.

ASTOME. s. m. (ét. gr., ἀ priv.; et στόμα, bouche, ossiole). Bot. Genre de la famille des ombellifères, ayant pour type l'astome à feuilles de fenouil, plante indigène d'Egypte.

— Arachn. Genre d'acariens à six pattes, ayant pour type la mite, parasite des diptères.

ASTOMELLE. s. f. (du gr. ἄστομος, sans bouche). Entom. Genre de l'ordre des diptères tanystomes, ayant pour type l'astomelle curviventre, trouvée en Espagne sur les fleurs.

ASTRAGALE. s. m. (du gr. ἀστράγαλος, jointure, talon, vertèbre). Archit. Moulure ronde qui forme la base du chapiteau et porte immédiatement sur le fût de la colonne en se joignant au filet au-dessus du congé. Quelques auteurs veulent que ce filet soit lui-même compris dans ce qu'on appelle l'astragale, qu'ils considèrent alors comme un membre d'architecture composé de deux moulures. Dans le genre ionique, la baguette ou filet est reconnue comme appartenant au chapiteau, afin que celui-ci ne paraisse pas trop écrasé; ce qui au surplus n'a lieu que lorsque la colonne est d'une matière et le chapiteau de l'autre.

— Artill. milit. On donne le nom d'astragale à des moulures qu'on place comme ornement aux pièces de canon; chaque pièce en porte ordinairement trois. Astragale de lumière; astragale de ceinture; astragale de volée.

— Anat. L'un des os du tarse, le plus gros après le calcaneum.

— Hist. Osselet avec lequel on liait les mains d'une personne qu'on voulait faire marcher de force, comme on le fait aujourd'hui avec des menottes.

— Bot. Genre de la famille des légumineuses, herbe ou sous-arbrisseau ayant pour type l'astragale gommifère.

ASTRAGALÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à l'astragale. || ASTRAGALÉES. s. f. pl. Sous-division de la famille des légumineuses, ayant pour type le genre astragale.

ASTRAGALÉE. s. f. Archit. Profil d'une corniche terminé à sa partie inférieure par une astragale.

ASTRAGALISME. s. m. Antiq. gr. Nom grec du jeu des osselets.

ASTRAGALO-EX-MÉTATARSIEN. adj. et s. Anat. L'un des muscles de la jambe de la grenouille.

ASTRAGALOÏDE. adj. Bot. Qui ressemble à un astragale.

ASTRAGALOLOGIE. s. f. Bot. Traité sur les astragales.

ASTRAGALOMANCIE. s. f. (du gr. ἀστράγαλος, osselet, et μαντεία, divination). Divination qui se pratiquait avec des osselets marqués des lettres de l'alphabet.

ASTRAGALO-SUS-PHALANGETTIEN. adj. Anat. L'un des muscles de la patte de la grenouille.

ASTRAKHAN. Géogr. Province administrative de Russie, située sur la mer Caspienne et les deux rives du Volga dans la partie inférieure de son cours; chef-lieu Astrakhan, 222,700 hab., dont près des deux tiers se composent de Kalmuks et de Kirghiz nomades, et le reste de Kozaks, de Russes, Tartares, Arméniens, Persans, Hindous, Grecs, etc. Pays uniformément plat et bas, formant de chaque côté du Volga, deux steppes que parcourent des hauteurs uniformes. La province est traversée par le Volga. Climat très-froid en hiver, et brûlant en été. Le sol aride dans les steppes n'est susceptible de culture que sur les bords des cours d'eau. Récoltes de céréales insuffisantes, récolte plus importante de légumes et de fruits: pastèques, pommes, poires, cerises, pêches, prunes et très-beaux raisins. Troupeaux de chevaux, de chameaux, de bœufs et de moutons, seule richesse des nomades. Le gouvernement est divisé en quatre districts: Astrakhan, Krasnoï-Iar, Ienotaïevsk et Tschernoï-Iar. Les Kirghiz et les Kalmuks, hordes nomades, ont pour chefs des khans et n'appartiennent pas à l'administration provinciale ordinaire. Religion grecque et musulmane.

— ASTRAKHAN. Géogr. Ville, chef-lieu du gouvernement du même nom, est bâtie sur une île formée par deux bras du Volga. Eglises nombreuses, longs faubourgs, citadelle en ruines, maisons en bois, rues tortueuses, étroites et pleines de boue. Industrie manufacturière peu importante. Fabriques de soieries et de cotonnades. Tanneries et fonderies de suif. Grand commerce avec Saint-Pétersbourg par le Volga. Caravanes aux Indes; 50,000 hab., et lors de la pêche 70,000. Les principaux articles d'exportation sont le poisson sec et salé de la mer Caspienne et du Volga, le caviar, le fer, la cochenille, l'indigo, les draps, les étoffes de soie et de laine, le cuir de Russie et le genre de fourrure connue sous la dénomination d'Astrakhan.

ASTRAL, ALE. adj. (du lat. *astralis*, venant d'*astrum*, astre). Qui a rapport aux astres, qui dépend des étoiles et des astres.

— *Année astrale.* Le temps que l'astre du jour, le soleil, emploie à revenir au point du ciel d'où il était parti.

— *Lampe astrale.* Lampe dont la lumière tombe de haut en bas, sans porter d'ombre par ses appuis.

— Le pl. m. *astraux* est inusité.

ASTRANCE. s. f. Bot. Genre de la famille des ombellifères, ayant pour type l'astrance commune, herbe vivace qui se trouve dans les prairies des Alpes et des Pyrénées, et qui est cultivée comme plante de parterre.

ASTRANTHE. s. m. Bot. Synonyme du genre Blackwellie.

ASTRAPE. s. m. (du gr. ἀστραπή, éclair). Ichthyol. Genre de poissons de la famille des torpilles, n'ayant qu'une seule nageoire sur le dos de la queue. L'astrape est remarquable par la puissance de ses batteries électriques.

ASTRAPÉE. s. f. (du gr. ἀστραπαῖος, éclat). Entom. Genre de coléoptères pentamères qui se trouve sous les écorces des ormes dans une grande partie de l'Europe.

— Bot. Genre de la famille des dombéyacées ou de celle des malvacées, ayant pour type l'astrapée penduliflore, arbre de l'Inde et de Madagascar, cultivée comme plante d'ornement de serre.

ASTRAPIE. s. f. (du gr. ἀστραπή, éclat). Ornith. Genre de l'ordre des passereaux ou oiseaux sylvains, ayant pour type l'astrapie à gorge d'or, vulgairement *pie de paradis*, un des oiseaux dont le plumage a le plus de magnificence, et indigène de la Nouvelle-Guinée.

ASTRE. s. m. (en lat. *astrum*; tiré du gr. ἀστήρ, ἄστρον, astre, étoile). Nom donné à tous les corps célestes, soit qu'ils brillent de leur propre éclat, soient qu'ils n'aient qu'une lumière empruntée. Les astres qu'on peut observer à la vue simple sont extrêmement nombreux, et ceux qu'on a pu distinguer nettement avec un télescope sont au nombre de plus de 17,000. Presque tous se présentent comme un point lumineux, se détachant sur la voûte apparente qu'on nomme *ciel*, et qui est d'un bleu plus ou moins foncé. — L'immense majorité des astres ne changent pas de place les uns par rapport aux autres, ce qui les a fait nommer *étoiles fixes*; le petit nombre au contraire de ces corps sont doués d'un mouvement propre qui fait incessamment changer leurs rapports avec les étoiles fixes, et les fait circuler comme la terre autour du soleil; on les a nommés *planètes*. Les plus petites planètes circulant autour des plus grandes, comme la lune autour de la terre, prennent le nom de *satellites*; enfin on appelle *comètes*, des planètes qu'on aperçoit temporairement dans le ciel, et qui le plus souvent sont accompagnées d'une immense lueur qu'on appelle leur chevelure ou leur queue, suivant qu'elle les précède ou les suit. Astre brillant, éclatant, flamboyant. Astre étincelant, brûlant, éblouissant. Astre pur, serein, lumineux, radieux. Astre orageux, obscurci. Astre mobile, vagabond. Astre ascendant, descendant. Astre précurseur. Astre matinal. L'aspect des astres. Le cours, le mouvement des astres. Observer les astres. Calculer le mouvement des astres. Les *astres* qui roulent dans le firmament. (Pascal.) La structure magnifique des cieux et des *astres* suspendus sur nos têtes. (Mass.) Dieu a formé les *astres* du ciel comme les vers qui rampent sur la terre. (Id.) De ce lieu ils aperçoivent les *astres* qui roulent sous leurs pieds. (Fén.) L'aspect imposant de la voûte céleste et des *astres* qui la sillonnent, de tout temps a frappé d'admiration tous les peuples. (Bailly.) L'homme saisit les rapports des *astres* avec le globe que nous habitons. (Aubert.) Le télescope a découvert des *astres* jusqu'alors inconnus. (Séneb.) Il y a des *astres* fixes et des *astres* errants; des *astres* solitaires et d'autres accompagnés de satellites. (Buff.)

Cependant vers l'Euphrate on dit que des pas-[teurs,
Du grand art de Kepler rustiques inventeurs,
Etudiaient les lois de ces *astres* paisibles
Qui mesurent du temps les traces invisibles.
(FONTANES.)

— Poétiq. *L'astre du jour, l'astre qui nous éclaire, l'astre des saisons.* Le soleil. Semblable à l'*astre* qui nous éclaire, la vie la plus pure et la plus heureuse n'est ni sans taches, ni sans nuages. (Dubay.) L'*astre* brillant du jour à l'instant s'obscurcit. (Volt.) Près de l'*astre* du jour nul *astre* ne la suit. (Gudin.) Que deviendrait l'imprudent nautonier, s'il se confiait aux flots sans avoir pour fanaux et l'*astre* du jour et ceux de la nuit? (Bailly.)

Dites-moi quelle cause éclipse dans leur cours
Le clair flambeau des nuits, l'*astre* pompeux [des jours.
(DELILLE.)

J'appris à distinguer sur le céleste azur
Ces globes dont Newton mesura la carrière,
Et que l'*astre* du jour dore de sa lumière!
(ST-LAMBERT.)

O grand *astre!* ô soleil! ta loi toute-puissante
Régit de l'univers la sphère obéissante.
(FONTANES.)

Je montrerai nos mœurs dans ce champ circu-[laire
Que forme par son tour l'*astre* qui nous éclaire.
(LEMIERRE.)

— *L'astre de la nuit, l'astre des nuits, l'astre de Phébé, l'astre au front d'argent.* La lune. Il suit l'*astre* des nuits et le flambeau des jours. (Volt.)

— Fig. Ces temps de désordre et de trouble, où l'esprit ténébreux de discorde confondait le devoir avec la passion, où les *astres* les plus brillants souffrirent presque tous quelque éclipse. (Fléch.) Qu'est-ce qu'un souverain né avec une valeur bouillante? un *astre* nouveau et malfaisant qui n'annonce que des calamités à la terre. (Mass.) Les *astres* qui devaient marquer nos routes, changés en des feux errants qui nous égarent. (Id.) Il est l'*astre* naissant qu'adorent mes états. (Corn.) Sois l'*astre* de ma muse, et préside à mes vers. (Roucher.)

On vit paraître Guise, et le peuple inconstant
Tourna bientôt les yeux vers cet *astre* éclatant.
(VOLTAIRE.)

. . . Les beaux-arts
D'un *astre* favorable éprouvent les regards.
(BOILEAU.)

— Astrol. Corps céleste, considéré par rapport à l'influence qu'on lui suppose sur la terre, et particulièrement sur les hommes. Astre heureux, fortuné, propice. Astre ami, favorable. Astre clément, favorable, bienfaisant, officieux. Astre infortuné, malheureux, barbare. Astre funeste, contraire. Astre jaloux, malin. Astre odieux, cruel. Astre impitoyable, inflexible. Consulter les astres. Lire dans les astres. La puissance, l'influence des astres. Etre né sous un astre favorable, sous un astre malheureux, funeste. Les *astres* arrêtent leur cours et détournent leurs malignes influences. (Fléch.) Sous quel *astre* ennemi faut-il que je sois né? (Rac.)

Sous quel *astre* cruel avez-vous mis au jour
L'objet infortuné d'une si tendre amour?
(RACINE.)

Obéide, est-il vrai qu'un *astre* tyrannique
Dans cette ville immense a pu te mettre au [jour?
(VOLTAIRE.)

— *Belle comme un astre.* Se dit d'une femme extrêmement belle. On dit fig. dans le même sens, *C'est un astre.* Ces expressions sont peu usitées maintenant.

ASTRÉ, ÉE. part. pass. du v. Astrer. S'emploie adjectiv. Plein d'astres. || Astrol. *Bien astré.* Bien heureux, né sous un astre heureux.

ASTRÉE. (du gr. ἀστήρ, astre). Myth. Déesse de la justice, fille d'Astreus et de Thémis, descendit sur la terre au temps heureux de l'âge d'or; fut forcée par la perversité des hommes de remonter au ciel, où elle occupe, sous le nom de Vierge, une des douze places du Zodiaque. On la représente généralement sous la forme d'une vierge qui a le regard vif et pénétrant, d'un air triste et noble; d'une main tenant une balance, et de l'autre une épée nue

— ASTRÉE. s. f. Polyp. Genre très-nombreux de la classe des polypes, ressemblant beaucoup aux actinies par leur forme générale. Les astrées habitent les mers des régions chaudes du globe. Elles ... disposition étoilée des lamelles qui garnissent intérieurement chacune des loges du polypier.

ASTREINDRE. v. a. 4e conj. irrég. (du lat. *astringere*, lier, attacher). *J'astreins, tu astreins, il astreint, nous astreignons, vous astreignez, ils astreignent. J'astreignais, nous astreignions, vous astreigniez*, etc. *J'astreignis*, etc. *J'astreindrai*, etc. *J'astreindrais*, etc. *Astreins, astreignons, astreignez*, etc. *Que j'astreigne, que nous astreignions, que vous astreigniez*, etc. *Que j'astreignisse*, etc. *Astreignant, astreint.* Obliger, assujétir. Astreindre quelqu'un à des conditions injustes, à un règlement sévère. Etre astreint à se lever de bonne heure, à se rendre tous les jours à tel endroit.

— S'ASTREINDRE. v. pron. S'assujétir, s'obliger à. Pourquoi s'était-elle *astreinte* à ce deuil, même le jour d'un baptême? C'est ce que chacun ignorait. (R. de Beauv.)

ASTREINT, EINTE. part. pass. du v. Astreindre. S'empl. adjectiv. Les seuls chrétiens ont été *astreints* à prendre leurs règles hors d'eux-mêmes et à s'informer de celles que Jésus-Christ a laissées. (Pasc.) Ce n'était pas assez qu'on eût donné le spectacle inouï d'une assemblée nationale *astreinte* à des consignes militaires et soumise à une force armée. (Mirab.)

ASTRÉOÏDE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἀστήρ, astre; εἶδος, forme). Polyp. Qui ressemble à une astrée. || ASTRÉOÏDES. s. f. pl. Ordre de polypiers pierreux lamellifères, ayant pour type l'astréoïde caliculaire.

ASTRÉOPORE. s. m. Polyp. Genre de polypiers, voisin des madrépores, et ayant pour type l'astrée myriophthalme.

ASTRÉPHIE. s. f. Bot. Genre de la famille des valérianées, plante du Pérou, ayant la corolle éperonnée et un style trifurqué.

ASTRER. v. a. 1re conj. (rad. *astre*). Faire naître sous une heureuse constellation. || *Bien astrer.* Rendre heureux.

ASTRICIE. s. f. (du gr. ἀστήρ, étoile). Bot. Genre de champignons de la section des lycoperdacées.

ASTRICTION. s. f. (pr. *a-strik-ci-on*; du lat. *astrictio*, resserrement). Thérap. Action d'une matière astringente sur l'économie animale.

ASTRIED. s. m. Ornith. Genre d'oiseaux répondant au groupe des bengalis.

ASTRINGENT, ENTE. adj. (pr. *a-strein-jan*; du lat. *astringens*, formé de *ad*, à; et *stringere*, serrer). Médec. Se dit des médicaments qui, en déterminant sur les parties qu'ils touchent intérieurement ou extérieurement une sorte de crispation, et en resserrant les orifices par lesquels s'opère une évacuation, arrêtent cette évacuation ou la diminuent. Remède astringent. Substance astringente. Potions astringentes. Les racines sèches de bistorte et de tormentille, mêlées avec l'écorce de grenadier, parties égales, sont des substances astringentes.

— S'emploie surtout substantivement. Un astringent. Des astringents. Les astringents employés à l'extérieur sont désignés plus particulièrement par le nom de *styptiques*. L'action des astringents ne s'exerce pas seulement sur les premières voies; elle est souvent très-utile dans les hémorrhagies, dans les écoulements qui excèdent l'état normal, dans le relâchement des parties qui ont besoin d'une grande force tonique pour bien remplir les fonctions qui leur sont destinées. Les astringents augmentent la force tonique en rendant plus active l'action des organes; ils froncent les fibres et la plupart des solides par leur application. Ce sont ordinairement des sels, tels que l'acétate de plomb, le sulfate de potasse et d'alumine, ou des acides très-étendus, etc.

ASTROBLÈPE. s. m. (du gr. ἄστρον, étoile, βλέπω, je regarde). Ichthyol. Genre de poissons de la famille des siluroïdes, ayant pour type l'astroblèpe noir, du Brésil.

ASTROBOLISME. s. m. Méd. Synonyme d'Apoplexie.

ASTROC. s. m. (pr. *as-trok*). Mar. Grosse corde qui s'attache à une grosse cheville de bois qu'on nomme *escome*.

ASTROCARPE. s. m. (ét. gr., ἄστρον, étoile, et καρπός, fruit). Bot. Synonyme du genre sésamelle, de la famille des résédacées.

ASTROCARYE. s. f. Bot. Genre de palmiers, de la Guiane et du Brésil, quelquefois sans tige apparente, la plupart ayant une tige grêle et élevée, couverte d'épines noires.

ASTROCOME. s. f. (ét. gr., ἄστρον, étoile, κόμη, chevelure). Bot. Synonyme du genre staavie, de la famille des bruniacées.

— Echin. Synonyme de Comatule.

ASTROCYNOLOGIE. s. f. (ét. gr., ἄστρον, astre, κύων, chien; λόγος, discours). Traité sur les jours caniculaires. Il en est fait mention dans les actes de Leipzig pour l'année 1702. V. CANICULAIRE.

ASTRODENDRON. s. m. (ét. gr., ἄστρον, astre; δένδρον, arbre). Bot. Synonyme du genre southwellie, de la famille des sterculiacées.

ASTRODERME. s. m. (ét. gr., ἄστρον, étoile, δέρμα, peau). Ichthyol. Genre de poissons, dépendant anatomiquement des scombres, et ayant le corps couvert de petites écailles relevées par des tubercules, rayonnant de tous côtés comme ...

ASTRODICTUM. s. m. (pr. *a-stro-di-ktomm*). Astron. Instrument astronomique par le moyen duquel plusieurs personnes peuvent voir le même astre dans le même instant.

ASTRODON. s. m. (ét. gr., ἄστρον, astre, ὀδούς, dent). Bot. Genre de la famille des labiées.

ASTRODONTE. s. m. (ét. gr., ἄστρον, astre; ὀδούς, ὄντος, dent). Bot. Genre pleurocarpe de la famille des mousses, ayant pour type l'astrodonte des Canaries, belle mousse qui se trouve aussi à Madagascar sur l'écorce des arbres.

ASTROGNOSIE. s. f. (pr. *a-strog-no-zi*; ét. gr., ἄστρον, astre; γνῶσις, connaissance). Astron. Nom d'une branche de l'astronomie qui a pour objet la connaissance des étoiles fixes, c'est-à-dire leurs noms, leurs rangs, leurs situations, etc.

ASTROGYNE. s. f. (ét. gr. ἄστρον, astre; γυνή, femelle). Bot. Genre de la famille des euphorbiacées, établi sur le croton grêle, sous-

arbrisseau rameux dès la base, et indigène du Mexique.

ASTROÏDES. adj. des 2 g. (ét. gr., ἄστρον, étoile; εἶδος, similitude). Bot. Se dit des lichens dont les apothécies sont disposées en étoiles. || Polyp. V. ASTRÉOÏDS.

ASTROÏTE. s. f. (rad. gr., ἄστρον, étoile). Polyp. Nom employé pour désigner des polypiers à cellules étoilées, tels que les astrées. Les astroïtes sont de deux sortes. Les unes renferment des animaux, et appartiennent à la famille des madrépores; les autres sont de véritables pétrifications. V. STELLITES. Les astroïtes diffèrent par la grandeur des figures, dont les plus petites n'ont guère qu'une ligne de diamètre, dont les autres ont jusqu'à cinq lignes; elles sont en général rondes, terminées par un bord circulaire plus ou moins saillant. Il existe une espèce d'astroïte creusée à la surface supérieure en rayons ondoyants, dont les contours irréguliers sont comparables aux anfractuosités du cerveau, ce qui leur a valu le nom de *cerveaux de mer*. On trouve souvent des astroïtes fossiles et des astroïtes pétrifiées; celles qui sont pétrifiées en agate reçoivent un très-beau poli et s'emploient dans la bijouterie; on leur a donné fort improprement le nom de *caillou d'Angleterre*, parce que l'Angleterre en fournissait beaucoup.

ASTROKION. s. m. Astron. Un des noms de la belle étoile plus connue sous celui de Sirius.

ASTROLABE. s. m. (ét. gr., ἄστρον, étoile, astre; λαβή, appréhension). Ce mot, dont la signification a changé, de même que la forme de l'instrument, servait autrefois à désigner un système ou assemblage de cercles de la sphère, disposés entre eux dans une situation particulière: cet instrument avait beaucoup de rapport avec nos sphères armillaires. Il y a eu plusieurs espèces d'astrolabes, l'*astrolabe* armillaire et l'*astrolabe* planisphère.

— L'*astrolabe armillaire* était composé de deux cercles placés l'un dans l'autre à angles droits, l'un destiné à représenter l'écliptique, et l'autre le colure des solstices sur lequel on marquait les pôles de l'équateur. Un troisième cercle tournait autour des pôles de l'écliptique et indiquait les longitudes; enfin un quatrième cercle, placé au dedans des trois premiers, portait deux pinnules ou trous qui servaient à regarder la lune ou un autre astre que l'on voulait observer et à en mesurer la longitude et la latitude.

— L'*astrolabe planisphère* était un globe terrestre ou mappemonde sur lequel on avait tracé des divisions en employant la projection stéréographique, qui défigure le moins la forme naturelle des continents.

— Le plus célèbre et le premier astrolabe dont il soit fait mention est celui que l'astronome Hipparque avait construit dans Alexandrie pour son propre usage. L'astrolabe, modifié par tous les efforts des savants du XVIIe et du XVIIIe siècle, consiste en un disque horizontal, sur la surface duquel sont marquées les divisions nécessaires; sur ce disque sont deux alidades, entre chacune desquelles on place deux télescopes, dont l'un est fixe et l'autre mobile. L'astronomie nouvelle ne fait plus aucun usage de cet instrument; mais on s'en sert encore dans l'application de la géométrie.

On ne le verra point sur les pas de Boileau,
Douter si le soleil tourne autour de son axe,
Et l'*astrolabe* en main, chercher un parallaxe.
(VOLTAIRE.)

Un prince triomphant du Maure et de l'Arabe,
Conquit sur les vaincus le savant *astrolabe*
Qui des cieux enflammés mesure les hauteurs.
(ESMÉNARD.)

Un *astrolabe* en main, elle a, dans sa gouttière,
A suivre Jupiter passé la nuit entière.
(BOILEAU.)

— *Astrolabe de mer*. Instrument dont on se sert pour prendre en mer la hauteur du pôle, ou celle du soleil, d'une étoile, etc. Ce furent, dit-on, le médecin Rodrigues et Martin Behaim, de Nuremberg, qui, sur l'invitation de Jean II, roi de Portugal, cherchant le moyen de reconnaître sa route sur mer, imaginèrent d'appliquer l'astrolabe à la navigation.

ASTROLÂTRE. adj. et s. (du gr. ἄστρον, astre, λάτρις, serviteur). Adorateur des astres.

ASTROLÂTRIE. s. f. Hist. Culte des astres.

ASTROLE. s. m. (rad. gr., ἄστρον, étoile).

ASTROLÉPADE. s. f. (ét. gr., ἄστρον, étoile; λεπάς, patelle). Moll. Nom donné aux patelles rayonnées et à la coronule.

ASTROLÉPAS. s. m. Hist. nat. Lépas ou patelle dont la base a sept angles.

ASTROLOGIE. s. f. (du gr. ἄστρον, étoile; λόγος, discours, traité). Ce mot *astrologie* signifia d'abord la Connaissance du ciel et des astres, et était conséquemment synonyme d'Astronomie. L'abus qu'on fit de cette science porta ceux qui s'en occupaient à vouloir lire dans le ciel l'histoire de l'avenir. Astrologie signifie maintenant l'Art de prédire l'avenir par l'inspection des astres. L'astrologie telle qu'on l'entend communément, ou *astrologie judiciaire*, est l'art prétendu d'annoncer les événements qui dépendent de la volonté de l'homme et de ses actions libres, comme si les astres exerçaient sur lui un empire réel, et le forçaient d'agir dans un sens plutôt que dans un autre. C'est une science vaine et absurde.

— *L'astrologie naturelle*, celle qui ne fait qu'annoncer des effets naturels, tels que les changements de temps, les tempêtes, les orages, etc., peut s'appliquer avec quelque succès lorsque ses prédictions sont le résultat d'un grand nombre d'observations antérieures; mais cette branche de l'astrologie se rattache à la physique.

— L'astrologie, née en Chaldée, passa en Egypte, de là en Grèce, puis en Italie. Le Bas-Empire la communiqua aux Arabes, qui la portèrent en Espagne, d'où elle se répandit dans tout l'Occident, où elle ne fut détruite que dans le XVIIe siècle. Il est à remarquer que cette science tant décriée fut étudiée avec ardeur par les hommes les plus célèbres grecs, latins, juifs, chrétiens ou arabes. Croira-t-on qu'Hippocrate, Galien, Tacite, Ptolémée, Porphyre, saint Thomas d'Aquin, Tycho-Brahé, Kepler et mille autres, n'avaient vu dans l'astrologie que ce qu'y voient encore aujourd'hui les tireurs d'horoscopes? Peut être l'astrologie n'est-elle devenue une fausse science que parce que ceux qui s'en sont occupés ont dépassé le but qu'elle leur montrait et lui ont demandé plus qu'ils ne pouvaient en tirer.

ASTROLOGIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à l'astrologie. Prédiction astrologique. Investigations astrologiques. Science astrologique.

— En poésie, il peut précéder le substantif.

Là, du toit du cinquième étage,
S'élève un antre aérien
Un *astrologique* ermitage. (GRESSET.)

— *Figure astrologique*. Description du thème céleste. Aspect général des astres au-dessus de l'horizon, au moment pour lequel on voulait construire cette figure.

ASTROLOGIQUEMENT. adv. D'une manière astrologique.

ASTROLOGUE. s. m. Celui qui s'adonne à l'astrologie judiciaire, à la divination par le moyen des astres, qui en fait profession. Ses *astrologues* en qui elle croyait, et qui lui promettaient un empire éternel, ne purent la sauver de son vainqueur. (Boss.)

Un *astrologue* un jour se laissa choir
Au fond d'un puits. (LA FONTAINE.)

— Peut-être n'a-t-il manqué aux astrologues, pour faire de leur art une science réelle, que d'avoir des méthodes plus sûres, et surtout d'abandonner sans retour la prétention de vouloir soumettre à l'influence des astres la libre volonté de l'homme? Tycho-Brahé, que l'on compte parmi les partisans de l'astrologie, s'est exprimé ainsi: « L'homme renferme en lui une force bien plus grande que celle des astres; s'il vit selon la justice, il surmontera toutes leurs influences. »

— Prov. et fig. *Ce n'est pas un grand astrologue*. Se dit d'un homme qui n'est pas fort habile en quelque genre que ce soit.

ASTROLOME. s. m. (ét. gr., ἄστρον, étoile; λῶμα, bordure). Bot. Genre de la famille des épacridées, arbuste feuillu, bas, le plus souvent diffus ou décombant, de la Nouvelle-Hollande. On en cultive quelques espèces dans les collections de serre.

ASTROMANCIE. s. f. (du gr. ἄστρον, astre; et μαντεία, divination). Divination qui se pratique par l'inspection des astres.

ASTROMANCIEN, ENNE. s. Celui, celle qui professe l'astromancie.

ASTROMARCHANTIE. s. f. (pr. *mar-chanti*). Bot. Section du genre marchantie, de la famille des hépatiques, se composant des espèces dont le pédoncule occupe le centre du réceptacle femelle.

ASTROMÈTRE. s. m. (du gr. ἄστρον, astre; μέτρον, mesure). Instrument servant à mesurer les diamètres apparents des astres et les petites distances des étoiles.

ASTROMÉTRIE. s. f. Art de mesurer les diamètres apparents des astres et les petites distances des étoiles.

ATROMÉTRIQUE. adj. Qui a rapport à l'astrométrie.

ASTROMYCTRE. s. m. (ét. gr., ἄστρον, astre; μυκτήρ, nez). Mamm. V. CONDYLURE.

ASTRONE. s. m. (du gr. ἄστρον, astre). Bot. Genre de la famille des térébinthacées, arbre résineux de l'Amérique équatoriale.

Bot. Genre de la famille des mélastomacées, arbre à pubescence furfuracée, roussâtre, ayant de petites fleurs pourpres, et propre à l'Asie équatoriale.

ASTRONOME. s. m. Celui qui connaît, qui pratique l'astronomie. Grand astronome. Habile, savant astronome. Astronome allemand. Les observations, les calculs des astronomes. Le vulgaire, habitué à juger sur les apparences, à ne sentir que les rapports des choses qui l'approchent immédiatement, s'étonne que l'*astronome* ose assigner exactement l'époque et la durée des phénomènes célestes, prétende connaître la distance, la marche, le volume, la masse de corps placés à des distances prodigieuses. (Bailly.) Les bergers d'Egypte, qui observèrent que quelques astres, après une certaine période, venaient correspondre au même endroit du ciel, furent les premiers *astronomes*. (Br Il.-Sav.)

— S'emploie adjectiv. Omiss. des dictionn. A part l'idée privilégiée que Bailly avait d'un peuple *astronome* primitif, ses ouvrages sont remplis de recherches curieuses et importantes, exposées avec tout l'agrément du style. (C. Bailly.)

ASTRONOMIE. s. f. (ét. gr., ἄστρον, astre; νόμος, loi). Science des astres, de leur nombre, de leur nature et de leurs mouvements. L'astronomie date de la plus haute antiquité, et la majeure partie des auteurs sont unanimes pour en fixer l'origine en Chaldée et en Egypte. De nos jours, elle a conservé toute son importance; son horizon s'est étendu par l'intervention d'une foule d'instruments qui, d'une part, ont ajouté à la puissance naturelle du sens de la vue, et lui ont fait découvrir une multitude de corps qui, sans eux, ne l'auraient jamais frappé; et, d'autre part, ont ajouté à l'observation même un degré de précision impossible sans eux. L'*astronomie* est une science à laquelle nous conduit l'aspect des cieux. (Bailly.) C'est depuis que l'*astronomie* a découvert que la terre tourne autour du soleil, qu'elle est devenue une science aussi vaste que certaine, et presque mathématique. (Id.)

— *Astronomie sphérique* ou *expérimentale*. Celle qui traite des observations sensibles du ciel, de la position des astres sur la sphère céleste apparente.

— *Astronomie théorique* ou *scientifique*. Celle qui examine toutes les questions de l'astronomie en général, et les résout par le secours des mathématiques.

— *Astronomie physique*. Celle qui traite des lois suprêmes des mouvements combinés des astres, et analyse, d'après les lois de la mécanique, les phénomènes de l'attraction réciproque des corps célestes, ainsi que les règles qui lui sont applicables.

— Se prend aussi pour un Traité de cette science. L'Astronomie de Francœur. L'Astronomie de Lalande. L'Astronomie de Delambre.

— Iconol. Les poètes donnent à l'Astronomie une couronne d'étoiles, un vêtement bleu qui en est semé, des ailes, un compas à la main droite, un globe céleste dans l'autre, un aigle à ses pieds, et autour d'elle un astrolabe, un télescope et autres instruments astronomiques.

ASTRONOMIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient, qui a rapport à l'astronomie. Observations astronomiques. Calculs astronomiques. Tables astronomiques. Réfractions astronomiques. Instruments astronomiques. Œuvres astronomiques. Travaux astronomiques. Les poètes, les historiens de l'antiquité sont remplis d'allusions *astronomiques*. (Bailly.) Les poètes de l'antiquité non seulement n'étaient point, comme la plupart de nos littérateurs, étrangers aux sciences *astronomiques* et physiques, mais ils en possédaient toutes les notions connues de leur temps. (Id.) Les Tables *astronomiques* de Lahire sont très-estimées. (Id.)

— *Calendrier astronomique*. V. CALENDRIER.

— *Heures astronomiques*. V. HEURE.

— *Fractions astronomiques*. Nom donné par quelques auteurs aux fractions sexagésimales, dont on fait usage pour la division des degrés du cercle.

— En poésie, *astronomique* précède quelquefois le substantif.

L'auteur de l'Almanach de Liége
Lorgne l'histoire du beau temps,
Et fabrique avec privilége
Ses *astronomiques* romans. (GRESSET.)

ASTRONOMIQUEMENT. adv. Suivant les principes de l'astronomie.

ASTROPECTEN. s. m. (pr. *a-stro pèk-tènn*, ét. lat. *astrum*, astre; *pecten*, peigne). Zooph. Genre d'astéries, correspondant à celui de pantastériade.

ASTROPECTINIDE. adj. des 2 g. Echin. Qui ressemble à l'astropecten. || ASTROPECTINIDES. s. f. pl. Famille de l'ordre des astéries, ayant le dos aplati et garni de nombreux tubercules surmontés d'épines radiées à leur sommet.

ASTROPHANOMÈTRE. s. m. Synonyme d'Astéréomètre.

ASTROPHÉE. s. f. (ét. gr., ἄστρον, astre; φάω, je brille). Bot. Genre de la famille des passiflorées, comprenant tous les arbrisseaux du genre passiflore, non sarmenteux et dépourvus de vrille.

ASTROPHORE. adj. (du gr. ἄστρον, astre; et φέρων, portant). Qui porte des étoiles.

φυτόν, plante). Echin. Nom par lequel on a désigné les animaux échinodermes de l'ordre des stellaries, appelés depuis *Euryale*.

— Bot. Genre de la famille des cactacées, plante subglobuleuse, d'un aspect insolite, tenant des opuntiées par ses aréoles, et des échinocactes par ses fleurs et sa forme. Le type du genre est l'astrophyte myriostigme, indigène au Mexique, et ainsi nommé parce qu'il est parsemé d'une myriade de petits points blancs.

ASTROPODE ou **ASTROPE.** s. m. (ét. gr., ἄστρον, astre; πούς, pied). Echin. Genre d'échinodermes, ayant pour type l'astropode longipède.

— Bot. Synonyme du genre walthérie, de la famille des byttnériacées.

ASTROSCOPE. s. m. (du gr. ἄστρον, astre; et σκοπέω, je considère). Instrument astronomique composé de deux cônes, sur les surfaces desquels les étoiles et les constellations sont décrites, ce qui donne le moyen de les retrouver facilement dans le ciel. Schukhard en fut l'inventeur.

ASTROSCOPIE. s. f. (du gr. ἄστρον, astre; et σκοπέω, découvrir, voir). Didact. Contemplation des astres.

ASTROSOPHIE. s. f. (du gr. ἄστρον, astre; et σοφία, sagesse). Didact. Etude ou connaissance des astres.

ASTROSTATIQUE. s. f. (du gr. ἄστρον, astre; et στάσις, position). Astron. Science qui a pour objet le calcul de la masse et de la distance respective des astres.

ASTROTHÈLE. s. m. (ét. gr., ἄστρον, étoile; θηλή, mamelon). Bot. Genre de la famille des lichens, voisin des verrucaires et des sphéries. L'astrothèle est propre aux régions tropicales.

ASTROTHÉSIE. s. f. Ancien terme, à peu près synonyme de Constellation.

ASTROTRICHE. s. m. (ét. gr., ἄστρον, étoile; θρίξ, cheveu). Bot. Genre de la famille des ombellifères, sous-arbrisseau à pubescence étoilée, indigène de la Nouvelle-Hollande.

ASTRUC (Jean). Célèbre médecin de la faculté de Montpellier, né en 1681, mort à Paris en 1766, avec le titre de premier médecin du roi de Pologne. Ses ouvrages sont étudiés avec fruit par les savants, et lus avec plaisir par les gens du monde.

ASTRUM. s. m. (pr. *as-tromm*). Alch. Terme que les chimistes du XVIIIe siècle employaient pour exprimer l'augmentation de puissance et de vertu qu'une substance acquérait par la préparation. Ainsi *astrum sulphuris*, signifiait soufre réduit en huile, surpassant de beaucoup en propriété le soufre en nature. En général, ils donnaient le nom d'*astrum* aux alcools et à toutes les essences.

ASTUCE. s. f. (en lat. *astutia*). Ruse, finesse qui tend à nuire. Homme plein d'astuce. Faire une chose par astuce. Employer de petites astuces.

ASTUCIEUSEMENT. adv. Avec astuce, d'une manière astucieuse. Agir astucieusement.

ASTUCIEUX, EUSE. adj. Qui a de l'astuce. Homme astucieux, femme astucieuse.

— Plein d'astuce. Conduite astucieuse. Paroles astucieuses. C'était l'aveu naïf d'une cruauté avare, astucieuse. (Viliem.)

ASTUR. s. m. Ornith. Ancien nom de l'autour.

ASTURA. Géogr. Petite rivière de la campagne de Rome, formant à son embouchure dans la mer toscane une petite île dans laquelle Cicéron avait une maison de campagne. Ce fut près de cette île que Charles, roi de Naples, battit et fit prisonnier le jeune Conrad.

ASTURIEN, ENNE. s. et adj. Qui habite les Asturies, qui appartient aux Asturies.

ASTURIES. Géogr. Prov. d'Espagne, avec titre de principauté, sur le golfe de Gascogne, à l'orient de la Galice et à l'Ouest de la montagne de Santander, bornée au midi par une chaîne de montagnes de 3,500 à 5,000 mètres de hauteur. Superficie 1,600 kilomètres carrés. Population 365,000 hab. Climat humide, hivers froids. Sol fertile dans les vallées; beaux et nombreux pâturages; belles forêts, riches en bois de construction. Culture de maïs; importante récolte de châtaignes; élève de chevaux renommés; nombreux troupeaux de moutons. Riches mines de houille, de fer, d'antimoine, de cuivre; exploitation de pierres meulières, de tourbe, d'ambre. Pêche abondante, etc. La principauté des Asturies est, avec les provinces Basques, la seule des anciennes divisions administratives de l'Espagne qui ait conservé son nom et ses anciennes limites. Berceau de la monarchie chrétienne en Espagne, elle a été longtemps l'apanage de l'héritier présomptif de la couronne, et elle lui donne encore le titre de *Prince des Asturies*.

ASTURINE. s. f. (diminutif de *astur*, autour). Ornith. Genre d'oiseaux de proie, ayant pour type le petit autour de Cayenne.

ASTY. (du gr. ἄστυ, ville). Nom par lequel les Athéniens désignaient la ville d'Athènes, comme s'ils avaient dit: *La ville par excellence*. Les Grecs d'Egypte donnaient également le nom de πόλις, à la capitale des Ptolémées; les Romains disaient *urbs*, qui a la même signification que πόλις et ἄστυ, pour parler de Rome. Dans nos départements, les habitants des campagnes ont une coutume analogue; ils

lieu du département.

ASTYAGE. Fils de Cyaxares, et dernier roi des Mèdes. Hérodote, suivi par Justin, le fait aïeul de Cyrus qui le détrôna. Xénophon, au contraire, fait Cyrus fils d'un roi de Perse. Astyage fut tué en défendant son trône, l'an 559 av. J.-C.

ASTYANAX. Myth. Fils d'Hector et d'Andromaque. Calchas prédit, après la prise de Troie, que si cet enfant vivait, il serait plus brave que son père, qu'il vengerait sa mort, et relèverait les murs d'Ilion. Ulysse ou Ménélas, ou Pyrrhus le précipita du haut des remparts.

ASTYDAMAS. Poète tragique d'Athènes, disciple d'Isocrate; composa 240 pièces de théâtre, dont 15 seulement remportèrent le prix.

ASTYDAMIE. s. f. Bot. Genre de la famille des ombellifères, herbe suffrutescente, ayant pour type l'astydamie canarine.

ASTYLE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἀ priv.; στῦλος, style). Bot. Se dit des plantes dont les fleurs sont dépourvues de style.

— s. m. Entom. Genre de coléoptères pentamères de la famille des malacodermes, grand et bel insecte du Pérou et du Chili.

ASTYNOME. s. m. (ét. gr., ἄστυ, ville; νέμειν, entretenir). Magistrat préposé à la police des rues à Athènes.

— Entom. Genre de coléoptères tétramères, synonyme du genre edile.

ASTYQUE. s. m. (du gr. ἀστυκός, galant, poli). Entom. Genre de coléoptères tetramères, ayant pour type l'astyque variable de la Nouvelle-Hollande.

ASUGIA. s. f. Astron. Un des noms de la constellation d'Orion.

ASYCHIS ou **ATYCHIS**. Ancien roi ou Pharaon d'Egypte, nommé par Herodote, et désigné par lui comme successeur de Mycérinus, vers le milieu du VIIIe siècle av. J.-C.

ASYLE. s. m. V. ASILE.

ASYMÉTRIE. s. f. (pr. *a-ci-mé-tri*; du gr. ἀ priv.; σύν, avec; et μέτρον, mesure). Défaut de proportion entre les parties d'un objet, comme entre le côte d'un carré et sa diagonale, dont le rapport ne peut être exprimé ni en nombres entiers, ni en nombres fractionnaires.

ASYMÉTRIQUE. adj. des 2 g. Qui manque de symetrie, de mesure.

— Moll. Se dit des coquilles univalves dont les côtes ne sont pas reguliers, par rapport à un axe tire du sommet à la base.

ASYMNÈTE. s. m. Nom des magistrats suprêmes des colonies eoliennes, telles que Lesbos, Mitylène, etc.

ASYMPTOTE. s. f. (ét. gr., ἀ priv.; σύν, avec; πίπτω, je tombe, c'est-à-dire qui ne rencontre pas ou qui ne coïncide pas). Géom. Ligne droite qui s'approche de plus en plus d'une ligne courbe sans pouvoir la rencontrer, lors même qu'on les suppose l'une et l'autre prolongees à l'infini, et que leur distance puisse être alors considérée comme plus petite que toute quantite finie assignable.

— On étend quelquefois le terme d'*asymptote* en l'appliquant à des branches de courbes qui ne peuvent egalement se rencontrer, quoiqu'elles s'approchent les unes des autres à l'infini. Ainsi les asymptotes peuvent se diviser en *droites* et *courbes*; mais lorsqu'on ne donne pas au mot *asymptote* une acception autrement déterminee, il ne designe qu'une ligne droite.

ASYMPTOTIQUE. adj. des 2 g. Géom. Qui a rapport à l'asymptote. *Espace asymptotique.* Espace renfermé entre une courbe et son asymptote.

ASYNDÉTON. s. m. Rhétor. Retranchement des conjonctions copulatives pour rendre le discours plus rapide.

ASYSTASIE. s. f. (du gr. ἀσυστασία, confusion). Bot. Genre de la famille des acanthacées, herbe ou sous-arbrisseau de l'Asie équatoriale.

AT. s. m. Bot. Arbre originaire du Sénégal et des îles Philippines, d'où il a été transporté au Malabar, au Mexique et au Bresil; ses fruits se cueillent comme les nèfles, avant leur maturité, et ils mûrissent de même. Ils sont d'une saveur assez agreable.

ATA. s. m. Bot. Nom générique des cistes dans une partie de l'Espagne.

ATABAL. s. m. Espèce de tambourin. V. ATTABALLE.

ATABEGS ou **ATTABEGS** (Les). Seigneurs persans qui se rendirent independants sous les Seldjoukides et fondèrent en Asie quatre dynasties, les Attabegs de l'Irak, de l'Aderbidjan, de la Perse et du Laristan. Ils eurent longtemps sur ces contrées un pouvoir souverain qui ne cessa qu'à la conquête de la Perse par le fameux Houla-kou. La dynastie des Atabegs commença à régner en 1127, et s'eteignit vers le milieu du XIVe siècle. On écrit aussi Atabeys.

ATABEY. s. m. (litt. *père seigneur* ou *père du seigneur*). Hist. anc. Titre que les historiens arabes donnaient au sultan et au grand vizir.

ATABULE. s. m. Vent du N.-O., assez fréquent dans la Pouille, et funeste aux arbres et aux fruits.

ATABYRIS. Géogr. anc. Nom de la plus haute montagne de l'île de Rhodes.

donnaient à Jupiter, à cause du temple qu'il avait sur le mont Atabyris.

ATACAMA. Géogr. V. ATAKAMA.

ATACAMITE. s. m. Minér. V. ATAKAMITE.

ATACCIE. s. f. (ét. gr., ἀ priv.; τάσσω, courber, en fléchissant). Bot. Genre de plantes, ne differant pas sensiblement du *tacca*.

ATACE. s. m. Entom. Genre d'insectes aquatiques aptères et sans antennes.

ATACTOMORPHIE. s. f. (ét. gr., ἄτακτος, inflexion; μορφή, forme). Entom. On appelle ainsi l'etat complet d'immobilité de certaines nymphes, qui n'en sortent qu'au temps de leur dernière métamorphose.

ATAD (Plaine d'). Géogr. Située au-delà du Jourdain, où les Israélites ensevelirent Jacob.

ATAGAS ou **ATAGO.** s. m. Ornith. V. ATTAGAS.

ATAINE ou **ATAIGNE.** s. f. Anc. jurispr. Haine, injure, outrage.

ATAÏR ou mieux **ATHTHAÏR.** s. m. Astron. Nom arabe de la belle étoile de l'*Aigle*.

ATAJE. s. f. Ichth. Nom d'un poisson de la mer Rouge, du genre des scorpènes, connu sous le nom de *sciène rouge*.

— Syn. d'une espèce du genre holacanthe, de la famille des squammipennes.

ATAKAMA ou **ATACAMA.** Géogr. Port de mer de l'Amérique du Sud, sur la côte occidentale, presque sous le tropique. Il y a dans le voisinage des carrières qui fournissent du cuivre muriaté, pulvérulent, nommé *atacamite*. || Désert du Haut-Pérou ou Bolivia, entre les Andes et l'Océan.

ATAKAMITE. s. f. (d'*Atakama*, nom de lieu). Minér. Nom sous lequel on désigne le cuivre oxy-chloruré rapporté d'Atakama, dans l'Amérique méridionale.

ATALANTE. Myth. Fille de Schénée, roi de l'île de Scyros, exposée à sa naissance, fut allaitée par une ourse: des bergers l'accueillirent, l'elevèrent et la rendirent à son père. Très-légère à la course, elle fut vaincue par Hippomène, qui dut sa victoire au secours de Vénus, et l'epousa: les deux époux profanèrent le temple de Cybèle, qui les changea en lions. || Fille d'Iasius et petite-fille de Lycurgue, se rendit fameuse par son goût pour la chasse et son courage intrepide. Il ne faut pas la confondre avec Atalante de Scyros.

ATALANTE. s. f. Bot. (du gr. ἀτάλαντος, du même poids, incomparable). Bot. Syn. du genre péritome, de la famille des capparidees.

— Entom. Espèce de papillons plus connus sous le nom de *pulvacés*.

— Alch. Eau mercuriale fugitive, arrêtée par les soufres fixants et coagulants: on l'appelle aussi *pomme-d'or*.

ATALANTHE. s. m. Bot. Genre de la famille des composées, réuni au genre sonche. Les deux espèces sur lesquelles est établi ce genre sont les prénanthes pinnées et épineuses.

ATALANTIE. s. f. Bot. Genre de la famille des aurantiacees, arbres ou arbrisseaux épineux, indigènes de l'Asie équatoriale.

ATALAPHE. s. m. (de l'héb. *ataleph*, chauve-souris). Sorte de mammifère de la famille des chauves-souris.

ATALERRIE. s. f. Bot. V. HYDROLE.

ATALIK. s. m. Titre que porte le souverain du khanat de Khoulm.

ATAMAN. s. m. Anc. T. milit. Hetman.

ATAMISQUÉE. s. f. Bot. Genre de la famille des capparidées, tribu des capparées, arbuste du Chili.

ATANAIRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *ante*, avant; *annum*, l'année). Fauconn. V. ANTANAIRE.

ATARACTAPOÏÉSIE. s. f. (pr. *po-ié-zi*; ét. gr., ἀτάρακτος, immobile, sans émotion, sans peur; ποιεῖν, faire). Fermeté de caractère, intrépidité essentielle aux médecins.

ATARAXIE. s. f. (ét. gr., ἀ priv.; τάραξις, émotion). Philos. Les sceptiques et les stoïciens designaient par ce mot, ce calme d'esprit, cette tranquillité d'âme, ce jugement sain qu'il faut à l'homme pour agir convenablement dans toutes les circonstances de la vie: c'etait, suivant eux, le souverain bien, le bonheur de la vie.

ATARGATIS. Myth. syr. Déesse des Syriens, representée sous la forme d'une sirène.

ATAS. Temps hér. Fils de Priam, suivant Apollodore.

ATATIER. s. m. Bot. Nom vulgaire du fruit de la viorne.

ATAULF ou **ADAULF.** Roi des Visigoths; monta sur le trône en 411, après Alaric; et fut assassine par un de ses officiers nommé Lingeric, en 415, après avoir vaincu les Romains, ravage les Gaules, battu les Suèves, les Vandales et les Alains, et triomphant à Barcelone.

ATAUR ou mieux **ATTSAUR.** s. m. Astron. Nom arabe de la constellation du Taureau.

ATAVERNÉ, ÉE. part. pass. du. v. Atavernez.

ATAVERNER. v. n. 1re conj. (rad. *taverne*). Tenir taverne. || v. a. Entraîner dans une taverne.

— S'ATAVERNER. v. pron. Entrer, s'établir

ATAVISME. s. m. (du lat. *atavus*, aïeul). Didact. Ressemblance d'un animal ou d'une plante avec leurs ascendants, même éloignés.

ATAX. s. f. Entom. Dénomination d'un genre de la classe des arachnides trachéennes, syn. de celle d'Hydrachne de Muller.

ATAXACANTHE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἀταξία, imperfection; ἄκανθα, epine). Didact. Genre d'epines sans ordre et sans symétrie.

ATAXIE. s. f. (ét. gr., ἀ priv.; τάξις, ordre). Médec. Désordre, irrégularité. Ensemble de phénomènes nerveux remarquables par l'irrégularité de la marche et la gravité des maladies auxquelles ils sont liés et qui indiquent toujours une affection cérébrale plus ou moins grave.

— Philos. Désordre des appétits, des mouvements, des instincts, des passions de l'âme: manque d'ordre dans les facultes, soit morales, soit intellectuelles.

— ATAXIE. s. f. (du gr. ἀταξία, imperfection; de ἀ priv.; τάσσω, ranger). Bot. Genre de la famille des graminées, originaire de Java.

ATAXIQUE. adj. des 2 g. (ét. V. ATAXIE). Medec. Qui offre quelque chose d'irrégulier. Se dit particulièrement de la fièvre dont les accès ne suivent aucun type déterminé. Les faits ont démontré que l'etat *ataxique* s'était développé sans qu'on eût trouvé la pulpe cérébrale enflammee. (Archamb.) || *Fièvres ataxiques.* Fièvres malignes, cérébrales.

ATAXODYNAMIE. s. f. (ét. gr., ἀτακτής, imparfait; δύναμις, force). Pathol. Irrégularité dans les mouvements d'un organe.

ATCHAMANA. s. m. Relig. ind. Nom d'une coutume religieuse qui consiste à se rincer la bouche avant les cérémonies de la religion, avant les repas, etc.

ATCHARIA. s. m. Hist. ind. Nom général des précepteurs dans l'Inde. Quand on l'oppose à Gourou, il désigne un sous-précepteur chargé d'enseigner le Véda.

ATCHÉ. s. m. Monnaie de billon de la Turquie valant un peu plus d'un centime deux tiers.

ATE. s. m. Bot. Genre de la famille des orchidées, tribu des ophrydées.

ATÉ. (du gr. ἄτη, mal). Myth. gr. Nom que les Grecs donnaient à une deesse malfaisante: c'est le même personnage que la Discorde des Latins. || Fille d'Eris, suivant Hésiode, et de Jupiter suivant Homère. || Phrygienne, près du tombeau de laquelle Ilus jeta les fondements de la ville de Troie.

ATEBRAS. s. m. Chim. Sorte de vaisseau sublimatoire.

ATECH. s. m. Relig. parse. Nom persan du feu.

ATECH-EFROUZ ou **ATECH-FIROUZ.** s. m. Dans le calendrier persan, nom du onzième mois de l'année dans l'ère d'Iesdedjird, suivant Meninski.

ATECH-KADEH. s. m. (littéral. *maison de feu*). Dans la religion parse, nom d'un des sept temples consacrés au culte du feu.

ATECHNE. s. m. (ét. gr., ἀ priv.; τέχνη, art). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des chrysomélites.

ATECHNIE. s. f. (ét. gr., ἀ priv.; τέχνη, science, art). Défaut d'art, de science.

ATECH-PEREST. s. m. Dans la religion parse, Adorateur du feu. V. PARSE.

ATECNE. s. f. (ét., V. ATECNIE). Nosol. Syn. de Anaphrodisie. V. ce mot.

ATECNIE. s. m. Méd. (ét. gr., ἀ priv. τέκνον, enfant). Impuissance virile.

ATEGAR. s. m. Art milit. Se disait au moyen âge d'une lance en usage chez les Anglais.

ATÉLANDRE. s. f. (ét. gr., ἀτελής, imparfait; ἀνήρ, ἀνδρός, homme). Bot. Genre de la famille des labiées, fondé sur une seule espèce qui croît dans la Nouvelle-Hollande.

ATÈLE. s. m. (ét. gr., ἀ priv.; τέλος, impôt). Exempt d'impôt en tout ou en partie. Les Athéniens designaient par le nom d'*atèles* les citoyens qui, par quelque service rendu à l'état, meritaient une exemption d'impôts.

— ATÈLE. s. m. (du gr. ἀτελής, imparfait; de ἀ priv.; τελέω, perfectionner). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des malacodermes, originaire du Bresil.

— ATÈLE. s. m. (du gr. ἀτελής, imparfait). Mamm. Troisième tribu des singes qui se place naturellement près de celle des hurleurs; on les distingue par la longueur considérable des membres et par l'état rudimentaire des pouces antérieurs; ils habitent une grande partie de l'Amérique du Sud.

ATÉLÉCYCLE. s. m. (ét. gr., ἀτελής, imparfait; κύκλος, cercle). Crust. Genre de décapodes brachyures de la famille des oxystomes corystiens. On en connaît deux espèces des mers d'Europe et du Chili. Ces crustacés habitent la profondeur des mers, et se rapprochent des crabes par la forme générale du corps.

ATÉLÉNÈVR[illegible] (ét. gr., ἀτελής, imparfait; νεῦρον, nerf). [illegible] Genre de l'ordre des diptères brachocères, [illegible]lle des athéricères céphalopsides; se trouve en Allemagne et dans le nord de la France.

ATÉLÉPODE. s. m. (ét. gr., ἀτελής, im-

seaux nageurs, comprenant ceux qui n'ont point de pouces aux pattes.

ATÉLESTE. s. m. (du gr. ἀτέλεστος, imparfait). Entom. Genre de diptères collomyies, fondé sur une seule espèce, recemment découverte dans les bois du Hampshire.

ATÉLESTITE. s. m. (du gr. ἀτέλεστος, imparfait). Minér. Substance imparfaitement connue, qui ne s'est encore rencontrée qu'en petits cristaux jaune de soufre et transparents, implantes sur le bismuth blende ou silicate de bismuth tétraédrique de Schneeberg, en Saxe.

ATÉLIE. s. f. (du gr. ἀτέλεια, imperfection). Bot. Synon. du genre ptérocarpe, de la famille des légumineuses. || Vingtième classe de plantes, qui répond à la cryptogamie de Linné, à cause de l'imperfection des organes de la fructification.

ATELIER. s. m. (pr. *a-te-lié*; du celt. *astellouer*, rad. *astel*, planche, échoppe de planches, cabane, loge). Lieu où travaillent, sous un même maître, des artistes ou des ouvriers, tels que peintres, sculpteurs, maçons, charpentiers, menuisiers, etc.

— Conformément à son étymologie, ce mot s'est dit d'abord d'une simple échoppe, d'une cabane, destinee à servir d'abri à un ouvrier. Plus tard, il a désigné le lieu de travail des artistes, et celui où s'exécutaient les operations des grandes manufactures. C'est ainsi qu'on a dit: l'atelier du dessinateur, du mécanicien, du teinturier, du fabricant d'indiennes, etc. Le nom de *boutique* ou d'*ouvroir* était réservé pour les arts moins importants, ou plutôt pour les simples métiers qui n'exigent que des opérations manuelles. Mais aujourd'hui la dénomination d'*atelier* s'est étendue à presque toutes les fabriques, et l'on s'en sert pour désigner généralement la salle où travaillent les ouvriers, par opposition aux autres pièces dépendantes de la même fabrique ou manufacture, telles que la boutique, le comptoir, le bureau, le laboratoire, les magasins, etc. Le *laboratoire* diffère de l'atelier, en ce qu'il paraît spécialement destiné aux opérations de chimie; ainsi l'on dit très-bien, le laboratoire du chimiste, du pharmacien, de l'essayeur, etc. Le mot *ouvroir* paraît maintenant restreint aux manufactures d'étoffes. L'ouvrier qui exerce son métier sur la rue, travaille dans une boutique. Le mot *chantier* désigne un vaste atelier, quelquefois découvert, où travaillent les ouvriers occupés aux constructions civiles ou navales. Les tailleurs de pierres font leur ouvrage dans un *chantier*, de même que les charpentiers, les scieurs de long, les constructeurs de vaisseaux, etc. Un vaste atelier. Diriger un atelier. Assainir un atelier. Les ateliers d'un arsenal, d'une fabrique, d'une imprimerie, etc. Ce maître maçon a son atelier dans telle rue. Des garçons qui travaillent à un atelier. Outre la disposition particulière à chaque espèce de travail, un *atelier* bien ordonné doit se faire remarquer par une parfaite distribution de ces trois choses, l'eau, la lumière et la chaleur. (Lenorm.) Un appareil à gaz hydrogène, avec ses tuyaux de conduite, permet de distribuer d'une manière non moins commode la lumière dans toutes les parties de l'*atelier*. (Id.) Le chauffage de l'*atelier*, quelque grand qu'il soit, pourra également être fourni par un forger unique. (Id.) La rivalité d'*atelier* produit l'émulation. (Raym.) Les armes que fabriquaient les *ateliers* revolutionnaires étaient défectueuses, d'un mauvais service. (Napol.) Quand l'ambition, l'avarice ou la vengeance arment les humains les uns contre les autres, on pille, on dévaste, on incendie les châteaux des grands, les palais des rois; on épargne la chaumière du pauvre et l'*atelier* de l'artisan. (Sall.) Qu'une main barbare vienne à renverser l'*atelier*, elle ne peut anéantir l'industrie ou les talents de celui qui l'habitait. (Id.) Un certain charpentier, attaqué d'une sorte de mélancolie noire, était fou toutes les fois qu'il sortait de son *atelier*, et ne revenait à son bon sens que lorsqu'il y rentrait. (Id.)

. . . On ne voit dans l'*atelier* des arts,
Que légions de rats et troupes de lézards.
(*Satiriques.*)

— Lieu où un artiste travaille seul. Ce peintre se tient toute la journée renfermé dans son atelier. L'atelier de Rembrandt. L'atelier de Girodet. L'atelier de Scheffer. L'atelier d'Ingres. L'atelier de Paul Delaroche. L'atelier de Delacroix. L'atelier de David. L'atelier de Gayrard. L'atelier d'Etex. L'atelier de Pradier. Démétrius, ayant assiégé la ville de Rhodes, ne voulut point souffrir qu'on mît le feu à l'un des quartiers de la place, parce qu'il apprit que c'était en cet endroit que Protogène, l'un des peintres les plus célèbres de son temps, avait son *atelier*. (Dict. hist.)

— Fig. Omiss. des dictionn. Atelier de philosophie. Ma fille est une savante, qui fait de ma maison un *atelier* de philosophie. (Th. Ital.)

— *Quitter un atelier*. Ne plus travailler sous la direction du maître de cet atelier. || *Quitter l'atelier*. Quitter pour un moment l'atelier où l'on travaille, ou cesser de s'occuper des travaux de même genre.

— Glaces. Dans les manufactures de glaces, il y a deux sortes d'ateliers: les *ateliers de l'adouci*, où l'on dégrossit les glaces; et les *ateliers du poli*, où on les achève.

— *Atelier de charité*. Lieu où l'on fait tra

On dit plutôt aujourd'hui OUVROIR.

— Par extension, il signifie la Réunion de ceux qui travaillent dans un atelier et sous un même maître. Atelier nombreux. Chef d'atelier. Diriger, conduire un atelier. Tout l'atelier en fut témoin. Tout l'atelier quitta en même temps.

— Peint. Local disposé pour exécuter des tableaux de différentes grandeurs. On a émis beaucoup d'avis différents sur la manière dont on doit faire pénétrer le jour dans les *ateliers* de peinture. (Delécl.) Il serait peut-être bon que dans l'*atelier* de tous les peintres et de leurs élèves on pratiquât plusieurs fenêtres de différentes dimensions, placées de côtés opposés et à des hauteurs diverses. (Id.) Il ne faut donc pas s'en tenir à l'étude régulière, et quelquefois un peu pénible, que l'on fait dans l'*atelier* du maître. (Id.) C'est ordinairement après un travail opiniâtre dans l'*atelier* que l'artiste errant à l'aventure et cherchant le repos trouve toujours, au milieu d'une oisiveté appa-

rente, l'occasion de poursuivre l'étude qu'il ne peut oublier. (Id.)

— Peint. *Jour, lumière d'atelier.* Jour, lumière résultant des combinaisons de l'artiste qui dispose dans son atelier les jours, et par conséquent les effets de lumière qu'il veut donner à un tableau.

— *Scènes d'atelier.* Se dit en peint. et sculpt. Charges, croquis que les artistes ont coutume de faire sur les murs de leur atelier. || Bons mots, lazzi qui s'y débitent dans un jargon qui leur est propre. || Dessins, tableaux représentant l'intérieur d'un atelier de peinture, de sculpture.

— Techn. *Atelier de terrassiers.* Endroit où ces ouvriers placent leurs outils et se disposent à l'ouvrage.

— *Atelier de vers à soie.* Claies d'osier surmontées de petites branches d'arbres où l'on nourrit les vers à soie, où ils font leurs œufs et filent leurs cocons.

— Cir. Le cirier a quatre ateliers distincts : la fonderie, l'atelier des mèches, de l'apprêt et de l'achèvement.

— Art milit. *Atelier de corps.* Sorte d'ateliers dans lesquels travaillent des ouvriers faisant partie d'un corps régimentaire; ces ateliers sont établis dans la caserne où réside tout le régiment; assez souvent ils font partie des dépôts de corps. Dans les garnisons, le local des ateliers consiste en une chambre prise sur le logement des chefs ouvriers; ces ateliers sont sous la surveillance du capitaine d'habillement. L'atelier des tailleurs doit pouvoir contenir douze ouvriers; l'atelier de l'armurier doit être garni d'une forge avec son soufflet et d'une enclume; il est nécessairement au rez-de-chaussée. || *Ateliers à cartouches.* Où les corps d'infanterie doivent confectionner eux-mêmes leurs cartouches de fusil; ces ateliers sont surveillés par les adjudants. || *Ateliers de déserteurs.* Sorte d'ateliers où sont en réclusion des déserteurs saisis, jugés et condamnés. || *Ateliers de condamnés.* Dans les compagnies de discipline, sorte d'ateliers où l'on renferme les condamnés, et dans lesquels on les oblige à un travail quotidien et mesuré.

— Fortif. Excavation de fossé. || *Entendre bien l'atelier.* Se dit d'un ingénieur propre à conduire tous les travaux relatifs à l'attaque et à la défense d'une place.

— Jurispr. *Ateliers dangereux, insalubres ou incommodes.* Le pouvoir, qui veille à la conservation de tous les intérêts, a dû prendre des précautions contre les manufactures et *ateliers* réputés dangereux, insalubres ou incommodes, sans nuire néanmoins aux progrès toujours croissants de l'industrie. (Tailland.)

— Astron. *Atelier du sculpteur.* Constellation de l'hémisphère austral située auprès du tropique du Capricorne.

— Quelquefois la machine dont un ouvrier a besoin pour travailler. Un tour est l'atelier d'un tourneur.

— Dans quelques endroits on appelait *atelier* les basses-cours, les hangars où travaillaient les garçons de ferme, les charpentiers, forgerons, etc.; les lieux où on attelait les chevaux, d'où est venue son application aux lieux où sont rassemblés des ouvriers livrés à la même occupation.

— Ce qui confirme, en quelque sorte, l'étymologie que nous avons donnée du mot *atelier*, c'est qu'en termes de forêts les mots *atelier* et *loge* sont synonymes. Les adjudicataires ni leurs ouvriers ne peuvent allumer du feu ailleurs que dans leurs *loges* ou *ateliers*, qui sont désignés par les agents forestiers. (Baudrill.)

ATÉLINES. s. f. pl. (du gr. ἀτελεια, imperfection). Bot. 21ᵉ classe des végétaux, comprenant les algues, les lichens et champignons dont les organes de la fructification sont peu saillants.

ATELLA. Géogr. anc. Ville de la Campanie. || Ville de la grande Grèce; près de Venusia. || Ville de Toscane.

ATELLANES. s. f. pl. Nom par lequel on désignait autrefois à Rome de petites pièces d'un caractère satirique, souvent licencieux. Ces petites pièces avaient pris naissance dans une ville du pays des Osques (la Campanie) nommée Atella.

ATÉLOCÈRE. s. m. (ét. gr., ἀτελής, imparfait; κέρας, corne, antenne). Entom. Genre de [illegible]

ATÉLODESME. s. m. (ét. gr., ἀτελής, imparfait; δέσμη, bouquet). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des longicornes.

ATÉLO-ENCÉPHALIE. s. f. (ét. gr., ἀτελής, imparfait; ἐγκέφαλος, cerveau). Développement incomplet de l'encéphale.

ATÉLO-MYÉLIE. s. f. (ét. gr., ἀτελής, imparfait; μυελός, moelle). Méd. Développement imparfait de la moelle épinière.

ATEMA-DEWLET. Titre que portait autrefois le premier ministre des rois de Perse; il jouissait, dit-on, de revenus énormes. L'autorité de cet officier était à peu près égale à celle du grand visir.

ATÉMÈLES. s. m. (du gr. ἀτημελής, négligent; de ἀ priv.; et μέλει, on a soin). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des brachélytres.

ATEMPRANCE. s. f. V. ATTEMPRANCE.

ATENANCHE. s. f. Jurispr. anc. Suspension d'hostilités que des amis communs obtenaient de gentilshommes qui étaient en guerre. || Trêve.

ATERGATIS. Myth. syr. V. ATARGATIS.

ATÉRICE. s. m. (du gr. ἀτειρής, indompté, invincible; formé de ἀ priv.; τείρω, dompter). Entom. Genre de lépidoptères tétraptères, famille des diurnes.

ATERMOIEMENT. s. m. T. de palais. On appelait autrefois Atermoiement un contrat qui avait lieu entre un failli et des créanciers, et par lequel ceux-ci accordaient à leur débiteur un terme pour se libérer; souvent même on lui faisait remise d'une partie de sa dette. Le débiteur qui avait atermoyé ne pouvait plus faire cession de biens. Aujourd'hui, l'atermoiement s'appelle concordat, mais le concordat ne peut avoir lieu, en cas de faillite déclarée, qu'après plusieurs formalités onéreuses : aussi, presque toujours, les créanciers, en apprenant la suspension des paiements d'un débiteur, s'empressent-ils d'atermoyer, c'est-à-dire, de traiter avec lui, soit pour lui faire une remise, soit pour lui donner du temps. V. CONCORDAT.

ATERMOYÉ, ÉE. part. pass. du v. Atermoyer. Se prend adj. *Billet atermoyé.* Billet qui doit être payé à un autre terme que celui pour lequel il a été fait.

ATERMOYER. v. a. 1ʳᵉ conj. (ét. lat., *a*, loin de; *terminus*, terme). Comm. et jurispr. Reculer, prolonger les termes d'un paiement. Atermoyer une promesse, atermoyer un billet, une lettre de change.

— S'ATERMOYER. v. pron. Faire un atermoiement avec ses créanciers; actuellement Faire un concordat, s'arranger avec ses créanciers pour les payer à certains termes, plus éloignés que ceux qui sont échus ou à échoir. S'atermoyer à six termes, d'année en année. S'atermoyer pour ses dettes, à tant de temps et tant de paiements.

ATERPE. s. m. (du gr. ἄτερπος, désagréable; formé de ἀ priv.; τέρπω, être agréable). Entom. Genre de l'ordre des coléoptères tétramères, famille des curculionides de la Nouvelle-Hollande.

ATEUCHE. s. m. (du gr. ἀτευχής, sans armes). Entom. Genre de coléoptères pentamères, tribu des scarabéides coprophages.

ATEUCHITES. s. m. (du gr. ἀτευχής, sans armes; formé de ἀ priv.; τεύχω, armer). Entom. Groupe de la tribu des coprophages, famille des lamellicornes.

ATH. Géogr. Ville des Pays-Bas (Belgique) dans le Hainaut : 6,000 hab.

ATHA-ALLAH (Dieudonné). Surnom donné à plusieurs docteurs musulmans, et particulièrement à Mohammed ben-Ahmed, natif d'Alexandrie, mort au Caire en 709. Il est auteur d'un traité du droit mahométan.

ATHAÏ (Abou-Mohammed ben-Ali-Rabah). Né à la Mecque, dans le VIIᵉ siècle, vivait du temps de Mahomet, et recueillit de la bouche d'Aïscha, veuve du prophète, plusieurs traditions relatives au Coran, dont il fut l'apôtre.

ATHALAME. adj. des 2 g. (ét. gr., ἀ priv.; θάλαμος, lit). Bot. Se dit des lichens privés de conceptacles.

— s. m. pl. Productions lichénoïdes de la famille des lichens qui manquent de conceptacles, ou dans lesquelles on n'a pu encore les reconnaître.

ATHALARIC. Roi des Goths, fils d'Eutaric et d'Amalasonte, monta fort jeune encore sur le trône d'Italie en 526, et mourut huit ans après, usé par les plaisirs et la débauche.

ATHALIE. Hist. des Juifs. Fille d'Achab, roi de Samarie, et de Jézabel, épousa Joram, roi de Juda, et devint mère d'Ochosias; impie et cruelle, apprenant que son fils, successeur de Joram, avait été assassiné, elle fit égorger tous les enfants d'Ochosias, 884 ans av. J.-C., et avec eux tous les princes du sang de David. Joas seul échappa à la fureur de son aïeule, et six ans après fut proclamé roi de Juda. Athalie fut massacrée par le peuple, pour avoir voulu s'opposer à son triomphe, 877 ans av. J.-C. L'histoire d'Athalie fait le sujet de l'immortelle tragédie de Racine.

— s. f. (rad. le nom propre). Entom. Genre de la famille des tenthrédiniens hyménoptères.

ATHALIN (Claude-François). Né en 1701 [illegible] Besançon, et mourut en 1782.

ATHALLE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἀ priv., θαλλός, feuillage). Bot. Qui n'a point de thalle, de feuilles.

ATHAMANE. Géogr. anc. Nom d'un peuple de l'Épire, à l'est.

ATHAMANTE. s. f. Bot. Genre de la famille des ombellifères pleurospermées, la plupart indigènes d'Europe ou de Sibérie.

ATHAMANTOÏDES. adj. des 2 g. Bot. Qui ressemble à l'athamante.

ATHAMAS. Hist. anc. myth. Fils d'Éole, régna sur une partie de la Béotie, où il fonda Orchomène; il acquit de la célébrité par ses malheurs. || Petit-fils du précédent, conduisit, suivant Pausanias, une colonie d'Orchoméniens à Téos.

ATHANAGILDE. Roi des Visigoths d'Espagne, monta sur le trône en 554, et mourut à Tolède, en 567.

ATHANARIC. Juge des Visigoths, devint leur roi après la mort de Fritigern, et conclut la paix avec l'empereur Théodose en 381; il mourut à Constantinople.

ATHANASE. s. m. (ét. gr., ἀ priv.; θάνατος, mort; ἀθανασία, immortalité). Genre de décapodes macroures, famille des salicoques, habite nos côtes et ressemble à un petit homard.

— ATHANASE. Évêque d'Ancyre, assista au concile de Tyane, en 366, et mourut cinq ans après.

— ATHANASE (St). Né à Alexandrie vers l'an 296, fut élevé à l'épiscopat après la mort d'Alexandre, et assista au concile de Nicée, où il combattit avec foi et succès contre la doctrine des ariens; persécuté sous Constantin, Constance, Julien, il fut obligé de quitter plusieurs fois le siége d'Alexandrie, et revint y mourir le 2 mai 373, après avoir soutenu de rudes combats et remporté de glorieuses victoires contre les ennemis de la foi. Sa piété, ses hautes vertus et ses éminentes qualités le firent nommer saint par les pères de l'Église.

— ATHANASE. Diacre de Jérusalem, soutint avec zèle et courage la foi du concile de Chalcédoine; persécuté par l'eutychien Théodose, patriarche de Jérusalem; il fut décapité vers l'an 452. Le Martyrologe le cite au 5 juillet.

ATHANASIE. s. f. (du gr. ἀθανασία, immortalité). Bot. Genre de la famille des composées sénécionidées.

— ATHANASIE (Ste). Née au commencement du IXᵉ siècle dans l'île d'Égine, fut mère d'une communauté de pieuses filles, et mourut le 15 août 866. Sa fête est célébrée le 16 de ce mois.

ATHANASIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à l'athanasie. || ATHANASIÉES. s. f. pl. Bot. Division de la sous-tribu des anthémidées composées.

ATHANASIOÏDES. s. f. pl. (ét. gr., ἀθανασία, immortalité, athanasie, εἶδος, figure). Nom appliqué à la première section du genre morysie, caractérisé par ses capitules ovales-oblongs.

ATHANATE. Athlète robuste, qui se promenait, dit-on, sur le théâtre, revêtu d'une cuirasse de plomb de six cents livres et chaussé de brodequins d'un poids égal.

ATHANATES. s. m. pl. (ét. gr., ἀ priv.; θάνατος, mort). Hist. anc. Nom donné à un corps de soldats perses, composé de dix mille hommes d'élite que les Perses appelaient *immortels*, parce qu'à mesure qu'un de ces soldats était tué ou mourait de maladie, un nouveau soldat le remplaçait sur-le-champ.

ATHANOR. s. m. (de l'héb. *tannour*, four ou fournaise). On s'en servait, il n'y a pas encore longtemps, pour désigner un fourneau construit de façon qu'avec le même feu on pouvait faire plusieurs opérations différentes.

ATHAR. s. m. Mot arabe de la religion mahométane, dont les musulmans se servent pour signifier les traditions des prophètes.

ATHARED. s. m. Myth. or. Nom que les Orientaux donnent au dieu des arts et des sciences.

ATHARVAN. s. m. Dans la religion indienne, nom du quatrième Véda. On regarde l'Atharvan comme plus moderne que les trois autres Védas.

— Géogr. Ch.-l. de canton du dép. des Basses-Pyrénées; 400 hab.

ATHÉCIE. s. f. (ét. gr., ἀ priv.; θήκη, cassette). Bot. Genre de fruits qui est resté fort douteux et n'a été classé par aucun auteur dans la série des familles naturelles.

ATHÉE. s. m. (ét. gr., ἀ priv.; θεός, Dieu). Qui ne reconnaît point Dieu, qui nie l'existence de Dieu, d'un être supérieur, intelligent, hors de la matière; qui nie l'existence d'une intelligence supérieure à la nature humaine. L'athée n'est pas, à proprement parler, le sauvage ignorant, inculte, barbare, qui ne s'occupe que de ses besoins physiques, qui vit dans l'isolement, et n'a même point l'idée de s'expliquer sa nature, et par suite de remonter au Créateur; cet homme ne songe point à Dieu, il ne trouve pas en lui-même quelque chose qui le lui révèle; il n'est pas athée, car il ne nie rien; mais l'athée est celui qui après avoir reçu toutes les instructions que la religion peut lui donner au sujet de Dieu, prétend qu'il n'y a pas de Dieu. *L'athée* voit tout dans la nature, Dieu explique le monde et le monde le prouve; mais l'*athée* nie Dieu en sa présence. (Rivar.) Le spectacle de la nature, si vivant, si animé, pour ceux qui reconnaissent un Dieu, est mort aux yeux de l'*athée*. (J.-J. Rouss.) Les *athées* veulent un Dieu pour les autres; les nobles, des lois. (Naude.)

Si l'*athée* ose mettre un Dieu visible en doute,
C'est qu'il le redoute. (MOLLEV.)

— Fig. La fortune est une divinité qui ne connut jamais d'*athées*. (S. Dubay.)

— adj. des 2 g. Qui nie la Divinité. Une proposition athée. Une sentence athée. Un écrivain athée. Le prince *athée* pourrait être le fléau du genre humain. (Volt.) On a dit que l'État était *athée!*..... Non, l'État n'est pas *athée!*... l'État est laïque. (Guizot.) Chez les croyants il est *athée;* chez les athées il serait croyant. (J.-J. Rouss.)

ATHÉISME. s. m. Opinion, doctrine des athées. L'*athéisme* est une opinion dénaturée et monstrueuse, difficile à établir dans l'esprit humain, tout insolent et déréglé qu'il puisse être. (Montaigne.) L'*athéisme* spiritualise la matière et matérialise l'esprit. (***.) Il n'y a d'*athéisme* que dans la froideur, l'égoïsme et la bassesse. (Mᵐᵉ de Staël.) Ce n'est pas le fanatisme qui est à craindre maintenant, c'est l'*athéisme!* (Napol.) Si l'*athéisme* ne fait pas verser le sang des hommes, c'est moins par amour pour la paix que par indifférence pour le bien. (J.-J. Rouss.) Une preuve que l'*athéisme* n'est pas enraciné dans le cœur, c'est la démangeaison de le répandre : quand on ne se méfie pas de ses opinions, on n'a pas besoin de leur chercher de l'appui et des défenseurs; on veut convaincre les autres, afin de se persuader soi-même. (Bacon.)

ATHÉISTE. s. m. Philos. Vieux mot pour Athée.

ATHÉISTIQUE. adj. des 2 g. Phil. Qui appartient à l'athéisme; qui découle de la doctrine des athées; qui mène à la négation de Dieu.

ATHÉLIE. s. f. (ét. gr., ἀ priv.; θηλή, mamelle). Bot. Genre de champignons byssoïdes, analogue aux théléphores résupinées, dont il diffère par le manque des papilles.

ATHELING. s. m. (du saxon *ædel*, noble; *ædeling*, noble par excellence). Hist. mod. Les Anglo-Saxons donnaient le nom d'atheling ou étheling à l'héritier présomptif de la couronne, soit qu'il dût succéder par droit de naissance, soit qu'il fût désigné par le prince régnant pour lui succéder. Édouard le Confesseur voulant se donner pour héritier le jeune prince Edgard, son petit-fils, lui fit prendre le titre d'*atheling*. (Le vicomte Walsh.)

ATHELSTAN. Huitième roi de la dynastie anglo-saxonne, fils aîné d'Édouard, dit l'Ancien, et petit-fils d'Alfred le Grand, monta sur le trône en 925. Il chassa les Danois du Northumberland, et soumit les Gallois au tribut. Il mourut en 941; célèbre par sa prudence et son courage.

ATHELXIE. s. f. (du gr. ἄθελξις, action de sucer). Médec. Succion. V. ce mot.

ATHÉNA ou **ATHÉNÉ.** (du gr. Ἀθήνη, même signification). Myth. gr. Déesse de la sagesse, des sciences et des arts, protectrice des Athéniens, la Minerve des Latins.

— s. f. Mus. anc. Espèce de flûte ou trompette en usage parmi les Grecs.

ATHÉNAGORE. Philosophe chrétien, né à Athènes, vivait sous le règne de Marc-Aurèle et de son fils Commode, en l'an 176 de J.-C. Il est auteur de plusieurs ouvrages orthodoxes et littéraires.

ATHÉNAÏS. Hist. anc. Sibylle d'Érythrée, du temps d'Alexandre.

ATHÈNE. s. f. (du gr. Ἀθήνη, Minerve, à qui était consacré le hibou). Ornith. Genre de chevêches, contenant une petite espèce ayant la queue courte et les doigts emplumés.

ATHÉNÉE. Grammairien du IIᵉ siècle, né à Naucratis, en Égypte, sous le règne de Marc-Aurèle, se rendit célèbre par son érudition et sa mémoire prodigieuse. Il nous reste de lui un ouvrage en 15 livres, intitulé *Banquet des sophistes*, plein de citations d'ouvrages rares, de faits curieux et de notices littéraires. || ATHÉNÉE, de Séleucie. Philosophe péripatéticien, se distingua dans sa ville natale par son éloquence et vivait sous Auguste. || ATHÉNÉE. Médecin de Cilicie, contemporain de Pline, prétendait que les quatre éléments, le feu, l'air, la terre et l'eau, devaient être remplacés par quatre substances secondaires, le chaud, le froid, le sec et l'humide; il prenait les effets pour la cause. || ATHÉNÉE, de Byzance. Ingénieur. Fut employé par l'empereur Gallien, dans la Thrace et dans l'Illyrie, pour fortifier les places qui se trouvaient exposées à l'attaque des Scythes. || ATHÉNÉE. Mécanicien célèbre de l'antiquité, inventa une machine, espèce de clepsydre, qui marquait les heures par le sifflement de l'air que l'impulsion de l'eau forçait à sortir par un orifice assez étroit. || ATHÉNÉE. Général d'Antiochus Épiphane, fut envoyé par ce prince dans la Judée avec l'ordre d'y établir le culte des faux dieux. Il se rendit odieux par son zèle à obéir à son maître.

ATHÉNÉE. s. m. (du gr. Ἀθήνη, déesse des sciences; surnom donné à Minerve). Lieu public à Athènes, à Alexandrie et à Rome, destiné aux poètes [illegible] leurs vers. Le plus célèbre à Rome fut bâti l'an 135 de J.-C. par l'empereur Adrien pour servir aux auteurs de lieu d'assemblée où ils pouvaient donner lecture de leurs œuvres à un nombreux public. Caligula fit construire un édifice du même genre et de même destination à Lyon; il en sortit des hommes qui se distinguèrent par leurs talents. Suétone raconte les combats d'éloquence grecque et latine qui s'y livrèrent à sa création; et par ordre du consul Caligula, le vaincu était condamné à présenter au vainqueur le prix qui lui était réservé et à faire son panégyrique. Ceux dont les ouvrages étaient dénués de tout mérite étaient obligés de les effacer avec leur langue, et on ne leur laissait que le choix d'être frappés de verges ou d'être jetés dans les ondes rapides du Rhône. La vanité littéraire devait être bien puissante pour pousser des hommes dans un pareil cirque.

— Deux siècles après arrivèrent la ruine de l'empire romain et l'invasion de la barbarie en Occident. Jusqu'au règne de Charlemagne, les lettres s'éclipsèrent. La langue grecque alla

jeter son dernier éclat aux confins du Bosphore de Thrace, tandis que la langue d'Horace et de Térence venait se corrompre dans les Gaules, etc., et par cette corruption donnait naissance aux langues modernes.

— Pour retrouver des athénées, il fallut traverser les mers, heurter sous ses pas les ruines de Rome et aborder à Constantinople, capitale de l'empire grec, une autre ruine. Il y avait partout des athénées; chaque portique le devenait; on singeait Athènes, on étudiait la peinture, la poésie, l'éloquence, les mathématiques, la physique et la philosophie, et pourtant, malgré tous les vains efforts d'Anne Comnène, malgré les académies et les athénées, la décadence fut rapide comme un météore. En Occident, au contraire, les monastères s'emparaient de la science des lettres et les cultivaient : elles reprirent leur essor, et sous l'église sacerdotale brillèrent en Provence, en Normandie, Toulouse, Narbonne, Poitiers, Barcelone, etc., furent pourvues d'athénées; les trouvères s'y réunissaient pour chanter leurs sirventes, leurs tensons et leurs pastourelles; chaque cour et chaque grande assemblée servait de théâtre à la dispute. Après la Provence, l'Italie, l'Espagne, l'Angleterre et l'Allemagne eurent à l'envi des athénées : l'émulation, l'appât de la gloire, de la renommée, l'amour des belles, initièrent des poëtes qui frayèrent la route à Dante, à Pétrarque, à Boccace, etc.

— Laurent de Médicis créa le fameux athénée de Florence, afin de grouper autour de lui les hommes éminents de la république. C'est à l'athénée de Saint-Marc que se formèrent Michel-Ange, Benvenuto Cellini. Le XVe siècle fut justement appelé siècle de la renaissance. Chaque capitale de l'Italie eut son athénée, et si nos jongleurs normands et nos trouvères provençaux avaient fait adopter la rime aux Siciliens et aux Italiens, lors de la conquête de Tancrède de Hauteville, ils devinrent bientôt nos modèles après les guerres de Charles VIII, de Louis XII et de François Ier, et nous reçûmes tout ce qui venait de l'Italie, et entre autres choses l'académie de *Richelieu* et leur théâtre. A la fin du XVIIIe siècle et dans les premières années du XIXe, brilla d'un vif éclat le célèbre Athénée de Paris, où *La Harpe* prononça ses leçons publiques au milieu d'un si nombreux auditoire; la cour et la noblesse, le peuple, vinrent l'écouter et l'applaudir, malgré l'envie de ses rivaux. Ginguené y professa l'histoire des littératures italiennes. Chénier vint après lui, et dans ces derniers temps, quelle ne fut pas sa splendeur pendant les leçons où l'immortel Cuvier révéla au monde un monde étonnant enseveli sous la terre.

— D'après les observations faites sur la civilisation et l'histoire de la littérature, nous remarquerons qu'un athénée n'avait guère de conditions vitales et d'influence qu'à des époques de décadence; en dernier lieu celui de Paris vient confirmer cette assertion.

— Ce mot a conservé sa première désignation et signifie toujours, Lieux où s'assemblent des savants et des gens de lettres pour faire des cours et des lectures. Aller à l'athénée. Professer à l'athénée. Assister aux cours de l'athénée.

ATHÉNÉE. s. f. Bot. Syn. du genre caséarie, famille des samydées.

— ATHÉNÉES. s. f. pl. Nom de certaines fêtes que les Athéniens célébraient en l'honneur de Minerve.

ATHÉNÉIDE. s. f. Entom. Genre de la famille des ligéens, ayant pour type l'athénéide cymoïde des environs de Gênes.

ATHÈNES. (du gr. Ἀθήνη, surnom de Minerve, déesse des arts). Géogr. Ville célèbre de la Grèce, ancienne capitale de l'Attique, aujourd'hui Athiniah ou Sétines, chef-lieu de la Livadie, vers le 37° 58' lat. N. et le 23° 43' long. E. Cette ville, fondée par Cecrops, l'an 1582 av. J.-C., s'appela d'abord Cécropia, du nom de son fondateur; elle était renfermée dans l'Acropolis, entre deux éminences, dont l'une était le mont Ancherinus et l'autre supportait le Musæum. Thésée agrandit son enceinte en réunissant les bourgades.

— Athènes fut détruite par les Perses vers l'an 480 av. J.-C., reconstruite par Thémistocle, et embellie par Périclès. Ce fut à cette époque de la gloire d'Athènes que s'élevèrent tous les superbes édifices dont les ruines magnifiques servent encore de principes à la belle architecture. L'an 406 av. J.-C., Athènes succomba. L'an 87 av. J.-C., elle fut détruite par Sylla; Adrien répara le mal que le dictateur avait fait. A la chute de l'empire, Athènes fut dévastée par le Goth Alaric : plus tard elle partagea le sort de Constantinople, et en 1455 tomba au pouvoir des Turcs. Les Vénitiens la reprirent au bout de neuf ans, mais leur possession fut souvent troublée par les musulmans, qui en restèrent définitivement les maîtres à la fin du XVIIe siècle (1688), et l'ont gardée jusqu'en 1831, époque de la formation du nouveau royaume de Grèce.

— Cent fois ruinée, Athènes avait en elle-même quelque principe de grandeur que toutes les révolutions qu'elle a subies n'ont pu complétement détruire. Après avoir brillé comme ville guerrière, elle brilla comme ville savante, siége de l'empire des lettres et des beaux-arts. Cicéron, Horace, saint Grégoire de Nazianze, saint Basile allèrent étudier dans son sein les lettres et les sciences.

— Dans son état le plus florissant, Athènes avait un circuit d'environ 28 kil., treize portes et trois ports : Phalère, Munychie et le Pirée; ce dernier pouvait contenir 400 galères. La ville était divisée en plusieurs quartiers : on y comptait, outre l'Acropolis, le Céramique, le Prytanée, le Lycée, le théâtre, l'Aréopage, l'Académie, etc.

— ATHÈNES. Géogr. Capitale du royaume de Grèce, située dans l'Attique, à peu de distance de la mer : on y récolte des olives et le miel du mont Hymète; 12,000 hab.

ATHÉNIEN, ENNE. adj. et s. Habitants d'Athènes et de l'Attique. Les Athéniens, à juste titre, un des premiers peuples de la terre, se disaient autochthones, c'est-à-dire nés sur le sol d'ancêtres nés sur le même sol, et ne tirant pas leur origine de colonies étrangères. Il paraît que les premiers habitants de l'Attique furent les Pélasges, que l'origine des Pélasges est inconnue, et que les étrangers arrivés avec Cécrops se mêlèrent avec eux : les Hellènes attaquèrent les Pélasges, et ceux-ci de gré ou de force les admirent dans leur pays. Les Ioniens, expulsés de l'Achaïe, allèrent à leur tour chercher un refuge près de leurs frères les Hellènes, et ce ne fut qu'après la création de quatre tribus distinctes sur le sol de l'Attique, que Cécrops y conduisit sa colonie phénicienne, vers l'an 1556 av. J.-C.

— Les Athéniens furent d'abord gouvernés par des rois. Entre Cécrops, qui fut le premier, et Codrus, qui fut le dernier, c'est-à-dire depuis l'an 1506 av. J.-C. jusqu'à l'an 1091, il y a eu quinze rois, parmi lesquels on distingue Thésée, qui mourut l'an 1205 av. J.-C., après avoir réuni toutes les tribus en une seule, ce qui l'a fait souvent regarder comme le fondateur d'Athènes. Codrus périt volontairement pour sauver son pays (1070). Après la mort de Codrus, la royauté fut abolie par les Athéniens et remplacée par l'archontat. L'an 624 av. J.-C., ils chargèrent un de leurs archontes, Dracon, de leur donner des lois : la mort était la seule peine infligée par son code, aussi, ces lois, qu'on disait écrites avec du sang, ne furent pas exécutées. Solon fut chargé de rédiger un nouveau code (594), et non-seulement il se montra législateur, mais encore homme d'Etat. Il donna aux Athéniens une constitution : l'autorité resta dans les mains des archontes, mais on leur adjoignit un sénat de 400 membres. Le peuple, divisé en quatre classes, était admis aux assemblées générales où on délibérait sur les affaires publiques. Solon avait tâché d'abattre la faction aristocratique, mais il ne fit que lui substituer une autre tyrannie.

— Pisistrate (560) s'empara de la puissance souveraine et la garda jusqu'à sa mort. Hippias, frère d'Hipparque, chassé d'Athènes, suscita contre elle les armes du roi de Perse. Xerxès traversa l'Hellespont, s'empara de l'Attique, détruisit Athènes, et fut défait par Thémistocle, rival d'Aristide (480). Les temps qui suivirent cette victoire furent l'époque la plus brillante d'Athènes. Cimon, fils de Miltiade, vainqueur de Platée, gouverna les Athéniens avec gloire (469). Périclès succéda à Cimon, et consolida encore la suprématie d'Athènes sur la Grèce. La guerre du Péloponnèse, suscitée par les Spartiates, dura 27 ans, et fut terminée par la destruction d'Athènes par Lysandre (404). Thrasybule chassa à son tour les Spartiates et les trente tyrans qu'ils avaient imposés (393). Vaincus à Chéronée (338) par Philippe de Macédoine, les Athéniens perdirent pour toujours cette liberté dont ils s'étaient montrés si jaloux (87). Subjugués par Sylla, leur pays devint province romaine, sous le nom de province d'Achaïe. Soumis successivement aux Démétrius, aux Antigone aux rois de Pont, etc., ils perdirent leur influence politique, et ne gardèrent leur célébrité que dans les lettres et les arts. Les *Athéniens* ont toujours passé pour aimer la liberté et la gloire. Ils montraient un goût très-vif pour les plaisirs et les arts. Des mœurs douces, des manières polies, une grande mobilité de goût et d'idées, tels furent toujours les traits distinctifs du caractère des *Athéniens*. (Le vicomte Walsh.)

ATHÉNIENNE. s. f. Ancien meuble servant de cassolette, de console ou de vase à fleurs.

ATHÉNION. Cilicien. Périt dans une bataille où il commandait les esclaves révoltés de Sicile, contre le consul romain Aquilius, l'an 653 de Rome (101 av. J.-C.).

ATHÉNOBIUS. Nom d'un officier syrien qu'Antiochus Sidétès envoya vers Simon Ma- de Gaza, et de la forteresse de Jérusalem.

ATHÉNODORE. Plusieurs personnages célèbres, généraux, poëtes, philosophes, statuaires, ont porté ce nom. Les plus remarquables sont Athénodore de Rhodes, contemporain de Vespasien et statuaire, qui laissa la copie du modèle antique le Laocoon.

— ATHÉNODORE. Stoïcien, né à Cana, petite ville voisine de Tarse, fut choisi par J. César pour être le précepteur d'Octave, et devint l'ami de ce prince, lorsqu'il fut élevé à l'empire, sous le nom d'Auguste; il mourut à l'âge de 82 ans.

— ATHÉNODORE (St.) Evêque de Néocésarée, frère de St Grégoire le Thaumaturge, assista au concile d'Antioche contre Paul de Samosate, et reçut la couronne du martyre vers l'an 268, sous Aurélien.

— ATHÉNODORE. Évêque d'une ville de la Mésopotamie, fut martyrisé sous Dioclétien.

ATHÉRAS. Temps hér. Habitant d'Argos qui le premier, avec Mysius, eut l'honneur de recevoir Cérès, lorsqu'elle vint dans cette ville.

ATHÉRICÈRE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἀθήρ, pointe; κέρας, antenne). Entom. Dont les antennes sont terminées en pointe. || ATHÉRICÈRES. s. m. pl. Famille de l'ordre des diptères brachocères.

ATHÉRINE. s. f. (rac. gr. ἀθήρ, épi). Ichthyol. Genre de poissons, ainsi nommé à cause de leurs arêtes nombreuses, dont le caractère consiste à avoir deux dorsales et des ventrales abdominales, et qui se rapprochent de la perche.

ATHÉRIX. s. m. (du gr. ἀθήρ, pointe). Entom. Genre de l'ordre des diptères brachocères, famille des brachystomes.

ATHERMASIE. s. f. (ét. gr., ἀ augment; et θερμασία, chaleur). Médec. Excès de chaleur, chaleur morbifique.

ATHÉROMATEUX, EUSE. adj. Pathol. De la nature de l'athérome.

ATHÉROME. s. m. (du gr. ἀθήρα, bouillie). Méd. path. Tumeur enkystée, renfermant une matière semblable à de la bouillie.

ATHÉROPOGON. s. m. (ét. gr., ἀθήρ, épi; πώγων, barbe). Bot. Plante de l'Amérique du Nord, de l'ordre des graminées.

ATHÉROSPERMACÉES. s. m, pl. V. ATHÉROSPERMÉES.

ATHÉROSPERME. s. m. (ét. gr., ἀθήρ, épi; σπέρμα, graine). Bot. Genre de la famille des monimiées athérospermées; arbre originaire de la Nouvelle-Hollande.

ATHÉROSPERMÉ, ÉE. adj. Bot. Qui tient à l'athérosperme. || ATHÉROSPERMÉES. s. m. pl. Famille de plantes de la tribu des monimiées, comprenant des arbres à feuilles opposées, simples, sans stipules, à pédoncules axillaires et uniflores, originaires de la Nouvelle-Hollande et de l'Amérique du Sud.

ATHERSATA. s. m. Nom d'un emploi qui équivalait chez les anciens Chaldéens au gouvernement d'une ville ou d'une province; ce titre est attribué dans Esdras à Néhémie.

ATHÉRURE. s. m. (du gr. ἀθήρ, épi). Mamm. Genre des hystriciens, voisin des porcs-épics proprement dits.

— Bot. Genre de la famille des aroïdées spathicarpées, dont les anthères sont très-rapprochées, les ovaires nombreux et monospermes.

ATHIAS (Joseph). Juif de naissance et imprimeur d'Amsterdam, publia en 1661 et en 1667 deux éditions de la Bible hébraïque.

— ATHIAS (Isaac). Rabbin espagnol, a publié un commentaire des six cent treize préceptes de la loi de Moïse.

ATHIES. Géogr. Ch.-l. de canton du départ. de l'Aisne, arr. de Laon, 931 hab.

ATHINÉES. s. f. pl. Myth. gr. Fêtes que les Libyens célébraient en l'honneur de Minerve, en commémoration du secours qu'elle avait prêté à Persée pour qu'il pût vaincre la Gorgone Méduse.

ATHINGAN. Hist. eccl. V. ATHINGANIEN.

ATHINGANIEN ou **ATHINGAN.** s. m. Hist. eccl. Se dit, selon Ducange, des hérétiques qu'on appelle plus communément melchisédéciens. V. ATTINGANT.

ATHIR (Ebn-Athir al-Gezeri). Auteur célèbre chez les Arabes, né dans une île du Tigre, au-dessous de Mossoul. Il mourut l'an 606 de l'hégire.

ATHIS. Temps hér. Fils de Linnaté; était au nombre des partisans de Phinée qui assaillirent Persée le jour de ses noces, et fut tué par ce héros.

ATHIS. Géogr. Ville de France, départ. de l'Orne, arr. de Domfront; 4,300 hab.

ATHLÈTE. s. m. (du gr. ἀθλεῖν, combattre). Hist. anc. On donnait ce nom à tous ceux qui dans les jeux publics combattaient les uns contre les autres. D'abord il ne s'appliquait qu'à ceux qui s'exerçaient à la lutte ou au pugilat; on l'étendit ensuite à ceux qui disputaient le prix de la course, du saut et du disque. Les exercices des athlètes furent institués pour former les jeunes gens au travail et aux fatigues de la guerre; ils devinrent bientôt spectacles publics. Pour être admis à paraître comme ath- 2° être de mœurs pures et irréprochables; 3° observer à la lettre les lois du régime athlétique. Celui qui avait été couronné trois fois aux jeux sacrés était exempt de charges et d'impôts. Les athlètes qui réunissaient les cinq talents de la lutte, du pugilat, de la course, du saut et du disque, avaient le nom de πένταθλοι chez les Grecs, et de *quinquertiones* chez les Romains. Les anciens représentaient les athlètes vainqueurs sur des médailles de bronze qu'on appelait *contorniates*. Des bras plus nerveux et des muscles mieux nourris que ceux de nos *athlètes*. (Fén.) Aux *athlètes* dans Pise elle ouvre la barrière. (Rac.) Ils lui sauront bien ôter cette santé d'*athlète*. (Boil.)

— Par extension. Homme fort, robuste, adroit aux exercices du corps. C'est un vrai athlète, un corps d'athlète. Il a une santé, une vigueur d'athlète.

— Fig. Homme qui s'engage dans une lutte quelconque de l'esprit. C'est un rude athlète dans l'argumentation, dans la controverse.

Quand la première fois un *athlète* nouveau
Vient combattre en champ clos aux joutes du [barreau.
(BOILEAU.)

. . . . Quelle fougue indiscrète
Ramène sur les rangs encor ce vain *athlète*?

— Égl. chrét. Les athlètes de la foi. Les athlètes de Jésus-Christ. Les martyrs, ces vigoureux *athlètes*, moururent par la main du bourreau pour éterniser leur foi. (Chateaub.)

ATHLÉTIQUE. s. f. T. d'hist. anc. Partie de la gymnastique des anciens, l'art des athlètes.

— adj. des 2 g. Qui concerne les athlètes, qui appartient, est propre aux athlètes. Force athlétique. Constitution athlétique. Taille athlétique. Exercice athlétique.

ATHLÉTIQUEMENT. adv. En athlète, d'une manière athlétique.

ATHLIE. s. m. (du gr. ἄθλιος, misérable). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des lamellicornes scarabéides, ayant pour type l'athlie rustique originaire du Chili.

ATHLIPTE. adj. m. Médec. Se dit du pouls lorsqu'il est égal et libre.

ATHLONE (Godard de Riede, comte d'). D'une famille ancienne de la Westphalie, général des troupes hollandaises sous Guillaume III; remporta plusieurs victoires sur les Irlandais, et mourut à Utrecht en 1703. Il fit la campagne de 1702 avec le fameux Marlborough comme général en chef de la cavalerie hollandaise.

ATHLOTHÈTE. s. m. (ét. gr., ἆθλος, combat, jeu; θέτης, placé, préposé). Officier qui chez les anciens présidait aux jeux gymnastiques et en faisait observer les règlements.

ATHMONE ou **ATHMONIE.** Hist. anc. Nom d'un dème de l'Attique qui appartenait à la tribu cécropide.

ATHMONÉEN, ENNE adj. et s. Hist. anc. Celui, celle qui appartient au dème d'Athmone.

ATHOL. Géogr. Province d'Écosse dans la partie centrale de ce royaume; pays montueux couvert de bois et rempli de lacs. Il a pour capitale la ville de Blair.

ATHON. s. m. Ichthyol. Nom vulgaire du thon dans le midi de la France.

ATHONE. Géogr. Ville de l'Arabie Pétrée, sur les confins de la Palestine.

ATHOR ou **ATHYR.** Myth. Divinité égyptienne dans laquelle les Grecs crurent reconnaître leur Vénus Aphrodite.

ATHORACIQUE. adj. des 2 g. (du gr. ἀθωράκιστος, sans cuirasse, sans thorax; ἀ priv., et θώραξ, cuirasse). Zool. Qui n'a point de thorax. || ATHORACIQUES. s. m. pl. Crust. Ordre de la classe des décapodes renfermant les crustacés qui paraissent ne pas avoir de thorax.

ATHORYBIE. s. f. (ét. gr., ἀ priv.; θορυβέω, troubler). Ichthyol. Genre de poissons de la famille des acalèphes.

ATHOS. Myth. Fils de Neptune, donna son nom à une montagne de la Macédoine.

— Nom d'un des Titans qui escaladèrent le ciel.

— ATHOS. Géogr. Montagne célèbre de la Macédoine, située à l'extrémité de la presqu'île chalcidique, entre les golfes de *Contessa* et de *Monte-Santo*. Elle ne tient au continent que par un isthme d'un mille et demi de largeur. Xerxès, pour envahir la Grèce, fit pratiquer un canal à travers cet isthme pour ouvrir un passage à sa flotte. Le mont Athos, désigné aujourd'hui par le nom d'*Agion-Oros*, s'élève d'environ 1,950 m. au-dessus du niveau de la mer.

ATHOTIS. Hist. anc. Fils de Menès, qu'on donne pour fondateur de la monarchie égyptienne, eut pour apanage, après la mort de son père, la partie supérieure de l'Egypte. Plusieurs écrivains pensent qu'Athotis est le même personnage que le Thot, *Hermès* ou Mercure égyptien.

ATHOÜS. s. m. (du gr. ἀθῷος, innocent). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des sternoxes élatérides.

ATHOÜS. adj. m. (du gr. ἀθῷος, innocent). Surnom de Jupiter, qui avait un temple sur le mont Athos.

ATHRICHIE. s. f. (ét. gr., ἀ priv.; θρίξ, τριχός, cheveu). Entom. Genre de diptères athé-

ATHRIXIE. s. f. (ét. gr., ἀ priv.; θρίξ, cheveu). Bot. Genre de la famille des composées sénécionidées, arbrisseaux habitant le Cap ou Madagascar.

ATHRODACTYLE. s. m. Bot. V. ARTHRODACTYLE.

ATHROÏSME. s. m. (du gr. ἄθροισμα, amas collection). Rhét. Nom donné à la figure plus connue sous le nom de Conglobation. V. ce mot.

— Bot. (Plante ainsi appelée à cause de ses capitules ramassées en glomérule terminale). Genre fondé sur une plante découverte dans l'Inde orientale et voisine du sphéranthe.

ATHRONIE. s. f. Bot. Syn. d'Acmelle. V. ce mot.

ATHROTOME. s. m. (ét. gr., ἀθρόος, serré; τόμος, division, article). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionides gonatocères, ayant pour type l'athrotome déprimé.

ATHROZOPHYTE. s. m. (ét. gr., ἀθροίζω, réunir; φυτόν, plante). Bot. Nom donné aux algues dont les frondes s'accumulent par suite d'une évolution continue du végétal.

ATHRUPHYLLE. s. m. (ét. gr., ἀθρόος, ramasse; φύλλον, feuille). Bot. Syn. du genre myrsine, de la famille des ardisiacées.

ATHRYBIS. Géogr. Ancienne ville d'Égypte, sur la rive droite du Nil nommée Athrybitique.

ATHRYCIE. s. f. (ét. gr., ἀ priv.; θρίξ, cheveu, poil). Entom. Genre de diptères, famille des myodaires entomobies.

ATHYLACE. s. m. (ét. gr., ἀ priv.; θύλαξ, bourse). Mamm. Genre de carnassier placé parmi les mangoustes.

ATHYMBRUS. Temps hér. Héros fondateur de Mysa en Carie.

ATHYMIE. s. f. (du gr. ἀθυμία, même sens). Médec. Découragement, abattement, mélancolie.

ATHYR ou **ATHOR.** s. m. Nom du troisième mois de l'année scolaire des anciens Egyptiens.

ATHYRE. s. m. (ét. gr., ἀ priv.; θυρεός, écusson). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des lamellicornes scarabéides, habitant le Brésil.

— ATHYRE. s. m. (ét. gr., ἀ priv.; θύρα, porte). Bot. Syn. du genre lathyre, de la famille des légumineuses.

ATHYRION. s. m. (ét. gr., ἀ priv.; θύριον, petite porte). Bot. Genre de plante de la famille des fougères.

ATHYTE. s. m. (ét. gr., ἀ priv.; θυτής, sacrificateur). Sacrifice sans victimes, consistant d'ordinaire en fruits ou en gâteaux.

ATIADE. Hist. anc. V. ATYADE.

ATIBAR. s. m. Comm. Nom donné par les habitants du Congo à la poudre d'or, et dont les commerçants français ont fait Tiber.

ATICHE. s. m. T. de pêche. Bandelette qui entoure le tranchant d'un haïm.

ATILIA (Loi). Nom de plusieurs lois romaines très-importantes. L'une, décrétée l'an de Rome 309 (445 ans av. J.-C.), conféra au peuple la nomination de seize tribuns militaires sur vingt-quatre; la seconde, an de Rome 543 (211 av. J.-C.), conféra au sénat le droit de prononcer sur le sort des Latins qui s'étaient soumis. La troisième, de l'an 560, donna au preteur le droit de nommer des tuteurs aux enfants dont les pères étaient morts sans y avoir pourvu.

— ATILIA. Nom d'une famille patricienne de Rome, dont les membres portèrent le nom de Longus.

ATILLA. Hist. rom. Mère du poète Lucain, entra dans la conspiration de Pison, et fut mise à mort, sur la dénonciation de son propre fils.

ATIME. s. m. (du gr. ἄτιμος, méprisé; formé de ἀ priv.; et τιμάω, honorer). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des lamellicornes.

ATIN ou **ATIR.** s. m. Astron. Nom de l'étoile Aldébaran. V. ce mot.

ATINGAN. s. m. Hist. anc. Nom donné par les Grecs du moyen âge aux Bohémiens.

ATINGE ou **ATINGUE.** s. m. (ét. gr., ἀ priv.; τίγω, piquer). Ichthyol. Espèce du genre diodon. V. ce mot.

ATINTÉ, ÉE. part. pass. du v. Atinter. Se prend adj. Elle est toujours atintée comme une épousée.

ATINTER. v. a. 1re conj. Parer, orner avec trop d'affectation, avec mauvais goût. Qui vous a ainsi atintée?

— S'ATINTER. v. pron. Elle est deux heures à s'atinter. Il est populaire et peu usité.

ATIRSITE. s. m. (ét. gr., ἀ priv.; τίρσις, retranchement). Bot. Syn. de Plantain.

ATITHYMALE. s. m. (ét. gr., ἀ priv.; τιθύμαλος, tithymale). Bot. Genre établi aux dépens de l'euphorbe, d'après certaines modifications de la forme de l'involucre, et qui n'a pas été adopté. Necker lui joint le nom français de faux-tithymale, qui indique son étymologie.

ATLANTE. s. m. (ét. gr., ἀ augm. τλάω, porter). Archit. Nom qui sert à désigner des figures ou demi-figures d'hommes employées pour soutenir un ouvrage d'architecture, tel qu'un balcon ou autre semblable. On les appelle aussi *télamones;* les figures de femmes s'appellent *cariatides.*

— ATLANTES. s. m. pl. Nation africaine dont il est souvent question dans les historiens anciens. On fixe leur demeure à la partie la plus orientale de l'Atlas, non loin des Ethiopiens troglodytes; c'est, dit-on, le pays actuel de Bournou.

— ATLANTE. s. f. Moll. Genre de gastéropodes nageurs, famille des hétéropodes ptérotrachées, se rencontrant dans le grand Océan et dans la Méditerranée.

ATLANTÉA. Temps hér. Une des femmes de Danaüs.

ATLANTIADE. (pr. *a-tlan-ti-a-de*). Myth. anc. Descendant d'Atlas et particulièrement de Mercure.

ATLANTIDE. Géogr. Grande Terre ou île prétendue, que l'on ne connaît guère aujourd'hui que par les controverses auxquelles a donné lieu, parmi les modernes, son existence et sa position. Suivant Platon, cette île était située en face du détroit de Gadès; elle formait un carré long de trois mille stades sur deux mille (600 kil. sur 400 kil.) qui s'étendait du sud au nord. Ses habitants conquirent toute l'Afrique et la Syrie, et menacèrent la Grèce; un tremblement de terre renversa leurs habitations et les eaux inondèrent leur île qui disparut sous les flots. Rudbeck, professeur à l'université d'Upsal, a soutenu que l'Atlantide de Platon était la Suède et la Norwége; Kircher pense que c'était une grande île, qui s'étendait depuis les Canaries jusqu'aux Açores, et que ces deux groupes d'îles ne sont que les restes de cette terre qui fut submergée dans quelque bouleversement du sol causé par des commotions volcaniques.

— ATLANTIDE. adj. des 2 g. Moll. Qui ressemble à une atlante. || ATLANTIDES. s. f. pl. Famille de mollusques.

ATLANTIDES. Myth. Filles d'Atlas et d'Hespéris; elles étaient au nombre de sept; elles furent changées en étoiles sous le nom de Pléïades, quelquefois Hespérides à cause du nom de leur mère.

ATLANTIQUE. adj. des 2. g. (du gr. ἀτλαντικός, de l'Atlas; Ἄτλας, αντος, Atlas). De l'Atlas, qui concerne l'Atlas. Océan atlantique. Mer atlantique. Ile atlantique.

— On dit aussi substantiv. L'*Atlantique.*

— ATLANTIQUE (Océan). Géogr. Nom par lequel les anciens désignaient cette partie de l'Océan qui baigne la côte occidentale de l'Afrique et de l'Europe, ainsi nommée du mont Atlas qui traverse l'Afrique septentrionale. On comprend aujourd'hui sous le même nom la mer qui sépare l'Afrique et l'Europe de l'Amérique. On la divise en *Atlantique boréale*, entre le cercle polaire arctique et le tropique du Cancer; *Atlantique équinoxiale*, entre les deux tropiques, et l'*Atlantique australe*, au-delà du tropique du Capricorne.

— Impr. *Format atlantique* ou *in-plano.* Celui où la feuille entière ne forme qu'un seul feuillet ou deux pages.

ATLANTIUS. Myth. Fils de Mercure et de Vénus. On l'appelle ordinairement Hermaphrodite.

ATLAS. (ét. gr., ἀ préf. augm. τλάω, porter). Médec. Nom donné à la première vertèbre du cou, parce qu'elle supporte la tête comme Atlas supportait la terre.

— Nom donné à un recueil de cartes géographiques représentant toutes les parties du monde. Grand atlas. Atlas portatif.

— *Atlas historique.* Celui qui contient des cartes pour l'étude de l'histoire.

— Par extension, tout recueil de cartes géographiques, de planches, de tableaux, etc., qu'on joint à un ouvrage pour en faciliter l'intelligence. L'atlas du Voyage d'Anacharsis. Un atlas de vingt planches. Atlas d'un ouvrage.

— Comm. Sorte de grand papier. || Nom que quelques commerçants donnent à un satin de soie qui se fabrique aux Indes.

— s. m. Entom. Belle espèce de lépidoptères nocturnes, connue des marchands sous le nom de *Phalène à miroirs*, parce qu'elle a sur le milieu de chaque aile une grande tache triangulaire encadrée de noir, sur un fond d'un rouge fauve. Elle se trouve principalement dans le midi de la Chine et aux îles Moluques.

— Moll. Genre de mollusques.

— ATLAS. Myth. Suivant les uns, fils de Neptune; suivant les autres, fils de Japet, fut roi de la Mauritanie qu'il conquit avec ses Atlantes; ayant pris le parti des Titans contre les dieux, Jupiter le condamna à porter la terre sur ses épaules.

— Fig. Homme grand et robuste. D'un nain faire un *Atlas.* (Boil.)

— Géogr. Grande chaîne de montagnes qui s'étend sur une vaste partie de l'Afrique septentrionale à travers la Barbarie, et se divise en deux branches, dont l'une, voisine du grand désert, se nomme le Grand-Atlas, et l'autre, se dirigeant au nord-ouest, s'appelle Petit-Atlas.

ATLITES. Fabul. Un des cinquante fils d'Égyptius, époux d'Europome.

ATLODIDYME. s. m. (ét. gr. ἄτλας, atlas; nom de la première vertèbre en grec et en ... monstres doubles, appartenant à la famille des monosomiens.

ATLOÏDE. adj. des 2 g. Anat. Ce qui a rapport à la première vertèbre qui soutient la tête.

ATLOÏDO-AXOÏDIEN, ENNE. adj. (rad. *axis*). Anat. Qui a rapport à l'atlas et à l'axis. L'articulation atloïdo-axoïdienne. Ligaments atloïdo-axoïdiens.

ATLOÏDO-CORONOÏDIEN. adj. et subst. m. (rad. *corona*, couronne). Anat. l'un des muscles de la mâchoire inférieure de la salamandre.

ATLOÏDO-MASTOÏDIEN. adj. et s. m. Anat. Se dit d'un muscle étendu de l'atlas à l'apophyse mastoïde.

ATLOÏDO-MUSCULAIRE. adj. f. Anat. Se dit d'une artère qui se distribue dans les muscles fixés à l'atlas.

ATLOÏDO-OCCIPITAL, ALE. adj. Anat. Qui appartient à l'atloïde et à l'occipital. Articulation atloïdo-occipitale. Muscle atloïdo-occipital.

ATLOÏDO-SOUS-MASTOÏDIEN. adj. et s. m. Anat. Se dit d'un des muscles fixés à l'atlas.

ATLOÏDO-SOUS-OCCIPITAL. adj. et s. m. Anat. Se dit d'un muscle latéral de la tête.

ATLOÏDO-STYLOÏDIEN. adj. et s. m. Anat. Se dit d'un muscle étendu de l'atlas à l'apophyse styloïde.

ÂTMÂ. s. f. Philos. ind. L'âme émanée de la grande âme universelle, Puratnâtmâ à laquelle elle se réunit, si elle est pure; sinon elle est condamnée à subir plusieurs transmigrations.

ATMADJADJI-BACHI. s. m. Hist. ott. Un des officiers de la vénerie du sultan, et le chef de ceux qui gardent les éperviers.

ÂT-MEÏDAN. Nom d'une grande et belle place de Constantinople sur laquelle on exerce les chevaux, c'est l'hippodrome des Grecs, de 550 pas de long sur 120 de large. Sur cette place avaient lieu les jeux du cirque et les autres fêtes publiques. Il y existe un beau sérail construit par Ibrahim, grand-vizir de Soliman II.

ATMÉTONYCHE. s. m. (ét. gr., ἄτμητος, non divisé; ὄνυξ, ongle). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionides brachydirides.

ATMIDIATRIQUE. s. f. (ét. gr., ἀτμίς, ἴδος, vapeur; ἰατρεία, cure, action de guérir par la vapeur). Médec. Application des vapeurs ou du gaz à la peau comme moyen curatif.

ATMIDOMÈTRE ou **ATMOMÈTRE.** s. m. (ét. gr. ἀτμίς, ἴδος ou ἀτμός, vapeur; μέτρον, mesure). Astron. phys. Nom d'un instrument de physique servant à mesurer l'évaporation, c'est-à-dire, la quantité de liquide qui dans un temps donné passe à l'état de vapeur. La principale fonction de l'atmomètre consiste à déterminer la densité des vapeurs. On l'appelle aussi *Atmomètre évaporatoire.*

ATMIDOMÉTRIQUE. adj. des 2 g. Qui concerne l'atmidomètre.

ATMIDOMÉTROGRAPHE. s. m. (ét. gr., ἀτμίς, vapeur; μέτρον, mesure; γράφω, écrire). Phys. Instrument propre à mesurer l'évaporation et qui en tient compte même en l'absence de l'observateur.

ATMIZONIQUE. adj. m. (ét. gr., ἀτμίς, vapeur; ζώνη, vêtement léger). Phys. Hygromètre composé de deux thermomètres dont l'un est couvert d'une mousseline humide.

ATMOMÉTRIQUE. adj. des 2 g. V. ATMIDOMÉTRIQUE.

ATMOSPHÈRE. s. f. (ét. gr., ἀτμός, vapeur; σφαῖρα, sphère). Couche de gaz et de vapeurs, qui environne le globe terrestre: elle se compose de deux fluides élastiques dont l'un est l'air pur ou gaz oxygène, et l'autre le gaz azotique. La densité de l'atmosphère est moindre à mesure qu'on s'élève au-dessus de la surface de la terre: car, puisque chaque couche d'air est comprimée par les couches supérieures, les couches les plus élevées sont les moins comprimées, la densité de l'air est partout comme les forces qui le compriment. La hauteur de l'atmosphère est sinon incommensurable, du moins très-problématique. Les calculs de La Hire fondés sur la réfraction des rayons solaires, l'ont conduit à penser que la hauteur de l'atmosphère était d'environ 60,000 mètres. L'atmosphère est pesante, puisque l'air qui la compose est en grande partie un corps pesant, et que les substances aériformes qui s'y mêlent le sont également; l'atmosphère étant fluide est pesée comme fluide: le poids d'une colonne d'air ayant 27 centimètres de diamètre est égal au poids d'une colonne de mercure de 76 centimètres, ou d'une colonne d'eau de 102 mètres 97 centimètres, l'une et l'autre de même diamètre que la colonne d'air (calcul fait à une température de 12 degrés). Les vents étendent dans l'*atmosphère* leurs vapeurs à demi-glacées, et les attiédissent aux rayons du soleil. (B. de St-P.) Si la puissance végétale réfléchit et augmente la chaleur du soleil; si elle végétalise l'*atmosphère* et les eaux, elle n'a pas moins d'influence sur le globe solide de la terre, dont elle étend la circonférence d'année en année. (Id.) L'*atmosphère* a été départie à l'aigle. (Lacepède.) Les aérostats s'élèvent dans l'*atmosphère.* (B. de St-P.) La frégate, qui vole dans l'*atmosphère* à une grande hauteur, aper... jour. (Id.) L'*atmosphère* épurée n'est plus condensée par le froid; elle se remplit d'une âme vivifiante. (Deleuze.)

— Fluide subtil et élastique qui environne un corps de toutes parts et qui partage tous ses mouvements.

— *Atmosphère des planètes.* Les planètes et leurs satellites étant universellement reconnus aujourd'hui pour des corps d'une nature semblable à la terre que nous habitons, on suppose que ces astres sont entourés d'atmosphères analogues à l'atmosphère terrestre. La lune seule paraît former une exception singulière. Elle ne présente ni nuages à sa surface, ni rien qui puisse indiquer la présence d'une atmosphère, quelque peu de densité qu'on veuille lui attribuer.

— Phys. *Atmosphère électrique.* Fluide très-subtil qui est en mouvement autour d'un corps électrisé et qui donne naissance à cette grande variété de phénomènes que nous présentent les corps électrisés.

— *Atmosphère des corps solides.* Espèce d'atmosphère formée par les corpuscules qui s'échappent des corps.

— *Atmosphère maritime.* Astron. L'atmosphère maritime est plus pure que l'atmosphère terrestre, et l'air dont elle se compose ne renferme que très-peu de molécules de substances hétérogènes, à la différence de l'atmosphère terrestre, qui se charge de toutes les vapeurs qui sortent de la surface du sol.

— En particulier: L'air d'un pays, d'un lieu. L'atmosphère de Londres est toujours chargée de miasmes. L'atmosphère des grandes villes est malsaine. L'atmosphère méphitique des hôpitaux. L'atmosphère brumeuse et froide des climats du nord. La pluie a rafraîchi l'atmosphère. Par le vent du midi l'atmosphère est étouffante. Atmosphère nébuleuse. La plupart des oiseaux, et surtout ceux qui volent dans une *atmosphère* élevée et pure, ont des paupières pour voiler la lumière. (B. de St-P.) Votre émotion redouble à chaque pas qui vous entraîne dans l'*atmosphère* du fleuve. (Raoul-Rochette.)

— Mesure de forces dans les machines. Une machine peut supporter tant d'atmosphères. Chauffer à tant d'atmosphères.

— Fig. Atmosphère de corruption, d'intrigues. L'atmosphère des cours corrompt les âmes les plus pures. Comment conserver la noblesse du cœur au milieu de cette *atmosphère* de vices et d'infamies? (Raym.)

ATMOSPHÉRIQUE. adj. des 2 g. Qui fait partie de l'atmosphère, qui a rapport à l'atmosphère. Air atmosphérique. Vapeur atmosphérique. Miasmes atmosphériques. Phénomènes atmosphériques. Eléments atmosphériques. Vous pouvez donner aux enfants le spectacle étonnant de l'électricité *atmosphérique* par un cerf-volant. (B. de St-P.)

ATMOSPHÉRITIE. s. f. (ét. gr., ἀτμός, vapeur; σφαῖρα, sphère). Phys. Substance magnétique quelconque qui existe dans l'atmosphère.

ATMOSPHÉROGRAPHIE. s. f. (ét. gr., ἀτμός, vapeur; σφαῖρα, sphère; γράφω, écrire). Phys. Description de l'atmosphère.

ATMOSPHÉROGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Phys. Qui a rapport à l'atmosphérographie.

ATMOSPHÉROLOGIE. s. f. (ét. gr., ἀτμός, vapeur; σφαῖρα, sphère, λόγος, discours). Phys. Traité sur l'atmosphère et ses propriétés.

ATMOSPHÉROLOGIQUE. adj. des 2 g. Phys. Qui a rapport à l'atmosphérologie.

ATNACH. s. m. Gramm. héb. Le deuxième des accents disjonctifs de la première classe.

ATOCHIEN ou **ATHOCIEN.** s. m. Hist. ecclés. Nom de certains hérétiques du XIIIe siècle, qui croyaient que l'âme mourait avec le corps et que tous les péchés étaient égaux.

ATOCIE. s. f. (du gr. ἄτοκος, stérile sans enfant, formé de ἀ priv.; τέκνον, enfant). Médec. Stérilité chez la femme. On dit aussi Atecnie.

ATOCION. s. m. (du gr. ἀτόκιον, herbe, médicament qui rend inhabile à concevoir). Bot. Section du genre silène, caractérisée par des fleurs en corymbe, et le calice claviforme, à dix stries.

ATOCIRE. s. m. Bot. Nom portugais de l'anone écaillée ou c... sollier écailleux.

ATOLARIE. s. f. Bot. Syn. du genre crotalarie, de la famille des légumineuses.

ATOLE. s. f. Espèce de bouillie faite de farine d'orge et très-recherchée des Indiens de Monterey.

ATOMAIRE. adj. des 2 g. (du gr. ἄτομος, atome). Didact. Qui est parsemé de points colorés.

— Entom. Épithète donnée aux organes appendiculaires ou aux parties du corps des insectes parsemés de points colorés. Tels sont les élytres du mélolonthe atomaire, du mycélophage atomaire.

— Bot. Épithète donnée aux rameaux ponctués de certaines plantes, entre autres à une espèce du genre cassie.

— ATOMAIRE. s. m. Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des clavicornes.

— Bot. Genre de thalassiophytes.

ATOME. s. m. (pr. *a-tôme*; du gr. ἄτομος, non coupé, indivisible; formé de ἀ priv.; τέμνω, couper). Corps infiniment petit, regardé comme in... et plusieurs physiciens modernes; corpuscule indivisible qui entre comme élément dans la composition des corps. Démocrite et Épicure ont prétendu que le monde était composé d'atomes. Les *atomes* erraient dans un espace immense. (L. Rac.)

Pourtant chaque *atome* est un être,
Chaque globule d'air est un monde habité!
Chaque monde y régit d'autres mondes, peut-être,
Pour qui l'éclair qui passe est une éternité.
(LAMARTINE.)

— Fig. Peut-on voir un esprit composé d'*atomes* plus bourgeois? (Mol.)

— Par extens. Petits grains de poussière que nous voyons voltiger à travers un rayon solaire qu'on reçoit dans une chambre fermée.

— Tout corpuscule qui n'est appréciable à la vue qu'en certaines circonstances, comme lorsqu'on observe à l'aide d'un microscope les animalcules d'une goutte d'eau, de vinaigre, etc.

— Fig. Certains corps d'une petitesse ex-

trême, comparativement à d'autres ou relativement à l'espace dans lequel ils existent. Les hommes sont des atomes sur le globe, qui n'est lui-même qu'un atome dans l'immensité. Je ne vois que des infinités de toutes parts qui m'engloutissent comme un *atome*. (Pasc.) Dans l'ordre du vrai physique, nous sommes un *atome*, une ombre. (M.-Brun.) *Atome* dans l'immensité, mais *atome* nécessaire, l'homme remplit les devoirs de la vertu pour accomplir ses glorieuses destinées. (Virey.)

Que sommes-nous, faibles *atomes*,
Pour porter si loin notre orgueil ?
(MALFILÂTRE.)

— Entom. Genre d'arachnides.

— s. m. pl. Éléments qui constituent la nature chimique des corps.

— Ne devrait-on pas, eu égard à la prononciation, placer sur l'*o* d'*atome* un accent circonflexe ?

ATOMIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἄτομος, atome ; φέρω, porter). Didact. Qui est chargé d'atomes.

ATOMIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui a rapport aux atomes. || *Théorie atomique*. Théorie chimique qui repose sur le calcul des atomes que chaque corps composant fournit aux corps composés.

ATOMISME. s. m. (du gr. ἄτομος, atome). Philos. Système philosophique dans lequel on explique la formation de tous les corps par le moyen des atomes. L'*atomisme* n'était autrefois qu'un matérialisme grossier ; mais le plus grand nombre de ceux qui ont admis l'*atomisme* comme première base de leur système philosophique ont cru à l'existence des substances immatérielles, et le même principe sur lequel ils se sont fondés pour ne point faire des formes corporelles des entités distinctes de la substance des corps, les a conduits à penser que l'âme n'était ni engendrée avec le corps, ni anéantie avec lui. (Walsh.)

ATOMISTE. s. m. Philos. Partisan, adepte du système de l'atomisme.

ATOMISTIQUE. adj. des 2 g. Philos. Qui concerne l'atomisme. Système atomistique. Philosophie atomistique.

— ATOMISTIQUE. s. f. Chim. Théorie où l'on considère les corps comme produits par des atomes dont les formes et les propriétés constituent la nature chimique de chacun d'eux.

ATOMOGASTRE. s. m. (ét. gr., ἄτομος, atome ; γαστήρ, ventre). Entom. Genre de l'ordre des diptères brachocères, famille des athéricères muscides.

ATOMOGYNIE. s. f. (ét. gr., ἄτομος, indivisible ; γυνή, femelle). Bot. Un des deux ordres établis par le professeur Richard, dans la didynamie de Linné ; il correspond à l'ordre angiospermie. V. ce mot.

ATOMOLOGIE. s. f. (ét. gr., ἄτομος, atome ; λόγος, discours). Chim. Traité sur les atomes. Étude de l'action réciproque des molécules les unes sur les autres.

ATOMOLOGIQUE. adj. des 2 g. Chim. Qui a rapport à l'atomologie.

ATOMOSIE. s. f. (du gr. ἄτομος, atome). Entom. Genre de l'ordre des diptères aplocères, famille des tanystomes asiliques.

ATONE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἀ priv. ; τόνος, ton, ressort). Néol. Employé par quelques auteurs pour exprimer la fixité des traits, du regard. || *Avoir les yeux atones*. C'est-à-dire, fixes, sans mouvement, sans expression.

ATONIE. s. f. (ét. gr., ἀ priv. ; et τόνος, ressort). Médec. Défaut de ton ou faiblesse d'un organe, et particulièrement d'un organe contractile. Atonie de l'estomac. Dans cette *atonie*, tous les tissus organiques tendent bientôt à leur dissolution. (Virey.) La santé générale ne se soutient pas avec cette profonde *atonie*. (Id.)

ATONIFICATION. s. f. (pr. *a-to-ni-fi-ca-ci-on*). Néol. Action de faire tomber les organes dans l'atonie.

ATONIQUE. adj. des 2 g. Médec. Qui tient de l'atonie, qui a rapport à l'atonie ; où les propriétés vitales languissent.

ATOPE. s. f. (du gr. ἄτοπος, insolite ; formé de ἀ priv. ; τόπος, pays). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des malacodermes bibrionites.

ATOPIDES. s. f. pl. (du gr., ἄτοπος, insolite). Entom. Sous-tribu de l'ordre de coléo- [illegible]

ATOSSA. Hist. anc. Fille de Cyrus, épousa son frère Cambyse, puis le mage Smerdis et enfin Darius, de qui elle eut Xerxès.

ATOUR. s. m. Parure. Mot générique pour désigner Ce qui sert à parer une femme. Ne s'emploie guère qu'au pluriel, et se prend assez souvent dans un sens ironique. Elle avait ses plus beaux atours. Elle était dans ses atours.

L'autre, pour se parer de superbes *atours*,
Des plus adroites mains empruntait le secours.
(RACINE.)

— On appelait autrefois *Dames d'atour*, les femmes chargées d'habiller, de coiffer la reine, les princesses, etc. ; c'est une charge équivalente à l'emploi de femme de chambre. || On dit aussi femmes d'*atour* et même garçons d'atour, pour désigner celles ou ceux qui sont chargés de la garde des robes et des parures des princesses.

— Par extension. Orné de tous ses *atours*, les voiles déployées, les cordages harmonieusement ajustés, comme une jeune fille qui accourt à la danse, le vaisseau glisse empressé et joyeux sur la mer bleue. (Cᵗᵉˢˢᵉ Merlin.)

ATOUR ou **ATOURNE.** s. m. Anc. législ. Se disait des statuts et règlements faits par les maires des villes, lesquels étaient en certains lieux nommés atournés.

ATOURNARESSE. s. f. (rad. *atour*). Femme dont la profession était de parer les épousées ou celles qui devaient se trouver à quelque assemblée publique. Vieux et inusité.

ATOURNÉ, ÉE. part. pass. du v. Atourner. Cette femme est bien atournée.

ATOURNER. v. a. 1ʳᵉ conj. (rad. *atour*). Orner, parer en parlant d'une femme. Fam. et peu usité.

ATOUT. s. m. (c'est-à-dire, *bon à tout, bon contre tout*). Jeux de cartes. Nom que l'on donne à une couleur désignée par le sort ou par la convention ; les cartes de cette couleur servent à couper la couleur dont on ne peut ou ne veut pas se servir, et elles donnent la levée à celui qui coupe. Jouer un atout. Jouer atout. Donner, fournir de l'atout. Jeter un atout. Avoir de l'atout. Couper et faire atout. Roi, dame, valet, etc., d'atout. Avoir tous les atouts. Avoir tous atouts.

ATOXIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἀ priv., τοξικόν, poison). Didact. Sans venin, qui n'a point de venin.

ATRABILAIRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *atra*, noire ; *bilis*, bile, mélancolique). Méd. Qui a rapport à l'atrabile. Se disait des hypocondres, chez lesquels on croyait l'atrabile prédominante. Il ne s'emploie aujourd'hui qu'au fig. et signifie Un homme triste, chagrin, irritable. C'est un homme atrabilaire. Une femme atrabilaire. Visage atrabilaire. Air atrabilaire. Humeur atrabilaire. Esprit atrabilaire. Style atrabilaire.

L'esprit le plus *atrabilaire*
Est subjugué quand on cherche à lui plaire.
(VOLTAIRE.)

— s. m. Un atrabilaire. Des atrabilaires.

— Syn. comp. ATRABILAIRE, MÉLANCOLIQUE. Le *mélancolique* vit dans un état de langueur qui le rend incapable de goûter aucun plaisir ; il évite les hommes, il est sensible aux malheurs des autres ; la tristesse de l'*atrabilaire* a toujours quelque chose de brusque, de rude et de sauvage. Il repousse les hommes ; leurs peines le trouvent insensible. On a l'humeur atrabilaire, on est d'un tempérament lymphatique.

ATRABILE. s. f. (ét., V. ATRABILAIRE). Anc. méd. Bile noire, mélancolie. L'existence de l'atrabile est considérée aujourd'hui comme entièrement hypothétique.

ATRABILIEUX, EUSE. adj. V. ATRABILAIRE.

ATRACHÈLE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἀ priv. ; τράχηλος, cou). Didact. Qui a le cou court.

ATRACHYE. s. f. (ét. gr., ἀ priv. ; τραχύς, rude). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des chrysomélines.

ATRACTE. s. m. (du gr. ἄτρακτος, fuseau). Entom. Genre de coléoptères hétéromères, famille des hélopiens, de la Nouvelle-Hollande. || Entom. Syn. de Pseudophlée. V. ce mot.

ATRACTIE. s. f. (du gr. ἄτρακτος, fuseau). Entom. Genre de l'ordre des diptères aplocères, famille des tanystomes asiliques.

ATRACTION. s. m. (du gr. ἄτρακτος, fuseau). Bot. Nom donné à quelques petits champignons dont les spores sont fusiformes.

ATRACTOBOLE. s. m. (ét. gr., ἄτρακτος, fuseau ; βάλλω, jeter). Bot. Petit genre de champignons, qui représente une capsule sessile, recouverte d'un opercule, et lançant une vésicule fusiforme allongée.

ATRACTOCÈRE. s. m. (ét. gr., ἄτρακτος, fuseau ; κέρας, corne). Entom. Genre de l'ordre des coléoptères pentamères d'Afrique qui rongent le bois ; ils sont nocturnes et font un très-fort bruit en volant. || Genre de diptères d'Europe, dont les espèces sont réunies à celles du genre simulie.

ATRACTODES. s. m. pl. (du gr. ἀτρακτοειδής, en forme de fuseau, formé de ἄτρακτος, fuseau ; εἶδος, forme). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des sternoxes élaté- [illegible] par des antennes assez courtes, par des ailes ayant leur seconde cellule cubitale quinquéangulaire, et par la tarière des femelles à peine saillante.

ATRACTOMÈRE. s. m. (ét. gr., ἄτρακτος, fuseau ; μηρός, cuisse). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionites, originaire du Brésil.

ATRACTOSOME. adj. et s. m. (ét. gr., ἄτρακτος, fuseau ; σῶμα, corps). Ichthyol. Famille de poissons de l'ordre des holobranches, correspondant aux scombéroïdes de Cuvier. || Famille de l'ordre des jugulaires, à corps fusiforme.

ATRACTYLE. s. f. (du gr. ἀτρακτυλίς, espèce d'épine, de chardon). Bot. Genre fondé sur plusieurs plantes dures, épineuses, ayant les feuilles dentées et des capitules terminaux se rapprochant de l'artichaut.

ATRACTYLODE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἀτρακτυλίς, chardon ; εἶδος, forme). Semblable à l'atractyle.

ATRAGÈNE. s. f. Bot. Genre de la famille des renonculacées clématidées ; cultivé dans nos jardins.

ATRAMENTAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *atramentarius*, qui a rapport à l'encre ; dérivé du subst. *atramentum*, encre ; *ater*, *atra*, noire). Qui a les caractères ou l'apparence de l'encre.

— s. f. Chim. Pierre de vitriol. V. SULFATE DE FER.

ATRAPHACE. s. m. (du gr. ἀτράφαξις, sorte de légume). Bot. Genre de la famille des polygonacées polygonées. L'atraphace épineux se cultive comme arbuste d'ornement.

ATRAX. Géogr. anc. Ville de la Thessalie, fondée par Atrax, fils d'Éolus ou du fleuve Pénée. || Nom de deux petites rivières, dont l'une, en Thessalie, se décharge dans le Pénée ; l'autre, dans l'Étolie, se rend au golfe de Lépante.

ATRAXYLE. s. m. (nom vulgaire des Grecs pour le *kentrophylle qui a du duvet*). Bot. Section du genre kentrophylle.

ÂTRE. s. m. (du lat. *ater*, *atra*, noir). Foyer, endroit de la cheminée où l'on fait le feu. Âtre ardent. Âtre brûlant. Âtre noir, obscur, enfumé. Âtre froid, glacé. Ôter les cendres de l'âtre.

De son *âtre* enfumé dispersant les tisons,
Le villageois content va revoir la prairie.
(DUAULT.)

— Prov. et fig. *Dans cette maison, il n'y a rien de plus froid que l'âtre*. On ne fait dans cette maison qu'une petite cuisine, une mauvaise cuisine.

— *Âtre du four*. Partie unie qui est au-dessous de la voûte.

— Prov. et fig. *Ce pain n'a point d'âtre, n'a point assez d'âtre*, c'est-à-dire, n'est pas assez cuit.

— T. de verr. Pièce de grès couvrant le fond des fours.

— T. d'émaill. Pièce ou morceau de terre cuite qu'on place dans le fourneau, à la hauteur du feu de la moufle.

— adj. des 2 g. Didact. D'un noir foncé et mat.

ATRÉBATES. s. m. pl. Géogr. anc. Ancien nom d'un peuple de la seconde Belgique qui habitait vers le nord, et d'un autre peuple, originaire de la Belgique, qui vivait sur les bords et au sud de la Tamise, vers les sources de ce fleuve. || Nom donné anciennement à la ville d'Arras.

ATRÉE. Myth. Fils de Pélops et d'Hippodamie ; succéda, vers l'an 1266 av. J.-C., à son beau-père Eurysthée, roi de Mycènes ; connu par son affreuse haine contre son frère Thyeste.

— ATRÉE. s. m. (du lat. *ater*, noir). Entom. Genre de scorpions, voisin des buthes.

ATRÈME. s. f. (du gr. ἀτρέμης, tranquille, sans mouvement). Bot. Genre de la famille des ombellifères coriandrées, fondé sur le coriandre américain, plante indigène de la Louisiane.

ATRÉTENTÉRIE. s. f. (ét. gr., ἄτρητος, non troué ; ἔντερα, intestin). Anat. Imperforation d'un intestin.

ATRÉTIE. s. f. (ét. gr., ἀ priv., τρητός, trou, sans ouverture). Anat. Occlusion des ouvertures naturelles ; imperforation d'un organe qui devrait être creux et perméable.

ATRÉTOBLÉPHARIE. s. f. (ét. gr., ἄτρητος, non percé ; βλέφαρον, paupière). Anat. Accolement des deux paupières.

ATRÉTOCYSIE. s. f. (ét. gr., ἄτρητος, non troué ; κύσος, anus). Anat. Imperforation de l'anus.

ATRÉTOCYSTIE. s. f. (ét. gr., ἄτρητος, non troué ; κύστις, vessie). Anat. Imperforation de la vessie.

ATRÉTOLÉMIE. s. f. (ét. gr., ἄτρητος, non troué ; λαιμός, gosier). Anat. Imperforation du gosier.

ATRÉTOMÉTRIE. s. f. (ét. gr., ἄτρητος, non troué ; μήτρα, matrice). Anat. Imperforation de la matrice.

ATRÉTOPSIE. s. f. (ét. gr., ἄτρητος, non percé ; ὤψ, œil). Anat. Imperforation de la pupille.

ATRÉTORHINIE. s. f. (ét. gr., ἄτρητος, non [illegible] nez.

ATRÉTOSTOMIE. s. f. (ét. gr., ἄτρητος, non troué ; στόμα, bouche). Anat. Accolement des deux lèvres.

ATRICAUDE. adj. des 2 g. (ét. lat., *ater*, noir ; *cauda*, queue). Zool. Qui a la queue noire.

ATRICE. s. f. Chir. Tubercule autour de l'anus. Peu usité.

ATRICHIE. s. f. (ét. gr., ἀ priv. ; θρίξ, τριχός, poil, cheveu). Bot. Genre de plantes de la famille des mousses.

ATRICOLLE. adj. des 2 g. (ét. lat., *ater*, noir ; *collum*, cou). Zool. Qui a le cou ou le corselet noir.

ATRICORNE. adj. des 2 g. (ét. lat., *ater*, noir ; *cornu*, corne). Zool. Qui a les cornes ou les antennes noires.

ATRIDES. s. m. pl. Nom patronymique donné par Homère aux deux fils de Plisthène. Atrides fiers, féroces, cruels, orgueilleux, vaillants, coupables, criminels.

Que tardez-vous ? Versez le sang d'un malheureux,
Quel plaisir pour Ulysse et pour les fiers *Atrides*,
(DELILLE.)

J'ai vu Pyrrhus ; j'ai vu les féroces *Atrides*
Rassasier de sang leurs armes homicides.
(ID.)

ATRIGASTRE. adj. des 2 g. (mot hybr., du lat. *ater*, noir, et du gr. γαστήρ, ventre). Zool. Qui a le ventre noir.

ATRIPÈDE. adj. des 2 g. (ét. lat., *ater*, noir ; *pes, pedis*, pied). Zool. Qui a les pattes, les pieds noirs.

ATRIPLÈCE. s. f. V. ARROCHE. || Bot. Nom aujourd'hui inusité, employé pour diverses espèces du genre atriplex.

ATRIPLETTE ou **ATRIPLOTTE.** s. f. Ornith. Nom vulgaire de la petite fauvette rousse, ou *motacilla rufa sylvia*, de Linné.

ATRIPLICÉ, ÉE. adj. (du lat. *atriplex, icis*, arroche). Bot. Qui ressemble à l'arroche. || ATRIPLICÉES. s. f. pl. Famille qui contient les atriplex ou arroches ; plantes apétales à étamines périgynes ; herbes annuelles ou vivaces, ou des arbrisseaux répandus sur toute la surface du globe, et principalement en dehors des tropiques. L'épinard fait partie de cette famille.

ATRIPLICINÉ, ÉE. adj. V. ATRIPLICÉ.

ATRIPLOTTE. Ornith. V. ATRIPLETTE.

ATROCE. adj. des 2 g. (du lat. *atrox, atrocis*, même signification). Énorme, excessif, en parlant des crimes, des injures, des supplices. Un crime atroce, un supplice atroce. Perfidie atroce. Tourments, tortures atroces.

Fig. Par extension. Cruel, inhumain. Âme atroce. Caractère atroce. Homme atroce. Barbarie atroce.

— En parlant du temps. Temps atroce. Froid atroce. Pour dire qu'il fait mauvais temps, etc.

— Rept. Serpent blanc hérissé.

ATROCEMENT. adv. Avec atrocité. D'une manière atroce. Action atrocement perfide. Il est peu usité.

ATROCITÉ. s. f. (rad. *atroce*). Énormité d'un crime, d'une injure, d'un supplice, etc. Atrocité d'un crime. Atrocité d'un forfait. Atrocité des tourments. L'atrocité de l'âme. C'est une atrocité. L'*atrocité* de la conduite de Vardes fut trop tard connue. (Volt.)

— Action atroce, très-cruelle. Le despote ne sait commander que par des supplices et des *atrocités*. (Virey.)

ATROGULAIRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *ater*, noir ; *gula*, gosier). Zool. Qui a la gorge noire.

ATROMARGINÉ, ÉE. adj. (du lat. *ater*, noir ; *margo, inis*, marge). Didact. Qui est bordé de noir.

ATRONCHEMENT. s. m. (rad. *tronc*). Féod. Rapprochement des deux bouts d'une tige ou d'une branche d'arbre coupée par un voleur, afin de pouvoir constater le délit.

ATROPE. s. m. Ichthyol. Genre de famille des scombéroïdes acanthoptérygiens ; se pêche dans les mers.

ATROPÉ, ÉE. adj. (du lat. *atropa*, belladone). Bot. Qui tient, qui ressemble à la belladone. || ATROPÉES. s. f. pl. Nom donné à une tribu de la famille des solanées, ayant pour type le genre atrope.

ATROPHIE. s. f. (pr. *a-tro-fi* ; du gr. ἀτροφία, amaigrissement ; ἀ priv., et τροφή, nourriture). Médec. Extrême maigreur de tout le corps, consomption, dépérissement du corps ou d'un membre atrophie du système cellulaire. Phénomènes de l'atrophie. Atrophie complète, incomplète. Traitement de l'atrophie. Atrophie idiopathique. Atrophie symptomatique. Pronostic de l'atrophie. Atrophie des membres abdominaux. Atrophie générale. Atrophie locale. Cause de l'atrophie. Atrophie des os, des muscles, etc. Atrophie de l'encéphale. L'*atrophie* complète est au-dessus des ressources de l'art. (Ferrus.) Tout ce qui exténue l'économie animale, soit en l'exposant à des pertes trop grandes, soit en ne lui offrant pas assez de moyens de sustentation, amène l'*atrophie*. (Nacq.) Le pronostic de l'*atrophie* est toujours fâcheux. (Ferrus.)

— Se dit au pluriel. Atrophies nerveuses. [illegible] que les *atrophies* qui surviennent à la suite de tumeurs scrofuleuses des articulations font exception à cette remarque générale sur la chute des poils. (Ferrus.)

— *Atrophie mésentérique*. Carreau, atrophie des enfants ; induration ou tuméfaction des glandes du mésentère, qu'on observe exclusivement chez les enfants, depuis la première enfance jusque vers la septième ou la neuvième année, et qui est constamment accompagnée de l'amaigrissement progressif de toutes les parties du corps.

— *Atrophie partielle*. L'atrophie partielle des membres est l'amaigrissement extrême, ou mieux, l'exténuation totale d'un ou de plusieurs membres. Elle a lieu toutes les fois que l'exercice des fonctions destinées à l'entretien de la vie est empêché ou très-gêné.

ATROPHIER (S'). v. pron. 1ʳᵉ conj. Ce verbe prend deux *i* aux deux premières personnes plur. de l'imparf. de l'indic. et du subj. *Je m'a-*

trophiais, nous nous atrophiions; que je m'atrophie, que nous nous atrophiions, que vous vous atrophiiez, etc. Physiol. méd. Perdre graduellement de son embonpoint, de son volume; amaigrir. La queue du têtard *s'atrophie* lorsqu'il va devenir grenouille. (Ferrus.) Quand un membre *s'atrophie*, à la suite d'une plaie d'arme à feu, par exemple, le membre opposé ne doit qu'au surcroît d'exercice l'augmentation de force et de volume qu'il acquiert. (Id.) Un organe *s'atrophie*, ou parce qu'il ne reçoit plus la quantité nécessaire de matériaux nutritifs, ou parce que, la recevant, il ne peut se l'approprier d'une manière complète à cause de quelque vice de l'innervation. (Id.) || Ce verbe, très-usité dans la pathologie, est omis dans tous les dictionnaires.

ATROPHIÉ, ÉE. adj. Qui est dans l'atrophie; qui est amaigri. Membre atrophié. Il n'est pas rare de rencontrer une des moitiés du cœur *atrophiée*, tandis que l'autre est restée dans l'état normal. (Ferrus.) Tantôt il semble que l'organe *atrophié* soit soumis à un mouvement de coarctation et de resserrement. (Id.) La texture intime des organes *atrophiés* présente des différences qui jusqu'ici n'ont pas été suffisamment observées. (Id.)

ATROPINE. s. f. Chim. Alcali qu'on a trouvé dans la belladone.

ATROPIQUE. adj. des 2 g. Chim. Se dit d'un acide qui se trouve dans la belladone, et des sels dont la base est l'atropine.

ATROPIVORE. adj. des 2 g. Entom. Se dit d'un insecte diptère dont la larve vit dans la chrysalide du sphinx-atropos.

ATROPOS. (du gr. ἄτροπος, inflexible). Myth. Une des trois Parques, fille de la Nuit et de l'Érèbe. Elle est représentée sous les traits d'une vieille femme, armée de ciseaux et coupant le fil de la vie, sans distinction de sexe, d'âge, de condition.

— Entom. Nom d'une espèce de lépidoptères crépusculaires, tribu des sphingides achéronties, vulgairement appelé papillon à tête de mort, parce qu'il porte sur son corselet l'empreinte assez exacte d'un crâne humain.

— Entom. Genre de la famille des termiens névroptères, petit insecte fort commun dans les bibliothèques.

— Rept. Vipère d'Afrique, rangée parmi les couleuvres de Linné.

ATROPTÈRE. adj. des 2 g. (mot hyb., du lat. *ater*, noir, et du gr. πτερόν, aile). Ornith. Qui a les ailes noires.

ATROPUS. Musiq. anc. Instrument de musique dont l'histoire fait mention, sans parler de sa forme.

ATROSTOME. adj. des 2 g. (mot hyb., du lat. *ater*, noir, et du gr. στόμα, bouche). Zool. Qui a la bouche noire.

ATRYPE. s. f. Moll. Genre de coquilles térébratules. V. ce mot.

ATT. Abréviation du mot Attique.

ATTA (T. Quintilius). Poète latin qui vivait vers l'an 80 avant J.-C., composa des satires et des comédies.

ATTABALLE. s. m. (ét. gr., ἄττω, bondir; βάλλω, jeter, frapper en bondissant). Art milit. Instrument de musique moresque, timbales de cavalerie.

ATTABLÉ, ÉE. part. pass. du v. Attabler.

ATTABLER. v. a. 1re conj. (rad. *table*). Placer à table. Faire mettre à table pour manger, boire ou jouer. Le meilleur moyen de concilier les gens, c'est de les *attabler*. (Carp.) Peu usité au sens actif.

— S'ATTABLER. v. pron. Se mettre à table dans l'intention d'y rester longtemps. S'attabler pour manger, pour jouer. Ils s'attablèrent à quatre heures, et ne sortirent de table qu'au jour. Ils se sont attablés pour jouer aux échecs, aux dames, à la bouillote. Il est familier dans les deux sens.

ATTACE. s. m. (du lat. *attacus*, sorte d'insecte suivant la Bible). Entom. Nom donné par Linné à la première division de son grand genre phalène, qui embrasse tous les lépidoptères nocturnes. Plusieurs papillons portent ce nom; nous citerons, comme types des espèces de ce genre, soit exotiques soit indigènes, l'*attace atlas*, l'un des plus grands lépidoptères qu'on connaisse et qui se trouve en Chine, et le grand paon, *pavonia major*, très-commun dans les environs de Paris.

ATTACHANT, ANTE. [illegible] qui est propre, qui est de nature à attacher, à intéresser, à charmer l'esprit ou le cœur. Il ne s'emploie qu'au figuré. Lecture attachante. Étude attachante. Spectacle attachant. Auteur attachant, dont la manière d'écrire est attachante, qui intéresse. Style attachant. Récit attachant. Est-il rien au monde de plus *attachant* et de plus respectable que la vraie mère de famille? (S. Dubay.)

ATTACHE. s. f. (rad. *attacher*). Lien, courroie, ce qui lie, attache. Ce qui sert à attacher, à retenir à une place fixe. Attache d'un chien, d'un levrier. Mettre un chien, un cheval à l'attache. Chien d'attache. Chien de cour, qu'on tient à l'attache le jour et qu'on détache la nuit. Attache de souliers. Attache d'équipement.

— Fig. Tout ce qui occupe l'esprit, qui a de l'attrait pour l'esprit, pour le cœur, et le tient en dépendance. Lien qui nous attache à une personne ou à une chose que nous quitterions avec peine, soit à cause du goût, de l'inclination que nous avons pour elle, soit même à cause de l'habitude, ou par amour-propre, convenance, etc. Avoir de l'attache à l'étude, pour l'étude, à la musique, à la peinture, à la lecture. Avoir de l'attache pour une femme. Ne pouvoir rompre une attache. Une malheureuse attache. Une attache criminelle. Une attache honteuse. Avoir de l'attache pour sa maison, pour ses livres. Attache au jeu, pour le jeu. Attache à la vie, aux plaisirs. Se peut-il que nous ayons tant d'*attache* à cette vie et à ses plaisirs! (Boss.) D'ailleurs, pour cet enfant leur *attache* est visible. (Rac.)

— Syn. comp. ATTACHE, ATTACHEMENT. L'*attache* est un lien; l'*attachement*, une liaison. *Attache* se dit au propre et au figuré. *Attachement* toujours au fig. L'*attachement* désigne un sentiment, il vient du cœur. L'*attache* naît de toute cause que ce soit. On tient à l'objet pour lequel on a de l'*attache*, on aime celui pour lequel on a de l'*attachement*. L'*attachement* se dit d'une passion honnête, modérée. L'*attache* d'une passion peu honnête ou poussée à l'excès. On a de l'*attache* au jeu, de l'*attachement* à ses devoirs.

— Prov. *Être là comme un chien à l'attache, comme un chien d'attache.* Être continuellement occupé à une chose sans pouvoir la quitter. Être obligé de rester à la même place. Avoir un emploi, un travail fort assujettissant. || *Prendre des chevaux à l'attache, les garder à l'attache.* Garder des chevaux moyennant une rétribution et seulement pour les tenir à couvert pendant quelque temps. On dit aussi, Prendre tant pour l'attache d'un cheval, ou simplement, Prendre tant pour l'attache.

— Jurispr. et chanc. anc. *Lettres d'attache.* Lettres que le roi donnait, soit sur des bulles du pape, soit sur des ordonnances d'un officier de la couronne hors du royaume, afin qu'on les exécutât. Obtenir des lettres d'attache du roi pour l'exécution d'une bulle. || *Lettres d'attache.* Autorisation royale. Permission écrite des officiers ou juges des lieux, à l'effet d'autoriser dans l'étendue de leur ressort, l'exécution d'actes, de jugements émanés d'ailleurs.

— Se disait encore autrefois de l'ordonnance d'un gouverneur de province pour mettre à exécution des ordres du roi. Prendre l'attache du gouverneur. || Lettres envoyées par le connétable, le grand amiral, le colonel général ou le mestre de camp d'une armée, aux officiers qui devaient servir sous eux, en vertu des brevets ou commissions accordées par le roi. L'ordonnance de 1780 (5 avril) voulait que toutes les commissions d'officiers fussent soumises à l'*attache* du colonel général. (Bardin.)

— S'emploie au figuré dans le sens de Consentement, agrément. || *Prendre l'attache de quelqu'un.* S'assurer son agrément. Ne rien faire sans son attache, sans prendre son attache. J'ai suspendu cette édition qui se faisait à Amsterdam pour avoir l'*attache* du ministre de France. (Volt.)

— Joaill. Attache de diamants, assemblage de diamants mis en œuvre et composé de plusieurs pièces qui s'accrochent l'une à l'autre.

— Anat. Endroit où vient s'attacher, se fixer, l'extrémité d'un muscle, d'un ligament. L'attache d'un muscle. Les muscles ont chacun deux attaches.

— Peint. et sculpt. Endroit où un membre est joint à un autre par les muscles et les tendons qui unissent les os.

— Bonn. *Bas d'attache.* Grand bas de soie que l'on attachait autrefois au haut-de-chausse, et dont on ne se sert plus aujourd'hui que dans certains costumes de théâtre.

— Charp. Grosse pièce de bois qui sert d'axe au moulin à vent.

— Fonder. de caract. Petit morceau de peau qui sert à attacher la matrice au bois de la pièce de dessus du moule. || Dans les forges, deux pièces de bois qui servent à contenir le drôme.

— Vitr. Petits morceaux de plomb que l'on soude sur les panneaux des vitres, pour fixer les verges de fer qui les tiennent en place.

— Faïenc. Fil de fer pour tenir la faïence qui a été cassée.

— Vann. Lien d'osier pour consolider ensemble le bord et le reste de l'ouvrage.

— Hortic. Ornement de parterre qui se lie à un autre, et qui y est pour ainsi dire attaché.

— ATTACHES MUSCULAIRES. s. f. pl. Moll. [illegible] impressions que laissent sur les coquilles des mollusques les muscles qui servent à attacher l'animal au corps protecteur qui le couvre. On étudie principalement ces impressions dans les coquilles bivalves.

ATTACHÉ, ÉE. part. pass. du v. Attacher. Se prend adject. Lié, joint, fixé. Surtout elle sera charmée de votre haut-de-chausse *attaché* au pourpoint avec des aiguillettes. (Mol.) La flèche rapide demeura *attachée* à leur flanc. (Cast.) Ce pectoral était *attaché* avec quatre chaînes d'or. (Lemaistre). On récompense les belles actions par une médaille *attachée* d'un ruban bleu. (B. de S.-P.) Au pied du plus haut mât Colomb est *attaché*. (Delav.)

Enfin, me voilà vieille, il me laisse en un coin
Sans herbe; s'il voulait encor me laisser paître!
Mais je suis *attachée*. (LA FONTAINE.)

Et dans le Capitole elle voit *attachées*
Les dépouilles des Juifs, etc. (RACINE.)

Au funeste poteau dos à dos *attachés*,
Privés de ces regards que leur cœur eût cherches. (LA HARPE.)

— Fig. Fixé à. Les organes bruts et imparfaits auxquels l'âme s'est vue *attachée* si longtemps. (La Bruy.) Je me trouve *attaché* à cette vaste étendue (de l'univers) sans savoir pourquoi. (Pasc.) Mon âme a été *attachée* à la terre: Vous, ô mon Dieu! rendez-moi la vie selon votre parole. (La Harpe.)

— Uni. Ces colonies demeurèrent *attachées* au corps de la république. (Boss.) *Attachés* au saint-siége et à l'Église de Jésus-Christ par les liens de paix et de charité. (Fléch.)

— Fidèle. L'Égypte opiniâtrément *attachée* aux anciennes coutumes. (Boss.) *Attaché* à la foi de ses pères, à la première croyance. (Mass.) *Attaché* à tous ses devoirs. (Fléch.)

— Affectionné, dévoué. Les troupes étaient très-*attachées* à Caligula, qui avait passé son enfance parmi elles. (La Harpe.) Nos laboureurs restent *attachés* à leurs terres comme le bœuf à la prairie qui l'a vu naître et qui le nourrit. (Delille.) Comme ils voulaient demeurer *attachés* à l'Évangile par leur devoir envers Dieu et aux gens du monde par leur charité envers le prochain. (Pasc.) Jésus eut des disciples *attachés* à sa personne et à ses vertus. (Volt.) Honnête homme, qui m'est demeuré, je crois, disait Napoléon, toujours tendrement *attaché*. (Le comte de Las-Cases.)

— En parlant de sons, de science, d'opinion. *Attachés* à ses instruments par persuasion et non par caprice. (Fléch.)

L'on me dit, « je vous aime, » et je crus comme un sot,
Qu'il était quelque idée *attachée* à ce mot. (VOLTAIRE.)

Le charme à ce genre *attaché*
Comme une étincelle rapide
Dans son intelligence allume un feu caché. (F. DE NEUFCHATEAU.)

— Appliqué à, adonné. Les Grecs, plus *attachés* à la métempsycose, eurent beaucoup de résurrections. (Volt.) Le poëte comique semble être plus *attaché* aux ridicules pour peindre les formes régulières de la société. (Chamfort.) *Attaché* à la doctrine des économistes, Turgot la développa dans des édits qui tendaient à l'encouragement et à la perfection de l'agriculture. (La Harpe.) *Attaché* aux richesses. (Boss.) L'homme au crime *attaché*. (Boil.) Mon âme à ma grandeur tout entière *attachée*. (Rac.)

— Faisant partie de, état qui nous oblige à rester auprès de quelqu'un, à faire quelque chose. Tantôt on en faisait un espion *attaché* à la haute police, mais Vautrin prétendait qu'il n'était pas assez rusé pour l'être. (Balz.) Pitt commença par être *attaché* au barreau. (Vill.) Burke fut *attaché* au pouvoir. (Id.) Chargés du soin de son enfance, ou *attachés* de plus près à sa personne sacrée. (Mass).

Tous deux du Dieu vivant pontifes et soldats,
Attachés aux autels, exercés au combat,
Annoncent sa parole et vengent son injure. (LA HARPE.)

— Qui dépend de. Le bonheur de chaque homme est *attaché* au bonheur du genre humain. (B. de St.-P.) Le bonheur de la monarchie était *attaché* au caractère de celui que Dieu avait destiné à la gouverner. (Mass.) A votre perte ou à votre salut est *attaché* la perte ou le salut de tous ceux qui vous environnent. (Id.)

— Qui dépend de quelqu'un, de son autorité. Il y avait là deux Allemands *attachés* au prince. (J.-J. Rouss.) N'étant *attaché* ni à quelque communauté, ni à quelque particulier que ce soit. (Pasc.)

— Qui est esclave de, forcé d'obéir à. Et qui tient la fortune *attachée* à ses lois. (Rac.)

— Inséparable de. Ces désagréments *attachés* aux arts de l'esprit, n'affaibliront pas l'amour que j'ai pour eux. (La Harpe). Les inégalités toujours *attachées* à l'amitié du prince.

Hélas! que de dégoûts
Attachés à ce rang qui fait tant de jaloux. (C. DELAVIGNE.)

— Acharné à, qui suit sans cesse. C'est Vénus tout entière à sa proie *attachée*. (Rac.) Comme une furie *attachée* à tes pas.

— *Attaché à.* Suivi d'un infinitif. Appliqué. *Attaché* à vous obéir. (Fén.) Seigneur, vous m'avez vu m'*attacher* à vous nuire. (Rac.)

— *Attaché sur.* Fixé sur. Idoménée, qui [illegible]

— *Attaché par.*

Elle veut fuir, et ses pas sur la rive
Sont *attachés* par un trouble imprévu. (B. LORMIAN.)

— Par extension. *Attaché sur.* Acharné sur. Mais sa haine sur vous autrefois *attachée*. (Rac.)

Mes regards *attachés* sur ses yeux languissants
Commençaient à parler du trouble de mes sens. (C. DELAVIGNE.)

— *Attaché près.* Auprès de quelqu'un.

Attaché près de moi par un zèle sincère,
Tu me contais alors l'histoire de mon père. (RACINE.)

— Anat. Peint. et sculpt. Lié, joint, par l'attache. Une main, une tête, une jambe bien attachée, mal attachée. L'aile entière est *attachée* par des muscles pectoraux très robustes au centre de gravité de l'oiseau. (B. de St-P.)

ATTACHÉ. s. m. Admin. Celui qui est attaché à une ambassade. Le secrétaire d'ambassade et les attachés. Un attaché d'ambassade.

ATTACHEMENT. s. m. (rad. *attacher*). Amour, amitié, vive affection, sentiment qui attache fortement à quelque personne, à quelque chose. Attachement sincère. Vif attachement. Un homme peut tromper une femme par un feint *attachement*, pourvu qu'il n'en ait pas ailleurs un véritable. (La Bruy.) Combien cet *attachement* est différent de la passion dont vous m'avez vu aveuglé pour Eucharis! (Fén.) Ce grand *attachement* me surprend à mon tour. (Rac.) L'âme entière d'une femme repose sur l'*attachement* conjugal. (Mme de Staël.) Zadig avait pour Zémire un *attachement* solide et vertueux. (Volt.) L'*attachement* devrait finir où l'infidélité commence. (S. Dubay.) Rien, en effet, n'était comparable à l'*attachement* qu'ils se témoignaient déjà. (B. de St-P.) L'*attachement* et les soins gagnent les cœurs, mais ils ne les recouvrent guère. (J.-J. Rouss.)

— *Attachement à.* Ce profond *attachement* que nous avons à nous-mêmes. (Boss.) On les avait vus vendre à bas prix leur *attachement* à Louis XIV. (Volt.) L'*attachement* à nos amis. (Fén.) Son *attachement* immuable à la religion de ses ancêtres. (Boss.) Son *attachement* aux intérêts et à la gloire de l'État. (Fléch.) Il faisait valoir à son maître son zèle et son *attachement* à ses intérêts. (Fén.) Cet *attachement* qu'elle a montré au roi. (Boss.)

— Grande application. Attachement à l'étude, à l'ouvrage. Un plus grand *attachement* au travail. (Fléch.)

— *Attachement pour.* L'*attachement* même qu'il avait pour son bienfaiteur. (Fléch.) Il n'y eut jamais d'*attachement* plus fort que celui qu'elle eut pour le prince. (Id.) Son *attachement* pour Marie Mancini, nièce du cardinal. (Volt.) Comment partager le tendre *attachement* et l'admiration naïve de cet Arabe pour son cheval, le fidèle compagnon de ses courses? (M.-Brun.) Notre *attachement* pour les intérêts de cette province. (Fléch.)

— S'emploie souvent au plur. Elle a sauvé son cœur des *attachements* grossiers et des mauvais usages du monde. (Mass.) Les inclinations basses et les *attachements* sordides de l'avarice. (Id.) Les objets des passions et des *attachements* humains. (La Bruy.) Nos pertes ne deviennent si douloureuses que par les *attachements* outrés qui nous liaient aux objets perdus. (Mass.) Libre de tous les *attachements* du monde et de la vanité. (Id.) Mais je suis au-dessus de ces *attachements*. (Corn.) Plus l'homme augmente ses *attachements*, plus il multiplie ses peines. (J.-J. Rouss.)

— T. de min. Opération de siége offensif maintenant peu usitée, et qui avait succédé au forage des puits de mine.

ATTACHEMENTS. s. m. pl. Archit. Notes des ouvrages de diverses espèces que l'on prend lorsqu'ils sont encore apparents, pour y avoir recours dans le règlement des mémoires.

ATTACHER. v. a. 1re conj. (du lat. *attexere*, joindre; bass. latin. *attaxere*; ital. *attaccare*; rad. celt. *tach*, clou, crochet. On disait et on dit encore en patois, *attaquez* une épingle à ma robe). Lier, unir une chose à une autre au moyen d'une attache, d'un lien ou de quelque chose qui en présente l'idée. Tous les dictionnaires répètent, d'après l'Académie, qu'*attacher*, c'est *joindre une chose à une autre de façon qu'elle y tienne.* Cette définition est inexacte. Le temple n'est pas *attaché* au sol, quoiqu'il y soit joint et qu'il y tienne. Certaines chaussures *s'attachent*, d'autres *tiennent* par juxtaposition sans être attachées.

— *Attacher* représente en principe trois idées: celle de l'objet attaché, celle de l'objet auquel on attache, et celle du lien qui sert à les unir. Attacher le rideau à la patère avec une ganse.

— Souvent l'idée de l'*attache* n'est pas exprimée. Attacher le condamné au gibet; sous-entendu *avec une corde*. Attacher un cheval à un poteau; sous-entendu *par la bride*. Attacher une vigne, une tapisserie à la muraille. Attacher des chevaux à un char. Cette dame et ce cavalier que les voleurs ont *attachés* à ces arbres, sont peut-être des personnes de la première qualité. (Le Sage.)

— Par extension, on se sert du verbe *attacher*, même quand il n'y a que deux idées à émettre, dont l'une représente un des termes servant tout à la fois d'attache et d'objet attaché, comme: Attacher une épingle à une étoffe, [illegible] ruban à une houlette. Dans ce cas, l'objet attaché présente toujours l'idée de nœud, de lien, d'entrelacement, d'implexion. On dit bien *attacher une épingle à un tissu*, parce que les fils se trouvent entrelacés autour du laiton; on ne dirait pas correctement *attacher un clou à un morceau de bois*, pour dire, l'y ficher, l'y enfoncer à coups de marteau. Ici un corps ne tient à l'autre que par la compression, et rien ne donne l'idée d'une attache.

— Quelquefois on se sert d'Attacher quand l'*attache* est un corps glutineux, comme de la poix, de la colle, de la cire, etc., surtout si ce corps est apparent, si la cause de la cohésion est visible. Attacher deux feuillets ensemble avec un pain à cacheter. || Il en serait de même du métal en fusion. Attacher ensemble deux barreaux de fer avec du plomb fondu. Dans ces circonstances, cependant, on se sert plutôt des verbes techniques: *coller, souder, braser*, etc.

— Par métalepse on transporte l'action d'*attacher* de l'agent qui a operé l'union des deux objets attachés, au lien lui-même qui maintient cette union. Dans ce cas, *attacher* signifie *maintenir attaché*. La chaîne attache le chien. Ce clou attache le cadre à la muraille. Le pédicule attache la feuille à la branche.

— Fig. Maintenir une chose en rapport avec une autre, comme si un lien les unissait. Attacher ses regards sur un spectacle. Attacher son esprit à un travail. Attacher de grands noms à de petites choses. Attacher une recompense à la vertu. Attacher un homme à un parti. Attacher un employe à un bureau. Attacher quelqu'un à son service en qualite de secretaire. Platon, sur qui les grands objets faisaient toujours une forte impression, semblait *attacher* son âme sur les gouffres que la nature a creusés au fond des mers. (Barth.) Ce plaisir si pur et si doux que les dieux ont *attaché* à la seule vertu. (Fén.) Les hommes ont *attaché* des noms pompeux à toutes les entreprises des passions. (Mass.) Les dégoûts et l'insipidité que la lassitude et le long usage de tout semblent *attacher* à la vieillesse. (Id.) Le printemps odorant et la bruyère fleurie y *attachent* leur parure. (Salvandy.)

Il faut sur des objets plus grands, plus sérieux,
Attacher de ce pas ton esprit et tes yeux.
(Boileau.)

Rome à ce nom si noble et si saint autrefois
Attacha pour jamais une haine puissante.
(Racine.)

Les cieux par les liens d'une immuable ardeur
Aux beautés d'Henriette ont *attaché* mon cœur.
(Molière.)

— Dans les applications figurées, l'action se prend souvent en sens inverse. Ce spectacle attache mes regards. Ce travail attache mon esprit. Un roman bien écrit attache les lecteurs. Les bienfaits attachent les hommes. Une fille que la nature et la piété ont *attachée* à tous ses devoirs. (Fléch.) On prétend malgré moi m'*attacher* à la vie. (Rac.) Le meilleur moyen d'*attacher* les particuliers au bien public. (Boss.) Une erreur d'espérance qui nous *attache* au monde plus par les charmes qu'elle nous promet, que par ceux que nous y trouvons dans la suite. (Mass.) Une pureté de motifs et d'intention *attache* l'homme au bien, pour le bien même. (Fléch.) Un destin malheureux m'*attache* à cette malheureuse patrie. (Fén.) On prétend malgré moi m'*attacher* à la vie. (Rac.)

Louis les animant du feu de son courage,
Se plaint de sa grandeur qui l'*attache* au rivage.
(Boileau.)

. . . Tandis que je croyais
Attacher sur moi seul les yeux de l'univers.
(Racine.)

— S'emploie absolument, et signifie Intéresser, occuper l'esprit agréablement. Cette histoire de sauvage *attache*; c'est la peinture d'un homme malheureux. (Grimm.) Malgré tous ces défauts, ce roman *attache* et intéresse par la force de sa situation. (Id.)

— Appliquer, occuper vivement. L'étude des mathématiques attache beaucoup. C'est là ce qui surprend, frappe, saisit, *attache*. (Boil.)

— Comme au sens propre, on transporte l'action d'*attacher* au sentiment, au lien moral qui maintient la corrélation indiquée par le verbe. La reconnaissance attache l'obligé à son bienfaiteur. L'amitie les attache l'un à l'autre. Des gens distingués qu'ils *attachèrent* à leur personne par des liens particuliers. (Boss.) Direz-vous encore que l'amour ne vous *attache* point à elle? (Fén.) Les mêmes liens qui l'*attachèrent* au prince son époux, l'*attachèrent* à la France. (Mass.) Le bonheur est la seule chaîne qui puisse *attacher* les sujets à leur souverain. (De Guib.) Un père à qui le sang l'*attache*. (Corn.) L'amour qui l'*attache* à Monime. (Id.) Les nœuds qui m'*attachent* à vous. (Rac.) Aucun des objets qui me frappent n'*attache* mon cœur. (J.-J. Rouss.) La beauté peut le surprendre, mais ne l'*attache* pas. (Fén.) La gloire et les honneurs sont l'unique lien et le seul devoir qui les *attachent*. (Mass.) Il *attacha* par des nœuds de respect et d'amitié ceux qu'on ne retient ordinairement que par la crainte des supplices. (Id.)

. . . Si dans cette journée
Il ne m'*attache* à lui par un juste hymenée.
(Racine.)

Reine, jusqu'aujourd'hui vous avez pu connaître
Quelle fidelité m'*attachait* à vos lois.
(Voltaire.)

— Donner, accorder. On crut qu'en faveur des hommes, Dieu pourrait bien avoir *attaché* [illegible]
Si vous *attachez* les récompenses et les honneurs au génie et à la vertu. (Fén.) A lui j'ai de mon âme *attaché* la tendresse. (Corn.)

— Faire dépendre de. Attacher sa gloire, son bonheur à quelque chose. Quel bizarre et ridicule caprice d'*attacher* un bienfait au succès d'une pièce de théâtre. (Grimm.) C'est à l'exercice de cette vertu que la nature *attacha* leur premier bonheur. (Alib.) Je réponds d'une vie où j'*attache* la mienne. (Rac.)

. . . On sait qu'à votre tête
Les dieux ont d'Ilion *attaché* la conquête.
(Racine.)

Mais à mon triste sort, vous le savez, seigneur,
Une mère, un amant, *attachaient* leur bonheur.
(Id.)

— Fig. Supposer attaché. Ce n'est pas que je veuille qu'on se fasse une loi d'*attacher* toujours aux termes des idées toutes différentes de celles qu'ils signifient ordinairement. (Cond.) Il les accoutumait à definir avec exactitude les idées qu'ils *attachaient* aux mots. (Barth.) Il jouissait d'avance de cette vénération profonde que les siècles *attachent* par degrés à la memoire des grands hommes. (Barth.) Il a *attaché* de l'honneur et de la gloire à une action folle et extravagante. (La Bruy.) En laissant *attacher* tout le pouvoir à la charge de maire du palais. (Boss.) Le monde a de tout temps également *attaché* de la honte au vice et à la vertu. (Mass.) L'idée de faiblesse que les hommes *attachent* à la vertu. (Id.) L'éclat extérieur que l'usage *attache* de son rang.

— *Attacher auprès*. Attacher quelqu'un auprès de quelqu'un. Etre cause de sa presence, de son assiduité auprès de quelqu'un. Le jeune prince auprès duquel vos noms et vos dignités vous *attachent*. (Mass.) La chair et le sang qui l'*attachaient* auprès d'une mère. (Fléch.)

— *Attacher le mineur*. Art milit. Le faire travailler à percer le pied du revêtement d'une place, pour y former une galerie de mines en la couvrant de madriers et de sacs de terre.

— Manuf. de soie. Mettre les simples, les corps, les arcades et les aiguilles en état de travailler.

— Syn. comp. attacher. lier. *Attacher*, c'est fixer, arrêter une chose dans la place ou la situation où l'on veut qu'elle reste. En parlant des hommes et des animaux, les *lier*, c'est assujétir leurs membres par des liens, pour empêcher leurs mouvements : on *lie* les pieds et les mains d'un criminel, et on l'*attache* à un poteau. || Fig. On est *lié* par des promesses, par des engagements; on est *attaché* par les liens du cœur. Qu'un homme aime sa femme ou ne l'aime pas, il n'en est pas moins *lié* avec elle par les liens du mariage; s'il l'aime, il lui est *attaché*. L'autorité *lie*, l'inclination *attache*.

— s'attacher. v. pron. S'unir, se lier à quelqu'un ou à quelque chose au moyen d'une attache, d'un lien quelconque. S'attacher avec des cordes au mât d'un navire pendant une tempête. Monter dans un arbre et s'attacher aux branches pour y dormir. S'attacher à un câble pour descendre dans un puits. La vigne s'attache à l'ormeau. Le lierre s'attache aux murailles. La mousse s'attache aux pierres humides. La poix s'attache aux doigts. La boue s'attache aux habits. La rouille s'attache au fer. N'est-ce point par une sorte d'affinité élective que le lierre *s'attache* à l'ormeau? (Alib.) Ma peau s'est *attachée* à mes os; j'ai langui à force de gémir. (La Harpe.) Le souffle me manqua, ma langue *s'attacha* à mon palais. (J. Janin.)

— Fig. *S'attacher à* une chose. Être uni à cette chose, l'accompagner, la suivre. L'opprobre s'attache à de tels crimes. Le plaisir s'attache à l'accomplissement des devoirs. La vogue s'attache à tout ce qui est nouveau. Souvent une expression énergique *s'attache* à la vie d'un homme coupable, et fait un avec lui dans le jugement du public. (Mme de Staël.)

Sous les coups d'un tyran lorsqu'un grand homme [tombe,
C'est un laurier de plus qui *s'attache* à sa tombe.
(Millevoye.)

— Donner son attachement à quelqu'un, à quelque chose. Lorsque après une longue apathie les hommes se réveillent et *s'attachent* à quelque chose, c'est avec passion. (Thiers.) A mesure que l'homme vieillit, il perd de plus en plus le besoin de *s'attacher*. (Alib.) Tout enfant *s'attache* à sa nourrice. (J.-J. Rouss.) Ce n'est que par le cœur que l'homme peut *s'attacher* à la vertu. (Portal.) Vous l'accoutumiez à ne *s'attacher* qu'à votre souveraine grandeur et à votre immuable vérité. (Fléch.) Dieu ne veut pas que notre cœur *s'attache* où notre bonheur ne se trouve point. (Mass.) Je m'*attache* un peu moins aux interêts d'un homme. (Corn.) Et mon âme à la cour *s'attacha* tout entière. (Rac.) Mon cœur *s'attache* à toi par d'invincibles charmes. (Corn.) C'est à Dieu seul qu'il faut nous *attacher*. (Rac.)

— S'attacher, en parlant des choses qui sont du ressort de l'esprit. *S'attacher* à une opinion. (Pasc.) Il ne *s'attacha* qu'aux maximes de l'Evangile. (Fléch.) Ils *s'attacheront* peut-être à quelque autre maxime. (Corn.)

— S'appliquer à une chose, à faire une chose. Il ne *s'attacha* qu'à faire jaillir la lumière des faits (J. L.) Cependant de nos jours il en vint un qui, *s'attachant* aux choses simples en apparence, dévoila des secrets. (A. Mart.) Les auteurs des mémoires que vous avez vus se sont plus *attachés* à lui rendre de mauvais offices [illegible] l'unique étude où je veux m'attacher. (Boil.) Les hommes ne *s'attachent* pas assez à ne pas manquer les occasions de faire plaisir. (Mass.) Je me suis *attaché* principalement à vous decouvrir les causes universelles. (Boss.)

— Par métalepse on transporte l'action de l'objet qui la fait à celui qui la reçoit, quoique le sens reste le même; alors l'idée est diamétralement opposée au sens de la phrase, et dans ce cas, *s'attacher* veut dire, dans le sens passif, *être attaché* : Les robes de cette façon s'attachent par derrière. Ces rubans ne s'attachent pas.

— *S'attacher au service de quelqu'un, à sa fortune*. Se dévouer à son service, lier son sort au sien.

— *S'attacher à une carrière*. Suivre une carrière. Lord Chatam vint à Londres pour *s'attacher* au barreau en 1758. (Vill.)

— *S'attacher à la poursuite de quelqu'un, aux pas de quelqu'un*. Le suivre, le poursuivre continuellement, souvent pour chercher à lui nuire. Flore qui *s'attache* à ses pas. (Corn.) L'envie *s'attache* au mérite; la haine *s'attache* à la personne; l'envie, à l'état et à la condition. (La Bruy.) Semblable au ver, qui n'attaque que le plus beau fruit, la calomnie *s'attache* de préférence au mérite le plus éclatant. (S. Dubay.)

— S'opiniâtrer. Le sort qui *s'attachait* à les persecuter. (Rac.) A vous faire périr sa cruauté *s'attache*. (Id.)

Mais à quoi *s'attacha* ta savante malice?
Ce fut surtout à faire ignorer la justice.
(Boileau.)

— Cet homme s'attache trop à ses opinions, à ses fantaisies, à son sens; il y tient trop fortement.

— Attacher à soi. Les généraux commencèrent à *s'attacher* leurs soldats. (Boss.) La maison des Cesars *s'attachant*, sous le grand nom d'empereur, le commandement des armées. (Id.) Le prince se l'*attacha* en qualité de secrétaire. (Grimm.)

— *S'attacher au char d'une femme*. Se mettre au rang de ses adorateurs.

— Dans un sens analogue, S'attacher au char de la puissance, de la faveur.

— *S'attacher* prend souvent la forme absolue, c'est-à-dire, ici, sans régime indirect indiquant le but ultérieur de l'action. Le chat ne s'attache pas. Les caractères mobiles et légers s'attachent peu. On s'attache par le bien que l'on fait et par les peines qu'on souffre.

ATTACHEUR, EUSE. s. m. et f. Techn. Ouvrier, ouvrière qui attache les cordes des métiers. En général, ce travail est plutôt celui des femmes que celui des hommes.

ATTACIDES. Entom. Tribu de lépidoptères nocturnes, qui a pour type le grand genre attace.

ATTAGAS. s. m. Ornith. Nom qui a été donné par quelques anciens ornithologistes à un oiseau qu'on croit être le tétrao-lagope.

ATTAGÈNE. s. m. Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, famille des clavicornes, dont on rencontre plusieurs espèces aux environs de Paris.

ATTAGÉNITES. Entom. Groupe de la tribu des dermestins clavicornes, ordre des coléoptères pentamères.

ATTAGIS. Ornith. Genre de l'ordre des échassiers, de la famille des chionidées tinochrovinées. Cet oiseau, de la forme et de la taille d'une perdrix grise, a pour type le chionis d'Amérique.

ATTAÏDE (Georges de). D'une noble famille portugaise, assista, simple prêtre, au concile de Trente, et y eut voix délibérative. Sous Clément VIII il devint grand inquisiteur, et mourut en janvier 1611, âgé de 76 ans.

ATTALE Ier. Roi de Pergame, fils d'Attale et neveu de Philetère, qui fonda le royaume de Pergame, succéda, l'an 241 av. J.-C., à son cousin Eumène, émule de Ptolémée, il mourut 197 ans av. J.-C. || attale ii. Fils cadet du précédent, succéda à Eumène son frère, et mourut empoisonné par son neveu Attale Philométor, 138 ans av. J.-C. Ce dernier lui succéda sous le nom d'Attale III; malgré son crime, il est célèbre par l'amitié qu'il portait à sa mère Stratonice.

— Outre ces rois de Pergame, plusieurs personnages de l'antiquité ont porté le nom d'Attale. attale, le meilleur general de Philippe de Macédoine. || attale. Beau-frère de Perdiccas, tomba au pouvoir d'Antigone. || attale (Priscus). Ionien de naissance, obtint le rang de sénateur d'Honorius, empereur en 410 de J.-C. Attale fut revêtu par Alaric de la pourpre imperiale, et mourut misérablement dans l'île de Lipari, où Honorius l'exila.

ATTALÉE. s. f. Bot. Petit palmier de l'Amérique du Sud.

ATTALIDE. s. f. Nom donné par les Athéniens à une tribu de l'Attique, en l'honneur d'Attale Ier, roi de Pergame, qui leur avait rendu d'éminents services.

ATTALIQUE. adj. des 2 g. (*Attale*, roi de Pergame). Qui se rapporte à Attale. || *Richesses attaliques*. Proverbialement signifiait Richesses considérables. || *Tapis attaliques*. Tapis de laine et d'or, à grands personnages, qui furent inventés par Attale, et qu'on fabriqua d'abord pour lui.

ATTAMAN. s. m. Art. milit. V. hetman.

[illegible] être attaqué. La place n'est attaquable que de ce côté. Ce titre est très-attaquable. Il n'est pas attaquable.

ATTAQUANT. s. m. Assaillant, celui qui attaque. S'emploie surtout au pluriel. Les attaquants furent repoussés.

ATTAQUE. s. f. Action de celui qui attaque. Action d'attaquer, d'engager le combat. Attaque générale. Attaque vigoureuse. Attaque imprevue, soudaine. Vive attaque. Rude attaque. Chaude attaque. Commencer l'attaque. Soutenir, repousser une attaque. Résister à une attaque. L'attaque fut décisive. Dès la première attaque l'ennemi prit la fuite. Un détachement reste et se fait voir sur le mont Cenis pour inquiéter les Suisses et leur faire craindre une *attaque*. (Gaillard.) Les Dauniens sentant cette *attaque* imprevue, abandonnent Phalante. (Fén.) Ceux-ci, toujours en garde, craignent la surprise de quelque nouvelle *attaque*. (Boss.) Aussi vifs étaient les regards, aussi vive et impetueuse était l'*attaque*, aussi fortes et inevitables étaient les mains du prince de Condé. (Id.) Sous la protection de la liberté même, aucun danger ne suivra ces vives *attaques*. (Vill.)

— Assaut donné à une place de guerre. Aller à l'attaque. Ordonner l'attaque. Donner une attaque. On fit trois attaques, deux véritables et une fausse. Durant huit jours et à quatre *attaques* différentes, on vit tout ce qu'on peut soutenir et entreprendre à la guerre. (Boss.)

— *Attaque d'une place*. Travaux, tranchées qu'on fait pour s'approcher d'une place assiégée, action pour s'emparer d'une place. || *Regler les attaques d'une place*. C'est déterminer le nombre d'attaques que l'on veut faire, et les côtés ou les fronts par lesquels on veut l'attaquer : c'est aussi fixer la forme et la figure des tranchées. || *Avoir les attaques d'une place*. C'est avoir un plan sur lequel sont tracés les tranchées, les logements, les batteries, etc. || *Lier les attaques*. Avoir soin qu'elles aient des communications, pour pouvoir se donner du secours. || *Attaques fausses, feintes*. On le voit en même temps à toutes les *attaques*, à tous les quartiers. (Boss.)

— Art milit. On appelle Attaque brusquée ou d'emblée, une attaque que l'on fait sans observer toutes les précautions et les formalites ordinaires pour un siege réglé. Attaque de flanc. Attaque d'une armée ou d'une troupe sur le flanc ou le côté. Attaque de front, celle qui se fait sur le devant.

— Fig. Agression, atteinte, insulte. Repousser une nouvelle attaque par des arguments victorieux. La sainte Jérusalem où ils n'auront plus à craindre les attaques de l'orgueil. Pour repousser les *attaques* de l'auteur des Lettres à un provincial. (Pasc.) Le riche est exposé aux *attaques* du demon. (Maucroix.) Les grands hommes cèdent quelquefois aux plus legères *attaques*, et il y a toujours dans leur âme quelque endroit mal gardé. (Villers.) Les plus vives *attaques* ne pourraient lui donner ni trouble ni colère. (Vill.)

Vous vous taisez, madame, et ce cruel mépris
N'a pas du moindre trouble agité vos esprits?
De ces discours bravant la vaine *attaque*.
(Boileau.)

Vous soutenez en paix une si rude *attaque*.
(Racine.)

— Paroles prononcées comme sans dessein, pour connaître la pensée de quelqu'un, sans intention ou pour le piquer par quelque reproche. Il m'a déjà donné quelque attaque là-dessus. Il n'osait s'expliquer ouvertement, mais il lui faisait tous les jours quelque *attaque*. (Trév.) Toutes vos *attaques* sont inutiles. (Id.) On lui a donné une légère *attaque* sur ses mauvais procédés. Il s'est bien aperçu des *attaques* qu'on donnait sur son avarice. (Lav.)

— Dans un sens analogue. Médec. Commencement subit d'une maladie, d'un accès soudain de certaines maladies. Attaque de goutte, de paralysie. Attaque de nerfs. Attaque d'apoplexie. Attaque forte. Attaque légère.

— Fig. Attaques de la mort, de la douleur. La mort se déclare : on ne tente plus de remèdes contre ses funestes attaques. A chaque attaque il se tient prêt. Rendre vaines toutes les *attaques* de ses insupportables douleurs. (Boss.)

— Attaques de la fortune. Attaques des passions. Cette nouvelle *attaque* de la fortune n'a servi qu'à me faire sentir encore mieux le prix de mon bonheur. (Volt.)

— Escr. Mouvement que l'on fait pour ébranler l'ennemi, afin de le frapper pendant son désordre.

— Syn. comp. attaque. agression. L'*attaque* est ordinairement prévue, et suppose des causes connues; l'*agression* est une attaque imprévue. Un prince qui en attaque un autre sans déclaration de guerre, c'est une agression. Deux armées marchent l'une contre l'autre, l'une d'elles commence le combat : c'est une *attaque*. || attaque. atteinte. L'*attaque* est l'accès d'une maladie qui est bien determinée. L'*atteinte* est l'attaque légère d'une maladie dont l'existence n'est pas encore bien constatée.

ATTAQUÉ, ÉE. part. pass. du v. Attaquer. S'empl. adjectiv. Sauver un homme *attaqué*. (Mass.) Vos droits réclamés et *attaqués* ne peuvent plus demeurer en doute. (J.-J. Rouss.) La réputation personnelle de Salluste a été beaucoup plus *attaquée* [illegible] femme qui n'a point été *attaquée*. (St-Evrem.)

— *Attaqué par*. *Attaqué* par tant d'ennemis, l'empire d'Occident, etc. (Boss.) L'habileté d'Annibal ne pouvait pas soutenir Carthage, lorsqu'*attaquée* par un general comme Scipion, (elle) se trouva sans force. (Id.) Beaumarchais a été *attaqué* par des assassins auprès de Nuremberg. (La Harpe.)

— *Attaqué de*. *Attaqué* de chagrin et de tristesse. (Pasc.) N'avancez pas, vous êtes auprès d'un malheureux *attaqué* de la lèpre. (De Maist.) Le malade est un sot; d'autant plus que dans la maladie dont il est *attaqué*, ce n'est pas la tête, selon Galien, mais la rate qui doit lui faire mal. (Mol.)

Voilà sur cet hymen que je me suis pr[…]
Un mérite *attaqué* de beaucoup d'ennemis.
(Molière.)

— *Attaque dans*. Tu te verras *attaqué* dans tes murailles. (Mass.)

— *Attaqué sur*.

Oui, sans cesse *attaqués* sur les fronts et les [flancs,
On ne sait que résoudre au milieu de nos camps.
(F. Belly.)

— *Attaqué de la poitrine*. Poitrinaire.

ATTAQUER. v. a. 1re conj. (mot composé, dont le radical *tac* ou *taq* n'est pas bien connu. Ce radical se reproduit dans *taquer, taquet, taque, taquin, taquiner*, etc. Il paraît avoir du rapport avec l'anglais *take*, avec *tac* ou plutôt *tag* et *tig*, radical de *tangere, tetigi, tactum*, latin, etc., grec θιγ, radical de θιγεῖν; l'italien *attacare* est visiblement une traduction. Ce mot donne l'idée d'une agression subite, d'un coup brusquement frappé). Commencer une attaque, assaillir, être agresseur, faire acte d'hostilité. Attaquer l'ennemi. Attaquer une place. Attaquer vivement, vigoureusement. Attaquer à coups d'épée, à coups de fusil, de canon, etc. Attaquer de front, de flanc, en queue. Attaquer par derrière, dans la rue, sur le grand chemin. Memnon voulait qu'on allât *attaquer* les Grecs chez eux. (Boss.) Leurs flottes errantes menacent tout et n'*attaquent* rien. (Fléch.) Antiope ne craignit point d'*attaquer* de près le sanglier. (Fén.) *Attaquons* dans leurs murs ces conquérants si fiers. (Rac.) Dans la guerre de montagnes, celui qui *attaque* a du désavantage. (Napol.) Dans la guerre offensive, l'art consiste à n'avoir que des combats défensifs et à obliger l'ennemi à *attaquer*. (Id.) Ne connaissant rien, ils craignaient tout, ils *attaquaient* pour se défendre. (J.-J. Rouss.) Triomphants quand ils *attaquent*, ils sont sans vigueur en se défendant. (Id.) On les avait *attaqués*, faute de savoir l'alliance qui venait d'être jurée. (Fén.)

Cent mille faux zélés, le fer en main courants,
Allèrent *attaquer* leurs amis, leurs parents.
(Boileau.)

Oui! j'irai l'*attaquer* jusque sur les autels
Que lui dresse en tremblant le reste des mor- [tels.
(Racine.)

— Fig. en parlant des combats livrés à la vertu. On a établi que c'est aux hommes à *attaquer*, et aux femmes à se défendre, parce que les hommes se défendraient trop bien. (Font.) Les femmes ont eu de la beauté dès qu'elles ont su se respecter assez pour se refuser à tous ceux qui ont voulu les *attaquer* par d'autres voies que par celles du sentiment. (Buff.)

— Provoquer par des paroles, par des injures, par des procédés désobligeants. La moquerie *attaque* l'homme dans son dernier retranchement. (La Bruy.) Vous l'avez *attaqué* et il vous a répondu; mais ils ne se contentent pas toujours de répliquer avec aigreur, ils *attaquent* avec insolence. (La Bruy.) La critique est une chose bien commode, on *attaque* avec un mot, il faut des pages pour se défendre. (J.-J. Rouss.) Je n'ai donc *attaqué* ni les savants que je respecte, ni les sciences qui ont fait la consolation de ma vie. (B. de St-P.)

— *Attaquer quelqu'un de conversation*. Entamer une conversation avec lui.

— Porter atteinte à quelque chose. Calomnie qui attaque la réputation, l'honneur de quelqu'un. Cet ouvrage attaque la religion, les mœurs. Ses satires *attaquaient* les mêmes savants que le ministre avait consultés.

— Chercher à blâmer, à décrier quelque chose. La médisance ne peut *attaquer* aucun endroit de sa vie. (Boss.)

Aucune ingrate envie
N'*attaquera* le cours d'une si belle vie.
(Corneille.)

— Accuser d'erreur, de fausseté. Je n'*attaque* pas la solidité de ces preuves. (Pasc.) Quiconque ose *attaquer* cette doctrine. (Id.) Celse a *attaqué* ces livres sacrés. (Boss.) L'hérésie a depuis *attaqué* le culte lui-même. (Mass.) Fox *attaqua* le discours de Pitt avec une merveilleuse habileté. (Vill.)

— S'élever contre, censurer. Marius ne cessait d'*attaquer* l'orgueil de la noblesse. (Boss.) Tous les reproches qu'on fait à la philosophie *attaquent* l'esprit humain. (J.-J. Rouss.) Mais voyez comment, n'osant attaquer l'ordonnance par les termes, il l'*attaque* par les conséquences. (Id.) Et des auteurs grossiers j'*attaque* les défauts. (Boil.)

Que dans tous les pensers nul nom propre ne [sonne,
Attaque donc le vice, et n'*attaque* personne.
(Mollevaut.)

attaquèrent l'Église de toute leur force (Boss.) Si le roi *attaque* l'hérésie, ce n'est pas qu'il craigne, etc. (Id.) Immoler tout ce qui *attaque* sa réputation ou sa grandeur. (Fléch.) Lorsque les voleurs n'*attaquent* point notre vie. (Pasc.) Les effets ordinaires de l'envie ne sont pas de détruire la réputation de celui qu'elle *attaque*, autant que de celui qui la nourrit. (Malesh.)

— Par extension. Les couvents de femmes *attaquent* la population dans sa racine. (Napol.)

— En parlant des combats livrés aux passions, aux mauvais penchants, aux habitudes pernicieuses. Il ne faut *attaquer* les passions des hommes que lorsqu'elles commencent à s'affaiblir. (Fén.) Une reine qui *attaque* de tous côtés sa propre grandeur et tout l'orgueil qu'elle inspire. (Boss.)

— En mauvaise part. Le naufrage et la mort sont moins funestes que les plaisirs qui *attaquent* la vertu. (Fén.) N'*attaquez* plus ma gloire avec tant de fureur. (Corn.)

— Chercher à détruire à l'aide de. Attaquer le mal par des moyens prompts et énergiques.

— Faire porter ses attaques sur une partie, un endroit quelconque, une pensée, un sentiment, une passion. C'est l'*attaquer* par son endroit sensible, et dans son dernier retranchement, de vouloir lui ôter le seul nom de bien qui lui reste. (Mass.)

Que la vengeance est douce à l'esprit d'une [femme!
Je l'*attaquai* par là, par là je pris son âme.
(Corneille.)

Il oppose à l'amour un cœur inaccessible:
Cherchons pour l'*attaquer* quelque endroit plus [sensible.
(Id.)

— Reprocher quelque chose à quelqu'un. Attaquer quelqu'un sur sa naissance, sur sa noblesse, sur ses ouvrages. On *attaquait* hardiment l'Écriture, sur ce qu'on y trouve en tant d'endroits du grand nombre des étoiles. (Pasc.)

— En parlant des maux du corps. Certaines maladies qui n'*attaquent* que la populace. (Volt.) Le mal *attaquait* successivement toutes les parties du corps. (Barthél.)

Ce mal dont vous craignez, dit-il, la violence,
A souvent sans péril *attaqué* son enfance. (Rac.)

— Au propre et au fig. Entamer, entreprendre. Attaquer un plat, un pâté. Attaquer bien un sujet.

— Fig. Ronger, altérer, détériorer. Les charançons attaquent le blé. La rouille attaque le fer.

— Mus. Commencer un morceau, ou le continuer après un silence. || *Attaquer une note*. Se dit d'un chanteur qui, passant d'une note basse à une note élevée, entame celle-ci avec justesse. || *Attaquer un son, une corde*. Se dit d'un musicien qui fait bien vibrer la corde de son instrument.

— Jurispr. *Attaquer quelqu'un en justice*. Lui intenter un procès, une action judiciaire. Quel homme sera assez éloigné des mœurs de son pays pour *attaquer* sa femme en justice? (Napol.) || *Attaquer un acte*. En contester la validité.

— Manége. Attaquer un cheval, le piquer vigoureusement avec les éperons.

— Mar. *Attaquer une île, un cap, une côte*. S'en approcher pour les reconnaître.

— Art milit. *Attaquer l'arme*. Saisir vivement le fusil dans les divers mouvements, quand on fait l'exercice.

— Chasse. Lancer la bête en mettant les chiens sur sa trace.

— S'emploie aussi sans régime. Il distinguait le temps d'*attaquer* et le temps de défendre. (Fléch.) Il eût voulu pouvoir *attaquer* sans nuire. (Id.) Le démon *attaque* toujours et jamais ne se lasse. (Corn.) On *attaque*, on renverse, on pille, on assassine. (Rac.)

— s'attaquer. v. pron. Se provoquer mutuellement; commencer de part et d'autre une attaque. Les deux armées s'attaquèrent avec furie. Ces deux hommes se sont attaqués dans la rue. Ils s'attaquèrent l'un l'autre avec fureur. Ils s'attaquèrent avec impétuosité.

— *S'attaquer à quelqu'un*. Le provoquer avec l'intention de l'offenser; se déclarer ouvertement contre lui. Tibère n'osa *s'attaquer* à ma personne, parce qu'il me crut assez aimé des soldats pour n'être pas attaqué impunément. (Villem.) Mais *s'attaquer* à moi! Qui t'a rendu si vain? (Corn.)

Ces mornes conseillers de parjure et d'audace,
Voilà donc à quel peuple ils se sont *attaqués*!
(Victor Hugo.)

— *S'attaquer à son maître*. S'adresser à plus fort que soi. Il ne *s'attaque* point à son maître, pour faire briller sa suffisance. (J.-J. Rouss.)

— Fig. *S'attaquer à une chose*. Se déclarer contre, la blâmer, la déprécier. S'attaquer au mérite, à la gloire. Le caractère de l'envie est de *s'attaquer* aux plus louables actions. (St. Evrem.) *S'attaquer* à mon choix, c'est se prendre à moi-même. (Corn.)

De jouer des bigots la trompeuse grimace,
C'est *s'attaquer* au ciel. (Boileau.)

— *S'attaquer soi-même*. S'en prendre à soi, faire son propre procès.

Quand mon esprit . . . .
A tout le genre humain sut faire son procès,
Et *s'attaque* soi-même avec tant de succès.
(Boileau.)

fort que soi.

— Syn. comp. attaquer. provoquer. assaillir. *Provoquer*, c'est appeler au combat. *Attaquer*, c'est commencer le combat. *Assaillir*, c'est entamer le combat avec énergie, et à l'improviste. || attaquer quelqu'un, s'attaquer a quelqu'un. *Attaquer* n'exprime qu'une simple attaque, l'oppression, un acte d'hostilité. *S'attaquer* annonce une résolution décidée de prendre à partie, d'attaquer et de poursuivre quelqu'un, pour un tort qu'on lui attribue, pour quelque chose dont on le rend responsable. *S'attaquer* à quelqu'un, a conservé le sens de *s'attacher* à quelqu'un, s'en prendre à lui, avec l'idée particulière d'*attaquer*, provoquer, offenser, et dans un esprit de haine, de vengeance.

ATTARDÉ, ÉE. part. pass. du v. Attarder.

ATTARDER. v. a. 1re conj. (ét., V. tard). Mettre quelqu'un en retard. Peu usité.

— s'attarder. v. pron. Se mettre tard en route, se retirer trop tard. Se trouver hors de chez soi à une heure avancée du soir ou de la nuit.

— Fig. S'arrêter. Se livrer trop aux plaisirs de la jeunesse, c'est *s'attarder* dans le chemin de la gloire. (Lav.)

ATTAVILLE. s. f. Ichthyol. Espèce de raie.

ATTE. s. m. (du gr. ἄττω, sauter). Entom. Genre d'insectes hyménoptères. || Genre de l'ordre des aranéides, principalement caractérisé par des yeux au nombre de huit, inégaux entre eux, disposés sur trois lignes. Les attes sont fort nombreux en espèces, généralement de petite taille, ayant souvent des couleurs vives et variées; ils sont répandus dans les diverses parties du monde.

— Bot. Fruit de l'anone squammeuse dans quelques-unes de nos colonies. V. anone.

ATTÉDIÉ, ÉE. part. pass. du v. Attédier.

ATTÉDIER. v. a. 1re conj. (du lat. *atædiare*, formé de *tædium*, ennui, dégoût). Ennuyer, importuner quelqu'un par ses paroles, par ses contes. Vieux et inusité.

ATTEIGNEMENT. s. m. Action d'atteindre; effet de cette action.

ATTEINDRE. v. a. 4e conj. irrég. (du lat. *attingere*, formé de *ad*, et *tangere*; *atteindre* est pour *atteingre*. La gutturale *g* s'est changée en labio-dentale *d* d'après une règle générale, comme dans les verbes *plangere*, plaindre; *pingere*, peindre; *constringere*, contraindre; *stringere*, étreindre, et tant d'autres. *Tangere* vient, par son radical *tig* du parfait, pour *tag* et *tang*, du gr. θιγεῖν, toucher). Atteindre signifie proprement, Toucher à quelque chose après un mouvement, un effort quelconque fait pour cela. Il se construit avec un régime direct, *atteindre le but*, et avec un régime indirect, *atteindre à son but*. Quoique ce ne soit qu'un seul et même verbe, nous le diviserons en deux pour suivre l'usage. *J'atteins, tu atteins, il atteint, nous atteignons, vous atteignez, ils atteignent. J'atteignais, nous atteignions*, etc. *J'atteignis*, etc. *J'atteindrai*, etc. *J'atteindrais*, etc. *Atteins, atteignons, atteignez. Que j'atteigne, que nous atteignions*, etc. *Atteignant, atteint, atteinte*. Frapper de loin avec quelque chose, toucher avec un corps intermédiaire. Atteindre de la lance, du bâton. Atteindre d'un coup de pierre. Atteindre son ennemi d'un coup de pistolet. Atteindre le but, la cible.

— Par métalepse, en transportant l'action de l'agent à l'instrument. Une pierre l'a atteint au front, la balle l'atteignit à la tête. De petits globes qui vous tuent, s'ils peuvent seulement vous *atteindre* à la tête ou à la poitrine. (Boss.)

— Fig. *Atteindre son but*. Réussir dans ce que l'on se propose.

— Fig. Porter atteinte, léser. Cette calomnie ne saurait l'atteindre. Ce fléau atteignit plusieurs contrées. De grandes infortunes nous ont atteints. Cette mesure atteint une foule de personnes. Des injures venues de si bas ne peuvent l'atteindre.

— Parvenir à un terme, à un lieu, à quelque chose dont on était plus ou moins éloigné. Nous atteindrons ce village avant la nuit. Partis en même temps, j'atteignis le but avant lui. Cet arbre n'a pas atteint la même hauteur que l'autre. Il *atteignait* déjà le superbe portique. (Boil.) Avec du courage et de la volonté, il n'y a pas de limites que l'on ne puisse *atteindre*, point de résultat qu'on ne doive espérer. (Nap.) Quand Tirtée et ses hôtes eurent *atteint* le fond du vallon, ils se reposèrent sur le tronc d'un vieux sapin. (B. de St-P.)

— Fig. dans le même sens. Pour *atteindre* le beau, il faut être doué sans doute d'imagination et de sensibilité, mais avant tout d'une raison solide. (Daru.) Le trop de défiance de soi-même est quelquefois plus nuisible que l'excès contraire. On peut revenir vers le but qu'on a passé; on n'est pas sûr en avançant peu d'avoir le temps de l'*atteindre*. (Lingrée.) Les religions n'*atteignent* et ne gouvernent point la volonté. (Guiz.) Dès qu'un enfant a *atteint* l'âge de puberté, sa taille commence à se former. (B. de St-P.) On craint la vieillesse, que l'on n'est pas sûr de pouvoir *atteindre*. (La Bruy.)

— Égaler. S'il n'*atteint* pas ses originaux, du moins il en approche. (La Bruy.) Ne pouvant *atteindre* leur mérite, nous nous honorons de leur société. (Mass.)

[illegible] la chose qu'on suit ou poursuit. Atteindre l'ennemi par une marche rapide. Un homme qui court le sanglier, qui l'*atteint*, qui le perce. (La Bruy.) Les plus hardis chasseurs, en le poursuivant, craignent de l'*atteindre*. (Fén.) Nous *atteignîmes* le vaisseau ennemi, malgré toute l'avance qu'il avait sur nous. (Villem.) Il osait se flatter d'*atteindre* les coupables. (Rac.)

— Fig. Tôt ou tard la peine atteint les coupables.

— S'emploie souvent dans le sens de Prendre un objet un peu hors de portée. Atteignez-moi ce tableau; il est trop haut, je ne saurais l'atteindre.

— s'atteindre. v. pron. Être atteint. Ce tableau ne peut s'atteindre facilement.

ATTEINDRE. v. n. Signifie Toucher une chose qui est à une distance assez éloignée pour qu'on ne puisse pas y toucher sans quelque effort. Atteindre au plancher. Je ne saurais atteindre à ce grenier. L'eau atteint au premier étage, jusqu'au premier étage. Mais comme il n'y pouvait *atteindre*. (La Font.)

— En parlant des places, des emplois. Un poste éminent auquel il est glorieux d'*atteindre*. (Mass.) Le plus haut point de grandeur où des personnes d'illustres naissances puissent *atteindre*. (Fléch.)

— Fig. Il n'est pas permis à un mortel d'*atteindre* de plus près à la Divinité. (Volt.) Une noblesse et une élévation où les cœurs vils et rampants ne sauraient *atteindre*. (Mass.) Il y a bien des gens qui voient le vrai, et qui ne peuvent y *atteindre*. (Pasc.) Il arriva à la médecine comme à la philosophie d'*atteindre* à la perfection dont elle est capable, en profitant des lumières de nos voisins. (Volt.)

— Prov. *Son épée est trop courte, il n'y saurait atteindre*. Ses forces, sa puissance, ne suffisent pas pour qu'il parvienne à son but.

— Fam. *Il ne faut qu'une queue de vache pour atteindre au ciel, mais il faut qu'elle soit bien longue*. Pour réussir dans quelque chose, il faut avoir les moyens nécessaires.

— Syn. comp. atteindre. parvenir à. *Atteindre*, toucher à un but auquel on tend, soit par constitution naturelle, soit par les efforts du corps et de l'âme. *Parvenir*, venir au terme que l'on se propose. Pour *atteindre*, il suffit de voir le but, de suivre la direction qui y conduit et de pouvoir suivre cette direction jusqu'au bout. Pour *parvenir*, il faut choisir la bonne voie, vaincre les difficultés qui empêchent la marche. *Atteindre* suppose une tendance continue vers un but; *parvenir* suppose un plan, de l'intelligence pour exécuter un projet.

— On dit: *Atteindre le but*, quand on y vise; et *Atteindre au but*, quand on court pour y arriver. Ces deux manières de s'énoncer ont passé dans le sens figuré, et l'on trouve aussi souvent l'une que l'autre. Corneille n'*atteignit* jamais le véritable but de la tragédie. (Volt.) La précision *atteint* de la manière la plus parfaite le but du discours. (Lav.)

ATTEINT, EINTE. part. pass. du v. Atteindre. Se prend adjectiv. Atteint d'un coup de pierre, de bâton. Atteint de maladie, de folie. Atteint de la peste. Le village fut atteint. Le but est atteint, etc. Il sait que le venin de ces serpents est le plus subtil des poisons, qu'il allume soudain, et dans toutes les veines, un feu qui dévore et consume, au milieu des douleurs les plus intolérables, le malheureux qui en est *atteint*. (Marm.) Les rivages de l'Océan oriental furent *atteints*, en 1639, par Dimitri Kopilof. (M.-Brun.)

Au plus [illegible] du combat le chapelain Caragne,
Vers le sommet du front *atteint* d'un Charlema- [gne.
(Boileau.)

— Fig. Un roi de France ne peut guère être *atteint* de ce vice. (Volt.) De mortelles frayeurs je sens mon âme *atteinte*. (Mol.) Phèdre *atteinte* d'un mal qu'elle s'obstine à taire. (Rac.)

Vit-on jamais une âme en un jour plus *atteinte*
De joie et de douleur, d'espérance et de crainte?
(Corneille.)

— *Atteint et convaincu*. Jurispr. Locution employée autrefois dans les jugements criminels pour exprimer que l'accusé était reconnu coupable. Atteint et convaincu de vol. Atteint et convaincu d'assassinat, il fut mis à mort. || Ces deux mots, quoique réunis, ont chacun un sens différent. Un accusé *atteint* est seulement celui contre lequel il y a de forts indices; il n'est *convaincu* que quand son crime est parfaitement constaté. La maladie dont, par notre raisonnement, il est manifestement *atteint* et convaincu. (Mol.)

ATTEINTE. s. f. (ét., V. atteindre). Coup dont on est atteint. Rude atteinte. Légère atteinte. Ne recevoir qu'une légère atteinte.

— Porter, donner atteinte à quelque chose. Faire ou dire quelque chose qui porte préjudice. Donner, porter atteinte à l'honneur, à la réputation de quelqu'un, à son crédit. Donner atteinte à la déclaration du roi, aux priviléges, aux libertés d'une province. Dieu a réservé à son Écriture une marque de divinité qui ne souffre aucune *atteinte*. (Boss.) Cependant ni cette estime ni tous ces grands avantages n'ont pu donner *atteinte* à sa modestie. (Id.) Nos délassements même doivent avoir je ne sais quoi de décent, de réservé, de sérieux, qui ne donne aucune *atteinte* à la modestie sacerdotale. (Mass.)

— Fig. Effet de ce qui cause un mal, une émotion, de ce qui [illegible]

[illegible] n'a jamais reçu d'atteinte. Nos vignobles se ressentent des atteintes de la gelée. Atteinte de la calomnie. Dans l'approche d'un si beau jour, et dès la première *atteinte* d'une si vive lumière, combien promptement disparaissent tous les fantômes du monde! (Boss.) J'ai pu toucher son cœur d'une *atteinte* légère. (Rac.) Mais Dieu du coup mortel sut détourner l'*atteinte*. (Id.) Tous ses compagnons furent tués autour de lui sans qu'il reçût la moindre *atteinte*. (***)

— Être hors de l'atteinte de quelqu'un; être à l'abri de toute atteinte. Aussi peut-être n'eûtes-vous jamais affaire à une personne qui fut si hors de vos *atteintes*. (Pasc.)

— Fig. Blessure. Lui montrer de nos cœurs les sensibles *atteintes*. (Corn.)

— Impression que fait une chose dont on est sensiblement touché.

De cet amas d'honneurs la douceur passagère
Fait sur mon cœur à peine une *atteinte* légère.
(RACINE.)

— *Atteinte mortelle.* Cette nouvelle qu'on lui annonça sans ménagements lui porta une atteinte mortelle.

— Attaque de certaines maladies. Atteinte de la goutte, de la gravelle. Il avait déjà ressenti l'*atteinte* de la maladie dont il est mort. (Boss.) Dès qu'il ressentit les premières *atteintes* de ce mal. (Volt.) Dès les premières *atteintes*, l'âme perdait ses forces. (Barth.)

D'abord il a tenté les *atteintes* mortelles
Des poisons que lui-même a crus les plus fidèles.
(RACINE.)

— Jeu de bague. Coup de la lance qui touche la bague sans l'emporter. Donner atteinte à la bague. Avoir deux dedans et trois atteintes, c'est-à-dire, Emporter deux fois la bague et la toucher deux fois.

— Art vétér. et man. Coup qu'un cheval se donne aux pieds de devant avec ceux de derrière, ou qu'il reçoit aux pieds de derrière d'un cheval qui le suit. Ce cheval se donne des atteintes. Prenez garde que votre cheval ne donne des atteintes au mien. Il boite d'une atteinte. || *Atteinte encornée.* Qui pénètre jusque sous la corne. || *Atteinte sourde.* Qui ne forme qu'une contusion sans blessure apparente. || *Atteinte compliquée.* Celle qui attaque quelque partie profonde.

— HORS D'ATTEINTE. Loc. adv. Se dit de ce qui ne peut être atteint, ce à quoi on ne peut atteindre. Le fugitif est maintenant hors d'atteinte. Ceci est placé hors d'atteinte, je ne puis le saisir. || Fig. Se dit de ce qui ne souffre aucun préjudice. Dans ce poste éminent, sa réputation, son désintéressement fut toujours hors d'atteinte.

—Syn. comp. ATTEINTE. ATTAQUE V. ATTAQUE.

ATTÉIUS CAPITO. Tribun du peuple et de l'ordre des sénateurs; signa conjointement avec Agrippa, l'an 711 de Rome, l'acte d'accusation contre Cassius, l'un des assassins de J. César. || Fils du précédent, très-habile jurisconsulte, eut la faveur d'Auguste, qui le nomma consul avec Germanicus; conserva la même faveur sous Tibère, et mourut l'an 23 de J.-C.

— ATTÉIUS PHILOLOGUS. Athénien de naissance et grammairien latin; enseigna la rhétorique à Salluste, et composa, pour Asinius Pollion, un abrégé de l'histoire romaine.

ATTEL. s. m. (du celt. *astell*, ais, planchette). T. de seller. Planche qui garnit le devant du collier d'un cheval de harnais.

ATTÉLABE. s. m. (du gr. ἀττέλαβος, insecte qui ronge les fruits). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, famille des curculionites, tribu des attélabes. V. ATTÉLABIDES

ATTÉLABIDE. adj. des 2 g. Entom. Qui ressemble à un attélabe.

ATTÉLABIDES. s. m. pl. Famille d'insectes coléoptères, famille des curculionides.

ATTÉLABITES. s. m. pl. Entom. Groupe de la famille des curculionites. V. ATTÉLABIDES.

ATTELABLE. adj. des 2 g. Qui peut être attelé.

ATTÉLABOÏDE. adj. des 2 g. Entom. Qui ressemble à un attélabe.

ATTELAGE. s. m. (ét., V. ATTELER). Nombre de bœufs, de chevaux, de mulets, qui est nécessaire pour tirer la charrue ou pour traîner des voitures. Ce laboureur a plusieurs attelages. Il a perdu deux attelages.

— En parlant des voitures de luxe, il se dit de quatre, six ou huit chevaux propres à être attelés ensemble. Un superbe attelage. Un attelage bien assorti.

— Fig. Se dit de deux êtres animés semblables. Cette expression est familière.

ATTELÉ, ÉE. part. pass. du v. Atteler. S'emploie adjectiv. Chevaux attelés. Voiture bien attelée, mal attelée. Elle sonne; la voiture de monsieur est-elle *attelée?* dit-elle à son valet de chambre. (Balz.) Les chevaux étant *attelés*, Cécile s'élança vivement dans la berline. (Scribe). Aucun champ ne verra tant de bœufs *attelés*. (Delille.)

— *Attelé à.* Deux chevaux, deux bœufs, ordinairement *attelés* à la même voiture, à la même charrue ont donné des preuves d'une [illegible] séparés. (Descur.) Nous voulûmes voir ce que c'est qu'un renne *attelé* à un traîneau. (Regn.) Les chevaux *attelés* à la berline et qui piaffaient dans la cour sortaient tous de la halte de la Rose. (R. de Beauv.)

— *Attelé de.* Nous partîmes dans sa voiture *attelée* de six chevaux. (B. de St-P.) Elle vole dans un char *attelé* de six colombes. (Fén.) Les vice-rois des provinces de la Chine étaient tenus de fournir à l'empereur chacun mille chariots de guerre *attelés* de quatre chevaux. (Volt.) Les poètes et les peintres te représentent sur notre horizon, devançant le char de ton père, *attelé* de chevaux fougueux, conduits par les Heures. (B. de St-P.)

> Dans une conque de saphir
> De huit papillons *attelée*,
> Elle passait comme un zéphir;
> Et la terre était consolée. (MALFILÂTRE.)

— Prov. et fig. *C'est une charrue ou une charrette mal attelée.* Se dit en parlant d'associés qui ne s'accordent pas, qui n'agissent pas de concert dans leur entreprise.

ATTELER. v. a. 1re conj. (du celt. *astell*, ais, planchette, parce qu'on se sert d'ais, d'attelles pour attacher des chevaux à une voiture). Ce verbe prend deux *l* devant une syllabe muette : *J'attelle, tu attelles, il attelle*, etc. *J'attellerai, j'attellerais*, etc. Attacher des chevaux ou autres animaux de trait à la voiture, au chariot, à la charrue qu'ils doivent traîner. Atteler les chevaux à la voiture, ou simplement atteler. Dites au cocher qu'il attelle. On n'avait pas encore imaginé d'*atteler* deux hommes à une litière. (La Bruy.) Quand le cheval de carrosse sera accoutumé au harnais, on l'*attellera* avec un autre cheval fait. (Buff.)

Le laboureur répond au taureau qui l'appelle;
L'aurore les ramène au sillon commencé.
Il conduit en chantant le couple qu'il *attelle*.
(LAMARTINE.)

— *Atteler une voiture, un chariot.* Y attacher les chevaux, etc. Il *attelle* son char, en montant fièrement. (Boil.)

— S'ATTELER. v. pron. Être attelé. Les vaches s'attellent quelquefois à la charrue.

— Par extension. Des gens qui s'attachent à quelque voiture pour la traîner. Ils s'attelèrent à la voiture du roi et le menèrent à son palais. Aujourd'hui que l'on se pique de ne pas saluer le roi, on dételle les chevaux des danseuses et des courtisanes; on *s'attelle* en leur place et on traîne leur carrosse en triomphe. (Karr.)

— Fig. S'associer. M. Claparède m'a paru un homme d'esprit; mais je suis fâché pour lui que, par un excès d'amour-propre fort sauvage, il se soit *attelé* avec un pareil roquet pour une entreprise si ridicule. (Grimm.)

ATTELET ou **HATELET.** s. m. Art culin. Petit ustensile de fer ou d'argent de forme longue et pointue, dont on se sert pour assujétir de grosses pièces à la broche, comme aussi pour y fixer des oiseaux de la petite espèce, afin que le gros fer ne les endommage pas.

ATTELLE. s. f. V. ASTELLE, ATELLE, ATTEL.

— Vitr. et plomb. Morceau de bois creux servant à prendre le fer à souder.

ATTELLEMENT. s. m. Action d'atteler; effet de cette action.

ATTELOIRE et **ATELLOIRE.** s. f. (ét., V. ATTEL). Techn. Cheville ronde qui se met dans le timon des affûts des pièces d'artillerie, et dans ceux des chariots et charrettes. || Métiers. Poignée pour saisir un instrument.

ATTENANT, ANTE. adj. (du lat. *attinens*, tenant à; formé de *ad*, à, auprès, et *tenere*, tenir). Contigu, tout proche, qui est tout contre. Se dit principalement des pièces d'un appartement, des maisons, des jardins, et ne s'emploie ordinairement qu'en terme familier et en style de pratique. Il y a quelqu'un dans la pièce attenante. Son jardin est attenant au mien.

— ATTENANT. prép. Joignant, tout proche. Ils sont logés attenant l'un de l'autre. Il loge tout attenant le palais, du palais, au palais.

— Adverbial. Il y a dans cette rue une maison très-apparente, et je loge tout attenant.

— Syn. comp. ATTENANT. ADJACENT. *Attenant* vient de *tenere ad*, et marque seulement des choses qui se touchent; terres, maisons ou autres propriétés. *Adjacent*, de *ad jacere*, ne se dit que des choses basses et de longue étendue, comme des contrées, des pays, des provinces.

ATTENDANCE. s. f. But où l'on tend. || Fig. Attente.

ATTENDANT. s. m. Hist. ecclés. Se dit de certains sectaires, qui soutiennent qu'il n'y a dans le monde aucune Eglise véritable.

— Hist. Se dit des soldats qui furent levés dans plusieurs villes de Hollande, pendant les troubles excités par les gomaristes et les arméniens. On les appela ainsi parce qu'ils attendaient les ordres du magistrat, et qu'ils n'obéissaient point au stathouder.

— *En attendant.* Loc. adv. Jusqu'à tel moment, jusqu'à un temps fixé par ce qui précède. Se mettre à lire en attendant. Nous ne dînerons que dans une heure; prenez quelque chose en attendant. En *attendant* on repose d'un sommeil tranquille. (Boss.)

— On dit dans la même acception. *En attendant l'heure, en attendant mieux.* Jusqu'à ce que l'heure sonne, jusqu'à ce qu'il arrive mieux.

— *En attendant que.* Loc. conj. Jusqu'à ce [illegible] que. *En attendant que vous soyez éclairci.* (Pasc.)

— Les poètes suppriment la préposition *en* :

Attendant qu'en plein jour ces vérités paraissent.
(CORN.)

Les chiens à qui son bras a livré Jézabel,
Attendant que sur toi sa fureur se déploie,
Déjà sont à ta porte et demandent leur proie.
(RACINE.)

ATTENDANTE. adj. f. Mus. *Cadence attendante.* Cadence imparfaite, qui se fait en montant d'une quinte et qui semble attendre une réponse.

ATTENDANTS (SOTS). Nom donné aux membres d'une société appelée *la sottise*, et qui avaient une maison à Paris, rue Grenétat. Le chef de la société s'appelait Prince des sots attendants.

ATTENDRE. v. a. 4e conj. (du lat. *attendere*, être attentif; formé de *ad*, à, vers; *tendere*, tendre, observer). Rester en un lieu où l'on compte qu'une personne viendra, qu'une chose sera apportée, amenée. Attendre quelqu'un pour dîner. Je vous attends ici. Je vous attendrai chez moi. Attendre quelqu'un au passage. Attendre au coin d'un bois. Faire attendre longtemps. Attendre tranquillement.

— Avec un nom de personne. J'*attends* le sauveur que vous m'avez promis. (Pasc.) Don Francisco de Mélos l'*attend* de pied ferme. (Boss.) Ils l'*attendent* néanmoins encore (Jésus-Christ), et leur attente toujours frustrée fait une partie de leur supplice, ils l'*attendent*, et font voir, en l'*attendant*, qu'il a toujours été attendu. (Id.) Montrons Héraclius au peuple qui l'*attend*. (Corn.) Le peuple obéissant vous *attend* à genoux. (Rac.)

— Avec un nom de chose. Les généraux *attendaient* en suspens le jugement du sénat. (Boss.) Les peuples n'*attendaient* plus que la mort ou la servitude. (Fléch.) Cependant en ces lieux n'*attendons* pas la nuit. (Corn.) Fuirons-nous, mon cher frère, *attendrons*-nous la mort? (Id.)

— Le sujet peut être également un nom d'animal ou de chose. Prêts à vous recevoir, mes vaisseaux vous *attendent*. (Rac.)

— Par extension. Compter sur l'arrivée, sur la venue d'une personne ou d'une chose. Attendre quelqu'un de jour en jour. Attendre le retour de quelqu'un. Attendre une lettre. Attendre des nouvelles. Attendre une réponse. Attendre des secours. Les Perses n'*attendaient* que le moment d'accabler les Grecs. (Boss.) Les Francs en suspens *attendaient* le succès de cette entreprise. (Fléch.) *Attendre* un âge plus avancé. (Mass.) La reine impatiente *attend* votre réponse. (Corn.) J'ai appris de l'impératrice ma mère à ne pas craindre la mort; et je l'*attendrai*, s'il le faut, avec fermeté. (Marie-Antoinette). J'*attends* quelques lignes de vous, ma chère Sophie, avec une inquiétude que je n'avais point encore ressentie. (Mme de Staël.)

— Fig. dans un sens analogue. Attendre la paix. Attendre la récompense de ses services. Attendre une grâce. La gloire de l'instituteur communal est de travailler pour les hommes, et de n'*attendre* sa récompense que de Dieu. (Guizot.) Tu crains des châtiments, *attends* des récompenses. (Rac.)

— Différer ou cesser de faire une chose jusqu'à l'arrivée d'une personne, jusqu'à ce qu'une autre chose ait lieu, jusqu'à un certain temps. Ne précipitez rien, attendez l'occasion favorable, sachez attendre. Seigneur, l'amour toujours n'*attend* pas la raison. (Rac.)

Mais aux âmes bien nées
La valeur n'*attend* pas le nombre des années.
(CORNEILLE.)

— *Attendre quand.* Vous qui reprenez cela, *attendez* quand un pénitent sera à vos pieds. (Pasc.)

— *Attendre quel, attendre que.* Rome *attend* que deviendra le destin de la reine. (Boil.)

. . . On vient. Allez, courez, vivez enfin,
Et du moins *attendez* quel sera mon destin.
(RACINE.)

— *Attendre que.* S'il fallait *attendre*, me dit-il, qu'il y eût quelque espérance d'amendement dans les pécheurs pour les absoudre, il faudrait *attendre* que Dieu le Père jurât, par son chef, qu'ils ne tomberaient jamais plus. (Pasc.) Si vous *attendez* que Philoclès ait conquis l'île de Carpathie, il ne sera plus temps. (Fén.) Pour s'élever jusqu'à l'utile charrette, l'Espagne *attend* qu'un gouvernement tutélaire lui donne des ponts et des chemins. (Salv.)

Sors, traître; n'*attends* pas qu'un père furieux
Te fasse avec opprobre arracher de ces lieux.
(RACINE.)

Pour louer un roi que tout le monde loue,
Ma langue n'*attend* pas que l'argent la dénoue.
(BOILEAU.)

— *Attendre pour.* N'*attendez* pas la dernière heure pour commencer à bien vivre. (Boss.) *Attendrons*-nous que nous trouvions des hommes parfaits pour rendre hommage à la vertu? (Grimm.) Mille dispositions cachées qui n'*attendent* que l'occasion pour paraître. (Mass.)

— *Attendre que..... pour.* Ils *attendirent* qu'Annibal fût vaincu pour désarmer Philippe. (Boss.) Il *attend*, pour vous donner audience, qu'Antagoras soit expédié (La Bruy.)

J'*attendais*, pour vous croire,
[illegible]
M'ordonnât elle-même une absence éternelle.
(RACINE.)

— *Attendre de... que.*

Quoi! je le haïrais sans tâcher de lui nuire!
J'*attendrai* du hasard qu'il ose le détruire!
(CORNEILLE.)

J'*attends* du moins, j'*attends* de votre complaisance,
Que désormais partout vous fuirez sa présence.
(RACINE.)

— *Attendre dans.* Il ne faut *attendre* de bonheur ici-bas que dans la vertu et dans l'innocence. (Mass.)

— Ayant pour sujet un nom de chose inanimée.

Sa gloire *attend* de vous ce digne sacrifice.....
(RACINE.)

Levons les yeux vers les saintes montagnes
D'où l'innocence *attend* tout son secours.
(ID.)

— *Attendre de.* Espérer, se promettre quelque chose de quelqu'un, de quelque chose. N'*attendez* ni vérité ni consolation des hommes. (Pasc.) Il *attend* plus de Dieu et du temps que de son zèle et de son industrie. (La Bruy.) Tout ce qu'on peut *attendre* d'un esprit ferme et agissant. (Fléch.) N'*attendez* de moi qu'une indifférence entière et un oubli parfait. (Mass.) Sans la libéralité de l'esprit et du caractère, il ne faut rien *attendre* de grand et d'héroïque. (S. Dubay.) Je n'*attends* pas moins de votre valeur, que de la sagesse de vos conseils. (Fén.) Il n'y a rien de bon à *attendre* d'un esprit craintif. (Bonnin.) Mon enfant, n'*attendez* de moi ni des discours savants ni de profonds raisonnements. (J.-J. Rouss.) Dorothée, la bouche entr'ouverte, *attend* de la lame qui va rouler sur le vaisseau ou la vie ou la mort. (Chateaub.) N'*attendez* pas de moi d'infâmes repentirs. (Corn.) J'*attendais* de son fils encore plus de bonté. (Id.)

— *Attendre après.* Avoir besoin de la personne ou de la chose qu'on attend, ou l'attendre avec impatience. Attendre après quelqu'un pour partir. Attendre après des chevaux de poste. N'attendre plus qu'après cela. Gardez cette somme, c'est une bagatelle, et je n'attends pas après. Quoique Racine ait employé cette expression dans la tragédie d'Alexandre, elle n'est guère reçue dans le style noble.

Attendez-vous encore après l'aveu d'un frère?
(RACINE.)

— *Attendre à.* Différer jusqu'à. Attendez au jour, à la belle saison, jusqu'au mois prochain.

— *Attendre à,* suivi d'un infinitif. Il y a des hommes qui *attendent* à être dévots que tout le monde se déclare impie et libertin. (La Bruy.) *Attendez* à lui donner vos conseils quand il aura assez de force pour les demander. (Fén.)

Et j'*attendais*, seigneur, à vous le déclarer,
Que par vos grands exploits votre rare vaillance
Pût faire à l'univers croire votre naissance.
(CORNEILLE.)

Faudra-t-il sur sa gloire *attendre* à m'exercer,
Que ma tremblante voix commence à se glacer?
(BOILEAU.)

— Fig. En parlant de certaines choses qui sont réservées à une personne, qui la menacent. Voilà la fin qui *attend* la plus belle vie du monde. (Pasc.) Quelle gloire t'*attend* dans les campagnes de l'Hespérie? (Fén.) Les talents se développent par les récompenses qui les *attendent*. (Mass.) Un autre sort t'*attend*; le coup qui vous *attend*; le bûcher qui m'*attend*. (Rac.) Marche, et suis-nous du moins où l'honneur nous *attend*. (Boil.)

— Prov. et fig. *Attendez-moi sous l'orme.* Ironiq. en parlant d'un rendez-vous auquel on n'a pas besoin d'aller. Ne comptez pas sur moi.

— Prov. *Il ennuie à qui attend.* Le temps paraît long à celui qui attend.

— Prov. et fig. *C'est où je l'attends, c'est là que je l'attends*; c'est-à-dire, Je verrai ce dont il est capable, ce qu'il peut vraiment faire. C'est là le moment critique pour lui. C'est là que Dieu l'*attendait* pour foudroyer son orgueil. (Boss.)

Bajazet touche presque au trône des sultans;
Il ne faut plus qu'un pas; mais c'est où je l'attends.
(RACINE.)

— Prov. et fig. *Attendre quelqu'un comme les moines font l'abbé.* Ne point l'attendre pour dîner, quoiqu'il doive venir. || *Tout vient à point à qui veut* (ou *qui sait*) *attendre.* Avec le temps et la patience on vient à bout de tout. || *Vous ne perdrez rien pour attendre.* Le retard apporté à une chose, loin d'être un préjudice, sera un avantage pour vous.

— Fig. *Un coup n'attendait pas l'autre.* Les coups se succédaient rapidement, sans interruption. Une saillie, une question, etc., n'attendait pas l'autre.

— *Qu'attends-tu? Qu'attendez-vous? Qu'attendons-nous?* pour dire, Que tardes-tu? Que tardez-vous? Avez-vous, avons-nous besoin de plus de raisons pour agir? Qu'attends-tu, Juif incrédule? Qu'*attendons*-nous pour nous convertir? (Boss.) Qu'*attendez*-vous? Rompez ce silence obstiné. (Rac.) Enfin, qu'*attendez*-vous? il vous offre sa tête. (Id.)

— Faire attendre, promettre, faire espérer, différer, faire qu'on vous attende. Vous avez failli me faire attendre, disait un jour Louis XIV. L'un, dès qu'il paraît dans les armées, donne une haute idée de sa valeur et fait *attendre* quelque chose d'extraordinaire. (Boss.) Faire *attendre* la justice, c'est injustice. (La Bruy.) [illegible] Où sont ces heureux jours que je faisais attendre? (Rac.)

Joad de temps en temps le montre aux factieux,
Le fait *attendre* aux Juifs comme un autre Moïse.
(RACINE.)

— *Attendre*, sans aucune espèce de régime. *Attendez*, dit le père; quand vous aurez lu la définition. (Pasc.) Le monde, qui avait élevé ces idoles de boue, se venge à loisir dans les âges suivants, par la liberté de ses censures, de la contrainte et de l'injustice de ses éloges; il n'*attend* pas même si tard. (Mass.) Allons, sans plus *attendre*, offrir tout à César. (Corn.)

— Man. Retarder l'éducation d'un cheval qui manque de force.

— S'ATTENDRE. v. pron. S'attendre à quelque chose. Espérer, se promettre quelque chose, compter sur quelque chose, s'en tenir comme assuré. Dieu ne veut pas qu'on s'*attende* à de tels miracles. (Pasc.) Le refus n'a rien de pénible pour celui qui s'y *attend*. (Bogaërts.) Il faut s'*attendre* aux censures du monde quand on ne

veut pas suivre ses exemples. (Mass.) Dans les grandes douleurs, on s'étonne de voir que le temps, la nature et le monde marchent toujours; on s'*attendait* au néant. (Mlle de Lesp.) Madame, à d'autres pleurs vous devez vous *attendre*. (Rac.)

Mais la divinité qui préside aux festins
Ici ne s'*attend* pas à d'injustes dédains.
(BERCHOUX.)

— *S'attendre à quelqu'un*. Mettre son espoir, sa confiance dans quelqu'un. Je m'attends à vous. Ne vous attendez qu'à vous seul. Après ce coup, Narcisse, à qui dois-je m'*attendre*? (Rac.)

— *S'attendre à*, suivi d'un infinitif. Les mourants qui parlent dans leurs testaments peuvent s'*attendre* à être écoutés comme des oracles. (La Bruy.) Il s'*attend* à lui voir opérer des miracles. (Mass.)

— *S'attendre de*. On s'*attendait* de trouver un auteur, et on trouve un homme. (Pasc.) Là on lui dresse une pompe funèbre, où l'on s'*attendait* de lui voir dresser un triomphe. (Fléch.) Mes transports aujourd'hui s'*attendaient* d'éclater. (Rac.)

— *S'attendre que*. Je ne m'*attendais* pas que sa mort me préparât la place que son mérite lui avait acquise. (Mass.)

— *Se faire attendre*. Vous vous êtes bien fait attendre. Le dîner se fait bien attendre. On peut observer toutes les nuances de ces divers états dans tout salon où le dîner se fait *attendre*. (Brill.-Sav.)

ATTENDRI, IE. part. pass. du v. Attendrir. S'emploie adjectiv. Préparés par les bienfaits, *attendris* par la reconnaissance, elles deviennent capables de religion et de vertu. (L'abbé de Beauvais.) Étonnée et *attendrie* de voir dans une si vive jeunesse tant de sagesse et d'éloquence. (Fén.) Le farouche Phalante avec ses Lacédémoniens furent surpris de trouver leurs entrailles *attendries*. (Id.)

Mais pourquoi présenter à mon âme *attendrie*
Le spectacle effrayant des maux de ma patrie?
(LA HARPE.)

Soudain elle rentrait, et sa timide joie
A son père *attendri* courait porter sa proie.
(DELILLE.)

Dans mon cœur *attendri* quel souvenir s'éveille?
Où suis-je, et quels accents ont frappé mon [oreille?
(C. DELAVIGNE.)

La lyre *attendrie*
Ne redit plus leurs noms effacés tous.
(BÉRANGER.)

ATTENDRIR. v. a. 2e conj. (ét., V. TENDRE). Rendre tendre et facile à manger. La gelée attendrit les choux. Le vinaigre attendrit la viande. En battant un gigot on l'attendrit.

— Dans ce sens, il ne se dit en général que des choses physiques, et sans complément indirect. Pourtant Gilbert, par une heureuse innovation, a dit :

Du mot de tolérance *attendrir* une phrase,

pour se moquer de ceux qui croient se faire valoir, en prêchant la tolérance à tout propos. Cette hardiesse de satirique n'est pas sans beauté.

— Fig. Emouvoir de compassion, de tendresse; disposer l'âme à la pitié, toucher. Attendrir quelqu'un par ses pleurs, par ses plaintes. Se laisser attendrir. Si, touché des saints exemples que je vous propose, vous laissez *attendrir* vos cœurs. (Bos.) La vertu souffrante *attendrit* tous les cœurs qui ont quelque goût pour la vertu. (Fén.) Que la désolation des villes et des campagnes aille *attendrir* votre clémence. (Mass.) Ah! n'*attendrissez* point ici mes sentiments! (Corn.) Heureux si mes pleurs peuvent vous *attendrir*. (Rac.)

— S'ATTENDRIR. v. pron. Être attendri. Les choux s'attendrissent par la gelée.

— Fig. Il n'y eut cœur qui ne s'*attendrît* à l'entendre parler de lui-même avec tant de modestie. (Boss.) Il me semble que je vois ce cœur, tout insensible qu'il est, se réveiller et s'*attendrir* à cette parole. (Fléch.) Bientôt son cœur s'*attendrit* pour elle, naguère sa vie et son seul délice. (Chateaub.) Les cœurs ambitieux ne s'*attendrissent* pas. (La Harpe.) Peut-être a-t-il un cœur facile à s'*attendrir*. (Rac.) Mais, hélas! dit-elle en s'*attendrissant*, j'ai passé de l'une à l'autre extrémité : d'athée et d'insensible que j'étais, je suis devenue trop [illegible]

Je vois qu'à de si justes cris,
Toi-même, convaincu, déjà tu t'*attendris*.
(BOILEAU.)

— *S'attendrir sur*. S'attendrir sur les malheurs de l'humanité. On peut dire, en poésie principalement, S'attendrir sur quelqu'un. Je m'*attendris* sur elle. (Volt.) S'*attendrir* sur le fils et frémir de colère. (Id.)

ATTENDRISSANT, ANTE. adj. Qui attendrit. Spectacle attendrissant. Plainte attendrissante. Paroles attendrissantes.

Sa main compatissante
Traça des animaux l'histoire *attendrissante*.
(DELILLE.)

ATTENDRISSEMENT. s. m. Mouvement de sensibilité; sentiment par lequel on s'attendrit; état d'une âme attendrie. Doux attendrissement. Grand attendrissement. Attendrissement du cœur. Larmes d'attendrissement. Ne voulant exciter ni l'*attendrissement* ni l'admiration des spectateurs. (Mass.)

ATTENDU. part. pass. du v. Attendre. Se prend adjectivement. Cette censure si célèbre et si *attendue*. (Pasc.) Brûlons ce Capitole où j'étais *attendu*. (Rac.) Les Incas de Marmontel, si longtemps *attendus*, paraissent enfin; mais le succès ne répond pas à cette longue attente. (La Harpe.)

— Art cul. *Ce gigot est dur, il n'est pas assez attendu*. On aurait dû le garder plus longtemps pour l'attendrir avant de le faire cuire.

— ATTENDU. prépos. invariable. Vu, eu égard à. Il fut mis à la retraite, attendu ses infirmités. Il fut exempt des charges publiques, attendu son âge.

— *Attendu que*. Loc. conj. Vu que, à cause que. Attendu qu'il résulte des débats, que l'accusé est coupable, nous requérons, etc. Attendu qu'il s'agit d'une inculpation personnelle, je demande que, etc. Ces expressions n'entrent point dans le style noble, et ne sont, pour ainsi dire, usitées qu'au palais et comme terme de pratique.

ATTENDUE. s. f. Vieux mot. Attente. || Remise du jugement.

ATTENIR. v. n. 2e conj. irrég. (*tenir à*). Posséder, avoir. || Avoisiner, être proche. || Appartenir, être parent.

ATTENTAT. s. m. (ét., V. ATTENTER). Entreprise criminelle ou illégale contre les personnes et contre les choses. Affreux attentat. Horrible attentat. Enorme attentat. Hideux attentat. Noir attentat. Lâche attentat. Commettre un attentat. Punir des attentats. Attentat à la pudeur. Leurs *attentats*, quoique si criminels, ne sont ni punis ni arrêtés. (Boss.) Les troubles, les *attentats* naissent bientôt de l'indépendance. (Mass.) Il croit s'être lavé d'un si noir *attentat*. (Corn.) Et d'*attentat* horrible on traita la satire. (Boil.) Venger la raison des *attentats* d'un sot. (Id.)

Rome tiendrait à mal le bien de se voir libre,
Si l'*attentat* du Nil affranchissait le Tibre.
(CORNEILLE.)

ATTENTATOIRE. adj. des 2 g. Qui attente. Acte attentatoire aux libertés publiques.

— Jurisp. Terme de palais. Il ne se disait autrefois que de ce qui va contre l'autorité d'une juridiction. Procédure attentatoire. Mesure attentatoire. Acte attentatoire. Cet arrêt a été cassé comme attentatoire à l'autorité royale.

ATTENTE. s. f. État de celui qui attend, temps pendant lequel il est à attendre. Longue attente. Ennuyeuse attente. Pénible, douloureuse attente. Passer deux jours en attente. Passer la nuit dans l'attente. Tenir quelqu'un dans l'attente. Etre dans l'*attente* continuelle de la mort. (Pasc.) Il nous tient en *attente* de ce qu'il veut faire. (Boss.) Une terrible *attente* des jugements de Dieu. (Fléch.) L'*attente* d'une décision. (Fén.)

— La personne ou la chose attendue. Le Messie devient l'*attente* des nations. (Boss.) Le prophète (Mahomet) qui devait être la dernière *attente* du monde, a-t-il été prédit? (Pasc.) Cet enfant de David, votre espoir, votre *attente*. (Rac.) Mais, ô d'un déjeuner vaine et frivole *attente*. (Boil.)

— Espérance, opinion qu'on a conçue de quelqu'un, de quelque chose. Répondre à l'attente de quelqu'un. Remplir son attente. Surpasser son attente. Attente publique, générale. Le succès n'a point trompé notre attente. Attente frustrée. Les Juifs frustrés de leur *attente*. (Boss.) Il leur donne cette gloire, et même au-delà de leur *attente*. (Id.) Tout prospère au-delà de notre *attente*. (La Bruy.) Des succès qui surpassèrent son *attente*. (Fléch.) Vous voyez tous les jours les infirmités les plus légères tromper les conjectures de l'art et l'*attente* des médecins. (Mass.) L'Europe fut encore trompée dans son *attente*. (Volt.) Chimène, le succès répond à votre *attente*. (Id.) Mon bonheur surpassait mon *attente*. (Rac.)

— Prov. *Une bonne fuite vaut mieux qu'une mauvaise attente*. Il vaut mieux abandonner une entreprise que d'en attendre inutilement le succès.

— *Attente, tourmente*. Attendre est un véritable supplice.

— Grav., peint. et arch. *Pierre, table d'attente*. Pierres saillantes d'espace en espace au bout d'un mur, et disposées ainsi pour pouvoir faire liaison avec un mur [illegible] dans la suite construire à côté.

— Fig. *C'est une pierre d'attente*. Ce n'est qu'un commencement, il y aura une continuation. L'histoire de la nature est un édifice à peine commencé; ne craignons pas d'y poser quelques pierres d'*attente*. (B. de S.-P.)

— Menuis. *Table d'attente*. Panneau en saillie au-dessus des guichets des grandes portes, sur lequel on fait des ornements en sculpture.

— Fig. *C'est une table d'attente. Ce n'est qu'une table d'attente*. Se dit d'un jeune homme qui donne de grandes espérances et dont l'esprit n'est pas encore formé.

— Chir. *Ligature d'attente*. Ligature provisoire.

ATTENTÉ, ÉE. part. pass. du v. Attenter.

ATTENTER. v. n. 1re conj. (du lat. *attentare*, attaquer; *ad*, préf. aug.; *tentare*, tenter.) Commettre un attentat contre une personne ou une chose. Attenter à l'honneur, à la dignité, à la vie, aux jours de quelqu'un. Attenter à la pudeur d'une femme. Ils viennent *attenter* à la majesté de leur Dieu. (Mass.) Il est aussi criminel d'*attenter* à la bonne foi des princes, qu'à leur personne sacrée. (Id.) Insensé! si mes jours te sont chers, crains d'*attenter* aux tiens. (J.-J. Rouss.) Vous *attentez* enfin jusqu'à ma liberté. (Rac.)

— *Attenter contre*. Il n'avait pas songé seulement qu'on pût rien *attenter* contre l'Etat. (Boss.) On n'*attente* rien de pis contre le vrai mérite, que de le laisser quelquefois sans récompense. (Id.)

— *Attenter sur*. Tenter un effort sur quelqu'un, sur quelque chose. On craint que sa douleur n'*attente* sur ses jours. (Rac.) De quel droit sur vous-même osez-vous *attenter*? (Id.) N'*attentez* pas sur les maladies de l'esprit, elles sont incurables. (La Bruy.) Cette acception est rare.

— S'emploie dans un sens actif. L'Académie oublie d'en faire mention, quoique bien des écrivains lui aient donné force de loi. Cette locution a plus de concision et ne perd rien de sa clarté, et *attenter*, ainsi employé, signifie Tenter, entreprendre, oser. Corneille a dit :

N'*attente* rien, barbare.

Et si ma main pour vous n'avait tout *attenté*.

Il n'*attentera* rien tant qu'il craindra pour lui.

Voltaire a dit aussi : Qu'osez-vous *attenter*, quand c'est à vous d'attendre?

Enfin Guise *attenta*, quel que fût son projet,
Trop peu pour un tyran, mais trop pour un [sujet.

ATTENTIF, IVE. adj. (du lat. *attentus*, même signification; formé de *ad* et *tendere*, tendre à). Qui a de l'attention, de l'application. Esprit attentif. Oreille attentive. Auditeur attentif. Elle que j'avais vue si *attentive* pendant que je rendais le même devoir à la reine sa mère. (Boss.) Toute la nature étonnée, *attentive*, etc. (Fléch.) Des prières *attentives* et persévérantes. (Id.) Une Providence *attentive* préside à leurs affaires. (Mass.) Cette vigilance si *attentive* dans la multitude des affaires. (Id.) Là, d'un œil *attentif* contemplant son empire. (Boil.) En vain, prêtant une oreille *attentive*, je cherche à saisir quelques sons pour me diriger vers un abîme de silence. (Chateaub.)

. . . . Dans un appartement
Où Roxane *attentive* écoutait son amant.
(RACINE.)

Tu sais combien mon âme, *attentive* à ta voix,
S'échauffait au récit de ses nobles exploits.
(BOILEAU.)

— S'occupant de, ayant des égards pour. Sûr de l'avenir, attentif au présent. L'Occident était *attentif* à la guerre des Romains et de Pyrrhus. (Boss.) C'est ce qui doit tenir les princes dans une entière dépendance, et les rendre toujours *attentifs* aux ordres de Dieu. (Id.) Toujours *attentif* au bien de l'Etat. (Id.) *Attentif* à ce qui fait le sujet de la conversation. (La Bruy.) Cet homme, sans aucune expérience dans les affaires, *attentif* à lui-même, et ne sachant ce qui se passe autour de lui. (Fléch.) Nous venons présenter à votre majesté les vœux et les hommages d'une province *attentive* à tous ses devoirs. (Id.) Télémaque, *attentif* au danger d'Antiope, etc. (Fén.)

— On dit, *C'est un homme attentif, très-attentif*, en parlant d'un homme rempli d'attention, de politesse, d'égards et de soins pour les autres.

— *Attentif à*, suivi d'un infinitif. Les Juifs, plus *attentifs* que les autres à observer les conjonctures, etc. (Boss.) Sésostris, si *attentif* à écouter tout le monde et à tirer du cœur des hommes la vérité, etc. (Fén.) *Attentif* à régler sa famille et à instruire ses enfants. (Id.) *Attentif* à distinguer le mérite. (Id.) Votre miséricorde, ô mon Dieu, *attentive* à lui fournir un moyen pour expier ses fautes passées. (Mass.)

— *Attentif sur*. *Attentive* à tout ce qui peut servir le prochain, elle ne l'est pas moins *sur* tout ce qui peut le blesser. (Fléch.)

— *Attentif pour*. Ils étaient *attentifs* pour remarquer comment le discours de Mentor serait reçu. (Fén.) *Attentifs* nuit et jour, pour ne rien laisser au hasard. (Id.) Chacun des dieux était *attentif* pour reconnaître sur le front de Jupiter, etc. (Fén.)

ATTENTIF. s. m. Galant, tenant. Ce néc- [illegible] presque inusité.

ATTENTION. s. f. (pr. *at-tan-ci-on;* du lat. *attentio*, même signification; *ad*, vers; *tendere*, tendre). Application d'esprit à quelque chose. Prêter attention. Grande attention. Travailler avec attention. Eveiller l'attention. Attirer l'attention. Ecouter avec attention. Fixer son attention. Etudier avec attention. Considérer avec attention. Mériter l'attention. C'est ici que j'ai besoin de cette favorable *attention* dont vous m'honorez. (Fléch.) La variété des événements qui se succèdent ici-bas les uns aux autres ne fixe notre *attention* qu'au présent, et ne nous permet pas de la rappeler tout entière et de voir tout ce que nous sommes; est-il étonnant que l'*attention* se relâche quelquefois? (Mass.) Cet événement ne mérite d'*attention* que par sa singularité. (Volt.) Oswald lui-même, étourdi par les cris de ceux qui l'entouraient et l'appelaient à leur secours, n'y avait pas fait *attention*. (Mme de Staël.) L'*attention* ne doit pas être trop longtemps fatiguée. (Villem.)

— *Attention à*, suivi d'un nom. Corrigeons ainsi, par l'*attention* à ces vérités, les sentiments d'erreur qui, etc. (Pasc.) On avait une *attention* particulière aux affaires d'Italie. (Boss.) Une *attention* importune qu'on a au moindre mot qui échappe pour le relever. (La Bruy.) Il entre dans une assemblée, se place où il se trouve, sans nulle *attention* aux autres ni à soi-même. (Id.) N'attendez pas que je vous fasse ici un récit fidèle de cette *attention* à la parole de Dieu et aux entretiens spirituels. (Fléch.) La reine avait passé ses jours avec la même *attention* à son salut qu'on a d'ordinaire à sa dernière heure. (Id.)

— *Attention à*, suivi d'un infinitif. Une légère *attention* à les avoir douces et polies (les manières) prévient leurs mauvais jugements. (La Bruy.) Cette *attention* perpétuelle qu'elle eut à rendre aux uns tout ce qu'elle leur devait, et à faire aux autres tout le bien, etc. (Fléch.) Il semble que le temps soit un ennemi commun contre lequel tous les hommes sont convenus de conjurer : toute leur vie n'est qu'une *attention* déplorable à s'en défaire. (Mass.)

— *Attention de*. Comme toutes les passions ont toujours quelque chose de bas et de méprisable, toute notre *attention* est d'en cacher la bassesse et de nous donner pour ce que nous ne sommes pas. (Mass.) L'*attention* la plus essentielle que les rois doivent à la place où Dieu les a fait asseoir, c'est de rendre la religion respectable. (Mass.)

— *Attention pour*. Cette connaissance engage à avoir bien plus d'*attention* pour vos auteurs. (Pasc.) Vous voulez qu'on sache qu'un homme en place a de l'*attention* pour vous. (La Bruy.) Ils continuent leur récit sans la moindre *attention* pour ceux qui entrent ou qui sortent, comme pour le rang ou le mérite des personnes qui composent le cercle. (Id.) Il redoubla son *attention* pour remédier aux misères publiques. (Mass.)

— *Attention sur*. Cette attention continuelle sur lui-même. L'*attention* que l'on ferait sur moi-même. (Pasc.) Cette *attention* obligeante que vous avez sur les droits et sur les priviléges de notre province. (Fléch.)

— *Faire attention à*. Les savants, faisant *attention* à la diversité des mœurs qui sont traitées et à la manière naïve dont tous les caractères y sont exprimés, etc. (La Bruy.) Ils ne firent pas assez d'*attention* à un avis si salutaire. (Fén.) Voilà peut-être à quoi vous n'avez pas fait assez d'*attention*. (Mass.)

— *Faire attention que*. S'ils ont fait *attention* qu'autant pour ménager leur pudeur que pour, etc., je me suis abstenu de toucher à leurs personnes. (La Bruy.)

— *Faute d'attention*. Locut. adv. Inattentivement. C'est faute d'*attention* souvent qu'on se laisse séduire par des sophismes (Dess.) || Lorsque le mot *faute* signifie *erreur, manquement*, on doit dire *une faute d'inattention*. M. Petitot s'est donc mal exprimé dans cette phrase : J'aurais à relever des fautes d'*attention* pareilles à celles que je viens d'indiquer. V. FAUTE. INATTENTION.

— S'emploie quelquefois absolument, d'une manière impérative, et signifie, Soyez attentif. Attention! je vais donner le signal. || On dit de même, en T. milit., Attention au commandement. || *Attention au commandement*, ou *attention*, ou *attention tout le monde*. Commandement préparatoire qu'on employait avant l'usage des mots : *Prenez garde à vous*.

— Se dit également de la disposition qui porte à rendre des soins. J'ai reçu de son amitié mille preuves d'attention tout le temps qu'a duré ma maladie. Je suis sensible à ses témoignages, à ses marques d'attention.

— *Attentions*. Soins officieux, égards, prévenances, obligeance, intérêt témoigné à quelqu'un. C'est un langage indécent, qui blesse les égards et les *attentions* qui vous sont dus. (Mass.) Quels égards pour la princesse son épouse! les plus petites *attentions*, qui semblaient devoir échapper à la supériorité de son génie, n'échappaient pas à la bonté de son cœur. (Id.) Confus et déconcerté des bassesses, des soins superflus et des *attentions* frivoles de ceux qui l'entourent. (La Bruy.) Des *attentions* si religieuses trouvèrent des censeurs. (Mass.) Si l'on attend un âge plus avancé pour [illegible] pour cela plus sérieuses. (Id.)

— Philos. Se dit, dans le système de Condillac, du premier produit de la sensation transformée. || Dans le système de M. Laromiguière, l'attention est la première faculté, qui se double ou se multiplie pour produire toutes les autres, et qui accomplit toutes les opérations primitives d'où naissent les idées élémentaires du jugement et du raisonnement.

ATTENTIONNÉ, ÉE. adj. (pr. *at-tan-cio-né*). Qui a des attentions, des prévenances. Quoique familier, il est généralement usité, et il est difficile de comprendre la réserve de l'Académie en ne l'admettant pas dans son dictionnaire.

ATTENTIVEMENT. adv. (pr. *a-tan-ti-ve-man*). Avec attention. Lire, écouter attentivement. Elle regardait *attentivement* la loi de Dieu comme un artisan regarde son modèle pour le suivre. (Fléchier.) Quand je considère *attentivement* dans l'Evangile la parabole, ou plutôt, etc. (Boss.) Il regardait

attentivement la mer. (Id.) Quand elle s'aperçoit qu'on l'écoute si *attentivement*. (Fén.)

ATTENU. part. pass. du v. Attenir.

ATTÉNUANCE. s. f. Vieux mot. Action d'atténuer ou d'exténuer, résultat de cette action.

ATTÉNUANT, ANTE. adj. (ét., V. ATTÉNUER). Qui est propre à atténuer. Médec. Il se dit des remèdes qui semblent augmenter la fluidité des liquides animaux, des humeurs. Remède atténuant. Plante atténuante.

— ATTÉNUANT. s. m. On comprenait sous le titre d'Atténuants, les apéritifs, les fondants et les incisifs. Les fruits secs sont des atténuants. On a mis l'eau pure parmi les *atténuants*. (Virey.) L'exercice est un *atténuant*. (Id.)

— Prat. et Dr. crim. Se dit des faits, circonstances qui diminuent la gravité d'un crime, d'un délit. Faits atténuants. Circonstances atténuantes.

ATTÉNUATION. s. f. (pr. *at-té-nu-a-ci-on*; du lat. *attenuatio*, même signification; ét., V. ATTÉNUER). Affaiblissement, diminution des forces. Etre, tomber dans un état d'atténuation, dans une grande atténuation.

— Médec. Action des remèdes atténuants.

— Chim. *Atténuation d'un fluide*. Action de rendre un fluide moins dense.

— Prat. Diminution de charges contre un accusé. Moyens d'atténuation. || *Donner des défenses, des réponses, par atténuation*. Où l'accusé tâche d'excuser ou de diminuer son crime.

— Phys. Action de diviser ou de séparer les plus petites parties d'un corps qui auparavant formaient une masse continue par leur union intime.

ATTÉNUÉ, ÉE. part. pass. du v. Atténuer. S'emploie adjectiv. Un crime, un délit atténué. Un malade extrêmement atténué.

— Bot. Se dit des pédoncules, des pétioles et autres parties, lorsqu'elles sont affaiblies et amincies proportionnellement à d'autres parties. Un pétiole atténué. Une tige atténuée.

ATTÉNUER. v. a. 1re conj. (pr. *at-té-nu-é*; du lat. *tenuis*, léger, faible). Diviser, séparer les plus petites parties d'un corps, qui auparavant formaient une masse continue par leur union intime.

— Affaiblir, diminuer les forces du corps, l'embonpoint. Les jeûnes atténuent le corps. Les veilles, les fatigues l'ont atténué.

— S'emploie absolument. La diète même *atténue* aussi, en diminuant la surabondance des liquides dans l'économie animale. (Virey.)

— Médec. *Atténuer les humeurs*. Les rendre plus fluides.

— Fig. Diminuer, rendre moins grave. Atténuer l'effet d'un mal. Atténuer un délit par certaines circonstances. Atténuer un tort, une faute. Ses bons antécédents ont atténué son crime. Le défenseur s'est vainement efforcé d'atténuer le crime. Rien ne peut atténuer ses torts.

— S'ATTÉNUER. v. pron. Être atténué, affaibli, diminué. Le malade s'atténue, ses forces s'atténuent, se sont atténuées pendant la maladie. Le crime, le délit s'atténue, lorsque certaines circonstances déterminées, etc. Que le marasme survienne, le muscle aplatit, *s'atténue*, se réduit presque à rien. (Nacq.)

— Syn. comp. ATTÉNUER. BROYER. PULVÉRISER. Le premier se dit des fluides condensés, coagulés; les deux autres se disent des solides. Dans l'un et l'autre cas, on divise en molécules plus petites, et l'on augmente les surfaces. *Broyer* marque l'action, *pulvériser* marque l'effet. Il faut fondre et dissoudre pour *atténuer*. Il faut *broyer* pour *pulvériser*.

ATTERBURY (François). Né à Mittleton, dans le Buckinghamshire, le 6 mars 1662, devint doyen de Westminster et évêque de Rochester, en 1713. Exilé du royaume en 1723, pour s'être déclaré en faveur du prétendant, il vint mourir à Paris en 1732.

ATTEREAU À LA BRETONNE. Art cul. Sorte de mets très-recherché composé d'une poitrine de veau cuite au four sous du porc frais rissolé.

ATTERMER. v. a. Syn. du v. Atermoyer.

ATTERMINEMENT. s. m. (rad. *terminus*, terme). Synonyme d'Atermement et d'Atermoiement.

fixer un jour pour terme.

ATTERMOIEMENT. s. m. V. ATERMOIEMENT.

ATTERRAGE ou **ATTÉRAGE**. s. m. (du mot *terre*; ét. lat., *ad*, vers, *terra*, terre, proche a terre). Mar. Approche d'une terre, voisinage, proximité de la terre; passage voisin de la terre. On fait l'atterrage d'une terre en la découvrant, on porte dessus pour la reconnaître. Aux approches d'une terre, on dit Etre à l'*atterrage*, même avant d'être à portée de l'apercevoir. Arriver sur l'atterrage des côtes d'Europe. On reconnaît les atterrages à différents indices. Faire son atterrage. Arriver de la haute mer dans le voisinage d'une terre.

ATTERRÉ, ÉE. part. pass. du v. Atterrer. S'emploie adjectiv. Cet homme est atterré.

ATTERREMENT. s. m. Action de terrasser. — Fig. Epouvante, effroi. Inusité.

ATTERRER ou **ATTÉRER**. v. a. 1re conj. (du lat. *atterere*, frotter, user, briser; *ad*, préf. aug. et *terere*, frotter, réduire). Terrasser, abattre, renverser à terre. En venir aux prises avec quelqu'un et l'atterrer. Il se saisit de lui, et l'eut bientôt atterré.

— Fig. Abattre la puissance, l'autorité, ruiner entièrement. Les barbares parvinrent partout à atterrer la puissance de l'empire romain. Mais après avoir ainsi rabattu l'orgueil dans tous les endroits par où il semblait vouloir s'élever, David l'*atterre* tout à fait par ces paroles. (Boss.)

— Fig. Affliger excessivement, abattre, jeter dans l'abattement. Cette nouvelle l'atterra. Cette réponse m'atterre. Il avait soutenu ses malheurs avec constance, mais ce dernier coup l'a atterré.

— Médec. Briser, rompre l'action que les parties grossières des humeurs exercent les unes sur les autres, les atterrer.

ATTERRER. v. n. (ét. lat., *ad*, vers; *terra*, terre: approcher la terre). Mar. Arriver de la haute mer dans le voisinage d'une terre, et la reconnaître au bout d'un voyage de long cours. Nous avons atterré sur Belle-Ile de New-York, etc. Nous atterrâmes sur cette côte.

— S'ATTERRER. v. pron. Etre atterré. || Fig. S'épouvanter, se glacer d'effroi.

— Chim et phys. Les particules salines et terreuses s'atterrent les unes les autres.

ATTERRIR ou **ATTÉRIR**. v. n. 2e conj. (ét., V. ATTERRER). Mar. Prendre terre. Nous atterrîmes en cet endroit.

ATTERRISSAGE ou **ATTÉRISSAGE**. s. m. Action d'atterrir. Nous fîmes, quelques heures après, notre atterrissage.

— Les mots qui précèdent et celui qui suit s'écrivent indifféremment avec un ou deux *r*. Il nous semble pourtant qu'on devrait employer les deux, attendu que l'étymologie directe de ces mots vient du latin *ad*, vers, et *terram*, la terre, action de pousser vers la terre, d'approcher de la terre, de l'atteindre. L'Académie ne se prononce jamais, quand se rencontre comme ici une double manière d'orthographier.

ATTERRISSEMENT. s. m. Amas de terre, sable ou limon que la mer ou la rivière forment le long des rivages. Cette prairie s'est beaucoup accrue par les atterrissements. Ce terrain lui appartient par droit d'atterrissement.

— *Atterrissement* est la même chose qu'*alluvion*; ces deux mots diffèrent cependant en ce que le premier s'entend des amas qui se trouvent encore actuellement dans le lit de la rivière, et que le second suppose que la rivière s'est retirée et a laissé l'amas à sec.

ATTÈS. Temps hér. V. ATYS.

ATTESTANT. s. m. Anc. jurispr. Se disait à Bordeaux d'un certificateur de caution.

ATTESTATION. s. f. (pr. *a-tes-ta-ci-on*; ét., V. ATTESTER). Certificat, témoignage donné par écrit. Attestation de bonne conduite, de bonne vie et mœurs. Attestation du maire, du préfet. Attestation du curé, du médecin. Attestation en bonne forme. Attestation fausse, mendiée, supposée, honorable. Avoir de bonnes attestations. Exiger une attestation en bonne forme. Mon attestation suffira pour vous justifier.

ATTESTÉ, ÉE. part. pass. du v. Attester. S'emploie adjectiv. Des miracles si bien *attestés*. (Pasc.)

ATTESTER. v. a. 1re conj. (du lat. *attestari*, témoigner, prendre à témoin; *ad*, préf. augm., *testari*, prendre à témoin; *testis*, témoin). Certifier, témoigner de vive voix ou par écrit qu'une chose est vraie, existe, la vérité du fait qu'on avance. Il a attesté avec serment que la chose s'était passée ainsi. Le curé a attesté qu'il les avait mariés. Les personnages les plus recommandables de l'époque ont attesté cet événement. Une magnificence qui paraîtrait incroyable, si tous les historiens ne l'*attestaient* pas. (Boss.) Les témoignages sensibles par lesquels Dieu *attestait* ses vérités saintes. (Id.)

— Prouver, servir de témoignage. Les colonnes qui subsistent encore *attestent* une vérité effrayante. (Barth.) Parmi les statues, il en est trois dont la matière et le travail *attestent* les progrès du luxe et des sciences. (Id.) Leurs gémissements et leurs larmes *attestaient* leur tendresse et leur douleur. (Id.) M. de Chateaubriand a reçu de la nature le feu sacré: ses ouvrages l'*attestent*. (Napol.)

— Prendre à témoin quelqu'un ou quelque

conscience des grands de la terre, quel fruit recueillent-ils de leur grandeur. Je puis *attester* ici la foi publique. (Fléch.) J'*atteste* vos cœurs et vos consciences. (Id.) J'*atteste* tous les dieux que vous m'y contraignez. (Corn.) J'*atteste* le ciel, ennemi des parjures. (Rac.)

ATTHIDE. s. f. (du gr. ἄττη, ἀκτή, rivage). Philol. Se disait, chez les Grecs, des histoires particulières de la ville d'Athènes.

ATTHIDOGRAPHE. s. m. (formé d'*Atthis*, n. propre, et de γράφω, écrire). Philol. Celui qui a composé une atthide. Mélésagoras est un des plus anciens atthidographes.

ATTHIS. Temps hér. Fille de Cranaüs, donna son nom à l'Attique, qui s'appelait auparavant Actéa.

— ATTHIS. s. m. Ornith. Espèce d'oiseau du genre des mainattes.

ATTIA. Famille romaine qui prétendait descendre d'Atys, un des compagnons d'Enée: elle était originaire de Cingoli, Marche d'Ancône.

— ATTIA (Loi). Décrétée l'an de Rome 690 (64 av. J.-C.), sur la proposition d'Attius Labiénus. Cette loi remit en vigueur la loi *Domitia*, qui avait conféré au peuple l'élection des prêtres, et abrogea la loi *Cornelia*, qui lui ravissait ce droit.

— Fille d'Atticus Pomponius, épousa Vipsanius Agrippa, et en eut une fille qui devint l'épouse de Tibère.

ATTICHY. Géogr. Chef-lieu de canton, dép. de l'Oise, arr. de Compiègne; 1,006 hab.

ATTICISME. s. m. (du gr. ἀττικισμός, dialecte ou genre des Athéniens; ἀττικός, Athénien, Attique). Délicatesse de langage, finesse de goût particulier aux Athéniens. Joindre aux plus belles et aux plus hautes connaissances l'*atticisme* des Grecs et l'urbanité des Romains. (La Bruy.)

— Par extension. Style de tout écrivain qui joint l'élégance à la pureté. Il y a de l'atticisme dans ses écrits.

— Dans la grammaire grecque, forme de langage qui est particulier au dialecte attique ou des Athéniens.

ATTICISTE. s. m. Philol. On appelle ainsi les auteurs grecs qui se sont étudiés à imiter en tout le style des écrivains attiques. Lucien est un atticiste.

ATTICURGUE. s. f. (ét. gr., ἀττικός, Athénien; ἔργον, ouvrage). Archit. Colonne carrée à l'athénienne. Porte dont les pieds droits sont inclinés l'un vers l'autre. || *Croisée atticurgue*. Moins large au sommet qu'à la base.

ATTICUS (Numérius). Ancien préteur de Rome, se rendit fameux par la bassesse de son adulation. || Fils d'Hipparque, naquit à Athènes, trouva un trésor dont Nerva le força à faire usage, ce qu'il exécuta noblement; il mourut dans les premières années du IIe siècle. || Hérode ATTICUS, son fils, fut élevé au consulat, l'an 143 de J.-C., sous Antonin le Pieux. || ATTICUS. Moine de Sébaste, ville d'Arménie, servit de témoin contre saint Jean Chrysostome, et fut placé sur le siége patriarcal de Constantinople. Il mourut en 437. || ATTICUS (Titus Pomponius). Chevalier romain, ami de Cicéron et d'Hortensius, né à Rome l'an 644, fut gendre d'Agrippa, et honoré par Auguste. Mort l'an 721 de Rome.

— ATTICUS. s. m. Ichthyol. Syn. d'Esturgeon. V. ESTURGEON.

ATTIDES. Arachn. Famille de l'ordre des aranéides, comprenant le genre atte ou saltique et ses subdivisions, ainsi que les palmanes et les cleses.

ATTIÉDI, IE. part. pass. du v. Attiédir. S'emploie adjectiv. L'eau est attiédie. Leur zèle est attiédi. Les courants *attiédis* de l'Océan torridien, qui se portent vers le pôle austral, doivent tempérer son atmosphère. (B. de St-P.)

Mais enfin *attiédi* par les glaces de l'âge,
Son cœur ne brûle plus de ce mâle courage.
(B. LORMIAN.)

ATTIÉDIR. v. a. 3e conj. (ét. V. TIÈDE.) Rendre tiède ce qui était chaud. Cette eau est trop chaude, il faut l'attiédir.

— Fig. Rendre moins vif, amortir la vivacité, l'ardeur de quelque sentiment. Le temps attiédira leur zèle. Ce dissentiment n'attiédit pas leur amitié. L'éloignement et les longues années n'ont pas *attiédi* mon premier amour. (Cesse Merlin.)

Vos froids raisonnements ne feront qu'*attiédir*
Un spectateur souvent venu pour applaudir.
(BOILEAU.)

— S'ATTIÉDIR. v. pron. Devenir tiède. Cette eau s'est attiédie. Elle s'attiédit lentement.

— Fig. Son zèle s'est fort attiédi. Son amitié pour moi s'est bien vite attiédie.

— En matière de dévotion. *Les plus fervents s'attiédissent quelquefois*. La ferveur de leur dévotion se ralentit quelquefois.

ATTIÉDISSEMENT. s. m. Etat d'une chose qui passe de la chaleur à la tiédeur. Il n'est guère usité qu'au figuré. Son amitié pour moi, quoique bien ancienne, n'a souffert aucun attiédissement.

— Particulièrement, en matière de dévotion, Diminution de ferveur dans la dévotion. Ce chrétien d'abord si fervent est tombé dans un grand attiédissement.

ATTIER. s. m. Bot. Nom vulgaire de l'an-

ATTIFÉ, ÉE. part. pass. du v. Attifer. S'emploie adjectiv. Cette femme est singulièrement attifée. Allez-y sans être *attifée*. (Voit.)

ATTIFEMENT. s. m. Action d'attifer, résultat de cette action.

ATTIFER. v. a. 1re conj. (ou TIFER, comme on le trouve chez les vieux auteurs; du celt. *trefnu*, arranger, parer; *trefnid*, parure, attifet, ou du gr. [illegible], orner). Orner, parer avec une recherche ridicule, avec affectation. Qui donc a ainsi attifé cette dame?

— S'employait anciennement au figuré. Ils *attifent* leurs mots, enjolivent leurs phrases. (Regn.)

— S'ATTIFER. v. pron. S'orner, se parer avec recherche. Se dit avec ironie en parlant d'une femme et principalement de sa coiffure. Cette femme aime à s'attifer. Elle passe son temps à s'attifer. Il est familier.

ATTIFET. s. m. Ornement de tête pour les femmes. Il est vieux. || Syn. d'Attifement

ATTIGNY. Géogr. Ville de France, chef-lieu de canton, arrond. de Vouziers, dép. des Ardennes. Chilpéric II y mourut en 720. || Autrefois résidence royale de Clovis II; de Charlemagne, qui l'agrandit et l'embellit. Plusieurs conciles ont été convoqués à Attigny.

ATTILA. Fils de Bendème, arrière-fils du grand Nembroth, élevé dans Engaddi, par la grâce de Dieu roi des Huns, des Mèdes, des Goths, des Daces, terreur et effroi de l'univers, verge et fléau de Dieu (suivant les noms qu'il se donnait), ravagea toutes les provinces de l'empire d'Orient, obligea Théodose le Jeune à lui payer un tribut, se jeta sur l'Occident, envahit la Gaule en 451, et laissa des traces sanglantes de son passage. Cologne, Trèves, Metz, Besançon, Toul, furent incendiées. Aétius, général romain, réunit une armée de Saxons, de Sarmates, pour arrêter ses ravages, vint l'attaquer du côté de Châlons en Champagne, et le défit complétement. Il pouvait l'anéantir, il ne le fit pas pour des raisons politiques. Attila profita bientôt de cette faiblesse, et reparut avec une armée nombreuse dans les plaines de Rome. Valentinien acheta sa retraite à prix d'argent; il obéit, dit-on, à la voix du pape et à sa prière. Enfin il repassa le Danube, chargé de richesses, épousa l'année suivante la fille du roi de Bactriane, et fit tant d'excès pendant la célébration de ses noces, qu'il fut attaqué d'une hémorragie nasale qui l'étouffa (453). Soldat courageux, capitaine habile, politique astucieux et rusé, il fut la terreur de ses ennemis et l'idole de ses sujets.

ATTILE. s. m. Ichthyol. Sorte de grand poisson du Pô, fleuve d'Italie.

— Ornith. Genre d'oiseaux de la famille des coracines. La seule espèce du genre est l'*attile* brésilien à bec et tarses rougeâtres, à plumage vert olivâtre en dessus, vert jaunâtre en dessous, avec le bas-ventre jaune clair et la queue roux canelle.

ATTILIA. Nom d'une famille plébéienne, qui tint à Rome un rang distingué. Ses branches les plus connues sont celles des Régulus et des Serranus. Un de ses membres les plus remarquables fut Attilius Calatinius, qui fut consul l'an 258 av. J.-C. et dictateur l'an 249. || LOI ATTILIA. V. ATILIA.

ATTINGANS. s. m. pl. Nom d'une secte d'hérétiques qu'on trouve mentionnés dans l'histoire du Bas-Empire.

ATTINTÉ, ÉE. part. pass. du v. Attinter.

ATTINTER. v. a. 1re conj. Mar. Affermir, assujétir les futailles, les caisses, ballots et autres effets de chargement dans l'arrimage.

ATTIQUE. Géogr. Province de l'Achaïe en Grèce, entre la mer Egée, le pays de Mégare et la Béotie. Le peuple de l'Attique fut d'abord divisé en dix tribus, puis en treize, qui comprenaient cent soixante-quatorze villes ou villages, peuplés, vers l'an 316 avant J.-C., de 31,000 citoyens et 20,000 esclaves. L'Attique porta d'abord le nom d'Ionie, puis le nom de Cécropie, et plus tard celui d'Actie ou Actique, d'Atthis, fille de Cranaüs, second roi d'Athènes, ou du mot ἀκτή, rivage. Cette contrée se divisait en quatre grandes plaines; l'une portait le nom d'Athènes, l'autre celui de Marathon, célèbre par la victoire des Athéniens sur les Perses (490 av. J.-C.); la troisième, par son temple de Cérès éleusienne; la quatrième portait le nom de Mésogie. L'île de Salamine dépendait de l'Attique.

— L'Attique forme une presqu'île, dont le point le plus méridional était le cap Sunium (aujourd'hui cap des Colonnes; on croit que c'est là qu'existait le temple de Minerve).

— Pays sec et aride, ne produit pas assez pour la consommation des habitants. L'olivier et la vigne sont ses principales richesses. Ses montagnes les plus élevées sont le mont Pentélique et le mont Hymette. Dans sa plus grande splendeur, l'*Attique* n'a été qu'un très-joli paysage, un muséum de la belle architecture, placé dans un vaste jardin. (M.-Brun.) Des montagnes sans arbres de haute futaie, des plaines sans maisons de campagne, un golfe sans navigation, voilà l'*Attique* d'aujourd'hui. (Id.)

— ATTIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport à la ville d'Athènes, au caractère, aux mœurs des Athéniens. On se servait quelquefois de ce mot comme synonyme d'Athénien, pris en bonne part. || *Muse attique*. Bon poète. || *Grâce attique*. Grâce parfaite. || *Sel attique*. Une sorte de raillerie fine et délicate, qui était particu-

moin irréprochable. || *Dialecte attique*. Dialecte particulier aux Athéniens. || Dans un sens analogue, *Auteurs attiques*, et subst. *les Attiques*, pour désigner les auteurs qui ont employé ce dialecte, tels que Thucydide, Xénophon, Démosthène, etc. || *Formes attiques*. Formes de langage propres au dialecte attique. Il n'est point d'ouvrage où le goût *attique* se fasse mieux sentir. (La Bruy.) Une simple femme reconnut, par je ne sais quoi d'*attique* qui lui manquait, et que les Romains ont depuis appelé urbanité, qu'il n'était pas Athénien. (Id.)

— Chronol. *Année attique*. Année luni-solaire, de 12 mois dans les années communes, de 13 dans les années embolismiques. L'année attique commençait vers le solstice d'été. || *Alphabet attique*. Alphabet grec de 21 lettres, tel qu'il était à l'époque où il fut remplacé par l'alphabet ionien, sous l'archontat d'Euclide, 413 ans av. J.-C.

— ATTIQUE. s. m. Archit. Petit étage termi

nant la partie supérieure d'une façade et servant à dissimuler le toit. C'est aux Athéniens que les Romains et les modernes ont emprunté l'*attique*. || *Attique continu*. Celui qui couronne le pourtour d'un bâtiment sans interruption et unit les corps et retours des pavillons. || *Attique interposé*. Celui qui est situé entre deux grands étages, quelquefois décorés de colonnes ou de pilastres. || *Attique circulaire*. Exhaussement en forme de grand piédestal rond, souvent percé de petites croisées. || *Attique de cheminée*. La partie de cheminée revêtue de plâtre depuis le chambranle jusqu'à la première corniche. || *Attique de comble*. Attique construit de pierre ou de bois, revêtu de plomb et qui sert de parapet à une terrasse, à une plate-forme. || *Faux attique*. Dans les bâtiments très-élevés, espèce de piédestal que l'on met au-dessous de la base des colonnes pour que la grande saillie des corniches ne les efface pas. || *Ordre attique*. Ordre qui décore l'étage appelé *attique*.

— ATTIQUES. s. m. pl. Annales des Athéniens. Histoire particulière des Athéniens. V. ATTHIDE.

ATTIQUEMENT. adv. A l'attique, à la manière attique, des Attiques.

— Gramm. gr. Selon la forme du langage propre au dialecte attique. Attiquement on dit ξὺν pour σὺν.

ATTIRABLE. adj. des 2 g. (ét., V. ATTIRER). Qui est susceptible d'être attiré. L'acier est moins *attirable* à l'aimant que le fer. (Nysten.)

ATTIRAGE. s. m. Action d'attirer. || Synonyme ancien d'Attirail, équipement.

— Techn. *Attirage, poids d'attirage*. Poids des rouets des fileurs d'or. *Cordes d'attirage*. Cordes qui soutiennent les poids.

ATTIRAIL. s. m. (pr. *a-ti ra-ie*; du lat. *attrahere*, tirer à; formé de *trahere*, traîner, entraîner, parce qu'on traîne après soi ce qui forme l'*attirail*). Grande quantité et diversité de choses nécessaires à certains usages. Attirail de guerre. Attirail de chasse. Attirail d'imprimerie. Attirail d'un ménage. Attirail de cuisine, de voyage. Il faut un grand attirail pour l'artillerie. Attirail de campement. Attirails de terre et de mer. Attirail d'un peintre, d'un dessinateur. Attirail de toilette. Tu te trompes, Philémon, si avec ce carrosse brillant, ce grand nombre de coquins qui te suivent, tu penses que l'on t'en estime davantage. On écarte tout cet *attirail* qui t'est étranger pour pénétrer jusqu'à toi, qui n'es qu'un fat. (La Bruy.)

— Par extension et familièrement, Grande quantité de bagage inutile et superflu que des gens mènent avec eux en voyage, et dont ils aiment à s'entourer par vanité. Traîner après soi un grand attirail. Qu'était-il besoin de tant d'attirail?

— Fig. Tout l'*attirail* que demande une telle vie. (Boss.) Tout le vain *attirail* des magnificences humaines. (Mass.) Il y aurait moins de péril à la voir avec tout l'*attirail* de l'ajustement et de la mode. (La Bruy.)

ATTIRANT, ANTE. adj. (ét., V. ATTIRER). Engageant, charmant, séduisant, entraînant. Il ne s'emploie guère qu'au figuré. Manières attirantes. Politesse attirante. Cette marchande est adroite et attirante. C'est un esprit adroit, attirant, insinuant. Ses manières sont fort attirantes.

Et la troupe fidèle
Par ces mots *attirants* sont redoubler son zèle.
(BOILEAU.)

ATTIRANTE. s. f. Nœud de ruban que les dames s'attachaient au-dessus du corps de la jupe.

ATTIRÉ, ÉE. part. pass. du v. Attirer. S'emploie adjectiv. Les planètes principales sont *attirées* par le soleil. (Buff.) Tous les aimants sont plus *attirés* par un des pôles magnétiques de la terre que par l'autre. (Libes.)

— Fig. Beaucoup d'oiseaux seraient *attirés* dans ces lieux par les végétaux de leur pays. (B. de St.-P.) L'eau des pluies, *attirée* par les rochers, pénètre la terre végétale et les couches de sable où elle se purifie. (Id.) Mais tu parus, brillant soleil, la terre, *attirée* par tes rayons, s'approcha de toi. (Id.) Il approchait du portail lorsque son attention fut *attirée* par une ombre qu'il vit se mouvoir sur la muraille opposée. (Id.) Les fidèles sont *attirés* par le charme de son éloquence. (Weill.) Les [illegible] par la beauté et par la richesse des provinces, etc. (Boss.)

Par mon malheur alors *attiré* dans l'Épire,
Il me vit; il m'offrit son cœur et son empire.
(VOLTAIRE.)

— *Attiré vers*. Les eaux, *attirées* vers le centre de la terre, coulent des lieux les plus élevés vers les plus bas. (B. de St-P.) On était *attiré* vers elle par le charme de sa personne et de son caractère. (Mme Campan.) Ambrosio de son côté ne se sentait pas moins *attiré* vers ce jeune homme. (Lewis.)

ATTIRER. v. a. 1re conj. (du lat. *attrahere*, tirer à, entraîner vers; *ad*, à, vers; *trahere*, tirer, amener). Tirer, faire venir à soi. Il se dit proprement de l'action qu'exerce un corps sur un autre corps, pour le faire approcher par la seule force d'une qualité naturelle. L'aimant attire le fer. L'ambre frotté attire les corps légers non métalliques. Le soleil attire les vapeurs. Cet onguent a la vertu d'attirer les matières, a la vertu d'attirer. Il cassa cette branche en voulant l'attirer.

— Fig. Le miel attire la mouche. La pièce nouvelle attire la foule. Le meilleur moyen pour *attirer* tout le monde est de ne rebuter personne. (Pasc.) Des hommes que l'espérance du gain avait *attirés* des bords du Levant. (Fléch.) L'amande encore laiteuse, l'olive encore amère, la fraise encore verte, ne vous *attirent* pas. (G. Sand.) Un jour que la beauté d'un ruisseau l'avait *attirée*, Psyché se laissa conduire insensiblement aux replis de l'onde. (La Font.)

Quand un nouvel amour, par l'hymen établi,
M'aura par l'habitude *attiré* son oubli,
Je. . . . . (TH. CORNEILLE.)

— Attirer les regards, les yeux, les vœux, la colère. Leurs coursiers, dont ils pouvaient à peine modérer l'ardeur, *attiraient* tous les regards par leur beauté. (Barth.) Proserpine seule *attirait* ses regards. (Fén.) La gabelle a aussi *attiré* les regards de sa majesté. (B. de St-P.) Le chien a par excellence toutes les qualités extérieures qui peuvent lui *attirer* les regards de l'homme. (Buff.) Comment as-tu du ciel *attiré* la colère? (Rac.)

. . . Le prélat radieux,
Découvert au grand jour, *attirait* tous les yeux.
(BOILEAU.)

Ce temple. . . . .
Où jadis des humains j'*attirais* tous les vœux.
(RACINE.)

La grandeur des Romains, la pourpre des Césars,
N'ont point, vous le savez, *attiré* mes regards.
(RACINE.)

— Occasionner. L'égalité des possessions et des richesses entraîne une anarchie universelle, *attire* la violence, les injures, les massacres, l'impunité. (La Bruy.) La hauteur et la fierté *attirent* les guerres les plus dangereuses. (Fén.) C'est l'impunité qui *attire* le plus redoutable de vos châtiments. (Mass.)

— Obtenir. Il sut gagner insensiblement mon cœur et *attirer* ma confiance. (Fén.) Rapportant toutes les grâces à leur origine, il en *attire* de nouvelles. (Fléch.) Quels concours et quels applaudissements a *attirés* l'héroïsme d'Eustache Saint-Pierre dans le siége de Calais. (B. de St-P.)

— *Attirer à*, ayant pour régime direct et indirect un nom de personne. Je sentais dans cet inconnu je ne sais quoi qui m'*attirait* à lui. (Fén.) On peut *attirer* les cœurs à soi par les qualités que l'on montre; mais on ne les fixe que par celles que l'on a. (Suard.)

— Ayant pour régime direct un nom de personne, et pour régime indirect un nom de chose. Attirer quelqu'un à son parti. O mon père, que ces maximes-là *attireront* de gens à vos confessionnaux. (Pasc.) Ils *attiraient* le peuple au désert par de vains prestiges. (Boss.) Charlemagne *attirait* au christianisme les nations infidèles. (Id.)

— Ayant pour régime direct un nom de chose et pour régime indirect un nom de personne. Sa beauté lui *attire* tous les cœurs. Ce qui semble devoir lui *attirer* une vénération particulière. (Pasc.) Rien n'est plus capable de lui *attirer* le mépris et l'aversion des hommes. (Id.) Ses propres bienfaits lui *attirent* le dernier supplice. (Boss.) Moïse a écrit les œuvres de Dieu avec une exactitude et une simplicité qui attirent la croyance et l'admiration, non pas à lui, mais à Dieu même. (Id.) Tant de naissance, tant de biens, etc., lui *attiraient* les regards de toute l'Europe. (Id.) Ai-je rien fait qui puisse m'*attirer* les moindres reproches? (La Bruy.) C'est vous, mon Dieu, qui *attirez* à vous seul les désirs et les affections de cette âme choisie. (Fléch.)

Les grâces, les honneurs, qui par moi seuls versés,
M'*attiraient* des mortels les vœux intéressés.
(VOLTAIRE.)

— Ayant pour régime direct et pour régime indirect un nom de chose. Le coucher sur la dure, la psalmodie de la nuit, et le travail de la journée, *attirent* le sommeil à ce corps tendre. (Boss.) L'Académie française savait *attirer* la cour et la ville à ses assemblées. (La Bruy.) *Attirer* à Salente le commerce de quelque nouvelle nation. (Fén.) Aucun peuple de la terre n'*attire* à lui plus de sympathie que le peuple français. (Em. Gir.)

. . Ce grand concours d'hommes de toute espèce,
Que sans cesse à la ville *attire* le devoir.
(BOILEAU.)

— *Attirer à*, suivi d'un infinit. *Attirer* les gens à s'attacher à nous. (Pasc.) Cette construction est extrêmement rare.

— *Attirer après*. Le serpent mystérieux qui étant élevé sur la terre *attire* tout après lui. (Mass.)

— *Attirer auprès*. Ce sont les besoins et les désirs qui *attirent* les hommes auprès des grands. (Pasc.)

— *Attirer dans, en*. Attirer l'ennemi dans une embuscade. Attirer quelqu'un dans son parti. L'appât du gain *attire* des étrangers dans une ville de commerce. (Barth.) Nous avons *attiré* dans ce pays beaucoup de peuples étrangers. (Fén.) Ceux qu'il veut opprimer, il les *attire* dans ses filets par des paroles douces, et par tous les semblants de l'amitié. (Mass.) Et jusque dans l'Épire il les peut *attirer* (les Grecs). (Rac.)

— *Attirer par*. Il nous *attire* par des paroles trompeuses. (La Bruy.) Ils *attirent* ou par leur doctrine, ou par crainte, ou par espérance, tous les grands de la terre. (Pasc.) Les hérésiarques ont bien pu *attirer* les hommes par la nouveauté et par le libertinage. (Boss.) Les Juifs par leur malice obstinée *attirent* la vengeance de Dieu. (Id.) *Attirer* les yeux du public par des infirmités contrefaites. (Fléch.) Et par quelque autre charme Atalide l'*attire*. (Racine.) Je l'*attirais* ici par des vœux si puissants. (Id.)

Le berger qui par ses chansons
Eût *attiré* des in[illegible]nes,
Crut et crut mal [illegible]er des poissons.
(LA FONTAINE.)

— *Attirer sur*. Ce crime a *attiré* de grands malheurs sur le coupable et sur toute sa famille. Comme l'impie Achab fit tomber sur sa famille tous les fléaux qui l'accablèrent, ce tison *attire* sur nous toutes les calamités. (Frédéric de Prusse.) Ces bienheureux prémices ont *attiré* une telle bénédiction sur la maison palatine, que, etc. (Boss.) Chastes épouses de Jésus-Christ, *attirez* sur lui quelques regards de l'Agneau sans tache. (Id.) Cette foi et cette religion sincère qui *attirent* sur vous et sur nous des bénédictions immortelles. (Fléch.) L'innocence *attire* toujours sur elle vos regards. (Mass.) Quel charme l'*attirait* sur ces bords redoutés? (Rac.)

Mais pourrai-je espérer que ce faible service
Attirera sur moi quelque regard propice?
(CORNEILLE.)

— *Attirer vers*. Je ne sais quel charme m'*attire* vers elle. (Duclos.) Quel charme, malgré vous, vers elle vous *attire*? (Rac.) Et quelque soit vers vous le penchant qui m'*attire*. (Id.)

— S'ATTIRER. v. n. Attirer à soi. S'attirer l'affection, l'estime, l'amitié, la haine, l'aversion, le mépris. S'attirer des ennemis, de méchantes affaires, une querelle. S'attirer le respect, s'attirer la réputation de. Pour s'*attirer* toute l'autorité à lui seul, Bassien passa sa vie dans la cruauté et dans le carnage, et s'*attira* à lui-même une mort tragique. (Boss.) Il ne s'*attira* que du mépris. (La Bruy.) Il suffisait à Nérine de représenter dans les chœurs pour s'*attirer* une foule d'amants. (Id.) Quelle adresse à s'*attirer* la confiance des partis. (Fléch.) Souvenez-vous qu'il ne faut s'*attirer* l'envie de personne. (Fén.) Ils manquaient de courage et craignaient les ennemis qu'Astarbé s'était *attirés*. (Id.)

Si vous saviez, Psyché, la cruelle aventure
Que par là vous vous *attirez*. (CORN.)

— *S'attirer par*. Les louanges qu'on s'*attirait* par son mérite. (Boss.) Lorsqu'on s'*attire* la louange et l'admiration par des talents ou par des vertus. (Fléch.) *S'attirer* leurs éloges par sa constance. (Mass.)

— *S'attirer pour*. Il s'*attire* pour ennemis ceux qui passaient pour les plus savants. (Pasc.)

— S'ATTIRER. v. récipr. Être attiré. Des corps, des particules matérielles qui s'attirent mutuellement.

— Fig.

Exerçant l'un sur l'autre un mutuel empire,
Par les mêmes liens l'un et l'autre s'*attire*.
(L. RACINE.)

ATTIRET (Frère Jean-Denis). Né à Dôle, en Franche-Comté; étudia la peinture à Rome et se rendit à la cour de l'empereur de Chine Kien-long; il y mourut en 1768.

ATTISAGE. s. m. (ét., V. ATTISER). Action d'attiser le feu.

ATTISE. s. f. Techn. Bois que les brasseurs mettent sous leurs chaudières dans les fourneaux.

ATTISÉ, ÉE. part. pass. du v. Attiser.

ATTISE-QUERELLE. s. Celui, celle qui excite des querelles.

ATTISER. v. a. 1re conj. (ét. lat., *ad*, auprès, sur; *titio*, tison). Arranger les tisons dans un foyer en les approchant les uns des autres pour les faire mieux brûler. Il n'est usité que dans cette phrase, *Attiser le feu*.

— Fig. *Attiser le feu*. Aigrir un esprit déjà irrité. Vos paroles attisent le feu au lieu de l'éteindre. Attiser le feu de la colère, de la discorde, de la guerre civile.

— Accroître le mal. Un pareil remède ne ferait qu'attiser le feu.

— Céder aux fantaisies n'est pas les éteindre, c'est les *attiser*. (S. Dubay.)

ATTISEUR. s. m. Celui qui attise, qui aime [illegible] le feu. Il est familier et peu usité.

ATTISOIR ou **ATTISONNOIR.** s. m. Techn. Ustensile qui sert à attiser le feu.

ATTITRÉ, ÉE. part. pass. du v. Attitrer. Se prend adjectiv. Revêtu d'un titre. Il se dit particulièrement d'un marchand chez lequel on achète régulièrement et de préférence à tout autre. J'ai un marchand attitré. Un commissionnaire attitré.

— On dit en mauvaise part, Des témoins attitrés, pour dire, Des témoins achetés; des assassins attitrés, pour dire, Payés. On dit plus ordinairement, Des témoins, des assassins à gages.

ATTITRER. v. a. 1re conj. (ét., V. TITRE). Il n'est guère usité qu'au participe passé. Charger d'un emploi, donner habituellement à quelqu'un la préférence sur d'autres, pour les choses qui concernent sa profession ou son commerce.

— *Attitrer les chiens*. Les poser dans des relais pour attendre le gibier.

ATTITUDE. s. f. (de l'ital. *attitudine*, habileté, position convenable; forme du lat. *aptitudo*, disposition). Situation, position du corps, de la tête, des bras, surtout en parlant des beaux-arts. Belle attitude. Attitude pittoresque, sublime. Dans ce tableau, les attitudes sont admirables. Attitude d'une statue, mettre le modèle dans une certaine attitude. Attitude à peindre. En parlant d'un acteur, d'un danseur, son attitude était pleine de grâce. Attitude élégante. Attitude gracieuse. Ce danseur ne sait pas varier ses attitudes. Ce peintre force et exagère une passion, un contraste, des *attitudes*. (La Bruy.) Ils aiment des *attitudes* forcées ou immodestes.

— Les minéraux n'ont pas de position qui leur soit propre; les végétaux ont un port; les animaux ont des *attitudes*. En général, ce mot se dit de toutes les positions qui résultent d'un acte volontaire ou d'une détermination instinctive.

— Fig. Attitude du respect, de la crainte, de la menace, pour dire, L'attitude qui exprime ces sentiments ou ces passions.

— *Être toujours en attitude*. Prendre des positions, avoir des gestes trop affectés et trop étudiés. Il se dit principalement des acteurs.

— Situation dans laquelle on se trouve, dans laquelle on se maintient à l'égard de quelqu'un, disposition où l'on paraît être. Cet homme sait prendre dans l'occasion une imposante attitude. Garder dans une affaire une attitude ferme. Dans cette circonstance, le gouvernement a pris une attitude rassurante. Attitude hostile, menaçante, inquiétante. M. de Chateaubriand, sous l'empire et le consulat, avait pris une *attitude* hostile au chef de l'État. (D.-Hinard.)

— Syn. comp. ATTITUDE. POSTURE. La *posture* est une manière de poser le corps plus ou moins éloignée de son habitude ordinaire; elle est momentanée. L'*attitude* est une manière de tenir le corps, c'est une contenance; elle est plus durable. Les *postures* sont quelquefois outrées et bizarres; les *attitudes*, plus égales, plus naturelles. La *posture* vient de la volonté de celui qui la prend; l'*attitude* marque la situation de l'âme.

— ATTITUDE. V. ACTION.

ATTITULER. v. a. 1re conj. (rad. lat., *titulus*, titre). Intituler; qualifier.

ATTLUS. s. m. Satin des Indes orientales. On écrit aussi Atlus ou Bouille-cotonis.

ATTOLE ou **ATTOLON.** s. m. (ét. lat., *ad*, sur; *tollo*, pousser). Géogr. Amas d'îles séparées par pelotons dans un archipel. Les attolons servent quelquefois de ceintures à des îles fort élevées.

— Il désigne particulièrement les groupes d'îles qui forment l'archipel des Maldives.

ATTOLE. s. f. Comm. V. ANATE.

ATTOMBISSEUR ou **ATTOMBISEUR.** s. m. Fauconn. Oiseau qui attaque le héron dans son vol. Ce faucon est un excellent attombisseur.

ATTON ou **ATTO**, surnommé *Second*. Evêque de Verceil, vers le milieu du xe siècle.

ATTORNÉ. s. m. (ét. lat., *ad*, à, pour; et *tornare*, tourner, faire; faire pour, faire à la place de). T. d'anc. cout. Celui qui, fondé de procuration, gère les affaires d'un autre; procureur. Ce mot est passé dans les coutumes anglaises. V. ATTORNEY.

ATTORNEY. s. m. Officier public qui remplit, en Angleterre, les fonctions de procureur. Le procureur du roi prend le titre d'*attorney general*. Quand l'attorney est attaché à l'une des diverses cours d'équité, il prend le titre plus relevé de *sollicitor*. Malgré l'espèce de défaveur qui pèse sur la classe des attorneys, cette classe est très-nombreuse; on compte 3,000 attorneys à Londres, et 8,000 dans les provinces.

ATTOUCHEMENT. s. m. (ét., V. TOUCHER). Action de toucher. Notre Seigneur guérissait les maladies par le seul attouchement. Les accusés autrefois étaient admis à prouver leur innocence par l'attouchement d'un fer chaud. On connaît la dureté ou la mollesse d'un corps par l'attouchement. Attouchement illicite, déshonnête.

— En géom. *Point d'attouchement* ou *de contact, de contingence, de tangence*. Point où une ligne droite touche une ligne courbe, où deux courbes se touchent sans se couper.

— Méd. Masturbation.

— Syn. comp. ATTOUCHEMENT. TACT. TOUCHER. CONTACT. Le *tact* est proprement le sens qui reçoit l'impression des objets, comme la vue, l'ouïe, le goût, l'odorat. Le *toucher* est l'action de ce sens, l'exercice de toucher, palper, manier, ou le sens actif. L'*attouchement* est l'acte de toucher, de palper, l'application particulière du sens actif ou de l'organe et particulièrement de la main. Le *contact* est l'action de deux corps insensibles qui se touchent.

ATTOUCHÉ. part. pass. du v. Attoucher.

ATTOUCHER. v. a. Vieux mot qui signifiait Toucher de près, être parent.

ATTOURNANCE. s. f. ou **ATTOURNEMENT.** s. m. Anc. dr. féod. Changement de seigneur de la part des sujets ou vassaux.

ATTOURNEMENT. s. m. Vieux mot qui signifiait Procuration, et même Ajustement, parure.

ATTRACTEUR, TRICE. adj. (ét. lat., *ad*, à, vers ; et *trahere*, tirer, traîner). Qui agit par attraction. Corps attracteur. Force attractrice.

ATTRACTIF, IVE. adj. Qui attire, qui a a propriété d'attirer. L'aimant a une vertu attractive. Force, puissance attractive. Tous les corps célestes tendent réciproquement les uns vers les autres ; mais cette tendance, ou plutôt la force *attractive* qui la fait naître, ne leur appartient pas seulement en masse ; toutes leurs molécules la partagent. (Libes.) Si les deux substances sont de la même espèce, on obtient un tout homogène, dont les parties sont enchaînées par la force *attractive*, qui prend alors le nom de force d'aggrégation ou de force de cohésion. (Id.)

— Médec. On donnait autrefois cette épithète aux remèdes topiques qu'on croyait propres à attirer le sang et les humeurs. Ils rentrent dans la classe des vésicants ou des rubéfiants. Remède attractif. Onguent attractif. || On disait substantiv., Un attractif. Des attractifs.

ATTRACTION. s. f. (pr. *at-trak-ci-on ;* du lat. *attractio*, même signification ; formé de *ad*, vers ; *trahere*, traîner). Action d'attirer. Force qui attire. || *Attraction du fer par l'aimant* ou *attraction magnétique.* Puissance par laquelle les corps ou même les parties des corps sont portés ou tendent à se porter les uns vers les autres. || *Attraction électrique.* Tendance qu'ont à se rapprocher et à s'unir deux corps chargés d'électricité contraire. || *Attraction newtonienne.* Tendance attribuée par Newton à la matière, et en vertu de laquelle les corps sont supposés exercer une action mutuelle les uns sur les autres. || *Attraction à distance.* Celle qui s'exerce entre des corps éloignés. On l'appelle Gravitation ou pesanteur, selon qu'elle s'exerce entre les corps célestes ou entre notre globe et les objets qui en font partie. Les lois de l'attraction. Chaque atome de matière a une même quantité de force d'*attraction*. (Buff.) L'*attraction* s'exerce à des distances considérables ou seulement près du point de contact. (Savary.) Il y a une *attraction* entre le globe que nous habitons et tous les corps qui sont à sa surface. (Id.) La sympathie est aux âmes ce que l'*attraction* est aux corps. (S. Dubay.) Nos sciences ne nous montrent dans les corps célestes que des globes arrondis par les lois uniformes de l'*attraction*. (B. de St-P.)

— S'emploie au plur. Omiss. des dictionn. On a prouvé par des expériences analogues, que les *attractions* électriques suivent aussi la raison inverse du carré de la distance. (Libes.)

— Fig. Leur *attraction* ne connaît point la loi des distances ; ils se toucheraient aux deux bouts du monde. (J.-J. Rouss.)

— Chim. *Attraction moléculaire.* Celle qui ne se manifeste qu'à très-petites distances. Elle s'appelle *force de cohésion* quand elle tend à unir des molécules de même nature ; *affinité*, quand elle tend à unir des molécules de nature différente. || *Attraction élective.* Tendance naturelle qui, par une espèce de choix, porte certains corps à décomposer ou séparer des matières auparavant unies, pour former entre eux une combinaison. || *Attraction des montagnes.* V. MONTAGNES.

— *Attraction planétaire.* Celle qui existe entre la terre, le soleil et les autres planètes. Les irrégularités du mouvement de la lune viennent de l'*attraction* du soleil. (Buff.) Les comètes et les planètes se meuvent en vertu de deux forces, l'une d'*attraction* et l'autre d'impulsion. (Id.)

— Fig. Gramm. Philol. Changement d'une lettre par l'effet de sa voisine ; ainsi *acclamo* pour *adclamo*. Changement d'un cas en grec, à cause de celui d'un nom voisin.

ATTRACTIONNAIRE. adj. et s. des 2 g. (pr. *at-trak-ci-o-nè-re*). Phys. On appelle ainsi les partisans du système de l'attraction de Newton.

ATTRACTO-ÉLECTRICITÉ. s. f. (ét., V. ÉLECTRICITÉ). Propriété d'attirer à soi le fluide électrique.

ATTRACTO-ÉLECTRIQUE. adj. des 2 g. Qui jouit de la propriété d'attirer. Les épines ainsi que les pointes métalliques sont attracto-électriques.

ATTRACTRICE. adj. f. V. ATTRACTEUR.

ATTRAHIÈRE. s. f. Anc. jurispr. Droit seigneurial d'attirer à soi et de s'approprier les biens des criminels, aubains, bâtards et serfs.

en autre justice ou tenus d'une autre seigneurie, et qui viennent au roi ou à un seigneur à cause de sa haute ou moyenne justice ou de ses hommes de corps, soit par concession, aubaine, confiscation, soit autrement.

ATTRAIRE. v. a. 4e conj. (du lat. *attrahere*, attirer). Attirer, faire venir par le moyen d'un appât, par l'offre de ce qui plaît. Le sel attrait les pigeons ; il vaut mieux dire, Attire les pigeons. Ce mot est vieux et ne s'emploie guère qu'à l'infinitif.

Vostre douceur m'a su si bien *attraire*,
Que tout vostre je suis entièrement,
Très-désirant de vous servir et plaire.
(Ch. D'ORLÉANS.)

— ATTRAIRE. v. n. Plaire.

ATTRAIT, AITE. part. pass. du v. Attraire.

ATTRAIT. s. m. (du lat. *attractus*, entraînement ; formé de *ad*, vers ; *trahere*, entraîner). Ce qui attire, ce qui tire à soi. Il se dit du pouvoir que les objets exercent sur nos sens, sur notre cœur, sur notre volonté, en nous attirant à eux, en nous faisant pencher, incliner, aller vers eux. Ce qui attire agréablement. Attrait du plaisir, de la volupté. Attrait de la gloire. Attrait des richesses. Touché des immortels et invisibles *attraits* de la sagesse. (Boss.) Entouré de tous les *attraits* du vice. (Mass.) Ces *attraits* qui environnent le trône soufflent de toutes parts la volupté. (Id.) L'*attrait* de la vie domestique est le meilleur contre-poison des mauvaises mœurs. (J.-J. Rouss.) De l'aimable vertu doux et puissant *attrait !* (Rac.) L'*attrait* de la sociabilité est la sécurité de l'homme sur la terre. (Alib.) On connaît l'*attrait* qui rassemble les hommes sur les promenades publiques. (Id.)

Saintes douceurs du ciel, adorables idées !
De vos sacrés *attraits* les âmes possédées.
(CORNEILLE.)

Nous aimons l'avenir ; c'est un lointain magique
Où l'objet s'offre à nous sous l'*attrait* qui nous pique.
(LEMIERRE.)

— *Attrait à*. Le secret et l'impunité ne sont pas pour lui l'*attrait* au vice. (Mass.) Quels crimes, grand Dieu, qui serviront jusqu'à la fin d'*attrait* au vice. (Id.)

— *Attrait pour.* La musique a de l'attrait pour moi. Cette personne a de l'attrait pour vous. Ce qui charme les autres est sans attrait pour lui. Cette charge a de l'attrait pour lui. La bonté devait donc faire comme le fond de notre cœur, et devait être en même temps le premier *attrait* que nous aurions en nous-mêmes pour gagner les autres hommes. (Boss.) L'intérêt est un grand *attrait* pour la plupart des cœurs. (Mass.) Et vos discours pour elle ont de si grands *attraits !* (Corn.) Quels *attraits* penses-tu qu'ait pour nous la couronne ? (Id.)

— Inclination, goût que l'on a pour quelque chose. Je me sens de l'attrait pour la musique, pour cet emploi, pour cette femme, etc. Ils arrachent du monde des enfants à qui l'autorité seule tient lieu d'*attrait* et de vocation pour la retraite. (Mass.) Sans aucun *attrait* pour la retraite. (Id.) Quelle inclination, quel *attrait* pour la vertu, lorsqu'on voit qu'elle est devenue le chemin des grâces. (Id.) Napoléon sentit un vif *attrait* pour l'ancienne élégance française. (Thiers.)

— T. de dévotion. *Les attraits de la grâce.* Les douceurs intérieures que la grâce fait sentir.

— Techn. Tout ce qui sert à réparer ou à bâtir une maison.

— ATTRAITS au pl. Se dit particulièrement des agréments et des charmes d'une femme. Modestes attraits. Attraits irrésistibles. Attraits séduisants. Parée de mille attraits. Il s'est laissé prendre aux attraits de cette femme. Les attraits de la jeunesse, de l'innocence, de la pudeur, etc. De chastes attraits. Dieu s'est servi autrefois des chastes *attraits* de deux saintes héroïnes pour délivrer ses fidèles des mains de leurs ennemis. (Boss.) Quel secret dépit quand ces soins ont été inutiles, et qu'il s'est trouvé des *attraits* plus heureux et sur qui tous les regards ont tourné. (Mass.) Ne ranime-t-elle pas encore un visage flétri et suranné par des artifices qui rappellent plus ses années que ses *attraits ?* (Id.) L'indécence du siècle et l'avilissement des cours, honorent même d'éloges publics les *attraits* qui réussissent à séduire les princes. (Id.) Quels que soient vos *attraits*, elle est encor plus belle. (Corn.)

Sans qu'elle eût d'autres droits au rang d'impératrice,
Qu'un peu d'*attraits*, peut-être, et beaucoup d'artifice.
De mes faibles *attraits* le roi parut frappé.
Et vous qui de sa fille adoriez les *attraits*.
(RACINE.)

— Syn. comp. ATTRAITS. APPAS. CHARMES. Les *appas* tiennent plus aux formes du corps ; les *attraits* à l'heureuse conformation des traits et aux agréments de l'esprit ; les *charmes*, aux grâces de la personne et à l'amabilité du caractère.

ATTRAPE. s. f. (rad. *trappe*). Tromperie, ruse, piége, apparence trompeuse. Petite tromperie faite pour plaisanter et qui consiste à induire quelqu'un en erreur par des apparences trompeuses. Tout ce qu'il vous dit là est une attrape.

— *Dragées d'attrape*, *beignets d'attrape.* Dragées, beignets dans lesquels on a mis quelque chose d'amer ou de mauvais goût, pour

— Mar. Sorte de retenue. Cordage plus ou moins gros employé momentanément à retenir un objet suspendu sur des palans et en mouvement par l'agitation du bâtiment, ou par un appel trop brusque. || Bouts de vieux câble qui servent dans les ports à tenir deux vaisseaux amarrés l'un sur l'autre ou en couple d'une réserve ou pontons. || Cordage qui retient le vaisseau abattu en carène.

— Techn. Dans les fonderies de tables en cuivre, le mot *attrape* désigne une pince coudée qui sert à retirer du fourneau les creusets lorsqu'ils se cassent.

— Syn. comp. ATTRAPE. TROMPERIE. L'*attrape* est une petite tromperie innocente que l'on fait dans le seul but de plaisanter. La *tromperie* est sérieuse : c'est une action que l'on fait dans le dessein de tromper. Dans les petits jeux de société on fait des *attrapes* pour appeler le rire sur la personne qui en est l'objet. Dans la société on fait des *tromperies* à dessein de tromper sérieusement, de duper ceux à qui on les fait, d'abuser de leur bonne foi et de leur confiance. Dans leurs jeux, les jeunes gens se font des *attrapes*. Les gens de mauvaise foi font des *tromperies* dans les affaires, au jeu, dans le commerce.

ATTRAPÉ, ÉE. part. pass. du v. Attraper. S'emploie adjectiv. Je dis que vos ennemis seront bien *attrapés*. (Mol.) Eh ! que nenni ; j'y ai déjà été *attrapée*. (Id.) Par ma foi, ton maître est plaisamment *attrapé*. (Id.) Un renard qui est échappé d'un piége n'y est plus *attrapé*. (Raym.)

— *Être bien attrapé.* Éprouver un mécompte, un désappointement. Ne vous fiez pas tant à eux ; vous y seriez souvent *attrapés*. (Pasc.) J'appréhende le distinguo, et j'y ai déjà été *attrapé*. Vous seriez bien *attrapé*, si on allait croire sur votre parole que vous n'avez point d'esprit. (Scud.)

— *Les plus fins y sont attrapés.* Il y faut regarder de bien près pour ne pas être trompé en certaines choses.

ATTRAPE-DENIERS. s. m. Charlatan, escamoteur, trompeur.

ATTRAPE-LOURDAUD. s. m. V. ATTRAPE-NIGAUD.

ATTRAPE-MINON. s. m. Se dit d'un hypocrite ou d'un cagot, qui, sous prétexte de douceur et de dévotion, attrape les simples.

ATTRAPE-MOUCHE. s. m. Ornith. Nom vulgaire du gobe-mouche.

— Bot. Genre de plantes de la Caroline, dont les feuilles ou les fleurs se ferment lorsqu'une mouche se pose sur leur disque.

ATTRAPE-NIAIS. s. m. V. ATTRAPE-NIGAUD.

ATTRAPE-NIGAUD. s. m. Ruse grossière qui ne peut tromper que des ignorants ou des sots. Les trois expressions *attrape-lourdaud*, *attrape-niais*, *attrape-nigaud*, sont familières.

ATTRAPE-PARTERRE. s. m. Artifices, effets de style destinés à séduire le parterre. Ce mot a été forgé par Voltaire en parlant de son *Tancrède* : N'allez pas vous attendre à de grandes tirades, à de ces grands vers ronflants, à des sentences, à des *attrape-parterre* ; style médiocre, marche simple, voilà ce que vous y trouverez.

ATTRAPER. v. a. 1re conj. (rad. *trappe*, vieux mot qui signifiait Attrape, ruse, vol, tromperie). Prendre à une trappe, à un piége ou à quelque chose de semblable. Attraper un loup, un renard dans un piége, à une traînée. Attraper une souris dans une souricière. Attraper des oiseaux avec de la glu.

Vit notre malheureux, qui, traînant la ficelle
Et les morceaux du lacs qui l'avait *attrappé*,
Semblait un forçat échappé.
(LA FONTAINE.)

— Fig. En courant après l'esprit, on *attrape* la sottise. (Mont.) En courant après le plaisir, on *attrape* la douleur. (Id.)

— Fig. Tromper quelqu'un, le surprendre artificieusement, le faire tomber dans quelque piége ou embûche. Ce provincial a été vilainement attrapé au jeu. Quand on vous a vendu cette terre, on vous a bien attrapé ; on vous l'a vendue trop cher. Il n'y a que les dupes qui se laissent *attraper* par les filous. (Pasc.) Le charlatanisme n'*attrape* que l'ignorance ou la sottise. (Montesq.)

— Obtenir, se procurer quelque chose par ruse, par adresse, par quelque manœuvre. Il a si bien fait sa cour qu'il a attrapé un gouvernement, un bon bénéfice, une pension. Louis XI disait : Les chevaux courent les bénéfices, et les ânes les attrapent. Le trésor de votre père que j'ai *attrapé*. (Mol.)

— Attraper de l'argent à quelqu'un, lui soutirer de l'argent soit par ruse, soit par adresse. Le pendard de Scapin, par une fourberie, m'a *attrapé* cinq cents écus. (Mol.)

— Obtenir en partage, dans une distribution, au sort. Attraper un bon numéro dans une loterie, à la conscription. Ce joueur attrape toujours les bonnes cartes. Quel lot avez-vous attrapé ?

— Fam. *Attrape qui peut.* Se dit au propre et au figuré, lorsqu'on abandonne quelque chose aux premiers qui pourront s'en saisir, dans toute distribution dont beaucoup devraient profiter, mais où le plus grand nombre, écarté par l'adresse ou la force des autres, ne peut

— *Se laisser attraper à.* Se laisser tromper par des ruses, par de fausses apparences, par de fausses promesses. Il ne faut pas se laisser *attraper* à ce que disent les amants dans leur colère. (Voit.) Je n'ai garde de me laisser *attraper* à vos regards trompeurs et vos souris ambigus. (St-Evr.)

— Attraper quelqu'un en lui vendant pour bonne une chose qui est mauvaise, ou en lui faisant payer une chose plus cher qu'elle ne vaut.

— Fam. Prendre sur le fait, surprendre. Si je vous y attrape encore à voler mes raisins, vous les paierez cher. Cette fois du moins je vous attrape à mentir. Pourquoi me dire que vous n'alliez pas au spectacle : je vous y attrape.

— Prov. *Attrapez-y toujours de même.* Se dit à quelqu'un qui, croyant nous jouer un mauvais tour, nous procure en réalité quelque avantage, quelque plaisir.

— Prov. *Bien fin qui pourrait l'attraper.* Il est d'une habileté et d'une prudence qui laissent peu de chances aux gens de mauvaise foi de le tromper.

— Mar. Saisir un objet, atteindre un point, un bâtiment.

— Fig. Se dit aussi en parlant des pensées, des caractères, des ressemblances que l'on saisit pour les exprimer et les reproduire. || *Attraper la pensée d'un auteur, le sens d'un passage.* Le découvrir, le pénétrer. || *Attraper le caractère, les manières.* Corneille a bien attrapé le caractère des anciens Romains. Molière a bien attrapé le caractère du misanthrope, du dévot hypocrite dans *Tartufe*. || *Ce peintre a attrapé la manière de Raphaël.* Il attrape bien le caractère des passions. On dit aussi Qu'un peintre attrape bien la ressemblance, pour dire Qu'il fait des portraits bien ressemblants. Ce peintre a bien attrapé votre air, l'air du visage. On dit plus ordinairement, et mieux, Saisir la ressemblance de quelqu'un, le sens d'un auteur, etc.

— Signifie quelquefois Frapper, heurter. Une pierre l'a attrapé au front, à la tempe, au bras, à l'épaule, à la jambe. Prenez garde, vous allez m'attraper avec votre bâton.

— *Attraper un rhume, une fièvre.* Prendre un rhume, gagner une fièvre. || *Attraper des coups de bâton, des coups de fusil, un coup d'épée, un coup de pierre, un coup de pistolet.* Les recevoir.

— *Attrape !* Exclamation familière par laquelle on exprime qu'une personne vient d'être l'objet d'une malice.

— Fig. et fam. *Attrape-toi cela.* Se dit à une personne que l'on vient de châtier, ou à laquelle il est arrivé quelque accident par sa faute. Il se dit surtout aux enfants.

— Prov. *Il courra bien si l'on ne l'attrape.* On le poursuit vivement, il aura de la peine à échapper.

— Atteindre en courant, en allant après, saisir au passage. Atteindre quelqu'un qui est parti devant. Les chiens attrapent le lièvre. Les gendarmes attrapent les voleurs. Attraper un papillon. Le courrier attrapera le message, quoiqu'il parte bien après. Les femmes fuient devant nous, quand même elles ont dessein de se laisser *attraper* : c'est leur rôle. (Mont.)

— Dans le même sens. Attraper une bourse à la volée. Jetez-moi cela, je l'attraperai.

— On dit aussi Qu'un malade ne pourra pas attraper le printemps, pour dire, Parvenir jusque-là. Il faut deux jours et demi à la lune, après avoir fait son tour, pour attraper le soleil.

— S'ATTRAPER. v. pron. Quoique familier, son usage est assez fréquent pour trouver sa place dans un dictionnaire. L'Académie, Landais, Trévoux, etc., n'en font point mention.

— *S'attraper à une porte, à un clou.* Se heurter à une porte, s'accrocher à un clou.

— Il est même quelquefois réciproque. Montaigne dit : Les honnêtes gens ne devraient jamais s'*attraper*, s'ils l'étaient réellement.

— Man. *Ce cheval s'attrape.* Se donne des atteintes en marchant.

— Syn. comp. ATTRAPER. TROMPER. *Attraper* suppose une action prompte : celui qu'on *attrape* est pris comme dans une trappe qui s'abaisse sur lui. *Tromper*, suppose une suite de ruses qui tendent au même but. Un marchand *attrape* quelqu'un lorsqu'il lui vend une chose plus cher qu'elle ne vaut. Un fabricant *trompe*, quand après s'être engagé à livrer une certaine quantité de marchandise de bonne qualité il en fournit de mauvaise. *Attraper* diffère de *tromper* par l'importance de l'objet. On *attrape* en faisant croire une chose qui n'est pas, si cette erreur ne peut causer aucun préjudice. On *trompe*, si l'erreur porte préjudice. *Attraper* n'est souvent qu'une plaisanterie. *Tromper* est toujours une action sérieuse et blâmable.

ATTRAPERIE. s. f. V. ATTRAPE.

ATTRAPETTE. s. f. Tromperie légère, petite malice. Fam. et inusité.

ATTRAPEUR, EUSE. s. Qui attrape. Celui, celle qui trompe, qui obtient par séduction ou stratagème. C'est un attrapeur de filles. Un attrapeur de successions.

ATTRAPE-VILAIN. s. m. Ce qui sert à attraper un vilain, un avare.

ATTRAPOIRE. s. f. Piége pour attraper

sens.

— Fig. Dans le style familier, piége, embûche, tour de finesse dont on se sert pour surprendre, pour tromper quelqu'un. Les filous ont cent sortes d'attrapoires. La plaisante attrapoire.

ATTRAQUÉ, ÉE. part. pass. du v. Attraquer.

ATTRAQUER. v. n. (rad. *traquer*). Mar. S'approcher. Expression dont se servent les marins du Levant, en parlant d'un navire qui aborde un quai pour charger ou pour décharger.

ATTRAYABLE. adj. des 2 g. Vieux mot, syn. de Attrayant.

ATTRAYANCE. s. f. Vieux mot synonyme d'Attrait.

ATTRAYANT, ANTE. adj. (ét., V. ATTRAIRE). Qui attire avec douceur, agréablement, qui attire. Accueil attrayant. Beauté attrayante. Vertu attrayante. Discours attrayant. Charme

attrayant. Ce sujet est attrayant. Etude attrayante. Mets attrayants. Attrayant par ses manières, par son amabilité. La mélancolie rend la solitude *attrayante*, (B. de St-B.) Les ressources dont le pouvoir dispose ne réussiront jamais à rendre la simple profession d'instituteur communal aussi *attrayante* qu'elle est utile. (Guizot.) Les fantaisies *attrayantes* et douces nous charment dans les commencements. (S. Dubay.)

Vois les couleurs dont le matin se pare,
Ce qu'ont enfin d'*attrayant* ou de rare
Les bois, les eaux, les vergers et les champs.
(MALFILÂTRE.)

L'amour n'a rien de beau, d'*attrayant* ni de doux,
Qu'il n'emprunte de vous.
(VOITURE.)

ATTREMPAGE. s. m. (mot hybride, du lat. *atrium*, cheminée, feu; et du gr. πάγος, glace). T. de glacerie. Chauffe graduelle par laquelle on conduit le four ou le creuset au plus fort degré de chaleur.

ATTREMPANCE. s. f. (du lat. *attemperatio, attemperantia*, modération). Modération des passions.

ATTREMPÉ, ÉE. part. pass. du v. Attremper. Il était si *attrempé* dans toutes ses actions, que jamais la témérité ne lui fit passer les bornes de ce qu'il devait. (Est. Pasquier.)

— Faucon. Il se dit d'un oiseau qui n'est ni gras ni maigre.

ATTREMPEMENT. s. m. Vieux mot qui signifiait Modération.

ATTREMPER. v. a. 1re conj. (rad. *tremper*). T. de verr. Tremper, recuire, conduire au plus fort degré du feu. Attremper l'acier. || *Attremper un pot.* Le recuire ou lui donner peu à peu le degré de chaleur convenable, pour qu'il puisse passer dans l'intérieur du four sans risquer de se casser.

— *Attremper ses passions.* Les modifier suivant son intérêt. Il est vieux.

— S'ATTREMPER. v. pron. Etre attrempé.

ATTRIBUÉ, ÉE. part. pass. du v. Attribuer. S'emploie adjectiv. Les tragédies de Mlle Bernard sont *attribuées* à M. de Fontenelle. (La Harpe.) L'Itinéraire de l'empereur Antonin, *attribué* sans preuve à Ethicus, serait une réunion d'anciens et de nouveaux tableaux de routes. (M.-Brun.) Les vers *attribués* à l'ancien Orphée célèbrent les conquêtes et les bienfaits de ce prétendu demi-dieu. (Volt.)

ATTRIBUER. v. a. 1re conj. (du lat. *ad*, à; *tribuere*, donner, accorder en partage). Rapporter une chose à une personne, comme en étant l'auteur et l'instrument principal, ou à une autre chose, comme en étant la cause. Attribuer la victoire à quelqu'un. Attribuer la perte de cette bataille. Attribuer une faute à quelqu'un. Attribuer un livre à quelqu'un qui n'en est pas l'auteur. Peut-on m'*attribuer* des vers sans rime, sans mesure et sans raison, dont cette misérable édition est parsemée? (Volt.) La superstition *attribue* toujours à des causes surnaturelles les choses dont l'ignorance ne permet pas de rendre raison. (Condill.) Toute sa vie l'enfant vous *attribuera* ses fautes ou reportera vers vous l'hommage de sa reconnaissance. (Mme Campan). On serait tenté d'*attribuer* aux Persans l'invention des gants et des souliers. (Malte-Brun.) Certains philosophes ont *attribué* les mœurs des animaux, comme celles des hommes, à leur éducation. (B. de St-P.) Le sénat se faisait un honneur de défendre les dieux de Romulus, auxquels il *attribuait* toutes les victoires de l'ancienne république. (Boss.) C'est à ces inégalités du fond de la mer qu'on doit *attribuer* l'origine des courants. (Buff.)

— Attacher, annexer, conférer quelque prérogative, quelque avantage, etc. Quelles fonctions a-t-on attribuées à cet emploi? On a attribué plusieurs gages et privilèges aux charges de secrétaire du roi.

— Affirmer qu'une personne, qu'une chose, a une certaine qualité, une certaine vertu. On lui attribue des vertus et des vices qu'il n'a pas. A cette plante, dit-on, on attribue de grandes propriétés. Les philosophes ont confondu les idées des choses, et *attribué* au corps ce qui n'appartient qu'aux esprits. (Pasc.) Les hommes faibles ont toujours *attribué* des idées honorables à tout ce qui leur faisait peur. (B. de St.-P.) On a *attribué* longtemps et on *attribue* encore dans les campagnes éloignées de grandes vertus à une branche de coudrier. (A. Karr.)

— S'ATTRIBUER. v. pron. S'attribuer [illegible] [illegible] Les Juifs disaient que Jésus-Christ avait appris les secrets des Egyptiens, et qu'il voulait *s'attribuer* la divinité par les merveilles qu'il fit. (Boss.) Pendant qu'il attribuait à Vespasien ce que Jacob avait dit du Christ, les zélés qui défendaient Jérusalem, se l'*attribuaient* à eux-mêmes. (Id.) On *s'attribue* une supériorité de puissance et de force. (Fléch.) Comme ils imitent les mœurs des bêtes, ils sont pardonnables de s'en *attribuer* la nature. (Mass.)

— *S'attribuer des droits, des privilèges*, etc. Prétendre certains droits, certains privilèges, etc. A quel titre *s'attribuer* le droit de nous faire de la morale, quand cette morale n'est point prouvée par ses actions? (J.-J. Rouss.)

— Syn. comp. ATTRIBUER. IMPUTER. Ces deux termes expriment l'action de mettre une chose sur le compte de quelqu'un. La lui *attribuer*, c'est la mettre sur son compte, par une prétention, un jugement; la lui *imputer*, la rejeter sur lui, lui en rapporter ou appliquer le mérite. On *attribue* les choses, on *impute* surtout le mérite des choses. On *attribue* les revers on ne sait à quoi, au sort; on *impute* ses fautes à autrui, à qui l'on peut. Si l'on *attribue* quelquefois légèrement, on *impute* gratuitement. L'opinion *attribue*, la partialité *impute*. *Attribuer* s'applique également au physique et au moral; *imputer* ne s'emploie guère qu'au moral. || S'ATTRIBUER. S'APPROPRIER. V. S'APPROPRIER.

ATTRIBUT. s. m. (ét. lat., *ad*, à; *tributum*, tribut, don). Propriété qui convient à quelqu'un ou à quelque chose; signes distinctifs de certain personnage, d'un prince, d'un magistrat, d'un général. Le droit de faire grâce est un des principaux attributs de la souveraineté. Ce droit était un des attributs de sa charge. Elle veut être semblable à Dieu par un *attribut* qui ne peut convenir à la créature, c'est-à-dire, par l'indépendance et la plénitude de l'être. (Boss). La perpétuelle inconstance des ornements fut un des *attributs* de la nation. (Mass.) L'invention est l'*attribut* le plus essentiel du génie. (Laserre.)

— Métaph. Propriété permanente et uniforme de l'être, déterminée par ses qualités essentielles et primitives. L'attribut produit par toutes les qualités essentielles s'appelle *attribut propre*. Celui qui n'a pour cause que quelques-unes de ces qualités s'appelle *attribut commun*. Dans un triangle, l'égalité des trois angles est un attribut propre, déterminé à la fois par le nombre des côtés et par l'espèce des lignes, deux qualités essentielles de ce triangle. Le nombre des angles, déterminé seulement par celui des côtés, est un *attribut commun*, en ce sens qu'il convient également à tout triangle. Ainsi, en général, les attributs produits par les qualités essentielles ne sont que le résultat de ces qualités exprimant la manière d'être du sujet et se manifestant à nos yeux ou à notre esprit. Les attributs servent à former les définitions, et à ramener les individus ou les choses aux espèces et les espèces aux genres.

— Théol. Qualités essentielles de la Divinité, constituant son essence propre. Ainsi l'éternité, l'infinité, l'unité, la justice, la providence, la toute-puissance, etc., sont les *attributs* de Dieu.

— Myth. Qualités que les païens reconnaissaient dans la divinité qu'ils personnifiaient. Jupiter était la puissance de Dieu; Minerve la sagesse, etc.; le destin, la volonté immuable, etc.

— Beaux arts. Les attributs sont des symboles qui servent à caractériser ou simplement à distinguer les dieux et les héros de l'antiquité. Ainsi, on représentait Jupiter avec l'aigle et la foudre; marques du pouvoir souverain; Neptune avec un trident; Mercure avec un caducée, etc.; la Victoire avec le laurier et la palme; l'Amour avec le bandeau, l'arc et la flèche; Hercule avec la massue, etc. Chez les Egyptiens, les Hindous, les attributs des dieux qu'ils voulurent caractériser étaient souvent ridicules par leur mélange informe. Un peintre d'attributs.

— On dit, dans un sens analogue, Les attributs d'un art, d'une science. Les attributs de la peinture, de la musique, de l'astronomie, etc.

— Archit. Les architectes anciens employaient, dans les frises et dans l'ornementation des édifices, les attributs ou symboles consacrés par l'usage, ce qui faisait connaître leur destination sans qu'il fût nécessaire de recourir à des inscriptions. Ces attributs, appartenant tous plus ou moins à l'allégorie, de nos jours ne serviraient qu'aux hommes instruits, et seraient pour la multitude un langage incompréhensible. Les Grecs, les Romains, étaient familiers avec les formules mythologiques que nous ignorons aujourd'hui.

— Gramm. Ce qui s'affirme ou se nie du sujet d'une proposition; sa manière d'être, la qualité qu'on juge lui appartenir. Dans cette phrase, *Dieu est juste*, le mot *juste* exprime la qualité que j'aperçois comme liée à Dieu, c'est l'attribut. L'attribut est énoncé ou par un adjectif, ou par un participe, ou par un substantif, ou par un pronom, ou par un infinitif, ou quelquefois par une proposition entière. Exemples: Le mérite est *modeste*. Tout est *changeant*. Il est *estimé*. Médire est une *infamie*. Ces livres sont les *miens*. Protéger les méchants est *nuire aux bons*. || *Attribut simple*. Celui qui n'exprime qu'une manière d'être du sujet: Le ciel est *pur*. L'homme *pense*, c'est-à-dire, est *pensant*. || *Attribut composé*. Celui [illegible] Dieu est *juste* et *tout-puissant*. || *Attribut incomplexe*. Celui qui a par lui-même une signification complète, c'est-à-dire qui n'a aucune espèce de complément: Le soleil est *lumineux*. || *Attribut complexe*. Celui qui n'offre une signification complète qu'à l'aide d'un ou de plusieurs compléments: Une mauvaise conscience n'est *jamais tranquille*. La gloire de l'homme consiste *dans la vertu*. Servir Dieu est *le devoir de l'homme*. Un jeune enfant de cette tribu déposa *alors les offrandes sur l'autel*. || *Ellipse de l'attribut*. Il arrive très-souvent que, pour donner plus de rapidité et de concision à l'expression, on supprime l'attribut. Socrate était *d'une* grande patience, c'est-à-dire, Socrate était *doué*, etc. La maison est *en* cendres, c'est-à-dire, La maison est *réduite* en cendres. Réfléchir est *d'un* sage, c'est-à-dire, est *le fait* d'un sage.

ATTRIBUTIF, IVE. adj. Jurispr. Qui attribue. Se dit à l'égard des droits qui sont attribués par quelque édit ou quelque privilège, Arrêt attributif de juridiction. Le sceau du Châtelet de Paris était attributif de juridiction; c'est-à-dire, que c'était à cette juridiction qu'appartenait la connaissance de l'exécution des actes scellés de son sceau.

ATTRIBUTION. s. f. (pr. *at-tri-bu-ci-on*). Action de celui qui attribue. Concession de quelque prérogative, de quelque privilège, en vertu des lettres du prince, et, par extension, le privilège, la prérogative même. Un édit d'attribution de droits. Ces charges avaient de grandes attributions. Le roi a fait de nouvelles attributions de gages aux officiers, à plusieurs offices. Cet officier jouit de plusieurs attributions de gages et de privilèges. Quand je vous donne la qualité d'orthodoxe, je vous avertis que c'est sans *attribution* de droit. (St.-Evr.)

— Se dit plus ordinairement du pouvoir qu'un juge, un magistrat ou une personne chargés de quelque fonction et de connaître d'une affaire préalablement, préférablement à tout autre juge; de prononcer sur certaines affaires, de les administrer, etc. C'est l'attribution de tel magistrat.

— S'emploie assez généralement au pluriel. Cela est dans les attributions du tribunal de commerce. Cela n'est pas, n'entre pas dans les attributions du préfet, du ministre de la guerre, etc. Quelles sont les attributions de ce magistrat, de ce fonctionnaire? Etendre les attributions d'un administrateur, des pouvoirs. C'est une de ses plus importantes attributions. Empiéter sur les attributions de quelqu'un.

— *Lettres d'attribution*. Pouvoir que le roi donnait à des commissaires ou à une juridiction subalterne, pour juger une affaire en dernier ressort.

ATTRISTANT, ANTE. adj. (rad. *triste*). Qui est de nature, qui est propre à attrister. Nouvelles attristantes. Temps attristants. Circonstances attristantes.

Tu sembles prendre à tâche
D'offrir à ton esprit mille objets *attristants*.
(C. DELAVIGNE.)

ATTRISTÉ, ÉE. part. pass. du v. Attrister. S'empl. adjectiv. Mes yeux attristés. Mes sens attristés.

— *Attristé par*. Mon imagination fut *attristée* par le souvenir des malheurs et des fureurs des Pélopides. (Chateaub.)

— Syn. comp. ATTRISTÉ. AFFLIGÉ. *Affligé* marque une douleur profonde causée par un mal qui nous touche de près et qui détruit notre bonheur. *Attristé* désigne un déplaisir léger, plus apparent que profond, causé par un mal qui ne nous touche pas directement et qui s'oppose simplement à notre joie, à notre gaieté. On est *affligé* de la perte de sa fortune ou de la mort de son ami; on est *attristé* d'un événement malheureux qui arrive sous nos yeux à des personnes qui nous sont indifférentes. On est attristé du mauvais temps.

ATTRISTER. v. a. 1re conj. (rad. *triste*). Rendre triste, affliger. Attrister l'âme d'un ami. Cette nouvelle m'attriste. Il ne faut attrister personne. Ces tableaux, quoique pittoresques, m'ont quelquefois *attristé*. (B. de St-P.) Cependant d'autres sentiments naturels m'ont *attristé*. (Id.) Le vin a été donné à l'homme pour le réjouir et non pas pour l'*attrister*. (Maucroix.) Ce discours les importune et les *attriste*. (Fén.) Tout ce qui souille l'âme l'*attriste* et la noircit. (Mass.)

Et dès que l'aquilon.....
Vient de ses noirs frimas *attrister* la nature.
(BOILEAU.)

— S'ATTRISTER. v. pron. Il s'attriste de la moindre des choses. Un vrai philosophe ne s'attriste point, quelque chose qui lui arrive. Il ne faut pas s'attrister avant le temps. Je n'approuve pas votre retour à Paris, vous vous y *attristerez*. (Grimm.) Il *s'attriste* et se désespère sur un refus. (La Bruy.) Se réjouir sans dissipation, *s'attrister* sans abattement. (Fléch.) Télémaque, en s'éveillant, *s'attristait* de ces songes si agréables. (Fén.)

— Syn. comp. S'ATTRISTER. S'AFFLIGER. V. ATTRISTÉ.

ATTRIT, TE. adj. (du lat. *attritus*). Qui est plein d'attrition.

— Théol. Nom dont on caractérise ceux qui ont regret d'avoir offensé Dieu, à cause de la crainte qu'ils ont de ses châtiments. M. Dupin dit, après M. de Launoy, que c'est une maxime [illegible] ment, l'homme d'*attrit* devient *contrit*.

ATTRITION. s. f. (pr. *at-tri-ci-on*; du lat. *attritio*; même signification, d'*atterere*, frotter contre, user en frottant). Théol. Douleur d'avoir offensé Dieu par la honte d'avoir commis le péché, ou par la crainte d'en recevoir le châtiment. Elle prépare le pécheur à recevoir la grâce de la justification par l'absolution, dans laquelle consiste principalement le sacrement de pénitence.

— Phys. Frottement de deux corps durs qui se meuvent l'un contre l'autre et qui s'usent mutuellement. C'est par l'attrition que l'on aiguise, que l'on polit les métaux. La destruction des corps se fait par une attrition réciproque. Il est peu usité en ce sens.

— Médec. Ecorchure légère et superficielle des extrémités ou d'une autre partie du corps produite par la compression de la peau dans de longues marches ou par une cause quelconque. || On se sert aussi de ce mot pour exprimer l'acte par lequel on frotte le corps afin d'y développer la chaleur animale.

— Syn. comp. ATTRITION. CONTRITION. COMPONCTION. Ce sont trois termes de théologie, par lesquels on exprime la douleur qu'on ressent d'avoir offensé Dieu. L'*attrition* est une douleur et une détestation du péché qui naît de la considération de sa laideur et de la crainte des peines de l'enfer. La *contrition* est la douleur d'avoir péché, causée surtout par l'amour de Dieu. La *componction* est la douleur profonde d'une âme désolée d'avoir offensé Dieu.

ATTRITIONNAIRE. s. m. (pr. *at-tri-cio-nè-re*). Nom qu'on a donné aux théologiens qui soutiennent que l'attrition servile est suffisante pour justifier le pécheur dans le sacrement de pénitence. Opinion condamnée.

ATTROTER. v. n. (rad. *trot*). Courir, accourir. Ne se dit que très-familièrement.

ATTROUPÉ, ÉE. part. pass. du v. Attrouper. S'emploie adjectivement. Ses compagnes *attroupées* autour d'elle coupent les lacets du vêtement qui la serre. (Diderot.) Le peuple ému, agité, *attroupé*, se livre à des mouvements impétueux, se précipite aveuglément dans le péril. (Mirab.)

Tous nos voisins *attroupés*
Implorent ses faveurs traîtresses.
(LA FONTAINE.)

ATTROUPEMENT. s. m. (rad. *troupe*). Rassemblement tumultueux de gens sans autorité et sans aveu. Dans un état policé les attroupements sont défendus. La sédition commence toujours par quelques attroupements. La force armée eut bientôt dissipé l'attroupement.

— Syn. comp. ATTROUPEMENT. RASSEMBLEMENT. Le *rassemblement* ne signifie qu'une grande quantité d'hommes assemblés, sans rapport à leur intention. L'*attroupement* suppose un *rassemblement* tumultueux fait dans le dessein d'exécuter quelque complot ou quelque sédition.

ATTROUPER. v. a. 1re conj. Assembler plusieurs personnes en troupe et tumultueusement. Rassembler plusieurs gens, dans le dessein d'exécuter quelque complot ou d'exciter une sédition. Il attroupe tous les gens perdus d'honneur et de réputation. Une multitude de mauvais sujets attroupèrent le peuple dans le dessein d'exciter des troubles.

Des charlatans, de leur art idolâtres,
Attroupent un vain peuple au pied de leurs théâtres.
(VOLTAIRE.)

— S'ATTROUPER. v. pron. Ils s'attroupèrent devant la maison du maire et en brisèrent les vitres. Au son du tocsin les paysans des environs s'attroupèrent. Les moutons *s'attroupent* et les hommes s'isolent. (Rivar.) Les hommes *s'attroupent* parce qu'ils ont des passions. (Id.)

ATTRUANDER (S'). v. pron. (rad. *truand*). Devenir lâche, emprunteur, mendiant. Vieux et inusité.

ATTUAIRES. Anciens peuples francs qui habitaient les environs de Langres. Ils s'étaient établis dans la Gaule sous Constance Chlore.

ATTUMONELLI (Michel). Né dans la terre de Barri, royaume de Naples; en 1750, reçu docteur en médecine à Salerne, professeur de chirurgie à l'hospice royale des incurables, vint se fixer à Paris en 1799 et y mourut en 1826.

ATTUS. Entom. V. ATTE.

ATUATUCA ou **ATUACA.** Géogr. anc. Ville de la Gaule belgique; aujourd'hui Tongres.

ATUNE. Bot. Espèce du genre heritiera, famille des sterculiacées.

ATURION ou **ATYRION.** [illegible] gr., ἀ priv.; θύριον, turion). Bot. Mauvaise orthographe du mot grec athyrion, désignant une fougère du genre asplénion. V. ATHYRION.

ATWOOD (George). Célèbre physicien, professeur à Cambridge, naquit en 1742, mourut en 1807. Il est auteur d'un traité sur le mouvement rectiligne et la rotation des corps et d'autres ouvrages sur la physique. On doit à Atwood l'invention de la machine qui sert dans les cabinets de physique à démontrer les lois de la chute des corps.

— ATWOOD (Machine d'). s. f. Machine pour expliquer les lois du mouvement des corps.

ATYADE. Hist. anc. Descendant d'Atys. Se dit des princes de la 1re dynastie [illegible] de Lydie. Les Atyades régnèrent de 579 à 11290 av. J.-C.

ATYBE. adj. des 2 g. Hist. Nom d'une tribu arabe du Hedjaz. || s. des 2 g. Arabe de cette tribu.

ATYCHIDES. Entom. Tribu de lépidoptères crépusculaires, ne renfermant que le genre atychie. V. ATYCHIE.

ATYCHIE. (ét. gr., ἀτυχία, misère). Entom. Genre de l'ordre des lépidoptères, famille des crépusculaires, qui a pour type le sphinx ou chimère. V. PROCRIS et AGLAOPE.

ATYE. s. f. Crust. Genre de décapodes macroures, de la famille des salicoques et de la tribu des alphéens. Ce genre ne renferme encore qu'une seule espèce, propre aux côtes du Mexique.

ATYLE. (ét. gr., ἀ priv.; τύλος, appendice). Crust. Genre de l'ordre des crustacés amphipodes, tribu des crevettines marcheuses.

ATYLOSIE. s. m. (ét. gr., ἀ priv.; τύλος, callosité). Bot. Genre de la famille des légumineuses, arbuste dressé ou diffus, à branches velues ou cotonneuses, propre à l'Inde.

ATYMNAÏS. Temps hér. Fils du roi de Syrie Amysodarus; vint au secours des Troyens avec son frère Maris, et fut tué par Antilope, fils de Jupiter et de Cassiopée, favori de Sarpédon. || Fils d'Emathion et de la nymphe Dédasis, et petit-fils de l'Aurore et de Tithon.

ATYPE. s. m. (ét. gr., ἀ priv.; τύπος, forme; informe). Entom. Genre de la famille des membraciens hémiptères homoptères, qu'on ne saurait distinguer du genre hémiptyche. V. HÉMIPTYCHE. || Genre de l'ordre des aranéides, famille des téraphoses. V. ALOTÈRE.

ATYPIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui n'a pas de type régulier.

ATYPOMORPHOSE. s. f. (ét. gr., ἀ priv.; τύπος, type; μορφή, forme). Entom. Sorte de métamorphose des insectes dont les larves perdent tout à fait leur forme primitive.

ATYS. Myth. Berger de la Phrygie qui fut aimé passionnément par Cybèle. || Fils de Crésus, roi de Lydie; mourut de la main d'Adraste, qui le tua à la chasse d'un trait qui partit par mégarde.

— ATYS ou ATHYS. Moll. Espèce de coquille appartenant au genre bulle. V. BULLE.

— Mamm. Espèce de singe blanc connu sous le nom de cercopithée fusuliginose.

ATZEBEROSCIME. s. m. Mus. Instrument de musique chez les Hébreux.

AU. Art. contr. C'est la préposition *à* réunie à l'article *le*; de *al* on a fait *au* en changeant *le* en *u*, changement si ordinaire dans notre langue, qu'il semble lui être naturel. Il s'emploie avec les noms commençant par une consonne ou un *h* aspiré. Céder au torrent. Déférer au sentiment de ses amis. Obéir au roi. Marcher au hasard. Vivre au jour le jour. Au dire de cet homme, il est fort innocent de tout ce qui se passe. Prendre au dépourvu. Passer au travers des ennemis. Au sortir de l'église. Au bout du compte. Venir au fait et au prendre. Soutenir au contraire. Etre au lit. Toucher au doigt. Au jugement des gens sensés. Se laisser aller au désespoir. Au fait, que veut-il? Au bruit de ses exploits la terre est alarmée. Le remords se réveille *au* cri de la nature. (De Belloy.) *Au* hasard de retomber dans les mêmes fautes. (Boss.) De la philosophie à l'impiété il y a aussi loin que de la religion *au* fanatisme. (Did.) Toute opinion est assez forte pour se faire épouser *au* prix de la vie. (Montesq.) || Son plur. est *aux*. V. A, LE, et les différents mots avec lesquels *au* peut s'employer.

— On dit : le pot *au beurre*. Le pot *à beurre*. Le panier *au charbon*. Le panier *à charbon*. Le marché *au foin*. Une voiture *à foin*. Le pot *au lait*. Une vache *à lait*, etc. Quand on emploie *au*, le mot suivant est employé dans un sens déterminé. Il n'en est pas de même lorsqu'on se sert tout simplement de la préposition *à*; les mots suivants sont employés d'une manière vague et indéterminée. En effet, *le pot au beurre*, c'est pour le pot destiné à mettre le beurre dont on fait journellement usage. Ici le sens du mot *beurre* est évidemment déterminé. *Le pot à beurre*. Ici, le mot *beurre* n'est nullement déterminé; il indique seulement, à l'aide de la préposition *à*, l'espèce de pot; c'est un pot destiné à contenir du beurre, plutôt que du sel, ou telle ou telle autre chose. Toutefois, il est des consécrations établies par l'usage et que l'usage seul peut connaître.

— Les poëtes disent volontiers *au* (à le) pour *dans le, sur le, vers le*, etc.; et *aux* pour *dans les, sur les, vers les*, etc. *Au* sérail des soudans dès l'enfance enfermée. (Volt.) Je méditais ma fuite *aux* terres étrangères. (Rac.)

Amants, heureux amants, voulez-vous voyager?
Que ce soit *aux* rives prochaines.
(GEOFFR., sur RACINE.)

— AU et EAU, terminais. Glu*au*, flé*au*, hoy*au*, riment non-seulement ensemble, mais encore avec ham*eau*, berc*eau*, ram*eau*, et encore avec les noms en *o*, sans avoir égard à la lettre d'appui, tels que caca*o*, éch*o*, indig*o*, domin*o*, etc. Au plur. on pourra joindre à la rime chap*eaux*, chev*aux*, avec les hér*os*, les compl*ots*, les hér*auts*, les échaf*auds*.

Tout conspire à la fois à troubler mon rep*os*,
Et je me plains ici du moindre de mes m*aux*.
(BOILEAU.)

AUANTE. s. f. (pr. *ô-an-te*; ét. gr., αὔανσις, dessiccation). Pathol. Hippocrate donnait ce nom à une maladie dont le principal symptôme était l'émaciation ou la maigreur.

AUBADAT. s. m. (rad. *albus*, blanc). Hist. C'est ainsi qu'en Auvergne on nomme les funérailles des enfants, parce qu'elles se font avec des ornements blancs.

AUBADE. s. f. (rad. *aube*). Concert donné en plein air, sous les fenêtres de quelqu'un, à l'aube du jour. Donner une aubade.

— Se dit du tout concert que l'on donne pendant la nuit. Le régiment a donné une aubade à son colonel. Les jeunes gens donnent des aubades aux demoiselles. A qui a-t-on donné une aubade, cette nuit, dans notre rue? || En ce sens on dit plutôt *Sérénade*.

— Art milit. Concert d'airs de tambours et de musique militaire, joués comme un témoignage d'honneurs rendus, ou plutôt comme galanterie ou obséquiosité, puisque les ordonnances n'ont jamais rien prescrit à cet égard. Les aubades se donnent au pied de la fenêtre du militaire gradé à qui l'on veut rendre honneur. Quelques reprises de la diane ou de la batterie aux champs forment l'ouverture de ce concert. L'aube du jour en est l'instant; une solennité, une fête natale, l'arrivée d'un général ou d'un colonel, etc., en sont les occasions. En outre de la différence que le choix de l'heure met entre une aubade et une sérénade, il existe d'autres dissemblances : la sérénade ne se rattache pas à des souvenirs d'époque, elle ne se donne que par esprit de félicitations; elle ne s'entremêle pas de bruit de caisse comme partie obligée. Elle se compose plutôt d'airs d'harmonie; elle se complique quelquefois de musique vocale, et n'a aucun trait aux honneurs militaires; c'est un hommage au beau sexe ou au prince.

— Fig. Iron. Insulte, vacarme qu'on fait à quelqu'un. En avoir l'aubade. En avoir l'aubade tout du long. Donner une aubade. Avoir une étrange aubade. Avoir une furieuse aubade.

Chacun d'eux pourtant s'éveilla,
Bien surpris d'une telle *aubade*. (LA FONT.)

— Ce mot est familier; on dit plutôt aujourd'hui *Charivari*.

— Fam. Reproches vifs et durs. Ses parents, ses précepteurs lui ont donné l'aubade.

AUBADER. v. a. 1re conj. Donner des aubades.

AUBAGE. s. m. (dér. d'*aubier*, parce que c'est cette espèce de bois qu'on emploie ordinairement). Charonn. Planches refendues assez minces, dont on fait les grands panneaux des lambris, les enfonçures des charrettes, etc.

AUBAGNE. (ét. celt., *alben*, rivière, parce que cette ville est située sur la rivière de Vanne). Géogr. Chef-lieu de canton, arrond. de Marseille, départ. des Bouches-du-Rhône; 6,340 hab.

AUBAIN. s. m. (du celt. *albani*, *aubenæ*; formé d'*all*, autre; *bann*, juridiction; on a dit en vieux français *albain*). Jurispr. Étranger qui n'est pas naturalisé dans le pays où il demeure. On en distinguait autrefois de deux sortes. Les uns étaient nés en France, mais ils avaient quitté le diocèse ou la seigneurie où ils avaient pris naissance, pour aller s'établir dans un autre. Les autres, nés à l'étranger, étaient venus fixer leur domicile dans notre pays. Si les aubains de la première espèce ne reconnaissaient pas un seigneur dans l'an et jour, ils payaient l'amende au baron dans la châtellenie duquel ils avaient établi leur domicile, et s'ils décédaient sans laisser au baron quatre deniers, tous leurs meubles, après leur décès, lui étaient acquis. Pour les autres aubains, ils étaient traités très-durement par les seigneurs sur les terres duquel ils se fixaient; dans plusieurs provinces les seigneurs les réduisirent à l'état de serfs. Mais dans la suite les rois les prirent sous leur protection, et ils se trouvèrent ainsi à l'abri des violences des seigneurs. Leur position s'améliora successivement, mais ce ne fut seulement sous la restauration que le droit d'aubaine fut complétement aboli. Dans les autres contrées de l'Europe, les étrangers étaient soumis à des vexations analogues.

AUBAIN (SAINT-). Géogr. Chef-lieu de canton, arrond. de Grasse, départ. du Var; 640 hab.

AUBAINAGE. s. m. (du celt. *albanagium*; d'*all*, autre; *bann*, juridiction, district, contrée, pays). Droit d'aubaine.

AUBAINE. s. f. (ét. celt., *all*, autre; *bann*, juridiction, district, contrée, pays). Jurispr. Droit en vertu duquel un souverain français recueillait la succession d'un étranger mort dans ses états sans avoir disposé de ses biens par un testament, ou sans être naturalisé. Il y avait cependant certaines personnes et certains peuples qui n'y étaient pas soumis. L'aubaine appartenait au roi. Le roi avait droit d'aubaine. Le droit d'aubaine a été entièrement aboli en France.

Un aigle sur le champ, prétendant droit d'*aubaine*,
Ne fait point appeler un aigle à la huitaine.
(BOILEAU.)

— C'est aussi le droit de succéder à un étranger qui a quitté sa patrie pour s'établir ailleurs.

— Fig. fam. Tout avantage inespéré qui arrive à quelqu'un. Il lui est arrivé une succession qu'il n'espérait pas, c'est une bonne aubaine pour lui. Il ne s'attendait guère à une pareille aubaine. Quand il vaque quelques [...] de bonnes aubaines pour lui. Quand il vient quelque succession collatérale ou inespérée, on dit que c'est une bonne aubaine.

— Fam. iron. Mauvaise aubaine.

AUBAINETÉ. s. f. Anc. cout. Droit d'aubaine.

AUBAN. s. m. Droit qui se payait aux seigneurs ou aux officiers de police pour avoir permission d'ouvrir une boutique.

— On appelait aussi de ce nom la permission même. Le seigneur lui a accordé l'auban.

AUBANS. s. m. pl. Mar. V. HAUBANS.

AUBARADES. s. f. (ét. V. AUBIER). Ancien mot, qui signifiait un Lieu planté d'aubiers.

AUBARESTRIÈRE. s. f. (ét. V. AUBIER.) Mar. Pièce de bois qui entre dans la composition d'une galère.

AUBE. s. f. (du celt. *alba*, aurore, en lat. *albus*, blanc. En celt. tous les mots qui ont signifié *blanc* ont aussi signifié *lumière*). Phys. Premières lueurs du jour qui précèdent l'aurore. Clarté douteuse qui, le matin, sépare la nuit du jour, et, le soir, sépare le jour de la nuit. La seule différence, c'est que l'aube du soir prend le nom de *crépuscule*. Ce mot s'emploie rarement seul, si ce n'est en poésie. L'aube du jour. Je me suis levé dès l'aube du jour. Se lever avant l'aube. Et du temple déjà l'*aube* blanchit le faîte. (Rac.)

Chez elle, en ces emplois, l'*aube* du lendemain
Souvent la trouve encor les cartes à la main.
(BOILEAU.)

Comme un époux glorieux
Qui, dès l'*aube* matinale,
Sort brillant et radieux. (ROUSSEAU.)

Il ne laisse à la nuit qu'un étroit intervalle
Entre le crépuscule et l'*aube* matinale.
(LEMIERRE.)

— Syn. simp. Aurore. || Épith. matinale, naissante, éclose, blanchissante, vermeille, safranée. || Périphr. Le point du jour. Du jour l'avant-courrière. L'aube du jour. Le jour naissant. Le pâle reflet de l'*aube* à peine éclose. (Desaint.)

Déjà l'*aube* du jour, s'élevant par degrés,
Brise ses rayons d'or dans les flots azurés.
(LEGOUVÉ.)

Déjà l'*aube* naissante
Répand sur l'orient
Sa clarté blanchissante. (CASTEL.)

— Rabelais appelle l'*aube* des mouches, Le soir, temps où les mouches commencent à piquer et à se faire sentir.

— Autrefois Linges blancs, langes qu'on met à un enfant au berceau. La dame va criant par la maison, et dit ainsi : Maudite soit l'heure que je fus onc née, et que je ne mourus en mes *aubes*. (Quinze joyes du mariage.)

— Liturg. Vêtement ecclésiastique de lin ou de toile blanche que le prêtre porte à l'autel sur ses habits ordinaires, par-dessous la chasuble. On croit que l'aube était autrefois le vêtement des prêtres. Vêtir une aube. Ceindre une aube. Etre revêtu de l'aube. Etre en aube. Vêtir l'aube.

— Liturg. Autrefois habit blanc porté huit jours par les catéchumènes baptisés la veille de Pâques. De là on appela la semaine de Pâques *alba*, et le dimanche qui la terminait *Dominica in albis*.

— Mar. Le temps qui s'écoule entre le souper de l'équipage et le moment où se prend le premier quart. V. QUART.

— Hydraul. Planches fixées à la circonférence des roues des moulins à eau ou de toute autre machine que ce liquide fait mouvoir, et sur lesquelles s'exerce l'action de l'eau pour faire tourner les roues. Roue à aubes. L'aube plonge perpendiculairement dans l'eau. || *Aubes courbes*. Les aubes courbes, imaginées par M. Poncelet, reçoivent l'eau à leur partie inférieure; ce qui est surtout avantageux pour les petites chutes d'eau, et beaucoup plus économique.

— Pêche. *Sardines d'aube*. Sardines que l'on prend à la pêche du matin.

AUBE. (ét. celt., *alb*, blanc, ainsi nommée de la blancheur de son sable). Géogr. Rivière de France, a deux sources dans les bois de Vivay et de Pralay (Haute-Marne). Ces deux sources se réunissent avant d'arriver à Auberive, où l'Aube commence à devenir importante. Cette rivière coule du S.-E. au N.-E., sépare le département de la Haute-Marne de celui de la Côte-d'Or, traverse le département auquel elle donne son nom, passe ensuite dans le département de la Marne, et vient se réunir à la Seine à Marcilly; son cours est de 201 kil. Elle est navigable dans 32 kil. et flottable dans 112 kil.

— Géogr. Département de France, région du N.-E., formé de parties de la Champagne et de la Bourgogne. Il a pour limites, au N. le département de la Marne, à l'E. celui de la Haute-Marne, au S. ceux de la Côte-d'Or et de l'Yonne, à l'O. ceux de l'Yonne et de Seine-et-Marne. Sa superficie est de 610,628 hect., et sa popul. est de 253,870 hab. Il se divise en 5 arrondissements, 26 cantons, 447 communes : Troyes (chef-lieu), Arcis-sur-Aube, Bar-sur-Aube, Bar-sur-Seine, Nogent-sur-Seine, et nomme 4 députés. Le revenu territorial est évalué à 19,560,000 fr. Le département paie à l'Etat annuellement de 8 à 9,000,000 de fr. et en reçoit de 4 à 5. Il fait partie de la 18e division [...] cour royale et de l'académie de Paris, et du diocèse de Troyes. Le sol du département de l'Aube se divise en deux régions bien distinctes : La première au N. et à l'O. de Troyes, fait partie de ce qu'on a nommé jadis *Champagne Pouilleuse*, et n'est qu'une terre aride, presque stérile; la deuxième, au S. et à l'E. de Troyes, renferme des terrains riches et très-fertiles, des vignobles très-bien exposés, et qui donnent de bons produits. On exploite dans le département de nombreuses carrières de moellons, de grès, et surtout de craie. Cette craie, qui rend stérile une grande partie des terres, est l'objet d'une fabrication dont le produit est connu sous le nom de *blanc d'Espagne*. 300,000 hect. sont mis en culture : 35,000 sont des prés ou pâturages, 16,084 sont plantés en vignes; on compte 74,805 hect. de forêts, et 70,000 de landes et de friches. Le sol produit annuellement 1,510,000 hectol. de céréales, 710,000 hect. de vins, et plus de 2,000,000 de quintaux de foin, dont un tiers environ est exporté pour l'approvisionnement du bétail à Paris. La fabrication des tissus de coton, celle de la bonneterie et de la draperie, sont les principales branches de l'industrie manufacturière du département.

AUBE, AUBO ou **AOUBA.** (ét. lat., *albus*, blanc). Bot. Noms sous lesquels les Provençaux et les Languedociens désignent le peuplier blanc.

AUBEAU. s. m. (ét. lat., *albus*, blanc). Aubier. Vieux mot.

AUBEC. s. m. (pr. *au-bek*). Ce mot est synonyme d'Aubour. V. ce mot.

AUBELESTE. s. f. V. ARBALÈTE

AUBELESTRE. s. f. V. ARBALÈTE.

AUBELIÈRE. s. f. Espèce de licou ou de muselière composé de cinq pièces de cuir blanc.

AUBENAGE. s. m. (rad. *aubain*). Dr. féod. Droit qui était dû dans certaines provinces pour l'inhumation d'un forain ou étranger décédé dans la terre d'un seigneur.

AUBENAS. (ét. celt. *al*, élevée; *ben*, colline; *ac*, habitation). Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Privas, départ. de l'Ardèche; 4,760 hab.

AUBENTON. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Vervins, départ. de l'Aisne; 1,600 hab.

AUBENTONIE. s. f. Bot. Synonyme du genre waltherie, de la famille des byttnériacées.

AUBÉPIN. s. m. (ét. lat., *alba spina*, épine blanche). Vieux mot qui signifiait Aubépine. V. ce mot.

Sur les gazons et sous les verts sapins
Sous cabinets de fleuris *aubépins*,
Pour reposer Diane s'etait mise.
(MARGUERITE DE VALOIS.)

AUBÉPINE. (ét. lat., *alba spine*, épine blanche). Bot. Plante de la famille des rosacées, du genre alisier, qui est propre à former des haies, des clôtures, et qui produit de petites fleurs blanches, d'une odeur très-agréable, disposées par bouquets ou corymbes. Les baies de cet arbuste sont rouges, elles sont astringentes et pourraient remplacer les fruits du néflier, de l'alisier ou du sorbier; elles sont inusitées. Son bois est excellent à brûler; ses fruits peuvent servir à faire une boisson fermentée. Des branches d'aubépine. L'aubépine fleurit au mois de mai. Le rossignol aime l'aubépine et y fait ordinairement son nid. On l'appelle aussi *aubépin* ou *épine blanche*. Le peuple dit par corruption *noble épine*. Le markgrave aura deux éperons d'*aubépine* et un bâton blanc, et ainsi il chevauchera jusqu'au lieu d'où sort la Ruhr. (Michelet).

— Fig. On dit l'aubépine est en fleur, pour signifier qu'on est entré dans le printemps.

AUBER. s. m. V. HAUBERT.

AUBÈRE. s. m. V. HAUBERT.

AUBÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *albidus*, blanchâtre). Cheval dont le poil est couleur de fleur de pêcher, entre le blanc et le bai. Un cheval aubère est sujet à perdre la vue, et peu estimé dans les manéges.

— S'emploie aussi comme subst. masc. pour désigner la robe d'un cheval aubère. L'aubère clair. L'aubère foncé. L'aubère rougeâtre, brunâtre, noirâtre.

AUBERÈDE. s. m. (rad. *albus*, blanc). Arbre de bois blanc.

AUBERGADE. s. f. Droit de gîte.

AUBERGE. s. f. (du celt. *alberga*, l'endroit où l'on gîte; formé de *al*, le; *berg* ou *berc*, lieu fermé, retraite, maison). Maison où les voyageurs logent et mangent en payant. Dans l'enfance des sociétés, les hommes, attachés au sol qui les avait vus naître, voyageaient peu; ils ne pouvaient espérer l'hospitalité, dans les terres étrangères, que des liaisons d'amitié ou de l'humanité qui unit tous les hommes. Mais quand les hommes, entraînés par les besoins du commerce, ou par la seule curiosité, parcoururent les différents pays de la terre, il fallut alors que l'intérêt se chargeât de leur donner un logement et des vivres; la bienveillance n'aurait pu suffire aux frais considérables de cette multitude d'étrangers. On rapporte que les Crétois furent les premiers qui élevèrent des hospices. La religion chrétienne consacra l'hospitalité et en fit un devoir; il y eut des hospices publics pour les pèlerins; les particuliers les recevaient également. Les riches voyageurs prirent l'habitude, à leur départ, d'offrir un pré[...] coutume s'établit peu à peu; on plaça même des troncs à la porte, afin que le voyageur y déposât son offrande. Bientôt les bénéfices qui revenaient de cette coutume engagèrent des personnes à se faire un état du soin de recevoir les étrangers, et mirent des enseignes pour faire reconnaître leurs maisons. On fait bonne chère dans notre auberge. Coucher à l'auberge. Vivre à l'auberge. Tenir auberge. Il y a beaucoup d'auberges sur la route. J'ai laissé mon cheval à l'auberge. Bonne, mauvaise auberge. A quelle auberge êtes-vous descendu, êtes-vous logé? A l'auberge de la Boule d'or. J'entrai dans une *auberge* pour reprendre les forces qui me manquaient. (J.-J. Rouss.) *L'auberge* était desservie par un peuple de marmitons échevelés qui portaient les plus beaux noms du monde. (Th. Gaut.) Un vaisseau est une maison errante, une *auberge* partout, un voyageur qui ne laisse pas de traces. (Alc.)

— Fig. et fam. Maison où l'on reçoit tout le monde. Cette place est onéreuse, elle force à tenir auberge.

— Fig. et fam. *Prendre la maison de quelqu'un pour une auberge.* S'y établir pour quelque temps, ou aller y dîner fréquemment, sans être invité ni désiré.

— Lieu, à Malte, où les chevaliers de chaque langue étaient nourris en commun. Il y avait une auberge séparée pour chaque langue. L'auberge de France. L'auberge de Provence. L'auberge d'Auvergne. L'auberge d'Allemagne. Le commandeur tenait auberge.

— Art milit. Lieu où les officiers vivent en pension. On appelle aussi *auberge* le lieu où les soldats vivent en commun. On a appelé dans quelques provinces, *albergue*, un cens par le paiement duquel on s'exemptait du logement des hommes de guerre.

— Art milit. Se disait autrefois pour Haubert.

— Archit. Édifice construit pour loger les voyageurs, leurs chevaux et leur suite, de manière qu'ils puissent y trouver et faire apprêter tout ce dont ils ont besoin.

— Syn. comp. AUBERGE. TAVERNE. CABARET. RESTAURANT. HÔTELLERIE. GUINGUETTE. LOGIS. *Auberge*, maison où les voyageurs sont nourris et logés en payant. On donne aussi ce nom à une maison où l'on donne à manger en repas reglés. *Taverne*, autrefois lieu où l'on buvait à l'excès. Ne se dit plus, à moins qu'on n'appelle ainsi un cabaret pour le dénigrer. *Cabaret*, lieu où l'on vend du vin en détail, soit pour l'emporter, soit pour le boire dans le lieu même. *Restaurant*, lieu où l'on trouve à manger à toute heure, et où l'on paie à part chaque mets que l'on se fait servir. *Hôtellerie*, se dit pour les auberges que l'on trouve sur les grandes routes. *Guinguettes*, cabarets situés autour des grandes villes. *Logis*. On y couche une ou plusieurs nuits, et l'on y mange ou l'on n'y mange pas, selon sa volonté.

— AUBERGE. s. f. Espèce de pêche. Mieux *alberge*.

AUBERGÉ, ÉE. adj. (ét., V. HAUBERT). Art milit. Qui est revêtu d'un haubert. || Qui a droit seigneurial de haubert.

AUBERGEAGE. s. m. (pr. *ô-ber-ja-je* ; ét., V. AUBERGE). Vieux mot, qui signifiait Hébergeage.

AUBERGEON ou **AUBERJON.** s. m. (ét., V. HAUBERT). Art milit. Espèce de haubert.

AUBERGER. v. a. (ét., V. AUBERGÉ). Vieux mot, qui signifiait Héberger.

AUBERGIÉ, ÉE. adj. (ét., V. HAUBERT). V. AUBERGÉ.

AUBERGINE. s. f. (ét. lat., *albus*, blanc). Bot. Nom vulgaire d'une espèce de morelle qui porte des fruits blancs semblables à des œufs, ou de forme allongée comme les concombres, ou de couleur violette, jaune ou rougeâtre. On la nomme autrement *mélongène*.

— Fruit de cette plante. L'aubergine est un mets recherché par quelques personnes. Manger des aubergines.

— Art. cul. Aubergines à la languedocienne. Salade d'aubergines à la provençale. Aubergines à la parisienne. Aubergines au gratin.

AUBERGISTE. s. des 2 g. (rad. *auberge*). Celui ou celle qui tient auberge. Il mange chez un aubergiste. Cet aubergiste rançonne sans pitié les voyageurs. C'est un mauvais aubergiste.

AUBERGUE. s. m. (ét., V. HAUBERT). Art milit. Vieux mot qui signifiait Haubert.

AUBERIVE. (ét., *Aube, rive* ; parce qu'elle se trouve sur les bords de l'Aube). Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Langres, dép. de la Haute-Marne ; 540 hab.

AUBERON. s. m. Techn. Pièce rivée au moraillon de la serrure et dans laquelle passe le pêne pour la fermer.

AUBERONNIÈRE. s. f. (rad. *auberon*). Techn. Moraillon ou bande de fer sur laquelle sont rivés les auberons d'une serrure.

AUBERT (L'abbé). Célèbre fabuliste, né à Paris en 1731, et mort en 1814.

AUBERT (SAINT-). Géogr. Bourg de France (Nord), arr. de Cambrai, cant. de Carnières, 9,950 hab.

AUBERT MILLEFLEURS ou **FLEUR DE PÊCHER.** adj. des 2 g. (ét. lat., *albidus*, blanchâtre). Couleur du poil du cheval, qui

et d'alezan. On écrit aussi *aubère*.

AUBERTIE. s. f. (pr. *ô-ber-ci* ; du nom d'*Aubert du Petit-Thouars*, botaniste). Bot. Arbre de l'île de Mascareigne. || Nom d'un genre de mousse auquel on a donné plus tard le nom de vacapilon.

AUBERVILLIERS, NOTRE-DAME DES VERTUS ou **LES VERTUS.** Géogr. Ville du dép. de la Seine, arrond. et canton de Saint-Denis ; 9,930 hab. On y voyait une image de la Vierge à laquelle on attribuait des miracles, d'où le nom de Notre-Dame des Vertus.

— AUBERVILLIERS. s. m. Bot. Espèce de laitue fort dure, ainsi nommée parce qu'elle est cultivée principalement au village d'Aubervilliers.

AUBÉRY (Antoine). Né à Paris en 1616, et mort en 1695, se fit recevoir avocat, mais il n'en exerça jamais les fonctions, afin de se livrer avec plus d'ardeur à son goût pour l'étude ; aussi a-t-il laissé un grand nombre d'ouvrages historiques, dont le style est au-dessous du médiocre, mais qui renferment un grand nombre de documents précieux qui ne se trouvent pas ailleurs.

AUBESPINE (Gabriel de l'). Évêque d'Orléans, fut aussi bon diplomate que théologien éclairé. On lui doit plusieurs ouvrages de théologie. Il mourut à Grenoble en 1620. || (Charles de l') Né à Paris, en 1580, remplit diverses missions politiques avec tant de soin qu'il fut nommé garde des sceaux en 1640, mais ayant mécontenté Mazarin, il fut disgracié et mis à la Bastille ; délivré par Anne d'Autriche, qui lui rendit les sceaux, il ne tarda pas à les perdre de nouveau, grâce à son caractère peu traitable, et mourut deux ans après, en 1653.

AUBESSIN. s. m. (ét. lat., *albus*, blanc). Bot. Un des noms vulgaires de l'aubépine.

AUBÈTE. s. f. (ét. lat., *alba*, aube du jour). Art. milit. Autrefois guérite de planches placée au haut d'une poutre à laquelle on grimpait par des échelles. || Dans le siècle dernier, le Lieu de réunion où se faisait, dans les places de guerre, le tirage des billets de service. Le secrétaire archiviste y tenait son bureau et y commandait le service ; les adjudants de service y prenaient l'ordre, y faisaient tirer la garde.

— Vieux mot, employé comme diminutif d'Aube.

AUBETERRE. (ét. celt., *alb*, éminence ; *ter*, source ; parce qu'il y a une source dans la partie haute de la ville). Géogr. Chef-lieu de canton, arr. de Barbezieux, dép. de la Charente.

AUBETTE. Géogr. Petite rivière de la Seine-Inférieure, dont les eaux sont excellentes pour la teinture, et qui se jette dans la Seine à Rouen, après un cours de 13 kilom.

AUBE-VIGNE. s. f. V. CLÉMATITE.

AUBIER. s. m. (ét. lat., *albus*, blanc). Bot. Partie tendre et blanchâtre qui est entre l'écorce et le corps des arbres et des arbrisseaux dicotylédonés. Il se forme chaque année un nouvel aubier ; celui de l'année précédente durcit et se change en bois. Cet arbre ne peut servir à faire une poutre, il a trop d'aubier. Les couches annuelles ne paraissent presque point dans le bois d'ébène, dont l'*aubier* est tout blanc et le cœur tout noir. (B. de St-P.)

— Bot. *Double ou faux aubier.* Celui qui se trouve recouvert par de bon bois, sur lequel se forme une nouvelle couche d'aubier. Ces deux couches sont produites par des accidents qui arrivent lors de l'accroissement de l'arbre, et qui interrompent la circulation de la sève.

— Bot. Espèce de viorne à bois très-dur, dont le fruit est en grappes, et qui ressemble au cornouiller. Dans ce sens, on écrit ordinairement *obier*. L'aubier sert à faire des bocages dans les maisons de plaisance. || On donne aussi le même nom au cyprès des Alpes et au saule.

AUBIÈRE. Géogr. Bourg de France, Puy-de-Dôme, arrond. et canton de Clermont-Ferrand ; 3,500 hab.

AUBIFOIN. s. m. (ét. lat., *albus*, blanc ; *fœnum*, foin). Bot. Plante qui croît ordinairement parmi les blés, et qu'on appelle autrement *bluet*, parce que sa fleur est bleue. Il y en a de deux espèces, le grand et le petit. Le petit est celui qui vient dans les blés. Le grand vient sur les montagnes, et ses fleurs sont quelquefois blanches, ce qui a pu contribuer à faire donner à cette plante le nom qu'elle porte. Il y a un autre aubifoin du Levant qui a une fleur jaune, presque semblable à un œillet. On attribuait autrefois à la décoction des fleurs de cette plante une infinité de propriétés auxquelles on ne croit plus aujourd'hui.

AUBIGNAC (François Hédelin, abbé d'). Né en 1592 et mort en 1676 ; embrassa d'abord la carrière du barreau, puis ne tarda pas à prendre l'habit ecclésiastique, et devint précepteur du duc de Fronsac, neveu du cardinal de Richelieu ; dès lors il ne s'occupa plus que de littérature, mais ses critiques mordantes lui firent de nombreux ennemis. Ses ouvrages, autrefois très-recherchés, sont aujourd'hui complétement oubliés.

AUBIGNÉ (Théodore-Agrippa d'). Né en 1550 et mort en 1630 ; embrassa l'état militaire dès l'âge de 18 ans, et servit d'abord sous le prince de Condé, puis sous Henri IV, dont il devint l'ami et le confident. On a de lui l'*Histoire universelle* depuis 1550 jusqu'à 1601 ;

tantisme.

AUBIGNY. Géogr. Chef-lieu de canton, arr. de Sancerre, dép. du Cher ; 2,170 hab. || Chef-lieu de canton, arr. de St-Pol, dép. du Pas-de-Calais ; 680 hab. || Chef-lieu de canton, arr. de Villefranche, dép. de l'Aveyron ; 3,400 hab.

AUBIN. s. m. Man. Allure défectueuse d'un cheval dans laquelle le cheval galope avec les jambes de devant et trotte ou va l'amble avec le train de derrière. On estime peu le cheval qui va l'aubin, parce que le plus souvent cette allure tient de la faiblesse des jambes et des reins, et que d'ailleurs elle n'est point propre pour la voiture et ne peut durer longtemps.

— AUBIN. s. m. (du lat. *albus*, blanc). Blanc de l'œuf.

AUBIN, INE. adj. (ét., V. AUBAIN). S'est dit autrefois pour Aubain.

AUBIN-D'AUBIGNÉ (SAINT-). Géogr. Chef-lieu de canton, arr. de Rennes, dép. d'Ille-et-Vilaine ; 1,300 hab.

— SAINT-AUBIN DU CORMIER. Chef-lieu de canton, arr. de Fougères, dép. d'Ille-et-Vilaine ; 1,750 hab.

AUBINÉ, ÉE. part. pass. du v. Aubiner.

AUBINER. v. n. (rad. *aubin*). Man. Aller l'aubin.

— AUBINER. v. a. Agric. Couvrir de terre les racines d'un arbre pour empêcher qu'elles ne s'altèrent, en attendant qu'on puisse le planter au lieu qu'on lui destine.

AUBINET ou **SAINT-AUBINET.** s. m. Mar. Pont de cordes supporté par des bouts de mâts posés en travers sur le plat-bord à l'avant des vaisseaux marchands. On le retire ordinairement quand le temps est mauvais parce qu'il gêne les manœuvres.

AUBITON ou **AUBIFOIN.** s. m. Bot. Nom vulgaire du bluet. V. AUBIFOIN.

AUBLET (Jean-Baptiste). Botaniste ; né à Salon en 1720 et mort en 1778 ; a publié une flore de la Guiane très-estimée.

AUBLÉTIE. s. f. (pr. *ô-blé-ci* ; ét., *Aublet*, botaniste). Bot. Syn. du genre apéiba, de la famille des tiliacées. On donne aussi le même nom à un paliure et à une verveine.

AUBONNE. (ét. celt., *aw*, eau, ruisseau ; *bon*, qui se perd ; parce que l'eau du ruisseau qui traverse cette ville se perd dans un trou). Géogr. Ville de Suisse, dans le canton de Vaud, sur la rivière du même nom ; 1,550 hab. Cette ville, bâtie dans une situation délicieuse, était autrefois beaucoup plus considérable qu'elle ne l'est aujourd'hui.

AUBOUR. s. m. (ét. lat., *albus*, blanc). Bot. Syn. de la viorne obier ou sureau d'eau, et du cytise des Alpes. On l'appelle aussi *aubier*. Une des espèces d'arbres auxquelles on donne ce nom, plus connue sous le nom de faux-ébénier, ressemble à l'anagyris, mais il ne répand pas une aussi mauvaise odeur.

— Mar. Portion du bois qui n'est pas parvenue à sa maturité, que les charpentiers retranchent des pièces, comme susceptible d'une prompte corruption. On l'appelle *aubier* dans le langage ordinaire.

— Fig. La mauvaise qualité des tonneaux et des autres ouvrages faits avec l'*aubour* a porté à employer ce mot pour désigner une fraude, une tromperie.

AUBRAC. (pr. *ô-brak*). Géogr. Hameau de France (Aveyron), arr. et cant. d'Espalion, remarquable par les ruines de la célèbre abbaye de l'ordre hospitalier d'Aubrac, fondée en 1031.

AUBRAIE. s. f. (V. AUBRE). Vieux mot qui signifiait Lieu planté d'arbres.

AUBRE. s. m. (ét. lat., *arbor*, arbre). Vieux mot qui signifiait Arbre.

AUBRÈGUE. s. f. Minér. Nom vulgaire d'une terre argileuse qui contient ordinairement des bélemnites et des ammonites.

AUBRESSIN. s. m. (ét. lat., *albus*, blanc). Bot. Nom vulgaire du néflier aubépin.

AUBRIER. s. m. (ét., *aubire*). Nom vulgaire du faucon hobereau. || On a aussi donné quelquefois le même nom à la baudrée.

AUBRIÉTIE. s. f. (pr. *ô-bri-é-ci*). Bot. Genre de la famille des crucifères, qui ne comprend que deux espèces, cultivées comme plantes d'ornement ; elles forment des gazons serrés, couverts de fleurs depuis le commencement du printemps jusqu'à la fin de mai.

AUBRIOT (Hugues). Né à Dijon dans le XIVe siècle ; fut nommé prévôt des marchands de Paris en 1367. C'est à lui que l'on doit l'organisation de la milice bourgeoise, la construction des premiers égouts du pont au Change et du pont St-Michel, le petit Châtelet, et enfin la Bastille, pour servir de forteresse contre les Anglais. Mais ses services ayant excité la jalousie de ses ennemis, il fut accusé d'hérésie et d'impiété, excommunié et emprisonné jusqu'en 1382 ; délivré par les maillotins, qui voulaient le mettre à leur tête, il se réfugia à Dijon, où il mourut quelques années après.

AUBRY (Jean) Médecin, né à Montpellier dans le XVIIe siècle, embrassa l'état ecclésiastique, sans renoncer pour cela à la médecine ; après avoir exercé à Paris sa double profession, il partit pour l'Orient, dans le dessein de convertir les infidèles ; mais mécontent de son peu de succès, il revint en France, où il publia

fit rechercher.

— AUBRY DE MONTDIDIER. Gentilhomme de Charles V, assassiné en 1371 par Richard de Macaire, un de ses compagnons d'armes. Le chien d'Aubry, témoin du meurtre de son maître, ayant poursuivi l'assassin de ses hurlements, on soupçonna Macaire d'être l'auteur du crime, ce qui engagea, dit-on, le roi à ordonner que l'accusé se battrait en champ clos, armé d'une massue, contre le chien accusateur. Macaire fut terrassé et avoua son crime. Cette aventure a été le sujet d'un grand nombre de pièces de théâtre.

AUBURN. Géogr. Ville des États-Unis, dans l'État de New-Yorck, célèbre par sa prison pénitentiaire, dans laquelle les détenus sont isolés les uns des autres et soumis à un silence absolu. Un grand nombre d'établissements du même genre ont été établis depuis en Amérique et en Europe.

AUBURON. s. m. Bot. Nom qu'on donne dans le département des Vosges à l'agaric poivré.

AUBUSSEAU. s. m. Ichthyol. Nom d'un petit poisson excellent à manger, qui se pêche sur les côtes d'Aunis et de Saintonge.

AUBUSSON. (ét. celt., *aud*, bordé ; *bu*, mont ; *con*, roc, parce que cette ville est située sur les bords de la Creuse, au pied de montagnes). Géogr. Ville de France, dép. de la Creuse, célèbre par ses manufactures de tapis ; 4,850 hab.

AUBUSSON. (Pierre d'). Grand maître de l'ordre de St-Jean de Jérusalem, né en 1423, défendit vaillamment l'île de Rhodes contre Mahomet II, et le força de lever le siége. Il mourut en 1503.

AUCEPS. s. m. Entom. Troisième race ou division du genre mygale, ne comprenant encore qu'une seule espèce.

AUCH. (pr. *ô-che* ; du nom du peuple *Ausci*, dér. de *aus*, force, vigueur ; *gwys*, homme, à cause du courage de ces peuples). Géogr. Ville de France, chef-l. du dép. du Gers, archev. ; une des plus anciennes du royaume, autrefois capitale des *Ausci* sous le nom de Climberris, et plus tard de la Gascogne ; elle possède une des plus belles cathédrales de France ; 10,460 hab.

AUCHA. s. f. Mamm. Un des noms du sarigue, qui est le même que celui d'ossa, que cet animal porte au Mississipi.

AUCHE. s. f. (ét. gr., αὐχὴν, cou). Techn. Cavité hémisphérique percée dans la tête du mouton dont on se sert pour façonner les têtes des épingles.

AUCHENANGIE. s. m. (ét. gr., αὐχὴν, cou, ἀγγεῖον, vase). Bot. Nom donné d'abord à un genre de mousses aérocarpes, désigné ensuite sous celui d'orée, et plus tard sous celui de mielichhoférie.

AUCHENATE. adj. des 2 g. (ét. gr., αὐχὴν, cou). Entom. Qui a la tête portée par un cou. || s. m. Famille d'insectes aptères, comprenant ceux qui ont une tête distincte du corselet.

AUCHÉNIE. s. f. (ét., V. AUCHE). Mamm. Nom du genre lama.

AUCHÉNION. s. m. (ét., V. AUCHE.) Zool. Région du cou située sous la nuque.

AUCHÉNOPTÈRE. adj. des 2 g. (ét. gr., αὐχὴν, cou ; πτερὸν, aile, nageoire). Ichthyol. Qui a des nageoires ventrales placées sous le cou. || s. m. Famille de poissons, formant, suivant Duméril, le deuxième sous-ordre des holobranches, qui répond à l'ordre des jugulaires de Linné.

AUCHÉNORHYNQUE ou **COLLIROSTRE.** adj. des 2 g. (ét. gr., αὐχὴν, cou ; ῥύγχος, bec). Entom. Dont la base du bec semble naître du cou. || s. m. Famille d'insectes hémiptères de Duméril, répondant à celle des cicadaires de Latreille.

AUCHER-ÉLOI. Botaniste voyageur, mort à Ispahan en 1839.

AUCHÈRE. s. f. (du nom d'*Aucher-Éloi*, botaniste). Bot. La seule espèce qui constitue ce genre est originaire de Perse ; elle fait partie du groupe des composées cynarées.

AUCHOIS, OISE. adj. De la ville d'Auch. V. AUSCITAIN.

AUCHON, AUÇON ou **ACHON.** s. m. Ichthyol. Poisson de la Moselle, que Belon compare à l'*ambre*, et d'autres naturalistes au *vilain*.

AUCILLE. s. m. (pr. *ô-ci-le*). Ornith. Espèce d'oiseau.

AUCTION. s. f. (pr. *ôk-ci-on* ; ét. lat., *auctio*, de *augere*, accroître, parce que les biens étaient vendus au plus haut enchérisseur). Jurispr. rom. Espèce de vente qui se faisait chez les Romains par le ministère d'un crieur public, sous une lance attachée par les deux bouts, et sous l'autorité du magistrat qui garantissait la vente en livrant la chose vendue.

AUCTON. s. m. Vieux mot qui signifiait Hoqueton.

AUCTORATI. s. m. pl. (ét., V. AUCTION). Hist. anc. Nom par lequel les Romains désignaient les hommes libres qui se vendaient pour aller combattre dans l'arène comme gladiateurs.

AUCTORISEMENT. adv. (ét. lat., *auctoritas*, autorité). Vieux mot. Avec autorité. || D'une manière authentique.

AUCTUAIRE. s. m. (ét. lat., *augere*, augmenter). Bibliogr. Supplément. Vieux mot.

AUCUBE, AUCUBA ou **AUKUBA.** s. m. Bot. Genre de plante de la famille des rhamnoïdes, dont une espèce, l'aucuba du Japon, est cultivée dans nos jardins, à cause de l'effet qu'elle produit surtout en hiver, par ses feuilles d'un vert pâle et agréablement panaché.

— Vieux mot qui désignait la partie d'une tente où l'on couchait.

AUCUN, E. adj. indéf. (ét. ital., *alcuno*). Nul, pas un. *Aucun* chemin de fleurs ne conduit à la gloire. (La Font.) L'athéisme ne peut faire *aucun* bien à la morale, et peut lui faire beaucoup de mal. (Volt.) Un malheur instruit mieux qu'*aucune* remontrance. (La Chauss.) *Aucune* loi n'est bonne si elle ne pose sur les lois de la nature. (B. de St-P.) Quiconque cherche la vérité ne doit être d'*aucun* pays. (Volt.) On méprise tous ceux qui n'ont *aucune* vertu.

La Rochef.) Le droit public de l'Europe n'ayant *aucuns* principes généraux, et variant incessamment, selon les temps et les lieux, est plein de règles contradictoires. (J.-J. Rouss.) Ils ne peuvent souffrir *aucun* empire légitime, et ne donnent *aucunes* bornes à leurs attentats. (Boss.)

Aucuns monstres par moi domptés jusqu'au-[jourd'hui
Ne m'ont acquis le droit de faillir comme lui.
(RACINE.)

— L'adj. déterm. *aucun* précède presque toujours le substantif auquel il est joint, et en subit toutes les modifications de genre et de nombre. Tous les grammairiens sont d'accord là-dessus; mais un point sur lequel ils sont loin de s'entendre, même aujourd'hui, c'est celui de savoir si l'on peut employer *aucun* au pluriel. Suivant les uns, cet adjectif, signifiant *pas un*, exclut toute idée de pluralité; d'autres, moins rigoristes, veulent bien nous permettre d'en faire usage au pluriel, mais seulement devant des substantifs qui n'ont pas de singulier, tels que *frais*, *ancêtres*, *funérailles*, etc. D'Olivet dit qu'il n'est usité au pluriel qu'en style marotique; et enfin Boiste prétend qu'on ne l'emploie à ce nombre que dans le style burlesque ou celui de pratique, qui lui ressemble beaucoup. Nous ne chercherons pas à mettre les grammairiens d'accord. Seulement nous prendrons la liberté de leur faire remarquer: 1° Que rien n'empêchait Racine d'employer le singulier; mais c'est plusieurs monstres qu'a domptés Thésée, et qui lui ont donné le droit que n'a pas Hippolyte, d'où le pluriel; 2° que les écrivains sont pleins de ce pluriel, bien qu'ils n'aient écrit ni dans le style de Cujas ni dans celui de Marot. Il faut convenir cependant que les exemples du pluriel sont plus rares que ceux du singulier, parce qu'on a bien plus souvent besoin de ce dernier nombre, qui est plus exclusif.

— Quelconque. Une des meilleures critiques qu'on ait faites sur *aucun* sujet est celle du Cid. (La Bruy.) La France est encore plus en spectacle qu'*aucune* autre nation. (Mass.) Sa voix était plus forte qu'*aucune* voix humaine. (Fén.)

— Bien que cet adjectif se place ordinairement avant le nom qu'il détermine, il peut cependant se placer quelquefois après, surtout dans le style de la comédie. Néanmoins la plupart de nos écrivains politiques ou autres en font un assez fréquent usage aujourd'hui. Ne lui ferez-vous grâce *aucune*? (Boil.) La nation, comme si elle était toujours assemblée, recueille les voix et ne cesse de délibérer sur chaque point d'intérêt commun, et forme ses résolutions de l'opinion qui prévaut dans le peuple entier, sans exception *aucune*. (P.-L. Cour.) Concevez ce que peuvent des hommes qui écrivent dans des journaux de localité, sans responsabilité *aucune*. (Thiers.)

Aussi sans trouble *aucun*, couché près de ma [caisse,
Je m'éveille à la hausse et m'endors à la baisse.
(C. DELAVIGNE.)

Le temps presse, il fait nuit; allons, sans crainte [*aucune*,
A la foi d'un amant commettre ma fortune.
(MOLIÈRE.)

— S'emploie quelquefois sans substantif, et, dans ce cas, les grammairiens d'en faire ou un substantif, ou un pronom, ou même un adverbe. Ce sont évidemment autant d'erreurs, *aucun* n'est et ne peut être autre chose qu'un adjectif, qui, comme la plupart des mots de cette nature, s'emploie avec ou sans ellipse du nom qu'il détermine. On dit avec la construction pleine, *Aucun homme n'est prophète*, et avec ellipse du mot *homme*, *Aucun n'est prophète*. On ne doit se rendre suspect à *aucun*, et se faire aimer de tous. (Fén.) Que chacun se retire, et qu'*aucun* n'entre ici. (Corn.) *Aucun* n'est prophète chez soi. (La Font.) *Aucun* n'avait d'enclos ni de champ séparé. (Boil.) Je serais bien fâché d'en avoir jamais lu une seule ligne, non plus que d'*aucun* de ceux qui portent cet odieux nom. (J.-J. Rouss.)

— *Aucun*, *aucune*, peuvent s'employer seuls à la fin de la phrase. Vous prétendez que je faisais des romans, moi qui n'en ai jamais lu *aucun*. (Pasc.) Il essaie de toutes les situations, et ne peut se fixer dans *aucune*. (Mass.) Je n'en lirai jamais *aucune*. (J.-J. Rouss.)

— Sans négation, il ne s'emploie que dans les phrases interrogatives ou dubitatives. Quelque, quelqu'un. Je doute qu'aucun de vous, qu'aucun d'eux le fasse. Penses-tu qu'*aucun* d'eux veuille subir mes lois? (Boil.

marot, et de pal. Aucuns ou d'aucuns croiront que j'en suis amoureux. Phèdre était si succinct, qu'*aucuns* l'en ont blâmé. (La Font.) Le doux péché qu'*aucuns* nomment luxure. (Volt.)

Aucuns m'ont assuré comme chose constante,
Que même du péril la cassette échappa.
(LA FONTAINE.)

Plusieurs avaient la tête trop menue,
Aucuns trop grosse, *aucuns* même cornue.
(ID.)

Je m'engageai, sous [illegible] d'un salaire,
A travailler à son [illegible]ndaire,
Qu'*aucuns* nommaient [illegible]rs patibulaire.
(VOLTAIRE.)

— Lorsque *aucun* est régime de la préposition *sans*, on ne met point de négation au verbe qui précède, la négation *ne* étant implicitement renfermée dans la préposition. Vous croyez-vous sans *aucun* esprit? (La Bruy.) On les élève sans *aucun* principe pratique de la religion. (Fléch.) || La même règle a lieu quand la négation se trouve implicitement renfermée dans le verbe principal de la phrase. Cette réponse me ferme la bouche, mais elle m'éloigne de plus en plus de vouloir leur plaire par *aucun* de mes écrits. (La Bruy.) L'esprit de la charité chrétienne m'interdit de faire *aucun* souhait. (Fléch.) || *Aucun* s'emploie avec la seule négative *ne*, et en retranchant *pas*: Il n'y avait aucun de ses gens, et non point, comme a dit Marivaux: il n'y avait pas *aucun*.

— *Aucun... que*, pour, Aucun autre... que.

Trahis ton souverain, etc.
Sans que, de tant de droits en un jour violés,
Il te reste *aucun* fruit que la honte et la rage.
(CORNEILLE.)

On trouve un autre exemple de cette construction dans La Bruyère, mais on dit plus communément *aucun autre que*.

— *Aucun* suivi d'un des adjectifs conjonctifs *qui*, *que*, *dont*, etc., régit le subjonctif. Il n'y a *aucun* de ses amis qui ne partageât sa fortune avec lui. (Volt.)

— Prononc. Ne liez jamais la finale *cun* quand *aucun* n'est point immédiatement suivi d'un substantif commençant par une voyelle. Dites: Je n'en connais *aucun* à qui l'on puisse le comparer, et non pas: *aukunnà qui*, mais dites: *aukun-nouvrage*, *aukun-nhomme*.

— Syn. comp. AUCUN, NUL. Ces deux mots signifient *pas un*; mais *nul* a plus de force exclusive qu'*aucun*. *Nul* n'ose, c'est-à-dire, il n'y en a pas un seul qui ose; *aucun* d'eux n'ose, c'est-à-dire, il ne se trouve pas quelqu'un qui ose.

AUCUN. Géogr. Village de France, ch.-l., de canton, arr. d'Argelès, dép. des Hautes-Pyrénées; 890 hab.

AUCUNEFOIS. adv. (mot composé de l'adj. *aucune* et du mot *fois*). Quelquefois. Ce mot est vieux, mais il peut encore fort bien figurer dans le style marotique.

AUCUNEMENT. adv. (formé de l'adj. *aucun* et du mot lat. *mens*, *mentis*, manière). Nullement, en aucune manière. Je n'en veux aucunement. Peu usité. || Avec aucunement, on supprime pas et point: Je ne le connais aucunement.

— Style de chanc. et de jurispr. En quelque sorte, par certaines considérations. Le roi ayant aucunement égard à votre demande, cette phrase signifie que le juge ne rejette pas en tout la demande qui lui est faite mais aussi qu'il ne l'accorde pas dans toute son étendue. Il s'emploie dans ce cas sans négative.

— *Aucunement*, dit Voltaire, est un terme de loi qui ne doit jamais entrer dans un vers.

L'heureux moment approche où votre destinée
Semble être *aucunement* à la nôtre enchaînée.
(CORNEILLE.)

AUDACE. s. f. (du lat. *audacia*; du v. *audere*, oser). Mouvement violent de l'âme qui porte à des entreprises ou à des actions extraordinaires, au mépris des obstacles les plus imposants, des barrières les plus respectables et les plus sacrées, des suites les plus dangereuses. Audace imprudente, insolente, étrange, insensée, déréglée, aveugle, bouillante, ambitieuse, effrontée, effrénée, fougueuse, indiscrète, ridicule, superbe, téméraire, impatiente, ferme, tranquille, inébranlable, coupable, criminelle, emportée, fière, folle, forcenée, furieuse, cruelle, noble, heureuse, illustre, généreuse, guerrière, innocente, humiliée, réprimée, héroïque, poétique, lyrique, satirique, savante, sainte, burlesque. Entrer, se présenter, parler, répondre avec audace. Être plein d'audace. Réprimer l'audace des méchants. Tant d'audace peut-elle se concevoir? Les impies qui attaquent Dieu avec une *audace* si insensée. (Boss.) O d'une indigne sœur insupportable *audace* (Corn.) Réprimer l'*audace* des méchants. (Fén.) Il est puni à l'instant de son *audace*. (Mass.) Les uns sont des factieux de la plus basse extraction, qui, par leur *audace*, entraînent la multitude. (Barth.)

— S'emploie aussi en bonne part. Noble audace. Généreuse audace. Audace héroïque. Audace guerrière. Des soldats qui vont au combat avec audace. Avec cette *audace* qui promet la victoire. (Boss.) Il montre dans ses yeux une *audace* qui étonne les plus fiers combattants. (Fén.) Rien n'est au-dessus de l'*audace* jointe à la prudence. (Hob.) Et l'armée introduite dans le marquisat admira ce que peuvent l'industrie, l'*audace* et la persévérance. (Gaillard.) L'*audace* détruit, le gé-

(Fontanes.) Cervantes conçut dès lors le projet tant de fois hasardé par lui, de recouvrer la liberté à force d'*audace* et d'industrie. (Don Quich.) Un frein plus légitime arrête mon *audace*. (Rac.)

Et vous avez montré, par une heureuse *audace*,
Que le fils seul d'Achille a pu remplir sa place.
(RACINE.)

L'été n'a point de feux, l'hiver n'a point de [glace
Qui puisse retenir sa vigilante *audace*.
(BOILEAU.)

— Les épithètes corrigent ce qu'*audace* pourrait avoir d'odieux. Cependant on trouve, dans de bons auteurs, *audace* employé en bonne part sans épithète. Mais alors la force du sens tient lieu de correctif.

Que Corneille, pour lui ranimant son *audace*,
Soit encor le Corneille et du Cid et d'Horace.
(BOILEAU.)

C'est Hector, disait-elle en l'embrassant tou-[jours,
Voilà ses yeux, sa bouche, et déjà son *audace*.
(RACINE.)

— Fierté de courage, rudesse de caractère. Les enfants ont déjà leur *audace* hautaine. (Rac.) Les tigres amollis dépouillaient leur *audace*. (Boil.) Mais se rappelant son *audace* première. (Boil.)

— Se dit au figuré, non seulement des animaux, mais des choses inanimées.

Même lorsque dans l'air qu'il commence à bra-[ver,
Le rejeton, moins faible, ose enfin s'élever,
Pardonne à son *audace* en faveur de son âge.
(DELILLE.)

C'est-à-dire, Ne le taille point encore.

— *Audace de*. Suivi d'un infinitif. Poursuivie par des ennemis implacables qui avaient eu l'*audace* de lui faire son procès. (Boss.) De simples bourgeois, seulement à cause qu'ils étaient riches, ont eu l'*audace* d'avaler en un seul morceau la nourriture de cent familles. (La Bruy.)

— *Payer d'audace*. Se tirer d'un mauvais pas à force d'audace. Il se prend, suivant la circonstance, en bonne ou en mauvaise part.

— Syn. comp. HARDIESSE, AUDACE, EFFRONTERIE. La *hardiesse* marque du courage et de l'assurance; l'*audace*, de la hauteur et de la témérité; l'*effronterie*, de l'impudence. La *hardiesse* se prend quelquefois en mauvaise part. Il y a une *hardiesse* déplacée qui approche beaucoup de l'*effronterie*, comme il y a une *audace* prise en bonne part, une audace héroïque, qui est plus noble que la *hardiesse*.

— Chapel. Ganse attachée à une agrafe, dont on se sert pour empêcher que le bord du chapeau ne baisse.

— Iconol. On la représente sous la figure d'une jeune femme au regard fier, à l'air hardi, au sourcil froncé, embrassant une colonne qui soutient un édifice, et faisant ses efforts pour la renverser.

AUDACIEUSEMENT. adv. (rad. *audace*). Avec audace, d'une manière insolente. Parler audacieusement. Répondre audacieusement. Entrer audacieusement.

— Se prend quelquefois en bonne part. Il se jeta audacieusement au milieu des ennemis.

— Cet adverbe peut se placer après le verbe ou entre l'auxiliaire et le participe. Il a parlé audacieusement, il a audacieusement répondu.

AUDACIEUX, EUSE. adj. (rad. *audace*). Téméraire, hardi; qui entreprend les choses les plus téméraires, quelles qu'en puissent être les suites. Il est audacieux. C'est un homme fort audacieux. Votre protection la rend *audacieuse*. (La Bruy.) Un de ces esprits remuants et *audacieux*. (Boss.) Les passions engendrent souvent celles qui leur sont contraires; on est quelquefois ferme par faiblesse et *audacieux* par timidité. (La Rochef.) Cet adjectif se prend en mauvaise part, lorsque ni le substantif auquel il est joint, ni les circonstances n'indiquent le contraire.

— Qui annonce beaucoup d'audace, d'intrépidité. Projet audacieux. Entreprise audacieuse. D'un pas audacieux.

— Qui a une noble hardiesse ou une grande intrépidité. Son génie audacieux étonne et subjugue. L'audacieux général ne fut point intimidé par ces obstacles. Comme un aigle *audacieux*, Pindare étendant ses ailes. (Boil.)

N'est-ce point l'homme enfin dont l'art *auda-[cieux*
Dans le tour d'un compas a mesuré les cieux?
(BOILEAU.)

— S'emploie figur. en parlant du style et des conceptions de l'esprit. Style audacieux. L'hyperbole est une figure *audacieuse*. (Acad.) L'ode doit être *audacieuse* dans ses expressions et dans sa marche. (Id.) Injuste autant qu'*audacieuse*, la satire usurpe la fonction de la critique, et en exerce les fonctions à sa manière. (Dubay). Si quelquefois il emploie des périphrases *audacieuses* ou des tours brillants, une correction leur sert de passeport. (La Serre.)

Mon luth *audacieux*, que rien ne peut abattre,
Des trésors d'Apollon n'est point déshérité.
(MOLLEVAUT.)

— Fig. et poét. Se dit des monts, des rochers, des arbres, pour dire qu'ils semblent menacer le ciel par leur hauteur.

Limites de la terre où l'arbre *audacieux*
Défie un trait rapide et se perd dans les cieux.
(CORNEILLE.)

audacieux jeune homme. Prométhée, l'*audacieux* fils de Japhet, déroba le feu du ciel pour le donner aux hommes. (Tact.)

AUDACIEUX, EUSE. s. C'est un audacieux, un jeune audacieux. Prends ton glaive, et fondant sur ces *audacieux*. (Boil.)

Et la mort est le prix de tout *audacieux*
Qui, sans être appelé, se présente à leurs yeux.
(RACINE.)

Et comment savez-vous si quelque *audacieux*
N'a point interrompu le cours de vos aïeux?
(BOILEAU.)

Dans ce sens, il se prend toujours en mauvaise part.

— Syn. comp. AUDACIEUX, EFFRONTÉ, HARDI. *Effronté* dit plus qu'*audacieux*, et se prend toujours en mauvaise part; *audacieux* dit plus que *hardi*, et se prend aussi presque toujours en mauvaise part. L'homme *effronté* est sans pudeur; l'homme *audacieux*, sans respect et sans réflexion; l'homme *hardi*, sans crainte.

AUDE. (en lat. *atax*; ét. celt., *a*, article; *ta*, bonne; *aches*, *achs*, eau; *atachs*, *atax*, la bonne eau, parce que l'eau de cette rivière est si bonne qu'on la préfère à celle des fontaines). Géogr. Rivière de France qui prend sa source dans le département de l'Ariége, traverse le département auquel elle donne son nom, et se jette dans la Méditerranée près de Narbonne. Son cours est de 161 kil. L'Aude n'est que flottable.

— Département formé de la partie S.-O. du Languedoc, a pour limites au N. les dép. du Tarn, de la Haute-Garonne et de l'Hérault, à l'E. la Méditerranée, au S. le dép. des Pyrénées-Orientales, et à l'O. celui de l'Ariége; il tire son nom de la principale rivière qui le traverse. Sa superficie est de 608,962 hect., et sa popul. de 281,080 hab. Il se divise en 4 arr., 31 cant., 436 communes, et nomme 5 députés, fait partie de la 21me divis. milit., de la cour roy. et de l'acad. de Montpellier, du dioc. de Carcassonne. Ce département est traversé de l'O. à l'E. par les hautes et les basses Corbières, qui appartiennent aux Pyrénées. Le sol est généralement très-fertile. Les produits du sol sont très-variés et très-abondants. Les vins sont une des richesses principales de cette contrée, et surtout de l'arr. de Narbonne. On y trouve aussi plusieurs mines de fer, de cuivre, de plomb, etc., des carrières de marbre et de pierres lithographiques. Les principales industries du pays sont la fabrication des draps, du papier, la forge du fer, et l'exportation des denrées du pays.

AUDEBERT (Jean-Baptiste). Peintre et naturaliste, né en 1759, et mort en 1810. Se rendit fameux par le procédé qu'il trouva pour imprimer les figures en couleur et réunir plusieurs couleurs sur la même planche, et substitua aux couleurs détrempées à l'eau les couleurs à l'huile, beaucoup plus solides que les autres. On lui doit plusieurs ouvrages d'histoire naturelle, aussi remarquables par le texte que par les beaux dessins qui les accompagnent.

AU-DEÇÀ. Loc. prépos. et adv. De ce côté-ci. Au-deçà de l'Euphrate. Il est au-deçà. On dit mieux En-deçà.

AU DEDANS. Loc. prépos. Dans l'intérieur. Il se troublait *au dedans* de lui-même. (Fén.) Jésus-Christ peut-il demeurer *au dedans* d'une idole abominable? (Mass.)

— Loc. adv. Ainsi éclataient au loin la grandeur et la réputation de la France, tandis qu'*au dedans* elle s'affaiblissait par ses propres avantages. (Mass.)

. . . Les esprits de ce temps,
Qui, tout blancs au dehors, sont tout noirs *au* [*dedans*.
(BOILEAU.)

AUDÉE ou **AUDIE.** Chef d'une secte qui naquit en Mésopotamie, sous le règne de l'empereur Constance, en 342. Banni de cette contrée, il se retira d'abord chez les Scythes, puis chez les Goths, où il fit d'assez nombreux disciples; il mourut peu d'années après.

AUDÉEN, ENNE. adj. et s. (pr. *ô-dé-in*, d'*Audée*, fondateur de la secte). Hérétiques du IVe siècle qui prétendaient que Dieu avait des formes humaines; que les ténèbres, le feu et l'eau étaient éternels. Cette secte avait disparu dès la fin du Ve siècle.

AUDEFROI LE BÂTARD. Poète français du XIIIe siècle, est regardé comme l'inventeur des romances, auxquelles il donnait le nom de *lais*.

AU DEHORS. Loc. prépos. et adv. A l'extérieur. Tous nos avantages sont *au dehors* de nous, par conséquent nous appartiennent. (Mass.)

. . . Les esprits de ce temps,
Qui, tout blancs *au dehors*, sont tout noirs au [dedans.
(BOILEAU.)

AU-DELÀ. Loc. prépos. Par-delà, de l'autre côté. On leur avait imputé de vouloir se réfugier dans les départements et *au-delà* de la Loire. (Thiers.) L'armée républicaine compta *au-delà* d'un million d'hommes. (J. L.) Nous pourrions citer *au-delà* d'une centaine de morceaux où règne une douce sensibilité. (M.-Brun.) Le sage vieillard donne aux pauvres malades de son voisinage tout ce qui lui reste *au-delà* de ses besoins et de ceux de son fils. (Fén.) *Au-delà* du besoin, le reste est superflu. (Villefr.)

— Loc. adv. Le principe de toute action est dans la volonté d'un être libre: on ne saurait aller *au-delà*. (J.-J. Rouss.)

chef-lieu de l'arr. de son nom, dans la Flandre orientale: ville très-ancienne, autrefois importante place forte, aujourd'hui démantelée. C'est maintenant le centre d'une industrie très-active; 5,400 hab.

AUDENGE. Géogr. Chef-lieu de canton, arrond. de Bordeaux, départ. de la Gironde, 1,140 hab.

AU-DESSOUS. Loc. prépos. et adv. Ces montagnes voisines du ciel voient les nuages se former *au-dessous* d'elles. (La Bruy.) Hérode fit tuer tous les enfants de l'âge de deux ans et *au-dessous*. (Acad.)

AU-DESSUS. Loc. prépos. et adv. Mettre la loi *au-dessus* de l'honneur est un problème insoluble en politique. (J.-J. Rouss.) Il occupe le premier étage, et ses domestiques logent *au-dessus*. (Acad.) Cette cheminée est élevée à trente pieds *au-dessus* du fourneau. (Buff.) Il

y a une philosophie qui nous élève *au-dessus* de l'ambition et de la fortune. (La Bruy.) J'ai le cœur *au-dessus* de toutes les disgrâces. (Corn.) Ta vertu met ta gloire *au-dessus* de ton crime. (Id.)

Un astrologue un jour se laissa choir
Au fond d'un puits. On lui dit : Pauvre bête,
Tandis qu'à peine à tes pieds tu peux voir,
Penses-tu lire *au-dessus* de ta tête?
(La Fontaine.)

AUDEUX (ét. celt., *hod*, forêt; *deu*, deux; parce que ce village était situé entre deux petits bois). Géogr. Chef-lieu de canton, arr. de Besançon, dép. du Doubs; 1,150 hab.

AU-DEVANT. Loc. prépos. et adv. A la rencontre. Aller, envoyer au-devant de quelqu'un.

— Fig. *Aller au-devant du mal qu'on veut nous faire*. Le prévenir, le braver.

— *Aller au-devant*. Faire les avances, les premiers pas, les premières démarches.

AUDIAN-BONICHA. s. m. Bot. Arbrisseau de Madagascar.

AUDIAN-BOULOHA. s. f. Bot. Arbrisseau de Madagascar dont la feuille est semblable à la cynoglosse. Il paraît que c'est le velousier de l'Ile de France.

AUDIBERTIE. s. f. (pr. *ô-di-ber-ci*). Bot. Genre de la famille des labiées, tribu des minardées, propre à la Californie.

AUDIE et **AUDIEN**. V. audée et audéen.

AUDIENCE. s. f. (pr. *o-di-an-ce;* ét. lat., *audientia*, dér. de *audire*, écouter ou entendre). Attention que l'on donne à celui qui parle. Parlez, vous aurez audience. Soudain *Potier* se lève, et demande *audience*. (Volt.) Pamphile ne s'entretient pas avec les gens qu'il rencontre dans les salles ; si l'on en croit sa gravité et l'élévation de sa voix, il les reçoit, il leur donne *audience*, les congédie. (La Bruy.) Ce mot vieillit en ce sens.

— Hamilton a donné un tour plaisant à cette expression : La malicieuse petite bête avait soin que ceux qui avaient vu entrer ces billets dans ses poches ou dans son manchon, les en vissent sortir sans qu'elle leur eût donné la moindre *audience*. (Mém de Gramm.)

— Temps que les princes, les ministres, les personnes constituées en dignité accordent à ceux qui leur demandent par écrit la permission de les entretenir sur le sujet énoncé dans une lettre. Les ambassadeurs envoyèrent demander audience. Le roi leur donna audience. L'ambassadeur romain me demande *audience*. (Corn.) Tout homme connu pouvait obtenir de lui une *audience* particulière. (Volt.) Languir dans la salle d'*audience*. (La Bruy.) Les *audiences* de certains ministres sont des rendez-vous que l'orgueil assigne à l'humilité. (Guich.)

— Cérémonies qui ont lieu lorsque des ambassadeurs sont admis devant un souverain, soit pour présenter leurs lettres de créance, soit pour toute autre communication officielle.

— *Audience publique*. Réception d'un ambassadeur avec grand appareil.

— *Audience particulière* ou *privée*. Réception qui a lieu sans grand appareil.

— Fig. Se dit d'un vieillard qui fait son testament. *Il prend son audience de congé*.

— Réunion des juges assemblés pour entendre et pour juger les causes. Cette affaire se jugera à l'audience. Le président lui a promis l'audience.

Jamais la biche en rut n'a, pour fait d'impuis-
[sance,
Traîné du fond des bois un cerf à l'*audience*.
(Boileau.)

— *Audience solennelle*. Audience d'apparat, dans laquelle se plaident les causes les plus importantes, où s'entérinent ordinairement les lettres de grâce ou de commutation de peine, et où les avocats et les personnes qui ont reçu des titres de noblesse viennent prêter serment. Elles ont lieu surtout lorsque, par suite des difficultés du débat et de la diversité de la jurisprudence, plusieurs sections des tribunaux ont été réunies pour fixer l'application de la loi. Les tribunaux de première instance n'ont pas d'audiences solennelles.

— *Audiences publiques*. Celles où le public est admis. Autrefois il n'y avait de publiques que les audiences civiles. Dans les affaires criminelles il n'y avait point de publicité ; mais les lois nouvelles ont introduit une amélioration importante en ordonnant que les débats, l'accusation, la défense se développent publi-

details du fait ne dussent produire du scandale ou porter atteinte aux bonnes mœurs

— *Audiences à huis clos*. Audiences où le public n'est pas admis, les portes (autrefois les *huis*) étant fermées.

— *Audience civile*. Celle où l'on plaide les causes civiles.

— *Audience criminelle*. Celle où l'on juge les crimes.

— *Audiences des maîtrises*. Elles étaient consacrées à juger les délits forestiers, dont la connaissance est attribuée aujourd'hui aux tribunaux ordinaires.

— *Cause d'audience*. Celle qui peut se juger sur la seule plaidoirie des avocats.

— On disait autrefois la *grand'chambre d'audience*, parce que c'était la seule où l'on plaidât.

— *Cour d'audience*. En Angleterre, Cour ecclésiastique qui connaît des différends qui s'élèvent au sujet des élections, des réceptions de clercs, des mariages, etc.

— Par extension, l'Assemblée de ceux à qui l'on donne audience. Toute l'*audience* en fut scandalisée. (Acad.) Un prince aussi grand que celui qui honore cette *audience*. (Boss.)

— Lieu où se donne, où se tient l'audience. Ouvrir l'audience. Fermer l'audience. Vivre avec des gens brouillés et dont il faut écouter de part et d'autre les plaintes réciproques, c'est pour ainsi dire ne pas sortir de l'*audience*, et entendre du matin au soir plaider. (La Bruy.)

— Temps que durent les séances judiciaires. Cette cause occupera six audiences.

— Cour souveraine d'Espagne. L'audience de Valladolid. || Autrefois Province, en parlant des colonies espagnoles. L'audience de Quito. L'audience de Panama. On leur donnait ce nom à cause des audiences ou cours de justice établies en Amérique par les Espagnols. Elles étaient analogues à nos anciens parlements. || Se disait aussi de l'administration qui résidait dans ces provinces. Il fallut s'adresser à l'audience de los Reyes.

AUDIENCÉ, ÉE. part. pass. du v. Audiencer.

AUDIENCER. v. a. 1re conj. (rad. *audience*). Porter à l'audience. Plaider, ou seulement Mettre au rôle pour être plaidé à l'audience. Audiencer une cause.

AUDIENCIER. adj. et s. m. (rad. *audience*). Prat. Huissier chargé d'appeler les causes dans les audiences des tribunaux, de maintenir le bon ordre, d'ouvrir et de fermer les portes, de recevoir et d'exécuter les ordres du juge.

— *Grand audiencier*. Un des principaux officiers de la chancellerie de France, dont la fonction était de faire rapport au chancelier des lettres de grâce, de noblesse, etc. Une charge de grand audiencier. Il y avait deux grands audienciers.

— *Grands et petits audienciers*. Officiers qui, à la grande ou à la petite chancellerie, apportaient au chancelier ou à son représentant les lettres à sceller, et qui y apposaient la taxe.

AUDIENCIÈRE. s. f. Femme qui suit les audiences. Ce mot a été employé par plusieurs publicistes, entre autres par M. de Cormenin.

AUDIMÈTRE. s. m. (du lat. *audio*, entendre, et du gr. μέτρον, mesure). Instrument propre à mesurer l'étendue de l'ouïe.

AUDINAC. Géogr. Village de l'Ariége, arr. de St-Girons, près duquel se trouve une source minérale jaillissante que l'on emploie dans le traitement des maladies scrofuleuses, rhumatismales, etc.

AUDINCOURT. Géogr. Bourg de France, dép. du Doubs, chef-lieu de canton, arr. de Montbéliard ; 1,280 hab.

AUDINÉE. s. m. Un des mois du calendrier macédonien. V. audinaïos.

AUDINOS. s. m. pl. (pr. *ô-di-noss;* ét. lat., *audi nos*, écoute-nous). Ces deux mots, qui terminent plusieurs versets des litanies, se prennent quelquefois familièrement dans le sens de Prières. Dire ses audinos. Son mary luy laisse dire *ses audinos*. (Bouchet.)

AUDINOT (Nicolas-Médard). Mort à Paris en 1801, comédien et directeur de spectacles ; établit en 1769 un spectacle de marionnettes à la foire St-Germain, et en 1770 fit construire l'Ambigu-Comique, où des marionnettes jouèrent d'abord, puis des enfants, et en 1779 des acteurs, qui représentèrent des pantomimes. Ce fut sur ce théâtre que l'on commença à jouer le mélodrame, qui n'était d'abord qu'une pantomime dialoguée.

AUDITEUR, TRICE. s. m. (rad. *audience*). Celui qui écoute un discours, un sermon, ou tout autre discours prononcé en public. Ce prédicateur a toujours un grand nombre d'auditeurs. La lecture de sa tragédie endormit la plupart de ses *auditeurs*. (Acad.) L'un supposait ses *auditeurs* attentifs, dociles, favorables ; l'autre savait leur inspirer l'attention, la docilité, la bienveillance. (D'Aguess.) Quand Luc dit que Jésus alla chez les sœurs Marie et Marthe, la première se montra hôte empressée à recevoir Jésus, et la deuxième *auditrice* affectueuse. (Strauss.) Théodule a moins réussi que quelques-uns de ses *auditeurs* ne l'appréhendaient. (La Bruy.)

Cotin à ses sermons traînant toute la terre,
Fend les flots d'*auditeurs* pour aller à sa chaire.
(Boileau.)

— Disciple. Ce professeur a beaucoup d'auditeurs, n'a point d'auditeurs.

— *Auditeur bénévole*. Auditeur qui est favorablement disposé, ou celui qui vient écouter un maître par goût et sans s'astreindre à l'assiduité.

— Se dit quelquefois des personnes qui sont en conversation.

Évitez la plaisanterie [cœur;
Dont les traits médisants percent jusques au
Et pour réjouir l'*auditeur*,
Ne faites point de raillerie
Aux dépens de votre pudeur.
(Pavillon.)

— *Auditeur des comptes*. Admin. Autrefois Officier commis pour voir, examiner et arrêter les comptes des finances du roi. V. référendaire. Ils ont été supprimés en 1790.

— *Auditeur du châtelet*. Jugeait autrefois sommairement les causes dont la valeur n'excédait pas cinquante livres. Ses attributions sont aujourd'hui exercées par les juges de paix.

— *Juges ou conseillers auditeurs*. Officiers qui assistent aux audiences d'une cour royale ou d'un tribunal de première instance, mais qui n'ont point voix délibérative. Juge auditeur. Conseiller auditeur. Les juges auditeurs sont aujourd'hui supprimés.

— *Auditeur au conseil d'état*. Fonctionnaire établi auprès du conseil d'état ou d'une grande administration, pour y faire une sorte de noviciat, et y acquérir la connaissance des affaires, avant d'être appelé à de plus hauts emplois. Auditeur au conseil d'état. Auditeur de première, de seconde classe. Le tableau des auditeurs est arrêté par le roi au commencement de chaque année.

— *Auditeur de justice*. Admin. milit. Officiers non combattants qui, en plusieurs milices, font ou faisaient partie d'un régiment. Un auditeur est un licencié en droit, un légiste, qui a fait une étude de la justice militaire ; ses fonctions sont analogues à celles des rapporteurs ou des procureurs du roi. Il a existé des auditeurs et des auditeurs de justice dans les régiments d'infanterie française ; la même fonction a été désignée ensuite sous le nom de Commissaires auditeurs des guerres. Il y avait des auditeurs de ce genre dans plusieurs milices européennes. L'armée russe a même des aides-auditeurs.

— *Auditeur d'un régiment*. Admin. milit. Officier chargé, en Allemagne, d'examiner les plaintes ; ses fonctions ont varié considérablement. Les auditeurs de la milice autrichienne sont pris parmi des juristes civils ; leur fonction répond à celle de secrétaire de conseil d'administration et de procureur du roi ; ils ont rang d'officier.

— *Auditeur*. Dans le royaume des Pays-Bas, fonctionnaire qui remplit relativement à la poursuite des délits militaires, les fonctions attribuées en France aux capitaines-rapporteurs des conseils de guerre.

— *Auditeur de guerre*. Nom qu'on donne aux auditeurs dans la milice portugaise.

— *Auditeur général*. Nom que porte, dans le royaume des Pays-Bas, un fonctionnaire chargé de faire observer les lois et les règlements de discipline militaire ; de transmettre aux régiments les lois et les règlements militaires ; de veiller à ce que les tribunaux militaires n'empiètent pas sur la juridiction civile, et à ce que réciproquement les tribunaux civils n'empiètent pas sur la juridiction militaire ; d'examiner toutes les pièces de la procédure des conseils de guerre, et d'encaisser, jusqu'à ce que leurs héritiers les réclament, les sommes laissées par les militaires décédés, celles qui leur sont dues, ou qui proviennent de la vente de leurs effets.

— En Angleterre, on donne le nom d'*auditeurs* à plusieurs classes d'officiers de l'échiquier, chargés du recouvrement des deniers publics et des revenus casuels de la couronne, du paiement des troupes de terre et de mer, et d'autres dépenses de l'État ; de recevoir et d'examiner les comptes des receveurs particuliers, de veiller à leur conduite, etc. ; ils sont *auditeurs des reçus, auditeurs des revenus, auditeurs du prêt*, etc.

— *Auditeurs de rote*. Officiers que les rois et les princes souverains nomment pour être juges du tribunal de la rote à Rome : ainsi il y a un Espagnol, un Allemand, un Français, et le pape nomme les autres. On les appelle ainsi du latin *rota*, roue, parce qu'ils sont assis en rond. C'est une juridiction que les papes ont établie pour se décharger de la peine et de l'embarras de juger les procès.

— *Auditeurs de la chambre apostolique*. Juges de la cour de Rome, dont l'autorité s'étend au spirituel sur toutes sortes de personnes, citoyens ou étrangers, prélats, princes, etc. Ils connaissent de tous les appels de l'État ecclésiastique, même de tous les contrats où l'on s'est soumis aux censures ecclésiastiques, qu'ils fulminent en cas de désobéissance.

— *Auditeur de nonciature*. Secrétaire ou adjoint que le pape donne au nonce ; il remplit absolument les mêmes fonctions que le secrétaire d'ambassade. Les cardinaux ont aussi des auditeurs.

— *Auditeurs conventuels* ou *collégiaux*. Autrefois Officiers établis parmi les religieux de chaque monastère pour examiner et arrêter les comptes de recette et de dépense.

— Dans la congrégation de Cluny, il y

causes et les *auditeurs des excuses*. Les premiers examinaient et jugeaient les différends qui s'élevaient entre les divers membres de la congrégation ; les seconds jugeaient de la validité des excuses qu'apportaient ceux qui voulaient s'exempter de quelque chose.

— On a aussi donné ce nom autrefois à ceux qui étaient commis pour l'instruction des procès, et pour en faire le rapport. || On l'a appliqué également, dans quelques coutumes, aux notaires, ainsi qu'aux témoins qui étaient présents à la passation et à la lecture de quelque acte, ou qui le signaient.

— Dans l'hist. ecclés. c'est le nom des catéchumènes du premier ordre, qui se préparaient à devenir chrétiens en écoutant de loin les instructions. || Dans la secte des manichéens, on appelait Auditeurs ceux qui étaient, par rapport aux véritables manichéens, ce qu'étaient les catéchumènes par rapport aux chrétiens ; ils ne connaissaient pas le fond de la secte.

— Syn. comp. auditeur, écoutant. Les *auditeurs* sont des personnes qui se rendent exprès en un certain lieu, à une certaine heure, pour y entendre certaines choses. Les *écoutants*, au contraire, trouvant sur leur passage quelque chose de curieux qu'ils ne venaient pas chercher, s'arrêtent pour l'entendre. Dans une foire, un bateleur attire des *écoutants*, et en fait des *auditeurs*, s'il parvient à leur persuader d'entrer sous sa tente pour y entendre ou pour y voir ses représentations.

AUDITIF, IVE. adj. (ét. lat., *auditivus*, de *audire*, entendre). Anat. Qui appartient à l'organe de l'ouïe. Le nerf auditif. Le conduit auditif. Artères auditives.

— *Conduits auditifs*. Il y en a deux, l'externe et l'interne. C'est par ces canaux que les sons arrivent à l'oreille.

— *Conduit auditif externe* ou *conduit articulaire*. Il commence au fond de la conque, et aboutit à la caisse du tympan, dont il est séparé par la membrane du même nom,

— *Conduit auditif interne* ou *labyrinthique*. Il est creusé dans l'épaisseur du rocher. Son orifice se remarque à la face postérieure de cette apophyse ; de là il se dirige en avant et en dehors, et se termine par une sorte de cul-de-sac percé de plusieurs trous.

— *Nerf auditif*. On a d'abord donné ce nom au nerf facial et au labyrinthique réunis sous la dénomination de *nerf de la septième paire;* puis on a appelé *nerf auditif* le nerf labyrinthique seulement. Le nerf auditif, appelé aussi *nerf acoustique*, naît en arrière, de l'extrémité latérale du ventricule du cervelet, et en devant, de la partie antérieure des prolongements de la protubérance cérébrale. Il s'introduit avec le nerf facial dans le conduit auditif interne, au fond duquel il se divise en deux branches, l'une pour le limaçon, l'autre pour le vestibule et les canaux demi-circulaires.

— *Artères* et *veines auditives*. Vaisseaux qui pénètrent dans les conduits auditifs, et sont, comme les conduits, distingués en externes et internes.

— L'*artère auditive externe* ou *tympanique* est fournie par la styloïdienne, branche de la carotide externe ; l'externe est un rameau de la basilaire.

— Les *veines auditives* se rendent aux jugulaires interne et externe.

AUDITILE. adj. des 2 g. (rad. *audience*). Susceptible d'être entendu. (Encycl. Courtin.

AUDITION. s. f. (pr. *ô-di-ci-on;* ét. lat., *auditio*, de *audire*, entendre). Action d'entendre. Il est difficile de juger d'une pièce de théâtre à une simple *audition*, à la première *audition*. (Acad.)

— Phys. Sensation qui nous fait percevoir les sons. Voici quel en est le mécanisme. La conque ou le pavillon de l'oreille paraît disposée de manière à rassembler les rayons sonores et à les ramener vers le conduit auditif, pour qu'ils viennent frapper la membrane du tympan ; celle-ci, susceptible de différents degrés de tension et de relâchement, communique au marteau les vibrations qu'elle éprouve ; du marteau elles sont transmises à l'enclume, de l'enclume à l'os lenticulaire, et de celui-ci à l'étrier, dont la base correspond à la fenêtre ovale. L'usage des cellules mastoïdiennes n'est pas bien déterminé ; on les croit propres à renforcer le son, à cause de l'air qu'elles contiennent. On pense assez généralement que la trompe d'Eustache est destinée à conduire dans la cavité du tympan les sons qui pénètrent par la bouche ; d'autres croient cependant qu'elle sert au renouvellement de l'air. La caisse du tambour est la partie de l'oreille où les rayons sonores viennent aboutir ; de là ils sont transmis au vestibule par la fenêtre ovale et au limaçon par la fenêtre ronde, à travers les membranes qui bouchent ces ouvertures. Quoique la conque et même la cavité du tympan ne soient en quelque sorte que des parties accessoires à l'organe de l'ouïe, puisqu'elles manquent dans beaucoup d'animaux qui néanmoins possèdent ce sens, elles sont cependant utiles à l'audition, qui devient plus ou moins imparfaite dès qu'une de ces parties se trouve détruite. Si le son ne nous fait éprouver qu'une sensation unique, quoiqu'il parvienne aux deux oreilles, c'est que les deux impressions étant tout à fait semblables, elles se confondent et n'en forment plus qu'une.

— *Audition proprement dite* ou *passive*. Celle qui consiste à entendre les sons qui viennent frapper l'oreille.

— *Audition active* ou *auscultation*. Celle qui a lieu lorsqu'on écoute.

— Pal. *Audition de témoins*. Action d'ouïr des témoins en justice. L'ordonnance veut que l'*audition* des témoins se fasse tant à charge qu'à décharge. (Trév.)

— Pal. *Audition catégorique*. Elle a lieu quand on demande que la partie adverse s'explique clairement sur l'objet en litige, et qu'il y ait confrontation, pour voir si elle osera nier le fait en présence de son adversaire.

— *Audition de compte*. Action d'ouïr et d'examiner un compte. Les *auditions* des comptes doivent être réglées article par article. (Trév.)

AUDITOIRE. s. m. (pr. *ô-di-toi-re;* ét. lat.,

auditorium, de *audire*, entendre). Le lieu, l'enceinte, où une assemblée se réunit pour écouter des discours ou les leçons d'un professeur prononcées en public. Dès qu'il fut entré dans l'auditoire. Un vaste auditoire. Ouvrir l'auditoire. Les hommes sont les dupes de l'action et de la parole, comme de tout l'appareil de l'*auditoire*. (La Bruy.) Il y avait à Constantinople un capitole où les professeurs des arts et des sciences avaient leur *auditoire*. (Fleury.)

— Le lieu où s'assemblent les juges pour donner audience à ceux qui viennent devant eux porter des demandes, et les contredire, et pour y prononcer leurs décisions. L'auditoire du tribunal. L'accusé fut amené dans l'auditoire.

— A Rome, le siége même sur lequel le juge s'asseyait pour rendre la justice.

— Dans les anciennes églises, on appelait *auditoire* ce qu'on appelle aujourd'hui *nef*; c'était là que les assistants, debout, recevaient l'instruction de leur pasteur.

— Assemblée de tous ceux qui écoutent une personne parlant ou lisant en public. Ce professeur a toujours un bel auditoire, un nombreux auditoire. Où il a prêché, les paroissiens ont déserté, et les orateurs voisins en ont grossi leur *auditoire*. (La Bruy.) L'*auditoire* éclata en sanglots. (Volt.) Tels étaient les conseils que Mirabeau jetait à son *auditoire*. (Villem.) Les sophistes avaient des *auditoires* très-élégants. (M.-Brun.)

Sous ce tombeau gît un auteur,
Dont en deux mots voici l'histoire :
Il était ignorant comme un prédicateur,
Et malin comme un *auditoire*. (Piron.)

AUDITORAT ou **AUDITORIAT**. s. m. (ét., V. auditeur). Admin. milit. C'est le nom qu'on donne en Allemagne et en Italie aux conseils judiciaires militaires.

AUDJELAH. Géogr. Ville d'Afrique, dans l'oasis du même nom, royaume de Tripoli, désert de Barcah. Il s'y trouve beaucoup de dattes.

AUDOIN ou **ALDUIN**. Neuvième roi des Lombards, commença la conquête de la Pannonie en 527 et l'acheva en 548, détruisit l'armée des Gépides dans l'ancienne Dacie, en 551, et mourut en 553.

AUDOMAROIS, OISE. adj. et s. (du nom lat. *Audomaropolis*). Qui est né à St-Omer, ou qui y habite. || Qui se rapporte à St-Omer ou à ses habitants.

AUDOUIN (Pierre). Célèbre graveur, né à Paris en 1768, et mort en 1822.

AUDOUINELLE. s. f. (du nom d'*Audouin*, célèbre entomologiste). Bot. Genre de la famille des phycées, formé aux dépens de quelques confervacées ectocarpes.

AUDOUINIE. s. f. Bot. Genre de la famille des bruniacées, fondé sur une seule espèce, qui croît au cap de Bonne-Espérance.

AUDOVÈRE, **AUDOUÈRE** ou **AUDOVÈZE**. Première femme de Chilpéric, roi de France, étranglée par ordre de Frédégonde, vers l'an 580, dans le monastère où elle s'était retirée depuis sa répudiation.

AUDRAN. Nom de plusieurs graveurs célèbres, qui vivaient dans le XVIIe siècle et dans le XVIIIe. Le plus connu est Girard Audran, né à Lyon en 1640, et mort à Paris en 1703; il s'est distingué surtout par ses batailles d'Alexandre.

AUDRIETTES. s. f. pl. Hist. relig. Voyez odriettes.

AUDRUIC. Géogr. Bourg de France, départ. du Pas-de-Calais, chef-lieu de canton, arrond. de Saint-Omer; 2,300 hab.

AUDUA-TYTLINGR, **ANDUA** ou **AUDNA**. (pr. *ô-dua-tit-lin-gr*). Ornith. Oiseau de l'Islande et du Groenland, qui se rapproche beaucoup du roitelet.

AUDUNAÏOS. s. m. Troisième mois de l'année des Macédoniens d'Europe, qui avait trente et un jours, et dont le premier répondait au 23 novembre des Romains. || C'était aussi le quatrième mois de l'année des Syro-Macédoniens et des Smyrniotes. Il avait trente jours, dont le premier répondait au 24 décembre.

AUDUN-LE-ROMAN. Géogr. Village de France, départ. de la Moselle, chef-lieu de canton, arr. de Briey; 400 hab.

AUE. Géogr. Ville de Saxe, sur la Mulde, auprès de laquelle se trouve une belle mine de terre à porcelaine, la seule dont l'exploitation soit autorisée, et des gisements de mica cristallisé regardés comme les plus beaux et les [illegible] cette ville, un haut-fourneau, des forges, une grande fabrique de tissus de coton, etc. 1,100 hab.

AUE ou **OW**. (Hartmann van der). Un des meilleurs poëtes allemands du XIIIe siècle.

AUENBRUGGER (Léopold). Né à Gratz, en Styrie, en 1722, et mort en 1798, a inventé le stéthoscope, au moyen duquel les médecins peuvent connaître l'état des organes contenus dans la poitrine.

AUERSTADT. Géogr. Village de Prusse, province de Saxe, célèbre par la victoire des Français sur les Prussiens, le 14 octobre 1806. C'est de là que Davoust a pris le titre de duc d'Auerstadt.

AUFERRANT. s. m. V. cheval bardé.

AUFFE. s. f. Mar. et pêche. Espèce de jonc dont les fibres filandreuses sont employées à faire des cordages qui servent aux navires du Levant; ils en font aussi des nattes dont ils tapissent l'intérieur de leurs soutes; on en fait même des filets à grandes mailles. Cette plante vient d'Espagne; on la nomme aussi *Sparte*.

AUFIDE. Géogr. anc. Petit fleuve d'Italie, aujourd'hui appelé *Otanto*, qui arrosait Cannes, et se jetait dans la mer Adriatique.

AUFIDÉNATE. adj. et s. Géogr. anc. Habitants d'Aufidéna, ville de l'Italie dans le pays des Samnites.

AUFIDIA. s. f. (du nom d'*Aufidius*, son fondateur). Famille plébéienne de Rome, dont les membres s'illustrèrent pendant la république. || Nom d'une loi proposée par le tribun Aufidius Lurco, l'an 60 av. J.-C. Elle condamnait celui qui aurait donné de l'argent à un tribun pour obtenir une place, à payer 6,000 sesterces à chaque tribun.

AUGARDE. s. m. V. avant-garde.

AUGE. s. f. (pr. *ô-je*, ét. gall., *osgod*, bassin, ou du gr. ἀγγεῖον, vase, vaisseau, ou même du lat. *alveus*, d'où l'on a fait *alvio* et *aljo*). Archit. Bloc de pierre ou pièce de bois, creusée en dedans, de manière à pouvoir retenir l'eau. On place les auges dans les cuisines, auprès des lavoirs, et dans les basses-cours. On se sert des premières pour y épancher les eaux sales ou superflues. Les secondes servent à abreuver les bestiaux, ou même à donner à manger à quelques animaux domestiques qui ne mangent pas au râtelier. Mener boire les chevaux à l'auge. Donner à manger aux cochons dans l'auge.

— Par extens. Le déluge, comme un lac, noie les lieux bas, il remplit l'*auge* des esclaves. (Edg. Quinet.)

— Maçon. Espèce de boîte non couverte, qui sert à mettre le mortier que le manœuvre apporte à l'ouvrier, ou à gâcher le plâtre dont celui-ci a besoin. L'auge du couvreur est plus petite que celle du maçon. Cet architecte a commencé par porter l'*auge* et par tailler la pierre, pour connaître tous les détails de la construction. (Acad.)

— Prov. *J'aimerais mieux porter l'auge, mieux vaudrait porter l'auge, que de faire ce métier-là*. Se dit pour marquer le mépris qu'on fait d'un emploi.

— Techn. Dans les moulins et les usines à eau, Canal étroit de planches, de maçonnerie qui conduit et laisse tomber l'eau sur la roue pour la mettre en mouvement.

— Hydraul. Rigole de pierre ou de plomb par laquelle on conduit l'eau d'un aqueduc ou d'une source à un regard de pierre ou à un réservoir. || *Auge à soupape*. Auge garnie au fond d'une petite soupape, qui s'ouvre quand on plonge dans l'eau la partie de l'auge à laquelle elle répond, et qui se referme quand on relève l'eau pour faire couler de l'autre côté du bâtardeau l'eau qu'on a puisée. || Canal de bois, suspendu d'ordinaire par le milieu sur un axe autour duquel il peut se mouvoir, servant à l'épuisement des eaux.

— Mar. Caisse en forme de petit coffre qui sert dans les corderies à contenir le goudron chaud, pour y tremper en passant rapidement les fils de caret, avant d'arriver au touret voisin. || Une autre auge sert pour faire l'apprêtée dans la grande soute à poudre des vaisseaux. || *Auge de la meule à aiguiser*. Boîte qui la contient.

— Techn. Dans la plupart des ateliers d'ouvriers en métaux, tels que forgerons, serruriers, couteliers, etc., on voit une auge auprès de la forge. Le forgeron s'en sert, soit pour animer son feu en l'arrosant légèrement, soit pour y rafraîchir ses outils quand ils sont trop chauds, de même que le fer, quand il faut le retourner, ou qu'il s'est trop échauffé du côté de la main.

— Man. Espèce de canal de bois dans lequel on met l'avoine du cheval.

— Art. vétér. Partie inférieure au-dessous de la ganache du cheval

— Cart. *Auge du trempis*. Caisses de bois placées dans le pourrissoir pour y faire tremper les rognures du papier. || *Auge à rompre*. Caisses où l'on porte les matières au sortir du pourrissoir.

— Plomb. Vase de plomb au bout du moule où l'on coule les tables de plomb avant de les laminer.

— Phys. *Auge galvanique*. Appareil dont les disques métalliques sont rapprochés les uns des autres.

— Paume. Espèce de saillie qui est auprès [illegible]

— Verr. Tronc d'arbre creusé et plein d'eau pour y rafraîchir les ferrements.

— Sucr. Vaisseau de bois où l'on met refroidir le sucre avant de l'enfermer dans les barriques.

— Jardin. Vase qui sert à conserver l'eau pour l'arrosage.

— Astron. Nom qu'on donnait autrefois à ce qu'on nomme aujourd'hui *apsides*. C'est l'apside supérieure, le point où le mouvement de la planète est le plus lent et commence à croître. Dans ce sens, ce mot dérive d'*augere*, augmenter.

— Hist. anc. *Supplice des auges*. Genre de supplice en usage chez les anciens Perses, qui consistait à enfermer le patient dans une sorte de boîte, la tête et les pieds restant en dehors. On l'exposait ainsi aux injures de l'air et aux piqûres des insectes jusqu'à ce qu'il périt.

— Physiol. Nom générique sous lequel on comprend : 1° Les vaisseaux où les liquides sont dans un mouvement continuel, comme les veines et les artères; 2° ceux où les humeurs séjournent, comme la vessie, la vésicule du fiel, etc.; on les nomme aussi, *réservoirs*; 3° enfin ceux où le mouvement des liquides est intermittent, et les laisse tantôt pleins, tantôt vides, tels sont les ventricules du cœur et ses oreillettes. Ce terme est aujourd'hui inusité.

— Art milit. *Auge de coffret*. Sorte d'auge ou de petite cuvette carrée, creusée dans un coffret de giberne, pour contenir des cartouches. Les auges sont au nombre de deux, nommées auge de droite et auge de gauche, elles se distinguent en auge de coffret de soldat, et en auge de coffret de sous-officier.

AUGE. s. m. (ét. gr., αὐγή, éclat, splendeur, à cause de l'éclat phosphorescent que répandent ces insectes pendant la nuit.) Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des malacodermes, tribu des lampyrides.

AUGE. (en lat. *Algia;* du celt. *augia*, pâturage près d'une rivière; ou d'*al*, d'*aval*, pomme; *g*, de *guez*, arbre, à cause de ses nombreux pommiers). Géogr. Partie de la Normandie, comprise aujourd'hui dans le département du Calvados. C'est un pays renommé pour ses pâturages et ses bestiaux. Guillaume le Breton parle aussi de l'abondance des pommes que produit cette contrée, et du cidre qu'on en fait, dans sa Philippide :

Non tot in autumni rubet Algia *tempore pomis;*
Undè liquare solet siceram sibi Neustria gratam.

AUGÉ, AUGÉE ou **AUGÈS**. (ét. gr., αὐγή, éclat). Myth. Fille d'Aléus, alla dans les bois accoucher de Télèphe, qu'elle avait eu d'Hercule.

AUGÉ, ÉE. part. pass. du v. Auger.

AUGÉE. s. f. (rad. *auge*). Ce que peut contenir une auge. Il ne faut qu'une augée, qu'une demi-augée de plâtre. Les porcs ont eu leur augée.

— augée. (ét. gr., αὐγή, éclat). Bot. Genre incomplétement connu et non classé, fondé sur une seule espèce, l'augée du cap de Bonne-Espérance. || Synonyme du genre lanaire, de la famille des hémorodacées.

AUGELOT. s. m. (ét., V. auge). Agric. Nom qu'on donne dans quelques cantons à une petite fosse carrée qu'on pratique de bonne heure dans les vignes pour y poser dans la suite le chapeau ou crossette qu'on recouvre de terre. Cette manière de planter la vigne s'appelle planter à l'augelot.

— Salin. Cuillers de fer qu'on place entre les bonbons, afin de recevoir et de retenir les crasses ou écumes qui s'élèvent au dessus de l'eau quand elle est en ébullition.

AUGER. v. a. 1re conj. (ét., V. auge). Technol. Creuser en gouttière une des surfaces d'un morceau de fer plat.

AUGER (Edmond). Jésuite, né en 1515, près Troyes, le plus célèbre prédicateur de son temps, fut toujours fidèle à la cause royale et confesseur du roi Henri III, en 1575; odieux aux ligueurs, il fut obligé de s'exiler, et alla mourir à Côme, après avoir publié un grand nombre d'ouvrages. || (Athanase). Célèbre helléniste du XVIIIe siècle, a consacré trente ans de sa vie à la traduction des œuvres complètes de Démosthène et d'Eschine, qui est encore aujourd'hui une des meilleures que nous possédions. Né en 1734, il est mort en 1792. || (Louis-Simon). Célèbre littérateur et critique, né à Paris en 1772, quitta la carrière administrative pour se livrer à celle des lettres, où il débuta par des vaudevilles qui n'eurent aucun succès; il s'adonna ensuite à la critique littéraire et à la biographie, et fit paraître une foule de brochures où il défendait la littérature classique contre les systèmes de la nouvelle école. Nommé membre de l'Académie française en 1816, il prononça un grand nombre de harangues académiques qui décèlent un véritable talent pour la critique. Malgré la haute position qu'il occupait, on le trouva noyé dans la Seine, le 1er février 1829, après être disparu pendant trois semaines sans qu'on sût ce qu'il était devenu.

AUGEREAU (Antoine). Imprimeur et graveur de caractère du XVIe siècle, qui substitua les lettres romaines aux lettres gothiques, dont on se servait auparavant.

— (Pierre-François-Charles). Duc de Casti[illegible] en 1757, fut nommé général de brigade à l'armée des Pyrénées; se distingua, en 1795, aux journées de Lodi, de Castiglione, et du passage du pont d'Arcole; eut des succès dans la guerre de Hollande et dans celle d'Allemagne, mais il fut battu dans celles de la Péninsule. En 1814, sa conduite devant Lyon le fit accuser d'avoir déserté la cause de l'empereur. Il ne parut jamais fidèle qu'à la fortune; il la suivit et la servit dans le Directoire, dans le Consulat, dans l'Empire, dans la Restauration; il l'aurait servie dans les cent-jours, si les cent-jours eussent été heureux; et à ce dévouement servile pour le pouvoir il joignit un amour excessif des richesses, amour que plus d'une fois il poussa jusqu'à l'avarice. Il mourut en 1816, couvert de mépris. Le vainqueur de Castiglione eût pu laisser un nom cher à la France, mais elle réprouvera la mémoire du défectionnaire de Lyon, dont la trahison a fait tant de mal à la patrie. (Napol.)

AUGEROLLES. Géogr. Bourg de France (Puy-de-Dôme), arrond. de Thiers, cant. de Courpière; 3,500 hab.

AUGERON, ONNE. adj. et s. Habitant du pays d'Auge.

AUGET. s. m. (rad. *auge*). Oisel. Sorte de petite auge où l'on met la mangeaille des oiseaux que l'on nourrit en cage. Auget de bois, de faïence. Il n'y a plus rien dans l'auget.

— Hydraul. Petite auge attachée à la circonférence d'une roue hydraulique servant à élever l'eau d'un puits; chaque auge après s'être élevée au sommet de la roue verse l'eau dans un conduit en se décantant à mesure que la roue tourne.

— Meun. L'extrémité de la trémie d'un moulin par où le grain coule et se distribue sur les meules.

— Art milit. Petit canal de bois dans lequel on place le saucisson qui sert à mettre le feu aux mines.

— Archit. Bassin des gouttières de plomb dans les grands bâtiments.

— Coquille en plâtre au bord du joint de deux pierres dans laquelle on verse un coulis pour remplir ce joint.

— Menuis. Scellement des lambourdes sur une voûte ou sur l'aire d'un plancher pour recevoir un parquet.

— Agric. Petite excavation dans laquelle on sème les graines délicates qui ont besoin d'être arrosées dans leur jeunesse.

— Technol. Espèce d'auge fermée par un bout servant à mettre les épingles dans la frottoire.

AUGETTE. s. f. (rad. *auge*). Technol. Vase dans lequel l'amalgameur lave le minerai qu'il est chargé de vérifier. Le lendemain, l'amalgameur examine le minerai en en lavant un peu dans une *augette;* il juge d'après l'aspect du mercure si l'opération marche bien. (Walt.)

AUGHTERZAH - BHADE - SHASRAH. Myth. ind. Fameux commentaire que les brahmines publièrent sur le Shasrah, ouvrage qui renferme la doctrine de Brahma; il prescrivait un grand nombre de cérémonies et d'obligations nouvelles, ce qui contribua à augmenter la superstition parmi le peuple.

AUGIAS ou **AUGÉAS**. Myth. Roi d'Elide, fils du Soleil, et l'un des Argonautes. Ses étables, qui contenaient 3,000 bœufs, n'avaient pas été nettoyées depuis trente ans, ce qui avait répandu la peste dans le pays. Engagé à les nettoyer, sous la promesse du dixième du troupeau, Hercule détourna le fleuve Alphée et le fit passer à travers les étables. Son ouvrage terminé, il se présenta pour recevoir le prix de son travail, que lui refusa Augias. Hercule, indigné de ce procédé, pilla la ville d'Elis, tua Augias, rappela Philée de l'île de Dulichie, où il avait été exilé par son père pour avoir pris les intérêts de ce héros, et le plaça sur le trône d'Elide.

— Prov. fig. *Nettoyer les écuries d'Augias*. Former une entreprise ou faire un travail désagréable, presque impossible à exécuter.

— Entom. Espèce de papillon.

AUGIE. s. f. (pr. *ô-jî;* ét. gr., αὐγή, éclat) Bot. Genre incomplétement connu qu'on rapporte avec doute à la famille des térébinthacées; il n'est fondé que sur une seule espèce, l'augie de la Chine, arbre qui contient, dit-on, un suc résineux qui donne le vrai vernis de la Chine. On l'appelle aussi *augia* ou *augin*.

AUGIGUIER. s. m. Vieux mot qui signifiait Ingénieur.

AUGILES. Géogr. anc. Peuples de la Libye intérieure, entre les Ammoniens et les Marmarides; ils faisaient un grand commerce de dattes. Leur ville principale, appelée Augila, est, à ce qu'on croit, la même que celle d'Audjelah. On dit qu'ils n'avaient pas d'autres dieux que leurs ancêtres, et que, lorsqu'il s'agissait de traiter quelque affaire importante, ils se couchaient sur les tombeaux pour recevoir des inspirations.

AUGITE. s. m. (ét. gr., αὐγή, éclat). Minér. Nom employé dans la minéralogie allemande pour désigner le pyroxène noir des volcans. On croit que l'augite des anciens était la turquoise ou l'émeraude aigue-marine.

AUGMENT. s. m. (pr. *ôg-man;* ét. lat., *augere*, augmenter). Jurisp. Autrefois la portion des biens du mari que la femme survivante [illegible] cause de noces dans les pays de droit écrit, et comme douaire dans les pays coutumiers; mais, dans le droit romain, on appelait de ce nom l'augmentation de dot que la femme apportait à son mari pendant le mariage.

— Gramm. Augmentation des lettres d'un mot ou changement de sa quantité. On en distingue deux sortes, le syllabique et le temporel.

— *Augment syllabique*. Celui qui consiste à augmenter le mot d'une syllabe. Ainsi [illegible], je frappe, est un mot sans augment, mais l'imparfait [illegible], je frappais, en renferme un. On en trouve aussi en latin, *mordeo*, je mords, fait au parfait *momordi*, je mordis.

— *Augment temporel*. Celui qui consiste

t pu laisser un nom cher à la France, mais e réprouvera la mémoire du défectionnaire Lyon, dont la trahison a fait tant de mal à patrie. (Napol.)

AUGEROLLES. Géogr. Bourg de France uy-de-Dôme), arrond. de Thiers, cant. de ourpière; 3,500 hab.

AUGERON, ONNE. adj. et s. Habitant du ys d'Auge.

AUGET. s. m. (rad. *auge*). Oisel. Sorte de tite auge où l'on met la mangeaille des oiaux que l'on nourrit en cage. Auget de bois, faïence. Il n'y a plus rien dans l'auget.

— Hydraul. Petite auge attachée à la circonrence d'une roue hydraulique servant à éleer l'eau d'un puits; chaque auge après s'être evée au sommet de la roue verse l'eau dans conduit en se décantant à mesure que la ue tourne.

— Meun. L'extrémité de la trémie d'un moun par où le grain coule et se distribue sur s meules.

— Art milit. Petit canal de bois dans lequel place le saucisson qui sert à mettre le feu x mines.

— Archit. Bassin des gouttières de plomb ans les grands bâtiments.

— Coquille en plâtre au bord du joint de eux pierres dans laquelle on verse un coulis our remplir ce joint.

— Menuis. Scellement des lambourdes sur ne voûte ou sur l'aire d'un plancher pour reevoir un parquet.

— Agric. Petite excavation dans laquelle on me les graines délicates qui ont besoin d'être rosées dans leur jeunesse.

— Technol. Espèce d'auge fermée par un out servant à mettre les épingles dans la frotire.

AUGETTE. s. f. (rad. *auge*). Technol. Vase ans lequel l'amalgameur lave le minerai qu'il t chargé de v...ifier. Le lendemain, l'amalameur examine le minerai en en lavant un eu dans une *augette;* il juge d'après l'aspect u mercure si l'opération marche bien. (Walt.)

AUGHTERZAH - BHADE - SHASRAH. Myth. i... Fameux commentaire que les brahines publièrent sur le Shasrah, ouvrage qui enferme la doctrine de Brahma; il prescriait un grand nombre de cérémonies et d'oblitations nouvelles, ce qui contribua à augmener la superstition parmi le peuple.

AUGIAS ou **AUGÉAS.** Myth. Roi d'Elide, ls du Soleil, et l'un des Argonautes. Ses étales, qui contenaient 3,000 bœufs, n'avaient as été nettoyées depuis trente ans, ce qui avait épandu la peste dans le pays. Engagé à les ettoyer, sous la promesse du dixième du tro...eau, Hercule détourna le fleuve Alphée et le t passer à travers les étables. Son ouvrage rminé, il se présenta pour recevoir le prix e son travail, que lui refusa Augias. Hercule, ndigné de ce procédé, pilla la ville d'Elis, tua ugias, rappela Philée de l'île de Dulichie, où avait été exilé par son père pour avoir pris s intérêts de ce héros, et le plaça sur le ône d'Elide.

— Prov. fig. *Nettoyer les écuries d'Augias.* ormer une entreprise ou faire un travail désaréable, presque impossible à exécuter.

— Entom. Espèce de papillon.

...**UGIE.** s. f. (pr. *ô-ji*; ét. gr., αὐγή, éclat) ot. Genre incomplètement connu qu'on raporte avec doute à la famille des térébinthaées; il n'est fondé que sur une seule espèce, augie de la Chine, arbre qui contient, dit-on, n suc résineux qui donne le vrai vernis de la hine. On l'appelle aussi *augia* ou *augin.*

AUGIGUIER. s. m. Vieux mot qui signifiait ngénieur.

AUGILES. Géogr. anc. Peuples de la Libye ntérieure, entre les Ammoniens et les Marnarides; ils faisaient un grand commerce de attes. Leur ville principale, appelée Augila st, à ce qu'on croit, la même que celle d'Aujelah. On dit qu'ils n'avaient pas d'autres ieux que leurs ancêtres, et que, lorsqu'il s'aissait de traiter quelque affaire importante, s se couchaient sur les tombeaux pour receoir des inspirations.

AUGITE. s. m. (ét. gr., αὐγή, éclat). Minér. om employé dans la minér...ogie allemande our désigner le pyroxène noir des volcans. n croit que l'augite des anciens était la turuoise ou l'émeraude aigue-marine.

AUGMENT. s. m. (pr. *ôg-man*; ét. lat., *au...re*, augmenter). Jurisp. Autrefois la portion es biens du mari que la femme survivante ... ause de noces dans les pays de droit écrit, comme douaire dans les pays coutumiers; ais, dans le droit romain, on appelait de ce om l'augmentation de dot que la femme aportait à son mari pendant le mariage.

— Gramm. Augmentation des lettres d'un ot ou changement de sa quantité. On en disngue deux sortes, le syllabique et le temorel.

— *Augment syllabique.* Celui qui consiste augmenter le mot d'une syllabe. Ainsi ... frappe, est un mot sans augment, mais l'imarfait ..., je frappais, en renferme un. n en trouve aussi en latin, *mordeo*, je mords, it au parfait *momordi*, je mordis.

— *Augment temporel.* Celui qui consiste

dans le changement d'une brève en longue, comme ὥριζον, je bornais, de ὁρίζω, je borne.

— Méd. Période pendant laquelle les symptômes d'une maladie prennent de l'accroissement.

AUGMENTABILITÉ. s. f. (rad. *augmenter*). Écon. polit. Qualité de ce qui peut être augmenté.

AUGMENTABLE. adj. des 2 g. (rad. *augmenter*). Econ. polit. Susceptible d'augmentation.

AUGMENTATEUR, TRICE. s. (ét., V. AUGMENTER). Celui qui augmente, qui fait des additions au livre d'un autre.

AUGMENTATIF, IVE. adj. (rad. *augmenter*). Gramm. Certaines particules ou terminaisons qui servent à augmenter le sens des noms et des verbes : *savantasse, lourdaud,* sont des noms augmentatifs, parce que les terminaisons *asse* et *aud* augmentent le sens des mots *savant* et *lourd; très* et *fort* sont des particules augmentatives, parce qu'elles augmentent le sens des adjectifs ou des verbes auxquels on les joint.

— s. m. Mot qui, outre l'idée principale qu'il renferme, exprime, à l'aide d'une désinence particulière, une idée accessoire de grandeur, de grosseur et de force. Par exemple, *coutelas* dit plus que *couteau,* c'est l'augmentatif de ce mot. Les augmentatifs sont rares en français; ils se rencontrent fréquemment en italien. Les seuls augmentatifs que nous ayons sont : *Aiguillon, médaillon, croisade, mascarade, persillade, fusillade, bastonnade, arquebusade, mousquetade, pétarade, canonnade, carabinade, œillade, estocade,* et les mots plus particulièrement connus sous le nom de *péjoratifs,* tels que : *racaille, populace, braillard, rimailleur, poétereau,* etc. V. PÉJORATIF. La terminaison *ade* possède la propriété augmentative. Elle réveille l'idée d'une multitude, d'une grande quantité; mais cette désinence sert principalement à indiquer *un coup de,* comme *bâton, bastonnade,* un coup de bâton.

AUGMENTATION. s. f. (pr. *og-man-ta-ci-on*; rad. *augmenter*). Accroissement, addition d'une chose à une autre de même genre. Augmentation de gages. Augmentation de traitements. Augmentation de revenus. Augmentation de fortune. La guerre produisit une augmentation dans le prix des denrées coloniales. Il a fait bien des augmentations à cette maison. Il faut payer les améliorations et les augmentations. Travaillez à convaincre, non par l'*augmentation* des preuves de Dieu, mais par la diminution de vos passions. (Pasc.) L'*augmentation* des vins a produit celle des eaux-de-vie. (Volt.) Lorsque le corps a acquis toute son étendue en hauteur et en largeur, par le développement entier de toutes ses parties, il augmente en épaisseur; le commencement de cette *augmentation* est le premier point de son dépérissement. (Buff.)

— Ne s'emploie guère au figuré. Augmentation de gloire, d'honneur. On dit plutôt Accroissement.

— *Augmentation du diamètre lunaire.* Astron. Phénomène produit par les effets de la parallaxe sur le diamètre des astres. Lorsqu'on a pris la hauteur de l'un des bords de la lune, il ne faut pas, pour avoir celle du centre, ajouter ou soustraire le demi-diamètre, tel que le donnent les tables, parce qu'on y suppose l'astre vu du centre de la terre, où il paraît un peu plus petit qu'à nous; il faut augmenter ce demi-diamètre d'une certaine quantité.

— Art milit. *Augmentation de forces.* Accroissement légal et effectif d'une armée qui se prépare à faire campagne; elle ne doit avoir lieu que par un accroissement de soldats, non d'officiers. || *Augmentation de force comptabiliaire.* V. FORCE COMPTABILIAIRE.

— Archit. Ouvrages faits au-delà du prix dont on est convenu.

— *Lettres d'augmentation.* Gramm. Se dit en arabe de l'*élif,* du *waw,* et du *ya,* lorsqu'ils sont quiescents après les voyelles analogues, et qu'ils ne servent qu'à en augmenter le son. On les appelle aussi *lettres de prolongation.*

— *Augmentation d'école.* Jeux. Se dit, au trictrac, de la suite de l'école qu'un joueur a faite lorsqu'il démarque mal à propos les points que son adversaire a marqués, et qu'il se les approprie.

— Syn. comp. AUGMENTATION, ADDITION, ACCROISSEMENT. L'*augmentation* paraît avoir rapport au volume, l'*addition* au nombre, l'*accroissement* ... tion suppose que les choses qui s'ajoutent sont absolument de la même espèce, l'*addition* peut former un mélange de substances hétérogènes, l'*accroissement* suppose l'augmentation de volume, quoiqu'elle soit produite par divers moyens.

AUGMENTÉ, E. part. pass. du v. Augmenter. || Empl. adject. L'idolâtrie si *augmentée* depuis Abraham. (Boss.)

— *Augmenté de.*

D'une syllabe inepte un seul mot *augmenté*
Remplit tous les esprits d'ardeurs si meurtrières.
(BOILEAU.)

— *Augmenté par.* Ce dégoût fut *augmenté* par l'arrivée d'un esclave grec dont je fis l'acquisition. (Barthél.) Leurs espérances furent encore *augmentées* par la mort de Childebert, leur oncle. (Anquetil.) Voilà son amour *augmenté* par les difficultés. (Mol.)

— Ce participe se construit avec *être* ou avec *avoir :* avec *être,* quand on veut marquer l'état; avec *avoir,* quand on veut marquer l'action. Ainsi il ne faut pas confondre, *La rivière est augmentée,* avec, *La rivière a augmenté.* Je ne vous demande pas pourquoi votre amitié n'a point *augmenté,* mais pourquoi elle s'est éteinte. (J.-J. Rouss.)

AUGMENTER. v. a. 1re conj. (lat. barb., *augmentare*). Rendre une chose plus grande, plus considérable, en y joignant une autre chose de même genre. Augmenter son revenu. Augmenter sa maison, son train, sa terre. Augmenter le prix. Augmenter le nombre. Augmenter sa dépense. Augmenter ses dépenses. Augmenter un livre. Il ne faut pas diminuer la récompense, quand on augmente le travail. Plus le nombre des hommes qui entrent dans une conspiration s'accroît, plus il est difficile qu'elle reste longtemps cachée; tout ce qui ajoute à sa force *augmente* le danger. (Ségur.) La culture des sciences, aussi bien que celle des arts, *augmente* au contraire le penchant à la sociabilité, dont elle multiplie les jouissances. (Alib.) L'usage *augmente* les forces de l'enfant; l'expérience, qui lui fait remarquer pourquoi il a mal fait, comment il peut mieux faire, développe peu à peu toutes les facultés de son corps, et il s'instruit. (Cond.) Quand le bonheur d'autrui ne coûte rien au nôtre, il l'*augmente.* (J.-J. Rouss.) On *augmente* son bonheur en le partageant avec ses amis. (Julien.) Je n'ai rien vu de vous qui n'*augmentât* ce désir. (J.-J. Rouss.) Dans tous les végétaux, il n'y en a pas un qui n'ait *augmenté* sa substance par des fluides. (B. de St-P.)

— Rendre plus fort le traitement, le salaire. Augmenter un domestique. Augmenter un commis, un employé. Les ouvriers veulent qu'on les augmente.

— *Augmenter à.* L'homme porte un fond malheureux de concupiscence qui lui *augmente* infiniment le pouvoir de pécher. (Pasc.) Cette construction est rare.

— *Augmenter de.* L'unité jointe à l'infini ne l'*augmente* de rien. (Pasc.) La science du salut, qu'on a *augmentée* de tout ce que l'esprit des hommes pouvait inventer de plus beau et de plus sublime. (La Bruy.)

Ma plume ici, traçant ces mots par alphabet,
Pourrait d'un nouveau tome *augmenter* Richelet.
(BOILEAU.)

— *Augmenter par.* Il *augmentait* ses revenus par son industrie et son travail. (Boss.) La volupté le portera au faîte des honneurs, et ne craindra pas d'*augmenter,* par la singularité et l'injustice de ce choix, l'éclat et le scandale du vice. (Mass.)

— *Augmenter,* sans régime. Son esprit au hasard, aime, évite, poursuit, défait, refait, *augmente,* ôte, élève, détruit. (Boil.)

— AUGMENTER. v. n. Croître en qualité, en quantité, en intensité. Ses richesses augmentent tous les jours. Le froid va en augmentant. La réputation des alliés *augmentait* tous les jours. (Fén.) La gloire des princes *augmente* ou diminue avec les intérêts de ceux qui les louent. (Man.) Mon mal *augmente* à le vouloir guérir. (Corn.) Le doute et l'hésitation *augmentent* à mesure que les règles se multiplient, parce qu'il n'est pas toujours facile de les accorder. (Beauch.) Souvent, à mesure que la vivacité de l'esprit *augmente,* le jugement diminue. (Bignicourt.) L'admiration, comme la flamme, diminue dès qu'elle n'*augmente* plus. (Beauch.) Ce cercle *augmente* encore à chaque grande éruption. (Buff.) Ces incrustations charbonneuses peuvent *augmenter* avec le temps. (Id.)

— Hausser de prix, en parlant de certaines denrées et marchandises. Le sucre augmente. Les vins ont beaucoup augmenté.

— *Augmenter de.* Cet autre dont vous voyez l'image, et en qui l'on remarque une physionomie forte, jointe à un air grave, austère et majestueux, *augmente* d'année à autre de réputation. (La Bruy.) Un domestique, en entrant chez eux, reçoit le gage ordinaire; mais ce gage *augmente* tous les ans d'un vingtième. (J.-J. Rouss.) Cette construction est rare.

— *Augmenter en.* Il augmente en fortune, en honneurs.

— S'AUGMENTER. v. pron. S'emploie dans le même sens que le neutre. Leurs richesses s'augmentent. Mon mal s'augmente. Pendant que les conquêtes s'*augmentent,* les jalousies se réveillent. (Boss.) Plus j'apprends son mérite, et plus mon feu s'*augmente.* (Corn.) Leurs connaissances ... s'augmentèrent encore par le commerce des nations voisines. (Bart.) Fléchier, Fénelon et Massillon emploient plus souvent *augmenter* au neutre que s'*augmenter.*

— *S'augmenter à.* L'a... grosse du cœur s'*augmente* à la répandre. (Mol.)

— *S'augmenter par.* Le royaume d'Espagne s'*augmentait* par les victoires et par la conduite d'Alphonse. (Boss.) Le nombre des pauvres s'*augmenta* sans fin par le luxe, par les débauches et par la fainéantise. (Id.)

— Syn. comp. AUGMENTER, AGRANDIR, AJOUTER, CROÎTRE, ACCROÎTRE. *Croître,* acquérir plus de hauteur ou de longueur. *Augmenter,* s'agrandir dans quelque sens que ce soit. Un enfant *croît,* une famille *augmente. Croître* marque un développement successif; *augmenter* ... On se sert d'*agrandir,* lorsqu'il est question d'*étendue;* et d'*augmenter,* lorsqu'il s'agit de nombre. On *agrandit* une ville; on *augmente* le nombre des citoyens. On *ajoute* une chose à une autre; on *augmente* la même chose. Bien des gens ne se font pas scrupule, pour *augmenter* leur bien, d'y *ajouter* celui d'autrui. *Accroître* suppose un agrandissement successif, considéré en lui-même; *augmenter* suppose une addition de parties. Notre bien s'*accroît* lorsque, par notre industrie et notre travail, nous le rendons successivement plus considérable; il *augmente* par des dons, par des successions. || AUGMENTER. S'AUGMENTER. *Augmenter* est un terme abstrait, propre à énoncer ou à signifier l'espèce et le degré de changement. La chaleur *augmentait.* (J.-J. Rouss.) Les effets du raisonnement *augmentaient* sans cesse. (Pasc.) S'*augmenter* de point, fait image et représente la chose en progrès. L'Eglise ne cessait de s'*augmenter* tous les jours sous le fer et dans le feu. (Boss.) On reçut si bien les sœurs de Psyché, que leur déplaisir *augmenta* de moitié. (La Font.)

AUGNATHE. s. m. (pr. *ôgh-na-te;* ét. gr., αὖ, adv. qui exprime le redoublement, la répétition; γνάθος, mâchoire). Térat. Genre de monstres doubles appartenant à la famille des polygnathiens.

AUGOCORIS. s. m. (ét. gr., αὐγή, éclat; κόρις, punaise). Entom. Genre de la famille des scutellériens, de l'ordre des hémiptères, dont on ne connaît encore que trois espèces américaines.

AUGSBOURG. (pr. *os-bour;* ét. lat., *Augusta Vindelicorum;* c'était une colonie romaine, établie sous le règne d'Auguste). Géogr. Ville de Bavière, évêché et chef-lieu du cercle du Haut-Danube, fut de 1276 à 1806 une ville libre et impériale, et son commerce, l'un des plus considérables de toute l'Allemagne, est encore si étendu, qu'on y compte deux cents maisons de commerce; c'est, après Nuremberg, le siége d'industrie le plus important du royaume, et une des plus considérables places de change de l'Europe; elle sert d'entrepôt au commerce de l'Allemagne avec l'Italie, et en partie avec l'Autriche; la *Gazette d'Augsbourg* est le journal politique le plus répandu de toute la Confédération germanique.

— *Confession d'Augsbourg.* Hist. Corps de doctrine que les protestants présentèrent à la diète d'Augsbourg, en 1530, et que signèrent presque tous les princes de l'empire. Rédigée par Luther, elle fut modifiée à deux reprises différentes par Mélanchthon. || *Ligue d'Augsbourg.* Hist. V. GRANDE ALLIANCE.

AUGST. Géogr. Village de Suisse, canton de Bâle-Campagne, occupe, avec le village argovien de Kaiser-Augst, l'emplacement de l'importante colonie romaine d'*Augusta Rauracorum,* détruite par les Allemands et les Huns, et siége primitif de l'évêché de Bâle.

AUGUET. s. m. (ét., V. AUGE). Vieux mot qui signifiait Petit creux.

AUGUO. s. m. (pr. *ô-go*). Bot. Nom qu'on donne, sur les côtes de Provence, à la zostère océanique, ou algue des vitriers.

AUGURACULUM ou **AUGURACULON.** s. m. (pr. *ô-gu-ra-ku-lomm;* ét. lat., *oraculum,* oracle). Hist. anc. Lieu à Rome où l'on rendait les augures.

AUGURAL, ALE; pl. **AUX.** adj. (rad. *augure*). Antiq. rom. Qui appartient aux augures. Relatif aux augures. La science augurale. Les livres auguraux. Bâton augural. Loge augurale. Le bâton augural s'appelait *lituus.* A Rome on avait une grande vénération pour les livres auguraux. Il suit toujours son substantif. || *Porte augurale.* V. PORTE.

AUGURALEMENT. adv. (rad. *augure*). D'une manière augurale, par augure.

AUGURE. s. m. (ét. lat., *avium garritus,* chant des oiseaux). Hist. rom. Chez les Romains, présage, signe par lequel on jugeait de l'avenir, mais surtout celui qu'on tirait de l'observation des oiseaux. Quoique tous les peuples de l'antiquité y aient ajouté foi, il est assez difficile de déterminer l'origine de cette superstition. Quelques personnes pensent que l'usage où l'on était de décider par le sort les affaires hasardeuses et ambiguës a pu y contribuer, chacun choisissant à sa manière ce qui pouvait servir à le tirer d'embarras. Les uns se contentaient de juger de l'avenir par le premier objet qui se présentait à eux; d'autres, en suppliant les dieux de leur indiquer le parti qu'ils devaient prendre, se donnaient la liberté de leur prescrire certains signaux qu'ils imagi... des présages bons ou mauvais, et c'étaient les oiseaux ou les animaux du pays qu'ils choisissaient de préférence. Il y a d'autres savants qui admettent que les oiseaux ayant reçu du Créateur des organes très-délicats, qui leur font pressentir les changements de l'air, les anciens, par analogie, étudièrent avec soin les postures des différents animaux, afin de se précautionner contre l'avenir. Ceux qui s'appliquaient d'une manière spéciale à cette étude, se voyant consultés de tous côtés, entreprirent d'en étendre les bornes, ce qui en rendit la pratique générale. Cet art avait pris son origine chez les Chaldéens, d'où le tirèrent les Grecs, et ensuite les Romains. Bien que la civilisation ait contribué à faire disparaître cette superstition, il en est cependant resté quelques traces jusqu'à nos jours.

— Chez les modernes, tout ce qui semble révéler, faire connaître l'avenir. Bon heureux, favorable augure. Augure sinistre. Augure funeste. Prendre à bon, à mauvais augure. Cet événement est un bon augure, de bon augure, d'un bon augure. Le médecin a tiré bon augure de cette crise. J'en conçois un favorable, un heureux augure. Vous présumez que mon entreprise réussira, j'en accepte l'augure. On éloigne les ...ments, comme si c'étaient des mystères de mauvais *augure.* (Fléch.) Mon cœur même en conçut un malheureux *augure.* (Boil.) J'en accepte l'*augure* et j'ose l'espérer. (Corn.) Mon cœur et ma raison, ce sont là mes *augures.* (Dorat.)

— Fig. On dit qu'un homme est un *Oiseau de bon, de mauvais augure,* lorsqu'on présume qu'il va annoncer une bonne ou une mauvaise nouvelle.

— Fig. *Oiseau de mauvais augure.* Homme qui se plaît à douter du succès des affaires et à inspirer des doutes sur leur réussite. Cette expression est empruntée des païens, qui considéraient certains oiseaux, tels que le hibou, l'orfraie, etc., comme n'annonçant que des malheurs.

Là, sur de vieux cyprès dépouillés de verdure,
Nichent tous les oiseaux de malheureux *augure.*
(CORNEILLE.)

— Fig. C'étaient les mots d'une langue régulière dont les phrases se reproduisaient dans un ordre si infaillible, que l'une était l'*augure* de l'autre. (Michelet.)

— Ministres de la religion des Romains dont la charge était d'observer le vol et le chant des oiseaux et la manière dont mangeaient les poulets sacrés, afin d'en tirer des présages. Ils furent établis par Romulus et choisis parmi les patriciens. Ce ne fut que l'an 299 av. J. C. qu'on nomma des plébéiens. Leur élection appartenait dans l'origine à l'assemblée patricienne des curies; sous le décemvirat, le collége des augures se l'attribua exclusivement; puis Marius, Sylla, César, la firent passer du peuple au collége des augures, et du collége des augures au peuple. Cet état de choses dura jusque sous Auguste, qui la rendit définitivement au collége, mais il s'attribua le droit d'en rendre illimité le nombre, qui n'était d'abord que de quinze. L'institution des augures fut entre les mains du sénat un moyen de gouvernement doux et énergique; rien ne se faisait sans la sanction de l'augure. L'augure public. Le collége des augures. La dignité d'augure était en grande considération chez les Romains. L'*augure* étrusque est armé du bâton recourbé, du lituus, pour diviser le ciel. (Michelet.)

— Fig. Ce mot a été appliqué ensuite à tous ceux qui conjecturent bien sur quelque chose que ce soit, et qui prévoient ce qui doit arriver. Celui qui conjecture bien est un bon augure.

— Entom. Espèce d'insecte hémiptère du genre réduve.

— *Augure de lin.* Bot. V. AGOURRE DE LIN ou CUSCUTE.

— *Bon augure.* Iconol. On le représente comme un jeune homme agile et dispos, vêtu d'une tunique verte, symbole d'espérance, ayant sur la tête un voile blanc surmonté d'une étoile. Il tient de la main droite le bâton augural et de la gauche il caresse un cygne, qui, chez les anciens, était de bon augure. || *Mauvais augure.* C'est un homme dont l'aspect est sévère et le regard sinistre. Sa tunique est de couleur de feuille morte. Il tient le bâton augural, une belette, et observe une corneille qui vole dans l'air à sa gauche. || L'augure est souvent désigné sur les médailles par un homme debout, avec une couronne sur la tête, le bâton augural à la main, et qui considère le vol d'un oiseau ou des poules à qui l'on donne à manger. Leur habillement était une robe de couleur rouge.

— *Augure de salut.* Sorte de divination par laquelle les Romains prétendaient s'assurer si la divinité trouvait bon qu'ils lui demandassent le salut et le bonheur de la nation, ne se croyant pas permis de les demander si le ciel ne les y autorisait. Il fallait que le jour où l'on s'occupait de ce soin religieux fût un jour de pleine paix, et où il n'y eût ni corps de troupes po...er à la guerre, ni armée ennemie qui tînt la campagne, ni préparatifs ou attente de combat. Cette cérémonie devait se répéter tous les ans.

— Syn. comp. AUGURE, PRÉSAGE. L'*augure* est une conjecture hasardée; le *présage,* une conjecture raisonnable.

AUGURÉ, ÉE. part. pass. du v. Augurer.

AUGURER. v. a. 1re conj. (rad. *augure*). ... choses qui doivent arriver, d'après certaines observations que l'on a faites, ou certains signes que l'on a remarqués. J'augure bien, j'augure mal de cette entreprise. Je n'en augure rien de bon. C'est trop *augurer* des progrès de la physique, que de s'imaginer qu'on puisse jamais avoir assez d'observation pour faire un système général. (Cond.) J'*augure* mal de l'avenir. (Did.) Mais comment donc concevez-vous la nature de l'homme? qu'*augurez*-vous de sa puissance? (G. Sand.)

— v. n. Quand les hommes *augurent* d'un jeune prince qu'il sera grand. (Mass.) Chacun *augure* favorablement pour soi. (Id.)

— *Augurer de, augurer par.* Quand l'éducation du prince est mauvaise, on n'en doit *augurer* rien de bon. C'est par là que j'ai toujours bien *auguré* de sa judiciaire. (Mol.)

augura leur future grandeur par leur modestie. (D'Ablanc.)

— Ne se conjugue ni passiv. ni prononin.

— Syn. comp. AUGURER, PRÉSAGER. Nous *augurons*, mais les choses n'*augurent* pas. Les choses *présagent* et nous *présageons*.

AUGURELLO (Jean-Aurèle). Poète et alchimiste, né à Rimini, en 1441, célébra la pierre philosophale dans un poème, intitulé *Chrysopée*. Il le présenta, dit-on, au pape Léon X, qui lui répondit, en lui offrant une grande et belle bourse vide, que celui qui savait faire de l'or n'avait besoin que d'une bourse pour le mettre. Ce poète mourut à Trevise en 1524.

AUGUROT. s. m. Bonnet que portaient les Bardariotes.

AUGUSTA. Géogr. Ville des États-Unis, Etat de Georgie, chef-lieu du comté de Richmond, très-florissante; entrepôt considérable de cotons, tabac et autres produits exportés par la Savannah, sur laquelle elle est située. || Autre ville des Etats-Unis, cap. du Maine; 4,000 hab.

AUGUSTAIRE. s. m. Espèce de monnaie d'or.

AUGUSTAL, ALE. adj. (ét., V. AUGUSTE). Qui appartient, qui se rapporte à Auguste.

— *Troupes augustales.* Nom qu'on donnait à cinq mille soldats que Néron plaçait dans l'amphithéâtre, pour qu'ils l'applaudissent lorsqu'il paraissait en personne dans les jeux publics.

— *Jeux augustaux.* Jeux célébrés en l'honneur d'Auguste, le 12 octobre.

— AUGUSTALE. s. f. Monnaie d'or frappée en Sicile par l'empereur Frédéric II; elle pesait 100 grains. Il y avait aussi des demi-augustales, du poids de 50 grains.

— AUGUSTALES. s. f. pl. Fêtes instituées à Rome en l'honneur d'Auguste, pour célébrer le jour de sa rentrée, après qu'il eut terminé toutes les guerres.

— AUGUSTAUX. s. m. pl. Société de prêtres établis en l'honneur d'Auguste, après qu'il eut été mis au rang des dieux. On établit plus tard des communautés de prêtres en l'honneur des autres empereurs, et on leur donna le même nom. On les appelait aussi *sevirs augustaux*.

AUGUSTAL. pl. **AUX.** s. m. (ét., V. AUGUSTE). Adm. milit. Clientèle militaire sur laquelle Auguste et la famille Julia exerçaient le patronage. Les augustaux étaient des officiers militaires, dont l'introduction fut une modification du grade des centurions. || Ceux qui conduisaient les premiers rangs dans l'armée. || Magistrats dans les villes. || Le gouverneur de l'Egypte fut aussi appelé *augustal*, parce que ce fut Auguste qui établit cette charge, après la défaite d'Antoine et de Cléopâtre.

AUGUSTAMNIQUE. Géogr. anc. Portion orientale de la Basse-Egypte, dont Théodose forma un gouvernement. Eparchie augustamnique.

AUGUSTAT. s. m. (pr. *ô-gus-ta*; ét, V. AUGUSTE). Dignité chez les Romains.

AUGUSTATICUM. s. m. (pr. *ô-gus-ta-ti-comm*; ét., V. AUGUSTE). Gratification que les empereurs donnaient aux soldats la première fois qu'ils prêtaient serment de fidélité, ou que le serment était renouvelé.

AUGUSTE. adj. des 2 g. (ét. lat., *augustus*, de *augurio consecratus*, consacré par les cérémonies religieuses). Chez les Romains, lieu consacré par les augures; et chez nous, lieu saint.

— Par extens. Tout ce qui inspire un respect extraordinaire, mêlé de cette espèce de vénération que l'on a pour les choses grandes, sublimes, majestueuses, et que l'on regarde comme des émanations pures de la sagesse, de la puissance et de la bonté divine. Les cérémonies augustes de la messe. La religion était simple, sage, *auguste*. (Volt.) Je ne sais quelle terreur vient saisir mon âme dans ce lieu simple et *auguste* tout rempli de la majesté de celui qu'on y sert. (J.-J. Rouss.) Le silence de la nuit est *auguste*. (Chateaub.) A ton *auguste* nom tout s'ouvrira d'abord. (Boil.) Après s'être joué d'une personne *auguste*. (Corn.) De votre *auguste* père accompagnez les pas (Rac.) Les Grecs ont célébré la grandeur et la magnificence de cette ville, encore qu'ils n'en eussent vu que les ruines, tant les restes en étaient [illegible] *auguste* silence. (Rac.) De son *auguste* sang reconnaissez les traits. (Id.) De l'*auguste* chapelle ils montent les degrés. (Boil.)

— *Assemblée auguste, tribunal auguste.* Assemblée, tribunal dont on suppose que la vertu, l'équité, la justice, dirigent toutes les opérations.

— Dans le discours soutenu, on appelle les princes *augustes*, pour marquer l'espèce de respect, de vénération que l'on a pour leurs personnes. Il dit, dans le discours familier, notre *auguste* héros, notre grand potentat, notre invincible monarque. (La Bruy.) C'est une épithète banale, que la flatterie accole à tout propos, non seulement à la personne, mais aux actes les plus insignifiants des empereurs et des rois. Octave est le premier qui ait pris cette qualification, que ses successeurs ont adoptée, et dont on s'est toujours servi dans l'empire romain pour désigner celui qu'on voyait exercer la suprême puissance. Nos premiers rois se sont aussi fait appeler *augustes*, et leurs femmes n'ont pas manqué de copier les impératrices romaines, qui étaient augustes comme leurs époux. Aujourd'hui, il n'est pas de petit prince dont on ne nous vante la pensée auguste, la parole auguste. Cette épithète, devenue habituelle, surtout dans le langage parlementaire, y joue, par rapport aux personnes royales, un rôle équivalent à celui que remplit l'épithète de noble par rapport aux pairs, ou l'épithète d'honorable par rapport aux députés et aux magistrats.

— *Air auguste.* Air grave, majestueux, imposant. Ce pontife vénérable porte un air auguste.

— Iron. *Prendre un air auguste.* Vouloir être imposant quand on n'est que ridicule.

— Peut se mettre avant son substantif, lorsque l'harmonie et les circonstances le permettent. Une auguste assemblée. Ses augustes parents. Son auguste mère.

— *Papier auguste.* Nom que par flatterie on donnait à une espèce de papier très-beau, parce qu'on s'en servait pour transcrire les livres sacrés; il était composé des enveloppes les plus internes et les plus fines du papyrus.

— *Marbre auguste.* Antiq. rom. Marbre qui fut découvert en Egypte sous le règne d'Auguste.

— *Histoire auguste.* Histoire de six auteurs latins qui ont écrit les vies des empereurs romains depuis Adrien jusqu'à Carin. Cette histoire est écrite sans goût, sans ordre, sans méthode; elle est cependant infiniment précieuse, parce qu'elle renferme un grand nombre de faits et d'anecdotes qu'on ne trouve pas ailleurs.

AUGUSTE (Caïus Julius César Octavianus). Neveu et fils adoptif de César, dont il fut l'héritier; il vint à Rome à la mort de son oncle, et sut se concilier la faveur du sénat et du peuple. Deux ans après, avant été élevé au consulat sans avoir l'âge, il s'unit avec Antoine et Lépide, et forma le second triumvirat, si fameux par ses proscriptions. Après avoir battu l'armée de Brutus et de Cassius, Octave prit les armes contre son collègue Antoine, sous prétexte de son attachement pour Cléopâtre, le mit en fuite à Actium, et délivré de ce rival, qui s'était donné la mort après sa défaite, il prit le nom d'Auguste, et cumula les charges de proconsul, de général, de tribun, de grand pontife, et devint ainsi maître de tout l'empire romain, qu'il gouverna 44 ans, jusqu'à sa mort, arrivée l'an 14 de J.-C. Il protégea les lettres et les sciences, et s'entoura de tous les écrivains les plus distingués de son temps. Dans la première période de sa vie, il se montra cruel, flatta les soldats, dont il craignait les révoltes, organisa la démocratie, et fit aux circonstances toutes les concessions qu'elles exigeaient; mais arrivé au suprême pouvoir, il ne laissa au sénat, qu'il avait recomposé à sa fantaisie, qu'une ombre d'autorité, s'attacha à rétablir peu à peu la prépondérance du pouvoir civil sur l'armée, et détruisit entièrement le gouvernement, tout en conservant les formes, afin de ne pas mécontenter le peuple, qu'il amusait par des fêtes.

— Fig. Nom d'un empereur romain, ami des lettres et des arts, que l'on emploie encore aujourd'hui pour désigner les princes qui les protègent. Pour chanter un *Auguste*, il faut être un Virgile. (Boil.) Mais, sans un Mécénas, à quoi sert un *Auguste*? (Id.)

— Titre qui fut donné à tous les empereurs qui succédèrent à Auguste. D'abord, il ne fut appliqué qu'à l'empereur lui-même, puis il désigna l'héritier présomptif de l'empire. Les princesses reçurent aussi le nom d'augustes. Quelques rois de France et d'autres pays de l'Europe prirent le même titre par imitation.

— *Ère des Augustes.* Elle commença le 20 août, 25 ans av. J.-C.

— AUGUSTE. s. m. Mois de l'année appelé d'abord *sextilis*, parce qu'il était le sixième de l'année romaine, qui commençait alors au mois de mars; mais Octave lui donna le nom d'*augustus*, parce que ce fut à cette époque, l'an 8 av. J.-C., qu'il fut nommé grand pontife. On l'appelle aujourd'hui *août*, cependant Voltaire s'est toujours servi du mot *auguste*.

AUGUSTE Ier, duc et électeur de Saxe. Succéda en 1553 à son frère Maurice; écarta les calvinistes de ses états; affranchit l'organisation judiciaire de la Saxe de toute dépendance de l'empire; publia un nouveau code destiné à [illegible] avec le droit romain; donna à la Saxe une nouvelle organisation administrative; s'opposa, dans la diète d'Augsbourg, à l'adoption du calendrier grégorien, et mourut en 1586. || AUGUSTE II (Frédéric-), électeur de Saxe et roi de Pologne sous le nom de Frédéric-Auguste ou Auguste Ier. Succéda à Jean-Georges IV, son frère, dans l'électorat; fut élu en 1697 roi de Pologne, après la mort de Sobieski; entra dans l'alliance secrète formée par le Danemarck et la Russie contre la Suède; mais battu sur la Duna en 1701 et à Klissow en 1702 par Charles XII, roi de Suède, ce dernier le fit déposer par la diète de Varsovie en 1704, et éleva au trône Stanislas Leczinski. La Saxe fut, en 1706, envahie par Charles XII, et cette guerre se termina par le traité d'Altranstadt. Rétabli sur le trône de Pologne en 1709 et reconnu par la Suède, il mourut en 1733, à l'âge de 63 ans. Quoique doué d'une figure imposante et de manières aimables, il ne put cependant réussir à se faire aimer ni des Polonais ni des Saxons, chacun des deux peuples se croyant sacrifié à l'autre. || AUGUSTE III (Frédéric-). Lui succéda comme électeur en 1733; fut rival de Stanislas Leczinski pour le trône de Pologne, qu'il finit par obtenir en 1736 sous le nom de Frédéric-Auguste II ou Auguste II; abandonna le soin du gouvernement au comte de Bruhl, son favori; se ligua avec Marie-Thérèse contre Frédéric II, qui lui enleva la Saxe en 1745 et la lui rendit l'année suivante; se trouva encore entraîné, en 1756, dans une guerre contre la Prusse; fut obligé de se réfugier en Pologne, où il perdit le peu de considération qu'on avait pour lui, et revint après la paix de 1763 à Dresde, où il mourut la même année.

— AUGUSTE. s. m. Monnaie d'or en usage dans la Saxe. Le double auguste de dix thalers vaut 41 fr. 49 c.; l'auguste de trois thalers vaut 10 fr. 37 c. et demi; le demi-auguste vaut 10 fr. 37 c. et un quart.

AUGUSTE. s. f. Bot. Synonyme du genre schreibersie, de la famille des rubiacées. || Syn. du genre stistie. || Espèce d'œillet cramoisi et blanc qui porte une grosse fleur. || Tulipe qui a trois couleurs, colombin, blanc et rouge. || *Auguste le grand.* Espèce d'œillet piqueté et tulipe de couleur de rose éclatant mêlé de blanc. || *Auguste le triomphant.* Un des plus beaux œillets piquetés, à cause de sa largeur et de la quantité de ses feuilles.

AUGUSTE ou **AUGSBOURG.** V. AUGSBOURG.

AUGUSTÉE. s. f. Bot. Syn. du genre schreibersie, de la famille des rubiacées.

AUGUSTEMENT. adv. (ét., V. AUGUSTE). D'une manière auguste.

AUGUSTI (Jean-Chrétien-Guillaume). Né en 1772 dans le duché de Saxe-Gotha; fut un des orientalistes les plus distingués du XVIIIe siècle.

AUGUSTIN (Saint). Le plus célèbre des Pères de l'Eglise, naquit à Tagaste en Afrique, en 354. Après avoir étudié dans sa patrie, il fut envoyé à Carthage, où ses mœurs se corrompirent; il adopta même les croyances des manichéens; mais touché des discours de saint Ambroise et des larmes de sa mère, il se fit baptiser à Milan, où il avait été nommé professeur de rhétorique, se consacra au jeûne et à la prière, distribua ses biens aux pauvres, fut ordonné prêtre, en 391, par Valère, evêque d'Hippone, et, dans un concile général tenu en cette ville, il inspira une si haute estime de son savoir, que Valère le nomma son coadjuteur. Depuis cette époque, il ne cessa de travailler et d'écrire pour l'Eglise, jusqu'à sa mort, arrivée le 28 août 430, à l'âge de 76 ans. Par la part que ce prélat prit aux luttes que l'orthodoxie naissante eut à soutenir contre les manichéens, les donatistes et les pélagiens, qui menaçaient de renverser l'Eglise de fond en comble, il compléta l'œuvre de saint Athanase, et préserva la foi de toute atteinte. Il contribua puissamment à la propagation de la vie monastique, et il fonda toute cette vaste théologie de la grâce et de la prédestination, qui devint la base de la puissance de l'Eglise catholique. Ses deux ouvrages les plus remarquables sont ses *Confessions* et la *Cité de Dieu*. Bien que ses écrits soient souvent entachés des défauts de ses contemporains, en les lisant, on est tellement saisi par la grandeur, par la suite, par la profondeur des pensées, qu'on n'a pas le temps de s'occuper des paroles.

AUGUSTIN. s. m. Hist. ecclés. Religieux qui suit la règle de saint Augustin, ou du moins une règle dans laquelle les papes se sont écartés le moins possible de celle que ce docteur avait établie pour les religieuses d'Hippone. Il y a eu plusieurs congrégations d'Augustins, auxquels on donnait différents noms: Augustins colorites, Augustins déchaussés, Grands-Augustins, Petits-Augustins, etc. Tous ces religieux prétendaient tirer leur origine de saint Augustin. On les a divisés en quatre branches: les observants, les déchaussés, les français et les italiens. Ils portaient des habits blancs et des frocs noirs, et possédaient plus de deux mille cloîtres. Cet ordre n'existe plus aujourd'hui.

— Chef d'une secte d'hérétiques, qui vivait dans le XVIe siècle. Ses partisans étaient appelés augustiniens.

— Ouvrage que Jansénius, évêque d'Ypres, composa sur la grâce; il l'appela ainsi, parce qu'il prétendait y développer les opinions de saint Augustin sur cette matière. C'est de ce [illegible] condamnées par le pape, et qui sont la base du jansénisme.

— AUGUSTIN (Saint) ou AUSTIN. Envoyé, en 596, par saint Grégoire le Grand, pour prêcher le christianisme en Angleterre, eut un tel succès qu'il baptisa, dit-on, dans un seul jour 10,000 personnes, parmi lesquelles était le roi, ce qui lui fit obtenir du pape l'autorité suprême sur toute l'Eglise anglaise, dont il est regardé comme l'apôtre; il mourut en 607.

— *Saint-augustin.* Caractère d'imprimerie, qui est entre le gros-romain et le cicéro; on l'appelle ainsi, parce qu'il servit, en 1465, à l'impression de la *Cité de Dieu*, de saint Augustin. D'après la nouvelle dénomination des caractères d'imprimerie par points, le saint-augustin porte aujourd'hui le nom de corps *douze*. || Les cartonniers appellent Saint-augustin le format d'un carton de 18 à 19 pouces de largeur sur 24 de longueur.

— *Saint-augustin.* Jardin. Espèce de poire, qui se mange au mois de novembre

— Bot. Anémone, dont les grandes feuilles sont blanches, mêlées d'incarnat, et la peluche couleur de feu.

— Sorte de chaufferette chauffée à l'esprit de vin.

— Sorte d'étoffe de soie.

— SAINT-AUGUSTIN. Géogr. Une des plus anciennes villes des Etats-Unis, autrefois capitale de la Floride orientale, dans l'Amérique espagnole, aujourd'hui chef-lieu du comté de Saint-Jean, dans l'Etat de la Floride, aux Etats-Unis; 3,000 hab.

— Coutel. Pâte nouvellement inventée qui, étendue sur le cuir, a la propriété de faire couper les rasoirs.

— AUGUSTIN COURONNÉ. Espèce de monnaie d'or. Synonyme de Augustaire.

AUGUSTINE. s. f. Religieuses, dont on attribue l'institution à saint Augustin lui-même; elles suivaient la même règle que les augustins, Elles étaient vêtues de noir avec une ceinture de peau et un voile rouge plein de croix.

— Fête qui se célébrait à Rome en l'honneur d'Auguste et de son heureux retour de l'Orient. Plusieurs auteurs la confondent avec les augustales, dont les autres la distinguent.

AUGUSTINIEN, NE. adj. et s. Hérétiques, ainsi appelés du nom d'Augustin leur chef; ils croyaient que les âmes des saints n'entreraient point au ciel avant le jour du jugement. || Les jansénistes prirent aussi le nom d'augustiniens, parce qu'ils prétendent être les disciples de saint Augustin, et enseigner sa doctrine. || On a aussi donné le nom d'*augustiniens* à tous les théologiens qui ont représenté la grâce et la volonté comme deux adversaires. || *Alphabet augustinien.* Histoire de tous les monastères des augustins par ordre alphabétique.

AUGUSTINISME. s. m. (ét., V. AUGUSTIN, ouvrage de Jansénius). Hist. ecclés. Doctrine des augustiniens. Wigger a publié une Exposition pragmatique de l'*augustinisme* et du pélagianisme. (Encycl. des gens du monde.)

AUGUSTOW. (pr. *ô-gus-tow*). Géogr. Ville de Pologne, dans le gouvernement du même nom, fondée par Sigismond-Auguste, en 1557. || Le gouvernement de ce nom, dont le sol n'est montagneux que sur quelques points, est en grande partie couvert de lacs et de marécages; il s'y trouve des forêts immenses et de beaux et vastes pâturages; on y élève beaucoup de chevaux, de gros bétail et d'abeilles; on fabrique beaucoup de draps communs et de lainages; on exporte beaucoup de grains, de toiles, etc.; 509,450 hab.

AUGUSTULE (Romulus). Dernier empereur romain d'Occident; proclamé empereur par Oreste, son père, en 475; il se dépouilla lui-même de la pourpre, l'année suivante, se voyant abandonné de tout le monde, après la prise de Ravenne par Odoacre, roi des Herules, qui lui laissa la vie par pitié pour sa jeunesse. On le nomma Augustule, ou le petit Auguste, par dérision, parce qu'il clôturait la liste des empereurs qu'avait commencée Auguste, dont il avait pris le nom.

AUGUSTURA. s. f. Bot. Plante d'Abyssinie, qui produit, dit-on, le même effet que le quinquina.

AUJON. s. m. Bot. Synonyme d'Ajonc.

AUJOURD'HUI. adv. (pr. *ô-jour-dui*, ét. fr., *au*, pour à le; *jour*, *d'hui*, le dernier mot seul signifiait autrefois aujourd'hui). Le jour où l'on est. Ce n'est pas d'*aujourd'hui* que nous nous connaissons. (Acad.) Voilà tout ce que vous aurez pour *aujourd'hui*; car il me faut plus d'une lettre pour vous mander tout ce que j'ai appris. (Pasc.) Tous les plaisirs d'hier seront ceux d'*aujourd'hui*. (Michel.) Donnez-nous *aujourd'hui* notre pain de chaque jour. (Evang.) Si j'abdique *aujourd'hui*, vous n'aurez plus d'armée dans deux jours. (Napol.)

— Substantiv. Aujourd'hui passé, ils ne seront plus reçus à faire leurs offres. Nous avons tout aujourd'hui pour prendre nos mesures. Hier ce devait être aujourd'hui; *aujourd'hui* venu, elle nous remet à demain. (Did.)

— *D'aujourd'hui en huit, en quinze*, etc. Dans huit, dans quinze jours à compter d'aujourd'hui. Prédire à quel point de leur course tous ces astres se trouveront d'*aujourd'hui* en quatre, en vingt mille ans. (La Bruy.)

— Par extension. Le temps présent, le temps [illegible] mais aujourd'hui on en use autrement. Les jeunes gens d'aujourd'hui. La mode d'aujourd'hui. Celui qui se dit *aujourd'hui* le roi de l'Océan. (M.-Brun.) Nous savons *aujourd'hui* des traducteurs qui pillent des vers comme les Cosaques pillent des montres. (Id.) La probité n'était autrefois qu'un simple devoir; *aujourd'hui* c'est une véritable distinction. (Dubay.) On n'aime *aujourd'hui* que les gens à qui la fortune est favorable. (Os.) On ne fait cas *aujourd'hui* que de ce qui est utile. (Id.) Si je me suis trompée alors, me tromperais-je *aujourd'hui*? (J.-J. Rouss.) Le chagrin, la vanité, la bienséance font une partie des conversations qui ont lieu *aujourd'hui*. (Flech.)

Mille de ses beaux traits, *aujourd'hui* si vantés,
Furent des sots esprits à nos yeux rebutés.
(BOILEAU.)

Et fait comme je suis au siècle d'*aujourd'hui*,
Qui voudra s'abaisser à me servir d'appui
(ID.)

Aujourd'hui, grâce aux lumières
De ce siècle, hélas! trop savant,
Nos jouvencelles, au couvent,
Sont plus habiles que leurs mères.
(DEMOUSTIER.)

Après tant d'*oremus*, chantés si plaisamment,
Après cent *requiem*, entamés si gaîment,
Pour nous, je l'avouerai, c'est une peine extrême
Qu'il nous faille *aujourd'hui* prier Dieu pour vous-même.
(VOLTAIRE.)

— Un temps quelconque, par rapport à un autre qui est fort rapproché; et, dans ce sens, on l'oppose ordinairement à Demain ou à Hier. Aujourd'hui elle veut une chose, et demain une autre. Aujourd'hui sur le trône, et demain dans les fers. Ce qui fut bien hier peut-il être mal aujourd'hui? Que Dieu le conduise, il sera reçu demain comme *aujourd'hui*. (J.-J. Rouss.) Ce qui est bon *aujourd'hui* est dangereux demain. (Mme Necker.) *Aujourd'hui* dans un casque, et demain dans un froc. (Boil.) Hier avare, *aujourd'hui* prodigue. (La Bruy.) *Aujourd'hui* sur le trône, et demain dans la boue. (Corn.) S'il ne meurt *aujourd'hui*, je puis l'aimer demain. (Rac.) Heureux et sage celui qui dit en s'éveillant: Je veux être *aujourd'hui* meilleur que je n'étais hier. (Beauc.)

— Prov. *Aujourd'hui en chère, demain en bière.* Aujourd'hui en bonne santé et plein de joie, et demain frappé de mort subite. || *Aujourd'hui chevalier, demain vacher.* Aujourd'hui puissant et honoré, demain pauvre et méprisé. || *Aujourd'hui marié, demain marri.* Maintenant plein de joie en se mariant, bientôt affligé du mauvais choix qu'on a fait. || *Aujourd'hui en fleurs, demain en pleurs.* Aujourd'hui heureux, demain malheureux. || *Un bon aujourd'hui vaut mieux que deux demain.* Il faut plus compter sur une bonne chance qui s'offre aujourd'hui que sur toutes celles que peut présenter l'avenir.

— *Jusqu'aujourd'hui, jusqu'à aujourd'hui, jusques aujourd'hui, jusques à aujourd'hui.* Laquelle de ces quatre expressions faut-il préférer? Suivant l'Académie, on peut dire: J'ai différé *jusqu'à aujourd'hui* ou *jusqu'aujourd'hui*. Mais, parmi les grammairiens, les uns ne veulent admettre que *jusqu'à aujourd'hui*, à cause de l'analogie que présente cette expression avec *jusqu'à demain*; ils permettent seulement aux poètes de dire, *jusqu'aujourd'hui*, sans quoi, à cause de l'hiatus, ils ne pourraient jamais user de cette expression; les autres ne veulent que *jusqu'aujourd'hui*, parce que, disent-ils, *aujourd'hui* étant déjà composé de la préposition *à*, ce serait un pléonasme de l'employer après *jusque*. Les exemples des auteurs autorisent, au contraire, toutes ces locutions. *Jusqu'aujourd'hui* j'ai su quelque chose de moi-même. (Volt.) L'aînée enfanta Moab, qui fut père des Moabites *jusques aujourd'hui*. (Mass.)

Aucuns monstres, par moi domptés *jusqu'aujourd'hui*,
Ne m'ont acquis le droit de faillir comme lui.
(RACINE.)

Je condamnai mes pleurs, et *jusques aujourd'hui*
Je l'ai pressé de feindre, et j'ai parlé pour lui.
(ID.)

— *D'aujourd'hui.* Ce n'est pas *d'aujourd'hui* que je sais qui je suis. (Corr.) Je ne l'ai point encore embrassé *d'aujourd'hui*. (Rac.)

Dis plutôt qu'aujourd'hui commence ma victoire;
D'aujourd'hui seulement je jouis de ma gloire.
(RACINE.)

— *Aujourd'hui que.* Mais *aujourd'hui* que vous êtes sous la protection d'un si grand roi. (Fléch.) *Aujourd'hui* qu'on nous hait en tous lieux. (Corn.) Mais *aujourd'hui* qu'il faut que l'une ou l'autre tombe. (Id.) *Aujourd'hui* qu'il peut tout, que votre hymen s'avance. (Rac.)

AUK. s. m. (pr. *ôk*). Ornith. Nom du pingouin en Angleterre.

AUKEB. s. m. Ornith. Nom arabe du grand aigle.

AUKPALLARTOLIK. s. m. Ornith. Nom donné par les Groenlandais au coq, introduit dans leur pays par les colons qui y ont fixé leur domicile.

AUKUBA. s. m. Bot. Syn. du genre aucuba.

AULACIDIE. s. f. (ét. gr., αὖλαξ, sillon). Bot. Syn. du genre salpingue, de la famille des [illegible]

AULACIE. s. f. (ét. gr., αὖλαξ, sillon). Bot. On suppose que c'est un double emploi du genre cookies de la famille des aurontiacées.

— s. m. Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des lamellicornes, tribu des coprophages, fondé sur une seule espèce.

AULACIGASTRE. s. m. (ét. gr., αὖλαξ, sillon; γαστήρ, ventre). Entom. Genre de l'ordre des diptères, fondé sur une seule espèce des environs de Liége, ainsi appelée à cause des lignes transversales dont l'abdomen est signalé.

AULACINTHE. s. m. Bot. Genre de la famille des papilionacées, fondé sur deux espèces propres au cap de Bonne-Espérance.

AULACOCHEILE. s. m. (pr. *ô-la-ko-ché-le*, ét. gr., αὖλαξ, sillon; χεῖλος, bord). Entom. Genre de coléoptères tetramères, famille des chrysomélines, qui vivent à Java et aux Philippines; toutes les espèces connues jusqu'à ce jour sont noires, à taches jaunes sur les élytres.

AULACODE. s. m. (ét. gr., αὖλαξ, repli;

De ce siècle, hélas! trop savant,
Nos jouvencelles, au couvent,
Sont plus habiles que leurs mères.
(DEMOUSTIER.)

Après tant d'*oremus*, chantés si plaisamment,
Après cent *requiem*, entamés si gaîment,
Pour nous, je l'avouerai, c'est une peine ex-[trème
Qu'il nous faille *aujourd'hui* prier Dieu pour [vous-même.
(VOLTAIRE.)

— Un temps quelconque, par rapport à un autre qui est fort rapproché ; et, dans ce sens, on l'oppose ordinairement à Demain ou à Hier. Aujourd'hui elle veut une chose, et demain une autre. Aujourd'hui sur le trône, et demain dans les fers. Ce qui fut bien hier peut-il être mal aujourd'hui ? Que Dieu le conduise, il sera reçu demain comme *aujourd'hui*. (J.-J. Rouss.) Ce qui est bon *aujourd'hui* est dangereux demain. (Mme Necker.) *Aujourd'hui* dans un casque, et demain dans un froc. (Boil.) Hier avare, *aujourd'hui* prodigue. (La Bruy.) *Aujourd'hui* sur le trône, et demain dans la boue. (Corn.) S'il ne meurt *aujourd'hui*, je puis l'aimer demain. (Rac.) Heureux et sage celui qui dit en s'éveillant : Je veux être *aujourd'hui* meilleur que je n'étais hier. (Beauc.)

— Prov. *Aujourd'hui en chère, demain en bière*. Aujourd'hui en bonne santé et plein de joie, et demain frappé de mort subite. || *Aujourd'hui chevalier, demain vacher*. Aujourd'hui puissant et honoré, demain pauvre et méprisé. || *Aujourd'hui marié, demain marri*. Maintenant plein de joie en se mariant, bientôt affligé du mauvais choix qu'on a fait. || *Aujourd'hui en fleurs, demain en pleurs*. Aujourd'hui heureux, demain malheureux. || *Un bon aujourd'hui vaut mieux que deux demain*. Il faut plus compter sur une bonne chance qui s'offre aujourd'hui que sur toutes celles que peut présenter l'avenir.

— *Jusqu'aujourd'hui, jusqu'à aujourd'hui, jusques aujourd'hui, jusques à aujourd'hui*. Laquelle de ces quatre expressions faut-il préférer ? Suivant l'Académie, on peut dire : J'ai différé *jusqu'à aujourd'hui* ou *jusqu'aujourd'hui*. Mais, parmi les grammairiens, les uns ne veulent admettre que *jusqu'à aujourd'hui*, à cause de l'analogie que présente cette expression avec *jusqu'à demain*; ils permettent seulement aux poètes de dire, *jusqu'aujourd'hui*, sans quoi, à cause de l'hiatus, ils ne pourraient jamais user de cette expression ; les autres ne veulent que *jusqu'aujourd'hui*, parce que, disent-ils, *aujourd'hui* étant déjà composé de la préposition *à*, ce serait un pléonasme de l'employer après *jusque*. Les exemples des auteurs autorisent, au contraire, toutes ces locutions. *Jusqu'aujourd'hui* j'ai su quelque chose de moi-même. (Volt.) L'aînée enfanta Moab, qui fut père des Moabites *jusques aujourd'hui*. (Mass.)

Aucuns monstres, par moi domptés *jusqu'au-*[*jourd'hui*,
Ne m'ont acquis le droit de faillir comme lui.
(RACINE.)

Je condamnai mes pleurs, et *jusques aujour-*[*d'hui*
Je l'ai pressé de feindre, et j'ai parlé pour lui.
(ID.)

— *D'aujourd'hui*. Ce n'est pas *d'aujourd'hui* que je sais qui je suis. (Corr.) Je ne l'ai point encore embrassé *d'aujourd'hui*. (Rac.)

Dis plutôt qu'aujourd'hui commence ma vic-[toire ;
D'aujourd'hui seulement je jouis de ma gloire.
(RACINE.)

— *Aujourd'hui que*. Mais *aujourd'hui* que vous êtes sous la protection d'un si grand roi. (Fléch.) *Aujourd'hui* qu'on nous hait en tous lieux. (Corn.) Mais *aujourd'hui* qu'il faut que l'une ou l'autre tombe. (Id.) *Aujourd'hui* qu'il peut tout, que votre hymen s'avance. (Rac.)

AUK. s. m. (pr. *ôk*). Ornith. Nom du pingouin en Angleterre.

AUKEB. s. m. Ornith. Nom arabe du grand aigle.

AUKPALLARTOLIK. s. m. Ornith. Nom donné par les Groenlandais au coq, introduit dans leur pays par les colons qui y ont fixé leur domicile.

AUKUBA. s. m. Bot. Syn. du genre aucuba.

AULACIDIE. s. f. (ét. gr., αὖλαξ, sillon). Bot. Syn. du genre salpingue, de la famille des aristolochiacées.

AULACIE. s. f. (ét. gr., αὖλαξ, sillon). Bot. On suppose que c'est un double emploi du genre cookies de la famille des aurontiacées.

— s. m. Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des lamellicornes, tribu des coprophages, fondé sur une seule espèce.

AULACIGASTRE. s. m. (ét. gr., αὖλαξ, sillon ; γαστήρ, ventre). Entom. Genre de l'ordre des diptères, fondé sur une seule espèce des environs de Liége, ainsi appelée à cause des lignes transversales dont l'abdomen est signalé.

AULACINTHE. s. m. Bot. Genre de la famille des papilionacées, fondé sur deux espèces propres au cap de Bonne-Espérance.

AULACOCHEILE. s. m. (pr. *ô-la-ko-ché-le*, ét. gr., αὖλαξ, sillon ; χεῖλος, bord). Entom. Genre de coléoptères tetramères, famille des chrysomélines, qui vivent à Java et aux Philippines ; toutes les espèces connues jusqu'à ce jour sont noires, à taches jaunes sur les élytres.

AULACODE. s. m. (ét. gr., αὖλαξ, repli ; ὀδούς, dent). Mamm. Genre de l'ordre des rongeurs, fondé sur une seule espèce, originaire du Sénégal ; elle présente beaucoup de rapports avec les porcs-épics.

— Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des lamellicornes, qui a pour type une espèce du Brésil.

AULACODÈRE. s. f. (ét. gr., αὖλαξ, sillon ; δέρη, cou). Entom. Genre des coléoptères hétéromères, de la famille des mélasomes, formé aux dépens des nyctélées ; il comprend deux espèces du Chili.

AULACOMÈRE. s. m. (ét. gr., αὖλαξ, sillon ; μηρός, cuisse). Entom. Genre de la famille des ichneumoniens, de l'ordre des hyménoptères, section des térébrants, fondée sur une seule espèce de Cayenne.

AULACOMNION. s. m. (pr. *ô-la-kom-ni-on* ; ét. gr., αὖλαξ, sillon ; μνίον, mousse). Bot. Genre de la famille des mousses, division des acrocarpes, qui habitent les lieux marécageux, ou du moins très-humides.

AULACOPALPE. s. m. (du gr. αὖλαξ, sillon, et du lat. *palpus*, palpe). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des lamellicornes, tribu des xylophiles, fondée sur une seule espèce trouvée au Pérou.

AULACOPE. s. m. (ét. gr., αὖλαξ, sillon ; πούς, pied). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des longicornes, fondé sur une seule espèce du Sénégal.

AULACOPHORE. s. f. (pr. *ô-la-co-fo-re* ; ét. gr., αὖλαξ, sillon ; φορά, action de porter). Bot. Section du genre cacalie, qui renferme plusieurs espèces indigènes des îles de France et de Madagascar.

AULACORHAMPHE. s. m. (pr. *ô-la-ko-ran-fe* ; ét. gr., αὖλαξ, sillon ; ῥάμφος, bec). Ornith. Nom générique que Gray a cru devoir substituer à celui d'*aulacorhynque*, déjà employé en botanique.

AULACORHYNQUE. s. m. (pr. *ô-la-ko-rin-ke* ; ét. gr., αὖλαξ, sillon, ῥύγχος, bec). Ornith. Genre formé dans la famille des toucans, aux dépens du genre aracari, dont il forme un sous-genre. On a remplacé ce nom par celui d'*aulacorhamphe*.

— Bot. Genre de la famille des cypéracées, tribu des sclériées, fondé sur une seule espèce, originaire du cap de Bonne-Espérance.

AULACOSCÈLE. s. m. (pr. *ô-la-ko-cè-le* ; ét. gr., αὖλαξ, sillon ; σκέλος, cuisse). Entom. Genre des coléoptères tétramères, famille des chrysomélines, fondé sur une seule espèce des environs de Mexico.

AULACOSPERME. s. m. (ét. gr., αὖλαξ, sillon, σπέρμα, graine.) Bot. Synon. du genre cuidion.

AULÆUM. s. m. Toile qui servait à masquer la scène dans les théâtres des Romains. Elle était disposée d'une manière contraire à la nôtre. On l'abaissait quand la pièce allait commencer, comme les stores de voiture, et on l'élevait quand elle était finie, ou même pendant les entr'actes.

AULAF ou **AULOF.** V. AULOF.

AULANIE. Vieux mot qui signifiait Noisette.

AULAQUE. s. m. (ét. gr., αὖλαξ, sillon). Entom. Genre de coléoptères tetramères, famille des curculionides.

— Entom. Genre de la famille des évaniens, de l'ordre des hyménoptères, section des térébrants, fondé sur une seule espèce de l'Europe méridionale.

AULAS. (pr. *ô-las*). Géogr. Ville de France (Gard), arr. et cant. de Le Vigan ; 1,000 hab.

AULASTOME. s. m. (ét. gr., αὖλαξ, sillon ; στόμα, bouche). Annél. Genre de la famille des hirudinées ou sangsues, fondé sur une seule espèce des environs de Lyon, non employée en médecine.

AULAX. s. m. (pr. *ô-lak-se* ; ét. gr., αὖλαξ, sillon). Bot. Genre de la famille des protéacées, fondé sur deux espèces de l'Afrique australe, cultivées dans les serres.

AULAXANTHE. s. m. (pr. *ô-lak-san-te* ; ét. gr., αὖλαξ, sillon ; ἄνθος, fleur). Bot. Genre de la famille des graminées, auquel on a aussi donné le nom d'*aulaxie*.

AULAXIE. s. f. (pr. *ô-lak-si* ; ét. gr., αὖλαξ, sillon). Bot. Genre de la famille des graminées, fondé sur deux espèces de l'Amérique septentrionale.

AULAXINE. s. f. (pr. *ô-lak-si-ne* ; ét. gr., αὖλαξ, sillon). Bot. Genre des squammariées épiphylles, qui croît sur les feuilles des arbres à Cayenne.

AULAXIS. s. m. (pr. *ô-lak-siss* ; ét. gr., αὖλαξ, sillon). Bot. Synon. du genre ou sous-genre hydatique, de la famille des saxifragées.

AULAYE (SAINT-) (pr. *ô-lé*). Géogr. Ville de France (Dordogne), ch.-l. de cant., arr. de Riberac ; 1,450 hab.

AULE. S'est dit autrefois pour Halle, place couverte.

AULEDIBRANCHE, adj. et s. m. (ét. gr., αὐλός, flûte ; βράγχια, branchies. Ichthyol. Famille de poissons, dont les branchies communiquent à l'extérieur par des trous latéraux semblables à ceux d'une flûte.

AULÉDIE. s. f. (ét. gr., αὐλός, flûte ; ᾠδή, chant). Mus. Nom par lequel les anciens désignaient l'art d'accompagner la voix avec la flûte.

AULÉDIQUE. s. f. (ét., V. AULÉDIE.) Mus. L'art d'accompagner la flûte avec la voix. || adj. des 2 g. Qui a rapport à l'aulédie.

AULÉLIE. s. m. (pr. *ô-lé-li* ; ét., V. ALLELUIA). Vieux mot qui désignait le temps pascal, ou l'on chante *alleluia*.

AULERCES ou **AULERQUES.** s. m. (pr. *ô-ler-se*). Anciens peuples de la Gaule qui habitaient le Maine, le Perche et le diocèse d'Évreux, et les bords de la Loire. De là vient qu'on les divisait en *Aulerci cenomani*, *Aulerci diablintes*, *Aulerci eburovicenses*, et *Aulerci brannovicenses*.

AULES. (pr. *ô-le*). Myth. afric. Images ou petites statues des prêtres de Madagascar, qu'ils consultent comme des oracles, et auxquelles ils attribuent différentes vertus, comme de rendre riches ceux qui les possèdent, de détruire leurs ennemis.

AULÈTE. s. m. (ét. gr., αὐλητής, joueur de flûte). Entom. Genre de coléoptères tetramères, famille des curculionides, qui a pour type une seule espèce de Dalmatie.

— AULÈTE. adj. des 2 g. Joueur de flûte. || Surnom de Ptolémée XI, roi d'Égypte, parce qu'il se piquait de bien jouer de la flûte.

AULÉTIQUE. s. f. (ét., V. AULÈTE). Mus. Art de jouer de la flûte sans accompagnement de voix.

AULÉTRIDE. s. f. (ét., V. AULÈTE). Nom que les Grecs donnaient à des femmes qui formaient, avec les joueuses de cithare et les danseuses, une classe de courtisanes qui amusaient les convives pendant les repas, ou qui assistaient aux fêtes, comme les bayadères de l'Inde et les almés égyptiennes.

— Erpét. Genre de reptiles de l'ordre des batraciens.

AULIDE ou **AULIS.** Géogr. anc. Ville de la Béotie, d'où les Grecs s'embarquèrent pour la guerre de Troie, et où la flotte grecque se trouvant arrêtée par les vents contraires, Agamemnon sacrifia sa fille dans l'espoir de calmer le courroux de Diane.

AULIQUE. s. f. (ét. lat. *aula*, salle, parce que la cérémonie avait lieu dans une salle de l'université ou de l'archevêché). Théol. Thèse qu'on faisait soutenir, dans certaines universités, par un licencié en théologie, le jour qu'on lui donnait le bonnet de docteur. Il a soutenu son aulique.

— AULIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., αὐλή, cour). Admin. Conseil aulique, ancienne cour supérieure d'Allemagne, qui tenait sa juridiction sur tous les sujets de l'Empire, et jugeait en dernier ressort toutes les causes dont la connaissance lui était attribuée ; il fut supprimé en 1806. Dans l'origine, il cumulait avec ses attributions judiciaires les fonctions de conseil de régence. Mais, en 1559, il fut décidé que, borné à son caractère de cour de justice, il ne s'immiscerait plus dans l'administration des affaires publiques.

— Dans les derniers temps, le titre de Conseil aulique est devenu un terme générique qu'on a appliqué, dans les États germaniques, aux principaux corps de l'ordre politique, administratif, judiciaire ou militaire. Ainsi, sans parler du conseil aulique d'état, il y avait à Vienne, pendant les guerres de la révolution française, un conseil aulique de guerre, qui avait la prétention de diriger tous les mouvements des armées impériales. Ainsi, il y a encore aujourd'hui un conseil de la police aulique, toujours prêt à sévir contre les étrangers, et une commission aulique des études, chargée de diriger, ou plutôt de surveiller les universités allemandes.

— *Conseiller aulique*. Membre d'un conseil aulique. Le prince l'avait nommé conseiller aulique.

— Cet adjectif a été employé pour signifier ce qui regarde et concerne la cour. M. le duc de Montansier avait pris plaisir à la lecture des anciens, autant que sa vie militaire et *aulique* le lui avaient pu permettre. (Huet.)

— s. m. Espèce de couleuvre, à laquelle il faut rapporter la couleuvre hébé, type d'un genre que Boie a établi sous le nom de lycodon.

— Entom. Sorte d'insecte.

AULISCOS. s. m. (pr. *ô-lis-kos* ; ét. gr., αὐλίσκος, sonde ou canule). Instrument de chirurgie.

AULIZE. s. f. Bot. Genre de plantes qui n'est qu'un démembrement du grand genre épidendre, dans la famille des orchidées.

AULNAIE. s. f. V. AUNAIE.

AULNAY. Géogr. Village de France (Charente-Inférieure), chef-lieu de canton, arrondissement de Saint Jean-d'Angély ; 1,530 hab.

AULNAY-SUR-ODON. Géogr. Bourg de France (Calvados), chef-lieu de canton, arrondissement de Vire ; 2,000 hab.

AULNE. V. AUNE.

AULNÉE. V. AUNÉE.

AULNETTE. s. f. Lieu planté d'aunes.

AULOF, **AULAF** ou **AU LOF.** s. m. (ét., *au lof*). Mar. Commandement adressé au timonnier pour le faire gouverner au vent, quand il vient une risée.

AULOFFÉE. s. f. Mar. Action d'un vaisseau en mouvement pour s'approcher du lit du vent, c'est l'opposé de l'arrivée. || Action de s'approcher le plus près du vent. || Effet de cette action.

AULONIDE ou **AULONIADE.** s. f. (ét. gr., αὐλών, vallée). Myth. Nymphes protectrices des vallons.

AULONIUS. s. m. Myth. Surnom d'Esculape, honoré à Aulon, ville de Messénie.

AULOPE. s. m. Ichthyol. Sous-genre formé par Cuvier dans le genre saumon.

AULOPIE. s. m. Zooph. Nom que Donati a appliqué à quelques zoophytes, et Rafinesque à un genre du groupe des isis, les arthropses.

AULOPORE. s. f. (ét. gr., αὐλός, flûte, πόρος, pore). Zooph. foss. Genre de la famille des sertularies, qui se trouve dans les terrains secondaires anciens.

AULOS. s. m. (pr. *ô-loss* ; ét. gr., αὐλός, tuyau). Anat. Hippocrate nomme ainsi l'orifice extérieur du vagin. Inusité.

AULOSTOME. s. m. (ét. gr., αὐλός, flûte ; στόμα, bouche). Ichthyol. Genre établi par Lacépède aux dépens du genre fistulaire, dont Cuvier a fait depuis un simple sous-genre ; il ne renferme qu'une espèce de la Chine. La bouche se trouve à l'extrémité d'un long museau.

AULOSTOMIDE. adj. et s. m. (ét. gr., αὐλός, flûte ; στόμα, bouche). Ichthyol. Famille de poissons, dont la tête se prolonge de manière à former un long tube qu'on a comparé à une flûte.

AULRUNA. Myth. scand. Une des héroïnes ou écuyères attachées aux Walkyries.

AULT. pr. (*ôl-te*). Géogr. Village de France (Somme), chef-lieu de canton, arrondissement d'Abbeville ; 1,450 hab.

AULTRIE. Géol. Sommet de la longue colline qui borde la Seine entre Triel et Meulan, forme un cap au confluent de la Seine et de l'Oise, et offre une très-belle coupe des terrains parisiens. Le gypse y est exploité à mi-côte sur une grande échelle.

AULU-GELLE. Grammairien latin mort à Rome l'an 163 de J.-C. ; a publié un recueil intitulé *Nuits attiques*, dont le style est très-négligé, mais que l'on consulte souvent à cause des documents intéressants qu'il renferme.

AULULAIRE. s. f. (ét. lat., *aulula*, petit pot). Titre d'une comédie de Plaute, ainsi nommée du petit pot où était renfermé le trésor que trouva l'avare Euclion, le héros de la pièce. || Sorte de coffre-fort.

AULUS. s. m. (pr. *ô-luss* ; ét. gr., αὐλός, tuyau, siphon). Moll. Genre renfermant les espèces tellinoïdes, faisant autrefois partie du genre solen.

AULX. plur. du s. Ail (pr. *ô*). V. AIL.

AUMAÇOR. s. m. Art milit. Mot qui au temps des croisades était synonyme de Connétable, et par lequel on désignait le général des Sarrasins.

AUMAILLADE ou **ARMAILLADE.** s. f. (pr. *ô-ma-ia-de* ; ét., V. MAILLE). Pêche. Sorte de filet en tramail qui approche beaucoup des folles, et dont on se sert pour prendre des rougets, des sèches, des barbues, etc.

AUMAILLE. adj. f. (pr. *ô-ma-ie* ; ét. lat. barb., *almalia*, dérivé de *manualia pecora*, animaux apprivoisés). For. Autrefois bêtes à cornes et autres bestiaux domestiques. Il paraît que les brebis et les chèvres n'étaient pas regardées comme en faisant partie, puisqu'on ne permettait pas qu'elles allassent paître dans les forêts, tandis que les bestiaux qui portaient ce nom y étaient admis. Ducange prétend que ce mot désignait tous les bestiaux privés. Ménage, au contraire, en restreignait la signification au gros bétail.

— Subst. Un troupeau d'aumailles. Il se dit encore au singulier, dans le nord de la France, comme synonyme de Jeune vache. On s'en est également servi autrefois pour désigner les bœufs aussi bien que les vaches.

AUMALE (ét. celt., *al*, blanc ; *marl*, marne, parce qu'il y a beaucoup de marne blanche dans son territoire). Géogr. Ville de France, Seine-Inférieure, chef-lieu de canton, arr. de Neufchâtel ; renommée pour ses eaux ferrugineuses, dont les eaux sont employées pour remédier à la faiblesse de certains viscères ; 2,000 hab. C'était autrefois un comté, qui fut érigé en duché-pairie en 1547. Après avoir été vendu au duc du Maine, il passa par alliance dans la maison d'Orléans, et il forme aujourd'hui l'apanage du quatrième fils de Louis-Philippe. || *Bataille d'Aumale*. Hist. Combat que Henri IV soutint en 1592 contre les Espagnols et les ligueurs, et où il fut blessé.

AUMÉE. s. f. Chasse. Grandes mailles des filets qui sont triples, telles que celles qui forment les deux côtés d'un tramail ou d'un hallier.

— AUMÉE ou HAMAUX. Pêche. Nappes à grandes mailles faisant partie du tramail.

AUMEAU. s. m. (ét., V. AUMAILLE). Agric. Ce mot est employé en Basse-Normandie pour désigner un Jeune bœuf, un bouvard.

AUMÉLI. s. m. (pr. *ô-mé-li* ; ét. lat., *mel*, miel). Pharm. Espèce de sirop qui ressemble à l'hydromel.

AUMÔNE. s. f. (pr. *ô-mô-ne* ; ét. gr., Ἐλεημοσύνη,

ἐλεημοσύνη, miséricorde, compassion). Ce qu'on donne aux pauvres par charité. Aumône publique. Faire l'aumône. Donner l'aumône. Il voulait racheter ses péchés par l'aumône. Donner par aumône. Donner en aumône. Distribuer des aumônes. Multiplier les aumônes. Se recommander aux aumônes des gens charitables. Vivre d'aumônes. Un tronc pour les aumônes. Etre reduit à l'aumône. Etre à l'aumône. Faire du bien à des pauvres honteux, c'est une belle aumône, une aumône bien employée, bien placee. De tous les secours dont on peut soulager les malheureux, l'*aumône* est à la verite celui qui coûte le moins de peine; mais il est aussi le plus passager et le moins solide. (J.-J. Rouss.) Dépenser noblement son argent, c'est presque faire l'*aumône*. (Ch. de Boigne.) Les grands seigneurs en passant jettent de loin quelques *aumônes* aux mendiants. (B. de St-P.) Ces gens-ci n'ont pas la mine d'être là pour faire des *aumônes*. (G. d'Alf.) Lorsque vous faites l'*aumône*, que votre main gauche ne sache point ce que fait votre main droite, afin que votre *aumône* soit dans le secret. (Evang.) L'*aumône* est un gain; c'est une usure sainte, c'est un bien qui rapporte ici-bas même au centuple. (Mass.) La compassion qui accompagne l'*aumône* est un don plus grand que l'*aumône* même. (Flech.) L'*aumône*, comme la transaction, ne sert qu'à consacrer l'abandon du principe sacré et imprescriptible de l'egalité. (G. Sand.)

— L'aumône est une libéralité faite par des chrétiens en vue de religion. Dans les autres cas, on se sert de *largesse, secours* ou *bienfait*.

— Par extens. Œuvre spirituelle de miséricorde exercée envers le prochain; mais en ce sens on ne le dit jamais seul, on ajoute l'adjectif *spirituelle*. Une aumône spirituelle.

— Fig. *Faire à quelqu'un l'aumône d'une chose*. La lui accorder par grâce, par charité. Faites-moi l'*aumône* d'un regard. (Le Sage.) La plus belle femme de la terre n'obtiendrait pas l'*aumône* d'une œillade dans ce moment-là. (Th. Gaut.) Notre langue est une gueuse fière; il faut lui faire l'*aumône* malgré elle. (Volt.)

— Liturg. L'argent qu'on donne aux prêtres pour les messes qu'on leur fait dire.

— *Dérober l'aumône aux pauvres*. Mendier par fainéantise lorsqu'on pourrait vivre en travaillant.

— On dit proverbialement que *C'est une belle aumône*, quand on donne à ceux qui ont grand besoin.

— Fig. *Cet homme est réduit à l'aumône*. Se dit d'un homme qui est ruiné, ou du moins fort gêné, quoiqu'il ne mendie pas.

— Fig. On dit d'un mauvais payeur quand on va lui demander ce qu'il doit: *Il semble qu'on lui demande l'aumône*.

— Pal. Peine pécuniaire à laquelle la justice condamnait en certains cas ceux qui perdaient leur procès. Il fut condamne à la prison et à l'aumône. Cette amende, que l'on appliquait aux prisonniers, n'existe plus aujourd'hui.

— Jurispr. féod. Toutes les donations faites aux églises par les seigneurs, et par suite tous les biens ecclésiastiques. On en distinguait de plusieurs espèces.

— *Aumônes fieffées*. Celles qui étaient de fondation royale; le paiement en était assigné sur le domaine de la couronne, pour être fait en deniers ou en nature.

— *Aumônes onéreuses*. Celles qui payaient les redevances et les charges au seigneur.

— *Aumônes pures* ou *franches*. Celles qui étaient exemptes de charges et de redevances.

— *Aumônes des charrues* ou *aumône du roi*. Impôt d'un denier que le roi Ethelred faisait prélever en Angleterre par chaque charrue; le montant en etait employé à la subsistance des pauvres.

— *Charte d'aumône*. Espèce de charte de donation.

— *Trésorier des aumônes*. Charge de l'ancienne cour.

— Iconol. L'Aumône est représentée sous la figure d'une femme vêtue d'une longue draperie rouge, couleur symbolique de la charité. Un voile transparent lui couvre la tête, parce qu'elle cherche à voir les besoins de l'infortune sans être vue. Elle est couronnee d'une branche d'olivier. Près d'elle sont deux enfants qu'elle secourt; mais ses mains sont couvertes d'une draperie.

est tout don en argent fait pour le soulagement des indigents; les *charités* sont la distribution et l'application de ces dons aux malheureux, avec tous les accessoires qui peuvent en augmenter le prix.

AUMÔNÉ, ÉE. part. pass. du v. Aumôner. S'emploie adjectivement. Etre aumôné. Etre condamné à aumôner. Le participe régit par. || adj. Qui a été donné en aumône.

AUMÔNÉE. s. f. (ét. V. AUMÔNE). Distribution de pain qu'on fait aux pauvres après les obsèques. || Portion de pain ou de comestibles. L'aumônee est copieuse cette fois.

AUMÔNER. v. a. 1re conj (rad. *aumône*). Jurispr. Payer une somme au profit des pauvres, en vertu d'une condamnation judiciaire. Aumôner cent écus aux pauvres.

— v. n. On ne condamne plus à aumôner.

— v. a. Faire l'aumône.

— Fig. Le peuple le dit quelquefois en raillant, des coups que l'on donne à quelqu'un. Il lui a aumôné un grand soufflet, pour, Il lui a donné. C'est une expression triviale.

AUMÔNERIE. s. f. (rad. *aumône*). Charge d'aumônier.

— Ce mot a désigné aussi autrefois un Hospice ouvert aux indigents.

— Ancien titre d'office claustral dont le titulaire était chargé de distribuer tous les ans, en aumônes, une somme déterminée. L'aumônerie de Saint-Denis en France. L'aumônerie de Saint-Germain des Prés.

— *La grande aumônerie de France*. La charge de grand aumônier; la demeure, l'hôtel du grand aumônier. Il demeure à la grande aumônerie.

AUMÔNIER, ÈRE. adj. Qui fait souvent l'aumône aux pauvres. Ce prince était fort aumônier. Elle est très-aumônière. Il a vieilli en ce sens, et ne s'emploie maintenant que dans ce nom propre, saint Jean l'Aumônier.

— AUMÔNIER. s. m. Ecclésiastique dont la fonction ordinaire est de distribuer les aumônes de ceux à qui il est attaché, de leur dire la messe, de faire la prière du soir et du matin, etc. Grand aumônier de France. Premier aumônier du roi. Aumônier ordinaire du roi. Aumônier de quartier. Aumônier du commun. Aumônier de la reine. L'aumônier d'un évêque. L'aumônier d'une princesse, d'un grand seigneur. Ils venaient abjurer leurs erreurs entre les mains de ses *aumôniers*. (Boss.) Il ne convient pas à toutes sortes de personnes de lever l'étendard d'*aumônier*. (La Bruy.) Le prudent Gilotin, son *aumônier* fidèle. (Boil.)

— *Grand aumônier de France*. Officier de la couronne, ordinairement choisi parmi les ecclésiastiques d'une naissance distinguée, qui disposait des fonds destinés aux aumônes du roi; qui célébrait le service divin dans la chapelle royale quand bon lui semblait, et jouissait de plusieurs autres prérogatives. Les Anglais ont un lord aumônier, qui reçoit les aumônes du roi; elles consistent dans les *deodands*, ou amendes imposées à celui qui commet un meurtre involontaire, et dans les biens des suicidés.

— Ecclésiastiques attachés à un corps militaire ou à un établissement public pour y remplir toutes les fonctions ecclesiastiques. Aumônier dans les armées. L'aumônier d'un régiment, d'un collége, d'une prison, d'un vaisseau.

— Dans un couvent, c'était autrefois un Officier claustral qui était pourvu d'une aumônerie.

— Jurispr. Autrefois Légataire. On ne peut être aumônier et parsonnier tout ensemble, c'est-à-dire Légataire et héritier.

— *Aumônier du testateur*. Au moyen âge, Executeur testamentaire.

— Chasse. Nous avions entendu un cor dans le fond de cette forêt (de Livry); tout d'un coup nous entendons passer comme une personne au travers des arbres, nous regardons; c'était un grand chien courant. Qu'est-ce que c'est? dit Saint-Aubin. C'est, lui dis-je, un des *aumôniers* de M. de Senlis, Denis Sanguin, qui aimait beaucoup la chasse, et qui chassait souvent dans la forêt de Livry. (Mme de Sév.)

AUMÔNIÈRE. s. f. (ét., V. AUMÔNE). Religieuse chargee de distribuer les aumônes.

— Sorte de bourse qu'on portait anciennement à la ceinture, et qui renfermait l'argent destiné aux aumônes. Il ne se passait pas de jour qu'il ne vidât son *aumônière* entre leurs mains. (Mass.)

— Petite bourse mise en réserve pour les pauvres.

— Autrefois le scrotum.

AUMONT. Géogr. Village de France (Lozère), chef-lieu de canton, arrondissement de Marvejols; 1,000 hab. || Ce nom était aussi celui d'une des plus anciennes maisons nobles de France, qui a produit plusieurs capitaines distingués.

AUMUSSE ou **AUMUCE.** s. f. (ét. lat. barb. *almucia*, fait de l'art. kym. *ar*, et de l'all. *muts*, vêtement de tête). Liturg. Fourrure dont les chanoines, les chapelains et les chantres se couvrent quelquefois la tête, et qu'ils portent ordinairement sur le bras. Porter l'aumusse. Aumusse de petit-gris. L'aumusse des chapelains et des chantres diffère de celle des chanoines.

— s. f. Moll. Nom vulgaire d'une belle espèce de cône.

mot qui signifiait Petite aumusse.

AUMUSSIER. s. m. Faiseur d'aumusses. Les marchands bonnetiers de Paris prenaient cette qualité dans leurs statuts.

— Conchyl. Animal qui vit dans la coquille nommée aumusse.

AUMUSSON ou **AUMUÇON.** s. m. (ét., V. AUMUSSE). Coiffure que l'on a appelée plus tard aumusse; ce n'était d'abord qu'un bonnet de peau d'agneau avec le poil, et la chape se portait par dessus.

AUNAGE. s. m. (rad. *aune*). Comm. Mesurage à l'aune. Faire bon aunage. L'aunage n'est pas bon. Ce marchand gagne sur l'aunage. L'aunage des pièces de drap diffère suivant les manufactures. Nous avons passé toute la matinée à l'aunage de ces toiles.

— Nombre d'aunes que contient une pièce d'étoffe, de toile, etc. Vérifier l'aunage d'une pièce de toile. Il nous a trompé sur l'aunage. Il y a tant d'aunage.

— *Bénéfice d'aunage*. Ce que l'on donne ou ce que l'on trouve au-delà de la mesure. On dit en ce sens, Bon d'aunage. Excédant d'aunage.

— Féod. Privilége que s'étaient arrogé quelques seigneurs d'obliger les marchands à se servir d'une aune marquée et étalonnée par les officiers des poids et mesures, et à leur payer un droit de marque.

AUNAIE ou **AULNAIE.** s. f. (ét., V. AUNE). Agric. Lieu planté d'aunes. Il y a une belle aunaie sur le bord de cette rivière. On l'appelle aussi *Aunette*, mais ce diminutif paraît designer une petite aunaie ou un lieu planté de jeunes aunes.

AUNÂTRE. s. m. (ét. lat., *alnus*, aune). Bot. Genre de la famille des betulacées, tenant le milieu entre les aunes et les bouleaux. C'est un arbuste commun dans les hautes regions des Alpes.

AUNE. s. f. (pr. *ô-ne*; ét. lat., *ulna*, ou du saxon *elne*). Comm. Mesure dont la longueur varie suivant les pays. L'aune de Paris, aujourd'hui remplacée par le mètre, avait 3 pieds 7 pouces 8 lignes, ou environ 1 mètre 194 millimètres. Mesurer à l'aune. Vendre à l'aune. Cette pièce de toile a vingt aunes. Une aune et demie. Une demi-aune. Demi-aune. Demi-quart.

— Bâton de la longueur d'une aune dont on se sert pour mesurer. Aune ferrée par les deux bouts. Aune brisee. Aune étalonnée. L'aune dont il se sert n'est pas exacte.

— Longueur de toile, de drap, de ruban, etc., égale à une aune. Une aune de drap. Vingt aunes de toile.

— *Aune courante*. Mesure d'etoffe ou de tapisserie qui s'etend sur les longueurs, sans considérer la largeur ou la hauteur.

— *Pouce et aune* ou *pouce-avant*. Manière d'auner les toiles en mettant le pouce devant l'aune, ce qui donnait un benéfice à l'acheteur.

— L'aune est aussi en usage dans d'autres contrées, et sa longueur varie suivant les pays. Quelquefois une même ville a deux aunes différentes. Voici la valeur de toutes ces mesures en mètres.

L'aune d'Aix-la-Chapelle vaut 0,6672.
L'aune d'Amsterdam, 0,6878.
L'aune d'Anvers, pour les laines, 0,6844.
L'aune d'Anvers, pour les soieries, 0,6943.
L'aune d'Augsbourg, pour la toile, 0,5924.
La grande aune de Bâle, 1,1789.
La petite aune de Bâle, ou *braccio*, 0,5441.
L'aune ancienne de Berlin, 0,6677.
L'aune nouvelle de Berlin, 0,6669.
L'aune de Berne, 0,5425.
L'aune de Bohême, 0,5190.
L'aune de Bologne, 0,6452.
L'aune de Brême, 0,5787.
L'aune de Brunswick, 0,570724.
L'aune de Bruxelles, 1,00000.
L'aune ou *vara* des Canaries, 0,8509.
L'aune de Carlsruhe, 0,60000.
L'aune de Cassel, 0,5694.
L'aune de Cobourg, 0,5865.
L'aune ancienne de Cologne, 0,575236.
L'aune de Copenhague, 0,627612.
L'aune de Cracovie, 0,6170.
L'aune de Dalmatie, 0,5132.
L'aune de Darmstadt, 0,6000.
L'aune de Dresde, 0,56652.
L'aune de Flandre, 0,7106.
L'aune dite *braccio da panno*, de Florence, 0,58366.
L'aune de Florence, ou *canna*, 2,332112.
L'aune double ou *passetto*, de Florence, 1,16732.
L'aune nouvelle de France, ou aune métrique, 1,200000.
L'aune ancienne de France, 1,188416.
L'aune de Francfort, 0,5473.
L'aune de Francfort-sur-le-Mein, dite aune de Brabant, 0,6992.
L'aune de Gênes, 0,581221.
L'aune de Genève, 1,1437.
L'aune de Hambourg, 0,57298.
L'aune de Hambourg, dite aune de Brabant, 0,6992.
L'aune de Hanovre, 0,58399.
L'aune de la Haute-Autriche, 0,7997.
L'aune ancienne de Kœnigsberg, 0,5718.
L'aune de Lausanne, 1,2000.
L'aune de Leipsick, 0,56531.
L'aune de Lubeck, 0,575802.
L'aune de Lucerne, 0,627708.

L'aune de Manheim, 0,5581.
L'aune de Moravie, 0,7907.
L'aune de Munich, 0,8330.
L'aune de Naples, ou canne, 2,109360.
L'aune de Neufchâtel, 1,111111.
L'aune de Nuremberg, 0,6564.
L'aune de Palerme, ou canne, 1,9361.
L'aune du Piemont, ou *raso*, 0,599393.
L'aune de Portugal, ou *vare*, 1,09295.
L'aune de Presbourg, 0,5581.
L'aune de Rome, 2,0016.
L'aune de Rostock, 0,5754.
L'aune de Saint-Gall, pour les laines, 0,6113.
L'aune de Saint-Gall, pour la toile, 0,7351.
L'aune de Saint-Pétersbourg, ou archine, 0,720411.
L'aune de Sardaigne, ou *raso*, 0,5493.
L'aune de Saxe-Gotha, 0,56531.
L'aune de Saxe-Weimar, 0,563958.
L'aune de Schaffhouse, 0,5955.
L'aune de Soleure, 0,5148.
L'aune de Stockholm, 0,593802.
L'aune de Stuttgard, 0,611235.
L'aune de Tripoli, ou pic, 0,5525.
L'aune de Varsovie, ou lokci, 0,5846.
L'aune de Venise, pour la laine et la toile, 0,6851.
L'aune de Venise pour les soieries, ou *braccio*, 0,6384.
L'aune de Vienne, 0,7792.
L'aune de Zurich, 0,6001.

Cette mesure porte en d'autres pays le nom de canne, de vare, de verge, de brasse, de palme, etc.

— Pop. Grandeur démesurée par rapport à la chose dont on parle.

Suis-moi donc; mais je vois sur ce début au [prône,
Que ta bouche déjà s'ouvre large d'une *aune*.
(BOILEAU.)

— Prov. fig. *Au bout de l'aune faut (manque) le drap*. Rien de ce qui est créé n'est infini, les choses ne vont qu'autant et jusqu'où elles peuvent aller; il ne faut ni s'étonner ni s'affliger de voir qu'elles viennent à manquer, quand on en a usé autant qu'on le pouvait. || *Les hommes ne se mesurent pas à l'aune*. Il ne faut pas juger de leur mérite par la taille. Un petit homme est entier comme un grand; ni les hommes, ni leurs vies ne se mesurent à l'*aune* (Charron.) || *Mesurer les autres à son aune*. Juger d'autrui par soi-même. On le prend ordinairement en mauvaise part. Il croit toujours qu'on veut le tromper; il mesure les autres à son aune. Les gens de mauvaise foi sont ainsi faits, ils mesurent les autres à leur aune. || *Savoir ce qu'en vaut l'aune*. Connaître des choses que l'on sait par expérience être difficiles, fâcheuses, pénibles, de grande dépense, etc. Il a des procès, il sait ce qu'en vaut l'aune. J'ai passé par là, je sais ce qu'en vaut l'aune. *Tout du long de l'aune*. Beaucoup, excessivement. On l'a battu, il en a eu, on lui en a donné tout du long de l'aune. S'il perd son procès, il en aura tout du long de l'aune. Il a fait débauche, il en a pris, il s'en est donné tout du long de l'aune. Faire le glorieux tout au long de l'aune. (D'Entr.)

C'est véritablement la tour de Babylone,
Car chacun y babille, et tout le long de l'*aune*.
(MOL.)

— Saint-Évremont a dit: Mesurons nos désirs à l'*aune* de la nécessité. Cette locution n'a pas fait fortune.

— Prov. On dit d'un grand mangeur: *il a toujours dix aunes de boyaux vides pour fêter ses bons amis*.

AUNE, autrefois AULNE. s. m. (pr. *ô-ne*, ét., *alnus*, dérivé de *alitur amne*, parce qu'il croît ordinairement sur le bord des eaux). Bot. Genre d'arbres de la famille des bétulacées renfermant plusieurs espèces. Les deux plus importantes sont l'aune visqueux et l'aune grisâtre. L'aune *visqueux* est commun dans la plus grande partie de l'Europe, ainsi qu'en Orient et en Sibérie. Il est recherché par les ébénistes, les tourneurs, les menuisiers et les sabotiers; il est susceptible d'un beau poli, et prend facilement la couleur de l'ébène et de l'acajou. L'aune *grisâtre*, très-commun dans le nord de l'Europe et de l'Asie, a un bois plus blanc, plus dur et plus tenace que le précédent, quoique sa croissance soit plus rapide. L'aune *à feuilles cordiformes*, qui croît dans les montagnes de l'Europe méridionale, et au Caucase, est remarquable par son feuillage, ce qui le fait cultiver comme arbre d'ornement; il résiste aux hivers les plus rudes du nord de la France, et prospère dans les terres les plus arides. L'aune *à feuilles denticulées*, originaire de l'Amérique septentrionale, se cultive aussi dans les jardins. || *Aune noir*. Nom qu'on donne à la bourdaine dans quelques parties de la France.

— Epith. Infructueux, humide, aquatique, touffu, epais.

L'*aune* et le peuplier, amoureux des rivages,
Couronnent les ruisseaux de leurs pâles feuil-
(ROSSET.) [lages.

AUNE. (pr. *ô-ne*; ét. lat. barb., *alcunæ*). Myth. Nom d'un génie malfaisant qui, suivant les Allemands, habitait les campagnes, les fontaines. Le roi des aunes.

AUNÉ, ÉE. part. pass. du v. Auner. S'emploie adjectivement.

AUNEAU. s. m. Agric. Cercle que l'on forme avec un sarment de vigne de l'année précédente, pour lui faire produire une plus grande quantité de raisin. Il est des varietes de vignes qui ne supportent pas longtemps

AUNEAU. Géogr. Bourg de France, départ. d'Eure-et-Loir, chef-lieu de canton, arrond. de Chartres; 1,620 hab.

AUNÉE ou **AULNÉE.** s. f. (ét. *alnus*, aune, parce qu'elle croît ordinairement à l'ombre de cet arbre). Bot. Plante de la famille des composées, dont la racine aromatique et amère est employée en médecine comme béchique, diurétique, sudorifique, stomachique, etc. On a retiré de l'aunée un principe immédiat appelé énuline. || L'aunée odorante possède encore à un plus haut degré ces qualités aromatiques. || Une autre espèce, l'aunée des prés a été préconisée contre la dyssenterie; mais elle est aujourd'hui inusitée.

AUNÉE. s. f. (ét. V. AUNE). L'étendue d'une aune. On dit plutôt Aune.

AUNER. v. a. 1re conj. (ét. V. AUNE). Comm. Mesurer à l'aide d'une aune. Auner une pièce de toile, une pièce de drap. Votre grand-père *aunait* du drap. (Le Sage.)

— S'emploie absolument. Auner fidèle… Ce marchand aune bien, aune mal.

— S'est dit autrefois pour Rassembler.

— Prov. *Auner bois à bois, auner p… pince*. Auner trop juste. Inusité.

— S'AUNER v. pron. Être auné. Un… grosse pièce de drap s'aune difficilement…

AUNETTE ou **AUNAIE.** s. f. V. AUN… Ce mot est aussi employé comme nom vu… de l'*aune*.

AUNEUIL. (pr. *ô-neu-ie*). Géogr. V… de France, départ. de l'Oise, chef-lieu de… ton, arrond. de Beauvais; 1,300 hab.

AUNEUR. s. m. (ét., V. AUNE). A… Officier établi pour avoir inspection su… nage. Il y avait autrefois, à Paris, un co… 24 jurés auneurs. || AUNEUR, EUSE. Celui ou… qui mesure à l'aune.

AUNIS. (pr. *ô-niss*). Géogr. Anc. pro… France, dont la capitale était la Rochell… plus grande partie est comprise aujou… dans le départ. de la Charente-Inférieur… le reste dans le départ. des Deux-Sèvres.

AUNOI. s. m. (pr. *ô-noa*, ét., V. AUNE)… trefois Aune et Lieu planté d'aunes.

AUNOY. (pr. *ô-noa*). Géogr. Petit pa… l'île de France, entre Paris et Meaux, … donné son nom à une maison ancienne, … sortait la comtesse d'Aunoy, auteur de … ques ouvrages très-médiocres.

AUPARAVANT. adv. (ét. fr., *au*, p… le, *par avant*). Marque priorité de temp… vous voulez vous en aller, dites-nous au… vant ce qu'il faut faire. Je l'en avais a… longtemps auparavant. Un mois, un an a… ravant. St. Augustin a dit la même chose d… cents ans *auparavant*. (Pasc.) Il trembl… embrasse les genoux de cet homme qu'i… daignait pas, une heure *auparavant*, h… rer d'un de ses regards. (Fén.) *Auparavan*… mettait la force et la sûreté de l'empire uni… ment dans les troupes. (Boss.) De terr… globes de feu sortirent des fondements d… avaient *auparavant* ébranlés par des secou… violentes. (Id.) Alors on commence à p… des armes, et à agir par la force ouverte … les assemblées du peuple romain, où cha… *auparavant* voulait l'emporter par les se… voies légitimes. (Id.)

— Ce mot, quoique adverbe, pouvait au… fois être suivi d'un *régime* comme la prép… tion *avant*, avec laquelle on le confond … vent; ce serait aujourd'hui une faute. A… l'on ne dirait pas avec La Fontaine:

Et mort pour mort, toujours mieux lui va…
Auparavant que sortir de la vie,
Eprouver tout, et tenter le hasard.

On dirait: *avant de*.

— *Auparavant* s'est écrit en trois m… Nostre langage *au par avant* scabreux et … poly. (Joach. du Bell.) On a dit aussi … *avant* et *paravant*. Car *par avant* n'avez … bulé par semblable voie. (Les Neuf pre… Pendant que cette dame fut en sa salle, … bien peu *paravant*, veint nouvelle, etc. (R… de la mort d'Anne de Bret. 1518). *Parav*… se trouve aussi dans Alain Chartier.

— *Auparavant* est un mot prosaïque, d… il faut éviter de se servir en poésie. Et si R… est encore telle qu'*auparavant*. (Corn.)

AUPRÈS. prép. (pr. *ô-pré*; ét. lat. ba… *adpressum*, formé de *ad*, vers; et *pres*… pressé, serré). A côté de, dans le voisinage. … maison est auprès de la mienne. La rivi… passe auprès de cette ville. Il est logé aup… du palais. Quand il est en colère, il ne fait … bon auprès de lui. Quand je me trouvai b… remis, je revins *auprès* de Julie; je re… main. (J.-J. Rouss.) Cet inconnu que le has… a placé *auprès* de vous dans une voiture … blique. (La Bruy.) Voulant venger son frè… il tombe *auprès* de lui. (Corn.) Ce corps p…

— S'emploie absolument. Auner fidèlement. Ce marchand aune bien, aune mal.

— S'est dit autrefois pour Rassembler.

— Prov. *Auner bois à bois, auner pince à pince.* Auner trop juste. Inusité.

— S'AUNER v. pron. Être auné. Une trop grosse pièce de drap s'aune difficilement.

AUNETTE ou **AUNAIE**. s. f. V. AUNAIE. || Ce mot est aussi employé comme nom vulgaire de l'*aune*.

AUNEUIL. (pr. *ô-neu-ie*). Géogr. Village de France, départ. de l'Oise, chef-lieu de canton, arrond. de Beauvais ; 1,300 hab.

AUNEUR. s. m. (ét., V. AUNE). Admin. Officier établi pour avoir inspection sur l'aunage. Il y avait autrefois, à Paris, un corps de 24 jurés auneurs. || AUNEUR, EUSE. Celui ou celle qui mesure à l'aune.

AUNIS. (pr. *ô-niss*). Géogr. Anc. prov. de France, dont la capitale était la Rochelle ; la plus grande partie est comprise aujourd'hui dans le départ. de la Charente-Inférieure, et le reste dans le départ. des Deux-Sèvres.

AUNOI. s. m. (pr. *ô-noa*, ét., V. AUNE). Autrefois Aune et Lieu planté d'aunes.

AUNOY. (pr. *ô-noa*). Géogr. Petit pays de l'île de France, entre Paris et Meaux, qui a donné son nom à une maison ancienne, dont sortait la comtesse d'Aunoy, auteur de quelques ouvrages très-médiocres.

AUPARAVANT. adv. (ét. fr., *au*, pour à le, *par avant*). Marque priorité de temps. Si vous voulez vous en aller, dites-nous auparavant ce qu'il faut faire. Je l'en avais averti longtemps auparavant. Un mois, un an auparavant. St. Augustin a dit la même chose douze cents ans *auparavant*. (Pasc.) Il tremble, il embrasse les genoux de cet homme qu'il ne daignait pas, une heure *auparavant*, honorer d'un de ses regards. (Fén.) *Auparavant* on mettait la force et la sûreté de l'empire uniquement dans les troupes. (Boss.) De terribles globes de feu sortirent des fondements qu'ils avaient *auparavant* ébranlés par des secousses violentes. (Id.) Alors on commence à porter des armes, et à agir par la force ouverte dans les assemblées du peuple romain, où chacun *auparavant* voulait l'emporter par les seules voies légitimes. (Id.)

— Ce mot, quoique adverbe, pouvait autrefois être suivi d'un régime comme la préposition *avant*, avec laquelle on le confond souvent ; ce serait aujourd'hui une faute. Ainsi l'on ne dirait pas avec La Fontaine :

Et mort pour mort, toujours mieux lui valait,
Auparavant que sortir de la vie,
Éprouver tout, et tenter le hasard.

On dirait : *avant de*.

— *Auparavant* s'est écrit en trois mots. Nostre langage *au par avant* scabreux et mal poly. (Joach. du Bell.) On a dit aussi *par avant* et *paravant*. Car *par avant* n'avez ambulé par semblable voie. (Les Neuf preux). Pendant que cette dame fut en sa salle, ou bien peu *paravant*, veint nouvelle, etc. (Récit de la mort d'Anne de Bret. 1518). *Paravant* se trouve aussi dans Alain Chartier.

— *Auparavant* est un mot prosaïque, dont il faut éviter de se servir en poésie. Et si Rome est encore telle qu'*auparavant*. (Corn.)

AUPRÈS. prép. (pr. *ô-prè*; ét. lat. barb., *adpressum*, formé de *ad*, vers; et *pressus*, pressé, serré). A côté de, dans le voisinage. Sa maison est auprès de la mienne. La rivière passe auprès de cette ville. Il est logé auprès du palais. Quand il est en colère, il ne fait pas bon auprès de lui. Quand je me trouvai bien remis, je revins *auprès* de Julie ; je repris sa main. (J.-J. Rouss.) Cet inconnu que le hasard a placé *auprès* de vous dans une voiture publique. (La Bruy.) Voulant venger son frère, il tombe *auprès* de lui. (Corn.) Ce corps pâle et sanglant *auprès* duquel fume encore la foudre qui l'a frappé. (Fléch.) Quand il fut *auprès* de l'église, dans l'allée des bambous, il s'en fut droit au lieu où il vit de la terre fraîchement remuée. (B. de St-P.)

Lévite, il faut placer, Joad ainsi l'ordonne,
Le glaive de David *auprès* de sa couronne.
(RACINE.)

— S'emploie pour exprimer les relations habituelles que l'on a avec quelqu'un, les rapports d'amitié, de devoir, d'intérêt, de service, qui lient à quelqu'un. Cette jeune personne a toujours vécu auprès de ses parents. Mon fils malade a auprès de lui un médecin très-habile. Il y a beaucoup à profiter auprès de lui. L'ambassadeur de sa majesté britannique auprès du roi de France. J'ai auprès de moi un domestique fort intelligent. Ce précepteur n'est plus auprès de mes enfants. On l'a mis auprès de tel prince. D'où vient que, connaissant ces deux méchants hommes, vous les gardez encore *auprès* de vous? (Fén.) Reprends *auprès* de moi ta place accoutumée. (Corn.) Il y a bien à profiter *auprès* de vos docteurs. (Pasc.) Rome, qui vous servait *auprès* de Laodice. (Corn.) Le jeune prince *auprès* duquel vos noms et vos qualités vous attachent. (Mass.) Quand je vois *auprès* des grands à leur table, et quelquefois dans la familiarité, de ces hommes alertes, intrigants et aventuriers. (La Bruy.) Il s'est adressé à moi, pour l'introduire *auprès* de vous. (Barth.) Vous devenez les interprètes des gens de bien *auprès* du prince. (Mass.)

— *Avoir un libre accès auprès de quelqu'un.* Être libre de le voir, de l'entretenir quand on veut.

— Fig. *Trouver protection auprès de quelqu'un.* En être protégé.

— *Trouver grâce auprès de quelqu'un.* Obtenir de quelqu'un son pardon ; ou, par extension, gagner la bienveillance, la faveur de quelqu'un.

— Fig. *Auprès de.* Dans l'esprit, dans l'opinion de quelqu'un. Il est fort bien auprès du roi, auprès des ministres. Sa faveur auprès du prince. Il cherche à me nuire auprès de vous. Se justifier auprès de quelqu'un. Il m'a noirci auprès du ministre. Je ferai valoir auprès de lui tous les services que vous avez rendus à sa cause. La louange languit *auprès* des grands noms. (Boss.) Les fausses et malignes applications pouvaient me nuire *auprès* des personnes moins équitables. (La Bruy.) Je ne crains pas que l'on me nuise *auprès* de vous. (Volt.) C'est passer trop longtemps pour traître *auprès* de vous. (Corn.) Je vois qu'il a voulu me perdre *auprès* de vous. (Id.)

Vis toujours en Horace, et toujours *auprès* d'eux
Ton nom demeurera grand, illustre, fameux.
(CORNEILLE.)

— Fig. En comparaison de. Votre mal n'est rien auprès du sien. La terre n'est qu'un point auprès du reste de l'univers. Que sont tous vos malheurs auprès de ceux que j'ai soufferts ? Sa vieillesse paraissait flétrie et abattue *auprès* de celle de Mentor. (Fen.) Les grands corps de lumière *auprès* desquels la terre n'est qu'un atome imperceptible. (Mass.) Que suis-je *auprès* d'une sainte ? (Fléch.) Mais ces ans d'Abraham et d'Isaac, qui ont fait paraître si courts ceux de Jacob, s'évanouissent *auprès* de la vie de Sem. (Boss.) Tout disparaît dans Rome *auprès* de sa splendeur. (Rac.)

Mais, à bien regarder ceux où le ciel me plonge,
Les vôtres *auprès* d'eux vous sembleront un songe.
(CORNEILLE.)

— *Auprès* régit la préposition *de*. Sa maison est auprès de la mienne.

— Adv. Marque le voisinage, la proximité. Je ne puis voir cela, si je ne suis auprès, si je ne suis tout auprès. Sa cabane était isolée ; auprès coulait une source d'eau vive. Il y avait une pelouse magnifique, et un petit bois tout *auprès*. (Mariv.) Le village s'étend en amphithéâtre, et *auprès* coule une petite rivière. (Id.) Il était sur le trône, et ses fils étaient *auprès*. (Id.)

— Prov. fig. et pop. *Si vous n'en voulez point, couchez-vous auprès.* Se dit à une personne qui refuse une offre que l'on croit raisonnable.

— Pop. *Par auprès.* Un peu à côté. Il n'est pas besoin d'entrer dans la ville, il ne faut que passer par auprès.

— Quelquefois on le fait précéder de l'adverbe *tout*, pour lui donner le sens le plus étroit. Voyant que j'étais tout *auprès* de lui. (Fén.) La dépense du maréchal a été tout *auprès* d'être ridicule à force d'être excessive. (Mme de Sév.)

— Syn. comp. AUPRÈS. PRÈS. *Près* marque une proximité plus vague ; *auprès* une proximité plus déterminée. Il demeure près d'ici, signifie que sa demeure n'est pas éloignée. Il demeure *auprès* d'ici, veut dire que sa demeure est très-peu éloignée. *Près de* est susceptible de plus ou de moins : fort *près*, plus *près*, moins *près*. *Auprès* n'en est pas susceptible. || AUPRÈS DE. AU PRIX DE. *Auprès de* s'emploie quand on veut comparer deux choses, sans avoir en vue la valeur intrinsèque des objets dont on parle. Dans le cas contraire, il vaut mieux dire *au prix de*. Tous les ouvrages de l'homme sont vils et grossiers *auprès* des moindres ouvrages de la nature, *auprès* d'un brin d'herbe, ou de l'œil d'une mouche. (Marm.) Il n'est pas question ici de valeur matérielle. L'intérêt n'est rien *au prix du* devoir. (Id.) Tous les anciens physiciens ne sont rien *au prix des* modernes. On compare ici deux choses relativement au prix qu'on doit y mettre, à l'appréciation qu'on doit en faire.

— Dans la prose élevée, et surtout en poésie, on dit bien *non loin* pour *auprès* et pour *près*.

Actéon, égaré *non loin* de ce canal,
Arrive sur ces bords où son malheur le guide.
(DESAINT.)

— Nos poètes trouvent fort commode de mettre, selon le besoin, *près* ou *auprès* ; mais... écrivain, mais du besoin de la pensée.

AUPS. (pr. *ôps* ; ét., *Alpes*, parce que cette ville est située dans une branche des Alpes). Géogr. Ville de France (Var), chef-lieu de canton, arrond. de Draguignan ; 3,100 hab.

AUQUEL. m. s. **A LAQUELLE**. f. s. **AUXQUELS**. m. pl. **AUXQUELLES**. f. pl. Adj. conj. formé par contraction de la préposition *à* et de l'adj. conjonctif *quel*. Il se dit plus souvent des choses que des personnes. On ne s'en sert guère pour les personnes que lorsqu'on veut éviter une équivoque. V. QUEL.

AUQUETON. s. m. Art milit. Hoqueton, sorte de robe serrée que les guerriers mettaient sous le haubert pour empêcher le métal de toucher la peau.

AURA. s. f. Ornith. Espèce de vautour américain du genre catharte. On l'appelle aussi Ouroua et Urubu.

AURA ou **GALLINAZA**. (de l'esp. *gallinaza*, grosse poule, parce qu'il en a la forme). Ornith. Oiseau de l'Amérique centrale, qui se nourrit de reptiles, et vole presque toujours.

AURA. (ét. lat., *aura*, souffle, vapeur subtile). Pathol. et phys. *Aura vitale.* Nom que Van-Helmart donnait au principe vital. || *Aura séminale.* Vapeur subtile, volatile que quelques médecins supposaient exister dans le fluide spermatique, et dans laquelle ils pensaient que résidait la propriété fécondante de cette liqueur. || *Aura épileptique, aura hystérique.* Sensation d'une sorte de vapeur qui semble partir du tronc et des membres et s'élever vers la tête, avant l'invasion des attaques d'épilepsie et d'hystérie. || *Aura sanguinis.* Vapeur odorante qui s'élève du sang nouvellement tiré.

— Myth. Compagne de Diane, séduite par Bacchus.

AURAD. Myth. mahom. Certaines portions ou sections du Coran que les musulmans récitent à des heures différentes. Elles répondent à peu près aux Heures des chrétiens.

AURAD ou **AURADO**. s. f. (ét. lat., *aurum*, or). Ichthyol. Nom que l'on donne vulgairement au spade doré, sur les côtes de France, et principalement sur celles de la Méditerranée ; on donne le même nom à la zée gal et au spare dorade.

AURADE ou **AURADINE**. s. f. Chim. Matière grasse, extraite de l'huile essentielle de fleurs d'oranger ; elle est blanche, cristallisable, soluble dans l'éther, fusible à 55°, et elle prend l'aspect de la cire. La chaleur la volatilise, et l'alcool bouillant la dissout, et la laisse cristalliser en écailles par le refroidissement.

AURANCUM ou **AURANTUN**. s. m. Mat. médic. Nom que l'on donnait autrefois aux coquilles d'œufs.

AURANITIDE. Géogr. Ancienne contrée de la Palestine, dans la demi-tribu de Manassé, à l'est du Jourdain.

AURANNE. s. f. Ichthyol. Nom qu'on donne à l'holacanthe de deux couleurs.

AURANTIACÉE ou **AURANTIÉE**. adj. et s. f. (pr. *ô-ran-tia-cée* ; ét. lat., *aurantium*, oranger). Bot. Nom que quelques botanistes donnent à la famille des hespéridées. On trouve sur les diverses parties de la fleur et du fruit de ces arbres une huile volatile qui communique à la plante une odeur plus ou moins forte, et ordinairement agréable. C'est des régions tropicales de l'Asie que les espèces sont originaires, sauf deux ou trois que l'on a trouvées à Madagascar ou en Amérique ; mais la culture a répandu quelques espèces et leurs nombreuses variétés sur toute la terre, où elles croissent, soit à l'air libre, soit sous des abris. Tout le monde connaît les qualités des oranges, des citrons, des limons, et des autres fruits du genre citron. La qualité du bois et l'huile parfumée qu'on extrait des diverses parties donnent un prix de plus à plusieurs arbres de cette famille. On la divise en trois sections : Les liminées, les clausénées et les citrées.

AURANTIICOLLE. adj. des 2 g. (pr. *ô-ran-ci-i-ko-le* ; ét. lat., *aurantius*, orangé ; *collum*, cou). Zool. Qui a le cou de couleur orangée.

AURANTINE ou **HESPÉRIDINE**. s. f. (ét., V. AURANTIACÉE). Chim. Nom donné au principe amer des oranges qui ne sont pas mûres.

AURANTION. s. m. (pr. *ô-ran-si-on* ; ét. lat., *aurantium*, oranger). Bot. Synonyme du genre citron, de la famille des aurantiacées.

AURARIC. s. m. (pr. *ô-ra-rik*). Chim. Synonyme de Mercure.

AURATE. s. m. (ét. lat. *aurum*, or). Chim. Sel formé par la combinaison d'une base salifiable avec l'oxyde aurique jouant le rôle d'acide.

— Bot. (ét. lat., *aurata*, dorée). Poire d'été, aussi hâtive et aussi délicate que le petit muscat, et sept ou huit fois plus grosse.

AURATICOLLE. adj. des 2 g. (ét. lat., *auratus*, doré, *collis*, cou). Zool. Qui a le cou doré.

AURAUNE. s. f. Ichthyol. Poisson que les Brésiliens rangent parmi leurs aracauna, et que Lacépède a placé parmi les holacanthes, sous le nom d'holacanthe bicolore.

AURAY ou **AURAI**. s. m. (pr. *ô-ré*). Mar. Pièce de bois ou vieux canon hors de service qu'on dresse sur le rivage, et qui sert à amarrer ... ques rivières. Ce nom vient sans doute de ce que l'on a commencé à se servir de cet instrument dans la ville d'Auray.

— AURAY. Géogr. Ville de France (Morbihan), chef-lieu de canton, arrondissement de Lorient, port sur l'Océan, célèbre par la défaite de du Guesclin, en 1364 ; 3,750 hab.

AURE. s. f. Ornith. Nom sous lequel on désigne le cozcaquauhtli ou roi des vautours.

AURE. s. m. (ét. lat., *aura*, esprit). Myth. Esprits aériens, qu'on peut regarder comme les sylphes des anciens. On les représente sur les anciens tableaux vêtus de longues robes et de voiles flottants, qu'ils tiennent d'une main et qu'ils font balancer sur leur tête.

— Vent frais d'été.

AUREA ALEXANDRINA. s. f. (pr. *ô-réa* ; ét. lat., *aurum*, or ; *Alexandre*, l'inventeur). Pharm. Opiat inventé par Alexandre. Cet antidote était composé de soixante-douze drogues dont la plupart perdaient leur vertu par le mélange ou se paralysaient l'une l'autre dans leurs effets.

AURECAL. s. m. (ét. lat., *aurum*, or ; χαλκὸς, cuivre). Autrefois Chrysocale.

AUREILLETOS. s. m. (pr. *ô-rè-ie-tos* ; ét. lat., *auris*, oreille). Bot. Nom provençal de la renoncule éclaire, dont la feuille est arrondie.

AUREILLON. s. m. (pr. *ô-rè-ion*). Technol. Partie du milieu des étoffes de soie servant à tenir les ensubles sur lesquelles se plient les chaînes de soie. Les aureillons sont cloués contre les pieds de derrière du métier.

AUREL. Géogr. Village de France dans lequel on trouve une source d'eau minérale froide et gazeuse.

AURÈLE (Marc-). Né l'an 129 de J.-C. ; succéda à Antonin en 165, et partagea le trône avec Vérus. Les deux empereurs firent avec succès la guerre aux Quades, aux Marcomans, aux Sarmates et aux Germains ; mais Vérus mourut d'apoplexie l'an 170 de J.-C. Devenu seul maître de l'empire, Marc-Aurèle repoussa de nouveau les barbares, réforma les lois, suspendit les persécutions contre les chrétiens, se livra à l'étude de la philosophie pendant le loisir que lui laissèrent ses victoires ; mais une nouvelle irruption l'ayant forcé de reprendre les armes, il mourut à Sirmium l'an 180, deux ans après son départ de Rome, laissant pour successeur son fils Commode. Il nous a laissé un traité de morale qui renferme tout ce qu'il y a de plus beau dans le paganisme.

AURELIA. s. f. (pr. *ô-ré-lia*). Nom donné à deux lois décrétées sous le consulat d'Aurélius Costa. L'une de ces lois investit du pouvoir judiciaire les sénateurs, les chevaliers et les tribuns du peuple ; l'autre permit aux tribuns du peuple, à l'expiration de leurs fonctions, d'aspirer aux emplois publics, ce que défendait une disposition de la loi Cornelia.

AURÉLIANE. s. f. Bot. Syn. du genre panaxe, de la famille des auraliacées.

AURÉLIE. s. f. (ét. lat., *aurum*, or). Entom. Nom que les anciens donnent aux nymphes des lépidoptères, à cause de l'éclat doré qui brille sur l'enveloppe de celles de quelques papillons diurnes. On les appelle aujourd'hui *chrysalides*.

— Bot. Syn. du genre grindélie, qui fait partie de la famille des corymbifères et de la syngénésie polygamie superflue, et qui renferme un aster glutineux, arbre toujours vert, originaire du Mexique.

— Zooph. Genre de la famille des méduses, qui a pour type la méduse auriculaire.

AURÉLIEN. Empereur romain, né en Pannonie en 220, qui de simple soldat parvint par degrés jusqu'au trône à la mort de Claude II, en 270. Il repoussa les Goths, les Vandales, les Sarmates et les Marcomans, défit Zénobie, reine de Palmyre, embellit Rome et diminua les impôts. Il allait combattre les barbares du Nord, lorsqu'il fut assassiné en 275. C'était un prince brave, actif, tempérant, mais d'une sévérité outrée ; il rendit contre les chrétiens des arrêts terribles.

AURÉLIÈRE. s. f. (ét. lat., *auris*, oreille). Entom. Syn. de Forficule ou Perce-oreille.

AURÉLIO. Roi des Asturies, cousin-germain de Froïle Ier, et l'un des conspirateurs qui assassinèrent ce prince ; fut élu roi à sa place en 768 ; renouvela avec les Maures la trêve qu'avait conclue son prédécesseur ; apaisa une révolte des esclaves maures contre les chrétiens, et mourut en 774.

AURÉLIUS VICTOR (Sextus). Historien latin, né en Afrique dans le IVe siècle ; a laissé un abrégé de l'histoire romaine et une histoire des hommes illustres, ouvrages écrits dans un style concis jusqu'à la sécheresse. Ses talents l'élevèrent aux honneurs : en 361, Julien le nomma préfet de la deuxième Pannonie ; quelques années après, il fut préfet de Rome, et consul en 369 avec Valentinien.

AURENG-ABAD. Géogr. Ville de l'Hindoustan, dans les états du nizam ; autrefois résidence favorite d'Aureng-Zeb, qui la bâtit dans le XVIIe siècle. Elle était alors très-opulente, mais elle est aujourd'hui en partie déserte. On n'y voit plus que des ruines du palais de ce prince. En 1825, la population était de 60,000 hab.

— Ancienne province de l'Hindoustan, qui ... sait partie de l'empire d'Aureng-Zeb ; mais, sous les successeurs de ce prince, les Mahrattes s'emparèrent d'une grande partie de cette fertile contrée, et, en 1818, elle se partageait entre le peshoua et le nizam, ou prince d'Haïder-Abad. Depuis cette époque, la puissance mahratte s'est éclipsée devant la politique anglaise, et l'Aureng-Abad presque tout entier appartient aux possesseurs du Bengale. 600,000 habitants.

AURENG-ZEB ou **ZEYB**. Sixième empereur mogol de l'Hindoustan, né en 1619. Son père ayant abdiqué l'empire en 1654, en faveur de son fils aîné Dara, il excita ses deux autres frères contre ce dernier, et, après avoir par leur moyen renversé son frère du trône, il enferma son père dans un cachot et ôta la vie à ses frères. En 1659, devenu paisible possesseur du trône, il encouragea le commerce et l'agriculture, établit une garantie pour les propriétés territoriales, surveilla les décisions des tribunaux, écouta les réclamations des plaideurs et

d stitua plusieurs magistrats iniques ou ineptes; mais la tranquillité de son règne fut souvent troublée par ses fils, dont il eut beaucoup de peine à étouffer les querelles. Après avoir fait la conquête du royaume d'Ascham, du grand Tibet, des royaumes de Visapour et de Golconde, du Karnak, du Dekhan et du Cachemire, il mourut en 1707, à l'âge de 88 ans.

AURÉOLAIRE. adj. des 2 g. (ét., V. AURÉOLE). Qui imite une auréole.

AURÉOLE. s. f. (ét. lat., *aureolus*, de couleur d'or). Peint. et sculpt. Cercle lumineux que les peintres, et quelquefois les sculpteurs, placent sur la tête des saints, en signe de gloire. On ne le donna d'abord qu'à Jésus-Christ, puis à la Vierge, aux apôtres, aux anges, et enfin à tous les saints, et même aux objets symboliques du culte chrétien. Placée sur la tête d'un dieu, elle indiquait qu'il descendait de Jupiter. L'auréole ne peut être exprimée comme il faut, et fait toujours un mauvais effet en sculpture. Une auréole de lumière.

— Autrefois joyaux qu'on proposait pour prix de quelque dispute, et qui était accordé pour récompense au mérite.

— Fig. Degré dans la hiérarchie céleste. C'est une recompense spéciale, qui est donnée aux martyrs, aux vierges, aux docteurs et aux autres saints, à cause de leurs œuvres de surérogation. L'auréole des vierges, l'auréole des martyrs, c'est-à-dire la classe des vierges, la classe des martyrs. Peu usité dans ce sens.

— Fig. Éclat, splendeur morale. Cette *auréole* de gloire et de vertu qui se répandait autour d'elle. (Fléch.)

De l'*auréole* environné,
Vous dictez un code à la terre. (Dor.)

— Anat. On a proposé de substituer ce mot à celui d'*aréole*, pour désigner ces cercles ou disques colorés et superficiels qui sont disposés autour d'une partie, d'un point qui leur sert de centre, comme le disque ou cercle coloré qui entoure la base du mamelon, et le cercle rouge qui entoure la base des boutons de la vaccine.

— s. m. Ornith. 3e famille de l'ordre des sylvains, tribu des zygodactyles, qui ne renferme que le genre jacamar. || Espèce de bruant qui vit en troupes dans la Sibérie et au Kamtschatka, où il habite les lieux plantés de saules et de peupliers, et où il fait entendre un cri pareil à celui de l'ortolan des roseaux.

AURÉOLÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *aurum*, or). Ornith. Famille d'oiseaux sylvains, renfermant des espèces qui se font remarquer par le brillant et l'éclat de leurs couleurs.

AURERAS. s. m. (pr. *ô-re-ra*). Pêche. Nom qu'on donne en Provence aux mailles d'une partie de l'aissaugue, qui ont 2 pouces 1/2 d'ouverture en carrée.

AUREUS. s. m. (pr. *ô-ré-us;* ét. lat., *aurum*, or). Archéol. Monnaie d'or des Romains, qui dans l'origine ne pesait qu'un scrupule, la 24me partie de l'once, et valait 20 sesterces ou 5 deniers (4 fr. 09); il y eut plus tard des aureus de 2 scrupules (8 fr. 19), et de 3 scrupules 12 fr. 28). Sous les empereurs, l'or étant devenu plus commun, le poids de l'aureus fut considérablement augmenté, mais il varia sans cesse jusqu'à Constantin, qui fixa le poids à 4 scrupules. Malgré toutes ces variations de poids, l'aureus valut toujours 100 sesterces ou 25 deniers (20 fr. 49).

AUREUX. adj. (ét. lat., *aurum*, or). Chim. *Oxyde aureux.* Le premier degré d'oxydation de l'or. || *Sulfure aureux.* Le premier degré de sulfuration de ce métal. || *Oxysels aureux.* Ceux dont l'oxyde aureux est la base. || *Chlorure aureux.* Celui qui correspond à l'oxyde aureux pour la composition.

AURIAC. Géogr. Village de France (Haute-Garonne), arr. de Villefranche, cant. de Caraman; 1,750 hab.

AURIBARBE. adj. des 2 g. (ét. lat., *aurum*, or; *barba*, barbe). Zool. Qui a des poils dorés en forme de barbe.

AURIBAT. Géogr. Partie de la Gascogne, dont Dax était la capitale.

AURICHALCIEN, ENNE. adj. (pr. *ô-ri-kal-ci-in;* ét., V. AURICHALCUM). Qui danse sur le fil d'archal.

AURICHALCUM, AURICHALCHE ou **AURICHALQUE.** s. m. (pr. *ô-ri-kal-kom; du.* lat. *aurum*, or, et du gr. χαλκός, cuivre). Chim. Sy-

AURICO-AMMONIQUE. adj. (ét. lat., *aurum*, or; *ammoniaque*). Chim. Se dit d'un sel double, résultant de la combinaison d'un sel aurique avec un sel ammonique; tel est le chlorure aurico-ammonique, ou hydrochlorate d'or et d'ammoniaque.

AURICO-BARYTIQUE. adj. (ét. lat., *aurum*, or, *baryum*). Chim. Se dit d'un sel double, produit par la combinaison d'un sel aurique avec un sel barytique; tel est le chlorure aurico-barytique, ou hydrochlorate d'or et de baryte.

AURICO-CADMIQUE. adj. (ét. lat., *aurum*, or; *cadmium*). Chim. Se dit d'un sel double résultant de la combinaison d'un sel aurique avec un sel cadmique; tel est le chlorure aurico-cadmique, ou hydrochlorate d'or et de cadmium.

AURICO-COBALTIQUE. adj. (ét. lat., *aurum*, or; *cobalt*). Chim. Se dit d'un sel double résultant de la combinaison d'un sel aurique avec un sel cobaltique; tel est le chlorure aurico-cobaltique, ou hydrochlorate d'or et de cobalt.

AURICO-LITHIQUE. adj. (ét. lat., *aurum*, or; *lithium*). Chim. Se dit d'un sel double résultant de la combinaison d'un sel aurique avec un sel lithique; tel est le chlorure aurico-lithique, ou hydrochlorate d'or et de lithine.

AURICOLLE. adj. (ét. lat., *aurum*, or; *collum*, cou). Zool. Qui a le cou d'un jaune doré.

AURICO-MAGNÉSIQUE. adj. (ét. lat., *aurum*, or; *magnésie*). Chim. Se dit d'un sel double résultant de la combinaison d'un sel aurique avec un sel magnésique; tel est le chlorure aurico-magnésique, ou hydrochlorate d'or et de magnésie.

AURICO-MANGANIQUE. adj. (ét. lat., *aurum*, or; *manganèse*). Chim. Se dit d'un sel double produit par la combinaison d'un sel aurique avec un sel manganique; tel est le chlorure aurico-manganique, ou hydrochlorate d'or et de manganèse.

AURICO-NICCOLIQUE. adj. (ét. lat., *aurum*, or; nickel). Chim. Se dit d'un sel double résultant de la combinaison d'un sel aurique avec un sel niccolique; tel est le chlorure aurico-niccolique, ou hydrochlorate d'or et de nickel.

AURICO-POTASSIQUE. adj. (ét. lat., *aurum*, or; *potasse*). Chim. Se dit d'un sel double résultant de la combinaison d'un sel aurique avec un sel potassique; tel est le chlorure aurico-potassique, ou hydrochlorate d'or et de potasse.

AURICORNE. adj. (ét. lat., *aurum*, or; *cornu*, corne). Ornith. Qui a des cornes jaune d'or. Le muscicapa auricorne est ainsi appelé, parce qu'il a une touffe de plumes jaunes au-dessus de chaque oreille.

AURICO-SODIQUE. adj. (ét. lat., *aurum*, or; *sodium*). Chim. Se dit d'un sel double produit par la combinaison d'un sel aurique avec un sel sodique; tel est le chlorure aurico-sodique, ou hydrochlorate d'or et de soude.

AURICO-STRONTIQUE. adj. (ét. lat., *aurum*, or; *strontium*). Chim. Se dit d'un sel double, résultant de la combinaison d'un sel aurique avec un sel strontique; tel est le chlorure aurico-strontique, ou hydrochlorate d'or et de strontiane.

AURICO-ZINCIQUE. adj. (ét. lat., *aurum*, or; *zinc*). Chim. Se dit d'un sel double résultant de la combinaison d'un sel aurique avec un sel zincique; tel est le chlorure aurico-zincique, ou hydrochlorate d'or et de zinc.

AURICULACÉ. adj. et s. m. (ét. lat., *auricula*, petite oreille). Moll. Famille de l'ordre des céphalophores pulmobranches, qui a pour type le genre auricule. On a aussi appliqué le même nom à d'autres familles.

AURICULAIRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *auricularis*). Qui a rapport à l'oreille, qui fait partie de l'oreille, ou qui en a la forme. Nerf auriculaire. Conduit auriculaire. Veines auriculaires.

— *Témoin auriculaire.* Témoin qui a ouï de ses propres oreilles ce qu'il dépose. La loi des trois unités théâtrales repose essentiellement sur la supposition que le spectateur est témoin oculaire et *auriculaire* de l'action.

— *Confession auriculaire.* Confession qui se fait en secret à l'oreille du prêtre.

— Anat. *Doigt auriculaire.* Le petit doigt de la main, parce que sa petitesse permet de l'introduire dans l'oreille.

— Ornith. *Plumes auriculaires.* Celles qui garnissent les oreilles des oiseaux.

— Entom. *Forficule auriculaire.* Insecte ainsi appelé, parce qu'un préjugé populaire lui attribue une grande tendance à s'introduire dans le conduit auditif, pour percer le tympan de l'oreille, au moyen de deux appendices cachés qu'il porte à l'extrémité de l'abdomen, tandis que ce ne sont que des armes défensives.

— Conchyl. *Linné auriculaire.* Coquille ainsi appelée, parce qu'elle a l'ouverture très-évasée, comme la conque d'une oreille.

— Ornith. *Vautour auriculaire.* Oiseau qui porte au-devant des oreilles un appendice membraneux qui lui pend sur les côtés du cou.

— AURICULAIRE. adj. et s. m. Bot. Groupe de champignons hyménothéciens, renfermant ceux qui ont la forme d'une oreille. Une des espèces [illegible] d'Héliotis.

— s. f. Conchyl. Espèces du genre peigne, qui ont à la naissance de l'oreille de la valve droite une échancrure denticulée qui donne passage à un byssus.

— Anat. *Muscles auriculaires.* Ils sont au nombre de trois, distingués en antérieur, postérieur et supérieur. Le muscle auriculaire supérieur élève l'oreille et tend l'aponévrose épicranienne. Le muscle auriculaire antérieur porte l'oreille en avant et en haut. Le muscle auriculaire postérieur la porte en arrière. || *Artères* et *veines auriculaires.* Les artères auriculaires antérieures, dont le nombre est indéterminé, et qui se distribuent au conduit auditif et au pavillon de l'oreille, sont fournies par la temporale. L'auriculaire postérieure, beaucoup plus considérable, naît immédiatement de la partie supérieure de la carotide externe, dans l'épaisseur de la parotide, monte entre le conduit auriculaire et l'apophyse mastoïde, et se partage, au bas du pavillon de l'oreille, en deux branches, qui se distribuent aux muscles voisins. Les veines correspondantes se déchargent dans la temporale et la jugulaire externe. || *Nerfs auriculaires.* Il y en a plusieurs: la branche auriculaire est une des branches ascendantes du plexus cervical; elle se divise en rameaux qui se répandent sur les deux faces du pavillon de l'oreille; le rameau auriculaire ou temporal superficiel est fourni par le nerf maxillaire inférieur, remonte entre le condyle de la mâchoire et le conduit auriculaire, envoie de nombreux filets au conduit auditif et au pavillon de l'oreille, et se divise en deux filets qui accompagnent, en se subdivisant, les branches de l'artère temporale, et se répandent dans les téguments de la tête; le rameau auriculaire postérieur est fourni par le nerf facial, en sortant du trou stylo-mastoïdien, et se distribue à la face interne du pavillon de l'oreille, à la région mastoïdienne et à l'occipitale. || *Conduit auriculaire.* Nom donné au conduit auditif externe. || On désigne par le mot *auriculaire* ce qui a rapport aux oreillettes du cœur. On appelle *appendice auriculaire* une espèce de prolongement qui s'élève de la partie supérieure de chaque oreillette. || *Vers auriculaires.* Ceux qui se rencontrent dans les oreilles sont ordinairement des larves de mouches. || *Maladies auriculaires.* Celles qui affectent l'oreille. || *Remèdes auriculaires* Remèdes propres à guérir les maladies des oreilles.

— Hist. *Chevaliers auriculaires.* Ordre militaire qu'on croit avoir été institué au Mexique, par Montézuma, et ainsi appelé parce que les chevaliers portaient à l'oreille une feuille d'arbre d'or, en guise de pendant d'oreille.

— Ne se met qu'après son substantif. Témoin auriculaire. Confession auriculaire.

AURICULARINS. adj. et s. m. (ét. lat., *auris*, oreille). Bot. Tribu de l'ordre des hyménomycètes à chapeau, qui a pour type le genre auriculaire.

AURICULATO-PENNÉ, E. adj. (ét. lat., *auris*, oreille; *penna*, plume). Bot. Se dit des feuilles pennées dont les folioles sont auriculées.

AURICULE. s. f. (ét. lat., *auricula*, petite oreille). Bot. En général, tout appendice latéral court et arrondi comme le bout de l'oreille. Ainsi l'on donne ce nom aux appendices arrondis qui occupent la base de certaines feuilles, comme dans la sauge officinale; aux appendices foliacés de certains pétioles, comme dans l'orange; aux stipules des jungermannies, qui cependant ne diffèrent en rien des vraies stipules.

— Ornith. Crêtes dont les pennes élevées sont placées au-dessus des yeux, sur le vertex, comme dans plusieurs chouettes.

— Bot. Genre de la famille des primulacées, remarquable par l'élégance de ses fleurs. Tout le monde connaît les nombreuses variétés de l'auricule commune, ou auricule des fleuristes, qu'on appelle vulgairement *oreille-d'ours*, qui se cultive si communément comme plante de parterre.

— Conchyl. Genre de mollusques gastéropodes, ainsi appelés parce qu'ils sont pourvus d'une coquille oblongue ou ovale qui a une ouverture longitudinale munie intérieurement de plusieurs callosités qui lui donnent la forme d'une oreille.

— Anat. L'oreille externe ou le pavillon de l'oreille; il est placé derrière les joues, au-dessous de la tempe, au-devant de l'apophyse mastoïde. La peau qui couvre l'auricule est très-fine, parsemée d'un grand nombre de follicules sébacés, et garnie de poils plus ou moins longs qui paraissent destinés à empêcher l'introduction dans l'oreille des corpuscules qui voltigent dans l'air. Les muscles de l'auricule servent, les uns aux mouvements généraux de cette partie, les autres déterminent des mouvements partiels entre les diverses régions de l'oreille.

— AURICULE DE JUDAS. s. f. Bot. Ancien nom d'un champignon qui croît sur le tronc des vieux sureaux, et qui appartient au genre théléphore. On l'appelle ainsi parce qu'on suppose que le sureau est l'arbre auquel Judas se pendit. || On a aussi donné ce nom à une espèce de pezize.

— AURICULE DE LIÈVRE. s. f. Bot. On a autrefois donné ce nom au buplèvre en faux.

— AURICULE DE MIDAS. s. f. Espèce d'auricule qui atteint jusqu'à six pouces de long; sa coquille est très-épaisse, [illegible] à l'extérieur et très-blanche au dedans.

— AURICULE D'OURS. s. f. Nom d'une espèce de primevère plus connue sous le nom d'Oreille-d'ours.

— AURICULE DE RAT. s. f. Bot. Ancien nom de la piloselle et du myosotis.

AURICULÉ, ÉE. adj. Hist. nat. Qui est muni d'oreillettes.

— Bot. *Feuille auriculée.* Celle dont le disque se prolonge inférieurement en deux appendices séparés du pétiole, comme dans le seneçon auriculé.

— Conchyl. *Coquille bivalve auriculée.* Celle qui, de chaque côté des crochets, ou d'un côté seulement, présente des appendices saillants, comme dans le peigne. || *Dents auriculées.* Dents d'une charnière de coquille bivalve, qui offrent un aplatissement considérable et une cavité plus ou moins arrondie, pour recevoir le ligament, comme dans la lutraire.

— Entom. *Corselet auriculé.* Celui qui supporte des élévations comprimées et arrondies, comme dans quelques membracides. || *Prothorax auriculé.* Celui qui s'épanouit de chaque côté en deux appendices qui ressemblent à des oreilles, comme dans la lèdre auriculée. || *Élytres auriculées.* Celles qui offrent un prolongement à leur base, comme dans la canide auriculée. || *Main auriculée.* Celle dont chacun des joints est dilaté extérieurement en un appendice auriforme, comme dans la taupe-grillon.

AURICULIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *auricula*, auricule; *fero*, je porte). Conchyl. Coquille dont l'impression musculaire forme une saillie à bord auriculé, comme la cucullée auriculifère, ou dont les tours de spire sont hérissés de tubercules en forme d'auricules.

AURICULIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *auricula*, auricule; *forma*, forme). Entom. Qui a la forme d'une petite oreille, comme les suçoirs du tétrarhynque.

AURICULITE. s. f. (ét. lat., *auricula*, petite oreille). Conchyl. Nom d'une espèce fossile de gryphée.

AURICULO-VENTRICULAIRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *auricula*, petite oreille; *venter*, ventre). Anat. *Orifices auriculo-ventriculaires.* Ceux qui établissent la communication entre les oreillettes et les ventricules du cœur. || *Valvules auriculo-ventriculaires.* On désigne quelquefois sous ce nom la valvule mitrale et les valvules tricuspides, parce qu'elles sont situées, la mitrale à l'ouverture de communication du ventricule de l'oreillette gauche, les tricuspides à l'ouverture par laquelle communiquent le ventricule droit et l'oreille droite.

AURIDE. s. m. (ét. lat., *aurum*, or). Minér. Famille de minéraux qui comprend l'or et ses combinaisons.

AURIÈRE. s. f. Agric. On appelle ainsi, dans quelques pays, les bords des champs entourés de haies et de fossés, lesquels bords on est obligé de cultiver à la bêche ou à la charrue.

AURIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *aurum*, or; *fero*, je porte). Hist. nat. Qui a l'éclat brillant de l'or, comme la palmyre aurifère: qui contient de l'or disséminé imperceptiblement, comme le tellure aurifère; ou qui fournit de l'or, comme une mine aurifère, une rivière aurifère.

— s. f. Conchyl. Nom donné par M. de Blinville au genre brante d'Oken.

AURIFIQUE. adj. des 2 g. et s. m. (ét. lat., *aurum*, or; *fieri*, être fait). Chim. *Teinture aurifique, élixir aurifique*, ou *aurifique minéral* Solution de kermès minéral dans l'alcool, ainsi nommée parce que sa couleur approche de celle de l'or. || *Vertu aurifique.* Pouvoir de changer quelque chose en or, de faire de l'or. Ils croyaient fermement que cette baguette était douée d'une vertu *aurifique.* (Volt.)

AURIFLAMME. s. f. (ét. lat. *aurum*, or, *flamma*, flamme). Art milit. V. ORIFLAMME. || Ichthyol. On a donné ce nom au mulle amber.

AURIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *auris*, oreille; *forma*, forme). Conchyl. Crochet d'une coquille bivalve, qui a la forme d'une oreille, est très-peu saillant, tourné en spirale et appliqué sur le ventre de la coquille.

— Conchyl. Nom que Latreille a donné à une famille de mollusques, qu'il a créée aux dépens des macrostomes de Lamarck.

AURIGA. s. m. Astron. Nom latin de la constellation du Cocher.

— Anat. Quatrième lobe du foie.

— Chir. Espèce de bandage pour les côtes.

AURIGASTRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *aurum*, or; *gaster*, ventre). Qui a le ventre d'un jaune doré.

AURIGE. s. m. (du lat. *auriga*, dérivé de ἄγω, je mène). Nom qu'on donnait autrefois aux conducteurs des chars.

AURIGÈNE. s. f. (ét. gr., αὔρα, vent, γένη, naissance, qui engendre le vent). Entom. Genre de l'ordre des coléoptères pentamères, famille des sternoxes, tribu des buprestides, qui a pour type le buprestis lugubre.

— Myth. Surnom de Persée, à cause de la pluie d'or en laquelle se changea Jupiter pour entrer dans la tour où était renfermée sa mère Danaé.

AURIGÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *aurum*, or; *gero*, je porte). Bot. Lichen, ainsi appelé, parce que son thalle est couvert de tubercules

AURIGINEUX, EUSE. adj. (ét. lat., *aurum*, or, *genus*, genre). Pathol. De couleur d'or. || *Fièvre auriginеuse.* Nom donné par Vogel à une fièvre accompagnée d'ictère. V. FIÈVRE JAUNE.

AURIGNAC. Géogr. Ville de France, départ. de la Haute-Garonne, chef-lieu de canton, arrond. de Saint-Gaudens; 1,450 hab.

AURIGNY. Géogr. Une des îles anglo-normandes, située sur les côtes de France, près le cap de la Hogue, dont les pâturages sont renommés. Elle appartenait autrefois à la France, mais elle dépend aujourd'hui de l'Angleterre, et cependant elle a toujours conservé les mœurs françaises; elle a une assemblée législative particulière; 1,050 hab.

AURIGO ou **AURUGO.** s. m. (ét. lat. *aurum*, or). Pathol. Couleur jaune que présentent dans l'ictère les yeux et la peau, tirant sur celle de l'or et de l'orange.

AURILLAC. (pr. *ô-ri-iak*; ét. celt., *or*, rivière; *lach*, rocher, parce que le château de cette ville est situé sur un rocher élevé, sur les bords de la Jordanne). Géogr. Ville de France, chef-lieu du départ. du Cantal, où l'on trouve deux sources d'eaux minérales, froides, légèrement ferrugineuses; il s'y fait un commerce d'entrepôt très-actif en bestiaux, laines, chanvres et fromages; 10,900 hab.

AURILLARD, AUREILLAS, OREILLARD ou **OREILLARD.** adj. m. (pr. *ô-ri-iar*; et. lat., *auris*, oreille). Man. Cheval qui a de grandes oreilles, et qui les remue souvent.

AURILLERIE. s. f. (pr. *ô-ri-ie-ri*). Féod. Ancien impôt sur les mouches à miel.

AURINE. s. f. (ét. lat., *aurum*, or). Chim. Substance colorante, qui est d'un jaune doré.

AURINIE. s. f. (ét. lat., *aurum*, à cause de la couleur de ses feuilles). Bot. Section du genre alysse, famille des crucifères, dont l'espèce principale, l'alysse saxatile, est souvent cultivée dans les parterres sous le nom de corbeille d'or.

AURIO ou **AURO.** s. m. Bot. Nom vulgaire de l'arroche halime.

AURIOL, AURION ou **AURIOU.** s. m. (ét. lat., *aurum*, or, à cause de sa couleur). Ichthyol. Nom vulgaire que l'on donne au maquereau sur les côtes de la Méditerranée, et particulièrement de la Provence. || Ornith. Nom vulgaire du loriot commun.

AURIOL. Géogr. Bourg de France (Bouches-du-Rhône), arr. de Marseille, canton de Roquevaire. Houille, albâtre, fabrication considérable de carreaux, etc. 5,300 hab.

AURIOLE. s. f. Bot. Syn. de Lauréole.

AURION ou **AURIOU.** s. m. V. AURIOL.

AURIPEAU ou **ORIPEAU.** s. m. (du lat. *aurum*, or). Technol. Cuivre jaune battu en feuilles minces, dont se servent les passementiers; c'est proprement ce qu'on appelle Clinquant.

AURIPENNE. adj. des 2 g. (ét. lat., *aurum*, or; *penna*, plume). Ornith. Qui a les ailes de couleur d'or.

AURIQUE. adj. (ét. lat., *auris*, oreille). Mar. *Voile aurique.* Voile ayant quatre côtes sans être de forme carrée. Les voiles des lougres, celles des chasse-marée sont des voiles antiques. On les appelait *voiles latines.* || Ce mot s'emploie aussi comme subst. fém.

— (du lat. *aurum*, or). Chim. *Oxyde*, ou plutôt *acide aurique.* Second degré de l'oxydation de l'or, qui ne jouit qu'à un très-faible degré des propriétés basiques. || *Sulfure* ou *sulfide aurique.* Second degré de sulfuration de l'or. || *Telluride aurique.* Combinaison de tellure et d'or qui correspond à l'oxyde aurique pour la composition. || *Sels auriques.* Ceux dont l'oxyde aurique fait la base.

AURISCALPE. s. m. (ét. lat., *auriscalpium*, cure-oreille). Conchyl. Genre de bivalves, qui fait double emploi avec le genre anatine.

— Chir. Instrument dont on se sert pour retirer le cerumen ou certains corps étrangers du conduit auriculaire.

AURISLAGE. s. m. Féod. Profit des ruches à miel qui, en Provence et dans d'autres parties de la France, appartenait au seigneur ou au roi.

AURITARSE. adj. des 2 g. (ét. lat., *aurum*, or. *tarse*). Zool. Qui a les tarses de couleur d'or.

AURITE. s. m. (du lat. *auris*, oreille). Ichthyol. Nom spécifique du labre auriculé.

AURIVENTRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *aurum*, or; *venter*, ventre). Zool. Qui a le ventre de couleur d'or.

AURIVORE. adj. des 2 g. (ét. lat., *aurum*, or: *vorare*, dévorer). Néol. Mangeur d'or. Ce mot ne peut s'employer qu'au figuré.

AURO. s. m. Bot. V. AURIO.

AUROCÉPHALE. adj. des 2 g. (du lat *aurum*, or; et du gr. κεφαλή, tête). Zool. Qui a la tête d'un jaune doré, comme le cocoyze aurocéphale.

AUROCHS ou **URUS.** s. m. (pr. *ô-ro-ke*; ét. all., *auerochs*, bœuf de montagne). Mamm. Espèce de taureau sauvage, commun autrefois dans toute l'Europe, et qui n'existe plus maintenant que dans quelques forêts de la Lithua- [illegible] vage de nos bêtes à cornes. Cet animal, naturellement très-féroce, est susceptible d'être réduit en domesticité lorsqu'il est pris jeune. Sa chair est un excellent manger; sa toison et son cuir sont très-recherchés.

AUROFERRIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *aurum*, or; *fero*, je porte). Minér. Minéral qui contient accidentellement de l'or et du fer, comme le tellure natif auroferrifère.

AUROÏDES. s. m. pl. (du lat. *aurum*, or, et du gr. εἶδος, espèce). Chim. Classe de métaux renfermant l'or et l'irridium. Les combinaisons oxygénées n'ont pas d'acidité ni d'alcalinité à un degré marqué; les oxydes et les chlorures sont décomposables par la chaleur seule, ils ne sont altérés ni par les acides seuls, ni par des sels binaires avec les acides; ces métaux forment des combinaisons directes avec le chlore, et des chlorures doubles avec les chlorures alcalins.

AURON. s. m. Erpét. Couleuvre d'Amérique, probablement la même que la couleuvre aurore.

AURON. Géogr. Rivière de France qui se jette dans le Cher, par la rive droite.

AURONCES ou **AURUNCES.** Hist. et géogr. anc. Peuples d'Italie, dans la Campanie, qui avaient pour capitale Suessa Aurunca, aujourd'hui Sezza. On croit que c'est le même peuple que les Ausones.

AURONE, AURONNE ou **CITRONELLE.** s. f. (en lat., *artemisia abrotanum*). Bot. Arbuste qui pousse beaucoup de tiges et de rameaux, dont les feuilles pressées dans les doigts y laissent une odeur de citron fort agréable. L'aurone mâle croît au bord des vignes, dans le midi de la France. Elle fleurit en août et septembre. C'est une espèce d'armoise; elle jouit des mêmes propriétés que l'absinthe et l'armoise, mais à un moindre degré. On la cultive dans les jardins, ce qui l'a fait appeler Aurone des jardins. || L'*aurone femelle* est la santoline. || L'*aurone des champs* ou *sauvage* est l'armoise commune. Une de ses variétés est très-propre, par ses racines ligneuses et profondes, à fixer les sables mobiles.

— *Vin d'aurone.* Vin fait avec de l'aurone.

AUROPLOMBIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *aurum*, or; *plumbum*, plomb; *fero*, je porte). Minér. Se dit d'un minéral qui contient accidentellement de l'or et du plomb, comme le tellure natif auroplombifère.

AUROPOUDRE. s. f. (du lat. *aurum*, or: et du fr. *poudre*). Minér. Aurure de palladium et d'argent, d'une couleur d'or sale, qui se trouve en petits grains cristallisés au Brésil. Il contient sur 100 parties, 85, 98 d'or, 9,85 de palladium, et 4,17 d'argent.

AUROPUBESCENT, TE. adj. (ét. lat., *aurum*, or; *pubes*, duvet). Qui est couvert de petits poils d'un jaune doré, comme l'aphritis auropubescente.

AURORA CONSURGENS. s. f. Chim. Mots latins dont les alchimistes se servaient pour exprimer la végetation de leur or.

AURORAS. s. m. (pr. *ô-ro-ras*, ét. lat., *aurora*, aurore). Bot. Nom d'un quamoclit du Pérou, dont les fleurs s'ouvrent au lever de l'aurore.

AURORE. s. f. (ét. lat., *aurora*, de *aurea hora*, heure dorée). Astron. Lumière qui commence à paraître le matin lorsque le soleil arrive à 18° au-dessous de l'horizon, qui va en augmentant à mesure que le soleil monte, et qui dure jusqu'au lever de cet astre. Le lever de l'aurore. Avant l'aurore. L'aurore commençait à paraître. L'éclat de l'aurore. Les anciens avaient fait de l'aurore une divinité. Tous les objets paraissent sombres le matin aux premières lueurs de l'*aurore*. (Fén.) L'éclat naissant de l'*aurore*. (Rous.) Il renaîtra, mon Dieu plus brillant que l'*aurore*. (Rac.) L'*aurore* parut sur la montagne d'Arabie en face de nous. (Chateaub.) L'*aurore* sème des roses sur son passage, mais elle répand des pleurs en ouvrant les barrières du jour. (Mme de Genlis.) De l'*aurore* naissante il dévore les larmes. (Esmén.) Lorsque tu te montres à l'équateur, sur l'horizon de notre pôle, tu es la mère de toutes les *aurores* qui doivent y apparaître. (B. de St-P.)

— Poét. Jour. La mouche éphémère ne voit point deux *aurores*. (B. de St-P.)

Apprenez que Ninus, à sa dernière *aurore*,
Sûr qu'un poison mortel en terminait le cours.
(VOLTAIRE.)

Et la troisième *aurore* a revu nos vaisseaux
Abandonnés sans guide à la merci des eaux.
(DELILLE.)

Mais la douzième *aurore* a brillé dans les cieux.
(AIGNAN.)

Quand l'*aurore* onze fois eut chassé les étoiles,
Et forcé la nuit sombre à replier ses voiles.
(DESAINT.)

Le plaisir avec chaque *aurore*,
Loin du tumulte qu'il abhorre,
Renaît sur ces vallons chéris.
(GRESSET.)

Je tomberai comme une fleur
Qui n'a vu qu'une *aurore*. (RACINE.)

Je puis enfin compter l'*aurore*,
Plus d'une fois sur vos tombeaux.
(LA FONTAINE.)

— *Les pleurs de l'Aurore.* La rosée du matin. [illegible] de certaines choses qui ont, comme le jour, leur commencement, leur accroissement, leur déclin et leur fin. L'aurore de la vie. Cela n'est encore qu'à son aurore. Cet admirable génie était à peine à son aurore. Le repentir est l'*aurore* de la vertu. (Karamsin.) Il reste entre l'*aurore* de l'histoire grecque et l'époque du déluge universel, quatorze siècles. (M.-Brun.) Il était dans le temps de l'*aurore* du bon goût. (Volt.) Dès son *aurore*, il avait montré sur son front, dans ses paroles et dans ses actions, les traits et le caractère d'une grande âme. (Barth.) L'amour embellit l'*aurore* et le soir de la vie. (St-Lambert.)

Des premiers feux de notre *aurore*
Au crépuscule de mes jours,
Il est un intervalle encore
Que doivent remplir les amours.
(DESMAHIS.)

Si vous voulez que j'aime encore
Rendez-moi l'âge des amours;
Au crépuscule de mes jours
Rejoignez, s'il se peut, l'*aurore*.
(VOLTAIRE.)

Les ravages, l'exil, la mort, l'ignominie,
Dès ma première *aurore* ont assiégé ma vie.
(ID.)

— Fig. *Une beauté dans son aurore.* Une belle personne qui est très-jeune.

— Fig. *C'est l'aurore d'un beau jour.* C'est un événement qui annonce un plus grand bonheur.

— Voiture a dit en parlant d'une jolie personne: Je souhaite que cette *aurore* soit suivie d'un aussi beau jour qu'elle le mérite.

— M. de Bridel a appelé poétiquement le printemps l'*aurore* de l'année:

Printemps, charme du monde, *aurore* de l'année.

— Fille du soleil et de la mer, brillante *aurore* de l'année, viens me ranimer avec toute la nature. (B. de St-P.)

— *Aurore boréale.* Phys. Phénomène lumineux qui paraît la nuit dans le ciel, du côté du nord; la cause n'en est pas encore bien déterminée, quoiqu'on l'attribue assez généralement à l'électricité ou au magnétisme terrestre. Il s'annonce d'abord par une espèce de brouillard qui occupe la partie nord de l'horizon; la partie visible de ce brouillard paraît bientôt bordée d'une lueur blanchâtre produisant un arc lumineux ou plusieurs arcs concentriques, séparés par des bandes obscures d'où s'élancent des jets et des rayons de lumière diversement colorés. Quand le phénomène augmente, des brèches nombreuses se forment dans l'arc et dans le segment obscur, et disparaissent à l'instant; des vibrations de lumière, des éclairs viennent frapper comme par secousses toutes les parties du météore. Enfin, lorsqu'il est arrivé à sa plus grande extension, on voit se former une couronne de feu vers laquelle convergent une multitude de traits enflammés. C'est alors qu'il présente un spectacle admirable, tant par la variété des figures lumineuses qui se jouent de mille manières dans les hautes régions de l'atmosphère, que par la vivacité et la richesse des couleurs dont elles brillent. Il diminue ensuite par degrés, puis finit par s'éteindre, tantôt subitement, tantôt avec lenteur, à moins qu'il ne se prolonge pour se confondre avec le crépuscule du matin. Les aurores boréales, rares en France et plus encore en Italie, sont très-fréquentes dans les régions plus septentrionales, et sont un bienfait pour ces pays, plongés pendant leur hiver dans des ténèbres si longues. Les Tongouts, peuplade de Sibérie, prétendent que les aurores boréales sont des esprits qui se querellent et combattent dans l'air. Ils ont des *aurores* boréales qui les éclairent pendant ces longues nuits. (Regn.) Brillez, *aurore* boréale. (Bernis.) Les prétendues détonations qui accompagnent les *aurores* boréales auraient besoin d'être prouvées. (M.-Brun.) Le mouvement des *aurores* boréales a paru aux observateurs français et hollandais dirigé principalement du nord au sud. (Id.) Les *aurores* boréales étaient autrefois très-fréquentes en Grèce et en Italie. (Id.)

. . . . L'*aurore* boréale,
Lasse de voir sa sœur, l'aurore matinale
Seule étaler des dieux les brillantes couleurs.
(DELILLE.)

— *Aurore australe.* Phys. Phénomènes lumineux qui se manifestent dans les régions voisines du pôle sud, sont de la même nature que les aurores boréales, et dont la cause est probablement la même.

— *Aurore polaire.* Dénomination commune sous laquelle il conviendrait de désigner l'aurore boréale et l'aurore australe.

— Poét. Les contrées de l'Orient, du couchant à l'aurore. Les climats de l'aurore. Embrasez par nos mains le couchant et l'*aurore*. (Rac.) Rassemblant follement les peuples de l'*aurore*. (L. Rac.)

... Un roi qui naguère, avec quelque apparence,
De l'*aurore* au couchant portait son espérance.
(RACINE.)

Du zèle qui pour toi l'enflamme et le dévore
La chaleur se répand du couchant à l'*aurore*.
(ID.)

— AURORE. Myth. Déesse, fille de Titan et de la Terre, qui épousa Persée et en eut pour enfants les Vents, les Astres et Lucifer. Plus tard, devenue amoureuse de Tithon, elle l'enleva et en eut deux fils, dont la mort lui fut si sensible, que ses larmes abondantes produisirent [illegible] pitier l'immortalité pour ce jeune époux, mais elle oublia de demander qu'il ne vieillît pas. Enfin elle aima Céphale, époux de Procris. Les poètes lui donnent encore beaucoup d'autres amants.

— Iconol. Les anciens représentent l'Aurore vêtue d'une robe safran ou d'un jaune pâle, une verge ou une torche à la main, sortant d'un palais de vermeil et montant sur un quadrige attelé de chevaux blancs, aux freins d'or, aux rênes de pourpre. Homère la représente couronnée d'un grand voile, chassant devant elle le Sommeil et la Nuit, et faisant pâlir les étoiles; il lui donne des doigts et des cheveux couleur de rose, lui fait verser la rosée sur la terre, et met dans ses mains les clefs des portes de l'orient. On la dépeint aussi avec des ailes et une étoile au-dessus de la tête. Quelquefois elle se présente à nous sous la figure d'une jeune nymphe couronnée de fleurs et montée sur un char tiré par Pégase, parce qu'elle est amie des poètes. De la main gauche elle tient un flambeau et de l'autre répand des roses, pour marquer que les fleurs dont la terre se pare doivent leur fraîcheur à la rosée, que les poètes font couler des yeux de l'Aurore en perles liquides.

— Syn. simpl. Aube. || Épith. Pure, étincelante, brillante, vermeille, safranée, jeune naissante, fraîche, riante, impatiente, matinale, vigilante, mystérieuse, pourprée, purpurine, radieuse, pâle, timide, virginale. L'aurore au teint vermeil, au teint, au visage de rose, aux doigts de rose, au visage riant, humide de rosée. || Périphr. Le point du jour, le crépuscule du matin, la fraîcheur de l'aurore, la fille, l'avant-courrière du jour, du soleil. L'épouse de Tithon, du vieux Tithon, l'amante de Céphale, la fille de Titan.

L'*Aurore*, en rougissant, du haut du char d'opale
D'un regard fugitif caresse en vain Céphale.
(CHAUSSARD.)

Du jour naissant l'aimable avant-courrière.
(TISSOT.)

L'aimable déité qui préside au matin.
(MONCRIF.)

A peine de Tithon la jeune et belle amante,
Mêle à l'azur des cieux sa pourpre étincelante.
(SAINT-VICTOR.)

Mais déjà, se jouant dans les airs qu'elle dore,
Des bras du vieux Tithon sortait la jeune *Aurore*,
Et dans l'air répandant ses premières lueurs,
Rendait à l'univers la vie et les couleurs.
(DELILLE.)

L'*Aurore* déployait l'or de sa tresse blonde,
Et semait de rubis le chemin du soleil.
(MALLEVILLE.)

Et le pâle reflet de l'aube à peine éclose,
N'a point ce coloris, cette teinte de rose
Dont l'*aurore* se peint, quand, sur son char [vermeil,
Elle sème de fleurs la route du soleil.
(DESAINTANGE.)

Entre l'ombre et le jour son empire incertain.
Des couleurs de la pourpre embellit le matin. (ID.)

A cette heure douteuse où, naissante et timide,
L'*Aurore* a commencé de teindre l'ombre hu- [mide.
(LAYA.)

Au moment où l'*Aurore* avec ses doigts de rose
Sépare en souriant la nuit d'avec le jour.
(DE BERNIS.)

. . . . Chaque jour, exacte à son réveil
Elle ouvre la barrière aux coursiers du soleil.
Oui, l'Olympe le sait; amante matinale,
Des bras du vieux Tithon, dans ceux du beau [Céphale,
Elle vient s'oublier, et, jusqu'à son retour,
Au monde impatient fait attendre le jour.
(DELILLE.)

Qu'en ses plus beaux habits l'*Aurore* au teint [vermeil
Annonce à l'univers le retour du soleil,
Et que devant son char ses légères suivantes
Ouvrent de l'Orient les portes éclatantes.
(LEGRAIS.)

— *Couleur d'aurore.* Espèce de jaune doré Taffetas, satin couleur d'aurore.

— Par ell. Un ruban aurore, du satin aurore, des garnitures aurore, etc. Dans ce cas *aurore* reste invariable, parce qu'on sous-entend le mot *couleur*. Ces sous-bergers et sous-bergères, en longues robes blanches, ceintes de garnitures *aurore*, lui servirent dans cent corbeilles de simple porcelaine cent mets délicieux (Volt.)

. . . . Elle redevient rose,
Œillet, *aurore*,
Et si quelque autre chose
De plus riant se peut imaginer. (LA FONT.)

— On dit aussi substantivement: l'aurore. Pour se procurer l'*aurore*, les teinturiers alunent et gaudent fortement. (Encycl. cathol.)

— Zool. Qui a la couleur jaune du safran, comme la cyprée aurore, la sylvie aurore.

— Erpét. Nom spécifique d'une couleuvre d'Amérique.

— Entom. Papillon de jour du sous-genre des crassicaires, qui vit sur le cresson élégant.

— Bot. Renoncule jaune, panachée de nacarat par le dehors de la fleur, sur un fond jaune d'aurore. || *Aurore naissante.* Nom d'un œillet violet.

— AURORE OU CARDAMINE. Bot. Sorte de plante.

— Syn. comp. AURORE. AUBE. L'*aube*, ce sont les premières lueurs du jour, c'est-à-dire, cette lumière blanchâtre, vague, incertaine, qui vient de l'orient, et qui annonce le prochain retour du jour. Lorsque l'atmosphère [illegible] d'une manière rougeâtre, c'est l'*aurore* qui commence.

AURORIN, INE. adj. Qui ressemble à l'aurore, qui a la couleur, la fraîcheur de l'aurore, qui est éclatant, brillant comme l'aurore.

AUROS. (pr. *ô-ross*). Géogr. Village de France (Gironde), chef-lieu de canton, arr. de Bazas; 560 hab.

AURUÉLO. s. m. Bot. Nom provençal d'une espèce de centaurée, la centaurée solstitiale, ou chausse-trappe.

AURUM CORONARIUM. s. m. (pr. *ô-romm-ko-ro-na-ri-omm*). Archéol. Don volontaire que le peuple faisait à l'empereur lors de son avénement. Ce don s'appelait ainsi, parce qu'il consistait primitivement en une couronne d'or, mais par la suite les empereurs firent d'un simple usage un droit positif, et ils exigèrent un droit en argent au lieu d'une couronne.

AURUM-MUSIVUM. s. m. (pr. *ô-romm mu-si-vomm*). Chim. Etain sublimé par le moyen

du mercure, et qui a reçu la couleur d'or par le degré de feu employé pour cette opération. Cette composition est très-propre à enluminer, à peindre le verre, et à fabriquer le papier doré. On s'en sert aussi pour fortifier les appareils électriques.

AURURE. s. m. (ét. lat., *aurum*, or). Chim. Alliage, en proportions definies, d'or et d'un autre métal. Ces mélanges ont pour caractères communs d'être attaquables par l'eau régale, et de donner ainsi une solution qui précipite en pourpre par le protochlorure d'étain. Les seules qu'on connaisse sont d'un jaune d'or pâle, et elles sont solubles dans l'eau régale avec précipité immédiat de chlorure d'argent. Ce sont : 1° l'aurure d'argent, ou l'or argentifère, et l'aurure de palladium et d'argent, que l'on appelle aussi auropoudre ou or palladifère et argentifère.

AUSCARIPÈDE. s. m. Helmint. Sorte de vermisseau à plusieurs pieds.

AUSCIEN, ENNE, ou **AUSQUE.** adj. Géogr. anc. Nom d'un peuple de la Gaule, dans l'Aquitaine, ou pays d'Auch.

AUSCITAIN, AINE. adj. et s. Habitant, habitante d'Auch ; qui est originaire d'Auch. || Qui appartient, qui est propre à la ville d'Auch.

AUSCULTATION. s. f. (pr. *os-kul-ta-ci-on* ; ét. lat., *auscultare*, écouter attentivement). Méd. Procédé par lequel le medecin, appliquant son oreille contre la poitrine du malade, peut, s'il se rend un compte bien juste des bruits intérieurs qu'il entend, découvrir et déterminer le siége de la maladie, surtout lorsqu'il soupçonne que le cœur ou le poumon est attaqué. L'auscultation a lieu de deux manières. L'*auscultation immédiate* se fait sans intermédiaire, sur l'organe malade. L'*auscultation médiate*, au contraire, s'opère au moyen d'un instrument appelé stéthoscope.

AUSCULTÉ, ÉE. part. pass. du v. Ausculter. S'empl. adjectiv. Sa poitrine a été souvent auscultée.

AUSCULTER. v. a. 1re conj. (ét., V. AUSCULTATION). Médec. Explorer attentivement les sons qui se produisent dans la poitrine. Celui qui *ausculte* pour la première fois une poitrine n'entend rien bien distinctement, ou bien s'il discerne quelque bruit, il ne sait à quoi le rapporter. (Dict. de médec.)

— S'emploie aussi sans régime. Ce médecin ne sait pas ausculter.

AUSEN. s. m. (pr. *ô-zen*). Hist. anc. Nom que les Goths donnaient à leurs généraux, quand ils avaient remporté quelque victoire. Ce mot signifiait en leur langue plus qu'homme, ou demi-dieu.

AUSÈNE. Géogr. Montagne d'Espagne près de laquelle les Sarrasins sont vaincus et dispersés par Pelage, roi des Asturies, en 718.

AUSERDE. s. f. Bot. Nom vulgaire de la luzerne dans le Roussillon.

AUSERON. s. m. Pharm. Drogue très-rare, qui vient de Perse, et que les Européens tirent des Indes orientales par Surate.

AUSES. s. m. Hist. anc. Peuple ancien et sauvage de la Libye, qui ne connaissait pas les lois du mariage, et possedait les femmes en commun.

AUSÉTAN, ANE. adj. et s. Géogr. Ancien peuple d'Espagne.

AUSITIDE. Géogr. anc. Contrée située entre l'Egypte et les Philistins. || Quelques auteurs placent une autre Ausitide à l'orient du Jourdain, dans la demi-tribu de Manassé, mais c'est peut-être le même pays que l'Ausanitide ou Auranitide.

AUSON. Myth. Fils d'Ulysse et de Calypso, qui alla s'établir en Italie, et lui donna, dit-on, le nom d'Ausonie.

AUSONE (Decius Magnus). Poète et grammairien célèbre du IVe siècle, né à Bordeaux en 309, et mort en 394. Malgré les défauts qu'on reproche à ses poésies, elles sont encore assez recherchées aujourd'hui.

AUSONES. s. m. pl. Hist. et géogr. anc. Nom d'un des plus anciens peuples de l'Italie méridionale, entre le promontoire de Circé et le détroit de Sicile ; d'autres peuples étant venus s'établir sur une partie de leur territoire, ils furent peu à peu refoulés dans la Campanie, ce qui les a fait souvent confondre avec les Aurunces. Le nom et la trace des uns et des autres disparurent quand les Romains eurent conquis leur pays.

de ses anciens habitants). Poét. Ancien nom de l'Italie, encore employé par les poètes. || Syn. Italie, Hespérie. || Epith. Riche, puissante, fertile, superbe, féconde, abondante, heureuse, fameuse, antique. V. ITALIE.

En admirant la mélodie
De ces voix, de ces sons parfaits
Où le goût brillant d'*Ausonie*
Se mêle aux agrements français.
(GRESSET.)

Et que sont-ils enfin, ces fruits de son génie
Qu'admiraient follement la Grèce et l'*Ausonie* ?
(LE FRANC DE POMPIGNAN.)

AUSONIEN, ENNE. adj. et s. Géogr. anc. Habitant de l'Ausonie ; qui appartient à l'Ausonie.

— *Mer Ausonienne.* Mer Tyrrhénienne, et principalement la partie méridionale de cette mer, dont les bords furent occupés par les Ausones.

AUSPICE. s. m. (ét. lat., *auspicium* ; de *avis*, oiseau ; *spicere*, regarder). Hist. anc. Présage qui, chez les Romains, se tirait primitivement du vol des oiseaux, mais qui plus tard désigna les diverses manières de connaître l'avenir. Prendre les auspices par le vol des oiseaux, par le chant des oiseaux, par la manière dont mangeaient les poulets sacrés. Les Grecs et les Romains attachaient beaucoup d'importance aux auspices. Heureux auspice. Les auspices lui furent favorables, lui furent contraires. Les succès des généraux étaient rapportés aux auspices des empereurs qui les avaient choisis. Les anciens attachaient beaucoup d'importance aux auspices. Rome se vantait d'être une ville sainte par sa fondation, consacrée dès son origine par des *auspices* divins. (Boss.) Et suivant de Bacchus les *auspices* sacrés. (Boil.) Romulus défendit par une loi expresse qu'on entreprît même aucune guerre, qu'on n'eût pris auparavant les *auspices*. (Vert.)

— *Auspice des javelots.* Celui qui se tirait de la pointe des javelots, des piques et des traits, et qui annonçait l'heureuse ou la funeste issue d'un combat.

— *Auspice du joug.* Auspice funeste qui avait lieu lorsque deux animaux attelés se rencontraient.

— *Auspice céleste.* Auspice pris lorsque le ciel était pur et serein.

— *Auspice des quadrupèdes.* Celui qui se tirait des bêtes à quatre pieds.

— *Auspice expiatoire.* Auspice toujours fâcheux qui se tirait lorsque la victime avait fui de l'autel, qu'elle avait mugi après avoir été frappée, ou qu'elle était tombée autrement qu'il ne convenait.

— Prêtre qui rendait ces présages ; on leur donna plus tard le nom d'*augures*.

— Fig. *Sous d'heureux auspices, sous de tristes, sous de fâcheux auspices.* Dans des circonstances qui présagent quelque succès, ou quelque revers, quelque malheur, etc. Pour achever ce jour sous de meilleurs *auspices*. (Corn.) S'il s'en formait plus souvent sous les mêmes *auspices*, il y en aurait moins de malheureux. (J.-J. Rouss.) L'an commence pour vous sous de riants *auspices*. (Lem.) Nous autres réunis sous de meilleurs *auspices*. (Corn.) Jamais alliance ne fut formee sous de meilleurs et plus heureux *auspices*. (A. de Muss.) Nul homme ne m'a jamais été annoncé sous de plus beaux *auspices*. (Marmier.)

— Fig. *Sous les auspices de quelqu'un.* Sous sa conduite, avec son appui, sa faveur, sa protection. J'entreprendrai cette affaire sous vos auspices. Il entra dans la carrière des armes sous les auspices de ce général, de ce Prince. Vous marchiez au camp sous mes *auspices*. (Rac.) Je dois cesser de l'être sous vos *auspices*. (J.-J. Rouss.) C'est sous les *auspices* de cet homme respectable que tu vas entrer dans le monde. (Id.) Etre sous les *auspices* de la nature. (Id.) Cette façon de parler est venue de ce qu'autrefois à Rome on ne faisait aucune affaire sans consulter les dieux par le moyen des auspices.

— Ce mot s'emploie plus ordinairement au pluriel qu'au singulier. On trouve cependant dans J.-B. Rousseau : Le ciel qui me créa sous le plus noir *auspice*. Et dans Racine : Jamais hymen formé sous le plus noir *auspice*.

AUSPICINE. s. f. (rad. *auspice*). Antiq. rom. Art de prédire l'avenir par l'examen du vol et du chant des oiseaux.

AUSQUOY. s. m. (pr. *os-ko a*). Mamm. Nom du caribou ou du renne chez les Hurons.

AUSSAGUREL, AUSSA ou **AUXA.** Géogr. Ville d'Afrique, la plus remarquable de l'intérieur du royaume d'Adel.

AUSSAI. Géogr. Nom qu'on donnait autrefois à l'Alsace.

AUSSI. adv. conj. (ét. lat., *aliud sic*, dont on a fait successivement *alsi* et *aussi*). Pareillement, de même. Vous le voulez, et moi aussi. Le curé ou le pasteur ont *aussi* droit au respect, car leur ministère répond à ce qu'il y a de plus élevé dans la nature humaine. (Guiz.) Comme on dit beauté poétique, on devrait dire *aussi* beauté géometrique. (Pasc.) Comme la république avait son faible, la monarchie des Césars avait *aussi* le sien. (Boss.) C'est elle-même, ô dieux ! et toi, ma fille, *aussi*. (Corn.) Il vous connaît peut-être, et me connaît *aussi*. (Id.) Je me rends donc *aussi*, madame. (Id.) Et Mardochée est-il *aussi* de ce festin ? (Rac.)

ves offensés peut *aussi* s'en venger. (Sen.) Qui prévient les besoins prévient *aussi* les crimes. (Del.) Si tu veux qu'on t'épargne, épargne *aussi* les autres. (La Font.)

. . . Tout me trahit ici,
Pharnace, amis, maîtresse, et toi mon fils *aussi*.
(RACINE.)

— Dans cette acception, *aussi* ne s'emploie que lorsque le sens est affirmatif ; s'il est négatif, on dit *non plus*. Vous ne le voulez pas, ni moi non plus. D'après cela, on pourrait trouver une négligence dans les vers suivants :

. . . Car madame
N'a pas l'honneur d'être encor votre femme,
Elle n'est point votre maîtresse *aussi*.
(VOLTAIRE.)

On trouve une faute analogue dans les phrases suivantes : Comme les prédicateurs ne cherchent pas à les rendre meilleurs, ils ne pensent pas *aussi* à le devenir. (La Bruy.) La faveur du prince n'exclut pas le mérite et ne le suppose pas *aussi*. (Id.) Il n'est pas juste qu'il puisse entrer dans les terres de ses voisins ; il n'est pas juste *aussi* que ses voisins puissent entrer dans les siennes. (Fén.) Nous ne voulons pas que les autres nous trompent, nous ne trouvons pas juste qu'ils veulent être estimés de nous plus qu'ils ne méritent ; il n'est donc pas juste *aussi* que nous les trompions. (Pasc.)

— Encore, de plus. Il lui a donné telle chose, et cela aussi. Dites-lui aussi de ma part qu'il fasse cette démarche. Les Egyptiens ont été les premiers à observer le cours des astres, ils ont *aussi* les premiers réglé l'année. (Boss.) Etant établi pour gouverner le peuple, il l'était *aussi* pour le secourir. (Fléch.) Ce n'est pas assez de vous marquer les périls de votre état, il faut *aussi* vous en découvrir les avantages. (Mass.) Le temps, qui change tout, change *aussi* nos humeurs. (Boil.) Alors, triste messager d'un événement si funeste, je fus *aussi* le témoin, en voyant le roi et la reine, d'un côté, de la douleur la plus pénétrante, et de l'autre, des plaintes les plus lamentables ; mais je vis *aussi* des deux côtés la foi également victorieuse. (Boss.)

Celui qui met un frein à la fureur des flots
Sait *aussi* des méchants arrêter les complots.
(RACINE.)

— C'est pourquoi, à cause de cela. Les étoffes sont belles, aussi coûtent-elles cher. Il en use mal avec tout le monde, aussi tout le monde l'abandonne. Un état ainsi formé ne se croit jamais sans ressource ; *aussi* voyons-nous que les Romains n'ont jamais désespéré de leurs affaires. (Boss.) Les honneurs sont institués pour récompenser le mérite, pour exercer la sagesse... *aussi* ils n'appartiennent de droit qu'à des âmes modérées. (Fléch.) La plus grande des preuves de Jesus-Christ, ce sont les prophéties, c'est *aussi* à quoi Dieu a le plus réussi. (Pasc.) Rien ne lui paraissait plus digne de la grandeur de l'esprit humain, que l'histoire des merveilles de Dieu dans les livres de Moïse, *aussi* il avait dévoré avec tant d'ardeur ce volume sacré, que, etc. (Mass.)

Je le sais bien, seigneur : *aussi* tout mon espoir
N'est plus qu'au coup mortel que je vais recevoir.
(RACINE.)
Je vous accuse *aussi* bien moins que la fortune.
(ID.)

— Quand *aussi* est employé comme conjonction, et dans le sens de Conséquemment, d'après cela, peu importe que les propositions soient affirmatives ou négatives. Toutes les occupations des hommes sont à avoir du bien ; et le titre par lequel ils le possèdent n'est, dans son origine, que la fantaisie de ceux qui ont fait les lois. Ils n'ont *aussi* aucune force pour le posséder sûrement. (Pasc.) Ma douleur serait trop médiocre, si je pouvais vous la dépeindre : je ne l'entreprendrai pas *aussi*. (Mme de Sév.) De pareils sentiments n'entrent pas dans mon âme. Monsieur ne pense pas *aussi* ce qu'il vous dit. (Regn.) || Dans ces phrases, *aussi* se mettrait avec plus d'élégance en tête de la proposition.

— Sert encore à marquer la conformité, le rapport d'une proposition avec celle qui précède. Il faut être reconnaissant, aussi l'est-il. Il aurait eu tort d'en user de la sorte, aussi ne l'a-t-il pas fait. Il a été volé la nuit ; mais aussi pourquoi n'a-t-il personne pour garder sa maison ?

Il semblait présenter la gorge au coup mortel ;
Aussi le reçoit-il, peu s'en faut, sans défense.
(CORNEILLE.)

L'un et l'autre avant lui s'étaient plaints de la rime,
Et c'est *aussi* sur eux qu'il rejette son crime.
(BOILEAU.)

— D'un autre côté. Si j'espère beaucoup, je crains beaucoup *aussi*. (Corn.) La précipitation en matière de tendresse lui est suspecte ; mais *aussi* trop de lenteur et de difficulté le rebute. (Fléch.)

Mais peut-être qu'*aussi* trop prompte à m'affliger,
J'observe de trop près un chagrin passager.
(RACINE.)

— Par compensation. Cette puissance qui pouvait les protéger, mais qui pouvait *aussi* les perdre. (Fléch.) On y naît avec plus de passions que le reste des hommes, mais *aussi* on peut y pratiquer plus de vertus ; les vices y ont

plus utile ; en un mot, on est bien plus coupable quand on y oublie Dieu, mais *aussi* on y a bien plus de mérite quand on lui est fidèle. (Mass.)

Il n'est rien en ce temps à couvert de vos coups ;
Mais savez-vous *aussi* comme on parle de vous ?

— Autant, également. Il est aussi sage que vaillant. Il est aussi affable que son frère est bourru. Il vit aussi magnifiquement qu'un prince. Il est aussi à plaindre que vous. Il voit aussi clair dans cette affaire que personne. Cet ouvrier ne travaille plus aussi bien qu'autrefois. Je sais cela aussi bien que vous. Il faut écouter les pauvres aussi bien que les riches. Napoléon à Sainte-Helène était *aussi* loin de nous et *aussi* deifié que s'il eût été dans le ciel. (A. Karr.) Que son peuple lui soit *aussi* cher qu'il est lui-même cher à son peuple. (Mass.) Elle recevait les hommages qu'on lui rendait avec un visage *aussi* doux et *aussi* riant que sa fortune. (Fléch.) La matière a-t-elle dans son fond une idée *aussi* pure, *aussi* simple, *aussi* immatérielle qu'est celle de l'esprit ? (La Bruy.) Celui qui pouvant sauver un homme attaqué ne le faisait pas, était puni *aussi* rigoureusement que l'assassin. (Boss.) L'avare est *aussi* pauvre de ce qu'il a que de ce qu'il n'a pas. (P. Syr.) La langue du singe a paru aux anatomistes *aussi* parfaite que celle de l'homme. (Buff.)

— *Aussi que*, avec un adjectif, lui donne quelquefois la force d'un superlatif, et marque le plus haut degré d'une qualité quelconque. Il fallait, pour resister à tant d'armées jointes ensemble contre nous, des troupes *aussi* vaillantes et des capitaines *aussi* expérimentés que les nôtres. (Fléch.) Une matière *aussi* vaste et *aussi* diversifiée que le sont les mœurs des hommes. (La Bruy.) Un prince *aussi* grand que celui qui honore cette audience (Boss.) En exposant une vie *aussi* précieuse que la vôtre. (Id.)

— Quelquefois on supprime le second membre de la comparaison. Ce livre est estimable, mais il y en a d'aussi bons. Sa place eût été donnée, si l'on eût pu la remplir d'un homme *aussi* sûr. (Boss.) Comme un aigle qu'on voit toujours, soit qu'il vole au milieu des airs, soit qu'il se pose sur quelque rocher, porter de tous côtés des regards perçants, et tomber si sûrement sur sa proie, qu'on ne peut eviter ses ongles non plus que ses yeux, etc., *aussi* vifs étaient les regards, *aussi* vive et *aussi* impétueuse était l'attaque, *aussi* fortes et inévitables étaient les mains du prince de Condé. (Boss.)

— Tellement, à ce point. Comment un homme aussi sage a-t-il fait une pareille faute ? On ne fait plus de réflexion sur un *aussi* grand bienfait, parce qu'on ne se souvient plus de l'avoir reçu. (Pasc.) Nos ennemis seuls pouvaient triompher d'une journée *aussi* sanglante et *aussi* meurtrière. (Mass.) Si le commerce des hommes et la dissipation de l'esprit ont laisse quelques taches dans une vie *aussi* sage et *aussi* chrétienne. (Fléch.)

— Se prend dans le même sens que *si*. Lorsqu'on veut comparer le degré d'une qualité avec celui d'une autre qualité, en montrant la supériorité de l'un par l'autre, alors on emploie *aussi* pour marquer le premier degré, et *si* pour le second. Comment un homme aussi savant a-t-il pu commettre une si lourde faute ? Comment un homme *aussi* vertueux a-t-il pu se prendre d'une passion *si* durable, pour une *aussi* méchante femme que cette marquise ? (J.-J. Rouss.) Comment elle-même, avec un caractère *aussi* violent et cruel, a-t-elle pu concevoir et nourrir un amour *si* vif pour un homme qui lui ressemblait si peu ? (Id.)

— *Aussi* se met à la fin du dernier membre de la phrase. Vous le voulez, et moi aussi. Quelquefois il se place après le verbe. Il ne suffit pas d'être estimable, il faut aussi être aimable. Mais il ne se met jamais entre le verbe auxiliaire et le participe. On ne dit pas, Il l'a aussi fait, mais, Il l'a fait aussi. Dans le sens de C'est pourquoi, il se met au commencement du second membre, et alors le pronom sujet du verbe se met après le verbe comme dans les interrogations. On l'a maltraité ; aussi veut-il se retirer. Dans ce cas, on peut exprimer ou supprimer le pronom. Il règne presque toujours à Waldubba des fièvres très-dangereuses ; *aussi* les habitants ont-ils le teint d'une couleur cadavéreuse. (Alb. Montém.) *Aussi* les bons rois jouissaient dans les Champs-Elysées d'un bonheur infiniment plus grand que celui du reste des hommes qui avaient aimé la vertu sur la terre. (Fén.)

— *Aussi... que* modifie des adjectifs, des adverbes, des participes, mais jamais des verbes. Pyrrhus *aussi* habile qu'entreprenant. (Boss.) Numa fit la religion *aussi* sérieuse, *aussi* grave et *aussi* modeste, que les ténèbres de l'idolâtrie le pouvaient permettre. (Id.) *Aussi* vivant par l'esprit, qu'il était mourant par le corps. (Boss.) *Aussi* affligée par le faux zèle qui la défend, que par l'erreur même qui l'attaque. (Mass.) Chacune de ces abeilles forme cet hexagone *aussi* exactement la première fois que la dernière. (Pasc.) On l'écoute *aussi* longtemps qu'il veut parler. (La Bruy.)

L'usage a limité, dans ce cas, l'emploi d'*aussi* aux seules propositions affirmatives où il y a comparaison, soit entre deux sujets, soit entre deux qualifications ou modifications, pour en exprimer l'égalité. Horace est aussi enjoué que solide. Aristide était aussi vaillant que juste. Lorsque, dans les propositions affirmatives, il n'est question d'aucune comparaison d'égalité entre deux

par quelque circonstance le degré d'augmentation ou de modification qu'on attribue au sujet, c'est à l'adverbe *si* à y figurer. L'amitié est une chose *si* précieuse qu'il ne faut pas la prodiguer. Une amitié *si* solide est à l'épreuve de tout. Mais, dans les phrases négatives, plusieurs écrivains emploient indifféremment *si* ou *aussi* ; néanmoins on préfère toujours *aussi*, quand l'harmonie l'exige. Ainsi au lieu de : Je n'ai pas de soucis *si* grands que les vôtres, il vaut mieux dire *aussi* grands.

— *Aussi* employé comme adverbe de comparaison doit toujours être suivi de *que*, et jamais de *comme* ; mais du temps de Corneille et de Molière ce n'était pas une faute de dire : Il est aussi savant comme son frère.

— *Aussi* se répète avant chaque adjectif, chaque participe ou chaque adverbe qu'il modifie. La vertu est aussi belle, aussi aimable, aussi attrayante, que ce qu'il y a au monde

plus beau, de plus aimable, de plus attrayant. Votre sœur est aussi douce, aussi aimable, aussi spirituelle que sa cousine.

— Il faut éviter d'employer *aussi* pour *si* lorsqu'il peut en résulter une sorte d'équivoque. Ainsi, Un homme aussi éclairé que vous, peut signifier, Non moins éclairé que vous, et, Un homme éclairé comme vous l'êtes.

— *Aussi peu* sert à marquer une certaine égalité de privation ou de modicité entre deux personnes. J'en ai aussi peu que vous. L'un est aussi peu nécessaire que l'autre. Ils ont aussi peu d'argent l'un que l'autre. Ce que vous dites est aussi peu sensé que ce que vous avez fait. L'homme dont vous parlez n'est pas fort estimable, et son voisin l'est tout aussi peu. Leurs paroles, *aussi* peu solides qu'elles semblaient magnifiques. (Boss.) Le reste, *aussi* peu lu que ceux de Pelletier. (Boil.)

— *Aussi bien*, non suivi de *que*, sert à rendre raison d'une proposition précédente, et signifie D'autant plus que, avec d'autant plus de raison que, au surplus, après tout. Je n'y veux point aller, aussi bien est-il trop tard. Je n'ai que faire de l'en prier, aussi bien ne m'écouterait-il pas. Aussi bien il n'en fera rien. Il ne s'agit pas de réfuter ces rêveries des platoniciens, qui aussi bien tombent d'elles-mêmes. Qu'il périsse! *aussi* bien il ne vit plus pour moi. (Rac.)

Vous l'écouterez, prince, et répondrez pour moi ;
Vous êtes *aussi* bien le véritable roi.
(Corneille.)

Mais laissons-le plutôt en proie à son caprice ;
Sa folie *aussi* bien lui tient lieu de supplice.
(Boileau.)

— Mais quelquefois cette expression marque une idée de comparaison. Vous vous louez extrêmement de cet employé, mais mon fils travaille autant et aussi bien. Vous paraissez jaloux de la faveur dont jouit votre frère; faites comme lui, vous serez vu aussi bien, vous serez aussi bien récompensé.

Moi-même, où m'emportait une aveugle colère?
J'ai tantôt, sans respect, affligé sa misère ;
Que ne puis-je *aussi* bien, par d'utiles secours,
Réparer promptement mes injustes discours!
(Racine.)

— *Aussi bien que*. Autant que, de même que, tout autant que. Le fanatisme religieux est ennemi des arts *aussi* bien que de la philosophie. (Mme de Staël.) Il est de l'essence de Dieu que sa justice soit infinie *aussi* bien que sa miséricorde. (Pasc.) Elle savait donner le lait aux enfants *aussi* bien que le pain aux forts. (Boss.) Rodogune est à vous *aussi* bien que l'empire. (Corn.) Mais les temps sont changés *aussi* bien que les lieux. (Rac.) La solitude rétablit *aussi* bien les harmonies du corps que celles de l'âme. (B. de St-P.)

— *Aussi bien que* ne s'emploie que dans les phrases affirmatives; lorsqu'il y a négation, on dit *Non plus que*. Ainsi il y a une faute dans cette phrase de La Bruyère : Montaigne, que je ne crois pas, *aussi* bien qu'eux, exempt de blâme.

— Syn. comp. AUSSI. ENCORE. *Encore* a plus de rapport au nombre et à la quantité. *Aussi* tient davantage de la similitude et de la comparaison. L'amour est non-seulement libéral, mais *encore* prodigue. Lorsque le corps est malade, l'esprit l'est *aussi*.

— AUSSI. C'EST POURQUOI. AINSI. Ces trois expressions servent souvent à lier une proposition avec une autre. *Aussi* a quelque chose de plus énergique ; *c'est pourquoi*, quelque chose de plus raisonné; *ainsi*, quelque chose de plus modéré et de plus vague. *C'est pourquoi* renferme dans sa signification particulière un rapport de cause et d'effet; *ainsi* ne renferme qu'un rapport des prémisses et de la conséquence; *ainsi* doit exprimer la condition par lui-même et indépendamment des accessoires.

AUSSIÈRE. s. f. (ét. angl., *hawser*, même signification). Corder. Cordage composé seulement de trois cordons ou torons tordus ensemble. On appelle bitords les aussières de deux fils; merlins, celles de trois fils. Les aussières à trois, quatre torons et un plus grand nombre, sont désignées par le nombre des torons. L'aussière en queue de rat a un de ses bouts plus gros que l'autre.

— AUSSIÈRE ou HAUSSIÈRE. Mar. Corde à trois torons dont on se sert communément pour remuer des masses et changer de place les navires ou les fortes chaloupes. Ce genre de cordage [illegible] du grelin, c'est deux fois.

— Pêche. Corde faite avec plusieurs faisceaux de fil commis ensemble et roulés les uns sur les autres. || En Provence, Bordure de filet qu'on attache au bout des filets déliés.

AUSSITÔT. adv. (ét. fr., *aussi*, *tôt*, ou du lat. *ad*, à; *sic*, ainsi ; *statim*, aussitôt). Dans le moment même, sur l'heure. J'irai aussitôt. On envoya chercher le médecin, il arriva aussitôt, tout aussitôt. Aussitôt après votre départ. La Grèce était pleine de ces sentiments, quand elle fut attaquée par Darius ; *aussitôt* chacun se prépare à défendre sa liberté. (Boss.) Eh! voulez-vous des preuves? me dit-il *aussitôt*. (Pasc.) *Aussitôt* le vent, qui jusqu'alors avait été favorable au vaisseau de Cymodocée, expire, et un calme profond règne dans les airs. (Chateaub.) *Aussitôt* l'organisation se forma de la pensée du Tout-Puissant, et la vie sortit de sa parole. (B. de St-P.) *Aussitôt* un Thébain et un Argien s'avancent dans le stade, se mesurent des yeux, et s'empoignent par les bras. (Barth.) Il en parut *aussitôt* un grand nombre qui se placèrent sur une ligne. (Id.) Elle se livra *aussitôt* à un bonheur sans mesure. (Salv.) Il frappe, et le tyran tombe *aussitôt* sans vie. (Corn.) Pour peu qu'on s'en écarte, *aussitôt* on se noie. (Boil.)

Un seul osa d'Aman attirer le courroux,
Aussitôt de la terre ils disparurent tous. (Rac.)

Cependant quelques vers qu'Apollon vous inspire,
En tous lieux *aussitôt* ne courez pas les lire.
(Boileau.)

— Est quelquefois suivi d'un participe.

Parlez, vos ennemis *aussitôt* massacrés,
De ma fatale erreur répareront l'injure. (Corn.)

Ta mort emportera mon âme vers la tienne,
Et mon cœur *aussitôt* frappé des mêmes coups.
(Id.)

— Prov. *Aussitôt dit, aussitôt fait*, ou *Aussitôt pris, aussitôt pendu*. Se dit pour exprimer une grande promptitude dans l'exécution de quelque chose. || *Aussitôt meurt veau que vache*.

— AUSSITÔT QUE. conj. Dès que. Elles perdent l'innocence de leur baptême presque *aussitôt* qu'elles l'ont reçu. (Fléch.) Ces grands mouvements qui cesseraient presque *aussitôt* qu'on aurait su le véritable état de vos disputes. (Pasc.) *Aussitôt* qu'il m'aperçut, il vint à moi. (Id.) Dieu absout, *aussitôt* qu'il voit la pénitence dans le cœur. (Pasc.)

Aussitôt qu'un sujet s'est rendu trop puissant,
Encor qu'il soit sans crime, il n'est pas innocent.
(Corneille.)

— Par ellipse. Aussitôt votre lettre reçue, j'ai fait votre commission, c'est-à-dire aussitôt que j'ai eu reçu votre lettre.

— *Aussitôt que*, suivi d'un participe. Délaissée *aussitôt* que mise au monde. (Boss.) Des desseins étouffés *aussitôt* que naissants. (Rac.)

— En même temps que. Il faut commencer l'éducation *aussitôt* que les sens ont la perception du plaisir et de la douleur, c'est-à-dire presque dès la naissance.

Que le prélat, surpris d'un changement si prompt,
Apprenne la vengeance *aussitôt* que l'affront.
(Boileau.)

— *Aussitôt que* régit l'indicatif. Aussitôt qu'il viendra, aussitôt qu'il parut.

— AUSSITÔT. AUSSI TÔT. *Aussitôt* en un seul mot signifie De suite. *Aussitôt* après sa naissance, une nouvelle étoile se fait voir en Orient. (Boss.) Mais écrit en deux mots, il signifie Aussi vite. J'arriverai aussi tôt que vous.

AUSTER. s. m. sans pl. (ét. lat., *auster*, dér. de αὔω, je sèche). Poét. Nom que les Latins donnaient au vent du midi, et dont on se sert encore quelquefois aujourd'hui dans la poésie française. Le pluvieux, l'humide, l'impétueux auster. L'auster méridional, sombre, violent, dangereux, noir, orageux, nuisible, inexorable, furieux, déchaîné, véhément, doux, léger, bienfaisant. || Périphr. Le vent du midi, le vent du sud, de l'auster, l'humide haleine. || Le *r* se prononçant dans ce mot, il ne peut rimer qu'avec des mots dont la prononciation est la même.

— Myth. V[illegible] chaud, fils d'Astréus et d'H[illegible], [illegible] d'autres, d'Éole et d'Aurore.

— Iconol. On le peint d'une taille haute, vieux, avec des cheveux blancs, un air sombre, et des nuées autour de la tête, tandis que l'eau dégoutte de toutes parts de ses vêtements. Les modernes l'ont personnifié sous les traits d'un homme ailé, robuste, entièrement nu. Il marche sur les nuages, souffle avec des joues enflées, pour désigner sa violence, et tient en main un arrosoir, pour annoncer qu'il amène ordinairement la pluie.

AUSTÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *austerus*, de αὔω, sécher). Phys. Se dit d'une saveur qui n'est pas précisément âpre ou âcre, mais qui, étant un peu astringente, ne va pas jusqu'à flatter le goût; telle est celle du vin pur qui n'a point de douceur, d'un fruit assez mûr pour être mangé, mais pas assez pour faire éprouver toute la douceur qu'il cause dans sa parfaite maturité. Les fruits sauvages, quelque mûrs qu'ils soient, ont toujours un goût un peu austère. Le coing a une saveur austère. Vin austère.

— Fig. Qui est rigoureux pour le corps, et qui mortifie les sens et l'esprit. Le rapport qui lie le sens physique au sens moral [illegible] austère est fondé sur la saveur astringente des choses qui sont austères au goût; ce qui est astringent resserre; la saveur astringente produit une sensation de resserrement sur les organes du goût; ainsi, des mœurs austères, sont des mœurs soumises à une règle étroite; une vie austère est une vie dont les jouissances sont très-resserrées, si l'on peut parler ainsi. Religion austère. Règle austère. J[illegible] austère. Mener une vie austère. Faire une pénitence austère. Un ordre pieux et *austère*. (Mass.) Les règles *austères* qu'on lui prescrit. (La Bruy.) L'innocence de ces filles dont la vie est si pure et si *austère*. (Pasc.) Garder un jeûne *austère*. (Rac.) Un vain dehors d'*austère* piété. (Boil.)

— En général tout ce qui a un caractère de gravité, propre à élever l'âme, et incompatible avec les agréments qui ne flattent que le goût. Il se dit particulièrement des mœurs des hommes, et des choses qui y ont rapport. Homme austère. Mœurs austères. Mine austère. Visage austère. Vertu austère. Doctrine, morale austère. Conduite austère. Un austère devoir. La vie *austère* consiste dans la privation des plaisirs et des commodités; on l'embrasse quelquefois par un goût de singularité qu'on se représente comme un principe de religion. (Gir.) Théodore, avec un air *austère*, a un visage comique. (La Bruy.) Je ne puis vous affranchir d'une *austère* tutelle. (Rac.) Il faut que l'*austère* plaisir d'avoir servi les hommes, et secrètement contribué au bien public, devienne le digne salaire que lui donna sa seule conscience. (Guiz.) Ne prenez jamais sans une extrême nécessité un air *austère* et impérieux. (Fén.) Les lois des Suisses sont *austères*, mais ils ont le plaisir de les faire eux-mêmes. (Boufll.) Ils trouvent sec et *austère* tout ce qui est libre et ingénu. (Fén.) De l'*austère* pudeur les bornes sont passées. (Rac.)

— Beaux-arts. Caractère de gravité qui exclut tout ce qu'on aurait pu ajouter pour flatter le goût, la volupté, la mollesse, les vains plaisirs des sens. Il y a des gens austères qui, par leur nature, excluent l'agréable, le gracieux, le voluptueux. Ce peintre a préféré le genre austère au genre gracieux. L'architecture d'une prison, d'un arsenal, doit avoir quelque chose d'austère. Il distinguera dans les œuvres de Thucydide une mélodie *austère*, imposante, pleine de noblesse, mais la plupart du temps dénuée d'aménité. (Barth.) On dit qu'un dessin est *austère*, lorsqu'il ne réunit pas à la correction la douceur et les grâces. Cet homme dont vous voyez l'image, et en qui l'on remarque une physionomie forte, jointe à un air grave, *austère* et majestueux. (La Bruy.)

— Peint. Se dit d'un tableau dont le sujet et la composition consistent dans une ordonnance simple et dans le choix de personnages graves ou du moins sérieux, occupés d'une action de quelque importance.

— Sculpt. et archit. Signifie, pour la sculpture, la grandeur et l'expression forte des parties de la figure, le travail soigné, mais large, et où l'on n'a point recherché le mérite d'un fini précieux; pour l'architecture, la simplicité du plan, le choix d'un ordre grave, tel que le dorique, ou au moins l'ionique, et dans l'abstinence de tout ornement superflu. Le genre austère qui a sa source dans les mœurs du pays ne doit pas être confondu avec le genre sévère qui peut être commandé par les circonstances. La sévérité proscrit les innovations du luxe; l'austérité qui ne se fonde point sur des principes fixes peut aisément passer de la pauvreté à la surabondance.

— Cet adjectif suit ordinairement son substantif, mais cependant il le précède quelquefois. Il s'élevait par une *austère* vertu au-dessus des craintes et des complaisances humaines. (Fléch.) Soit que le cœur jaloux d'une *austère* fierté. (Rac.) Pour le placer ainsi, il faut consulter l'oreille et l'analogie. On ne dit pas, Un austère homme, une austère règle. Mais on dit bien, Un austère devoir, une austère vertu, ou, Un devoir austère, une vertu austère.

En vain d'un lâche orgueil leur esprit revêtu
Se couvre du manteau d'une *austère* vertu.
(Boileau.)

— Syn. comp. AUSTÈRE. SÉVÈRE. RUDE. Le premier se rapporte à la conduite, le second aux principes, le troisième aux manières. Les anachorètes menaient une vie *austère*, les apôtres avaient une morale *sévère*, les hommes du peuple ont l'abord et le langage *rude*. || AUSTÈRE. RIGOUREUX. SÉVÈRE. On est *austère* pour soi; on est *sévère* pour les autres; on est *rigoureux*, quand on est trop sévère. L'homme *sévère* ne se départ pas de ses principes, l'homme *rigoureux* les exagère. || AUSTÈRE. ACERBE. ÂPRE. *Acerbe* ne se dit qu'au propre, et à l'égard du goût. *Austère* est beaucoup plus usité au fig. qu'au propre, dans le sens de dur, sévère, rigide, rude. *Âpre* se dit, dans tous les styles, à l'égard du toucher, de l'ouïe, etc., comme à l'égard du goût. Ce qui est *acerbe* a besoin d'être adouci; ce qui est *sévère* a besoin d'être mitigé; ce qui est *âpre* a besoin d'être corrigé par quelque chose d'adoucissant et d'onctueux.

AUSTÈREMENT. adv. (ét., V. AUSTÈRE). Avec austérité, d'une manière austère. Vivre, jeûner austèrement.

— On peut placer cet adv. entre l'auxiliaire et le participe. Il a toujours vécu austèrement, ou, Il a toujours austèrement vécu.

AUSTÉRISME. s. m. (ét., V. AUSTÈRE). [illegible] Excès d'austérité.

AUSTÉRITÉ. s. f. (ét., V. AUSTÈRE). Qualité de ce qui est austère. L'austérité d'une règle. L'austérité des mœurs. Ce mot, en ce sens, n'a pas de pluriel.

— Persévérance inflexible à suivre certaines règles de conduite que l'on s'est faites, et du soin que l'on a de ne point s'en écarter. L'*austérité* républicaine n'est pas de mise en ce pays; il y faut des vertus plus flexibles et qui sachent mieux se plier aux intérêts des amis ou des protecteurs. (J.-J. Rouss.) Elle exige une certaine facilité de mœurs, également éloignée de cette complaisance qui approuve tout, et de cette *austérité* chagrine qui n'approuve rien. (Barth.) Je suppose que Philoclès est effectivement sec et austère; son *austérité* ne vaut-elle pas mieux que la flatterie des courtisans? (Fén.)

— Choses qui contiennent, qui prescrivent ces règles, ou qui sont une suite de leur exécution. L'austérité d'une règle. L'austérité de la vertu. L'austérité de ses mœurs. L'austérité de sa morale. Je trouve entre vous deux cette situation paisible qui tempère l'*austérité* de la vertu, et rend ses leçons aimables. (J.-J. Rouss.) Ce pauvre jeune homme s'était enfui à la trappe, mais il ne put supporter l'*austérité* de la règle. (Pasc.) Tempérer l'*austérité* des lois par des adoucissements. (Fléch.)

— Rigueur qu'on exerce envers les autres. L'*austérité* des censeurs romains tenait tout le monde dans le devoir. (Trév.)

Le sexe aime à jouir d'un peu de liberté ;
On le retient fort mal avec l'*austérité*.
(Molière.)

— Phys. Qualité de ce qui produit sur le goût une impression désagréable, désignée sous le nom d'Astringence ou d'acerbité. L'austérité de ce fruit, de ce vin. Ce mot est fort peu usité en ce sens.

— Peint. Se dit d'un sujet dont l'ordonnance est simple, le dessin correct, le pinceau large et ferme, la couleur vraie sans éclat, les effets non recherchés, mais disposés par grandes masses, et les accessoires employés avec une grande économie.

— Sculpt. Grandeur de l'idée. Simplicité d'expression et de profondeur.

— AUSTÉRITÉS. s. f. pl. Relig. Mortifications auxquelles on se soumet par esprit de pénitence. Ce saint homme pratiquait de grandes austérités. Les bramines des Indes pratiquaient aussi de grandes austérités par esprit de religion. Faire, pratiquer, exercer de grandes austérités. Les *austérités* du corps. (Pasc.) Sa santé s'est encore affaiblie par les *austérités* qu'elle a faites en Carême. (Rac.) Elle aimait tout dans la vie religieuse, jusqu'à ses *austérités* et ses humiliations. (Boss.) Il pratique toutes les *austérités* que pratiquent les religieux. (Fléch.)

— Iconol. Elle s'annonce par un maintien sévère, par un visage pâle, par des yeux abattus, mais doux. Elle porte d'une main des livres sacrés, de l'autre des légumes et une branche d'absinthe. A ses pieds on voit un vase plein d'eau et divers instruments de pénitence. On peut encore la figurer sous l'image d'un solitaire.

— Syn. comp. AUSTÉRITÉ. SÉVÉRITÉ. RUDESSE. L'opposé de l'*austérité*, c'est la mollesse du Sybarite; l'opposé de la *sévérité*, c'est le relâchement des gens du monde; l'opposé de la *rudesse*, c'est l'affabilité souvent affectée des hommes bien élevés.

AUSTERLITZ (pr. *ôs-ter-lit-se*). Géogr. Ville de Moravie près de laquelle se trouve le champ de bataille où Napoléon vainquit, en 1805, les armées russes et autrichiennes, commandées par Kutuzow. Cette bataille, connue sous le nom de *bataille des trois empereurs*, mit fin à la troisième coalition et amena la paix de Presbourg.

AUSTRAL, ALE. adj. (ét. lat., *auster*, vent du midi; du gr. αὔω, dessécher). Astron. Méridional, qui est du côté du midi. Le pôle austral. L'hémisphère austral. La partie australe du zodiaque. Les terres australes. Les signes austraux. Le lama s'apprivoise aux régions *australes*. (Del.) Cependant la découverte de ces terres *australes* serait un grand objet de curiosité. (Buff.) Ces terres *australes* sont d'une étendue plus grande que l'Europe entière. (Id.) Quelques grammairiens veulent que l'on dise *australs* au plur. masculin, d'autres préfèrent *austraux*; enfin il y en a quelques-uns qui condamnent l'un et l'autre. Tout ce qu'il y a de certain, c'est que l'on a rarement occasion de faire usage de ce pluriel.

— Se met toujours après un substantif. Le pôle austral.

— Astron. *Constellations australes*. Celles qui sont situées au midi de la ligne équinoxiale. || *Pôle austral, méridional*. Celui qui est invisible sur notre horizon et se trouve opposé au pôle boréal. || *Signes austraux*. Nom qu'on donne quelquefois aux six derniers signes du zodiaque.

— *Hémisphère austral*. V. HÉMISPHÈRE AUSTRAL.

— *Poisson austral*. V. POISSON AUSTRAL.

— *Triangle austral*. V. TRIANGLE AUSTRAL.

— *Couronne australe*. V. COURONNE AUSTRALE.

— *Océan austral*. V. MER DU SUD.

— Phys. *Magnétisme austral*. Celui qui domine dans l'hémisphère méridional de la terre. [illegible] pays situés au midi de l'équateur. || *Terres australes*. Îles considérables situées près des pôles du même nom; on croyait, dans le XVIIIe siècle, que c'étaient des parties d'un continent austral. || On appelle aujourd'hui *Continent austral* un nouveau continent que l'on appelle aussi Polynésie, Australasie, Océanie et Australie.

— Fig.

Et le cœur d'une Iris, pleine de mille attraits,
Est une terre *australe* où je n'allai jamais.
(Regnard.)

— Zool. Épithète qu'on donne aux animaux qui vivent dans les pays chauds.

— Bot. Plantes qu'on trouve dans les parties méridionales de l'Europe; tel est le conostome austral.

AUSTRALASIE (rad. *Asie australe*). Géogr. Nom par lequel on a longtemps [illegible] toutes les îles, grandes ou petites, isolées ou par groupes, que renferme la mer du Sud. On leur

donnait ce nom parce que, jusqu'aux premières années du XIXe siècle, on les considerait comme se rattachant à l'Asie australe; mais, dès qu'on eut formé une cinquième partie du monde, on y comprit toutes ces contrees et on leur donna alors le nom d'Australie.

— Ornith. Genre formé dans la famille des perroquets, et synonyme du genre trichoglosse.

AUSTRALASIENNES. s. f. pl. (rad. *Australasie*). Entom. Nom donné par Walckenaër à deux petites subdivisions de son genre altus, comprenant les espèces de ce genre qui habitent les différentes iles de l'Océanie et de la Nouvelle-Hollande.

AUSTRALIE. (pr. *ôs-tra-li*; rad. *austral*). Géogr. Ce nom, par lequel on désigne l'Océanie centrale, plus connue sous le nom de Nouvelle-Hollande, s'étendait autrefois à l'ensemble des îles de van Diemen, Salomon, de la Nouvelle-Bretagne, de la Nouvelle-Guinée, etc., contrees qui reunies forment aujourd'hui la Mélanésie. Il y a même eu des géographes qui ont compris sous le nom d'Australie toute l'Océanie. Ce continent, le plus petit de tous, n'est encore connu qu'imparfaitement. On ignoré l'époque precise de sa decouverte. C'est au XVIIe siècle qu'il a commencé à être souvent visité par les Hollandais, mais c'est seulement dans la seconde moitié du siècle suivant que les Français et les Anglais ont entrepris ces beaux voyages d'exploration et de decouverte qui ont tant contribué à faire connaitre ces contrées. Ce continent offre une ceinture de côtes sans sinuosites. Le littoral est généralement bas, dominé à quelque distance de la côte par des côtes de montagnes; sur d'autres points, les côtes sont abruptes et élevées. Dans les parties explorees, les terrasses et les vallees seules sont abondamment arrosées; leurs cours d'eau, nombreux et rapides, forment en se reunissant des rivières considérables à leur origine, mais dont les eaux se perdent en totalite ou en partie en traversant les plaines basses et arides. Sous le rapport des produits naturels, le continent de l'Australie, vu son étendue, semble appartenir aux parties les moins favorisees de la surface du globe. Les métaux reconnus jusqu'ici sont le fer, le plomb et le cuivre, mais ces métaux sont inexploites. Il y a de puissants bancs de houille qui sont exploités en partie. La végetation est presque exclusivement bornee aux plateaux et aux hautes vallees. La flore de cette contree presente un grand nombre d'espèces qui lui sont propres, et en particulier des arbres resineux et des arbres a gomme, mais on n'y trouve presque aucune des plantes les plus utiles à l'homme, les céreales, les légumes, les racines alimentaires et les fruits. Les bois de construction y sont inferieurs à ceux de l'ancien et du nouveau monde. Parmi les plantes utiles, on trouve le lin, le tabac, l'indigo et une espèce de coton; et sur la côte nord le palmier, le manglier et plusieurs des végétaux de l'Asie meridionale et de la Malaisie. Les montagnes renferment de beaux pâturages. Un très-grand nombre des espèces utiles des contrees chaudes et temperées, les céréales, les fruits de toute espèce ont été introduits, et leur culture réussit parfaitement. La faune de l'Australie est encore plus pauvre que sa flore en espèces utiles. Plusieurs des espèces australiennes sont surtout remarquables par la bizarrerie et l'étrangeté de leurs formes et de leurs couleurs. Les animaux domestiques de l'Europe ont aussi eté importés dans l'Australie, et les troupeaux, surtout ceux de moutons, y forment aujourd'hui la principale richesse des colonies européennes. Les habitants indigènes de l'Australie, dont on ne porte pas le nombre à plus de 60,000, appartiennent à la race des nègres Papouas, dont ils forment une varieté particulière. Vivant des produits de la pêche et de la chasse, sans autre industrie que celle qui est nécessaire pour construire des canots informes, preparer des filets et quelques armes; plongé dans le dernier degré de l'abrutissement et de la barbarie, ce peuple semble, par ses caractères physiques, comme par ses facultés intellectuelles, occuper l'un des derniers rangs dans la série des variétes de l'espèce humaine. Les Anglais sont encore les seuls peuples de l'Europe qui aient formé des etablissements dans l'Australie. Ce fut en 1788, à la suite des voyages de Cook, que les Anglais choisirent Botany-Bay pour siege d'une colonie pénale, mais ils ne tardèrent pas à l'abandonner pour le port Jackson. L'île de Norfolk fut destinée aux condamnes les plus insoumis. Quant à la civilisation des indigènes, elle n'a fait presque [illegible]

que l'on a essayées.

AUSTRALIEN, ENNE. adj. (rad. *Australie*). Habitant de l'Australie. || Ce qui a rapport à l'Australie.

AUSTRALIQUE. s. f. (rad. *Australasie*). Entom. Genre de coléoptères tetramères, famille des chrysomelines, établi aux depens des [illegible], dont toutes les especes vivent à la Nouvelle-Hollande.

AUSTRALITE ou **AUSTRALISAND** s. f. (rad. *Australasie*). Minér. Sable grisâtre, trouvé à Sidney-Cove en Australasie, et dans lequel l'on avait cru reconnaître une substance [illegible] d'une nature particulière, ce que de nouvelles analyses ont trouvé être inexact: [illegible] contre de l'alumine, de la silice et un peu [illegible]

AUSTRASIE. (ét. celt. *ost*, orient; *rike*, royaume; royaume situé à l'orient de la France). Geogr. Partie orientale des Gaules sous la première et la seconde race. Elle comprenait tout le pays situé entre le Rhin, la Meuse, l'Escaut et les Vosges. Metz en etait la capitale. Ce royaume fut créé en 511, lors du partage du royaume de Clovis entre ses quatre fils. L'Austrasie fut plusieurs fois gouvernée par des rois particuliers sous la première race; mais, sous la seconde, elle n'eut qu'une seule fois un chef différent de celui de Neustrie. Cette province changea de nom après le partage de 813 entre Charles le Chauve, Louis et Lothaire. Alors elle fut appelée Lotharingie ou Lorraine, du nom de Lothaire, auquel elle était échue. Par la suite des temps, chaque contrée qui faisait partie de ce vaste territoire ayant pris des chefs à part, la Lorraine se réduisit successivement, et finit par ne plus comprendre que l'ancienne province de ce nom. Une grande partie de l'Austrasie fut incorporée au royaume de Germanie, qui se forma des provinces rhénanes; le reste fut reuni à la France neustrienne.

AUSTRASIEN, ENNE. adj. et subst. (rad. *Austrasie*). Qui est d'Austrasie, ou qui appartient à l'Austrasie.

AUSTRÉGAL, ALE adj. (rad. *austrègue*). Hist. mod. Qui se rapporte aux austrègues, qui émane du tribunal des austrègues || Se dit aussi des sentences de la diète federative. Les contestations qui s'elèvent entre les etats souverains de la confedération germanique sont décidees sans appel par une sentence austrégale de la diète federative formée en assemblee générale.

AUSTRÈGUE. s. m. (ét. allem., *austragen*, mettre d'accord). Hist. mod. Nom qu'on donnait, dans l'ancien empire d'Allemagne, à des juges ou arbitres devant lesquels les electeurs, princes, comtes, barons, prélats et nobles immediats, avaient le droit de porter certaines causes. Il y avait trois sortes d'austrègues: ceux de plein droit pour les princes et états immediats de l'empire, ceux qu'on nommait par compromis, et ceux que les empereurs accordaient à des villes imperiales ou a d'autres membres du saint-empire. L'établissement des austrègues date du XIIIe siècle.

AUSTRIGILDE ou **BOBILE.** Épousa Gontran, roi d'Orleans et de Bourgogne, en 566. D'abord demoiselle d'honneur de la reine, elle inspira a ce prince une passion qu'elle ne lui permit de satisfaire qu'en recevant de lui le titre d'epouse. La reine fut répudiee, et Austrigilde s'assit sur le trône.

AUSTRO. s. m. (rad. *auster*). Mar. Nom donné par les marins au vent du sud sur la Méditerranée.

AUSTROMANCIE. s. f. (ét. lat. *auster*; du gr. αὔω, secher; μαντεία, divination). Art de predire l'avenir par l'observation superstitieuse des vents.

AUSTROMANCIEN, ENNE. adj. et s. Celui ou celle qui exerce l'austromancie.

AUSTRO-RUSSE. adj. des 2 g. (rad. *Autriche*, *Russie*). Hist. Qui se compose d'Autrichiens et de Russes. Armee austro-russe.

AUSTRUCHE. s. f. Bot. Nom qu'on donnait autrefois à l'impératoire. C'est une mauvaise traduction des mots latins *astrantia* et *ostruthium*, sous lesquels cette plante est désignee dans les livres anciens.

AUTALIE. s. f. Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des brachélytres, tribu des aléocharides, qui a pour type l'autalie imprimee.

AUTAN. s. m. (ét. lat., *altum*, la mer, parce que ce sont surtout les provinces meridionales de la France qui lui donnent ce nom). Poet. Vent du midi. L'autan furieux. La fureur des autans. Le souffle des autans. Braver les autans. Autans orageux, pluvieux, dechaînés, tumultueux, fougueux, mutinés, nebuleux, noirs, humides. Ce mot ne s'emploie plus guère aujourd'hui qu'en poesie, mais dans le midi de la France on dit toujours Le vent d'autan.

Pour braver les *autans* et la mer en furie,
Non loin du fier Egée, où l'on voit en tout temps
Contre les aquilons combattre les *autans*
(Mery.)

AUTANT. adv. (ét. fr., *au tant*). Egalement, pareillement, de même. Ce mot marque une egalite de valeur, de mérite, de nombre, de quantité, d'etendue, etc. S'il a fait cela, j'en puis faire autant. De qui ne peut-on pas en dire *autant*! (Boss.) [illegible] en promettre *autant* de son petit-fils? (La Bruy.) Cela est bien uni et bien clair, et d'ailleurs, qui ne pourrait pas en dire *autant*! (Id.)

— *Autant que*, marquant égalité de prix, de valeur, etc., entre plusieurs choses. Dieu dit que Vasques seul lui est *autant* que tout le reste des hommes ensemble. (Pasc.) Ceux dont il etait le père et le maître par la superiorité de sa vertu *autant* que par la prééminence de sa charge. (Fléch.)

— *Autant de*. C'est autant d'épargné. Tous ses discours sont autant d'impostures. De gros bataillons serres, semblables à *autant* de tours. (Boss.) Quoique les villes de la Grèce fissent *autant* de republiques, l'interêt commun les reunit. (Id.) Ces etoiles sont *autant* de soleils immenses. (Mass.) Les soins qu'elle exige sont *autant* de moments derobes à la volupte. (Id.) Ces cris séditieux sont *autant* de forfaits. (Corn.) Comptez-vous vos soldats pour *autant* de héros? (Rac.)

Et ces noms, ces respects, ces applaudissements,
Deviennent pour Titus *autant* d'engagements.
(Racine.)

Ce long amas d'aïeux que vous diffamez tous
Sont *autant* de témoins qui parlent contre vous.
(Boileau.)

— *Autant*, répété. C'est une manière de s'exprimer fort ancienne, qui répond à *Autant que*, mais avec cette différence que le premier membre de phrase devient le second. Ce tour nous vient du latin. Autant il a de vivacité, autant vous avez de nonchalance. *Autant* le toucher concentre ses opérations autour de l'homme, *autant* la vue étend les sciences au-delà de lui. (Rouss.) *Autant* l'esclavage me repugne, *autant* la liberté m'effraye. (Marm.)

La reine à son devoir ne manqua d'un seul point,
Autant en fit la femme de Joconde;
Autant en font d'autres qu'on ne sait point.
(La Fontaine.)

— Au XVIIIe siècle, on se conformait au latin avec plus d'exactitude encore, puisque au commencement de la phrase on mettait *autant que* au lieu de *autant*. *Autant* que le ciel s'élève et que la terre s'incline au-dessous de lui, *autant* le cœur des rois est impénétrable. (Boss.) *Autant* que ce dessein était utile, *autant* l'exécution en était penible. (Pasc.) *Autant* que la face de la republique romaine était belle au dehors par les conquêtes, *autant* était-elle défiguree par l'ambition désordonnée de ses citoyens. (Boss.)

Autant que de David la race est respectée,
Autant de Jézabel la fille est détestee.
(Racine.)

— *Autant de*, sujet de verbe. *Autant* de vertus qu'elle a pratiquées sont *autant* de sujets de confiance en la bonté de Dieu. (Fléch.) *Autant* d'hommages qu'on rendait à son rang ou à sa vertu etaient *autant* d'offrandes qu'elle faisait interieurement à Jésus-Christ. (Id.)

— *Autant de*, répété. Quand *autant* est ainsi répété, il est plus élégant de supprimer le verbe. Autant d'hommes, autant de sentiments. *Autant* de siècles, *autant* d'extravagances sur la nature et sur l'immortalité de l'âme; *autant* d'écoles, *autant* de sentiments sur un point si essentiel. (Mass.) Quelle fut alors sa ferveur et son zèle! *Autant* de mots *autant* de sentiments de piété; *autant* de soupirs, *autant* de transports de pénitence. (Fléch.) Plus il tenait au monde, à la vie, à toutes les creatures, plus il souffre quand il faut s'en séparer: *autant* de liens qu'il faut rompre; *autant* de plaies qui le dechirent; *autant* de separations, *autant* de nouvelles morts pour lui. (Mass.)

— Quand *autant* est repeté dans une phrase de deux membres, il se met alors à la tête de chaque membre. Autant vous l'aimez, autant il vous hait.

— *Autant de*. Un si grand nombre. Si je n'avais pas sous ma main *autant* de maîtres, et d'excellents maîtres, pour elever mes enfants. (La Bruy.)

— *Autant de, que*. Il ne fait pas autant de froid qu'hier. J'irai chez vous autant de fois que vous voudrez. Nous n'avons pas *autant* de pouvoir sur les magistrats que sur les confesseurs. (Pasc.) Il y a *autant* d'invention a s'enrichir par un sot livre, qu'il y a de sottise à l'acheter. (La Bruy.) Elle a soulagé *autant* de miserables qu'elle a connu de véritables misères. (Fléch.) Les victoires traînent souvent après elles *autant* de calamites pour un Etat que les sanglantes défaites. (Mass.) Après de si longs mepris pour la conscience, il en coûte *autant* de la rappeler qu'il en coûta de la bannir. (J.-J. Rouss.) Si on avait eu *autant* de soin de les bien conduire dans le progrès de leur âge, qu'on en avait de les bien instruire dans leur enfance. (Boss.) *Autant* de temps qu'il en fallait pour expier ses péchés. (Fléch.) Jeter *autant* de force, de vivacité, de passion et de persuasion dans un discours etudié, qu'on en met quelquefois dans les entretiens particuliers. (La Bruy.) Le sage n'a qu'un maître; l'ambitieux en a *autant* qu'il y a de gens utiles à sa fortune. (Id.) Quand Jérusalem fut assiégée, elle était environnée d'*autant* d'idoles qu'il y avait d'enseignes romaines. (Boss.)

— *Autant de, que de*. Il boit autant d'eau que de vin. Il y avait autant d'hommes que de femmes. L'acide nitreux dissout le zinc avec *autant* de rapidité que de puissance. (Buff.) On vit en M. Letellier *autant* de moderation et de douceur que de dignité [illegible] de paresse que de faiblesse à se laisser gouverner. (La Bruy.) Il fait presque *autant* de chutes que de démarches. (Mass.)

— *Autant que*, suivi d'un adjectif. Il est modeste autant qu'habile. Ces esprits grossiers *autant* que superbes. (Boss.) O crainte ridicule *autant* que criminelle! (Corn.) Le sort vous est propice *autant* qu'il m'est contraire. (Id.) Votre refus est juste autant que ma demande. (Id.) Incapable de se gouverner lui-même *autant* que de souffrir l'empire d'autrui. (Boss.) Le peuple d'Israël était grossier *autant* ou plus qu'aucun autre peuple. (Id.) Toujours douce, toujours paisible, *autant* que généreuse et bienfaisante. (Id.)

— De grands écrivains ont employe *autant*, même avant l'adjectif, au lieu de *aussi*, généralement preféré, mais cette manière de s'exprimer n'est plus admise aujourd'hui. Valens *autant* attaché aux Ariens que Constance. (Boss.) Les Macédoniens presque *autant* supérieurs aux autres Grecs, que les autres Grecs étaient au-dessus des Perses. (Id.) *Autant* capable de porter le joug que les peuples qu'elle tenait asservis. (Id.) Un jour *autant* heureux que je l'ai cru funeste. (Rac.)

— *Autant que*, avec un verbe. Ce diamant vaut autant que ce rubis. Je donnerai de cette maison autant qu'un autre. Il s'estime autant qu'un autre. Je suis, je crois être autant que vous. Ce vase contient autant que l'autre. Le soin de votre fils le touche *autant* que vous. (Rac.) Il est, je pense, *autant* que vous. (Pasc.) L'acide nitreux dévore le fer *autant* qu'il le dissout. (Buff.) L'abus des vérites doit être *autant* puni que l'introduction du mensonge. (Pasc.) Il vaudrait *autant* soumettre sa cause au premier passant, qu'à ces juges armés de ce nombre d'ordonnances (Id.) La véritable conversion de cœur fait *autant* aimer Dieu qu'on a aimé les créatures. (Pasc.) Son courage m'étonne *autant* que leur audace. (Corn.) Je respecte *autant* l'un que je deteste l'autre. (Id.) Je crains notre victoire *autant* que notre perte. (Id.)

J'estime *autant* Patru, même dans l'indigence,
Qu'un commis engraissé des malheurs de la [France.
(Boileau.)

— On peut suspendre l'hémistiche après *autant*. Il me relève *autant* que Sylla me ravale. (Corn.) J'aime la gloire *autant* que la paix vous est chère. (Rac.) Aimer la gloire *autant* que je l'aime moi-même. (Id.)

— *Autant que*, avec un verbe, marquant un effort, une intensité d'action, l'emploi qu'on fait de toute sa force physique ou morale. Autant qu'il est possible. Autant que faire se peut. Je le défends autant que je le puis, tout autant que je le puis. Travaillez autant que vous pourrez. Il faut se faire, *autant* qu'on peut, une loi de la bienséance. (Tac.) La vieillesse a *autant* de plaisirs qu'il lui en faut. (Lav.) Votre ordre a soutenu *autant* qu'il a pu la doctrine de saint Thomas. (Pasc.) *Autant* qu'il est en notre pouvoir, nous detournons les hommes des choses défendues. (Id.) Il faut, *autant* qu'on peut, obliger tout le monde. (La Font.) *Autant que* je l'ai pu, j'ai gardé son secret. (Rac.)

— *Autant que*. En aussi grande quantité. Vous pourriez manger *autant* qu'il vous plairait. (Pasc.) Dieu applique sa vertu où il lui plait, et *autant* qu'il lui plait. (Boss.)

— *Autant que*. Selon que, à proportion. Autant que j'en puis juger. Autant que je puis me rappeler. Je les pousserai *autant* que je croirai que Dieu m'y engagera. (Pasc.) Vous entretenir sur ce sujet *autant* que je le croirai nécessaire. (Id.)

— *Autant que*. Ainsi que, de même que. Les hommes de tous les états, et *autant* les gens de bien *que* les autres, ont vu la reine. (Boss.)

— *Autant que*, joint à un verbe, se construit avec la plupart des prépositions, *de*, *dans*, *par*, etc. Elle s'eloignait toujours *autant* de la présomption que de la faiblesse. (Boss.) Dioclétien mourut quelque temps après, *autant* de chagrin que de vieillesse. (Id.)

— *Autant dans... que dans*. Prince qu'on admire *autant* dans la paix que dans la guerre. (Boss.)

— *Autant par... que par*. Les troupes semblent rebutees *autant* par la résistance des ennemis, que par l'effroyable disposition des lieux. (Boss.) Cette princesse, qui, par son rare merite *autant* que par les droits d'un nœud sacré, ne fait avec vous qu'un même cœur. (Id.) Les obélisques d'Égypte font encore aujourd'hui, *autant* par leur beauté que par leur hauteur, le principal ornement de Rome. (Id.)

— *Autant pour... que pour*. Ils doivent, pour le repos *autant* que pour la décoration de l'univers, soutenir une majesté qui n'est qu'un rayon de celle de Dieu. (Boss.) Ces curieuses bagatelles que l'on porte sur soi, *autant* pour la vanité que pour l'usage. (La Bruy.) *Autant* pour ménager leur pudeur, que pour éviter les caractères, je me suis abstenu. (Id.)

— *Autant sur... que sur*. Nous n'avons pas *autant* de pouvoir sur les magistrats que sur les confesseurs. (Pasc.)

— *Qu'autant que*, marquant proportion, rapport et dependance réciproque, égalité de mesure. Les langues ne se perfectionnent qu'*autant* qu'elles analysent. (Cond.) Les eaux ne sejournaient sur les terres qu'*autant* qu'il fallait pour les engraisser. (Boss.) Ils ne seront ni grands hommes ni grands princes, qu'*autant* [illegible] (Id.) Plusieurs ne sentent les maux de l'Etat, qu'*autant* qu'ils en souffrent eux-mêmes, ou que le repos de leur famille en est troublé. (Id.) Il ne cherche la vérité qu'*autant* que la vérité peut lui plaire. (Mass.) Le bonheur n'est agréable qu'*autant* que l'on a la connaissance du malheur. (Stan.)

C'est d'un roi que l'on tient cette maxime au-[guste,
Que jamais on n'est grand qu'*autant* que l'on [est juste.
(Boileau.)

— Autrefois on pouvait dire *autant comme*, aujourd'hui on ne dit plus que *autant que*. Ainsi il n'est plus permis de dire avec Corneille: Qu'il fasse *autant* pour moi *comme* j'ai fait pour lui.

— Fam. On dit absolument, *C'est toujours autant*, c'est-à-dire, Ce qui est fait permettra d'attendre le rest

— Par ellipse: *Autant dire*, *autant faire*, etc.

C'est-à-dire, Autant vaut faire, autant vaut dire.

— Fam. *Il en a autant qu'il en peut porter.* Il peut à peine marcher, parce qu'il a trop bu; ou bien, il a été étrillé, battu d'une rude manière.

— Absol. et fam. *Cela est fini, ou autant vaut; c'est un homme mort, ou autant vaut.* On peut considérer cette chose comme finie, cet homme comme mort.

— Prov. fig. *Autant lui en pend à l'oreille, sur la tête, devant les yeux.* Il pourra bien lui en arriver autant.

— Prov. *Autant de têtes, autant d'avis.* Autant il y a de personnes, autant il y a de manières de voir différentes.

— Prov. *Autant vaut être mordu d'un chien que d'une chienne.* Entre deux choses également nuisibles, on n'a pas de choix à faire.

— Prov. fig. *Autant vaut bien battu que mal battu.* Il y a des choses où il ne faut point s'épargner, quoi qu'il puisse arriver.

— Prov. fig. *Autant en emporte le vent.* Toutes ces promesses sont vaines et illusoires, toutes ces menaces ne valent pas la peine qu'on s'en inquiète le moins du monde.

— Prov. *Autant dépense chiche que large.* Il y a certaines occasions où les avares font autant de dépense que les plus généreux. || *Autant de frais que de salé.* Autant d'une espèce que de l'autre. || *Autant vaut traîner que porter.* Entre deux travaux également fatigants, on n'a pas de choix à faire. || *Il consommerait autant de biens qu'un évêque en pourrait bénir.* Se dit d'un prodigue. || *J'en fais autant de cas que de la boue de mes souliers.* S'emploie pour marquer le mépris que l'on fait de quelque chose. || *Autant qu'il en pourrait tenir dans mon œil.* Pas la plus petite quantité. || *Autant en dit le renard des mûres ou des raisins.* On méprise ce qu'on ne peut obtenir.

— Pop. *Autant comme autant.* Également, en même quantité. Il en meurt tous les ans autant comme autant. Cette locution a vieilli.

— *Autant bien, autant mal.* Aussi bien, aussi mal. Il est autant bien à la cour qu'on y puisse être. Il s'en est acquitté autant mal qu'il le pouvait. Ces locutions vieillissent. On dit aujourd'hui : Aussi bien, aussi mal.

— Ellipt. *Autant faire cela sur-le-champ que de différer. Autant vaut faire cela que,* etc. La suppression de *vaut* avec *autant* est assez fréquente dans certaines phrases familières, où il est facile de le suppléer. Il a perdu neuf cent quatre-vingt-dix francs, autant dire mille francs.

— D'AUTANT. Loc. adv. et fam. Dans la même proportion. Donnez-moi cent écus, vous serez quitte d'autant. On a élevé cette maison d'un étage, et baissé cette autre d'autant. Il parle beaucoup, mais il mange d'autant. Cela nous soulage d'autant. Pendant qu'il discourait, je dormais d'autant. Il a augmenté la dot de sa fille de dix mille francs, mais il a diminué d'autant la somme qu'il devait envoyer à son fils. Cette allée doit être rétrécie de plusieurs pieds, vous élargirez l'autre d'autant.

— Fam. *A la charge d'autant, à charge d'autant.* A condition de rendre la pareille.

— Absol. et fam. *Boire d'autant.* Boire beaucoup. Ne songeons qu'au plaisir, et buvons d'autant. || Rabelais dit, en parlant de Socrate : Il estoit tousiours riant, tousiours beuvant d'*autant* à un chascun. Selon Le Duchat, cette expression signifie Boire et reboire les uns aux autres, et les inviter à en faire autant.

Voilà mon âne à l'eau,
Jusqu'au col il se plonge,
Lui, le conducteur et l'éponge,
Tous trois burent d'*autant*.
(LA FONTAINE.)

— D'AUTANT QUE. Loc. conj. fam. Vu, attendu que. A votre place je n'irais point là, d'autant que rien ne vous y oblige. D'*autant* que vous avez mis votre espérance en la calomnie, cette iniquité vous sera imputée. (Pasc.) Pourrait-on les tuer pour cela? Non, d'*autant* que les jansénistes n'obscurcissent pas plus l'éclat de la société, qu'un hibou celui du soleil. (Id.)

— *Et d'autant que.* Parce que, comme. Et d'autant que c'est mon pupille, je dois veiller à ses intérêts. Cette locution, qui a tout à fait vieilli, s'employait surtout en style de pratique et de chancellerie.

— D'AUTANT PLUS, non suivi de *que.* Loc. adv. qui sert à relever l'importance d'un motif de penser ou d'agir. Montrez-vous désintéressé [illegible] ... Il voit peu de monde et vit fort retiré chez lui, dites-vous; je l'en estime d'autant plus.

— *D'autant plus... que,* avec un adjectif ou un adverbe. Je le crois d'autant plus disposé à le servir, qu'il m'a lui-même obligé. Ils errent d'*autant* plus dangereusement, qu'ils prennent une vérité pour le principe de leur erreur. (Pasc.) Le raisonnement de Cornelius Nepos est d'*autant* plus solide, que d'autres auteurs s'accordent avec lui. (Boss.) Les maladies de langueur sont d'*autant* plus rudes, qu'on n'en prévoit pas la fin. (Flech.) Une nation dont la soumission est d'*autant* plus sûre qu'elle est fondée sur l'amour. (Mass.) Leurs injustices étaient d'*autant* plus dangereuses, qu'ils savaient mieux les couvrir du prétexte spécieux de l'équité. (Boss.) Vous êtes d'*autant* plus coupables, quand vous oubliez Dieu, qu'il tirerait plus de gloire de votre fidélité. (Flech.) C'est être d'*autant* plus misérable qu'on est tombé de plus haut. (Pasc.)

On est d'*autant* plus parfait qu'on aime plus la perfection, et qu'on s'oblige davantage à la chercher et à la suivre. (Fléch.)

Et votre empire en est d'*autant* plus dangereux,
Qu'il rend de vos vertus les peuples amoureux.
(CORNEILLE.)

— *D'autant plus que,* suivi d'un nom ou d'un verbe. Magnanimité modeste, qui leur inspire d'*autant* plus de crainte et de reconnaissance pour Dieu, qu'ils en ont reçu plus de grâces. (Flech.) On avance d'*autant* plus dans la justice et dans la charité, qu'on se perfectionne dans l'humilité chrétienne. (Id.) J'avais toujours pensé qu'on péchait d'*autant* plus qu'on pensait moins à Dieu. (Pasc.) Les grands sont d'*autant* plus les images de Dieu, qu'ils ont plus de moyens de bien faire, et qu'ils ne semblent être nés que pour exercer la charité. (Fléch.)

Je vous hais d'*autant* plus qu'on vous aime,
D'*autant* plus qu'il me faut vous admirer moi-[même,
Que l'univers entier m'en impose la loi,
Et que personne enfin ne vous haït avec moi.
(RACINE.)

— *D'autant plus... que.* Avec d'autant plus de raison que.

Je le plains d'*autant* plus, qu'auteur de son [ennui,
Le coup qui l'a perdu n'est parti que de lui.
(RACINE.)

Je chéris, j'acceptai, sans tarder davantage,
L'heureuse occasion de sortir d'esclavage;
D'*autant* plus qu'il fallait l'accepter ou périr,
D'*autant* plus que vous-même, ardente à me [l'offrir,
Vous ne craigniez rien tant que d'être refusée.
(ID.)

— D'AUTANT MIEUX. Loc. adv. Signifie à peu près la même chose que *d'autant plus.* Je l'en aime d'autant mieux. Je sais la chose mieux que lui, et d'autant mieux que j'en ai été témoin oculaire. Le roi était d'*autant* mieux disposé que cette négociation avait déjà été sur le point de s'ouvrir. (A. Karr.)

— D'AUTANT MOINS. Loc. adv. dont le sens est contraire à la précédente. Il en est d'autant moins à craindre. Il mérite d'autant moins vos bontés, qu'il paraît en faire peu de cas. Et je dois d'*autant* moins oublier la vertu, qu'elle-même s'oublie. (Rac.) On l'entend d'*autant* moins que mieux on croit l'entendre. (Corn.)

— *D'autant plus de... que, avec d'autant plus de... que.* Les uns ont d'*autant* mieux conclu la misère qu'ils en ont pris pour preuve la grandeur, et les autres ont conclu la grandeur avec d'*autant* plus de force, qu'ils l'ont tirée de la misère même. (Pasc.) Magnanimité modeste qui leur inspire d'*autant* plus de crainte et de reconnaissance pour Dieu, qu'ils en ont reçu plus de grâces. (Fléch.)

AUTANT. s. m. Pal. Copie, duplicata d'un acte. Le procureur-général m'a répondu et signé que c'était en vertu des ordres de votre majesté, qu'il nous avait fait faire notre procès, et que sans ces mêmes ordres il ne pouvait me délivrer un *autant* de ces ordres. (Sauzay.)

AUTARCHOGLOSSE. adj. des 2 g. (pr. *ô-tar-ko-glos-se;* ét. gr., αὐτός, soi-même; ἀρχή, empire, commandement; γλῶσσα, langue). Zool. Dont la langue est libre.

AUTARCIE. s. f. (ét. gr., αὐτός, soi-même; ἀρκεῖν, suffire). Pathol. Bien-être, contentement de son état, tranquillité morale. || Médec. Frugalité, tempérance et sobriété. C'est l'opposé d'Aplessie.

AUTARCITE. s. m. (ét. gr., αὐτός, soi-même; ἀρκεῖν, suffire). Bot. Nom proposé par Leclerc pour remplacer celui de *prolifère;* il n'a pas été adopté.

AUTEL. s. m. (ét. lat., *altare;* dér. de *altus,* haut, élevé). Lieu élevé que les hommes, dans toutes les religions, ont dressé et consacré à leurs dieux, à leurs héros, ou aux personnes qu'ils honorèrent d'un culte particulier de vénération et de reconnaissance, sur lequel ils adressent leurs dons, leurs prières, leurs vœux, leurs encens, prêtent leurs serments et brûlent leurs victimes. Dresser, élever un autel. Consacrer des autels. Embrasser les autels. Profaner les autels. Se prosterner devant les autels, au pied des autels. L'encens fumait sur les autels. Les autels des faux dieux. Conduire la victime à l'autel. Les cornes de l'autel. L'autel de Jupiter, de Mars, etc. Autel auguste, sacré [illegible] ... mensonger, odorant, parfumé, embrasé, fumant, sanglant, ensanglanté, consacré, révéré, paré, superbe, vil, horrible, odieux, funeste, fatal, élevé, détruit, renversé, abattu, dispersé, fréquenté, désert, déserté. Chez les Hébreux il y avait un autel des holocaustes et un autel des parfums. Partout où vous voyez un *autel,* là se trouve la civilisation. (De Maist.) Il n'est pas vrai que quand les anciens élevaient des *autels* à quelque vice, cela signifiait qu'ils aimassent le vice. (Mont.) Ils élevèrent des *autels* à leurs aïeux, et en méritèrent par les services qu'ils rendirent à l'humanité. (Barth.) Platon, avec son éloquence qu'on a crue divine, a-t-il renversé un seul des *autels* où ces monstrueuses divinités étaient adorées? (Boss.) Pendant que du dieu d'Athalie chacun court encenser l'*autel.* (Rac.) L'espérance est une divinité qui n'a ni temples ni *autels* que dans nos cœurs. (Fén.) Une bourse de commerce est un temple qui réunit toutes les sectes aux *autels* de la même divinité. (Boiste.) L'idole du matin le soir n'a plus d'*autels.* (Satiriq.)

— Fig. *Il mérite qu'on lui élève, qu'on lui dresse des autels.* Il est digne des plus grands honneurs, des plus grands témoignages de la reconnaissance publique. La Grèce et Rome eussent élevé des *autels* à Montesquieu. (Bonnin.)

Qu'il vive, et que dans leur mémoire
Les rois lui dressent des *autels.* (J.-B. ROUSS.)

— On donnait aussi le nom d'*autels* à des monuments destinés à conserver la mémoire d'un événement, ou à rappeler la piété de celui qui l'avait fait construire.

— Liturg. Chez les chrétiens, espèce de table carrée de bois, de pierre ou de quelque métal, élevée de quelques pieds au-dessus de terre, placée dans les églises ou les chapelles, et sur laquelle les diverses communions célèbrent la messe, la cène, etc. Autel dédié à la sainte Vierge. Autel de la Vierge. Un grand autel, un petit autel. Table d'autel. Nappe d'autel. Le dessus de cet autel est de pierre, de bois, etc. On met ordinairement des reliques sous les pierres d'autel. Un devant d'autel. Un ornement d'autel. Les marches de l'autel. Les saints autels. Je vois ces *autels* où fuma si souvent l'encens de ses oraisons, où furent consacrées tant de dépouilles qu'elle remporta sur le monde, où se ralluma sa ferveur toutes les fois que le commerce du siècle l'avait tant soit peu ralentie. (Flech.) Le saint de pierre qui orne le grand *autel* n'est pas mieux connu de la multitude. (La Bruy.) Sacrés *autels,* vous m'êtes témoins que ce n'est pas aujourd'hui, par ces artificieuses fictions de l'éloquence, que je lui mets en la bouche ces fortes paroles. (Boss.) En vain sur les *autels* ma main brûlait l'encens. (Rac.) Aux *autels* de son Dieu, dans les saints sacrifices, la France est à genoux. (C. Delav.)

— *Le sacrifice de l'autel, le saint sacrifice de l'autel.* La messe. || *Le saint sacrement de l'autel.* L'Eucharistie. || *S'approcher de l'autel, des autels.* Communier.

— *Le maître-autel* ou *grand autel.* On nomme ainsi le principal autel de chaque église, qui est placé dans le chœur.

— *Autel des sacrifices* ou *des holocaustes.* Celui sur lequel on immolait les victimes qu'on offrait à Dieu : il était placé hors du temple devant la porte; on y entretenait un feu perpétuel.

— *Autel des parfums.* Table de bois, couverte de lames d'or, sur laquelle, tous les matins et tous les soirs, le prêtre désigné par le sort pour cet office offrait un parfum d'une composition particulière.

— *Autel des pains de proposition.* Celui sur lequel on mettait tous les jours de sabbat douze pains avec de l'encens et du sel.

— *Autels privés.* En dehors du temple, il y avait chez les Juifs, des autels privés, tels que ceux des Bethsamites, celui de Manué, père de Samson, l'autel d'Élie, sur le mont Carmel.

— *Autel privilégié.* Celui où il est permis de dire la messe des morts les jours où on ne peut la célébrer aux autels qui ne sont pas privilégiés, et auquel sont attachées des indulgences plénières applicables au défunt pour lequel on y célèbre la messe. Le privilège est attaché quelquefois à la personne même du prêtre, et alors quelque part qu'il célèbre, il le porte avec lui.

— *Autel portatif.* Pierre plate et carrée, bénite selon les formes ordinaires de l'Église, pour célébrer la messe en pleine campagne. Il y avait aussi, chez les païens et chez les juifs, des autels que l'on promenait par la ville dans les grandes solennités.

— *Autel de prothèse.* Petit autel préparatoire, sur lequel les Grecs bénissent le pain avant de le porter au grand autel, où se fait la préparation. C'est à peu près ce que les catholiques appellent *autel de crédence.* On dit aussi et mieux, *table de la prothèse.*

— *Autel intérieur.* Celui qui se trouvait sous le toit d'un temple ou de tout autre bâtiment.

— *Autel extérieur.* Celui qui était en plein air.

— *Autel d'or* ou *d'airain.* C'est-à-dire revêtu de plaques de ces métaux.

— *Autel stationnaire.* Celui qui était bâti à demeure.

— *Autel simple.* Celui qui n'avait aucun ornement.

— *Autel magnifique.* Celui qui était incrusté de métaux, de pierres précieuses, orné de tableaux, de statues, etc.

— *Autel ex tempore.* Celui qui était érigé à [illegible] ... quelque occasion imprévue.

— *Autel oint.* Celui qui était consacré par une cérémonie régulière, dont l'onction faisait partie.

— *Autel votif.* Celui qui était voué à quelque divinité, en considération d'un bienfait reçu.

— *Autel funéraire.* Celui qui était érigé sur la tombe des morts.

— *Autel eucharistique.* Celui sur lequel s'offre le sacrifice des chrétiens.

— *Autel souterrain.* Celui qui était dressé à quelque profondeur sous terre.

— *Autel propre.* Celui qui répondait précisément à sa destination.

— *Autel impropre* ou *figuratif.* Ceux dont la dénomination était fondée sur la ressemblance ou sur l'analogie, tels que les autels astronomiques ou poétiques.

— *Autels sanglants* ou *non sanglants.* On les distinguait ainsi suivant la nature des offrandes que l'on y présentait.

— Hist. ecclés. Se disait autrefois des oblations et du casuel d'une église.

— *Rachat de l'autel.* Droit que les évêques exigeaient autrefois des religieux ou des laïques qui jouissaient des dîmes à chaque changement des vicaires établis pour desservir les églises. Ils fondaient cette prétention sur ce que le droit de pourvoir à l'autel leur appartenait. Cet usage fut condamné comme une simonie dans le concile de Clermont.

— *Pierre d'autel.* Pierre consacrée et bénite avec beaucoup de cérémonies, sur laquelle on pose le calice et l'hostie pendant la messe.

— Fig., surtout au plur. La religion, le culte religieux d'un pays. Attaquer, renverser les autels. Respecter les autels. Cet impie avait juré la ruine des autels. Combattre pour ses autels. Les ministres des autels. Le peuple se battait avec d'autant plus d'acharnement qu'il combattait pour ses *autels.* (Volt.) Tout le pouvoir du trône est fondé sur l'*autel.* (Chen.) Il soutint par son zèle et par son courage les *autels* que l'hérésie avait ébranlés. (Fléch.) Comme la puissance temporelle ne doit pas toucher à l'*autel,* la spirituelle ne doit pas toucher au trône. (Id.) Quels sont les motifs qui conduisent cet autre à l'*autel* saint? (Mass.)

Mais depuis que l'Église eut aux yeux des mor[tels
De son sang en tous lieux cimenté les *autels.*
(BOILEAU.)

Irai-je. . . . .
Aux lois d'un tribunal profane
Pliant la loi de l'Immortel,
Par une éloquence anglicane
Saper et le trône et l'*autel!* (GRESSET.)

— Fig. Un autel de gazon. Un autel de fleurs.

— *Autel et trône.* Polit. On désigna ainsi, sous la Restauration, l'alliance contre-révolutionnaire de l'Église avec la royauté.

— Archit. Construction sur laquelle on sacrifie à la Divinité. Chez les Grecs et les Romains, l'autel avait la forme d'un piédestal carré, rond ou triangulaire, orné de sculptures, de bas-reliefs et d'inscriptions, sur lequel on brûlait l'encens et la portion de la victime qui devait être consumée. Le trépied portatif était une espèce d'autel, et selon toute apparence le premier dont les Grecs se soient servis. Les Romains avaient conservé l'usage des autels portatifs. Quelquefois l'autel n'était chez eux comme chez les premiers Hébreux, qu'un monument votif élevé en pleine campagne, ou partout ailleurs, en mémoire de quelque événement extraordinaire attribué à l'intervention spéciale de la Divinité.

— L'autel des chrétiens ressemble toujours à une table et affecte diverses formes dans sa base. C'est le plus ordinairement celle d'un sarcophage.

— *Autel adossé.* Celui qui est appuyé contre un mur, et dont la décoration, servant de revêtement à ce mur, se nomme Retable.

— *Autel isolé.* Qui n'est adossé à rien, comme sont la plupart des maîtres-autels, et quelquefois même est entièrement isolé, au centre de la croisée de l'église, sous un dôme ou sous un baldaquin.

— *Autel de Lyon.* Archéol. Autel élevé en l'honneur d'Auguste, 10 ans av. J.-C., par soixante nations gauloises. Sous Caligula, cet autel acquit beaucoup de célébrité par le concours littéraire qui y fut établi. De tous les points de l'empire, on y voyait accourir des poètes et des orateurs, malgré la clause qui ordonnait de jeter dans la Saône tout concurrent qui n'obtiendrait pas les applaudissements des auditeurs, s'il n'aimait mieux effacer son ouvrage avec sa langue.

— Astron. Constellation de l'hémisphère austral, composée, suivant les uns, de sept étoiles, suivant les autres de huit, et même de douze. On l'appelle aussi Thymale, Vesta, Pharus, etc. Elle ne se montre jamais sur notre horizon. || Myth. Les poètes disent que c'est l'autel sur lequel les dieux prêtèrent serment de fidélité à Jupiter avant la guerre contre les Titans, et que ce dieu le mit dans les astres après sa victoire; d'autres disent que c'est l'autel sur lequel le centaure Chiron immola un loup, dont la constellation est dans le ciel près de l'Autel.

— Chir. *Petit autel.* Espèce de bandage qui, quand il est achevé, représente les coins d'un autel.

— Technol. Tablette de pierre ou de fonte qui se trouve en avant de la bouche d'un four[illegible] ... s'est dit autrefois pour Âtre, foyer.

— Prov. et fig. *Qui sert à l'autel doit vivre de l'autel,* ou simplement, *le prêtre vit de l'autel.* Il est juste que chacun vive de sa profession. Cela ne se dit pourtant que des professions supérieures, telles que celles du barreau, de la magistrature ou de la haute administration. On n'emploierait pas cette expression, s'il ne s'agissait que d'un simple artisan ou de gens exerçant des professions subalternes. Cette expression est venue de ce que les prêtres vivaient autrefois des oblations des fidèles et du casuel de l'église.

— Prov. *Il prendrait sur l'autel, sur le maître-autel.* Se dit d'un homme qui prend effrontément tout ce qu'il peut, et partout où il peut.

— Prov. et fig. *Ami jusqu'aux autels.* Ami capable de tout entreprendre pour son ami, excepté ce qui est contraire à sa conscience, à la religion. On prétend que ce proverbe tire son origine de la réponse que fit François Ier à

Henri VIII, qui le pressait de se déclarer contre le pape. D'autres le font remonter jusqu'à Périclès.

— Fig. *Élever autel contre autel.* Élever un schisme dans l'Église ou dans quelque communauté; et, par extension, Opposer son crédit, sa puissance, au crédit, à la puissance d'une autre personne; ou former une entreprise rivale d'une autre déjà formée.

— Fig. *Recourir aux autels.* Y chercher un asile, y demander du secours, des consolations.

— Fig. On dit d'une femme qui est chargée d'ornements, qu'*elle est parée comme un autel du jeudi saint.*

— Fig. Si l'innocence et la pudeur sont encore recherchées, ce n'est que pour être immolées sans pitié sur l'*autel* du libertinage. (Dubay.)

Dieu, suprême clarté, luit pour tous les mortels :
Son temple est l'univers, nos cœurs sont ses [autels.
(Mollevaut.)

— Iconol. Sur les médailles des colonies, on voit souvent au revers un autel, et dessus un étendard élevé; c'est la marque d'une colonie, parce que la première chose que l'on faisait quand on établissait une colonie en quelque lieu, c'était d'y élever un autel et d'y faire des sacrifices.

— Syn. comp. AUTEL. ÉGLISE. On faisait autrefois une distinction entre ces deux mots : on appelait *l'église*, les dîmes et autres revenus fixes, et *l'autel*, les revenus casuels.

AUTÉLAGE. s. m. (rad. *autel*). Vieux mot qui signifiait Droit sur les offrandes.

AUTÉMÉSIE. s. f. (ét. gr., αὐτός, soi-même; ἔμεσις, vomissement). Pathol. Espèce de vomissement spontané ou idiopathique, qui forme un genre dans la famille des gastroses.

AUTERIVE. Géogr. Ville de France (Haute-Garonne), chef-lieu de canton, arr. de Muret; 3,180 hab.

AUTEUIL. Géogr. Village de France, arr. de St-Denis, canton de Neuilly, remarquable par ses jolies maisons de campagne; 2,760 hab.

AUTEUR. s. m. (ét. gr., αὐτός, soi-même, parce qu'un auteur tire son ouvrage de lui-même, de son propre fond ou de *aucto*, augmenter, parce qu'un auteur augmente la masse des connaissances humaines). Celui qui est la première cause de quelque chose. Ce mot dans son sens propre ne convient qu'à Dieu. Dieu est l'auteur de la nature. Jésus-Christ est l'auteur de notre salut. L'auteur du monde. L'auteur de l'univers. L'auteur de la nature. Le divin, le souverain auteur. Tout est bien en sortant des mains de l'*auteur* des choses. (J.-J. Rouss.) La majesté immense de l'*auteur* de l'univers. (Mass.) Aimer l'*auteur* de son être. (Id.) La beauté des créatures fait connaître celui qui en est l'*auteur*. (Pasc.) A peine reste-t-il à l'homme quelque lumière confuse de son *auteur*. (Id.) Vous offensez les dieux *auteurs* de votre vie. (Rac.)

— Par extension, Premier moteur, celui qui a fait une action le premier, ou qui a excité d'autres personnes à la faire. Les auteurs de la sédition, de la conjuration. L'auteur de cette nouvelle. Vous êtes l'auteur de ma ruine. L'auteur de ce forfait. Il ne fut que l'instrument du crime; un tel en est l'auteur, le premier, le véritable auteur. Auteur d'une faute. Auteur d'une guerre. Cet homme est l'auteur de mes peines, de mes malheurs, de mon infortune, il est l'auteur de tous mes maux. Est-ce à l'*auteur* de ma faute d'en aggraver la punition? (J.-J. Rouss.) Homme, ne cherche point l'*auteur* du mal : cet *auteur*, c'est toi-même. (Id.) Les patriciens qui avaient été les premiers *auteurs* de la liberté. (Boss.) Le cri général l'accusait d'être l'*auteur* de tous ces maux. (Barth.) Ils entreront en fureur contre eux-mêmes, contre les *auteurs* de leurs malheurs et de leur perte. (Mass.) L'amour, ce doux *auteur* de mes cruels supplices. (Corn.) Et vous qui de sa chute êtes l'unique *auteur*. (Id.) Cet Achille, l'*auteur* de tes maux et des miens. (Rac.) Cruel *auteur* des troubles de mon âme. (J.-B. Rouss.) Un crime sans succès perd toujours son *auteur*. (Gresset.) De brigues, de complots pernicieux *auteur*. (Rac.)

La ruse la mieux ourdie
Peut nuire à son inventeur,
Et souvent la perfidie
Retourne sur son *auteur*. (La Font.)

— Art milit. *Auteurs d'attroupement.* Militaires mutinés se mettant à la tête de leurs complices. Si, lorsqu'ils sont désignés ainsi à haute voix par leurs officiers, ils ne rentrent

[...]ent chefs de révolte. Si des officiers ou des sous-officiers se trouvent faire partie de l'attroupement, ils sont, dans tous les cas, compris de fait comme auteurs d'attroupement.

— Inventeur. L'auteur d'une découverte, d'un procédé. Il est l'auteur de ce système. L'opinion qui fait les Phéniciens *auteurs* de l'écriture alphabétique est très-vraisemblable. (Volt.) Les deux Mercures, *auteurs* des sciences et de toutes les institutions des Égyptiens. (Boss.) Les *auteurs* des inventions utiles à la vie humaine. (Id.) Les *auteurs* de ces grossières fictions. (Mass.)

— Celui qui établit, qui institue une chose. Jésus-Christ est l'auteur de la religion chrétienne. Numa Pompilius est l'auteur des plus importantes institutions des Romains.

— Celui qui émet le premier une opinion. Pythagore passe pour l'auteur de la métempsycose. Les auteurs des opinions nouvelles. L'auteur d'un projet. Je suis bien éloigné de dire que Descartes ne soit pas le véritable *auteur* du principe : Je pense, donc je suis. (Pasc.)

— Celui qui a fait un ouvrage de littérature, de science ou d'art. L'auteur de ce livre est inconnu. Cette musique est d'un auteur célèbre. Après la pièce, le public demanda le nom de l'auteur. Quel est l'auteur de ce tableau? A tort, selon moi, car vous ne m'avez pas dit qu'il n'est pas l'*auteur* du Devin du village? (J.-J. Rouss.) La loi force le conseil à sévir contre l'*auteur* du livre. (Id.)

Souvent l'*auteur* altier de quelque chansonnette
Prend droit au même instant de se croire poète.
(Boileau.)

— Celui qui écrit habituellement des ouvrages. Bon auteur. Mauvais, médiocre auteur. Il s'est fait auteur. La condition, la vie, le métier d'auteur. La réputation, la célébrité, la gloire de cet auteur. Auteur ancien. Auteur moderne. Auteur classique. Auteur grave. Auteur frivole. Auteur dramatique. Auteur grec, latin, italien, arabe. Auteur approuvé. Auteur orthodoxe. Auteur apocryphe. Auteur anonyme. Auteur pseudonyme. Auteur original. Les auteurs sacrés. Les auteurs profanes. Auteur contemporain. Quoique peu d'*auteurs* aient décrit les mœurs des Germains, nous en avons deux qui sont d'un très-grand poids. (Montesq.) Les *auteurs* d'un écrit diffamatoire qui ne peuvent prouver ce qu'ils ont avancé, sont condamnés par le pape Adrien à être fouettés. (Pasc.) Pour ce qui concerne Cyrus, les *auteurs* profanes ne sont pas d'accord sur son histoire. (Boss.) Inspirer de l'intérêt est le grand art d'un *auteur*. (Paulmy.) Tout l'esprit d'un *auteur* consiste à bien définir et à bien peindre. (La Bruy.) Les lectures de société nuisent aux jeunes *auteurs*, en les abusant sur leurs fautes, en caressant leur vanité naturelle. (Droz.) Corneille n'a eu devant les yeux aucun *auteur* qui ait pu le guider. (Fonten.) Des *auteurs* inférieurs à Racine ont réussi après lui dans son genre; aucun *auteur*, même Racine, n'a osé toucher, après Corneille, au genre qui lui était particulier. (Id.) Quelques *auteurs* parlent des chevaux sauvages, et citent même les lieux où ils se trouvaient. (Buff.) Les bons *auteurs* du XVIIe et du XVIIIe siècle serviront toujours de modèles. (Volt.) Les sots admirent tout dans un *auteur* vanté. (Mollev.) On sait de cent *auteurs* l'aventure tragique. (Boil.)

C'est à regret qu'on voit cet *auteur* si charmant,
Chez toi toujours cherchant quelque finesse [aiguë,
Présenter au lecteur sa pensée ambiguë.
(Boileau.)

Car c'est un grave *auteur* qui nous dit qu'en [Provence,
Un jour, au parlement, le diable est apparu.
(Fr. de Neufchateau.)

— Dans cette acception, il se dit aussi des femmes. Cette dame est auteur d'un fort joli roman.

Les femmes d'à présent sont bien loin de ces [mœurs,
Elles veulent écrire et devenir *auteurs*.
(Boileau.)

— On dit aussi adjectivement : C'est une femme auteur. Une de mes chances était d'avoir toujours dans mes liaisons des femmes *auteurs*. (J.-J. Rouss.) Une femme *auteur* n'a rien à espérer que la haine de son sexe, et la crainte de l'autre. (Mme Cottin.) Mais on ne dirait pas, Elle est *la première* auteur de cette entreprise; il faudrait dire, *le premier* auteur. || Quand le mot *auteur* s'applique à une femme, on ne met au féminin l'adjectif qui s'y rapporte, que quand la phrase est ironique ou satirique. Vais-je épouser ici quelque apprentie *auteur*? (Boil.) Dans toute autre circonstance, l'adjectif doit être au masculin. Ainsi cette phrase est incorrecte : Mme la duchesse de Duras, *spirituelle auteur* d'*Ourika*, vient de mourir. Il fallait *spirituel auteur*.

— Par extension. L'ouvrage même d'un auteur. Lire un auteur. Commenter, expliquer, critiquer un auteur. Entendre les auteurs. Citer un auteur. Compiler des auteurs. Collection, choix des auteurs grecs. Étudier les bons auteurs. Barbin vend aux passants des *auteurs* à tout prix. (Boil.)

On lit peu ces *auteurs*, nés pour nous ennuyer,
Qui toujours sur un ton semblent psalmodier.
(Boileau.)

— Volume qui contient les écrits d'un auteur. J'ai vu bien des *auteurs*, mais je n'en ai point encore vu de si mal relié que vous.

— On appelle absolument et par excellence *auteur*, celui qu'un écolier explique, ou qu'on fait expliquer dans les classes. Montrez-moi votre auteur. Vous m'apporterez quatre pages de version de votre auteur.

— Le mot *auteur* se prend quelquefois en mauvaise part. On entend par là un homme qui ne raisonne pas comme les autres, qui pense tout autrement que le reste du monde; qui ne parle point naturellement, et qui est fort entiché de lui-même. Quand on voit un style naturel, on est tout étonné, parce qu'on s'attendait de voir un *auteur*, et qu'on trouve un homme

— *Auteur original.* Celui qui le premier a traité un sujet, et qui n'a suivi aucun modèle, ni pour le fond, ni pour la forme

— *Auteurs sacrés.* Ceux qui ont écrit sur l'histoire de la religion ou sur d'autres sujets religieux, tels sont les prophètes, les évangélistes, les pères de l'Église, etc.

— *Auteurs profanes.* Ceux qui ne se sont pas occupés des matières religieuses.

— *Auteurs anciens.* Ceux qui ont écrit avant Jésus-Christ.

— *Auteurs modernes.* Ceux qui ont écrit depuis Jésus-Christ.

— *Auteurs pseudonymes.* Ceux qui ont publié leurs ouvrages sous un nom supposé.

— *Auteurs anonymes.* Ceux dont on ne connaît pas le nom. V. ANONYME.

— *Auteurs inspirés.* On appelle ainsi les auteurs des livres qui forment l'Ancien et le Nouveau Testament, parce que les prophéties sans nombre qu'ils contiennent prouvent de quelle source ils émanent.

— *Auteurs classiques.* Ceux qui, par la perfection de leur style, ont été jugés dignes de servir de modèles aux autres écrivains. || On a aussi donné le même nom à ceux qui, sans écrire d'une manière aussi parfaite, ne se sont pas écartés des principes littéraires adoptés par les grands écrivains. || On appelle aussi *auteurs classiques* ceux qu'on explique dans les classes.

— *Auteurs romantiques.* Ceux qui, s'affranchissant de toutes les règles, de celles du goût comme de celles de la bienséance et de la morale, écrivent sous l'influence d'une imagination vagabonde, ennemie de toute contrainte.

— *Auteurs apocryphes.* Ceux à qui l'on attribue des ouvrages qu'ils n'ont pas écrit.

— *Auteurs authentiques.* Ceux qui ont réellement publié les ouvrages qu'on leur attribue.

— *Droits d'auteurs.* Allocations accordées aux auteurs des ouvrages dramatiques chaque fois qu'on joue leurs pièces. || Se dit aussi des droits que les auteurs en général ont sur leurs ouvrages en vertu de la propriété littéraire.

— Jurispr. Celui de qui on tient une possession, un droit, un privilége, un titre de propriété. On lui disputait la possession de cette terre, il fit appeler ses auteurs en garantie.

— *L'auteur, les auteurs d'une race.* Celui, ceux dont elle est sortie, qui les premiers l'ont illustrée. La plupart des hommes aiment mieux un illustre brigand pour *auteur* qu'un homme vertueux. (Ducl.) Les douze patriarches, *auteurs* des douze tribus. (Boss.) Les Césars, *auteurs* de ma naissance. (Rac.)

Rome peut bien souffrir dans son libérateur
Ce qu'elle a bien souffert dans son premier *au*-[*teur*.
(Corneille.)

— *Les auteurs de nos jours.* Notre père et notre mère. Oh! que les *auteurs* de mes jours ne peuvent-ils me voir sortir de mon avilissement! (J.-J. Rouss.) La cruelle perte de l'un des *auteurs* de mes jours. (Id.) Cent fois j'ai voulu me jeter aux pieds des *auteurs* de mes jours. (Id.) La mort m'avait ravi les *auteurs* de mes jours. (Rac.) S'il est permis d'adorer quelqu'un après Dieu, ce sont les *auteurs* de nos jours.

Jamais de ses travaux Abel n'ouvrit le cours
Sans avoir embrassé les *auteurs* de ses jours.
(Gilbert.)

— Prat. Celui au nom de qui un procureur agit. Tout ce que fait un procureur en vertu de sa procuration oblige son auteur

— Celui de qui on a appris quelque nouvelle. C'est mon auteur. Je vous nomme mon auteur. Il ne veut pas dire son auteur. Je tiens cela d'un auteur grave. Je ne vous garantis pas le fait, mais voilà mes auteurs. En ce sens il se dit d'une femme. C'est elle qui est mon auteur.

— Syn. comp. AUTEUR. ÉCRIVAIN. *Auteur* se dit de toute personne qui a mis au jour un ouvrage; *écrivain* ne se dit que par rapport au style. On peut être en même temps bon *écrivain* et mauvais *auteur*, c'est-à-dire écrire avec correction, avec élégance, et ne pas traiter le sujet solidement et à fond, ou n'avoir pas puisé dans les bonnes sources. On peut aussi être bon *auteur* sans être bon *écrivain*, c'est-à-dire avoir fait un ouvrage plein de raisonnements solides et de recherches curieuses, mais les avoir présentés dans un style plein de fautes et d'inconvenances.

AUTHARIS. Roi des Lombards en Italie, obtint la couronne par le suffrage des dix ducs qui, à la mort de Clephis, son père, s'étaient emparés du pouvoir. Après avoir chassé les Grecs de l'Exarchat et repoussé les Francs, il épousa la fille du duc de Bavière. Il s'empara ensuite de la plupart des provinces transpadanes, et mourut en 590 à Pavie.

[...] même; ἡμέρα, jour). Médec. Remède qui soulage un malade le même jour qu'il l'a pris.

AUTHENTICITÉ. s. f. (ét., V. AUTHENTIQUE). Qualité de ce qui est authentique. L'authenticité de cette pièce n'est point contestée. L'authenticité d'un fait, d'une nouvelle. L'authenticité des livres sacrés. Cet écrit a un caractère d'authenticité, porte un caractère d'authenticité. Cette infidélité pourrait donner de violents soupçons sur l'*authenticité* de ces lettres. (Volt.)

AUTHENTIQUE. adj. des 2 g. (pr. *ô-tan-ti-ke*; ét. gr., αὐθέντης, qui agit de sa propre autorité). Jurispr. Actes émanés d'officiers publics, et accompagnés de toutes les marques déterminées par la loi pour que foi y soit ajoutée partout où l'on veut en faire usage; c'est ce qui les distingue des actes sous signature privée, qui n'ont cet avantage qu'après que ceux qui les ont souscrits les ont reconnus devant notaire ou en justice. Acte authentique. Pièce authentique. Contrat authentique. Écrit authentique. Titre authentique. Preuve authentique. Attestation, renonciation, déclaration authentique. Copie authentique. Les renonciations *authentiques* de la mère et de la femme de Louis XIV. (Volt.) Outre les copies qui couraient parmi le peuple, on en faisait des exemplaires *authentiques* qui tenaient lieu d'originaux. (Boss.) De ton joug l'instrument *authentique*. (Boil.)

— *Copie authentique.* Copie certifiée, légalisée ainsi que l'original.

— Fig. Certain, dont la vérité ou l'autorité ne peut être contestée. Un fait authentique. Un résultat authentique. Des traditions authentiques. Témoignage authentique. Passage authentique. C'est le plus ancien livre du monde et le plus *authentique*. (Pasc.) Les commentaires les plus *authentiques* et les plus respectés parmi eux. (Id.) Afin que cette histoire fût la plus *authentique* du monde. (Pasc.) Les luthériens d'Alsace en étaient un témoignage *authentique*. (Volt.) Quatre ou cinq faits *authentiques* et plus clairs que la lumière du soleil. (Boss.) Il a fallu un monstre tel que Néron pour offrir au monde l'exemple *authentique* d'un matricide. (S. Dubay.) Rassembler les fragments *authentiques* d'un discours (Villem.)

— Autrefois les nobles et les personnages de marque voulaient qu'on les appelât *authentiques*, parce qu'en raison de leur qualité ou de leur rang ils se jugeaient plus dignes de foi que les autres.

— Jurispr. *Sceau authentique.* Le sceau d'une justice subalterne. Autrefois les actes passés sous sceau authentique n'emportaient point hypothèque hors de la juridiction dans laquelle ils avaient été passés; mais aujourd'hui, un acte authentique emporte hypothèque sur tous les biens situés en France.

— *Livres authentiques.* Ceux qui sont réellement de l'auteur auquel le titre les attribue et du temps auquel la tradition les rapporte.

— *Mode authentique* ou *authente.* Mus. Mode ou ton dont la dominante est la quinte de la finale. On regarde aussi comme authentiques tous les tons, pourvu que la modulation soit régulière, parce qu'on ne reconnaît jamais pour finale que la note qui a pour dominante la quinte à l'aigu ou la quarte au grave. L'Église latine a encore aujourd'hui quatre tons authentiques, le 1er, le 3me, le 5me et le 7me. Authentique a ici le sens d'Approuvé, parce que ce furent les quatre tons approuvés et choisis par St Ambroise, premier auteur du plain-chant. || *Fugue authentique* se disait autrefois d'une fugue dont le sujet procédait en montant.

— Syn. comp. AUTHENTIQUE. SOLENNEL. *Solennel*, dans le discours ordinaire, se dit d'une chose qui se fait avec beaucoup d'appareil et de cérémonies; en ce sens il n'est pas synonyme d'*authentique*. En jurisprudence, on appelle *solennel* et *authentique* un acte revêtu des formes qui le rendent valide, avec cette différence que l'acte *authentique* est revêtu seulement des formes strictement nécessaires pour le rendre valide, et que l'acte *solennel* est revêtu d'un surcroît de formalités qui le mettent hors de doute.

AUTHENTIQUE. s. f. La minute d'un acte ou écrit authentique. J'ai vu l'authentique et la copie. On trouve l'authentique de cette pièce dans les archives. On a parlé de cet écrit en divers sens; aujourd'hui il n'y a plus de doute, car l'authentique existe dans telle bibliothèque, dans les archives de telle ville. Ce dernier sens a vieilli.

— Anc. jurispr. Lois de Justinien, insérées dans le droit romain; composées en grec, elles furent d'abord traduites en latin, mais cette version ayant été remplacée par une seconde beaucoup plus exacte et plus fidèle, Accurse, chargé de la revoir, la trouva plus conforme à l'original, ce qui l'engagea à lui donner le nom d'*Authentique*. Les Authentiques de Justinien. Les Novelles et les Authentiques. L'authentique *si qua mulier*.

Rien n'arrête le sexe en son ardeur lubrique,
Il redoute moins Dieu qu'il ne craint l'*au*-[*thentique*
(Boileau.)

— On appelle encore de ce nom les extraits qu'un jurisconsulte, nommé Irnier, a faits des Novelles, et qu'il a insérés aux endroits du code auquel ils se rapportent; ils ne sont pas toujours exacts.

[...] pelées *authentiques* contre les femmes mariées coupables d'adultère; elle consistait à faire fouetter la coupable, et à la renfermer dans un monastère d'où le mari pouvait la retirer pendant les deux premières années; mais après ce temps, elle devait être rasée et rester toute sa vie dans le monastère en habit de religieuse, obligée d'observer les règles de la communauté. Cette peine, qui existe encore aujourd'hui, a été beaucoup adoucie.

AUTHENTIQUÉ, ÉE. part. pass. du v. Authentiquer. Le participe régit par Il s'emploie aussi adjectivement. Cette femme a été authentiquée.

AUTHENTIQUEMENT. adv. (ét., V. AUTHENTIQUE). D'une manière authentique. Un traité, un contrat fait authentiquement. Des décrets prononcés *authentiquement* dans la

sénats sur les rescrits des princes ou en leur présence. (Boss.)

— On peut le mettre après le verbe ou entre l'auxiliaire et le participe. Il a déclaré authentiquement. Il a authentiquement déclaré.

AUTHENTIQUER. v. a. 1re conj. (et., V. AUTHENTIQUE). Anc. jurispr. Revêtir un acte de toutes les formalités prescrites pour le rendre authentique. Authentiquer un acte.

— Dr. rom. *Authentiquer une femme.* La déclarer atteinte et convaincue d'adultère, et lui infliger les peines portées par les authentiques.

AUTHON. Géogr. Ville de France (Eure-et-Loir), chef-lieu de canton, arr. de Nogent-le-Rotrou; 1,300 hab.

AUTICHAMP. Nom de plusieurs généraux français. Le plus célèbre se distingua pendant la guerre de Vendée.

AUTMOINS. s. m. pl. Myth. Jongleurs de l'Arcadie, qui, lorsqu'ils étaient appelés pour voir un malade, commençaient par le considérer longtemps, puis soufflaient sur lui; si ce souffle ne produisait aucun effet, ils entraient dans une espèce de fureur, s'agitaient, criaient, menaçaient le démon en lui parlant et lui poussant des estocades, comme s'ils l'eussent vu devant leurs yeux, et finissaient par arracher de terre un bâton auquel était attaché un petit os, qu'ils avaient eu la précaution de planter en entrant dans la cabane, et ils prononçaient qu'ils avaient extirpé la cause du mal.

AUTOBIOGRAPHE. s. m. (ét., V. AUTOBIOGRAPHIE). Celui qui écrit sa propre vie.

AUTOBIOGRAPHIE. s. f. (ét. gr., αὐτός, soi-même; βίος, vie; γράφω, écrire). Récit qu'un personnage historique ou autre fait de ses pensées et des événements qui ont agité sa vie. Entre l'autobiographie et les mémoires il y a cette différence que celle-là est une sorte de confession, tandis que les autres n'ont pour objet qu'une narration de faits indépendants des impressions de l'âme.

AUTOCARPIEN. adj. (ét. gr., αὐτός, seul; καρπός, fruit). Bot. Se dit d'un fruit dont l'ovaire, se développant sans contracter aucune adhérence avec les parties environnantes et sans être immédiatement recouvert par elles, ne se trouve modifié par aucune addition de parties.

AUTOCÉPHALE. s. m. (ét. gr., αὐτός, soi-même; κεφαλή, tête). Nom que donnaient les Grecs aux évêques non soumis à la juridiction des patriarches et ne reconnaissant aucun supérieur.

— s. f. Ville métropole indépendante.

AUTOCÉPHALIE. s. f. (ét., V. AUTOCÉPHALE). Dignité des archevêques non soumis aux patriarches.

AUTOCHTHONE. s. m. (pr. *ô-to-kto-ne;* ét. gr., αὐτός, soi-même; χθών, terre). Hist. anc. Nom que les Grecs donnaient aux peuples qui se prétendaient originaires du pays même qu'ils habitaient. Ce mot est synonyme d'Aborigène ou d'indigène. Il est très-peu usité. || On donnait aussi ce nom à une tribu d'Athènes qui tirait son nom d'un roi que l'on croit avoir régné dans une partie de l'Attique avant Cécrops, ou plutôt de ce que les Athéniens affectaient de prendre ce nom, pour faire entendre que leur ville ne venait point d'une colonie. C'était dans cette idée qu'ils portaient des cigales d'or dans leurs cheveux, comme un symbole de leur antiquité, persuadés que cet insecte était engendré de la terre.

— adj. des 2 g. Un peuple autochthone. Les habitants de l'Attique se disaient autochthones.

— Voltaire a employé adjectivement ce mot dans un sens qui n'est pas usité. Il écrit à un bibliothécaire du roi d'Espagne : Je ne savais pas que vos auteurs eussent jamais rien pris, même des Italiens ; je les croyais *autochthones* en fait de littérature ; mais je sais bien qu'ils n'ont jamais rien pris de nous, et que nous avons beaucoup pris d'eux.

AUTOCLAVE. s. m. (ét. gr., αὐτός, soi-même; lat., *clavis*, clef, c'est-à-dire qui se ferme de lui-même). Technol. Marmite de métal servant à cuire les aliments sans évaporation, mais dont le couvercle est percé de petits trous pour donner une issue à la vapeur surabondante. L'autoclave n'est autre chose que la marmite à Papin perfectionnée et appliquée aux usages domestiques. On proposait de faire bouillir le café pendant trois quarts d'heure [illegible]

AUTOCLYSE. s. f. (ét. gr., αὐτός, soi-même; κλύσις, lavement). Espèce de clysopompe.

AUTOCRATE, TRICE. s. (ét. gr., αὐτός, soi-même; κράτος, puissance; qui régit par lui-même). Polit. Celui, celle dont la puissance ne relève d'aucune autre. C'est le titre que prend le czar ou empereur de Russie, ou la czarine ou impératrice. Autocrate, autocratrice de toutes les Russies. Un *autocrate* qui fait le bonheur de ses sujets n'est qu'un heureux accident. (Alex. Ier.) On n'a exécuté aucun criminel sous l'empire de l'*autocratrice* Élisabeth. (Volt.)

— Adj. Se dit du souverain absolu et de son gouvernement.

AUTOCRATIE. s. f. (pr. *ô-to-kra-si*; ét., V. AUTOCRATE). Polit. Gouvernement d'un seul, exercé avec une autorité absolue, indépendante, illimitée.

— Pathol. *Autocratie de la nature.* Empire qu'exerce la nature ou le principe vital sur le cours et la durée des maladies.

AUTOCRATIQUE. adj. des 2 g. (ét., V. AUTOCRATE). Polit. Qui a rapport, qui est relatif à l'autocratie despotique.

— Médec. Qui a lieu spontanément.

AUTOCRATOR. s. m. V. AUTOCRATE.

AUTO-DA-FÉ. s. m. (ét. esp., *auto da fe*, acte de foi). Hist. ecclés. Acte judiciaire de l'inquisition, ou jugement qu'elle portait pour condamner ceux qu'elle croyait dignes de punition pour avoir enfreint des lois religieuses.

— Exécution des jugements de l'inquisition, et spécialement de ceux qui condamnaient au supplice du feu. Un auto-da-fé révolte l'humanité. Assister à des auto-da-fé. La philosophie a éteint les auto-da-fé. En Espagne, comme à Rome, l'inquisition sera abolie, et l'affreux spectacle des *auto-da-fé* ne se renouvellera pas. (Napol.) On reprochait à Montezuma d'immoler des captifs à ses dieux ; qu'aurait-il dit s'il eût vu un *auto-da-fé?* (Volt.) || Il y avait des auto-da-fé particuliers qui se célébraient plusieurs fois chaque année à des époques régulières, dont les inquisiteurs fixaient le jour, et des auto-da-fé généraux qui n'avaient lieu que dans les grandes occasions, comme la naissance, le couronnement et le mariage des rois, ou l'anniversaire de quelque événement mémorable.

— Fig. André Nauger avait conçu une telle haine contre Martial, que tous les ans, à un certain jour fixe, il faisait un *auto-da-fé* solennel de quelques exemplaires de ses épigrammes. (M.-Brun.)

AUTODIDACTE. adj. et s. (ét., V. AUTODIDAXIE.) Celui qui apprend sans maître, soit une langue, soit une science, soit les procédés d'un art. || Ce mot peut se dire aussi des principes éternels et des lois générales qui sont comme le fonds de la raison humaine, et alors il pourrait avec avantage remplacer celui d'*inné*, qui ne peut se dire que des passions, des facultés et des appétits. || On peut même l'appliquer aux animaux, dont tous les actes et les mouvements ne s'exécutent qu'en vertu des lois de l'instinct.

AUTODIDACTIQUE. adj. des 2 g. (ét., V. AUTODIDAXIE). Que l'on apprend sans maître.

AUTODIDAGMATIQUE. adj. des 2 g. (ét., V. AUTODIDAXIE). Ce qui a rapport au talent d'apprendre sans maître. Instruction autodidagmatique. Procédés autodidagmatiques.

AUTODIDAXIE. s. f. (pr. *ô-to-di-da-ksi;* ét. gr., αὐτός, soi-même; διδάσκω, enseigner). Action, talent d'apprendre sans maître.

AUTODYNAMIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., αὐτός, soi-même; δύναμις, puissance). Didact. Ce qui est produit par la force même d'une chose.

AUTOGÈNE. adj. des 2 g. (ét. gr., αὐτός, soi-même; γίνομαι, je nais). Bot. Quelques auteurs ont donné ce nom au narcisse, parce que ses bulbes donnent d'elles-mêmes des feuilles avant d'avoir été confiées à la terre.

— Myth. Nom que quelques gnostiques donnaient à un certain esprit vierge qu'ils nommaient Barbelath ou Berbelat. Ils disaient qu'il avait eu commerce avec les éons.

— adj. des 2 g. Qui a été fait par soi-même, qui existe par soi-même. Dieu est autogène.

AUTOGNOSIE. s. f. (pr. *ô-to-gno-zi;* ét. gr., αὐτός, soi-même; γνῶσις, connaissance). Didact. Connaissance, appréciation de soi-même.

AUTOGRAPHE. adj. des 2 g. (ét. gr., αὐτός, soi-même; γράφω, j'écris). Didact. Qui est écrit de la main même de l'auteur. Lettre autographe. Manuscrit autographe. Dans le langage ordinaire on dit *Original.* || Cet adjectif suit son substantif.

— adj. et s. m. Artiste qui imite les diverses écritures. || Celui qui multiplie les exemplaires d'un écrit au moyen de l'impression.

— s. m. Ouvrage écrit de la main même de l'auteur. J'ai vu l'autographe. Vous n'avez qu'une copie, l'autographe est à telle bibliothèque. Un autographe de Voltaire, de Napoléon. Faire une collection d'autographes.

AUTOGRAPHIE. s. f. (ét., V. AUTOGRAPHE) Technol. Procédé par lequel on peut transporter du papier sur une pierre les traits de sa [illegible] et les multiplier ensuite par l'impression. Il faut pour cela écrire sur du papier préparé, avec de l'encre aussi préparée. || Impression et multiplication de l'écrit de la lettre d'une personne, par le moyen du transport de l'écriture sur pierre ; c'est ce qu'on nomme *fac-simile*. M. Brunel inventa ce procédé en 1799.

— Connaissance des livres, des manuscrits autographes.

AUTOGRAPHIÉ, ÉE. part. pass. du v. Autographier. S'emploie adjectivement. Ce livre est mal autographié.

AUTOGRAPHIER. v. a. 1re conj. (ét., V. AUTOGRAPHIE). Imiter et multiplier un corps l'écriture, ou des dessins par le moyen de la lithographie. Autographier une lettre, un écrit.

— S'emploie aussi sans régime. Je ne sais pas autographier.

— S'AUTOGRAPHIER. v. pron. Être autographié. L'anglaise s'autographie difficilement, parce que ses liaisons se brisent en peu de temps, ce qui fait perdre à ce genre d'écriture toute sa beauté.

AUTOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. (ét., V. AUTOGRAPHIE). Qui concerne l'autographie. Art, procédé autographique.

AUTOGRAPHOMANE. s. m. et f. (ét., V. AUTOGRAPHOMANIE). Celui, celle qui a la manie des écrits autographes, et qui les recherche avec une sorte de passion pour en faire des collections.

AUTOGRAPHOMANIE. s. f. (ét. gr., αὐτός, soi-même; γράφω, écrire; μανία, manie). Manie de celui qui recherche les écrits autographes.

AUTOIR ou **AUTOIS**. s. m. Espèce de voile que les femmes du peuple portaient surtout en Picardie.

AUTOLÉON. Myth. Général des Crotoniates, livrant bataille aux Locriens d'Opunte, aperçut dans l'armée la place vide que ces derniers laissaient dans leur ordre de bataille par respect pour la mémoire d'Ajax, fondit en cet endroit, mais fut blessé à la cuisse par le spectre d'Ajax ; et comme la plaie ne guérissait pas, il eut recours à l'oracle, qui déclara que le seul remède était d'apaiser les mânes du héros. Autoléon se rendit dans l'île de Leucé, où, parmi les ombres de plusieurs anciens guerriers, il vit celle d'Ajax, l'apaisa, et fut guéri.

AUTOLITHOTOME ou **AUTOLITHOTOMISTE.** s. m. (ét. gr., αὐτός, soi-même; λίθος, pierre; τέμνω, couper). Chir. Celui qui se pratique lui-même l'opération de la pierre.

AUTOLITHOTOMIE. s. f. Chir. Art de se pratiquer soi-même l'opération de la pierre.

AUTOLYCUS. Myth. Aïeul maternel d'Ulysse, passait pour fils de Mercure, dieu des voleurs, parce qu'il était le plus subtil larron de son temps.

— Célèbre mathématicien grec, qui vivait 330 ans av. J.-C.; il nous a laissé un ouvrage sur la sphère et un autre sur les étoiles fixes.

AUTOMACHIE. s. f. (ét. gr., αὐτός, soi-même; μάχομαι, combattre). Didact. Opposition, contradiction avec soi-même, dans ses paroles, dans ses idées et même dans ses écrits.

AUTOMALITHE. s. f. Minér. Minéral qui a de grands rapports avec le spinelle. V. GAHNITE.

AUTOMATE. s. m. (ét. gr., αὐτός, soi-même; μάω, vouloir, qui agit de soi-même). Mécan. Machine qui porte en elle-même le principe de son mouvement, pourvu que cette puissance entre comme élément dans la construction de la machine. Une horloge est un automate. Quelques philosophes ont prétendu que les bêtes ne sont que des automates.

— Se dit plus communément aujourd'hui des machines qui imitent le mouvement des corps animés. Un automate fort curieux. Les automates de Vaucanson. L'automate s'appelle Androïde, quand il a pour but d'imiter l'homme et quelques-unes de ses actions.

— Sculpt. Figure qui se meut d'elle-même, au moyen de ressorts cachés dans son intérieur. Quelque parfait que soit un automate, il n'imite jamais que très-imparfaitement l'infinie variété et la merveilleuse flexibilité des mouvements de l'homme.

— Fig. et fam. *C'est un automate, un pur automate.* C'est un niais, un homme stupide ou un homme sans énergie, flottant à tout vent. L'homme sans religion est un *automate* qui marche vers le bonheur, et se brise avant d'y arriver. (S. Dubay.)

— Fig.

D'un regard étonné j'ai vu sur ces remparts
Ces géants court-vêtus, *automates* de Mars.
(VOLTAIRE.)

— adj. des 2 g. Le canard automate. Le flûteur automate jouait différents airs de flûte allemande avec une justesse surprenante. Le sot est *automate*, il est machine. (La Bruy.)

— Myth. Danaïde qui, suivant Pausanias, épousa Architelès, fils d'Achéus, et ne prit point part au crime de ses sœurs. Suivant Apollodore, elle épousa Busiris, et le tua.

— Syn. comp. AUTOMATE. MACHINE. ANDROÏDE. On appelle *automate* tout ouvrage de mécanique qui porte en soi le principe de son mouvement; mais, dans le langage ordinaire, on n'appelle *automates* que les *machines* qui imitent les mouvements des corps animés, et toutes les autres conservent le nom de *machines*. L'*androïde* est un *automate* de figure humaine.

[illegible] AUTOMATE). État d'un automate. || Spontanéité.

— Myth. Surnom sous lequel Timoléon éleva un temple à la Fortune, après qu'il eut chassé les tyrans de Syracuse.

AUTOMATIQUE. adj. des 2 g. (ét., V. AUTOMATE). Pathol. phys. Mouvements qui dépendent uniquement de la structure des corps et sur lesquels la volonté n'a aucun pouvoir, tels sont la respiration, la circulation du sang, le battement des veines, ou qui ont lieu sans aucun but déterminé, tels sont les mouvements de l'enfant nouveau-né, les mouvements de certains maniaques ou délirants. Ces mouvements diffèrent de la convulsion, en ce qu'ils ne sont ni irréguliers ni violents. Ils avaient coutume, comme par une sorte d'habitude *automatique*, de finir leur journée par une scène attendrissante. (Pinel.)

— Philos. Qui est doué de l'automatisme.

AUTOMATIQUEMENT. adv. D'une manière automatique.

AUTOMATISME. s. m. (ét., V. AUTOMATE). Phys. médic. Mouvement machinal qui a lieu sans qu'on y fasse attention, sans que la volonté y participe.

— Philos. Faculté de se mouvoir par soi-même, de se déterminer, de s'approcher ou de s'éloigner de certains objets.

AUTOMATISTE. s. f. (ét., V. AUTOMATE). Immobilité de l'automate. Inusité.

AUTOMATURGE. s. m. (ét. gr., αὐτός, soi-même; μάω, vouloir; ἔργον, ouvrage). Technol. Qui fait des automates.

AUTOMÉDON. Myth. Conducteur du char d'Achille, et écuyer de son fils Pyrrhus. || On a depuis employé ce nom pour désigner les personnes habiles dans l'art de conduire un char ou un coursier.

AUTOMNAL, ALE. adj. (pr. *ô-tom-nal;* ét., V. AUTOMNE). Qui appartient à l'automne, qui vient, qui croît, qui se manifeste en automne. Plantes automnales. Fièvres automnales. La partie automnale du Bréviaire. Fleurs automnales. Fruits automnaux. Mois automnaux. Équinoxe automnal. Le callitriche automnal. Le colchique automnal. Le fringille automnal. Il me paraît que le vent devient *automnal*, comme dit l'almanach. (Mme de Sév.) On trouve peu d'exemples au pluriel de cet adjectif, mais la raison et l'analogie en réclament l'usage. || Automnal suit toujours son substantif.

— Liturg. *Partie automnale du Bréviaire.* Celle qui contient les offices depuis le premier septembre jusqu'à l'Avent.

— Astron. *Point automnal.* Point de l'écliptique dans lequel le soleil commence à descendre au-dessous de l'équateur. On le nomme aussi *point équinoxial.*

— Pathol. *Fièvres automnales.* Ces fièvres, dont la durée est longue et les rechutes très-fréquentes, résistent dans beaucoup de cas aux fébrifuges.

— Ornith. Espèce de pinson de Surinam, dont la tête est de couleur ferrugineuse, le bas-ventre de couleur de brique, et le reste du corps verdâtre.

AUTOMNATION. s. f. (pr. *ô-tom-na-si-on;* ét., V. AUTOMNE). Phys. Influence de l'automne sur la végétation, qui se manifeste spécialement par la maturation des fruits, la dispersion des graines et le changement de couleur des feuilles, suivi bientôt de leur chute.

AUTOMNE. s. m. et f. (pr. *ô-to-ne;* du lat. *autumnus*, dérivé de *aucto*, j'augmente). Astron. Celle des quatre saisons de l'année qui est entre l'été et l'hiver, et pendant laquelle on fait les vendanges, où l'on recueille la plus grande partie des fruits, du moins dans nos contrées, car il y a des pays où il n'y a point d'automne, mais seulement l'été, ou la saison des sécheresses, et l'hiver ou la saison des pluies. Un bel automne. Un automne fort sec. Une automne froide et pluvieuse. Une automne venteuse. Au commencement de l'automne. A la fin de l'automne. L'automne est une saison tempérée. L'automne est la belle saison pour les fruits. Des fruits d'automne. On ne cueille pas les fruits de l'*automne* dans la riante saison des fleurs. (Frayss.) Toute l'année n'est qu'un heureux hymen du printemps et de l'*automne*, qui semblent se donner la main. (Fén.) Le printemps et l'*automne* y règnent ensemble, pour y joindre les fleurs et les fruits. (Id.) Je compte vous aller trouver à Vienne l'*automne* prochain. (Volt.) Depuis un mois les chaleurs de l'*automne* apprêtaient d'heureuses vendanges. (J.-J. Rouss.) On apporta dans des corbeilles tous les fruits que le printemps promet, et que l'*automne* répand sur la terre. (Fén.) On n'y sentait jamais les doux zéphirs, ni les grâces naissantes du printemps, ni les riches dons de l'*automne*. (Id.) La plus belle saison de Groënland est l'*automne*. (Buff.) L'imagination anticipe l'avenir, et tandis que la campagne est arrosée d'une pluie féconde, elle la voit se colorer et se couvrir des richesses de l'*automne*. (Deleuze.) Ce qui caractérise spécialement l'*automne*, c'est la maturité des grains et des fruits. (Castel.) L'*automne* de ses dons envahit les corbeilles. (Mollev.)

Remarquez-les surtout lorsque la pâle au-
[tomne,
Près de la voir flétrir, embellit sa couronne.
(DELILLE.)

. . . . Dirai-je à quels désastres
De l'*automne* orageux nous exposent les astres
[illegible] [moins ardents ?
(ID.)

— Fig. L'âge qui précède la vieillesse. Être dans son automne.

. . L'*automne* de vos jours
Vaut mieux que le printemps d'un autre
(VOLTAIRE.)

Heureux qui, dans le sein de l'amitié fidèle,
Libre de tous ses fers, transfuge des amours,
Cache dans ses jardins l'*automne* de ses jours.
(BÉRANGER.)

Tendre mère,
Renais au sein de tes enfants :
Que leur jeunesse te couronne,
Et que l'éclat de leur printemps
Embellisse encor leur *automne*.
(DE PEZAY.)

La prose a emprunté cette expression à la poésie, et on l'emploie même dans le langage familier. La beauté de l'âge mûr est un *fruit d'automne* qu'on laisse gâter sur la branche. (G. Sand.)

— Zacharie, poète allemand, appelle le soir, l'*automne* du jour. On conçoit qu'il soit permis de dire l'automne de la vie, puisqu'on dit le printemps, l'été, l'hiver de la vie ; mais peut-on appeler *automne*, l'espace d'une heure ou deux ? C'est une bien malheureuse imitation.

— Hyg. et méd. Saison qui commence à l'équinoxe qui termine l'été et se termine au solstice d'hiver, telle est du moins la signification qu'on attache ordinairement à ce mot, mais, en médecine, il serait peut-être bon de désigner par automne le temps qui s'écoule depuis le 15 août jusqu'au 15 novembre, si l'on ne veut la considérer que comme intermédiaire entre la température chaude et celle où le froid se fait sentir. La fraîcheur des nuits, l'humidité des soirées, la fréquente alternative des pluies, des brouillards, avec un temps chaud et orageux ; la variété et l'abondance des fruits, surtout de ceux qui sont propres à former des liqueurs fermentées, sont autant de circonstances qui rendent l'automne très-fécond en maladies.

— Quelques nations ont compté les années par les automnes.

— Iconol. Les anciens représentaient l'Automne tenant une grappe de raisin de la main droite et de la gauche un livre. On la trouve aussi représentée sous la figure d'une femme d'un âge moyen, plus légèrement vêtue que l'Hiver, tenant une chèvre par un de ses pieds de devant, et portant des fruits dans une corbeille. Les anciens la désignaient encore par une chasse aux tigres. On lui donnait une tunique couleur de feuilles de vigne qui commencent à se faner, avec une draperie couleur de sang, par allusion au vin nouveau. Quelquefois elle est représentée sous le symbole de Bacchus ou d'une bacchante. Les modernes figurent cette saison par une femme que la richesse de son habillement et son embonpoint rendent remarquable ; car, selon les poètes, l'automne est l'âge viril de l'année. Elle est couronnée de pampres, tient d'une main une belle grappe de raisin, et à l'autre bras chargé d'une corne d'abondance pleine de toutes sortes de fruits. Couronné d'épis, et tenant en main sa faucille, l'*Automne* joyeux descend sur nos montagnes. (Deleuze.)

L'*Automne*, dont le pampre orne la chevelure,
Rouge encor des raisins que ses pieds ont pressés.
(Desaintange.)

... L'*Automne* a paru dans la plaine éthérée ;
Je vois flotter les plis de sa robe pourprée,
Le pampre sur sa tête en festons serpenter,
Et le vin bouillonnant à ses pieds fermenter.
(Roucher.)

Quand, des jours et des nuits égalant la durée,
La balance paraît sur la voûte azurée,
L'*Automne*, couronné de pampre et de raisins,
Prend des mains de l'Été le sceptre des jardins.
(Castel.)

— Chim. Les alchimistes appelaient *automne* le temps auquel l'opération du grand œuvre arrivait à sa maturité. On dit l'*Automne des philosophes* pour marquer ce temps, qu'on appelle aussi le *Temps de la moisson*, parce qu'alors on recueille le fruit de ses peines.

— On varie beaucoup sur le genre de ce mot. La plupart des grammairiens prétendent qu'il est masculin quand l'adjectif le précède, et féminin quand il le suit ; mais cette décision est fondée sur des faits mal observés. Aujourd'hui on est assez disposé à faire *automne* toujours masculin, par analogie avec les autres saisons, qui sont de ce genre ; mais on n'a pas songé que si les mots *printemps, été, hiver* sont masculins, leur terminaison est masculine, tandis qu'*automne* est terminé par un *e* muet, terminaison ordinaire des noms féminins. D'ailleurs, si l'on ne donnait plus qu'un seul genre au nom de cette saison, notre poésie y perdrait beaucoup, les poètes employant le genre masculin ou féminin, suivant l'idée qu'ils veulent exprimer, et, bien que la différence soit beaucoup moins sensible dans le langage ordinaire, elle n'en existe pas moins. La poésie veut-elle exprimer l'enthousiasme, le plaisir, ou bien l'isolement ou un chagrin sombre ? elle emploie le masculin.

Et toi, riant *Automne*, accorde à nos désirs
Ce qu'on attend de toi, des biens et des plaisirs.
(St-Lambert.)

Aussi voyez comment l'*Automne* nébuleux,
[illegible]
[lieux.
(Delille.)

A-t-elle, au contraire, à peindre une joie douce, une passion tendre ? elle se sert du féminin.

Tel un pampre jauni voit la féconde *Automne*
Livrer ses fruits dorés au char des vendangeurs ;
Vous tomberez aussi, courtes fleurs de la vie !
(Lamartine.)

L'éternel cyprès t'environne ;
Plus pâle que la pâle *Automne*,
Tu t'inclines vers le tombeau. (Millev.)

AUTOMOLE. s. m. (ét. gr., αὐτός, soi-même ; μολέω, venir). Hist. anc. Nom qu'Hérodote donne aux Égyptiens qui allèrent, sous Psammétique, s'établir en Éthiopie. Suivant quelques-uns, les Automoles sont les mêmes que les Sibrites.

AUTOMOLITHE. s. f. Minér. V. gahnite.

AUTONOÉ. Myth. Quatrième fille de Cadmus, épouse Aristée, et fut mère d'Actéon, dont la mort funeste lui causa tant de chagrin, qu'elle abandonna le séjour de Thèbes et alla s'établir dans un bourg voisin de Mégare. Comme elle avait contribué avec ses sœurs à l'éducation de Bacchus, elle participa aux mêmes honneurs, fut mise au rang des déesses et eut des autels.

AUTONOME. adj. des 2 g. (ét. gr., αὐτός, soi-même ; νόμος, loi). Hist. anc. Les Romains donnaient ce nom aux villes grecques qui avaient conservé le droit de se gouverner par leurs propres lois.

— *Médailles autonomes*. Celles qui étaient frappées dans les villes qui avaient conservé ou obtenu le droit de battre monnaie, comme preuve de leur autonomie, et par extension, toutes les monnaies que les villes ont fait frapper pour leur usage particulier, lorsque ces monnaies ne portent que des types autochthones.

AUTONOMÉE. s. f. Crust. Genre de décapodes macroures de la famille des salicoques et de la tribu des alphéens, qui a pour type une salicoque de la Méditerranée.

AUTONOMIE. s. f. (ét. V. autonome). Hist. anc. Liberté dont jouissaient, sous les Romains, les villes grecques qui avaient conservé le droit de se gouverner par leurs propres lois. Elles différaient des villes libres en ce que celles-ci ne reconnaissaient pas l'autorité du magistrat romain qui gouvernait la province dans laquelle elles étaient situées.

— Philos. Dans la signification absolue de ce mot, il n'y a de véritable autonomie qu'en Dieu, toute créature, toute société obéissant à des lois qui leur ont été données par le suprême autonome, ou qui dérivent des nécessités de leur nature et des conditions de leur existence. Mais, dans le système de Kant, ce mot veut dire simplement qu'en matière de morale la raison est souveraine ; que les lois imposées par elle à notre volonté sont universelles et absolues ; que l'homme, trouvant en lui des lois pareilles, devient en quelque sorte son propre législateur. Ce mot est synonyme de liberté.

— Polit. Espèce de gouvernement anarchique où le peuple se gouvernait par cantons, se donnant pour la guerre des chefs, et pendant la paix des juges dont l'autorité ne durait qu'autant qu'il plaisait à ceux qui la leur avaient conférée.

AUTOPATHIE. s. f. (ét. gr. αὐτός, soi-même ; πάθος, sensibilité). Didact. Égoïsme qui rend insensible au bonheur et au malheur d'autrui.

AUTOPHIE. s. f. (ét. gr., αὐτός, soi-même). Pathol. Nom que quelques auteurs ont employé comme synonyme d'Autopsie.

AUTOPHOSPHORE. s. m. (ét. gr., αὐτός, soi-même ; φῶς, lumière ; φέρω, porter). Chim. Nom que l'on donnait autrefois au phosphore.

AUTOPLASTIE. s. f. (ét. gr., αὐτός, soi-même ; πλάσσω, faire, imiter). Chir. Opération par laquelle on remplace une partie détruite, en prenant sur le malade lui-même les matériaux nécessaires pour cette réparation. La rhinoplastie, ou l'opération par laquelle on fait à un individu privé du nez par un accident quelconque, un nouveau nez au moyen d'un lambeau de peau détaché de son propre front, est un exemple d'autoplastie.

AUTOPSIDE. adj. des 2 g. (ét. gr., αὐτός, soi-même ; ὄψις, vue). Minér. Classe de substances métalliques renfermant celles qui naturellement sont douées de l'éclat métallique dans un état ou plusieurs de leurs états.

AUTOPSIE. s. f. (ét. gr., αὐτός, soi-même ; ὄψις, vue). Philos. État de l'âme dans lequel, suivant les païens, on avait un commerce intime avec la Divinité.

— Initiation aux anciens mystères, par laquelle les initiés se flattaient d'être admis à la contemplation de la Divinité ; c'était la dernière explication que les prêtres donnaient à leurs prosélytes. Cicéron prétend qu'on n'y révélait aux adeptes que des principes de morale et des vérités physiques.

— Médec. Observation des phénomènes par les yeux et par les autres sens. L'autopsie est le moyen le plus sûr d'acquérir des connaissances solides. On saisit bien mieux par l'autopsie, le caractère, les nuances des symptômes ou phénomènes morbides, que par la description la plus minutieuse. C'est par abus que l'on a détourné ce mot de son véritable sens et de son acception ancienne, pour désigner l'ouverture d'un cadavre. || Les auteurs [illegible] pour désigner l'acte par lequel on met à découvert tous les organes après la mort, pour en examiner la disposition, les altérations morbides, ou pour déterminer quelle a été la cause de la mort ; soit le rapport dans lequel on expose le résultat de ces recherches. On a ordonné l'autopsie de ce cadavre. L'autopsie n'a fourni aucune preuve d'empoisonnement. Procès-verbal d'autopsie.

AUTOPTIQUE. adj. des 2 g. (ét., V. autopsie). Qui a rapport à l'autopsie, par autopsie. Certitude autoptique.

AUTORAMA. s. m. (ét. gr., αὐτός, soi-même ; ὁράω, voir). Espèce d'optique qui semble mettre sous les yeux les objets eux-mêmes.

AUTORICIDE. adj. (ét. lat., *auctor*, auteur ; *cædo*, je tue). Qui déchire, qui mutile les livres. Ce mot, qui n'a jamais pu être employé que par plaisanterie, se trouve dans un opéra-comique de Le Sage.

Ainsi mes mains *autoricides*,
En une nuit, de son logis
Firent un hôtel d'invalides.

AUTORIOLE. s. m. (dimin. d'*auteur*). En disant que l'homme est le chef-d'œuvre de la nature, chaque *autoriole* se nommera de préférence. (Lett. du comte de Lemberg.) Ce terme ne peut guère s'accréditer, parce qu'il n'est pas formé suivant l'analogie, et que son auteur, homme d'esprit, mais étranger, ne peut faire autorité.

AUTORISABLE. adj. des 2 g. Qui peut être autorisé, qui peut servir d'autorité.

AUTORISATEUR, TRICE. adj. et s. (ét., V. autoriser). Celui, celle qui donne autorisation. En cas de désertion, l'officier *autorisateur* est libre d'accorder ou de refuser cette autorisation. (Bardin.)

AUTORISATION. s. f. (pr. *ô-to-ri-za-ci-on* ; ét., V. autoriser). Action par laquelle on autorise, on accorde la faculté, la permission de faire quelque chose. Demander, obtenir, accorder une autorisation.

— Jurispr. Consentement exprès, et quelquefois tacite, donné à un acte fait par une personne qui était sous notre dépendance, ou ne pouvait agir, soit pour elle, soit pour nous, sans notre participation. C'est dans ce sens qu'on dit qu'il faut qu'une femme soit autorisée par son mari, un fils de famille par son père, un mineur par son tuteur ou curateur, un syndic par sa communauté, un administrateur de commune ou d'hospice par l'autorité à laquelle il est subordonné, un procureur par celui dont il est le représentant. La femme ne peut accepter une donation sans l'autorisation de son mari. Il a agi sans mon autorisation. Vous n'avez pas besoin de son autorisation pour faire cela. Les sociétés anonymes ne peuvent exister qu'avec l'autorisation du roi.

— Jurispr. *Lettres d'autorisation*. Lettres qu'une femme obtient du roi ou des juges, pendant l'absence ou au refus de son mari, pour administrer son bien.

— Admin. milit. Délégation ou transport d'une portion d'autorité dont on a droit de se dessaisir. || Permission relative à certains actes prévus. || Assentiment justifié par une ou plusieurs signatures de qui de droit. || *Autorisation de mariage*. Sorte d'autorisation donnée au mariage d'un militaire par une autorité compétente, en conformité d'une demande régulièrement présentée aux généraux qui en doivent connaître, et après examen des contrats de mariage. Pour les officiers de corps et les officiers de santé, ce permis doit être obtenu du ministre de la guerre ; pour les hommes de troupes, l'agrément seul du conseil d'administration suffit. || *Autorisation de payement*. Sorte d'autorisation que le conseil d'administration d'un corps donne au trésorier ou au capitaine d'habillement, et qui peut seule rendre légales les remises de fonds, la délivrance des acomptes, les dépenses. || *Autorisation de remplacement*. Sorte d'autorisation émanant du ministre de la guerre ou de ses délégués, et en vertu duquel un acte de remplacement peut être dressé. || *Autorisation d'informer*. Sorte d'autorisation exprimée conformément à une formule spéciale, opposée sur une plainte par un officier qui, à raison de son rang, a le droit de signer une semblable autorisation, et de faire procéder à l'information juridique d'une affaire criminelle.

AUTORISÉ, ÉE. part. pass. du v. Autoriser. S'emploie adjectivement. Femme dûment autorisée de son mari. Cette maxime, l'une des plus *autorisées* de leur théologie. (Id.) Notre siècle qui n'avait point vu de chancelier si *autorisé*. (Boss.) Des maximes universellement reçues, approuvées, *autorisées*. (Mass.)

— Le participe régit par. Cette pratique est *autorisée* par l'Écriture, par l'exemple des plus grands saints, et par celui de Dieu même. (Pasc.) L'Église est *autorisée* par les miracles. (Id.)

— *Autorisé par... à*. Il n'y a point de particulier qui ne se voie *autorisé* par cette doctrine à adorer ses inventions, à consacrer ses erreurs. (Boss.)

— *Autorisé à*.

Ils se croient à sa porte assez *autorisés*
Par le fatal hymen que vous me proposez.
(Racine.)

AUTORISER. v. a. 1re conj. (ét. lat., *au* l'augmente). Donner autorité, donner pouvoir. [illegible] ce sens il a vieilli.

— Pal. Accorder le pouvoir, la faculté, la permission de faire quelque chose. Une femme ne peut contracter, si son mari ne l'autorise, ne l'y autorise. Une femme qui s'est fait autoriser par justice. Autoriser une société anonyme par ordonnance. Vous m'avez autorisé à faire cette démarche. Respectons des mortels que Dieu même *autorise*. (L. Rac.)

— Fig. par ext. Mettre en droit de faire une chose, en fournir un motif, un prétexte. Traitez-le sévèrement, vous y êtes autorisé par la conduite déloyale qu'il a tenue à votre égard. La confiance que vous m'inspirez m'autorise à vous dire que vous vous trompez. Par vos propos indiscrets, vous autorisez cet enfant à oublier ses devoirs. Les dominicains s'unissent aux jésuites ; ils font par cette union le plus grand nombre ; par là ils *autorisent* les jésuites. (Pasc.)

— Ce verbe a quelquefois pour régime un nom de chose inanimée. C'est une action que les lois autorisent. Autoriser une démarche. Autoriser des abus. Autoriser des violences, des excès. Leurs criminelles tentatives autorisent la sévérité de ces mesures. L'exemple des chefs autorisait le relâchement de la discipline. C'est une chose que l'usage, que la coutume autorise. A Thèbes, les lois défendent cette barbarie ; dans presque toute la Grèce, elles l'*autorisent* ou la tolèrent. (Barth.) Les sottises d'autrui en préviennent moins qu'elles n'en *autorisent*. (S. Dubay.) Mes torts ne vous *autorisent* point à violer vos promesses. (J.-J. Rouss.) Lyonnet craignait si fort de n'être pas cru, qu'il *autorise* ses observations par le témoignage de ceux à qui il les a fait répéter. (Séneb.) Il ne reste pas le moindre vestige qui puisse *autoriser* cette croyance. (Th. Gaut.) La religion *autoriserait* donc des abus que la raison elle-même condamne. (Mass.) L'exemple des grands *autorise* le vice. (Id.) La défiance *autorise* l'infidélité ; souvent on enseigne à tromper en craignant de l'être. (S. Dubay.)

— *Autoriser contre*. La vertu seule marche sûrement, parce que les principes sur lesquels elle s'appuie sont toujours les mêmes. Les occasions ne l'*autorisent* pas *contre* le devoir, parce que les occasions ne changent jamais rien aux règles. (Mass.)

— *Autoriser dans*. Ce n'est pas que je prétende *autoriser* dans les grands une vie molle et obscure. (Mass.) Toutes les conciliations inventées pour calmer les esprits rebelles, les ont *autorisés* dans leur séparation et leur révolte. (Id.)

— Boileau a dit dans le même sens, *Autoriser sur*.

Un chrétien qui s'en sert pour disculper le vice,
Qui toujours près des grands, qu'il prend soin
[d'abuser,
Sur leurs faibles honteux sait les *autoriser*.

— *Autoriser devant*. Nulle joie, nul plaisir n'*autorisa* jamais devant lui la moindre dérision qui pût intéresser le culte de ses ancêtres. (Mass.)

— *Autoriser par*. C'est par ce même principe qu'ils *autorisent* les duels. (Pasc.) On *autorise* cette pratique par une raison solide et sans réplique. (La Bruy.) Le vice y est *autorisé* par l'exemple et par la coutume. (Fléch.) Les désordres que vous *autorisez* par vos mœurs. (Mass.)

Par l'anneau d'un pêcheur *autorisant* ses lois,
Au rang de ses enfants un prêtre met nos rois.
(L. Racine.)

— *Autoriser à*, suivi d'un nom ou d'un infinitif. Il n'y a point de particulier qui ne se voie *autorisé* par cette doctrine à adorer ses inventions, à consacrer ses erreurs. (Boss.) Cette haute réputation de sainteté, qui seule peut *autoriser* à reprocher hardiment aux peuples et aux princes mêmes leurs excès. (Mass.) A ne vous rien cacher son amour m'*autorise*. (Corn.)

— s'autoriser. v. pron. Acquérir de l'autorité. Les coutumes s'*autorisent* par le temps et acquièrent force de loi. (Acad.) Ces magistrats, pour s'*autoriser*, nourrissaient la division entre les deux ordres. (Boss.)

— S'appuyer sur quelque autorité, sur quelque raisonnement, pour se permettre de faire quelque chose. Il justifiait leur conduite, pour s'autoriser à les imiter. Il s'autorise de votre exemple, de vos maximes, pour agir de la sorte. Défions-nous d'une fausse vertu qui sape toutes les vertus et s'applique à justifier tous les vices, pour s'*autoriser* à les avoir tous. (J.-J. Rouss.) Siècle vainement subtil, où l'on veut pécher avec raison, où la faiblesse veut s'*autoriser* par des maximes. (Boss.)

AUTORITÉ. s. f. (ét. lat., *auctoritas*, dér. de *auctum*, j'augmente). Proprement, le droit de celui qui a fait, qui a créé, sur les choses qu'il a faites ou créées. Rien n'est plus sacré que l'autorité de Dieu sur les hommes, qui sont son ouvrage.

— Philos. *Autorité des sens*. Celle à laquelle se soumet l'homme quand il ne cherche la vérité qu'en lui-même et au moyen du témoignage de ses sens. || *Autorité de la conscience*. Celle qui n'est fondée que sur le sentiment. || *Autorité de la raison*. Celle qui est établie sur le raisonnement. || *Autorité de la foi*. Celle que l'on accepte sans preuve en matière religieuse. || *Autorité de la science*. Celle que l'on accepte après preuve. || *Autorité de la raison commune*. Celle qui s'établit d'après le témoignage de la majorité des autres hommes.

— [illegible] lois constitutives d'un état donnent sur les peuples à la personne ou aux personnes qui sont chargées de l'administration suprême des affaires publiques. L'autorité des lois. L'autorité des magistrats. L'autorité spirituelle. L'autorité temporelle. L'autorité du roi. L'autorité absolue. L'autorité souveraine. L'autorité suprême. Abuser de son autorité. Homme sans autorité. J'abdique aujourd'hui l'*autorité* que vous m'avez confiée, et voici désormais votre gouverneur. (J.-J. Rouss.) La colère ne doit servir à celui qui commande que pour suppléer à son *autorité*. (La Rochef.) Comment se faire aimer sans perdre un peu d'*autorité* ? (Fléch.) Brutus ne voulut pas croire que l'*autorité* de César était légitime. (Napol.) L'*autorité* qu'on méprise est bientôt bravée. (Ségur.) Celui qui sait renoncer à une grande *autorité* se délivre en un moment de bien des peines, de bien des veilles, et quelquefois de bien des crimes. (La Bruy.) Abimelech usurpe l'*autorité* par le meurtre de ses frères, l'exerce tyranniquement, et la perd enfin avec la vie. (Boss.) La fraude et l'inhumanité sapaient peu à peu tous les plus solides fondements de l'*autorité* légitime. (Fén.) Ce prince en limitant son *autorité* la rendit plus solide et plus durable. (Barth.) Il recula si loin les bornes de son *autorité*, que, cessant de les apercevoir lui-même, il crut qu'elles avaient cessé d'exister. (Id.) Comme la première source de l'*autorité* vient de nous, les rois ne doivent en faire usage que pour nous. (Mass.) Le christianisme s'est établi sans le secours des richesses et de l'*autorité*, il peut se soutenir de même. (Gordon.) Ne perdez jamais de vue que l'*autorité* royale n'est qu'une charge publique dont vous rendrez un compte très-exact après votre mort. (Louis le Gros à son fils.) Les magistrats, les rois, n'ont aucune *autorité* sur les âmes. (J.-J. Rouss.)

..... Si j'ai bien conçu l'*autorité* suprême,
Un monarque, un héros, déjà grand par lui-
[même,
Devient plus grand encore en sachant pardon-
[ner.
(Chénier.)

— *Autorité législative*. Celle qui est chargée de faire les lois. Tant que les états s'assembleront, et que les nonces changeront fréquemment, il sera difficile que le sénat ou le roi oppriment ou usurpent l'*autorité* législative. (J.-J. Rouss.)

— Absol. L'administration, le gouvernement, principalement dans ses rapports avec les citoyens. Les agents de l'autorité. Censurer les actes de l'autorité. Il y fut contraint par décision de l'autorité. Recourir, s'adresser à l'autorité. L'autorité supérieure.

— *Autorité constituante*. Celle qui a créé ou organisé toutes les autres, ou qui a délégué à une autorité qu'elle a créée elle-même le droit de les établir et de régler leurs mouvements.

— *Les autorités constituées*, ou simplement, les *autorités*, les magistrats, les hauts fonctionnaires chargés d'une partie quelconque de l'administration publique. Les autorités assistèrent en corps à la cérémonie. Les autorités civiles et militaires.

— *Autorité exécutive*. Celle qui est chargée de veiller à l'exécution des lois. En France, la Charte attribue au roi la puissance exécutive ; il peut faire les règlements et ordonnances nécessaires pour l'exécution des lois, sans pouvoir jamais ni suspendre les lois elles-mêmes, ni se dispenser de leur exécution.

— *Autorité spirituelle*. Pouvoir du clergé sur les peuples en matière de religion.

— *Autorité temporelle*. Autorité du prince sur ses sujets dans tout ce qui n'a pas rapport à la religion.

— *Autorité de droit*. Celle qu'un homme a reçue de ses semblables pour l'exercer sous certaines conditions.

— *Autorité de fait*. Celle que donne la force, qu'elle provienne d'une usurpation ou qu'elle soit le fruit de la conquête ; mais cette autorité peut devenir légitime avec le temps, parce que la longue jouissance fait supporter le droit, et que le silence ou le défaut prolongé de résistance équivaut au consentement.

— *Autorité absolue*. Pouvoir d'ordonner tout ce que l'on veut, et de contraindre ceux à qui l'on commande.

— *Autorité limitée*. Celle qui est tempérée par des lois, qu'il n'est pas permis de violer.

— *Autorité légale* ou *légitime*. Celle qui résulte du droit que la société a conféré librement à un homme de la gouverner et de la diriger, à certaines conditions tacites ou exprimées.

— *Autorité administrative*. Pouvoir qui est exercé dans l'intérêt public par les agents directs de la puissance exécutive, tels que les préfets, sous-préfets et maires.

— *Autorité municipale*. Autorité chargée des intérêts communaux ; elle s'exerce par le conseil municipal et par le maire.

— *Autorités civiles*. Autorités qui concourent à la direction du service de la garde nationale et de la gendarmerie, maintiennent l'harmonie entre les bourgeois et les militaires, donnent leurs soins à certaines mesures qui intéressent l'armée et son administration, etc. Mais l'état de siége modifie le droit des autorités civiles, et elles passent, en ce cas, sous la dépendance du commandant de place ou du commandant supérieur.

— *Autorités locales*. Individus et agents, soit militaires, soit civils, exerçant légalement une faculté d'action qui a rapport au militaire [illegible] lets d'entrée à l'hôpital, aux distributions de rations, à certains effets de petit équipement, etc. Elles se divisent en autorités civiles et en autorités militaires. En l'absence de certaines autorités administratives, certaines autorités militaires les remplacent dans quelques cas.

— *Autorité judiciaire*. La justice s'administre au nom du roi par des juges qu'il nomme et qu'il institue. Cette autorité ne peut s'immiscer dans les actes de l'autorité administrative, ni en empêcher ou en suspendre l'exécution ; elle est tenue, au contraire, de prononcer les peines établies pour les infractions aux règlements de l'administration publique.

— Admin. milit. Au singulier, Étendue de pouvoir en vertu d'attributions qui varient plus ou moins, et sont comme des anneaux de la hiérarchie. || Au pluriel, la personne ou les personnes considérées dans l'exercice légal d'un commandement hiérarchique ou d'une fonction de l'administration militaire. Il n'est pas de grade sans autorité, mais tout militaire gradé ne fait pas partie des autorités.

ments de l'*autorité* légitime. (Fén.) Ce prince en limitant son *autorité* la rendit plus solide et plus durable. (Barth.) Il recula si loin les bornes de son *autorité*, que, cessant de les apercevoir lui-même, il crut qu'elles avaient cessé d'exister. (Id.) Comme la première source de l'*autorité* vient de nous, les rois ne doivent en faire usage que pour nous. (Mass.) Le christianisme s'est établi sans le secours des richesses et de l'*autorité*, il peut se soutenir de même. (Gordon.) Ne perdez jamais de vue que l'*autorité* royale n'est qu'une charge publique dont vous rendrez un compte très-exact après votre mort. (Louis le Gros à son fils.) Les magistrats, les rois, n'ont aucune *autorité* sur les âmes. (J.-J. Rouss.)

..... Si j'ai bien conçu l'*autorité* suprême,
Un monarque, un héros, déjà grand par lui-même,
Devient plus grand encore en sachant pardonner.
(Chénier.)

— *Autorité législative*. Celle qui est chargée de faire les lois. Tant que les états s'assembleront, et que les nonces changeront fréquemment, il sera difficile que le sénat ou le roi oppriment ou usurpent l'*autorité* législative. (J.-J. Rouss.)

— Absol. L'administration, le gouvernement, principalement dans ses rapports avec les citoyens. Les agents de l'autorité. Censurer les actes de l'autorité. Il y fut contraint par décision de l'autorité. Recourir, s'adresser à l'autorité. L'autorité supérieure.

— *Autorité constituante*. Celle qui a créé ou organisé toutes les autres, ou qui a délégué à une autorité qu'elle a créée elle-même le droit de les établir et de régler leurs mouvements.

— *Les autorités constituées*, ou simplement, les *autorités*, les magistrats, les hauts fonctionnaires chargés d'une partie quelconque de l'administration publique. Les autorités assistèrent en corps à la cérémonie. Les autorités civiles et militaires.

— *Autorité exécutive*. Celle qui est chargée de veiller à l'exécution des lois. En France, la Charte attribue au roi la puissance exécutive; il peut faire les règlements et ordonnances nécessaires pour l'exécution des lois, sans pouvoir jamais ni suspendre les lois elles-mêmes, ni se dispenser de leur exécution.

— *Autorité spirituelle*. Pouvoir du clergé sur les peuples en matière de religion.

— *Autorité temporelle*. Autorité du prince sur ses sujets dans tout ce qui n'a pas rapport à la religion.

— *Autorité de droit*. Celle qu'un homme a reçue de ses semblables pour l'exercer sous certaines conditions.

— *Autorité de fait*. Celle que donne la force, qu'elle provienne d'une usurpation ou qu'elle soit le fruit de la conquête; mais cette autorité peut devenir légitime avec le temps, parce que la longue jouissance fait supporter le droit, et que le silence ou le défaut prolongé de résistance équivaut au consentement.

— *Autorité absolue*. Pouvoir d'ordonner tout ce que l'on veut, et de contraindre ceux à qui l'on commande.

— *Autorité limitée*. Celle qui est tempérée par des lois, qu'il n'est pas permis de violer.

— *Autorité légale* ou *légitime*. Celle qui résulte du droit que la société a conféré librement à un homme de la gouverner et de la diriger, à certaines conditions tacites ou exprimées.

— *Autorité administrative*. Pouvoir qui est exercé dans l'intérêt public par les agents directs de la puissance exécutive, tels que les préfets, sous-préfets et maires.

— *Autorité municipale*. Autorité chargée des intérêts communaux; elle s'exerce par le conseil municipal et par le maire.

— *Autorités civiles*. Autorités qui concourent à la direction du service de la garde nationale et de la gendarmerie, maintiennent l'harmonie entre les bourgeois et les militaires, donnent leurs soins à certaines mesures qui intéressent l'armée et son administration, etc. Mais l'état de siége modifie le droit des autorités civiles, et elles passent, en ce cas, sous la dépendance du commandant de place ou du commandant supérieur.

— *Autorités locales*. Individus et agents, soit militaires, soit civils, exerçant légalement une faculté d'action qui a rapport au militai- [illegible] lets d'entrée à l'hôpital, aux distributions de rations, à certains effets de petit équipement, etc. Elles se divisent en autorités civiles et en autorités militaires. En l'absence de certaines autorités administratives, certaines autorités militaires les remplacent dans quelques cas.

— *Autorité judiciaire*. La justice s'administre au nom du roi par des juges qu'il nomme et qu'il institue. Cette autorité ne peut s'immiscer dans les actes de l'autorité administrative, ni en empêcher ou en suspendre l'exécution; elle est tenue, au contraire, de prononcer les peines établies pour les infractions aux règlements de l'administration publique.

— Admin. milit. Au singulier, Étendue de pouvoir en vertu d'attributions qui varient plus ou moins, et sont comme des anneaux de la hiérarchie. || Au pluriel, la personne ou les personnes considérées dans l'exercice légal d'un commandement hiérarchique ou d'une fonction de l'administration militaire. Il n'est pas de grade sans autorité, mais tout militaire gradé ne fait pas partie des autorités.

— *Autorité hiérarchique*. Sorte d'autorité qui est le résultat d'une concession légale ou l'attribut d'un pouvoir proportionné au grade, à la fonction, à l'emploi de tout militaire revêtu d'un commandement quelconque.

— *Autorité publique*. Celle qui est exercée, au nom du gouvernement, par les agents qu'il a désignés.

— *Autorité privée*. Celle qui est exercée dans l'intérêt de quelques personnes seulement, comme l'autorité d'un père sur ses enfants, d'un mari sur sa femme, d'un tuteur sur son pupille, etc.

— *Autorité paternelle*. Pouvoir qu'exerce un père sur ses enfants.

— *Autorité maritale*. Celle qu'exerce un mari sur sa femme.

— *Autorité naturelle*. Autorité qu'un père exerce sur les membres de sa famille.

— *Autorité du tuteur*. Dans le droit romain, c'était une approbation expresse que le tuteur, présent en personne, donnait de bonne foi aux actes que son pupille passait avec une autre personne, et cette approbation devait être donnée lors de la passation de chaque acte, sans pouvoir valablement être interposée devant ni après. Chez nous, l'autorité des tuteurs consiste à prendre soin de l'éducation de leurs mineurs, et à faire eux-mêmes les actes qui sont nécessaires pour la conservation des biens de ceux dont ils sont les défenseurs. Ainsi le tuteur ne les fait intervenir dans aucun acte, par la raison qu'ils ne sont pas capables d'agir par eux-mêmes. Mais, dès qu'il est émancipé, le mineur peut passer certains actes, pourvu que son curateur soit présent et y donne son consentement.

— *Autorité morale*. L'influence qu'exerce une personne par ses vertus, ses talents, ses connaissances, etc. Être revêtu d'une *autorité* morale. (Guizot.)

— Force physique ou morale plus ou moins grande, qui maintient les hommes dans l'exercice de l'autorité publique. Autorité bien affermie, mal affermie. Autorité chancelante. Dans un temps où les forteresses étaient rares, le premier rempart de l'*autorité* était la foi promise et la foi reçue. (Montesq.) La conscience du roi était alarmée par son confesseur, autant que son *autorité* était blessée par l'idée d'un parti rebelle. (Volt.)

— Force et puissance qui maintient les esprits par la crainte. User d'autorité. Faire un acte d'autorité. Agir d'autorité. La constitution fut blessée par un coup d'*autorité*. (Villem.) Il est essentiel de frapper notre imagination par la crainte de l'*autorité*. (Barth.) Il a fait sentir aux révoltés tout le poids de son *autorité*. (Id.)

— Vigueur, influence que les lois, les décrets et les autres actes de l'autorité suprême tirent de la puissance dont ils émanent, ou de la sagesse de leurs dispositions, ou de l'usage qui maintient leur efficacité. Ainsi tant de lois perdirent leur *autorité* sans qu'on puisse citer le moment où elles l'ont perdue. (Montesq.) Il y a des criminels que la loi punit, il y en a d'autres qu'elle corrige; les premiers sont soumis à la puissance des lois, les autres à son *autorité*. (Id.)

— Droit rom. Nom que l'on donnait aux délibérations du sénat qui étaient rejetées par les tribuns, et qui, sans avoir force de loi, étaient cependant considérées comme décisions importantes.

— Hist. Nom que portaient les chartes de cession ou de donation royale.

— Faculté de faire quelque chose, transmise par le souverain ou par la loi. L'autorité des magistrats. L'autorité d'un tuteur sur ses pupilles.

— Droit qu'ont les particuliers sur les personnes qui leur sont soumises, soit par la nature, soit par des conventions particulières. L'autorité d'un père sur ses enfants. L'autorité d'un mari sur sa femme. L'autorité d'un maître sur ses domestiques. Les femmes ont trop d'*autorité*. (Napol.) La femme prétendant à l'*autorité* se rend le tyran de son chef; et le maître devenu l'esclave se trouve la plus ridicule et la plus misérable des créatures. (J.-J. Rouss.)

— Confiance, fermeté avec laquelle on commande, on dit, on avance une chose; confiance fondée sur la force que l'on a en son pouvoir [illegible] sur la certitude de l'ascendant que l'on a sur l'esprit de ceux à qui l'on parle. Il dit qu'il ne gagnerait rien sur moi par *autorité*. (J.-J. Rouss.) Elle sait prendre un ton d'*autorité* qui en impose. (Id.)

— Influence que l'on a sur les esprits, supériorité que l'on acquiert sur eux, de manière à les soumettre, à les diriger. Il y a bien de l'autorité dans ce corps, dans sa famille. Être en grande autorité. La vertu donne de l'autorité. L'esprit, la science, la raison, l'expérience, les richesses, l'âge, les talents, donnent de l'autorité. Chez les peuples barbares, les prêtres ont ordinairement du pouvoir, parce qu'ils ont et l'*autorité* qu'ils doivent tenir de la religion, et la puissance que, chez des peuples pareils, donne la superstition. (Montesq.) Les évêques eurent une *autorité* immense à la cour des rois visigoths. (Id.)

— Se dit des choses dans le même sens. Ces opinions ont acquis beaucoup d'autorité. De telles circonstances donnent à cette preuve, à ce témoignage une grande autorité. L'autorité de ses paroles. Fox, par l'*autorité* de sa parole, s'était imposé au roi d'Angleterre. (Villem.) Le mensonge ou la vérité que publie un malhonnête homme perdent, l'un son prestige, l'autre son *autorité*. (Beauch.) Les jeunes gens cèdent sans peine à l'*autorité* de l'expérience. (J.-J. Rouss.) Pour donner plus d'*autorité* à ce qu'il dit. (La Bruy.)

Lorsque le vrai paraît peu vraisemblable,
Il n'a sur nous que peu d'*autorité*.
(Mme Deshoulières.)

— *Système de l'autorité*. Philos. Doctrine de M. de Lamennais, qui veut que les jugements auxquels nous adhérons d'après nos lumières individuelles, restent incomplets sous le rapport de la certitude, jusqu'à ce qu'ils aient reçu leur confirmation de la révélation divine, ou du consentement des hommes.

— Sentiment d'un auteur, ou d'un personnage important, que l'on rapporte pour confirmer ce que l'on dit. Le degré d'autorité qu'on peut lui accorder dépend du plus ou moins de savoir, du plus ou moins de bonne foi qu'on lui reconnaît généralement. C'est un auteur d'une grande autorité. Vous trouverez plus d'une autorité dans les Pères pour appuyer votre sentiment. Alléguer des autorités. J'ai cent bonnes autorités pour prouver ce que j'avance. Il affirme cela sans autorité. Alors, faute d'*autorité* commune, ou plutôt sur l'*autorité* de Descartes, chaque raison individuelle se fit souveraine. (Martin.) De si grandes *autorités* sont inutiles quand on a de si solides raisons à produire. (Barth.) Voulez-vous mitiger cette méthode, et donner la moindre prise à l'*autorité* des hommes. (J.-J. Rouss.) Un imposteur veut être cru sur sa parole, il veut lui-même faire *autorité*. (Id.) On n'aurait pas fait un pas vers la vérité, si les *autorités* eussent prévalu sur la raison. (Duel.)

— Droit. Dites-nous donc par quelle *autorité* vous permettez ce que les lois divines et humaines défendent. (Boss.) Il leur demande de quelle *autorité* ils entreprennent de juger cet être souverain. (Pasc.)

— Règles, lois, canons, décrets, décisions, etc., que l'on cite en disputant ou en écrivant. Les passages tirés d'Aristote étaient autrefois d'une grande autorité dans les écoles. Les textes de l'Écriture ont une autorité décisive en théologie.

— En droit, les autorités sont les lois, les ordonnances, les édits, les déclarations, les arrêts, les usages ou coutumes, et l'opinion des auteurs.

— En droit, signifie quelquefois Autorisation. Un mineur, une femme ne peut agir que sous l'autorité de son tuteur ou de son mari.

— Beaux-arts. Pouvoir qu'exerce sur l'opinion la coutume ou l'exemple des grands maîtres, et quelquefois le simple aspect des ouvrages dont le mérite est constaté par le consentement général ou le concours des opinions de tous les temps et de tous les pays.

— Rhét. Un des arguments naturels extrinsèques.

— *Faire autorité*. Faire loi, servir de règle en quelque matière. Les décisions de ce jurisconsulte font autorité. Un si médiocre écrivain ne fera jamais autorité.

— *Donner de l'autorité à un mot, à une opinion*. L'accréditer. Il y a des opinions populaires auxquelles on donne trop d'*autorité*. (Port-Royal.)

— *Autorité de*, suivi d'un infinitif. Droit de. Ils n'avaient que le commandement des armées, et l'*autorité* de convoquer les assemblées légitimes, d'y préparer les affaires, de maintenir les lois, et d'exécuter les décrets publics. (Boss.)

— *D'autorité, de son autorité. Il veut tout emporter d'autorité*. Se dit d'un homme accoutumé à parler, à agir d'une manière impérieuse. Qui êtes-vous donc, pour imposer de votre *autorité* de nouveaux termes? (Pasc.) L'empereur Héraclius entreprit de décider la question de son *autorité*. (Boss.)

— *Faire une chose de son autorité privée*. La faire sans en avoir le droit, ou sans observer les choses accoutumées.

— *De pleine autorité*. Avec tout le pouvoir que donne la place où l'on est. Il agira contre vous de pleine *autorité*. (Corn.)

. . . . Ce juge irrité
Qui lui fait son procès de pleine *autorité*
[illegible]

— [illegible] Chez les Romains, l'Autorité avait pour principal attribut des faisceaux et des haches. Chez les modernes, le sceptre et la main de justice remplissaient le même objet. L'autorité ecclésiastique est désignée par une figure symbolique qui tient des livres et des clefs.

— Syn. comp. AUTORITÉ, POUVOIR, EMPIRE. L'*autorité* vient de la supériorité du rang ou des talents; le *pouvoir* a dans les mains la force qui oblige; l'*empire* suppose toujours avec le *pouvoir* l'art de profiter de la faiblesse des autres. L'*autorité* persuade plus qu'elle n'ordonne, le *pouvoir* commande, l'*empire* subjugue.

AUTOSAURE. adj. des 2 g. (pr. *ô-to-sô-re*; ét. gr., αὐτός, soi-même; σαῦρος, lézard). Zool. Qui ressemble tout à fait à un lézard. || Erpét. Famille de reptiles sauriens.

AUTOSITAIRE. s. m. (pr. *ô-to-zi-tè-re*; ét. gr., αὐτός, soi-même; σῖτος, nourriture). Térat. Premier ordre des monstres doubles. Ce nom doit être donné aussi au premier ordre des monstres triples, et généralement de chacune des sous-classes qui pourront être établies parmi les monstres composés.

AUTOSITE. s. m. (pr. *ô-to-zi-te*; ét. gr., αὐτός, soi-même; σῖτος, nourriture). Térat. Premier ordre de la classe des monstres unitaires.

AUTOTHÉLIE. s. f. (ét. gr., αὐτός, soi-même; θέλω, vouloir). Philos. Qualité d'un être qui peut se tracer à lui-même le but de ses actions.

AUTOTHÉTIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., αὐτός, soi-même; τίθημι, placer). Philos. Toute connaissance émanée de la manière dont notre esprit élabore les données de l'expérience.

AUTOUR. prép. (ét. franç. *au tour*.) Sert à marquer la situation de ce qui environne un objet ou le mouvement de ce qui en fait le tour. Il est toujours suivi de la prép. *de*. Autour de sa personne. Ils se rangèrent autour de lui. Autour de la tête. Autour du bras. Autour de la place. Autour de l'église. Rôder tout autour d'une maison. Les vignes semblent entrelacer leurs rameaux *autour* de ces myrtes. (Barthél.) Les balles pleuvaient *autour* de moi; mes habits en ont été criblés, et aucune n'a pu m'atteindre. (Napol.) Cette pierre servait de chaloupe à mon nègre, qui se mettait dessus et allait se promener *autour* de la cage. (Buff.) Les Genevois aiment excessivement la campagne; on en peut juger par la quantité de maisons répandues *autour* de la ville. (J.-J. Rouss.) Il n'y a point *autour* de ma demeure d'autres herboristes que les moutons. (Id.) On allait *autour* du feu; il fallait en passant saluer tout le monde. (Id.) Les planètes tournent toutes dans le même sens *autour* du soleil. (Buff.) Il se promena tout *autour* de son vaste enclos jusqu'à un espace considérable qui n'était couvert que de mousses, de prêles et de chardons. (B. de St-P.) J'allais, je venais *autour* de l'habitation, ne sachant moi-même de quel côté vous chercher. (Id.) Dieu frappe *autour* de nous nos proches, nos amis, nos frères. (Mass.) L'homme domine tout *autour* de lui, jusqu'au climat même. (M.-Brun.) La lune *autour* de nous marche et luit douze fois. (Chêned.)

Autour de ces rochers où les vents sont en guerre,
Le terrible Typhon a posé son tonnerre.
(Léonard.)

— Fig., tant au physique qu'au moral. Ce prince a autour de lui des gens qui le trompent. J'ignorais les événements qui se passaient autour de moi. Cet écrivain tourne trop longtemps autour de la même idée. Vous tournez autour de la question; vous ne la résolvez pas, vous l'éludez. Le devoir et la raison sont *autour* de vous et ne vous donnent pas un moment de repos. (Mme de Sév.) Sully avait *autour* de lui un nombre prodigieux de domestiques, une foule de gardes, d'écuyers, de gentilshommes. (Thom.) Tout seul qu'il est, on se figure *autour* de lui ses vertus et ses victoires. (Id.) Que votre loi sainte soit écrite *autour* de son diadème. (Mass.) On cherchera *autour* de lui quelques restes de son ancienne fortune. (Id.)

— Auprès, marquant une idée d'attachement, d'assiduité. C'est une personne si charitable, qu'elle est continuellement autour des malades. Il est toujours autour d'elle. Les femmes ne sont point les dupes des aimables folies que les hommes font *autour* d'elles. (J.-J. Rouss.) La même puissance qui multiplie *autour* d'eux les adulateurs y rend aussi les amis plus rares. (Mass.) Que vois-je *autour* de moi que des amis vendus? (Rac.)

Et comme *autour* de moi j'ai tous ses vrais appuis,
Rome n'est plus dans Rome, elle est toute où je suis.
(Corneille.)

— S'emploie quelquefois adverb. et sans régime. Le palais était fermé, autour veillait une garde nombreuse. Il regardait tout autour si on le suivait.

— Fig., dans le même sens. Une attention importune à relever le moindre mot qui échappe, à badiner *autour*. (La Bruy.) Les cœurs de ses sujets entoureront son trône, et brilleront *autour* à la place des glaives qui le défendent. (Mass.)

— Prov., fig. *Tourner autour du pot*. N'oser parler d'une chose ouvertement, user de détours pour la dire ou la faire. Pourquoi tant tourner autour du pot? expliquez-vous nettement. Il ne fait que tourner autour du pot.

— *Ici autour*. Dans le voisinage. Il loge [illegible]

— Pour la différence entre *autour* et *alentour*, V. ALENTOUR.

AUTOUR. s. m. (ét. lat., *astur*, d'*asterias* étoilé; à cause du plumage de cet oiseau). Ornith. Oiseau de proie, de la famille des diurnes, de la tribu des faucons; il est un peu plus grand que la buse, à laquelle il ressemble. Il se divise en deux sous-genres, les autours et les éperviers, et contient beaucoup d'espèces répandues dans les deux hémisphères. Il n'y a que la femelle qui s'appelle *autour*, et comme il y a d'autres oiseaux de proie, dont les mâles s'appellent tiercelets, il faut dire *tiercelet d'autour*, pour le distinguer du faucon, du gerfaut, etc. On l'employait autrefois pour la chasse aux perdrix et aux faisans. Autour passager ou de passage. Tiercelet d'autour. Faire voler un autour. Paître un autour. Dresser un autour au beurre.

Mais la pauvrette avait compté
Sans l'autour aux serres cruelles.
(La Fontaine.)

— Fauconn. *Bel autour*. Celui qui est court, bien curé, bien assis, et qui a les mahutes

larges. || *Autour niais.* Celui qui est pris dans le nid. || *Autour branchier.* Celui qui est pris sur les branches de l'arbre, commençant à voleter. || *Autour passager.* Celui qui est pris au passage, soit au filet, soit autrement. || *Autour fourcheret* ou *second.* Celui qui est de moyenne taille, entre formé et tiercelet. || On donne à l'autour le nom de *cuisinier,* parce qu'il prend force perdrix. || On dit que l'autour empiète, et que le faucon lie le gibier.

— AUTOUR. Mat. méd. Ecorce légère, spongieuse, sans saveur et sans odeur, apportée du Levant, et qui sert dans la préparation du carmin. Elle est assez semblable à la cannelle, mais plus pâle, avec des points en dedans. On ignore quel est l'arbre qui la produit.

AUTOURSERIE. s. f. (rad. *autour*). Chasse. L'art d'élever et de dresser des autours à la chasse du vol. Ce genre de chasse a été tout à fait abandonné en France, mais elle subsiste encore en Allemagne, en Pologne, en Perse, etc.

AUTOURSIER. s. m. (rad. *autour*). Chasse. Celui qui fait profession d'élever et de dresser des autours.

AUTOXA. s. f. (pr. *ô-tok-sa*). Bot. Genre de plantes de la famille des absinthes.

AUTRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *alter*). Marque, distinction, différence entre les personnes et les choses. Connaissez-vous mon autre sœur? Il amena son frère et deux autres personnes. N'avez-vous que ces deux enfants? Il faut appeler un autre médecin. Le fer peut s'allier avec tous les *autres* métaux, à l'exception du plomb et du mercure. (Buff.) Cette *autre* patrie qui nous attend après la mort. (Pasc.) Regardez d'un *autre* œil une excusable erreur. (Rac.) Venez en d'*autres* lieux renfermer vos regrets. (Id.)

— Souvent le substantif auquel se rapporte cet adjectif est sous-entendu, lorsque le nom a déjà été exprimé dans la phrase. Tel homme recherche ce que tel autre méprise. Il paya deux de ses créanciers, mais il ne donna rien aux autres. Je garde ce cheval, et je vous cède l'autre. On ne peut comparer cet animal à aucun autre. L'épée d'une main et le pistolet de l'autre. Votre habit est usé, il faut en acheter un autre. Une tromperie en attire une autre. Ainsi une première victoire doit en amener d'*autres.* (Barth.) Comme ils regardaient de côté et d'*autre,* Virginie aperçut parmi les arbres de la forêt un jeune palmiste. (B. de St-P.)

— Il y a une différence bien sensible entre *autre* précédé de l'article et *autre* précédé de l'adjectif numéral *un.* Si au lieu de dire, Le ciel s'enflamma d'*un* pôle à l'*autre,* on disait : d'*un* pôle à *un autre,* cela signifierait d'un pôle à un des autres pôles, ce qui n'est pas possible. *Un autre* a donc le sens de, un parmi plusieurs autres, et l'*autre* veut dire un second. Après avoir demandé un livre, je dirai fort bien : Donnez-m'en *un autre,* c'est-à-dire, un livre différent, ce qui ne limite pas le nombre. Au contraire, après avoir dit : Donnez-moi une main, je dirai : Donnez-moi l'*autre,* et non pas *une autre,* parce que l'on n'a que deux mains.

— *Les autres,* par opposition à *je, moi, nous, vous, il,* etc. Le prétexte ordinaire de ceux qui font le malheur des *autres,* est qu'ils veulent leur bien. (Vauven.) Laissons à d'*autres* le soin d'instruire les peuples de leurs devoirs. (J.-J. Rouss.) Vous voulez que chacun d'eux réponde pour tous les *autres.* (Pasc.) Comme ils possédaient leur propre bien sans inquiétude, ils regardaient celui des *autres* sans envie. (Fléch.) Il est plus juste et plus utile de cadrer aux *autres,* que de faire que les *autres* s'ajustent à nous. (La Bruy.) Les louanges que nous donnons aux *autres* se rapportent toujours par quelque endroit à nous-mêmes. (Mass.) Les princes et les grands ne semblent être nés que pour les *autres.* (Id.) Si nous n'avions pas autant d'orgueil, nous ne nous plaindrions pas de celui des *autres.* (La Rochef.)

— *L'un... l'autre,* se place souvent en parlant de deux personnes ou de deux choses que l'on compare, ou dont on veut marquer la diversité des actions, des caractères, des opinions, etc. L'un faisait prosperer les armes, l'autre étendait la religion ; l'un abattait des remparts, l'autre redressait des autels ; l'un ravageait les terres des Philistins, l'*autre* portait l'arche autour des pavillons d'Israël. (Fléch.) Il s'avance l'épée d'une main, le bouclier de

morte, que l'*autre* désire encore de vivre. (Id.) L'un tâche à l'émouvoir par les images affectées de sa misère, l'autre travaille à l'éblouir par des apparences de droit et par des raisons spécieuses. Celui-ci, par des soupçons artificieux, veut l'animer contre l'innocence de sa partie ; celui-là emploie l'autorité et quelquefois l'amitié. Chacun voudrait lui communiquer ses préventions. (Id.) Les uns se font un art de séduire, et les *autres* une gloire d'être séduits. (Fléch.) Les uns ne semblent être sur la terre que pour y jouir d'un indigne repos, et se dérober par la diversité des plaisirs à l'ennui qui les suit partout, à mesure qu'ils le fuient ; les *autres* n'y sont que pour chercher sans cesse dans les soins d'ici-bas des agitations qui les dérobent à eux-mêmes. (Mass.) Les hommes ne connaissaient point d'autres dieux que ceux qui leur faisaient du bien : aux uns ils croyaient être redevables de la sérénité de l'air et d'une heureuse n[illegible]ation ; aux *autres,* de la fertilité des saison[illegible]) Quand l'union de l'âme et du corps est rompue, je conçois que l'un peut se

dissoudre et l'*autre* se conserver. (J.-J. Rouss.)

Lui, parmi ces transports, affable et sans orgueil,
A l'un tendait la main, flattait l'*autre* de l'œil.
(BOILEAU.)

L'un est payé d'un mot, et l'*autre* d'un coup [d'œil.
(ID.)

L'un peut tracer en vers une amoureuse flamme,
L'*autre* d'un trait plaisant aiguiser l'épigramme.
(ID.)

— Quelquefois *l'autre* répond à *celui-ci, le premier,* et *les autres* est opposé à *l'un, celui-ci.* Vous souffrez toujours en vain pour l'*autre* vie, et très-souvent pour celle-ci. (Mass.) Le mal qui consume l'un menace les *autres.* (Fléch.) Pour abréger ces règles, je ne vous dirai plus que celle-ci, qui est le principe et la fin de toutes les *autres.* (Pasc.) Le premier écueil de notre innocence, c'est le plaisir. Les *autres* passions, plus tardives, ne se développent qu'avec la raison, celle-ci la prévient. (Mass.) Ils ne se relâchent sur les *autres* passions que pour être plus vifs sur celle-ci. (Id.) Deux fameuses républiques se disputèrent l'empire du monde ; l'une était très-riche, l'*autre* n'avait rien, et ce fut celle-ci qui détruisit l'*autre.* (J.-J. Rouss.) La grâce de votre baptême vous a élevé encore plus haut que la gloire de votre naissance. Par celle-ci, vous n'êtes qu'un roi temporel, l'*autre* vous rend héritier d'un royaume éternel. La première ne vous fait que l'enfant des rois ; par l'*autre,* vous êtes devenu l'enfant de Dieu. (Id.) Dans cette dernière phrase, *la première* a quelque chose d'équivoque. On est d'abord porté à rapporter ce mot à *la grâce de votre baptême,* au lieu de le rapporter à *celle-ci.* Peut-être l'auteur eût-il mieux fait d'employer le tour ordinaire de *l'un... l'autre.*

— *L'un l'autre, les uns les autres.* Mutuellement. Se louer l'un l'autre. Ils se haïssent l'un l'autre. L'amour et l'amitié s'excluent *l'un l'autre.* (La Bruy.) Les victoires, les conquêtes s'effacent *les unes les autres* dans nos histoires. (Mass.)

..... On ne veut pas que mêlant nos douleurs,
Nous nous aidions *l'un l'autre* à porter nos [malheurs.
(RACINE.)

— *L'un de l'autre, l'un à l'autre, l'un pour l'autre,* etc. Elles médisent l'une de l'autre. Ils étaient aigris l'un contre l'autre. Ils paraissent faits, ils sont nés l'un pour l'autre. Il ne faut pas prendre l'un pour l'autre, confondre l'un avec l'autre. Ils se succèdent les uns aux autres. S'unir l'un à l'autre, l'un avec l'autre. Ils sont dupes les uns des autres. On n'a jamais vu les conciles généraux contraires les uns aux *autres* dans les points de doctrine. (Pasc.) J'ai fait voir dans ma dernière lettre combien vous leur avez imputé d'hérésies l'une après l'*autre.* (Id.) Opposés front à front, et redoublant l'un dans l'*autre* la vigilance, etc. (Boss.) S'ils se délassent d'une vertu par une *autre,* ils se dégoûtent plus souvent d'un vice par un *autre.* (La Bruy.) Ce qui lie les hommes les uns avec les *autres.* (Mass.) Les nations conjurées les unes contre les *autres.* (Id.) Je sais de quelle ardeur vous brûlez l'un pour l'*autre.* (Rac.) Nous ne sommes pas faits, je le vois, l'un pour l'*autre.* (Boil.)

— Lorsque *l'un* est précédé d'une préposition, la même préposition doit être répétée avant *l'autre,* pour rendre la distinction plus marquée. Je leur ai donné dix francs à l'un et à l'autre. Je suis content de l'un et de l'autre. Je serai juste envers les uns et envers les autres. Cependant les auteurs présentent plusieurs exemples contraires.

— *L'un et l'autre, les uns et les autres.* Ces mots servent à désigner deux personnes ou deux classes de personnes. Ils sont morts l'un et l'autre. L'un et l'autre y a manqué. L'un et l'autre sont venus. Je veux l'un et l'autre, les uns et les autres. Voilà un traitement bien différent que Dieu fait à l'un et à l'*autre.* (Boss.) Ils auraient été l'un et l'*autre* inimitables, si le père n'eût eu le fils pour successeur, et si le fils n'eût eu le père pour exemple. (Fléch.) La vertu et le malheur de l'un et de l'*autre* sont semblables. (Id.) L'un et l'*autre* consul vous avaient prévenue. (Rac.) Prêtez-moi l'un et l'*autre* une oreille attentive. (Pasc.)

L'un et l'*autre* rival, s'arrêtant au passage,
Se mesure des yeux, s'observe, s'envisage.
(BOILEAU.)

Etudiez la cour, et connaissez la ville :
L'une et l'*autre* est toujours en modèles fertile.
(ID.)

— Après l'*un et l'autre,* faut-il mettre le singulier ou le pluriel? Quelques grammairiens veulent toujours le singulier, d'autres, au contraire, ne veulent que le pluriel. Mais ce qui tranche la difficulté, c'est l'exemple des auteurs : ils ont employé l'un ou l'autre genre selon l'idée qu'ils voulaient exprimer. Quant aux substantifs qui se rapportent à *l'un et l'autre,* ils se mettent toujours au singulier, l'analyse amenant toujours un nom singulier. En effet, l'*un et l'autre rival* équivaut à l'un rival et l'autre rival. La même règle s'applique à *l'un ou l'autre* et à *ni l'un ni l'autre.*

— *L'un ou l'autre* indique un choix. On ne peut être que d'un parti ou de l'*autre.* (Pasc.)

Je vois deux surveillants, ses maîtres et les [miens,
Présider l'un ou l'*autre* à tous nos entretiens.
(RACINE.)

— *Ni l'un ni l'autre* indique une exclusion. Ni l'un ni l'autre ne viendra. Ni l'un ni l'autre ne viendront. Ni l'un ni l'*autre* ne cherchent à

exposer leur vie. (La Bruy.) Mais l'un ni l'*autre* enfin n'était pas nécessaire. (Rac.)

— *Autre que, d'autre que.* N'avoir d'*autre* fin dans le mal, que le mal même. (Pasc.) Il ne voulait dans toutes ses actions d'*autre* règle que sa fidélité, d'*autre* but que l'utilité publique, d'*autre* récompense que la gloire de bien faire. (Fléch.) Sang répandu pour d'*autres* que pour vous. (Corn.) || Racine a supprimé la préposition après *que* dans le vers suivant : Il l'aime ; elle vivra pour un *autre* que lui. || Mais il est plus régulier de répéter la préposition, du moins en prose.

Laissons ce point ; je sais un bon moyen :
Vous n'aurez plus d'*autre* lit que le mien.
(LA FONTAINE.)

— *Autre que, tout autre que,* marquant la comparaison, veulent *ne* devant le verbe suivant. Il est tout *autre* que je *ne* pensais. Excepté quand le premier verbe est négatif.

— *Autre de.* Il m'apprit une *autre* de leurs règles. (Pasc.) Tant d'*autres* de vos auteurs. (Id.)

— *Tout autre, tout autre que.* Toute *autre* place qu'un trône eût été indigne d'elle. (Boss.) Un homme qui a vécu dans l'intrigue un certain temps ne peut plus s'en passer ; toute *autre* vie pour lui est languissante. (La Bruy.) Etre doux pour tout *autre* et rigoureux pour soi. (Boil.)

— *Autre,* répété, suivi ou non d'un substantif. *Autre* chose est l'administration passagère et souvent orageuse d'une régence, et *autre* chose un gouvernement durable et constant qui doit faire partie de la constitution de l'Etat. (J.-J. Rouss.) On parlait latin et longtemps devant des femmes et des marguilliers ; *autre* temps, *autre* usage. (La Bruy.) *Autres* sont les temps de Moïse, *autres* ceux de Josué et des juges, *autres* ceux des rois, *autres* ceux où le peuple a été tiré d'Egypte, *autres* ceux où il a conquis la terre promise, *autres* ceux où il a été rétabli par des miracles visibles. (Boss.) *Autre* est la ville de Vienne en Autriche, et *autre* est la ville de Vienne en Dauphiné. (Acad.) *Autre* est le plaisir que nous donne une comédie, *autre* celui que nous donne une tragédie. || Qu'*autre* soit ou non suivi d'un substantif, il y a tout à la fois inversion et ellipse. Autre chose est l'administration passagère, etc., et autre chose une forme, etc., c'est-à-dire, l'administration passagère d'une régence est autre chose (qu'une forme de gouvernement durable), et une forme de gouvernement durable (est) autre chose que l'administration passagère d'une régence.

— *Autre* indique quelquefois une différence entière entre deux objets, ou un changement total dans le même. C'est un autre homme, tout un autre homme, ou mieux, un tout autre homme. Cette expression s'emploie le plus ordinairement en bonne part. Je me sentis tout *autre* au-dedans de moi. (Mme de Sév.) Si je ne vaux pas mieux, je suis *autre.* (J.-J. Rouss.)

— Supérieur en mérite, plus important, de plus grande conséquence. Vous loger, passe ; mais vous nourrir, c'est une autre affaire. Il avait été mis en prison pour dettes, mais on l'accuse maintenant d'avoir volé : c'est bien une autre affaire. Cet artiste est habile, mais celui que je vous recommande est un tout autre homme. Le vin que j'ai bu est bien un autre vin que celui-ci. Après que la jeune princesse est hors de péril, la maladie du roi va bien causer d'*autres* troubles à notre prince. (Boss.) Il faut d'*autres* efforts pour rompre tant de nœuds. (Rac.)

— Fécond, pour exprimer la ressemblance, l'égalité, la conformité qu'il y a entre deux personnes ou entre deux choses. C'est un autre Alexandre, un autre César. Il le regarde comme un autre lui-même. Cette ville est un autre Paris. A la veille d'un si grand jour, il est tranquille ; et on sait que le lendemain il fallut réveiller d'un profond sommeil cet *autre* Alexandre. (Boss.) On dirait qu'il va combattre des rois confédérés avec sa seule maison, comme un *autre* Abraham. (Fléch.) Nous empruntons les erreurs de ceux avec qui nous vivons ; nous nous transformons en d'*autres* eux-mêmes. (Mass.)

Cent fois je me suis fait une douceur extrême
D'entretenir Titus dans un *autre* lui-même.
(RACINE.)

— Nouveau, qui succède à une personne ou à une chose. Vous avez changé leur hérésie

de l'une, vos pères en substituaient une *autre,* afin qu'ils n'en fussent jamais exempts. (Pasc.) Tu croiras les calmer par d'*autres* barbaries. (Id.) Le roi n'a pas voulu d'*autre* éclaircissement. (Id.)

— Sert à terminer une énumération. Plus de soixante docteurs, et un grand nombre d'*autres* personnes habiles et pieuses. (Pasc.) Les passions qui ont perdu Salomon et tant d'*autres* rois. (Boss.) L'orgueil, l'ambition, la mollesse et tous les *autres* dérèglements de l'âme. (Fléch.)

— S'emploie quelquefois pour désigner une personne ou une chose quelconque. J'aime mieux que vous l'appreniez d'un autre que de moi. Quelque autre vous le dira mieux que moi. Quel autre s'en serait avisé? A votre place un autre se serait empressé de venir. Tout autre que lui ne s'en serait pas si bien tiré. C'est à lui que je veux avoir affaire, et non à d'autres. D'autres sauraient vous flatter, moi, je vous dis la vérité. Il verrait avec moins de regret les affaires publiques périr entre ses

mains, que sauvées par les soins et par les lumières d'un *autre.* (Mass.) Je suis père, seigneur, et faible comme un *autre.* (Rac.)

Ton cœur impatient de revoir ta Troyenne,
Ne souffre qu'à regret qu'une *autre* t'entretienne.
(RACINE.)

Une *autre* cependant a fléchi son audace,
Devant ses yeux cruels une *autre* a trouvé [grâce.
(ID.)

— *Les autres.* Les autres personnes en général, autrui. Il est plus aisé d'être sage pour soi que pour les autres. Vous rejetez toujours la faute sur les autres. Il se méfie toujours des autres. Les détails nous sont aussi chers de ceux que nous aimons, qu'ils nous sont ennuyeux des *autres.* (Mme de Sév.) Nous nous trompons sur le compte des *autres,* parce que notre imagination nous les peint tout autres qu'ils ne sont. La morale a deux buts : les *autres* et nous-mêmes. Il faut beaucoup réfléchir sur soi-même avant de penser à réformer les *autres.* Pour savoir ce que c'est que le bonheur, il faut aimer, il faut vivre dans les *autres.* (Godwin.) || Pour la différence entre *autres* et *autrui,* V. AUTRUI.

— S'emploie dans le sens d'Aucun. Il me fit entrer sans autre cérémonie. L'amour naît brusquement, sans *autre* réflexion. (La Bruy.)

— *L'autre.* Expression familière aux vieux soldats de l'empire pour désigner Napoléon. || Se disait autrefois pour désigner le Diable.

— Voltaire, dans ses Commentaires sur Corneille, fait la remarque suivante, à propos de ce vers des Horaces :

Autre n'a mieux que toi...

Ce mot *autre* ne serait plus souffert aujourd'hui, même dans le style comique, et cependant *nul autre* donne peut-être moins de rapidité et de force au discours.

— Prov. *Autres temps, autres soins.* D'autres circonstances demandent une conduite différente. || *Autres temps, autres mœurs.* Les mœurs, les usages changent avec le temps.

— Fam. *Parler de choses et d'autres.* S'entretenir, parler de diverses choses ou de choses indifférentes. Nous parlâmes de choses et d'autres, mais il ne fut nullement question de vous. || *Il dit d'une façon, et il fait d'une autre.* Ses discours et ses actions ne s'accordent pas. || *L'autre jour.* Un des derniers jours qui ont précédé celui où l'on parle. J'ai rencontré l'autre jour monsieur votre frère. || *Nous autres, vous autres.* Nous, vous. *Vous autres* ne se dit point dans le style noble. Ainsi Corneille a eu tort de l'employer dans Héraclius : *Vous autres,* suivez-moi. || *L'un vaut l'autre, ils sont aussi bons et aussi mauvais l'un que l'autre ; qui voit l'un voit l'autre.* Il n'y a pas de différence de l'un à l'autre. Se prend ordinairement en mauvaise part. || *Il y en a d'uns et d'autres.* Il y en a de bons et de mauvais. || *C'est tout un ou tout autre.* Il n'y a point de milieu, il n'y a point à choisir entre les deux propositions qui sont faites. || *L'un dans l'autre, l'un portant l'autre.* En compensant l'un avec l'autre. Ces objets coûtent tant l'un dans l'autre, l'un portant l'autre.

— Fig. *Ils sont nés l'un pour l'autre.* Ils sont de la même humeur ; ils s'accordent bien. || *Prendre l'un pour l'autre.* Se méprendre. || *Je vois cela d'un autre œil.* Je vois cela d'une autre manière, sous un autre point de vue.

— Fam. *Il n'en fait pas d'autres.* Se dit d'un homme qui fait quelque sottise ou commet quelque étourderie, et signifie qu'il lui arrive souvent d'en faire de pareilles. || *Il en sait bien d'autres.* Il est capable de bien d'autres tours. || *J'en ai vu bien d'autres.* J'ai vu des choses bien plus extraordinaires que celle-là. || *En voici bien d'un autre* ou *d'une autre.* Voici une chose encore plus surprenante ; voici une chose à laquelle on ne s'attendait pas, et qui dérange mes projets.

Bon, dit Climène, *en voici bien d'une autre,*
Ma chère sœur, quelle idée est la vôtre?
(VOLTAIRE.)

Quelques grammairiens blâment en ce cas l'usage du masculin, parce que, disent-ils, l'analyse de cette phrase équivaut à Voici bien une autre chose, une autre aventure ; mais ne pourrait-on pas suppléer également le mot *événement?* || *Il va de côté et d'autre.* C'est un coureur.

— Prov. et fig. *C'est une autre paire de manches, voici bien une autre paire de manches.* C'est une autre affaire ; voici bien une autre affaire.

— Fam. *Être toujours chez l'un ou chez l'autre.* Etre souvent en visite chez les diverses personnes que l'on connaît.

— Pop. *Comme dit l'autre, comme dit cet autre.* Comme on dit. Il faut, comme dit cet autre, souffrir ce qu'on ne peut éviter. || *Ah! cet autre! Ecoutez ce que nous dit cet autre.* Ces expressions s'emploient pour faire entendre que l'on ne croit pas aux paroles de quelqu'un, et pour lui témoigner une sorte de mépris. || *Hé! les autres!* Hé! mes compagnons, mes amis.

— Fam. *A d'autres.* Allez conter ces histoires, ces sornettes à d'autres, je n'y crois pas. || *Je ne connais autre.* C'est une personne que je connais beaucoup.

— *Sans autre.* Sans rien ajouter.

— *Entre autres,* et non entr'*autres,* comme l'écrivent quelques personnes. Comme font nos pères, et entre *autres,* Escobar. (Pasc.) Ces saillies heureuses qui, entre *autres* plaisirs

[...] qu'elles font, dispensent toujours de la [...] (La Bruy.)

— *Autre part.* Loc. adv. Ailleurs, [...] autre lieu.

— *D'autre part.* Loc. adv. D'ailleur[s] [...] autre côté.

— Avec *autre,* l'adv. *bien* prend la [...] *de* sans article. Ainsi l'on dit : *Bien* [...] que vous, et non *bien des autres.*

AUTREFOIS. adv. (ét. fr., *autre fo*[...] ciennement, au temps passé. Autrefois [...] sait ainsi. Autrefois on ne pensait pas [...] à présent. C'était autrefois la coutum[e] [...] hommes d'autrefois étaient, dit-on, [...] bustes que ceux d'aujourd'hui. Ainsi [...] crets des conciles, l'ancienne tradit[ion] [...] saint-siége et de l'Eglise catholique n'[...] été comme *autrefois* des lois sacrées e[...] lables. (Boss.) Les chrétiens ne con[...] plus la sainte frayeur dont on était sais[i] [...] *fois* à la vue du saint sacrifice. (Id.) Vo[...] avez accoutumés à ces grands événeme[nts] [...] passaient *autrefois* pour impossibles. [...] Les rois, en des siècles plus innocents [...] *autrefois* eux-mêmes les juges du peup[le] [...] Toutes les distinctions odieuses qui di[...] *autrefois* les hommes sont anéanties [...] vangile. (Mass.) La lecture des divine[s] [...] tures faisait *autrefois* les plus chères [...] des premiers fidèles. (Id.) Je trouve qu[...] met avec plus de soin qu'elle ne faisait [...] *fois.* (J.-J. Rouss.) La science s'est d[...] pée par les mêmes causes qui la répr[...] *autrefois.* (Id.)

— Opposé à *aujourd'hui, maintenan*[t] [...] Il fallait *autrefois* sortir du monde pour [...] dans l'Eglise, au lieu qu'on entre *aujo*[urd'hui] [...] dans l'Eglise en même temps que [...] monde. (Pasc.) L'élévation des sentimen[ts] [...] vait faire *autrefois* les héros de la [...] mais c'est la bassesse et l'avilisseme[nt] [...] font *aujourd'hui* ceux de la fortune. (M[...]

— Cet adverbe se met quelquefois a[u] [...] mencement de la phrase. Autrefois on [...] aux sorciers.

— Après un nom modifié par un ou pl[...] adjectifs, il se met entre le nom et l'[...] ou les adjectifs. Cette ville autrefois [...] grande et magnifique. Dans ces murs, *au*[...] si saints, si renommés. (Boil.)

— Quand il modifie un verbe, il s[...] après. On dînait autrefois à deux heur[es] [...] été autrefois très-riche.

— S'il accompagne un participe, il s[e] [...] entre lui et l'auxiliaire, à moins que [...] ticipe n'ait qu'une syllabe, car alors on [...] à la suite du participe. C'est en vain que [...] et la Grèce avaient *autrefois* multiplié [...] fini les images de leurs rois et de leurs [...] (Mass.)

— Lorsque *autrefois* est placé à la fin d[...] il faut que le sens demeure suspendu ju[squ'au] [...] vers suivant.

Ce prince dont mon cœur se faisait *aut*[...]
Avec tant de plaisir redire les exploits.
(RACINE.)

Il peut néanmoins terminer le vers et l[...] lorsqu'il exprime quelque opposition.

Ses rides sur son front ont gravé ses ex[...]
Et nous disent encor ce qu'il fut *autrefo*[is]
(CORNEIL[LE])

— Quand *autrefois* est précédé de l'[...] ou d'un adjectif déterminatif, il n'est pl[...] verbe, et il doit alors s'écrire en deux [...] Je vous accompagnerai une *autre fois.* [...] certains cas même, ce mot doit s'écrire [...] ment en deux mots, quoique non précé[dé] [...] l'article ou d'un équivalent. Quelque[...] cède, d'*autres fois* il s'entête à faire [...] patience. Il faut écrire d'*autres fois,* [...] on veut parler d'un nombre de fois déte[rminé] [...]

— Cet adverbe se trouve quelquefoi[s] [...] ployé substantivement. Je vous crus aut[...] cet *autrefois* n'est plus. (P. le M.)

— Syn. comp. ANCIENNEMENT, JADIS, A[...] FOIS. *Anciennement* se dit particulièrem[ent] [...] parlant des usages, des coutumes, des [...] avant nos jours. *Jadis* exprime un temp[s] [...] éloigné, de l'étendue duquel on n'a pa[s] [...] idée bien précise. *Aujourd'hui* est le [...] traire de *jadis. Autrefois* signifie Da[ns] [...] temps passé où il existait d'autres c[...] stances, d'autres règles, d'autres op[...] qu'à présent. *A présent* est le contraire [...]

AUTREHIER. s. m. (ét. fr., *autre,* [...] Vieux mot qui signifiait Avant-hier.

Ha! quand j'ouïs l'*autrehier,* il me sou[...]
Si fort crier la corneille en son chêne,
C'est un grand cas, dis-je alors, s'il n'ad[...]
Quelque malheur bientôt en cetui règn[e]
(MAROT[.])

AUTRELIEU. adv. Vieux mot qui sig[nifie] [...] Ailleurs.

AUTREMENT. adv. (ét., V. AUTRE). [...] autre façon. Faisons autrement. Il faut [...] autrement. Je ne le veux pas comme ce[la] [...] le veux autrement. Il ne faut croire le ma[...] quand on ne peut pas faire autrement. [...] ment aurait-on pu traiter *autrement* la pl[...] de ces matières? (Pasc.) On croit d'abord [...] ne peut ni penser ni dire *autrement.* (F[...] La prudence des dieux *autrement* en di[...] (Corn.) Les héros chez Quinault parlent [...] *autrement.* (Boil.)

— Sinon, sans quoi. Dites-lui d'être [...]

…'elles font, dispensent toujours de la replique. (La Bruy.)

— *Autre part.* Loc. adv. Ailleurs, dans un autre lieu.

— *D'autre part.* Loc. adv. D'ailleurs, d'un autre côté.

— Avec *autre*, l'adv. *bien* prend la prépos. *de* sans article. Ainsi l'on dit : *Bien d'autres* que vous, et non *bien des autres.*

AUTREFOIS. adv. (ét. fr., *autre fois*). Anciennement, au temps passé. Autrefois on pensait ainsi. Autrefois on ne pensait pas comme à présent. C'était autrefois la coutume. Les hommes d'autrefois étaient, dit-on, plus robustes que ceux d'aujourd'hui. Ainsi les décrets des conciles, l'ancienne tradition du saint-siége et de l'Eglise catholique n'ont plus été comme *autrefois* des lois sacrées et inviolables. (Boss.) Les chrétiens ne connaissent plus la sainte frayeur dont on était saisi *autrefois* à la vue du saint sacrifice. (Id.) Vous nous avez accoutumés à ces grands événements, qui passaient *autrefois* pour impossibles. (Fléch.) Les rois, en des siècles plus innocents, furent *autrefois* eux-mêmes les juges du peuple. (Id.) Toutes les distinctions odieuses qui divisaient *autrefois* les hommes sont anéanties par l'Evangile. (Mass.) La lecture des divines Ecritures faisait *autrefois* les plus chères délices des premiers fidèles. (Id.) Je trouve qu'elle se met avec plus de soin qu'elle ne faisait *autrefois.* (J.-J. Rouss.) La science s'est développée par les mêmes causes qui la réprimaient *autrefois.* (Id.)

— Opposé à *aujourd'hui*, *maintenant*, etc. Il fallait *autrefois* sortir du monde pour entrer dans l'Eglise, au lieu qu'on entre *aujourd'hui* dans l'Eglise en même temps que dans le monde. (Pasc.) L'élévation des sentiments pouvait faire *autrefois* les héros de la gloire, mais c'est la bassesse et l'avilissement qui font *aujourd'hui* ceux de la fortune. (Mass.)

— Cet adverbe se met quelquefois au commencement de la phrase. Autrefois on croyait aux sorciers.

— Après un nom modifié par un ou plusieurs adjectifs, il se met entre le nom et l'adjectif ou les adjectifs. Cette ville autrefois superbe, grande et magnifique. Dans ces murs, *autrefois* si saints, si renommés. (Boil.)

— Quand il modifie un verbe, il se place après. On dînait autrefois à deux heures. Il a été autrefois très-riche.

— S'il accompagne un participe, il se place entre lui et l'auxiliaire, à moins que ce participe n'ait qu'une syllabe, car alors on le met à la suite du participe. C'est en vain que Rome et la Grèce avaient *autrefois* multiplié à l'infini les images de leurs rois et de leurs Césars. (Mass.)

— Lorsque *autrefois* est placé à la fin du vers, il faut que le sens demeure suspendu jusqu'au vers suivant.

Ce prince dont mon cœur se faisait *autrefois*
Avec tant de plaisir redire les exploits.
(Racine.)

Il peut néanmoins terminer le vers et le sens, lorsqu'il exprime quelque opposition.

Ses rides sur son front ont gravé ses exploits,
Et nous disent encor ce qu'il fut *autrefois.*
(Corneille.)

— Quand *autrefois* est précédé de l'article, ou d'un adjectif déterminatif, il n'est plus adverbe, et il doit alors s'écrire en deux mots. Je vous accompagnerai une *autre fois.* Dans certains cas même, ce mot doit s'écrire également en deux mots, quoique non précédé de l'article ou d'un équivalent. Quelquefois il cède, d'*autres fois* il s'entête à faire perdre patience. Il faut écrire d'*autres fois*, car ici on veut parler d'un nombre de fois déterminé.

— Cet adverbe se trouve quelquefois employé substantivement. Je vous crus autrefois, cet *autrefois* n'est plus. (P. le M.)

— Syn. comp. ANCIENNEMENT. JADIS. AUTREFOIS. *Anciennement* se dit particulièrement en parlant des usages, des coutumes, des mœurs avant nos jours. *Jadis* exprime un temps fort éloigné, de l'étendue duquel on n'a pas une idée bien précise. *Aujourd'hui* est le contraire de *jadis.* *Autrefois* signifie Dans un temps passé où il existait d'autres circonstances, d'autres règles, d'autres opinions qu'à présent. *A présent* est le contraire d'*au-*

AUTREHIER. s. m. (ét. fr., *autre, hier*). Vieux mot qui signifiait Avant-hier.

Ha! quand j'ouïs l'*autrehier*, il me souvient,
Si fort crier la corneille en son chêne,
C'est un grand cas, dis-je alors, s'il n'advient
Quelque malheur bientôt en cetui règne.
(Marot.)

AUTRELIEU. adv. Vieux mot qui signifiait Ailleurs.

AUTREMENT. adv. (ét., V. AUTRE). D'une autre façon. Faisons autrement. Il faut vivre autrement. Je ne le veux pas comme cela, je le veux autrement. Il ne faut croire le mal que quand on ne peut pas faire autrement. Comment aurait-on pu traiter *autrement* la plupart de ces matières? (Pasc.) On croit d'abord qu'on ne peut ni penser ni dire *autrement.* (Fléch.) La prudence des dieux *autrement* en dispose. (Corn.) Les héros chez Quinault parlent bien *autrement.* (Boil.)

— Sinon, sans quoi. Dites-lui d'être plus sage, qu'autrement il s'en trouvera mal. Il vous a vendu sa propriété à telle condition, autrement il n'eût pas voulu s'en défaire. Ce n'est pas une conduite contraire à celle des saints, de rire des erreurs et des égarements des hommes; *autrement* il faudrait blâmer celle des plus grands docteurs. (Pasc.) Il y a des gens qui voudraient qu'un auteur ne parle jamais des choses dont les autres ont parlé; *autrement* on l'accuse de ne rien dire de nouveau. (Id.) Il faut que les rois n'exigent de la soumission du peuple que ce que les lois leur permettent d'en exiger; *autrement* ils ne sont plus les pères et les protecteurs de leurs peuples, ils en sont les ennemis. (Mass.)

Trouve ou choisis mon fils, et l'épouse sur l'heure;
Autrement, si leur sort demeure encor douteux,
Je jure à mon retour qu'ils périront tous deux.
(Corneille.)

— *Autrement que.* Il agit autrement qu'il ne parle. Il n'agit pas autrement qu'il parle. Ils ne s'avisaient pas de vivre *autrement* que leurs ancêtres. (Boss.) Des êtres singulièrement constitués doivent nécessairement s'exprimer *autrement* que les hommes ordinaires. (J.-J. Rouss.) L'essentiel est de penser *autrement* que les autres. (Id.) Il est incapable de s'imaginer que des grands pensent *autrement* de sa personne qu'il fait lui-même. (La Bruy.) || Dans ce dernier exemple, l'auteur a supprimé la négation, contre l'usage ordinaire.

— *Tout autrement.* Beaucoup plus. Ce fait est tout autrement important. Des lois tout *autrement* faciles à observer. (Pasc.) La joie de faire du bien est tout *autrement* douce et touchante, que la joie de le recevoir. (Mass.)

— *Tout autrement.* D'une manière bien différente. Cet historien rapporte le fait tout autrement. Pourquoi tenir si fortement à vos opinions? Changez d'état, et vous penserez tout autrement. Ceux qui les ont lus en pensent tout *autrement*, et le disent, lorsqu'ils sont de bonne foi. (J.-J. Rouss.) Les mêmes pensées poussent quelquefois tout *autrement* dans un autre que dans leur auteur. (Pasc.)

— Fam. *Autrement*, précédé de *pas.* Guère. C'est un homme qui n'est autrement riche. Il n'est pas autrement disposé à faire ce que vous lui demandez. Est-il malade? Pas autrement, mais il est chagrin.

AUTRETANT. adv. Vieux mot qui signifiait Egalement, ainsi, comme.

AUTRETEL. adv. Vieux mot qui signifiait Egalement.

AUTREY. (ét. celt., *aut*, bord; *rey*, ruisseau; au bord d'un ruisseau). Géogr. Village de France, départ. de la Haute-Saône, chef-lieu de canton, arrond. de Gray. Hauts-fourneaux et forges; 1,080 hab.

AUTRICE. s. f. (ét. lat., *auctrix*). Ce féminin se trouve dans plusieurs de nos vieux auteurs. Celle qui est la première cause de quelque chose. On l'a fort accusée du massacre de Paris; ce sont lettres closes, pour quant à cela, car j'estois en nostre embarquement de Brouage, mais j'ay bien ouy dire qu'elle n'en fut la première *autrice.* (Brant.) L'assemblée *autrice* de tant de maux. (Pasq.) || Dans le Mercure de 1726, on trouve ce mot employé dans le sens de Femme qui a composé un ouvrage d'esprit. J'avais déjà lu plus d'une fois, mademoiselle, la lettre sur les bons mots, insérée dans le mois d'avril dernier, lorsque madame la marquise de la S** me dit que vous en êtes l'*autrice.*

AUTRICHE. (ét. celt., *ost*, orient; *reich*, royaume, parce que c'est la partie la plus orientale de l'Allemagne). Geogr. L'empire d'Autriche s'étend aujourd'hui entre les 42° et 51° de latitude, et entre les 6° et 24° de longitude orientale. Ses bornes sont au N. les royaumes de Bavière et de Saxe, la Silésie, la république de Cracovie et les provinces polonaises de la Russie; à l'E. la Podolie, la Bessarabie et la Moldavie; au S. la Servie et la Valachie, la Bosnie et la Croatie dans l'empire ottoman; en Italie, la mer Adriatique, les États du pape, les duchés de Parme et de Modène; à l'O. la Sardaigne, la Suisse et la Bavière. Toute l'étendue des possessions autrichiennes s'élève à 49,044 kilom. carrés. Il se divise en provinces allemandes faisant partie de la Confédération germanique, et en provinces étrangères à la Confédération par leur situation hors de l'Allemagne. L'empire autrichien est …

… chaînes de montagnes; la Hongrie et la Lombardie offrent seules quelques plaines assez étendues. Les principales rivières sont le Danube, l'Ems, la Drave, la Save, le Pô, l'Elbe, l'Oder, la Vistule, le Dniester, etc. Le climat est en général assez doux, mais, dans le voisinage des Alpes et des hautes montagnes, les hivers sont rudes. Le sol est productif et fécond, surtout en grains, vins et plantes textiles. Les montagnes fournissent des métaux de toute espèce : de l'or, de l'argent, du cuivre, de l'étain, du plomb, du mercure, du sel, du fer, du charbon de terre, du soufre, de l'antimoine, de l'arsenic, etc. La Hongrie fournit de la cornaline, des jaspes, des chalcédoines; la Moravie, des opales; la Bohême, des grenats, l'Autriche, des laves lithoïdes, du marbre, du pétrole, de l'ambre, etc. L'agriculture n'est pas aussi florissante qu'elle pourrait l'être; aussi, malgré la fertilité de quelques-unes des provinces de cette contrée, on souffre quelquefois dans d'autres de la rareté des grains. L'éducation des chevaux et des bestiaux y est aussi négligée. L'Autriche possède plus de 600 sources minérales, dont 150 en Bohême. Celles de Bade, de Tœplitz, Carlsbad, sont les plus célèbres. La Lombardie, la Basse-Autriche et la Hongrie, produisent des vins, de la soie. On y fabrique aussi des liqueurs spiritueuses avec des fruits à noyau. On tire des forêts des bois de construction. Les manufactures n'ont commencé à prospérer que depuis la mort de Joseph II. La Bohême fabrique des batistes et des toiles de lin; la Moravie, des draps ordinaires; l'Autriche, des cotonnades; le Tyrol et la Lombardie, des soieries; en Hongrie, en Styrie et dans les provinces voisines, on travaille le fer et la fonte; la Bohême et Venise soutiennent toujours leur ancienne réputation pour la fabrication des glaces et des objets de verrerie. On estime beaucoup l'orfévrerie et la carrosserie de Vienne, les ustensiles en cuivre de la Hongrie. La mauvaise administration de l'empire s'oppose à ce que le commerce parvienne au degré de prospérité auquel il pourrait atteindre.

— Cet empire renferme une grande variété de peuples : on est étonné comment un petit nombre de Germains, perdus en quelque sorte sur la surface de ce vaste territoire, sont parvenus à assurer leur suprématie sur les millions d'individus qui n'ont de commun avec eux ni l'origine, ni les mœurs, ni le langage. L'Autriche compte 34,454,681 hab. Voici les principales races dont ils se composent : les Allemands, au nombre de 7,000,000, habitent l'archiduché d'Autriche, la Styrie supérieure, la plus grande partie du Tyrol et les parties extérieures de la Bohême; les Slaves, au nombre d'environ 15,000,000, sont répandus dans les montagnes de la Hongrie, de la Transylvanie, et la Bohême, la Moravie, la Gallicie, etc.; les Italiens et les Valachiens, au nombre de 7,000,000; les premiers habitent les pays voisins des Alpes du sud et les côtes de la mer Adriatique, les seconds le sud-est de la Hongrie et les frontières de la Transylvanie; les Magyars, au nombre de 5,000,000, habitent toute la Hongrie et l'intérieur de la Transylvanie; 500,000 juifs circulent dans tout le royaume, excepté dans l'Autriche supérieure, le Tyrol, la Carinthie et la Carniole, où il leur est défendu de pénétrer; enfin il y a un petit nombre de Bohémiens, dont on ignore l'origine. Le catholicisme domine dans tout l'empire; c'est la religion de l'Etat et celle de la famille impériale. On compte environ 25,000,000 de catholiques. Les Grecs et les Arméniens, unis et non unis, forment une population de 5,000,000 d'âmes. Ils résident principalement dans la Hongrie et la Buchovine. L'Eglise protestante a 3,000,000 de sectateurs, habitant la Hongrie et la Transylvanie, et ils jouissent dans ces pays des mêmes droits civils que les catholiques. Dans les autres Etats héréditaires, l'Eglise catholique domine exclusivement. Les Arméniens et les Grecs sont les seuls hors du culte romain qui puissent professer un culte public. Les sociniens, ou unitaires, au nombre de 50,000, ont leur consistoire en Transylvanie. On trouve aussi en Autriche un petit nombre de Turcs et d'Albanais. Quoique le catholicisme soit la religion dominante dans toute l'Autriche, et qu'il soit fortement enraciné dans le cœur de la nation, les autres religions sont traitées avec beaucoup de modération, et aucune ne peut se plaindre d'être persécutée. La monarchie entière renferme onze archevêchés, un patriarche résidant à Venise, un nonce du pape à Vienne, et trois cents monastères. Les écoles sont en général confiées au clergé. L'Autriche a neuf universités : Vienne, Pesth, Prague, Pavie, Lemberg, Padoue, Olmutz, Gratz et Inspruck. Les provinces slaves forment deux groupes distincts, dont l'un au nord de l'empire et l'autre au midi du Danube. Les premières comprennent la Bohême, la Moravie, la Silésie, la Gallicie et le nord-ouest de la Hongrie. Il s'y parle trois ou quatre dialectes de la langue slave. Le sol de la Bohême est bien moins productif que celui de la Gallicie et de la Moravie; mais l'industrie y fait de rapides progrès, et la Bohême peut passer pour une des contrées les plus florissantes de l'empire. La noblesse y est généralement éclairée; elle s'occupe activement à améliorer la condition des classes pauvres. La Gallicie est la seule contrée qui n'ait fait aucun progrès. Quoique les provinces slaves soient en possession de ressources incalculables, elles ne font que de bien lents progrès dans la civilisation, ce qui s'explique par la politique du gouvernement, peu disposé à favoriser les tentatives …

… Les provinces slaves du nord de l'empire, composées de la Carinthie, de la Carniole, de l'Istrie, de la Dalmatie, de la Croatie, de la Slavonie et des confins militaires, diffèrent plus ou moins entre elles, par leur degré de civilisation, mais leurs vœux et leurs intérêts se confondent. Les Magyars ou Hongrois sont invariablement attachés à leurs anciennes institutions; tout imparfaites qu'elles sont, elles ont cependant contribué à leur conserver des droits précieux. Les Italiens ne sont pas traités avec plus de ménagement que les Slaves; cependant on leur a fait récemment quelques concessions, afin de se concilier les habitants des villes.

— Le gouvernement est absolu, excepté dans la Hongrie et la Transylvanie, où il est modifié par une représentation nationale. Les Etats de tous les autres pays de l'empire ont le droit de répartir l'impôt et de faire des remontrances au souverain. La monarchie est héréditaire par primogéniture, même pour les femmes. A la tête de l'administration se trouve le conseil intime d'état et de conférence, présidé par l'empereur. Les Etats héréditaires autrichiens font partie de la Confédération germanique, où ils ont quatre votes à la diète. Pour l'administration, l'Autriche est divisée en quinze gouvernements, dont chacun est subdivisé en cercles, provinces, contrées, délégations, districts, etc., selon le pays auquel elle appartient.

— Le berceau de cet empire fut le pays au-dessus de l'Ems. La Germanie, après la chute de l'empire romain, au vme siècle et au vime, avait été successivement habitée par des Boïens, des Vandales, des Hérules, des Rugiens, des Goths, des Huns, des Lombards et des Avares. Ces derniers, en 568, s'établirent définitivement en dessous de l'Ems. Ils franchirent ce fleuve en 788, et envahirent les comtés franconiens situés dans la Bavière. Mais Charlemagne les repoussa en 791, jusqu'au Raab, et réunit le pays compris entre l'Ems et le confluent du Raab et du Danube à l'Allemagne, sous le nom d'Avarie ou Marche orientale. Charlemagne en confia le gouvernement à un margrave. De cette époque (982) à 1156, la souveraineté du margraviat d'Autriche demeura héréditaire dans la famille des comtes de Bamberg. En 1156, le margraviat fut érigé en duché. Après avoir passé en diverses mains, selon le plaisir des empereurs d'Allemagne, véritables souverains de ce pays, le duché d'Autriche fut cédé à l'empereur Rodolphe de Hapsbourg, en 1272, par le duc Ottocar, qui avait refusé de reconnaître ce prince. Vienne devint alors la résidence de ce souverain, et le nom d'Autriche fut conservé par Rodolphe comme nom de famille pour ses fils et ses descendants. Sous la dynastie de Hapsbourg, de 1282 à 1526, grandit et s'accrut la puissance de l'Autriche. Elle joignit au duché les pays appelés plus tard le cercle d'Autriche, et obtint en 1438 la couronne élective de l'empire d'Allemagne. En 1453, le duché d'Autriche reçut le nom d'archiduché. En 1477, le duc Maximilien acquit les Pays-Bas, en épousant Marie, fille de Charles le Téméraire, et réunit à l'Autriche le Tyrol et plusieurs parties de la Bavière. Philippe, son fils, devint souverain d'Espagne par son mariage avec Jeanne, héritière de ce royaume. Charles-Quint, fils de Philippe, roi d'Espagne et empereur d'Allemagne, céda tous ses États héréditaires d'Allemagne à son frère Ferdinand Ier. Ferdinand réunit à ses Etats la Hongrie, la Bohême, la Silésie, la Lusace et la Lorraine. En 1526, Ferdinand reçut le titre de roi, et en 1556, après l'abdication de son frère Charles-Quint, il fut nommé empereur d'Allemagne, et cette dignité demeura en sa famille jusqu'en 1740. A cette époque (1648), l'Autriche avait perdu l'Alsace, qui lui appartenait depuis 1277, et échangé la Lorraine pour la Toscane. La ligne masculine de la maison d'Hapsbourg s'étant éteinte par la mort de Charles VI, Marie-Thérèse, fille de ce prince, monta sur le trône avec son époux, qui prit le nom de François Ier et devint empereur d'Allemagne après Charles VII, en 1745. Cette maison a gouverné l'Autriche jusqu'à nos jours. En 1777 et 1795 lors du premier et du deuxième partage de la Pologne, l'Autriche avait gagné la Gallicie et la Lodomérie. François II, élu empereur en 1792, se ligua contre la France, et en 1804, réunit ses États sous le nom d'empire d'Autriche, et prit lui-même le titre d'empereur héréditaire. Allié avec la Russie et l'Angleterre, il chercha en vain à résister à Napoléon, et perdit une partie de ses Etats. Le 6 août 1806, il renonça à la dignité d'empereur d'Allemagne, que sa famille possédait depuis cinq siècles, et prit le nom de François Ier, empereur d'Autriche. Napoléon épousa, en 1810, sa fille Marie-Louise. Malgré cette union, François fut toujours ligué contre son gendre, et un de ses plus violents ennemis. En 1814, l'Autriche rentra dans ses possessions, et obtint, par le nouveau partage des Etats, le royaume lombardo-vénitien en Italie.

— AUTRICHE (Archiduché d'), ou Autriche proprement dite. C'était la Pannonie et la Norique des anciens. Cette province de l'empire d'Autriche est bornée par la Bohême, la Moravie, la Hongrie, le Tyrol, la Styrie, l'Illyrie et la Bavière. Sa superficie est d'environ 9,200 kilomètres carrés, et sa population de 2,075,000 hab. Ce pays, berceau de la monarchie autrichienne, est montueux, bien arrosé, et en général peu fertile. Les montagnes renferment de …

— *Maison d'Autriche.* Hist. Cette famille occupe le trône impérial de 1273 à 1312 par Rodolphe de Hapsbourg et Albert Ier, fait place à la maison de Bavière et à celle de Luxembourg de 1312 à 1438; remonte sur le trône en 1438, qu'elle occupe jusqu'en 1745, où elle s'éteint dans la ligne mâle. Marie-Thérèse, fille de Charles VI, y fait monter son époux, François de Lorraine, chef de la maison d'Autriche-Lorraine, qui règne encore aujourd'hui. En Espagne, cette maison a régné de 1514 à 1700 par Philippe Ier, mari de Jeanne la Folle, fille de Ferdinand le Catholique et d'Isabelle de Castille, par l'empereur Charles-Quint, roi d'Espagne, sous le nom de Charles Ier par Philippe II, Philippe III, Philippe IV, et Charles II, mort en 1700.

— *Guerre de la succession d'Autriche.* Hist. Cette guerre, commencée en 1741, finit en 1748. La ligne masculine de la maison d'Autriche s'étant éteinte par la mort de Charles VI en 1740, Marie-Thérèse, fille de ce prince et épouse de François de Lorraine, monta sur le trône d'Autriche. L'électeur de Bavière et Au-

guste II, roi de Pologne, époux des filles du frère de Charles VI, lui déclarèrent la guerre; Frédéric II, roi de Prusse, ligué avec ces princes, envahit la Silésie, dont il fit la conquête. L'électeur de Bavière fut élu, en 1742, empereur sous le nom de Charles VII. Marie-Thérèse se réfugia en Hongrie, dont les habitants jurèrent de la défendre. L'Angleterre, la Hollande et la Sardaigne se déclarèrent pour elle. Par la paix de Breslau, en 1742, elle fut obligée de céder à la Prusse la Silésie, qui fut définitivement acquise à ce pays par la paix d'Hubertsbourg, en 1763. La Prusse et la Pologne se détachèrent de la ligue formée contre l'Autriche, en 1743, et à la mort de Charles VII, en 1747, l'époux de Marie-Thérèse devint empereur sous le nom de François Ier. La guerre se termina, en 1748, par la paix d'Aix-la-Chapelle, qui céda à l'Espagne les duchés de Parme, Plaisance et de Guastalla, et à la Sardaigne plusieurs parties du Milanais.

— *Autriche.* S'est aussi dit autrefois de la Franconie, qu'on appelait encore France Teutonique, parce que ce pays se trouvait à l'orient, par rapport à la France.

— s. f. Bot. Sorte de laitue qui se plante au mois d'avril, et qui ne monte pas aussi aisément que les autres. On l'appelle ainsi parce qu'elle vient d'Autriche.

AUTRICHIEN, ENNE. s. et adj. Qui est de l'Autriche. || Qui concerne l'Autriche.

AUTRIER. adv. Vieux mot qui signifiait L'autre jour.

AUTRUCHE. s. f. (ét. gr., ὁ, le; στρουθός, oiseau). Ornith. Genre de l'ordre des échassiers, de la famille des brévipennes, qui ne renferme qu'une espèce répandue dans tout l'intérieur de l'Afrique, depuis l'Egypte et la Barbarie jusqu'au cap de Bonne-Espérance, et en Asie depuis l'Arabie jusque dans la partie de l'Inde en deçà du Gange. Bien que pourvue d'ailes, l'autruche est privée de la faculté de voler, et s'éloigne du type le plus ordinaire des oiseaux pour se rapprocher des mammifères, avec lesquels elle a des rapports directs de plus d'une espèce, tellement prononcés que les anciens la désignaient sous le nom de στρουθοκάμηλος, *oiseau-chameau.* L'autruche est le plus grand de tous les oiseaux; celle d'Afrique atteint jusqu'à deux mètres de hauteur. Elle est portée sur des jambes nues, d'un mètre de longueur. Son cou, de la même longueur, est flexible et sans grâce et supporte une tête petite en proportion de la grosseur du corps. Son bec déprimé et ses yeux grands et ouverts contribuent à lui donner un air d'étonnement et de stupidité qui lui a valu, de tout temps, sous ce rapport, la réputation la mieux établie. Dieu l'a privée de sagesse, dit le livre de Job, et l'intelligence lui a été refusée. On en a fait une mère imprévoyante qui abandonne ses œufs à la merci du ciel; enfin on a dit que, lorsqu'elle était poursuivie, elle croyait se soustraire au danger en cachant sa tête derrière le plus petit buisson, laissant le reste du corps à découvert. Elle court avec une telle rapidité qu'un cheval au galop ne peut l'atteindre que lorsqu'elle est fatiguée. Les autruches sont herbivores. Leur ouïe est fine et leur vue perçante, mais le sens du goût et celui du toucher sont extrêmement obtus et presque nuls, à ce qu'il paraît, car, en domesticité, on les a vues avaler non-seulement toutes les substances végétales et animales, mais encore les matières minérales même les plus pernicieuses, telles que du fer, du cuivre, du plomb, des pierres, de la chaux, du plâtre, tout ce qui se présente enfin, jusqu'à ce que leur grand estomac soit rempli. Il est doué d'une force si digestive et si dissolvante, qu'elles rendent les métaux qu'elles ont avalés usés et même percés par le frottement et la trituration. Les plumes d'autruche sont un objet considérable de commerce: chez tous les peuples, on a su tirer parti de l'élégance de ces plumes gracieuses, soit pour orner la tête des femmes ou les coiffures militaires des hommes, l'encolure même des chevaux au temps de la chevalerie, soit pour décorer les ameublements des riches ou des grands dignitaires. Leur peau est assez épaisse pour fournir aux naturels un cuir solide dont ils font des boucliers et des cuirasses. La chair en est médiocre, cependant des nations entières de l'Arabie s'en nourrissaient autrefois, et plusieurs tribus africaines s'en nourrissent encore aujourd'hui. Les Arabes ne parviennent à s'en emparer qu'après une poursuite des plus opi-

et moins pénible quand ils emploient des lévriers. Plusieurs parties de leur corps étaient autrefois employées en médecine; aujourd'hui on n'en fait plus aucun usage. || *Autruche de Magellan.* V. NANDOU. || *Autruche à tarses emplumés.* V. NANDOU *à tarses emplumés.* || *Autruche volante.* On a donné ce nom à l'outarde d'Afrique.

— Fig. Homme grand, lourd et stupide. Cette expression vient de ce que l'autruche, le plus grand des oiseaux, passe pour se croire en sûreté quand elle a caché sa tête sous ses ailes.

— Prov. et fig. *Il a un estomac d'autruche; c'est un estomac d'autruche, il digérerait le fer.* Se dit d'un grand mangeur, d'un homme qui a un bon estomac. On supposait autrefois que l'autruche digérait le fer.

AUTRUCHIER. s. m. Titre de l'officier qui, sous le règne de Charles VI, avait soin des autruches.

AUTRUI s. m. sans pluriel. (ét. lat., *alterius*, gén. de *alter*, autre). Les autres hommes, le prochain. Il ne faut pas désirer le bien d'autrui. Ne fais pas à autrui ce que tu ne voudrais pas qui te fût fait à toi-même. Juger d'autrui par soi-même. Etre logé chez autrui. Parler par la bouche d'autrui. Vivre aux dépens d'autrui. Ils ne peuvent cacher leur extrême pente à vivre aux dépens d'*autrui.* (La Bruy.) Que de gens resteraient muets s'il leur était défendu de dire du bien d'eux-mêmes et du mal d'*autrui!* (Bayle.) Pardonnez à cet homme qui a mauvaise opinion d'*autrui,* il ne peut en avoir pour lui-même. (Id.) Tout homme qui embrasse les intérêts d'*autrui* avec violence y est poussé par les siens. (Id.) Attendez d'*autrui* ce que vous faites à *autrui.* (P. Syr.) Comment peut-on mériter le respect d'*autrui,* sans en avoir pour soi-même? (J.-J. Rouss.) Non-seulement nous voulons être heureux, nous voulons aussi le bonheur d'*autrui.* (Id.) Pour bien voir un défaut dans *autrui,* il faut ne pas en avoir un semblable. (Stan.)

Tel fait métier de conseiller *autrui,*
Qui ne voit goutte en ses propres affaires.
(LA FONT.)

— *Autrui.* Se met quelquefois avec l'article défini, et alors il signifie le bien, ce qui appartient à autrui.

. . . Le monstre infâme d'envie
A qui rien de l'*autrui* ne plaît.
(MALHERBE.)

— Anc. chancell. *Sauf en autres choses notre droit, et l'autrui en toutes.* Sauf en autres choses notre droit, et celui d'autrui en toutes.

— Prov. pop. *Prendre son cœur par autrui.* Se mettre en la place de quelqu'un, agir à son égard comme en pareil cas nous voudrions qu'on agît au nôtre. Cette phrase a vieilli.

— Prov. *Le mal d'autrui n'est que songe.* Le mal d'autrui ne nous touche guère.

— Prov. fig. *Qui s'attend à l'écuelle d'autrui a souvent mal dîné.* Quand on compte sur autrui, on est souvent trompé dans ses espérances.

— On a dit autrefois, *Aller d'autrui,* pour Subsister aux dépens d'autrui.

— Ce mot s'emploie presque toujours comme complément d'une préposition ou d'un verbe. Voici cependant un exemple où il est employé comme sujet. Il est beau d'appuyer l'opinion d'*autrui,* quand *autrui* a raison. La plupart des grammairiens prétendent qu'*autrui* ne peut s'employer indifféremment pour *les autres,* mais les faits viennent contredire cette règle. Elle juge *des autres* par elle-même. (Mass.) Par soi-même on peut juger d'*autrui.* (Corn.) Quelquefois cependant *autre* est préférable à *autrui,* c'est lorsque l'on veut exprimer un sens limité. Ainsi ce vers de Racine: Et loin de me le peindre entre les bras d'une *autre,* est plus correct que cet autre de Corneille: . . . Voir tout ce que j'aime entre les bras d'*autrui.* Mais si *autrui* doit se trouver en relation avec *son, sa, ses, leur, leurs,* il vaut mieux remplacer *autrui* par *les autres,* ainsi que le font presque tous les écrivains. La vanité est la mère d'une injustice continuelle; elle s'attribue sans façon tout ce qui n'est point à elle, et refuse presque toujours aux *autres* ce qui peut *leur* appartenir. (La Rochef.) Ne nous emparons pas exclusivement de la conversation, comme d'un bien qui nous appartienne en propre; il faut, dans l'entretien, comme en toute chose, laisser aux *autres leur* part. (Cicér.)

— Syn. comp. AUTRUI. AUTRE. *Autrui* s'emploie quand on ne veut marquer aucune relation avec des hommes dont on a déjà parlé auparavant. Ainsi, par exemple, on dit, il ne faut pas désirer le bien d'*autrui,* parce que l'idée désignée par *autrui* n'a pas rapport à des hommes dont on a parlé auparavant. Mais on dit, Il ne faut pas ravir le bien des uns pour le donner aux *autres,* et non pas, pour le donner à *autrui,* parce que, dans le premier membre de la phrase, on a parlé de certains hommes, *des uns,* et que le mot *autres* a rapport à ces certains hommes, cas où il faut toujours se servir d'*autre* au lieu d'*autrui.*

AUTRUSIER. s. m. (rad. *autour*). Chasse. Ce mot a été employé pour Autoursier.

AUTUMNÉE. s. f. Crust. V. AUTOMNÉE.

AUTUN. (ét. lat., *Augustodunum,* dér. de *dun,* montagne, ancien nom de cette ville, ainsi appelée parce qu'elle était située sur une

ajouté au sien pour plaire à ce prince). Géogr. Une des plus anciennes villes des Gaules, nommée d'abord Bibracte; elle florissait longtemps avant l'invasion romaine. C'était la capitale des Eduens. Les habitants s'étant alliés de bonne heure aux Romains, obtinrent de nombreux priviléges. Sous Tibère, ses écoles étaient si célèbres qu'on y envoyait des jeunes gens de Rome pour y être élevés. Lors de la décadence de l'empire romain, elle fut désolée à plusieurs reprises par les barbares. Elle fut réduite par là à un si déplorable état, que, sous les rois de Bourgogne, d'autres villes lui ravirent son antique préséance. Depuis elle fut encore ravagée par les Sarrasins, les Normands et les huguenots. Cette ville est aujourd'hui le chef-lieu d'un arr. du départ. de Saône-et-Loire, et le siége d'un évêché. Il s'y fait un grand commerce de chanvre, de bois et de bestiaux. Ses principaux monuments sont la cathédrale, édifice du moyen âge, et l'église de Saint-Martin, bâtie par Brunehaut. On y remarque de belles et nombreuses ruines. Il s'y est tenu plusieurs conciles; 10,450 hab.

AUTUNOIS, OISE. s. et adj. Qui est d'Autun ou de l'Autunois. || Qui est propre à la ville d'Autun ou à ses habitants.

— L'AUTUNOIS. s. m. Géogr. Partie de la Bourgogne, qui tirait son nom de la ville d'Autun, sa capitale. Ce pays est aujourd'hui compris dans le département de Saône-et-Loire, et une petite partie dans celui de la Côte d'Or.

AUVE. s. f. Nom d'une espèce de saindoux extrêmement blanc.

AUVEL. s. m. Pêche. Sorte de claies de canne pour faire l'enceinte des bourdigues; il y en a de plusieurs espèces, qui sont plus ou moins serrées.

AUVENT. s. m. Archit. Petit toit formé ordinairement de planches que l'on place au-dessus de l'entrée d'une porte ou d'une boutique pour abriter ce qui peut être dessous. Anciennement on disait *oste-vent, ôte-vent,* c'est-à-dire qui empêche le vent. Se mettre à couvert de la pluie sous un auvent. Faire un auvent à une boutique. || Plur., des *auvents.*

— Agric. Abri en paillassons ou en bois qui protége les arbres en espalier contre les froids du printemps.

— Art milit. *Auvent de casque.* La visière.

— Mar. *Auvent de sabord.* Espèce de faux sabord qu'on place à l'ouverture d'un sabord pour empêcher la pluie d'entrer dans le vaisseau.

AUVERGNAT, ATE. adj. et s. (rad. *Auvergne*). Qui est d'Auvergne. || Qui concerne l'Auvergne. || Quand on veut désigner les anciens habitants de l'Auvergne, il vaut mieux dire les Arvernes ou Arverniens.

— AUVERGNAT. s. m. Linguist. Dialecte roman qui se parle dans les départements de l'Allier, de la Loire, de la Haute-Loire, de l'Ardèche, de la Lozère, du Cantal et du Puy-de-Dôme.

AUVERGNE. (ét. lat., *Arvernia,* dér. du celt. *ar,* part. qui marque l'excellence, et *baran,* par contraction *bern,* soldats, parce que les Arvernes étaient très-belliqueux). Géogr. Ancienne province de France, nommée *Arvernia* sous les Romains. Sa capitale était Clermont. Elle se divisait en Haute-Auvergne, dont la capitale était Saint-Flour; en Basse-Auvergne, dont la capitale était Clermont. On la divisait encore en duché d'Auvergne, capitale Riom; comté d'Auvergne; capitale Vic-le-Comte; Dauphiné d'Auvergne, capitale Vodable. Ce pays est aujourd'hui compris dans les départements du Cantal, de la Haute-Loire et du Puy-de-Dôme. Après avoir longtemps résisté aux Romains, l'Auvergne fut enfin réduite en province romaine, ainsi que le reste de la Gaule; elle fit partie de la première Aquitaine. Elle demeura soumise aux Romains jusqu'en 474, époque où elle fut cédée aux Visigoths, qui la possédèrent jusqu'en 507, qu'elle fut conquise par Clovis sur Alaric. Après sa soumission, l'Auvergne fit d'abord partie du royaume d'Austrasie, dont elle fut démembrée en 740, pour être jointe au duché d'Aquitaine. Elle fut ensuite gouvernée par des comtes délégués du duc d'Aquitaine, puis du roi de France, et après avoir été plusieurs fois réunie à la France et au royaume d'Aquitaine, elle en fut plusieurs fois séparée, jusqu'à sa réunion définitive à la France, en 1789.

AUVERGNE (Pierre d'). Troubadour du XIIIe siècle, né à Clermont; c'est le premier qui ait fait connaître les vers français dans son pays. Dégoûté du monde, il finit par embrasser l'état monastique. || AUVERGNE (Théophile-Malo Corret de la Tour d'). Surnommé *le premier grenadier de France,* né à Carhaix (Finistère), le 23 novembre 1743, et mort le 27 juin 1800, au combat de Neubourg. Il se distingua tout autant par ses talents littéraires que par sa bravoure et ses talents militaires. On lui doit un *Traité des origines gauloises;* un *Dictionnaire français-celtique;* et un *Glossaire de quarante-cinq langues.*

AUVERGNE. s. f. (ét., *Auvergne*). Jeu de cartes ressemblant à la triomphe et à l'écarté.

— Techn. Dissolution de tan, dans laquelle on fait macérer les peaux de veau.

AUVERGNÉ, ÉE. part. pass. du v. Auvergner. S'emploie adjectivement. Ces peaux sont bien auvergnées.

AUVERGNER. v. a. 1re conj. Techn. Faire tremper les peaux dans une dissolution de tan.

— S'emploie aussi sans régime. Vous auvergnez très-bien.

— S'AUVERGNER. Être auvergné. Ces peaux s'auvergnent difficilement.

AUVERGNEUR. s. m. Techn. Ouvrier qui auvergne les peaux.

AUVERNAT. s. m. Gros vin d'Auvergne, ainsi nommé parce que le plant est venu d'Auvergne. Il n'est bon à boire que dans l'arrière-saison, ce qui fait qu'on l'appelle aussi Vin de cerneau.

Un laquais effronté m'apporte un rouge-bord
D'un *auvernat* fameux qui, mêlé de lignage,
Se vendait chez Crenet pour vin de l'Ermitage.
(BOILEAU.)

— Raisins noirs avec lesquels on fait ce vin. Leur couleur les fait appeler ailleurs *morillon,* et *pineau* en Auvergne. || *Auvernat gris.* Raisin gris, d'Orléans, fort sucré, et le plus fondant de tous les raisins; on l'appelle ailleurs *malvoisie.* || *Auvernat de meunier.* Espèce particulière d'auvernat, ainsi nommée parce que la vigne qui le produit a les feuilles couvertes d'une espèce de duvet qui s'attache facilement aux habits et aux chapeaux, et les blanchit à peu près de la manière que le sont ceux des meuniers.

AUVESQUE. s. m. (pr. *ô-vè-ke*). Espèce de cidre excellent, qui se fait dans les environs de Bayeux.

AUVILLARS. (pr. *ô-vi-lar*). Géogr. Ville de France (Tarn-et-Garonne), ch.-l. de canton; arr. de Moissac; 2,300 hab.

AUVILLIERS. (pr. *ô-vi-lié*). Géogr. Petite commune de la Seine-Inférieure, arr. de Neufchâtel, située sur une éminence remarquable par les débris d'antiquités romaines qu'on trouve dans son territoire, ainsi que par les *tumuli* qui existent dans ses environs.

AUX. plur. des 2 g. de l'art. contr. *au.* Donner aux pauvres. Se soumettre aux lois. Pardonner aux coupables. Danser aux chansons. Aller aux champs. Aller aux eaux. Ils en vinrent aux grosses paroles, aux mains, aux prises, aux armes. V. A, AU et ARTICLE.

AUX. terminaison (pr. *ô* devant une consonne, *oz* devant une voyelle). Les mots qui ont cette finale riment avec ceux qui sont terminés en *auts, aud, os, ots.*

AUXA. V. AUSCAGUERE.

AUXERRE. (pr. *ô-ss-re*; ét. lat., *Autissiodurum,* dér. du celt. *aut,* bord; *is,* rivière; *iodrum,* de *godrum,* petite montagne. Ville située au bord de l'Yonne, en partie sur une petite montagne). Géogr. Ancienne ville de France, aujourd'hui ch.-l. du départ. de l'Yonne, dont la populat. s'élève à 11,800 hab. Prise par Jules César, l'an 52 av. J.-C., elle fut comprise par Auguste dans la 4me Lyonnaise. En 451, Attila la ruina. En 507, elle tomba sous la domination de Clovis; les Sarrasins s'en emparèrent en 732; les Normands la pillèrent et la brûlèrent en 887; elle fut prise de nouveau par Robert le Pieux, en 1003, sur le comte Landry, tige des premiers comtes héréditaires d'Auxerre, puis saccagée par les Anglais en 1358. Jean IV, un de ses comtes, vendit, en 1370, le comté à Charles V, et Charles VII l'abandonna au duc de Bourgogne en 1435. Cette ville fut réunie à la France, ainsi que la Bourgogne, par le traité de 1482. Louis XIV, en 1668, réunit au duché de Bourgogne le comté, qui, jusqu'à cette époque, avait formé un petit gouvernement indépendant, subordonné parfois au gouvernement général de Champagne. En 1412, il y eut à Auxerre un traité de paix entre les deux factions d'Orléans et de Bourgogne. Il s'y est tenu plusieurs conciles. Aujourd'hui Auxerre possède une société d'agriculture, une bibliothèque, un cabinet d'antiquités et d'histoire naturelle, un jardin botanique. On y récolte d'excellents vins rouges, et il s'y fait un grand commerce de bois, de charbons et de vins. On remarque dans cette ville la belle église gothique de St-Etienne, les restes de la célèbre abbaye de St-Germain, et de nombreuses ruines de l'ancienne ville romaine.

AUXERROIS, OISE. adj. et s. (rad. *Auxerre*). Qui est d'Auxerre ou de l'Auxerrois, ou qui a rapport à ce pays. || St Germain l'Auxerrois, évêque d'Auxerre. || St-Germain l'Auxerrois, paroisse de Paris, dont ce saint est le patron.

— L'AUXERROIS. Géogr. Contrée de la Bourgogne, qui tirait son nom de la ville d'Auxerre, sa capitale. Elle fait aujourd'hui partie du départ. de l'Yonne. Ce petit pays a eu ses comtes particuliers, qui le vendirent à Charles V.

AUXÈSE. s. f. (pr. *ôk-sè-ze*; ét. gr., αὔξω, augmenter). Gramm. Figure de rhétorique par laquelle on amplifie une chose jusqu'à l'exagération. On l'appelle plus souvent Hyperbole ou exagération.

AUXÉSIE. s. f. (pr. *ôk-sé-zî*; ét. gr., αὔξησις, croissance). Médec. Accroissement.

— Myth. Jeune fille de Crète qui vint avec Damia à Trézène, où, dans un moment de trouble, elle fut lapidée avec elle. Dans la suite, on établit en son honneur la fête appelée *Lithobolie.* On prétend que c'étaient les mêmes que Cérès et Proserpine.

AUXÉTÈS. s. m. (pr. *ôk-sé-tèss*; ét. gr., αὔξω, augmenter). Myth. Qui fait croître, surnom de Jupiter.

AUXI. s. m. Laine très-belle et très-fine

AUXIDE. s. f. (pr. *ôk-si-de*; d'auxis, nom d'un poisson de la famille des thons). Ichthyol. Sous-genre de la famille des scombres, ordre des acanthoptérygiens.

AUXILIAIRE. adj. des 2 g. (pr. *ôk-si-li-è-re*; ét. lat., *auxilium,* secours). Qui vient au secours, dont on tire du secours. Il est particulièrement usité pour désigner les troupes qu'un prince, qu'un Etat envoie au secours d'un autre prince, d'un autre Etat. Armée auxiliaire. Troupes auxiliaires. Un souverain doit avoir plus de confiance dans ses troupes nationales que dans les troupes *auxiliaires.* (Trév.)

— s. m. Art milit. Les auxiliaires le sont ou spontanément, ou comme tributaires, ou en vertu d'une disposition légale, et avec l'adhésion de leur gouvernement. || On donne aux corps étrangers ou aux forces qu'un gouvernement étranger prête à une autre souveraineté le nom d'Auxiliaires ou d'armée auxiliaire. V. AUXIL. Le sens de ce mot suppose une sorte de

dépendance et d'aliénation politique; c'est ce qui distingue les auxiliaires des alliés. Un corps d'auxiliaires. Ce général fut trahi par ses auxiliaires. Quel homme il a été prendre pour auxiliaire! Un puissant auxiliaire.

— Fig. Nouvelles raisons qu'on apporte pour fortifier les premières; moyens qui viennent à l'appui de ceux qu'on a déjà employés. Il y a des gens chez qui les injures sont les troupes auxiliaires de la raison. || On l'emploie aussi substantivement dans le même sens. Ce parti n'avait pour auxiliaires que la fourbe et la violence. Je n'ai point eu, depuis que je suis en Italie, pour *auxiliaire* l'amour des peuples pour la liberté et l'égalité, ou du moins cela a été un *auxiliaire* très-faible. (Napol.) La politique anglaise, *auxiliaire* de toutes les discordes, règne partout où la guerre civile est possible. (*De la coalit. de la France.*) Leur pouvoir a pour *auxiliaires* les vieilles habitudes. (Napol.) La vie de l'homme sauvage a souvent pour *auxiliaire* la race canine. (Ctesse Merlin.)

— Mar. Nom qu'on donne aux capitaines de long cours lorsqu'ils sont appelés à faire momentanément partie du corps militaire de la marine, ce qui a lieu quand des armements considérables rendent insuffisants les états-majors des bâtiments. || On dit aussi substantivement, Des auxiliaires.

— Anat. *Muscles auxiliaires.* Muscles dont l'action se joint à celle d'une autre partie.

— Pharm. *Remède auxiliaire.* Celui qu'on ajoute dans une médecine pour en augmenter l'activité. On l'appelle aussi *adjuvant*.

— Gramm. *Verbes auxiliaires.* Verbes qui servent à conjuguer les autres et à en former divers temps, comme en français *être* et *avoir*, en latin, *sum*. Il y a aujourd'hui des verbes auxiliaires dans toutes les langues vulgaires de l'Europe. || On dit substantivement, l'auxiliaire *être*, l'auxiliaire *avoir*. V. VERBE. || *Signes auxiliaires.* Nom qu'on donne, dans la grammaire hébraïque, aux points diacritiques et aux accents.

AUXILIARISTE. s. et adj. des 2 g. (rad. *auxiliaire*). Gramm. Partisan de l'auxiliarité. || Qui a rapport à l'auxiliarité.

AUXILIARITÉ. s. f. (rad. *auxiliaire*). Gramm. Système des grammairiens qui admettent des verbes auxiliaires.

AUXILIATEUR. s. m. (du lat. *auxiliator*, rad. *auxilium*, secours). Qui donne du secours.

AUXILIATION. s. f. (pr. *ok-ci-lia-ci-on*; ét. lat., *auxiliatio*, d'*auxilium*, secours). L'action de porter du secours. Que par les diversions importantes, il ne peut être diverty de l'exécution de ses hautes entreprises, et contraint de convertir son *auxiliation* d'amis en une defensive pour luy-mesme. (Sully.)

AUXILIUM. s. m. (pr. *ok-ci-liomm*; ét lat., *auxilium*, secours). Myth. Quelques auteurs le mettent au nombre des vertus divinisées par les Romains.

AUXITHALLE. (ét. gr., αὔξω, augmenter; θάλλω, germer). Myth. Qui entretient la végétation. Épithète donnée à Cérès et à la Terre.

AUXITROPHE (ét. gr., αὔξω, augmenter; τροφή, nourriture). Myth. Qui favorise la croissance. Surnom des nymphes, parce qu'elles ont soin de fournir aux troupeaux de gras pâturages.

AUXO (pr. *ok-ço*). Myth. Nom d'une des deux Grâces honorées par les Athéniens. || Une des Heures.

AUXOIS (pr. *ok-ço-â*; ét. *Alesia*; une de ses anciennes villes). Géogr. Partie de la Bourgogne qui avait pour capitale Semur; elle est aujourd'hui comprise dans les départements de l'Yonne et de la Côte-d'Or.

AUXOMÈNE. (ét. gr., αὔξω, augmenter). Myth. Surnom de la Lune.

AUXOMÈTRE. s. m. (pr. *ok-ço-mè-tre*; ét. gr., αὔξω, augmenter; μέτρον, mesurer). Phys. Instrument dont on se sert pour mesurer la force grossissante d'un appareil optique. On emploie quelquefois le mot *dynamomètre* dans ce même sens.

AUXOMÉTRIQUE. adj. des 2 g. (rad. *auxomètre*). Qui concerne l'auxomètre.

AUXONNE (pr. *ô-ço-ne*; en lat. *Auxonia*; ét. celt., [illegible], prairie bordée de rivière ou de ruisseau, prairie bien arrosée; *on*, habitation). Géogr. Ville de France, départ. de [illegible] de Dijon. Commerce actif de grains, vins, bois, charbons. 4,980 hab. Cette ville soutint une lutte longue et glorieuse contre les armées étrangères en 1814. Cédée à l'Espagne par le funeste traité de Madrid, en 1526, les habitants refusèrent d'ouvrir leurs portes au délégué de Charles-Quint. Pour cet acte de fidélité, la ville obtint de grands privilèges.

— Comm. Espèce de toile.

AUXONNOIS. s. m. Géogr. Partie de la Bourgogne, ainsi nommée parce qu'elle avait Auxonne pour capitale; elle fait aujourd'hui partie du départ. de la Côte-d'Or.

AUXQUELS, ELLES. pl. de l'adj. relat. AUQUEL. Il est quelquefois des airs de mérite, comme des airs de franchise, *auxquels* on se laisse prendre. (S. Dubay.) V. AUQUEL.

AUXUM. (pr. *ôkçom*). Géogr. Ancienne ville d'Italie, nommée aujourd'hui Terracine, célèbre par le siége qu'elle soutint, 358 ans avant J.-C., et à la suite duquel elle fut prise et pillée par les Romains, conduits par Fabius Aubustus.

AUXY-LE-CHÂTEAU. (pr. *ôk-ci*; ét. celt., *aud*, en composition; *us*, bord; *ci*, rivière, lieu situé sur le bord de la rivière d'Authie). Géogr. Bourg de France. Pas-de-Calais, chef-lieu de canton, arrond. de Saint-Pol; 2,700 hab.

AUZANCES. Géogr. Ville de France (Creuse), chef-lieu de canton, arrond. d'Aubusson; 1,250 hab.

AUZON. Géogr. Village de France (Haute-Loire), chef-lieu de canton, arr. de Brioude; il s'y trouve une source d'eau minérale; 1,240 hab.

AUZOUT (Adrien). Mathématicien fameux du XVIIe siècle, inventa le micromètre à fils mobiles, et imagina d'appliquer le télescope au quart du cercle économique. Il est mort en 1691.

AUZUBE. s. m. Bot. Arbre de Saint-Domingue, dont le genre est inconnu; ses fruits sont ovales, jaunes, charnus, remplis d'une humeur visqueuse, au milieu de laquelle est un noyau dur, semblable à celui d'une olive. Ils sont assez doux, et on les fait tremper dans l'eau avant de les manger.

AVA. Géogr. Ancien royaume d'Asie, dans la presqu'île en delà du Gange, entre l'Assam, l'Arracan et le Pégu; fait aujourd'hui partie de l'empire Birman; produit des chameaux et des éléphants; des rubis; de l'aloès, du musc.

— AVA. s. m. Nom d'une liqueur fermentée des îles d'Otaïti.

AVABLE. adj. des 2 g. Vieux mot qui signifiait Convenable.

AVACHI, IE. part. pass. du v. Avachir.

AVACHIR. v. a. 2e conj. (rad. *vache*). Rendre lâche, paresseux, poltron, sans vigueur. Les tyrans cognoissent bien cela; et voyant que les peuples prennent ce ply, pour les faire mieux *avachir*, encore leur y aident-ils. (De la Boét.) Nous avons *avachi* notre jugement, en le frottant, l'huilant de folles opinions et de mauvaises mœurs. (Montaig.) Ne s'emploie plus aujourd'hui comme verbe actif.

— S'AVACHIR. v. pron. Être avachi. Devenir mou, lâche, fainéant, en parlant des personnes. Se dit ordinairement des femmes qui deviennent trop grasses, qui ont trop d'embonpoint. Cette femme commence à s'avachir.

— Se dit aussi quelquefois des hommes, dans le même sens. Cet homme n'est plus bon à rien; il *s'avachit* depuis quelque temps. (Trév.)

— Ce mot est familier, populaire, trivial.

— Techn. Se dit des étoffes, des cuirs qui deviennent mous, et perdent de leur fermeté, de leur fraîcheur.

— Hortic. Se dit encore des branches d'arbres dont l'extrémité est pendante.

AVADHOUTAS. s. m. Hist. relig. Nom donné dans l'Inde à certains solitaires dont l'austérité est très-grande.

AVAGE. s. m. (formé du v. *avoir*). Anc. cout. Sorte de dîme que l'exécuteur des hautes-œuvres prélevait les jours de marché sur certaines marchandises, ou dont il recevait l'équivalent en argent.

AVAGNON ou **AVIGNON.** s. m. Moll. Nom vulgaire qu'on donne sur nos côtes à une coquille fort commune, la vénus boréale.

AVAHI. s. m. Mamm. Genre très-voisin de l'indri.

AVAILLES. Géogr. Ch.-l. de cant. du dép. de la Vienne, arr. de Civray; 2,000 hab.

AVAL. s. m. (formé de *à* et de *val*; abréviation de *valoir*, à valoir, à valoir pour). Souscription qu'un tiers étranger au tireur appose à une lettre de change ou billet à ordre négociable par sa simple signature au-dessus de laquelle sont écrits les deux mots: *pour aval*. Le donneur d'aval s'engage ainsi envers le porteur à payer le montant du billet, dans le cas où il ne serait pas payé par celui pour qui l'aval est donné. Mettre son aval. Donner, fournir un aval. On dit au pluriel, *avals*.

AVAL. s. m. (ét. lat., *ad*, à, vers; *vallis*, vallée, bas; vers la vallée, du côté de la vallée, en descendant, en bas). T. de batel. Le côté vers lequel descend la rivière; il est l'opposé d'*amont*, qui signifie le côté d'où la rivière descend. Lorsque les eaux pénètrent d'abord par la partie inférieure ou l'*aval*, et qu'elles submergent lentement et successivement toutes les parties du terrain jusqu'à la tête, alors tout est bien de la part de l'inondation. (Chaptal.) [illegible] ou avec la préposition *en*, presque toujours sans l'article.

— *Naviguer en aval* ou simplement *aller aval*. Suivre le cours de l'eau. || *Naviguer en amont* ou *aller amont*. Remonter le cours de l'eau. Un bateau qui vient de Corbeil à Paris, vient d'*amont* et marche *aval*. Un bateau qui vient de Paris à Corbeil, vient d'*aval* et marche *amont*. Dans ces phrases: *aller aval*, *marcher aval*, etc., *aval* est employé adverbialement; mais ces phrases ont vieilli.

— *En aval de*. Se dit pour désigner le côté de la rivière qui est *au-dessous de*. En aval du pont. En aval de la ville.

— *Pays d'aval*. Celui où l'on arrive en descendant la rivière, par opposition au *pays d'amont* que l'on prend pour point de départ, et vers lequel on irait en remontant la rivière, si l'on partait du pays d'aval.

— Mar. *Vent d'aval*. Tout vent qui souffle sur les côtes, en venant du large, depuis le S.-S.-E. jusqu'au N.-N.-O., passant par l'O.; il est l'opposé du vent d'*amont*. Les vents d'*aval* et les vents bas sont les mêmes sur les côtes du ponent. Rouen est le pays d'*aval*, relativement à Paris, qui est le pays d'amont par rapport à Rouen.

— En t. de la navigation des rivières, on appelle aussi *vent d'aval* celui qui souffle contre le courant, surtout quand ce courant va d'est en ouest, comme la Seine, la Loire, la Garonne, etc.

— Avec le mot *aval*, on a formé une locution adverbiale, *à-vau-l'eau*, pour *à-val l'eau*. V. À-VAU-L'EAU.

AVALAGE. s. m. (rad. *aval*). T. de navig. Action de faire descendre à un bateau le cours d'une rivière. || Droit payable pour la descente de ce bateau.

— Tonnel. Descente d'une pièce de vin dans une cave. || Coulis du vin à travers le tonneau.

AVALAISON. s. f. (rad. *aval*). Brise qui vient d'aval et qui dure plusieurs jours. Quand les vents d'*aval* ne règnent pas depuis au moins huit jours sans varier, on ne les désigne pas par le mot d'*avalaison*.

— Chute impétueuse d'eau à la suite d'un orage. On dit aussi *avalasse*.

— Amas de pierres que les eaux ont roulées et déposées sur le rivage.

AVALANCHE. s. f. (rad. *aval*; du lat. *ad*, à, vers, et *vallis*, vallée; qui se précipite dans la vallée). Géol. Énorme masse de neige qui se détache du sommet des hautes montagnes, roule avec une vitesse effrayante jusque dans les vallées, renversant, détruisant tout sur son passage. Avalanche pesante, énorme, effroyable, neigeuse, durcie, bruyante, roulante, bondissante, inévitable. Chute d'une avalanche. Être menacé de la chute d'une avalanche. Être surpris par une avalanche. Être enseveli sous une avalanche.

— Pendant l'hiver, ce sont les vents qui déterminent la chute des avalanches; au retour du printemps, la moindre commotion, le bruit d'une arme à feu, suffisent souvent pour que l'avalanche se détache de la cime des rochers. Alors on recommande au voyageur de garder le silence dans le voisinage des masses de neige, on tamponne les sonnettes des mulets dans les passages dangereux, afin d'éviter le moindre bruit; car rien ne résiste au choc de la terrible avalanche, qui, retentissant comme le tonnerre, roule et bondit sur les flancs escarpés de la montagne, déracine les arbres, renverse les habitations et se précipite avec un fracas épouvantable dans le fond de la vallée.

> ...De chute en chute, ébranlant les campagnes,
> L'*avalanche* a roulé les débris des montagnes.
> (DELILLE.)

— On appelle *avalanches venteuses* ou *lauvines venteuses*, des tourbillons de neige dure entraînée par un vent impétueux, et *avalanches joncières* ou *lauvines joncières*, les neiges qui se détachent en masses et roulent par leur propre poids.

— On dit aussi, dans un sens analogue, Une avalanche de terre, une avalanche de pierres. La Norwége éprouve beaucoup de ravages par des *avalanches* de pierres. (M.-Brun.)

— Anciennement on écrivait aussi *avalange* et *lavange*.

— Fig. *Avalanche humaine*. Se dit d'une grande multitude d'hommes qui se précipitent, qui font irruption dans un pays, dans un lieu, et auxquels rien ne résiste.

AVALANT, ANTE. adj. T. de batelier. Qui va en aval, qui descend la rivière, qui suit le fil, le cours de l'eau. Bateau avalant. Barque avalante.

— *Arche avalante*. Se dit de l'arche d'un pont, quand le courant de l'eau y est très-rapide.

— AVALANT. s. m. Bateau qui va en aval. Le montant et l'avalant. Lorsqu'on *avale* en pleine eau, le montant doit céder à l'*avalant*; mais si l'on navigue en pertuis, c'est-à-dire, dans un passage étroit pratiqué dans une rivière pour hausser l'eau et faciliter la navigation, c'est l'*avalant* qui doit céder au *montant*; ou, en d'autres termes, lorsque deux bateaux se croisent au passage d'un pont, celui qui descend doit passer le premier; s'ils se rencontrent dans un pertuis, c'est celui qui monte qui prend le pas.

AVALASSE. s. f. V. AVALAISON.

AVALÉ, ÉE. part. pass. du v. Avaler. Qui est pendant, qui pend un peu. S'emploie adjectivement. Avoir les joues avalées, les oreilles avalées, les épaules avalées. Avoir le ventre avalé. En parlant d'un cheval qui a le ventre très-volumineux, et plus ample vers les parties inférieures que vers les flancs qui sont creux, on dit *qu'il a le ventre avalé*.

AVALE-DRU. s. m. Se dit, en lang. popul., D'un homme qui mange vite, dans la bouche de qui un morceau n'attend pas l'autre. C'est un avale-dru. Quel avale-dru. || Plur., des *avale-dru*.

AVALÉE. s. f. (rad. *val*). Descente; droit de descente. Vieux mot, tout à fait inusité dans ce sens.

— Manuf. en laine. La plus grande quantité d'ouvrage qu'un ouvrier puisse faire sans dérouler ses ensubles, soit pour y rouler l'ouvrage déjà fait, soit pour lâcher de la chaîne. On dit aussi *levée*.

— Quantité d'étoffe comprise entre la *perche* et le *fauchet*, dans l'opération du lainage.

AVALEMENT. s. m. Action d'avaler, de descendre, d'abaisser.

AVALER. v. a. 1re conj. (formé du lat. *ad*, à, pour; et *valere*, valoir). T. de banq. Donner la garantie qu'on appel *aval*. Avaler un billet à ordre. Avaler une lettre de change.

AVALER. v. a. 1re conj. (rad. *aval*, formé du lat. *ad*, à, vers, en; et *vallis*, vallée, bas). Faire aller en aval, faire descendre. *Avaler un bateau*, lui faire suivre le courant de la rivière. On dit aussi neutralement, *Ce bateau avale*, pour, Il suit le courant.

— Dans nos anciens écrivains, on trouve ce mot employé pour signifier Descendre.

> Fortune ainsi va par le monde,
> Quand l'un *avale*, l'autre monte.
> (*Chronique de St Clément.*)

— L'Académie ne paraît pas avoir compris le sens propre du v. Avaler, ou du moins elle s'en préoccupe peu, et sa méthode est tout à fait irrationnelle. Elle procède ainsi: Avaler, v. a. Faire passer par le gosier dans l'estomac quelque aliment, etc., puis, après avoir cité plusieurs locutions proverbiales et familières, elle ajoute: *Avaler* signifie aussi Abaisser, faire descendre. Il fallait dire que le v. *Avaler* signifie proprement faire descendre ou faire aller en *aval*, bien qu'il ne conserve plus ce sens que dans ses acceptions technologiques, car ce n'est que par une sorte d'imitation qu'on lui a donné la signification de Faire descendre les aliments dans l'estomac, après les avoir mâchés ou broyés entre les dents.

— Chapell. *Avaler la ficelle*. La faire descendre du haut de la forme jusqu'en bas.

— *Avaler le vin à la cave*. Le descendre à la cave si celle-ci est souterraine.

— Chasse. *Avaler la botte au limier*. Lui ôter son collier pour le laisser aller en liberté. Le limier *avale sa botte*, lorsqu'il la passe lui-même par dessus son oreille et s'échappe.

— Hortic. *Avaler une branche*. La couper près du tronc.

— Fig. *Avaler* avait autrefois le sens de *ravaler*. V. ce mot.

— Par analogie. Faire descendre le boire et le manger par le gosier, dans l'estomac. Avaler un bouillon. Avaler un œuf. Avaler du pain. Avaler un morceau de viande. Avaler les morceaux sans mâcher. Ils n'osent *avaler* le morceau qu'ils ont dans la bouche. (La Bruy.) Alexandre prit d'une main la lettre et de l'autre le breuvage, qu'il *avala*. (Vaug.) Pendant cette conversation, les dames avaient préparé d'excellent thé, dont nous *avalâmes* plusieurs tasses. (Brill.-Sav.)

> J'*avalais* par hasard
> Quelque aile de poulet dont j'arrachais le lard.
> (BOILEAU.)

— *Avaler la mer et les poissons*. Avoir un appétit insatiable; et aussi, Être extrêmement avide de richesses, prendre tout sans scrupule, recevoir de toutes mains.

— *Ne faire que tordre et avaler*. Manger gloutonnement, avec trop d'avidité.

— Faire descendre dans l'estomac quelque chose qui ne soit ni un aliment, ni une liqueur. Avaler une arête. Avaler un os. Avaler une épingle. Avaler une pièce de monnaie.

— Se dit absolument. Il me répondit que ce qui le fatiguait le plus était d'*avaler*. (Brill.-Sav.)

> Son seigneur rit, et surtout il prend garde
> Que le galant n'*avale* sans mâcher.
> (LA FONTAINE.)

— Se dit des animaux. Les poissons tirent l'air de l'eau qu'ils *avalent* sans cesse par leur bouche, et qu'ils rejettent par leurs ouïes. (B. de St-P.)

— Fig. *Avaler le calice*, *avaler le calice jusqu'à la lie*. Éprouver de violents chagrins, subir de grandes humiliations, essuyer successivement beaucoup de revers. Il faut songer à ceux qui sont plus malheureux que nous, pour nous faire *avaler* nos tristes destinées. (Mme de Sévigné.)

— *Avaler le crime, l'iniquité comme l'eau*. Faire le mal avec indifférence ou plaisir, sans être tourmenté par les remords. Le crime vous est nécessaire, vous l'avez *avalé* comme de l'eau qui coule sans se faire sentir. (Mass.)

— *Avaler la vie comme un verre d'eau*. Avoir [illegible] tranquillité dont j'ai joui à Mantes m'a fait *avaler* la vie comme un verre d'eau. (Mme Campan.)

— Fam. *Avaler le morceau*. Se soumettre à un accident fâcheux, malgré sa répugnance. || *Avaler un bouillon* ou *un goujon*. Faire une mauvaise spéculation, subir quelque perte dans une opération dont on croyait tirer avantage.

— Fig. et fam. *Avaler une injure*. Signifie quelquefois l'oublier. C'est à peu près dans le sens de *digérer une injure*. Sa femme le venait quérir à la taverne, et lui disait mille injures; mais il les *avalait* toutes avec un verre de vin. (Desper.)

— Fam. *Avaler des couleuvres*. Recevoir des mortifications qu'on est obligé de dissimuler. A la cour, on *avale* bien des couleuvres. (Acad.)

— Fig. et pop. *Faire avaler*, dans le sens de Faire croire, et aussi dans le sens de Faire endurer.

— On dit populairement *Avaler quelqu'un*, pour signifier qu'on le regarde comme un être faible, contre lequel on se fait un jeu de se mu-

surer; à peu près dans le sens de cette autre expression : *N'en faire qu'un morceau, qu'une bouchée.*

— On a dit aussi *Avaler une oreille, un bras,* etc., *à quelqu'un*, pour, les lui abattre, les lui couper avec une arme tranchante. Il lui *avala* l'épaule d'un coup d'épée. (L'ab. Tallem.)

— Fam. et popul. *Avaler sa langue.* Rendre l'âme, mourir.

— *Avaler un pays, un voyage.* J'*avale* ce voyage comme une médecine. (Sévigné.) Je vais *avaler* la Bretagne, c'est-à-dire, me hâter d'y faire un voyage.

— S'AVALER. v. pron. Être avalé, descendre dans l'estomac. Morceau qui s'avale. Cela s'avale facilement, à merveille. Cela s'avale difficilement.

— Fig. et fam. On dit de deux personnes qui sont irritées l'une contre l'autre, qui se menacent de la voix et du geste, et dont on a peine à contenir l'emportement, Qu'elles ont envie de s'*avaler*.

— Être pendant, descendre trop bas. Le ventre de cette jument s'*avale*.

AVALETTE. s. f. T. de pêche. Morceau de bois pour pêcher au libouret.

AVALEUR, EUSE. s. Celui, celle qui avale quelque aliment, solide ou liquide. Se dit ordinairement par une sorte de moquerie, et signifie Gourmand, gourmande. On dit en ce sens, *C'est un avaleur de pois gris.*

— On appelle Avaleur de bouillons, de tisanes, de médecines, celui qui a l'habitude de boire des bouillons, etc., celui qui se drogue pour les plus légères indispositions.

— *Avaleur de charrettes ferrées.* Fanfaron, matamore.

AVALI. s. m. Bot. Genre de la famille des anones, arbrisseau du Malabar toujours vert, toujours chargé de fleurs et de fruits, s'élevant à quatre ou cinq pieds de hauteur. La poudre de la racine d'avali délayée dans l'eau arrête la dyssenterie; la décoction prise en bains est bonne, dit-on, pour calmer les douleurs articulaires. L'huile extraite de sa racine s'emploie contre les maladies du foie.

AVALIES. s. f. pl. Manuf. Nom par lequel on désigne les laines qu'on enlève des peaux de mouton au sortir des mains des bouchers. Ces laines, d'une qualité très-inférieure aux laines de toison, ne s'emploient guère que pour la trame des étoffes.

AVALITE (Golfe). Géogr. anc. Partie orientale de la mer Rouge, renfermée entre la côte méridionale de l'Arabie et les côtes de la Nubie, unie au golfe Arabique par le détroit de Dira ou Diré. V. BAB EL-MANDEB.

AVALLON (rad. celt., *val*, vallée, vallon; cette ville est située entre deux collines). Géogr. Ville de France, chef-lieu d'arr. du départ. de l'Yonne, à 36 kilom. S.-S.-E. d'Auxerre, dans l'ancien duché de Bourgogne. Popul., 6,000 hab. C'était autrefois une forteresse considérable. Les bois et les vins d'Avallon sont renommés.

AVALOIR. s. m. T. de pêche. Sorte de nasse d'engin.

AVALOIRE. s. f. (formé de *avaler*). Popul. Bouche, gosier. On dit d'un homme qui mange et boit beaucoup, ou seulement dont la bouche est grande, Qu'il a une belle avaloire.

— Arts et mét. Outil moitié métal et moitié bois dont les chapeliers se servent pour avaler la ficelle.

— T. de bourrelier. Large bande de cuir double, assujétie par les deux bouts à deux anneaux de fer situés à l'extrémité des reculements, et soutenue par des bandes de cuir qui descendent du sur-dos. L'avaloire, ainsi maintenue dans une position horizontale, règne autour des cuisses du cheval, et sert à faire reculer la voiture à laquelle le cheval est attaché, au moyen des bandes de côté qui tirent les chaînettes et le timon en arrière.

— T. de pêche. Digue pratiquée sur une rivière pour prendre des saumons.

AVALON. Géogr. Péninsule de la partie S.-E. de l'île de Terre-Neuve, réunie par un isthme, entouré à l'orient par le grand banc de Terre-Neuve. Port principal, *Saint-Jean.*

AVALOS (Ferdinand-François d'). Plus connu sous le nom de marquis de Pescaire, généralissime des armées de Charles-Quint, contribua beaucoup à la bataille de Pavie; mourut sans enfants en 1525.

AVALTERRE ou **TERRE D'AVAL.** Géogr. Les Pays-Bas.

AVALURE. s. f. (formé du v. *avaler* aller en descendant). T. d'hippiatr. Nom donné à la séparation de la corne du pied du cheval et à la régénération d'une corne nouvelle qui naît au biseau, chasse la vieille corne et s'avale en descendant sur le bord inférieur de la paroi. Ce renouvellement de la corne a toujours pour symptôme une bosse, un cercle, une dépression ou une désunion.

— Maladie particulière aux serins, qui les rend maigres, et leur fait durcir et grossir le ventre.

AVAMEL. s. m. Philol. ar. Titre arabe de l'ouvrage que nous nommons les *Cent régents*, et dans lequel on traite des cent particules arabes qui veulent un complément et entrent dans la construction des mots.

AVANÇAGE. s. m. Admin. publ. Permission donnée à des voitures publiques de stationner au-delà du terrain qui leur est réservé. || Lieu où des voitures publiques stationnent en vertu de la permission qui leur est donnée.

AVANCE. s. f. (formé de *avant*). Archit. Ce qui dépasse, ce qui déborde, ce qui anticipe. Toute partie de bâtiment qui est portée au-delà d'un mur de face, tout coude qui excède l'alignement d'une rue; toute saillie sur le nu d'un mur, comme sont les pas de porte, les devantures, balcons, etc. Former une avance. Abattre une avance. Reculer une avance. Il y a à ce toit une *avance* qui garantit de la pluie. (Lav.)

— Espace de chemin que l'on a parcouru avant une personne qui doit faire, ou qui a commencé de faire le même chemin. Prendre l'avance. Donner une avance de dix pas. Avoir dix kilomètres d'avance. Avoir l'avance de deux jours de marche sur quelqu'un.

— Technol. Tout ce qui se trouve fait ou disposé dans un ouvrage mécanique par anticipation et afin d'avoir plus de temps pour terminer l'ouvrage. C'est une grande *avance*, quand on veut bâtir, que d'avoir des matériaux. (Acad.) || Se dit aussi d'un ouvrage d'imagination. Avoir de l'avance, beaucoup d'avance, une grande avance. Avoir de l'avance sur quelqu'un. J'ai rassemblé et mis en ordre tous les matériaux qui doivent me servir à composer cette histoire; c'est une *avance*. (Lav.)

— Somme prêtée pour mettre une personne à même d'entreprendre quelque chose, quelque affaire. C'est moi qui ai fait toutes les *avances*, tous les frais de cette entreprise. (Acad.)

— Paiement anticipé, à rabattre sur ceux qu'on devra faire en temps voulu. Faire des avances considérables. Faire une avance de dix mille francs. Etre en avance avec quelqu'un. Etre en avance de cinq cents francs. En être pour ses avances. Ce n'était en effet que des *avances* qu'il devait remplacer. (Pasc.)

— Mar. Somme payée par anticipation à tous les hommes de l'équipage d'un bâtiment qui va mettre en mer. L'avance est proportionnée au grade et au prix d'engagement du matelot, ainsi qu'à la durée présumée de la campagne. C'est ordinairement le tiers des gages attribués pour la campagne entière.

— T. de chang. *Avance pour le tireur.* Somme que le tireur d'une lettre négociée reçoit au-delà du pair. || *Avance pour le donneur.* Somme que le tireur reçoit en moins.

— Combiné avec les prépositions *de* et *par*, il forme une locution adverbiale qui marque anticipation de temps; 1° par rapport à l'époque fixée ordinairement pour faire une chose, surtout en matière de paiement. Payer d'avance. Payer par avance. Payer sa pension d'avance. Payer un ouvrier d'avance. S'il a besoin d'argent, vous pourrez lui donner un quartier d'*avance*. (Volt.) Combien un avocat, bien payé par *avance*, trouve-t-il plus juste la cause qu'il plaide. (Pasc.)

— Fig. 2° Par rapport à une chose qui doit avoir lieu postérieurement, mais à une époque indéterminée. Prévenir d'avance. Se réjouir d'avance. Se réjouir par avance. Faire ses compliments par avance. On croit tenir tous les biens, et on les goûte par *avance*. (Boss.) Pouvons-nous ne pas les plaindre par *avance*, de se priver eux-mêmes de la lecture? (La Bruy.) Quel bonheur de prévenir d'*avance* tant de passions violentes qui déchirent le cœur? (Mass.) Nous nous plaignons quelquefois légèrement de nos amis pour justifier par *avance* notre légèreté. (La Rochef.)

L'ingrat, de mon départ consolé par *avance*,
Daignera-t-il compter les jours de mon absence?
(RACINE.)

Je t'aimais, et je sens que malgré ton offense
Mes entrailles pour toi se troublent par *avance*.
(ID.)

— *A l'avance.* Seigneur, quand l'hirondelle allait partir pour l'Afrique ou l'Asie, ses petits secouaient à l'*avance* leurs ailes sur les toits de Florence la belle. (E. Quinet.)

— Chasse. On dit que *Le cerf a beaucoup d'avance*, lorsqu'il est fort longé; on dit qu'*Il a peu d'avance*, lorsqu'il est près des chiens.

— Astron. *Avance des étoiles sur le soleil.* V. AVANCEMENT DES ÉTOILES SUR LE SOLEIL.

— Fig. AVANCES, au pluriel. Premières démarches, premiers pas vers quelqu'un pour l'engager à faire quelque chose pour amener une réconciliation, ménager un accommodement, préparer un traité, former une liaison d'amour ou d'amitié, etc. Faire des avances. Faire les avances, toutes les avances à quelqu'un, auprès de quelqu'un. Recevoir, accueillir des avances. Repousser froidement des avances. Il est aussi dangereux à la cour de faire les *avances*, qu'il est embarrassant de ne les point faire. (La Bruy.) En amour, c'est naturellement aux hommes à faire les *avances*; mais les femmes les font quelquefois. (Id.) J'imagine que le cœur doit se fermer à toutes leurs *avances*. (J.-J. Rouss.)

AVANCÉ, ÉE. part. pass. du v. Avancer. S'emploie adjectivement.

— Art milit. *Corps de garde avancé, garde avancée, sentinelle avancée.* Qui est fort avant vers l'ennemi, qu'on a mis assez loin pour empêcher les surprises

Oliferne et Lyncée
Commandaient dans le camp une garde *avancée*.
(BAOUR-LORMIAN.)

|| *Ouvrage avancé.* Ouvrage de fortification qui n'est pas contigu au corps de la place et qui sert à la couvrir.

— Fig. La liberté de la presse est la sentinelle *avancée* des sociétés modernes. (***.)

— Qui va bientôt finir. Jour avancé, nuit avancée, saison bien avancée. Je voulus méditer sur la douleur; la nuit était déjà *avancée*, le besoin du sommeil fatiguait ma paupière. (Thomas.)

— On dit aussi *Saison bien avancée*, comme s'il y avait Saison précoce, pour exprimer que les fleurs, les fruits, les moissons, croissent avant le temps ordinaire.

— On dit dans le même sens, *Arbres avancés, fruits avancés, fleurs avancées*, etc.

— Dans un sens analogue, qui approche de sa conclusion, de son terme. Affaire bien avancée, fort avancée. Les choses sont trop *avancées* pour qu'on puisse reculer. (Acad.)

Tout est bien *avancé*,
Puisque déjà par vous le contrat est dressé.
(REGNARD.)

— Qui a fait de grands progrès dans les lettres, les sciences ou les arts; qui a une raison mûre et précoce. Jeune homme avancé, très-avancé, peu avancé pour son âge. Esprit avancé. Intelligence avancée. Les esprits *avancés* de trop bonne heure ne réussissent guère. (Acad.) Les Mexicains et les Péruviens, déjà *avancés* en civilisation, avaient des souverains. (B. de St-P.) La mélancolie appartient plutôt aux sociétés *avancées* qu'aux sociétés primitives. (Villem.)

— Perfectionné, consommé, en parlant des choses. Civilisation avancée. Science avancée. Sagesse avancée. Prudence avancée. On appréhenda qu'elle n'eût le sort des choses *avancées*. (Boss.) L'anatomie des animaux est plus *avancée* que celle des végétaux. (Séneb.) Je ne croyais pas nos progrès si grands, ni nos mœurs si *avancées*. (J.-J. Rouss.)

— Qui déborde, qui dépasse. La mâchoire supérieure est non-seulement moins *avancée* que celle d'en bas, mais beaucoup moins large. (Lacépède.) Le nez est la partie la plus *avancée* et le trait le plus apparent du visage. (Buff.)

— Promis, engagé, juré. Me tiendrez-vous au moins la parole *avancée*? (Molière.)

— Affirmé, mis en avant comme vrai. Une hypothèse qui n'est pas fondée sur l'expérience peut être niée tout aussi aisément qu'elle est *avancée*. (Cousin.)

— Famil. et ironiq. *Être bien avancé.* Se dit pour exprimer qu'on a perdu son temps, qu'on s'est donné une peine inutile; qu'on a compromis ses intérêts par maladresse, par de fausses démarches. Il est bien avancé! le voilà bien avancé!

— *Être avancé en âge, être dans un âge avancé.* Etre vieux. On voyait sur les bas-reliefs la naissance et la jeunesse de Minos; enfin ce roi sage donnant, dans un âge plus *avancé*, des lois à toute son île pour la rendre à jamais florissante. (Fén.) Je me trouve un peu *avancé* en âge pour elle. (Mol.)

— Qui a perdu de sa qualité, qui est sur le point de se gâter. Viande avancée.

— On appelle *prothorax avancé*, le prothorax des insectes, lorsqu'il se termine postérieurement en un long avancement scutelliforme, qui couvre le mésothorax, le métathorax et une grande partie de l'abdomen.

AVANCÉ. s. m. Prat. Ordonnance du président qui a pour objet de faire passer un procès avant son tour de rôle. Donner un avancé, un avancé sur le rôle.

AVANCÉE. s. f. Fortif. Poste établi en deçà de la première barrière d'une forteresse; bâtiment qui sert de corps de garde à ce poste. Garde d'avancée. Troupe de service à l'avancée. Sentinelle d'avancée. Commander l'avancée. Chef d'avancée. L'avancée ne consistait dans le principe qu'en un petit *ravelin*. Le pétard a cessé d'être la clef des villes fermées, depuis l'invention des avancées.

AVANCEMENT. s. m. (formé du v. *avancer*; rad. *avant*). Progrès dans quelque genre que ce soit. L'avancement d'un édifice, d'une maison. L'avancement d'une machine, d'un bateau à vapeur.

— Fig. L'avancement des lettres, des belles-lettres. L'avancement des sciences et des arts. L'avancement de la religion. L'avancement de la philosophie, de la morale. L'avancement de la civilisation. L'avancement du commerce, de l'industrie. Faire beaucoup pour l'avancement d'une chose. Contribuer puissamment à l'avancement dans une chose. Ce chancelier se croyait chargé de la gloire et de l'*avancement* des belles-lettres. (Fléch.) Il prend l'intérêt d'un allié, s'il y trouve son utilité, et l'*avancement* de ses prétentions. (La Bruy.) Descartes est le point d'où il faut partir désormais pour connaître les opinions anciennes, pour suivre cette science dans son *avancement*. (Bonn.)

— Se dit des personnes. Je remarque un grand *avancement* dans cet écolier. (Acad.)

— Etablissement de fortune. Le père de famille sans cesse occupé, agité, plus de l'*avancement* que de l'éducation chrétienne des siens. (Mass.)

— *Avancement d'hoirie.* Anc. cout. Ce que le père donnait à son fils ou à son héritier à compte ou à imputer sur la succession ou part de succession future. Une pareille somme n'est qu'un *avancement d'hoirie*; il y a d'autres biens à espérer après sa mort. (La Bruy.) V. HOIRIE.

— Hiérarch. civ. ou milit. Se dit du progrès que l'on fait dans la carrière des emplois, et signifie l'Ascension d'un grade inférieur à un grade supérieur, soit par ancienneté de service, soit par quelque privilége de naissance, soit par élection, soit par le choix du gouvernement, soit enfin comme prix d'un mérite reconnu ou d'un service éclatant. Avancement rapide, mérité, légitime. Avancement tardif, injuste. Solliciter, obtenir, avoir de l'avancement. Refuser de l'avancement. Procurer l'avancement de quelqu'un. Procurer de l'avancement à quelqu'un. Devoir son avancement à son mérite, à l'ancienneté de ses services, à l'intrigue, à la faveur.

— Avancement par ancienneté. Avancement au concours. Avancement par choix ou au choix. Tableau d'avancement. Mode d'avancement. Système d'avancement. Ordonnance sur l'avancement. Titres à l'avancement. Avancement au grade de sous-officier, d'officier; ou avancement de sous-officier, d'officier. L'avancement dans l'armée française est réglé par la loi du 14 avril 1832. L'avancement en temps de guerre n'est pas assujéti à toutes les conditions d'ancienneté de service exigées en temps ordinaire.

— Mar. Augmentation de solde que reçoivent par mois les marins classés.

— Astron. *Avancement des étoiles sur le soleil.* On appelle ainsi l'excès du jour moyen sur le jour sidéral, ou le temps qu'une étoile emploie chaque jour de moins que le soleil, pour revenir au méridien. En remarquant à une pendule sidérale l'heure du passage du soleil au centre du méridien, on voit que chaque jour il arrive environ 4 minutes plus tard qu'une étoile prise à volonté.

AVANCER. v. a. 1re conj. (rad. *avant*). Pousser en avant, porter en avant. Avancer le mur d'une maison. Avancer la façade d'un bâtiment. Avancer la table, un fauteuil, une chaise. Avancer la tête, le bras, la main, la jambe, le pied.

— Rapprocher. Avancer un meuble vers le mur. Avancer un lit vers une fenêtre. Avancer une chaise vers la cheminée.

— Faire faire du progrès à une chose déjà commencée, et rendre plus prochain le moment où elle sera complétement achevée. Avancer un ouvrage. Avancer sa besogne. L'histoire de France que vous écrivez vous-même et que vous avez si fort *avancée*. (Boss.) Voyons combien nos mains ont *avancé* nos toiles. (La Font.) Il est temps d'*avancer* ce qu'il faut que je fasse. (Corn.)

— Fig. Développer. D'où vient que les hommes qui font *avancer* la connaissance sont persécutés? (Biar.)

— Fig. *Procurer l'avancement de quelqu'un*, Le faire monter en grade. Avancer un employé dans une administration civile. Avancer un sous-officier, un officier. Le moyen le plus sûr de discerner et de bien choisir les hommes d'état, c'est de repousser tous ceux qui s'avancent et d'*avancer* tous ceux qui se retirent. (Manuel.)

— *Avancer ses affaires.* Les faire réussir. Le moyen que vous proposez est admirable pour *avancer* ses affaires. (Trév.)

— Signifie souvent Rendre plus prochain, hâter le développement, la réalisation, l'accomplissement d'une chose; alors il est opposé à Différer, retarder. Avancer un départ, le jour d'un départ. Avancer le dîner, l'heure du dîner.

— Fig. Avancer la mort. Avancer la perte. Avancer le bonheur. Avancer la raison. Avancer un succès, etc. Cinéas disait à Pyrrhus qu'il ferait bien mieux d'*avancer* lui-même son bonheur en jouissant dès lors du repos. (Pasc.) Les Indiens se tuaient eux-mêmes pour *avancer* la félicité de la vie future. (Boss.) Cette persécution *avançait* leur perte. (Id.) Il *avançait* en lui les fruits de la raison. (Fléch.) La mort *avancera* la fin de mes ennuis. J'*avance* des malheurs que je puis reculer. (Id.)

— Dans un sens analogue, *Avancer une montre, une pendule, une horloge.* Rendre leur mouvement plus précipité, pour qu'elles indiquent les heures avant le temps où elles les eussent indiquées si on n'y avait pas touché.

— Accélérer la fin de. Toute leur vie n'est qu'une précaution pénible contre l'ennui, et toute leur vie n'est qu'un ennui pénible elle-même : ils l'*avancent* même en se hâtant de multiplier les plaisirs. (Mass.)

— S'approcher. Elle vit *avancer* la mort à pas lents. (Boss.) On voyait avec joie *avancer* le jour heureux de cette auguste alliance. (Fléch.)

— Payer par avance, avant l'époque fixée. Avancer un terme à son hôte. Avancer les gages à ses domestiques. Avancer de l'argent à des ouvriers.

— T. de peint. *Avancer une figure.* La mettre sur un plan plus rapproché, la faire ressortir davantage, selon les lois de la perspective. || *Avancer un tableau.* L'ébaucher. On dit, dans ce sens, qu'un maître fait avancer ses ouvrages par ses élèves.

— Prêter de l'argent à quelqu'un pour l'aider à réussir dans une entreprise, dans une affaire. Il se fait rembourser des frais qu'il n'*avance* pas. (La Bruy.) Des maltôtiers traitèrent cette affaire et *avancèrent* l'argent. (Volt.)

— *Avancer pour.* Payer pour le compte de.

— Mettre en avant, proposer comme vrai. Avancer un principe, une opinion. Avancer un fait. Avancer une accusation, une imposture. Je n'*avance* rien que je ne prouve. (Pasc.) Toutes ces accusations d'hérésie ne vous coû-

tent rien qu'à les *avancer* hardiment. (Id.) Des écrivains célèbres ont *avancé* que les nègres trouvaient leur couleur plus belle que celle des blancs. (B. de St-P.) La politique moderne a *avancé* encore une très-grande erreur. (Id.) On a *avancé* fort mal à propos que l'homme éclairé peut se suffire à lui-même. (Alibert.) Un homme de poids *avance* un propos grave ou agite une question sérieuse. (J.-J. Rouss.)

Pourtant en ce discours je n'ai rien *avancé*
Qui dans tous les esprits ne soit déjà passé.
(MOLIÈRE.)

Il vous craint, et j'*avance* encor cette parole,
Que, s'il perd mon époux, c'est à vous qu'il l'im-
(CORNEILLE.) [mole.

— *Avancer que.* Je ne hasarderai pas d'*avancer* que le feu en soi n'a aucune chaleur. (La Bruy.) Vous osez *avancer* dans vos écrits que les sentiments de vos auteurs sur le meurtre sont conformes en tout, etc. (Pasc.)

— *Avancer en l'air.* Affirmer sans preuves.

— Hortic. *Avancer les plantes.* Hâter leur croissance, leur fructification.

— Technol. *Avancer le fil d'or.* Lui donner le quatrième tirage, pour le mettre en état d'être fini dans la dernière opération.

— Jeu de domino. *Avancer un dé.* Appliquer à un dé déjà posé un autre dé qui s'y adapte. || Jeu de trictrac. *Avancer son jeu.* Jouer les dames dans la table du grand jeu pour prendre plus tôt son coin.

— Chasse. Le cerf avance ou s'avance lorsqu'il met le pied de derrière devant le pied de devant, en allant d'assurance.

— AVANCER. v. n. Aller en avant. Elle craignait encore plus d'*avancer* que de retourner sur ses pas. (Cesse Merlin.) Faire *avancer* les uns et soutenir les autres. (Corn.) Au delà de ce lieu gardez-vous d'*avancer*. (Rac.)

— Marcher à l'ennemi. Si j'*avance*, suivez-moi ; si je recule, tuez-moi ; si je meurs, vengez-moi. (H. de la Rochej.)

— Command. milit. *Avance à l'ordre !* Cri de caporal de garde ou de chef de poste pour reconnaître la ronde d'un commandant, la ronde major, la ronde supérieure, après que cette ronde a répondu au *qui vive*. On dit *Avance qui a l'ordre*, c'est-à-dire Avance celui qui doit donner le mot d'ordre, quand il s'agit d'une ronde simple ou d'une patrouille.

— Presser sa marche, ses pas.

— On dit Avancer une lieue ou d'une lieue, pour Avancer l'espace d'une lieue. Et pour joindre César n'ont *avancé* qu'un mille. (Corn.)

— Fig. Faire des progrès. Avancer à vue d'œil. Il a beaucoup *avancé* en peu de temps. (Acad.)

— Avec un nom de chose pour sujet. Un travail qui n'avance point. Nos affaires avancent. L'impression de ce livre n'*avance* point. (Acad.) Les inventions des hommes vont en *avançant* de siècle en siècle. (Pasc.)

— Aller trop vite, en parlant d'une horloge, d'une montre.

— Anticiper. Avancer sur une terre, sur un pré. Vous avez *avancé* de plus d'un mètre sur mon terrain. (Acad.)

— Sortir de l'alignement. On a abattu le devant de cette maison, parce qu'elle *avançait* trop sur la rue. (Acad.) Cet arbre *avance* hors de l'allée. (Id.)

— Avoir de l'avancement ; monter en grade.

— Fig. *Avancer en âge.* Devenir vieux. Toutes les bêtes de trait et de somme, en *avançant* en âge, croissent moins par les jambes que par le corps. (P.-L. Courier.)

— Fig. L'âge *avance*, la beauté passe. (Dider.)

— *Avancer de.* Eustrate *avance* d'un bon vent, et qui a toutes les apparences de devoir durer. (La Bruy.)

— *Avancer dans.* Avancer dans la piété. Avancer dans l'étude. Il *avance* par des expériences continuelles dans la connaissance de l'humanité. (La Bruy.) On *avance* d'autant plus dans la justice et dans la charité, qu'on se perfectionne dans l'humilité chrétienne. (Fléch.)

— *Avancer en.* Avancer en âge. Avancer en sagesse, en vertu.

— *Avancer sur.* Avancer sur quelqu'un.

— *Avancer vers.* Plus on *avance* vers le moment fatal [illegible] (Boss.) Les désirs s'enflamment à mesure qu'ils *avancent* vers la jouissance du souverain bien. (Fléch.)

— Loc. prov. *Il ressemble au cogne-fétu ; il se tue et n'avance à rien.* Se dit d'un homme qui prend beaucoup de peine et qui ne réussit à rien.

— S'AVANCER. v. pron. Aller en avant. S'avancer vers quelqu'un. S'avancer à grands pas, à grandes journées. S'avancer sur les frontières. Il s'*avance*, l'épée d'une main, le bouclier de l'autre. (Fléch.) L'aiguille insensiblement s'*avance* et achève son tour. (La Bruy.) Cambyse, irrité de cette réponse, s'*avança* vers l'Éthiopie. (Boss.) Auguste journée, où deux fières nations, longtemps ennemies, et alors réconciliées par Marie-Thérèse, s'*avancent* sur leurs confins, leurs rois à leur tête, non plus pour se combattre, mais pour s'embrasser. (Id.) Poussé par la curiosité, je m'*avance*, et j'entre hardiment dans la caverne où s'étaient plongés les mystérieux fantômes. (Chateaub.) Aussitôt un Thébain et un Argien s'*avancent* dans la scale, se mesurent des yeux, et s'empoignent par les bras. (Barthél.)

On s'écrie, on s'*avance*, enfin on les sépare.
Pour soutenir leur choc les chanoines s'*avan-*
(BOILEAU.) [*cent.*

Il prend sa course, il s'*avance*
Comme un superbe géant.
(J.-B. ROUSSEAU.)

Toutefois poursuivant sa course menaçante,
Jusqu'aux plaines d'Eden Satan s'est *avancé*.
(DELILLE.)

— Fig. et à l'impers. Il s'*avance* déjà sur le théâtre d'autres hommes. (La Bruy.)

— Fig. C'est en vain qu'ils détournent les yeux de cette éternité ; elle subsiste malgré eux, elle s'*avance*. (Pasc.) Tout est surprenant, à ne regarder que les causes particulières ; et néanmoins tout s'*avance* avec une suite réglée. (Boss.) Les heures fatales s'*avancent*. (Fléch.) C'est avec un tel cortége qu'il eût été beau de s'*avancer* dans la postérité et la bénédiction des siècles. (Napol.)

En vain l'âge s'*avance !*
Ni l'âge, ni l'expérience,
Ne peuvent corriger nos mœurs.
(LE BAILLY.)

— Fig. S'agrandir, en parlant d'une puissance politique. Il voyait les Romains s'*avancer* régulièrement et de proche en proche. (Boss.)

— Fig. *S'avancer dans le monde.* Y réussir, y obtenir des succès, s'y faire une belle position.

— *S'avancer à.* On a remarqué que les peuples vaillants du Nord s'*avançaient* plus hardiment à la mort, comme les anciens Scandinaves, les Suédois, les Russes, les Turcs, etc., que les craintifs habitants des tropiques. (Virey.) Aux remparts de Paris les deux rois s'*avancèrent*. (Volt.)

. . . . Il s'*avance* au trépas,
Avec le même front qu'il donnait des états.
(CORN.)

— *S'avancer au-devant.*

Impatient déjà d'expier son offense,
Au-devant de ton bras je le vois qui s'*avance*.
(RACINE.)

— *S'avancer par.* Semblable à ces animaux vigoureux et bondissants, il ne s'*avance* que par vives et impétueuses saillies. (Boss.)

— *S'avancer vers.* En 1250 la peste s'*avança* vers le Nord et envahit les Frisons, etc., etc. (Sim.-Sismondi.) Je me lève, et je m'*avance* vers les lieux d'où s'échappent les magiques concerts. (Chateaub.) Je me suis *avancé* près de vous sans obstacle. (Regn.) Virginie aussitôt fit signe à l'esclave de s'*avancer* vers son maître ; puis elle s'enfuit, et Paul courut après elle. (B. de St-P.)

— *S'avancer.* Prendre de l'avance, gagner de l'avance.

— Fig. Faire des progrès dans le chemin des honneurs, de la fortune. Le mérite est dangereux dans les cours à qui veut s'*avancer*. (La Bruy.) Il ne pense du matin au soir, il ne rêve la nuit qu'à une seule chose, qui est de s'*avancer*. (Id.) Il donnait à tous le moyen de s'*avancer*. (Fléc.) Ils s'*avançaient* à la grandeur par toutes sortes de routes. (Boss.) Le cardinal Mazarin s'*avançait* secrètement à la première place. (Id.)

Mais Henri s'*avançait* vers sa grandeur suprême
Par des chemins secrets inconnus à lui-même.
(VOLTAIRE.)

— Faire saillie, s'élever, se dresser, se prolonger en dehors. Ces rochers s'*avançaient* au-dessus de nos têtes. (Acad.) Oui, je puis l'*avouer* à présent, quand je vis ces mains terminées en griffes énormes s'*avancer* hors du nuage. (Ballanche.)

Des deux côtés du port un vaste roc s'*avance*
Qui menace les dieux de son sommet immense.
(DELILLE.)

..... L'S en serpentant s'*avance*,
A la place du C sans cesse elle s'élance.
(PIIS.)

— Être près de finir. Le temps s'avance. Le jour s'avance. La saison s'avance. L'année s'avance, etc. Déjà la nuit s'*avance*. (La Bruy.) La journée s'*avance*, vos pas vous ont égaré loin des villes. (G. Sand.)

— Fig. S'engager, en mettant quelque chose en avant, lorsqu'il s'agit d'affaires et de négo- [illegible] S'avancer trop. Cet ambassadeur s'est trop *avancé* ; il court risque d'être désavoué. (Acad.) Je me suis *avancé* jusqu'à lui offrir telle somme. (Id.)

— *S'avancer en âge.* V. AVANCER EN ÂGE. Moïse s'*avançait* en âge. (Boss.)

AVANCEUR. s. m. Vieux mot qui signifiait Agresseur. Spadassin qui se met en avant.

— Technol. Ouvrier qui avance le fil d'or, c'est-à-dire, qui lui donne le quatrième tirage.

AVANCHE ou **AVENCHE.** (du lat. *Aventicum* ; ét. celt., *aven*, lac ; *tyic*, habitation). Géogr. Petite ville de la Suisse, au canton de Berne, sur une colline voisine du lac de Morat, à 8 kilom. de Fribourg. Elle était la capitale de toute la Suisse sous l'empire romain.

AVANÇON. s. m. Arts et mét. Morceau de planche qu'on place à l'extrémité des ailes d'un touret dans les corderies des arsenaux maritimes, afin de retenir le fil de caret qu'on y dévide.

— T. de pêche. Se dit des petites allonges qu'on met à une ligne de pêche, pour y étalinguer les haims.

AVANETTE. s. f. Hist. nat. Nom d'une espèce de cailloutage propre à l'île de Saint-Domingue.

AVANIE. s. f. (du gr. vulg. ἀβανία, calomnie, ou de l'ar. *haouan*, opprobre). Comm. Se dit des présents et des amendes que les pachas et les douaniers turcs arrachent aux marchands chrétiens, sous prétexte de contravention à des règlements qui n'ont jamais existé.

— Fig. Traitement humiliant qui expose celui qui le reçoit au mépris des autres. Faire une avanie à quelqu'un. S'exposer à quelque avanie. Essuyer une sanglante avanie.

— Syn. comp. AVANIE. AFFRONT. INSULTE. L'*insulte* n'est guère que dans les mots ; l'*affront* paraît indiquer le reproche d'une chose peu honorable ; l'*avanie* tend à humilier, en laissant voir le mépris.

AVANO. s. m. T. de pêche. Filet en forme de poche et à mailles serrées, dont on se sert pour prendre la sardine, la crevette, etc.

AVANT. (ét. lat., *ab*, de ; *antè*, avant). Préposition qui marque priorité de temps. Avant le déluge Avant JÉSUS-CHRIST Avant Pâques. Avant la fin de l'année. Avant le terme. Avant l'échéance. Avant la mort. Avant midi. Avant le jour. Avant le dîner. Deux églises existaient à Maisons dès *avant* le Xe siècle. (Dulaure.) *Avant* cette destruction, le gouvernement doit par ce progrès naturel changer de forme et passer par degrés du grand nombre au moindre. (J.-J. Rouss.) En ce temps Homère fleurit, et Hésiode fleurissait trente ans *avant* lui. (Boss.) Ceux dont on pensait modestement *avant* leur élévation. (La Bruy.) *Avant* sa quatorzième année, il commença à porter les armes. (Fléch.) Quelques-uns faisaient mourir l'âme avec le corps, d'autres la faisaient vivre *avant* le corps. (Mass.) *Avant* le repentir, tous deux nous périrons. (Corn.) Un triomphe *avant* l'âge où le souffrent les lois. (Id.)

Et ce couple charmant
S'unit longtemps, dit-on, *avant* le sacrement.
(BOILEAU.)

— *Avant* marque aussi priorité d'ordre, de situation. Avant l'église. La maison où il loge est avant l'église. Il faudrait mettre ce chapitre avant les autres, les histoires générales avant les histoires particulières. Cette sagesse profane qui fait toujours marcher les intérêts de l'État *avant* ceux de l'Évangile. (Mass.) Aujourd'hui je croirai Sénèque *avant* Pétrone. (Boileau.)

— Préférence. Avant tout. Avant toutes choses. Posons, *avant* toutes choses, cette vérité si souvent établie. (Boss.) Il y prédit *avant* toutes choses, la conversion des gentils. (Id.) Jurez donc, *avant* tout, sur cet auguste livre. (Rac.) En faisant, *avant* tout, briller l'or à sa vue. (Boil.)

— C'est aussi une préposition qui entre dans la composition de plusieurs mots, tels que : *avant-garde, avant-bras*, etc. V. ces mots.

— *Avant*, marquant priorité, se joint aussi au mot *que*, et forme une locution conjonctive qui se construit avec tous les temps du subjonctif.

— Prés. Il ne veut pas qu'on décide sur la moindre vérité *avant* qu'elle soit connue clairement et distinctement. (La Bruy.) Mais le langage le plus énergique est celui où le signe a tout dit *avant* qu'on parle. (J.-J. Rouss.) Sa conscience l'accuse *avant* que Dieu parle. (Boss.)

Avant qu'on l'environne, *avant* qu'on nous l'ar-
[rache,
Une seconde fois souffrez que je le cache.
(RACINE.)

— Imparf. Pour se venger du Sanhédrin, où il avait été obligé de comparaître lui-même *avant* qu'il fût roi. (Boss.) *Avant* donc qu'il fût mort, qu'il fût ressuscité, et que les nations fussent converties, tout n'était pas accompli. (Id.)

Avant que sa fureur ravageât tout le monde,
L'Inde se reposait dans une paix profonde.
(RACINE.)

Avant que Babylone éprouvât ma puissance,
Je vous ai fait porter mes ordres absolus.
(ID.)

— Passé. Cette grâce qu'il leur accorde *avant* [illegible] (Pasc.) Combien de siècles se sont écoulés *avant* que les hommes aient pu revenir au goût des anciens. (La Bruy.) *Avant* qu'il ait commencé, il s'écrie qu'il va bien faire. (Id.) L'on est mort *avant* qu'on ait aperçu qu'on pouvait mourir. (Fléch.)

— Plus-que-parf. Aristide avait été juste *avant* que Socrate eût dit ce que c'était que la justice. (J.-J. Rouss.) Si ma mère eût été tuée *avant* que j'eusse été animé. (Pasc.) Les vertus semblaient lui être inspirées *avant* qu'on les lui eût apprises. (Fléch.)

A qui même en secret je m'étais destinée
Avant qu'on eût conclu ce fatal hyménée.
(RACINE.)

Avant que votre amour m'eût envoyé ce gage
Nous nous aimions. . . (ID.)

— *Avant que de*, a la même signification et se construit avec le présent et le passé de l'infinitif. Avant que de venir. Avant que d'être venu. Avant que de partir, avant que d'être parti. Il fallait cela *avant* que de passer outre. (Pasc.) Notre princesse est persécutée *avant* que de naître. (Boss.) Il devait être affligé *avant* que d'être triomphant. (Id.) Ils se sont dépêchés de rompre [illegible] de mourir. (La Bruy.) Ils avaient intérêt [illegible] croire que tout meurt avec le corps, *avant* que d'être parvenus à se le persuader. (Mass.) *Avant* que d'être à vous je suis à [illegible] (Corn.) *Avant* que de combattre ils [illegible] (Id.)

— On trouve quelquefois, mais rarement, la particule *de* supprimée. Racine a dit une seule fois : Mais *avant* [illegible] me ferai justice. *Avant* qu'à [illegible] âme à ses douleurs. (Corn.) Faut-il toutefois vaincre *avant* que triompher. (Id.)

Avant qu'aimer, on l'appelait messire
A longue queue ; enfin, grâce à l'amour,
Il ne fut plus que messire tout court.
(LA FONTAINE.)

— *Avant de*, se met plus souvent qu'*avant que de*. *Avant* d'oser combattre leurs passions. (Mass.) Il meurt *avant* d'avoir pu passer le Jourdain. (Id.) Ils gardent le silence plusieurs années *avant* d'oser parler. (Volt.) Les hommes ont été mécaniciens *avant* de chercher à l'être. (Condill.)

— *Avant* peut se séparer de *que* ou *de* par un autre mot. *Avant* donc qu'il fût mort. (Pasc.) Il m'a pardonné *avant* même que je l'eusse demandé. (Mass.) *Avant* presque qu'il eût conversé avec les hommes. (Id.) *Avant* donc que d'écrire apprenez à penser. (Boil.)

— AVANT, adverbe de lieu, précédé ordinairement des adverbes *si, bien, trop, plus, assez, fort*, sert à marquer mouvement, progrès. N'allez pas si avant, bien avant dans le bois. Trop avant. Plus avant. Assez avant. Fort avant. Son frère mena bien *avant* dans la Germanie un autre essaim de la nation. (Boss.) La difficulté des vivres l'empêcha d'entrer plus *avant* dans l'Europe. (Id.) Le sang et la fureur m'emportent trop *avant*. (Corn.)

Cette aventure en soi, sans aller plus *avant*,
Peut servir de leçon à la plupart des hommes.
(LA FONTAINE.

— Se dit aussi par rapport au temps. Bien avant dans l'hiver. Bien avant dans la nuit. Bien avant dans le siècle passé.

— Fig. Se dit des choses morales considérées comme étendues. Pénétrer bien avant dans la connaissance des choses. Pousser les affaires trop avant. Graver une chose bien avant dans sa mémoire. Bien avant dans sa pensée. Il est mêlé bien avant dans cette affaire. Ceux qui n'approfondissent pas plus *avant* les choses. (Pasc.) Rien n'est gravé si *avant* dans le cœur de l'homme. (Boss.) Une parole échappe, elle tombe de l'oreille du prince bien *avant* dans sa mémoire. (La Bruy.) Sans entrer trop *avant* dans vos jugements. (Fléch.)

Moi, je l'excuserais ! ah ! vos bontés, madame,
Ont gravé trop *avant* ses crimes dans mon âme.
(RACINE.)

— S'emploie adverbialement dans ces expressions : *Le jour d'avant. La nuit d'avant. L'année d'avant.*

— EN AVANT. adv. de lieu. Marque progrès ou penchant vers le lieu qui est devant. Aller en avant. Pousser en avant. Marcher en avant. Pencher en avant. Votre coiffure est trop en avant. Dans l'animal qui nage la masse est poussée *en avant*. (Lacép.) Jetant ses pieds *en avant*, il tourne une fois en l'air. (La Bruy.)

— Fig. *Mettre en avant.* Avancer une proposition. Vous mettez en *avant* des principes fort dangereux pour la morale. (Acad.) Cet avocat a-t-il des preuves des faits qu'il a mis en *avant ?* (Id.)

— Fig. et fam. *Aller en avant.* Continuer de faire une chose sans s'arrêter devant les obstacles. || *Cette affaire ne va ni en avant ni en arrière.* Elle est toujours dans le même état.

— Man. *Ce cheval est beau de la main en avant.* Est beau de devant.

— *En avant !* T. de command. milit. En avant, marche ! Presque expirant, le jeune héros Joubert criait encore à ses soldats : *En avant !* mes amis, *en avant !* (Thiers.)

— Syn. comp. AVANT. DEVANT. *Avant* a généralement rapport au temps, et *devant* au lieu. Je suis venu ici *avant* vous, et je dois être placé *devant* vous. Premier cas, priorité d'ordre, de temps ; second cas, priorité de situation, préséance. || AVANT. AUPARAVANT. V. AUPARAVANT.

[illegible] du vaisseau, celle qui avance la première à la mer, et qui est opposée à la partie d'arrière où est le gouvernail. On entend aussi par ce mot toute la partie du vaisseau qui est comprise entre le mât de misaine et la proue. Les matelots se tiennent toujours sur l'avant, les officiers sur l'arrière. Cet ordre n'est interverti que pour les besoins du service.

— *Un vaisseau est trop sur l'avant* lorsque sa partie antérieure est trop enfoncée dans l'eau ; *il est* ou *il se met de l'avant*, lorsqu'il avance plus que d'autres navires avec lesquels il marche de conserve. || *Le vent se range de l'avant.* Lorsqu'il devient contraire à la route en prenant sur la proue. || *Être de l'avant.* C'est arriver à la vue de la terre plus tôt qu'on ne s'y attendait. || Les voiles de l'avant. Le gaillard d'avant. Les manœuvres de l'avant. Les canons de l'avant. || On commande aux canotiers : *Avant partout ! Avant tribord ! Avant bâbord ! Avant qui est paré !*

AVANTAGE. s. m. (du celt. *avantach*, même signification). Ce qui est utile, profita-

ble, fa orable à quelqu'un. Ce mot est relatif au bien être que nous tirons des choses, surtout des choses exterieures. Grand avantage. Avantage insigne, notable, considérable, précieux, unique. Les avantages de la fortune, de la naissance, de la beauté, de la santé. La naissance n'est pas un *avantage* de la personne, mais du hasard. (Pasc.) Nous ne devons pas le faire, quelque *avantage* qui nous en revienne. (Id.) L'homme tire *avantage* non-seulement de sa propre expérience, mais encore de celle de ses predecesseurs. (Id.) Comme chaque forme de gouvernement a ses *avantages*, celui que la Grèce tirait du sien etait que les citoyens s'affectionnaient d'autant plus à leur pays, qu'ils le conduisaient en commun. (Boss.) Son éclatante beaute, *avantage* toujours trompeur. (Id.) Il est rare que les hommes puissent réunir tous les *avantages*. (Flech.) Il n'y a point d'*avantages* trop éloignes à qui s'y prépare par la patience. (Id.) S'il a peu d'amis, du moins a-t-il cet *avantage* qu'il n'en perd point. (Id.) Quel *avantage* pour les peuples, l squ'ils trouvent leurs pères dans leurs juges (Mass.) Le mechant tire *avantage* de la probite du juste et de sa propre injustice. (J.-J. Rouss.) Je conçois, leur dis-je, les *avantages* de cette methode; mais elle ne me parait pas sans inconvénient. (Id.)

Je sais à qui je parle, et c'est mon *avantage*,
Que n'etant point connu, prince, vous ne savez
Si je vous dois respect, ou si vous m'en devez.
(CORNEILLE.)

. . . . Fier de l'*avantage*
Que lui donnait sur moi l'impuissance de l'âge.
(ID.)

Je suis vaincu, Pompée a saisi l'*avantage*
D'une nuit qui laissait peu de place au courage.
(RACINE.)

— Le mot *avantage* implique toujours plus ou moins l'idée de supériorité par comparaison; de là vient qu'il signifie ce qu'on a par dessus un autre en quelque genre de bien que ce soit. L'avantage du nombre, du lieu, du terrain, du temps. Quelque *avantage* que prenne un ennemi habile. (Boss.) Les hommes sont heureux que les femmes aient sur eux cet *avantage* de moins. (La Bruy. L'*avantage* des grands sur les autres hommes est immense par un endroit. (Id.) Ils ont eu l'*avantage* des vents et du nombre; nous avons eu celui de la réputation et du courage. (Fléch.)

— Fig. La vérité doit toujours avoir l'*avantage*. (Pasc.) Quel *avantage* n'a pas un discours prononce sur un ouvrage qui est ecrit. (La Bruy.)

— Traitement favorable, par lequel on accorde plus à quelqu'un qu'il n'était en droit d'exiger ou d'attendre. On a fait à cette femme de grands *avantages* par son contrat de mariage. (Acad.) Ils ont reconnu, sire, qu'ils ne pouvaient espérer d'autres *avantages* que ceux que vous voudriez bien leur ceder. (Flech.)

— Succès militaire, brillant fait d'armes, victoire. Les Perses remportèrent de grands *avantages*. (Boss.) Cette victoire fut suivie d'autres *avantages* par lesquels Charles arrêta les Maures. (Id.) La France s'affaiblissait par ses propres *avantages*. (Mass.) Pressons notre *avantage*, avant qu'on nous poursuive. (Corn.)

— *Avantage à*, suivi d'un infinitif. Quel *avantage* y a-t-il pour nous à ouïr dire, etc.? (Pasc.) L'*avantage* qu'il y a souvent à avoir un mot de moins à placer dans le discours. (La Bruy.)

— *Avantage de*, suivi d'un infinitif. On a ce merveilleux avantage d'être heureux par le même objet. (Boss.) L'*avantage* de n'être jamais mortifie. (La Bruy.) L'*avantage* d'avoir acquis un royaume. (Volt.)

Ne nous enviez pas le cruel *avantage*
De mêler nos soupirs, etc. (CORNEILLE.)

Aimez, et possédez l'*avantage* charmant
De voir toute la terre adorer votre amant.
(RACINE.)

— *A l'avantage de*. Terminer une querelle à l'avantage de quelqu'un. Parler à son avantage. Cette guerre finit à l'*avantage* de Lacedemone. (Boss.) S'il s'y trouve quelque différence, il est aise de voir combien elle est à l'*avantage* de la question présente. (Pasc.) La fortune tournait à son *avantage* les obstacles qui lui arrivaient. (Vauv.) On peut dire à votre *avantage*, que vous avez ete plus loin que lui. (Boil.)

— *Prendre quelqu'un à son avantage*. L'attaque lui; signifie aussi, Le prendre de manière à obtenir ce qu'on veut de lui.

— *Se mettre* ou *s'habiller à son avantage*. Relever sa personne, faire ressortir ses qualites physiques par une mise élégante, ou plutôt recherchee.

— Manege. *Être monté avec avantage*. Être monte sur un bon cheval. || *Monter avec avantage* ou *prendre avantage pour monter*. Se servir de quelque chose, d'une pierre, d'une borne, pour mettre plus facilement le pied dans l'etrier, en montant a cheval. Les femmes, les vieillards, les infirmes, ne peuvent guere monter a cheval sans prendre avantage.

— Jurispr. Portion de bien qu'un pere donne à un de ses enfants, au dela de la part que la loi lui attribue. Cet avantage se prend sur la quotité disponible du donateur ou testateur, non reservee par la loi au profit des ascendants ou des descendants. || *Avantage* est aussi synonyme de *defaut*, et signifie un jugement qui constate que le défendeur ne s'est point presenté, ou qu'il n'a point fourni de défenses, ou qu'il ne veut pas se presenter à l'audience. || *Avantage simule*. Avantage que l'on accorde indirectement à quelqu'un, soit au moyen d'une interposition de personnes, soit par déguisement de contrats.

— Mar. Partie de l'avant du vaisseau qui forme saillie sur l'etrave. || *Avoir* ou *prendre l'avantage du vent*. Se trouver ou se mettre au plus près du lit du vent, de manière à le recevoir avant qu'il arrive au vaisseau sur lequel l'avantage est pris. Cet avantage est principalement à rechercher, lorsque deux vaisseaux ou deux escadres sont en presence. || En t. de voilure, on dit Qu'un vaisseau *fait avantage à un autre* vaisseau, d'une voile, de deux voiles, c'est-à-dire, qu'il se prive d'une ou deux voiles, afin d'egaliser la marche. Les bâtiments de l'Etat, tels que frégates, corvettes, font ordinairement avantage de la moitié de leur voilure aux bâtiments du convoi qu'ils escortent.

— T. de jeu. Concession que fait l'un des joueurs à son adversaire moins fort que lui, soit de quelques points, soit de la main, soit de quelque pièce de son jeu, afin d'égaliser la partie.

AVANTAGÉ, ÉE. part. pass. du v. Avantager. S'emploie adjectivement. Avantagé par quelqu'un. Avantagé d'une somme d'argent, d'une portion de biens.

— Fig. Avantagé de qualités utiles, brillantes.

AVANTAGER. v. a. 1re conj. (rad. *avantage*). Jurispr. Faire à quelqu'un un avantage. Avantager par testament, par donation, par contrat de mariage. Dans certains pays, la loi, la coutume permet au père d'avantager son fils aîné.

— *Avantager de*. Un père ne peut *avantager* aucun de ses enfants que d'une certaine portion de ses biens. (Acad.)

— Fig. La nature l'avait *avantagé* de beaucoup de qualites précieuses. (Acad.) Ceux que la nature a *avantagés* de ces dons, en doivent rendre grâces à Dieu. (Trév.)

— S'AVANTAGER. v. pron. Se faire réciproquement un avantage. Deux époux peuvent s'avantager.

— Fig. Prendre avantage, se prévaloir d'une chose. Inusité.

AVANTAGEUSEMENT. adv. (rad. *avantage*). D'une manière avantageuse. Se marier avantageusement. Etre doté avantageusement. Se placer avantageusement. S'habiller avantageusement. Parler de soi avantageusement. Etre pourvu avantageusement des biens de l'esprit et de la fortune. Il s'en servit *avantageusement* dans les négociations d'Allemagne. (Boss.)

AVANTAGEUX, EUSE. adj. Qui renferme en soi de l'avantage, ou qui produit, qui apporte quelque avantage. Evénement avantageux. Chose avantageuse. Resultat avantageux. Conditions avantageuses. Parti avantageux. Traité avantageux. Poste avantageux. Mariage avantageux. Alliance avantageuse. Entreprise, affaire avantageuse. Un general doit toujours se camper dans un lieu *avantageux*. (Perr. d'Ablanc.) Un vrai ami est une chose si *avantageuse*. (Pasc.) Rien n'est plus sincère que la conscience, et plus *avantageux* que ses conseils. (Oxenst.)

— Qui est à l'avantage de quelqu'un ou de quelque chose. Avoir une opinion avantageuse de quelqu'un. Parler de quelqu'un d'une manière avantageuse. Mettre quelque chose, présenter une affaire sous un jour avantageux, sous un point de vue avantageux. Nous avions une opinion *avantageuse* de son merite. (Pasc.)

Et remplir dignement, par une mort pompeuse,
De mes derniers exploits l'attente *avantageuse*.
(CORNEILLE.)

— *Avantageux à*. *Avantageux* à la république. (La Bruy.) Je ne sais si cette rupture vous sera *avantageuse*. (Pasc.) Je souhaiterais que les philosophes s'appliquassent à demontrer combien la paix serait *avantageuse* aux peuples de l'Europe. (Wailly.)

— *Avantageux de*. Il est *avantageux* d'avoir un grand nom, de grandes dignites, une fortune considerable, plus encore d'avoir de grands talents et de la vertu. (Trev.)

— *Avantageux pour*. Parlons d'autres exploits qui aient ete aussi *avantageux* pour la France que pour lui-même. (Flech.) Rien de plus *avantageux* pour notre propre gloire, que de n'être

— Qui fait ressortir les avantages ou qualités physiques. Mise avantageuse, parure avantageuse. Coiffure avantageuse. Couleur avantageuse.

— *Taille avantageuse*. Taille élevée, avec un port noble. La taille *avantageuse* est ce qui donne la majeste. (Trev.)

— *Mine avantageuse*. Mine qui plait, qui prévient en faveur de l'individu.

— Se prend aussi quelquefois dans le sens de Confiant, glorieux, presomptueux, et signifie Qui cherche à prendre avantage sur les autres, à se prevaloir de leur facilite, de leur faiblesse, à en abuser. Homme avantageux en paroles. Femme avantageuse.

— Se dit de même, des manières par lesquelles on manifeste sa confiance, sa presomption. Air avantageux. Ton avantageux. Prendre des airs avantageux. Se donner, affecter un ton avantageux. Avantageux, dans cette acception, se prend toujours en mauvaise part.

AVANT-AVANT. s. m. Vieux cri de guerre pour animer les combattants ou pour provoquer l'ennemi.

AVANT-BATAILLE. s. f. Anc. t. milit. V. AVANT-GARDE.

AVANT-BEC. s. m. Archit. Nom qu'on donne aux deux éperons des piles d'un pont. Le plan des avant-becs, surtout ceux d'amont, qui sont destinés à fendre l'eau, forment ordinairement un angle aigu, tandis que les avant-becs d'aval sont presque toujours ronds. L'avant-bec s'appelle aujourd'hui *brise-glace*. || Plur., des *avant-becs*.

AVANT-BOUCHE. s. f. Anat. Partie de la bouche qui s'etend jusqu'au voile du palais. || Plur., des *avant-bouches*.

AVANT-BRAS. s. m. Anat. Partie du bras qui s'etend du coude jusqu'au poignet. On compte à l'avant-bras deux os et vingt muscles.

— Les os de l'avant-bras sont generalement les mêmes chez tous les mammifères que chez l'homme. || Plur., des *avant-bras*.

AVANT-CALE. s. f. Mar. Partie basse d'une cale de construction, prolongée dans la mer jusqu'au point où le vaisseau qu'on lance à la pleine mer peut flotter en la quittant, pour éviter toute secousse qui l'arquerait. L'avant-cale a un peu plus d'un pouce d'inclinaison par pied, dans son prolongement. || Plur., des *avant-cales*.

AVANT-CHAMBRE. s. f. Vieux mot, synonyme de Antichambre. || Plur., des *avant-chambres*.

AVANT-CHEMIN-COUVERT. s. m. Fortif. Second chemin couvert pratiqué au pied de l'avant-fossé, en delà du premier chemin, du côté de la campagne, et construit de la même manière que ce premier chemin, mais abaissé d'un pied et demi ou deux pieds. || Plur., des *avant-chemins-couverts*.

AVANT-CHIEN. s. m. Astron. Nom d'une étoile qui parait pendant la canicule.

AVANT-CHOEUR. s. m. Archit. Principale entrée du chœur d'une église, comprise entre la première grille et la porte qui ferme l'enceinte. || Plur., des *avant-chœurs*.

AVANT-COEUR. s. m. Anat. Était autrefois synonyme d'Anti-cœur, et signifiait le creux de l'estomac.

— Art vétér. Signifie plus communément une maladie particulière du bœuf et du cheval, laquelle se manifeste par une tumeur qui survient au poitrail, devant le cœur, et même dans la membrane qui enveloppe le cœur. Cette maladie est très-dangereuse, surtout pour le cheval. || Plur., des *avant-cœurs*.

AVANT-CONSEIL. s. m. Conseil pris d'avance. Inusité. || Plur., des *avant-conseils*.

AVANT-CORPS. s. m. Archit. Ce qui fait saillie sur le nu d'un corps d'architecture. Les avant-corps ne sont quelquefois destinés qu'à la décoration; souvent aussi, ils augmentent la solidité des murailles, en doublant leur épaisseur à la place qu'ils occupent.

— En serrurerie, on donne le nom d'Avant-corps à toutes les pièces qui excèdent la surface de la pièce principale, et qui forment saillie. Les moulures forment avant-corps, mais non les rinceaux. || Plur., des *avant-corps*.

AVANT-COUR. s. f. Archit. Première cour qui, soit dans les palais ou les grands hôtels, soit dans les maisons de campagne, precède la cour principale. Telle est à Paris la première cour du Palais-Royal. || Plur., des *avant-cours*.

AVANT-COUREUR. s. m. Celui qui court devant un autre et qui en marque par avance l'arrivee. Les Cosaques sont ordinairement les *avant-coureurs* des armees russes. (Acad.) V. AVANT-COURRIER.

— Fig. Les prophètes qui ont prédit la venue de Jésus-Christ sont appelés les *avant-coureurs* du Messie.

— Fig. Se dit de tout ce qui annonce ou présage quelque chose qui arrive bientôt après. L'odorat est l'*avant-coureur* du goût. (B. de St-P.) Cet oiseau est l'*avant-coureur* du printemps. (Acad.) Les comètes sont les *avant-coureurs* des grands evenements. (Trev.)

— Se prend ordinairement en mauvaise part. Signes avant-coureurs du jugement dernier. Murmures avant-coureurs de la guerre civile. Frissons avant-coureurs de la fièvre. Tous ces succès etaient les *avant coureurs* du détrône- l'*avant-coureur* de la ruine. (Boiste.) Funeste *avant-coureur* de la chute des rois. (Rac.)

Et souvent, en effet, ces secrètes terreurs
Des desastres prochains sont les *avant-coureurs*.
(CHENIER.)

— S'emploie aussi adjectiv. Signes avant-coureurs.

AVANT-COUREUSE. s. f. Se disait autrefois pour Celle qui precède. Ne se dit plus aujourd'hui. Si l'on parle d'un nom feminin, on peut lui appliquer *avant-coureur*, comme s'il s'agissait d'un nom masculin. Mefiez-vous d'une revolution; si elle n'est pas l'*avant coureur* de tous les maux, elle est l'*avant-coureur* de bien des maux. (***.) V. AVANT COUREUR.

— Montaigne a cependant employé ce féminin. Ce que nous disons craindre principalement en la mort, c'est la douleur, son *avant-coureuse* coutumiere. (Essais, liv. I, c. 40.)

AVANT-COURIR. v. n. 2e conj. Vieux mot qui signifiait Preceder, courir en avant.

AVANT-COURRIER. s. m. T. de poste. Homme à cheval qui court devant une voiture pour faire preparer les chevaux. Ordinairement, l'avant-courrier devance d'une poste la voiture à laquelle il appartient.

AVANT-COURRIÈRE. s. f. Celle qui précède, qui devance. Ne se dit qu'au fig. La synagogue était la figure et l'*avant-courrière* de l'Eglise chretienne. (Bouh.)

— Se dit surtout en poésie, en parlant de l'aurore. L'avant-courrière du soleil. L'avant-courrière du jour. Du jour naissant brillante *avant-courrière*. (Tiss.)

Ah! si les dieux me laissaient le pouvoir
De dispenser la nuit et la lumière,
Du jour naissant la jeune *avant-courrière*
Viendrait bien tard annoncer le soleil.
(PARNY.)

AVANT-DERNIER, IÈRE. adj. Qui est immédiatement avant le dernier. Se dit des personnes et des choses, et se met toujours avant le nom. L'avant-dernier homme. L'avant-dernier soldat. L'avant-dernier prefet. L'avant-dernier maire. L'avant-dernier article. L'avant-dernier chapitre. L'avant-dernière bouteille. L'avant-dernière syllabe.

— S'emploie avec ellipse du substantif. L'avant-dernier, l'avant-dernière. Les avant-derniers, les avant-dernières. Ma dernière pensee sera à Dieu, et mon *avant-dernière* à vous. (Henri IV.)

— Syn. comp. AVANT-DERNIER. PÉNULTIÈME. *Avant-dernier* se dit des personnes et des choses; *pénultième* ne se dit que des choses.

AVANT-DUC. s. m. Archit. Pilotage qui se fait sur le bord des rivières au moyen de jeunes arbres qu'on enfonce avec le mouton ou de gros mailletsde fer pour en former une espèce de plancher au moyen de dosses ou grosses planches fortement clouées. || Au pl. des *avant-ducs*.

AVANT-FAIRE-DROIT. s. m. Jugement provisoire; formule qui signifie qu'avant de rendre la sentence ou l'arrêt, les juges ordonnent quelque opération préalable qui doit servir à éclaircir la cause. Ce procès n'a pas ete jugé définitivement; on n'a prononcé qu'un *avant-faire-droit*. (Trév.) || Plur., des *avant-faire-droit*.

AVANT-FOSSÉ. s. m. T. de fortif. Premier fossé construit au pied du glacis d'une place. Quand on fait un avant-fossé au pied d'un glacis, il faut pouvoir le remplir d'eau; car s'il etait à sec, il ne servirait qu'à couvrir l'ennemi du feu de la place, s'il parvenait à s'en rendre maitre. || Plur., des *avant-fossés*.

AVANT-GARDE. s. f. Art milit. Division d'une armée en marche qui précède toutes les autres divisions, afin d'en assurer la marche, en sondant le pays, et qui est elle-même précédée par les éclaireurs. || Au pl., des *avant-gardes*.

— Toute troupe en marche, qu'elle soit composée de quelques hommes ou de plusieurs régiments, doit avoir une avant-garde proportionnee à sa force numérique, chargee de reconnaitre et de fouiller le terrain; même lorsque les troupes sont reunies en corps d'armee chaque colonne a son avant-garde particulière independante de celle de l'armée, laquelle peut être composée d'une division tout entière. La distance de l'avant-garde au corps principal doit être reglee de manière à ce qu'elle puisse toujours être secourue en cas d'attaque par une force superieure.

— Première ligne d'une armée en ordre de bataille. Toute armée se compose d'une avant-garde, du corps de bataille et de l'arrière-garde. Quand on marche à l'ennemi, l'avant-garde est le poste d'honneur. Qui dit *avant-garde*, ou arrière-garde, dit troupes qui manœuvrent (Napol.) Le devoir d'une *avant-garde*, ou d'une arrière-garde, ne consiste pas à s'avancer ou à reculer, mais à manœuvrer. (Id.)

— Mar. Celle des divisions d'une escadre ou d'une flotte qui marche la première, et qui doit tenir la droite en cas d'engagement. || Bâtiment amarré en avant des premiers ports, dans les ports de la marine royale.

AVANT-GLACIS. s. m. (pr. *avan-glaci*). T. de fortif. Glacis qui règne au delà d'un avant-fosse. || Plur., des *avant-glacis*.

AVANT-GOÛT. s. m. Ce mot, s'il s'employait au propre, voudrait dire l'essai qu'on fait d'un aliment, d'une boisson ou autre chose semblable, pour en connaître le goût; mais on ne s'en sert qu'au figure pour exprimer cette sensation de douceur ravissante que fait éprouver l'attente fondée d'un bien; encore ne s'emploie-t-il guère que dans le langage ascetique. La paix interieure qui nait d'une conscience pure donne un avant-goût de la beatitude celeste. Ce n'est ici qu'un *avant-goût* des fruits de la paix. (Trev.) Que cet *avant-goût* que vous me donnez, mon Dieu, de votre paradis, dans l'adorable Eucharistie, corrige en moi tous les goûts depraves de mes passions. (Bourd.)

— On dit quelquefois, par plaisanterie, *avoir des avant-goûts de paradis*, en parlant des effets de la mysticité.

— Il a ete quelquefois employé en dehors du sens mystique. L'ivresse des Français est gaie, scintillante et temeraire; c'est pour eux un *avant-goût* de la bataille et de la victoire. (Gen. Foy.)

AVANT-HIER. adv. (pr. *a-van-tie-re*). Le

jour qui précédait hier, l'avant-veille du jour où l'on est. Ce n'est que d'*avant-hier* que je vous aime. (Volt.) On dit un jour à Benserade, qu'une vieille fort riche était morte hier. C'est dommage, dit-il, c'était un bon parti *avant-hier*.

— En vers, *hi-er*, est de deux syllabes ; mais il n'en forme qu'une dans *avant-hier*.

Le bruit court qu'*avant-hier* on vous assassina.
(BOILEAU.)

Madame eut *avant-hier* la fièvre jusqu'au soir.
(MOLIÈRE.)

— Cependant Voltaire a fait *a-vant-hi-er* de quatre syllabes.

Avant-hier il vint, et je fus transportée
De son séduisant entretien.

AVANTI. Géogr. Nom ancien de la ville d'Oudjagam, l'une des sept villes sacrées des Indiens, aujourd'hui Oudjein.

AVANTIER. s. m. (pr. *a-van-tié*). Tablier. || On dit encore, *Devantier*, *devantière*, dans ce sens, dans plusieurs provinces de France.

AVANTIN. s. m. Petit sarment courbé en forme de crosse, qu'on laisse en taillant la vigne. V. CROSSETTE.

AVANT-JEU. s. m. Anc. t. de mus. Prélude.

AVANT-JOUR. s. m. Le temps qui précède immédiatement le lever du soleil ; ce mot inusité est à peu près synonyme d'Aurore.

AVANT-LA-LETTRE. loc. adv. S'applique aux épreuves ou exemplaires d'une gravure ou d'une lithographie imprimées avant qu'on ait inscrit sur la planche les mots indicatifs du sujet. || Plur., des *avant-la-lettre*.

AVANT-LOGIS. s. m. Corps de logis antérieur dans les maisons des anciens. Il y avait cinq espèces d'avant-logis : le *toscan*, qui ne consistait qu'en un simple auvent sans colonnes, régnant au pourtour de la cour ; le *tétrastyle*, formé de quatre colonnes sur lesquelles reposait l'auvent ; le *corinthien*, décoré d'un péristyle de cet ordre, s'étendant autour de la cour ; le *testitudiné*, qui avait des arcades couvertes en voûte, de même que l'étage supérieur ; le *découvert*, dont la cour n'avait ni portique, ni péristyle, ni auvent en saillie. || Au pl., des *avant-logis*.

AVANT-MAIN. adv. Vieux mot qui signifiait Auparavant, d'avance, et qui était formé de *main*, comme *maintenant*, qui signifie Présentement.

AVANT-MAIN. s. m. La partie antérieure du cheval, tout le devant, la tête, le cou, le poitrail, les épaules. Avant-main serré, délié, libre. Avoir de l'avant-main, un bel avant-main.

— Anat. Intérieur de la main tendue.

— *Coup d'avant-main.* T. de jeu de paume. Coup par lequel on renvoie la balle en la poussant du devant de la raquette.

AVANT-MUR. s. m. Archit. Mur adossé à un autre mur. || Plur., des *avant-murs*.

— Fortif. Enceinte de murailles, la plus éloignée du corps de la place.

— Blas. Mur joint à une tour.

AVANT-NEF. s. f. Hist. eccl. Se disait d'une petite partie des anciennes églises grecques qui précédait la nef, et dans laquelle se tenaient les énergumènes et les pénitents. || Au pl., des *avant-nefs*.

AVANT-PART. s. f. T. de cout. Préciput. || Au pl., des *avant-parts*.

AVANT-PAS. s. m. Vieux mot qui signifiait Supériorité, prééminence.

AVANT-PEAU. s. m. Ancien mot synonyme de Prépuce.

AVANT-PÊCHE. s. f. Hortic. Sorte de petites pêches précoces rondes, d'une chair assez fine, mais de peu de saveur. L'avant-pêche n'a pour tout mérite que de venir avant les pêches. || Au pl., des *avant-pêches*.

AVANT-PIÈCE. s. f. Ce mot, que donne Nap. Landais, fait double emploi avec la seconde acception du mot *avant-pieu*, dont il paraît n'être qu'une orthographe vicieuse. V. AVANT-PIEU.

AVANT-PIED. s. m. Anat. Partie la plus avancée du pied, appelée scientifiquement *métatarse*.

— T. de cordonn. Le dessus du soulier, appelé plus communément *empeigne*. || Ancienne espèce de chaussure, qui a été appelée depuis [illegible]

— Entom. L'une ou l'autre des pattes de devant d'un insecte. || Au pl., des *avant-pieds*.

AVANT-PIEU. s. m. Archit. Morceau de bois carré qu'on met sur la couronne d'un pieu pour le faire tenir à plomb, quand on le bat avec la sonnette pour l'enfoncer. || Plur., des *avant-pieux*.

— Morceau de fer rond, pointu par un bout, avec lequel on fait des trous pour planter des piquets, des échalas, des jalons, quand la terre est trop ferme.

AVANT-PLANCHER. s. m. Archit. Faux plancher. || Au pl., des *avant-planchers*.

AVANT-POIGNET. s. m. Anat. Nom vulgaire du métacarpe. C'est la paume de la main. || Au plur., des *avant-poignets*.

AVANT-POITRINE. s. f. Entom. Partie inférieure du premier segment du thorax des insectes. || Au pl., des *avant-poitrines*.

AVANT-PORT. s. m. Mar. La partie du port qui précède celle qu'on ferme. On reçoit dans l'avant-port les navires qui ne veulent qu'un abri ou qui se tiennent prêts pour appareiller.

AVANT-PORTAIL. s. m. (pr. *a-van-por-tai-e*). Archit. Premier portail. || Au pl., des *avant-portails*.

AVANT-POSTE. s. m. Art. milit. Lieu où se placent les gardes avancées qui entourent une forteresse, un ouvrage de fortification, ou qui sont en tête d'une armée ou d'un corps établi militairement.

— Autrefois, et de nos jours même, des chiens ont été préposés au service des avant-postes.

— Sous le nom d'Avant-poste on comprend également les hommes formant les gardes des avant-postes et le lieu de leur station.

— Fig. L'honneur des femmes est mal gardé quand la vertu et la religion ne sont pas aux *avant-postes*. (Levis.)

AVANT-PROPOS. s. m. Avertissement, préface. Introduction à l'ouvrage, *au propos* dont il va être question. Faire un avant-propos. Mettre un avant-propos. Écrire un avant-propos. Faire précéder d'un avant-propos. Cette pièce est une espèce de préface ou d'*avant-propos*. (Perr. d'Ablanc.)

— Se prend presque toujours en mauvaise part, dans la conversation, et se dit de tous les hors-d'œuvre qu'on débite quand on entreprend de raconter quelque chose. Pourquoi tant d'avant-propos ? Laissez là tous ces avant-propos. Faire un ennuyeux avant-propos. Se livrer à un avant-propos inutile. || Plur., des *avant-propos*.

AVANT-QUART. s. m. (pr. *a-van-kar*). Horlog. Coup que le marteau de certaines horloges frappe sur un timbre particulier avant le quart, la demie, les trois quarts et l'heure. || Timbre sur lequel le marteau frappe l'avant-quart. || Au pl., des *avant-quarts*.

AVANT-RÈGNE. s. m. Polit. Autorité, pouvoir exercé avant un règne. || Plur., des *avant-règnes*.

AVANT-SCÈNE. s. f. Partie avancée de la scène ou du théâtre, qui se trouve entre l'orchestre et la toile. || Au pl., des *avant-scènes*.

— L'avant-scène des modernes n'a de commun avec le *proscenium* antique que le nom ; le *proscenium* comprenait l'espace entier réservé aux acteurs.

— L'avant-scène a presque toujours été l'écueil des architectes : pour qu'elle réponde complètement à sa destination, les côtés et le cintre qui les surmonte doivent être pleins, et, s'évasant du côté de la salle, renvoyer la voix, qui arrive ainsi tout entière aux oreilles des auditeurs.

— *Loges d'avant-scène.* Loges placées de chaque côté de la partie de la salle appelée *avant-scène*.

— Fig. se dit des événements que l'on suppose avoir précédé l'action dans une pièce de théâtre. L'auteur de cette pièce n'indique pas avec assez de *clarté* les événements qui forment l'*avant-scène*. (Acad.)

AVANT-STERNUM. s. m. (pr. *a-van-stèr-nomm*). Partie moyenne inférieure du premier segment du thorax des insectes.

AVANT-TERRE. s. f. T. de riv. Rivage, bord de la rivière.

— *Arches avant-terre.* Les deux arches d'un pont qui tiennent aux culées.

AVANT-TOIT. s. m. Toit en saillie. V. TOIT. || Au pl., des *avant-toits*.

AVANT-TRAIN. s. m. Partie antérieure d'une voiture, comprenant la sellette dans laquelle est encastré l'essieu des deux petites roues, le timon, une fourchette, etc.

— Artill. Train qu'on ajoute au moyen d'une cheville ouvrière à la partie antérieure de l'affût d'un canon pour le traîner en campagne. || Au pl., des *avant-trains*.

AVANTURINE. s. f. Orthographe vicieuse, pour Aventurine.

AVANT-VEILLE ou **SURVEILLE.** s. f. Le jour qui précède immédiatement la veille. || Au pl., des *avant-veilles*.

AVAOUSSÉS ou **AVAUX.** s. m. Bot. Synonyme de Chêne coccifère.

AVARE. adj. des 2 g. (lat., *aveo*, je dé[illegible] excessivement l'argent, non pour s'en servir, mais uniquement pour l'entasser, le posséder. Un homme avare. Une femme avare. Un vieillard avare.

— On dit : *Une humeur avare, un caractère avare, un air avare, une manière avare, une dépense avare*, pour l'Humeur d'un avare, le caractère d'un avare, etc.

— Fig. Qui ne prodigue point une chose, qui en est fort ménager. Dans cette acception, il se dit le plus souvent en bonne part. Être avare de son temps. Être avare de sa santé. Être avare de sa jeunesse. Être avare du sang de ses soldats. Être avare de louanges. Être avare de visites. Elle devint *avare* pour elle-même, afin d'être prodigue pour les pauvres. (Fléch.) La nature est *avare* de productions parfaites. (Bonnin.) Prodigues de morale dans leurs discours, les hommes ne s'en montrent *avares* que dans leurs actions. (S. Dubay.)

— Se dit aussi en mauvaise part :

Et leur tendresse *avare*
Vous refusant un bien si doux.
(J.-B. ROUSSEAU.)

Trop *avare* d'un sang reçu d'une déesse.
(RACINE.)

Avare du secours que j'attends de tes soins,
Mes vœux t'ont réservé pour de plus grands [besoins.
(RACINE.)

— Par analogie, se dit aussi des choses. Soin avare. Nature avare. Épi avare. La fortune *avare* ne lui fut point avare de ses dons. (Acad.)

. . . . Le fléau dans vos mains
Force l'*avare* épi d'abandonner ses grains.
(ROSSET.)

Et cette illusion pour quelque temps répare
Le défaut des vrais biens que la nature *avare*
N'a pas accordés aux humains.
(FONTEN.)

— Fig. O mort, où est ta victoire ? ta main *avare* n'a rien enlevé à cette vertueuse abbesse. (Boss.) Et l'*avare* Achéron ne lâche point sa proie. (Rac.)

La mort, l'*avare* mort qui sur nos jours spécule,
L'abat, quand son effroi l'implorait à genoux.
(MOLLEV.)

Il fallut qu'au travail le corps rendu docile
Forçât la terre *avare* à devenir fertile.
(BOILEAU.)

— AVARE. s. des 2 g. Un avare. Une avare. Un avare vil, méprisable, chiche, usurier, dur, intraitable, inhumain, impitoyable, cruel, riche, pauvre, indigent, maigre, décharné, avide, âpre, insatiable. L'*avare* n'amasse que pour amasser. (Mass.) Un *avare* est toujours gueux ; il a également besoin de ce qu'il a, et de ce qu'il n'a pas. (Volt.) Un *avare* se pendit pour avoir songé la nuit qu'il faisait de la dépense ; et un autre *avare* ne se pendit pas parce qu'on voulait lui vendre trop cher la corde qu'il marchandait. (Bouh.) Ils se ruinent comme les *avares*, pour ne savoir rien perdre à propos. (J.-J. Rouss.) L'argent dans les mains d'un *avare* est comme ces mets qu'on servait devant les morts. (Gaston.) Un *avare* n'a point de famille, point d'amis ; à peine a-t-il des besoins, et l'humanité n'existe pas pour lui. (Say.) L'illusion des avares est de prendre l'or et l'argent pour des biens ; au lieu que ce ne sont que des moyens pour en avoir. (La Rochefoucauld.) L'*avare* se refuse le nécessaire afin de se procurer le superflu dans un avenir qui n'arrive jamais. (Say.) La vie de l'*avare* est une comédie, dont on n'applaudit que la scène qui la termine. (S. Dubay.)

Un *avare* idolâtre et fou de son argent,
Rencontrant la disette au sein de l'abondance,
Appelle sa folie une rare prudence,
Et met toute sa gloire et son souverain bien
A grossir son trésor qui ne lui sert de rien.
(BOILEAU.)

L'*avare* en expirant regrette moins le jour
Que ses inutiles richesses.
(Mme DESHOULIÈRES.)

— *Un avare fastueux.* Celui qui affecte une magnificence mêlée d'avarice.

AVAREMENT. adv. En avare, avec avarice, avec avidité. Inusité.

AVARES. Hist. anc. Nom donné à des tribus tartares de la puissante nation hunnique. Les Avares s'établirent au VIe siècle dans la 2e Pannonie ; aidés des Lombards, ils détruisirent le royaume des Gépides et fondèrent un grand empire qui s'étendait du Volga inférieur au Lisouzo et à la Saale. La domination des Avares finit en 799. || On trouve encore au nord-est du Caucase des tribus lesghiennes qui portent le nom d'Avars, et que l'on croit être un reste des anciens Avares, en se fondant sur quelques analogies de langage.

AVARICE. s. f. Amour immodéré des richesses, non pour en jouir, mais uniquement pour en posséder. Avarice ardente, aveugle, folle, barbare, cruelle, basse, honteuse, sordide, triste, vigilante, inquiète. Avarice défiante, soupçonneuse, subtile, pâle, décharnée, maigre, hideuse, âpre, infâme, meurtrière, homicide, etc. Se refuser tout par avarice. Être pétri d'avarice. Vivre dans l'avarice. Être plongé dans l'avarice. Être consumé par l'avarice. Assouvir son avarice. L'*avarice* consiste à aimer les richesses pour les richesses. (Pasc.) L'*avarice* est l'origine de tous les maux. (Boss.) L'*avarice* n'a point de bornes. (Fléch.) St Paul compare l'avarice à une idolâtrie. Tous [illegible] les traits de l'indignation et du mépris pour flétrir l'ignoble avarice. L'*avarice* est la première preuve de la bassesse de l'âme. (Mme de Puyzieux.) Le mensonge, la sottise et l'*avarice* se disputent le monde. (J. Stahl.) L'*avarice* ne se peut montrer nulle part sans tout gâter. (Say.) L'économie ne veut rien consommer en vain ; l'*avarice* ne veut rien consommer du tout. (Id.)

L'ambition, l'amour, l'*avarice* et la haine,
Tiennent comme un forçat son esprit à la chaîne.
(BOILEAU.)

L'*avarice* bientôt, au teint livide et blême,
Sur son coffre de fer va s'asseoir elle-même.
(REN.)

— Iconol. Femme qui enfouit une corne d'abondance. || Femme âgée, maigre, hydropique, au teint pâle et livide, occupée à compter son argent, et tenant une bourse étroitement serrée.

AVARICIEUSEMENT. adv. D'une manière avaricieuse.

AVARICIEUX, EUSE. adj. Qui tient de l'avarice, qui est avare. Homme avaricieux. Femme avaricieuse. Tout homme pécunieux est *avaricieux* à mon gré. (Montaig.)

— Se prend quelquefois comme substantif. C'est un avaricieux. C'est une avaricieuse. Les *avaricieux* en avaient une sorte de certitude en voyant les yeux d'un bonhomme auxquels le métal jaune semblait avoir communiqué ses teintes. (De Balzac.)

— Dans le langage familier, on emploie *avaricieux* comme synonyme d'Avare, cependant ils n'emportent pas exactement la même idée. *Avare* signifie qui a l'habitude de l'avarice, et *avaricieux*, qui n'a de l'avarice qu'en passant. L'*avare* se refuse tout ; l'*avaricieux* s'accorde les choses à demi. *Avaricieux* s'emploie plutôt adjectivement que substantivement ; ne se dit point des choses, et ne se prend qu'en mauvaise part et dans le sens figuré. Il n'en est pas ainsi du mot *avare*.

AVARIE. s. f. (du celt. *avaria* ; rad. *abar*, *afar* ou *avar*, corrompu, détérioré). Nom générique par lequel on désigne tout dommage survenu à des marchandises, en quelque lieu et en quelque circonstance que ce soit.

— On appelle plus particulièrement *avaries* les dommages causés aux navires et aux marchandises par suite de voyages sur mer. Avoir des avaries. Éprouver des avaries. Relâcher dans un port pour réparer ses avaries.

— *Avaries grosses* ou *communes*. Celles qui affectent le navire et le chargement. || *Avaries simples* ou *particulières*. Celles qui affectent seulement soit le navire, soit le chargement.

— Le *Titre des avaries*, ou *Code de commerce*, a été emprunté presque littéralement à l'ordonnance de 1681, qui était devenue la législation maritime de toute l'Europe.

— Droit qui se paie pour l'entretien d'un port par le vaisseau qui y mouille.

AVARIÉ, ÉE. adj. Qui est endommagé par des avaries. Vaisseau avarié, avarié dans son échouage, dans sa coque, dans sa mâture, etc. ; avarié par mauvais temps, par suite d'abordage, etc. Cargaison avariée. Marchandises avariées. Par suite des visites qui sont faites aux frontières par la douane, bien des marchandises sont gâtées, *avariées*. (J.-B. Say.)

— *Pièce de bois avariée.* Pièce de bois qui n'est pas saine.

AVARIER (S'). v. pron. 1re conj. Se gâter, être endommagé, détérioré par des avaries, en parlant des marchandises.

AVARISME. s. m. Système d'avarice, esprit d'avarice, avarice qui s'étend à tout.

AVARITE. Hist. V. AVARE.

AVARIZ. s. m. Hist. or. Impôt de 500 aspres que doit payer chaque quartier dans les villes de l'empire ottoman.

AVARU. s. m. Genre de la famille des papilionacées, arbrisseau qui s'élève à cinq ou six pieds de hauteur sous la forme d'un buisson sphéroïde, et qui est une espèce d'indigotier propre à l'île de Ceylan. On attribue à sa racine quelques vertus médicinales ; mais le principal usage qu'on fait de l'avaru dans l'Inde, c'est de tirer de ses feuilles une fécule bleu céleste qui est très-estimée dans la teinture.

AVASTE. adv. (de l'ital. *abastanza*, assez). T. de mar. Commandement qui signifie : *C'est assez, arrêtez-vous.*

AVATAR ou **AVATÂRA.** s. m. Nom que les brahmanes donnent aux dix incarnations ou transformations de Vishnou, le dieu conservateur des Hindous, la seconde personne de leur trinité. Neuf avatars sont déjà arrivés ; le dixième n'arrivera qu'à la fin de la période actuelle.

AVAUX. Géogr. Ancien comté de la Champagne, autrefois dépendant de Reims. Ce fut dans la plaine d'Avaux qu'en 882 Carloman défit les Normands, qui avaient pénétré jusqu'aux environs.

AVAZANE. s. f. Espèce de noisette fort douce qui, broyée, exhale une odeur agréable. Elle est originaire du Brésil, où on la confit dans le sucre.

AVDJI-BACHI. s. m. Hist. or. Titre de l'officier supérieur des janissaires qui commandait le 33e orta des seymens.

AVDJILER. s. m. pl. (littér. *chasseurs*) Hist. or. Nom par lequel on désignait particu[illegible] des seymens.

AVE. (pr. *avé*). Mot latin qui signifie *je vous salue*, et que l'on emploie souvent en français pour désigner la prière appelée *Salutation angélique*, laquelle commence en latin par *ave*. V. AVE MARIA.

— On dit d'un homme ignorant ou négligent dans la religion, qu'il ne sait pas son *Pater* et son *Ave*, ou qu'il ne sait pas seulement un *Pater* et un *Ave*.

— Autrefois, on se servait de ce mot pour marquer un espace de temps bien court. On disait : Cela n'a duré qu'un *Ave* ; je ne serai absent qu'un *Ave* ; en moins d'un *Ave* ; c'est-à-dire, Que le temps nécessaire pour réciter un *Ave*.

— Plur., des *Ave*. L'Académie l'écrit avec un accent aigu : *avé*. En conséquence ce mot cesse d'être latin, et devrait prendre un *s* au pluriel, ou bien il faudrait écrire un *Ave*, des *Ave*.

À VEAU L'EAU. loc. adv. V. AVAL.

AVEC. (pr. *a-vek*). Ménage dérive ce mot

du latin *ab;* d'autres de *ab* et *quo ;* Gébelin de *ab* et de *ambo*, deux). Préposition conjonctive. Ensemble, conjointement. Avec vous. Avec lui. Avec elle. Il est venu avec son frère. Il est parti avec ses deux fils. Mettez tous ces papiers les uns *avec* les autres. (Acad.) Goûtant *avec* vous les douceurs d'une vie privée. (Mass.) Nous admirons *avec* toute la France cette bonté. (Flech.) Je veux vivre *avec* elle, *avec* elle expirer. (Corn.)

Et Phèdre au labyrinthe *avec* vous descendue,
Se serait *avec* vous retrouvée ou perdue.
(RACINE.)

— Fig. Être seul *avec* soi. (Pasc.) Le tumulte et l'agitation ne laissaient jamais un instant le souverain *avec* lui-même. (Mass.) Il fallait qu'il demeurât tout seul *avec* sa vertu pour paraître tout ce qu'il etait. (Id.)

— Suivi d'un nom de chose. Une famille où la vertu se communique *avec* le sang. (Flech.) Le zèle pour la défense de l'Eglise, qui coule en lui *avec* le sang de ses ancêtres. (Mass.) Tes divines leçons *avec* le lait succes. (Boil.)

— Marquant quelque rapport entre deux personnes ou deux choses. Il faut essayer de bien vivre *avec* tout le monde. (Acad.) Les choses qui ont cette liaison *avec* les vérités avouées, et avec les désirs du cœur. (Pasc.) Je veux le maintien de l'université, mais je veux qu'elle soit mise en harmonie *avec* le temps présent et *avec* nos institutions constitutionnelles. (De Montaliv.) Il partageait les fatigues et les dangers *avec* les moindres officiers de son armée. (Fléch.) Ils savent l'histoire *avec* les femmes ; ils sont poètes *avec* un docteur et géomètres *avec* un poète. (La Bruy.) Ce n'est point *avec* toi que mon cœur se déguise. (Rac.) Ceux qu'engage *avec* nous le seul bien du pays. (Corn.)

Les regrets *avec* la vieillesse,
Les erreurs *avec* la jeunesse,
La folie *avec* les amours,
C'est ce que l'on voit tous les jours.
L'enjoûment *avec* les affaires,
Les grâces *avec* le savoir,
Le plaisir *avec* le devoir,
C'est ce qu'on ne voit guères. (PANARD.)

— Il désigne avec son régime des qualités bonnes ou mauvaises. Les Asiatiques *avec* leur delicatesse, *avec* leur parure et leur beauté, semblable à celle des femmes. (Rouss.) Né *avec* une valeur bouillante. (Mass.) Je hais de le voir *avec* son visage blême. (Acad.) Que me veut cet homme, *avec* son air sévère ? (Id.)

— Souvent avec son régime il marque la manière dont on agit, dont on parle. Agir, se conduire avec prudence. Parler avec douceur. L'empereur le reçut avec rudesse. (Anquet.) Repousser *avec* force la malice des impies et confondre *avec* risée leur égarement et leur folie. (Pasc.) Ils regardèrent les gentils *avec* un insupportable dedain. (Boss.)

Avec le même zèle, *avec* la même audace
Que je servais le père. . . . . . (CORNEILLE.)

— La poésie et la prose harmonieuse préfèrent à un adverbe, une locution adverbiale où entrent *avec* et un nom sans article. Aussi rien de plus fréquent que ces expressions : Avec ardeur. Avec tendresse. Avec amour. Avec bonté. Avec rigueur. Avec horreur. Avec dégoût, etc. Vivre *avec* honneur, *avec* probité, *avec* innocence. (Mass.) *Avec* discernement punis et récompense. (Corn.)

— Il est assez souvent suivi de quelque adverbe de quantité. Avec combien d'orgueil. Avec beaucoup de prudence. Avec plus de réflexion. Avec trop d'ardeur. Avec autant de plaisir. Avec tant de vitesse. Avec assez d'eclat. Avec moins de peine. *Avec* combien peu d'orgueil un chretien se croit-il uni à Dieu ? (Pasc.) Nehémias conduisait l'ouvrage *avec* beaucoup de prudence et de fermeté. (Boss.) Jamais affaire n'a été jugée *avec* plus de reflexion et de connaissance. (Id.) Tite faisait cette guerre *avec* trop d'ardeur. (Id.) Je l'ai toujours caché *avec* assez d'adresse. (Corn.) Vous le recevez *avec* si peu de joie. (Id.)

— Il marque un rapport d'augmentation ou de diminution entre les choses. Cet homme croit s'agrandir *avec* son équipage qu'il rehausse, *avec* son domaine qu'il étend. (Boss.)

— Il sert à marquer la matière dont une chose est faite. Le pain se fait avec du blé. Cette muraille est bâtie avec des briques. Carreler avec de la brique. En ce pays-là on ne bâtit qu'*avec* du bois. (Acad.)

— L'instrument dont on se sert. [illegible] [illegible] Frapper avec l'épée. Disant qu'il fallait faire la guerre *avec* le fer et non point *avec* l'argent. (Boss.) Prendre dans ce jardin la lune *avec* les dents. (Boil.)

— A l'aide de, par le moyen de. *Avec* beaucoup d'art on peut en imposer longtemps. (Lév.) *Avec* les arts d'agrément on arrive à tout. (Did.) Voyez *avec* quel art, *avec* quelle persévérance, *avec* quelle énergie, ils agitent le clergé ! (Cous.)

Poursuis, Néron, poursuis, *avec* de tels ministres
Par des faits glorieux tu vas te signaler. (Rac.)

— Dans. Mais il faut être souple *avec* la pauvreté. (Boil.)

— Comme. Ils vous disent tous les jours *avec* le prophète : Seigneur, nous avons attendu la paix. (Mass.) Ils pensaient *avec* les sages, et ils n'osaient parler que comme le peuple. (Id.) Je veux croire *avec* vous que tout est apaisé. (Corn.) Je veux croire *avec* vous qu'il redoute la Grèce. (Rac.)

— En même temps que. Quand l'âme a-t-elle commencé d'être ? *Avec* ou devant le corps ? S'unit-elle *avec* lui ou non ? (Pasc.)

— Au prix de. Racheter *avec* de l'or et de l'argent. (Mass.)

— Il tient lieu de la conjonction *de même que*. Il apprenait, *avec* la vertu, la science d'obéir et de commander.

. . . . Permettez que j'espère
Que vous saurez venger l'amant *avec* le père.
(CORNEILLE.)

— Malgré. On est étonné *avec* tout son esprit de se trouver la dupe. (La Bruy.)

— Outre. Il est *avec* cela si vain et si léger, que, etc. (Pasc.)

— Contre. Il s'est battu *avec* un tel. (Acad.) La France était en guerre *avec* la Russie. (Id.)

— D'AVEC. Marque d'une manière plus positive la différence entre les choses que ne le ferait la particule *de*, si toutefois on pouvait l'employer en ce sens. Distinguer un ami d'avec un flatteur. Separer l'ivraie d'avec le bon grain. Distinguons ce que fait dire une haine aveugle d'*avec* les faits positifs. (Boss.)

Au moment où l'Aurore *avec* ses doigts de rose
Separe en souriant la nuit d'*avec* le jour.
(BERNIS.)

— On trouve des exemples de *avecque* et *avecques* pour *avec*. Tous les jours je me couche *avecque* le soleil. (Boil.) Mais cette expression n'est absolument plus d'usage que dans le style marotique.

— Gramm. Lorsque deux ou plusieurs substantifs sont séparés par la preposition *avec*, le premier seul fait la loi au verbe ou à l'adjectif qui les suit, quand l'esprit veut indiquer un moyen. Le CAPITAINE, *avec* cinquante hommes seulement, ETAIT PARVENU à se rendre maître de la ville. (Bonif.)

— Mais quand *avec* marque la simultanéité d'action, cette simultanéité entraîne invinciblement la pluralité. BERTRAND *avec* RATON, l'un singe, l'autre chat, COMMENSAUX d'un logis, AVAIENT un commun maître. (La Font.)

— Toutefois, malgré la simultanéité, si le premier mot emporte l'idée principale, lui seul peut, au gré de celui qui parle, marquer l'accord. Presque toute la LIVONIE, *avec* l'ESTONIE entière, AVAIT ETE ABANDONNÉE par la Pologne au roi de Suède. (Volt.)

— Fam. Nous ne croyons pas qu'*avec* sans régime soit tolérable même dans le style familier, comme dans ces expressions : Il a pris mon manteau et s'en est allé *avec*. Il a été bien traité, et il a encore eu de l'argent *avec*. Et dans ces vers :

Or il advint, si l'on en croit l'histoire,
Qu'un soir mon borgne ayant le gosier sec,
Sans y penser étourdiment va boire
L'eau du godet et voire l'œil *avec*.
(PONS DE VERDUN.)

— On supprime ordinairement la préposition AVEC dans ces sortes de constructions : (*Avec*) *Les armes à la main* ils vous offrent la paix. (Fén.) Cependant le fils d'Ulysse, (*avec*) *l'épée à la main*, s'enfonce dans ces ténèbres horribles. Tous, (*avec*) le fer à la main, jurent de le venger. (Volt.)

. . Qui vous apprend, impertinente bête,
De parler devant moi (*avec*) *le chapeau sur la* [*tête*?
(MOLIÈRE.)

AVED (Jacques-André). Célèbre peintre de portraits, né à Douai en 1702, mort à Paris en 1764.

AVEILLE. s. f. Vieux mot, synonyme d'Abeille. On disait aussi Aveillette pour Petite abeille.

AVEINDRE. v. a. 4ᵉ conj. Vieux mot presque hors d'usage, qui signifie Tirer une chose hors du lieu où elle se trouve. Il se conjugue comme ATTEINDRE. *J'aveins, tu aveins, il aveint, nous aveignons, vous aveignez, ils aveignent.* Aveignez ce pot de confitures. V. ATTEINDRE.

AVEINE. s. f. V. AVOINE.

AVEINT, E. part. pass. du v. Aveindre.

AVELANÈDE. s. f. Nom qu'on donne à la coque ou cupule du gland de certaines espèces de chênes. Les tanneurs s'en servent pour passer les cuirs.

AVELET. s. m. Anc. jurispr. Petit-fils, dans la coutume de Metz.

AVELINE. s. f. (du lat. *avellina*, noisette ; d'*Abella* ou *Avella*, aujourd'hui *Avellino*, petite ville du royaume de Naples, qui produit [illegible] une grosse noisette tirant sur le violet. Les avelines sont plus nourrissantes que les noix, mais on les digère difficilement ; elles renferment du sel volatil et de l'huile ; elles entrent dans une infinité de préparations culinaires.

— L'aveline est infiniment préférable à toutes les autres sortes de noisettes, dont elle se fait distinguer aisément par sa grosseur et par son enveloppe pourprée. La meilleure espèce nous vient du pays de Foix et du Roussillon, mais on en obtient aussi d'excellentes dans tous les climats parallèles à celui de Paris.

— Art culin. et pâtiss. On emploie les avelines, avec les mêmes procédés que les amandes et les pistaches, à confectionner des gâteaux et des flancs, des biscuits, etc.

AVELINE ou **GUEULE-DE-LOUP**. s. f. Moll. Nom vulgaire sous lequel on connaît dans le commerce une coquille du genre auricule.

AVELINIER. s. m. Bot. Variété à gros fruits du noisetier, qui produit l'aveline.

AVELLAN ou **AVELLAR**. s. m. Astron. Nom de l'étoile Pollux.

AVELLANAIRE. adj. des 2 g. (rad. *avellana*, noisette). Géogn. Se dit des grains d'une roche grenue, quand ils sont de la grosseur d'une noisette.

AVE MARIA. s. m. (pr. *A-vé-Ma-ri-a*). Mots latins francisés qui commencent la prière de l'Eglise appelée Salutation angélique, et qu'on appelle aussi simplement *Ave*.

— AVE MARIA. L'endroit du sermon où le prédicateur, ayant fini son exorde, implore le secours du Saint-Esprit par l'intercession de la sainte Vierge. Je suis venu avant l'*Ave Maria*. (Acad.)

— On appelle encore *Ave Maria*, ou prière de l'*Ave Maria*, la prière qu'on nomme autrement l'*Angelus*. || Plur., des *Ave Maria*.

— Hist. eccl. *Filles de l'Ave Maria*. Congrégation religieuse de l'ordre de Saint-François, fondée par Louis XI, à Paris, près Saint-Paul. Le monastère des filles de l'Ave Maria est aujourd'hui transformé en caserne. || *Frères de l'Ave Maria*. V. SERVITE.

— *Ave Maria !* S'emploie exclamativement. *Ave Maria !* fit-elle. (Les Quinze joies du mariage.)

AVÉNACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à l'avoine. || AVENACÉES. s. f. pl. Tribu des graminées, ayant pour type le genre avoine.

AVENAGE. s. m. (ét. lat., *avena*, avoine). Anc. cout. Redevance en avoine, qu'on donnait autrefois au seigneur censier.

— S'est dit aussi pour Droit de *bourgeoisie*, parce que le serf pouvait se faire bourgeois du roi en payant un setier d'avoine pour l'entrée, et chaque année un autre setier à certaine église

AVENAINE. s. f. Nom donné au gluten de l'avoine.

AVENANT, ANTE. adj. (du lat. *adveniens*, formé de *ad* et *veniens*, venant). Qui a bon air, bonne grâce, bonne mine : qui plaît par l'affabilité des manières, par un abord agreable. Un homme avenant, fort avenant, bien avenant. Une femme avenante, extrêmement avenante, mal avenante, tout à fait avenante.

— Se dit aussi de l'air même, de la grâce, des manières des personnes. Air avenant. Grâce avenante. Manières avenantes. Mine avenante. Tournure avenante. Demarche avenante.

Elle était jeune, agréable et touchante,
Blanche surtout, et de taille *avenante*.
(LA FONTAINE.)

— Se disait autrefois, dans certaines coutumes, de la part que la fille prenait dans le tiers des immeubles de la succession de son père et de sa mère. Portion avenante. Mariage avenant. On l'employait aussi substantivement dans ce sens, l'Avenant.

— A L'AVENANT. loc. adv. Proportionnément, de même, pareillement, semblablement.

— S'emploie aussi comme locution prépositive, *A l'avenant de*. Le dessert fut *à l'avenant* du dîner. (Acad.)

AVENANT, ANTE. part. prés. du v. Avenir. Se met souvent dans les contrats et autres actes publics, pour signifier *S'il avient que, s'il arrive que*. Avenant le décès du donataire. Le cas avenant. Le cas avenant que.

AVÉNEMENT. s. m. (formé du v. *avenir*; en lat. *advenire*, venir). Venue, arrivee. Ne se dit guère que pour designer l'élévation à une dignité suprême. L'avènement de Henri IV au trône de France. L'avènement du pape Grégoire XVI au siège apostolique. A l'avènement de. A son avènement. Pour son avènement. Depuis son avènement à. L'*avènement* de Tibère à l'empire fut signalé par le meurtre d'Agrippa. (Perr. d'Ablanc.) Le pape accorde ordinairement un jubilé pour son *avènement* au pontificat. (Trev.) Louis XIV, à son *avènement* à la couronne, n'avait pas un vaisseau. (Volt.)

— *Droit de joyeux avènement*. Certain impôt que les rois de France levaient autrefois sur leurs sujets lors de leur prise de possession. Louis XVI, en montant sur le trône, renonça au droit de joyeux avènement.

— Relig. chrét. Ce mot est spécialement consacré pour exprimer la venue du Sauveur. Il y a deux avènements : l'un s'est accompli quand le Verbe divin s'est incarné et qu'il est venu parmi les hommes revêtu d'une chair mortelle ; l'autre ne s'accomplira que lorsque [illegible] environné de toute sa gloire, et qu'il viendra juger tous les hommes. Les juifs attendent encore le premier avènement du Messie ; les chrétiens n'attendent plus que le second. Le temps du premier avènement de Jésus-Christ est prédit, le temps du second ne l'est point, parce que le premier devait être caché, au lieu que le second doit être éclatant et tellement manifeste, que ses ennemis mêmes le reconnaîtront. Deux *avènements* : l'un de misère, pour abaisser l'homme superbe ; l'autre de gloire, pour élever l'homme humilié. (Pasc.)

— Fig. Telles sont les circonstances qui ont précédé l'*avènement* de la gastronomie. (Brill.-Savar.)

AVÉNERON. s. m. (ét. lat., *avena*, avoine). Avoine stérile, folle avoine.

AVENIER, IÈRE. adj. Qui se tient dans les avoines.

AVENIER. s. m. (ét. lat., *avena*, avoine). Champ d'avoine.

AVÉNIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *avena*, avoine ; *forma*, forme). Qui a la forme et le volume d'un grain d'avoine.

AVENIR. v. n. 2ᵉ conj. (du lat. *advenire*, même signification). Arriver par accident, par hasard. Se conjugue comme ADVENIR. Ne s'emploie qu'à la troisième personne et à l'infinitif. Il avient que. S'il avenait que. Quoi qu'il avienne. Quoi qu'il en avienne. Les choses qui aviendront, etc.

Ou bien, quelque malheur qu'il en puisse *avenir*,
Ce n'est que par ma mort qu'on la peut obtenir.
(RACINE.)

— On dit mieux *Advenir*. V. ce mot.

AVENIR. s. m. Ce qui adviendra ou aviendra ; le temps futur. Avenir prochain, lointain, ignoré, inconnu, incertain, obscur, invisible, impénétrable, caché, voilé, sombre, mystérieux, douteux, ténébreux, lent, reculé, immense. Avenir brillant, magnifique, doux, paisible, glorieux. Avenir affreux, sinistre, épouvantable, horrible, cruel. Pénétrer dans l'avenir. Vivre dans l'attente de l'avenir. Lire dans l'avenir. Répondre de l'avenir. Compter sur l'avenir. Songer à l'avenir. Prévoir l'avenir. Craindre l'avenir. Ignorer l'avenir. Se moquer de l'avenir. L'espoir d'un avenir chimérique. La certitude d'un avenir. La pensée de l'avenir. La science de l'avenir. Nous anticipons l'*avenir* comme trop lent, et comme pour le hâter, et nous rappelons le passé, pour l'arrêter comme trop prompt. (Pasc.) Le passé et le présent nous garantissaient l'*avenir*. (Boss.) Le présent est pour les riches, et l'*avenir* pour les vertueux. (La Bruy.) Ils finissent enfin, et rencontrent inopinément un *avenir* qu'ils n'ont ni craint, ni espéré. (Id.) La curiosité insatiable de savoir l'*avenir*, a fait inventer une infinité de manières de divination toutes chimériques, dont les hommes n'ont pas laissé de se payer. (Bayle.) Rassasié des plaisirs de mon âge, je ne voyais rien dans l'*avenir* ; mon imagination ardente me privait du peu que je possédais. (Chateaub.) Nous ne pouvons nous dire vraiment heureux que lorsque le passé, le présent et l'*avenir* concourent ensemble à notre bonheur. (B. de St-P.) Le passé me tourmente, et je crains l'*avenir*. (Corn.) Pour eux le présent paraît sans *avenir*. (J.-B. Rouss.) On ne peut s'empêcher de se rendre l'*avenir* présent. (Mᵐᵉ de Grignan.) La vie est le passé pour celui qui va mourir, et la mort est son *avenir*. (Biar.)

Nous aimons l'*avenir*, c'est un lointain magique
Où l'objet s'offre à nous sous l'attrait qui nous [pique
(LEMIERRE.)

A quoi bon charger votre vie
Des soins d'un *avenir* qui n'est pas fait pour [vous?
(LA FONTAINE.)

— Bien-être, état de fortune, position sociale que l'on peut espérer. Assurer son avenir, l'avenir de ses enfants, de sa famille. Briser son avenir. Compromettre son avenir. Se faire un avenir. Se refaire un avenir. N'avoir plus d'avenir. Etre inquiet sur son avenir.

Quelque legs opulent, splendide souvenir,
Vous ferait à jamais un tranquille *avenir*.
(E. AUGIER.)

— *Jeune homme d'avenir*, *plein d'avenir*. Qui annonce des dispositions heureuses, qui promet beaucoup. On dit dans le même sens : *Avoir de l'avenir*.

— En haut style, surtout en poésie, on personnifie l'avenir, comme existant déjà. L'*avenir* vous contemple. (Acad.) Alors, l'avenir signifie la postérité, les hommes des siècles futurs.

L'incrédule *avenir* refusera de croire
Qu'après avoir servi sous le plus grand des rois,
Vous avez lâchement abandonné ses lois
Pour suivre des drapeaux qu'abhorre la vic- [toire.
(***)

— On dit en parlant de Dieu, *L'avenir est présent devant lui*, c'est-à-dire que Dieu connaît tout.

— A L'AVENIR. loc. adv. Désormais, dorénavant. Ne faites plus cela à l'avenir. A l'avenir, soyez plus circonspect. Usez-en plus modérément à l'avenir. Vous en userez à l'avenir comme il vous plaira.

A l'*avenir*, et vous jure ma foi
Que nuit et jour vous serez près de moi.
(LA FONTAINE.)

— T. de procéd. Acte d'avoué à avoué. Sommation par laquelle un avoué somme sa partie adverse de se trouver tel jour à l'audience, pour [illegible] avenir. Faire signifier un avenir.

AVENT. s. m. (on écrivait autrefois *advent*, du lat. *adventus*, arrivée, avènement). Nom donné à l'espace de temps de quatre semaines qui précède immédiatement la fête de Noël, ou de l'avènement de Jésus-Christ, et que l'Eglise consacre pour se préparer à cette fête. La durée de l'Avent n'a pas été la même dans tous les temps, ni pour toutes les églises. Le premier dimanche de l'Avent est celui qui se trouve le plus rapproché de la fin de novembre, c'est-à-dire entre le 26 de ce mois et le 4 décembre exclusivement.

— Le premier dimanche de l'Avent ; le 2ᵉ, le 3ᵉ, le 4ᵉ dimanche de l'Avent. Les quatre semaines de l'Avent.

— On dit aussi au pluriel, les *avents*, les *avents de Noël*. La saison des avents. Les chasselas se maintiennent pour la plupart au delà de la saison des *avents*. (La Quint.)

— *Prêcher l'Avent*, pour, Prêcher la station de l'Avent, ou prêcher pendant l'Avent.

— On appelle aussi de ce nom les sermons qu'un prédicateur prêche pendant l'*Avent*, et le livre qui contient ces sermons. L'*Avent* de Bossuet. L'*Avent* de Bourdaloue. L'*Avent* de Massillon.

AVENTER. v. a. 1re conj. (rad. *vent*). Placer au bon vent.

AVENTIERS. adj. m. pl. Anc. jurispr. Se disait des biens qui provenaient de successions [illegible]res que celles des ascendants. V. ADVENTICES.

AVENTIN. s. m. Géogr. Une des sept collines principales sur lesquelles est bâtie la ville de Rome. Elle est ainsi appelée du nom d'*Aventin*, fils d'Hercule et de Rhéa Sylvia. C'est sur l'Aventin que Romulus et Rémus prirent l'augure qui décida lequel des deux serait le fondateur de Rome et lui donnerait son nom. Cette colline, qui fut cédée au peuple par le roi Ancus Martius, et qui plus tard forma la treizième région de Rome, est près du Tibre. On y voit aujourd'hui les églises de Sainte-Sabine et de Sainte-Prisca.

— S'emploie plutôt adjectivement. Le mont Aven[illegible].

AVENTIN (Saint). Prêtre, né à Bourges; mort en 1540. || Evêque de Chartres, vers l'an 528.

AVENTINE. Myth. lat. Surnom de Diane adorée sur le mont Aventin.

AVENTURE. s. f. (du celt. *avantur*, même signification). Ce qui arrive d'inopiné, d'imprévu, d'extraordinaire à quelqu'un. Aventure bizarre, burlesque, plaisante, singulière, extraordinaire, brillante, illustre, glorieuse, triste, cruelle, fatale, touchante, funeste, amoureuse, galante, hasardeuse, dangereuse, ridicule. S'attendre à quelque aventure. Raconter une aventure. Raconter ses aventures. Les soldats des deux partis commencèrent à s'entretenir sur leurs *aventures*. (Fen.) Une *aventure* vint tout à coup changer en une furieuse colère le grand amour du duc pour le sire de Craon. (De Barante.)

J'aime asses toute *aventure*
Qui tient de près à l'humaine nature.
(LA FONTAINE.)

— Signifie quelquefois Événement. Les principales *aventures* du siége de Troie. (Fén.)

— *Dire la bonne aventure, tirer la bonne aventure*. Prédire par la chiromancie, la cartomancie, ou de quelque façon que ce soit, ce qui doit arriver à quelqu'un. Diseur, diseuse de bonne aventure. Croire aux tireuses de bonne aventure.

— Intrigue amoureuse. Avoir une aventure. Avoir des aventures. S'emploie ordinairement au pluriel et toujours en mauvaise part. Il arrive souvent qu'à la lecture d'un roman, les filles se passionnent pour des intrigues, des *aventures* chimériques. (Fén.)

Sur un rocher désert l'effroi de la nature,
Dont l'aride sommet semble toucher les cieux,
Circé, pâle, interdite, et la mort dans les yeux,
Pleurait sa funeste *aventure*.
(J.-B. ROUSSEAU.)

— Les bonnes fortunes des jeunes gens sont des aventures. || *Femme à aventures*. Femme galante.

— La Bruyère l'a employé dans le sens de Résultat. « Chapelain était riche, Corneille ne l'était pas. La Pucelle et Rodogune méritaient chacune une autre *aventure*. »

— Anc. jurispr. *Aventure* signifiait ce qui advient à quelqu'un par succession. *Droites aventures*, successions directes.

— Dans les romans de chevalerie, on appelle *aventures* tous les événements qui arrivent aux chevaliers errants, et dans lesquels sont toujours mêlés un enchanteur ou une fée. Chercher les aventures. Courir les aventures. Mettre à fin les aventures.

— *Aimer les aventures, courir les aventures, courir après les aventures*. Se dit encore des hommes peu réglés dans leur conduite, qui aiment les entreprises hasardeuses; on l'applique surtout aux chevaliers d'industrie, qui sont fréquemment obligés de changer de théâtre pour mieux exercer leurs coupables talents.

— Fam. *Tenter l'aventure*. Essayer de réussir dans une affaire difficile, incertaine.

— *Aventures*, au pl. Titre de certains ouvrages qui contiennent le récit de certaines aventures le plus souvent imaginaires. Les [illegible] de Robinson Crusoé.

— *Aventure* signifie *hasard* dans la locution suivante: *C'est grande aventure si*. Peu usité.

— *Mal d'aventure*. Mal qui vient au bout des doigts, avec inflammation et abcès. Nom vulgaire du Panaris.

— Comm. marit. *Mettre à la grosse aventure*. Placer une somme sur un vaisseau, soit en argent, soit en marchandises, avec condition qu'elle sera payée avec les bénéfices d'usage au retour du vaisseau ou dans un port convenu, au risque de perdre la somme, si le vaisseau vient à périr ou à être pris.

— *Compagnies d'aventure*. Hist. du moyen âge. V. AVENTURIERS.

— *Aventures*. Ancien nom des tournois de chevalerie.

— À L'AVENTURE. loc. adv. Au hasard, sans réflexion, sans dessein, sans but. Errer à l'aventure. Mettre tout à l'aventure. Faire tout à l'aventure. Chacun a la liberté de dire à l'*aventure* tout ce qu'il pense. (Pasc.) Combien a-t-on vu de ministres étourdis gouverner des états à *l'aventure*? (Balz.) La plupart des gens n'ont point de principes et vivent à l'*aventure*. (Id.) L'imagination est un océan orageux où l'homme navigue souvent à l'*aventure*; faut-il donc s'étonner de ses fréquents naufrages! (S. Dubay.)

Que présage à mes yeux cette tristesse obscure,
Et ces sombres regards errants à l'*aventure*?
(RACINE.)

— D'AVENTURE, OU PAR AVENTURE. Par hasard.

Le moindre vent qui d'*aventure*
Fait rider la face de l'eau,
Vous oblige à baisser la tête.
(LA FONTAINE.)

— Ces deux expressions sont du style familier, la première surtout, qui est un peu vieillie, mais dont la naïveté est poétique.

AVENTURÉ, ÉE. part. pass. du v. Aventurer. S'emploie adjectivement. Qui est en danger d'être perdu. Diamant aventuré. Affaire aventurée. Procès aventuré. Argent aventuré. Son argent court grand risque; le tien est bien *aventuré*. (Mol.)

AVENTURER. v. a. 1re conj. (du bret. *avanturi*, même signification). Mettre à l'aventure, risquer, hasarder. Aventurer une somme. Aventurer une partie de son bien. Aventurer toute sa fortune. Aventurer sa personne.

— S'AVENTURER. v. pron. S'exposer, se hasarder. S'aventurer dans un pays ennemi, dans un pays inconnu. S'aventurer bien avant. S'aventurer dans une bonne affaire, dans une affaire incertaine. Un avare se donnerait bien de garde de *s'aventurer* dans une mauvaise entreprise. (Grimm.)

AVENTUREUSEMENT. adv. D'une manière aventureuse.

AVENTUREUX, EUSE. adj. Qui s'aventure, qui s'expose, qui se hasarde. Qui est d'humeur à chercher des aventures. Tous les dictionnaires nous disent que ce mot a vieilli, et c'est tant pis pour la langue, qui va toujours en s'appauvrissant. Ce mot est beau, sonore, et a une toute autre acception que celui d'*aventurier*. Homme aventureux. Soldat aventureux. C'est un homme qui est fort *aventureux* dans ses entreprises, au jeu. (Acad.) Il n'y avait rien en effet de si chevaleresque et si *aventureux* que ce jeune prince. (Barante.)

— Dans un sens analogue. Une vie aventureuse. Une existence aventureuse. Un caractère aventureux. Un esprit aventureux. L'Arabe recommence ses courses *aventureuses* à travers cet océan de sable où la tempête est sans pluie le vent sans fraîcheur, et le ciel sans ombre et sans nuage. (A.-Martin.)

— *Femme aventureuse*. Se dit quelquefois dans le sens de *Femme à aventures*.

— S'emploie substantivement. Omission des diction. Et vingt-cinq des plus *aventureux* de la maison. (Rabel.) Le maréchal de Fleuranges s'honorait de se surnommer lui-même le jeune *aventureux*. (Carp.)

AVENTURIER, ÈRE. s. Celui, celle qui aime les aventures, qui s'engage volontiers dans les entreprises hasardeuses, pour peu qu'il en espère quelque avantage.

— Signifie proprement Celui qui cherche à la guerre les aventures, les occasions de se distinguer sans être enrôlé en aucun corps.

— AVENTURIERS. s. m. pl. Hist. du moyen âge. Nom donné à ce ramas de gens d'armes de toutes les nations occidentales qui composaient les armées du moyen âge. Ceux d'Italie datent du Xe et du XIe siècle. Ils servaient pour de l'argent, et souvent même, en allant contre l'ennemi, ils marchandaient leurs services, qu'on était obligé d'acheter en doublant ou triplant leur solde, suivant les circonstances. Quelquefois ils se déclaraient indépendants, et devenaient la terreur du pays où ils se trouvaient. On les vit figurer en France, de 1140 à 1370, sous différents noms: *Armagnacs, Brabançons, chaperons, compagnies blanches, écorcheurs, lansquenets, tondeurs*, etc. Du Guesclin, pour en débarrasser momentanément sa patrie, les emmena en Espagne. Pedro de Navarre était leur chef à Marignan en 1515; ce fut François Ier qui ordonna leur licenciement.

— Fig. Homme sans nom, sans fortune, sans aveu, qui vit d'intrigues. C'est aujourd'hui [illegible] aussi *Chevalier d'industrie*.

— A un féminin en ce sens: Aventurière. Une aventurière. L'héroïne d'un grand parti, la duchesse de Longueville en devint l'*aventurière*. (De Retz.)

— Fam. Jeune homme qui cherche à plaire à toutes les femmes sans s'attacher à aucune. C'est un jeune *aventurier* qui ne s'attache à rien et qui s'attache à tout. (Trév.)

— Mar. Bâtiment armé à la fois en guerre et en marchandise, et qui, à la faveur de sa marche supérieure, s'aventure à partir et à revenir seul, sans attendre l'escorte que les puissances maritimes ont coutume de donner à leurs convois.

— Nom donné à certains pirates qui s'unissaient contre les Espagnols d'Amérique. V. FLIBUSTIERS.

— Les Anglais donnent le nom d'*aventuriers* à ceux qui prennent des actions dans les compagnies formées pour l'établissement de leurs colonies d'Amérique.

— S'emploie quelquefois adjectivement. Ces hommes alertes, intrigants, *aventuriers*. (La Bruy.) Des apparitions de gens *aventuriers* et hardis. (Id.)

— Se dit aussi des choses. Vie aventurière. Combien de ces mots *aventuriers* qui paraissent subitement, durent un temps, et que bientôt on ne revoit plus. (La Bruy.)

AVENTURINE. s. f. Minér. Variété de quartz grenu ou de feldspath, coloré le plus souvent en rouge ou en jaune, et contenant uniformément disséminées de petites parcelles minérales plus vitreuses que le reste de la masse, ou bien des paillettes de mica, qui forment des points brillants dont la pierre est comme parsemée. C'est ce qu'on appelle *aventurine naturelle*, pour la distinguer de l'*aventurine artificielle*, sorte de verre coloré où l'on a mêlé, pendant la fusion, des parcelles d'un composé métallique dont le cuivre et le fer font partie. Si l'on examine au microscope l'aventurine artificielle, qui est incomparablement plus brillante que l'autre, on voit qu'elle est formée d'une multitude incalculable de petits cristaux opaques, appartenant au système cubique ou tétraédrique. On prétend qu'un ouvrier ayant laissé tomber par hasard, ou comme on dit, par *aventure*, de la limaille de cuivre dans du verre en fusion, fut surpris du résultat qu'il obtint, et donna le nom d'*aventurine* à ce nouveau produit. Pour obtenir l'aventurine, on se sert aujourd'hui de paillettes jaunes ou blanches de *tombac*. L'œil-de-loup n'étincelle pas par paillettes variées comme l'*aventurine* ou l'opale; mais il luit d'une lumière pleine et sombre. (Buff.)

AVENTURINÉ, ÉE. adj. Qui ressemble à l'aventurine.

— Se dit d'un minéral qui, après avoir été taillé et poli, offre, sur un fond jaune ou brun, des points brillants, dorés ou argentins, dont les reflets sont fort éclatants.

AVENU, UE. part. pass. du v. Avenir. S'emploie adjectivement.

Mais connais-tu comment la chose est *avenue*,
Et par quel accident ma lettre s'est perdue?
(REGNARD.)

— On dit mieux *Advenu, ue*, part. pass. du v. Advenir.

AVENUE. s. f. (du lat. *advenire*, arriver). Passage, chemin, qui conduit immédiatement à une habitation, à un lieu quelconque. Les avenues d'une maison. Les avenues d'un palais. Les avenues d'une place de guerre. Occuper les avenues. S'emparer des avenues. Fermer les avenues. Garder les avenues. Quand Titus assiégea Jérusalem, il en ferma de si près les *avenues*, que, etc. (Boss.) Les amants de Pénélope ont occupé toutes les *avenues* du port. (Fén.) Les gardes sont relevés aux *avenues* de son palais. (La Bruy.)

— Dans une acception plus restreinte et plus usitée, allée d'arbres simple ou double, plantée en ligne droite, pour conduire à une ville, à un château, à une maison de campagne, etc. Grande avenue; longue, large, vaste avenue; belle, haute, épaisse, étroite, courte, sombre avenue. Planter une avenue. Ouvrir une avenue. Percer une avenue. Avenue d'ormes, de tilleuls, de noyers, de palmiers, etc. Quatre allées à perte de vue servaient d'*avenues* à quatre portiques. (Boss.) Ailleurs de longues et fraîches *avenues* se perdent dans la campagne. (La Bruy.) De nouvelles *avenues* qui s'ouvrent et se croisent de toutes parts, augmentent à chaque instant mes perplexités. (Chateaub.)

Ici, de marronniers les hautes *avenues*
S'arrondissent en voûte et nous cachent les [nues.
(CASTEL.)

— *Ouvrir des avenues dans les forêts, dans les bois*. Ouvrir des allées.

— Fig. Toutes les *avenues* du monde s'ouvraient pour lui. (Trév.) Elle garda toutes les *avenues* de son cœur, selon le précepte du sage. (Fléch.) Les discours flatteurs assiégent le trône, et s'emparent de toutes les *avenues*. (Mass.) Je suis engagé dans les *avenues* de la vieillesse, ayant déjà franchi les quarante ans. (Mont.) On le voit ouvrir à la vérité toutes les *avenues* du trône. (Poulle.)

— Chasse. On appelle *avenues* les routes ou sentiers qu'on fait dans les pipées.

AVENZOAR. V. ABENZOAR.

AVÉRAGE [illegible] signifie [illegible] moyenne.

AVERANE. s. m. (en portug. *oiseau d'été*, ainsi nommé parce qu'il ne chante que pendant les plus grandes chaleurs). Ornith. Genre d'oiseaux du Brésil, dont le plumage est d'un gris presque blanc, avec la tête couverte d'une caroncule charnue et brune, les ailes, le bec et les pieds noirs.

AVÉRATION. s. f. Vérification. Action d'avérer, de vérifier un fait, de constater la vérité d'une chose.

AVERDIR. v. n. 2e conj. Devenir vert. On dit aujourd'hui *verdir* ou *reverdir*.

AVÉRÉ, ÉE. part. pass. du v. Avérer. S'emploie adjectivement. Fait avéré. Crime avéré. Lorsque les faits sont bien *avérés*, on les compare entre eux et on en déduit des principes. (Chaptal.) Il n'y a que Socrate dont il soit *avéré* que ses opinions lui coûtèrent la vie. (Volt.) La conversion des Gentils, qui devait arriver dans le même temps, n'est pas moins *avérée*. (Boss.)

AVÉRER. v. a. 1re conj. (rad. lat. *verus*, véritable). Vérifier une chose pour s'assurer qu'elle est véritable. Avérer un fait. Avérer un crime.

C'est un point délicat, et de pareils forfaits
Sans les bien *avérer*, ne s'imputent jamais.
(TRÉVOUX.)

— S'AVÉRER. v. pron. Se vérifier.

AVERLAN. s. m. Ce vieux mot aujourd'hui inusité signifie ordinairement Un débauché. Dans deux endroits de Rabelais, il se prend pour Lourdaud. Ce mot s'entend proprement de certains paysans wallons qu'en Lorraine on appelle *Haverlings*. Ce sont des rouliers du village de *Haver*, au duché de Limbourg, qui, tout en paraissant lourds et grossiers, faisaient en France un grand trafic de chevaux, sous prétexte d'y apporter ou d'y voiturer des marchandises de leur pays.

AVERNE. (ét. gr., ἀ priv.; ὄρνις, oiseau). Géogr. Lac du royaume de Naples, entre Pouzzole et Baïa, de la surface duquel s'exhalaient des émanations si infectes, qu'aucun oiseau ne pouvait le traverser en volant. Il est de forme ovale, placé dans un vallon, et paraît être le cratère d'un volcan éteint. Aujourd'hui ses eaux sont douces et limpides, et leur profondeur est à peu près de 300 mètres. Ses bords sont peuplés de délicieuses villas où tout respire la vie, au lieu de la mort qu'on y trouvait, suivant les anciens auteurs.

— Myth. Les anciens appliquaient en général le mot d'*Averne* à tous les lieux, tels que grottes, lacs, antres, d'où sortaient des exhalaisons méphitiques; mais de tous ces Avernes, le plus célèbre et le plus redouté était celui de Baïa, regardé comme une porte de l'enfer, et dont Strabon dit: « C'est un lac obscur et profond, dont l'entrée est fort étroite du côté du golfe; il est entouré de rochers très-escarpés, et n'est accessible qu'aux navires sans voiles. » Dès qu'on approchait de l'Averne, on offrait des sacrifices aux dieux infernaux afin de se les rendre propices. C'est près de l'Averne qu'Ulysse consulta l'oracle sur son retour à Ithaque, et qu'il conversa avec l'ombre de Tirésias. Agrippa entreprit de dissiper les absurdes préjugés qui défendaient les approches du lac: il fit abattre la forêt qui l'environnait, et le joignit au golfe Lucrin afin d'y faire un port. L'Averne ne communique plus avec le Lucrin depuis l'éruption de 1538.

— Poét. L'*Averne* se dit pour l'enfer même. Averne fétido, infect, empesté, impur, noir, sombre, ténébreux, obscur, triste, horrible, odieux, désert, silencieux, inexorable, cruel, impitoyable, vaste, profond, etc.

De ce gouffre infernal l'impure exhalaison
Dans l'air atteint l'oiseau, frappé de son poids
Et de là par les Grecs il fut nommé l'*Averne*.
(DELILLE.)

— AVERNE. s. m. Bot. Nom vulgaire de l'aune.

AVERRHOA. s. m. Bot. Nom donné au carambolier en l'honneur d'Averrhoès.

AVERRHOÈS. Médecin arabe auquel on a fait une très-grande réputation, principalement à cause de la hardiesse de ses opinions religieuses. Il naquit à Cordoue, dans le milieu du XIIe siècle. Les longs commentaires qu'il a faits sur Aristote ne sont que des compilations avec assez peu d'ordre, et, de l'aveu même de ses apologistes, n'ont rien ajouté à la science en anatomie, en chirurgie, en hygiène, en médecine proprement dite. La vie d'Averrhoès fut très-tourmentée; il rétracta publiquement ses opinions à la porte de la mosquée, et souffrit que chaque passant lui crachât au visage. Il mourut en 1217 ou même en 1225.

AVERRUNQUE. s. m. (pr. *a-vèr-ron-ke*; du lat. *Averruncus*). Myth. lat. Nom d'un dieu que les Romains invoquaient lorsqu'il s'agissait de détourner quelque mal dont ils étaient menacés. Ils donnaient le nom d'*Averrunque* à tous les dieux dont ils imploraient le secours dans des cas semblables.

AVERS. s. m. Anc. jurispr. Avoir, ce que l'on a, ce qu'on possède.

AVERSA. Géogr. Ville du royaume de Naples, célèbre par son hospice pour les enfants trouvés, et par sa maison des fous; 16,000 hab.

AVERSE. s. f. (rad. *verse*, du lat. *versare*, tourner, répandre). Pluie subite et abondante. [illegible] une averse. Il survint de si grandes et de si fréquentes *averses* d'eau, que tout le jardin paraissait être devenu un étang. (La Quint.)

— Aujourd'hui on ne dit plus *Une averse d'eau*, mais simplement *Une averse*.

— *À verse*. loc. adv. V. VERSE.

— AVERSA. Géogr. Petite ville bien bâtie, dans une plaine riche et féconde, aux environs de Naples. Une grande et magnifique avenue conduit d'une ville à l'autre.

AVERSION. s. f. (du lat. *aversio*, formé de *à*, de, contre; *vertere*, tourner, tourner d'un autre côté, détourner). Sentiment d'éloignement et de répugnance, violent dégoût pour une personne ou pour une chose. Avoir de l'aversion. Sentir de l'aversion. Avoir de l'aversion pour quelqu'un. Avoir de l'aversion pour le vin, pour un mets, pour la danse, etc. Avoir de l'aversion contre. Témoigner de l'aversion contre. Avoir en aversion. Prendre en aversion. Faire profession d'aversion pour. Être sensible à l'aversion. S'attirer l'aversion. Ac-

croître l'aversion. Ceux que la passion d'être aimés rend si sensibles à l'*aversion*, l'attirent d'ordinaire par cette délicatesse incommode. (Nicole.) Combien elle avait d'*aversion* pour les discours empoisonnés de la médisance. (Boss.) Il le regarde avec *aversion*. (Fén.) Les précieuses font consister leur plus grand mérite à aimer leurs amants sans en jouir, et à jouir de leurs maris avec *aversion*. (La Rochef.) Le crime trouve moins d'*aversion* quand il est conduit avec adresse. (St-Evrem.) Ces défauts ne méritent que l'*aversion* et le mépris. (Pasc.) L'*aversion* est au cœur ce que la prévention est à l'esprit. (Dubay.) L'*aversion* est l'épine du sentiment, comme la sympathie en est la rose. (Id.) Je crois la punition peu propre à donner l'*aversion* du mal. (Mme Guizot.) De cette *aversion* son cœur préoccupé. (Corn.)

En vain contre ce flot d'*aversion* publique
Vous tiendrez quelque temps ferme, etc. (BOIL.)

Peut-être convaincu de votre *aversion*,
Il va donner un chef à la sédition. (RACINE.)

— S'emploie au plur. On n'est pas toujours maître de ses *aversions*, mais on est coupable de leurs effets. (***)

— Famil. *C'est ma bête d'aversion.* C'est l'homme que je déteste le plus.

— Pathol. Action de détourner les humeurs vers une partie opposée, par *révulsion*, *répulsion* ou *dérivation*. V. ces mots.

— Syn. comp. AVERSION. ANTIPATHIE, etc. V. ANTIPATHIE.

AVERTI, IE. part. pass. du v. Avertir. S'emploie adjectivement. *Avertis* les uns par Jérémie, les autres par Ezéchiel. (Boss.) Ce n'est que par nos sensations que nous sommes *avertis* de notre existence. (Richer.) Si Virginie souffrait, on en était *averti* par les cris de Paul. (B. de St-P.) Son dessein était d'enlever le Mexique aux Espagnols, mais ils furent *avertis* à temps. (Volt.) Elle en est *avertie*, et la voilà jalouse. (La Font.)

Une reine ennemie
De vos divisions déjà trop *avertie*,
Va sur votre ruine élever ses destins.
(LA HARPE.)

Cependant le Soleil *averti* par les Heures,
Plus alerte et plus radieux,
Avait abandonné les humides demeures,
Et ses premiers rayons doraient déjà les cieux.
(ARNAULT.)

— *Averti par... de. Averti* par ces cheveux blancs du compte que je dois rendre de mon administration. (Boss.)

— *Être averti.* Apprendre, savoir. S'emploie surtout à l'impératif, en forme de menace.

Don Sanche, taisez-vous, et soyez *averti*
Qu'on se rend criminel à prendre son parti.
(CORNEILLE.)

Adieu. Changez d'humeur, et soyez *averti*
Que renfermer sa femme est un mauvais parti.
(MOLIÈRE.)

— On dit dans le même sens, *Se tenir pour averti.*

— *Être bien averti.* Être bien informé, se tenir sur ses gardes.

— Loc. prov. *Un bon averti en vaut deux.* Lorsqu'on est prévenu de ce qu'on doit craindre ou faire, on est doublement en état de prendre ses précautions, ses mesures.

— T. de manége. *Pas averti.* Pas du cheval qui marche régulièrement suivant la leçon qu'on lui a donnée.

AVERTIN. s. m. (du lat. *vertere*, tourner; rad. *vertex*, vertige). Maladie de l'esprit qui rend furieux, emporté, opiniâtre. Ne s'emploie plus dans ce sens. || On appelait aussi *Avertin* celui qui était atteint de la maladie de ce nom. Saint Mathurin est regardé par le peuple comme le patron des *avertins*.

— Art vétér. Désigne la maladie des bêtes aumailles, laquelle les fait tourner, sauter et leur ôte l'appétit. Le soleil de mars et les grandes chaleurs prématurées donnent l'avertin aux moutons. L'avertin donne lieu à l'action redhibitoire.

— On dit proverbialement des enfants criards, mutins et turbulents, *qu'il faut les vouer à saint Avertin.*

AVERTINER (S'). v. pron. 1re conj. S'opi-

...

AVERTINEUX, EUSE. adj. Qui est attaqué de la maladie nommée *avertin*.

AVERTIR. v. a. 2e conj. (du lat. *advertere*; formé de *ad*, à, vers, sur; et *vertere*, tourner; on écrivait anciennement *advertir*). Donner avis, instruire quelqu'un, l'informer d'une chose, appeler son attention sur une chose. Ils avaient *averti* leurs gens secrètement. (La Font.)

De retour d'un voyage, en arrivant, crois-moi,
Fais toujours au logis *avertir* la maîtresse.
(BOILEAU.)

— Avec un nom de chose pour sujet.

Les embarras, la tristesse,
L'ennui, la satiété,
Ont *averti* ma vieillesse
Que tout était vanité. (VOLTAIRE.)

— S'emploie absolument. À la journée du 20 juin 1792, où la populace de Paris osa violer la maison et la personne même du roi, Santerre osa aborder la reine et lui dire : Rien n'est à craindre pour vous, Madame, dans cette journée, que le peuple a choisie pour *avertir*, et non pour frapper. (Lacretelle jeune.) Moi, j'*avertis* avant de dénoncer. (Mirab.)

— *Avertir de*, suivi d'un nom. Un ami qui nous *avertit* judicieusement de nos fautes est un bien inestimable. (St-Evrém.) Je ne dispute jamais du nom, pourvu qu'on m'*avertisse* du sens qu'on lui donne. (Pasc.) Il accourt pour l'*avertir* de tous les périls. (Boss.) Cette chasse dont Mentor l'avait *avertie* acheva de mettre Calypso en fureur. (Fén.) J'ai fait de mon dessein *avertir* votre père. (Rac.)

Je vois le peuple ému pour prendre son parti,
Et toi-même tantôt tu m'en as *averti*. (CORN.)

— *Avertir de*, suivi d'un infinitif. Il faut l'*avertir* sans cesse de penser à ses devoirs. (Trév.) Si j'étais dans une ville où il y eût douze fontaines, et que je susse qu'il y en eût une empoisonnée, je serais obligé d'*avertir* tout le monde de ne point aller puiser de l'eau à cette fontaine. (Pasc.) Il a une barrière qui se ferme et qui devrait l'*avertir* de s'arrêter en deçà. (La Bruy.)

Souffrez quelques froideurs sans les faire éclater,
Et n'*avertissez* pas la cour de vous quitter.
(RACINE.)

— *Avertir par.* Dieu ne cesse de les *avertir* par ses prophètes, qu'il leur envoie coup sur coup. (Boss.)

— *Avertir pour.* On vint l'*avertir* pour un sacrifice qu'il devait faire à Jupiter. (Fén.)

— *Avertir que.* Il faut les *avertir* qu'ils ne doivent pas comparer des choses aussi disproportionnées. (Pasc.) Il avait *averti* les Juifs que le temps de leur malheur était proche. (Boss.) L'homme est régi par un sentiment intérieur qui l'*avertit* que toute oppression est illégitime. (Alib.) Pour l'homme de bien, l'heure suprême ne sonne que pour l'*avertir* qu'il va prendre possession d'une gloire véritable et de sa juste récompense. (Bellart.) Une voix intérieure semble *avertir* les hommes qu'ils ne sont pas seuls sur la terre. (Alib.)

La reine d'un regard a daigné m'*avertir*
Qu'à votre empressement elle allait consentir.
(RACINE.)

— Fig. *Avertir quelqu'un de son salut.* Lui donner un avis très-grave, très-important, où il y va de ses plus chers intérêts, de toute sa fortune.

— Manége. *Avertir un cheval.* Le réveiller par quelque moyen quand il se néglige dans ses exercices.

— S'AVERTIR. v. pron. S'informer. Les hommes s'entendent par le même principe que ceux d'entre les animaux qui s'*avertissent*, par des cris, de leurs besoins, de leurs sensations, de leurs désirs. (Court de Gébelin.)

AVERTISSEMENT. s. m. (formé de *Avertir*). Avis, conseil donné à une personne concernant une chose qui l'intéresse. Donner un avertissement. Recevoir un avertissement. Ne pas ménager les avertissements. Dédaigner, mépriser, rejeter tout avertissement. Ne pas tenir compte des avertissements. Avertissement salutaire, paternel, précieux. Avertissement sévère. Avertissements réitérés. Avertissements nécessaires, superflus, etc. Ils sentent à chaque péché qu'ils commettent un *avertissement* et un désir intérieur de s'en abstenir. (Pasc.) À ce fatal *avertissement*, Anne ramasse toutes ses forces. (Boss.) Je connus que ce songe mystérieux était un *avertissement* divin. (Fléch.) Vous le dites vous-même, vous n'êtes pas heureuse; c'est un *avertissement* du ciel. (Mme de Staël.) Les déclarations de guerre sont moins des *avertissements* aux puissances qu'à leurs sujets. (J.-J. Rouss.) Cet *avertissement* marque une défiance. (Corn.)

— Synonyme de Pressentiment, avant-coureur. La lassitude ou la pesanteur des membres est un *avertissement* de quelque maladie. (Trév.)

— Admin. financ. Invitation de payer que les percepteurs des contributions envoient aux contribuables.

— *Avertissement au lecteur.* Sorte d'introduction que les auteurs sont assez dans l'usage de placer en tête de leurs ouvrages, pour instruire le lecteur soit du plan qu'ils vont suivre, soit de la nature de leur travail. Si l'avertissement est un peu long, il prend le nom de

...

— Fam. *C'est un avertissement au lecteur.* Se dit à propos d'un accident ou de quelque chose qui peut faire qu'on se tienne sur ses gardes.

— Anc. t. de prat. Premières écritures qui servent à l'instruction générale d'un procès.

— Syn. comp. AVERTISSEMENT. AVIS. V. AVIS.

AVERTISSEUR. s. m. Hist. de Fr. Officier de la maison du roi qui avertissait de l'arrivée du roi à l'heure du dîner. V. HUISSIER.

AVESNES. (ét. celt., *a*, pierre; *ven*, blanche; on trouve dans les environs d'Avesnes une grande quantité de pierres blanches propres à bâtir, et dont les sculpteurs se servent aussi pour des statues). Géogr. Ville de France, chef-lieu d'arrondissement, du département du Nord, sur la rivière de l'Hespre. Place de guerre; fut prise en 1814 par les Prussiens et les Russes.

AVESNES-LE-COMTE. Géogr. Chef-lieu de canton, arrondissement de Saint-Pol-sur-Ternoise, département du Pas-de-Calais; popul., 1,300 hab.

AVESPRÉE. s. f. (pr. *a-vè-pré*; rad. lat. *vespera*, soir). Soirée. Se dit encore dans plusieurs provinces de France.

AVESPREMENT. s. m. (rad. *vespre*; du lat. *vespera*, soir). Vieux mot qui signifie la Chute du jour.

AVESPRER. v. n. 1re conj. (rad. *vespera*, soir). Se faire tard. On disait aussi Avesprir.

AVESPRIR. v. n. 2e conj. (rad. lat. *vespera*, soir). Vieux mot pour signifier Devenir sombre, anuiter.

— S'AVESPRIR. v. pron. S'attarder, s'anuiter.

AVESTA. s. m. Relig. pars. Nom du livre qui contient la loi de Zoroastre.

AVET. s. m. ou **AVETTE.** s. f. (du lat. *abies*, sapin). Bot. Synonyme de Mélèze ou de Sapin dans quelques parties de la France.

AVÉTIE. s. f. Lieu planté d'avets ou avettes, sapins ou mélèzes.

AVETTE. s. f. Joli diminutif d'Abeille.

Déjà la diligente *avette*
Boit la marjolaine et le thym,
Et revient riche du butin
Qu'elle a pris sur le mont Hymette.
(Un poète du XVIe siècle.)

AVEU. s. m. Déclaration verbale ou écrite par laquelle on reconnaît avoir fait ou dit une chose. Faire l'aveu d'un crime, d'une faute. Tirer un aveu de quelqu'un. Arracher des aveux. Rétracter des aveux. Persister dans ses aveux. Aveu formel, libre, sincère, public. Aveu forcé. Tâchez d'obtenir l'*aveu* de ses petites fautes, et récompensez toujours sa candeur par le plus entier pardon. (Mme Necker.) Je pouvais, je le sais, différer cet *aveu* de mon désespoir. (J.-J. Rouss.) L'utilité morale des sciences est de rabaisser l'orgueil de notre esprit en le ramenant par le doute à l'*aveu* de son ignorance. (M.-Brun.) La jalousie est comme un *aveu* contraint du mérite. (La Bruy.) Un *aveu* quelque franc qu'il soit ne peut jamais faire doctrine. (Brill.-Sav.) Je meurs pour ne point faire un *aveu* si funeste. (Rac.) Il viendra malgré moi m'arracher cet *aveu*. (Id.) Faisons au moins l'*aveu* de notre infirmité. (Boil.)

— En matière civile. *Aveu judiciaire.* Celui qui a lieu dans un procès, lorsqu'une des parties convient personnellement ou par un fondé de pouvoirs de la vérité d'un fait ou d'une circonstance se rattachant à la contestation. || *Aveu judiciaire spontané.* Celui qu'émet librement un plaideur. || *Aveu judiciaire forcé.* Celui qui résulte d'un interrogatoire sur faits et articles.

— L'aveu judiciaire, s'il est pur et simple, est considéré comme une preuve.

— *Aveu extra-judiciaire.* Celui qui est fait hors justice.

— En matière criminelle, non seulement autrefois l'aveu de l'accusé fait librement et sous la foi du serment devant le juge suffisait pour le faire condamner, mais encore on l'appliquait à la question pour lui arracher cet aveu par la violence des tourments. Aujourd'hui encore la législation anglaise admet l'usage de condamner un accusé sur son seul aveu. En France, la nouvelle législation criminelle partant de ce principe qu'en matière de conviction tout est du domaine de la conscience et qu'il ne faut pas enfermer celle-ci dans des règles écrites, n'a pas dû s'occuper du degré d'influence qu'aurait sur le sort d'un accusé l'aveu volontaire de sa faute; cela dépend des circonstances et de l'attentive observation du cœur humain.

— Témoignage qu'on rend de ce qu'un autre a dit ou fait. Ils n'aiment pas à donner des louanges qui les humilient et qui sont comme des *aveux* publics de la supériorité qu'on a sur eux. (Mass.) C'en était assez pour un *aveu* authentique de la faiblesse espagnole. (Volt.)

— *De l'aveu de.* Se dit elliptiquement pour, *Ainsi que cela résulte de l'aveu de.* Il est certain, de l'*aveu* des Juifs, que la vengeance divine ne s'est jamais plus terriblement déclarée. (Boss.)

— Approbation, consentement, agrément. Demander l'aveu de quelqu'un. Obtenir son aveu. Ne rien faire sans son aveu. Avoir l'aveu de son père pour un mariage, pour une

...

l'*aveu* de leurs supérieurs. (Pasc.) Mais je crains que ce don n'ait jamais son *aveu*. (Corn.) J'aimai, j'obtins l'*aveu* d'Agrippa votre frère. (Rac.)

— Se prend souvent aussi dans le sens de Déclaration d'amour. Faire un aveu, un doux aveu, un charmant aveu, un aveu fidèle. Je sais que la pudeur fuit les *aveux* formels et demande à être vaincue. (J.-J. Rouss.)

— *Homme sans aveu.* Vagabond. Celui qui n'a ni feu ni lieu, que personne ne veut reconnaître ni réclamer. C'est un homme sans aveu. Ce sont des gens sans aveu.

— Dr. féod. Acte par lequel un nouveau vassal reconnaissait tenir de son seigneur tel ou tel héritage. Rendre un aveu.

AVEUER ou **AVUER.** v. a. 1re conj. (rad. *vue*). Chasse. Garder à vue, suivre de l'œil le gibier. Aveuer la perdrix, la caille, la bécasse, le faisan, etc. Inusité.

AVEUGLE. adj. des 2 g. (ét. lat., *ab*, de, sans; *oculus*, œil, sans yeux). Qui est privé de la vue. Au propre, cet adjectif suit toujours le substantif qu'il qualifie. Un homme aveugle. Une femme aveugle. Un enfant aveugle. Devenir aveugle. Rester aveugle toute sa vie.

— Se dit aussi des animaux. Cheval aveugle. Bœuf aveugle. Chien aveugle.

— *Aveugle-né*, ou *aveugle de naissance.* Qui vient au monde privé du sens de la vue. Il y a peu d'enfants qui soient aveugles-nés; mais il y en a plusieurs qui, faute de soins de la part de leurs mères, perdent dès le premier âge l'organe de la vue, qui était en eux faible et délicat.

— Fig. se dit d'une personne à qui la passion obscurcit, offusque l'entendement. Être aveugle sur ses propres défauts, sur ses propres intérêts. Être aveugle dans ses désirs, dans ses desseins, dans sa propre cause. Jésus-Christ paraîtra au dernier jour avec un tel éclat, que les plus *aveugles* le verront. (Pasc.)

— Se dit de la passion même qui cause l'aveuglement. Passion aveugle. Désir aveugle. Fanatisme aveugle. Orgueil aveugle. Ambition aveugle. Amour aveugle. Haine aveugle. Brutalité aveugle. L'envie est *aveugle*. (Pasc.) Au fig., dans le style élevé, aveugle peut précéder ou suivre le substantif. L'aveugle fureur ou la fureur aveugle.

A mon *aveugle* amour tout sera légitime.
Quel désespoir *aveugle* à ces fureurs vous porte?
(RACINE.)

— Fig. Qui n'est pas éclairé, intelligent, conforme à la raison. Impétuosité aveugle. Aveugle frayeur. Complaisance aveugle. Prétention aveugle. Force aveugle. Puissance aveugle. Rien n'était plus *aveugle* que le paganisme. (Boss.) Leur zèle est bien *aveugle*. (Pasc.) L'*aveugle* sagesse des hommes. (Fléch.)

— Fig. Se dit des choses non personnifiées. Que d'absurdes suppositions pour déduire toute cette harmonie de l'*aveugle* mécanisme de la matière mue fortuitement! (J.-J. Rous.)

— Fig. *En aveugle, à l'aveugle.* loc. adv. Aveuglément, sans réflexion, sans intelligence. Quand une fois on a trouvé le moyen de prendre la multitude par l'appât de la liberté, elle suit en *aveugle*. (Boss.) Je me livre en *aveugle* au transport qui m'entraîne. (Rac.)

Quelle ardeur inquiète
Parmi vos ennemis en *aveugle* vous jette?
(RACINE.)

— *Aveugle à.* Sourd à tous les avertissements. *Aveugles* aux voies de salut qui nous sont montrées. (Boss.) Vous êtes *aveugle* et sourd à tout le reste. (Fléch.)

— *Aveugle pour.* On est si partial et si *aveugle* pour soi-même, que l'on blâme avec emportement dans les autres des choses que l'on pratique tranquillement. (St-Evrem.)

— *Aveugle sur. Aveugle* sur ses défauts, il est clairvoyant sur ceux des autres. (Acad.) Ils étaient les plus ignorants et les plus *aveugles* sur la religion. (Boss.) *Aveugle* sur le bien et sur le mal. (Fléch.)

— Fig. *Obéissance aveugle, soumission aveugle, confiance aveugle.* Obéissance, soumission, confiance entière, illimitée, qui ne se permet point d'examiner. En entrant dans le cloître, il faut faire plier sa volonté sous le joug d'une obéissance *aveugle*. (Trév.)

— Fig. *Le sort est aveugle, la fortune est aveugle.* Se dit pour exprimer que le sort, la fortune dispensent aveuglement leurs faveurs, les accordent à des personnes qui ne le méritent pas. La fortune ne paraît jamais si *aveugle* qu'à ceux à qui elle ne fait pas de bien. (La Rochef.)

— Fig. Le hasard, *aveugle* et farouche divinité, préside au cercle des joueurs. (La Bruy.)

— Anat. On appelle *aveugle*, certains vaisseaux, certaines cavités qui se terminent en cul-de-sac. Hémorrhoïdes aveugles. Conduits aveugles. Intestin aveugle. || *Trou aveugle de l'os frontal.* Trou situé sur la face cérébrale de cet os, près de la crête à laquelle s'attache la faux de la dure mère. || *Trou aveugle de la langue.* Enfoncement qui termine en arrière le sillon médian du dos de la langue.

— *Tapis aveugles.* Grands tapis de Smyrne, dont le travail n'a pas bien rendu le dessin.

— S'emploie substantivement, au sens propre. Un aveugle. Une aveugle. Un aveugle-né. Une aveugle-née. Mener un aveugle. Ouvrir les yeux aux aveugles. Rendre la lumière aux

...

la vanité était le caractère de l'ignorance. Ne remarquez-vous pas, répondit-il, que les *aveugles* portent la tête plus haute que ceux qui ont bonne vue?

— Fig. Qui manque de lumières, de jugement, d'intelligence. Il les force à reconnaître qu'ils sont de véritables esclaves, et de misérables *aveugles*. (Pasc.) L'empire de la saveur a aussi ses *aveugles* et ses sourds. (Brill.-Sav.) Laissez-les, ce sont des *aveugles* qui conduisent des *aveugles*; si un *aveugle* en conduit un autre, ils tombent tous deux dans la fosse. (Trad. de l'Evangile.)

— Fig.

Trois *aveugles* mènent le monde,
L'amour, la fortune et la mort.
(FONTENELLE.)

— St Louis fut le premier qui ouvrit un asile aux malheureux aveugles; l'hospice qui lui doit son origine subsiste encore, après environ six siècles de durée, sous son vieux titre de *Quinze-vingts*. L'hospice des Quinze-vingts, indépendamment des trois cents aveugles qu'il entretient, répartit ses revenus, qui sont considérables, entre cinq cent cinquante

aveugles indigents, qui en reçoivent des pensions de 100, 150 et 200 fr.

— *Institut royal des jeunes aveugles.* Établissement d'éducation fondé sous les auspices de Louis XVI, dans les bâtiments de l'ancien séminaire Saint-Firmin, rue St-Victor, qu'habita St Vincent de Paule, et transféré, en 1844, boulevard des Invalides.

— C'est en France qu'a été créé de nos jours l'art d'instruire les aveugles.

— La statistique de la cécité n'a point été faite; mais, d'après un calcul approximatif, on porte le nombre des aveugles en France à environ 30,000, dont plus des trois quarts appartiennent, selon toute apparence, à des familles pauvres.

— Loc. prov. *C'est un aveugle sans bâton.* C'est un homme qui manque de ce qui lui est le plus indispensable. || *Un aveugle y mordrait*, se dit d'une chose facile à connaître, à découvrir. || *Crier comme un aveugle qui a perdu son bâton.* Crier très-fort, pour rien.

— *Jeu des aveugles.* Sorte de jeu que l'on joue comme celui de l'oie.

— *Il n'est pire aveugle que celui qui ne veut pas voir.*

— *Pour faire un bon ménage, il faut que l'homme soit sourd et la femme aveugle*; c'est-à-dire, il faut que la femme ne s'offense point des défauts du mari, ni le mari des crieries de la femme.

— *Juger d'une chose comme un aveugle juge des couleurs.* Porter un jugement sur des choses qui nous sont tout à fait inconnues.

— *Changer son cheval borgne contre un aveugle*, rendre sa situation pire qu'elle n'était, en voulant l'améliorer.

— *Au pays des aveugles, les borgnes sont rois.* Un homme avec quelques connaissances paraît très-savant à des ignorants.

— AVEUGLES (CORPS DES). Société savante fort considérée au Japon. Les membres de cette société se distinguent surtout par la fidélité de leur mémoire.

— Ichthyol. On donne le nom d'*aveugles* à des poissons de l'ordre des suceurs ou cyclostomes, tels que la lamproie rouge et le genre myxine ou gastrobranche, dans lequel on ne voit aucune trace d'yeux. Une espèce de morue, le bib, a aussi reçu ce nom.

— Erpét. Dans quelques-uns de nos départements, on appelle *serpent aveugle* l'orvet commun, parce que le vulgaire croit que les tronçons de ce serpent, qui se brise facilement, devient un être complet, mais privé de la vue. On appelle de même, à la Guiane, les amphisbènes, qui ont les yeux fort petits, et dont une espèce est totalement privée d'yeux.

AVEUGLÉ, ÉE. part. pass. du v. Aveugler. S'emploie adjectivement dans toutes les significations de son verbe au propre et au figuré.

— *Aveuglé de.* Comme il est *aveuglé* du culte de ses dieux. (Rac.)

La fortune des rois n'a rien qui m'éblouisse;
J'en regarde l'éclat sans en être *aveuglé*.
(CAMPISTRON.)

— *Aveuglé par. Aveuglé* par le désir du gain. (Pasc.) L'homme *aveuglé* par ses passions marche sur les bords de l'abîme, mais il ne veut pas y entraîner son enfant. (A.-Martin.)

— *Aveuglé pour.* La passion dont vous m'avez vu *aveuglé* pour Eucharis. (Fén.)

— *Aveuglé sur.*

. . . Et les cœurs si troublés
Sur leurs vrais intérêts sont toujours *aveuglés*.
(VOLTAIRE.)

AVEUGLEMENT. s. m. Synonyme de Cécité. Inusité en ce sens.

— S'emploie surtout au figuré pour signifier le Trouble, l'obscurcissement de l'esprit, de la raison, de l'âme. Fatal aveuglement. Aveuglement étrange. Funeste aveuglement. Aveuglement volontaire. Lamentable aveuglement. Jours d'aveuglement. Être plongé dans l'aveuglement. Déplorer l'aveuglement des méchants. Pleurer l'aveuglement des hommes. Tomber dans l'aveuglement. Être frappé d'aveuglement. Se jeter dans l'aveuglement. Si c'est un *aveuglement* qui n'est pas naturel de vivre sans chercher ce qu'on est, c'en est un bien plus terrible de vivre mal en croyant Dieu. (Pasc.) Quel *aveuglement* de ne pas se laisser convaincre. (La Bruy.) Votre [illegible] votre *aveuglement* et votre orgueil. (Mass.) Quel *aveuglement* ne faut-il point avoir pour oser comparer le fils de Sophronisque au fils de Marie? (J.-J. Rouss.) N'accusez point ici mon choix d'*aveuglement*. (Rac.)

C'est un *aveuglement* pour elle bien fatal,
D'avoir tant à choisir et de choisir si mal.
(CORNEILLE.)

AVEUGLÉMENT. adv. Ne s'emploie qu'au figuré et signifie, D'une manière aveugle, sans rien considérer, sans rien examiner. Agir aveuglément. Obéir aveuglément. Courir aveuglément. Se précipiter aveuglément. Suivre aveuglément. S'abandonner aveuglément. Se soumettre aveuglément. Ils s'abandonnent *aveuglément* à leurs passions. (Pasc.) N'accusons pas *aveuglément* le naturel des habitants. (Boss.) Rien ne distingue plus l'homme des bêtes, qui vont *aveuglément* où on les mène, que l'amour de la vérité. (St-Evrem.) Suivons *aveuglément* ma triste destinée. (Corn.)

AVEUGLE-NÉ, ÉE. s. Celui, celle qui, en naissant, est privé de la vue. || Plur., des *aveugles-nés*, des *aveugles-nées*.

AVEUGLER v. a. 1re conj. (ét., V. AVEUGLE). Rendre aveugle, priver du sens de la vue. Les Grecs du Bas Empire ont souvent *aveuglé* des princes en leur passant devant les yeux des plaques de cuivre fort ardentes. (Planche.)

— Par extension, signifie Éblouir, empêcher momentanément la fonction de la vue. La trop grande lumière aveugle. La neige aveugle ceux qui la regardent trop longtemps. Les éclairs aveuglent. Un nuage de poussière aveugle.

— Fig. Obscurcir l'entendement, ôter l'usage de la raison. La passion aveugle les hommes. L'amour aveugle les jeunes gens. La trop grande prospérité aveugle. La vanité aveugle. Il avait été prédit que Jésus-Christ devait *aveugler* les sages et les savants. (Pasc.) Un faux zèle les *aveugle*. (Boss.) C'était l'amour qui l'*aveuglait* jusqu'à cet excès. (Fén.) L'intérêt qui *aveugle* les uns fait la lumière des autres. (La Rochef.) Le destin les *aveugle* au bord du précipice. (Corn.) Quelle fureur t'*aveugle* en faveur d'une femme? (Id.) Je le pardonne au roi qu'*aveugle* sa colère. (Rac.) Le bandeau de l'erreur *aveugle* tous les yeux. (Volt.)

— *Aveugler de.* La vérité divine *aveugle* les sages et les juges orgueilleux de ses mystères. (Mass.)

— Mar. *Aveugler une voie d'eau.* La boucher provisoirement et en partie avec un tampon suifé, etc.

— S'AVEUGLER. v. pron. Se priver du sens de la vue. S'aveugler de ses propres mains. S'aveugler par l'explosion d'un baril de poudre, etc.

— Ne s'emploie guère qu'au figuré et signifie, Ne pas user de sa raison, de ses lumières, se prévenir en faveur de ou contre. Il est impossible de ne pas le reconnaître, à moins de vouloir s'*aveugler* soi-même. (Pasc.) Il est bon quelquefois de s'*aveugler* soi-même. (Destouch.)

— *S'aveugler dans.* Si on se prévient, si on se flatte, si on s'*aveugle* dans les petits intérêts des particuliers, ne doit-on pas encore plus craindre de se flatter et de s'*aveugler* sur les grands intérêts de l'État? (Fén.)

— *S'aveugler de.* Sans m'*aveugler* d'une horrible manie. (Boil.)

— *S'aveugler par.* Le soin qu'il avait pris lui-même de s'*aveugler* par des lectures dangereuses. (Fléch.)

— *S'aveugler pour.* Je me laisse *aveugler* pour une vaine idole. (Rac.)

— *S'aveugler sur.* Il ne s'*aveuglait* pas sur les défauts de ses amis. (Fléch.)

AVEUGLETTE. s. f. Vieux mot qui signifie Aveuglement.

— À L'AVEUGLETTE. loc. adv. À tâtons, sans y voir. Aller à l'aveuglette. Chercher quelque chose à l'aveuglette. S'emploie familièrement au propre et au figuré.

AVEULAS ou **AVEUGLES.** s. m. pl. Hist. Se disait, à Châlons-sur-Marne, de certains moines mariés qui s'en allaient une sonnette à la main quêter par la ville comme des aveugles. Les femmes des aveulas devaient avoir au moins 50 ans.

AVEYRON. Géogr. Département de France composé de l'ancienne province de Rouergue, et ainsi appelé du nom de la rivière d'Aveyron, qui le traverse dans toute sa largeur de l'est à l'ouest. Il est enclavé entre les départements de la Lozère, du Gard, de l'Hérault, du Tarn, de Tarn-et-Garonne, du Lot et du Cantal; il se divise en 5 arrond., *Rhodez*, qui est aussi chef-lieu, *Espalion, Milhau, St-Affrique* et *Villefranche*, et ces arr., peuplés d'environ 310,000 âmes, se subdivisent en 42 cantons avec 221 communes. Trois chaînes de montagnes parcourent l'Aveyron et offrent des calcaires, des schistes quartzeux mélangés d'argile et de magnésie, des terrains volcaniques et des terrains d'alluvion. Le terrain calcaire abonde en minerais de fer et en houillères. La superficie totale du département est évaluée à plus de 926,000 hectares carrés, sur lesquels 266,000 en terres à grains, 20,000 en vignes, 104,000 en landes et pâtis, près de 200,000 en rochers et terres stériles, tout le reste en bois et forêts, châtaigneraies, pâturages, prairies, etc. L'Aveyron nourrit beaucoup de bestiaux, produit les excellents fromages de Roquefort; exploite des mines de fer, de plomb, etc.; se livre à l'industrie manufacturière. Le climat est assez froid. On évalue le revenu territorial à 15,000,000 f.. L'Aveyron est compris dans la 9e division militaire, la 27e conservation forestière, et il est du ressort de la cour royale de Montpellier.

AVI. s. m. (ét. lat., *haurire*, dessécher, épuiser). Action de la chaleur qui saisit le four, et brûle les pains. Le four avait reçu l'avi. Il serait plus conforme à l'étymologie de dire et d'écrire le havi, avec un *h* aspiré.

AVI, IE. part. passé du v. Avir. Cuisine. S'empl. adjectiv. Cette volaille n'est pas cuite, elle n'est que avie. || Chaudr. Cette pièce est mal avie, c'est-à-dire, les rebords n'en sont pas bien assemblés.

AVIANDER. v. a. 1re conj. (rad. *viande*). Fournir d'aliments.

— S'AVIANDER. v. pron. Se repaître.

AVIAUS. s. m. pl. (pr. *a-viô*). Vieux mot qui signifiait Plaisirs, fêtes, joies.

AVICÈDE. s. f. Ornith. Genre d'oiseaux de proie de la sous-famille des milvinées, qui a pour type une espèce unique, l'avicède cuculoïde d'Afrique.

AVICELLES. s. f. Entom. Subdivision du genre mygale, comprenant les espèces dont les pattes sont allongées et presque égales entre elles.

AVICENNE. (en arabe *Ebn-Syna*). Né aux environs de Bokhara, vers l'an 980 de l'ère chrétienne, mourut en 1036, à peine âgé de 56 ans. C'était un homme extraordinaire par son savoir et par son esprit. Non-seulement il fut un grand médecin, mais encore les sciences mathématiques lui doivent plusieurs travaux remarquables. La vie de ce savant, pleine de travaux qui étonnent l'imagination par leur nombre et leur importance, semée de catastrophes et d'aventures étranges, ressemble beaucoup à celle d'un héros fantastique. Après avoir parcouru diverses contrées de l'Orient, et avoir été tour à tour l'objet de la faveur des princes et de disgrâces cruelles, il mourut à Hamadan, épuisé par ses longues courses et les excès de tout genre auquel il se livra.

AVICENNE. s. f. Bot. Plante de la famille des gatiliers.

AVICENNIE. s. f. (ét. *Avicenne*, médecin arabe). Bot. Genre voisin des verbénacées et des myoporinées. Ce sont des plantes qui croissent dans la vase des plages de la zone équatoriale. Les habitants du Malabar en mangent les fruits macérés et cuits dans l'eau. Une des espèces de ce genre laisse suinter de sa tige une gomme verte que les Nouveaux-Zélandais mangent avec plaisir.

AVICENNIÉE. s. f. Bot. Famille nouvelle de plantes, qui a pour type les avicennies.

AVICEPTOLOGIE. s. f. (ét. lat., *avis*, oiseau; *capere*, prendre; λόγος, discours). Traité sur l'art et les différentes manières de prendre les oiseaux.

AVICEPTOLOGIQUE. adj. des 2 g. (ét., V. AVICEPTOLOGIE). Chasse. Qui a rapport à l'aviceptologie.

AVICTUAILLEMENT. s. m. V. AVITAILLEMENT.

AVICULAIRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *avis*, oiseau). Zool. Qui sert à la nourriture des oiseaux, comme le polygonum aviculaire. || Qui dévore les oiseaux, comme la mygale aviculaire. || Qui vit en parasite sur leur corps, ou qui habite dans le nid des oiseaux, comme l'hippobosque aviculaire.

— Entom. s. f. Division du genre mygale, caractérisée par des pattes assez courtes, inégales entre elles; elle contient trois espèces américaines. Ce sont des araignées énormes, ainsi nommées, parce que leur grosseur leur permet d'attaquer les petits oiseaux.

— Bot. Syn. du genre polygonum de Tournefort, que Meismer ne considère que comme une section du genre polygonum de Linné.

AVICULE. s. f. (ét. lat., *avicula*, petit oiseau). Conchyl. Genre de testacés de la classe des bivalves, dont une espèce fournit les perles. Le mollusque qui l'habite a beaucoup de rapport avec l'huître.

— Ornith. Nom que l'on a proposé à celui d'oiseau-mouche, pour désigner le plus petit des êtres ailés.

— Chim. *Avicules hermétiques.* Prétendu sel universel, que l'on trouve dans la terre, selon Sendivogius.

AVICULÉ, ÉE. adj. Zool. Qui ressemble à une avicule.

— s. m. pl. Conchyl. Famille de mollusques, qui a pour type le genre avicule.

AVIDE. adj. des 2 g. (ét. lat., *avidus*, avide, de *aveo*, désirer ardemment). Au propre, Qui a un désir immodéré de boire et de manger. Cet homme est si avide, qu'il dévore plutôt qu'il ne mange. Les pucerons, à mesure qu'ils mangent, secrètent une liqueur sucrée dont les fourmis sont fort *avides*. (A. Karr.) Autant il est aujourd'hui sobre et dédaigneux, autant il était alors *avide* et glouton. (Id.) La loutre est un animal vorace, plus *avide* de poisson que de chair. (Buff.) Le putois est fort *avide* de miel. (Id.) Ce corps immense et *avide*, non-seulement de ce qui était nécessaire pour la vie, mais encore de ce qui servait au plaisir, consumait tout en peu de temps. (Boss.) Tantale, qu'une eau trompeuse amuse en s'enfuyant de ses lèvres *avides*. (Fén.)

Car de tous mets sucrés, secs, en pâte ou liquides,
Les estomacs dévots furent toujours *avides*.
(BOILEAU.)

— Fig. S'emploie en parlant de tout ce qu'on souhaite ardemment. Être avide de gloire, d'honneurs. Être avide du bien d'autrui. Une avide soif de richesses et d'honneurs. Avide de gain, d'instruction, de plaisirs, de préférences. L'image du bien-être et de la félicité touche le cœur humain qui en est *avide*. (J.-J. Rouss.) Il porta dans tous les genres d'études l'ardeur et l'obstination d'une âme forte et *avide* d'instruction. (Barth.) Les personnes si *avides* de réputation la perdent souvent par l'avidité même avec laquelle elles la recherchent. (De Belley.) Nous sommes jaloux, *avides* de toutes sortes de titres, et nous ne justifions pas même celui de notre condition. (San. Dubay.) Les femmes, les gens de la cour, et tous ceux qui n'ont que beaucoup d'esprit sans érudition, indifférents sur les choses qui les ont précédés, sont *avides* de celles qui se passent à leurs yeux. (La Bruy.) Chacun était *avide*, et comme suspendu pour recueillir jusqu'aux moindres paroles qui sortaient de sa bouche. (Fén.)

— *Être avide de sang, de carnage.* Se plaire à répandre le sang.

— Fig. S'emploie aussi en parlant des choses. Une bouche avide. Des lèvres avides. Des mains avides. Un air avide. Des regards avides. Nous parcourûmes d'un œil *avide* ces édifices superbes, ces portiques élégants, ces forêts de colonnes, dont cette ville est ornée. (Barth.) L'aigle impérial avait des serres trop *avides* pour laisser échapper une seule branche des lauriers dont il accablait une seule tête. (Guiraud.) Leur vanité grossière est *avide* des plus ridicules louanges. (Fén.) La littérature, les sciences, les beaux-arts, peuvent seuls nourrir un esprit trop *avide*. (Boiste.) Leurs mains de sang *avides*. (Corn.) Dans le sein des mers *avides*. (Rouss.) Sur un écrit naissant il porte un œil *avide*. (Satiriq.)

Craignez des conquérants les *avides* fureurs,
Elles font moins de mal aux vaincus qu'aux [vainqueurs.
(MOLLEVAUT.)

— Fig. et absol. Qui a une grande cupidité. Il ne faut pas être si avide. C'est un homme avide. Une âme avide et basse. Le plus *avide* est le plus pauvre. (Sénèque.) Quelque *avide* qu'il puisse être, on ne le voit jamais aller à la fortune par des moyens serviles et bas. (J.-J. Rouss.) Ils sont *avides* sans avarice. (Barth.) Les princes *avides* et sans prévoyance. (Fén.) Vous êtes, poursuit-on, *avide*, ambitieux. (Boil.)

— Syn. simpl. Désireux, amoureux, cupide, passionné.

— Au propre, cet adjectif s'emploie sans régime, mais au figuré il régit *de*. Avide de gloire, d'honneur, etc. Il peut précéder son substantif, lorsqu'il a avec lui une analogie étroite. On ne dit pas Un avide homme, mais on dirait Une avide soif de richesses.

AVIDEMENT. adv. (rad. *avide*). Avec avidité. Manger avidement. Boire avidement.

— Fig. Courir avidement aux honneurs. Contempler avidement. Nous disparaîtrons, moi qui suis si peu de chose et ceux que je contemplais si *avidement*, et de qui j'espérais toute ma grandeur. (La Bruy.) Toutes les âmes *avidement* attachées au plaisir cherchaient à s'échapper par mille expressions différentes, et nous communiquaient le sentiment qui les rendait heureuses. (Barth.) Polybe saisit *avidement* occasion de raisonner. (M.-Brun.) Rien de plus *avidement* saisi et de moins pardonné que le ridicule. (San. Dubay.) On cherche *avidement* de nouveaux crimes dans le crime même. (Mass.) L'amour *avidement* croit tout ce qui le flatte. (Rac.)

— Se met quelquefois entre l'auxiliaire et le participe. On dit: Ils ont bu avidement, ou ils ont avidement bu.

AVIDITÉ. s. f. (rad. *avide*). Ce mot, si usité aujourd'hui, ne remonte pas, dit-on, au-delà de Ronsard, qui le hasarda dans sa *Franciade*. Désir immodéré de boire et de manger. Manger avec avidité, avec une extrême avidité. Reprocher à quelqu'un son avidité. L'avidité d'un homme affamé.

— Fig. L'avidité du gain. L'avidité des honneurs. La fougueuse *avidité* du bonheur ne peut être modérée que par la philosophie divine. (Boiste.) Du haut de la colline, on découvre une quantité surprenante d'îles de toute grandeur; l'œil les parcourt avec *avidité*. (Barth.) Vous lui reprochez son *avidité* et son ambition. (La Bruy.) L'*avidité* de tout apprendre et de tout savoir. (Fléch.) Une *avidité* mal entendue de gloire. (Mass.) C'est la femme que j'aime avec *avidité*. (Augier.) Voltaire, après quarante ans de gloire, appelait encore des critiques sur ses tragédies, avec l'*avidité* d'un jeune homme ardent à perfectionner ses écrits. (Droz.)

— Fig. Grande cupidité. Les Juifs se répandirent dans la ville, courant à leurs marchandises au milieu des flammes, avec cette *avidité* de fortune qui a quelque chose de bien sombre, quand elle fait braver la mort. (Mme de Staël.) Sans avoir lu Molière, M. Dicesombre sait qu'il est des accommodements avec le ciel et avec l'*avidité* anglaise. (Ch. de Boigne.) Encouragé par le succès de l'abus, l'usurier donne un essor sans frein à son *avidité*, ébranle ou détruit les fortunes. (Cte Merlin.) C'était la mesquine *avidité* d'un banquier. (Villem.)

D'une sordide *avidité*. (J.-B. Rouss.)

— Syn. comp. AVIDITÉ. CUPIDITÉ. L'*avidité* croît à mesure de ses acquisitions et de ses jouissances; la *cupidité* désire ardemment, mais elle n'est pas insatiable. || AVIDITÉ. CONCUPISCENCE. L'*avidité* se porte sur toutes sortes de biens et de plaisirs; la *concupiscence* n'a pour objet que les plaisirs des sens. || AVIDITÉ. CONVOITISE. L'avidité peut se porter sur des choses permises: la *convoitise* ne porte que sur des choses illicites.

AVIDIUS CASSIUS. Un des généraux de Marc-Aurèle, habile, mais sanguinaire, fut élevé à l'empire par l'armée d'Orient, et fut tué après trois mois de règne.

AVIÉNUS (Rufus-Festus). Poète latin de la fin du IVe siècle, a traduit en vers plusieurs ouvrages grecs.

AVIGNER. v. a. 1re conj. (rad. *vigne*). Peupler de vignes.

AVIGNON. (ét. lat., *Avinio*, dér. du celt. *avenon*, plur. de *aven*, rivière. Cette ville est située au confluent du Rhône et de la Sorgue). Géogr. Ville de France, chef-lieu du dép. de

Vaucluse; archevêché. Elle fut, de 1307 à 1377, le siége des papes et la résidence des cardinaux; il s'y fit de grands massacres en 1791. C'était la patrie de Laure, immortalisée par Pétrarque. Garance, safran, soie, étoffes de soie. Nombreux établissements littéraires et industriels; 38,800 hab.

— *Comtat d'Avignon.* Ancienne province de France, comprise aujourd'hui dans le départ. de la Vaucluse; elle fut réunie à la France en 1791.

— Bot. *Graine d'Avignon.* Graine du nerprun des environs d'Avignon, dont on fait une sorte de couleur rouge, appelée Nil de grain.

— Conchyl. Syn. du genre avagnon. V. ce mot.

AVIGNONAIS, AISE. s. et adj. Qui est d'Avignon.

AVIGNONET. Géogr. Ville de France, Haute-Garonne, arrond. et cant. de Villefranche. Les Albigeois y massacrèrent les inquisiteurs en 1242; 2,300 hab.

AVIGOURIR. v. a. 2ᵉ conj. (rad. lat. *vigor*, vigueur). Donner de la vigueur.

— S'AVIGOURIR. v. pron. Prendre de la vigueur. Vieux et inusité.

AVI-HI-AVI. s. m. Bot. Nom que porte à Madagascar un arbre du genre dillenie.

AVILA, autrefois **ABULA.** (ét. celt., *abal*, pomme. Cette ville est environnée de montagnes couvertes d'arbres fruitiers). Géogr. Ville d'Espagne, capitale de la province du même nom, dans la Vieille-Castille; 4,000 hab. Il s'y tint une assemblée des seigneurs rebelles qui déposèrent Henri IV de Castille. C'était autrefois une ville florissante par son université et ses importantes fabriques de draps.

— AVILA (Don Louis d'). Un des généraux de Charles-Quint, auteur de mémoires historiques sur la guerre que fit ce prince aux protestants d'Allemagne. || Plusieurs évêques espagnols de ce nom ont publié des ouvrages religieux. Le plus célèbre est Jean d'Avila, surnommé l'Apôtre de l'Andalousie.

AVILA. s. f. (ét., *avila*, nom caraïbe de cette plante). Bot. Pomme des Indes, plus grosse qu'une orange. Elle croît, dans l'Amérique espagnole, sur une espèce de liane. On le regardait comme un remède excellent contre le poison et la malignité des humeurs.

AVILEMENT. s. f. Vieux mot qui se disait pour Avilissement.

AVILER. (Augustin-Charles d'). Célèbre architecte du XVIIᵉ siècle, a construit à Montpellier la porte du Peyrou, et à Toulouse, le palais archiépiscopal; il a écrit plusieurs ouvrages d'architecture. La belle mosquée de Tunis, encore subsistante, a été construite sur les dessins de d'Aviler, qui habita cette ville durant sa captivité. Il est mort en 1700.

AVILI, IE. part. pass. du v. Avilir. S'emploie adjectiv. Plus l'empire de Mahomet florissait, plus Constantinople et Rome étaient *avilies.* (Volt.) Leurs traits sont altérés, et leur contenance est *avilie.* (La Bruy.)

Ah! j'aurais dû finir mes jours trop *avilis*
Sous le fer des tyrans que mon bras a punis.
(LA HARPE.)

De qui la renommée alarme encor l'Asie,
Dans sa propre maison voit sa gloire *avilie.*
(VOLTAIRE.)

Mais que sont désormais les pères de l'État?
Un fantôme *avili* qu'on appelle sénat.
(CHÉNIER.)

La cuisine, pour lors négligée, *avilie*,
De prestiges affreux n'était pas embellie.
(BERCHOUX.)

— *Avili par. Avili* par un sordide intérêt, l'amour n'a plus ces affections nobles, ces désirs désintéressés qui font qu'on s'oublie soi-même. (Deleuze.) J.-J. Rousseau s'est plus *avili* par ses Confessions que par ses paradoxes. (Rivar.) Mais enfin par le temps le mérite *avili.* (Boil.)

— Syn. comp. VIL. AVILI. Le premier exprime une qualité inhérente à l'objet; le second présente la même qualité comme acquise.

AVILIR. v. a. 2ᵉ conj. (rad. *vil*). Rendre vil, abject, méprisable. Sa conduite l'avilit aux yeux de tout le monde. Avilir son caractère. Il a laissé avilir sa dignité. La servitude *avilit* le despotisme. (Bacon.) Dois-je laisser *avilir* ... sentiment intérieur qui *avilit* l'homme à ses propres yeux. (Id.) S'ils n'ont point d'autre gloire que celle de leurs aïeux, leur naissance les *avilit* et les déshonore. (Mass.) Les divisions qui *avilissent* la piété. (Id.) Je suis Grec, et ce nom vous l'avez élevé si haut, que, sans vous faire tort, il ne vous est plus permis de l'*avilir.* (Montesq.) Vous ne le verrez point recourir aux dissimulations, aux bassesses, à tous les petits moyens qui *avilissent* les âmes. (Barth.) Tant de mépris les *avilissent.* (J.-J. Rouss.) L'amour élève ou *avilit* l'âme, suivant l'objet qui l'inspire. (Mᵐᵉ de Beaum.) Si les révolutions exaltent les esprits, elles *avilissent* tout dans le cœur de l'homme, même les passions. (Beauch.) L'irréligion, et en général l'esprit raisonneur et philosophique, attache à la vie, effémine, *avilit* les hommes. (J.-J. Rouss.) Se résoudra-t-il d'abaisser, d'*avilir* ses idées par des expressions vulgaires? (Id.) Le mérite éminent honore ses protecteurs, le médiocre les *avilit.* (D'Alemb.)

Dufresny, moins prodigue, et docile au bon [sens,
N'eût point dans la misère *avili* ses talents.
(VOLTAIRE.)

Qu'un faux sens à la loi ne puisse se prêter:
C'est presque l'*avilir* que de l'interpréter.
(MOLLEVAUT.)

— Déprécier, diminuer le prix. Il ne faut pas avilir la marchandise. L'abondance de cette marchandise l'a avilie, en a bien avili le prix.

— S'emploie aussi sans régime. Le crime avilit. La lâcheté avilit.

— S'AVILIR. v. pron. Se rendre vil, méprisable. Cet homme s'est avili par ses bassesses. S'avilir à ses propres yeux. Le culte achève de s'*avilir* dès que les princes et les grands le négligent. (Mass.) Il n'y a d'homme vil que celui qui s'*avilit.* (Boiste.) L'âme la plus vile est celle qui s'*avilit* pour plaire. (Id.) Qu'est-ce que la noblesse, si l'on peut s'*avilir* sans la perdre? (J.-J. Rouss.) La mauvaise gloire qui croirait s'*avilir* en convenant de son erreur. (Mass.) Il ne craint pas de s'*avilir* en s'abaissant. (Id.) N'est-ce pas s'*avilir* soi-même que de dépriser à ce point toute l'humanité? (Id.) T'engager à polir un écrit, qui dit, sans s'*avilir*, les plus petites choses. (Boil.) La vertu s'*avilit* à se justifier. (Volt.)

— Tomber à vil prix. Les marchandises s'avilissent par leur abondance.

— Devant un infinitif, s'*avilir* prend la préposition *à*. Les grammairiens et l'Académie ne parlent pas de ce régime. Voltaire a dit dans Œdipe: La vertu s'*avilit* à se justifier. Et Gresset, en parlant des censeurs, dit à sa muse:

Et sans jamais t'*avilir* à répondre,
Laisse au mépris le soin de les confondre.

— Syn. comp. AVILIR. RAVILIR. *Avilir*, abaisser de manière à rendre vil, méprisable. *Ravilir*, c'est avilir à plusieurs reprises, ou quelquefois rétablir dans l'avilissement.

AVILISSANT, E. adj. (rad. *vil.*) Qui avilit. Il est dans un état avilissant, dans une dépendance avilissante. Conduite avilissante. Une précaution avilissante. Une avilissante précaution. Tout ce qui l'occupe ici, tout ce qui l'arrête n'est plus qu'une chaîne *avilissante*, on rirait de pitié. (Sénanc.) Le domestique lui-même ne supporte pas le reproche d'être valet, lequel renferme une idée *avilissante* de lâcheté. (Virey.)

Me craint-on? Qu'ai-je fait? Pourquoi me con- [fier
Aux soins *avilissants* de ce maître Olivier?
(C. DELAVIGNE.)

— Il suit ordinairement son substantif. Une situation avilissante, une dépendance avilissante. Il y a cependant des occasions où il pourrait le précéder. Quelle avilissante précaution!

AVILISSEMENT. s. m. (rad. *vil*). L'état d'une chose avilie. L'avilissement d'une dignité, d'une charge. De pareils abus opèrent insensiblement l'avilissement de la magistrature. L'avilissement de l'autorité. Tirant les dignités publiques de l'*avilissement* ou les choix injustes les avaient laissées. (Mass.) Cet indigne *avilissement* de la vérité, nous l'appelons la science du monde. (Id.) Et de là, vives discussions dans les journaux, *avilissement* profond du projet, contre tous les gouvernements sont mis en garde. (L. Gozlan.)

— Se dit aussi des personnes. Tomber dans l'avilissement. Vivre dans l'avilissement et la honte. Un peuple corrompu ne s'aperçoit pas de son *avilissement.* (Boiste.) L'*avilissement* est une espèce d'exil dont on ne revient pas plus que de l'autre monde. (S. Dubay.) Le plus funeste effet du despotisme n'est pas la mort ou l'exil de ses victimes, c'est leur *avilissement.* (Ségur.) Agésilas attendait l'occasion de sortir de l'*avilissement* où il était réduit. (Barth.) Que vous seriez attristé, si vous pouviez contempler l'état actuel de cette malheureuse amie et l'*avilissement* où la réduisent le remords et la honte! (J.-J. Rouss.) Consentir à son propre *avilissement.* (La Bruy.) Pour se garantir de l'*avilissement* de la pauvreté. (La Rochef.) Quel *avilissement* pour nous, si nous faisons du ministère même de la vérité un ministère d'adulation et de mensonge. (Mass.) Quel *avilissement* pour le prince dans les cours étrangères. (Id.)

— Bassesse de conduite. En ce temps d'*avi*... atteindre encore une âme humaine? (J.-J. Rouss.) C'est l'*avilissement* et la bassesse qui fait les favoris de la fortune. (Mass.) L'indécence du siècle et l'*avilissement* des cours. (Id.) Au milieu de tant d'*avilissement*, qui osera vivifier les âmes de ce saint amour de la vérité? (A.-Martin.)

— Se dit au pl. Vos places rappellent sans cesse les *avilissements* qui les ont méritées. (Mass.)

AVILISSEUR, EUSE. adj. (rad. *vil*). Celui ou celle qui prend à tâche d'avilir les personnes jouissant de la considération publique. Peu usité.

AVILLON. s. m. Fauc. Doigts postérieurs des oiseaux de proie.

AVILLONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Avillonner. S'emploie adjectivement. Gibier vigoureusement avillonné.

AVILLONNER. v. a. 1ʳᵉ conj. (pr. *a-vi-io-né*). Fauconn. En parlant des oiseaux de proie, attaquer ou se défendre avec les doigts postérieurs. Faucon bien dressé, qui avillonne vigoureusement son gibier. || C'est bien à tort que Landais reproche à tous les dictionnaires de faire ce verbe actif; le seul reproche qu'on puisse leur adresser, c'est de ne pas donner d'exemples de son emploi.

— S'emploie aussi sans régime. Comment avillonne votre faucon?

AVINÉ, ÉE. part. pass. du v. Aviner. S'emploie adjectivement. Tonneau aviné. Cave avinée. Laissons l'époux *aviné* de Déborah se vautrer dans les voluptés du cabaret. (Du Rozoir.)

— Fam. *Il est aviné, c'est un corps aviné, un tonneau aviné.* Se dit d'un homme qui a coutume de boire beaucoup.

— Fig. et fam. *Avoir les jambes avinées.* Chanceler sur ses jambes pour avoir trop bu. Beaumarchais a dit, dans le *Barbier de Séville*, Vos jambes seulement un peu plus *avinées.* Ce mot est, dit-on, de Garrick, qui, dans son voyage en France, donna ce conseil à Préville contrefaisant l'ivrogne.

AVINER. v. a. 1ʳᵉ conj. (rad. *vin*). Imbiber de vin un vase de bois destiné à en contenir, et dans lequel on n'en a pas encore mis. Aviner une cuve, un tonneau, des futailles.

— S'AVINER. v. pron. Être imbibé de vin. Ce tonneau s'avine facilement.

— Boire immodérément. C'est un homme qui s'avine.

AVINGURSAK. s. m. Bot. Nom que les Groënlandais donnent à la mésange huppée de la Caroline.

AVIOSA. s. f. Erpét. Syn. de Boa devin.

AVIR. v. n. 2ᵐᵉ conj. (ét. lat., *haurire*, dessécher). Dessécher, brûler par-dessus.

— Chaudronn. Rabattre sur une pièce rapportée une espèce de rebord qu'on a eu la précaution de laisser à la pièce à laquelle se fait le rapport, pour les mieux assembler.

AVIRAISON. s. f. (ét. fr., *virer*, tourner). Détour de l'eau dans les salines.

AVIRON. s. m. (ét. fr. *virer*, tourner, parce que les avirons servent à faire tourner les navires). Mar. Espèce de rame dont on se sert pour faire aller les bateaux sur les rivières. Dans le langage ordinaire on dit plutôt rame. La poignée, le manche et la pale ou le plat d'un aviron. Manier l'aviron. Coup d'aviron. Aller à force d'avirons.

Trente légers vaisseaux
D'un tranchant *aviron* coupent déjà les eaux.
(BOILEAU.)

— *Avirons de galère.* Énormes leviers qui servent principalement à faire tourner le navire, et à suppléer à l'action de son gouvernail amortie par l'absence de brise. || *Aviron en pointe.* Aviron employé par un seul homme sur chaque banc du canot. || *Avirons accouplés.* Ceux qui sont maniés par deux hommes assis sur le même banc, et les faisant mouvoir à la fois parallèlement à droite et à gauche de l'embarcation.

— *Drague d'avirons.* Mar. Plusieurs avirons réunis en faisceau.

— Bouch. Pelle de bois avec laquelle les bouchers remuent dans la chaudière les graisses qu'ils mettent en fusion.

— Entom. Pattes de quelques insectes aquatiques qui s'en servent, comme la corise, pour glisser à la surface de l'eau; elles sont aplaties, larges, ciliées sur les bords, et elles leur servent comme de rames.

— Fig. On s'en sert, quand on compare l'incertitude des choses humaines à l'inconstance de la mer.

Pour moi, sur cette mer qu'ici-bas nous courons,
Je songe à me pourvoir d'esquifs et d'*avirons.*
(BOILEAU.)

— S'est dit autrefois pour Environ.

— Syn. simpl RAME. Épith. Tranchant, coupant, mobile, agité, actif, pressé, agile, lourd, pesant, immobile, long, humide.

— Syn. comp. AVIRON. RAME. Les petits bateaux n'ont que des *avirons;* les grands bateaux ont des *rames.*

AVIRONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Avironner. S'emploie adjectivement.

AVIRONNEMENT. s. m. Vieux mot qui signifiait l'action d'environner.

— Mar. Pousser, faire avancer avec l'aviron. (Rad. *aviron.*)

AVIRONNERIE. s. f. (rad. *aviron*). Atelier où l'on fait les avirons.

AVIRONNIER. s. m. (rad. *aviron*). Celui qui fait ou vend des avirons.

AVIROSTRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *avis*, oiseau; *rostrum*, bec). Qui ressemble à un bec d'oiseau.

AVIS. s. m. (pr. *a-vi* et *s* devant une voyelle ou un *h* aspiré; ét. lat. barb. *advisare*, voir; d'autres le font venir de l'italien *aviso*, opinion). Ce qu'on a vu et qu'on a aperçu dans l'examen d'une question. Ce mot est aujourd'hui inusité dans cette acception.

— Opinion, sentiment, résultat de cet examen. Dire son avis. Donner son avis. C'est mon avis. Son avis a prévalu, a été rejeté. Changer d'avis. Etre d'un avis. Etre de l'avis de quelqu'un. Je me range à votre avis. Je suis d'avis qu'il parte sur-le-champ. Il est toujours du bon avis. Etre d'un avis singulier. A mon avis. Selon mon avis. Personne n'est de l'*avis* de celui qui est de l'*avis* de tout le monde. (Chateaub.) Nous ne trouvons guère de gens de bon sens que ceux qui sont de notre *avis.* (La Rochef.) Chacun dit son *avis*, et l'appuie en peu de mots; nul n'attaque avec chaleur celui d'autrui; nul ne défend opiniâtrément le sien. (J.-J. Rouss.) Il évite uniquement de donner dans le sens des autres, et d'être de l'*avis* de quelqu'un. (La Bruy.) Lui demandait-on son *avis*, il devinait celui qui serait le plus agréable. (Fén.) Je sais sur leurs *avis* corriger mes erreurs. (Boil.) On a ouvert cinq ou six *avis* sur la manière dont s'opère la sensation du goût. (Brill.-Sav.) Des hommes dont l'*avis* peut faire doctrine. (Id.) Quels qu'aient été d'abord les divers *avis*, l'intérêt commun doit ici tout réunir. (J.-J. Rouss.)

— Prov. *Autant de têtes, autant d'avis.* Il y a autant d'avis que de personnes. || *Deux avis valent mieux qu'un.* || *En cas hâtif n'y a avis.*

— Opinion et suffrage de chaque juge, lorsqu'il s'agit de juger quelque affaire. Prendre les avis. Aller aux avis. Les juges en sont aux avis. Etre de l'avis courant. Cet avis a passé à la majorité des voix. Les avis sont partagés. Son *avis* entraînait tous les suffrages. (Barth.) Il n'était pas d'*avis* qu'on dût absoudre cet accusé. (Pasc.) Ils furent d'*avis* que ces propositions ne devaient pas être censurées. (Id.) Plusieurs rois furent d'*avis* qu'il fallait le sacrifier à la sûreté publique. (Fén.)

— Conseil que donne un homme de loi sur les difficultés pour lesquelles il est consulté. Il se prend aussi quelquefois pour une simple déclaration de sa façon de penser, et c'est dans ce sens qu'on renvoie une affaire qui mérite un certain examen, devant un ancien avocat, pour avoir son avis. C'est dans ce sens aussi qu'on dit qu'il convient de prendre l'avis des chambres, l'avis du siége, l'avis des avocats et des procureurs, etc. Ne rien faire que par bon avis. Prendre avis de quelqu'un. Les avocats ont donné leur avis et l'ont signé. De Maxime et de toi je pris les seuls *avis.* (Corn.)

— Prov. *Prendre des lettres d'avis.* Délibérer mûrement.

— *Se ranger à l'avis de quelqu'un*, est une locution imitée des Latins, qui disaient: *in alicujus sententiam descendere*, quitter sa place dans une délibération, pour aller se ranger du côté de celui qui avait proposé l'avis qu'on adoptait.

— *Avis d'avocats.* Autrefois, lorsqu'il se présentait au barreau quelques affaires qui demandaient un examen particulier, surtout lorsqu'il s'agissait de titres, les juges ordinairement les renvoyaient par devant d'anciens avocats, pour en passer par leur avis. On renvoyait aussi devant les avocats, les directions d'appels, les folles intimations, etc., et devant les procureurs, les contestations sur les points de procédure, sur les taxes de dépens, etc. Les tribunaux actuels ne peuvent plus faire ces renvois: il faut qu'ils jugent eux-mêmes toutes les affaires qui leur sont soumises.

— *Avis du Conseil d'Etat.* Le Conseil d'Etat était, sous l'empire, chargé de développer le sens des lois relatives aux diverses questions qui lui étaient soumises. Ces avis avaient force de loi, quand ils avaient reçu l'approbation de l'empereur, et quelques-uns d'entre eux sont encore en vigueur. Aujourd'hui les comités du Conseil d'Etat ne donnent plus des avis que pour l'interprétation des règlements ou des ordonnances, mais ces avis sont purement facultatifs, et n'obligent en aucune manière les ministres qui les ont demandés.

— *Avis du Comité des finances.* Le Comité des finances du Conseil d'Etat donne, sur les affaires et les questions qui lui sont renvoyées par le ministre des finances, les avis qu'il juge convenables, et c'est sur ces avis que le ministre prend sa décision ou provoque les mesures qu'il croit utiles.

— *Avis de parents.* Délibération d'un conseil de famille sur ce qui concerne un mineur ou un interdit. Le tuteur a fait ordonner que tel héritage serait vendu par avis de parents. Un mineur émancipé ne peut rien faire de sérieux sans avis de parents.

Heureux, si de son temps, pour de bonnes raisons,
La Macédoine eût eu de Petites-Maisons,
Et qu'un sage tuteur l'eût en cette demeure,
Par *avis* de parents, enfermé de bonne heure.

|| L'acte où cette délibération est consignée par le magistrat qui a présidé le conseil. || Cette locution n'est plus usitée que dans le langage ordinaire.

— Anc. jurispr. *Avis de père et de mère.* Se disait, dans le Hainaut, d'une disposition par laquelle un père et une mère partageaient leurs biens entre leurs enfants.

— *Avis d'experts.* Opinion émise par plusieurs experts sur une affaire qui leur est soumise.

— *Avis de médecins.* Résultat d'une consultation de plusieurs médecins.

— *Avis doctrinal.* Sentiment d'un docteur en théologie sur quelque point de doctrine.

— Prov. et fig. *Il y a jour d'avis.* Il y a temps de délibérer, rien ne presse.

— Fam. *Sauf meilleur avis.* A moins qu'un autre avis ne soit préférable. Je pense, sauf meilleur avis, que nous ferons bien de partir avant la nuit.

— Instruction, conseil que l'on donne à quel-

qu'un. Avis amical, charitable, paternel. Il a profité des avis de sa mère, de son tuteur. Il se mêle toujours de donner des avis. Ne se conduire que par bons avis. Prendre toujours avis des gens sages avant de rien faire. La vanité ne demande *avis* que dans l'espoir d'être approuvée. (Boiste.) Ne prenez pas mal les *avis* que je vous donne. (Mme de Staël.) Il faut aller sur le champ de bataille pour y sceller de son sang les *avis* qu'on a donnés au peuple du haut de la tribune. (Barth.) Je reçois vos *avis* avec la docilité d'un enfant, et vous donne les miens avec le zèle d'un père. (Volt.) Je vous ouvre peut-être un *avis* salutaire. (Rac.) Un fat quelquefois ouvre un *avis* important. (Boil.)

Mais c'est une imprudence assez commune aux [rois
D'écouter trop d'*avis* et se tromper au choix.
(CORNEILLE.)

— Conseil ou reproche adressé d'une manière indirecte et générale dans la vue que quelqu'un s'en fasse l'application.

— *Donneur d'avis.* Se disait autrefois particulièrement de celui qui proposait un moyen pour faire venir de l'argent dans les coffres du roi ; il ne se dit plus aujourd'hui, dans le style familier, que d'un homme toujours prêt à donner des avis, même quand on ne lui en demande pas. Quel ennuyeux donneur d'avis ! || On le dit aussi de ces gens d'intrigue qui donnent avis des offices ou bénéfices vacants, qui négocient des affaires ou des mariages.

— *Droit d'avis.* Ce que l'on donne à une personne qui a fourni des instructions utiles pour faire une chose, ou qui a indiqué les moyens d'établir quelque imposition nouvelle, ou de faire la recherche des deniers divertis appartenant au roi.

— Avertissement. Je vous donne avis qu'il est dangereux de se fier à cet homme. Je profiterai de l'avis que vous me donnez. Avis important. Avis au public. La plupart des journaux contiennent des avis et annonces. Je vous donne avis que l'homme à qui vous avez affaire est très-intéressé. C'est un *avis* secret que le ciel vous envoie. (Corn.)

Seigneur, vous le savez, son *avis* salutaire
Découvrit de Tharès le complot sanguinaire.
(RACINE.)

Tendez trop un arc, il se brise :
Avis au roi qui tyrannise.
(MOLLEVAUT.)

— Mar. *Barque d'avis.* V. AVISO.

— *Avis en fait de cassation.* Admin. milit. Sorte d'avis ou d'opinion relative à la cassation des sous-officiers. C'est le chef de bataillon et le lieutenant-colonel qui ont le droit de prononcer cet avis ; mais si la faute a rapport à l'administration, c'est le major qui en est chargé. || *Avis de conseil de discipline.* Arrêt prononcé par le conseil de discipline. || *Avis judiciaire.* Avis ou opinion que l'on émet dans les affaires jugées par les conseils permanents ; ils sont prononcés par les juges, à huis clos, à haute voix, à la suite de la procédure, en présence du procureur du roi, et en commençant par le grade le moins élevé. || *Avis officiel.* Règlement publié par le gouvernement.

— *Avis au lecteur.* Autrefois espèce de petite préface, dans laquelle un auteur exposait le plan de son ouvrage, les causes vraies ou fausses qui l'avaient engagé à l'écrire, etc. || Cette locution est ensuite passée du propre au figuré pour désigner un conseil ou un reproche exprimé d'une manière générale, avec dessein que telle personne s'en fasse l'application. Vous entendez bien ce qu'il vient de dire, c'est un avis au lecteur. || Il se dit aussi d'un événement, d'un malheur qui peut servir d'instruction à quelqu'un, et l'avertir de prendre garde à lui. Ne vous hasardez pas dans cette affaire : plusieurs s'y sont ruinés, c'est un avis au lecteur.

— Fam. Nouvelles qu'on mande ou qu'on reçoit. Je vous donnerai avis de tout ce qui se passera. Il m'a transmis des avis sûrs. Je me tiendrai prêt à partir au premier avis. Avis secret. Avis fidèle. On eut avis de l'armée qu'une bataille serait bientôt livrée. On a reçu avis de Rome. Écrivez-moi dès votre arrivée, et donnez-moi régulièrement avis de tout ce qui vous arrivera. Ai-je de bons *avis* ou de mauvais soupçons ? (Corn.) Je vous en donne *avis* pour ne pas vous surprendre. (Id.)

— Comm. Connaissance qu'on donne à quelqu'un d'un fait, d'un envoi de marchandises, d'une faillite, etc. || *Lettre d'avis.* Celle par la- [illegible] mande à son correspondant qu'il a tiré sur lui une lettre de change, ou lui donne avis de quelque autre affaire relative à leur commerce || On appelle aussi *avis* ou *parère*, un avis ou conseil sur quelque matière importante.

— *Avis au public.* Placard affecté pour prévenir le public de quelque chose.

— Fam. *Il m'est avis* ou *m'est avis que.* Il me semble que, je suis d'avis de.

— Syn. comp. AVERTISSEMENT. AVIS. CONSEIL. *Avertissement*, connaissance qu'on donne à quelqu'un d'une chose que l'on ne veut pas qu'il ignore. *Avis*, opinion sur la manière dont quelqu'un doit se conduire. *Conseil* signifie la même chose qu'*avis*, si ce n'est qu'*avis* laisse plus de liberté, et n'emporte pas, comme le *conseil*, une idée de supériorité, soit d'état, soit de lumière. || ANNONCE. AVIS. AVERTISSEMENT. L'*annonce* se borne à faire connaître. L'*avis* tend non-seulement à faire connaître la chose au public, mais encore à la lui faire considérer sous un point de vue qui doit l'intéresser. L'*avertissement* tend à rappeler à la mémoire une chose dont la négligence ou l'oubli peuvent être préjudiciables. || AVIS. SENTIMENT. OPINION. Le *sentiment* marque un peu la délibération qui l'a précédé ; l'*avis*, la décision qui l'a suivi ; l'*opinion* suppose de l'incertitude. || AVERTIR. INFORMER. DONNER AVIS. *Avertir*, c'est tourner l'attention de quelqu'un sur une chose qui le concerne, soit que cette chose soit impossible ou non. *Informer*, c'est faire connaître à quelqu'un les circonstances nouvelles d'un fait ou d'une affaire dont il connaît le fond. *Donner avis* d'une chose à quelqu'un, c'est lui faire connaître simplement que cette chose existe.

AVIS. s. m. Hist. Ordre militaire institué en Portugal vers la fin du XIIe siècle, et qui prit son nom de deux oiseaux (en lat. *avis*) que les premiers chevaliers aperçurent, dit-on, en posant la première pierre d'un château. Alphonse Ier l'avait institué en mémoire de la prise d'Évora sur les Maures. Les membres de l'ordre s'appelaient d'abord chevaliers de la nouvelle milice, et chevaliers de Sainte-Marie d'Évora.

AVISANCE. s. f. (rad. *aviser*). Vieux mot qui signifiait Sagesse, prudence, finesse.

AVISÉ, ÉE. adj. (rad. *avis*). Prudent, circonspect, qui ne fait rien sans y bien penser. C'est un homme sage et avisé. Il est fort avisé. Parlerai-je de sa conduite, si *avisée* dans la conduite de sa maison ? (Boss.) Les anciens du pays, plus instruits, prétendaient que les Grandet étaient trop *avisés* pour laisser les biens de leur famille. (Balz.) Maxime, en voilà trop pour un homme *avisé*. (Corn.)

Un savetier, que nous nommerons Blaise,
Prit belle femme, et fut très *avisé*.
(LA FONTAINE.)

— Espiègle, fin. Cet enfant est fort avisé.

— Substantiv. *C'est un mal avisé.* C'est un homme qui manque de circonspection, qui ne réfléchit pas à ce qu'il dit, à ce qu'il fait. On écrit plus ordinairement Malavisé, en un seul mot.

— Syn. comp. AVISÉ. PRUDENT. CIRCONSPECT. L'homme *avisé* trouve des expédients ; le *prudent* emploie les moyens de les faire réussir ; le *circonspect* évite les inconvénients qui pourraient les faire manquer.

AVISÉ, ÉE. part. pass. du v. Aviser. S'emploie aussi adjectiv.

— Le participe régit *par*. Il a été avisé par son père.

— Comme on dit C'est bien fait à vous, La Fontaine dit, C'est bien avisé à lui. Peut-être le disait-on de son temps.

Notre maître Mitis. .
Se niche et se blottit dans une niche ouverte ;
Ce fut à lui bien *avisé*.

AVISEMENT. s. m. (rad. *avis*). Vieux mot qui signifiait Conseil, avis. Tous les *avisements* les moins prévus coulent de source pour qui veut capter. (St-Évrem.) || Prudence.

AVISER. v. a. 1re conj. (rad. *avis*, ou de la préposition *ad*, et du vieux saxon *visan*, enseigner, instruire). Avertir, donner avis. Ce verbe, dans cette acception, ne s'emploie plus que dans ces phrases proverbiales : *Un fou avise bien un sage.* Il n'y a point d'homme si peu sensé dont on ne puisse recevoir quelque bon avis. || *Un verre de vin avise bien un homme.* Le vin inspire quelquefois de bonnes idées, fait imaginer de bons expédients.

— Autrefois, Apprendre, enseigner.

— T. de comm. Commander quelque chose par lettre à son correspondant.

— Fam. Apercevoir d'assez loin. Je l'avisai dans la foule. Un jour le diable, faisant ses tournées, *avisa* au coin d'un bois un jeune artiste qui peignait d'après nature quelque morceau de paysage. (Thoré.) Si, pour mon infortune, il ne m'eût *avisé*. (Mol.) Quand notre hôte charmé m'*avisant* sur ce point. (Boil.) || Ce verbe, qui, dans cette acception, était en usage autrefois dans le style familier, peut encore être employé dans le style badin, et surtout dans le genre marotique

L'aigle un jour avait *avisé*
Une huître fraîche et bien nourrie.
(DORAT.)

Il *avisa* dans le sacré pourpris
Un St Austin, prêcheur de l'Angleterre [illegible]
(VOLTAIRE.)

— T. de chasse. Apercevoir. Aviser un lièvre au gîte. Aviser le gibier.

— v. n. Réfléchir sur les moyens de faire quelque chose, dans le dessein de découvrir les meilleurs. Avisez à ce que vous avez à faire. Avisez-y bien. Il est temps d'aviser à cela. Nous avons du temps pour y aviser. Aviser à quelque chose. Aviser aux moyens de faire une chose.

— Prat. Prendre une résolution après quelque délibération. Les États, assemblés pour la réformation du royaume, avisèrent qu'il fallait qu'on mît un terme à ces abus. || Croire, juger. La cour a renvoyé les parties pour se pourvoir comme elles aviseront bon être, c'est-à-dire comme elles le jugeront à propos.

— S'AVISER. v. pron. Penser, faire attention à quelque chose, porter son attention sur quelque chose. Je ne m'en suis pas avisé. Il ne s'avise de rien. Il s'en est avisé trop tard. Les conseils ne manquent jamais aux malheureux, mais qui s'*aviserait* d'en donner aux heureux du siècle ? (Boiste.) Son naturel était bon et sincère, mais peu caressant ; il ne s'*avisait* guère de ce qui pouvait faire plaisir aux autres. (Fén.)

— Prov. *On ne s'avise jamais de tout.*

— S'imaginer quelque chose, trouver quelque chose, s'appliquer à trouver, à inventer quelque chose pour quelque fin. Il leur fit tous les honneurs dont il se put aviser. Il n'y a sottise, il n'y a malice dont il ne s'avise. Il s'avisa d'un bon expédient. De quoi s'est-il allé aviser ? À force de chercher, je me suis avisé d'un moyen qui m'a réussi. Je ne me serais pas avisé de cet expédient. D'abord on ne parla qu'en poésie, on ne s'*avisa* de raisonner que longtemps après. (J.-J. Rouss.) Lorsque les hommes marchaient tout nus, celui qui s'*avisa* le premier de porter des sabots passa pour un voluptueux. (Id.) Les hommes n'ayant pu guérir la mort, la misère, se sont *avisés*, pour se rendre heureux, de ne point y penser. (Pasc.) On ne s'est peut-être jamais *avisé* de s'affliger de n'avoir pas trois yeux, mais on est inconsolable de n'en avoir qu'un. (Id.) Les juges ne tiraient rien des procès, et on ne s'était pas encore *avisé* de faire un métier de la justice. (Boss.) Si la place d'un Cassini devenait vacante, et que le suisse ou le postillon du favori s'*avisât* de la demander, il appuierait sa demande. (La Bruy.)

— Prendre une résolution qui paraît étrange, extraordinaire, peu naturelle et à laquelle on n'avait pas lieu de s'attendre. Si un avare s'*avisait* d'être prodigue, il étonnerait bien du monde. (Lav.) Il s'est *avisé* de quitter la cour. (La Bruyère.) Il s'est *avisé* de prêcher sur l'abus de la louange, et a fini par louer avec plus d'exagération qu'on ne l'avait jamais fait avant lui. (La Harpe.) On ne s'est jamais *avisé* à Naples ou à Rome de juger un poëme. (Id.) Les véritables savants et les vrais braves ne se sont point encore *avisés* de s'offenser du docteur de la comédie et du capitan. (Mol.) Les Grecs et les Romains ne se sont jamais *avisés* de faire des monuments inutiles. (B. de St-P.) L'économie politique n'a pas pour objet de faire connaître tous les impôts dont on s'est *avisé*, et encore moins d'en suggérer de nouveaux. (Say.)

— Remarquer, s'apercevoir de. Ici cette âme dégoûtée du monde s'*avise* que ces ornements marquent dans les hommes, etc. (Boss.) Personne presque ne s'*avise* de lui-même du mérite d'un autre. (La Bruy.) Cette acception a vieilli.

— Être assez téméraire, assez hardi pour faire quelque chose. Si vous vous avisez de parler mal de moi, vous vous en repentirez. Avisez-vous de faire cela ! Ne vous en avisez pas. Avise-toi de parler, et tu verras ! Notre esprit est si bizarre, qu'il s'*avise* de louer, morts, des gens qu'il dénigrait vivants. (Boiste.) C'est un gredin qui s'*avise* de dire du bien de moi dans un libelle où il déchire ce que j'aime et que je respecte. (Lauraguais.) Les hommes se sont *avisés* de tout, excepté d'être sages. (S. Dubay.)

Je ne les vis jamais ; ce que je puis vous dire,
C'est qu'ils se sont tous deux *avisés* de m'écrire.
(REGNARD.)

Pour ce s'*avise*, un jour de confrérie,
De se vêtir en prêtre, et confesser.
(LA FONTAINE.)

— Ch. Perrault et Voltaire, dans le style badin, ont dit S'aviser que :

Finette s'*avisa* qu'elle pourrait bien être
Dans l'appartement du jardin.
(PERRAULT.)

Le Poitevin s'*avise* le premier
Que sa maîtresse est comme disparue.
(VOLTAIRE.)

— Dans le sens de S'imaginer, ce verbe régit toujours la préposition *de*. Il s'avisa d'un bon expédient. Les juges ne tiraient rien des procès, et on ne s'était pas encore *avisé* de se faire un métier de la justice. (Boss.)

— Le part. pass. de *s'aviser* s'accorde toujours, étant toujours précédé de son régime direct, qui est le second pronom. Ils se sont avisés de lui écrire.

AVISO. s. m. (rad. *avis*). Mar. Petit bâtiment d'une marche rapide et d'une allure légère, qu'on emploie en temps de guerre pour porter des avis, des ordres, des nouvelles, des dépêches qu'il importe de faire parvenir avec célérité. Le nom d'*aviso* ne se donne [illegible] timent, mais bien à tout navire momentanément chargé d'une mission. || Plur., des *avisos*.

AVISSE. s. f. (ét., V. VIS). Vieux mot qui désignait une pièce de fer ou de cuivre, etc., qui était à vis.

AVISTUPOR. s. m. (ét. *avis*, oiseau ; *stupor*, épouvante). Myth. Nom de Priape, dieu tutélaire des jardins contre les attaques des oiseaux.

AVISUGE. adj. et s. (ét. lat., *avis*, oiseau ; *sugo*, sucer). Entom. Famille d'insectes aptères qui vivent en parasites sur les oiseaux.

AVISURE. s. f. (rad. *avis*). Chaudr. Rebord d'une pièce qui se rabat sur une autre pièce et les unit ensemble.

AVITAILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Avitailler. S'emploie aussi adjectivement. Place bien avitaillée. Le vaisseau est bien avitaillé. || Le part. régit *par*.

AVITAILLEMENT. s. m. (pr. *a-vi-ta-ie-man*, ét. lat., *ad*, pour ; *victus*, vivres). Action de fournir les provisions nécessaires pour une place de guerre, pour un vaisseau, ou des provisions mêmes qui sont rassemblées pour cette destination. On a pourvu à l'avitaillement de cette place. On s'est assuré d'un avitaillement considérable. On préfère aujourd'hui *ravitaillement*.

AVITAILLER. v. a. 1re conj. (pr. *a-vi-ta-té* ; et., V. AVITAILLEMENT). Mettre des vivres dans une place, dans une ville, qui court risque d'être assiégée, ou dans un vaisseau prêt à partir. Après avoir mis une garnison dans une place, il faut encore l'avitailler. Avitailler une citadelle, une flotte. On dit plutôt aujourd'hui *ravitailler*.

— S'AVITAILLER. v. pron. Être avitaillé. Cette ville s'avitaille facilement.

AVITAILLEUR, EUSE. s. (ét., V. AVITAILLEMENT). Celui ou celle qui fournit les vivres nécessaires à l'avitaillement d'une place, d'un camp, d'un vaisseau.

AVITIN, INE. adj. (rad. lat. *avus*, aïeul). Anc. jurispr. Qui vient des ancêtres, qu'on tient de ses ancêtres. Biens *avitins*, Biens qui ont été possédés successivement par trois personnes de la même famille.

AVITUS. (pr. *a-vi-tuss*). Né en Auvergne, fut proclamé empereur en juillet 455, et repoussa les Vandales et les Suèves.

AVIVAGE. s. m. (et. V. AVIVER). Miroit. Première façon qu'on donne à la feuille d'étain qui doit recevoir le vif-argent.

— Teint. Opération qui consiste à enlever au coton teint à la garance sa teinte brune et sombre.

AVIVÉ, ÉE. part. pass. du v. Aviver. S'emploie aussi adjectivement. Tableau avivé. Couleur avivée. || Le participe régit *par*.

AVIVER. v. a. 1re conj. (rad. *vif*). Animer, donner de la vivacité, de l'éclat. Un peu de rouge avive le teint. Peu usité en ce sens.

— Bijout. Donner le vif ou dernier poli à un ouvrage avec du rouge d'Angleterre détrempé dans l'alcool, et de la pierre ponce mouillée de vinaigre ou d'eau-de-vie.

— Dor. Nettoyer une figure de bronze, la gratter légèrement avec un burin ou un autre outil de ce genre, et la frotter ensuite avec la pierre ponce, pour que la feuille d'or s'applique plus facilement dessus.

— Sculpt. Nettoyer, gratter, et polir des figures de métal pour les rendre plus propres à être dorées, soudées, etc.

— Peint. Nettoyer. Aviver un tableau en le nettoyant.

— Chim. Donner aux couleurs un brillant, un lustre, un éclat qu'elles n'avaient pas. Ce mot s'applique tantôt aux teintures dans lesquelles on avive les couleurs au moyen des sels, des acides, etc. ; tantôt aux métaux dont on avive le brillant métallique par le frottement de tripoli, quelques acides, quelques sels, etc.

— Teint. Rendre une couleur plus vive, plus éclatante.

— Grav. Donner plus de brillant à une taille, en la rentrant avec un burin plus losange que celui avec lequel elle a été d'abord poussée.

— Miroit. Frotter légèrement l'étain de vif-argent, avant de l'en charger tout à fait.

— Forg. Augmenter l'ardeur du charbon déjà enflammé en y jetant un peu d'eau.

— Charpent. Tailler une pièce de bois à vive arête.

— Fig. *Aviver l'esprit, l'âme.* L'œil du spectateur *avive* la vanité. (Boiste.) Si, aux yeux de la morale, il est bon d'*aviver* les sentiments de nationalité en France, il est bon de les surexciter en Russie et en Autriche. (Anon.) La marche a quelque chose qui anime et *avive* mes idées. (J.-J. Rouss.) Il est des secousses qui *avivent* les esprits politiques, et qui régénèrent les ressorts du gouvernement. (Mirab.)

— S'AVIVER. v. pron. Prendre la vie. || Bien que ce mot soit plutôt du domaine des arts que de celui de la poésie, Roucher l'a employé au figuré, dans le sens de S'animer, prendre une nouvelle vie, et il l'a fait avec d'autant plus de raison que les mots *revivre*, *s'animer*, n'ont ni le même sens, ni la même énergie ; d'ailleurs ce mot, qui était en usage autrefois, est agréable [illegible] cette tentative. Tout germe devant lui (le printemps), tout se meut, tout s'*avive*. (Roucher.)

— Technol. Recevoir de la vie, de l'éclat. Ces couleurs s'avivent.

AVIVES. s. f. pl. (ét. lat., *aqua viva*, eau vive, parce que c'est en buvant des eaux vives que les chevaux contractent cette maladie). Art vétér. Glandes situées à la partie supérieure et postérieure de la ganache du cheval, dans l'intervalle qui se trouve entre la tête et le cou, au-dessous de l'oreille. Ce sont celles que l'on appelle parotides chez l'homme. || Maladie du cheval, dans laquelle il a les avives enflées et douloureuses. Elles s'enflent quelquefois au point de gêner la respiration. Ce cheval a eu les avives, pour avoir trop bu et s'être échauffé. Cette maladie attaque aussi les chiens. || On a également appelé *avives* des tranchées violentes dont les chevaux sont quelquefois tourmentés, parce qu'on supposait qu'elles étaient dues à l'engorgement des parotides.

— Prov. et fig. On dit d'un homme qu'on

fait bien courir et promener pour faire quelque affaire, *qu'il n'aura pas les arives.*

AVIVOIR s. m. (ét., V. AVIVER). Technol. Instrument pour étendre l'or amalgamé.

AVIZE. Géogr. Bourg de France (Marne), chef-lieu de canton, arr. d'Épernay. Excellents vins blancs; l'un des principaux entrepôts du commerce des vins de Champagne; 1,500 hab.

AVLONA. Géogr. Province de Romélie, dont la superficie est de 1800 kilom. carr. et la population de 250,000 hab. Le territoire produit des fruits en abondance. Avlona, sa capitale, qui a une population de 6,000 hab., est située sur un golfe de la mer Ionienne.

AVO. s. m. Bot. Arbre dont l'écorce est employée, dans l'Inde, à faire du papier.

AVOCASSEAU. s. m. (ét., V. AVOCAT). Méchant avocat.

AVOCASSER. v. n. 1re conj. (rad. *avocat*). Exercer la profession d'avocat, sans titre, sans talent, sans profit et sans gloire. Il a avocassé pendant dix ans. || Mercier prétend qu'on peut l'employer pour signifier la manière ridicule dont quelques avocats emploient un style ampoulé dans les causes les plus simples.

AVOCASSERIE. s. f. La profession d'avocat. Fam. Il ne s'emploie qu'en mauvaise part. On ne voit guère de gens s'enrichir aujourd'hui par l'avocasserie. Il y a déjà plusieurs années que cet homme s'adonne à l'avocasserie. || Prov. *L'avocasserie est un cancer universel en une ville.*

AVOCASSIE. s. f. (rad. *avocat*). Autrefois Profession d'avocat, art de plaider. On a dit aussi, mais moins heureusement, *avocassage.*

AVOCASSIER, ÈRE. adj. (rad. *avocat*). Qui concerne les avocats, qui a rapport aux avocats. Éloquence avocassière. La tyrannie *avocassière* est un tigre guidé par des lapins. (Alfieri.) Fam. et iron.

AVOCAT. s. m. (ét. lat., *advocatus;* du lat. *ad*, pour; *vocatus*, appelé; on écrivait autrefois *advocat*). Celui qui fait profession de défendre en justice, de vive voix ou par écrit, ceux qui ont besoin de son assistance, soit pour attaquer, soit pour se défendre. Avocat fameux, célèbre, éloquent. Savant avocat. Avocat à la cour royale de Paris, à la cour de cassation. Avocat au conseil. Plaider par avocat. Votre avocat a bien plaidé. Chez un *avocat*, l'intégrité n'est pas moins indispensable que l'éloquence. (Boiste.) Le prédicateur n'est point soutenu comme l'*avocat* par des faits toujours nouveaux, par des aventures inouïes. (La Bruy.) La fonction de l'*avocat* est pénible, laborieuse, et suppose dans celui qui l'exerce un riche fonds ou de grandes ressources. (Id.) J'aurais voulu établir qu'il n'y eût d'avoués ni d'*avocats* rétribués que ceux qui gagneraient leur cause. (Napol.) Je veux qu'on puisse couper la langue à un *avocat* qui s'en sert contre le gouvernement. (Id.)

Malheur à l'*avocat* de qui l'âme vulgaire
Ne sent pas tout le prix d'un si beau ministère.
(ROGER.)

— *Avocat plaidant.* Celui qui s'adonne principalement à la plaidoirie.

— *Avocat consultant.* Celui qui, ayant acquis de l'expérience et de la réputation au barreau, et ne pouvant plus en soutenir la fatigue, se borne à donner par écrit son avis et son conseil sur les affaires litigieuses. On nomme aussi ces sortes d'avocats *jurisconsultes.* On les appelait autrefois *avocats conseillers.*

— *Avocat général.* Membre du ministère public qui porte la parole dans l'intérêt de la loi et de l'ordre public, devant une cour supérieure. Avant la révolution, c'était le titre qu'on donnait à ceux d'entre les officiers du parquet d'un parlement ou d'une cour souveraine qui étaient chargés de discuter à l'audience, devant les juges, les mêmes causes que discutaient les avocats du roi devant les sièges royaux. Les fonctions d'avocats et de procureurs généraux ont été réunies pendant tout le temps qui s'est écoulé depuis la révolution jusqu'à l'installation des cours royales. La loi du 20 avril 1810 a donné le titre d'avocats généraux aux substituts des procureurs généraux. || Anciennement on n'appelait *avocats généraux* que les avocats qui se chargeaient des causes des particuliers; on les appelait *ge-*

qui ne plaidaient que les causes qui intéressaient le roi et le public.

— *Avocat du roi.* Magistrat qui remplit les mêmes fonctions dans les tribunaux de première instance. On l'appelle aussi procureur du roi. || C'était autrefois un officier chargé, dans certains sièges royaux, de discuter les affaires où le roi, l'Église, le public et les mineurs, pouvaient avoir quelque intérêt, et d'en faire son rapport à l'audience. Les offices d'avocat du roi ont été supprimés en 1790, mais leurs fonctions sont aujourd'hui exercées par des magistrats appelés procureurs du roi. Depuis 1814, leurs substituts ont repris le titre d'avocats du roi.

— *Avocats aux conseils et à la cour de cassation.* Avocats établis en nombre limité pour instruire, discuter et plaider toutes les affaires qui se portent aux différents conseils du roi et devant la cour de cassation. || *Avocats aux conseils.* Les avocats aux conseils étaient établis pour instruire, discuter et plaider toutes les affaires qui se portaient dans les différents conseils du roi ou devant les différentes commissions du conseil, et pour présenter et suivre toutes demandes qui étaient de nature à y être portées. Les offices d'avocats aux conseils du roi ont été supprimés avec ces conseils, et les avocats à la cour de cassation et au conseil des prises les ont remplacés dans toute la partie de leurs attributions qui se rapportait aux matières dévolues à ces tribunaux.

— *Avocats au parlement.* Avocats qui pouvaient plaider au parlement. || *Avocats en parlement.* Ceux qui avaient pris les degrés sans suivre le palais, ni faire la profession d'avocat.

— Hist. Nom des officiers qui avec les assesseurs formaient le conseil des préfets, dans l'empire d'Orient et d'Occident.

— *Avocat du fisc* ou *avocat fiscal.* Titre que portaient les deux avocats qu'on choisissait tous les ans parmi ceux de la première classe pour défendre les intérêts du fisc.

— *Avocat consistorial.* Officier de la cour de Rome chargé de plaider sur les oppositions formées aux provisions des bénéfices.

— *Avocat d'une ville.* C'était, en Allemagne, un magistrat établi dans cette ville pour y rendre la justice au nom de l'empereur. Les monastères avaient aussi autrefois leurs avocats pour soutenir leurs droits et rendre justice à leurs vassaux, qu'ils pillaient souvent au lieu de protéger. Il y avait aussi des avocats pour défendre les droits de l'Église, tant en armes qu'en justice. On les appelait plus ordinairement Avoués.

— En parlant d'une femme qui exercerait la profession d'avocat, on dirait, Un avocat. Mlle d'Een fut mise à 14 ans au collège Mazarin; on ignore les raisons qui engagèrent ses parents à lui donner l'habit d'homme. Elle fut reçue docteur en droit civil et en droit canon, et enfin *avocat* au parlement de Paris. (*Biogr. des Femmes célèbr.*)

— On appelle la femme d'un avocat. Avocate. Cependant on ne le dit ordinairement que de la femme d'un avocat-général ou d'un avocat du roi. Mme l'avocate générale. Mme l'avocate du roi.

— Fig. Celui qui défend les intérêts, la réputation de quelqu'un, d'une secte, d'une opinion, etc. Je ne serai jamais l'avocat d'une pareille doctrine. On n'a point d'*avocat* pour du vin de Surène. (Lamb. de Lang.)

— Fig. Celui qui intercède pour un autre, qui en soutient, qui en défend les intérêts auprès de quelqu'un. Vous avez en lui un bon avocat. Je serai votre avocat auprès de lui. Son éloignement eût été son meilleur *avocat.* (Napol.) || En ce sens, on dit *avocate.* Sa mère fut son avocate. On appelle quelquefois la Ste Vierge, l'Avocate des pécheurs.

— Fig. et fam. *Avocat du diable.* Celui qui propose les objections dans une conférence sur quelque point de doctrine ou de morale religieuse.

C'est lui qui des talents censeur impitoyable,
Dans ce fameux procès est l'*avocat* du diable.
(SATIRIQUES.)

— *Jeu de l'avocat.* Jeu de société en dialogue, dans lequel ce n'est pas la personne qu'on interroge qui doit répondre, mais son voisin de droite.

— On appelle ironiquement un avocat qui manque de pratique, *Un avocat à tort, un avocat sans cause, un avocat de causes perdues, un avocat de balle, un avocat de Pilate,* par allusion à ce mot de Pilate dans la passion, *Non invenio causam; un avocat de Térence, un avocat sans lois, un avocat des mouches.*

— Prov. *Il est attiré comme la bourse d'un avocat.* || *Dîner d'avocat.* Bon dîner. || *Avocats se querellent, puis vont boire ensemble.* || *Toujours ouvert comme la gibecière d'un avocat.* || *De bon avocat courte joie.* || *De jeune avocat héritage perdu, et de nouveau médecin cimetière bossu.* || *De nouvel avocat libelle cornu.* || *En champions, en avocats, n'a es confiance.* || *L'avocat est fils de Saturne.* Allusion à un tableau dans lequel on avait représenté un avocat fauchant en un pré de bourses et d'escarcelles, et emportant celles des pauvres et des riches, comme Saturne, qui n'épargnait pas même ses propres fils. || *L'avocat ne plaide que pour la soupe.* || *L'avocat ne doit que ce qu'il veut.* || *L'avocat s'enrichit d'usure.* || *L'avocat, si ne dérobe, perd.* || *L'avocat vit sur le pare, le gentilhomme est tué au champ.* || *Le dîner sonne*

jamais en la maison d'un avocat, car l'argent en bouche les pertuis. || *Les avocats n'ont point de livres de droit.* || *Les maisons des avocats sont faites de la tête des fous.* || *Litiger est à l'avocat vendanger.* || *Mets d'avocats.* || *Argent comptant fait plaider avocat.* || *Quand avocat prête, il achète.* || *Vous êtes un mauvais avocat, vous perdrez votre cause.* || *Bon avocat, mauvais voisin.* On court risque d'avoir des procès quand on est voisin d'un homme versé dans la connaissance des lois.

— *Avocat Patelin.* Célèbre comédie du XVe siècle dans laquelle on critique les ridicules des avocats. On ignore quel en est l'auteur.

— Bussi-Rabutin en a fait un adjectif féminin. « Son mari a de l'esprit pour le palais; mais d'ailleurs sa figure est *avocate,* et plaide toujours contre lui. »

AVOCAT. s. m. Grand arbre d'Amérique, qu'on appelle plus ordinairement Avocatier.

— Nom vulgaire du fruit de cet arbre. Il ressemble pour la forme et la grosseur à une poire de bon chrétien, et a un goût très-agréable. On l'appelle aussi Poire-avocat.

AVOCATIER ou **AGNACAT.** s. m. (ét., *aouicate*, nom caraïbe de cet arbre). Bot. Nom vulgaire d'un bel arbre d'Amérique, du genre des lauriers. On prépare avec ses fruits un mets agréable, et on les regarde comme antidyssentériques.

AVOCATIÈRE. s. f. (rad. *avocat*). Rabelais appelle ainsi une appareilleuse, que l'on nomme communément l'avocate des pécheurs.

AVOCATOIRE. adj. des 2 g. (ét., *ad*, pour; *vocare*, appeler). Polit. Se dit des lettres par lesquelles un souverain revendique quelqu'un de ses sujets, passé sous une domination étrangère. Quand des gouvernements se déclarent la guerre, ils intiment aux corps ou aux troupes indigènes, qui sont au service de la puissance ennemie, l'ordre de rentrer dans leur patrie.

— Jurispr. Se disait d'un mandement du chef de l'Empire à un prince, pour évoquer une affaire.

AVOCETTE. s. f. Ornith. Genre de l'ordre des échassiers, de la famille des palmipèdes, dont les espèces sont répandues en Europe et en Amérique. On trouve cet oiseau sur les plages de l'Océan ou à l'embouchure des rivières.

AVOGADOR DI COMUN. s. m. Charge de la république de Venise, qui investissait son titulaire du droit de dénoncer le tribunal des dix ou le tribunal des trois s'il le jugeait convenable. L'avogador était le conservateur divin délégué par le grand conseil, et le surveillant de la liberté publique.

AVOI. s. m. Brass. *Donner un avoi.* Faire couler d'une cuve dans une autre.

AVOIEMENT. s. m. (rad. *voie*). Action de mettre sur la voie; indication, instigation. Vieux et inusité.

AVOIER. v. a. 1re conj. (rad. *voie*). Mettre sur la voie. Instruire, renseigner.

AVOINE ou **AVEINE.** s. f. (pr. *a-voa-ne;* ét. lat., *avena*, dérivé de *aveo*, désirer, parce que les animaux aiment beaucoup ce grain). Bot. Genre de la famille des graminées, type de la tribu des avenacées. Cette céréale fournit un pain peu nutritif, et d'un goût désagréable; aussi la culture s'en restreint de plus en plus. Le gruau d'avoine sert à faire de la bouillie, et sa décoction est employée en médecine comme boisson adoucissante. C'est la nourriture par excellence du cheval. On peut faire avec ce grain de la bière et de l'eau de vie. Les principales espèces sont : l'*avoine commune,* qui offre un très-grand nombre de variétés, soit dans la coloration de ses fruits, soit dans la présence ou l'absence des arêtes; l'*avoine nue, avoine à gruau* ou *avoine de Tartarie;* l'*avoine de Hongrie* ou *d'Orient;* l'*avoine élevée,* qui offre un bon aliment pour les bestiaux; et la *folle avoine,* dont les Hollandais ont couvert leurs dunes pour en raffermir le sable mouvant. Un champ d'avoine. Semer l'avoine. Je vois la folle *avoine* border les fleuves du nord de l'Amérique, et les champignons et les mousses tapisser les rochers de la Finlande et de la Laponie. (B. de St-P.) Alors le son d'une flûte d'*avoine* endormait Argus. (A. Karr.)

— Grain de cette plante. Avoine blanche. Avoine noire. Cette avoine est bonne, elle est fort pesante. Avoine légère. Un picotin d'avoine. Une mesure d'avoine. Cribler l'avoine. Donner l'avoine aux chevaux. Le cheval mange bien l'avoine. Il a bien travaillé, on lui a fait gagner son avoine. Paille d'avoine. Farine d'avoine. Lorsqu'on présente au cheval son *avoine,* il ne manque pas de la flairer. (B. de St-P.) Un bon cavalier doit voir manger l'*avoine* à son cheval. (Trév.) Ces chevaux vont plus vite le soir quand ils sentent l'*avoine.* (Id.)

— Mme de Sévigné a employé ce mot dans le sens de Nourriture. Ne croyez pas que je sois assez sotte pour me laisser mourir de faim; on mange son *avoine* tristement, mais enfin on la mange.

— *Balle d'avoine.* Pellicule qui enveloppe les graines d'avoine, et avec laquelle on fait ordinairement le coucher des petits enfants. V. BALLE.

— Bot. Plante du Canada, qui croît dans les rivières vaseuses, et qui fournit un grain semblable au riz. || *Avoine des chiens.* Nom que les créoles de la Guiane donnent au phare

NATERR.

— Au plur. se dit de l'avoine qui est encore sur pied dans les champs qui en ont été ensemencés. Les avoines sont belles. Voilà un bon temps pour les avoines. Couper, faucher les avoines. Faire les avoines. || Quelques grammairiens prétendent que ce mot ne peut avoir de pluriel qu'en ce sens, cependant on dit bien, en termes de commerce, Il a acheté des avoines, pour signifier des avoines de différentes espèces, et achetées à divers marchands.

— Fig. La paille d'avoine ayant été employée à faire des instruments de musique grossiers, on a donné le nom d'avoine à l'instrument même. On pouvait prendre pour de la malveillance la supériorité qu'accordait le roi Midas à l'*avoine* sur la tortue. (A. Karr.)

— Prov. *Il faut à un bon cheval frotter la queue du reste de son avoine, afin qu'il aille bien; et à bon buveur il faut jeter le reste de son vin sur la main, pour le préserver de la goutte.* || *Avoine de février emplit le grenier.* || *Il faut un homme alerte pour semer l'avoine, et un homme lent pour semer l'orge,* c'est-à-dire, Il est absurde de semer l'orge aussi dru que l'avoine. || *Semez le blé à la poudrette, et l'avoine à la marrette.* || *Avoine touillée* (de redevance), *croît comme enragée.* || *Cheval d'avoine, cheval de peine.* || *Cheval faisant la peine ne mange pas l'avoine.*

— Loc. prov. *Piquer l'avoine.* Être en sentinelle. || *Écouter à l'avoine.* Perdre son temps. || *Gagner l'avoine.* Bien travailler pendant la journée. || *Je n'ai rien en blé, tout mon argent est en avoine.* || *Cet homme a reçu de l'avoine.* Il a été rebuté par celle qu'il aime. || On dit d'un avare qui ne fait point part aux autres de ce qu'il a, qu'*il mange son avoine dans un sac.*

— Il y a des grammairiens qui veulent que l'on prononce toujours *avoine,* et jamais *aveine,* cette dernière prononciation n'étant, suivant eux, en usage que chez les paysans et les personnes sans éducation. D'autres préfèrent *aveine,* parce que mot vient d'*avena.* Ce qu'il y a de certain, c'est que ces deux prononciations sont en usage, mais la première est la plus généralement adoptée.

AVOINERIE. s. f. (rad. *avoine*). Agric. Terre semée d'avoine.

AVOINEUX, EUSE. adj. Qui est d'avoine, ou garni d'avoine.

AVOIR. v. a. et irrég. (du lat. *habere,* même signification). *J'ai, tu as, il a, nous avons, vous avez, ils ont. J'avais, tu avais, il avait, nous avions, vous aviez; ils avaient. J'eus, tu eus, il eut, nous eûmes, vous eûtes; ils eurent. J'aurai, tu auras,* etc. *J'aurais, tu aurais,* etc. *Aie, ayons, ayez. Que j'aie, que tu aies, qu'il ait, que nous ayons, que vous ayez, qu'ils aient. Que j'eusse, que tu eusses, qu'il eût, que nous eussions, que vous eussiez, qu'ils eussent. Ayant. Eu.* On écrivait autrefois *aye, que j'aye,* etc., mais cette orthographe est aujourd'hui entièrement abandonnée. Ce verbe signifie Posséder à quelque titre, de quelque manière que ce soit; être en possession, en jouissance de quelque chose. Avoir du bien, des propriétés, des terres. Avoir une maison, des champs, une grande fortune. Avoir des livres. Avoir un emploi, etc. Elles ne demandent pas s'il *a* une charge, une terre ou un équipage. (La Bruy.) L'épouse et l'amante, l'époux et l'amant criminels *eurent* des temples, des prêtres et des sacrifices. (Mass.) Mais j'*ai* des biens en foule, et je puis m'en passer. (Boil.) N'*avoir* en sa maison ni meubles ni valets. (Id.) Au XVIIe siècle le clergé *avait* des richesses immenses. (Cousin.) L'argent est comme le temps, n'en perdez pas, vous en *aurez* assez. (Lévis.) Le vainqueur *ayant,* selon eux, le droit de tuer le vaincu, celui-ci peut racheter sa vie aux dépens de sa liberté. (J. J. Rouss.) Il n'*avait* pas des outils à revendre. (La Font.) N'envions pas à une sorte de gens leurs grandes richesses; ils les *ont* à titre onéreux. Ils ont mis leur repos, leur santé, leur honneur et leur conscience pour les *avoir;* cela est trop cher, et il n'y a rien à gagner à un tel marché. (La Bruy.)

N'*ayant* plus dans sa bourse
Qu'un écu pour toute ressource,
Il leur promit cent talents d'or.
(LA FONTAINE.)

Il n'est pas toujours bon d'*avoir* un haut em-
[ploi.
Si tu n'avais servi qu'un meunier comme moi,
Tu ne serais pas si malade. (ID.)

Un homme n'*ayant* plus ni crédit ni ressource,
Et logeant le diable en sa bourse. (ID.)

— Sert à marquer une relation entre les personnes. Avoir un père, une mère, une femme, des enfants, une sœur, des frères, etc. Avoir une nombreuse parenté, beaucoup de famille, etc. Avoir des amis, des connaissances, des ennemis, des envieux, des partisans, etc. Avoir des convives, des hôtes. Avoir des domestiques. Avoir des soldats. Avoir des élèves, des auditeurs. Avoir des correspondants, des associés, des complices. Avoir un médecin, un notaire, un avocat, etc. Il est rare que les hommes célèbres *aient* des enfants qui leur ressemblent. (D'Alemb.) Fais bien, tu *auras* des envieux; fais encore mieux, tu les confondras. Celui qui n'*a* point d'envieux n'*a* point de bonnes qualités. (Dict. des max.) Le maître ni l'esclave n'*ont* plus de famille, chacun des deux ne voit que son état. (J.-J. Rouss.) N'as-tu donc pas Sclunent assez d'années sur

terre, n'*ayant* plus de frère, de prochain, d'ami, de société que moi-même. (J.-J. Rouss.) Les femmes n'*ont* pas de plus cruelles ennemies que les femmes. (De Bonald.)

Je plains le cœur superbe au sein de la gran-
[deur;
Il n'*aura* point d'amis dans les jours de mal-
(CHÉNIER.) [heur.

— S'applique dans le même sens aux animaux. Cette poule a douze poussins. Cet oiseau a une femelle depuis deux jours. Ce lion a un gardien qui le surveille attentivement. Ce cheval n'a pas son pareil.

Un bon père cheval, veuf, et n'*ayant* qu'un fils,
L'élevait dans un pâturage,
Où les eaux, les fleurs et l'ombrage,
Présentaient à la fois tous les biens réunis.
(FLORIAN).

— Exprime la relation des personnes avec les choses. Avoir une chose à portée, sous la main, à côté de soi. Il avait ce jour-là un habit bleu. Avoir une bague au doigt. Avoir de

la boue, une tache sur ses habits. Les tyrans *ont* toujours un misérable sort. (Jauffret.) Chaque homme *a* son génie. (Volt.) La réputation est le plus magnifique tombeau que l'on puisse *avoir*. (J.-J. Rouss.) Toujours la tyrannie *a* d'heureuses prémices. (Rac.)

Son crime auprès de vous le gêne, [ner,
Madame, et n'*ayant* point d'excuse à vous donner,
S'il vous fuit, j'y vois peu de quoi vous étonner.
(Th. Corneille.)

Perrette sur sa tête *ayant* un pot au lait,
Bien posé sur un coussinet,
Prétendait arriver sans encombre à la ville.
(La Fontaine.)

— Se dit, dans le même sens, des animaux. Ce cheval *a* une belle écurie, une selle très-riche. Il a du foin, de la paille, de l'avoine, une bonne litière. La dinde *a* des œufs blancs tachetés. (Buff.)

— Marque le rapport qui existe entre un homme ou un animal et les différentes parties de son corps. L'homme a une tête, des bras, des jambes. Avoir de beaux yeux. Avoir le bras cassé. Avoir la jambe emportée par un boulet de canon. Un cheval a les jambes courtes ou longues, les oreilles grandes ou petites. Un oiseau a des plumes. Il a le bec droit ou crochu. Catherine II était une maîtresse femme; elle était digne d'*avoir* de la barbe au menton. (Napol.) Personne n'*a* l'oreille assez fine pour les entendre marcher. (La Bruy.) Il *a* le visage plus ouvert. (Id.) L'ânesse *a* la voix plus claire et plus perçante que l'âne. (Buff.) La musaraigne *a* une odeur forte qui répugne aux chats. (Id.) Le dindon *a* l'air fanfaron, mais il ne possède que très peu de courage. (Id.)

Un loup n'*avait* que les os et la peau,
Tant les chiens faisaient bonne garde.
(La Fontaine.)

La pauvre aragne n'*ayant* plus
Que la tête et les pieds, artisans superflus,
Se vit elle-même enlevée. (Id.)

— Se dit également, en parlant des facultés intellectuelles, des qualités, des talents, des vertus, des passions, des êtres animés. Avoir de la force, de l'agilité, de l'intelligence, de la pénétration, de la mémoire, de l'honneur, de la probité, des vertus, des vices. Avoir de bonnes, de mauvaises qualités. Avoir de l'esprit, des talents. Avoir des passions, des habitudes, des inclinations. Avoir de l'affection, de l'amitié, de l'amour, de l'éloignement, de l'aversion. Un homme est assez beau quand il *a* l'âme belle. (Boursault.) Nous *avons* quelquefois des désirs bien étranges. (Rég.) La plupart des femmes n'*ont* guère de principes; elles se conduisent par le cœur. (La Bruy.) Le bœuf au pas tardif *a* la force en partage. (Rosset.) Piron n'*avait* point de conversation, il n'*avait* que des traits. (Grimm.) N'*avez*-vous point de honte de me tenter comme cela? (La Fontaine.) Il *a* du mérite, de l'esprit, de l'agrément, de l'exactitude sur son devoir, de la fidélité et de l'attachement pour son maître. (La Bruy.) Madame, je n'*ai* point de sentiments si bas. (Rac.) Quand on *a* de l'esprit, on se tire d'affaire. (Dufresny.) L'on ne dit jamais que l'on n'*a* point d'esprit. (Boursault.) Ma grandeur, à ce prix, n'*a* pas pour moi de charmes. (Volt.)

Qui n'*a* pas l'esprit de son âge,
De son âge *a* tous les malheurs.
(Voltaire.)

Quiconque est riche est tout : sans sagesse, il
[est sage;
Il *a* sans rien savoir la science en partage;
Il *a* l'esprit, le cœur, le mérite, le sang,
La vertu, la valeur, la dignité, le rang.
(Boileau.)

Ménélas rencontra des charmes dans Hélène
Qu'avant qu'être à Pâris la belle n'*avait* pas.
(La Fontaine.)

— Sert à exprimer certaines relations d'appartenance ou de dépendance qui unissent les choses aux personnes. Cette maison a vingt locataires. Cette ville a dix mille habitants. Cette doctrine a des partisans. La patrie a de nombreux défenseurs. La Meuse *eut* ses Ruyters, la Seine *eut* ses Tourvilles. (Esménard.) L'univers sous son règne *a*-t-il des malheureux? (Boil.)

— S'emploie souvent avec un nom de chose pour sujet, et se dit de ce qui appartient ou est propre à cette chose, de ce qui la caractérise ou

rues larges, de vastes promenades. Votre château a un parc magnifique. Ma maison a cinq étages, a une belle vue. Cette table a deux tiroirs. Cette plante a de très-belles fleurs. Cette planche a six pieds de long. Ce fruit a une forme allongée, une belle couleur. L'architecture de cet édifice a un caractère imposant. Cette poésie a de la douceur, de la grâce. Ce rêve a quelque chose d'effrayant. Cette pièce a beaucoup de succès. Un tel accident peut avoir des suites. Les plaisirs ont leurs dangers. Les sciences *ont* deux extrémités qui se touchent. (Pasc.) On ne peut douter que la lune n'*ait* une atmosphère, depuis qu'Herschell y a observé trois volcans. (B. de St-P.) Oui, la France doit *avoir* une marine. (E. Girardin.) Les végétaux n'*ont* pas la faculté de se mouvoir. (A.-Martin.) La plante *a* son hymen, la plante *a* ses amours. (Delille.) La vérité n'*a* point cet air impétueux. (Boil.) La philosophie n'*ayant* sur ces matières ni fond ni rive. (Rouss.) Le jeu est un gouffre qui n'*a* ni fond ni rivage. (Volt.) Mortels, tout doit périr, et tout *a* son trépas. (Delille.) Bonne action, dit-on, *a* toujours son salaire. (Rigaud.) Chaque métier *a* son apprentissage. (Lomb. de Lang.) Nos actions parfois *ont* un air de vertus. (Lamotte.)

— Sert à marquer l'état du corps, de l'âme ou de l'esprit. Avoir des douleurs. Avoir mal à la tête. Avoir la fièvre. Avoir une blessure. Avoir un coup, un coup d'épée. Il *a* quelquefois des absences d'esprit qui le font soupçonner d'*avoir* quelques intervalles d'indifférence. (Fléch.) Ils sauront lui donner le mal qu'elle n'*a* point. (Boil.)

Mais vous dont l'âme encor n'*a* pas de flétris-
[sure,
Vivez longtemps, vivez tranquille autant que
(E. Augier.) [pure.

— En réponse à ces locutions interrogatives, *qu'a-t-il? qu'avez-vous?* etc., on dit elliptiquement, *il a que, j'ai que...*, pour, Ce qu'il a, c'est que, etc. *Il a, qu'*il est indigné de vos procédés à son égard. *J'ai, que* je ne puis rester plus longtemps dans la position que vous m'avez faite. Qu'*avez-vous*, lui dit-il, *que* vous ne mangez point? (Boil.)

— Sert à marquer une ressemblance. Il *a* de Jupiter la taille et le visage. (Boil.)

Le nom d'amant peut-être offense son courage;
Mais il en *a* les yeux, s'il n'en *a* le langage.
(Racine.)

— Marque également l'effet que produisent sur nous la température, les saisons, le temps, etc. Avoir beau temps, mauvais temps. Avoir du soleil, du froid, de la chaleur. Avoir dix, quinze, vingt ans. Avoir l'âge de raison. Nous n'*avons* que deux instants à vivre, et nous détruisons sans cesse ce qu'à peine nous venions de faire. (Grimm.)

— Pris dans le sens de Recevoir. Là, j'*eus* de son amour le premier témoignage. (Corn.) Hé! qui jamais du ciel *eut* des regards plus doux? (Rac.) Saint-Amand n'*eut* du ciel que sa veine en partage. (Boil.)

— *Avoir je ne sais quoi*. Leurs délassements doivent *avoir* je ne sais quoi de décent, de réservé, de sérieux. (Mass.) V. savoir.

— Suivi d'un adverbe de quantité. Ayez *moins* de faiblesse ou moins d'ambition. (Corn.) Vos conseils sur mon cœur n'ont *eu* que trop d'empire. (Rac.) Quand on n'est plus sensible à l'amour, on *a* plus de repos et moins de plaisir, moins de vice. (Duclos.) Nous *avons* si peu de vertu, que nous nous trouvons ridicules d'aimer la gloire. (Vauven.) La flatterie n'*a* tant de charmes que parce qu'elle nous paraît confirmer le jugement de notre amour-propre. (De Lévis.) Les pauvres *avaient* plus besoin de secours, et les riches moins de volonté et moins de moyens de les secourir. (Fléch.) Elle *aura* plus de soin de mon sang que du vôtre. (Rac.) La plupart des femmes *n'ont* guère de principes; elles se conduisent par le cœur. (La Bruy.) Les méchants *ont* bien de la peine à demeurer unis. (Fén.)

J'*aurais* trop de regret si quelque autre guer-
Au rivage troyen descendait le premier. [rier
(Racine.)

— Se joint avec un grand nombre de mots employés sans article, pour exprimer des besoins physiques. Avoir faim. Avoir soif. Avoir chaud. J'*ai* faim : vous qui passez, daignez me secourir. (Guiraud.)

J'*ai* froid, le vent se lève, et l'heure est avancée,
Et je n'ai rien pour me couvrir.
(Guiraud.)

— Il s'emploie de la même manière pour exprimer des besoins moraux, des sentiments, des passions, etc. Avoir peur. Avoir honte. Avoir soin. Avoir pitié. Avoir envie. Avoir besoin. Avoir connaissance. Avoir foi en quelque chose, en quelqu'un. Avoir peine. Avoir tort. Avoir raison. Avoir droit. Avoir intérêt. Avoir lieu. Avoir part. Avoir recours. Pour les femmes, la douceur est le meilleur moyen d'*avoir* raison. (Mlle de Fontaines.) Quiconque aime à se cacher *a* tôt ou tard raison de se cacher. (J.-J. Rouss.) Quand la bonne foi règne, la parole suffit; quand elle n'*a* pas lieu, le serment est inutile. (Rayn.) J'*ai* pitié, Ybben, de l'extravagance. (Montesq.) Quelquefois on *a* peine à supporter la honte. (Corn.) L'arbrisseau le plus sain *a* besoin de culture. (Fabre d'Églant.)

Vous craigniez ma clémence : ah! n'*ayez* plus

Souhaitez-la plutôt, vous en *aurez* besoin.
(Corneille.)

— Quand on veut parler de ces besoins physiques ou moraux d'une manière déterminée, on est obligé d'employer l'article ou un adjectif déterminatif. J'ai un grand tort à vos yeux. N'avez-vous aucun besoin de vous justifier? J'ai des regrets d'avoir agi ainsi. || Quelquefois cependant on se contente de le faire précéder d'une préposition. La raison n'*a* pas de prise sur les esprits faux. (Lévis.)

— *Avoir peine à*. Se dit pour marquer la répugnance ou la difficulté qu'on a à dire ou à faire quelque chose. J'*ai* peine à contempler son grand cœur dans ces dernières épreuves. (Boss.) Elle *avait* peine à le croire. (Id.) La sainte justice de Dieu devant laquelle les anges *ont* peine à soutenir leur innocence. (Id.)

Ils *ont* peine à s'échapper
Des pièges de l'artifice. (Racine.)

— Marque la possession d'objets qui nous appartiennent, sans être pour le moment entre nos mains. J'ai de l'argent chez ce banquier. Il a une voiture à moi.

— Signifie quelquefois Se procurer, obtenir. On n'a pas ce livre facilement. J'ai eu ce cheval à très-bon marché. Il a eu tout ce qu'il demandait. C'est un tel qui aura le prix. J'aurai raison de cet outrage.

— Fig. Gagner, séduire. C'est un homme que vous n'aurez pas facilement.

— Ayant pour sujet deux verbes. Être né grand et vivre en chrétien n'*ont* rien d'incompatible. (Mass.)

— Ayant pour régime un nom de personne. Le grand César arrive, et vous *avez* un maître. (Corn.)

— Les substantifs compléments du verbe *avoir* au moyen de la préposition *de*, se mettent au singulier quand ils sont pris dans un sens général, indéterminé. Me voici donc seul sur la terre, n'*ayant* plus de *frère*, de prochain, d'ami, de société que moi-même. (J.-J. Rouss.) L'homme entièrement seul est celui qui n'*a* point d'*ami*. (La Bruy.) || Se mettent au pluriel quand ils sont considérés collectivement et comme formant un certain nombre. Pour moi, Seigneur, qui n'*ai* point de femme ni d'*enfants* à qui mon secours soit nécessaire, ce que je désire uniquement, c'est de servir votre majesté. (La Harpe.)

— Lorsque *avoir* a pour régime un substantif précédé de l'article, il demande *de* après le substantif. Avoir la patience d'attendre, le plaisir de vaincre, etc. Mais si le substantif est accompagné de l'article et de la préposition *de*, il doit être ordinairement suivi de la préposition *à* quand un verbe vient après ce substantif. J'ai du plaisir à vous voir. J'ai de la peine à partir. On le fait suivre quelquefois de la préposition *de*. J'ai du regret d'être obligé de vous quitter. || Si les noms qui sont les régimes de l'infinitif se trouvent immédiatement après *avoir*, on les place avant ces infinitifs, comme s'ils étaient les régimes du verbe *avoir*. J'ai des lettres à écrire, des visites à rendre.

— *Avoir à*, suivi d'un nom. Pour nous donner une paix heureuse, pour l'*avoir* à des conditions qui soient justes. (La Bruy.)

— *Avoir à* suivi d'un infinitif signifie Être obligé de. Avoir à faire une visite. Avoir à parler à quelqu'un. Avoir à choisir, à prendre un parti. Il faut plaindre les rois et les excuser. Ne sont-ils pas à plaindre d'*avoir* à gouverner tant d'hommes dont les besoins sont infinis, et qui donnent tant de peines à ceux qui veulent les bien gouverner? (Fén.)

Elle *avait* à combattre, en ce funeste jour,
Sa jeunesse, son cœur, un héros et l'amour.
(Voltaire.)

— On dit dans un sens analogue, *Vous n'avez qu'à vouloir, qu'à ordonner, qu'à faire, qu'à dire*, etc. Il vous suffira de vouloir, d'ordonner, etc. Tu n'*as* qu'à dire un mot, ce crime est effacé. (Corn.)

— *N'avoir rien à répliquer*. Ne trouver rien que l'on puisse répliquer.

— *Avoir au-dessus*. N'*ayant* plus que les dieux au-dessus de sa tête. (Corn.)

— *Avoir auprès de*.

Quand la suprême autorité
Dans ses conseils *a* toujours auprès d'elle
La justice et la vérité.

— *Avoir avec*. C'est déjà trop d'*avoir* avec le peuple une même religion et un même Dieu. (La Bruy.)

— *Avoir dans*.

..... Les rois dans le ciel *ont* un juge sévère,
L'innocence un vengeur, et l'orphelin un père.
(Racine.)

— *Avoir devant*. Pour n'avoir plus devant ses yeux cet ami sévère qui lui reprochait sa faiblesse. || Au fig. En recueillir les sentences, les *avoir* toujours devant les yeux. (Boss.) Il n'*a* devant les yeux que sa chère Troyenne. (Rac.) Je n'*eus* devant les yeux que mon père offensé. (Id.) || On dit dans le même sens, *Avoir devant soi*.

Un roi sage [lui
Craint le Seigneur son dieu, sans cesse *a* devant
Ses préceptes, ses lois, ses jugements sévères.
(Racine.)

— *Avoir derrière*. Avoir derrière soi une armée.

vous le seul bien qui me pût consoler? (Rac.)

— *Avoir en main*. Tenir entre ses mains.

— *Avoir en tête*.

Les chiens du lieu, n'*ayant* en tête
Qu'un intérêt de gueule, à cris, à coups de dents,
Vous accompagnent ces passants
Jusqu'aux confins du territoire. (La Font.)

— *Avoir en quelqu'un un défenseur*.

— *Avoir en partage*. Il a, sans rien savoir, la science en partage. (Boil.)

— *Avoir en horreur, en aversion*, etc. Éprouver de l'horreur, de l'aversion pour quelqu'un ou pour quelque chose.

— *Avoir par*. Il (le chancelier Séguier) *a* eu naturellement ce que tant d'autres veulent *avoir* et ne se donnent pas, ce qu'on n'*a* point par l'étude et par l'affectation, par les mots graves et sentencieux, ce qui est plus rare que la science. (La Bruy.)

— *Avoir parmi*. *Avoir* des rois et des princes parmi ses ancêtres. (Mass.)

— *Avoir pour*, suivi d'un infinitif. *Auras*-tu donc toujours des yeux pour ne point voir? (Rac.) Je n'*ai*, pour me venger, ni sceptre ni soldats. (Id.) Mais tout esprit n'*a* pas des yeux pour la connaître. (Boil.)

— *Avoir pour*, avec un nom de personne ou de chose. Que le monde est heureux de vous *avoir* pour maître! (Pasc.) J'*ai* pour témoins de ce que je dis la plupart des personnes qui m'écoutent. (Fléch.) J'*ai* pour aïeul le père et le maître des dieux. (Rac.) Quel respect n'*avaient*-ils pas pour les lieux teints du sang des martyrs. (Mass.)

— *Avoir quelque chose pour soi*. Se dit de tout ce qui peut être à l'avantage d'une personne. Ils ont pour eux la justice. Elle a pour elle sa beauté.

Lorsque sur cette mer on vogue à pleines voiles,
Qu'on croit *avoir* pour soi les vents et les étoiles.
(La Fontaine.)

— *Avoir pour agréable*. Être satisfait d'une chose, l'approuver. Je ne ferai cela qu'autant que vous l'aurez pour agréable.

— *Avoir pour but, pour objet*. Se proposer pour but, pour objet.

— *Avoir sous*. Les objets que vous *avez* sous les yeux. (Mass.) || On dit aussi, *Avoir les yeux sur un objet*.

— *Avoir sur*. Il *avait* sur elle cet empire qu'un homme adroit doit *avoir* sur une femme. (Volt.) Sur son cœur il *aurait* quelque empire! (Rac.)

— *Avoir beau*. Quoi qu'on puisse dire ou faire, malgré telle ou telle chose. Avoir beau dire. Avoir beau faire. Avoir beau crier. Nous avons *beau* enfler nos conceptions, nous n'enfantons que des atomes. (Pasc.) On a *beau* étudier les hommes et les approfondir, on s'y trompe toujours. (Fén.) On a *beau* dire, il faut avouer que la religion chrétienne a quelque chose d'étonnant. (Pasc.) On a *beau* faire, la vérité s'échappe et perce toujours les ténèbres qui l'environnent. (Montesq.) Les grammairiens sont loin d'être d'accord sur cette façon de parler. Les uns prétendent que c'est un abrégé de *avoir beau jeu*, et que, par conséquent, *avoir beau pleurer*, est pour, *avoir beau jeu pour pleurer*. D'autres l'analysent ainsi : *avoir beau champ pour pleurer*. Enfin il en est quelques-uns qui pensent qu'il n'y a pas d'ellipse, et que l'adjectif *beau* qualifie l'infinitif suivant, qui, dans ce cas, est pris substantivement. *Avoir beau faire, avoir beau dire*. D'après cette hypothèse, c'est pour, *avoir un beau faire, avoir un beau dire*. L'Académie garde, comme toujours, le silence le plus absolu sur ce genre de difficulté. Quant à nous, nous croyons qu'il y a ellipse, et *avoir beau dire, avoir beau faire* nous paraissent être un abrégé de, Avoir un beau sujet *de dire, de faire*, etc.

— Fig. et fam. *L'avoir beau, l'avoir belle*. L'Académie se borne à nous dire que ces expressions signifient, Avoir une occasion favorable de faire quelque chose. C'est très-bien. Mais quelle fonction remplissent ici les mots *beau* et *belle*, et pourquoi peut-on, en pareil cas, employer ou le masculin ou le féminin? C'est ce que l'Académie, prudente jusqu'à l'excès, se garde bien de nous apprendre. Et pourtant c'est ce qu'on a le plus besoin de savoir. Car qui peut se tromper sur le sens de ces locutions? *L'avoir beau, l'avoir belle*, c'est pour, Avoir un beau sujet, une belle occasion.

— Fam. *En avoir contre quelqu'un. En avoir à quelqu'un*. Lui en vouloir, être fâché contre lui. Contre qui en a-t-il? A qui en avez-vous?

— *Avoir quelqu'un avec soi*. En être accompagné; ou seulement Être avec quelqu'un. Je n'avais avec moi que deux témoins. Cet homme voudrait toujours m'avoir avec lui.

— On dit dans un sens analogue : Avoir des gens à sa suite. Avoir quelqu'un chez soi. Avoir une personne à dîner. Sully *avait* autour de lui un nombre prodigieux de domestiques, une foule de gardes, d'écuyers, de gentilshommes. (Thom.)

— *J'ai eu une telle personne à mon bal, à ma fête*. Elle y est venue.

— On dit aussi, mais abusivement, *Avoir quelque chose avec soi*, pour Porter quelque chose.

— *Cette personne, cette chose a cela de bon que...* Cette personne a cette qualité, a cet avantage que...

— *Avoir quelque chose sur le cœur*. Conserver d'une chose un souvenir pénible ou mal

— *Avoir à cœur*. Nous donnerions bien moins de prise sur nous si nous *avions* nos devoirs à cœur autant que ceux d'autrui. (San. Dubay.)

— *Avoir au cœur*.

Ainsi n'*ayant* au cœur nul dessein pour Clitan-
[dre,
Que vous importe-t-il qu'on y puisse prétendre?
(Molière.)

— *Avoir le bonheur*. D'abord vous attribuez à la délicatesse le don que j'*ai* le bonheur de vous offrir, et c'est l'amitié seule qui en est la cause. (Mme de Staël.)

— *Avoir où*.

Il se ramène en toi, n'*ayant* plus où se prendre,
Et, monté sur le faîte, il aspire à descendre.
(Corneille.)

— *Avoir la liberté, la faculté de faire tout ce que je veux*.

— *Avoir affaire à quelqu'un*. Avoir à traiter de quelque chose avec quelqu'un. || Recevoir de quelqu'un des reproches ou des mauvais

traitements. Il vaut mieux *avoir* affaire à une seule bête féroce qu'on peut éviter, qu'à une bande de petits tigres subalternes qu'on trouve sans cesse entre ses jambes. (Volt.)

— Prov. *Il n'est rien tel que d'en avoir.* On n'est considéré dans le monde qu'autant qu'on a du bien. || *Il en veut avoir à quelque prix que ce soit.* Il est avide et âpre à l'argent.

— On dit par manière de menace, *Vous en aurez*, pour dire, Vous aurez des coups, vous serez châtié, maltraité.

— Fig. et fam. *Il en a dans l'aile*, ou simplement *Il en a*, c'est-à-dire, Il a reçu quelque coup, il a éprouvé quelque disgrâce. || Se dit aussi d'un homme qui est devenu amoureux. || Malade.

— Pop. *Avoir de quoi.* Être riche, être dans l'aisance. C'est un homme qui a de quoi.

— Fam. *Nous avons, vous avez des gens qui...* Se dit pour Il y a, il existe, on trouve des gens qui. N'*avons*-nous pas des gens qui croient à de pareilles absurdités? (Acad.) Vous *avez* des personnes qui sont convaincues de cela. (Id.)

— *Avoir la parole.* Avoir, obtenir la permission de parler. Se dit principalement dans les assemblées délibérantes. Vous avez la parole. Vous n'avez pas la parole. || Dans la société, Parvenir à se faire écouter, à se faire entendre, etc.

— *Avoir une femme.* Obtenir ses faveurs.

Il faut l'*avoir* d'abord, c'est ce que vous devez,
Et vous l'estimerez après, si vous pouvez.
(Gresset.)

— Fam. *Je l'aurai, je saurai bien l'avoir.* Je saurai bien me venger de lui. Vieux.

— *Avoir l'air.* V. air.

— *Avoir.* S'emploie unipersonnellement dans le sens du verbe *être*, et alors il se trouve toujours avec l'adverbe *y*. On s'en sert à tous les temps du verbe *avoir*, avec ou sans négation, et il peut être suivi du singulier ou du pluriel. Il y a un an. Il y a deux ans. Il y a lieu de croire. Il y a de la barbarie à maltraiter ainsi cet enfant. Y aurait-il du bon sens à se conduire ainsi? Il n'y a rien que je ne fasse pour vous. Il y a tout à espérer. Il y a tout à parier qu'il réussira. Il y *a* des nations entières où la fleur est l'interprète du sentiment. (Chateaubr.) Si chacun faisait tout le bien qu'il peut faire sans s'incommoder, il n'y *aurait* pas de malheureux. (Duclos.) Il y *eut* à peine de la résistance; en un moment l'armée française fut mise en désordre, enfoncée et dispersée (Anquet.) De bien des gens il n'y *a* que le nom qui vaille quelque chose. (La Bruy.)

— Ce verbe est souvent accompagné du pronom *en*, précédé du substantif qu'il sert à rappeler. Quelque nombre, quelque espace que ce soit, il y en *a* toujours un plus grand et un moindre. (Pasc.) Il y *a* des lois pour la société des abeilles; comment a-t-on pu penser qu'il n'y en *avait* pas pour la société des hommes? (Bonald.) Il y *a* plus d'arbres à chatons mâles qu'il n'y en *a* qui aussi *aient* des chatons femelles. (J.-J. Rouss.)

— *Il y en a*, sans être précédé du substantif, pour, Il y a des gens. Il y en a qui vont jusqu'à prétendre que cet ouvrage est mauvais.

— Faut-il dire : *Il y eut cent hommes tués*, ou *il y eut cent hommes de tués?* L'Académie ne donne aucun exemple de l'une ni de l'autre manière. Autrefois les sentiments et l'usage étaient partagés; aujourd'hui voici les règles que l'on suit. Quand le substantif précède l'adjectif ou le participe, il ne faut pas mettre la préposition *de*. Ainsi il faut dire : Il y eut cent hommes tués. Mais, quand le substantif est sous-entendu, ou qu'il est remplacé par le pronom *en*, il faut mettre la préposition. On dira donc : Il y eut cent hommes tués, et deux cents de blessés; ou, Il y eut cent hommes tués, et il y en eut deux cents de blessés. V. de.

— *Avoir* est aussi un verbe auxiliaire, et sert à former la plupart des temps passés des autres verbes. Avoir lu. J'ai donné. Il a plu. Vous avez été sages. Ils ont vécu. || Ce verbe sert d'auxiliaire à tous les verbes actifs, et à la plupart des verbes neutres et unipersonnels. Pour le choix à faire entre *avoir* et *être*, V. verbe.

— Il est quelquefois auxiliaire de lui-même. J'ai eu raison. Il aurait eu tort. || On le trouve réuni avec son participe pour former les temps sur-composés. Dès que j'ai eu fini. Sans lui, [illegible] sont peu usités.

— *Eu, eue*, part. pass. du v. *avoir*, ne s'emploie qu'avec quelque autre temps de ce verbe. Les choses qu'il a eues. Le bien qu'il a eu.

— *Eu égard à.* En considération de. Eu égard à sa grande jeunesse, on lui a pardonné.

— Bien que chez les Latins les parfaits fussent des temps simples, ils les remplaçaient quelquefois par le verbe *habere*, avoir, et le participe passif, qu'ils faisaient varier ou non, suivant qu'il était précédé ou suivi de son régime direct. C'est donc à la langue latine que nous avons emprunté notre règle de l'accord des participes, bien que quelques grammairiens prétendent que c'est à l'italien que nous devons cette construction. Tous ces participes, qui aujourd'hui sont variables ou invariables, suivant qu'ils sont précédés ou suivis de leur complément, étaient autrefois toujours variables, ainsi qu'on peut le voir dans nos anciens auteurs, et la règle actuelle n'a guère été fixée que dans le XVIe siècle. Après avoir d'abord employé le verbe *avoir* comme auxiliaire des verbes qui exprimaient une possession réelle, on l'a joint à d'autres qui n'exprimaient qu'un sentiment, une passion, c'est une manière de parler figurée. *J'ai aimé*, signifie Je possède le sentiment d'aimer, comme un autre possède sa montre. On est si fort accoutumé à ces façons de parler, qu'on ne fait plus attention à l'ancienne signification propre du verbe *avoir*, on lui en donne une autre qui ne signifie *avoir* que par figure, et qui marque en deux mots le même sens que les Latins exprimaient en un seul. V. participe.

— Le participe passé de ce verbe doit rester invariable lorsqu'il est suivi de la préposition *à* et d'un infinitif, parce que, dans ce cas, le nom ou le pronom qui précède le verbe *avoir* est toujours régime, non de ce verbe, mais de l'infinitif. Quels travaux n'*a*-t-elle pas *eu* à supporter. Les livres que j'*ai eu* à lire. Voilà les ennemis que la reine *a eu* à combattre. En effet, elle a eu à supporter des travaux, j'ai eu à lire des livres, la reine a eu à combattre des ennemis.

— Ce participe au masculin se prononçant *u*, rimera avec *vertu, absolu, ému*, et avec tous les mots en *u*, quelle que soit la consonne qui serve de lettre d'appui.

— Après *avoir peur*, on exprime *ne* dans la proposition subordonnée, quand la proposition primordiale est affirmative. Vous *avez* bien peur que je ne change d'avis. (Mariv.) Mais si cette proposition est négative, on n'exprime jamais *ne* dans la proposition secondaire. Je n'*ai* pas peur qu'il arrive. (Acad.) Dans les phrases interrogatives, on exprime ou non la négation, selon que ces phrases peuvent se résoudre affirmativement ou négativement.

— Peut être séparé du participe par des mots intermédiaires. C'est lorsqu'on *a* du moins un peu *connu* le monde, qu'on peut dans la retraite avoir de vrais plaisirs. (La Chaussée.)

— Après *il n'y a que, il n'y a . . . qui*, le verbe se met ordinairement au subjonctif. J'ai remarqué qu'*il n'y a* que l'Europe seule où l'on *vende* l'hospitalité. (J. J. Rouss.) *Il n'y a* jamais que la guerre et les combats effectifs qui *fassent* les hommes guerriers. (Rollin). *Il n'y a point* de montagne dans les îles de l'Archipel qui n'*ait* son église, ni de coteau à la Chine qui n'*ait* sa pagode. (B. de St-P.) *Il n'y a point* de gens dont la conversation *soit* si mauvaise qu'on n'en *puisse* tirer quelque chose de bon. (Fén.) *Il n'y a* personne qui en pareil cas ne *négligeât* un intérêt si important. (Volt.) *Il y a* peu de rois qui *sachent* chercher la véritable gloire. (Fén.) *Il n'y a* rien qui *rafraîchisse* le sang comme une bonne action. (La Bruy.) *Il n'y a* aucun de ses sujets qui ne *hasardât* sa propre vie pour conserver celle d'un si bon roi. (Fén.)

— Cependant on met le verbe à l'indicatif lorsqu'on veut présenter la chose comme incontestable. *Il n'y a* que moi qui ne *puis* mourir. (Fén.) *Il n'y a* jamais eu que Mlle de Langeron à qui Mme la princesse *a* parlé. (Id.)

— Lorsqu'il est employé interrogativement à la 3me personne de l'indicatif, l'euphonie exige qu'on intercale entre le verbe et le pronom un *t*, qu'on fait suivre et précéder d'un trait d'union. Dieu *a-t-il* promis à l'homme d'obéir à tous ses désirs? (Ballanche.) Oh! pourquoi la fortune vous *a-t-elle* refusé comme à moi un peu de terre dans votre terre natale? (B. de St-P.)

— Syn. comp. il y a. il est. Bien que ces deux expressions soient souvent employées l'une pour l'autre, elles offrent cependant quelque différence. *Il est* exprime quelque chose de plus général; *il y a*, quelque chose de plus particulier, de plus applicable à une circonstance particulière. Quand on dit : il est *des dangers auxquels l'homme le plus sage ne saurait échapper*, on n'exprime qu'en général l'existence de ces dangers, et on ne les applique à aucun cas particulier. Mais quand on dit : il y a *dans cette affaire des dangers auxquels vous ne pourrez échapper*, on n'indique plus les dangers d'une manière vague et générale, mais on les suppose existant réellement d'une manière particulière et déterminée. C'est alors qu'on doit employer *il y a*, et que *il est* serait une faute : il y a *dans Horace des passages qu'on explique difficilement*, et non pas il est *dans Horace*, etc. On peut appliquer le même raisonnement aux phrases suivantes : *Il y a* dans tout ouvrage de poésie deux sortes d'intérêt, celui du sujet et celui de la composition. (Delille.) *Il y a* une infinité d'erreurs politiques qui, une fois adoptées, deviennent des principes. (Raynal.) *Il est* des contre-temps qu'il faut qu'un sage excuse. (Rac.) *Il est* des nœuds secrets, *il est* des sympathies. (Corn.) Dans le monde moral, comme dans le monde physique, *il est* une sorte de bonté qui vient des oppositions et des contrastes. (Frayss.) || Il en est de même lorsque, par ces sortes de phrases, on veut faire un reproche indirect à quelqu'un. Si l'on veut s'exprimer avec quelque ménagement, on dit : il est *des gens qui ne se comportent pas si sagement*, et si, au contraire, on veut faire sentir plus vivement l'application que l'on fait de cette observation à la conduite de la personne à qui l'on parle, on dira : il y a *des gens qui ne se comportent pas si sagement*, et c'est presque comme si l'on disait : *Vous êtes du nombre de ceux qui ne se comportent pas si sagement.*

— il n'y a. il n'est. Ces deux expressions présentent les mêmes différences que *il y a* et *il est*. On dit : il n'y a *que la religion qui puisse nous consoler des bornes étroites de la vie;* parce que le sens tombe sur une idée particulière, *la religion*, et ce serait mal s'exprimer que de dire : il n'est *que la religion qui puisse nous consoler*. Mais il faut dire : il n'est *rien que je ne fasse pour vous soulager*, parce qu'ici le sens tombe sur une idée générale : il n'est *en général aucune chose*, etc. On dira de même : il n'y a *rien à manger, à boire;* il n'y a *rien à faire*, etc., parce qu'il n'y a aucun objet particulier que l'on puisse manger ou boire, etc. *Il n'y a* point de plaisir sans combat, *il n'y* en *a* pas sans victoire. (J.-J. Rouss.) *Il n'est* point de plaisir sans honneur et sans vertu. (Prévôt.)

. . . *Il n'est* que les grands cœurs
Qui sentent la pitié que l'on doit au malheur.
(La Harpe.)

— Cependant comme l'expression *il y a* forme un hiatus assez désagréable, les poëtes et les orateurs préfèrent dans tous les cas *il est* à *il y a*.

. . . *Il est* donc des forfaits
Que le courroux des dieux ne pardonne jamais.
(Voltaire.)

— Dans le style soutenu, en vers comme en prose, on remplace encore *il y a* par *il est*, parce que cette dernière expression a plus de noblesse. Cependant, dans le style familier, on peut dire, même en vers, *il y a, tant il y a*, malgré l'hiatus.

— Ne se conjugue pas pronominalement, et bien qu'il soit actif, il ne peut avoir de passif.

— On employait autrefois *avoir* avec des adjectifs : *Je vous ai contraire, favorable*, c'est-à-dire, Vous m'êtes contraire, favorable. Ce tour de phrase est entièrement hors d'usage.

— Jeux. *Avoir la boule.* Au jeu de quilles, avoir l'avantage de jouer le premier. || *Avoir le dé.* Au creps, être le premier à jouer. || *Avoir la corne, le cornet.* Se dit, au même jeu, quand on est l'adversaire des joueurs qui parient. || *Avoir la main.* Au jeu de cartes, c'est être le premier à donner. || *Avoir la parole.* Être en tour d'exprimer ce que l'on veut faire sur le coup qui se joue.

— *Avoir charge.* Art milit. Commander par commission ou brevet une troupe. Cette locution était en usage avant qu'on connût l'emploi des mots colonel, général, mestre de camp; ainsi l'on disait : Tel capitaine a charge de mille hommes, de quatre mille hommes, etc., pour : Il est le colonel ou le mestre de camp, que le connétable ou le souverain mettent à la tête de cette troupe. || *Avoir des vues.* Terme employé par Vauban pour signifier Plonger d'un commandement. La langue militaire a prêté cette locution à la langue vulgaire dans le sens de Nourrir des prétentions, former des projets. Une citadelle a des vues dans la ville, les dehors en ont sur des points inaperçus de la place; la place en a sur les fossés. Une défense péribolique perd toute sa force si l'ennemi y a des vues. Un assiégeant, pour avoir des vues dans le chemin couvert, élève des cavaliers de tranchée. Les batteries de siége offensif donnent sur les points qui ont des vues. Il est important, en cas d'assaut, que l'assaillant s'assure si l'assiégé voit en brèche, c'est-à-dire s'il y a des vues.

— Syn. comp. avoir. posséder. On *a* par le fait, on *possède* par le droit.

AVOIR. s. m. sans pl. (pr. *a-voar*). Fam. Ce qu'on possède de bien. Voilà tout mon avoir. C'est tout son avoir. On lui enleva son petit avoir.

— Fam. Possession, bien. Cette maison se loue bien, c'est un bel avoir.

— Comm. La partie d'un compte où l'on porte les sommes dues à une personne. || *Le doit et l'avoir.* Le passif et l'actif.

— Philos. Une des dix catégories péripatéticiennes, celle qui exprime la relation du contenant au contenu, du possesseur à la chose possédée. Elle fait connaître que l'on a quelque chose autour de soi pour servir de vêtement ou d'ornement, ou d'armure, etc.

— Anc. jurispr. *Avoir en terre non estrayé.* Toutes les substances métalliques ou terrestres cachées dans le sein de la terre. La haute justice et seigneurie comprenait l'avoir en terre non estrayé.

— s. m. pl. Animaux domestiques. On les appelait aussi des *avers*.

AVOIRA. s. f. Bot. Palmier épineux de Guinée, dont on tire par expression une huile qui sert à l'apprêt des aliments, pour la médecine et pour l'éclairage.

AVOIR DU POIDS. s. m. (mots empruntés aux Français par les Anglais). Comm. Nom que les Anglais donnent à la livre de seize onces, par opposition à la livre troy, qui n'en a que douze. Toutes les marchandises où il y a du rebut, du déchet, se vendent à l'avoir du poids. Cette livre vaut en grammes, 453,544.

AVOISINANT, ANTE. adj. (rad. *voisin*). Qui avoisine. Une patrouille de la garde nationale arriva il y a quelques nuits, en battant les rues *avoisinantes*, jusqu'au poste du marché des Innocents.

AVOISINÉ, ÉE. part. pass. du v. Avoisiner. S'emploie aussi adjectiv. *Être bien avoisiné.* Avoir de bons voisins. || *Le participe régit par.*

AVOISINEMENT. s. m. (rad. *voisin*). Proximité, voisinage.

— Hist. ecclés. Projet de réunion entre les catholiques et les protestants.

AVOISINER. v. a. 1re conj. Être proche, être voisin, approcher. Il ne se dit que de la proximité de lieu. Les terres qui avoisinent la forêt. Les provinces qui avoisinent la France. Le quartier de Charenton appelé les Carrières *avoisine* Conflans. (Dul.)

— Les poëtes disent d'un lieu très-élevé, d'une tour, d'un clocher, d'une roche, Que son sommet avoisine les nuages, les cieux. Ce mot, quoique vieux, a bonne grâce dans la poésie, dans le style sublime. Ce mont dont le sommet avoisine la nue. C'est le composé du simple *voisiner*, qui s'est dit autrefois dans ce sens, et qui a aujourd'hui une toute autre signification. Les pins et les sapins y *voisinent* les cieux. (Ronsard.)

Là l'orgueilleux sapin qui sert à la cigoigne
De séjour élevé pour *voisiner* les cieux.
(Du Perron.)

— Fig. en parlant des choses. Il en résulterait une uniformité qui *avoisine* ou amène l'ennui. (La Serre.)

La peine avec le deuil
L'ont *avoisiné* du cercueil.

— s'avoisiner. v. pron. Être voisin. Se rapprocher. Pour s'apprivoiser à la mort, il n'y a que de s'en *avoisiner*. (Mont.) || Se toucher. Pays qui s'avoisinent.

— Fig. Entendre à un accommodement. Vieux dans ce sens.

AVOLD SAINT-). Géogr. Bourg de France (Moselle), ch.-lieu de cant., arrond. de Sarreguemines; 3,500 hab. Il s'y trouve des eaux minérales froides, que l'on dit ferrugineuses; elles sont peu connues.

AVON. (ét. celt., *avon*, rivière). Géogr. Rivière d'Angleterre, dans le comté de Warwick. || *Le cygne de l'Avon.* Shakspeare, né à Strafford, sur l'Avon.

AVONG-AVONG. s. m. (pr. *a-von-ghe*, et., c'est le nom malgache de cet arbre). Bot. Espèce d'arbre qui croît à Madagascar; il est de la famille des araliacées.

AVORTÉ, ÉE. part. pass. du v. Avorter. S'emploie aussi adjectivement. Au propre, il se dit principalement des végétaux, des fruits, etc., qui n'ont pu acquérir leur entier développement, et qui sont rabougris, informes. Blé avorté. Fruit avorté. Un fruit précoce n'est souvent qu'un fruit *avorté*. (B. de St-P.)

Avec peine échappé des froides régions
Où meurent *avortés* les germes inféconds.
(Delille.)

— Bot. *Blé avorté.* Celui où l'on aperçoit un dérangement considérable dans la tige, les feuilles, l'épi, et dans le grain qu'il renferme. On appelle aussi *blé avorté* ou *venté* celui où il y a de faux épis qui, extérieurement, ont une belle apparence, mais dont les cellules ne contiennent point de grains, ou contiennent seulement des grains petits, vides et affamés.

— Hort. *Arbres avortés.* Ceux qui ne sont pas d'une belle venue, quelle que soit la cause qui les ait endommagés.

— Fig. Qui a manqué, qui a échoué, qui n'a pu être mis à exécution. Dessein avorté. Entreprise avortée. L'affaire est avortée. C'est un talent avorté.

La conjuration s'en allait dissipée,
Vos desseins *avortés*, votre haine trompée.
(Corneille.)

Un Boileau de vingt ans que le clergé protége
Qui rime avec Grosier un journal *avorté*.
(Satiriques.)

— On peut dire : *Ses desseins ont avorté*, et, *ses desseins sont avortés.* Dans le premier cas, c'est l'action, dans le second, c'est l'état qu'on exprime.

AVORTEMENT. s. m. (rad. *avorter*). Médec. Expulsion du fœtus causée par un accident involontaire, comme un coup reçu, une pression violente, par un défaut de conformation ou par des moyens criminels, tels que breuvages, poisons, émétique, etc. En parlant des femmes, on dit plutôt *accouchement prématuré*, à moins qu'il n'ait été provoqué par des moyens criminels. S'il a lieu par quelque accident, ou par l'effet d'une mauvaise constitution, on l'appelle *fausse couche* ou blessure. Mais pour les animaux, on dit toujours *avortement*. On en distingue de plusieurs espèces : le *sporadique*, causé par des blessures, des [illegible] causes que l'on attribue à la contagion; et l'*enzootique*, qui borne ses ravages à un canton, à un pays, à une ferme, où les causes sont plus permanentes, plus actives.

— Bot. Se dit de l'embryon ou du germe d'une plante qui, par quelque accident, n'a pu être fécondé. L'avortement peut être complet, c'est-à-dire que l'organe qui manque a disparu sans laisser aucune trace, ou bien, au contraire, l'avortement est incomplet, l'organe existant, mais déformé, rapetissé, en un mot atrophié, d'où le nom d'*atrophie* donné à cet avortement incomplet. || Il s'applique aussi aux fruits qui ne parviennent point, soit à leur maturité, soit à leur grosseur ordinaire. || En physiologie végétale, on le dit en général de toutes les parties qui n'ont pas pris le développement qui leur est propre, quelle que soit la cause de cette altération. Si l'avortement a lieu à une époque où les organes échappent par leur petitesse à tous nos moyens d'investigation, on l'appelle *interne*, tandis qu'on

nomme *externe* celui qui se fait en quelque sorte sous nos yeux par la disparition d'organes qui se sont d'abord montrés pendant un certain temps. On a encore divisé l'avortement en *constant* ou *naturel* et en *inconstant* ou *accidentel*. Le premier est celui qui se reproduit constamment et sans interruption dans la série de tous les individus de la même espèce; le second, au contraire, se montre, pour ainsi dire, par exception, produit par une cause accidentelle, qui n'agit que sur un individu isolé.

AVORTER. v. n. (ét. lat., *abortari*: de *ab*, de; *orire*, sortir). Accoucher avant terme. On ne se sert guère de ce verbe, en parlant des femmes, que lorsqu'elles ont eu recours à des moyens criminels. Elle fut soupçonnee d'avoir pris des breuvages pour se faire avorter. Dans tout autre cas, on dit plutôt *faire une fausse couche* ou *se blesser*. || En parlant des animaux, Mettre bas avant terme. Cette cavale a reçu un coup de pied qui l'a fait avorter. Les vaches avortent quand elles mangent de certaines herbes.

— Bot. Se dit, par extension, des fruits qui ne parviennent pas à la grosseur et à la maturité requises. Il y a des vents qui font avorter les fruits.

— Fig. Échouer, n'avoir pu être mis à exécution, en parlant d'un dessein, d'une entreprise. Ce dessein avorta. Cet accident fit avorter l'entreprise. Tout mon dessein *avorte* au milieu du succès. (Corn.) Une armée toujours prête à agir peut faire *avorter* les projets des puissances voisines, qui ne cherchent qu'à s'agrandir aux depens de celles qui ne sont pas en etat de leur resister. (Stanislas.)

Ou d'un fatal traite préviennent les effets,
Qu'un stratagème heureux laisse *avorter* la paix.
(Delille.)

Cependant ne dites pas avec Corneille :

Mais avant qu'à ce conte il se laisse emporter,
Il vous est trop aisé de le faire *avorter*.

On ne se laisse point emporter a un conte; on fait avorter des desseins, et non pas des contes. || Sanlecque l'a employé, en parlant de la voix :

L'un, quand son front se ride, ayant un air farouche,
Pour la moindre syllabe ouvre toute la bouche,
Et craignant que sa voix n'*avorte* entre ses dents,
Lance de ses poumons des mots toujours sonnants.

— Se dit en général de toute chose qui ne répond pas aux esperances qu'elle avait d'abord fait concevoir. La paresse fait *avorter* plus de talents que l'activite n'en fait éclore. (Boiste.)

Mais voir un bel espoir tout à coup *avorter*,
Passe tous les malheurs qu'on ait à redouter.
(Th. Corneille.)

AVORTON. s. m. (rad. *avorter*). Médec. Enfant ou animal ne avant terme. Un informe avorton.

— Par extens. Animaux qui sont fort au-dessous de la grandeur dont naturellement ils devraient être, ou qui sont rabougris, contrefaits, ratatines. || Petit homme mal fait, mal bâti. C'est un avorton, un avorton de nature, un chetif avorton. Ce n'est qu'un avorton. Ces petits *avortons* ont tous l'humeur mutine. (Regnard.) On disait autrefois *avortin*.

— Bot. Fruit qui n'a pu parvenir à sa grosseur ordinaire, à sa maturité; plante ou fleur mal conformée et de mauvaise venue. Ce saule, cet orneau, ce rosier est mal venu, ce n'est qu'un avorton. Les plus beaux arbres, les plus belles plantes produisent quelquefois des avortons.

— Fig. Ouvrage d'esprit qui n'a pas le degré de perfection qu'il pourrait avoir, parce qu'il a eté fait avec trop de précipitation ou de negligence. C'est un ouvrage plein de defauts et fait à la hâte, ce n'est qu'un avorton. || Scaliger a dit que la langue française était un *avorton* de la langue latine.

— On trouve quelquefois le mot avorton employé adjectiv. Le veau *avorton* est quelquefois mort-ne, ou il ne vit qu'un ou deux jours. (Dict. d'agricult.)

— Syn. comp. AVORTON. EMBRYON. FOETUS. L'*embryon* est l'animal encore informe; dès qu'il prend une forme sensible et marquee, on l'appelle *fœtus*; on lui donne le nom d'*avorton* s'il nait avant terme; *embryon* s'applique aussi au mot *embryon* l'idee d'une extrême petitesse; à celui d'*avorton*, l'idée de la petitesse et d'une conformation vicieuse.

— On a dit aussi Avortin.

AVORTONNE. s. f. Vieux mot, féminin de Avorton.

AVOSETTA ou **SPINZAGO D'AQUA.** s. f. Ornith. Oiseau aquatique, commun en Italie; sa graisse est resolutive et anodine.

AVOUABLE. adj. des 2 g. (rad. *avouer*). Ce qui peut, ce qui doit être avoue.

AVOUÉ. s. m. (et. lat., *ad*, pour; *vocatus*, appele; on ecrivait autrefois *advoué*). Officier de justice, autrefois appele procureur, dont la fonction est de representer les parties devant les tribunaux, et de faire en leur nom tous les actes de procedure necessaires. Avoue de premiere instance. Avoue a la cour royale. Une etude d'avoue. Clerc d'avoue. Constituer avoue. Acte, signification d'avoue à avoue. L'avoué du demandeur, du defendeur.

— Féod. Seigneurs laïques, à qui les princes, les fondateurs d'églises ou les moines confiaient le soin du temporel, et la defense d'une eglise ou d'un monastère; ils avaient au-dessous d'eux des sous-avoués. Le titre et l'office d'avoue furent abolis au XIVe siècle. Depuis la domination des barbares, les avoues furent choisis parmi les gens d'eglise. Ce n'etaient d'abord que de simples avocats et autres gens de justice. Dans la suite on chargea de leurs fonctions les seigneurs les plus braves et les plus puissants, qui etaient bien plus en état de resister par les armes aux violences que l'on pouvait exercer contre l'Église; tantôt ils combattaient pour elle, et tantôt ils la pillaient. Lorsque les couvents devinrent des principautes, les avoues devinrent des seigneurs. Il y avait aussi des avoues des villes et des provinces. Autrefois le titre d'avoué etait si honorable, que plusieurs souverains se sont fait honneur de le porter. On distinguait deux sortes d'avoues des eglises, *les avoues des causes ou des procès*, et *les avoués du territoire*. Les avoues matriculaires etaient les avoues de l'eglise cathédrale. Les femmes des fondateurs des eglises ou de leurs heritiers étaient appelées avouees. Sous la seconde race de nos rois, il y avait aussi des *avoués publics*, charges d'agir dans l'interêt general pour tout ce qui concernait l'administration politique. L'avoue de Cîteaux. L'avoué de l'évêché d'Arras. L'*avoué* de l'Église enleva le gant de la tradition, placé, selon l'usage, sur les saintes reliques. (Michelet.) Les *avoues* se montraient moins des conservateurs que des destructeurs et des brigands. (Volly.)

— *Avoués à la cour de cassation*. Nom que l'on donnait, pendant la revolution, aux avocats à la cour de cassation.

— Par extens. *Avoué* s'est dit des maris, des tuteurs, et même de ceux qui se battaient en duel pour la querelle d'un autre.

— Quelques écrivains ont tenté de rajeunir ce mot dans le sens de Defenseur.

— Art milit. Se dit, dans les capitulations entre la France et les cantons suisses relatives à des levees de troupes, des compagnies cantonales. Compagnies avouées.

AVOUÉ, ÉE. part. pass. du v. Avouer. S'emploie aussi adjectivem. Verités avouees. Principes avoues. Hobbes etait un ami et un disciple *avoué* de Bacon. (Cousin.)

Mais, pour deux ou trois connaisseurs
Juges *avoués* des neuf sœurs,
Il est une nombreuse engeance
De faux plaisants, de froids censeurs.
(Fr. de Neufchâteau.)

— *Avoué par, avoué de*. Reconnu, approuvé. Vous suivez un époux *avoue* par lui-même. (Rac.) On vit par le public un poète *avoué*. (Boil.) Des vers *avoues* du Parnasse. (Id.) Le vice audacieux des hommes *avoué*. (Id.) Les couplets *avoués* par Rousseau. (Volt.)

AVOUER. v. a. 1re conj. (ét. lat., *ad*, pour; *vocare*, appeler; on écrivait anciennement *advouer*). Autrefois Appeler à son aide.

— Dire, convenir, par suite d'un interrogatoire ou par quelque autre cause, que l'on est coupable d'une faute ou que l'on a fait une chose qu'on etait dans le dessein de cacher. Avouer une faute, un crime. Avouer ingenument, franchement. Il a tout avoué. Avouez-moi la vérité. Je vous avoue mon faible, mon ignorance. Il avoua l'avoir fait. Faut-il vous *avouer* ma faiblesse et mes craintes? (J.-J. Rouss.) Je ne puis plus résister au besoin de t'*avouer* ma folie. (Id.) Quelques-uns se défendent d'aimer et de faire des vers, comme de deux faibles qu'ils n'osent *avouer*, l'un du cœur, l'autre de l'esprit. (La Bruy.) *Avouer* une faute a l'envieux, c'est en commettre une seconde. (Lingrée.) J'ai tout *avoué*, je ne m'en repens pas. (Rac.) Fuir le juge, c'est *avouer* son crime. (P. Syrus.)

Sans ma feinte, jamais tu n'eusses *avoué*
Ce trait que j'ai bien cru que tu m'avais joué.
(Molière.)

— Il se dit aussi en bonne part. *Avouer* un amour legitime. (Corn.) *Avouer* sa victoire. (Rac.) Ce sont là des exploits que tu dois *avouer*. (Boil.)

— Convenir d'un point de morale, de doctrine, d'histoire, etc. Vous êtes donc d'un avis contraire à votre compagnon? Je vous l'*avoue*, repondit-il. (Pasc.) Les philosophes avaient à la fin reconnu qu'il y avait un autre dieu que [illegible] l'*avouer*. (Boss.)

— Reconnaître comme vrai.

Pour rendre sa puissance et la vôtre odieuses,
J'*avouerai* les rumeurs les plus injurieuses.
(Racine.)

— Reconnaître comme sien. Avouer un ouvrage, un écrit, s'en reconnaître l'auteur. Avouer un enfant, s'en reconnaître le père. En effaçant plutôt qu'en ajoutant, on ferait de cette brochure un pamphlet que M. de Voltaire pourrait *avouer*. (Grimm.) Il a fini une traduction que le plus bel esprit pourrait *avouer*. (La Bruy.)

— On dit, dans le même sens, Avouer pour. Avouer pour fils, pour sœur, etc. Reconnaître pour fils, pour sœur, etc. Mon pere ne peut plus l'*avouer* pour sa fille. (Corn.) Rome ne voudra point l'*avouer* pour Romaine. (Rac.)

— Approuver, ratifier quelque chose. J'avoue tout ce qui s'est fait. J'avoue d'avance tout ce que vous ferez en mon nom. Les dieux n'*avoueront* pas un combat plein de crimes. (Corn.)

Alors, sans consulter si Phébus l'en *avoue*,
Ma muse tout en feu me prévient et te loue.
(Boileau.)

— Déclarer qu'un homme a fait quelque chose avec notre aveu, ou par nos ordres. Je l'avouerai de tout ce qu'il fera, en tout ce qu'il fera. Je t'*avouerai* de tout : je n'espère qu'en toi. (Rac.)

— Dans ce même sens, il prend pour régime un nom de chose. Un hymen que le ciel ne veut point *avouer*. (Rac.)

— Fig. On dit que la morale, que la piété avoue une action, pour dire que cette action est conforme à la morale, à la piete. On est sûr de plaire au peuple par des sentiments que la morale *avoue*; on est sûr de le choquer par ceux qu'elle reprouve. (Montesq.) Je veux que la raison puisse *avouer* tout ce qui emane de mon pouvoir. (Napol.)

— Prov. et fig. *Avouer la dette*. Reconnaître qu'on a tort.

— Ce verbe s'emploie aussi sans régime. Depuis longtemps je vous prie d'avouer. Pourquoi n'avouez-vous pas?

— *Avouer de*. Ils n'*avouent* d'eux-mêmes que de petits defauts. (La Bruy.)

— *Avouer que*. Reconnaître que. Le temps vient où l'on *avoue* qu'on a aimé. (La Bruy.) Vous m'*avouerez* que voilà bien des contradictions difficiles a concilier. (J.-J. Rouss.) J'ai *avoué* que, n'etant pas un erudit, j'avais en effet le malheur d'aimer mieux les choses que les mots. (Senancourt.) N'etes-vous pas force d'*avouer*, et ne l'avez-vous pas *avoue* mille fois, que rien n'est plus trompeur que les promesses du monde? (Mass.) Ayons donc la bonne foi d'*avouer* que le christianisme a tout fait pour la société. (Frayss.) Les Romains ont *avoué* que la vertu militaire s'etait eteinte parmi eux à mesure qu'ils avaient commence à se connaitre en tableaux. (J.-J. Rouss.)

— *Avouer à... que*. Il faut même vous *avouer* que depuis quelque temps la gloire de Tyr est bien obscurcie. (Fen.)

Je t'*avouerai* pourtant, comme vraiment Romaine,
Que pour toi mon estime est égale à ma haine.
(Corneille.)

— On dit : *Il faut avouer que...*, pour marquer qu'il y a, à l'egard d'une chose, des preuves si multipliees, ou si fortes, que personne ne peut s'empêcher d'en convenir, d'en demeurer d'accord. Il faut avouer que cet homme est bien fou, bien extravagant, bien etourdi. Il faut *avouer* que la destinee de cet homme a des singularités bien frappantes. (J.-J. Rouss.) Il faut *avouer* que l'homme, si fier de sa raison, lui fait bien peu d'honneur par sa conduite. (S. Dubay.) Si chaque auteur se demandait, avant d'ecrire : Ce que j'ai à dire vaut-il la peine d'être dit? il faut *avouer* qu'il y aurait beaucoup moins de livres. (La Harpe.)

— *Je l'avoue, avouons-le*, etc. Parentheses communes dans les orateurs et les poetes. Je n'ai pas les mêmes opinions que vous, mais je ne pense pas, je vous l'*avoue*, que ma consideration en souffre le moins du monde. (Mme de Staël.) Nous avons quelques bons philosophes; mais, il faut l'*avouer*, nous ne sommes que les disciples des Newton, des Locke, des Galilee. (B. de St-P.) Après le merite personnel, il faut l'*avouer*, ce sont les eminentes dignites et les grands titres dont les hommes tirent plus de distinction et plus d'eclat. (La Bruy.)

Je dois plus à leur haine, il faut que je l'*avoue*,
Qu'au faible et vain talent dont la France me loue.
(Boileau.)

— Quelquefois cette locution commence la phrase. Il faut l'*avouer*, le present est pour les riches, l'avenir pour les vertueux. (La Bruy.) Je veux bien l'*avouer*, ces nouvelles m'etonnent. (Corn.)

— *Faire avouer*. Il croyait me faire *avouer* ce que Mentor lui aurait caché. (Fen.) Ulysse soutint qu'Hercule etait mort, et entreprit de me le faire *avouer*. (Id.)

— S'AVOUER. v. pron. Se confesser, se reconnaître. S'avouer vaincu. S'avouer plus faible qu'un autre. S'avouer coupable. Envier quelqu'un, c'est s'*avouer* son inferieur. (Mlle de l'Espin.) C'est presque s'*avouer* coupable que de se defendre avant d'être accusé. (Boiste.) Après s'être cru fort, l'homme tombé s'*avoue* à guère ses torts aux autres hommes, on n'aime pas à se les *avouer* à soi-même. (Ger.) Vous voulez que je m'*avoue* coupable d'un parricide, osez donc prendre sur votre compte devant Dieu le mensonge que vous sollicitez. (Montbailli.) Cette bouche à mes yeux s'*avouant* infidele. (Rac.)

— Etre avoue. La vanité est une chose qui ne s'*avoue* jamais. (G. Sand.)

— *S'avouer de quelqu'un*. En appeler au témoignage de quelqu'un, de qui l'on dit être connu, estimé. Il s'est avoue d'un banquier de cette ville. Cette expression est aujourd'hui peu usitee.

— Le futur et le conditionnel de ce verbe ne sont que de trois syllabes, soit qu'on laisse subsister ou qu'on retranche l'e muet.

Je l'*avoûrai*, sensible à sa tendresse extrême,
Je me fis un devoir d'y repondre de même.
(Crébillon.)

— Syn. simp. Confesser, declarer, convenir, reconnaître, accorder, approuver. || Periphr. Faire l'aveu, demeurer d'accord. || Avouer quelqu'un de quelque chose. || Syn. Approuver, louer, acquiescer, consentir, trouver bon, ratifier.

— Syn. comp. AVOUER. CONFESSER. On *avoue* ce qu'on a eu dessein de cacher; on *confesse* ce qu'on a eu tort de faire. *Avouer* peut se prendre en bonne ou en mauvaise part; *confesser* se prend toujours en mauvaise part.

AVOUERIE. s. f. (rad. *avoue*). Vieux mot qui signifiait Charge d'avoue, c'est-à-dire Soin de proteger une eglise ou un monastere. || Protection. Implorer l'avouerie d'un abbe. || Droit de presenter à un benefice. || Action de donner un champion ou chevalier qui se batte en champ clos pour la defense de quelqu'un. || Pension qu'on faisait à l'avoue pour la protection qu'il donnait. || Droit que les sujets devaient à leur seigneur, par lequel ils l'avouaient et le reconnaissaient pour seigneur.

— Hist. Patronage, protection d'un avoue. L'avouerie etait un droit héréditaire et appreciable comme toute autre propriete.

AVOUILLER. v. a. 1re conj. (formé de *ouiller*). Ouiller, remplir.

AVOUILLER. s. f. Entonnoir. V. OUILLETTE.

AVOUTRE ou **AVOÈTRE.** s. m. (et. flor. *avolterio*, adultère). Vieux mot qui signifiait Bâtard adulterin. || Debauche, ribaud.

AVOUTRIE. s. f. (ét., V. AVOUTRE). Vieux mot qui signifiait Adultère.

AVOYÉ, ÉE. adj. (et. lat., *via*). Mis en chemin. Je suis malaise a esbranler, mais estant *avoye*, je vais tant qu'on veut. (Montaigne.)

AVOYER. s. m. (pr. *a-voa-ié*; alteration du mot *avoue*). Titre des deux premiers magistrats dans les cantons de Berne, Lucerne et Soleure. Les deux avoyers presidént alternativement les deux conseils. Celui qui est en charge fait l'ouverture de toutes les lettres adressees au conseil, signe les lois, les decrets, les arrêtes, etc., qui en emanent; lui seul a le droit de les rassembler et de leur soumettre toutes les questions a examiner. || Lorsque la Suisse etait soumise à l'Empire, des magistrats nommes avoyers etaient charges d'exercer au nom de l'Empire le droit du glaive; mais bientôt les vexations de ces officiers forcèrent les Suisses a se soulever et à chasser ces petits tyrans; mais leur qualification resta aux premiers magistrats de certains cantons suisses.

AVOYER. v. a. 1re conj. (et., V. VOIE). Mar. Commencer à souffler, ou souffler d'un autre rumb. Il est peu usite.

— S'AVOYER. v. pr. Se mettre dans le bon chemin.

AVRAD. s. m. Mahom. Certains passages du Coran que les mahometans recitent dans leurs prières.

AVRANCHES. (et. lat., *Abrincæ*; der. de *aver*, qui desire; *cad*, combat; parce que les habitants etaient très-belliqueux). Geogr. Ville de France du depart. de la Manche, chef-lieu d'arr.; autrefois siege d'un evêche; 7,300 hab. Il s'y trouve des eaux froides qu'on regarde comme acidules et martiales.

AVRANCHIN. Geogr. Petit pays de Normandie dont Avranches etait la capitale; il fait aujourd'hui partie du depart. de la Manche.

AVRARIC. s. m. Nom que l'on a donne au mercure.

AVRELON. s. m. Bot. Un des noms vulgaires du sorbier des oiseaux.

AVRENKI. s. m. (pr. *a-vran-ki*; en pers., air de musique). Air royal ou national qui fut compose par Barboud, premier musicien du shah Khosrou-Parviz.

AVRIGNY (Charles-Joseph l'Œillard d'). Ne à la Martinique en 1760, mort en 1823; eut peu de succes comme auteur d'operas comiques; il se fit une grande reputation par ses *Poésies nationales* et sa tragedie de *Jeanne d'Arc à Rouen*.

— AVRIGNY (Hyacinthe Robillard d'). Jesuite, ne à Caen en 1675, et mort dans la même ville en 1719. On lui doit deux ouvrages sur l'histoire ecclesiastique, estimes pour l'exactitude des faits, mais cependant entaches quelquefois de partialite.

AVRIL. s. m. (pr. *a-vri-le*, ou *a-vri-ie*; et lat., *aprilis*; d'*aperire*, ouvrir, parce que la terre parait alors ouvrir son sein [illegible] confiees, que pour faire germer les semences qu'elle a reçues en l'automne precedent). Quatrième mois de l'annee gregorienne, pendant lequel les jours s'allongent, la temperature s'adoucit, et la vegetation commence a se developper. C'etait le deuxième de l'annee romaine, parce qu'elle commençait à mars. Cette annee nous aurons Pâques en avril. L'hirondelle grise de rocher arrive en Savoie vers le milieu d'*avril*. (Buff.)

Il n'est si gentil mois d'*avril*
Qui n'ait son chapeau de gresil.
(Mat. Simon.)

— *Petit avril*. Chasse. Époque ou les cerfs commencent à entrer en rut, parce qu'alors ils se font chasser longtemps, et se montrent aussi vigoureux que dans le mois d'avril.

— Fig. et poet. *A l'avril de ses ans*. A la fleur de son âge. En l'*avril* de mes jours. (Racan.) Aujourd'hui on dit plutôt le printemps. || Je voyais des yeux de la pensee l'*avril* et la beauté des champs, sans en regarder l'automne. (Chapel.)

— Pop. *Poissons d'avril.* Les maquereaux. C'est à cette époque qu'on en fait une pêche abondante.

— Fig. et pop. Ceux qui font métier de procurer des femmes et des filles. On les appelle ainsi parce qu'on leur donne aussi le nom de ce poisson.

— Prov. et fig. *Donner un poisson d'avril à quelqu'un, faire manger un poisson d'avril.* Faire accroire à quelqu'un, le premier jour d'avril, une fausse nouvelle, ou l'engager à faire quelque démarche inutile, pour avoir lieu de se moquer de lui. On lui a donné un poisson d'avril. Ce proverbe, dans lequel le mot *poisson* a été par corruption substitué à *passion*, n'est qu'une allusion indécente à la passion de Jésus-Christ, arrivée le 3 avril, jour où les Juifs envoyèrent le Sauveur d'un tribunal à un autre, et lui firent faire diverses courses inutiles par manière d'insulte et de dérision.

— Prov. *Quand il tonne en avril, le laboureur se réjouit.* || *Avril pleut aux hommes, mai pleut aux bêtes.* La pluie d'avril est favorable au blé, celle de mai aux herbages. || *Quand on perd son avril, en octobre on s'en plaint.* || *Mars venteux, avril pluvieux, font mai joyeux.* || *Nul avril sans épi.* || *Avril pluvieux, mai gai et venteux, annoncent un an fécond et même gracieux.* || *En avril nuée, en mai rosée.* || *Pluie d'avril vaut le char de David.* || *L'ouaille la brebis et l'abeille en avril ont leur deuil.* || *Quand mars fait avril, avril fait mars.* || *Mars gris, avril pluvieux et mai venteux font l'an fertile et plantureux.* || *Mars venteux et avril pluvieux font le mai gai et venteux.* || *Mars martelle, avril coutelle.* || *Quantes gelées en mars, tant de rosées en avril.* || *En mai rosée, en mars grésil, pluie abondante au mois d'avril, le laboureur est content plus que ne feraient cinq cents écus.* || *En avril s'il tonne, c'est nouvelle bonne.*

— Iconol. Ausone le peint comme un jeune homme couronné de myrte, et qui semble danser au son des instruments. Près de lui est une cassolette d'où l'encens s'exhale en fumée, et le flambeau qui brûle dans sa main répand des odeurs aromatiques. Dans Gravelot, couronné de myrte et vêtu de vert, il tient le signe du taureau garni des fleurs dont la nature commence à se parer. La figure de Cybèle, qui tient une clef et qui semble écarter son voile, est une allusion ingénieuse à l'étymologie du mot. Une laiterie orne le fond du tableau. Dans Audran, la déesse des amours tient en main la pomme d'or; elle est assise sur un nuage avec son fils, sous un berceau de myrtes et de fleurs; plus bas sont une fontaine soutenue par des dauphins et un cygne nageant dans son bassin, autour duquel sont les bassins de son char. Au-dessus du berceau des festons de roses sont enrichis de trophées amoureux; à côté sont des moineaux, oiseaux consacrés à la déesse.

— Ce mot ne rime qu'avec les mots qui ont également l'*l* mouillée, comme babil, péril, Brésil; mais il rime suffisamment avec ceux où cette lettre peut se prononcer faiblement en vers en faveur de la rime, comme outil, gentil, fusil.

— Épith. Fleurissant, fleuri, printanier, amoureux, agréable, charmant, doux, gracieux.

— Les grammairiens sont partagés sur la prononciation de ce mot: les uns ne prononcent pas l'*l*, les autres le prononcent, les autres le mouillent. La seconde de ces prononciations est la plus conforme à l'étymologie.

AVRILLÉ, ÉE. adj. (rad. *avril*). Agric. Qui est semé en avril.

AVRILLET. s. m. (pr. *a-vri-ié*; rad. *avril*). Agric. Blé semé en avril.

AVRILLEUX, EUSE. adj. (pr. *a-vri-ieu*; rad. *avril*). Semblable au mois d'avril. Le temps avrilleux.

AVRILLIER, ÈRE. adj. (pr. *a-vri-ié*; rad. *avril*). Vieux mot poétique, qu'il est fâcheux que nous n'ayons pas conservé. J'étais alors en ma fleur *avrillière*. (Vauq. de la Fresn.)

AVRILLON (Jean-Baptiste Élie). Auteur d'un grand nombre d'ouvrages de piété écrits avec beaucoup d'onction, d'un style clair, simple et naturel; il est mort presque octogénaire, en 1729.

AVRON. s. m. Bot. Nom vulgaire de la folle avoine.

AVUER. v. a. Bien que l'Académie préfère *avouer*, *avuer* serait plus conforme à l'étymologie, puisqu'il dérive de *vue*. V. AVEUER.

[illegible]

lere, arracher). Chir. Arrachement.

AVUNCULAIRE. adj. des 2 g. (pr. *a-von-ku-le-re*, et. lat., *avunculus*, oncle). De l'oncle, de la tante. Puissance *avunculaire*. (Mirab.)

AVUSTE ou **AJUSTE.** s. f. Mar. Nœud par lequel deux cordes sont jointes l'une avec l'autre par les bouts.

AVUSTÉ, ÉE. part. pass. du v. Avuster. S'emploie aussi adjectivement. Cordes bien avustées.

AVUSTER ou **AJUSTER.** v. a. 1re conj. Mar. Nouer deux cordes l'une au bout de l'autre.

— S'AVUSTER. v. pron. Être noué l'un au bout de l'autre. Ces cordes s'avustent mal.

AWARTS. s. m. pl. Juges de Metz.

AWATCHA. s. f. Ornith. Espèce de fauvette du Kamtschatka.

AWAWU. s. m. Ichthyol. Espèce de gobie qui habite dans les eaux douces de l'île d'Otaïti.

AVYAKTA. s. m. (en ind. *non distinct*). Myth. ind. Un des noms de l'Être suprême, de l'âme universelle. || Un des noms de Vichnou. || Un des noms de Siva.

AX. (pr. *ak-ce*; et. celt., *aches*, rivière). Géogr. Ville de France, Ariège, chef-lieu de canton, arr. de Foix, renommée pour ses eaux thermales sulfureuses; 1,900 hab.

AXAMENTA. s. m. pl. (et., *assâ voce*, à une voix seule, ou de *assamenta*, parce que ces vers étaient gravés sur de petites tablettes de bois). Hist. anc. Vers saliens que les prêtres de Mars chantaient dans leurs processions solennelles. Au temps d'Horace, on ne les comprenait plus, pas même les prêtres qui les chantaient.

AXANTHE. s. m. (pr. *ak-çan-te*; ét. gr., ἄξων, axe; ἄνθος, fleur). Bot. Genre de la famille des rubiacées, dont les espèces n'existent que dans les îles de la Sonde.

AXARQUES. s. f. (pr. *ak-çar-ke*, ét. gr., ἄξων, axe). Zooph. Famille du sous-ordre des asclères.

AXE. s. m. (pr. *ak-ce*; et. lat., *axis*; du gr., ἄξων, essieu, pivot). Techn. C'est proprement une ligne ou un long morceau de fer ou de bois, qui passe par le centre d'un corps, et qui sert à le faire tourner sur lui-même. L'axe d'une sphère, l'axe d'un globe. L'axe ou l'essieu d'une roue.

Sur un *axe* allongé, le poulet, le canard
Tournent emmaillotés d'un vêtement de lard.
(BERCHOUX.)

— Mécan. *Axe.* Ligne mathématique qu'on imagine dans toute machine de rotation, et autour de laquelle le mouvement est produit. Cet axe est censé percer de part en part l'arbre ou l'essieu qui dirige la rotation. || Toute ligne à laquelle on rapporte une figure ou un corps, soit pour en déterminer la forme ou la position, soit pour en assigner l'état de repos ou de mouvement. || *Axe d'un cadran.* Style qui marque l'heure. || *Axe d'une balance.* Ligne droite sur laquelle elle tourne et se meut. || *Axe d'oscillation d'un pendule.* Ligne droite parallèle à l'horizon, qui passe par le centre autour duquel un pendule fait ses vibrations. || *Axe du tambour* ou *du treuil.* Une des cinq machines simples inventées pour élever des poids. Cette machine se compose d'une espèce de tambour avec un cylindre qui lui est concentrique. Le cylindre a le nom d'*axe* ou *essieu*, et le tambour s'appelle *tour*. Cette partie est souvent remplacée par des leviers, appelés *rayons*, qui sont adaptés au cylindre. || *Axe de rotation.* Ligne autour de laquelle un corps tourne réellement lorsqu'il est en mouvement. || *Axes principaux de rotation.* Trois axes perpendiculaires l'un à l'autre, autour desquels un corps peut tourner uniformément, quand il n'est point sollicité par des forces extérieures.

— Astron. *Axe du monde.* Ligne droite que l'on suppose passer par le centre de la terre, et se terminer à l'une et à l'autre de ses extrémités, à la surface de la sphère du monde. Celui qui voulut que l'homme fût sociable toucha du doigt l'*axe* du globe, et l'inclina sur l'*axe* de l'univers. (J. J. Rouss.) || *Axe de la terre.* Partie de l'axe du monde, que l'on conçoit passant par le centre de la terre, et se terminant à chacun de ses pôles. La terre a tourné sur son *axe* dans le même temps qu'elle a pris sa forme. (Buff.) || *Axe d'une planète.* Ligne que l'on imagine passer par le centre de la planète, et autour de laquelle elle tourne. L'axe de Saturne, de Vénus, etc. Les planètes qui tournent le plus vite sur leur *axe* sont celles qui ont des satellites. (Buff.) || *Axes de l'horizon, de l'équateur, de l'écliptique, du zodiaque*, etc. Lignes droites qui passent par les centres de ces cercles, et qui sont parallèles à leurs plans. L'axe de l'équateur est immobile; l'axe de l'horizon est variable et mobile. L'axe du zodiaque, en traversant la terre, ne se termine pas aux pôles du monde, les pôles du zodiaque sont éloignés des pôles du monde de 23 degrés et demi. || On observe dans le ciel un mouvement fort lent qu'on appelle *inclinaison de l'axe sur l'écliptique.* || *Axe de rotation de la lune.* Il n'est pas exactement perpendiculaire sur l'écliptique ou l'orbite terrestre; son inclinaison fait que chaque pôle est visible pendant une moitié de la révolution de la lune, et invisible pendant l'autre moitié; c'est une des causes de la libration apparente.

— Mar. *Axe des moments.* [illegible] fort du vent sur chaque voile.

— Archit. *Axe droit.* Ligne perpendiculaire, qu'on suppose passer par les centres des bases d'une colonne droite. || *Axe spiral.* La même ligne dans une colonne torse. || *Axe tourné en vis.* Celui dont on se sert pour en tracer les circonvolutions en dehors. || *Axe des volutes.* Ligne qu'on suppose traverser à plomb le milieu d'un corps cylindrique. || *Axe d'un édifice circulaire.* Ligne droite qui le traverse en passant par le centre de son plan. || *Axe d'un édifice non circulaire.* Ligne qui le traverse d'une face à l'autre, en coupant son plan en deux parties égales et en formant avec les lignes de ses façades parallèles des angles droits. || *Axe commun.* Se dit de deux édifices ou de deux corps d'un même bâtiment, séparés l'un de l'autre par une cour, lorsque le prolongement de l'axe de l'un formerait l'axe de l'autre.

— Géom. *Axe de rotation* ou *de circonvolution.* Ligne droite autour de laquelle on imagine qu'une figure plane se meut pour engendrer par son mouvement un solide, ou qu'une ligne se meut pour engendrer une surface. || *Axe.* Ligne droite tirée du sommet d'une figure sur le milieu de sa base. || *Axe du cylindre droit* ou *rectangle.* Ligne immobile, autour de laquelle tourne le parallélogramme rectangle, qui dans ce mouvement engendre le cylindre droit. || En général, la ligne droite qui passe par le centre des bases opposées des cylindres en est l'*axe*, soit que les cylindres soient droits, ou qu'ils soient obliques. || *Axe d'un cône droit.* Ligne droite, ou côté sur lequel on a fait mouvoir le triangle rectangle qui a engendré le cône. || *Axe d'une section conique.* Ligne droite qui passe par le milieu de la figure, et qui coupe à angles droits et en deux parties égales toutes les ordonnées. || En général, l'*axe d'une courbe* est une ligne tirée dans le plan de cette courbe, et qui divise la courbe en deux parties égales semblables, et semblablement disposées de part et d'autre de cette ligne. || *Axe d'un cercle* ou *d'une sphère.* Ligne droite passant par le centre du cercle ou de la sphère, et se terminant aux deux points opposés de la circonférence. L'axe du cercle prend aussi le nom de diamètre. || *Le grand axe, le petit axe d'une ellipse.* Le grand axe est la ligne droite qui en représente la longueur, et le petit axe, qui en représente la largeur. || *Axe déterminé, axe indéterminé.* Les deux axes d'une hyperbole. V. ce mot. || *Axe transverse de l'ellipse et de l'hyperbole.* Diamètre passant par les deux foyers et les principaux sommets de la figure dans l'hyperbole, c'est le plus court diamètre; mais dans l'ellipse c'est le plus long. || *Axe conjugué* ou *second axe de l'ellipse et de l'hyperbole.* Diamètre passant par le centre, et perpendiculaire à l'axe transverse; c'est le plus court des diamètres conjugués. || *Axe rectiligne.* Axe composé de lignes droites. || *Axe curviligne.* Axe composé de lignes courbes. || *Axes coordonnés.* Droites auxquelles on rapporte les points d'une courbe plane pour former l'équation.

— Opt. *Axe.* Rayon visuel qui passe au milieu de l'œil, sans souffrir aucune réfraction dans le cristallin. || *Axe optique* ou *visuel.* Ligne droite qui, tombant perpendiculairement à l'orbite de l'œil, passe par le centre de la prunelle. || *Axe moyen* ou *commun.* Droite tirée du point de concours des deux nerfs optiques, sur le milieu de la ligne droite qui joint les extrémités des mêmes nerfs. || *Axe optique d'une lunette* ou *d'un verre convexe et concave.* Rayon visuel qui passe par les centres des sphères sur lesquels la courbure de ces verres est réglée. || *Axe d'une lentille* ou *d'un verre.* Ligne droite qui fait partie de l'axe du solide dont la lentille est un segment, ou la ligne joignant les deux sommets ou points centraux des deux surfaces opposées du verre.

— Dioptr. *Axe d'incidence.* Ligne droite qui passe par le point d'incidence, perpendiculairement à la surface rompante. || *Axe de réfraction.* Ligne droite tirée du point d'incidence perpendiculairement à la surface rompante; l'axe de réfraction n'est que le prolongement de l'axe d'incidence au-dessous de la surface.

— Phys. *Axe de l'aimant* ou *axe magnétique.* Ligne droite dont les extrémités sont les deux pôles de l'aimant.

— Anat. La seconde vertèbre du cou, parce que la première vertèbre avec la tête tourne sur elle comme sur un axe. || Certaines pièces osseuses ou cornées par le moyen desquelles l'aile supérieure est mise en connexion avec le dorsolum.

— Zool. Toute ligne autour de laquelle se coordonnent les parties analogues d'un être. || *Axe principal.* Celui qui partage l'animal en deux portions latérales, tantôt égales et symétriques, tantôt inégales, mais correspondantes. || *Axes secondaires.* Subdivisions de l'axe principal.

— Bot. *Axe d'une fleur.* Toute partie grêle et allongée d'une plante, autour de laquelle d'autres parties sont disposées, ou censées disposées, comme les rayons d'une roue autour du moyeu. L'axe peut être *simple*, comme dans le blé, le plantain; *rameux*, comme dans l'héliotrope; *flexueux* et *articulé*, comme dans le blé, l'ivraie; *charnu*, comme dans l'ananas; *membraneux*, comme dans le paspale membraneux. Dans les graminées, l'axe s'appelle rachis. || *Axe d'un fruit.* C'est dans les fruits la même chose que dans les fleurs; mais celui des fruits qui ont un axe matériel composé [illegible] *melle* ou *placentaire axile.* || *Axe florifère.* Partie qui supporte les fleurs, soit médiatement, soit immédiatement. Les fleurs du plantain naissent autour d'un axe. Dans l'ananas, l'axe des fleurs est charnu. || *Axe matériel.* Celui qui existe réellement dans un fruit. || *Axe rationnel.* Celui dont on suppose seulement l'existence.

— Minér. *Axe d'un cristal.* Ligne droite menée dans une direction telle qu'elle soit symétriquement placée relativement aux faces de la molécule primitive. C'est la diagonale qui joint les sommets des angles solides obtus. Il y a toujours dans un cristal quelconque plusieurs systèmes d'axes, parmi lesquels on en distingue un comme principal. || Considérés sous le point de vue physique, les cristaux offrent autant d'espèces différentes d'axes qu'il y a de propriétés susceptibles de varier avec la direction autour d'un même point; tels sont les axes optiques (axes de double réfraction ou de polarisation), les axes d'élasticité, les axes thermiques, etc.

— Fig. En proscrivant les partis, en réduisant la politique au conflit des opinions individuelles, on supprimerait l'un des pôles sur lesquels l'*axe* du gouvernement doit partout s'appuyer. (L. Faucher.)

Lui seul de l'univers supportant le fardeau,
Il en est le foyer, et l'*axe* et le flambeau.
(CHÊNEDOLLE.)

AXÉRASINE. s. f. (pr. *ak-ce-ra-zi-ne*). Parfum. Pâte en usage pour la toilette des dames.

AXESTE. s. m. (pr. *ak-ces-te*; et. gr., ἀ priv., ξεστός, uni). Entom. Genre de coléoptères tétramères, fondé sur une seule espèce, originaire de Java.

AXÉUS. (pr. *ak-cé-uss*). Myth. Fils de Clymène, roi d'Orchomène.

AXI. s. m. Poivre de Guinée, ou piment.

AXIA ou **AXIE.** s. f. (pr. *ak-ci-a* ou *ak-ci*, ét. gr., ἀξία, importante). Bot. Arbrisseau rampant, fort recherché à la Cochinchine, à cause de ses vertus médicinales; on connaît incomplètement le genre auquel il appartient.

AXIACÈS. (pr. *ak-cia-cèss*). Géogr. anc. Ancien fleuve de la Sarmatie européenne, qui se jette dans la mer Noire.

AXICORNE. adj. des 2 g. (pr. *ak-ci-kor-ne*, ét. lat., *axis*, nom d'un animal; *cornu*, corne). Mamm. Qui a des cornes semblables à celles de l'axis.

AXICULE. s. m. (pr. *ak-ci-ku-le*; rad. *axe*). Petit axe, petit essieu.

— Entom. Espèce de papillon.

AXIE. s. f. Crust. Genre de crustacés, de la famille des macroures, section des homards, établie sur une seule espèce, qui habite nos côtes.

— Zool. Genre d'acalèphes.

— Zooph. Syn. d'Axioteme. V. ce mot.

AXIÉRUS (pr. *ak-cié-russ*). Myth. Nom de Cérès dans les mystères des Cabires.

AXIFÈRE. adj. des 2 g. (pr. *ak-ci-fè-re*; ét. lat., *axis*, axe; *fero*, porter). Hist. nat. Qui est muni d'un axe. || Bot. *Végétaux axifères.* Ceux dont l'organisation ne se compose que d'une tige ou d'un axe diversement modifié, dans l'intérieur duquel on ne trouve que du tissu cellulaire, comme dans les champignons, les algues. || *Trophosperme* ou *placenta axifère.* Celui qui naît de la base ou du sommet de l'ovaire, comme dans les primulacées. || Zool. *Polypier axifère.* Celui dans lequel les polypes n'habitent que la pulpe corticiforme étendue sur l'axe plein et central.

AXIFORME. adj. des 2 g. (pr. *ak-ci-for-me*; ét. lat., *axis*, axe; *forma*, forme). Hist. nat. Qui a la forme d'un axe ou d'un essieu. Corps axiforme.

AXIFUGE. adj. des 2 g. (pr. *ak-ci-fu-je*; ét. lat., *axis*; du gr. ἄξων, axe, et *fugio* de φεύγω, fuir). Mécan. Puissance ou force, par laquelle un corps tend à s'éloigner de l'axe autour duquel il se meut. Tout corps qui fait sa révolution autour d'un axe a une force axifuge. Ce mot, synonyme de Centrifuge, est presque inusité.

AXIGRAPHE. adj. (pr. *ak-ci-gra-fe*; ét. gr., ἄξων, axe; γράφω, écrire). Minér. Épithète d'une variété de chaux carbonatée, dont le sommet de l'axe du noyau et d'une des parties excédantes est à cette dernière partie dans le rapport des deux termes de la fraction 5/4, qui donnent l'exposant du signe.

AXILE. adj. des 2 g. (pr. *ak-si-le*; rad. *axe*). Bot. Embryon qui est implanté sur l'axe d'un fruit ou placentaire qui s'allonge de la base au sommet du péricarpe dans la direction de son diamètre. || *Graine axile.* Celle qui est attachée vers l'axe rationnel des fruits. || *Embryon axile.* Celui qui, placé au milieu du périsperme, se porte d'un point de la périphérie de la graine au point diamétralement opposé, de sorte qu'il occupe le centre de la graine, comme dans les conifères. || *Placentaire axile.* Celui qui s'allonge de la base au sommet du péricarpe dans la direction de son diamètre, comme dans le lis. || *Partie axile.* Partie d'une plante traversée par une ligne fictive.

AXILÉ, ÉE. adj. (rad. *axe*). Bot. Qui est pourvu d'un axe ou disposé autour d'un axe commun qui devient libre par la chute des [illegible]

AXILLAIRE. adj. des 2 g. (pr. *ak-cil-lè-re*, ét. lat., *axilla*, aisselle). Anat. Appartenant à l'aisselle ou situé dans le voisinage de l'aisselle. || *Artère axillaire.* Portion du tronc brachial qui fait suite à la sous-clavière et s'étend depuis le passage de ce tronc jusqu'à l'insertion du grand pectoral, où elle prend le nom d'*artère brachiale.* || *Veine axillaire.* Elle correspond à l'artère du même nom, devant laquelle elle est située. || *Nerf axillaire.* Il naît du plexus brachial et particulièrement des deux dernières paires cervicales et de la première dorsale. || *Glandes axillaires.* Celles qui se trouvent dans le creux de l'aisselle, auxquelles aboutissent les vaisseaux lymphatiques du membre supérieur. || *Vertèbre axillaire.* La seconde des vertèbres du dos, ainsi appelée parce qu'elle est la plus proche de l'aisselle.

— Entom. Ce mot indique que l'aisselle de l'animal auquel on l'applique présente quelque particularité remarquable de forme ou de cou-

leur. Ainsi le *cimbex axillaire* a une tache jaune sur chacun des côtés du corselet; le *circus axillaire* porte un faisceau de longues plumes noires qui recouvrent toutes les parties inferieures de l'aile. *le myrmothère axillaire* a les moyennes couvertures des ailes blanches.

— s. f. Petite piece triangulaire qui remplit l'intervalle existant entre les angles posterieurs du corselet et les angles humeraux des elytres dans les cetonides.

— Bot. Se dit de toute partie qui naît dans l'espèce d'aisselle formee par la tige et un rameau, ou par un rameau et une feuille. Fleurs axillaires. Epines axillaires. || *Feuilles axillaires.* Celles qui, au lieu d'être inserees dans l'angle, sont inserees au-dessous, de manière que ce sont les rameaux qui, dans ce cas, sont axillaires et non pas les feuilles. || *Fleurs axillaires.* Celles qui sont fixees au point interne de l'angle compris entre la feuille et le rameau. || *Epines axillaires.* Comme dans le citron medical. || *Grappe axillaire.* Comme dans le cytise auhour || *Panicule axillaire.* Comme dans le tygiste axillaire. || *Vrille axillaire.* Comme dans la pantflore bleue. || *Inflorescence axillaire.* Système de fleurs qui naissent de l'aisselle des feuilles.

AXILLE. s. f. (pr. *ak-ci-le*; ét. lat., *axilla*, aisselle.) Bot. Aisselle ou angle formé par la soudure d'un organe sur un autre organe.

— Ornith. Partie inferieure de l'aile à sa base, c'est-à-dire à l'endroit où elle s'insère à la poitrine.

AXILLIBARBU, UE. adj. (pr. *ak-ci-li-bar-bu*; et. lat., *axilla*, aisselle; *barba*, barbe). Bot. Feuilles ou pedoncules qui portent des poils dans l'aisselle.

AXILLIFLORE. adj. des 2 g. (pr. *ak-ci-li-flo-re*; et. lat., *axilla*, aisselle; *flos*, fleur). Bot. Se dit d'une plante qui a les fleurs axillaires.

AXINE ou **AXIN.** s. m. (pr. *ak-ci-ne*; du gr. ἀξίνη, hache). Conchyl. Genre de coquilles fossiles dont il est difficile d'etablir le genre.

— Entom. Genre d'insectes coleoptères pentamères, renfermant deux espèces du Bresil.

— Annel. Genre d'animaux parasites qui vivent sur les branchies du belone.

AXINÉE. s. f. (pr. *ak-ci-ne*; du gr. ἀξίνη, hache). Conchyl. Genre de mollusques separe du genre arche de Linne, et aujourd'hui connu sous le nom de Peroncle. Le pied de ces animaux a la forme d'une hache.

— Bot. Genre de plantes de la famille des melastomes, fonde sur cinq especes du Perou; les petales sont en forme de hache.

AXINITE. s. f. (pr. *ak-ci-ni-te*; et., V. AXINÉE). Miner. Pierre dont les cristaux s'amincissent en forme de hache; elle se fond au chalumeau en un verre demi-transparent d'un blanc verdâtre. On l'appelait autrefois *schorl violet, schorl du Dauphine, yanolithe.* C'est un silicate d'alumine et de chaux.

AXINODERME. s. m. (pr. *ak-ci-no-der-me*; et. gr., ἀξίνη, hache; δέρμα, peau). Conchyl. Genre de coquilles, appele aussi *axinee.*

AXINOMANCIE. s. f. (pr. *ak-ci-no-man-ci*; et. gr., ἀξίνη, hache; μαντεία, divination). Hist. anc. Ancienne divination, qui se faisait au moyen d'une hache; elle etait très estimee des anciens. On pretend qu'elle consistait à poser une agate sur une hache rougie au feu. || Il y avait une sorte d'axinomancie qui se faisait en enfonçant une hache dans un pieu rond, et, selon le mouvement que faisait le pieu, on s'imaginait decouvrir les voleurs. On croyait qu'elle devait tomber quand le coupable y touchait.

AXINOPALPE. s. m. (pr. *ak-ci-no-pal-pe*; du gr. ἀξίνη, hache; et du lat. *palpus*, palpe). Entom. Genre de coleoptères tetrameres, fondé sur une seule espece, qui vient d'Autriche.

AXINOPHORE. s. m. (pr. *ak-ci-no-fore*; et. gr., ἀξίνη, hache, φορός, porteur). Entom. Genre de coleoptères tetramères, fonde sur une seule espece de Guinee. || Coleoptère du Bresil, de la famille des carabiques.

AXINOPSOPHE. s. m. (pr. *ak-ci-no-pso-fe*; ét. gr., ἀξίνη, hache; ψόφος, bruit) Entom. Genre de coleoptères pentameres, fonde sur une seule espèce du cap de Bonne-Esperance.

AXINOTOME. s. m. (pr. *ak-ci-no-to-me*; ét. gr. ἀξίνη, hache; τομή, section). Entom. Genre de coleopteres pentamères, famille des

negal.

AXINURE. s. m. (pr. *ak-ci-nu-re*; ét. gr., ἀξίνη). Ichthyol. Genre de la famille des acanthopterygiens, fondé sur une espece de la Nouvelle-Guinee.

AXIOCERSA. (pr. *ak-cio-cer-ça*). Myth. Nom de Proserpine dans les mystères des Cabires.

AXIOCERSÈS. (pr. *ak-cio-cer-cè-ce*; ét. gr., κείρω, je tonds, parce qu'apparemment Pluton était represente sans cheveux). Myth. Nom de Pluton dans les mysteres des Cabires.

AXIOMATIQUE. adj. des 2 g. (pr. *ak-cio-ma-tike*, rad. *axiome*). Qui tient de l'axiome. Poesie axiomatique. Jugements axiomatiques.

AXIOME. s. m. (pr. *ak-cio-me*; et. gr., ἀξίωμα, der. de ἀξιόω, poser en principe, ou de ἄξιος, digne). Philos. Proposition dont la vérité est si claire, si évidente, qu'il n'est pas nécessaire de la demontrer. Telles sont les suivantes: Le tout est plus grand que sa partie. Il n'y a point d'effet sans cause. || Proposition generale reçue et etablie dans une science; on l'appelle aussi *principe* ou *premiere verite.* Axiome de philosophie. Axiome de mathematique. Axiome indubitable. C'est un axiome en physique. Tel gouvernement, tels sujets: l'*axiome* est constamment vrai. (S. Dubay.) Certainement un homme n'imaginerait pas d'etablir des definitions, des *axiomes*, des principes, s'il voulait, pour la première fois, faire quelque usage des facultes de son corps. (Cond.) La philosophie d'une science est, comme on sait, le code des *axiomes* ou des principes fondamentaux qui la constituent. (Virey.) Il n'appartient qu'aux maîtres de l'art de s'exprimer par *axiomes*, comme un legislateur par des lois. (Bacon.) Il n'est pas necessaire qu'une composition litteraire se resume dans un *axiome* ou une moralite comme une fable d'Esope. (Th. Gaut.)

— Syn. comp. AXIOME. MAXIME. SENTENCE. APOPHTHEGME. APHORISME. V. APHORISME.

AXIOMÈTRE. s. m. (pr. *ak-cio-me-tre*, et. gr., ἄξων, axe; μέτρον, mesure). Mar. Petite machine qui sert à indiquer, à la première vue, quelle est la direction de la barre du gouvernail, à bord des bâtiments, où cette barre, cachee dans l'arrière, ne se meut qu'à l'aide d'une roue et des cordages. On s'en sert peu aujourd'hui.

AXIOMORPHIQUE. adj. (pr. *ak-cio-mor-fi-ke*; et. gr., ἄξων, axe; μορφή, forme). Miner. Epithète qu'on donne à une variete de chaux carbonatee qui offre la reunion du noyau, du rhomboide equiaxe et du dodecaèdre metastatique.

AXION. (pr. *ak-ci-on*). Myth. Un des fils de Phegeus, qui mirent à mort Alcmeon. || Fils de Priam.

AXIOPÈNE. (pr. *ak-cio-pè-ne*). Myth. Surnom sous lequel Hercule eleva un temple à Minerve apres sa victoire sur les fils d'Hippocoon.

AXIOPOENAS. (pr. *ak-cio-pé-nâss*; ét. gr., ἀξιόω, exiger, ποινή, vengeance). Myth. Nom qu'on donnait a Minerve dans le temple qui lui fut consacre par Hercule, apres que celui-ci se fut vengé d'Hippocoon.

AXIOTHÉATE. s. m. (pr. *ak-cio-té-a-te*; ét. gr., ἀξιοθέατος, digne d'être vu). Entom. Genre de coleoptères tetrameres, fonde sur deux espèces de Cayenne.

AXIOTHÉE. (pr. *ak-cio-te*). Myth. Une des femmes de Promethee.

— Hist. gr. Une des femmes qui se deguisaient pour suivre les leçons de Platon et de Speusippe, et qui ensuite transmettaient a leur tour la doctrine qu'elles avaient reçue.

AXIOTIME. s. f. (pr. *ak-cio-ti-me*; du gr. ἀξιότιμος, digne d'honneur). Zooph. Genre de beroides, fonde sur une seule espece des mers australes.

AXIPÈTE. adj. des 2 g. (pr. *ak-ci-pè-te*; ét. lat., *axis*, axe; *peto*, aller vers). Phys. Puissance ou force par laquelle un corps tend à s'approcher de l'axe de sa revolution. C'est la même chose que *centripete.* Mouvement axipete. Forces axipetes. Ce mot est peu usite.

AXIRIS. s. m. (pr. *ak-ci-riss*). Bot. Genre de plantes de la famille des chenopodees, qui croissent dans les deserts de l'Arabie septentrionale.

AXIRNACH. s. m. Pathol. Tumeur graisseuse de la paupière superieure, qui arrive surtout aux enfants.

AXIS. s. m. (pr. *ak-ciss*). Mamm. Mammifère ruminant, du genre des cerfs; c'est un quadrupede tachete, à cornes blanches, d'un naturel tres-doux, qui vit sur les bords du Gange. On l'appelle aussi *cerf du Gange, daim du Bengale.*

— Anat. Seconde vertèbre du cou, ainsi appelee, parce que son apophyse odontoide sert en quelque sorte de pivot aux mouvements de la tête.

AXIUS. (pr. *ak-ciuss*). Myth. Dieu fleuve de Macedoine, pere de Phlegon, qu'il eut de Peribee.

— Geogr. anc. Fleuve de Macedoine, aujourd'hui appele Vardar; il se jetait dans le golfe thermaique.

AXNEC. s. m. Bot. V. USNEC.

AXOÏDE. adj. des 2 g. et s. f. (pr. *ak-ço-i-de* ... semble à un axe. || Nom de la seconde vertebre du cou.

AXOÏDO-ATLOÏDIEN, ENNE. adj. (pr. *ak-ço-i-do at lo-i-di-in*; rad. *axoide*, *atloide*). Anat. Qui appartient a l'axoide et à l'atloide. || *Muscle axoido-atloidien*, ou simplement *l'axoido atloidien*, muscle etendu de l'axis à l'atlas. On l'appelle aussi oblique inferieur de la tête. || *Articulation axoido-atloidienne.* Articulation des deux premieres vertebres du cou.

AXOÏDO OCCIPITAL, pl. **AUX.** s. et adj. m. (pr. *ak-ço-i-do-ok-ci-pi-tal*, rad. *axoide*, occiput). Anat. Qui appartient à l'axoide et à l'occipital. || *Muscle axoido-occipital*, ou simplement *l'axoido occipital*, muscle etendu de l'axis à l'os occipital. On le nomme aussi Grand droit posterieur de la tête.

AXOLOPHE. s. m. (pr. *a-ço-lo-fe*; et. gr., ἄξων, axe; λόφος, panache). Bot. Section du genre lavatère, dans la famille des malvacees, qui a pour type la lavatere maritime.

AXOLOTL. s. m. (pr. *ak-ço-lot-le*). Erpét. Espèce de reptile à peau nue, que l'on a pris d'abord pour une grande larve d'une salamandre amphibie des lacs du Mexique. Sur la terre, il peut respirer a l'aide de ses poumons, et dans l'eau, au moyen de ses branchies.

AXOMÈTRE. s. m. V. AXIOMETRE.

— adj. des 2 g. Qui mesure l'axe.

AXONES. s. f. pl. (pr. *ak-ço-ne*; ét. gr., ἄξονες, tables de bois). Hist. anc. Lois civiles et politiques donnees aux Atheniens par Solon. On les appelait ainsi, parce qu'elles etaient ecrites sur des poteaux carres et tournants.

— Autrefois Axe, essieu.

AXONGE ou **SAINDOUX.** s. f. (pr. *ak-çon-je*; et. lat., *axungia*, de *axis*, axe, *ungere*, oindre, parce qu'on s'en sert pour oindre les essieux, ou du gr. ἀξύγγιον, graisse). Medec. On donne generalement ce nom a la graisse de porc preparee; on la ramasse sous la peau de cet animal, principalement vers les reins, dans la partie du porc appelee panne; elle est plus molle que le lard et le suif; elle differe du lard, qui est une graisse ferme; et du suif, qui est une graisse seche. On s'en sert beaucoup en cuisine. L'*axonge* humaine est regardee comme un tres-bon remede pour certaines douleurs. (Acad.) || Pharm. Graisse de porc qui sert à faire les onguents. Elle est la base de la plupart des pommades cosmetiques des parfumeurs. || *Axonge de la lune.* Mat. medic. Nom ancien d'une argile blanche sigillee, de Silesie. || *Axonge du soleil.* Nom ancien d'une argile jaune sigillee, de Silesie. *Axonge de momie.* Nom ancien de la moelle des os.

— Vit. *Axonge de verre.* Espece d'ecume qui vient sur le verre en fusion; on l'appelle aussi *sel de verre.*

AXONOPE. s. m. (pr. *ak-ço-no-pe*; ét. gr., ἄξων, axe; ὀπός, suc.) Bot. Genre de la famille des graminees, qui ne differe des paspales que parce que son axe est digite, ses epillets simples et unilateraux.

AXONOPHYTE. s. m. (pr. *ak-ço-no-fi-te*; ét. gr., ἄξων, axe; φυτόν, plante). Bot. Plantes amentacees dont les fleurs sont attachees à un axe commun qu'elles couvrent.

AXONOTÈCHE. s. m. (pr. *ak-ço-no-tè-che*). Bot. Genre de la famille des portulacees.

AXOQUEN. s. m. (pr. *ak-ço-kein*). Ornith. Grand oiseau aquatique du Mexique.

AXUM ou **AXOUM.** Geogr. Ville d'Abyssinie, dans le royaume de Tigre, autrefois tres-florissante; elle n'a plus que 600 maisons, mais elle offre encore de belles ruines. || Ancienne capitale du puissant empire de ce nom.

— Philol. *Chronique d'Axum.* Histoire authentique d'Abyssinie, dont un exemplaire a ete apporte en Europe par Bruce. || *Monument* ou *inscription d'Axum.* Inscription grecque, qui a ete trouvee dans les ruines d'Axum, par Salt, et qui fut posée en memoire d'une bataille gagnee par Saizanas, frere d'Aizanas, roi des Axumites, sur les Bougaites, alors en revolte. L'epoque de cette inscription se place entre les annees 329 et 356.

AXUMIQUE ou **AXUMILIQUE.** s. m. (pr. *ak-çu-mi-ke*, *ak-çu-mi-li-ke*, rad. *Axum*). Alphabet ethiopien.

AXUMITE. (rad. *Axum*). Qui est ne dans le royaume d'Axum.

— s. m. Linguist. Idiome autrefois parle dans le royaume d'Axum: c'est la langue dans laquelle sont ecrits les anciens livres des Abyssins, et leurs livres liturgiques. La litterature axumite est, après la litterature arabe, la plus riche, la plus curieuse et la plus importante de l'Afrique; on peut même la regarder comme la seule litterature africaine.

AXUR ou **ANXUR.** s. m. (pr. *ak-çur*; et. gr., ἀ priv., sans; ξυρός, rasoir, qui n'a pas encore ete rase). Myth. Surnom de Jupiter, lorsqu'il etait represente jeune et sans barbe.

AXYLE. adj. des 2 g. (pr. *ak-cy-le*; et. gr., ἀ priv.; ξύλον, bois). Bot. Qui ne produit pas de bois. Epithète qu'on donne aux vegetaux cellulaires, parce que leurs fibres, quand ils ont quelque chose de comparable à des fibres, ne sont composees que de cellules allongees, et ne peuvent jamais être assimilees aux veritables fibres ligneuses.

— Geogr. Ancien canton de Galatie, qui ne produisait aucune matiere combustible et dont ...

AXYLUS. (pr. *ak-ci-luss*). Myth. Fils de Teuthranus, roi des Assyriens, tue par Diomede au siege de Troie.

AXYRIS. s. m. (pr. *ak-ci-riss*; et. gr., ἀ priv., ξυρός, non rase). Bot. Genre de la famille des chenopodiees, dont on connait quatre especes qui croissent dans la Russie meridionale et dans la Siberie.

AY. (pr. *a-i*; et. celt., *ai* ou *ay*, rivière; ce lieu est situe sur la Marne). Geogr. Bourg de France (Marne), chef-lieu de canton, arr. de Reims. Ses vins blancs sont tres renommes.

AYA. s. m. (pr. *a-ia*). Ichthyol. Poisson du genre bodian.

AYA BASSI ou **BACHI.** s. m. (pr. *a-ia-ba-ci*). Caporal des janissaires chez les Turcs.

AYACA. s. f. (pr. *a-ia-ka*). Bot. Spatule d'Amerique.

AYACUCHO. Geogr. Departement ou intendance du Perou, dont la superficie est de 25,240 kilom. carrés, et la population de 120,000 hab. || La capitale, Ayacucho, est une petite ville de 6,000 hab., commerçante et industrieuse.

— Polit. Parti espagnol.

AYAK-DIVANI. s. m. Hist. ott. Assemblee que le sultan ne convoque que dans les plus graves circonstances, et à laquelle assistent debout les officiers de la cour et de l'armee, et les plus vieux soldats.

AYALLA. s. m. (pr. *a-ial-la*). Bot. Bel arbre des Moluques, dont les Malais enlèvent l'ecorce, et qu'ils mâchent, après l'avoir mêlée avec l'arec et le betel.

AYALLY. s. m. (pr. *a-ial-li*). Bot. Graminee de St-Domingue, employee comme aperitive. On n'en connait pas le genre.

AYAM. s. m. (pr. *a-iam*). Ornith. Nom par lequel les Javanais et les Malais designent le coq et même les gallinaces en general.

AYAMAKA. s. m. (pr. *a-ia-ma-ka*). Erpét. Grande espece de lezard, originaire de Cayenne, et dont on mange la chair.

AYAN ou **AYAM.** s. m. (pr. *a-ian*; ét. ar., *aïn*, œil). Hist. mod. Magistrat turc, choisi parmi le peuple pour veiller a la sûrete des particuliers, au bon ordre et a la defense des villes; pour s'opposer aux entreprises injustes des pachas aux avanies des gens de guerre, etc.

AYANT. (pr. *e-ian*). part. pres. du v. Avoir. V. ce mot.

— Prat. *Ayant-cause.* s. m. Celui auquel les droits d'une personne ont ete transmis a titre particulier par legs, donation, vente, etc. Il est oppose a heritier ou successeur universel, et il ne s'emploie guere qu'au pluriel. Les heritiers ou ayants cause. Les creanciers sont aussi quelquefois consideres comme ayants cause. || Ce mot, employe apres hoirs ou heritiers, designe plus specialement les successeurs a titre particulier, tels que les acquereurs et les donataires.

— *Ayant-droit.* s. m. Celui qui a droit ou qui est interesse a quelque chose. Il ne s'emploie guère qu'au pluriel. Chacun des ayants-droit.

— Quoique, dans ces deux mots, le participe *ayant* ne cesse pas d'être verbe, l'usage veut qu'on lui donne la marque du pluriel, ce qui est contraire aux regles ordinaires. Il serait bien a desirer que l'on fit disparaitre de la langue cette bizarre exception.

AYAPANA. s. f. (pr. *a-ia-pa-na*). Bot. Plante du genre des eupatoires, longtemps vantee comme une panacee universelle, n'est pas guère cultivee, dans quelques jardins, que pour la beaute de ses fleurs, d'un pourpre très vif. On l'emploie encore en cuisine, à la manière du the.

AYAU. s. m. V. CAMPANE JAUNE.

AYBORZAT. s. m. (pr. *e-bor-za*). Mat. med. Galbanum.

AYCOPHOS. s. m. (pr. *é-co-phoss*). Chim. Cuivre oxyde.

AYCURABA. s. m. Erpet. Lézard du Bresil dont la queue est triangulaire.

AYDENDRON. s. m. (pr. *e-den-dron*; et. gr., ἄξων, axe, δένδρον, arbre). Bot. Genre de la famille des laurinees, propre a l'Amerique meridionale, dont la plupart des especes sont tres aromatiques.

AYE. s. f. Vieux mot qui signifiait Aide. || Il s'emploie comme exclamation pour exprimer que l'on sent de la douleur. Aye! vous me faites mal.

AYE AYE ou **AYA-AYA.** s. m. (pr. *a-ie-a-ie*, ainsi nomme de l'exclamation d'etonnement des habitants de la côte de l'Est quand ils le virent pour la première fois). Mamm. Petit quadrupède assez semblable à l'ecureuil que les Madecasses regardent comme un être sacre, sans doute parce qu'il les delivre des insectes, dont il est l'ennemi declare. On l'appelle aussi *Cheiromys.*

AYECHA. Myth. Celle de toutes les femmes de Mahomet qu'il aima le plus.

AYENAR. Myth. ind. Fils de Vishnou, considere comme le protecteur des champs; on ne lui offrait jamais de sacrifices dans les villes.

AYEN BAS (pr. *a-ien-ba*). Geogr. Village de France (Correze), chef-lieu de canton, arr. ...

AYENIE ou **AYÈNE.** s. f. (pr. *a-ié-ni*). Bot. Genre de plantes americaines de la famille des malvacees, remarquables par la structure singuliere de leur corolle; elles sont annuelles ou vivaces.

AYER. s. m. (pr. *a-ie*). Bot. Arbuste sarmenteux dont les rameaux sont cylindriques; il a beaucoup de rapports avec le lierre et croît près des rivières. Lorsqu'on fait une incision à ses rameaux, il en decoule un suc limpide propre a desalterer les voyageurs.

AYET. s. m. Nom que les musulmans donnent aux oracles celestes.

AYETTES. s. m. Vieux mot qui signifiait Libertes, franchises.

AYIN; on ecrit plus ordinairement **AÏN.** s. m. Philol. Seizième lettre de l'alphabet hebraïque, une des lettres radicales, qui est fortement aspiree. Elle vaut en chiffres 70.

AYIRAMPO. s. m. (pr. *a-i-i-ram-po*). Bot. Figuier de l'Inde.

AYLANTHE. s. m. Orthographe vicieuse du mot *ailanthe*. V. ce mot.

AYLMERIE. s. f. (pr. *el-mé-ri*). Bot. Genre de la famille des amarantacées, dont on ne connaît que deux espèces qui habitent la Nouvelle-Hollande.

AYLOÏNITE. s. m. (pr. *e-lo-i-ni-te*). Bot. Genre de plantes de la famille des terebinthacees.

AYMARA. s. m. Linguist. Idiome parle par les Aymaras, peuplades peruviennes. C'est un des idiomes les plus riches et les plus reguliers du Nouveau-Monde.

AYMARGUES. (pr. *é-mar-gue*). Geogr. Ville de France (Gard).

AYMON (Les quatre fils). Heros chevaleresques, fils du duc Aymon, prince des Ardennes, gouverneur de Montauban. Leurs aventures sont le sujet d'un roman attribue à Huon de Villeneuve, trouvère du XIIIe siècle.

AYNET ou **AINETTE.** s. m. (pr. *é-né*). T. de pêche. Petite verge ou baguette dans laquelle on enfile les harengs qu'on veut faire saurer.

AYNITU. s. m. (pr. *é-ni-tu*). Bot. Arbrisseau des Moluques, à feuilles alternes, ovales, anguleuses et dentelees, chargees d'une poussiere epaisse, blanche et caustique qui s'attache aux mains lorsqu'on les touche. Son bois est un peu odorant, et sert à faire des fumigations.

AYODHYÂ. Myth. Nom de la capitale de Rama, aujourd'hui Oude.

AYOQUANTOTOTE. s. m. (pr. *a-io-kan-to-to-te*). Ornith. Oiseau du Mexique, gros à peu près comme notre moineau, et dont le plumage est varié de jaune, de noir et de nuances blanchâtres. Il se tient dans les montagnes.

AYOUBITES. s. m. pl. Dynastie de princes qui ont regne sur l'Egypte et sur la Syrie. Ils tiraient leur nom de Saladin, fils d'Ayoub, si connu dans l'histoire des croisades.

AYOUS. Myth. ind. Fils de Pourouravas et d'Ourvasi, un des princes de la dynastie solaire.

AYPARHU. s. m. (pr. *é-pa-ru*). Bot. Arbre des Moluques, qui perd ses feuilles tous les ans, ce qui est rare dans ces îles.

AYPI. s. m. (pr. *é-pi*). Bot. Sorte de cynanque du Bresil.

AYR. Geogr. Ville d'Écosse, chef-lieu du comte de son nom, a un port à l'embouchure de l'Ayr; elle fait un grand commerce avec l'Irlande; 11,500 hab.

AYRA. s. m. (pr. *é-ra*). Mamm. Espèce de renard de la Guiane.

AYRER (Jacob). Un des plus grands poètes dramatiques allemands du XVIe siècle; son style est pur et nerveux.

AYRI. s. m. (pr. *é-ri*). Bot. Palmier épineux du Bresil, dont le bois est si dur, que les sauvages en arment leurs fleches, et en font des massues.

AYTIMUL. s. m. (pr. *é-ti-mul*). Bot. Arbre des Moluques, qui rend un suc laiteux, et dont les habitants font des carquois et des peignes.

AYUK. s. m. Astron. Étoile de la Chèvre, dans la constellation du Cocher ou du Bouvier.

AYULAN. s. m. (pr. *a-iu-lan*). Bot. Nom donne dans l'île d'Amboine au hautol des Philippines.

AYUN. s. m. (pr. *a-iun*). Bot. Arbre de l'île d'Amboine, dont les fruits aigrelets sont bons à manger, et propres a teindre les toiles.

AYUNTAMIENTO. s. m. Reunion des personnes auxquelles est devolu le gouvernement economico-politique de chaque cite. C'est, en Espagne, un corps essentiellement independant par son institution, et qui, chaque annee, se renouvelle et se retrempe par l'election. Il n'y a que quelques villes d'une grande importance, dont l'ayuntamiento est nomme par le gouvernement. || La maison où ces magistrats se reunissent. || Plur., des *ayuntamientos*.

AYUVE ou **AYURVE.** s. m. Cout. Aveu, dans la coutume de Valenciennes. C'etait l'aveu, la reconnaissance d'un engagement contracte devant les jures de cette ville.

AYVAL. s. m. (pr. *é-val*). Bot. Arbrisseau des Moluques, dont les fruits sont disposes en petites baies comme dans la ronce. Il rend un suc laiteux lorsqu'on l'entame. Ses jeunes

AZAB. s. m. (et. ar., *azab*, non marié). Hist. ott. Soldat de nouvelle levee.

AZABACHE. s. m. Miner. Nom que les Espagnols donnent au jayet dans les Asturies.

AZAB KABER. Myth. mah. Supplice qu'eprouvent les mechants apres leur mort, en attendant le jugement dernier, ou ils seront precipites dans les enfers pour y expier leurs crimes.

AZADIRACHTE, et non **AZADARACHT** ou **AZADARACHTE**, comme on le trouve souvent ecrit. s. m. (pr. *a-za-di-rek-te*, et., V. AZEDARACH). Bot. Arbre du même genre que l'azedarach commun, type de la famille des meliacees et de la tribu des meliees.

AZAËL. Myth. Ange revolte, a qui Dieu, suivant les rabbins, fit lier les mains et les pieds par l'archange Raphaël, avec ordre de le jeter en un endroit obscur du désert, et de l'y tenir attaché sur des pierres pointues jusqu'au dernier jour.

AZAFRAN. s. m. Bot. Nom péruvien de l'escobidie du Perou.

AZAGOR. s. m. Chim. Vert-de-gris.

AZAINE. s. f. Art milit. Vieux mot qui signifiait Trompette.

AZAÏS. Philosophe contemporain, auteur du *Système des Compensations*, ne en 1766.

AZALA. s. m. Bot. Nom de la garance en Turquie.

AZALÉE. s. f. (du gr. ἀζαλέα, bruyère). Bot. Genre de plantes de la famille des rhodoracees, remarquables par la beaute, et quelquefois par la bonne odeur de leurs fleurs. C'est mal à propos qu'on a nommé cet arbuste *Chèvrefeuille d'Amerique*.

AZALLABA. s. m. Myth. Une des puissances des gnostiques.

AZAMAR. s. m. Miner. Vermillon ou cinabre naturel.

AZAMOGLAN. s. m. (et. turq., *agiam*, barbare, etranger; *oglan*, enfant). Enfant etranger chargé, dans le sérail, des fonctions les plus basses et les plus penibles.

AZAN. s. m. Geogr. anc. Montagne d'Arcadie, consacree à Cybèle, appelee ainsi d'Azan, fils d'Arcas, le premier dont la mort fut honoree par des jeux funèbres.

AZANCE. s. m. Chim. Sel ammoniac.

AZANITA ACOPON. Pharm. Sorte d'onguent. || *Azanita ceratum*. Espèce de cerat.

AZANITE. s. m. (et. hebr., *azan*, ecouter, parce qu'ils etaient chargés d'ecouter et d'exécuter les ordres que donnaient les prêtres). Liturg. Chez les juifs, certains ministres des synagogues, qui etaient comme les diacres et les serviteurs des prêtres; ils etaient electifs.

AZANS ou **ASSANS.** s. m. Petite nation de race mongole, formant autrefois une des hordes les plus puissantes de l'Asie, et ayant un langage particulier. Elle habite maintenant dans la Kalmoukie, et est gouvernee par un ancien de la nation.

AZANZE. s. f. Bot. Section du genre hibisque, dont la plupart des espèces doivent être rapportees au genre parice, de la famille des malvacees.

AZAPES. s. m. pl. Hist. mod. Espèce de milice que les Turcs levaient dans la Natolie, et auxquels on confiait la garde des villes concurremment avec d'autres troupes.

AZAPHIE. s. f. (pr. *a-za-fi*; ét. gr., ἀ priv.; σαφής, clair. Medec. Defaut de clarte, de sonorite dans la voix.

AZAR ou **ADHAR.** s. m. Calendr. Le premier mois du printemps dans le calendrier syromacedonien, en usage chez les Arabes, les Persans et les Turcs.

— Monnaie d'or qui avait cours dans l'île d'Ormuz.

AZARA. Celèbre diplomate espagnol, né en Aragon en 1731, et mort à Paris en 1804; fut nomme ambassadeur de Charles III et de Charles IV a Paris et à Rome, et eut une grande influence sur les affaires d'Espagne. Il a cultive les beaux arts avec succès, et a ecrit et traduit en espagnol plusieurs ouvrages, tous remarquables par la grâce et la purete du style.

AZARA. s. f. (et., nom d'homme). Bot. Genre de plantes de la famille des bixacées, qui renferme sept espèces du Chili.

AZAREIRO ou **AZARÈRO.** s. m. Bot. Laurier cerise du Portugal; ses fruits sont purgatifs.

AZARÉKITE ou **AZARÉCAH.** s. m. (du nom d'*Azrah*, son fondateur). Hist. or. Heretiques musulmans qui causerent de grands troubles sous l'empire des califes ommiades, mais dont l'existence fut de peu de durée, parce qu'ils ne voulaient reconnaitre aucune puissance, ni temporelle ni spirituelle.

AZARIA. On nomme ainsi à Smyrne une espèce de corail que les marchands d'Europe y portent.

AZARIAS. Roi de Juda, monta sur le trône vers l'an 809 av. J.-C. Remarquable par sa piete et sa bravoure, il vainquit successivement les Philistins, les Arabes et les Ammonites; mais sur la fin de son règne il voulut empieter sur les fonctions du grand-prêtre: frappe de la lèpre, il fut oblige de renoncer à la royauté.

des plus glorieux depuis le schisme des dix tribus.

AZARIEL. Myth. Ange qui, suivant le Talmud, preside sur les eaux.

AZARIMIT. s. m. (pr. *a-za-ri-mi-te*). Pierre qui a la même propriete que la terre sigillee.

AZARINIT. s. m. (pr. *a-za-ri-ni-te*). Bot. Plante medicinale de Cananor.

AZARNET. s. m. Chim. Orpiment.

AZAROLE. s. m. (et. gr., ἄζα, ...; ὄλος, ...). Bot. Syn. du genre oronie, de la famille des pomacees.

AZARUM ou **ASARUM.** s. m. V. ASARET.

AZAUCHE. s. m. Bot. Figuier sauvage.

AZAVAR. s. m. Bot. Nom de l'aloes dans quelques parties des Indes orientales.

AZAY LE RIDEAU [illegible]

pos. *as*, près; *ay*, rivière; village situé au bord de l'Indre; on l'appelle le Rideau, de Hugo Ridellus, un de ses seigneurs). Geogr. Bourg de France, dep. d'Indre-et-Loire, chef-lieu de canton, arr. de Chinon; 1,900 hab.

AZAZEL. s. m. (et. hebr., *hès*, bouc; *âzal*, il s'en est allé). Bouc emissaire. On donnait ce nom, chez les Juifs, à un bouc choisi par le grand-prêtre chaque fois qu'il entrait dans le sanctuaire, ce qui ne lui arrivait qu'une fois par an. Il prenait deux boucs qu'il présentait à l'entrée du tabernacle, et il jetait le sort pour savoir lequel serait immole. Cela fait, il posait sa main sur la tête de celui qui devait être mis en liberte, confessait ses peches et ceux du peuple, et priait le Seigneur de faire tomber sur cet animal la peine qu'ils avaient meritee. Après quoi on conduisait le bouc dans un lieu desert, et on le chassait dans les précipices.

— Nom du demon dont pretendait se servir pour ses prestiges Macc, chef des maccosiens.

AZAZEL. Myth. mahom. Nom des anges qui sont les plus proches du trône de Dieu.

AZD. s. m. Nom d'une tribu arabe fort célèbre, de laquelle sont sortis plusieurs hommes illustres qui ont pris le surnom d'Azdi.

AZE. s. m. et f. Vieux mot qui signifiait Ane, ânesse. Il est encore en usage dans les dialectes meridionaux.

— Ven. Femelle du lièvre et du lapin. Ce mot serait mieux écrit avec un *h*, puisqu'il y a aspiration. On dit la haze et non pas l'aze.

— Prov. *Un barbier y met bien la main, qui bien souvent n'est qu'un vilain, et dans son metier un grand aze. L'aze le quille*, Imprecation bouffonne, pour dire: Qu'il aille se promener, je m'en moque. *L'aze me quille, si je ne le fais pas!* Sorte de serment affirmatif.

AZEB. s. m. Hist. mahom. Un des corps de troupes qui existaient sous les premiers sultans. Les azebs furent incorpores dans les djebedjis.

— Myth. mahom. Châtiments qui viennent du ciel.

AZEBOUCQ. s. m. Pharm. Drogue médicinale que les Chinois de Canton tirent de Batavia.

AZÉBRO ou **AZÈBRE** s. m. Mamm. Cheval sauvage d'Ethiopie, dont la peau est mouchetée de noir et de blanc; il court avec beaucoup de legèreté, et on ne l'apprivoise que très-difficilement.

AZEBUCHE ou **AZUCHE.** s. m. Bot. Nom espagnol de l'olivier sauvage.

AZÉDARACH. s. m. (ét. ar., *azedaracht*, même signification). Bot. Genre de plantes de la famille des meliacees, composé de deux espèces, remarquables par la beauté de leurs feuillages et de leurs bouquets; les feuilles sont aperitives, mais le fruit est vénéneux. Diverses parties de cet arbuste sont usitees en medecine, surtout contre les vers. On avait d'abord donne son nom non-seulement au genre, mais encore à toute la famille dont cet arbre fait partie. Les noms de melie et de meliacees ont prevalu maintenant. Plusieurs espèces de cet arbuste sont naturalisees en France. Une de ces espèces est toujours verte.

AZEF. s. m. Miner. Alun de plume.

AZEG. s. m. Chim. Vitriol.

AZEGI ou **AZAGI.** s. m. Chim. Oxyde rouge de fer.

AZÉLIDE. adj. des 2 g. (ét., V. AZÉLIE). Entom. Qui ressemble à une azele. || s. m. pl. Section de la tribu des anthomydes, dans l'ordre des diptères, qui a pour type le genre azelie.

AZÉLIE. s. f. (ét. gr., ἄζηλος, sans jalousie). Genre d'insectes diptères, dont la plupart des espèces volent sur les ombellifères.

AZELPHAGE. s. m. Astron. Étoile qui est à la queue du Cygne.

AZEM. Geogr. Ancien royaume d'Asie, dans le nord de la presqu'île de l'Inde.

AZEMALA. s. f. Chim. Minium ou cinabre.

AZEMAPHOR. s. m. Chim. Synonyme d'Acartum.

AZEMASOR. s. m. Miner. Cinabre naturel.

AZENSALI. s. m. Mat. medic. Mousse qui couvre les pierres, et qui est formee par plusieurs lichens. || Pierre noire qu'on trouvait dans les mines.

AZER. s. m. Myth. or. Le feu adoré des

qui preside au soleil. || Idole que le père d'Abraham adorait, selon les Arabes. || Père du fondateur de la religion des Gaures, auquel on attribue une infinite de prodiges. On croit que c'est le même que Zoroastre.

— Calendr. Neuvième mois de l'année solaire chez les Persans, et celui où le soleil s'arrête au Sagittaire, dans l'ère djelaleenne, où il repond à novembre et decembre. Dans le calendrier yesdedjirdique, il repond à prairial de l'année republicaine. || Le neuvième jour de chaque mois.

AZERAT. Geogr. Village de France, Haute-Loire, où l'on trouve des eaux minerales.

AZERBE. s. f. Mat. medic. Muscade mâle sauvage; elle n'a presque ni goût ni odeur; on ne ... aujourd'hui que de la muscade femelle.

AZERBEHRAM … **AZERBADEDJAN**,

AZERBIDJAN, ou **AZERBAÏDJAN.** s. m. Nom d'un des sept temples consacrés au culte du feu, chez les Parses.

AZERBEWAN. (ét. pers., *pays du feu*). Myth. Nom que les Persans donnent à l'Assyrie, parce que le plus celèbre temple du feu y fut bâti, et qu'on y gardait le feu des ignicoles.

AZERBIDJAN ou **AZERBAÏDJAN.** Geogr. V. ADERBIDJAN.

AZERBOURZIN. s. m. Le plus celèbre des sept temples consacrés au culte du feu, chez les Parses.

AZERGAH. s. m. Calendr. Neuvième jour du mois d'azer.

AZERIN. s. m. Hist. or. Nom des fêtes que les Persans célèbrent lorsque le schah ou un gouverneur font leur première entree dans une ville.

AZERKHORDAD. s. m. Myth. Un des sept temples consacres au culte du feu, et celui dont l'architecture est la plus elegante. || Par extens. Gardien de ce temple. || Ange qui, suivant la tradition des mages, veille sur tous ceux qu'ils ont fait construire.

AZERM. s. m. Conversion d'un infidèle au mahometisme.

AZERNOUEH. s. m. Un des sept temples consacres au culte du feu, chez les Parses.

AZEROLE. s. f. (ét. lat., *azerus*, de l'ar. *azral*). Petit fruit aigrelet, legèrement sucré, de la couleur et de la grosseur d'une cerise, et contenant plusieurs petits noyaux. On en fait des confitures assez agreables, et des conserves à l'eau-de-vie.

AZEROLIER. s. m. Bot. Arbuste du même genre que l'aubepine, mais qui en diffère par la hauteur plus considérable de sa tige et la plus grande grosseur de son fruit. Les fleurs sont disposées en grappes.

AZERPEREST. V. ATECHPEREST.

AZERZERDOUCHT. s. m. Dernier des sept temples consacres au culte du feu, chez les Parses.

AZEUS. Myth. V. AZAN.

AZEZ AL-SACMEL. s. m. Mat. méd. Nom arabe de l'hepatique des fontaines.

AZÉZIA. Myth. Surnom sous lequel Proserpine etait adorée a Trezène et dans d'autres villes.

AZI. s. m. Présure composée de lait et de vinaigre, dont on se sert en Suisse pour faire le second fromage, qui se tire du petit-lait du premier.

AZIER. s. m. Bot. Genre de plantes de la famille des rubiacees, qui comprend six espèces de la Guiane. Ses feuilles sont employees en infusion contre l'asthme.

AZIMAR. s. m. Chim. Vermillon. || Cuivre oxyde.

AZIME. s. f. (ét. gr., ἀζημία, impunite). Bot. Synonyme du genre monesie, qu'on range, avec doute, à la suite des aquifoliacees ou ilicinees.

AZIMECH. s. m. Astron. Nom donné par les Arabes à l'Epi de la Vierge.

AZIMÈNE. s. f. Bot. Arbrisseau de Madagascar, qu'on a rapporte aux volkamères.

AZIMUT. s. m. (pr. *a-zi-mu-te*; et. ar. *allesempt*, chemin droit). Astron. *Azimut d'un astre*. Arc de l'horizon compris entre le point du midi pris sur l'horizon, et le point où l'horizon est coupe par le cercle vertical qui passe par le centre de l'astre. Azimut oriental. Azimut occidental. || *Azimuts* ou *cercles verticaux*. Grands cercles qui se coupent au zenith et au nadir, et qui font avec l'horizon des angles droits à tous les points de ce cercle. || *Azimut magnetique*. Arc de l'horizon compris entre le meridien d'un lieu et le meridien magnetique. Cet arc determine la déclinaison de l'aiguille aimantee.

AZIMUTAL, ALE, plur. **AUX.** adj. (rad. *azimut*). Astron. Qui represente ou qui mesure les azimuts. Instrument azimutal. Compas azimutal. Cadran azimutal. Cercles azimutaux. || *Compas azimutal*. V. AZIMUTAL. || *Cadran azimutal*. Cadran à style perpendiculaire au plan de l'horizon. || *Cercle azimutal*. Celui qu'on s'imagine être mené du point vertical sur l'horizon à angles droits. || *Horizon azimutal*. Instrument qui sert à prendre les azimuts; il n'est composé que d'un large cercle pose de niveau dans toute sa surface.

celles qui servent pour la route du navire, et qui est disposee de manière à permettre de constater avec exactitude à quelle division des points cardinaux se lève ou se couche un astre observe. On s'en sert egalement pour determiner avec precision la position d'un point de la côte près duquel on navigue.

AZIN. s. m. V. AZERIN.

AZINABAN. s. m. Alch. Fèces qu'on sépare de ce qui est pur, c'est-à-dire de la pierre philosophale.

AZINCOURT. Géogr. Village de France, Pas-de-Calais, celèbre par la victoire que Henri V, roi d'Angleterre, y remporta, en 1415, sur les generaux de Charles VI; 600 hab.

AZINÉPHORE. s. m. (ét. gr., ἀζήν, barbe, φορά, action de porter). Entom. Genre de lépidoptères de la famille des nocturnes.

AZINGHAN. s. m. Hist. Nom que la plupart des historiens du moyen âge donnent aux peuples errants qu'on appelle Bohémiens en France.

AZIO. s. m. Ichthyol. Un des noms de l'anguiliat.

AZIR. Myth. Nom sous lequel la divinité des Druses a opéré sa neuvième incarnation.

AZIRIS. Geogr. anc. Canton de la Libye entouré de tous côtes de collines couvertes d'arbres, et arrosé par une rivière. Ce fut sur les bords de cette rivière que Battus jeta les fondements de Cyrène.

AZIUS LAPIUS. s. m. Pierre sur laquelle le nitre s'effleurit.

AZIZUS. Myth. Surnom sous lequel Mars était adoré dans la ville d'Edesse.

AZMOOZ. Géogr. Village de Suisse. Les Français, sous les ordres de Masséna, battirent les Autrichiens près de cet endroit, leur firent trois mille prisonniers, parmi lesquels leur commandant en chef, et s'emparèrent d'un parc immense d'artillerie, avec des magasins de fourrage et de farine.

AZOB. s. m. Chim. Alun saccharin.

AZOCARBIDE. s. m. (rad. *azote, carbone*). Chim. Synonyme de Cyanide. Ainsi l'acide hydrocyanique cyanique, ou cyanide hydrique, est un azocarbide hydrique.

AZOCARBIQUE. adj. et s. m. (rad. *azote, carbone*). Chim. Composé ternaire qui eut l'azotide carbonique ou cyanogène pour élément electro-négatif. Azocarbique est par conséquent synonyme de Cyanique. || On appelle ainsi quelquefois l'acide chlorocyanique chloride azocarbique, par contraction d'azotide carbonique.

AZOCARBURE. s. m. (rad. *azote, carbone*). Chim. Combinaison de cyanogène et de carbone. Ce mot est synonyme de Cyanure.

AZOCH, AZOCK, AZOTH. s. m. (pr. *a-zo-che, a-sok, a-zo-te*). Chim. Mots barbares employés autrefois pour désigner le mercure et quelques-unes de ses combinaisons. Les alchimistes regardaient autrefois le mercure comme matière première de tous les métaux. C'est ce qu'ils appelaient *mercure des philosophes*. L'azoth de Paracelse, suivant lui panacée universelle, était une composition d'or, d'argent et de mercure. Celui d'Helsingius, ou *or horizontal*, se faisait avec de l'or pur en larmes et du mercure. || *Azoth blanchissant le laiton* Mercure des philosophes. || *Azoth et feu te suffisent* Le feu et le mercure purgé et préparé suffisent au sage pour conduire l'œuvre à sa perfection. || *Azoth* signifie aussi le composé, quand il est arrivé à sa perfection. || Enfin on appelait *azoth* le sulfure de mercure ou cinabre.

AZOF ou **AZOW**. Geogr. Mer, ou plutôt vaste golfe formé par les eaux de la mer Noire, et connue dans la topographie ancienne sous le nom de *Palus-Meotide*. On l'appelait *Mer de Zabache* au moyen âge. Elle est située dans la Russie méridionale et baigne les côtes des gouvernements des Cosaques du Don, d'Ekatérinoslaf, de la Tauride, et enfin celui des Cosaques de la mer Noire. Elle communique à cette dernière, au sud, par le détroit de Jaman ou d'Iénikalé; elle est séparée par la péninsule d'Arabat du Sivach ou mer Putride. Sa plus grande longueur, y compris la baie de Taganrok, du S.-O. au N.-E., est de 340 kil., et sa largeur moyenne, de 250 ; sa plus grande profondeur est de 14 mètres. Son fond est encombré de bancs de sable, ses eaux sont légèrement saumâtres; sa surface est ordinairement gelée chaque hiver pendant un mois, et la glace acquiert assez de consistance pour permettre la communication entre les villes d'Azof et de Taganrok, que sépare une distance de 40 kil. Elle est très-poissonneuse, et le produit de la pêche est très-considérable. La côte nord est basse, couverte de marais et de terrains fangeux; au sud, au contraire, vers le détroit, la côte est montueuse et d'une nature volcanique.

— Ville de Russie dans le gouvernement d'Ekatérinoslaf, à l'embouchure du Danube, dans la mer d'Azof. Dans le moyen âge, elle était l'entrepôt d'un commerce considérable, et, comme forteresse, elle a joué un rôle important dans l'histoire; mais, après avoir été souvent prise et saccagée, elle fut détruite en 1739, en vertu d'un traité de paix. On la rebâtit en 1769 mais son port, fermé par [illegible] le commerce, elle n'a plus que 1,200 hab.

AZOLLE. s. f. Bot. Genre de petites plantes aquatiques flottantes de la famille des naïades, ayant pour espèces principales l'azolle microphylle, ou à *petites feuilles*, du Brésil, et l'azolle *pinnée* de la Nouvelle-Hollande. On a surtout observé ces plantes sur les eaux stagnantes des terres Magellaniques, du Chili, de la Colombie, dans quelques parties des États-Unis, etc ; mais elles sont très-rares en fructification.

AZOLOTLI, s. m. Erpét. Salamandre du Mexique.

AZOME. s. f. Bot. Genre que l'on considère comme un état particulier du clodospore des herbes.

AZON. Savant jurisconsulte italien du XIIe siècle, et l'un des premiers interprètes du droit romain; il était né à Bologne où il mourut en 1200, et selon d'autres en 1225.

AZONES. s. m. pl. (ét. gr., ἀ priv.; ζώνη, zone, pays). Myth. Dieux qui ne résidaient pas dans une zone particulière des cieux, et dont le culte s'étendait à toutes les nations. Les Latins les appelaient *Dieux communs*. || Ce mot s'emploie aussi adjectiv. Dieux azones. Les dieux azones étaient placés au-dessus des dieux *zonones*, qui habitaient les parties visibles du monde, et ne sortaient point du quartier ou de la zone qui leur était attribuée. Les azones des Egyptiens étaient Sérapis, Osiris et Bacchus; et en Grèce, le Soleil, Mars, la Lune et Pluton, ou la lumière, la guerre, les ténèbres et la mort. Ces dieux n'étant d'aucun parti, pouvaient être et étaient indistinctement adorés partout.

— Peuples d'Assyrie habitant le pays arrosé par le Lycus, aujourd'hui Zeb, qui se jette dans le Tigre.

AZOODYNAME. adj. des 2 g. (pr. *a-zo-o-di-na-me*; ét. gr., ἀ priv.; ζωή, vie; δύναμις, force, puissance). Médec. Qui est privé de ses forces vitales.

AZOODYNAMIE. s. f. (pr. *a-zo-o-di-na-mi*; ét., V. AZOODYNAME). Médec. Perte, cessation ou du moins affaissement, diminution, abattement de la puissance ou force vitale. V. ADYNAMIE, dont le mot *azoodynamie* n'est qu'un synonyme de nouvelle création.

AZOODYNAMIQUE. adj. des 2 g. Médec. Qui concerne l'azoodynamie.

AZOOTIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἀ priv.; ζῶον, animal). Géol. Epithète donnée aux terrains qui ne contiennent aucun débris de corps organisés.

AZOPHORE. s. f. (ét. gr., ἀζήν, barbe; φορά, action de porter). Bot. Synonyme du genre rhizophore, de la famille des rhizophorées.

AZORELLE. s. f. Bot. Genre d'ombellifères propre à l'Amérique australe.

AZORUS. Myth. Un des Argonautes fondateur de la ville d'Azorus, dans la Palestine.

AZOSME. s. f. Bot. Genre de champignons, de la famille des helminthosporiées, fondé sur une seule espèce, l'azosme helminthosporoïde, qui croît sur les feuilles des conifères.

AZOTANE. s. m. (rad. *azote*). Chim. Combinaison de l'azote avec le chlore.

AZOTATE. s. m. (rad. *azote*). Chim. Nom générique des combinaisons de l'acide azotique avec les bases salifiables. Les azotates sont des sels très-solubles, d'une saveur fraîche, activant la combustion des charbons allumés sur lesquels on les jette. Ils ont des propriétés stimulantes. On n'emploie guère comme médicaments que les azotates de potasse, d'argent, de bismuth, de mercure. Le mot *nitrate* est aujourd'hui synonyme usuel d'azotate. V. NITRATE.

AZOTE. s. m. (ét. gr., ἀ priv.; ζωή, vie, parce qu'il ne peut entretenir la respiration). Chim. Corps simple, gazeux, incolore, transparent, élastique, qui entre pour 79 centièmes dans la composition de l'air atmosphérique; il éteint les corps en combustion, asphyxie les animaux, est insoluble dans l'eau, ne rougit pas les couleurs bleues végétales, et contribue à former l'acide nitrique, l'ammoniaque, et presque toutes les substances animales et végétales. Plus rare dans le règne minéral, l'azote s'y rencontre néanmoins, combiné avec l'oxygène, à l'état d'acide azotique uni avec des bases. On l'appelait d'abord *air phlogistiqué*, *mofette atmosphérique*, *air méphitique*, *air vicié*. On le nomme aussi quelquefois *alcaligène*, *nitrogène*. Lavoisier découvrit la présence dans l'air, de ce gaz, dont Rutherford avait entrevu l'existence dès 1772, et que Scheel a le premier isolé en 1777. L'azote ne peut seul servir à la respiration; mais il n'est pas délétère comme d'autres gaz; il joue au contraire un rôle providentiel dans l'air atmosphérique, en tempérant l'action trop vive de l'oxygène sur l'appareil respiratoire des êtres organisés. Sans l'azote, on vivrait beaucoup trop vite. D'ailleurs, il paraîtrait d'après des expériences nouvelles que dans l'acte de la respiration une certaine quantité d'azote est absorbée et contribue ainsi à l'alimentation. || On extrait l'azote de l'air en enlevant l'oxygène de ce dernier au moyen du phosphore que l'on fait brûler dans une cloche pleine d'air et placée sur la tablette d'une cuve pneumato-chimique; le résidu de cette opération est de l'azote, qui, pour être pur, n'a besoin que d'être successivement mis en contact [illegible] une dissolution de potasse, pour être ainsi débarrassé de toute trace de phosphore et d'acide carbonique. On obtient aussi facilement l'azote en traitant la fibre musculaire par l'acide nitrique. || L'azote se dégage quelquefois des fentes de la terre dans les phénomènes volcaniques ou dans les tremblements de terre. || L'azote, à l'état naissant, sollicité par de fortes affinités, ou sous l'influence de forces électro-chimiques, peut former des combinaisons avec l'oxygène; on en connaît même cinq, savoir : le protoxyde d'azote, le deutoxyde d'azote, l'acide hyponitreux, l'acide nitreux et l'acide nitrique ou azotique. || L'azote forme des combinaisons avec d'autres corps; la plus importante est l'ammoniaque. Uni au carbone, il forme le cyanogène. Il se combine aussi à quelques métaux et produit les azotures métalliques.

— La densité de l'azote est de 0,976, l'air atmosphérique étant pris pour unité; son nombre proportionnel est 177,03. Le poids de son atome est 88,518. Son pouvoir réfringent, comparé à celui de l'air, est 0,020. || L'azote n'est employé à aucun usage : on l'a proposé pour la conservation des substances alimentaires mais il existe des moyens préférables.

— adj. des 2 g. Le gaz *azote* et l'oxygène sont les deux fluides qui composent essentiellement l'air atmosphérique. (Chaptal.)

AZOTÉ, ÉE. part. pass. du v. Azoter. (rad. *azote*). Chim. S'emploie adjectivement. Qui contient de l'azote comme le gaz hydrogène azoté ou ammoniaque. Ces trois principes, la fibrine, l'albumine et la caséine végétales, sont les véritables aliments *azotés* des herbivores. (Liebig.) Toutes les parties végétales servant de nourriture aux animaux renferment certains principes fort *azotés*. (Id.) En brûlant par certains oxydes métalliques les matières organiques *azotées*, on les convertit en eau, en acide carbonique et en gaz azote. (J. Pellet.)

AZOTÉNÈSE. s. f. (ét. gr., ἀ priv., ζωή, vie; νόσος, maladie). Médec. Maladie due à la prédominance de l'azote sur les autres principes de l'économie animale. Ce mot, au pluriel, désigne aussi toute une classe de maladies, dans laquelle on range la gangrène, le cancer, le scorbut, etc.

AZOTER. v. a. Chim. Charger d'azote.

— S'AZOTER. v. pron. Se charger d'azote.

AZOTEUX, EUSE. adj. Chim. Qui contient de l'azote. On nomme acide *azoteux* la troisième combinaison que l'azote peut former avec l'oxygène. (Pelletier.)

AZOTH. Geogr. anc. Ville de Palestine, dans le pays des Philistins, une des cinq villes de la Pentapole. Elle fut le siège d'un évêché sous le règne de Godefroy et de ses successeurs, et fut ruinée lors de l'expulsion des chrétiens; elle n'est plus aujourd'hui qu'un petit village.

AZOTIDES. s. m. pl. Minér. Nom donné à une famille de minéraux dont l'azote est le type, et qui réunit aux divers nitrates naturels l'azote, l'ammoniaque et l'air atmosphérique.

— Chim. Famille de corps simples qui a pour type l'azote. || On a aussi appelé le cyanogène azotide carbonique.

AZOTIFÈRE. adj. des 2 g. (d'*azote*, et *ferre*, porter). Qui contient de l'azote. Y a-t-il dans l'économie animale un ordre de vaisseaux *azotifères* qui absorbent ce gaz de l'extérieur, ou même de l'intérieur, après qu'il se serait séparé de l'air atmosphérique? (Tollard.)

AZOTIODIQUE. adj. (rad. *azote, iode*). Chim. Qui se compose d'acide azotique et d'acide iodique. Acide azotiodique.

AZOTIQUE. adj. Chim. Qui contient de l'azote en excès. V. NITRIQUE. || *Élément azotique*. Nom qu'on a proposé de donner à l'air, parce que l'azote y domine.

AZOTISATION. s. f. (pr. *a-zo-ti-za-ci-on*). Action d'azotiser; résultat de cette action.

AZOTISÉ, ÉE. part. pass. du v. Azotiser. S'emploie aussi adjectiv. Comment se fait-il qu'un homme réduit aux végétaux pour toute nourriture, ait des chairs autant *azotisées*, également ammoniacales, aussi putrescibles que celles d'un homme qui ne vit que de chair? (Richerand.)

AZOTISER. v. a. (rad. *azote*). Imprégner d'azote. || S'AZOTISER. v. pron. Être azotisé.

AZOTITE. s. m. (rad. *azote*). Chim. Nom générique des sels formés d'une base et d'acide azoteux. Traités par l'acide sulfurique, les azotites donnent des vapeurs rutilantes; ils sont en général basiques et inusités. V. NITRITE, comme synonyme d'*azotite*.

AZOTOÏDE. s. m. Chim. Famille de corps qui renferment l'azote, le phosphore et l'arsenic. Leurs combinaisons hydrogénées sont alcalines ou font fonction de base, et leurs combinaisons oxygénées sont acides.

AZOTOXYDE. s. m. (rad. *azote, oxygène*). Minér. Genre de minéraux comprenant les combinaisons de l'azote avec l'oxygène.

AZOTURE. s. f. (rad. *azote*). Chim. Combinaison de l'azote avec les corps combustibles simples. Azoture double. Azoture métallique. Azoture de sodium, de potassium. V. NITRATE.

AZOUAGES. Anciens peuples d'Afrique, répandus dans la Barbarie et la Numidie, et qui restèrent chrétiens jusqu'à la conquête [illegible]

AZOUFA, **AZOUFE** ou **AZOUFFE**. s. m. Mamm. Quadrupède carnassier d'Afrique, qui, dit-on, déterre et dévore les morts. On croit que c'est le même que l'hyène.

AZOUNA. s. m. Nom d'une tribu zenague. || Maure de cette tribu. Les Azounas infestent la côte voisine du Sénégal.

AZOURAGAN. Myth. pers. Fête que les Perses célébraient le 9 du mois d'adour, et pendant laquelle ils nettoyaient les pyrées et réparaient les foyers sacrés.

AZOURCHER. Myth. pers. Le plus grand de tous les anges, selon les traditions des mages, et celui qui préside au feu. || Temple construit dans la ville de Balkh par le roi Gouchtasp, et détruit par Alexandre.

AZOURMAH. s. m. Calendr. Le mois ou la lune d'Azer. V. AZER.

AZOVALALA. s. m. Bot. Petit fruit rouge de l'île de Madagascar; il croît sur un petit arbrisseau semblable à nos groseilliers.

AZRAËL ou **AZRAÏL**. Myth. mah. L'ange de la mort, celui qui reçoit les âmes des mortels à leur dernier soupir.

AZRAGAR. s. m. Chim. Vert de gris.

AZRASIL. s. m. Myth. mah. Chérubins et séraphins.

AZRUN ou **AZURA**. Sœur jumelle de Caïn, suivant les musulmans, qui ont recueilli une tradition d'après laquelle Azrun devait être l'épouse d'Abel, tandis qu'Ovaïn, sœur jumelle d'Abel, devait être l'épouse de Caïn, conformément à la volonté exprimée par leur père. Caïn, trouvant Ovaïn moins belle qu'Azrun, voulut épouser cette dernière, et ce fut par jalousie qu'il tua son frère Abel.

AZTÈQUE adj. et s. des 2 g. Hist. Nom des anciens indigènes du Mexique, peuples les plus policés du Nouveau-Monde.

— Les Aztèques étaient établis, vers l'an 1160 de l'ère chrétienne, dans le district d'Aztlan, situé au nord du golfe de Californie. Un homme dont ils recevaient les paroles comme des oracles, leur persuada qu'un oiseau leur ordonnait, par son chant, de quitter leur pays natal. Ils traversèrent donc le Rio-Colorado, vers le 35e parallèle de latitude, et se dirigèrent du côté de l'orient; ils arrivèrent, en 1216, à Zumpanco, dans la vallée où fut plus tard construite la ville de Mexico; ils furent d'abord réduits en esclavage, affranchis ensuite, et enfin chassés de ce pays, où ils revinrent s'établir définitivement en 1325. Après plusieurs guerres avec leurs voisins, les Aztèques parvinrent à étendre leur domination sur tout le pays compris aujourd'hui dans les districts de la Vera-Cruz, d'Oaxaca, de Pueblo, de Mexico et de Valladolid, formant un territoire que M. de Humboldt évalue à 18 ou 20,000 lieues carrées.

— Le gouvernement des Aztèques fut aristocratique dans l'origine. Il fut modifié en 1352, époque à laquelle on décida que quatre nobles éliraient le roi, qui devait être pris parmi les parents collatéraux du dernier prince, à l'exclusion de ses enfants; cette loi demeura en vigueur jusqu'à la destruction de l'empire. Montezuma-Ilhuicama fut le grand législateur des Aztèques; leur système judiciaire était assez compliqué et indiquait un état de civilisation fort avancé. Le droit de propriété était parfaitement défini chez ce peuple, et la tenure des terres était, comme en Europe, de plusieurs espèces. || Quoique idolâtres, les Aztèques avaient l'idée imparfaite d'un être suprême, absolu et éternel, à qui l'on levait un culte. Ils croyaient à l'immortalité de l'âme, à la dévastation du globe par un déluge universel. || L'année des Aztèques était solaire, elle se composait de dix-huit mois de vingt jours chacun, avec cinq jours complémentaires, au lieu d'une année bissextile tous les quatre ans, ils avaient une année embolismique de treize jours tous les cinquante-deux ans. Leurs mois se divisaient en quatre périodes de cinq jours chacune, et leurs jours en huit heures. || Ils avaient fait quelque progrès dans les arts; il existe encore de nombreux monuments d'architecture, de sculpture et de peinture qui proviennent d'eux. Il ne nous est parvenu que des fragments peu considérables de leurs ouvrages d'éloquence et de poésie. || Le dernier roi des Aztèques s'appelait Quauhtemozin; il mourut en 1521.

AZUB. s. m. Chim. Ancien nom de l'alun.

AZUBO. s. m. Nom que l'on donnait autrefois à un vase chimique.

AZUCARILLOS. s. m. (pr. *a-su-ka-ri-lo-ce*). Sucre d'Espagne, spongieux et rafraîchissant.

AZUCHE. s. m. Bot. Nom espagnol de l'olivier sauvage.

AZULAM. s. m. Ornith. Espèce de gros-bec d'Angola. Sa couleur dominante est un très-beau bleu foncé, à l'occasion de la queue, qui se compose de douze grandes plumes noires. Les grandes plumes de l'aile sont pareillement noires, mais les moyennes sont bordées de bleu.

AZULHINA. s. m. (pr. *a-su-li-na*). Bengali d'Angola.

AZULMINE. s. f. Chim. V. ULMINE.

AZULMINIQUE ou **AZULMIQUE**. adj. (formé de *azote* et de *ulmine*). Chim. Se dit d'un [illegible] hydrocyanique ou les cyanures [illegible]

AZUR. s. m. (ét. ar., *lazurd*, bleu). Minéral dont on fait un bleu fort beau et de fort grand prix. Une mine où l'on trouve de l'azur. Azur d'outre mer. || Couleur bleue de ce minéral. || *Azur factice* ou *azur de cobalt*. Verre coloré en bleu par l'oxyde de cobalt, et réduit en poudre extrêmement fine pour la fabrication des poteries, des porcelaines, etc. Si cette poudre est grossière, on l'appelle *azur à poudrer*; si elle est très-fine, on l'appelle *azur d'émail*. Les divers degrés d'azur sont connus dans le commerce sous les noms d'*azur de premier, de second, de troisième et de quatrième feu*, en raison de leur finesse. On entend par le mot *feu* le degré de vivacité et de finesse de l'azur. On faisait autrefois de l'azur factice avec de l'indigo ou du suc de violettes broyé avec de la craie. Une autre espèce était faite avec du [illegible] ammoniac et de l'argent, ou avec du [illegible], du mercure et du sel ammoniac. || On donnait aussi ce nom au [illegible] rouge des alchimistes. || *Azur de cuivre*. [illegible]

bonate de cuivre natif, nommé aussi *bleu de montagne* ou *bleu d'azur*, et employé par les peintres, quand il s'agit de relever un rehaussé d'or par un fond d'azur. || *Pierre d'azur*. Nom que l'on donne quelquefois au lapis-lazuli ou lazulite. || *Azur d'Allemagne*. Celui qu'on obtient en ratissant le dessus des pierres qui se trouvent dans les mines d'argent. || *Boules d'azur*. Boules de bleu céleste, qui remplacent la poudre à azurer, et qui sont d'un usage très-commode pour le blanchissage domestique.

— Se dit dans ce sens au pl. Omiss. des dictionn. Les confiseurs font usage des plus grossiers *azurs* pour sabler leurs plateaux. (Lenorm.)

— Bleu clair, comme celui de l'azur. Des ornements en relief sur un fond d'azur. Quelques instants après, une ligne d'*azur* presque invisible, signature de l'Océan, nous annonça que nous étions arrivés (Th. Gaut.) Là se mêle à l'*azur* la pourpr orientale. (Delille.) La déesse s'éleva dans les airs, et s'enveloppa dans un nuage d'or et d'*azur*. (Fén.)

Ton regard des rochers perce l'abîme obscur,
Donne au rubis ses feux, au saphir son *azur*.
(Léonard.)

On y voit [illegible] où le fruit toujours mûr
Pend en gra[illegible], et de pourpre et d'*azur*.
(Id.)

— Couleur bleue du firmament. Cette couleur vient de ce que les vapeurs dont l'air est rempli, et peut-être même les particules de l'air, réfléchissent les rayons bleus en plus grande quantité que les autres. C'est ce qui a fait penser aux anciens physiciens que l'air était bleu, de même que l'eau de la mer. Le ciel tranquille argente son *azur*. (Léon.) Le ciel peint d'un sombre *azur*. (Fén.) Le silence de la nuit, le sombre *azur* du ciel semé de brillantes étoiles. (Id.) Les neiges s'écoulent en torrents jaunâtres sur le penchant des montagnes, dont le sommet reverdit et se nuance avec l'*azur* des cieux. (Deleuze.)

— Bot. *Azur des bois*. Nom vulgaire de l'agaric azuré.

— Blas. Couleur bleue dans les armes de tout individu d'une condition inférieure aux barons. Dans les écussons des membres de la haute noblesse, le bleu s'appelle *saphir*, et dans ceux des souverains, *Jupiter*. Champ d'azur. Il porte d'azur à la bande d'argent. C'est une couleur céleste qui est le symbole de la justice. Les armes des rois de France étaient trois fleurs de lis d'or en champ d'azur. L'azur est marqué dans le blason par des hachures, ou simples lignes qui vont horizontalement de gauche à droite, d'un côté à l'autre de l'écu.

— Prov. *Ce n'est qu'or et azur*. Se dit en parlant d'une maison richement ornée.

— Poét. *Ciel d'azur*. Ciel serein et sans nuages. || *Mer, fleuve, lac, flot d'azur*. D'un beau bleu et limpide. || *Montagnes d'azur*. Montagnes très-éloignées, qu'on voit à l'extrémité d'une longue perspective, et qui paraissent bleues. || On dit également par périphrase, surtout en vers, l'*azur du ciel*, *des cieux*, *de la voûte céleste*, pour, le ciel pur et serein. Et l'*azur* du ciel, traversé de bandes verdâtres, ble se décomposer dans une lumière touche roublée. (Chateaub.)

Compte tous les flambeaux de la voûte d'*azur*,
Ils brillent d'un éclat inaltérable et pur.
(Baour-Lormian.)

Cependant le jour vient, et du ciel moins obscur
L'aurore, en souriant, blanchit déjà l'*azur*.
(Delille.)

Toi, fille de la Nuit, quand les ombres fidèles
Des champs aériens rembrunissent l'*azur*,
Sans éclipser tes sœurs, tu répands auprès [d'elles
Un feu tranquille et pur.
(Mme Tastu.)

— On dit, *l'azur des mers*, *des flots*, *de l'onde*, pour, la mer; *l'azur d'un lac, d'un étang*. Le vaste *azur* des mers. (Bérang.)

Un sang pur
Jaillit soudain de sa tête écrasée,
Et de la vague au loin souille l'*azur*. (Parny.)

— En poésie, on dit bien l'*azur*, pour le bleu. || *Yeux d'azur*. Yeux bleus.

Pour nuancer son arc Iris aux feux du jour
En dérobait l'*azur*, le pourpre et l'émeraude.
(Parseval-Grandmaison.)

— Épith. Minéral, oriental; riche, radieux, resplendissant, brillant, verdoyant, sombre, rembruni.

AZURÉ, ÉE. part. pass. du v. Azurer. S'emploie aussi adjectivement, et signifie Qui est de couleur d'azur. Front azuré. Lambris azuré. Teinte azurée. Couleur azurée. Le bleuet *azuré* favori de Cérès. (Bridel.) J'éprouvais l'envie de me jeter, la tête la première, dans tous ces charmants précipices si *azurés*. (Th. Gautier.) La terre oppose à l'Océan un océan de végétaux mobiles, et des flots verts à des flots *azurés*. (B. de St-P.)

Là, le buis au tronc d'or, le genièvre *azuré*,
Sont prêts à vous donner leur immortel om- [brage.
(Castel.)

— Poét. *La voûte azurée*. Le ciel. L'astre étincelant des voûtes *azurées*. (Delille.) Il déploya des cieux la tenture *azurée*. (Roucher.)

Il (l'aigle) s'envole, il emporte au séjour *azuré*
L'ennemi tortueux dont il est entouré. (Volt.)

Et n'ayant d'autre abri que la voûte *azurée*,
Trouvait toujours sa table préparée.
(Berchoux.)

— *La plaine, les plaines azurées*. La mer. Des fucus, semblables à de longs câbles, s'élevèrent du fond de ses abîmes, et se jouèrent dans les flots *azurés*. (B. de St-P.) Zéphyr n'effleure plus sa surface *azurée*. (Léon.) Ce vaisseau dont il ne voit que les voiles qui blanchissent un peu dans l'onde *azurée*. (Fén.)

Déjà l'aube du jour, s'élevant par degrés,
Brise ses rayons d'or dans les flots *azurés*.
(Legouvé.)

Hâtez-vous, filles de Nérée,
Allez sur la plaine *azurée*. (Rousseau.)

— s. m. Erpét. Lézard bleu.

— Ornith. Gobe-mouches bleu des Philippines.

— Ichthyol. Poisson du genre cyprin.

AZURER. v. a. 1re conj. (rad. *azur*). Mettre une couleur d'azur sur quelque chose.

— Rendre bleu. Des collines d'un jaune d'ocre, que l'éloignement pouvait à peine *azurer*. (Th. Gautier.)

— S'emploie aussi sans régime. Je ne sais pas azurer.

— s'azurer. v. pron. Être azuré, devenir azuré. Cet objet ne s'azure pas facilement.

AZURESCENT, ENTE. adj. Qui tire sur le bleu d'azur.

AZURIC. s. m. Chim. Espèce de vitriol rouge.

AZURIN, INE. adj. Qui est d'un bleu pâle, tirant un peu sur le gris.

AZURIN. s. m. (rad. *azur*). Ornith. Merle de la Guiane, espèce du genre brève.

— Chanoines de la congrégation de Saint-Georges, ainsi appelés à cause de l'habit bleu qu'ils portaient.

AZURITE. s. f. (rad. *azur*). Minér. Un des noms du lapis-lazuli. || On l'a aussi donné à la klaprothine, qui est un phosphate d'alumine et de magnésie coloré en bleu. || On appelle plus généralement de ce nom le carbonate bleu de cuivre.

AZURIUM, AZURUM ou **AZUROM.** s. m. (pr. *a-zu-riom*; ét. *azur*, à cause de la fumée bleue qui s'en dégageait). Pharm. Composition de mercure, de soufre et de sel ammoniac.

AZUROR, ORE. adj. (rad. *azur, or*). Qui est bleu ou d'azur avec des reflets d'or.

AZUROUGE. s. m. (rad. *azur, rouge*). Ornith. Espèce de fringille d'Afrique.

AZUROUX. s. m. (rad. *azur, roux*, à cause de sa couleur). Ornith. Bruant bleu originaire du Canada; il a le dessus de la tête d'un roux obscur.

AZUVERT. s. m. (rad. *azur, vert*). Ornith. Espèce de fringille de l'île de Timor.

AZYGITE. s. m. (ét. gr., ἀ priv.; ζυγός, pair, parce que les péridioles sont solitaires). Bot. Genre de champignons ayant pour type l'azygite de Mongeot, qui croît sur les bolets corrompus.

AZYGOCÈRE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἀ priv.; ζυγός, pair; κέρας, corne, tentacule). Entom. Qui a des antennes ou des tentacules en nombre impair. || s. m. pl. Section de la famille des néréidiens, correspondant au genre eunice de Cuvier.

AZYGOS. adj. (pr. *a-zi-go*; ét. gr., ἀ priv.; ζυγός, pair, pareil). Anat. Qui n'a pas de pareil, de parallèle. Se dit particulièrement d'une veine qui est placée sur le côté droit de la partie thoracique du rachis, et qui fait communiquer entre elles les deux veines caves supérieure et inférieure, chargées de ramener au cœur le sang de toutes les veines du corps. La veine azygos reçoit dans son trajet le sang des veines intercostales qui s'ouvrent dans son intérieur; elle-même s'ouvre dans la veine cave supérieure à son entrée dans le péricarde, descend derrière les poumons à côté de l'aorte, traverse le diaphragme, et vient se terminer à la veine cave inférieure. La situation profonde de la veine azygos ne le met pas à l'abri des plaies pénétrantes de la poitrine; ses blessures sont très-graves, par suite de l'épanchement sanguin qui a lieu.

— *Veine demi-azygos*. Petite veine prélombo-thoracique; correspondant en grande partie à la précédente, mais se trouvant placée à gauche.

— S'emploie substantiv. L'azygos. Quand un obstacle, siégeant à la terminaison de l'une des veines caves, arrête le cours du sang et l'empêche de pénétrer jusqu'au cœur, on comprend comment l'*azygos* rend possible la circulation en transportant le sang de la veine obstruée à la veine cave libre. (Arch.)

AZYME. adj. des 2 g. (ét. gr., ἀ priv.; ζύμη, levain). Qui est sans levain, qui n'est pas fermenté. || Liturg. *Pain azyme*. Pain sans levain que les catholiques occidentaux emploient dans l'Eucharistie. Il paraît probable que Jésus-Christ s'est servi de pain azyme, dans la dernière cène qu'il fit avec ses disciples; c'est à cause de cette probabilité que l'Église latine se sert de cette espèce de pain, mais on ne peut pas décider qu'elle en ait fait usage de tout temps. Les uns veulent que l'emploi du pain sans levain date au plus tard du VIIIe siècle, et ils se fondent sur l'autorité d'Alcuin et sur celle de Raban Maur; les autres prétendent qu'on ne commença à se servir de pains azymes que dans le Xe siècle. Les catholiques orientaux paraissent avoir employé le pain levé dès les premiers temps du christianisme. Dans l'Église russe, chez les Nestoriens, les Kophtes, les Maronites et les Abyssins, on ne fait usage que de pains levés. Après d'interminables disputes, dans lesquelles les Grecs reçurent des Latins le nom de *fermentaires*, et leur donnèrent en revanche celui d'*azymites*, le concile de Florence déclara, au XVe siècle, que l'on peut validement consacrer le corps de Jésus-Christ avec du pain levé ou avec du pain sans levain.

— S'empl. substantivement. Un azyme, des azymes.

— *Fête des azymes*, ou simplement *les azymes*, Relig. juiv. Fête que les Israélites célèbrent tous les ans, en mémoire de leur sortie d'Égypte. Ils ne mangent à cette époque que du pain sans levain, pour se rappeler toujours qu'au moment de leur départ ils n'avaient pas eu le temps de faire lever leur pâte. Autrefois ils prenaient pendant cette fête un repas frugal, debout et les reins entourés d'une ceinture, comme s'ils étaient près de partir pour un long voyage.

— Bot. Genre d'arbustes de l'Inde, qui forment dans nos serres un buisson toujours vert et fort touffu.

— Syn. comp. azyme. sans levain. *Sans levain* est l'expression ordinaire que l'on emploie pour signifier du pain que l'on a fait sans y mettre de levain. *Azyme* ne se dit que des pains sans levain que les juifs mangent dans le temps de leur pâque, et de celui que les chrétiens latins emploient dans le sacrement de l'Eucharistie.

AZYMITE. s. des 2 g. (rad. *azyme*). Liturg. Celui ou celle qui se sert de pain azyme, qui communie avec ce pain. C'est un nom que les schismatiques grecs donnent par dérision aux catholiques romains.

AZZACHEL (Abraham). Né à Tolède, un des plus célèbres astronomes du XIIe siècle, écrivit un livre sur l'obliquité du zodiaque, détermina l'apogée du soleil. C'est en partie de ses ouvrages qu'ont été tirées les fameuses *Tables alphonsines*.

AZZANO. Géogr. Village du royaume lombardo-vénitien, à 12 kil. S.-O. de Vérone. Français eurent un engagement avec les Autr chiens, près d'Azzano, en mai 1 99.

B s. m. Seconde lettre d
alphabet et de celui de
toutes les langues, la
l'éthiopien, la 26me de
nien et la première de
dais. C'est la première d
sonnes. Un *B* majuscule
minuscule, romain, italique, gothique. U
B. Un petit *b*. Un *b* bien formé. Un *b* mal
Un *b* fort, doux, faible, initial, médial
Le son du *b*. La nature du *b*. La val
b. Les deux panses du *b*. La panse du
boucle du *b*.

— Cette lettre a toujours été nomm
français *bé*. Les auteurs de la Gramma
Port-Royal avaient conseillé, il y a e
deux siècles, pour faciliter l'enseignem
la lecture, d'ajouter un *e* muet après tou
consonnes et de les prononcer *be, ce, d*
Malgré les avantages qu'offrait une tel
thode, ce n'est que de nos jours que ce p
a été mis en usage. Les résultats satisf
que tous ceux qui l'ont employé en on
nus, ont triomphé de toutes les raisons
[illegible]
instituteurs de la France s'en servent
leurs écoles. Le conseil royal de l'instr
publique l'autorise et tend même à la pre
S'il y avait quelqu'un chargé d'enseig
lecture qui ignorât le traité de la nouvel
thode pour cet enseignement, nous nous
drions davantage à cet égard, mais il
suffit d'encourager tout le monde à em
avec les enfants la prononciation moder
consonnes, c'est-à-dire, de leur enseign
B, C, D, etc., se prononcent *be, ce, de*, e

— La figure de ce caractère est pri
Latins, qui l'avaient prise des Grecs. Le
juscule ne diffère en rien de celui des
et des Romains, le minuscule est assez se
ble à celui des Grecs et le même que ce
Latins. Chez ces peuples la prononciat
cette consonne n'était pas tout à fait la
que chez nous. Comme bien d'autres pe
ils la confondaient souvent avec les aut
biales, le *v*, le *p* et le *f* ou *ph*. De là
que dans les manuscrits le *b* et le *v* son
vent employés l'un pour l'autre; le *b* p
p et le *p* pour le *b*. On trouve *amari*

B, s. m. Seconde lettre de notre alphabet et de celui de presque toutes les langues, la 9me de l'éthiopien, la 26me de l'arménien et la premiere de l'irlandais. C'est la première des consonnes. Un *B* majuscule. Un *b* minuscule, romain, italique, gothique. Un grand *B*. Un petit *b*. Un *b* bien formé. Un *b* mal formé. Un *b* fort, doux, faible, initial, médial, final. Le son du *b*. La nature du *b*. La valeur du *b*. Les deux panses du *b*. La panse du *b*. La boucle du *b*.

— Cette lettre a toujours été nommée en français *bé*. Les auteurs de la Grammaire de Port-Royal avaient conseillé, il y a environ deux siècles, pour faciliter l'enseignement de la lecture, d'ajouter un *e* muet après toutes les consonnes et de les prononcer *be, ce, de*, etc. Malgré les avantages qu'offrait une telle méthode, ce n'est que de nos jours que ce procédé a été mis en usage. Les résultats satisfaisants que tous ceux qui l'ont employé en ont obtenus, ont triomphé de toutes les raisons qu'on

instituteurs de la France s'en servent dans leurs écoles. Le conseil royal de l'instruction publique l'autorise et tend même à la prescrire. S'il y avait quelqu'un chargé d'enseigner la lecture qui ignorât le traité de la nouvelle méthode pour cet enseignement, nous nous étendrions davantage à cet égard, mais il nous suffit d'encourager tout le monde à employer avec les enfants la prononciation moderne des consonnes, c'est-à-dire, de leur enseigner que B, C, D, etc., se prononcent *be, ce, de*, etc.

— La figure de ce caractère est prise des Latins, qui l'avaient prise des Grecs. Le *b* majuscule ne diffère en rien de celui des Grecs et des Romains, le minuscule est assez semblable à celui des Grecs et le même que celui des Latins. Chez ces peuples la prononciation de cette consonne n'était pas tout à fait la même que chez nous. Comme bien d'autres peuples, ils la confondaient souvent avec les autres labiales, le *v*, le *p* et le *f* ou *ph*. De là vient que dans les manuscrits le *b* et le *v* sont souvent employés l'un pour l'autre; le *b* pour le *p* et le *p* pour le *b*. On trouve *amavit* pour *amabit* et *amabit* pour *amavit*; *Betrus* pour *Petrus* et *Apraham* pour *Abraham*. Au temps même de la meilleure littérature latine, cette habitude d'écrire et de prononcer indistinctement *b* pour *p* et *p* pour *b* passa en règle fixe. Ainsi *scribere* devint *scripsi* au parfait, et *scriptum, scriptura* à d'autres temps et dérivés, et l'on disait *scribo, scribam, scribebam*, etc. C'est en jouant sur la prononciation du *b* que l'empereur Aurélien dit d'un de ses généraux qui aimait beaucoup à boire : *Non natus est ut vivat, sed ut bibat*. Les Espagnols et les Français du midi ont conservé cette habitude des Latins, et prononcent le *v* comme le *b*. C'est par allusion à cette prononciation que Jules Scaliger dit plaisamment des Gascons : *Felices populi, quibus vivere est bibere*. Peuple heureux, pour qui vivre c'est *bibre* (boire.)

— Chez plusieurs peuples les lettres de l'alphabet faisaient l'office de chiffres. Chez les Grecs le *b* valait 2, et avec un accent placé au dessous, 200. Chez les Latins il désignait 300; avec un trait horizontal au-dessus il valait 3,000. Chez les Hébreux, comme le témoignent

la deuxième lettre de l'alphabet dominical et désigne le lundi.

— On l'emploie pour désigner le deuxième objet d'une série, la deuxième place ou la seconde partie d'un tout. C'est ainsi qu'autrefois en typographie on s'en servait pour marquer la deuxième feuille d'un volume, et que dans les bibliothèques il marque la deuxième série d'ouvrages.

— Dans la musique des anciens, *b* désignait le ton immédiatement supérieur à celui qui faisait la base de leur système. Dans le XIe siècle on trouva que le *b* correspondait à la septième note de la gamme diatonique ou *si*. De là cette locution *B fa-si*, qui fut longtemps en usage pour *si-re-fa-si* et qui marquait le ton de *si*. On dit quelquefois encore aujourd'hui, *Une clarinette en B* pour en *si bémol*. || Dans la gamme des Anglais *b* correspond au *re* des Français. Les Italiens, les Espagnols et d'autres peuples n'ont pas d'autre signe que le B, pour exprimer la note que nous nommons *si*. Le *B mol* ou *bémol*, est un caractère qui a presque la forme d'un B allongé, un peu en pointe par l'extrémité inférieure. (V. BÉMOL et BÉCARRE.) Dans l'ancienne musique, la lettre B placée en tête d'une partie, marquait que cette partie était celle de la basse chantante.

— B comme abréviation remplace souvent des mots qui commencent par cette consonne, tels que *Brutus, Balbus, Bardus, Bonifacius, Benè, Bonus*, etc., qu'on trouve sur les monuments et les médailles. Précédé d'un nom propre sur les inscriptions et médailles romaines, il indique que le personnage dont il est question est en fonction pour la deuxième fois : le B désigne la deuxième année du règne d'un empereur. B. F. *Bonæ fortunæ* (à la Bonne fortune,) ou *bonum fatum*, (destin heureux). B. V. *Benè vixit* (il a bien vécu). B. Q. *Benè quiescat* (qu'il repose en paix).

— Suivi d'un nom de saint ou de sainte il signifie *Beatus* ou *beata* (bienheureux, bienheureuse). B. M. *Beata Maria* (bienheureuse Marie).

— Chim. Dans l'ancien alphabet chimique il a signifié le Mercure, et dans les formules atomiques de la chimie moderne il s'emploie

— B sur les monnaies est la marque de Rouen et BB celle de Strasbourg.

— En algèbre il désigne une quantité connue. (V. A pour les emplois analogues.)

— Le *b* se trouve en français au commencement et au milieu des mots : *Barre, battre, jambon, courbure*, etc. Il se trouve rarement pour l'orthographe à la fin des mots; mais il ne s'y trouve jamais pour la prononciation sans être suivi d'un *e* muet : *aube, bulbe, barbe, Albe*: car dans les mots étrangers introduits dans notre langue le *b* final sonne comme s'il était suivi d'un *e* muet, comme dans *Abinadab, Achab, Caleb, Eliasib, Job, Jacob, Moab*, etc., ainsi que dans *radoub, rumb*.

— Il est absolument nul même devant un mot qui commence par une voyelle, dans *plomb, aplomb, surplomb*. Dites *plon* homicide. Comme un *plomb* (plon) qui fuit l'œil et part avec l'éclair. (Boil.) Comment en un *plomb* (plon) vil l'or pur s'est-il changé. (Rac.)

— Dans quelques provinces du Midi, on supprime entièrement le *b*, et l'on prononce *assence, ostacle*, prononciation tout à fait fausse et ridicule.

— Le *b* se redouble en français dans les mots *abbé, sabbat*, et leurs dérivés.

— Le *b* s'est intercalé naturellement entre la lettre *m* et l'une des liquides *l, r*, lorsque dans le passage d'une autre langue dans la nôtre ces deux lettres venaient à se rapprocher. C'est ainsi que de *tremulus* s'est fait trembler; d'*assimilare*, assembler; de *cumulus*, comble; de *camera*, chambre; de *cucumer*, concombre. Ceci est digne de remarque pour l'étymologie d'une foule de mots.

— On a retranché la lettre *b* d'un grand nombre de mots où elle s'employait autrefois; ainsi, on écrivait *lebvres* pour *lèvres*, *debvons* pour *devons*, etc.

— Dans le discours badin on dit, les *b* et les *f*, pour exprimer des termes grossiers qu'il n'est permis ni d'écrire ni de prononcer.

Les *b*, les *f* voltigeaient sur son bec,
Et les nonnains crurent qu'il parlait grec.
(GRESSET.)

f. Se servir de termes grossiers.

— Fig. et fam. *Ne savoir ni a ni b*. Être un franc ignorant.

— On disait autrefois dans le même sens, ne *b* ne *r*. Je ne sais ne *b* ne *r*. (Froiss.)

— *Marqué au b*. Façon de parler pour désigner ceux qu'on peut qualifier d'un nom qui commence par un *b*; comme *bâtards, bossus, bigles, boiteux, borgnes*, etc

BA. s. m. Gramm. ind. Une des consonnes de l'alphabet sanskrit. Le ba appartient au 5e ordre, qui est celui des labiales. Le ba est la douce du 5e ordre. V. BHA.

— Art milit. Mot de convention dans la langue des tambours.

— Chim. Abréviation du mot Barium.

— Géogr. Un des noms que le Niger reçoit près de sa source.

BAADER. Un des philosophes les plus éminents de l'Allemagne.

BAAL, BEL, BEEL ou **BELUS** (ét. syr., *Baal*, seigneur ou dieu, prince, roi). Myth.

syr. Nom sous lequel presque tous les anciens peuples de l'Orient adoraient la Divinité. Le créateur du monde chez les Chaldéens; le grand dieu, le maître des dieux et des hommes chez d'autres. En Phénicie, le soleil. || Idole des Samaritains, des Moabites, des Phéniciens, et même des Carthaginois. Plusieurs épithètes furent données à Baal, telles que Baal-Berith, dieu de l'alliance, Baal-Gad, dieu du bonheur, etc.

BAALITE. adj. et s. Hist. relig. Adorateur de Baal. Achab était baalite. Jézabel était baalite. Les baalites. Un baalite. Une baalite.

BAALON. Géogr. Commune du départ. de la Meuse. Affaire entre les Français et les Autrichiens, 1792.

BAAL-PÉOR ou **BAAL-PHÉGOR.** V. BELPHÉGOR.

BAALTIS ou **BAALIS.** Myth. syr. Déesse des Phéniciens. Diane ou Vénus, sœur d'Astarté, la lune.

BAAN (Jean de). Peintre flamand, né à Harlem en 1633, mort à La Haye en 1702; fit des portraits; égala souvent Van-Dick.

BAANITE. adj. et s. Hist. ecclés. Membre d'une secte chrétienne fondée par Baanès, qui enseignait le manichéisme vers l'an 810.

BAARDINAN. s. m. Ichthyol. Genre de poissons des Indes orientales, qui ont des filets tres-longs sous la mâchoire inférieure.

BAARDT (Pierre). Médecin, poète latin et flamand du XVIIe siècle. Ses principaux ouvrages sont : les *Géorgiques flamandes* et le *Triton de la Frise.*

BAAU. Myth. syr. L'un des premiers êtres, selon les Phéniciens.

BAAZAS. s. m. Guitare à quatre cordes chez les sauvages d'Amérique.

BAB. s. m. (littéral. *père*). Myth. parse. Il se dit par excellence du feu, considéré comme père et principe de toutes choses.

BABA. s. m. Sorte de gâteau, dans la composition duquel entrent ordinairement des raisins de Corinthe, du muscat de Malaga, du cédrat, du safran, de la crème et autres ingrédients. Le baba est d'origine polonaise; c'est le roi Stanislas qui l'a fait connaître en France. Baba polonais. Tranche de baba. La couleur du baba doit être rougeâtre. || Plur., des *babas.*

— Hist. mod. Turcoman de naissance qui parut vers le milieu du XIIIe siècle et s'annonça comme prophète. Il fut battu et tué.

— Hist. ecclés. Nom que le peuple d'Alexandrie donnait à son patriarche.

— Hist. ott. Titre honorifique des quarante-cinq capoudjis postés à l'entrée du harem.

— Mollah et écrivain mahométan, mort en 1569. On a de lui un traité sur la jurisprudence des mahométans.

— Géogr. Ville de la Colombie; 4,000 hab. || Ville d'Anatolie; 4,000 hab. || Petite ville de la Turquie d'Europe. Nom de deux caps dans l'Anatolie.

— s. m. Ornith. Synonyme de Pélican blanc. V. PÉLICAN.

BABACTÈS. (ét. gr., βαβάζω, je crie confusément). Surnom que les Grecs donnaient à Bacchus.

BABAGHÉ. Géogr. Ile du Sénégal, colonie française en Afrique. On y récolte du mil et du coton.

BABAN. s. m. Entom. On donne ce nom, sur les côtes de Nice, à un insecte qui détruit les oliviers, et qu'on rapporte au genre thrips.

BABAYITE. s. m. Hist. relig. Membre d'un ordre monastique turc, fondé au milieu du XVe siècle.

BABEAU. s. f. Fête, cadeau. Fantôme, ombre. Vieux.

BABEL. s. pr. f. (en hébr. *confusion*). Nom oriental de Babylone. || *Tour de Babel.* Monument que, selon la Bible, les descendants de Noé élevèrent sur les bords de l'Euphrate, pour se mettre à l'abri d'un nouveau déluge; mais ils ne purent l'achever, Dieu ayant jeté la confusion dans le langage ou plutôt dans l'esprit des ouvriers.

— Fig. C'est par allusion à cette confusion qu'on dit *tour de Babel*, d'une assemblée où discours, où tout le monde parle à la fois et sans s'entendre. Cette assemblée est une vraie *tour de Babel.* Une révolution reporte les hommes à la tour de *Babel;* on ne s'y entend plus, chacun parle la langue de son intérêt. (Boiste.) Les hommes ont bâti la tour de *Babel* et les femmes la tour de babil. (Le P. Caus.)

— HUGUES BABEL. Né en 1474 dans le comté de Bourgogne, mort à Louvain en 1556. Poète latin, philologue, professeur et auteur de divers traités.

BABELA. s. f. Bot. Acacia des Indes. Il nourrit l'insecte qui produit la laque.

BAB EL-MANDEB. (en arabe, *porte du deuil*). Géogr. mod. Détroit de l'Océan indien, joignant la mer Rouge au golfe d'Aden. Sa moindre largeur est de 26 kil. Plusieurs petites îles en rendent la navigation dangereuse.

BABELU. s. m. Railleur, plaisant. Faire le babelu.

BABET. Abréviation familière d'Elisabeth.

BABEURRE. s. m. (ét., *battre* et *beurre*). Lait de beurre, liqueur séreuse et blanche que laisse le beurre après qu'il a été battu et que sa partie grasse a été convertie en beurre. On en fait une espèce de fromage en le laissant aigrir et fermenter. Cette liqueur, prise quelquefois comme remède dans certaines maladies, est relâchante. En Hollande, le babeurre devient un aliment commun et très-estimé des domestiques.

BABI. s. m. Relig. Nom donné aux idoles de pierre qu'on a découvertes en grand nombre dans les déserts de la Russie méridionale.

— Ichthyol. Espèce d'anguille de mer commune dans les mers d'Amboine.

BABIA. Myth. syr. Nom d'une déesse vénérée en Syrie. C'est la même que Vénus ou Hébé.

— Entom. Insecte d'Amérique du genre des coléoptères tétramères, de forme arrondie, généralement noir ou vert ou bleu foncé et toujours luisant.

BABIANE. s. f. Bot. Plante liliacée. Sorte d'ixia à calice évasé et comme infundibuliforme.

BABICHON. s. m. Espèce de petit chien à longs poils.

BABICHE. s. f. Espèce de petite chienne à longs poils.

BABIL. s. m. (pr. *ba-bi-ie;* ét. gr., βαβάζειν, balbutier, ou hébr. *babel*). Ce mot est familier. Il signifie Caquet, bavardage, abondance excessive ou superfluité de paroles, habitude de parler beaucoup et sans réflexion. Babil continuel. Babil importun, insupportable. Babil de femme. Babil d'enfant. || Le Père Caussin dans sa *Cour sainte* dit que les hommes ont bâti la *tour de Babel* et les femmes la *tour de babil.* (Noël.) Le *babil* de la petite coquette l'amuse pendant cette halte champêtre. (Grimm.)

— Le *babil* est un excès de paroles qui n'a d'autre but que le plaisir de parler et qui étourdit plutôt qu'il n'ennuie. L'écolier écoute en classe le verbiage de son régent, comme il écoutait au maillot le *babil* de sa nourrice. (J.-J. Rouss.)

Un beau présent
Sert en amours plus que le *babil.*
(CL. MAROT.)

— N'avoir que du *babil*, signifie Ne rien dire de bon, de solide.

— Chass. Voix du limier donnée mal à propos.

— Syn. comp. BABIL. CAQUET. BAVARDERIE. BAVARDAGE. CAUSERIE. *Babil*, abondance de paroles dites pour le plaisir de parler; *caquet, bavarderie* et *bavardage*, intempérance de langue qui prend sa source dans la vanité; *causerie*, colloque léger sur un sujet quelconque ou sur plusieurs sujets tour à tour. Le *babil* est innocent, gai, frivole, spirituel; le *caquet* est vaniteux, prétentieux et raisonneur, il a un air de capacité et de supériorité; la *bavarderie* est imprudente, inconséquente, veut primer et se faire approuver; le *bavardage* est radoteur et ennuyeux.

BABILLAGE. s. m. (pr. *ba-bi-ia-ge;* ét., V. BABIL). Action de babiller, de parler beaucoup. Sot babillage. Babillage interminable. Babillage importun. Quand finira ce *babillage?* (Acad.)

BABILLARD, E. adj. et s. (pr. *ba-bi-iar, ba-bi-iar-de;* ét., V. BABIL). Qui aime à parler beaucoup, à babiller. Homme babillard. Femme babillarde. Franc babillard. Franche babillarde. L'auteur des *Contes d'Eutrapel* définit un écolier nouvelet, *babillard* près du feu et badin hors la classe.

— Se dit d'un indiscret, d'une personne qui ne sait pas garder ce qu'on lui confie. N'en parlez pas à cet homme; c'est un *babillard.* Cette femme est intelligente et fidèle, mais indiscrète et *babillarde.* (J.-J. Rouss.) L'objet de la parole est de se faire croire; on ne croit pas les *babillards* même quand ils disent la vérité. (Mab.)

— Prov. *La joie est babillarde*, c'est-à-dire, On aime à faire part de la joie qu'on éprouve.

— Se dit des oiseaux parleurs. Perroquet babillard. Pie babillarde.

— Chasse. Se dit des chiens qui crient à droite et à gauche sans raison.

— Syn. comp. BABILLARD. BAVARD. Le *babil* [illegible] qui devient excessif, qui s'exerce hors de propos, hors de convenance, devient du babillage. Alors celui qui a, non plus du babil, mais du *babillage*, devient un *babillard.* Le babillard emploie une quantité de mots et d'expressions inutiles, développe les moindres circonstances, et surtout n'évite aucune occasion de parler; toutefois son *babillage* peut avoir de la raison, du bon sens. Si le *babillard* parle sans jugement, sans bon sens, il n'est plus *babillard*, mais *bavard.* Le *babillard* parle trop, le *bavard* parle trop et d'une manière inepte : celui-là a besoin de parler, celui-ci de dire des sottises.

— BABILLARD. s. m. (ét., V. BABIL). Ichthyol. Poisson du genre pleuronecte, assez semblable à la petite sole, et ainsi nommé parce qu'il fait continuellement un bruit pareil au babil d'une personne.

— Ornith. C'est aussi le nom donné par Buffon au gobe-mouches vert de la Caroline, à cause de son gazouillement continuel.

— Techn. Axe central agitant l'auget qui fait descendre les grains de la trémie entre les meules du moulin.

BABILLEMENT. s. m. (ét., V. BABIL). Volubilité de paroles. Synonyme de Babil.

BABILLER. v. n. rég. 1re conj. (pr. *ba-bi-ier;* ét. gr., βαβάζω, ou hébr., *babel*). Parler beaucoup à propos de rien, et seulement pour le plaisir de parler. La femme babille. Le petit bonhomme babille. Les pies et les perroquets babillent. Babiller sans cesse. Elle se mit à *babiller* très-sérieusement. (J.-J. Rouss.) A table on ne manque pas, selon la coutume française, de faire beaucoup *babiller* le petit bonhomme. (Id.)

Adieu, je perds le temps; laissez-moi travailler:
Ni mon grenier ni mon armoire
Ne se remplit à *babiller.* (LA FONT.)

— Se dit également du cri de la corneille. La corneille babille. V. CRI DES ANIMAUX.

— Chasse. Se dit aussi du chien qui donne de la voix. Ce chien babille trop.

— Fig. On dit qu'un homme ne fait que babiller, lorsqu'il parle et promet beaucoup sans rien exécuter, sans rien dire de solide qui puisse terminer une affaire.

— Syn. comp. BABILLER. JASER. CAUSER. S'ENTRETENIR. *Babiller*, c'est parler beaucoup, sans ordre, sans suite; *jaser*, causer ensemble sur divers sujets, amusants par eux-mêmes ou par leur variété; *causer* ne diffère de *jaser* qu'en ce que l'amusement se trouve, quand on cause, dans le parler, abstraction faite de celui qu'on trouve dans les sujets dont on s'entretient; *s'entretenir*, converser avec suite sur des objets sérieux et intéressants.

BABILLERIE. s. f. Vieux mot qui a été employé pour Babil.

BABIN. Hist. mod. Seigneur polonais qui donna son nom à une société formée en Pologne sous le règne de Sigismond-Auguste. Elle s'appelait la *république de Babin;* on décernait des titres et des emplois, dans ce gouvernement imaginaire, à ceux qui se distinguaient par quelque action bouffonne, quelque propos ridicule, ou même par d'innocentes plaisanteries.

BABINES. s. f. pl. (ét. lat., *labina*, dimin. de *labia*, lèvres). Lèvres pendantes de certains animaux. Les babines des vaches. Les babines des singes. Les babines d'un chien. Un singe qui remue les *babines.* (Acad.)

— Fig. et fam. On dit de quelqu'un qui a mangé tout son bien, *Qu'il s'en est donné par les babines.*

— Syn. comp. BABINE. LÈVRE. *Babine* ne se dit que des lèvres de certains animaux, qui en ont une partie longue et pendante. Les *lèvres* d'un homme, les *babines* d'une vache, d'un singe, d'un chien.

BABINGLEY. Géogr. Hameau d'Angleterre, comté de Norfolk, où débarqua Félix de Bourgogne lorsqu'il vint prêcher l'Evangile en ce pays, 418. Là fut bâtie la première église d'Angleterre.

BABINGTON (Antoine). Gentilhomme anglais, né dans le comté de Derby. Touché du sort de Marie Stuart, prisonnière à Fotheringay, il conspira contre Elisabeth pour délivrer la princesse captive et la replacer sur le trône. Trahi par un des conjurés, il fut arrêté, écartelé et pendu, le 13 septembre 1586, avec plusieurs de ses complices. Ce complot hâta la mort de l'infortunée Marie.

BABINGTONITE. s. f. (ét. *Babington*, nom propre). Minér. Espèce minérale de cristaux établie par Lévy.

BABIOLE. s. f. (ét. celt., *bab*, enfant). Jouet d'enfants. Donner des babioles à des enfants. On amuse les enfants par toutes sortes de babioles.

— Fig. *Babiole*, surtout au pluriel, signifie Choses puériles, bagatelles dignes tout au plus d'amuser des enfants. Cet homme ne s'amuse qu'à des babioles. Les babioles plaisent surtout aux femmes et aux enfants.

— Syn. comp. BABIOLE. BAGATELLE. MINUTIE. VÉTILLE. MISÈRE. Un hochet d'enfant est une *babiole;* un ornement frivole est une *bagatelle;* on achète des *babioles* à un enfant et des *bagatelles* à des femmes; les enfants s'amusent à des *babioles*, les hommes faits souvent à des *bagatelles.* On dit, Cela ne coûte qu'une *bagatelle;* on ne dira point, Cela ne coûte qu'une *babiole.* Les *minuties* tiennent à la chose im- [illegible] fois. Il y a des *minuties* dans les ouvrages, dans les affaires, etc. Un bon esprit néglige les *minuties.* Les *vétilles* sont d'une inutilité absolue, elles sont même gênantes. Une *misère* n'est d'aucun usage, ne mérite aucune attention. Vous ne dites que des *misères;* vous dites des choses qui n'ont aucune vraisemblance, qui sont dépourvues de raison, qu'on ne peut entendre sans dégoût.

BABION. s. m. Mamm. Espèce de petit singe.

BABIROUSSA. s. m. (ét. malaise, signifiant *cochon-cerf*). Mamm. Animal sauvage des îles de l'archipel Indien, appartenant à la famille des cochons. C'est par allusion à ses défenses, qui sont fort grandes, que les Malais l'ont nommé cochon-cerf. Le babiroussa fut connu des anciens.

BABKA. s. m. Petite monnaie de cuivre de Hongrie qui vaut un tiers du denier du pays.

BABLAH. s. m. Hist. nat. Nom qu'on donne dans le commerce aux gousses de l'acacia d'Arabie.

BABO (Joseph-Marie). Célèbre auteur dramatique, né en Prusse en 1756, mort en 1822. Sa meilleure tragédie est *Othon de Wittesbach.*

BABOEUF. Chef d'une conspiration qui éclata en France en 1796, et dont le but était d'établir l'égalité absolue. On le surnomma le Niveleur, par allusion à son système.

BÂBORD. s. m. (ét. fr., *bas-bord*). Mar. Le côté gauche d'un bâtiment, lorsqu'on regarde de l'arrière à l'avant. C'est l'opposé de tribord, qui est à droite. Les officiers se mettent à tribord, les maîtres et les matelots à bâbord. Bâbord la barre! Bâbord tout! Feu bâbord! Brasse bâbord! Nage bâbord! On a les amures à bâbord. On aborde à bâbord. On attaque à bâbord. On travaille à bâbord. || Dans un canot, on dit Les avirons de bâbord, pour Les avirons de gauche, etc.

BÂBORDAIS. s. m. Mar. Portion de l'équipage qui est du quart de bâbord; il est opposé à tribordais. La nuit, pendant qu'à la mer une des deux parties veille, l'autre repose; à certaines heures, les tours sont changés, et le pont et les manœuvres sont alternativement servis par les *bâbordais* et les tribordais. (J. Lecomte.) Il est rare que les matelots n'établissent pas des observations sur les chances heureuses ou malheureuses des *bâbordais* et des tribordais. (Id.)

BABOTTE. s. f. Entom. Larve d'insecte qui dévore la luzerne.

BABOUCARD. s. m. Ornith. Sorte de martin-pêcheur.

BABOUCHE. s. f. (ét. pers., *papous*). Sorte de pantoufle en cuir de couleur, pointue, sans quartier et sans talon, d'un grand usage en Orient. On quitte habituellement les babouches en signe de respect en entrant dans un appartement.

BABOUE. s. f. Moue, grimace, épouvantail d'enfant. Faire la baboue. Menacer un enfant de la baboue.

BABOUIN. s. m. (ét. bas-br., *babous*, babouin, marmouset). Zool. Sorte de gros singe, le même que le cynocéphale. Babouin à longue queue. Babouin à courte queue. Le babouin est remarquable par la couleur jaune verdâtre des parties supérieures de son corps. Les favoris sont larges et blanchâtres, le museau de couleur chair livide. Le babouin est très-lascif.

— Marmouset ou figure ridicule, autrefois peinte sur le mur d'un corps de garde, pour être baisée en punition par les soldats coupables d'une faute légère.

— Prov. De là le proverbe familier, *Faire baiser le babouin.* Forcer à une soumission quelconque.

— Médec. Petite pustule qui vient aux lèvres.

— BABOUIN, INE. s. des 2 g. Il signifie figurément et familièrement, Enfant badin, étourdi. Petit babouin. Petite babouine. Faites taire ces petites babouines.

. . . Ah! le petit *babouin*
Voyez, dit-il, où l'a mis sa sottise.

— Fig. Homme difforme. Homme de petite taille. Enfant niais, imbécile, lâche, poltron.

— Marot a employé ce mot pour Couard, lâche.

Si couard et si *babouin*
De n'oser parler que de loin. (LA FONT.)

BABOUINER. v. n. 1re conj. Faire le babouin; tromper. Marmotter comme les enfants. Remuer les lèvres comme les singes.

BABOUINERIE. s. f. Figure bizarre, difforme.

— Fig. Niaiserie, futilité, enfantillage, ornement ridicule.

BABOUR (Mohammed). Arrière-petit-fils de Tamerlan, conquit l'Hindoustan dans le XVe siècle, et y fonda une dynastie qui a régné près de trois cents ans. Il avait des talents politiques et militaires; s'occupa de littérature, et écrivit sa vie et ses exploits en langue mogole.

BABOUVISME. s. m. (du nom de *Babœuf*). Système politique de Babœuf, qui repose sur le principe de l'égalité absolue. Pour comprendre nettement l'ensemble des idées qu'on appelle *babouvisme*, il faut considérer d'abord le grand mouvement de la révolution jusqu'à thermidor. (F. Thoré.) Le *babouvisme* ne songe pas que, dans la société future, les arts et le luxe deviendront facilement communicables à tout le monde. (Id.)

BABOUVISTE. adj. et subst. Hist. mod. Partisan de Babœuf, ou de son système. Buonarotti a nettement exprimé, dans une note de son livre, toute la pensée des niveleurs, qu'on a quelquefois nommés *babouvistes.* (F. Thoré.)

BABRIAS ou **GABRIAS.** Poète grec du siècle d'Auguste, mit les fables d'Esope en vers élégants et purs. Il ne reste de lui que quelques fragments.

BABUYANES. Géogr. Iles désertes de la mer Pacifique. On en compte cinq principales. Les parages en sont dangereux. Ce groupe tire son nom de l'île Babuyan.

BABYLON. Myth. anc. Fils de Bélus et fondateur de Babylone, selon quelques auteurs.

BABYLONE. (ét. héb., *babel*, confusion). Ville célèbre de l'Orient, sur l'Euphrate, au-dessus de la jonction de ce fleuve avec le Tigre. Babylone est toujours appelée Babel dans la Bible hébraïque. C'est la capitale du plus ancien empire du monde. Bel ou Nemrod, ou selon d'autres Babylon son fils, fonda cette ville, qui

fut considérablement embellie par ses descendants et surtout par Sémiramis. La beauté de ses monuments en a fait dans l'histoire la merveille du monde. On y remarquait surtout ses jardins élevés sur de hautes colonnades, le palais des rois, le pont de l'Euphrate, la tour de l'observatoire, les aqueducs cachés qui arrosaient les jardins suspendus, et les hautes et larges murailles qui entouraient la ville. Hérodote a laissé une ample et magnifique description de Babylone. Il ne reste plus aujourd'hui de cette vaste cité que quelques ruines éparses çà et là sur les bords de l'Euphrate. Le village d'Hellah est bâti sur le lieu où fut Babylone.

— Hist. anc. Babylone suivit presque toutes les vicissitudes des grands empires de l'Orient, dont elle devint tour à tour la capitale. Elle reçut les lois des Assyriens, des Arabes, des Perses, des Grecs, etc. Alexandre le Grand y mourut. Séleucus, qui hérita de son empire en Asie, négligea Babylone, qui devint déserte et périt insensiblement.

— Hist. relig. On dit que ce fut à Babylone que l'idolâtrie prit naissance. Les tribus de Juda et de Benjamin furent emmenées captives à Babylone, où elles restèrent 70 ans. C'est ce qu'on appelle la *Captivité de Babylone*.

— Fig. Relig. Babylone signifie le monde, le siècle... Ces réflexions que vous m'inspirez pour retirer mon esprit et mon cœur de cette confuse *Babylone*, où de malheureuses passions dominent les personnes les plus heureuses.

— Géogr. égypt. Ville située en Egypte, vis-à-vis de Memphis, au lieu où est maintenant le Grand-Caire. C'est de cette Babylone, selon quelques auteurs, que saint Pierre écrivit sa première épître, l'an 58.

BABYLONIE. Géogr. anc. Ancienne contrée de l'Asie, une des provinces de l'Assyrie, et bornée au N. par la Mésopotamie, à l'O. par l'Arabie déserte, à l'E. par la Susiane, et au S. par le canal Naal-Malcha. Cette province est quelquefois appelée *Chaldée*, mais ce nom convient plutôt à la partie du sud de la Babylonie. Les Chaldéens apprirent aux Babyloniens l'astrologie, le culte du feu, etc. On leur doit, dit-on, la division de l'année en douze mois. Cette contrée se nomme aujourd'hui Irak-Araby.

BABYLONIEN, ENNE. adj. et s. Géogr. anc. Né à Babylone, ou dans la Babylonie; de Babylone, qui concerne Babylone ou la Babylonie. Peuple babylonien. Soldat babylonien. Femme babylonienne. Heures babyloniennes. Un Babylonien. Une Babylonienne.

— Gnom. *Heures babyloniennes*. Se dit des heures selon la division des Babyloniens et autres peuples d'Asie, qui partagent le jour naturel en vingt-quatre heures.

— Linguist. *Le babylonien*, s. m. Idiome parlé à Babylone. Le *babylonien* était un dialecte araméen, et différait peu du vrai syriaque. (Acad.)

— BABYLONIEN. s. m. Mus. anc. Mode de la musique arabe propre à inspirer la joie.

BABYS. Myth. Frère de Marsyas.

BABYTACE. Géogr. anc. Ville de l'ancienne Elymaïde, où l'on gardait les trésors du roi de Perse.

BAC. s. m. (mot celte qui signifie proprement *vase, bateau*). Grand bateau plat principalement destiné à passer les animaux, les charrettes, etc., d'un bord du fleuve à l'autre, au moyen d'un câble. Un long bac. Un large bac. Un bac solide. Passer la rivière dans un bac. Henri IV, avec partie de sa cour, faillit demeurer au fond de la Seine en passant le *bac* à Neuilly. (St Germ.) Les *bacs* étaient autrefois des entreprises particulières, appartenant à quelque châtelain qui se chargeait de passer ses vassaux moyennant un droit de péage qu'il haussait ou baissait à volonté. (Id.)

— T. de brass. Espèce de cuve ou grand baquet où l'on fait germer, macérer et fermenter les grains, le houblon, etc.

— Petit bassin de fontaine.

— Petit bâtiment pour porter le goudron sur les rivières.

— Raffin. de sucre. *Bac à formes*. Grande auge de bois dans laquelle on met les formes en trempe. || *Bac à sucre*, où l'on jette les matières triées et sorties des barils. || *Bac à chaux*, où l'on éteint la chaux dont on a besoin [illegible] || *Bac à terre*, où l'on délaie la terre.

— Loc. prov. *Passer le bac*. Faire une chose. || *Etre passé au bac*. Etre perdu, être bien loin. || *Mener le bac*. Gouverner.

BACA ou **BACCA.** s. f. (ét. lat., *bacca*, baie). Plante de l'ordre des personnées. Syn. de Bæa.

BAÇAÏM ou **BASSEÏN.** Géogr. Ville maritime de l'Hindoustan anglais, bien bâtie et fortifiée, à 40 kil. de Bombay.

BACALAS ou **BACALAR.** s. m. (pr. *ba-ca-lass*). Mar. Pièces de bois qui se clouent sur le couture de la poupe d'un vaisseau. || C'est aussi le nom donné à une sorte de courbe à bord des galères et d'autres petits bâtiments. Cette courbe avait deux branches, l'une au dedans, l'autre au dehors, servant à supporter les avirons.

BACALIAU. s. m. (ét. esp., *bacailao*, merluche). Nom que les marins donnent à la morue sèche.

BACAR, BACCAR ou **BACCARIS.** s. m. Bot. Les anciens donnaient ce nom à l'asaret à feuilles rondes, plante fort commune, aux feuilles vertes, semblables à celles du lierre, et que l'on recherche pour les tresser en couronnes.

BACARE. s. m. (ét. lat., *bacar*, vase, fiole). Antiq. Vase à mettre de l'eau, ayant un long manche. C'est avec le bacare que les esclaves jetaient de l'eau sur le corps de ceux qui étaient au bain. || Souvent *bacare* signifiait l'esclave qui se servait de cet instrument.

BACASSAS ou **BACASAS.** s. m. Mar. Petit bâtiment élevé de l'avant et bas de derrière, assez semblable par la forme à la pirogue.

BACAU ou **BACAUVAN.** s. m. Bot. Sorte de manglier.

BACAZIE. s. f. Bot. Genre établi dans le groupe des labiatiflores, famille des synanthérées, ayant pour type la bacazie corymbeuse. Arbuste des Andes du Pérou.

BACBAKIRI. s. m. Ornith. Oiseau d'Afrique dont le cri lui a fait donner ce nom par les indigènes.

BACCA. V. BAIE.

BACCALAURÉAT. s. m. (pr. *ba-ka-lo-ré-a*; (ét. lat., *bacca*, baie; *laurus*, laurier). Premier degré qu'on obtient dans une faculté pour parvenir au grade de licencié, puis au doctorat. Baccalauréat en droit. Baccalauréat ès-lettres. Baccalauréat ès-sciences. Baccalauréat ès-sciences mathématiques. Aspirant au baccalauréat.

BACCARAT. Géogr. Chef-lieu de canton, dép. de la Meurthe, arrond. de Lunéville.

BACCAREO. s. m. Zool. Nom d'un animal de l'Hindoustan. Sorte de daim.

BACCARIS. s. f. V. BACCHARIDE.

BACCAULAIRE. s. f. (ét. lat., *bacca*, baie). Bot. Genre de fruits composés de plusieurs ovaires distincts, bacciformes, non soudés, quelquefois même plus ou moins éloignés les uns des autres, et provenant d'une seule et même fleur.

BACCAURÉE. s. f. (ét., *bacca*, baie; *aurea*, dorée). Bot. Genre incomplètement connu, qu'on rapporte avec doute à la famille des rhamnées; arbrisseau de la Cochinchine.

BACCHA. s. m. (pr. *bac-ka*). Entom. Genre de diptères comprenant plusieurs espèces de syrphes à corps mince, allongé, à ventre très-grêle à la base et en masse à l'extrémité libre.

BACCHANAL. s. m. (pr. *ba-ka-nal*; ét. gr., βάκχος, furieux). Grand bruit, tapage. Il est familier. Horrible bacchanal. Bacchanal d'enfer. Bacchanal étourdissant. Faire du bacchanal. Faire bacchanal. Faire un bacchanal à étourdir.

— Syn. comp. BACCHANAL. TAPAGE. Des gens qui se divertissent en désordre, avec grand bruit, font du *bacchanal*; des gens qui se disputent, qui se querellent et se battent avec un grand bruit, font du *tapage*. Le *bacchanal* de ces ivrognes s'est enfin changé en *tapage*.

BACCHANALE ou **BACCHANALES.** s. f. (pr. *ba-ca-na-le*; ét. gr., βάκχος, furibond). Fêtes religieuses en l'honneur de Bacchus, célébrées chez les anciens avec beaucoup d'appareil, mais dans lesquelles se commettaient les plus grands excès. Elles furent portées d'Egypte en Grèce par Mélampe. Avant les olympiades, ce fut par la célébration des bacchanales que les Athéniens comptèrent les années. Plus tard ces fêtes passèrent en Italie, où elles étaient renouvelées d'abord trois fois l'année, et ensuite plus souvent. Les femmes seules, dans le principe, étaient admises à la célébration de ces mystères; dans la suite, les hommes y ayant été initiés aussi, il y eut des désordres affreux. Le sénat les supprima à Rome et dans toute l'Italie. On dit qu'Aristophane choisit le temps des *bacchanales* pour jouer Socrate sur le théâtre. (Richelet.)

— Peint. Tableaux ou bas-reliefs où ces fêtes sont représentées. On voit encore des *bacchanales* dans plusieurs frises anciennes. (Trév.) Il n'y a rien de plus plaisant et de plus gracieux que les *Bacchanales* peintes par le Poussin. (Félib.)

— Chorégr. Danse bruyante et tumultueuse dans un ballet, dans un grand opéra.

— Fig. et fam. Se dit au singulier et fami- [illegible] bruit. Ils ont fait une *bacchanale* qui a duré toute la nuit. (Acad.)

— Par extension, Orgie, désordre, tumulte politique. Dans l'année 1648 s'ouvrit la tranchée dans laquelle sauta la France pour escalader la liberté. Cette *bacchanale* tachée de sang brouilla les rôles; les femmes devinrent des capitaines. (Chateaub.)

— Syn. comp. BACCHANALE. DÉBAUCHE. La *débauche* est un repas où l'on mange et boit sans modération; si on y ajoute un grand bruit, la *débauche* devient une *bacchanale*.

BACCHANALERIE. s. f. S. n. de Bacchanal. Vieux.

BACCHANALISER. v. n. 1re conj. Faire la débauche. Ils ont bacchanalisé toute la nuit.

BACCHANT. s. m. (pr. *bak-kan*; ét., V. BACCHANALES). Prêtre de Bacchus. A la voix de leur dieu, les *bacchants*, déguisés en faunes, en satyres, parcouraient comme des furieux les campagnes, effrayaient les habitants par leurs hurlements, par leurs courses et par le bruit éclatant des flûtes et des trompettes. (Delb.)

BACCHANTE. s. f. (pr. *ba-kan-te*; ét., V. BACCHANALES). Prêtresse de Bacchus, qui célébrait les bacchanales. Assez souvent nues, hormis un voile léger, la tête échevelée et hérissée de serpents vivants, l'œil en feu, le regard effaré, ces femmes couraient çà et là, dansant, bondissant irrégulièrement, et emplissant l'air de leurs hurlements et du bruit de leurs instruments barbares. Un jour Sapho rencontre une *bacchante* qui agitait son thyrse en cadence et poussait des cris étudiés : Que veux-tu, dit-elle, *bacchante* qui n'es pas ivre? (Journ. de Paris.) Semblable à une *bacchante* qui remplit l'air de ses cris. (Fén.)

— Fig. Se dit d'une femme qui se livre volontiers aux plaisirs de la table, d'une femme sans aucune modestie, sans retenue. C'est une bacchante. Vraie bacchante.

— Entom. Sorte de lépidoptère diurne.

BACCHARIDE ou **BACCHANTE.** s. f. (pr. *ba-ka-ride*). Bot. Genre de la famille des synanthérées corymbifères, tribu des astéroïdées; caractère: capitules multiflores dioïques, corolles homogènes, tubuleuses. Plante originaire d'Amérique. Deux sortes sont cultivées dans nos jardins d'agrément, la baccharide de Virginie, et la baccharide à feuilles de rose.

BACCHAROÏDE. s. f. (pr. *ba-ka-ro-i-de*). Bot. Genre de plantes faisant aujourd'hui partie du grand genre vernonie, famille des synanthérées.

BACCHAS. s. f. (pr. *ba-kass*). Lie qui se trouve au fond des tonneaux où l'on avait mis du jus de citron.

BACCHE ou **BACCHIQUE.** adj. (du gr. βακχος, rad. βακχάω, je pousse des cris). Pied de vers, une brève et deux longues, dans la langue grecque et dans la latine. D'un grand usage dans les hymnes en l'honneur de Bacchus.

BACCHÉMON. Myth. Fils de Persée et d'Andromède.

BACCHIADE. Membre d'une famille de Corinthiens, descendant de Bacchis, roi de Corinthe. Bannie de Corinthe, cette famille vint s'établir en Sicile.

BACCHIDE. s. f. (pr. *ba-ki-de*; ét. lat. *Bacchis*, divinité égyptienne). Entom. Genre de l'ordre des diptères; type principal, la bacchide des celliers.

BACCHIDES. Général de Démétrius Soter, roi de Syrie, fut battu par Mardoché, qui périt dans le combat.

BACCHIE. s. f. (ét., V. BACCHIQUE). Médec. C'est cette couleur rouge avinée, qui décèle les buveurs de vin et les ivrognes.

BACCHINE. s. f. Bot. Plantes légumineuses assez communes dans les Indes.

BACCHIONITE. Myth. anc. Membre d'une secte de philosophes qui affectaient le plus grand mépris pour les choses de la terre.

BACCHIS. Myth. Taureau consacré au Soleil en Egypte.

BACCHUS. (pr. *ba-kuss*). Bacchus, dieu du vin et des vendanges, était fils de Jupiter et de Sémélé, fille de Cadmus, roi de Thèbes. La fable raconte que Sémélé, enceinte de Bacchus, ayant été trompée par les conseils de la perfide et jalouse Junon, exigea de son amant qu'il se montrât à elle dans le même éclat qu'il se laissait voir à sa superbe épouse. Cédant aux sollicitations de celle qu'il aimait, Jupiter lui apparut au milieu des foudres et des éclairs. Le palais s'embrasa. Sémélé périt au milieu des flammes, mais le dieu sauva son enfant, qu'il mit dans sa cuisse jusqu'au neuvième mois. Ino, tante de Bacchus, le reçut à sa naissance, et l'éleva avec le secours des Hyades, des Heures et des Nymphes. Plus tard les Muses et Silène se chargèrent de son éducation. Devenu grand, il fit la conquête des Indes, passa en Egypte, y planta la vigne et y fut adoré comme un dieu.

— Iconol. Les poètes représentent Bacchus sous les traits d'un jeune homme sans barbe, assis sur un char traîné par des tigres et des panthères, et souvent sur un tonneau. Sa chevelure est blonde et flotte sur ses épaules. Il est couronné de pampre et de lierre. Sa seule parure est une peau de tigre ou de léopard. D'autres fois il est représenté comme un vieillard. Souvent on lui donne un visage barbu et [illegible] puissance. Il tient d'une main des grappes de raisin et une corne à boire, de l'autre un thyrse. Le bouc, la pie et la panthère lui étaient consacrés, de même que l'if, le sapin, le lierre et le pampre.

BACCHUS. s. m. Entom. Syn. de Rhynchites. Insectes. || Ichthyol. Espèce de lotte.

BACCHYLIDE. Poète grec, le dernier des neuf lyriques, neveu de Simonide, préféré à Pindare par Hiéron, imité par Horace, et fort goûté, quant à la morale, par l'empereur Julien. Il ne reste de lui que quelques fragments.

BACCI (André). Médecin de Sixte-Quint et philosophe célèbre au XVIe siècle.

BACCICCIO (Jean Baptiste Gaulli). Peintre, né à Gènes au XVIIe siècle.

BACCIENS. s. m. pl. (ét., *bacca*, baie). On appelle ainsi tous les fruits à péricarpe charnu, qui ont du rapport avec la baie.

BACCIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *bacca*, baie; *ferens*, portant). Bot. Qui porte des baies.

BACCIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *bacca*, baie; *forma*, forme). Bot. Qui a la forme d'une baie.

BACCIGLIONE. s. m. Géogr. Rivière d'Italie qui prend sa source dans les Apennins, passe à Padoue, et se jette dans le golfe de Venise, après 22 lieues de cours.

BACCIOCHI (Félix). (pr. *bad chi-o-ki*). Né en Corse, en 1762. Mort à Trieste il y a quelques années. Beau frère de Napoléon Bonaparte, dont il épousa la sœur aînée Elisa. Fut élevé du simple grade de capitaine d'infanterie à la principauté souveraine de Piombino et de Lucques.

— BACCIOCHI (Marie-Anne-Élisa Bonaparte, madame). Née à Ajaccio, le 8 janvier 1777; épousa le 5 mai 1797, Félix Bacciochi, gouverna avec talent et habileté Piombino et Lucques en qualité de princesse souveraine, se concilia l'affection de ses sujets, et mourut à Trieste en 1820, après avoir été assez infortunée dans les derniers temps de sa vie.

BACCIO DELLA PORTA, ou **FRA BARTOLOMEO DI SAN MARCO**, ou **LE DOMINIQUIN**. Peintre célèbre, né en Toscane en 1469, mort en 1517. Auteur d'un *Saint Sébastien* renommé.

BACCIVORES. s. m. pl. (ét. lat., *bacca*, baie; *vorans*, qui mange). Ornith. Oiseaux sylvains, qui se nourrissent de baies.

BACCIVORIDÉS. s. m. pl. (ét. lat., *bacca*, baie; *vorare*, manger). Ornith. Oiseaux de la famille des dentirostres à bec déprimé.

BACÈLE, ou **BAISSELLE**, ou **BACELLE**, ou **BACHÈLE**, ou **BACHÈLERIE.** s. f. (ét. celt., *bach*, petit, moindre, jeune). Une bacèle était une certaine étendue de terres formant un fief de moindre degré.

BACH. Famille allemande qui a produit un grand nombre d'habiles musiciens. Le plus célèbre de cette famille fut Jean-Sébastien, né à Eisenach en 1685, et mort à Leipsick en 1750. Il fut successivement organiste, maître de chapelle, directeur de la musique dans plusieurs cours de l'Allemagne, et partout il fit admirer son talent extraordinaire sur l'orgue. || Charles-Philippe-Emmanuel, petit-fils du précédent, a laissé aussi une grande réputation de musicien. Il a eu l'honneur d'être le précurseur de Haydn et de Mozart, qui n'ont fait que perfectionner sa manière.

BACHA. s. m. (ét. turq., *basch*, tête, chef). Hist. Titre d'honneur donné en Turquie aux chefs des armées, aux gouverneurs des provinces et à d'autres personnes considérables, bien qu'elles n'aient pas de gouvernement. On dit mieux et plus souvent Pacha.

— BACHA. s. m. Ornith. Aigle d'Afrique, du genre faucon.

— BACHA DE MER. Ichthyol. Sorte de poisson, le même que le triure bougainvillien de Lacépède.

BACHA ou **BACHAT.** Géogr. Ville de Perse, sur la mer Caspienne, très-commerçante. *Bacha* est célèbre par ses belles femmes. Leur grande beauté a passé en proverbe, et on dit ordinairement en Perse pour donner l'idée d'une femme parfaitement belle : Qui veut voir une belle femme doit aller à *Bachat*.

BACHALIK. s. f. (ét., V. BACHA). Gouvernement d'un bacha.

BACHARACH ou **BACHRACH.** (pr. *ba-ka-rak*; ét., *Bacchi* et *ara*; *ara*, autel; *Bacchi*, de Bacchus). Géogr. Petite ville de l'ancien Palatinat et autrefois résidence de l'électeur palatin.

BACHARAT. s. m. Vieux mot, qui est encore usité dans quelques villages aux environs de Paris, pour Désordre, tumulte.

BACHASSON. s. m. (ét., V. BAC). Technol. Caisse de bois qui donne de l'eau aux piles en usage dans les papeteries.

BACHAT. s. m. (ét. celt., *bac*, vase, bateau). Technol. Gouttière, cavité qui se trouve sous le pilon, dans une papeterie.

BACHAUMONT (L. Petit de). Écrivain et journaliste; auteur des *Mémoires secrets pour servir à la république des lettres*.

BACHE. s. f. (du celt. *bach*, cavité, courbure, couverture, sac). Grosse toile pour couvrir les charrettes, les bateaux, etc.; pour mettre à l'abri de la pluie les marchandises dont ils sont chargés. [illegible]

— Hydraul. Sorte de cuvette qui reçoit l'eau d'une pompe aspirante à une certaine hauteur, où elle est reprise par d'autres pompes qui l'élèvent de nouveau.

— Hortic. Serre enfoncée au-dessous du sol, basse et étroite, dont on fait usage pour hâter la germination de certaines graines, pour abriter les espèces délicates, et favoriser la bouture des reprises ou marcottes.

— BÂCHE TRAINANTE. s. f. Pêche. C'est un filet en manche que l'on traîne sur les sables, dans les endroits où il y a peu d'eau, pour prendre de la menuise ou du frai de poisson.

— BACHE. Bot. Palmier d'Amérique, très-répandu sur les bords de la mer, depuis le fleuve des Amazones jusqu'à celui de l'Orénoque.

BÂCHÉ, ÉE. part. pass. du v. Bâcher. (ét., V. BÂCHE). S'emploie adjectiv. Couvert d'une bâche. On a mal bâché cette charrette. Charrette mal bâchée. Voiture bien bâchée. Bateau mal bâché.

BACHEBO. s. m. Ornith. Nom vulgaire du pivert.

BACHELAGE. s. m. Apprentissage de la chevalerie. Vieux mot.

BACHELARD. s. m. Vieux mot qui s'est dit pour Bachelier, jeune homme.

BACHELETTE. s. m. (ét. celt., *bach*, petit, e). Vieux mot qui a signifié Jeune fille à marier, jeune fille d'une figure gracieuse. Jeune bachelette. Bachelette novice. Ces statues sont bien faites, mais les *bachelettes* de notre pays sont mille fois plus avenantes. (Rabel.)

Adonc, me dit la *bachelette*,
Que votre coq cherche poulette.
(La Fontaine.)

— On peut encore se servir de ce mot pour imiter la naïveté du style marotique.

BACHELIER. s. m. (ét. celt., *bach*, petit; ou fr. *bas-chevalier*). Celui qui est promu au baccalauréat dans une faculté. Bachelier ès-lettres. Bachelier ès-sciences. Bachelier en droit. Bachelier en théologie. Bachelier ès-sciences mathématiques. Bachelier en médecine.

Qui suis-je? je l'ignore, et ne puis que me taire :
A Bourge, un *bachelier* peut percer ce mystère.
(Voltaire.)

— Avant la révolution, *bachelier* signifiait aussi un demi-docteur, celui qui avait pris le degré intermédiaire entre ce qu'on appelait la maîtrise des arts et la licence.

Et jamais sur les bancs on ne vit *bachelier*
Qui sût mieux à propos interrompre et crier.

— Art milit. Gentilhomme qui dans sa jeunesse servait sous la bannière d'un autre, pour apprendre le métier des armes. || Jeune écuyer, jeune chevalier qui faisait sa première campagne et qui recevait la ceinture militaire. Lorsque Charles V présenta à du Guesclin l'épée de connétable, ce brave et modeste guerrier répondit : Sire, je ne suis qu'un pauvre *bachelier* dans le métier des armes. Charles insista, et du Guesclin reçut l'arme honorable que son maître lui présentait. (Dict. des homm. illust.) Les temps sont arrivés où les *bacheliers* en fourrures ont disparu comme les *bacheliers* en plumets. (S.)

— *Bacheliers d'église.* C'étaient des ecclésiastiques d'un ordre inférieur aux chanoines, ceux qu'on appelait communément *prébendiers*.

— *Bachelier formé.* Celui qui avait fait dix années d'études en théologie.

— *Bachelier d'armes.* Jeune homme qui voulait s'instruire aux armes.

— C'était aussi parmi les artisans et dans tous les corps de métiers, un maître élu pour assister les jurés dans la fonction de leurs charges.

— On donna également ce nom à des paysans chargés de gouverner ceux qui cultivaient une terre ou une métairie.

— Jeune homme à marier. Amant d'une bachelette. Ce mot est vieux dans ces deux acceptions. Car encore en Picardie, *bachelier* et *bachelette* sont appelés non pas les enfants ou fillettes de dix ans, ainsi les jeunes garçons de seize et dix-huit ans et les filles prêtes à marier. (Fauchet, *Orig. des chev.*)

BACHELIÉRAT. s. m. Vieux mot qui se disait pour Baccalauréat.

BACHELU (Gilbert-Désiré-Joseph). Lieutenant-général, né à Dôle en 1777, a parcouru une carrière glorieuse dans les fastes militaires de la France, et consacre encore aujourd'hui ses talents au bien-être de son pays

BÂCHER. v. a. 1re conj. (ét., V. bâche.) Étendre la bâche sur une voiture, sur un bateau, etc. Couvrir d'une bâche. On bâche avec de la toile. On bâche avec de la paille, à défaut de toile.

BACHET. Mathématicien distingué du XVIe siècle et membre de l'Académie à l'époque où cette institution fut fondée.

BACHEVALEUREUX. adj. Vieux mot qui signifiait Guerrier, brave, vaillant.

BACHI. Géogr. Groupe d'îles de l'archipel des Philippines. Les principales sont : Orange, Monmouth, Goat. Elles sont très-fertiles.

BACHIQUE. adj. des 2. g. (ét., V. bacchanales). De Bacchus. Qui regarde Bacchus. Qui concerne Bacchus. Qui se rapporte à Bacchus. Fête bachique. Chanson bachique. Air bachique. Liqueur bachique. Genre bachique. Scènes bachiques. Troupe bachique. Fureur ba-

sévérité la musique *bachique*, qui n'enivre guère moins que le vin. (Fén.)

En faisant sauter un bouchon
La bouteille à l'instant nous réjouit l'oreille;
La pinte à notre gré nous flatte et nous réveille
Par son *bachique* carillon.

— *Liqueur bachique.* Se dit poétiquement pour Vin.

— *Chanson bachique.* Chanson qui se chante à table et qui fait l'éloge du vin.

Quand un des conviés, d'un ton mélancolique,
Lamentant tristement une chanson *bachique*.
(Boileau.)

— *Troupe bachique.* Signifie Troupe de buveurs qui font la débauche.

Ensuite avec solennité
Toute notre *bachique* bande
But un grand verre à sa santé.
(La Chapelle.)

— Beaux arts. Le genre bachique comprend les tableaux qui représentent des scènes de buveurs et d'ivrognes, ou scènes bachiques. La plupart des tableaux de l'école flamande représentent des scènes *bachiques*. (Acad.)

BACHKIRS. Géogr. et hist. Peuples qui habitent au pied du mont Oural, du côté du sud-ouest, entre l'Oural et le Volga.

BACHOLLE. s. f. (ét. celt., *bac*, vase, bateau). Grande casserolle de cuivre dont on se sert dans les papeteries.

BACHON. s. m. ou **BACHOUE.** s. f. (ét. celt., *bac*, bateau, vase). Techn. Grand vaisseaux de bois dont on se sert pour transporter les liquides. Les boyaudeurs l'emploient aussi pour transporter les boyaux au lavoir.

BACHOT. s. m. (dimin. de *bac*). Petit bateau de transport sur les rivières. Il sert à passer les piétons, et à charger ou décharger les grands bateaux.

BACHOTAGE. s. m. (ét., V. bac). Emploi de celui qui conduit un bachot sur la rivière. Conduite du bachot. Art de conduire le bachot. Droit sur les bachots.

BACHOTEUR. s. m. (ét., V. bac). Sur les ports de Paris et autres endroits de la Seine, on nomme bachoteur les bateliers qui voiturent ordinairement le public sur l'eau, dans des bachots.

BACHOTTE. s. f. (ét., V. bac). Pêche. Grand baquet qu'on remplit d'eau douce et dans lequel on transporte vivants les poissons de rivière.

BACICOTER. Vieux mot qui a signifié Tromper.

BACILE. s. f. Bot. Plante du genre des ombellifères, vulgairement appelée Perce-pierre ou Passe-pierre. Elle croît surtout sur les bords de l'Océan et de la Mediterranée.

BACILLAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *bacillus*, baguette, dim. de *baculus*, bâton). Hist. nat. Qui est long, grêle et cylindrique comme une baguette.

— bacillaire. s. m. Min. Certains cristaux allongés et arrondis.

— Inf. végét. Genre d'animalcules, qui constituent la famille des bacillariées.

BACILLARIÉES. s. f. pl. (ét. lat., *bacillus*, bâton). Inf. végét. Famille à laquelle les bacillaires servent de type. Selon Ehrenberg, les bacillariées sont des infusoires animaux, qu'il classe parmi les polygastriques.

BACILLE. s. m. (ét. lat., *bacillus*, baguette). Entom. Genre de la famille des phasmiens, de l'ordre des orthoptères. Ces insectes se tiennent sur les arbrisseaux exposés à l'ardeur du soleil et se traînent lentement sur leurs branches.

— Bot. Ce nom a été appliqué au podétion des lichens et aux bulbilles qui se développent dans certains péricarpes.

BACILLIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *bacillus*, baguette; *forma*, forme). Qui a la forme d'une baguette. On donne cette épithète aux épines des oursins, quand elles ont une certaine longueur.

BACINET. s. m. (du lat. barb. *bacinetum*; formé du roman *bacin*; ét. celt., *bac*, vase, bateau). Hist. Sorte de casques dont parlent les chroniqueurs français. (Dict. milit.) Il y avait six bannières et deux cents *bacinets*, six cents petaux ou bibaux. (Monstrel.)

— Bot. V. bassinet.

BACIS. s. m. Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des chrysomélines.

BACKELYS ou **BACHELEYS.** s. m. Zool. Mamm. Sorte de bœufs ou de buffles ayant une bosse sur le dos. Les Hottentots et les habitants du Cap s'en servent comme nous faisons de nos bœufs.

BACKGAMMON. s. m. (ét. gall., *back*, petit; *gammon*, guerre). Jeu anglais qui se joue dans un trictrac avec des dés et un cornet. Il répond à celui que nous appelons en français *toute-table*, sorte de trictrac.

BÂCLAGE. s. m. Comm. de riv. Arrangement sur certains ports des bateaux qui arrivent chargés de marchandises, pour que la vente des cargaisons s'opère.

— Droit qui se paie aux officiers des villes chargés de cet arrangement.

— Mar. Fermeture d'un port par des chaînes, des bateaux, etc.

— Fig. et fam. Action de bâcler une affaire, de la faire à la hâte et sans précaution.

BÂCLÉ, ÉE. part. pass. du v. Bâcler. Se prend adjectivement. Rivière bâclée. Port bâclé. Bateau bâclé.

— Fig. et fam. *Affaire bâclée.* Faite à la hâte et sans précaution. Et dans le même sens, Travail bâclé, ouvrage bâclé, etc.

— Fig. et fam. Affaire bâclée, affaire arrêtée, conclue. Traité bâclé, affaire bâclée, pour, Traité conclu, affaire arrêtée. C'est une affaire *bâclée*, on n'y peut plus revenir. (Trév.)

— *Rivière bâclée.* Celle qui est prise par la gelée dans toute sa longueur.

BÂCLER. v. a. 1re conj. (ét. lat., *baculus*, bâton). Fermer une porte ou une fenêtre par derrière avec un bâton, une barre de bois ou de fer. Il est familier. Bâcler la porte. Bâcler la fenêtre. En temps de guerre, on bâcle les portes. En temps de peste on bâcle les maisons et les boutiques où règne la contagion.

— Mar. Bâcler un port, c'est en fermer l'entrée avec des estacades, des chaînes, ou de toute autre manière, contre les vaisseaux ennemis. On dit plutôt *barrer* un port, que *bâcler* un port. || *Bâcler un bateau.* Le mettre en un lieu opportun pour la charge et la décharge des marchandises.

— Fig. et fam. Faire une chose à la hâte et sans précaution. *Bâcler une affaire.* L'expédier à la hâte. Danton avait coutume de dire qu'en révolution il ne fallait rien faire avec ordre et méthode, mais tout *bâcler*. (S.) Il a *bâclé* en huit jours un mémoire qui demandait un mois de travail. (Acad.) Ce n'est pas faire l'ouvrage que d'aller si vite, c'est *bâcler* la besogne. (Id.)

Vous allez donc ce soir *bâcler* trois mariages :
Celui de ces enfants, le vôtre, et puis le mien;
Madame, en un seul jour, c'est faire assez de [bien.
(Voltaire.)

BACON. s. m. Vieux mot qui a signifié Porc salé.

BACON (Roger). Né à Ilchester, comté de Sommerset, étudia à Oxford et a Paris. Philosophe mathématicien et astronome distingué, il étendit sa réputation dans le monde savant et nous a laissé plusieurs ouvrages écrits en latin. Le plus remarquable est son grand ouvrage, divisé en six parties, qui sont autant de traités admirables. On lui attribue l'invention de la poudre à canon; mais il est de fait qu'il en parle lui-même comme d'une chose anciennement connue. Ses contemporains le surnommèrent le *Docteur admirable*.

— bacon (Nicolas). Issu d'une famille du Norfolkshire, acquit beaucoup de réputation comme jurisconsulte, et exerça plusieurs emplois analogues sous les règnes de Henri VIII, d'Edouard IV et de Marie.

— bacon (François). Baron de Verulam, vicomte de St-Alban, célèbre philosophe anglais, fils du précédent, né à Londres en 1561. Au sortir de Cambridge, à l'âge de seize ans, il écrivit une réfutation de la Philosophie d'Aristote. Il parut au barreau avec éclat, fut nommé conseiller extraordinaire d'Elisabeth et membre des communes. Jacques Ier le nomma successivement chevalier, solliciteur général, garde des sceaux, lord grand chancelier avec le titre de baron, et enfin pair. Accusé d'avoir trafiqué des places et priviléges, il fut condamné à une amende d'un million de francs, à un long emprisonnement à la Tour, et déclaré indigne de siéger au parlement. Le roi lui remit l'amende et le fit sortir de prison. Il termina en 1626 une vie peu honorable, quoiqu'on en dise, comme citoyen, mais remarquable pour les ouvrages de philosophie qu'elle a produits. Le principal ouvrage de Bacon est l'*Instauratio magna* (Grande rénovation), divisé en deux parties : la première traite *de la dignité et du progrès des sciences*; la deuxième, *de l'interprétation de la nature*. On a de lui encore : l'*Exemple d'un traité de justice universelle par aphorismes*; des *Essais de morale*, et une *Histoire du règne de Henri VIII*.

BACONIE. s. f. Bot. Genre de la famille des rubiacées, tribu des cofféacées, fondé sur une espèce, la baconie corymbeuse.

BACONISME. s. m. (du nom de *Bacon*). Phil. Nom donné à la philosophie de Bacon, opposée à celle d'Aristote.

BACONISTE. adj. et s. Disciple ou partisan de Bacon.

BACONNÉ, ÉE. adj. (ét. celt., *bacona*, lard fumé, porc salé). Mot que les pêcheurs de morue emploient au lieu de fumé.

BACONNER. v. a. 1re conj. Saler; mettre dans un baquet d'eau salée. Vieux.

BACOPE. s. f. Bot. Genre qu'on rapporte à la famille des scrofularinées. On ne connaît que deux herbes de ce genre, les herbes glabres indigènes de l'Amérique équatoriale. Elle croît sur le bord des ruisseaux, aux environs de Cayenne. La bacope est aussi appelée Herbe à brûlure, parce qu'on la dit bonne à guérir les brûlures.

BACOVE. s. f. Bot. Variété du bananier. V. ce mot.

BACOVIER. s. m. Bot. Synon. de Bananier.

BACQUEVILLE. Géogr. Village de France (Seine-Inférieure), chef-lieu de canton, arr. de Dieppe.

BACQUIER. s. m. Vieux mot qui a signifié Cochon à l'engrais.

BACTERIE. s. f. (ét. gr., βακτηρία, bâton). Entom. Genre de la famille des phasmiens, de l'ordre des orthoptères, ayant pour type la bacterie arumacée.

— s. m. Inf. végét. Genre de la famille des vibrioniens, dont l'espèce type est le monas marqueté.

BACTRE. s. m. (ét. gr., βάκτρον, bâton). Entom. Genre de lépidoptères nocturnes, famille des tortricides, ayant pour type le *tortrix pauperane*. Insecte propre à l'Angleterre.

BACTRÉOLE. s. f. et mieux **BRACTÉOLE.** Techn. Les batteurs d'or appellent ainsi les rognures de feuilles d'or qui servent à composer l'or en coquilles.

BACTRES ou **ZARIASPE.** (ét. pers., *bakhter*, orient). Géogr. anc. Capitale de la Bactriane, sur le fleuve Bactrus, fut la plus puissante des villes de l'Orient avant Babylone, et la métropole des nations du N.-E. et du S.-O. de l'Asie. Elle porte aujourd'hui le nom de Balkh.

BACTRIANE. s. f. (ét. pers., *bakhter*, orient). Géogr. anc. Grande et fertile contrée de l'Asie centrale, à l'orient de la Perse. Bornes : au N., le fleuve Oxus; à l'O. la Margiane; à l'E. la Scythie; au S. l'Inde et le mont Parapamisus. Bactres en était la capitale. On disait au temps de Pline, que la *Bactriane* portait du blé dont chaque grain était aussi gros que l'est ailleurs un épi entier. (Trév.)

BACTRIDE. s. m. (du gr. βακτρίδιον, petite canne). Bot. Sorte de champignon qui se développe sur le tronc des arbres. On en connaît trois espèces. Le bactride jaune se trouve sur des peupliers aux environs de Paris. || Synonyme du genre érice.

BACTRIDIÉES. s. f. pl. (ét., V. bactris). Bot. Nom d'une tribu de la famille des urédinées.

BACTRIEN, ENNE. adj. et s. Qui est de Bactres ou de la Bactriane; qui concerne Bactres ou la Bactriane; habitant de Bactres ou de la Bactriane. Les *Bactriens* étaient les meilleurs soldats du monde, mais ils étaient brutaux et n'avaient rien de la politesse des Perses. (Trad. de Quinte-Curce.) Mercerus dit que les Cares, les Arcaniens et les *Bactriens* descendaient de Géther, comme si ces peuples eussent été voisins. (Trév.)

BACTRIS. s. m. (ét. gr., βάκτρον, bâton). Bot. Palmier de l'Amérique méridionale, dont on fait les cannes connues dans le commerce sous le nom de cannes de Tabago.

BACTROCÈRE. s. m. (ét. gr., βάκτρον, bâton. κέρας, corne). Entom. Genre de diptères, ayant pour type le bactrocère longicorne.

BACTROPÉRATE. s. m. (ét. gr., βάκτρον, bâton; πήρα, besace, littéralement, *homme à bâton et à besace*). On désignait par ce nom les philosophes d'Athènes pour les tourner en ridicule. Du Cange croit qu'il faut dire Bactropérite, et que c'étaient des voyageurs qui portaient un bâton et du vin dans des outres.

BACUL. s. m. Vieux mot qui a signifié Morceau de bois fait en demi-cercle, et que l'on met au dessous de la croupière, dans le harnais du mulet ou de l'âne. Le cheval dit à l'âne : Pauvre et chétif baudet, j'ai de toi pitié et compassion, tu travailles journellement beaucoup, je l'aperçois à l'usure de ton *bacul*. (Rabel.)

BACULE. s. f. (ét. celt., *back*, dos). Croupière.

BACULER. v. a. 1re conj. (du lat. *baculus*, bâton). Vieux mot qui a signifié Frapper à coups de bâton. Le bon chevalier se print aux cornes du diable, et lui en arracha une, dont il le *bacula* trop bien. (Les Cent nouv. nouv.)

BACULIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *baculus*, bâton; *ferens*, qui porte). Arbrisseau très-recherché, pour faire des cannes avec sa tige.

BACULITHE. s. f. (du lat. *baculus*, bâton; et du gr. λίθος, pierre). Restes de mollusques fossiles appartenant à la classe des céphalopodes. On n'en connaît que deux espèces, la baculithe vertébrale et la baculithe cylindre.

BACULOMÈTRE. s. m. (du lat. *baculus*, bâton; et du gr. μέτρον, mesure). Instrument semblable à un long bâton dont se servent les arpenteurs pour mesurer les lieux d'un accès difficile.

BACULOMÉTRIE. s. f. (du lat. *baculus*, bâton; et du gr. μέτρον, mesure). Art de mesurer des lieux d'accès difficile ou même impossible par le moyen de verges ou de bâtons.

BACULOMÉTRIQUE. adj. Qui concerne la baculométrie.

BAD. Myth. Génie persan qui présidait aux vents. || Un mois de l'année porte ce nom chez les Orientaux.

BADA, BADAS. s. m. Mamm. Syn. de Rhinocéros d'Afrique.

BADAIL. s. m. Pêche. Sorte de filet en forme de chausse qui diffère très-peu de la drague, et que l'on traîne au fond de l'eau.

BADAJOZ (corrupt. de *Pax Augusta*, nom que cette ville portait sous les Romains). Géogr. Ville forte d'Espagne, chef-lieu des provinces d'Estramadure et de Badajoz, et résidence du capitaine général de ces provinces et d'un évêque; située sur les frontières du Portugal, à 70 lieues de Madrid; 13,000 hab. Belle cathédrale de Saint-Jean; pont magnifique de 1,884 pieds, [illegible] merce important : faïenceries, teintureries, manufactures royales de chapeaux. Badajoz est défendu par des châteaux et les forts Saint-Michel et Saint-Christophe. Cette ville est célèbre dans l'histoire par les siéges qu'elle a soutenus et les batailles qui se sont livrées sous ses murs.

— badajoz (Province de). Province d'Espagne formée de parties de l'Andalousie et de l'Estramadure; bornée au N. par celle de Caceres, à l'E. par celle de Ciudad-Real, au S. par les provinces de Cordoue, de Séville et d'Huelva. Lin, chanvre, olives, peu de grains, aromates, moutons à laine très-fine, mines d'argent, de cuivre, de soufre, de salpêtre et de marbre; 300,000 hab.

BADAKCHAN. Géogr. Ville du Turkestan, ancienne capitale du khanat qui porte le même nom. Mines d'or, d'argent, de rubis, de turquoises et de lapis-lazuli.

— Probablement le pays de Badakchan fut le séjour primitif de la race persico-médique.

C'est dans le Badakchan que prirent naissance les fables antiques de l'Asie, auxquelles se rapportent les animaux fabuleux dont on voit la représentation sur les monuments de Persépolis. Les habitants parlent la langue persane très-pure.

BADAMIE. s. f. (ét., V. BADAMIER). Bot. Syn. du genre terminalie de la famille des combrétacées.

BADAMIER. s. m. (corrupt. de *bois de damier*). Bot. C'est le nom vulgaire du terminalier dans les îles Maurice et Mascareigne. Le port du badamier est très-élégant, les fleurs petites et disposées en épis solitaires. Le badamier benjoin. Le badamier amande. Le badamier vernis.

BADAROÉ. s. f. Bot. Syn. du genre bryonie, de la famille des cucurbitacées.

BADASE. s. f. Bot. Sorte de lavande du Languedoc. La lavandula spica.

BADAUD, AUDE. s. (du gallois *badawd*, batelier, matelot, surnoms des premiers habitants de Paris). Qui admire tout, qui s'amuse et s'étonne de tout, qui passe son temps à regarder comme un niais ce qui lui semble extraordinaire ou nouveau. Vrai badaud. Franc badaud. Badauds de Paris. Badauds de Londres. Troupe de badauds. Quel peuple, quelle cité n'a pas ses *badauds*? Londres même a les siens. (Paris en min.) Les Grecs sont les plus grands *badauds* qu'il y ait au monde. (***.)

Une vieille *badaude*, au fond de son quartier,
Dans ses voisins *badauds* voit l'univers entier.
(VOLTAIRE.)

Un charlatan se disait être
En éloquence un si grand maître,
Qu'il rendrait disert un *badaud*.
(LA FONTAINE.)

— Se dit aussi des animaux ; du moins Buffon l'a dit du rossignol. Les rossignols sont curieux et même *badauds*.

— C'est à tort que quelques dictionnaires présentent le mot *badaud* comme syn. de *niais*, *nigaud*, *benêt*, *sot*, *imbécille*. Le *badaud* est un *musard*, un *flâneur*, quelqu'un qui s'amuse de la moindre des choses, d'une bagatelle, pour tuer le temps. Parmi les *imbécilles* il n'y a que des imbécilles, mais rien n'empêche que parmi les *badauds* il y ait des gens d'esprit. Nous connaissons tel individu qui passe plus d'une heure de la vie à *flâner*, à *badauder*, et qui ne manque ni d'esprit ni de jugement dans l'occasion.

BADAUDAGE. s. m. Caractère de badaud, attribué surtout au Parisien.

Votre âne fut d'autre nature.....
Il était bourgeois de Paris,
Et de fait, par un long usage,
Il retenait du *badaudage*. (C. DURANT.)

— Syn. de Badauderie.

BADAUDAILLE. s. f. Collection, réunion, assemblée, multitude de badauds.

BADAUDEMENT. adv. En badaud.

BADAUDER. v. n. 1re conj. (ét., V. BADAUD). Passer son temps à regarder avec une curiosité ridicule et comme niaise ce qui s'offre à la vue d'extraordinaire ou de nouveau. Flâner, s'amuser à tout. S'arrêter à des choses qui n'en valent pas la peine. Il est familier.

BADAUDERIE. s. f., ou **BADAUDAGE.** s. m. (ét., V. BADAUD). Action de badaud, propos de badaud, qualité de badaud. Ce que vous dites là est une franche *badauderie*. (Trév. et Acad.) On peut voir dans Marot l'épître du biau fiz de Pazy avec la réponse de la dame, où le *badaudage* vulgaire et parisien est fort bien représenté. (Mascur.)

De peur d'offenser sa patrie,
Journel, mon imprimeur, digne enfant de Paris,
Ne veut rien imprimer sur la *badauderie*,
Journel est bien de son pays. (MÉNAGE.)

BADAUDIQUE. adj. des 2 g. De badaud, qui appartient au badaud. Le diable emporte toute la race *badaudique!* Je n'ai jamais vu de gens plus curieux et plus insolents. Ils crient après moi : Il a chié au lit ! il a chié au lit !... comme si j'étais un masque. (Ghérard.)

— Ce mot ne se trouve que très-rarement et semble n'avoir pu s'établir ; mais nous ne voyons aucune raison qui empêche de l'employer au besoin.

BADAUDISE. Syn. de Badauderie.

BADAUDISME. s. m. (ét. V. BADAUD) Ba-

BADE ou **BADEN** (grand-duché). Géogr. État de la Confédération germanique, occupant l'angle que forme le Rhin en changeant de direction à Bâle. Borné au N. par la Bavière et la Hesse-Darmstadt ; à l'E. par la Bavière, le Wurtemberg et les principautés de Hohenzollern ; au S. par les cantons suisses de Turgovie, Shaffhouse, Zurich, Argovie et Bâle ; à l'O. par la France et la province bavaroise du Palatinat. Climat des plus doux de l'Allemagne, dans toute la vallée du Rhin. Sol très-fertile. Pays montagneux occupé en grande partie par la forêt Noire ; 1,231,065 hab.

— Anciennement simple margraviat, puis électorat ; compris ensuite dans la Confédération du Rhin, le grand-duché de Bade est aujourd'hui une monarchie constitutionnelle, qui fait partie intégrante de la Confédération germanique.

— BADE (Princes de). Les princes les plus connus de la maison de Bade sont : Louis-Guillaume, margrave de Bade-Baden, connu sous le nom de prince de Bade né en 1655, mort en 1707. Charles-Guillaume, ou Charles III, né en 1679, mort en 1746. Charles-Frédéric, né en 1728, mort en 1811, après un long règne. Il eut pour successeurs : Charles-Louis-Frédéric, son petit-fils, mort sans enfants en 1818 ; Louis-Guillaume-Auguste son deuxième fils, et oncle de Charles-Louis-Frédéric qui mourut en 1830, sans enfants ; Léopold de Hochberg, qui règne maintenant.

— BADE OU BADEN. Géogr. Ville de Souabe, située à 8 kilom. du Rhin, à 32 de Strasbourg, et à 670 de Paris ; 3,500 hab. Fabrication de draps et de cordages ; eaux minérales renommées ; 26 sources sont exploitées. Château d'une grande beauté, dont la vue se déroule sur un paysage magnifique.

— Géogr. Petite ville de l'archiduché d'Autriche, à 20 kilom. de Vienne ; 2,500 hab. Eaux minérales renommées.

— Géogr. Ville de la Suisse, chef-lieu du canton d'Argovie ; 1,844 hab., presque tous catholiques. Chapitre collégial ; célèbres sources thermales et bains les plus fréquentés de la Suisse.

BADE. s. f. Techn. T. de charpenterie usité dans quelques ports, pour exprimer l'ouverture du compas qui mesure les jours entre une pièce de bois et la place où elle doit être mise.

BADÉ. s. m. Ichthyol. Poisson de l'île d'Anamoka.

BADELAIRE. s. m. Blas. Vieux mot qui ne s'est conservé que dans la science héraldique, pour désigner une épée *faite en sabre*. Ce mot vient probablement de *baudel*, autre vieux mot qui voulait dire Baudrier, du latin corrompu *baltearis*. A ces mots, le maire de Londres tira un grand *badelaire* qu'il portait, et frappa ledit Tillier si grand coup par la teste, qu'il l'abattit aux pieds de son cheval. (Froiss.)

BADER. s. m. Hist. orient. Nom du 29e jour de la lune, qui est aussi le 29e du mois chez les Persans.

BADERNE. s. f. Mar. Grosse tresse faite avec du fil de caret de vieux torons, qu'on cloue au besoin sur les ponts sous les pieds de bœufs, et avec lequel on soutient les chevaux contre le roulis.

— Fig. Les marins donnent le nom de *baderne* à toute chose ou à tout individu hors d'état de servir.

BADHAMU. s. m. Bot. Espèce de millet qui croît à Ceylan.

BADIA-Y-LEBLICH ou **ALY-BEY.** Célèbre et savant voyageur espagnol qui a visité l'Afrique, l'Egypte et l'Arabie sous un déguisement turc et comme descendant des Abassides, et nous a laissé le récit de ses voyages ; 1766-1819.

BADIAN. s. m. Bot. Synonyme de Badiane.

BADIANE. s. f. Bot. Genre de la famille des magnoliacées, tribu des illiciées, ayant pour type l'anis étoilé. La badiane répand dans les jardins une odeur suave et aromatique. Toutes les parties de la *badiane* sont odorantes. On en fabrique le ratafia de Boulogne et l'anisette de Hollande. (M. D.)

BADIER. s. m. Bot. Genre de la famille des polygalées, appartenant à l'Amérique équatoriale. On en connaît cinq espèces ; ce sont des arbustes à feuilles très-entières, à fleurs en grappes axillaires.

BADIGEON. s. m. (ét. celt., *bad* ou *batis*, jaune). Couleur jaunâtre ou grise dont on peint les murailles. Badigeon jaune, blanc, gris, grisâtre, clair, sombre.

— Archit. et sculpt. Peinture en détrempe dont on se sert pour donner aux enduits de plâtre la couleur de la pierre. Les sculpteurs l'emploient sur la pierre pour réparer les défauts qui s'y rencontrent, cacher les joints et donner à l'ouvrage un ton de couleur égal.

BADIGEONNAGE. s. m. (ét., V. BADIGEON). Action de badigeonner, de peindre un mur avec du badigeon. Ouvrage de celui qui badigeonne. Badigeonnage bien fait. Badigeonnage grossier.

BADIGEONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Badigeonner. Il se prend adjectivement. Mur badigeonné. Façade badigeonnée. Cuisine bien badigeonnée. Les maçons enferment les enduits de mortier par des naissances *badigeon-*

BADIGEONNER. v. a. 1re conj. (ét., V. BADIGEON). Colorer avec du badigeon une muraille, une façade d'architecture, un bas-relief, une statue, etc.

— Sculpt. Enduire ou remplir des creux avec un badigeon.

BADILLON. s. m. Mar. Petites brochettes qu'on cloue de distance en distance sur le gabarit d'un bâtiment en construction pour régler la largeur des pièces de bois.

BADIN, INE. adj. et s. (ét. gr., παιδνός, enfantin, puéril). Folâtre, enjoué, plaisant ; qui se conduit d'une manière un peu folâtre. Qui aime à plaisanter sur des choses de peu d'importance, sur des riens. Enfant badin. Femme badine. Vrai badin. Les dames sont sans airs, les paysannes sont décentes, les hommes *badins* et non grossiers. (J.-J. Rouss.) Hors de mode aujourd'hui chez nos plus froids *badins*. (Boil.)

— Se dit aussi des choses comme adjectif. Esprit badin. Lettre badine. Air badin. Ton badin. Manières badines. Style badin. Vers badins. Chanson badine. Epître badine, conversation badine. Je vous ai écrit une grande lettre... j'aurais regret qu'elle fût perdue, car elle était assez badine. Jamais ses yeux *badins* ne mirent ses rivaux de mauvaise humeur. (B. de St-P.) Il avait un tour admirable dans son esprit enjoué et *badin*. (Rab.)

— Grav. Les graveurs en taille-douce disent des traits qui sont formés par une main exercée et légère, traits en pointe *badihe*, comme s'ils avaient été faits en se jouant, en badinant.

— A signifié Sot, niais.

Ah ! le fat, ah ! le *badin*,
Il boit de l'eau pour du vin.

— S'est dit des choses dans le même sens. Il nous vient ennuyer de ses contes *badins*. (Molière.)

— Se prend substantivement. C'est un badin. Un aimable badin, Un petit badin.

— Ce mot a signifié Joueurs de farce. Dans cette acception, ce mot, comme substantif, désignait autrefois un personnage de comédie nommé Gilles ou Pierrot ; il était à peu près synonyme de Bouffon.

— Il s'est aussi pris, plus tard, pour Dameret, damoiseau, mignon. Jeune homme plein de manières polies et affectées. Il fait beau voir un homme si crotté et si mal peigné que toi, parler des affaires de la cour comme ferait le plus fringant dameret et le plus frisé et empoudré *badin* de tous ceux qui la fréquentent. (Masour.)

— Syn. comp. BADIN. FOLÂTRE. Le *folâtre* aime à se livrer ou se livre spontanément par gaieté, par pétulance, par vivacité de sang à ces petits jeux du corps, communs entre les enfants, les jeunes gens, les animaux. Le *badin*, par légèreté d'esprit, par enjouement, par frivolité, aime à rire, à faire rire les autres et voit toujours, présente toujours le côté plaisant des choses. La jeunesse seule peut être *folâtre*, on peut être *badin* à tout âge. *Badin*, s'oppose à sérieux, et *folâtre*, à posé.

BADINAGE. s. m. (ét., V. BADIN). Action ou propos de badin. Toute chose faite, dite ou écrite d'une manière gaie, plaisante, badine. Pur badinage. Charmant badinage. Continuel badinage. Un badinage agréable. Badinage innocent. Un badinage élégant. A quelques exceptions près, le *badinage* est le caractère marqué de votre nation (des Français). Vous badinez au conseil, vous badinez à la tête d'une armée, le *badinage* va se placer dans toutes vos conversations. J'ai même connu des prédicateurs qui trouvaient le moyen de badiner dans leurs sermons. (L'Imp. fr.)

— Les choses galantes, les petits riens qui amusent les amants. Grave métaphysique et galants *badinages*. (L. Rac.)

Ils s'occupent tantôt d'un simple *badinage*
Qui des tendres amours est le charmant parlage.
(LA FONTAINE.)

Une vieille viendra, qui, faite au *badinage*,
Vous saura ménager un secret entretien. (ID.)

— Légèreté dans le style, saillie spirituelle tournée vers la plaisanterie. Sorte de galanterie, d'agrément dans le style, dans la conversation. Tout ce qui est délicat dans les ouvrages d'esprit et même dans les manières. Il y a un *badinage* agréable dans les écrits de cet auteur. (Acad.) Son discours n'a été qu'un continuel *badinage*. (Anc. C.) Plus je relis cette épître dédicatoire, plus j'y trouve des vérités utiles, adoucies par un *badinage* innocent. (Volt.)

On osa de tout temps attaquer nos défauts
Par l'artifice heureux d'un adroit *badinage*.
(AUBERT.)

— Fig. Mouvements agréables, manières qui font plaisir, joyeux ébats. Les nymphes, par d'innocents *badinages*, se jouaient dans les forêts. (Buff.)

— Sottise, niaiserie, manière ridicule. Je laissai passer tout ce *badinage* où l'esprit de l'homme se joue de l'esprit de Dieu. (Pasc.) Et que prétendez-vous avec ce *badinage*? (Mol.)

— Fig. et fam. Se dit d'une chose qu'on fait aisément, toute difficile qu'elle est. Une question d'algèbre n'est pour lui qu'un badinage. La solution de ce problème ne sera pour lui qu'un badinage.

— Chasse. Sorte de chasse aux canards.

[illegible] s. m. Hist. Se disait du huitième conseiller d'une chambre, au parlement de Paris. Le badinaut suppléait celui des huit grands commissaires qui était absent.

— Cheval que l'on conduit à la suite d'une voiture attelée pour remplacer au besoin le cheval qui ne pourrait continuer la route.

BADINE. s. f. Baguette mince et légère que l'on porte à la main en guise de canne. Baguette à battre les habits, les meubles. Sorte de fouet qui sert aux cavaliers. || BADINES. s. f. pl. Sorte de pincettes.

BADINÉ, ÉE. part. pass. du v. Badiner. Il s'empl. adjectivement. Un homme badiné. Une femme badinée. || Il régit *par*. Il est badiné par tout le monde.

BADINEMENT. s. m. V. BADINAGE.

— BADINEMENT. adv. Mot hors d'usage aujourd'hui qui s'est dit pour Plaisamment, d'une manière badine. Pégase s'agenouillait *badinement* quand Voiture le montait. (Sarr.)

— Il a aussi signifié Sottement.

BADINER. v. n. 1re conj. (rad. *badin*). Jouer, s'amuser à des jeux d'enfants. Un enfant badine. Il y a des hommes qui badinent comme des enfants. On *badine*, on penche négligemment la tête, on passe et on repasse. (La Bruy.) La véritable grandeur est libre, douce, populaire ; elle joue et *badine*, mais avec dignité. (Boil.)

— Parler ou écrire avec une sorte de légèreté enjouée et galante. Pour *badiner* avec grâce il faut trop de manières, trop de politesse, et même trop de fécondité. (La Bruy.) Les gens qui n'ont étudié que le monde savent ordinairement l'art de *badiner* avec esprit et de railler finement dans les conversations enjouées. (Bouh.) Que tu *badines* savamment ! (Boil.)

— Il est opposé à Être sérieux. Ainsi l'on dit qu'un homme *ne badine pas*, pour exprimer qu'il est grave, sérieux, sévère, ombrageux, susceptible ; qu'il parle et qu'il agit comme il pense, quelle que soit la rigueur de ses paroles et de ses actions.

— Fig. En parlant d'ornements, de parures légères, voltiger, se mouvoir avec grâce et légèreté. Ce ruban badine. Cette dentelle badine. Ce voile badine. Cette dentelle ne doit pas être si tendue, il faut qu'elle *badine* un peu. (Acad.)

— Manége. Jouer avec son frein. Ce cheval badine avec son mors.

— *Badiner de*. Elle *badine* négligemment des accidents bons et mauvais. (Pasc.)

— *Badiner sur*. Traiter légèrement et avec esprit un sujet quelconque. Se jouer du sens comme des mots. *Badiner* sur un mot. (Boil.)

. . . Ce n'est pas qu'une muse un peu fine,
Sur un mot en passant ne joue et ne *badine*.
(BOILEAU.)

— L'auteur des vers suivants, dont tout esprit malin comprendra toutes les nuances de signification, a gentiment badiné sur les mots : *Badiner* et *badinage*.

Célimène, prude et sage,
Haïssait tant les badins,
Que le moindre badinage
Lui causait mille chagrins ;
Mais je *badine* avec elle,
Et, loin de la chagriner,
J'ai si bien fait, que la belle
Voudrait toujours *badiner*.
(*Impr. fr.*)

— Se prend aussi activement dans le style familier. Badiner une personne, parler d'elle finement mais sans aucune aigreur, sans intention de lui déplaire. Elle a bien *badiné* les autres, mais aussi elle a été badinée à son tour. (Trév).

— Vouloir induire quelqu'un en erreur, pour s'amuser à ses dépens, pour rire de sa crédulité, toutefois sans intention de lui déplaire. Vous badinez, ce que vous dites là n'est pas croyable, n'est pas possible.

— Chasse. Badiner les perdrix.

— Syn. comp. BADINER. FOLÂTRER. V. BADIN.

BADINERIE. s. f. Chose dite ou faite dans l'intention de badiner. Ce mot est moins usité que badinage. Ce n'est qu'une badinerie. Pure badinerie. Il ne s'amuse qu'à des badineries. Ce qui n'est qu'une *badinerie* pour un seculier est un crime pour un ecclésiastique. (Ménag.) La *badinerie* a des agréments qui l'emportent sur le sérieux dans la société civile. (S.-Evr.)

— Se dit en parlant d'un ouvrage qui ne contient rien de sérieux ni de solide. Les génies les plus élevés tombent quelquefois dans la *badinerie*. (Boil.)

— Syn. comp. BADINERIE. BADINAGE. La *badinerie* a quelque chose de moins que le *badinage* pour le sens et pour l'élégance. La *badinerie* n'est qu'une saillie, qu'un trait d'esprit du *badinage*. Le *badinage* se compose de *badineries*. V. BADINAGE.

BADIRÉ. s. m. Bot. Plante de la famille des arones, qui croît dans les forêts les plus sombres et les plus épaisses d'Amboine.

BADISTE. s. m. (du gr. βαδιστής, coureur). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des carabiques, ayant pour type le badiste bipustulé. Ce joli insecte se rencontre dans les environs de Paris, sous les mousses, dans les lieux humides.

BADJ. s. m. Hist. ott. Nom d'un droit de transit prélevé par le Grand-Seigneur sur tous

lieu à un autre.

BADOIS, OISE. adj. et s. De Bade, qui est de Bade, ou du grand-duché de Bade. Qui concerne le grand-duché de Bade ou ses habitants.

BADOK-BANKON. s. m. Bot. Plante de Ceylan.

BADOUE. s. m. Ichthyol. Nom vulgaire du blennie cornu, sur la côte de Nice, qu'habite ce poisson.

BÂDRÂN. s. m. Myth. pers. Nom du génie qui préside à l'air.

BADROUILLE. s. f. Mar. Débris de vieux cordages pelotés en étoupe goudronnée pour allumer le bois de chauffage, lorsqu'on veut nettoyer des vieux enduits la carène d'un vaisseau.

BADUCCA. s. m. Bot. nom d'un caprier du Malabar.

BADUHENNA. Myth. anc. Nom d'une divinité germaine.

BADUHENNE. s. f. Géogr. anc. Forêt de la Germanie, pays des Frisons.

BADULAM. s. m. Bot. Arbuste de Ceylan.

BADUMNA. Myth. scand. Déesse des forêts.

BÆCKÉE. s. m. Arbuste de la Nouvelle-Hollande. Genre de la famille des myrtacées.

BÆE. s. f. (ét. gr., petite). Bot. Sorte de plante de la Chine et de la Nouvelle-Irlande, fleurs en panicule lâche, corolle bleue. Genre de la famille des irlandracées.

BAÉE ou **BÉE.** s. f. (du v. *baer* ou *béer*). Ouverture, fenêtre.

BÆNAK. s. m. Ichthyol. Espèce du genre bodian. V. ce mot.

BÆNODACTYLES. s. m. (ét. gr., je marche; doigt). Erpet. Sorte de reptiles qui se servent de leurs pattes pour marcher; famille des reptiles sauriens.

BÆNOSAURIENS. s. m. (ét. gr., je marche; lézard). Sauriens dont les pattes font les fonctions d'organes ambulatoires.

BÆOBOTRYS. s. f. (ét. gr., petite; grappe). Genre de la famille des éricées.

BÆOMYCÉES. adj. des 2 g. Bot. Tribu de la famille des lichens, qui a pour type le genre bœmyces.

BAER (Frédéric-Charles). Célèbre professeur de théologie, et associé de l'Académie des sciences. 1719-1797.

BAER. v. a. 1re conj. Ouvrir la bouche. V. BEER.

BAERT (Alexandre-Balthasar). Voyageur et l'auteur d'un *Tableau de la Grande-Bretagne*, ouvrage le plus complet dans ce genre qui existe dans notre langue.

BÆTILES, BÉTILES ou **BÉTYLES.** Antiq. Pierres informes que les Orientaux croyaient animées, et qu'ils regardaient comme des divinités. Les Romains firent transporter pompeusement une de ces pierres de la Phrygie à Rome.

BAF, BIF. s. m. Hist. nat. Noms par lesquels on désigne les jumarts que l'on suppose provenir de l'union du taureau et de la jument, ou du cheval et de la vache.

BAFETAS. s. m. Comm. Grosse toile de coton blanc qui vient des Indes-Orientales. Bafetas de Surate. Le bafetas du Bengale. Bafetas de Bénarès. Bafetas de Padna. On assure qu'il sort tous les ans des fabriques de l'Inde de quinze à dix-huit mille balles de *bafetas*, de deux cents pièces chacune. (Encycl. cath.)

BAFFIN (William). Célèbre pilote anglais et habile astronome, fit plusieurs voyages de découvertes pour chercher un passage aux mers de la Tartarie et de la Chine. Les cartes dressées par lui sont perdues, ses journaux existent tous et contiennent des observations curieuses sur la déclinaison de l'aiguille aimantée. Il mourut prématurément au siége d'Ormouz.

BAFFIN (Baie de). Les géographes ont donné le nom du navigateur dont nous venons de parler, à une baie dont la configuration est loin d'être bien connue. Elle s'étend du 65° au 77° de latitude nord, et du 42° au 82° de longitude ouest. Ce vaste golfe communique à la mer Atlantique et à la baie d'Hudson. Il abonde en baleines.

BAFFIN-PARRY (Archipel de). Dénomination générale de toutes les îles qui s'étendent entre la mer de Baffin et celles d'Hudson, et qui furent découvertes par Parry, de 1822 en 1829. Les principales îles sont Cockburn, Southampton, Winter, Mansfield, James, le Nouveau-Galloway, le Sommerset septentrional.

BAFOUÉ, ÉE. part. pass. du v. Bafouer. S'emploie adjectiv. Un homme bafoué. Une personne bafouée. || Il régit *de* ou *par*. Il est bafoué de tout le monde ou par tout le monde.

BAFOUER. v. a. (ét. lat., *beffare*, railler). Traiter quelqu'un avec une moquerie outrageante et dédaigneuse, l'avilir, le couvrir de honte. On l'a bafoué dans cette assemblée. Les Pradons que nous avons *bafoués* dans notre jeunesse étaient des prodiges auprès de ceux-[illegible]

— Syn. comp. BAFOUER, HONNIR, VILIPENDER. *Honnir*, s'élever en nombre contre des pensées, des discours ou des actions impudentes, honteuses. *Bafouer*, se moquer de quelqu'un, le tourner en ridicule, l'accabler d'injures et d'affronts. C'est un malheur d'être *bafoué*, mais ce n'est pas toujours une honte; *honnir* au contraire suppose toujours une idée de honte et d'ignominie. *Vilipender*, s'acharner à tourner quelqu'un en ridicule, à le rendre vil, à le dénigrer, à ternir sa réputation. *Honnir*, c'est l'effet d'un sentiment d'indignation; *bafouer*, l'effet de la malice; *vilipender*, de la haine et de la méchanceté.

BÂFRE. s. f. Repas abondant. Il y a aujourd'hui bâfre en tel endroit. Ce mot est bas.

— Action de manger abondamment, avec excès. Il aime la bâfre. Il ne songe qu'à la bâfre.

BÂFRÉ, ÉE. part. pass. du v. Bâfrer. S'emploie adjectiv. Le dîner fut bâfré en moins de rien.

BÂFRER. v. n. Manger goulument et avec excès. Cette expression est basse et ne se dit que dans le discours populaire, en parlant d'un homme qui aime extrêmement à manger. C'est un homme qui ne fait que bâfrer. S'emploie activ. Omiss. des dictionn. Voyez comme il bâfre tout ce qu'on lui donne.

— SE BÂFRER. v. pron. S'emplir. Se bâfrer de friandises.

BÂFREUR, EUSE. s. Celui, celle qui a l'habitude de manger avec excès et gloutonnerie. C'est un grand bâfreur. Il est bas.

BAGACE. s. f. V. BAGASSE.

BAGADAIS. s. m. pl. Ornith. Sorte de pigeons. Genre de l'ordre des passereaux, formé sur une espèce de pie-grièche du Sénégal.

BAGAGE. s. m. (ét. all. *pack*, paquet de hardes). En général tout équipage de voyage, et plus particulièrement équipage d'une armée. Emportez tout votre bagage. Des voleurs lui ont pris tout son bagage. Les bagages de l'armée. L'ennemi a pillé les bagages. Faire charger les bagages. Partir avec armes et bagages. Les bagages de l'ennemi. Les bagages de la cour. L'ennemi nous abandonna une grande partie de son bagage. Les Suédois furent rompus, enfoncés et poussés jusqu'à leurs *bagages*. (Volt.)

— Art milit. A l'armée on appelle *gros bagage* celui dont le transport ne peut se faire que par voiture, et *menu bagage* celui que portent les bêtes de somme.

— Fam. Mobilier de pauvres gens. Ils emportèrent tout leur *bagage* sur une petite voiture. (Acad.) Cette femme ne fait pas un pas que tout son *bagage* ne la suive. (Id.)

— Fig. et fam. Ouvrages d'un auteur. Le *bagage* académique d'un grand seigneur consistait autrefois dans le discours de récipiendaire qu'on avait fait pour lui. (*Impror. fr.*) N'imprimez pas tant de mes ouvrages, car plus le *bagage* sera gros, plus j'aurai de mal à aller à la postérité. (Volt.)

— Fig. *Trousser bagage*, *plier bagage*. Décamper. L'empereur Charles V ayant commandé de trousser *bagage*. (Henr. Estienn.)

— Fig. et fam. *Cet homme a plié bagage, a troussé bagage*, a déménagé sans rien dire, furtivement, s'est enfui.

Avec sa Pénélope il a plié *bagage*,
En fin fond de province il l'a contrainte à fuir.
(LA CHAUSSÉE.)

— Fig. fam. *Plier bagage*. Il y aura bientôt un an que le pauvre homme a plié *bagage*. (Acad.)

— Prov. *A trousse-bagage*, en toute hâte. On trouve cette expression dans plusieurs auteurs du XVIIe siècle. Une satire du temps de Louis XIII fait au connétable de Luynes le reproche de mener le roi à trousse-bagage çà et là où ses intérêts particuliers l'appellent.

— Syn. comp. BAGAGE, ÉQUIPAGE. On confond assez souvent ces deux mots, qui ont pourtant une signification différente. Le *bagage* se dit des hardes et autres choses qui appartiennent à un particulier et qu'il porte ou fait porter avec lui pour son usage particulier. L'*équipage* se dit proprement des choses nécessaires pour exécuter avec facilité et succès certaines opérations, comme une partie de chasse, une expédition militaire. Equipage de chasse. Equipage de pêche. Equipage de guerre. A la guerre, il y a *bagages* et *équipages*. Les *bagages* sont les choses qui appartiennent à chaque particulier; les *équipages* sont tout le train général des armées, toutes les choses nécessaires dans les différentes circonstances de la guerre. Une armée qui perdrait ses *bagages* pourrait continuer la guerre; elle ne le pourrait plus du moment où elle aurait perdu ses *équipages*.

BAGARE. s. f. Mar. Sorte de gros bateaux, de navires de transport.

— Vanterie, fanfaronnade. Vieux.

BAGARRE. s. f. Mot du style familier servant à exprimer le tumulte, le bruit qui naît ordinairement d'une querelle entre les gens du peuple. Quelle bagarre! Quelle horrible bagarre!

— Embarras de voitures qui se croisent et s'embarrassent dans un chemin. Il y a de la bagarre dans cette rue. Se mêler dans la bagarre. Se trouver dans une grande bagarre. Une des plus affreuses *bagarres* dont on ait ouï parler de nos jours est la *bagarre* qui termina [illegible] place Louis XV à l'occasion du mariage du Dauphin, depuis Louis XVI. (Fast. de Louis XV.)

— Fig. et fam. *Se tirer de la bagarre. Se sauver de la bagarre, d'une bagarre*, Se démêler d'une situation embarrassante, s'échapper du milieu d'un débat, d'une discussion animée, d'une dispute, etc.

— Syn. comp. BAGARRE, EMBARRAS. Ces deux mots expriment la même chose au propre, seulement *bagarre* est un embarras qui suppose les cris et les querelles.

BAGASSE ou **BAGACE.** s. f. Canne à sucre qu'on a passée au moulin pour en extraire le suc, et qu'on emploie, lorsqu'elle est sèche, à faire cuire le sucre.

— Les restes de la fermentation de l'indigo sont ainsi appelés à l'île St-Domingue, quand on les retire de la cuve.

— Pop. et vic. Femme de mauvaise vie. Dans ce sens ce mot est plus que populaire. Il n'est jamais employé par une personne qui a un peu de délicatesse. *Bagasse!* ouvriras-tu? (Régnier.)

BAGASSIER. s. m. Bot. Genre d'arbres qui paraît appartenir à la famille des artocarpées, fondé sur une espèce qui croît à la Guiane et porte des fruits du volume d'une orange. Ce fruit est un aliment recherché par les naturels; le tronc du bagassier, creusé par le fer et le feu, sert à faire des pirogues.

BAGATELLE. s. f. (dimin. de *bague*). Chose de peu de valeur et dont on peut se passer sans éprouver de privation. Boutique pleine de bagatelles. Dépenser son argent en bagatelles. La première chose que la reine a faite a été de distribuer aux princesses et aux dames du palais toutes les *bagatelles* magnifiques qu'on appelle sa corbeille. (Volt.) Il ne lui manque aucune de ces curieuses *bagatelles* que l'on porte sur soi autant pour la vanité que pour l'usage. (La Bruy.)

... Je sais qu'il faut se passer
Des *bagatelles* dans la vie. (VOLT.)

— Fig. Chose frivole et de peu d'importance, c'est dans ce sens que ce mot est le plus souvent employé. Il ne s'amuse qu'à des bagatelles. Dire des bagatelles. Conter des bagatelles. Prendre tout pour des bagatelles. L'homme est si vain et si léger, que la moindre *bagatelle* suffit pour le divertir. (Pasc.) Il est fâcheux de s'arrêter à ces *bagatelles*. (Id.) C'est l'attention que l'on donne aux *bagatelles* qui seule en fait des objets importants. (J.-J. Rouss.) Il est difficile d'exprimer la *bagatelle* qui les a fait rompre, qui les rend implacables l'un pour l'autre, et qui perpétue leurs haines dans leurs familles. (La Bruy.)

Madame Alis au fait a consenti :
Cela suffit; le reste est *bagatelle*. (LA FONT.)

— Se dit absolument, pour marquer l'indifférence, le doute, l'incertitude, quand on nous annonce qu'une chose fâcheuse doit nous arriver. Vous dites qu'il me provoquera en duel, bagatelle! Vous dites qu'il me fera un procès, bagatelle!

Je suis le dieu des vers, je suis bel esprit-né;
Je sais jouer du luth; arrêtez : *bagatelle*!
Le cœur ne pouvait rien sur son cœur obstiné.

— Fig. et fam. Se prend pour exprimer le plaisir des sens, de la chair. *Aimer la bagatelle, ne songer qu'à la bagatelle*, signifie N'être occupé que d'amourettes. On ne peut rien faire de ce jeune homme, il n'aime que la *bagatelle*. (Acad.) J'ai obligé M. le comte à faire lit à part, car je suis présentement bien revenue de la *bagatelle*. (Ghérard.)

BAGATELLE. Géogr. Petit château situé à l'extrémité du bois de Boulogne, près de Paris, était d'abord une simple maison de campagne de Mlle de Charolais, fille du régent, fut converti en château par le comte d'Artois, qui le nomma plus tard Château *Babiole*. Il est passé en des mains étrangères depuis 1830.

BAGATELLERIE. s. f. Synonyme de Bagatelle.

BAGATTINO. s. m. Monnaie de cuivre de Venise, moitié du *denaïo* ou denier, équivalant à 2 ou 3 centimes de notre monnaie.

BAGAUDES. s. m. Hist. anc. Nom par lequel on a désigné les troupes de révoltés au camp de Dioclétien. || Ce nom dans le moyen âge a été aussi synonyme de Jacques et de Pastoureaux.

BAGDAD. Géogr. Ville de la Turquie d'Asie, bâtie en 762 de J.-C., sur les ruines de Séleucie et de Ctésiphon, par un des Abassides, qui en fit la capitale de son empire. Tour à tour prise et reprise par les puissances prépondérantes de l'Asie, elle appartient définitivement aux Turcs depuis 1638. Elle renferme environ 80,000 hab. Elle est le lieu d'entrepôt des productions de l'Arabie, de la Perse, de l'Inde et de l'Europe, avec qui elle fait un commerce immense. Riches et nombreux bazars, fabriques de bijouterie, maroquins, étoffes de soie, de coton, de laine, coutellerie, etc.

— BAGDAD (autrefois la *Babylonie*). Géogr. Pachalik de la Turquie d'Asie, borné au N. par le Diarbekir et les montagnes de Sindjar, au S. par le golfe Persique, à l'O. par l'Euphrate, à l'E. par la Perse. Superficie, 5,340 lieues carrées; pop., 650,000 hab. Villes principales, Bagdad, Bessora, Merdin. Climat brûlant en été. Le pays est arrosé par le Tigre, l'Euphrate, le Kabour, etc. C'est dans cette pro-[illegible] Séleucie, Ctésiphon.

BAGE-LE-CHÂTEL. Géogr. Canton de l'arrond. de Bourg-en-Bresse, dép. de l'Ain; 740 hab.

BAGLATTEA. s. f. Mus. Instrument de musique des Arabes, consistant en trois cordes tendues sur une planchette. On le touche avec une plume.

BAGNE. s. m. C'est, en Turquie, un lieu où les esclaves sont enfermés après le travail. Dans le plus considérable bâtiment de ce genre qu'il y ait eu à Constantinople, on avait ménagé des bains et des réservoirs remplis d'eau pour fournir aux besoins de l'établissement; de là le nom italien de *bagno*, bain, qui est bientôt devenu générique.

— C'est en France un grand bâtiment, prison et caserne des forçats, qui a remplacé les galères dans nos grands ports. Le bagne de Brest. Le bagne de Toulon. Le bagne de Rochefort. Le bagne de Lorient.

— BAGNE. s. m. Technol. Tonneau dans lequel on passe au tamis la terre à pot et le ciment pour en faire la matière des pots.

BAGNÈRES DE BIGORRE. Géogr. Petite ville de France, à 800 kil. de Paris, 92 kil de Toulouse et à 16 de Tarbes, fameuse par ses eaux minérales, qui tous les ans attirent un grand nombre de malades, et un plus grand nombre de voyageurs et de curieux. Les eaux de Bagnères sont inodores et limpides, et contiennent des sels de soude et des substances alcalines et ferrugineuses. Bagnères, par sa situation au pied des montagnes, à l'entrée de la charmante vallée de Campan, est un endroit délicieux. L'Adour, qui répand dans toute la ville ses eaux claires et limpides, y entretient la fraîcheur et la propreté partout. Magnifique hôtel des Thermes; belles carrières de marbre.

BAGNÈRES DE LUCHON. Géogr. Petite ville de France (Haute-Garonne), arr. et à 35 kilom. S.-O. de St Gaudens, à 700 kilom. de Paris; dans la vallée de son nom, dans les Pyrénées. Célèbres sources thermales et bains très-fréquentés. Exploitation d'ardoises et de cuivre. Fabrication de chocolat estimé. Très-bel établissement de bains. Quelques restes de constructions romaines.

BAGNOLAIS, AISE. adj. Géogr. Qui est de Bagnoles.

BAGNOLAIS ou **BAGNOLIEN.** s. m. Hist. eccl. Membre d'une secte d'hérétiques du VIIIe siècle, qui renouvelèrent les erreurs des manichéens. Leur nom leur venait de la ville de Bagnoles, où ils se réunissaient en grand nombre. Les Bagnolais soutenaient que Dieu ne peut rien de lui-même, qu'il ne crée point les âmes, et que le monde est éternel.

BAGNOLES. Géogr. Hameau du département de l'Orne qui possède les seules eaux thermales de la Basse-Normandie.

BAGNOLET. s. m. Mar. Toile goudronnée qu'on tend au-dessus des billes des galères pour les garantir de la pluie.

— Ce mot a aussi signifié Une coiffure de femme, espèce de petit bonnet rond.

Mettez, belles, vos *bagnolets*;
Voici le temps qu'on court aux fraises.
Couvrez vos gorges de collets :
Mettez, belles, vos *bagnolets*.

Mais on disait mieux *bagnolette*. Les *bagnolettes* d'hiver sont de velours, de peluches, de chenilles et de satin sans envers. On met aux *bagnolettes* une dentelle de soie noire tout autour. Les *bagnolettes* d'été sont ordinairement de gaze blanche mouchetée, avec une dentelle de fil ou blonde de soie. (Mercure, 1726.)

— BAGNOLET. Commune de France, arrond. de St-Denis, canton de Pantin; 1099 hab.

BAGNOLI. Poëte italien. Ses meilleurs ouvrages sont ses tragédies les *Aragonais* et le *Jugement de Pâris*.

BAGNOLS. Géogr. Chef-lieu de canton du dép. du Gard, arr. d'Uzès; 4,900 hab.

BAGOAS. (nom générique persan signifiant *eunuque*). Egyptien, favori d'Ochus, meurtrier du bœuf Apis. Il fit périr Ochus et ses fils, et fut enfin mis à mort par Darius Codoman.

BAGOÉ. s. f. Myth. Nymphe qui enseigna aux Toscans la divination par la foudre.

BAGOLA. s. m. Bot. Synonyme de l'Airelle ou Myrtille, qui a de petits fruits noirs approchant de la grosseur de la groseille.

BAGOTTIER. s. m. Niais, nigaud. Vieux.

BAGOULIER. s. m. V. GOZIER.

BAGOUS. s. m. (ét. pers., *bagous*, eunuque). Entom. Sorte d'insecte du genre des coléoptères tétramères, ayant pour type le bagous binodule qui se trouve aux environs de Paris.

BAGOUT. s. m. Bavardage. Malvina avait ce que l'on nomme ordinairement du *bagout*. (*Jérôme Paturot*, roman de P. Leroux.) || Peut-être vaudrait-il mieux écrire *bagoul*. On disait anciennement *bagouler* pour *bavarder*.

BAGRADAS. (auj. le *Mesdjerda*). Géogr. anc. Riv. d'Afrique, sortait de l'Atlas, traversait la Zingitane et se jetait dans la Méditerranée entre Utique et Carthage. Sur le bord de ce fleuve Régulus tua un immense serpent dont il envoya la dépouille à Rome.

— Ce nom est commun à plusieurs autres fleuves de l'antiquité.

BAGRE. s. m. Ichthyol. Poisson qui consti-[illegible] caractère est une bande de dents en velours à chaque mâchoire et au vomer. La chair des *bagres* est d'une saveur agréable. (H. Cloq.)

BAGUARI. s. m. Ornith. Espèce du genre cigogne.

BAGUE. s. f. (ét. lat., *bacca*, perle ronde). Petit anneau d'or, d'argent ou de toute autre matière que l'on porte au doigt, et qui est le plus souvent orné d'une ou de plusieurs pierreries. Bague d'or. Bague d'argent. Bague de cheveux. Bague d'émail. Bague d'ivoire. Belle bague. Bague garnie de diamants. Les femmes turques ont les pieds toujours nus en été et y mettent des *bagues* à tous les doigts. (S.) Depuis que le divorce est permis, la *bague*

N'est plus qu'un anneau qui circule
Et que chacun met à son doigt. (C. J.)

— Mar. Sorte d'anneau communément en fer, servant à tenir les focs et voiles d'étai le long de leur draille respective. On les fixe par des œils de pie de distance en distance sur la

ralingue de detière des voiles qui se hissent et s'amènent sur des drailles, tandis que la draille est passée dedans avant d'avoir été raidie à sa place.

— Manége. Anneau que l'on suspend à un poteau vers le bout d'une carrière, et que ceux qui courent à cheval tâchent, en passant, d'emporter avec la pointe de la lance. Courre la bague. Courir la bague. Course de bague. Course de bague à cheval. Course de bague à pied. Emporter la bague. Donner atteinte à la bague. || Madame de Sévigné a dit figurément : Nous sommes accoutumés à *courir la bague*, pour, Avoir de beaux chemins.

— Mus. On appelle Bague dans le jeu d'anches de l'orgue, une frette ou anneau de plomb soudé sous le corps du tuyau. La bague a un trou pour recevoir la rasette au moyen de laquelle on accorde le jeu d'anches.

— Entom. Anneaux que forment autour des branches des arbres fruitiers les œufs de la livrée.

— *Bague de baïonnette de fusil* ou *virole*. Partie de la douille de la baïonnette, anneau aplati, en fer, embrassant la douille vers son milieu et circulant sur son embase ou bourrelet, de manière à buter contre l'étouteau et à laisser libre ou à retenir la baïonnette au bout du fusil.

— Jurispr. *Bagues et joyaux* signifient, en termes de droit, les Ornements précieux d'une femme, et même l'argent qui lui est accordé par contrat de mariage pour lui en tenir lieu, et qu'elle peut retirer après la mort de son mari. Mais cette locution n'est plus guère employée dans les contrats de mariage. C'était surtout dans les pays de droit écrit que la stipulation de *bagues et joyaux* avait lieu dans les contrats, parce qu'elle équivalait à celle de préciput et qu'elle faisait partie des gains de survie, de même que l'augment de dot. (*Jurisp.*)

— Ichthyol. Poisson du genre des spares.

— *Jeu de bague*. Jeu où, monté sur des chevaux de bois ou assis sur des siéges qui se meuvent circulairement, on tâche d'emporter avec une sorte de stylet une bague suspendue, près du cercle de mouvement, à un poteau fixe.

— *Courir la bague*. Se dit du jeu où, monté sur des chevaux, on tâche, en courant au galop, d'emporter avec la pointe d'une lance une bague suspendue vers le bout de la carrière où se font les courses.

— Prov. et fig. *C'est une bague au doigt*, pour signifier tout objet dont on tire de l'agrément sans dépense et dont on peut à volonté se défaire d'une manière avantageuse, ou bien encore c'est une place, un emploi qui rapporte de bons appointements sans assujétir à un grand travail. Votre place vous laisse du loisir, c'est une *bague* au doigt. (Acad.)

— BAGUES. s. f. pl. Signifiait autrefois Hardes, bagages. De ceux qui purent échapper au carnage, aucuns entrèrent dans la rivière, et, s'efforçant de la passer chargés de leurs harnois et de leurs meilleures *bagues*, se voyaient emportés par l'impétuosité de l'eau. (Cl. Fauch.)

— On dit encore, *Sortir vie et bagues sauves*, pour, Se retirer par capitulation d'une place avec permission d'emporter sur soi ce que l'on veut.

— Fig. De cette dernière locution est venue l'expression figurée *Sortir, revenir bagues sauves*, pour Sortir heureusement de quelque mauvais pas.

BAGUÉ, ÉE. part. pass. du v. Baguer. Plis bagués. Robe baguée. La fiancée a été baguée par son fiancé.

— A signifié autrefois Nippé. Dieu sait si elle partit bien *baguée*. (Cent nouvelles nouvelles.

— Arm. Se dit d'un fusil, quand il s'y manifeste intérieurement une boursouflure annulaire, ce qui est ordinairement le résultat ou d'un vice de fabrication ou d'un coup tiré avec une balle trop forte. Fusil bagué. Canon bagué.

BAGUENAUDE. s. f. Fruit du baguenaudier, gousse en forme de petite vessie allongée et pleine d'air, et qui éclate avec bruit quand on la presse entre les doigts. Les enfants aiment à faire claquer les baguenaudes.

— Espèce de poésie ancienne, toute masculine, dont la rime était mauvaise.

BAGUENAUDER. v. n. (de *baguenaude*). S'amuser à des riens, à des choses vaines et frivoles, comme les enfants s'amusent à faire claquer les baguenaudes. Il est familier. Allons, vous *baguenaudez*, vous perdez votre temps. (Acad.) Ton goût est de *baguenauder* en amour. [illegible] *der*, et à la jeunesse à se tenir sur la réputation et le bon bout. (Mont.)

— Montaigne appliquait avec un régime ce terme à la philosophie de Diogène, qui, dit-il, *baguenaudait* à part soi le grand Alexandre.

BAGUENAUDERIE. s. f. Inutilités, discours frivole. Ce mot n'a pu s'établir, et c'est d'autant plus à regretter que nous disons bien *baguenauder*. Me suis trouvé avec des demoiselles qui se lavaient la gorge avec des *baguenauderies* que leur avaient ramages leurs armez courtisans.

BAGUENAUDIER. s. m. Celui qui baguenaude. C'est un vrai baguenaudier.

— Sorte de jeu d'enfants qui consiste à enfiler et à désenfiler des anneaux disposés de façon à ne pouvoir être placés ou déplacés dans un certain ordre.

— BAGUENAUDIER. s. m. Bot. Genre de la famille des légumineuses. Les baguenaudiers sont des arbrisseaux dépourvus d'épines. On les plante fréquemment dans les bosquets, où leur port élégant et la singularité de leurs gousses font un effet charmant. Il y en a deux espèces, le *baguenaudier commun*, qui croît spontanément en France jusque dans les terrains les plus ingrats et qui porte des fleurs d'un jaune foncé, tombant en grappes très-lâches ; et le *baguenaudier à fleurs rouges* qui ne s'élève pas à plus de deux mètres et qui porte des fleurs rougeâtres. Cette espèce est originaire de l'Orient.

BAGUER. v. a. Technol. Synonyme de Faufiler. Faire tenir les plis d'une étoffe en les cousant. On dit plus communément Faufiler.

— Mar. Passer des cosses les unes dans les autres. Baguer des cosses.

— Anc. cout. Donner à sa future des bagues et joyaux. Si le fiancé après avoir *bagué* sa fiancée vient à mourir avant les épousailles, elle est tenue de rendre les bagues et joyaux aux héritiers du défunt, etc. (Trév.)

BAGUETTE. s. f. (du bas lat. *baculetta*, diminutif de *baculus*, bâton). Verge, houssine, bâton fort menu, morceau de bois de quelques lignes d'épaisseur, rond, flexible et long de quelques pieds suivant l'usage auquel on le destine. Baguette flexible. Baguette d'osier. Baguette de fer. Baguette de jonc. Baguette d'huissier. Mener un cheval à la baguette. Mener quelqu'un à la baguette. Baguette magique. Baguette divinatoire. Baguette sacrée.

— Arqueb. Verge de baleine, de bois de chêne ou d'acier, pour enfoncer la charge dans le fusil, l'arquebuse, le pistolet. Baguette de fusil. Baguette d'arquebuse. Baguette de pistolet. On distingue les parties de la *baguette* en corps, petit bout, et poire ou gros bout. (Bard.) La *baguette* s'engaîne à travers l'embouchoir dans le canal à *baguette*, et son bout porte sur le taquet. (Id.) Braser la *baguette*, en cas de rupture, est défendu ; employer la *baguette* comme brunissoir soit pour battre les couvertes des hommes de troupes, ne doit pas être toléré. (Id.)

— Appuie-main dont se servent les peintres. Ils l'appuient sur la toile pour soutenir la main qui travaille avec le pinceau.

— Fauconn. Long bâton que le fauconnier introduit dans les buissons pour faire partir la perdrix.

— Mar. Le matereau placé à un pied en arrière du grand mât d'un senau ou bâtiment de course pour recevoir les cornes.

— Archit. Petite moulure ronde, moins que l'astragale, quelquefois taillée d'ornements du genre de ceux qu'on emploie en architecture pour les profils. La *baguette à roses* est taillée en ruban et tortillée autour avec des roses sculptées dans les intervalles. La *baguette à rubans* imite des rubans tortillés ou croisés avec ou sans feuilles de laurier.

— Chim. Tube plein en verre dont se servent les chimistes pour remuer ou mélanger des substances qui attaqueraient leurs spatules.

— Artific. Les baguettes des artificiers sont de plusieurs sortes. Les unes servent de bouloir et sont courtes et grosses ; les autres sont percées dans leur longueur, elles servent à charger les fusées de toute matière combustible. D'autres longues et minces servent à diriger l'ascension des fusées volantes.

— Hongroyeur. Morceau de bois long et rond, renflé au milieu comme un fuseau, dont on se sert pour unir les cuirs.

— Corroy. Longue perche sur laquelle on étend les cuirs quand ils ont été foulés à l'eau.

— Cirier. *Baguette à mèche*. Baguette sur laquelle on enfile les mèches quand elles sont coupées en longueur. || *Baguette à bougies*. Celle où l'on enfile les bougies quand elles sont finies.

— Jard. Les fleuristes désignent par le nom de *baguettes* des tulipes qui s'élèvent très-haut sur une tige assez forte, mais quand les tulipes ont tourné, elles perdent le nom de *baguettes*.

— *Baguettes de tambour*. Deux morceaux de bois d'environ quinze pouces de long servant à battre la caisse. Le bouton de la baguette. Le coup de baguette. L'usage des *baguettes* est aussi ancien que celui des tambours à double peau. (Gén. Bard.) Les *baguettes* de tambour se composent du corps de baguette, de la virole et du bouton. (Id.)

— *Baguettes de timbalier*. Elles consistent en deux morceaux de bois longs de sept à huit [illegible] forme de champignon et portant à l'autre bout une espèce de courroie en anneau dans laquelle le timbalier passe les deux doigts du milieu afin de pouvoir les manier plus commodément. Il y a aussi des baguettes de psaltérion, de tympanon, etc. On les appelle aussi des baguettes de tymbales. Les *baguettes* de timbales diffèrent des *baguettes* de tambour en ce qu'elles se terminent par une rosette et les autres par un bouton. (Bardin.)

— La *baguette noire* est le signe distinctif du premier huissier de la chambre du roi d'Angleterre.

— *Baguette magique*. Verge dont s'armaient les magiciens pour opérer leurs prétendus prodiges. La baguette magique de Circé. La baguette de Médée. Sa femme était une grande créature maigre, jaune, qui riait niais et montrait de longues vilaines dents, dévote à outrance, d'un maintien composé, et à qui il ne manquait que la *baguette* pour être une parfaite sorcière. (St-Sim.)

— *Rôles à baguette*. C'est ainsi qu'on appelle les rôles de magicienne, comme ceux de Médée, de Circé, parce qu'elles paraissent sur le théâtre armées d'une baguette. || On dit dans le même sens, *Le merveilleux de la baguette*, pour, La féerie, l'art divinatoire. Quelque nom qu'on veuille donner à un petit drame fondé tout entier sur le merveilleux de la *baguette*. (La Harpe.)

— *Baguette divinatoire*. Nom qu'on a donné à un bâton fourchu par un bout, de coudrier, d'aune, de hêtre ou de pommier, auquel on attribue la vertu d'indiquer par ses mouvements la présence au sein de la terre de sources, de métaux, de trésors enfouis. On l'appelait aussi très-improprement *verge d'Aaron*.

— *Baguette sacrée*. Baguette que portaient les ambassadeurs francs envoyés aux peuples avec qui ils étaient en guerre ; c'était la marque de leur mission.

— *Baguette de Moïse*. Baguette dont Moïse se servait pour opérer ses miracles. Moïse ayant frappé un rocher de sa *baguette*, en fit jaillir aussitôt douze fontaines d'une eau pure et excellente. (Hist. Sainte.)

— Fig. Emblême d'un pouvoir surnaturel.

Calme et seul, et du bout de ma *baguette* austère,
Je frapperais ton sein comme il frappait la [pierre,
Et j'en ferais jaillir la foi !
(TURQUETY.)

— Fig. et fam. *Commander à la baguette, mener les gens à la baguette*. Commander avec hauteur et dureté et mener à sa fantaisie, comme dans cet exemple : Que faut-il aux dames pour être aimées et honorées ? Elles n'ont et ne savent que trop pour cela.... Avec cette science, elles commandent à la *baguette* et régentent les régents et l'eschole. || On dit, dans le sens contraire, dans le sens d'Obéir avec servilité et comme sous les coups, *Obéir à la baguette, se laisser mener à la baguette*.

— *Baguettes*. S'emploie au pluriel pour désigner des baguettes correctionnelles dont on s'est servi pour châtier des soldats coupables. L'usage des *baguettes* était particulier à l'infanterie de l'armée française et aux filles de mauvaise vie. (Bardin.) La peine des *baguettes* pouvait être infligée par l'ordre du chef du corps et sans l'intervention du conseil de guerre. (Id.)

— Discipl. milit. *Passer par les baguettes*. Condamner un soldat à passer le corps nu de la ceinture en haut entre deux haies de soldats qui le frappent chacun d'un coup de baguette. Cette punition n'est plus d'usage depuis 1788.

— Fig. On dit d'un individu contre lequel chacun débite un fait mordant dans une société nombreuse, qu'*Il a passé par les baguettes*, comme si chaque coup de langue était un coup de baguette.

BAGUETTER. v. a. 1re conj. Frapper avec une baguette. Vieux.

BAGUIER. s. m. (ét., V. BAGUE). Petit coffret pour serrer des bagues. Un riche baguier. C'est à tort qu'un dictionnaire le fait remplacer par écrin. L'écrin est un coffre destiné à renfermer des bijoux, quels qu'ils soient ; le baguier est uniquement pour des bagues et ne contient pas d'autres objets.

BAH. Interjection familière qui marque l'étonnement, le doute, la négation, l'insouciance, l'incrédulité, le peu de cas que l'on fait des menaces ou des paroles d'autrui, etc. Bah ! c'est impossible. Bah ! je n'en crois rien. Bah ! vous vous trompez. Bah ! bah ! toutes ces menaces ne m'épouvantent guère.

. . . Malgré vous et les vôtres,
On vous fera bien voir. — *Bah !* j'en ai vu bien [d'autres.
(FAB.-D'ÉGLANTINE.)

. . . C'est vous qui me gênez ;
Et c'est ma place aussi que vous prenez. — *Bah !* [*bah !*
(COLL.-D'HARLEVILLE.)

— Nous avons trouvé dans le *Dictionnaire des dictionnaires* l'analyse de cette interjection, analyse précieuse et dont nous nous reprocherions de priver nos lecteurs ; la voici : « *Bah !* dit M. Darbois, équivaut à, *mon étonnement est* BAS, c'est-à-dire, J'y mets peu d'importance. » C'est une bien jolie étymologie !

BAHAMA (Iles de). Géogr. L'une des Lucayes et la plus considérable. Elle donne son nom au canal qui sépare l'île de Cuba de la Floride et qui est devenu fameux par la violence de ses courants, l'agitation de la mer et ses terribles ouragans. || C'est aussi le nom des Lucayes.

— On nomme : 1° *Vieux canal de Bahama*, un bras de mer qui joint l'Océan atlantique au golfe de Mexique ; 2° *Nouveau canal de Bahama* ou *golfe de Floride*, un bras de mer s'étendant le long de la côte des Florides et qui a environ 100 lieues de long ; 3° *Banc de Bahama*, un grand banc de sable entre St-Domingue et la pointe du détroit de Bahama.

BAHAMAN. Myth. pers. Divinité favorable des anciens Perses ; venait immédiatement après Ormuzd.

BAHAR. Géogr. Province considérable de l'Hindoustan, bornée au N. par le Népaul, à l'E. par le Bengale, au S. par le Berard et à l'O. par l'Aoude et le Gundouana. Contrée des plus fertiles et des mieux cultivées de l'Inde, que le Gange divise en deux parties presque égales. Le Bahar a 10,000 lieues carrées de superficie, et 11,000,000 d'hab. La terre y est bien cultivée. Récoltes abondantes de sucre, d'huile, d'indigo, d'opium. Quantité prodigieuse de coton. Bétail nombreux. Grand nombre de mines de fer ; mines de diamants. Climat très-doux. Six mois de pluie, point d'hiver. Villes principales : Padna, capitale, Gaya, patrie de Bouddha ; Monguir, Rotas, Bettiapoura. Religions : le bouddhisme et l'islamisme.

BAHAR, BAHER, BAHAIRE ou **BARRE**. s. m. Poids en usage à Ternate, à Malaca, à Achem, et jusque dans la Chine. Le grand bahar pèse 481 liv. 4 onc. de Paris. Le petit, 401 liv. 7 onc. Le bahar chinois pèse 300 catis, V. CATIS. Celui de Moka vaut 420 liv.

BAHARITES. Nom de la première dynastie des Mamelouks qui régnèrent en Égypte, qui furent instruits dans une forteresse bâtie sur les bords de la mer, en arabe *bahr* ou *bahar*, d'où le nom de *baharites*, marins.

BAHAVOLPOUR. Géogr. Principauté de l'Afghanistan, dans la province de Moultan.

BAHIA. Géogr. Riche et vaste province du Brésil, bornée au N. par la province de Fernambuco, à l'E. par l'Océan, au S. par Rio-Janeiro et Minhas-Geraes, à l'O. par la province de Goya. Elle a 430 lieues de long sur 200 de large. La chaleur y serait insupportable sans le vent de mer. Bahia ou San-Salvador en est la capitale. V. SAN-SALVADOR.

BAHIR. s. m. Titre du plus ancien livre des rabbins.

BAHREÏN. Géogr. Ile d'Arabie, dans le groupe de son nom situé dans le golfe Persique et près de la côte d'Arabie. Sol riche et très-fertile, mais inculte dans la plus grande partie de son étendue.

BAHR EL-ABRAD. Géogr. Grande rivière d'Afrique qui prend sa source dans les monts de la Lune. C'est le Nil supérieur de quelques géographes.

BAHURIM. Géogr. anc. Ville de la Palestine, tribu de Benjamin, près de celle de Juda. Le roi David étant venu jusqu'auprès de *Bahurim*, il en sortit un homme de la maison de Saul appelé Séméi, fils de Géra, qui s'avançait dans son chemin. (Bible de Sacy.)

BAHUS. Géogr. Ville forte de la Norwége, capitale de la province du même nom, bâtie sur un rocher qui entoure le Gotheelbe. Le gouvernement de Bahus est le plus méridional de la Norwége.

BAHUT. s. m. (pr. *ba-u* ; du celt. *bahu*, coffre). Coffre couvert de cuir dont le couvercle est arrondi en forme de voûte. Grand bahut. Serrez cela dans ce bahut. Faire des bahuts. Il est vieux.

— Archit. Pierre taillée en *bahut*, pierre arrondie par-dessus, comme sont celles qui sont au-dessus des parapets ou des appuis des quais et des ponts. L'appui de ce quai est taillé en bahut.

— Hort. On dit des plates-bandes bombées sur la largeur pour faciliter l'écoulement des eaux ou mieux élever les fleurs, qu'elles sont faites en *bahut*.

BAHUTIER. s. m. Ouvrier qui fait des bahuts, des coffres, des valises, des malles, etc. Il est vieux.

— Prov. On dit d'un homme qui fait plus de bruit que d'ouvrage, qu'*il ressemble aux bahutiers*, qu'il fait plus de bruit que de besogne. Cela vient de ce que les bahutiers, après avoir cogné un clou, donnent plusieurs coups de marteau avant d'en clouer un autre.

BAI, IE. adj. (du gr. βαΐον, dérivé de l'égyptien *baï*, qui signifiait une branche de palmier, laquelle est de couleur baie). Qui est d'un rouge brun. Ce mot ne s'applique guère qu'aux chevaux dont le poil est de cette couleur ; il y en a de plusieurs nuances, on les distingue par les mots *bai clair, bai brun, bai obscur, bai doré*. Quelques chevaux bais ont le corps parsemé de taches rondes d'une teinte plus claire que la teinte générale, on les appelle *bais à miroir* ou *mirouttés*. Poil bai. Cheval bai. Jument baie. Monter un cheval bai.

— S'emploie également comme substantif au masculin. Bai clair. Bai châtain. Bai brun. Bai obscur.

— On dit elliptiquement *Des chevaux bai clair. Des chevaux bai brun*, pour Des chevaux à poil bai clair, bai brun.

— A signifié Blond.

Quand je regarde sa bouchette
Et son bel chief *bai*,
Qui plus est blanchette
Que n'est fleur de lys en mai.

BAIART. s. m. Petite auge dans laquelle le maçon porte le ciment. Espèce de civière. V. CIVIÈRE.

BAICLAKLAR. s. m. Nom du porte-drapeau, dans les armées turques.

BAIDAR. s. m. Bateau formé de quelques planches recouvertes en cuir, en usage au Kamschatka.

BAIE. s. f. (ét. lat., *bacca*, baie). Nom général qui s'applique à tous les fruits charnus, indéhiscents qui n'offrent pas de loges distinctes, et dont les graines sont éparses dans une pulpe succulente quand les fruits sont murs. Ce mot du reste n'est d'usage que pour désigner les fruits clair-semés et à grappes comme les raisins, etc., et encore dans ce sens

[illegible] des *[illegible]*. || Par extension, on a donné le nom de *baie* aux fruits contenus dans des loges comme les fruits du solanum, [illegible], du laurier, etc. Les baies servent d'aliment à un grand nombre d'animaux même carnassiers.

BAIE. s. f. (du bas latin, *[illegible]*, diminutif de *badare*, bâiller). Archit. Ouverture laissée exprès dans un mur qu'on construit pour y mettre une croisée ou une porte. La baie d'une porte, la baie d'une fenêtre. On dit aussi *[illegible]* ou *jour*.

BAIE. s. f. Géogr. Petit golfe; espace de mer renfermé entre deux terres qui s'avancent, mais laissent entre elles une grande ouverture, [illegible] la baie du [illegible] dans lequel on [illegible] que par une passe étroite. Du reste la signification de baie n'est [illegible] précise, car il y a des ports, des golfes et même des mers qui portent cette dé[illegible]. Une baie est [illegible] grande qu'un [illegible] moins profonde qu'un [illegible], et mo[illegible] qu'une rade.

BAIE. s. [illegible]. On prétend que ce [illegible] vient [illegible] vice, défaut; d'autres [illegible] de la farce de Pathelin, où le [illegible] aux questions qu'on lui adresse [illegible] Ne viendrait-il pas plutôt de baie, [illegible] qu'on aura voulu faire passer [illegible] précieuse? Tromperie, supercherie [illegible] à quelqu'un pour plaisanter. Il m'a [illegible] baie. Grand donneur de baies. Cette expression familière vieillit.

BAIE-MAHAUT. Géogr. Quartier de la Guadeloupe, le plus bas et le plus malsain de toute l'île. || Le bourg de la Baie-Mahaut renferme quelques chaumières éparses au bord de la mer.

BAÏERINE. s. f. (ét., *Bayern*, Bavière). Nom de la tantalite de Bavière, ou de Columbite; ce minéral est d'un noir brunâtre et légèrement métallique. Il raye le verre et offre des cristaux [illegible]. Il est [illegible] le plus vif, traité par le carbonate de soude et le sel de phosphore, il indique la présence des oxydes de fer et de manganèse.

BAIES. Géogr. anc. Très-ancienne ville d'Italie, dans la terre de Labour, à peu de distance de Naples entre le cap Misène et Putéoli, aujourd'hui Pouzzole, au fond d'un golfe. Situation charmante, bains magnifiques, édifices somptueux, eaux minérales pleines d'efficacité, climat superbe, campagnes toujours [illegible], enfin lieu de délices pour les riches voluptueux de Rome, et foyer de corruption et de débauches. Les habitants de cette ville passaient pour si mous et si efféminés dans les derniers temps de la république, que c'était une honte d'avoir habité Baies. Quelques restes de cette ville témoignent encore de sa splendeur passée. La nature seule n'a point changé. Elle est toujours jeune et belle autour des ruines de Baies.

BAÏF (Jean-Antoine de). Né à Venise en 1531, fils naturel de Lazare de Baïf, ambassadeur de France à Venise. Orphelin à 15 ans, il se créa une ressource par la pratique des lettres. Il établit dans le faubourg Saint-Marceau une *académie de musique* qui eut assez de succès. D'accord avec Ronsard et autres poètes, il chercha à introduire la prosodie grecque et latine dans notre langue. Cet essai n'eut pas de succès. Baïf mourut en 1591, laissant plusieurs poëmes détestables: *Les Amours*, *les Jeux*, cinq livres de *Passe-temps*, et des *Mimes*.

BAIGNADE. s. f. Action de se baigner.

BAIGNÉ, ÉE. part. pass. du v. Baigner, dont il a toutes les significations. Il se prend adjectivement.

— Fig. Couvert de, inondé de. Baigné de larmes. Baigné de sang. Baigné de sueur. Baigné de rosée. Touché de douleur et *baigné* de larmes, vous reconnûtes, grand roi... (Fléch.) Ses beaux yeux étaient *baignés* de larmes. [illegible] au palais, de pleurs toute *baignée*. (Corn.) Ses yeux *baignés* de pleurs demandaient à vous voir. (Rac.) Tel partit tout *baigné* des pleurs de sa Lucrèce. (Boil.)

— Et par extension on dit, Baigné de lumière. Baigné de clarté. Baigné de soleil. Toute la plaine de Paris *baignée* de lumière et perdue dans le bleu argentin du ciel. (T. Thoré.) A peine de temps en temps quelques peseurs de sucre, ou quelques charrettes attardées traversent-ils lentement la rue *baignée* de soleil. (Cte Merl.) C'est alors que l'on voit, assises dans leurs volantes, ces jeunes Havanaises au front blanc, aux yeux noirs, *baignées* des clar[illegible]

— *Baigné dans.* Viens me voir dans son [illegible] et dans le mien *baigné*. (Corn.) Ces bras [illegible] dans le sang vous avez vu *baignés*. (Rac.)

— *Baigné par.* Ce pays est baigné par la [illegible].

BAIGNER. v. a. 1re conj. (ét. lat., *balneum*, bain). Mettre dans le bain. Faire prendre un bain, des bains, plonger un corps ou dans l'eau ou dans quelque fluide. Baigner un malade. Baigner un enfant. Baigner un chien. Baigner un cheval. Baigner sa main. Baigner les jambes. On ne baigne point ceux qui sont sujets aux [illegible]. Bien des peuples de [illegible] baignent dans l'eau froide les enfants nouveau-nés.

— Fig. On dit d'un fleuve, qu'il *baigne* les lieux par où il passe; d'une mer, qu'elle *baigne* les lieux qui la bordent. La Seine *baigne* les murs de Paris. Le Rhône *baigne* les murs de Lyon. La Méditerranée *baigne* les côtes septentrionales de l'Afrique. L'Élide est un petit pays dont les côtes sont *baignées* par la mer Ionienne. (Barth.) Le Léthé *baigne* en paix ces rives bocagères. (Delille.)

— Fig. Mouiller, arroser, tremper. Baigner son lit de larmes. Baigner son visage de larmes. La pluie baigne les fleurs. Les larmes publiques de pénitence et de piété dont il *baigne* son trône. (Mass.) Ces derniers moments où cet héroïque vieillard vous *baignant* de ses larmes paternelles. (Id.) Je t'écris à genoux, je *baigne* mon papier de mes larmes. (J.-J. Rouss.)

En *baignant* son visage
Mes pleurs du sentiment lui rendirent l'usage.
(RACINE.)

Quand pourra mon amour *baigner* avec ten-[dresse
Ton front victorieux de larmes d'allégresse?
(CORNEILLE.)

— Fig. Peut se dire dans le style poétique, par métaphore, comme on dit *inonder*. Le soleil baigne la terre des flots de sa lumière. La lune baignait la campagne de sa douce clarté. V. BAIGNÉ, dans ce sens.

— v. n. A la signification d'Etre plongé dans un liquide, d'y tremper longtemps. Il faut que ces ingrédients *baignent* quelque temps dans l'eau. (Trév.) L'algue marine *baigne* dans l'eau. (Boiste.) Il faut que ces herbes *baignent* pendant une heure dans le vinaigre. (Lav.)

— Fig. *Baigner dans son sang*, signifie hyperboliquement Etre couvert de sang, perdre tout son sang. *Baigner dans le sang*, veut dire simplement Perdre tout son sang, et *se baigner*, Prendre plaisir à le répandre. (Trév.)

— SE BAIGNER. v. pron. Prendre un bain. User du bain. Se baigner dans l'eau froide. Se baigner dans l'eau chaude. Se baigner à la rivière. Se baigner tous les jours. Les chaleurs ont été si longues cette année, qu'on a pu se *baigner* pendant plusieurs mois. (Trév.) Ceux qui ont été mordus des chiens enragés vont se *baigner* à la mer. (Acad.) Les hommes s'y *baignent* pendant les chaleurs de l'été. (La Bruy.) Aristogiton s'étant *baigné* dans les ondes du fleuve Achéloüs. (Fén.) Les Lapons se *baignent* tous ensemble, filles et garçons, mères et fils. (J.-J. Rouss.)

— Fauconn. Se dit de l'oiseau quand il se baigne dans l'eau, qu'il se mouille à la pluie pour se laver ou qu'on le plonge dans le bassin quand on le poivre. Les oiseaux vont souvent aux abreuvoirs, autant pour se *baigner* que pour se désaltérer, et s'ils ont les plumes humides ils échappent souvent aux gluaux qu'on leur tend. (Baudrill.)

— Fig. Se plonger dans quelque élément que ce soit. Comme les esprits de l'air doivent se réjouir à poursuivre ces parfums subtils et à s'y *baigner*. (G. Sand.)

— Fig. Se dit même des choses métaphysiques. Après s'être *baigné* à loisir dans ce réservoir (Paris) des idées du monde.

— Fig. Il était souvent employé dans ce dernier sens autrefois. Elle paraît *baignée* dans l'excès de sa joie. (Mme de Sév.) Les autres sont au moins persuadés de leurs égarements; pour lui, il se *baigne* dans la confiance. (Id.) Le maréchal de Villeroi arrive avec cette pompe dans laquelle on le voyait *baigné*. (St-Sim.)

— Fig. Il s'emploie encore fréquemment au figuré dans le sens de Se plaire à quelque chose, y trouver un grand plaisir. *Se baigner dans le sang des martyrs*. Avoir plaisir à répandre leur sang. || *Se baigner dans les larmes des malheureux*. Prendre plaisir à voir couler leurs larmes. || *Se baigner dans le sang de ses ennemis*. Aimer à verser leur sang avec profusion. Votre cruauté se *baigne* dans les pleurs que versent vos amants. (Volt.) Songe aux fleuves de sang où ton bras s'est *baigné*. (Rac.)

Une impie étrangère, etc.
Se *baigne* impunément dans le sang de nos rois.
(RACINE.)

Que malgré la pitié dont je me sens saisir,
Dans le sang d'un enfant je me *baigne* à loisir.
(ID.)

BAIGNERIE. s. f. Vieux mot qui a signifié Lieu propre à se baigner.

BAIGNES. Géogr. Chef-lieu de canton (Charente), arr. de Barbézieux. Commerce important de bœufs et porcs.

BAIGNEUR, EUSE. s. (ét., V. BAIGNER). Celui, celle qui se baigne. La rivière est pleine [illegible] de baigneurs ce soir dans la rivière. On voit dans le Gange vingt ou trente mille *baigneurs* en même temps, par un principe superstitieux de dévotion. (Trév.) Ce tableau représente une *baigneuse*. (Acad.)

— Celui, celle qui tient des bains publics, celui, celle qui baigne les autres; celui, celle qui a soin des bains.

BAIGNEUSE. s. f. Vêtement que l'on prend pour se mettre au bain. Une baigneuse de toile.

— A signifié une espèce de bonnet que les femmes portaient autrefois, et dont les plis apprêtés s'appelaient *Plis en baigneuse*.

BAIGNEUX-LES-JUIFS. Géogr. Chef-lieu de canton (Côte-d'Or), arr. de Châtillon; 483 habitants.

BAIGNOIR. s. m. Endroit de la rivière où l'on se baigne. C'est un bon baignoir.

BAIGNOIRE. s. f. (ét. V. BAIGNER). Vaisseau ou cuve où l'on se baigne.

— Technol. Chez les hongroyeurs, c'est la poêle dans laquelle ils font chauffer l'eau d'alun et le suif pour apprêter les cuirs.

BAIGNOIRE. s. f. Moll. Deux coquilles différentes ont reçu le nom de Baignoire. L'une est le *triton crotorium* de Lamarck, l'autre l'*avicule macroptère*, que les marchands appellent assez souvent Baignoire cuivrée.

BAÏKAL. Géogr. Grand lac de l'Asie septentrionale. Sa plus grande longueur est d'environ 60 myriamètres, et sa largeur de 28 jusqu'à 120 kilom. Sa profondeur est immense, même près du bord, et en s'éloignant, une sonde de 300 brasses ne trouve pas fond. Il abonde en poissons, même en veaux marins et en esturgeons. Trois rivières s'y déchargent, une seule en sort. On pense qu'il a des communications souterraines avec la mer.

— *Monts du Baïkal.* Montagnes qui bordent le lac Baïkal.

BAÏKALITE. s. f. Min. Variété de pyroxène sahlite, trouvé dans un calcaire laminaire, près du lac Baïkal, en Sibérie. V. PYROXÈNE.

BAIL. s. m. Convention par laquelle on transfère à quelqu'un la jouissance d'une chose, pour un temps limité et moyennant un certain prix. Se dit, dans le langage ordinaire, principalement des maisons et des propriétés rurales. Bail à ferme. Bail à loyer. Bail de maison. Bail de trois ans. Bail de dix ans. Bail à longues années. Un bail emphytéotique. Un bail conventionnel. Un bail sous seing privé. Faire un bail. Passer un bail. Rompre un bail. Résilier un bail. Entretenir un bail. La stipulation d'un bail. Les clauses d'un bail. La durée d'un bail. Le renouvellement d'un bail. Bail à cens. Bail à rente, à louage de travail, à cheptel, à prix fait. V. chacun de ces mots. Il y a encore différentes espèces particulières de baux, tels que les baux de clame, de paiement; le bail judiciaire, à vie, à rabais; le bail à portion de fruits, à nourriture, à convenant ou domaine congéable, au comptant, à locatairie ou à culture perpétuelle. V. ces mots.

— On peut donner à *bail* toutes sortes de choses, soit meubles, soit immeubles. On laisse à *bail* des chevaux, des voitures, des glaces, des tapisseries et toutes sortes de meubles. (Code civil, art. 1613.) Les cimetières, les chapelles, les églises, et toutes les choses destinées ou consacrées au culte divin, ne peuvent être ni louées, ni vendues. Il en est de même des places d'une ville, des rues, des promenades et autres choses dont l'usage appartient au public.

— Tout propriétaire capable de contracter, peut donner à *bail* les choses qui lui appartiennent, et comme un bail n'est qu'un acte d'administration, le mineur émancipé peut valablement affermer ses biens. (Code civil, art. 481.) Il en est de même de la femme séparée de biens d'avec son mari. (Code civil, art. 1449 et 1536.)

— Le *bail* exprime ou n'exprime pas l'usage que le preneur fera de la chose; si cet usage est indiqué par la convention, il faut que le preneur se conforme à ce que les partis ont réglé. Ainsi, il ne pourra employer la chose qu'à l'usage pour lequel elle aura été louée. || Lorsque la manière dont le preneur doit jouir n'est pas exprimée par le *bail*, il doit faire de la chose louée l'usage que l'on a coutume d'en faire, en sorte que, s'il l'employait autrement, le bailleur pourrait s'en plaindre s'il avait intérêt à le faire.

— Chez les Romains, la durée des *baux* des héritages était ordinairement d'un lustre. Chez nous, la durée des *baux* ordinaires varie au gré des parties contractantes. Si le temps que doit durer un *bail* n'était pas fixé par la convention, l'usage et la nature de la chose louée détermineraient la règle à suivre pour le fixer. A Paris, il y a annuellement quatre termes pour commencer et pour finir les *baux* des appartements et des maisons. Ainsi, le bail sur la durée duquel on n'a fait aucune convention, ne finit qu'au terme pour lequel l'une des parties juge à propos de donner ou de prendre congé. Si le loyer excède 1,000 fr. par an, le congé doit être signifié six mois avant l'expiration du terme auquel on doit sortir. La même règle s'observe pour une boutique, un maître d'école, un commissaire, le loyer fût-il au-dessous de 1,000 fr. Si le loyer est au-dessous de 1,000 fr. et au-dessus de 400 fr., il suffit que le congé soit [illegible] et six semaines avant la fin du terme, si le loyer est au-dessous de 400 fr. (Dict. de jurispr.) || L'obligation principale du bailleur est de délivrer au preneur les choses louées, afin que celui-ci puisse en faire usage. Quand cette obligation ne serait pas expressément énoncée dans le bail, le bailleur n'y serait pas moins soumis, et il ne pourrait pas même s'y soustraire en indemnisant le preneur. || La principale obligation du preneur est l'obligation de payer au bailleur le prix convenu pour la jouissance de la chose louée. Lorsqu'on n'a pas exprimé par le bail les termes auxquels le loyer doit être payé, il faut se conformer aux coutumes et à l'usage des lieux. Le défaut de paiement des loyers suffit pour donner ouverture à la résolution du bail, quand même les parties auraient stipulé que cette résolution ne pourrait avoir lieu dans aucun cas.

— Fig. et fam. On dit quelquefois, *cela n'est pas de mon bail*, c'est-à-dire, je ne suis pas chargé de cela, ou bien, cela est arrivé dans un temps où rien ne m'obligeait à y prendre part. On dit aussi, Je n'ai pas fait de bail. Nul engagement formel ne m'oblige à cela. || Plur., des *baux*.

— Fig. *Bail d'amour.* S'est dit dans le style familier et comique, pour signifier Un engagement galant et amoureux, une assurance d'aimer toujours.

Pour rendre votre esprit certain,
Je vous passerai dès demain
Un *bail* d'amour devant notaire. (SARASIN.)

BAILE. s. m. (du lat. *bajulus*). Nom qu'on donnait autrefois aux ambassadeurs de Venise, résidents à Constantinople.

— Palais. Usité autrefois dans le ressort du parlement de Paris. Il s'appliquait aux huissiers qui ne pouvaient exploiter que contre les roturiers.

BAILLADÈRE. s. f. V. BAYADÈRE.

BAILLANCE. s. f. Action de donner. Vieux mot.

BÂILLANT, ANTE. part. et adj. (ét., V. BÂILLER). Qui bâille, qui ouvre la bouche, et par extension, qui s'entr'ouvre.

— Bot. Se dit d'un péricarpe qui, au moment de la maturité, se rompt par une ouverture apicilaire ou latérale non dentée.

— Conchyl. Se dit aussi des coquilles bivalves qui ne sont point exactement closes.

BÂILLANTS. s. m. pl. Ornith. Tribu et famille de l'ordre des passereaux à bec largement fendu.

BÂILLARD. s. m. Technol. Brancard de teinturier qui sert à égoutter les soies.

— Bot. Nom d'une espèce particulière d'orge dans quelques départements.

BAILLARGE. s. m. Vieux mot qui signifiait Orge. || s. des 2 g. Variété d'orge.

BAILLE. s. f. Mar. Baquet, ouvrage de tonnellerie employé sur les vaisseaux à divers usages. La baille est ordinairement faite d'un demi-tonneau. Bailles de combat. Bailles à drisses. Baille de sonde. Baille des rations. Baille à brai.

— La baille à brai est celle où l'on puise le brai lorsqu'il s'agit d'étendre de l'enduit sur les fentes et les joints du navire. Après cet office, la baille à brai, sale et laide, est ordinairement jetée à la mer. C'est par allusion à la manière de flotter de ce tonneau abandonné à la merci des vagues que les matelots disent d'un vaisseau malpropre, mal tenu, mal équipé et mal conduit: *C'est une baille à brai*.

— Anc. t. milit. Ouvrage de fortification qui servait d'avant-poste, de défense extérieure.

BAILLE-BLÉ. s. m. Technol. Petit cylindre en fonte placé au collet de la trémie dans un moulin. Synonyme de Babillard.

BÂILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Bâiller.

BAILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Bailler.

BAILLÉE. Vieux mot qui signifiait Bail, donation, cession.

BAILLÉE. s. f. Anc. jurispr. Acte par lequel un propriétaire foncier confirmait au colon détenteur ou donnait à un tiers la jouissance des droits convenanciers déjà détachés du fond par le bail à domaine congéable.

BÂILLEMENT. s. m. (pr. *ba-i-e-ment*; du bas latin *badicare*, diminutif de *badare*, ouvrir la bouche, bâiller). Physiol. Action de bâiller. Le bâillement est une profonde inspiration avec écartement considérable des mâchoires, qui se fait lentement, d'une manière involontaire, et est suivi d'une inspiration prolongée plus ou moins sonore. On pense que le bâillement est déterminé par un embarras dans la circulation pulmonaire; les causes qui le produisent sont le plus ordinairement l'ennui, la fatigue, le besoin de sommeil, les sons monotones, la faim, l'imitation, etc., etc. Hippocrate dit que le remède des *bâillements* continuels et du hoquet c'est de garder longtemps la respiration. (***)

— Gramm. Synonyme de Hiatus. Effet de la rencontre de deux voyelles, l'une à la fin d'un mot, l'autre au commencement du mot qui suit, comme dans: Il *a eu une* longue fièvre, il all*a à* Amiens, il succéd*a à* Alexandre. V. HIATUS.

— Ornith. Maladie particulière des oiseaux.

BAILLEMENT. s. m. Nos pères employaient ce mot pour *bail*, action de donner à ferme.

BÂILLER. v. n. 1re conj. (pr. *bâ-i-é*; ét., V. BÂILLEMENT). Faire un bâillement. V. ce mot. Bâiller d'ennui. Bâiller de sommeil. Bâiller de fatigue. Bâiller de faim. Cet air monotone me fait bâiller. On bâille en voyant bâiller les autres. Le bruit de l'expiration prolongée qui suit le bâillement d'une personne fait aussi bâiller les autres. Je bâille à l'entendre parler. On ne sifflait pas, on bâillait, on dormait à cette pièce. Je viens d'entendre une grande vilaine harangue qui m'a fait *bâiller* vingt fois. (La Bruy.) Il *bâille*, il se croit seul. (La Bruy.) La douleur, le plaisir, l'ennui, font également *bâiller*; mais il est vrai qu'on *bâille* vivement, et que cette espèce de convulsion est prompte dans la douleur et le plaisir; au lieu que le bâillement de l'ennui en porte le caractère par la lenteur avec laquelle il se fait. (Buff.) Tout prêt à s'endormir, *bâille* et ferme les yeux. (Boileau.)

La Pucelle est encore une œuvre bien galante,
Et je ne sais pourquoi je *bâille* en la lisant.
(BOILEAU.)

— Fig. se dit des parties d'une chose qui, étant mal jointes, forment une ouverture, s'entr'ouvrent. Les panneaux de ce lambris bâillent. Les ais de cette cloison bâillent. Une porte qui bâille. Une fenêtre qui bâille. || Cette étoffe bâille, cette dentelle bâille, c'est-à-dire, N'est pas assez tendue.

— Au figuré, *bâiller* signifie le plus souvent Éprouver de l'ennui. C'est un livre qu'on ne peut lire sans bâiller, c'est-à-dire, Sans éprouver beaucoup d'ennui. Vous *bâillez,* disait une femme à son mari. Ma chère amie, le mari et la femme ne font qu'un, et quand je suis seul je m'ennuie. (Improv. fr.) Mercier ferait *bâiller* toute la république. (*Satiriques.*)

BAILLER. v. a. 1re conj. (pr. *ba-i-é;* du gr. βάλλω, j'envoie). Vieux mot qui signifiait Donner, et qui n'est plus usité qu'au palais, et encore l'est-il rarement.

— Il signifiait plutôt Prêter, mettre en main, que Donner, faire présent. Balzac a dit figurément : Un général qui s'est marié a *baillé* des gages à la fortune pour ne plus tant hasarder.

— Il avait même vieilli au temps de Segrais, car il cite comme singulier le mot d'un gascon, qui demandait un jour dans une compagnie : Qui est-ce qui *baille* le bal?

— Palais. Donner, fournir, livrer, mettre en main. Bailler à ferme. Bailler par contrat. Bailler caution. Bailler une terre à ferme. Bailler et délaisser. Bailler des écritures. Bailler des contredits.

— Fam. et ellipt. Vous m'en baillez d'une belle. Vous me la baillez belle, vous voulez m'en faire accroire. C'est *baille* luy belle et du tout rien (Ce sont promesses sans effet). (De Luynes.)

BAILLER. v. a. 1re conj. Mar. Jeter à tour de bras, avec une petite sébille, de la rogue de maquereaux, etc., détrempée dans de l'eau de mer, dans des filets traînés par des bateaux pour prendre de la sardine. Cette pêche se fait surtout sur la côte de Bretagne avec plusieurs filets ayant chacun vingt-deux brasses de longueur.

BAILLÈRE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des synanthérées, qu'on doit rapporter à la tribu naturelle des hélianthées.

BAILLET. adj. m. Vieux mot qui signifia De couleur de paille, de couleur de chair.

— Se disait de certains animaux, surtout du cheval qui était marqué au front d'une tache blanche. Cheval baillet.

BAILLET (Adrien). Biogr. Écrivain français du XVIIe siècle, a laissé un grand nombre d'ouvrages sur divers sujets : *Jugement des savants sur les principaux ouvrages des auteurs;* la *Vie de Descartes;* l'*Histoire des démêlés de Boniface VIII avec Philippe le Bel,* curieuse et savante, etc.

BAILLEUL. Géogr. Chef-lieu de canton, dép. du Nord, arr. d'Hazebrouck ; 9,800 hab. Industrie active, fabrication de fil retors.

BAILLEUL. s. m. Celui qui faisait profession de remettre les os disloqués, les côtes ployées, enfoncées ou rompues. Le bailleul lui a remis le bras. Ce fut un certain Nicolas *Bailleul* qui le premier se rendit célèbre par sa dextérité dans cet art; de là vient que l'on désignait depuis sous le nom de *bailleul* les habiles opérateurs.

BÂILLEUR, EUSE. s. Celui, celle qui bâille, qui est sujet ou sujette à bâiller.

— Fam. et prov. *Un bon bâilleur en fait bâiller deux.*

BAILLEUR, ERESSE. s. (pr. *baie-eur, baie-ress*). Prat. Celui, celle qui donne à ferme ou à loyer, une maison, une terre, etc. Il est opposé à Preneur, qui est celui qui prend une ferme, une maison ou une autre chose à ferme, à loyer, etc. Le bailleur et le preneur. La principale obligation du *bailleur* est de délivrer au preneur les choses louées, afin que celui-ci puisse en faire usage. (Merl.) Le *bailleur* est obligé de faire entendre au preneur en quoi consiste la chose louée. (Id.) Il faut aussi que le *bailleur* délivre la chose en état d'être employée à l'usage pour lequel elle a été louée. (Id.)

— Dans la généralité d'Amiens on donnait avant la révolution le nom de *bailleurs de table,* à des officiers chargés de la police des

chands moyennant rétribution.

— Comm. *Bailleur de fonds.* Celui qui fournit de l'argent pour quelque entreprise, ou pour former une maison en commandite.

— Prov. et fam. On dit un *bailleur de bourdes,* pour dire un Moqueur, un trompeur. Mais cette expression n'est plus guère d'usage.

— BAILLEUR. s. m. Se disait au jeu de paume de celui qui livrait l'éteuf. Il était opposé à *nacquet,* marqueur.

BAILLI, autrefois BAILLIF. s. m. (du bas-latin *bajulus,* garde protecteur). Se disait avant 1790 d'un officier royal d'épée, au nom duquel la justice se rendait dans un certain ressort et qui avait droit de commander la noblesse de son district, lorsqu'elle était convoquée pour l'arrière-ban. A peu près synonyme de Sénéchal et de prévôt. Le bailli de Rouen. Le bailli de Vermandois. Le bailli de Sens. Le bailli de St-Pierre-le-Moustier.

— Officier royal de longue robe qui rendait la justice dans l'étendue d'un certain ressort et dont les appellations ressortaient immédiatement au parlement. Le bailli de Nogent-sur-Seine. Le bailli d'Amboise. Le *bailli de robe longue,* sans être lettré ni gradué, pouvait rendre la justice en personne. (Compl. de l'Acad.)

— *Bailli seigneurial ou châtelain.* Officier de longue robe qui rendait la justice au nom d'un seigneur. Le bailli du village. Le bailli seigneurial. Dans l'intérieur du royaume les *baillis* des seigneurs sont des juges proprement dits ; mais dans les Pay-Bas ils ne sont que conjureurs, excepté en Hainaut, où ils réunissent à cette qualité qu'ils exercent dans les matières féodales, celles de juges dans les affaires personnelles. (Merl.)

— *Bailli de département.* Officier chargé par l'intendant d'une province de faire exécuter ses ordres, de veiller à l'administration des communautés d'habitants, et de prendre soin du recouvrement des impositions. Le bailli de département était ordinairement en même temps bailli seigneurial.

— *Bailli de l'arsenal.* Nom d'un juge autrefois établi dans l'intérieur pour prononcer sur les contestations entre les ouvriers employés à l'artillerie et leurs officiers et administrateurs.

— *Bailli du palais.* Juge qui avait juridiction dans l'intérieur du palais pour toutes les causes civiles et criminelles. On disait auparavant *concierge* ou *capitaine.*

— Hist. Les baillis étaient primitivement des commissaires envoyés par les rois dans les provinces, pour examiner si la justice était bien rendue par les comtes et seigneurs, juges ordinaires. Plus tard, les seigneurs, usurpant la puissance royale et fatigués de rendre eux-mêmes la justice, eurent des baillis pour les suppléer.

— BAILLI DE L'EMPIRE. Titre que prenait au moyen âge en Allemagne, le prince qui remplissait les fonctions de régent pendant les vacances du trône impérial.

— BAILLI OU BAILE. Hist. mod. Chevalier de Malte revêtu d'une dignité qui le mettait au-dessus des commandeurs et qui avait le privilége de porter la grand'croix. || Les *baillis conventuels* étaient chefs ou piliers de chaque langue. || Les *baillis capitulaires* étaient rangés dans les chapitres provinciaux immédiatement après les grands prieurs. Les baillis capitulaires étaient : Le *grand commandeur* de la langue de Provence ; le *maréchal* de la langue d'Auvergne ; le *grand hospitalier* de la langue de France ; l'*amiral* de la langue d'Italie ; le *grand conservateur* de la langue d'Aragon ; le *turcopolier* de la langue anglo-bavaroise ; le *grand bailli* de la langue d'Allemagne, et le *grand chancelier* de la langue de Castille.

— *Le grand bailli,* pris dans la langue d'Allemagne, avait l'inspection des forteresses de Tripoli et de celle de Goze, avant la révolution.

— Il y a en Allemagne et en Suisse des baillis et des grands baillis, espèces de magistrats préposés à l'exécution des lois.

— Le féminin correspondant de *bailli* est BAILLIVE. V. ce mot.

BAILLIAGE. s. m. Anc. jurispr. Tribunal composé de juges qui rendaient la justice au nom du bailli ou avec le bailli. Procureur du roi au bailliage. Aller au bailliage. Plaider au bailliage.

— Les *baillis* et *bailliages* ont été supprimés en France par la loi du 7 septembre 1790. Ils sont aujourd'hui remplacés par les tribunaux civils d'arrondissement. (Jurispr.)

— Juridiction d'un bailli dans une certaine étendue de pays. Bailliage royal. Bailliage seigneurial. Bailliage subalterne. Bailliage supérieur. Bailliage inférieur. Il y avait tant de bourgs dans ce bailliage.

— Par extension, Lieu où le bailli tenait son siége.

— Il y avait autrefois un bailliage de l'artillerie de France, un bailliage ou capitainerie des chasses. Ce dernier tribunal était composé d'un lieutenant-général, d'un procureur du roi et d'un greffier.

— Hist. Première dignité après celle de grand prieur dans l'ordre de Malte. Bailliage de la Morée.

— Droit payable à Londres sur toutes les denrées et marchandises étrangères.

— Géogr. En Allemagne et en Suisse c'est

sont confiées à un bailli ou à un grand bailli.

BAILLIAGER, ÈRE. adj. D'un bailliage ; qui appartient, qui est propre à un bailliage. On convoqua les assemblées *bailliagères* pour l'élection des députés aux États-généraux. (Acad.)

BAILLIAL, ALE. adj. Qui appartient au bailli, qui concerne le bailli. Sergent baillial.

BAILLIE. s. f. Jurisp. Ancien terme de coutume, synonyme de Garde-noble ou de garde-bourgeoise. || Le dictionnaire des rimes de J. Lefèvre, imprimé à Paris, en 1588, fait ce mot synonyme de Garde protection, et le Glossaire du roman du Renard, de Puissance, possession, juridiction.

Ma mie, contrainte abstinence,
A besoin de ma pourveance,
Pieca fut morte ou mal sortie,
S'elle ne fut en ma *baillie.*
(J. MENNY.)

BAILLIR. v. a. 1re conj. Vieux mot ayant signifié Gouverner, prendre soin. || Remettre un membre demis.

BAILLIVE. s. f. La femme d'un bailli. Madame la baillive. Mme d'Orbe et Mme la *baillive* marchaient devant Monsieur. (J.-J. Rouss.)

Vous irez visiter pour votre bienvenue
Madame la *baillive* et madame l'élue.
(MOLIÈRE.)

— Puisque *baillif* est hors d'usage, on pourrait dire *Baillie* pour *Baillive,* comme l'a dit La Fontaine :

Votre sœur paie à frère Aubry,
La *baillie* au père Fabry.

BAILLISTRE. s. m. Vieux terme de jurisprudence, qui se dit dans certaines coutumes pour signifier Tuteur, gardien, administrateur.

— Il a aussi signifié Régent, régente. Blanche de Navarre, veuve, en 1201, de Thibaut, cinquième du nom, comte de Champagne, fut ajournée comme *baillistre* de Thibaut VI, son fils, né posthume, pour répondre aux prétentions de Philippe de Chypre, sa cousine, et d'Érard de Brenne son mari. (Le Roy.)

BÂILLON. s. m. (pr. *bâ-ion*). Morceau de bois ou d'autre matière, que l'on met dans la bouche d'un homme pour l'empêcher de parler ou de crier, ou dans la gueule d'un animal pour l'empêcher de mordre ou de crier. Mettre un bâillon à une personne. Mettre un bâillon au condamné. Autrefois, quand on craignait que le condamné, par ses discours ou par ses cris, n'attendrît et ne soulevât la populace, de la prison au lieu du supplice, on lui mettait un bâillon. Lorsqu'on conduisait à la Grève l'infortuné Lally, on lui mit à la bouche un *bâillon* qui débordait ses lèvres. (L. G.) Dans certains couvents on met le *bâillon* à ceux qui ont rompu le silence. (Trev.)

— Médec. Morceau de liége ou de bois, ou tampon de charpie, qu'on place entre les dents molaires d'un malade, pour l'empêcher de fermer les mâchoires, ou pour mieux voir au fond de la gorge.

— Ichthyol. Espèce de poisson cæsiomore de Lacépède, ainsi appelé en l'honneur du naturaliste Baillon d'Abbeville.

— Fig. et fam. *Mettre un bâillon à quelqu'un,* c'est l'intimider ou le gagner de manière à s'assurer de son silence.

BÂILLONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Bâillonner. Homme bâillonné. Chien bâillonné.

— *Bâillonné par.* Le patient ayant été bâillonné par le bourreau.

— Blas. Se dit des animaux peints avec un bâton entre les dents, comme chiens, lions, panthères, etc.

BÂILLONNER. v. a. 1re conj. Mettre un bâillon. Bâillonner une personne. Bâillonner un chien. Les voleurs bâillonnent ceux qu'ils veulent empêcher de parler ou de crier.

— Techn. *Bâillonner une porte.* La fermer en dehors avec une pièce de bois.

BAILLOQUES. s. f. pl. Plumass. Plumes de couleur mêlée, comme blanches et noires, rouges et bleues.

BAILLOT. Écrivain français du siècle dernier. Traducteur des *Satires de Juvénal ;* auteur des *Recherches sur l'histoire de Champagne.*

BAILLOTTE. s. f. Techn. Vase de bois, plus souvent appelé Baquet.

BAILLOUVIANE. s. f. (ét., *Baillouviane,* nom d'homme). Bot. Nom d'une algue fort élégante de la mer Adriatique.

BAILLY (Jean-Sylvain). Né à Paris en 1736; homme illustre par ses connaissances, et citoyen recommandable par toutes sortes de vertus. Il fit d'abord des tragédies, renonça bientôt à ce genre de littérature, étudia l'astronomie sous l'abbé de La Caille, et lui succéda dans l'Académie des sciences. Plus tard il fut admis à l'Académie française (1784), et l'année suivante à celle des Inscriptions et belles-lettres. On le vit nommé député aux états-généraux, par les électeurs de Paris, puis doyen du tiers-état et présidant l'immortelle séance du jeu de paume, et l'assemblée quand elle se fut constituée en assemblée générale. Ayant perdu sa popularité par un acte raisonnable mais qui déplaisait au peuple, il fut forcé de donner sa démission. Il fut témoin à décharge dans le procès de la reine, et mourut condamné injustement, par

Champ de Mars. On a de lui un *Recueil d'observations lunaires ;* un *Nouveau Recueil astronomique ;* un *Essai sur les théories des satellites de Jupiter ;* des *Lettres sur l'origine des sciences et sur celles des peuples de l'Asie ; l'Astronomie ancienne, moderne, indienne et orientale.*

BAIN. s. m. (ét. lat., *balneum,* m. s.). Immersion plus ou moins prolongée du corps humain ou d'une de ses parties dans de l'eau, pour le plaisir, pour la propreté ou pour la santé. L'eau ou le liquide dans lequel on se baigne. Bain de mer. Bain de rivière. Bain domestique. Bain public. Prendre un bain. Prendre des bains. Bains de propreté. Bain de santé. Bains salutaires. Bain de lait. Bain d'eau de rose. Bain aromatique. Bain d'eau minérale. Les peuples du Nord sont persuadés que les *bains* froids rendent les hommes plus forts et plus robustes. (Buff.) Longtemps on se trouva si bien à Rome de l'usage des *bains* qu'au témoignage de Pline on n'y connut pas d'autre remède pendant six cents ans. (De Boism.) Goûter d'un *bain* pur la fraîcheur salutaire. (Castel.) Le *bain* est votre charme, adorables mortelles. (Delille.) Ma surprise fut extrême lorsque je pris le premier *bain.* (J.-J. Rouss.) Les Grecs et les Romains, qui n'étaient féroces que par ambition, et dont les mœurs, au fond, étaient douces, remédiaient aux mêmes maux que les Japonais, par les *bains* chauds et les frictions. (B. de St-P.)

— Eau préparée dans une baignoire pour s'y baigner. Bain très-froid. Bain froid. Bain frais. Bain tempéré. Bain chaud. Bain très-chaud.

— C'est aussi la baignoire où l'on prend le bain. Remplir le bain. Disposer le bain. Vider le bain.

— Se dit par rapport au temps et au lieu où l'on peut se baigner. Le bain est bon ce matin. Le bain est dangereux dans cette rivière. Le bain est agréable en été.

— Se dit aussi par rapport aux effets que le bain produit, ou qu'on en attend. Les Indiens disent que le *bain* pris dans telle rivière efface entièrement les péchés. (Lett. édif.

— Médec. *Bains de santé.* Ceux qui sont destinés à la santé, à la guérison de quelque maladie. En ce sens on en distingue de plusieurs sortes. Le *bain simple,* dans lequel on n'emploie que l'eau simple ; le *bain composé,* dans lequel entrent d'autres matières. || *Bains vaporeux* ou *bains de vapeur.* Sorte d'étuve qui se fait en exposant le malade à la vapeur chaude d'une eau minérale, ou d'une décoction d'herbes bonnes pour le mal dont on veut guérir. || *Bains sulfureux.* Bains préparés à l'aide de deux à quatre onces de sulfure de potasse, de soude ou de chaux, qu'on fait dissoudre dans la quantité d'eau nécessaire pour remplir une baignoire. Les *bains sulfureux* ont été pendant longtemps regardés presque comme spécifiques de la plupart des maladies de la peau si improprement appelées dartres. (Rost.) || *Bain alcalin.* Celui qu'on a préparé en y faisant dissoudre de quatre à huit onces de sous-carbonate de soude ou de potasse. L'action stimulante des *bains alcalins* peut être encore mise à profit dans certains rhumatismes, dans la chlorose et dans quelques engorgements indolents des viscères abdominaux. (Rostan.) || *Bain salin.* On les prépare en ajoutant d'un quart à une demi-livre de sel gris pour chaque seau d'eau que contient le bain. C'est particulièrement contre le rachitisme, les scrofules et les débilités générales, que les *bains salins* ont été conseillés. || *Bain chloruré.* Bain fait avec trois ou quatre onces de chlorure d'oxyde de sodium, ajoutées avec la quantité d'eau nécessaire pour remplir une baignoire. Les *bains chlorurés* ont paru [illegible] des l'un des médicaments les plus efficaces à mettre en usage contre les scrofules. (Rostan.) || *Bains mercuriels.* Bains préparés avec du deuto-chlorure de mercure, depuis un gros jusqu'à une once dans huit voies d'eau environ. Les *bains mercuriels* ont été proposés pour remplacer le mercure à l'intérieur. (Rostan.) || *Bain d'air atmosphérique.* Celui où le corps est exposé à l'action de l'atmosphère. Les *bains d'air atmosphérique* ont été souvent employés avec succès ; toutes les fois que la chaleur du corps est trop vive, que les humeurs sont menacées de dissolution, que le tissu des solides est trop lâche, ces bains peuvent produire d'excellents effets. (Encycl. cat.) *Bain de marc de raisin, de cendres, de sable, de boue, de tourbe,* etc. Celui qui consiste à se couvrir le corps de ces matières ou à s'y plonger.

— Phys. *Bain électrique.* État d'un individu ou d'un corps isolé, et communiquant par le moyen d'une tige métallique avec le conducteur principal de la machine électrique.

— *Bain local* ou *bain topique.* Celui dans lequel on ne baigne qu'une partie du corps, la partie malade ordinairement, l'œil, le bras, la main, le doigt, etc. Les *bains locaux* n'ayant qu'à la vertu des qualités spéciales des substances qui les composent, nous croyons devoir renvoyer, etc. (Rostan.)

— *Bain de pieds.* Celui où l'on ne baigne que les pieds. On dit aussi Pédiluve. || *Bain de pieds* est aussi la petite baignoire où l'on baigne ses pieds.

— *Bain de siége.* Celui où l'on ne met que le milieu du corps. Les [illegible] [illegible] et l'on [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] facilitér [illegible] [illegible] hémorrhoïdes, et [illegible]

[illegible] il se trouve momentanément [illegible] (Rostan.) || La petite baignoire où se prend le bain de siége.

— *Fond de bain.* Linge qu'on étend au fond de la baignoire.

— *Demi-bain.* Celui où l'on ne se baigne que jusqu'à la ceinture.

— BAINS au pluriel se dit de certains lieux où il y a des eaux naturellement chaudes, [illegible] lesquelles on prend des bains pour la santé. Les bains de Plombières. Les bains de S[illegible]. Les bains de Bagnères. Bains [illegible] synonyme d'*Eaux.* On lui a ordonné [illegible] de Barèges.

— Endroits d'une rivière [illegible] posés pour se baigner. Quant aux *bains* publics il n'y a guère à Paris que les *bains* sur rivière qui méritent qu'on s'y arrête. (L. G.)

— Bassins d'eau formés par quelque [illegible] quelque ruisseau, etc., ou l'on [illegible]

se baigner. Des fontaines coulant avec un doux murmure formaient en divers lieux des *bains* aussi purs et aussi clairs que le cristal. (Fén.)

A ces rustiques *bains* se plaisaient autrefois
Et la chaste Diane et les nymphes des bois.
(DELILLE.)

— Appartement destiné pour se baigner. Les bains du roi. Les bains de la reine.

— Dans le même sens, on dit : La chambre du bain. L'appartement des bains. La salle des bains. Le cabinet des bains.

— Etablissement public ou privé où l'on peut aller prendre des bains. Bains publics. Bains particuliers. Les bains des hommes. Les bains des dames. Tenir des bains. Aller aux bains. Outre les *bains* publics où le peuple abonde en foule, et qui servent d'asile aux pauvres contre les rigueurs de l'hiver, les particuliers en ont aussi dans leurs maisons. (Barth.) A Rome on n'ouvrait jamais les *bains* avant deux heures de l'après-midi, ni avant le soleil levé, ni après le soleil couché. (Encycl. cat.) En visitant à Rome les *bains* de Titus et de Domitien, nous avons été frappé du grandiose de ces monuments. (B. de Boism.)

— *Bains russes.* C'est une seule et unique salle, où se trouve un fourneau de fonte chargé de cailloux de rivière rougis par le feu du fourneau. En versant de l'eau sur les cailloux, l'étuve de sèche devient humide. Les personnes qui fréquentent ces bains se mettent sur des banquettes ou sur des matelas de foin. Les *bains* russes ont été introduits dans les grandes villes de l'Europe et en particulier à Paris. (De Boism.)

— Les *bains de Finlande* sont des étuves sèches et humides, plus fortement chauffées que les étuves de Russie.

— *Bains des Turcs.* Le bain des Turcs est l'étuve sèche. Les édifices y sont construits en pierre de taille et composés de plusieurs pièces pavées de marbre et chauffées au moyen de tuyaux qui parcourent leurs parois et portent la chaleur partout. Après avoir pris le bain on se repose sur un lit où l'on prend du café, des sorbets, de la limonade. Les femmes se baignent presque tous les jours.

— *Bains des Indiens.* Les bains des Indiens diffèrent des bains turcs par une particularité assez remarquable, par le *massage*, qui consiste à étendre sur une planche la personne qui se baigne, à l'arroser d'eau chaude et à lui presser les articulations : ce qui se fait toujours avec une dextérité admirable.

— *Bains des Egyptiens.* Ils consistent à subir graduellement tous les degrés de la chaleur jusqu'à l'étuve, et à redescendre ensuite du degré de la chaleur de l'étuve jusqu'à la température ordinaire, toujours graduellement.

— Technol. Se dit des liqueurs et des vases dans lesquels on prépare les différents ouvrages.

— Plumass. Les plumassiers donnent le nom de bain à une poêle de cuivre battu, pleine de matière colorante dans laquelle ils plongent les plumes qu'ils veulent mettre en couleur.

— Teintur. Cuve dans laquelle les teinturiers plongent les étoffes. Mettre au *bain* d'alun, au *bain* de cochenille. On donne le même nom à la composition qui est dans la cuve. Un bain d'alun.

— Archit. *Maçonner en bain.* Poser les pierres ou les moellons en plein mortier, ou bien employer une grande quantité de plâtre pour lier les parties d'un ouvrage.

— Chim. Masse d'une nature quelconque qui entoure le corps baigné, en se prêtant par le peu d'agrégation de ses molécules constituantes à toutes ses formes, à tous ses déplacements. Ce bain est différemment nommé, selon les différents intermèdes qu'on y emploie. || *Bain de cendres.* Au lieu d'eau on emploie de la cendre. || *Bain de sable.* Lorsqu'au lieu de cendre il y a du sable dans le vase sur lequel on met l'autre vase contenant la matière sur laquelle on veut opérer. || *Bain de vapeur.* Lorsque le vase qui contient la matière sur laquelle on opère est exposé à la vapeur de l'eau bouillante. || *Bain-marie.* Vase plein d'eau chaude qui est sur le feu et dans lequel on met un autre vase contenant les matières sur lesquelles on veut opérer. L'Académie ne s'est point prononcée sur l'orthographe de bain-marie. Le studieux lecteur qui voudrait s'éclairer à ce sujet ne pourrait qu'être désappointé en ouvrant le dictionnaire des quarante ; chose étrange, mais qui arrive souvent. Les autres dictionnaires, s'il diffèrent sur l'étymologie de cette [illegible] *marie* au pluriel. Toutefois, si *marie* est une corruption de *maris* ou de *marinum*, *marie* devrait être adjectif et s'accorder avec le substantif *bain* ; si, au contraire, comme d'autres le prétendent, c'est Marie la prophétesse qui a donné son nom au bain-marie, que n'écrit-on le dernier mot avec un M majuscule, comme le veulent Trévoux et le bon sens. Pour nous, ne pouvant expliquer la bizarrerie de la corruption de *maris* en marie, ni nous assurer de la vérité de l'autre étymologie, nous adopterons ce que l'usage a sanctionné, et nous écrirons *bain-marie* au sing. et *bains-marie* au pl. || Un métal est au *bain*, quand il a été mis par le feu en état de fluidité.

— Art cul. On appelle chauffer ou cuire au *bain-marie*, lorsque ce que l'on fait chauffer ou cuire n'est pas immédiatement sur le feu, mais trempe dans l'eau qui est sur le feu. Faire cuire de la viande au bain-marie. Œufs au lait cuits au *bain-marie*. Thé au *bain-marie*.

— Philos. hermét. Fourneau philosophical, ou le mercure dans lequel le roi et la reine (le soleil et la lune) se baignent.

— Fig. et fam. *Bains de grenouilles, bains de crapauds.* Lieu où l'eau est sale et bourbeuse.

— Fam. *Chaud comme bain.* Se dit d'une boisson peu fraîche. Cette boisson est chaude comme bain. Vous nous aviez promis de nous faire boire frais, et nous buvons chaud comme *bain*. (Acad.)

— Fig. et pop. *C'est un bain qui chauffe.* Il fait chaud, et il y a un nuage isolé qui promet de la pluie.

— *Bain de Valentin.* Façon de parler proverbiale à laquelle a donné lieu l'aventure d'un mari qui prenait un bain pour se disposer à coucher avec sa femme, tandis que le galant profitait de son absence pour occuper sa place.

— Hist. anc. *Voleur de bains.* Se disait de ceux qui s'emparaient des objets déposés par les baigneurs. Les voleurs de *bains* étaient punis de mort comme sacrilèges. (Compl. de l'Acad.)

— Les anciens faisaient des bains un très-grand usage. Leurs bains étaient ordinairement des édifices grands et somptueux. Pour qu'un bâtiment de ce genre fût complet, il fallait qu'il se composât de l'*apodytère*, garde-robe où l'on déposait les vêtements ; de l'*onctuaire*, où se conservaient les huiles et où se faisaient les frictions ; du *sphæristère*, lieu des exercices, du bain d'eau chaude, de l'étuve chaude, ou bain de vapeur ; du *tepidaire*, ou bain d'eau tiède ; et du *frigidaire*, ou bain froid. Il y avait aussi la fournaise et différentes salles destinées aux festins et à la conversation.

BAIN (Chevalier du). Ordre militaire institué en Angleterre en 1399, à l'époque du couronnement de Henri IV, qui nomma six membres en cette occasion. Le prince venait d'entrer au bain, on vint lui annoncer que deux veuves demandaient justice. Aussitôt Henri, sortant du bain, reprit ses vêtements en disant : La justice est un devoir, le bain n'est qu'un plaisir ; le plaisir doit céder au devoir. De là l'origine de l'*ordre du bain*. (Camd.)

BAIN. Géogr. Chef-lieu de canton (Ile-et-Vilaine), arr. de Redon ; 3,490 hab.

BAÏNIEN. s. m. Myth. ind. Membre d'une secte religieuse consacrée au culte de la déesse Mariatala. Les baïniens accompagnent leurs voix en demandant l'aumône à la porte de leur temple, avec un *baïna* (tambour), d'où ils ont pris leur nom.

BAINS. Géogr. Bourgade du département des Vosges, à trois lieues de Plombières, ainsi nommée à cause de sa source d'eaux minérales salines.

— Chef-lieu de canton, département de la Somme, arrondissement d'Epinal ; 2,407 hab.

BAÏO ou **BAHOO.** s. m. Bot. Nom malabare de l'arbre qui donne la casse.

BAÏOCASSE. adj. et s. des 2 g. Géogr. anc. Nom d'un peuple gaulois, de la deuxième lyonnaise, dans le pays de Bayeux.

BAÏONNETTE. s. f. (de *Bayonne*, où les premières furent fabriquées). Art milit. Dague courte, large, façonnée en forme de lancette, ayant au lieu de poignée un manche de fer creux pour la fixer au bout d'un mousquet. Mettre la baïonnette au bout d'un fusil. Croiser la baïonnette. Charger à la baïonnette. Tuer d'un coup de baïonnette. Enlever un poste à la baïonnette. Allez dire à votre maître que nous sommes ici par la puissance du peuple, et qu'on ne nous en arrachera que par la puissance des *baïonnettes*. (Mirab.)

. . . . . Que la *baïonnette* homicide
Au-devant de vos rangs étincelante, avide,
Heurte les bataillons..... (LA HARPE.)

Je monte à la tribune, et sans que rien m'arrête,
Je demande un emprunt à coups de *baïonnettes*.
(*Satiriques.*)

— Fig. S'emploie par synecdoque dans l'infanterie pour faire brièvement le dénombrement effectif des hommes de rang ou de troupe. Ainsi on dit : Un bataillon ne doit pas être de plus de cinq cents *baïonnettes*, il n'en doit avoir que tant par division, pour dire que chaque division doit être composée de tant de soldats.

BAÏONNIER. s. m. Anc. t. milit. Soldat armé d'une arbalète

BAÏOQUE ou **BAJOQUE.** s. f. (de l'ital. *baiocco*). Petite monnaie en cuivre qui a cours [illegible] cinq centimes de France. L'écu de cent baïoques vaut cinq francs trente-huit centimes et demi.

BAÏOQUELLE. s. f. (de l'ital. *baiocchella*, diminutif de *baiocco*). Monnaie de billon de Bologne et de quelques Etats d'Italie.

BAÏRAM ou **BEÏRAM.** s. m. Grande fête annuelle par laquelle les musulmans terminent leur ramadan ou temps de jeûne. Il y a deux baïrams, le grand et le petit. La première de ces deux fêtes arrive le premier jour de la lune qui suit le ramadan ; elle dure trois jours. La seconde a lieu deux mois et demi après la première et dure un jour de plus ; c'est la plus solennelle sous le rapport religieux, quoiqu'il y ait moins de réjouissances. L'année des Musulmans étant lunaire, ces deux fêtes se trouvent parcourir en trente-trois ans toutes les saisons de l'année. Le sultan reçoit à l'occasion du baïram les félicitations et les hommages de tous les corps de l'Etat. On ferme les boutiques, tout trafic, tout travail est suspendu. On s'embrasse, on se fait des cadeaux. Le baïram ressemble tout à la fois à notre Pâques et à notre premier de l'an.

BAIROUT. Géogr. Ville de Syrie, à trois kil. N.-E. d'Acre ; 12,000 hab. Port comblé par les sables. Evêché grec, évêché maronite, plusieurs consuls européens, hautes tours. Bombardée et prise par les Anglais en 1840 sur Méhémet-Ali.

BAIS. Géogr. Chef-lieu de canton du département de la Mayenne, arr. de Mayenne.

BAISÉ, ÉE. part. pass. du v. Baiser, dont il a les significations.

— *Harengs baisés.* Ceux qui sont collés les uns contre les autres à la saurisserie.

BAISEMAIN. s. m. Hist. anc. et mod. Action de baiser sa main ou la main d'un autre en signe de respect et de soumission. On saluait les dieux par des baisemains, on saluait de même les princes et les rois. || Le *baisemain* formait dans toutes les cours de l'Europe une partie de l'étiquette, et est encore en usage dans quelques états ; à certains jours les grands et les personnes présentées sont admis au baisement des mains.

— Dr. féod. Hommage que le vassal rendait à son seigneur en lui baisant la main. Cet acte de vassalité pouvait se racheter, dans certaines coutumes, par des redevances en argent ou en denrées. *Baisemain* signifia aussi cette redevance substituée à la reconnaissance réelle.

— Relig. Cérémonie qui avait lieu au moment de l'offrande, dans laquelle le célébrant donnait sa main à baiser. Cette coutume existe encore en Espagne.

— BAISEMAINS. s. m. pl. Civilités, compliments. Faire ses baisemains à quelqu'un. Mes baisemains à un tel. || Le *baisemains* est fort commun en France, non pas de faict, mais de parole ; car quand on prend congé de quelqu'un c'est l'ordinaire de dire : Je vous *baise la main* ou *je baise la main de vostre seigneurie*, pour sentir doublement son italianisme. (H. Est.) Le *baisemains* était alors fort à la mode, on en exécutait l'action à chaque rencontre, et le mot entrait dans toutes les formules de compliments. (Dulaure.)

— Fig. et prov. *Faire quelque chose à belles baisemains.* Faire quelque chose avec un sentiment de soumission et de reconnaissance. En ce sens, *baisemains* est féminin.

— *Venir à baisemains.* Se soumettre.

BAISEMENT. s. m. Action de baiser. Ne se dit plus que de la cérémonie où l'on baise les pieds du pape. Il a été introduit au baisement des pieds de Sa Sainteté.

BAISER. v. a. 1re conj. (pr. *bé-zé* ; ét. lat., *basiare*, baiser). Appliquer la bouche, en avançant les lèvres, sur le visage, sur les lèvres, sur quelque partie du corps d'une personne. Baiser quelqu'un. Baiser à la bouche. Baiser à la joue. Baiser au front.

— On baise les personnes par amitié. Un ami baise son ami. Un frère baise son frère. Cette jeune fille est sans cesse à baiser sa sœur, tant elle l'aime.

— On les baise par amour, par tendresse. Une mère baise son enfant. Après m'avoir *baisé* tendrement, O mon fils, me dit-il, etc. (Fén.)

— On les baise par volupté, par passion. Un amant baise sa maîtresse.

— On les baise par civilité, par politesse. Deux personnes qui se revoient après une longue absence, se saluent en se *baisant*. || En ce sens c'était une manière de saluer chez les anciens. Les assassins de Jules César commencèrent par lui *baiser* le visage, la poitrine et les mains. (J. de Marl.) C'était en les *baisant* à la bouche que les dames romaines saluaient leurs parents et leurs amis. (Id.) L'inférieur qui ne pouvait parvenir à saluer son supérieur en le *baisant*, appliquait sa bouche à sa propre main et lui envoyait ce baiser, qu'on lui rendait de même si l'on voulait. (Volt.)

— Par respect. Après qu'il eut mangé et qu'il eut senti en *baisant* Jacob l'odeur de ses habits parfumés, etc. (Le Maistre de S.)

— Par soumission. Le vieux Priam ne parvint à fléchir le fier Achille qu'en venant *baiser*, en pleurant, la main qui venait d'immoler Hector. (H. M.) Sous les empereurs, les grands et les dignitaires seuls étaient admis à *baiser* la main du prince. (Id.)

[illegible] de pardon. Ennemi déclaré de Louis d'Orléans, frère de Charles VI, Jean Sans-peur fut réconcilié avec lui par les soins du duc de Berri : les deux cousins se *baisèrent*, communièrent ensemble, se jurèrent oubli et pardon, mangèrent à la même table, chevauchèrent sur le même cheval, couchèrent dans le même lit. (J. de Marl.)

— On baise les choses en signe d'adoration. Ses yeux cherchèrent la croix de Jésus-Christ et ses lèvres la *baisèrent*. (Fléch.)

— En signe de vénération, de respect. Phalante prit l'urne des mains de Télémaque et la *baisa* plusieurs fois. (Fén.) Tous les vieillards *baisèrent* ce livre avec respect. (Id.) Il aurait voulu pouvoir *baiser* la trace de ses pas. (Id.)

— Pour exprimer ces sentiments affectueux qui s'attachent aux choses qui nous rappellent des personnes que nous avons aimées ou vénérées. Cette jeune femme baise souvent en pleurant le portrait de son époux. Néoptolème me pria de souffrir qu'il *baisât* ces armes si célèbres, et consacrées par l'invincible Hercule. (Fén.)

Voyez ce qu'en mourant me laissa votre père.
J'en *baise* en soupirant le sacré caractère.
(CORNEILLE.)

— Par soumission et humilité. C'est une servitude éternelle, où pour être heureux il faut *baiser* ses fers. (Mass.) Un roi devant qui tout fléchit et *baise* la poussière. (Rac.)

Et confondant l'orgueil par d'augustes exemples,
Baiser avec respect le pavé de ses temples.
(RACINE.)

— En ce sens, c'était au moyen âge un acte de vasselage. D'abord on baisa la main du seigneur ; la vassale lui baisait la bouche ; plus tard on se contenta de *baiser le verrouil*, l'huis, et d'en faire dresser acte par le bailli ou le tabellion.

— Se dit de quelques oiseaux, qui dans leurs amours se caressent bec à bec. Le tourtereau baise sa compagne. Le pigeon cherche à baiser sa compagne.

— Par extension. Jouir d'une femme.

— Fig. et poét. Toucher, caresser. Le zéphyr baise les fleurs. Les flots de la mer baisent le rivage.

Fameux théâtre des naufrages,
Toi dont les flots impétueux
Viennent d'un pas respectueux
Baiser le sable des rivages. (GODEAU.)

— Prov. *Vous devriez baiser la trace de ses pas.* Vous devriez être très-reconnaissant des services qu'il vous a rendus.

— Fig. et fam. *Baiser les mains à quelqu'un* Lui présenter ses civilités, lui faire ses compliments. Je n'ai que le temps de venir vous *baiser les mains*, et je pars. Dites à madame une telle que je lui *baise les mains*. C'est par cette expression qu'on finissait ordinairement une lettre. On le fait encore en Espagne. || On ne dit plus guère *je vous baise les mains* que par ironie, pour témoigner à une personne qu'on n'approuve point ce qu'elle dit. Vous voudriez que je renonçasse à mes droits à cette succession, *je vous baise les mains*.

— Prov. fig. pop. *Baiser le cul de la vieille.* A certains jeux, au billard et autres, perdre sans faire un point, sans gagner un jeu.

— Fig. *Baiser le babouin.* Rendre une obéissance forcée et servile.

— Loc. prov. *Il ne faut pas tant baiser son ami à la bouche que le cœur lui en fasse mal.* Il ne faut pas tant importuner un ami qu'enfin il s'en fâche.

— SE BAISER. v. pron. S'emploie dans le même sens. Des enfants qui se baisent. Il regardait deux tourterelles se baiser. Les initiés se *baisaient* aux mystères de Cérès, en signe de concorde. (Volt.) Les premiers chrétiens et les premières chrétiennes se *baisaient* à la bouche dans leurs agapes. (Id.)

— Géom. Deux courbes ou deux branches de courbes *se baisent* lorsqu'elles se touchent en tournant leur concavité vers le même côté ; dans tout autre cas elles *se touchent*. Ainsi le point *baisant* et le point *touchant* sont différents. On emploie plus particulièrement ce mot pour désigner le contact de deux courbes qui ont la même courbure au point de contact, c'est-à-dire le même rayon de développée.

— Fig. et fam. On le dit de certaines choses qui se touchent. Deux arbres qui se *baisent* dans une charmille. Deux pains qui se *baisent* dans un four. — On dit d'un méchant feu, qu'il n'y a que deux tisons qui se *baisent*.

— Syn. comp. BAISER. EMBRASSER. *Baiser*, toucher avec les lèvres ; *embrasser*, entourer de ses bras. Te serais-tu flatté que je viendrais dans ton palais *baiser* tes pieds et *embrasser* les genoux de ton fils? (Grimm.)

BAISER. s. m. (infinitif du v. *baiser*, pris substantivement). Acte qui consiste dans l'application des lèvres sur un corps quelconque. C'est l'expression la plus naturelle et la plus éloquente de tous les sentiments affectueux. Doux baiser. Tendre baiser. Baiser affectueux. Chaste baiser. Baiser timide. Baiser froid. Un baiser de feu. Baisers amoureux. Un baiser perfide. Un petit baiser. Un gros baiser. Donner un baiser. Dérober un baiser. Cueillir un baiser. Recevoir un baiser. Savourer des baisers. Refuser un baiser. Témoignage d'amour, de respect, d'amitié, de reconnaissance, de paix ou de charité, le *baiser* participe en quelque chose de la nature du serment. (A. Mart.) [illegible]

— Comme témoignage d'amour, la langue poétique admet une foule d'expressions pour le baiser. On dit un baiser délicieux, ravissant, amoureux, savoureux, voluptueux, enchanteur, avide, enivrant, ardent, brûlant, humide, lascif, impudique, tremblant, mal assuré, furtif, dérobé, clandestin, ravi, rapide, vif, long, retiré, etc. Baiser plein d'appas. Baiser de feu. Baiser de flamme. L'ardeur d'un baiser. Le feu d'un baiser. La flamme d'un baiser. L'ivresse d'un baiser. Le nectar du baiser. Ravir un baiser. Cueillir un baiser. Savourer un baiser. Effleurer d'un baiser. Boire le nectar des baisers. Je ne suis pas un de ces audacieux pour qui un *baiser* de femme est un gage d'amour. (G. Sand.) J'avais rêvé le ciel dans un de vos *baisers*, et vous m'avez fait connaître l'enfer. (Id.) Vous avez souri de pitié en reconnaissant le front de Stenio, le front de Stenio où vous aviez imprimé un *baiser* partout. (Id.) L'ardeur

de ses *baisers* coule au fond de mon âme. (Dorat.)

Par un *baiser* ravi sur les lèvres d'Iris
De ma fidèle ardeur j'ai derobé le prix.
(J.-B. Rousseau.)

. . . . Un long *baiser*
Vint m'embraser de son humide flamme.
(Millevoye.)

Viens me presser sur ton sein adoré :
De longs *baisers* prodigue-moi l'ivresse,
De leur nectar mon cœur est altéré. (Id.)

Dès que sur l'incarnat d'une bouche charmante
Il a bu des *baisers* le nectar inconnu.
(Legouvé.)

— *Baiser de paix*. Baiser que les chrétiens se donnaient à l'église au temps de la communion, pour faire voir par ce signe extérieur la paix intérieure qui les unissait. || C'est encore un baiser qu'on se donne en signe de réconciliation et de bonne intelligence.

— Cérémonie qui se fait à la grand'messe lorsque le célébrant et ses ministres s'embrassent.

— *Baiser de la foi*. Celui que les catholiques se donnaient entre eux, principalement quand ils exerçaient l'hospitalité les uns envers les autres.

— Le *baiser de réconciliation* se donnait entre ennemis qu'on était parvenu à réconcilier. C'est notre baiser de paix actuel.

— Le *baiser d'amour* était celui de politesse, d'amitié, et le baiser passionné.

— *Baiser de Judas* signifie Baiser de traître, par allusion au baiser que Judas donna à Jésus-Christ en le trahissant.

— Anc. législ. Gage que les parties contractantes se donnaient de la liberté de leur consentement et de la bonne foi avec laquelle le contrat serait exécuté.

— Jurispr. féod. *Baiser à la bouche*. Cérémonie que le seigneur dominant accomplissait à l'égard de ses vassaux nobles, lorsque ceux-ci lui prêtaient foi et hommage.

— Fig. et poét. Se dit des influences et actions des astres, etc., sur les plantes, les fleurs, etc., comme : Les roses s'ouvrent, s'épanouissent sous les *baisers* du soleil matinal. Fleur épanouie sous les *baisers* du zéphyr. Elle végétait comme un beau lis dans sa douce extase, le sein ouvert aux brises de la nuit, aux *baisers* du jour, à toutes les influences de la terre et du ciel. (G. Sand.)

BAISERIE. s. f. Action de baiser. Vieux.

BAISEUR, EUSE. s. Celui, celle qui se plait à baiser, qui aime à baiser. Il est famil. C'est un grand baiseur. Ces *baiseurs* qui appliquent indifféremment de grands baisers aux hommes comme aux femmes sont insupportables. Le baiser doit être l'enfant d'une belle bouche. (Trist.)

BAISONGE. s. f. Bot. Excroissance que certains pucerons font naître sur la sauge.

BAISOTTÉ, ÉE. part. pass. du v. Baisotter. Cet enfant a été baisotté toute la journée par sa mère.

BAISOTTER. v. a. 1re conj. Diminut. et fréquent. de Baiser. Baiser souvent. Elle est toujours à baisotter cet enfant.

— SE BAISOTTER. v. pron. Se baiser souvent. Ils ne font que se *baisotter*. (Acad.) Il est familier.

BAISSE. s. f. Terrain affaissé.

BAISSE. s. f. (rad. *bas*; de l'ital. *basso*, et du bas lat. *bassus*). Diminution de prix. La *baisse* de ce genre de marchandises doit ralentir l'activité de votre manufacture. (Acad.)

— Se dit surtout de la diminution de taux, de valeur dans les fonds publics, dont la valeur fictive est quelquefois supérieure à la valeur nominale et quelquefois inférieure. Il est opposé à *hausse*. La hausse et la baisse. La baisse des actions. Ces effets-là sont en baisse. Cette nouvelle a causé une grande baisse dans les effets publics. Les hausses et les *baisses* dont le cours du change est susceptible font voir l'état du négoce dans une nation aussi manifestement que les variations du mercure montrent l'état de l'atmosphère. (Du Tot.)

— Comm. *Jouer à la baisse*. Parier que tels ou tels effets publics passeront. Il s'est ruiné en jouant à la baisse.

— Mar. Se dit quelquefois pour Reflux. La baisse de la mer.

BAISSÉ, ÉE. part. pass. du v. Baisser. [illegible]

[illegible] cours la tête *baissée*. (Fén.) L'œil morne maintenant et la tête *baissée*. (Rac.)

— *Tête baissée, œil baissé*. C'est un signe de modestie et de révérence que d'avoir la tête et les yeux baissés en présence de quelqu'un. Aussi l'*œil baissé* dans la phrase suivante est une expression synonyme de *avec respect*, *avec modestie*. L'humble et grave artiste doit avoir le droit d'expliquer l'art tête nue et l'œil *baissé*. (V. Hugo.)

— Fig. *Tête baissée*. C'est un mouvement naturel que de baisser la tête en affrontant un danger, en se précipitant sur un adversaire qui peut nous frapper, tout soldat qui se jette hardiment dans la mêlée doit faire ce mouvement. De là l'expression de *tête baissée* pour hardiment, courageusement. Il va au combat tête *baissée*. Les ennemis vinrent à nous tête *baissée*. (Acad.)

A l'aspect l'un de l'autre, embrasés, furieux,
Déjà, le front *baissé*, se menacent des yeux.
(Boileau.)

— Fig. et fam. Se dit aussi d'une personne qui se porte à quelque chose avec résolution, sans crainte, sans examen. Aussitôt qu'on lui eut proposé l'affaire il y donna tête *baissée*. (Acad.)

BAISSEMENT. s. m. Diminution.

BAISSER. v. a. 1re conj. (dériv. de *bas*; de l'ital. *basso*; du bas lat. *bassus* et du grec βαθὺς, profond; ou βάσις, base). Dans le premier cas, Baisser signifie Rendre plus bas, diminuer la hauteur. Baisser un mur. Baisser une tour. Baisser une maison.

— Mettre plus bas ; placer une chose en un lieu moins haut qu'elle n'était. Baisser un tableau. Baisser une poutre. Baisser un plancher.

— Pousser, tirer, mouvoir les choses en les faisant aller de haut en bas. Baisser les glaces d'une voiture. Baisser un rideau. Baisser un store. Baisser la visière d'un casque. Baisser un voile. Baisser une coulisse. Baisser une jalousie. Baisser le pavillon d'un vaisseau. Baisser l'épée. Baisser le drapeau. Baisser la tête. Baisser les yeux. La déesse *baissa* son voile pour cacher la rougeur de ses joues. (Fen.) On le vit *baisser* sa tête sacrée aux pieds des pauvres. (Flech.)

— *Baisser les yeux, baisser la vue*. Regarder en bas. Elle rougit et *baissa* les yeux. (Acad.) En *baissant* les yeux vers la terre, je ne retrouvai plus Minerve. (Fén.) Elle se montre encore moins et *baisse* plus les yeux depuis votre retour. (Id.)

. . . . Ma fille, vous pleurez,
Et *baisses* devant moi des yeux mal assurés.
(Racine.)

— Et par extension ainsi que *baisser* la tête, s'humilier. Les étrangers sont venus des îles les plus éloignées *baisser* les yeux devant la gloire de votre majesté. (Mass.) Alexandre *baissa* sa tête orgueilleuse devant le Dieu des armées qu'on y adorait. (Id.) Mais telle est la loi de la nature, il faut *baisser* la tête et se résigner. (J.-J. Rouss.)

— Diminuer l'intensité d'une chose. Baisser la voix, parler plus bas ; baisser le ton de la parole, du chant, d'un instrument de musique, de l'orchestre, d'un morceau de musique.

— Diminuer le prix d'une chose. Baisser les marchandises. Il faut baisser le prix de ces marchandises.

— *Baisser le ton*. Avoir le verbe moins haut, et par extension devenir moins insolent, moins hautain, moins présomptueux.

— Mar. Baisser, abaisser une voile, un pavillon, et mieux *amener*.

— Manége. *Baisser la main à un cheval*, c'est-à-dire, le pousser à toute bride.

— Chass. *Baisser le corps*. Faire maigrir ou essimer le gerfaut.

— Fig. et fam. *Baisser l'oreille*. Paraître découragé, mortifié. Quand un chien a peur, est découragé, il baisse l'oreille. De là l'expression figurée : Après cet échec il s'en alla baissant l'oreille. On dit dans le même sens, avoir les *oreilles basses*, s'en aller l'*oreille basse*.

— Fig. *Baisser pavillon, baisser la lance devant quelqu'un*. Lui céder, lui déférer, se reconnaître inférieur à lui en talent, en adresse, etc. Quand un vaisseau d'une nation soumise ou inférieure passe devant un vaisseau d'une nation conquérante ou protectrice, il baisse son pavillon, d'où l'expression figurée *baisser pavillon*. *Baisser la lance* est passé de même du propre au figuré. Quand un chevalier, dans un tournois, passait devant la loge où se trouvaient les juges, le prince, les dames, il baissait sa lance par courtoisie.

— SE BAISSER. v. pron. Se mettre dans une position moins haute que la position naturelle. Il faut se baisser bien bas pour entrer dans cette grotte. Les grandes personnes sont obligées de se *baisser* pour entrer par les petites portes. (Lav.) En se *baissant* leurs cheveux se touchèrent ; un frisson leur parcourut tout le corps ; on eût dit que c'étaient leurs âmes qui s'étaient ainsi touchées. (Alph. Karr.) Semblable à ces gens d'une taille médiocre qui se *baissent* aux portes pour ne pas se heurter. (La Bruy.) Son ombre vers mon lit a paru se *baisser*. (Rac.)

— Prov. et fig. *C'est un homme qui ne se hausse ni ne se baisse*, c'est-à-dire qu'il est toujours égal, qu'il ne s'émeut de rien.

[illegible] *n'y a qu'à se baisser et en prendre*. Se dit d'une personne présomptueuse qui croit obtenir facilement une chose difficile à obtenir.

BAISSER. v. n. Aller en diminuant. La rivière baisse.

D'autres, de leur saison attendant le retour,
Croissent dans leur bassin et *baissent* tour à [tour.
(Delille.)

— Mar. *La mer baisse*, c'est-à-dire qu'elle diminue de la hauteur jusqu'où elle s'était élevée le long de la côte ou dans le port ; c'est le moment du reflux. || *Le vent baisse*, c'est-à-dire qu'il varie de l'amont vers l'aval, ou qu'il passe par exemple du N.-E. au N.-O. à l'O.

— *Baisser*, comme verbe neutre, s'emploie dans une foule d'expressions figurées pour indiquer qu'une personne ou une chose perd de ses qualités essentielles et constitutives.

— Perdre de sa clarté. Le jour baisse. Mon frère, le jour *baisse*; retourne seul à notre case, pour tranquilliser nos mères. (B. de St-P.)

— On dit dans un sens analogue, *la vue baisse*.

— Perdre de son intensité. La chaleur baisse. Le froid baisse. Sa voix baisse.

— Perdre de sa force, de sa puissance. Rome était dans sa force, et Carthage, qui avait commencé de *baisser*, ne se soutenait plus que par Annibal. (Boss.)

— Perdre de son éclat. C'est un homme qui est de mise un quart d'heure, qui le moment d'après *baisse*, perd le peu de lustre qu'un peu de mémoire lui donnait. (La Bruy.)

— Perdre de ses forces ; s'affaiblir insensiblement. Ce vieillard baisse. Ce malade baisse.

— Fig. Son génie baisse. Son talent baisse. Son esprit *baisse*, son cœur s'affaiblit. (Boss.) Une longue maladie avait fait *baisser* l'esprit de Dioclétien. (Id.)

— Perdre de sa vogue, cesser d'être à la mode, de faire du bruit. Depuis ce temps tout ce qu'on appelait en France jansénisme, quiétisme, bulles, querelles théologiques, *baissa* sensiblement. (Volt.)

— Perdre de sa considération. Depuis un demi-siècle, les ministères anglais ont toujours été en *baissant* de considération et d'estime publiques. (Napol.)

— Perdre de sa valeur. Cette marchandise baisse. Les actions baissent. Les effets publics baissent. Les fonds baissent. Le change baisse.

— Paraître diminuer à cause de l'éloignement. Et le pilier loin d'eux déja *baisse* et décroît. (Boil.)

— En parlant du vin, d'une liqueur. Perdre de sa force, de son bouquet. Ce vin baisse.

— Perdre de son commerce, de son crédit. Cette place de commerce baisse.

— Fig. et fam. *Les actions de cet homme baissent*, c'est-à-dire son crédit, sa réputation, sa puissance diminuent. || *Son crédit baisse, sa faveur baisse*, a le même sens.

— Syn. comp. BAISSER et ABAISSER. On *abaisse* une chose qui est trop élevée, et l'on *baisse* une chose pour la rendre plus basse. Une dame *abaisse* son voile lorsqu'elle le fixe plus bas qu'il n'était, et elle *baisse* son voile lorsqu'elle le fait tomber aussi bas qu'il est nécessaire pour cacher ce qu'elle veut. Un soldat *abaisse* la visière de son casque lorsqu'elle est trop relevée, et la *baisse* lorsqu'il veut couvrir son visage. *Baisser* ses regards sur un objet, c'est regarder en bas pour voir cet objet, et *abaisser* ses regards sur un objet, suppose que l'on descend du haut de sa grandeur pour voir un objet comme indigne de nous.

BAISSIER. s. m. Agiot. Celui qui joue à la baisse sur les fonds publics ou sur le cours de la rente. Il est opposé à haussier. Les haussiers et les baissiers de la bourse.

BAISSIÈRE. s. f. Techn. Nom donné par les vinaigriers, marchands de vin, d'huile, etc., à cette portion du vin, ou de toute autre liqueur trouble et chargée, qui est par dessus la lie et qui a trois ou quatre lignes d'épaisseur. Baissière de vin. Baissière d'huile.

BAISSOIR. s. m. Salines. Magasins ou réservoirs d'eau. Le bâtis des baissoirs en bois de chêne et en madriers très épais est soutenu en travers par des solives ou des poutres du même bois, retenues par des tenons de fer. En outre, ces réservoirs sont soutenus par des murs d'appui situés à trois pieds de distance les uns des autres.

BAISURE. s. f. Boulang. Endroit par lequel un pain en a touché un autre dans le four.

BAITARIE. s. f. Petite plante herbacée du Pérou.

BAÏTOSITE. s.m. Hist. relig. Membre d'une secte juive fondée par Baïtos. Cette secte était plus connue sous le nom de *saducéenne*.

BAITRE. s. f. Zool. L'un des noms vulgaires de la grèbe.

BAÏUS (Michel). Théologien du XVIe siècle, dont les erreurs donnèrent naissance à celles de Jansénius.

BAÏVE. s. m. Hist. mod. Divinité des Lapons idolâtres.

BAJA. s. m. Bot. Nom indien d'une sorte de liseron qui croît sur les côtes du Malabar. C'est une plante vivace qui fleurit en septembre, octobre et novembre, s'étend jusqu'à cinq pieds de long, et se tortille autour des arbres.

BAJAM-LOHOR. s. m. Bot. Espèce de sumac, à Java.

BAJAREQUE. s. m. Archit. Construction de cannes revêtues de plâtre en usage au Pérou, pour les murs de compartiment et pour presque tous les ornements d'architecture.

BAJASAJO. s. m. Bot. Plante grimpante du Malabar.

BAJAZET Ier. Ce fut le premier sultan des Turcs ; il succéda en 1389 à son père Amurat, et fut surnommé Ilderim (l'Éclair), à cause de la rapidité de ses conquêtes. Il soumit la Bulgarie, la Thessalie, la Macédoine, l'Asie-Mineure, et mit le siége devant Constantinople. Une armée chrétienne de cent mille hommes fut battue par Bajazet dans les champs de Nicopolis, et il aurait pris Constantinople, si pendant ce temps ne fût survenu le Tartare Tamerlan qui battit ses troupes et le fit prisonnier. On croit que Bajazet désespérant d'être délivré par ses fils, se fracassa la tête contre les barreaux de sa prison.

— BAJAZET II. Fils de Mahomet II, le conquérant de Constantinople. Son règne fut assez long mais peu glorieux.

— BAJAZET. Fils de Soliman Ier et de Roxelane, était resté seul prince ottoman avec Sélim, son frère aîné. Deux partis se formèrent dans le harem ; Soliman se déclara pour Sélim, Roxelane pour Bajazet, et tant que sa mère vécut, Bajazet brava impunément le pouvoir et le ressentiment de son père. Roxelane morte, Bajazet, tant par ambition que pour sa sûreté, empoisonna son frère et se défendit contre son père. Forcé de fuir en Perse, il y fut étranglé dans sa prison. C'est ce Bajazet qui a fourni à Racine le sujet de sa tragédie.

BAJET. s. m. Conchyl. Nom d'une espèce d'huître qui se trouve sur les côtes occidentales de l'Afrique, entre l'île de Gorée et le cap Vert, et autour des îles de la Madelaine. La coquille du bajet est plus épaisse que celle de l'huître ordinaire, très-aplatie, presque ronde, moins longue que large.

BAJOIRE. s. f. Numism. Pièce de monnaie ou médaille qui a pour effigie deux têtes de profil qui paraissent appliquées l'une sur l'autre, telles que les têtes de Henri IV et de Marie de Médicis.

BAJOU. s. m. T. de rivière. La plus haute planche des gouvernails, des bateaux foncets.

BAJOUE. s. f. Partie de la tête du cochon, depuis l'œil jusqu'à la mâchoire. On le dit par extension de beaucoup d'autres quadrupèdes.

— Arts mécan. Bossages ou coussinets qui tiennent aux jumelles d'une machine, comme le tire-plomb dont les vitriers se servent pour fondre le plomb qu'ils emploient pour les vitres.

BAJOYERS. s. m. pl. Archit. Mur de revêtement d'une chambre d'écluse, dont les extrémités sont fermées par des portes ou des vannes. || Les murs ou ailes des culées des ponts.

BAJULATION. s. f. (du lat. *bajulatio* formé de *bajulare*). Commission, emploi.

BAJULE. s. m. (de *bajulare*, porter un fardeau). Hist. anc. Magistrat du Bas-Empire. || Celui qui était spécialement chargé de l'éducation d'un prince.

— Hist. mod. Dans le moyen âge, le ministre d'État chargé du poids des affaires portait le nom de bajule. Charlemagne donna pour bajule Arnould à son fils Louis d'Aquitaine. || En Italie, *bajula* signifiait la même chose que régent en France et protecteur en Angleterre.

— Hist. eccl. Ceux qui dans les processions portaient les croix et les chandeliers. || Il y avait dans les églises et les monastères des bajules préposés à diverses fonctions. Le bajule des obits. Le bajule des heures. On disait aussi *baile*. V. ce mot.

BAKARITE. adj. et s. des 2 g. Relig. mah. Membre d'une secte mahométane qui reconnait les deux imans Mohammed Abu Djafar surnommé el-Bâkari, et son fils Djafar. Les *Bâkarites* forment une branche de la secte des imanites. (Compl. de l'Acad.)

BAKEL. Géogr. Établissement français dans le Sénégal, où le gouvernement entretient des troupes pour faciliter le commerce.

BAKELEY. s. m. Mamm. Espèce de bœufs à bosse, ou bisons de l'Inde et du Cap. Les Hottentots les élèvent avec soin, les traitent avec douceur, et leur font porter des fardeaux, traîner des chariots, etc. Ils s'en servent même à la guerre.

BAKER (Thomas), Mathématicien anglais, né en 1625, s'est rendu célèbre par la publication d'une méthode pour la résolution des équations du 3e et du 4e degré.

BAKHUYSEN (Ludolf). Peintre et graveur célèbre du XVIIe siècle. On a de lui, au Louvre, une *Vue d'Amsterdam*, que les magistrats de cette ville offrirent à Louis XIV.

BAKKA. s. m. Bot. Variété du chanvre de l'Inde.

BAKOU. Géogr. Ville forte de la Russie d'Asie dans le Chirvan. Port le plus fréquenté de la mer Caspienne. Des sources de naphte enflammé se trouvent dans les environs, c'est ce qui fait regarder Bakou comme un lieu saint par les *Parsis*, adorateurs du feu.

BAL. s. m. (du gr. βαλλίζω, je saute, je danse). Assemblée de personnes qui se sont réunies pour danser au son des instruments. Grand bal. Donner un bal. Aller au [illegible] [illegible]gut. Le bal s'anime. Bal paré. Bal masqué. Bal public. Bal bourgeois. Bal champêtre. Bal de nuit. Il y a bal à l'Opéra. Il y a bal à la cour. Otez à un *bal* toutes ses séductions, et personne ne s'y rendra. (Marl.) Dans ce moment, les *bals* du matin viennent en aide aux *bals* du soir. Il est impossible de voir rien de plus joli qu'un *bal* du matin... Les provinciaux qui s'imaginent avoir vu Paris !... et qui n'ont pas assisté à un *bal* du matin chez une grande dame étrangère !... C'est là qu'il faut aller étudier Paris et les Parisiens. (Mme Ém. de Gir.)

Ce monde est un grand *bal*, où des fous, déguisés
Sous les risibles noms d'éminence et d'altesse,
Pensent enfler leur être et hausser leur bas- [sesse.
(Voltaire.)

— *La reine du bal*. Celle pour qui l'on donne le bal.

— Fig. et ironiq. On dit *Donner le bal à quelqu'un, le faire danser*, pour Le maltraiter

de paroles et de coups. Il faut donner le bal à ce drôle-là.

— Fig. et fam. *Mettre le bal en train*, pour, Engager une affaire, une discussion, la mettre en train ; soulever une question qui agite les esprits.

— T. de jeu. On dit *Mettre une carte au bal*, pour, Jouer cette carte ; et dans un sens analogue, *C'est le bal de telle carte.*

BAL. Mat. méd. Dans les formules, c'est une abréviation de *balsamum*, baume.

BALA. Géogr. Ville de Chanaan, qui fut engloutie sous la terre.

BALAAM. Prophète ou devin qui habitait la ville de Phétor, près de l'Euphrate. Il est célèbre par le miracle de son ânesse qui parla, au rapport de l'Ecriture.

BALAC. Roi des Moabites qui fut enveloppé dans le massacre de sa nation par les Israélites.

BALADAN. s. m. T. de pêche. Nom par lequel les Provençaux désignent les compartiments dont se composent les bourdigues.

BALADIN. s. m. (dérivé de *bal*). C'était autrefois un Danseur de théâtre. Ce mot signifie aujourd'hui un Danseur grotesque ou bouffon, un farceur ou saltimbanque, qui, soit qu'il parle, soit qu'il agisse, s'accompagne de lazzis et de postures de bas comique. || On dit en société d'un homme qui cherche à faire rire par des bouffonneries, que c'est un baladin ; dans ce sens on dit aussi, *baladine* pour le féminin.

BALADINAGE. s. m. Métier, office de baladin. Action et propos de baladin.

— Fig. Plaisanteries bouffonnes et de mauvais goût. Les lettres de Voiture sont un *baladinage* de l'esprit. (Volt.)

BALADOIRE. adj. f. Danse qu'on exécutait avec des gestes lascifs et des postures indécentes, surtout le 1er janvier et le 1er mai. Il ne fallut rien moins que des bulles fulminantes des papes, et des ordonnances sévères de nos rois pour abolir cette danse. Danse baladoire. Danses baladoires.

BALAFO. s. m. Mus. Instrument des Nègres de la Côte-d'Or garni de calebasses, et semblable à notre ancien claquebois.

BALAFRE. s. f. (du lat. *bis-labrum*, double lèvre). Taillade au visage ou la cicatrice qui reste. Grande balafre. Il a deux grandes balafres qui le défigurent beaucoup. Pour s'éprouver, la perfide m'a fait cette *balafre*. (La Font.)

BALAFRÉ, ÉE. part. pass. du v. Balafrer. S'emploie adjectiv. Un homme balafré. Des hommes balafrés.

— S'emploie aussi comme substantif. Que pensez-vous de ces *balafres*? dit Louis XIV à un seigneur anglais qui était présent. — Et de ceux qui les ont ainsi *balafrés*? répondit mylord. — Ils sont morts, s'écrie un soldat en défilant.

BALAFRER. v. a. Blesser en faisant une balafre. Balafrer quelqu'un. Qui l'a ainsi balafré ?

BALAGHAT. Géogr. Province de l'Hindoustan, bornée au N. par celle de Visapour, à l'E. par la Karnatie, au S. par celle de Salem, et située le long des monts Gâtes, dans la présidence de Madras. Elle est aux Anglais ; 1,900,000 hab. Capit. Ashmednagar.

BALAI. s. m. (de l'all. *welle*, faisceau de baguettes). Poignée de verges, de joncs, de plumes ou d'autres matières semblables, liées ensemble et emmanchées au bout d'un bâton. C'est un instrument qui sert à enlever les ordures, et à nettoyer les objets sur lequels a séjourné la poussière. Balai de bouleau. Balai de crin. Balai de plumes. Il faudra passer le balai dans cette chambre. Manche à balai.

— Orfèvr. Les orfèvres appellent balai un morceau de linge attaché à un bâton, pour balayer l'enclume.

— Méd. Instrument dont des médecins étrangers se servent pour pousser dans l'estomac des corps étrangers arrêtés dans l'œsophage.

— Chass. On dit qu'un faucon a un beau *balai*, pour dire Qu'il a une belle queue. || Se dit aussi de la queue des chiens.

— Bot. On désigne sous ce nom le clavarie

— Mar. Les marins appellent *balai du ciel* un vent du nord-est qui chasse les nuages et qui nettoie le ciel.

— Prov. et fig. *Faire balai neuf*. Se dit d'un homme qui fait bien les premiers jours qu'on l'emploie ce qu'on le charge de faire, d'un domestique, d'un commis, etc., Il m'a bien servi d'abord, *il faisait balai neuf*, mais ensuite il s'est relâché. On dit dans le même sens, Il n'est rien tel que *balai neuf*. || *Rôtir le balai*. S'il s'agit d'une femme, cette expression signifie qu'elle a mené une vie peu régulière, ou même licencieuse. Elle a longtemps *rôti le balai*. (Acad.) Si l'on parle d'un homme, cela veut dire qu'il a passé sa vie ou une partie de sa vie dans l'exercice d'une profession de peu de considération. || C'était une croyance populaire que sorciers et sorcières se rendaient au sabbat, danse et vacarme infernal qui se faisait autour d'un grand feu, montés sur un balai ; à force d'aller au sabbat le *balai* devait être *rôti*. De là, sans doute, l'expression *Rôtir le balai*, aller au sabbat, mener mauvaise vie.

|| *Il y a du hasard sur les balais.* Se dit quand un marchand surfait une marchandise de vil prix.

BALAIEMENT. s. m. Syn. de Balayage.

BALAIS. adj. m. Minéral. Se dit d'un rubis mêlé de rouge et d'oranger. Rubis balais. Un rubis balais bien monté.

— Régnier a employé cette expression au figuré en parlant des boutons rouges et avinés qui étaient sur le nez de son pédant :

Où maints rubis *balais* tout rougissants de vin
Montraient un *hac itur* à la pomme de pin.

BALALEIGA. s. f. Mus. instr. Guitare à trois cordes, en usage chez les Russes seulement.

BALANCE. s. f. (du lat. *bilanx*, ét., *bis*, double ; *lanx*, bassin). Phys. On nomme ainsi tout instrument destiné à déterminer le poids des corps. Balance juste. Fausse balance. De bonnes balances. Balance droite. Balance fine. Balance trébuchante. Balance douteuse. Balance stricte. Balance trompeuse. Le fléau de la balance. L'axe ou les couteaux de la balance. Les plats, plateaux, coupes ou bassins de la balance.

— Quelle que soit la forme d'une balance, c'est toujours un levier du premier genre, ayant son point d'appui au milieu, et dont l'une des extrémités représente la résistance, tandis que l'autre, chargée du poids faisant équilibre, représente la puissance.

— La perfection des *balances* a été portée dans notre siècle à un degré qu'on imaginerait à peine : on a des *balances* qui, chargées d'un kilogramme, trébuchent par l'addition d'un demi-milligramme. Pour qu'une *balance* soit exacte, elle doit satisfaire aux conditions suivantes : 1° Le moindre frottement possible du fléau sur son support. 2° Un équilibre parfait entre les deux bras du levier par le seul effet de leur pesanteur. (Dumas.)

— *Balance ordinaire*. Elle est partagée en deux bras égaux par son appui ; l'un de ses bassins contient le corps qu'on veut peser, l'autre, le poids qui fait équilibre.

— *Balance de Roberval*. C'est une espèce de levier où des poids égaux sont en équilibre ; quoiqu'ils paraissent situés à des extrémités de bras de levier inégaux.

— *Balance électrique*. Instrument à l'aide duquel on établit l'équilibre entre une force électrique et la force de torsion, que l'on peut toujours mesurer avec la plus grande exactitude.

— *Balance hydrostatique*. Machine qui fait connaître la pesanteur spécifique des corps liquides ou solides, si toutefois ces derniers peuvent être immergés dans l'eau sans se dissoudre ou sans que leur volume soit altéré. Elle ressemble à la balance ordinaire, mais on y remplace l'un des bassins par un fil auquel est suspendu le corps que l'on veut peser, et qui doit être plongé dans l'eau.

— *Balance magnétique*. Elle établit l'équilibre entre une force magnétique et la force de torsion, qu'on peut mesurer exactement.

— *Balance romaine*. Balance à bras inégaux, dont l'axe est placé très-près de l'extrémité du bras auquel est suspendu le fardeau que l'on veut peser. Dans cette balance, un petit poids peut faire équilibre au plus lourd fardeau. Il ne s'agit pour cela que d'éloigner le petit poids du point d'appui, afin que la distance fasse puissance. Si dans la romaine le poids est remplacé par un ressort, elle prend le nom de Peson.

— *Balance aérostatique*. V. AÉROMÈTRE.

— *Balance élastique*. Instrument qui sert aux horlogers à trouver un spiral dans lequel la progression de force réponde exactement à la progression arithmétique pour l'isochronisme.

— *Balance de torsion* ou *de Coulomb*. Instrument qui sert à mesurer le degré de force avec lequel de petits corps magnétisés sont attirés, ou repoussés par d'autres corps également magnétisés ou repoussés.

— Pêch. Espèce de filet plat, monté sur un cercle de fer ou de bois, qu'on emploie particulièrement pour prendre des écrevisses.

— Comm. mar. Déclaration faite par tous les maîtres des vaisseaux, de tous les effets et marchandises dont ils sont chargés.

de compte entre le débiteur et le créancier. || Clôture de l'inventaire d'un marchand, pour reconnaître la situation de ses affaires. || *Balance de sortie*. Celle qu'on établit à la fin du grand livre lorsqu'il est rempli. || *Balance d'entrée*. Balance de sortie reportée au commencement du nouveau grand livre.

— Astron. Signe du zodiaque, précisément opposé au Bélier. On croit que ce signe a été nommé Balance, parce que les jours et les nuits sont d'égale longueur lorsque le soleil y entre.

Quand la *Balance* enfin recevant le soleil,
Égale au jour la nuit, le travail au sommeil.
(DELILLE.)

|| C'est aussi une constellation située dans l'hémisphère austral.

— *Balance politique*. Équilibre qui résulte entre les Etats, de leurs forces, de leurs alliances, de leurs traités ; ce qui fait qu'aucun d'eux n'est assez fort pour détruire ou opprimer les autres. La balance de l'Europe. La balance des Etats. La balance des empires. L'Espagne réunie avec l'Empire mettait un poids énorme dans la *balance* des Etats. (Volt.) L'état mitoyen, qui seul tient tout en *balance* dans les États populaires, étant le plus faible, il fallait que la république tombât. (Boss.)

— *Balance du commerce*. La différence entre les exportations et les importations commerciales d'un pays, relativement à un autre. La *balance* du commerce entre la France et l'Espagne est de tant de millions de différence en faveur de la première. (Acad.) C'est par la *balance* du commerce que l'on connaît si une nation gagne ou perd par son commerce étranger. (Encycl.)

— *Le poids emporte la balance*. Le poids descend, entraîne l'équilibre, et la chose pesée monte.

— Fig. Dans le langage ordinaire et figuré, ce mot exprime l'Indécision, l'incertitude.

— *Cette raison emporte la balance*. Cette raison l'emporte sur celle qu'on lui oppose. Et la beauté, sans doute, emportait la *balance*. (Corn.)

Ne délibérons plus, bravons sa violence ;
Ma gloire intéressée emporte la *balance*. (RAC.

— *Tenir la balance égale entre deux partis, entre deux personnes*. Etre impartial à leur égard.

— *Faire pencher la balance*. Appuyer avec succès une personne, une chose, une considération. Et le ciel, qui pour moi fit pencher la *balance*... (Rac.)

— Loc. adv. *Dans la balance*. Mettre en parallèle, examiner en comparant. Si l'on mettait dans la *balance* d'un côté nos consolations, de l'autre nos peines, nous verrions que, etc. (Mass.) Peser les deux harangues dans la *balance* de l'équité et de la raison. (Volt.)

. . . . Dans la *balance*
Mon nom peut-être aura plus de poids qu'il [ne pense.
(RACINE.)

— *En balance*. En comparaison.

Quand on fait des projets d'une telle importance,
Les intérêts d'amour entrent-ils en *balance*?
(CORNEILLE.)

|| Marque plus souvent l'incertitude, l'irrésolution. Voilà ce qui retient mon esprit en *balance*. (Corn.)

Notre longue amitié, l'amour, ni l'alliance,
N'ont pu mettre un instant mon esprit en *ba*-[*lance*.
(CORNEILLE.)

— *La victoire a été longtemps en balance*. La victoire a été longtemps disputée de part et d'autre.

— Loc. prov. *Traire à sa balance*. Attirer de son côté. || *Monnaie endure balance*. Monnaie de mauvais aloi doit être pesée. || *Porter droite balance*. Etre plein de justice et d'intégrité.

— Iconol. Symbole de l'équité. Sur les médailles romaines l'Equité paraît avec une balance, ainsi que la déesse Monéta. Homère, dans l'Iliade, donne à Jupiter des balances d'or, dans lesquelles il pèse la destinée des Troyens et des Grecs. Les balances de la justice. Les balances de l'Eternel. La Justice passa la *balance* à la main. (Boil.)

O vous qui dépouillez le scrupule et le doute,
Avez-vous jamais su ce qu'en pèse une goutte
Aux *balances* de l'Éternel ? [(de sang)
(TURQUETY.)

BALANCÉ. s. m. Chorégr. Pas qui se fait en place, comme la pirouette, mais ordinairement en présence, quoiqu'on puisse aussi le faire en tournant. Dans le balancé, le corps se balance d'un pied sur l'autre en temps égaux.

BALANCÉ, ÉE. part. pass. du v. Balancer. S'emploie adjectivement. Réverbère balancé. Rameaux balancés. Ces trois phrases amicales succédèrent à l'injure, aussitôt que la clarté d'un réverbère *balancé* par le vent frappa le visage de ce groupe étonné. (Balz.)

Balancé dans les airs sur sa corde fragile,
Un voltigeur, non moins hardi qu'agile,
D'un peuple immense attirait les regards.
(LE BAILLY.)

— Fig. La joie que l'on ressent de l'élévation de son ami, est un peu *balancée* par la petite peine qu'on a de le voir au-dessus de soi. (La Bruy.)

— Peint. *Figure balancée*. Celle dont les membres paraissent placés en équilibre par rapport au centre de gravité.

sa voilure, quand l'effort du vent sur les voiles de l'avant est en parfait équilibre avec l'effort qui s'opère sur celles de derrière.

BALANCELLE. s. f. Mar. Jolie embarcation, de construction napolitaine, autrefois fort adoptée dans la Méditerranée, il n'y en a plus guère que sur les côtes d'Espagne. La balancelle est pointue des deux bouts, et navigue alternativement ou simultanément à la voile et à l'aviron. La balancelle n'a qu'un seul mât, une voile immense, et marche avec rapidité.

BALANCEMENT. s. m. Mouvement d'un corps qui penche tantôt d'un côté, tantôt d'un autre. Le balancement d'une voiture. Le balancement d'un bateau. Le balancement d'une personne. Les personnes qui se dandinent en marchant font un *balancement* fort désagréable. (Acad.) Le flux et le reflux de la mer vient, selon quelques physiciens, du *balancement* de la terre sur son axe. (Bouhours.)

— Mouvement d'un corps suspendu montant et descendant alternativement en décrivant une courbe. Le balancement d'une lampe. Le balancement d'une escarpoiette.

— Musiq. Synonyme de Trémolo ou tremblement.

— Mécan. Synonyme d'Oscillation.

— Peint. Disposition symétrique qui fait répondre des masses, des groupes, à d'autres masses, à d'autres groupes, qui balance les masses, les groupes.

— Mar. L'action de vérifier si les axes des deux couples de l'avant et de l'arrière d'un vaisseau en construction se trouvaient dans le plan longitudinal, qui passe par la quille, l'étrave et l'étambot.

— Fig. Hésitation. C'est alors qu'il se fait un *balancement* douteux entre la vérité et la volupté. (Pasc.)

BALANCER. v. a. 1re conj. (du lat. *bilanx*, balance. Le *c* prend une cédille devant l'*a* ou l'*o* qu'amène la désinence. *Je balançai. Nous balançons*). Agiter un corps de manière qu'il penche tantôt d'un côté, tantôt de l'autre. Balancer une poutre sur un pivot. || Le mouvoir de manière qu'il soit porté tantôt d'un côté, tantôt de l'autre, qu'il oscille comme une lampe suspendue comme une balançoire. Balancer une personne sur une escarpolette, sur une corde. Un corps suspendu que le vent balance. Balancer ses bras. Balancer un javelot avant de le lancer.

— Comm. *Balancer un compte*. Établir la balance entre le débit et le crédit d'un compte, rendre égales entre elles, par chiffres, les sommes qui figurent au débit et au crédit d'un compte.

— Peint. *Balancer un tableau*. C'est mettre dans la composition une sorte d'équilibre qui plaise à l'œil. Ce groupe de femmes est *balancé* par un groupe de guerriers. (Acad.)

— Signifie aussi Disposer avec équilibre relativement au centre de gravité. Les mouvements ne sont jamais naturels si les membres ne sont également *balancés* sur leur centre dans une égalité de poids ; ce qui ne peut arriver s'ils ne contrastent les uns avec les autres. (Trév.)

— Manég. *Balancer la croupe*. Se dit d'un cheval dont la croupe dandine à ses allures ; c'est une marque de faiblesse dans les reins.

— Chass. *Balancer*, se dit d'une bête qui, chassée par les chiens, se fatigue, et ne court plus qu'en vacillant comme si elle était près de tomber. Le chevreuil balance. || Se dit aussi des chiens qui, en chassant, ne poursuivent pas une route certaine.

Une part de mes chiens se sépare de l'autre,
Et je les vois, marquis, comme tu peux penser,
Chasser tous avec crainte, et Finaut *balancer*.
(MOLIÈRE.)

— Fig. Tenir en équilibre. La maison de France et celle d'Autriche, dont Dieu se sert pour *balancer* les choses humaines. (Boss.)

— Compenser. Balancer les pertes par les gains. Balancer les vices par les vertus. Balancer la beauté par les grâces. La nature *balance* sans cesse le mal par le bien. Chacun dans son état, quelque heureuse qu'en paraisse la destinée, trouve des amertumes qui en *balancent* les plaisirs. (Mass.)

L'homme a comme la mer ses flots et ses ca- [prices,
Mais ses moindres vertus *balancent* tous ses [vices.
(BOILEAU.)

— Empêcher de prévaloir, égaler en importance, égaler en mérite, en valeur, en vertu, etc. Ses raisons balancent les vôtres. L'intérêt particulier ne doit point balancer l'intérêt général. Son mérite balance votre crédit. Sa valeur balance la vôtre. Dans le cas même où l'amitié *balance* le devoir, elle tient rarement contre l'ambition ou la crainte. (Duclos.) Un seul fait *balance* l'autorité de cent philosophes. (M.-Brun.)

L'intérêt des hommes
Ne doit point *balancer* les intérêts des cieux.
(ROUSSET.)

— Fig. Peser dans son esprit, examiner attentivement deux choses pour les comparer. Balancer les avantages et les inconvénients. Balancer les raisons de part et d'autre. Balancer le pour et le contre. Peser, balancer les dangers, les suites d'une rupture. Il se mit à *balancer* en lui-même, tantôt son avis, tantôt

(César) examine en secret sa joie et ses dou- [leurs,
Les *balance*, choisit, laisse couler des pleurs.
(CORNEILLE.)

— Marque l'égalité entre deux personnes ou deux choses.

Et dans l'art d'enchanter les cœurs et les esprits,
Surpasser Euripide et *balancer* Corneille.
(BOILEAU.)

— Rendre incertain. Tenir en suspens. Bérénice a longtemps *balancé* la victoire. (Rac.) Les bienfaits dans un cœur *balancent*-ils l'amour ?

Ainsi dans les deux camps semant les funé- [railles
Mars *balance* longtemps le destin des batailles.
(DELILLE.)

BALANCER. v. n. 1re conj. S'emploie dans le sens de Se balancer, osciller.

— Chorégr. Exécuter le pas qu'on appelle *balancé*.

— Manuf. *Une lisse balance*, c'est-à-dire, elle lève ou baisse plus d'un côté que d'un autre.

— Fig. Hésiter, être indécis. Faut-il opter? Je ne *balance* pas, je veux être peuple. (La Bruy.) Si j'ai la moindre etincelle de religion, il n'y a pas à *balancer*, il faut que je me fasse capucin. (Grimm.)

— *Balancer dans.* Balancer dans le choix de ses amis. *Balancer* dans le choix de deux choses. (Acad.)

— *Balancer entre.* Il a longtemps *balancé* entre la crainte et l'espérance. (Acad.) *Entre* les pauvretés de la richesse et les richesses de la pauvreté, l'artiste a-t-il jamais *balancé ?* (L. de Balz.) Je *balance* entre l'impatience de donner à mon livre une meilleure forme et la crainte de faire dire, etc. (La Bruy.)

— *Balancer sur.*

Elle hésite, se tait
Et *balançant* encor sur ce qu'elle va faire.
(Desaintange.)

— *Balancer à.* Ai-je *balancé* à vous dire que je vous aimais, quand vous me l'avez demandé ? (A. Karr.) Tandis qu'a vous répondre ici vous *balancez.* (Rac.)

Daignez de vos desseins peser la violence,
Non qu'à les soutenir mon amitié *balance.*
(Crebillon.)

— *Balancer pour.*

Votre ressentiment
Doit-il pour éclater *balancer* un moment?
(Racine.)

Ne crois pas que mon cœur, vainement sus-[pendu,
Balance pour t'offrir un encens qui t'est dû.

— *Balancer si.* Les ondes vous gagnent, le torrent vous entraîne, et vous balancez si vous essayerez de vous sauver. (Mass.)

— Ayant pour sujet un nom de chose. La victoire a longtemps *balancé*. (Acad.) Le général, accoutumé à une victoire prompte, étonné de la voir *balancer* si longtemps, etc. (Boil.)

— se balancer. v. pron. Pencher son corps à droite, à gauche, en marchant, en dansant. Un danseur de corde qui ne se *balance* pas bien est en danger de tomber. (Acad.)

— Monter et descendre alternativement et ordinairement en décrivant une courbe.

On dit que ce brillant soleil
N'est qu'un reflet de ta puissance,
Que sous tes pieds il se *balance*
Comme une lampe de vermeil.
(Lamartine.)

— Fauconn. *Se balancer dans l'air.* Se dit de l'oiseau qui reste toujours à la même place en observant la proie.

— Synon. comp. balancer. hésiter. On *balance* entre deux partis quand on *ne sait* lequel prendre, on *hésite*, on a l'air de balancer quand on *n'ose* prendre le parti qu'on voudrait.

BALANCEUR. s. m. Ornith. Espèce de gros-bec de l'Amérique méridionale, de la famille des petits oiseaux granivores. Son nom lui vient de la manière dont il vole.

BALANCIER. s. m. (rad. *balance*). Toute partie d'une machine, qui a un mouvement d'oscillation et qui sert à ralentir ou à régulariser les mouvements des autres parties. Les oscillations du balancier.

— Long bâton qui sert aux danseurs de corde, pour se tenir en équilibre.

— Hydraul. *Balancier de pompe.* Pièce de bois placée horizontalement sur un point d'appui, et qui sert de mouvement dans la pompe pour faire monter les tringles des corps.

— Horlog. C[illegible] d'acier ou de laiton qui sert à régler et [illegible]lérer par ses balancements le mouvement d[illegible]es des horloges.

— Manuf. Dans une papeterie, c'est un instrument de fer composé de deux branches liées à une extremité par une traverse qui est suspendue au plancher et qui sert à délayer la matière contenue dans l'auge.

— Fabriq. de bas au mét. Partie du métier qui est fixée par deux vis sur chaque extrémité des épaulières.

— Monn. Énorme levier de fer servant à monnayer.

— Mar. Les pirogues étroites portent ordinairement un balancier pour les empêcher de chavirer. || On appelle *balancier de boussole* des cercles de cuivre au milieu desquels la boussole est tenue en équilibre. || *Balancier de* [illegible] se tient toujours en équilibre, malgré les mouvements du vaisseau, la lampe de l'habitacle.

— Navig. Dans les écluses, c'est la grosse barre au moyen de laquelle on ouvre ou l'on ferme les vantaux.

— Dans un tourne-broche, on appelle *balancier* une croix de fer placée sur l'axe de la vis sans fin aux extrémités des bras de laquelle on a fixé des masses de plomb ; cette pièce, par la résistance qu'elle éprouve de la part de l'air, empêche que le mouvement de la machine ne se précipite.

— Traverse aux deux extrémités de laquelle sont suspendues les coupoles des deux lampes qui servent à l'éclairage d'un billard.

— *Balancier hydraulique.* Nom qu'on donne à un mouvement de bascule produit par un courant d'eau.

— Hist. nat. On nomme Balanciers deux petits appendices membraneux, mobiles, très-minces, plus ou moins longs, insérés de chaque côté du métathorax des diptères. Chacun de ces appendices se compose de deux parties : le filet, ordinairement allongé, et le sommet ou bouton, arrondi, ovale ou tronqué. Il est à croire que ces appendices, communiquant avec les trachées voisines, et pouvant recevoir une certaine quantité de fluide aérien, concourent à l'action du vol et servent de contrepoids.

BALANCIER. s. m. Artisan qui fait des balances. Avant la révolution, les balanciers formaient une communauté dont l'origine était fort ancienne et vivaient sous la dépendance immédiate de la cour des monnaies. Aujourd'hui les balanciers ne sont que des ajusteurs.

BALANCINE. s. f. Mar. Cordes qui suspendent par leurs extrémités les barres de bois transversales auxquelles sont attachées les voiles. Les balancines de la grande vergue. Les balancines de civadière. Les balancines du grand hunier. Balancines de chaloupe. La vergue d'artimon n'a pas de balancines. Une voile carrée a deux balancines. C'est le sabre aux dents que les matelots se laissent glisser par les *balancines* pour arriver plus vite au lieu du carnage. (J. Lecom.)

— *Balancine de chaloupe.* Manœuvre ou corde qui sert à soutenir le gui.

BALANÇOIRE. s. f. Pièce de bois mise en équilibre sur un point d'appui élevé, à chaque extrémité de laquelle peuvent se mettre des personnes pour se balancer. || Escarpolette, corde suspendue de manière à s'y balancer pour prendre de l'exercice, ou pour simple amusement. Balançoire légère. Balançoire balante. Balançoire aérienne. Balançoire mobile. Balançoire mouvante. Balançoire suspenduë. Haute balançoire. Balançoire élevée. Milton ayant perdu la vue à la fin de ses jours, se fit faire une *balançoire*, pour se distraire en se balançant. (Hom. ill.)

— On voit aussi des balançoires qui se composent d'une roue d'un grand diamètre, tournant sur un axe que supportent deux appuis solidement faits. Quatre fauteuils sont suspendus à cette roue, et montent et descendent quand la roue est en mouvement. Cette espèce de balançoire se trouve surtout à Paris et dans les environs.

BALANDRAN ou **BALANDRAS.** s. m. (de l'ital. *palandrano*, dimin. de *palla*, robe). Espèce de manteau de cérémonie ; il était fendu par les côtés pour passer les bras, et boutonné par devant.

Pensez-vous, sans avoir ses raisons toutes prêtes,
Que le sieur de Provins persiste en ses requêtes,
Et qu'il ait, sans espoir d'être mieux à la cour,
En un long *balandran* changé son manteau [court?
(Regnier.)

— Surtout d'étoffe grossière pour se garantir de la pluie.

Le soleil dissipe la nue,
Récrée et puis pénètre enfin le cavalier,
Sous son *balandran* fait qu'il sue.
(La Fontaine.)

BALANDRE. s. f. Sorte de bâtiment de mer.

BALANE. s. m. (du gr. βάλανος, gland). Moll. Mollusque de la famille des cirrhipèdes, assez semblable à un gland, ce qui lui a fait donner par les Grecs le nom de *balane*, et par le vulgaire de notre pays celui de *gland de mer*. Il s'attache aux roches des côtes, aux pieux des digues, à la carène des vaisseaux.

BALANÉOTE. s. des 2 g. Géogr. Habitant, habitante de Balanée.

BALANGUE. s. m. Bot. Fruit de l'île de Madagascar.

BALANIDE. adj. des 2 g. Entom. Qui ressemble à une balane. || balanidées. s. m. pl. Famille de la classe des cirrhipèdes.

BALANINE. s. f. (du gr. βαλάνινος, de gland, rad. βάλανος, gland). Entom. Insecte de la famille des porte-becs. Sa trompe surpasse tout son corps. Avec elle il perce les noisettes, y dépose un œuf. La larve fait dans la noisette un trou circulaire, se glisse en terre, y fait sa coque et se change en nymphe.

BALANISTÉ, ÉE. adj. Synonyme de Balanide.

BALANITE. s. m. Bot. Arbre dont on ne connaît qu'une espèce, le balanite égyptien, abondant en Nigritie. Il y en a au jardin des plantes [illegible] appelle ainsi le chataignier.

— Méd. Inflammation de la membrane muqueuse qui revêt le gland et la face interne du prépuce.

BALANOÏDE. adj. des 2 g. Bot. Qui a l'apparence d'un gland.

— s. m. Echin. foss. Nom donné par quelques auteurs aux pointes d'oursins fossiles.

BALANOMORPHE. s. m. (ét. gr., βάλανος, gland ; μορφή, forme). Genre de coléoptères tétramères, contenant six espèces, dont cinq se trouvent en Europe et la dernière aux États-Unis.

BALANOPHAGE. adj. des 2 g. (du gr. βάλανος, gland ; φάγω, je mange). Mangeur de glands. Se dit des oiseaux qui vivent principalement de glands.

BALANOPHORE. adj. des 2 g. (ét. gr., βάλανος, gland, φορός, qui porte). Bot. Qui porte glands.

— s. f. Type de la famille des balanophorées, ayant des rapports avec les orobanches, les anoïdes, les cytinées et les hydrocharidées. Plante parasite des mers du Sud, où elle croît sur les troncs pourris et sur le terreau.

BALANOPHORÉ, ÉE. adj. des 2 g. (ét., V. balanophore). Qui ressemble à une balanophore. || balanophorées. s. f. pl. Petite famille de végétaux monocotylédonés. Les *balanophorées* sont des plantes parasites dans les racines d'autres végétaux, ayant un port qui ressemble beaucoup à celui des orobanches et des hypocistes. (A. R.)

BALANORRHAGIE. adj. des 2 g. (ét. gr., βάλανος, gland ; ῥέω, couler). Médec. Écoulement muqueux par le gland de la verge.

BALANORRHAGIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport à la balanorrhagie.

BALANTIN. s. m. Pêche aux haims, qui se fait sur les côtes de Valence en Espagne, et qui diffère peu de celle du libouret.

BALANTION. s. m. (du gr. βαλάντιον, bourse). Bot. Genre de la famille des fougères.

— Monnaie grecque qui valait 250 deniers.

BALANTIOPHTHALME. adj. des 2 g. (et. gr., βαλάντιον, bourse ; ὀφθαλμός, œil). Zool. Qui a les paupières en forme de bourse.

BALAOU. s. m. Ichthyol. Nom que l'on donne à un petit poisson des mers caraïbes, svelte et agile, assez recherché sur les tables créoles.

— Mar. Espèce de bâtiment des Antilles, bon marcheur, et qu'on trouve fréquemment dans les rades de nos colonies.

BALARD (Madame). Née à Castres en 1776, morte en 1822. Membre de l'académie toulousaine, sous le titre de maîtresse du *Gay sçavoir*, et auteur de diverses poésies pleines de sentiment, de délicatesse, de morale pure, entre autres l'*Amour maternel*, qui n'est peut-être pas inférieur à celui de Millevoye.

BALARUC. Géogr. Petit village à quatre lieues de Montpellier, renommé par ses eaux minérales, salines, thermales.

BALASORE. Géogr. Ville maritime de l'Inde, appartenant aux Anglais ; 10,000 hab.

BALASSE. s. f. Matelas ou paillasse formée de balle d'avoine. || Jarre de terre qui vient de la Haute-Egypte et qui a la propriété de l'alcaraza.

BALASSOR. s. m. Comm. Étoffe qui se fabrique dans l'Inde avec l'écorce d'arbre.

BALAST. s. m. Mar. Lest de sable et de cailloux.

BALATAS. s. m. Bot. Arbre de la Guiane. On en distingue de trois espèces, le balatas blanc, le balatas rouge et le balatas à grosse écorce.

BALATE. s. f. Zooph. Espèce de zoophyte, production de la mer des Philippines, dont on fait commerce avec la Chine.

BALATON. s. m. Géogr. Lac de Hongrie, qui communique avec le Danube par le Scio, ayant une superficie de trente-deux lieues carrées. Très-poissonneux.

BALAUSTE. s. m. (du gr. βαλαύστιον). Bot. Fleur du grenadier sauvage. Elle est d'un rouge vif. || Nom commun à tous les fruits hétérocarpiens dont le caractère est l'adhérence au calice, comme dans le grenadier, que leurs lobes couronnent, qui ont l'écorce dure et renferment dans des compartiments des graines, avec un périsperme drupacé.

BALAUSTIER. s. m. Nom du grenadier sauvage, dont les fruits sont les balaustes.

BALAYAGE. s. m. Action de balayer, d'ôter les ordures avec un balai. Le balayage des rues. Le balayage des ateliers. Frais de balayage.

BALAYER. v. a. 1re conj. (rad. *balai*). Il conserve l'*y* dans tous ses temps, à l'exception de quelques personnes, où il prend l'*y* ou l'*i* simple, double orthographe également en usage. *Je balaye, tu balayes, il balaye* ou *il balaie, nous balayons, vous balayez, ils balayent* ou *ils balaient*. *Je balayerai* ou *balaierai*, etc. *Je balayerais* ou *balaierais*, etc. *Que je balaye, que tu balayes, qu'il balaye*, etc. Nettoyer, ôter les ordures avec un balai. Balayer une chambre. Balayer une cour. Balayer une rue. Balayer la boue. Balayer la poussière. [illegible]

— Ce mot, au propre, ne s'élève point au-dessus du style familier, de la comédie, de la satire. Cependant il a un caractère de noblesse dans les vers suivants :

. . . Que la mort est injuste et bizarre !
Que ses jeux sont cruels ! Si son courroux bar-[bare
Du moins ne poursuivait que l'âge et le malheur;
Si pour les *balayer* dans une nuit d'horreur
Elle attendait qu'au bout de leur carrière
Tous les corps desséchés tombassent en pous-[sière !
(Baour-Lormian.)

— Par extens. On dit aussi d'une robe qui traîne sur le sol qu'elle *balaye* le plancher. D'une robe à long plis *balayer* le barreau. (Boil.)

— Fig. *Le vent balaye le ciel*, il en chasse les nuages ; *le vent balaye la plaine*, il en enlève des tourbillons de poussière ; *le vent balaye les nuages*, il les chasse devant lui ; *le vent balaye la poussière*, il l'enlève et l'emporte par tourbillons. Un vent furieux *balayait* la plaine avec un bruit de tonnerre. (Th. Gault.) Ces enfants du soleil se demandent parfois s'il existe une contrée chérie du ciel, que ne sillonnent pas les laves ardentes, que ne *balayent* pas les vents destructeurs. (G. Sand.)

. . . . Les nuages poudreux,
Le sable et les débris que l'aquilon fougueux
Enlève en *balayant* les arides campagnes.
(Castel.)

L'ouragan. . . . .
Balaye en se jouant et forêt et cité,
Refoule dans son lit le fleuve épouvanté.
(Delille.)

— Fig. Chasser, expulser. Que l'on *balaye* de la France cette horde d'esclaves conjurés contre nous, et le sort de l'Europe est décidé. (Napol.)

— Fig. Art milit. On dit d'un général qui chasse l'ennemi d'un pays, qu'il *balaye le pays, la plaine*; d'une escadre qui a mis les pirates en fuite, qu'*elle a balayé la mer*. Ou bien encore : *balayer les cavaliers*, les hussards qui parcourent la plaine ; *balayer* les pirates, les corsaires qui infestent la mer.

BALAYETTE. s. f. Diminutif de balai, Petit balai.

BALAYEUR, EUSE. s. Celui, celle qui balaye. Des balayeurs de rues. Une troupe de balayeurs. Les balayeurs et les balayeuses.

— Bot. Épithète qu'on donne à des poils particuliers dont le style des plantes synanthérées est garni, et qui, en irritant les anthères, en forment le pollen.

— balayeur. s. m. Bot. Champignon du genre agaric. Cette dénomination de balayeur leur vient de ce qu'ils sont toujours salis par de la terre qu'ils semblent avoir ramassée.

BALAYURES. s. f. pl. Ordures amassées avec le balai.

— *Balayures de mer.* Plantes marines et tous les menus objets que la mer jette sur le rivage. On dit que le fameux Pedro Serrano, qui fit naufrage sur une île déserte, vivait des *balayures* qu'il allait ramasser le long de la mer. (Trév.)

BALBÂTRE (Claude). Célèbre organiste français du xviiie siècle. Son jeu attirait à Notre-Dame tant de curieux, que l'archevêque l'empêcha de jouer les jours de grande fête.

BALBEK. Géogr. Bourg situé entre Damas et Tripoli au pied de l'Anti-Liban. C'est l'ancienne Héliopolis de Célésyrie. On l'aperçoit de loin ; ses minarets forment un cordon blanchâtre au-dessus d'un ruban de verdure. Les antiquités de Balbek offrent des restes si merveilleux, que les voyageurs qui en ont parlé ont été d'abord taxés d'exagération et de mensonge. Ce n'est plus qu'un bourg mal bâti, qui a un millier d'habitants qui se nourrissent de maïs.

BALBINUS (Décimus Claudius). Homme consulaire et plein de mérite. Il fut nommé empereur par le sénat après la mort des deux Gordiens. Il fut assassiné au bout de quinze mois par les prétoriens, qui prétendaient au droit exclusif de faire des empereurs, 238 de J.-C.

BALBIDE. s. f. Ant. gr. Ligne tracée dans l'hippodrome pour servir de point de départ à tous les concurrents.

BALBISIE. s. f. Bot. Genre de plantes, appartenant à la famille des synanthérées. La balbisie à longs pédoncules est une plante annuelle du Mexique.

BALBUTIE. s. f. (pr. *bal-bu-ci* ; du lat. barb. *balbuties*, bégaiement). État de celui, de celle qui balbutie. La balbutie de l'enfance. La balbutie de la vieillesse. Voilà un exemple de la *balbutie* de cette enfance. (Mont.) Le temps me poursuit, et voilà que je m'en retourne à la *balbutie*. (Did.) Notre langue est celle qui a retenu le moins de ces négligences, que j'appellerai volontiers des restes de la *balbutie* des premiers âges. (Id.)

— Fig. Bagatelles, frivolités. Un discours qui n'est rempli que de balbuties. Cet homme ne dit que des balbuties.

BALBUTIEMENT. s. m. (pr. *bal-bu-ci-man*). Espèce de bégaiement dans lequel les lettres *b* et *l* sont prononcées avec peine. Le *balbutiement* peut être habituel ou accidentel ; il a quelquefois lieu dans les fièvres nerveuses. (Bécl.)

BALBUTIER. v. n. 1re conj. (pr. *bal-bu-ci-é*, du lat. *balbus*, bègue). Il prend deux *i* aux deux [illegible] du prés. du subj. *Je balbutiais, nous balbutiions, vous balbutiiez*, etc. *Que je balbutie, que nous balbutiions, que vous balbutiiez*, etc. Prononcer avec peine les lettres *b* et *l*. Avoir une prononciation embarrassée, une articulation pénible des mots. L'enfant balbutie. L'enfant qui commence à parler balbutie.

— Fig. Hésiter, soit qu'on n'ose pas s'expliquer, soit qu'on parle sur une chose qu'on ne sait pas. || Parler sur quelque sujet, confusément et sans connaissance. Il a voulu parler sur cette affaire et il n'a fait que balbutier. Il n'est pas possible que, quand la mémoire vacille, la langue ne *balbutie*. (J.-J. Rouss.) Tandis que nous *balbutierons* devant un tableau, il l'aura, lui, vu, regardé et jugé avec plus de célérité et de certitude. (Grimm.)

— balbutier. v. a. Balbutier un compliment. Cet acteur a balbutié son rôle. Il put à peine balbutier quelques mots. Gamaliel, demeuré avec son hôte, *balbutia* des excuses. (V. Hen-

nequin.) La plus grande partie de la vie du curé doit se passer à l'autel, au milieu des enfants auxquels il apprend à *balbutier* le catéchisme. (Lamart.) Ils diraient que je leur avais *balbutie* la veille un discours où il n'y avait ni style ni sens commun. (La Bruy.)

BALBUZARD. s. m. Ornith. Oiseau brun qui appartient à la famille des accipitrins. Il ne vit que de poissons, se trouve sur le bord des eaux poissonneuses de presque toute l'Europe.

BALCHRISTE. s. m. Hist. ecclés. Membre d'une petite secte indépendante séparée de l'Eglise d'Ecosse et fondée par les ministres Smith et Ferrier, vers le milieu du siècle dernier. Son nom lui vient du village de Balchristy, où ces ministres s'établirent.

BALCON. s. m. (de l'ital. *balcone*, formé du bas lat. *palcus*, poutre). Saillie pratiquée sur la façade extérieure d'un bâtiment, et ordinairement portée par des colonnes ou des consoles. || Panneau de serrurerie qui se place entre les tableaux des croisées. Grand balcon. Petit balcon. Balcon doré. Balcon argenté. Balcon de fer. Balcon de pierre. Balcon de bois. La balustrade du balcon. Le café du Grand-Balcon est sur le boulevard des Italiens. Les Italiens et les Espagnols sont de tous les peuples ceux qui ont le plus de *balcons* de toutes les formes. (R. G.) Un prince d'Italie étant sur un *balcon* avec un ministre étranger qu'il cherchait à humilier, lui dit : C'est de ce *balcon* qu'un de mes aïeux fit sauter un ambassadeur. Apparemment, répondit le ministre, que les ambassadeurs de ce temps-là ne portaient point d'épée. (Merc. de Fr.)

— Spect. Dans les salles de spectacle, c'est la galerie circulaire du premier étage, placée en avant et un peu au-dessous des premières loges, immédiatement au-dessus du parterre, et qui se prolonge des deux côtés du théâtre jusqu'aux loges d'avant-scène. Un billet de balcon. Une place de balcon.

— T. de fond. Métal qui se trouve à l'extérieur des pièces coulées, au point de réunion des moules.

— Mar. Galeries couvertes et non couvertes qu'on établit sur les grands vaisseaux.

BALDAQUIN. s. m. (de *Balduco*, nom de ville, où l'on fabriquait des draps de diverses couleurs). On appela d'abord baldaquin, le dais sous lequel, dans les processions, on porte le Saint-Sacrement. Plus tard, on appela baldaquin un ouvrage d'architecture en forme de dôme, porté sur des colonnes et servant à couvrir l'autel d'une église. Aujourd'hui le baldaquin a différentes formes, et sert de couronnement à un trône, à un autel. Magnifique baldaquin. Baldaquin superbe. Baldaquin régulier. Le baldaquin de l'église. Le baldaquin du palais. Le Bernin construisit le *baldaquin* de Saint-Pierre de Rome, sur quatre colonnes torses. (P. L.)

— Cout. relig. Dais que l'on porte au-dessus du Saint-Sacrement, ou sur la tête du pape dans quelques cérémonies

— C'est aussi une sorte de dais, ordinairement garni d'étoffes, qu'on suspend au-dessus d'un lit, et auquel tiennent les rideaux. Beau baldaquin. Riche baldaquin. Baldaquin garni de velours. Baldaquin garni de soie. Lit à baldaquin. Lit surmonté d'un baldaquin. Le lit de Louis XIV, à Versailles, est surmonté d'un baldaquin.

— On dit, par analogie, le baldaquin d'un catafalque.

BALDER. Myth. scand. Fils aîné d'Odin et de Fryga, l'Apollon du Nord, la personnification de la lumière et de la beauté. Le destin l'avait condamné à mourir à la fleur de l'âge. Sa mère éplorée conjura toute la création d'être favorable à Balder. Une petite plante de guy fut oubliée, à cause de sa faiblesse. Lok, le dieu du mal, en fit une flèche qui blessa et tua Balder. Les Scandinaves croyaient qu'à la fin du monde, à la mort de tous les dieux, Balder reviendrait à la vie pour vivre en paix avec Hoder (la Nuit), qui avait été l'instrument de sa mort.

BÂLE. (corrupt. de *Basilea*, son ancien nom). Géogr. Ville capitale du canton de ce nom, située sur le Rhin, célèbre par le concile qui s'y tint en 1431, et par les traités conclus entre la république française, la Prusse et l'Espagne ; 16,490 hab.

— BÂLE (Canton de). Géogr. Canton de Rhin. Superficie, 25 lieues carrées ; 50,000 hab. Ce canton a été récemment divisé en deux : *Bâle la ville*, capit. Bâle, et *Bâle campagne*, capit. Liestall. Son gouvernement est composé d'un conseil de cent cinquante membres. Le commerce du canton est florissant et considérable. Ses exportations sont les rubans, pour une valeur de plus de 10 millions ; les soieries, les cuirs, le papier, les articles de quincaillerie, les tabacs et les produits agricoles. La situation avantageuse du territoire, entre la France, l'Allemagne et la Suisse, lui procure un important commerce de transit, favorisé par le Rhin et par le chemin de fer de Bâle à Strasbourg.

— BÂLE (Evêché de). Etat de l'Europe qui, avant 1801, se composait de pays vassaux de l'empire germanique et d'une portion indépendante. Allié des sept cantons catholiques de la Suisse.

BALÉARE. s. m. (du gr. βάλλω, je lance). Géogr. Habitant des îles Baléares. Les Baléares étaient les meilleurs archers et frondeurs de l'antiquité.

BALÉARES. Iles de la Méditerranée, non loin des côtes d'Espagne ; elles forment la capitainerie générale des Baléares et l'intendance générale de Palma. Majorque et Minorque sont les principales ; les autres sont Iviça, Formentera, Cabrera. 180,0000 hab. Sol très-fertile : blé, huile, fruits et vins exquis, lin, chanvre, etc. Climat sain et tempéré. Les Carthaginois, les Romains, les Vandales, les Arabes, les Espagnols, ont tour a tour possédé les îles Baléares. Dans l'empire romain, deux de ces îles appartenaient à la préfecture des Gaules et formaient une des provinces du diocèse d'Espagne.

BALÉARIQUE. adj. des 2 g. Qui est des Baléares, ou qui a du rapport avec les îles Baléares. G. Cæcilius Métellus fut surnommé le *Balearique* pour avoir soumis les Baléares au peuple romain. (Trév.)

BALÉARIQUE. s. m. Ornith. Genre particulier de l'espèce des grues, qu'on appelle aussi Oiseau royal à cause de sa couronne soyeuse.

BALEINAS. s. m. Membre génital de la baleine mâle. Presque tous les dictionnaires écrivent *balénas* ou *balenas*. Ce mot, comme baleine, devrait s'écrire en effet ainsi, d'après l'étymologie grecque; mais puisque l'usage, quelque vicieux qu'il soit, demande *ei* dans *baleine*, *ei* doit se trouver dans tous ses dérivés sans exception.

BALEINE. s. f. (du gr. φάλαινα, phalène, cétacé). Le plus gros des animaux qui habitent la mer. Vaste baleine. Enorme baleine. Baleine hideuse. Pesante baleine. Lourde baleine. Baleine monstrueuse. La baleine, géant des mers.

Sur ce peuple infini les énormes *baleines*
Dominent fièrement, superbes souveraines.
(DULARD.)

— Hist. nat. La baleine est un mammifère de l'ordre des cétacés, dont le signe caractéristique est d'avoir la mâchoire supérieure garnie des deux côtés de huit ou neuf grandes lames cornées, prismatiques, légèrement recourbées en forme de faux; et l'inférieure nue et sans armure. On prétend que ce gigantesque animal atteint jusqu'à 25 m. de longueur, que sa circonférence surpasse la moitié de la longueur totale, et que son poids a été porté jusqu'à 150,000 kil. La baleine nage avec assez de vitesse. Elle peut faire 12 kilom. à l'heure. Sa queue seule lui sert de moteur pour avancer; ses nageoires pectorales, continuellement étendues, la tiennent en équilibre. Elle plonge jusqu'au fond de la mer avec la plus grande facilité. Cette monstrueuse baleine, dont la force est prodigieuse, ce géant de la création, qu'un poète appelle un écueil vivant pour les navires, est un des animaux les plus timides et les plus inoffensifs. La moindre chose l'effraie, la moindre agitation de l'eau la met en fuite ; la présence d'un ennemi la fait plonger au fond de l'eau avec une telle précipitation et une telle rapidité, que souvent elle s'y brise dans sa chute, contre les rochers, les mâchoires et la tête. La fin de l'été est la saison des amours pour ces animaux. Ils mettent bas au printemps. On croit qu'ils portent neuf mois, et peut-être plus. La portée n'est que d'un baleineau, qui, en naissant, est gros comme un bœuf. La mère le nourrit de son lait, et a pour lui le plus grand attachement. Elle le suit dans ses jeux, le surveille, le protége en le couvrant de son corps, le défend avec fureur, le tire de danger, ou meurt elle-même, victime de son amour maternel, sur le cadavre de son enfant.

— *Pêche à la baleine.* La baleine devient de plus en plus rare. Elle se retire dans les glaces du Nord. C'est au Groënland, au Spitzberg, dans le détroit de Davis, la baie de Baffin, etc., que les baleiniers vont chercher ces animaux. Les cétacés ont, en général, entre la peau et les muscles une couche épaisse de graisse ou plutôt de lard, qui, fondu, fournit au commerce une huile précieuse dans les arts industriels ; c'est pour se procurer cette huile et des fanons qu'on fait la pêche de la baleine. On s'approche avec précaution de cet animal pendant son sommeil. Un pêcheur expérimenté plonge un harpon près d'une nageoire pectorale. La baleine surprise plonge aussitôt, emportant avec elle le fer du harpon, auquel est attaché une immense corde qui suit l'animal jusqu'au fond de l'eau. Bientôt la baleine reparaît à la surface de la mer pour respirer. On la frappe encore, elle replonge, reparaît pour replonger et reparaître encore, jusqu'à ce qu'elle soit affaiblie ... vaisseaux ou au rivage, où on la dépece pour en mettre la graisse dans les tonneaux. Aujourd'hui on se sert de fusées à la Congrève (V. ce mot) pour frapper la baleine, plutôt que de harpons.

— Il y a diverses espèces de baleines que nous indiquerons brièvement. La *baleine franche*, dont nous venons de parler. || La *baleine du Cap* ou *baleine antarctique*, qui diffère peu de la *baleine franche*, est plus grande que celle-ci. Elle a deux paires de côtes de plus, la tête beaucoup plus déprimée, et est entièrement noire. Elle visite les baies voisines du Cap, où elle met bas, et retourne vers le pôle austral. || Le *nord caper* diffère peu de la baleine franche. || La *baleine noueuse* a sur le dos, près de la queue, une bosse penchée en arrière de la grosseur de la tête d'un homme ; ses nageoires pectorales sont blanches et très-longues. C'est une variété du rorqual. || La *baleine à bosses*, qui aurait les plus grands rapports avec la baleine franche, a sur le dos cinq ou six bosses, et ses fanons sont blancs. || La *baleine lunélée* de Lacépède habite les mers du Japon. Ses deux mâchoires sont hérissées de piquants noirs; elle est verdâtre, parsemée de petites taches blanches lunélées. || La *baleine japonaise* habite aussi les mers du Japon et diffère peu des précédentes. Trois bosses sur le museau, le dos noir, le ventre très-blanc, grande queue, évents placés en avant des yeux.

— BALEINES FOSSILES. Le *rorqual de Curier* a été trouvé par Cortési à Monte-Pulgnasco en 1606 ; 7 m. 50 cent. de longueur. || Le *rorqual de Cortési*, trouvé en 1816 à Monte-Zago, non loin du Pô ; 4 m. 50 cent. de longueur. || La *baleine de Lamanon*, trouvée dans la cave d'un marchand de vin de la rue Dauphine, à Paris. || La *baleine à grosse tête*, trouvée sur la plage de Sos, dans les Bouches-du-Rhône. || La *baleine à bec arqué*, trouvée à Anvers en creusant le bassin.

— *Blanc de baleine.* Matière grasse, concrète, blanche et cristalline, que l'on retire du tissu cellulaire qui est interposé entre les membranes du cerveau de certaines espèces de *cachalot*. Le *blanc de baleine* purifié sert à faire des bougies demi-diaphanes. (Acad.) || Il est aussi nommé, mais à tort, *sperme de baleine*.

— Comm. On appelle aussi *baleine*, dans le commerce, les fanons de la baleine dont on fait la monture des parapluies, des baguettes de fusil, des garnitures de corsets de femme, etc.

— Astron. Grande constellation de l'hémisphère austral, située sous les Poissons et près de l'eau du Verseau. Suivant le catalogue de Ptolomée, on compte vingt et une étoiles dans cette constellation, et soixante dix-huit suivant le catalogue britannique.

BALEINÉ, ÉE. adj. Garni de baleine. Corset baleiné. Col baleiné.

BALEINEAU ou **BALEINON.** s. m. Petit de la baleine. La portée de la baleine est d'un *baleineau*. (Boist.) || Ces deux mots *baleineau* et *baleinon* sont deux diminutifs qu'admet également notre langue ; mais, par analogie avec les diminutifs des noms d'animaux, *baleineau* est préférable.

BALEINIDE. adj. des 2 g. Qui ressemble à la baleine. || BALEINIDES. s. m. pl. Famille de mammifères.

BALEINIER. s m. Navire équipé pour la pêche de la baleine. Un baleinier. Un navire baleinier. || Celui qui fait la pêche de la baleine. || Celui qui vend des baleines ou fanons de baleine.

BALEINIÈRE. s. f. Embarcation longue, étroite et légère, ayant les deux bouts semblables. Elle sert aux navires baleiniers à suivre la baleine. || Canot léger fait en cette forme.

BALEINOLOGIE. s. f. (ét. gr., φάλαινα, cétacé, et λόγος, discours). Traité des baleines et des cétacés en général.

BALEINOPTÈRE. s. f. Genre de baleines ayant une nageoire adipeuse sur le dos, la tête plus allongée, plus aplatie que les autres baleinides. On en distingue de plusieurs sortes, dont nous ne ferons qu'indiquer les noms. Le gibbar, la jubarte, le rorqual, la baleinoptère à bec, la baleinoptère poeskop, la baleinoptère mouchetée, la bleuâtre, la noire, la tachetée, et les baleines aléoutiennes, auxquelles on donne diverses dénominations.

BALEN (Henri van). Peintre flamand, né en 1560, maître de Van-Dyck.

BALESTE. s. f. Anc. t. milit. Arbalète.

BALESTON. s. m. Mar Nom donné à une perche qui, dans certains petits bâtiments, sert à étendre une voile au large, sur l'arrière et au-dessus de son mât.

BALESTRIER. s. m. Se disait autrefois pour Arbalétrier.

BALESTRILLE. s. f. Instrument astronomique. V. ARBALESTRILLE, OU BÂTON DE JACOB.

BALÈTRE. s. f. Techn. Bavure de métal fondu à travers les joints du moule.

BALÈVRE. s. f. (du lat., *bislabra*, double lèvre, deuxième lèvre). Vieux mot qui signifiait la partie supérieure des lèvres et de la bouche. Lors getta au geant un entre-deux si amèrement qu'il lui coupa le nez et la *baulèvre* en telle manière que les denz lui apparaissoyent de tous costez, et dessus et dessoubz. (Lancelot du Lac.) Mais surtout estoit admirable qu'il parlait quelquefois d'une voix qu'il tenait tellement enclose dans son estomach, sans ouvrir que bien peu les *balèvres*, à manière qu'estant près de vous, s'il vous appeloit, vous eussiez cru que c'eust esté une voix qui venoit de bien loing. (Est. Pasquier.)

— Archit. L'excédant d'une pierre sur une autre pierre, près d'un joint. || Eclat près d'un joint, occasionné dans la pierre par une trop grande pression. On retaille les *balèvres* en ragréant.

— Techn. Les fondeurs donnent le nom de *balèvre* aux inégalités qui se trouvent à la surface d'une pièce fondue.

BALFOUR. s. m. Bot. Genre de la pentandrie monogynie, et de la famille des apocynées, formé par un arbre de la Nouvelle-Hollande.

BALFROUCH. Géogr. Ville très-commerçante du royaume de Perse sur le Babal, à seize kil. de la mer Caspienne ; 100,000 hab.

BALI. Géogr. Ile de la Malésie, séparée de l'île de Java par le détroit qui porte son nom. Superficie, de 26 lieues carrées ; 1,000,000 d'hab. Les Balnais sont mahométans et belliqueux. Peu de commerce avec les autres peuples de la Malaisie.

BÂLI ou **PÂLI.** s. m. ou **BÂLIE.** s. f. Linguist. Langue savante de tous les peuples indo-chinois. C'est en bâli que sont écrites leurs lois, leur religion et leurs sciences. Il n'y a presque personne dans le royaume de Siam qui ne fasse sa prière tous les jours en langue *bâlie*. C'est la langue de leur religion, comme la latine l'est de la religion romaine. (Le Clerc.) Les talapoins paraissent fort savants dans leurs sermons, quand ils citent quelques passages de leurs livres anciens, qui sont en langue *bâli*. Ce *bâli* est comme le latin parmi nous. (Abb. de Chois.)

BALIGARAB. s. m. Bot. Arbrisseau des Philippines.

BALIGASSE. s. m. Ornith. Oiseau des Philippines.

BALIGAUD, AUDE. adj. et s. Vieux mot qui signifiait Maussade, impertinent.

BALIGOULE. s. m. Bot. Nom d'un champignon comestible, qui croît sur les racines du panicaut.

BALIN. s. m. Econ. rur. Grand drap qui reçoit le grain lorsqu'on le crible et qu'on le vanne.

BALINE. s. f. Grosse étoffe de laine pour l'emballage des marchandises.

BALINGASAN. s. m. Bot. Arbre des Philippines.

BALIOL (Jean). Roi d'Écosse, succéda à Alexandre III, par l'intercession d'Edouard Ier d'Angleterre, qui lui déclara la guerre bientôt après, le fit prisonnier et lui rendit la liberté, moyennant qu'il abdiquerait la couronne. Baliol, dépossédé de ses états, se retira dans une terre de la Normandie, où il mourut en 1305. Son fils, Edouard Baliol, régna aussi quelque temps en Ecosse.

BALISAGE. s. m. Mar. Action de placer des balises.

— Anc. législ. Curage des rivières, opération qui consiste à ôter de leurs lits les troncs d'arbres, poutres et autres choses qui peuvent nuire à la navigation.

BALI-SAUR. s. m. Mamm. Animal carnassier très-remarquable, de la famille des plantigrades. Il a le poil d'un ours, le museau, les yeux et la queue d'un cochon. Il est omnivore. On le trouve dans les montagnes de l'Hindoustan.

BALISCORNE. s. f. Techn. Pièce de fer fixée sur la caisse d'un soufflet de forge.

BALISE. s. f. Nom du fruit du balisier.

BALISE. s. f. (du lat. barbare *palitius*, marais, selon Ménage). Mar. Balise en général signifie Toute indication placée sur la mer non loin des côtes, à l'embouchure des rivières, pour indiquer un écueil à éviter ou un passage à suivre, selon des conventions établies et publiées par l'administration maritime. Balise flottante. Balise bien disposée. Bateaux disposés en balise. Il y a dans cet endroit un banc de sable, il faut y établir des *balises*. Des *balises* indiquent les endroits de cette rivière où il n'y a pas assez d'eau pour le passage des vaisseaux. (Acad.)

— Les *balises* pour signaler un danger se font généralement avec une longue et grosse barre de fer, fixée verticalement sur le danger et qu'on surmonte d'un baril ou de tout autre corps visible de loin.

— Les *balises* pour marquer la route que doivent suivre les vaisseaux dans les passages étroits, se font avec des corps flottants que l'on fixe sur la mer, au moyen d'un cordage retenu au fond par une ancre ou un poids suffisant La nuit des feux signalent les balises.

— *Balise* indique aussi, sur le bord des rivières, l'espace nécessaire pour le chemin de halage des bateaux. On dit aussi *chemin de halage*.

— Mar. Étoupe qui marque, en sortant un peu d'une couture, l'endroit où le calfatage est momentanément arrêté.

— Pêch. Bouée servant à indiquer l'endroit où est établi un filet par fond.

BALISEMENT. s. m. (ét., V. BALISE). Action de baliser, de poser des balises sur une côte, sur une rivière. Il y avait autrefois des droits de balisement qui furent supprimés longtemps avant la révolution. (Baudrill.)

BALISER. v. a. 1re conj. Signaler par des balises les chemins que les vaisseaux doivent suivre ou éviter. Baliser l'entrée d'un port. Baliser l'embouchure d'un fleuve. Baliser une passe.

— Eaux et for. Débarrasser le cours d'une rivière, pour en faciliter la navigation.

BALISEUR. s. m. Eaux et for. Officier chargé de veiller à ce que les propriétaires riverains n'empiètent pas sur la balise ou chemin de halage. || Celui qui est préposé pour faire le balisage des ports maritimes et des rivières.

BALISIER. s. m. Bot. Arbrisseau qui sert de type à la famille des cannées. Fleurs rouges ou jaunes disposées en épi au sommet de la tige, à la hauteur de deux mètres. Il donne aux Américains du Sud et aux Indiens une belle graine ; chez nous c'est une plante d'agrément

à cause de la beauté de ses feuilles et de ses fleurs. Quatre espèces s'acclimatent chez nous : Le balisier d'Inde, le balisier à feuilles étroites, le balisier flasque et le balisier glauque.

BALISIOÏDE. adj. des 2 g. Bot. Qui ressemble au balisier. || BALISIOÏDES. s. f. pl. Famille de plantes qui comprend le balisier.

BALISTAIRE. s. m. (ét., V. BALISTE). Soldat qui servait les balistes. On distinguait parmi les balistaires les *manubalistaires*, les *arrobalistaires* et les *arcubalistaires*.

—Hist. anc. Officier romain chargé, sous les empereurs, de la conservation des dépôts d'armes et de machines de guerre.

BALISTE. s. f. (du latin *balista*, mot dérivé du grec βάλλω, je lance). Art milit. Machine de guerre en usage chez les anciens. Elle servait à lancer, suivant le temps et les nations, des brûlots, des carreaux, des falariques, des flèches, des manganneaux, des matras, des piles, des quabelles, des traits. La baliste reçoit différents noms chez différents écrivains, comme catapulte, fronde, frondibale, torment, onagre, pierrier, mousquet. Les balistes dans les siéges pouvaient presque remplacer nos canons. Quelques-unes jetaient à plus de cent vingt-cinq pas des blocs de pierre de 50 à 180 kil. Baliste à main. Baliste à roue ou grande baliste. Roue de baliste. Baliste à tour. Baliste de campagne. Baliste de siége. Baliste tricubitale. Baliste tripalmaire. On se servait encore des *balistes* au moyen âge ; il y en avait même du côté des Turcs et des chrétiens au siége de Rhodes. (Bard.)

Le mobile écrasant que lance la *baliste*
Ébranle le rempart. . . . .
(*Traduct. d'Ovide.*)

—Ichthyol. s. m. Poisson de la famille des sclérodermes, à corps comprimé, couvert d'écailles et de forme le plus souvent rhomboïdale. Il y en a une trentaine d'espèces. Les plus connus sont : Le *baliste caprisque*, qui se trouve dans la Méditerranée ; gris brunâtre, nuancé de violet, de bleu et d'or. || Le *baliste vieille*, au corps brun, à la tête rayée de bleu. Son cri, quand on le prend, ressemble à celui d'une vieille. || Le *baliste noir*, à la queue fourchue. || Le *baliste à grandes taches*, aux joues nues et garnies de rangées de tubercules. || Le *baliste étoilé*, aux couleurs régulières. || Le *baliste écharpé*, le plus beau de tous. || Le *baliste à verrues*, orné de belles couleurs. Les *balistes* brillent des couleurs les plus vives, et les naturalistes qui les ont décrits n'ont pas trouvé d'expressions assez pompeuses pour en peindre la beauté. (C. d'O.)

BALISTIQUE. s. f. (rad. *baliste*). Appréciation du mouvement des corps pesants lancés en l'air. D'abord la balistique était l'art du jeu des machines, maintenant elle embrasse les armes pyro-balistiques de l'artillerie et de l'infanterie ; elle est l'art de calculer le jet des projectiles modernes, les lignes des trajectoires, le tir des bouches à feu, la direction des bombes, des boulets, des balles ; l'art d'évaluer la portée en la calculant sur la distance connue du but, sur le poids de la charge de l'arme à feu, sur la proportion et la pesanteur des mobiles, et même sur la disposition de l'atmosphère et la mesure des couches de l'air ; l'art d'appliquer l'étude des cibles et l'expérience des feux et de régler d'après ces données la cyclodiatomie. Posséder la balistique. Étudier la balistique. Traité de balistique.

— BALISTIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à la balistique. Art balistique. Armes balistiques.

BALISTUS (Servius Anicius). Guerrier romain qui défendit l'empire contre Sapor, se fit proclamer empereur et périt assassiné par un soldat.

BALIVAGE. s. m. Agron. Opération par laquelle on fait choix, dans le milieu de l'été, des arbres qui doivent être réservés dans une coupe à mettre en exploitation l'hiver suivant. Le *balivage* est toujours accompagné du martelage. (Baudrill.)

BALIVEAU. s. m. (ét. celt., *bal*, arbre ; *lizen*, laissé). Agron. Nom des jeunes arbres nés de semence, et plus particulièrement des jeunes chênes, frênes, hêtres, châtaigniers, que l'on réserve lors de la coupe des taillis pour les faire croître en futaie. On en distingue de trois sortes. Les *baliveaux de l'âge du taillis*, venus de semence en même temps que lui ; les *baliveaux modernes*, qui ont deux ans et trois, au plus, d'aménagement ; les *baliveaux anciens* de 80 ans, dans un taillis de 20 ans, et de 100.

80 ans. Baliveau droit. Jeune baliveau. Baliveau de brin. Baliveau sur taillis.

BALIVERNE. s. f. Sornette, propos frivole, occupation futile, passe-temps puéril. Une baliverne. Une franche baliverne. S'occuper de balivernes. Aimer les balivernes. S'amuser à de pures balivernes. Ne dire que des balivernes. Je n'entends rien à toutes ces *balivernes*. (Mol.) Il est assez indifférent que des enfants s'amusent plutôt de telle *baliverne* que de telle autre. (Grimm.)

De plus ici n'ai malheureusement
Que quelques fous ; mais n'ai point de poète
Pour vous rimer *baliverne* ou sornette. (***)

BALIVERNER. v. n. S'occuper de balivernes. Ne faire autre chose que baliverner. Familier.

— Montaigne le dit de ceux qui s'égarent, en narrant, dans des circonstances inutiles et frivoles. Cependant qu'ils cherchent de clorre le pas, ils s'en vont *balivernant* et traisnant comme des hommes qui défaillent de faiblesse.

— Regnard l'a employé avec un régime direct, dans le sens de Bercer par des discours frivoles.

Mais vous-même, ma mie, êtes-vous ivre ou [folle,
De me *baliverner* avec vos contes bleus,
Et me faire enrager depuis une heure ou deux ?

BALIVERNERIES. s. f. pl. Synonyme de Balivernes.

BALKAN. s. m. Geogr. Chaîne de montagnes qui traversent la partie septentrionale de la Turquie ; l'Hémus des anciens, et l'Eminch-Dag des Turcs. Cette chaîne est la continuation du système alpique, et ses ramifications forment le Pinde, l'Olympe et le Parnasse.

BALKH. Géogr. Province de la Boukharie, la Bactriane des anciens, entre l'Afghanistan, le Khorasan, la Boukharie et le Turkestan. Superficie 286 lieues carrées ; 1,000,000 hab. Capit. Balkh.

BALLADE. s. f. (du bas lat. *ballare*, danser, parce qu'on dansait au chant de cette poésie lyrique). Espèce d'ancienne poésie française. La simple ballade. La naïve ballade. La ballade simple et sans recherche. La ballade rustique. La ballade pleine de naturel. La ballade gracieuse. La simplicité de la ballade. La grâce d'une ballade. Le naturel d'une ballade. Les ballades des troubadours. Les ballades de Jean Froissard. Les ballades de Marot. Les odes et ballades de Victor Hugo.

. . . . Des troubadours
Fut la rime trouvée en chantant leurs amours ;
Et, quand leurs vers rimés ils mirent en estime,
Ils sonnaient, ils chantaient, ils *ballaient* sous [leur rime.
De *son* se fit *sonnet*, de *chant* se fit *chanson*,
Et du *bal* la *ballade*, en diverses façons
Ces trouvères allaient par toutes les provinces
Sonner, chanter, danser leurs rimes chez les [princes.
(LA FRENAIE VAUQ.)

— Du temps de Marot, la ballade était ordinairement de trois couplets, stances ou strophes, tous trois de même mesure, sur les mêmes rimes masculines et féminines, se terminant à la fin de chaque couplet par un vers qui servait de refrain. Les trois couplets étaient suivis d'un quatrième terminé de même par le refrain, et portant le nom d'*envoi*. Le nombre des vers du couplet et la mesure n'étaient pas limités. || Nous croyons faire plaisir en citant ici une ballade de Marot, qui du reste se trouve dans tous les traités de poésie.

Pour courir en poste à la ville,
Vingt fois, cent fois, ne sçay combien,
Pour faire quelque chose vile,
Frère Lubin le fera bien ;
Mais d'avoir honneste entretien
Ou mener vie salutaire,
C'est à faire à un bon chrétien :
Frère Lubin n'en fera rien.

Pour mettre comme un homme habile
Le bien d'autrui avec le sien,
Et vous laisser sans croix ne pile :
Frère Lubin le fera bien.
On a beau dire : Je le tien,
Et le presser de satisfaire,
Jamais ne vous en rendra rien :
Frère Lubin ne le peut faire.

Pour debaucher par un doux style
Femme ou fille de bon maintien
Point ne faut de vieille subtile :
Frère Lubin le fera bien.
Il presche en théologien ;
Mais pour boire de belle eau claire,
Faites-la boire à vostre chien :
Frère Lubin ne le peut faire.

ENVOI.

Pour faire plus tost mal que bien,
Frère Lubin le fera bien.
Mais, si c'est une bonne affaire,
Frère Lubin ne le peut faire.

— La ballade vient sans doute du Midi. Les Arabes l'ont transmise aux Espagnols, aux Italiens ; les trouvères l'ont prise à ceux-ci, et l'ont portée dans le Nord. Ce n'était dans le principe qu'une romance, une complainte simple et naïve, un récit versifié de quelque événement, l'histoire des mœurs, l'expression d'émotions communes à l'humanité. Plus tard elle fut chantée, et l'on fit même danser, baller au chant parlé de cette poésie, d'où le nom de Ballade.

vères, la ballade n'avait pas de forme ni de sujet bien restreints. Sous la plume de Marot, et même depuis Jean Froissard, elle prit une forme plus régulière. || Dans la littérature anglaise et allemande, c'est un récit en vers disposé par stances régulières. Cette dénomination s'introduit dans notre langue, Victor Hugo et d'autres ont fait des ballades de ce genre.

— *Le refrain de la ballade* est le vers intercalaire qui revient à la fin de chaque couplet. V. la ballade citée.

— Prov. et fig. On dit *C'est le refrain de la ballade*, d'une expression, d'une idée qu'une personne ramène sans cesse dans ses discours. C'est le *delenda Carthago* de Caton le Censeur.

BALLADELLE. s. f. Diminutif de Ballade.

BALLADER. v. n. 1re conj. Faire des ballades. Vieux mot.

BALLANCHISME. s. m. Phil. Système philosophique de renouvellement social fondé sur le principe de la déchéance et la réhabilitation de l'homme. M. Ballanche est l'auteur de ce système.

BALLANCHISTE. adj. des 2 g. Phil. Qui a rapport au ballanchisme.

— s. m. Partisan du ballanchisme.

BALLANT. part. prés du v. Baller. S. prend adjectivement et signifie Flottant. Un bâton ballant sur l'eau. Des cheveux ballants sur les épaules. En ce sens il a vieilli.

— Mar. Se dit de tout corps lâche que le vent ou toute autre cause fait balancer en quelque sorte. Un câble ballant. Une voile ballante. Une corde ballante.

— Dans le langage ordinaire on dit à peu près dans le même sens. Les bras ballants. Les jambes ballantes. S'en aller les bras ballants.

Les dames, en vertugadin,
Promenaient la robe *ballante*.
(DEMOUSTIER.)

BALLANT. s. m. Mar. Partie lâche et pendante d'une manœuvre, qu'agite le vent ou le mouvement du vaisseau. On donne du *ballant* à un grapin qu'on veut lancer. (Willaum.)

— *Tenir le ballant d'une manœuvre*, c'est l'amarrer en sorte qu'elle ne soit point lâche, qu'elle ne balance pas.

BALLE. s. f. (du gr. βάλλω, je lance, ou de πάλλα, paume, sphère). Se dit de tout corps qui a reçu une forme sphérique. Une balle de paume. Une balle de fusil. Une balle de mousquet. Grosse balle. Petite balle. Balle élastique. Balle de fer. Balle meurtrière. Balle mortelle. Balle homicide. Balle rapide. Balle légère. Balle inévitable. Balle amortie. Balle morte. La rapidité de la balle. Lancer la balle. Rendre la balle. Renvoyer la balle.

— Gymnast. Sorte de petite pelote ronde faite de rognures d'étoffe de liége ou de toute autre matière élastique recouverte de drap ou de peau et servant à jouer à la paume. Les *balles* dont on se sert dans les jeux de paume sont de petites *balles* fort dures et fort élastiques que les joueurs se renvoient avec des raquettes. (***)

— Jeu. *Jouer à la balle*, signifie tout simplement Se renvoyer une balle l'un à l'autre. Jouer à la balle au mur. Jouer à la balle aux deux murs. Jouer à la balle empoisonnée. || *A vous la balle.* C'est à vous à jouer. || *Juger la balle.* Prévoir l'endroit où la balle doit tomber. || *Aller bien à la balle.* Se bien placer pour recevoir et renvoyer la balle. || *Couper la balle.* La frapper avec la raquette inclinée. || *La balle me vient.* La balle va tomber assez près de moi pour que je la puisse renvoyer. || *La balle la perd, la balle la gagne.* Se dit lorsque celui qui a joué la balle a gagné ou perdu la balle. L'analyse serait presque embarrassée de rendre raison de cette locution.

— Fig. et fam. *A vous la balle.* C'est à votre tour à dire, à faire telle chose, ou bien Cela s'adresse à vous. || *Juger la balle.* Prévoir l'issue d'une affaire. || *Prendre la balle au bond.* Saisir vivement et à propos une occasion favorable qui s'offre. || *Quand la balle me viendra.* Quand je serai à même d'agir ou de parler, quand j'aurai une occasion favorable pour, etc. || *Renvoyer la balle.* Se décharger sur quelqu'un d'un soin, d'une affaire, d'un embarras ; répliquer avec vivacité. *Se renvoyer la balle* est employé dans ce dernier sens. C'était un plaisir d'entendre causer ces gens d'esprit, ils se renvoyaient bien la *balle*. (Acad.)

— Prov. et fig. *Au bon joueur la balle. La balle au joueur.* Occasion de faire quelque chose qui se présente à celui qui est le plus capable de s'en bien acquitter.

— Fig. et pop. *Enfant de la balle.* Enfant d'un maître de jeu de paume ; d'où, toute personne élevée dans le métier de son père. Cet apprenti est un enfant de la balle. C'est un enfant de la *balle*. (Acad.)

— Loc. prov. *C'est ma balle.* C'est mon fait. Les historiens sont ma droite *balle*, car ils sont plaisants assez. (Montaig.) || *Garder les balles.* Façon de parler empruntée du jeu de paume.

— Hist. Le jeu de balle remonte à la plus haute antiquité. Les Grecs et les Romains avaient quatre sortes de balles qu'ils employaient dans leurs exercices. La *balle triangulaire*, ainsi nommée de la position triangulaire des joueurs ; le *follis*, grosse balle remplie de vent qu'on lançait avec le pied, ou avec la main armée d'un gantelet ; la *balle rusti-*

et l'*arpaste*, que les joueurs tâchaient de s'arracher.

— Art milit. Toute espèce de boule de métal depuis la balle du pistolet jusqu'au boulet du canon. Balle à carabine. Balle à feu. Balle à fusil. Balle à la française. Balle ardente. Balle creuse. Balle d'amusette. Balle d'arbalète. Balle d'arquebuse à rouet. Balle d'artifice. Balle de canon. Balle de coulevrine. Balle de faucon. Balle de fonte. Balle empoisonnée. Balle forcée. Balle fulminante. Balle lumineuse. Balle perdue. Balle projectile. Balle skeuophorique.

— On dit plus communément *boulet* pour désigner les *balles* des canons. Mais on dit des canons de vingt-quatre livres de *balle* pour dire que le boulet de son calibre doit peser vingt-quatre livres. On dit de même charger un canon à balle, pour y mettre le boulet.

— *Balle à feu*, ou *balle ardente*, ou *balle d'artifice*, ou *balle lumineuse*. C'est un mobile inflammable qui diffère des boulets creux et des grenades en ce que son enveloppe ne consiste qu'en un sac de toile cordelé ; son diamètre est égal à celui des boulets de vingt-quatre et de seize. Les balles à feu sont remplies d'artifice et destinées à produire une vive lumière autour des forteresses. On les nomme aussi *bombes lumineuses*. || *Balle de calibre.* Celle qui correspond en grosseur au calibre de l'arme. || *Balles ramées.* Deux ou trois balles de plomb jointes ensemble par un fil d'archal tortillé. On se sert peu de balles ramées. L'insurrection italienne se servait de *balles* ramées quand nous défendions Ancône. (Bard.) || *Balle perdue.* Balle sans effet, soit qu'elle ne touche point ou qu'elle soit amortie par la distance.

— Loc. fig. *Balle en bouche. La garnison est sortie mèche allumée, balle en bouche*, c'est-à-dire avec les honneurs de la guerre. Cette expression vient de ce qu'autrefois la balle du fusil n'étant pas adhérente à la cartouche, le mousquetaire la tenait à la bouche pour charger son arme.

— Fig. et fam. *Balles perdues.* Efforts inutiles.

— Artif. *Balles luisantes.* Les artificiers appellent de ce nom une espèce d'artifice assez semblable aux étoiles, mais qui en diffèrent par la composition, la grosseur et la couleur du feu.

— Mar. *Balle à queue.* Boulet monté à l'extrémité d'un manche, que l'on emploie après l'avoir fait rougir, pour fondre le brai.

— Imprim. Instrument avec lequel on étendait l'encre sur la forme. Il était formé d'un manche de bois évasé en entonnoir dont le creux était rempli de crin et de laine bien cardée que l'on recouvrait d'une double enveloppe de cuir préparé. Les balles ont été remplacées, vers 1820, par les rouleaux. V. ce mot. || *Démonter les balles.* Déclouer un côté des peaux, et ôter la laine. || *Charger les balles.* Prendre de l'encre et la distribuer sur la peau des deux balles.

— Comm. Quantité de marchandises enveloppées avec de la toile, et serrées par plusieurs tours de corde. On marque ces balles avec des lettres et des numéros, afin de pouvoir les désigner sur la facture que l'expéditeur envoie à l'expéditionnaire. Faire une balle. Défaire une balle. Il a reçu une balle. Il a expédié cent balles de coton. || *Vendre des marchandises sous corde en balle.* Les vendre en gros sans échantillon et sans déballer. || *Marchandises de balle.* Celles que vendent les marchands forains appelés porte-balles, et qui sont ordinairement inférieures en qualité à celles que vendent les marchands établis dans les villes.

— Fig. *Ce sont des mouchoirs, des ciseaux de balle.* De mauvais mouchoirs, de mauvais ciseaux.

— Fig. et fam. On disait de même *juge de balle, rimeur de balle*, pour dire Un juge ignorant, un mauvais poète.

— Bot. Enveloppe floréale des graminées, synonyme de Glume. Se dit particulièrement en parlant du blé. Balles de blé. Balles de seigle. Balles d'avoine. Vanner de l'avoine pour en séparer les balles. Une paillasse de balle d'avoine. Le blé a aussi des harmonies négatives avec l'eau par les *balles* de son épi. (B. de St P.) || Espèce d'enveloppe qui renferme une ou plusieurs fleurs située à la base de l'épillet, synonyme du calice de Linné et de l'épicène de Richard. Ces *balles* sont ce que les botanistes appellent calice dans les autres fleurs. (B. de St-P.) || Se dit aussi de certains fruits. Les fruits sont revêtus de *balles* comme les grains des graminées. (B. de St-P.)

—Pêche. *Traîner la balle.* Sorte de pêche qui se fait avec une ligne garnie dans sa longueur de petites baguettes qu'on appelle *baluettes*, à l'extrémité desquelles sont empilés des haims ; cette ligne se termine par une balle ou petit boulet qui se fait caller.

BALLÉ, ÉE. part. pass. du v. Baller. || On disait autrefois, Il est midi sonné et *ballé*.

BALLE-QUEUE. s. f. Ornith. Oiseau appelé aussi Hoche-queue. V. HOCHE-QUEUE.

BALLER. v. n. 1re conj. (du lat. barbare *ballare* ; rad. βαλλίζω, danser). Vieux mot signifiant Danser, former des chœurs de danse. Toutes les nymphes ayant le visage riant et la contenance telle comme si elles eussent *ballé* ensemble. (Courier.)

. . . Il sait danser, *baller*,
Faire des tours de toute sorte.

— Se dit encore en parlant des cérémonies ecclésiastiques des anciennes cathédrales, de certaines salutations qui se faisaient au chœur par le grand chantre, et qui ressemblaient à une danse grave et antique. Le grand chantre *ballera* au premier psaume. (Acad.)

— Il a aussi signifié Flotter.

— Anc. loc. prov. *Baller du talon*, Jouer des talons.

. . . Fille joliette
Qui sait *baller* du talon. (EUST. DESCH.

— *Baller la queue* Faire l'agréable.

BALLERIE. s. f. Vieux mot qui a signifié Danse.

BALLEROY. Géogr. Chef-lieu de canton (Calvados), arr. de Bayeux ; 1,267 hab.

BALLERUS. s. m. Ichthyol. Poisson d'eau douce, que l'on croit être le même que la *bourière*.

BALLET. s. m. (rad. *bal*). Chorégr. Danse figurée, exécutée par plusieurs personnes qui, soit par leurs pas, soit par leurs gestes, représentent une action quelconque. Ballet bien exécuté. Ballet mal exécuté. Il y a un ballet au premier acte de cet opéra. On dansera un ballet. Air de ballet.

— Action comique ou tragique représentée par les gestes et les attitudes des danseurs. Ballet héroïque. Ballet historique. Ballet comique. Ballet tragique. Ballet de Psyché. Ballet de Giselle. Ballet de la Péri. Tout *ballet* qui ne me tracera pas avec netteté et sans embarras l'action qu'il représente, dont je ne pourrai deviner l'intrigue, et qui ne m'offrira pas une exposition, un nœud, un dénoûment, ne sera plus qu'un simple divertissement de danse. (Noverr.)

— *Opéra-ballet.* V. OPÉRA.

— On désigne les ballets le plus souvent par le titre qui en indique le sujet. *Le ballet de Giselle*, ou simplement *Giselle. La Péri. La Jolie fille de Gand. Le ballet de Telémaque.*

— Manége. *Ballet des chevaux.* Courbettes, cabrioles, pas et sauts qu'on faisait exécuter aux chevaux au son des trompettes. Dans tous les carrousels qu'on donnait autrefois, il y avait des *ballets* de chevaux. (De Marl.)

— *Ballet des colléges.* Danse d'intermède dans les pièces qu'on représentait aux colléges.

— Fig. *Entrée de ballet.* V. ENTRÉE.

BALLEUR, EUSE. s. Danseur, danseuse; sauteur, sauteuse. Vieux.

BALLIARDE. s. f. Astron. Nom d'une des taches de la lune.

BALLIER. s. m. (rad. *balle*). Agricult. Lieu d'une grange où l'on met les débris des pailles provenant du battage et du vannage des grains.

BALLON. s. m. (augmentatif de *balle;* ét., V. BALLE). En général tout corps fait de main d'homme, de forme sphérique et creux, de quelque manière qu'il soit composé et à quelque usage qu'on le destine. Grand, petit ballon.

— *Ballon aérostatique.* V. AÉROSTAT. Un ballon de toile. Un ballon de taffetas gommé. Un ballon de papier. La nacelle du ballon. La forme du ballon. La force ascensionnelle du ballon. Monter en ballon. Faire une ascension en ballon. Diriger les ballons. On ne connaît pas encore le moyen de diriger les *ballons* dans les airs. (B. Jull.) Un *ballon* est le jouet d'une seule force, le point d'appui lui manque, le vent l'emporte, et la direction est impossible. (Napol.) La révolution française a entrepris un problème aussi insoluble que celui de la direction des *ballons.* (Napol.)

— *Ballon perdu.* Ballon abandonné au courant de l'air. || *Ballon captif.* Ballon retenu.

— *Ballon d'essai.* Petit ballon qu'on lance pour connaître la direction de l'air.

— Fig. et fam. Petit ouvrage d'esprit donné par un auteur pour essayer, pour pressentir le goût du public afin de juger du succès d'un ouvrage plus important qu'il est dans l'intention de publier.

— Fig. et fam. *Enflé comme un ballon.* Se dit d'une personne remplie d'orgueil. Il est enflé comme un ballon.

— Jeu. Vessie pleine de vent et entourée de cuir, dont on se sert pour jouer. Ballon léger. Ballon élastique. Un ballon rebondissant. Un ballon bien enflé. La languette du ballon. Jouer au ballon. Enfler un ballon.

— Art milit. Globe ou cylindre plein d'artifices de guerre, comme grenades, petites bombes, balles à feu, etc.; il se lance avec le mortier au milieu des travaux des ennemis.

— Artific. Espèces de bombes de carton qu'on lance en l'air comme une véritable bombe à l'aide d'un mortier. Ces ballons montent sans apparence de feu, et éclatent au point le plus élevé de leur ascension. || Grosse cartouche qu'on remplit de serpenteaux et qu'on lance de même avec le mortier.

— Chim. Globe de verre muni d'un col et quelquefois de tubulures, servant à contenir les liquides et les substances que l'on veut faire chauffer en ménageant l'évaporation.

— Technol. Mottes de terre à pot que, dans les verreries, on tient disposées pour être mises en œuvre || Mottes de terre préparées dans le même but par les potiers.

— Mar. Espèces de brigantin en usage dans la mer des Indes. Bâtiment très-étroit, fort long, sculpté à la proue et à la poupe, ayant à son milieu une espèce de chambre en dôme que recouvrent de riches étoffes. Les ballons glissent rapidement à la surface des [illegible] eaux.

— Géogr. Sommet arrondi d'une montagne. Il y a plusieurs *ballons* dans la chaîne des Vosges. (Compl. de l'Acad.)

— Géogr. *Ballon d'Alsace.* Un des monts les plus élevés de la chaîne des Vosges en France, près de la source de la Moselle, à 1,403 mètres au-dessus du niveau de la mer.

BALLON. Géogr. Ch.-l. de cant. (Sarthe), arr. le Mans; 4,078 hab.

BALLONNÉ, ÉE. adj. Méd. Affecté du ballonnement. Homme ballonné. Femme ballonnée. Abdomen ballonné.

BALLONNEMENT. s. m. Méd. Distension considérable du ventre, causée par des gaz accumulés dans la cavité péritoniale ou dans les intestins. Ballonnement symptomatique. Le *ballonnement* n'a rien de grave dans les affections hystériques; il est très-fâcheux dans les maladies aiguës proprement dites. (Chom.)

BALLONNER. v. a. Méd. Enfler, distendre en forme de ballon. Les vents ballonnent le ventre.

— v. n. Les vents font ballonner le ventre.

— SE BALLONNER. v. pron. Fig. S'enfler comme un ballon. Sa robe de soie blanche se *ballonnait* à la jupe. (L. Gozlan.)

BALLONNIER. s. m. Celui qui fait, qui vend des ballons.

BALLOT. s. m. Petite balle ou paquet de marchandises. Se dit quelquefois de grosses balles.

— Dans le commerce de Marseille, on appelle *ballot* un paquet de vingt-quatre rames de papier à la croisette ou de quatorze à la couronne.

BALLOTTADE. s. f. Manég. Saut qu'on fait faire à un cheval entre deux piliers, ou par le droit avec justesse, soutenu de la main et aidé du gras des jambes, de sorte qu'ayant les quatre pieds en l'air il ne montre que les fers de ceux de derrière, sans détacher la ruade.

BALLOTTAGE. s. m. Action de procéder aux élections par le moyen de ballottes. Le *ballottage* n'a lieu que pour l'élection des députés et des officiers de la garde nationale. (Dict. polit.)

— Deuxième tour de scrutin. Tous les électeurs ayant droit de voter peuvent prendre part au *ballottage*, lors même qu'ils n'étaient pas présents aux scrutins précédents. (Id.)

— Par extension, ce mot s'applique à différents procédés qu'on emploie dans différentes élections.

BALLOTTE. s. f. Boule dont on se sert pour le scrutin. On dit mieux *boule* maintenant.

— Bot. Genre de la famille des labiées, dont les fleurs sont rougeâtres, les feuilles ovales en cœur, crénelées, la tige rameuse et carrée, et qui fleurit pendant l'été dans les lieux incultes.

— Techn. Vaisseaux de bois dans lesquels on met la vendange.

BALLOTTÉ, ÉE. part. pass. du v. Ballotter. Vaisseau ballotté.

BALLOTTEMENT. s. m. Action de ballotter un corps; mouvement imprimé au corps lui-même. Le *ballottement* est l'un des signes les moins équivoques de grossesse. (Art.)

BALLOTTER. v. a. 1re conj. Agiter une chose, la remuer en tous sens. La mer nous a *ballottés* pendant trois jours et trois nuits sans relâche. (Acad.)

— Fig. Discuter une affaire, l'examiner sous tous les rapports.

— Fig. Se jouer d'un homme. Abuser de sa crédulité et de sa patience en lui donnant de fausses espérances; le tenir en suspens, le renvoyer d'un jour à l'autre, sans intention réelle de le servir. Il m'a ballotté pendant six mois. Depuis un demi-siècle, nous nous laissons *ballotter* sans relâche par le vent des idées. (A. Thierry.) Vous me *ballottez* sur une mer d'inquiétudes et de doutes. (G. Sand.)

— BALLOTTER. v. n. Être agité çà et là. Cette porte ballotte. Cette fenêtre ballotte. Ce violon ballotte dans son étui.

— Fig. et fam. Remarquez-vous cet homme à grosse tête, dans laquelle *ballotte* un sens fort mince? (Sall.)

— Se servir de ballottes pour compter les suffrages dans une élection.

— Par extension. Procéder à un nouveau scrutin entre deux candidats. En ce sens il ne s'emploie guère que passivement. Ces deux candidats ont été ballottés.

— Jeu de paume. *Se renvoyer la balle.* Peloter en attendant partie comme pour s'essayer, mais sans jouer encore.

— Fonder. Mettre en paquets la verge fondue.

BALLOTTIN. s. m. (diminutif de *ballot*). Petit ballot.

— Hist. mod. Les enfants qui recueillaient les boules, à l'élection du doge, à Venise.

BALLOTTINE. s. f. Chim. Principe amer particulier de la ballotte.

— Art cul. Petits morceaux de viande entourés d'assaisonnement et ficelés dans du papier. Veau en ballottines.

BALNÉABLE. adj. des 2 g. (de *balneum*, bain). Se dit de la qualité de l'eau qui est propre au bain. Eau balnéable.

BALNÉOGRAPHE. s. m. (du lat. *balneum*, [illegible] qui écrit sur les bains.

BALNÉOGRAPHIE. s. f. (ét., V. BALNÉOGRAPHE). Didact. Traité sur les bains.

BALNÉOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport à la balnéographie.

BALNÉOTECHNIE. s. f. (du lat. *balneum*, bain; et du gr. τέχνη, art). Art de préparer les bains.

BALNÉOTECHNIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport à la balnéotechnie.

BALOIRE. s. f. Mar. Longue pièce de bois qui, dans la construction d'un vaisseau, détermine la force qu'il doit avoir.

BÂLOIS, OISE. adj. et s. Qui est de la ville ou du canton de Bâle.

BÂLOIS-CAMPAGNARD, BÂLOISE-CAMPAGNARDE. adj. et s. Qui est né dans Bâle-Campagne. || Qui appartient à Bâle-Campagne et à ses habitants.

BÂLOISE. s. f. Hortic. Tulipe de trois couleurs.

BALOURD, OURDE. s. Personne grossière et stupide, qui agit machinalement sans observer les convenances, ni prévoir les conséquences de ce qu'elle dit. Un gros balourd. Vrai balourd. Grande balourde.

BALOURDISE. s. f. Chose dite ou faite sans esprit, mal à propos, comme un balourd ferait; ce qui constitue le caractère d'un balourd. Il ne dit que des balourdises. Cet homme ne dit que des balourdises.

BALSAMADINE. s. f. Bot. Glande sous-cutanée des végétaux, qui secrète un liquide oléorésineux odorant.

BALSAMARIE. s. f. Bot. Arbre des Grandes-Indes.

BALSAMÉE. s. f. Jus de baume.

BALSAMÉLÉON. s. m. (ét. gr., βάλσαμον, baume; λέων, lion). Pharm. Huile imprégnée de principes balsamiques.

BALSAMIER. s. m. (du gr. βάλσαμον, baume). Genre d'arbrisseaux des térébinthacées. L'espèce la plus connue est le balsamier de la Mecque. Les autres variétés sont le balsamier élémifère, originaire du Brésil, et le balsamier de la Jamaïque; le balsamier de Gilead, et le balsamier polygame.

BALSAMIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *balsamum* baume; *fero*, je porte). Bot. Qui produit le baume.

BALSAMIFLUE. adj. des 2 g. (ét. lat., *balsamum*, baume, *fluo*, je coule). Qui produit le baume. || BALSAMIFLUES. s. f. pl. Famille de plantes. Grands arbres de l'Amérique du Nord et de l'Asie, remarquables par l'abondance du suc résineux de la nature des baumes que fournit leur écorce et dont le genre a été jusqu'ici connu sous le nom de *liquidambar.*

BALSAMIFLUÉ, ÉE. adj. Bot. Synonyme de Balsamiflue.

BALSAMINE. s. f. (du gr. βαλσαμίνη, rad. βάλσαμον, baume). Bot. Plante dont il y a deux espèces principales: la *balsamine des bois*, dont les feuilles se mangent préparées en épinards; et la *balsamine des jardins*, apportée de l'Inde. C'est une des plus belles plantes de nos jardins.

BALSAMINÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à la balsamine. || BALSAMINÉES. s. f. pl. Famille de plantes dicotylédonées, à corolle polypétale et étamines hypogynes, qui a reçu aussi le nom de balsaminacées et d'hydrocérées. Les espèces qui se plaisent dans les lieux humides se rencontrent presque toutes dans les parties chaudes ou tempérées de l'Asie orientale.

BALSAMITE. s. f. Bot. Genre de la famille des synanthérées, tribu des sénécionidées, dont environ douze espèces sont propres à l'ancien continent. La plus commune est le *baume des jardins* ou *menthe-coq.* C'est une plante vivace qui croît spontanément dans le midi de la France, et qu'on cultive dans les jardins.

BALSAMIQUE. adj. des 2 g. (du lat. *balsamum*, baume). Qui a la propriété du baume, quelque vertu, quelque qualité analogue à celle du baume. Odeur balsamique. Vertu balsamique. Cette plante a une odeur balsamique.

— *Air balsamique.* Air chargé de l'odeur qui s'exhale des fleurs, des plantes.

BALSAMODENDRON. s. m. (ét. gr., βάλσαμον, baume; δένδρον, arbre). Genre de la famille des térébinthacées, qui ne comprend que quatre ou cinq espèces, dont l'une produit le baume de la Mecque, ou baume de Judée.

BALTADJI. s. m. (en turc *porte-hache*). Hist. ott. Officier du sérail spécialement préposé à la garde des princes et du harem. Les baltadjis sont au nombre de quatre cents.

BALTHASAR. Dernier roi de Babylone (554-538 av. J.-C.), se livra à la mollesse et laissa le gouvernement à sa mère Nitocris. Il fut massacré au milieu d'un festin par les Mèdes, qui prirent Babylone, sous la conduite de Cyrus. Hérodote lui donne le nom de Labynetus, et Bérose celui de Nabonid ou Nabonadius.

BALTIMORE. Géogr. Ville des États-Unis dans le Maryland. Port vaste et commode; 62,000 hab. Grand commerce de farine et de tabac. Baltimore joua un grand rôle dans la guerre de l'indépendance.

— BALTIMORE. s. m. Ornith. Genre d'oiseaux sylvains de la famille des tisserands, commun [illegible] Le dessus du corps, noir luisant; le dessous, beau jaune orangé; le bec et les pieds, couleur de plomb. Il fait son nid au haut des arbres, comme un sac qu'il suspend aux branches les plus élevées.

— BALTIMORE. s. f. Bot. Plante annuelle à fleur radiée, qui croît dans le Maryland, à peu de distance de la ville de Baltimore.

BALTIMORÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une baltimore. || BALTIMORÉES. s. f. pl. Bot. Groupe de plantes à fleurs composées.

BALTIQUE. Géogr. Vaste golfe de la mer du Nord, avec laquelle il communique par le Cattégat et les trois détroits du Sund, du Grand-Bell et du Petit-Bell. Ce golfe, ou plutôt cette mer, est entre la Bothnie, le Mecklembourg, les États prussiens, la Suède et la Russie. Marées à peu près nulles. Grande pêche de harengs, ambre sur les côtes de Prusse et de Courlande. La Baltique reçoit plusieurs grands fleuves, entre autres l'Oder, la Vistule, le Niémen, ce qui fait qu'elle a des courants vers la mer du Nord, et que ses eaux sont peu salées. L'eau de cette mer est très-limpide et d'une température plus froide que celle de l'Océan. Il est arrivé plusieurs fois en hiver que la Baltique a été entièrement gelée, même dans ses parties les plus larges. La navigation y est très-importante; les entrepôts en sont: Christiania, Gœthembourg, Riga, Kœnigsberg, Elbing, Dantzig, Stettin, Stralsund, Lubeck et Copenhague.

— BALTIQUES (Provinces). Nom sous lequel on désigne les provinces russes de Courlande, Esthonie, Livonie et Saint-Pétersbourg, et la principauté de Finlande, situées sur la mer Baltique.

BALUE (Jean LA). Cardinal et ministre d'état sous Louis XI, il eut la faveur du roi dans le principe; mais ayant agi secrètement contre le gouvernement, il fut enfermé par les ordres du roi à la Bastille, pendant onze ans, dans une cage de fer, et relâché à la sollicitation du pape. Il mourut en 1491.

BALUETTES. s. f. pl. T. de pêche. Petites baguettes qu'on ajuste le long de la corde qui sert pour pêcher à la balle.

BALUSTRADE. s. f. (ét., V. BALUSTRE). Arch. Suite de travées de balustres à hauteur d'appui, surmontées d'une tablette de pierre, de marbre, de fer, etc., et servant à terminer une terrasse, un balcon, à former l'amortissement d'un édifice, la clôture d'un sanctuaire, d'une estrade, la rampe d'un escalier. Balustrade de marbre, de fer, de bronze, de bois. Les *balustrades* doivent être plus ou moins ornées, selon le caractère de l'édifice qu'elles accompagnent. (G. L.)

BALUSTRE. s. m. (du gr. βαλαύστιον, fleur du grenadier sauvage). Espèce de petite colonne qui se compose de trois parties principales: le chapiteau, la tige et le piédouche. Balustre de pierre. Balustre de marbre. Balustre de bois. Balustre de fer. Balustre de bronze. Les balustres du grand escalier de Versailles sont de bronze massif. Il faut tant de balustres pour faire la fermeture de cette chapelle.

— *Les balustres de bronze* se composent de feuilles ciselées à jour. Ils sont aussi fendus, séparés ou massifs.

— Petite colonne façonnée qui orne le dos d'une chaise.

— Orfévr. Partie de la monture d'un chandelier, placée ordinairement vers le milieu.

— Serr. Ornement qui se pratique sous l'anneau de la clef, au bout de la tige. Il est ainsi nommé à cause de la forme qu'on lui donne. Les clefs des chefs-d'œuvre avaient d'ordinaire leur tige en *balustre.* (G. L.)

— *Balustre de chapiteau de la colonne ionique.* Partie latérale du rouleau qui fait la volute.

— Signifie aussi Balustrade. Le balustre du chœur de l'église. Le balustre de la chapelle. Le balustre du lit d'un prince. Le roi, retiré dans son *balustre*, veille seul. (La Bruy.) Que ne puis-je entourer d'un *balustre* d'or cette heureuse place, que n'y puis-je attirer les hommages de toute la terre! (J.-J. Rouss.) Là ce balcon s'enferme en un *balustre* d'or. (Boil.)

— Fig. *Entrer dans le balustre.* Approcher un prince lorsqu'il est à table, ou à son lever. Et vous êtes admiré des sots qui vous voient librement entrer dans le *balustre.* (D'Ablanc.)

— *Les dais et les balustres ne rendent pas un homme plus heureux*, c'est-à-dire, les honneurs ne sont pas capables de satisfaire le cœur de l'homme. (Trév.)

BALUSTRÉ, ÉE. part. pass. du v. Balustrer. S'emploie adjectiv. Ils traversèrent une galerie ornée de peintures très-belles; et descendant dans le parterre par une terrasse *balustrée*, ils gagnèrent une allée faite en berceau. (Mme de Villed.)

BALUSTRER. v. a. Orner, entourer d'une balustrade. Peu usité.

BALZAC (Jean-Louis de). L'un des écrivains qui ont le plus contribué à former la langue française, naquit à Angoulême en 1594. Voltaire et La Harpe reprochent à cet auteur de s'être plus occupé des mots que des pensées.

BALZAN. adj. m. Cheval noir ou bai, qui a des marques, des balzanes aux pieds.

BALZANE. s. f. Manége. Marque de poil [illegible] vaux depuis le boulet jusqu'au sabot, devant et derrière. Ce cheval a trois balzanes. Balzane prolongée. Petite balzane. On juge de la beauté des chevaux selon les pieds où les *balzanes* se rencontrent. (Trév.)

BAMBA ou **PAMPA.** Géogr. État de la Nigritie méridionale, capitale Bamba.

BAMBARA. Géogr. État de la Nigritie centrale. Les esclaves de Bambara étaient les plus estimés.

BAMBERG. Géogr. Ville de Bavière, dans le cercle du Mein supérieur, renommée par ses jardins potagers; 16,500 hab.

BAMBIN. s. m. (du gr. βαμβαίνω, je bégaye). Enfant à la mamelle; petit enfant, petit garçon. Petit bambin. Taisez-vous, bambin. Vous êtes un petit bambin. Dans la tragédie d'Œdipe, on met en culotte les deux *bambins* qui dans Inès

ne s'étaient montrés qu'en jaquette. (Merc. français.)

> Jouissez de votre innocence
> Tandis qu'il en est temps encor;
> Cher *bambin*, l'âge de l'enfance
> Est le véritable âge d'or.
> (Du Cerceau.)

BAMBOCHADE. s. f. (de *Bamboccio*, homme petit et contrefait, surnom que les Italiens avaient donné au premier peintre de bambochades). Peint. Genre de tableaux représentant des scènes grotesques ou burlesques. Peindre des bambochades. Il ne peint que la bambochade. Les *bambochades*, à très-peu d'exceptions près, sont le burlesque de la peinture. (J. de Marl.) Louis XIV n'aimait pas les *bambochades* : la première fois qu'on lui présenta ce genre de portraits, il tourna le dos en disant : Qu'on m'ôte ces magots. (Vie des peintres.)

— Représentation plaisante de la nature rustique, des mœurs, des usages des villageois.

BAMBOCHE (Van Laar, dit le). Peintre flamand, ainsi surnommé par les Italiens pour sa mauvaise tournure, excella surtout à peindre des chasses, des pêches, des fêtes de village, et donna son surnom à ce genre de tableaux.

BAMBOCHE. s. f. Marionnette plus grande que les marionnettes ordinaires. Faire jouer des bamboches. Spectacle de bamboches. On a vu à Paris une troupe de comédiens qui faisaient jouer des *bamboches*, mais elle n'a pas eu grand succès. (Trév.)

— Fig. Personne petite et contrefaite. Cette femme n'est qu'une bamboche. Cette fille n'est qu'une bamboche. Cet homme est une vraie bamboche.

— Canne à nœuds ; tige de bambou dont on fait des cannes.

— Au plur. Mauvaises farces, fredaines, folies. Faire des bamboches. Faire ses bamboches. Il était dans ses bamboches. Il y eut un temps où le spectacle des bamboches était très-connu à Paris ; c'est de là qu'est née l'expression populaire *faire ses bamboches*, pour dire Faire ses farces. (Improv. fr.) On a appelé la procession qui eut lieu à l'occasion de la fête de l'Être suprême, Les *bamboches* de la Convention. (Id.)

— Pop. Amusements immodérés, parties de plaisir et même de débauche où règne la grosse gaîté.

BAMBOCHER. v. n. 1re conj. Faire des bamboches. Il est popul.

BAMBOCHEUR, EUSE. s. Qui fait des bamboches, qui se livre à des plaisirs auxquels ceux de la table ne sont pas étrangers. || Libertin. Vrai bambocheur. Grand bambocheur.

BAMBOU. s. m. Bot. La plus grande plante de la famille des graminées, qui s'élève jusqu'à soixante pieds. Les bambous croissent dans les terrains sablonneux des Indes ; ils sont de la plus grande nécessité pour ces contrées. Ses jeunes pousses sont mangées comme des asperges, sa moelle et son suc donnent du sucre ; son bois, des ustensiles et des meubles. Dans nos contrées, les bambous servent à faire des cannes, des tiges d'ombrelles. On l'enterra près de l'église des Pamplemousses, sur son côté occidental, au pied d'une touffe de *bambous* où elle aimait à se reposer, assise à côté de celui qu'elle appelait alors son frère. (B. de St-P.) L'église des Pamplemousses s'élève avec ses avenues de *bambous* au milieu d'une grande plaine. (Id.)

— Par catachrèse on dit *bambou* pour canne. J'ai changé mon *bambou* pour une canne plus solide. (Acad.)

BAMBOUK. Géogr. Etat de la Nigritie centrale ; on y trouve beaucoup d'or.

BAMBOULA. s. m. Espèce de flûte, faite d'une tige de bambou, en usage chez les nègres. Danser au son du bamboula.

BAMBUSACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble au bambou. || BAMBUSACÉES. s. f. plur. Famille de plantes graminées ayant pour type le genre bambou.

BAMM ou **BEM.** Géogr. La ville la plus considérable de la Perse, dans la province de Kerman.

BAN. s. m. (du lat. barb. *bannum*, bannière, publication, formé du tudesque *bann*). Ce mot signifia d'abord Etendard, d'où se formèrent les mots *bande*, *bandière*, *banderel*, *banderette*, *bannière*, *banneret*, etc. || Ensuite Proclamation, publication.

— Dr. féod. Appel que le souverain, en cas de guerre, faisait à ses vassaux pour qu'ils eussent à se trouver en armes au rendez-vous désigné.

— Par extension. Corps de la noblesse et des guerriers convoqués par le ban. Dans ce sens on dit mieux, Arrière-ban.

> Monseigneur le duc de Bretagne
> A, pour les combats meurtriers,
> Convoqué de Nante à Mortagne,
> Sur la plaine et la montagne,
> L'*arrière-ban* de ses guerriers.
> (V. Hugo.)

— Quelques-uns veulent que *ban* et *arrière-ban* signifient la même chose. D'autres entendent par *ban*, le service féodal ordinaire, et par *arrière-ban*, le service extraordinaire. Le *ban* se rapportait aux fiefs, et l'*arrière-ban* aux arrière-fiefs.

— *Ban* et *arrière-ban* s'appliquent également à la division en deux classes de la partie virile d'un pays. L'une, le *ban*, composée des hommes les plus valides, prend les armes au premier appel ; l'autre, l'*arrière-ban*, formée des plus âgés, ne se lève que dans les grands périls, pour prêter appui à la première.

— *Corner le ban.* Sonner la retraite.

— Fig. et fam. *Convoquer le ban et l'arrière-ban.* Appeler à son secours, pour le succès d'une affaire, tous ceux dont on peut attendre quelque appui. || Faire une convocation générale de certaines personnes, telles que amis, parents, etc. Il a réuni le *ban* et l'*arrière-ban* de ses amis, de ses parents. (Acad.)

— *Ban du roi.* Ordre de garder le silence donné par les juges avant que le combat judiciaire commençât.

— Proclamation solennelle d'une chose par simple publication ou à son de trompe, ou par le roulement de la caisse. De là l'expression : *Battre un ban*, *battre le ban*, pour Annoncer quelque chose en battant la caisse d'une certaine façon.

— Publication à l'église de la promesse de mariage faite entre deux personnes. Le premier ban. Le second ban. Le troisième ban. Publier les bans. On peut dispenser des bans. On peut acheter les bans. Payer les bans. Autrefois la publication des *bans* avait lieu pour prévenir les mariages clandestins. (M. P.)

— Affiche annonçant un prochain mariage. Afficher les bans. Les bans sont affichés. On affiche les bans à la porte de la mairie.

— *Ban de vendange.* Publication qui autorise l'ouverture des vendanges. Autrefois cette publication était faite aux prônes par les curés des paroisses. Maintenant c'est l'autorité administrative qui fixe et annonce l'ouverture des vendanges.

— *Ban de mars.* Proclamation qui se faisait chaque année au retour du printemps, afin d'avertir les habitants des réparations des chemins et autres corvées, et pour fixer les amendes qu'ils encouraient en causant du dommage sur les terres d'autrui.

— *Ban d'août.* Proclamation relative aux moissons.

— *Bans généraux.* Proclamations qui avaient pour objets des faits de police communs à toutes les saisons de l'année.

— *Ban à vin* ou *banvin.* Publication du jour où il sera permis aux particuliers de vendre leur vin.

— Art milit. Proclamation au son du tambour, enjoignant aux soldats de garder la discipline militaire, de respecter les propriétés privées, etc., sous des peines déterminées.

— Fig. et triv. *Battre un ban.* Tromper, mentir.

— District, juridiction. *Ban sacré* ou *ban d'exemption.* Territoire dans l'étendue duquel étaient circonscrites les immunités d'une église, d'un monastère.

— *Ban synodal.* Juridiction temporelle d'un synode.

— Féod. *Four à ban, moulin à ban.* Four ou moulin auquel tout habitant de l'étendue d'une seigneurie était tenu de se rendre. On dit aussi : Four banal. Moulin banal.

— Anc. loc. *Donner à ban.* Abandonner, mettre à la discrétion du public.

— A signifié Amende. || *Petit ban.* Amende imposée par les statuts municipaux. Encourir le petit ban.

— *Ban épiscopal.* Amende imposée par un évêque. || Excommunication.

— Pal. Bannissement, exil. *Garder son ban.* Rester au lieu où l'on a été exilé. || *Rompre son ban.* Violer la défense d'en sortir. Il y a des peines plus ou moins sévères contre celui qui ne garde pas, qui rompt, qui enfreint son *ban*. (Acad.)

— Anc. loc. *Procéder à ban.* Poursuivre une instance criminelle par cri public.

— *Mettre quelqu'un au ban de l'Empire.* Signifiait, en Allemagne, le déclarer déchu de ses droits, de ses dignités, de ses états même, le déclarer banni, exclu de sa position politique. En 1706, l'électeur de Bavière fut mis au *ban* de l'Empire par la diète de Ratisbonne. (Acad.) || Cette expression s'étend aux villes, aux états. Mettre une ville au ban de l'Empire, au *ban* impérial. (Acad.) Bonaparte avait voulu mettre, à tort ou à raison, l'Angleterre au ban de l'Europe.

— Comm. Mousseline tout unie et très-fine des Indes.

— Hist. C'était autrefois en Hongrie le nom qu'on donnait à un gouverneur de province [illegible]

BANAL, ALE. adj. (rad. *ban*). Féod. Se disait des choses à l'usage desquelles le seigneur asservissait ses vassaux, ses sujets. Four banal. Moulin banal. Pressoir banal. Taureau banal. Des fours banaux. Des moulins banaux.

— Fig. Par extension, Commun, qui sert à tout le monde, qui se met à la disposition de tous. Témoin banal. Galant banal. Cœur banal. Eloge banal. Amitié banale. Caution banale. Des sophistes du temps l'adulateur *banal*. (Gilbert.)

— Se dit aussi de ce qui est devenu extrêmement commun, trivial ou insignifiant, à force d'être employé. Expression banale. Phrase banale. Louange banale. Compliment banal. Prétexte banal. Excuse banale.

— Cette expression se prend toujours en mauvaise part.

BANALITÉ. s. f. Droit qu'avait un seigneur d'assujétir les habitants de sa seigneurie à se servir de son moulin, de son four, de son pressoir, etc.

— Chose écrite ou dite d'une façon banale. Dire des banalités. Ecrire des banalités.

BANANE. s. f. Fruit du bananier. Il est rond oblong, gros comme le concombre, et disposé par régimes. Il sert d'aliment. Manger des bananes. De bonnes bananes. Bananes rôties. Bananes bouillies. Une seule de leurs *bananes* peut le nourrir un repas, et une de leurs pâtes tout un jour. (B. de St-P.) L'espèce commune, appelée figue *banane*, est onctueuse, sucrée et farineuse. (Id.)

— adj. Les figues *bananes* sont servies sur la table des colons, tandis que la *banane* ordinaire est la nourriture des nègres. (Boism.) V. BANANIER.

BANANERIE. s. f. Plantation de bananiers.

BANANIER. s. m. Bot. Plante fort commune des Indes orientales et occidentales, qui vient dans les terres grasses, près des ruisseaux, dans les vallées à l'abri du vent. C'est un gros roseau spongieux qui croît à la hauteur de douze à quinze pieds. Tige verte, luisante, spongieuse, remplie de suc, provenant d'un gros oignon qui a plusieurs petites racines blanches qui le lient à la terre. Ses feuilles, longues de 1 à 2 mètres, et larges de 5 à 6 décimètres, viennent au haut de la tige au nombre de huit à douze. Vertes, elles servent de nappes et de serviettes ; sèches, on en fait des matelas. Son fruit ressemble à une grosse grappe, et naît au sommet de la tige. Il est gros comme le bras, de 33 centimètres de longueur. La chair de la banane est ferme et solide. Dans chaque bouquet de bananes il y en a jusqu'à vingt-cinq ou trente. Les fleurs du bananier sont d'un jaune blanc, d'une odeur suave, et longues d'environ 4 centimètres. Quand les bananes sont mûres on coupe le bananier, car il ne porte qu'une fois du fruit, et ne vit qu'une année. Il se perpétue par des rejetons qui sortent de sa racine avant qu'il vieillisse.

— En Afrique, il y a des bananiers qui portent des bananes depuis la longueur du pouce jusqu'à celle du bras. Les bananes sont un bon manger et sont fort nourrissantes. Dans la province d'Eringrane on file l'écorce du bananier et l'on en fait des habits.

— On se sert du bois de bananier pour construire des cabanes. C'est ce qui a fait dire à Victor Hugo, dans sa *Fille d'Otaïti* :

> Si l'humble *bananier* accueillit ta venue,
> Si jamais tu m'aimas, oh ! ne me quitte point !

— Parmi les bananiers on remarque : le bananier à fruit long, le bananier figuier, le bananier des troglodytes, le bananier écarlate, le bananier de la Chine, et le bananier à spathe rose. Le *bananier* seul donne à l'homme de quoi le nourrir, le loger, le meubler, l'habiller et l'ensevelir. (B. de St-P.) Une seule des grappes du *bananier* fait la charge d'un homme. (Id.) Le *bananier* présente un magnifique parasol dans sa cime étendue et peu élevée, et d'agréables contours dans ses feuilles d'un beau vert, longues, larges et satinées : aussi ce végétal, le plus utile de tous les végétaux, porte-t-il le nom de Figuier d'Adam. C'est sous son délicieux ombrage, et au moyen de ses fruits, qu'il renouvelle sans cesse par ses rejetons, que le bramine prolonge souvent au-delà d'un siècle le cours d'une vie sans inquiétude. Un *bananier* sur le bord d'un ruisseau pourvoit à tous ses besoins. (Id.)

BANANIVORE. adj. des 2 g. Qui vit principalement de bananes.

BANARE. s. m. Bot. Genre de la famille des bixacées, appartenant à l'Amérique septentrionale.

BANAT. s. m. Un des quatre généralats des confins militaires dans l'empire d'Autriche.

BANATTE. s. f. Techn. Panier dans lequel les bouchers font passer le suif pour l'épurer.

BANC. s. m. (du latin barb. *bancus*). Long siége sur lequel plusieurs personnes peuvent s'asseoir l'une près de l'autre. Banc de bois. Banc de pierre. Banc de fer. Banc à dos. Banc de gazon. Les bancs d'une salle. Les bancs du jardin. Les bancs qui garnissent la salle où se réunit une assemblée politique. Les bancs d'une école. Les bancs du collége. Un banc de rameurs.

— Place affectée dans les cérémonies à un certain ordre de personnes. Le banc des évêques. Le banc de la noblesse. Le banc des députés. Le banc des ministres. Le banc des chantres.

> Ainsi qu'au fond d'un antre,
> A peine sur son *banc* on discernait le chantre.
> (Boileau.)

— *Banc d'église.* Siége où une famille a droit de s'asseoir pour assister au service divin.

— *Banc de l'œuvre.* Siége affecté dans une église au maire et à ses adjoints, aux marguilliers et aux officiers de la fabrique. Il se compose ordinairement d'un banc à dos avec un prie-Dieu, le tout enfermé dans un petit ouvrage de menuiserie.

— *Banc des avocats.* Banquettes où siégent les avocats dans les tribunaux. Cette scène avait attiré une telle affluence, que le *banc* des avocats fut envahi. (Acad.)

— *Banc d'avocat*, *banc de procureur*. Bureaux où se tenaient les avocats et procureurs, pour donner audience à leurs parties, à leurs clients, dans la salle du palais. Les anciens règlements du palais voulaient que les procureurs se tinssent une demi-heure à leur *banc* entre dix et onze heures. (Acad.)

— *Banc des accusés.* Banc où siégent les accusés pendant les débats aux assises.

— Anc. législ. *Banc des baillis et sénéchaux.* Siége de la grande chambre du parlement de Paris sur lequel les baillis et sénéchaux royaux des provinces de son ressort avaient droit de se placer, lorsqu'ils assistaient aux audiences de la grand'chambre.

— Législ. angl. *Banc du roi.* L'une des cours souveraines de Westminster, composée d'un président supérieur et de trois juges. Ces quatre membres forment avec ceux des deux autres cours le collége des juges supérieurs, dont la juridiction s'étend dans toute l'Angleterre. C'est dans cette cour que l'on plaide les causes de la couronne entre le roi et les sujets, et toutes celles qui regardent la vie des sujets. Elle prend connaissance des trahisons, complots ou machinations qui se font contre le gouvernement. || *Banc commun.* Seconde cour de justice en Angleterre, où l'on plaide les causes communes et ordinaires entre sujets, où l'on juge toutes les affaires civiles et personnelles à la rigueur de la loi.

— Mar. *Banc de galère.* Longue pièce de bois couverte de cuir sur laquelle sont assis plusieurs rameurs pour tirer à la même rame. On dit dans le même sens, *banc* de rameurs. Elle aperçut des *bancs* de rameurs mis en pièces. (Fén.) Tous les *bancs* de rameurs étaient pleins de joueurs de flûte. (Id.) Les galères avaient 25 *bancs* de chaque côté, et les galéasses 32, et six ou sept forçats par *banc*. (Trév.) || *Bancs des embarcations.* Planches qui les traversent portant aux deux extrémités sur la banquière et soutenus au milieu par une petite épontille ; les nageurs sont assis dessus, et leur distance est de 8 décimètres. || *Banc de quart.* Se disait du siége du capitaine et de l'officier de manœuvre, placé au milieu du navire près du mât d'artimon. Se dit encore des petits marche-pieds placés en abord sur le gaillard d'arrière, et qui servent de banc à l'officier de quart. || *Banc à salle.* Magasin, salle ou atelier où se travaille la garniture des vaisseaux, particulièrement ainsi nommé dans l'île de France.

— Fig. Par métaphore on se sert souvent et dans bien des cas du mot *banc*, pour désigner les personnes qui siégent sur un banc. || Ainsi l'on disait sur les galères : *Le boulet a emporté tout un banc*, pour dire Tous les rameurs du même banc.

— Dans les assemblées publiques, on dit : Le *banc* des évêques, pour, Les *évêques* ; Le *banc* de la noblesse, pour, La *noblesse* ; Le *banc* des ministres, pour, Les *ministres*, etc.

— *Les bancs de l'école.* Bancs sur lesquels s'asseyent les écoliers, les étudiants, et par extension, l'école, le collége même. Ce jeune homme si tranchant quitte à peine les *bancs* de l'école. (Acad.)

— Fig. *Être sur les bancs.* Suivre les cours d'une faculté ; être au collége. Il est encore sur les bancs. Le père Bourgoing, étant sur les *bancs*, faisait retentir toute la Sorbonne du bruit de son esprit et de sa science. (Boss.) Réponds-moi donc, docteur, et mets-toi sur les *bancs*. (Boil.)

— Fig. Rang, ligne, place. *S'asseoir sur le banc de quelqu'un*, Prendre place à côté de lui, l'égaler en savoir, ou rivaliser avec lui. Sur le *banc* de Newton, Lacroix vient de s'asseoir. (Satiriq.)

— T. de brass. Planchers qui entourent les cuves.

— T. de card. Planche d'environ un pied de large, allant en pente par un bout et portant toutes les parties du rouet.

— T. de chainet. Le *banc à tirer* sert à passer à la filière le fil de fer, de cuivre, de laiton, pour le diminuer de grosseur. Il est fait comme celui des orfèvres.

— T. de clouter. Le *banc à couper*, chez les cloutiers d'épingle, c'est un banc de forme carrée garni de rebords plus hauts sur le derrière que sur les côtés. Les cisailles sont attachées au milieu par une de leurs branches.

— T. d'épinglier. Le *banc à tirer* est une sorte d'établi adossé d'un bout à un billot, fendu en deux ou trois endroits pour y battre la filière.

— Imprim. *Banc d'imprimerie.* Sorte de table de bois longue d'environ un mètre sur [illegible] tréteaux garnis de planches à l'entour, excepté sur le devant, et placée à la droite de l'imprimeur auquel il sert.

— Fonder. Le *banc* de fondeur de caractères d'imprimerie est une table oblongue d'environ deux pieds et demi, fermée tout autour par un rebord, excepté vis-à-vis l'ouvrier, auquel il sert à recevoir les lettres à mesure qu'on les fond.

— Horlog. *Banc à river.* Instrument dont se servent les horlogers pour river certaines roues sur un pignon.

— Orfèvr. *Banc à tirer.* Pièce de bois sur laquelle les orfèvres tirent les fils d'or ou d'argent qu'ils emploient. || Les tireurs d'or appellent *banc à dégrossir*, le banc sur lequel on fait subir le troisième tirage à l'or, par le moyen d'une bobine sur laquelle le dégrosseur le dévide en le faisant passer par une filière.

— Passement. *Banc* ou *selle à ourdir.* Siége destiné à l'ourdisseur et qui porte la manivelle qui fait tourner l'ourdissoir.

— Verr. Le *banc* est le siége sur lequel le maître s'assied pour faire l'embouchure et poser la cordeline. || Grande table qui supporte la pierre sur laquelle on pose les glaces pour les adoucir.

— T. de sal. Endroit clos et couvert pratiqué au côté de la poêle, et dont la porte correspond à la pente de la chèvre qui descend par son propre poids et se renverse sur le seuil du banc lorsque se fait la brisée. Le sel demeure dix-huit jours dans les *bancs* avant d'être porté dans les magasins. (M. P.)

— Chir. *Banc d'Hippocrate.* Machine inventée par Hippocrate pour réduire les luxations et les fractures des cuisses. La chirurgie moderne n'emploie plus cette machine.

— Géogr. Amoncellement plus ou moins considérable de sable, de gravier, de galets et de vase, que les eaux des fleuves et celles de la mer forment sur le sol submergé. Ces bancs, composés de matières meubles, s'accroissent graduellement dans certains parages, et particulièrement à l'embouchure des fleuves et sur les rivages, de manière à devenir un obstacle pour la navigation; quelquefois aussi ils se déplacent et se déforment lorsque la direction des courants vient à changer; d'autres fois, s'élevant au-dessus du niveau des eaux et se réunissant aux terres précédemment émergées, ils augmentent l'étendue de celles-ci. Les *bancs* les plus importants sont marqués sur les cartes marines et signalés comme des dangers à éviter. (Jal.) Certains *bancs* restent à sec à la mer basse; d'autres sont assez bas pour que la mer qui les couvre soit navigable en tout temps. (Encycl.) Ce vaisseau a échoué sur un *banc* de sable. (Acad.)

— *Grand banc de Terre-Neuve.* Situé à 100 kil. de l'île de ce nom, dans l'Océan atlantique, et formé, ainsi que les petits bancs qui l'environnent, par l'action de trois courants qui se rencontrent. Il est entièrement caché sous l'eau; sa longueur est de 600 kil., sa plus grande largeur de 200. C'est le chef-lieu des pêcheries de morues, que le traité d'Utrecht a reconnu à l'Angleterre, en nous y conservant un droit de pêche.

— Géol. Strate formé de substances consistantes. Bancs calcaires. Bancs gypseux. Banc de grès. Les *bancs* superposés peuvent être de même nature minéralogique ou de nature différente; c'est ainsi que des *bancs* de calcaire sont séparés par des *bancs* de grès ou par des lits d'argile. (C. P.)

— Dans les carrières, on appelle *banc* la hauteur des pierres parfaites. Le *banc de ciel* est le premier banc qu'on laisse sur des piliers pour servir de plafond, de ciel aux carrières.

— *Bancs de glace.* Grands amas de glaces que les courants ou les vents ont joints ensemble, et qui, flottant au hasard dans certaines mers, encombrent souvent la navigation et causent la perte des navires qu'ils encadrent ou dont ils obstruent le passage. Dans les régions, on nomme *bancs* de glace des espaces d'eau glacée qui ont plus d'un demi-mille de diamètre.

— BANCS. s. m. pl. Ichthyol. Légions nombreuses d'animaux aquatiques qui vivent rassemblés sur un même point et voyagent en troupes. Ces réunions sont sans doute dues à l'éclosion sur un même point d'un nombre considérable d'œufs et à l'existence dans les localités où ils sont réunis, des moyens de subsistance. Banc de morues. Banc de harengs. Banc de maquereaux. Banc de thons. Banc de poissons. Banc d'huîtres.

BANCA. Géogr. Ile de la mer des Indes, près de Sumatra; 60,000 hab. Exploitation de mines d'étain par les Anglais; pêche des perles. Elle fut cédée aux Anglais par les Hollandais en retour de Cochim (1812).

— BANCA. s. m. Bot. Palmier des Philippines.

BANCAL, ALE. adj. et s. Se dit vulgairement des jambes contrefaites, tortues. Jambes bancales. || D'une personne qui a les jambes bancales. Homme bancal. Femme bancale. || Substantivement, la personne qui est bancale. Un bancal. Une bancale. || Plur. Des hommes bancals.

— BANCAL. s. m. Armur. Sabre recourbé. Un bancal, des bancals.

BANCASSE. s. f. Mar. Caisse qui dans les galères sert de lit et de banc.

BANCHE. s. f. Géol. Bancs de marne [illegible] qui alternativement humectés par les vagues et séchés par le contact de l'air, blanchissent et prennent à leur surface la consistance de la pierre. Ces bancs sont ordinairement percés par des pholades et autres mollusques lithophages auxquels ils servent d'habitation.

— Roches qui sont au fond de la mer et qui se feuillettent aisément. La *banche* qui se trouve en certains lieux de la mer est près de sa surface sans qu'elle découvre. (Will.)

— Maçonn. Table en carré long formée d'ais de sapin, haute de deux pieds et demi, qui sert à porter les moules chez les maçons piseurs. (V. PISÉ et PISEUR.)

BANCHÉE. s. f. Ce que l'ouvrier qui fait le pisé emploie à la fois de matière.

BANCO. adj. m. Mot emprunté à l'italien, et qui est d'usage dans certaines villes de commerce pour distinguer les valeurs en banque des valeurs courantes. Le florin *banco* est invariable, au lieu que le florin courant ou de change ne l'est pas. (Acad.)

— *Marcs banco.* Monnaie de compte à Hambourg.

BANCOUL. s. m. Bot. Fruit du bancoulier.

BANCOULIER. s. m. Bot. Arbre des Indes orientales, famille des euphorbiacées. Ses fruits, nommés *noix de bancoul*, se mangent écorcés, et donnent une huile concrète dont on fait des chandelles.

BANCO. s. m. Anc. législ. Temps de franchise établis en certains lieux, et pendant lesquels le débiteur pouvait aller, venir, vaquer à ses affaires, sans crainte d'être arrêté par ses créanciers ou contraint d'aucune façon.

BANCROCHE. adj. et s. des 2 g. Mot du style familier qu'on emploie par dénigrement pour Bancal et rachitique. Jambes bancroches. Homme bancroche. Femme bancroche. Cet homme est tout bancroche. Ce n'est qu'un bancroche. Oh! le ridicule bancroche!

BANDA. Géogr. Nom commun de plusieurs îles Moluques, telles que Lontor, Néra, Pulavay, Pulorown, Bossingen et Gunapi. Muscade en quantité prodigieuse.

BANDAGE. s. m. (de l'all. *band*, lien). Une ou plusieurs bandes, compresses et autres pièces destinées à maintenir un appareil sur une partie quelconque du corps. Le bandage tient bien. Le bandage est trop serré. Le bandage fait souffrir le malade. Il faut défaire le bandage.

— Se dit particulièrement d'une sorte de bande d'acier élastique courbée en arc, garnie à son extrémité d'une ou deux pelotes, et qu'on attache autour des reins pour contenir les hernies ou descentes. Porter un bandage.

— *Bandage simple.* Bandage herniaire qui n'a qu'un côté. || *Bandage double.* Celui qui est garni de deux pelotes pour la double hernie.

— Se dit de l'application méthodique des bandes, compresses et autres pièces. Faire un bandage. Bien entendre le bandage. Ce chirurgien entend bien le bandage.

— Tout appareil dont les bandes et les compresses forment la partie essentielle. Bandage simple.

— *Bandages simples, bandages contentifs.* Ceux qui servent à maintenir en place les pièces d'un pansement. || Les *bandages contentifs* servent aussi à maintenir une hernie ou une luxation réduite.

— *Bandages incarnatifs* ou mieux *bandages unissants.* Ceux qui tendent à rapprocher les parties divisées.

— *Bandages divisifs.* Ceux qui tiennent écartées les parties dont il importe d'empêcher la réunion.

— *Bandages expulsifs.* Ceux qui expriment le pus qui tend à séjourner dans une plaie.

— *Bandages compressifs.* Ceux qui arrêtent une hémorrhagie en comprimant le vaisseau ouvert.

— *Bandage égal* ou *circulaire.* Celui dont les tours de bande se recouvrent exactement.

— *Bandage inégal.* Dont les tours ne recouvrent qu'en partie et irrégulièrement.

— *Bandage rampant* ou *en spirale.* Celui dont les tours de bande décrivent une spirale ascendante ou descendante.

— *Bandage renversé.* Celui dont la bande est repliée sur elle-même, de sorte que le bord supérieur devient inférieur, ou qu'elle est ramenée en sens contraire de sa première direction.

— Les bandages ont reçu un grand nombre de noms particuliers dérivés ou de la partie sur laquelle ils sont appliqués, ou de la forme qu'ils présentent, ou du nom de leur inventeur; d'où les dénominations Bandeau, capeline, couvre-chef, chevestre, discrimen, écharpe, épervier, étoile, étrier, fronde, huit de chiffre, monocle, binocle, nœud d'emballeur, quadriga, scapulaire, spica, suspensoire, etc. (V. ces mots à leur ordre alphabétique.)

— Technol. Bandes de fer ou d'autre métal qui entourent les roues et d'autres machines semblables. Le bandage de ces roues ne vaut rien.

— Armur. Pièces qui servent à bander une arbalète, un pistolet, et toutes choses qui font ressort. Il y avait autrefois bien plus de pièces pour le *bandage* d'une arquebuse qu'il n'en faut à présent. (Trév.)

— T. de fondeur. Assemblage de [illegible] bandes de fer plat qu'on applique sur les moules des ouvrages qu'on veut jeter en fonte, pour empêcher qu'ils ne se divisent ou ne s'écrasent.

— Passement. Le *bandage du battant*, en passementerie, est une grosse noix plate percée de plusieurs trous dans sa rondeur; dans l'un des trous on introduit un bâton; dans les quatre trous qui traversent la noix on fait passer les bouts de deux cordes qui tiennent de part et d'autre au châssis du métier.

— Le *bandage* du métier à franges est attaché derrière le métier par la mobilité d'une petite poulie qui est à son extrémité; il sert à faire lever et baisser alternativement les lissettes des luisants et des chaînettes qui ornent la tête des franges.

— T. de cabale. Espèce de caractère magique. Apollonius fut mené devant l'empereur: en entrant on le fouilla, de peur qu'il ne portât quelque *bandage*, quelque billet, ou quelque sorte de caractère. (Fleur.)

BANDAGISTE. s. Fabricant ou marchand de bandages.

— Se dit de quelqu'un qui s'occupe spécialement d'appliquer les bandages. Chirurgien bandagiste.

BANDE. s. f. (du celt. *band*, lien). Sorte de lien plat et large pour envelopper ou serrer quelque chose. Bande de toile. Bande de papier. Bande de cuivre. Bande de fer. La bande d'une saignée. La bande d'une plaie. La bande de fer d'une roue.

— *Mettre sous bande.* Entourer d'une bande de papier, ou de deux bandes qui se croisent. Mettre un livre sous bande. Mettre un journal sous bande. Mettre une brochure sous bande. Envoyer une brochure sous bande. Envoyer un journal sous bande par la poste.

— Tout morceau de drap, de toile, de fer, de tôle, de cuivre, de cuir, etc., beaucoup plus long que large. Une bande de taffetas. Une bande de velours. Un baudrier fait d'une bande de cuir. Couper une étoffe par bandes. Bande de tapisserie. Bande de broderie. La toge prétexte était bordée d'une bande de pourpre. Le comte d'Armagnac avait pour devise une *bande*, c'est pour cela qu'ayant été tué dans la prise de Paris par les Bourguignons, on lui enleva une *bande* de sa peau, de la largeur de trois ou quatre doigts, depuis les épaules jusqu'aux genoux, et on la lui mit en écharpe. (Parad.)

— Chirurg. Bande pour faire les pansements. Les *chefs de la bande* sont les extrémités de la bande. Le *plein de la bande*, toute l'étendue de la bande comprise entre les extrémités. || *Bande perforée.* Celle dont les pleins sont percés d'ouvertures ou de boulonnières. || *Bande roulée à un globe.* Roulée d'un bout à l'autre en un cylindre. || *Bande roulée à deux globes.* Dont les deux bouts sont roulés en cylindre. || *Chef initial d'une bande.* Le chef libre, le premier qu'on applique sur la plaie. || *Chef terminal.* Chef qui se trouve au centre d'un cylindre.

— Archit. Se dit des principaux membres des architraves, chambranles, impostes et archivoltes, qui pour l'ordinaire ont peu de saillie et de hauteur, sur une grande étendue. On la nomme aussi *face*. Le nombre et l'arrangement des *bandes* varie selon le goût de l'architecte. (G. L.) Le fût des colonnes est quelquefois orné de *bandes*. (Acad.)

— Dans les édifices bâtis de briques, on donne le nom de *bande* aux bandeaux de cette matière qui sont aux pourtours ou dans les trumeaux des croisées.

— *Bande de colonnes.* Bossage dont on orne quelquefois le nu des ordres rustiques.

— *Bande de carreaux.* C'était autrefois des bandes droites, de carreaux grands ou petits, qu'on plaçait sur un plancher de deux en deux pas de distance.

— T. de paumier. *Bandes de billard.* Quatre grandes tringles de bois rembourrées de lisières, et recouvertes d'une pièce de drap vert attachée tout du long. Jouer par bande. Faire la bille par bande. Cette bande fait sauter la bille. Être collé sous bande.

— Blas. Lignes tirées diagonalement ou transversalement sur l'écusson, en représentation d'un baudrier ou d'une écharpe passée sur l'épaule. La bande se divise en *dextre* et en *senestre*. La dextre est la bande proprement dite, la senestre répond à la barre.

— Mar. Pièces de toile goudronnée, qu'on met sur les coutures du vaisseau. || *Bandes de ris.* Renforts de toile très-étroits, cousus sur les huniers et perroquets, pour renforcer les voiles à l'endroit où passent les garcettes. || Côté ou flanc du vaisseau. *Avoir* ou *mettre son vaisseau à la bande.* Le faire pencher d'un côté, pour pouvoir nettoyer ou radouber le côté opposé, le brayer ou étancher une voie d'eau. || *Tomber* ou *donner à la bande.* Tomber sur le côté || *Bande de sabords.* Toute une rangée de sabords, sur un vaisseau. || Côté. *Bande du nord.* Côté du nord ou latitude septentrionale.

— Manég. Deux pièces de fer plates, larges de trois doigts, clouées aux arçons pour tenir la selle en état. || *Bande de garrot.* Petite bande qui se trouve à l'arçon de devant.

— T. de boursier. Bande de cuir attachée par-dessous aux deux bouts de la cartouche.

— Imprim. Deux grandes tringles de quatre pieds et demi de long sur trois pouces de large, recouvertes de lames de fer poli, placées dans le milieu du berceau de la presse, sur lesquelles [illegible]

— Pâtiss. Bande de tour, long morceau de pâte qu'on place autour d'une tourte ou de toute autre pièce, pour contenir les parties qui sont à l'intérieur. || Cordons de pâte disposés sur un gâteau en croix ou en losanges.

— *Bande d'artillerie.* Se disait pour Batterie.

— *Bande de lard.* Pour Tranche de lard.

— Comm. Petit poids d'environ deux onces, dont on se sert sur les côtes de Guinée pour peser de la poudre d'or.

— *Bandes de Jupiter.* Six bandes qu'on a remarquées sur le disque de la planète de Jupiter, et dont quatre sont obscures et deux blanches. Ces zones sont parallèles entre elles et à l'équateur de la planète; mais leur position varie quelquefois relativement à cet astre. Ordinairement elles se confondent, et on n'en compte que deux, l'une plus large, l'autre plus étroite. || *Bandes de Saturne.* Bandes analogues à celles de Jupiter, qu'on a remarquées sur Saturne.

— Fig. Certaines choses plus longues que larges. Bande de terre. Bande de gazon. Bande de verdure. Bandes lumineuses. Une *bande* de terre sépare nos deux propriétés. (Acad.) Des *bandes* lumineuses s'étendaient à l'horizon. (Id.)

— Fig. Signifiait encore, l'Extrême limite, la lisière d'un champ, d'un terrain; la frontière d'une province, d'un Etat.

— BANDE. Hist. mod. Ordre militaire institué par Alphonse XI, roi de Castille, et qui se distinguait par une bande ou ruban rouge passé en croix au-dessus de l'épaule droite et par-dessous le bras gauche.

— A signifié Etendard, parce que l'étendard n'était autre qu'un étroit et long morceau de linge aux couleurs d'un prince, pour servir de signe de ralliement à tous les gens qui étaient enrôlés au service de ce prince, qui avaient épousé sa querelle, son parti.

— Ce mot a signifié aussi Guerre, querelle, division, parce que les bandes ne se formaient qu'en temps de guerre, etc.

— De là, par extension, a signifié le parti tout entier qui suivait la même bande ou même enseigne. Les bandes royales. La bande des piquiers. La bande des hallebardiers. Bandes de gens de pied. Bandes légionnaires. Les bandes coronales de France. Les bandes noires. Les bandes françaises. Les bandes espagnoles, infanterie française, espagnole. L'armée ennemie est composée de ces vieilles *bandes* wallones, italiennes et espagnoles qu'on n'avait pu rompre jusqu'alors. (Boss.) C'est toi que veut pour chef leur généreuse *bande*. (Corn.)

— *La grande bande.* C'était anciennement les vingt-quatre violons de la chambre du roi.

— *La petite bande.* Le petit nombre choisi des dames qui étaient ordinairement des parties du roi.

— Se dit aujourd'hui, surtout en mauvaise part, d'une multitude de personnes associées, séparées des autres et pour un même but. Une bande de factieux. Une bande de séditieux. Une bande de voleurs. On a pris des voleurs qui ont déclaré tous ceux qui sont de leur bande.

Monsieur, l'on vous demande.
C'est un comédien. — Parbleu, voici la *bande*.
— Dites troupe. L'on dit *bande* d'Egyptiens,
Et *bande* offenserait tous les comédiens.
(POISSON.)

— Réunion de personnes assemblées pour se divertir. Bande joyeuse. Bande bachique.

Ensuite avec solennité
Toute notre bachique *bande*
But un grand verre à sa santé.
(LA CHAPELLE.)

— Se dit des oiseaux. Une bande de grues. La plupart des oiseaux vont par bandes.

— Se dit de ceux qui se séparent d'une compagnie. Quand on est trop de personnes ensemble, on se sépare par *bandes*. (Trév.) Le gros de la cavalerie s'est séparé en deux *bandes* pour aller couper les ennemis. (Id.)

— *Faire bande à part.* Se séparer de ceux avec lesquels on était en société.

— Anc. loc. prov. *Ne tenir part ni bande.* N'être ni pour ni contre, ne pencher d'aucun côté. || *Faire bande et lice.* Se liguer.

— Hist. *Bandes noires.* S'est dit des lansquenets, à cause de la couleur de leurs drapeaux. || S'est dit aussi des troupes de Jean de Médicis qui prirent le deuil à la mort de leur chef, en 1526.

— *Bande noire.* Nom donné en France à ces sociétés de spéculateurs qui depuis la révolution se sont réunis pour acheter les châteaux, les antiques abbayes, les monuments d'art les plus précieux, dans le but de les démolir ou de les exploiter

BANDE-ORIENTALE. Géogr. Nom d'une république nouvelle qui s'est formée en Amérique, aux dépens de l'ancienne vice-royauté de Buenos-Ayres, d'une grande province située sur la rive gauche du Rio de la Plata, bornée au nord et à l'ouest par l'Uragay, à l'est par la province brésilienne de Rio-Grande et l'Océan, et au sud par le Rio de la Plata. Capitale, Montevideo.

BANDÉ, ÉE. part. pass. du v. Bander, dont il a toutes les significations. Se prend adjectivement.

De toutes les façons vous avez l'art de plaire;
[illegible] [jour,
Voyant vos yeux *bandés*, on vous prend pour [l'Amour,
Les voyant découverts, on vous prend pour sa [mère.
(Montreuil à Mme de Sévigné, jouant à colin-maillard.)

— C'est aussi une épithète qu'on donna sous Charles VI aux partisans de la maison d'Orléans, dont le signe de ralliement était une écharpe blanche qu'on appelait bande.

BANDEAU. s. m. (diminutif de *bande*). Bande d'étoffe dont on se ceint la tête et le front. Riche bandeau. Superbe bandeau. Bandeau sacré. Bandeau royal. Auguste bandeau. Chaste bandeau. Bandeau virginal. Bandeau fatal. Bandeau de linge. Bandeau de crêpe. Bandeau de veuve. Bandeau de religieuse. Autrefois les veuves portaient un *bandeau* comme les religieuses. (Trév.) Monsieur tel est mort:

pouvez-vous vous représenter sa femme affligée avec un *bandeau?* (Sévigné.)

— Le *bandeau de religieuse*. Bande de toile que les religieuses portent sur le front, pour signifier qu'elles ferment volontairement les yeux pour ne plus voir les folies du monde.

— Diadème dont anciennement les rois ceignaient leur tête. Il est presque toujours accompagné de l'épithète royal. Bandeau royal. Ceindre le bandeau royal. Le bandeau des rois. Il ne manque à mon front que le *bandeau* royal. (Rac.)

Ce *bandeau* dont il faut que je paraisse ornée,
Seule et dans le secret je le foule à mes pieds.
(RACINE.)

Et de ce front guerrier les nobles cicatrices
Ne peuvent se couvrir que du *bandeau* des rois.
(VOLTAIRE.)

— Voltaire a dit le *triple bandeau*, pour la tiare.

— Bande ou morceau d'étoffe de plusieurs doubles qu'on met sur les yeux de quelqu'un pour l'empêcher de voir. Mettre un bandeau sur les yeux de quelqu'un. Un épais bandeau. Les peintres et les poëtes représentent l'Amour avec un *bandeau* sur les yeux. (Acad.) Les anciens représentaient toujours la Fortune, l'Amour et la Justice, un *bandeau* sur les yeux. (Encycl.)

— Chir. Bandage circulaire destiné à maintenir appliqué un topique quelconque sur le front, les yeux, les tempes, ou la région occipitale, ou simplement à garantir les yeux malades de l'impression de la lumière.

— Menuis. Planche menue et étroite du pourtour des lambris, qui tient lieu de corniche quand il n'y en a pas.

— Plate-bande unie, qui se pratique autour des croisées ou arcades d'un bâtiment.

— Art milit. Une des pièces de la ferrure d'un fût, appliquée sur le flasque à l'endroit de la crosse dont elle imite le cintre.

— Pêch. Portion de la manche de certains filets.

— Fig. Aveuglement moral causé par une passion, une prévention, ou par ignorance. Avoir un bandeau sur les yeux. Arracher le bandeau. Faire tomber le bandeau de dessus les yeux. Le bandeau de l'erreur. Combien de fois essaya-t-il d'une main impuissante d'arracher le *bandeau* fatal qui fermait ses yeux à la vérité. (Fléch.)

Mais toujours sur mes yeux ma facile bonté
A remis le *bandeau* que j'avais écarté.
(RACINE.)

BANDELETTE. s. f. (diminutif de *bande*). Petite bande; bande très-étroite. Bandelettes d'un maillot. Bandelette qui serre trop.

— Petites bandes dont les prêtres païens ceignaient leurs têtes dans les sacrifices.

— Petites bandes dont on ornait la tête des idoles et celle des victimes. On les couvre de *bandelettes* de pourpre brodées d'or. (Fén.) On a vu dans l'antiquité orner les victimes de fleurs et de *bandelettes;* mais le prêtre qui les immolait ne les insultait pas. (Lanjuinais.)

— Archéol. Coiffure des dames romaines, laquelle, avec la longue robe, formait le costume distinctif des matrones ou dames romaines. Les dames romaines se coiffaient avec de petites *bandelettes*, qui étaient la marque de la pudeur et de la chasteté, et que les courtisanes n'osaient porter. (Trév.)

— Chir. *Bandelette agglutinative*. Bandelette ainsi appelee parce que le diachylon dont leur surface est enduite les fait adhérer fortement à la peau. Bandelette découpée. Bandelette demi-circulaire.

— Archit. Moulure plate d'autant de saillie que de hauteur. Elle se nomme filet ou listeau, suivant la place qu'elle occupe dans les divers genres d'architecture.

BANDER. v. a. 1re conj. (du celt. *band*, lien). Lier, attacher et serrer avec une bande, un bandeau, une bandelette. Bander une plaie. Bander le front d'un malade. Bander la tête de quelqu'un.

— Couvrir avec un bandeau. Bander les yeux. Bander le colin-maillard. *Bander* les yeux à un trompette que l'on reçoit dans une place de guerre. (Planche.) *Bander* les yeux d'un criminel à qui l'on va couper le cou. (Id.)

— Tendre avec effort. Bander un arc. Bander une arbalète. Bander la corde d'un arc, d'une arbalète. Bander un câble. Il *banda* cet arc en présence des ambassadeurs. (Boss.)

bande. C'est assembler les voussoirs ou claveaux sur les cintres de charpente et les fermer avec la clef. V. CLEF D'ARCEAU, DE VOUTE.

— Mar. *Bander une voile*. Coudre à la voile des morceaux de toile diagonalement ou de travers, pour qu'elle dure plus longtemps.

— Bijout. Dresser une moulure en la bandant au banc sans la tirer avec trop de violence.

— Pâtiss. *Bander une tourte*. Mettre par dessus des bandes de pâte croisées.

— *Bander le semple*. Dans les manufactures de soie et chez les passementiers, c'est donner au semple une tension telle qu'on puisse prendre librement les cordes que le lacs amène.

— Jeu de paume. *Bander la balle*. L'enlever avec la raquette et l'envoyer dans les filets.

— Jeu de trictrac. *Bander les dames*. Les charger sur la même flèche, les mettre en trop grand nombre.

— Prov. et fig. *Bander son esprit, avoir l'esprit bandé*. S'appliquer, être appliqué à quelque chose avec grande contention d'esprit. Mais ces phrases ont vieilli, et l'on dit mieux Tendre son esprit, avoir l'esprit tendu.

— Loc. prov. *Bander sa caisse*. S'en aller.

— SE BANDER. v. pr. Se dit au propre pour Se mettre une bande, un bandeau, une bandelette. Il e[illegible] la force de se *bander* lui-même pour arrêter son sang. (Trév.)

— A signifié Prendre parti contre le duc de Bourgogne, parce que ceux qui tenaient pour la maison d'Orléans portaient des écharpes qu'on appelait *bandes*. De là est venue l'expression figurée :

— S'opposer, se raidir opiniâtrément contre quelqu'un, lui être tout à fait contraire. Se liguer, conspirer. Cette ville est pleine de divisions, ils se sont tous *bandés* les uns contre les autres. Les bourgeois se sont *bandés* contre cette mesure des magistrats. (Acad.) Je me *bande* volontiers contre ces vaines circonstances qui pipent nostre jugement par les sens. (Mont.)

— BANDER. v. n. Être tendu. Cette corde bande trop.

— Chasse. *Bander sur le trait*. On le dit du limier qui, étant près de la reprise du limier, fait ses efforts pour s'avancer de ce côté-là.

— Fauconn. *L'oiseau bande au vent*. Il se tient sur les chiens faisant la crécerelle.

BANDER-ABASSI. Géogr. Ville de Perse, sur la côte de Farsistan, vis-à-vis de l'île d'Ormuz. Les Anglais et les Hollandais y ont des comptoirs. Le climat y est malsain, la chaleur étouffante en été au point de causer la mort. Aussi les habitants émigrent-ils dans cette saison.

BANDEREAU. s. m. (rad. *bande*). Cordon qui sert à porter une trompette en bandoulière.

BANDEROLE. s. f. Espèce d'étendard dont on se sert pour orner les mâts d'un navire. Vaisseau orné de banderoles. De doubles canots aux *banderoles* de fleurs et de plumes. (Chateaub.)

Zéphire de la toile enfle les plis mouvants,
Et chaque *banderole* est le jouet des vents.
(DELILLE.)

— Par extension, Petite bande d'étoffe qu'on attache à un objet quelconque en guise d'ornement.

— Art milit. Pièce de buffleterie à laquelle est attachée la giberne d'un soldat.

— Bretelle d'un fusil, qui sert à le suspendre à l'épaule ou à le porter à la grenadière.

BANDEROLÉ, ÉE. adj. Zool. Qui est marqué de bandes transversales d'une couleur différente de celle du fond.

BANDETTINI (Thérèse). Fameuse improvisatrice italienne, née à Lucques en 1756. Sa plus belle improvisation est celle qu'elle fit sur la mort de Marie-Antoinette, reine de France.

BANDIA. s. f. Nom sous lequel on désigne dans l'Inde la secte bouddhiste.

BANDIÈRE. s. f. (rad. *bande*). Espèce de pavois ou bannière d'étoffe de soie, qu'on place au sommet des mâts d'un navire, et sur lequel sont représentées en broderies les armes du souverain à qui le navire appartient. Il est vieux.

— Art milit. Une armée est rangée *en front de bandière*, quand elle se trouve en ligne avec les drapeaux et les étendards en tête des corps. Les grand'gardes et les faisceaux d'armes sont placés en avant du front de *bandière*. (Acad.)

— Techn. Sorte de futaine à barres et à raies.

BANDIMENT. s. m. (ét., V. BAN.) T. de cout. Proclamation que faisait faire par son sergent un haut justicier dans différentes circonstances, lorsque, par exemple, il avertissait tous ses vassaux de lui payer ses rentes.

BANDINE. s. f. Bot. Nom vulgaire du Sarrasin.

BANDINGUE. s. f. Pêch. Ligne que l'on attache par un bout à la tête d'un filet tendu à la basse eau, et qu'on enfouit dans le sable par l'autre bout pour empêcher ce filet de se renverser quand la mer se retire.

BANDINS. s. m. pl. Mar. Pieux sur lesquels on s'appuie lorsqu'on est debout dans la poupe, et qui servent avec les grandes consoles pour soutenir une espèce de banc formé par dehors de petites balustres.

BANDIT. s. m. (de l'ital. *bandito*, banni en

chemins). Malfaiteur, vagabond. Bientôt quatre *bandits* lui serrant les côtés. (Boil.)

Et que la nuit passée un nombre de *bandits*
N'a laissé que les murs dans le prochain logis.
(REGNARD.)

— Par extension. Gens sans aveu. Courir comme un *bandit* qui n'a ni feu ni lieu. (Boil.)

— Fam. *Être fait comme un bandit*. Avoir le visage extrêmement défait, les vêtements en désordre. || *Vivre comme un bandit*. Mener une vie vagabonde, déréglée. || *Vrai bandit*. Homme qui brave ouvertement les bienséances et les lois.

BANDOIR. s. m. Techn. Bâton qui entre dans la noix du bandage des battants, chez les passementiers.

— Ressort en métal quelconque.

BANDON-BRIDGE (Pont du Bandon). Géogr. Ville d'Irlande, dans la province de Munster, sur le Bandon; 14,000 hab.

BANDORE. s. f. Mus. Espèce de mandoline des Russes. Les Espagnols l'appellent *bandola*.

BANDOULIER. s. m. (ét., V. BANDE). Nom qu'on donnait aux voleurs qui habitaient les monts Pyrénées. Dedans le ressort de Toulouze, y avoit un fameux *bandoulier*, lequel se faisoit appeler Cambaire : et avoit autrefois esté au service du roy avec charge de gens de pied, là où il avoit acquis le renom de vaillant et hardy capitaine; mais il avoit esté cassé avec d'autres, quand les guerres furent finies : dont par dépit et par necessité s'estoit rendu *bandoulier* des montaignes et des environs. (Despériers.)

— Les bandouliers ont été détruits depuis longtemps, mais on entend par ce nom toute sortes de voleurs, de fripons, de déterminés.

BANDOULIÈRE. s. f. (du nom des *bandouliers*, qui les premiers en firent usage). Large baudrier de cuir passé par dessus l'épaule droite et dont les deux bouts viennent se joindre au-dessous du bras gauche. Les anciens mousquetaires portaient tous une *bandoulière;* ils y suspendaient leur mousqueton et leurs cartouches. (Encycl.) Il n'y a aujourd'hui que les gendarmes et les gardes-chasses qui portent la bandoulière.

— Fig. *Donner la bandoulière* ou *l'ôter*. Etablir un garde-chasse, ou le renvoyer.

— Ichthyol. Poisson de l'Amérique du Sud et de la mer des Indes, dont le corps est orné de bandes transversales colorées.

BANFF. Géogr. Comté d'Écosse, 43,500 hab. Le chef-lieu du comté est Banff; 3,800 hab.

BANG. s. m. Bot. Arbre d'Afrique dont le fruit fermenté sert à faire le *makersi*, sorte de vin.

BANGALORE. Géogr. Ville tres-commerçante de l'Hindoustan, dans les états du radjah de Maissour, 60,000 hab.

BANGI. Bot. Espèce de chanvre des Indes, qui croît depuis la Perse jusqu'à Java, et a une odeur forte comme le tabac. Il a aussi la vertu d'exciter, chez ceux qui le fument ou le sucent, un ébranlemant général dans le système nerveux qui dérange ou obscurcit le cerveau, ce qui est suivi d'une espèce de folie que les Indiens appellent *ivresse*.

BANGIE. s. f. Genre d'algues dont on connaît huit à neuf espèces, toutes européennes et presque toutes marines.

BANGON. s. m. Art vétér. Tumeur qui survient sous la ganache des moutons.

BANIAHBOU. s. m. Ornith. Sorte de merle du Bengale, à la queue ronde, au plumage d'un brun sombre.

BANIAN. s. m. Membre d'une secte d'idolâtres des Indes orientales, qui croient à la métempsycose. Aujourd'hui les banians sont plutôt une race d'hommes vivant d'industrie, qu'une secte religieuse. Ils sont absolument parmi les islamites ce que les juifs sont parmi les chrétiens. On dit dans l'Inde un *banian* comme nous disons un juif, un arabe, pour désigner un homme qui stipule trop à son avantage dans un marché.

— *Arbre des Banians*. Arbre de l'Inde et de la Perse dont les branches, pendant jusqu'à terre, y prennent racine et produisent de nouveaux troncs qui produisent d'autres branches et d'autres troncs, etc., de manière à former une petite forêt de 1600 pas de circuit. Il porte un fruit de la grosseur d'une noix. Les banians se retirent sous cet arbre et y bâtissent des pagodes et des caravanserails. C'est ce qui lui a fait donner le nom d'*arbre des Banians* par les Français. Les Persans l'appellent *lul*. Nous l'appelons aussi *figuier des Banians*. L'homme trouve encore des appartements entiers de verdure sous les arcades du figuier des *Banians*. (B. de St.-P.)

BANISTAN. s. m. Bot. Racine qu'on recueille à Luçon et dans les Philippines, et que les Espagnols emploient contre l'asthme et la fièvre.

BANISTÈRE. s. f. Bot. Plante américaine des Antilles et du Brésil, dont la fleur en papillon fait place à une semence pareille à celle de l'érable. Elle aime les lieux chauds et s'attache aux arbres comme le lierre.

BANISTÉRIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une banistère. || BANISTÉRIÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des malpighiacées.

ressemble à une banistère.

BANKARETTI. s. m. Bot. Arbre épineux du Malabar, ressemblant au bonduc des Indes. On dit que les Malabares font usage des fèves du bankaretti comme remède.

BANK-NOTE. s. f. (mot angl. signif. *billet de banque*). C'est ainsi qu'on appelle les papiers provenant de la banque d'Angleterre.

BANKSIE. s. f. Bot. Arbrisseau de la Nouvelle-Hollande de la famille des protéacées, aux rameaux garnis de feuilles coriaces et terminés par un épi de fleurs environnées d'écailles.

BANLIEUE. s. f. (du lat. barb. *banluga*, formé apparemment de *bannum*, ban, et de *leuca*, lieue). Etendue de pays qui entoure une ville et qui en dépend. La banlieue de Paris. La banlieue de Rouen. Village de banlieue. Ce village se trouve dans la banlieue de Paris.

— Ce mot a signifié l'étendue d'une juridiction, son enclave dans laquelle un juge ordinaire de la ville pouvait faire proclamer les bans. Les publications ont été faites dans Paris et dans sa *banlieue*. (Trév.)

— *Banlieue du moulin*. Se disait de l'espace dans lequel s'étendait la banalité.

BANNALEC. Chef-lieu de canton (Finistère), arr. de Quimperlé; 4,180 hab.

BANNALISTE. s. m. Hist. mod. Corps autrichien tout composé de Croates, et formé par les soins du maréchal Bathiani, ban de Croatie. Les bannalistes, composés d'hommes d'élite, étaient le plus beau corps de toute l'armée d'Autriche.

BANNASSE. s. f. Techn. Grande civière dont on se sert dans les salines pour porter au cendrier les cendres du fourneau. || Chez les savonniers, grand panier dans lequel on passe les graisses.

BANNE. s. f. Grande toile pour garantir du soleil, de la pluie, de la poussière, les marchandises, soit au roulage, soit sur les bateaux. Synonyme de Bâche. Mettre la banne sur les marchandises, sur les sacs de blé, sur le bateau. Se mettre à l'abri de la pluie sous la banne de la voiture.

— Comm. Pièce de toile qu'on étend sur l'auvent d'une boutique. Se mettre à l'ombre sous la banne.

— Grand panier d'osier plus long que large, servant à emballer et à transporter certaines marchandises. Synonyme de *manne* ou *mannette*. En ce sens, *banne* a deux diminutifs qui sont peu usités, *banneau* et *bannette*.

— Roul. Voiture qui sert à transporter le charbon.

— Pêch. Terme que quelques pêcheurs emploient pour désigner la flue des tramails.

BANNEAU. s. m. (dimin. de *banne*. V. BANNE. Voiture à deux roues, tombereau léger, traîné par des hommes.

— Dans quelques départements. Mesure pour les liquides, vaisseau propre à les transporter. Banneau de vendange. Banneau de vinaigrier.

BANNER. v. a. 1re conj. Couvrir d'une banne. Banner une voiture. Banner un bateau. Banner des marchandises.

BANNERESSE. s. f. Femme d'un banneret.

BANNERET. s. m. et adj. (de *bannière*) Gentilhomme qui réunissait les titres nécessaires pour porter bannière à l'armée. Un banneret. Chevalier banneret. Ecuyer banneret. Seigneur banneret. Le titre de *banneret* n'a jamais été un titre simplement honorifique. (L. G.) Les *bannerets* n'étaient pas toujours chevaliers. (Id.) Souvent un seigneur *banneret* avait sous lui d'autres seigneurs *bannerets*. (Id.) La distinction de ces *bannerets* consistait à porter une bannière carrée au haut de leur lance; au lieu que celle des simples chevaliers était prolongée en deux cornettes ou pointes. (La Curne Ste-Pal.)

— Dr. féod. Un des juges que les seigneurs établissaient dans leurs seigneuries en Provence et autres pays de droit écrit.

— Hist. Se disait des douze chefs de quartiers qui, vers la fin du XIVe siècle, composaient avec le sénateur, le gouvernement établi à Rome.

— Blas. Vol qui se met sur le cimier et qui est peint en bannière.

BANNERETTE. s. f. Vieux mot signifiant Petite bannière. Il y avait aux fenêtres, portes et autres lieux des maisons des *bannerettes*, ou écussons semez de fleurs de lys. (Andr. de la Vigne.) Porteront le crucifix, ou *bannerettes* petites, ou seront pourtraits nostre Seigneur, nostre Dame, etc. (Anc. manusc.)

BANNETON. s. m. Boulang. Petit panier rond, sans anses, revêtu intérieurement d'une toile, dans lequel on met lever le pain rond. Petit banneton. Banneton d'osier.

— Pêch. Coffre percé qui sert à conserver le poisson dans l'eau. On dit aussi *bascule* et *boutique*.

BANNETTE. s. f. (diminut. de *banne*). Les boucaniers employaient le mot *bannette* pour désigner un certain nombre de peaux de taureau. Pour les autres significations, V. BANNE.

BANNI, IE. part. pass. du v. Bannir, dont il a les significations. Il se prend adjectivement. Les Juifs *bannis* de la Terre promise. (Boss.) Les Tarquins *bannis* de Rome. (Id.) Voir toutes les misères *bannies*. (Id.) L'inno-

— Dans quelques coutumes a signifié Publié, crié en justice, mis aux enchères. Terre bannie. Épave bannie. On le retrouve souvent en ce sens dans les anciens auteurs de jurisprudence.

BANNI. s. m. Exilé. Obtenir le rappel d'un banni. Un malheureux banni. Ils voyaient dans Rousseau un *banni* infortuné. (Volt.) Un chef de malheureux *bannis*. (Rac.)

— *Bannis et caboches*. Noms donnés aux bouchers de Paris, Partisans du duc de Bourgogne, qui se retirèrent dans son pays en 1418.

BANNIE. s. f. Vieux mot de certaines coutumes où il signifiait Ban, publication, dénonciation d'une chose permise ou défendue. || *Droit de bannie*. Droit de vérifier une bannie. || *Temps de bannies*. Époque où il était défendu de mener paître le bétail dans les prairies.

BANNIER (Jean). Général suédois, né en 1596, mort en 1741, celui qui après Gustave-Adolphe, dont il fut le meilleur élève, soutint le mieux la gloire des armes suédoises.

BANNIER, ÈRE. adj. Anc. législ. Synonyme de Banal.

— Se disait substantivement de ceux qui étaient soumis au droit de ban. *Les banniers* étaient obligés de se servir du four banal. (Compl. de l'Acad.)

BANNIÈRE. s. f. (du celt. *band*, lien, bande). Enseigne, drapeau, étendard.

— Espèce d'étendard d'église ou de confrérie, représentant une figure religieuse et que l'on porte aux processions. La bannière de la Vierge. La bannière de saint Louis. La bannière de saint Jean. Tous les confrères se réunissaient autour de la *bannière* de leur saint, comme tous les soldats autour de leur drapeau. (Vinc.) Lorsqu'on levait la sainte hostie, ils se tournaient vers leur *bannière* où Jésus-Christ était peint, et non vers le saint sacrement pour l'adorer. (Pasc.)

Illustre porte-croix, par qui notre *bannière*
N'a jamais en marchant fait un pas en arrière.
(Boileau.)

— Prov. et fig. *Avec la croix et la bannière.* Avec appareil. Aller au-devant de quelqu'un avec la croix et la *bannière.* (Acad.)

— Se dit aussi en parlant d'une personne qu'on détermine difficilement à faire quelque chose. Il a fallu l'aller chercher avec *la croix et la bannière.* (Acad.)

— Milice féod. Drapeau du seigneur de fief sous lequel se rangeaient les vassaux quand il partait pour la guerre. Bannière de chevalier. Bannière d'écuyer. Ceux qui avaient le droit de porter *bannière* s'appelaient à cause de cela bannerets. (Encycl. cath.) La *bannière* était carrée, de sorte que, quand on faisait un gentilhomme banneret, il suffisait de couper la queue de son pennon pour lui donner la forme carrée de la *bannière.* (Hancarv.)

— Compagnie de vassaux assemblés par le seigneur pour le service du roi.

— *Bannière de France.* Drapeau de nos anciens rois lorsqu'ils allaient à la guerre. C'était le plus grand étendard de tous et le plus orné. Il était semé de fleurs de lis sans nombre; on le plaçait toujours au centre de l'armée, et l'on n'était censé vaincu que lorsque les ennemis l'avaient enlevé. Cet étendard, qui fut depuis appelé *Cornette blanche,* était différent de la bannière de Saint-Denis. On ne portait l'oriflamme que dans les cas extraordinaires. La bannière des Français est aujourd'hui tricolore.

— Mar. *Voiles en bannière.* Voiles qui ayant leurs écoutes larguées et cassées sont enlevées par le vent quelquefois jusqu'au-dessus de leurs vergues. || On laisse voltiger *en bannière* les perroquets et cacatois pour faire des signaux convenus. || On hisse des pavillons ou guidons *en bannière* pour faire un signal par un calme plat.

— Fig. *Se ranger sous la bannière de quelqu'un.* Se ranger de son parti. Marchez sous la *bannière* à laquelle se rallient tous les cœurs honnêtes. (Mme Necker.)

De Racine au combat l'un suivait la *bannière,*
L'autre avait arboré l'étendard de Molière.
(C. Delavigne.)

— Anc. loc. prov. *Faire de pennon bannière.* Vieux proverbe signifiant Monter en grade. || *Entrer en bannière.* Être reçu chevalier banneret. || *Lever la bannière.* Acquérir un fief à bannière. || *Porter bannière.* Marcher en guerre. || *Relever bannière.* Succéder à une maison éteinte de bannerets. || *Faire bannière.* Faire trophée, se targuer, se vanter. Faire bannière d'une chose. Faire bannière contre quelqu'un.

— Anc. cout. *Chef de bannière.* Capitaine de quartier dans une ville. || *Fief de bannière.* Fief dont on donnait l'investiture par une bannière. || *Dame de grande bannière.* Femme de chevalier banneret.

— Blas. *Armoiries en bannière.* Celles que l'on avait droit de porter en carré, et qui étaient beaucoup plus honorables que les armoiries en écusson ou pointe.

— BANNIÈRES. s. f. pl. Anc. jurispr. C'étaient autrefois, au Châtelet de Paris, des registres particuliers sur lesquels on enregistrait toutes les ordonnances et lettres-patentes adressées au Châtelet, ainsi que tous les actes dont on voulait perpétuer le souvenir.

BANNIMENT. s. m. T. de pratique. Saisie-arrêt entre les mains d'un tiers. Ce mot n'est d'usage que dans certaines coutumes.

BANNIR. v. a. 1re conj. (du vieux mot *ban*, bannissement). Condamner par autorité de justice à sortir d'un État, d'une province, d'un ressort, enfin d'un lieu quelconque. Bannir d'une ville. Bannir d'un pays. Bannir de sa patrie. Bannir pour toujours. Bannir pour dix ans. Bannir à perpétuité, bannir à temps. Adrien rebâtit Jérusalem, mais il en *bannit* les Juifs. (Boss.) Vous venez de *bannir* le superbe Pallas. (Rac.)

— Fig. Chasser, éloigner, exclure. Bannir un fripon de chez soi. Nous l'avons banni de notre société. Tu me *bannis* avec opprobre. (J.-J. Rouss.) Ces hommes corrompus qu'on devrait *bannir* de la société. (Pasc.) Le fuir et le *bannir* est tout ce que je puis. (Campist.)

Lorsque Néron lui-même annonce ma ruine,
Lorsque de sa présence il semble me *bannir.*
(Racine.)

Mais, seigneur, étant seul je parle avec franchise,
Bannissant les témoins, vous me l'avez permise.
(Corneille.)

— Se dit aussi des choses. Bannir le luxe. Bannir le vice. Bannir d'un ouvrage les expressions techniques. Cette contrainte *bannissait* tout agrément de notre société. (Acad.) Faut-il donc *bannir* de la physique toutes les hypothèses? (Condill.) Je crois qu'il n'y a rien qu'il faille *bannir* de la conversation. (Sévigné.) Le tumulte et la licence étaient *bannis* de ces tristes fêtes. (Volt.)

— Éloigner de son âme, de son esprit, de sa mémoire. Bannir une pensée. Bannir un sentiment. Bannir le souvenir d'un ingrat. Bannir la crainte. Bannir la honte. Le monde une fois *banni* n'eut plus de retour dans son cœur. (Boss.) *Bannissez, bannissez* une crainte mortelle. (Corn.) Et je ne puis *bannir* un ingrat de mon cœur. (Longep.)

— SE BANNIR. v. pron. S'expatrier. Pouvez-vous m'ordonner de me *bannir* de Rome? (Corn.)

Tu dois là tous les soins au bien de ta patrie,
Tu ne l'en peux *bannir* que l'orphelin ne crie.
(Boileau.)

— S'éloigner d'un lieu. Il vaut mieux pour jamais me bannir de ce lieu.

— Syn. comp. BANNIR, EXILER. *Bannir* suppose une condamnation judiciaire; *exiler,* un acte du gouvernement. *L'exil* n'entache point d'infamie, parce qu'il est l'effet d'un acte arbitraire ou d'une mesure politique et qu'il peut tomber sur de vertueux citoyens, au lieu que le *bannissement* est une peine infamante, même pour délit politique.

BANNISSABLE. adj. des 2 g. Qui mérite d'être banni.

BANNISSEMENT. s. m. Exil à temps ou perpétuel, ordonné par jugement en matière criminelle, contre un accusé convaincu. Bannissement à temps. Bannissement à perpétuité. La révolution avait aboli la peine de l'exil, et par contre-coup celle du *bannissement.* (J. de Marl.) Dans le cas de *bannissement* perpétuel, la mort civile est encourue. (Id.) Ils viennent de faire pendre un homme qui méritait le *bannissement.* (La Bruy.)

— Fig. Séjour forcé loin de quelqu'un, de quelque chose qu'on aime.

Si l'espoir de régner et de vivre en mon cœur
Peut de son infortune adoucir la rigueur,
Ah! prince! jurez-lui que, toujours trop fidèle,
Gémissant dans ma cour, et plus exilé qu'elle,
Portant jusqu'au tombeau le nom de son amant,
Mon règne ne sera qu'un long *bannissement.*
(Racine.)

BANNOCKBURN. Géogr. Village d'Écosse, où Robert Bruce remporta une victoire en 1314 sur Édouard II, et où Jacques III disparut en 1488, pendant la bataille qu'il livrait à son fils révolté.

BANNOIER. v. n. Vieux mot. Flotter comme une bannière.

BANON. Géogr. Chef-lieu de canton (Finistère), à 13 kil. de Quimperlé; 4,377 hab.

— BANON. Géogr. Chef-lieu de canton (Basses-Alpes), arr. de Forcalquier; 1,330 hab.

BANQUE. s. f. (de l'ital. *banco*, banc). Commerce d'argent qui se fait de place en place, par le moyen de lettres de change. Banque publique. Banque particulière. Faire la banque. Bien entendre la banque. Dans les États qui font le commerce d'économie, on a heureusement établi les *banques,* qui par leur crédit ont formé de nouveaux signes de valeurs. (Mont.)

— Caisse publique, établissement destiné à procurer aux commerçants la faculté de négocier leurs effets, à augmenter et activer leurs échanges, et où les particuliers déposent leur argent pour en tirer un intérêt, avec faculté de le reprendre à leur volonté, en tout ou en partie. La banque de France. La banque de Londres. Action de la banque. Billet de banque. Porter son argent à la banque. Banque de consignation ou dépôt. Banque de négociation. Banque d'escompte. Les *banques* particulières et les *banques* publiques sont ordinairement sous la surveillance de l'autorité. (Acad.) Les plus anciennes *banques* de l'Europe furent établies à Cordoue par les Arabes. (Marl.)

— En général, lieu où les banquiers et négociants se rassemblent pour les affaires de leur commerce. A Paris, à Londres, à Rouen, à Bordeaux, c'est la *bourse;* à Lyon, le *change;* à Marseille, la *loge.*

— On entend par *faire la banque,* Faire le commerce d'argent, remettre de place en place, ou d'une ville à une autre, des lettres de change.

— *Avoir un compte en banque.* Y avoir des fonds placés ou déposés, et s'y faire créditer ou débiter, suivant qu'on reçoit de ses débiteurs en argent de banque, ou qu'on paye ses créanciers par des délégations sur la banque.

— *Avoir crédit en banque.* Être inscrit dans les registres de l'établissement comme créancier.

— *Avoir débit en banque.* Y être inscrit comme débiteur.

— *Ouvrir un compte en banque.* Inscrire comme créancier celui qui apporte de l'argent pour la première fois.

— *Donner crédit en banque.* Charger les livres de caisse d'une somme apportée.

— *Écrire une partie en banque.* Enregistrer dans les livres de la banque le transport qui se fait entre débiteurs et créanciers des sommes ou portions de sommes qu'ils *ont en banque,* ce qu'on appelle *virement des parties.*

— *Écritures en banque,* Sommes pour lesquelles on se fait inscrire sur les registres de la banque.

— La *banque de France* fut instituée par les lois du 14 avril 1803 et du 22 avril 1806. Elle a reçu du gouvernement le droit d'émettre des billets au porteur payables à vue. Ce privilège lui est accordé pour quarante ans, à dater de septembre 1813. Une assemblée d'actionnaires, représentée par deux cents d'entre eux, nomme quinze régents et trois censeurs, qui forment cinq comités nommés *des comptes, des billets, des livres et portefeuilles, des caisses, des relations avec le trésor public et les procureurs généraux.* Le gouverneur et les deux sous-gouverneurs sont nommés par le roi. La direction supérieure de la banque leur est attribuée, mais ils ne l'exercent que d'une façon négative au moyen d'un droit de *veto* fort étendu. La direction effective appartient au conseil général de la banque.

— La banque de France *escompte les effets de commerce* portant trois signatures de commerçants notoirement solvables et dont le porteur est domicilié à Paris. Elle *fait des avances sur dépôt* de fonds publics à échéances fixes et sur dépôt de lingots ou de monnaies étrangères. Elle *tient une caisse de dépôts volontaires* pour toute sorte de titres, et pour lingots d'or et d'argent, monnaies, diamants, moyennant un droit de garde calculé sur la valeur estimative, à raison d'un demi-quart pour cent pour chaque six mois. Elle *se charge du recouvrement* des effets qui lui sont remis; elle *reçoit en compte courant* les sommes versées par les négociants ou établissements publics. Les actions de la banque peuvent être immobilisées, sur la simple déclaration du propriétaire. Le taux de l'escompte est de quatre pour cent.

— Les fonds de la banque sont déposés dans des caves où l'on ne pénètre que par un seul escalier en spirale et dont la porte, en fer est fermée à trois clefs. Les espèces, contenues dans des barils et rangées dans des caveaux fermés de plusieurs portes, n'en sont extraites qu'avec des formalités qui rendent les soustractions impossibles.

— Les principales banques de l'Europe sont: la *banque de Londres,* qu'on peut appeler la banque de l'univers, car ses bank-notes ont cours en tout lieu. Son capital est immense. Le maximum des sommes qu'elle a mises en circulation s'est élevé à 1,380,000,000 fr. || La *banque d'Amsterdam,* qui fut établie dès le commencement du XVIIe siècle, et qui, un moment suspendue à l'époque de la réunion de la Hollande à l'empire français, a repris depuis ses opérations. Elle cote aujourd'hui en argent le cours des changes, qu'elle cotait auparavant en papier de banque. || La *banque de Hambourg,* qui ne prête que sur l'or, l'argent et même le cuivre en lingots, à un très-faible intérêt. || La *banque de Berlin,* qui est tout à fait indépendante du gouvernement; c'est un comité directeur qui en dirige les affaires. || La *banque de Naples,* qui jouit d'un crédit assez solide et assez étendu. || La *banque royale de Stockholm.* || La *banque nationale d'Autriche,* qui prête sur dépôt d'obligations d'état, à un taux très-modique. || Et la *banque d'emprunt de Hollande* ou *maison des Lombards,* qui n'est autre chose que le mont-de-piété de Paris.

— En Amérique, la *banque de Philadelphie,* fondée en 1791 avec privilège de l'Union pour vingt années, possédait un fonds de 10,000,000 de dollars et vingt-cinq mille actions de 400 dollars chacune. En 1815, elle retira de la circulation tous ses billets, et l'année suivante on fonda une *banque de l'Amérique du Nord* avec un fonds de 35 millions de dollars. On compte en outre une infinité de banques dans les États-Unis, qui assurent au public en même temps qu'aux particuliers les plus grands avantages.

— *Banque générale.* C'était le nom de celle qui fut fondée en France par le fameux Law, en 1716, et qui fut ensuite convertie en *banque royale.* Les billets, qui avaient monté à la somme de 2,696,400,000 fr., furent supprimés par arrêt du 10 octobre 1720.

— Imprim. Paiement qui se fait tous les huit ou quinze jours, aux ouvriers de l'imprimerie, à raison de leur travail. Le jour de banque est ordinairement le samedi.

— Passem. Instrument propre à porter les rochets ou bobines pour ourdir.

[illegible] lequel l'ouvrier en peignes travaille, assis à califourchon.

— Jeu. Cartes qui restent au talon, après que chaque joueur a reçu celles qui lui sont attribuées par le jeu. On dit plus souvent *Talon.* Faire sauter la *banque,* c'est-à-dire enlever d'un seul coup tout l'argent que le banquier (celui qui taille) a devant lui.

— *Banques à sel.* C'était autrefois des greniers sur la frontière de Savoie, dans lesquels on vendait aux faux-sauniers français et aux Savoyards le sel que la France s'était obligée à fournir à la Savoie.

— BANQUE. s. f. Vieux mot qui a signifié Théâtre.

— *Monter en banque.* Faire le baladin. De là le mot Saltimbanque.

— Pop. Troupe de bateleurs. || Au figuré, espèce d'éloquence que les bateleurs déploient dans leurs annonces.

— Pop. *Faire la banque.* Employer beaucoup de charlatanisme.

BANQUÉ. adj. m. Mar. *Être banqué.* Se trouver sur le grand banc de Terre-Neuve. || *Vaisseau banqué.* Celui qu'on emploie à la pêche à la morue sur le grand banc.

BANQUER ou **EMBANQUER.** v. n. Se dit d'un navire lorsqu'il entre dans un banc comme celui de Terre-Neuve, pour faire la pêche de la morue. Le vaisseau banque. Le vaisseau embanque. On dit dans le sens contraire Débanquer.

BANQUEREAU (diminutif de *banc*). Petit banc. Particulièrement les bancs voisins de celui de Terre-Neuve.

BANQUERIE. s. f. Métier de banquier.

BANQUEROUTE. s. f. (de l'ital. *banco*, banc; *rotto*, rompu; on brisait le banc du marchand insolvable). Cessation de paiement et de commerce pour cause d'insolvabilité réelle ou apparente. Banqueroute frauduleuse. Banqueroute forcée. Banqueroute d'un million. Faire banqueroute. Faire banqueroute pour cause de folles entreprises. Il y a fait matériel de *banqueroute* quand le négociant fait perdre ses créanciers, quelle que soit d'ailleurs la cause de cet événement. (Napol.)

— On appelait autrefois *banqueroute,* l'acte ou la série d'actes par lesquels un négociant qui suspendait ses paiements abandonnait tous ses biens à ses créanciers pour cause d'insolvabilité. V. FAILLITE.

— Par extension. *Faire banqueroute à ses créanciers.* Frustrer ses créanciers de ce qui leur est dû.

— Fig. et fam. *Faire banqueroute.* Manquer de parole. Il devait être de notre parti, mais il nous a fait *banqueroute.* (Acad.) || *Il a fait banqueroute à l'honneur.* Il a manqué à sa parole. L'Angleterre est réputée pour trafiquer de tout; que ne se met-elle à vendre de la liberté, on la lui achèterait bien cher et sans lui faire *banqueroute.* (Napol.)

— Syn. comp. BANQUEROUTE, FAILLITE. *Banqueroute,* effet de l'insolvabilité; *faillite,* acte qui déclare l'insolvabilité ou la cessation. || *Faire banqueroute, fermer boutique.* Disparaître du commerce de gré ou de force. || *Faire faillite.* Se déclarer hors d'état de payer. || *Banqueroute,* cessation du commerce; *faillite,* chute du commerce.

— Législ. *Banqueroute simple.* Des dépenses jugées excessives; la perte de sommes notables, soit à des opérations de hasard, soit à des opérations fictives de bourse; des achats de marchandises faits par le failli pour les revendre au-dessous du cours; des circulations d'effets établies, des emprunts ruineux contractés dans l'intention d'ajourner sa faillite; le paiement d'une créance au préjudice de la masse: tels sont les faits qui constituent un commerçant failli en état de *banqueroute* simple. (Loi de 1838.) La *banqueroute* simple est un délit de la compétence des tribunaux correctionnels. Elle est punie d'un emprisonnement d'un mois au moins et de deux ans au plus. (Cod. pén., art. 409.) Le *banqueroutier* simple peut être admis à la réhabilitation quand il a subi sa peine. La loi ne reconnait ni tentative ni complicité. || *Banqueroute frauduleuse.* La loi de 1838 déclare *banqueroutier* frauduleux le commerçant failli qui soustrait ses livres, détourne ou dissimule une partie de son actif, et se reconnait frauduleusement débiteur de sommes qu'il ne doit pas. (J. Langl.) Les *banqueroutiers* frauduleux sont punis de la peine des travaux forcés à temps. (Cod. pén. art. 402.) || En matière de banqueroute frauduleuse, la loi reconnait la tentative et la complicité; la tentative est assimilée au fait lui-même, et les complices sont punis comme l'auteur principal. La loi considère comme complices du banqueroutier frauduleux: 1° Les individus convaincus d'avoir, dans l'intérêt du failli, soustrait, recélé ou dissimulé tout ou partie de ses biens, meubles ou immeubles; 2° ceux qui ont frauduleusement présenté dans la faillite et affirmé, soit en leur nom, soit par interpositions de personnes, des créances supposées. (Cod. pén.) Le banqueroutier frauduleux est à jamais flétri par la loi.

BANQUEROUTIER, ÈRE. s. Celui, celle qui fait banqueroute. Terme injurieux et flétrissant pour celui dont on parle. Banqueroutier frauduleux. Banqueroutier simple. Les *banqueroutiers* frauduleux sont punis des tra-
çait la peine de mort contre le *banqueroutier,* assimilé par là aux voleurs qu'on pendait. (L. G.) Je désire qu'on donne le nom de *banqueroutier* à tout négociant qui fait perdre ses créanciers. (Napol.) Le nom honteux de *banqueroutier* ne demeure pas au négociant qui n'a été que malheureux. (Id.)

— S'emploie adjectivement. Serions-nous cette nation à qui ses ennemis mêmes accordent la fierté de l'honneur, si les étrangers pouvaient nous flétrir du titre de nation *banqueroutière?* (Mirab.)

— Jurispr. Pour les dispositions de la loi relatives au banqueroutier, V. BANQUEROUTE.

BANQUET. s. m. A signifié Petit banc; on dit aujourd'hui *banquette.*

BANQUET. s. m. (de l'ital. *banchetto*, petit banc, pris dans le sens de table.) Festin, re-

pas somptueux. Banquet somptueux. Banquet splendide. Banquet magnifique. Banquet pompeux. Banquet brillant. Banquet coûteux, ruineux. Banquet riche, abondant, joyeux. Banquet royal. Banquet nuptial. Banquet solennel, céleste, sacré. Horrible banquet. Banquet détestable. Banquet patriotique. Banquet civique. Banquet d'étiquette. Banquet de rigueur. Le banquet des sept sages. Le banquet des dieux. Assister à un banquet. Donner, offrir un banquet. Les *banquets* étaient très en vogue chez les anciens. (Encycl.) A Rome, les lois somptuaires réglaient les dispositions des *banquets*. (Id.)

— Cout. féod. Repas que le vassal était tenu de donner à son seigneur une ou deux fois par an.

— Manég. Petite branche d'une bride, au-dessous de l'œil.

— Titre commun à plusieurs ouvrages des anciens. Il en existe un de Platon et un de Xénophon. || Le *Banquet des sept sages*. Titre d'un ouvrage de Plutarque, où l'auteur suppose que les sept sages se trouvaient réunis. || Titre d'un ouvrage d'Epicure qui s'est perdu.

— *Banquet fraternel*. De réunion.

— *Banquet des dieux*. Repas où les dieux assistaient avec Jupiter.

— *Banquet royal*. Repas d'étiquette où le roi, sa famille, les princes et princesses du sang mangent en public. On a vu souvent l'hôtel de ville de Paris offrir des *banquets* à nos rois, à nos reines, et la même chose s'est pratiquée et se pratique encore en Angleterre. (J. de Marl.)

— *Banquet maçonnique* ou *banquet symbolique*. Banquet des francs-maçons.

— *Banquet politique*. Banquet où des convives s'assemblent dans un but politique. Le banquet politique des gardes du corps à Versailles. Le banquet politique du parc de la Muette. Le banquet politique des Vendanges de Bourgogne. || Pour fêter un personnage politique. Les banquets à La Fayette dans son voyage triomphal au centre de la France. Le banquet de Garnier Pagès à Lyon. Le banquet d'Odilon Barrot à Thorigny. Le banquet de MM. Laffitte et Arago à Rouen. Le *banquet* politique est entré dans les mœurs de notre pays comme dans celles de la Grande-Bretagne. (Alt.)

— Fig. Dans ce grand *banquet* de la nature, l'abondance du lendemain est égale à la profusion de la veille. (Buff.) Il vient s'asseoir au *banquet* de la vie. (Chén.)

Au *banquet* de la vie infortuné convive,
J'apparus un jour, et je meurs;
Je meurs, et sur ma tombe, où lentement j'arrive,
Nul ne viendra verser des pleurs.
(GILBERT.)

— *Banquet sacré*. La sainte communion, l'Eucharistie. Enfin je suis parvenu au *banquet* sacré. (Boss.)

— Relig. *Banquet des élus, banquet de l'Agneau*. Joie de la béatitude céleste.

BANQUETER. v. n. 1re conj. Fréquenter les banquets. Faire bonne chère. Il ne fait que banqueter. Familier et peu usité.

BANQUETERIE. s. f. Action de tenir table. Vieux.

BANQUETEUR. s. m. Convive. Les grands *banqueteurs* font rarement de beaux faits d'armes. (***)

BANQUETTE. s. f. (de l'ital. *banchetto*; dimin. de *banco*, banc). Petit banc généralement rembourré. Banquette rembourrée. Banquette de velours. Banquette de bal. Banquette de concert. Banquette de réunion. Les banquettes tiennent moins de place que les chaises et les fauteuils. Un véritable service rendu par le Kain à l'art dramatique, fut la suppression des *banquettes* de théâtre. (Mém. sur le Kain.)

— *Jouer devant les banquettes*. Jouer devant un petit nombre de spectateurs.

— Archit. Petit chemin pour les gens de pied, sur les bords d'un quai, d'un pont, d'une rue. A Paris les *banquettes* se nomment *trottoirs*. || Appuis de pierre hauts de vingt centimètres environ, pratiqués dans l'épaisseur des croisées du côté de l'appartement.

— Sentier construit sur les deux côtés de la rigole d'un aqueduc pour pouvoir en faire le tour.

— Fortific. Espèce de marche-pied de terre construit sur les remparts et au pied des chemins couverts. La *banquette* sert à élever le soldat pour qu'il puisse tirer par-dessus le parapet. (M. D.)

— Hortic. Palissades basses à hauteur d'appui.

— Fabriq. de soie. Espèce de petite planche sur laquelle s'assied l'ouvrier quand il veut travailler.

— Menuis. Boiserie qui garnit le dessus et le devant des croisées. Dessus de banquette. Devant de banquette.

BANQUETTEMENT. s. m. Action de banqueter.

BANQUIER. s. m. Qui fait le commerce de banque. Riche banquier. Banquier de Paris. Banquier de Londres. Avoir des fonds chez le banquier. Toucher des fonds chez un banquier.

— *Banquier expéditionnaire en cour de Rome*. S'est dit de certains officiers créés en 1550 dans toutes les villes de France où il y avait parlement ou présidial, et spécialement chargés de faire venir de la cour de Rome toutes les bulles, dispenses, provisions de bénéfices, etc.

— T. de jeu. Celui qui tient le jeu contre les autres.

— BANQUIER. s. m. Mar. Navire qui pêche de la morue sur le banc de Terre-Neuve et qui la conserve dans le sel. Ce nom sert à distinguer ces navires de ceux qui se tiennent sur la côte et qui la font sécher à terre.

BANQUISE. s. f. Amas de bancs de glace, qui ferment le passage aux vaisseaux et les retiennent quelquefois captifs pendant des mois, entourés de glaçons. On s'établit momentanément sur les *banquises* les moins élevées comme sur des îlots. (Will.)

BANQUISTE. s. m. Charlatan, empirique, bateleur.

BANS. s. m. plur. Chass. Lits des chiens.

BANSE. s. f. Grande manne d'osier, servant à transporter les marchandises. Une banse d'osier. Des banses d'osier. || A signifié Panier.

BANSHEE. s. f. Fée ou génie, qui, dit-on en Écosse et en Irlande, s'attache à une maison et apparaît chaque fois qu'un membre de la famille doit mourir.

BANTAM. Géogr. Nom d'un royaume de l'île de Java autrefois puissant, et maintenant si affaibli qu'il compte à peine 240,000 hab. || Capitale du royaume de ce nom. Bantam était autrefois l'entrepôt du commerce d'épiceries pour toutes les parties du monde.

— BANTAM. s. m. Ichthyol. Poisson des îles Moluques, à corps comprimé, médiocrement long, pointu aux deux extrémités, à tête écailleuse, à museau obtus et conique, couleur bleu-clair sur les côtes, et le ventre, les nageoires et le dessous de la tête très-jaune. On peut le rapporter au genre angille.

— Ornith. Variété de gallinacés, originaires de Java. Coq bantam. Poule bantam. Un bantam. Des bantams.

BANTAMOIS, OISE. s. Qui est de Bantam, qui concerne Bantam. Un Bantamois. Une Bantamoise. Les femmes bantamoises.

BANTIA. Géogr. Ville d'Italie dans l'Apulie.

BANTIALE. s. f. Bot. Plante parasite des Moluques. On ne la trouve que sur les troncs ou sur les grosses branches des arbres.

BANTRY. Géogr. Baie de la côte sud-ouest de l'Irlande, dans le comté de Cork.

BANULAC. s. m. Bot. Plante des Philippines.

BANUS. s. m. Myth. anc. Un des chiens qui déchirèrent Actéon leur maître.

— Astron. Un des chiens qui font partie de la constellation d'Actéon.

BANVIN. s. m. (T. de cout. Droit par lequel un seigneur pouvait vendre tout le vin de son crû, avant qu'aucun de ses vassaux pût mettre le sien en vente. Mais il devait le vendre dans la maison seigneuriale, non ailleurs. V. BAN À VIN.

BANZA. s. f. Instrument de musique, espèce de guitare en usage chez les nègres. Quatre bambous fichés autour de cette chaumière semblaient la retenir sur le penchant de sa ruine; toutefois elle était encore joyeuse et répondait à ces préludes de l'orage par le son maigre et monotone du *banza*, cet instrument dont la danse du nègre s'accompagne. (R. de Beauv.)

BAOBAB. s. m. Bot. Arbre gigantesque d'Afrique, d'Amérique et d'Océanie, de la famille des malvacées. La hauteur du tronc du baobab excède rarement 4 à 5 mètres, et acquiert avec l'âge une circonférence de 25 à 30 mètres; il est couronné par un énorme faisceau de branches atteignant de 20 à 25 mètres de longueur. Les fruits du baobab, appelés au Sénégal *pain de singe*, font une branche du commerce du pays. Toutes les parties de cet arbre abondent en mucilage; les nègres en font sécher les feuilles à l'ombre pour les réduire en une poudre qu'ils appellent lalo, et qui leur sert d'aliment. La cendre du fruit du baobab donne un excellent savon. On doit à Adanson beaucoup de détails sur cet arbre; c'est ce qui l'a fait nommer *adansonie*. Un baobab. Des baobabs. L'homme trouve une citerne dans le tronc caverneux du *baobab*. (B. de St-P.) V. ADANSONIE.

BAOUL. Géogr. Royaume d'Afrique au Sénégal, s'étendant depuis le cap Rouge jusqu'à [illegible] comptoir considérable et y trouvent des provisions pour la colonie de Gorée.

BAPAUME. (du lat. *Bapalma*). Géog. Comm. et ville de France (Pas-de-Calais), arr. d'Arras, chef-lieu de canton. Place de guerre; collège communal; filatures de lin, de coton et de fils retors; fabrication de batistes, de cotons et de sucres de betterave.

— BAPAUME. s. m. Mar. *Bâtiment en bapaume*. Se disait autrefois d'un bâtiment qui ne gouvernait plus, soit dans un calme plat, soit parce qu'il était complétement désemparé.

BAPTE. s. m. (du gr. βάπτης, impudique). Nom des prêtres de Cotytto, déesse de l'impureté, qui célébraient à Athènes des fêtes nocturnes en son honneur, où se commettaient toutes sortes d'impuretés. Quelques savants prétendent que *bapte* ne veut dire qu'impudique, et que la déesse Cotytto n'eut d'autres prêtres que les impudiques et les libertins.

— *Les Baptes* (βάπται), comédie que le poète Eupolis fit contre les baptes, et qui lui valut d'être jeté par eux dans la mer.

— BAPTE. s. m. Entom. Genre de lépidoptères nocturnes de la tribu des phalénites ou géomètres, qui correspond au genre corycie. V. ce mot.

BAPTÊME. s. m. (pr. *ba-tè-me*; du gr. βαπτίζω, je lave). L'un des sept sacrements de l'Eglise. Signe par lequel on est fait chrétien, et qui consiste ordinairement dans l'Eglise de Rome à verser de l'eau sur la tête de celui qui reçoit le sacrement, en prononçant les paroles prescrites par la religion. Le sacrement de baptême. Les fonts de baptême. Le nom de baptême. L'eau du baptême. Donner le baptême. Recevoir le baptême. Le baptême efface le péché originel. Si quelqu'un dit que l'eau vraie et naturelle n'est pas de nécessité dans le *baptême*, et que par conséquent ces paroles de Notre-Seigneur Jésus-Christ: *Si quelqu'un ne renaît pas de l'eau et du Saint-Esprit*, doivent être entendues dans un sens métaphorique quelconque, qu'il soit anathème! (Concile de Trente.) Répandre sur son front l'eau sainte du *baptême*. (Volt.) Et vingt peuples lavés dans les eaux du *baptême*. (Dulard.)

— *Baptême par infusion*. Celui dont nous venons de parler, qui se donne dans l'Occident généralement, excepté à Milan.

— *Baptême par immersion*. Baptême qui consiste à plonger dans l'eau tout le corps de la personne que l'on baptise. Le *baptême* par immersion n'offrait pas d'inconvénients pour la santé dans les climats de l'Orient, où le christianisme a eu son berceau. (J. de Marl.) L'Église catholique, sans regarder le *baptême* par immersion comme blâmable, se contente d'enseigner que l'immersion n'est pas de l'essence du sacrement. (Vinc.)

— *Baptême par aspersion*. Celui qui consistait à jeter de l'eau divisée en petites parcelles sur une assemblée, comme cela se pratique dans l'aspersion au commencement de la messe. Le *baptême* par aspersion, s'il a pu être d'usage dans l'origine, a dû être abandonné, parce qu'il ne donnait ni au baptisant ni au baptisé complète certitude que le *baptême* eût été validement conféré. (Vinc.)

— *Baptême de sang*. Martyre. Le martyre souffert pour la foi chrétienne tient lieu de baptême.

— *Baptême de désir*. Désir ardent de recevoir le baptême, ce qui peut avoir les mêmes effets que le baptême tel qu'il est conféré ordinairement.

— Fig. *Baptême de la régénération*. Rappel à la civilisation d'un peuple retombé dans la barbarie.

— Fig. Dans les saintes Écritures, *baptême* signifie Grande affliction. Pouvez-vous boire le calice que je dois boire, et être baptisés du *baptême* dont je dois être baptisé? (Jésus-Christ aux fils de Zébédée, saint Marc, ch. x.) Je dois être baptisé d'un *baptême*, et combien me sens-je pressé jusqu'à ce qu'il s'accomplisse! (Id.)

— *Baptême d'une cloche*. Cérémonie par laquelle on nomme et bénit une cloche.

— *Baptême d'un navire*. Cérémonie faite pour bénir et nommer un navire. Avant la révolution, un vaisseau achevé recevait le *baptême* la veille d'être lancé à l'eau, sous le nom qu'on lui donnait sur son chantier. (Will.)

— *Baptême des tropiques*. Cérémonie burlesque qui a lieu au passage d'un navire sous l'un des tropiques ou sous l'équateur, et qui consiste à inonder d'eau de mer ceux des passagers et de l'équipage qui passent ces lignes pour la première fois. Les officiers et les passagers se rachètent du *baptême* en donnant de l'argent aux matelots. (V. H.) Quand il s'agit du *baptême* d'un matelot ou d'un passager, il faut obtenir préalablement la permission du capitaine. (Id.) La coutume du *baptême* des tropiques commence à s'abolir par désuétude. (Id.)

BAPTEURE. s. f. Anc. législ. Droits et salaires de ceux qui battaient le blé. Ce mot était principalement employé dans la Bresse, où la bapteure se payait en blé.

BAPTISEMENT. s. m. Synonyme vieux de Baptême. Signifiait aussi l'Action de baptiser.

BAPTISER. v. a. 1re conj. (pr. *ba-ti-zé*; du gr. βαπτίζω, je lave, j'arrose). Donner, conférer le baptême. Baptiser un enfant. Baptiser avec de l'eau. La formule admise par les Latins dans l'administration du baptême est celle-ci: *Je te baptise au nom du Père, du Fils et du* [illegible] tions, les *baptisant* au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit. (Math. XXVIII, 19.) Chez les Grecs la formule du baptême est: Un tel, serviteur de Dieu, ou une telle, servante de Dieu, est *baptisée* au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit. (Martenn.)

— Peut se dire des seules cérémonies qui accompagnent le baptême. Cet enfant n'a été qu'ondoyé, il faut le porter à l'église pour le faire *baptiser*. (Acad.)

— Par extension *Baptiser une cloche*. La bénir et lui donner un nom. || *Baptiser un navire*. Se dit dans le même sens.

— Fam. On dit abusivement *Baptiser quelqu'un*, pour lui donner un surnom, un sobriquet. Ils se font *baptiser* sous les noms de César, d'Auguste, etc. (La Bruy.)

— Fig. et fam. *Baptiser le vin*. Y mettre de l'eau. Cet homme-là n'aime pas à baptiser son vin.

— Fig. Nommer, dénommer.

Qui follement outré en sa sévérité,
Baptisant son chagrin du nom de piété. (BOIL.)

— Fig. et pop. *Baptiser quelqu'un*. L'arroser d'eau, lui jeter de l'eau sur la tête.

— Fig. prov. *Enfant difficile à baptiser*. Affaire difficile à arranger. On apporta dans une église un enfant à *baptiser*. Le prêtre, qui venait de dîner en compagnie, ne pouvant trouver dans son rituel l'article du baptême, disait tout en feuilletant: « Voilà un enfant difficile à *baptiser*. » (*Improv. fr.*)

— Loc. *Baptiser un héraut ou un poursuivant*. C'était leur donner un nouveau nom, en versant sur leur tête une coupe d'or pleine de vin.

— BAPTISER. Anc. prat. Énoncer, déclarer.

— Loc. *Baptiser possession contraire*. Soutenir chacun de son côté qu'on est en possession. || *Baptiser son appel*. Faire connaître devant quel juge on veut porter ses griefs.

BAPTISIE. s. f. (du gr. βάπτισις, action de teindre). Bot. Genre de la famille des légumineuses. Herbes vivaces. Feuilles simples ou trifoliolées. Fleurs en grappes. Ces plantes, qui appartiennent à l'Amérique, sont remarquables par l'élégance de leurs fleurs. Plusieurs espèces se cultivent dans les jardins pour l'ornement. La baptisie australe. La baptisie blanche.

BAPTISMAL, ALE. adj. (pr. *ba-tiss-mal*). Qui appartient au baptême. Eau baptismale. Grâce baptismale. Innocence baptismale. Robe baptismale. Voile baptismal. Eglise baptismale. Fonts baptismaux.

— *Robe baptismale*. Robe blanche que portaient jadis pendant huit jours ceux qui venaient de recevoir le baptême.

— *Innocence baptismale*. Celle d'un homme qui a reçu le baptême, par lequel tous les péchés ont été effacés. Il a gardé l'innocence baptismale.

— *Fonts baptismaux*. Fonts où l'on baptise. || *Baptismal* n'a de pluriel que dans cette expression.

BAPTISTAIRE. adj. m. (du gr. βαπτιστήριον, qui regarde le baptême, bain). Registre baptistaire. Extrait baptistaire. Lever son extrait baptistaire. Produire son extrait baptistaire. Signer le registre baptistaire.

— *Extrait baptistaire*. Copie de l'acte dressé sur le registre baptistaire indiquant l'époque, le lieu où une personne a été baptisée, et les noms de baptême qu'elle a reçus. Autrefois, quand les registres de l'état civil étaient tenus par les curés, l'extrait *baptistaire* constatait aussi les noms, la naissance et l'âge d'une personne. (L. G.) Aujourd'hui l'extrait *baptistaire* ne ferait pas foi en justice. (Id.)

— *Registre baptistaire*. Registre où, dans les paroisses, on écrit les noms, prénoms, âge, etc., de ceux qu'on baptise. L'ordonnance de 1667 voulait qu'on gardât dans les sacristies et qu'on portât ensuite au greffe des justices les registres *baptistaires*. (Trév.)

— Se prend aussi substantivement pour le Registre baptistaire, et plus souvent pour l'Extrait baptistaire. Le *baptistaire* est un épouvantail pour tous, mais le spectre le plus hideux qui puisse s'offrir aux regards d'une femme qui a trente ans. (Mercier.)

BAPTISTE. s. m. Nom qu'on donne quelquefois aux gilles et aux niais dans les parades des boulevards; de là la phrase populaire: *Il est tranquille comme Baptiste*, il est d'une apathie imperturbable.

BAPTISTÈRE. s. m. (du lat. *baptisterium*, bassin où l'on prend le bain). Local destiné à l'administration du baptême. Le baptistère de St-Jean de Latran. Le baptistère de la métropole de Ravenne. Le baptistère de Florence. Le baptistère de Pise. Dans les premiers siècles, les rivières, les fontaines, toutes les masses d'eau où l'on pouvait pratiquer l'immersion, servaient de *baptistères*. (L'abbé R**.) Lorsque l'Eglise se vit libre, et que de beaux édifices s'élevèrent pour le culte, on en destina un au baptême, le *baptistère*. (Id.)

— Hist. S'est dit aussi pour l'Église baptismale, l'église paroissiale. || Se disait aussi pour le Sacrement du baptême.

— Ant. Chez les anciens, le baptistère était, dans les bains, le bassin où l'on se baignait.

BAQUENAS. s. m. Vieux mot qui signifiait Tempête, orage, ouragan.

— Fig. Bruit, tapage. O tourment et *baquenas*, [illegible]

BAQUET. s. m. (diminutif de *bac*). Petit cuvier de bois dont les bords sont très-bas. Plusieurs ouvriers tels que maçons, brasseurs, cordonniers, se servent du baquet pour divers usages. Baquet de bois. Grand baquet. Petit baquet. Remplir le baquet. Vider le baquet.

— Jardin. Petit vaisseau de bois rond ou carré où l'on sème des graines étrangères.

— Imprim. Cuve de bois et quelquefois pierre creusée dans laquelle on trempe le papier destiné à l'impression.

— Reliure et dorure. Auge ou cave où, avec de la cendre chaude, l'on entretient une chaleur douce, suffisante pour faire sécher la dorure.

— Marbreur de papier. Boîte carrée, plate, sans couvercle, où l'on compose les couleurs qui doivent faire la marbrure.

— Chaudronn. Tout vase de cuivre encore imparfait.

— Grav. Caisse dont on se sert pour faire couler et mordre ensuite l'eau forte sur les planches.

— *Baquet magnétique*. Appareil magnétique qui consistait en une espèce de caisse fermée d'un couvercle d'où s'élevaient des branches de fer poli terminées en pointe émoussée, les unes plus courtes, les autres plus longues. Mesmer se servait de ce baquet pour magnétiser en grand.

BAQUETER. v. a. 1

BAQUETER. v. a. 1re conj. Retirer l'eau d'un vase, d'un baquet, avec une pelle ou une écope. *Je baquette, tu baquettes, il baquette, nous baquetons*, etc.

BAQUETTES. s. f. pl. Technol. Tenailles pour tirer le métal à la filière.

BAQUETURES. s. f. pl. Vin qui tombe d'un tonneau en perce dans un baquet placé sous le robinet.

BAQUIER. s. m. Comm. Coton de basse qualité.

BAQUOIS. s. m. Bot. Genre de plante d'Afrique et des Indes.

BAQUOUC. s. m. Ornith. L'un des noms vulgaires de la bergeronnette lavandière.

BAR. Myth. ind. Deuxième incarnation de Hakem.

BAR. s. m. Espèce de machine à bras, pour transporter des pierres, du fumier, des fardeaux, etc. On écrit plus ordinairement *bard*. V. BARD.

— Poids et mes. Poids en usage sur la côte de Coromandel, équivalant à 280 livres poids de marc. || Lorsqu'on créa le système métrique, en 1794, on avait placé dans chaque genre de mesures plusieurs unités différentes : pour la longueur, on avait le mètre, le millaire, qui en valait 1,000, et le grade, 100,000 : pour les capacités, le cadil ou litre, et le cade, qui en valait 1,000, etc. ; enfin, pour les poids, le *gravet* ou gramme, le *grave* ou kilogramme, et le *bar* ou mille kilogrammes. On a heureusement abandonné cette nomenclature; le mot *bar*, dans ce cas, venait du grec βαρύς, en lat. *gravis*, pesant.

— Ichthyol. Genre de poisson, voisin des perches d'eau douce, nommé *perche de mer*, par les riverains de la Méditerranée, et *loubine* ou *loup*, sur les côtes de Bretagne et de Guyenne. La chair du bar est légère, consistante et très-fine ; il est classé parmi les poissons plats. Quand le *bar* est de belle taille, on le sert pour grosse pièce au premier service, et c'est un relevé du plus beau choix. (Néo-Phys. du goût.)

— Blas. Signifie proprement Barbeau. C'est un poisson qu'on met souvent dans les armoiries, ordinairement courbé et adossé comme en celles du duché de Bar.

— BAR (Duché de). Géogr. Ancienne contrée de France, entre le Luxembourg, la Lorraine, la Franche-Comté et la Champagne ; elle comprenait la portion de notre territoire formant aujourd'hui le département de la Meuse, à l'exception de Verdun, qui constituait une petite principauté séparée, la lisière orientale du département de la Marne, et une bonne partie du département de la Meurthe. Dans les premiers temps de la monarchie, il fut soumis aux princes de Lorraine. En 959 il se sépara de la Lorraine et agrandi du comté de Mousson de Montbéliard et de Verdun, se maintint intact par la valeur de ses comtes jusqu'en 1301. En 1431 il devint partie définitive de la Lorraine, et depuis cette époque, suivit toutes les destinées de cette province. On disait aussi le Barrois.

— BAR (Confédération de). Dans les cinq premières années qui précédèrent le premier partage de la Pologne, de 1768 à 1773, les Polonais se confédérèrent pour résister aux Russes, qui, arrivés comme alliés et auxiliaires, agissaient comme dominateurs et maîtres. Les confédérés tinrent leurs premières assemblées dans la petite ville de ce nom : ils avaient inscrit sur leurs bannières : *Vaincre ou mourir pour la religion et la liberté*. Protégés d'abord par l'empereur d'Allemagne et par le duc de Choiseul, ministre de France, ils réussirent à établir parmi eux une espèce de gouvernement provisoire ; bientôt Choiseul tomba, et avec lui la force de la confédération : la Turquie fit la paix avec la Russie ; l'Autriche et la Prusse se partagèrent quelques dépouilles de la Pologne, et les confédérés n'eurent de ressources que dans la fuite. Plusieurs furent pris et envoyés en Sibérie.

BARABBAS. Nom du malfaiteur que les Juifs [...] Pilate, qui, à la faveur de la Pâque, voulait sauver Jésus, demanda au peuple lequel des deux il fallait mettre en liberté. Barabbas était coupable de sédition et de meurtre.

BARABRA. s. m. Nom donné en Egypte aux Nubiens qui habitent depuis les cataractes jusqu'à Ibrim.

BARAC. Hist des Juifs. Fils d'Abinoëm, de la ville de Cédès, fut le quatrième juge des Hébreux, qu'il gouverna pendant quarante ans; il les délivra du joug des Chananéens, qu'il alla combattre, à la prière de la prophétesse Débora, et dont il mit en déroute complète l'armée, commandée par Sisara.

BARACAN. s. m. Comm. Forte étoffe de laine. V. BOURACAN.

BARACAQUE. s. m. Hist. relig. Membre d'une secte de religieux du Japon. Les baracaques passent toute leur vie dans la méditation.

BARACHOIS. s. m. Mar. Nom donné à de petits enfoncements sur les côtes des îles, dans les deux Indes.

BARACOOTO. s. m. Ichthyol. Poisson indéterminé des Antilles.

BARADAS. s. m. Hortic. Sorte de large œillet, rouge brun.

BARADEUS (Jacques). Moine du VI

BARADEUS (Jacques). Moine du VIe siècle, évêque d'Edesse, prêcha la doctrine erronée d'Eutychès, et mourut en 578, après avoir fondé la secte des jacobites, qui le qualifient d'apôtre.

BARADINE. s. f. Agric. Fossé établi sur une colline pour donner de l'écoulement aux eaux.

BARAGOUIN. s. m. (ét. bas-br., *bara*, pain ; *guin*, vin ; premiers mots d'une langue étrangère qu'on apprend ordinairement.) Fam. Langage corrompu et inintelligible. Cet homme parle mal, son langage est un vrai *baragouin*. (Acad.) Je ne sais quel *baragouin* il parlait, mais je n'ai rien compris à ce qu'il disait. (Vinc.) Je ne puis rien comprendre à ce *baragouin*. (Mol.)

— Fig. et abusiv. Langue qu'on n'entend pas. Se prend en mauvaise part. Je n'entends rien à son baragouin d'anglais. Je ne comprends rien au baragouin de ces étrangers.

— Ce mot et tous ses dérivés sont familiers dans leurs diverses acceptions.

BARAGOUINAGE. s. m. Manière de parler vicieuse, embrouillée, qui rend ce qu'une personne dit presque inintelligible. C'est un baragouinage. Quel baragouinage ! Tout son discours n'était qu'un baragouinage. Un Suisse réduit, dans son *baragouinage*, presque tout à l'infinitif. (Du Cerc.)

— Se prend aussi dans le sens de Baragouin.

BARAGOUINÉ, ÉE. part. pass. du v. Baragouiner. Se prend adjectivem. Langage baragouiné. Discours baragouiné.

BARAGOUINER. v. n. 1re conj. Vicier, altérer, embrouiller son langage. Ne faire que baragouiner. Cet homme ne fait que baragouiner.

— Fig. et abusiv. Se dit en mauvaise part de ceux qui parlent une langue qu'on n'entend pas. Ces étrangers baragouinent entre eux.

— v. a. Mal articuler, prononcer d'une façon inintelligible. Baragouiner un discours. || Mal parler une langue. Baragouiner l'anglais.

— Prononcer des mots qui nous paraissent n'être qu'un baragouin. Je ne me souviens plus comment ils *baragouinent* ces mots. (Mol.)

BARAGOUINEUR, EUSE. s. Celui, celle qui baragouine. Quel baragouineur ! Deux *baragouineuses* me sont venues accuser de les avoir épousées toutes deux. (Mol.)

— On a dit aussi pour le masculin Baragouineux. Quel *baragouineux* est-ce là ? (Mol.)

BARAGUAY D'HILLIERS (Louis). Général français, né à Paris en 1764, mort à Berlin en 1812. Emprisonné sous Robespierre, fit la campagne d'Italie, d'Allemagne, d'Espagne et de Russie.

BARAÏCUS. Myth. Surnom que reçut Hercule dans une ville d'Achaïe, où il avait un temple et un oracle.

BARAILLON (Jean-François). Médecin et juge de paix, député à la Convention nationale en 1792, fut un des premiers qui osèrent accuser Robespierre de tendre à la dictature. Dans le procès du roi, il vota la détention, non comme juge, mais comme homme d'état et par mesure de sûreté générale. Pendant les Cent jours, il présida le collége électoral de la Creuse, et ne fit point partie de la chambre. Il est mort depuis peu d'années, laissant des recherches sur plusieurs monuments celtiques et romains du centre de la France, et quelques autres ouvrages.

BARAL. s. m. Métrol. Mesure de capacité pour les liquides, employée autrefois dans la Provence et le Languedoc.

BARALIPTON. s. m. Philos. Terme de l'ancienne logique, pour désigner l'espèce de syllogisme dans lequel la majeure et la mineure sont deux propositions générales et affirmatives, et la conclusion, une proposition particulière et affirmative.

BARALOTTE. adj. et s. Hist. eccl. Membre d'une secte chrétienne très-peu nombreuse, qui prit naissance à Bologne, et dont le prin[...] biens et des femmes.

BARAMARÉCA. s. m. Bot. Sorte de plantes du Malabar.

BARAMÈCE. s. f. Bot. Plante vivace, toujours verte et chargée de fleurs, racine fibreuse, ramifiée ; tige grimpante, longue de huit à dix mètres cylindrique, vert jaune, s'entortillant autour des arbres. Cette plante croît en Asie et en Afrique, dans les terrains sablonneux ; elle fleurit vers la fin de l'hiver, et porte des fruits vers le mois de juin.

BARANDAGE. s. m. Pêche. Sorte de pêche défendue par les ordonnances.

BARANGIA. Géogr. Comitat de Hongrie, entre la Drave et la Save ; 205 000 hab.

BARANGE. s. f. Techn. Mur placé dans le fourneau d'une saline, entre les deux murs sur lesquels porte la poêle.

BAR-À-POTS. s. m. Techn. Civière sur laquelle on porte les pots ou creusets pour la fonte du verre.

BARAQUE. s. f. (du celt. *baraca*, baraque, composé de *bar*, rameau, et de *ac*, habitation). Espèce de cabane, maisonnette construite en charpente, recouverte en planches et couverte de dosses. On pratique des baraques près des grands ateliers et des chantiers, pour servir de magasin aux ouvriers pendant l'hiver, et d'abri contre le soleil pendant l'été.

— Art milit. Petites huttes qui remplacent les tentes dans les campements. || Avant que la loi eût parlé de *baraques*, un règlement du 15 brumaire an XII en fit mention le premier, mais d'une manière aussi obscure qu'incomplète : il y était question de baraques de seize hommes ou de tentes ; mais l'alternative était assez ridicule, il n'y avait plus de tentes. (Pardin.) Le fameux camp de Boulogne, de 1802 et 1803, est un des plus beaux qu'on ait jamais formés. Les *baraques*, bien alignées sur deux rangs, offraient l'aspect d'une ville de trois lieues d'étendue. Derrière les *baraques* on voyait de petits jardins, et les rues étaient pavées. (Encycl. cath.)

— Petit logement. Boutique, réduit de planches, mauvaise échoppe de bois. Les baraques de la foire. La baraque où l'on serre les outils en quittant le chantier. Il faut abattre ces baraques, toutes ces vieilles baraques.

— Fig. et fam. Maison mal construite, dépourvue de commodité, mal meublée, de chétive apparence. Sa maison n'est qu'une baraque, est une véritable baraque. On ne peut pas loger dans cette baraque.

— Par dénigrement, les domestiques le disent d'une maison où ils sont mal payés ou mal nourris, et les ouvriers d'un méchant atelier où l'on ne fait que des ouvrages de peu de valeur.

— Pêche. Abris que les pêcheurs se construisent à la hâte en revenant de la pêche.

BARAQUÉ, ÉE. part. pass. du v. Baraquer. S'emploie adjectivement. Régiment baraqué. Troupe baraquée. Soldats baraqués. Pour les travaux des fortifications, plusieurs régiments ont été baraqués aux environs de Paris.

BARAQUEMENT. s. m. Action de baraquer. Depuis le XVIIe siècle l'art du *baraquement* s'est bien perfectionné. (Le vic. Walsh.) Chez les Anglais le baraquement est toujours dirigé par l'assistant quartier-maître général.

— Réunion, ensemble des baraques d'un corps de troupes.

BARAQUER. v. n. 1re conj. Art milit. Construire des baraques. Les soldats ont baraqué dans la campagne.

— v. a. Loger dans des baraques. On a baraqué les soldats dans la plaine.

— SE BARAQUER. v. pron. Se construire des baraques, s'y loger. Les soldats se sont baraqués dans la campagne. Les soldats n'eurent pas le temps de se *baraquer*. (Acad.)

BARAQUETTE. s. f. Mar. Sorte de poulie vierge dont la caisse contient deux et trois rouets dans le sens de sa longueur. Les baraquettes sont génoppées entre deux haubans de hune et de perroquet, etc.

BARAQUILLE. s. f. Art culin. Sorte de pâtisserie contenant des viandes hachées.

BARARA-KIED. Myth. lappland. Fils du dieu suprême, chargé par son père de la création de toutes les choses nécessaires au monde.

BARAT. s. m. Vieux mot français et inusité aujourd'hui, que nous citons seulement parce qu'il a servi à former le mot *baraterie*. Il signifiait Tromperie, fraude, astuce. Les marins s'en servaient pour exprimer une fausse route déclarée au lieu de la véritable.

BARATE. s. f. Vieux mot qui signifie Tromperie, ruse, fraude.

— Mar. Grosse sangle que l'on applique en croix pour soutenir les voiles dans un coup de vent.

BARATERIE. s. f. Mar. Malversation d'un patron ou maître de bateau; soustraction de marchandises; naufrage volontaire qu'on fait essuyer à un vaisseau ; action quelconque faite au détriment de ses armateurs, assureurs ou associés. La *baraterie* peut avoir lieu de complicité entre le capitaine et l'armateur, contre les assureurs. (Amiral Will.) La *baraterie*, soit isolée, soit de complicité, est justiciable des tribunaux criminels, et entraîne dans certains cas [...]

BARATEUR, EUSE. s. Vieux mot qui signifie Trompeur, trompeuse.

BARATHRE. s. m. (du gr. βάραθρον, même signification). Hist. anc. Gouffre de l'Attique où l'on précipitait les criminels condamnés à mort. Il était revêtu de pierres de taille comme un puits, et ses parois et le fond étaient hérissés de nombreuses pointes de fer, de telle sorte que le malheureux qu'on y jetait n'arrivait au fond que les chairs horriblement déchirées. Un mot d'Aristide l'a rendu célèbre : frappé du mal que causaient à l'État ses querelles avec Thémistocle, il dit un jour que l'on ne pouvait rien faire de plus utile pour la république, que de les jeter l'un et l'autre dans le *barathre*.

— Fig. Par extension, chez les Grecs, toute sorte de gouffre. || Chez quelques auteurs ecclésiastiques, *barathre* est pris dans le sens de l'Enfer.

— Géogr. anc. Marais d'Égypte, situé vers la frontière de la Célésyrie, qui avait 200 stades de long, peu large mais très-profond, et d'autant plus dangereux qu'il était presque impossible de le distinguer du sol, parce que les vents soulevaient jusqu'à sa surface des masses de sable, qui le laissaient caché à la vue.

BARATIER (Jean-Philippe). Naquit à Schwabach, dans le pays d'Ansbach, le 19 janvier 1721. D'une immense mémoire, il fut dans son enfance un prodige d'érudition ; à onze ans il avait composé un dictionnaire des mots hébreux les plus difficiles ; à seize ans il publia plusieurs dissertations savantes sur les lettres, et en particulier sur l'astronomie, à laquelle il finit par se livrer spécialement. Il mourut en 1740.

BARATRESSE. s. f. Vieux mot pour signifier Trompeuse.

BARATRON. s. m. Nom d'une idole des Sarrasins.

BARATTE. s. f. (du celt. *baraz*, baratte). Espèce de grand seau fait de douves, plus étroit par le haut que par le bas, et servant à battre la crème dont on fait le beurre. On couvre l'ouverture de la baratte avec une sébile percée d'un trou au milieu, et par ce trou passe un long bâton qui sert de manche au bat-beurre.

— Il y a plusieurs sortes de barattes : la *baratte de M. de Valcourt*, composée d'un petit baril, en cylindre, traversé dans sa longueur par un axe auquel sont adaptées deux ailes, tournant au moyen d'une manivelle placée à l'une des extrémités de l'axe. On place la baratte dans un cuveau ou caisse, qui reçoit l'eau chaude ou froide qui sert à mettre la crème dans un milieu d'une température toujours égale. || La *baratte* dite de *Billancourt* diffère peu des précédentes : elle est composée d'une caisse rectangulaire ou légèrement pyramidale : dans son intérieur, sont placées quatre ailes assemblées sur un arbre qui traverse l'axe, l'essieu portant la manivelle. || La *baratte flamande* a beaucoup de rapports avec celles de Billancourt et de Valcourt : elle se compose d'une barrique, de quatre ailes en bois fort solides, et porte une ouverture assez grande. || La *serène* du pays de Bray. V. ce mot.

— Nous citerons encore la *baratte de Clèves*, la *baratte de Brabant*, en usage aussi en Hollande et dans une partie de l'Allemagne ; la *baratte vosgienne*, très-employée dans les montagnes de la Franche-Comté et de la Suisse ; la *baratte à berceau* ou *balançoire*, qui sert dans le comté d'Aberdeen, dans le pays de Galles et en Amérique ; la *baratte de Bowler* ; toutes ont beaucoup de rapport avec la baratte de M. de Valcourt. La baratte ordinaire dont on se sert à la Prévalaye, et celles de MM. de Valcourt et de Bellancourt sont considérées comme les meilleures.

— La baratte la meilleure est celle qui opère la division du petit-lait d'avec la partie butyreuse, en moins de temps et avec le moins de fatigue.

BARATTAGE. s. m. (rad. *baratte*). Écon. dom. Action de baratter, de battre la crème pour faire le beurre.

BARATTÉ, ÉE. part. pass. du v. Baratter. S'emploie adjectiv. Lait baratté.

BARATTER. v. a. 1re conj. (formé de *baratte*). Remuer, agiter. Battre de la crème dans une baratte pour faire du beurre.

— SE BARATTER. v. pron. Être baratté.

BARBACANE. s. f. (ét. celt., *bar*, avant, *bach*, clôture ; *bacha*, fermer, renfermer). Anc. t. de fortific. Ouverture longue et étroite à gueule intérieure, servant aux soldats à passer le canon du fusil ou mousquet pour tirer sur l'ennemi ; aux archers et aux arbalétriers à décocher leurs traits, sans être vus eux-mêmes ni pouvoir être atteints que très-difficilement. On donnait également à ces ouvertures le nom de Meurtrières. || Pièces de fortifications jetées en manière d'ouvrages détachés, tels qu'un avant-mur crénelé, une tête de pont ; front de fortification que deux tours terminaient.

— Aujourd'hui on appelle *barbacane* les ouvrages avancés d'une place. On la construit ordinairement devant les portes ou dans les lieux où la muraille paraît faible et dégarnie. C'est le *promurale* ou *antemurale* des Romains, ce que nous appelons *contre-mur*.

— Archit. Ouverture qu'on pratique aux murs qui soutiennent des terres, afin de ménager une issue à l'écoulement des eaux [...] ou trois rangs de barbacanes, et l'on a soin de les placer de manière qu'elles ne soient pas les unes au-dessus des autres. On les appelle aussi Ventouses et canonnières.

BARBACENA (Louis-Hurtado de Mendoça, comte de). Descendant d'une des premières familles de Portugal, naquit le 7 septembre 1754 ; un des fondateurs de l'Académie royale des Sciences de Lisbonne, et son secrétaire : en 1788, capitaine général et gouverneur de Minas Geraes au Brésil : en 1796, de retour à Lisbonne, président du tribunal des ordres militaires, puis censeur royal, nommé à plusieurs dignités d'hiérarchie nobiliaire, et fit partie de la députation portugaise envoyée à Bonaparte. Jean VI, pour le récompenser de ses services, lui décerna le titre de comte, le 23 septembre

ıffre. || Chez quelques auteurs ecclé- *barathre* est pris dans le sens de

anc. Marais d'Égypte, situé vers e de la Célésyrie, qui avait 200 ong, peu large mais très-profond, et dangereux qu'il était presque im le distinguer du sol, parce que les vaient jusqu'à sa surface des masses i le laissaient caché à la vue.

IER (Jean-Philippe). Naquit à , dans le pays d'Ansbach, le 19 jan- D'une immense mémoire, il fut dans un prodige d'érudition; à onze ans posé un dictionnaire des mots hé- lus difficiles; à seize ans il publia issertations savantes sur les lettres. culier sur l'astronomie, à laquelle il livrer spécialement. Il mourut en

RESSE. s. f. Vieux mot pour signi- euse.

RON. s. m. Nom d'une idole des

TE. s. f. (du celt. *baraz*, baratte). grand seau fait de douves, plus e haut que par le bas, et servant à rême dont on fait le beurre. On verture de la baratte avec une sébile trou au milieu, et par ce trou passe on qui sert de manche au bat-beurre plusieurs sortes de barattes : la *ba- de Valcourt*, composée d'un petit cylindre, traversé dans sa longueur auquel sont adaptées deux ailes, u moyen d'une manivelle placée à xtrémités de l'axe. On place la ba- un cuveau ou caisse, qui reçoit l'eau froide qui sert à mettre la crème milieu d'une température toujours a *baratte* dite de *Billancourt* dif- les précédentes : elle est composée e rectangulaire ou légèrement pyra- ns son intérieur, sont placées quatre blées sur un arbre qui traverse l'axe, tant la manivelle. || La *baratte fla-* eaucoup de rapports avec celles de et de Valcourt : elle se compose que, de quatre ailes en bois fort so- rte une ouverture assez grande. || La pays de Bray. V. ce mot.

citerons encore la *baratte de Clèves*, *de Brabant*, en usage aussi en Hol- lans une partie de l'Allemagne; la *gienne*, très-employée dans les mon- la Franche-Comté et de la Suisse; *à berceau* ou *balançoire*, qui sert até d'Aberdeen, dans le pays de a Amérique; la *baratte de Bowler*; beaucoup de rapport avec la baratte Valcourt. La baratte ordinaire dont à la Prévalaye, et celles de MM. de et de Bellancourt sont considérées meilleures.

ratte la meilleure est celle qui opère du petit-lait d'avec la partie buty- moins de temps et avec le moins de

TAGE. s. m. (rad. *baratte*). Econ. on de baratter, battre la crème le beurre.

TÉ, ÉE. part. pass. du v. Baratter. adjectiv. Lait baratté.

TER. v. a. 1re conj. (formé de *ba-* uer, agiter. Battre de la crème dans pour faire du beurre.

ATTER. v. pron. Être baratté

CANE. s. f. (ét. celt., *bar*, avant, re; *bacha*, fermer, renfermer). Anc. ilc. Ouverture longue et étroite à érieure, servant aux soldats à passer u fusil ou mousquet pour tirer sur ux archers et aux arbalétriers à dé- rs traits, sans être vus eux-mêmes être atteints que très-difficilement. également à ces ouvertures le nom ères. || Pièces de fortifications je- anière d'ouvrages détachés, tels nt-mur crénelé, une tête de pont; ortification que deux tours termi-

rd'hui on appelle *barbacane* les ou- ncés d'une place. On la construit ent devant les portes ou dans les muraille paraît faible et dégarnie. *romurale* ou *antemurale* des Ro- ue nous appelons *contre-mur*.

t. Ouverture qu'on pratique aux soutiennent des terres, afin de mé- issue à l'écoulement des eaux

ngs de barbacanes, et l'on a soin de le manière qu'elles ne soient pas les ssus des autres. On les appelle aussi et canonnières.

CENA (Louis-Hurtado de Mendoça, Descendant d'une des premières Portugal, naquit le 7 septembre rs fondateurs de l'Académie royale s de Lisbonne, et son secrétaire en aine général et gouverneur de Mi- au Brésil : en 1796, de retour à président du tribunal des ordres mi- s censeur royal, nommé à plusieurs iérarchie nobiliaire, et fit partie de on portugaise envoyée à Bonaparte. our le récompenser de ses services, s le titre de comte, le 23 septembre

1816. Au retour de la cour du Brésil en Europe, il fut nommé membre du Conseil d'état, et, en 1826, pair du royaume. Il mourut le 17 avril 1830. Son nom est maintenant porté par son fils, le comte François de Barbacena, lieutenant général et l'un des officiers les plus savants et les plus braves de l'armée portugaise.

BARBACÉNIE. s. f. Genre de la famille des hémodoracées, joli petit arbuste originaire du Brésil, et dont le port rappelle en petit celui des yucca.

BARBACOLE. s. m. (C'est un néologisme, suivant M. Ch. Nodier, emprunté aux Italiens, qui appellent ainsi les faux savants qui font consister leur mérite dans une barbe touffue; il tire son étymologie des mots latins *barba*, barbe; *colo*, chérir, prendre soin). Nom d'un magister de village qui figurait dans une ancienne parade de foire.

— Fig. et iron. Désigne les maîtres d'école en général.

Ce que je sais, c'est qu'aux grosses paroles
On en vient sur un rien plus des trois quarts du [temps :
Humains, il vous faudrait encore à soixante ans
Renvoyer chez les *barbacoles*. (La Font.)

BARBACOLLE. s. m. Jeu de hasard appelé autrement *hocca* ou *pharaon*. Une ordonnance du roi du 15 janvier 1691 prohiba très-sévèrement le jeu de hocca ou de bassette sous tous ses noms de *pharaon, barbacolle, pour et contre, bassette*, etc.

BARBACOU. s. m. Ornith. Genre de l'ordre des grimpeurs et de la famille des barbus; les barbacous ont une coloration noirâtre ou ardoisée et uniforme. Ils habitent l'Amérique méridionale. L'espèce la plus connue est le barbacou à *face blanche*.

BARBADE (La). Géogr. C'est l'île la plus avancée vers le nord-est de l'archipel des Antilles. Elle a 28 kilom. de long sur 20 de large; sa population est d'environ 112 ou 115,000 hab., sur lesquels les deux tiers sont nègres. Elle est située vers le 17° 35′ de latitude nord. Ses productions sont le coton, l'indigo, le gingembre et le sucre; il y a une source d'eau imprégnée de poix minérale qu'on voit s'étendre au-dessus de la surface de l'eau. Le produit annuel de l'île est de 28 à 30 000,000 de francs; la moitié environ de cette somme se compose des exportations des Anglais. || La Barbade, découverte par les Portugais, passa au pouvoir des Anglais en 1624 et 1626. Les nègres qui l'habitent se révoltèrent en 1816, et l'insurrection ne put être étouffée que dans des flots de sang. Bridgetown est la capitale de l'île; sa population est de 12,000 hab. Elle a de belles maisons, des quais, un collége, une citadelle. Elle s'étend au fond d'une baie qui peut contenir cinq cents vaisseaux. Elle a subi déjà quatre incendies considérables, et s'est toujours relevée de ses ruines. L'abolition de l'esclavage y fut proclamée le 1er août 1834.

— *Eau* ou *crême des Barbades*. Liqueur spiritueuse que l'on distillait à la Barbade et dans les îles voisines.

BARBADILLO (Alphonse-Jérôme de Salas). Né à Madrid dans le XVIe siècle, fut l'un des principaux ornements de la cour de Philippe III et de celle de Philippe IV, et contribua puissamment à faire acquérir à la langue espagnole ce point de perfection où l'ont portée Calderon, Lope de Vega, Cervantes. C'est de lui qu'Horace aurait dit : *Castigat ridendo mores*. Il mourut en 1630.

BARBAJAN. s. m. Ornith. Nom vulgaire du Chat-huant.

BARBAJOUE ou **BARBAJOU.** s. f. Bot. L'un des noms vulgaires de la Joubarbe.

BARBALE. s. f. Moll. V. BARBELLE.

BARBAN ou **BABAN.** s. m. Entom. Nom donné sur les côtes de Nice et de Gênes à un petit insecte très-nuisible aux oliviers, et présumé appartenir au genre thrips des entomologistes.

BARBANÇOIS (Charles, marquis de). Né dans le Berry en 1760, célèbre agriculteur, est un des premiers qui aient introduit en France des moutons mérinos d'Espagne; la société d'agriculture lui décerna un prix pour son système d'irrigation. Il a laissé plusieurs traités et mémoires sur l'agriculture et l'amélioration des laines.

BARBANÇON (Marie). Fille de Michel de Barbançon, lieutenant du roi en Picardie, avait épousé Jean de Barrets, seigneur de Neuwy. Elle défendit courageusement, après la mort de son mari, le château de Berry, où elle fut dit par une capitulation qui lui assurait, ainsi qu'à la garnison, la vie sauve, le 6 novembre 1569. Charles IX, pour honorer son héroïsme, lui fit rendre la liberté sans rançon.

— BARBANÇON. Géogr. Baronnie de la partie du Hainaut qui appartenait à l'Autriche. Cette baronnie passa dans la maison de Ligne par le mariage de l'unique héritière de Jean de Barbançon avec un autre Jean de Ligne, au commencement du XVe siècle. En 1614, la baronnie fut élevée par l'archiduc Albert au rang de principauté. Le dernier rejeton mâle de cette famille est mort en 1683.

BARBANÈGRE (Joseph, baron de). Général de brigade, né le 20 août 1779 à Pontach, dans le Béarn; se distingua par sa bravoure aux batailles d'Austerlitz, d'Iéna, d'Eylau, etc.; fit les campagnes de 1809, 1810, 1812, et se montra aussi bon administrateur qu'il était vaillant soldat et général habile. Il défendit Stettin pendant toute la campagne de 1813, accepta à la Restauration la croix de Saint-Louis, et néanmoins reprit les armes en 1815. La défense de Huningue lui fut confiée, et ce fait d'armes est comparable à ce qu'il y a de plus admirable dans les annales de la guerre. Le général Barbanègre se retira après le départ de l'empereur à Paris, où il vécut dans la retraite jusqu'au jour de sa mort, le 18 novembre 1830.

BARBARA. Nom de l'une des plus nobles familles inscrites au Livre d'or de Venise, et dont plusieurs membres ont un nom dans l'histoire.

BARBARA. T. d'anc. log. Le premier mot des vers techniques destinés à représenter les figures des syllogismes; désigne un syllogisme dont les trois propositions sont universelles affirmatives.

BARBARALEXE. s. m. Figure de rhétorique consistant à joindre à un mot de la langue, un mot étranger.

BARBARASSE. s. f. Mar. Forte bosse particulière et volante, à fouet.

BARBARE. adj. et s. des 2 g. (du gr. βάρβαρος, étranger, parlant mal le grec). Hist. anc. Étranger; celui, celle qui parlait mal le grec. || Les Grecs, qui s'estimaient le premier peuple du monde, appelaient *barbares* tous ceux qui n'étaient point Grecs, qui ne parlaient pas leur langue ou ne la parlaient pas aussi purement qu'eux. Ils comprenaient même les Égyptiens dans cette espèce de proscription, bien que ce soit chez ceux-ci qu'ils eussent puisé les principes de la civilisation et des sciences. Les Romains à leur tour imitèrent les Grecs; ils donnèrent le nom de *barbares* à tous ceux qui n'étaient ni Grecs ni Romains.

— En ce sens maintenant nous l'employons le plus souvent comme substantif. Le Juif et le Gentil, le Grec et le *barbare*. (Fléch.) Réunir les Grecs et les *barbares*. (Id.) Il réprima les *barbares* à qui la mort de Probus avait rendu le courage. (Bossuet.) A la vue de cette ville et de vingt mille *barbares* qui la défendent. (Fléch.) L'inondation des *barbares*. (Boss.)

— Le mot *barbare* a passé dans toutes les langues du moyen âge; mais le sens primitif s'en est altéré. Les peuples du Nord qui firent irruption en Occident étaient étrangers, de mœurs sauvages, d'un caractère cruel, féroce et sanguinaire; on les appela *barbares*; et ce mot est resté parmi nous pour signifier Cruel, féroce, ce qui est actuellement le sens naturel. Homme barbare. Père barbare. Femme barbare. Mère barbare. Vainqueurs barbares. Ces tuteurs *barbares* qui dépouillent eux-mêmes leurs pupilles. (Mass.) N'inspirez jamais aux *enfants* le goût des expériences cruelles; lorsqu'ils sont *barbares* envers les bêtes innocentes, ils ne tardent pas à le devenir avec les hommes. (B. de St-P.)

Rien n'est sacré pour moi quand le courroux [m'égare,
Malheur à qui me force à devenir *barbare*.
(De Belloi.)

— Se dit encore des choses morales. Mœurs barbares. Caractère barbare. Sentiments barbares. Instinct barbare. Coutume barbare. Action barbare. Une injustice plus que *barbare*. (Pasc.) Sa *barbare* politique. (Fléch.) Un *barbare* droit des armes. (Id.) L'action *barbare* du père. (Fén.) Barbare spectacle. (Rac.) *Barbare* destinée. (Id.)

— Se dit, par métaphore, des choses qui servent à commettre une action cruelle, barbare. Une main barbare. Un fer barbare.

— S'emploie aussi substantivement dans ce sens : Ces gens-là sont sans pitié; ce sont des *barbares*. (Acad.) Donne-moi donc, *barbare*, un cœur comme le tien. (Rac.)

Barbare! n'est-ce donc là cet heureux sacrifice
Que vos mains préparaient avec tant d'artifice.
(Racine.)

— Fig. Sauvage, grossier, brut, impoli, rustique. Peuple barbare. Nation barbare. Tous les peuples, jusqu'aux plus *barbares*, le regardaient avec admiration. (Boss.) Nous nous ferons toujours gloire d'être ignorants et *barbares*, mais justes, humains et fidèles. (Fén.) On se figure que les anciens Gaulois étaient *barbares* : c'est une grande erreur; ce furent les *barbares* qui leur apportèrent la barbarie. (Napol.) Si notre pays n'est plus *barbare*, à qui en devons nous l'obligation? (J.-J. Rouss.)

— Avec un nom de chose dans le même sens. Ces barbares climats. (Fléch.)

Dans un lieu que je croyais *barbare*,
Quelle savante main a bâti ce palais?
(Corneille.)

Moi, que j'aille crier dans ce pays *barbare*
Où l'on voit tous les jours l'innocence aux abois.
(Boileau.)

— Fig. Se dit en ce sens d'un homme incapable d'apprécier les beautés de la nature ou de l'art.

— Fig. Qui choque l'oreille, qui s'écarte des règles, de l'usage, en fait de langage. Mot barbare. Expression barbare. Langue barbare. Les *barbares* accents qui frappent mon oreille. (Boil.)

D'un seul nom quelquefois le son dur et bizarre
Rend un poëme entier ou burlesque ou *barbare*.
(Boileau.)

— On dit, dans un sens analogue, Musique barbare.

— Se prend aussi substantivement, dans le même sens, en parlant des personnes.

Songez qu'une *barbare* en son sein l'a porté;
Quoique Scythe et barbare, elle a pourtant aimé.
(Racine.)

— On appelle, en peinture, *manière barbare*, ce qu'on appelle autrement *manière gothique*.

— Jurispr. *Lois barbares*. Spécialement, celles qui furent faites à l'époque de la décadence de l'empire romain, par les divers peuples qui le démembrèrent et s'en partagèrent les débris, tels que les Goths, les Visigoths, les Ripuaires, les Francs, les Saliens, les Anglo-Saxons, etc. Ces lois réglaient la forme des jugements. Elles sont en général écrites d'un style si concis et si simple, qu'elles seraient très-facilement comprises, si tous les mots étaient latins; mais elles sont remplies de mots *barbares* dont l'intelligence ne peut s'acquérir que par de pénibles recherches.

BARBARÉE. s. f. Bot. Genre de la famille des crucifères, herbe bisannuelle, à feuilles lyrées et à fleurs petites, jaunes, odorantes. L'espèce la plus commune est la barbarée vulgaire, appelée aussi *herbe de Sainte-Barbe, herbe aux charpentiers, julienne jaune*, et *rondotte*. Toutes les parties de la barbarée ont une saveur piquante, analogue à celle du cresson; les jeunes feuilles se mangent en salade. La barbarée précoce se cultive sous le nom de *roquette des jardins*.

BARBAREMENT. adv. D'une manière barbare, cruelle. Traiter barbarement.

— A la manière des peuples barbares. Ils vivent barbarement.

— En fait de langage, Mal parler. Parler barbarement. Peu usité.

BARBARESQUE. adj. des 2 g. Qui appartient aux peuples de la Barbarie. Navire barbaresque. Corsaire barbaresque. États barbaresques.

— Qui appartient à des peuples barbares. Grandeur barbaresque. Faste barbaresque.

— BARBARESQUE. s. des 2 g. Celui, celle qui habite la Barbarie.

— BARBARESQUE. s. m. Hist. nat. Espèce d'écureuil de Barbarie.

BARBARICAIRE. s. m. Anc. T. d'art milit. Nom donné à des soldats étrangers qui étaient à la solde de l'empire byzantin et dont le casque était enrichi de métaux précieux.

— Techn. Brodeur ou peintre en tapisserie qui employait des fils d'or ou des soies de diverses couleurs.

BARBARIE. s. f. (rad. *barbare*). Cruauté, inhumanité, férocité, etc. Horrible barbarie. Barbarie excessive. Barbarie révoltante. Excès de barbarie. Adoucir la barbarie. Dompter la barbarie. Exercer sa barbarie. La religion chrétienne a adouci leur barbarie. N'est-ce pas une barbarie, non seulement de n'être pas touché, mais de recevoir même avec ennui les marques d'amour et de respect que, etc. (Mass.) Votre *barbarie* est inconcevable. (J.-J. Rouss.)

Enfin de ma maison le perfide oppresseur
Qui devait jusqu'à moi pousser sa *barbarie*,
Jéhu, le fier Jéhu tremble dans Samarie.
(Racine.)

— Acte d'inhumanité. Commettre une barbarie. Tant de *barbarie* l'avait rendu la terreur de ses sujets. (Acad.) Une *barbarie* de sang-froid qui va percer votre frère absent. (Mass.) Le czar ne voulut point consentir à une *barbarie* qui eut des suites si funestes. (Voltaire.)

— Manque de civilisation; ignorance des arts, des lettres et des sciences chez un peuple. Complète barbarie. L'état de barbarie. Les siècles de barbarie. Les ténèbres de la barbarie. Vivre dans la barbarie. Être plongé dans la barbarie. Sortir, rentrer dans la barbarie. Il chassa la *barbarie* et fit naître les arts. (Acad.) Rétablir les arts parmi les peuples où la *barbarie* les avait fait oublier. (Boss.) Appliquez ces idées aux premiers hommes, vous verrez la raison de leur *barbarie*. (J.-J. Rouss.) Et que pouvons-nous dire de ces siècles de *barbarie*? (Buff.)

— Fig. En parlant des langues et des arts. Manque de règles, imperfection. Notre langue n'a commencé à sortir de la *barbarie* que vers le milieu du XVIIe siècle. (***.) Avant Corneille, notre théâtre était encore dans la *barbarie*. (Acad.)

— BARBARIE. (de *Berber*, nom de peuple). Géogr. Vaste contrée d'Afrique qui s'étend tout le long de la Méditerranée, entre cette mer et séparent; elle est limitée par l'Égypte à l'Est, le Sahara au Sud, et l'Océan atlantique à l'Ouest. Les Romains avaient donné aux contrées comprises dans ces limites, les noms de province d'Afrique, de Numidie et de Mauritanie. Son étendue se trouve comprise entre 23° et 37° de latitude septentrionale, et entre 26° de longitude orientale et 14° de longitude occidentale. Sa longueur de l'Est à l'Ouest est de 900 lieues, et sa plus grande largeur du Nord au Sud de 200 lieues. || La Barbarie est divisée en quatre grands états : 1° le royaume de Tripoli; 2° le royaume de Tunis; 3° l'état d'Alger, dans lequel se trouvent les provinces d'Alger, de Constantine, etc.; 4° l'empire de Maroc. || La Barbarie est une des contrées du monde qui ont été le plus anciennement connues. Les siècles et plus encore avant notre ère, les côtes recevaient déjà les vaisseaux des Égyptiens et des Phéniciens. Vers l'an 860 av. J.-C., une colonie phénicienne, conduite par Didon, y fonda Carthage, qui fut si puissante par son commerce, et qui disputa si longtemps à Rome l'empire du monde. V. AFRIQUE, NUMIDIE et MAURITANIE.

— On fait en Barbarie un commerce de plumes d'autruche, d'indigo, d'or en poudre, de dattes, de raisin de Damas, de cuirs, de cuivre de fer, d'étain, de grains, de chevaux, etc. La Barbarie contient à peu près 18,760,000 habitants, ainsi répartis : 660,000 pour le Tripoli; 1,800,000 pour le Tunis; 1,500,000 pour l'Algérie; et 14,000,000 pour le Maroc.

BARBARIN. s. m. Ichthyol. Nom générique donné, dans divers pays, aux poissons dont les mâchoires sont garnies de barbillons, tels que le pimélode, le mulle.

— Numism. Monnaie des Arabes d'Espagne, qui s'introduisit en France sous les carlovingiens.

BARBARINE. s. f. Bot. Variété de la courge.

BARBARISER. v. n. 1re conj. Faire des barbarismes, parler d'une façon barbare.

BARBARISME. s. m. (rad. *barbare*, dans l'acception donnée au langage). Faute de diction qui consiste à se servir de mots forgés, comme un visage *rebarbaratif*, pour, *Rebarbatif*. De l'*aigledon*, pour, De l'*édredon*. Ils *reduirent*, pour, Ils *réduisirent*. || A se servir de mots impropres. Il a *recouvert* la vue, pour, Il a *recouvré* la vue. || A se servir de locutions choquantes et extraordinaires. Je *m'en ai douté*, pour, Je *m'en suis douté*. || A employer des tournures étrangères. *Je suis froid*, pour, *J'ai froid*.

— Mus. Le mot *barbarisme* est appliqué à la musique pour exprimer l'acte d'un compositeur qui, n'étant pas encore connu par des productions bien jugées du public, prend des libertés qui ne conviennent qu'aux grands maîtres.

— Syn. comp. BARBARISME. SOLÉCISME. Le *barbarisme* est une locution étrangère; le *solécisme*, une faute contre la construction d'une langue.

BARBARISSIME. adj. des 2 g. Famil. Très-barbare.

BARBASSE. s. m. Syn. vieux de Barbon.

BARBASTELLE. s. f. Mamm. Sous-genre de chauve-souris.

BARBATULE. s. m. Ichthyol. Vieux nom du Barbeau.

BARBAUDE. s. f. Sorte de bière cervoise.

BARBAUDIER. s. m. Vieux mot qui signifie Brasseur de bière. || Teinturier.

BARBAULT (Anne-Lætitia Aikner, femme). Née dans le Lincolnshire en 1743, femme du ministre Rochemont Barbault, originaire de France; morte en 1825, après avoir obtenu un rang honorable dans la littérature anglaise; elle a laissé des poésies où l'harmonie du style s'unit à la vigueur des pensées.

BARBAZAN (Étienne). Né à St-Fargeau, diocèse d'Auxerre, en 1696, mort en 1770; l'un des hommes les plus studieux et les plus érudits de France pour tout ce qui concernait la langue et les antiquités françaises.

— BARBAZAN (Armand-Guillaume de). Chambellan de Charles VII, et l'un de ses plus vaillants capitaines; né vers la fin du XIVe siècle, dans le Bigorre, mort en 1432. Le sire de Barbazan rendit à Charles VII et à son pays d'éminents services, et mérita le nom de Chevalier sans reproche; du Guesclin avait fait moins que lui peut-être, et son nom est dans toutes les bouches; peu de personnes connaissent Barbazan. Il fut enterré à St-Denis près du connétable.

BARBE. s. f. (du lat. *barba*, même signification). Poil qui croît sur le menton et les joues de l'homme. Barbe blanche. Barbe grise. Barbe respectable. Barbe vénérable. Barbe rase. Grande barbe. Longue barbe. Barbe forte. Belle barbe. Vilaine barbe. Laisser croître sa barbe. Laisser pousser sa barbe. Faire la barbe à quelqu'un. Se faire la barbe. La barbe croît. La barbe pousse. N'avoir point encore de barbe. Un poil de barbe. Se peindre la barbe. Se mettre une fausse barbe. Un bassin à barbe. Plat à barbe. La barbe est chez l'homme un des signes de la puberté. Les médailles des anciens rois d'Asie les représentaient avec de longues barbes tressées. Lorsque Guillaume le Normand conquit l'Angleterre, les Anglais cultivaient leur barbe... Normands n'en portaient plus. Les premiers philosophes laissaient croître leur *barbe* plutôt par mépris des ajustements du corps et par nonchalance que par affectation. Une longue *barbe* devint une bienséance essentielle à la philosophie. (Tillem.) A ces mots, essuyant sa *barbe* limoneuse. (Boil.)

— *Jours de barbe*. Les jours où l'on se fait la barbe.

— Fig. et fam. *Une jeune barbe*. Un jeune homme qui n'a pas encore d'expérience. *Une barbe grise, une vieille barbe*. Un vieillard, un homme d'un âge avancé, dont on fait peu de cas, c'est presque l'équivalent de Radoteur. Il veut décider de tout, et ce n'est qu'une jeune barbe. Ne l'écoutez donc pas, c'est une vieille barbe.

— Lorsqu'un jeune homme sans expérience

vent faire l'important, on dit : *Il a la barbe trop jeune.* || Dans le même sens, on se sert du mot *imberbe*, sans barbe, sans expérience.

— Fig. Se dit pour la personne même qui la porte. Ces vilaines *barbes* de bouc sont toujours en querelle. (A. Blanc.)

— A signifié Age. Prendre avec soi dix ou douze jeunes hommes de sa barbe.

— *Prime-barbe.* Adolescent, jeune homme.

— *Faire barbe à....* Tenir tête.

— *Faire barbe de foin à quelqu'un.* Le traiter mal.

— Loc. prov. et fam. *Barbe bien étuvée est à demi rasée.* Une affaire bien préparée est à moitié faite. || *Avoir une barbe de bouc.* N'avoir de barbe que sous le menton. || *S'en torcher la barbe.* S'en passer. || *Faire barbe de foarre à Dieu.* Faire à Dieu une chétive offrande. || *Bouche à cour, barbe rase et pied ferré.* Se disait de ceux qui avaient droit de manger à la cour, d'y faire leur barbe.

— Loc. fig. *A la barbe.* En présence, et comme en dépit de quelqu'un. Il vient par le coche vous enlever à notre *barbe.* (Molière.)

— Fig. *Faire la barbe à quelqu'un.* Avoir plus de moyens, de talents, plus de capacités que quelqu'un, lui en montrer. Cette façon de parler vient de la coutume des peuples anciens de laisser croître la barbe, de telle sorte qu'on regardait comme un déshonneur de l'avoir rasée.

— Prov. et fig. *Rire dans sa barbe.* Cacher la satisfaction qu'on éprouve de quelque chose, ou bien, rire en soi-même aux dépens de quelqu'un.

— Zool. Se dit aussi des longs poils qu'ont certains animaux sous la mâchoire inférieure ou aux environs de la gueule. La barbe d'une chèvre, d'un bouc, d'un chat, d'un singe. Un lièvre, un lapin, un rat ont des barbes. || *Barbe de coq.* Les deux petits morceaux de chair rouge qui pendent sous le bec des coqs. || Petites plumes qu'on voit sous le bec de certains oiseaux. || *Barbes de plume.* Les petits filaments ou franges qui naissent sur les deux côtés d'une plume au-dessus du tuyau. Les feuilles qui les garnissent sont placées obliquement et alternativement, à peu près comme les *barbes* d'une plume. (B. de St-P.)

— Se dit encore du poil des étoffes usées ou non ebarbées. || De cette espèce de duvet que forme la moisissure des confitures gâtées, et, en général, des choses qui se corrompent. || Des particules métalliques qui restent attachées aux arêtes des pièces de métal, de monnaie qu'on a limées, et qu'on enlève, soit avec la lime même, soit avec la pierre ou avec le brunissoir. Oter, enlever les barbes avec l'ébarboir. Il reste encore des barbes à ce flan. || Bord d'une feuille de papier qui n'a pas été coupée.

— Serrur. Partie du pêne dentelée, tantôt dessus, tantôt dessous. La clef en tournant dans la serrure rencontre ces dents et fait avancer ou reculer le pêne. Il y a des barbes volantes ou perdues, c'est-à-dire, mobiles et ajustées sur le pêne au lieu de faire corps avec lui : on les appelle volantes, parce qu'elles peuvent paraître ou disparaître au moyen du mécanisme intérieur employé par le serrurier.

— BARBES. s. f. pl. T. de maréchallerie. Superfluités de chair qui viennent dans le canal de la bouche du cheval, dans cet intervalle qui sépare les barres et qui est sous la langue. On les appelle aussi *barbillons*. On le dit aussi des bœufs.

Astron. Rayons que la comète darde vers l'endroit du ciel où son propre mouvement semble la porter. C'est en cela qu'on distingue la barbe d'avec la queue de la comète, laquelle se dit des rayons qui s'étendent vers la partie du ciel d'où la comète semble s'éloigner par son propre mouvement.

— Manége. *Barbe ou sous-barbe.* Partie de la tête du cheval qui porte la gourmette ; c'est le dehors de la mâchoire inférieure au-dessus du menton.

— Mar. *Barbe d'un bordage.* Les parties du bordage de l'avant du vaisseau, à l'endroit où l'estrave s'assemble avec la quille. || Quand on parle d'un bateau, la *barbe* est une petite pièce de bois jointe au bout du chef et posée sur le [illegible] timètres) dans les grands bateaux sur 32 de grosseur. (Caron.) || *Sainte-barbe.* La chambre des canonniers qui est au bas du château de poupe, au-dessus de celle où on met le biscuit et au-dessous de la chambre du capitaine. On dit aussi Gardiennerie ; les vaisseaux de guerre y ont deux sabords. || Endroit ou l'on met la poudre. Faire sauter la sainte-barbe. || Loc. adv. On dit que les câbles d'un vaisseau *viennent en barbe, appellent bien en barbe,* lorsqu'un grand vent ou une disposition particulière des ancres les fait travailler ensemble. || *Tirer le canon en barbe.* Le tirer par dessus la hauteur du parapet, au lieu de le pointer par l'ouverture des embrasures.

— Ichthyol. Petites arêtes ou cartilages qui servent de nageoires aux poissons plats, comme les turbots, les barbues, les soles, les carrelets. || Les *barbes de la baleine* sont celles qui lui tombent sur les mâchoires ; elles garnissent l'extrémité de ses fanons.

BARBE. s. f. Bot. Arêtes ou filets longs et minces dont sont hérissés certains fruits, certaines fleurs. || Sert à désigner plusieurs sortes de plantes, telles que la *barbe-de-bouc*, la *barbe-de-capucin*, etc. V. chacun de ces mots à son ordre alphabétique. || *Barbe espagnole.* Plante parasite, croissant sur les arbres voisins de la mer, dans les Antilles, au Brésil, dans l'Etat de Virginie, etc.

— BARBE. s. m. Cheval de la côte d'Afrique appelée Barbarie. Ces chevaux sont estimés pour leur force et leur vigueur. On dit proverbialement que Les barbes meurent et ne vieillissent pas, pour dire qu'Ils conservent la force jusqu'au dernier moment.

— Il s'emploie aussi comme adjectif des deux genres. Un cheval, une jument barbe.

— BARBES. s. f. pl. Bandes de toile ou de dentelle qui pendent à certaines coiffures de femme. Barbes détroussées. Barbes relevées. Autrefois les *barbes* étaient une parure de grande dame ; elles étaient d'étiquette à la cour ; aujourd'hui elles font partie de la coiffure de beaucoup de paysannes, dans plusieurs provinces.

BARBE (Sainte). Fille de Dioscore, un des plus ardents défenseurs du paganisme. Convertie à la foi chrétienne, rien ne put ébranler ses convictions, et elle souffrit le martyre plutôt que de renoncer à sa croyance ; son père fut lui-même son bourreau. Elle mourut à Héliopolis, ou à Nicomédie, vers l'an 240, sous le règne de Maximin. Elle est la patronne des canonniers, et sa fête est célébrée le 4 décembre.

BARBÉ, ÉE. adj. Blas. Se dit du coq, comme s'il était barbu. Il portait de gueules au coq d'argent ; *barbé*, becqué et membré d'or. Barbé se dit pour exprimer l'émail de la barbe du coq ou des dauphins, quand il est différent du reste de l'animal. On le dit aussi d'une comète, lorsque sa barbe est d'un autre émail.

— Usité chez les anciens hérauts pour *denché* (denté), et plus souvent pour *frangé ;* il désigne, dans le premier cas, les côtes ou faces d'une scie. (Ecusson de Brissac.) Dans le second, l'extrémité d'un gonfalon. « En blasonnant l'écusson de la maison d'Auvergne, on dit indifféremment d'or au gonfalon de gueules, frangé ou barbé de sinople. » L'ancien blason allemand l'employait dans sa signification propre : « Visage d'argent barbé de sable. » Littéralement : Visage blanc à barbe noire.

BARBEAU. s. m. Ichthyol. Genre type de la famille des cyprinoïdes, poisson d'eau douce, oblong, de grandeur moyenne, et couvert d'écailles légères. Il doit son nom à quatre filaments qui pendent en manière de barbe, deux sur le bout et deux aux angles de la mâchoire supérieure. La chair du barbeau est fort estimée, surtout celle des barbeaux de rivière qui est ferme et blanche, au lieu que celle des barbeaux d'étang est molle et flasque. Barbeau à l'étuvée, au court-bouillon, à la sauce verte. Barbeau grillé. Filets de barbeau. Langue de barbeau. || On attribue aux œufs du barbeau des propriétés purgatives et même vénéneuses.

— *Barbeau de mer.* Espèce de rouget.

— Bot. Nom vulgaire du Bluet des champs. On a donné ce nom à plusieurs espèces de centaurées. On appelle Barbeau jeune la centaurée suave. Barbeau musqué, la centaurée musquée. Barbeau de montagne ou vivace, la centaurée des montagnes. Les *barbeaux* fleurissent plus vite parmi les blés, qu'en bordure dans les jardins. (B. de St-P.)

— *Bleu barbeau.* Espèce de bleu clair. Un habit bleu barbeau.

— BARBEAU. s. m. Vieux mot qui signifie Partie du fer d'une flèche.

BARBEBON. s. m. Bot. Nom vulgaire du salsifis, dans le midi de la France.

BARBE-DE-BOUC. s. f. Bot. Dans quelques contrées de la France, quelques espèces de clavaires et particulièrement le clavaire coralloïde de Linné ; sa fleur est à demi-fleurons portés sur autant d'embryons, et soutenus par un calice non écailleux, mais fendu en plusieurs parties. Quand la fleur est passée, chaque embryon devient une semence. Cette plante est le salsifis sauvage. On vante la vertu de ses racines dans les maladies de poitrine. || Plur , des *barbes-de-bouc.*

BARBE-DE-CAPUCIN. s. f. Bot. Chicorée sauvage, produit d'une culture artificielle, très-recherchée à Paris comme salade. || Plur., des [illegible]

BARBE-DE-CHAT. s. f. Bot. Plante à petites fleurs blanches. || Plur., des *barbes-de-chat.*

BARBE-DE-CHÈVRE. s. f. Bot. A fleur en rose, formée de plusieurs pétales disposés en rond ; le pistil devient un fruit composé de plusieurs gaines qui renferment chacune une semence oblongue. V. REINE DES PRÉS. || Plur., des *barbes-de-chèvre.*

BARBE-DE-DIEU. s. f. Bot. Espèce de plantes graminées, semblable au barbon. || Plur., des *barbes-de-Dieu.*

BARBE-DE-JUPITER. s. f. Bot. Arbrisseau d'environ deux pieds de haut, à feuilles de couleur argentine, rangées par paire sur une côte, à fleurs légumineuses, jaunes comme les fleurs de genet, à racine dure et ligneuse. Genre de la vulnéraire ou anthyllis de Linné. || Plur., des *barbes-de-Jupiter.*

BARBE-DE-MOINE. s. f. Bot. Plante parasite qui pousse des tiges rougeâtres fort déliées et dépourvues de feuilles ; nom vulgaire du cuscute d'Europe. || Plur., des *barbes-de-moine.*

BARBE-DE-RENARD. s. f. Bot. Le tragacanthe des botanistes. Elle croît aux environs de Marseille, et en général dans le midi de l'Europe. C'est l'astragale épineuse qui fournit la gomme adragant. || Plur., des *barbes-de-renard.*

BARBÉIER. v. n. 1re conj. Mar. V. BARBÉYER.

BARBEL, ELET. s. m. Ichthyol. Sorte de poisson.

BARBELÉ, ÉE. adj. Hérissé de pointes. Se dit des flèches, des traits dont le fer est garni de pointes, de manière qu'on ne peut les retirer sans causer une déchirure. Les flèches de quelques peuples sauvages sont barbelées.

BARBELET. s. m. Outil ordinairement fixé sur un établi, et qui sert à faire des hameçons.

BARBELETTE. s. f. (diminutif de *barba*, barbe). Petite barbe.

BARBÉLIOTES. s. m. pl. Hist. relig. Synonyme de Barbélites.

BARBÉLITE. adj. et s. Hist. relig. Se dit des gnostiques ou nicolaïtes adonnés au culte de la déesse *Barbélo.*

BARBELLE. s. f. Bot. Nom donné aux squammellules de l'aigrette des synanthérées, quand elles sont assez courtes, raides, droites, cylindriques et épaisses, comme dans les centaurées.

— Moll. Genre de mollusques plus connu sous le nom d'*iridine*. V. ce mot.

BARBELLÉ, ÉE. adj. Bot. Se dit des squammellules munies de barbelles.

BARBELLINE. s. f. (dimin. de *barba*, barbe). Bot. Genre de plantes de la tribu des composées cynarées. V. STOEHÉLINE.

BARBELLULE. s. f. Bot. Nom donné aux squammellules de l'aigrette des synanthérées, quand elles sont petites, coniques, pointues et semblables à des épines.

BARBELLULÉ, ÉE. adj. Bot. Se dit des squammellules garnies de barbellules.

BARBÉLO. Hist. relig. Déesse de la volupté, chez les gnostiques.

BARBELOTE. s. f. Vieux mot qui désignait une sorte de Grenouille.

BARBER. v. a. 1re conj. Faire la barbe.

BARBERIE. s. f. Métier de barbier. || Lieu où l'on fait la barbe.

BARBERINE. s. f. Se dit à Rome des religieuses de Sainte-Thérèse, fondées apparemment par le cardinal Barberin ou Barberini.

BARBERINI (Famille des). Originaire de Semifondi, petite ville de Toscane. Quitta son pays ruiné par les guerres du XIIIe siècle et alla s'établir à Florence. François, chef de cette famille, s'y fit remarquer par ses connaissances en jurisprudence et son talent pour la poésie. Il mourut en 1348. En 1628, Maffe Barberini fut élu pape sous le nom d'Urbain VIII. Son frère et deux de ses neveux furent élevés au cardinalat. Après la mort d'Urbain en 1644, ils se réfugièrent en France, où, par l'entremise de Mazarin, ils obtinrent que la principauté de Palestrine se conservât dans leur famille.

BARBERINO. Géogr. Petite ville d'Italie, en Toscane, dans le Florentin, à seize milles de Florence. || Petite ville dans le Florentin, au pied du mont Apennin.

BARBERINS. s. m. pl. Géogr. Quelques historiens et géographes nomment ainsi le peuple qui habite le royaume de Fungi. V. FUNGI.

BARBEROT. s. m Mot burlesque pour signifier Un mauvais barbier, qui ne sait pas son métier.

BARBEROUSSE (Aroudj et Khaïr-eddin). Nom de deux pirates barbaresques qui se rendirent fameux par leurs exploits, leurs brigandages et leur fortune. Ils étaient fils d'un Sicilien renégat nommé Yacoub et d'une Andalouse. Ils commencèrent leur carrière avec un simple brigantin, et au bout de huit ans ils avaient une escadre de quarante galères ; pour garder leur prises et leurs captifs, ils s'emparèrent du port de Gygel, à peu de distance de Bougie. Bientôt Alger et d'autres places tombèrent en leurs mains. Aroudj fut tué par les Espagnols, [illegible] cen. Khaïr-eddin fut reconnu sans difficulté par les Algériens après la mort d'Aroudj (1518), et proclamé généralissime de la mer par tous les capitaines de corsaires. Sélim Ier, empereur de Constantinople, le nomma dey d'Alger. Ses victoires alarmèrent Charles-Quint, qui équipa une flotte immense, dont il donna le commandement au fameux André Doria. Après une défense opiniâtre, Barberousse fut contraint de céder à des forces supérieures : il évacua Tunis, bientôt il se rendit à Biserte, arma une escadre et retourna promptement à Alger. De là il fit voile vers l'Italie, ravagea impunément toutes les côtes et fit un immense butin. En 1538, André Doria et Barberousse se trouvèrent bientôt en présence ; mais l'action générale ne s'engagea point, et Barberousse, après avoir de nouveau dévasté les îles de l'Archipel, rentra dans Constantinople pour y préparer de nouvelles expéditions. Dans les années suivantes, il enleva d'assaut la ville de Castel-Nuovo, battit dans les eaux de Candie la flotte vénitienne, joignit la flotte française à Marseille, et, de concert avec elle, mit le siége devant Nice. Il se rencontra encore une fois sur les côtes d'Italie avec André Doria, et comme la première fois, ils se bornèrent à l'observation. Après cette expédition, Barberousse rentra à Alger et s'enferma dans son harem. Il mourut septuagénaire, en 1546 (955 de l'hégire).

BARBERY. Hist. relig. Abbaye de France, Basse-Normandie, diocèse de Bayeux. Ordre de Cîteaux, fille de Savigny.

BARBÉSIEUX (Louis-François-Marie le Tellier, marquis de). Troisième fils du fameux Louvois, né en 1668, ministre de la guerre à 23 ans, sous le règne de Louis XIV. Jeune et habile, il sut entretenir à la fois trois armées en Allemagne, en Flandre, en Piémont, et en former une quatrième de 100,000 hommes, à la tête de laquelle le roi s'empara de Namur en 1692. La paix de Riswick fut fatale au jeune ministre, qui négligea les affaires pour les plaisirs. Le roi allait le disgracier, lorsqu'il mourut presque subitement à l'âge de 33 ans, en 1701.

BARBESIN. s. m. Bot. Genre de champignon comestible qu'il faut faire cuire longtemps pour qu'il ne soit pas malfaisant.

BARBET, ETTE. s. Hist. nat. Chien à poil long et frisé, qui va à l'eau. Beau barbet. Belle barbette. Jolie barbette. Tondre un barbet. Le barbet rapporte très-bien : on le dresse pour la chasse au renard. || S'emploie aussi adjectiv. Un chien barbet.

— Fam. On dit d'un homme qui s'est crotté en marchant dans la boue, qu'il s'est *crotté comme un barbet.* || D'un individu qui en suit un autre en quelque lieu qu'il aille, qu'*il le suit comme un barbet.* || En parlant d'un homme soupçonné de rapporter tout ce qu'on fait, tout ce qu'on dit, on dit que c'est un *barbet.*

— BARBET. s. m. Ichthyol. V. BARBEAU. Nom vulgaire que portent le rouget et le mulot.

BARBETS. s. m. pl. Restes des anciens Vaudois et Albigeois, réfugiés dans les vallées du Piémont. Ils tirèrent ce nom de celui de *Barbes* qu'ils avaient donné à leurs ministres. || Contrebandiers, ou même bandits qui habitent les Alpes et les Pyrénées.

BARBETTE. s. f. Sorte de guimpe dont les religieuses se couvrent le sein.

— T. de fortific. Espèce de plate-forme ou petite élévation de terre sans épaulement, pratiquée ordinairement dans les angles d'un bastion, pour placer du canon. Batterie dans une embrasure, d'où l'on tire le canon à découvert. Une barbette donne des tirs obliques auxquels une embrasure ne se prêterait pas. On dit : Mettre le canon à barbette, tirer le canon à barbette, quand on tire le canon à découvert et sans épaulement de terre pour se cacher. On ne tire guère à barbette que la nuit ou dans un jour de bataille.

— Nom donné aux bosses des embarcations, dans la Méditerranée.

— Prov. On dit *Coucher à barbette*, c'est-à-dire, sans bois de lit, matelas par terre.

BARBEU-DUBOURG (Jacques). Médecin et botaniste célèbre, né à Mayenne en 1609, mort à Paris à l'âge de 70 ans.

BARBÉYER. v. n. 1re conj. Mar. Être au plus près du vent sans gagner. Faire barbéyer les voiles. On dit aussi *ralinguer*, barboter.

BARBEYRAC (Jean). Né en 1674, professeur de droit et d'histoire en 1710 à Groningue, et successivement professeur de droit public en 1717, auteur de plusieurs ouvrages et de traductions qui illustrèrent son nom ; les premiers par les réfutations auxquelles ils donnèrent lieu ; les seconds par leur mérite.

BARBEZIEUX. Géogr. Ville de France, chef-lieu d'arrond. (Charente) ; 3,000 hab.

BARBICAN. s. m. Ornith. Genre de l'ordre des grimpeurs de la famille des barbus de Cuvier ; oiseau gallinacé des climats chauds, qui se reconnaît à son bec droit, fort, un peu échancré à la pointe et fendu jusqu'aux yeux ; des poils durs et raides entourent et couvrent ses narines.

BARBICHE. s. f. Néol. Partie de la barbe qui croît sur le menton et qu'on laisse pousser, tout en rasant les favoris et les poils des joues.

— Bot. Nom vulgaire de la nigelle.

BARBICHE COAOUILLE. s. f. Bot. Cacao [illegible]

BARBICHON. s. m. (diminutif de *barbet*) Petit barbet. Un joli barbichon. Un beau barbichon.

— Ornith. Gobe-mouches de Cayenne.

BARBICORNE. adj. des 2 g. (ét. lat., *barba*, barbe ; *cornu*, corne). Entom. Se dit des insectes qui portent un faisceau de poils à la base de leurs antennes. Cératopogon barbicorne.

— BARBICORNE. s. m. Entom. Genre de lépidoptères diurnes, originaire du Brésil.

BARBIER. s. m. Celui qui fait la barbe, dont le métier est de faire la barbe. Barbier étuviste, barbier perruquier, barbier de village. Les barbiers furent érigés en corporation en 1674. *Figaro* est devenu le type auquel nous rattachons involontairement tous les souvenirs que cette corporation a laissés. Les barbiers exercèrent pendant longtemps les fonctions chirurgicales ; on les appelait barbiers chirurgiens. Labrosse, barbier de Philippe le Hardi, et Olivier le Daim, barbier de Louis XI, prirent part au maniement des affaires publiques, avec l'importance et le titre de premiers ministres. Il y avait encore quelques barbiers

chirurgiens en 1789 ; on les connaissait sou[s le] nom de *fraier.* V CHIRURGIEN.

— On dit proverb. *Glorieux comme un [bar]bier. Un barbier rase l'autre,* pour dire [que] chacun dans sa profession se rend des of[fices] réciproques et se favorise mutuellement.

— Dans un très-grand nombre de villes [et] villages, à Paris même, on voit les fem[mes] faire l'office de barbier ; pourquoi alors ne [pas] donner un féminin au mot barbier ? On [dit] bien la fruitière, la boulangère ; rien n'em[pê]che qu'on dise la *barbière.*

— Ichthyol. Nom vulgaire d'une espèce [de] poisson du genre anthias, qui abonde sur [les] côtes de la Méditerranée et de l'Espagne, [et] qui est remarquable par l'éclat et la variét[é de] ses couleurs.

BARBIER (Louis). Plus connu sous le [nom] d'abbé de la Rivière, né à Montfort-l'Ama[ury,] professeur au collége du Plessis, aumônie[r de] Gaston, duc d'Orléans, évêque de Lang[res,] mort en 1646.

BARBIER (Marie-Anne). Naquit à Orlé[ans,] cultiva de bonne heure la poésie, et vin[t se] fixer à Paris, où elle publia des tragédie[s et] des opéras ; elle mourut en 1742.

BARBIER D'AUCOUR (Jean). Né à L[an]gres, répétiteur à Paris au collége de Lisi[eux,] puis avocat au parlement de Paris, membre [de] l'Académie française en 1683, mort en 169[4.]

BARBIER ou BARBIÉ DU BOCA[GE] (Jean-Denys). Né à Paris en 1760, élève [du] célèbre d'Anville, attaché au ministère [des] affaires étrangères et au cabinet des méda[illes] de la bibliothèque du roi ; en 1793, poursu[ivi,] arrêté, il échappa à la mort par le dévouem[ent] de sa femme ; en 1807, il recueillit à l'Inst[itut] la succession d'Anquetil, et deux ans aprè[s] fut nommé professeur des sciences à l'Aca[dé]mie de Paris ; en 1814, chevalier de la lég[ion] d'honneur ; en 1816, membre de l'Acadé[mie] des Inscriptions et Belles-lettres ; il mo[urut] d'apoplexie en 1825, laissant un grand nom[bre] d'ouvrages qui l'ont placé au premier rang [des] savants laborieux.

— BARBIER (Antoine-Alexandre). Savant [bi]bliographe, né à Coulommiers en 1765, mo[rt à] Paris en 1825, auteur du *Dictionnaire [des] anonymes* et de plusieurs ouvrages très-estim[és.]

BARBIÉRIE. s. f. Bot. Genre de la fam[ille] des légumineuses, arbrisseau à feuilles imp[ari]pennées.

BARBIERS. s. m. Syn. de Béribéri. [Nom] donné, dans les Indes orientales, au Mala[bar,] à une maladie à peu près inconnue en Eur[ope,] et qui consiste dans des douleurs rhumatis[ma]les. V. BÉRIBÉRI.

BARBIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *ba[rba]*, barbe ; *fero*, je porte). Qui a de la barbe, [qui] porte de la barbe.

— BARBIFÈRE. s. f. Syn. de Barbule.

BARBIFIÉ, ÉE. part. pass. du v. Barbi[fier.]

BARBIFIER. v. a. 1re conj. (rad. *ba[rbe]*). Fam. Raser, faire la barbe. Barbifier quelqu['un.] Aller barbifier quelqu'un. Ce verbe est [fa]milier.

— SE BARBIFIER. v. pron. Se faire la ba[rbe.]

BARBIGÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *ba[rba]*, barbe : *gerens*, qui porte). Bot. Se dit [des] plantes dont les pétales sont velus en tot[alité,] ou qui n'ont qu'une partie de leur coroll[e ve]lue. Diosmée barbigère. Marguerite barbig[ère.]

BARBILANIER s. m. Ornith. Oiseau [des] îles de la mer du Sud.

BARBILLE. s. f. Techn. Filament aux [...] des monnaies.

BARBILLON. s. m. Ichthyol. Barbe c[harnue] qui fait partie du corps de certains [pois]sons. Ce sont des filaments mous, déli[és,] flexibles, qui sont implantés dans le voisi[nage] des lèvres chez quelques poissons, comm[e les] silures, les loches, les carpes, les barbeaux[.] Quelques naturalistes considèrent ces filam[ents] comme les organes du tact. Chez les anim[aux] articulés le mot *barbillon* est syn. de Pal[pe.] Diminutif de Barbeau, espèce de poisson.

— Antiq. milit. Nom donné à une sor[te de] flèche.

[illegible] empêcher le poisson de se décrocher.

— Fauconn. Maladie qui attaque la la[ngue] des oiseaux de proie.

— BARBILLONS. s. m. pl. Zool. Replis [de la] membrane muqueuse de la bouche, situés [sous] la langue du cheval, du bœuf, servant à [faci]liter les mouvements de cet organe. Ces r[eplis] placés de chaque côté du frein de la la[ngue] forment une espèce de mamelon que les [...]riques coupent, parce qu'ils prétendent [qu'il] empêche les chevaux de boire.

BARBILLONNÉ, ÉE. part. pass. [de] Barbillonner. S'emploie adjectivement. H[ame]çon barbillonné.

BARBILLONNER. v. a. 1re conj. Pêche[. En]lever le barbillon ou la languette ou le [bar]dillon d'un hameçon.

BARBINERVÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *b[arba]*, barbe ; *nervus*, nerf). Bot. Se dit de que[lques] plantes qui ont les nervures de leurs f[euilles] garnies de poils en dessous, soit à l'extr[émité] seulement, soit dans toute leur longueu[r ou] les côtés.

BARBINES. s. f. pl. Jurispr. Nom [...] aux anciennes ordonnances des rois de F[rance.]

chirurgiens en 1789 ; on les connaissait sous le nom de *fraier*. V CHIRURGIEN.

— On dit proverb. *Glorieux comme un barbier*. *Un barbier rase l'autre*, pour dire que chacun dans sa profession se rend des offices réciproques et se favorise mutuellement.

— Dans un très-grand nombre de villes, de villages, à Paris même, on voit les femmes faire l'office de barbier ; pourquoi alors ne pas donner un féminin au mot barbier ? On dit bien la fruitière, la boulangère ; rien n'empêche qu'on dise la *barbière*.

— Ichthyol. Nom vulgaire d'une espèce de poisson du genre anthias, qui abonde sur les côtes de la Méditerranée et de l'Espagne, et qui est remarquable par l'éclat et la variété de ses couleurs.

BARBIER (Louis). Plus connu sous le nom d'abbé de la Rivière, né à Montfort-l'Amaury, professeur au collége du Plessis, aumônier de Gaston, duc d'Orléans, évêque de Langres, mort en 1646.

BARBIER (Marie-Anne). Naquit à Orléans, cultiva de bonne heure la poésie, et vint se fixer à Paris, où elle publia des tragédies et des opéras ; elle mourut en 1742.

BARBIER D'AUCOUR (Jean). Né à Langres, répétiteur à Paris au collége de Lisieux, puis avocat au parlement de Paris, membre de l'Académie française en 1683, mort en 1694.

BARBIER ou **BARBIÉ DU BOCAGE** (Jean-Denys). Né à Paris en 1760, élève du célèbre d'Anville, attaché au ministère des affaires étrangères et au cabinet des médailles de la bibliothèque du roi ; en 1793, poursuivi, arrêté, il échappa à la mort par le dévouement de sa femme ; en 1807, il recueillit à l'Institut la succession d'Anquetil, et deux ans après il fut nommé professeur des sciences à l'Académie de Paris ; en 1814, chevalier de la légion-d'honneur ; en 1816, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres ; il mourut d'apoplexie en 1825, laissant un grand nombre d'ouvrages qui l'ont placé au premier rang des savants laborieux.

— BARBIER (Antoine-Alexandre). Savant bibliographe, né à Coulommiers en 1765, mort à Paris en 1825, auteur du *Dictionnaire des anonymes* et de plusieurs ouvrages très-estimés.

BARBIÉRIE. s. f. Bot. Genre de la famille des légumineuses, arbrisseau à feuilles imparipennées.

BARBIERS. s. m. Syn. de Béribéri. Nom donné, dans les Indes orientales, au Malabar, à une maladie à peu près inconnue en Europe, et qui consiste dans des douleurs rhumatismales. V. BÉRIBÉRI.

BARBIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *barba*, barbe ; *fero*, je porte). Qui a de la barbe, qui porte de la barbe.

— BARBIFÈRE. s. f. Syn. de Barbule.

BARBIFIÉ, ÉE. part. pass. du v. Barbifier.

BARBIFIER. v. a. 1re conj. (rad. *barbe*). Fam. Raser, faire la barbe. Barbifier quelqu'un. Aller barbifier quelqu'un. Ce verbe est familier.

— SE BARBIFIER. v. pron. Se faire la barbe.

BARBIGÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *barba*, barbe : *gerens*, qui porte). Bot. Se dit des plantes dont les pétales sont velus en totalité, ou qui n'ont qu'une partie de leur corolle velue. Diosmée barbigère. Marguerite barbigère.

BARBILANIER. s. m. Ornith. Oiseau des îles de la mer du Sud.

BARBILLE. s. f. Techn. Filament aux flans des monnaies.

BARBILLON. s. m. Ichthyol. Barbe charnue qui fait partie du corps de certains poissons. Ce sont des filaments mous, déliés et flexibles, qui sont implantés dans le voisinage des lèvres chez quelques poissons, comme les silures, les loches, les carpes, les barbeaux, etc. Quelques naturalistes considèrent ces filaments comme les organes du tact. Chez les animaux articulés le mot *barbillon* est syn. de Palpe. || Diminutif de Barbeau, espèce de poisson.

— Antiq. milit. Nom donné à une sorte de flèche.

empêcher le poisson de se décrocher.

— Faucon. Maladie qui attaque la langue des oiseaux de proie.

— BARBILLONS. s. m. pl. Zool. Replis de la membrane muqueuse de la bouche, situés sous la langue du cheval, du bœuf, servant à faciliter les mouvements de cet organe. Ces replis, placés de chaque côté du frein de la langue, forment une espèce de mamelon que les empiriques coupent, parce qu'ils prétendent qu'il empêche les chevaux de boire.

BARBILLONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Barbillonner. S'emploie adjectivement. Hameçon barbillonné.

BARBILLONNER. v. a. 1re conj. Pêche. Relever le barbillon ou la languette ou le dardillon d'un hameçon.

BARBINERVÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *barba*, barbe ; *nervus*, nerf). Bot. Se dit de quelques plantes qui ont les nervures de leurs feuilles garnies de poils en dessous, soit à l'extrémité seulement, soit dans toute leur longueur, sur les côtés.

BARBINES. s. f. pl. Jurispr. Nom donné aux anciennes ordonnances des rois de France, depuis 1427 jusqu'à 1462, contenues dans le 4e registre des ordonnances, qui était au dépôt dit *du parlement de Paris*. Ce nom de *Barbines* était dérivé de *Barbin*, leur compilateur.

BARBION. s. m. Ornith. Genre d'oiseaux barbus d'Afrique, d'Asie et d'Amérique, différant des autres barbus par un bec plus comprimé et l'absence de longs poils à sa base.

— Ichthyol. Synonyme de Barbeau.

BARBIPÈDE. adj. des 2 g. (ét. lat., *barba*, barbe, *pes, pedis*, pied). Zool. Qui a les pieds barbus.

BARBIQUE. s. f. Mamm. Espèce de guenon.

BARBIROSTRÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *barba*, barbe, *rostrum*, bec). Ornith. et entom. Se dit des oiseaux et des insectes dont le bec ou la trompe est garni de poils.

— Bot. Se dit d'une espèce de cryptogame, la *sphérie barbirostree*, dont les articles sont allongés en forme de bec, et pubescents.

BARBITISTE. s. m. (du gr. βαρβιτίζω, je joue du luth ; par allusion à la stridulation que produisent les insectes appelés de ce nom). Entom. Genre de la famille des locustiens, ayant pour espèces principales le barbitiste automnal et le barbitiste serricaude de la France et de l'Europe méridionale.

BARBITON. s. m. Antiq. music. Nom d'un instrument de musique des anciens, dont on ne sait pas positivement quelle était la forme, et que l'on confond ordinairement avec la lyre.

BARBOLE. s. f. Antiq. milit. Hache d'armes dont le fer était barbelé.

BARBON. s. m. (rad. *barbe*). Terme de mépris, de dénigrement par lequel on désigne quelquefois, dans le langage familier, un vieillard, surtout un vieillard qui oublie son âge, veut faire le galant et l'aimable. Un barbon. Un vieux barbon. Les jeunes gens se moquent des barbons. Les femmes ne veulent point d'un *barbon*. (Trév.)

Lui, déjà vieux *barbon* ; elle, jeune et jolie,
Et de tous charmes assortie.
(LA FONTAINE.)

— *Faire le barbon*. Être trop sérieux pour son âge, faire le Caton, en parlant d'un jeune homme.

— Bot. Genre de plantes de la famille des graminées.

BARBONNAGE. s. m. (rad. *barbon*). Qualité, manières, air d'un barbon. Pour l'humeur, je suis plus loin du *barbonnage* que vous. (Bussy.)

BARBONNE. s. f. Ichthyol. Poisson de mer qui ressemble à la perche d'eau douce et qui en a le goût.

BARBORIEN, ENNE. adj. et s. Hist. relig. Syn. de Barbélite.

BARBOSA (Augustin). Célèbre jurisconsulte né en Portugal en 1590 ; nommé en 1640 évêque d'Ugento, dans le royaume de Naples, mort en 1649.

BARBOT. s. m. Argot. Nom par lequel on désigne au bagne celui qui fait la barbe aux forçats.

BARBOTA. s. m. Ichthyol. Un des noms du grand esturgeon.

BARBOTAGE. s. m. Remède de bonne femme. Remède simple et populaire. Sommes-nous malades, il n'est pas une simple femmelette dont nous n'employions les *barbotages* et les brevets. (Montaig.)

BARBOTAN. Géogr. Village de France à 16 kil. de Mézin et 4 kil. de Casauban (Gers). Possède des eaux thermales hydrosulfureuses et des eaux froides ferrugineuses.

BARBOTE. s. f. Ichthyol. Genre de poisson d'eau douce de la famille des auchénoptères. La barbote ressemble beaucoup à la lotte ; mais son bec est plus mince, sa queue plus menue et son ventre plus gros. C'est un très-bon poisson dont on fait surtout d'excellentes fritures. Barbote à la royale. Barbote en casserole.

— Bot. L'un des noms vulgaires de la vesce.

BARBOTEAU. s. m. Ichthyol. Nom vulgaire de plusieurs sortes de poissons. || Un des noms de la loche franche.

BARBOTER. v. n. 1re conj. Se dit, par ono-

culier des canards, pour exprimer le bruit qu'ils font en fouillant l'eau ou la bourbe avec le bec pour y chercher leur nourriture. Auprès des fermes, il y a ordinairement des mares où les canes peuvent barboter à l'aise.

— Fig. Agiter l'eau avec les mains.

— Marcher dans la boue de manière à se crotter. Barboter dans un cloaque.

— v. a. Marmoter, parler entre les dents, bredouiller. Il *barbote* je ne sais quoi entre ses dents. (Mal.) *Barbotons* les paroles que la magie enseigne. (St-Amant.)

— Boire malgré soi dans l'eau où l'on a été plongé, y faire du bruit. Je l'ai fait *barboter* dans le ruisseau. (Trév.)

— Ne savoir ce que l'on dit, avoir perdu le fil de son discours, la liaison de ses idées, déraisonner.

— *Barboter dans la fontaine d'Hippocrène*, etc. Faire de mauvais vers.

Petits abbés qu'une verve insipide
Fait *barboter* dans l'onde aganippide.
(J.-B. ROUSSEAU.)

|| Toutes les acceptions de ce verbe sont ou familières ou burlesques.

— Mar. On dit d'un bâtiment qu'il *barbote*, lorsque prenant la mer debout, ou plus près du vent, il avance peu et que son avant enfonce par le tangage dans de grosses lames courtes.

BARBOTEUR. s. m. Nom donné aux canards de basse-cour, pour les distinguer des canards sauvages. Prendre un barboteur pour un canard sauvage. Un gastronome estime peu les barboteurs en comparaison des canards sauvages.

— BARBOTEUR, EUSE. s. Fig. Celui, celle qui fait des choses malpropres. Se dit des hommes et des femmes de mauvaise vie, qui sont descendus dans la fange du libertinage. Il est bas et populaire. On se sert surtout du mot *barboteuse*, pour désigner une femme publique, une raccrocheuse des rues.

BARBOTIÈRE. s. f. Mare d'eau où les canards vont barboter.

— Espèce de baquet pour faire barboter les chevaux, etc.

BARBOTINE. s. f. Techn. Bouillie épaisse dont se sert le potier pour coller les garnitures des poteries de terre.

— Bot. Nom vulgaire de l'armoise.

BARBOTTE. s. f. Ichthyol. V. BARBOTE.

BARBOU. Nom d'une famille qui a fourni aux lettres françaises plusieurs imprimeurs distingués, dans le XVIe siècle.

BARBOUD. s. m. Sorte de lyre en usage chez les Perses, et ainsi appelée du nom de son inventeur.

BARBOUDE ou **BARBUDA**. Géogr. Ile de l'archipel des Antilles, au nord d'Antigoa, par 17° 40' lat. N. et 64° 10' de long. O. Elle est longue de 28 kilom. et large de 16. Sol uni, fertile ; climat très-pur. Barboude appartient aux Anglais. Popul. 2,000 hab.

BARBOUILLAGE. s. m. (formé du v. *barbouiller*). Action de barbouiller, d'enduire grossièrement d'une couleur.

— Ouvrage d'un barbouilleur ; mauvaise peinture, méchant tableau. Ce n'est pas là de la peinture, ce n'est que du *barbouillage*. (Acad.)

— Écriture mal formée, presque illisible ; griffonnage. C'est très-mal fait, ce n'est qu'un *barbouillage*. (Trév.) Il est impossible de déchiffrer ce *barbouillage*. (Acad.)

— Récit mal fait, confus, embrouillé, auquel on ne comprend rien.

BARBOUILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Barbouiller. S'emploie adjectivement.

Thespis fut le premier qui, *barbouillé* de lie,
Et d'acteurs mal ornés chargeant un tombereau,
Amusa les passants d'un spectacle nouveau.
(BOILEAU.)

BARBOUILLÉE. s. f. Résultat de l'action de barbouiller. Ne se dit qu'au figuré et seulement dans cette locution proverbiale et un peu basse, *Se moquer de la barbouillée*, Débiter des choses absurdes, ridicules, déraisonnables, extravagantes. Ne tenir aucun compte de tout ce qui peut arriver, de ce que le monde peut penser, dire ou faire, pourvu qu'on atteigne son but, qu'on réussisse dans ses affaires.

BARBOUILLER. v. a. 1re conj. (rad. *barbula*, petite barbe ou petit pinceau). Couvrir la barbe, et par extension, le visage, d'un enduit grossier. S'est dit primitivement des bouffons et bateleurs, qui se couvraient de farine la barbe et le visage.

— Fig.

Zoïle impitoyable, ô toi que la nature
Plus que le corbeau même a *barbouillé* de noir,
Quand tu voudras du paon critiquer la parure,
Regarde-toi dans ton miroir.
(F. DE NEUFCHATEAU.)

— Poser grossièrement des couleurs avec un pinceau ou une brosse. Barbouiller une porte, une fenêtre, un plafond, des treillages, etc.

— Ebaucher simplement. Barbouiller un tableau, un dessin.

— Barbouiller des vers. Barbouiller le plan d'un roman, d'une tragédie.

— Souiller, tacher, salir, barbouiller d'encre. Barbouiller de blanc. Barbouiller de rouge.

qu'un ; lui barbouiller le nez, les mains. Barbouiller de boue un mur.

— *Barbouiller du papier*. Écrire illisiblement, d'une manière indéchiffrable.

— Fig. Faire un mauvais travail, en parlant des ouvrages d'esprit. Composer sans talent, sans imagination. Cet auteur a bien *barbouillé* du papier dans sa vie, et n'a jamais écrit une page. (Trév.) De mensonge et de fiel *barbouillez* vos pamphlets. (Satir.)

Auteur sublime, inégal et bavard,
Poliras-tu tes vers que je *barbouille* ? (VOLT.)

Cet étourdi souvent a *barbouillé*
De plats romans, de fades comédies. (ID.)

— Dans un sens analogue, on dit *Qu'on a barbouillé beaucoup de papier dans un procès*, pour signifier Qu'on a fait faire des écritures bien volumineuses, bien ridicules, et surtout bien dispendieuses.

— *Barbouiller une affaire*. La compliquer, la gâter.

— Parler sans suite, avec incohérence dans les idées ; discourir sans esprit, sans style. Barbouiller un récit, une histoire.

— Prononcer mal, bredouiller, bégayer, ne pas se faire comprendre. Barbouiller un compliment. Se prend neutralement en ce dernier sens, ainsi que dans les deux acceptions qui suivent.

— *Barbouiller*, pris neutralement, signifie Peindre sans goût, sans intelligence, sans art.

— Avoir une mauvaise prononciation ; bredouiller, bégayer.

— Imprim. Tacher de noir la marge des feuilles qu'on imprime, mettre des taches d'encre sur les pages. On dit plutôt Maculer.

— *Barbouiller le cœur*. Faire mal au cœur, le soulever, au propre et au figuré.

— SE BARBOUILLER. v. pron. Se couvrir le visage d'un certain enduit, d'une certaine couleur. Se barbouiller de suie, de farine, etc.

— Se salir, se tacher. Se barbouiller de graisse, d'huile.

— Fig. *Se barbouiller*. Manquer de mémoire.

— *Se barbouiller de grec et de latin*. Fa[illegible] dans sa tête un amas confus d'érudition grecque et latine.

— Ternir sa réputation. Se barbouiller dans le monde. Se barbouiller dans un salon, dans une société.

— Se charger, se couvrir de nuages, en parlant du temps, du ciel, de l'atmosphère.

BARBOUILLEUR, EUSE. s. Celui, celle qui fait métier d'enduire grossièrement de couleur avec un pinceau ou une brosse, les portes, les murailles, les fenêtres, les plafonds, etc.

— Mauvais peintre.

— Écrivassier, écrivassière. Un tas de *barbouilleurs* qui se donnent le titre de société de gens de lettres. (Gramm.) Va, va, petit grimaut, *barbouilleur* de papier. (Mol.)

— Homme qui forme mal ses lettres en écrivant.

— Celui, celle qui prononce mal, ou qui parle sans raison, sans suite.

BARBOUILLON, ONNE. s. Néolog. Synonyme de Barbouilleur, euse. Enfant qui barbouille tout de son encre.

BARBOUQUET. s. m. Art vétér. Maladie des bêtes à laine, appelée autrement *noir-museau*.

BARBOUQUINE. s. f. Bot. Nom vulgaire d'une variété de salsifis.

BARBOUTE. s. f. Sorte de cassonade très-chargée de sirop.

— Gros grain de sucre à refondre.

BARBU, UE. adj. Qui a de la barbe. Homme barbu, tout barbu. Femme barbue comme un homme.

— *Enfance barbue*. Sottise de vieillards.

— Zool. Se dit de la partie antérieure de la face des mammifères qui est garnie de poils, et des crins qui bordent les fanons des baleines. || Se dit aussi d'un oiseau dont le bec est garni de poils à la base, ou dont la partie inférieure des joues est munie de moustaches. || Se dit des poissons qui portent des barbillons ou filaments à la mâchoire inférieure. || Se dit de certaines coquilles bivalves du genre arche, dont l'épiderme est couvert de pointes raides et dures. || Se dit des insectes dont les cuisses antérieures, la tête ou la trompe, sont couverts de poils.

— Bot. S'applique communément à toutes les parties d'un végétal garnies de poils, réunies en touffes ou munies de filets longs et aigus comme dans certaines graminées. || S'emploie aussi comme synonyme d'*aristé*.

— *Frère barbu*. Hist. relig. Nom sous lequel on désignait les frères convers de plusieurs monastères, qui portaient la barbe longue, au lieu que les moines de ces mêmes monastères ne portaient point de barbe.

— *Vénus barbue*. Surnom sous lequel Vénus était adorée à Rome et à Cypris. || Surnom de la Fortune.

— Surnom que les Espagnols donnèrent à plusieurs peuplades américaines qui laissaient croître leur barbe.

— *Lettres barbues*. Sortes de caractères surchargés de pointes ou de poils, vers le XIIIe siècle.

— *Comète barbue*. V. COMÈTE.

seaux grimpeurs, habitant les contrées les plus chaudes des deux continents, et dont les principales espèces sont le *barbu barbichon*, le *barbu à collier rouge*, le *barbu à couronne rouge*, etc. La plupart de ces oiseaux, ainsi nommés à cause des plumes raides et en forme de poils ou de barbes dont la base de leur bec est garnie, sont revêtus des couleurs les plus brillantes, mais ils ont l'air pesant et stupide.

— BARBUS. s. m. pl. Entom. Division de la famille des coléoptères carnassiers.

BARBUE. s. f. Ichthyol. Poisson de mer, très-ressemblant au turbot, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, si ce n'est qu'il est plus large et plus mince, et qu'il n'a point d'aiguillons. La chair de la barbue est moins ferme, moins onctueuse et moins savoureuse que celle du turbot. Barbue marinée. Barbue à la béchamelle. Barbue à la parmesane. Barbue à la provençale.

BARBULAS. Hist. rom. Ami du triumvir Antoine.

BARBULE. s. f. (dimin. de *barba*, barbe). Bot. Synonyme de Masta[illegible]

— Genre de mousses, synonyme de Tortule.

— BARBULES. s. f. pl. Ornith. Petits crochets cornés qui garnissent les barbes des plumes des oiseaux.

— Bot. Petit corps barbu, formé par la réunion des cils du péristome soudés ensemble, comme dans les *tunia*, genre de mousses.

BARBULÉ, ÉE. adj. Bot. Qui est garni de poils disposés en touffes. Pyxidanthère barbulée.

BARBULOÏDE. adj. des 2 g. Bot. Qui ressemble à la barbule. || BARBULOÏDES. s. f. pl. Famille de mousses dont le genre barbule est le type.

BARBUQUET. s. m. Art vétér. V. BARBOUQUET.

BARBURES. s. f. pl. Fond. Inégalités qu'on aperçoit sur une pièce fondue lorsqu'elle sort de la fosse ou du moule, et qu'il faut réparer au ciseau.

BARBUSÉRIC. s. m. (ét. hybr. du lat. *barba*, barbe, et du gr. σηρικός, soyeux). Ornith. Genre d'oiseaux de la famille des tamatiadées, et voisins des barbicans d'Afrique, ayant pour espèce type le barbuséric de Cayenne, à plumage mélange de noir et d'olivâtre en dessus, jaune pâle en dessous, et relevé par un rouge vif ou un jaune doré sur la tête ou sur le cou.

BARBUTE. s. m. Nom donné à des aventuriers à cheval qui servaient les républiques italiennes au XIVe siècle. Ce nom leur venait du genre de heaume ou casque dont ils étaient coiffés, ou plutôt, suivant quelques écrivains, de la mentonnière ou la partie renfermant la barbe.

— BARBUTE. s. f. Antiq. milit. Armure de tête, ou simplement, partie du casque renfermant la barbe, appelée aussi Mentonnier.

BARBYLE. s. m. Bot. Genre douteux qu'on croit être de la famille des térébinthacées.

BARBYTAGE. Géogr. anc. Ville de l'ancien royaume perse.

BARCA. Géogr. Contrée d'Afrique, confinant à l'Egypte et se terminant au golfe nommé jadis la Grande-Syrte. C'est la Libye extérieure des anciens, qui comprenait aussi la Cyrénaïque et la Marmarique. Le pays, dans sa partie orientale, est sablonneux et ne présente que bien peu d'oasis ; la partie occidentale pourrait devenir fertile au moyen de la culture ; on y voit les ruines des cinq principales villes anciennes, *Darnis*, *Cyrène*, *Apollonie*, *Ptolemaïs* et *Arsinoé*, sous les noms de *Derna*, *Grennah*, *Marzay-Souzah*, *Tholmiatah* et *Taougrah*. Le nom de Barca vient de *Barce*, ville fondée par Arcésilas, premier roi de Cyrène, 800 ans avant l'ère chrétienne. L'étendue de cette contrée est de 100 myriamètres de l'est à l'ouest, sur 12 à 16 du nord au sud. Superficie totale, 320 myriamètres carrés ; 100,000 hab.

BARCA. Hist. anc. Fils de Bélus, roi de Tyr et frère de Pygmalion. C'est de lui qu'est sortie la famille des Barca de Carthage, à laquelle appartiennent Amilcar et Annibal.

BARCADE. s. f. Nom donné à une troupe de chevaux auxquels on fait passer la mer.

BARCALLAO. s. m. Comm. Morue pêchée sur les côtes de Juan-Fernandès, et qui est en tout semblable à celle de Terre-Neuve.

BARCAROLLE. s. f. (rad. ital., *barca*, barque). Sorte de chanson maritime d'origine italienne, dont les paroles sont d'une coupe variée, peu nombreuse quant au mètre poétique, et que chantent les marins ou gondoliers.

— Air sur lequel on chante ces sortes de chansons. Le mouvement à 6/8 en est léger, et rappelle assez bien le jeu de la rame qui fend les eaux. Composer des barcarolles, écrire, chanter, jouer des barcarolles. Recueil de barcarolles. Les barcarolles de Venise sont célèbres ; mais elles n'ont pas l'allure vive et gaie des barcarolles parisiennes, elles sont au contraire mélancoliques et plaintives.

— Mar. Canot. V. BARQUEROLLE.

BARCASSE. s. f. Mar. Diminutif de barque. Mauvais bâtiment.

BARCE. s. f. Sorte de canons dont on faisait autrefois un grand usage, surtout sur mer. Les barces étaient plus courtes, plus renforcées [illegible] cons et fauconneaux.

BARCELLE. s. f. Agric. Espèce de tombereau.

BARCELONNAIS, AISE. adj. et s. Habitant, habitante de Barcelonne. || Qui se rapporte à la ville de Barcelonne ou à ses habitants.

BARCELONNE. Géogr. Ville épiscopale d'Espagne, chef-lieu de l'intendance du même nom, ancienne capitale de la Catalogne, et, depuis le 30 novembre 1833, une des quarante-huit préfectures de la nouvelle division territoriale. Elle est bâtie sur les bords de la Méditerranée, à l'extrémité d'un bassin formé par un prolongement des Pyrénées. Une muraille de 127 mètres de long et de 17 de haut sur 16 d'épaisseur, la défend du côté de la mer. De 1808 à 1814, elle resta au pouvoir des armées de l'empire, et fut rendue ensuite au gouvernement espagnol lors de la chute de Napoléon ; elle est peuplée aujourd'hui de 120,000 hab.

BARCELONNETTE. Géogr. Jolie ville nouvelle de la Catalogne, située au S.-E. entre le port et le fanal de la grande Barcelonne, dont elle est véritablement un faubourg. Popul., 5,000 hab.

—Petite ville de France, chef-lieu de sous-préfecture, sur l'Ubaye (Basses-Alpes), à 752 kilom. de Paris, dans une superbe vallée au pied des Alpes, à 600 toises environ au-dessus du niveau de la mer ; 2,200 hab.

— *Barcelonnette* est aussi le nom de la vallée où est bâtie la ville de Barcelonnette.

— s. f. Petit lit d'enfant, berceau d'une forme particulière.

BARCKHAUSIE. s. f. Bot. V. BARKHAUSIE.

BARCLAY (Guillaume). Né en Ecosse à la fin du XVIe siècle ; fut conseiller d'état, et ensuite professeur de droit à l'université d'Angers.

BARCLAYE. s. f. Bot. Genre de la famille des nymphéacées, plante habitant les eaux stagnantes du Pégu, et remarquable par la structure de son réceptacle et par sa corolle gamopétale.

BARCLAYÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une barclaye. || BARCLAYÉES. s. f. pl. Tribu de plantes dans la famille des nymphéacées.

BARCOCHÉBAS. (littéralement *fils de l'étoile*). Juif fanatique et fourbe, qui prétendait être le *Messie* ou *Etoile* prédite par Balaam. Se mit à la tête des Juifs révoltés, l'an 134 de J.-C., fut battu par les troupes de l'empereur Adrien, et périt par le fer avec plus de 580,000 Juifs, sans compter ceux qui moururent de faim ou de maladie.

BARCOLONGO. s. m. Mar. Petit bâtiment à voiles et à rames, fort en usage en Espagne.

BARCOS (Martin de). Né en 1600, mort en 1678 ; était neveu de l'abbé de Saint-Cyran, et élève de Jansénius, qui professait alors la théologie à Louvain. Il figura dans les disputes que le jansénisme fit éclater dans le XVIIe siècle, et travailla au livre de *Petrus Aurelius*, ouvrage qui obtint beaucoup de célébrité lors de son apparition.

BARCOUK (al-Malek al-Saher). Esclave, Circassien de naissance, devint premier sultan d'Egypte de la seconde dynastie des mameluks borjites, l'an 1282 de notre ère (784 de l'hégire) ; mourut en 1398.

BARD. s. m. Archit. Forte civière dont on se sert dans les ateliers pour porter les moellons, les pierres et autres matériaux nécessaires.

BARDACHE. s. m. Terme obscène emprunté de l'italien, pour signifier Mignon.

BARDANE. s. f. Bot. Genre de la famille des flosculeuses, croissant partout sans culture sous les climats tempérés. C'est une plante à tige rameuse, de 70 cent. à 1 mètre de hauteur, garnie de feuilles grandes, cordiformes, vertes en dessus, blanches et cotonneuses en dessous. Ses fleurs sont purpurines ou violacées, contenues dans un calice globuleux, formé d'écailles tubulées, recourbées en crochet à leur extrémité, et s'accrochant facilement aux vêtements des hommes et à la toison des brebis. La racine de la bardane est vivace, pivotante, bisannuelle ; on l'emploie en médecine comme dépurative et sudorifique, dans les maladies de la peau, ce qui fait qu'on l'appelle vulgairement *herbe aux teigneux* ou *glouteron*.

BARDANE ou **VARDANE.** Roi des Parthes, était fils d'Artaban III ; il se signala par de grands exploits, se rendit odieux à ses peuples, et périt assassiné, vers l'an 50 de J.-C.

— BARDANE (surnommé *le Turc*). Général des troupes d'Irène, se fit proclamer empereur par son armée ; céda la couronne à Nicéphore son compétiteur, qui lui fit crever les yeux.

BARDAQUE. s. f. Vase de terre poreuse dont on use en Egypte pour rafraîchir l'eau. V. BALASSE.

BARDARISTÉ. s. m. Hist. anc. Nom donné à des soldats préposés à la garde des empereurs byzantins. Les bardaristes étaient Persans d'origine ; leur poste à l'armée était devant la tente impériale, du côté du nord. En temps de paix, ils gardaient la porte du palais et se servaient de bâtons et de baguettes pour éloigner le peuple du passage de l'empereur. Ils étaient vêtus et coiffés à la persane, et semblent avoir été le modèle des janissaires [illegible]

BARDAS. Patrice de l'empire d'Orient, dut son élévation au mariage de sa sœur Théodora avec l'empereur Théophile en 830. Il cachait un mauvais naturel sous les formes extérieures les plus séduisantes ; se fit nommer César, et chercha à supplanter son neveu Michel, dont il était le tuteur. Il fut mis à mort en 866 ; son seul mérite fut d'avoir favorisé le rétablissement des lettres.

BARDAS-SCLERUS. Général romain, beau-frère de l'empereur Jean Zimiscès, qui l'éleva aux plus hautes distinctions militaires ; se fit proclamer deux fois empereur après la mort de Zimiscès, en 975 ; fut vaincu par Bardas Phocas dans un combat singulier, et obtint son pardon de Basile II, qui lui rendit sa charge de grand maître du palais.

BARDE. s. m. (du celt. *bardd*, poète, docteur, prophète). Hist. anc. et littér. Nom des anciens poètes qui vivaient chez les Gaulois et les Bretons. Les bardes faisaient partie du collége des druides ; mais ils différaient de ces derniers en ce que ceux-ci étaient prêtres et instructeurs, et les premiers seulement poètes et écrivains. Strabon divise la secte des philosophes existants dans les Gaules et la Bretagne en trois classes : les druides, les *bardes*, et les évates ; les *bardes*, ajoute-t-il, sont les chanteurs et les poètes. Hornius réduit ces classes à deux, les *bardes* et les druides ; pour d'autres auteurs, il n'y a qu'une seule classe, et le mot druide comprend tout. (De Pontéc.)

— L'élection des bardes se faisait annuellement dans une réunion générale à laquelle assistaient les princes et les chefs du pays. Ils étaient vêtus de bleu, les druides de blanc, et les évates de vert ; les disciples portaient ces trois couleurs mélangées. Leur personne était inviolable et sacrée ; ils étaient exempts de taxes et de service militaire. Leur poésie se divisait en poésie sacerdotale, poésie guerrière et poésie satirique. Ils ne pouvaient pas chanter tous les sujets selon leur bon plaisir. Tous les ans, dans quatre des principales assemblées publiques, *à la face du soleil et aux yeux de la lumière*, disaient-ils, on rappelait et on scrutait avec sévérité tous les hauts faits et tous les événements importants avant de les introduire dans les poèmes.

— Les chants des bardes disparurent avec la nationalité gauloise pour se réfugier chez les Bretons insulaires. « Car, dit César, quiconque veut connaître à fond les mystères de la science, doit aller les apprendre de la bouche des bardes de l'île de Bretagne. » L'Armorique aussi conserva longtemps ses bardes, qui, au IVe siècle de notre ère, y avaient encore leur caractère primitif. On pourrait dire qu'ils n'y sont pas perdus, puisqu'on rencontre de nos jours, dans les vieux villages de la Basse-Bretagne, ces chanteurs et ces conteurs populaires dont le type doit remonter aux bardes.

— Dans les hautes terres de l'Ecosse, les restes les plus intéressants des compositions des anciens bardes sont les poésies d'Ossian, fils de Fingal, roi des montagnes d'Ecosse, vers le IIe ou IIIe siècle. V. OSSIAN.

— Par extension, signifie Poète héroïque et lyrique.

BARDE. s. f. Technol. Arme défensive consistant en lames de fer solidement unies qu'on plaçait sur le poitrail du cheval.

— Manége. Longue selle faite uniquement de grosses toiles piquées et bourrées.

— Art culin. Tranche de lard très-mince dont on couvre une pièce qu'on met rôtir à la broche. On garnit aussi souvent de bardes le fond des casseroles.

BARDÉ, ÉE. part. pass. du v. Barder. S'emploie adjectivement dans toutes les significations du verbe. Cheval bardé. Chevalier bardé de fer. Chapon bardé de lard. Homme bardé de croix, de ridicules, etc.

— Blas. *Cheval bardé*. Cheval caparaçonné. Cheval bardé d'or, d'argent.

BARDEAU. s. m. Terme par lequel les couvreurs désignent une sorte d'ais minces et courts débités en lattes, et qui servent, sur les toits, à soutenir les ardoises ou les tuiles ; on les emploie aussi dans les appartements, où ils servent de support aux carreaux.

— Imprim. Grande casse qui renferme les sortes survidées d'un caractère.

— BARDEAU. s. m. Mamm. V. BARDOT.

BARDÉE. s. f. (rad. *bard*). Charge que peut contenir un bard. Bardée de bois.

BARDÉE. s. f. (rad. *barde*). Art culin. Ensemble des bardes de lard dont on garnit une volaille ou une pièce de viande.

— Technol. Demi-muid d'eau qu'on jette dans les cuviers, soit pour faire le salpêtre, soit pour le raffiner.

BARDELLE. s. f. Sorte de selle plate et sans arçon, faite de grosse toile piquée de bourre.

BARDENOCHE. s. f. Étoffe qui se fabriquait en France et dont il était fait mention dans le tarif des douanes de Lyon, mais qu'on n'a jamais connue à Paris.

BARDER. v. a. 1re conj. (rad. *barde*, armure). Couvrir, orner de bardes un cheval.

— Couvrir d'une armure, en parlant des anciens chevaliers. Barder de fer. Barder d'une riche armure d'argent.

— BARDER. (rad. *barde*, tranche de lard). T. [illegible] Barder un poulet, un chapon, des alouettes.

— Fig. et fam. *Barder quelqu'un de ridicules*. Lui prêter beaucoup de ridicules, l'en couvrir.

— Fig. *Barder quelqu'un de cordons, de croix, etc.* Chamarrer, couvrir quelqu'un de nombreuses décorations qui se suspendent à des bandes de rubans de diverses couleurs.

— SE BARDER. v. pron. Être bardé, dans toutes les significations du verbe actif.

— BARDER. (rad. *bard*, sorte de civière). T. de manœuvr. Charger sur un bard.

BARDES (Compagnie des). Compagnie de banquiers florentins établis autrefois dans le Dauphiné.

BARDÉSANE. (littéral. en syriaque, *fils du sauteur*). D'abord catholique zélé et savant, lié d'amitié avec Abgare, roi d'Edesse en Mésopotamie ; tomba dans l'hérésie de Valentin, laquelle cependant il ne partageait pas tout entière. Il reconnaissait un principe existant par lui-même, indépendant de Dieu, et source de tout mal ; il soutenait que Notre-Seigneur Jésus-Christ n'était pas né d'une femme, mais qu'il avait apporté du ciel sa forme humaine ; il niait la résurrection des corps. Il modifia ses opinions, mais sans jamais les rejeter entièrement.

BARDÉSANITE ou **BARDESANISTE.** adj. et s. Nom donné aux membres d'une secte d'hérétiques du IIe siècle, dont le chef était Bardésane. V. ce mot. Les bardésanites allèrent plus loin que leur maître ; ils nièrent l'incarnation et la mort de Jésus-Christ.

BARDEUR. s. m. Ouvrier qui porte un bard, une civière, ou qui traîne des pieux sur de petits chariots dans les ateliers de construction.

BARDI ou **BARDIS.** s. m. Mar. Plancher léger, en forme de demi-toit, qu'on place pour préserver l'entrepont inférieur de l'envahissement de l'eau quand on abat le navire en carène, jusqu'à éventer, ou mettre au vent, sa quille.

— On donne aussi ce nom à des cloisons ou soutes provisoires montées dans la cale d'un navire de commerce qui charge *en grenier*, pour séparer les différentes espèces de grains.

BARDIGLIO. s. m. Géol. Variété siliceuse de sulfate de chaux anhydre, d'un gris bleuâtre et quelquefois d'un bleu très-agréable ; se trouve près de Vulpino, dans le Milanais ; sert à faire des cheminées, des tables.

BARDIGLIONE. s. f. (pr. *bar-di-lio-né*). Minér. Nom donné à la karsténite ou sulfate anhydre de chaux, d'après celui de Bardiglio, sous lequel on désigne en Italie la karsténite lamellaire, ou pierre de Vulpino.

BARDIN. s. m. Agric. Sorte de pomme musquée.

BARDIS. s. m. T. de constr. nav. V. BARDI.

BARDISME. s. m. (rad. *barde*). Genre, système de poésie et de musique adopté par les bardes, et devenu classique parmi eux. Il ne nous est resté aucune poésie originale du *bardisme* gaulois ; le nom seul de barde est demeuré célèbre. (De Pontéc.) Suivant la tradition galloise, l'inventeur du chant et de la musique est aussi le fondateur du *bardisme* ; il se nomme Tydain, que l'on croit être Teutatès, le Mercure gaulois, et qui est associé dans cette circonstance à Hu le Fort, ou Hésus, le Mars gaulois. (Id.)

— Au temps de Lucain, le bardisme se rattachait encore à la science augurale des évates et des druides. Le bardisme, comme toute fonction tenant du sacerdoce, avait horreur du sang.

BARDIT. s. m. (pr. *bar-ditt*). Chant de guerre des anciens Germains, ainsi nommé de ce qu'il était composé par les bardes. Entonner le bardit.

BARDOCUCULLE. s. f. Hist. anc. Espèce de cape avec un capuchon, dont se servaient les Gaulois de Langres et de Saintes, lorsqu'ils voulaient n'être pas reconnus dans les rues, et qu'adoptèrent les Romains pour courir la nuit incognito.

— Les femmes du peuple de Langres et des environs portent encore une espèce de cape ou de capuchon qui paraît être un reste de l'usage de la *bardocuculle*.

BARDOIRE. s. m. Entom. L'un des noms vulgaires du hanneton.

BARDON (François-Dandré). Peintre et littérateur célèbre du XVIIIe siècle, né à Aix en Provence, en 1700 ; mort à Paris en 1783.

BARDOT. s. m. Mamm. Mulet, animal provenant de l'accouplement du cheval et de l'ânesse.

— On donne spécialement ce nom à un petit mulet qui marche à la tête des autres mulets, et qui porte le muletier avec ses provisions et ustensiles.

— Les naturalistes écrivent ordinairement BARDEAU.

— Fig. et fam. Homme sur qui les autres se déchargent de leur tâche, sur lequel ils font peser les corvées les plus rudes, ou qu'ils prennent pour sujet de leurs sarcasmes et de leurs plaisanteries. C'est le bardot de la maison. C'est le bardot de l'atelier. C'est le bardot de toute la société.

[illegible] mille des hilospermes qu'on appelle aussi *nattier* ou *bois à natte*. V. NATTIER.

BARDOU. s. m. (du celt. *bardus*, stupide). Vieux mot français synonyme de Lourdaud.

BARDYLIS, BARDULLIS ou **BARGULIS.** Illyrien de naissance et charbonnier de profession ; devint chef de voleurs, forma le projet d'affranchir sa patrie du joug de la Macédoine, se fit proclamer roi, battit Perdiccas, fut battu à son tour et dépouillé de ses états par Philippe, père d'Alexandre, l'an 344 av. J.-C.

BARÉA (Soranus). Sénateur romain, *la vertu* même, au dire de Tacite ; fut condamné à mort sous le règne de Néron.

BARÈGE. s. f. Etoffe de laine et non croisée, dont on fait des châles, des fichus, des écharpes, des robes de femmes.

BARÈGES. (ét. celt., *ber*, chaude ; *eg*, eau). Géogr. Petit village de France, situé entre deux chaînes de montagnes, dans le département des Hautes-Pyrénées, à 84 myriamètres de Paris, dans la vallée du Bastan, sur les bords du gave de ce nom, et à une élévation de 1282 mètres au-dessus du niveau de
Est celèbre par six sources d'eaux mi
sulfureuses dont le produit to il s'élève
a 180 mètres cubes par 24 heures, et n
que très-imparfaitement à alimenter sc
gnoires, deux douches et une buvette. Ce
sont minéralisées par le sulfure de sod
sulfate de soude, la soude à l'état caust
la silice. Elles sont les plus efficaces
France et même de l'Europe. On les adm
à l'extérieur et à l'intérieur dans les m
de la peau, et surtout pour les anciens
les vieilles plaies d'armes à feu, la rét
des muscles, des tendons et des liga
elles sont d'ailleurs très-excitantes. Le
nement entretient à Barèges un hôpita
taire où, chaque année, trois ou quatr
blessés viennent prendre les bains, in
damment de six à sept cents malades ci

BARÉGINE. s. f. Chim. Substance,
du mucus animal, qui se trouve dans l
minérales sulfureuses chaudes, par con
dans celles de Barèges. Elle est plus
sous le nom de *glairine*.

BAREILY. Géogr. District de l'Hind
dans la présidence du Bengale ; sup
1,794 myriamètres carrés ; population
posée, par moitié, d'Hindous et de M
tans ; sol très-fertile et bien cultivé, ar
des affluents du Gange ; récolte de riz, d
et de coton.

— BAREILY. Ville de l'Hindoustan, c
du district de son nom, et l'une des six
pales villes de la présidence du Bengale
myriamètres N.-O. de Calcutta ; 66,0
Elle appartient aux Anglais.

BARÈME. s. m. Livre élémentaire
métique contenant des calculs tout faits
ainsi nommé de *Barrême*, qui en est
teur. C'est par une bizarrerie de l'usag
écrit par un *r barême*, s. m., tandis q
rême, nom propre, s'écrit par deux *r*.
tout fait. Consulter son barême. Avoir
rême.

BARENTON. Géogr. Bourg de
chef-lieu de cant., arr. de Mortain (M

BARET. s. m. Cri de l'éléphant et
nocéros. V. BARRIT, qui est préférable
usité.

BARÉTER. v. n. 1re conj. Crier co
léphant et le rhinocéros. V. BARRIR.

BARÉTIE. s. f. Bot. Genre de pla
la famille des méliacées.

BARETTE. s. f. Horlog. Pièce qu
dans un barillet près du crochet du
pour le faire adhérer à la virole.

BARETTI (Joseph). Homme d'esprit
vain distingué, né à Turin en 1716
Londres en 1789 ; traduisit en vers l
tragédies de Corneille, dont il éta
admirateur.

BAREZZI (Étienne). Peintre milanai
surtout par le procédé qu'il inventa
lever des murs les peintures à fresque.

BARFOULS. s. m. Nom d'une ét
fabriquent les nègres de la Gambie,
échangent avec les Européens contre

BARGE. s. f. Ornith. Genre d'écha
la famille des longirostres, ayant le b
plus long que celui de la bécasse, la t
élancée et les pattes plus élevées. Le
habitent les marais salés et les bor
mer ; ce sont des oiseaux tristes, timi
pissants, restant toujours en troupe cac
les roseaux, et se nourrissant de petits
qu'ils ramassent dans la vase. Les pr
espèces sont la barge *aboyeuse* ou *à que*
et la barge *à queue noire*.

BARGE. s. f. Tas ou pile de foin
pas en bottes. On dit aussi *meule*.

— Morceau de menu bois.

— T. de riv. Petit bateau de pêch
plat, à mât et à voiles, en usage sur
et sur d'autres rivières. Était autrefo
nyme de Barque, esquif, nacelle. D
Londres, des bâtiments qui apparti
l'Etat et qui font un service partic
barge du lord-maire.

— Mar. Bateau à fond rond bordé
usage sur les rivières, surtout au b
Loire. || Bateau à fond plat, portant
[illegible]
Indes occidentales.

— Ichthyol. Nom vulgaire du carrel

BARGUETTE. s. f. T. de riv.
bateau plat, long d'environ quarante
usage sur les rivières qu'on traverse e
passer les chevaux.

— Armoire destinée à serrer la pât
les mets apprêtes.

BARGUIGNAGE. s. m. (ét., V. BAR
Hésitation, difficulté à prendre un
décider. Voilà bien du barguignage.
de barguignage. Il est très-familier.

BARGUIGNER. v. n. 1re conj. (du
barcaniare). Marchander sou à so
trouve employé dans cette acception
taigne.

— Fig. et fam. Hésiter, flotter ent
lontés contraires, ne pouvoir se
prendre un parti, au moment d'un a
traité, d'une affaire quelconque.
avec un marchand. Barguigner pou
conclure. Barguigner pour dire son

BARGUIGNEUR, EUSE. s. (ét.

1282 mètres au-dessus du niveau de la mer. Est célèbre par six sources d'eaux minérales sulfureuses dont le produit total s'élève à peine à 180 mètres cubes par 24 heures, et ne suffit que très-imparfaitement à alimenter seize baignoires, deux douches et une buvette. Ces eaux sont minéralisées par le sulfure de sodium, le sulfate de soude, la soude à l'état caustique et la silice. Elles sont les plus efficaces de la France et même de l'Europe. On les administre à l'extérieur et à l'intérieur dans les maladies de la peau, et surtout pour les anciens ulcères, les vieilles plaies d'armes à feu, la rétraction des muscles, des tendons et des ligaments; elles sont d'ailleurs très-excitantes. Le gouvernement entretient a Barèges un hôpital militaire où, chaque année, trois ou quatre cents blessés viennent prendre les bains, indépendamment de six à sept cents malades civils.

BARÉGINE. s. f. Chim. Substance, voisine du mucus animal, qui se trouve dans les eaux minérales sulfureuses chaudes, par conséquent dans celles de Barèges. Elle est plus connue sous le nom de *glairine*.

BAREILY. Géogr. District de l'Hindoustan, dans la présidence du Bengale; superficie: 1,794 myriamètres carrés; population composée, par moitié, d'Hindous et de Mahométans; sol très-fertile et bien cultivé, arrosé par des affluents du Gange; récolte de riz, de sucre et de coton.

— BAREILY. Ville de l'Hindoustan, chef-lieu du district de son nom, et l'une des six principales villes de la présidence du Bengale, à 112 myriamètres N.-O. de Calcutta; 66,000 hab. Elle appartient aux Anglais.

BARÈME. s. m. Livre élémentaire d'arithmétique contenant des calculs tout faits; il est ainsi nommé de *Barrême*, qui en est l'inventeur. C'est par une bizarrerie de l'usage qu'on écrit par un *r barême*, s. m., tandis que *Barrême*, nom propre, s'écrit par deux *r*. Barême tout fait. Consulter son barême. Avoir son barême.

BARENTON. Géogr. Bourg de France, chef-lieu de cant., arr. de Mortain (Manche).

BARET. s. m. Cri de l'éléphant et du rhinocéros. V. BARRIT, qui est préférable et plus usité.

BARÉTER. v. n. 1re conj. Crier comme l'éléphant et le rhinocéros. V. BARRIR.

BARÉTIE. s. f. Bot. Genre de plantes, de la famille des méliacées.

BARETTE. s. f. Horlog. Pièce qui se met dans un barillet près du crochet du ressort, pour le faire adhérer à la virole.

BARETTI (Joseph). Homme d'esprit et écrivain distingué, né à Turin en 1716, mort à Londres en 1789; traduisit en vers libres les tragédies de Corneille, dont il était grand admirateur.

BAREZZI (Étienne). Peintre milanais, connu surtout par le procédé qu'il inventa pour enlever des murs les peintures à fresque.

BARFOULS. s. m. Nom d'une étoffe que fabriquent les nègres de la Gambie, et qu'ils échangent avec les Européens contre du fer.

BARGE. s. f. Ornith. Genre d'échassiers de la famille des longirostres, ayant le bec encore plus long que celui de la bécasse, la taille plus élancée et les pattes plus élevées. Les barges habitent les marais salés et les bords de la mer; ce sont des oiseaux tristes, timides, glapissants, restant toujours en troupe cachés dans les roseaux, et se nourrissant de petits animaux qu'ils ramassent dans la vase. Les principales espèces sont la barge *aboyeuse* ou *à queue rayée*, et la barge *à queue noire*.

BARGE. s. f. Tas ou pile de foin qui n'est pas en bottes. On dit aussi *meule*.

— Morceau de menu bois.

— T. de riv. Petit bateau de pêche à fond plat, à mât et à voiles, en usage sur la Loire et sur d'autres rivières. Était autrefois synonyme de Barque, esquif, nacelle. Désigne, à Londres, des bâtiments qui appartiennent à l'État et qui font un service particulier. La barge du lord-maire.

— Mar. Bateau à fond rond bordé à clin, en usage sur les rivières, surtout au bas de la Loire. || Bateau à fond plat, portant une voile [illegible] Indes occidentales.

— Ichthyol. Nom vulgaire du carrelet.

BARGUETTE. s. f. T. de riv. Espèce de bateau plat, long d'environ quarante pieds, en usage sur les rivières qu'on traverse en bac pour passer les chevaux.

— Armoire destinée à serrer la pâtisserie et les mets apprêtés.

BARGUIGNAGE. s. m. (ét., V. BARGUIGNER.) Hésitation, difficulté à prendre un parti, à se décider. Voilà bien du barguignage. Point tant de barguignage. Il est très-familier.

BARGUIGNER. v. n. 1re conj. (du lat. barb., *barcaniare*). Marchander sou à sou; on le trouve employé dans cette acception par Montaigne.

— Fig. et fam. Hésiter, flotter entre des volontés contraires, ne pouvoir se décider à prendre un parti, au moment d'un achat, d'un traité, d'une affaire quelconque. Barguigner avec un marchand. Barguigner pour ne rien conclure. Barguigner pour dire son opinion.

BARGUIGNEUR, EUSE. s. (ét., V. BARGUIGNER). Celui, celle qui barguigne, qui hésite à prendre un parti, à dire son opinion. C'est un fameux barguigneur. C'est une grande barguigneuse. Il est très-familier.

BARGUILLE. s. f. Agric. L'un des noms vulgaires des chenevottes.

BARHALAMAÏCAPAL. Myth. orient. Le Dieu créateur, chez les naturels des îles Philippines.

BARHARE. s. f. Bot. Synonyme du genre wormie.

BARI. Géogr. Province du royaume de Naples, très-fertile, produisant abondamment des huiles, des amandes, des citrons, des oranges, et le meilleur safran. Le pays est aussi renommé pour la grande quantité de ses salines.

— BARI. Ville capitale de la terre de même nom, à 200 kilom. de Naples. Elle est assez fortifiée; elle était renommée pour ses poissons au temps d'Horace.

BARICAUT. s. m. Techn. Petit baril. On écrit aussi Barriquaut, en prenant pour radical *barrique*.

BARICOT. s. m. Bot. Fruit du baricotier.

— Liqueur extraite des fruits du baricotier.

BARICOTIER. s. m. Bot. Arbre fruitier de Madagascar, qui parvient à une grande élévation, et des fruits duquel les Madécasses savent extraire une liqueur.

BARIDIE. s. f. (ét. gr., βάρις, vaisseau; ἰδέα, forme). Entom. Genre de coléoptères tétramères, de médiocre ou de très-petite taille, ayant pour espèce principale la baridie brillante d'Europe.

BARIGA DE MAURE. s. f. Soie commune que les Hollandais tirent des Indes orientales.

BARIGEL ou **BARISEL.** s. m. (de l'ital. *barigello*). Nom que porte à Rome et à Modène le chef des archers chargé de veiller à la sûreté des individus et à la tranquillité publique.

BARIGOULE. s. f. Bot. Sorte de champignon comestible, du genre agaric.

— Art culin. Préparation culinaire de l'artichaut, qui consiste à farcir l'artichaut, à le passer un instant dans un peu de beurre, et à le faire cuire doucement dans une tourtière feu dessous, feu dessus, entre des bardes de lard et avec quelques cuillerées de bonne huile. On sert l'artichaut ainsi préparé sur une sauce italienne, dans laquelle on a fait réduire du vin blanc.

BARIL. s. m. (pr. *ba-ri;* du celt. *baril*, même signification). Petit tonneau de bois destiné à contenir diverses sortes de marchandises sèches ou liquides, et dont la capacité varie dans chaque branche de commerce. Le baril sert ordinairement de mesure pour la vente des objets qu'il renferme. On se sert plus ordinairement du mot *barrique*, dont la signification est la même, surtout comme mesure. Baril d'huile. Baril de vin. Baril de miel. Baril de savon. Baril de harengs. Baril d'anchois, etc.

— Artif. milit. *Baril foudroyant*. Tonneau ordinaire qu'on remplit d'artifice, afin de brûler les travaux de l'ennemi. || *Baril à bourse*. Baril couvert de cuir, où les canonniers tiennent la poudre fine. || *Baril de trompes*. Rond de bois sur lequel sont disposées et fixées plusieurs pompes qu'on remplit d'artifice, comme grenouillères, plongeons, fusées, étoiles, serpenteaux, etc.

— Espèce de banc ou chevalet sur lequel les tonneliers posent les douves qu'ils veulent rogner avec la scie.

— Réunion de 450 feuilles de fer blanc.

BARILLAGE. s. m. (pr. *ba-ri-ia-ge;* rad. *baril*). Tout ce qui concerne la construction des barils.

— Mar. Collection de barils d'un vaisseau.

— Sorte de droit sur les barils.

— Les ordonnances sur le barillage prescrivaient de donner aux barils la huitième partie de la capacité d'un muid. Le baril de poudre contient 50 kilogr.; mille harengs forment un baril; en Toscane, il faut environ 20 litres, et en Angleterre, 115, pour faire un baril de vin. Le baril de savon contient 126 kilogr. [illegible] en pots pour le faire entrer dans une ville où l'on paie des droits. Inusité en ce sens.

BARILLARD. s. m. Hist. Officier de l'ancienne maison des rois de France qui était immédiatement préposé au soin des caves. Le barillard, remplacé depuis par le sommelier, faisait partie de l'*eschansonnerie-bouche*, et relevait du *grand bouteiller* ou du *grand eschanson*. Il était commensal de la maison du prince et avait droit de *manger à cour*.

— Officier des galères qui avait soin de l'eau et du vin.

— Ouvrier qui travaille aux futailles dans les arsenaux.

BARILLE. s. f. Nom donné à toutes les plantes marines dont on retire de la soude, et en particulier les diverses espèces de salsola, ainsi que le batis des côtes de l'Amérique méridionale.

BARILLET. s. m. (pr. *ba-ri-iait;* diminutif de *baril*). Petit baril.

— Horlog. Tambour plus ou moins plat, renfermant un ressort plié en spirale. Il y a deux barillets, celui de la sonnerie et celui du mouvement.

— Anat. Cavité assez grande située derrière le tambour de l'oreille.

— Hydraul. Corps de bois arrondi en dedans et en dehors avec un clapet de bois au-dessus. || Piston d'une pompe à bras qui n'a pas de corps de pompe, mais qui joue dans un tuyau de plomb et élève l'eau par aspiration.

— Bijout., Tablet. Petite boîte ou petit bijou de bois ou de métal précieux, en forme de baril. Barillet d'or. Barillet d'ivoire.

— Étui de bois qui renferme la jauge des cordiers.

— Moll. Mollusque fort extraordinaire, qui représente la forme d'un petit baril. Synon. de Doliole.

— Mar. Très-petit baril de poche, renfermant l'échelle en parchemin sur laquelle se mesure la circonférence des cordages et garnitures dans les ports.

BARILLEUR. s. m. Faiseur de barils.

BARILLON. s. m. Faïenc. Instrument composé d'un petit baril attaché à l'extrémité d'un bâton, et dont on se sert pour transporter l'eau mêlée de terre.

— Sorte de pèse-liqueur.

BARIOLAGE. s. m. (ét. lat., V. BARIOLER). Assemblage bizarre de plusieurs couleurs mal assorties, ou dont l'effet est mal combiné. Etrange bariolage. Singulier bariolage.

— Assemblage d'idées incohérentes, de descriptions faites sans règle, de passages bizarres dans un ouvrage littéraire.

BARIOLÉ, ÉE. part. pass. du v. Barioler. S'empl. adjectiv. Tableau bariolé. Habit bariolé. Style bariolé.

BARIOLER. v. a. 1re conj. (du lat. *variegare*, bigarrer; rad. *varius*, varié). Peindre de diverses couleurs, sans ordre, sans règle ou d'une manière bizarre. Barioler une cheminée. Barioler une devanture de boutique. Barioler un mur.

— *Barioler son style*. Écrire sans unité, sans goût.

— SE BARIOLER. v. pr. Être bariolé.

BARIOLURE. s. f. Moucheture, bigarrure, réunion de couleurs mal assorties. Synon. de Bariolage.

BARIPE. s. m. (du gr. βάρυπους, qui marche lentement). Entom. Genre de coléoptères pentamères, ayant pour type le baripe élégant du Brésil.

BARIPYCNI. s. m. Antiq. music. On appelait ainsi cinq des huit sons ou cordes stables du diagramme, ou système musical des anciens.

BARIPHON. s. f. Ornith. V. BARYPHON.

BARIQUE. s. m. V. BARRIQUE.

BARISTE. s. m. Ornith. Synonyme de Sitelle.

BARITE. s. f. Chim. V. BARYTE.

BARITEAU. s. m. Grosse toile d'Amérique, servant à tamiser la farine.

BARITINÉES. s. f. pl. Ornith. Sous-famille de la famille des corvidées comprenant les geais proprement dits, et les pies et geais du Nouveau-Monde.

BARITON. s. n. Mus. V. BARYTON.

BARIUM. s. m. (pr. *ba-ri-omm;* du gr. βαρύς, pesant). Chim. Métal d'un blanc d'argent, plus pesant que l'acide sulfurique, assez mou pour se laisser couper au couteau; s'extrait de la baryte au moyen de la pile galvanique.

BARIZEL. s. m. Capitaine de sergents ou d'archers. V. BARIGEL.

BARJAC. Géogr. Ville de France, ch.-l. de canton (Gard), arr. et à 28 kilom. d'Alais; 2,000 hab.

BARJELADE. s. f. Écon. rur. Mélange de froment, d'avoine, de pois, de fèves de marais et de vesces, qu'on sème pêle-mêle et qu'on fauche ensuite en vert pour le donner aux bestiaux.

BARJOLS. Géogr. Ville de France, ch.-l. de canton (Var), arr. et à 13 kilom. N.-N.-O. de Bignoles; 3,600 hab. Figues, olives, vins, eau-de-vie, etc.

[illegible] Halophile.

BARKHAUSÉNIE. s. f. Bot. Synonyme du genre barkhausie.

BARKHAUSIE. s. f. Bot. Genre de la tribu des chicoracées, herbes annuelles ou vivaces, dont une espèce, la barkhausie pourpre, est cultivée dans les jardins comme plante d'agrément.

BARKOUK (Mélik al-Dhaher). Né en Circassie et vendu comme esclave; devint régent du royaume d'Egypte, fit emprisonner le jeune sultan et s'empara du trône; fut l'ami des savants et des pauvres; mourut en 1399, âgé de 60 ans.

BARLAAM (Saint). Né vers le commencement du IIIe siècle, dans un village voisin d'Antioche; martyrisé sous le règne de Dioclétien.

— Il existe un *Roman spirituel*, qu'on attribue à saint Jean Damascène, mais qui est d'un moine grec du monastère de Saba, appelé Jean, et dont le héros est Barlaam, ermite indien, qui convertit le fils d'un prince de sa nation, nommé Josaphat.

BAR-LE-DUC. (rad. celt. *barr*, barrière, forteresse; forteresse et capitale d'un duché dont le territoire formait la petite contrée de *Barrois*). Ville de France, ch.-l. du départ. de la Meuse, située en partie sur le penchant d'une colline dont le pied est arrosé par l'Ornain, d'où lui vient aussi le nom de Bar-sur-Ornain. Industrie très-active; nombreuses filatures de coton, grand commerce de fer, vins très-estimés; eaux minérales dans les environs; 15,000 hab.

BARLÉRIE. s. f. Bot. Genre de la famille des acanthacées, plantes herbacées ou frutescentes, originaires de l'Asie tropicale, de l'Afrique, de l'Amérique et de la Nouvelle-Hollande.

BARLÉRIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à la barlérie. || BARLÉRIÉES. s. f. pl. Section de la tribu des ecmatacanthées, dans la famille des acanthacées.

BARLETTA. Géogr. Jolie et forte ville du royaume de Naples, dans la province de Bari, bâtie sur les ruines de Cannes, à 160 kilom. de Naples.

— Moine grec, né dans la Calabre, et l'un des meilleurs mathématiciens du XIVe siècle.

BARLIN. s. m. Techn. Nœud qu'on fait au commencement ou à la fin d'une pièce de soie pour la tordre.

BARLOW (Joël). Poète américain et ministre presbytérien, né dans le Connecticut en 1755, mort en 1812. Composa un poème épique intitulé: *La vision de Colomb* ou *la Colombiade;* se fit le défenseur des principes révolutionnaires, et reçut de la Convention nationale le titre de citoyen français.

BARLOWE. Savant horloger à qui nous devons l'invention des pendules et montres à répétition (1676-1690).

BARLONG. s. m. Agric. Vase où tombe le vin exprimé du marc par le pressoir.

BARLONG, ONGUE adj. Géom. Qui a la figure d'un carré long, mais irrégulier et défectueux. Bosquet barlong. Salle barlongue. Bassins barlongs.

— Se dit ordinairement des habits, et signifie qui est plus long d'un côté que de l'autre. Manteau barlong. Robe barlongue.

BARLOTIÈRE. s. f. Arts et mét. Mince traverse de fer, dans un châssis de vitraux.

BARMA. s. m. Linguist. V. BIRMAN.

BARMÉCIDE. adj. et s. Descendant de Barmec. || Nom d'une famille ancienne du Khorasan, qui suivit la fortune des Abbassides. Les Barmécides se prétendaient issus des anciens rois de Perse; le premier d'entre eux qui se fit un nom fut Kaled, fils de Barmec, vizir du calife Abou-Djafar, l'an 753 de J.-C.; le dernier, nommé Djafar, fut mis à mort avec toute sa famille, par l'ordre de Haroun al-Raschid, l'an de J.-C. 803. Les Barmécides sont célèbres par leur puissance, leur générosité et leur fin tragique.

BARMEN. Géogr. Ville de Prusse, sur le Vüpper, la plus industrieuse du royaume. Elle a été formée, il y a quelques années, par la réunion de sept villages manufacturiers; 30,000 hab.

BARNABÉ (saint). (littéralement, *fils de la consolation*). Apôtre, né dans l'île de Chypre. Il avait été élevé par Gamaliel avec St Paul, de la sincérité duquel il se porta garant, lorsqu'il le présenta aux apôtres après sa conversion. Il fut envoyé d'abord à Antioche; il parcourut ensuite avec St Paul plusieurs contrées de l'Asie mineure, et se rendit en Chypre avec St Marc. C'est là tout ce que les livres saints nous apprennent sur la vie de St Barnabé. Milan le vénère comme son apôtre; on croit qu'il fut martyrisé à Salamine, où l'on a découvert son tombeau, à la fin du Ve siècle. Un Evangile, un livre d'Actes et une Epître aux Juifs portent le nom de cet apôtre; mais les deux premiers sont apocryphes; de graves auteurs regardent l'Epître aux Juifs comme authentique; elle était connue dès le XIe siècle; elle n'a jamais été comptée au nombre des livres canoniques.

BARNABITE. adj. et s. des 2 g. Hist. ecclés. Nom donné aux clercs réguliers de la congrégation de St Paul, fondée en 1530, à Milan, par Antoine-Marie Zacharie, conjointement avec Barthélemi Ferrari et Jacques Morigia. Ils furent appelés Barnabites, à cause, suivant les [illegible] ou parce que, suivant d'autres, ils occupèrent d'abord à Milan l'église dédiée à l'apôtre St Barnabé. Le principal but des barnabites était de confesser, prêcher, faire des missions, diriger les séminaires, enseigner la jeunesse, etc. Leurs constitutions ont été définitivement approuvées par Grégoire XIII. Charles-Quint leur accorda de grands privilèges. Ils prirent une grande extension en Italie et en Allemagne. Il n'en existe plus guère qu'en Italie et en Espagne. Leur général réside à Rome, sa charge est triennale; le costume de l'ordre est le même que portaient les prêtres séculiers dans le XVIe siècle.

— Il y avait aussi à Milan une communauté de religieuses de l'ordre des barnabites.

BARNABOTE. s. des 2 g. Hist. mod. Nom donné à une classe de nobles vénitiens qui n'avaient ni fortune, ni crédit, ni autorité. C'étaient comme les parias de la noblesse.

BARNACHE. s. f. Ornith. Oiseau de passage, semblable à l'oie ou au canard, qu'on trouve à une certaine époque de l'année, sur les côtes de l'Océan.

BARNADÉSIE. s. f. Bot. Genre de la tribu des composées mustisiacées, sous-arbrisseaux indigènes des parties montueuses du Pérou.

BARNADÉSIÉ, ÉE. adj. Bot. Semblable à une barnadésie. || BARNADÉSIÉES. s. f. pl. Section de la tribu des labiatiflores, comprenant les genres à anthères dépourvues d'appendices basilaires.

BARNADIE. s. f. Bot. Genre de la famille des liliacées, voisin des ornithogales, dont il diffère par ses ovules solitaires dans chaque loge.

BARNAGE. s. m. Hist. mod. Ancien mot par lequel on désignait d'abord la réunion des nobles de la cour, ou même toute réunion de nobles. On s'en est servi plus tard pour désigner un impôt sur les chiens de chasse, les chevaux, les avoines, etc. Il n'est plus d'usage aujourd'hui.

BARNAUD (Nicolas). Médecin protestant du XVIe siècle, ami de l'hérésiarque Socin; est surtout connu par la hardiesse insensée de ses opinions religieuses, qui l'ont rendu dangereux comme le sont tous les fanatiques.

BARNAVE (Antoine-Joseph-Marie). Avocat, né à Grenoble en 1761, dans la religion protestante; fut nommé député aux états généraux, se fit remarquer parmi les membres du tiers état, travailla à la réunion des ordres, appuya le serment du jeu de paume, se rangea pendant presque toute la première période de sa carrière législative parmi les députés les plus ardents de la gauche; fut l'un des commissaires nommés pour ramener à Paris le roi et la famille royale qui avait fui jusqu'à Varennes; s'émut de pitié, se montra plein d'égards pour ses augustes prisonniers, modifia profondément ses opinions, et se constitua l'un des plus zélés défenseurs de l'inviolabilité royale; se retira à Grenoble après la dissolution de l'Assemblée Constituante; se trouva compromis par la découverte des papiers de l'*armoire de fer*, qui fit connaître les rapports qui avaient existé entre la cour et lui; fut mandé à Paris, condamné à mort, et exécuté le 18 novembre 1793, à l'âge de 32 ans.

BARNE. s. f. Techn. Lieu d'une saline où on fait le sel.

BARNET. s. m. Moll. Nom d'une coquille qui appartient aux colombelles.

BARNEVELDT (Jean d'Olden). Homme d'état célèbre des Etats de Hollande, né en 1549, et qui peut être considéré comme l'un des fondateurs de la république des Provinces-Unies; il fit nommer Maurice de Nassau stathouder, capitaine-général et amiral de Hollande et de Zélande; mais Maurice, dont il voulait brider l'ambition, devint son implacable ennemi, le persécuta pendant plus de trente ans, et lui fit trancher la tête en 1619. Barneveldt souffrit avec courage la mort qu'il n'avait point méritée.

BARNISSOTTE. s. f. Hortic. Variété de figue.

BAROCHÉ, ÉE. part. pass. du v. Barocher. S'emploie adjectivement.

BAROCHER. v. a. 1re conj. Peint. Faire jaillir de la couleur sur le fond, en peignant un contour.

BAROCHO. s. m. (pr. *ba-ro-ko*). Métrol. Monnaie de compte de Sicile, de la valeur d'un peu plus de quatre centimes de France.

BAROCIO ou **BARROZIO** (Frédéric). Peintre, né à Urbin en 1528, mort en 1612; réussissait principalement dans les sujets religieux. Doux et gracieux comme le Corrége, il l'a surpassé pour la correction du dessin.

BAROCO. T. de log. Terme barbare qui indique une espèce de syllogisme.

BARODA. Geogr. Province des états du Guicowar, dans l'Hindoustan et l'ancienne province de Goudjérate; superficie, environ 2,000 myriamètres carrés. Pays florissant, bien cultivé produisant la canne à sucre, le tabac, l'indigo, l'opium, le coton, etc., soumis à la protection des Anglais depuis 1802.

— Ville de l'Hindoustan, capitale des états du Guicowar, et chef-lieu du district de son nom, sur le Wiswamitra, à 87 myriamètres nord de Bombay; 100,000 hab. Siége d'un résident anglais, centre d'un commerce considérable.

BAROLE. s. m. Bot. Syn. de Barbyle.

BAROLITHE. s. f. (ét. gr. βάρος, poids; λίθος, pierre). Minér. Synonyme de Baryte carbonatée.

BAROMACROMÈTRE. s. m. (ét. gr., βάρος, poids, pesanteur; μακρος, long, et μέτρον, mesure). Instrument destiné à faire connaître le poids et la longueur de l'enfant qui vient de naître. Le baromacromètre, imaginé par le professeur Stein, consiste en un ressort d'acier replié sur lui-même; en une portion de cadran de laiton, divisé en quinze points pour autant de livres; en une balance portative, élastique, dont le bassin est en toile cirée, et qui, au moyen du cadran ponctué, indique la longueur et le poids de l'enfant.

BAROME. s. m. (ét. gr., βάρος, pesant, fort; ὀσμή, odeur). Bot. Genre de la famille des diosmées, arbrisseaux originaires de l'Afrique australe, d'une odeur forte et pénétrante.

BAROMÈTRE. s. m. (ét. gr., βάρος, poids; μέτρον, mesure). Phys. Instrument qui sert à déterminer la pression de l'atmosphère par la plus ou moins grande élévation qu'occasionne cette pression sur une colonne de mercure contenue dans un tube gradué. Baromètre à cuvette. Baromètre à siphon. Baromètre portatif. Baromètre en équerre. Baromètre à cadran ou à poulie. Baromètre à rouages, etc. Variations du baromètre.

— La première idée du baromètre est due à Toricelli, l'un des plus fameux élèves de Galilée, en 1643.

— Le baromètre sert aussi à déterminer la pression des gaz et vapeurs; et tel est l'usage auquel on l'emploie le plus fréquemment dans un laboratoire. || Il prend le nom de *manomètre* quand il sert à déterminer les pressions dans les vases fermés.

— C'est surtout dans la mesure des hauteurs que gît le triomphe du baromètre. Il nous montre par la décroissance de la colonne mercurielle, à quelle hauteur nous nous sommes élevés. || Le *baromètre* est de première nécessité aux agriculteurs, car, suivant le temps qu'il fait au moment de l'observation, un mouvement prononcé du baromètre annonce le dégel ou le froid, la cessation de la sécheresse ou le retour de la chaleur; choses essentielles à connaître pour les labours, les ensemencements et les récoltes. Il n'est pas moins utile sur mer pour annoncer l'approche ou la cessation du calme ou des tempêtes. (Encycl. du XIXe s.)

— *Baromètre nautique.* Tube de verre tenu perpendiculairement suspendu dans deux petits cercles en cuivre, concentriques, placés vers le centre de sa longueur et écarté de tous corps pour avoir ses vibrations libres aux mouvements du vaisseau.

BAROMÉTRIQUE. adj. des 2 g. Phys. Qui a rapport au baromètre. Tables barométriques. Colonne barométrique. La hauteur de la colonne *barométrique* est ordinairement de 8 décimètres. (***).

— Se dit surtout des observations faites à l'aide du baromètre. Observations barométriques.

BAROMÉTROGRAPHE. s. m. (du gr. βάρος, pesanteur; μέτρον, mesure; γράφω, j'écris). Météor. Instrument inventé par M. Changeux, et propre à indiquer les variations du baromètre, au moyen d'un mouvement d'horlogerie. Le *barométrographe* est disposé de manière qu'il inscrit de lui-même sur un papier les variations de la pression exercée sur l'atmosphère.

(Jourdan.)

BAROMÉTROGRAPHIE. s. f. (du gr. βάρος, poids, μέτρον, mesure; γραφω, j'écris). Phys. Description des baromètres. || Art de faire des observations barométriques.

BAROMETZ. s. m. Bot. Espèce de fougère polypode que l'on nomme également Agneau de Tartarie ou de Scythie. Sa tige, longue d'un pied, est portée horizontalement sur quatre racines qui la tiennent élevée hors de terre. Sa surface est couverte d'un duvet assez long, soyeux et d'un jaune d'or.

BARON. s. m. (du celt. *baran* ou *barwn*, homme puissant, homme noble, seigneur; rad. *bar, ber,* homme). Le mot *baron* fut primitivement synonyme d'Homme. Les premiers barons étaient les guerriers de race libre, possesseurs de fiefs, qui accompagnaient le roi à la guerre suivis de leurs vassaux; ils prêtaient l'*hommage* au roi et devenaient par conséquent ses *hommes*; ils relevaient directement de lui et constituaient la plus haute noblesse.

— Le mot *baron*, dont le sens était si élevé et si étendu dans l'origine, dégénéra insensiblement de telle sorte, qu'au XIIIe siècle le baron était déjà inférieur au marquis et au comte. Depuis lors, la hiérarchie n'a point varié, et les barons n'ont vu au-dessous d'eux que les chevaliers et les écuyers.

— Rien de plus fréquent que de voir appeler *barons* des seigneurs dont la terre avait un autre titre que celui de baronie; le titre de baron fut même donné à des rois.

— On ne saurait préciser l'époque où le titre de *baron* cessa d'être générique, et fut restreint aux seigneurs possédant des terres ayant titre de baronnie.

— Partout où les Normands pénétrèrent, en Ecosse, en Angleterre, en Sicile, ils importèrent la qualification de *baron*.

rons et les petits barons.

— En Angleterre, la dignité de baron est le dernier degré de la pairie ou de la noblesse. En Allemagne, où il n'y a pas de vicomtes, le baron vient après le comte.

— *Baron de l'échiquier.* Nom donné en Angleterre aux cinq juges de la cour de l'échiquier. || *Baron des cinq ports.* S'est dit jusqu'à la réforme de 1831, des membres de la Chambre des communes envoyés, en vertu d'un privilége spécial, par les cinq ports de Douvres, Hastings, Romney, Hythe et Sandwich.

— Vers le milieu du XVIIIe siècle, l'usage s'établit de donner aux personnes présentées et admises à monter dans les carrosses du roi, des titres de marquis, comte, baron, sans érection de terres, souvent même sans qu'il y eût possession de terre noble.

— Dans la noblesse de l'empire français, sous Napoléon, il y avait des barons militaires et des barons évêques; les uns et les autres avaient rang après les comtes et avant les chevaliers de l'empire.

— *Conspiration des barons aragonais.* V. CONSPIRATION.

— *Baron* a été une qualification naïvement donnée aux saints par nos pères. Le baron saint Jacques. Le glorieux baron monseigneur saint Antoine.

— *Baron* a signifié Voleur. || A signifié aussi Maître, mari. || *Femme couverte de baron,* voulait dire Femme en puissance de mari.

— *Baron simple.* Celui qui avait une châtellenie avec un ressort. || *Baron double.* Celui qui avait deux baronnies. || *Haut baron.* Celui qui relevait immédiatement du roi.

— Le titre de *baron*, pris comme titre de noble, signifiait Toute la haute noblesse, supérieure aux simples chevaliers. La dignité des barons était immédiatement après celle des ducs.

— Le féminin correspondant de *baron* est *baronne*. V. ce dernier mot.

— BARON. s. m. Ichthyol. Genre de poissons de la famille des scares, que l'on trouve dans la mer des Indes. La couleur du corps est jaune pâle; la tête noire, avec deux grandes bandes, l'une jaune, l'autre rouge. Les naturels trouvent la chair de ce poisson très-délicate.

BARON (Michel). Comédien célèbre, né à Paris en 1653, débuta dans la troupe que dirigeait la Raisin, s'initia à tous les secrets de sa profession sous la direction de Molière; acquit une réputation que peu de comédiens ont surpassée, se retira du théâtre en 1691, y rentra en 1720, et y fut accueilli avec la même faveur. Baron mourut en 1727. Sa vanité était au moins aussi grande que son talent. Il a composé plusieurs comédies, assez faibles.

BARONIUS (César). Né en 1538, à Sora, dans le royaume de Naples; entra dans l'ordre des oratoriens d'Italie, devint confesseur du pape Clément VIII, puis cardinal et bibliothécaire du Vatican. Les *Annales*, en douze volumes in-folio, dont Baronius est l'auteur, attestent une érudition profonde et réunissent tous les genres de mérite compatibles avec les proportions d'une œuvre aussi gigantesque et avec l'état de la science historique à cette époque.

BARONNAGE. s. m. Signifiait le corps entier de la noblesse. Le roi avec tout son riche baronnage.

BARONNE. s. f. Femme d'un baron. Madame la baronne.

BARONNESSE. s. f. Femme d'un baron. On dit aujourd'hui Baronne.

BARONNET. s. m. Titre héréditaire de noblesse particulier à la Grande-Bretagne, et tenant le milieu entre la noblesse proprement dite, ou pairie, et la chevalerie.

— L'ordre des baronnets d'Angleterre fut fondé, en 1611, par Jacques Ier. Le premier baronnet créé fut Nicolas Bacon, de la famille du chimiste et du chancelier de ce nom; le descendant de ce Nicolas porte le titre de *premier des baronnets d'Angleterre*. Les barons sont le dernier rang de la pairie anglaise; les baronnets viennent après eux dans l'Etat, et précèdent tous les chevaliers, excepté ceux de l'ordre de la Jarretière, et ceux qui ont été faits baronnets en guerre. Les baronnets et leurs fils aînés sont faits chevaliers sur leur simple demande. En 1619, on créa les baronnets d'Irlande; en 1625, furent créés les baronnets de la Nouvelle-Ecosse, pour encourager la colonisation de ce pays.

BARONNIAL, ALE. adj. Hist. Qui a rapport ou qui appartient à un baron, qui dépend d'une baronnie. Droits baronniaux. Manoir baronnial.

BARONNIE. s. f. (rad. *baron*). Domaine qu'on possédait à titre de baron. || En France, une baronnie n'est aujourd'hui qu'un titre qui ne donne aucun droit, aucun privilége.

— Titre de haute noblesse; se confondait anciennement avec la pairie.

— *Tenir une terre en baronnie.* C'était la posséder en qualité de duc, comte, prince ou roi.

— On ignore à quelle époque furent fixées des règles pour l'érection d'une châtellenie en baronnie; mais, suivant la Roque, anciennement le parlement de Paris n'aurait pas érigé en baronnie une terre dont n'auraient pas relevé cinq châtellenies.

[illegible] *ruescos*, baroque; dériv. du lat. *verruca*, verrue). Se dit au propre des perles qui ne sont point parfaitement rondes.

— Fig. Irrégulier, inégal, bizarre, fantasque, étrange, fait en dépit de toutes les règles. Se dit des choses physiques. Meuble baroque. Accoutrement baroque. Figure baroque.

— Se dit aussi des choses morales. Esprit baroque. Caractère baroque. Idée baroque. Expression baroque. Style, chant, musique baroque.

Mais je n'aime pas moins leur *baroque* harmonie
Que tout l'art de Philis à Martin réunie.
(BERCHOUX.)

— *Musique baroque.* Celle dont les modulations forcées conduisent à des dissonances, dont l'harmonie est confuse, le chant dur, saccadé, l'intonation peu naturelle et difficile, le mouvement contraint et forcé.

— *Architecture baroque.* Architecture excessivement bizarre. Réunion dans un édifice de détails complétement discordants et d'ornements hétérogènes.

— BAROQUE. s. m. Ce qui est baroque genre baroque. De ce que le *baroque* n'est point un genre, il s'ensuit qu'il peut se trouver partout. (R. G.) Il y a quelquefois du *baroque* dans le burlesque, comme il s'en peut trouver dans l'épopée. (Id.)

BAROSANÈME. s. f. (ét. gr., βάρος, pesanteur; ἄνεμος, vent). Phys. Instrument qui fait connaître la force d'impulsion du vent. Il consiste en une roue que fait tourner le vent, en triomphant de la résistance opposée par un ressort qui la retient. Une aiguille placée à la partie supérieure de l'axe de la roue, indique sur un cadran gradué le degré de force du vent.

BAROSCOPE. s. m. (ét. gr., βάρος, pesanteur; σκοπέω, je regarde). Phys. Sorte de baromètre sensible aux plus légères variations atmosphériques, et par cela même applicable surtout aux usages de la marine.

BAROSÉLÉNITE. s. f. (ét. gr., βάρος, poids; σεληνίτης, sélénite). Minér. Sélénite pesante; synonyme de Baryte sulfatée.

BAROT. s. m. Espèces de solives qui s'étendent d'un bord à l'autre du vaisseau et qui supportent les ponts. Toutefois, celles du premier pont s'appellent *baux*.

BAROTE. s. f. Minér. Ancien nom de la Baryte.

BAROTÉ, ÉE. part. pass. du v. Baroter. Mar. Se prend adjectivement. Vaisseau baroté.

BAROTER. v. a. 1re conj. Mar. Remplir le fond de cale d'un vaisseau jusqu'aux barots, c'est-à-dire jusqu'au pont inférieur.

BAROTIN. s. m. Mar. Petits soliveaux qu'on met entre les baux et les barots, sous les ponts pour les soutenir. Un barotin, des barotins. || *Barotins d'écoutille.* Deux bouts de barots ou de baux qui se terminent aux hiloires et sont soutenus par des pièces de bois dites arcs-boutants, mises de travers entre deux baux. || *Barotins de caillebottis.* Petites pièces de bois qui servent à faire des caillebottis.

BAROTTE. s. f. Agric. Vaisseau cerclé en fer, pour la vendange.

— Chim. Protoxyde de barium.

BAROVIT. Myth. germ. Nom du dieu de la paix chez les anciens Teutons.

BAROZZIO (Jacques, dit *Vignole*). Architecte célèbre, né en 1507, à Vignola, dans le Modénais, d'une famille noble; mort en 1573, à l'âge de 66 ans. Se destina d'abord à la peinture, puis se porta bientôt tout entier vers l'architecture; son plus grand ouvrage est le magnifique château de Caprarola, qu'il exécuta en entier pour le cardinal Alexandre Farnèse.

BARQUE. s. f. (ét. celt., *barga,* bateau). Nom générique des bâtiments de mer ou de rivière qui ont peu de capacité, pontés ou non pontés, ayant un mât ou trois mâts, avec ou sans hune, portant au plus cent quarante tonneaux, servant sur mer au cabotage des côtes, au transport des munitions et marchandises, à charger et à décharger les navires, et sur les rivières, au transport, au passage, à la pêche, etc. Barque de transport. Barque de passage. Barque de pêcheur. Barque à deux mâts. Barque pontée. Barque à eaux. Conduire la barque. Cette barque prend eau. Le patron de la barque.

La *barque* vagabonde
Fuit, remonte, descend et voltige sur l'onde.
(THOMAS.)

Par la rame emportée une *barque* légère
Laisse à peine, en fuyant, sa trace passagère.
(DELILLE.)

— *Barque d'avis.* Celle qu'on envoie d'un vaisseau à l'autre pour porter les nouvelles. Les barques d'avis marchent à voiles et à rames.

— *Barque longue.* Petit bâtiment non ponté, plus bas de bord que les barques ordinaires; il marche à voiles et à rames.

— *Barque à eau.* Petit bâtiment non ponté dont on se sert pour le transport d'eau douce, ou d'eau de mer pour les salines.

— *Barque en fagot.* Tout le bois nécessaire pour construire une barque, et dont chaque pièce est taillée et numérotée.

— *Barques à bombes.* V. GALIOTES.

— *Barque lamaneuse.* Celle qui, au Havre, sert pour toutes sortes de pêches.

— *Barque à vivier.* Celle qui est destinée à transporter en vie le poisson de mer, dans une soute remplie d'eau.

— Techn. Sorte de vase à l'usage du teinturier sur soie.

— Droit féod. *Droit de barque.* Faculté de conduire des marchandises par terre ou par eau, sans être soumis à aucun tribut ni péage.

— Fig. *Conduire la barque.* Diriger une affaire, une entreprise. || *Bien conduire sa barque.* Bien administrer ses affaires.

— Myth. *La barque de Caron.* Le peuple dit la *barque à Caron*. Nacelle sur laquelle les âmes des morts passaient le Styx pour se rendre aux enfers.

Je vois déjà la rame et la *barque* fatale,
J'entends le vieux nocher sur la rive infernale,
Impatient, il crie: On t'attend ici bas,
Tout est prêt, descends, viens, ne me retarde pas.
(RACINE.)

— Fig. *La barque infernale, la barque fatale,* etc. La mort.

— Malherbe a employé le mot *barque* en ce

sens, sans épithète, en quoi il n'est pas à imiter.

C'est cette mort seule
Qui fait revivre l'homme et le met de la *barque*
A la table des dieux.

— Regnard, en plaisantant, a substitué le mot *bateau* à celui de *barque*.

Quand ma femme passa les rives du Cocyte
Pour aller en *bateau* rendre aux défunts visite.

— Prov. et fig. *Passer la barque*. Mourir.

Je vais passer la noire *barque*
Et rejoindre Tibulle aux champs Elyséens.
(LE BRUN.)

— T. de brasseur. Espèce de bassin de forme carrée, dans lequel ils mettent leurs métiers quand ils les retirent des chaudières ou cuves.

BARQUÉE. s. f. Charge d'une barque, dont le port est déterminé, et forme une charge en tonneaux.

BARQUEROLLE ou **BARCAROLLE.** s. f. (dimin. de *barque*). Mar. Canot de plaisance d'une construction particulière dont on fait usage sur l'Adriatique pour traverser les lagunes.

BARQUETIN. s. m. Petite monnaie, ainsi nommée de ce qu'elle était le prix qu'on donnait aux gondoliers pour traverser en gondoles les canaux de Venise.

BARQUETTE. s. f. (dimin. de *barque*). Petite barque.

— Techn. Sorte de vase.

— Pâtiss. Petite tourte de la forme d'un bateau.

— Espèce d'armoire ou coffre qui servait à porter les mets chez les officiers de la maison du roi.

BARQUIEU. s. m. Techn. Réservoir dans lequel le fabricant de savon fait et recueille les lessives.

BARRA. s. f. Métrol. Mesure de longueur employée en Espagne et en Portugal pour le mesurage des draps. V. VERGE DE SÉVILLE, pour la valeur de la barra d'Espagne ; celle de Portugal vaut 1 mètre 143 millim.

BARRACHEUX, EUSE. adj. Orthographe vicieuse pour *rabâcheux*.

BARRACOL. s. m. Ichthyol. Synonyme de Raie miraillet. V. RAIE.

BARRADIS. s. m. (pr. *ba-ra-di*). Agric. Barrière faite avec des piquets pour clore un champ.

BARRAGE. s. m. Action de barrer une rue, une rivière, un port.

— Barrière qui barre une rivière, un port, une rue, un chemin. On a établi un barrage dans telle rue à cause du pavage.

— Hydraul. Obstacle que l'on oppose à un cours d'eau pour en exhausser le niveau en amont, et par là produire en aval une chute que l'on a l'intention d'utiliser, soit en fait d'industrie, soit même en fait de navigation. || Les barrages sont nécessaires à la navigation de tous les cours d'eau dont la pente est telle que, dans les basses eaux, leur profondeur est insuffisante ; on établit une série de barrages, espacés de manière que chacun d'eux produise au pied de celui qui le précède en amont la profondeur voulue, pour que les bateaux puissent monter ou descendre successivement d'un barrage à l'autre, en passant par des *pertuis* ou *portes marinières*, qui sont permanentes avec le barrage, ou que l'on ne place qu'au moment du passage des bateaux. || *Barrage fixe*. Terminé en aval par une paroi verticale, et, plus souvent, par une paroi inclinée ; s'emploie surtout pour créer des chutes utilisées dans l'industrie, et consiste en deux files de palpanches jointives que l'on arase à la hauteur de la partie supérieure du barrage, et que l'on relie par des tirants ; l'espace compris entre les deux files de palpanches se remplit ensuite de moellons ; le radier, au lieu d'être en maçonnerie, est en bois. || *Barrage mobile, à poutrelles* ou *à aiguilles*. Le barrage *à poutrelles* consiste en pièces de bois dressées, longues de 4 à 5 mètres, que l'on superpose horizontalement sur une hauteur convenable, en les faisant appliquer par chaque extrémité contre la paroi d'une rainure verticale faite dans une culée ou une pile en maçonnerie, quelquefois seulement contre des poteaux en bois. Le bar- [illegible] bois, de 5 à 6 mètres de largeur sur une longueur égale à la hauteur du barrage, et se terminant supérieurement par une espèce de manche.

— Anc. jurispr. Droit établi pour la réfection des ponts, levé sur les voitures et sur les passants, et ainsi nommé de ce qu'aux lieux où il se percevait on plaçait une barre en travers du chemin. || Droit d'entrée que l'on percevait au profit du roi à la porte d'une ville. A Paris, les barrages formaient une ferme particulière, qui fut plus tard réunie à celle des aides.

— Comm. Sorte de linge ouvré qui se fabrique à Caen.

BARRAGER. s. m. Celui qui reçoit le droit de barrage. Inusité.

BARRAH. Géogr. État de la Nigritie occidentale, entre ceux de Sin, de Badibon et de Gambie ; 88 kil. sur 66 ; 200,000 hab. ; capitale, Barrah-Indin.

BARRALET. s. m. Bot. Nom vulgaire du muscari.

BARRANCOS. s. m. (pr. *ba-ran-kô*). Géogr. Nom que l'on donne aux courants d'eau dans les possessions portugaises.

BARRAS. s. m. Bot. Suc résineux qui s'est desséché spontanément, après avoir découlé des incisions faites au pin maritime.

BARRAS (Paul-François-Jean-Nicolas, comte de). Né en 1765 dans le département du Var, d'une vieille famille de laquelle on disait proverbialement : *Noble comme les Barras, aussi anciens que les rochers de Provence*. Il embrassa d'abord la carrière des armes, et fut envoyé dans l'Ile de France, puis dans les Indes ; revenu bientôt à Paris, il mangea son patrimoine en se livrant avec excès au jeu et aux femmes ; se montra royaliste jusqu'au procès relatif aux affaires des 5 et 6 octobre, se jeta ensuite avec ardeur dans le parti révolutionnaire, se fit nommer député à la Convention, et vota la mort du roi sans sursis ni appel.

BARRAULT. s. m. Métrol. Ancienne mesure de capacité pour les liquides, contenant environ 36 pintes.

BARRE s. f. (du celt. *barr*, même signification). Pièce de bois, de fer ou d'autre matière, ronde, carrée ou à pans, beaucoup plus longue que large et épaisse. Barre de fer. Barre d'or. Barre de bois. Une barre d'appui. Mettre une barre d'appui à une fenêtre.

— Prov. *Cet homme est raide comme une barre de fer*, ou simplement, *Cet homme est une barre, une barre de fer*. Est inflexible, inébranlable.

— Hist. Instrument avec lequel l'exécuteur des hautes-œuvres cassait les membres d'un criminel condamné à ce genre de supplice. Assommer à coups de barre.

— Se dit particulièrement d'une pièce de fer longue et carrée qui se pose dans le foyer en travers des chenets pour soutenir les bûches et les tisons. Si vous ne mettez pas la *barre*, ces tisons vont rouler dans la chambre. (Acad.)

— T. de charron. Espèce d'essieu de fer long d'environ 4 mètres, carré au milieu, arrondi aux deux bouts et servant à conduire deux roues à la fois.

— Menuis. Pièces de bois qu'on cloue en travers aux contrevents et aux portes pour empêcher les planches de se disjoindre.

— *Barres à queue*. Celles qui entrent dans les montants et y sont emmanchées à queue d'aronde.

— Tonnel. Pièce de bois appliquée en travers dans le fond des futailles, et qu'on assujétit avec des chevilles qui entrent par un bout dans le *peigne du jable*.

— Tourn. Morceau de bois que l'ouvrier qui tourne a devant lui, et sur lequel il applique ses outils.

— T. de luthier. Pièce de bois placée diagonalement au-dessus des marteaux des clavecins ou forte-pianos pour les empêcher de se séparer. On l'appelle aussi Chapiteau.

— Monn. Résidu de la fonte des mines purifié, affiné et façonné en lingots. De l'or en barre. De l'argent en barre. Sur chaque barre on indique ordinairement par quatre marques le poids, le titre, le millésime, et la douane où les droits ont été acquittés. || *Barres de toute loi*. C'étaient autrefois les barres au titre de 11 deniers 18 ou 20 grains.

— Fig. *C'est de l'or en barre, de l'argent en barre, on peut y compter*. Se dit d'une promesse qui sera bien accomplie, d'un billet qui sera bien payé, d'une marchandise dont le débit est sûr et facile.

— Pal. Enceinte de menuiserie haute d'environ un mètre, derrière laquelle sont placés les avocats et les avoués chargés de la défense. On dit aussi *Barre d'audience* et Auditoire. || Toute pétition à l'une des deux Chambres doit être présentée par écrit ; la loi interdit d'en apporter en personne et à la *barre*. (Acad.)

— Méd. Malaise qu'on éprouve au travers du ventre dans certaines maladies.

— Anc. jurispr. *Barre de la cour*. Barrière qui séparait les conseillers des procureurs.

— *Barre du chapitre de Notre-Dame*. Juridiction temporaire du chapitre de Paris.

— Escr. Fleuret qui a été rompu par le bout et auquel on a fait remettre un bouton, ce qui le rend court et peu flexible.

— Fig. Trib. Comparaître à la barre. Être [illegible] homme de loi est appelé à la barre, lorsqu'il a la licence nécessaire pour plaider.

— Anc. t. de palais. Exemption péremptoire ou dilatoire.

— Manég. Long morceau de bois cylindrique attaché par un bout à la mangeoire, de l'autre au poteau et qui sert dans les écuries à séparer les chevaux. || Les parties les plus hautes de la gencive du cheval sur lesquelles il n'y a jamais de dents. Les barres sont situées entre les dents mâchelières et les crochets des deux côtés de la bouche. Le mors de la bride appuie sur ces barres. Les *barres rondes* sont peu sensibles ; au contraire les chevaux qui ont des *barres tranchantes* ont la bouche sensible. || La lèvre du cheval arme la barre, c'est-à-dire, elle la couvre.

— Zool. Espace plus ou moins grand qui sépare les canines des molaires, chez la plupart des mammifères, l'homme et l'anoplotherium exceptés.

— Vén. Mâchoire du sanglier

— Un des noms de l'éléphant.

— Nom des bandes noires qui traversent la queue de l'épervier.

— Anat. Prolongement considérable que forme la symphyse du pubis chez quelques femmes. La *barre* peut apporter les plus grands obstacles à l'accouchement. (J. Cloquet.)

— Mar. Nom de plusieurs pièces de bois entrant dans la construction des navires, et dont la plus importante est celle qui se nomme la *barre d'arcasse*, parce qu'elle est la corde du grand *arc* formé par les estains appuyés sur l'étambot, lequel est comme la flèche de cet arc. La *barre d'hourdy* est parallèle et inférieure à la barre d'arcasse ; au-dessous de la barre d'hourdy sont la *barre de pont*, qui est à la hauteur du pont, ensuite d'autres barres d'arcasse plus petites, enfin le *fourcat*, qui est tout à fait à la réunion fourchue des deux côtés de l'arc sur l'étambot. || *Barres de cabestan*. Pièces de bois carrées servant à faire virer le cabestan. || *Barres d'écoutilles*. Longues lattes en fer fixées par des pitons et des cadenas sur les couvertures formées de plusieurs planches dont on recouvre les larges ouvertures qui livrent passage des ponts supérieurs à la cale ou à l'intérieur du navire. || *Barres de hune, barres de perroquet, barres de cacatois*. Petites pièces de bois placées en travers à distances différentes sur l'élévation de l'ensemble d'un mât, et qui supportent la base de chacun des mâts particuliers dont chacun forme par sa superposition le mât proprement dit. || *Barre du gouvernail*. Levier en fer ou en bois, implanté dans la tête du gouvernail qu'il sert à faire mouvoir pour donner au navire le mouvement de rotation. Aujourd'hui cette *barre* est en bois ; elle est grosse et longue ; à son extrémité la plus éloignée de la tête du gouvernail s'attache une corde appelée drosse, dont les bouts vont s'enrouler sur un cylindre qui aide au maniement. (A. Jal.) On appelle *barre franche*, celle à l'aide de laquelle on tourne le gouvernail, sans drosse et sans roue, par la seule application de la main sur la barre. || *Mettre à la barre*. Prendre la direction du gouvernail. || *Barre au vent*. Commandement pour ordonner au timonier de porter l'extrémité de la barre du côté où le vent frappe, pour faire arriver le navire. || *Barre sous le vent*, ou abréviativement, *barre dessous !* pour que le bâtiment vienne au vent. || *Redresse la barre*. Pour que la barre se reporte vers le plan passant au milieu du navire par la quille. || *Barre à bâbord*. Pousser la barre jusqu'à ce qu'elle touche le côté du vaisseau. *Barre à tribord*. || *Barre de cuisine*. Simples tringles en fer qui maintiennent les chaudières contre les agitations du vaisseau. || *Barre de port*. Longues poutres au moyen desquelles on barre les ports ; on se sert plus communément de chaînes de fer.

— Géogr. Amoncellement de sable en travers de l'embouchure d'une rivière. || Ligne ou vague élevée, transversale, constante, que produit le choc des eaux des grands fleuves, descendant avec force contre les eaux de la mer qui remontent par l'effet de la marée. || Les époques des grandes marées, les équinoxes, les phases de la nouvelle et de la pleine lune, sont les temps de l'année où le phénomène de la *barre* est le plus terrible et le plus destructeur, surtout s'il est favorisé par le vent.

— Archit. *Barre d'appui*. Dans une rampe d'escalier, dans un balcon, bande de fer ou de bois aplatie, dont les arêtes sont rabattues et sur laquelle on s'appuie. On l'appelle aussi Plate-bande d'appui. || *Barre de godet*. Barre de fer qui soutient les bords du godet de plomb ou gouttière qui reçoit l'eau des toits. || *Barre de languettes*. Barre de fer droite qui se pose aux manteaux de cheminée, pour soutenir la languette de la cheminée ou le devant. || *Barre de linteau*. Barre de fer plat ou carré, qu'on place aux portes et aux fenêtres en place de linteaux de bois. || *Barre de trémie*. Barre de fer plat, coudée à double équerre à chacune de ses deux extrémités, et servant à soutenir les plâtres des foyers de cheminée.

— T. de fontain. *Barre de soudure*. Pièce composée de plomb et d'étain fondus et amalgamés, du poids d'un myriagramme environ, servant à faire des soudures.

— Verr. *Barre à dégager*. Outil à dégager la grille et à mettre le four en fonte. || *Barre à porter*. Instrument qui sert à porter le pot de l'anse dans la tonnelle. || *Barre à repasser*. [illegible] pour la construction des fourneaux des verreries. L'ouvrier passe cette barre par-dessus les briques sèches qui sont dans les moules, pour enlever l'excédant des briques.

— Imprim. *Barre de châssis*. Pièce de fer qui traverse le châssis, et dont la position varie selon la nature du format.

— Blas. Trait qui sépare obliquement l'écu de droite à gauche, par opposition à la *bande*, séparant l'écu de gauche à droite. || *Barre simple*. Celle qui est large et qui entre comme pièce honorable dans les armes de beaucoup de maisons nobles. || *Barre de bâtardise*. Celle qui est étroite et qui sert à barrer les armes des bâtards.

— BARRES. s. f. pl. Signifiait autrefois les combats soutenus entre deux champions armés de courtes épées, dans un lieu entouré de barrières. || Désigne aujourd'hui une sorte de jeu bruyant, fort aimé des écoliers, auxquels il fait prendre un exercice salutaire, en luttant, à la course, d'agilité, de ruse et d'adresse. On se partage en deux camps opposés, marqués ordinairement par un sillon, par des pierres, par des branches, etc. Il faut observer certaines règles, et l'on tâche de faire autant de prisonniers que possible dans le camp opposé. Jouer aux barres. || *Toucher barres*. Toucher ou atteindre la barre du camp auquel on appartient et où l'on se trouve en sûreté. Le dernier qui touche barres peut poursuivre les autres, et ceux qu'il touche sont ses prisonniers. || *Ne faire que toucher barres*. Entrer dans son camp et en repartir tout de suite. || *Avoir barres sur quelqu'un*. Se dit de celui qui a touché barres le dernier et qui a l'avantage sur tous ses adversaires qu'il trouve hors de leur camp. || *Barres forcées*. Celles où les prisonniers ne doivent point être délivrés et qui se terminent par la capture de tous les champions d'un camp.

— *Jouer aux barres*. Se chercher mutuellement. Nous nous cherchons mutuellement sans nous trouver, nous avons l'air de jouer aux barres. || *Avoir barres sur quelqu'un*. Avoir de l'avantage sur lui.

— Prov. et fig. *Ne faire que toucher barres*. S'arrêter à peine dans un endroit. Je n'ai pas été longtemps à sa campagne, je n'ai fait que toucher *barres* et je suis revenu. (Acad.)

— Loc. prov. *Tenir barre, tenir bonne barre à quelqu'un*. Lui résister, lui résister fortement.

— BARRE. s. f. Par extens. Trait de plume, de crayon, que l'on fait pour biffer ou souligner, séparer, marquer, noter, etc. Faire une barre sur un billet acquitté. Tirer une barre sous les mots qu'on veut retrancher. On met une *barre* sous les mots que l'on veut souligner. (Acad.)

— Premier exercice que l'on fait faire aux enfants qui apprennent à écrire. Faire des barres. Donner un exemple de barres à cet enfant. Cet écolier ne fait encore que des *barres*.

— Musiq. Traits tirés perpendiculairement à la fin de chaque mesure, pour les séparer. Il n'y a pas encore deux siècles que l'usage des barres s'est introduit dans la musique.

— Myth. *Barre sacrée*. Instrument de bois en forme de cassette, partagé par deux sceptres en forme de sautoir.

BARRÉ, ÉE. part. pass. du v. Barrer. S'emploie adjectivement.

— Anat. Se dit des femmes dont le bassin présente le vice de conformation appelé *barre*. Femme barrée. || Se dit aussi des dents molaires, dont les racines sont écartées ou tortueuses, de sorte qu'on ne peut les extraire sans briser et enlever une portion de l'arcade alvéolaire. Dent barrée. Dents barrées.

— *Frères barrés*. Nom que l'on donnait aux carmes, parce que leur habit était bariolé de blanc et de noir.

— Anc. législ. *Juges barrés*, c'est-à-dire, partagés en nombre égal, lorsqu'il s'agissait de donner son avis ; on disait, dans le même sens, *Avis barrés*.

BARRÉ. s. m. Musiq. Action d'appuyer à la fois l'index de la main gauche sur plusieurs cordes et même quelquefois sur toutes les cordes de la guitare, prises à la même touche.

— Ichthyol. Poisson de mer.

BARREAU. s. m. (diminutif de *barre*). Petite barre qui sert de clôture. Les barreaux d'une fenêtre. Les barreaux d'un soupirail. Les barreaux d'une prison. Passer au travers des barreaux. Limer les barreaux d'une prison. Il rompit les barreaux de sa prison.

— *Barreaux à pique*. Les barreaux d'une grille qui, passant par la travée supérieure, se prolongent par dessus et se terminent en pointe.

— *Barreaux à flamme*. Ceux dont les extrémités sont repliées en onde.

— *Barreaux magnétiques* ou *aimantés*. Barres d'acier trempé auxquelles on a communiqué la vertu magnétique.

— Techn. Outil du fabricant de pipes.

— *Barreaux d'une chaise*. Petits bâtons qui servent à maintenir les montants d'une chaise.

— Imprim. *Barreau d'une presse*. Barre de fer courbée et emmanchée de bois servant à mettre en mouvement la vis de la presse.

BARREAU. s. m. (rad. *barre*). Pal. Ce mot signifie proprement le banc où se tiennent les avocats, auprès de la barre qui sépare les avocats. || L'éloquence du barreau français ne date guère de plus d'un siècle.

— Le barreau anglais doit aujourd'hui fixer, avec le barreau français, l'attention de l'orateur et du légiste. L'éloquence y a mûri au soleil de la liberté parlementaire, et il n'y a pas de renommée d'avocat qui soit plus retentissante que celle du prince des avocats de l'Angleterre, Erskine.

— Le barreau allemand, privé de l'excitation des débats publics, décline de jour en jour ; le barreau italien, au contraire, semble se ranimer un peu.

— On ne saurait rien trouver de plus simple et en même temps de plus grand, que la constitution primitive du *barreau*, à Rome. Des citoyens, choisis dans l'ordre des patriciens, avaient dans les classes inférieures des *clients* qu'ils devaient aider, en toute occasion, de leurs conseils, protéger de leur influence ou de leur crédit, et défendre devant les tribunaux ; le client, de son côté, s'attachait aux intérêts de

son protecteur ou *patron*. Si celui-ci n'était pas riche, ses clients contribuaient à la dot de ses filles, au paiement de ses dettes; leurs suffrages lui étaient acquis, s'il briguait quelque magistrature. Il était défendu au patron et au client de porter témoignage en justice l'un contre l'autre. Ces obligations et ces offices réciproques furent estimés si saints, que ceux qui les violaient passaient pour infâmes, et que, dans la rigueur du droit primitif, il était même permis de les tuer comme sacriléges. L'affermissement rapide et inespéré de la république romaine, les luttes libérales et passionnées du Forum, élevèrent de bonne heure le barreau au plus haut point de grandeur et de gloire. Alors le barreau se trouva à la première place et réunit l'élite de la jeunesse romaine; on y préludait aux ovations de la tribune ou du sénat; censeurs, consuls, dictateurs, magistrats, presque tout le monde passait par cette voie pour arriver aux charges publiques. Le barreau déclina avec la république, et ne conserva plus sous les empereurs que l'éclat extérieur de son ancienne prééminence.

— La Gaule était appelée par Juvénal *la nourrice des avocats*, et c'est, de toutes les nations subjuguées par les armes romaines, celle chez qui la discipline et l'éloquence du barreau s'introduisirent avec le plus de promptitude et de force. Au IVe siècle, saint Ambroise faisait partie du barreau gaulois, qui fut emporté comme tout le reste par l'invasion du Ve siècle. Sous Charlemagne, il refleurit un moment, puis disparaît sous les nuages de la barbarie. Jusqu'au XIe et XIIe siècle, les clercs de l'Église occupaient presque seuls les places du barreau; lorsque le concile de Latran leur en eut interdit l'entrée, les laïques y pénétrèrent librement; c'était déjà un corps éclairé, influent, dont les membres furent appelés aux conseils du roi. Au XIVe siècle, la translation du saint-siége à Avignon ne fut point sans influence sur le barreau, car avec le pape Clément V tous les jurisconsultes et les praticiens attachés à la cour de Rome passèrent les monts et vinrent s'établir sur les bords du Rhône. Ce fut vers ce temps que les avocats prirent le nom d'*ordre*. Le barreau comptait alors des hommes d'un grand savoir et d'une rare vertu, tels que Bertrand, Jean Faber, Pierre de Belleperche, Raoul de Presle, Regnault d'Acq, Guillaume de Dormons, Jean Desmarets, Juvénal des Ursins, Jean de la Rivière, Jean de Vailly, Raulin, Cousinot, etc. Pendant le XVe siècle, époque d'invasion, de sang et de ruines, le barreau s'efface pour recommencer avec le XVIe siècle une ère nouvelle de prospérité. Dumoulin, Séguier, Lamoignon, Lemaître de Thou, Poyet, Cujas, Chopin, Brisson, Bodin, Ayrault, Loiseau, Pithou, Loisel, personnages comparables à ce qu'il y a de plus grave et de plus illustre dans l'histoire, font briller, à travers les ténèbres du mauvais goût, les premières lueurs d'une éloquence incisive, ingénieuse malgré ses écarts, devenue plus tard si parfaite et si polie. Au XVIIe siècle, le barreau proprement dit, célèbre un moment par sa résistance au parlement, se perd dans l'ensemble majestueux de cette brillante époque où toutes les forces du courage, de l'intelligence et du talent surgissent, éclatent d'un commun accord. Il embrasse, au XVIIIe, le parti du parlement, jusqu'à ce que la révolution vienne les frapper l'un et l'autre, par le décret du 2 septembre 1790. Ce ne fut que quatre ans après la loi de l'an VIII que le barreau fut rétabli par la loi de ventôse. Il fut peu florissant sous l'Empire, reprit sous la Restauration sa puissance et son ancien éclat. Il est aujourd'hui mêlé plus que jamais aux grandes luttes politiques et à la discussion de tous les intérêts de la patrie. On voit à sa tête d'éloquents orateurs qui égalent et surpassent même leurs devanciers les plus fameux; mais l'histoire du barreau actuel n'appartient qu'à l'impartialité des écrivains à venir.

BARREAUX (Jacques Vallée, seigneur des). Né à Paris en 1602, mort en 1673; fut membre du parlement de Paris; se montra homme de plaisir, deserta ses croyances, sa charge, surpassa les gens les plus dissolus, puis se repentit à la fin de ses jours et mourut en bon chrétien. Il est l'auteur du fameux sonnet qui commence par ce vers:

Grand Dieu, tes jugements sont remplis d'équité!

BARRÉ-BANDÉ. adj. m. Blas. Se dit d'un écu chargé de barres et de bandes.

[illegible]. s. m. La plus grosse pièce de bois qu'on tire du sapin.

BARREMENT. s. m. Art vétér. Action de barrer les veines d'un cheval, effet de cette opération.

BARRER. v. a. 1re conj. Fermer avec une barre par derrière. Barrer une porte. Barrer une fenêtre.

— Fermer avec une barre mise en travers. Barrer un chemin. Barrer un passage. Barrer une rue.

— Interrompre, fermer, obstruer. Ils ont *barré* le passage avec des décombres. (Acad.) Les sables *barrent* l'entrée du port. (Id.) Ils arrivèrent, après une heure de marche, sur les bords d'une large rivière qui *barrait* leur chemin. (B. de St-P.)

— Loc. *Barrer le chemin à quelqu'un*. Se mettre devant lui pour l'empêcher de passer. Dans la loi lombarde, celui qui *barre* le passage à un homme paie vingt soldi seulement. (Michelet.)

— Fig. *Barrer le chemin à quelqu'un*. Le traverser dans ses projets, l'empêcher de réussir.

— Techn. Mettre une ou plusieurs barres à une chose pour la fortifier. Barrer une table. Barrer un contrevent. Barrer le fond d'une futaille.

— Mar. Mettre trop la barre du gouvernail d'un vaisseau de chaque bord, mal balancer ses mouvements de rotation, mal gouverner.

— T. de teint. Remuer avec une perche les poches qui contiennent la soie dans un bain de teinture.

— Man. *Barrer les chevaux*. Les séparer par des barres de bois.

— Art vétér. *Barrer la veine*. Fendre la peau le long d'une veine, lier celle-ci, et en exciser une portion.

— Au jeu de creps, annoncer qu'on annule le coup quand les dés sortent du cornet.

— Chasse. Se dit aussi d'un chien qui balance sur les voies.

— Tirer une ou plusieurs barres sur des mots écrits. Barrer un mot. Barrer une phrase. On dit mieux Rayer.

— Comm. *Barrer un billet, une obligation*. Les rayer pour les annuler. || *Barrer un article sur son livre*. Rayer un article porté en crédit sur un journal ou autre registre, pour indiquer qu'on a reçu le paiement.

BARRÉRIE. s. f. Bot. Syn. de Poraquèbe.

BARRETADE. s. f. Vieux mot qui a signifié Coup de barrette, coup de bonnet, salut. Mais bien souvent pour avoir passe-temps, on lui attiltrait des salueurs qui luy faisoient de grandes révérances et *barretades*. (Desperr.)

BARRETON. s. m. Techn. Petite barre.

BARRETONE. s. f. Hist. Nom du bonnet magistral du grand maître de l'ordre de Malte.

BARRETTE. s. f. (en lat. *barretta*). Petit bonnet carré de couleur rouge que portent les cardinaux, et qu'il ne faut pas confondre avec le berettino ou calotte rouge. La barrette est remise aux cardinaux par un envoyé du pape, qui prend le titre d'ablégat.

— Petit bonnet que portaient autrefois les nobles vénitiens.

— Le bonnet des docteurs.

— Quelques auteurs traduisent par *barrette* le *pileum* des Latins. Sur le déclin de l'empire, la vanité des Romains croissant à mesure que leur pouvoir diminuait, ils ordonnèrent que les seuls patrices portassent les cheveux longs et eussent la tête découverte, bien que la *barrette*, chez eux appelée *pileum*, fût la marque de la liberté. (Mézer.)

— Le bonnet ailé de Mercure, dans quelques antiquaires. D'autres le nomment *pétase*, plus convenablement.

— Anc. loc. *Parler à la barrette de quelqu'un*. Parler hardiment devant lui, sans détours, sans ménagement.

— Horlog. Petite barre qu'on met dans le barillet d'une montre, près du crochet du ressort. || Petite barre posée sur l'une ou l'autre platine, et dans laquelle le pivot d'une roue tourne au lieu de tourner dans le trou de la platine. Les montres simples, bien faites, ont ordinairement deux *barrettes*, une à chaque platine. (***). || Rayons des roues d'une montre.

— Bijout. Bande d'or placée et soudée à la cuvette d'une tabatière.

BARREUR. s. m. Chass. Chien parfaitement dressé pour la chasse au chevreuil, à la perdrix. Son nom lui vient de l'habitude qu'il a de devancer le chevreuil et de lui barrer le chemin.

BARRI. s. m. Mamm. Nom vulgaire du jeune verrat.

BARRICADE. s. f. (ét. *barre* ou *barrique*, dont on faisait les barricades). Espèce de retranchement fait à la hâte avec des tonneaux, des fascines, des paniers pleins de terre, des arbres, des pieux, des pavés ou autres choses semblables, pour défendre un passage, une avenue, une porte, une brèche. Faire une barricade. Élever une barricade. Enfoncer, forcer, rompre, franchir une barricade. Attaquer une barricade. Une *barricade*, fortification improvisée, peut arrêter pendant quelque temps la marche de l'ennemi. (J. Marl.) Quelquefois même on emploie comme barricade des [illegible] bles, etc. (Bardin.)

— Par opposition à ce genre d'obstacles accidentels, un chemin couvert est une *barricade* permanente. (Bard.)

Aussitôt cent chevaux dans la foule appelés,
De l'embarras qui croît ferment les défilés,
Et partout des passants enchaînant les brigades,
Au milieu de la paix font voir les *barricades*.
(BOILEAU.)

— Autrefois, Chaînes que l'on tendait à l'entrée des rues dans certaines occasions.

— *Journée des barricades*. Ainsi nommée des chaînes que les Parisiens tendirent et des barricades qu'ils firent partout, le 12 mai 1588, à la voix du procureur du Châtelet Cruce et du comte de Brissac, pour s'opposer à Henri III, qui, bravé ouvertement par le duc de Guise, le *Balafré*, et les Seize, essaya vainement de faire entrer dans sa capitale indocile des régiments suisses, à l'aide desquels il se proposait de ressaisir son autorité chancelante et méprisée. La duchesse de Sully reçut un coup de mousquet au bras à la seconde journée des *barricades*. (De Retz.)

— Il existe dans l'histoire de France une autre journée dite des *barricades*, celle du 29 août 1648, dans laquelle les adversaires du cardinal Mazarin ameutèrent le peuple pour obtenir de la reine régente le renvoi de son ministre, par une démonstration armée. Cette journée se termina par des chansons qui firent rire aux dépens de Mazarin, mais qui ne l'empêchèrent pas de rester ministre.

— *Les barricades de juillet*. La révolution de 1830.

BARRICADÉ, ÉE. part. pass. du v. Barricader. Se prend adjectivement. Place barricadée. Rue barricadée. Maison barricadée. Poste barricadé.

BARRICADER. v. a. 1re conj. Fermer avec des barricades. Barricader une brèche. Barricader une rue.

— *Barricader une porte, une fenêtre*. Mettre derrière une porte ou une fenêtre tout ce que l'on peut pour empêcher qu'elles ne soient enfoncées.

— v. n. Faire des barricades. On barricade. On sonne l'alarme, on barricade partout.

— SE BARRICADER. v. pron. Se retrancher derrière des barricades. Élever des barricades pour sa défense. Les soldats se sont barricadés dans leurs retranchements. Le peuple s'est barricadé dans la rue.

— Par extension. Se fortifier dans un lieu, opposer tous les moyens, tous les efforts que l'on peut pour s'y défendre, pour s'y mettre à couvert. Ils s'étaient *barricadés* en dedans. (Acad.) Quand on vint pour le prendre, il se *barricada*. (Id.) Nous nous *barricadâmes* dans le poste que nous venions de prendre, de peur que l'ennemi ne nous vînt attaquer. (Trév.)

— Fig. *Se barricader*. S'enfermer pour ne voir personne. Il se *barricade* tous les jours dans sa chambre et n'en sort que vers le soir. (Lav.) Il se *barricade* tous les jours dans son cabinet. (Acad.) Disant ces mots, le vieillard la quitta, ferma sa porte et se *barricada*. (La Font.)

BARRICADO. s. m. Ichthyol. Poisson indéterminé des côtes d'Afrique.

BARRIER. s. m. Monn. Celui qui tourne la barre du balancier. || Autrefois, celui qui percevait le droit de barrage.

BARRIÈRE. s. f. (rad. *barre*). Signifie proprement un assemblage de pièces de bois servant à fermer un passage. Ouvrir la barrière. Franchir la barrière.

— Par extension, toute clôture, quelle qu'elle soit, à l'entrée d'une ville, sur un pont, sur une route, à la frontière d'un pays, ou d'une province, pour exiger le paiement d'un droit d'entrée ou d'octroi, d'un péage, d'une taxe, d'un droit de douane.

— En ce sens, la loi désigne sous le nom de *barrières*, quoiqu'il n'y ait aucune clôture, les bureaux établis pour la perception des droits, lesquels bureaux doivent être indiqués par des poteaux.

— Paris est presque la seule ville qui ait des barrières monumentales, construites à la fin du XVIIIe et au commencement du XIXe siècle. Ces barrières sont accompagnées de bâtiments d'octroi, en général d'une architecture toscane à bossages, lourdes et sans grâce, et bien éloignées de l'élégance des belles portes romaines.

— Et par extension encore, Portes d'entrée d'une ville, qu'il y ait ou non des barrières. Barrière de l'Étoile. La barrière du Trône. La barrière d'Enfer. La barrière de Clichy. Il y a beaucoup de marchands de vins aux environs des barrières. Conflans est à une lieue à l'E. de la *barrière* de Paris. (Dulaure.) Saint-Mandé est un village à une demi-lieue des *barrières* de Paris. (Id.) Charonne est situé près des *barrières* de Paris du côté de l'E. (Id.)

— *Reculement des barrières*. Titre sous lequel on désignait en 1791 la loi qui avait pour objet de supprimer tous les droits de douane qui se percevaient aux frontières des provinces, pour établir un droit unique à la frontière.

— *Barrière de dégel*. Barrières que les préfets de France ont le droit d'établir sur les routes où l'on oblige les grosses voitures de roulage à payer un droit.

— *Barrières des sergents*. Les sergents, au Châtelet, se tenaient ordinairement appuyés [illegible] pour être prêts au premier ordre du juge ou réquisitoire des parties; dans la suite on leur construisit, en différents quartiers de Paris, des corps de garde qui conservèrent le nom de *Barrière des sergents*. C'est probablement de là que le lieu appelé la *Barrière des sergents*, [illegible]ns la rue St-Honoré, vis-à-vis celle du Coq, a pris son nom.

— *Traité de la barrière*, conclu à Anvers, le 15 novembre 1715, entre l'empereur, le roi d'Angleterre et les États-généraux. En vertu de ce traité, la Hollande se fit des villes de la Flandre espagnole un rempart contre la France, en obtenant le droit d'y tenir des garnisons payées par l'empereur.

— Techn. Bande en forme d'ansette, dans laquelle le metteur en œuvre arrête le ruban d'un bracelet.

— Enceinte que l'on faisait autrefois pour les combats soit à pied, soit à cheval. Combattre à la barrière. Rompre la barrière. Être tenant à la barrière.

— *Combat à la barrière*. Espèce de tournoi qui consistait à attaquer et à défendre une barrière.

— Fig. Si vous aviez une fois rompu la *barrière* de l'honneur et de la bonne foi, cette perte serait irréparable. (Fén.) Le sort qui de l'honneur nous ouvre la *barrière*. (Corn.)

Je laisse aux plus hardis l'honneur de la carrière,
Et regarde de loin assis sur la *barrière*.
(BOILEAU.)

— Dans les cirques antiques, on pratiquait des barrières qui fermaient l'enceinte où se tenaient les combattants avant l'ouverture des jeux. Ces barrières étaient placées dans une direction oblique, pour échelonner les chars, de manière que les plus rapprochés du centre se trouvassent graduellement en arrière de ceux qui étaient plus rapprochés de la circonférence du cirque, et qu'ils eussent tous absolument le même chemin à parcourir.

— Fig. Borne, limite, défense. L'Espagne a de grandes barrières qui la séparent de ses voisins, la mer et les Pyrénées. Le Rhin forme une barrière naturelle entre la France et l'Allemagne. Le christianisme n'a pas eu besoin de mettre entre l'homme et la femme la *barrière* du glaive. (Michelet.)

De la mer à l'envi franchissant les *barrières*,
Les saumons, en sautant, remontent nos rivières.
(CASTEL.)

— Fig. Empêchement, obstacle. Je prévois de puissantes *barrières* qui s'opposeront à votre course. (Pasc.) Ceux qui eurent besoin de son secours trouvèrent-ils jamais entre eux et lui des *barrières* impénétrables? (Fléch.)

BARRIÈRE (Pierre). Batelier, puis soldat, né à Orléans; forma le projet d'assassiner Henri IV, fut arrêté à Melun au moment d'exécuter ce projet, et rompu vif, le 26 août 1593.

BARRINGTONIE. s. f. Bot. Genre de la famille des myrtacées, arbre propre à l'Asie équatoriale, à fleurs très-grandes, disposées en thyrse ou en grappes.

BARRINGTONIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à la barringtonie. || BARRINGTONIÉES, s. f. pl. Section de la famille des myrtacées.

BARRIQUAUT. s. m. Comm. Petite futaille dont la capacité n'est pas déterminée. Il sert ordinairement à transporter des solides.

— Ce que peut contenir un barriquaut. Un barriquaut de soufre. Un barriquaut de café. Un barriquaut de sucre.

BARRIQUE. s. f. Espèce de futaille ou de tonneau, servant à expédier différentes sortes de marchandises, entre autres la morue, les vins, les huiles, les eaux-de-vie et les sucres. Une barrique à eau-de-vie. Une barrique à sucre. || La contenance de la barrique varie suivant les pays. En France elle est d'un peu plus du quart d'un tonneau.

— L'huile de morue se vend par barrique, du poids de 200 à 260 kilogr.

— Dans la marine, on conserve soigneusement l'eau douce dans des barriques.

— Sorte de filets pour la pêche des lamproies.

— Mar. *Barrique à feu*. Futaille remplie de matières combustibles que l'on destinait autrefois à incendier les vaisseaux ennemis.

— Se dit aussi d'une certaine mesure de vin, d'eau-de-vie, etc., qui tient le quart d'un tonneau. Ce vin coûte cent francs la barrique.

— Ce que peut contenir une barrique. Une barrique de vin. Une barrique d'huile. Une barrique d'eau-de-vie.

— Loc. prov. *Être gros comme une barrique*. Être excessivement gros.

BARRIQUER. v. a. 1re conj. Vieux mot, synon. de Barricader. Le peuple commença à se *barriquer* vers la rue Gallande. (Est. Pasquier.)

BARRIR. v. n. 2e conj. Crier comme l'éléphant.

BARRIS. s. m. Mamm. Nom donné au troglodyte et au mandrill, sur la côte de Guinée.

BARRISSER. v. n. 1re conj. Crier comme l'éléphant.

BARROIR. s. m. Techn. Sorte de tarière à l'usage des tonneliers.

BARROIS. Géogr. Ancienne province de France, faisait partie du grand gouvernement [illegible] proprement dite au N., la Champagne et les Vosges au S., cap. Bar-le-Duc. Le Barrois se divisait en Barrois *royal* ou *mouvant*, et en Barrois *ducal* ou *non mouvant*. Le premier, qui ressortissait au parlement de Paris, était situé sur la rive gauche de la Meuse, et le deuxième sur la droite et dépendait de Nancy. Le Barrois se trouve tout entier dans le dép. de la Meuse. Ce pays, d'abord habité par les *Leuci*, fut nommé par les Romains *Pagus Barrensis*. Enclavé dans le roy. d'Austrasie, puis faisant partie du duché de la Haute-Lorraine, le Barrois eut une suite de comtes peu connus qui se rendirent indépendants sous les faibles Carlovingiens. Philippe le Bel obligea Henri III, comte de Bar, à lui rendre hommage de tout ce qu'il possédait sur la rive gauche de la Meuse. En 1354, Robert ayant épousé Marie de France, fille du roi Jean, le comté fut érigé en duché. Ce duché, par suite d'extension de la race mâle, passa au duc de Guise, plus tard duc de Lorraine. Dès lors le Barrois suivit les vicissitudes de la Lorraine.

BARROIS, OISE. adj. et s. Habitant, habitants du Barrois; qui appartient, qui a rapport à cette province ou à ses habitants.

BARROLOUS. Géogr. Nom d'un peuple qui habite l'une des trois parties de la Cafrerie, à l'ouest du Monomotapa. Le pays des Barrolous.

BARRONNER. v. a. 1re conj. Synonyme de Barrir.

BARROS (Jean de). Le plus renommé des historiens portugais, né en 1496, de parents nobles; son œuvre capitale est intitulée l'*Asie*, divisée en décades. Cet ouvrage a contribué à fixer la langue en Portugal, où il est devenu classique. J. de Barros a aussi composé la première grammaire portugaise qui ait été écrite. Il est mort en 1568, âgé de 72 ans.

— BARROS. s. m. Minér. Terre bolaire dont on fait en Espagne les alcarazas.

BARROT. s. m. Constr. nav. V. BAROT.

— Petit baril dans lequel on met les anchois salés.

BARROTER. v. a. Mar. V. BAROTER.

BARROTIN. s. m. Mar. V. BAROTIN.

BARROYER. v. n. 1re conj. Anc. prat. Fréquenter le barreau, faire des procédures.

BARROW (Isaac). Savant mathématicien, né à Londres, en 1630, mort en 1677. Il donna la solution du problème des tangentes, solution qui devait faire naître le calcul différentiel. Il compta parmi ses élèves Newton, auquel il résigna sa chaire en 1669.

BARRUEL (Augustin). Théologien, membre de la société de Jésus, né dans le Vivarais, en 1741, mort à Paris, en 1820. Lutta avec zèle et talent contre le philosophisme du dernier siècle. Son principal ouvrage a pour titre : *les Helviennes*, ou *Lettres provinciales philosophiques*.

BARRURE. s. f. Techn. Barre du corps d'un luth. || Petite irrégularité sur une pipe.

BARRUTINES. s. f. pl. Comm. Espèce de soies de Perse.

BARRY. s. m. Agric. Nom du petit verrat ou cochon mâle destiné à la reproduction.

BARRY (Jacques). Célèbre peintre d'histoire, né à Cork, en Irlande, en 1741, mort dans la misère en 1806. Se fit remarquer par l'originalité de la composition plutôt que par le coloris. Six tableaux représentant les progrès de la civilisation passent pour ses chefs-d'œuvre.

— BARRY (Marie-Jeanne GOMARD DE VAUBERNIER, comtesse du). Née en 1744, à Vaucouleurs, entra dans une maison de prostitution pour profiter de sa beauté et de sa jeunesse; épousa le comte Guillaume du Barry, dont le frère avait conçu le projet d'en faire le marchepied de sa fortune; devint maîtresse en titre de Louis XV, et fut présentée à la cour en 1769. Louis XVI la relégua à l'abbaye du Pont-aux-Dames, où elle se fit remarquer par une vie régulière et par son respect pour les choses saintes. Lorsque éclata la révolution de 1789, elle passa en Angleterre, y réalisa les débris de sa fortune, dont elle employa le prix à secourir les victimes de nos discordes civiles. Revenue en France, elle fut accusée et conduite à l'échafaud, pour cet acte si louable de générosité et de dévouement. Elle reçut le coup de la mort avec faiblesse et désespoir, le 6 décembre 1793.

BARS. s. m. Ichthyol. V. BAR.

BARSANIEN, ENNE. adj. et s. Hist. ecclés. Membre d'une secte chrétienne, qui prit naissance au VIe siècle. Les barsaniens avaient l'habitude de communier en mettant sur le bout de leurs doigts une certaine pâte dont ils mangeaient une partie; ensuite ils ajoutaient au reste un morceau égal à celui qu'ils avaient consommé.

BARSCA. s. m. Ichthyol. Poisson du genre saumon.

BARSE. s. f. Boîte d'étain dans laquelle le thé nous est apporté de la Chine.

BARSIM. s. m. Agric. Trèfle cultivé en Égypte, où il a été apporté du Caucase. On cultive le barsim dans les départements méridionaux de la France.

BARSOM. s. m. Hist. relig. Sorte de faisceau de branches d'arbres liées avec un ruban, que les mages portaient dans les céré

BAR-SUR-AUBE. (du celt. *bar*, coteau; sur un coteau). Géogr. Chef-lieu d'arrond. (Aube), sur la rivière de ce nom, à 53 kil. S.-E. de Troyes; 3,940 hab. Eaux-de-vie et liqueurs, toiles de coton, tanneries, mégisseries, de bons vins blancs aux environs. L'arr. de Bar a quatre cantons : Brienne, Soulaine, Vendeuvre et Bar-sur-Aube; 99 comm. et 41,230 hab.

— s. m. Bot. On appelle *Bar-sur-Aube* une espèce de raisin plus particulièrement connu sous le nom de *chasselas doré*.

BAR-SUR-ORNAIN. Géogr. V. BAR-LE-DUC.

BAR-SUR-SEINE. Géogr. Ch.-l. d'arr., sous-préfecture (Aube); 9,050 hab. On y exploite des carrières de marbres jaunes très-variés. On estime la coutellerie de Bar.

BART (Jean). Le plus populaire, sinon le plus illustre des marins français, né à Dunkerque en 1650, mort en 1709, à l'âge de 52 ans. Débuta comme chef de corsaire, en 1675, dans la guerre entre la France et la Hollande, et se signala par des croisières aussi rapides que brillantes. Admis dans la marine royale, par Louis XIV, avec le grade de lieutenant de vaisseau, il châtia d'abord les corsaires de Salé, qui avaient insulté le pavillon de la France; attaqua avec une heureuse et rare intrépidité la flotte espagnole dans la baie de Cadix, en 1683; fut fait prisonnier en 1689, avec de Forbin, son frere d'armes, par les Anglais qui les conduisirent à Plymouth, d'où ils s'échappèrent sur une frêle barque, à la faveur d'une nuit profonde. Créé capitaine, il se couvrit de gloire, en 1693, à la bataille de Lagos, sous les ordres du maréchal de Tourville; en 1694, année d'affreuse disette, il délivra un convoi de 130 bâtiments qui apportaient en France les blés de la Pologne et du Danemarck, et qui avaient été capturés par huit vaisseaux de guerre hollandais. En 1695, il força à la retraite une flotte anglo-hollandaise de 112 voiles, qui était venue attaquer et bombarder sa ville natale. En 1697, il fut nommé chef d'escadre, et se vit bientôt condamné par la paix de Riswick à un repos qu'il n'aimait guère, et dont il sortit un moment, en 1702, lorsque la mort vint l'empêcher de prendre part à la guerre de la succession d'Espagne, qui de nouveau mettait l'Europe en feu.

BARTAME. s. f. Bot. Plante annuelle des Indes à feuilles alternes et fleurs terminales.

BARTAS (Guillaume-Salluste du). Poète français de la fin du XVIe siècle, né au château de Bartas, près d'Auch, en Gascogne; mort en 1560, suivant de Thou; en 1591, suivant Sainte-Marthe. Son plus important ouvrage est *la Semaine*, poème divisé en sept parties, et dont le sujet est la création du monde; il ne mérite ni les louanges exagérées dont il a été l'objet, ni les reproches dont il a été poursuivi.

BARTAVELLE. s. f. Ornith. Un des noms de la perdrix grecque, dont l'espèce a beaucoup de ressemblance avec la perdrix rouge. Elle se nourrit d'insectes et de jeunes pousses d'arbres; sa chair est blanche et fort estimée.

BARTHE. Poète dramatique, né à Marseille, en 1724, et mort à Paris en 1785.

BARTHE (LA). Géogr. Village de France, chef-lieu de canton (Hautes-Pyrénées), arr. de Bagnères. Sur la vallée de la Neste, au pied des Pyrénées.

BARTHÉLEMITE. s. m. Hist. relig. Membre d'une congrégation de clercs réguliers, fondée à Salzbourg, en 1640, par Barthélemi Hobzauzer, dans le but de former des ecclésiastiques. C'est en Allemagne, en Pologne et en Catalogne, que les barthélemites se sont principalement répandus.

BARTHÉLEMY (Saint). Apôtre, l'un des douze disciples que Jésus-Christ choisit d'abord et instruisit lui-même. Selon Eusèbe, il prêcha la foi dans les contrées les plus barbares de l'Orient, et jusqu'aux extrémités des Indes; selon d'autres anciens auteurs, il n'aurait évangélisé que l'Arabie Heureuse, la Phrygie, la Lycaonie, et enfin l'Arménie, où il fut écorché vif par les idolâtres. Saint Barthélemy n'a laissé aucun écrit; ses reliques ont été déposées en 98 à [illegible] le maître-autel de l'église qu'on [illegible].

— BARTHÉLEMY (l'abbé [illegible]). Célèbre antiquaire, élégant [illegible] écrivain, né à Cassis, petit port près d'Aubagne, le 20 janvier 1716, mort en 1795, à l'âge de 79 ans; fut d'abord membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Le succès qu'obtint le *Voyage d'Anacharsis en Grèce* lui ouvrit, en 1789, les portes de l'Académie française.

— BARTHÉLEMY (JOURNÉE OU MASSACRE DE LA SAINT-). Hist. Nom donné à l'un des plus sanglants épisodes de nos guerres religieuses. Le dimanche 24 août 1572, fête de saint Barthélemy, la cloche de Saint-Germain l'Auxerrois, à Paris, donna le signal du massacre de la noblesse du parti protestant, qui depuis plusieurs années gênait le gouvernement royal, avec lequel il traitait sur le pied de l'égalité. Les soldats et le petit peuple, disent les mémoires du temps, se ruèrent par bandes sur les huguenots, et s'attachèrent surtout à faire périr les nobles et à piller leurs hôtels, à l'instigation du duc de Guise et de Catherine de Médicis, qui eux-mêmes étaient tout-puissants sur le faible esprit du roi Charles IX. Le massacre dura à peu près toute la semaine. Les

ne furent pas plus épargnés que les autres, et tous les cadavres furent jetés dans la Seine, excepté deux, celui du libraire Oudin-Petit, qu'on enterra dans sa cave, et celui de l'amiral Coligny, qui fut horriblement mutilé par le peuple et pendu par les pieds. Un grand nombre de villes imitèrent la capitale : Lyon, Orléans, Saumur, Angers, Rouen, Bourges, Toulouse, Troyes, Meaux, Bordeaux, eurent leur Saint-Barthélemy. Le nombre des morts est difficile à préciser. Péréfixe le porte à 100,000; Sully à 70,000, Mézeray à 30,000; La Popelinière, auteur calviniste, à 20,000; Papire-Masson à 10,000; le Martyrologe des calvinistes à 6,168 protestants tués en masse, et n'en désigne positivement que 786. La vérité est entre ces deux derniers chiffres. Pour ce qui est de l'appréciation morale de cette catastrophe, il faut accuser avec force ceux qui conseillèrent au roi de faire couler le sang des protestants français, et en même temps il faut blâmer sévèrement la noblesse protestante d'avoir, par ses prétentions, son arrogance, ses conspirations même, attiré sur elle la fureur du gouvernement et des ligueurs catholiques. De cette sorte, le massacre de la Saint-Barthélemy est un fait qui s'explique, mais qu'on ne saurait excuser.

BARTHÈS (Paul-Joseph). Professeur honoraire de la faculté de médecine de Montpellier, médecin consultant de Napoléon, associé de l'Institut, un des médecins qui ont concouru le plus efficacement à renverser les fausses doctrines que l'art de guérir avait empruntées de la mécanique et de la chimie, et à faire revivre les sages principes établis par Hippocrate. Barthès naquit en 1734 et mourut en 1806. Il possédait à un très-haut degré toutes les facultés de l'esprit, surtout celles qui constituent le génie des sciences; sa réputation fut immense. C'est à tort qu'on l'a accusé d'athéisme.

BARTHÉSIE. s. f. Bot. Syn. du genre myrsine.

BARTHOLE. Fameux jurisconsulte, le premier de son temps; né à Sasso-Ferrato, dans la marche d'Ancône, vers l'an 1313, mort en 1355, à l'âge de quarante-deux ans. Sa réputation fut européenne et son influence immense. Ses décisions servaient de règle aux arrêts des cours souveraines. Ses œuvres ne sont lues aujourd'hui que par quelques savants.

— Loc. prov. *Résolu comme Barthole.* Se disait pour qualifier un esprit entreprenant et d'aplomb, qu'aucun problème ne déconcerte, et qui ne recule devant aucune solution, par allusion à l'ouvrage du célèbre jurisconsulte Barthole, intitulé *Resolutiones Bartholi*.

BARTHOLINIE. s. f. Bot. Genre de la famille des orchidées, originaire du cap de Bonne-Espérance.

BARTLINGIE. s. f. Bot. Genre de la famille des myrtacées, sous-arbrisseau de la Nouvelle-Hollande.

BARTOLOZZI (François). Habile graveur au burin, né à Florence en 1730, mort en 1813. Il excellait surtout dans le genre du *pointillé*, et s'est fait connaître par d'innombrables travaux.

BARTONIE. s. f. Bot. Genre de la famille des loasées, herbes bisannuelles ou vivaces, hérissées de poils raides, propres à l'Amérique septentrionale. || Syn. de Centaurelle.

BARTRAMIE. s. f. Bot. Genre de mousses acrocarpes formant des gazons touffus sur la terre et les rochers. Les bartramies acquièrent souvent sur les montagnes des contrées tropicales une taille gigantesque.

BARTRAMIÉ, ÉE. adj. Bot. Semblable à une bartramie. || BARTRAMIÉES. s. f. pl. Groupe de la subdivision des mousses acrocarpes.

BARTRAMIOÏDE. adj. des 2 g. Bot. Qui tient de la bartramie. || BARTRAMIOÏDES. s. f. pl. Groupe de la famille des mousses, ayant pour type le genre bartramie.

BARTSIE. s. f. Bot. Genre de la famille des scrofularinées, herbe vivace.

BARUCE. s. f. Bot. Fruit du sablier.

BARUCH (littéralement *béni*). Prophète de la tribu de Juda, fut le secrétaire et le disciple de Jérémie, dont il écrivit et lut au peuple les prophéties; finit ses jours à Babylone, dans la douzième année de sa captivité. Le livre de Baruch qui est inséré dans le canon des Écritures n'existe plus en hébreu; il se compose de six chapitres; les cinq premiers contiennent des prophéties, et le dernier est une copie de la lettre que Jérémie adressa aux captifs de Babylone.

BARULE. s. m. Hist. ecclés. Nom donné à des hérétiques qui soutenaient que le Fils de Dieu avait pris un corps fantastique. Les barules soutenaient encore que les âmes avaient été toutes créées avant la naissance du monde, et qu'elles avaient péché toutes à la fois.

BARUTH. s. m. Métrol. Mesure de poivre de 54 livres, en usage aux Indes.

BARYBADE. s. m. (ét. gr., βαρύς, lourd; βάδω, marcher). Entom. Genre de coléoptères pentamères, propre au Brésil, à Carthagène et à Cayenne.

BARYCÈRE. s. m. (ét. gr., βαρύς, épais; κέρας, corne, antenne). Entom. Genre de la famille des ichneumoniens, trouvé dans les environs de Dresde. || Genre de coléoptères tétramères, voisin du genre baridie.

BARYCOIE, [illegible] βαρύς, difficile; ἀκούω, j'entends). Pathol. Dureté de l'ouïe, premier degré de la surdité.

BARYMÉTRIE. s. f. (ét. gr., βαρύς, pesant; μέτρον, mesure). Phys. Mesure de la pesanteur.

BARYNOTE. s. m. (du gr. βαρύνωτος, recouvert d'un cuir). Entom. Genre de coléoptères tétramères ayant pour type le barynote margaritacé qui se trouve en Suisse et en Italie.

BARYÔME. s. m. Bot. Syn. de Barôme.

BARYPENTHE. s. m. (du gr. βαρυπενθής, plongé dans le deuil, par allusion aux couleurs sombres de l'insecte). Entom. Genre de la famille des phryganiens, ayant pour espèces principales le barypenthe concolor et le barypenthe rufipède.

BARYPHONE. s. m. (du gr. βαρύφωνος, qui a la voix forte). Ornith. Synonyme de Momot.

BARYPHONIE. s. f. (ét. gr., βαρύς, difficile; φωνή, voix). Pathol. Difficulté de parler, faiblesse de la voix; gêne et lenteur de la prononciation.

BARYPHONIQUE. adj. des 2 g. Pathol. Qui a rapport à la baryphonie.

BARYPLOTÈRE. s. m. (ét. gr., βαρύς, pesant; πλωτήρ, nageur). Ornith. Nom donné à une famille d'oiseaux aquatiques comprenant ceux qui nagent pesamment.

BARYPODE. s. m. (ét. gr., βαρύς, lourd; πούς, pied). Entom. Genre de coléoptères tétramères, syn. du genre scaphidomorphe.

BARYSCÈLE. s. m. (ét. gr., βαρύς, lourd; σκέλος, cuisse). Entom. Genre de coléoptères hétéromères, propre à la Nouvelle-Hollande.

BARYSOME. s. m. (ét. gr., βαρύς, lourd; σῶμα, corps). Entom. Genre de coléoptères pentamères, voisin des agonodères, propre au Mexique et aux Indes-Orientales.

BARYTE. s. f. (du gr. βαρύς, pesant). Minér. Oxyde de barium des chimistes; l'une des anciennes terres mises par la chimie moderne au rang des oxydes métalliques. Elle est formée d'un atome de barium et d'un atome d'oxygène. Elle a été nommée d'abord *terre pesante*, puis *baryte*, à cause de sa pesanteur. La baryte est remarquable par sa puissante affinité pour l'acide sulfurique, qui surpasse celle de toutes les autres bases. Le composé qu'elle forme avec cet acide est complétement insoluble dans l'eau.

— La baryte fait aussi l'une des parties constituantes d'un silicate alumineux (l'harmotome) et d'un minerai de manganèse (le psilomélane).

BARYTICO-ARGENTIQUE, adj. Chim. Se dit d'un sel double qui résulte de la combinaison d'un sel barytique avec un sel argentique. Fulminate barytico-argentique.

BARYTICO-CALCITE. s. f. Minér. Minéral composé de carbonate de chaux et de baryte, affectant les formes cristallines du prisme rhomboïdal.

BARYTICO-SODIQUE. adj. des 2 g. Chim. Se dit d'un sel double, produit par la combinaison d'un sel barytique avec un sel sodique. Sulfate barytico-sodique.

BARYTIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *baryta*, baryte; *ferens*, qui porte). Minér. Qui contient accidentellement de la baryte. Manganèse oxydé barytifère.

BARYTILE. s. f. Minér. Synonyme de Baryte sulfatée.

BARYTILITHE. s. f. (ét., *baryta*, baryte, λίθος, pierre). Minér. Syn. de Barytile.

BARYTINE. s. f. Minér. Nom spécifique du sulfate de baryte.

BARYTINIQUE. adj. des 2 g. Minér. Se dit d'un genre de roches pierreuses sulfatées qui comprend la barytine ou le sulfate de baryte.

BARYTIQUE. adj. des 2 g. Chim. Qui a rapport à la baryte. Carbonate barytique. Nitrate barytique. Chlorure barytique.

— *Oxyde barytique.* Premier degré d'oxydation du barium ou la baryte. || *Sels barytiques.* Combinaisons de la baryte avec les acides ou avec les corps électro-négatifs.

BARYTITE. s. f. Minér. Syn. de Barytine.

BARYTON. s. m. (ét. gr., βαρύς, pesant; τόνος, ton). Musiq. voc. Voix d'homme tenant le milieu entre la voix de basse et celle de ténor. Avoir un baryton, un beau baryton. Être doué d'un excellent baryton.

— Celui qui possède cette sorte de voix. Être un baryton. Connaître un baryton. Rechercher les barytons.

— Le diapason ordinaire du baryton commence au *si bémol* de la seconde ligne à la clef de *fa* sur la quatrième, et monte ordinairement jusqu'au *fa* au-dessus de la portée ou jusqu'au *sol*.

— Autrefois le baryton était appelé *basse taille, seconde taille, ténor concordant*.

— Instrument à cordes et à archet, espèce de basse de viole, montée sur le manche de sept cordes de boyau, et sous le manche, de plusieurs cordes de métal, ordinairement seize, que l'on touchait à vide avec le pouce de la main gauche, tandis que les autres doigts se posaient sur les cordes de boyau que l'archet faisait résonner. Cet instrument, dont on ignore l'inventeur et qui était très-difficile à jouer, ne s'est guère répandu qu'en Allemagne.

— Gramm. On appelle *baryton* tout verbe grec qui a ou qui est censé avoir l'accent grave sur la dernière syllabe.

Faire le baryton, chanter sur le ton qui est entre la taille et la basse. || Fig. et par plaisanterie. Fredonner.

BARYTO-STRONTIANITE. s. f. Minér. Substance composée de baryte et de strontiane.

BARYUM. s. m. Chim. V. BARIUM.

BARYXYLE. s. m. (ét. gr., βαρύς, pesant; ξύλον, bois). Bot. Syn. du genre cathatocarpe.

BARZAKH. s. m. Relig. mah. L'intervalle qui s'écoule entre la mort d'un homme et sa résurrection. || Il se dit aussi de l'état de l'âme après la mort.

BAS, BASSE. adj. (du gr. βάθος, profond, bas). Qui est moins élevé que d'ordinaire, en parlant d'un objet considéré en lui-même. Siége bas. Chaise basse. Maison basse. Murailles basses.

— Qui est moins élevé, relativement à des choses de même nature. Bas étage. Salle basse. La basse région de l'air. Un pays bas. Ils ont les pieds aussi *bas* que les nôtres [illegible]. Il

est dans une assiette *basse*, mais sûre. (Id.) Voyez comme elle s'abaisse, cette tête auguste, devant laquelle s'incline l'univers; la terre, son origine et sa sépulture, n'est pas encore assez *basse* pour la recevoir. (Boss.) Qui ne vole au sommet tombe au plus *bas* degré. (Boil.)

— En ce sens, on dit : La Basse-Alsace, la Basse-Bretagne, la Basse-Normandie, le Bas-Palatinat, le Bas-Rhin, les Basses-Alpes, les Basses-Pyrénées, la Basse-Egypte. Tanis était la capitale de la *Basse*-Egypte. (Boss.)

— T. de fortif. *Places basses.* Casemates et autres ouvrages qui servent à défendre les fossés.

— Mar. *Basses voiles.* La grande voile, celle de misaine et de perroquet.

— Archit. *Les bas côtés d'une église.* Les nefs latérales, plus étroites et ordinairement moins élevées que la nef principale.

— *Ce bas monde.* Cette terre, ce monde où nous vivons. En ce bas monde. Dans ce bas monde.

— Se dit des choses physiques, susceptibles d'augmentation et de diminution, lorsqu'elles sont dans un état inférieur à leur état ordinaire ou moyen, quelle que soit au reste leur nature. Rivière basse. La basse marée. Ton bas.

— *La rivière est basse.* Le niveau ordinaire de l'eau de la rivière est diminué. On dit, dans le même sens, *Basse marée.*

— Mus. voc. et instr. Qui n'est pas monté au diapason, qui est au-dessous du ton ordinaire. Instrument trop bas. Corde trop basse. Voix trop basse. Note trop basse. Son trop bas.

— Grave, par opposition à aigu. Sons bas. Notes basses. Une corde d'un instrument est *basse*, lorsque le son qu'elle rend est plus grave ou moins aigu qu'il ne faut pour être en harmonie avec les sons que rendent les autres cordes. (Lav.)

— *A basse note.* A demi-voix. Chanter à basse note.

— Fig. *Prier Dieu à basse note.* Prier tout doucement.

— Fam. *Dire des injures à basse note.* Les dire tout bas, pour ne pas être entendu de celui à qui on les dit; les murmurer.

— Fig. *Faire parler quelqu'un d'un ton plus bas, faire prendre à quelqu'un un ton plus bas.* L'obliger à devenir moins arrogant, à être plus humble dans ses paroles.

— *Parler à voix basse.* Parler de manière à n'être pas entendu, si ce n'est de la personne à qui l'on parle.

— *Avoir la voix basse.* Ne pouvoir parler haut. Ne pouvoir se faire entendre que de près.

— Liturg. *Messe basse.* Celle que le prêtre dit à voix basse, par opposition à *messe haute*, ou celle qui est chantée.

— Fam. *Dire des messes basses.* Murmurer, marmotter ... entre les dents.

— *Le jour est bas*, c'est-à-dire, le jour va finir, touche à la nuit.

— On dit que *le temps est bas*, lorsque l'atmosphère est chargée de nuages qui, plus ils sont amoncelés, plus ils se rapprochent de la terre, de laquelle, par conséquent, ils sont séparés par une hauteur moindre.

— *Avoir la vue basse.* Ne distinguer les objets que de près.

— Fig. et fam. *Avoir l'oreille basse.* Être confus, humilié de ce qu'on nous a dit ou fait.

— *Faire main basse sur une chose.* ... en emparer avec ...

— T. de guerre. *Faire main basse sur l'ennemi.* Le passer au fil de l'épée, ne pas lui faire quartier.

— Fig. et fam. *Faire main basse.* Critiquer sans ménagement. Dans le monde on épargne souvent les vices, mais on fait tout ... *main basse* sur les défauts. (Acad.)

— Prov. et fig. *Le cœur haut et la fortune basse.* Plus d'audace que de fortune.

— Marquant infériorité de rang, de dignité. Les bas officiers, le bas clergé, le bas chœur.

— *Le bas bout d'une table.* La place la moins distinguée, par opposition au *haut bout*, qui est la place d'honneur.

— *Les basses classes d'un collége.* Les classes des commençants jusqu'en quatrième inclusivement.

— *Bas justicier.* De basse-justice, par oppo-

— *Maître des basses œuvres.* Cureur de retraits, vidangeur.

— Législ. angl. *Chambre basse.* Chambre des communes.

— *Le Bas-Empire.* Époque de la décadence de l'empire romain. V. EMPIRE D'ORIENT. On dit aussi *bas siècles, bas temps.*

— Baissé, par opposition à ce qui est levé, élevé. La tête basse. Un chien qui porte les oreilles basses, la queue basse. De la tapisserie de basse lisse.

— Fig. Inférieur, du côté des avantages de la naissance, de la condition, de la profession. Homme de basse extraction, de basse condition. Le bas peuple. Justin, de *basse* naissance, mais habile, etc. (Boss.) Gédéon disait : Ma famille est la plus *basse* de Manassé. (Fléch.) La victime est trop *basse* et l'injure est trop grande. (Corn.)

— Fig. Qui a moins de valeur ou de prix. Bas or. Bas argent. Or de bas aloi. || *Bas prix.* Prix médiocre. J'ai acheté cela à bas prix. Peut-on laisser aliéner des cœurs qu'on peut gagner à si *bas* prix ? (Mass.)

— Par analogie, *Les basses cartes du jeu*, c'est-à-dire, les trois, les quatre, les cinq, les six du jeu.

— Fig. Sert à exprimer la diminution que subit le cours des fonds publics. Les fonds sont bas, sont cotés bas, plus bas qu'ils n'étaient avant-hier.

— Fig. et fam. *Les fonds sont bas*, signifie, en parlant d'un individu, qu'il est peu à l'aise, qu'il a peu ou point d'argent.

— Fig. Qui manque d'élévation, de dignité, de noblesse, en parlant d'un homme, de son âme, de sa conduite, de ses actions, de ses sentiments, de ses qualités, de ses discours, etc. Homme bas. Ame basse. Avoir l'esprit bas, les sentiments bas. Avoir des inclinations basses. Ils sont *bas* et timides devant les princes et les ministres. (La Bruy.) S'il est pour me trahir des esprits assez *bas*. (Corn.) Des railleries *basses* et indignes de la vérité. (Pasc.) Les plus hautes productions des plus grands d'entre les hommes sont encore *basses* et puériles. (Id.)

— Qui avilit, qui dégrade, en parlant de certaines choses mauvaises en elles-mêmes. L'avarice, le mensonge, l'ivrognerie sont les vices les plus bas. On appelle plus particulièrement vices bas ceux qui ne supposent aucune énergie dans le caractère. Content de son sort, il n'éprouve et ne fait éprouver aux autres ni l'orgueil méprisant qu'inspirent les richesses, ni la *basse* envie qu'inspire le besoin. (Barth.)

— *Figure basse, physionomie basse.* Qui annonce des sentiments bas.

— Littérat. S'applique aux pensées, aux mots, aux expressions, au style. Une pensée basse peut être relevée par la noblesse de l'expression; l'aveu d'un sentiment, d'une passion qui est même dégradante, fait par une bouche éloquente, peut nous toucher et nous attendrir; mais, chose singulière, une oreille délicate ne pardonne jamais à la *bassesse* de l'expression, *bassesse* qui n'est que de convention, car tel mot, qui dans telle littérature a été du style noble, est dans telle autre du style bas et trivial, cette sorte de bassesse dépendant de l'opinion, de l'usage, de l'habitude. Pensée basse. Mot bas. Style bas. Cette manière *basse* de plaisanter a passé du peuple à qui elle appartient, jusque dans une grande partie de la jeunesse de la cour qu'elle a infectée. (La Bruy.)

— Fig. *Basse latinité.* Latinité corrompue, de mauvais goût. || On dit aussi et dans le même sens, *bas latin;* on dit également *bas français*, etc. Bientôt un monstrueux idiome composé de tous les patois provinciaux, reléguera la langue vraiment française dans les bibliothèques, et dominera parmi nous sous le nom de *bas français*, comme les Romains virent la *basse latinité* régner dans le Bas-Empire. (Clément.)

— Syn. comp. BAS. INFÉRIEUR. Ces mots marquent tous deux ce qui est au-dessous, mais *bas* a rapport principalement à la hauteur, à l'élévation, et *inférieur*, à l'ordre || BAS PRIX. VIL PRIX. *Bas prix*, à un prix inférieur au prix ordinaire; *vil prix*, presque pour rien. || BAS. ABJECT. VIL. *Bas*, qui manque d'élévation; *abject*, qui est dans une grande bassesse; *vil*, dans un grand décri. Ce qui est *bas* n'est pas à considérer; ce qui est *abject*, doit être rejeté et l'on doit rebuter ce qui est *vil*.

BAS. s. m. La partie la moins élevée d'un objet considéré en lui-même, ou comparativement à un autre objet. Le bas du pavé. Le bas de la rue. Le bas du trottoir. Le bas d'une robe. Le bas d'une page. Les noms sont au *bas* de cette page. (Pasc.) Une frange d'or au *bas* de leur habit. (Fén.)

— Fig. Qualité de ce qui est moralement bas, vil, méprisable. Le fond y est le même (chez les grands) que dans les conditions les plus ravalées, tout le *bas*, tout le faible, tout l'indigne s'y trouvent. (La Bruy.)

— Se dit par ellipse, et en parlant du style, des productions littéraires, pour, Genre bas, trivial. Cet auteur donne souvent dans le *bas* et le bouffon. (Acad.)

— *Le vin est au bas.* Le tonneau est presque vide.

— Fig. *Avoir du haut et du bas, des hauts et des bas, dans l'esprit, dans le carac-*

bas ou *des hauts et des bas.* Avoir de l'inégalité, des inégalités.

— Fig. *Il y a du haut et du bas, des hauts et des bas dans la vie.* La vie est mêlée de biens et de maux.

— Mar. *Les bas d'un vaisseau.* Les parties du vaisseau qui sont sous le pont. Signifie aussi toute la portion qui est dans l'eau, au-dessous de la ligne d'eau.

— *Le bas de l'eau.* Se dit en parlant de la marée basse.

— Mus. *Être dans le bas.* Se dit d'une voix propre à rendre les sons graves. Cette voix est belle dans le bas.

— Jeu de billard. *Coup de bas.* V. COUP.

BAS. adj. pris adverbialem. La plupart des dictionnaires en font à tort un adverbe. Les adjectifs se prennent souvent adverbialement; *bas* n'est et ne peut être autre chose qu'un adjectif employé de cette manière. Mais il faut bien se garder de croire avec M. Landais que, dans ce cas, il perde sa nature d'adjectif; tout au contraire il la conserve toujours, mais dans ces occasions il faut sous-entendre une préposition et un substantif, à quoi tout adverbe est réductible. En effet, quand on dit *parler bas*, le mot *bas* modifie le verbe *parler;* mais il n'opère pas seul cette modification; il est bien évident que cette expression n'est qu'un abrégé de, Parler *d'un ton bas;* donc *bas* est employé avec ellipse du nom auquel il se rapporte. Ce qui met cette analyse hors de toute contestation, c'est que les écrivains font tour à tour usage de la construction pleine, *parler d'un ton bas*, et de la construction elliptique, *parler bas.*

— Par rapport à la situation, il signifie, Dans la partie basse, dans la partie inférieure. Il loge bien bas. Les cailles volent bas. On lisait quelques lignes plus *bas* ces mots, etc. (Pasc.)

— Fig. dans le même sens. Ils mettent si haut ce qui leur appartient et si *bas* ce qui appartient aux autres. (La Bruy.)

— Fig. dans un sens analogue. Nulle injure ne peut nous mettre si *bas* devant les hommes, que nous ne soyons encore plus *bas* devant Dieu pour nos péchés. (Pasc.) Plus ils se trouvent *bas*, moins ils se croient à leur place. (Mass.) Le peuple a besoin qu'on le tienne *bas* pour son propre repos. (Fén.)

. . . . . N'autorisez pas
De plus méchants que vous à la mettre plus [*bas.*
(CORNEILLE.)

— Fig. en chronologie. Ceux qui rejettent plus *bas* le commencement. (Boss.) Mettre un peu plus haut ou un peu plus *bas* le commencement du règne d'Artaxerce. (Id.)

— *Jouer bas, chanter bas*, c'est-à-dire Jouer, chanter au-dessous du diapason, au-dessous du ton. On dit dans le même sens. Un instrument est monté trop bas.

— Fig. en parlant de l'intensité de la parole, de la voix. D'une manière basse, faible, douce. Parler bas. Chanter bas. Il parle *bas* dans la conversation. (La Bruy.) Parlons plus *bas*, mes sœurs. (Rac.) Il suffit que je veuille parler haut ou *bas* pour que tout se fasse comme de soi-même. (Boss.)

— TOUT BAS, dans le même sens. Après avoir dit tout haut : Je jure que je n'ai pas fait cela, on ajoute tout *bas*, aujourd'hui. (Pasc.) C'est dommage, me dit-il tout *bas*, que ce livre ait été condamné à Rome. (Id.)

C'est alors qu'on trouva, pour sortir d'embarras,
L'art de mentir tout haut en disant vrai tout [*bas.*
(BOILEAU.)

Tu chanteras tout *bas*, bien *bas*,
Tes doux refrains de femme.
(L'abbé de l'ECLUSE.)

— *Tout bas*, en secret, dans le fond de son cœur. Ceux à qui on dispute tout *bas* l'éclat et la prééminence des ancêtres. (Mass.) Un sage suit la mode, et tout *bas* il s'en moque. (Destouches.)

— *A bas.* Par terre. Jeter à bas. Mettre à bas. Il se jette à bas du lit. Il le mit à *bas* de son cheval. (Acad.)

— *Se jeter, sauter à bas de son lit*, se lever précipitamment. Au plus fort de son sommeil, il se jette à *bas* de son lit. (J.-J. Rouss.) Je me jette à *bas* de mon lit. (Id.)

— *Être à bas.* Être ruiné. || *Mettre à bas.* Ruiner. Cette faillite l'a mis à bas.

— *A bas!* Terme de commandement. *A bas les chapeaux!* Que les chapeaux soient ôtés || *A bas les armes!* Déposez les armes. On dit aussi dans le même sens : Chapeaux bas! Armes bas!

— Interjection, cri d'improbation. A bas le roi! A bas le tyran! A bas Cromwell!

— *En bas*, opposé à *en haut*, dans la partie inférieure. Il est en bas. Le voile fut déchiré de haut en *bas*. (Le Maistre de Sacy.) Par nous d'en *bas* la pièce est écoutée. (Rouss.)

— *En bas*, dans le sens d'*ici-bas*. Dieu se réserve à lui seul les choses d'en haut, il partage avec vous celles d'en *bas*.

— *La tête en bas.* La tête la première. Se précipiter la tête en bas.

Quand de ces médisants l'engeance tout entière
Irait la tête en *bas* rimer dans la gouttière.
(BOILEAU.)

— *Traiter quelqu'un du haut en bas.* Le traiter avec malhonnêteté, avec dureté, avec dédain.

— *Tenir en bas.* Tenir dans la soumission.

vivons, la terre où nous sommes. Les hommes d'ici-bas. Les choses d'ici-bas. Les richesses, les plaisirs, les biens, les honneurs d'ici-bas. Rien ici-*bas* n'est plus grand que la vertu. (Mass.) V. ICI.

— *Là bas*, par opposition à *là-haut*. Allez là-bas. Il est là-bas. || *Au loin*, par opposition à ici. Il est là-bas, bien loin de nous. V. LÀ.

— Fig. *Être bas.* Être dans un état désespéré, se mourir, en parlant d'un malade. Il est bien bas. Elle est fort bas. Il n'a point encore été si bas.

— Fig. *Être bien bas, être bas percé.* Avoir peu d'argent, avoir épuisé presque toutes ses ressources.

— Fig. *Être bas dans l'opinion, dans l'estime des hommes.* Ne jouir d'aucun crédit, d'aucune considération.

— *Mettre, rester chapeau bas.* Se découvrir la tête, ôter son chapeau, rester tête nue. || *Chapeau bas!* Otez votre chapeau. || *Chapeau bas.* Avec respect. S'approcher de quelqu'un chapeau bas.

— *Armes bas!* Déposez vos armes.

— Fig. *Mettre bas les armes*, les déposer, les rendre à l'ennemi.

— Fig. S'avouer vaincu dans une discussion, céder aux raisons, aux arguments de son adversaire.

— Mar. *Mettre pavillon bas*, amener son pavillon dans un combat naval.

— Fig. S'avouer vaincu, céder à quelqu'un.

— *Mettre bas*, faire un petit ou des petits, en parlant des femelles des animaux.

— Se dépouiller de son bois, en parlant du cerf. Le cerf met bas au printemps.

— *Mettre bas.* Manuf. de soier. Suspendre les travaux.

— *Jeter bas.* Ôter, se dépouiller de.

Le disciple aussitôt droit au coq s'en alla,
Jetant *bas* sa robe de classe.
(LA FONTAINE.)

BAS. s. m. Vêtement qui sert à couvrir le pied et la jambe. Porter des bas. Acheter des bas. Tricoter des bas. Fabriquer des bas. Raccommoder des bas. Jarreter ses bas. Une paire, deux paires de bas. Des bas de coton, de laine, de fil, de soie, de feutre, de caoutchouc. Des bas unis. Des bas à côtes. Des bas chinés. Des bas faits au métier, à la mécanique. Des bas faits à la main, à l'aiguille. Métier à bas. Marchand de bas. Fabricant de bas. Tricoteuse de bas. Des bas de soie noirs. Des bas de laine blanche. Des bas de laine rouges, bleus. Des bas de soie brodés. Des bas de fil écru. Je n'ai pas une paire de *bas* dont les pieds ne soient troués (Mirab.)

— Les bas étaient autrefois appelés *chausses;* les Germains et les peuples du Nord n'en portaient point. Les Gaulois et les Francs n'en portèrent qu'un peu tard. Les personnes aisées commencèrent dans le moyen âge à se couvrir les jambes avec de la toile ou de la peau, qu'on attachait avec des cordons et des courroies; le pied restait encore à découvert; on finit par fabriquer des bas cousus, qui prenaient assez exactement la forme de la jambe. Ce fut sous François Ier qu'on trouva l'art de tricoter les bas; Henri II porta, dit-on, les premiers bas de soie.

— Les Anglais prétendent être les inventeurs du métier à bas; mais c'est à tort; c'est un Français qui l'a inventé; seulement ayant trouvé en France une vive opposition de la part des bonnetiers et fabricants de bas tricotés à l'établissement de sa machine, et n'étant ni soutenu, ni encouragé par le gouvernement, il alla porter en Angleterre son utile et précieuse industrie. || La première manufacture de bas au métier qu'on ait vue en France, fut établie au château dit de *Madrid*, au bois de Boulogne, sous la direction de Jean Hindret, en 1656.

— Prov. et fig. *Cela lui va comme un bas de soie.* Cela lui convient parfaitement; cette chose semble avoir été faite pour lui.

— BAS. s. m. Mar. Nom que les marins donnent à des barres de fer, dans lesquelles sont pratiquées des ouvertures fermant à volonté, et qu'on met aux mains ou aux pieds de ceux qui ont mérité quelque punition.

BASAAL. s. m. Bot. Genre d'arbustes toujours verts de la côte du Malabar.

BASACLE. s. m. T. de pêche. Endroit où les pêcheurs renferment leur poisson.

BASAL, ALE. adj. Bot. Dont la base offre quelque particularité notable.

— BASAL. s. m. Bot. Arbrisseau de grandeur moyenne.

BASALTE. s. m. Géol. Roche noire ou d'un gris bleuâtre, plus dure que le verre, très-tenace, d'apparence homogène, mais essentiellement composée de pyroxène et de feldspath, et contenant une très-grande proportion de fer oxydé ou titané.

— Le mot *basalte* n'est pas moderne; Pline l'a employé pour désigner une pierre noire très-dure, que les anciens Égyptiens tiraient de l'Éthiopie et dont ils faisaient des tombeaux, des vases, des statues, etc. Cette pierre était plutôt une syénite à grains fins qu'un véritable basalte. C'est Agricola qui a transporté ce nom ancien de basalte aux prismes de Stulpen, et ce nom a depuis été appliqué aux roches noires pyroxéniques dont il est ici question. || Le basalte se présente souvent en masses ou pitons non stratifiés, s'étend fréquemment en

sur le flanc de montagnes coniques, soit sur le sommet de plateaux élevés, soit dans les plaines basses et les vallées profondes. Il se rencontre aussi en filons ou dikes, qui coupent et traversent les dépôts stratifiés.

— Le basalte est aujourd'hui, pour tous les géologues, un produit de *formation ignée*, sorti du sein de la terre à l'état fluide, et qui s'étant arrêté et refroidi dans l'intérieur du sol et dans les foyers d'émission, a formé les dikes et les pitons massifs, tandis que la matière, qui, après avoir traversé le sol, s'est épanchée à la surface, l'a recouvert de larges manteaux ou de nappes.

— La sortie des basaltes du sein de la terre est récente, comparée à celle des granites, des porphyres et des trachytes.

— Quoique généralement noir, le basalte passe accidentellement au gris, au verdâtre et au rouge, soit par le mélange avec diverses substances minérales, soit par la décomposition. Sa cassure est semi-cristalline et même terreuse.

— Le basalte abonde en France, dans les départements du Cantal, du Puy-de-Dôme, de la Haute-Loire, de l'Ardèche, de l'Hérault, etc.; il est commun en Irlande, en Écosse, dans la Sicile, dans le Vicentin, dans la Prusse rhénane, la Hesse, la Saxe, la Silésie, etc.

— La côte septentrionale de l'Irlande est depuis longtemps célèbre par la beauté et la dimension des prismes basaltiques qu'on y rencontre; on cite la grotte de Fingal, dans l'île de Staffa, l'une des Hébrides, et un cirque naturel, dans l'île de Mull.

— La grande dureté du basalte est la principale cause de la rareté de son emploi dans les arts.

— On fait avec le basalte des pilons, des mortiers, des enclumes pour les batteurs d'or, etc.; on a essayé d'en faire des bouteilles.

— Le sol qui résulte de la décomposition des basaltes est ordinairement d'une grande fertilité.

BASALTIFORME. adj. des 2 g. Minér. Qui ressemble au basalte, qui s'en rapproche par ses qualités extérieures. Grünstein basaltiforme.

BASALTIGÈNE. adj. des 2 g. Minér. Qui naît et croît sur les roches basaltiques ou basaltiformes. Lécidée basaltigène.

BASALTINE. s. f. Minér. Nom commun du pyroxène et de l'amphibole.

BASALTIQUE. adj. des 2 g. Minér. Qui est formé de basalte, qui a rapport au basalte. Roche basaltique. Lave basaltique. Terrain basaltique. Agrégation basaltique. Prismes basaltiques.

BASALTOÏDE. adj. des 2 g. Minér. Qui a l'apparence ou l'aspect du basalte. Diorite basaltoïde.

BASALYS. s. m. (ét. gr., βάσις, marche; ἄλυς, désœuvrement). Entom. Genre de la famille des oxyuriens hyménoptères, ayant pour unique espèce le basalys fumipenne, trouvé en Angleterre.

BASANE. s. f. (du bas lat. *bisus*, brun, noirâtre). Techn. Peau de mouton tannée avec la poudre de l'écorce de chêne, et qui s'emploie à divers usages, suivant les différentes préparations qu'on lui a fait subir. || Amincie et passée en différentes couleurs, glacée et apprêtée comme le maroquin, dorée, marbrée ou estampée, elle sert à faire des garnitures de chapeaux, des couvertures de livres et de portefeuilles, des gaînes, des dessus de tables, de chaises, de banquettes, de fauteuils, et quelquefois des tentures. Plus forte et moins façonnée, les selliers, bourreliers, coffretiers et souffletiers, l'emploient aux différents travaux de leur état.

— *Basane en croûte.* Celle qui, devant être mise en couleur, est séchée sans huile. || *Basane en huile.* Celle qui doit être travaillée en noir ou en nature.

— La basane se fabrique en province, surtout en Auvergne, et se finit à Paris, qui en fait une consommation considérable.

BASANE. s. f. (du gr. βάσανος, pierre de touche). Entom. Genre de coléoptères hétéromères ayant pour type la basane forticorne, de Java.

BASANÉ, ÉE. adj. (ét., V. BASANE). Noirâtre, hâlé. Teint basané. Peau basanée. Femme basanée. Les peuples du Midi ont le teint basané.

Oh! j'estime bien plus ce rustre *basané*
Qui soumet à la bêche un sol abandonné.
(Satiriq. du XVIIIe siècle.)

De ses langueurs efféminées
Il recevra bientôt le prix;
Et déjà ses mains *basanées*
Aux palmes de Mars destinées,
Cueillent le myrte de Cypris.
(J.-B. Rousseau.)

BASANER. v. a. 1re conj. (pr. *ba-sa-né*; ét., V. BASANE). Donner au teint une couleur noirâtre, basanée. Il ne faut qu'un hâle qui *basanera* ou noircira votre femme comme une moresque. (Cholières.) Pourquoi ce mot, si bien fait et que nos anciens écrivains ne faisaient pas difficulté d'employer, ne se trouve-t-il dans aucun de nos dictionnaires modernes? C'est une omission regrettable.

BASANIER, ÈRE. s. Marchand, marchande

BASANISTE. s. m. (du gr. βασανιστής, qui torture). Crust. Genre de crustacés suceurs de l'ordre des lernéides, fondé sur deux espèces qui vivent l'une et l'autre sur des poissons d'eau douce.

BASANITE. s. f. (du gr. βάσανος, pierre de touche). Géol. Roche formée d'une pâte basaltique, grise ou brune, dans laquelle sont disséminés des cristaux de pyroxène. Elle a le plus souvent une texture poreuse ou scoriacée; le feldspath en est le principe dominant.

BASANOMÉLANE. s. m. (ét. gr., βάσις, base; μέλας, noir). Minér. Nom donné au fer oligiste titanifère, composé d'acide titanique, d'oxydule de fer et d'oxyde ferrique. On le trouve en cristaux d'un noir de fer foncé, groupés en rose, au Saint-Gothard et dans quelques autres parties des Alpes.

BASANVOV. Myth. germ. Roi des Sicambres, divinisé par eux et adoré comme dieu de la guerre.

BASARUCO. s. m. Petite monnaie d'étain en usage dans l'Inde portugaise; 3 basarucos valent 2 reis. V. REI.

BAS-BLANCS. s. m. pl. Hist. Nom donné par les Portugais et les Espagnols à différents peuples de l'Amérique.

BAS-BLEU. s. m. (mot trad. de l'angl. *blue-stocking*). Femme qui vise à la réputation de savante et se mêle d'écrire des vers ou de la prose. C'est un bas-bleu. Ces dames sont des bas-bleus.

— On ignore l'origine de ce mot. Mills prétend, dans son *Histoire de la chevalerie*, qu'il existait à Venise dans le XVe siècle une société littéraire où les dames étaient reçues, et où l'on s'occupait moins de science que de plaisir; que chacun des membres de cette société, qui se nommait *Società della calza*, Société du bas, portait des *bas bleus*, et que c'est de là que vint cette expression pour désigner une femme auteur prétentieuse et souvent pédante. D'autres en trouvent la source dans un mot de lady Montague, qui dit à quelqu'un qui s'excusait de se présenter à elle en habit de voyage, qu'on pouvait venir chez elle même en *bas bleus*.

BAS-BORD. s. m. Mar. Se dit des œuvres mortes d'un vaisseau, lorsqu'elles sont peu élevées au-dessus de l'eau, par opposition à *haut-bord*. Vaisseau de bas-bord. On dit aussi, par ellipse, Un bas-bord. Les bâtiments de guerre inférieurs aux corvettes sont rangés parmi les bas-bord, ou navires de bas-bord, ou navires *bas de bord*.

BASBORDAIS. s. m. Mar. Nom que l'on donne à la moitié de l'équipage qui fait le quart de bâbord.

BAS-BRETON, BASSE-BRETONNE. adj. Celui, celle qui est née dans la Basse-Bretagne.

— BAS-BRETON OU BREYZAD. Linguist. Idiome parlé dans la Basse-Bretagne. Il y a dans cette langue un grand nombre de pièces de théâtre et de mystères qui datent du XIVe et du XVe siècle. Le bas-breton se divise en plusieurs sous-dialectes, qui sont: le *léonard*, parlé dans l'ancien diocèse de St-Pol-de-Léon; c'est le plus régulier; le *trécorien*, parlé dans le diocèse de Tréguier, et qui passe pour le plus pur; le *cornouailles*, parlé dans le diocèse de Quimper-Corentin; le *vannetais*, parlé dans le diocèse de Vannes, et qui est le plus corrompu.

BASCHI. s. m. Hist. orient. V. BACHI.

BASCHKIR. Géogr. V. BACHKYR.

BASCH-TSCHOKADAR. s. m. Hist. orient. Premier valet de chambre du sultan.

BASCONETTE. s. f. Ornith. V. BASCOUETTE.

BASCOUETTE. s. f. Ornith. Syn. de Mésange à longue-queue. || Nom vulgaire de la lavandière.

BASCUL. s. m. Technol. Courroie qui est fixée par ses deux bouts à la sellette d'un cheval limonier, et qui embrasse l'avaloire.

BASCULE. s. f. Mécan. Pièce de bois ou de fer reposant par son milieu sur un axe, un pivot, un essieu, de manière à pouvoir osciller librement jusqu'à se tenir en équilibre, soit que l'essieu la divise en deux bras égaux, soit que l'un des deux bras se trouve plus long que l'autre. Le fléau d'une balance est une véritable bascule à bras égaux. || La bascule est essentiellement un appareil de pesage. || Presque toujours le succès de la bascule repose sur l'inégalité des bras, de telle manière qu'une petite puissance, placée à l'extrémité du bras le plus long, se mette en équilibre avec un corps plus pesant placé à l'autre extrémité. || L'emploi des bascules présente des avantages réels sur celui des balances pour le pesage habituel du commerce en gros; mais pour le pesage de corps peu lourds et au-dessous d'une certaine limite, la bascule perd ses avantages sur la balance, qui est moins coûteuse, et qui est susceptible d'une précision beaucoup plus parfaite.

— Technol. Fortif. Nom donné à deux fortes poutres qui, s'avançant en partie au dehors de la porte, soutiennent deux chaînes en fer suspendues à leurs extrémités, et attachées par le bout inférieur au pont-levis; l'autre partie des poutres est en dedans de la porte et supporte des contre-poids qui enlèvent le pont-levis pour peu qu'une puissance étrangère vienne ajouter à la force du contre-poids.

sur la roue de cheville de la sonnerie et l'autre tire un fil de fer qui fait lever le marteau.

— T. de rivière. Syn. de Banneton. || Bateau dans lequel on amène à Paris le poisson vivant. Une bascule ordinaire contient de 8 à 10 milliers de poissons.

— Organ. *Bascules du positif* ou *du petit orgue*. Règles de bois de chêne, d'environ 2 mètres de long, plus larges dans le milieu qu'aux extrémités, et posées sur un dos d'âne ou couteau garni de pointes, sous le pont qui est entre le grand orgue et le positif, pour établir la communication entre le clavier du positif et le sommier.

— Serrur. Levier retenu dans son milieu par une vis ou un boulon rivé sur une platine, lequel porte à ses deux bouts deux verges de fer qui répondent à deux verrous, l'un en haut, l'autre en bas, pour servir de fermeture aux vantaux de porte ou d'armoire.

— *Bascule de comptoir*. Plaque de fer qui se baisse quand on appuie la main, qui se relève aussitôt que la pression cesse, et dont se servent les marchands pour fermer l'ouverture pratiquée au-dessus du tiroir où ils mettent l'argent de leur recette.

— Fumiste. Plaque de tôle placée à deux ou trois pieds au-dessus de l'ouverture supérieure d'un tuyau de cheminée.

— Ardois. Machine pour enlever l'eau qui remplit la place d'un bloc d'ardoise qu'on a détaché de la terre.

— BASCULE (Jeu de). V. BALANÇOIRE.

— *Faire la bascule*. Faire un mouvement semblable à celui d'une bascule. Il marchait sur une planche qui a fait la *bascule*, et il est tombé. (Acad.)

— Loc. prov. *Je ressemblais à la bascule d'une pompe; je n'emplissais que pour vider.* (Guzm. d'Alfar.)

— BASCULE (SYSTÈME DE). Polit. Application pratique de la pondération des pouvoirs. Manœuvre ministérielle qui consiste à jeter le poids du pouvoir exécutif tantôt dans la balance royale, tantôt dans la balance parlementaire, selon que l'une ou l'autre monte ou descend. M. Decazes est l'auteur de ce système.

BAS-DE-CASSE. s. m. Imprim. Partie inférieure de la casse d'imprimerie. Le bas-de-casse est divisé ordinairement en 54 cassetins de différentes grandeurs, contenant tous des lettres et des caractères.

— *Lettres bas de casse*. Lettres qui sont contenues dans la partie inférieure de la casse. || Lettres qui, bien que contenues dans la partie appelée *haut de casse*, sont des minuscules ou petites lettres comme celles du *bas de casse*.

BAS-DESSUS. s. m. Mus. Voix plus basse que le dessus ordinaire et qui est propre à chanter un second dessus.

BASE. s. f. (du gr. βάσις, base, appui). Archit. Tout membre d'architecture qui sert d'appui à un autre; désigne particulièrement la partie inférieure de la colonne et du piédestal. || Le propre de la base est de consolider la colonne en lui donnant une espèce de pied sur lequel elle repose plus sûrement, comme le chapiteau lui fait une tête capable de mieux recevoir et supporter le poids de l'architrave. || *Base continuée*. Espèce de retraite ornée de quelque moulure, comme d'un tore supérieur avec son filet et adoucissement, qui se trouve à la base d'un pilastre ou d'une colonne, et qui sert de ceinture au pied d'un bâtiment ou d'un étage. || *Base mutilée*. Celle qui n'est profilée que sur les côtés, sans l'être sur le devant. || *Base de fronton*. Corniche horizontale qui forme la partie inférieure d'un fronton.

— Par extens. Tout ce qui sert de soutien, d'appui à un corps posé dessus. La base du clocher. La base d'une montagne. La main puissante qui fonda sur des *bases* éternelles tant de roches énormes et arides. (Barth.) La mode qui fait de la tête des femmes la *base* d'un édifice à plusieurs colonnes. (La Bruy.)

— Fig. Appui, soutien. La justice est la *base* de toute autorité. (Acad.) Cette *base* étant affermie, il n'est pas difficile d'y élever le reste de vos maximes. (Pasc.) Il ne pouvait choisir de *base* plus faible et plus ruineuse que cette bulle. (Id.) Lui seul de la nature est la *base* et l'appui. (Boil.)

— Fig. Principe fondamental d'une chose. La base d'un système. Tout ce que vous prétendez établir dans votre livre manque de *base*. (Acad.) Ces soupçons n'ont de *base* que dans son imagination. (Id.) L'histoire naturelle de la parole est donc la *base* des connaissances humaines. (Court de Gébelin.)

— Ce mot a un grand nombre d'acceptions dans les sciences physiques.

— Chim. Tout corps qui dans une combinaison donnée joue le rôle électro-positif, quoique dans une autre donnée il joue le rôle d'électro-négatif. || *Base salifiable*. Nom donné aux corps susceptibles de saturer les propriétés des acides avec lesquels il se combinent. || Pour les relations des bases avec les acides, V. SELS.

— Géogn. L'espace occupé par une montagne. La base du Jura. La base du Pic du midi. La base des Pyrénées. || *Base d'une roche*. Celle de ses parties constituantes qui y prédomine toujours et très-sensiblement par sa quantité et par sa qualité. Le mica est la *base* du micaschiste. (Jourd.)

— Bot. Point par lequel un organe tient à son support et par où passent les vaisseaux de

ricarpe est indiquée par le centre de son point d'attache ou par son extrémité la plus voisine du pédoncule. (Jourdan.) || Support du fruit. La base d'une graine. La *base* d'une graine est indiquée par le hile. (Id.)

— Conchyl. Dans une coquille, c'est la partie tout entière qui appuie plus ou moins obliquement sur le dos de l'animal; celle dans laquelle est percée l'ouverture. La *base* d'une coquille est ordinairement opposée au sommet (Jourd.)

— Anat. Partie qui soutient une autre partie. Base du crâne. Base d'une apophyse. Base du cœur.

— Entom. Origine des diverses parties dont se compose extérieurement le corps d'un insecte. La base de la tête, du thorax, de l'abdomen, des antennes, des ailes, des élytres, etc.

— Il a aussi diverses acceptions dans les sciences mathématiques.

— Arith. Nombre qui exprime combien il faut d'unités ou de groupes d'un ordre inférieur pour former une unité ou un groupe d'un ordre immédiatement supérieur. Dix est la base du système de numération décimale.

— Géom. Partie la plus basse d'une figure, celle qui est opposée au sommet. || *Base d'un triangle rectangle*. Ordinairement l'hypoténuse. || *Base d'un triangle isoscèle*. Le côté inégal aux deux autres. || *Base d'un cylindre*. L'une de ses surfaces planes. || *Base d'une pyramide*. Le polygone sur lequel elle est construite. || *Base d'un cône*. La courbe sur laquelle il repose. || *Base d'une section conique*. La ligne droite que forme l'intersection du plan coupant la base du cône dans la *parabole* et l'*hyperbole*.

— Arpent. Topogr. Ligne mesurée exactement sur le terrain, et sur laquelle on construit le travail de la triangulation pour déterminer la situation et la place des objets.

— Algèb. *Base d'un système de logarithme*. Le nombre qui a pour logarithme l'unité, et qui, élevé successivement aux puissances entières ou fractionnaires qui ont pour indices les logarithmes de ces nombres, reproduit toute la série des nombres naturels.

— Astron. Distance mesurée sur la terre, entre deux points fixes très-éloignés, servant à trouver l'étendue des degrés terrestres.

— Peint. *Base du tableau*. Intersection du plan objectif avec le tableau, par rapport aux effets de perspective.

— Opt. *Base distincte*. Distance qui doit être entre un plan et un verre convexe, pour que l'image des objets reçue par ce plan paraisse distincte. C'est la même chose que *foyer*.

BASÉ, ÉE. part. pass. du v. Baser. Se prend adjectivement. Ce système est *basé* sur des faits constants. (Acad.) Tout l'édifice des constitutions modernes est *basé* sur la division des pouvoirs. (Compl. de l'Acad.)

— adj. Minér. Se dit d'un cristal dérivé d'une forme à sommets pyramidaux, dont chacun est remplacé par une face perpendiculaire à l'axe, faisant fonction de base. Plomb molybdaté basé.

BASELLACÉ, ÉE. adj. Bot. Semblable à une baselle. || BASELLACÉES. s. f. pl. Petite famille de plantes, ayant pour type le genre baselle.

BASELLE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des atriplicées. Les Indiens mangent les feuilles de plusieurs espèces de baselles cuites et préparées comme nos épinards, qui appartiennent du reste à la même famille; aussi les baselles portent le nom d'*épinards des Indes*. On leur attribue plusieurs propriétés médicales.

— Les espèces principales sont la *baselle rouge* des Indes orientales, et la *baselle blanche* de la Chine, toutes les deux acclimatées en France. Leurs feuilles se mangent comme celles des épinards; le suc de leurs baies noires fournit une assez belle couleur pourpre, mais qui est peu solide. Une troisième espèce, la *baselle vesiculeuse*, originaire du Pérou, qui se cultive chez nous en serre chaude, est couverte presque toute l'année de fleurs rouges, de fruits d'un noir luisant, et de feuilles d'un très beau vert.

— Les baies d'une espèce de baselle donnent une couleur rouge assez belle, mais peu solide.

— Bot. Genre de la famille des portulacacées herbe annuelle, indigène de l'Asie équatoriale, et dont le suc acidulé a des propriétés rafraîchissantes et relâchantes.

BASELLÉ, ÉE. adj. Bot. V. BASELLACÉ.

BAS-EMPIRE. s. m. Hist. V. EMPIRE D'ORIENT.

BAS-EN-BASSET. Géogr. Bourg de France, chef-lieu de cant. (Haute-Loire), arr. d'Essengeaux.

BASENTIDÈME. s. m. (ét. gr., βάσις, base; ἐντίθημι, j'insère). Entom. Genre d'insectes de l'ordre des diptères, ayant pour type le basentidème siphoïde, originaire du Brésil.

BASÉOLOGIE. s. f. (ét. gr., βάσις, base; λόγος, discours). Didact. Philosophie fondamentale. || Histoire des bases chimiques.

BASÉOPHYLLE. s. m. (ét. gr., βάσις, base; φύλλον, feuille). Bot. Subdivision du genre casse.

BASER. v. a. 1re conj. (du gr. βάσις, base). Néol. Appuyer comme sur une base. S'emploie toujours au figuré. De quoi s'agit-il? de *baser* au moins sur des conventions un État qui n'avait plus les lois pour appui. (Moreau.) L'homme habile *base* ses calculs sur l'intérêt

— *Baser* est un néologisme des plus remarquables dans la foule immense de ceux qui naissent tous les jours. (L'abb. Féraud.)

— SE BASER. v. pron. Se fonder. C'est là-dessus qu'il se base. Ne se baser que sur des rêves chimériques.

BAS-FEUILLET. s. m. Techn. Une des deux feuilles de scie qui composent l'estadon, par opposition à la seconde, qu'on nomme haut-feuillet.

BAS-FOND. s. m. Géolog. Partie du sol submergé par la mer et s'approchant le plus de la surface des eaux. Les bas-fonds sont ordinairement formés d'atterrissements et de bancs de sable, mais quelquefois aussi de roches solides et régulièrement stratifiées; dans ce dernier cas, on les appelle *écueil*, *récif*. Les dépôts qui se forment sur un bas-fond, les animaux et les végétaux qui y vivent, ne sont pas les mêmes que ceux des profondeurs.

— Mar. Fond très bas, ou élévation quelcon-

que du fond de la mer, dont le sommet est assez distant du niveau de la surface pour que les plus grands vaisseaux puissent passer sans le toucher, à la différence du *haut-fond*, dont les hauteurs sont si voisines de la surface de la mer, qu'il est dangereux aux navires de vouloir tenter de les franchir, ou même de les approcher d'assez près pour que le vent, la lame ou les courants y poussent l'imprudent navigateur.

— Autrefois, on appelait *bas-fond* ce qu'on nomme aujourd'hui plus logiquement *haut-fond*.

BASIAL, ALE. adj. Anat. Qui tient à la base. || S'emploie substantivement au masculin, pour désigner le corps impair, qui est la pièce centrale des neuf dont se compose la vertèbre des animaux articulés.

BASICÉRINE. s. f. (ét. lat., *basis*, base; *cerinus*, jaune). Minér. Fluate basique de cérium. V. FLUORURE.

BASICITÉ. s. f. Chim. Etat de ce qui est base. Un corps est doué de la basicité, quand il a la propriété de jouer le rôle de base dans certaines ou même dans toutes les combinaisons.

BASIFICATION. s. f. (pr. *ba-zi-fi-ca-ci-on*). Chim. Acte par lequel un corps passe à l'état de base.

BASIFIXE. adj. des 2 g. Bot. Qui est attaché par sa base. Anthère basifixe. Placentaire basifixe.

BASIGÈNE. adj. des 2 g. (ét. lat., *basis*, base; *geno*, j'engendre). Phys. Se dit des corps électro-négatifs qui ne neutralisent pas les métaux et produisent au contraire avec eux des composés électro-négatifs et électro-positifs, comme l'oxygène, le soufre, le tellure, etc.

BASIGYNE. s. m. (ét. gr., βάσις, base; γυνή, femelle). Bot. Support du pistil, quand ce support ne consiste que dans le prolongement aminci de la base de l'ovaire, comme dans la fleur du câprier.

BASIHYAL. adj. et s. m. Anat. L'une des pièces de l'hyoïde qui fait la base de cet appareil osseux.

BASILAIRE. adj. Hist. nat. Qui est placé à la base d'une partie quelconque qui y prend naissance.

— Bot. *Appendice basilaire.* Celui qui est fixé à la base d'un organe. || *Aréole basilaire.* Celle qui dans l'ovaire des synanthérées occupe la base du péricarpe futur. || *Bourrelet basilaire.* Celui qui entoure souvent l'aréole. || *Arête basilaire.* Celle qui, dans les graminées, se fixe à la base de l'écaille, par laquelle elle est supportée. || *Embryon basilaire.* Celui qui est logé tout entier dans la portion du périsperme la plus voisine du hile. || *Placentaire basilaire.* Celui qui occupe la base de la cavité péricarpienne. || *Style basilaire.* Celui qui naît à la base de l'ovaire. || *Ecailles basilaires.* Glumes calicinales des graminées à épillets multiflores.

— Entom. *Aréole basilaire.* Celles qui dans l'aile des insectes sont parallèles à la base.

BASILE (Saint), surnommé *le Grand*. Né à Cappadoce, l'an 329, mort en 379, fut l'élève du célèbre Libanius; étudia à Constantinople et à Athènes; se lia dans cette dernière ville avec saint Grégoire de Nazianze; eut aussi pour condisciple Julien, stigmatisé depuis du surnom d'*Apostat*; se dépouilla de tous ses biens en faveur des pauvres, et fut le fondateur de la vie cénobitique dans le Pont et la Cappadoce; devint évêque de Césarée; défendit l'orthodoxie avec un zèle infatigable contre les ariens; conçut le premier et exécuta l'idée de ce que nous appelons *établissements de charité*. Les ouvrages de saint Basile sont nombreux et forment 3 vol. in-fol. Ils comprennent des homélies, des ouvrages de morale et des lettres, où l'on remarque toujours un profond savoir joint à un esprit gracieux et à un goût exquis.

— BASILE Ier (*le Macédonien*). S'éleva du rang de simple soldat jusqu'au trône impérial de Constantinople, en 867; mourut en 886. || BASILE II. Né en 956; succéda à l'empereur Zimiscès en 976, et mourut en 1025.

— BASILE (Ordre de Saint-). Le plus ancien des ordres religieux, fondé par saint Basile le Grand vers l'an 357. Cet ordre, encore nombreux dans l'Orient, passa en Europe vers l'an 1057. Le monastère de Saint-Sauveur de Messine, en Sicile, est *chef d'ordre* en Occident.

BASILE. s. m. Menuis. Nom donné à la pente ou inclinaison du fer d'un rabot, d'une [illegible] servant à mouler le bois ou à pousser des moulures.

BASILE. s. m. Néol. Personnage des comédies de Beaumarchais, calomniateur, faux dévot et cupide. Depuis on a fait de ce nom propre un substantif commun désignant un homme de ce caractère.

BASILE A ÉPI COURONNÉ. s. m. Bot. Plante du cap de Bonne-Espérance portant un épi couronné par un bouquet de feuilles.

BASILÉ, ÉE. adj. Bot. Qui est élevé sur une base, sur une proéminence.

BASILÉE. Géogr. anc. Diodore de Sicile donne ce nom à une île qu'on croit être l'île de Fumen, ou même la Suède, que les anciens prenaient pour une île. || C'était aussi le nom d'une ville de la Gaule-Belgique, dont on a reconnu la position dans celle d'un village appelé *Barone*, à 40 kilom. de Reims.

— Myth. Fille d'Uranus et de Tithée, eut pour époux un de ses frères, dont elle eut Hélios et Sélène (le soleil et la lune). || Surnom de Vénus.

BASILÉE. s. f. (du gr. βασίλεια, reine). Bot. Genre de plantes de la famille des asphodélées, originaire du cap de Bonne-Espérance, et dont l'espèce la plus remarquable, la *basilée royale*, se cultive dans les jardins comme plante d'agrément.

BASILÉES. s. f. pl. Antiq. Fêtes annuelles célébrées en l'honneur de Jupiter à Libadée et dans d'autres villes.

BASILÉOLÂTRE. s. m. (ét. gr., βασιλεύς, roi; λατρεύειν, adorer). Hist. ecclés. Désignation de tous ceux qui transportent aux souverains l'adoration qu'on ne doit qu'à Dieu.

BASILÉOLÂTRIE. s. f. Hist. ecclés. Adoration des souverains de la terre, culte qui leur est rendu.

BASILIC. s. m. (du gr. βασιλίσκος, petit roi). Erpét. Genre de reptiles de la famille des iguaniens, ayant pour espèces principales le basilic à capuchon, originaire d'Amérique et vivant sur les arbres, où il saute de branche en branche pour cueillir les graines et attraper les insectes; le basilic *à bandes*, originaire du Mexique, est ainsi nommé à cause de six ou sept bandes noires qui règnent en travers de son dos.

— Linné, frappé de la ressemblance de l'animal dont il est ici question avec le célèbre *basilic* des anciens, lui a appliqué ce nom; mais il est aussi inoffensif que l'autre avait de puissance malfaisante.

— La tradition a transmis jusqu'à nos jours le souvenir de cet animal fabuleux; le vulgaire pense encore que les œufs bardés, à enveloppe membraneuse et sans vitellus, sont pondus par un vieux coq, et donnent naissance à un basilic. On lui attribuait anciennement la faculté de tuer par son seul regard.

— Fig. et fam. *Des yeux de basilic.* Des yeux qui expriment le dépit, le courroux dont une personne est animée contre quelqu'un. Elle me faisait des yeux de *basilic*. (Acad.)

— BASILIC. s. m. (en gr. βασιλικός, royal, à cause de son odeur). Bot. Genre de la famille des labiées, plante herbacée et aromatique, originaire des pays chauds, comprenant une quarantaine d'espèces dont plusieurs sont cultivées dans nos jardins, entre autres le *basilic commun*, plante annuelle originaire des Indes; le *basilic petit*, à feuilles vertes ou violettes suivant la variété; le *basilic de Ceylan*, ligneux, à odeur très-forte et de serre chaude; le *basilic à grandes fleurs*, à fleurs rares, blanches, plus grandes que celles des autres et à odeur peu agréable.

— Les basilics aiment la chaleur, et si l'on veut en jouir longtemps, il faut les tondre en boule au moment de la floraison.

— On donne le nom de *basilic sauvage* à plusieurs autres plantes de la famille des labiées, telles que les clinopodes, les thyms, etc.

— T. milit. Nom d'une ancienne bouche à feu; grosse couleuvrine.

BASILICAIRE. s. m. Hist. du moyen âge. Officier ecclésiastique qui assistait autrefois le pape ou l'évêque disant la messe.

BASILICATE. Géogr. Province du royaume de Naples, formée de la majeure partie de l'ancienne *Lucania*: elle est située au N. par la Capitanate, à l'E. par la terre de Bari, la terre d'Otrante et le golfe de Tarente, au S.-O. par la Méditerranée, au S. par la Calabre citérieure. Elle est divisée en quatre districts; ville capitale, Potenza. Elle abonde en blé, vin, huile, safran, miel, oranges, tabac, etc.

BASILICON. s. m. (du gr. βασιλικός, royal). Thérap. Nom donné autrefois à plusieurs substances auxquelles on attribuait de grandes vertus.

— On appelle ainsi un onguent suppuratif très-efficace, composé de poix noire, de résine de pin, de cire jaune et d'huile d'olive, ce qui lui a fait donner le surnom de *tetrapharmacum* ou onguent des quatre drogues. On l'appelle *onguent brun*, lorsque, pour le rendre plus actif, on y a ajouté par once d'onguent un demi-gros d'oxyde de mercure rouge.

BASILICUM. s. m. (pr. *ba-zi-li-comm*). Antiq. Partie des vêtements des anciens dont la forme n'a point été décrite par les auteurs qui en ont parlé dans leurs ouvrages.

BASILICUS ou **BASILIQUE.** s. m. (pr. *ba-zi-li-kuss*). Astron. Nom donné quelquefois à [illegible] le *Régulus*.

BASILIDE. Hist. ecclés. Hérésiarque du IIe siècle, né à Alexandrie et disciple de Ménandre, qui lui-même l'avait été de Simon le Magicien. Il se figurait le ciel composé de 365 étages, nombre mystérieusement énoncé sur les pierres symboliques des écoles gnostiques, et qui résulte de la valeur numérale des lettres du mot *abraxas*, suivant la numération des Grecs. Il soutenait que Jésus-Christ n'avait pris qu'un corps fantastique, qu'il n'avait souffert et qu'il n'était mort qu'en apparence; il niait la résurrection des corps et le libre arbitre. Il avait osé consigner toutes ces erreurs non moins dangereuses qu'absurdes, dans un évangile qu'il publia sous son propre nom.

— Hist. Nom d'un peuple de la Sarmatie d'Europe, au dessous des cataractes du Borysthène. Les *Basilides* formaient la principale nation parmi les Laziges. (Compl. de l'Acad.)

BASILIDIEN, ENNE. adj. et s. Hist. eccl. Disciple de Basilide. Membre d'une secte de gnostiques dont Basilide était le chef. Les basilidiens furent les plus extravagants de tous les gnostiques. V. BASILIDE. || Les basilidiens étaient nombreux en Egypte, en Syrie, en Italie, et même dans la Gaule; mais leur secte n'a point survécu au IVe siècle.

— Hist. anc. Plusieurs personnages de l'antiquité ont porté le nom de Basilide; les plus remarquables sont: BASILIDE, philosophe de Scythopolis, qui florissait sous le règne de Marc-Aurèle. || BASILIDE, officier de l'armée de l'empereur Maxence, fut martyrisé vers l'an 309.

BASILIDION. s. m. Pharm. Onguent contre la gale.

BASILIEN, ENNE. adj. et s. Commun. relig. Qui appartient à l'ordre de St-Basile; religieux et religieuse de l'ordre de St-Basile. La plupart des religieux grecs sont *basiliens*. (Compl. de l'Acad.)

BASILINDE. s. f. Myth. gr. Nom d'une fête que les Tarentins célébraient avec pompe en l'honneur de Vénus Basilis.

— Nom d'un jeu que les Grecs aimaient beaucoup et qui consistait à tirer au sort un roi du festin et un esclave qui devait lui obéir.

BASILINE. Seconde femme de Jules Constance, fut mère de Julien l'Apostat, et mourut à la suite de ses couches, en 331.

BASILIQUE. s. f. (ét. gr., βασιλεύς, roi; et οἶκος, maison). Archit. anc. Maison royale, palais du roi. On donnait surtout ce nom, chez les Grecs et les Romains, à cette partie du palais qui était destinée à recevoir de nombreuses assemblées pour les affaires de l'Etat et pour les jugements et arbitrages. Il paraîtrait, d'après Vitruve, que chez ces deux peuples cette sorte d'édifice n'était caractérisée par aucune différence. || La basilique consistait en une salle rectangulaire, partagée par des rangs de colonnes en plusieurs allées, dont celle du milieu était toujours la plus large. La basilique de Pompéi est la seule qui nous soit parvenue sans altération, et qui puisse faire connaître le plan de ces monuments. || Dans la plupart des basiliques antiques, le principal luxe consistait dans la multiplicité et la richesse de la matière des colonnes.

— Nom donné aux principaux édifices du culte catholique, qui jusqu'au XIe siècle furent bâtis presque tous sur le modèle des anciennes basiliques.

— Sous le règne de Constantin, le christianisme put sortir des catacombes et se montrer au grand jour; alors il s'empara avec empressement des basiliques romaines, dont la forme convenait surtout pour les assemblées des fidèles, et qui n'avaient point été souillées par le culte des faux dieux, comme les temples des païens. Parmi les premières basiliques chrétiennes, les plus célèbres sont celles de St-Laurent, de Ste-Agnès et de St-Paul, hors les murs de Rome; elles furent ensuite imitées par les somptueuses basiliques de Ste-Marie Majeure et de St-Jean de Latran. Deux différences se font principalement remarquer entre les basiliques chrétiennes et les basiliques païennes; elles consistent en ce que dans les basiliques chrétiennes les doubles galeries latérales s'arrêtent avant la nef, dont elles sont séparées par une ouverture transversale qui figure, avec la nef, la forme d'une croix, et en ce que l'arcade ou voûte placée sur des colonnes est substituée à l'architrave. Cette substitution, sans exemple dans l'antiquité, est devenue le type des architectures byzantines et arabes, qui servit aussi de base aux architectures romaines et gothiques.

— Le mot de *basilique* est le plus noble pour désigner une église; il est du plus haut style.

BASILIQUE. adj. des 2 g. (du gr. βασιλικός, royal). Anat. S'est dit anciennement de certaines veines qu'on regardait comme remplissant un rôle très-essentiel dans l'économie animale. La *veine basilique* proprement dite, celle sur laquelle on pratique la saignée, est située à la partie interne du bras, et naît au pli du coude, de la réunion des veines *médiane* et *cubitale*.

BASILIQUES. s. f. pl. Jurispr. Nom que l'on donne à une collection de lois romaines, traduites en grec par ordre de l'empereur Basile. Le recueil des Basiliques contient, outre les basiliques propres, tout le corps du droit romain, c'est-à-dire les Institutes, le Digeste, [illegible] dent que ce ne fut pas l'empereur Basile, mais bien son fils Léon VI qui publia les *Basiliques*, dont Basile avait seulement conçu le projet.

BASILIS, BASILISSE. (du gr. βασίλισσα, reine). Myth. gr. Nom sous lequel Vénus était adorée à Tarente.

BASILINNE. s. f. (du gr. βασίλιννα, reine). Ornith. Genre de la division des émeraudes, synonyme du genre polytme.

BASILISQUE. Empereur d'Orient, dut son élévation à Vérénice sa sœur, femme de l'empereur Léon I, disputa le trône à Zénon l'Isaurien, après la mort de Léon II, fut quelque temps maître de Constantinople, mais s'étant rendu odieux, il fut abandonné par ses partisans, pris par Zénon et relégué dans la tour de Cappadoce, où il mourut de faim avec sa femme et ses enfants.

BASILOSAURE. s. m. (ét. gr., βασιλεύς, roi; σαῦρος, lézard). Paléont. Nom donné improprement à un animal fossile trouvé dans les terrains tertiaires de la Louisiane, et qu'on croyait être un reptile de la famille des sauriens, au lieu que c'est un mammifère de l'ordre des cétacés herbivores, appelé Zeuglodon.

BASILOWITCH (Iwan). Fondateur du puissant empire de Russie, fut le premier czar, prit Astrakhan et Kasan sur les Tartares, conquit toute la Sibérie, envahit la Livonie, institua la milice permanente des strélitz, et ordonna que l'administration de la justice serait gratuite. Il mourut en 1584.

BASIN. s. m. (pr. *ba-zein*; par aphérèse, du gr. βαμβάκινος, coton). Etoffe croisée dont la chaîne est de fil et la trame de coton. Il y a des basins unis, des basins cannelés, figurés, avec ou sans poils. Il s'en consommait beaucoup autrefois en France, où les principales fabriques de basin étaient celles de Troyes, Lyon, Saint Quentin et Cambrai; mais aujourd'hui cette fabrication en est considérablement diminuée, ainsi qu'en Angleterre; on en fabrique encore beaucoup dans l'Inde. Basin uni. Basin piqué. Gilet de basin. Robe de basin. Ma culotte de drap est en pièces; mes culottes de *basin*, il faut bien les faire blanchir. (Mirab.)

BASINE. Femme de Basin, roi de Thuringe; devint la femme de Childéric, et fut mère du fameux Clovis, fondateur de la monarchie française. || Fille de Chilpéric.

BASINERVÉ, ÉE. adj. (ét. lat. *basis*, base; *nervus*, nervure). Bot. Se dit de la disposition spéciale des nervures, quand ces nervures partent toujours en divergeant de la base. Dans un grand nombre de plantes monocotylédonées, les feuilles sont basinervées ou, comme on dit aussi, digitinervées.

BASIO-CÉRATO-GLOSSE. adj. et s. m. Se dit d'un muscle qui s'insère à la corne de l'hyoïde et à la base de la langue.

BASIO GLOSSE. adj. et s. m. Anat. Se dit d'un muscle qui de l'hyoïde se porte à la base de la langue.

BASIO-PHARYNGIEN. adj. et s. Anat. Se dit d'un muscle du pharynx qui s'insère à la base de l'hyoïde.

BASIPRIONOTE. s. m. (ét. gr., βάσις, base; πριονωτός, en scie). Entom. Genre de coléoptères tétramères des Indes orientales.

BASIPTE. s. m. Entom. Genre de coléoptères tétramères, ayant pour type le basipte glauque.

BASIQUE. adj. des 2 g. Chim. Se dit de tout sel dans lequel plusieurs poids atomiques de la base sont combinés avec un seul poids atomique de l'acide, ou dans lequel l'oxygène de la base est multiple à un degré quelconque de celui qui entre dans l'acide.

BASISOLUTÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *basis*, base; *solutus*, détaché). Bot. Qui est prolongé par sa base. Une feuille *basisolutée* est celle dont la base se prolonge en un petit appendice non adhérent. (Jourd.)

BASISPHÉNAL, ALE. adj. et s. Anat. Se dit de la base ou du corps d'une des quatre vertèbres qui constituent le crâne.

BASISTAN ou **BESISTAN.** s. m. Lieu où sont les boutiques en Turquie.

BASITOXE. s. m. (ét. gr., βάσις, base; τόξον, arc). Entom. Genre de coléoptères tétramères, ayant pour type le basitoxe armé, du Brésil.

BAS-JUSTICIER. s. m. Jurispr. V. JUSTICIER.

BASKERVILLE (Jean). Célèbre typographe anglais, né en 1706, mort en 1775. Parvint à donner à ses types la forme la plus élégante et la plus correcte. Toutes les éditions sorties de ses presses se recommandent par leur beauté.

BASMADJI (Ibrahim). Hongrois de naissance, se fit mahométan, introduisit l'art de l'imprimerie à Constantinople, sous le sultan Ahmed III, qui le combla de biens. Il mourut en 1746.

BAS-MÂT. s. m. Mar. Se dit des premiers mâts posés dans un navire. Les bas-mâts sont les plus bas et les plus gros, et supportent les autres mâts moins forts et moins longs en raison de leur position plus élevée. La chute des *bas-mâts* entraîne celle de tout le système qu'ils supportent. (J. Lecomt.)

BAS MÉTIER. s. m. Passement. V. MÉTIER.

BAS-MOULE. adj. et s. Désignait autrefois tout individu né d'un Français et d'une femme [illegible] de cavalerie légère.

BASNAGE. Nom d'une famille protestante de Normandie qui a fourni à l'Eglise réformée plusieurs savants pasteurs, dans les XVIIe et XVIIIe siècles. || BASNAGE DU FRAQUENAY (Henri). Fils de Benjamin Basnage, né près de Carentan, en 1615, fut avocat à Rouen, où il mourut, en 1695, avec la réputation d'un jurisconsulte profond. || BASNAGE DE BEAUVAL (Jacques). Fils du précédent, né en 1653, se réfugia en Hollande, où son crédit ne fut pas inutile à la France, dans les affaires de cette puissance avec les Etats.

BAS-NORMAND, BASSE-NORMANDE. adj. Celui, celle qui est née dans la Basse-Normandie; qui concerne ce pays.

BASOCHE. s. f. (ce mot est une altération de celui de *basilique*, palais ou maison royale, parce que les basochiens siégeaient dans le palais de la Cité, autrefois séjour des rois, et

qu'on nommait souvent alors le *Palais royal*. Jurispr. Association des clercs du parlement, instituée en 1302, par Philippe le Bel, avec le titre de Cour de justice. Le chef de la basoche était appelé président-*roi*, dénomination grandement prodiguée à la même époque, puisque presque toutes les corporations avaient aussi un *roi* pour chef; le *roi* des merciers, le *roi* des ménétriers, etc., et même le *roi* des ribauds. Après le roi de la basoche venaient le chancelier, les maîtres des requêtes, le référendaire, le grand audiencier, le procureur général, l'avocat du roi, le procureur de la communauté, les quatre trésoriers, un greffier, quatre notaires, un premier huissier, huit huissiers ordinaires et un aumônier. La basoche du Parlement de Paris allait jusqu'à embrasser, dans sa juridiction, les étudiants de toutes les classes universitaires; mais, dans la réalité, c'était la corporation disciplinée et disciplinaire des clercs de procureurs, qui fréquentaient le Parlement. Elle avait son uniforme militaire, rouge écarlate, son drapeau et ses armes. Elle tenait des séances périodiques et jugeait en dernier ressort, tant en matière civile que criminelle, tous les différends qui s'élevaient entre les clercs et toutes les actions intentées contre eux. Ses jugements commençaient par cette fastueuse formule : La basoche régnante, triomphante, et titres d'honneur, salut ; et se terminaient par celle-ci : Fait audit royaume, etc.

— La basoche délivrait des certificats d'*admittatur* à ceux qui postulaient des offices de procureurs, comme le font aujourd'hui le conseil de discipline des avocats et les chambres d'avoués. Sévère par certains côtés de ses règlements, la basoche avait aussi sa physionomie de gaie science. Chaque année, le jeudi de la deuxième semaine de carnaval, il se plaidait ce qu'on appelait la *cause grasse*, procès dont la matière était, de fondation, graveleuse ou burlesque. La basoche présidait aussi aux divertissements publics, et se montrait la digne héritière des écoliers de l'Université. Elle a été plusieurs fois, et inclusivement jusqu'à la prise de la Bastille, l'expression de l'opinion la plus avancée et la plus bruyante. Tous les ans, le *roi de la basoche* faisait la *montre* ou revue de ses sujets, c'est-à-dire de tous les clercs du palais et de leurs suppôts. François Ier voulut assister à l'une de ces revues, où il ne se trouva pas moins de 800 clercs à cheval.

— L'importance de la basoche du palais a grandi surtout par l'éclat et le renom de ses représentations théâtrales, dans la grand'salle où la fameuse table de marbre servait de théâtre aux basochiens, les premiers auteurs et acteurs comiques qui se soient montrés à Paris. Leurs pièces, appelées *farces*, *soties* et *moralités*, donnaient la *comédie*, et surpassaient de beaucoup en hardiesse toutes les témérités théâtrales que l'art s'est permises depuis.

— On a estimé que sous le règne de Henri III, les sujets du roi de la basoche s'élevaient à près de 10,000.

— Il existait dans plusieurs villes des basoches à l'instar de la basoche de Paris. La basoche d'Angers était fameuse.

— BASOCHE DU CHÂTELET. Créée sur le modèle de la basoche du Parlement, dont elle relevait, la basoche du Châtelet était composée de tous les clercs de cette juridiction, travaillant chez les procureurs au Châtelet, les notaires, les greffiers, les commissaires enquêteurs et examinateurs, appelés à Paris commissaires au Châtelet. Elle se composait d'un prévôt et de quatre trésoriers; elle formait un tribunal où était portés les différends des clercs du Châtelet. Souvent elle essaya de secouer le joug de la basoche du Parlement. || Les clercs du Châtelet donnaient des représentations théâtrales à l'imitation de leurs confrères du Parlement.

BASOCHIAL, ALE. adj. Jurispr. Qui concerne la basoche ou les basochiens. Prévôt basochial. Juridiction basochiale. Règlements basochiaux. Revues ou montres basochiales.

BASOCHIEN. s. m. (ét., V. BASOCHE). Jurispr. Clerc du Parlement faisant partie de l'association ou cour de justice appelée *basoche*. V. ce mot.

BAS-OFFICIER. s. m. V. SOUS-OFFICIER.

BASOÏDE. adj. des 2 g. (ét. gr., βάσις, base; εἶδος, image). Minér. Se dit d'un prisme bipyramidé, dont une des faces de chaque pyramide a pris beaucoup plus d'extension que les autres, en sorte que le cristal se présente au premier [illegible] une base oblique. [illegible]

BASOLÈE. s. m. Entom. Genre de coléoptères pentamères, voisin du genre axinophore.

BASQUE (PAYS). (du lat. *Vasco*, *Vascones*, d'où sont venus, par le changement du *v* en *b* et en *g*, *Bascos*, *Basconia*, *Gasconia*). Géogr. Pays peu étendu, situé à l'extrémité occidentale de la grande chaîne des Pyrénées, sur le double versant des montagnes, au nord et au midi. Les cantons du nord, appelés aussi Basse-Navarre, appartiennent à la France et ne comprennent guère que les arrondissements de Bayonne et de Mauléon (Basses-Pyrénées), dont l'étendue est de 155 myriamètres carrés, et la popul. de 150,000 habitants. La partie du pays Basque occupée par l'Espagne (en lang. esp. *las provincias vascongadas*) est beaucoup plus vaste, et se compose de la Navarre et de trois autres provinces, d'une superficie de 180 myriamètres carrés, avec une population de 600,000 hab.; total : 750,000 hab. pour toute la population basque des deux royaumes.

— Le sol du pays basque est pittoresque et accidenté; les hautes vallées surtout, arrosées par des eaux abondantes, sont couvertes de pâturages.

BASQUE. adj. et s. (en lat. *Vasconicus*). Qui habite le pays basque. Qui concerne le pays basque ou ses habitants. Le *Basque* a l'air dégagé, la tête haute, le regard vif et fier, le teint brun et coloré, les cheveux noirs; il est sobre et frugal, impétueux, fidèle et laborieux : mais vindicatif, ami des plaisirs, des habitudes pastorales, et esclave des anciens usages. Il est enthousiaste de sa langue, de son adresse au jeu de paume, à lancer la barre de fer et à danser. (Rienzi.) Les conquérants celtes, carthaginois, romains, goths, etc., n'ont laissé aucune trace de leur passage chez les *Basques*, qu'on a démontrés, dans ces derniers temps, être des Ibères. (Id.)

— Fam. *Aller, courir comme un Basque.* Aller, courir fort vite.

— *Un tour de Basque.* Une supercherie.

— *Tambour de basque.* V. TAMBOUR.

— s. m. Langue propre aux habitants du pays basque. Le basque a été la langue primitive de toute la péninsule ibérique. On a prétendu que les Basques descendaient directement de Noé, et que, par conséquent, leur langue est la langue antédiluvienne; c'est presque le système adopté par M. de Humboldt, dans ses *Recherches sur les habitants primitifs de l'Espagne, appuyées sur la langue basque.*

BASQUE. s. f. Techn. Nom donné à un pan d'étoffe qui est attaché au bas du corps du pourpoint ou au bas d'une jupe, parce que, dit-on, les premiers pourpoints à basques nous sont venus de la Biscaye. Habit à petites basques, à grandes basques. Les basques de cet habit sont trop longues. Tirer quelqu'un par la basque de son habit. On portait autrefois des justaucorps à quatre *basques*. (Acad.)

— Par exag. et fam. *Cet enfant ne quitte pas la basque, est toujours pendu à la basque de son père, de son précepteur.* Il le suit toujours, sans le quitter d'un pas.

BASQUINE. s. f. Techn. Nom donné à une jupe de drap fin, de satin, de velours, ornée par le bas d'un rang ou de plusieurs rangs de franges, que portent les dames espagnoles, lorsqu'elles sortent à pied; un corset sur lequel la jupe s'attache, et la mantille ou voile complètent l'ajustement.

BASQUINER. v. a. 1re conj. Ensorceler. || On prétend que ce verbe a pour radical *Basque*, parce que chez les Basques il y a toujours eu beaucoup de sorciers.

BASRA. Géogr. V. BASSORA.

BAS-RELIEF. s. m. (*bâ-re-li-éf*). Archit. Sorte de sculpture formant saillie sur un fond auquel il tient ou auquel on l'a appliqué et attaché. Les Italiens ont divisé le genre *relief* en trois classes : *haut-relief*, *demi-relief* et *bas-relief*, selon que les figures dont se compose ce genre sont presque entièrement détachées du fond et approchent de la *ronde-bosse*, ou qu'elles ne font saillie que de la moitié de leur diamètre, ou qu'enfin elles sont fort peu saillantes, par exemple, comme celles du zodiaque de Denderah. En France, l'expression *bas-relief* a prévalu, et s'applique presque généralement à tous les ouvrages du genre. V. RELIEF. || Le véritable *bas-relief* a très-peu de saillie, il exige beaucoup plus d'art que celui dont la saillie est plus considérable, surtout pour la composition pittoresque, ou la formation des figures en groupes. Le jeu des lumières et des ombres est aussi un des grands écueils de la sculpture de *bas-relief*. (E. Breton.)

— Au pl. des *bas-reliefs*. Les Grecs ont plus qu'aucun autre peuple excellé dans la sculpture des bas reliefs; ceux du Parthénon sont encore restés aujourd'hui les plus admirables chefs-d'œuvre de l'art. Les Romains, quoiqu'à un degré moindre, ont eu cependant une grande habileté dans l'exécution des bas reliefs; tout le monde connaît ceux des colonnes Trajane et Antonine, ceux de l'arc de Titus, etc., etc.

— De nos jours, le célèbre Danois Thorwaldsen a exécuté pour la villa Sommariva, sur le lac de Côme, une longue frise, dont le sujet est le *Triomphe d'Alexandre*, et qui peut rivaliser avec les plus grands chefs-d'œuvre en ce genre que nous a légués l'antiquité.

BASS. Géogr. Détroit entre la Nouvelle-[illegible] vert par Georges Bass, ami et compagnon du navigateur Flinden.

BASSAGE. s. f. Tann. Opération qui a pour objet le gonflement du cuir.

BASSAN (Jacques DA PONTE, dit *le Vieux*). Né à Bassano, en 1510, mort en 1592; célèbre peintre, fut en quelque sorte l'auteur d'un genre que les peintres flamands ont porté si loin. Ses tableaux ne renferment, en général, que des intérieurs de cabane, de chaumière, éclairés par des chandelles fumeuses, et encombrés d'ustensiles de ménage.

BASSANO. Géogr. Ville du royaume lombardo-vénitien, située sur la Brenta, dans la délégation de Vicence; popul. 10,000 habitants. Commerce très actif en soieries, en draperies et en cuirs; vins et olives d'une excellente qualité. Victoire mémorable remportée sous les murs de Bassano, par Bonaparte, le 8 septembre 1796, sur le général autrichien Quasdanowich. Combat entre les Français et les Autrichiens, le 6 novembre 1796, 11 novembre 1801, 5 novembre 1805, et 31 octobre 1813. || Napoléon érigea Bassano en titre de duché d'un revenu de 75,000 fr., et le donna à Maret ministre secrétaire d'état, qui en prit le nom. V. MARET.

BASSARÉEN. adj. m. Myth. Epithète de Bacchus, dont l'étymologie est incertaine; on fait venir communément ce mot de l'hébreu *batsar*, qui signifie vendanger.

BASSARIDE. s. f. (du gr. βασσαρίς, renard). Mamm. Genre de la famille des viverriens, ayant pour type la bassaride *rusée*, originaire d'Amérique. La bassaride est un mammifère carnassier digitigrade d'un pelage gris-fauve, mais dont la queue est d'une coloration remarquable.

BASSE. s. f. Mus. Nom générique donné à toute espèce de voix ou d'instrument qui, dans une réunion quelconque de parties harmoniques, occupe la partie la plus grave du diapason général.

— Harm. *Basse fondamentale.* Note qui, dans un accord à l'état direct, c'est-à-dire, non renversé, occupe le plus grave degré des sons qui forment cet accord.

— *Basse continue.* Celle qui, sans présenter, à chaque première note, les accords à leur état direct, accompagne la mélodie pendant toute sa durée, et sans jamais se reposer.

— *Basse figurée.* Celle qui, placée sous une note longue, comme la *ronde*, par exemple, divise les temps de la mesure en plaçant sous chacun d'eux une des notes formant l'accord plaqué de la mélodie qu'elle accompagne.

— *Basse contrainte.* Celle qui, sans relâche, fait le même dessin mélodique, tandis que les parties supérieures changent de figure et forment même d'autres accords avec le dessin persistant sur lequel elles sont échelonnées.

— La voix de *basse* est la voix d'homme la plus grave; la partie musicale de cette voix s'écrit sur la clef de *fa*. || On appelle aussi *basse*, celui qui est doué de cette espèce de voix. Un tel est une basse, une bonne basse, une excellente basse. La basse s'appelait autrefois *basse-contre*, comme le baryton était appelé *baisse-taille*.

— BASSE. s. f. Instrument de musique. V. VIOLONCELLE. On le dit de même de celui qui joue du violoncelle, vulgairement *basse*.

— *Basse chantante.* Celle pour qui le compositeur fait un chant mélodieux, vif et léger, capable de répondre aux traits de chant des ténors ou des premières cantatrices.

— Se dit des grosses cordes de certains instruments. Les *basses* de ce piano ne sont pas d'accord. (Acad.)

— Mar. Petit banc ou îlot de rochers qui ne se découvre jamais, sans cependant, comme le bas-fond, laisser assez d'eau pour passer dessus quand la mer est basse. La basse tient le milieu entre le bas-fond et le haut-fond. Les basses de Buzec. Les basses du Ris, à l'entrée de Brest, sont seulement à 3 ou 4 mètres sous l'eau, aux basses-mers ordinaires.

— Manège. Pente douce sur laquelle on accoutume le cheval à courir au galop, pour lui apprendre à plier les jambes.

BASSE-CONDE. s. f. Techn. Panneau supérieur du soufflet d'un haut-fourneau.

BASSE-CONTRE. s. f. Mus. voc. Sorte de voix qui a le même timbre que la basse-taille; seulement elle a moins d'étendue à l'aigu et plus au grave. Une belle basse-contre. De belles basses-contre.

— Se dit aussi de la partie de chant qu'exécute la basse-contre. Chanter la basse-contre.

BASSE-COUR. s. f. Archit., écon. domest. Cour séparée de la cour principale, autour de laquelle sont situés les cuisines, offices, communs, hangars, écuries, remises, etc., et qui doit avoir des dégagements par le dehors, afin que le service puisse y être fait sans que le maître de la maison en soit incommodé. Une grande, une belle basse-cour. Des basses-cours fournies de bestiaux, de volailles. Ce fermier paie son propriétaire du produit de sa basse-cour.

— Dans une habitation rurale, la basse-cour, appelée ordinairement *basse-cour de campagne*, est une cour entourée de bâtiments dans lesquels on renferme les instruments et les bestiaux de labourage, les instruments de la vendange et de la moisson, les volailles, le bétail [illegible]

— Dans la construction d'une basse-cour de campagne, il faut s'occuper de l'utile avant tout; ce n'est que dans les maisons de campagne dont on aime à faire des lieux de plaisance, qu'il est permis de donner quelque chose à l'agrément.

— *Fille de basse-cour.* Celle qui est chargée de l'élève et de la conserve de tous les animaux domestiques en général, mais spécialement de la volaille. La *fille de basse-cour* doit être forte, laborieuse, patiente, adroite; sachant soigner toutes les espèces de volailles dans leurs maladies, les chaponner, les engraisser, les gouverner pendant l'incubation et dans leur jeune âge. (Encycl. du XIXe s.) || Pl., des *basses-cours*.

— Fig. *Nouvelles de basse-cour, de la basse-cour.* Bruits populaires, nouvelles mal fondées, comme on en débite dans les basses-cours.

BASSECOURT. s. f. Anc. t. milit. Espèce de corridor ou de caponnière qui, dans les fortifications anciennes, allait de la poterne d'une tour à une barbacane.

BASSE DE VIOLE. s. f. Musiq. V. BARYTON et VIOLE.

BASSE DE VIOLON. s. f. Instrument de musique qui servait à accompagner les voix et qui se nommait aussi *viole d'épaule*, parce qu'on le suspendait à l'épaule droite au moyen d'un large ruban. On ignore aujourd'hui comment s'accordait la basse de violon.

BASSE-EAU. s. f. V. BASSE-MER. || Plur., des *basses-eaux*.

BASSE-ENCEINTE. s. f. Art milit. V. FAUSSE-BRAIE.

BASSE-ÉTOFFE. s. f. Technol. Alliage de plomb et d'étain.

BASSE-FOSSE. s. f. Sorte de souterrain où l'on renfermait autrefois les criminels, et même ceux que l'on voulait faire passer pour tels. Cette expression emporte généralement avec elle l'idée de souterrain resserré dans toutes ses dimensions. On y faisait descendre le condamné au moyen d'une échelle, et on en fermait l'entrée avec une trappe ou une lourde pierre.

— Les Romains enfermaient vivante dans une basse-fosse la vestale qui avait violé ses vœux. Depuis 1789, il n'y a plus de basses-fosses, quoiqu'il soit souvent nécessaire d'user de rigueur envers certains prisonniers.

— *Cul de basse-fosse.* V. CUL.

BASSE-GOUTTE. s. f. Anc. jurispr. Droit d'égout sur le fonds voisin.

BASSE-JUSTICE. V. JUSTICE.

BASSELIN (Olivier). Foulon, né à Vire en Normandie, dans le XVe siècle, est fameux par ses chansons à boire connues sous le nom de *Vaux-de-Vire*, parce que Basselin les chantait sur le penchant d'un coteau nommé *les Vaux*, au pied duquel coule *la Vire*; c'est par altération qu'on a appelé ces chansons *vaudeville*.

BASSE-LISSE. s. f. Technol. Espèce de tapisserie dont la chaîne est tendue horizontalement sur le métier. Ce tissu est de laine ou de soie, souvent rehaussé d'or, et représentant des sujets divers.

BASSE-LISSIER, IÈRE. s. Technol. Ouvrier, ouvrière qui travaille à la basse-lisse. || Marchand, marchande de basse-lisse.

BASSE-MARCHE. s. f. Technol. Partie du métier de basse-lisse.

BASSEMENT. adv. Avec bassesse. Ne s'emploie qu'au figuré. Agir, penser, s'exprimer, sentir bassement.

BASSE-MER. s. f. Mar. Etat de la mer causé par le reflux arrivé à son terme. C'est de *basse-mer*, que les maréyeuses des côtes de Bretagne et de Normandie vont ramasser les huîtres et les autres coquillages laissés à sec sur la plage par la retraite des eaux. (J. Lecomt.)

BASSENTIN. Savant astronome écossais, vers la fin du XVe siècle.

BASSER. v. a. 1re conj. Technol. Détremper la chaîne avec une colle savonneuse qui rend les fils glissants.

BASSESSE. s. f. (rad. *bas*). Sentiment, pensée, parole ou action indigne d'un honnête homme, et contraire à l'idée qu'on a de la grandeur d'âme, de la noblesse, de la générosité. Bassesse d'âme. Bassesse de cœur. Bassesse de sentiments. Se conduire avec bassesse. Louer avec bassesse. Il y a de la *bassesse* dans toutes ses actions. (Acad.) Il était humble sans *bassesse*. (Fléch.) Une pareille conduite marque une extrême *bassesse* de cœur. (Pasc.) Il n'y a d'athéisme que dans la froideur, l'égoïsme et la *bassesse*. (Mme de Staël.) Il y a autant de noblesse à obliger sans promesse, que de *bassesse* à promettre sans obliger. (Beauch.) La *bassesse* ne suppose pas toujours la méchanceté, mais elle est inséparable de la faiblesse; en général, c'est surtout le mépris que la *bassesse* a le droit d'exciter, et qu'elle excite; il peut s'y mêler quelquefois un mouvement de pitié. (Encycl. du XIXe siècle.) Le caractère français répugne à la *bassesse*. (Id.)

Le cœur noble ne peut soupçonner en autrui
La *bassesse* et la malice
Qu'il ne sent point en lui. (RAC.)

— Disposition de l'âme qui porte à commettre des actions honteuses, pourvu qu'on les croie sans danger. [illegible] aucune *bassesse*. (Boss.) Ces hommes corrompus sont toujours prêts à toutes sortes de *bassesses*. (Fén.)

La plupart, indigents au milieu des richesses,
Achètent l'abondance à force de *bassesses*.
(GILBERT.)

— La plupart des actes de *bassesse* commis dans le monde ont rapport, soit à la réputation, soit à l'argent.

— Loc. prov. *Il n'y a point de bassesse qu'on ne fasse pour de l'argent.* L'argent fait tout faire.

— Avec un nom de chose. La bassesse des penchants. La bassesse des passions. La bassesse des mœurs. La *bassesse* de la débauche et de la dissolution. (Mass.) Que de *bassesses* pour parvenir! Il faut paraître, non pas tel qu'on est, mais tel qu'on nous souhaite. *Bassesse* d'adulation : on encense et l'on adore l'i-

dole qu'on méprise; *bassesse* de lâcheté, etc.; *bassesse* de dissimulation, etc.; *bassesse* de dérèglement, etc.; enfin *bassesse* même d'hypocrisie. (Mass.)

— Suivi d'un infinitif. On eut même la cruelle bassesse d'imprimer ces accusations dans plusieurs journa...

— Se dit ... de la naissance, de l'extraction, pour sig... qu'on appartient aux derniers rangs du peuple; mais ainsi appliqué, ce mot n'emporte aucune idée de ce mépris et de cette haine qui s'attachent au même mot quand on l'applique aux sentiments, aux actions, etc. Bien malheureux celui qui suppose que la bassesse de la naissance entraîne la bassesse des sentiments: les sentiments du noble de naissance peuvent et doivent se ressentir des avantages qui résultent de sa position sociale; mais les sentiments de l'homme du peuple, tout en n'ayant point la même délicatesse, le même poli des formes, conservent néanmoins toute l'énergie de la vertu. Il entre à Rome avec un cortége où il semble triompher de la *bassesse* et de la pauvreté de son père. (La Bruy.) Un mérite qui relève de la *bassesse* du nom et de la naissance. (Mass.) Il est ridicule de se scandaliser de la *bassesse* de Jésus-Christ. (Pasc.)

— En parlant de la destinée. En ce sens, ce mot n'emporte aucune idée d'infamie et de mépris. Connaître la grandeur et la *bassesse* de l'homme. (Pasc.) Jésus-Christ revêtu de la *bassesse* et des infirmités de notre nature. (Mass.)

— Emploi dans le style ordinaire, à plus forte raison dans le style soutenu ou dans la poésie, de termes communs ou sales, d'expressions vulgaires et triviales, sans qu'il y ait aucune nécessité de s'en servir.

Quoi que vous écriviez, évitez la *bassesse;*
Le style le moins noble a pourtant sa noblesse.
(BOILEAU.)

— On peut, à force d'art, déguiser la bassesse de l'idée sous la noblesse de l'expression, mais il est impossible de faire passer ce qui est bas dans les termes, fût-il grand, sublime, soit dans le sentiment, soit dans la pensée. La difficulté n'est pas d'éviter la *bassesse* dans le genre héroïque, mais dans le familier, qui touche au populaire, et qui doit être naturel sans être jamais trivial. (Marmont.)

BASSES-VERGUES. s. f. pl. Mar. On distingue généralement par ce mot les deux plus grandes vergues d'un bâtiment.

BASSET. adj. et s. Chasse. Chien de petite taille, bas sur jambes, corps allongé, poil fauve, oreilles longues, pattes cambrées en dedans, nez exquis. Chien basset. Un basset. On se sert des bassets pour les pousser dans les terriers des animaux qu'on poursuit.

— s. m. Mamm. Nom donné à des chiens d'une certaine race, à jambes basses, droites, et quelquefois torses. V. CHIEN.

— Fig. et pop. Homme qui a les jambes et les cuisses courtes pour sa taille.

— Bot. On appelle ainsi des agarics à pédicule court.

BASSET, ETTE. adj. (diminutif de *bas*). *Épaules bassettes.* Épaules abaissées.

BASSE-TAILLE. s. f. Mus. V. BARYTON.

BASSE-TERRE. s. f. Géogr. Se dit des terres d'une île dont l'aspect est uniforme et peu élevé au-dessus du niveau de la mer, comparativement aux terres montueuses d'une ou plusieurs îles.

BASSE-TERRE (La). Géogr. Petite ville située sur la côte sud-ouest de la partie occidentale de la Guadeloupe, et capitale de cette île. Elle est la résidence du gouverneur, de la cour royale et du tribunal de 1re instance; 9,000 hab.

BASSETTE. s. f. Ancien jeu de hasard autrefois à la mode, et très-sévèrement défendu. Il ressemblait au *pharaon*.

BASSETTEMENT. adv. A voix basse, tout bas. Vieux.

BASSE-TURBE. s. f. Mus. Espèce de clarinette très-basse.

comme synonyme de Bassesse.

BASSE-VOILE. s. f. Mar. Se dit des voiles qui sont supportées par les bas-mâts. I... est des voiles plus basses que celles appelées *basses-voiles*, qui ne sont pas qualifiées de *basses*. (J. Lecomte.)

BASSI. Architecte milanais qui florissait au XVIe siècle.

— BASSI (Laure-Catherine-Marie). Née à Bologne en 1711; célèbre par des connaissances profondes et variées qui auraient fait honneur à un savant. On lui donna une chaire de philosophie; elle mourut en 1778.

BASSICOT. s. m. Technol. Caisse de bois dans laquelle on enlève les blocs d'ardoise de la carrière.

BASSIE. s. f. Tunic. Nom donné à une espèce de diphye du détroit de Bass.

— Bot. Genre de la famille des sapotées, arbres lactescents à fleurs jaunes, nutantes ou pendantes, ayant pour espèces principales: 1° La *bassie longifeuille*, fréquemment cultivée au Bengale, en raison de ses usages économiques. On exprime de ses graines une huile grasse comestible et servant à l'éclairage; les fleurs qui tombent d'elles-mêmes sont bonnes à manger après qu'on les a torréfiées; le fruit, cueilli avant ou à maturité, est mangé en bouillie; le suc laiteux de l'écorce est un bon remède contre les maladies de la peau; le bois est aussi dur et aussi incorruptible que le fameux bois de *tek*, mais plus difficile à travailler. 2° La *bassie latifeuille*, qui ne le cède guère en utilité à la bassie longifeuille, et qui croît dans les contrées montueuses du même pays. Son bois est dur, très-tenace; ses fleurs, qui se mangent sans préparation, ont une saveur douce et vineuse, et fournissent une boisson alcoolique. Les graines fournissent aussi de l'huile. 3° La *bassie butyracée*, croissant au Népaul, et contenant à l'état frais une substance analogue au beurre, mais qui, avec le temps, durcit peu à peu et devient semblable au suif. Cette substance est regardée par les Hindous comme un spécifique contre les rhumatismes.

BASSIERS. s. m. pl. T. de rivière. Amas de sable qui empêche la navigation.

BASSIGNI (LE). Géogr. Nom d'une des anciennes divisions de la Champagne. Il s'entendait de la partie la plus méridionale de cette province, de celle qu'on voit sur les cartes s'avancer en forme de coin entre la Lorraine, la Franche-Comté et la Bourgogne. Le Bassigni correspond à notre département de la Haute-Marne.

BASSIN. s. m. (de l'all. *back*, bateau, creux). Econ. domest. Plat creux de forme ordinairement ronde ou ovale. Un bassin. Des bassins. Un bassin d'or. Un bassin d'argent, de cuivre, de porcelaine. Bassin de faïence. Bassin à laver les mains.

— Plat où l'on reçoit les offrandes à la messe. Il mit quelques pièces de monnaie dans le *bassin*. (Acad.)

— De là le proverbe populaire, *Cracher dans le bassin*, Contribuer à quelque dépense. Il ne voulait rien donner, mais on l'a fait cracher dans le *bassin*. (Acad.)

— Barb. Plat creux échancré d'un côté dont les barbiers se servent pour savonner le visage des personnes qu'ils vont raser. Le fameux *bassin* que don Quichotte prit pour l'armet de Mambrin, était un simple plat à barbe, ou *bassin en cuivre*. (Encycl. du XIXe s.)

— Chim. Grand vase de peu de profondeur garni de deux anses, et dont on se sert pour le lavage, la lixiviation et l'évaporation, soit par le feu, soit à l'air libre.

— Fond. de cloches. Fond du fourneau ou réverbère un peu creux pour contenir le métal en fusion.

— Chir. *Bassin oculaire*. Petit vase ovale monté sur un pied, ayant les extrémités plus relevées que le milieu, afin de s'accommoder à la figure globuleuse de l'œil malade.

— Raffin. de sucre. *Bassin d'empli*. Vase de cuivre qui sert à faire les emplis et à transporter la cuite du rafraîchissoir dans les formes. || *Bassin de cuite*. Autre vase de cuivre tenant à peu près une voie d'eau, de figure oblongue, arrondi vers son extrémité, et angulaire vers l'embouchure. Il sert aux mêmes usages que le bassin d'empli. || *Bassin à clairée*. Vase qui sert à passer la clairée.

— Boulang. Espèce de grande casserole de fer-blanc ou de tôle à longue queue avec laquelle on puise de l'eau dans la chaudière pour la verser dans le pétrin.

— Chapell. Grande plaque de fer ou de fonte qui se place sur un fourneau pour bâtir les étoffes dont se font les chapeaux.

— Opt. Outil principal des opticiens, consistant en un disque de cuivre jaune fondu, façonné ou creusé en sphère de divers rayons, de manière à présenter un segment sphérique de révolution, soit en creux, soit en relief, auquel est adapté un appendice à pas de vis qui sert tantôt de manche pour lui imprimer divers mouvements à la main, tantôt de tige pour le fixer solidement au moyen du pas de vis sur un support vertical.

— Les bassins sont la contre-partie de la surface des verres d'optique. On taille les verres d'optique avec le bassin; c'est encore avec le bassin qu'on leur donne le *douci* et le *poli*. V. OPTIQUE.

de sable formant un rebord et dans lequel on détrempe la chaux.

— Mar. Enceinte de maçonnerie hermétiquement fermée par des portes solides ou par des vannes, et servant d'abri contre les accidents de la mer et l'effet des vents aux bâtiments qu'on veut tenir à flot, parce que leur construction trop fine aurait à souffrir de l'échouage pendant le reflux, ou du lancement, qui casse quelquefois le navire.

— *Bassin de balance*. Plateau ordinairement de cuivre sans bord, et suspendu au fléau avec des cordons ou chaînettes, dans lequel on met ce qu'il faut peser.

— *Bassin de jongleur*. Sorte d'instrument de musique de la forme d'un petit bassin, et dont les jongleurs tiraient du son; ce qui avait occasionné ce proverbe, *Tout avocat beau diseur ressemble à bassin de jongleur*.

— *Dire à plein bassin*. Parler sans rien omettre. Cracher au *bassin*. (Rabel.)

— Vente. *Vente au bassin*. Vente à l'encan ou aux enchères qui se faisait autrefois à Amsterdam, et dans laquelle, avant de délivrer les lots à l'acheteur, on frappait deux ou trois coups sur un grand bassin de cuivre, pour avertir que, faute de plus grande enchère, on allait adjuger.

— *Bassin d'eau chaude*. Chose de peu de valeur.

— BASSIN. Anat. Partie du squelette des vertébrés qui sert de point d'attache aux os des membres postérieurs. || Chez les mammifères adultes, le bassin semble formé de trois os, le *sacrum* et les deux os *innominés*, solidement réunis par des ligaments ou des cartilages, de manière à présenter à la partie postérieure de l'abdomen une sorte de canal osseux plus ou moins largement ouvert inférieurement, et auquel viennent aboutir les principaux muscles de l'épine, du bas-ventre et des cuisses, et qui, à raison de son peu de mobilité, semble jouer le rôle de point fixe sur lequel ces organes de mouvement prennent leur principal appui. || Le bassin de l'homme diffère de celui de tous les autres animaux, non point par sa composition essentielle, mais par sa forme générale. Chez lui et surtout chez la femme, le bassin est assez court, tandis que les *iléons*, très-développés, offrent une large surface qui supporte le paquet des viscères abdominaux; ces os sont légèrement concaves, et le *sacrum* est fortement recourbé. || Chez la femme, quand le *bassin* est bien fait, les hanches sont arrondies, égales tant en hauteur qu'en largeur; elles sont situées sur un plan parfaitement horizontal; les épines antérieures et supérieures des os coxaux sont sur la même ligne, écartées l'une de l'autre de huit à neuf pouces; l'espace compris entre le milieu des crêtes iliaques et la partie inférieure des tubérosités ischiatiques, est d'environ sept pouces; la dépression de la chute des reins n'est pas trop prononcée. A partir de ce lieu, jusqu'à la pointe du coccyx, il existe une courbure uniforme, pas trop saillante; le pénil est arrondi, proémine légèrement en avant; les tubérosités ischiatiques, (parties sur lesquelles porte le siége), se trouvent aussi sur la même ligne, et distantes l'une de l'autre à peu près de quatre pouces. (Dr Moreau.)

— Grand bassin, petit bassin. Surface du bassin. Axe du bassin. Forme générale du bassin. Base du bassin. Déformation du bassin. Immobilité du bassin. Luxation, fracture des os du bassin, etc.

— Le bassin existe constamment avec tous ses caractères chez les animaux plus ou moins marcheurs; il disparaît en quelque sorte pièce à pièce dans les animaux rampants et nageurs, à mesure que les membres postérieurs eux-mêmes perdent de leur importance.

— Pathol. Considéré au point de vue pathologique, le bassin est d'une haute importance médicale, et surtout chirurgicale, car il renferme les organes les plus immédiatement nécessaires à l'entretien et à la conservation de l'individu et de l'espèce; il livre passage à de gros troncs vasculaires, aux conduits extérieurs des appareils de la digestion et de la reproduction.

— BASSIN. Géolog. Dépression à la surface du sol, vers le centre de laquelle coulent et convergent les eaux qui tombent dans un certain rayon. La forme et l'étendue des bassins sont très-variables; un même bassin peut se sous-diviser en bassins secondaires, qui eux-mêmes comprennent de plus petits bassins. Le bassin général des mers ou l'Océan. Le bassin de l'Atlantique. Le bassin de la Méditerranée, de la mer Noire. Le bassin des fleuves, des lacs, des rivières, etc. || Toute la surface de la terre est divisée en bassins séparés par des lignes étroites, qui sont celles du partage des eaux. || Les grands bassins géologiques sont séparés les uns des autres par des chaînes de montagnes.

— Pris dans un sens moins rigoureux, le mot *bassin* désigne simplement un certain massif de couches, une réunion de terrains qui déterminent le caractère d'une contrée, sans qu'il soit prouvé qu'ils existent dans une dépression indépendante, séparée, et qu'ils présentent dans leur ensemble une courbure concave. Ainsi, le *bassin de Paris* désigne le massif tertiaire sur lequel Paris est situé. Paris est le centre d'un grand bassin géologique qui se termine du côté de l'Est à la chaîne des Vosges, et du côté de l'Ouest aux montagnes de la Bretagne, de la Basse-Normandie et à celles du

de craie qui forme les falaises de la Normandie se continue au-delà du détroit, où il est suivi comme en France par les terrains jurassiques, d'où l'on voit que les limites des bassins géologiques peuvent être très-différentes de celles des bassins hydrographiques. || On distingue plusieurs bassins de rivières, dans le bassin général d'un fleuve.

— *Bassin géologique*. Ensemble de couches qui remplissent une cavité ou dépression dans un sol inférieur de nature différente, et qui sont disposées de manière à être plus relevées vers les bords que vers le milieu de la cavité. Le bassin géologique se rapporte à la structure intérieure du globe.

— *Bassin hydrographique*. Ensemble de pentes ou de surfaces inclinées, d'où découlent les ruisseaux et les rivières qui alimentent un fleuve. Le bassin hydrographique se rapporte à la configuration superficielle du globe.

— *Bassins maritimes*. Réservoirs communs de tous les fleuves qui coulent en sens divers de tous les points de l'horizon.

— *Bassins fluviatiles*. Ceux qui sont déterminés par les fleuves. On compte en Europe 28 bassins fluviatiles, formés par les 28 principaux fleuves. || L'étendue du bassin est en rapport avec la longueur du lit du cours d'eau dont il dépend. || Les bassins fluviatiles de l'Amérique sont formés par les plus grands fleuves du monde.

— Le territoire de la France peut être divisé en 15 bassins.

— Le géographe Buache conçut le premier l'idée du système des bassins.

— Archit. Cavité destinée, par utilité ou par agrément, à recevoir et à contenir l'eau. On construit ordinairement les bassins en maçonnerie de moellons, que l'on revêt à l'intérieur d'un fort enduit de ciment, qu'on appelle une *chemise de ciment;* on a soin d'effacer les angles par des arrondissements, afin de fortifier les endroits où l'eau agit avec le plus de force, et l'on fait les fonds un peu concaves, afin que la plus grande profondeur soit au milieu, et que les parois latérales éprouvent une moindre pression.

— La profondeur des bassins où l'on veut mettre des poissons ou se promener en bateau doit être double.

— Les bassins sont un des plus beaux ornements des jardins; on peut les décorer de jets d'eau, de cascades, de statues, de vases, etc. Le parc de Versailles présente les plus beaux modèles en ce genre. La profondeur ordinaire des bassins d'agrément est de 70 à 85 centimètres.

— *Bassin de fontaine*. Celui dont l'enfoncement, plus bas que le rez-de-chaussée, est orné d'une balustrade de pierre, de marbre ou de bronze.

— *Bassin de décharge*. Pièce d'eau ou canal dans lequel se déchargent toutes les eaux d'un jardin d'où, par un ruisseau ou conduit particulier, elles se rendent à une rivière voisine.

— *Bassin de partage*. Lieu où, dans un canal artificiel, se trouve le sommet du niveau de pente, et où les eaux se joignent pour la continuité du canal.

— *Bassin en coquille*. Celui qui est fait en forme de conque ou coquille et d'où l'eau tombe par nappes.

BASSINAGE. s. m. Techn. Façon que le boulanger donne à la pâte pour la bien pénétrer d'eau.

BASSINE. s. f. Ustensile, ordinairement de cuivre rouge, non étamé, qui ne diffère du bassin que par une forme plus aplatie, et dont on se sert dans plusieurs professions pour faire fondre et chauffer diverses substances.

— Chim. Vase rond, peu profond, muni de deux anses, servant à l'évaporation des liqueurs.

BASSINÉ, ÉE. part. pass. du v. Bassiner. S'emploie adjectiv. Plaie bien ou mal bassinée, Lit bassiné.

BASSINÉE. s. f. Techn. Quantité d'eau contenue dans la casserole du boulanger appelée bassin.

BASSINEMENT. s. m. Action d'asperger d'eau. Action de bassiner un lit.

BASSINER. v. a. 1re conj. (rad. *bassin*). Chauffer avec une bassinoire. Bassiner un lit.

— Mouiller légèrement avec quelque liqueur chaude ou tiède, pour nettoyer ou amollir les chairs. Bassiner une plaie.

— Boulang. Ajouter de l'eau ou de la farine à la pâte qui n'est pas encore faite.

BASSINET. s. m. (dimin. de *bassin*). Arqueb. Partie de la platine d'une arme à feu, dans laquelle on met l'amorce et qui est recouverte par la batterie. C'est un petit bassin qui dépasse le corps de la batterie de sept à huit lignes, rond par-dessous, plat par-dessus, avec une petite cavité au milieu, à laquelle il doit son nom, et qui communique avec le trou ou *lumière* du canon de l'arme.

— Hydraul. Petit retranchement cintré pratiqué dans les parois intérieures d'une cuvette destinée à mesurer et à répartir la quantité d'eau fournie par une source.

— *Bassinet de sûreté*. Demi-cylindre creux qui en tournant de droite à gauche recouvre toute l'amorce, de sorte que si la détente ve-

rait pas sur l'amorce.

— Aujourd'hui pour les fusils de chasse, et en grande partie pour les armes de guerre, on remplace le bassinet par un nouveau système de percussion. V. PISTON.

— Espèce de bassin qui termine par le haut les chandeliers d'église et reçoit la cire qui tombe du cierge allumé. Ce bassinet se nomme *bobèche* dans les chandeliers ordinaires.

— Antiq. milit. Sorte d'armure de tête, plus légère et moins forte que le heaume; calotte de fer qui se mettait sous le casque. || *Bassinet à bannière*. Espèce de casque ainsi nommé de la bannière ou banderole dont il était orné.

— Bassin où l'on fait le sel; mesure de sel égale au *gallon commun*.

— Bot. Plante appelée plus vulgairement *bouton d'or*. V. RENONCULE BULBEUSE.

— Anat. Poche membraneuse, irrégulièrement ovale, située dans le fond de la scissure du rein, dans le sens de la longueur de cet organe, derrière la veine et l'artère rénales.

BASSINOIRE. s. f. (rad. *bassin*). Écon. dom. Bassin de métal dont on se sert pour chauffer les lits des personnes malades ou délicates; les bassinoires sont le plus communément en cuivre, à manche fixe et à couvercle

percé de trous ; on les emplit de braise ou de cendres chaudes.

— Il y a d'autres bassinoires qui sont en terre cuite ou en étain cylindrique ; on les appelle *moines*. V. ce mot. Dans quelques contrées, on leur donne le nom et la forme grossière d'un *crapaud*. On les remplit d'eau bouillante, et on les dépose dans le lit, le plus souvent au pied.

— Aujourd'hui, on se sert avec plus d'avantage d'un vase d'étain de la forme d'une lentille, d'environ 40 centimètres de diamètre, et auquel s'adapte à volonté un manche ou un bouchon. On remplit le bassin d'eau bouillante, et après y avoir mis le manche, on le promène dans le lit, auquel il communique une chaleur moite et favorable à la santé, sans qu'on ait à craindre le feu ; puis on remplace le manche par le bouchon, et on laisse la lentille aux pieds du malade. Cette bassinoire, qui peut chauffer cinq à six lits, et qui conserve sa chaleur durant plusieurs heures, s'emploie encore comme chaufferette en voyage et en voiture.

BASSINOT. s. m. (dimin. de *bassin*). Techn. Petit bassin ou fond d'un vaisseau dans lequel on laisse reposer un liquide.

— Mus. Instrument à vent, basse du hautbois.

BASSIOT. s. m. Techn. Petit baquet de bois à l'usage du distillateur d'eau-de-vie.

BASSIR. s. m. Relig. mah. (littéral. *perspicace*). L'un des attributs de Dieu, et celui que les mahométans énoncent au 11e grain de leur chapelet.

BASSISSIME. adj. des 2 g. (superlat. de *bas*). Vieux mot qui signifie Très-bas, très-profond. Peut encore s'employer dans le style burlesque.

BASSISTE. s. m. (rad *basse*). Mus. Celui qui joue de la contre-basse ou du violoncelle.

BASSOMPIERRE (François de). Colonel-général des Suisses, ambassadeur et maréchal de France, né en 1579, dans un village de la Lorraine. Il est un des hommes les plus brillants de son époque, par la vivacité de son esprit, son adresse à tous les exercices, sa bravoure personnelle, sa libéralité. Henri IV l'honora de son amitié ; le cardinal de Richelieu le fit mettre à la Bastille, où il resta enfermé pendant douze ans. Louis XIII alors lui ayant demandé son âge, il ne se donna que 52 ans, quoiqu'il en eût 64. « Sire, dit-il au roi, qui paraissait surpris, je retranche douze années passées à la Bastille, parce que je ne les ai pas employées au service de votre majesté. » Il mourut en 1646, âgé de 67 ans.

BASSON. s. m. Mus. Instrument de musique en bois, à vent et à anche, qu'on peut considérer comme formant la base du hautbois, de la même manière que le violoncelle forme la basse du violon. Le basson est long de près de deux mètres, ayant de 12 à 16 cent. de circonférence à partir de sa base, et présentant vers son extrémité supérieure un tube de 3 cent. et demi de rondeur. La base et le tube s'emboîtent l'une dans l'autre, et à ce dernier est ajouté un petit tuyau mobile, courbe, en cuivre, que l'on nomme le *bocal*, et au bout duquel s'adapte une anche faite de deux petites lames en roseau fixées autour d'un petit cercle de cuivre ou de fer, au moyen d'une corde de boyau.

— On attribue à un chanoine de Ferrare, nommé Afranio, qui vivait au milieu du XVIe siècle, l'invention du basson proprement dit ; mais il y a tout lieu de croire que ce basson ne fut qu'une imitation d'un instrument de la même famille, connu déjà des Français sous le nom de *basse de hautbois*.

— L'étendue du basson est de trois octaves et demie, à partir du contre *si* bémol, jusqu'au contre *ré* naturel ; c'est de tous les instruments à vent en bois, excepté l'orgue, celui dont le diapason est le plus étendu.

— Cet instrument, dont la qualité de son se modifie d'octave en octave, a beaucoup d'analogie avec la voix de basse et le violoncelle dans leurs régions inférieures, et avec la voix de ténor et la clarinette dans leur médium. Les

mélancoliques, et encore plus incisifs, peut-être, que ceux de la chanterelle du violoncelle.

— *Jeu de basson*. Nom que les facteurs d'orgue donnent à un jeu d'anche qui sert de basse au jeu de hautbois. Son étendue est de deux octaves.

— BASSON. s. m. Ornith. Nom vulgaire de la foulque morelle ou macroule.

BASSONISTE. s. m. (rad. *basson*). Mus. Celui qui joue du basson.

BASSORA. Géogr. Ville célèbre de l'Asie, dans l'Irak-Arabi, sur la rive occidentale du Schat-al-Arab, formé par la réunion de l'Euphrate et du Tigre. Le calife Omar la fit bâtir, en l'an 636, pour en faire l'entrepôt du commerce des Indes et de la Perse ; popul., 60,000 hab. Grand basar bien fourni de marchandises ; climat insalubre ; le pays des environs est plus bas que le golfe Persique, de l'inondation duquel il est préservé par des digues de grandes pierres cimentées.

BASSORE ou **BASSORIE.** s. f. Bot. Plante de la Guiane.

BASSORINE. s. f. (rad. *Bassora*). Chim. Principe immédiat des végétaux, analogue aux gommes. Ce principe constitue presque en entier la gomme de Bassora. On le trouve également dans l'assa-fœtida, la fève de St Ignace, l'euphorbe, le sagapène, etc. La bassorine est azotée, insoluble dans l'alcool et l'éther, soluble dans l'eau aiguisée d'acide nitrique ; traitée par l'acide nitrique, elle ne donne pas d'acide oxalique. Ce résultat négatif est le principal caractère de la bassorine, qui d'ailleurs n'est point employée.

BASSORIQUE. adj. des 2 g. Chim. Qui a rapport à la bassorine.

BASSORITE. s. f. Syn. de Bassorine.

BASSOUIN. s. m. Pêche. Cordage qui répond par un bout à la ralingue du filet et par l'autre au halin.

BASSURE. s. f. Terrain bas et infiltré d'eau.

BASSUS. s. m. (pr. *ba-çuss*). Entom. Genre de la famille des ichneumoniens, ayant pour type le bassus *lætatorius*, commun dans presque toute l'Europe.

BASTA. s. f. Comm. Toile de coton des Indes, très-fine et très-estimée.

BASTABLE adj. des 2 g. S'est dit des terres dont les Anglais et les Ecossais se disputaient la possession avant la séparation.

BASTAGAIRE. s. m. (rad. gr., βασταγὴ, charge, bagage). Officier dont les fonctions consistaient à veiller sur les bagages des empereurs d'Orient.

— Celui qui, à Constantinople, dans les processions et les fêtes solennelles, portait l'image du saint patron de l'église.

BASTANT. s. m. Techn. Frayon de moulin.

BASTAQUE. s. m. Mar. Nom donné, dans les lougres, aux haubans à étaque.

BASTARDIE. s. f. Bot. Genre de la famille des malvacées, ne différant du genre side qu'en ce que les coques de son fruit sont vésiculeuses.

BASTARÈCHE. s. f. Carross. Espèce de cabriolet adapté au-devant d'une voiture.

BASTARNE. adj. et s. des 2 g. Nom d'une nation orientale de la grande Germanie ; les Bastarnes ont peuplé une partie de la Pologne et de la Russie.

BASTARNE. s. f. V. BASTERNE.

BASTE. adv. Assez, suffisamment. Ce mot, qui vient de l'ital. *basta*, a été plusieurs fois employé par Molière.

BASTE. s. f. Econ. rur. Cylindre cerclé qui sert de vase pour conserver du lait. || Panier qui s'attache au bât d'une bête de somme. || Vaisseau de bois pour le transport de la vendange.

— Comm. Etoffe de soie de la Chine.

BASTE ou **VASTE.** Mar. T. de command. qui signifie Assez, tiens bon, arrête !

BASTELICA. Géogr. Ville de France, dep. de la Corse ; 2,300 hab.

BASTER. v. n. 1re conj. (de l'ital. *bastare*, suffire). Badiner, niaiser, suffire.

BASTER. s. m. (du holl. *bastaard* ou *basterd*, bâtard). Ethnogr. Enfant d'un blanc et d'une hottentote

BASTÈRE. s. f. Bot. Synon. de Rohrie.

BASTERNE. s. f. (ét. celt., *bass*, coussin ; *sterna*, atteler des chevaux à un char ; en lat. *basterna*, même signification). Espèce de voiture traînée par des mulets ou des chevaux dont se servaient les dames romaines, et dont l'usage passa de l'Italie dans les Gaules. On lit dans Grégoire de Tours, que « Deutérie, femme de Théodebert, roi de Metz, voyant sa fille nubile, et craignant que le roi n'en devînt amoureux et ne l'enlevât, la mit dans une *basterne*, et y fit atteler deux taureaux indomptés qui la précipitèrent du haut du pont de Verdun. » L'intérieur de cette voiture était garni de coussins ou lits de la basterne ; les deux côtés étaient ornés de pierres transparentes. On voit figurer la *basterne* au mariage de Clotilde avec Clovis. Gondebaud, dit le père Daniel, la fit partir dans une espèce de chariot que l'on nommait *basterne*, escortée de quantité de Français qui se trouvaient à la cour de

BASTIA. Géogr. Ville, autrefois capitale de l'île de Corse, et située sur la côte nord-est. Elle est construite en amphithéâtre ; possède un port très-étendu et une forte citadelle. Elle fut fondée en 1380 par le génois Léonel Lomellino, elle est aujourd'hui le chef-lieu d'un arrondissement, et le siége d'une cour royale. Son commerce consiste en cuirs, vins, huiles, légumes, etc. Sa population est de 10,000 hab.

BASTIDE. s. f. Nom donné aux maisons de plaisance dans la Provence, et particulièrement aux environs de Marseille.

BASTIDE. s. f. Anc. t. milit. Bastille de campagne, espèce de fortification. || *Assiéger par bastides*. Environner de fortins la place qu'on assiége.

BASTIDE DE CLARENCE (LA). Géogr. Ville de France (Basses-Pyrénées) ; 2,000 hab.

— BASTIDE DE SÉRON (LA). Géogr. Ville de France (Ariège) ; 2,900 hab.

BASTIEN (Jean-François). Homme de lettres et ensuite libraire, né à Paris en 1749 et mort en 1824. Comme libraire, il a donné des éditions correctes et estimées d'Apulée, de Montaigne, de Lucien, de Boileau, de Rollin, etc.

BASTIER. s. m. Anc. t. milit. Cheval de bât à la suite des troupes.

BASTILLE. s. f. (rad. celt. *bast*, fort, château). Nom donné, au moyen âge, à un petit château flanqué de tours ou tourelles, placé en avant d'une ville pour la protéger contre les attaques de l'ennemi.

— On donnait aussi ce nom à de petits forts ou fortins, dont on entourait les places que l'on assiégeait, pour former une circonvallation. Orléans avait été entouré de bastilles par les Anglais, lorsque ceux-ci furent forcés par Jeanne d'Arc de lever le siége.

— Au commencement du XVIIIe siècle, le nom de *bastille* n'était plus appliqué qu'à une forteresse située à Paris, et qui doit être envisagée sous le double rapport de place forte et de prison d'Etat. 1° Comme place forte, la Bastille se composait de huit grosses tours rondes jointes par des massifs, d'une courtine flanquée de bastions et de larges fossés à fond de cuve ; elle fut destinée, dans l'origine, à fortifier l'extrémité orientale de Paris sur la rive droite de la Seine, du côté de la porte Saint-Antoine, où la famille royale avait alors sa demeure. C'était sous le règne de Charles V. Deux premières tours furent bâties en 1369, par les soins de Hugues Aubriot, prévôt des marchands. Quelques années plus tard, deux autres tours furent élevées en face des premières ; en 1383, sous le règne de Charles VI, on ajouta quatre autres tours, et on les joignit toutes par de gros murs ; on avait percé une première porte, on en perça une seconde du côté de la ville, et dès lors cette forteresse prit le nom de *Château de la Bastille*. Elle servit de porte de ville jusqu'en 1553, époque à laquelle on compléta le système de défense, au moyen de bastions et de revêtements qui furent achevés en 1559. La hauteur des tours était de 23 mètres 710 millimètres ; celle des murs qui les liaient entre elles, de 23 mètres 380 millimètres ; ces murs avaient 2 mètres 923 millimètres d'épaisseur ; ceux des tours étaient épais de 4 mètres 872 millimètres à 5 mètres 196 millimètres. Les fossés avaient 12 mètres 993 millimètres de large, ils étaient à sec une grande partie de l'année, et ne recevaient de l'eau qu'à l'époque où celles de la Seine atteignaient leur plus grand accroissement. Sur la contre-escarpe des quatre fossés régnait un mur de 19 mètres 490 millimètres de haut, autour duquel régnait une galerie sur laquelle des sentinelles veillaient nuit et jour. Les huit tours étaient armées de treize canons en batteries sur les plates-formes. Dans toutes les occasions solennelles, on tirait le canon sur les tours de la Bastille, comme on l'a tiré au commencement de la révolution sur le terre-plein du pont Neuf, et depuis aux Invalides. La garnison de la place se composait de 100 invalides, dont l'effectif excédait rarement 60 hommes, et d'un état-major à la tête duquel était le gouverneur ou capitaine du château de la Bastille, qui ne recevait des ordres que du roi. La charge de gouverneur était fort briguée, fort lucrative ; Sully l'a occupée, sans doute à cause de sa qualité de grand-maître de l'artillerie, qui fixait sa demeure à l'Arsenal, contigu à la forteresse ; mais aussi parce que Henri IV, son roi et son ami, y renfermait son trésor. La Bastille fut plusieurs fois assiégée et prise ; en 1418, par le peuple soulevé ; en 1420, par les Anglais ; en 1588, par le duc de Guise ; en 1594, par Henri IV ; en 1649, par les frondeurs, etc. Enfin, le 14 juillet 1789, cette redoutable forteresse succomba sous l'attaque du peuple de Paris, et fut détruite de fond en comble. Les pierres provenant de la démolition furent employées à l'achèvement du pont Louis XVI, commencé en 1787.

— La Bastille a servi de prison ordinaire dès l'origine, par cela même qu'elle servait de porte de ville ; aussi voit-on qu'elle renferma en 1382 Hugues Aubriot, qui l'avait fait édifier, et qui fut condamné, non pour crime politique, mais pour impiété. Pendant longtemps elle renferma des prisonniers ordinaires ; au XVe siècle, les Anglais qui occupaient Paris y mirent des prisonniers de guerre, c'étaient des officiers de l'armée de Charles VII tombés en leur pouvoir. Ce ne fut que sous Louis XI que cette forteresse devint prison d'Etat. Le cardinal la Balue,

une cage de fer, en 1469, et y demeura douze ans. Louis XI y envoya beaucoup d'autres prisonniers d'Etat ; Charles VIII et Louis XII la laissèrent à peu près vide ; François Ier et Henri II la peuplèrent de protestants ; Catherine de Médicis, gouvernant au nom de François II, les ligueurs, tout-puissants sous Charles IX et sous Henri III, firent incarcérer sans forme de procès un grand nombre de leurs adversaires politiques à la Bastille ; le parlement de Paris y fut même renfermé en masse, en 1589 ; Biron y fut décapité sous le règne de Henri IV ; le cardinal de Richelieu y entassa les victimes de sa politique ou de sa haine personnelle ; sous Louis XIV, avant comme après la révocation de l'édit de Nantes, la politique et la religion contribuèrent à remplir la Bastille d'un nombre considérable de prisonniers d'Etat, parmi lesquels se trouva le personnage mystérieux dit l'*homme au masque de fer* ; sous Louis XV, le nombre des prisonniers ne diminua pas à la Bastille, on y enfermait les coupables de crimes ordinaires, que pour l'honneur de familles puissantes on voulait soustraire à la vindicte de la justice ; on y envoyait aussi par forme de correction, et sur *lettres de cachet*, les personnes des deux sexes dont la conduite scandaleuse ou déréglée affligeait ces mêmes familles. Rien ne mettait à l'abri des rigueurs de la Bastille, ni l'élévation du rang, ni l'éclat de la naissance ou des services, ni la faiblesse de l'âge ou du sexe. Un registre d'entrée trouvé à la Bastille prouve que dans un espace de 46 ans on y reçut 2,000 prisonniers. Le 14 juillet 1789, quand le peuple s'en empara, il ne s'y trouvait que sept détenus.

— Un impénétrable mystère couvrait tout ce qui se passait à la Bastille. Quand un détenu sortait, il était tenu de prêter, en présence de l'état-major de la place et du lieutenant-général de police, le serment *qu'il ne révélerait jamais rien, ni directement ni indirectement, de ce qu'il avait pu y apprendre ou y souffrir*. Ce qu'on sait du sort, du caractère, des malheurs de tant de prisonniers divers qui séjournèrent à la Bastille, excite tour à tour la crainte et l'attendrissement. Sans ajouter toute croyance aux récits des écrivains passionnés du XVIIIe siècle, on doit reconnaître que, à part certaines exceptions en faveur de quelques grands personnages, les prisonniers étaient soumis à un régime très-sévère : plusieurs d'entre eux gisaient enchaînés, presque sans vêtements, sur une paille infecte, dans des cachots humides dont le sol était au-dessous de celui des fossés. Dans les étages supérieurs, il y avait des chambres fort élevées, à double plafond ; elles recevaient peu de jour par des fenêtres trois fois grillées, percées dans l'épaisseur prodigieuse des murs. Dans chaque tour, on appelait *calottes* des chambres placées au cinquième étage, immédiatement sous la plate-forme, parce que leur plafond, voûté sur des murs octogones, avait la forme d'une calotte. En hiver, le froid y était excessif ; en été, il y faisait une chaleur étouffante. La nourriture était ordinairement bonne. Pour ce qui est de tortures de toute espèce, de morts clandestines et violentes, rien de positif à ce sujet n'était parvenu à la connaissance du public avant le 14 juillet 1789. Des témoins de la prise et de la destruction de la Bastille ont parlé d'un squelette enchaîné trouvé dans une fosse fangeuse et fétide, de deux cadavres avec un ou deux boulets de 36, d'un corselet de fer inventé pour retenir un homme par toutes les articulations et le réduire à une éternelle immobilité, etc., etc.

BASTILLÉ, ÉE. part. pass. du vieux v. Bastiller.

— Blas. Se dit, 1° des pièces qui ont des créneaux renversés vers la pointe de l'écu ; 2° de l'écu lui-même, lorsqu'il est garni de tours.

BASTILLER. v. a. 1re conj. Anc. t. milit. Garnir de bastilles, fortifier.

BASTILLEUR. s. m. (pr. *bass-ti-ieur*). Gouverneur, geôlier d'une prison d'état. || Partisan des bastilles.

BASTILLON. s. m. Petite bastille.

BASTILLONNER. v. a. 1re conj. Entourer de bastillons.

BASTIN. s. m. Mar. Cordage qu'on fabrique dans le Levant avec une sorte de paille et de jonc.

BASTINE. s. f. Techn. Espèce de selle.

BASTINGAGE. s. m. (rad. celt. *bast*, fort, rempart). Mar. Action de se bastinguer ; espèce de parapet fait avec des bastingues et établi autour du navire de guerre, au-dessus du pont supérieur, pour mettre les combattants à l'abri. Le bastingage se composait autrefois des sacs des matelots, de leurs couvertures et de leurs matelas placés dans un filet suspendu à des batayoles ; il est remplacé maintenant par une haute muraille de bois, reproduction de l'ancienne bretèche et de la pavesade, qui se faisait avec les boucliers ou pavois rangés sur le bord du vaisseau. || Le bastingage ne résiste pas aux boulets, mais les balles s'y amortissent.

— Les navires de commerce non armés ne font point de bastingage.

BASTINGUE. s. f. (ét., V. BASTINGAGE). Mar. Nom donné aux bandes d'étoffe ou de toile matelassée qu'on tend autour du plat-bord des vaisseaux ennemis pour servir d'abri aux matelots qui manœuvrent sur le pont pendant le combat. L'ensemble des bastingues s'appelle

BASTINGUÉ, ÉE. part. pass. du v. Bastinguer. S'empl. adjectiv. Vaisseau bastingué. Frégate bastinguée.

BASTINGUER. v. a. 1re conj. (rad. *bastingue*). Mar. Faire un bastingage, élever autour du plat-bord d'un navire de guerre une espèce de rempart ou parapet, composé autrefois des sacs des matelots, de leurs couvertures et de leurs matelas, placés dans un filet suspendu à des batayoles, et remplacé maintenant par une muraille de bois à quatre pieds d'élévation au-dessus du pont.

— SE BASTINGUER. v. pron. Se défendre à l'aide de bastingues ou d'un bastingage.

BASTION. s. m. Fortif. Grosse masse de terre revêtue de gazon, de briques et de pierres, qui s'avance en dehors d'une ligne ou d'une place pour la fortifier. Un bastion a la forme à peu près d'un pentagone, il est composé de deux faces qui forment un angle saillant sur la campagne, et de deux flancs qui l'attachent aux *courtines*, au moyen d'une gorge par laquelle on y entre. L'union des deux faces, qui fait angle saillant, est appelée *angle flanqué* ; l'union des deux faces aux deux flancs, qui fait les angles des côtés, est appelée *épaule*,

et ces angles se nomment aussi *angles d'épaule*; l'union de l'autre extrémité des flancs avec les courtines forme l'angle des flancs. L'espace qui se trouve entre les deux flancs, là où ceux-ci se joignent à l'enceinte, s'appelle *gorge*; tout l'espace renfermé entre les faces et les flancs s'appelle *terre-plein*; la ligne droite qui divise le bastion en deux parties égales à partir de l'angle que forment les faces, est ce qu'on nomme *capitale*. La *courtine* est la portion de l'enceinte à laquelle tient le bastion.

— *Bastion plein*. Bastion rempli de terre, où l'on peut combattre et se retrancher. || *Bastion vide*. Simple enceinte d'un rempart avec un parapet. || *Bastions doubles*. Ceux qui sont établis l'un sur l'autre, comme les bastions construits sur une colline. || *Bastion plat*. Posé au milieu d'une courtine, quand celle-ci est trop longue pour être suffisamment défendue par les bastions construits à ses extrémités. || *Bastion composé*. Celui dans lequel les deux côtés du polygone intérieur sont inégaux. || *Bastion irrégulier* ou *difforme*. Celui dont l'un des flancs est trop court. || *Bastion régulier*. Celui dont les faces, les flancs et les gorges sont construits dans des proportions régulières. || *Bastion coupé*. Celui qui a un angle rentrant tracé à la pointe, ou celui qui est retranché de la place par quelque fossé. || *Bastion détaché*. V. RAVELIN.

— Voici les mesures employées par Cormontagne dans la fortification permanente, et suivant lesquelles la plupart des places fortes de France sont construites :

Longueur des faces du bastion.	116m,420
— des flancs.	40m,681
Les courtines.	102m,910
Les lignes de défense.	233m,710

— On n'a commencé à se servir de bastions que vers le temps de François Ier et de Charles-Quint, 1500 ou 1520; on les nommait alors *boulevards*.

BASTIONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Bastionner. S'empl. adjectiv. Tour bastionnée.

BASTIONNER. v. a. 1re conj. Art milit. Former des bastions autour d'une place.

BASTIR. v. a. 2e conj. Chapell. Former un chapeau avec des capades.

BASTISSAGE. s. m. Techn. Premier degré de feutrage des poils destinés à la fabrication des chapeaux.

BASTON. s. m Art milit. Nom générique par lequel on désignait jadis toutes les armes offensives : de là les termes *Bastons à feu*, *bastons projectiles*, pour désigner Les armes à feu portatives.

BASTONNADE. s. f. (rad. *bâton*, qu'on écrivait anciennement *baston*). Peine qui consiste dans l'application d'un certain nombre de coups de bâton. Infliger la bastonnade. Donner la bastonnade. Recevoir la bastonnade.

— La bastonnade est probablement la plus ancienne de toutes les punitions corporelles. Moïse consacra la bastonnade dans les lois qu'il donna aux Hébreux; le nombre des coups ne devait jamais excéder quarante; la peine ne pouvait être prononcée que par l'assemblée des juges; ni le roi, ni les prêtres n'en étaient exempts. En Perse, les grands honorés de la bastonnade par ordre du souverain, allaient le remercier de ce qu'il avait bien voulu se souvenir d'eux. En Chine, la bastonnade n'a rien de honteux, et s'y administre pour la plus mince peccadille et sur un simple commandement verbal. Dans l'Hindoustan, elle est ordonnée par le code antique attribué à Manou. Chez les musulmans, c'est un supplice de tous les jours. Les barbares qui envahirent l'empire usaient, comme les Romains, de la bastonnade. La dose des coups variait depuis 60 jusqu'à 300. La loi salique déterminait la grosseur du bâton pénal. On employait également ce genre de punitions dans les colonies; lorsque le fameux Toussaint-Louverture, qui s'appelait lui-même *le premier des noirs*, administrait à sa manière l'île de Saint-Domingue au nom de la république française, il décréta que, pour châtier à l'avenir les citoyens paresseux, on se servirait d'un *bâton tricolore*.

[illegible] ministre sur le dos; chez les musulmans seuls, on l'applique sous la plante des pieds.

— En Russie, le *knout* est aujourd'hui en vigueur à la place de la bastonnade; mais celle-ci se retrouve encore dans le code militaire de plusieurs états du Nord, et notamment dans celui de l'Angleterre.

BASTRINGUE. s. m. Nom que donnent les gens du peuple au bal de cabaret ou de guinguette. Les alentours de Paris, et l'intérieur de Paris même, offrent, chaque jour de fête, et périodiquement une ou deux fois la semaine, des bastringues bruyants où se développent sans contrainte les mœurs populaires, et où il arrive presque toujours quelque accident plus ou moins fâcheux.

— Chim. Appareil dans lequel on prépare le sulfate de soude.

BASTUDE ou **BATTUDE.** s. f. Pêche. Espece de filet dont on se sert pour pêcher dans les étangs salés.

BASTULE. adj. et s. des 2 g. Géogr. Nom d'un peuple de la Bétique, au midi, sur la Méditerranée.

BAS-VENTRE. s. m. Anat. Nom populaire par lequel on désigne la partie inférieure de l'abdomen, ou l'hypogastre, chez l'homme. V. ABDOMEN.

BÂT. s. m. (pr. *bâ*, du gr. βαστὸς). Seller. Espèce de selle de bois garnie de cuir, destinée aux bêtes de somme, et armée de chaque côté de deux crochets qui servent à supporter, soit des paniers, soit des ballots. Bât de mulet. Bât de cheval. Bât d'âne.

A celui-ci, par faute de mémoire,
Il mit un *bât*; l'autre n'en avait point.
(LA FONTAINE.)

— *Cheval de bât*. Cheval destiné à porter les fardeaux, soit à la guerre, soit aux messageries, ou bien dans les pays montagneux où il n'y a point de route pour les voitures.

— Fam. et prov. *Chacun sait où le bât le blesse*. Chacun connait la cause du chagrin qu'il a, du contre-temps qu'il éprouve.

— *Homme qui porte le bât*. Celui sur qui retombe toute la fatigue.

— *Être rembourré comme le bât d'un mulet*. Etre extrêmement vêtu et couvert.

— *Vrai cheval de bât*. Homme dépourvu d'intelligence.

— Anc. prov. *Qui veut selle, Dieu lui doint bât*. S'est dit de ceux qui en quittant une condition s'exposent à tomber dans une pire.

BAT ou **BATE.** s. m. (pr. *bat*). Mar. Bout de petit bordage en bois de bout, remplissage qu'on cloue sous les dauphins, pour couvrir le vide qui règne entre l'épaisseur inférieure de ces dauphins et le franc bord, afin d'empêcher la mer d'avoir prise dessous. Il convient de placer le *bate* d'un seul morceau de bois de peuplier, qui remplit mieux tout le vide, sous chaque dauphin inférieur. (Willaum.)

— Extrémité de la queue du poisson. On mesure le grand poisson entre œil et bat.

— Petite monnaie de billon, autrefois en usage chez les Suisses, et de valeur différente pour chaque canton.

BAT. s. m. Annél. V. CLITELLE.

BATA. s. m. Bot. Un des noms vulgaires du bananier.

BAT-A-BOURRE. s. m. Techn. Instrument dont le bourrelier se sert pour battre la bourre.

BATACLAN. s. m. Mot populaire qui signifie Attirail, équipage embarrassant. Il a renvoyé tout son *bataclan*. (Acad.)

BATADOIR. s. m. Techn. Banc dont on se sert pour laver dans un courant d'eau.

BATADOUR. s. m. T. de jeu. Se dit au jeu de reversis des dames qui font surcase et qui se trouvant sur la même flèche où il y a déjà des dames accouplées, peuvent servir à battre celles de l'adversaire.

BÂTAGE. s. m. Dr. féod. Droit seigneurial levé sur les chevaux de bât.

— Agric. Dépicage des blés.

BATAIL. s. m. (du bas lat. *batallum*, battant). Blas. Se disait du battant d'une cloche.

BATAILLE. s. f. (du bas lat. *batualia*, lieu où s'exerçaient au combat deux gladiateurs). Ce mot a d'abord signifié Troupe, compagnie, bande. Vers le milieu du moyen âge, il signifia, Gros bataillon, corps d'armée, et même, comme aujourd'hui, Action hostile. Au temps de Philippe le Bel, il était synonyme de Champ de guerre. Depuis Louis XI, il a pris définitivement le sens qu'il a aujourd'hui, celui de Combat général entre deux armées. Grande bataille. Bataille sanglante. Bataille terrible. Bataille effroyable. Bataille glorieuse. Bataille strateumatique. Bataille tactique. Bataille à revers. Bataille décisive. Bataille double. Bataille rangée. Le bruit de la bataille. Le choc des batailles. Le champ de bataille. Le gain, la perte de la bataille. Hasarder, risquer une bataille. Présenter la bataille. Accepter, refuser la bataille. Livrer bataille. Donner bataille. Gagner la bataille. Perdre la bataille. La bataille de Cunaxa. La bataille de Marathon. La bataille de Cannes. La bataille de Zama. La bataille de Rocroy. La bataille de Marengo, d'Austerlitz, de Waterloo. Ce n'est point à coups de fusil qu'on gagne les *batailles*, mais quand on mène, les armes portées, une ligne d'infanterie à l'ennemi. (Fréder.) Depuis l'année 1600 jusqu'à Louis XVI, il s'est donné [illegible] (Bard.) Dans l'intervalle qui sépare les règnes de Louis XVI et de Louis XVIII, il s'est livré plus de *batailles* qu'il ne s'en était rendu pendant deux siècles. (Id.)

L'ennemi dans la plaine est contraint de sortir,
A tenter la *bataille* il paraît s'enhardir.
(DE BELLOI.)

Nemours veut des Bressans attaquer les murail- [les;
Seigneur, ne tentez point le destin des *batailles*!
(ID.)

— Ordre, disposition d'une armée prête à combattre. Ranger une armée en bataille. Troupes rangées en bataille. Ordre de bataille. Rang de bataille.

— Ordre, disposition d'une troupe déployée, par opposition à l'Ordre en carré, en colonne ou par le flanc. Marcher en bataille. Passer de l'ordre en colonne à l'ordre en bataille.

— *Bataille royale*. Celle où le roi se trouvait en personne. || *Bataille* ou *gage de bataille*. Duel. || *Loi de bataille*. Loi qui concernait les duels.

— Mar. *Bataille navale*. Celle qui a lieu sur mer entre des flottes. Le consul Duilius qui donna la première *bataille* navale, la gagna. (Boss.)

— *Champ de bataille*. Lieu où se donne le combat. La terre est comme un vaste champ de *bataille* où, etc. (Mass.)

— *Corps de bataille*. Partie de l'armée située entre les deux ailes.

— Anc. milic. *Sergent de bataille, maréchal de bataille*. Officiers chargés de ranger les troupes en bataille.

— *Cheval de bataille*. Cheval vigoureux que monte un guerrier un jour de bataille.

— *Être à la bataille*. Se trouver dans l'action, dans le combat. Nous étions 160,000 hommes à la *bataille* de Wagram. (Bard.)

— *Être en bataille*. Etre disposé, arrangé dans un certain ordre tactique.

— Hist. *Bataille sans larmes*. Nom de la bataille gagnée par Archidamus, fils d'Agésilas, sur les Arcadiens, auxquels il tua 10,000 hommes sans perdre un des siens.

— *Bataille des trois empereurs*. Hist. mod. La bataille d'Austerlitz, où se trouvèrent l'empereur des Français, celui d'Autriche et celui de Russie. Elle fut livrée le 2 décembre 1805. et gagnée par les Français. V. AUSTERLITZ.

— Fig. *Cheval de bataille*. Chose sur laquelle on s'appuie le plus fortement. Cet argument est son cheval de *bataille*. (Acad.)

— Fig. et fam. Contestation, dispute. Il a fallu bien des batailles pour en venir là. Que de batailles il m'a fallu livrer pour parvenir à un tel résultat!

— Fig. *Le champ de bataille lui est demeuré*. Il a eu l'avantage.

— Fig. *Choisir son champ de bataille*. Choisir un lieu et des circonstances convenables pour faire quelque chose. Il n'a pas mal choisi son champ de *bataille*. (Acad.)

— Dans l'histoire, les batailles fameuses portent ordinairement le nom du lieu où elles ont été donnees; ainsi l'on dit, La bataille de Leuctres, de Platée, de Marathon; la bataille de Waterloo, ou simplement : Leuctres, Platée, Marathon, Waterloo, Austerlitz. Dans le cas contraire, une *bataille* perdue entraine tout le succès d'une campagne, et même décide du sort de la guerre : *Austerlitz, Tilsitt, Iéna, Friedland, Waterloo*, démontrent la vérité de cette assertion. (Bard.)

— Peint. Tableau représentant une bataille. Peintre de batailles. Peindre la bataille. Les batailles de Wouwermans. Les *batailles* d'Alexandre, de Lebrun, sont considérées comme de véritables chefs-d'œuvre qui honorent l'école française. (J. de Marl.)

— Mus. Composition instrumentale dans laquelle le musicien prétend imiter le bruit de la guerre et les divers incidents des combats. Il fut un temps ou les musiciens voulurent avoir leur part de gloire militaire; ils firent des *batailles* à coups d'archet. (J. de Marl.)

— Jeu de cartes, le plus simple de tous. Les enfants jouent à la bataille.

— Technol. Galerie qui couronne la cheminée d'une grosse forge.

— Syn. comp. BATAILLE, COMBAT. La *bataille* est une action plus générale, et ordinairement précédée de quelque préparation; le *combat* semble être une action plus particulière, et souvent imprévue. Le mot *combat* a plus de rapport à l'action même de se battre; *bataille* convient mieux lorsqu'il n'est question que de denommer l'action. || Soit qu'il s'agisse d'un combat particulier ou d'une action générale, on dit, l'*Ordre de la bataille, la chaleur du combat, un engagement opiniâtre, une action vive, meurtrière, sanglante*.

BATAILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Batailler.

— Blas. Se dit d'une cloche dont le battant est d'un autre émail que celui de la cloche. Cloche bataillée.

BATAILLER. v. n. 1re conj. (ét., V. BATAILLE). A signifié Livrer bataille, combattre. Ne s'emploie plus aujourd'hui que dans le sens figuré de Disputer, contester avec chaleur et ténacité. Il m'a fallu bien *batailler* pour en venir là. (Acad.) Ils n'ont cessé de *batailler* là-dessus pendant deux heures. (Id.)

— Il s'employait autrefois activement au propre. Un vieux historien dit que les Flamands avaient *bataillé* une église, pour dire [illegible]

— SE BATAILLER. v. pron. Fam. Se harceler, discuter, se disputer. Nous nous sommes bataillés longtemps pour terminer cette affaire.

BATAILLEUR, EUSE. adj. et s. Vieux mot qui signifie Qui aime les combats. Alphonse Ier, roi d'Aragon, mérita par ses victoires le surnom de *Batailleur*. (Helyot.)

— On en trouve un exemple dans J.-J. Rousseau avec un nom de chose. On peut juger par quelques écrits polémiques faits de temps à autres pour ma défense, que si j'avais été d'humeur *batailleuse*, mes agresseurs auraient eu rarement les rieurs de leur côté.

BATAILLEUSEMENT. adv. Vieux mot qui signifie, D'une manière batailleuse.

BATAILLIÈRE. s. f. Techn. Petite corde qui fait jouer le traquet d'un moulin.

BATAILLOLE. s. f. Petite bataille. Se dit ironiquement.

BATAILLON. s. m. (pr. *ba-ta-i-on*; dimin. de *bataille*, dans le vieux sens d'*armée*). Art milit. Agrégation de plusieurs compagnies d'infanterie, d'artillerie ou autres corps à pied, faisant ordinairement partie d'un régiment. Bataillon de fantassins. Bataillon de grenadiers. Bataillons de voltigeurs. Régiment de deux bataillons. Régiment de quatre bataillons. Le premier, le second, le deuxième bataillon. L'aile droite, l'aile gauche du bataillon. Le flanc, le front du bataillon. Bataillon en bataille, en colonne. Feu de bataillon. Percer, ouvrir, rompre, renverser un bataillon. Enfoncer un bataillon. Rallier un bataillon. Cette redoutable infanterie de l'armée d'Espagne, dont les gros *bataillons* serrés demeuraient inébranlables. (Boss.) Les mains élevées à Dieu enfoncent plus de *bataillons* que celles qui frappent. (Id.)

Des *bataillons* entiers, par ce nouveau tonner- [re,
Emportés, déchirés, engloutis sous la terre.
(VOLTAIRE.)

— Au pluriel il signifie souvent Une armée dans le style élevé. Il se précipita au milieu des *bataillons* ennemis. (Acad.)

Et César au milieu d'enseignes déployées
Animant d'un coup d'œil ses *bataillons* pou- [dreux
Fait sur deux rangs serrés marcher un camp [nombreux.
(LEGOUVÉ.)

— *École de bataillon*. Théorie des diverses manœuvres que doit savoir exécuter un bataillon.

— *Bataillon carré*. V. CARRÉ.

— *Bataillon sacré*. Hist. anc. V. SACRÉ.

— Par extension et familièrement. Troupe nombreuse. Un bataillon d'enfants. Un bataillon de femmes. Comme on voit dans les airs ces *bataillons* de grues. (Boil.)

BATALHA. Géogr. Bourg de l'Estramadure portugaise, à 20 kil. de Santarem et à 88 de Lisbonne, remarquable par un magnifique couvent de dominicains, fondé par Joam Ier, en 1385, pour perpétuer le souvenir de la bataille d'Aljubarra, qu'il gagna sur le roi de Castille. Ce couvent, un des plus magnifiques d'Europe, est d'architecture gothico-sarrasine. Il fut bâti par un Irlandais nommé Hacket.

BATALIN. Géogr. Ile considérable du grand Océan, près de l'île Célèbes.

BATAN. s. m. Bot. Arbre des Indes orientales, peu connu des naturalistes.

BATANÉE ou **BASAN.** Géogr. Contrée de la Palestine, à l'est du Jourdain, et au nord des montagnes de Galaad.

BATANÉEN, ENNE. adj. et s. Géogr. Habitant de la Batanée; qui concerne cette contrée ou ses habitants.

BATANOME. s. m. Comm. Espèce de toile qui vient du Levant.

BATARA. s. m. Ornith. Genre de l'ordre des passereaux, de la famille des pies-grièches, ou, suivant d'autres, du groupe des fourmiliers, se composant des bataras proprement dits, ou bataras à *grande queue*, des bataras à *courte queue*, et des bataras à *bec grêle*.

BATARA-GOUROU. Myth. ind. Nom javanais de Siva.

BÂTARD, ARDE. adj. et s. (pr. *bâ-tar*, même devant une voyelle; autrefois *bastard*; ét. celt., *bas* ou *boas*, fornication, et *tardd*, source; né par la fornication). Se dit d'un enfant né hors le mariage. Un enfant bâtard. Il est bâtard.

— Il a été synonyme de *dégénéré*, signification que l'on retrouve dans *s'abâtardir*, en parlant des races dans l'histoire naturelle. Les âmes *bâtardes* et vulgaires sont indignes de la philosophie. (Mont.)

— Se dit encore des personnes et des choses dans un sens à peu près analogue. Viens peindre, viens frapper ces Luciens *bâtards*. (Satiriques du XVIIIe siècle.)

— Se prend substantiv. Un bâtard. Une bâtarde. C'est le bâtard, la bâtarde d'un tel. Les *bâtards* ont droit à la succession du père ou de la mère qui les a reconnus. (Acad.)

Charmant *bâtard*, cœur noble, âme sublime!
Le tendre amour me faisait sa victime;
Mon salut vient d'un enfant de l'amour.
(VOLTAIRE.)

|| Cette expression est aujourd'hui injurieuse; on dit mieux, *enfant naturel*.

— *Simple bâtard*. Celui qui est né de per- [illegible] *rin*, celui qui est né de personnes mariées.

— *Le Grand bâtard*. Hist. de Fr. Antoine de Bourgogne, fils naturel de Philippe le Bon.

— Anc. lég. *Bâtard de Caux*. Se disait dans certaines coutumes de Normandie des cadets qui n'avaient pas de biens.

— Hist. *Guerre des bâtards*. Guerre qu'il fallut soutenir contre des brigands qu'on nommait ainsi, et qui se réunirent aux Anglais pour dévaster la Guyenne, dans le XIVe siècle.

— Hist. nat. Qui n'est pas de bonne espèce, qui tient de deux espèces différentes. En bot. on dit plutôt *hybride*, et *métis* en zool. L'aileron est quelquefois appelé *aile bâtarde*. || *Amphibies bâtards*. Famille d'amphibies comprenant les poissons cartilagineux. || *Levriers bâtards*. Ceux qui sont nés de l'espèce des levriers et de celle des mâtins. || *Bâtards anglais*. Chiens issus d'une lice anglaise et d'un chien français, ou d'une lice française et d'un chien anglais. || *Bâtards de dogue*. Chiens nés de l'espèce des dogues et d'une autre espèce de chiens. || *Oiseau bâtard*. Oiseau qui tient de deux espèces.

— En parlant des plantes, des fruits, il signifie, Qui n'est pas de la véritable espèce

dont il porte le nom. Olivier bâtard. Rosier bâtard. Reinette bâtarde.

— Hort. *Plante bâtarde.* Toute plante sauvage qui n'est pas cultivée.

— Se dit aussi des choses qui tiennent d'une nature différente ou qui manquent des qualités nécessaires. || *Ecriture bâtarde.* Qui tient de la ronde et de la coulée. On dit aussi substantivement, La bâtarde. Ecrire en bâtarde. Une belle bâtarde. || *Porte bâtarde.* Qui tient de la porte cochère et de la porte ordinaire.

— Littérat. *Genre bâtard.* Genre mêlé de plusieurs genres. Le mélodrame est un genre *bâtard.* (Chésur.)

— Loc. fig. *N'être point bâtard.* Pouvoir aller de pair avec quelqu'un.

— Prov. *L'hiver n'est pas bâtard; s'il ne vient tôt, il vient tard.*

— T. de drap. *Largeur bâtarde.* Largeur non conforme à celle que prescrivait l'ordonnance.

— Mus. *Mode bâtard.* Mode hyper-éolien qui a sa finale en *b fa si,* et par conséquent sa quinte fausse ou diminuée diatoniquement, ce qui l'exclut du nombre des modes authentiques.

— *Couleur bâtarde.* Couleur indécise.

— *Epée bâtarde.* Celle qui pouvait servir à une main et à deux.

— Boulang. *Pâte bâtarde.* Celle qui n'étant ni dure ni molle a pris une certaine consistance, telle que l'ouvrier veut la lui donner.

— Techn. *Forme bâtarde.* Forme grossière pour obtenir le sucre appelé bâtard.

— Horlog. *Lime bâtarde.* Lime dont la taille n'est ni douce ni rude.

— Manufact. *Laine bâtarde.* Seconde laine levée sur l'animal.

— Mar. Bâtard en marine est absolument synonyme de Semblable. Canots bâtards. Voiles bâtardes. || *Bâtard de racage.* Nom qu'on donne à des bouts de cordes fourrées, qui passent dans les trous faits aux bigots et aux pommes de racage qui servent à tenir les vergues hautes à leurs mâts respectifs. J'ai supprimé depuis longtemps les bigots et les pommes, ne me servant que des *bâtards* garnis de basane. (Willaum.) || *Voile bâtarde.* Grande voile d'une galère, qui ne s'emploie que lorsqu'il vente peu. || *Pièce bâtarde.* Nom donné à deux pièces de canons montées tribord et bâbord du coursier. || *Marées bâtardes.* Celles qui ont lieu pendant les quadratures.

BÂTARD. s. m. Annél. Nom que donnent les pêcheurs aux petits vers rouges qu'ils trouvent entre les rochers, et dont ils se servent comme d'appât.

BÂTARDAILLE. s. f. (augmentatif de *bâtard*). Race de bâtards.

BATARDEAU. s. m. Digue faite d'un double rang de pieux, d'ais et de terre, pour détourner un cours d'eau ; souvent aussi c'est une simple cloison de menues branches en forme de claie. Un batardeau. Des batardeaux. Faire un batardeau. Les *batardeaux* servent à fonder les ponts et à y faire des réparations dans l'eau. (V. H.)

— Mar. Espèce d'échafaud dressé sur le bord d'un vaisseau pour empêcher l'eau d'entrer sur le pont lorsqu'on le couche pour le radouber.

— Fortif. Massif de maçonnerie qui sert à retenir l'eau d'un fossé. On fait souvent des *batardeaux* dans les fossés pour empêcher l'eau de s'écouler par les endroits qui sont les plus bas. (V. H.) Pour que le *batardeau* soit solide, il doit avoir de quinze à dix-huit pieds d'épaisseur. (Id.)

BÂTARDIÈRE. s. f. Agricult. Localité où sont déposés les arbres faits au moment d'une plantation. || Autrefois le lieu où l'on plaçait le plant qui avait été semé dans une pépinière.

BÂTARDISE. s. f. (ét., V. BÂTARD). Etat de celui qui est bâtard. On lui reprochait sa bâtardise. Autrement on mettrait l'adoption en parallèle avec la *bâtardise,* qui est l'injure la plus grossière. (Napol.)

BATATE. s. f. Bot. V. PATATE.

BATAU-CAULON. s. m. (ét. gr., βάτος, ronce ; καυλός, tige). Bot. Section du genre mimosa.

— Moll. Nom d'une grande et belle espèce de patelle.

— *Bateau ponté.* Nom donné aux grandes espèces de crépidules.

BATAULE. s. m. Relat. Beurre de bambouc.

BATAVE. s. des 2 g. (ét. celt., *bad* ou *bat,* noyée, inondée; *aw,* île). Hist. Peuple d'origine germaine qui habita le pays qu'on nomma depuis île des Bataves, entre le Rhin et le Wahal. D'abord ils se mêlèrent aux Cattes ; dans la suite chassés par ces peuples, ils vinrent habiter dans le pays qui porte encore leur nom. Les Bataves furent célèbres par leur bravoure dans les guerres qu'ils eurent avec les Romains. Le fait le plus remarquable de leur histoire est la révolte de Civilis, sous Vitellius et Vespasien.

— Se dit encore en poésie pour Hollandais.

Le *Batave* vous vit opposer votre égide
Au cruel démon des combats.
(J.-B. ROUSSEAU.)

Ainsi, quand le *Batave* environné d'orages,
Craint que les vastes mers n'usurpent ses rivages,
Des joncs entrelacés et de souples roseaux
De l'Océan grondant font reculer les eaux.
(THOMAS.)

— BATAVE. adj. des 2 g. Qui concerne la Batavie ou ses habitants.

BATAVE. s. m. Ornith. Sorte de pigeon à long cou.

BATAVIA. Géogr. Capitale de l'île de Java et de tous les établissements des Hollandais dans l'Inde, sur la côte nord. Port grand et commode, quoique peu profond ; rade superbe, beaux canaux ; monuments nombreux, hôtel de ville, hôtel du gouverneur général, palais, hôpital militaire, théâtre, etc. Société des arts et des sciences.

BATAVIE. Géogr. Ancien pays des Bataves, aujourd'hui la Hollande.

— Corneille est peut-être le seul qui se soit servi de ce mot pour Hollande.

Et ce fort merveilleux sous qui l'onde asservie
Arrêta si longtemps toute la *Batavie.*

BATAVIQUE. adj. f. V. LARME.

BATAYOLE. s. f. Mar. Montant de bois ou de fer, qui servait autrefois à porter les lisses des dunettes passavants et fronteaux des gaillards. La batayole était fixée perpendiculairement aux fronteaux d'avant et d'arrière, formant une espèce de balustrade.

BATCHIAN. Géogr. Ile de l'Océanie, une des Moluques.

BÂTE. s. f. Techn. Cercle d'une boîte de montre qui se voit après avoir ouvert la lunette.

— Partie polie et luisante d'un corps d'épée, sur laquelle on monte la moulure.

— Ce qui forme les côtés et le contour d'une tabatière.

BÂTÉ, ÉE. part. pass. du v. Bâter. Se prend adjectivement. Ane bâté. Cheval bâté. Mulet bâté.

— Fig. et prov. *C'est un âne bâté.* C'est un lourdaud.

A le voir on l'eût pris pour un homme parfait,
Tout âne *bâté* qu'il était. (***)

— Loc. prov. *L'âne le plus mal bâté est celui du commun.* Le public est toujours plus mal servi que les particuliers.

— Et dans le même sens. *L'âne le plus mal bâté est celui du maître.*

BATEAU. s. m. (du celt. *bat,* barque). Nom commun à différents petits bâtiments à rames et à voiles d'un grand usage sur les rivières et sur les ports et les côtes de la mer. Grand bateau. Petit bateau. Bateau plat. Bateau couvert. Bateau hermudien. Bateau-poste. Bateau de loch. Bateau de pêche. Bateau à vapeur. Passer la rivière en bateau. Aller en bateau. Conduire un bateau. Le roi de Suède avait fait construire de grands *bateaux* d'une invention nouvelle. (Volt.) La foule des *bateaux* croissait chaque jour. (Las Cases.) Les Cochinchinois font leurs *bateaux* en jonc fendu et entrelacé qu'ils enduisent de poix. (Will.)

— *Bateau-bête, bateau-bœuf.* Bateau qui sert à porter du bétail, des bœufs, etc.

— *Bateau plat.* Chaloupe à fond plat qui peut servir à transporter des troupes. Napoléon fut sur le point de tenter une descente en Angleterre à l'aide de *bateaux plats.* (Compl. de l'Acad.)

— *Bateau-maire.* Le principal bateau, celui qui va à la tête d'un convoi. V. MAIRE.

— *Bateau délesteur.* Celui qui sert au délestage.

— *Bateau-porte.* Sorte de batardeau flottant qui tient lieu de porte pour une écluse ou une forme de radoub.

— *Bateau de selles.* Celui qui sur les rivières sert aux blanchisseuses.

— *Bateau-poste.* Bateau qui, sur certaines rivières, conduit les voyageurs en grande diligence. || Coche d'eau sur le Rhône et la Loire.

— *Bateau à eau.* Bateau destiné à porter de l'eau douce. Les bateaux à eau sont fort plats et s'enfoncent dans l'eau jusqu'à quelques pouces du bord lorsqu'ils sont chargés.

— *Bateau à vapeur.* Bateau qui se meut sans le secours des voiles ni des avirons, par l'auxiliaire de la vapeur comprimée. On compte aux Etats-Unis un tel nombre de *bateaux à vapeur,* que l'ensemble de leur jaugeage présente aujourd'hui un effectif de cent un mille trois cents tonneaux. (Lecomte.) Le *bateau à va-*

côtes devra toujours avoir une grande vitesse, à la vapeur seule, comme premier moyen de succès. (De Joinville.) V. VAPEUR.

— *Bateau à palettes, bateau plongeur, bateau-canne, bateau roulant, bateau insubmersible.* V. chacune de ces épithètes.

— *Pont de bateaux.* Pont fait de plusieurs bateaux attachés les uns aux autres et recouverts ordinairement de grosses planches.

— *Bateau de sel.* Bateau chargé de sel. On dit dans le même sens : Bateau de blé, bateau de foin, bateau de bois, bateau de charbon, etc.

— *Bois de bateau.* Bois provenant de la destruction des vieux bateaux. Dans toutes les villes où il y a des ports, il se fait un grand commerce de bois de bateau ; à Paris il s'en consomme beaucoup.

— *Bateau de loch.* Morceau de bois, épais d'un pouce, pareil à un secteur du cercle et garni de plomb à sa base. Il sert à mesurer la vitesse de la marche du bâtiment.

— *Lit en bateau.* Lit en forme de bateau.

— *Bateau volant.* Nacelle attachée à un aérostat.

— Menuiserie d'un corps de carrosse. Le *bateau* de ce carrosse n'est pas bien fait. (Acad.)

— Loc. fig. *Perdre ses bateaux.* Perdre ses pas ou sa peine. || *Quitter ses bateaux.* Abandonner une chose, y renoncer.

— Loc. prov. *Être encore tout étourdi du bateau.* N'être pas encore remis des fatigues du voyage, du trouble qu'a fait éprouver un événement fâcheux.

— Loc. prov. *Cet homme-là veut avoir une rame en chaque bateau.* C'est un homme impérieux.

— Loc. prov. *Arriver en trois bateaux.* Arriver avec une pompe ridicule ; en se donnant une importance ridicule.

Votre serviteur Gille,
Cousin et gendre de Bertrand,
Singe du pape en son vivant,
Tout fraîchement en cette ville,
Arrive en trois *bateaux* exprès pour vous parler.
(LA FONTAINE.)

— Blas. L'image d'un bateau avec cette devise : *Quocumque me trahet* ou *trahent* (partout où il me conduira). Marque la dépendance volontaire, le dévouement à une personne.

BATÉE ou **BATIE.** Myth. et Temps hér. Naïade que le spartiate Œbalus rendit mère de Tyndarée, d'Hippocoon et d'Icarion. || Fille de Teucer, femme de Dardanus et mère d'Ilus et d'Erichtonius.

BATELAGE. s. m. (rad. *bateleur*). Métier de bateleur. Tour de bateleur, et par extension, momerie, badinage. Ils amassèrent beaucoup d'argent par ce *batelage.* (Trév.)

— BATELAGE. s. m. (rad. *bateau*). Mar. Action de transporter des effets sur des bateaux pour charger et décharger les navires. Payer les frais du batelage.

— Pêche. *Faire le batelage.* Porter avec des bateaux de la mer au marché le poisson qui a été pris. Fournir à ceux qui sont à la mer les choses nécessaires à la pêche.

BATELÉ, ÉE. part. pass. du v. Bateler. Se prend adjectiv. Harengs, maquereaux batelés.

BATELÉE. adj. et s. f. Littérat. S'est dit des consonnances qu'on affectait d'établir entre la fin de chaque vers et la dernière syllabe du premier hémistiche du vers suivant. Jean Moline est l'inventeur de ces sortes de vers. En voici un exemple :

Quand Neptunus puissant dieu de la *mer*
Cessa d'ar*mer* caraques et galées
Les Gallicans bien le durent ai*mer*,
Et récla*mer* ses grand's ondes salées.
(C. MAROT.)

BATELÉE. s. f. Quantité de personnes ou de choses qui remplissent, ou qui chargent un bateau.

— Fig. et fam. Une grande foule. Il vint une *batelée* de gens. (Acad.)

— Montaigne a étendu cette signification figurée. Un conseiller de ma cognoissance ayant desgorgé une *batelée* de paragraphes d'une extrême contention et pareille ineptie, s'estant retiré de la chambre du conseil au pissoir du palais, fut ouï marmotant entre les dents tout conscientieusement : *Non nobis, Domine, non nobis, sed nomini tuo da gloriam.* (L. III, ch. 10.)

BATÈLEMENT. s. m. V. BATTELLEMENT.

BATELER. v. a. 1re conj. (ét., V. BATEAU). Pêch. Aller prendre avec des chaloupes le poisson déposé dans les bateaux qui ont servi à le pêcher. Bateler du hareng. Bateler du maquereau.

— v. n. (ét., V. BATELEUR). A signifié Faire le bateleur, et par extens. Parler, dire des sottises, comme un bateleur. Un bon apostre qui estoit bien aise de faire *bateler* M. le juge. (Despériers.) Il me faut ordinairement *bateler* par compagnie à traiter des subjets et comptes frivoles que je mescrois entièrement. (Montaign.)

BATELERESQUE. adj. des 2 g. A signifié De bateleur, qui appartient, qui est propre au bateleur. Sauts périlleux et autres mouvements estranges et *bateleresques.* (Montaigne.)

BATELERIE. s. f. Action, tour de bateleur ; charlatanerie.

BATELEUR, EUSE. s. (ét. lat. *balatro,*

monte sur les trétaux dans les places publiques pour amuser la populace et lever un léger impôt sur elle. Le bateleur fait la parade. Une troupe de bateleurs. L'art du *bateleur* est fort ancien, puisque, dès le VIe siècle avant J.-C., Dolon et Susarion d'Icarie dans l'Attique se distinguaient déjà par leurs farces jouées devant les Athéniens. (Jullien.) Comme on peut le croire, il y a eu dans toutes les époques de bons *bateleurs ;* mais les plus célèbres que nous ayons eus en France, suivant Clément et l'abbé de la Porte, sont : Tabarin, Turlupin, Gauthier-Garguille, Gros-Guillaume et Guillet-Gorju. (Id.)

— Fig. Homme qui s'amuse à faire de petits tours de souplesse. C'est un bateleur.

— BATELEUR. s. m. Ornith. Genre de l'ordre des oiseaux de proie et de la famille des aigles, ayant pour type le bateleur *à courte queue,* de la taille de l'aigle Jean-Leblanc, mais beaucoup plus court, d'un plumage très-marquant et offrant les formes les plus bizarres. Cet oiseau, dont les allures et les mœurs sont singulières, est très-commun au cap de Bonne-Espérance, le long de la côte Natal, etc.

BATELEUSE. s. f. Ornith. Espèce d'alouette d'Afrique.

BATELIER, ÈRE. s. Celui, celle qui fait profession de conduire un bateau, et particulièrement Celui, celle qui mène les bateaux pour passer les rivières : les autres s'appellent généralement mariniers. Un batelier. Une batelière. Comme il y avait à Rome un corps de pilotes, il y avait aussi une communauté de *bateliers* pour la navigation du Tibre. (Trév.) A Lyon ce sont des femmes qui sont *batelières.* (Id.)

BATEMANNIE. s. f. Bot. Genre de la famille des orchidées, plante originaire de l'Amérique tropicale.

BATEMBURGIQUE. s. m. Hist. mod. Nom qu'on donna dans le XVIe siècle à des malfaiteurs sortis de la ville de Batembourg, qui allaient pillant les églises et renversant les autels, et contre lesquels il fallut employer la force armée. Les batemburgiques étaient conduits par un soldat révolté.

BATENITE. s. m. Hist. turque. Membre d'une secte particulière qui se forma chez les musulmans et qui se composait d'hommes du peuple grossiers et stupides. Les batenites renouvelèrent les erreurs des ismaélites et des karmatiens, avec qui on les a quelquefois confondus.

BATEN-KAÏTOS. s. m. Astron. Nom de l'étoile marquée ζ dans la constellation de la Baleine, la plus septentrionale des trois étoiles qui sont sur le corps de cette constellation.

BÂTER. v. a. 1re conj. Charger d'un bât. Bâter un âne. Bâter un mulet. Bâter un cheval.

Diantre soit fait, dit l'époux en colère,
Et du témoin, et de qui l'a *bâté.* (LA FONT.)

— Prov. *Qui bâte la bête, la monte.* Celui qui habille une femme, qui pourvoit à sa toilette, en obtient aisément les dernières faveurs.

BATÉRALECTORE. adj. des 2 g. (ét. gr., βατήρ, marcheur ; ἀλέκτωρ, coq). Ornith. Qui appartient à la famille des gallinacés ordinaires ou marcheurs. || BATÉRALECTORES. s. m. pl. Famille de gallinacés marcheurs.

BATÉRAPTODACTYLE. adj. des 2 g. (ét. gr., βατήρ, marcheur ; ἅπτω, je lie à ; δάκτυλος, doigt). Ornith. Qui a des doigts propres à marcher et à saisir les corps. || BATÉRAPTODACTYLES. s. m. pl. Famille d'oiseaux qui, comme les perroquets, ont des doigts propres à marcher et à saisir les corps.

BATÉROCHOROPTÈNE. adj. des 2 g. (ét. gr., βατήρ, marcheur ; χῶρος, champ ; πτηνός, volatile). Ornith. Qui marche et qui vit dans les champs, en parlant des gallinacés ordinaires. || BATÉROCHOROPTÈNES. s. m. pl. Famille de gallinacés.

BATERSE. s. f. Agric. Sorte de grande charrue.

BATEUIL ou **BATEUL.** s. m. Techn. Partie du harnais des ânes et des mulets ou autres bêtes de somme qui leur bat sur la croupe.

BAT-FILIÈRE. s. f. Techn. Instrument qui sert à battre le fil de fer.

BATH. s. m. Métrol. Mesure de capacité en usage chez les Hébreux, la dixième partie du chomer.

— BATH (en angl. *bath,* bain). Ville d'Angleterre dans le comté de Sommerset, sur l'Avon, à 17 kil. S.-E. de Bristol ; 38,000 hab. Evêché. Belle cathédrale gothique ; magnifique salle de spectacle ; beau bazar ; maisons bien bâties ; établissements littéraires ; gymnase ; société d'agriculture ; société des lettres et des sciences ; société philosophique ; société musicale. Vestiges d'antiquités et ruines d'un temple de Minerve. Bath est une des plus jolies villes de l'Europe, ses bains y attirent tout le beau monde de l'Angleterre.

— Pathol. Les eaux minérales de Bath entretiennent des carbonates de chaux, de magnésie et de soude, de l'hydrochlorate de soude, de l'oxyde de fer et du sulfate de cuivre. Elles sont bonnes pour les maladies scrofuleuses, la colique des peintres, la goutte, etc.

BATH ou **BAATH.** Myth. irland. Nom du dieu suprême des anciens Hiberniens.

mamelle). Bot. Genre créé pour un lichen africain, reporté depuis dans le genre trypéthèle

BATHÉNIEN. s. m. (litt. *illuminé ;* ou *partisan du sens intérieur*). Nom donné aux Ismaéliens en Egypte.

BATHIDE. s. f. Entom. Genre de coléoptères tétramères, ayant pour type la bathide du Brésil.

BATHILDE (Sainte). Epouse de Clovis II, avait d'abord été esclave, mais elle avait su conserver dans cette condition des mœurs pures, une inaltérable douceur, un caractère obligeant, qualités précieuses qu'elle rehaussait par une prudence au-dessus de son âge. Après la mort de son mari, qui lui fut enlevé à 23 ans, elle gouverna sagement pendant la minorité de Clovis III, et en 663 elle se retira dans le monastère de Chelles qu'elle avait fondé. Elle y vécut saintement jusqu'à sa mort. On célèbre sa fête le 20 janvier.

BATH-KOL. s. m. (littéral. *la fille de la voix*). Nom donné par les Hébreux à un de leurs oracles, et à une inspiration de leurs prophètes.

BATHME ou **BATHMIS** (du gr. βαθμίς, base, appui). Nom dont se sont servis Hippocrate et Galien pour indiquer la cavite d'un os qui reçoit l'éminence d'un autre, et en particulier pour désigner les deux fossettes que présente l'extremité inférieure de l'humérus, et dans lesquelles sont reçues les apophyses du cubitus pendant la flexion et l'extension de l'avant-bras.

BATHOMÈTRE. s. m. (ét. gr., βαθος, profondeur; μετρον, mesure). Phys. Instrument qu'on a essayé de substituer à la sonde ordinaire pour mesurer les grandes profondeurs de la mer.

BATHOMÉTRIE. s. f. Art de mesurer avec un bathomètre la profondeur de la mer. || Traité sur cet art.

BATHOMÉTRIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport a la bathometrie. Instrument bathométrique Experience bathométrique.

BATHORI (Étienne). Roi de Pologne, né en 1532, d'une des familles les plus nobles et les plus anciennes de la Hongrie; fut élu prince de Transylvanie en 1571, et succéda, en 1575, à Henri de Valois sur le trône de Pologne, par l'influence d'Amurat III, qui le soutint contre son compétiteur Maximilien d'Autriche.

BATHRIK. s. m. Hist. or. Nom donné aux patriarches chrétiens dans les États orientaux.

BATHRON. s. m. Chir. Syn. de Banc d'Hippocrate. V. ce mot.

BATHSÈBE. s. f. Entom. Genre de coléoptères tetramères ayant pour type la bathsèbe transversale du cap de Bonne-Espérance.

BATHURST (Comtes de). Célèbre famille anglaise qui fait remonter son origine jusqu'à la conquête d'Angleterre. Plusieurs de ses membres se sont hautement distingués dans l'histoire d'Angleterre, entre autres Ralph et Allen.

BATHYERGUE ou **BATHYERQUE.** s. m. Mamm Genre de l'ordre des rongeurs claviculés, appelés *rats-taupes du Cap*, et ayant la forme des pieds et les incisives des rats-taupes. Leurs pieds antérieurs sont courts et propres à fouiller la terre. Le bathyergue du Cap. Le bathyergue hottentot.

BATHYLLE. Biogr. Jeune Samien remarquable par sa beauté, et qu'Anacréon, qui l'aima, a immortalisé dans ses vers.

— BATHYLLE. Célèbre pantomime né à Alexandrie 50 ans av. J.-C.; vint à Rome sous le règne d'Auguste, et se distingua dans le genre comique. Il avait été esclave de Mécènes, qui l'affranchit.

BATHYPICRON. s. m. (du gr. βαθύ, fortement; et πικρον, amer). Bot. Un des noms de l'absinthe. V. ABSINTHE et ARMOISIE.

BATHYRRHYNQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., βαθύς, vaste; ῥύγχος, bec). Ornith. Qui a le bec épais. || s. m. Genre syn. de Paradoxornis.

BÂTI. s. m. T. de tailleur et de coutur. Disposition des pièces d'un vêtement faufilées ensemble avant d'être cousues. Le bâti d'un habit. Le bâti d'une robe.

— Fil qui a servi à bâtir. Il faut ôter le *bâti* de cet habit. (Acad.)

BÂTI, IE. part. pass. du v. Bâtir, dont il a toutes les significations, tant au propre qu'au figuré. Il se prend adjectivement. Edifice mal bâti. Maison mal bâtie. Les temples *bâtis* à l'usage des chrétiens. (Boss.) Les murailles nouvellement *bâties*. (Fén.)

— *Bâti de.* Un édifice *bâti* de marbre. (Fléch.) Une de ces pyramides *bâtie* de briques. (Boss.)

— Fig. *Homme mal bâti.* Mal fait de tournure, mal vêtu. Cet homme est bien mal bâti. Femme mal bâtie. || *Etre ainsi bâti.* Se dit de l'homme au moral. || *Il est ainsi bâti.* Telle est son humeur.

L'homme est ainsi *bâti* : quand un sujet l'en-[flamme,
L'impossibilité disparait à son âme. (LA FONT.)

— On dit quelquefois par ellipse, *Un grand mal bâti*, mais nous ne concevons pas pourquoi l'Académie tolère qu'on écrive *malbâti*.

BATIDE. s. f. (du gr. βάτος, ronce). Bot. [illegible]
rique équatoriale.

BATIE. s. f. Entom. Genre de lépidoptères nocturnes, de la famille des tinéides.

BATIE-NEUVE. (La) Géogr. Chef-lieu de canton (Hautes-Alpes), arr. de Gap 860 hab.

BÂTIER. s. m. (rad. *bât*). Ouvrier qui fait des bâts, marchand de bâts. Un bon bâtier. Acheter des bâts chez le bâtier.

— Agric. Celui qui se livre à l'engrais des bestiaux.

BATIFOLAGE. s. m. Action de batifoler. Par batifolage. Quittez ce batifolage.

BATIFOLER. v. n. 1re conj. (de l'ital. *battifolle*, tours des remparts près desquelles les enfants jouent). Se jouer, folâtrer à la manière des enfants. Ces jeunes gens s'amusent à *batifoler*. (Acad.) Il est familier.

— Fig.

Quant à monsieur Rhinocerot,
Dont la muse agréable et folle
Parfois plaisante et *batifolle*,
Et quand il lui plaît nous console
De la mort de Clément Marot.
(L'abbé GENEST.)

BATIFOLEUR, EUSE. s. Qui aime à batifoler. Peu usité.

BATIGNOLLAIS, AISE. adj. Qui est des Batignolles, qui habite les Batignolles, qui y est né. || BATIGNOLLAISES. s. f. pl. Espèce d'omnibus des Batignolles.

BATIGNOLLES-MONCEAUX (Les). Géog. Commune du département de la Seine, canton de Neuilly, traversée par un vaste souterrain du chemin de fer de Versailles et de St-Germain; 11,566 hab.

BÂTIMENT. s. m. Terme générique désignant tous les édifices publics ou privés, quels que soient les matériaux dont ils sont composés, mais plus particulièrement ceux qui servent à l'habitation. Bâtiment simple et commode. Bâtiment régulier. Bâtiment irrégulier. Bâtiment isolé. Bâtiment vaste et magnifique. Bâtiment particulier. Bâtiment public. Bâtiments civils. Bâtiment rustique. Construction d'un bâtiment. Distribution d'un bâtiment. La décoration d'un bâtiment. Un corps de bâtiments. Entretenir un bâtiment. Réparer un bâtiment. Il lui montrait le temple et les *bâtiments* d'alentour. (Boss.) Louis XIII ajouta à Vincennes de nombreux *bâtiments*. (Dulaure.) Un bûcher qui ressemble à un *bâtiment* régulier. (Fén.) Il autorisa tous les *bâtiments* destinés aux combats des lutteurs, etc. (Id.) Un bourgeois aime les *bâtiments*. (Pasc.)

— Dans un sens particulier, il se dit des bâtiments en cours de construction. Entrepreneur de bâtiments. Ouvrier en bâtiments. Peintre en bâtiments. Les ouvriers sont au bâtiment. Le bâtiment est sorti de terre.

— *Bâtiment régulier.* Celui dans lequel les deux côtés, les avant-corps, les pavillons, etc., sont égaux et se répondent symétriquement.

— *Bâtiment irregulier.* Celui dont les côtés ne sont pas semblables, ou qui n'a qu'un seul côté, ou dont le plan n'est pas renfermé entre des lignes parallèles.

— *Bâtiment isolé.* Celui qui est entouré de rues, de cours, de jardins.

— *Bâtiment flanqué ou adossé.* Celui qui s'appuie sur d'autres édifices.

— *Bâtiment enfoncé.* Celui qui est construit sur un sol plus bas que celui des maisons voisines.

— *Bâtiment civil.* Bâtiment qui sert de demeure aux princes, aux prélats, aux ministres, enfin aux fonctionnaires civils.

— *Bâtiment militaire.* Celui qui est consacré aux besoins de l'administration de la guerre, comme un arsenal, une caserne, un magasin, etc.

— *Bâtiment hydraulique.* Bâtiment qui renferme les machines propres à élever l'eau pour le service public.

— *Bâtiment du commerce.* Celui où s'assemblent les négociants, comme la bourse, la banque, le change, la loge, etc.

— *Bâtiment rustique.* Bâtiment destiné aux soins de l'agriculture, comme fermes, granges, etc.

— *Bâtiment simple, double, triple.* Qui a un, deux, trois corps.

— Il y a trois choses à considérer dans les bâtiments, quels qu'ils soient : la solidité, la commodité, l'ordonnance. Pour qu'un bâtiment ait de la solidité, il faut connaître la qualité des matériaux et la manière de les employer. C'est la *construction*. Pour lui donner toutes les commodités possibles, il faut distribuer ses plans suivant le gré du personnage qui doit l'habiter et eu égard à sa dignité ou à son rang. C'est ce qu'on appelle *distribution*. La troisième consiste à donner au bâtiment, dans ses diverses parties, toute l'harmonie nécessaire pour que la forme extérieure réponde à l'intérieur. Cette troisième partie de l'art de bâtir s'appelle *decoration*.

— T. de salines. *Bâtiment de graduation.* Hangar très-long et garni de fagots d'épines disposés sur des charpentes.

— Les maisons et bâtiments d'habitation sont en France au nombre de 6,654,000.

— Syn. comp. BÂTIMENT. ÉDIFICE. *Bâtiment* désigne plutôt les constructions qui servent à l'habitation, et *édifice* semble mieux convenir aux bâtiments publics et civils, parce qu'il emporte [illegible] forme pas le premier. Cependant on comprend sous le nom de *bâtiments* du roi tous les *édifices* dépendant de la couronne, et l'on dit en ce sens : Intendant, inspecteur, contrôleur, des bâtiments du roi. V. ÉDIFICE.

— Mar. Toute espèce de navires, de barques, de vaisseaux, depuis le plus petit jusqu'au plus grand. Bâtiment de guerre. Bâtiment marchand. Bâtiment de transport. Bâtiment de charge. Bâtiments civils. Bâtiments flottants. Un beau bâtiment. Bâtiment français. Bâtiment anglais Construire un bâtiment. Equiper, fréter, armer, lancer un bâtiment. Commander un bâtiment. Le plus grand nombre de nos *bâtiments* appartient à cette classe de navires bons en 1830, où ils furent créés, mais aujourd'hui, à coup sûr, fort en arrière de tout progrès. (De Joinville.) On avait acheté des *bâtiments* dans le port de la Hollande. (Anquetil.)

. . . . Ce hardi *bâtiment*
Qui maîtrise l'orgueil du fougueux élément.
(DELILLE.)

— *Bâtiments civils.* Dans les ports militaires, divers magasins servant d'ateliers. || *Bâtiments flottants.* Par opposition à bâtiments civils. || *Bâtiment ras.* Bâtiment non ponté.

BATINE. s. f. Techn. Selle rembourrée de poils et couverte d'une grosse toile.

BÂTIR. v. a. 2e conj. Édifier, construire; élever un bâtiment. Bâtir une maison. Bâtir une église. Bâtir un palais. Bâtir un monastère Bâtir une cabane. Alors je ne *bâtirais* pas des maisons. (Pasc.) Quelle savante main a *bâti* ce palais. (Corn.)

— Se dit également en parlant de celui par la volonté ou aux frais duquel l'édifice est construit, de l'architecte qui a donné le plan, aussi bien que des maçons qui opèrent réellement la construction. Salomon *bâtit* le temple sur le modèle du tabernacle. (Boss.) *Bâtir* des retraites pour les veuves, les orphelins et les aveugles. (Fléch.) Alidor à ses frais *bâtit* un monastère. (Boil.)

— Par extension, Élever des constructions quelconques, comme des remparts, des fortifications, des aqueducs, etc. Les superbes remparts que Minerve a *bâtis*. (Rac.) Abraham *bâtit* un autel au Seigneur. (Le Maistre de Sacy.)

Ses regards cherchent Troie au moins dans ses [ruines.
Ces remparts qu'ont jadis *bâtis* des mains divines,
Sous la ronce et la mousse ils sont ensevelis.
(LA HARPE.)

— Signifie Fonder. Romulus bâtit Rome. Amri, roi d'Israël, *bâtit* Samarie. (Boss.) Ancus *bâtit* la ville d'Ostie. (Id.) || Comme il est probable que, dans tous ces exemples, par *bâtir* on n'a voulu signifier que Jeter les fondements d'une ville, et lui donner sa première organisation politique, *fonder* eût été une expression plus appropriée à ce sens.

— Se dit aussi en parlant des constructions des animaux. Bâtir un nid. L'hirondelle bâtit son nid dans la demeure de l'homme.

— Se prend absolument. Ils plantaient, ils *bâtissaient*. (Boss.) Vous tenez table, vous *bâtissez*. (La Bruy.) *Bâtir* est beau, mais détruire est sublime. (Volt.) Tout, dans l'instinct, est inné : le castor *bâtit* sans l'avoir appris. (Flourens.) Passe encore de *bâtir!* mais planter à cet âge! (La Font.)

— Fig. Préparer. Le perpétuel ouvrage de la vie est de *bâtir* la mort. (Mont.)

— Fig. Faire. Dans les révolutions il y a des gens qui *bâtissent* si vite leur fortune qu'on en voit le faîte aussitôt que les fondements. (Noël.)

Dans mes cloîtres sacrés la discorde introduite
Y *bâtit* de mon bien ses plus sûrs arsenaux.
(BOILEAU.)

— Fig. Établir, fonder. Un principe ferme sur lequel vous *bâtissez* hardiment. (Pasc.) Si notre être, si notre substance n'est rien, tout ce que nous *bâtissons* dessus que peut-il être? (Boss.)

Attaquer une armée
Et sur de grands exploits *bâtir* sa renommée.
(CORNEILLE.)

— Fig. *Bâtir en l'air.* Se repaître d'espérances folles.

— Fig. *Bâtir sur le sable.* Entreprendre une chose sans donner à ses opérations un fondement solide. Celui qui ne fait point son salut *bâtit* sur le sable. (Évang.)

Le bien de la fortune est un bien périssable,
Quand on bâtit sur elle, on *bâtit* sur le sable.
(RACINE.)

— Anc. prov. *Commencer par bâtir la cuisine.* S'est dit des communautés qui songeaient à s'assurer un revenu avant de bâtir une église.

Messer Gaster (monsieur le ventre), dit Rabelais,
Est un gros glouton qui demande
Soir et matin nouvelle offrande,
Et qui ne laisse point dame Marmite en paix.
Donc il est toujours bon de savoir où l'on dîne.
Et partant, tout homme d'esprit
Qui *bâtit*
Commence sagement par *bâtir la cuisine.*

— BÂTIR. T. de tailleur. Agencer, disposer les pièces d'un vêtement en les faufilant ensemble; les attacher les unes aux autres en les cousant à grands points.

— Chapell. Façonner le feutre sur le bassin et en former les quatre capades. V. ce mot.

— SE BÂTIR. v. pron. Être bâti. Pendant que le temple se bâtissait. (Boss.)

— *Se bâtir.* Bâtir pour soi. Ces édifices où il croyait s'être *bâti* un asile contre la mort. (Fléch.) Le castor qui se *bâtit* une cabane, l'oiseau qui se construit un nid, n'agissent que par instinct. (Flour.)

— Fig. *Se bâtir.* Se préparer, s'assurer quelque chose.

Viens me voir en mon faubourg
Où, vrai patriarche,
Contre les flots de la cour
J'ai *bâti* mon arche. (COLLETET.)

BATIROLLE. s. f. Techn. Nom de la batte à bourre.

BÂTISODAGE. s. m. Maçon. Plafond revêtu de blanc en bourre et de terre grasse.

BÂTISSAGE. s. m. Action de bâtir.

BÂTISSE. s. f. Archit. Tout ce qui concerne la maçonnerie d'un bâtiment. Bonne bâtisse. Belle bâtisse. Bâtisse solide. Bâtisse d'un bel appareil.

BÂTISSEUR. s. m. Qui a la manie de faire bâtir. C'est un grand bâtisseur.

— Mauvais architecte. La cohue des *bâtisseurs*. (L'abbé Laugier.)

BÂTISSOIR. s. m. Tonnel. Cercle de fer, dont les tonneliers se servent pour assembler en rond les douves d'une futaille.

BATISTE. s. f. (de *Baptiste*, nom du premier fabricant). Techn. Espèce de toile de lin très-fine et très-serrée, qui se fabrique principalement dans les départements du Nord, du Pas-de-Calais et de la Somme. La batiste sert à faire des mouchoirs et du linge de corps. Batiste fine. Batiste claire. Batiste moins claire. Batiste hollandée. On fabrique des *batistes* non seulement en France et dans les Pays-Bas, mais encore en Bohême, en Silésie et en Suisse; mais les plus estimées sont celles de l'Inde. (Encycl.)

BATITURES. s. f. pl. Techn. Écailles ou parcelles de métaux qui se détachent de la masse quand on la forge.

BATMAN. s. m. Comm. Poids de Turquie.

BATOCÈRE. s. m. (ét. gr., βάτος, buisson; κέρας, corne). Entom. Genre de coléoptères tétramères, insectes de grande taille, qui ressemblent à de petits oiseaux. Les batocères sont originaires des Indes orientales.

BATOGUES ou **BATOCKS.** s. m. pl. Baguettes dont on se sert en Russie pour frapper les criminels quelquefois jusqu'à ce que mort s'ensuive. Le criminel est dépouillé et étendu sur le ventre. L'un des bourreaux s'assied sur sa tête, l'autre sur ses jambes; un troisième, armé de *batogues*, lui donne le nombre de coups ordonné par les juges. (Encycl.)

BATOLITE. s. m. Moll. Genre de coquilles bivalves, fossiles, cloisonnées à la manière des orthocères.

BÂTON. s. m. (on écrivait autrefois *baston*, comme l'indique le dérivé *bastonnade*; du bas lat. *bastum*, tiré du gr. βαστός, bâton à porter des fardeaux). Long morceau de bois cylindrique qu'on peut tenir à la main et qui sert à différents usages. Gros bâton. Bâton noueux. Bâton de fagot. Bâton de frêne. Bâton de hêtre. Bâton de cotret. S'appuyer sur un bâton. Menacer du bâton. Donner des coups de bâton. Tuer à coups de bâtons. Faire mourir sous le bâton. Le *bâton* est un instrument dont on se sert pour s'appuyer. (J. de Marl.) Ils prennent des *bâtons* et des pierres. (Fén.) C'est une opinion païenne de dire qu'on puisse donner un coup de *bâton* à celui qui a donné un soufflet. (***)

— *Jouer du bâton.* Manier un bâton avec dextérité.

— Par extension. Ce mot s'applique à bien des choses qui ont la forme d'un bâton. Bâton d'ivoire. Bâton de sucre d'orge. Bâton de vin d'Espagne.

— Les pharmaciens appellent *bâtons* toutes les compositions auxquelles ils donnent la forme d'un cylindre.

— Archit. Moulure usitée dans la base des colonnes. V. TORE. || *Bâton rompu.* Ornement qui représente des bâtons entrelacés.

— Blas. Sorte de bande qui n'a qu'un tiers de la largeur ordinaire et qui n'arrive point d'un bout à l'autre de l'écu. Le bâton désignait une branche cadette ou un défaut de légitimité. || *Bâton royal.* Lance ornée de banderoles.

— T. de diamantaire. *Bâton à égriser.* Morceau de bois tourné, composé d'une tête sur laquelle on cimente le diamant pour l'égriser et d'une poignée pour le tenir. V. EGRISOIR.

— T. de formier. Petit cylindre garni de peau de chien de mer, servant à frotter les formes.

— T. de gantier. *Bâton à gant ou tourne-gant.* Morceau de bois fait en forme de fuseau, que les gantiers emploient dans la fabrication des gants.

— T. de lapid. Morceau de bois gros par un bout, mince de l'autre, qui sert aux lapidaires pour y enchâsser leurs cristaux et leurs pierres par le moyen d'un mastic de ciment et de poix résine.

— Orfévr. *Bâton à dresser.* Rouleau dont se servent les orfèvres pour mettre de niveau une plaque mince de métal sujette à voler en l'air

— Passement. *Bâton à tourner.* Bâton rond, de 36 à 40 centimètres, gros comme le pouce, avec une petite rainure tout autour et servant [illegible]

— Serrur. *Bâton rompu.* Morceau de fer coudé en angle obtus.

— Soierie. *Bâton de semple.* Partie du métier, à laquelle on attache toutes les cordes du semple. Ce bâton rond est long de 0,75 centimètres environ, se met au bas du métier. Le *bâton de rame* est plus long. On y attache les cordes de rames.

— Tapiss. *Bâton de croisure.* Bâton rond. dont les fabricants de tapisserie se servent pour croiser les fils des chaînes.

— Haute-lisse. *Bâton de gavassinière.* Pièce de l'ourdissoir.

— T. de metteur en œuvre. *Bâton à cire.* Petit bâton d'ivoire enduit de cire par le bout. et servant à happer les diamants et à les représenter en chatons.

— Raffin. de sucre. *Bâton de preuve.* Morceau de bois aplati par un bout servant à faire l'essai de la matière et à battre le sucre dans la chaudière quand il monte avant de prendre son bouillon.

— Oisel. *Bâton de perroquet.* Bâton monté sur un plateau de bois, et échelonné du haut en

bas par de petits barreaux au moyen desquels cet animal monte et descend à son gré. || Fig. Maison à plusieurs étages, et n'ayant qu'une pièce à chaque étage. || *Bâton de cage.* Petit morceau de bois en travers de la cage, sur lequel se perche l'oiseau.

— Phys. *Bâton électrique.* Morceau de bois rond parfaitement séché au fond et bien pénétré d'huile bouillante. Il a la propriété de s'électriser par le frottement, et l'on peut le substituer au tube de verre pour faire des expériences.

— Mus. *Bâton de mesure.* Petit bâton avec lequel un chef d'orchestre indique le mouvement et marque la mesure.

— Mar. *Bâtons d'hiver.* Petits mâtereaux substitués aux mâts de perroquet dans les coups de vent. || *Bâton de commandement.* Se disait autrefois de la flèche d'un mât de perroquet ou d'un bâton qui la remplaçait, pour porter la marque distinctive de l'officier général commandant. Aujourd'hui le *bâton de commandement* ne se place que sur l'avant des embarcations du vaisseau qui commande. || *Bâton de pavillon.* Petit mâtereau ou perche de bois léger portant un pavillon, et qu'on attache sur le mât à l'arrière des canots, lorsqu'ils transportent un capitaine de vaisseau. || *Bâton de foc.* Le bout de hors de beaupré; celui de clin foc porte aussi quelquefois ce nom. Il serait mieux de dire *mât du grand foc, mât du clin foc.* || *Bâtons de flammes et de cornettes.* Morceaux de bois qui entrent dans les gaînes, sans dépasser, sans sortir de la toile. On les nomme mieux vergue de cornette ou de flamme. || *Bâton de girouette.* Petit mâtereau dans lequel entre la verge de fer qui sert d'axe à la girouette. || *Bâton de Jacob.* V. ARBALESTRILLE. || *Bâton de vadel* ou *de guipon.* Bâton au bout duquel le calfateur attache le bouchon d'étoupe dont il se sert pour goudronner ou brayer le vaisseau.

— M. Arnault, dans ses *Loisirs d'un proscrit,* dit d'une manière fort plaisante à propos du bâton. « Avez-vous des animaux à gouverner? Armez vous d'un morceau de bois ainsi confectionné, et vous voilà pasteur, général, roi ou tambour-major, suivant que vous serez à la tête d'une troupe ou à la queue d'un troupeau. » Le fait est que le bâton dans tous les temps a été l'insigne du commandement, dans la main des princes comme dans celle du pâtre. Dans les temps les plus anciens, toutes les personnes considérables, telles que les princes, les pères de famille, les juges, les généraux, portaient pour marque distinctive un bâton fait en forme de sceptre. Il en était ainsi chez les Babyloniens, comme le constate l'Écriture, et chez tous les peuples anciens, comme on le voit dans Homère, qui ne parle ni de couronne ni de diadème, mais qui n'oublie jamais le bâton de distinction (σκῆπτρον.) || Les magistrats, les officiers, les ambassadeurs, etc., étaient établis par la seule transmission d'un bâton. Les généraux des Lacédémoniens portaient un bâton. Les principaux magistrats romains portaient des bâtons : les consuls, d'ivoire; les préteurs, d'or. || Les monarques français portaient un bâton de hauteur d'homme et revêtu d'une lame d'or, à laquelle on substitua la main de justice, au commencement du XIVe siècle.

— Le *bâton pastoral* était affecté aux bergers et aux divinités champêtres. Les évêques, comme pasteurs du troupeau de Jésus-Christ, adoptèrent le *bâton pastoral,* qu'on nomma aussi *crosse* dans le moyen âge. Dépouillée de fruits et de feuilles, devenue sèche et sévère, la branche deviendra le *bâton* pastoral. (Michelet.) || Les chantres portaient également, et portent encore dans certaines cathédrales, des *bâtons* semblables à la crosse. || Le *bâton des augures,* aussi à crosse, était gardé avec beaucoup de soin dans le Capitole. || Les chanteurs qui répétaient les vers d'Homère portaient un *bâton rouge* en chantant l'Iliade et un *bâton jaune* en chantant l'Odyssée. || Le *bâton* et la besace étaient les attributs distinctifs des philosophes de Rome et de la Grèce, surtout des cyniques.

— Sous Charlemagne le *bâton* était l'arme du duel. || Plus tard le *bâton* fut trop vil pour les gentilshommes, les serfs seuls y furent soumis et s'en servirent dans les duels.

— Le *bâton* fut un instrument de pénalité chez la plupart des peuples. || Tous les Chinois, excepté l'empereur, sont soumis au bâton. Il en est de même chez les Turcs.

— Le duc d'Orléans, ennemi de Jean Sans-peur, avait pour devise, dans la banderole, un bâton avec ces mots : *Si l'envie.*

— *Bâton de maréchal.* Sorte de bâton que les maréchaux portent ou sont censés porter dans l'exercice de leurs fonctions. Anciennement, quand plusieurs maréchaux se trouvaient dans une même armée, celui qui avait le commandement portait seul le bâton. Depuis le XVIIe siècle, les maréchaux n'avaient plus le bâton à la guerre, ils ne le portaient plus qu'à Versailles, encore n'était-il qu'une enjolivure d'armoiries. Quand Napoléon fit revivre la dignité de maréchal, on fut très-embarrassé pour avoir quelques renseignements touchant ce bâton. On savait seulement qu'il était bleu et *fleurdelisé.* Ce fut sur le modèle de celui que la statue de Condé tient à la main qu'on régla les proportions et les formes à donner au bâton redevenu la distinction des maréchaux de l'Empire; mais au lieu de fleurs de lis on y broda des *abeilles.* || Sous la Restauration, il se recouvrit de velours de soie bleu de roi, reprit ses fleurs de lis d'or, au nombre de vingt et disposées en quinconce. Chaque extrémité du bâton eut une calotte en vermeil; l'une d'elles fut empreinte de l'écusson aux armes de France, et l'autre reçut en ciselure le cartel armoirié du maréchal de France. || En 1830, des étoiles remplacèrent les fleurs de lis.

— Fig. Cette dignité même. Il a reçu le bâton de maréchal. *Le roi lui a donné le bâton de maréchal.* Le roi lui a conféré la dignité de maréchal. Chaque soldat porte dans sa giberne le *bâton* de maréchal. (Napol.)

Colonel à treize ans, je pense avec raison
Que l'on peut à trente ans m'honorer du *bâton.*
(VOLTAIRE.)

— *Bâton de prieur.* Celui qu'un religieux, en qualité de prieur, porte derrière l'écu de ses armoiries.

— *Bâton de la croix.* Bâton sur lequel on met la croix pour la porter dans les processions.

— *Bâton d'une bannière.* Celui qui sert à porter la bannière déployée.

— *Bâton de confrérie.* Celui de la bannière d'une confrérie.

— *Bâton à deux bouts.* Bâton ferré par les deux bouts et qui sert d'arme offensive. Le *bâton* à deux bouts est une arme familière aux Bas-Bretons. (Acad.)

— Les gardes des forêts portaient autrefois un *bâton à deux bouts ferrés,* tant comme marque de leur qualité que comme arme défensive.

— Chass. *Bâton de chasse.* Arme que portent les chasseurs quand ils vont courre le gibier.

— Anc. législ. *Bâton* se disait du berger qui garde un troupeau. *Troupeau sous un seul bâton.* Troupeau gardé par un seul pasteur.

— Anc. mus. Barre épaisse qui traversait perpendiculairement une ou plusieurs lignes de la portée, et qui indiquait un silence plus ou moins long. Aujourd'hui le bâton est remplacé par des chiffres.

— Antiq. égypt. *Fête des bâtons.* Fête égyptienne qui avait lieu à l'équinoxe d'automne et dans laquelle les dévots se livraient une sorte de combat avec des bâtons.

— *Loi du bâton blanc.* V. CHRÉNÉCHRUDE.

— Fig. *Bâton de vieillesse.* Par allusion au bâton qui sert d'appui à un vieillard, Celui, celle qui assiste un vieillard dans ses besoins. Cet enfant sera un jour votre *bâton* de vieillesse. (Acad.)

— Fig. et fam. *Une volée de coups de bâton.* Un grand nombre de coups de bâton donnés de suite.

— Fig. *Tour du bâton.* Profits illicites qu'on fait secrètement et avec adresse dans une charge ou dans une commission. C'est sans doute une métaphore tirée des charlatans, qui attribuent toutes leurs subtilités à leur petit bâton.

C'est un certain appât, un profit clandestin.
. . . .
C'est par tout l'univers ce qu'on entend le mieux.
Que l'on aille d'un grand implorer une grâce,
Sans le *tour du bâton* je doute qu'il la fasse;
Pour avoir un emploi de quelque financier,
C'est le *tour du bâton* qui marche le premier;
On ne veut rien prêter, quelques gages qu'on of-
Si le *tour du bâton* ne fait ouvrir le coffre; [fre,
Il n'est point de coupable un peu riche et puis-
Dont le *tour du bâton* ne fasse un innocent; [sant
Point de femme qui joue, et s'en fasse une affaire,
Que le *tour du bâton* ne dispose à pis faire;
Ministres de Thémis et prêtres d'Apollon
Ne font quoi que ce soit sans le *tour du bâton;*
Et tel paraît du roi le serviteur fidèle, [zèle.
Dont le *tour du bâton* fait les trois quarts du
(BOURSAULT.)

— *A bâtons rompus.* A plusieurs reprises. Faire une chose à bâtons rompus.

— Fig. et fam. *Sauter le bâton.* Faire quelque chose malgré soi. Cette expression vient apparemment de l'habitude de faire sauter bon gré mal gré le bâton à un chien dressé.

— *Tirer au court bâton avec quelqu'un.* Contester, disputer à outrance, sans rien céder.

— *Mener le bâton haut.* Traiter les gens avec dédain et dureté.

— Fig. et fam. *Jeter des bâtons dans la roue.* Susciter des obstacles, entraver, retarder une affaire.

— Loc. *Sortir d'une place un bâton à la main.* S'est dit anciennement d'une garnison qui en se rendant à l'ennemi consentait à se retirer, portant au lieu de ses armes qu'elle déposait, un bâton à la main. Il fut permis aux hommes d'armes qui ne voudraient pas prêter serment au roi d'Angleterre, de sortir de la ville sans rien emporter de leurs biens, avec un *bâton* à la main, en promettant de ne point s'armer contre lui pendant une année. (Barante.) Quand le sire de Tallebot et messire Jean Fastot sceurent que les Anglois (qui le tenoient) s'en estoient allez en Normandie, un *baston* en leur poing... (Chroniq.) || De là vient l'expression figurée : *Sortir d'une garnison un bâton* ou *un bâton blanc à la main,* En sortir sans armes ni bagages; et par une métaphore plus étendue : *Sortir d'un emploi un bâton blanc à la main,* signifie En sortir pauvre, dénué. Le poulailler de Pontoise me doit ramener un *bâton* blanc à la main. (Rac.) || Ceux qui sortaient ainsi d'une garnison, d'une ville, devaient s'en aller avec ce bâton, signe de leur malheur, de leur dénûment, cherchant un emploi. De là vient qu'on dit d'un homme qui est arrivé pauvre dans un pays, qu'il y est venu un *bâton blanc à la main.* Cet homme que nous avons vu arriver le *bâton* blanc à la main, s'est enrichi bien promptement. (Acad.) || De là vient aussi la coutume de certains pays où les gens qui cherchent un emploi servile portent dans les rues un bâton blanc à la main.

— Anc. prov. *Bâton porte paix quant à soi.* On n'attaque point ceux qui sont en état de se défendre. || *Avec bâton ferrat et non ferrat.* Avec toutes sortes d'armes.

— Loc. prov. *Tourner au bâton.* Être soumis, respecter l'autorité de quelqu'un. Ce fut un grand roi (Charles VIII), lequel, s'il ne fût mort, voulait... apprendre au pape et aux potentats d'Italie à tourner mieux au *bâton* qu'ils n'avaient fait. (Brant.) || *Rompre le bâton de son logis.* Ruiner ses affaires. || *Être sûr de son bâton.* Être sûr de son fait. || *Se battre de son bâton.* Se battre de ses propres verges. || *Aller sans bâton.* Marcher sans précaution. || *Faire essuyer le bâton.* Exposer aux premiers coups. || *Savoir le tour du bâton.* S'escrimer adroitement.

BÂTON. s. m. Bot. Nom donné aux plantes dont les fleurs sont disposées en épi le long d'un axe redressé et rigide. *Bâton de Jacob,* ou asphodèle jaunâtre. *Bâton de Saint-Jean,* ou polygono oriental. *Bâton d'or, bâton royal,* ou asphodèle blanc.

BÂTON DE CASSE. s. m. Mét. Fruit de la casse à bâton. V. CASSE.

BÂTON DE JACOB. s. m. Astron. Nom que l'on donne quelquefois aux trois étoiles situées en ligne droite sur la ceinture d'Orion. || Baguette des escamoteurs.

— s. m. Bot. Asphodèle jaune. V. ASPHODÈLE.

BÂTON DE SAINT-JEAN. V. PERSICAIRE.

BÂTON D'OR. s. m. Bot. Espèce de giroflée jaune à fleurs doubles.

BÂTONNAT. s. m. Fonctions du bâtonnier des avocats.

BÂTONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Bâtonner. Il a été rudement bâtonné.

— *Serviette bâtonnée.* Serviette pliée à petits carreaux.

BÂTONNÉE D'EAU. s. f. Mar. Quantité d'eau qu'on puise à la pompe chaque fois que la brinbale joue.

BÂTONNER. v. a. 1re conj. Frapper à coups de bâton. On l'a bâtonné rudement.

— Chancell. Rayer, biffer un article, une clause, etc.

BÂTONNET. s. m. Petit bâton en forme de fuseau qui sert à un jeu d'enfants. Jouer au bâtonnet. || Petite règle.

— BÂTONNET. s. m. Moll. Nom vulgaire d'une jolie espèce de cône.

BÂTONNIER. s. m. Chef de l'ordre des avocats qui préside le conseil de discipline. Ce mot lui vient de ce qu'autrefois les avocats faisant partie de la confrérie de St-Nicolas, le président portait dans les cérémonies le bâton du saint. Il serait à désirer que cette expression fût changée.

— Chef d'une confrérie quelconque, celui qui avait le droit de porter le bâton. En ce sens, on dit au féminin Bâtonnière.

BÂTONNISTE. s. m. Qui sait jouer du bâton. Qui connait le maniement du bâton. Bon bâtonniste. Bâtonniste habile. Bâtonniste expérimenté.

BATOSCÈLE. s. m. (ét. gr., βάτος, buisson; σκέλος, cuisse ou jambe). Entom. Genre de coléoptères pentamères, insecte du Bengale.

BATOUM ou **BATOUMI.** Géogr. Chef-lieu de la prov. de Gourie (Russie d'Asie), à l'embouchure du Batoumi dans la mer Noire. Bon port très-fréquenté.

BATOURINE. Géogr. Ville de la Russie d'Europe (Tchernigov), ancienne résidence de l'hetman des Cosaques; 9,250 hab. Prise et saccagée par les Russes en 1708, elle fut rebâtie par l'hetman Razoumovski, à qui l'impératrice Elisabeth l'avait donnée.

BATOURNÉ, ÉE. part. pass. du v. Batourner.

BATOURNER. v. a. 1re conj. Tonnel. Mesurer la longueur et la largeur des douves pour les rendre égales.

[illegible] grenouille; εἶδος, forme). Entom. Genre de la famille des acridiens, commun dans une grande partie de l'Europe.

BATRACHION. s. m. (du gr. βατράχιον, petite grenouille). Entom. Genre de coléoptères pentamères voisin des hypolithes, propre au Mexique.

BATRACHITE. s. m. (du gr. βάτραχος, grenouille). Miner. Nom donné à un minéral d'un gris verdâtre et d'un éclat gras qui, par son aspect, a quelque ressemblance avec la grenouille, et qui se trouve au mont Rizoni, dans la partie méridionale du Tyrol.

BATRACHOCÉPHALE. adj. des 2 g. (pr. *ba-tra-ko-ce-fa-le;* ét. gr., βάτραχος, grenouille; κεφαλή, tête). Zool. Qui a la tête semblable à celle d'une grenouille.

BATRACHOGRAPHE. s. m. (pr. *ba-tra-ko-gra-fe;* ét. gr., βάτραχος, grenouille; γράφω, j'écris). Hist. nat. Celui qui s'occupe spécialement de l'étude naturelle des grenouilles et animaux voisins.

BATRACHOÏDE. adj. des 2 g. (pr. *ba-tra-ko-i-de*). Ichthyol. Qui ressemble à la grenouille. || BATRACHOÏDES. s. m. pl. Famille de poissons,

BATRACHOMYOMACHIE. s. f. (pr. *ba-tra-ko-mi-o-ma-ki;* ét. gr., βάτραχος, grenouille; μῦς, rat; et μάχη, combat). *Le combat des rats et des grenouilles,* poème héroï-comique, d'environ trois cents vers, qu'on attribue à Homère, quoique cette sorte de poésie ne semble nullement convenir au chantre d'Achille et d'Ulysse. || Rien n'est remarquable comme la grande naïveté et la profonde conviction que l'auteur montre dans cet ouvrage. Un poète des temps modernes seul a pu se montrer aussi simple, aussi vrai que lui dans son récit. La Fontaine a très-heureusement imité l'auteur grec dans sa fable du *Combat des rats et des belettes.* || Il est à regretter que ce poème charmant, qu'un ancien écrivain dit avoir été fait par Homère pour amuser et instruire l'enfance, ne soit pas au rang des livres classiques à l'usage de notre jeunesse. Nul doute qu'elle y apprendrait des expressions et des tournures qui ne se trouvent point ailleurs, et que le plaisir et la curiosité lui feraient goûter, par le moyen de ce livre, une langue dont l'étude est souvent hérissée de difficultés et pleine de dégoût.

BATRACHOPHIDE. adj. des 2 g. (pr. *ba-tra-ko-fi-de;* ét. gr., βάτραχος, grenouille; ὄφις, serpent). Erpét. Se dit des reptiles ophidiens qui tiennent des batraciens par leur peau sans écaille, lisse et visqueuse, et des ophidiens par la forme de leur corps.

BATRACHORHINE. s. f. (pr. *ba-tra-ko-ri-ne;* ét. gr., βάτραχος, grenouille; ῥίν, nez). Entom. Genre de coléoptères tétramères, ayant pour type la batrachorhine cylindrique, propre aux îles de France et de Bourbon.

BATRACHOS. s. m. Pathol. Tumeur inflammatoire qui vient à la langue, principalement à celle des enfants.

BATRACHOSPERME. s. m. (ét. gr., βάτραχος, grenouille; σπέρμα, semence). Bot. Genre de la famille des phycées, algues d'eaux douces, ayant un port élégant, et dont l'espèce la plus commune et la plus connue est le batrachosperme *moniliforme,* remarquable par sa consistance gélatineuse et les paquets globuleux de ses ramules, qui lui donnent quelque ressemblance avec le frai de grenouilles.

BATRACHOSPERMÉ, ÉE. adj. (pr. *ba-tra-ko-spèr-mé*). Bot. Qui tient du batrachosperme. || BATRACHOSPERMÉES. s. f. pl. Tribu d'algues, ayant pour type le genre batrachosperme.

BATRACHOSPERMELLE. s. m. (ét. gr., βάτραχος, grenouille; σπέρμα, semence). Bot. Synonyme de Batrachosperme.

BATRACHOSTOME. s. m. (ét. gr., βάτραχος, grenouille; στόμα, bouche). Ornith. Genre d'oiseaux; synonyme de Podarge.

BATRACHOTÉTRIX. s. m. (pr. *ba-tra-ko-té-trikss;* ét. gr. βάτραχος, grenouille; τέτριξ, sorte d'oiseau). Entom. Genre de la famille des acridiens, ayant pour espèce principale le batrachotétrix granulé des Indes orientales.

BATRACHUS. Hist. anc. Architecte de l'antiquité qui travailla de concert avec Saurus à plusieurs édifices de Rome, notamment au temple de Jupiter et de Junon, que Métellus fit construire.

BATRACIEN, ENNE. adj. (du gr. βάτραχος, grenouille). Erpét. Qui tient de la grenouille, qui ressemble à la grenouille. || BATRACIENS. s. m. pl. Quatrième ordre de la classe des reptiles, ayant pour type le genre grenouille. Presque tous les bactraciens vivent dans l'eau ou dans les lieux humides; ils sont herbivores dans leur premier âge, et deviennent carnivores en passant à l'état parfait, mais jamais ils ne se nourrissent de débris d'animaux. || Les reptiles qui composent l'ordre des batraciens sont partagés en trois sous-ordres : 1° Celui des péromeles, établissant d'un côté le passage des ophidiens aux batraciens et de l'autre aux poissons. 2° Celui des anoures, qui perdent leur queue à une certaine époque de leur vie. 3° Celui des urodèles, à queue ronde comprimée et persistante, à côtes rudimentaires, à branchies caduques ou nulles.

— BATRACIENS FOSSILES. Paléont. Salamandre.

BATRATHÈRE. s. f. (ét. gr., βατήρ, qui [illegible] des graminées, tribu des andropogonées, ayant pour type une espèce indienne.

BATRIACE. s. m. Techn. Outil du fabricant de tuiles.

BATRISE. s. m. Entom. Genre de coléoptères dimères, très petits insectes qui vivent pour la plupart en société avec les fourmis, et dont le type est le batrise *formicaire.*

BATSCHIE. s. f. Bot. Section du genre lithosperme.

BATTABLE. adj. des 2 g. Qui est susceptible d'être battu. || Fig. Les offenses d'autrui nous montrent l'endroit par où nous sommes *battables,* afin de le remparer. (Charr.) || La perte de ce mot, qu'on trouve dans plusieurs auteurs, est à regretter.

BATTACK. s. m. Nom d'un peuple de l'île de Sumatra. Les Battacks sont anthropophages, quoique un peu civilisés.

BATTAGE. s. m. (rad. *battre*). Action de battre.

— Econom. rur. Action de battre le blé Saison du battage. Le blé est au battage.

— T. de drapier. Préparation donnée aux laines avant de les employer à la fabrication du drap. Le battage succède au triage. Le battage se fait sur une claie avec des baguettes.

— T. de salpêtrier. Se dit de l'action de battre la poudre dans des mortiers. Le battage se fait avec des pilons de bois dans des mortiers de bois.

— Se dit aussi du temps qu'on met à battre une chose. Le battage durera deux heures.

BATTANT. s. m. (ét., V. BATTRE). En technologie ce mot a diverses significations.

— T. de menuisier. Dans les portes et les croisées, pièces de bois où s'assemblent les traverses. || Les vantaux d'une porte. Une porte à deux battants, à un battant.

— T. de fondeur de cloches. Masse de fer un peu plus longue que la hauteur de la cloche, suspendue à l'anse de fer qui se trouve sous le cerveau de la cloche. à l'intérieur, et terminée par une tête arrondie à la partie inférieure. C'est par le mouvement imprimé à la cloche que le battant, qui joue librement dans l'anse et oscille, la frappe et la fait résonner.

— T. de métiers à ourdir. Pièce à laquelle s'ajuste le peigne entre les dents duquel passent les fils de la chaîne ; ces dents, par le poids du battant, qui généralement est de 50 kilogr., servent à resserrer la trame dans l'étoffe.

— T. de moulin. Pièce de bois attachée par un bout à l'auget et par l'autre à la meule courante, qui sert à faire tomber le grain sur la meule.

— Serrur. *Battant du loquet.* Pièce de fer de diverses longueurs, dont une des extrémités, nommée la queue, s'attache à la porte au moyen d'une vis ; l'autre partie, sous le nom de tête, va s'enfoncer dans le mentonnet.

— Mar. *Battant d'un pavillon.* Partie qui flotte en l'air, par opposition au guindant, qui est la partie attachée au bâton.

BATTANT, ANTE. adj. verb. dér. du v. Battre. Porte battante, pluie battante. Je ne suis pas *battant*, de peur d'être battu. (Mol.)

Je suis loin de parler pour les maris *battants*,
On ne doit maltraiter personne.
(Fr. de NEUFCHATEAU.)

— *Mener battant les ennemis.* Les obliger à se retirer avec précipitation, et les poursuivre dans leur fuite.

— Fig. et fam. *Mener battant.* Dans une discussion, Presser son adversaire de tant de raisons, qu'il ne saurait y répondre. Il tâchait de soutenir son opinion, mais un tel le mena battant. || Au jeu, Avoir constamment l'avantage sur celui contre qui l'on joue. Je n'ai pas gagné un coup, il m'a toujours mené battant.

— *Tambour battant.* Au son du tambour. Marcher, partir, arriver tambour battant.

— Fig. *Sortir tambour battant, mèche allumée.* Sortir avec une partie des honneurs de la guerre.

— Fig. et fam. *Mener quelqu'un tambour battant.* Le traiter sans aucun ménagement.

— Fig. et fam. *Faire une chose tambour battant.* La faire au vu et au su de tout le monde.

— s. m. Les battants et les battus.

— BATTANTS. s. m. pl Erpét. Nom donné aux deux pièces mobiles qui, dans les émydes à charnières, se trouvent en avant et en arrière du plastron, et permettent à ces animaux de s'enfermer dans leur test comme dans une boîte, en les rapprochant, après qu'ils ont retiré leur tête, leur queue et leurs pattes.

— Moll. On nommait *battants*, dans l'ancien langage conchyliologique, les valves de toutes les coquilles bivalves ; aujourd'hui les deux parties d'une coquille bivalve se nomment valve droite et valve gauche.

BATTANT-L'OEIL. s. m. Sorte de bonnet, de coiffure négligée de femme.

BATTANT-NEUF. adj. Se dit d'un meuble ou autre objet qui a conservé toute sa fraîcheur.

— Fig. C'est un petit esprit vif et tout *battant-neuf* que nous prenons le plaisir d'éclairer. (Mme de Sévigné.)

BATTARÉE. s. f. Bot. Genre de champignons de la famille des lycoperdacées, ayant pour type la battarée phalloïde, trouvée en Angleterre.

sur la côte O. et dans l'intérieur de Sumatra. C'est une espèce de confédération formée d'un grand nombre de chefs de district ; places principales : Barous ou Varus et Tapparouli. On trouve encore des traces d'anthropophagie parmi ce peuple ; il reconnaît un être suprême, et a une langue et une écriture particulières. Les Battas savent presque tous écrire.

BATTE. s. f. Instrument commun à un grand nombre d'ouvriers, servant à battre, mais fait de différentes formes et de différentes matières.

— T. de plâtrier. Grosse masse de bois emmanchée, bandée d'un cercle de fer et garnie de clous.

— Jardin. Morceau de bois long de 5 décimètres, large de 25 centimètres, épais du double, emmanché obliquement d'un long manche. || Les carreleurs, les vanniers, les maçons, les tapissiers, les potiers, ont aussi des battes. La batte se nomme également Battoir : telle est la batte des blanchisseuses.

— Sabre de bois dont se sert Arlequin, personnage de la comédie italienne.

BATTE-A-BEURRE. s. f. Long bâton auquel s'ajuste un rondin de bois, et dont on se sert pour battre la crème dont on fait le beurre. Une batte-à-beurre. Des battes-à-beurre.

BATTE-A-BOEUF. s. f. Bâton dont se servent les bouchers pour battre les gros bestiaux quand ils sont tués et soufflés, pour attendrir leurs chairs. Une batte-à-bœuf. Des battes-à-bœuf.

BATTE-CUL. s. m. Partie de l'armure des anciens chevaliers qui couvrait les fesses.

BATTÉE. s. f. Techn. Ce qu'un ouvrier peut battre en une fois, particulièrement ce qu'un papetier, un relieur bat à la fois de papier. Une battée de papier.

— Portion de laine battue sur la claie.

BATTELAGE. s. m. V. BATELAGE.

BATTELER. v. n. 1re conj. V. BATELER.

BATTELLEMENT. s. m. Maçonn. Dernier rang de tuiles doubles par où un toit s'écoule.

BATTELLERIE. s. f. V. BATELERIE.

BATTELEUR, EUSE. s. V. BATELEUR.

BATTE-LESSIVE. s. f. Ornith. Nom vulgaire de la lavandière.

BATTEMENT. s. m. (ét., V. BATTRE). Action de battre.

— *Battement des mains.* Action de battre des mains en signe d'applaudissement.

— Se dit du bruit des mains. Entendez-vous le battement de leurs mains ?

— Fig. Applaudissement.

— *Battement d'ailes.* Mouvement qu'imprime à ses ailes l'oiseau qui vole ou qui s'apprête à voler. || Bruit de ses ailes.

— Médec. Contractions et dilatations alternatives du cœur et des artères. Le battement du cœur. Le battement du pouls. Les battements des artères.

— Archit. Tringle de bois ou barre de fer plate, qui cache l'endroit où les deux battants d'une porte de bois ou de fer se joignent.

— Horlog. Coup que reçoit la coulisse par la pièce qui forme la circonférence du balancier, lorsqu'il décrit de grands arcs. Dans les bonnes montres il n'y a pas de battements, ou, s'il y en a, ils sont très-légers. Dans les pendules ce n'est point *battement* c'est *vibration*.

— Escrim. Attaque qui a lieu en frappant avec la lame de son épée celle de son adversaire. Le battement se fait toujours de pied ferme, en dégageant ou sans dégager, sur les armes ou sous les armes. Battement simple. Battement de tierce. Battement de quarte.

— Mus. Mouvement du pied ou de la main, servant à marquer la mesure.

— Anc. mus. Agrément qui consistait à battre une trille sur une note commencée uniment.

— Chorégr. Mouvements en l'air qui se font avec une jambe, tandis que l'autre soutient le poids du corps. Les *battements* rendent la danse brillante quand ils sont bien exécutés. (J. B.)

— BATTEMENT. s. m. Signifiait anciennement Coup, blessure.

BATTE-QUEUE. s. m. Nom vulgaire d'un oiseau appelé aussi *bergeronnette*.

BATTERAND. s. m. Masse de fer emmanchée pour briser les pierres.

BATTERIE. s. f. (ét., V. BATTRE). Querelle entre gens qui se battent. Il y a là une batterie. Il y aura des batteries. Il a eu l'œil crevé dans une *batterie*. (Acad.)

— Art milit. Certain nombre de pièces de canon, de mortiers ou d'obusiers, disposés de manière à tirer sur une place ou sur l'ennemi. Batterie d'artillerie. Batterie de bouches à feu. Batterie de campagne. Dresser, établir une batterie. Masquer, démasquer une batterie. Les *batteries* de la place ont démonté celles des assiégeants. (Acad.) Garantir les *batteries* contre les courses imprévues d'un ennemi audacieux, est une des premières précautions de l'art de la guerre. (Bard.) Juger à toutes les distances que la vue embrasse quelle est la destination des *batteries*, discerner leur espèce, prévoir leurs effets, sont un des talents, une

Batteries de campagne. Celles qui sont attachées aux divers corps d'armée, pour seconder les opérations de ces corps. || *Batteries de côte.* Celles qui sont destinées à protéger une portion du rivage maritime. || *Batteries flottantes.* Celles qui sont destinées à bombarder ou canonner des places maritimes, ou situées sur le bord d'un grand fleuve, ou au milieu d'un terrain inondé. On les établit sur des radeaux ou sur des bateaux pontés ou non pontés. || *Batteries en rouage.* Celles qu'on emploie pour démonter l'artillerie de l'ennemi. || *Batteries directes.* Celles qui battent à peu près perpendiculairement les côtés des ouvrages devant lesquels elles sont placées. || *Batteries par camarade.* Pièces qui tiennent ensemble sur une même ligne et au même endroit.

— Emplacement disposé pour recevoir les pièces ; ouvrages qu'on y a faits, tant pour faciliter le service que pour mettre les bouches à feu à l'abri de l'ennemi.

— *Batterie croisée.* Se compose de deux batteries assez éloignées l'une de l'autre mais

dont les feux viennent aboutir au même point. || *Batterie d'enfilade.* Celle qui découvre toute la longueur d'un ouvrage de fortification, et dont le boulet peut prendre en flanc tout ce qui garnit le parapet. || *Batteries de revers* ou *meurtrières*. Celles qui battent le derrière d'un ouvrage, et tirent en même temps contre le dos de ceux qui le défendent. || *Batterie enterrée.* Celle qui est dans la plate-forme et au-dessus du rez-de-chaussée ou du niveau de la campagne. || *Batteries en barbe* ou *en barbettes*. Celles qui s'élèvent sur des plates-formes ou parapets, élevées de quatre pieds de haut, pleines et sans aucune ouverture, derrière lesquelles on place le canon. Dans les ouvrages de campagne, les batteries sont en barbette. || *Batteries de mortier.* Lieu préparé pour tirer les mortiers sur une ville assiégée. || *Batteries en écharpe* ou *de bricole*. Celles dont les boulets se réfléchissent aux environs de la partie contre laquelle on les tire, et qu'ils ne font qu'effleurer. || *Batteries à ricochet.* Celles dont les pièces ne reçoivent qu'une charge légère de poudre suffisante pour porter les boulets jusqu'aux faces attaquées, d'où ils continuent leur marche en bondissant. || *Batteries d'un chemin couvert.* Celles qui sont établies sur la partie supérieure du glacis, pour battre en brèche, dès qu'on est maître du chemin couvert.

— Compagnie d'artillerie et son matériel. Il est de la première, de la seconde batterie. Ce régiment d'artillerie est composé de tant de *batteries*. (Acad.)

— Mar. L'emplacement qu'occupent les pièces qui sont à bord, et l'ensemble de ces pièces. On le dit aussi du pont et des sabords où sont placés les canons. Les grands bâtiments de guerre ont trois batteries : la *batterie haute*, la *seconde batterie*, et la *batterie basse*. La *batterie basse* est la plus près de la surface de la mer.

— Fig. Plans, moyens, combinaisons. || *Dresser ses batteries.* Prendre ses mesures pour faire réussir une affaire. Voilà donc de quoi il retourne ? pensa Marsillat ; à la bonne heure ; je dresserai mes *batteries* en conséquence. (G. Sand.) || *Démonter les batteries de quelqu'un.* Déjouer ses plans, les déconcerter. || *Changer de batterie, dresser de nouvelles batteries.* Prendre de nouveaux moyens, faire de nouvelles combinaisons.

— Diverses manières de battre la caisse. Batteries de caisse. Batteries de tambour. Batteries de tambour de police. Batterie de caserne. Batteries d'honneur. Batterie aux champs. Batterie de rappel. Batterie d'ordonnance. Le tambour-major commande les *batteries* et les changements de batteries. (Acad.) Dans le siècle dernier, les modes disparates des *batteries* ont occasionné plus d'une altercation de régiment à régiment. (Bard.)

— Mus. Certaine façon de jouer sur la guitare, qui consiste à battre les cordes au lieu de les pincer. || Suite d'arpéges à notes détachées que l'on fait sur les instruments à cordes. Faire des batteries sur le violon.

— Armur. Pièce d'acier qui recouvre le bassinet, et sur laquelle frappe la pierre adaptée au chien du fusil. Les armes à piston n'ont pas de batterie.

— Boissell. Pied ou fond du tamis.

— Chapell. Lieu où l'on foule les chapeaux et où sont établis les fouloirs, le fourneau et la chaudière.

— T. de papeterie, de poudrière, etc. Chute des pilons dans les mortiers.

— Indig. Vaisseau dans lequel passe l'extrait de l'herbe qui a subi la fermentation.

— Dans les fabriques de cuivre jaune, Assemblage de marteaux pour travailler le cuivre et lui donner les formes convenables.

— *Batterie de cuisine.* Les ustensiles qui servent à la cuisine. Acheter de la batterie de cuisine, une batterie de cuisine.

— Phys. *Batterie électrique.* Réunion d'un certain nombre de bouteilles de Leyde ou jarres, disposées de manière à pouvoir être déchargées toutes à la fois à travers le même corps disposé à recevoir la décharge, et par là produire, pour une même charge, des commotions proportionnelles au nombre de bouteilles. Ces bouteilles sont placées les unes à côté des autres sur un plateau métallique qui établit la communication entre les armures extérieures, ou bien sur un simple plateau de bois, et alors on fait communiquer les garnitures entre elles par des fils métalliques. Quelle que soit la dis-

miologues soient mises en communication, et après les avoir chargées, ce qui se fait en faisant passer le fluide électrique dans les garnitures intérieures par le moyen d'un fil communicateur, on produit la décharge en établissant une communication entre les armures de l'intérieur et celles du dehors. Avec de puissantes batteries, on produit les effets de la foudre. La décharge d'une forte batterie tue un bœuf. Elle peut s'opérer à travers les corps mauvais conducteurs qu'elle perce ou déchire ; des fils métalliques sont volatilisés en livrant passage au fluide.

BATTERSEA. (pr. *ba-teur-sy*). Géogr. Ville d'Angleterre (Surrey), à 4 kilom. S.-O. de Londres, sur la Tamise ; dans l'église est le mausolée de lord Bolingbroke ; 5,500 hab.

BATTEUR. s. m. Celui qui bat, qui frappe.

— Loc. fam. *Batteur de gens.* Qui aime à frapper les gens.

— En technologie, ce mot est d'un grand usage, surtout dans les arts mécaniques.

— Agron. *Batteur en grange.* Journalier qui bat le grain et le vanne sur l'aire de la grange.

— Plâtr. *Batteur de plâtre.* Celui qui écrase le plâtre après qu'il est cuit.

— Epic. *Batteur de soude.* Celui qui pile la soude dans un mortier de fer.

— *Batteur d'étain.* Celui qui étend sur le marbre des feuilles d'étain que les miroitiers appliquent sur les glaces.

— *Batteur d'or.* Ouvrier qui bat l'or pour l'amincir et le réduire en feuilles.

— Fig. *Batteur de pavé.* Celui qui court de côté et d'autre sans but arrêté et par fainéantise, vagabond.

— C'était déjà une expression en usage du temps de Rabelais. Aussi là nous fut dit estre une manière de gens, lesquels ils nommoyent uetteurs de chemins et *batteurs de pavez*.

BATTEUR D'AILES. s. m. Ornith. Sorte d'oiseau de mer.

BATTEUX (Charles Le). Né près de Reims en 1713, mort en 1780, fut professeur de philosophie grecque et latine au collége de France, membre de l'Académie française et de celle des Inscriptions et Belles-lettres. Ses ouvrages sont nombreux ; on remarque sa *Traduction d'Horace*, en prose ; son *Cours de belles-lettres*, son *Traité de la construction oratoire*, et ses *Quatre poétiques* (d'Aristote, de Vida, de Boileau et d'Horace).

BATTIKOLA. Géogr. Ile de la mer des Indes, sur la côte E. de Ceylan ; 79° 52′ long. E. 7° 41′ lat. N.

BATTIN. s. m. Bot. Jonc d'Espagne.

BATTOIR. s. m. Palette à manche court dont on se sert pour jouer à la courte paume ; elle est enduite de colle et de nerfs et recouverte de parchemin. Jouer du battoir. Un beau coup de battoir.

— Palette à long manche pour jouer à la longue paume.

— Techn. Grosse palette de bois à manche court et rond, pour battre le linge lessivé. Battoir de blanchisseuse.

— Dans les fabriques de pipes à fumer, instrument semblable à ce dernier, qui sert à battre la terre de la troisième cuve et à donner la forme cubique aux pièces de terre battue.

BATTOLOGIE. s. f. (ét. gr., Βάττος, nom d'un roi bègue ; et λόγος, discours). Littér. Répétition inutile de la même chose. En voici un exemple, tiré d'un proverbe, le *Café borgne*. C'est un perruquier qui parle. Un prince me disait ce matin que ses perruques n'allaient jamais bien. Mais, monseigneur, *je dis*, c'est que vous autres grands vous ne savez pas porter une perruque, il faut connaître la marche de cela, *je dis ;* il y a un art de faire une coiffure, il n'y en a pas moins à porter une perruque ; c'est une tournure en effet pittoresque, là, *je dis*, etc. (Carmont.)

— Répétition de ce qu'on a déjà dit en d'autres termes. Les écrivains les plus habiles s'exposent à tomber dans la battologie quand ils parlent de choses qu'ils ne savent pas bien. Le pur, l'élégant Rollin en donne un exemple quand il se mêle, dans son Histoire ancienne, de parler d'astronomie. La distance d'ici à l'étoile la plus voisine est, dit-il, par rapport à celle du soleil, comme un à vingt-sept mille six cent soixante-quatre. Or, nous avons dit que la distance de la terre au soleil est de trente-trois millions de lieues ; il faut donc que la moindre distance de la terre aux étoiles soit de neuf cent deux milliards neuf cent douze millions, c'est-à-dire de vingt-sept mille six cent soixante-quatre fois la distance d'ici au soleil, qui est, comme nous l'avons dit, de trente-trois millions de lieues. (Rollin.)

BATTOLOGIQUE. adj. des 2 g. Qui tient de la battologie, qui a rapport à la battologie.

BATTOLOGUE. s. m. Auteur insipide et ennuyeux, fatigant par ses répétitions fréquentes.

BATTORIE. s. f. Comm. Nom des comptoirs que les villes hanséatiques avaient dans plusieurs villes d'Europe. La battorie de Londres fut la première supprimée.

BATTRE. v. a. 4e conj. (ét. lat., *batuere*, même signification). *Je bats, tu bats, il bat, nous battons, vous battez, ils battent. Je battais*, etc. *Je battis*, etc. *Je battrai*, etc. *Je battrais*, etc. *Bats, battons, battez. Que je*

Battu, battue. Frapper, donner des coups pour faire du mal. Battre un homme. Battre quelqu'un à coups de poing, à coups de pied, avec le bâton. Battre un chien. Semblable à ces enfants drus et forts d'un bon lait, qui *battent* leur nourrice. (La Bruy.) Le lion *bat* ses flancs avec sa longue queue. (Fén.) (Elles) *battent* dans leurs enfants l'époux qu'elles haïssent. (Boil.)

— Prov. *Battre quelqu'un dos et ventre, le battre comme plâtre, le battre comme un chien.* Le battre avec excès.

— On dit ironiquement à ceux qui n'ont rien à faire, *Qu'ils aillent battre le prévôt, qu'ils gagneront double amende.*

— Prov. *Il ne fait pas bon battre un homme la veille de sa mort.*

— Fig. et fam. *Battre un homme à terre.* Accabler quelqu'un qui n'a plus la force de se défendre. || *Se laisser battre à terre.* Se laisser accabler, opprimer, sans opposer aucune défense.

— Prov. et fig. *Battre le chien devant le lion.* Faire une réprimande à quelqu'un devant une personne plus considérable, afin qu'elle se l'applique. || *Battre le chien devant le loup.* Feindre d'en vouloir à quelqu'un, d'être mal avec quelqu'un, pour mieux tromper une autre personne.

— Prov. *Il fait bon battre un glorieux, il ne s'en vante pas*, ou simplement, *il fait bon battre un glorieux.* On n'a pas à craindre d'être puni, parce qu'il garde le silence sur son aventure; ou dans un sens plus général: Un homme vain aime mieux endurer des humiliations secrètes que de s'en plaindre.

— Art milit. Défaire les troupes ennemies, assemblées en corps. Battre les ennemis. Notre aile gauche battit l'aile droite des ennemis. Là il surprenait les ennemis et les *battait* en pleine campagne. (Fléch.) Je sais bien, dit-il, que les Suédois nous *battront* longtemps, mais à la fin ils nous apprendront eux-mêmes à les vaincre. (Volt.)

— *Battre un général.* Défaire son armée. Le général s'est laissé battre, a été battu.

— *Battre une armée à plate couture.* La battre, la défaire complétement

— Artill. Tirer de l'artillerie sur ou contre quelque édifice ou quelque ouvrage. || *Battre une place en mine.* Employer contre une ville la grosse artillerie et les bombes, de manière à détruire les édifices, à incendier les maisons, etc. || *Battre en salve.* Tirer à la fois toutes les pièces d'une batterie quand on bat en brèche. || *Battre en brèche.* Tirer avec de l'artillerie contre une muraille, contre un rempart, et d'assez près pour y faire brèche. || On dit aussi que *des pièces de canon battent une partie de quelque fortification, une route*, etc., pour exprimer qu'elles frappent telle partie d'un ouvrage de fortification, etc., et qu'elles en défendent l'accès. || *Battre par camarades.* Tirer tout à la fois l'artillerie d'une batterie avec laquelle on bat en brèche. || *Battre en rouage.* Battre une batterie en flanc ou de revers, pour en démonter les pièces, par des coups plongés ou tirés à ricochet. || *Battre de bricole.* Faire frapper le boulet à un endroit où il puisse se réfléchir, et se porter contre la partie que l'on veut détruire. || *Battre en écharpe.* Battre un ouvrage sous un angle de vingt degrés et au-dessous. || *Battre en sape.* Battre un ouvrage par le pied de son revêtement. || *Battre à dos, battre en revers.* Frapper en sens contraire des mobiles d'une batterie directe. || *Battre à ricochet.* Employer des canons ou des obusiers à faible charge, pour porter le projectile dans un ouvrage enfilé. || *Battre de front.* Frapper directement. || *Battre un but.* Frapper, au moyen de mobiles et de projectiles, un but, soit par des percussions isolées, soit par des coups d'armes à feu simultanés ou successifs, soit par enfilade, etc. || *Battre un ouvrage.* Diriger le feu d'une batterie contre les fortifications ennemies. || *Battre une sortie, une reconnaissance.* Diriger le feu contre les assiégés, lorsqu'ils font une sortie ou une reconnaissance. || *Battre à boulets rouges.* Employer des canons armés de boulets rouges pour repousser les débarquements hostiles. || *Battre la poudre.* Presser la poudre de huit ou dix coups de fouloir pour éprouver le canon.

— Fig. *Battre quelqu'un en ruine.* L'attaquer avec tant de force dans une discussion, dans une contestation, qu'il ne lui reste aucun moyen de se défendre. || *Battre quelqu'un de raisons sans réplique*, ou simplement, *battre quelqu'un.* Le réfuter complétement. || *Battre en ruine un système, un raisonnement*, etc. L'attaquer avec des raisons si fortes, qu'il soit impossible d'y rien opposer.

— *Battre de baguettes.* Frapper avec des verges un soldat coupable. || *Battre de bretelles.* Frapper avec des bretelles de fusil un soldat coupable. Cette dernière peine était infamante, tandis que la première ne l'était pas.

— Technol. Frapper sur certaines choses avec divers instruments. || *Battre un habit, un tapis*, pour en faire sortir la poussière. || *Battre un noyer, un pommier, un olivier*, etc., avec des gaules, ou le secouer fortement, pour en faire tomber les fruits. || *Battre les buissons, les remises*, pour en faire sortir le gibier. || *Battre le briquet, un caillou*, pour en faire sortir du feu. || *Battre le blé.* Faire sortir le blé des épis en les frappant avec un fléau. || *Battre en grange.* Battre le blé dans une grange. || *Battre du plâ-* [illegible] *tre sur l'enclume* pour le forger. Le battre à chaud, à froid. || *Battre la laine.* Ecraser et adoucir la filasse avec un maillet de bois. || *Battre une allée.* Après l'avoir aplanie, la frapper avec la batte pour en affermir le sol et pouvoir ensuite la couvrir de sable. || *Battre des pieux.* Les enfoncer en terre avec un mouton.

— Prov. et fig. *Il faut battre le fer pendant qu'il est chaud.* Il ne faut point se relâcher dans la poursuite d'une affaire quand elle est en bon train.

— Fam. *Battre le fer.* Tirer souvent des armes. Il y a longtemps qu'il bat le fer dans les salles d'armes.

— Fig. et fam. *Il y a longtemps qu'il bat le fer.* Se dit d'un homme qui s'adonne depuis longtemps à quelque étude, à quelque profession.

— *Battre l'or, l'argent, le cuivre*, etc. Réduire ces métaux en feuilles très-minces en les battant. || *Battre la chaude.* Etendre sur l'enclume les lames d'or et d'argent après qu'on les a fait recuire.

— Techn. Passer les filets d'or ou d'argent sur les moulins, pour les aplatir ou les réduire en feuilles à coups de marteau.

— *Battre la laine.* L'étendre sur la claie, et l'y ouvrir à coups de baguettes.

— *Battre un livre, battre du papier.* Donner des coups de maillet sur un livre avant de le relier, ou sur des cahiers de papier afin d'en réduire le volume, et de rendre le papier lisse et compacte.

— Imprim. *Battre la lettre avec les doigts.* Frapper avec les mains sur les pages d'une forme qui vient d'être imposée pour abaisser ou pour redresser les lettres. || *Battre le briquet.* Se dit du compositeur, qui, en composant, frappe plusieurs fois la lettre sur le composteur. Se dit aussi de ceux qui font des mouvements inutiles en composant.

— *Battre monnaie.* Fabriquer de la monnaie, et la marquer de l'empreinte qu'elle doit avoir. Il se dit des ouvriers employés au monnayage; et par extension, de l'État, du souverain qui fait fabriquer. Les villes où l'on bat monnaie. Le souverain, seul digne de la confiance publique, peut seul constater le titre et le poids des pièces d'or ou d'argent qui doivent avoir cours; le droit de *battre* monnaie n'appartient donc qu'à lui. (Cond.)

— Fig. *Battre monnaie.* Se procurer de l'argent. Il a battu monnaie en vendant ses livres.

— *La pluie a battu la terre.* Elle a rendu la terre plus ferme.

— Chass. *Battre l'eau.* Etre dans l'eau, en parlant du cerf. || *Avoir battu l'eau.* En être sorti. || *Elle s'est fait battre longtemps.* Se dit d'une bête qu'il faut poursuivre longtemps avant de l'atteindre.

— Fig. *Battre l'eau avec un bâton.* Travailler en vain, se donner une peine inutile. || Former des prétentions inutiles. || Perdre son temps à demander ce qu'on ne peut obtenir.

— On dit dans le même sens: *Il vaut autant battre sa tête contre un mur.*

— *Battre les oreilles de quelqu'un de quelque chose.* Le lui répéter souvent, l'en importuner à force de le redire inutilement.

— Archit. *Battre la ligne.* Faire vibrer un cordeau, enduit de blanc ou de noir, pour tracer une ligne sur un corps quelconque.

— Art milit. *Battre la caisse, le tambour.* Frapper sur la caisse, sur le tambour, avec les baguettes destinées à cet usage. Ce mot s'est employé autrefois dans le sens d'Annoncer un recrutement, de lever des troupes. || *Battre la diane.* Battre la caisse au point du jour, d'une certaine manière, pour éveiller les soldats d'un camp, d'une garnison, ou les équipages sur les vaisseaux. || *Battre la marche.* Battre la caisse pour donner le signal de marcher, et donner le temps de s'y préparer. || *Battre aux champs.* Battre la caisse pour avertir qu'on doit marcher. On bat aussi aux champs pour faire honneur aux généraux. || *Battre l'assemblée.* Battre la caisse pour avertir un corps de troupes de s'assembler, de revenir au drapeau et de se mettre sous les armes. On dit plutôt aujourd'hui, *battre le rappel.* || *Battre la charge.* Battre la caisse pour avertir les soldats de donner sur l'ennemi. On dit aussi *battre la guerre.* || *Battre la retraite.* Battre la caisse pour avertir les troupes qui sont aux mains avec l'ennemi, de battre en retraite; on bat aussi la retraite dans les garnisons, pour avertir les soldats de se retirer chez les hôtes ou dans les casernes. || *Battre un ban.* Battre la caisse pour avertir qu'on veut publier une ordonnance, recevoir un officier, ou punir un soldat. || *Battre la fricassée.* Battre la caisse pour avertir qu'on pose le drapeau, pour faire avancer un corps dans une bataille, ou pour l'en retirer. || *Battre la chamade.* Battre la caisse dans une ville assiégée, pour avertir les assiégeants qu'on veut capituler. || *Battre à l'ordre.* Battre la caisse pour appeler à l'ordre. || *Battre la breloque.* Battre la caisse d'une manière rompue. Le décousu de cette batterie impropre à la marche a donné lieu au dicton populaire *Battre la breloque*, pour Déraisonner. || *Battre la fascine.* S'est dit dans le sens de Battre la breloque. || *Battre à la paille.* Battre la caisse pour indiquer que les hommes de rang peuvent se disperser. || *Battre aux drapeaux.* Battre la caisse pour indiquer l'action d'aller aux drapeaux, la prise du drapeau, etc. [illegible] caisse pour appeler les soldats à la corvée, à la distribution. || *Battre la générale.* Battre la caisse quand il y a alerte. || *Battre le dernier.* Battre le rappel. || *Battre le premier.* Battre la marche. || *Battre un convoi, une reconnaissance, la garde, l'ordonnance.* Battre la caisse, pour un convoi, une reconnaissance d'officiers, la garde, l'ordonnance. || *Battre le roulement.* Battre à coups égaux, et sans interruption. || *Battre à bâtons mêlés.* Battre la caisse en donnant successivement un coup avec une main, et deux coups avec l'autre. || *Battre à bâtons rompus.* Battre la caisse en donnant deux coups de suite avec chacune des mains. Il résulte de là un bruit bizarre, qui a donné lieu au proverbe, *en agir à bâtons rompus.* || *Battre à bâtons ronds.* Battre la caisse en donnant des coups alternatifs. || *Battre à cadence.* Battre la caisse lorsque les soldats sont en marche, pour que leurs pas soient en mesure.

— Fig. *Battre la chamade.* Se dit, lorsque, dans une question controversée, l'un des deux compétiteurs est en chemin de se rendre, faute de pouvoir répondre aux arguments qu'on lui porte.

— Manég. *Un cheval bat la poudre* ou *la poussière.* Se dit d'un cheval qui trépigne, qui fait un pas trop court, et qui avance peu. || *Il bat la poudre au terre à terre.* Lorsqu'il n'embrasse pas assez de terrain avec les épaules, et qu'il fait tous ses temps trop courts, comme s'il les faisait dans une place. || *Il bat la poudre aux courbetties.* Lorsqu'il les hâte trop et les fait trop basses. || *Il bat la poudre au pas.* Lorsqu'il va un pas trop court, et qu'il avance peu, soit qu'il aille au pas par le droit, ou sur un rond, ou qu'il passége.

— *Battre la mesure.* Marquer la mesure par des mouvements égaux de la main ou du pied, qui en marquent la durée, et qui rendent toutes les mesures semblables, parfaitement égales en temps. Vous ne battez pas bien la mesure, vous la battez trop vite, trop lentement.

— Danse. Faire un mouvement figuré avec le pied. || *Battre un entrechat, des entrechats.* Passer rapidement les jambes l'une devant l'autre, comme si on les faisait battre l'une contre l'autre.

— Fouler en marchant. *Battre la semelle, battre la calabre.* Voyager à pied.

— Fam. *Battre le pavé.* Aller par les rues, courir par la ville sans but déterminé, sans occupation sérieuse. Il ne fait que battre le pavé.

— Art milit. *Battre l'estrade, battre la campagne.* Parcourir la campagne, aller à la découverte, pour connaître la position, les mouvements de l'ennemi. La locution *battre l'estrade* a vieilli. On dit plutôt aujourd'hui *Tenir la campagne.* || *Battre le pays.* Explorer, reconnaître le pays.

— Fig. et fam. *Battre l'estrade.* Vagabonder.

— Fig. et fam. *Battre la campagne.* Divaguer, s'éloigner de son sujet par des digressions fréquentes et inutiles. Il n'a approché de la raison que pour tromper l'espérance de celui qui l'écoute, et pour *battre* la campagne de plus belle. (Grimm.) || On le dit aussi d'un orateur à qui la mémoire manque, et qui s'accroche où il peut. || Répondre vaguement, avec dessein d'éluder une question, une objection. Je *bats* la campagne pour me tirer d'affaire. (De Maistre.) || Déraisonner dans le délire de la maladie. On le dit aussi du flux de paroles inutiles qui résulte quelquefois de l'agitation que cause la fièvre. Je me sens un peu de fièvre; autant vaut employer le babil qu'elle me donne à des sujets utiles qu'à *battre* sans raison la campagne. (J.-J. Rouss.)

— *Battre la plaine, un bois, une forêt, un canton.* La parcourir dans plusieurs sens pour y chercher des ennemis, des voleurs, du gibier. Nous battîmes toute la plaine, sans pouvoir trouver du gibier. La cavalerie battit toute la plaine, sans découvrir un seul ennemi. Nous avons longtemps battu la plaine en herborisant, et nous n'avons trouvé que peu de plantes. La cavalerie a battu tout le canton. Les chasseurs ont battu la plaine.

— Fam. *Battre du pays.* Voir, parcourir beaucoup de lieux différents. || Fig. et fam. Parler de beaucoup de choses, traiter beaucoup de sujets différents. Dans cette conversation, nous avons battu bien du pays en peu de temps.

— Mar. *Battre la mer.* Y rester longtemps dans un espace déterminé, soit pour occuper cet espace et le protéger, soit pour y attendre un ennemi à son passage. Cette expression est sans doute empruntée aux mouvements violents et continuels du navire, occasionnés par son allure forcée dans cette circonstance de sa navigation. || *Battre le mât.* Se dit des voiles que le calme laisse pendantes de leur propre poids le long des mâts, et que le roulis du vaisseau balancé par la houle, écarte et ramène sur les mâts, qu'elles frappent en les ébranlant avec un bruit sourd et monotone. || *Battre les coutures.* Enfoncer avec un fer et un maillet l'étoupe ou filasse dont on remplit les joints des planches dans un navire. || *Battre pavillon carré, battre pavillon d'amiral, de commandant.* Avoir le droit et faire l'action d'arborer sur un vaisseau, à la tête de l'un de ses mâts, le pavillon, signe distinctif de l'officier général qui y commande. On dit de tel officier-général: Il n'est que vice-amiral, mais il bat pavillon d'amiral au grand mât, parce [illegible] guerre; ou, Durant l'action, on s'aperçut que tel vaisseau battait pavillon carré, ce qui indiquait que le général s'y était transporté.

— Prov. et fig. *Il a battu les buissons, et un autre a pris les oiseaux.* Il s'est donné beaucoup de peine, et un autre en a profité.

— Pêche. *Battre le ruisseau.* Frapper l'eau à grands coups de perche pour épouvanter le poisson, et le faire donner dans les filets.

— Mar. Se porter avec impétuosité contre quelque chose, soit que la chose résiste aux impulsions, et reste immobile, soit qu'elle y cède, et qu'elle en reçoive une agitation en divers sens. Il se dit particulièrement des vagues, des flots, des tempêtes. La mer bat le pied de cette tour, de ce rempart, et les vagues battent ce rocher. Les ondes noires *battaient* le flanc du navire. (Fén.) L'aigle, en s'élevant au-dessus des nuages, peut passer tout à coup de l'orage dans le calme; jouir d'un ciel serein et d'une lumière pure; tandis que les autres animaux, dans l'ombre, sont *battus* par la tempête. (Buff.)

— Approcher de près, toucher légèrement. Cette rivière bat au pied de la montagne, bat les murs de cette ville.

— Agiter fortement certaines choses avec une batte, une cuiller, etc., pour leur faire prendre de la consistance, les mêler. Battre du beurre. Battre des œufs. Battre de la crème. Battre une sauce.

— *Battre la semelle.* Se dit d'une sorte d'exercice auquel se livrent les écoliers pour se réchauffer, et qui consiste à frapper alternativement la terre d'un pied, et de l'autre, la semelle du camarade avec qui l'on prend cet exercice.

— Loc. *Battre à froid.* Perdre son temps, sa peine. || *Battre ses paumes.* Frapper des mains l'une sur l'autre. || *Battre du blé dans la grange d'un autre.* Avoir un commerce illicite avec une femme.

— Au jeu, *battre les cartes*, les mêler avant de les donner aux joueurs. On dit plus ordinairement et mieux, Mêler les cartes.

— Prov. *Battre les cartes.* Jouer aux cartes.

— Se dit, au jeu de trictrac, lorsque par le point du dé, en partant d'une flèche où l'on a une ou deux dames, on frappe une dame découverte de l'adversaire, ou son coin. Je bats telle dame par cinq et six. Je bats les deux coins par sonnez. || *Battre à faux.* Amener deux points, dont l'un tombe sur une flèche de l'adversaire garnie de deux dames, et l'autre sur une flèche où il n'y en a qu'une. || *Battre le coin.* Tomber par les deux nombres que l'on a amenés sur le coin vide de son adversaire. || *Battre par passage ouvert.* Se dit, lorsque par le passage de l'un des dés au moins, on tombe sur une même lame sur laquelle il n'y a point de dames, ou sur laquelle il n'y en a qu'une. || *Battre par passage fermé.* Se dit, lorsque les cases sur lesquelles l'un et l'autre nombre de vos dés tombent, sont faites, il y a deux dames sur ces lames. On gagne des points au premier cas, on en perd au second. || *Battre tout d'une.* Battre par les deux points des deux dés mis ensemble. || *Battre des deux.* Battre par chacun des deux points en particulier.

— A tous les jeux, Gagner plusieurs parties à son adversaire. Vous m'avez bien battu hier, mais j'espère vous battre aujourd'hui.

— v. n. Être agité d'un mouvement continuel et régulier. Le cœur bat. Le pouls bat. Il n'est pas mort, je sens son cœur battre. Le cœur me battait plus fort qu'à l'ordinaire. Le cœur me battait. Son pouls bat quatre-vingts fois par minute. Une montre bat encore, lorsque la fusée n'est pas au bout.

— Etre agité fortement par suite de quelque passion ou de quelque vive impression. Le cœur me *battait* d'impatience de feuilleter ce nouveau livre. (J.-J. Rouss.) Quand je l'ai aperçu, les jambes m'ont tremblé; et le cœur m'a *battu* si fort, que je n'en pouvais plus. (Id.) J'ai toujours senti *battre* mon cœur en voyant le facteur déposer une lettre sur ma table. (Gozlan.)

— Fig. et fam. *Le cœur, le pouls lui bat.* Il a peur.

— Fig. *Rien ne lui bat.* Il est insensible. Encore une fois, cet homme a du nombre, de l'élégance, du style, de la raison, de la sagesse; mais rien ne lui *bat* au-dessous de la mamelle gauche. (Did.)

— *Tant que le cœur me battra.* Tant que je vivrai.

— Fig. et pop. *Tant que le cœur me battra dans le ventre, tant que l'âme me battra dans le ventre.*

— Venir frapper. Il faut attacher cette jalousie, cette persienne qui bat contre le mur.

— Mus. Se dit de deux tons qui, après avoir été dissonants, viennent à s'accorder.

— Techn. Être en activité. Se dit en parlant des métiers d'une fabrique. Les métiers ont cessé de battre.

— *Battre des ailes.* Se dit d'un oiseau qui agite ses ailes.

— *Battre de l'aile* ou *d'une aile.* Se dit d'un oiseau qui, étant blessé à l'une de ses ailes, ne peut plus se servir que de l'autre.

— Fig. et fam. *Ne battre que d'une aile, ne battre plus que d'une aile.* Avoir beaucoup perdu de sa vigueur, de son activité. || Etre mal dans ses affaires. || Etre fort déchu de son crédit, de sa considération. || *Cela ne bat plus* [illegible] qui languit, d'une entreprise qui décline.

— *Battre des mains.* Frapper l'une contre l'autre ses deux mains ouvertes pour applaudir. A ce discours, tous les bons citadins, pressés en foule à la porte, applaudirent, comme autrefois les chevaliers romains *battaient* des pieds et claquaient des deux mains. (Volt.)

Lorsque l'un siffle à rompre le cerveau,
De ses deux mains l'autre s'obstine à *battre.*
(De Guerle.)

— On le dit non-seulement du battement effectif des mains, mais encore de tous les applaudissements que les honnêtes gens donnent à quelque action ou à quelque ouvrage public.

— Man. *Le fer de ce cheval bat.* Il commence à se détacher. || *Un cheval bat à la main*, lorsque, ayant les barres trop tranchantes, il ne peut souffrir la sujétion du mors, quelque doux qu'il soit. || *Il bat du flanc* quand il commence à être poussif. || *Il bat des flancs* lorsqu'il agite ses flancs avec violence.

— *Le soleil bat d'à-plomb dans cet endroit, sur nos têtes*, etc. Il y darde perpendiculairement ses rayons.

— *Battre de la caisse, du tambour*. S'amuser à frapper sur un tambour avec les baguettes pour en tirer des sons.

— *Le tambour bat, la générale bat, la retraite bat*, etc. On bat le tambour, la générale, la retraite, etc. Ordonner aux tambours de battre.

— *Battre devant*. Se dit, chez les ouvriers qui battent du fer sur l'enclume, de ceux qui aident le forgeron à battre une pièce, et qui se placent devant lui ou à ses côtés.

— *Battre en retraite*. Se retirer du combat en bon ordre. || Fig. et fam. Commencer à se retirer du commerce du monde ou de quelque société. || Commencer à céder dans une discussion, dans un débat. || Se dédire.

— Fig. et fam. *Battre froid à quelqu'un*. Affecter de lui parler, de le traiter avec froideur, avec indifférence. Cette métaphore a quelque rapport avec celle-ci, employée par Juvénal : *Quanto feriat frigore sentis*, mais elle est moins noble en français qu'en latin.

— Man. *Battre à la main*. Se dit d'un cheval quand il élève et abaisse avec des mouvements brusques qui fatiguent la main du cavalier. || *Battre du flanc, battre des flancs*. Se dit d'un cheval qui est haletant et dont les flancs s'agitent.

— Techn. *Battre à la terre*. Fouler l'étoffe avec la terre, en y lâchant un robinet d'eau. || *Battre à sec*. Supprimer l'eau jusqu'au degré de consistance au-delà duquel l'étoffe ne s'épaissit plus.

— Prov. *A battre faut l'amour*. Nous n'aimons jamais les gens qui nous ont battus.

— SE BATTRE. v. pron. Être en action pour l'attaque ou pour la défense dans une bataille, dans un combat. Se battre à pied et à cheval. Se battre en brave. Il a désarmé celui contre qui il se battait. C'est un homme qui se bat bien. Des troupes se battent. On se *battit* avec le même courage et la même fortune. (Volt.)

— Se frapper. Des gens ivres se battent dans un cabaret. Ils se sont battus à coups de poings.

— Fig. Se disputer la possession de quelque chose. Se battre pour avoir du pain. Il y a une si grande foule d'acheteurs à cette vente, qu'on s'y bat.

— Se dit aussi, au fig., de la guerre que se font les animaux et les éléments par leurs qualités opposées. Les vents contraires se battent sur la mer. Les taureaux sont furieux quand ils se battent.

— *Se battre contre*. Charles XII disait qu'il se délassait de ses fatigues militaires en arrêtant les intrigues de la cour romaine, et qu'on se *battait* contre elle avec du papier, au lieu qu'il fallait attaquer les autres souverains avec des armes véritables. (Volt.)

C'est contre un revenant que je me suis *battu*.
—Non pas.—Qu'était-ce donc?—Votre ombre.
(LEBAILLY.)

— *Se battre avec quelqu'un*. Cet homme ne sort jamais sans se battre avec quelqu'un de sa société.

— *Se battre en duel*. L'un contre l'autre, à armes égales. Se battre à l'épée, au poignard, au pistolet. Ils se fussent *battus* sur-le-champ, si on ne les eût arrêtés. (Fén.) Eh bien! ils se *battront*, puisque vous le voulez. (Corn.) Il n'y a pas d'honneur à se *battre* en duel. (Le mar. de Luxemb.)

— *Se battre les joues*. Être content, se moquer.

J'ignore auquel des deux demeura l'avantage,
Mais je sais qu'en héros chacun d'eux s'est *battu*,
Et pourtant des oisifs le sot aréopage
S'est moqué du vainqueur ainsi que du vaincu.
(ARNAULT.)

— *Se battre en retraite*. Continuer de combattre tout en faisant retraite. || Au fig. Se retirer des affaires, du commerce, du monde. Cette locution a vieilli. On dit aujourd'hui Battre en retraite.

— Mar. *Se battre en ligne*. Se dit d'une escadre dont tous les vaisseaux, rangés sur une même file ordonnée, offre ou accepte dans cet ordre le combat avec une escadre ennemie.

— *Se battre en chasse*. Se dit d'une escadre qui combat en s'efforçant d'échapper à l'escadre ennemie.

— Faucon. *Se battre à la perche*. Se dit [illegible] s'agite sur la perche où il est attaché. || Fig. et fam. Se dit d'un homme qui se tourmente fort inutilement.

— Prov. et fig. *Se battre contre des moulins à vent*. Se défendre contre un danger qui n'existe pas, vouloir surmonter des obstacles imaginaires.

— *Un lion se bat les flancs avec sa queue*. Il se frappe avec sa queue.

— Prov. et fig. *Se battre les flancs pour faire quelque chose*. Faire beaucoup d'efforts pour y réussir. Il se dit principalement des efforts qui n'ont point de succès. Un mauvais poète se bat les flancs pour faire de bons vers, et n'en fait que de mauvais. Vous vous êtes en vain battu les flancs pour faire croire à son innocence, personne ne doute qu'il soit coupable.

— Fig. et pop. *Se battre l'œil de quelque chose, de quelqu'un, s'en battre l'œil ou s'en battre les fesses*. S'en soucier peu, s'en moquer, n'en faire aucun cas. Il a beau faire des menaces, je m'en bats l'œil. Je me bats l'œil de ses remontrances.

— Prov. *Ils se battent comme chiens et chats*. Ils se disputent continuellement.

— *Se faire battre*. Se faire donner des coups mal à propos, sans nécessité, et lorsqu'il aurait été facile de les éviter.

— On dit d'un général qu'*il s'est fait battre*, pour, Il s'est engagé imprudemment dans un combat inégal.

— En t. de chasse. Se dit en parlant des bêtes qui se font chasser longtemps dans un canton.

Une heure là-dedans notre cerf se fait *battre* ;
J'appuie alors mes chiens, et fais le diable à [quatre.
(MOLIÈRE.)

— Ce mot est familier, et pour rendre l'idée qu'il présente, le poete aura recours à une périphrase ; il dira, par exemple, dans la haute poésie : Porter des coups, faire sentir le poids, la pesanteur de son bras, de ses armes. Au lieu de se *battre*, il dira : Mesurer ses forces avec quelqu'un. Ils mesurent leurs forces. Ils joignent leurs armes.

— Syn. comp. BATTRE. FRAPPER. On ne *bat* jamais qu'avec dessein, on *frappe* quelquefois sans le vouloir.

BATTU, UE. part. pass. du v. Battre. S'emploie aussi adjectiv. Frappé. Faut-il s'étonner de voir les apôtres si souvent *battus*, lapidés et laissés pour morts? (Boss.) Vingt hommes ruinés, blessés, *battus* pour elle. (Boil.) L'or, l'argent, le cuivre, *battus* à froid, s'écrouissent. (Buff.)

— Vaincu, défait. Les Gaulois, souvent *battus*, n'osaient remuer. (Boss.) Mithridate, souvent *battu* sans jamais perdre courage. (Id.) Un général victorieux n'a point fait de faute aux yeux du public, de même que le général *battu* a toujours tort, quelque sage conduite qu'il ait eue. (Volt.)

— Mar. Se dit d'un vaisseau désemparé et dégréé dans un combat, et qui n'est plus en état de se défendre, quoiqu'il ne soit pas encore rendu.

— Alchim. Se dit des esprits fortement poussés par le feu. En ce sens, on dit que des esprits battus s'évanouissent facilement.

— Danse. Pas battu dessous et dessous.

— Techn. *Un brocard est battu d'or*, quand il y est entré beaucoup d'or.

— Fig. Les princes ont peu de cognoissance de la vraye louange, estant *battus* d'une si continuelle approbation et si uniforme. (Mont.)

— *Battu des vents, de l'orage, de la tempête*. Exposé à la violence des vents, tourmenté par l'orage, par la tempête. Un rocher battu des vents. Un vaisseau battu de la tempête. L'homme est placé sur une barque fragile toujours *battue* des vents, et faisant eau de toutes parts. (Confuc.) Les côtes de la mer sont *battues* continuellement des vagues. (Buff.)

— *Battu par*. Ils se sentent pleins de force et de courage, comme le batelier *battu* par le vent et par les vagues, qui aperçoit la rive verte et se sent assez de vigueur pour l'atteindre. (A. Karr.) Joas fut *battu* par les Syriens. (Boss.)

Battu par la tempête, à la merci des vents,
Le pauvre pèlerin se trouble, perd courage ;
Il croit déjà descendre au ténébreux rivage.
(LEBAILLY.)

— Fig. et fam. *Ne pas se tenir pour battu*. N'en pas démordre, quoiqu'on ait succombé ou échoué dans un procès, dans une discussion.

— *Se tenir pour battu*. Reconnaître sa défaite, soit au physique, soit au moral. || Reconnaître telle ou telle prétention. || Se retirer, laisser le champ libre.

— Prov. et fig. *Être battu de l'oiseau*. Être découragé, rebuté par une suite de mauvais succès, de traverses. || Être affaibli par des maladies.

— Prov. et fig. *Autant vaut bien battu que mal battu*. Il y a des choses où il ne faut point s'épargner, quoi qu'il en puisse arriver. || Souvent on n'est pas plus puni en justice pour avoir donné plusieurs coups que pour en avoir donné un seul.

— *Avoir les yeux battus*. Avoir le tour des yeux noir et comme meurtri.

— Fig. et fam. *Avoir ou souvent, avoir ou* [illegible] *d'une affaire*. En avoir ouï souvent parler.

— *Chemin battu*. Chemin fort fréquenté.

— Fig. *Suivre le chemin battu*. S'attacher aux usages établis. Dans la plupart des affaires, il vaut mieux suivre le chemin battu. Marcher par des chemins *battus*, dire ce qui a été dit. (La Bruy.) || *Les routes battues, les sentiers battus*. Les procédés ordinaires, les moyens connus. Quitter les voies *battues* de la vertu, pour aller à Dieu par des routes nouvelles et inconnues. (Fléch.)

— Syn. comp. BATTU. DÉFAIT. VAINCU. Une armée est *vaincue* quand elle a perdu le champ de bataille ; elle est *battue*, quand elle l'a perdu avec un échec considérable ; elle est *défaite*, lorsqu'elle est tellement affaiblie qu'elle ne peut plus tenir la campagne.

BATTU. s. m. Celui qui a été battu. Les battants et les battus.

— Prov. *Les battus payent l'amende*. Souvent ceux qui auraient droit à une réparation sont réprimandés, condamnés, maltraités de nouveau. || Souvent avoir été maltraité une première fois, c'est une raison pour l'être une seconde.

— Tir. d'or. Trait d'or ou d'argent doré qui est écarté. C'est du battu.

— Techn. *Battu de feutre*. Défaut du papier dans lequel on trouve des endroits nébuleux.

BATTUE. s. f. Chasse. Action de battre les bois et les taillis avec grand bruit, pour en faire sortir les loups, les renards et autres bêtes. Il faut assembler les paysans pour faire une *battue* dans ce bois. (Acad.) Les *battues* pour la destruction des loups et la manière d'y procéder, sont indiquées par l'ordonn. du 20 août 1814, l'instruction du ministre de l'intérieur du 9 juillet 1818, et l'instruction de l'administration du 23 mars 1821. (Baudrill.)

— Manége. Bruit que produit le pied du cheval en frappant le sol dans sa marche.

— Pêche. Creux que fait le poisson pour s'y enfoncer dans l'hiver.

— T. de soierie. Opération par laquelle les tireurs de soie font la séparation des cocons. On place les cocons dans une bassine pleine d'eau, et on les bat avec des verges pour en faire sortir quelques fils ou brins, qu'on attache aussitôt à la machine à tirer.

BATTURE. s. f. Pêche. Endroit où il y a peu d'eau, et où le fond étant de roche et de pierres, la mer forme des vagues qu'on appelle brisants, qui indiquent que ces endroits sont dangereux.

— T. de doreur. Dorure qui se fait avec du miel, de l'eau de colle et du vinaigre.

BATTUS. s. m. pl. Hist. Membres d'une confrérie de flagellants dont Henri III faisait partie. La procession des battus.

— BATTUS. Myth. Berger de Pylos qui promit à Mercure de ne dire à personne que ce dieu avait dérobé les troupeaux d'Apollon. Il trahit son secret et fut changé en pierre de touche, qui est aussi la pierre d'épreuve.

BATTYAT ou **BATTAT** s. m. (en arabe *coupe*). Astr. Nom donné par les Arabes à l'étoile de la Coupe, commune soit avec la constellation de l'Hydre, soit avec la constellation entière de la Coupe, dans laquelle on compte sept étoiles.

BATYN. s. m. Astr. Nom donné à trois étoiles très-petites, très-rapprochées l'une de l'autre dans le ventre du Bélier.

BATZ ou **BATZEN.** s. m. Monnaie d'Allemagne et de Suisse, ayant différentes valeurs, selon l'alliage dont elle est composée. Le batz vaut 14 à 15 centimes de France.

BAU. s. m. Mar. Solives longues et fortes qui traversent le bâtiment d'un flanc à l'autre, et servent à soutenir les tillacs et affermir le bordage. || *Bau de dalle*. C'est le premier bau vers l'arrière. || *Bau de lof*. Le dernier bau sur l'avant. || *Maître bau*. Celui qui traverse le bâtiment dans sa plus grande largeur. || *Faux baux*. Solives semblables aux baux ordinaires, placées à 2 mètres de distance l'une de l'autre sous le premier tillac des grands vaisseaux, afin de fortifier le fond du bâtiment et de former le faux pont.

— Pêche. *Tirer le bau*. Se dit en Provence pour lever le filet qu'on traîne.

BAUBAU. s. m. Aboiement. Mot formé par onomatopée, pour exprimer le bruit que fait le chien en aboyant.

BAUBI. s. m. (pr. *bô-bi*). Mamm. Variété du chien domestique, appelé aussi *chien normand*, dont le corps est épais et la tête courte, et qu'on emploie particulièrement à la chasse du renard et du sanglier.

BAUBILLON, ONNE. s. Radoteur, radoteuse. Vieux.

BAUBILLONNAGE. s. m. Radotage. Vieux.

BAUBILLONNER. v. n. 1re conj. Radoter. Vieux.

BAUCIS. Myth. Vieille femme de Phrygie, épouse de Philémon, reçut dans sa cabane Jupiter et Mercure, repoussés par tous les habitants de leur bourg. En récompense de leur hospitalité, Baucis et Philémon virent, au milieu du désastre de tout le bourg, leur cabane épargnée s'élever en temple magnifique. Ils en furent les prêtres, et, à leur prière, à la fin de leurs jours, les dieux les changèrent, à la porte du temple, Baucis en tilleul et Philémon [illegible]

BAUD, BAUDE. s. Libertin, libertine. Vieux.

— BAUD. s. m. Mamm. Race de chiens originaires de Barbarie et qu'on appelle aussi *Chiens cerfs ou chiens muets*.

— BAUD. Géogr. Chef-lieu de cant. (Morbihan), arr. de Pontivy ; 5,120 hab.

BAUDAU. s. m. Pêche. Corde d'auffe, pour monter les bourdigues.

BAUDEMENT. adv. Joyeusement, effrontément, avec libertinage. Vieux.

BAUDEQUIN. s. m. Petite monnaie de France qui avait cours dans le XIIIe siècle et qui valait 6 deniers.

BAUDES. V. CARRIÈRES.

BAUDET. s. m. Mamm. Nom qu'on donne à l'âne en général, ou à l'âne entier qui sert d'étalon. Être monté sur un baudet. La fable du cheval et du baudet. Notre *baudet* s'en sut enfin passer pour cette fois. (La Font.)

Pendant ce beau discours,
Seigneur Loup étrangla le *baudet* sans remède.
(LA FONTAINE.)

— Fig. Personnage ignorant et stupide.

— BAUDETS. s. m. pl. Tréteaux sur lesquels les scieurs de long débitent leur bois.

BAUDI, IE. part. pass. du v. Baudir. S'emploie adjectiv. Chien baudi.

BAUDINIE. s. f. Bot. Syn. du genre calothamne.

BAUDIR. v. a. 2e conj. Chasse. Exciter du cor et de la voix, surtout en parlant des chiens.

— v. n. fig. Se réjouir.

BAUDISE. s. f. Joie, gaîté, libertinage, effronterie. Vieux.

BAUDISSÉRITE. s. f. Minér. V. BALDISSÉRITE.

BAUDOIN ou **BAUDOUIN.** Hist. Nom de deux empereurs de Constantinople et de cinq rois de Jérusalem. || BAUDOIN Ier, comte de Flandre, élu en 1204 empereur de Constantinople par les Français et les Vénitiens alliés, battu et fait prisonnier par les Bulgares, fut assassiné par eux l'année suivante. Son crâne servit de coupe à leur roi. || BAUDOIN II, de la maison de Courtenay ; empereur en 1228, fut assiégé dans sa capitale par Michel Paléologue, et contraint de fuir déguisé. Il mourut en Italie, en 1273. || BAUDOIN Ier, roi de Jérusalem, succéda à son frère, Godefroi de Bouillon, en 1100, conquit Edesse et Césarée, battit les Sarrasins. Il mourut en 1118. || BAUDOIN II, succéda au précédent, gagna une célèbre bataille sur les Sarrasins, qui plus tard le firent prisonnier. Mort en 1131. || BAUDOIN III, fils de Foulques d'Anjou, monta sur le trône en 1141, prit Ascalon, et mourut en 1185. || BAUDOIN IV, succéda à Amaury son père, en 1174, et résigna ensuite la couronne à BAUDOIN V, son neveu, qui était fils de Guillaume de Montferrat et de Sibylle de Montfort. Celui-ci ne régna qu'un an et mourut empoisonné.

BAUDOSE. s. f. Instrument de musique à cordes en usage au temps de Charlemagne.

BAUDOUINAGE. s. m. Accouplement de baudets.

BAUDOUINER. v. n. 1re conj. Engendrer des baudets.

BAUDREUIL. s. m. Ichthyol. V. BAUDROIE.

BAUDRIER. s. m. (du lat. *balteus*, baudrier) [illegible] de buffle, de cuir ou d'étoffe qui se [illegible] en écharpe et sert à porter l'épée ou le sabre. Baudrier de sabre. Baudrier d'épée. Baudrier de tambour-major. Baudrier d'adjudant. Baudrier de musicien. Baudrier d'officier. Baudrier de dessous.

— *Baudrier de Neptune*. Bot. Nom vulgaire de la laminée saccharine, en raison de sa forme et de la longueur souvent considérable qu'elle atteint.

BAUDRILLÉE. s. f. Quantité d'espèces qu'on voit couler comme une à une, d'une bourse ou boyau, tels que les marchands en portent quelquefois en forme de ceinture.

BAUDROIE. s. f. Ichthyol. Genre de la famille des acanthoptérygiens, poisson très-remarquable, commun dans la Méditerranée et dans l'Océan d'Europe. La forme de la baudroie est bizarre et laide ; sa taille va jusqu'à 1 mètre 70 centimètres, etc. Elle vit habituellement sur le sable ou enfoncée dans la vase, et fait flotter au-dessus les filets longs et très-mobiles de sa tête ; les lambeaux qui terminent ces filets semblent des appâts, attirant autour d'eux les petits poissons, que la baudroie engloutit facilement dans son énorme gueule.

BAUDROYEUR. s. m. A signifié Corroyeur.

BAUDRUCHE. s. f. Pellicule ou membrane qui tapisse le gros intestin du bœuf et du mouton et que l'on emploie à divers usages. Les batteurs d'or principalement l'emploient pour la dernière opération du battage. C'est en les frappant entre deux peaux de cette espèce que les feuilles d'or acquièrent leur excessive minceur. La baudruche se nomme aussi dans le commerce Peau divine.

BAUÉRACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui tient de la bauère. || BAUÉRACÉES. s. f. pl. Famille de plantes dont le genre bauère est le type.

BAUÈRE. s. f. Bot. Genre de plantes, type de la famille des bauéracées, arbrisseaux propres à la Nouvelle-Hollande.

[illegible] Bauéracé.

BAUFFE. s. f. Pêche. Sorte de grosse corde garnie de hameçons.

BAUFFRER. v. n. 1re conj. (ét. lat., *bel'e vorare*, manger à belles dents). Se disait autrefois pour Bâfrer.

BAUFFREUR, EUSE. adj. et s. A signifié Bâfreur, bâfreuse.

BAUGE. s. f. Gîte du sanglier.

— Nid de l'écureuil.

— Maçonn. Mortier fait de terre grasse mêlée de paille. Maçonnerie faite de bauge. V. TORCHIS.

— Fig. Lit très sale.

BAUGÉ. Géogr. Chef-lieu d'arrondissement (Maine-et-Loire) ; 3,560 hab.

BAUGUE ou **BAUQUE.** s. f. Mélange de plantes marines que la Méditerranée rejette

sur les côtes. La *baugue* sert à fumer les terres et à garnir des caisses d'emballage. (Acad.)

BAUGY. Géogr. Chef-lieu de canton (Cher), arrond. de Bourges ; 900 hab.

BAUHIN. s. f. Anat. Valvule située transversalement à l'endroit ou l'iléon s'ouvre dans le cœcum.

BAUHINIE. s. f. Bot. Genre de la famille des légumineuses, arbrisseaux dressés ou volubiles, qui habitent tous la zone équatoriale.

BAUMANNIE. s. f. Bot. Genre de la famille des éricacées, synonyme de Cassandre.

BAUME. s. m. Nom donné à des résines qui découlent de certains arbres et qui diffèrent des résines proprement dites, en ce qu'elles contiennent de l'acide benzoïque, qu'on peut isoler, en les traitant à chaud, avec une dissolution de carbonate de soude, qu'on sature ensuite d'acide sulfurique, ou même par simple sublimation. Le *baume*, heureux Jourdain, parfume tes rivages. (Delille.)

— Il y a certains baumes qui passent à l'état solide par la dessiccation, tandis que d'autres, associés à une certaine quantité d'huile volatile, restent mous ou même fluides.

— Les baumes sont très-inflammables et répandent, en brûlant, une odeur aromatique.

— Les baumes sont employés en medecine comme stimulants, ou bien encore comme parfums, comme cosmétiques, ou pour l'aromatisation de certains mets.

— Liste des principaux baumes connus : *Le baume du Perou,* extrait du myroxyle péruifère, et appelé aussi *baume brun*, *baume en coque*, *baume d'incision*, *baume sec*. || *Baume de tolu,* produit par le myroxile toluifère, et appelé aussi *baume d'Amérique*, *baume de Saint-Thomas*, *baume* de *Carthagène*, *baume dur*. || *Styrax calamite*, qui découle des alibouflers, surtout de l'aliboufier de Syrie. || *Styrax liquide*, extrait par incision des différentes espèces de liquidambar.

— On désigne aussi dans le commerce, sous le nom de *baumes*, des huiles ou des végétaux à odeur pénétrante et aromatique, et qui n'ont de commun que le nom avec les véritables baumes : *Baume*, synonyme de Tanaisie. || *Baume aquatique,* syn. de Menthe aquatique. || *Baume blanc* ou *baume de Judée*, *baume de la Mecque*, *baume de Syrie*, *baume vrai*, *baume de Constantinople*, *baume de Gilead*, *baume du grand Caire*, *baume d'Egypte*, extrait par incision du tronc ou des branches de l'amyris apobalsame.

— *Baume de Brésil*, *de copahu* ou *huile de copahu*. V. COPAÏEN et LIQUIDAMBAR.

— *Baume de Canada*. V. SAPIN.

— *Baume de Carpathie*, *de Hongrie*, résine du pin sylvestre.

— *Baume des champs*, synonyme général de Menthe.

— *Baume des chasseurs*, synonyme de Poivre rotondifeuille.

— *Baume à cochon*, *baume sucrier*. V. HEDWIGIE.

— *Baume focot, baume vert de Madagascar.* V. TACAMAQUE.

— *Baume de la grande Terre,* synonyme de Lantane involucrée.

— *Baume d'ambre.* V. LIQUIDAMBAR.

— *Baume des jardins*, syn. de Balsamite.

— *Baume de Marie*, *baume vert.* V. CALOPHYLLE.

— *Baume de momie*, *baume de Sodome.* V. MOMIE.

— *Petit baume.* V. CROTON BALSAMIFÈRE.

— Fig. Consolation, adoucissement aux souffrances morales. Cette nouvelle fut un baume pour moi. C'est un baume sur ma blessure.

— Prov. *Cela fleure comme baume.* Cela sent bon. || Fig. en matière d'intérêt. Cela offre des garanties, cela paraît devoir être avantageux, lucratif. || Fig. *Sa réputation fleure comme baume.* Il a une excellente réputation.

— Prov. *Je n'ai point de foi en son baume.* Je ne crois rien aux discours qu'il debite, je n'ai nulle confiance aux promesses qu'il fait.

— BAUME. s. f. Mot provençal signifiant Grotte, caverne.

BAUME (La). Famille célèbre de la Bresse, qui a donné plusieurs personnages distingués.

BAUME (La Sainte-). Géogr. Montagne du dép. du Var, ou se trouve une grotte (*baume*, … meura trente-trois ans et finit sa vie. On allait en pèlerinage à la Sainte-Baume.

BAUMÉE. s. f. Bot. Genre de la famille des cypéracées, plantes originaires des Moluques et des îles Mariannes.

BAUME-LES-DAMES. Géogr. Ville du dép. du Doubs, chef-lieu d'arr., à 30 kilom de Besançon. Tribunal de 1re instance, collège, commerce en tannerie, papeterie, forges, verrerie; 2,467 hab. Une célèbre abbaye de bénédictins lui a laissé son nom.

BAUMIER. s. m. Bot. Nom donné à des végétaux balsamifères ou simplement odorants, tels que les melilots, etc. V. BALSAMIER.

BAUQUE. s. f. Bot. V. BAUGUE.

BAUQUIÈRES. s. m. pl. Bordages d'épaisseur sur lesquels portent les baux et barrots.

BAUQUIN. s. m. T. de verr. Bout de canne qu'on met sur les lèvres pour souffler le verre.

BAURACH. s. m. (pr. *bô-rak*). Minér. Syn. de Borax ou borate de soude. V. BORATE.

BAURD-MANNEDJE. s. m. Mamm. Espèce de singe, ainsi nommé par les Hollandais.

BAUTRU (Guillaume), comte de Céran. Fut un des beaux-esprits du XVIIe siècle, et membre de l'Académie française. Créature de Richelieu et de Mazarin, il occupa des emplois dans la diplomatie.

BAUTZEN. Géogr. Ville de Saxe près de laquelle, en 1813, se donna un combat memorable entre les Français et les armees alliées.

BAUXÉE. s. f. Bot. Syn. de Cipure.

BAVANG. s. m. Bot. Arbre des Moluques qui exhale une odeur d'ail assez forte.

BAVARD, ARDE. adj. (du gr. βάβαξ, grand parleur). Qui parle sans mesure, sans retenue, sans frein de ce qu'il sait, souvent de ce qu'il ignore, et sans se mettre en peine des résultats que peuvent avoir ses propos indiscrets. Un homme bavard. Une femme bavarde. Les bonnes gens sont tous *bavards*. (Gresset.)

— Indiscret. Ne vous fiez pas à cet homme, il est trop bavard.

— Se prend substantivement. Un bavard. Une bavarde. Cet homme est un bavard. Madame Geoffrin disait des *bavards* : Je m'en accommode assez, pourvu que ce soient de ces *bavards* tout court, qui ne veulent que parler, et qui ne demandent pas qu'on leur réponde. (Mich.) Ne lui contez pas de secret, c'est une *bavarde*. (Acad.) Le *bavard* n'est pas seulement indiscret, il est presque toujours méchant. (J. de Marl.)

BAVARDAGE. s. m. (ét., V. BAVARD). Action de bavarder. Son *bavardage* m'étourdit. (Acad.)

— Discours frivoles, peu importants, niaiseries débitées ou écrites fort longuement. Un bavardage insupportable. Un long discours vide d'idées n'est qu'un *bavardage*. (J. de Marl.) Evitez un pompeux *bavardage*. (*Satiriq.*) Voilà bien du *bavardage* sur la botanique, dont je vois, avec grand regret, que vous avez tout à fait perdu le goût. (J.-J. Rouss.)

— Indiscrétion. Bavardage de commères. Le peuple, qui ne se trompe guère quand il juge en masse, met peu de différence entre le *bavardage* et le commérage, et dans son opinion le commérage et la calomnie se touchent. (***)

BAVARDÉ, ÉE. part. pass. du v. Bavarder.

BAVARDER. v. n. 1re conj. Parler sans mesure, sans retenue, de choses vaines et frivoles. Cet homme bavarde toujours. Passer son temps à bavarder. Plutôt que d'écouter et se taire, chacun *bavarde* de ce qu'il ignore. (Did.)

Je veux, moi, qu'en aimant l'on *bavarde*, l'on rie,
Qu'on se plaigne, se brouille et se réconcilie.
(DORAT.)

— Parler de choses qu'on devrait tenir secrètes.

BAVARDERIE. s. f. Défaut du bavard. J'ai tenté inutilement de le corriger de sa bavarderie.

— Propos de bavard.

BAVARDIN, INE. s. m. Petit bavard, petite bavarde.

— Madame de Sévigné s'est servie de cette expression par allusion aux *Bavardin* dont elle fréquentait la maison. J'ai dîné en *bavardin*, mais si purement, que j'en ai pensé mourir.

— *Aller en bavardin.* Aller quêter des nouvelles et causer par la ville.

BAVARDINAGE. s. m. Caquetage. Vieux.

BAVARDINER. v. n. 1re conj. Faire le bavard. Tous nos commensaux nous ont fait faux-bond; nous n'avons fait que *bavardiner*, et nous n'avons point causé comme les autres jours. (Mme de Sév.)

BAVARDISE. s. f. Ce qui résulte du bavardage, les paroles vaines et impertinentes que le bavard profère. Echauffez votre zèle et travaillez, vous aurez bientôt oublié les *bavardises* de société. (J.-J. Rouss.) Si votre majesté était curieuse de voir le commencement de ma *bavardise* historique, j'aurais l'honneur de le lui envoyer. (Volt.)

BAVAROIS, OISE. s. et adj. Qui est né en Bavière, qui habite la Bavière. || Qui appartient à ses habitants.

BAVAROISE. s. f. (de *Bavarois*, nom du … composée d'une infusion de thé et de sirop de capillaire. On en fait également à l'eau simple et au lait chaud. Il s'en fait même au café, au chocolat, etc. Les bavaroises sont une boisson agréable et adoucissante qui diminue la toux, favorise la transpiration et procure le sommeil.

BAVASSER. v. a. 1re conj. (rad. *baver*). Babiller. Il semble que la coutume concède à la vieillesse plus de liberté de *bavasser* et d'indiscrétion à parler de soy. (Montaigne.)

BAVAY. Géogr. Chef-lieu de cant. (Nord), arr. d'Avesnes; 1700 hab.

BAVE. s. f. Salive écumeuse, épaisse et visqueuse qui sort de la bouche, et qui s'écoule involontairement, surtout chez les enfants et les vieillards. La bave s'observe également dans certaines maladies, comme dans la salivation mercurielle, l'hydrophobie, etc. Dans l'épilepsie la bave prend le nom d'écume.

— Se dit aussi de la salive écumeuse que laissent échapper certains animaux. La bave d'un chien. La bave d'un reptile. Bave venimeuse. Un reptile qui jette de la bave.

BAVÉ, ÉE. part. pass. du v. Baver. S'emploie adjectiv. Salive bavée.

BAVÉOLE. s. f. Bot. Nom vulgaire de la centaurée-bluet.

BAVÈQUE ou **BAVEUSE.** s. f. Ichthyol. Syn. de Blennie.

BAVER. v. n. 1re conj. Jeter de la bave. Un enfant bave. Un vieillard bave. Le chien bave.

— T. de plomb. Déborder en ne coulant pas droit, en parlant des tuyaux. Ce tuyau bave.

— v. a. Néologisme que quelques écrivains modernes emploient pour Verser, répandre. Baver du poison. Si ce mot ne rappelait une image dégoûtante, il serait, à cause de son énergie, très-heureusement employé en ce sens. Du reste, il est des circonstances, tant au propre qu'au figuré, ou cette idée de dégoût ne peut qu'ajouter à la force de l'expression. Il est bon toutefois d'être sobre dans l'emploi de ces sortes de mots.

BAVÈRE. s. f. Bot. Syn. de Bauère.

BAVETTE. s. f. (rad. *bave*). Pièce de toile qu'on attache sur la poitrine des petits enfants pour recevoir la bave qui découle ordinairement de leur bouche. Mettre une bavette. Porter une bavette. Cet enfant est encore à la *bavette*. (Acad.)

— Fig. *Être à la bavette.* Être très-jeune, trop jeune pour se mêler des choses de quelque importance.

Le temps coule ; on n'est pas sitôt à la *bavette*,
Qu'on trotte, qu'on raisonne. . . . .

— A signifié Bavardage. De là vient l'expression figurée *tailler des bavettes*, passer son temps à bavarder.

— T. de boyaudier. Sorte de plastron composé de chiffons ou de cuir que les boyaudiers portent suspendu à leur cou pour ne point salir leurs habits.

— T. de plomb. Bande de plomb qui couvre les bords et le devant des chenaux, et qu'on place aussi sur les grandes couvertures d'ardoise.

— Pêche. On appelle ainsi, dans la préparation du hareng, des faîtières de terre dont on couvre les œils-de-bœuf dans les saucisseries, pour laisser échapper la fumée.

BAVEULE. s. f. Bot. L'un des noms vulgaires du bluet.

BAVEUR. s. m. Vieux mot qui a signifié Railleur, mauvais plaisant, bouffon.

BAVEUX, EUSE. adj. Qui bave. Enfant baveux. Vieillard baveux. Bouche baveuse.

— Fig. Art culin. Se dit d'une omelette peu cuite et molle. Omelette baveuse.

— Méd. Se dit également des chairs spongieuses d'une plaie qui ne va pas bien. Chairs baveuses.

— Imprim. *Lettres baveuses.* Se dit des lettres qui, étant trop chargées d'encre, ne s'impriment pas nettement.

BAVEUSE. s. f. Nom que l'on donne, sur les côtes de Provence, à un poisson dont les écailles sont couvertes d'une espece de bave.

BAVIÈRE. (en all. *Baiern*). Royaume d'Allemagne, capitale Munich. Bornes : au N. les États saxons; au S. le Tyrol; à l'E. l'Autriche, et à l'O. les États de Bade et de Wurtemberg. La Bavière peut se diviser naturellement en *Bavière au delà du Rhin*, et c'est la plus considérable, et en *Bavière en deçà du Rhin*, ou *cercle du Palatinat.*

— BAVIÈRE AU DELÀ DU RHIN. Plusieurs chaînes de montagnes traversent la Bavière transrhénane, comme le *Rauh-Alp* et le *Spessart*, sur le bord du Mein; leur hauteur moyenne est de 400 mètres; le Rochnegebirge, qui se joint à l'O. à la chaîne du *Vogelsberg*, et à l'E. à celle de la forêt de Thuringe; le Frankenwald, le Bœhmerwald, qui se termine aux monts *Moraves*. Le Danube traverse ce pays du S.-O. à l'E. Beaucoup de rivières arrosent sa superficie. Les principales sont le *Lech*, le l'*Isar* ou *Iser*, l'*Inn*, *le Regen*, etc. Il s'y trouve aussi beaucoup de lacs, dont sept ont assez d'étendue.

— Le climat de la Bavière est généralement sain et tempéré. Au midi du Danube l'air est vif. On y éprouve des hivers longs et rigou… et la plus exposée aux influences des glaciers des Alpes. Les printemps sont fort humides presque partout; mais les chaleurs de l'été sont excessives dans les vallées du sud. La plus belle saison est l'automne.

— L'agriculture est peu avancée dans la plus grande partie du royaume. Dans les régions montagneuses et au nord la terre est d'une qualité médiocre ; elle est très fertile dans les vallées et les plaines basses, surtout dans les contrées méridionales. L'indolente apathie et l'ignorance des paysans paralysent les efforts que fait le gouvernement pour l'amélioration de l'industrie agricole.

— Les bestiaux sont, après l'agriculture, la principale branche de la richesse nationale. Les prés et les pâturages qui s'étendent le long des cours d'eau favorisent l'accroissement des troupeaux.

— Le jardinage est en voie de progrès. Dans les cercles de la basse et de la moyenne Franconie, on trouve de vastes et bons vignobles.

— Les forêts de la Bavière sont pour elle une source de richesses. Leur étendue est de 2,890,148 hectares, et produisent une grande variété d'arbres, mais surtout des chênes et des hêtres énormes.

— Le règne minéral y est riche et varié. On y trouve des carrières de meules et de pierres à aiguiser, des mines de plomb et de cuivre, d'abondantes mines de fer, plusieurs salines, dont les produits annuels s'élèvent à 29 millions de kilogr. de sel, insuffisants cependant à la consommation du pays.

— Les sources minérales sont celles de Sichenreuth ou d'Alexandre, les bains de Kistengen, dans la vallée de la Saale, et les eaux acidules et ferrugineuses de Bocklet, les eaux thermales de Bruckenau et les eaux de Kadecker.

— L'industrie, peu avancée, y est représentée par un assez grand nombre de manufactures. Seize forges, quatorze hauts fourneaux, fabriques de fil de fer et deux manufactures d'armes. Les filatures y sont dans l'enfance. On n'y produit que des toiles et des draps grossiers. Les cuirs de Bavière, les papiers, les instruments de musique, de chirurgie et de mathématiques sont justement renommés.

— Le commerce est peu important; il consiste seulement pour lui que sa situation fournit des moyens de communiquer avec plusieurs États voisins, et y favorise un commerce de transit fort considérable. Les communications sont assurées par des routes bien construites et parfaitement entretenues.

— Sa population est de 3,900,000 habitants; les quatre cinquièmes professent la religion catholique. Les peuples de ce royaume sortent de différentes souches, et l'on reconnaît encore chez eux des traces du caractère distinctif de leurs ancêtres.

— BAVIÈRE EN DEÇÀ DU RHIN. Elle est située sur les frontières de France, et touche au sud à nos départements du Bas-Rhin et de la Moselle. La partie septentrionale des montagnes des Vosges occupe la plus grande partie de sa surface. Les principales rivières qui la baignent sont : La Lauter, qui lui sert de limite en partie du côté de la France; la Queich, la Spire, etc.

— Climat généralement tempéré et sain. Excepté sur le versant occidental, où il est plus âpre.

— L'agriculture y est florissante, et on y trouve dix fois moins de terres incultes que dans la plus fertile contrée de la Bavière transrhénane. Chaque particulier possède une petite propriété, qu'il cultive avec le plus grand soin et la plus grande intelligence. La culture des vignes y est très-étendue.

— Les bestiaux y sont nombreux et de belle race. Beaucoup de chevaux. On les emploie aux travaux des champs. Les bœufs y sont beaux, et servent pour la consommation. Les jardins et les vergers, très-nombreux, y sont très-bien cultivés.

— Belles forêts de 254,000 hectares. Règne minéral très-riche dans la partie montagneuse de ce pays. Cuivre, plomb, fer, mercure. Un peu d'argent.

— Industrie très active et très-variée. Forges, haut-fourneaux, scieries, tabac, faïence, porcelaine, papeterie, tanneries ; garance, potasse, fécule ; tissus de laine et de coton, distillerie d'eau-de-vie de pommes de terre, de graines, de lie de vin, de prunes et de cerises.

— La population est de 542,000 hab.

— L'espèce humaine y est belle; les maladies y sont rares.

— Nous ne pouvons nous étendre davantage. Glissant sur l'histoire de la Bavière, nous dirons deux mots de sa constitution politique.

— La Bavière a été un duché depuis le VIe siècle jusqu'en 1806, époque à laquelle l'électeur Maximilien IV fut reconnu roi de Bavière sous le titre de Maximilien Ier. Le 26 mai 1818, il a donné une constitution à ses peuples. Le roi est aidé de deux chambres, celle des senateurs et celle des députés. Dans la première sont admis les princes de la famille royale, les dignitaires et les officiers de la couronne, les évêques, les chefs des anciennes familles de princes et de comtes, un évêque désigné par le roi, chaque president du consistoire général protestant, et les personnes que le roi nomme membres de cette assemblée à titre héréditaire ou seulement à vie. Le nom… fournie, savoir : Un huitième par la classe des propriétaires nobles ne faisant pas partie de la chambre des sénateurs, un huitième par le clergé, un quart par les villes et les faubourgs, la moitié par la classe des autres propriétaires fonciers, et trois membres par les trois universités du royaume.

— Les chambres n'ont aucun droit d'initiative, et ne peuvent se rassembler qu'en vertu d'une convocation expresse du gouvernement. Elles sont convoquées une fois au moins tous les trois ans, et le budget est voté pour six ans. Le roi approuve leurs jugements et nomme leur président.

BAVOCHÉ, ÉE. part. pass. du v. Bavocher. S'empl. adjectiv. Planche bavochée. Épreuve bavochée. Contours bavochés.

BAVOCHER. v. n. 1re conj. (rad. *bave*). Imprim. et grav. Imprimer d'une manière peu nette, maculer.

— Se dit en général de tous les ouvriers ou artistes, comme peintres, dessinateurs, doreurs en détrempe, etc., dont les ouvrages ne sont pas nettement exécutés.

BAVOCHURE. s. f. Défaut de ce qui est bavoché. Estampe pleine de bavochures.

BAVOIS. s. m. Anc. t. de féod. Feuille de compte où l'on marquait les droits de seigneuriage, faiblage, brassage, etc., selon le prix que le prince avait assigné à la monnaie courante.

BAVOLER. v. n. 1re conj. Voltiger.

Sous le souple jarret, la peinte banderolle
D'un jartier ondoyant sur la grève *bavole*.
(De Baïf.)

BAVOLET. s. m. Coiffure villageoise. Bavolet blanc. Bavolet plissé.

— Partie de la coiffure des femmes qui descend sur le chignon.

BAVOLETTE. s. f. Femme portant un bavolet, paysanne.

BAVURE. s. f. Sculpt. Petites traces que les joints du moule forment dans les pièces de sculpture.

BAXANA. s. m. Bot. Arbre de l'Inde qui passe pour fournir un antidote contre le poison.

BAXTÈRE. s. f. Bot. Genre de la famille des asclépiadées, arbuste du Brésil à tige dressée, ayant pour type la baxtère lonicéroïde.

BAYADE. s. f. Agric. Variété d'orge que l'on sème au printemps.

BAYADÈRE. s. f. (du portug. *bailadeira*, danseuse). Femmes indiennes qui cultivent le chant et la danse. Les bayadères se partagent en quatre classes : les *déredachis*, les *natchés*, les *restiatris* et les *cancenis*.

— Les *dérédachis*, ou servantes des dieux, habitent les pagodes, où elles sont consacrées à la divinité. Chaque jour, matin et soir, elles dansent dans le temple et chantent des pièces de vers très-libres, dont le sujet est tiré de la mythologie indienne. Elles ont des appointements fixes, prélevés sur le trésor de la pagode ; mais le trafic qu'elles font de leurs charmes est bien plus lucratif. Du reste, leur métier n'a rien d'infamant aux yeux des Indiens.

— Les *natchés* remplissent les mêmes fonctions, mais sans être attachées à aucun temple particulier.

— Les *restiatris* et les *cancenis* se consacrent aux divertissements des grands. On les appelle aux fêtes de famille, et dans ces occasions elles exécutent des danses plus ou moins libres, suivant le goût des spectateurs. Quoique toujours bien décemment vêtues en public, rien ne les empêche de paraître sans vêtements devant l'assemblée, et de prendre les plus indécentes postures si on les paie généreusement.

— Dans les castes même les plus élevées il se trouve des parents qui font vœu, s'ils ont une fille, de la destiner au métier de bayadère, et pour son éducation on lui enseigne tous les arts qui peuvent la rendre le plus séduisante et le plus dangereuse.

BAYARD (Pierre du Terrail, seigneur de), surnommé *le Chevalier sans peur et sans reproche*. Naquit près de Grenoble, en 1476. Il se distingua surtout dans les guerres d'Italie par ses vertus héroïques ; il défendit Mézières, et mourut à la retraite de Romagnano. C'est un des héros les plus populaires de la France. Il fut non moins remarquable par sa modestie et sa générosité que par ses vertus militaires.

BAYATTE. s. f. Poisson du Nil, genre silure.

BAYDAR. s. m. Mar. Sorte de barque, particulière à la côte du nord de la Sibérie.

BAYER (Jean). Savant astronome allemand, né à Augsbourg, à la fin du XVe siècle ; publia un ouvrage astronomique excellent, sous le titre d'*Uranographia*. Il fut anobli par l'empereur Léopold.

BAYER. v. n. (ét., V. béant). L'*y* se change en *i* devant un *e* muet. *Je baie, tu baies, il baie. Ils baient. Je baierai, tu baieras*, etc. *Que je baie, que tu baies*, etc. De plus, il faut un *i* après l'*y* toutes les fois que la désinence en amène un, c'est-à-dire à la première et à la deuxième personne de l'imparfait de l'indicatif et du présent du subjonctif. *Nous bayions, vous bayiez. Que nous bayions, que vous bayiez.*

— Tenir la bouche ouverte en regardant quelque chose. Bayer comme un lourdaud. Ne

— *Bayer aux corneilles.* Regarder niaisement en l'air.

— Fig. *Bayer après quelque chose.* La désirer avec ardeur. Il est familier dans ses deux acceptions.

BAYEUR, EUSE. s. Celui, celle qui regarde niaisement et la bouche béante, qui a l'habitude de bayer. La fête attirera beaucoup de *bayeurs* et de *bayeuses*. (Acad.)

BAYMAN. s. m. L'un des mois du calendrier persan.

BAYETTE. s. f. Comm. Sorte d'étoffe de laine non croisée.

BAYEUX. Géogr. Ville de France. Chef-lieu d'arrond. du dép. du Calvados, à 24 kilom. de Caen. Évêché ressortissant à l'archevêché de Rouen, tribunal de première instance, trib. de commerce, collége, bibliothèque, cathédrale gothique magnifique, bel hôtel de ville, où l'on conserve la tapisserie de la reine Mathilde, qui représente le règne et l'expédition de Guillaume le Conquérant. C'est une des villes les plus anciennes de France.

BAYLE (Pierre). Philosophe sceptique né à Carlat (Ariége) en 1647, mort en 1706, fit ses études chez les jésuites à Toulouse. Il s'est fait une grande réputation dans la littérature comme compilateur et comme auteur du *Grand dictionnaire historique et critique* et de *La république des lettres*. Dans les derniers temps de sa vie il fut professeur de philosophie à Rotterdam ; le ministre protestant lui fit perdre sa place et lutta toujours contre lui. Il était protestant lui-même. Mœurs chastes ; conduite austère. Ses ouvrages enseignent à douter, mais d'un doute qui n'est point de l'athéisme.

BAYLEN. Géogr. Bourg d'Espagne célèbre par une capitulation du général Dupont en 1808 ; 2,500 hab.

BAYON. Géogr. Chef-lieu de canton (Meurthe), arrond. de Lunéville ; 900 hab.

BAYONNAIS, AISE. adj. et s. Celui, celle qui est de Bayonne ; qui concerne cette ville ou ses habitants.

BAYONNE. Géogr. Ville et port de France non loin du golfe de Gascogne, sur le confluent de la Nive et de l'Adour, place forte de première classe, chef-lieu d'arrond. (Basses-Pyrénées) ; 15,000 hab. Belles fortifications, ouvrage de Vauban ; hôtel des monnaies, marques *L*. Bon port sur l'Adour, tribunaux de commerce et de première instance, direction des douanes. Plusieurs grandes puissances ont des consuls à Bayonne.

BAZA. s. f. (du gr. βαΰζω, j'aboie). Ornith. Genre de la famille des falconidées, synonyme de Sophote.

BAZAC. s. m. Comm. Coton filé très-beau et très-fin qu'on tire de Jérusalem.

BAZAR. s. m. (en persan, *marché*). Marché public, lieu destiné au commerce, dans l'Orient. Il y a deux sortes de bazars ; les uns, où l'on vend toutes sortes de denrées communes, ressemblent tout à fait à nos marchés en plein vent ; les autres sont de longues galeries couvertes où les joailliers et les marchands d'étoffes précieuses tiennent leurs boutiques.

— C'est par imitation à ces derniers que nous avons nommé bazars à Paris des lieux de construction et de destination analogue.

BAZARUS. s. m. Mar. Grande embarcation de plaisance en usage sur le Gange.

BAZAS. Géogr. Petite ville de France (Gironde), chef-lieu de sous-préfecture à 64 kilom. de Bordeaux ; 4,255 hab. Sous les Romains cette ville s'appelait *Vasales* et puis *Cosio*.

BDALLOPODE. adj. des 2 g. (ét. gr., βδάλλω, je suce ; ποδός, gén. de πούς, pied). Zool. Qui a les pieds armés de ventouses.

BDALLOPODOBATRACIENS. s. m. plur. (ét. gr., βδάλλω, je suce ; ποδός, gén. de πούς, pied ; βάτραχος, grenouille). Erpét. Famille de reptiles batraciens comprenant ceux qui, comme les rainettes, ont les doigts des pattes armés de ventouses.

BDALSIS. s. f. (ét. gr., βδάλσις, de βδάλλω, sucer). Phys. Action de sucer. V. succion.

BDELLA. s. f. (pr. *bdel-la* ; ét., V. bdellium). Annél. Nom que l'on donne quelquefois à la sangsue.

— Bot. Arbre qui produit le bdellium. On croit que c'est un palmier.

BDELLAIRE. adj. (ét. gr., βδάλλω, sucer). Qui a des ventouses. || bdellaires. s. m. pl. Annél. Famille de vers intestinaux apodes, dont la locomotion s'exécute au moyen de ventouses placées aux deux extrémités du corps, comme dans les sangsues.

BDELLE. s. f. (pr. *bdè-le* ; ét. gr., βδέλλα, de βδάλλω, je suce). Entom. Genre de la famille des bdellés acariens, dont quelques espèces se rencontrent assez fréquemment sous les pierres.

— Annél. Genre de la famille des hirudinées, ayant pour type la bdelle du Nil, qui vit parasite sur le crocodile.

BDELLÉ, ÉE. adj. (ét., V. bdellium). Entom. Qui ressemble à une bdelle. || bdellés. s. m. pl. Famille de l'ordre des acariens, qui a pour type le genre bdelle. Il est probable que ces animaux, qui se logent sous les pierres et dans toutes sortes de cavités, s'accrochent à

BDELLIENNE. adj. Qui est de la nature de la sangsue. || bdelliennes. s. f. pl. Entom. Section de la famille des hirudinées, qui a pour type le genre bdelle.

BDELLIUM. s. m., pl. sans *s*. (pr. *bdè-li-omm* ; ét. gr., βδέλλιον, de βδάλλω, je suce). Bot. Gomme résine de l'Arabie et des Indes orientales, produite par un arbre encore inconnu, que l'on soupçonne être une espèce de balsamier. On en distingue trois espèces, qui peuvent être fournies par des végétaux différents. Les anciens en faisaient un grand usage en médecine, mais aujourd'hui on ne s'en sert plus que dans la médecine vétérinaire et dans quelques emplâtres. On ne l'emploie point à l'intérieur.

— On a aussi donné le même nom à une eau faite avec des vessies d'orme, qui est bonne pour les plaies.

— On le trouve également employé dans le sens d'Escarboucle ou cristal.

BDELLOMÈTRE. s. m. (ét. gr., βδάλλω, je suce ; μέτρον, mesure). Chir. Instrument destiné à remplacer les sangsues dans leurs applications chirurgicales ; il a l'avantage de faire connaître exactement la quantité de sang évacué. C'est le docteur Sarlandière qui l'a inventé en 1819.

BDELYGMIA. s. f. (ét. gr., βδέλυγμα, puanteur). Chir. Odeur désagréable, fétide, et capable de causer des nausées, comme celle de certains ulcères.

BÉ ou **BA.** s. m. Philol. La première consonne et la deuxième lettre de l'alphabet arabe, persan et turc. || Signe numérique de *deux*. || Chez les Persans, le *bé* désigne le lundi. || Dans le zodiaque, il représente le signe des Gémeaux. || Les musulmans en font le signe abréviatif du mois de redjeb.

BÈ. Sorte d'interjection qui exprime le cri des moutons.

BEACHY-HEAD. Géogr. Cap d'Angleterre, sur la Manche.

BÉANCE. s. f. (du lat. *beatus*, heureux). Vieux mot qui signifiait Bonheur, félicité.

BÉANNA. Myth. irland. Fils de Niasa et frère de Konnor, donna son nom au comté de Béantry ou Bantry.

BÉANT, ANTE. part. pass. du vieux verbe Béer. (ét. celt., *bea*, bouche, trou, ouverture). Ne s'emploie que comme adjectif verbal, et signifie Qui présente une grande ouverture. On ne l'emploie plus au propre qu'avec les mots bouche, gueule, etc. Être bouche béante. Rester, demeurer bouche béante. Regarder, contempler, admirer bouche béante. Une vive admiration, une grande frayeur, un étonnement profond et aussi une habitude de niaiserie, peuvent amener l'homme à avoir la bouche béante.

D'autres veulent crier, et leurs voix défaillantes
Expirent de frayeur sur leurs lèvres *béantes*.
(Delille.)

— Se dit surtout des animaux. Gueule béante. Avoir la gueule béante. Aller la gueule béante. Le lion vint à lui la gueule béante. Les lions, les dragons sont représentés la gueule béante.

Et les rapides dards de leur langue brûlante
S'agitent en sifflant dans leur gueule *béante*.
(Delille.)

Le ravisseur vers elle accourt, gueule *béante*,
Croyant tenir sa proie, et sûr d'un bon repas.
(F. de Neufchâteau.)

— Fig. et fam. *Gueule béante.* Se dit d'un homme qui a un appétit insatiable, dévorant.

— Fig. Surpris, étonné, saisi d'admiration. Il resta la bouche béante et les yeux fixés sur elle. Nous l'écoutions bouche béante.

— Fig. Ouvert, fendu. Gouffre béant.

De la plaine *béante*
La soif implore en vain une eau rafraîchissante.
(Delille.)

— La beauté harmonique du participe l'a conservé, quoique le verbe Béer soit tombé en désuétude.

— Syn. comp. béant, ouvert. *Ouvert* désigne seulement une ouverture, sans aucune idée accessoire. *Béant* ne se dit que des grandes ouvertures qui menacent ou semblent menacer de dévorer, d'engloutir.

BÉANTILLE. s. f. Bot. V. anoectangion.

BEARFISH. s. m. (pr. *ber-fi-che*). Ichthyol. Sorte de poisson peu connu, des mers de la Norwége, semblable à la morue ; il s'attache à différentes espèces de poissons, les suce et les ronge.

BÉARN. (pr. *bé-ar* ou *bé-ar-ne* ; du nom de l'ancienne ville de *Beneharnum*). Géogr. anc. Province de France réunie par Henri IV en 1589 ; elle donnait son nom à un gouvernement militaire composé du Béarn et de la Basse-Navarre. Elle forme aujourd'hui la plus grande partie du département des Basses-Pyrénées.

BÉARNAIS, AISE. s. et adj. Qui est né dans le Béarn, qui habite le Béarn, qui appartient au Béarn ou à ses habitants.

— Hist. *Le Béarnais.* Surnom de Henri IV. C'étaient surtout les ligueurs qui lui donnaient ce nom, parce que non seulement ils ne le reconnaissaient pas pour roi de France, mais ils ne voulaient pas même le reconnaître pour roi de Navarre.

BÉARNAISES. s. f. pl. Espèce d'omnibus de Paris.

BÉAT, ATE. s. (rad. *beatus*, heureux). Se dit, par dénigrement, de ceux qui affectent un air de mysticité dans leurs actions et dans leurs discours. C'est un béat, un vrai béat. C'est un béat insupportable, un béat bien ridicule. Faire le béat, la béate. Un *béat* pourrait-il s'exprimer plus heureusement ? (Boil.)

— Fam. S'emploie quelquefois adjectivement, surtout en parlant de la mine, du ton, etc. Une mine béate. Un air béat. Un ton béat. Il m'a dit cela d'un ton béat. Mon révérend, dit elle au *béat* homme, je viens vous voir. (La Font.)

— Désignait autrefois toutes sortes de religieux.

— Prov. *Habit de béat a souvent ongles de chat.*

— T. de jeu. Celui qui, sans jouer, a cependant sa part de ce que l'on joue. Nous sommes cinq pour jouer le dîner, faisons un béat, et jouons deux contre deux.

— Syn. comp. béat, dévot, pieux. Le *béat* est un idiot qui se croit saint, et qui veut faire croire aux autres qu'il l'est en effet. Le *dévot* est appliqué aux exercices extérieurs de la religion, et néglige souvent, pour s'y livrer, les devoirs essentiels de la nature et de l'humanité. L'homme *pieux* est sincèrement attaché à sa religion, et tâche d'en remplir les devoirs sans affectation et sans cagoterie.

— béat (Saint-). Géogr. Ville de France (Haute-Garonne), chef-lieu de canton, arr. de Saint Gaudens ; 1,300 hab.

BÉATE. s. f. Aumône que l'on faisait aux moines ou béats.

BÉATIFICATION. s. f. (pr. *bé-a-ti-fi ka-ci-on* ; ét. lat., *beatus*, heureux ; *facere*, faire). Liturg. Cérémonie ecclésiastique dans laquelle le pape, assisté des cardinaux, déclare, après des informations juridiques, qu'une personne morte en odeur de sainteté, a mérité, par ses vertus, d'être proposée au culte des fidèles et à leur invocation. L'origine de la béatification remonte à Alexandre III. Cet acte n'a lieu que cinquante ans après la mort du saint.

— Ses effets.

— Phys. *Béatification électrique.* Expérience d'électricité dans laquelle, au moyen d'une couronne portant dans son contour des pointes un peu émoussées, on fait paraître la tête d'un individu isolé du sol, environnée d'une brillante auréole semblable à celle dont les peintres ornent la tête des saints.

— Syn. comp. béatification, canonisation. Dans l'acte de *béatification*, le pape ne prononce que comme personne privée, au lieu que dans l'acte de *canonisation*, il prononce comme juge, après un examen juridique.

BÉATIFIÉ, ÉE. part. pass. du v. Béatifier. S'emploie adjectivement. Il est béatifié, mais il n'est pas encore canonisé.

— *Béatifié par.* Il a été béatifié par Grégoire XVI.

BÉATIFIER. v. a. 1re conj. (ét. lat., *beatus*, heureux ; *facere*, faire). Ce verbe prend deux *i* aux deux premières personnes plurielles de l'imparfait de l'indicatif, *nous béatifiions, vous béatifiiez*, et aux mêmes personnes du présent du subjonctif, *que nous béatifiions, que vous béatifiiez*. Liturg. Mettre au nombre des bienheureux une personne dont la vie a été sainte. Le pape a béatifié un tel ou une telle.

— Se dit aussi des choses que Jésus-Christ a déclaré conduire à la béatitude. Cette pauvreté évangélique que Jésus-Christ a *béatifiée*. (Bourdal.)

— Fig. et fam. Rendre heureux, content. Cette nouvelle l'a béatifié, ou béatifiée.

— Syn. comp. béatifier, canoniser. V. béatification.

BÉATIFIQUE. adj. des 2 g. Qui rend heureux, bienheureux. Il ne s'emploie guère qu'avec le mot vision, en termes dogmatiques. *Vision béatifique.* La vue que les élus ont de Dieu dans le ciel.

— On dit qu'une personne a des visions béatifiques, lorsqu'elle croit avoir des révélations et goûter les félicités du paradis.

— Fig. Un sentiment réellement *béatifique* est celui qui se compose d'amour et d'amitié. (Boiste.)

BÉATILLES. s. f. pl. (pr. *bé-a-ti-le*, ét. lat., *beatus*, heureux, comme qui dirait mets de bienheureux). Art culin. Menues choses délicates, qui entrent dans la composition des pâtés, des ragoûts, des potages, des tourtes, etc., comme ris de veau, crêtes de coq, foies gras, mousserons, champignons, etc. ; on les sert aussi quelquefois à part. Tourte de béatilles. Assiette de béatilles.

— S'emploie aussi pour désigner certains petits ouvrages de religieuses, comme agnus, pelotes, boîtes, etc. Boîtes de béatilles.

— Fig. *Béatilles de l'hymen.* C'est ainsi que La Mothe appelle les tracasseries de ménage.

BÉATITUDE. s. f. (ét. lat., *beatitudo*, rad. *beatus*, heureux). Félicité éternelle dont les élus jouissent dans le ciel, par suite de leur union avec Dieu. La béatitude céleste, éternelle. La vraie béatitude consiste dans la vue de Dieu. Les avant-goûts de la béatitude. Parvenir à la béatitude. Jouir de la béatitude. Il n'y a point de véritable béatitude dans ce monde. Les personnes vraiment pieuses éprouvent dans ce monde les avantages de la *béati-*

— *Béatitude objective.* C'est Dieu seul, bien éternel, infini, universel. || *Béatitude formelle.* Connaissance, amour de Dieu et joie de le voir et de l'aimer ; action par laquelle on possède l'objet qui rend heureux, tandis que l'*objective* est l'objet dont la possession rend heureux. || *Béatitude surnaturelle.* Possession de la grâce et des vertus surnaturelles qui disposent l'homme juste au bonheur éternel, et l'assemblage des biens que la nature ne peut acquérir par ses propres forces.

— Dans le style mystique, il se dit de l'état de l'imagination, prévenue et pleinement satisfaite des lumières qu'on croit avoir, et du genre de vie qu'on a embrassé. C'est l'état d'une âme que la présence immédiate de son Dieu remplit dans ce monde-ci ou dans l'autre.

— Par extension, on le prend quelquefois

dans le sens de Bonheur terrestre. On s'imagine que la vraie *béatitude* est dans l'argent. (Pasc.)

— On appelle *Béatitudes évangéliques* les huit maximes qui servent d'introduction au discours de Jésus-Christ sur la montagne, rapporté par saint Matthieu. Ce mot n'a de pluriel qu'en ce sens.

— Titre d'honneur, que l'on ne donne plus aujourd'hui qu'au pape, mais qui était autrefois accordé à tous les évêques, et même à quelques laïques. || *Ange de votre béatitude*. Titre d'honneur que les Grecs ont donné aux évêques dans les premiers siècles de l'Église.

— Iconol. Cébes représente la Béatitude arrêtée sur un cippe, ou sur une pierre carrée, pour marquer qu'elle doit être inébranlable, tranquille, éternelle.

— Syn. comp. BÉATITUDE. BONHEUR. FÉLICITÉ. PLAISIR. PROSPÉRITÉ. Au physique le *bonheur* est l'état de la fortune capable de fournir la matière des plaisirs, et de mettre à portée de les prendre. Au moral, c'est une situation telle qu'on en désirerait la durée sans changement. La *félicité* est un état de l'âme où elle goûte les plaisirs les plus délicieux, sans que des désirs nouveaux viennent en troubler la jouissance. La *béatitude* est un état dans lequel l'âme est parfaitement heureuse à cause de son union avec Dieu. Un *bonheur* est un événement heureux ; le *bonheur* est une suite de ces événements. Le *plaisir* est un sentiment agréable et passager. Le *bonheur* est une suite de plaisirs ; la *prospérité* une suite d'heureux événements, la *félicité*, une jouissance entière de sa prospérité.

BÉATONIE. s. f. Bot. Famille des iridées, qui paraît rentrer dans le genre cypelle.

BEATSONIE. s. f. (de *Beatson*, voyageur anglais). Bot. Plante de l'île Sainte-Hélène. Syn. du genre frankenie.

BEATTIE (James). Philosophe écossais, né en 1735, et mort en 1803, se rendit aussi célèbre par ses poésies et ses autres ouvrages de littérature que par ses travaux philosophiques. Il combattit le scepticisme de Hume, et mérita par ses leçons claires et élégantes, un rang distingué parmi les moralistes.

BEAU ou **BEL**, fém. **BELLE**. adj. (pr. bô ; rad. celt. *bel*, d'où en lat. *bellus*, et en français bel et beau). Autrefois le singulier masculin de cet adjectif était toujours *bel*, aujourd'hui on n'emploie plus cette forme que devant un nom masculin commençant par une voyelle ou un *h* muet. Un bel arbre. Un bel enfant. Un bel homme. Un bel hommage. Mais on se sert de *beau*, si le substantif masculin suivant commence par une consonne ou un *h* aspiré. Un beau chêne. Un beau garçon. Un beau monument. Un beau héros. C'est un motif d'euphonie qui a engagé à faire cette distinction. On a trouvé plus agréable de dire un *bel oiseau* qu'un *beau oiseau*. Mais cela n'a lieu que pour les substantifs, car on dit *beau à voir*, et non *bel à voir*. On dit aussi *beau et bon*. Cependant, dans ce dernier cas, *bel* s'est conservé dans quelques locutions proverbiales, *bel et beau*, *bel et bien*. On l'a également conservé dans les surnoms de quelques princes : Charles le Bel, Philippe le Bel. Au pluriel masculin on dit toujours *beaux*. Lorsque cet adjectif est seul, il se met avant son substantif. Un beau bâtiment. Lorsqu'il est suivi d'un autre adjectif, il se met après. Une maison belle et commode.

— *Beau* signifie, Dont les proportions, les formes et les couleurs plaisent aux yeux et font naître l'admiration. Dans ce sens, il se dit surtout de l'espèce humaine. Un bel homme. Une belle femme. Une femme belle à ravir. Elle est plus belle que sa sœur. Un bel enfant. Un enfant beau comme le jour. Elle est *belle* comme une harmonie pure et parfaite. (G. Sand.)

Jadis régnait en Lombardie
Un prince aussi *beau* que le jour.
(LA FONTAINE.)

— *Le beau sexe*. Le sexe féminin, toutes les femmes en général.

— *Ma belle enfant, ma belle amie, ma chère belle, ma toute belle*, ou simplement *ma belle*, Expressions affectueuses et familières dont on se sert quelquefois en parlant à une jeune personne, à une femme. Ma toute *belle*, disait la sous-préfette, je vous admire en vérité d'avoir pu passer deux hivers de suite dans votre château. (G. Sand.)

— Fam. et par plaisanterie. *Se faire beau* [illegible] habits. On dit de même : Comme vous voilà beau. Comme vous voilà belle aujourd'hui.

— Fam. *Faire le beau, faire la belle*. Se rengorger, se pavaner, laisser voir qu'on se croit beau, belle.

— Loc. *Faire le beau beau*. Faire le joli. || *Faire beau beau*. Faire des caresses affectées, des démonstrations peu sincères.

— Pop. *Un beau monsieur, une belle dame*. Un monsieur, une dame dont la mise est élégante et soignée.

Prétendez-vous, *beau* monsieur que vous êtes,
En demeurer quitte à si bon marché ?
(LA FONTAINE.)

— Fam. *Le beau monde*. La société la plus brillante. Il voit le beau monde. Il est reçu dans le beau monde. C'est le rendez-vous du beau monde. || Personnes bien mises, élégantes. J'ai vu là beaucoup de beau monde.

— *Beau fils*. Joli garçon, ou bel enfant.

— Fig. et fam. *Faire le beau fils*. Affecter du soin, de la recherche dans son ton, ses manières, ses vêtements.

Un de ce dernier ordre,
Passant dans la maison pour être des amis,
Propre, toujours rasé, bien disant, et *beau* fils.
(LA FONTAINE.)

— On dit de même, *C'est un beau fils*.

— Fam. *Un homme du bel air*. Un homme qui a les manières des gens de distinction.

— Anciennement, et jusqu'au règne de Louis XIII, les termes de *beau* et de *belle*, qui précédaient ceux de fils, de fille, de père, de mère, de frère ou sœur, ne distinguaient point le degré d'alliance de celui de famille. Ils n'étaient qu'une marque de supériorité du père au fils, de l'oncle au neveu, des aînés aux cadets. Nos rois surtout s'en servaient envers leurs propres enfants. Nous avons conservé des traces de ces expressions dans celles de *mon beau monsieur, ma belle dame*, qu'un supérieur adresse à un jeune homme, à une femme inférieure, qui croit qu'on donne à sa beauté ce qu'on refuse à son rang.

— S'entend quelquefois des seules formes, des seules proportions. Un beau corps. Une belle tête. Un beau visage. Une belle bouche. De beaux yeux. Une belle taille. Une belle jambe. De beaux bras. De belles mains. De beaux traits. De belles formes. De belles proportions. Une belle encolure. Charles XII avait un très-*beau* front. (Volt.) Une fille à qui il faudrait indiquer l'emploi de ses *beaux* yeux et de son doux sourire pour trouver un mari serait une fille bien sotte. (G. Sand.) Sachez si du péril ses *beaux* yeux sont remis. (Rac.) Étranger à tous les usages du monde, Nicole ne fit jamais qu'un compliment à une femme, et ce fut sur ses *beaux* petits yeux, et sur sa *belle* grande bouche. (Ann. fr.) Ces défauts détruisent la physionomie, et rendent désagréables ou difformes les plus *beaux* visages. (Buff.) Une *belle* figure n'est point un avantage indifférent pour les souverains ; leur visage règne. (Dupaty.)

— *Le sang est beau dans ce pays*. Les habitants y sont généralement grands, bien faits, et ils ont surtout le teint vif et animé.

— Se dit aussi des animaux qui présentent les mêmes qualités. Un beau cheval. Une belle jument. Un beau chien. Un beau lion. Un bel oiseau. Les chevaux arabes sont les plus *beaux* que l'on connaisse. (Buff.) || Il est cependant certains animaux que l'on ne peut appeler beaux, du moins en ce sens. Ainsi l'on ne dirait guère un beau poisson, un beau serpent, etc., parce que les proportions de ces animaux ne plaisent pas généralement à l'œil.

— S'emploie en parlant des objets dont la vue cause un plus haut degré d'admiration que les autres objets du même genre ou de la même espèce. Les oiseaux sont les plus beaux de tous les animaux. L'aigle, le perroquet, le chardonneret sont de beaux oiseaux.

— Se dit aussi de l'agrément et de l'éclat du teint. Un beau teint. Une belle peau. Un beau coloris. De belles couleurs. Une belle carnation. || On l'emploie dans le même sens, en parlant des choses inanimées. Un beau rouge. Un beau bleu. Un beau vert. Un beau bouquet. Une belle verdure. Une belle fleur.

— Se dit, en parlant d'un air pur et d'un ciel serein. Le temps est beau. Un beau temps. Un beau jour. Une belle journée. Une belle matinée. Une belle soirée. Une belle saison. Un beau soleil. Un beau clair de lune. Une belle nuit. Un si beau ciel. Voilà un *beau* temps, voilà un *beau* dégel. (La Bruy.) Demander à genoux la pluie et le *beau* temps. (Boil.) L'habitant a sans cesse sous les yeux l'agréable tableau des trois *belles* saisons de l'année. (Rayn.) Cependant l'aurore vint ouvrir les portes du ciel, et nous annoncer un *beau* jour. (Fén.) Vois ce soleil, ami, comme il est *beau* ! Il nous console et nous appelle à lui. (J.-J. R.)

— *Les beaux jours*. Le temps de l'année où les jours sont beaux, où l'atmosphère est ordinairement pure et sereine.

— Fig. *Les beaux jours, le bel âge*. Le temps de la jeunesse. Nos beaux jours sont passés. Être dans le bel âge. Je n'ai voyagé à pied que dans mes *beaux* jours. (J.-J. Rouss.) Le *bel* âge n'est qu'une fleur qui passe. (Fén.) Ménageons l'amitié, même dans nos *beaux* jours. (Du Tremblay.) || *Un bel âge*. Un âge avancé. Quatre-vingts ans, c'est un bel âge.

— *Il fait beau temps*, ou simplement *il fait beau*. On dit substantivement, *le temps* [illegible] au beau, le temps devient beau.

— Mar. *La mer est belle*. Elle n'est pas trop agitée.

— Se dit généralement de tout ce qui plaît au sens de la vue, de tout ce qui fait éprouver un plaisir mêlé d'admiration. Un beau lac. De beaux arbres. Une belle fleur. Une belle campagne. Une belle prairie. Une belle allée. Un beau jardin. Un beau vallon. Une belle rivière. De belles eaux. Une belle vue. Un beau pays. Un beau royaume. Un beau diamant. De beaux rubis. Une belle turquoise. Une belle émeraude. De belles perles. Une belle armée. Une belle ville. Un beau navire. Un beau port. Un beau monument. Un bel arsenal. De beaux édifices. Une belle maison. Une belle machine. Un beau magasin. Un bel appareil. De belles statues. De beaux tableaux. Un beau spectacle. De belles étoiles. Un bel habit. Une belle robe. Un beau plumage. Une belle couleur. Un beau vert. Un beau rouge. Nos *belles* et parantes étoffes sont moins chères que celles de l'étranger. (Volt.) Tout présente en ces *beaux* lieux la décoration la plus brillante. (Barth.) Copenhague, ville capitale du Danemarck, est située au milieu d'une *belle* plaine. (Id.) Je destine à ces *belles* plantes du papier grand et fort ; et j'en ai déjà quelques-unes qui font un fort *bel* effet dans cette ferme. (J.-J. Rouss.) J'étais assis à l'ombre d'un *bel* arbre. (Buff.) Le francolin a le plumage très-*beau*. (Buff.)

— Fleur. On a donné les noms de *beau de nos jours, belle déesse*, etc., à plusieurs variétés d'œillets ; et ceux de *belle d'hiver, belle Hélène, beau pré*, etc., à plusieurs variétés de tulipes, etc.

— On appelle de *belles eaux*, non-seulement celles qui sont claires et nettes, mais celles que l'art a embellies par des jets, des cascades dans des grottes, des fontaines, etc.

— Indique qu'une chose, dans toutes ses parties et dans leur ensemble, présente un rapport marqué avec sa destination. Un beau port, un bel arsenal, une belle grange, une belle cave, un beau fruitier, un bel attelage, une belle voiture, une belle moisson, une belle récolte. Pierre Alexiowitz a fait construire un *beau* port auprès d'Azof. (Volt.) Avez-vous fait une *belle* récolte ? Êtes-vous bien riche cette année ? (Dider.)

— Se dit, dans le même sens, des hommes et des animaux. Un homme est beau lorsque tout, dans sa taille et dans ses traits, annonce les qualités qui le rendent propre à travailler, à combattre, à nourrir et à protéger sa compagne. La femme, destinée à plaire à l'homme par ses agréments, à le captiver par sa douceur, est belle, lorsqu'elle est abondamment pourvue de toutes les qualités qui peuvent faire désirer de s'unir à elle. Un cheval est beau, lorsqu'il présente toutes les qualités requises pour la course, pour la selle, pour la voiture, etc.

— Se dit de tout ce qui plaît à la vue par l'ordre, l'arrangement, la pompe, le grand nombre sans confusion. Une belle flotte. Une belle armée. Une belle assemblée. Une belle troupe. Une belle collection. Un beau cortège.

— Se dit des choses qui, en affectant le sens de l'ouïe, causent dans l'âme de l'admiration et du plaisir. Une belle musique. Une belle sonate. Une belle symphonie. Un beau concert. || Se dit aussi des voix et des instruments qui produisent les sons les plus agréables, et par le moyen desquels on peut exécuter les divers morceaux de musique de la manière la plus parfaite. Une belle voix. Un beau chanteur. Le violon est un bel instrument.

— Se dit des choses dont la vue excite l'admiration, en annonçant dans la cause qui les a produites un haut degré de puissance, de fécondité, d'intelligence. L'univers est beau. De belles forêts. Un beau volume. Une belle tempête. Un beau fleuve. Un bel insecte. || En parlant des ouvrages des hommes, nous disons dans le même sens qu'un ouvrage est beau, lorsqu'il annonce dans l'ouvrier ou l'artiste une grande étendue de génie, une grande abondance de moyens, une intelligence extraordinaire dans la manière de les employer. Les pyramides d'Égypte sont belles. La colonnade du Louvre est belle. Une montre, un métier à bas, est un bel ouvrage. C'est dans le même sens qu'on dit, Une belle statue, un beau tableau.

— S'applique aux productions de l'esprit qui supposent un haut degré d'intelligence, une force extraordinaire dans la pensée, dans la réflexion. Un beau problème. Une belle découverte. Un beau morceau d'histoire. Tout ce que l'esprit de l'homme peut inventer de plus *beau*. (La Bruy.) Toutes les *belles* institutions de cette fameuse république. (Boss.) || Dans l'éloquence et la poésie, il se dit des ouvrages dans lesquels on admire la richesse et la fécondité du génie, l'affluence des sentiments, des images et des pensées, les grands développements, la perfection du style. Un beau discours. Un beau poème. Une belle tragédie. Une belle comédie. Une belle harangue. De beaux vers. Une belle pièce de théâtre. Une belle pensée. Une belle période. Une belle maxime. De belles paroles. Voilà les beaux endroits de ce livre. Les *belles* choses ont besoin d'être bien écrites. (Vauven.) || On dit dans un sens analogue : Un beau génie. Une belle imagination. Une belle mémoire. Un beau talent.

— *Un bel esprit*. Un homme dont l'esprit est [illegible] prits du jour. Un *bel* esprit méprise une histoire nue. (Fén.) || Aujourd'hui on ne se sert plus guère de cette expression que par dénigrement, et pour désigner un sot qui a des prétentions à l'esprit, un pédant. On méprise l'érudit, le géomètre ennuie, le *bel* esprit est sifflé, comment faire ? (Duclos.) || On dit aussi *Une femme bel esprit*, pour Une femme de lettres ; mais cela signifie plus souvent Une femme qui a des prétentions à l'esprit.

— *Les beaux arts*. La peinture, la sculpture, l'architecture, la musique et la danse. On y joint quelquefois l'éloquence et la poésie. Le goût des lettres, de la philosophie et des *beaux arts* amollit les corps et les âmes. (J.-J. Rouss.)

Je vais, dans mon ardeur poétique et divine,
Mettre au rang des *beaux*-arts celui de la cuisine.
(BERCHOUX, [illegible])

— *Les belles-lettres*. L'ensemble des connaissances qui constituent la grammaire, l'éloquence, la poésie. Il étudie les belles-lettres. Cours de belles-lettres.

— *La belle nature*. Les objets de la nature présentés avec toute la perfection dont ils sont susceptibles.

— Se dit en morale de tout ce qui suppose dans l'âme de l'homme le caractère de la force, de la constance, de l'élévation, du courage, de la grandeur d'âme. Tout le monde dit que les actions de cette nature sont belles, parce que l'amour-propre nous attache par l'admiration et le plaisir à tout ce qui ennoblit notre être. C'est une belle action de mourir pour son ami, pour son père, pour sa patrie. Il est beau de pardonner à ses ennemis. La mort de Socrate est belle. La vertu est belle. Un beau trait d'héroïsme. Madame, votre mort est aussi *belle* que votre vie. (J.-J. Rouss.) Rien n'est *beau* que le vrai, le vrai seul est aimable. (Boil.)

Mourir pour ce qu'on aime, en servant sa patrie,
C'est la plus *belle* fin de la plus *belle* vie.
(DE BELLOY.)

— Se dit dans le même sens, des facultés, des qualités, des sentiments, des discours qui ont rapport aux sentiments de cette nature. Une belle âme. Un beau caractère. Un beau naturel. Une belle maxime. Quand les personnes qui ont l'âme *belle* trouvent l'occasion de reconnaître un bienfait, elles ne la laissent point échapper. (Vauven.) Il réunit à une figure imposante les plus *belles* qualités de l'esprit et du cœur. (Barth.) Ses maîtres avaient empoisonné par la flatterie son *beau* naturel. (Fén.)

— Glorieux, honorable. Une belle origine. Un beau nom. Une belle victoire. Ce général a fait une belle retraite. Une belle mort. Les beaux temps de cette monarchie. Un beau triomphe. Une belle prérogative. Une belle réputation. C'est une des plus belles pages de son histoire. C'est là son beau côté. Il meurt, mais d'une mort trop *belle* pour un traître. (Corn.) Je mourrai trop heureux, mourant d'un coup si *beau*. (Id.) Ceux qui reçoivent une *belle* lettre d'amitié se font honneur en la montrant. (La Rochef.) C'est la des gens de cour le plus *beau* privilège. Un si beau sang. (Boil.) L'auteur chez qui l'on dîne est sûr d'un *beau* succès. (C. Delav.)

Quoi ! le *beau* nom de fille est un titre, ma sœur,
Dont vous voulez quitter la charmante douceur ?
(MOLIÈRE.)

— *Un beau port, une belle prestance*. Un port majestueux, une mine qui impose.

— Fig. *Un si beau sang*. Un sang si noble.

— Bienséant, honnête, convenable. Cela n'est pas beau à un jeune homme. Rien n'est si beau, dans une jeune personne, que la modestie. Mon jeune ami, ne prenez point ce ton si tranchant, à votre âge surtout cela n'est pas beau. Il n'est pas beau à une jeune fille de parler politique. Vous avez fait usage d'un bel expédient. Le plus beau dans les belles actions est de vouloir les cacher. (Pasc.)

— Bon. Une belle santé. Cette maison est en bel air. De belles raisons.

. . . Il n'est point de fou qui par *belles* raisons
Ne loge son voisin aux petites maisons.
(BOILEAU.)

— Avantageux. Un beau poste. Un bel emploi. Être en belle passe. Faire un beau commerce. Cette affaire est une belle spéculation. Avoir de belles connaissances, de belles protections, de belles espérances.

— Favorable. L'occasion est belle. Un beau jeu. Le lendemain, retrouvant l'occasion *belle*, je tente un nouvel essai. (J.-J. Rouss.)

— Heureux. Ce roman présente un beau sujet de comédie. Pour un si jeune acteur, c'est un beau début.

— Nous appelons *belles* les choses qui nous flattent par les avantages, les agréments qui y sont attachés. Belle santé. Belle fortune. Belle position. Bel emploi.

— Grand, considérable dans son genre. Une belle fortune. Un beau traitement. Un beau revenu. De beaux bénéfices. Cela fait une assez belle somme. Cet avocat a une belle clientèle. Cela est d'une belle longueur, d'une belle largeur. Il fait une belle dépense. Elle va faire beau bruit, mener beau bruit, quand elle saura cela. Faire beau feu. Il y a des stupides, et j'ose dire des imbéciles, qui se placent en de *beaux* postes. (La Bruy.) [illegible] pensées, les livres et les auteurs dépendaient de ceux qui ont fait une *belle* fortune, quelle [illegible]

— *Beau coup de filet*. Grande quantité de poissons qu'un pêcheur prend d'un seul coup de filet, et par fig., Capture d'une bande de voleurs.

— Fam. *C'est un beau mangeur, c'est un beau dîneur*. C'est un grand mangeur.

— Se joint aussi à des termes de mépris et d'injure, comme pour en augmenter la force. C'est un beau fripon. Un beau coquin. Un beau maraud.

— Fam. *Faire le beau parleur, le beau diseur*. Affecter, s'exprimer avec pureté et élégance.

Leur grand valet près d'eux était debout,
Garçon bien fait, *beau* parleur, et de mise.
(LA FONTAINE.)

|| Se dit ironiquement en parlant de ceux qui affectent dans leurs discours des principes et des vertus qu'ils sont bien éloignés de pratiquer. [illegible]

fois, avec leurs feintes maximes d'humanité, si tous les malheureux qu'ils ont faits se présentaient pour les démentir! (J.-J. Rouss.)

— On dit famil. dans le même sens. Cet homme a eu une belle peur. Vous croyez qu'il n'a qu'un rhume; mais le médecin dit que c'est un bel et bon catarrhe, une belle et bonne fluxion de poitrine.

— Se dit en parlant des personnes qui possèdent une certaine qualité à un degré peu ordinaire. *C'est un beau parleur, un beau danseur, un beau chanteur.* C'est un homme qui parle, qui danse, qui chante fort bien. || *Il est bel homme de cheval.* Il a bonne grâce à cheval. || *C'est un beau joueur.* C'est un homme qui joue franchement et qui est d'une humeur égale, soit qu'il gagne, soit qu'il perde.

— Se dit ironiq. et fam. dans un sens fort contraire à sa signification propre. Voilà un bel homme pour prétendre nous imposer. Mon bel ami, vous ne savez ce que vous dites. Vous avez fait là de belle besogne! Je connais votre belle conduite. Le beau mérite, en vérité! Le beau profit, le bel avantage, ma foi! Vous nous proposez là un bel expédient, un beau moyen! Il a fait de belles affaires! Voilà de beaux discours, de beaux raisonnements, de beaux contes. Tu me fais un *beau* conte! (La Font.) Notre *belle* raison corrompue a tout corrompu. (Pasc.)

— *Beau sire*, emporte presque toujours une idée ironique et piquante.

— Se joint quelquefois à la désignation de certains objets terribles ou hideux, et alors il dissipe, comme par magie, le dégoût ou l'épouvante qu'ils ont coutume d'inspirer. De belles tempêtes, de belles horreurs.

— Se joint également à divers mots par une espèce de redondance. Certain, quelque. On l'a vendu à beaux deniers comptants. Il accepta ma proposition à belles baise-mains. Crier comme un beau diable. Je suis arrivé tout le beau premier.

Cet homme. . .
Fait tant, qu'il obtient du destin
Que sa chatte, en un *beau* matin,
Devient sa femme. . . (La Fontaine.)

Un jour un coq détourna
Une perle qu'il donna
Au *beau* premier lapidaire. (Id.)

— *Un beau jour.* Inopinément. J'irai chez vous un beau jour. Il s'en alla un beau matin, une belle nuit. || *Au beau milieu.* Tout au milieu. Au beau milieu de la nuit.

— s. m. Tout ce qui est agréable, excellent, parfait dans son genre. Quand on achète, il faut prendre du beau. Il y a du beau dans cet ouvrage. Je vous ai dit le beau de l'aventure; mais voici le laid. Traité du beau. Faire un traité sur le beau. Le *beau* ne plaît qu'un jour, si le *beau* n'est utile. (St-Lamb.) Le *beau* et le bon ne sont point absolus, ils sont relatifs au caractère de celui qui en juge, et à la manière dont il est organisé. (Cond.) Rien n'est si rare que le *beau* naturel; c'est un don que vous avez, tirez-en tout le parti que vous pouvez. (Volt.) Laisse ces vains moralistes, et rentre au fond de ton cœur, c'est là que tu verras ce simulacre éternel du vrai *beau* dont la contemplation nous anime d'un saint enthousiasme. (J.-J. Rouss.)

Que le bon soit toujours camarade du *beau*,
Dès demain je chercherai femme.
(La Fontaine.)

— Le *beau* étant ce qui plaît par un côté moral ou physique, on a été obligé d'en admettre plusieurs espèces, pour en faire mieux connaître la nature.

— Le *beau absolu* est le type de tous les genres de beauté; c'est la perfection absolue; il n'existe qu'en Dieu.

— Le *beau réel* est celui qui nous est offert dans la nature et dans la vie humaine.

— Le *beau physique* consiste dans l'unité et dans la variété. Ainsi une figure sans physionomie, quelque belle qu'elle soit d'ailleurs, ne plaît pas. D'un autre côté, cette physionomie nous plaira d'autant plus que, tout en gardant un type particulier, elle conservera plus de rap- [illegible] Sans doute la force et la santé contribuent à la beauté physique, mais ce n'est pas le développement plus ou moins complet de la vie organique qui constitue à proprement parler le beau physique. Ces proportions si régulières, que l'on considère comme le beau idéal de la figure humaine, ne plaisent elles-mêmes que parce que leur effet naturel est de lui donner une expression plus noble, plus immatérielle, pour ainsi dire. Le même principe s'applique aux objets inanimés. Supposons que notre œil contemple une vallée riante, entourée de collines ombragées, qu'arrose une rivière aux contours sinueux, et que tapisse un gazon verdoyant, où mille sentiers s'entrecroisent; où, à chaque instant, les points de vue se succèdent; où rien n'annonce l'art, mais où tout au contraire nous rappelle l'inépuisable variété de la nature. Ce tableau nous plaira, et nous dirons qu'il est beau, parce que toutes ses parties s'accordent pour produire en nous une expression de repos et de contentement. Si à cette beauté naturelle du site se joint le charme d'une solitude profonde, si ce paysage rappelle des scènes mémorables, de grands souvenirs, l'intérêt augmentera, et la beauté physique croîtra pour nous, puisque cette beauté, même physique, ne consiste que dans l'idée de perfection qu'elle réveille dans notre esprit. On distingue deux sortes de beau physique, le *beau organique* et le *beau matériel*.

— On a donné le nom de *beau organique* à la beauté des êtres organisés et intellectuels, et celui de *beau matériel* à la beauté de tous les autres êtres. Cette distinction est fondée sur ce que, malgré la pompe de la nature et son magnifique ensemble, il n'y aurait rien de beau dans l'univers, s'il n'y avait pas une intelligence capable de le discerner et de le reconnaître, non-seulement dans ce qui la touche privativement, mais même dans ce qui lui est étranger. Pour que la beauté existe, il faut que l'intelligence juge qu'il y a intelligence dans l'œuvre soumise à son examen; il faut qu'elle en aperçoive la trace dans l'objet le plus grossier et le plus matériel, comme dans ce qu'il y a de plus sublime et de plus relevé. L'ouïe et la vue ne sont pas, comme on le croit ordinairement, les seuls sens qui peuvent nous donner l'idée de la beauté. Quand nous arrêtons nos yeux sur une fleur, ce n'est pas seulement sa couleur et sa forme qui nous attachent, ses émanations douces y sont aussi pour quelque chose. Si les formes sont belles par la vue, elles le sont également par le toucher. De même la saveur de la pêche, de l'abricot et de la poire entre comme élément principal dans l'idée que nous avons de leur beauté, car beaucoup de fruits étrangers, malgré l'aimable régularité de leurs formes, ne renferment rien dans leur pulpe de propre à flatter le palais, et un grand nombre de plantes exotiques ne sont pas cultivées en Europe parce qu'elles sont inodores, et cependant elles sont souvent ornées d'un riche émail. C'est donc relativement à la concordance de la matière brute avec les êtres organiques que ceux-ci admettent le beau physique; tandis que, pour eux, il consiste dans les avantages dont ils sont personnellement en possession, ou qu'ils garantissent aux créatures avec lesquelles ils soutiennent des rapports. Rien de semblable n'existe même pour l'animal, car il n'éprouve que des jouissances sensuelles.

— Le *beau moral* ou *corrélatif* n'est autre chose que l'amour de l'ordre ou du devoir. Ce devoir est le sentiment de l'équité fondée sur des rapports d'être à être; c'est la conscience du droit égal qu'ils ont au bonheur, comme enfants de la même famille; c'est le cri de la conscience toujours prête à opérer une substitution de notre être dans le sein de l'être qui souffre, surtout lorsqu'on a violé, à l'égard de celui-ci, les lois de la justice. Mais il est une infinité de circonstances où, en se conformant à ses lois, l'individu est forcé de fermer l'oreille à ses désirs, et même de fouler aux pieds ses propres besoins. Quand cet acte est le produit d'une résistance intime plus ou moins laborieuse, il est toujours noble, il est beau. Plus on s'oublie dans la vertu, plus l'action est belle, plus on songe à soi dans le crime, plus il est hideux. Faire du bien est une action commune; mais faire du bien en exposant sa vie, c'est une belle action. C'est donc la force, le courage qui donne à la bonté le caractère de beauté. Il arrive souvent que, sans être d'accord sur la bonté morale d'une action courageuse, on est d'accord sur sa beauté: telle est l'action de Scævola et de Timoléon. Le crime même, dès qu'il suppose une force d'âme extraordinaire ou une grande supériorité de caractère ou de génie, est mis dans la classe du beau: tel est le crime de César. On peut dire la même chose du rôle de Cléopâtre dans Rodogune et de celui de Mahomet.

— Le *beau intellectuel* consiste, ainsi que le beau physique, dans l'unité jointe à la variété. Plus un ouvrage est un, plus il nous attache, plus il est beau, car notre pensée est renfermée dans des bornes étroites, et notre cœur lui-même ne peut partager ses affections sans les affaiblir. Mais, si l'unité contribue puissamment au mérite d'un ouvrage, la variété lui est également nécessaire, car l'esprit se lasse de tout ce qui est fini. Or la variété prévient cette lassitude de l'esprit, en faisant succéder un objet à un autre. Un ouvrage d'esprit est donc d'autant plus parfait, qu'à l'unité la plus exacte il joint la plus grande variété possible. Cependant cette variété doit avoir des limites: poussée trop loin, il en résulterait de la confusion, et chaque impression particulière deviendrait trop que l'unité et la variété, sans laquelle celles-ci ne pourraient produire le beau, c'est la vérité. Tout le mérite d'un ouvrage est nécessairement renfermé dans les idées, les images et les sentiments. Or, si les idées ne sont pas exactes, si les images manquent de justesse et les sentiments de vérité, l'ouvrage ne saurait être complétement beau. Si à la vérité des idées, des images, des sentiments qu'il renferme, un ouvrage joint le mérite de l'ordre; si la vertu l'a inspiré, si l'on y respire partout, pour ainsi dire, un parfum d'honnêteté et de délicatesse, l'ouvrage ne saurait manquer de plaire à tous les esprits bien faits, à tous les cœurs droits.

— Chercher à embellir la nature pour l'égaler, c'est ce qui constitue le *beau idéal physique*. Dans la peinture et dans la sculpture, l'artiste ne se borne pas à calquer la vie réelle, mais il choisit d'abord un sujet propre à intéresser; ensuite, s'il veut atteindre aux limites de son art, il donnera à ses figures quelque chose qui n'est pas dans la nature, mais qui est propre à faire paraître vivant le marbre et la toile, ou bien à indiquer des qualités au-dessus de la nature humaine. Je vois dans un tableau un cheval qui ronge son frein, et semble vouloir emporter son cavalier. Le peintre a réuni dans ce cheval plus de qualités qu'il ne s'en trouve dans aucun cheval réel, et cela était nécessaire, car il ne pouvait le faire marcher, et il fallait qu'il eût l'air de marcher. Dans l'Apollon du Belvédère, je vois plus qu'un homme: l'artiste a su exprimer la sécurité du triomphe, la légèreté d'une création qui touche à peine à la terre; il y a de l'idéal dans cette beauté. On voit empreinte sur la figure de Laocoon l'expression de la douleur physique et morale mêlée à cette force d'âme qui ne permet pas à l'homme de se laisser abattre ou de se livrer aux élans du désespoir. C'est la douleur dans toute sa noblesse, et l'expression en est sublime.

— Le *beau idéal moral* consiste à sacrifier ses plus grands intérêts, sa vie même, non à un devoir rigoureux, mais à un sentiment de délicatesse, d'honneur, de perfection. Dans nos malheureuses guerres civiles, des émigrés en grand nombre ont été faits prisonniers; ils savent le sort qui les attend, ils peuvent se sauver, et, par respect pour leur promesse, ils ne le font pas, ils vont tous sans murmurer à la mort. C'est là le sublime dans les mœurs, car ils pouvaient se croire dispensés de garder leur promesse envers des ennemis qui ne respectaient pas à leur égard les règles du droit des gens; l'obligation pouvait paraître douteuse, et l'accomplissement de la promesse au milieu de ce doute, c'est ce qui en fait la beauté. On a cité avec raison comme sublime cette réponse du vicomte d'Orthez à Charles IX, après la Saint-Barthélemy: Je prie votre majesté d'employer nos courages à des choses faisables. Ce grand homme ne regardait pas le crime comme une chose faisable. || Par extension, on a appelé *beau idéal* le plus grand degré d'infortune, c'est en ce sens qu'on dit Que le sort d'Œdipe est le beau idéal de l'infortune.

— Dans les ouvrages d'esprit, lorsque l'écrivain est parvenu non-seulement à la vérité, mais encore à exprimer des idées, des images, des sentiments qui, sans perdre ce caractère de vérité, l'élèvent au-dessus de la nature, il a atteint le *beau idéal intellectuel*. Les modèles de ce beau idéal abondent surtout dans les livres sacrés. En voici un exemple entre mille. Le prophète dit en parlant de l'ange de Dieu: Il a roulé le ciel comme un livre. N'y a-t-il pas quelque chose de vraiment sublime à comparer cette grande action de la destruction du monde à quelque chose d'aussi commun et d'aussi facile que de fermer un livre? Pouvait-on mieux exprimer que pour le Tout-Puissant et ses ministres il n'y a rien de difficile, rien qui leur coûte le moindre effort?

— Le *beau d'imitation* ou *beau artistique* consiste à rendre sensible le beau physique, le beau moral et le beau intellectuel, par le style cadencé ou non, par une action théâtrale et par les différents modes de peinture et de sculpture. Dans les arts non imitateurs, tels que l'architecture et la musique, le principe est toujours le même, mais il est bon d'ajouter quelques mots pour en faire comprendre l'application. La beauté de l'architecture dépend principalement de la simplicité du plan qui facilite la vue du tout ensemble; la symétrie et le balancement des masses qui rattachent à un petit nombre de points, et ramènent enfin à l'unité le plus ou moins grand nombre des parties et la multitude des détails; la solidité apparente aussi bien que réelle, d'où naît l'idée de la durée des monuments; la hardiesse des constructions qui manifeste l'étendue de la science et la puissance du génie de l'architecture; enfin le grandiose, c'est-à-dire une apparence de grandeur imprimée au tout ensemble par le seul effet de l'ordre qui règne dans les parties. Ce qu'on appelle *beau musical*, c'est la belle ordonnance des sons consécutifs, la cadence de leur marche, la régularité de leurs mouvements périodiques, la proportion des intervalles, la justesse des temps, le parfait accord de toutes les parties concertantes, etc.

— *Beau de convention.* Les choses qui frappent les sens et l'imagination paraissent belles aux uns et ne le paraissent point aux autres, selon la différence des goûts, des intérêts, des passions, des lumières, des préjugés, des usages, des mœurs, des climats, des coutumes, des gouvernements, des circonstances, etc. Une Europe, une peau blanche est une belle peau. A la Chine, les petits yeux paraissent beaux; en Europe, on ne donne ce nom qu'aux grands yeux. Le poisson qu'on regarde comme hideux lorsqu'il est très-gros, est un beau poisson pour le pêcheur qui le prend et le vend un grand prix, et pour celui qui l'achète, et le sert avec ostentation sur sa table. Une grosse vipère fait horreur à une femme; elle est belle aux yeux de celui qui cherche des vipères pour des compositions pharmaceutiques. Pour un laboureur, un beau bœuf est un bœuf jeune, bien proportionné, fort et nerveux; pour un boucher, un beau bœuf est un bœuf très-gros et très-gras. Telle étoffe est belle aux yeux d'une paysanne, qui serait rejetée avec dédain par une dame de la ville ou de la cour. Une belle maison pour un simple bourgeois n'est qu'une chétive habitation aux yeux d'un seigneur opulent. Une belle tragédie en Allemagne ou en Angleterre passe en France pour un ouvrage monstrueux, et une belle tragédie française ne cause ni admiration ni plaisir en Angleterre. Une tempête est affreuse pour un navigateur qui voit son vaisseau prêt à être englouti dans les abîmes de la mer; elle est belle aux yeux du peintre, qui la dessine avec admiration et enthousiasme. Un mauvais barbouillage peut passer pour un beau tableau aux yeux d'un homme sans connaissance et sans goût; et si le même homme dit d'un excellent morceau de peinture qu'il est beau, il n'attache pas à ce mot la même idée qu'un artiste qui connaît à fond toutes les difficultés de l'art. Au milieu de cette divergence d'opinions, comment peut-on reconnaître ce qui est réellement beau? En partant de certaines bases admises généralement. Ainsi, bien que chaque personne ait sa couleur favorite, il paraît naturel de juger de la beauté des couleurs par leur éclat, puisque tout le monde convient de la beauté de la lumière, qui non-seulement est belle de son propre fonds, mais embellit encore tous les objets de la nature. Le contraire a lieu pour les ténèbres, ce qui doit engager à regarder les couleurs sombres comme moins belles. En outre, toutes les couleurs ont leurs beautés propres, et elles plaisent naturellement dans la place qu'elles occupent, et chacune en particulier est d'autant plus belle, qu'elle est plus pure, plus homogène, plus uniforme. Il est une autre sorte de beauté dans le nombre infini des couleurs composées, qui résultent de leurs différents mélanges. Dans l'homme, malgré l'idée différente que les peuples attachent à la beauté, on ne peut s'empêcher d'apercevoir du beau dans la régularité des traits d'un visage bien proportionné, dans le choix et dans le tempérament des couleurs qui enluminent ces traits, dans le poli de la surface où ces couleurs sont reçues, dans les grâces qui en résultent successivement, selon les divers âges de la vie humaine, dans les grâces tendres de l'enfance, dans les grâces brillantes de la jeunesse, dans les grâces majestueuses de l'âge parfait, dans les grâces vénérables d'une belle vieillesse, et principalement dans cet air de vie et d'expression qui distingue si avantageusement une personne de sa statue et de son portrait. Quant à la variété d'opinions nées des avantages qu'on retire d'un objet, il est évident que chacun a raison à son point de vue. En morale, tout le monde devrait être d'accord, puisque ses principes sont aussi invariables que Dieu lui-même, qui en est l'auteur; cependant les passions, les préjugés ont souvent fait admirer des actions réellement criminelles; il n'y a que la conscience ou la religion qui puisse réformer ces erreurs. Quelles discussions ne se sont pas élevées entre les partisans des diverses écoles littéraires? Comment se guider dans ce dédale en ne perdant jamais de vue la raison, le bon sens, la morale, la décence, etc.? Tout ce qui s'en écarte doit être condamné. La même chose a lieu dans les arts. Quelquefois cependant les grands génies sont assez hardis pour se permettre quelques licences contre certaines règles essentielles, quand ils ont prévu que ces petits défauts donneraient lieu à de grandes beautés, ou qu'ils rendaient plus remarquables celles qu'ils avaient dessein d'y faire prédominer, ou enfin, que ces défauts paraîtraient des beautés au grand nombre. Il y a d'ailleurs dans la littérature, ainsi que dans les arts, deux sortes de règles, les unes dont on ne peut jamais s'écarter, et les autres dont l'observation est beaucoup moins essentielle. Dans l'architecture, par exemple, les premières sont fondées sur les principes de la géométrie, et les secondes sur les observations particulières des maîtres de l'art. Le degré de civilisation d'un peuple influe aussi sur le goût. Chez tous les peuples, l'amour des ouvrages gigantesques et colossaux a précédé l'époque de la naissance des beaux-arts, et s'est passé à mesure que ceux-ci se sont perfectionnés.

— *Beau arbitraire.* Ce genre de beauté est purement imaginaire, et n'est fondé que sur le caprice dans les modes; par exemple, que n'a-t-on pas inventé pour parer les belles personnes, ou pour suppléer à la beauté de celles qui n'en ont pas? On porte en Europe des pendants d'oreille; certaines peuplades y joignent des pendants de nez. En France, on se frise les cheveux pour les mettre en boucles; au Canada, on se les graisse pour les laisser tomber sur ses épaules. Nous nous moquons des sauvages qui se peignent le visage de différentes couleurs, et nous couvrons le nôtre d'un masque de fard. La même couleur et le même le lendemain nous paraissent ridicules si la mode les condamne. On peut ranger dans cette classe la beauté que certains amateurs de tulipes, d'œillets, de roses, etc., attachent à certaines nuances, à certaines taches qui n'ont d'autre mérite que leur rareté. Il en est de même de certaines beautés chimériques que les pédants croient apercevoir dans les grands poëtes, faute de voir les véritables.

— Philos. Dans la philosophie de la raison pure, c'est une des idées nécessaires et absolues. Le beau, le juste, l'infini, ne sont point contenus dans les objets finis, et sont des aperceptions de la conscience indépendantes de ces objets. || Pour quelques philosophes anglais et écossais, le beau est une idée abstraite par l'activité de l'intelligence, à la suite d'impressions reçues par l'âme, qui possède le sens, le sentiment du beau ou le sentiment esthétique. || Selon les platoniciens, l'idée du beau serait une réminiscence du type du beau absolu ou pur, que nous aurions contemplé dans une vie antérieure et plus parfaite. || Dans les doctrines qui n'admettent que la matière et les sens, le beau se confondrait avec l'utile et l'agréable.

— Fam. *Une belle*. Personne du sexe qui a de l'agrément, de la beauté.

Sur le duvet la tendre nonchalance
Livre une *belle* à d'aimables langueurs.
(LEBRUN.)

— *Les belles*. Le beau sexe.

Nous n'avons pas les yeux à l'épreuve des *belles*,
Ni les mains à celles de l'or..... (LA FONT.)

Que de son nom, chanté par la bouche des *belles*,
Benserade en tous lieux amuse les ruelles.
(LEBRUN.)

— *Aimer, courtiser les belles, aller de belle en belle*. Avoir du penchant à la galanterie.

— *Belle*, joint aux adjectifs possessifs, devient ordinairement synonyme de Maîtresse, dans le style familier. Un autre avec sa *belle* exprès s'est laissé choir. (Pars. Grandm.)

Voyez, dans leur ardente et grossière énergie,
Les rustres dévorer d'un regard enchanté
Leurs *belles* regorgeant de force et de santé.
(PARS. GRANDM.)

— Iron. La belle ne se doutait guère du tour qu'on lui jouait. Ah! vous pensiez me tromper, la belle. La belle voulut se plaindre, mais personne ne l'écouta. Je n'ignore pas, la belle, que vous vous croyez adorable.

— On dit par dénigrement, *un beau*, pour un fat, un petit-maître. Je me défie de tous ces beaux, ils sont communément sans mérite. Les beaux du boulevard.

— Prov. fig. *La belle plume fait le bel oiseau*. La parure, les beaux habits relèvent la bonne mine.

— *Il passe pour beau*. Il ne paie point dans les parties de divertissement.

— Prov. *Il n'est ni beau, ni bon*. Il n'est point fardé. || *Est assez beau qui a tous ses membres*. || *Qui vient est beau, qui apporte est encore plus beau*. || *Il n'y a point de belle prison ni de laides amours*.

— Manége. *Ce cheval porte beau* ou *en beau lieu*. Il porte bien sa tête. || *Il a un beau partir de la main*. Se dit pour exprimer la vigueur avec laquelle un cheval part de la main sur une ligne droite sans s'en écarter depuis son partir jusqu'à son arrêt.

— Escrim. *Avoir les armes belles*. Faire bien des armes et avec grâce. Peu usité aujourd'hui.

— Fig. *Il fait beau voir*. Il est agréable de voir. Il fait *beau* voir deux armées se disposer au combat. (Acad.)

— Fig. et ironiq. *Il vous fait beau voir*. Vous avez bien mauvaise grâce à. Vous, goutteux, il vous fait beau voir danser! || *Il ferait beau voir*. Il serait bien étrange, bien extraordinaire de voir. Il ferait *beau* voir cet homme réputé sage se livrer à une pareille folie. (Acad.)

— *Il fait beau marcher, se promener*. Le temps est propre à la marche, à la promenade. || *Il fait beau chasser dans cette forêt*. Le terrain en est commode pour la chasse.

— Fig. *Mettre quelque chose dans un beau jour*. L'expliquer, l'exposer avec clarté. || *Présenter quelque chose sous un beau jour*. Donner à quelque chose une couleur favorable.

— *De beaux semblants, de belles promesses, de belles paroles*, etc. Des apparences, des paroles, des promesses, etc., propres à séduire, mais auxquelles on ne doit pas beaucoup se fier. Le monde ne présente que de *belles*, mais fausses espérances; personne n'en doute, et chacun s'y laisse prendre. (S. Dubay.)

— A certains jeux, comme le billard, la paume, *Faire un beau coup*, Faire un coup adroit. || Aux jeux de hasard, Faire un coup fort heureux. || Dans les affaires, dans le commerce, Faire une opération fort avantageuse. || Fam. et ironiq. *Vous avez fait là un beau coup*. Vous avez fait une maladresse, une sottise; vous avez commis un délit, un crime ou une chose dont vous aurez sujet de vous repentir.

— Prov. et fig. *A beau jeu, beau retour*. Se dit pour faire entendre qu'on saura bien rendre la pareille, ou même qu'on l'a déjà rendue.

— *Perdre à beau jeu*. Perdre quoiqu'on ait un beau jeu. || Fig. et famil. Échouer avec toutes les chances possibles de succès. [illegible] ont un jeu favorable. || Fig. et fam. *Donner beau jeu à quelqu'un*. Lui donner une occasion favorable de faire ce qu'il souhaite, en bien ou en mal.

— *Avoir beau jeu*. Avoir de bonnes cartes. || Fig. et fam. Être en bonne passe.

— *Voir beau jeu*.

Laissez-moi faire; et le drôle et sa belle
Verront *beau* jeu, si la corde ne rompt.
(LA FONTAINE.)

— *Avoir la belle, gagner la belle*. Se dit particulièrement au jeu de billard, lorsque, les deux joueurs ayant eu chacun une manche, l'un des deux gagne la troisième.

— Au jeu de paume, on dit elliptiq., *Donner beau*, jouer la balle de manière qu'elle soit facile à prendre. || *Donner beau sur les deux toits*. Envoyer la balle à son adversaire de manière qu'elle porte sur les deux toits, ce qui la rend aisée à prendre.

— Fig. et famil. *Donner beau* ou *la donner belle à quelqu'un*. Donner à quelqu'un une belle occasion de dire ou de faire quelque chose. || *Donner beau* ou *la donner belle à ses ennemis*. Leur donner des moyens, des occasions de nuire. || Ironiq. *Vous me la donnez belle, vous me la baillez belle*. Vous me trompez, vous vous moquez, vous voulez m'en faire accroire.

Entre les deux oiseaux il arriva querelle,
Et Raton de prendre parti.
Cet inconnu, dit-il, nous la veut donner *belle*,
D'insulter ainsi notre ami! (LA FONT.)

— Fig. et fam. *L'avoir beau* ou *l'avoir belle*. Avoir une occasion favorable de faire quelque chose. Vous l'avez beau, vous ne l'aurez jamais plus belle. On a *belle* de draper les gens en leur absence. (***)

— Fig. et fam. *Prendre sa belle*. Saisir l'occasion.

— Fig. *Avoir beau*, suivi d'un verbe à l'infinitif, signifie Prendre des peines inutiles pour parvenir à un but. J'eus beau faire et beau dire, il persista dans sa résolution. Vous avez beau dire, je ne consentirai jamais à ce que vous proposez. J'ai *beau* vous chercher, je ne vous trouve plus. (Sévig.) Un hypocrite a *beau* vouloir prendre le ton de la vertu, il n'en peut inspirer le goût à personne. (J.-J. Rouss.) On a *beau* s'agrandir, on a toujours des voisins. (Boisrobert.) On a *beau* avoir des troupes réglées et bien entretenues, on a *beau* les exercer à l'ombre dans les travaux militaires et parmi l'image des combats; il n'y a jamais que la guerre et les combats effectifs qui fassent les hommes guerriers. (Boss.)

J'ai *beau* te le crier, mon zèle est indiscret.
Le plus semblable aux morts meurt le plus à regret.
(LA FONTAINE.)

. . . . . . Les savants ont *beau* dire
Et *beau* rêver : leurs systèmes font rire.
(VOLTAIRE.)

Les coqs, lui disait-il, ont *beau* chanter matin,
Je suis plus matineux encore. (LA FONT.)

— Fig. Peut avoir pour sujet un nom de chose. L'autorité du prince a *beau* désarmer le bras, elle ne désarme pas le cœur; il a *beau* ôter le glaive des mains, on perce mille fois plus cruellement son ennemi avec le glaive de la langue. (Mass.)

— *On a beau faire, on a beau dire*. Quoi qu'on puisse faire, quoi qu'on puisse dire. On a *beau* dire, il faut avouer que la religion chrétienne a quelque chose d'étonnant. (Pasc.)

— *Trouver beau de*, suivi d'un infinitif. Ils trouvaient *beau* de se perdre dans une infinité de temps. (Boss.) Ils trouvent même *beau* de suivre vos traces. (Mass.)

— *Gronder, traiter quelqu'un de la belle manière, le mener beau train*. Le gronder, le traiter sans aucune espèce de ménagement.

— Fam. *Il y a beau temps, il y a beau jour que je ne l'ai vu*. Il y a longtemps que je ne l'ai vu. || Prov. et fig. *Il fera beau temps, il fera beau quand je retournerai chez lui*. Je ne retournerai jamais chez lui. || *Il fera beau quand je ferai telle chose*. On ne m'y reprendra plus.

— Iron. *Être beau garçon*. S'être mis par sa faute, par sa mauvaise conduite, dans une situation humiliante. On le dit aussi d'un homme qui s'est ruiné, qui est ivre, qui a perdu son crédit, son honneur, sa réputation, sa place. || *Se faire beau garçon*. Se prendre de vin, s'enivrer.

— Iron. *Être dans de beaux draps*. Être dans une situation fâcheuse, dans un grand embarras. || *Mettre quelqu'un en de beaux draps blancs*. En parler fort désavantageusement.

— *Belle équipée*. Chose faite mal à propos, grande sottise. Il a fait là une belle équipée. || Action fort préjudiciable, soit à celui qui l'a faite, soit aux autres.

— *Belle demande*. Se dit pour marquer qu'on est certain de quelque chose, qu'on donne son consentement à une entreprise. Se dit aussi ironiq. pour Sotte demande.

— *A belles dents*. Manger à belles dents. || Fig. Malignement. Il vous déchire à belles dents. Les poètes se déchirent à belles dents.

— Fam. *Il en a fait de belles*. Il a fait de grandes fautes, de grandes sottises, de grandes extravagances. || *Il m'en a dit, il m'en a compté de belles*. Il m'a débité bien des sottises, bien des mensonges. || *Il m'en a dit de belles sur votre compte*. Il m'a dit beaucoup de mal de vous [illegible]

— *C'est un beau prometteur*. Il promet beaucoup, mais il ne tient pas ce qu'il a promis.

— *Il a le commandement beau*. Se dit proprement d'un général ou de tout autre officier d'armée, pour dire qu'il commande avec beaucoup de grâce. || Fig. Homme qui donne des ordres impossibles ou très-difficiles à exécuter; ou qui n'a point d'autorité, et auquel on ne veut pas obéir.

— Prov. *Ce que vous me proposez est beau et bon, mais je n'en ferai rien*. Se dit à une personne dont on ne goûte pas les propositions, les conseils. || Prov. *Tout cela est bel et bon, mais l'argent vaut mieux*.

— *Cela est beau et bon, est bel et bon. Tout cela est bel et bon, mais je n'en persiste pas moins dans mon opinion*. A la bonne heure, c'est possible, je n'en disconviens pas, mais, etc.

— Pop. *Voilà un beau venez-y voir*. Se dit par mépris, et pour rabaisser une chose qu'on nous fait trop valoir.

— *L'échapper belle*. Éviter heureusement un péril dont on était menacé. Nous l'avons en dormant, madame, échappé *belle*. (Mol.)

— *Coucher à la belle étoile*. Coucher en plein air.

— *Mourir de sa belle mort*. De sa mort naturelle.

— *Bel et beau, bel et bien, bien et beau*. Loc. adv. et fam. Il refusa bien et beau. S'il ose ouvrir la bouche, je lui répondrai bel et beau. Il le fit bel et bien. || Tout à fait, entièrement. L'engage bien et *beau*. (La Font.)

— *De plus belle*. Loc. adv. et fam. De nouveau, avec une nouvelle ardeur. Quand tout le monde fut sorti de table, il se mit à boire de plus belle. Il s'était retiré du monde, mais il y rentre de plus belle. Il avait promis de ne plus jouer, et il a recommencé de plus belle. On croyait que les ennemis se retireraient, mais bientôt le combat recommença de plus belle. Après le dîner, ils se remirent à jouer de plus belle.

— *De plus beau en plus beau, de plus belle en plus belle*. Se dit pour exprimer que les beautés d'un ouvrage, l'intérêt d'un drame, etc., vont toujours en croissant.

— Adj. employé adv. Ils trouvent *beau* de suivre vos traces. (Mass.)

— Loc. adv. *En beau*. Sous un bel aspect, sous une apparence favorable. Cet homme voit tout en beau. Cette affaire se présentait en beau. Voir tout en *beau*, c'est ne pouvoir plus remédier au mal. (Boiste.) || *Peindre quelqu'un* ou *quelque chose en beau*. Faire valoir de préférence ce qu'a d'avantageux la personne ou la chose que l'on peint, ou dont on parle.

Mais l'amour-propre, opposant son bandeau,
De l'avenir te dérobe l'image,
On sait du moins ne le peindre qu'en *beau*.
(GRESSET.)

— *Il a mis cela en beau jour*. Il l'a bien expliqué. || *Il a mis cela en beau début*. Il a fait voir cette chose par son plus bel endroit.

— *Mettre en beau*. T. de jeu. Au mail, Ajuster au milieu pour franchir la passe.

— *Tout beau*. Loc. adv. et fam. Doucement, modérez-vous, retenez-vous. Tout beau, n'allez pas si vite. Tout beau, ne vous emportez pas. Tout beau, monsieur, parlez d'un tel avec plus de respect. Tout *beau*, dira quelqu'un, vous entrez en furie. (Boil.) || Cette expression, maintenant du style le plus familier, était autrefois admise dans le style le plus noble; on en trouve de nombreux exemples dans Corneille. Aujourd'hui elle est bannie du discours sérieux, et à plus forte raison de la poésie.

— Est une expression dont on se sert à la chasse pour mettre et tenir les chiens en arrêt devant le gibier. || On l'emploie quelquefois hors de la chasse, pour réprimer les mouvements d'un chien, pour le tenir comme en arrêt.

— *Beau à, belle à*. Elle est belle à peindre.

— *Beau de, il est beau de*. Qu'il est *beau* de voir par les yeux de la foi! (Pasc.) Le plus *beau* dans les belles actions est de vouloir les cacher. (Id.) Qu'il est *beau*, après les combats et le tumulte des armes, de savoir encore goûter ces vertus paisibles et cette gloire tranquille. (Boss.) Il est *beau* de mourir maître de l'univers. (Corn.)

— *Beau de, belle de*. Expressions pleines de grâce et de noblesse. Aimable d'innocence et *belle* de candeur. (Delille.)

Superbe, l'œil en feu, les narines fumantes,
Beau d'amour et d'orgueil, il (le cheval) vole à ses amantes.
(DELILLE.)

Myrte vient habiter mon asile champêtre;
Sans ornement, sans art, *belle* de ses appas.
(ROUCHER.)

Elle vit dans son fils, et non plus dans soi-même,
Et se montre aux regards d'un époux éperdu,
Belle de son enfant à son sein suspendu. (LEG.)

— Ce mot, qu'il soit employé comme adjectif ou comme substantif, sert à former plusieurs substantifs composés. *Beau-fils, belle-fille, beau-père, belle-mère, beau-frère, belle-sœur. Belle-de-jour, belle-de-nuit*, etc. V. ces mots à leur ordre alphabétique.

— Syn. simple. Joli, magnifique, agréable, charmant, admirable. Avantageux, distingué, éclatant, brillant, excellent, glorieux. Grand, heureux, propice, favorable. || Périphr. *Éclatants de beauté*. (Delille.) Voyez la jeune Isaure, *éclatante d'attraits*. (Leg.)

— Syn. comp. BEAU, JOLI. Le *beau* est grand et noble, régulier, imposant; le *joli* est délicat, mignon, agréable. || BEAU, BON. Au physique, on appelle *bon* tout ce qui plaît à l'odorat et au goût; on appelle *beau* tout ce qui plaît à la vue, à l'ouïe et au toucher. Au moral, ce qui flatte les passions est *bon*; ce que l'esprit goûte est *beau*; et ce qui plaît en même temps aux passions et à l'esprit est *bon* et *beau* tout ensemble. || LE BEAU, LA BEAUTÉ. Le *beau* est un idéal que les artistes s'efforcent de réaliser. La *beauté* est relative : elle se dit de ce qui a la grâce, la forme, les proportions requises par la mode, les mœurs, les usages, pour qu'un objet soit beau. || BEAU, SUBLIME. Le *beau* est ce qui excite notre admiration; le *sublime*, ce qui nous transporte hors de nous. || EMBELLIR, RENDRE BEAU. On *embellit* souvent une chose, non pour la *rendre belle* en elle-même, mais pour se faire honneur. || EMBELLIR, DEVENIR BEAU. Une petite fille très-laide *embellit* en passant à l'adolescence, sans pour cela *devenir belle*.

BEAU (Le). Né à Paris en 1700, et mort en 1778; est auteur d'une Histoire du Bas-Empire, très-estimée; on lui doit aussi des poésies latines remplies de détails gracieux, et de vers coulants et faciles; le style en est élégant et la latinité pure.

BEAUCAIRE. (ét. celt., *bel*, roc; *caer*, forteresse; cette ville est bâtie au pied d'un rocher sur lequel était autrefois un château fortifié). Géogr. Chef-lieu de cant., arr. de Nîmes (Gard), sur le Rhône; elle est unie à Tarascon par un pont suspendu. Grande foire annuelle qui s'y tient depuis le 1er jusqu'au 28 juillet. C'est le rendez-vous des plus riches marchands et négociants de l'Europe, et même du Levant et de l'Afrique; 10,000 hab.

BEAUCE ou **BEAUSSE**. (du celt. *bel*, source, fontaine; *sy*, défaut, parce que ce pays manque de rivières et de fontaines, ou *bel*, jaune; *sy*, contrée, à cause de ses moissons abondantes). Géogr. Ancien pays de France, dépendant du gouvernement de l'Orléanais. Il se divisait en Beauce proprement dite ou pays chartrain, en Dunois et en Vendômois. Il est compris maintenant dans les départements d'Eure-et-Loir et de Loir-et-Cher.

— Prov. et fig. *C'est un gentilhomme de Beauce, qui se tient au lit quand on refait ses chausses*. Se dit pour marquer que la noblesse de ce pays est fort pauvre. Les deux proverbes suivants ont la même origine.

— *Gentilhomme de Beauce, qui vend ses chiens pour avoir du pain*.

— *C'est comme messieurs de la Beauce, une épée pour trois*.

— *Les plaines de la Beauce*. Se dit de plaines très-étendues, parce que ce pays est fort uni et sans arbres.

— *En Beauce bonne terre et mauvais chemin*. La terre de la Beauce est grasse et fertile; si elle est mouillée, les chemins deviennent impraticables pour les voyageurs.

BEAUCÉANT ou **BEAUCENT**. s. m. Ant. milit. Étendard des templiers.

BEAUCERON, ONNE. s. et adj. Qui est né dans la Beauce. || Qui appartient à la Beauce ou à ses habitants.

BEAUCHAMP. Nom de plusieurs hommes distingués. Les plus célèbres sont Joseph de Beauchamp, astronome, qui parcourut plusieurs contrées de l'Orient, à la fin du XVIIIe siècle, et publia dans plusieurs ouvrages périodiques les observations géographiques et astronomiques qu'il avait faites dans ses voyages; et Alphonse de Beauchamp, auteur de plusieurs ouvrages historiques. Il est mort en 1832.

BEAU-CHASSEUR. s. m. Chasse. Il se dit d'un chien qui crie bien dans la voie et qui marche toujours la queue retournée sur les reins. Un beau-chasseur. Des beaux-chasseurs.

BEAUCOUP. adv. pr. *bô-kou* devant une consonne et un *h* aspiré; et *bô-koup* devant une voyelle ou un *h* muet, ét. lat.: *bella copia*, grande quantité. Un nombre, une quantité plus ou moins considérable, tant au physique qu'au moral. Il veut ordinairement après lui la préposition *de*, et est souvent le régime d'un verbe. Avoir beaucoup d'argent, beaucoup de blé, beaucoup de fruits. Dire beaucoup de paroles. Il l'a répété beaucoup de fois. Verser beaucoup de larmes. Avoir beaucoup de loisir. Ce ressort a beaucoup d'élasticité. Cette masse a beaucoup de pesanteur. Avoir beaucoup d'adresse, de dextérité. Avoir beaucoup d'esprit, de talent, de génie, de savoir, de malice, de vertus, de résignation, de patience. Éprouver beaucoup de plaisir, de joie, de chagrin, de regret, etc. Les hommes font *beaucoup* d'injustices sans méchanceté. (Duclos.) Le régule d'antimoine donne à l'étain *beaucoup* de dureté. (Buff.) Pour l'ordinaire, il n'y a pas *beaucoup* d'argent chez les gens de lettres. (Vauven.) Jeanne était moins que jamais d'humeur à oublier qu'elle devait montrer *beaucoup* de respect afin d'en inspirer *beaucoup*. (G. Sand.)

. . . Vous leur fîtes, seigneur,
En les croquant *beaucoup* d'honneur.
(LA FONTAINE.)

— Il peut aussi être le régime d'une des prépositions *avec, dans, par, pour*, etc. Les lectures doivent être réglées avec *beaucoup* de [illegible] *beaucoup* [illegible] diffèrent l'Église en *beaucoup* de choses. (Id.) De la brièveté dans le discours jointe à *beaucoup* de justesse et de dignité. (La Bruy.) Avec *beaucoup* d'art, on peut en imposer longtemps, mais les succès de l'art ne sont jamais aussi longs que ceux de la nature. (Lévis.) Car un de ces coups du hasard qui entrent toujours pour *beaucoup* dans la fortune des armes. (Mass.)

— Il s'emploie sans régime dans le même sens lorsque la chose qu'on n'exprime point peut être aisément sous-entendue. C'est un homme qui sait beaucoup. Il dit beaucoup en peu de paroles. Il reste encore beaucoup à faire. Il a perdu beaucoup. Il n'est pas à beaucoup près aussi riche que son frère. Ceux qui ont *beaucoup* sont obligés de donner *beaucoup*. (Fléch.) Il demande peu quand il ne veut pas donner *beaucoup*; il demande *beaucoup* pour avoir peu. (La Bruy.) Si j'espère *beaucoup* je crains *beaucoup* aussi. (Corn.) Je promettais *beaucoup* et j'exécutais peu. (Id.)

— Lorsque ce mot est suivi d'un substantif pluriel, le verbe se met au même nombre. Beaucoup de gens pensent que vous avez raison. Partout où l'on voit de brillants équipages, *beaucoup* de gens marchent à pied. (Boiste.) Lorsqu'il est suivi d'un substantif

singulier, le verbe se met au singulier. Beaucoup de monde se plaignait.

— Employé dans le sens de Grand nombre, il veut un substantif après lui. Ne dites donc pas : Beaucoup pensent, ils sont beaucoup ; dites : Beaucoup de gens pensent, ils sont beaucoup de personnes. Cependant il est permis de dire : J'en connais beaucoup qui pensent ainsi, parce que le pronom *en*, régime de *beaucoup*, remplace le substantif *personnes*.

— Lorsqu'il a pour complément un substantif, on emploie le singulier ou le pluriel, suivant l'idée qu'on veut exprimer. Beaucoup de tort. Beaucoup de torts. Beaucoup de soin. Beaucoup de soins. Beaucoup de talent. Beaucoup de talents. Beaucoup de peine. Beaucoup de peines. On voit par là que si le mot est pris dans un sens vague, général et indéterminé, ou bien encore si c'est un nom de vertu, il faut mettre le singulier, à moins qu'il ne s'agisse des actes ou des effets de nos qualités, de nos passions, de nos sentiments : alors il faudrait le pluriel.

— Sert à marquer l'intensité, la prolongation ou la fréquence d'une action ; mais alors il est sans régime. Il s'intéresse beaucoup à votre affaire. Cela m'inquiète, me chagrine beaucoup. Il importe beaucoup que vous le sachiez. Cet enfant grandit beaucoup. Ce négociant s'est beaucoup enrichi depuis deux ans. C'est un homme qui a beaucoup lu. Parler beaucoup. Marcher beaucoup. Manger beaucoup. S'appesantir beaucoup sur une matière, sur un sujet. Il travaille *beaucoup* pour ne rien faire qui vaille. (Pasc.)

— Quand le verbe a déjà un régime, ou qu'il est employé dans un sens neutre, *beaucoup* ajoute un degré considérable de force à l'action exprimée par le verbe. Les fautes qu'il avait faites augmentèrent *beaucoup* sa sagesse. (Fén.) Être demeuré *beaucoup* au-dessus de son sujet. (Boss.)

— S'emploie comme adverbe de prix. Cette femme ambitieuse et vaine croit valoir *beaucoup*, quand elle s'est chargée d'or, de pierreries. (Boss.) Il y a deux choses que les hommes estiment *beaucoup*, la vie et l'argent. (La Bruy.)

— Ne s'emploie avec les adjectifs et les adverbes que dans les comparaisons, et alors il exprime une augmentation ou une différence considérable. Je suis beaucoup moins, beaucoup plus content de vous depuis quelques jours. Ce vin est beaucoup meilleur. Votre frère s'est beaucoup mieux conduit que vous. Un roi connaît *beaucoup* moins que les particuliers les hommes qui l'environnent. (Fén.) Il y avait *beaucoup* moins d'artisans pour les délices de la vie et *beaucoup* moins de magnificence. (Id.) Les étoiles sont *beaucoup* plus éloignées que la lune du soleil et de la terre. (Labes.)

— Quand il est mis après le comparatif, il doit toujours être précédé de la préposition *de*. Vous êtes plus savant de beaucoup.

> Quiconque est loup agisse en loup ;
> C'est le plus certain de *beaucoup*. (La Font.)

|| Lorsqu'il est mis avant le comparatif, on peut également dire : Vous êtes beaucoup plus savant, et Vous êtes de beaucoup plus savant. || On emploie aussi *de beaucoup* avec certains verbes qui marquent une comparaison. L'emporter de beaucoup sur un autre. Le dépasser de beaucoup. La milice romaine a surpassé de *beaucoup* tout ce qui avait paru dans les siècles précédents. (Boss.) L'œil surpasse de *beaucoup* toutes les machines que l'adresse humaine peut produire. (A. Martin.)

— Se dit pour marquer éloge ou approbation. Cet enfant sait déjà le latin, c'est beaucoup pour son âge. C'est faire beaucoup que de commencer. C'est beaucoup que de savoir se faire obéir. Les hommes superbes croient faire *beaucoup* d'éviter les autres. (Boss.) C'est assez pour soi d'un fidèle ami, c'est même *beaucoup* de l'avoir rencontré. (La Bruy.)

— Iron. A peine. C'est beaucoup s'il vous regarde. C'est beaucoup si vos frais vous rentrent. C'est *beaucoup* qu'il sorte quelquefois de ses méditations et de sa taciturnité pour vous contredire. (La Bruy.) || Une petite quantité. En effet, il en reste beaucoup !

— L'usage permet de dire devant un infinitif, C'est beaucoup de, et C'est beaucoup que de. C'est *beaucoup* de l'avoir rencontré. (La Bruy.)

— *A beaucoup près*. Il s'en faut beaucoup, il s'en faut de beaucoup. Il n'est pas à beaucoup près aussi prudent que son frère. Nous n'avons pas à beaucoup près autant de fruits cette année que l'année dernière.

— Syn. comp. IL S'EN FAUT BEAUCOUP, IL S'EN FAUT DE BEAUCOUP. *Il s'en faut beaucoup* marque la différence de qualité. *Il s'en faut de beaucoup*, la différence de quantité. || BEAUCOUP, BIEN. *Beaucoup* marque simplement une grande quantité. *Bien*, outre l'idée de nombre, exprime une idée accessoire. || BEAUCOUP, PLUSIEURS. *Beaucoup* est d'usage, soit qu'il s'agisse de calcul, de mesure ou d'estimation. *Plusieurs* n'est jamais employé que pour les choses qui se calculent.

BEAUCRIER. s. m. Hort. Sorte de raisin.

BEAUCUIT. s. m. Bot. Un des noms vulgaires du blé sarrasin.

BEAU-FILS. s. m. (pr. *bô-fi*). Nom qui exprime l'affinité existant entre le fils de quelqu'un qui se marie en secondes noces par rapport à celui ou à celle qui épouse le veuf ou la veuve. C'est votre beau-fils, puisque vous avez épousé sa mère. Elle a épousé un veuf et elle a deux beaux-fils. Ce mot n'est en usage que dans le langage ordinaire. || Se dit quelquefois pour Gendre. Les beaux-fils et les belles-filles ne s'accordent pas toujours avec les beaux pères et les belles-mères.

BEAUFORT. Géogr. Chef-lieu de canton, arrond. de Baugé (Maine-et-Loire) ; 5,900 hab. || Jura, arrond. de Lons-le-Saulnier, chef-lieu de canton ; 1,200 hab. || Comté des États-Unis dans la Caroline du Sud. Chef-lieu, Beaufort ; 52,000 hab. || Comté de la Caroline du Nord. Chef-lieu, Washington ; 20,000 hab.

BEAUFORT (Henri de). Fils naturel du duc de Lancastre, et frère de Henri IV, roi d'Angleterre, fut évêque de Lincoln, puis de Winchester, cardinal et ambassadeur en France ; en 1430, il couronna le jeune Henri VI comme roi de France, et fut un des membres de l'infâme tribunal qui condamna au feu Jeanne d'Arc. Il mourut à Winchester, en 1447, six semaines après avoir fait assassiner le duc de Glocester, son neveu. Ce fut lui qui fonda le château de Bicêtre. || (François de Vendôme, duc de). Né en 1616, d'un des fils naturels de Henri IV, après avoir joui de la faveur d'Anne d'Autriche, fut disgracié et emprisonné à la Bastille, d'où étant parvenu à s'échapper, il se jeta dans le parti ennemi de la cour, et joua un des premiers rôles dans la guerre de la Fronde ; il acquit une si grande influence sur la populace, qu'il fut surnommé le Roi des halles. Après avoir commandé plusieurs fois les flottes de Louis XIV, il fut tué en 1669, au siége de Candie. || (Louis de). Historien français du XVIIIe siècle, a publié trois ouvrages remarquables sur l'histoire romaine ; il mourut à Maestricht, en 1795. || (Jean-Baptiste de). Né à Paris, en 1761, en mort en 1815, avec le grade de lieutenant général, dignement acquis sur le champ de bataille. Quoiqu'il ait figuré avec honneur dans toutes les guerres de la République, Napoléon, aussitôt qu'il fut parvenu au pouvoir, le mit à la retraite avec un grade inférieur, se souvenant toujours d'une punition que lui infligea ce général le 13 vendémiaire. Il fut peut-être le seul des généraux républicains qui n'ait pas été décoré.

BEAUFORTIE. s. f. (du nom de la duchesse de *Beaufort*, promotrice de la botanique). Bot. Genre de myrtacées indigènes en Australie, remarquables par leurs belles fleurs.

BEAU-FRAIS. s. m. Mar. Vent dont la force est modérée et la direction favorable. Il vente *beau-frais*.

BEAU-FRÈRE. s. m. Nom d'alliance qui se donne par un mari au frère de sa femme, ou par une femme au frère de son mari, ou par un frère ou une sœur au mari de sa sœur, ou à deux hommes qui ont épousé les deux sœurs. C'est le frère de mon mari, de ma femme, et par conséquent mon beau-frère. || Au pluriel, des *beaux-frères*.

BEAUGENCY. (ét. celt., *bol*, *bal*, élévation ; *gwen*, beau ; *zy*, habitation ; *boigency balgency*, habitation du beau coteau). Géogr. Ville de France (Loiret), chef-lieu de canton, arrond. d'Orléans ; 4,500 hab. Elle fait un commerce assez étendu de vins et de laines.

BEAUHARNAIS (Alexandre, vicomte de). Général français né en 1760, à la Martinique, et condamné à mort en 1794, comme suspect. Cependant il avait soutenu, sous Rochambeau, la cause de l'indépendance américaine, et, appelé aux États-généraux, il avait siégé au côté gauche, et dans la séance du 4 août, avait puissamment contribué à faire prononcer l'abolition des priviléges ; mais sa qualité d'ancien noble lui fut fatale. Il avait épousé Joséphine Tascher de la Pagerie, qui devint dans la suite impératrice des Français ; il en eut deux enfants, Eugène et Hortense. V. ces mots.

— (Fanny, comtesse de). Née à Paris en 1736, épousa le comte de Beauharnais, chef d'escadre ; mais elle ne tarda pas à se séparer de son mari, et se retira chez les religieuses de la Visitation. De retour à Paris, après un voyage en Italie, elle s'occupa entièrement de poésie. Ses ouvrages, bien qu'ils aient du mérite, sont loin d'avoir mérité la vogue qu'ils obtinrent. Elle mourut en 1813. Sa maison était le rendez vous de tous les savants ou hommes de lettres qui jouissaient de quelque célébrité.

rou, du genre des clusiacées, de la famille des guttifères.

BEAUHÈNE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des légumineuses.

BEAUJEU. (ét. celt, *bel*, montagne, château ; *joch*, beau. Cette ville a commencé par un château situé sur une montagne) Géogr. Ville de France (Rhône), chef-lieu de canton, arr. de Villefranche ; 1,600 hab. Elle a donné son nom à l'illustre maison de Beaujeu.

— BEAUJEU (Dame de). V. ANNE DE FRANCE.

BEAUJOLAIS. (ét. celt., *bel*, montagne ; *joch*, dessus). Géogr. Ancien pays de France, gouvernement du Lyonnais ; actuellement dans les départements du Rhône et de la Loire ; sa capitale fut Beaujeu, puis Villefranche. Il a été longtemps l'apanage des princes de la maison d'Orléans : le dernier de ce nom est mort en Sicile en 1808.

— BEAUJOLAIS. Théâtre élevé dans le Palais-Royal pour l'amusement du comte de Beaujolais, le plus jeune des fils du duc d'Orléans. Ouvert en 1781, il cessa d'exister en 1790.

BEAUJON (Nicolas). Riche banquier de la cour sous Louis XV ; naquit à Bordeaux en 1718 ; fonda à Paris, en 1784, l'hôpital qui porte son nom, et créa plusieurs autres établissements utiles. Il dépensa une grande partie de son immense fortune en bienfaits.

BEAULIEU (des mots *beau lieu*, à cause de la beauté du pays dans lequel ils sont situés). Géogr. Ville de France, chef-lieu d'arr. de la Corrèze ; 2,400 hab. || Ville de France (Indre-et-Loire) ; 2,200 hab. || Ville de France (Loiret) ; 2,000 hab.

— BEAULIEU (Séb. Pontaut de). Créateur de la topographie militaire, fut maréchal de camp et ingénieur de Louis XIV ; il mourut en 1674. || BEAULIEU (Baron de). Général des armées autrichiennes, né dans le Brabant en 1725 ; commença avec distinction sa carrière militaire dans la guerre de Sept ans ; réduisit en 1789 le Brabant insurgé ; obtint en 1792 et en 1794 quelques succès dans les Pays-Bas sur les Français ; mais ayant été nommé, en 1796, général en chef des armées autrichiennes en Italie, il fut perpétuellement battu par Bonaparte ; obligé de se démettre de son commandement, il se retira dans ses propriétés, et mourut à Lintz en 1819.

BEAUMANOIR (Ph. de). Un des plus habiles jurisconsultes du moyen âge ; naquit dans le Beauvoisis vers 1250, et mourut en 1296. || BEAUMANOIR (Jean, sire de). Chef du parti breton dans le combat qui eut lieu le 27 mars 1351, entre trente Bretons et trente Anglais, et où ceux-ci furent vaincus. Il fut un de ceux qui se distinguèrent le plus.

BEAUMARCHAIS (Pierre-Augustin-Caron de). Né en 1732 ; était fils d'un habile horloger, et se distingua lui-même dans la profession de son père par l'invention d'une nouvelle espèce d'échappement. Ses talents en musique le firent admettre à la cour, où il donna des leçons aux princesses, filles de Louis XV. A partir de cette époque, il se lia avec Pâris-Duverney, le financier de la cour, et se livra tout entier aux affaires, où il fit preuve d'un tel génie qu'en peu d'années il acquit une grande fortune, tout en composant des pièces pour le théâtre, des romances, des chansons, et soutenant des procès difficiles qui contribuèrent au moins autant à sa réputation que ses ouvrages. Ses Mémoires judiciaires sont pleins de verve, de malice et d'intérêt. Le *Barbier de Séville* et le *Mariage de Figaro* sont ses meilleures pièces. A l'époque de la révolution, il fit plusieurs spéculations qui causèrent sa ruine. Devenu suspect sous la terreur, il fut emprisonné, parvint à s'échapper, et se réfugia en Angleterre jusqu'à la chute de Robespierre. Il est mort en 1799.

BEAUMARIE. s. f. Bot. Espèce d'arbrisseau indigène du Chili, dont les fleurs petites, verdâtres, disposées en cymules axillaires, donnent des baies mangeables, avec lesquelles on prépare, au Chili, une boisson vineuse.

BEAUMARIS. Géogr. Ville d'Angleterre, capitale de l'île d'Anglesey ; 2,200 hab.

BEAUMARIS-SHARK. s. m. (ét. angl., *shark*, requin). Ichthyol. Poisson indéterminé du pays de Cornouailles. Ce poisson est une espèce de squale.

BEAUMARQUET. s. m. Ornith. Espèce de moineau gros-bec d'Afrique, aux couleurs brillantes.

BEAUMELLE (Laurent-Angliviel de la). Littérateur et critique judicieux du XVIIIe siècle ; s'est rendu aussi célèbre par ses discussions avec Voltaire que par ses propres ouvrages. Il est mort en 1773.

BEAUMERTE. s. f. Bot. Syn. de Cresson de fontaine.

BEAUMES. Géogr. Village de France, ch.-l. de canton, arr. d'Orange (Vaucluse) ; 1,700 hab

BEAUMESNIL. Célèbre actrice de l'Opéra, débuta en 1766 et mourut en 1803.

BEAUMETZ (pr. *beau-mè-ce*). Géogr. Village de France, chef-lieu de canton, arr. d'Arras (Pas-de-Calais) ; 900 hab.

BEAUMONT (ét. celt., *bel*, habitation ; *mon*, hauteur, élévation). Ville de France, chef-lieu de canton, arr. de Bergerac (Dordogne) ; 1,850 hab.

— BEAUMONT. Bourg de France, chef-lieu de canton, arr. de Cherbourg (Manche) ; [illegible] hab.

— BEAUMONT-DE-LOMAGNE. Ville de France, chef-lieu de canton, arr. de Castel-Sarrazin (Tarn-et-Garonne) ; 4,200 hab.

— BEAUMONT-LE-ROGER (ainsi appelé du nom d'un de ses comtes). Village de France, chef-lieu de canton, arrond. de Bernay (Eure) ; 1,450 hab.

— BEAUMONT-SUR-OISE. Ville de France (Seine-et-Oise) ; 1,900 hab.

— BEAUMONT-SUR-SARTHE OU LE-VICOMTE. Ville de France, chef-lieu de canton, arr. de Mamers (Sarthe) ; 2,400 hab.

BEAUMONT. Auteur dramatique anglais, né dans le comté de Leicester, en 1586, et mort en 1615, travailla toujours avec Fletcher.

— (Christophe de). Archevêque de Paris, fit bénir son épiscopat par son inépuisable charité, mais il troubla sa vie par son caractère intolérant et tracassier. Son zèle excessif et ses contestations avec le parlement le firent plusieurs fois exiler, ce qui lui valut de la part de ses admirateurs le surnom d'Athanase du XVIIIe siècle. Il mourut en 1781.

— (François de). Baron des Adrets, né en 1513, fit glorieusement ses premières armes sous Lautrec, Montluc et Montmorency, embrassa la cause des réformés, parce qu'il avait à se plaindre du duc de Guise, prit différentes villes sur les catholiques, et se distingua autant par sa valeur que par sa cruauté envers les vaincus. Il passa ensuite du côté des catholiques, par dépit de n'avoir pu obtenir le gouvernement du Lyonnais, et mourut abhorré et méprisé des deux partis en 1586.

— (Élie de). Né en Normandie en 1732, et mort à Paris en 1786, embrassa la carrière du barreau, mais il fut obligé de renoncer à la plaidoirie, faute de voix ; il s'est rendu célèbre par des mémoires et des instructions écrites avec beaucoup de talent.

— (Mme Leprince de). Née à Rouen en 1711, se consacra entièrement à la composition d'ouvrages pour l'éducation de la jeunesse, tous écrits d'un style facile, pleins d'une morale douce et attachante. Elle est morte en 1780.

— (Amblard de). Né à la fin du XIIIe siècle, fut le ministre et le confident intime du dauphin Hubert qui, avant de se retirer dans un cloître, l'envoya auprès de Philippe de Valois, roi de France, pour lui proposer la cession du Dauphiné. Il mourut en 1375.

— (Claude-François). Peintre distingué, né à Turin en 1696. Son chef-d'œuvre est saint Charles Borromée donnant la communion à des pestiférés.

— (Antoine-François, vicomte de). Né en 1933, se consacra à la marine, et se distingua au combat d'Ouessant. Il parvint par ses talents au grade de chef de division ; mais la révolution de 1789 vint mettre un terme à sa fortune. A l'Assemblée constituante, il s'était fortement prononcé contre l'abolition de la noblesse. Il mourut à Toulouse en 1805, laissant la réputation d'un des plus habiles marins du XVIIIe siècle.

— Hist. Membre d'un des partis qui divisaient la Navarre dans la 2e moitié du XVe siècle. Les Beaumont soutenaient les intérêts de don Carlos ; les Grammont, ceux de Jean II et du comte de Foix.

BEAUMONTIE. s. f. (de mistriss *Beaumont*, amateur de plantes). Bot. Plante grimpante du genre des apocynacées, originaire de l'Inde, remarquable par ses grandes fleurs blanches, teintées de rose. C'est une des plantes favorites de nos serres chaudes, où malheureusement elle est fort rare.

BEAUMULIX. s. m. Bot. Synonyme de la réaumurie hypéricoïde.

BEAUNE (ét. celt., *bel*, sources ; *na*, de ; *maou*, deux). Géogr. Ville de France, chef-lieu du dép. de la Côte-d'Or, renommée par ses vignobles ; 10,600 hab. || Village de France (Loiret), chef-lieu de canton, arrondissement de Pithiviers ; 2,000 hab.

BEAUNIER. s. m. Hortic. V. BEAUCRIER.

BEAUNOIS, OISE. adj. Qui est de la ville de Beaune ou qui a rapport à cette ville. || Habitant de Beaune. Les plaisanteries qu'on a faites sur les *Beaunois* ne devraient jamais passer Dijon, où elles sont toujours en possession de plaire. (M.-Brun.)

BEAU-PARTIR. s. m. Manége. Vitesse avec laquelle un cheval part et continue à parcourir une ligne droite jusqu'à son arrêt.

BEAU-PÈRE. s. m. Terme relatif qui exprime l'alliance entre un mari et le père de sa femme, ou entre une femme et le père de son mari, ou entre des enfants et le second mari de leur mère. C'est le père de votre mari et par conséquent votre beau-père. C'est mon beau-père, j'ai épousé sa fille. C'est mon beau père, il a épousé ma mère. || Plur., des *beaux-pères*.

BEAUPRÉ. s. m. (ét. angl., *bow-sprit*, bâton de l'avant). Mar. Nom d'un mât couché sur l'éperon à la proue des vaisseaux. || *Petit beaupré*. Le mât qui est placé sur la hune du beaupré. Perdre son beaupré dans un coup de vent. || On dit qu'un vaisseau est *beaupré sur poupe*, pour dire qu'il suit le plus près qu'il peut un autre vaisseau. || *Mettre le beaupré en terre*. Se mettre sans danger si près de la terre, que le mât de beaupré, qui est à l'avant du navire, y puisse toucher.

[illegible] Maine-et-Loire, chef-lieu d'arrond. Populat., 3,200 hab. Cette ville a joué un grand rôle dans la guerre de Vendée ; en 1793, l'armée républicaine y fut complètement défaite.

BEAUPRÉSENT. s. m. Hortic. Variété de poire.

BEAUQUESNE. Géogr. Ville de France (Somme) ; 2,700. hab.

BEAUREGARD. Né en 1731 à Pont-à-Mousson, et mort en 1804, dans la Souabe, se fit une grande réputation par ses sermons, et il se serait placé au premier rang des orateurs chrétiens, s'il n'avait déparé ses discours par un style incorrect, souvent déclamatoire et mêlé de trivialités.

BEAUREPAIRE. Géogr. Bourg de France (Isère), chef-lieu de canton, arr. de Vienne ; 1,[illegible]00 hab. || Village de France (Saône-et-Loire), chef-lieu de canton, arr. de Louhans ; 800 hab.

BEAUREPAIRE. Fut chargé, en 1792, du commandement de Verdun. Sommé par le conseil municipal de livrer cette ville aux Prus-

siens qui l'assiégeaient, il se fit sauter la cervelle plutôt que de se rendre à l'ennemi. La Convention nationale, en récompense, lui accorda les honneurs du Panthéon, vota une pension à sa veuve, et donna son nom à une rue de Paris.

BEAU-REVOIR. s. m. Chasse. Action de voir facilement l'empreinte du pied d'un animal sur le terrain humide. Quand la terre est humide, il fait beau-revoir, et quand elle est sèche, il fait mauvais-revoir. || Se dit aussi quand le limier bande fort sur la tête et sur le trait, étant sur les voies.

BEAU-SEMBLANT. s. m. Feinte, apparence. || Pl., des *beaux-semblants.*

BEAU-SIRE-DIEU. s. m. Liturg. Cérémonie en usage chez les abbesses de Remiremont.

BEAUSOBRE (Isaac). Savant ministre protestant, né à Niort en 1659, et mort en 1738, forcé de quitter la France à l'époque de la révocation de l'édit de Nantes, se retira en Hollande, puis à Berlin, où il fut comblé de faveurs par le roi. Son principal ouvrage est une histoire du manichéisme. Deux de ses fils se distinguèrent dans les sciences.

BEAUSSET (LE). Géogr. Bourg de France (Var), chef-lieu de canton, arr. de Toulon; 3,300 hab. Huiles d'olives, savon.

BEAUSSET (Louis-François de). Né à Pondichéry en 1748, fut sacré évêque d'Alais en 1784. Il émigra, n'ayant pas voulu prêter serment à la constitution civile du clergé. Rentré en France, il fut nommé successivement chanoine de Saint-Denis, conseiller de l'université, président du conseil royal, pair de France, membre de l'Académie française et cardinal. Ses principaux ouvrages sont l'histoire de Fénelon et celle de Bossuet.

BEAUTÉ. s. f. (ét., V. BEAU). Réunion de formes, de proportions et de couleurs qui plaît aux yeux, et qui fait naître l'admiration.

— En parlant de l'homme, il se dit des formes du corps et des traits du visage qui annoncent la force et la majesté. La beauté du corps. La beauté du visage. L'homme est le chef-d'œuvre de la création, rien ne peut entrer avec lui en comparaison de sa *beauté.* (Buff.) Le visage est le siége principal de la *beauté.* (Id.) Le front est une des plus grandes parties de la face, et l'une de celles qui contribuent le plus à la *beauté* de sa forme. (Id.) Parmi les différents groupes, on distinguait des hommes de la plus grande *beauté,* et dignes de servir de modèle aux artistes. (Barth.) Paré de tout ce que l'art peut ajouter à la *beauté* mâle et héroïque. (Volt.)

— En parlant des femmes, il se dit particulièrement des agréments de la figure qui plaisent aux hommes, des attraits qui les séduisent, et des charmes qui les captivent. La beauté d'une femme. Une femme qui a soin de sa beauté, qui néglige sa beauté. La beauté se passe en peu de temps. Sa beauté est parfaite, accomplie. Sa beauté est dans sa fleur, dans toute sa fleur. Sa beauté est fanée. Elle est d'une beauté ravissante, de la plus grande beauté. Elle a une beauté naturelle. Beauté artificielle. Beauté bien conservée. Entretenir sa beauté. Conserver, perdre sa beauté. Sa beauté décline, périt, se fane, se passe; elle doit avoir un terme. L'homme a la force, la majesté; les grâces et la *beauté* sont l'apanage de l'autre sexe. (Buff.) Les idées que les différents peuples ont de la *beauté* sont si singulières et si opposées, qu'il y a lieu de croire que les femmes ont plus gagné par l'art de se faire désirer, que par ce don même de la nature, dont les hommes jugent si différemment. (Id.) La véritable *beauté* est toujours chaste et inspire un respect involontaire. (G. Sand.) Et la grâce plus belle encore que la *beauté.* (La Font.) La *beauté* sans la pudeur est une fleur détachée de sa tige. (Boiste.)

De la *beauté,* la plupart en avaient :
De la jeunesse, elles en avaient toutes.
(LA FONTAINE.)

— Se dit aussi des animaux. La beauté d'un cheval, d'un lion, d'un oiseau. Si l'empire appartenait à la *beauté* et non à la force, le paon serait, sans contredit, le roi des oiseaux. (Buff.) La *beauté* du tigre fait son seul mérite.

personne qui est belle. Une jeune beauté. Une beauté dédaigneuse. Une beauté fière. Une beauté célèbre. Toutes les beautés de la ville étaient à cette fête. Ces *beautés* immortelles montrent une innocence, une modestie, une simplicité qui charme. (Fléch.) Ciel! quel nombreux essaim d'innocentes *beautés.*

De la même *beauté* quand leurs cœurs sont épris,
Il ne faut qu'un regard pour perdre deux amis.
(*DE* BELLOY.)

Chevaliers, je réclame une autre loi chérie,
On plaît à la *beauté* quand on sert la patrie.
(ID.)

Vous les voyez encore, amoureux et volages,
Chercher, la bourse en main, de *beautés* en *beau-*[*tés,*
La mort qui les attend au sein des voluptés.
(GILBERT.)

Va le voir de ma part, Timagène, et lui dire
Que pour cette *beauté* je lui cède l'empire.
(CORNEILLE.)

— *Cette beauté* est un terme de comédie qui jette une espèce de ridicule sur cette ambassade, mais Racine a su ennoblir cette expression familière : Ciel! quel nombreux essaim d'innocentes *beautés!*

— On dit absolument, *la beauté,* pour désigner les femmes belles en général. Rendre hommage à la beauté. Le triomphe de la beauté. L'empire de la beauté. Jamais la *beauté* ne règne avec plus d'empire qu'au milieu des soins champêtres. (J.-J. Rousseau.) La mode prive la *beauté* de ses charmes naturels, et l'enlaidit des artifices sous lesquels se cache sa difformité. (Boiste.)

— Se dit quelquefois avec une sorte de badinage, et alors on l'emploie surtout au pluriel. Voici nos beautés qui reviennent.

— *Cette femme était la beauté du bal.* Elle était la plus belle de toutes les femmes qui se trouvaient au bal.

— *C'est une beauté.* Se dit d'une femme très-belle.

— *Beauté grecque, beauté romaine.* Femmes dont la beauté rappelle le caractère des têtes que l'on voit dans les statues et dans les médailles antiques de la Grèce et de Rome.

— Au pl. Charmes. Cette femme a mille beautés. Mais l'empire inhumain qu'exercent vos *beautés.* (Corn.) C'est faire à vos *beautés* un triste sacrifice (Rac.)

. . . . C'est à ses *beautés*
Que je viens immoler toutes mes volontés.
(CORNEILLE.)

. . . . J'entends de tous côtés
Publier vos vertus, seigneur, et vos *beautés.*
(RACINE.)

Aujourd'hui on préfère employer le singulier dans cette acception.

— Il désigne en général des productions de la nature qui flattent agréablement les sens. La beauté du jour. La beauté du ciel, de la terre, des fleurs, des eaux, des arbres. L'homme ne sait plus admirer que les *beautés* qui frappent les sens. (Mass.) Le chaos se débrouille, la nature étale toutes ses *beautés.* (Id.) Fermer nos yeux aux *beautés* que la nature répand autour de nous. (Volt.)

— Se dit de tout ce qui est excellent dans son genre. La beauté d'une ville, d'un édifice. La beauté d'un tableau, d'une statue. La beauté d'une étoffe. La beauté d'une couleur. La beauté d'une voix, d'une musique, d'un concert. La beauté d'un spectacle, d'une fête. On ne peut détailler toutes les *beautés* qui se trouvent réunies dans cette ville. (Acad.)

— Se dit en parlant des ouvrages d'esprit et des facultés qui les produisent. La beauté de l'esprit. La beauté du style, des pensées. La beauté d'un ouvrage, d'un poëme. C'est là ce qui en fait la beauté. C'est de toute beauté. Beauté de poésie. Beauté de sentiment. Racine est celui de tous nos écrivains qui a le plus approché de la perfection dans l'élégance et la *beauté* continue de ses ouvrages. (Volt.) Relever les petites choses par la *beauté* de son génie et de son style. (La Bruy.) La *beauté* n'est que le vrai relevé par des circonstances possibles, mais rares et merveilleuses. (Dider.)

— En parlant des sciences, on dit : *La beauté d'un problème, d'une découverte,* et cette beauté résulte ou de la difficulté vaincue, ou des conséquences, de la fécondité, de la grande utilité des vérités, des découvertes dont on parle. Comme on dit *beauté* poétique, on devrait dire aussi *beauté* géométrique. (Pasc.)

— Se dit des détails qui concourent à former la beauté d'un tout, ou des parties d'une chose qui sont belles, quoique les autres ne le soient pas. Le style de cet écrivain a des beautés qu'il n'est pas donné à tout le monde de sentir. Les beautés de cet ouvrage en effacent à mes yeux les défauts. Il n'appartient qu'à ceux qui sentent comme vous les *beautés* d'oser parler des défauts. (Volt.) Ses ouvrages sont écrits avec tant de symétrie et d'élégance, on y voit une telle abondance de *beautés,* qu'on est soi-même fatigué des efforts qu'ils coûtèrent à leur auteur. (Barth.) Dans sa jeunesse, il s'était nourri des *beautés* sévères qui règnent dans les ouvrages de Pindare et de quelques autres poëtes lyriques. (Id.) Toutes les *beautés* de détail sont des ornements perdus au théâtre; le succès est dans le sujet même. (Volt.) La Mothe a ôté beaucoup de défauts à Homère, mais il n'a conservé aucune de ses *beautés.* (Id.) Les traductions augmentent les fautes d'un ouvrage

Ses ouvrages, tout pleins d'affreuses vérités,
Etincellent pourtant de sublimes *beautés.*
(BOILEAU.)

— Est quelquefois employé dans le titre de certains livres composés de récits ou de traits remarquables tirés de l'histoire. Beautés de l'histoire. Beautés de l'histoire de France, de l'histoire romaine, etc.

— Se dit, en morale, de l'âme, de la vertu, de la religion, etc. La beauté de l'âme. La beauté des sentiments. La beauté de cette action fera l'admiration de tous les siècles. La beauté de son dévouement. La beauté d'une maxime. La beauté de la vertu. Jeune encore la réputation de Socrate m'attira auprès de lui, et la *beauté* de sa doctrine m'y retint. (Barth.) Il y a dans les vérités de notre religion une *beauté* divine qui les rend aimables. (Boss.) Venez contempler la rare et majestueuse *beauté* d'une vertu toujours constante. (Id.)

— Se dit improprement de certaines qualités, de certains rapports auxquels on a donné ce nom parce qu'ils sont rares, ou qu'il a plu à quelques individus de les appeler ainsi. Beauté chimérique. Beauté de convention. Qu'est-ce qu'une *beauté* conventionnelle, qui n'est sensible qu'aux yeux des curieux, et qui n'est *beauté* que parce qu'il leur plaît qu'elle le soit? (J.-J. Rouss.) Toutes les fausses *beautés* que nous admirons dans Cicéron ont des admirateurs en grand nombre. (Pasc.)

— Rareté, singularité. Je vous cite cela pour la beauté du fait.

Je voudrais, m'en coûtât-il grand'chose,
Pour la *beauté* du fait avoir perdu ma cause.
(MOLIÈRE.)

On ne le dit que dans la conversation ou en style plaisant.

— Syn. simpl. Agrément, appas, charmes, grâce, air, éclat, brillant, excellence, magnificence, prix, merveille, richesse. || Epith. Achevée, accomplie, admirable, agréable, angélique, céleste, divine, immortelle, incomparable, singulière, vermeille, grave, majestueuse, mâle, exquise, éclatante, merveilleuse, frappante, ravissante, touchante, regulière, capricieuse, naissante, fleurie, fraîche, ternie, fanée, flétrie, souillée, surannée, fausse, dangereuse, funeste, fatale, vive, naturelle, virginale, frêle, fragile, passagère, caduque. || Périphr. L'éclat, la fleur, les charmes de la beauté. Vénus était regardée comme la déesse de la beauté, et la beauté elle-même. || La mère de l'Amour, la sœur des Grâces. || Personnages distingués par leur beauté, qui servent d'objets de comparaison : Apollon, Endymion, Hyacinthe, Ganymède, Adonis; Vénus, Hébé, Psyché.

— Ce qu'il y a de plus beau dans un ouvrage. || Epith. Poétique, sublime, vraie, magnifique, inimitable, fine, imperceptible, durable, empruntée, essentielle, inhérente, locale, noble, originale, solide, mensongère, fantastique.

— Personne qui est belle. || Epith. Charmante, céleste, angélique, douce, tendre, vive, sage, sévère, rude, rudanière, timide, naïve, neuve, niaise, simple, insensible, inhumaine, cruelle, coquette, coupable, criminelle, dédaigneuse, fantasque, farouche, fière, sauvage, orgueilleuse, facile, compatissante, humaine, traitable, décrépite, surannée.

BEAUTÉ. Ancienne maison royale, près du bois de Vincennes, ainsi nommée à cause de sa situation. En 1445, Charles VII la donna à Agnès Sorel, d'où elle prit le nom de Dame de Beauté. On voit encore quelques restes de cet ancien château.

BEAUTEMPS-BEAUPRÉ (Charles-François). Savant ingénieur-géographe, né à la fin du XVIIIe siècle, a publié un grand nombre de cartes hydrographiques très-estimées; il est, depuis plusieurs années, membre du bureau des longitudes.

BEAUTIE. s. f. Bot. Synonyme de Thylachie africain.

BEAUTRIER. s. m. Hortic. V. BEAUCRIER.

BEAUTURE. s. f. (rad. *beau*). Mar. Se dit du temps qui se met au beau. Nous aurons une beauture, une continuation de beauture. Peu usité.

BEAUVAIS. (en lat. *Bellovacum* de *belor,* valeur; *gwys,* homme. Les habitants étaient renommés pour leur courage). Géogr. Ville de France, chef-lieu du département de l'Oise, évêché; elle est célèbre par le siége mémorable qu'elle soutint en 1472 contre le duc de Bourgogne, à la tête de 80,000 hommes, et dans lequel les femmes, commandées par Jeanne Hachette, contribuèrent au succès. Manufacture royale de tapis et de tapisserie; cathédrale remarquable; 12,900 hab.

BEAUVAIS (J. B. Ch. Marie de). Bon prédicateur, né à Cherbourg en 1731, et mort en 1790, a laissé un grand nombre de sermons, ainsi que des oraisons funèbres estimées, et qui occupent un rang honorable après les chefs-d'œuvre de nos grands maîtres.

BEAUVAISIN, INE. s. et adj. Qui est né à Beauvais ou dans le Beauvaisis. || Qui concerne Beauvais, le Beauvaisis, ou ses habitants.

BEAUVAISIS ou **BEAUVOISIS.** Géogr. Contrée de France, qui fit d'abord partie de la Picardie, puis de l'Ile-de-France, et dont la capitale était Beauvais. Elle est comprise aujourd'hui dans le département de l'Oise.

BEAUVAL. Géogr. Ville de France (Somme).

BEAUVEAU ou **BEUVEAU.** s. m. Instrument de bois ou de fer en forme d'équerre, dont les branches sont mobiles. Les géomètres s'en servent pour transporter un angle d'un lieu dans un autre.

BEAUVEAU. Géogr. Village du département de Maine-et-Loire, qui a donné son nom aux princes de Beauveau, ancienne et noble famille d'Anjou, qui a compté parmi ses membres des lieutenants-généraux, des maréchaux, des dignitaires de l'ordre de Malte, des ambassadeurs, des ministres, des prélats, des écrivains, etc.

BEAUVILLE. Géogr. Ville de France (Lot-et-Garonne), chef-lieu de canton, arrondissement d'Agen; 1,800 hab.

BEAUVOIR-SUR-MER. Géogr. Ville de France (Vendée), chef-lieu de canton, arrondissement des Sables; 2,400 hab.

— BEAUVOIR-SUR-NIORT. Bourg de France (Deux-Sèvres), chef-lieu de canton, arrondissement de Niort; 500 hab.

BEAUVOTTE. s. f. Entom. Synonyme du Charançon du blé et d'Alucide des grains.

BEAUVRIER. s. m. Bot. Sorte de raisin.

BEAUX-ARTS. s. m. pl. V. ARTS.

BEAUZ. s. m. Jeu de cartes que l'on joue avec le grand jeu de 56 cartes.

BEAUZÉE (Nicolas), né à Verdun en 1717, et mort à Paris en 1789, fut un des plus célèbres grammairiens du XVIIIe siècle. Il fut professeur de grammaire à l'école militaire, et membre de l'Académie française. On lui doit plusieurs traductions estimées pour leur exactitude, et une Grammaire générale. Après la mort de Dumarsais, il fut chargé de rédiger les articles de grammaire de l'Encyclopédie. Ses ouvrages de grammaire sont remarquables sous le rapport de la profondeur, mais ils laissent souvent à désirer pour la clarté.

BEAUZELY-DE-LÈVEZON (SAINT-). Géogr. Village de France (Aveyron), chef-lieu de canton, arrondissement de Milhau.

BEAVERS ou **CASTORS.** s. m. pl. Nom d'une peuplade du N.-O. de l'Amérique septentrionale.

BÉBÉ. Nain de Stanislas, roi de Pologne; son vrai nom était Nicolas Ferry. Quand il naquit, il n'avait que 24 centimètres, et lorsqu'il eut atteint toute sa croissance, à 15 ans, il ne dépassa pas 70 centimètres. Il mourut en 1766, à 25 ans, avec tous les signes de la vieillesse. Son intelligence était peu développée.

— Fig. Personne de petite taille.

— Ichthyol. Nom vulgaire du momyre oxyrhynque, poisson du Nil

BEBEL ou **BEBELIUS.** Poëte et érudit, né en Souabe vers 1780, cultiva dans sa jeunesse la poésie latine avec un tel succès, que l'empereur Maximilien Ier lui décerna la couronne de poëte lauréat; il s'occupa ensuite de recherches savantes sur les antiquités et l'histoire de l'Allemagne.

BEBELIS. s. m. (ét. gr., βέβηλος, profane). Entom. Genre de coléoptères tétramères, de la famille des longicornes, établi sur une seule espèce du Brésil.

BEBIR ou **GRADISKA OTTOMANE.** Géogr. Ville forte de Croatie, sur la Save, vis-à-vis du vieux Gradiska.

BÉBISATIO. Mus. Mot bizarre forgé pour désigner l'invention de Daniel Hister, qui voulait qu'au lieu de dire *la, si, ut, ré, mi, fa, sol,* on dît *la, be, ce, de, me, fe, ge,* et qu'au lieu de *si, ut dièse, ré dièse, mi dièse, fa dièse, sol dièse;* on dît *bi, di, mi, si, gi.*

BEBON. Myth. Surnom de Typhon en Egypte.

BÉBRICE ou **BÉBRYCE.** Myth. Une des filles de Danaus.

BÉBRICIENS, PÉBRYCIENS ou **BÉBRYCES.** Myth. Peuples qui prétendaient descendre de Bébryce, et qui sortirent de la Thrace pour aller s'établir dans la Bithynie. Sous prétexte de donner des jeux et des divertissements publics, ils attiraient les curieux dans une forêt, et en faisaient un massacre horrible. Asyneus, leur roi, fut tué par Pollux et les Argonautes, auxquels il avait dressé les mêmes embûches. D'autres Bébryces, dit-on, habitaient anciennement les côtes méridionales de la Gaule depuis le Rhône. || Qui appartient à cette nation.

BÉBRYX. Myth. Père de Pyrène, concubine d'Hercule.

BÉRY. s. m. Comm. Toile de coton qui se fabrique à Alep.

BEC. s. m. (du gaul. *bec*). Ornith. Partie saillante et dure qui tient lieu de bouche aux oiseaux, et qui est formée de deux pièces appelées mandibules, l'une supérieure, l'autre inférieure. Cet organe sert aux oiseaux non-seulement à saisir leur nourriture, mais chez quelques-uns à la dépecer, à la concasser; chez d'autres, il fait l'office d'une troisième patte pour grimper et s'accrocher aux branches. Long bec. Bec court, gros, aigu, large, crochu, plat, grêle. Les oiseaux à bec fin. Ouvrir le bec. Un oiseau qui se défend du bec, qui donne un coup de bec. Les oiseaux prennent leur nourriture, attaquent, se défendent, arrangent leurs plumes avec leur bec. Coup de bec.

Tels sous le *bec* retors d'un vautour en furie
Renaissent, pour souffrir, les membres de Titye.

Alors Progné frissonne, et rasant la maison
En vain ouvre le *bec* et chasse aux moucherons
(ID.)

— Se dit, en style burlesque ou dans la conversation, de la bouche et de la langue d'un homme. Il ne faut pas s'aller coucher le morceau au bec, c'est-à-dire au sortir de table. Voilà bien du gibier, mais cela nous passera bien loin du bec. Il fit sortir de son divin *bec* telles et semblables choses. (Scarr.) Quand ma muse est échauffée, elle n'a pas tant mauvais *bec.* (St-Amand.)

— Se dit quelquefois, en termes de caresse, en parlant à un enfant, à une maîtresse. Mon pauvre petit *bec,* tu le peux, si tu veux. (Mol.)

— Prov. et fig. *Avoir bec et ongles.* Être pourvu des moyens de se défendre, et savoir en user. || Tel auteur en son vivant eut bec et ongles, c'est-à-dire sut mordre et piller à toutes mains. || *Avoir bon bec.* Parler avec une vivacité, une hardiesse accompagnée quelquefois de malignité. || *Avoir le bec bien effilé.* Parler, répondre avec promptitude et facilité, et même avec un peu de malice. || On dit d'une personne

interdite qui ne dit mot, *qu'elle a le bec gelé.* || *N'avoir que du bec.* N'avoir que du babil. || *Se défendre du bec.* Se défendre de paroles. || *Se prendre de bec avec quelqu'un.* Se quereller, avoir un démêlé avec lui. || *Donner un coup de bec.* Lancer en passant un trait piquant, un trait de médisance. || *Être pris par le bec.* Être convaincu par ses propres paroles. || *Mener quelqu'un par le bec.* Le gouverner, avoir de l'empire sur lui. || *Montrer à quelqu'un son bec jaune* ou *son bejaune.* Lui faire voir sa sottise, son ineptie, lui montrer qu'il est fort ignorant. || *Faire payer à quelqu'un son bec jaune.* Lui faire payer sa bienvenue. || *Tenir quelqu'un le bec dans l'eau, à l'eau.* Le laisser toujours dans l'attente de quelque chose qu'on lui fait espérer; le tenir dans l'incertitude, en ne lui donnant pas de réponse positive. C'est une métaphore empruntée du supplice de Tantale, condamné dans les enfers à rester plongé jusqu'au menton au milieu d'un étang dont l'eau, échappant sans cesse à ses lèvres desséchées, l'empêchait d'apaiser la soif brûlante qui le desséchait. || *Passer la plume par le bec à quelqu'un.* Donner à quelqu'un l'avant-goût d'une chose qu'on est dans l'intention de lui refuser. || Le priver très-adroitement d'un bien sur lequel il comptait. C'est un homme qui ne se laisse pas passer la plume par le bec. On prétend que ce proverbe vient des clercs et des écoliers mais, à qui leurs compagnons tirent une plume pleine d'encre qu'ils leur voient tenir à la bouche, afin de les barbouiller. || *Faire le bec à quelqu'un.* L'instruire de ce qu'il doit dire ou ne pas dire, selon les vues que l'on a. Vous croyez ce que vous dit cet homme, ne voyez-vous pas qu'on lui a fait le bec?

— Fig. et fam. *Causer bec à bec.* Tête à tête. || *Faire le petit bec.* Faire la petite bouche. || *Caquet bon bec.* Nom qu'on donne à la pie, parce que cet oiseau apprend facilement à parler. || Fig. Femme jaseuse et médisante. || *Donner du bec et de l'aile.* Faire tous ses efforts, employer toutes sortes de moyens. || *Un tour de bec.* Un baiser. Il la rencontra par hasard, et lui donna en passant un petit tour de bec.

— Fig. et fam. *Blanc-bec.* V. BLANC.

— On dit d'un sot que C'est un bec cornu. Que maudit soit le *bec cornu* de notaire. (Mol.)

— *Il n'a plus que le bec à ourler pour faire une canne.* Se dit quand on veut se moquer de ceux qui ont de l'impatience de voir la fin de quelque ouvrage.

— On appelait autrefois dans les conciergeries, la *Porte de bon bec*, celle par où l'on menait les prisonniers à la question.

— Fauconn. *Tenir bec au vent.* Se dit d'un faucon qui résiste sans tourner la queue.

— Zool. S'applique à des animaux de toutes les classes, chaque fois que chez eux la forme de la bouche offre une ressemblance plus ou moins grande avec le bec d'un oiseau.

— Entom. Avance cornée de la tête des curculionides. Le bec du charançon || Avance singulière que fait le front dans les truxales et quelques sauterelles. Le bec de la cigale. || Espèce de suçoir qui fait le caractère de l'ordre des hémiptères.

— Conchyl. Partie saillante d'une coquille univalve qui ordinairement est creusée en gouttière. || Dans les coquilles bivalves, c'est presque toujours un prolongement de l'extrémité postérieure des valves. || Mâchoire des céphalopodes, qui offre la plus grande ressemblance avec un bec de perroquet.

— Moll. S'emploie pour désigner la bouche des tortues, des têtards, des sèches et de tous les mollusques céphalopodes.

— Anat. *Bec coracoïdien.* Sommet de l'apophyse coracoïde de l'omoplate. || *Bec de cuiller.* Extrémité d'une lame osseuse qui sépare la portion osseuse de la trompe d'Eustache du canal où passe le muscle interne du marteau. || *Bec de la plume à écrire.* Pointe du calamus scriptorius. Cavité de la partie supérieure de la moelle épinière où se termine le quatrième ventricule du cerveau.

— Bot. Le nom de bec, appliqué à la pointe qui surmonte les cornes terminales du sac des stapelia, se donne à des plantes dont les fruits ou les feuilles ont la forme de cet organe; mais c'est surtout dans les géraniums que cette ressemblance est frappante. Bec de canne, etc.

aplati que l'on met entre les lèvres, quand on veut jouer de cet instrument. Flûte à bec. || Techn. Dans les arts, on dit de certains ustensiles qu'ils sont terminés en Bec de flûte, parce que leur extrémité ressemble à celle d'une flûte à bec.

— Se dit aussi de la pointe de certains objets. *Le bec d'une plume.* La partie fendue d'une plume qui sert à tracer les caractères sur le papier. || *Le bec d'une aiguière.* La partie avancée d'une aiguière par laquelle l'eau sort. || *Le bec d'un alambic.* La partie avancée d'un alambic.

— Lamp. Partie d'une lampe par où sort le bout de la mèche qu'on allume. On dit dans un sens analogue, *Un bec de gaz*, pour désigner l'endroit qui donne passage au gaz hydrogène.

— Blas. Pendants du lambel, qui étaient autrefois faits en pointe.

— Géogr. Pointe de terre qui se trouve au confluent de deux rivières. Le bec d'Ambès. Le bec d'Allier. || Se dit aussi des terres qui avancent en mer.

— Arch. Masse de pierres de taille disposée en angle saillant, qui couvre la pile d'un pont de pierre. En ce sens, Bec ne s'emploie que dans les expressions *avant-bec* et *arrière-bec*.

— Petit filet au bord d'un larmier, où il forme la mouchette pendante.

— Mar. Pointe qui termine chaque patte d'ancre, elle est recourbée en sifflet, et courbée comme un bec, c'est ce qui perce dans le sol. || Partie saillante de l'avant des tartanes, felouques, etc.

— Techn. Extrémité aiguë et recourbée de l'aiguille du métier à bas.

— Partie crochue du bout d'une serpe.

— Chir. Nom de plusieurs instruments en forme de bec. Ils sont presque tous bannis de la chirurgie moderne. Bec-de-cane, bec-de-cygne, bec-de-corbeau, bec-de-corbin, etc. V. ces mots à leur ordre alphabétique, ainsi que les mots Bec-de-lièvre, bec-de-grue.

— Épith. Droit, plat, pointu, aigu, aquilin, courbé, crochu, retors, court, fort, long, affilé, cornu. Un bec de rose, joli, robuste, rond, tranchant, cruel, sanglant, ensanglanté, agaçant, menaçant.

Nous verrons dans sa cour le coq fier et superbe,
. . . .
. . . D'un *bec* amoureux distribuer entre elles
Des baisers qui jamais n'ont trouvé de cruelles.
(COLARDEAU.)

— La Fontaine . fait rimer ce mot avec *circonspect*.

Le passereau peu circonspect
S'attira de tels coups de *bec*,
Que demi-mort et traînant l'aile,
On crut qu'il n'en pourrait guérir.

On peut, dans la poésie légère, pardonner cette rime insuffisante, parce que *bec* est un monosyllabe et rime avec fort peu de mots.

BEC. Géogr. Bourg du département de l'Eure; 700 hab. Jadis célèbre abbaye de bénédictins. Elle était ainsi appelée du nom du ruisseau qui arrose la vallée où elle est située.

BECABUNGA. s. m. (pr. *be-ka-bon-ga*; ét. all., *bach-punghen*, plante d'eau). Bot. Espèce de véronique qui croît sur le bord des ruisseaux, et qui présente beaucoup d'analogie avec le cresson de fontaine, avec lequel on la confond quelquefois, ce qui lui a fait donner le nom de véronique cressonnée. Elle est employée en médecine comme antiscorbutique.

BEC-À-CUILLER. s. m. Ornith. Nom vulgaire de la spatule.

BÉCADE. s. f. (rad. celt. *bec*). S'est dit autrefois pour Coup de bec et pour Becquée. Il n'est plus en usage qu'en fauconnerie. Donner la becade à un oiseau.

— Ornith. Synonyme vulgaire de la bécasse commune.

BEC-À-FIGUE. s. m. (ét. ital., *beccafico*). Ornith. Nom vulgaire du bec-fin locustelle.

BEC-ALLONGÉ. s. m. Ichthyol. Espèce de poisson du genre chétodon, le chétodon à bec. || Au pl. des *becs-allongés*.

BÉCARD. s. m. (rad. celt., *bec*). Ornith. Un des noms vulgaires du grand harle commun, oiseau qui a un grand bec recourbé à son extrémité.

— Ichthyol. Nom vulgaire du saumon. On est partagé sur l'emploi de ce mot. Les uns disent que c'est le nom d'une variété du saumon, les autres que c'est le nom du saumon mâle; quelques-uns prétendent au contraire que c'est la femelle qui a un bec plus crochu que le mâle, enfin, il en est qui prétendent que ce sont les saumons du printemps qui deviennent bécards au mois d'août et de septembre, époque de l'année où ils sont le moins estimés.

BÉCARDE. s. f. (rad. celt., *bec*). Ornith. Genre de l'ordre des passereaux et de la famille des pies-grièches, ayant pour type la pie-grièche de Cayenne.

BÉCARRE. s. m. (ét. *b carré*). Mus. Signe composé à peu près de deux 7, placés l'un dans sa position naturelle, l'autre renversé la queue par en haut ♮; on le met au devant d'une note qui avait été haussée ou baissée d'un demi-ton, pour rétablir cette note dans son ton naturel. Mettre un bécarre à une note, devant

b dur.

— S'emploie aussi adjectivement, en parlant des notes marquées d'un bécarre. C'est une note *bécarre*.

— Loc. prov. *Fou de bécarre et de bémol.* Fou à outrance. || *Passer de bécarre en bémol.* Sauter d'un discours à un autre, extravaguer. || *Mettre quelqu'un de bémol en bécarre.* Le rendre plus misérable qu'il n'était auparavant. || Fig. *Être ignorant par bémol ou par bécarre.* Totalement ignorant.

BÉCASSE. s. f. (rad. celt. *bec*). Ornith. Genre de passereaux longirostres, de l'ordre des échassiers, renfermant plusieurs espèces que l'on rencontre dans les bois humides ou dans les plaines marécageuses, où elles vivent de vers, de limaçons et de scarabées. La bécasse est un excellent gibier lorsqu'elle est grasse. Prendre des bécasses. Tuer des bécasses. Bécasse d'Europe. Bécasse commune. Bécasse de Java. Ragoût de bécasses. Salmis de bécasses. Pâté de bécasses. Bécasses à la broche. Bécasses rôties à l'anglaise. Salmis de bécasses à la royale. Salmi de bécasses à la bourgeoise. Sauté de filets de bécasses. Filets de bécasses en calapé. Sauté de filets de bécasses à la provençale. Croûtons de purée de bécasses. Soufflé de bécasses. Terrine de bécasses à l'ancienne mode.

— Fig. et pop. On dit d'une femme sans esprit, *C'est une bécasse.*

— Prov. *Aile de perdrix et cuisse de bécasse.* Se dit pour exprimer que ce sont les meilleurs morceaux de ces oiseaux.

— Prov. et fig. *Brider la bécasse.* Engager adroitement quelqu'un de telle sorte, qu'il ne puisse pas s'en dédire. L'attraper. Le tromper.

— *La bécasse est bridée.* Expression proverbiale, qui signifie qu'un individu s'est laissé prendre au piége qu'on lui avait tendu. || Cette expression est empruntée d'une sorte de chasse que l'on fait aux bécasses avec des lacets et des collets, et où elles se brident elles-mêmes.

— *Tendre le sac aux bécasses.* Tendre un piége, attraper, séduire.

— Ichthyol. Nom donné vulgairement à des poissons des genres centrisque, scombrésoce et espadon, à cause du prolongement de leur bouche en forme de bec.

— Conchyl. Nom marchand de diverses coquilles, prolongées à leur base en un long canal offrant une ressemblance grossière avec la tête d'une bécasse; telles sont, la tête de bécasse, la bécasse à ramage, la bécasse généreuse et la bécasse à courte-épine.

— Techn. Espèce de jauge ou balance dont on se sert pour peser la mine de fer. || Outil de vannier pour enverger les vans et les hottes.

— Mar. Espèce de barque espagnole non pontée, qui porte une seule voile carrée. Ce mot est une corruption de l'espagnol *barcaza*.

— s. m. Hortic. Espèce de raisin.

BÉCASSE D'ARBRE ou **PERCHANTE.** s. f. Ornith. Nom vulgaire de la huppe.

BÉCASSE DE MER. s. f. Ornith. Nom vulgaire de l'huîtrier et du courlis.

— Ichthyol. Nom vulgaire de la bécune.

BÉCASSEAU. s. m. Ornith. Genre de passereaux longirostres, de l'ordre des échassiers, dont l'espèce la plus remarquable est la bécasse maubèche, oiseau de passage, qui forme un excellent gibier. Chasser, tuer des bécasseaux. Pâté de bécasseaux.

— Se dit aussi des petits de la bécasse ou de la bécassine.

BÉCASSIN. s. m. Ornith. Nom vulgaire de la bécassine sourde.

BÉCASSINE. s. f. Ornith. Sous-genre de l'ordre des échassiers, ne différant de la bécasse que par une plus petite taille. C'est un oiseau de passage très-recherché. Salmis de bécassines. Plat de bécassines. Bécassines rôties, sautées. Bécassines à la broche. Bécassines à la minute.

— Prov. et fig. *Tirer la bécassine, à la bécassine.* Expression familière qui signifie qu'un joueur a d'abord caché sa force à un jeu quelconque pour engager un joueur moins fort à jouer contre lui.

— Ichthyol. Moll. Nom vulgaire de plusieurs poissons et coquillages.

BÉCASSINE-CHEVALIER. s. m. Ornith. Sous-genre de l'ordre des échassiers, ainsi appelés, parce que les passereaux qu'ils renferment sont de véritables chevaliers à becs de bécassine.

BÉCASSINE DE MER. s. f. Ichthyol. Nom donné aux poissons du genre orphie, par allusion à la forme allongée de leur bouche.

BÉCASSON. s. m. Ornith. Nom vulgaire de plusieurs espèces du chevalier, mais plus communément du chevalier aux pieds rouges, du chevalier au cul blanc et du chevalier guignette, appelé aussi petit bécasson. || Dénomination de la double bécassine. || Nom vulgaire de la bécassine-sourde, en Normandie.

BÉCASSONNIER. s. m. (rad. *bécasse*). Chasse. Long fusil à monture légère, dont le calibre est un peu plus fort que celui d'un fusil de munition, et dont on se sert principalement pour la chasse des oiseaux aquatiques.

BÉCAT. s. m. (rad. *bêche*). Agricult. Fourche armée de deux larges dents, qui sert à bêcher.

Nouvelle-Hollande.

BECCAFUMIE (Dominico-Mecherino, dit). Peintre célèbre de l'école siennoise, naquit en 1481, et mourut en 1549. Son plus bel ouvrage est un admirable pavé en mosaïque de marbre, qui orne la cathédrale de Sienne.

BECCARI (Augustin). Poëte italien du XVIe siècle, passe pour l'inventeur du poëme pastoral en Italie; il est du moins le premier poëte de cette nation qui ait fait des pastorales.

BECCARIA. Famille de Pavie qui était à la tête du parti gibelin dans cette ville au XIIIe siècle et au XIVe, et avait pour antagonistes les comtes de Langusco, chefs du parti guelfe. Après de longues luttes, ils furent exterminés, en 1418, par le duc de Milan.

BECCARIA (César Bonesana, marquis de). Philosophe criminaliste, né à Milan en 1735, mort d'apoplexie en 1793. Son *Traité des délits et des peines* a changé la face du droit criminel en Europe.

— BECCARIA (J.-B.). Savant physicien italien, né à Mondovi en 1716, mort en 1781; a fait faire de grands pas à la science de l'électricité.

BEC-COURBÉ. s. m. Ornith. Nom vulgaire de l'avocette, oiseau aquatique. || Plur., des *becs-courbés*.

— Technol. Outil de calfat.

BEC-CROCHE. s. m. Ornith. Nom vulgaire du jeune ibis ou courlis rouge.

— s. m. pl. Genre d'oiseaux sylvains de la famille des granivores. On les trouve dans les contrées boréales de l'Europe et de l'Amérique.

BEC-CROISÉ. s. m. Ornith. Genre d'oiseaux sylvains de la famille des granivores, dont les mandibules du bec sont croisées en forme de tenailles. || Plur., des *becs-croisés*.

BEC-D'ÂNE. s. m. (pr. *bé-d'âne*). Techn. Espèce de burin de serrurier à deux biseaux qui forment le coin, mais dont les côtés supérieurs vont en s'arrondissant et en s'évasant: on s'en sert pour ébaucher les cannelures et mortaises qui se pratiquent aux grosses barres. || Outil de menuisier, de charpentier, de charron, d'arquebusier, pour faire des mortaises dans le bois. || Espèce de poignée en fer avec laquelle on ouvre les portes d'un appartement. || Instrument de chirurgie servant à tirer les balles d'une plaie. || Plur., des *becs-d'âne*.

BEC-D'ARGENT. s. m. Ornith. Nom vulgaire du tangara pourpré. || Plur., des *becs-d'argent*.

BEC-D'ASSE. s. m. Ornith. Ancien nom de la bécasse. || Plur., des *becs-d'asse*.

BEC-DE-CANARD. s. m. Entom. Nom vulgaire de la lingule anatine. || Plur., des *becs-de-canard*.

BEC-DE-CANE. s. m. Technol. Petite serrure sans clef, qui s'ouvre en poussant un bouton. || Instrument de coutellerie qui a la forme d'un clou à crochet, et que l'on appelle Clou à pigeon. || Plur., des *becs-de-cane*.

— Chir. Instrument qui a quelque ressemblance de forme avec le bec d'une cane; il sert à tirer une balle d'une plaie.

— Bot. Nom vulgaire de l'aloès linguiforme.

BEC-DE-CANON. s. m. Technol. Outil de menuisier pour dégager le derrière des moulures. Il ne diffère du bec-d'âne qu'en ce qu'il est plus faible de tige, plus étroit et plus allongé. || Plur., des *becs-de-canon*.

BEC-DE-CIGOGNE. s. m. Bot. Nom vulgaire du géranium des cigognes. || Plur., des *becs-de-cigogne*.

BEC-DE-CIRE. s. m. Ornith. Nom vulgaire du sénégali rayé, oiseau du Sénégal dont le bec est d'un rouge de laque, couleur de la cire d'Espagne. || Plur., des *becs-de-cire*.

BEC-DE-CORBEAU. s. m. Technol. Instrument de chirurgie recourbé par en bas, et qui a quelque ressemblance de forme avec le bec du corbeau. || Plur., des *becs-de-corbeau*.

BEC-DE-CORBIN. s. m. (ét., *bec de corbeau*, à cause de la forme des objets auxquels on donne ce nom). Techn. Se dit en général dans les arts, de ce qui est courbé et terminé en pointe. || *Canne à bec-de-corbin*, ou *en bec-de-corbin*, canne dont la poignée a cette forme. La canne même toute montée, où il y a une pomme de cette espèce. || Vaisseau en cuivre dont le raffineur se sert pour verser le sirop dans les formes. || Vaisseau servant à transvaser. || Espèce de crochet qui fait partie de l'arçon des chapeliers; il sert à faire voler l'étoffe sur la claie. || Outil de l'arquebusier. Espèce de ciseau emmanché dans le bec-d'âne, avec lequel on nettoie une mortaise, et l'on sculpte des ornements sur les bois de fusil. || Pièce de fer soudée en saillie. || Figure faite en crochet qui entre dans la broderie des parterres. || Plur., des *becs-de-corbin*.

— Mar. Instrument dont les calfats se servent pour arracher les vieilles étoupes des coutures des navires.

— Manége. Petit morceau de fer, que l'on soude à l'un des fers de derrière, pour empêcher un cheval boiteux de marcher sur l'autre fer de derrière.

— Chir. Instrument fait en forme de pincettes ou tenailles, qui sert à tirer des plaies les corps étrangers et nuisibles.

— Art milit. Nom de plusieurs armes ainsi appelées, parce que le fer dont elles étaient

de corbeau. Il y en avait de plusieurs espèces. C'était, ou une canne d'armes, une hallebarde courte, ou une pertuisane. Le bec-de-corbin servait à des officiers d'armes et à des gentilshommes préposés à la garde du roi; ils n'en faisaient usage que dans quelques grandes cérémonies. Gentilhomme à bec-de-corbin. Gentilshommes au bec-de-corbin.

— Ces gentilshommes eux-mêmes s'appelaient des Becs-de-corbin. La compagnie des becs-de-corbin.

BEC-DE-CORNE. s. m. Ornith. Nom vulgaire de plusieurs calaos. || *Bec-de-corne bâtard.* Oiseau de la Nouvelle-Hollande, appelé aussi perroquet-calao, à cause des rapports qu'il présente dans sa conformation avec les calaos et les perroquets. || Plur., des *becs-de-corne*.

BEC-DE-CROSSE. s. m. Art. milit. Sorte de bec qui fait partie de la crosse du fusil d'infanterie; c'est la partie la plus élevée du fusil, quand le soldat met l'arme sous le bras gauche. || Plur., des *becs-de-crosse*.

BEC-DE-CUILLER. s. m. Anat. Prolongement osseux placé dans l'oreille, au-dessus de

la trompe d'Eustache, et destiné au passage du muscle interne du marteau. || Plur., des *becs-de-cuiller.*

BEC-DE-CYGNE. s. m. Chir. Instrument qui a quelque ressemblance de forme avec le bec du cygne. On l'emploie pour dilater une plaie. || Plur., des *becs-de-cygne.*

BEC-DE-DEMI-CAPUCINE ou **BEC-DE-CAPUCINE.** s. m. Art milit. Sorte de bec qui forme la partie prolongée de la demi-capucine. Le milieu du bec correspond à la direction du canal a baguette. || Plur., des *becs-de-demi-capucine,* ou *becs-de-capucine.*

BEC-DE-FAUCON ou **BEC-À-FAUCON.** s. m. Erpét. Nom vulgaire de la tortue franche ou caret. || Plur., des *becs-de-faucon.*

— Art milit. Nom donné à une arme de demi-longueur, parce que le bec de cette arme avait de l'analogie avec le bec de l'oiseau ainsi appelé. Il était quelquefois garni d'un fer crochu comme celui de la hallebarde, et quelquefois d'une massue. On l'a confondu à tort avec le bec-de-corbin.

BEC-DE-FER. s. m. Bot. Nom vulgaire du barbilanier et du sparacte. Il tire ce nom de la sorte consistante des mandibules. || Plur., des *becs-de-fer.*

BEC-DE-FLÛTE. s. m. Entom. Nom vulgaire du donax scortum. || Plur., des *becs-de-flûte.*

BEC-DE-GÂCHETTE. s. m. Art. milit. Partie proéminente du devant de la gâchette, et qui s'engrène dans l'un ou l'autre des crans de la noix, au moyen de l'action qu'exerce le ressort de la gâchette hors du recul du chien. L'échappement du bec hors de ces crans détermine la percussion du silex. || Plur., des *becs-de-gâchette.*

BEC-DE-GRUE ou **GÉRANIUM.** s. m. Bot. Genre de plantes vivaces et annuelles dont la fleur est disposée en rose, et dont on compte un très-grand nombre d'espèces. Elles sont ainsi nommees, parce que la capsule qui contient les semences ressemble au bec d'une grue. || Nom vulgaire du géranium des grues.

— Chir. *Bec-de-grue-coudé.* Instrument qui servait à tirer des esquilles d'os, des balles, des corps étrangers de l'intérieur d'une plaie. || Plur., des *becs-de-grue.*

BEC-DE-HACHE. s. m. Ornith. Nom vulgaire de l'huitrier. || Plur., des *becs-de-hache.*

BEC-DE-HÉRON. s. m. Bot. Nom vulgaire du géranium, des hérons et du mésembryanthème à bec. || Plur., des *becs-de-heron.*

BEC-DE-LÉZARD. s. m. Techn. Outil d'armurier, espece de tire-balle. || Plur., des *becs-de-lézard.*

BEC-DE-LIÈVRE. s. m. Chir. Difformité résultant de la division de l'une des lèvres, et particulièrement de la supérieure. On a donné à cette difformité le nom de bec-de-lièvre, parce que la lèvre supérieure de cet animal est ainsi divisée. || *Bec-de-lièvre naturel* ou *congénial.* Celui qu'on apporte en naissant. || *Bec-de-lièvre accidentel.* Celui qui résulte d'une plaie dont les bords n'ayant pas ete mis en contact immediat, se sont cicatrises chacun isolément. || *Bec-de-lièvre simple.* Celui qui n'a qu'une division. || *Bec-de-lièvre double.* Celui où il y a deux divisions. || *Bec-de-lièvre compliqué.* Celui où il y a en même temps écartement des os maxillaires supérieurs et de la voûte palatine, ou saillie des dents entre les divisions de la lèvre. || Plur., des *becs-de-lièvre.*

— Mamm. Espèce de chauve-souris à museau fendu.

BEC-DE-PERROQUET. s. m. Conchyl. Nom vulgaire de plusieurs coquilles univalves. || Plur., des *becs-de-perroquet.*

— Ichthyol. Nom vulgaire d'une espèce de squale.

— Nom vulgaire des scares, à cause de la forme de leur bouche.

— Chir. Instrument de chirurgie en forme de tenaille pour tirer quelques morceaux d'os du crâne.

BEC-DE-PIGEON. s. m. Bot. Nom vulgaire du *geranium* des pigeons. || Plur., des *becs-de-pigeon.*

BEC-DE-VAUTOUR. s. m. Techn. Instrument de chirurgie qui a quelque ressemblance [illegible] *vautour.*

BEC-D'INDE-HUPPÉ. s. m. Ornith. Espèce de gros-bec qui imite la voix des autres oiseaux. || Plur., des *becs-d'inde-huppés.*

BEC-D'OIE. s. m. Ichthyol. Nom vulgaire du dauphin.

BEC-D'OIE ou **BEC-DE-POULE.** s. m. Erpét. L'un des noms de la tortue caret. || Plur., des *becs-d'oie.*

BEC-D'OISEAU. s. m. Ornith. Nom vulgaire de l'ornith orhynque. || Plur., des *becs-d'oiseau.*

— Bot. Espèce de raisin.

BEC-DORÉ. s. et adj. Ornith. Se dit d'un pigeon à bec et à pattes jaunes. Chasser des becs-dorés. Tuer un bec-doré. Une douzaine de pigeons becs-dorés. || Plur., des *becs-dorés.*

BEC-DUR. s. m. Ornith. Nom vulgaire du gros-bec commun. || Plur., des *becs durs.*

BEC-EN-CISEAUX ou **COUPEUR D'EAU.** s. m. Ornith. Genre d'oiseaux de l'ordre des palmipèdes et de la famille des longipennes ou grands voiliers. Qui a la partie supérieure du bec plus courte que l'inférieure. On ne le rencontre guère qu'en Amérique, où il est très-commun. || Plur., des *becs-en-ciseaux.*

BEC-EN-CROIX. s. m. Ornith. Nom vulgaire du bec-croisé commun. || Plur., des *becs-en-croix.*

BEC-EN-CUILLER. s. m. Ornith. Nom vulgaire du savacou. || On a aussi appelé bec-à-cuiller la spatule blanche. || Plur., des *becs-en-cuiller.*

BEC-EN-FOURREAU. s. m. Ornith. Nom vulgaire du chionis. || Plur., des *becs-en-fourreau.*

BEC-EN-PALETTE. s. m. Ornith. Nom générique des spatules. || Plur., des *becs-en-palette.*

BEC-EN-POINÇON. s. m. Ornith. Famille de petits oiseaux du Paraguay qui ont le bec effilé, pointu, conique, tels que les tangaras, le manakin, les némosees a coiffe noire, etc. Leur tête est très-petite; ils ont la physionomie animée, le corps allongé, la queue carrée. || Plur., des *becs-en-poinçon.*

BEC-EN-SCIE. s. m. Ornith. Nom vulgaire du harle. || Plur., des *becs-en-scie.*

BECFI-D'HIVER. s. m. Ornith. Nom vulgaire du pipit en Provence.

BECFIGUE. s. m. (ét. fr., *bec, figue,* parce qu'il se nourrit de figues). Ornith. Espece de gobe-mouches de notre pays, très-voisine de notre gobe-mouches à collier. || Plur., des *becfigues.*

— BECFIGUE-D'HIVER. Un des noms de la linotte et du pipi.

— BECFIGUES. s. m. pl. Dans le midi de la France et en Italie, on appelle indistinctement becfigues non-seulement l'espece de gobe-mouches de ce nom, mais aussi différentes especes de fauvettes et autres becs fins, qui, en automne, au lieu de continuer à faire la chasse aux insectes, mangent les raisins, ce qui les engraisse à l'exces et donne à leur chair le goût le plus fin et le plus délicat.

— Sous ce nom on comprend aussi tous les petits oiseaux à bec menu.

BEC-FIN. s. m. Ornith. Genre comprenant toutes les petites espèces renfermées dans les genres sylvie, motacille et ficedule, sauf les traquets et les motteux. || Plur., des *becs-fins.*

BÉCHA. s. f. Nom que l'on donnait autrefois aux religieux de l'ordre de Saint-François.

BÉCHAMEL. s. m. Art culin. Sorte de sauce blanche que l'on sert le plus souvent avec le poisson. On prétend qu'elle tire son nom du marquis de Béchamel, maître d'hôtel de Louis XIV. Sauce à la béchamel. De la morue a la béchamel. Une béchamel de brochet. || On écrit aussi *Béchamelle.*

BÊCHARD. s. m. Agric. Houe à deux branches larges et pointues.

BÉCHARU. s. m. Ornith. Oiseau de passage, connu en France sous le nom de *flamant,* et désigné par les anciens sous celui de *phénicoptere.* Il est ainsi appele à cause de la forme de son bec, qui est courbé comme un soc de charrue.

BEC-HAUCHANT. s. m. Ornith. Oiseau aquatique d'York. || Plur., des *becs-hauchants.*

BÊCHE. s. f. (du lat. *besca* ou *becca,* der. du celt. *bec*). Outil de jardinage, formé d'un fer plat, large et tres-tranchant, auquel s'adapte un manche de bois, et qui sert à remuer la terre. Labourer une planche de jardin avec la bêche. La *bêche* des esclaves a fait plus de bien que l'epee des conquérants n'a fait de mal. (B. de St-P.)

Surtout de la science écoutez les leçons,
Vous qui rendez la terre à la *bêche* docile.
(CASTEL.)

— Art milit. Instrument dont se servent les artilleurs pour préparer les endroits ou les bastions doivent être placés. Bêche ronde, carrée.

— Entom. Dénomination vulgaire du rhynchite. Bacchus dans quelques parties de la France. V. RHYNCHITES. || Espèce d'insecte, du genre eumolpe, tres-nuisible a la vigne dont il mange les bourgeons. On l'appelle coupe-bourgeon et pique-brot.

BÊCHÉ, ÉE. part. pass. du v. Bêcher. [illegible] ches.

BÊCHELON. s. m. Agric. Petite binette, dont la lame double présente d'un côté un taillant et de l'autre deux longues dents.

BÊCHEMENT. s. m. (ét., V. BÊCHER). L'action de bêcher. Trésor d'or ou d'argent trouvé en terre par *bêchement* est ouvert au prince. (Cout. génér.)

BÉCHEN ou **BEHEN.** s. m. (pr. *bé-chainn*). Bot. Plante du Levant ou sa racine.

BÊCHER. v. a. 1re conj. (ét., V. BÊCHE). Couper, remuer et creuser la terre avec la bêche. Bêcher la terre. Bêcher un terrain. Bêcher un jardin.

L'âne me plaît : son dos porte au marché
Les fruits du champ que le rustre a *bêché.*
(*Satiriq.*)

— Prov. *J'aimerais mieux bêcher la terre.* Se dit en parlant d'un travail qu'on regarde comme très-pénible ou très-difficile, ou pour lequel on a une grande répugnance.

— S'emploie quelquefois sans régime. Je ne puis plus bêcher.

— SE BÊCHER. v. pron. Être bêché. Ce terrain ne peut pas se bêcher.

— M. Castel a remplacé ce verbe par une périphrase heureuse.

Preparez donc la terre, et d'une forte main,
En appuyant du pied, enfoncez-y l'airain.

— BÊCHER, BECQUER OU BECQUETER. V. BECQUER.

BÉCHER. s. m. Metrol. Petite mesure de capacité employée dans quelques parties de l'Allemagne.

BÉCHER (Jean-Joachim). Auteur de la première theorie scientifique de la chimie, né a Spire en 1635. Il appliqua le premier la chimie à la physique, et chercha dans la nature la cause des phénomenes inorganiques de ces deux sciences. Il fit aussi des recherches sur l'acide primitif et fondamental dont tous les autres seraient formés, et vérifia les expériences de la combustion. Bécher mourut en 1685. Il avait été successivement professeur, membre du conseil aulique et premier médecin de l'électeur de Bavière.

BÉCHEREL. s. m. Bourg de France, chef-lieu de canton, arr. de Montfort (Ille-et-Vilaine).

BÉCHET. s. m. Ichthyol. Un des noms du brochet.

— Mamm. Espèce de chameau.

BÊCHETTE. s. f. (diminutif de *bêche*). Agricult. Petite bêche. Se servir de la bêchette. Préférer la bêchette à la bêche.

BÊCHETON. s. m. (ét., V. BÊCHE). Agricult. Sorte de petite bêche dont on se sert pour la culture des haricots. Se servir du bêcheton avec avantage.

BÊCHETONNÉ. part. pass. du v. Bêchetonner. S'emploie adjectiv. Terrain bêchetonné. Haricots bêchetonnés.

BÊCHETONNER. v. a. 1re conj. (rad. *bêcheton*). Agricult. Déchausser et rechausser les haricots avec le bêcheton. Bêchetonner un champ de haricots.

— S'empl. sans rég. J'ai bêchetonné toute la journée.

— SE BÊCHETONNER. v. pron. Être bêchetonné. Ce terrain ne peut pas se bêchetonner.

BÊCHETTE. s. f. (ét., V. BÊCHE). Agricult. Petite bêche.

BÊCHEVETÉ, ÉE. part. pass. du v. Bêcheveter. S'empl. adjectiv. Des cahiers de papier bêchevetés.

BÊCHEVETER. v. a. 1re conj. (de *bécheret,* vieux mot formé du celt. *bec,* pointe, extrémité; et du lat. *caput,* chef, chevet, tête). Mettre pieds contre tête mettre têtes bêches. Relevant ensuite toutes les feuilles de papier imprimé, par poignées de huit, par exemple, on les *bêchevete,* apres les avoir collationnées. (Moust.)

BÉCHILBAI. Géogr. Nom d'une tribu abasse du Caucase occidental.

BÉCHION. s. m. (du gr. βήξ, toux). Bot. Genre de la famille des composées tribu des vernoniées. || Nom du tussilage.

BÉCHIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., βηχικός; formé de βήξ, gén. de βήξ, toux). Médec. Se dit des plantes et des remedes employes contre la toux. Le nom de bechique se donne plus particulièrement aux remedes adoucissants.

— S'emploie aussi substantiv. au masculin. Le capillaire est un fort bon bechique.

BECHLEC ou **BESLIK.** s. m. (pr. *bé-che-lek, bess-lik*). Monnaie d'argent de Turquie, valant environ 15 cent.

BÊCHOIR. s. m. (rad. *bêche*). Agric. Houe carrée a large fer.

BÊCHON. s. m. Agric. Houe qui sert à biner à la main.

BÊCHOT. s. m. Agric. Sorte de petite bêche.

BÊCHOTTAGE. s. m. Agric. (rad. *bêche*). Action de remuer la terre avec un bêchot. Le bêchottage est très-utile pour les petits pois.

— s. m. Ornith. Nom vulgaire du becasseau et de la bécassine.

BÊCHOTTÉ, ÉE. part. pass. du v. Bêchotter. S'emploie adjectivement. Terrain bêchotté. Terre bêchottée. Jardins bêchottés.

[illegible] Donner un petit labour avec le bêchot. Bêchotter un terrain, un jardin.

— v. n. Se servir du bêchot. Je bêchotte aujourd'hui.

— SE BÊCHOTTER. v. pron. Être bêchotté. Ce jardin ne peut plus se bêchotter.

BEC-JAUNE. s. m. Fauconn. Jeune oiseau qui n'est pas en âge de s'apparier; ce qui se reconnait d'ordinaire à la partie membraneuse du bec, qui reste jaune jusqu'à cet âge.

— Fig. Se disait autrefois de l'ouvrier qui passait de l'apprentissage au compagnonnage, ou du compagnon qui passait à la maîtrise. A ces deux époques, l'ouvrier était obligé de payer un regal à ses anciens camarades.

— Regal payé en cette circonstance. On lui a fait payer son bec-jaune.

— Fam. *Montrer à quelqu'un son bec-jaune.* Lui faire voir qu'il manque de lumieres, d'expérience, d'habileté.

BECK. s. m. Métrol. Poids employé anciennement en Angleterre.

BECK ou **BEEK** (David). Peintre, disciple du fameux Van-Dyck, excellait surtout dans le portrait. Il mourut a La Haye en 1656.

BÉCKÉE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des epilobiennes, composé de deux espèces, dont l'une vient de la Chine et l'autre de la Nouvelle-Hollande.

BECKER (Charles-Frédéric). Naquit à Berlin en 1777. Littérateur distingué et rempli d'érudition, il eut l'art peu ordinaire, surtout en Allemagne, de rendre la science facile, et de la mettre a portée des jeunes intelligences. Ses ouvrages historiques, quoiqu'ils soient le fruit de longues et pénibles recherches, offrent une lecture attachante.

BECKÈRE. s. f. Bot. Synonyme du genre Mélica.

BECKET (Thomas). D'une naissance obscure, s'éleva au rang de favori et de ministre de Henri II, roi d'Angleterre, qui le nomma archevêque de Cantorbery, et qui plus tard le fit assassiner parce qu'il avait voulu defendre les prerogatives du clergé contre la puissance royale. Thomas Becket fut canonisé, et le roi fit penitence sur son tombeau.

BECKMANNE. s. f. Bot. Genre de graminées qui comprend quelques phalarides et quelques cretelles qui s'ecartent des autres.

BECKMANNIE. s. f. Bot. Genre de graminées phalaridees, fondee sur une seule espèce qui ne se rencontre que dans l'Europe australe, dans l'Asie-Mineure et dans quelques parties de l'Amérique méridionale.

BÉCLARD (Pierre-Augustin). Né en 1785 à Angers, ou il etudia pendant quatre ans la médecine avec succès. En 1808 il vint à Paris, fut repetiteur du chirurgien Roux, prosecteur de la faculté, docteur en médecine, chef des travaux anatomiques, chirurgien en chef de la Pitie; en 1818, professeur à l'école de médecine de Paris et enfin membre de l'Academie de médecine. Il mourut en 1825.

BÉCLARDIE. s. m. (de *Beclard,* nom propre). Bot. Genre de la tribu des vandees, fondé sur trois espèces d'orchidees.

BECMARE. s. m. Entom. Genre d'insectes coléoptères tetramères, connus aussi sous le nom d'attelabes.

BÉCO. s. m. Ornith. Nom vulgaire du chevalier guignette et de la maubeche noire.

BÉCONQUILLE. s. f. Bot. Plante de l'Amérique méridionale, dont les racines sont propres à exciter le vomissement. On ne sait pas positivement à quel genre de plantes elle appartient.

BÉCOT. s. m. Ornith. Un des noms de la bécasse.

BEC-OUVERT. s. m. Ornith. Genre de hérons de l'ordre des échassiers, de la famille des cultrirostres, et de la tribu des cigognes. On le rencontre sur les bords des rivières de l'Inde et de l'Afrique. || Plur., des *becs-ouverts.*

BEC-PLAT. s. m. Ornith. Nom vulgaire du canard souchet. || Plur., des *becs-plats.*

BEC-POINTU. s. m. Ichthyol. Dénomination de la raie blanche. || Plur., des *becs-pointus.*

BECQUÉ, ÉE. adj. Blason. Il se dit d'un oiseau qui a le bec d'un émail différent du reste du corps.

BECQUEBOIS. s. m. (ét., *bec, bois*). Ornith. Un des noms vulgaires du pivert.

BECQUÉE. s. f. (ét., V. BEC). La quantité de nourriture qu'un oiseau prend avec le bec pour le donner à ses petits. Porter la becquée. Donner la becquée. On disait autrefois Béchée.

— Mangeaille, nourriture que l'oiseleur introduit dans le bec d'un jeune oiseau pour l'élever.

BECQUE-FLEURS. s. m. Ornith. Espèce de rémiz du cap de Bonne-Espérance. || Plur., des *becque-fleurs.*

BECQUELLE. s. f. Vieux mot. Brocard, medisance.

BECQUER, BECQUETER ou **BÊCHER.** v. n. (rad. *bec*). Faucon. Se dit d'un oiseau qui prend la becquee tant qu'il en peut attraper d'un coup de bec.

[illegible] se livra de bonne heure a l'etude de l'histoire naturelle et des mathématiques. En 1808, à sa sortie de l'ecole polytechnique, il fut admis dans le corps du génie militaire, et se distingua dans la guerre d'Espagne. Rappelé en France en 1812, il fut nommé inspecteur des études de l'ecole polytechnique, emploi qu'il cessa de remplir pour faire la campagne de France en 1814. Au commencement de 1815, il donna sa démission pour se livrer à l'étude des sciences physiques, dans lesquelles il ne tarda pas à acquérir une grande célébrité. Il fut reçu a l'Académie des sciences en 1829.

BECQUERELIE. s. f. (*Becquerel,* phys.) Bot. Genre de cyperacées.

BECQUEROLLE. s. f. Ornith. Un des noms de la bécassine.

BECQUET. s. m. Ornith. Nom vulgaire du saumon.

BECQUETÉ, ÉE. part. pass. du v. Becqueter. S'empl. adjectiv. Les meilleurs fruits sont ceux qui ont été *becquetés* par les oiseaux, et

les plus honnêtes gens sont ceux que déchire la calomnie. (Pope.)

BECQUÈTEMENT. s. m. Vieux mot. Action de becqueter, de se becqueter. Le becquètement des oiseaux.

BECQUETER. v. a. 1re conj. (ét., V. BEC). Le *t* se redouble dans tous les temps où il est suivi d'un *e* muet. *Je becquette, tu becquettes, il becquette, nous becquetons, vous becquetez, ils becquettent. Je becquetais*, etc. *Je becquetai*, etc. *Je becquetterai*, etc. *Je becquetterais*, etc. *Becquette, becquetons, becquetez. Que je becquette, que tu becquettes, qu'il becquette, que nous becquetions, que vous becquetiez, qu'ils becquettent. Que je becquetasse*, etc. *Becquetant. Becqueté, ée.* Donner des coups de bec. Les oiseaux ont becqueté ces fruits.

— Pop. S'emploie pour Manger. Becqueter un morceau de pain, une grappe de raisin.

— SE BECQUETER. v. pron. Se battre avec le bec. Les coqs se becquettent à mort.

— Se caresser avec le bec. Les pigeons se becquettent avant de s'accoupler.

— Fig. et fam. Se caresser avec la bouche.

BECQUETER v. n. 1re conj. Imiter la voix de la chèvre.

— BECQUETER, BÉCHER OU BECQUER. V. BECQUER.

BECQUETEUR. s. m. Ornith. Nom vulgaire de la petite hirondelle de mer.

BECQUILLON. s. m. (pr. *bé-ki-ion*, rad. *bec*). Faucon. Bec d'un jeune oiseau de proie. N'avoir encore que le becquillon.

— Bot. Petite pétale qui remplace le pistil dans une anémone double.

BEC-QUOYSEL. s. m. Art milit. V. BEC-DE-FAUCON.

BEC ROND. s. m. Ornith. Nom donné au bouvreuil et à plusieurs gros-becs. || Plur., des *becs-ronds*.

BEC-SCIE. s. m. Ornith. Oiseau aquatique de la Louisiane, dont le bec est crénelé comme une scie. || Plur., des *becs-scie*.

BECS-FINS. s. m. pl. Ornith. Famille excessivement nombreuse de petits oiseaux à bec droit et menu. Tels sont les traquets, rubiettes, fauvettes, roitelets, troglodytes, hochequeues, bergeronnettes, farlouses, et beaucoup d'autres oiseaux chantants.

BECS-FLEURS. s. m. pl. Ornith. Genre d'oiseaux-mouches et colibris du Paraguay, au nombre de onze espèces.

BECSKA. s. m. Métrol. Mesure de capacité pour les liquides employée en Pologne. Le becska de Cracovie vaut 57 litres 1/4.

BECS-MOUCHES. s. m. pl. Entom. Famille d'insectes diptères, dont le front se prolonge en une sorte de bec ou museau.

BECTASCHITES. s. m. pl. Relig. mahom. Espèce de religieux turcs, ainsi appelés du nom de Bectasch, leur instituteur, fameux par de prétendus miracles et des prophéties. Ils se livraient à des excès dans leurs assemblées, à la faveur de l'obscurité; ils n'avaient aucun égard à la proximité du sang ni au degré de parenté.

BEC-TRANCHANT. s. m. Ornith. Nom vulgaire du pingouin. || Plur., des *becs-tranchants*.

BÉCU. adj. Faucon. Qui a le bec long ou fort prononcé. || Partie de l'oiseau qui a la forme d'un bec.

BÉCUANT. s. m. Minér. Délit en pente dans une ardoisière.

BÉCUBO ou **BAUBO.** Myth. gr. Femme qui donna l'hospitalité à Cérès lorsqu'elle cherchait sa fille.

BÉCUDEL. s. m. Hortic. Variété de raisin.

BÉCUIBA. s. f. Bot. Sorte de noix du Brésil.

BÉCUIT, ITE. adj. (rad. *bis*, deux fois). Cuit deux fois. Vieux mot.

BÉCUL. s. m. Minér. Pièce qui soutient l'échafaud dans une ardoisière.

BÉCULA. Géogr. anc. Ville d'Espagne, dans la Bétique, célèbre par une victoire remportée par Scipion dans ses environs.

BÉCULO. s. m. Bot. Plante médicinale, plus connue sous le nom d'Ipécacuanha.

BÉCUNE [illegible] son de mer auquel on a aussi donné le nom de Brochet de mer, parce qu'il ressemble au brochet, et que la chair des deux poissons a le même goût. On le pêche sur les côtes de la Guinée et de l'Amérique, vers le mois d'octobre.

BÉDA. s. m. Mine d'or ou d'argent mêlée de fer, découverte au Pérou.

BEDAINE. s. f. (de l'hébr. *beten*, ventre, saillie, avance). Mot familier, plaisant, et même burlesque, qui se dit pour Gros ventre, panse. Remplir sa bedaine. Farcir sa bedaine. Avoir une grosse bedaine. Il a peine à porter sa bedaine.

Quand j'aurai fait le brave, et qu'un fer, pour ma peine,
M'aura d'un vilain coup transpercé la *bedaine*.
(MOLIÈRE.)

Un disciple du gros Silène
Doit, m'a-t-on dit, en premier point,
Avoir une large *bedaine*.
(*L'Épicurien manqué.*)

— Art milit. Boulet de pierre qu'on lançait au moyen d'une catapulte.

— Syn. comp. BEDAINE. VENTRE. *Bedaine.* Se dit par plaisanterie d'un gros ventre. Quand on dit qu'un homme a un gros *ventre*, la phrase ne présente pas un accessoire de plaisanterie.

BÉDANE. s. m. (corr de *bec-d'âne*). Techn. V. BEC-D'ÂNE.

BÉDARIEUX. Géogr. Ville de France, chef-lieu de canton, arrondissement de Béziers, département de l'Hérault; 6,000 hab.

BÉDARRIDES. Géogr. Bourg de France, chef-lieu de canton, arrondissement d'Avignon, département de Vaucluse; 2,200 hab.

BÉDAT. s. m. (ét. lat., *vetare*, défendre). Anc. législ. Il se disait des garennes et bois prohibés.

BÉDAUDE ou **BÉDEAUDE.** s. f. Nom vulgaire de la corneille emmantelée.

— Entom. Sorte de chenille épineuse de deux couleurs longitudinales.

BÈDE, surnommé le Vénérable. Moine anglais, auteur scolastique du VIIe siècle, a écrit sur toutes les branches des connaissances humaines; mais ses ouvrages, fort recherchés de son temps, sont aujourd'hui complètement oubliés. Il est surtout connu par l'Histoire ecclésiastique des Anglais et par ses Commentaires sur l'Écriture sainte. Bede mourut en 735, au milieu des travaux littéraires, et dans la pratique de la dévotion.

BEDEAU. s. m. (Suivant Le Duchat, de *pedellus*, employé dans la basse latinité comme diminutif de *pes, pedis*, pied, parce que les *bedeaux*, dans leurs fonctions, sont toujours sur pied). Bas officier d'une église, portant verge ou masse; il a pour fonction principale de marcher devant les ecclésiastiques, devant les quêteurs, etc., et de leur faire faire place. Un bedeau de St-Eustache. Le bedeau marche en tête des processions.

— Espèce d'officier de justice inférieure, qui anciennement citait en jugement et exécutait les sentences des baillis, sénéchaux et juges pédanés. L'office des huissiers de nos jours répond à peu près à celui des anciens bedeaux.

— Se disait autrefois, dans les universités, de certains officiers subalternes chargés de fonctions à peu près semblables. Le premier bedeau de l'université. || Aujourd'hui on emploie, dans le même sens, le terme d'*appariteur*.

— Les anciens livres saxons appellent les évêques les bedeaux de Dieu.

— En Angleterre, huissier de la cour qui cite les personnes que la cour appelle pour y comparaître, et pour y répondre.

— Art milit. V. BIDEAU.

— Entom. Insecte. V. BÉDEAUDE.

BÉDÉGAR. s. m. Bot. Sorte de plante, épine sauvage. || Espèce de tumeur ou de gale chevelue, produite sur les églantiers, ou rosiers sauvages, par la piqûre d'un insecte. Le *bédégar* était autrefois d'un grand usage en médecine.

BEDEL. s. m. Vieux mot pour Bedeau.

BEDELIN. s. m. Comm. Sorte de coton du Levant.

BEDEL-NOUZOUL. s. m. Hist. ott. Impôt qui varie de trois cents à six cents aspres, et qui est prélevé sur chacun des quartiers d'une ville.

BÉDER. v. n. (ét., V. BÉDIER). Vieux mot qui signifiait Réduire à recommencer, renvoyer d'où l'on était venu.

BEDER. Hist. mahom. Petite ville près de la Mecque, célèbre par la victoire que Mahomet y remporta sur les koréïschites.

BÉDÉVITE. s. m. Hist. orient. Membre d'un ordre monastique turc, fondé en 1275, par Achmet Bédévy.

BEDFORD. Géogr. Comté d'Angleterre. || Chef-lieu du comté qui porte le même nom; 5 500 hab. || Comté des États-Unis dans la Pensylvanie. || Chef-lieu du comté qui porte le même nom.

BEDFORD (John, duc de). Troisième fils de Henri IV d'Angleterre, et frère de Henri V, qui épousa Catherine de France, fut nommé régent à la mort de son frère, et tuteur de [illegible] d'Angleterre à Paris et à Londres. Il mourut à Rouen en 1435. On lui reproche avec raison le meurtre juridique de Jeanne d'Arc.

—Dans la suite, le titre de Bedford, jusqu'alors apanage d'une branche des Plantagenets, a passé dans la famille de Russell. V. ce dernier mot.

— C'est de la duchesse de Bedford, femme du régent, que provient le Missel fameux, orné de précieuses miniatures, connu sous le nom de missel de *Bedford*, vendu en 1833 pour la somme de 1,100 livres sterling (J. de M.)

BEDFORDIE. s. f. (John Russell, duc de Bedford). Bot. Genre de la tribu des composées-sénécionées, fondée sur deux arbrisseaux indigènes de Van-Diémen.

BEDIER. s. m. (on fait venir ce mot du lat. barb. *bedarius*, sync. d'*abecedarius*, qui est à l'a b c; mais peut-être est-il formé du nom du moine Bede, ainsi qu'on est porté à le croire, d'après le passage d'Henri Estienne). Vieux mot. Sot, ignorant, grossier. Quand on trouva que Bède condamnait le grec, dont à peine connaissait-il la première lettre, Bède fut déclaré bedier.

— On disait à propos de la vénalité des charges :

Deniers avancent les *bediers*,
Et les premiers sont les derniers.

BÉDIH. Relig. mah. (littéral., *rare, merveilleux*). Un des attributs de Dieu, énoncé par les mahométans au 13e grain de leur chapelet.

BÉDILLE. s. f. Bot. Un des noms du liseron des champs, dans le départ. de la Gironde.

BEDJAH. Géogr. Peuple nomade de la Nubie, sur les côtes de la mer Rouge.

BEDLAM. Hospice de Londres, qui renferme des condamnés et des fous. Il est situé hors de Londres et au sud, et c'est un des plus beaux monuments de l'Angleterre.

BEDMAR (Alphonse de la Cueva, marquis de). Évêque d'Oviédo. Nommé ambassadeur de Philippe III à Venise, il conspira contre cette république avec le gouverneur de Milan et le vice-roi de Naples. La conspiration ayant été découverte, il fut chassé de la ville. On le nomma depuis gouverneur de Flandre et évêque de Malaga. Il mourut en 1655.

BEDNON ou **NAGGOR.** Géogr. Ville de l'Hindoustan, état de Maïssour; 12,000 hab.

BEDOIL. s. m. Art milit. Sabre à l'orientale dont le tranchant était à la partie concave. || Espèce de petite faux dont se servaient les bedeaux ou bideaux.

BEDON. s. m. Vieux mot qui signifiait Tambour.

— Fig. et fam. Ventre rebondi. N'est plus usité que dans cette locution, Un gros bedon, un homme gros et gras. Dans tout autre cas, on dit Bedaine.

BEDONDAINE. s. f. (ét., V. BEDON). Bedaine. Vieux mot.

— Mus. Espèce de cornemuse à large ventre.

— Art milit. Machine à jeter des pierres.

BÉDONIQUE. adj. des 2 g. Joachim du Bellay a appelé un poète burlesque *poète bédonique*, pour faire entendre que ses vers ne pouvaient se chanter qu'au son du bedon ou petit tambour.

BEDONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Bedonner.

BÉDONNER. v. n. Vieux mot, qui signifiait Battre du tambour

BEDONNERIE. s. f. Bruit occasionné par le bedon ou tambour. Vieux mot.

BÉDORÉ, ou mieux **BEC-DORÉ.** s. m. (ét. franç., *bec-doré*). Ornith. Se dit d'un pigeon à bec et à pattes jaunes. On dit encore par corruption, *bédoré*.

— S'emploie aussi adject. Qui a le bec doré.

BÉDOUILLE ou **BÉDOUIDE.** s. f. (pr. *bédou-ie*). Ornith. Nom vulgaire de la farlouse en Provence.

BÉDOUIN, INE. s. (ét. arab., *bedoui*, habitant du désert). Nom donné aux tribus errantes qui habitent les déserts de l'Arabie, et qui se sont répandues dans l'Égypte et la Syrie, et dans différentes autres contrées d'Afrique et d'Asie, peuplant ainsi le grand désert qui s'étend de la Perse à l'empire de Maroc. Les Bédouins forment la race la plus pure et la mieux conservée des peuples arabes. Ils n'ont jamais été conquis, et ne se sont jamais mélangés en conquérant. En comparant la description que nous a laissée Diodore de Sicile touchant ce peuple, avec ce qu'en racontent les voyageurs modernes, on peut s'assurer qu'ils ont conservé à tous égards leur indépendance et leur simplicité primitive. Les Bédouins se divisent en tribus. Chaque tribu, composée de plusieurs familles, obéit à une ou à plusieurs familles principales, dont les membres se nomment cheiks ou seigneurs. L'un des cheiks commande à tous les autres et prend quelquefois le titre d'*emir*, commandant ou prince. Plus l'émir a de parents et d'amis, plus il est puissant. Ordinairement les familles qui ont besoin de protection se rangent près de lui et lui sont attachées d'une manière particulière. Les tribus prennent le nom du chef, et se nomment ordinairement enfants d'un tel, *Beni Temin*, enfants de Temin, ceux de la tribu de Temin.

— Leur constitution politique [illegible] de la république, de l'aristocratie et du despotisme. Le peuple a la première influence dans les affaires, tout se traite à la majorité

— Chaque tribu s'approprie un terrain qui forme son domaine, et y habite en un ou plusieurs camps de tentes tissues de poil de chèvre ou de chameau, et habitées chacune par toute une famille. Si une tribu entre sur le domaine d'une autre, elle est traitée en ennemie et suscite une guerre soudaine qui se termine par la fuite rapide de l'une ou de l'autre chez des voisins alliés.

— Cependant, quoique divisés en tribus souvent en guerre entre elles, les Bédouins peuvent être regardés comme formant une nation distincte. Leur dialecte est à peu près partout le même. Toutefois, les Bédouins de l'Arabie sont d'une race plus pure, ayant conservé leurs mœurs et leurs usages depuis les temps les plus reculés.

— En général les Bédouins sont cruels et guerriers, ils massacrent leurs prisonniers, combattent à cheval et avec des carabines. Leur vêtement est une couverture de laine ordinairement blanche appelée *burnous*.

— Depuis vingt-trois ans que la France s'est emparée de l'Algérie et est en guerre avec les Bédouins d'Afrique, bien des ouvrages ont été publiés touchant ce pays et ce peuple, où l'on pourra trouver de longs renseignements. V. AFRIQUE, ARABES ET BERBERS.

— Linguist. L'un des dialectes de l'arabe vulgaire, parlé par les nombreuses tribus des Arabes bédouins.

BÉDOUIN s. m. Bot. Un des noms vulgaires du mélampyre des champs.

BÉDOUSI. s. m. Bot. Petit arbre de l'Inde, peu connu des naturalistes. On dit que ses feuilles ont une odeur et une saveur aromatiques.

BÉDOYÈRE (Charles-Angélique-François Huchet, comte de la) Né en 1786; fit avec distinction les campagnes d'Espagne, de Russie et d'Allemagne, et se trouvait colonel au moment où les armées étrangères pénétrèrent en France. Après avoir donné son adhésion au gouvernement des Bourbons, il montra l'exemple de la défection lors du retour de Napoléon de l'île d'Elbe, ce qui lui valut le grade de maréchal de camp et le titre de pair de France. A la suite de la bataille de Waterloo, n'ayant pu réussir à faire reconnaître Napoléon II, il suivit l'armée dans sa retraite au delà de la Loire, et obtint des passeports pour se rendre en Amérique; mais avant de partir il vint secrètement à Paris, où il fut arrêté presque au même instant, et condamné à être fusillé, à l'âge de 29 ans.

BÉDRIAC. Géogr. anc. Village peu éloigné du Pô, entre Crémone et Mantoue, fameux par la victoire de Vitellius sur Othon, et par celle de Vespasien sur Vitellius, l'an 69 de J.-C.

BÉDRIEGER. s. m. (pr. *bédri-é-gère*). Ichthyol. Poisson d'Amboine, appelé aussi Groote bedrieger ou Magnus impostor. Ce nom lui vient d'une espèce de filet ou de poche qu'il tient caché dans son gosier, et qu'il projette en avant ou qu'il retire avec beaucoup de facilité. Ce poisson vit autour des rochers d'Amboine, au fond des eaux claires; il se nourrit des poissons qu'il prend avec son espèce de filet.

BÉE. s. f. (rad. *bâiller*). Vieux mot. Risée, moquerie. || Espoir, désir.

— Technol. Ouverture laissée dans les murs que l'on construit, pour ensuite y faire une porte ou une fenêtre.

— Ouverture par laquelle coule l'eau qui donne le mouvement à un moulin à eau.

— adj. f. Ne s'emploie qu'avec le mot gueule. On dit Qu'un tonneau est à gueule bée, quand il est ouvert et défoncé par un bout. Dans les autres cas, on dit Béant, béante. Abîme béant, bouche béante.

— Cout. *Vue bée.* Celle qui regarde de côté sur le voisin.

— Syn. comp. ABÉE. BÉE. Ces deux mots se disent de l'ouverture par laquelle coule l'eau qui donne le mouvement à un moulin à eau; mais le dernier est plus usité, et le premier a vieilli.

BÉE ou **BÈ.** Mimologisme du bêlement des moutons.

BÉEBOCK, BEEKBOK ou **CHÈVRE PÂLE.** Mamm. Nom hollandais d'une espèce d'antilope, le nanguer, du cap de Bonne-Espérance.

BEEFSTEAK. s. m. (pr. *bif-tek*; ét. angl., *beef*, bœuf; *steak*, grillade). Art cul. Morceau de filet d'aloyau qu'on coupe par tranches et qu'on fait cuire sur le gril.

BÉE-GUEULE. s. f. Vieille orthographe de Bégueule.

BÉELEUR. s. m. Vieux mot que l'on employait dans le sens de Criard.

BÉELPHÉGOR. Myth. syr. Divinité des Moabites, adorée sur le mont Phégor. On croit que c'est le même que Priape.

BEEL-SEMEN. Myth. syr. Nom du soleil chez les Phéniciens.

BÉEL-TSÉPHON. Myth. égypt. Idole des Égyptiens. Tséphon signifiait Caché, et comme on désignait ainsi le septentrion, ce mot équivalait à Dieu du nord.

BÉELZÉBUB, BÉELZÉBUL, BÉELZÉ- [illegible] Dieu-mouche, Dieu chasse-mouche). Une des principales divinités des Syriens, adorée chez les Accaronites. Les Hébreux allèrent quelquefois la consulter sur l'avenir.

— Mamm. Singe d'Amérique, qui appartient atèle. || Nom d'une autre espèce du genre hurleur.

BÉEMENT. s. m. Espérance, attente.

BÉEMERLE. s. m. Ornith. Petit oiseau des environs de Nuremberg, de la grosseur du chardonneret, et qui est regardé par le peuple comme le précurseur de la peste. On croit que c'est le jaseur de Bohême.

BÉEMSTER. Géogr. Vaste étendue de pays de la Hollande septentrionale, appelée vulgairement Noort-Holland. C'était autrefois un lac qu'on est parvenu à dessécher, et qui forme aujourd'hui, grâce à l'industrie des habitants, l'un des plus beaux cantons du pays.

BÉÈNE. s. m. Ornith. Syn. de Corbeau choucas.

BÉENEL. s. m. Bot. Arbrisseau de la côte

du Malabar, toujours vert, d'un très-bel effet, surtout lorsqu'il se montre paré de ses fleurs. On prétend que l'huile de sésame, bouillie avec la racine du béenel, est un très-bon remède contre les migraines et les douleurs invétérées.

BÉER. v. n. 1re conj. (rad. celt., *bea*, bouche, orifice, gueule, ouverture, trou). Signifiait proprement *ouvrir la bouche*, en parlant de l'homme; *ouvrir la gueule*, en parlant des animaux; *présenter une ouverture*, en parlant des êtres inanimés.

— v. a. Ouvrir. Béer une porte.

— Fig. Regarder la bouche ouverte, avoir une curiosité vaine et un peu niaise.

— S'étonner, être surpris, et, par extension, Soupirer, désirer, aspirer. Qui ne *bée* point après la faveur des princes? (Mont.) L'homme va toujours *béant* après les choses futures. (Id.) Je voulus aller dans la rue pour *béer* comme les autres. (Sévig.)

— Vieux mot qui signifiait Rendre heureux; du latin *beare*, rendre heureux. V. BÉATIFIER.

BÉERGIOS. Myth. Un des fils de Neptune, qui fut tué par Hercule.

BÉÈSE. s. m. Bot. Genre de la famille des cypéracées.

BEESHA. s. m. Bot. Grande et belle graminée des Indes-Orientales, que l'on a longtemps prise pour un bambou.

BEETHOVEN (Louis van). Né à Bonn, sur le Rhin, le 17 décembre 1770, de Jean van Beethoven, chanteur titulaire à la chapelle de l'électeur de Cologne. Malgré son peu de penchant pour la musique, Beethoven fut forcé par son père, dès son enfance, d'apprendre le piano. Les premières difficultés une fois vaincues, son génie et son goût se révélèrent. Les progrès furent rapides. A douze ans il était le meilleur exécutant de son époque. Ses premières compositions, bizarres comme la poésie de Gœthe, furent accueillies par les uns avec enthousiasme, et flétries par les autres du sceau de la raillerie. Cependant il s'obstina dans sa route. Déjà l'Allemagne commençait à deviner son talent, Jérôme Napoléon l'avait nommé son maître de chapelle, et les princes allemands, piqués par cette faveur d'un prince étranger, tiraient Beethoven de sa misère dont ils eurent honte, lorsqu'un malheur, grand surtout pour un musicien, vint le frapper: Beethoven devint sourd! Mais par un étrange phénomène, son talent s'accrut par l'accident même qui semblait devoir l'anéantir. Ses plus magnifiques œuvres datent de cette époque. Il fuit la société, s'enferme dans la solitude. C'est dans les bois qu'il crée et retient de mémoire ses compositions, qu'il écrit ensuite. La hardiesse naturelle de son talent augmentée par la singularité de son état physique devint, dans ses dernières compositions, une sauvage et souvent sublime extravagance; mais jamais compositeur n'a poussé plus loin la véhémence, l'abandon, la naïveté et la grandeur. Beethoven mourut en 1827, à l'âge de 56 ans, victime de son affection pour un neveu indigne de lui. Parmi ses nombreuses et admirables compositions on remarque ses *Symphonies*, dont les plus célèbres sont la *Symphonie en* la, la *Symphonie héroïque* et la *Symphonie pastorale*; ses opéras, surtout *Fidelio*; et ses quatuors.

BEFANA. (en ital. *fantôme*). Espèce de mannequin auquel on donne les traits d'une femme vêtue d'une grande robe noire. La veille de Noël, dans plusieurs villes d'Italie, les enfants suspendent, avant de se coucher, sous le manteau de la cheminée, des paniers et des petits sacs, qu'ils prient la Befana de remplir de gâteaux et de bonbons. Quelques jours plus tard elle figure dans deux promenades grotesques, qui ont lieu depuis la fête des Rois jusqu'au mardi gras.

BEFFE. s. f. Vieux mot qui signifiait Bourde, moquerie.

BEFFER. v. a. 1re conj. (de l'ital. *beffare*). Vieux mot qui signifiait Mentir, tromper, jouer, duper.

BEFFLER. v. a. 1re conj. Vieux mot qui signifiait Insulter.

BEFFLERIE. s. f. Vieux mot qui signifiait Tromperie.

BEFFLEUR. s. m. Vieux mot qui signifiait Trompeur.

BEFFROI. s. m. (ét. celt., *bereffreid*, formé de *ber*, porter; *affreis* ou *effreid*, effroi). [illegible] tour portée sur quatre roues; assez élevée pour dominer les remparts des villes. Le beffroi était rempli de soldats qui, plongeant de là sur les murailles, en écartaient les assiégés en faisant pleuvoir sur eux une grêle de traits.

— Tour ou clocher élevé dans les villes frontières et les camps, d'où l'on fait le guet, et où il y a une cloche pour sonner l'alarme. On a sonné la cloche du beffroi.

— S'applique aussi à la cloche elle-même. Sonner le beffroi. Le beffroi sonne.

Le *beffroi*, qu'ébranlait une invisible main,
S'éveillait de lui-même et sonnait les alarmes.
(C. DELAVIGNE.)

— Charpente qui porte les cloches. Il faut refaire le beffroi de cette tour.

— Dans les coutumes d'Amiens et d'Artois, Tour où l'on mettait la cloche destinée à convoquer les habitants d'une ville. Le droit d'avoir un beffroi était un privilége, et sa suppression marquait presque toujours la perte des libertés et des franchises d'une ville.

— Dans les moulins, assemblage de charpentes composé de pieds-droits et de pièces d'enchevêtrure qui soutient le moulage.

— Blas. *Beffroi de vair.* Trois rangées de vair dans l'écu d'armes.

— Ornith. Grive de la Guiane, du genre des fourmiliers.

— Mus. V. TAMTAM.

BEFFROY DE REIGNY (Louis-Abel), dit le Cousin Jacques. Né à Laon en 1757, mort à Paris en 1811; est connu par un grand nombre de conceptions bizarres et originales qui eurent un grand succès; il n'eut pas moins de vogue comme écrivain dramatique.

BEG ou **BEY.** s. m. Hist. or. Proprement Seigneur. || Particul. Seigneur de bannière. V. BEY.

BÉGAIEMENT. s. m. (pr. *bé-ghé-man*; ét., V. BÉGAYER). Action de bégayer. || Vice de prononciation de celui qui bégaie. || *Bégaiement d'avant.* Celui qui fait que les bègues, à cause de la position déclive de leur langue, n'aboutissent souvent qu'à l'appliquer trop contre le palais et à la porter ensuite en avant. || *Bégaiement d'arrière.* Celui qui consiste dans la difficulté des mouvements de rétraction de la langue. || *Bégaiement d'en haut.* Celui qui fait verser la langue en haut, sans coïncidence par ses mouvements avec la production du son vocal, mais entraînant la répétition de syllabes incomplétement articulées.

— *Bégaiement habituel.* Celui qui est le résultat d'une mauvaise habitude ou d'une organisation vicieuse.

— *Bégaiement accidentel.* Celui qui est un phénomène morbide; il accompagne quelquefois les maladies, et d'autres fois il survient pendant leur cours.

— Quelques auteurs ont donné à ce mot une acception plus étendue; ils comprennent sous ce nom toute articulation vicieuse des sons, comme le grasseyement, le lambdacisme, l'iotacisme, etc.

— Ce mot ne fait que trois syllabes même en poésie, où on l'écrit aussi *bégaîment*.

— Syn. simpl. Balbutiement, hésitation. Epith. Long, pénible, embarrassé, naturel, affecté.

BÉGALA ou **BÉGALO.** s. m. (ét. ar., *baghlet*, la mule). Astron. Nom donné par quelques astronomes arabes à la Luisante de la Lyre.

BÉGARD. Géogr. Village de France (Côtes-du-Nord), arr. de Guingamp, chef-lieu de canton; 3,800 hab.

— BÉGARDS. s. m. Sectaires de la fin du XIIIe siècle. Partisans d'une perfection extrême et qui permettaient ensuite tous les excès. On les appelait béguards, begghards.

— BÉGARDS OU BÉGUINS. Religieux du tiers-ordre de Saint-François.

BÉGARDE. s. f. Vieux mot. V. BAGASSE.

BÉGASSE. s. f. Ornithol. Syn. de Bécasse.

BÉGAUD, E. adj. s. m. (ét. celt., *bec*, nez; *hault*, en haut, en l'air; position fort naturelle au bégaud). Expression populaire et du style familier, désignant un nigaud, un sot, un ignorant. N'être qu'un niais et un bégaud.

BÉGAUDER. v. n. (ét., V. BÉGAUD). Bayer, niaiser, s'amuser. Ils vont bégaudant par les chemins.

BÉGAVEN. Myth. ind. Radjah, fils de Nigouraden, et père de Sindondiva.

BÉGAYÉ, ÉE. part. pass. du v. Bégayer. Un discours bégayé.

BÉGAYEMENT. s. m. V. BÉGAIEMENT.

BÉGAYER. v. n. 1re conj. (pr. *bé-ghè-ié*; rad. lat. barb. *bigare*, répéter, faire deux fois; ou du franç. *béler*, parce qu'on répète le même son avec des inflexions tremblantes comme les animaux bêlants). Dans ce verbe, l'*y* se change en *i* dans tous les temps où il est suivi d'un *e* muet. *Je bégaie, tu bégaies, il bégaie, nous bégayons, vous bégayez, ils bégaient. Je bégayais*, etc. *Je begayai*, etc. *Je bégaierai*, etc. *Je bégaierais*, etc. *Bégaie, bégayons, bégayez. Que je bégaie, que tu bégaies, qu'il bégaie. Que nous bégayions, que vous bégayiez, qu'ils bégaient. Que je bégayasse*, etc. *Bégayer. Bégayant. Bégayé, bégayée.* On peut aussi conserver l'*y* dans toute la conjugaison. [illegible] *bégayes, il bégaye*, etc.; mais la première orthographe est plus usitée. Parler avec difficulté, en s'arrêtant à certaines articulations, en coupant et répétant les mots et les syllabes. Cet homme bégaie si fort, qu'on a toutes les peines du monde à l'entendre. Il y a des vieillards qui bégaient.

— Commencer à parler. Ce petit enfant ne fait encore que commencer à bégayer. Un enfant bégaie, lorsqu'il commence à parler. Les enfants commencent à *bégayer* à douze ou quinze mois. (Buff.) A peine commence-t-on à *bégayer*, que l'on décide déjà de la plus importante affaire de la vie. (Mass.)

— Se dit aussi d'un embarras de prononciation produit par l'ivresse, ou par une forte impression de peur, de respect, de saisissement, etc. Dès qu'il a bu trois verres de vin, il commence à bégayer. On bégaie quelquefois par embarras, par timidité. Les gens ivres sont sujets à bégayer. Il pleure, il hésite, il *bégaie*, il tremble. (Fén.) Il hésite, il *bégaie*, et le triste orateur demeure enfin muet. (Boil.)

Comme un homme enivré du nectar de la treille,
Il chancelle, il *bégaie*, et sa raison sommeille.
(DESAINTANGE.)

— Fig. Parler de quelque chose d'une manière très-vague, très-imparfaite, avec timidité. Les plus grands philosophes ne font que *bégayer*, quand ils veulent parler de ce qui est inaccessible à la raison humaine. (Acad.) Il n'ose qu'en *bégayant* prêcher la vérité. (Boil.)

— v. a. Prononcer d'un ton mal assuré. Bégayer un discours, une harangue. Bégayer une excuse, une leçon. Je n'ai que le mérite d'être le premier qui ait osé *bégayer* la vérité. (Volt.) Au sortir du berceau j'ai *bégayé* des vers. (Id.)

Un enfant dont la langue sans fard
Sait d'un air innocent *bégayer* sa pensée. (BOIL.)
Ridicules marmots, dont les langues ineptes
Semblent du rudiment *bégayer* les préceptes.
(SATIRIQUES.)

On s'est tout dit, et l'amante s'accuse
Près de l'amant *bégayant* une excuse. (BERN.)

— Manége. Se dit d'un cheval qui secoue la main du cavalier en remuant la tête pour se dégager du mors. Ce cheval bégaie.

— *Je bégaie, il bégaie*, ou, comme quelques personnes l'écrivent, *je bégaye, il bégaye*, etc., ne peuvent entrer dans le corps du vers que lorsqu'ils sont immédiatement suivis d'un mot commençant par une voyelle qui opère l'élision de l'*e* muet.

L'aïeul rit à ce fils, dans ses bras le balance,
Et *bégaie* avec lui les mots de son enfance.
(MOLLEVAUT.)

|| *Tu bégaies, ils bégaient*, ne peuvent être placés qu'à la fin du vers, où ils donnent une rime féminine.

— Syn. simpl. Balbutier, bredouiller (ce mot est trivial), hésiter, parler difficilement.

— Syn. comp. BÉGAYER. BALBUTIER. BREDOUILLER. *Balbutier* se dit des petits enfants qui, s'essayant à parler, ne peuvent prononcer que certaines syllabes. *Bégayer*, c'est prononcer difficilement certaines lettres ou certaines syllabes, qu'on répète plusieurs fois avant de les lier à celles qui suivent. *Bredouiller*, c'est parler avec précipitation, et en confondant les mots les uns avec les autres.

BEGLER ou **BEYLER.** s. m. Chef de la milice turque.

BEGLER-BEY ou **BEYLER-BEY.** s. m. (ét. turq., *begler-beg*, prince des princes). Hist. mod. Titre donné en Turquie aux vice-rois ou gouverneurs des provinces.

BEGMA. s. m. (ét. gr., βῆγμα, même signif.). Méd. Crachat.

BÉGONE. s. f. (*Bégon*, botaniste). Bot. Genre de plantes exotiques, à fleurs irrégulières, qui se rapproche des oseilles par le port et la saveur. C'est le type de la famille des bégoniacées. On l'appelle aussi Oseille sauvage, dans les colonies.

BÉGONIACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à la bégone. || BÉGONIACÉES. s. f. pl. Bot. Famille de plantes qui se rapprochent de l'oseille; elles sont originaires dans les régions tropicales, et cultivées en assez grand nombre dans nos serres.

BEGU, UË. adj. Se dit d'un cheval qui marque toujours, quoiqu'il ait passé l'âge. Cheval bégu. Jument béguë.

— Se dit aussi substantivement dans le même sens.

BEGUAN. s. m. Médec. Nom que les Indiens donnent aux bézoards qui se trouvent dans les intestins de l'iguane, auxquels ils attribuent de grandes propriétés.

BÉGUARD ou **BÉGUIN.** V. BÉGUIN.

BÈGUE. adj. des 2 g. (ét., V. BÉGAYER). Se dit de celui ou de celle qui ne peut parler sans bégayer. Il est bègue. Elle est bègue.

— S'emploie aussi substantivement. C'est un bègue, une bègue.

— Ornith. Ancien nom français de la mouette cendrée.

BÉGUERIE. s. f. Charge de béguer.

BÉGUER. s. m. Anc. législ. Officier public établi dans le Béarn avant la suppression des justices seigneuriales. Les *béguers* étaient les membres essentiels de la juridiction des jurats; ils faisaient encore les exploits comme les sergents, mais seulement dans les maisons no- [illegible]

BÉGUETER. v. n. (pr. *bé-ghe-té*). Crier, en parlant de la chèvre. On dit mieux *becqueter*.

BÉGUETTES. s. f. pl. Techn. Petites pinces de serrurier.

BÉGUEULE. s. f. (pr. *bé-gheu-le*; ét. franç., *bée*, pour béante, et *gueule*, bouche ouverte). Terme injurieux qui se dit familièrement d'une femme prude avec hauteur, ou dédaigneuse avec impertinence. Ne plaisantez pas avec cette femme, c'est une bégueule. Je fais plus de cas de ton amitié que de celle de toutes nos *bégueules* titrées de la cour, auxquelles je renonce de bon cœur pour jamais. (Volt.)

— Fausse dévote qui affecte la vertu et la modestie, et veut toujours paraître pousser la réserve plus loin que les autres.

Voyez-vous pas de tous côtés
De très-décrépites beautés,
Pleurant de n'être plus aimables,
Dans leur besoin de passion,
S'affoler de dévotion,
Et rechercher l'ambition
D'être *bégueules* respectables? (VOLT.)

— S'emploie quelquefois adjectivement. Cette femme est bien bégueule.

— Voltaire l'a dit d'un homme, en plaisantant, dans un sens adjectif. Non, mon cher, je ne suis pas si *bégueule*; je vous aime de tout mon cœur, je travaille pour vous.

— *Faire la bégueule.* Se donner l'air, le ton d'une prude; affecter ridiculement la modestie et la vertu.

— Se disait autrefois pour Sotte bête, et s'appliquait aux femmes de basse condition, qu'on accusait d'avoir toujours la bouche ouverte.

— Syn. comp. BÉGUEULE. CHIPIE. Ces deux mots désignent des femmes qui affectent des vertus qu'elles n'ont pas. La *bégueule* s'effarouche de ce qu'elle connaît fort bien, la *chipie* de ce qu'elle est censée ignorer.

BÉGUEULERIE. s. f. Le caractère, les airs d'une bégueule. Cette femme est d'une bégueulerie insupportable. La bégueulerie est dans le monde un travers insupportable. C'est un trait de bégueulerie des plus ridicules.

BÉGUEULISME. s. m. Caractère de bégueule. Ce mot nouveau n'a pas encore été adopté.

BÉGUIL. s. m. (pr. *bé-gu-il*). Bot. Espèce de fruit d'Afrique appartenant à une sorte d'arbousier.

BÉGUILIER. s. m. Bot. Arbre d'Afrique qui se rapproche de l'arbousier.

BÉGUIN. s. m. Espèce de capuchon que portaient les béguines.

— Espèce de coiffe pour les enfants qui s'attache sous le menton avec une petite bride. On l'appelle ainsi à cause de sa ressemblance avec la coiffure de religieuses qui porte ce nom. Un enfant qui a encore le béguin.

— Fig. et pop. *Je lui ai bien lavé son béguin.* Je l'ai bien grondé, je l'ai vertement réprimandé.

— Prov. *Les ânes ont les oreilles bien longues, parce que leurs mères ne leur ont point mis de béguin.*

— Hérétiques du XIIIe siècle, appelés aussi Bégards.

— Le nom de béguins et de béguines, ou béchins et béchines, fut donné à Toulouse aux religieux ou aux religieuses du tiers-ordre de Saint-François, à cause de leur fondateur, nommé Béchin.

BÉGUINAGE. s. m. Maison, couvent, communauté de béguines dans les Pays-Bas.

— Autrefois Vie monastique, règle de religieux.

— Se dit aussi familièrement et injurieusement d'une dévotion affectée ou puérile. Donner dans le béguinage.

BÉGUINE. s. f. (ét. anglo-saxon, *began*, *bigan*, ou *biggan*, observer une règle, etc.). Ancienne société de filles ou de veuves dévotes, qui portaient un habit particulier, sans faire de vœux; elles vivaient ensemble du travail de leurs mains. Leur institution a commencé en Flandre, sur la fin du XIIe siècle, et elle s'est conservée jusqu'à la fin du siècle passé.

— On appelle aussi improprement Béguines, en France, des filles dévotes qui se consacrent ordinairement au soulagement des malades, ou à l'instruction des jeunes personnes du sexe, et qui vivent en communauté, sans faire de vœux solennels. Elles portent différents noms: on appelle les unes Sœurs de la charité; les autres, Sœurs grises; et quelques-unes, Sœurs de l'instruction chrétienne.

— Femme qui avait embrassé les erreurs des bégards ou béguins.

— Se dit ordinairement par mépris et injure d'une fausse dévote, ou d'une dévote qui se livre à des pratiques puériles. C'est une béguine, une vraie béguine.

— Syn. simpl. Religieuse, nonne, sœur, nonnain, nonnette, dévote, bigote, cagote. || Epith. Chaste, pudique, réservée, modeste, circonspecte, discrète, compassée, hypocrite, médisante, méchante, chagrine, vindicative, friande, sensuelle.

BÉGUINER. v. n. 1re conj. Vieux mot qui signifiait Faire le dévot, l'hypocrite.

En *béguinant*, faire la précieuse,
Pour empêcher toute vie amoureuse.
(EUST. DESCHAMPS.)

BÉGUM. s. f. (pr. *bé-gom*). Titre d'honneur des princesses de l'Hindoustan; il était porté par l'épouse favorite de l'empereur. La bégum jouissait toujours d'un grand crédit, influait sur les délibérations, faisait et défaisait les ministres, et même on en a vu quelques-unes commander les armées.

BÉGUNE. s. f. Ichthyol. Espèce de poisson.

BEHAIN (Martin). Cosmographe et navigateur célèbre, né à Nuremberg en 1430, mort en 1503. Il fit plusieurs voyages du Portugal en Afrique, et en 1485 il fut fait chevalier de l'ordre du Christ, par Jean II, roi du Portugal. En 1492, il fit un globe terrestre de 34 centimètres de diamètre, sur lequel il dessina ses observations et ses découvertes. On croit qu'il avait connaissance du continent américain.

BÉHÉMOTH. s. m. Animal dont il est parlé dans le livre de Job. Les uns pensent que c'est l'hippopotame, d'autres le rhinocéros, d'autres enfin le morse.

—Bœuf primordial, auteur de toutes choses, suivant les talmudistes. Béhémoth consomme chaque jour le foin de mille montagnes très-vastes, mais l'herbe qu'il a mangée le jour croît de nouveau la nuit, afin de fournir toujours à sa subsistance. Sa femelle fut tuée au commencement du monde, afin que cette espèce ne se multipliât pas. Les juifs superstitieux jurent sur leur part du bœuf Béhémoth, comme les chrétiens jurent quelquefois sur leur part du paradis.

BÉHEN. s. m. Bot. Genre de plantes dont on ne connaît que deux espèces ; le béhen blanc, qui vient du mont Liban ; le béhen rouge, qui vient du Levant. Les racines du béhen, autrefois employées en médecine, ne se trouvent plus dans le commerce.

BÉHÉNANTHE. s. f. (ét. ar., *behen*, sorte d'œillet ; ἄνθος, fleur). Bot. Genre que l'on regarde comme un sous-genre du silène.

BÉHÈNE. s. f. Écon. rur. Corde avec laquelle on attache les vaches dans l'étable.

BÉHICHT. s. m. Myth. pars. Le séjour des bienheureux, suivant la religion des Parsis.

BEHISTE ou **BEHISTRE**. s. m. Vieux mot qui signifiait Tempête. || Malheur, calamité.

BEHISTREUX, EUSE. adj. Vieux mot qui signifiait Orageux.

BEHMEN ou **HAKIM**. Myth. or. Génie qui préside aux actions qui se font pendant le mois et le jour appelés de son nom Behmen.

— Calendr. Le onzième mois solaire, chez les anciens Perses, suivant l'ère yezdedjirdique, celui pendant lequel le soleil entre dans le Verseau. || Le second jour de chaque mois solaire chez les anciens Perses.

BEHORS. s. m. Ornith. Un des noms du butor.

BEHOURD, BEHOURT ou **BOHOURT**. s. m. (ét. it. *bagordo, bigordo*, lance, pique). Dans nos anciens romans de chevalerie, Combat que l'on faisait à cheval, la lance au poing. || Joute. || Course. || Coup de lance. || Querelle.

— *Faire son behourd*. Signifiait Faire son apprentissage.

BEHOURDEIS ou **BOUHORDI**. s. m. (ét. *behourt, dies*, jour). Jour où le behourt avait lieu.

BEHOURDER. v. n. Vieux mot qui signifiait Jouter. || Quereller.

BÉHOURDEUR. s. m. Vieux mot qui signifiait Jouteur.

BEHOURDIER. s. m. Vieux mot qui signifiait Engagement de behourt. || Choc de lances.

— Exercice militaire équestre avec des lances sans pointe et des boucliers.

BEHRAM. Myth. pers. Un des ized, qui préside au feu ; c'est le plus puissant et le plus actif de tous ; il a été placé par Ormuzd à la tête de tous les êtres.

BEHRÉE. s. m. Ornith. Oiseau de proie des Indes orientales. Espèce de faucon.

BEHRING ou **BERING** (Vital). Navigateur danois, chargé par Pierre le Grand, en 1725, d'un voyage de découverte sur les côtes du Kamtchatka, découvrit le détroit auquel il donna son nom, en 1728, et entreprit, en 1741, une nouvelle expédition pendant laquelle il mourut, dans une petite île, nommée à cause de cela île de Behring.

BEHRINIE. s. f. Bot. Genre de la famille des synanthérées, qui a pour type une plante de la carniole.

BEHURE. s. f. Vieux mot qui signifiait Joue, visage.

BÉHURIE. s. f. Bot. Genre de la famille des mélastomacées, qui a pour type un arbrisseau du Brésil.

BEID EL-SAR ou **BEID EL-OSSAR**. s. m. Bot. Espèce d'asclépiade dont on fait beaucoup d'usage en Afrique contre la morsure des bêtes venimeuses. Les Egyptiens emploient le duvet soyeux de ses graines en guise d'amadou ; ils en garnissent aussi leurs lits. Son suc, laiteux et caustique, est appliqué sur les boutons vénériens.

BEIGE. adj. des 2 g. Comm. Se dit de la laine qui a sa couleur naturelle. Laine beige.

—Se dit en parlant d'une sorte de drap blanc ou de serge blanche qui n'a reçu aucune teinture. Drap beige. Serge beige.

— s. f. Serge faite avec de la laine beige et

BEIGNET. s. m. (ét. celt., *bigne*, enflure ou tumeur, parce que les beignets sont enflés). Espèce de pâte frite à la poêle et qui enveloppe ordinairement une tranche de quelque fruit. Beignet de pommes. Beignet de prunes, d'abricots. Beignet soufflé. Faire des beignets. Manger des beignets.

—Se dit plus généralement de la pâte qui enveloppe les tranches de pommes. Faire des beignets se dit communément pour, Faire des beignets de pommes.

BEILCHE. s. m. Art culin. Ragoût allemand fait avec une sous-noix de bœuf.

BEÏLIK-KALÉMI. s. m. Hist. ott. Un des trois bureaux de la chancellerie d'Etat chez les Turcs. Il contient le dépôt des règlements, des ordonnances du sultan et des traités conclus par la Porte avec les puissances étrangères.

BEÏLIKDJI. s. m. Hist. ott. Chef des trois bureaux de la chancellerie.

BEILSCHMILDTIE. s. f. Bot. Genre de la famille des lauracées, tribu des cryptocaryées, fondé sur quelques arbres de l'Inde.

BEILSTEIN. s. m. Minér. Mot allemand signifiant Pierre de hache. On l'appelle aussi Jade.

BEINAC. Géogr. Village de France (Corrèze), chef-lieu de canton, arr. de Brives.

BEINBRECHER. s. m. Ornith. Synon. de Percnoptère d'Egypte.

BEINE. Géogr. Village de France (Marne), chef-lieu de canton, arr. de Reims.

BEINHEIM. Géogr. Ville de France (Bas-Rhin) ; 1,500 hab.

BEIRA. Géogr. Province du Portugal ; pop., 925,400 hab. Salines importantes ; céréales, maïs, bons fruits, etc. ; peu d'agriculture. Capitale, Coïmbre.

BEÏRACTAR (Mustapha). Nommé grand vizir en 1809, il voulut tirer sa nation de l'ignorance où elle était, et introduire en Turquie la civilisation européenne ; mais les janissaires, s'étant mis à la tête d'une population nombreuse, assiégèrent le sérail, où s'était retiré Mustapha, qui, plutôt que de tomber vivant au pouvoir de ses ennemis, se fit sauter avec la partie du palais qu'il habitait.

BEÏRAM. s. m. V. BAÏRAM.

BEÏRAMITE. s. m. Hist. ott. Membre d'un ordre monastique turc fondé en 1471 par Hadji Beïram Ansarewy.

BEÏSTI. s. m. Petite monnaie orientale d'argent à très-bas titre, aujourd'hui hors de cours ; elle valait 1 sou 5 deniers de France.

BEÏTULMALDJI vulgairement **PETELMADJI**. s. m. Hist. ott. Titre du trésorier des janissaires.

BEÏZATH. s. m. Antiq. Monnaie d'or des anciens Perses. || Mesure dont se servaient les Juifs ; elle équivalait à environ 60 centimètres cubes.

BÉJARE. s. f. (de *Bejar*, botaniste espagnol). Bot. Genre de plantes de la famille des éricacées, fondé pour quelques arbrisseaux indigènes dans l'Amérique boréale et australe, et dans les Andes du Pérou. Deux espèces sont cultivées, la béjare rameuse et la béjare glauque.

BÉJAUNE. s. m. (par contraction de *bec jaune* ; parce que la plupart des oiseaux qui n'ont pas encore toutes leurs plumes ont le bec jaune). Fauconn. Oiseau de proie jeune et niais, qui a encore le bec jaune et ne sait pas chasser.

— Fig. et fam. *Montrer à quelqu'un son béjaune*. Lui faire voir sa sottise, son ineptie, lui montrer qu'il n'est encore qu'un ignorant dans les choses dont il s'agit. On écrit aussi Bec jaune, mais on prononce toujours béjaune, il vaut donc mieux écrire conformément à la prononciation.

— Fig. Nouveau venu. Apprenti. Jeune homme sot et niais.

— Fig. et fam. Repas, régal que donnent à leurs nouveaux camarades, à titre de bienvenue, un officier qui entre dans un régiment ; un apprenti qui devient compagnon ; ou un compagnon qui devient maître. Payer son béjaune. Faire payer son béjaune.

— Anc. prat. *Lettres de béjaune*. Lettres que les clercs obtenaient autrefois à la basoche au commencement de la cléricature, pour en marquer l'époque et justifier de leur temps de palais.

— *Abbé des bejaunes*. Celui des élèves en théologie à qui était commis le soin de percevoir le droit de béjaune. Le jour des Innocents, monté sur un âne, il conduisait les béjaunes par la ville, et l'après-dîner il les aspergeait d'eau.

BÉJUCO. s. m. Bot. Dénomination générale qui s'applique, dans les pays de domination espagnole, à tous les arbrisseaux sarmenteux et grimpants. On l'appelle aussi Béjugo, béjugue ou béjuque.

BEKES. Géogr. Comitat de Hongrie. || Ville de Hongrie, chef-lieu du comitat qui porte le même nom ; 11,000 hab.

BEKKER (Balthasar). Théologien et philosophe allemand, né près de Groningue en 1634. Il a combattu, dans un ouvrage intitulé le *Monde enchanté*, l'existence des démons, et a regardé celle des anges comme probable sans être certaine. Ce livre et un autre, la *Nourri-*

Ils ont été combattus et défendus avec force.

BÉKRITE. s. m. Hist. or. Membre d'un ordre monastique turc, fondé en 1406 par Ebn-Békir Wefayi.

BEKTACHITE. s. m. Ordre de moines turcs de la congrégation d'Abou-beker, fondé en 1357 par Hadji Bektach. Ils sont rangés parmi les religieux les plus distingués sous le rapport spirituel. On leur permet de se marier. || Surnom que portaient les janissaires, à cause de la vénération dont ils étaient pénétrés pour cet ordre.

BEL, LE. adj. V. BEAU.

BEL, BÉLUS ou **BAAL**. (littéral., *seigneur*.) Hist. anc. or. Dénomination commune à tous les rois que les Chaldéens ont divinisés. || BEL ou BELUS. Roi d'Assyrie, qui s'empara de Babylone vingt siècles avant J.-C., avait un autre nom propre et primitif qui est tombé dans l'oubli.

— Myth. Surnom de Jupiter.

BEL. s. m. Bot. Sorte de fruit qui vient sur le palmier rondier.

— Pêche. Nom que les pêcheurs de la morue verte donnent à l'établissement qu'on fait depuis les haubans de misaine jusqu'au commencement du gaillard d'arrière.

BÉLA. Myth. gr. Apollon chez les Crétois.

— Nom de cinq rois de Hongrie.

BELA-AYE ou **BELAHE**. s. m. (pr. *be-la-é* ; ét. mal, *be*, grand ; *lahe*, homme ou mâle). Bot. Arbre de Madagascar, dont l'écorce, qui est aromatique et amère, est d'un grand usage en médecine. On l'emploie aussi au lieu de houblon.

BÉLABRE. Géogr. de France. Indre, chef-lieu de cant., arr. de le Blanc ; 900 hab.

BÉLADAMBRÉ. s. m. Bot. Espèce de liseron vivace de la côte de Malabar, qui contient un suc laiteux âcre. On en fait, avec de l'huile et du gingembre, un liniment que l'on emploie contre les effets des morsures du chiens enragés.

BELAM-CANDA. s. m. Bot. Plante du genre morée.

BÉLAME. s. m. Ichthyol. Poisson du genre du clupe.

BÉLAMIE. s. f. Tunique à franges des religieux de Fontevrault.

BELA-MODAGAM. s. m. Bot. Petit arbre du Malabar, qui croît dans l'intérieur des terres.

BÉLANDRE. s. f. (du holland. *bylander*). Mar. Petit bâtiment de transport à fond plat, dont on se sert principalement sur les rivières, sur les canaux, et dans les rades.

— Art milit. Caisson à rideaux qui sert à transporter les militaires malades.

— s. m. Vieux mot. Dommage, perte, fâcheux événement. Causer un *bélandre* à quelqu'un.

BÉLANDRIER. s. m. Marinier qui monte une bélandre.

BELANGÈRE. s. f. (de *Bélanger*, botaniste français). Bot. Genre de la famille des saxifragacées, fondé sur un petit nombre d'arbres indigènes dans le Brésil.

BÊLANT, E. adj. verb. Qui bêle. Agneau bêlant. Des brebis bêlantes. Telle fuit d'agneaux effrayés une troupe *bêlante*. (B.) Sur l'animal *bêlant* aussitôt il s'abat. (La Font.)

Et les flocons légers que la ronce piquante,
A ravis au passage à la brebis *bêlante*.
(CASTEL.)

— Ne se place qu'après son substantif.

— Prov. *Bœuf saignant, mouton bêlant*. Se dit pour donner à entendre que le mouton et le bœuf qu'on met rôtir ne doivent pas être trop cuits.

BÉLA-POLA. s. f. Bot. Genre de plante du Malabar, de la famille des orchidées.

BÉLASSES. s. m. pl. Grandes jarres avec lesquelles on fait des radeaux pour naviguer sur le Nil.

BÉLATUCADRUS. Myth. Nom sous lequel on adorait le soleil dans les îles Britanniques.

BELBOG ou **BELOIBOG**. (littér. le *dieu blanc*). Myth. slave. Divinité suprême, le bon principe chez les Slaves.

BELBUS. s. m. Mamm. Synonyme d'Hyène dans la basse latinité.

BELCAIRE. Géogr. Bourg de France (Aude), chef-lieu de canton, arr. de Limoux ; 1,000 hab.

BELCHITE. s. f. Comm. Sorte de laine d'Espagne.

— Géogr. Petite ville d'Espagne en Aragon. Elle fut prise par Suchet, qui y fit 4,000 prisonniers.

BELCINACE. Géogr. Ile de la Seine près de Caudebec, qui, submergée plusieurs fois, a disparu totalement en 1681.

BÈLE. s. m. (rad. βέλος, trait ou dard). T. de jeu. Petit bâton aigu des deux côtés, dont ils frappent l'une des deux pointes avec un autre plus grand, et qu'ils font ainsi sauter en l'air. Dans certaines parties de la France, on l'appelle *bèle* ; à Paris, *bâtonnet* ; en Berri, *bicarolle* ou *bigarelle* ; en Touraine, *pic* ; à Blois, *bistoquet*.

— Art milit. Espèce de javelot du moyen âge, qui s'est lancé quelquefois comme un trait.

BÉLÉDIN. s. m. Comm. Coton filé du Levant, d'une qualité très-médiocre.

BÉLÉDINE. s. f. Comm. Espèce de soie.

BÉLÉE. s. f. Pêche. Corde lestée, garnie d'hameçons, que l'on place entre deux eaux, au moyen du lest et des lignes. Pêcher à la bélée.

BÉLELAC. s. m. Comm. Taffetas du Bengale.

BELEM. Géogr. Faub. de Lisbonne sur la droite du Tage, aujourd'hui réuni à la ville. On y remarque la tour de Belem et un beau palais des rois de Portugal ; 5,000 hab.

— BELEM ou PARA. Ville du Brésil, chef-lieu de la vaste prov. de Para, évêché, citadelle, château fort. Cette ville, qui possédait près de 20,000 hab. avant 1834, a été réduite par les malheurs de la guerre à moins de 6,000 hab.

BÊLEMENT. s. m. (rad. *bêler*). Cri naturel des moutons, des brebis et des agneaux. Bêlement long. Bêlement plaintif. La brebis et son agneau se reconnaissent l'un l'autre à leur *bêlement*. (Acad.)

Et le dogue intrépide,
Qu'appellent au secours ses *bêlements* plaintifs
(ROUSSEAU.)

Du chien actif la voix retentissante
S'unit aux *bêlements* des timides troupeaux.
(Mme BOURDIC.)

BÉLEMNITE. s. f. (du gr. βελεμνίτης, pierre en forme de flèche). Moll. céph. Mollusques fossiles qui ont de tout temps attiré l'attention par leur forme de doigt ou de fer de lance. Les bélemnites étaient des animaux voisins des omnastrèphes et des onychoteuthis. On pourrait croire que les bélemnites étaient des animaux côtiers, voyageant par grandes troupes sur les rivages des anciens océans, ce qu'indiqueraient les bancs qu'on rencontre dans presque tous les lieux où elles se trouvent. On a publié une infinité de contes sur ces animaux fossiles. On les a appelés pierres de lynx, parce que l'on prétendait que ce n'était que de l'urine de lynx pétrifiée ; quelques auteurs les ont regardés comme des stalactites, du bois pétrifié, des dents de poisson, etc. Les naturalistes modernes savent aujourd'hui que c'est la coquille fossile d'un animal dont l'espèce n'existe plus.

BÉLEMNITELLE. s. f. (dimin. de *bélemnite*). Espèces de bélemnites qui sont pourvues d'une fente intérieure au bord antérieur du rostre. On en connaît trois espèces, la *bélemnitelle micronée*, la *quarrée* et la *scaniæ*.

BÉLEMNITIDÉ, ÉE. adj. Bot. Qui tient de la bélemnite, qui lui ressemble. || BÉLEMNITIDÉES. s. f. pl. Famille de l'ordre des acétabulifères, comprenant les genres bélemnite, bélemnitelle et conoteuthis. Cette famille est caractérisée par un animal pourvu d'un osselet corné allongé, terminé par une alvéole conique, contenant une série aérienne de loges transversales.

BÉLEMNITIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport ou appartient aux bélemnites. Matière bélemnitique.

BÉLEMNITOLOGIE. s. f. Histoire naturelle des bélemnites.

BÉLEMNOÏDE. adj. des 2 g. (ét. gr., βέλεμνον, trait ; εἶδος, forme). Anat. Qui a la forme d'une flèche. Apophyse bélemnoïde.

— s. f. Une bélemnoïde.

BÉLÉNION ou **VÉLÉNION**. s. m. Bot. Anciens noms du duronic.

BÉLÉNOÏDE. adj. des 2 g. Qui a la forme d'une flèche.

BÉLÉNUS. Myth. Un des dieux des Gaulois, le même qu'Apollon.

BÉLÉOPTÈRE. s. m. (du gr. βέλος, dard ; et πτερόν, aile). Entom. Genre de coléoptères pentamères établi pour y rapporter deux espèces nouvelles de Madagascar.

BÊLER. v. n. 1re conj. (du lat. *balare*, qui a la même signification). Faire un bêlement. Pousser des bêlements. Il se dit du cri naturel des moutons, brebis et agneaux.

De timides brebis et leurs jeunes agneaux
Se plaignaient, en *bêlant*, de quitter leurs prairies.
(DELILLE.)

— Prov. et fig. *Brebis qui bêle perd sa goulée*. Quand on cause à table, on perd le temps de manger.

— Prov. et fig. *La brebis bêle toujours de même*. On ne change guère les manières qui viennent de la nature.

BEL-ERICU. s. m. Bot. Plante de la famille des apocynées.

BELESON. s. m. Mat. médic. Mot barbare employé pour désigner les baumes.

BEL-ESPRIT. s. m. || Pl., *beaux-esprits*. V. BEAU.

BÉLESSAT. Géogr. Bourg de France, département de l'Ariège. Source minérale et intermittente ; 1,200 hab.

BÉLESTICA. Myth. gr. Nom de Vénus à Alexandrie, où un temple lui avait été élevé par l'esclave Bélessie, concubine d'un roi d'Egypte.

BELETTE. s. f. (ét., *melis*, nom latin de cet

formé de manière à pouvoir se glisser et s'insinuer à travers les plus petites ouvertures ; il habite dans les greniers, dans les vieux murs, dans les étables, etc. Il se nourrit de rats, de serpents, de taupes, etc., et cherche avec avidité les œufs des pigeons, des poules, etc. La *belette* et l'hermine ne veulent pas manger lorsqu'on les regarde. (Delille.)

— Ichthyol. Poisson du genre du blenne. C'est la petite loutre du Nord.

BÉLEV. Géogr. Ville de Russie, gouvernement de Toula ; 6,800 hab.

BELFAIT. s. m. Vieux mot qui signifiait Belle action.

BELFAST. Géogr. Ville maritime d'Irlande, province d'Ulster ; 30,000 hab.

BELFORT. Géogr. (ét. celt., *bel*, roc ; *vor*, qu'on prononçait *for*, auprès. Ville placée au

pied d'un roc). Géogr. Ville forte de France (Haut-Rhin), chef-lieu d'arr.; 5,800 hab. || On donne le nom de Conspiration de Belfort à une conspiration qui se forma dans cette ville en 1821; elle avait pour chef le colonel Caron: elle fut bientôt réprimée.

BELFROI. s. m. S'est dit autrefois pour Beffroi.

BELGE. s. et adj. des 2 g. Qui est de la Belgique. || Qui a rapport à la Belgique. || Se dit en poésie pour Flamand.

BELGEOIS, OISE. s. et adj. des 2 g. Qui est des Pays-Bas. || Qui concerne les Pays-Bas.

BELGIQUE. (du lat. *Belgium* et *Belgica* (regio), Belgique). Royaume d'Europe situé entre 49° et 52° lat. N.; entre 0° 15', et 3° 46', long. E.; est borné au N.-E. par la Hollande, au S. par la France, à l'E. par le grand-duché de Luxembourg et la province Rhénane de Prusse, à l'O. par l'Océan; 255 kil. sur 235; 4,215,781 hab.

— La Belgique est divisée en neuf provinces administrées par des gouverneurs, et subdivisées en districts à la tête desquels sont placés des *commissaires*, que l'on nomme en France sous-préfets.

— Ces provinces sont : 1° la *province d'Anvers*. Chef-lieu, Anvers; districts, Malines et Turnhout; 357,590 hab.

— 2° *Brabant*. Chef-lieu, Bruxelles; districts, Nivelle, Louvain; 613,677 hab.

— 3° *Flandre occidentale*. Chef-lieu, Bruges; districts, Ypres, Courtrai, Thielt, Roulers, Furnes, Ostende, Dixmude; 612,745 hab.

— 4° *Flandre orientale*. Chef-lieu, Gand; districts, Alost, Saint-Nicolas, Audenaerde, Termonde, Ecloo; 789,407 hab.

— 5° *Hainaut*. Chef-lieu, Mons; districts, Tournay, Charleroy, Thuin, Soignies, Ath; 643,410 hab.

— 6° *Liége*. Chef-lieu, Liége; districts, Huy, Verviers, Varemme; 371,592 hab.

— 7° *Limbourg*. La moitié de cette province a été cédée à la Hollande par le traité de 1839. Chef-lieu, Hasselt; districts conservés, Tongres et Saint-Trond.

— 8° *Luxembourg*. Chef-lieu, Arlon; districts, Bastogne, Marche, Virton, Neufchâteau. Trois districts et plusieurs cantons formant la partie allemande du Luxembourg ont été enlevés à la Belgique par le traité de 1839; 170 129 hab.

— La Belgique est un pays généralement plat, excepté dans le Hainaut et la province de Namur, où les Ardennes étendent leurs ramifications. On y trouve beaucoup de marais; les côtes y sont au-dessous du niveau de la mer. Plusieurs rivières arrosent ce pays : les principales sont l'Escaut, la Meuse, qui reçoit la Sambre et l'Ourthe; la Dyle, la Senne, la Dendre, etc. Nombreux canaux; des chemins de fer étendent les communications les plus rapides dans toutes les directions.

— Le sol, très-maigre dans les provinces de Liége et de Limbourg, est très-fertile dans les Flandres et le Hainaut. Agriculture très-florissante; industrie développée; superbes toiles, sucres, eaux-de-vie, genièvre, tabac, bière, colle-forte, produits chimiques, teintureries, impressions sur tissus, fonderies, machines à vapeur, nombreuses imprimeries, qui nuisent beaucoup au commerce de la France par leurs innombrables contrefaçons.

— L'instruction est moins avancée en Belgique qu'en Hollande; on y compte cependant trois grandes universités.

— Les habitants vivent en général dans l'aisance. Ils diffèrent peu des Français du Nord.

— Le français est la seule langue de la bonne société et le langage officiel. Deux autres langues sont parlées par les basses classes de la Belgique, le *flamand* et le *wallon*. V. ces mots.

— La Belgique fit partie des Gaules sous César, des Pays-Bas dans le moyen âge et les temps modernes. Elle fut réunie à la France en 1795; forma les départements des *Deux-Nèthes*, de l'*Ourthe*, des *Forêts*, de *Sambre-et-Meuse*, de la *Meuse-Inférieure*, de *Jemmapes*, de la *Lys*, de l'*Escaut* et de la *Dyle*; fut réunie à la Hollande en 1815, sous Guillaume de Nassau, et est depuis la révolution de 1830, qui a chassé du trône les Nassau, gouvernée par le prince de Saxe-Cobourg sous le nom de Léopold.

— Législ. Le gouvernement est monarchique et représentatif; le pouvoir législatif réside dans les deux chambres des représentants et

bres, choisis parmi les contribuables; la deuxième est composée de 51 membres, choisis parmi ceux des sujets qui paient au moins 1,000 florins d'impôts.

— BELGIQUE ANCIENNE. Cette contrée comprenait, au temps de César, toutes les contrées qui se trouvent entre le Rhin, l'Océan, la Seine et la Marne. Sous Adrien, on y adjoignit le pays des Séquaniens, des Helvétiens et des Lingones. On la divisa alors en quatre provinces : Belgique première, au N.-O.; Belgique deuxième, au centre; Germanie première, au N., et Germanie deuxième, à l'E. || *Première Belgique*. Elle comprenait le pays des Trévires, des Médiomatrices, des Leuces, et des Véroduneis, qui répondent aux départements de la Meurthe, de la Moselle, de la Meuse, et à une partie de la Prusse rhénane. La ville principale était Trèves. || *Deuxième Belgique*. Elle comprenait le pays des Nerviens, le Belgium, le pays des Morins, des Véromanduens, des Silvanectes, des Viducasses, des Soissonnais, des Rémois et des Catalaunes, qui forment aujourd'hui la Flandre orientale et occidentale, le Hainaut, et les départ. du Nord, du Pas-de-Calais, de la Somme, de l'Oise, de l'Aisne, de la Marne et de l'Aube. Ville principale, Reims.

BELGIQUE. adj. des 2 g. De la Belgique, qui appartient à la Belgique ou à ses habitants. Les provinces belgiques. Annales belgiques. En ce sens, il vieillit; on dit plus ordinairement Belge. || *Le lion belgique*. Le lion représenté dans les armes de la Belgique. Cette locution s'emploie surtout au figuré. || *La Gaule belgique*. Le pays qu'habitaient les anciens Belges.

BELGIUM. (pr. *bel-gi-om*). Géogr. anc. Partie de la deuxième Belgique, qui comprenait le pays des Atrebates, des Ambiens et des Bellovaques. C'est dans ce pays que s'établit primitivement le peuple belge, qui étendit ensuite son nom à une grande partie de la Gaule septentrionale.

BELGIUS. Général gaulois, fit une expédition en Macédoine vers l'an 279 avant J.-C. Battit les troupes de Ptolémée Céraunus, fit ce prince prisonnier et le mit à mort. Brennus était au nombre de ses lieutenants.

BELGODÈRE. Géogr. Village de France (Corse), chef-lieu de cant., arr. de Calvi; 500 hab.

BELGOROD. Géogr. Gouvernement de Russie. || Ville de Russie, gouvernement de Koursk; 10,000 hab. Foires très-fréquentées.

BELGRADE ou **ALBE GRECQUE.** Géogr. Ville forte de la Turquie d'Europe, en Servie. Elle a été prise et reprise plusieurs fois par les Impériaux et les Turcs. En 1807, les Serviens insurgés s'en sont rendus maîtres, 30,000 hab.

BELHAR. s. m. Hist. ... Titre du plus grand roi des Indes, qui passait parmi les autres rois du même pays pour leur chef ou empereur.

BÉLIAL. Myth. phén. Divinité fameuse chez les Sidoniens, probablement la même que Baal ou Moloch. || Dans la Bible, il se prend pour le malin esprit, le démon. || *Les enfants de Bélial*. Se dit en style biblique, pour les méchants, les impies. Au moyen âge, il s'est dit particulièrement des barbares du Nord.

BELIC ou **BELIF.** s. m. Blas. Couleur rouge. On l'appelle aussi Gueule.

BELICHE. Myth. Nom que les peuples de Madagascar donnent au diable, auquel ils jettent le premier morceau de la victime pour le rendre favorable, ou pour apaiser sa colère.

BÉLIDE. Myth. Descendant de Bélus, père de Danaüs. || Palamède, arrière-petit-fils de Bélus. || s. m. pl. Les membres de la dynastie d'Argos depuis Danaüs. || s. f. pl. Les cinquante Danaïdes. On les appelle plus souvent de ce dernier nom.

— BÉLIDE. adj. et s. Nom d'un groupe de la famille des curculionides, qui a pour type le genre *belus*.

BÉLIDOR (Bernard Forêt de). Ingénieur et mathématicien célèbre, naquit en 1697. Il a publié un grand nombre d'ouvrages sur les mathématiques appliquées, qui sont encore fort estimés aujourd'hui. Il est mort en 1761.

BÉLIER. s. m. (rad. *béler*). Mamm. Mâle de la brebis, qui porte le nom d'agneau dans les premiers temps de sa vie, et qui prend celui de mouton quand il est coupé. Un gros bélier. Les cornes d'un bélier. Bélier à corne. Bélier sans cornes. Bélier cornu. Bélier velu. Bélier bêlant. Bélier lascif. Bélier timide. Bélier laineux. Bélier pétulant. Ils heurtent de front et de côté comme les *béliers*. (La Bruy.) Dans un beau jour de printemps, nous voyons le rossignol chanter d'amour, le *bélier* en bondir. (Buff.)

— Périphr. Le chef, le roi du bercail. De la brebis le pétulant époux. Le *bélier*, chef altier d'un superbe troupeau. (Mollevaut.) Le *bélier*, colonel de la laineuse troupe. (Ronsard.)

— Épith. Robuste, redoutable, formidable, puissant, bruyant, tonnant, suspendu, balancé, faible, impuissant, menaçant.

Un *bélier*, instrument d'assaut et de batailles,
Avec moins de fracas ébranle les murailles.
(DESAINTANGE.)

Un *bélier* indomptable
Au front armé de bronze, au choc inévitable

— Entom. Espèce d'insecte lépidoptère. Sorte de papillon de nuit.

— *Bélier-sphinx*. Nom de la zygène de la filipendule.

— Astron. Constellation zodiacale qui, vers le temps d'Hipparque, coïncidait avec l'équinoxe du printemps. Ce nom est demeuré attaché au signe dont le commencement répond à ce même équinoxe, dans le zodiaque mobile déplacé par la précession. Le signe du Bélier. Le soleil est dans le signe du Bélier.

Sitôt que du *bélier* l'étoile radieuse
Efface des Poissons l'écaille pluvieuse,
Tous les ans, dans les prés, tu renais, tu fleuris.
(DESAINTANGE.)

— Myth. Ce signe est le Bélier qui portait la toison d'or, et qui conduisit dans la Colchide Phryxus et sa sœur Hellé. Phryxus ayant heureusement achevé sa course, sacrifia le bélier et suspendit sa toison dans un temple de Mars.

— Art milit. Machine de guerre des anciens, composée d'une longue et pesante poutre, dont l'extrémité était armée d'une tête de bélier en airain, et qui servait à battre et à renverser les murailles des places assiégées. Approcher le bélier. Faire jouer le bélier. Des coups de bélier. Le *bélier* impuissant les menaçait en vain. (Rac.)

— Mar. Machine de guerre des anciens, composée, comme le bélier de terre, d'une poutre suspendue au mât comme une vergue. A l'abordage, le bélier, poussé avec violence, renversait, écrasait les soldats ennemis, et faisait même aux flancs des vaisseaux de larges ouvertures.

— Mécan. Pièce de bois ou de fonte qui sert à enfoncer les pieux, et qui fait partie de la sonnette. || *Bélier hydraulique*. Machine inventée par Montgolfier, pour élever l'eau d'une rivière au moyen de la force même du courant. || *Bélier-siphon*. Belier hydraulique auquel est adapté un siphon. || *Bélier aspirateur*. Espèce de bélier hydraulique, dont l'effet se produit par aspiration.

BÉLIER, IÈRE. adj. Anc. t. milit. Se disait d'un engin renfermant un bélier catabalistique. Tortue bélière. Machine bélière.

BÉLIÈRE. s. f. Techn. Sonnette du bélier qui conduit le troupeau. Anneau qui est au dedans d'une cloche, pour tenir le battant suspendu. || Anneau qui suspend une lampe d'église. || Anneau qui soutient une pendeloque, un pendant d'oreilles. || *Bélière du talon*. Celle qui reçoit la pendeloque ou le pendant. || *Bélière du cliquet*. Celle qui passe sous le tendon de l'oreille, et retient toujours la boucle du même côté. || Bracelet ou chape de fourreau de sabre.

BÉLIERS. s. m. pl. Conchyl. Tribu de la famille des ammonées, comprenant celles qui ont le dos caréné et bosselé, ce qui les fait ressembler à une corne de bélier.

BELIÈVRE. s. f. Nom sous lequel on désigne, en Normandie, l'argile plastique, qu'on emploie comme terre à poterie.

BÉLIGANA. s. f. Bot. Nom vulgaire languedocien de la vigne sauvage.

BÉLILLA. s. m. (pr. *bé-li-la*). Bot. Espèce d'arbrisseau des Indes.

BÉLILLI. s. m. Mat. médic. Espèce de médicament qui vient des Indes.

BÉLIN, INE. s. des 2 g. Nom d'amitié que l'on donnait autrefois aux enfants. || On lui a aussi donné le sens de Sot.

— Il s'est dit aussi pour Mouton.

— Hortic. Nom du court-pendu rouge.

— Les fleuristes ont aussi donné ce nom à deux variétés de tulipes.

— adj. Qui tient du bélier, de l'agneau. Assommer gens comme moutons *belins*. (Vig. de Charles VII.)

BÉLIN. Géogr. Village de France, dép. de la Gironde, chef-lieu de canton, arr. de Bordeaux; 1,200 hab.

BELIN DE BALLU (Jacq.-Nic.) Savant helléniste, né à Paris en 1753, mort à Saint-Pétersbourg, en 1815, a publié plusieurs éditions et traductions d'ouvrages grecs.

BÉLINÉ, ÉE. part. pass. du v. Béliner. S'emploie adjectivement.

BÉLINER. v. n. 1re conj. Se dit en parlant de l'accouplement des béliers avec les brebis.

— Fig. Faire le doucereux.

— v. a. Tondre, dépouiller.

— *Béliner une femme*. En jouir. (Rabelais.)

BÉLINGE. s. m. Techn. On donnait autrefois ce nom, en Picardie, à une tirotaine très-grossière de laine et de fil.

BÉLINGILE ou **BÉRINGÈNE.** s. f. Bot. Nom vulgaire de l'aubépine.

BÉLINUM. s. m. (pr. *bé-li-nom*). Bot. Espèce de céleri sauvage.

— On donne quelquefois ce nom au céleri cultivé.

BÉLIS. Myth. Dieu adoré à Aquilée. On croit que c'était le même qu'Apollon.

BÉLISAIRE. Habile général de Justinien II, né en Thrace vers 400. Il fit ses premiers exploits contre les Perses, qu'il força à faire la paix, passa l'année suivante en Afrique, combattit les Vandales, vainquit Gélimer, leur roi, leur ravit Carthage, et les chassa pour jamais de l'Afrique.

roi, et l'emmena à Constantinople. De là, retournant en Perse, il repousse Chosroès, revole en Italie où le rappellent les succès de Totila, prend Rome, et se voit, faute de troupes, forcé de se retirer sans avoir mis fin à ses conquêtes. Vers la fin de sa vie, Bélisaire fut accusé de conspiration, et, malgré ses services, disgracié par l'empereur, qui cependant reconnut plus tard son innocence, et lui rendit sa faveur. Le poëte Tzetzès suppose que Bélisaire, dans sa disgrâce, pour comble d'infortune, avait eu les yeux crevés et avait été réduit à mendier son pain. Plusieurs historiens ont suivi cette tradition, d'après laquelle Marmontel a aussi fait son roman de Bélisaire.

— Prov. *Être réduit au sort de Bélisaire*. Être réduit à la mendicité.

BÉLISAMA ou **BÉLISANA.** Myth. Nom sous lequel les Gaulois adoraient Minerve. On donnait aussi ce surnom à Junon, à Vénus et à la lune.

BÉLÎTRAILLE. s. f. (pr. *bé-li-tra-ie*). Vieux et pop. Troupe de bélîtres. || Canaille.

BÉLÎTRE. s. m. (de l'all. *bettler*, gueux, mendiant). T. d'injure et de mépris. Homme de néant, gueux, coquin, misérable. Un vrai bélître.

— On disait autrefois, Les quatre ordres de bélîtres, pour dire, Les quatre ordres des mendiants. A Pontoise, les confrères pèlerins de la confrérie de Saint-Jacques ont longtemps porté le nom de bélîtres, et ce nom n'était point alors odieux.

— On a donné autrefois un féminin à ce mot. On en trouve des exemples dans Montaigne et dans Charron. Dédaignons cette faim d'honneur et *bélîtresse*, qui nous le fait coquiner de toutes sortes de gens par moyens abjects et à quelque prix que ce soit, c'est deshonneur d'être ainsi honoré. (Montaigne.) Flatterie, vice d'une âme lâche, basse et *bélîtresse*. (Charron.)

BÉLÎTRER. v. n. Vieux mot qui signifiait Mendier. La noblesse allait vicariant et *bélîtrant* par les maisons, sans rien payer, à la mode de nos vieux chevaliers errants. (Contes d'Eutrapel.) Avoir toujours une œuvre publique entreprise pour empêcher les pauvres valides de *bélîtrer*. (Bouchel.)

BÉLÎTRERIE. s. f. Gueuserie, métier de fainéant, de mendiant. Inusité.

BÉLÎTRESSE. s. f. V. BÉLÎTRE.

BELKI. s. f. Géogr. Nom générique donné en Sibérie aux montagnes de neiges perpétuelles, et principalement à celles qui se détachent du petit Altaï.

BELL (André). Né en 1753, mort en 1832. On le dit fondateur de l'enseignement mutuel en Europe; il avait, assure-t-on, puisé l'idée de sa méthode dans l'Inde, où elle existe de temps immémorial. Lancaster, maître d'école à Londres, se hâta d'adopter le nouvel enseignement, et disputa à Bell la priorité de sa découverte. Les Français, de leur côté, prétendent que les Anglais leur ont emprunté cette méthode, qui était en usage chez eux depuis le XVIIe siècle.

— (Henri). Né en Ecosse en 1767, est le premier qui, en Europe, ait appliqué la vapeur à la navigation. Il est mort en 1830.

BELLAC. (ét. celt., *bela*, village; *ach*, rivière. Ville située sur l'Aar). Géogr. Ville de France, Haute-Vienne, chef-lieu d'arrondissement; 3,600 hab.

BELLADONE, BELLADONA ou **BELLE-DAME.** s. f. (de l'ital. *bella donna*, belle dame parce qu'autrefois les Italiens en tiraient une espèce de fard). Bot. Espèce de plante vénéneuse du genre atropa, famille des solanacées solanées, employée en médecine contre la coqueluche et les toux convulsives. On en distingue deux espèces remarquables par leurs propriétés calmantes, narcotiques, qui, à des doses même modérées, peuvent produire l'empoisonnement.

— Très-beau papillon du chardon.

BELLAGINES. s. f. pl. (ét. sax., *by*, ville; *lagen*, loi). Recueil des lois municipales des Goths.

BELLA-MODAGAM. s. m. Bot. Arbre de la côte de Malabar, dont les feuilles sont recommandées comme diurétiques et emménagogues.

BELLANC. s. m. Vieux mot qui signifiait Cornet à jouer aux dés.

BELLARDIE. s. f. Bot. Sorte de plante qui comprend la corrête trixage, plante de Cayenne.

— On a aussi donné ce nom au tentane.

BELLARMIN (Robert). Savant théologien et controversiste, né en Toscane en 1542, et mort en 1621, employa toute sa vie à défendre les doctrines de l'Église contre les hérétiques; mais il tomba dans l'excès de l'ultramontanisme.

BELLÂTRE. s. des 2 g. Celui ou celle qui a un faux air de beauté. Une beauté mêlée de froideur. C'est un bellâtre, une bellâtre. Nous sentions monter à nos lèvres le bâillement nerveux qui tant de fois nous avait saisi, dans ces salons, en face de ces tristes poupées, de ces jeunes *bellâtres* efflanquées. (Rev. de Paris.)

— S'emploie aussi adjectivement. Beauté bellâtre, femme bellâtre, jeune homme bellâtre.

BELLATRIX. Astron. Nom d'une étoile de première grandeur placée dans l'épaule occidentale d'Orion.

BELLAY (Guillaume du). Né à Montmirail

taines et des plus habiles négociateurs de son temps. Il mourut en 1543.

— (Jean du). Cardinal, fut élevé par François Ier aux plus hautes dignités, fut chargé de plusieurs missions importantes en Espagne, en Angleterre et en Italie, et s'en tira toujours avec honneur. Il mourut en 1546.

— (Joachim du). Célèbre poëte du XVIe siècle.

BELLE. adj. f. V. BEAU.

— Mar. La mer est belle, lorsque sa surface est sans grande agitation. || On dit d'un vaisseau qu'il a une belle batterie, lorsqu'elle est élevée à près de deux mètres de la flottaison.

— s. f. Mar. L'endroit le moins élevé d'un bâtiment, qui se trouve entre la grande rabattue et la rabattue de l'avant, et où il conserve à peu près ses mêmes largeurs. C'est ordinairement par la belle qu'on vient à l'abordage. En ce sens on dit mieux Embelle. || *Pointer la*

cancn en belle. Pointer carrément au vaisseau, au lieu de pointer à démâter, à couler bas, de l'avant à l'arrière. || Sorte de perche qui sert à soutenir les bannes sur les bateaux.

— T. de jeu. Se dit, à plusieurs jeux, de la plus haute des cartes qui ont été données découvertes aux différents joueurs. || *Jeu de la belle.* Sorte de jeu de hasard qu'on joue avec un tableau, aux numéros duquel en correspondent d'autres, renfermés dans un sac, d'où on les tire pour indiquer les parties gagnantes de ce jeu. || *Jouer* ou *faire la belle.* Se dit, quand les parties sont égales, pour jouer celle qui décidera de tout. || *Belle et flux.* Espèce de jeu de cartes qui se joue entre un grand nombre de personnes, et avec 52 cartes.

BELLE-ALLIANCE. V. WATERLOO.

BELLE-A-VOIR. s. f. Bot. Plante à fleur rosacée, nommée aussi Belvédère. || Pl., des *belles-à-voir.*

BELLE-CHEVREUSE. s. f. Hortic. Variété de pêche.

BELLE-DAME. s. f. Bot. Nom vulgaire de l'arroche, appelée aussi, mais plus rarement, Bonne-dame. C'est une amaryllis à fleurs roses. || Dénomination vulgaire de la belladone. L'eau distillée de ses fleurs sert en Italie de cosmétique. || Pl., des *belles-dames.*

— Entom. Espèce de papillon appelé vulgairement Papillon du chardon.

BELLE-DE-JOUR. s. f. Bot. Espèce de liseron ou de convolvulus à fleurs bleues et blanches, qui ne s'épanouissent que pendant le jour. Cultivée dans les jardins à cause de la beauté de ses fleurs. || Pl., des *belles-de-jour.*

BELLE-DE-NUIT. s. f. Bot. Nom vulgaire du nyctage faux jalap, plante exotique dont les fleurs rouges ou jaunes, semblables à celles du liseron, ne s'épanouissent guère qu'après le coucher du soleil. On cultive cette plante dans les jardins pour la beauté de sa fleur. La *belle-de-nuit* n'ouvre ses fleurs les plus parfumées que dans l'obscurité. (B. de St-P.)

— Ornith. Nom vulgaire de la rousserolle.

BELLE-DE-ONZE-HEURES. s. f. Bot. Plante de la famille des liliacées, qui doit son nom à la précision qu'ont ses fleurs de ne s'ouvrir que vers les onze heures du matin. || Plur., des *belles-de-onze-heures.*

BELLE-DE-ROQMENT. s. f. Hortic. Variété de cerise.

BELLE-DE-VITRY. s. f. Bot. Variété de pêche. || Pl., des *belles-de-Vitry.*

BELLE-D'UN-JOUR. s. f. Bot. Nom vulgaire de l'hémérocalle et de l'asphodèle, plante cultivée dans les jardins à cause de ses belles fleurs jaunes, qui se fanent très-promptement. || Pl., des *belles-d'un-jour.*

BELLE-ET-BONNE. s. f. Hortic. Espèce de poire. || Pl., des *belles-et-bonnes.*

BELLE-FACE. s. m. et f. Man. Cheval qui a les poils du chanfrein de couleur blanche.

BELLE-FEUILLE. s. f. Bot. Nom vulgaire de la phyllis. || Pl., des *belles-feuilles.*

BELLE-FILLE. s. f. Terme relatif qui exprime l'alliance entre la fille née d'un premier mariage, et le second mari de sa mère ou la seconde femme de son père. C'est votre belle-fille, vous avez épousé son père.

— Il se dit aussi d'une bru, d'une femme, par rapport au père ou à la mère de son mari. C'est ma belle-fille, elle a épousé mon fils. || Pl., des *belles-filles.*

— Hortic. Sorte de pommes, variété du court-pendu.

BELLE-FLEUR. s. f. Hortic. Variété de pomme. || Plur., des *belles-fleurs.*

BELLEFOREST (François de). Né dans le comté de Comminges en 1530, mort en 1583. Historiographe de France, a publié l'*Histoire des Charles, rois de France*, les *Annales* ou *l'histoire générale de France*, et les *Nouvelles tragiques* où Voltaire a puisé le sujet de Tancrède, et Shakspeare celui de Roméo et Juliette.

BELLEGARDE. s. f. Hortic. Espèce de pêche. || Variété de laitue pommée.

— BELLEGARDE. Géogr. (ét. celt., *bel*, château, *gard*, élévation, château sur une élévation). Ville de France (Creuse), chef-lieu de canton, arr. d'Aubusson ; 1,000 hab.

— Village de France (Loiret), chef-lieu de canton, arr. du Loiret ; 830 hab.

BELLE-ÎLE-EN-MER. Géogr. Ile de l'Océan atlantique, dép. du Morbihan, arr. de Lorient ; 8,000 hab.

BELLE-ILE-EN-TERRE. Ville de France (Côtes-du-Nord), chef-lieu de canton, arr. de Guingamp ; 600 hab.

BELLE-ISLE (Fouquet de). Maréchal de France, né en 1684, mort en 1761. Après s'être distingué sous Louis XIV et sous la Régence, il fut en 1732 lieutenant-général, et servit en 1734 sous le maréchal de Berwick ; il contribua puissamment à assurer la Lorraine à la France, prit une grande part à la guerre de la succession d'Autriche, commanda en Bohême, et s'empara de Prague, qu'il fut forcé de quitter, en faisant une retraite admirable. Appelé en 1757 au ministère de la guerre, il y fit d'utiles réformes.

BELLEMENT. adv. Doucement, avec modération. On ne l'emploie guère que pour avertir quelqu'un d'être plus modéré. Bellement, vous vous emportez, vous vous oubliez. Aller tout bellement. Fam. et peu usité.

— Chasse. Tout beau. Expression dont on se sert pour avertir les chiens de chasser plus sagement.

BELLE-MÈRE. s. f. Terme relatif qui exprime l'alliance entre un mari et la mère de sa femme, ou entre une femme et la mère de son mari, ou entre des enfants et la seconde femme de leur père. || Plur., des *belles-mères.*

BELLENCOMBRE. Géogr. Bourg de France (Seine-Inférieure), chef-lieu de canton, arr. de Dieppe ; 250 hab.

BELLENDÈNE. s. f. Bot. Plante qui ressemble aux protées. C'est un arbrisseau de Van-Diémen.

BELLE-PUCELLE. s. f. Bot. Nom vulgaire de la renoncule des champs. || Plur., des *belles-pucelles.*

BELLÈQUE. s. f. Ornith. Nom vulgaire de la foulque.

BELLÉROPHE. s. m. Genre de coquilles fossiles, tiré des nautiles, dont il diffère par une ouverture très-évasée sur les côtés.

BELLÉROPHON. (ét. gr., βέλλερος, φόνος, meurtre). Myth. Nom que prit Hipponoüs après avoir tué Bellérus à la chasse. A la suite de ce meurtre involontaire, s'étant retiré à la cour de Prétus, roi d'Argos, Sténobée, femme de ce prince, devint éprise du héros, mais, l'ayant trouvé insensible, elle l'accusa devant son mari d'avoir voulu la séduire. Le roi, pour ne point violer les lois de l'hospitalité, l'envoya en Lycie, avec des lettres adressées à Iobate, roi de cette contrée, par lesquelles il l'informait de l'injure qu'il avait reçue et le priait d'en tirer vengeance. C'est de là qu'est venue l'expression prov. *Lettre de Bellérophon,* pour signifier une lettre écrite dans l'intention de nuire à celui qu'on en charge. Bellérophon échappa à toutes les embûches de ses ennemis, et Iobate ayant enfin reconnu son innocence, lui donna en mariage Philonoé, une de ses filles.

— BELLÉROPHON. s. m. Astron. Nom que l'on donne quelquefois à la constellation de Pégase.

— Conchyl. Coquille fossile.

BELLES-LETTRES. s. f. pl. V. BEAU.

BELLESME. (ét. *bel*, montagne ; *lem*, forêt ; ville située près d'une grande forêt sur une montagne). Géogr. Ville de France (Orne), chef-lieu de canton, arr. de Montagne ; popul., 3,400 hab.

BELLE-SOEUR. s. f. Nom d'alliance qui se donne par un mari à la sœur de sa femme ou par une femme à la sœur de son mari, ou par un frère ou une sœur à la femme de son frère, ou à deux femmes qui ont épousé les deux frères. C'est la sœur de ma femme, et par conséquent ma belle-sœur. Ces deux femmes sont belles-sœurs.

BELLEVALIE. s. f. (de *Belleval*, botaniste français). Bot. Genre de la famille des liliacées, qui a pour type une seule espèce commune en Italie et dans le midi de la France.

BELLEVILLE. Géogr. Ville de France (Rhône), chef-lieu de canton, arr. de Villefranche ; 2,800 hab.

— Commune de la banlieue de Paris qui touche à la barrière ; 10,600 hab. On y opposa une vive résistance aux alliés en 1814. Les jours de fête et de dimanche, c'est un lieu de rendez-vous pour la petite bourgeoisie du faubourg du Temple et pour la classe ouvrière.

BELLEVUE. Géogr. Village du dép. de la Seine ; 500 hab. Très-beau château construit pour Mme de Pompadour ; aujourd'hui détruit. Vue magnifique.

BELLEY. (ét. celt. *belic*, bassin ; ville située dans un terrain environné de collines). Géogr. Ville de France (Ain), chef-lieu d'arr. Cathédrale remarquable, siége d'un évêché ; popul., 4,300 hab.

BELLI. s. m. Législ. étr. Epreuve que l'on fait subir en Guinée à la personne qui est soupçonnée d'un crime.

BELLIARD (Augustin-Daniel). Né à Fontenay, en Vendée, en 1769, mort en 1839. Général de brigade à Arcole, et successivement général de division et major général de la cavalerie ; il fit partie de l'expédition d'Egypte ; se distingua à Lubeck, à Iéna, à Eylau, à Friedland. Il est mort pair de France et grand cordon.

BELLICA. s. f. (du lat. *bellica*, guerrière). Antiq. Petite colonne qui était placée à Rome

laquelle le héros lançait une pique toutes les fois que le sénat déclarait la guerre.

BELLICANT. s. m. Ichthyol. Nom donné à la trigle, poisson des côtes de France.

BELLICULE. s. m. Conchyl. Espèce de limaçon de mer.

BELLIDÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à la pâquerette bellis.

BELLIDÉE. s. f. Bot. Une des sous-divisions des composées astérinées, comprenant les genres dont les capitules présentent à sa circonférence une ou plusieurs rangées de fleurons ligulés, ou des fruits dépourvus ou munis d'une aigrette en forme de couronne membraneuse.

BELLIDIASTRUM. s. m. (composé de *bellis* et d'*aster*, noms de fleurs). Bot. Genre formé aux dépens d'une plante qui faisait partie des *aster* ou des *arnica.* Le bellidiastrum diffère du bellis principalement par ses fruits surmontés d'une aigrette. La seule espèce connue est une herbe vivace qui se trouve dans les parties montueuses de l'Europe.

BELLIDIFOLIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui a des feuilles semblables à la pâquerette.

BELLIDIOÏDE. adj. des 2 g. (de *bellis*, pâquerette, et εἶδος, forme). Bot. Qui ressemble à un bellis ou pâquerette. || BELLIDIOÏDES. s. m. pl. Espèce du genre bellium. Bellie bellidioïde, bellie qui a les hampes nues.

BELLIDIOPSIS. s. f. (du lat. *bellis*, pâquerette, et du gr. ὄψις, apparence). Bot. Synon. d'Osmites.

BELLIE. s. f. Bot. Plante de la famille des corymbifères ; elle ressemble beaucoup à la pâquerette. V. BELLIS.

BELLIÉE. s. f. Bot. Plante de la sous-division de la tribu des composées astérinées, comprenant les genres dont les capitules présentent, à la circonférence, une rangée de fleurons ligulés et des fruits surmontés d'une aigrette formée de plusieurs squammelles paléacées.

BELLIF, IVE. adj. Blas. Se disait autrefois des armoiries de gueules.

BELLIGÉRANT, E. adj. (ét. lat., *bellum*, guerre ; *gerere*, porter). Se dit des peuples, des souverains, des puissances qui sont en guerre. Puissances, parties belligérantes. Peuples belligérants. || Ce mot n'a été introduit dans notre langue que vers le milieu du dernier siècle par les gazetiers.

— Se dit aussi des contestations littéraires. Sixte IV imposa silence aux parties *belligérantes.* (Mém. de Trév.)

— Syn. comp. BELLIGÉRANT. BELLIQUEUX. Puissances *belligérantes*, puissances qui font actuellement la guerre ; puissances *belliqueuses*, celles qui aiment la guerre et qui y sont adonnées.

BELLIMO. s. m. Législ. étrang. Grand-prêtre des peuples de la Guinée qui, dans l'épreuve du belli, frotte la main de l'accusé avec une drogue composée du suc de certaines herbes : si l'accusé est coupable, cette drogue imprime sur la peau la marque d'une brûlure.

BELLINI (Vincenzo). Né à Palerme, en 1808, mort en 1834, s'est fait une réputation européenne comme compositeur, malgré la courte durée de sa vie. Ses plus beaux opéras sont : *Il Pirata, Bianca e Fernando, la Somnambula, Norma, Beatrice Tenda* et surtout *I Puritani.* Ce dernier opéra fut le chant du cygne. Bellini ne jouit que peu de temps de l'enthousiasme qui accueillait son œuvre ; il mourut à sa campagne de Puteaux, en France, à l'âge de 26 ans.

BELLINIE. s. f. (de *Bellini*, nom propre). Bot. Genre synonyme de Sarache.

BELLINUS. Myth. Le même que Bélénus.

BELLINZONE. (ét. celt., *bel*, habitation ; *in*, entre ; *sin*, montagne. Ville située dans une plaine entre trois coteaux.) Géogr. Ville de Suisse, un des chefs-lieux du cant. du Tessin ; 1,600 hab.

BELLIPOTENS. adj. des 2 g. (ét. lat., *bellum*, guerre ; *potens*, puissant). Myth. Surnom de Mars et de Pallas.

BELLIQUE. adj. des 2 g. (ét. lat., *bellicus*, guerrier). Vieux mot qui signifiait Guerrier, belliqueux. Les Romains ont exténué nos louanges *belliques*, dont ils ne pouvaient endurer la clarté. (De Belloy.)

BELLIQUEUX, EUSE. adj. (pr. *bel-li-keu* ; rad. lat. *bellum*, guerre). Qui aime la guerre. Nation belliqueuse. Peuple belliqueux. Prince belliqueux. Les peuples *belliqueux* du nord de l'Europe et de l'Asie ont fondu des monarchies guerrières avec la noblesse et les institutions féodales. (Virey.) Un prince *belliqueux* ne commande qu'à des peuples ruinés.

— Qui excelle dans l'art de la guerre. Les peuples les plus *belliqueux* cédaient aux Romains. (Boss.)

— Qui a rapport à l'amour de la guerre. Humeur belliqueuse. Ardeur belliqueuse. Caractère belliqueux. Les sons belliqueux de la trompette. Il pensait que ces horreurs serviraient à ranimer le génie *belliqueux* des Portugais. (Rayn.) L'humeur de l'Egypte n'était pas *belliqueuse.* (Boss.)

— Cet adjectif suit ordinairement, mais il peut précéder le substantif quand il a avec lui une analogie directe. On ne dit pas un belliqueux prince, mais on peut dire une belliqueuse ardeur.

BELLIS. s. f. (du lat. *bellus*, joli, mignon). Bot. Les plantes qui forment ce genre sont généralement connues sous le nom de *pâquerettes* ou de *petites marguerites.* V. ces mots. Cependant le nom de *bellis* a été aussi appliqué par les auteurs de la renaissance à des plantes qui n'ont aucun rapport avec les pâquerettes, telles que les *globularia*, des chrysanthèmes, etc.

BELLIUM. s. m. (de *bellis*, pâquerette). Bot. Genre de plantes qui ont le port des pâquerettes et habitent la plupart la région méditerranée.

BELLOCE ou **BÉLOCE.** s. f. Vieux mot qui était le nom d'une variété de prune.

— *Poire béloce.* Se dit, en Champagne, pour Poire blette.

BELLOCORIS. s. m. (du lat. *bellus*, joli ; et du gr. κόρις, punaise). Entom. Genre de la famille des scutellériens, de l'ordre des hémiptères.

BELLOCULUS. s. m. Minér. Espèce de pierre précieuse qui ressemble à l'œil, d'où l'on a ridiculement imaginé qu'elle était bonne dans les maladies des yeux.

BELLON. s. m. Techn. Grand cuvier de pressoir à cidre. || Cuve à raisins.

— Pathol. Maladie d'entrailles causée par les exhalaisons des mines de plomb.

— Bot. Arbrisseau de Saint-Domingue, de la famille des rubiacées.

BELLONAIRE. s. m. (rad. *Bellone*). Hist. anc. Nom des prêtres de Bellone, qui étaient au nombre de trois mille et desservaient un temple de la Cappadoce consacré à la déesse. Les bellonaires celébraient les fêtes de Bellone en se perçant avec leurs épées, et lui offraient le sang qui coulait de leurs blessures.

BELLONE. Myth. Déesse de la guerre, sœur et femme de Mars. C'était elle qui attelait les chevaux de Mars quand il partait pour la guerre. Elle avait un temple à Rome, où les sénateurs recevaient les ambassadeurs et les généraux. A la porte du temple était une colonne contre laquelle le héraut lançait une pique lorsque l'on déclarait la guerre.

— En poésie, se prend souvent pour la guerre.

— Epith. Ardente, furieuse, sanglante, ensanglantée, impitoyable, implacable, de sang altérée, affreuse, farouche, cruelle, guerrière, fière, redoutable, tumultueuse, indomptable, impétueuse. || Périphr. De Mars la cruelle sœur. La déesse des combats qui porte l'épouvante et la mort en tous lieux.

— On dit dans la langue poétique, *les champs de Bellone, les champs poudreux de Bellone,* pour Champ de bataille.

— Iconol. Les poëtes la dépeignent au milieu des combats, courant de rang en rang, les cheveux épars, le feu dans les yeux, et faisant retentir dans les airs son fouet ensanglanté. On lui donne aussi pour arme un fléau ou une verge teinte de sang. Quelquefois, semblable à Pallas, avec qui les poëtes la confondent souvent, elle se présente armée de pied en cap, avec une lance à la main.

BELLONE. s. f. Hortic. Variété de figues.

— Bot. Plante qui doit son nom à P. Bellon, célèbre médecin, qui en fit la découverte.

BELLONÉON. s. m. Mus. Instrument de musique militaire chez les anciens.

BELLONIE. s. f. Bot. Genre de plantes d'Amérique, qui comprend quelques arbrisseaux des Antilles peu connus.

BELLONS. s. m. Espèce de lampe en usage en Espagne.

BELLOT, OTTE. adj. (dimin. de *beau*). Gentil, aimable. Enfant bellot. Petite fille bellotte. Il est familier, et ne se dit guère que des enfants ; cependant on dit quelquefois un Chien bellot. || Il ne se met qu'après le substantif.

— On l'emploie quelquefois substantivement. Mon petit bellot, ma petite bellotte. Fam.

BELLOTAS. s. m. Bot. Nom que les Espagnols donnent aux glands doux. Quelques médecins espagnols l'ont recommandé dans la phthisie pulmonaire.

BELLOTTE. s. f. Bot. Chêne des côtes d'Afrique, dont les glands, nommés bellotas par les Espagnols, servent de nourriture aux Maures.

BELLOVAQUE. adj. et s. des 2 g. (rad. *Bellovaci*, Beauvais). Géogr. anc. Nom d'un peuple de la deuxième Belgique, dans le Beauvaisis, faisant aujourd'hui partie du départ. de l'Oise. || Qui concerne ce peuple. || On dit aussi Bellovace ou Bellovacien, enne.

BELLOVÈSE. Chef gaulois, qui conduisit une horde de guerriers au delà des Alpes, et fonda Milan, dans le nord de l'Italie, l'an 590 av. J.-C. Il régna sur la Gaule cisalpine, et ses soldats allèrent s'établir jusque dans l'Etrurie, dans la Ligurie et les Apennins.

BELLOY (Pierre-Laurent Buirette de). Né à Saint-Flour en 1727, mort en 1775. Poëte français qui s'est fait connaître par des tragédies, entre autres le *Siége de Calais, Gaston et Bayard, Gabrielle de Vergy* et *Pierre le Cruel.* Il fut membre de l'Académie.

... (Jean-Baptiste de). Né à Morangles, dans le départ. de l'Oise, entra dans la carrière ecclésiastique, fut successivement vicaire général et archidiacre de Beauvais sous le cardinal de Gèvres ; puis évêque de Glandèves et député à l'assemblée du clergé, que l'on convoqua pour rétablir la paix dans l'Eglise gallicane, troublée par le schisme qu'avait suscité la bulle *Unigenitus.* La même année il fut nommé évêque de Marseille. Pendant la révolution, il refusa de prêter le serment exigé du clergé, et en 1801, il résigna sa dignité d'évêque pour donner l'exemple de la soumission, afin de faciliter la conclusion du concordat. En 1802, archevêque de Paris, il fut fait cardinal et successivement comte, sénateur, grand cordon. Après sa mort, qui arriva en 1808, Napoléon lui fit ériger un monument, comme témoignage de la haute estime qu'il eut pour lui.

BELLUCIE. s. f. Bot. Syn. de Ptélée. || Nom donné à la blakée quinquenervie.

BELLUE. s. f. Vieux mot qui signifiait Conte en l'air, fausseté, mensonge.

BELLUE ou **BELLUYE.** s. f. Ichthyol. Grand esturgeon.

BELLUES. s. f. pl. (du lat., *bellua*, grosse bête). Mamm. Ordre de la classe des mammifères, comprenant le cheval, l'hippopotame, le cochon et le rhinocéros.

BELLUNE. Géogr. Prov. du roy. Lombard-Vénitien. || Chef-lieu de la province du même nom; 7,500 hab.

BELLUNE (Duc de). V. VICTOR (Le maréchal).

BELLUNOIS. Géogr. Petit pays d'Italie, dont Bellune était la capitale.

BELLUNOIS, OISE. adj. et s. Qui est de Bellune.

BELLY. s. m. Technol. Sorte de métier en usage dans les filatures de coton.

[BE]LMONT. Géogr. Ville de France, chef-lieu [de c]anton, arr. de Saint-Affrique (Aveyron); 1,[5]00 hab.

— Village de France (Loire), chef-lieu de canton, arrond. de Roanne; 3,200 hab.

BELMONTIE. s. f. Bot. Genre de la famille des gentianées, qui renferme quelques plantes herbacées, indigènes au Cap.

BELNEAU. s. m. Agricult. Espèce de tombereau pour le transport du fumier.

BÉLO. s. m. Bot. Arbre des Moluques, qu'on emploie à faire des pieux pour former les viviers. Il se nomme aussi Arbre à pieux.

BÉLOÈRE. s. m. Bot. Abutilon à feuilles de peuplier.

BÉLOGLOSSES. adj. et s. m. pl. (ét. gr., βέλος, trait; γλῶσσα, langue). Ornith. Famille d'oiseaux grimpeurs, contenant ceux qui, comme les pies, ont la langue lombriciforme, très-longue et protractile.

BÉLOMANCIE. s. f. (ét. gr., βέλος, trait; μαντεία, divination). Antiq. Divination qui se faisait avec des flèches. Elle était fort en usage chez les Orientaux pour prendre les augures, surtout avant de commencer les expéditions militaires.

BÉLOMANCIEN, ENNE. adj. (ét., V. BÉLOMANCIE). Qui concerne la bélomancie.

— s. m. Celui qui s'occupe de bélomancie. Un bélomancien.

BELON. Géogr. anc. Ville de Bétique, près du détroit de Gades. || Petit fleuve qui passait dans cette ville.

BÉLONE. s. f. Ichthyol. Poisson de mer du genre de l'ésoce; c'est une sorte de brochet, que l'on appelle aussi Aiguille ou anguille de mer, ou Orphée. || *Bélone tachetée.* Poisson de la Chine.

BÉLONIE. s. f. (du gr. βελόνη, aiguille). Bot. Genre de la tribu des oscillaciées, ayant pour type une petite plante qui croît sur quelques algues marines en état de décomposition.

BÉLONITES. s. f. pl. (du gr. βελονίς, petite aiguille). Bot. Genre de la famille des apocynacées, synonyme du genre pachypode.

BÉLONUCHE. s. m. (ét. gr., βέλος, dard; *nuchus*, dériv. de νυκτός, gén. de νύξ, nuit). Entom. Genre de coléoptères pentamères, de la famille de brachélytres, fondé sur treize espèces de l'Amérique méridionale.

BÉLOPÉE. s. m. (du gr. βελοποιός, fabricant de traits). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionides, fondé sur une seule espèce du Brésil, le bélopée carmélite.

BÉLOPÉRONE. s. m. (ét. gr., βέλος, flèche; περόνη, agrafe). Bot. Genre qui a pour type la justicie oblongue, jolie plante recherchée dans les serres chaudes.

BÉLOPHÈRE. s. m. (ét. gr., βέλος, flèche; φέρω, je porte). Entom. Genre de coléoptères tétramères de la famille des curculionides, ayant pour type le brenthe militaire, qui se trouve à Saint-Domingue et à Cuba.

BÉLOPOLIÉ. Géogr. Ville de Russie, gouvernement de Kharkov; 11,000 hab.

BÉLOPTÈRE. s. f. (ét. gr., βέλος, flèche; πτερόν, aile). Conchyl. Coquille fossile des terrains tertiaires, qui se rapproche des sèches par sa contexture et par sa forme générale.

BÉLORHINE. s. m. (ét. gr., βέλος, dard; ῥίν, nez). Entom. Genre de curculionides voisin des calandres.

[...]che; ῥύγχος, bec). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionides; c'est un démembrement du genre brenthe.

BÉLOSÉPIE. s. f. (ét. gr., βέλος, flèche; σηπία, seiche). Conchyl. Genre de seiches fossiles du bassin parisien.

BÉLOSTEMME. s. m. (ét. gr., βέλος, flèche; στέμμα, couronne). Bot. Genre de la famille des asclépiadacées, qui a pour type une plante suffrutiqueuse du Népaul.

BÉLOSTOME. s. m. (ét. gr., βέλος, trait; στόμα, bouche). Entom. Genre d'insectes de la famille des népiens, de l'ordre des hémiptères hétéroptères, habitant les régions intertropicales du globe; ils sont remarquables par leur grandeur. Les femelles portent leurs œufs fixés sur leur dos.

BÉLOTHRIPS. s. m. (ét. gr., βέλος, dard; θρίψ, genre d'insectes). Entom. Genre de la famille des thripsiens.

BÉLOTIE. s. f. Bot. Genre de la famille des tiliacées, ayant pour type une seule espèce, originaire de Cuba.

BÉLOTTER. v. n. (rad. *belette*). Ne se dit qu'en parlant du cri de la belette.

BELOUGA. V. BÉLUGA.

BELOUR-TAGH ou **BOLOR-TAG.** Géogr. Partie de la chaîne des monts Thsoung-Ling.

BÉLOUTCHI ou **BÉLOUTCHE.** adj. et s. des 2 g. Géogr. Peuple qui domine dans le Béloutchistan et le Sindy. || Qui appartient à ce peuple ou au Béloutchistan.

— s. m. Linguist. Idiome de la même famille que le persan; il est parlé par les Béloutches.

BÉLOUTCHISTAN. Géogr. Grande contrée de l'Asie qui, après avoir fait successivement partie de la Perse, de l'Inde, du royaume de Kaboul, se rendit indépendante au XVIIIe siècle, et forma un état fédéral sous la souveraineté du khan de Kélat; mais aujourd'hui ce dernier ne possède que le district de Kélat et quelques petits pays voisins. Kélat était autrefois la capitale du pays; aujourd'hui il n'y a plus de capitale. On a porté à 3,000,000 d'hab. la population totale.

BEL-OUTIL. s. m. Techn. Petite enclume longue, étroite, un peu convexe, portative, dont se servent les orfèvres et les bijoutiers, et dont l'usage est à peu près le même que celui de la bigorne. || Plur., des *beaux-outils*.

BELOUZE. s. f. Techn. Pièce d'étain montée sur le tour du potier d'étain.

BELPECH. Géogr. Ville de France (Aude), chef-lieu de canton, arr. de Castelnaudary.

BELPER. Géogr. Ville d'Angleterre, comté de Derby. Toiles de coton; 7,000 hab.

BELPHÉGOR. Myth. V. BÉELPHÉGOR.

BELSAMON. s. m. Bot. Un des noms du baume de la Mecque ou de Judée, qui est produit par une espèce de balsamier.

BELSTA. Myth. scandin. Fille du géant Bergthover et femme de Bor, de qui elle eut Odin, Vilé et Vé.

BELSUNCE. Né en 1671, fut nommé, en 1709, évêque de Marseille. Pendant la peste qui désola cette ville, en 1720, se fit remarquer par son dévouement pour les pestiférés. Il est malheureux qu'il se soit montré peu tolérant dans les querelles du jansénisme. Il est mort en 1755.

BELT. Géogr. (ét. lat., *balteus*, ceinture). Nom de deux détroits de la mer Baltique, l'un entre l'île de Fionie et celle de Seeland, l'autre entre l'île de Fionie et le Jutland. Grand Belt, Petit Belt.

BELT. s. f. Mar. Nom que l'on donne encore, dans quelques ports, à la gabare à vase ou marie-salope.

BELTION. s. m. Mar. Le bec de l'éperon.

BÉLUCA. s. m. Ichthyol. Espèce de dauphin blanc. Mieux Béluga.

BÉLUE. s. f. (ét. lat., *bellua*). S'est dit autrefois pour Monstre, bête féroce.

BÉLUGA. s. m. Ichthyol. Poisson amphibie des mers du Nord; c'est une espèce de cachalot, dont on néglige la pêche, parce que sa graisse est si molle, que souvent elle ne peut pas retenir le harpon.

BÉLUGO. s. m. Ichthyol. Nom vulgaire de la trigle milan, ainsi appelée parce qu'elle a, comme d'autres poissons, la faculté singulière de luire dans les ténèbres. Le mot *bélugo*, en usage sur quelques côtes du midi de la France, signifie *étincelle*.

BÉLULQUE. s. m. (ét. gr., βέλος, trait; ἕλκω, tirer). Chir. Ancien instrument dont on se servait pour extraire les dards, les flèches.

BÉLUS. Myth. Le soleil chez les Babyloniens. || Hercule indien. || Le Jupiter égyptien qui, dit-on, conduisit une colonie d'Égypte en Chaldée.

BÉLUS. s. m. (du gr. βέλος, dard). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionides, qui ne renferme que deux espèces de la Nouvelle-Hollande.

BÉLUSTEAU. s. m. Lutte des anciens, dans laquelle les combattants entrelaçaient leurs doigts.

BÉLUSTER. v. a. 1re conj. Vieux mot qui signifiait Bluter.

BÉLUSTEUR. adj. m. Vieux mot qui signi-[...]

BÉLUTTA. s. m. (ét. mal., *belutta*, blanc). Bot. Nom commun à plusieurs arbres du Malabar

BÉLUTTA-AMEL-PODI. s. m. (ét. mal., *belutta-amel-podi*, plante bonne contre les serpents). Bot. Arbuste dont la décoction des feuilles guérit la morsure des serpents.

BÉLUTTA-ARÉLI. s. m. Bot. Laurose à fleurs blanches.

BÉLUTTA-KAKA-KODI. s. m. Bot. Nom malabare d'une plante rampante de la famille des apocynées.

BÉLUTTA-KANELLI. s. m. Bot. Arbre qui ressemble un peu au caliptrante.

BÉLUTTA-MODELA-MUCU. s. m. Bot. Espèce de rénonée.

BÉLUTTA-ONAPU. s. m. Bot. Balsamine très-voisine de la rasciculée.

BÉLUTTA-POLA-TALY. s. m. (ét. malab., *pola*, bulbe). Bot. Plante bulbeuse de la côte de Malabar.

BÉLUTTA-TJAMPAKAM. s. m. Bot. Arbre qui porte aussi le nom de bois de fer.

BÉLUTTA-TSJORIVALLI. s. m. Bot. Ache pédiaire.

BELVALE. s. f. Bot. Syn. de Struthiole.

BELVÉDER ou **BELVÉDÈRE.** s. m. (pr. *bel-vé-dè-re;* de l'ital. *bellovedere*, voir beau, belle vue). Archit. Pavillon ou terrasse construite au haut d'une maison, d'où l'on découvre une grande et belle étendue de pays. Avoir, posséder un charmant belvéder. J'ai chez moi un belvéder d'où je vois deux lieues à la ronde.

— Par extens. Petit bâtiment construit à l'extrémité d'un jardin, d'un parc, pour y prendre le frais, s'y mettre à l'abri de l'ardeur du soleil ou des injures du temps.

— Simple berceau élevé sur quelque monticule ou terrasse; éminence ou plate-forme élevée et soutenue par des talus de gazon et d'où la vue s'étend au loin.

— On donne même ce nom à une plate-forme ménagée au sommet d'une montagne, à dessein de jouir de la vue d'un vaste horizon.

— On entend, à Rome, par le Belvédère, sans autre désignation, le belvédère du Vatican, lequel fait partie du musée Clémentin. Les fameuses statues d'Apollon et d'Antinoüs de ce musée sont connues, dans tout le monde civilisé, sous le nom d'Apollon et d'Antinoüs du Belvédère.

BELVÉDÈRE. s. f. Bot. Nom d'une plante indéterminée de l'Amérique et de la Chine, à fleurs rosacées et qui paraît être une solémandrie. || Plante d'Italie, que son port élégant et sa verdure agréable font cultiver dans les jardins.

BELVEZ ou **BELVÉS.** Géogr. Ville de France, (Dordogne), chef-lieu de canton, arr. de Sarlat; 2,400 hab.

BELVISÉ, ÉE. adj. Bot. V. BELVISIACÉ.

BELVISIACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une belvisie. || BELVISIACÉES. s. f. pl. Famille de plantes, ayant pour type la belvisie.

BELVISIE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des fougères.

BELVISIÉES. s. f. pl. Bot. Famille de plantes ayant pour type la belvisie.

BELVOISIE. Entom. Genre de diptères, fondé sur une seule espèce de la Caroline et des Antilles.

BÉLYTE. s. f. [(d]u gr. βέλος, aiguille). Entom. Genre de l'ordre des hyménoptères, qui ne renferme qu'un petit nombre d'espèces.

BELZ. Géogr. Village de France (Morbihan), ch.-l. de canton, arr. de Lorient; 1,400 h.

BELZÉBUTH. Myth. or. V. BÉELZÉBUTH. || Nom par lequel on désigne un des chefs des démons, ou le malin esprit en général.

— s. m. Mamm. Espèce du genre atèle.

BELZOF. s. m. Bot. Arbre de Siam, qui donne le benjoin.

BELZOIN. s. m. S'est dit autrefois pour Benjoin.

BELZONI (Jean-Baptiste). Voyageur célèbre du XIXe siècle. Après s'être engagé comme acteur à Londres au théâtre d'Astley, il se rendit en Egypte, où il gagna la bienveillance du pacha, et parvint à faire ouvrir plusieurs pyramides et plusieurs tombeaux à Thèbes. Il parcourut ensuite les côtes de la mer Rouge, et pénétra jusqu'à l'oasis d'Ammon. Il publia en anglais la relation de ce voyage et le résultat de ses découvertes. En 1823, il entreprit un second voyage pour visiter le royaume de Benin et l'Abyssinie; mais la mort le surprit en route.

BEMBÈCE. s. m. Entom. V. BEMBEX.

BEMBÉCIE. s. f. Entom. Genre de lépidoptères, de la famille des crépusculaires, créé aux dépens du genre sésie.

BEMBÉCIDE. adj. des 2 g. Qui ressemble à un bembèce. || BEMBÉCIDES. s. m. pl. Entom. Tribu d'insectes hyménoptères fouisseurs, qui a pour type le genre *bembex*.

BEMBÉCIEN. adj. et s. Entom. Synon. de Bembécide.

BEMBEL. s. m. Alchim. Le mercure ou la pierre philosophale.

[...] guêpe). Entom. Genre type de la famille des bembécides, de l'ordre des hyménoptères. On connaît un certain nombre d'espèces de ce genre qui proviennent de l'Europe méridionale, de l'Asie, de l'Afrique, de la Nouvelle-Hollande. La plus répandue dans le midi de l'Europe est le bembex rostré.

BEMBIDION. s. m. (ét. gr. ἐμπίς, guêpe et εἶδος, forme). Entom. Genre de coléoptères, pentamères, famille des carabiques, divisé en dix groupes qui, à l'exception du 5e et 6e, correspondent aux genres *celléne, blemus, tachys, notaphe, peryphe, leja, lopha* et *tachypus*. Les bembidions sont des coléoptères en général très-petits, qui vivent presque tous au bord des eaux, dans le sable, sous les débris de végétaux, et courent sur la vase, sous les pierres, sous les écorces.

BEMBINE. adj. f. Nom donné à la table isiaque, pour avoir appartenu au cardinal Bembo, qui, selon quelques-uns, l'avait reçue de Paul III, et, selon d'autres, l'avait achetée d'un chaudronnier, après le sac de Rome.

BEMBIX. s. m. (du gr. βέμβιξ, toupie). Nom d'une liane de la Cochinchine, de la famille des malpighiacées, à fruit charnu, à feuilles entières, opposées, grandes, à grappes petites et terminales, et à fleurs blanchâtres.

BEMBO. Cardinal et poète distingué, né en 1480, mort en 15[47]; n'est pas moins célèbre par sa galanterie que par son esprit. On admire la pureté de son style, la douce harmonie de ses vers, mais on le blâme avec raison d'y avoir mis une licence d'expression qui touche de près à l'obscénité.

BEMBRICE. s. m. Bot. Arbrisseau grimpant, qui croît à la Cochinchine, où l'on emploie ses feuilles à couvrir les maisons.

BÈME. s. m. (ét. gr., βῆμα, tribunal). Lit. Nom que les manichéens donnaient à ce que les catholiques appellent autel. || Les Grecs nommaient aussi Bème leur autel. || Nom d'une fête que les manichéens célébraient à l'anniversaire de Manès.

— Antiq. Pas ou enjambée, mesure linéaire et itinéraire de deux pieds et demi grecs.

BÉMIDDEMARD. s. m. Une des divisions de l'Ancien Testament.

BÉMILUCIUS. Myth. Surnom de Jupiter.

BEM-NOSI. s. m. Bot. Plante du Malabar.

BÉMOL. s. m. (ét., *b mol*). Mus. Caractère de musique en forme de petit *b* qu'on met au devant d'une note pour indiquer qu'elle doit être baissée d'un demi-ton. Mettre un bémol à une note, devant une note. Un bémol, deux bémols à la clef.

— adj. des 2 g. Note bémol. Le ton de si bémol. Cette note est bémol.

BÉMOLISÉ, ÉE. part. pass. du v. Bémoliser. S'emploie aussi adjectivement. Note bémolisée. Clef bémolisée.

BÉMOLISER. v. a. 1re conj. Marquer de bémols une clef ou des notes. Bémolisez le mi. Il faut bémoliser la clef pour le son de fa.

BÉMUS. s. m. Terme méprisant et bas, qui signifiait un homme qui ne saurait dire un mot, un sot, un lourdaud.

BEN. s. m. (pr. *bènn*). Arbre de la famille des légumineuses, qui croît dans les Indes orientales, et dont les semences, appelées noix de ben, fournissent une huile de bonne qualité, inodore, que l'on emploie surtout dans la parfumerie. Le bois de cet arbre a été recommandé dans les néphrites calculeuses. || On a donné le nom de *ben* ou *behen* à deux autres plantes bien différentes. V. BEHEN.

BÉNAFOULI. s. m. Bot. Variété de riz très-estimée au Bengale.

BEN-ALBUM. s. m. (pr. *bènn-al-bomm*). Bot. Plante alexitère.

BENAN. s. m. Astron. Étoile fixe de la seconde grandeur, qui est la dernière des trois de la queue de la Grande-Ourse. C'est elle qu'on appelle communément le Grand-Cheval, ou le Cheval de devant du Chariot.

BÉNAR. s. m. Gros chariot à quatre roues.

BÉNARDE. s. f. (du nom de l'inventeur). Mécan. Serrure qui peut s'ouvrir des deux côtés.

— S'emploie adjectivement. Une serrure bénarde.

BÉNARÈS. Géogr. Grande ville de l'Hindoustan, dans le district de Bénarès, assise le long des rives fertiles du Gange, chef-lieu du district de Bénarès; 630,000 hab. selon les uns, et 200,000, selon les autres. On regarde Bénarès comme une ville sainte. Elle est pour les Hindous ce que la Mecque est pour les musulmans. Sans cesse elle est visitée par de nombreux pèlerins, qui viennent y adorer la pierre noire cylindrique que les Indiens appellent *Siô* ou *Maha-Deva*, c'est-à-dire, le grand dieu. Bénarès a une université brahmanique dont les Anglais paient les professeurs. Monuments divers, entre autres superbe mosquée, bâtie par Aureng-Zeb; temples fort nombreux, observatoire, quais et débarcadères le long du Gange. Maisons très-élevées, rues tortueuses, irrégulières et étroites; au-dessus d'elles sont jetés des ponts de maison à maison. La ville est située dans une délicieuse position; mais ce qui s'oppose à la rendre aussi agréable qu'elle devrait l'être, c'est une perpétuelle puanteur qui s'exhale des puits d'eau stagnante, servant à l'usage des habitants.

[...]taine [c]ommerce étendu; marché pour les châles du Nord, les diamants du Sud, et les mousselines anglaises de Calcutta. Pour le commerce d'or, d'argent, de diamants et de pierreries, elle est sans rivale dans toute l'Asie.

— Le district de Bénarès faisait partie de l'Allah-Abad, et était indépendant au XIe siècle; les rois d'Aoude le possédèrent ensuite. Depuis 1775, il appartient aux Anglais.

BENARI. s. m. Ornith. Syn. vulgaire de Proyer. V. BRUANT.

BENARY. s. m. ou **BENARIE.** s. f. Ornith. Syn. d'Ortolan.

BÉNASTRE. s. m. Pêche. Petit parc de clayonnages ouvert.

BÉNATAGE. s. m. Techn. Ouvrage des bénatiers.

BÉNATE. s. f. (du celt. *benna*, voiture). Techn. Caisse d'osier qui contient douze pains de sel.

— Quantité de sel qui entre dans une de ces caisses.

BÉNATH. s. m. Pathol. Pustule qui s'élève sur le corps pendant les nuits, en Arabie, lorsqu'on a sué.

BÉNATIER. s. m. Techn. Ouvrier qui fait des bénates.

BÉNATON. s. m. Techn. Panier d'osier.

BÉNAUT. s. m. Techn. Baquet cerclé qui a deux mains de bois.

BENCOULEN ou **BANCOULEN.** Géogr. Ville de l'île de Sumatra appartenant à la Hollande. Grand commerce d'opium et d'autres marchandises; 8,000 hab.

BENDA. s. m. Petit poids employé sur les côtes d'Afrique; il vaut environ 64 grammes.

BENDALA. s. m. Danse des Arabes de Darfour, en Afrique.

BENDALLON. [illegible] autrefois le tarif de [illegible] de Lyon à la gomme, appelée [illegible] Bdellium.

BENDE. s. f. Pièce de [illegible] de la côte de Guinée, qui vaut 100 [illegible]

— Vieux mot qui signifiait [illegible], raie. || Bandeau.

BE[illegible]É, ÉE. adj. Vieux mot qui signifiait Galonné.

BEND-ÉMER. Géogr. Rivière de Perse dans le Farsistan, c'est l'Araxe des anciens.

BENDER. Géogr. Ville de Russie d'Europe (Bessarabie), sur le Dniester; 12,000 hab. pour la plupart Juifs et Arméniens. Mosquée, église arménienne, citadelle. Grand commerce de toutes sortes de marchandises. Bender est célèbre par le séjour qu'y fit Charles XII après sa défaite, à Pultawa.

BENDIDÉE. s. m. Calendr. Mois de l'année bithynienne, qui correspondait à l'artémisius les Lacédémoniens.

BENDIDIES. s. f. pl. Hist. anc. Fêtes célébrées dans le Pirée, à Athènes, en l'honneur de Diane, surnommée Bendis.

BENDIS. Myth. Divinité des Thraces, la même que Diane.

BENDJÉ. s. m. Bot. Espèce de jusquiame d'Asie, à semences narcotiques. Sa racine passe pour être le népenthès d'Homère.

BÉNÉDICITÉ. s. m. (du lat. *benedicite*, premier mot de cette prière). Prière que l'on fait avant le repas pour demander à Dieu de bénir les aliments qu'il nous donne. Dire le bénédicité. Enfant qui ne sait pas son bénédicité. Certes, le *bénédicité*, cet acte aussi juste que raisonnable, n'aurait pas dû être relégué dans les cloîtres, et tout au plus dans les colléges, et abandonné par les gens du monde, comme une cérémonie puérile et presque ridicule. (Encycl. cath.) || Plur., des *bénédicités*.

— Le *bénédicite* de Godeau est une paraphrase sur le cantique des trois enfants dans la fournaise.

— On dit prov. *Il est du quatorzième bénédicité*, à ceux qu'on veut taxer de bêtise, car le quatorzième verset de ce cantique porte : *Benedicite, omnes bestiæ et pecora, Domino.*

BÉNÉDICTE. s. m. (ét. lat., *benedictus*). Pharm. Electuaire purgatif et bénin dont on faisait autrefois un grand usage contre les obstructions et pour provoquer les menstrues.

BÉNÉDICTIA. Bot. Synonyme de Saussurea.

BÉNÉDICTIN. s. m. (en lat. *benedictus*). Religieux de l'ordre de Saint-Benoît, fondé au VIe siècle. Les bénédictins mêlaient sagement aux exercices de piété la culture des terres, les travaux littéraires et l'enseignement, d'où il est résulté que cet ordre est devenu le plus riche et le plus savant de tous. Cette congrégation, qui comptait parmi ses membres une foule de savants laborieux et modestes, a exécuté les travaux les plus précieux pour l'histoire civile et ecclésiastique, entre autres la Gaule chrétienne, les Actes des saints, la Collection des histoires de France. Les bénédic- [illegible] vant leur nom en signe de la noblesse de leur ordre. Ils furent supprimés en France, comme les autres congrégations, par l'Assemblée constituante.

— Quelques religieux réunis à Solesme, depuis plusieurs années, essayent de continuer les travaux des bénédictins.

BÉNÉDICTIN, INE. adj. Qui concerne l'ordre des bénédictins. Les annales bénédictines.

— Se dit d'une bulle de Benoît XII, qui date de l'an 1336, par laquelle ce souverain pontife réformait l'ordre de St-Benoît.

BÉNÉDICTINE. s. f. Hist. eccl. Religieuse de l'ordre de St-Benoît. Cet ordre fut fondé en 530 par sainte Scolastique, sœur de saint Benoît. Les bénédictines portaient une robe noire et un scapulaire noir aussi, et sous la robe une tunique blanche ou noire.

BÉNÉDICTION. s. f. (pr. *bé-né-dik-ci-on*, du lat. *benedicere*, formé de *bené*, bien, et *dicere*, dire). Action de consacrer, de bénir avec les cérémonies de l'Eglise. La bénédiction d'une église, d'une chapelle, d'un cimetière, des fonts baptismaux. La bénédiction du pain, de l'eau, d'un cierge. La bénédiction des drapeaux. La bénédiction nuptiale. En général, ces bénédictions se font par des aspersions d'eau bénite, des signes de croix, et des prières conformes à la cérémonie. Quand il y a onction, cela s'appelle Consécration.

— Action par laquelle un évêque, un prêtre bénit les assistants en faisant sur eux le signe de la croix. Donner la bénédiction. Recevoir la bénédiction. Assister à la bénédiction. La bénédiction du saint sacrement. La bénédiction épiscopale. La bénédiction du prêtre. Il est une infinité d'occasions où le prêtre répand ses *bénédictions* sur les assistants, mais il est à remarquer que ces *bénédictions* ne sont jamais qu'une prière du prêtre à Dieu de bénir ceux qui l'entourent, afin qu'elle soit remplie cette promesse de Jésus-Christ aux hommes, que toutes les fois qu'ils se réuniront en son nom, il sera au milieu d'eux. (Marlès.)

— *Bénédiction nuptiale.* La cérémonie religieuse du mariage.

— *Bénédiction apostolique.* Salut que le pape donne au commencement de toutes ses bulles.

— Liturg. Prière très-courte que récite l'officiant avant les leçons de matines.

— Se dit également de l'action par laquelle les pères et les mères, à leur lit de mort, bénissent leurs enfants pour attirer sur eux les bontés célestes. Bénédiction paternelle. Bénédiction maternelle. Donner sa bénédiction. Demander la bénédiction de son père. Les enfants de Jacob étaient autour de son lit, demandant sa bénédiction. La solennelle *bénédiction* que Jacob reçut d'Isaac. (Boss.) La *bénédiction* renferme une prière, et la prière est toute-puissante; c'est Jésus-Christ qui nous l'a dit. (Marlès.) Abstraction faite même de toute idée religieuse, qui ne sent que la *bénédiction* d'un homme vertueux, donnée dans une circonstance solennelle, a une puissance réelle? (Id.) Dans tous les pays et à toutes les époques, les hommes ont attaché un grand prix à la *bénédiction* paternelle. (Id.) (Il) lui donne toutefois sa *bénédiction*. (Boil.) Et répand à grands flots les *bénédictions*. (Id.)

— Grâce et faveur particulière du ciel. Bénédiction particulière de Dieu. Attirer, s'attirer les bénédictions du ciel. C'est une bénédiction particulière de Dieu. Dieu l'a comblé de bénédictions. Les bénédictions célestes. Dieu a répandu, a versé ses bénédictions sur cette famille. Dieu y a mis, y a donné sa bénédiction. Dans la connaissance de Dieu se trouve la véritable *bénédiction*. (Boss.) Votre crainte seule, grand Dieu, peut devenir une source de *bénédictions* durables pour une race fidèle. (Mass.) Que le Dieu tout-puissant vous bénisse, que la paix vous soit donnée, que Dieu répande sur vous ses *bénédictions*. (Brév.)

— *Une maison de bénédiction.* Une maison où règne la piété, et fig. et fam., Maison où tout abonde.

— On dit aussi, en parlant d'un pays fertile, C'est un pays de bénédiction.

— Fam. *C'est une bénédiction.* Se dit d'une grande abondance qui semble résulter d'une faveur particulière du ciel. || *Les moissons ont été très-belles cette année, c'est une bénédiction.* Cette expression est prise de la Bible, où le mot *bénédiction* est plusieurs fois employé dans le même sens. Celui qui sème avec épargne moissonnera peu, et celui qui sème avec *bénédiction* recueillera avec *bénédiction*.

— Il se dit popul. et par une sorte d'ironie, pour marquer une chose fâcheuse, désagréable : alors il est ordinairement précédé de *que*, signifiant Tellement que. Il pleut, il neige, que c'est une bénédiction. Il a été battu, que c'est une bénédiction.

— Vœux faits pour la prospérité de quelqu'un, souhaits faits en faveur de quelqu'un. Si vous faites cette bonne action, on vous donnera mille bénédictions. Il a fait beaucoup de bien dans cette province, et les habitants le comblent de bénédictions. Les bénédictions du pauvre. Combler ses enfants de bénédictions. Elle croissait au milieu des *bénédictions* de tous les peuples. (Boss.) Les airs retentissent de leurs *bénédictions* et de leurs actions de grâces. (Mass.) S'il est des *bénédictions* hu- [illegible] point celles qu'arrachent la flatterie et la bassesse en présence des gens qu'on loue, mais celles que dicte en secret un cœur simple et reconnaissant au coin d'un foyer rustique. (J.-J. Rouss.)

— Les Juifs donnaient souvent ce nom aux présents que se font les amis, sans doute parce qu'ils sont accompagnés de bénédictions, c'est-à-dire de vœux et de compliments de la part de ceux qui les donnent, et de remercîments de la part de ceux qui les reçoivent.

— On dit que *La mémoire d'un homme est en bénédiction*, pour dire Qu'on ne se souvient de lui qu'en louant sa piété, sa vertu.

— *Donner à quelqu'un sa bénédiction.* Le renvoyer, le congédier. Fam.

— *Vallée de bénédiction.* Lieu de la tribu de Juda ainsi appelé à cause de la victoire que Josaphat avait remportée sur les troupes des Moabites, des Ammonites et des Iduméens.

BÉNÉDICTIONNAIRE. s. m. (rad. *bénédiction*). Liturg. Livre qui contient les formules des bénédictions.

BÉNÉFICE. s. m. rad. lat., *beneficium*, de *bené*, bien, *facere*, faire). Comm. Avantage, gain, profit. Il se dit particulièrement en parlant des banquiers, des commissionnaires, du change ou du produit de l'argent. Il est dû sans doute un *bénéfice* aux banquiers; ils font des frais pour entretenir une correspondance; enfin ils donnent leur temps et leurs soins. (Condill.) || On dit *qu'un banquier fait tenir de l'argent d'une place à l'autre, avec bénéfice*, pour dire qu'au lieu de demander quelque chose pour échange, il donne du profit.

— Se dit aussi du gain qu'on fait dans quelque entreprise commerciale, quelle qu'en soit la nature. Tout a tourné à son bénéfice. Il a eu du bénéfice dans cette affaire. Calculer tous les bénéfices que doit procurer une entreprise. Les pertes ont excédé les bénéfices. De gros bénéfices. Le fret des navires absorbe les *bénéfices*. (Rayn.) Les entrepreneurs n'ont obtenu qu'un *bénéfice* très-borné. (Id.) A peine eut-il acheté ces sucres, que cette denrée augmenta de vingt pour cent, ce qui lui procura un *bénéfice* considérable. (Lav.)

— On appelle *Bénéfice d'aunage*, le profit que l'on retire de la bonne mesure que donnent les fabricants aux marchands. Dans quelques fabriques de toiles, le bénéfice d'aunage est de quatre aunes sur vingt.

— Comm. Les juifs d'Amsterdam appellent ainsi les diamants de rebut, des couleurs les plus brunes.

— *Représentation à bénéfice.* Représentation qui a lieu au profit d'un acteur ou d'une autre personne. On doit donner incessamment une représentation au bénéfice de tel comédien.

— Se dit quelquefois pour Bienfait. Profiter, attendre tout du bénéfice du temps.

— Privilége, exemption de charge, etc.

— Promotion à un grade supérieur dans la milice, dont un soldat avait l'obligation au général ou même à l'empereur.

— Jurispr. Privilége, avantage, faculté accordée par la loi ou par le prince. Il jouissait de ce droit par bénéfice du prince. Profiter du bénéfice de la loi.

— *Bénéfice d'âge.* Privilége accordé à un mineur de gouverner lui-même ses biens jusqu'à pleine majorité.

— *Lettres de bénéfice d'âge.* Lettres de chancellerie que les mineurs obtenaient jadis pour être émancipés, et pour gouverner eux-mêmes leur bien jusqu'à pleine majorité.

— *Bénéfice de cession.* Faculté accordée à un débiteur d'abandonner tous ses biens à ses créanciers, pour se soustraire à la contrainte par corps. Etre admis au bénéfice de cession.

— *Bénéfice d'inventaire.* Privilége accordé à un héritier de ne payer les dettes que jusqu'à concurrence des biens qu'il a recueillis, de ne pas confondre ses biens personnels avec ceux de la succession, et même de conserver contre elle le droit de réclamer le paiement de ses créances. Héritier par bénéfice d'inventaire, sous bénéfice d'inventaire. Jouir, profiter, être déchu du bénéfice d'inventaire. Accepter une succession sous bénéfice d'inventaire.

— *Lettres de bénéfice d'inventaire.* Lettres en vertu desquelles on était reçu à hériter par bénéfice d'inventaire.

— Fig. et fam. On dit d'une chose dont on ne voit pas les preuves, *qu'on la croit sous bénéfice d'inventaire.* || *Il croit en Dieu sous bénéfice d'inventaire.* Il professe la religion, quand il y trouve son intérêt.

— *Bénéfice de discussion.* Exception que peuvent opposer les cautions, leurs détenteurs ou cessionnaires, au créancier poursuivant, pour l'obliger à discuter au préalable les biens du débiteur principal de leur vendeur ou de leur cédant. Obtenir un bénéfice de discussion. Profiter de son bénéfice de discussion.

— *Bénéfice de division.* Exception que des débiteurs non solidaires peuvent opposer au créancier, pour l'obliger à diviser son action contre eux. Réclamer, obtenir un bénéfice de division.

— Médec. *Bénéfice de nature.* Flux de ventre favorable; évacuations extraordinaires par lesquelles la nature se soulage.

— Fam. Bénéfice de ventre, ou simplement *bénéfice*. Dévoiement spontané et peu violent. Avoir un bénéfice de ventre. Etre soulagé par [illegible] ventre.

— Pathol. *Bénéfice de la nature.* Action spontanée de nos organes, dans la terminaison favorable des maladies.

— Hist. Se dit particulièrement des terres conquises dans la Gaule par les Francs, et que les chefs ou princes distribuaient à leurs compagnons d'armes. Originairement les bénéfices ou fiefs n'étaient donnés qu'à vie; ensuite ils devinrent héréditaires.

— Hist. rom. Concession de terres faite aux vétérans ou aux colonies. || Avancement dans la milice, dont un soldat avait l'obligation au général ou même à l'empereur.

— Meuble ou immeuble que le prince détachait de son domaine pour en faire une donation particulière.

— Anc. droit canon. Titre, dignité ecclésiastique accompagnée d'un revenu, qui n'en pouvait être séparé. Un bon bénéfice. Bénéfice litigieux. Les charges d'un bénéfice. La collation d'un bénéfice. La nomination des bénéfices. Pourvoir quelqu'un d'un bénéfice. Poursuivre un bénéfice. Courir un bénéfice. Résigner, permuter un bénéfice. Présenter, nommer à un bénéfice. Conférer, remettre, tenir des bénéfices. Disputer un bénéfice, le titre d'un bénéfice. Taxer un bénéfice. Posséder un bénéfice. Remplir un bénéfice. Prendre possession d'un bénéfice. N'avoir ni office ni bénéfice.

— *Bénéfices libres.* Bénéfices possédés par des ecclésiastiques, pour en jouir pendant toute leur vie.

— *Bénéfices serfs.* Places qu'on donne dans une église à des prêtres, à charge de desservir au service divin.

— *Bénéfice à charge d'âmes, ayant charge d'âmes, avec charge d'âmes.* Bénéfice dont le titulaire avait juridiction sur une certaine portion du peuple confiée à ses soins et à laquelle il devait, non seulement l'instruction, mais encore l'administration des sacrements.

— *Bénéfice sans charge d'âmes.* Celui qui n'oblige qu'à prier Dieu.

— *Bénéfice simple* ou *à simple tonsure.* Bénéfice qu'on peut posséder quoiqu'on n'ait que la tonsure, et sans être obligé de prendre les ordres sacrés ni de résider sur les lieux.

— *Bénéfice séculier.* Celui qu'on peut donner aux séculiers, comme presque toutes les cures. Tous bénéfices sont présumés séculiers, s'il n'est justifié du contraire.

— *Bénéfice régulier.* Celui qui est possédé par un religieux.

— *Bénéfice consistorial.* Grand bénéfice, comme évêché, abbaye et autres dignités dont le pape donne les provisions après une délibération en consistoire des cardinaux, et dont la nomination appartient exclusivement au roi.

— *Bénéfice non consistorial.* Celui qui est à la disposition d'un collateur ordinaire ou en patronage.

— *Bénéfice électif.* Celui qui est appelé par élection.

— *Bénéfice manuel.* Celui qui dépend d'une abbaye, qu'on envoie desservir par un religieux amovible, et qu'on change quand il plaît au supérieur.

— *Bénéfice en commande.* Bénéfice dont on a confié pour six mois l'administration à un ecclésiastique.

— *Bénéfice de fondation royale.* Celui qui a été fondé par le roi.

— *Bénéfice incompatible.* Bénéfice que repousse l'état, la condition de la personne. Un bénéfice séculier est incompatible relativement à un régulier.

— *Bénéfice sécularisé.* Bénéfice qui n'est possédé que par des réguliers, et qui, par dispense du pape, peut être possédé en commande par des séculiers. Il n'y a plus de bénéfices de cette nature.

— *Bénéfice sacerdotal.* Celui que nul ne pouvait posséder, s'il n'était prêtre, ou si du moins il n'était en âge de recevoir la prêtrise dans l'année.

— *Bénéfice précaire.* V. PRÉCAIRE.

— *Bénéfice vacant en cour.* Celui dont les titulaires meurent en cour, c'est-à-dire à 40 kilomètres de Rome. Le pape avait droit de les conférer.

— *Registre des bénéfices.* Registre sur lequel on inscrivait les noms de ceux qui avaient servi dans la cohorte prétorienne, et de ceux qui avaient reçu ou qui avaient droit de recevoir un bénéfice.

— Prov. et fig. *Il faut prendre le bénéfice avec les charges.* Il faut se résoudre à essuyer les incommodités d'une chose qui d'ailleurs est avantageuse. || *Ce n'est pas un bénéfice sans charges.* Se dit d'un bien, d'un avantage que l'on n'a pas sans peine, sans dépense, ou même sans danger. || *Les chevaux courent les bénéfices, et les ânes les attrapent.* L'avidité de plusieurs ecclésiastiques ignorants a donné lieu à ce proverbe.

— Lieu même où est l'église et le bien du bénéfice. Un bénéfice bien situé. Résider à son bénéfice, dans son bénéfice.

— Résidence du titulaire.

— Syn. comp. BÉNÉFICE. GAIN. PROFIT. LUCRE. ÉMOLUMENT. Le *gain* est pour les gens qui travaillent ou qui risquent leur argent; le *profit* pour ceux qui savent faire valoir les choses, le *bénéfice* pour ceux qui mettent de l'adresse [illegible] duite des entreprises; les *émoluments* pour ceux qui joignent un traitement fixe à des accessoires variables; le *lucre* pour les âmes basses qui préfèrent l'argent à l'honneur.

BÉNÉFICENCE. s. f. (ét., V. BÉNÉFICE). Mot qui signifie la même chose que Bienfaisance, mais qui n'a pas été adopté. J.-J. Rousseau a renouvelé ce mot, en disant ironiquement : Ils ont un nouveau plan de *bénéficence*.

BÉNÉFICIABLE. adj. des 2 g. Comm. Se dit d'une entreprise d'où l'on peut tirer du bénéfice. Commerce, mine bénéficiable.

BÉNÉFICIAIRE. adj. des 2 g. Jurispr. Héritier sous bénéfice d'inventaire. Héritier bénéficiaire.

— S'emploie subst. Le bénéficiaire est tenu des dettes du défunt, jusqu'à concurrence des forces de la succession.

— Se dit aussi d'un comédien ou d'une autre personne au profit de qui l'on donne une représentation. Le bénéficiaire a joué dans la seconde pièce. Le bénéficiaire est un ancien souffleur. Le bénéficiaire a fait une bonne recette.

— Hist. rom. Soldats ou officiers promus a un grade supérieur. || Soldat ayant reçu un congé honorable avec concession de terres. || Volontaire. || Officier public chargé de tenir le registre des bénéfices. || Collecteur des droits et des impôts.

BÉNÉFICIAL, ALE. adj. Jurispr. Qui concerne les bénéfices ecclésiastiques. Il ne s'emploie guère qu'avec le mot matière. Etre versé dans les matières béneficiales. Cause bénéficiale. Droits bénéficiaux.

BÉNÉFICIATURE. s. f. Droit canon. Nom que l'on donnait, dans quelques cathédrales et collégiales, au bénéfice des chantres, des vicaires choristes, chapelains et autres fonctionnaires ecclésiastiques inférieurs.

BÉNÉFICIÉ, ÉE. part. pass. du v. Bénéficier.

BÉNÉFICIEL, ELLE. adj. Néol. Qui porte bénéfice. || Qui est avantageux, salutaire.

BÉNÉFICIER. s. m. Celui qui a un bénéfice ecclésiastique. Un riche bénéficier. Un gros bénéficier.

BÉNÉFICIER. v. n. 1re conj. (rad. *bénéfice*). Prend deux *i* à la première et à la seconde personne plurielles de l'imparfait de l'indicatif, et aux mêmes personnes du présent du subjonctif. *Nous bénéficiions, vous bénéficiiez. Que nous bénéficiions, que vous bénéficiiez.* Faire quelque profit. Il n'y a pas beaucoup à bénéficier sur cette marchandise. Il y a à bénéficier sur ce marché.

— Fig. Faites l'aumône; votre charité sera récompensée, car il est permis de *bénéficier* avec le ciel. (Nicole.)

— v. a. Se dit, dans l'exploitation des mines, de l'action de tirer le métal du minerai.

BÉNÉFICIÈRE. s. f. Commun. relig. Fille consacrée à Dieu, qui est pourvue d'une prébende, d'un bénéfice, comme les chanoinesses. Une bénéficière de l'ordre des bénédictines.

BÉNÉFIQUE. adj. des 2 g. Astrol. Bienfaisant. || *Astre bénéfique* Astre auquel on attribuait des influences favorables.

BENÊT. adj. m. (du lat. *benedictus*, béni, saint; parce que souvent la simplicité, chez les personnes très-pieuses, est quelquefois confondue avec la niaiserie, et que d'ailleurs une dévotion outrée peut dégénérer en simplicité). Homme borné, facile et confiant, qui ne pense ni n'agit par lui-même. Homme benêt. Enfant benêt.

— S'emploie subst. C'est un grand benêt, un franc benêt.

— *Benêt de.* Ne m'envoyez pas votre benêt de laquais, il ne comprend rien. Il avait un grand benêt de fils.

BENETHNASH. s. m. Astron. Nom de la dernière étoile de la queue de la Grande Ourse.

BÉNÉVENT. (du lat. *Beneventum;* formé de *benè*, bien, et *ventus*, vent; ou de *benè*, heureusement, et *venire*, arriver). Géogr. Ville de l'Etat ecclésiastique, à 222 kil. de Rome, sur le Calore; environ 14,000 hab. Archevêché, cathédrale, hôtel de ville, arc de triomphe en marbre de Paros. Il se livra près de cette ville, en 1266, une bataille dans laquelle Mainfroi perdit la couronne et la vie, et qui valut à Charles d'Anjou la possession de Naples et de la Sicile. Elle appartint d'abord aux Samnites, et portait alors le nom de *Malveis* ou *Maleventum;* mais les Romains s'en étant emparés, changèrent ce nom, qui leur semblait de mauvais augure, en celui de *Beneventum*, Annibal l'assiégea en vain. Totila la prit et la ruina; elle fut relevée par le roi lombard Autharis (589), qui l'érigea en duché. En 1806, Napoléon l'érigea en principauté en faveur de Talleyrand, qui l'a rendue à l'Eglise en 1815.

— Ville de France (Creuse), arr. de Bourganeuf; 1,000 hab.

BÉNÉVENTAIN, AINE, ou BÉNÉVENTIN, INE. adj. et s. Géogr. Qui est né dans l'Etat de Bénévent. || Qui concerne cet Etat ou ses habitants.

— s. m. L'Etat de Bénévent.

BÉNÉVISER. v. a. 1re conj. Cout. Fixer, abonner. Dans le Lyonnais, une dîme bénévisée, un service bénévisé, étaient une dîme et un service abonnés.

lus; formé de *benè*, bien et *volo*, je veux). Qui est ou que l'on suppose favorablement disposé. Il ne se dit guère qu'en plaisantant dans ces locutions: *Lecteur bénévole, auditeur bénévole.*

— Dr. can. Se dit d'un bénéficier qui possède un titre qu'on ne lui conteste pas, quoiqu'il soit sujet à examen. Bénéficier bénévole.

— s. m. Dr. ecclés. Acte par lequel un supérieur accordait une place monacale dans sa maison, à un religieux d'un autre ordre.

BÉNÉVOLEMENT. adv. Volontiers, d'une manière bénévole, par un sentiment de bienveillance. Faire quelque chose, rendre un service bénévolement.

BÉNÉVOLENCE. s. f. Vieux mot qui signifiait Léger bienfait.

— Désir de faire du bien. On dit aujourd'hui Bienveillance.

BENFELDEN ou BENFELD. (pr. *bè-ne-fel-dè-ne*). Géogr. Village de France, dép. du Bas-Rhin, chef-lieu de cant., arr. de Schelestadt; 3,200 hab.

BENGALE. (pr. *bin-ga-le*). Géogr. Ancienne province de l'Hindoustan, bornée au N. par le Népaul et le Boutan, à l'O. par l'Oryça le Gandouana, le Bahar, située par 84°-90° long. E., 21°-27° lat. N., et ayant 580 kil. sur 530; pop. 25,000,000 hab. Capitale Calcutta. Le Bengale occupe la partie inférieure du bassin du Gange et du Brahmapoutra, et forme une vaste plaine, accidentée seulement par les collines qui descendent de l'Himalaya au Nord et des montagnes du Bahar au N.-O. Le Gange et le Brahmapoutra avec leurs affluents le traversent pour se rendre dans le golfe du Bengale. Le sol est très-fertile mais fort humide; deux récoltes par an. Le climat humide et très-chaud est souvent funeste aux Européens. On n'y compte que trois saisons; la chaude, la pluvieuse et la froide, qui est aussi la plus agréable. Abondance de riz, de froment, de sucre, de bétel, d'indigo, de poivre, d'opium, de tabac, de lin, de sésame et de fruits; noix de galle, turmerie, safran, résines, aloès, benjoin, camphre, épices, clous de girofle, canelle, muscade, macis, etc. Les mûriers donnent des feuilles quatre fois l'an. Buffles, bœufs, chèvres et moutons en grand nombre. Eléphants, chameaux, tigres et sangliers communs. Forêts remplies de gibier et de singes. Fleuves très-poissonneux.

— Le Bengale forma longtemps un royaume indépendant; il fut conquis par les Afghans en 1203, puis devint tributaire des Mogols jusqu'en 1340, époque à laquelle Fakher-Eddin s'en empara et en fit un état particulier. Conquis en 1538 par Cher-Schad, il fut bientôt réuni au Dehli; Akbar le soumit et en fit une province du Mogol; enfin les Anglais s'en rendirent maîtres en 1757. Le Bengale est compris aujourd'hui dans la présidence de Calcutta et se divise en 18 districts: Calcutta, Naddia, Hougli, Djessore, Bakergandj, Tchillagond, Tipera, Dakka-Djelalpour, Moymansingh, Silhel, Rangpour, Dinadjpour, Pourniah, Radjchahi, Birboum, Mourched-Abad, Bardouan, Midnapour et la principauté de Kasch-Bahar.

— BENGALE (Golfe du). Géogr. Portion de l'Océan indien comprise entre les deux presqu'îles de l'Inde, bornée au N. par le Bengale, à l'O. par les côtes d'Oryçah et de Coromandel, et à l'E. par l'empire Birman. Son entrée, large de 440 lieues, est déterminée à l'E. par la pointe N.-O. de Sumatra, à l'O. par le cap Comorin. Il renferme beaucoup d'îles, Ceylan, la plus considérable sur la côte occidentale; Nicobar et Andaman, sur la côte orientale. Il reçoit le Kavery, le Pannar, le Kistnah, le Godavery, le Mahanaddy, le Brahmapoutra et le Gange.

BENGALI. s. m. Linguist. Idiome de l'Inde dérivé du sanscrit, et parlé dans le Bengale. Il s'écrit avec un alphabet particulier, plus cursif que le dévanagâri. La grammaire du bengali diffère beaucoup de la grammaire sanscrite. Etudier le bengali. Manuscrits en bengali.

— S'emploie adjectiv. Idiome bengali. Caractères bengalis. Grammaire bengalie.

— BENGALI. s. m. Ornith. Petite famille d'oiseaux granivores. Ce nom leur vient de ce que les premiers qu'on a connus venaient du Bengale.

— s. m. Ichthyol. Sorte de poisson.

— Bot. Plante du Brésil.

BENGALIE. s. f. Entom. Genre de diptères ayant pour type la bengalie testacée. Cette espèce a été rapportée à la fois de Cayenne et de la Nouvelle-Hollande.

BENGIRI. s. m. Bot. Arbre de la côte du Malabar, de la famille des euphorbiacées.

BENGUÉLA ou SAN-FELIPPE, autrefois **BÉRÉNICE.** Géogr. Ville d'Afrique, capitale du royaume de Benguéla, dans la baie des Vaccas. Mouillage commode, air très-malsain. Lieu d'exil pour les criminels portugais. A 20 kil. de la ville est une mine de salpêtre qui passe pour la plus riche du monde.

— BENGUÉLA (Royaume de). Géogr. Contrée d'Afrique, dans le Congo portugais, sur la côte occidentale; ville principale, Benguela.

BÉNI, IE. part. pass. du v. Bénir. Il a toutes les significations de son verbe, et il s'emploie surtout en parlant des personnes. L'ange dit à la Ste Vierge: Vous êtes bénie entre toutes

est béni. Un peuple béni de Dieu. Que le Seigneur Dieu d'Israël soit *béni* dans les siècles des siècles. (La Harpe). Dieu est vivant: qu'il soit *béni;* que l'on célèbre le Dieu qui m'a sauvée. (Id.)

Vous donc, soyez *bénis*, animaux courageux,
Que nourrit St-Bernard sur son front orageux.
(DELILLE.)

— *Béni soit-il de. Béni* soit-il de Dieu et des hommes, d'unir ainsi toujours la bonté à toutes les autres qualités que nous admirons. (Boss.)

— Pascal a employé ce participe dans un sens ironique. *Béni* soyez-vous, mon père, qui justifiez ainsi les gens!

— Syn. comp. BÉNI. BÉNIT. V. BÉNIT.

BÉNIBEL. s. m. Alchim. Le mercure.

BENIÇON. s. m. Vieux mot qui signifiait Bénédiction.

BÉNIGNE (Saint). Apôtre de Bourgogne et martyr. Son histoire est incertaine. On croit qu'ayant été ordonné prêtre par St Polycarpe, il fut envoyé dans les Gaules, sous Antonin le Pieux, et qu'il y reçut la couronne du martyre, après avoir fait de nombreuses conversions.

BÉNIGNEMENT. adv (du lat. *benignè*). D'une manière bénigne, favorablement, avec bonté, avec douceur. Traiter quelqu'un bénignement. Recevoir quelqu'un bénignement.

— Ne se met guère qu'après le verbe. On l'a traité bénignement.

BÉNIGNITÉ. s. f. (du lat. *benignitas*). Douceur, indulgence, bonté du puissant à l'égard du faible, du supérieur à l'égard de l'inférieur. Recevoir, traiter quelqu'un avec bénignité, beaucoup de bénignité, un air de bénignité. Epaminondas avait l'extrême valeur jointe à l'extrême *bénignité*. (Pasc).

— On se sert plus communément de Bonté. Le mot bénignité emporte un peu de cette idée de dérision qui s'attache au mot bénin. Cependant *bonté* n'est pas absolument l'opposé de *malignité*. Il est malheureux que ce mot ait veilli, car il est nécessaire.

— Astrol. Se dit en parlant des astres, et signifie Influence favorable, propice. Jupiter et Vénus sont les planètes qui ont le plus de bénignité.

— Iconol. C'est une femme jeune, une couronne d'or et un soleil sur la tête, vêtue de couleur d'or, portant un manteau de pourpre, et tenant les bras ouverts. Elle a une branche de pin, dont l'ombre, dit-on, ne nuit point aux arbustes qui croissent auprès de lui. On lui donne l'éléphant, parce que cet animal, loin de nuire aux voyageurs, les remet, dit-on, dans leur chemin.

BÉNI-KHAÏBAR. s. m. Hist. ecclés. Sectaires juifs plus connus sous le nom de Réchabites.

BÉNIN. adj. m. **BÉNIGNE.** f. (du lat. *benignus*, dér. de *benè*, bien; *gnus*, terminaison qui équivaut à *gigneus*, engendrant). Doux, humain, en parlant du caractère, de l'humeur. Caractère bénin. Humeur bénigne.

— Iron. Trop bon, trop facile, trop indulgent; qui se laisse facilement tromper par bonté d'âme, non accompagnée de réflexion ou de raison. C'est le plus bénin de tous les maris.

— Médec. Se dit d'une maladie qui n'offre rien d'alarmant. Fièvre bénigne. Petite vérole bénigne, d'une espèce bénigne. Cancer bénin. Angine bénigne. || *Remède bénin.* Remède qui agit doucement.

— Fig. Favorable, propice. Air bénin. Ciel bénin. Astre bénin. Influence bénigne.

— Peut se mettre après son substantif, lorsque l'harmonie et l'analogie le permettent. Une influence bénigne. Cette bénigne influence.

— Syn. comp. BÉNIN. HUMAIN. DOUX. DÉBONNAIRE. *Bénin* se disait autrefois de celui qui a de la disposition à faire du bien: il a été remplacé par *bon*. Il est resté cependant dans un sens ironique, pour indiquer celui dont la bonté tient de la faiblesse ou de la sottise: un mari *bénin* est celui qui souffre que sa femme mène une conduite déréglée. *Doux* indique un caractère qui rend très-sociable: il est agréable de vivre avec les personnes *douces*. *Debonnaire*, désigne un caractère d'une bonté inépuisable, qui porte à faire le bien généreusement, en rendant même le bien pour le mal. *Humain*, dénote une sensibilité sympathique aux maux ou à l'état d'autrui. Ce qu'il y a de plus opposé à la *bénignité*, c'est la malignité; à la *douceur*, c'est l'aigreur et l'emportement; à l'*humanité*, c'est la dureté ou l'égoïsme; à la *débonnaireté*, c'est l'amour de la vengeance.

BÉNIN. Géogr. Petit royaume d'Afrique, dans la Guinée septentrionale, un des plus fertiles de cette partie du monde. Il est arrosé par le Bénin, l'un des bras du Kouara, qu'on croit être le Niger. La capitale est Bénin, elle est peu connue. On lui donne six lieues de tour.

BÉNINCASA. s. f. Genre de plante de la famille des cucurbitacées. La bénincasa est une plante herbacée, annuelle, grimpante, originaire de l'Inde, extrêmement poilue dans toutes ses parties, et à odeur musquée.

BÉNIN D'AZY (SAINT-). Géogr. Village de France, chef-lieu de canton (Nièvre), arr. de Nevers.

BÉNINGANIO. s. m. Bot. Fruit de la gros-

BÉNIR. v. a. 2e conj. (du lat. *benedicere*, formé de *bené*, bien; *dicere*, dire). Consacrer au culte, au service divin, avec certaines cérémonies ecclésiastiques. Bénir une église, une chapelle. Bénir des ornements d'église, une pierre d'autel, des fonts, etc. Bénir un cierge

— *Bénir un abbé, une abbesse.* Faire sur quelqu'un certaines prières et certaines cérémonies ecclésiastiques par lesquelles on l'installe dans une dignité.

— Marier, consacrer l'union de deux époux suivant le rite religieux. Bénir deux époux. Bénir un mariage.

— Faire quelques prières pour attirer les grâces de Dieu. Bénir des armes. Bénir des drapeaux. Bénir le lit nuptial. Bénir la table. Bénir des époux. Bénir un enfant. Bénir une nation. Bénir une famille. Grand Dieu, *bénissez* vous-même ces étendards sacrés. (Mass.) C'est là qu'il les attend pour *bénir* l'alliance. (Corn.)

Cependant le prélat, l'œil au ciel, la main nue,
Benit trois fois les noms, et trois fois les remue.
(BOILEAU.)

— Donner la bénédiction en faisant le signe de la croix, comme les évêques, les curés, et les supérieurs des couvents ont accoutumé de faire. Bénir le peuple, les assistants.

Il part, et de ses doigts saintement allongés
Benit tous les passants, sur deux files rangés.
(BOILEAU.)

— Se dit également en parlant de l'acte religieux par lequel les pères et les mères appellent sur leurs enfants la protection céleste. Noé bénit Sem et Japhet, et maudit Cham. Il a béni ses enfants avant de mourir. Isaac *bénit* Jacob. (Boss.) Jacob mourant *bénissait* ses enfants. (Pasc.) Elle voulut *bénir* les jeunes princes ses enfants. (Fléch.)

— Louer, glorifier, remercier avec des sentiments de vénération et de reconnaissance. Bénir Dieu de la grâce qu'il nous a faite. Béni soit Dieu. Le ciel en soit béni. Bénissons le Seigneur. Bénissons la main qui nous a créés. Tout le monde vous bénit. On vous bénira si vous faites cette bonne action. On dit de même, Bénir la mémoire de quelqu'un. La religion veut que nous bénissions ceux qui nous maudissent. Que béni soit le ciel, qui te rend à mes vœux! Que son saint nom soit béni. Le ciel en soit béni. Je dois *bénir* le ciel, qui nous renvoie un frère. (Corn.) Partout, en ce moment, on me *bénit*, on m'aime. (Rac.) Chacun *bénit* tout haut l'arbitre des humains. (Boil.)

Et d'une voix commune
Bénissent à l'envi le prince et Rodogune.
(CORNEILLE.)

Je le *bénis*, ce ciel; sa faveur m'accompagne
Lorsque, pour vous sauver, il m'amène en Espagne.
(DE BELLOY.)

— Dans un sens analogue, Se féliciter, en parlant des choses qui rappellent un agréable souvenir, et généralement de tout ce dont on a lieu de se féliciter. Je bénis le lieu, l'heure, le moment où je vous ai vu. Je bénis le hasard qui me fait vous rencontrer. Ils *bénissent* le jour qui vous vit naître. (Mass.) Le vieillard de ses soins *bénit* l'heureux succès. (Boil.) Vous me faites *bénir* les malheurs qui m'ont attiré de tels amis. (J.-J. Rouss.)

— Ironiq. Maudire. Arrivez, arrivez, on vous a béni.

— Combler de faveurs, faire prospérer, et dans cette acception il ne se dit que de Dieu. Dieu avait béni la race d'Abraham. Que Dieu bénisse vos armes! Le Seigneur bénira votre sainte entreprise, bénira vos efforts. Dieu bénit le travail de ces gens-là, bénit leur famille. Dieu bénit de nouveau non-seulement sa famille, mais encore par sa famille toutes les nations de l'univers. Dieu *bénit* une guerre que la seule charité avait fait entreprendre à ce saint patriarche. (Le Maistre de Sacy.) Enfin la Providence a *béni* mon zèle, et je l'ai guéri presque malgré lui. (J.-J. Rouss.) Dieu *bénit* Abraham à cause de son obéissance et de sa foi, et lui promet que toutes les nations de la terre seront *bénies* dans celui qui sortira de lui. (V. Bargemont.)

— Fam. *Dieu vous bénisse, que le bon Dieu vous bénisse.* Façon familière de souhaiter du bien à quelqu'un qui éternue. || On se sert aussi de cette expression en parlant à un pauvre à qui l'on n'a rien à donner, pour lui souhaiter les secours du ciel

— Ironiq. *Dieu vous bénisse.* Se dit, en signe de mécontentement, à une personne dont le discours ou la conduite fâche ou contrarie. Vous nous donnez là une belle nouvelle, Dieu vous bénisse! Vous avez fait là une chose bien adroite, Dieu vous bénisse!

— Le verbe *bénir* a deux participes, *béni, bénie*, et *bénit, bénite*. V. BÉNIT.

BÉNISSA. s. f. Bot. Plante de l'Inde de la famille des euphorbes.

BÉNISSABLE. adj. des 2 g. Néol. Qui peut être béni. || Qui mérite d'être béni.

BÉNIT, BÉNITE. part. pass. du v. Bénir. Consacré, qui a reçu la bénédiction du prêtre par cérémonie religieuse. S'emploie adjectiv. Pain bénit. Eau bénite. Drapeau bénit. Chapelle bénite. Eglise bénite. Cierge bénit. Fonts bénits. Les tombeaux où reposaient leurs cendres *bénites*. (Boss.) Dans un chant populaire des Danois, on met près de l'enfant du sel *bénit* et une chandelle. (Michelet.) Il allu-

lèbre, posa sur une petite table un bénitier et un rameau *bénit*, et commença l'office des morts. (V. Bargemont.) Il rendait une fois par an le pain *bénit* à la paroisse de St-Marc. (R. de Beauv.)

— *Bénit en.* Toutes les nations *benites* en lui. (Boss.)

— *Bénit par.* Eau bénite, pain bénit par l'archevêque. Les drapeaux de ce régiment ont été bénits par l'archevêque lui-même.

— Prov. et fig. *Eau benite de cour.* Vaines protestations de service et d'amitié. Donner à quelqu'un de l'eau bénite de cour. || On dit, dans un sens analogue, C'est un donneur d'eau bénite.

— Fig. On dit d'un homme à qui un mal survient par sa faute, Ce qui lui arrive, c'est pain bénit.

— Fig. *Avoir appétit de pain bénit.* Aimer le changement, quoique ce qu'on veut avoir ne vaille pas mieux que ce qu'on a.

— Fig. On dit de celui qui se fait beaucoup prier pour faire quelque chose, qu'*Il faut la croix et l'eau bénite* pour vaincre sa résistance, c'est-à-dire, qu'on doit employer tous les

moyens, toutes les ressources, parce qu'on jette de l'eau bénite sur la tombe de ceux qui viennent d'y descendre, dernière cérémonie après laquelle il ne reste plus rien à faire. V. EAU.

— On appelle les bedeaux de paroisse *ventres benits*, parce qu'ils vivent le plus souvent de pain bénit.

— On dit d'un homme qu'*Il est réduit à la chandelle bénite*, lorsqu'il est à l'extrémité, qu'il a reçu l'extrême-onction.

— Regnier, en parlant d'une vieille hypocrite, dit : Son œil tout pénitent ne pleure qu'eau *bénite*.

— Syn. comp. BÉNI. BÉNIT. Dans le sens de Consacré par une cérémonie religieuse, le participe de *bénir* prend un *t* à la fin ; dans tout autre sens, il n'en prend pas. Ainsi l'on écrira : *Benis* soient vos drapeaux, qui ont sauvé l'honneur de la France ! Les drapeaux de ce régiment ont été *bénits* par l'archevêque ; il les a *bénits* hier pendant la cérémonie. Les rameaux que le prêtre a *bénits*.

BÉNITIER. s. m. Sorte de bassin ou de vase destiné à contenir l'eau bénite dont on se sert pour faire le signe de la croix, pour asperger. Bénitier de marbre, de pierre. Suspendre un bénitier au chevet de son lit. Bénitier de bronze, d'argent, de cristal, de porcelaine. On met des bénitiers à l'entrée de toutes les églises. Un bénitier fait d'une grande coquille.

Trop bien va-t-il se plonger tout entier
Dans un profond et large *bénitier*. (LA FONT.)
Placez-vous dans l'église auprès du *bénitier* ;
Présentez sur le doigt aux dames l'eau sacrée.
(ID.)

— Sorte de vase que l'on met à côté du chevet du lit, et qu'on emplit d'eau bénite.

— Prov. et fam. *Se démener comme un diable au fond du bénitier, comme un diable dans un bénitier*. S'agiter beaucoup.

— Conchyl. Famille de l'ordre des acéphales conchyfères, renfermant la plus grande et la plus pesante des coquilles connues. Le *tridacne géant*, dont le poids s'élève jusqu'à 250 kilogr., et dont sont formés les bénitiers de l'église de Saint-Sulpice, que la république de Venise donna à François Ier.

— *Grand bénitier*. Coquille bivalve qui acquiert un très-gros volume, et qui sert quelquefois de bénitier dans les églises.

— *Petit bénitier*. Coquille du genre peigne.

BENJAMIN. Hist. sainte. Douzième fils de Jacob et le second de Rachel, qui mourut en le mettant au monde. Il mourut à 111 ans, et donna son nom à la plus petite des tribus d'Israël.

BENJAMIN. s. m. Enfant préféré, gâté, plus aimé de ses parents que ses frères ou sœurs ; par allusion à la prédilection de Jacob pour Benjamin, le plus jeune de ses fils. Etre le Benjamin de la famille.

— Géogr. anc. Nom d'une des douze tribus d'Israël, établie à l'ouest du Jourdain, entre la tribu de Juda au sud, celle d'Ephraïm au nord, et celle de Dan à l'ouest. Capitale, Jérusalem.

— Fig. Balzac dit en parlant d'Aristippe : C'est le *Benjamin* de mon esprit.

— En style de l'Écriture on dit, *les enfants de Benjamin*, pour la tribu, les descendants de Benjamin.

— Bot. Nom d'une variété d'œillet.

BENJAMIN CONSTANT. V. CONSTANT.

BENJAMINE. s. f. Genre de plantes de la famille des sapindacées.

BENJAMITE. adj. des 2 g. Géogr. Qui est de la tribu de Benjamin. || Qui concerne cette tribu.

BENJOIN. s. m. Bot. Substance aromatique et résineuse, qui découle d'un arbre des Indes orientales et qu'on recueille pour divers usages. Le benjoin et le borax mélangés donnent une odeur fort agréable. Le benjoin est la base du lait virginal.

BEN-LOMOND. Géogr. Montagne d'Ecosse, dans le comté de Stirling. Hauteur, 1,060 m.

BENNARIE. s. f. Ornith. Un des noms de l'ortolan.

BENNE ou **BANNE.** s. f. (ét. celt., *benna*, tombereau). Petit vaisseau qui sert à charger

— Mesure de capacité pour la vendange.

— Certain espace fermé, dans la rivière de Saône, pour y arrêter le poisson.

— Panier établi dans toute l'étendue d'un chariot, pour le transport du charbon.

— BENNES. s. f. pl. Art milit. Nom qu'on a donné à des troupes ou compagnies nommées aussi Bandes.

BENNEAU. s. m. V. BANNEAU.

BENNET. s. m. Ichthyol. Poisson du cap de Bonne-Espérance.

BEN-NEVIS. Géogr. Montagne d'Ecosse, comté d'Inverness, la plus haute de la Grande-Bretagne ; 1,436 mètres.

BENNI. s. m. Ichthyol. Poisson du Nil qui ressemble au barbeau.

BENNINGSEN (Théophile-Auguste, comte de). Général russe, né à Brunswick en 1745. Il fut vaincu par les Français à Eylau et à Friedland. En 1813 il commanda l'armée russe à Leipsick, et fit le blocus de Hambourg. Il est mort gouverneur dans le midi de la Russie.

BÉNODACTYLE. adj. des 2 g. Ornith. Qui marche sur les doigts. || s. m. pl. Famille d'oiseaux.

BENOÎT, TE. adj. Vieux mot qui signifiait Béni.

— Se dit encore ironiquement pour Dévot. Un benoît personnage.

BENOÎT (Saint). Né à Narsia, duché de Spolette, en 480, mort en 543. Il fut le fondateur de l'ordre des bénédictins, et s'établit d'abord à Subiaco, non loin de Rome, puis au Mont-Cassin en 528. La règle de saint Benoît, œuvre vraiment philosophique et morale, recommandait entre autres choses le travail des mains, et c'est à ce commandement que l'ordre dut sa prospérité. V. BÉNÉDICTINS.

BENOÎT. Hist. ecclés. Nom qu'ont porté quatorze papes.

BENOÎT-DU-SAULT (SAINT-). Géogr. Bourg de France, dép. de l'Indre, chef-lieu de cant., arr. du Blanc.

— SAINT-BENOÎT. Ville de l'île Bourbon ; 8,800 hab.

BENOÎTE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des rosacées, à fleurs droites et terminales, à feuilles radicales, ternées et à la tige droite. La *benoîte commune* passe pour vulnéraire astringente, sudorifique, et on l'emploie contre les hémorrhagies et les fièvres intermittentes.

— Alchim. La pierre philosophale. || On dit aussi adjectiv. la benoîte pierre.

BÉNOSAURIEN. s. m. Erpét. Reptile saurien qui se sert de ses pattes pour marcher.

BENSAÏTEN. Myth. japon. Divinité qui préside aux richesses.

BENSERADE (Isaac de). Poète français, bel esprit, né à Lions en Normandie en 1612, mort en 1691, membre de l'Académie française. Ses pièces dramatiques n'eurent aucun succès. Sa muse gracieuse et enjouée, mais frivole et de courte haleine, se plaisait mieux à toute la menue poésie que Lambert mettait en musique. Son sonnet de *Job* et celui d'*Uranie* de Voiture divisèrent toute la cour en deux factions. Sa réputation fut telle, qu'on osa le placer au rang de Corneille !

BENSIPONELOS. s. m. Nom vulgaire de la verge d'or en Provence.

BENSITE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des rosacées.

BENTANG. s. m. Hist. mod. Espèce de théâtre qui, dans les villes de Nigritie, sert de halle et d'hôtel de ville.

BENTHAM (Jérémie). Publiciste anglais qui s'est rendu célèbre en Angleterre par son *Panoplicon* et en France par sa *Législation civile et pénale*. L'utilité était la base de toutes ses théories. Il naquit à Londres en 1747, et mourut en 1832.

BENTHAMIE. s. f. (de *Bentham*, botaniste anglais). Bot. Genre de la petite famille des cornacées qui renferme des arbrisseaux indigènes au Népaul et au Japon, et qui a pour type le *cornus capitata*. || Genre de la famille des orchidées, synonyme de Peristylus.

BENTHEIM. Géogr. Comté de Hanovre, capitale, Bentheim. Superficie 128 kilom. carrés ; 25,500 hab. Son possesseur actuel est le prince Bentheim-Steinfurt.

— Géogr. Nom de plusieurs principautés d'Allemagne. || *Bentheim-Bentheon*. Principauté médiatrice de la Confédération germanique, agrégée au Hanovre et à la Prusse. || *Bentheim-Tecklenbourg*. Principauté médiatrice de la Confédération germanique, agrégée à la Prusse.

BENTHÉSICYME. Myth. gr. Fille de Neptune et d'Amphitrite.

BENTINCK. Famille illustre d'Angleterre, originaire de Hollande. Trois personnages connus dans l'histoire ont porté ce nom.

BENTINCKIE. s. f. Bot. Genre de la famille des palmiers, tribu des borassinées, qui ne se compose que d'une seule espèce. C'est un palmier élégant, grêle et bambusiforme, à frondes terminales et pennatifides. Il croît sur les montagnes de Travancore dans les Indes orientales.

BENTIOM-TALI. s. m. Bot. Genre de li-

BENTOURONG. s. m. Mamm. Mammifère de Sumatra.

BÉNY-ALY ou **ABUARD-ALY.** Géogr. Nom d'une tribu puissante d'Arabes Bédouins, au S.-O. d'Alexandrie.

BENZAMIDE. s. f. Chim. Substance qui se trouve mêlée avec du sel ammoniaque dans le produit de l'action du gaz ammoniaque sec sur le chlorure de benzoyle pur.

BENZIMIDE. s. f. Chim. Substance que l'on obtient en distillant certaines essences d'amandes amères, et en traitant par l'alcool l'huile qui reste dans la cornue.

BENZINE. s. f. Chim. Huile volatile produite par la distillation de l'acide benzoïque.

BENZOATE. s. m. Genre de sels qui sont produits par la combinaison de l'acide benzoïque avec une base salifiable.

BENZOÏNE. s. f. Camphre qui se forme en quelques circonstances dans l'huile d'amandes amères et qui est un hydrure de benzoyle isomérique.

BENZOÏQUE. adj. Se dit d'un acide obtenu dès 1608 par Blaise de Vigenère, en distillant le benjoin, et d'un éther qui se prépare en distillant ensemble de l'alcool, de l'acide benzoïque et de l'acide hydrochlorique. Acide benzoïque. Ether benzoïque. On l'appelait Sel de benjoin.

BENZONE. s. f. Chim. Huile un peu épaisse, qu'on obtient par la distillation du benzoate de chaux.

BENZOYLAMIDE. s. f. Chim. Synonyme de Benzamide.

BENZOYLATE. s. m. Chim. Synonyme de Benzoate.

BENZOYLE. s. f. Chim. Nom du radical de l'acide benzoïque qu'on est parvenu à isoler, et qu'on a aussi appelé proïne ou orthrine.

BENZOYLIQUE. adj. des 2 g. Se dit de l'acide benzoïque depuis la découverte de son radical acide benzoylique.

BÉOBOTRYS. s. m. Bot. Plante exotique.

BÉOLE. s. f. Bot. Petite plante à fleurs radicales, des rochers humides du détroit de Magellan.

BÉOMYCÉS. s. m. Bot. (ét. gr., βαιός, petit ; μύκης, champignon). Genre de lichens fondé sur une seule espèce, le béomycés rosé, et qui a des affinités avec les cladonies et les biatores. Le béomycés croît par toute l'Europe, sur la terre, dans les bruyères et les lieux un peu marécageux.

BÉON. s. m. Mamm. V. BÉOU.

BÉON-HOLI. s. m. Ornith. Synonyme vulgaire de l'Effraie commune.

BEO-QUEBO ou **BEQUEBO.** s. m. Ornith. Nom du pic-vert en Picardie.

BÉORAGE. s. m. Écon. rur. Petit vin préparé en mettant de l'eau sur le marc.

BÉOTARCHIE. s. f. Pouvoir, charge de béotarque.

BÉOTARCHIQUE. adj. des 2 g. Qui concerne la béotarchie.

BÉOTARQUE. s. m. Hist. anc. Titre du premier magistrat chez les Béotiens. || Titre que portaient les onze chefs de la Confédération béotienne.

BÉOTAS ou **BÉOTUS.** Myth. Fils de Neptune, qui, dit-on, donna son nom à la Béotie.

BÉOTIE (pr. *Bé-o-ci*). Géogr. anc. Contrée de la Grèce dont Thèbes était la capitale. La Béotie était située au sud de la Phocide et de la Locride. Les principales villes de la Béotie formaient une confédération appelée Ligue béotienne et dont les douze chefs se nommaient *béotarques*. La Béotie a donné le jour à Hésiode, à Plutarque, à Pélopidas, à Pindare, à Epaminondas et à Corinne. Néanmoins les Béotiens passaient en général pour avoir peu d'esprit. Leur stupidité était proverbiale dans l'antiquité.

— Myth. Mère des Hyades.

BÉOTIEN, ENNE (pr. *Bé-o-ci-ein*). adj. Qui est de la Béotie, qui concerne la Béotie et ses habitants.

— Se prend substantivement. Un Béotien. Une Béotienne.

— *Ligue béotienne*. Hist. anc. Confédération composée des principales villes de la Béotie. Les affaires de cette ligue étaient discutées dans une diète présidée par les béotarques.

— *Dialecte béotien*. Linguist. Une des variétés du dialecte éolien.

— Fig. Lourd, stupide, illettré, incapable d'apprécier les beautés de la nature. Oreilles béotiennes. Les Béotiens de Paris. Cette locution vient de ce que les Béotiens passaient pour le plus grossier et le moins lettré de tous les peuples de la Grèce.

BÉOTISME. s. m. Mot qu'on trouve dans les journaux et les pamphlets, pour désigner la stupidité des Béotiens modernes.

BÉOU. s. m. Mamm. Synonyme de Bœuf dans le midi de la France.

BEQUEBO. s. m. Ornith. V. BEO-QUEBO.

BEQUEBOIS ou **BEQUEBOIS-CENDRÉ.** s. m. Ornith. Synonyme vulgaire du torchepot commun.

BÈQUE-FLEUR. s. m. Ornith. Nom vulgaire des colibris.

BEQUENAUDE. s. f. Vieux mot qui signifiait Injure.

BÉQUÈNE. s. f. Hortic. Espèce de poire.

BÉQUET. s. m. Petit bec.

— Techn. Petite pièce ajustée à un soulier. || Verr. et pot. Plan incliné.

— Imprim. Petit papier écrit et ajouté à une copie, à une épreuve.

— Ichthyol. Nom vulgaire du brochet.

BÉQUETTES. s. f. pl. Techn. Petites pinces à main pour contourner le fil d'archal ; les chaînetiers, les serruriers, et quelques autres ouvriers en font usage.

BÉQUILLARD. s. m. (pr. *bé-ki-iar*, rad. *béquille*). Vieillard qui porte des béquilles, ou qui ne peut marcher sans l'appui d'une canne. Voyez venir ce béquillard.

BÉQUILLE. s. f. (pr. *bé-ki-ie*, du lat. *baculus*, bâton). Bâton surmonté d'une petite traverse, sur lequel les vieillards, les infirmes, les estropiés et quelquefois les adolescents, s'appuient pour marcher. Marcher avec des béquilles. S'appuyer sur une béquille. Il ne peut faire un pas sans béquille, qu'avec des béquilles.

— Agric. Instrument en forme de ratissoire, avec lequel on donne de légers labours aux plantes en végétation. On l'appelle aussi Béquillon.

— T. de riv. Sorte de perche qui sert à faire manœuvrer le gouvernail de certains bateaux.

— *Couteau à béquille*. Couteau à deux lames, dont l'une reste dans le manche quand l'autre en est sortie.

BÉQUILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Béquiller. S'empl. adjectiv. Terrain béquillé. Caisse béquillée. Bâtiment béquillé. Goëlette béquillée.

BÉQUILLER. v. n. 1re conj. (pr. *bé-ki-ié*, rad. *béquille*). Fam. Marcher avec une béquille. Ce vieillard commence à béquiller.

— v. a. Agric. Faire un petit labour avec la béquille, dans une planche, dans une caisse. Béquiller une planche.

— Mar. Maintenir droit, par le moyen de béquilles, un navire échoué, ou quand la mer s'est retirée de dessous. Béquiller un navire. Il fallut béquiller ce bâtiment.

— SE BÉQUILLER. v. pron. Ce port est un de ceux où les bâtiments fins doivent se béquiller au reflux de chaque marée.

BÉQUILLES. s. f. pl. Mar. Espèce de mâtereaux appuyés sur le sol et appliqués de chaque côté d'un bâtiment échoué, pour le tenir droit. S'appuyer sur ses béquilles. Ses béquilles venaient de glisser. Il y avait une petite goëlette, fine mouche, au ventre aigu, au devant pincé, et qui ne pouvait rester à sec sans s'appuyer sur ses *béquilles*. (D. de la mar.)

BÉQUILLON. s. m. (pr. *bé-ki-ion*). Jardin. Petite feuille qui a peu de largeur. || Instrument pour sarcler.

— Bot. Feuille du disque de l'anémone.

BÉQUOT. s. m. Chasse. Petit de la bécassine.

BER. s. m. Mar. Appareil de charpente et de cordages placé sous un grand bâtiment pour le supporter, et qui glisse sur la cale lorsqu'on lance ce bâtiment à l'eau. Le bâtiment se dégage de son ber lorsqu'il est à flot.

— Syn. de Baron, d'où est venu Fief de haubert.

— Bot. Nom vulgaire du jujubier. Grand arbre ou pommier de l'Inde qui porte beaucoup de feuilles, de fleurs et de fruits. Sa feuille ressemble à celle du pommier, d'un vert obscur par-dessus, blanchâtre par-dessous ; la fleur est petite, blanche, à cinq pétales, inodore ; le fruit ressemble à celui du jujubier, mais il est d'un goût plus agréable.

— Berceau. Vieux mot très-usité encore dans les campagnes.

— Prov. et fig. *Ce qu'on apprend au ber on le retient jusqu'au ver*. On conserve jusqu'au tombeau les impressions et les habitudes de l'enfance.

BÉRAKA. s. m. Hist. mod. Nom par lequel les juifs modernes désignent la bénédiction que donne aux mets d'un repas le plus qualifié ou le plus ancien des convives.

BÉRANE. s. m. Comm. Grosse toile de coton des Indes, de Surate principalement. On l'appelle aussi Béram.

BÉRANGER (Pierre-Jean de). Une des grandes célébrités de notre siècle comme poète et chansonnier, né à Paris le 17 août 1780. Ses premières années s'écoulèrent heureuses et libres chez son grand-père, tailleur de profession. A 14 ans, il entra en apprentissage chez M. Laisné, imprimeur à Péronne, et c'est là qu'il commença ses premiers essais poétiques. Il fut longtemps avant d'avoir trouvé la voie où devaient le rencontrer la gloire et l'immortalité. Ainsi il ébaucha une comédie, *les Hermaphrodites* ; un poëme épique, *Clovis*, des dithyrambes empreints d'une haute gravité religieuse sur *le Déluge, le Jugement dernier*, un poëme idyllique, *le Pèlerinage*. Bientôt après vinrent tour à tour *le Grenier*, *Roger Bontemps, la Gaudriole, les Gueux, le Vieil habit*, les premiers chants du poète national. C'était l'époque de l'entraînement de la joie, de la pauvreté et de l'oubli ; le règne des Lisette, Rosette, Manon, Frétillon, etc. En 1803, protégé et secouru par Lucien, frère du premier consul, à qui il avait dédié ses ouvrages ;

de l'université, avec douze cents francs d'appointements, il trouva dans ses travaux cette liberté d'esprit qui permit à son génie de se révéler et de trouver sa route. Alors de son cerveau jaillit la chanson, et *le Roi d'Yvetot* annonça la venue d'un immortel chansonnier. En 1815, il chanta les malheurs de la France et la gloire du colosse déchu ; il chanta en présence des étrangers et fronda les ridicules de l'époque : en 1815 il acquit ses premiers titres à la popularité. En 1821, Benjamin Constant disait de lui : « Béranger fait des odes sublimes en croyant ne faire que des chansons. » En 1821, il fut condamné en cour d'assises, sous la prévention d'outrage aux mœurs, etc., à 6 mois de prison et 500 francs d'amende, et donna sa démission au ministre. En 1828, *l'Ange Gardien, le Sacre de Charles le Simple*, etc, motivèrent contre Béranger une nouvelle condamnation à 9 mois de prison et 10,000 francs d'amende. L'arme du chansonnier fut pour les Bourbons une arme terrible, et sous les verroux de Sainte-Pélagie et de la Force le prisonnier aiguisa des flèches meur-

trières et mortelles contre le pouvoir que le peuple renversa en trois jours. Nul plus que Béranger ne contribua à la révolution de juillet, et, Tyrtée glorieux des trois jours, il répondit à Laffitte et à ses amis, devenus ministres :

En me créant, Dieu m'a dit : Ne sois rien.

Enfin, pour terminer cet aperçu sur la vie du chantre du peuple, ou plutôt ce juste éloge dû à son immense talent et à son noble cœur, nous dirons de lui qu'il révèle dans ses poésies ce génie quadruple qui s'inspire par les sens, par l'esprit, par le cœur et par l'âme, et que dans toutes les classes de la société européenne, depuis l'échoppe du cordonnier jusqu'au salon des puissants du jour, on retrouve les œuvres immortelles de notre grand chansonnier.

BÉRAR ou **MAGNADECHAKA**. Géogr. Province de l'Hindoustan qui appartient en partie aux Mahrattes et en partie au Souba de Décan. Productions : coton, riz, fer. Capit., Elischpour.

BÉRARDE. s. f. Bot. Plante vivace à longue racine, de l'ordre des cynarocéphales.

BÉRARDIE. s. f. (de *Bérard*, botaniste français). Bot. Genre de la famille des bruniacées, fondé sur quelques espèces de nébélia. Ce sont des arbrisseaux indigènes au cap de Bonne-Espérance.

BÉRARDY. s. m. Hortic. Variété de raisin.

BÉRAT. s. m. Hist. ottom. Diplôme d'investiture que le sultan donnait au patriarche de Constantinople. La France a le droit de battre pavillon dans toutes les villes de la Turquie où elle entretient un consul muni d'un *bérat* de la Porte. (Courr. franç.)

— Patente des interprètes auprès de la Porte.

BERAUN. Géogr. Cercle de Bohême, entre ceux de Pilsen, Rakonitz, Klattau, Tabon. Superficie, 640 kilom. carrés ; 124,750 hab. Capit., Beraun, à 20 kilom. de Prague.

BERBE. s. m. Mamm. Quadrupède d'Afrique, espèce de fouine commune au Sénégal et à Madagascar.

BERBER. s. m. Nom d'un peuple indigène de l'Afrique, répandu dans le Maroc, la Barbarie et le désert. Les Berbers forment quatre nations distinctes : 1° les *Amazirghs*, dans le Maroc ; 2° les *Kabyles*, dans les montagnes de Tunis et d'Alger ; 3° les *Tibbous*, dans le grand désert, entre le Fezzan et l'Egypte ; 4° les *Touarcks*, dans le Sahara. Teint rouge et noirâtre, taille haute, corps grêle et maigre. Ils ont des prêtres ou marabouts et obéissent à des cheiks. V. BEDOUIN.

BERBÉRACÉ, ÉE. adj. Bot. Syn. de Berbéridé.

BERBÉRIDÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à un berberis. || BERBÉRIDÉES. s. f. pl. Famille de plantes dicotylédonées, à fleurs hermaphrodites polypétalées, à étamines hypogynes, qui a pour type le genre berberis.

BERBÉRIDIFOLIÉ, ÉE. adj. Bot. Dont les feuilles ressemblent à celles de l'épine-vinette.

BERBERINE. s. f. Chim. Substance particulière, extractive, azotée, jaune et amère, que l'on a trouvée dans la racine du berberis vulgaire.

BERBERIS. s. m. (du gr. βέρβερι, sorte de coquille ; allusion à la forme de son fruit). Bot. Synonyme d'Épine-vinette, plante fort commune en France, dans les haies, sur les lisières des bois, où les enfants s'empressent d'en cueillir les jolis fruits rouges acides et rafraîchissants. Le genre berberis est très-nombreux en espèces, dont plusieurs sont cultivées dans les jardins comme plantes d'agrément.

BERBETH. s. m. Mus. Instrument de musique des Arabes, le même que le oud, espèce de guitare ou de luth à quatre cordes.

BERBICE. Géogr. Gouvernement de la Guiane anglaise, qui tire son nom du fleuve *Berbice*. Il est situé entre le Courantin et le gouvernement de Demerary. Produits : café, coton, tabac, sucre, cacao. Capitale, la Nouvelle-Amsterdam, à l'embouchure du Berbice.

BERBOUISSET. s. m. Bot. Un des noms vulgaires du fragon.

BERBRAS. s. m. Ichthyol. Nom d'un pois-

BERCAIL. s. m. (pr. *ber-ka-ie* ; du lat. barbare *berbix* ; formé de *vervex*, mouton). Lieu où l'on enferme un troupeau de moutons ou de brebis. Mener un troupeau au bercail. Enfermer les moutons dans un bercail.

— Fig. Giron de l'Eglise catholique, lieu unique où les fidèles peuvent être en sûreté, et hors duquel ils sont égarés. Il est plus souvent et mieux usité dans ce sens : Ramener un hérétique au bercail de l'Eglise, ou simplement au bercail. Rentrer, revenir au bercail. Avec quel zèle exhortait-il quelques-uns de ses domestiques à rentrer, comme lui, dans le *bercail* de Jésus-Christ ! (Fléch.)

— Par extension, Ramener à des sentiments de piété et à une conduite pieuse les chrétiens qui s'en sont écartés.

— On dit aussi *revenir*, *rentrer au bercail*. || Plur., des *bercails*. Inusité.

— Syn. simpl. Bergerie, étable. || Épith. Riche, nombreux, fécond, dépeuplé, vide, désert, salubre, sale, insalubre.

— Syn. comp. BERCAIL. BERGERIE. *Bercail* ne se dit plus guère au propre, on préfère aujourd'hui *bergerie* en ce sens.

BERCAUDE. s. f. Vieux mot qui signifiait Grillade de viande.

BERCE. s. f. Bot. Genre de plantes ombellifères, dont l'espèce la plus connue, appelée aussi Branche-ursine bâtarde, est grande, vivace et fort commune dans le nord de l'Europe, où on l'emploie à divers usages domestiques.

— *Grande berce*. Plante de la Grèce.

— s. m. Ornith. Petit oiseau à plumage cendré.

BERCÉ, ÉE. part. pass. du v. Bercer. S'emploie aussi adjectiv. J'ai été bercé de cette histoire. Etre bercé d'un songe. Et dans ce doux hamac les enfants sont *bercés*. (Delille.)

— *Bercé de*. Être bercé de vaines espérances.

— *Bercé par*. Enfant bercé par sa nourrice.

— Fig. et fam. *J'ai été bercé de cela, de ces contes-là*. J'en ai ouï parler mille fois, dès mon plus jeune âge. Cette expression vient de l'usage des nourrices qui chantent ou content des fables aux enfants, pour les endormir.

BERCEAU. s. m. (ét. lat. barb. *berciolus*, dér. de *verto*, tourner). Sorte de petit lit où l'on couche les enfants à la mamelle, et qui est ordinairement disposé de manière qu'on peut le balancer aisément. Berceau d'osier. Berceau de chêne, d'acajou. Mettre un enfant dans son berceau. Anges du Seigneur, faites la garde autour du *berceau* d'une princesse si grande et si délaissée. (Boss.) Chaque saison vient mettre au pied de son *berceau* royal des trophées et des dépouilles. (Mass.) La mesure du plus petit bien est celle du *berceau* d'un enfant, et du petit escabeau pour la fille qui le berce. (Michelet.)

Le vieillard, dont la faim va terminer les jours,
Voit son fils au *berceau* qui périt sans secours.
(VOLTAIRE.)

Rien ne m'appartient sur la terre,
Je n'eus pas même de *berceau*. (SOUM.)

— Se dit par extens. du nid des oiseaux.

L'oiseau des champs trouve un asile
Dans le nid qui fut son *berceau*.
(C. DELAVIGNE.)

Le plus bel arbrisseau
En devient plus touchant, s'il porte leur *berceau*.
(CASTEL.)

— Poét. Lieu où croissent de jeunes plantes ou de jeunes arbrisseaux.

La ronce aux traits aigus, comme un garde fidèle,
Dans différents quartiers se poste en sentinelle,
Détourne avec ses dards l'approche des troupeaux,
Et des arbres naissants protége les *berceaux*.
(CASTEL.)

— Poét. Lieu où un ruisseau, une rivière, un fleuve prend sa source.

— Poét. En général, tout lieu où quelque chose prend son commencement.

. . . Ce rayon qui, traversant les cieux,
Frappe de ses éclairs le *berceau* des orages,
De leurs franges d'argent entoure les nuages.
(CHÊNEDOLLÉ.)

— Poét. *Le berceau de l'enfance*. Le lieu, la ville, le pays où l'on est né. C'est ainsi que Lebrun a fait dire à Europe :

Bords heureux de Sidon ! . . . .
Je te rappelle en vain, *berceau* de mon enfance.

— Fig. La plus tendre enfance, le bas âge, dès le berceau. Au sortir du berceau. Un enfant au berceau. Les enfants apprenaient, dès le *berceau*, à regarder la patrie comme une mère commune. (Boss.) La crainte prend l'homme au *berceau*, et l'accompagne jusqu'au cercueil. (Lévis.) Il n'y a d'amours survivant au tombeau que celles qui sont nées au *berceau*. (B. de St-P.) Sa fille, dans le même temps, passa du *berceau* au cercueil. (Volt.) Quand on songe à la destinée qui attend l'homme sur la terre, il faudrait arroser de pleurs son *berceau*. (Barth.) Il avait été flatté par sa mère, dès le *berceau*, et il était un grand exemple du malheur de ceux qui naissent dans l'élévation. (Fén.) La vive et tendre amitié qui nous unit presque dès le *berceau* nous a, pour ainsi dire, éclairé le cœur de bonne heure sur le danger des passions. (J.-J. Rouss.)

Et leurs couleuvres étouffées
Seront les jeux de son *berceau*.

Les puissantes faveurs dont le Pinde m'honore,
Non loin de mon *berceau* commencèrent leur cours.
(MALHERBE.)

Apollon présidait au jour qui m'a vu naître.
Au sortir du *berceau* je bégayai des vers.
(VOLTAIRE.)

— Syn. simpl. Enfance, bas âge, tendre jeunesse.

— Prov. et fig. *Il faut étouffer le monstre au berceau*. Il faut étouffer le mal dès sa naissance.

— Poét. *Le berceau du monde, de l'univers, le berceau des âges, des temps*, etc. Se disent pour le commencement, l'enfance du monde, le commencement des temps, l'antiquité la plus reculée. Ce fait remonte au *berceau* de l'histoire. (Delille.)

Nul art n'a précédé l'art sublime des vers ;
Il remonte au *berceau* de l'antique univers.
(LEBRUN.)

. . . Du *berceau* des temps descendant d'âge en âge,
Jusqu'aux jours des Césars conduisez mon ouvrage.
(DEMAINTANON.)

— Fig. Lieux où certaines choses ont commencé. Florence fut le berceau de la peinture moderne. La Saxe fut le berceau du luthéranisme. La plupart des historiens regardent cette contrée comme le berceau de la civilisation. Athènes est moins le *berceau* que le séjour des talents. (Barth.) Ainsi l'astronomie eut les champs pour *berceau*. (Fontanes.) Les plateaux les plus élevés du continent furent le *berceau* de l'humanité. (Bailly.)

Il voyage, il parcourt les îles de la Grèce,
Et Samos, le *berceau* de l'antique sagesse.
(CASTEL.)

— Commencement de certaines choses. Cet établissement est encore au berceau, à son berceau. Les arts étaient encore au berceau. On envoya des troupes pour soutenir la colonie au *berceau*. (Rayn.) De l'Eglise au *berceau* l'illustre défenseur. (L. Rac.)

— Jardin. Charmille taillée en voûte ou treillage de même forme sur lequel on fait monter du jasmin, du chèvrefeuille, de la vigne, etc. On l'appelle aussi Tonnelle. Berceau de jasmin. Berceau de chèvrefeuille. Prendre le frais sous un berceau. Berceau de verdure. La vigne forme ailleurs d'innombrables *berceaux*. (Castel.) Que j'aime à reposer sous ce *berceau* paisible ! (Des Houlières.)

— *Allée en berceau*. Allée couverte.

— *Ces arbres font le berceau, forment le berceau*. Ils réunissent leurs branches de manière à former une voûte de feuillage. Les feuilles du bananier forment par leurs courbures un *berceau* charmant, impénétrable au soleil et à la pluie. (B. de St-P.)

— Fig.

Là, sous un peu de terre, heureux *berceau* des fleurs,
D'une paille fumante enfermez les vapeurs.
(CASTEL.)

— Hortic. *Greffe en berceau*. Greffe par approche sur tige et sur branches, qui s'opère en arquant la tige, et en disposant les branches en losanges.

— Syn. simp. Allée couverte, cintre, voûte. || Epith. Epais, couvert, fleuri, odorant, parfumé, sombre, ténébreux, ombreux, frais, riant, mystérieux, délicieux, enchanté, silencieux, taciturne, solitaire, voûté, profond. || Périph. La voûte d'un berceau. Une voûte de verdure, de feuillage, de fleurs ; un dôme de verdure, de feuillages, de fleurs, de myrte, de lilas, etc. ; un toit de verdure, de feuillage, de fleurs, etc. Le feuillage en cintre couronné. Un dôme de rameaux. Le dais de verdure. L'alcôve amoureuse.

— Archit. Voûte en plein cintre. Le berceau d'une cave.

— Hydraul. *Berceau d'eau*. Voûte formée par deux rangées de jets obliques qui se croisent, et sous lesquels on peut se promener sans être mouillé.

— Mar. Dans les chantiers de construction maritime, assemblage de charpente qui a la configuration de l'extérieur d'un vaisseau, pour le soutenir et le diriger quand on le lance à l'eau.

— Grav. Outil d'acier armé de petites dents presque imperceptibles, qui, à mesure qu'on le promène et qu'on l'appuie en le berçant sur la surface du cuivre, y fait le grain qu'exige la gravure à la manière noire.

— Imprim. Partie antérieure de la presse, qui sert à soutenir le train, et lui donne le mouvement.

— T. de jeu. Longue allée, souvent couverte d'une voûte de charmille, dans laquelle on s'exerce à tirer de l'arc, de l'arbalète, etc. Tirer au berceau.

BERCEAU DE LA VIERGE. s. f. Bot. Nom vulgaire de la clématite des haies.

BERCELET. s. m. (dimin. de *berceau*). Petit berceau.

BERCELLE. s. f. Techn. Sorte de pincettes dont on se sert pour manier l'émail.

BERCELONNETTE. s. f. (dimin. de *berceau*). Petit berceau d'enfant. V. BARCELONNETTE.

BERCEMENT. s. m. L'action de bercer.

BERCER. v. a. 1re conj. (ét. lat. *versare*, fréquent. de *vertere*, tourner). Le *c* prend une cédille devant *a*, *o*. *Je berçais*, *nous berçons*.

enfant qu'on veut endormir. Bercer un enfant. La nature agite l'enfant par une inquiétude secrète, et les nourrices sont souvent obligées de le *bercer*. (Barth.) La vie est un enfant qu'il faut *bercer* jusqu'à ce qu'il s'endorme. (Volt.)

Enfant, sais-tu, lui disait-elle,
Quelle main a creusé le sillon où l'eau fuit ?
C'est Dieu, le même Dieu qui te *berce* la nuit.
(DE LATOUR.)

— Prov. et fig. *Le diable le berce*. Se dit d'un homme toujours inquiet, agité.

— *Il nous berce souvent de sornettes*. Il nous fait souvent des contes frivoles.

— Fig. Endormir. L'éloge de Fénelon est fort beau, mais j'ai peine à aller jusqu'au bout ; cela me *berce*. (Diderot.)

— Agiter doucement. Le flot que j'ai franchi revient pour me *bercer*. (Lamart.)

Bords où la vague transparente
Berce le paisible nocher. (LAMARTINE.)

La fumée en léger nuage
Monte. . . . .
Et cède aux caprices des vents
Qui la *bercent* sur le bocage. (LAMART.)

Et les vagues d'azur sous ton poids s'assouplirent
Pour *bercer* ton globe écumant.
(ID.)

— Se dit aussi en parlant des choses. Le doux bruit de l'eau venait *bercer* mes rêveries, et me plongeait dans une délicieuse extase. (G. Sand.) Un rêve qu'on *berce* à l'écart. (Lamartine.)

— Fig. et fam. Amuser d'espérances fausses ou éloignées. Il y a longtemps que vous me bercez de cette assurance. On les berçait d'un espoir qu'on ne pouvait réaliser. Bercer quelqu'un de vaines promesses.

J'étais sans crainte, sans désir,
Et des songes de l'avenir
Je *berçais* mon âme ravie. (A.-MART.)

— S'est dit autrefois pour Chasser, et pour tirer de l'arc.

— Grav. *Bercer une planche*. La préparer avec le berceau du graveur.

— S'emploie aussi absol. Je n'aime pas à bercer.

— SE BERCER. v. pron. Se flatter de quelque chose. Se bercer d'espérances frivoles, d'idées chimériques. C'est une espérance dont il est impossible de se *bercer*. (Raym.) C'est nous *bercer* d'un mensonge qui ne peut en imposer qu'à des enfants. (Id.) J'aime à me *bercer* dans mes châteaux en Espagne. (J.-J. Rouss.) || Dans cette acception, ce mot est banni du style noble.

— S'agiter doucement.

Un cygne nageant sous la nappe limpide,
En y plongeant son cou qu'enveloppe la ride,
Orne sans le ternir le liquide miroir,
Et s'y *berce* au milieu des étoiles du soir.
(LAMARTINE.)

(Des lacs) dont les vagues d'azur et de saphirs mêlées,
Se *bercent* doucement. (ID.)

— Manége. Se dit d'un cheval qui se laisse aller nonchalamment d'un côté et d'un autre, comme un enfant qu'on endort.

BERCÈRE. s. m. Vieux mot qui signifiait Chasseur tirant de l'arc.

BERCERESSE. s. f. S'est dit autrefois pour Berceuse.

BERCEROLE. s. f. (ét. lat. barb., *berciolus* ; dér. de *vertere*, tourner). Berceau. On trouve dans Pasquier *être en bercerôles*, pour être au berceau. Quel dommage d'avoir laissé perdre ce joli mot !

BERCEUSE. s. f. Femme chargée de bercer un enfant. Le service des berceuses n'a guère lieu que dans les maisons des princes.

— Mus. Chanson faite pour endormir un enfant. || Air de cette chanson.

BERCHE. s. f. T. milit. Ancienne bouche à feu à tir direct.

— Mar. Petite bouche à feu en fonte verte, dont on se servait autrefois à bord des navires.

BERCHEMIE. s. f. Bot. Arbrisseaux indigènes dans l'Amérique boréale, où ils croissent dans les parties les plus élevées. Genre de la famille des rhamnacées, tribu des frangulées.

BERCHEROCHT. s. m. Métrol. Gros poids employé dans quelques parties de la Russie pour peser les fardeaux les plus lourds ; il équivaut à 164 kilogr.

BERCHLOLDIE. s. f. Bot. Genre de la famille des graminées, tribu des panicées. Plante originaire du Mexique.

BERCHOUX (Joseph). Poète français, né en 1761, mort en 1838, quitta le service après la Révolution pour se livrer à la littérature. Il est surtout connu par son joli poème de la *Gastronomie*.

BERCHTESGADEM. Géogr. Grande bourgade de la Bavière, dans le cercle d'Isar, peuplée de 3,000 hab. Connue par ses fabriques d'art, en bois, en os et en ivoire, et principalement par ses mines de sel.

BERCK. Géogr. Commune de France (Pas-de-Calais. 1,650 hab.

BERCKHEYA. s. m. Bot. Genre de la famille des synanthérées, tribu des garteriées. Ce sont des plantes vivaces ou même des arbustes originaires du Cap. Il y en a un assez grand nombre d'espèces.

la tadorne.

BERCY. Géogr. Petite ville de France, dép. de la Seine, contiguë aux murs de Paris. Fabriques ; grand entrepôt de vins, d'eau-de-vie et d'huile ; 3,900 hab.

BERDIN. s. m. Entom. Nom vulgaire d'un insecte qui attaque la vigne.

BERDINDIN. s. m. Sorte de palar simple.

BERDITCHEV. Géogr. Ville de Russie, dans le gouvernement de Volhynie ; 10,000 hab.

BERDOUAN. Géogr. Ville de l'Hindoustan anglais, présidence du Bengale ; 54,000 hab.

BÉREAU. s. m. Mamm. Un des noms vulgaires du bélier.

BÉRÉCÉCINGH. Myth. parse. Le génie du feu primitif, du feu de la terre, des montagnes, des rochers.

BÉRÉCYNTHIE. Myth. Surnom de Cybèle, près du mont Bérécynthe, en Syrie, où elle était particulièrement adorée. Elle était aussi adorée sous ce nom dans la Gaule.

BÉRÉE. s. f. Ornith. Un des noms vulgaires du rouge-gorge.

BÉRÉENS. s. m. Hist. ecclés. Membres d'une secte dissidente, fondée en Écosse par le ministre Barclay, vers la fin du XVIIIe siècle. Les béréens ne reconnaissent point de religion naturelle, et soutiennent que l'incrédulité est le péché contre le Saint Esprit, peché qui ne sera remis ni dans ce monde ni dans l'autre.

BEREGH. Geogr. Comitat de Hongrie ; 82,000 hab.

BÉRENGARIEN. s. m. Hist. ecclés. Nom que l'on donna au Xe siècle aux partisans de Bérenger de Tours, qui niait la transsubstantiation de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Les erreurs de Berenger furent condamnees en 1050 au concile de Rome, et à celui de Verceil et de Paris.

BÉRENGER. Hist litt. Disciple d'Abailard et auteur d'une apologie mordante de son maître contre saint Bernard.

— BERENGER. Hist. Nom de deux rois d'Italie au Xe siècle.

BÉRENGÈRE. Fille de Raymond IV, comte de Toulouse, remarquable par sa beauté ; devint reine de Leon et de Castille par son mariage avec Alphonse VIII, roi de ces états. Elle contribua au bonheur de ses peuples. Il lui arriva souvent de renvoyer à leurs épouses les corps des généraux maures tués à la bataille. Elle mourut en 1149

BÉRÉNICE. Hist. Nom de cinq femmes célèbres de l'antiquité. || Fille de Ptolémée Philadelphe, épouse d'Antiochus, roi de Syrie, fut étranglée par les ordres de Laodicée, sa rivale 248 av. J.-C. || Veuve de Ptomélée Evergète, roi d'Egypte, fit vœu de consacrer sa chevelure à Vénus : depuis lors on a donné le nom de Chevelure de Bérénice à une constellation. || Fille de Ptolémée Aulete, fit déposer et tuer son mari Séleucus. Elle fut mise à mort 55 ans av. J.-C. || Nièce d'Hérode, et femme de son fils Aristobule, fut complice de la mort de son époux. || Fille d'Agrippa l'Ancien, roi des Juifs, fut aimée de Titus. Elle a fourni à Racine le sujet de sa tragédie de Bérénice.

— BERENICE. Geogr. anc. Ville d'Egypte, près de la côte du golfe Arabique.

— Ville de la Cyrénaïque, sur la côte nord-ouest.

— Il y avait plusieurs autres villes du même nom, mais elles étaient moins importantes.

— Astron. *Chevelure de Berenice.* Nom donné par l'astronome Conon aux sept étoiles de la queue du Lion, en l'honneur de la reine Bérénice, sœur et femme de Ptolémée Evergete.

— Zooph. Genre de polypiers flexibles.

— Entom. Espèce de papillon.

BÉRÉNICIDÉ, ÉE. adj. Se dit des plantes qui ressemblent a une berénice. || BERENICIDEES. s. f. pl. Famille de plantes de la classe des acalèphes, qui a pour type le genre bérénice.

BÉRÉSINA. Géogr. Rivière de Russie, dans le gouvernement de Minsk, célèbre par le passage désastreux de l'armée française, lors de la retraite de Moscou, en 1812. Le pont de la Béresina se rompit, et un grand nombre de soldats furent engloutis dans ses eaux à moitié gelees.

BÉRET. s. m. Sorte de casquette, de toque en laine, ronde et plate, qui est la coiffure des paysans basques. || Coiffure à peu près de la même forme, que portent les dames. Un béret rouge, bleu. Un béret de velours. || S'est dit autrefois pour Couronne de comte.

BÉRET ou **BORET.** s. m. Art milit. Coiffure des corps basques, biscaïens, nommés Cantabres.

BÉREZOV. Géogr. Ville de la Russie d'Asie, gouvernement de Tobolsk ; 900 hab. || Mines d'or dans le gouvernement de Perm, en Russie.

BERFROI. s. m. V. BEFFROI.

BERG s. m. V. HAUBERT.

BERG. Geogr. Autrefois grand-duché d'Allemagne, dont les villes principales sont Cologne et Dusseldorf. Superficie : 1200 kilom carrés, 743,000 hab. Donné d'abord à Murat, puis à Louis Napoléon, le grand-duché de Berg appartient maintenant à la Prusse, dont il forme les trois provinces de Cleves-Berg.

BERGAMASC. Géogr. Ancienne division [illegible] ...leu, Romano, Martinengo, Sanlosca. Lors de la revolution française, il faisait partie des États de Venise, aujourd'hui c'est une des provinces du royaume lombard-vénitien.

BERGAMASQUE. s. et adj. des 2 g. Qui est de Bergame ou du Bergamasc. || Qui concerne Bergame, le Bergamasc ou leurs habitants.

— Prov. *Le Bergamasque a le parler gros et le faire subtil.*

BERGAME (en lat. *Bergamum*, en ital. *Bergamo*). Géogr. Ville du royaume lombard-vénitien, chef-lieu de la délégation de Bergame, à 44 kil. de Milan. Evêché, place forte, cathédrale, théâtre, palais neuf, statue du Tasse ; trois sociétés savantes ; draps estimés, soie, laine, toile, vin, huile, fruits, ustensiles de fer. Bergame a vu naître Bernardo Tasso, père de Torquato Tasso, Maffei, Tiraboschi. La délégation de Bergame est une des subdivisions du gouvernement de Milan. Superficie 130 kilom sur 75 ; 300,120 hab. Mines de cuivre et de fer. Les Bergamasques sont industrieux. Leur langage est le plus grossier de l'Italie.

BERGAME. s. f. Ancienne sorte de tapisserie fort commune et de peu de valeur, ainsi nommee à cause de la ville de Bergame, d'où sont venues les premieres tapisseries de ce genre. L'usage des papiers peints en a fait abandonner l'usage. Il n'y avait dans sa chambre que de la bergame, qu'une simple bergame.

BERGAMOIS, OISE. s. et adj. Se disait autrefois pour Bergamasque.

BERGAMOTTE. s. f. (suivant les uns de la ville de Bergame, d'où cette poire nous est venue ; suivant les autres, du turc *beg*, seigneur ; *armoud*, poire, parce qu'elle est originaire de Turquie). Bot. Espèce de poire fondante d'un très-bon goût. Bergamotte d'été. Bergamotte d'hiver.

— Espèce d'orange qui a une fort bonne odeur, et dont on tire une essence agréable. De l'essence de bergamotte.

— Petites boites, bonbonnières qui sont doublées avec des écorces de cette espèce d'orange. J'ai rempli ma bergamotte de pastilles.

— *Tabac à la bergamotte.* Tabac bien pur, sur lequel on verse quelques gouttes d'essence de bergamotte.

BERGAMOTTIER. s. m. Bot. Arbre qui produit la bergamotte.

BERGAT. s m. Pêch. Sorte de nasse dont les pêcheurs de la Garonne font usage.

BERGBLAU. s. m. (ét. all., *berg*, montagne ; *blau*, bleu). Minér. Nom allemand du carbonate de cuivre natif.

BERGE. s. f. (de l'all. *berg*, élévation). Côté proéminent d'un ravin, lisière d'un fossé formée de l'amoncellement des matériaux qu'on a tirés du fond. Construire une berge. Réparer des berges.

— Par rapport à une vallée, la berge est le flanc ou l'un des flancs en regard qui la couronnent.

— Les *berges* s'appellent *rives* quand elles forment les escarpements d'un fleuve ; et *bords*, s'il s'agit d'une rivière. Fouiller les *berges* est, en campagne, une importante précaution. (D. de l'Arm.)

— On a aussi pris *berge* dans le sens de Partie d'ouvrage de fortification.

— Mar. Certains rochers élevés à pic sur l'eau ; telles sont les berges d'Olonne.

— BERGE. (ét. *barca*, bateau). Mar. Nom d'une espèce de chaloupe étroite, dont on se sert sur quelques rivieres.

— Techn. *Ciseaux à la berge.* Ceux dont les branches sont aplaties, et dont la base est une vis. || *Couteau à la berge.* Couteau qui a deux lames ajustées à tête de compas par leur talon.

BERGELADE. s. f. Agric. Mélange de vesce et d'avoine qu'on sème ensemble.

BERGELMER. Myth. scand. Fils de Troudgelmer, et le seul des géants de glace qui échappa avec les siens au courroux des fils de Bor.

BERGEN ou **BERGHEN.** Géogr. Ville de Norwége ; 21,000 hab. Bergen est le chef-lieu de la province de Norden-Fields. Evêché, place forte, port sûr, mais d'un accès dangereux. Entrepôt de tout ce qui se pêche dans les mers voisines. || Ville de la Hesse électorale, à 4 kil. N. E. de Francfort. Victoire des Français sur les Impériaux en 1759.

BERGÉNIE. s. f. Bot. Genre de plantes.

BERGER, ÈRE. s. (ét. lat. barb., *berbicarius* ; dér de *vervex*, mouton). Celui ou celle qui garde les bêtes à laine dans les champs, qui en prend soin dans l'étable, et les médicamente au besoin. Un berger soigneux, intelligent. La houlette du berger. Le chien du berger. La mort égalise les rois et les bergers. Un jeune berger. Une jeune bergère. Un bon *berger* doit savoir plus de choses, pour bien faire son métier, que n'en savent les autres agents de la culture. Il doit connaître la meilleure manière de loger son troupeau, de le nourrir, de l'abreuver, de le faire pâturer, de le traiter dans ses maladies les plus fréquentes, de l'améliorer et de faire le lavage et la tonte de la laine. Il doit savoir conduire son troupeau, le faire parquer, élever ses chiens, les gouverner et éloigner les loups. (Daubent.) A l'époque de la pâture dans les champs, il faut aussi des acolytes au *berger* pour tenir le troupeau dans l'ordre ; ce sont ses chiens. (Lefèv.) Le troupeau ... troupeau? (La Bruy.) Le faste et le luxe dans un souverain, c'est le *berger* habillé d'or et de pierreries, la houlette d'or en ses mains. (Id.)

Telle qu'une *bergère*, aux plus beaux jours de fête
De superbes rubis ne charge point sa tête,
Et sans mêler a l'or l'éclat des diamants,
Cueille en un champ voisin ses plus beaux ornements.
(BOILEAU.)

— Ce mot désigne en général tout individu qui conduit un troupeau, mais il s'entend plus particulièrement du conducteur ou gardien d'un troupeau de moutons Les conducteurs du gros bétail se nomment Pâtres.

— Tessier avait fait instituer, par le gouvernement, dans toutes les bergeries nationales, des écoles de bergers, où se formèrent, sous son inspection, un grand nombre d'élèves fort habiles.

— Prov. *Est mauvais berger qui aime le loup.* || *Bon berger tond, n'écorche pas.*

— Syn. simp. Pasteur, pâtre. || Epith. Champêtre, rustique, sauvage, solitaire, actif, soigneux, vigilant, vil, pauvre. || Périphr. Le gardien, le roi, le chef du troupeau, des brebis. Le mentor du troupeau, du bercail, la champêtre Philis.

— Les poètes disent *le berger de Mantoue*, pour Virgile ; *le berger de Syracuse, de Sicile*, pour Théocrite, parce que ces deux poètes ont écrit sur l'agriculture ; et *le berger phrygien* pour Pâris, parce qu'il avait été élevé parmi les bergers.

. . . . Le *berger*, la gloire de Mantoue,
Aurait à ses côtés Delille qu'il avoue.
(CASTEL.)

— Fig. Amant, amante, dans la poésie pastorale et dans les opéras-comiques. Un berger fidèle. Une bergère inconstante. Un beau berger. Une bergère cruelle, insensible, volage, inconstante. Les Ris, les Jeux et les Grâces suivaient partout les innocentes *bergères*. (Fén.)

On vit tous les *bergers*, dans leurs plaintes nouvelles,
Fidèles à la pointe encor plus qu'à leurs belles.
(BOILEAU.)

Peignez donc, j'y consens, les héros amoureux,
Mais ne m'en formez pas des *bergers* doucereux.
(ID.)

— C'est de là que nous sont venues ces expressions : *L'heure du berger*, le moment favorable aux amants, et par extension, Toute occasion, tout temps propre à réussir dans une affaire, quelle qu'elle soit.

— Astron. *Etoile du berger.* Nom qu'on donne vulgairement à la planète de Vénus.

— Syn. comp. BERGER. PASTEUR. PÂTRE. *Berger*, celui qui garde les bêtes à laine ; *pâtre*, celui qui garde le gros bétail ; *pasteur* ne s'emploie guère au propre qu'en parlant des peuples anciens.

BERGERAC. Géogr. Ville de France, chef-lieu d'arrond de la Dordogne, sur la rivière de ce nom ; 9,800 hab. Vins, eau-de-vie, pierres meulières, papiers, faïence, toile. Théâtre, tribunal de première instance et de commerce. Patrie de Cyrano et du maréchal de Biron. Jadis fortifiee, cette ville fut démantelée par Louis XIII, 1621.

— Hist. *Manifeste ou déclaration de Bergerac.* Manifeste que le roi de Navarre publia, à Bergerac, le 10 juin 1585, pour répondre à celui du cardinal de Bourbon, et repousser les imputations de la ligue.

BERGERAC (Cyrano de). V. CYRANO.

BERGÈRE. s. f. Espèce de fauteuil plus large et plus profond que les fauteuils ordinaires, et garni d'une espèce de coussin sur lequel on s'assied.

— Ancienne coiffure de femme pour le négligé.

— Bot. Arbre de l'Inde de la famille des hespériaées.

— Ornith. Un des noms de la bergeronnette.

BERGERETTE. s. f. (dimin. de *bergère*). Jeune bergère.

— Ce joli diminutif ne convient qu'au style de la chanson, de l'idylle et de la romance.

Ah ! gardez-vous, *bergerettes*,
Bergerettes, gardez-vous d'aimer. (***.)

— Syn. simpl. Jeune bergère, pastourelle. || Epith. Jeune, gentille, gente, douce, jolie, aimable, naïve, ingénue, innocente, simple.

— S'est dit autrefois pour désigner une sorte de pastorale. *Bergerette* est toute semblable à l'espèce de rondeau, excepté que le couplet du milieu est tout entier et d'autre lisière. (Fabry.)

— Sorte de vin mixtionné avec du miel.

— Ornith. Syn. vulgaire de Bergeronnette.

BERGERIE. s. f. Construction rurale destinée à loger les bêtes ovines et à les abriter contre les intempéries de l'air. Si loin que l'on remonte dans l'histoire de notre agriculture française, on trouve toujours que les cultivateurs ont considéré comme une indispensable nécessité de consacrer un bâtiment au logement des bêtes ovines, non seulement pendant la nuit, pour les mettre à l'abri des loups, mais aussi pendant le jour, lorsque le froid, la chaleur ou la pluie sévissent avec trop de violence, et rendent le séjour en plein air insupportable et dangereux pour l'homme et les animaux domestiques. Cependant ce n'est guère ... mencé à étudier sérieusement quelles dispositions on devait donner a une bergerie, dans l'intérêt bien entendu des moutons et de leurs propriétaires. Une grande bergerie. Une bergerie étroite. Curer une bergerie. Troupeaux entassés dans des bergeries malsaines. Bergeries empoisonnées. Bergeries hermétiquement closes. On doit exiger que la bergerie soit salubre et temperée ; que la distribution intérieure soit appropriée à la destination du troupeau et commode pour le service ; qu'elle soit fournie d'un mobilier convenable. M. Morel-Vindé a fait construire, dans son domaine de la Celle-Saint-Cloud, une *bergerie* que l'on a jusqu'ici considerée comme le meilleur modèle d'une excellente *bergerie*, faite au plus bas prix possible. (Beauv.) Les Anglais n'ont pas de *bergeries* ; ils logent toute l'année leurs moutons en plein air, dans des parcs ou dans des cours. (Id.) Une *bergerie* doit être pour les moutons un séjour commode, où ils trouvent l'air pur, sec et doux, nécessaire à leur tempérament délicat. (Id.)

— Fig. Maison qui est sous la conduite de quelqu'un, tant pour le temporel que pour le spirituel. Il faut que le vrai pasteur entre dans la *bergerie* par la porte. (St Jean.)

— Fig. et fam. *Enfermer le loup dans la bergerie.* Mettre, laisser quelqu'un dans un lieu où il peut faire aisément beaucoup de mal. || Laisser fermer une plaie avant qu'il en soit temps. || Faire rentrer un mal qu'il fallait attirer au dehors.

— Au pl. Petits poèmes dont les amours de bergers sont le sujet. Les Bergeries de Racan. En ce sens il est vieux.

— Syn. simpl. Bucolique, églogue, idylle, pastorale. || Périphr. Chant pastoral. || Epith. Naïves, simples, élégantes, touchantes, intéressantes, attendrissantes, agréables, tendres.

BERGERON. s. m. Pop. Petite casaque de toile qui ne descend que jusqu'aux hanches, et dont se couvrent les gens qui travaillent sur les ports.

BERGERONNETTE. s. f. Ancien diminutif de bergère. Il n'est plus en usage que dans le style marotique. On a dit aussi Bergerette.

BERGERONNETTE. s. f. Ornith. Oiseau de la famille des passereaux à longs pieds, au bec droit et grêle et à la queue longue, et ainsi nommé de son habitude de rôder continuellement autour des bergeries et des troupeaux. La bergeronnette est un oiseau de passage qui se trouve dans tous les pays de l'Europe, et qui visite nos contrées avec le printemps.

BERGEROT, OTTE. s. Vieux mot qui signifiait Petit berger, petite bergère. On le trouve encore dans Thomas Corneille ; mais il ne paraît guère susceptible d'être renouvelé.

BERGFORELLE. s. f. Ichthyol. Poisson du genre salmone ; c'est la truite commune.

BERGHEIM. Géogr. Ville de France (Haut-Rhin) ; 3,500 hab.

BERGHEM (en flam. *berg hem*, cachez-le ; nom que lui fit donner une aventure de jeunesse). Peintre célèbre né à Harlem en 1621 ; élève de Goyen, bon paysagiste. On a de lui une Vue du Colysée, à Rome ; une Vue des côtes de Nice ; l'Ange qui apparaît a un berger.

BERGIADE. s. f. Hortic. Variété de poire

BERGIE. s. f. Bot. Plante caryophyllée des Indes et du Cap.

BERGIER (L'abbé Nicolas-Sylv.). Né à Darnay en 1718, mort en 1790, fut successivement professeur de théologie, curé de Flangebouche, principal du collége de Besançon, chanoine de la métropole de Paris, confesseur du roi, membre de l'Académie de Besançon et membre associé de celle des Inscriptions et Belles-lettres ; auteur du *Dictionnaire theologique*, qui fait partie de l'*Encyclopedie methodique*, de l'*Apologie de la religion chretienne*, du *Déisme refuté par lui-même*, et de l'*Examen du materialisme.*

BERGIMUS ou **BERGAMUS.** Myth. gaul. Divinité particulière des anciens habitants de Brixia, aujourd'hui Brescia.

BERGIN. s. m. Pêche. V. BOURGIN et BURGIN.

BERGINE. s. f. Se disait autrefois pour Brebis.

BERGION. Myth. Fils de Neptune tué par Hercule.

BERGKIAS. s. m. Bot. Nom hollandais d'une plante d'Afrique, appelée aussi Berkie.

BERGLAX. s. m. Ichthyol. Poisson à longue queue, du genre macroure.

BERGMANNITE. s. m. (du nom de *Bergmann*, à qui en est due la découverte). Minér. Minéral de Norwége encore fort imparfaitement connu. Il paraît composé de trois substances différentes.

BERGONYSTRE. s. m. Ichthyol. Poisson du genre des labres.

[B]ERG-OP-ZOOM. Géogr. Ville de Hollan[de] ... le Brabant septentrional, sur le Zoom, ... kil. N.-O. d'Anvers ; 6,000 hab. Place fo[rte] ... Pêche et salaison des anchois. Assiégée en vain par le duc de Parme en 1581, et par le marquis de Spinola en 1622, elle tomba en 1747 et en 1795 au pouvoir des Français, qui la rendirent aux Pays-Bas par le traité de Paris. Assiégée par les Anglais en 1814, les assiégés firent les assiégeants prisonniers.

... dont on fait usage pour pêcher dans la Garonne.

BERG-REVIER. Géogr. Fleuve navigable d'Afrique, dans la colonie du Cap.

BERGSNYLTRA. s. m. Ichthyol. Poisson des mers de Norwége.

BERGTHORER. Myth. scandin. Géant, père de Belata, femme de Bor.

BERGUES. Géogr. Anc. ville de France, dép. du Nord, chef-lieu de canton, arr. de Dunkerque ; 6,000 hab.

BERGUSIUM. Géogr. anc. Ville de la Gaule viennoise, aujourd'hui Bourgoin.

BERGYLTE. s. m Ichthyol. Poisson des mers du nord de l'Europe.

BERHOUT. Myth. mahom. Lieu d'attente où sont déposées les âmes des infidèles, en attendant le jugement dernier.

BÉRIBÉRI. s. m. Médec. Maladie, dans les Indes, qui consiste dans la faiblesse et le

tremblement des membres et quelquefois de tout le corps avec engourdissement douloureux des parties affectées et obscurcissement de la voix. C'est une espèce de rhumatisme ou de paralysie incurable, mais rarement mortelle. Les malades sont obligés de marcher accroupis à la manière des brebis (en indien *béri-béri*).

BÉRICHON, ou **BERICHOT**, ou **BÉRICHET**. s. m. Nom vulgaire du troglodyte ou du roitelet.

BÉRID. s. m. Antiq. mesure de distance chez les Perses; elle équivalait à quatre parasanges.

BÉRIDE. s. m. Se disait autrefois pour Béryl. || Verre. || Lunettes.

BÉRIGARD ou **BEAUREGARD**. Philosophe du XVIIe siècle, né à Moulins vers 1578, mort vers 1663; proposa une philosophie éclectique, empruntée à la fois aux Ioniens et aux épicuriens, et combattit avec liberté l'enseignement scolastique.

BÉRIJIA. s. f. Bot. Genre de la famille des lauracées, synonyme du genre tétranthère. V. ce mot.

BÉRIL. s. m. Minéral. V. BÉRYL.

BÉRING (Détroit de). Géogr. V. BEHRING.

BÉRINGÈNE. s. f. Bot. Plante, plus connue sous le nom de mélongène.

BÉRINGERIE. s. f. Bot. Genre de la famille des labiacées, formé par Bentham, et synonyme du genre *ballotte* de Linné. V. BALLOTTE.

BERINGTON (Joseph). Historien anglais du XVIIIe siècle, auteur d'une *Histoire littéraire du moyen âge*, très-estimée.

BÉRINIE. s. f. Bot. Syn. de Crepis.

BÉRIS. s. m. Entom. Genre de l'ordre des diptères, famille des notachantes. Les béris diffèrent des autres xylophagiens par leur écusson armé de pointes. Ce sont de petits diptères, qu'on trouve dans les bois et les lieux humides. Il y en a neuf espèces dont deux, le *beris brillant* et le *beris tibial*, se trouvent en France et en Allemagne.

BÉRITH. Myth. Diable qui a le secret de changer tout en or.

BERKELEY (Georges). Philosophe irlandais du XVIIIe siècle, appartient par ses écrits à l'école de Descartes et Malebranche. Il est auteur de la *Théorie de la vision*, des *Principes de la connaissance*, et des *Recherches sur l'entendement humain*, trois ouvrages philosophiques.

BERKELEYA. s. m. (de *Berkeley*, cryptogamiste anglais). Bot. Genre appartenant à la famille des diatomées, fondé sur une seule espèce connue, le berkeleya fragile. Il forme des masses gélatineuses brunes ou verdâtres sur la zostère et sur quelques algues marines.

BERKELEYOÏDES. s. m. pl. (de *berkeleya*, et du gr. εἶδος, forme; qui ressemble au berkeleya). Bot. Section du genre stéphanocome, fondée sur une espèce du Cap, munie de capitules radiés et de réceptacles légèrement alvéolés.

BERKIE. s. f. Bot. Plante du Cap, réunie aux gardènes.

BERKS. Géogr. Comté d'Angleterre, dont la superficie est de 360 kilom., et la population de 150,000 hab. Chef-lieu, Reading, à 100 kilom. de Londres. Climat très-sain, forêt de Windsor à l'E.; beaucoup de grains dans l'O.

BERKSHIRE. Géogr. Comté des États-Unis, dans le Massachusets.

BERLAIMONT. Géogr. Bourg de France (Nord), chef-lieu de canton, arr. d'Avesnes; 2,100 hab.

BERLANC. s. m. Vieux mot qui signifiait Jeu du brelan. || Sorte de jeu à trois dés. || Jeu des osselets.

BERLANDIÈRE. s. m. (de *Berlandier*, botaniste français). Bot. Genre de la famille des synanthérées, établi sur une plante rapportée du Mexique par Berlandier. Le berlandière est un arbrisseau à tige et à rameaux arrondis et velus.

BERLAX. s. m. Ichthyol. Synonyme de Berglax.

donnaient les botanistes du moyen âge). Bot. Genre de plantes ombellifères, dont plusieurs espèces sont cultivées à cause de leurs racines nourrissantes. || On appelait ainsi autrefois le cresson de rivière.

BERLETTE. s. f. Hortic. Variété de raisin.

BERLIN. Géogr. Capitale des États prussiens, dans la province de Brandebourg, gouvernement de Postdam, sur la Sprée: 354,000 hab. Berlin est bâtie au milieu d'un désert de sable, et est devenue dans ces derniers temps l'une des plus belles villes de l'Europe. Le roi et tous les princes de la maison régnante y font leur résidence. Cette ville est le siége de tous les ministères, de la présidence suprême des hauts tribunaux du royaume, et renferme les établissements les plus remarquables, consacrés aux sciences et aux arts. Elle a 16 kilomètres de circonférence, cinq grands faubourgs hors les murs, et quatre grands quartiers ou villes à l'intérieur, qui sont Cologne sur la Sprée, Berlin proprement dit, Neustadt, Friedrichswerder, Friedrichstadt et Friedrichs-Wilheimstadt. Son mur d'enceinte a 4 m. et plus de hauteur. Industrie active, draps, porcelaines, dentelles, galons d'or et d'argent, soieries, velours, laine, toile, tapisserie, horlogeries, ouvrages d'acier, de bronze, etc. Patrie du grand Frédéric, de Frédéric-Guillaume, du philosophe Baumgarten et du poete Canitz. Bâtie dans le XIIIe siècle, Berlin devint la capitale de l'électorat de Brandebourg et de la moyenne Marche. On croit qu'elle fut fondée par Albert II, margrave de Brandebourg, mais elle ne commença à être importante que sous Frédéric-Guillaume, le grand électeur. Berlin fut occupée par les Autrichiens et les Russes en 1760, et par les Français en 1806.

— Hist. *Traité de Berlin*. Traité qui fut conclu le 28 juin 1742, entre la Prusse et l'Autriche, et qui termina la première guerre de Silésie.

— s. m. Techn. Paquet de fil arrêté par un nœud, dont on se sert dans les fabriques de velours.

BERLINE. s. f. (on dit qu'elle tire son nom de la ville de Berlin, où elle a été inventée). Sorte de voiture suspendue, à deux fonds et à quatre roues, dont on se sert à la ville et en voyage. Une berline à quatre places. Une grosse berline. Louer une berline. Voyager dans une berline, en berline.

BERLINGE. s. f. Comm. Grosse étoffe en fil et en laine.

BERLINGOT. s. m. Berline coupée, c'est-à-dire, qui n'a qu'un fond. Nous fîmes le voyage dans un berlingot.

Comme il partait, passa sur cette terre,
En *berlingot*, certain pair d'Angleterre.
(VOLTAIRE.)

— Nom trivial d'une classe de compagnons.

BERLINGUE. s. f. Ancienne mesure qui valait environ deux pintes.

BERLINGUES. Géogr. Groupe d'îles de l'océan Atlantique, près de la côte ouest du Portugal.

BERLINOIS, OISE. adj. et s. Qui est de Berlin. || Qui concerne Berlin ou ses habitants.

BERLOQUE ou **BRELOQUE**. s. f. Art milit. Batterie de tambour qui annonce les repas, les distributions, etc. Battre la berloque.

— Fig. et fam. *Battre la breloque*. Ne savoir où donner de la tête, être tout dérouté.

BERLU ou **BRELU**. s. m. Pop. Homme léger, inconsidéré, qui agit avec précipitation et sans attention. Ce mot ne s'emploie jamais seul; on dit toujours: *C'est un berlu berlu* ou *brelu brelu*.

BERLUE. s. f. (ét. ital., *vario lume*, lumière qui varie). Sorte d'éblouissement ordinairement passager. On ne l'emploie guère que dans cette phrase familière: *Avoir la berlue*. Il voit les objets autrement qu'ils ne sont, il a la berlue. Votre frère a passé à côté de vous et vous ne l'avez pas reconnu; vous aviez donc la berlue?

— Médec. Névrose de la vue, dans laquelle on croit voir des objets que l'on n'a pas réellement devant les yeux, tels que des insectes qui semblent voler dans l'air, des toiles d'araignée, etc. C'est souvent un premier degré de l'amaurose; d'autres fois c'est un symptôme précurseur de l'apoplexie.

— Fig. *Avoir la berlue*. Juger mal de quelque chose, s'en faire une idée fausse. Il faut avoir la berlue pour juger comme vous faites. Vous ne voyez pas qu'on vous joue? il faut que vous ayez la berlue.

BERLURETTE. s. f. Espèce de colin-maillard.

BERMANN (Tobern Olof). Physicien et mathématicien suédois, né en 1735, mort en 1784. Il a fait sur la chimie des travaux très-utiles. Ses principaux ouvrages sont: *Opuscules physiques et chimiques*, un *Traité de minéralogie*, et une *Description physique du globe terrestre*.

BERME. s. f. (ét. teut., *brim*, *brem*, extrémité, bord). Art milit. Prolongement qui règne parallèlement et en continuité d'une route pavée, d'une chaussée, d'un ouvrage.

— *Berme de batterie de siége offensif*. Art milit. Sorte de berme d'un mètre de large qui règne entre le fossé et le parapet. Une batterie de gabions, qu'elle soit ou non batterie de siége, a une berme.

— *Berme de chemin*. Art milit. Sorte de

min militaire. || *Berme de fortification* ou *berme de rempart*. Ouvrage pour retenir les éboulements quand les fortifications sont battues par le canon ou détériorées par la vétusté.

— Par anal. Chemin qu'on laisse entre une levée et le bord d'un canal ou d'un fossé.

— Techn. Nom que les amidonniers donnent à un tonneau où ils font fermenter le froment dont ils composent l'amidon.

BERMIER, ÈRE. s. Techn. Celui ou celle qui dans les salines tire la muire.

BERMUDE. Hist. Nom qu'ont porté trois rois de Léon, en Espagne, et entre autres le dernier successeur de Pelage.

BERMUDES. Géogr. Nom d'un groupe d'îles de l'Amérique septentrionale, au N.-E. des Antilles, au nombre d'environ 400. Elles furent découvertes par l'Espagnol Juan Bermudez, qui leur donna son nom. Les principales sont: Bermude, Saint-George, Saint-David, Cooper, Somerset, Long-Island. Elles renferment environ 20,000 hab., dont 5,000 sont nègres. Les Bermudes ressemblent de loin à une suite de collines couvertes d'une sombre verdure. Il y règne un printemps éternel; les champs et les arbres y sont toujours verts; les pluies n'y sont pas fréquentes, mais violentes. Elles forment un gouvernement de l'Amérique anglaise, et sont une station maritime et commerciale très-importante pour la Grande-Bretagne. Une division de pontons y est établie.

BERMUDEZ (Jean). Médecin portugais qui résida trente ans à la cour du roi d'Abyssinie, et publia à son retour une relation de son voyage dédiée au roi Sébastien. Mort en 1575.

BERMUDIEN. s. m. Mar. Espèce de sloop des îles Bermudes, réputé légèrement construit pour la marche, et très-hardiment voilé. Les matelots disent: Fin et malin comme un bermudien.

— Il est aussi adj. Un bateau bermudien. Des bateaux bermudiens.

BERMUDIEN, ENNE. adj. et s. Qui est né aux Bermudes. || Qui concerne les Bermudes ou leurs habitants.

BERMUDIENNE. s. f. Bot. Grand genre de la famille des iridiées, qui se compose d'un nombre considérable d'espèces, croissant pour la plupart dans les parties tempérées de l'Amérique. Plusieurs sont cultivées dans nos jardins: telles sont la *bermudienne à petites fleurs*, originaire de l'Amérique du Nord, et la *bermudienne striée*, qui vient du Mexique. Ces espèces se cultivent en pleine terre.

BERNABLE. adj. des 2 g. Qui mérite d'être berné et moqué. C'est un homme bernable. Il est familier et peu usité.

Adolescent qui tranche du Caton
Est, à mon sens, un animal *bernable*.
(VOLTAIRE.)

BERNACHE. s. m. Conchyl. Coquillage univalve, qui s'attache à la carène des navires qui ne sont pas doublés en cuivre. Les bernaches se multiplient de telle sorte qu'ils finissent par former une croûte épaisse, dure, raboteuse et de couleur livide.

— Espèce de canard.

BERNACHEN. s. m. Ornith. Petit d'une bernache.

BERNACLE. s. f. Ornith. Syn. de Bernache.

— Conchyl. Coquille à cinq valves, qui s'attache aux rochers et à la carène. On l'appelait autrefois Anatife, parce qu'on croyait qu'il en sortait une espèce de canard.

— Ornith. Macreuse, oie des mers du Nord.

— On dit aussi adjectiv. Oie bernacle.

BERNAGE. s. f. Agric. Mélange de graines céréales et de graines légumineuses, que l'on sème en automne pour avoir du fourrage au printemps.

— Se disait autrefois pour Bornage.

— Anc. législ. Train, bagage, équipage d'un grand seigneur.

BERNAGOES. s. f. Techn. Sorte d'outil.

BERNARD. Roi d'Italie, petit-fils de Charlemagne, fut placé, en 812, sur le trône qu'avait occupé son père Pépin, eut des démêlés avec Louis le Débonnaire, disputa l'empire à Lothaire, fut battu et pris en 818. Louis lui fit arracher les yeux; ce supplice le fit mourir.

— BERNARD. Duc de Saxe-Weimar, l'un des plus grands capitaines du XVIIe siècle, né en 1600, mort en 1639. Il fit ses premières armes sous le roi de Bohême, devint général de Gustave-Adolphe, se distingua sur les champs de bataille de l'Allemagne, et, après la mort de ce prince, il commanda ses armées.

— BERNARD (surnommé GENTIL). Né à Grenoble en 1708, mort en 1776, fit des poésies légères et érotiques, parmi lesquelles on distingue les poemes de l'*Art d'aimer* et de *Phrosine et Medor*, et son opéra de *Castor et Pollux*. On l'appelait de son temps l'*Ovide français*.

— BERNARD (Catherine). Née à Rouen en 1712, se distingua par son talent pour la poésie dramatique. On a d'elle trois tragédies. *Laodamie*, *Brutus*, *Inès de Cordoue*.

— BERNARD (Grand et Petit Saint-). Géogr. V. SAINT-BERNARD.

BERNARD (Saint). Fondateur de l'ordre des Bernardins, né en 1091 à Fontaine, en

de Cîteaux, qu'il réforma et auquel il donna son nom, et fut le premier abbé de Clairvaux. Sa piété, son savoir, son éloquence eurent une influence très-étendue sur son siècle; les évêques, les papes et les rois le prenaient pour arbitre de leurs différends. En 1147, il prêcha à Vezelay la seconde croisade avec le plus grand succès. Il combattit les erreurs d'Abailard, de Pierre de Bruys, d'Arnaud de Brescia, de Gilbert de la Porée et du moine Raoul, qui voulait que l'on massacrât tous les juifs. Ses œuvres, écrites en latin, ont été pour la plupart traduites en français. Sa fête se célèbre le 20 août.

BERNARD DE MENTHON (Saint). Fondateur de l'hospice du mont Saint-Bernard, naquit, en 923, au château de Menthon, en Savoie, et mourut en 1008. Il fut archidiacre d'Aoste, et employa sa longue vie à réformer la religion et à secourir l'humanité. Sa fête se célèbre le 20 mars.

BERNARDET. s. m. Ichthyol. Nom vulgaire du squale.

BERNARDIE. s. f. Bot. Genre de plantes lycopodiacées.

BERNARDIÈRE. s. f. Hortic. Variété de poire.

BERNARDIN, INE. s. Religieux, religieuse de l'ordre de Saint-Benoît, réformé par saint Bernard. Un couvent de bernardins.

BERNARDIN (Saint). D'une des plus illustres familles de Sienne, né en 1380, mort en 1444, se consacra au service des malades, et montra un dévouement admirable pendant la peste qui désola Sienne en 1400. Il a laissé des œuvres spirituelles. Paris, 1636, 5 vol. in-folio.

BERNARDIN DE SAINT-PIERRE. V. SAINT-PIERRE.

BERNARD-L'ERMITE. s. m. Crust. Espèce de crustacé, de la famille des macroures et du genre des pagures, qu'on trouve ordinairement renfermé dans une coquille univalve. Il s'y loge en y introduisant sa queue, toujours très-molle et sans écailles, et change de demeure tous les ans. On le nomme aussi Diogène et Soldat.

BERNART. s. m. Signifiait autrefois Sot, niais, qui a été berné.

BERNAUDOIR. s. m. Techn. Grand panier d'osier dont se servent les bonnetiers pour mettre les brins qui tombent pendant qu'on bat la laine sur la claie.

BERNAVI. s. m. Bot. Plante dont les Américains usent pour se rendre gais.

BERNAVILLE. Géogr. Commune de France, chef-lieu de canton (Somme); 1,000 hab.

BERNAY. Géogr. Ville de France, chef-lieu d'arrond. de l'Eure, à 48 kil. d'Evreux; 6,600 hab. Tribunal de commerce, chambre des manufactures. Grand commerce de toiles, grains, papiers, fers, bestiaux, cuirs et chandelles. Foires très-considérables.

BERNBOURG (Anhalt-). Géogr. L'une des trois principautés d'Anhalt. Superficie, 120 kil. carrés; 38,400 hab.; cap., Bernbourg, sur la Saale; 4,900 hab.

BERNE. s. f. (ét., V. BERNER). Tour que l'on joue à quelqu'un, en le faisant sauter en l'air sur une couverture dont plusieurs personnes tiennent les coins et les côtés. Cela mérite la berne. Il est digne de la berne. Ce mot est familier.

Jamais sot ne mérita mieux
D'être poussé d'un coup de *berne*
Jusqu'à moitié chemin des cieux.
(MAYNARD.)

— Couverture qui sert à berner.

— Autrefois Habillement militaire avec lequel les soldats se bernaient entre eux.

— Supplice cruel en usage chez les Maures et les Marocains. Trois ou quatre nègres des plus forts prennent le patient par les jarrets, et le lancent en l'air aussi haut que leurs forces le permettent.

— Fig. Raillerie.

BERNE. s. f. (de l'ital. *berna*). Mar. Situation du pavillon au haut de son bâton, où il est ferlé.

BERNE (EN). Loc. adv. Mar. *Mettre le pavillon en berne*. Se dit du pavillon que l'on arbore plissé sur lui-même dans le sens de sa longueur, de manière que les plis, retenus de distance en distance par des liens, ne peuvent se développer au souffle de la brise. Pavillon en berne. Le pavillon national mis en berne est un signal de grande détresse; c'est l'expression du besoin d'un pressant secours. Un bâtiment de commerce en partance hisse son pavillon en berne pour appeler son monde à bord.

BERNE. Géogr. Ville de Suisse, ch.-l. du canton du même nom, et l'une des plus pittoresques de la Suisse. Patrie de Haller, 18,000 hab. || Nom du canton le plus considérable de la Suisse, 338,000 hab.

BERNÉ, ÉE. part. pass. du v. Berner. S'emploie adjectiv. Les charlatans sont donc *bernés* tout net. (Volt.)

Du roi *berné* qui peut égaler la fureur,
Si ce n'est la fureur de la reine *bernée*?
(DE GUERLE.)

— S'emploie subst. Le berné. Les bernés. V. BERNEUR.

BERNEMENT. s. m. Action de berner. Le

— Manière dont on est berné.

— Fig. Moquerie. Pour vous mettre au-dessus de tous les *bernements*. (Mol.)

BERNER. v. a. (du gr. [illegible], lancer). Faire sauter quelqu'un en l'air par le mouvement d'une couverture sur laquelle on l'a mis, et dont plusieurs personnes tiennent les coins et les côtés. Ils le mirent sur une couverture et le bernèrent.

— Fig. Se moquer de quelqu'un, le tourner en ridicule. Il fut berné pendant toute la soirée. Si je disais cela, je me ferais berner. Il est famil.

— SE BERNER. v. pron. Se dit de personnes qui s'amusent à se faire sauter dans des couvertures.

— Fig. Se railler mutuellement.

BERNESQUE. s. et adj. (du nom de *Berni*, poete ital.). Se dit d'un style burlesque un peu moins negligé que le burlesque ordinaire.

BERNEUR, NEUSE. s. Fam. Celui, celle qui berne. Je ne crains ni la berne, ni les berneurs.

— S'empl. aussi adjectiv. Le berné n'a jamais manqué à aucun de ses devoirs envers le héros *berneur*. (Volt.)

BERNI (Francesco). Poète célèbre d'Italie, dont le style est passé en proverbe pour désigner un style burlesque, mais agréable et spirituel. Il est né vers la fin du XVe siècle, à Lamporecchio, bourg de Toscane; mais il était originaire de Bibiena, dans le Casentino, près de Florence. Après avoir été sept ans le secrétaire de Giammateo Ghiberti, évêque de Vérone, il fut admis dans l'intimité du cardinal Hippolyte de Médicis, et de son mortel ennemi le duc Alexandre. Ce dernier ayant résolu de faire empoisonner Hippolyte, s'adressa au Berni, qui repoussa avec horreur une telle proposition, refus qu'il paya lui-même de sa vie; car il mourut par le poison le 26 juillet 1526. On a de lui, outre ses sonnets et ses satires, et son poëme de l'*Orlando innamorato*, des poésies latines écrites avec élégance.

BERNICLE. s. f. Conchyl. Nom des patelles, à l'Ile de France; c'est une sorte de coquille univalve.

BERNICLES. s. f. pl. Vieux mot qui signifiait Sornettes, riens, et qu'on dit encore parmi le peuple. Il voulait m'emporter de l'argent, mais il a eu des bernicles.

— Interj. Il voulait m'emprunter de l'argent, mais bernicles.

— Entraves, espèce de supplice chez les Sarrasins.

BERNIDE. s. f. Moll. Genre de mollusques.

BERNIER. s. m. Autrefois valet de chiens.

BERNIER (François). Né à Angers, en 1625, parcourut en voyageur la Syrie et l'Egypte, puis le Mogol, où il resta pendant douze ans à la cour de l'empereur Aureng-Zeb, dont il fut le médecin, revint en France en 1670, et mourut en 1686. On a de lui une relation très-exacte de l'etat de l'Inde, et des travaux sur Gassendi, dont il fut l'élève et l'ami. Il travailla avec Boileau à la *Requête* et à l'*Arrêt burlesque*, pour le maintien de la doctrine d'Aristote.

BERNIERA. s. m. (de *Bernier*, botaniste franç.). Bot. Genre de la famille des synanthérées, établi sur une plante vivace du Népaul. On n'en connaît encore qu'une seule espèce, le berniera du Népaul.

BERNIQUE. Pop. Sorte d'interj. par laquelle on exprime que l'espérance de quelqu'un est ou sera déçue. Je croyais le trouver encore chez lui; mais bernique. Vous comptez sur lui: bernique.

— Petit coup appliqué sur le bout du nez avec un paquet de cartes à jouer. Il a reçu vingt berniques.

— Le jeu lui-même. Jouer à la bernique.

BERNIQUET. s. m. Bahut pour mettre le son.

— Pop. *Être au berniquet, mettre au berniquet.* Etre réduit à la mendicité, réduire à la mendicité.

BERNIS (Franç.-Joach.-Pierre de). Cardinal archevêque d'Alby et membre de l'Académie française, né dans l'Ardèche en 1715, mort en 1794, fut ministre des relations extérieures; mais ses poésies l'ont rendu plus célèbre que sa carrière diplomatique. Sa muse est spirituelle et légère. On remarque son poëme des *Saisons* et sa *Religion vengée*.

BERNOIS, OISE. s. et adj. Qui est de la ville ou du canton de Berne. || Qui appartient à ce canton ou à ses habitants.

BERNOUILLI. Famille de mathématiciens célèbres. Ses membres les plus remarquables furent Jacques, auteur de la *Théorie des infiniment petits*, né à Bâle en 1654, mort en 1705. || (Jean). Frère du précédent, que l'on peut regarder comme l'auteur du calcul exponentiel et du calcul intégral. Il naquit en 1667 et mourut en 1748. || (Daniel). Fils de celui-ci; né en 1700, mort en 1782. La mécanique lui doit un excellent *Traité d'hydrodynamique*.

BERNOUS. s. m. V. BOURNOUS.

BERNSTORFF (J.-Hartwig-Ernest, comte de). D'une famille célèbre d'Allemagne, grand homme d'état, né à Hanovre en 1712, entra au service de Frédéric, roi de Danemark, fut son ambassadeur en Pologne, à la diète de Ratis-

fut ensuite successivement son chambellan, son secrétaire d'état. Il assura la paix au Danemark pendant la guerre de sept ans, et mourut en 1772, après avoir affranchi tous ses serfs, leur avoir distribué des terres et consacré le quart de ses revenus aux pauvres. Plusieurs autres membres de cette famille ont été également de grands hommes d'état.

BERNTHALER. s. m. Écu du canton de Berne, valant à peu près 5 francs.

BÉROALD DE VERVILLE (François). Né à Paris le 28 avril 1558; c'était un homme d'un esprit très étendu, d'une érudition très-variée, et doué d'une très-grande aptitude pour les sciences exactes, puisqu'à 20 ans il publia le *Théâtre des instruments mécaniques et mathématiques*. Outre d'autres ouvrages dans lesquels il annonçait avoir découvert la pierre philosophale, le mouvement perpétuel, la quadrature du cercle, on a de lui un grand nombre de poésies

BÉROÉ. Myth. Nourrice de Sémélé. Junon emprunta ses traits pour persuader à Sémélé de se faire visiter par Jupiter dans tout l'éclat de sa gloire. || Fille de l'Océan et sœur de Clio.

— BÉROÉ. s. m. Zooph. Genre de zoophytes acalèphes composé d'animaux à corps ovales ou globuleux, garni de côtes saillantes et hérissées de filaments ou de dentelles dans lesquelles on aperçoit une sorte de mouvement de fluide. Les béroés se résolvent en eau pour peu qu'on les blesse en les touchant. Ils se dissolvent dans l'alcool, et hors de l'eau ils meurent instantanément. Leur mode de reproduction et de nourriture est inconnu. || BÉROÉS. s. m. pl. Bot. Famille de plantes de l'ordre des médusines.

— BÉROÉ. Géogr. anc. Ville de Macédoine. || Ville de Syrie, aujourd'hui Alep.

BÉROÏDE. adj. des 2 g. Zooph. Syn. de Béroïdé.

BÉROÏDÉ, ÉE. adj. Qui ressemble à un béroé. || BÉROÏDÉS. s. m. pl. Ordre de la famille des acalèphes, ayant pour type le genre béroé.

BÉRON. s. m. Endroit du sommier par où le cidre coule.

BERONIEN. s. m. Hist. ecclés. Membre d'une secte fondée par Béron, qui admettait la confusion des deux natures en Jésus-Christ, et voulait que l'humanité fût capable en lui des mêmes opérations que le Verbe.

BÉROSE, ou plutôt **BERHOUSCHA.** Hist. anc. Astronome chaldéen qui vivait du temps d'Alexandre. Les Athéniens, à qui il avait prédit d'heureux événements, lui élevèrent une statue dont la langue était dorée. On trouve dans Flavius Joseph des fragments d'une *Histoire de la Chaldée* que Bérose avait écrite. En 1545, Annius de Viterbe publia un prétendu abrégé latin des cinq livres historiques de Bérose, qui avaient été conservés en Arménie, et de là portés à Rome; mais la fraude ne tarda pas à être découverte.

— Entom. Genre d'insectes coléoptères.

BÉROSOME. s. m. (du lat. *bero*, sac, et du gr. σῶμα, corps). Zooph. Nom des béroïdes de la huitième tribu de M. Lesson, comprenant toute sa division des acils.

BÉROT. s. m. Sorte de petite voiture.

BERQUEN (Louis de). Trouva l'art de tailler les diamants au moyen d'une roue et de la poudre de ces mêmes diamants. Il naquit à Bruges dans le XVe siècle.

BERQUIN (Arnaud). L'ami de l'enfance, né à Bordeaux vers 1749, mort en 1791 à Paris. Commença à se faire connaître par des idylles et des romances, puis consacra tous ses travaux à instruire et à distraire les enfants. Son *Ami des enfants* obtint en 1784 le prix décerné par l'Académie française à l'ouvrage le plus utile aux mœurs.

BERRE. Géogr. Village de France (Bouches-du-Rhône), chef-lieu de canton, arr. d'Aix. || Nom d'un lac salé qui communique à la mer par les canaux des Martigues et de la Tour-de-Bouc. On y pêche beaucoup de poissons, et l'on y recueille une grande quantité de sel.

BERRET. s. m. V. BERET.

BERRETIN. s. m. Religieux italiens qu'on appelait aussi les Humiliés.

BERRHOÉ. Geogr. anc. Ville de Thrace, chez les Odryses.

BERRI ou **BERRY.** Géogr. Une des anciennes provinces de France, située au centre, entre l'Orléanais, la Manche, la Touraine et le Nivernais, avait pour capitale Bourges. Il forme aujourd'hui le département de l'Indre et du Cher, et quelques fractions de ceux de Loir-et-Cher et de la Creuse. Autrefois comté de Berri; réuni à la couronne en 1100; a été donné comme duché en apanage à plusieurs princes.

— Prov. *C'est un mouton de Berri, il est doux comme un mouton de Berri.* Se dit pour marquer l'humeur douce des habitants de cette province, par allusion aux excellents moutons qu'elle produit en abondance.

— *Il est marqué sur le nez comme les moutons de Berri.* Se dit d'une personne qui a quelque tache au visage, parce qu'on marque les moutons de chaque troupeau pour les reconnaître.

— Métrol. Mesure itinéraire turque qui vaut 1,670 mètres.

[BERRICHON, ONNE. s. et adj. Celui, celle] qui est du Berri.

BERRIONIS. s. m. Mat. médic. Mot employé anciennement pour désigner la colophane, la résine du genévrier et le vernis.

BERRUYER, ÈRE. adj. et s. Celui, celle qui est du Berri.

BERRUYER (Jos.-Isaac). Jésuite, né à Rouen en 1681, mort en 1758. Il publia une *Histoire du peuple de Dieu* en quatorze volumes, qui causa le plus grand scandale dans l'Eglise; le texte sacré y est revêtu des couleurs des romans de l'époque. Elle fut condamnée par la cour de Rome; mais elle eut néanmoins un grand succès.

— BERRUYER (J.-Fr.). Général français né en 1730, mort en 1804; commanda comme lieutenant-général les troupes rassemblées par la Convention près de Paris, puis fut envoyé dans la Vendée, où il remporta une victoire signalée. A son retour de Suisse, où il fut inspecteur général des armées des Alpes et d'Italie, le Directoire le nomma gouverneur des Invalides jusqu'à sa mort.

BERRY (Jean DE FRANCE, duc de). Troisième fils de Jean le Bon; né en 1340 à Vincennes, mort en 1416; assista à la désastreuse bataille de Poitiers, et fut donné en otage aux Anglais, quand son père, qui avait été fait prisonnier, revint en France. Il fut un des tuteurs du roi Charles VI, et ne se fit remarquer que par son avarice et sa rapacité; plus tard, pendant les troubles de ce malheureux règne, il fut gouverneur du Languedoc, où il exerça toutes sortes de vexations et d'exactions.

— BERRY (Charles, duc de). Petit-fils de Louis XIV, n'est connu que pour avoir épousé la fille du duc d'Orléans, si célèbre par ses deportements.

— BERRY (Marie-Louise-Élisabeth d'Orléans, duchesse de). Fille du régent, née en 1695; épousa en 1710 le duc de Berry, petit-fils de Louis XIV. Cette princesse, qui avait été gâtée par la faiblesse de son père, et dont l'éducation avait été excessivement négligée, se livra avec une telle fureur au plaisir, qu'elle ruina son tempérament et mourut à l'âge de 24 ans. La malveillance l'a accusée de crimes qui ne sont pas trop prouvés.

— BERRY (Charles-Ferdinand, duc de). Deuxième fils du comte d'Artois (depuis Charles X); né à Versailles en 1778, suivit sa famille dans l'émigration, fit partie de l'armée de Condé, revint en France en 1814; épousa la princesse Caroline, de la maison de Naples. Il fut assassiné le 13 février 1820, à la sortie de l'Opera, par le fanatique Louvel, qui voulait éteindre en lui la race des Bourbons. Il eut de la duchesse de Berry deux filles et un fils posthume, duc de Bordeaux, né le 29 septembre 1820.

— BERRY (Marie-Caroline-Thérèse de Naples, duchesse de). Fille du prince royal, depuis roi des Deux-Siciles sous le nom de François Ier; née à Naples en 1798; épousa, en 1816, le duc de Berry, qui périt tragiquement en 1820, et en eut deux filles et un fils posthume; la première mourut en bas âge, en 1819; les deux autres sont Mlle de Rosny, née en 1819, et le duc de Bordeaux, né le 29 septembre 1820. Son goût pour les arts et sa bienfaisance lui concilièrent l'affection publique. Après la révolution de juillet, elle voulut revendiquer les droits de son jeune fils, et passa dans la Vendée; mais, trahie par le juif Deutz, elle fut détenue dans le château de Blaye pendant plusieurs mois, sous la garde du général Bugeaud. Elle ne fut rendue à la liberté qu'au commencement de l'année 1833. Elle a épousé en 1832 le comte Lucchesi-Palli, noble seigneur sicilien.

BERRYA. s. m. Bot. Genre d'arbres de la famille des tiliacées, formé sur une espèce indigène dans l'Inde.

BERRYER (P.-A.). Né vers 1786, fils d'un avocat distingué, débuta de bonne heure dans la carrière où son père s'était acquis une haute réputation. En 1816, il défendit les généraux Debelle et Cambronne devant un conseil de guerre. Son véritable début comme orateur politique date de 1826. Le collége électoral de Monistrol (Haute-Loire) le nomma député en 1829. Après la révolution de juillet, il continua de siéger à la droite de la Chambre, et, par un rare privilége qui n'est accordé qu'à un talent hors ligne, toutes les fois qu'il prend la parole, il sait captiver l'attention d'une assemblée hostile à ses opinions. Une éloquence vive et brillante, une aptitude rare à saisir toutes les questions, une courtoisie chevaleresque, une parole toujours digne et convenable, s'élevant parfois jusqu'aux plus sublimes inspirations, telles sont les qualités oratoires de M. Berryer, qui, dit M. de Cormenin, n'a point eu d'égal depuis Mirabeau dans nos assemblées législatives.

BERS. s. m. pl. (ét., V. BERCEAU). Les ridelles d'une charrette.

— Pharm. Electuaire narcotique en usage chez les Egyptiens.

BERSABÉE. Géogr. anc. Ville de Palestine, dans la tribu de Juda.

BERSAIL. s. m. V. BERSAULT.

BERSAILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Bersailler. S'empl. aussi adjectiv. Ils furent bersaillés de traits.

BERSAILLER. v. n. 1re conj. (de l'ital.

flèches. || Chasser.

BERSAMA. s. m. Bot. Arbre de l'Abyssinie. Frésenius, qui l'a décrit, le rapporte à la famille des méliacées, et Endlicher à celle des ampélidées.

BERSARIENS. s. m. pl. (ét. lat. barb., *bersare*, percer de traits). Bas-officiers de la cour de Charlemagne qui servaient à la chasse aux loups.

BERSAUDER. v. n. 1re conj. Anc. t. milit. Tirer de l'arc en visant une cible nommée bersault.

BERSAULT. s. m. (ét. lat., *bersa*, lieu fermé). Art. milit. But de tir, lieu d'exercice militaire.

BERSEKER. s. m. Hist. Classe de guerriers dans la chevalerie du Nord. Lorsque l'enthousiasme des Kœmper s'exaltait jusqu'au fanatisme, ils prenaient rang parmi les bersecker. Les bersecker affrontaient avec une égale joie les coups de l'ennemi et la fureur des tempêtes.

BERSEREZ. s. m. Vieux mot qui signifiait Carquois.

BERSIAMISES. s. m. pl. Peuples du Canada, sur les bords de la rivière St-Laurent.

BERTAMBOISE. s. m. Hortic. Biseau. N'est d'usage que dans cette phrase, Greffe en bertamboise.

BERTAUD. s. m. Signifiait autrefois Castrat.

BERTAUD (Jean). Evêque de Séez, né à Caen en 1552, mort en 1611; fut élève de Ronsard, qu'il surpassa par l'élégance, la pureté et la facilité de sa poésie. Ses poésies sacrées et profanes sont en grand nombre. Il a fait aussi une Oraison funèbre de Henri IV, et une traduction de St Ambroise.

BERTAUDÉ, ÉE. part. pass. du v. Bertauder. S'emploie aussi adjectiv.

BERTAUDER. v. a. 1re conj. Signifiait autrefois Tondre inégalement.

— Châtrer. Inusité.

— Couper les oreilles à un cheval.

BERTAULE. s. f. Pêche. Nom qu'on donne en Languedoc au filet plus connu sous le nom de Verveux.

BERTAVELLE. s. f. Pêche. Nasse que les Génois font avec du jonc.

— Nasse de jonc.

— Zool. Voy. BARTAVELLE.

BERTEICHE. s. f. V. BRETÈCHE.

BERTEROA. s. f. (de *Bertero*, botaniste voyageur). Bot. Genre de la famille des crucifères qui contient quatre espèces herbacées, croissant dans le midi de l'Europe et le nord de l'Asie. Elles sont bisannuelles, vivaces et fruticuleuses à la base.

BERTHE. s. f. Sorte de papier.

— Nom de plusieurs princesses du moyen âge. C'est d'une fille de Lothaire, roi de Lorraine, qu'est né le proverbe suivant.

— Prov. *Au temps où la reine Berthe filait.* Il y a très-longtemps.

BERTHELOT. s. m. Mar. Nom de l'éperon d'une tartane, d'une pinque, etc., formé d'un bout-dehors et de deux lisses.

BERTHELOTIA. s. f. (de *Berthelot*, botaniste). Genre de la tribu des composées astéroïdées, qui comprend deux espèces, l'une originaire du Sénégal, l'autre indigène dans l'Inde tropicale.

BERTHIER (Alexandre). Né à Versailles en 1753, général distingué et chef de l'état major de l'empereur. Il mérita par ses nombreux services d'être investi par Napoléon des titres de prince de Wagram et de Neufchâtel. Louis XVIII le nomma capitaine de ses gardes, et à l'arrivée de Napoléon de l'île d'Elbe, il se retira à Bamberg. Il mourut en 1815. Il fut surtout habile dans l'exécution des plans qui lui étaient confiés.

BERTHIÈRE. s. f. Bot. Plante de la famille des rubiacées, qui renferme deux arbrisseaux de Cayenne.

BERTHIÉRINE. s. f. Minér. Substance en petits grains bleuâtres ou gris verdâtre magnétiques, attaquables par les acides, qui en séparent de la silice sous forme de gelée. La berthiérine se trouve au milieu des minerais de fer oolithiques, de Hayanges, dans le département de la Moselle.

BERTHOLLET (Louis). Chimiste célèbre, né dans la Sarthe en 1748, mort en 1822. Il a découvert la poudre fulminante qui porte son nom, et le procédé de désinfection au moyen du chlore. Il publia un très-grand nombre d'ouvrages dont le plus remarquable est la *Statique chimique*, qui aurait suffi pour l'illustrer. Ce fut un des savants qui firent partie de l'expédition d'Egypte et un des membres de l'Académie des sciences.

BERTHOLLETIA. s. m. (de *Berthollet*, physicien français). Bot. Très-grand arbre de l'Amérique australe, croissant spontanément dans les forêts de l'Orénoque. Le bertholletia forme à lui seul un genre qui appartient à la famille des myrtacées. C'est le tonka de Richard. Son fruit est comestible, et on le cultive pour cette raison à la Guiane et au Brésil.

BERTHOLLIENNE. adj. f. Se dit d'une méthode inventée par Berthollet, pour enlever la matière colorante des tissus.

[...]omètre chez quelques chimistes. V. CHLOROMÈTRE.

BERTHOLLIMÉTRIQUE. adj. des 2 g. Qui est relatif au berthollimètre.

BERTHOUD (Ferdinand). Habile horloger, né en 1727 dans le comté de Neufchâtel, mort en 1807, fut horloger mécanicien de la marine française pour la construction et l'inspection des horloges à longitude, et membre de l'Institut. Les horloges marines, préférées à toutes les autres, ont beaucoup contribué au perfectionnement de la géographie. || BERTHOUD (Henri). Ecrivain contemporain, auteur de plusieurs romans.

BERTIÈRE. s. f. Bot. Genre de la famille des rubiacées qui contient 9 ou 10 espèces. Les berthières sont des arbrisseaux indigènes dans l'Amérique tropicale et dans l'île Bourbon et l'Inde.

BERTIÉRÉE. adj. Qui ressemble à une bertière. || BERTIÉRÉES. s. f. pl. Tribu de la famille

m. Vieux mot qui signifiait
s. m. pl. Peuples du Ca-
s de la rivière St-Laurent.
E. s. m. Hortic. Biseau. N'est
cette phrase, Greffe en ber-
. Signifiait autrefois Castrat.
an). Evêque de Séez, né à
ort en 1611; fut élève de
passa par l'élégance, la pu-
le sa poésie. Ses poésies sa-
sont en grand nombre. Il a
son funèbre de Henri IV, et
St Ambroise.
E. part. pass. du v. Bertau-
si adjectiv.
v. a. 1re conj. Signifiait au-
galement.
ité.
eilles à un cheval.
f. Pêche. Nom qu'on donne
filet plus connu sous le nom
. s. f. Pêche. Nasse que les
du jonc.
c.
ARTAVELLE.
s. f. V. BRETÈCHE.
. f. (de *Bertero*, botaniste
enre de la famille des cruci-
quatre espèces herbacées,
midi de l'Europe et le nord
nt bisannuelles, vivaces et
base.
Sorte de papier.
sieurs princesses du moyen
lle de Lothaire, roi de Lor-
proverbe suivant.
ps où la reine Berthe filait.
nps.
s. m. Mar. Nom de l'éperon
une pinque, etc., formé d'un
deux lisses.
A. s. f. (de *Berthelot*, bota-
a tribu des composées astéroï-
d deux espèces, l'une origi-
l'autre indigène dans l'Inde
lexandre). Né à Versailles
distingué et chef de l'état
eur. Il mérita par ses nom-
l'être investi par Napoléon
ce de Wagram et de Neuf-
III le nomma capitaine de
arrivée de Napoléon de l'île
ra à Bamberg. Il mourut en
t habile dans l'exécution des
nt confiés.
s. f. Bot. Plante de la famille
i renferme deux arbrisseaux
E. s. f. Minér. Substance en
âtres ou gris verdâtre ma-
bles par les acides, qui en sé-
ce sous forme de gelée. La
uve au milieu des minerais
, de Hayanges, dans le dé-
Moselle.
(Louis). Chimiste célèbre,
en 1748, mort en 1822. Il a
dre fulminante qui porte son
dé de désinfection au moyen
blia un très-grand nombre
plus remarquable est la *Sta-*
i aurait suffi pour l'illustrer.
ants qui firent partie de l'ex-
et un des membres de l'A-
ces.
IA. s. m. (de *Berthollet*,
). Bot. Très-grand arbre de
le, croissant spontanément
l'Orénoque. Le bertholletia
genre qui appartient à la fa-
s. C'est le tonka de Richard.
stible, et on le cultive pour
Guiane et au Brésil.
NNE. adj. f. Se dit d'une
par Berthollet, pour enlever
te des tissus.
ques chimistes. V. CHLORO-
ÉTRIQUE. adj. des 2 g.
berthollimètre.
Ferdinand). Habile horloger,
comté de Neufchâtel, mort
ier mécanicien de la marine
construction et l'inspection
gitude, et membre de l'In-
s marines, préférées à toutes
ucoup contribué au perfec-
géographie. || BERTHOUD
contemporain, auteur de
f. Bot. Genre de la famille
contient 9 ou 10 espèces. Les
s arbrisseaux indigènes dans
le et dans l'île Bourbon et
dj. Qui ressemble à une ber-
s. f. pl. Tribu de la famille

des rubiacées, qui a pour type le genre bertière.

BERTIN (Saint). Parent de saint Omer, abbé de Luxeuil, naquit près de Constance dans le VIIe siècle, fut ordonné prêtre par saint Omer, s'appliqua à l'instruction religieuse des peuples, succéda à son parent à l'abbaye de Luxeuil, se démit ensuite de sa dignité d'abbé, et passa le reste de sa vie dans la contemplation et dans toutes les pratiques religieuses.

— BERTIN (Antoine). Poète érotique, ami de Parny, se fit une réputation littéraire par un recueil de poésies intitulé *les Amours*. La tendresse et la légèreté de ses œuvres l'ont fait comparer à Properce.

BERTINAL, ALE. adj. Anat. Se dit de certains os voisins du sphénoïde. || Plur., *bertinaux*.

BERTINAZZI (Charles). Né à Turin en 1713, remplit avec succès le rôle d'Arlequin, et devint célèbre par la vérité de son jeu et par ses saillies heureuses. On a de lui une comédie en trois actes, intitulée *les Métamorphoses d'Arlequin*.

BERTINCOURT. Géogr. Village de France (Pas-de-Calais), chef-lieu de canton, arrond. d'Arras; 1,400 hab.

BERTOIS. s. m. Techn. Corde qui enlève l'ardoise de la carrière, par le moyen de l'engin.

BERTOLONIA. s. m. Bot. Genre de la famille des mélastomacées, qui ne renferme encore que quatre espèces. Les bertolonias sont des plantes vivaces découvertes dans les forêts vierges du Brésil.

BERTON (J.-B.). S'est fait un nom glorieux dans les fastes militaires de la France. Il est mort victime de son dévouement pour la famille de Napoléon. Il fut condamné et exécuté en 1822 pour avoir essayé de renverser le gouvernement.

BERTONNEAU. s. m. Ichthyol. Un des noms du turbot.

BERTOULENS. s. m. **BERTOULETTE.** s. f. **BERTOULOUNET.** s. m. V. BERTAULE.

BERTRADE ou **BERTHE DE MONTFORT.** Fille de Simon, comte de Montfort, épousa d'abord Foulques, comte d'Anjou. Mais ayant inspiré de l'amour à Philippe Ier, qui venait de répudier sa femme, elle quitta son mari pour aller rejoindre le roi. Elle obtint d'être séparée de Foulques et devint reine de France. Philippe, excommunié pour cet acte, se vit forcé de la renvoyer, mais il la reprit ensuite et fut excommunié de nouveau. Quelques années après le roi mourut, et Bertrade prit le voile.

BERTRAND (Saint). Évêque de Lyon, de Comminges, ville de Gascogne, qui porte aujourd'hui le nom de son saint pasteur, issu de la famille des comtes de l'Ile-en-Jourdain, et parent par sa mère des comtes de Toulouse. Il mourut vers l'an 1126, après cinquante ans d'épiscopat, et fut canonisé par Clément V. On célèbre sa fête le 15 octobre. Les montagnards pyrénéens ont la plus grande foi dans la vertu de ses saintes reliques, que l'on porte en procession tous les sept ans autour de la ville.

BERTRAND (Henri Gratien, comte de). Né à Châteauroux, en 1773; prit du service au commencement de la Révolution et fit la campagne d'Égypte, où il fut nommé général de brigade. A Austerlitz, il donna des preuves de son talent militaire, et Napoléon se l'attacha en qualité d'aide de camp. Campagnes de 1806 et 1807; nommé comte de l'Empire en 1809; en 1812 et 1813, il suivit en Russie et en Saxe l'empereur, qui le nomma grand maréchal du palais après la mort de Duroc. En 1814, il accompagna Napoléon à l'île d'Elbe; en 1815, à Waterloo, et alla partager sa captivité à Sainte-Hélène, d'où il revint en 1821. Après la révolution de juillet, il accepta le commandement de l'école Polytechnique, et les électeurs de Châteauroux le nommèrent leur député; mais s'étant constitué le défenseur infatigable de la liberté de la presse, il fut remplacé dans son commandement de l'école, et en 1834 le ministère mit tout en œuvre pour empêcher sa réélection. Le général Bertrand est mort en 1844.

BERTRAND-DE-COMMINGES (SAINT-). Géogr. Village de France (Haute-Garonne), ch.-l. de canton, arr. de St-Gaudens: 650 hab.

BERTRAND DE MOLLEVILLE (Antoine-Franç.). Né à Toulouse en 1744, fut maître des [illegible] ministère de Maupeou, ministre de la marine en remplacement de Thévenard, puis chef de la police secrète. Il tenta vainement de faire évader Louis XVI, et décrété d'accusation pour ce fait, il se réfugia en Angleterre, où il écrivit une *Histoire de la révolution française*, en 10 vol., et une *Histoire d'Angleterre* depuis les Romains jusqu'en 1766, en 6 vol.

BERTRESCHER. v. a. 1re conj. Signifiait Fortifier. C'est ainsi que Froissard a dit: Un chasteau bien bertresché.

BERTRY. Géogr. Ville de France, dép. du Nord; 1,600 hab.

BÉRUBLEAU. s. m. Cendre verte.

BÉRULE. s. f. (altération de *ferula*). Bot. Genre de la famille des ombellifères. C'est une herbe vivace, croissant en Europe et dans l'Asie septentrionale, où on la trouve dans les fossés inondés, les mares, les eaux peu courantes.

BÉRULLE (Pierre). Né en 1575 près de Troyes, mort cardinal en 1629. Il fut le fondateur et le premier général de la congrégation de l'Oratoire. On a de lui des *Œuvres de controverse et de spiritualité*, publiées en 1644.

BÉRUS. s. m. Nom scientifique de la vipère commune, *coluber berus*.

BÉRUSE. s. f. Comm. Étoffe de Lyon.

BERWICK. Géogr. Comté d'Écosse, entre ceux d'Haddington, Roxburgh, Edinbourg, Selkirk; superficie 53 kilom. sur 31; population, 34,780 hab.; chef-lieu Greenlaw. Il est arrosé par la Tweed, le Leader et l'Eye.

— Ville d'Angleterre à l'embouchure de la Tweed, ce qui la fait surnommer Berwick-upon-Tweed (Berwick-sur-Tweed), 9,000 hab. Grande et belle. Beau pont de six arches, hôtel de ville, caserne. Grande pêcherie de saumon, importation de bois de la Norwége.

— BERWICK (Jacq.-Fitz-James, duc de). Fils naturel du duc d'York (depuis Jacques II), et d'Arabella de Churchill, sœur du duc de Marlborough. Il entra au service de l'Autriche, puis à celui de la France, où il fut naturalisé et où il reçut le bâton de maréchal des mains de Louis XIV. Il gagna la célèbre bataille d'Almanza. C'est de lui que descendent les ducs de Fitz-James.

BÉRYDER. s. m. Signifiait autrefois Receveur de tailles.

BÉRYL. s. m. (du gr. βηρύλλιον). Minér. Nom que les anciens donnaient aux variétés de l'émeraude non colorées en vert pur, et qui est employé comme terme spécifique par quelques minéralogistes modernes pour désigner ce minéral. V. ÉMERAUDE.

— Comm. On donne ce nom ou celui d'*aigue-marine* orientale à une pierre précieuse d'un beau bleu sans mélange de vert. L'aigue-marine occidentale offre un mélange de vert et de bleu. || On a aussi donné le nom de *béryl* à certaines variétés de quartz et de topazes.

— *Béryl de Saxe.* Variété de l'apatite, ou phosphate de chaux.

— *Béryl schorliforme.* Synonyme de Pycnite.

BÉRYLLÉ, ÉE. adj. Phys. Se dit de la double réfraction, quand le rayon extraordinaire est écarté de l'axe et situé entre l'axe et le rayon ordinaire, comme dans le béryl.

BÉRYLLION. s. m. Hist. ecclés. Membre d'une secte fondée, au IIIe siècle, par l'évêque Béryllus. Cet hérésiarque niait qu'il y eût en Jésus-Christ une essence divine personnelle, et soutenait qu'il n'y avait en lui d'autre divinité que celle du Père.

BÉRYLLISTIQUE. s. f. Antiq. Divination par les miroirs.

BÉRYLLIUM. s. m. Chim. Un des noms du métal qui fait la base de la glucine.

BÉRYTE. Géogr. Ville maritime de Phénicie, la plus célèbre école de droit des premiers siècles du christianisme. Patrie de l'historien Sanchoniathon. Actuellement Bairout.

BÉRYTE. s. m. Entom. Genre d'insectes hémiptères, appelés aussi Néréides.

BÉRYTION. s. m. Pharm. Collyre contre les inflammations des yeux. || Pastille bonne contre la dyssenterie.

BÉRYX. s. m. (en gr. βήρυξ). Genre de la famille des percoïdes. Les béryx sont des poissons brillants d'un beau rouge relevé de teintes dorées; on n'en connaît encore que deux espèces. La plus grande, le *beryx decadactyle*, vient du nord de l'Atlantique intertropicale; et la seconde, des mers de la Nouvelle-Guinée. Elle est rouge et rayée d'or.

BERZÉLINE. s. f. (de *Berzélius*, chimiste suédois). Min. Séléniure de cuivre de Skrickerum en Smolande.

BERZÉLITHE. s. f. (de *Berzélius*, chimiste suédois, et du gr. λίθος, pierre). Minér. Substance minérale, découverte en Suède; elle raie fortement le verre, et étincelle par le choc du briquet. On l'appelle aussi Pétalithe.

BERZÉLIUS (Jacques de). Célèbre chimiste suédois, né vers la fin du XVIIIe siècle; a fait un grand nombre de travaux qui tous prouvent une sagacité peu commune, les plus vastes connaissances en minéralogie, et une heureuse application du calcul à la chimie.

BERZÉLIUS. s. m. (de *Berzélius*, chimiste suédois). Chim. Genre de la famille des [illegible] Cap, à feuilles courtes et ayant pour fruits des nucules peu nombreuses.

BERZIN, PERZIN ou **PURZIN.** s. m. Hist. relig. Membre d'une secte de mahométans de la Perse, qui croient suivre les rites établis par le patriarche Abraham.

BES. s. m. Antiq. rom. Division de l'as, les deux tiers de l'as ou 8 onces. || Les deux tiers d'une mesure quelconque, d'une monnaie, d'un tout. || Se prend quelquefois absolument pour huit. || Si l'on considère l'as comme six, le bes vaut quatre.

— S'est dit autrefois pour le Bouleau.

BESA. Myth. Divinité égyptienne, particulièrement adorée à Abydus, en Thébaïde, où elle avait un oracle.

BESACE. s. f. (ét. celt., *be*, deux; *sac*, sac; bret. *bisach*, lat. *bis saccus*). Espèce de sac ouvert par le milieu, et fermé par les deux bouts, en sorte qu'il forme deux poches. Les moines mendiants portent la besace. Avoir une besace sur l'épaule. Il portait, il avait mis ses provisions dans une besace. Il s'en est retourné la besace vide. Pour accréditer ses maximes, il parut en public, un bâton à la main, une *besace* sur les épaules, comme un de ces infortunes qui exposent leur misère aux passants. (Barth.)

— Fig. et fam. *Être à la besace, être réduit à la besace.* Être ruiné. || *Réduire, mettre quelqu'un à la besace.* Le ruiner.

— *Porter la besace.* Être pauvre et malheureux.

— Prov. et fig. *Être jaloux de quelque chose comme un gueux de sa besace.* Y être attaché, y tenir beaucoup.

— Prov. *Une besace bien promenée nourrit son maître.* Un mendiant actif et persévérant récolte d'abondantes aumônes. || *Une besace ne s'emplit jamais.*

— Prov. et fig. *Chacun porte sa besace avec soi. La vie humaine a toujours sa besace.* Personne n'est parfait. || Personne n'est heureux de tout point.

— Béroald de Verville appelle *excuses à l'usage de besace*, les formules banales dont usent les mendiants, les frères quêteurs, etc.

— *Besace de cavalerie.* Étui en toile qui servait de supplément au porte-manteau de la cavalerie française.

— Syn. comp. BESACE. BISSAC. L'ouvrier, le paysan porte un *bissac*; le mendiant porte une *besace*.

BESACIER. s. m. Celui qui porte une besace. Il est familier, et ne s'emploie guère que par dénigrement.

— Fig.

> Le fabricateur souverain
> Nous créa *besaciers* tous de même manière;
> Il fit pour nos défauts la poche de derrière,
> Et celle de devant pour les défauts d'autrui.
> (LA FONTAINE.)

BESAËL. s. m. S'est dit autrefois pour Bisaïeul.

BESAIGRE. s. m. (rad. *bas, aigre*). Maladie qui attaque le vin, quand il est déposé dans une cave peu fraîche, qu'il est mal soigné, soit dans la cave, soit dans le tonneau, ou qu'il est au bas. Le besaigre donne au vin une saveur qui n'est pas précisément celle du vinaigre, mais qui en approche. Du vin qui tourne au besaigre, qui passe au besaigre.

— adj. des 2 g. Vin besaigre. Liqueur besaigre.

— Fig. et fam. *Tourner au besaigre.* S'aigrir, en parlant des cœurs, des esprits.

BESAIGUË. s. f. (ét. lat., *bis*, deux fois; *acuta*, aiguë). Arme de longueur qui participait du *fauchard*. Les auteurs modernes ne sont pas d'accord sur la forme qu'avait dans le moyen âge cette espèce d'arme. Lorsque la besaiguë devint une arme de guerre, on s'en servait tantôt pour frapper de près, tantôt pour la lancer de loin, comme les Français du Ve siècle faisaient avec la francisque. Au siége d'Orléans, les défenseurs de la ville se servaient de besaiguës, arme qui avait alors d'un côté une hache assez large, et de l'autre un morceau de fer très-pointu.

— Charpent. Outil de fer, taillant par les deux bouts, dont l'un est en bec d'âne, et l'autre en ciseau; il sert à dresser et à réparer le bois de charpente, et à faire les tenons et mortaises. Dresser une pièce de bois avec la besaiguë.

— Techn. Marteau de vitrier à panne en pointe. || Outil de cordonnier pour polir.

BÉSALU. Géogr. Comté d'Espagne, dont la capitale est située en Catalogne. Ce pays eut ses comtes particuliers, issus de la maison de Barcelone.

BESAMONDE. Myth. jap. Dieu de la classe des Toroques.

BESANÇON. Géogr. Ancienne et belle ville de France, chef-lieu du départ. du Doubs. Archevêché, cour royale; 29,000 hab. Devenue, dans le moyen âge, ville libre et impériale, elle fut cédée par l'empereur à l'Espagne en 1631. Deux fois conquise par Louis XIV, elle resta définitivement à la France en 1674. C'était l'ancienne capitale de la Franche-Comté. Belles églises, arc de triomphe construit par les Romains; la porte Taillée. Commerce considérable en horlogerie.

— [illegible] double couleur, d'un jaune pâle marqueté de rouge sur un fond jaune.

BESANT. s. m. Ancienne monnaie de l'empire de Constantinople ou Byzance. L'usage s'en répandit en France dans le XIIe siècle et dans le XIIIe. On croit qu'elle valait environ 50 francs de notre monnaie. Besant d'or. Besant d'argent. On paya tant de besants pour la rançon de ce prince.

— Blas. Pièce d'or ou d'argent que les paladins français mirent sur leur écu, pour faire voir qu'ils avaient fait le voyage de la Terre-Sainte. Il porte d'azur à trois besants d'or, deux et un.

BESANTE. s. f. Signifiait autrefois Grand'-tante.

BESANTÉ, ÉE. adj. Blas. Chargé de besants. Pièce besantée. Écu besanté.

BESANTS-TOURTEAUX. s. m. pl. Blas. Fig. Mi-parties de métal et de couleur.

BESAS. s. m. V. BESET.

BESCHEMITE. s. m. Relig. mah. Membre d'une secte que les mahométans classent parmi les motézélites.

BESCHEN. Myth. ind. Le second des êtres que Dieu créa avant le monde, dans la doctrine des brahmanes.

BESCHOIS. s. m. Ornith. Nom vulgaire du pic-vert.

BESCHUT. adj. Signifiait autrefois Qui a deux pointes.

BESCOCHIER ou **BESCOCER (SE).** v. pron. Vieux mot qui signifiait Se tromper, se méprendre.

BESEAU. s. m. Agric. Tranchée ou rigole pour étendre les moyens d'irrigation.

BESENGE. s. f. Ornith. Nom vulgaire de la mésange charbonnière.

BESENVAL (Pierre-Victor, baron de). Officier suisse au service de la France, né à Soleure en 1722, parvint assez rapidement aux premiers emplois militaires. Il était en 1789 lieutenant-général, inspecteur-général des Suisses et des Grisons. Chargé de commander les troupes réunies autour de Paris, il ne prit que des mesures timides, et finit par s'éloigner avec des passeports qu'il s'était ménagés. Arrêté dans sa fuite et traduit devant les tribunaux, il fut acquitté. Il resta depuis oublié, et mourut à Paris en 1794.

BESER. v. n. 1re conj. S'est dit en parlant des vaches qui courent quand elles sont piquées des mouches.

BESESTAN. s. m. V. BASISTAN.

BESET. s. m. (ét. lat., *bis*, deux fois; *as*). T. de jeu de dés et de trictrac. Coup de dés par lequel un joueur amène deux as. Amener beset. On a dit aussi Besas.

BESGARD. s. m. Signifiait autrefois Béguin.

BESI. s. m. (Le mot *besi* signifie poire en breton). Nom générique qu'on donne à plusieurs espèces de poires, en y ajoutant le nom du pays d'où elles sont tirées. Besi d'Héry. Besi de la Motte. Besi Chaumontel.

BESI DE CAISSOY. s. m. Bot. Petite poire dont la chair est tendre, mais cotonneuse, et qui se mange en décembre et janvier. On la nomme aussi *roussette d'Anjou*.

— *Besi d'Hery.* Espèce de poire qui a été trouvée dans une forêt de Bretagne appelée *Hery*. Le besi d'Héry est rond, de la grosseur d'une balle de jeu de paume, et mûrit en octobre et novembre.

BESICLES. s. m. pl. (ét. lat., *bis*, deux fois; *oculus*, œil). Fam. Sorte de lunettes à branches qui se fixent à la tête. Leur invention, attribuée à Alexandre de Spina de Pise, ne remonte pas au delà du XIVe siècle. Mettre ses besicles. Avoir toujours des besicles sur le nez. Porter des besicles. Par le moyen des *besicles*, l'œil échappe, pour ainsi dire, à l'affaiblissement sénile qui opprime la plupart des autres organes. (Brill.-Savarin.)

— Techn. Espèce de masques où il y a des yeux de verre, et dont se servent les lunetiers, pour empêcher que le vent et la poussière ne fassent mal à la vue.

— Chir. Fausses lunettes dont on se sert pour redresser la vue des enfants qui louchent.

— Fig. et fam. *Prenez vos besicles, vous n'avez pas bien mis vos besicles.* Prenez mieux garde à ce dont il s'agit, vous ne l'avez pas assez examiné.

BÉSIER. s. m. Bot. Sorte de poirier sauvage.

BESIER. v. a. 1re conj. Signifiait autrefois Baiser.

BESIES. adv. S'est dit pour Deux fois.

BÉSIMÈNE. s. m. Bot. Corps reproducteur des plantes qui n'ont pas de sexe. Ce mot est synonyme d'Ovule et de bourgeon séminiforme.

BÉSIS. s. m. Art culin. Mets composé de basse viande, se forme d'orge détrempée dans l'eau avec de l'huile, du jus de citron ou d'orange; il était fort en usage parmi certains artisans africains.

BESISTAN. s. m. V. BASISTAN.

BESLENIE. Géogr. Tribu de la partie occidentale de la Circassie, qui possède une grande quantité de moutons; elle est en [illegible] l'entourent, et se livre à des brigandages sur le territoire russe.

BESLÈRE. s. f. Bot. Plante de la famille des personnées.

BESLÉRÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des gesnéracées.

BESLÉRIES. s. f. pl. Bot. Genre de la famille des gesnéracées, qui comprend des plantes à peine frutescentes, habitant les forêts de l'Amérique tropicale, et dont la plupart sont cultivées dans nos serres comme plantes d'ornement.

BESLÉRIÉ, ÉE. adj. Qui ressemble à une beslérie. || BESLÉRIÉES. s. f. pl. Famille de plantes, ayant pour type le genre beslérie.

BESLIS. s. m. Hist. mod. Nom qu'on donnait en Turquie pour désigner les valets de pied des gouverneurs et des pachas. C'est parmi eux que l'on recrutait un grand nombre de soldats pour le corps des janissaires.

BESLOI. s. m. Vieux mot qui signifiait Tort, dommage, injustice.

BESLON. s. m. Agric. Sorte de petite cuve ou auge de bois dont on se sert en Normandie pour recevoir le cidre qui coule du pressoir.

BESMES. Domestique de la maison des Guises, qui se distingua à la tête des assassins dans le massacre de la St-Barthélemy. Ce fut lui qui porta le premier coup à l'amiral de Coligny.

BESOCHE. s. f. Agric. Pioche dont une extrémité est élargie au lieu d'être pointue; on s'en sert pour faire les trous destinés à recevoir les arbres qu'on plante. || Bêche de pépiniériste. || Hoyau.

BESOGNE. s. f. (de l'ital. *bisogna*). Fam. Ouvrage, travail que l'on a besoin ou que l'on est obligé de faire. Avoir de la besogne. Mettre la main à la besogne. Aller à sa besogne. Être à sa besogne. Une longue besogne. Se mettre en besogne, à la besogne. Faire sa besogne. Quitter sa besogne. S'attacher, être assidu à sa besogne. Mettre quelqu'un en besogne. Ce que vous lui donnez à faire est une forte besogne. Donner, tailler de la besogne à quelqu'un. Ne songer qu'à sa besogne. Commencer, continuer, achever sa besogne.

— Effet du travail, ouvrage même qui résulte du travail. Bonne besogne. Mauvaise besogne. Besogne délicate. Besogne grossière. Besogne commencée. Besogne achevée. Besogne bien faite. Faire voir sa besogne. Montrer de la besogne faite. Gâter de la besogne. Il fait plus de besogne que quatre.

— *Besogne de commande.* Travail commandé, qui doit être exécuté au gré de celui qui le fait faire.

— *Besogne d'affection.* Travail que l'on choisit par goût et que l'on exécute à sa fantaisie. La besogne d'affection réussit ordinairement mieux que celle de commande.

— Se dit figurément dans le style simple et familier, de tout ouvrage d'esprit.

> Muse, on admire votre *besogne*,
> Mais vous n'avez ni feu ni lieu
> (MAYNARD.)

— Fig. Affaire embarrassante. Bonne besogne. Forte besogne. Besogne délicate. Besogne grossière. Besogne terrible. Rude besogne.

— Prov. *Selon l'argent la besogne.* Les ouvriers travaillent selon qu'ils sont payés. || *Nul ne sait si bien la besogne que celui à qui elle est.* || *Aimer besogne faite.* N'aimer pas à travailler. || *Besogne qui plaît est à demi faite.*

— Fig. *S'endormir sur la besogne.* Travailler nonchalamment. || *Être âpre à la besogne.* Mettre à son travail beaucoup d'activité. || *Être mou à la besogne.* La faire avec nonchalance. || *Abattre de la besogne.* Faire beaucoup d'ouvrage.

— *Ne songer qu'à sa besogne, qu'à faire sa besogne, être tout à sa besogne.* Ne s'occuper que des affaires de son état, de sa profession; être uniquement appliqué à ce qu'on fait, au travail dont on est chargé. Ce commis, cet employé ne songe qu'à sa besogne.

— *Se mettre en besogne, être en besogne.* Commencer une chose. Voilà l'opératrice aussitôt en *besogne.* (La Font.)

— *Aller vite en besogne.* Être expéditif. || Agir précipitamment. || Fig. Dissiper son patrimoine. || L'imagination va vite en besogne. || *Aller doucement en besogne.* Agir lentement. || Agir avec circonspection.

— *Faire plus de bruit que de besogne.* Se donner beaucoup de mouvement et faire peu d'ouvrage. || Parler plus qu'on n'agit. || *Faire de la bonne besogne, de bonne besogne.* Travailler utilement. || *Faire de la mauvaise besogne, de mauvaise besogne.* Travailler sans utilité. || *Faire de la besogne.* Travailler. La béquille du Temps fait plus de besogne que la massue de fer d'Hercule.

— Iron. *Vous avez fait là une belle besogne, de belle besogne!* Vous avez gâté l'affaire dont vous vous êtes mêlé.

— Fig. *Donner bien de la besogne à quelqu'un, lui tailler de la besogne.* Lui donner de la peine, de l'exercice; lui susciter des embarras.

— Mar. Sorte de bateau.

— T. de riv. usité dans les ports et dans les anciennes ordonnances. Il signifie Exercice, travail. Les mouleurs de bois ne peuvent avoir

— Techn. *Besogne faite.* Se disait autrefois, dans les fabriques du Poitou, des serges, étamines, draps, tiretaines, etc., encore en toile, et telles qu'elles sortent du métier, avant d'avoir reçu aucun apprêt.

— Se disait quelquefois, en style badin, pour Chose.

— BESOGNE ou BISOGNE. Mauvais soldat.

— BESOGNES. s. f. pl. Se disait autrefois pour Hardes qu'on porte avec soi, et dont on a ordinairement besoin. Il se disait particulièrement des hardes de nuit.

— Syn. comp. BESOGNE, TRAVAIL, OUVRAGE. *Besogne* est moins noble que les deux autres. *Travail* se dit d'un ouvrage quelconque, *besogne* d'un travail obligé.

BESOGNÉ, ÉE. part. pass. du v. n. Besogner.

BESOGNER, autrefois **BESONGNER.** v. n. 1re conj. (rad. *besogne*). Fam. Faire une besogne, faire de la besogne. Nous avons bien besogné. Un autre pria la femme de ce peintre de le laisser *besongner* à son atelier. (Bouch.)

> Si cet enfant avait plusieurs oreilles,
> Ce serait à vous bien *besogne.* (LA FONT.)

— Caresser une femme. (Volt.) On ne le dit plus en ce sens que dans le style burlesque.

BESOGNEUX, EUSE. adj. (rad. *besoin*; on écrivait autrefois *besoigneux*). Qui est dans la gêne, dans le besoin. Ces gens-là sont devenus bien besogneux. Ce mot a été rajeuni par Beaumarchais; il n'a été conservé que dans le style familier et satirique.

— Fig. Brillat-Savarin a employé ce mot en parlant de l'estomac. Le potage est la première consolation de l'estomac *besogneux.*

BESOIGNE. s. f. Se disait autrefois pour Besogne, affaire, travail.

BESOIGNER. v. n. 1re conj. Se disait autrefois pour Travailler. || Avoir besoin.

BESOIN. s. m. (rad. celt. *bes*, privation). Rapport des êtres avec les choses qui leur sont nécessaires. L'animal a besoin de nourriture. Le faible a besoin d'appui. Les plantes ont besoin d'eau. Dieu n'a besoin de rien. Besoins naturels. Besoins factices. Besoins de première nécessité. Pourvoir à ses besoins, aux besoins de sa famille, aux besoins d'un pays, d'un royaume, d'un empire. Nous avons deux sortes de *besoins*: les uns sont une suite de notre conformation, les autres une suite de notre habitude. (Cond.) Nous sommes conformés pour avoir *besoin* de nourriture. (Id.) Quelques offres qu'on lui fasse, il n'étend ses désirs qu'à proportion de ses *besoins.* (Fléch.) Nous sacrifions plus à notre intempérance que nous ne donnons à nos *besoins.* (Buff.) Le premier *besoin* qu'il (l'homme) manifeste est le *besoin* de Dieu. (Chateaub.) L'homme étant lui-même un être harmonique, ses *besoins* viennent d'excès ou de défauts dans chacun de ses tempéraments. (B. de St-P.) Peut-être le seul genre des graminées pourrait-il fournir aux *besoins* de tous. (Id.) On prétend que les hommes inventèrent la parole pour exprimer leurs *besoins*; cette opinion me paraît insoutenable. (J.-J. Rouss.)

— Par extension, Chose même qui est l'objet du besoin. La nourriture et le vêtement sont les premiers besoins de l'homme. L'exercice, le bon air, sont un besoin pour la santé. Le tabac est devenu pour lui un besoin. Le blé, le maïs, les fruits, les légumes, et tout ce qui compose les *besoins* ordinaires de la vie, excepté le vin et le bois, y croît en abondance. (Rayn.) La pureté de l'âme est le *besoin* de la vie. (Mme de Duras.)

— Malaise, inquiétude que nous cause la privation d'un objet que nous jugeons nécessaire à notre bonheur; sentiment qui porte à rechercher ou à faire quelque chose. Les besoins du corps et de l'âme. Les besoins de la nature. Les besoins du cœur. C'est un besoin naturel. Se créer des besoins factices. Boire, manger sans besoin. Les désirs naissent du besoin. Des besoins impérieux. Sentir, éprouver des besoins. Prévenir tous les besoins d'une personne. Le besoin d'aimer, de connaître. Satisfaire ses besoins. Des besoins sans cesse renaissants. Il est un principe qui doit son activité aux *besoins* auxquels nous sommes assujettis. (Cond.) Il sentit un grand *besoin* d'être utile aux hommes. (Barth.) Leur industrie n'a pu aller au delà de leurs *besoins* pressants. (Volt.) La curiosité, l'envie de se distinguer par des connaissances, sont des *besoins* que peu de personnes connaissent. (Cond.) Ceux qui sont forcés de s'adonner au commerce maritime ont bientôt cette industrie, fille du *besoin*, qui n'aiguillonne point les autres nations. (Volt.) Toutes ces liaisons sont fondées sur des *besoins* mutuels. (Montesq.) Les *besoins* de l'homme varient avec les habitudes. (B. de St-P.) L'industrie humaine s'étend avec les *besoins* qui la font naître. (J.-J. Rouss.) La popularité, dès qu'elle est un goût, devient bien vite un *besoin*, et de tous les *besoins* le plus impérieux. (Em. Girard.) Tout désir est un *besoin*, une douleur commencée. (Volt.) Qui n'a pas senti plus d'une fois le *besoin* de se réfugier au sein de la nature? (Castel.) Le *besoin* du vrai, si repoussant qu'il soit, est un trait caractéristique de l'art espagnol. (Th. Gaut.)

— Physiol. Toute sensation interne ou externe qui avertit les animaux de la nécessité, soit d'exécuter certains actes, soit de se procurer certaines choses indispensables à l'entretien de la vie, ou que l'usage et une longue habitude ont rendues nécessaires.

telle. On lui a donné de l'argent, il en avait bien besoin. Avez-vous besoin de quelque chose? Je n'ai plus besoin de rien. Chacun sait ses besoins. Confier, exposer à quelqu'un ses besoins. Subvenir, pourvoir à ses besoins, aux besoins de sa famille. Cet homme a besoin de nourriture, de repos, de consolations. Grand besoin. Extrême besoin. Besoin urgent. Je ne sais ce dont il peut avoir *besoin*, mais je ne puis guère lui prêter que huit cents francs. (Volt.) Le paisible habitant n'a *besoin*, pour sentir son bonheur, que de le connaître. (J.-J. Rouss.) Ses modiques *besoins* se trouvent aisément sous sa main. (Id.)

> Amis, pour peu d'instants suspendons le combat;
> Quatre heures suffiront aux *besoins* du soldat.
> (DE BELLOY.)

— Indigence, dénûment. Il est dans le besoin, dans un pressant besoin, dans un extrême besoin. Se trouver dans le besoin. Se mettre au-dessus du besoin. Il, a ce sens, surtout au pluriel. C'est en effet la vraie grâce de l'aumône, en soulageant les besoins des pauvres, de diminuer en nous d'autres *besoins*, c'est-à-dire ces *besoins* honteux qu'y fait naître la délicatesse. (Boss.)

— Se dit aussi d'un état, d'un empire. Elle avait un courage mâle dans les pressants *besoins* de l'État. (Fléch.) Les autres citoyens seront employés plus utilement aux *besoins* ordinaires de la république. (Fén.) Le *besoin* de l'État défend de plus attendre. (Mass.)

— Se dit particulièrement de la faim, du manque de nourriture. Nous étions épuisés de fatigue et de *besoin.* (B. de St-P.)

— *Besoin naturel*, ou simplement *besoin.* Se dit particulièrement des besoins du corps qui résultent de la digestion. Il est sorti pour un besoin. Un besoin pressant. Il lui a pris un besoin. Faire ses besoins.

— *Besoins naturels.* Ceux qui sont une suite de notre conformation.

— *Besoins factices.* Ceux que nous devons à l'habitude contractée par l'usage des choses, c'est-à-dire qui naissent de l'habitude que nous nous sommes faite de satisfaire aux besoins naturels par des moyens choisis.

— Conjoncture fâcheuse, circonstance critique. En ce pressant *besoin* redouble ton secours. (Corn.) Quel important *besoin* vous a fait devancer l'aurore de si loin? (Rac.)

— Obligation, nécessité. Comme il agit sans nécessité, il agit sans *besoin.* (Boss.) Ils ne se sont jamais exposés qu'avec précaution, et lorsqu'un grand *besoin* le demandait. (Id.)

— *Au besoin.* Quand cela est nécessaire, quand il le faut. On connaît ses amis au besoin. Cela a servi au besoin. L'argent lui a manqué au besoin. Au besoin nous pourrons nous servir de cela. Je puis trouver ici de l'argent au *besoin.* (Pasc.) Dieu fait part, au *besoin*, de sa force infinie. (Corn.) || Signifie quelquefois Dans le besoin. Dieu laissa-t-il jamais ses enfants au *besoin*? (Rac.)

— Comm. On écrit cette locution sur les effets de commerce, en désignant la personne à laquelle on doit recourir lorsque celle sur qui l'effet est tiré ne paie pas. Au besoin chez M. ***.

— *Dans le besoin.* Toujours prêt, dans le *besoin*, à faire la guerre. (Boss.) Afin d'y avoir recours dans le *besoin.* (Id.) Capable de soutenir la guerre dans le *besoin.* (Fén.)

— *Selon le besoin.* De grandes écluses ouvraient les décharges ou les fermaient selon le *besoin.* (Boss.) Parler à chaque fidèle selon ses *besoins.* (Id.) Courir partout selon les *besoins.* (Fléch.) Je veux bien adoucir mes paroles selon votre *besoin.* (Fén.)

— *Pour le besoin.* Il aime la vérité, mais il ne la dit que pour le *besoin.* (Fén.)

— *Besoin*, ayant pour régime un substantif. Ce n'est pas le *besoin* d'argent où les vieillards peuvent appréhender de tomber, qui les rend avares. (La Bruy.) Le *besoin* d'argent a réconcilié la noblesse avec la roture. (Id.)

— Ayant pour régime un infinitif. Il sentait le *besoin* de suivre toujours les sages conseils de Mentor. (Fén.) Quel *besoin* toutefois de passer pour ingrate? (Corn.)

— *Quel besoin que.* Quel *besoin* que ses pleurs prennent votre défense? (Boil.)

— *Avoir besoin*, employé absolument, se dit pour J'ai faim.

— *Avoir besoin quelque part.* Y avoir affaire.

— *Avoir besoin de*, ayant pour régime un substantif et se rapportant aux hommes. Cet homme a besoin de repos. Il a toujours besoin d'un guide. Vous pouvez vous retirer, je n'ai plus besoin de vous. Je ne puis vous prêter le livre que vous me demandez, j'en ai besoin. J'avais *besoin* d'un ami, et je le cherchais. (Alib.) Ton prince et ton pays ont *besoin* de ton bras. (Corn.) Ai-je *besoin* du sang des boucs et des génisses? (Rac.) Thémis pour voir clair a *besoin* de tes yeux. (Boil.) N'appréhendez pas de perdre la faveur des grands, tant qu'ils auront *besoin* de vous. (La Bruy.) J'ai *besoin* d'un vengeur et non d'une maîtresse. (Rac.)

— Dans un sens moral, en parlant des besoins de l'âme, de l'esprit, etc. C'est un soulagement dont je n'ai pas *besoin.* (Corn.) Mais des pertes répétées lui firent bientôt comprendre que le travail ne suffit pas, et que l'expérience elle-même a *besoin* d'instruction. (Pasc.) Les arts fournissent à la société les produits

mour suffit pour occuper le cœur, et n'a pas *besoin* de variété. (Duclos.)

— Ayant pour sujet un objet inanimé. Ce plancher s'affaisse, il a besoin d'une poutre neuve. Ces plantes ont besoin d'eau.

— Être dans la nécessité d'agir d'une certaine manière. Il a besoin de toute son habileté. Si je n'avais à répondre qu'à ces trois impostures, je n'aurais pas *besoin* d'un long discours. (Pasc.) Dieu, qui n'a *besoin* ni du temps ni d'un long circuit de raisonnement pour se faire entendre (Boss.) Je n'ai *besoin* ni de paroles étudiées, ni de figures excessives, ni de louanges flatteuses. (Fléch.) Il n'eut *besoin*, pour s'élever dans sa profession, ni de sollicitations ni d'artifices. (Id.) L'homme de mérite a *besoin* de toutes les raisons tirées de l'usage et de son devoir, pour se résoudre à se montrer. (La Bruy.)

— *Avoir besoin de*, ayant pour régime un infinitif et pour sujet un nom de personne, se dit d'une manière générale, en parlant de ce que l'on croit nécessaire, utile, convenable. Cet homme a un extrême besoin de se reposer. Avoir besoin de dormir, de manger, de marcher. Ce jeune homme a besoin d'être surveillé.

— Être dans l'obligation, dans la nécessité de. J'ai besoin d'aller dans un tel endroit. J'ai besoin d'être au Havre à la fin du mois. Je n'ai pas besoin de vous dire que cela doit rester secret entre nous. Malheur à qui a *besoin* de lire des livres pour être honnête homme. (D'Alemb.) Je n'ai pas *besoin* de dire que l'argent ne nous manquera pas pour construire des machines, pas plus que les soldats ne nous manqueront quand il s'agira de soutenir l'honneur du pays. (Joinville.)

— Avoir une envie extrême, un désir immodéré de quelque chose. Il faut avoir bien besoin de faire parler de soi pour agir ainsi. Cette femme a besoin d'attirer sur elle tous les regards.

— Ayant pour régime un infinitif et pour sujet un nom de chose. Les pierres précieuses ont *besoin* d'être enchâssées. (Vauven.) Tous ces faits ont *besoin* d'être vérifiés. (Buff.) L'eau régale n'a pas *besoin* d'être aidée de la chaleur pour attaquer l'étain. (Id.) Le pouvoir absolu n'a pas *besoin* de mentir; il se tait. (Napol.) Les plus grandes choses n'ont *besoin* que d'être dites simplement, elles se gâtent par l'emphase. (La Bruy.)

— *Avoir besoin que.* Il n'a pas besoin qu'on lui dise deux fois la même chose. Je sais combien cet âge a *besoin* qu'on lui pardonne. (Fénelon.)

> C'est à ce coup que mon esprit timide
> Dans sa course élevée a *besoin* qu'on le guide.
> (BOILEAU.)

— Dans *avoir besoin*, le substantif est quelquefois déterminé. En effet Louis d'Anjou avait déjà grand *besoin* d'une action décisive. (Anquet.) Rome aurait grand *besoin* d'une régénération. (Duclos.) Il est certain que je n'ai nul *besoin* d'argent. (J.-J. Rouss.) Auguste avait plus *besoin* d'une armée que d'une diète. (Volt.)

— Fam. *Cela me fait besoin, bien besoin.* Cela me manque, et me serait nécessaire, bien nécessaire. On le dit même en parlant d'une personne. Le fils de cette pauvre femme est absent, il lui fait bien besoin.

— Unipers. *Il est besoin de, il n'est pas besoin de, il est besoin que, il n'est pas besoin que; qu'est-il besoin de? qu'est-il besoin que?* Il est nécessaire, il n'est pas nécessaire, qu'est-il nécessaire? etc. Il est *besoin*, pour les bien entendre, de les détacher quelquefois l'un de l'autre. (Boss.) Il n'est pas *besoin* que je vous raconte en détail ce qu'il fit. (Id.) Cette vérité n'a pas *besoin* de preuve. (Mass.) Aimez-les, et mourez, s'il est *besoin*, pour eux. (Corn.) Il n'est pas, pour ce choix, *besoin* d'un grand effort. (Id.) Est-il *besoin* de pactes ou de serments pour former cette conclusion? (La Bruy.)

> Qu'est-il *besoin*, Narbal, qu'à tes yeux je rappelle
> De Joad et de moi la fameuse querelle? (RAC.)

— Prov. *On connaît le véritable ami dans le besoin.* || *Besoin fait vieille trotter.*

— Syn. simp. Nécessité, manque, détresse, disette, indigence, pauvreté. || Épith. Absolu, vrai, faux, factice, indispensable, pressant, urgent, renaissant, importun, effréné, consumant, éloigné, timide, honteux, pâle, douloureux, pénible. || Périphr. Le fardeau, le nœud, l'hydre des besoins. Le *besoin*, le premier de tous les inventeurs. (Fontanes.) Par le nœud des *besoins* les hommes sont unis. (Millevoye.) Couper quelque tête à l'hydre des *besoins.* (Béranger.)

— Syn. comp. BESOIN, PAUVRETÉ, INDIGENCE, DISETTE, NÉCESSITÉ. La *pauvreté* est opposée à l'opulence; l'*indigence*, c'est l'extrême pauvreté; le *besoin* met dans le cas de demander; la *nécessité*, dans le cas de recevoir le plus petit don.

BESOLAT. s. m. Ichthyol. Espèce de poisson des lacs de la Suisse.

BESOLET. s. m. Ornith. Oiseau de passage des environs du lac de Genève.

BESON. s. m. Mesure pour les liquides en Allemagne.

BESONCLE. s. m. Se disait autrefois pour Grand oncle.

BESORCH. s. m. Petite monnaie d'étain

BESPOPOWZY. s. m. Secte russe, dispersée dans les gouvernements de Mohilew, Tschernigow, etc., qui ne reconnaît ni prêtres ni cérémonies religieuses.

BESOUINE ou **BISQUINE.** s. f. Mar. C'est une variation des bateaux de pêche, qui est adoptée particulièrement dans les environs de Cherbourg. L'arrière d'une besquine est arrondi; elle navigue, soit à la voile, soit à l'aviron.

BESSAN. Géogr. Ville de France (Hérault); 2,200 hab.

BESSANEM. s. m. Pathol. Rougeur des parties extérieures, semblable à celle qui précède la lèpre; elle occupe quelquefois le visage, et plus souvent les extrémités du corps.

BESSARABIE. Géogr. anc. Province de la Turquie d'Europe, formant aujourd'hui un gouvernement de Russie; sa capitale est Kiche-

nau. Elle dépendait autrefois de la Petite Scythie.

BESSARION (Jean). Né à Trébisonde en 1395, fut chargé en 1438, par l'empereur Jean Paléologue, de réunir l'Église grecque à l'Église latine, ce qui lui valut le chapeau de cardinal. L'union fut prononcée, mais les Grecs schismatiques conçurent une telle aversion pour lui, qu'il ne voulut plus retourner au milieu d'eux. Pendant son séjour à Rome, il fut chargé de plusieurs légations importantes, mais il ne réussit pas dans celle de France, où Sixte IV l'avait envoyé pour obtenir des secours contre les Turcs. Il mourut en 1472. Il a laissé des écrits très-nombreux qui tiennent un rang distingué parmi ceux qui marquèrent la renaissance des lettres.

BESSE. Géogr. Ville de France (Puy-de-Dôme), chef-lieu de cant., arr. d'Issoire; 1,900 hab.

— Village de France, dép. du Var, chef-lieu de cant., arr. de Brignolles, 1,550 hab.

BESSE. adj. et s. des 2 g. Géogr. anc. Nom d'un peuple de Thrace, au nord du mont Rhodope. || Qui concerne ce peuple.

BESSE. s. f. Agric. Un des noms de la vesce.

BESSÈRE. s. f. Bot. Genre de la famille des liliacées, qui a pour type une espèce unique originaire du Mexique.

— On a donné le même nom à un genre de la famille des flancourtinées. C'est le synonyme de Roumée.

— Synonyme de Pulmonaire.

BESSERIE. s. f. Entom. Genre de diptères, de la famille des calyptérées, qui a pour type une seule espèce trouvée sur les plantes d'une colline calcaire.

BESSI. s. m. Bot. Grand arbre à fleurs légumineuses qui croît dans les Moluques; il fournit le principal et le meilleur bois de charpente du pays, et il sert à faire de jolis meubles. Lorsqu'on entame sa substance un peu profondément, il en découle un suc d'un rouge de sang.

BESSIER (SE). v. pron. 1re conj. Se disait autrefois pour Se baisser. || Tomber, diminuer.

BESSIÈRE. s. f. Se disait autrefois pour Vallée.

BESSIÈRES (J.-B.). Duc d'Istrie, maréchal de l'Empire, né en 1768, fit les guerres de la République, et se distingua surtout à Rovérédo et à Rivoli. Ce fut après ce dernier combat que le général Bonaparte l'attacha à sa personne, en le nommant commandant des guides qui formaient sa garde. Après s'être fait remarquer dans les batailles d'Austerlitz, d'Iéna, d'Eylau, de Wagram, il passa en Espagne, où il commanda un corps d'armée; en Russie, il commandait la cavalerie de la garde impériale. Il servait en la même qualité dans la campagne de 1813, en Saxe, lorsqu'il y fut tué, au combat qui précéda la bataille de Lutzen.

BESSIN. Géogr. Petit pays de France, qui faisait partie de la Basse-Normandie. Bayeux en était la capitale. Il fait aujourd'hui partie du départ. du Calvados.

BESSIN, INE. adj. et s. Habitant du Bessin.

BESSINES. Géogr. Village de France (Haute-Vienne), chef-lieu de canton, arr. de Bellac; 2,000 hab.

BESSIQUE. Géogr. anc. Pays de Thrace, occupé par les Besses.

BESSOCORNIS. s. m. (ét. gr., βήσσα, broussailles; ὄρνις, oiseau). Ornith. Genre d'oiseaux d'Afrique.

BESSON, ONNE. adj. (ét. lat., *bis*, deux fois; *homo*, homme). Jumeau. L'un des deux enfants d'une même couche. Il est vieux.

— s. m. Mar. Rondeur des baucs et des tillacs d'un vaisseau, et proprement tout ce qui est relevé hors d'œuvre, et qui n'est pas uni.

— Astron. On appelait autrefois le signe des Bessons, celui qu'on nomme aujourd'hui le signe des Gémeaux.

— Rabelais s'est servi de ce mot pour désigner ce qu'on appelle Doublé au trictrac.

— Sorte de mesure d'Allemagne.

BESSON BEY. Amiral au service du vice-roi d'Égypte, né à Rochefort vers 1785, et mort au Caire en 1838, était, en 1815, capitaine dans la marine marchande. Lorsque Napoléon, trahi par la fortune, arriva à Rochefort, Besson lui proposa de le conduire en Amérique, lui garantissant sur sa tête le succès de l'entreprise; mais Napoléon, tout en appréciant ce noble [illegible] pour échapper aux persécutions des Bourbons, il alla en Égypte auprès du vice-roi, qui l'accueillit honorablement, et le mit à la tête de sa flotte.

BESSUS. Gouverneur de la Bactriane, qui après la bataille d'Arbelles donna la mort à Darius, son souverain, et prit le titre de roi dans la Bactriane. Quelque temps après, étant tombé au pouvoir d'Alexandre, ce prince le livra à un des frères de Darius, qui le fit mettre en croix, après lui avoir fait couper les mains et les oreilles.

BESTAMITE. s. m. Hist. relig. Membre d'un ordre monastique turc, fondé en 874 par Bayezid Bestamy.

BESTANCE. s. f. S'est dit autrefois pour Suffisance.

BESTANT. s. m. S'est dit autrefois pour Dispute.

BESTE ou **CUINE**. s. m. Chim. Vase de grès servant à la distillation des eaux fortes.

— Ancienne orthographe de Bête.

BESTEG ou **BESTIEG**. s. m. Géol. Veines de terre argileuse ou de roche pourrie, qui se trouve entre un filon et les salbandes. Quelques mineurs allemands regardent le besteg comme un indice de filons métalliques.

BESTELETTE. s. f. (du lat. *bestia*). S'est dit autrefois pour Petite bête.

BESTER. v. n. S'est dit pour Faire la bête.

BESTERIE. s. f. S'est dit pour Bêtise, sottise.

BESTIAIRE. s. m. (rad. *bestia*, bête). Hist. anc. Celui qui, chez les anciens Romains, était destiné à combattre dans le cirque contre les bêtes féroces. On en distinguait de deux espèces. Les premiers étaient des prisonniers de guerre, des criminels, des esclaves coupables de fautes considérables, ou des chrétiens. Ils étaient exposés sans armes et sans défense. Les seconds étaient des jeunes gens, qui, pour s'exercer à bien manier les armes, combattaient tantôt entre eux, et tantôt contre des bêtes. On vit même paraître dans l'arène des jeunes gens de la première noblesse, et quelquefois des femmes.

— Recueil de fables, de moralités sur les bêtes. C'était une sorte de traité d'histoire naturelle, en vers. Les bestiaires ont été fort en vogue au moyen âge, et même jusqu'à la fin du XVIe siècle.

BESTIAL, ALE, adj. (rad. *bestia*). Qui tient de la bête, qui appartient à la bête. Fureur bestiale. Il a quelque chose de bestial dans la physionomie. || Plur. *bestiaux*.

— s. m. S'est dit autrefois pour Bétail. Il avait pour pluriel bestiaux, que l'on regarde aujourd'hui comme le pluriel de Bétail.

BESTIALEMENT. adv. (rad. *bestia*). En vraie bête. Les ivrognes vivent bestialement.

BESTIALISER. v. a. 1re conj. (rad. *bestia*, bête). Rendre semblable à l'animal. Le gothique *bestialise* l'homme. (Michelet.)

— SE BESTIALISER. v. pron. Devenir moralement semblable à l'animal, n'avoir que les instincts de la bestialité.

BESTIALITÉ. s. f. (rad. *bestia*, bête). Crime que l'on commet avec une bête. La bestialité est un crime abominable et honteux.

— S'est dit autrefois pour Bêtise.

BESTIASSE. s. f. (rad. *bestia*, bête). Pop. et injur. Personne stupide, dépourvue d'esprit, de bon sens. C'est une bestiasse.

— Se dit quelquefois par plaisanterie.

BESTIAUX. s. m. Que l'on regarde comme le pluriel de *bétail*. Ce fermier a beaucoup de bestiaux. Il est riche en bestiaux. Ses étables sont remplies de différents bestiaux. Dans la Finlande, les *bestiaux* sont plus petits que dans les pays méridionaux de l'Europe. (Volt.) V. BÉTAIL.

— Art milit. Se dit des animaux qui servent à l'approvisionnement des troupes, ainsi que de ceux qui servent au transport.

— Syn. comp. BESTIAUX. BÉTAIL. *Bétail* se dit de l'espèce; *bestiaux*, des individus pris collectivement.

BESTIOLE. s. f. (rad. *bestia*, bête). Diminutif, petite bête. Une petite bestiole.

— Fig. et fam. Enfants, jeunes personnes qui ont peu d'esprit. Cet enfant-là n'est qu'une petite bestiole. Cette fille veut faire l'entendue, et n'est qu'une bestiole, qu'une pauvre bestiole.

BESTION. s. m. Petit animal. La Fontaine a employé ce mot pour Bestiole. Le pauvre *bestion* toujours déménage. || La Fontaine paraît avoir emprunté ce mot de l'italien; mais d'un augmentatif il a fait un diminutif.

— Tapisserie représentant des figures d'animaux. Tapisseries à bestions.

— Mar. Le bec ou l'éperon d'un vaisseau à l'avant des porte-vergues. On lui donnait ce nom parce qu'on y sculptait une figure d'animal.

BESTIONILETTE. s. f. Entom. Genre de petits insectes bourdonnants.

— Fig. Dans la carrière des lettres, on est accablé par les bestionilettes.

BESTORNER. v. a. 1re conj. Se disait pour Bistourner, donner une entorse.

— Fig. Violer par une fausse interprétation. Bestorner les droits.

[illegible] tueux. || Retourné, travesti, déguisé.

BESTOURNÉ, ÉE. part. pass. du v. Bestourner. S'emploie aussi adjectiv.

BESTOURNER. v. a. 1re conj. Se disait autrefois pour Troubler.

BESUCHER. v. a. 1re conj. S'est dit pour Épargner, craindre.

— v. n. Se disait pour Reculer.

BESUGUE. s. f. S'est dit autrefois pour Niaiserie, bagatelle.

BÉSYCHIDES. Myth. Prêtres du temple des Furies, élevé à Athènes, près de l'Aréopage.

BÊTA. s. m. (rad. *bestia*, bête). Injur. et fam. Personne très-bête. C'est un gros bêta.

— La deuxième lettre de l'alphabet grec, qui correspond à notre *b*.

— Astron. Lettre qui sert à indiquer une étoile qui fait partie d'une constellation. Le β de la constellation de la Vierge.

— Mathém. Caractère qui, avec les autres lettres de l'alphabet grec, sert à classer des objets, à représenter des quantités, à déterminer des points, des lignes, etc., généralement après que l'on a épuisé l'alphabet français.

BÉTAIL. s. m., auquel on donne *bestiaux* pour plur. (pr. *be-ta-ie*; rad. *bestia*, bête). Dénomination générale sous laquelle on comprend toutes les bêtes à quatre pieds qui servent à la nourriture de l'homme et à la culture des terres; tels sont les bœufs, les vaches, les boucs, les chèvres, les brebis, les cochons, etc.; les moutons, les chèvres, etc., forment le menu bétail, par opposition aux bœufs et aux vaches, qui forment le gros bétail. Garder le bétail. Nourrir le bétail. Ce fermier a perdu tout son bétail. La nourriture, l'entretien du bétail.

— Épith. Gros, menu, gras, maigre, amaigri, décharné, affamé, altéré, lascif, cornu, riche, fécond, nombreux, ruminant, rafraîchi, puissant. || Périphr. Les hôtes, les habitants de la bergerie.

BÉTARMONIES. Myth. Surnom des Corybantes.

BÉTAS. Myth. afric. Prêtresses noires sur la côte des Esclaves; elles jouissent des mêmes priviléges et de la même considération que les prêtres.

BÉTASE. adj. et s. des 2 g. Géogr. anc. Nom d'un peuple de la Gaule, dans la deuxième Germanie.

BÉTAU ou **BÉTUVE**. Géogr. Pays du roy. de Hollande. Il ne renferme que des villages. On retrouve dans son nom celui des anciens Bataves.

BÉTAULE. s. f. Chim. Beurre de Bambouc, huile concrète que l'on tire du fruit d'un arbre d'Afrique imparfaitement connu.

BETCKÉE. s. f. (de *Betcke*, botaniste). Bot. Genre de la famille des valérianacées, fondé sur une espèce unique, croissant dans les pâturages du Chili.

BÊTE. s. f. (rad. *bestia*, bête). Animal privé de raison. Bête à quatre pieds. Bête brute. Bête sauvage. Bête farouche. Bête féroce. Bête privée. Bête à cornes. Bête à laine. Bête bovine. Bête à poil. Bête de charge. Bête de voiture. Bête de somme. Grosse bête. Grande bête. Belle bête. Jolie bête. Petite bête. Bête maigre. Apprivoiser une bête sauvage. Quelle vilaine bête! Une grosse bête. Une petite bête. Une bête venimeuse. Des peaux de bêtes. L'homme raisonne; les *bêtes*, dit-on, ne raisonnent pas. (Lav.) M. de Buffon croit que les *bêtes* n'ont pas de sensations semblables aux nôtres. (Cond.) Quelle pitié, quelle pauvreté d'avoir dit que les *bêtes* sont des machines privées de connaissance et de sentiment! (Volt.) Les *bêtes* ne sont pas si *bêtes* que l'on pense. (La Font.)

— Prov. On appelle deux personnes qu'on voit toujours ensemble, des bêtes de compagnie.

— Prov. et fig. *Remonter sur sa bête*. Recouvrer l'avantage ou le bien qu'on avait perdu. || Être rétabli dans un emploi. || Se rétablir après quelque échec, quelque accident, quelque maladie. || *Reprendre du poil de la bête*. Chercher son remède dans la chose même qui a causé le mal. || Boire le matin, quand on a été incommodé d'avoir trop bu le soir. || *Morte la bête, mort le venin*. Un ennemi, un méchant ne peut plus nuire quand il est mort. || Quand celui qui nous a offensé ne vit plus, notre ressentiment doit s'éteindre.

— Fig. et fam. *Vivre en bête, mourir en bête*. Vivre, mourir sans aucun sentiment de religion.

— Prov. On dit qu'*un homme n'a pas affaire à bête lasse*, lorsqu'il a affaire à une partie qui est riche et vigilante.

— Iron. On dit qu'*un homme est une bonne bête, une fausse bête*, pour dire qu'il est dangereux de s'attaquer à lui, qu'il est plus à craindre qu'on ne pense.

— On disait autrefois, en Normandie, *Haro sur toi et sur ta bête*, quand on arrêtait quelqu'un prisonnier.

— On dit d'un logis où il y a beaucoup de locataires, que *c'est l'arche de Noé, il y a toutes sortes de bêtes*.

— Prov. *Telle bête, telle tête*. || *Bonne bête s'échauffe en mangeant*. || *Ce n'est pas vivre en bête quand on en sait bien le compte*. || *C'est* [illegible] *C'est une sotte bête qui n'a ni queue ni tête*. || *Il aimera toujours mieux le licou que la bête*. || *Il n'y a bête, tant soit fière, qui ne se délecte de sa pareille*. || *Il s'est jeté dessus comme sur une bête empruntée*. || *La bête fait toujours la fête*. || *La charge dompte la bête*. || *Le pied sec, chaude la tête, au reste vivez en bête*. || *On prend les bêtes par les cornes et les hommes par les paroles*. || *Qui se fait bête le loup le mange*. || *Souvent les bêtes montrent à vivre aux hommes*. || *Toute bête craint la mort*. || *Vous ne vous en irez pas sans bête vendre*. || *Plus fin que lui n'est pas bête*.

— Pop. *Bête épaulée*. Bête de trait ou de somme qui ne vaut plus rien, et qui n'est plus en état de servir. || Fig. Personne absolument sans esprit, sans capacité. C'est une bête épaulée que cet homme-là. Cela ne sert non plus qu'une bête épaulée. || Il se dit aussi d'une fille qui s'est déshonorée. On l'a trompé, on lui a fait épouser une bête épaulée. || Se dit aussi d'un homme qui a perdu son crédit.

— Fig. et fam. *C'est la bête noire*. C'est un homme généralement haï. || *C'est ma bête noire, ma bête d'aversion*, ou simplement *c'est ma bête*. C'est un homme pour lequel j'éprouve une si forte aversion, que je ne puis ni le voir ni l'entendre.

— *Bêtes sauvages*. Celles qui ne sont ni privées ni apprivoisées.

— *Bêtes farouches*. Celles qu'il est difficile ou impossible d'apprivoiser.

— *Bêtes féroces*. Celles qui aiment la chair et le sang, et qui se livrent au carnage avec une fureur que rien ne peut apaiser.

— Hist. rom. *Les bêtes*. Bêtes sauvages, animaux féroces, que les anciens Romains faisaient combattre dans le cirque, tantôt contre d'autres animaux, tantôt contre des gladiateurs ou des condamnés à mort. Combat de bêtes. Ces martyrs furent exposés, livrés aux bêtes. Ce saint martyr fut dévoré par les bêtes. Condamner aux bêtes. Le supplice des bêtes.

— Fig. et plais. *Être condamné aux bêtes*. Se dit quelquefois d'un ouvrage, d'un auteur mal jugé, déchiré par des critiques ignorants et malveillants.

— Agric. *Bêtes à cornes*. Les bœufs, les vaches, les chèvres et autres animaux domestiques qui ont des cornes à la tête. Cependant on donne plutôt ce nom aux bœufs, aux vaches, aux taureaux, aux génisses et aux veaux, qu'aux autres animaux domestiques de ce genre. || *Bêtes à laine*. Celles qui sont couvertes d'une toison, comme les moutons, les brebis, etc. || *Bêtes de somme*. Celles qu'on emploie à porter des fardeaux, comme les ânes, les mulets, les chameaux, et certains chevaux. || *Bêtes de voiture ou de trait*. Celles qu'on emploie à tirer les voitures. || *Bêtes de labour*. Celles qu'on emploie au labourage. || *Bêtes bovines*. Les bœufs, les vaches. || *Gros bétail*. Les bœufs, les vaches, les chevaux. || *Menu bétail*. Les chèvres et les moutons. || *Bétail blanc*. Les bêtes à laine.

— Chasse. *La bête*. Le cerf, le sanglier, le daim ou tout autre animal qu'on chasse à cor et à cri. Lancer la bête. Relancer la bête. Détourner la bête. La bête donne le change. La bête est dans les filets, dans les toiles. || *Les bêtes*. Les biches. || *Bêtes fauves*. Les cerfs, les chevreuils, les daims, ainsi que leurs femelles et leurs faons. || *Bêtes noires*. Les sangliers et les marcassins. || *Bêtes rousses* ou *carnassières*. Les loups, les renards, les blaireaux, les fouines, les putois, etc. On donne le même nom aux jeunes sangliers, depuis six mois jusqu'à un an. || *Bêtes puantes*. Les renards, les blaireaux, les putois, etc. || *Bêtes de compagnie*. Jeunes sangliers qui vont encore par troupes.

— Pal. *Bête asine*. Âne, ânesse, ânon.

— Fig. et fam. *La bête est dans nos filets*. Nous nous sommes rendus maîtres de telle personne.

— For. *Bêtes aumailles*. Les bœufs, les vaches, les moutons, etc. || *Bêtes mordantes*. Les sangliers, les loups, les renards, etc.

— Manége. *Bête chevaline*. Cheval de paysan de peu de valeur. || *Bête bleue*. Cheval qui n'est pas propre aux exercices.

— Mamm. *Grande bête*. Nom que les anciens voyageurs espagnols donnaient au tapir.

— Prov. On dit d'un désert, d'un endroit très-obscur, *qu'on n'y voit ni bêtes ni gens*. || *Quand Jean bête est mort, il a laissé bien des héritiers*. Il y a encore beaucoup de sots dans le monde.

— Se dit de la vermine, des vers, des chenilles. J'avais cette année de beaux fruits, mais les bêtes les ont mangés.

— Fig. et fam. Personne stupide, qui n'a que peu ou point d'esprit, de bon sens, de goût, d'intelligence. C'est une bête. C'est une vraie bête, une grosse bête, une grande bête, une petite bête, une pauvre bête, une sotte bête. C'est une vraie bête de somme. Oh! la bête, la sotte bête que cette créature!

— Fig. et fam. *C'est une fine bête, une maligne bête*. C'est une personne rusée et artificieuse. || *C'est une bonne bête*. C'est une personne de peu d'esprit, mais d'un bon naturel.

— Se dit quelquefois en riant. La bonne bête a ses raisons.

— *C'est la bête du bon Dieu*. Se dit d'une personne qui pousse la bonté, la crédulité jusqu'à la bêtise.

— *Faire la bête*. Affecter la bêtise. Vous [illegible] bien. || Refuser par simagrée, par timidité ou par quelque autre motif peu fondé, une chose avantageuse, ou que l'on désire d'avoir. On vous offre un bel établissement, ne le refusez pas, et n'allez pas faire la bête, ne vous avisez point de faire la bête. || Faire quelque méchante affaire de sa tête, et malgré les conseils de ses amis.

— Fig. Les sens, le physique, le tempérament, l'animalité, les passions, les appétits sensuels. Si l'on pouvait toujours réfléchir, on ferait moins de fautes; mais la *bête* l'emporte. (Boiste.)

— Se dit figurément en morale d'un homme qui ne cherche que ses plaisirs sensuels. C'est une bête brute. On dit de celui qui est trop égoïste, que c'est une bête farouche, de celui qui est trop colère, que c'est une bête féroce.

— Dans le style fam. *bête* régit quelquefois la préposition *de*. Voilà une bête de femme.

—Se dit, dans le style burlesque, pour quelque chose que ce puisse être. Par ma foi, je ne sais pas quelle *bête* c'est là. (Mol.) Pour moi, je ne sais pas quelle chose c'est là.

— Pop. Ce qui fait peur. Une nourrice dit à son enfant qui crie, Je ferai venir la bête. || On le dit aussi d'un homme chagrin, ayant de l'autorité, lorsqu'il vient troubler la joie des autres. Voici la grande bête qui vient. || Le peuple appelle un commissaire ou un agent de police, *la bête noire*. || L'antechrist est aussi appelé *la grande bête de l'Apocalypse*. || On le dit aussi de deux ennemis. M. Viette était l'ennemi de Scaliger; il l'attaquait toujours, et il avait peur de lui. (Trév.)

—T. de jeu. Sorte de jeu de cartes, auquel on joue à trois, à quatre, à cinq, et même à six et sept personnes. Jouer à la bête. || A différents jeux de cartes, somme que l'on dépose quand on a perdu un coup, et qui reste au jeu pour être payée à celui qui gagnera le coup d'après ou un des coups suivants. Ma bête est sur le jeu. Les deux bêtes sont ensemble. On fait la bête au jeu de l'hombre, du reversi, etc. || *Faire la bête*. Perdre le coup. || *Mettre sa bête*. La déposer. || *Tirer la bête, gagner la bête*. Gagner le coup lorsqu'il y a une bête au jeu. Retirer ce qu'elle a produit. || *Bête simple*. Bête faite en premier lieu, simplement sur l'enjeu de chaque joueur. || *Bête double*. Bête faite sur une autre bête. || *Bête ombrée*. Jeu de cartes qui a beaucoup d'analogie avec le jeu qu'on appelle la Bête. || *Être à la bête*. Manquer des levées, et payer au panier. || *Perdre, retirer la bête*. Perdre.

— Mar. Bateau plat.

— Alchim. *Bête venimeuse des sages*. La pierre philosophale, lorsqu'elle est sublimée. On l'appelait aussi *Serpent*.

BÊTE. adj. des 2 g. Sot, stupide. Cet homme, cette femme-là est bien bête. Il est impossible d'être plus bête. Il est bête à manger du foin. Pour n'être pas *bête*, il ne suffit pas d'avoir de l'esprit, il faut encore savoir s'en servir. (Beauch.) Ce pauvre Fenouillot n'a qu'un malheur et qu'un tort, c'est d'être un peu *bête*. (Grimm.)

— Se dit aussi des choses. Une conduite bête. Un propos bête. Voilà une réponse bien bête. Rien de si bête que ce qu'il vient de dire, que ce qu'il a fait. Il écoutait d'un air bête. Il a fait des propositions bien bêtes. Un air bête. Tenir des propos bêtes. Dans les livres qui portent son nom, je ne vois pas un orgueil aussi *bête*. (J.-J. Rouss.)

— Prov. et par ell. *Pas si bête*. Je ne suis pas assez bête pour y consentir. Il voulait m'entraîner à faire un mauvais marché; mais pas si bête.

— Syn. comp. BÊTE. STUPIDE. IDIOT. On est *bête* par défaut d'intelligence; *stupide* par défaut de sentiment; *idiot* par défaut de connaissances. || BÊTE. BRUTE. STUPIDE. ANIMAL. *Bête* se prend souvent par opposition à homme. *Brute* est un terme de mépris qui ne s'applique qu'en mauvaise part. *Animal* est un terme générique, qui convient à tous les êtres organisés vivants.

BÊTE ou VACHE A DIEU et BÊTE A MARTIN. s. f. Entom. Nom vulgaire des coccinelles.

BÊTE A FEU. s. f. Entom. Nom vulgaire des lampyres, des taupins, des fulgures et des scolopendres, qui répandent un éclat phosphorescent dans l'obscurité.

BÊTE A LA GRANDE DENT. s. f. Mamm. Un des noms vulgaires du morse.

BÊTE DE LA MORT. s. f. Entom. Nom vulgaire de la blaps mucronée.

— Ornith. On donne le même nom aux chouettes, et surtout à l'effraie ou fresaie.

BÉTEIGEUSE ou BÉTELGEUSE. s. f. Astron. Nom de l'étoile de première grandeur qui se trouve à l'épaule orientale d'Orion.

BÉTEL. s. m. Bot. Plante grimpante des Indes, dont les feuilles sont mâchées par les Indiens.

— Masticatoire dont les feuilles de bétel sont le principal ingrédient, et qui est d'un usage habituel dans toutes les contrées équatoriales de l'Asie. Mâcher du bétel. Présenter du bétel à un étranger. L'usage du bétel affermit, dit-on, les gencives, et fortifie l'estomac.

BÊTEMENT. adv. Fam. En bête, sottement, stupidement. Il parle et agit bêtement. Un mouton qui va sur la foi d'autrui est celui qui fait *bêtement* ce qu'il voit faire aux autres. (Note sur

BÊTE-NOIRE. s. f. Entom. Nom vulgaire de la blaps mucronée, du ténébrion des boulangers, du grillon domestique et de la blatte des cuisines.

BÉTENCOURTIE. s. f. Bot. Genre de la famille des légumineuses.

BÊTE PUANTE. s. f. Mamm. Petit quadrupède noir dont l'urine suffoque.

BÊTERIE. s. f. Bêtise. Tout leur savoir n'était que *bêterie*, dit Rabelais, en parlant des premiers instituteurs de Gargantua.

BÊTES ROUGES. s. f. pl. Entom. Insectes du genre acarus, qui se jettent sur les hommes et sur les animaux, et leur font des piqûres qui excitent des démangeaisons cuisantes.

— Cette expression était aussi employée, dans certaines fermes françaises, pour distinguer les bœufs, les vaches et les veaux, des moutons et des brebis, qu'on appelait, par opposition, Bêtes blanches.

BETH. s. m. La deuxième lettre de l'alphabet hébreu et la première des labiales; elle correspond à notre *b*. || Signe numérique de *deux*, et de 2,000 quand il est devant une centaine.

BÉTHANIE. Géogr. anc. Bourg de la tribu de Benjamin, près de Jérusalem, où Jésus-Christ ressuscita Lazare.

BETH-CAB. s. m. Antiq. Nom d'une mesure de l'Asie et de l'Egypte.

BETH-COR. s. m. Antiq. Nom d'une mesure géodésique de l'Asie et de l'Egypte.

BÉTHEL ou BÉTHER. Géogr. anc. Ville de Palestine, dans la tribu de Benjamin, où Jacob eut une vision. || Ville de la tribu d'Ephraïm.

BÉTHENCOURT (de). Gentilhomme normand, alla former, vers 1402, un établissement dans une des Canaries; puis il parvint à soumettre toutes les autres, grâce aux secours qu'il obtint du roi d'Aragon et du roi de France. Il mourut à Granville, en 1425.

BÉTHENCOURTIE. s. f. (du nom d'un des conquérants des Canaries). Bot. Genre formé aux dépens d'une espèce de seneçon.

BÉTHISY-SAINT-PIERRE. Géogr. Ville de France (Oise); 1,600 hab.

BETHLÉHEM ou ÉPHRATA. Géogr. anc. Petite ville de l'ancienne tribu de Juda, qui porte encore aujourd'hui le même nom. Elle fait partie de la Turquie d'Asie; située sur une montagne entièrement couverte de vignes et d'oliviers; lieu de la naissance de Jésus-Christ; 800 hab. || Nom de plusieurs communes des Etats-Unis.

—*Ordre de Bethléhem*. Ordre militaire institué en 1459 pour s'opposer aux Turcs. La principale demeure des chevaliers était à Lemnos. Après la reprise de cette île par les mahométans, cet ordre fut aboli.

—Titre d'un évêché établi à Clameci, en 1223, en faveur d'un évêque de Bethléhem chassé de la Terre-Sainte. Cet évêque, qui était à la nomination des comtes de Nevers n'avait point de territoire; il était uniquement chargé d'administrer l'hôpital de Clameci, ou il servait de coadjuteur à d'autres prélats. Son titre a subsisté jusqu'à la révolution.

BETHLÉHÉMITE ou BETHLÉÉMITE. s. des 2 g. Religieux qui servent les malades aux Canaries. Leur ordre fut fondé vers 1660, à Guatimala, par Pierre de Béthencourt. Il y avait aussi des religieuses du même ordre.

— Une autre congrégation de religieux, appelés aussi Porte-étoile, a existé en Angleterre vers l'an 1257: leur habit était semblable à celui des frères prêcheurs, dont ils n'étaient distingués que par une étoile rouge, qu'ils portaient à cause de l'étoile qui apparut aux Mages et qui les conduisit à Bethléhem.

— s. et adj. Habitant de Bethléhem. || Qui concerne cette ville ou ses habitants.

BETHLEM-GABOR. Fils d'un gentilhomme pauvre de Transylvanie; chassa, avec l'aide des Turcs, le prince Gabriel Bathori, son bienfaiteur, et se fit proclamer à sa place en 1613. Après avoir fait plusieurs conquêtes en Hongrie, et avoir pris le titre de roi de ce pays en 1618, il fut contraint par l'empereur Ferdinand II à renoncer au titre de roi, et il mourut en 1629, au moment où il allait reprendre les armes.

BETH-LETHER. s. m. Antiq. Nom d'une mesure géodésique de l'Asie et de l'Egypte.

BETH-LUIS-NION. s. m. Antiq. Nom que les anciens Irlandais donnaient à leur alphabet.

BÉTHORON. Géogr. anc. Ville de Palestine, tribu d'Ephraïm, où les Juifs furent plusieurs fois vainqueurs sous la conduite de Judas Machabée.

BETHPHAGÉ. Géogr. anc. Bourgade de la Terre-Sainte, près de Jérusalem, où Jésus-Christ commença son entrée triomphante à Jérusalem, six jours avant sa passion.

BETH-ROB. s. m. Antiq. Nom d'une mesure géodésique de l'Asie et de l'Egypte.

BETHSABÉE. Femme d'Urie; lui fut enlevée par David, et devint mère de Salomon.

BETHSAÏDE. Géogr. anc. Ville de Pales-

BETHSAMÈS ou BETHSÉMÈS. Géogr. anc. Ville lévitique de la tribu de Juda.

BETHSAMITE. adj. et s. des 2 g. Géogr. anc. Habitant de Bethsamès. || Qui appartient à Bethsamès ou à ses habitants.

BETHSAN ou SCYTHOPOLIS. Géogr. anc. Ville de la Palestine, dans la demi-tribu de Manassé.

BETH-SEAH. s. m. Antiq. Nom d'une mesure géodésique de l'Asie et de l'Egypte.

BETHSÉTHA ou BETHSÉCA. Géogr. anc. Ville de Palestine, dans la demi-tribu de Manassé.

BETHSURA. Géogr. anc. Ville de Palestine, tribu de Juda, où Judas Machabée remporta plusieurs victoires sur les Syriens. Il fut cependant défait dans la dernière bataille qu'il y livra, l'an 162 av. J.-C.

BÉTHULIE. Géogr. anc. Ville de Palestine, dans la tribu de Zabulon. Elle est fameuse par la mort d'Holopherne et la défaite des Assyriens qui assiégeaient cette ville, l'an 658 av. J.-C.

BÉTHUNE. Géogr. Ville de France, chef-lieu d'arr. (Pas-de-Calais); 6,900 hab. Béthune avait des seigneurs particuliers au XIe siècle; elle fut réunie définitivement à la France par le traité d'Utrecht.

— Noble maison de l'Artois, dont l'existence remonte au XIe siècle. Membres les plus distingués de cette famille: Maximilien de Béthune, duc de Sully, ministre et ami de Henri IV; Philippe de Béthune, son frère, ambassadeur sous les règnes de Henri IV et de Louis XIII; Hippolyte de Béthune, qui servit avec distinction sous le règne de Louis XIII, et enfin Armand-Joseph de Béthune, duc de Charost, qui s'est fait un nom dans le XVIIIe siècle par sa philanthropie et par son zèle pour les progrès de l'agriculture.

BÉTHUNE. s. f. Espèce de puisard.

BÉTHYLE. s. f. Ornith. Nom grec d'un oiseau inconnu.

— On a donné le même nom à un sous-genre établi dans le groupe des pies-grièches; il est fondé sur une seule espèce de la Guiane et du Brésil.

— Entom. Genre d'insectes hyménoptères, de la famille des oxyuriens, qui a pour type le béthyle à cornes fauves, répandu dans tout le nord de l'Europe.

BÉTI. Myth. Grand pontife du serpent rayé, dans le royaume de Juida. Cette dignité, qui est héréditaire, donne un pouvoir presque égal à l'autorité royale, dans l'opinion où l'on est que le pontife converse familièrement avec le grand fétiche.

BÉTIFALQUE. s. f. Syn. de Tamo commun.

BÉTILLE. s. f. (pr. *bé-ti-le*). Comm. Espèce de mousseline des Indes.

BÉTINE. s. m. Nom que les Hindous donnent au chétodon cornu.

BÉTION. s. m. Bot. Syn. d'Origan dictamne.

BÉTIQUE. Géogr. anc. Province méridionale de l'Espagne, qui comprenait la Biturie, les pays des Turdules, des Turdetains, des Bastules ou Bastitains. Sous Auguste, elle formait l'une des deux provinces de l'Ibérie ultérieure. C'est aujourd'hui l'Andalousie.

BÉTIS. s. m. Bot. Arbre des Philippines, qui paraît appartenir aux sapotilliers, et dont le bois passe pour exciter l'éternuement et chasser les vers.

BÉTIS. Géogr. anc. Fleuve de la Bétique. Il s'appelle aujourd'hui le Guadalquivir.

— Gouverneur de Gaza, qu'Alexandre, irrité de sa longue résistance, fit attacher à son char, et traîner autour de la ville, pour le punir de l'avoir défendue avec courage.

BÊTISE. s. f. (rad. *bestia*, bête). Fam. Défaut d'intelligence, de jugement, de bon sens, ou des notions les plus communes. Il est d'une bêtise extrême. C'est la bêtise qui l'a perdu. La bêtise de cet homme est extraordinaire. La hauteur et la *bêtise* avec laquelle un certain homme a parlé à un de nos amis, m'aurait donné la plus extrême indignation, si elle ne m'avait pas fait pouffer de rire. (Volt.)

— Ignorance crasse.

— Sottise. Rien n'est si près de la *bêtise* que l'esprit sans raison. (Mme Necker.)

— Stupidité.

— Actions ou discours qui portent le caractère de ce défaut. Il a dit, a fait une bêtise, une grande bêtise, une grosse bêtise, une lourde bêtise. Une énorme bêtise. Une forte bêtise. Une bêtise extrême. Une bêtise inconcevable. Il passe sa journée à dire et à faire des bêtises.

— Absurdité. La vanité va jusqu'à dire des *bêtises* pour se faire remarquer. (Boiste.)

— Ce qu'on appelle une bêtise n'est pas toujours l'expression de la pensée d'une bête. Il est des bêtises spirituelles, de bonnes et franches bêtises, qui, par un rapprochement inattendu, une contradiction bizarre, excitent une explosion de surprise et de gaîté.

— Pathol. Ce mot a été employé par quelques médecins comme synonyme de Démence.

— Syn. comp. BÊTISE. SOTTISE. La *bêtise* ne

BETJOUANA. Géogr. Nom d'un peuple d'Afrique, dans la Cafrerie, au N.-E. du pays des Hottentots.

BETLION. s. m. Mar. Bec de l'éperon.

BÉTOINE. s. f. (ét. *Vetones*, peuples d'Espagne qui ont les premiers employé cette plante). Bot. Plante labiée, fort commune, qui a une odeur pénétrante, et dont on fait usage en médecine. Tisane de bétoine. Huile de bétoine. Emplâtre de bétoine. Les feuilles de la bétoine sont sternutatoires.

— *Bétoine d'eau*. Nom de la scrofulaire aquatique.

— *Bétoine de montagne*. Nom de l'arnique.

BÉTOIRES. s. m. pl. Agric. Trous creusés dans les campagnes d'espace en espace, et remplis de pierrailles, pour absorber l'eau de la pluie.

— Creux ou trous naturels dans lesquels se perdent les eaux de certaines rivières.

BÉTON. s. m. (ét. angl., *bletong*, poudingue factice). Maçon. Espèce de mortier fait de chaux, de sable et de gravier, et dont on se sert principalement pour les constructions hydrauliques, parce qu'il a la propriété de se durcir dans l'eau.

— Médec. Lait épais et trouble contenu dans les mamelles au moment de l'accouchement.

BÉTONIE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des labiées.

BÉTONISME. s. m. Médec. Nature du lait dans un mauvais accouchement.

BÉTONNAGE. s. m. Const. Travail de maçonnerie fait avec du béton.

BÉTONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Bétonner.

BÉTONNER. v. a. 1re conj. Construire avec du béton.

BETRESCHE. s. f. Se disait autrefois pour Brèche.

BETRI. s. m. Se disait autrefois pour Ventre.

BETTE. s. f. (ét. lat., *beta*, du celt. *bett*). Bot. Plante potagère, appelée aussi *poirée*, dont les feuilles ont une côte épaisse et large. Elle sert en médecine à divers usages, et l'on en mange les feuilles, qui sont douces et fades. Bette blanche, rouge, jaune. Une planche de bettes. Manger des bettes. Les feuilles de bette sont émollientes.

— Genre de plantes de la famille des chénopodacées, dont les espèces croissent spontanément dans toutes les parties méridionales de l'Europe, et qui sont cultivées, soit en raison de leurs propriétés, soit pour l'étude dans les jardins botaniques. Les deux principales espèces sont la bette et la betterave.

— Epith. Potagère, savoureuse, vermeille.

— Ce mot, quoique familier, peut entrer dans un poème qui traite de l'économie rurale. La carotte dorée et les *bettes* vermeilles. (Castel.)

— Contraction du mot *burette*, employé par Rabelais dans cette expression: *Entrer en bette*, se mettre en train de boire.

— Mar. Ancien nom qu'on donne encore dans quelques ports à la barre à vase ou marie-salope.

BETTE-MARINE. s. f. Mar. Bateau plat pour la pêche, en usage dans les départements méridionaux.

BETTERAVE. s. f. (ét. *bette*, *rave*). Bot. Espèce de bette ou de poirée, dont les racines, appelées aussi *betteraves*, sont grosses, charnues, d'une saveur sucrée, et se mangent ordinairement en salade, après avoir été cuites au four ou bouillies. Elles sont tantôt blanches, tantôt jaunes, mais plus souvent rouges, ce qui la fait nommer aussi Poirée rouge. La racine de la betterave sauvage ou champêtre sert de fourrage ainsi que les feuilles de cette plante, et s'appelle Racine de disette. Le sucre de betterave est extrait de cette racine. Planter des betteraves. Un champ de betteraves. Betteraves rouges. Betteraves jaunes. Salade de betteraves. Couleur de betterave. Sucre de betterave. Mais qui pourrait nombrer les substances alcalines de l'ognon; sucrées des *betteraves*, des carottes, etc.? (B. de St-P.) Les *betteraves* arrachées en automne et à la même époque dans le nord et le midi de la France, ne fournissent pas les mêmes principes. (Chaptal.)

— Fig. *Avoir le nez rouge comme une betterave*, ou *avoir un nez de betterave*. Avoir un nez rouge et bourgeonné.

— Hortic. Sorte de mauvaise poire du mois d'août.

— Il y a aussi une pêche du même nom, qui n'est bonne qu'à être mise en compote.

BETTHYLE. s. m. Entom. Genre d'insectes de l'ordre des hyménoptères.

BETTINELLI (Xavier). Né à Mantoue en 1718, mort en 1808, est un des littérateurs les plus distingués de l'Italie moderne. Ses nombreux ouvrages sont écrits avec une pureté remarquable de style.

BÉTULACÉ, ÉE. adj. (ét., *betula*, bouleau). Bot. Qui ressemble au bouleau. || BÉTULACÉES. s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones diclines, qui a pour type le genre bouleau.

BÉTULAIRE. adj. des 2 g. Qui a rapport au bouleau.

BÉTULE DÉCUI ou BÉTULO. Géogr. anc. Ville de l'Hispanie, dans la Tarraconaise, où

av. J.-C. La soumission de l'Espagne aux Romains fut le résultat de cette victoire.

BÉTULINE. s. f. (ét. lat., *betula*, bouleau). Chim. Espèce de camphre ou huile volatile solide qu'on trouve dans l'épiderme du bouleau blanc.

BÉTULINÉ, ÉE. adj. Syn. de Bétulacé.

BÉTULITE. s. f. (ét., *betula*, bouleau). Bot. foss. Chatons de bétulacées fossiles, trouvés dans des lignites, en Vétéravie; ils paraissent différer à peine de notre bouleau.

BÉTUNE. s. f. (ét., *une bête*). Fam. Carrosse à un cheval. Ce mot est aujourd'hui inusité; on dit Demi-fortune.

BÉTUNE. s. f. Nom par lequel Rabelais désigne la Bithynie.

BÉTUNNIÈRE. s. f. Se disait pour Fondrière, bourbier.

BÉTURIE. Géogr. anc. Partie de la Bétique, au N.-O.

BÉTURIEN, ENNE. adj. et s. Géogr. Habitant de la Béturie. || Qui appartient à la Béturie ou à ses habitants.

BÉTUSE. s. f. Pêche. Tonneau à demi ouvert qui sert à transporter le poisson vivant d'un lieu à un autre.

— Tonneau ou coffre à avoine.

BETVAH. Géogr. Rivière de l'Hindoustan, affluent de la Djemnah.

BÉTYLÂTRE. adj. et s. des 2 g. Qui adore les bétyles.

BÉTYLE. s. m. Myth. Espèce de pierre employée à faire les plus anciennes idoles, auxquelles on attribuait des vertus merveilleuses.

— BÉTYLE OU ABADIR. Pierre que Cybèle présenta, enveloppée de langes, à Saturne qui l'avala, la prenant pour Jupiter son fils nouveau-né.

BÉTYS. s. m. Bot. Nom d'un arbrisseau du Brésil, qui fournit une espèce de poivre, analogue au bétel.

BETZ. Géogr. Village de France (Oise), chef-lieu de canton, arrond. de Senlis ; 350 hab.

BETZEC ou **BÉZEC.** Géogr. anc. Ville de Palestine, tribu de Juda.

BEUCHOT (A.-J.-Quentin). Littérateur distingué et savant bibliographe, bibliothécaire de la Chambre des députés, né à Paris en 1777, publia, en 1815, le *Dictionnaire des immobiles* et son *Opposition à l'acte additionnel.* Nommé, en 1811, rédacteur de la *Bibliographie de la France*, il continua de rédiger cet utile recueil avec une érudition et une conscience au-dessus de tous éloges. On lui doit la meilleure édition des Œuvres de Voltaire.

BEUDANT. Savant minéralogiste contemporain, membre de l'Académie royale des sciences, inspecteur général des études, chevalier de la Légion-d'honneur.

BEUDANTINE. s. f. Minér. Substance du Vésuve, qui n'est qu'une variété de la néphéline.

BEUDANTISE. s. f. (*Beudant*, minéralogiste). Minér. Substance minérale, que l'on rencontre à la surface de certains morceaux de limonise mamelonnée, dans le pays de Nassau

BEUDO. s. m. Bot. Grand arbre de l'archipel Indien.

BEUFFROY. s. m. V. BEFFROI.

BEUG. s. m. Pêche. Petit filet dont se servent les Hollandais pour prendre les morues.

BEUGLE. s. f. Nom d'une grosse étoffe de laine, nommée plus généralement Bure.

BEUGLEMENT. s. m. Cri du taureau, du bœuf et de la vache. Le beuglement des vaches et des bœufs. De longs beuglements. On dit aussi Mugissement et Meuglement.

BEUGLER. v. n. 1re conj. (ét. lat. barb., *buculare*, fait de *bucula*, jeune vache). Ne se dit proprement que du cri du taureau, du bœuf et de la vache. Des bœufs et des vaches qui beuglent. On dit aussi Mugir et Meugler.

— Fam. et par exagérat. Jeter de hauts cris. Il se mit à beugler. On dit d'un homme qui a la voix forte, rude et dissonante, qu'il *beugle* au lieu de chanter, et métaphoriquement de celui qui a une grosse voix semblable à celle d'un bœuf. *Cet acteur beugle comme un taureau.*

— C'est à tort qu'on dit Beugler comme un âne, car l'âne brait et ne beugle pas.

— Mme de Sévigné a donné un sens actif à ce verbe. Ce chanteur nous a *beuglé* l'Inconstant.

BEUGNOT (J.-Claude, comte). Né à Bar-sur-Aube, en 1761, fut envoyé en 1791 à l'Assemblée législative, où il se fit remarquer par la modération de ses principes. En 1773, il fut incarcéré à la Force. Nommé au Conseil d'état en 1806, il fut chargé en 1807 de l'organisation du nouveau royaume de Westphalie, et devint ministre des finances du roi Jérôme. En 1829 il fut compris dans la fournée des soixante-seize pairs ; mais la révolution de juillet le condamna à la retraite. Beugnot est mort en 1835.

BEUILLE. s. f. S'est dit autrefois pour Nombril. || Intestins de volailles et de poissons.

BEUILLER. v. a. Se disait pour Regarder de près.

BEUILLU, UE. Se disait autrefois pour, Qui a un gros ventre.

[illegible]

quatre divisions du corps des janissaires.

— Janissaires de cette division.

BEURNONVILLE (P. Riel de). Maréchal de France, né en 1752 à Champignolles, en Bourgogne, fit ses premières armes dans l'Inde, puis servit sous Luckner et Dumouriez, devint général en 1792, prit part aux batailles de Valmy et de Jemmapes. Nommé ministre de la guerre en 1793, il fut envoyé pour arrêter Dumouriez, qui le livra lui-même aux Autrichiens. Après avoir passé près de trois ans dans les cachots d'Olmutz, il fut échangé, en 1795, contre la fille de Louis XVI (duchesse d'Angoulême). Sous le consulat et sous l'empire, il fut ambassadeur à Berlin et à Madrid. Louis XVIII le créa pair, en 1816, et peu après maréchal de France. Beurnonville est mort en 1821.

BEURRE. s. m. (ét. gr., βούτυρον ; de βοῦς, vache ; τυρός, fromage). Substance alimentaire, grasse, onctueuse, et plus ou moins jaune, que l'on extrait de la crème en la battant. Battre le beurre. Beurre gras. Beurre frais battu. Beurre salé. Beurre fondu. Beurre de Bretagne, de la Prévalais. Des rôties au beurre. Des tartines au beurre. Une livre de beurre. De la friture au beurre. Un potage au beurre. Etendre du beurre sur du pain. Une sauce au beurre.

— *Pot de beurre, tinette de beurre.* Pot, tinette où il y a du beurre. || *Pot à beurre.* Pot à mettre du beurre.

— On dit pop. des formes du chapeau, quand elles sont trop hautes, que ce sont des pots à beurre.

— *Beurre fort.* Beurre qui a une odeur et un goût forts, parce qu'il est rance.

— *Lait de beurre.* Espèce de petit lait qui demeure dans la baratte après qu'on a fait le beurre.

— *Beurre noir.* Beurre fondu qu'on a laissé noircir dans la poêle. Des œufs au beurre noir. Raie au beurre noir.

— Fig. et pop. *Avoir les yeux pochés au beurre noir.* Avoir les yeux gonflés, meurtris et noirs par des coups.

— Prov. et fig. *Promettre à quelqu'un plus de beurre que de pain.* Promettre à quelqu'un plus qu'on ne veut ou qu'on ne peut tenir ; l'amuser par de vaines promesses.

— On dit d'une personne qu'*On lui ôte son bon beurre*, quand on lui ôte quelque chose, quelque liqueur qu'elle estime beaucoup.

— On dit encore, *Il ne faut pas tant de beurre pour faire un quarteron*, lorsqu'on propose un expédient pour faire facilement une chose qu'on croyait fort difficile. || *Il se fond en raison comme beurre au soleil.* || *On ne saurait manier du beurre qu'on ne s'en graisse les doigts.* Celui qui a le maniement de l'argent, des fonds, s'arrange toujours de manière à en conserver une partie pour lui.

— Hist. ecclés. Il y avait autrefois dans les églises un tronc pour le beurre ; on y mettait l'argent que donnaient les personnes qui voulaient obtenir la permission d'en manger pendant le Carême. Dans plusieurs diocèses, on construisit, au moyen de l'argent qu'on retirait de ces permissions, des tours, que l'on appela *Tours de beurre*, pour rappeler leur origine. On en voyait à Notre-Dame de Paris, à la cathédrale de Rouen, etc.

— Bot. Les Sibériens nomment ainsi trois plantes, qui sont autant d'espèces du genre nostoch, dont l'aspect est gras. || Le *beurre d'eau* ou *aquatique* est employé contre les enflures des pieds, les gonflements des yeux, etc. || Le *beurre de terre* croît près des sapins abattus, dans les forêts humides. || Le *beurre des fourmis*, appelé ainsi parce qu'on le trouve quelquefois dans les fourmilières, sert aux mêmes usages.

— Art culin. *Beurre de piment.* Morceau de beurre dans lequel on mêle du piment réduit en poudre très-fine, pour assaisonner plusieurs espèces de tartines appelées sandwichs. || *Beurre d'ail.* Gousses d'ail pilées que l'on amalgame avec du beurre. || *Beurre d'anchois.* Anchois pilés que l'on mêle avec le beurre pour assaisonner certains mets || *Beurre de Montpellier.* Mélange composé d'anchois, de cornichons, de gousses de ravigote, de câpres, de jaunes d'œufs, de sel et de poivre, que l'on pile dans un mortier jusqu'à ce que l'on en ait formé une pâte dont on se sert uniquement pour donner la couleur verte à certains mets. || *Beurre de homard.* Beurre fin que l'on pile avec les œufs du homard. || *Beurre d'écrevisse.* Beurre que l'on pile avec des chairs d'écrevisse. || *Beurre de noisettes.* Beurre que l'on pile avec des noisettes, du persil et de l'estragon. || *Beurre d'amandes.* Beurre que l'on mêle avec des amandes douces et amères pilées ; on y ajoute ensuite une petite quantité de lait. || *Beurre filé* ou *seringué.* Mélange de beurre et d'autres ingrédients, que l'on prépare au moyen d'une seringue ou passoire.

— Chim. Substances grasses et concrètes que l'on retire de différents végétaux.

— *Beurre de bambouc.* Huile concrète du fruit d'un arbre qui croît dans le pays de Bambouc, en Afrique ; on l'appelle aussi Huile de palme.

— *Beurre de cacao.* Huile concrète, qui s'obtient par ébullition des graines du cacaotier, préalablement réduites en pâte dans un mortier chaud. C'est cette matière qui donne au chocolat son aspect gras et onctueux. [illegible] [illegible]ées, elle est aujourd'hui peu employée en médecine.

— *Beurre de coco.* Matière grasse qu'on retire des fruits du cocotier, par le même moyen que le beurre de cacao, et qui sert à l'assaisonnement des mets

— *Beurre de muscade.* Huile concrète et odorante, extraite de la muscade bouillie dans l'eau ; elle est peu employée en médecine.

— *Beurre de galam.* Corps gras, amer, et d'une saveur et d'une odeur analogues à celles du beurre de cacao, et qui provient vraisemblablement de la bassie butyracée.

— Nom impropre que l'on donnait autrefois à certaines préparations métalliques, appelées aujourd'hui chlorures ou muriates. Beurre d'antimoine. Beurre d'arsenic. Beurre de bismuth. Beurre d'étain.

— *Beurre de zinc.* Masse jaunâtre qui reste au fond de la cornue, lorsqu'on veut faire la concentration de l'esprit de sel.

— *Beurre de cire.* La cire distillée est appelée ainsi à cause de sa consistance butyreuse après cette opération.

— Minér. *Beurre de montagne, de pierre* ou *de roche.* Stalactite molle, mélange d'argile, d'alun, de fer et de pétrole, qu'on trouve en Lusace et en Sibérie : elle forme une masse jaunâtre, à cassure lamelleuse et brillante, onctueuse au toucher et d'une saveur très-astringente.

BEURRÉ. s. m. (rad. *beurre*). Sorte de poire fondante. Beurré blanc. Beurré gris. Beurré doré. Beurré rouge. Une poire de beurré.

BEURRÉ, ÉE. part. pass. du v. Beurrer. S'empl. aussi adjectiv. Du pain beurré. Une tartine beurrée.

— adj. Qui ressemble à du beurre. Il se dit de la chair de quelques fruits. La maturité de la plupart des fruits *beurrés* passe comme des éclairs ; elle n'est pas sitôt arrivée qu'elle dégénère en pourriture.

BEURRÉE. s. f. Tranche de pain sur laquelle on a étendu du beurre. Donner une beurrée à un enfant. Je voudrais que vous l'eussiez vue les matins manger une *beurrée* longue comme d'ici à Pâques, et l'après-dînée croquer deux pommes vertes avec du pain bis. (Mme de Sév.)

BEURRER. v. a. 1re conj. (rad. *beurre*). Etendre du beurre sur du pain. Beurrer une tartine.

— Pâtiss. Faire tremper dans du beurre.

— SE BEURRER. v. pron. Être beurré.

BEURRERIE. s. f. Lieu où l'on fait et où l'on conserve le beurre.

— Bot. Genre de la famille des aspérifoliacées, fondé sur quelques espèces d'arbrisseaux de l'Amérique tropicale. || Syn. de Calycanthe,

BEURRIER, IÈRE. s. (rad. *beurre*). Celui, celle qui vend du beurre.

— Fig et fam. *Il faut envoyer ce livre à la beurrière, il n'est bon que pour la beurrière.* Se dit d'un mauvais livre qui ne se vend point.

— BEURRIER. s. m. Vase où l'on met le beurre. Beurrier de porcelaine.

BEURRIÈRE. s. f. Comm. Sorte de toile de Bretagne.

BEUSE. s. f. Techn. Boîte verticale qui contient les bandes que l'ouvrier coupe des tables de cuivre.

— T. de mépris ou d'injure, dont on se servait autrefois. *Dire beuse à quelqu'un*, le narguer.

BEUTHEN. Géogr. Ville des États prussiens (Silésie) 9,500 hab. Mines de fer, zinc. || Ville des États prussiens (Silésie) ; 2,700 hab. Draps, toiles, chapeaux de paille.

BEUVAILLER ou **BEUVASSER.** v. n. 1re conj. Bas et pop. Boire avec excès, sans discontinuer. On dit plutôt et mieux Buvasser.

BEUVANTE. s. f. (rad. *buvant*, de boire). Mar. Droit qu'un maître de barque ou de navire se réserve lorsqu'il donne son vaisseau à fret. Ordinairement ce droit est payé en vin.

BEUVEAU, BEVEAU ou **BIVEAU.** s. m. (ét. lat., *bis*, deux fois ; *via*, chemin). Géom. Angle formé par deux surfaces contiguës

— Instrument destiné à prendre cet angle.

BEUVERIE. s. f. Se disait autrefois pour l'action de boire. || Ivrognerie.

BEUVOTER. v. n. 1re conj. Boire peu et souvent, avec délectation. Fam. et fort peu en usage. On dit plutôt Buvotter.

BEUVRAGE. s. m. Se disait pour Breuvage. || Abreuvoir.

BEUVREAU. s. m. Petit buveur qui fait le scrupuleux quand il faut payer chopine.

BEUVRINE. s. f. Comm. Grosse toile d'étoupes de chanvre ou de lin.

BEUVRON. Géogr. Rivière de France, prend sa source dans le département du Loiret, et s'unit à la Loire dans celui de Loir-et-Cher, après avoir arrosé Lamotte-Beuvron, Neuny, Bracieux.

BEUZEVILLE. Géogr. Bourg de France (Eure, chef lieu, arrond. de Pont-Audemer ; 9,500 hab.

BEVÆRING ou **LANDWEHR.** s. m. Une des trois parties qui composent l'armée suédoise. Cette force armée, qui peut à chaque instant être appelée à la défense du pays, est composée de tous les hommes âgés de vingt et [illegible] du gouvernement, mais elle ne reçoit de solde qu'en campagne, ou lorsqu'elle est appelée à prendre les armes.

BEVANDE. s. f. (de l'ital. *bevanda*). S'est dit autrefois pour Boisson. || Bière.

BEVELAND (NORD). Géogr. Ile de Hollande (Zélande), à l'embouchure de l'Escaut, submergée en 1532.

— BEVELAND (SUD). Géogr. Ile de Hollande (Zelande), à l'embouchure de l'Escaut.

BÉVÉRARIENS. s. m. pl. (ét. allem. *biber*, castor). Officiers de chasse pour le castor, sous Charlemagne

BEVERAZA. s. f. Mamm. Nom que les Vénitiens donnent à une espèce de martre.

BEVÈRE. s. m. S'est dit autrefois pour Buveu.

BEVERLEY. Géogr. Ville d'Angleterre (York), 8,000 hab. Ancien monastère : commerce : blés, charbons, cuirs.

BEVERLY. Géogr. Ville des États-Unis (Massachussets), sur l'Atlantique, à 1 kilom. de Solem, avec laquelle elle communique par un pont de 500 mètres de long ; 4,400 hab. Grand commerce.

BEVERINEKIE. s. f. Bot. Genre de la famille des éricacées.

BEVIER. s. m. Anc. mesure de terre.

BÉVUE. s. f. Méprise, erreur où l'on tombe par ignorance, par inadvertance. Il a fait une infinité de bévues dans son livre, dans sa traduction. Relever une bévue. Une étrange bévue. Une lourde bevue. Une bévue grossière. Une insigne bévue. Il n'entend rien aux affaires, il y fait à toute heure des bévues.

— On le dit aussi au propre ainsi qu'au figuré, d'une fausse combinaison mentale qui conduit à l'erreur. Je reconnus assez mes bévue, pour éviter de faillir.

— Pathol. Ce mot a été employé par quelques médecins comme synonyme de Diplopie.

— Syn. comp. BÉVUE, MÉPRISE, ERREUR. La *bévue* est un défaut de combinaison ; la *méprise*, un mauvais choix ; l'*erreur*, une fausse conséquence. || CACADE, ÉTOURDERIE, BÉVUE, SOTTISE. La *cacade* montre l'ineptie et la présomption ; l'*étourderie*, l'imprudence ; la *bévue*, le défaut de réflexion et d'expérience ; la *sottise*, le défaut d'intelligence et de lumière.

BEWDLEY. Géogr. Ville d'Angleterre (Worcester), 7,200 hab. Grand commerce en sel, drèche, cuirs, ustensiles de fer.

BEX. Géogr. Bourg de Suisse (Vaud), 3,800 hab. Immenses salines découvertes en 1554 ; neuf sources d'eau sulfureuse ; marbre et soufre.

BEXUGO. s. m. Bot. Racine employée au Pérou pour purger. On ignore de quel arbre elle provient.

BEXUQUILLO. s. m. Bot. Nom portugais de l'ipécacuanha.

BEY. s. m. (ét. turq., *beig*, seigneur). Titre que les Turcs donnent au gouverneur d'une province ou d'une ville, ou à des capitaines de galère, ayant rang de pacha à deux queues, et chargés quelquefois du gouvernement d'une île. Ce titre avait jadis la plus grande importance ; c'était le seul d'un grand nombre de souverains turcomans et de khans tartares, il n'est guère usité aujourd'hui qu'après les noms propres pour indiquer un homme au-dessus du vulgaire. Il n'y a plus de beys souverains que dans les États barbaresques, tels sont les beys de Tunis, de Tripoli. Les chefs des Mameloucks qui s'étaient rendus maîtres de l'Égypte se faisaient beys de leur propre autorité ; aujourd'hui Mohammed-Aly nomme des beys qui ont le rang de maréchal de camp, mais sans fonctions ; on compte parmi eux plusieurs administrateurs civils, et même des chrétiens.

BEYA. s. m. Alchim. Syn. d'Eau mercurielle.

BEYAH. Géogr. Rivière de l'Hindoustan occid., descend des monts Himalaya et se jette dans le Setledje, après un cours de 220 kilom.

BEYAPUCA. s. m. Ichthyol. Poisson de la mer du Brésil, fort bon à manger, dont on ignore le genre.

BEYDER. BEYDJOPOUR. V. BIDER. BADJAPOUR

BEYGLIÈRE. s. m. Le vaisseau ou galère que montait le bey.

BEYGTAGH (Hadji). S'est rendu fameux dans le XIVe siècle, par ses prétendus miracles, par ses prophéties et par la fondation de l'ordre des derviches. Les musulmans visitent encore avec dévotion son tombeau, qui se voit près de Galata, sur la rive occidentale du Bosphore.

BEYLER-BEY. s. m. Hist. ott. Gouverneur général d'une province de la Turquie.

BEYNAC. Géogr. Ville de France, dép. de la Corrèze, arr. de Brives.

BEYREVRA. Myth. ind. Chef des âmes humaines changées en démons voltigeants.

BEYRICHIE. s. f. Bot. Genre de la famille des scrofularinacées, qui a pour type une plante herbacée brésilienne.

BEYROUTH. Géogr. V. BAIROUT et BERYTE.

BEYS (Gilles). Imprimeur à Paris dans le XVIe siècle, a le premier employé dans l'imprimerie les consonnes *j* et *v* [illegible] Poète, né à Paris en 1610, et mort en 1659. On lui attribue la *Comédie des chansons*, qui, dit-on, a donné l'idée des pièces à vaudeville.

BEYTHÉE. s. f. Bot Genre de la famille des ciliacées, fondé sur une seule espèce, qui croît dans les îles Sandwich.

BEYWE. Myth. Nom sous lequel les Lapons rendent les honneurs divins au soleil.

BEZ. s. m. Technol. Fragment de sel qu'on trouve dans la cendre des fourneaux des salines.

BEZA. Myth. Divinité égyptienne, adorée dans une ville du même nom, où il y avait un oracle qui se rendait par des billets cachetés.

BEZAN. s. m. Toile de coton du Bengale.

BÉZANITES ou **BÉZANIENS.** s. m. pl.

Partisans de Théod. de Bèze. On suppose à tort qu'ils ont formé une secte à part.

BEZANT, BEZANTÉ. V. BESANT, BESANTÉ.

BEZBORODKO (Le prince Alexandre). Chancelier de Russie, conseiller privé de première classe et chevalier des ordres de l'empire, naquit en 1742, dans la Petite-Russie, d'une famille noble, mais obscure, se fraya lui-même le chemin à la plus haute dignité dans l'administration russe, et termina sa carrière en 17??, avec la réputation du plus habile homme d'état de son pays.

BÈZE (Théodore de). L'un des principaux chefs des réformés, né à Vézelay dans le Nivernais en 1519, mort en 1605, se fit connaître par des poésies latines élégantes, mais licencieuses. En 1548, il se rendit à Genève, où il abjura le catholicisme, se lia avec Calvin, fut nommé recteur de l'Académie, prêcha les nouvelles doctrines en France, assista au colloque de Poissy en 1561, et, à la mort de Calvin, en 1564, il fut regardé comme le chef de la réforme.

BÈZE ou **ABBÈZE**. s. m. Astron. Nom que nos anciens astronomes ont prétendu mal à propos avoir été employé par les Arabes pour désigner la constellation du Centaure.

BEZEAU. s. m. Charp. Bois coupé obliquement.

BEZEINE. s. f. Se disait autrefois pour Ruche à miel.

BEZENGE. s. m. V. BESENGE.

BEZERCOTRUME. s. m. Bot. Nom arabe d'une espèce de plantain.

BEZESTAN ou **BEZESTIN**. s. m. (ét. turq., *bezistan*, marché). Nom donné, dans les principales villes de Turquie, à des marchés publics, à d'immenses bâtiments où sont renfermés les objets les plus précieux de commerce, tels que bijoux, or, argent, riches étoffes.

BEZETTA. s. f. Bot. Syn. du Croton des teinturiers.

BEZETTE. s. f. Comm. Crêpon ou linon très-fin du Levant teint avec de la cochenille.

— bot. Nom vulgaire du Tournesol.

BÉZI, BÉZIER. V. BÉSI, BÉSIER.

BÉZIERS (*Biterræ*, et primitivement *Besaro*; du celt. *blith*, agréable, et *er*, terre, contrée). Géogr. Chef-lieu d'arrondissement (Hérault), sur l'Orbe, à l'endroit où elle reçoit le canal de Languedoc; 16,400 hab. Murailles flanquées de tours antiques, aqueduc, restes d'un amphithéâtre romain; vin estimé, eau-de-vie et esprit-de-vin, confitures recherchées; situation délicieuse; plusieurs conciles s'y sont tenus.

— La charmante situation de cette ville a donné lieu de dire que si Dieu voulait choisir un séjour sur la terre, il choisirait Béziers.

BÉZIN. s. m. Art culin. Mets du genre du bésis, mais plus délicat, et préparé dans un mortier avec une pâte très-fine.

BÉZOARD. s. m. (ét. pers., *bedzahar*, antidote). Concrétion pierreuse qui se forme dans l'estomac, les intestins, ou la vessie de certains animaux, et à laquelle on attribuait jadis de grandes vertus. Bézoard de porc-épic, de chèvre, de gazelle, de bœuf, de caïman, de chamois, de cheval, etc. Vrai bézoard. Pierre de bézoard. Bézoard naturel. Bézoard factice. Faux bézoard. On employait surtout les bézoards pour combattre les effets du poison. La vigogne n'est recherchée que pour sa toison, et pour les *bézoards* qu'elle produit. (Rayn.) || *Bézoards orientaux*. Bézoards venus de l'Orient, que l'on retirait de la caillette de la gazelle des Indes. || *Bézoards occidentaux*. Bézoards apportés d'Amérique, qui étaient produits par le lama. || Les yeux d'écrevisses sont des espèces de bézoards ou calculs. || Les *faux bézoards* s'appellent pierres de Goa ou de Malaca. || *Bézoards humains*. Calculs urinaires, que l'on regardait comme un remède héroïque dans un grand nombre de maladies. || On a confondu sous cette dénomination commune des calculs biliaires, urinaires, salivaires, etc. De nos jours, on donne plus particulièrement ce nom, dans la médecine vétérinaire, aux concrétions calcaires, formées de couches concentriques, qui se forment assez fréquemment dans le tube alimentaire des herbivores, et qui y acquièrent un volume quelquefois très-considérable.

— Anc. chim. Diverses autres concrétions pierreuses, naturelles ou factices, que l'on croyait douées des mêmes propriétés. || *Bézoard fossile*. Concrétion pierreuse autour d'un grain de sable, d'une coquille. || *Bézoard animal*. Foie de vipère desséché et pulvérisé. || *Bézoard minéral*. Oxyde blanc d'antimoine précipité, de sa dissolution dans l'acide nitrique, par un alcali. || *Bézoard martial*. Préparation composée de deux parties d'antimoine et d'une partie de limaille de fer, avec un peu de nitre. || *Bézoard lunaire*. Préparation composée d'argent et de beurre d'antimoine. || *Bézoard solaire*. Bézoard minéral, uni à une chaux d'or. || *Bézoard jovial*, ou *d'étain*. Substance composée d'étain pur et de régule d'antimoine. || *Bézoard de Saturne*. Substance composée avec la teinture de verre de plomb, le beurre d'antimoine non rectifié, et l'esprit de nitre. || *Bézoard de Vénus*. Teinture de limaille de cuivre, de beurre rectifié d'antimoine, et d'esprit de nitre. || *Bézoard mercuriel*. Médicament vanté autrefois comme antisyphilitique. || *Bézoard végétal*. Concrétion pierreuse que l'on trouve dans les cocos.

— Conchyl. Nom vulgaire, parmi les marchands et les amateurs, d'une espèce du genre casque.

— Mamm. *Chèvre du bézoard*. Nom vulgaire par lequel on a désigné longtemps l'antilope oryx, comme étant l'animal qui fournissait principalement les bézoards.

BÉZOARDINE. s. f. Chim. Substance particulière qui fait la base des bézoards orientaux.

BÉZOARDIQUE. adj. des 2 g. (rad. *bézoard*). Pharm. Qui a rapport au bézoard. || Qui en contient. || Qui en a les propriétés.

— On applique cette épithète à l'acide urique.

— s. m. Chim. Préparation chimique.

BÉZOCHE. s. f. Bêche de pépiniériste pour couper les racines.

BÉZOGO. s. m. Ichthyol. Nom qu'on donne, dans quelques contrées de l'Espagne, au sparepagre.

BEZOLE. s. m. Ichthyol. Un des noms du corégone.

BEZONTONS. s. m. pl. Géogr. Peuplade de l'île de Madagascar, très-laborieuse, qui se livre à l'industrie et à l'élève du bétail. Leur sol est peu fertile, et leurs villages sont environnés de fortifications en bois comme leurs habitations.

BEZOUT (Étienne). Célèbre mathématicien, né à Nemours en 1730, mort dans le Gâtinais en 1783; fut, en 1763, à la tête de l'instruction de la marine royale. Il rédigea pour ses élèves des cours qui eurent un grand succès, et qui ont été souvent réimprimés.

BEZRACH. Myth. Lieu où, selon les Turcs, sont déposées les âmes des fidèles en attendant le jugement dernier.

BEZUGO. s. m. Ichthyol. Nom qu'on donne à la scorpène truie, dans la Ligurie.

BEZZO. s. m. Petite monnaie qui avait cours à Venise; elle valait à peu près un de nos liards.

B-FA-SI. s. m. Mus. Terme par lequel on désignait autrefois le ton de si. Le ton de b-fa-si. Cet air est en b-fa-si.

BHA. s. m. Une des consonnes aspirées de l'alphabet sanscrit; elle appartient au cinquième ordre, qui se compose des labiales.

BHÂDRA. s. m. Calendr. ind. Nom d'un des mois de l'année indienne; il répond à une partie d'août et de septembre.

BHÂDRAKALI. Myth. ind. Un des nombreux noms de l'épouse de Siva. Les Indiens sont persuadés que c'est elle qui envoie les maladies, et surtout la petite vérole.

BHÂDRY-NATH. Géogr. Ville de l'Inde anglaise (Calcutta), n'a que 30 maisons, mais est célèbre par son temple, où affluent tous les ans plus de 50,000 pèlerins.

BHÂGAVADA ou **BHÂGAVADAM**. Littér. ind. La dix-huitième partie des poëmes sacrés des Hindous; ils en font un tel cas, que, si on leur en récite quelques vers, ils se lèvent aussitôt et se découvrent.

BHÂGAVADI. Myth. ind. La sainte, l'heureuse. Surnom de la déesse Bhavani.

BHÂGAVAT. Mith. ind. Nom commun à Siva et à Vichnou.

BHÂGAVAT-GEETA, ou **BHÂGAVAT-GITA**. Littér. ind. Poëme didactique philosophique des Hindous, en forme de dialogues; c'est un ouvrage très-important, qu'on peut avec raison considérer comme la mesure de l'élévation et de la profondeur où est arrivé quelquefois l'esprit philosophique de l'Inde.

BHÂGAVATI ou **BHÂGAVADI**. Myth. ind. V. DARKA.

BHÂGIRATHA. Myth. ind. Roi d'Ayodhyâ, célèbre pour avoir fait descendre du ciel la déesse du Gange.

BHÂGIRATHI. Myth. ind. Surnom de Gangâ.

BHAIRAVANATH. Myth. Temple des Hindous, et près duquel se tient un marché très-fréquenté.

BHÂNOU. Myth. ind. Nom de l'un des Adityas.

BHÂRATA. Sage Hindou, qui, selon la tradition, fut le premier musicien et l'inventeur des nâtakas, ou drames mêlés de chants et de danses. On lui attribue le second des quatre systèmes fondamentaux de la musique indienne.

BHÂRATÎ. Myth. ind. Un des noms de la déesse de l'éloquence.

BHÂRAWI. Poëte indien, auteur d'un poëme épique très-estimé.

BHÂRIHARI. Poëte indien, dont les œuvres sont remarquables non seulement par la grâce et la beauté, mais encore par la fidélité avec laquelle il peint les mœurs et la haute civilisation de l'Inde.

BHARTPOUR. Géogr. Petit état de l'Hindoustan, dans les possessions des Radjepoutes. Ces peuples, robustes et braves, sont la plupart mahométans. Leur radjah est allié des Anglais depuis 1803. Il réside à Bhartpour, ville entourée de fortes et épaisses murailles. On y fabrique des cotonnades.

BHATGONG ou **DHARMAPOTAN**. Géogr. Ville de l'Inde septentrionale, dans le Népaul; 25,000 hab. Étoffe de coton, ouvrages de bronze, fer, cuivre; séjour favori des brahmes du Népaul.

BHATTI. s. m. Hist. ind. Mot qu'on ajoute souvent aux noms des brahmanes, et qui désigne une personne savante et respectable.

BHATTIES. Géogr. Peuple hindou cruel, sauvage, qui manifeste la plus grande horreur pour tous les usages de la vie civilisée. Leur pays forme la partie N.-E de la province d'Aschanti. Depuis 1818, les Anglais ont soumis tous les chefs, et ont même mis garnison dans leur capitale et dans toutes les places fortes.

BHÂVA. Myth. ind. Surnom de Siva.

BHÂVANI (*qui donne l'existence*), ou **PARVATI** (*déesse des monts*). Myth. ind. Femme de Siva ou Mahadéva, déesse de la vengeance, qui punit le mal et détruit les méchants, représentée avec huit ou seize bras armés. À ses fêtes, les dévots se font écraser sous les roues du char qui porte sa colossale statue.

BHÂVANI-KODAL. Géogr. Ville de l'Inde anglaise (Madras); deux temples fameux, l'un de Vichnou, l'autre de Siva.

BHEGVOR. Géogr. Rivière du Beloutchistan, naît dans le Saraouan, et se jette dans la mer d'Oman après un cours de 620 kilom., et porte successivement les trois noms de Bole, Bourdou ou Badou, et Bhegvor.

BHERTPOUR (État de). Géogr. Dans l'Inde septentrionale (ancienne province d'Agrah); sol plat et très-fertile. Le radjah est indépendant. || Ville de l'Inde septentrionale, capitale de l'état de Bhertpour. Elle fut en vain assiégée par les Anglais dans la guerre contre les Mahrattes.

BHÈSE. s. f. Bot. Genre peu connu de la famille des célastrinées, établi pour des arbrisseaux ou des arbres des Indes orientales.

BHÎCHMA. Myth. ind. Fils de Santanou, roi d'Hastinâpoura et de Gangâ, et grand-oncle des Pândavas et des Kôravas. Bhichma prit parti pour les Kôravas et fut blessé par Ardjouna, qui le précipita de son char.

BHÎMA. Myth. ind. Le second des princes Pândavas, fils de Kountî et de Pândou selon les uns, de Vâyou et de Payana selon les autres. Bhîma termina la guerre des Pândavas contre les Kôravas, par le coup de massue qu'il porta à Pouryodhana.

BHÎMASENA. Myth. ind. Le troisième des princes Pândavas.

BHÎMEÇVARA. (littér. *le maître terrible*). Myth. ind. Surnom de Siva.

BHODJA. Myth. ind. Parent et ami de Krichna, roi de Bhodjapoura.

BHOGAVATI. Myth. ind. Ville des serpents dans le monde souterrain, selon les Hindous.

BHONNAGAR. Géogr. Ville de l'Hindoustan, près le golfe de Camboge; elle est riche et bien peuplée; on y fabrique beaucoup d'étoffes de coton. Son port est fréquenté par les navires arabes.

BHOUDJ-THOUDJ. Géogr. Ville de l'Hindoustan, chef-lieu de la province de Keutche. Elle fut presque détruite, en 1819, par un tremblement de terre; auparavant elle avait 20,000 hab. On y remarque plusieurs belles pagodes recouvertes de sculptures mythologiques curieuses, et le mausolée de Raou-Laka, un des monuments les plus remarquables de l'Inde.

BHOURISRAVA. Myth. ind. Nom d'un chef tué dans la guerre des Pândavas et des Kôravas.

BHRIGOU. Myth. ind. Nom d'un mouni célèbre, l'un des dix Pradjâpatis, fils de Brahmâ, et le premier être créé. Bhrigou naquit une seconde fois comme fils du dieu Varouna. || Nom du richi Djamadagni, père de Paraçourâma, et petit-fils du mouni Bhrigou.

BHRINGUE. s. m. Ornith. Genre qui a pour type le bhringue tectirostre.

BHRINGANGUE. s. f. Ornith. Synonyme de Drongo cul-blanc.

BHUTIAS. Géogr. Peuple d'Asie, d'origine mongole, qui occupe une grande partie du Boutan; il est soumis à de petits radjahs qui reconnaissent la plupart la suprématie de l'empereur de la Chine, du radjah de Népaul et des Anglais. Les Bhutias sont en général agriculteurs ou bergers. Leurs mœurs se rapprochent assez de celles des Thibétains.

BHYLS. Géogr. Tribu de l'Hindoustan qui habite les montagnes des parties méridionales du Malvah; elle s'est rendue célèbre par ses brigandages. Les hommes dont elle se compose sont petits, à demi sauvages, trapus et laids.

BI. s. m. Mus. Nom que des musiciens étrangers donnaient autrefois au son de la gamme appelé *si* par les Français.

BIA. Myth. Fille du Titan Pallas et de Byx. Elle enchaîna avec Kratos son frère, Prométhée sur le Caucase.

BI-ACUMINÉ. adj. m. (ét. lat., *bis*, deux fois; *acumen*, pointe). Bot. Se dit des poils à deux branches opposées par leur base, de manière qu'ils paraissent être attachés par le milieu. On dit aussi dans le même sens, *poils en fausse navette*, en parlant de ceux dont la base est non glanduleuse; on appelle *poils en navette*, ceux dont la base est glanduleuse.

BIADE. s. m. Mar. Bateau de passage à Constantinople, d'une grande marche.

BIADJAK-ZINGARO. s. m. V. BOHÉMIEN.

BIAFARE. Géogr. Nom d'un peuple de Sénégambie, qui habite sur les bords inférieurs de Rio-Grande.

BIAFRA. Géogr. Royaume de l'Afrique orientale, le long de la côte de Gabouse, au sud de la terre d'Ambozes; est baigné par une partie du golfe de Guinée qui prend le nom de golfe de Biafra.

BIAGI (le père Clément). Religieux de l'ordre des camaldules, savant archéologue, né à Crémone vers 1740.

BIAGIOLI (Nic.-Jos.). Grammairien, né en 1768 à Vezzano, près de Gênes, mort à Paris en 1830, professa d'abord en Italie avec beaucoup de succès. Contraint de quitter sa patrie pour raisons politiques, il vint à Paris où il ne tarda pas à ouvrir des cours de langue et de littérature italiennes, qui eurent une vogue prodigieuse. Son esprit et ses manières distinguées lui concilièrent l'amitié des personnages les plus distingués de son temps. On a de lui une Grammaire italienne, Paris, 1805, souvent réimprimée; un Traité de la poésie italienne, et un grand nombre d'éditions estimées d'ouvrages italiens avec notes et commentaires.

BIAGRASSO. Géogr. Ville du roy. Lombard-Vénitien, à 16 kilom. S.-O. de Milan. Bataille entre les Impériaux et les Français, qui y furent vaincus et perdirent peu après le chevalier Bayard.

BI-AIGUILLONNÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *bis*, deux fois; *aculeus*, aiguillon). Zool. Qui porte deux aiguillons, surtout en parlant des poissons, tels que le baliste, dont chaque nageoire ventrale est armée d'un aiguillon.

BI-AILÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *bis*, deux fois; *ala*, aile). Bot. Se dit de tous les organes des végétaux qui portent deux ailes ou appendices membraneux. Les fruits de l'orme, de l'érable sont bi-ailés.

BI-AILES. s. m. (ét. lat., *bis*, deux fois; *ala*, aile). Entom. Syn. ancien de Diptère.

BIAIS. s. m. (ét. ital., *bieco*, de travers, venant du latin *obliquus*, oblique). Obliquité, ligne oblique, sens oblique. Cette maison est de biais. Cette chambre est de biais. Il y a du biais dans ce bâtiment. Couper une étoffe de biais, en biais. Vous ne coupez pas cela droit, vous allez en biais. Prendre de biais.

— Archit. Obliquité qui se rencontre dans la construction d'un bâtiment, dans un mur de face ou mitoyen, et qu'on ne peut éviter, à cause des coudes que forment souvent les rues d'une ville ou d'un grand chemin, ou le terrain d'une maison voisine. || *Biais gras*. Celui dont l'angle d'obliquité est obtus. || *Biais maigre*. Celui dont l'angle d'obliquité est aigu. || *Biais par tête*. Déviation d'un plan qui provient de ce que le mur de l'entrée d'une voûte droite ou rampante n'est pas d'équerre avec ceux qui portent la voûte. || *Biais passé*. Fermeture d'un arc ou d'une voûte sur les piédroits de travers par leur plan.

— Hortic. L'art doit ménager les *biais* d'un jardin, qui forment des alignements irréguliers et des formes bizarres.

— Coutur. Faux pli d'une robe fait avec un morceau d'étoffe posé de biais. || *Couper une étoffe de bon biais*. La couper du bon sens. || *La couper de mauvais biais*. La couper du mauvais sens.

— Fig. et fam. Se dit des différentes faces d'une affaire. Le tout est de prendre le bon biais. Prendre une affaire du bon biais, du mauvais biais, de tous les biais. Un mot reçu de mauvais *biais* efface le mérite d'Alexandre. (Mont.)

— Fig. et fam. Moyen détourné, tour ingénieux qu'on emploie pour réussir dans quelque chose.

Si l'on avait toujours en main force pistoles,
On n'aurait pas besoin si souvent de rêver
A chercher des *biais* qu'on ne saurait trouver.
(Molière.)

— DE BIAIS, EN BIAIS. LOC. ADV. En sens oblique, de travers.

— Fig. et fam. *Prendre quelqu'un de biais*. Le gagner avec habileté.

Il est certains esprits qu'il faut prendre de *biais*,
Et que heurtant de front vous ne gagnez jamais.
(REGNARD.)

— Manége. *Aller en biais*. Se dit d'un cheval qui va les épaules avant la croupe. Faire aller un cheval en biais.

BIAIS, AISE. adj. S'employait autrefois adjectiv. Les lois s'assortissent à chacune de nos affaires par une interprétation détournée, contrainte et *biaise*. (Montaigne.)

BIAISÉ. part. pass. du v. Biaiser. Il est invariable. Vous avez biaisé. Ils ont biaisé.

BIAISEMENT. s. m. (rad. *biais*). Action de biaiser; manière d'aller en biaisant; résultat de l'action de biaiser.

— Fig. Détour pour tromper, pour surprendre. Inusité.

BIAISER. v. n. 1re conj. Être de biais, aller de biais. Ce chemin biaise. Cette allée biaise. Ce mur biaisait, on l'a redressé.

— Archit. Être posé ou placé obliquement, n'être pas d'équerre. La galerie du Louvre biaise du côté de la rivière.

— Hortic. Si les allées de ce bosquet et les divers sentiers ne biaisaient pas, il serait bien monotone.

— Fig. et fam. User de finesse, de moyens détournés. Ne pas biaiser avec quelqu'un.

— Signifie aussi Ne pas heurter de front, prendre quelque tempérament avec adresse et prudence. Il est des cas où il faut savoir biaiser. Il y a des hommes qu'il ne faut prendre qu'en *biaisant*. (Mol.)

BIAISEUR, EUSE. adj. et s. (rad. *biais*). Qui aime à biaiser.

BIALBAN. s. m. Myth. orient. Langue particulière de certaines créatures, avant la naissance d'Adam, selon les fables orientales.

BIALISTOK. Géogr. Province de Russie, sur la frontière orientale de la Pologne. Superficie : 1750 kilom. carrés; 225,000 hab. Avant le traité de Tilsitt, en 1807, le Bialistok faisait partie de la Pologne. || Petite ville, sur la Bialy, chef-lieu de la province du même nom; à 61 kilom. S.-S.-O. de Grodno.

BIALOWIETZ. Géogr. Nom d'une ancienne forêt de la Lithuanie, située dans le gouvernement de Grodno, et la seule en Europe où l'on trouve l'espèce de bœuf sauvage appelé *bison*. Les arbres de cette forêt sont très-vieux; on les appelle *sapins primitifs*.

BIALUMINIQUE. adj. des 2 g. (ét. lat., *bis*, deux fois; *alumen*, alun). Chim. Se dit des sous-sels à base d'alumine, dans lesquels l'oxygène de la base est multiple par deux de celui de l'acide. Sulfate bialuminique.

BIAMBONNÉES ou **ÉCORCES.** s. f. pl. Nom de certaines étoffes des Indes, faites d'écorce d'arbre et de soie.

BIAMMONIACAL. adj. Chim. Se dit d'un sel qui contient de l'ammoniaque multiple par deux de son acide. Sulfate argentique biammoniacal.

BIAN. s. m. T. d'anc. cout. Synonyme de Corvée. Nul desdits bourgeois n'est tenu rendre audit seigneur ne à ses successeurs seigneurs de Châteauneuf *bian* ou corvée. (Thaumass. Cout. du Berry). || *Bian* de quatre bœufs et charrettes est prins pour cinq sols, pour demeurer un jour allant et venant; *bian* d'homme de bras, dix deniers quand il est aux despens. (Id.)

BIANCARDO (Ugolotto). L'un des bons généraux italiens, à la fin du XIVe siècle; contribua puissamment à la ruine des maisons de Carrare et de la Scala.

BIANCHI. (pr. *bi-an-ki*; litt. *blancs*). Hist. ecclés. Sorte de flagellants, ainsi appelés parce qu'ils étaient vêtus de blanc, qui parcoururent en grande troupe la France et l'Italie, vers la fin du XIVe siècle.

— BIANCHI. Nom porté par un grand nombre de savants italiens. || (Marc-Antoine). Célèbre orateur judiciaire, né à Padoue en 1498, mort en 1548. || (Jean-Baptiste). Célèbre professeur d'anatomie et médecin du roi de Sardaigne, né à Turin en 1681, mort en 1761. || (Jean). Savant et habile médecin, naturaliste et antiquaire, né à Rimini en 1693, mort en 1775. || (Horatius). Jurisconsulte, philologue, historien, né à Rome en 1710, mourut en 1756. || (Antoine). Simple gondolier, né à Venise au milieu du XVIIIe siècle; composa de belles barcarolles, et deux poèmes pleins de verve, d'imagination et de sensibilité. || (Le P. Isidore). Rel[illegible] de l'ordre des camaldules, historien e[illegible] théologue; se fit connaître et estimer de[illegible] les savants de l'Europe; né à Crémone [illegible] 1733, mort en 1803. || (Le baron Frédéric de). Homme de guerre et philanthrope autrichien, né à Vienne en 1771; devint feld-maréchal impérial.

BIANCHINI (François). Célèbre astronome et antiquaire, né à Vérone en 1662; fut recherché et honoré des savants les plus illustres; mourut en 1729.

BIANCHO (Andrea). Géographe vénitien, au commencement du XVe siècle; est connu par un recueil de cartes hydrographiques.

BIANCO (Francesco-Ferrari). Sculpteur et peintre de Modène; fut le maître de Correggio pour la plastique; mourut en 1510.

de Bologne, valant 12 *bajocchi*; cette monnaie a eu cours jusqu'au moment où la révolution française se fit sentir par contre-coup en Italie.

— BIANCO (Canal). Géogr. Canal qui traverse de l'est à l'ouest la province de Palésine, dans le royaume lombardo-vénitien. Son développement, très-sinueux, a 80 kilom.; sa largeur est de 90 mètres; sa profondeur, de 2 mètres.

BIANCONI (Jean-Louis). Célèbre philosophe et médecin, né à Bologne en 1717; se livra tout entier à la littérature et aux arts; mourut en 1781.

BIANGULÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *bis*, deux fois; *angulus*, angle). Qui est muni de deux angles.

BIANOR. Roi d'Étrurie, fondateur de la ville de Mantoue, qu'il appela ainsi du nom de la prophétesse Manto, sa mère.

BIANTHÉRIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *bis*, deux fois; *anthera*, anthère; *fero*, je porte). Bot. Se dit des filets des étamines qui portent deux anthères.

BIANTIMONIATE. s. m. Chim. Sur-sel dans lequel l'oxygène de l'acide antimonique est multiple par deux de celui de la base. Biantimoniate potassique.

BIAPICULÉ. adj. (ét. lat., *bis*, deux fois; *apiculus*, sommet). Qui a deux sommets.

— Bot. Se dit des poils de l'ovaire des synanthérées, qui sont le plus souvent fendus ou échancrés au sommet

BIARCHIE. s. f. (pr. *bi-ar-chi*; ét. gr., βίος, vie; et ἀρχή, commandement). Hist. du moyen âge. Emploi, titre du biarque. || Sa demeure, son logement. || La durée de ses fonctions.

BIARÉ. s. m. Bot. Genre de la famille des aroïdées, formé pour une plante du mont Liban.

BIARISTÉ. adj. (ét. lat., *bis*, deux fois; *arista*, arête). Bot. Qui est terminé par deux prolongements en forme de soie.

BIARITZ. Géogr. Petite ville du département des Basses-Pyrénées, à peu de distance de Bayonne, située dans une position pittoresque, sur des bancs de rochers qui s'élèvent à plus de 35 mètres au-dessus du niveau de la mer. C'est au pied de ces rochers, dans une petite anse nommée le Port-Vieux, qu'on prend des bains de mer renommés dans le Midi.

BIARMIE. Géogr. anc. Nom d'un royaume Finnois, au N. ou N.-E. de la Russie. C'est de ce mot que vient sans doute le nom du gouvernement russe appelé *Permie*; mais ce serait à tort que l'on confondrait avec ce pays l'ancienne Biarmie des Scandinaves, qui semble s'être étendue le long de la Dwina, et avoir été baignée par la mer Blanche.

BIARNOISE. s. f. Vieux mot qui désignait une sorte de Cape.

BIARON. s. m. (ét. lat., *bis*, deux fois; *arum*, nom d'une plante). Bot. Genre de la famille des aroïdées, ayant pour type l'arum à petites feuilles.

BIARQUE. s. m. (ét., V. BIARCHIE). Hist. Intendant des vivres à la cour des empereurs de Constantinople.

BIARSÉNIATE. s. m. Chim. Sel dans lequel l'acide arsénique contient deux fois autant d'oxygène que la base.

BIARTICULÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *bis*, deux fois; *articulus*, article). Entom. Qui présente deux articulations. Antennes biarticulées. Abdomen biarticulé. Bec biarticulé. Nyctéribie biarticulée.

BIAS. L'un des sept sages de la Grèce, né à Priène, dans l'Ionie, vers l'an 570 avant J.-C. Se livra de bonne heure à l'étude de la philosophie sous le point de vue moral et politique. Diogène Laërce, Plutarque, Stobée, nous ont transmis les mots et les sages maximes qu'on attribuait à ce philosophe. C'est Bias qui, se mettant à la tête des émigrants après la conquête de l'Ionie par Cyrus, dit à ceux qui s'étonnaient de le voir abandonner gaîment sa fortune et ses effets précieux : « *Omnia mecum porto*, je porte tout avec moi. »

BIAS. s. m. (du gr. βία, force). Ornith. Sous-genre de la famille des muscicapidées, ayant pour type le platyrhynque noir et blanc, oiseau du Sénégal.

BIASLIE. s. f. Bot. Synonyme de Mayaca.

BIASOLETTIE. s. f. Bot. Genre douteux de la famille des byttnériacées. || Genre de la famille des ombellifères, synonyme du genre freyera.

BIASSE. s. f. Sorte de soie crue qu'on tire du Levant.

BIATOMIQUE. adj. des 2 g. (ét. lat., *bis*, deux fois; *atomus*, atome). Chim. Se dit d'un corps qui, ayant la même composition qu'un autre, renferme sous un même volume un nombre double d'atomes simples. Carbure dihydrique biatomique.

BIATORE. s. f. (ét. gr., βιάτωρ, petite coupe). Bot. Genre de lichens de la famille des discomycètes, propre aux zones tempérées de l'un et de l'autre hémisphère.

BIATU. s. m. Ornith. Un des noms vulgaires de l'Ortolan.

BIAU. adj. et s. m. Se disait autrefois pour Beau.

— *Biau sire!* Sorte d'interpellation en usage autrefois et dont nous avons fait *beau sire!*

Dont viens-tu, six deniers *biau sire*,
Que te coustent œufs du marché.
(Eust. DESCHAMPS)

BIAURELLE. s. f. Bot. Genre de la famille des orchidées, réuni au genre macdonalie.

BIAURICULÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *bis*, deux fois; *auricula*, auricule). Bot. Qui est muni de deux appendices en forme d'auricules.

BIAXIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *bis*, deux fois; *axis*, axe; *fero*, je porte). Bot. Qui a deux axes. || *Inflorescence biaxifère*. Celle qui présente deux axes ou deux degrés de végétation.

BIB ou **BIBE.** s. m. Ichthyol. L'un des noms de la morue.

BIBACE. adj. m. Archéol. Epithète par laquelle on désigne Hercule, quand il est représenté tenant un vase à boire.

BIBACITÉ. s. f. Didact. Ivrognerie, avidité avec laquelle on boit.

BIBACULUS (M. Furius). Poète latin, contemporain de Cicéron, composa des annales en vers iambiques, des épigrammes pleines de sel, et d'autres ouvrages qui sont perdus.

BIBAN ou **BIBEN.** Géogr. Défilé dangereux de l'Atlas, entre Alger et Constantine. Les Français le franchirent en 1839, sous la conduite du duc d'Orléans.

BIBARS. Esclave qui devint le quatrième sultan de la dynastie des Mamelouks, après avoir assassiné le sultan Kothouz pour régner à sa place; fut surnommé le *père des victoires* et le *prince illustre*, double surnom qu'il mérita par ses campagnes belliqueuses et par ses qualités d'administrateur; périt empoisonné, en 12[illegible]9, après un règne de 19 ans. || Un autre Bibars régna en 1309, mais il fut au bout de quelques mois renversé et mis à mort.

BIBARYTO-CALCITE. s. m. (du lat. *bis*, deux fois; du gr. βαρύτης, pesanteur; du lat. *calx, cis*, chaux). Minér. Synonyme de Diplobase.

BIBASIQUE. adj. des 2 g. (ét. lat., *bis*, deux fois; *basis*, base). Chim. Se dit des oxisels qui contiennent deux fois autant de base que les mêmes sels à l'état neutre, ou des sels haloïdes résultant de la combinaison d'un atome du sel neutre avec deux atomes de l'oxyde du même radical.

BIBASIS. s. f. (pr. *bi-ba-ziss*). Forme de danse bachique chez les anciens, dans laquelle on se frappait certaine partie du corps avec les talons.

BIBAUX ou **PETAUX.** s. m. pl. Antiq. milit. Nom d'anciens soldats qui combattaient à pied avec l'arbalète et la lance.

BIBBIENA (Bernardo da). Né à Bibbiena, en 1470, de parents inconnus, devint trésorier de Léon X, et bientôt après cardinal; partagea avec cet illustre pape le goût des arts et des sciences, et la gloire de les protéger; mourut en 1519. Il a composé une comédie, intitulée *la Calandria*, l'une des premières qu'on ait écrites en Italie.

— BIBBIENA. (Ferdinand). Peintre et architecte, né à Bologne en 1657, mort en 1743. Ses *Traités d'architecture et de peinture* sont des ouvrages précieux.

BIBBY. s. m. Bot. Nom vulgaire d'un palmier de l'Amérique méridionale, du genre elais.

BIBE. s. m. Ichthyol. V. BIB.

BIBERACH. Géogr. Ville du Wurtemberg, dans une vallée fertile, sur la Riess, avec des murailles flanquées de tours, à 32 kilom. S.-S.-O. d'Ulm. Le 2 octobre 1796, les Français, commandés par Moreau, remportèrent, près de Biberach, une brillante victoire sur les Autrichiens; une autre bataille, livrée le 9 mai 1800, près de Biberach, fut également perdue par les Autrichiens. Biberach est la patrie de Wieland; 2,800 hab.

BIBERON. s. m. (du lat. *bibere*, boire). Petit vase d'argent, de verre ou de toute autre substance, ou bien appareil ayant un bec ou tuyau par où l'on aspire le liquide qu'il contient. Le biberon est employé pour les malades, mais plus particulièrement pour l'allaitement artificiel des enfants, surtout dans les grandes villes. De temps immémorial, le biberon a été en usage; d'abord ce ne fut qu'une fiole bouchée par une éponge recouverte de linge, ou par du liége arrondi à son extrémité et percé d'un bout à l'autre, ou bien par un tampon de linge seul, le liquide passait à travers ce mamelon artificiel. Pour ramollir le mamelon d'ivoire, il suffit de le laisser quelque temps dans l'eau froide, et, quand il a servi, un morceau d'éponge ou de linge humecté qu'on place à l'intérieur, lui conserve toute sa flexibilité. Ce biberon est de l'invention de M. Charrière, à qui la chirurgie doit encore l'invention ou le perfectionnement de plusieurs instruments utiles. Les *biberons-Darbo*, les *biberons-Breton*, les *biberons-Obin*, ainsi appelés du nom de leurs inventeurs, sont beaucoup plus compliqués, plus difficiles a nettoyer que les *biberons-Charrière*.

BIBERON, ONNE. s. Fam. et triv. Celui, celle qui aime à boire. C'est un biberon. Quel biberon! C'est une biberonne. La *biberonne* eut le betail. (La Font.)

de Desman.

BIBERSTEIN (Le baron Marschall de). Conseiller d'État russe, et botaniste distingué, né dans le Wurtemberg en 1768; propagea la culture des vers à soie dans la Russie méridionale; mourut en 1828.

BIBÉSIE (de *bibere*, boire). Myth. Déesse des Romains qui présidait au vin dans les banquets.

BIBI. s. m. Petit chapeau de femme qui était à la mode il y a quelques années.

BIBIANE (Ste). Appelée quelquefois *Vivienne*, vierge et martyre; née à Rome dans le IVe siècle.

BIBI MARIAM. Hist. relig. Nom donné par les femmes du Mogol à la Ste Vierge, dont elles aiment l'image, et pour laquelle elles ont une très-vive dévotion. Elles racontent à l'honneur de la mère de Dieu quantité d'histoires apocryphes.

BIBINAIRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *bis*, deux fois; *binarius*, double). Minér. Se dit d'un cristal produit par deux décroissements, l'un et l'autre par deux rangées. Chaux carbonatée bibinaire.

BIBINO-ANNULAIRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *bis*, deux fois; *binarius*, double; *annulus*, anneau). Minér. Se dit d'un prisme hexaèdre régulier dont la base est entourée de six facettes également inclinées, et produites en vertu de deux décroissements par deux rangées, l'un sur les bords, l'autre sur les angles de la même base. Mica bibino-annulaire.

BIBION. s. m. Entom. Insecte du genre des diptères, à tête large et arrondie chez les mâles, carrée et plate chez les femelles. Ceux qui paraissent au printemps se nomment mouches de St Marc, et ceux de l'été mouches de St Jean.

— Ornith. Syn. de Demoiselle de Numidie.

BIBIONIDE. adj. des 2 g. Entom. Qui ressemble au bibion. || BIBIONIDES. s. m. pl. Sous-tribu d'insectes ayant le genre bibion pour type.

BIBIONITE. adj. des 2 g. V. BIBIONIDE.

BIBISALTERNE. adj. (ét. lat., *bis*, deux; *bis*, deux; *alternus*, alterne). Minéral. Se dit d'un prisme hexaèdre régulier avec six facettes obliques situées au contour de chaque base, sur deux rangs, et qui alternent par rapport tant aux pans qu'aux faces de l'autre sommet. Mercure sulfuré bibisalterne.

BIBITION. s. f. (pr. *bi-bi-cion*; du lat. *bibere*, boire). Action de boire.

BIBITORIUS MUSCULUS. s. m. (ét. lat., *bibitorius*, buveur; *musculus*, muscle). Anat. Nom latin et scientifique donné autrefois au muscle adducteur de l'œil.

BIBLE. s. f. (du gr. βίβλια, livre; ce mot est mis pour βίβλια θεῖα, livres divins). Relig. Nom que porte le recueil des saintes Ecritures des chrétiens depuis le Ve siècle, où nous trouvons ce nom employé pour la première fois par saint Chrysostome. On appelle encore la Bible *les Livres sacrés, les Livres saints, l'Ecriture* ou *les Ecritures* par excellence, *les Ecritures saintes*, l'*Ancien* et le *Nouveau Testament*.

— On divise généralement la Bible en livres de l'*Ancien Testament*, ou livres qui contiennent ce que Dieu a révélé aux anciens Hébreux, et livres du *Nouveau Testament*, ou livres qui renferment ce que Dieu a enseigné plus tard par Jésus-Christ et les apôtres. Les livres de l'*Ancien* et du *Nouveau Testament* se divisent eux-mêmes en *proto-canoniques*, et *deutéro-canoniques*. V. ces mots. Ils se divisent encore en livres *légaux*, *historiques*, *sapientiaux* ou *moraux*, et *prophétiques*, suivant que les lois, les faits historiques, les instructions morales ou les prédictions divinement inspirées forment la partie principale de ces livres.

— Les *livres légaux* de l'*Ancien Testament* sont les cinq livres de Moïse ou le *Pentateuque*, les *livres historiques*, Josué, les Juges, Ruth, les quatre des Rois, les deux des Paralipomènes, le premier d'Esdras et le second qui porte le nom de Néhémie; ceux de Job, de Tobie, de Judith, d'Esther et les deux des Machabées. Les *livres sapientiaux* ou *moraux* sont les Psaumes, les Proverbes, l'Ecclésiaste, le Cantique des cantiques, la Sagesse et l'Ecclésiastique. Les *livres prophétiques* sont ceux d'Isaïe, de Jérémie y compris Baruch, d'Ezéchiel, de Daniel et des Douze petits prophètes. Dans le *Nouveau Testament*, les *livres légaux* sont les quatre Evangiles; les *livres historiques*, les Actes des Apôtres; les *livres sapientiaux*, les Epîtres de saint Paul et celles des autres apôtres; l'Apocalypse se rattache aux *livres prophétiques*. Ces divisions, même pour l'*Ancien Testament*, ne sont usitées que chez les chrétiens.

— Envisagée sous le point de vue purement humain, la Bible est le plus ancien, le plus vénérable, le plus complet de tous les monuments littéraires. Nul autre livre, chez aucun peuple du monde, n'a réuni autant de caractères intrinsèques et extrinsèques d'authenticité. L'histoire du monde y est retracée de la manière la plus convenable et la plus certaine; la doctrine qu'elle contient est la plus pure et la plus élevée de toutes les doctrines; le style des auteurs qui l'ont écrite l'emporte en naturel, en variété, en dignité, sur celui des meilleurs écrivains profanes. Mais, au point de vue au catholicisme, la Bible grandit encore de tout l'espace qu'il y a entre le ciel et la terre[illegible] elle contient la parole du Seigneur, écrite par des hommes divinement inspirés; elle traite avec autorité de la religion, chose la plus sainte et la plus sacrée; elle révèle les mystères; elle trace les règles de conduite les plus sages, et les plus parfaites, elle offre les consolations les plus efficaces et les plus pures. V. INSPIRATION.

— Quant au texte primitif, c'est-à-dire à la langue dans laquelle la Bible a été écrite, les livres de l'Ancien Testament furent généralement composés en hébreu, excepté le livre de la Sagesse et le deuxième des Machabées, qui furent écrits en grec. Pour le livre de Tobie et celui de Judith, on ne sait pas d'une manière certaine s'ils furent composés en hébreu, en chaldéen ou en grec. On rencontre dans le premier livre d'Esdras, dans Daniel et dans Jérémie, plusieurs passages en langue chaldaïque. Les sept derniers chapitres d'Esther, les livres entiers de l'Ecclésiastique, de Baruch, et le premier des Machabées, ont bien été originairement composés en hébreu, mais le texte original en est perdu depuis longtemps. Les livres du Nouveau Testament ont été primitivement écrits en grec, à l'exception au moins

de l'évangile de saint Mathieu, qui le fut certainement en langue hébraïque; c'était l'opinion des anciens, c'est aussi celle des critiques modernes.

— Les *Septante* (V. ce mot) traduisirent en grec tout l'Ancien Testament sous le règne de Ptolémée Philadelphe; et saint Jérôme, au IVe siècle, traduisit en latin la Bible tout entière; la traduction, connue sous le nom de *Vulgate* (V. ce mot), est la seule qui soit reconnue par l'Eglise. Après les Septante, le juif Aquila donna en grec une nouvelle traduction de la Bible, littéralement calquée sur l'hébreu. Les modernes ont traduit la Bible dans toutes les langues.

— BIBLE. s. f. A signifié dans le moyen âge une espèce de sarbacane. Quand nous estions au manger assis, adressoit sa *bible* du long de nostre table, et la faisoit jecter et nous brisoit nos pots et nos voires. (Joinville, Ms. de Lucques.)

— BIBLE. Litt. du moyen âge. Satire très-ingénieuse, composée par Guyot de Provins, moine de Cluny. V. GUYOT.

BIBLIANDER ou **BUCHMANN** (Théodore). Savant orientaliste, né en Thurgovie en 1501, mort en 1564.

BIBLIA PAUPERUM (mots latins qui signifient *Bible des pauvres*). On donnait autrefois ce nom, avant l'invention de l'imprimerie, au recueil gravé sur bois des principaux sujets de l'Ancien et du Nouveau Testament, avec une courte explication au bas en latin, à l'usage des clercs pauvres; car alors le prix d'un manuscrit de la Bible complète était si élevé, que les particuliers ou les établissements les plus riches pouvaient seuls y arriver.

BIBLIATRIQUE. s. f. Art de restaurer les livres.

BIBLIOGNOSIE. s. f. (ét. gr., βιβλίον, livre; γνῶσις, connaissance). Connaissance des livres, de leur histoire, de leurs titres, dates, etc. V. BIBLIOGRAPHIE.

BIBLIOGNOSTE. s. m. (ét., V. BIBLIOGNOSIE). Celui qui connaît à fond l'histoire des livres, leurs titres, la date de leurs différentes éditions, le lieu où ces éditions ont été faites, le nom des éditeurs, des imprimeurs, etc.

BIBLIOGNOSTIQUE. s. f. Syn. inusité de Bibliognoste.

BIBLIOGRAPHE. s. m. (ét. gr., βιβλίον, livre; γράφω, j'écris). Anciennement, Copiste de livres; aujourd'hui, Celui qui, versé dans la connaissance des livres, des éditions, et même des manuscrits anciens, sait encore appliquer son savoir et son talent à l'appréciation du mérite littéraire des livres. Le *bibliographe* digne de ce nom sera celui qui, préférant les bons ouvrages à ceux qui ne sont remarquables que par leur rareté ou leur bizarrerie, aura puisé une véritable doctrine dans les meilleurs auteurs anciens et modernes, et saura communiquer aux personnes qui le consulteront les renseignements les plus capables de les bien diriger dans les études auxquelles elles voudront se livrer. (Alex. Barb.) Le véritable *bibliographe* n'a plus honte d'être connu comme tel. (***.)

BIBLIOGRAPHIE. s. f. (ét. gr., βιβλίον, livre; γράφω, j'écris). Connaissance des livres, science du bibliographe. Les livres de *bibliographie* ne sont plus de simples compilations et des nomenclatures réimprimées pour la vingtième fois; mais ils sont le résultat de l'examen et des études de leurs auteurs mêmes. (***.)

— *Bibliographie matérielle.* Celle qui a pour objet de faire connaître le matériel des livres, leur rareté, leur prix.

— *Bibliographie littéraire*, ou *scientifique*, appelée aussi *bibliologie*. Celle qui traite du mérite des ouvrages et de leurs rapports littéraires entre eux.

— *Bibliographie générale.* Celle qui se compose d'ouvrages ou catalogues destinés à faire connaître tous les genres de livres indistinctement.

— *Bibliographie spéciale.* Celle qui se renferme dans l'indication d'un seul genre d'ouvrages.

— La bibliographie a son langage propre; elle a composé sa terminologie de signes et surtout d'abréviations qui dans son catalogue dispensent de détails et de répétitions.

BIBLIOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Qui concerne la bibliographie, qui est propre à la bibliographie. Système bibliographique. Répertoire bibliographique. Dictionnaire bibliographique.

BIBLIOGRAPHIQUEMENT. adv. Selon l'ordre bibliographique; d'après les règles de la bibliographie. Un catalogue rangé *bibliographiquement.* (Debure.)

BIBLIOLATHE. adj. et s. des 2 g. (du gr. βιβλίον, livre; λανθάνω, j'oublie). Littéralement, Oublieur de livres. Se dit de celui qui possède beaucoup de livres sans les connaître, ou d'un auteur qui a tant écrit, qu'il ne se souvient plus du titre de ses ouvrages.

BIBLIOLITHE. s. m (ét. gr., βιβλίον, livre; λίθος, pierre). Minér. Nom donné à certaines pierres calcaires et schisteuses qui portent l'empreinte des feuilles des végétaux, et qui, divisées en lames minces, présentent l'aspect des feuillets d'un livre.

BIBLIOLOGIE. s. f. (ét. gr., βιβλίον, livre; λόγος, discours). Partie de la science bibliographique que l'on est convenu d'appeler *élémentaire*, pour la distinguer de la bibliographie *générale* et *spéciale*. La bibliologie traite de la définition des mots et des règles de la bibliographie; elle en est un préliminaire indispensable.

BIBLIOLOGUE. s. m. Celui qui est versé dans la science appelée bibliologie. Comme on ne saurait être bon bibliologue sans connaître aussi la bibliographie, on doit en conclure que les deux mots *bibliologue* et *bibliographe* sont à peu près synonymes.

BIBLIOLYTE. s. m. (ét. gr., βιβλίον, livre; λύω, je détruis). Destructeur de livres. Le calife Omar, qui brûla la bibliothèque des Ptolémées, fut un bibliolyte.

BIBLIOMANCIE. s. f. (ét. gr., βιβλίον, livre; μαντεία, prédiction). Sorte de divination qui s'exerçait au moyen d'un livre. Dans la Grèce et dans l'Italie, on tirait quelquefois le sort de quelque poëte célèbre: ce qui se présentait à l'ouverture du livre était la décision du ciel. Les chrétiens prirent cette coutume des païens, et ils consultaient la Bible pour y trouver la décision de ce qu'ils feraient.

BIBLIOMANCIEN, ENNE. adj. et s. (ét., V. BIBLIOMANCIE). Qui pratique la bibliomancie, qui enseigne la bibliomancie.

BIBLIOMANE. s. m. (ét., V. BIBLIOMANIE). Celui qui est atteint de bibliomanie.

BIBLIOMANIE. s. f. (ét. gr., βιβλίον, livre; μανία, folie, manie). Passion, fureur de posséder des livres, non pas tant pour s'instruire, que pour en repaître sa vue et se féliciter de les avoir. La bibliomanie est l'aberration de la bibliophilie. V. ce mot. Le mot bibliomanie est de la façon de Gui-Patin. En 1727 on ne pouvait encore l'employer. Bibliomane a la même origine.

BIBLIOMAPPE. s. f. (du gr. βιβλίον, livre; et du lat. *mappa*, carte). Recueil de cartes géographiques.

BIBLIOPÉE. s. f. (du gr. βιβλίον, livre; et du lat. *opus*, ouvrage). Art de composer un livre. Inusité.

BIBLIOPÉGISTE. s. m. (ét. gr., βιβλίον, livre; πηγνύω, je rassemble). Synonyme inusité de Relieur.

BIBLIOPHILE. s. m. (ét. gr., βιβλίον, livre; φιλεῖν, aimer). Celui qui aime sagement et honorablement les livres, qui a du goût pour les bons ouvrages et qui sait les discerner d'avec les mauvais. Les qualités du bibliophile et du bibliographe se confondent; mais quelquefois les bibliophiles les plus instruits et les plus raisonnables tombent dans la bibliomanie.

— *Société des bibliophiles.* Formée en France en 1820; se compose de vingt-quatre membres et de cinq associés étrangers, n'admet dans son sein aucune personne faisant commerce de livres.

BIBLIOPHILIE. s. f. (ét., V. BIBLIOPHILE). Goût vif et éclairé pour les livres. Ce mot est peu usité.

BIBLIOPOLE. s. m. (ét. gr., βιβλίον, livre; πωλεῖν, vendre). Vendeur de livres, libraire. Mon libraire n'est que *bibliopole:* il ne fait rien imprimer; il dit qu'il ne veut pas se ruiner. (Mercier.)

BIBLIOTACTE. s. m. (ét. gr., βιβλίον, livre; τάσσω, je range). Celui qui s'occupe spécialement du classement des livres.

BIBLIOTAPHE ou **BIBLIOTAPHTE.** s. m. (ét. gr., βιβλίον; livre; τάφω ou τάφθω, j'enterre). Celui qui, par paresse, par ignorance ou par mauvais vouloir, ne veut communiquer à personne les livres qu'il possède.

BIBLIOTHÉCAIRE. s. m. (ét. gr., βιβλίον, livre). Celui qui est chargé de l'administration d'une bibliothèque. Bibliothécaire du Vatican. Bibliothécaire du roi. Bibliothécaire de l'Institut.

— On a substitué, on ne sait trop pourquoi, le titre de *conservateur* à celui de bibliothécaire.

— Autrefois ce mot a été employé pour désigner des auteurs de catalogues.

BIBLIOTHÉCONOMIE. s. f. (ét. gr., βιβλίον, livre; θήκη, cassette; νόμος, loi). Art d'arranger, de conserver et d'administrer une bibliothèque.

BIBLIOTHÈQUE. s. f. (ét. gr., βιβλίον, livre; θήκη, cassette, dépôt). Lieu destiné au dépôt des livres. Bâtir une bibliothèque. La bibliothèque du roi. Cette pièce est destinée à servir de bibliothèque.

— Collection de livres rangés sur des tablettes ou rayons découverts, ou bien enfermés dans des armoires à grillages ou à vitraux.

— Se dit aussi d'une armoire et de tout assemblage de tablettes propres à recevoir des livres. Une bibliothèque de bois d'acajou. Bibliothèque d'acajou. Bibliothèque vitrée. || Et dans le même sens, *Un corps de bibliothèque.*

— Par extens. Recueils, extraits, catalogues raisonnés d'ouvrages de même ou de différente nature.

— Choix d'ouvrages, en entier ou par extraits. Bibliothèque rabbinique. Bibliothèque des pères de famille.

— Fig. et fam. *Bibliothèque vivante, ambulante.* Se dit d'un homme fort instruit, qui peut citer de mémoire beaucoup d'auteurs, beaucoup d'ouvrages. || *C'est une bibliothèque renversée.* Se dit d'un homme qui a beaucoup lu, mais dont la science est confuse, mal digérée. || On a dit dans le même sens: *C'est une bibliothèque de livres dépareillés.*

— Fig. *Bibliothèque bleue.* Recueil de contes bleus, de contes populaires.

— *Bibliothèque forestière.* Collection d'échantillons de bois provenant d'arbres et arbustes forestiers et façonnés en forme de livres, dont le dos est couvert par l'écorce du bois, et dont les parties latérales et la tranche font connaître la couleur et le tissu du bois en différents sens.

— L'usage des bibliothèques remonte aussi haut dans l'antiquité que la culture des sciences et des arts. Mais on conçoit que tant que l'écriture manuelle fut le seul moyen de reproduction des livres, les bibliothèques ne durent se remplir et se multiplier qu'avec lenteur et à grands frais; aussi la plus fameuse bibliothèque antique dont nous ayons connaissance, celle d'Alexandrie, ne contenait que 700,000 volumes. Cependant, il est probable qu'aucun des peuples civilisés de l'antiquité ne manqua de bibliothèques publiques. Les Hébreux avaient une ville qu'ils nommaient *ville des livres* (*Cariath-sepher*). On connaît celle d'Osymandias, l'Egyptien. Les Grecs et les Romains en eurent de publiques et de privées. Dans les premiers temps de la chrétienté et au moyen âge, ce qui échappa de livres aux ruines de la civilisation antique se réfugia à l'ombre des cathédrales et des bibliothèques. Charlemagne, Charles V s'occupèrent de rassembler des livres. Celui-ci jeta les fondements de la bibliothèque royale.

— Depuis l'invention de l'imprimerie, les bibliothèques publiques et privées se sont multipliées à l'infini.

— Le mot *bibliothèque* ne s'introduisit dans la langue française que sous le règne de Charles IX; avant on disait *librairie*, ce qui se dit encore en Angleterre.

BIBLIOTIQUE. s. m. Vieux mot qui a signifié Bibliothécaire, écrivain public.

Pierres ne sols n'ont pas audicion.
Ne Jerosme, si bon *bibliotique*.
(Poés. d'EUSTACHE DES CHAMPS.)

BIBLIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient, qui est propre à la Bible. Livres bibliques. Ecrits bibliques. Docteurs bibliques. Archéologie biblique.

— Chez les protestants ce mot est employé par opposition à Ecclésiastique. Dogme biblique.

— *Société biblique.* Société établie chez les protestants pour la propagation des saintes Ecritures. La Société biblique de Londres.

— *Style biblique.* Style par lequel on imite la simplicité ou les figures hardies de la Bible. || Se prend quelquefois en mauvaise part, et signifie alors une imitation fausse et défectueuse de ce même style.

— *Docteurs bibliques.* Docteurs chrétiens du XIIe siècle, qui prouvaient les dogmes de la foi par l'Ecriture et la tradition, et qui étaient opposés aux docteurs sentenciers. V. SENTENCIER.

— *Exégèse biblique.* V. EXÉGÈSE.

— *Géographie biblique.* Topographie des lieux où se sont passés les événements racontés dans la Bible.

— *Littérature biblique.* Ensemble de toutes les sciences qui se rapportent à l'explication des mots et des choses contenues dans la Bible. || La connaissance des livres qui traitent de ces matières.

— *Philologie biblique.* Partie de la philologie ancienne qui traite du texte original de l'Ancien et du Nouveau Testament et des plus vieilles traductions de la Bible.

BIBLIS. s. m. Ornith. Genre de la famille des hirundinées, à queue non fourchée.

— Entom. Genre de lépidoptères diurnes, du Brésil et de l'île Saint-Thomas.

BIBLIS. Myth. V. BYBLIS.

BIBLISTE. s. m. Hist. eccl. Nom donné à ceux qui ne reçoivent pour règle de foi que le texte de l'Ecriture.

BIBLISTIQUE. s. f. Philol. Connaissance des diverses éditions de la Bible.

BIBLITE. adj. des 2 g. Entom. Qui ressemble ... de lépidoptères diurnes, de la famille des nymphaliens.

BIBLIUGUIANSIE. s. f. (du gr. βιβλίον, livre; ὑγίανσις, guérison, restauration). Art de restaurer les livres endommagés. Inusité. V. BIBLIATRIQUE.

BIBO. s. m. Nom que les Indiens donnent à l'arbre qui produit les anacardes.

BIBORATE. s. m. Chim. Nom donné à des sur-sels dans lesquels l'oxygène de l'acide borique est multiple par deux de celui de la base.

BIBORE. s. m. Erpét. Synonyme de Vivore.

BIBOSSU, UE. adj. Zool. Qui porte deux bosses.

BIBRA (Famille). Ancienne famille baronniale de l'Allemagne qui a produit plusieurs hommes qui ont bien mérité de leur pays.

BIBRACTE. Géogr. anc. La ville la plus considérable et la plus peuplée et en même temps la forteresse la plus considérable des Eduens, dans la Gaule celtique.

BIBRACTÉOLÉ, ÉE. adj. Bot. Qui est muni de deux bractéoles.

BIBRACTÉTÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *bis*, deux fois; *bractea*, bractée). Bot. Se dit d'un organe muni de deux bractées. Mélastome bibracté. || Synonyme de Bractéolé.

BIBREUIL. s. m. Bot. Nom vulgaire de l'héracleum sphondylium.

BIBUS. (pr. *bi-bu-ce*). Terme de mépris, ne s'emploie guère qu'avec la préposition *de*, pour désigner une chose de peu de valeur. C'est une affaire de bibus. Ce sont des raisons de bibus. Familier.

— s. m. A peu près synonyme de Un rien.

Prenez garde, en voulant réformer un *bibus*,
De vous jeter vous-même en un plus grand abus.
(SAL.)

BICA. s. m. Ichthyol. Sorte de poisson que l'on trouve sur la côte de la Biscaye.

BICALLEUX, EUSE. adj. (ét. lat., *bis*, deux fois; *callus*, cal). Bot. Qui est muni de deux callosités. Diplechtre bicalleux.

BICANIRE ou **BICANYR.** Géogr. Petit Etat de l'Hindoustan, dans les possessions des Radjepoutes, ancienne province d'Adjemyr, et situé dans le grand désert. Pays plat, sablonneux et privé d'eau. Toute récolte dépend des pluies périodiques. Le vergho et le coton sont les principales productions; beaucoup de bétail et de chameaux.

— Le radjah de Bicanire est, depuis 1818, sous la protection anglaise, sans être tributaire. Ses revenus s'élèvent à 1,250,000 fr.

— BICANIRE. Ville capitale de l'État de ce nom, assez forte, entourée de grandes murailles et de fossés; citadelle, fabrique de toiles de coton, mousselines, turbans; commerce actif; eau rare. Le radjah réside dans le fort voisin.

BICAPSULAIRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *bis*, deux fois; *capsula*, capsule). Bot. Se dit d'un fruit composé de deux carpelles représentant chacun une sorte de capsule; tel est le fruit de la plupart des plantes de la famille des apocynées.

BICAR. s. m. Hist. mod. Nom qu'on donnait à des pénitents indiens qui passaient toute leur vie nus, laissaient croître leurs cheveux et leur barbe, et portaient partout une écuelle de bois, qu'ils se faisaient remplir de riz cuit aux portes des maisons quand ils avaient faim.

BICARBONATE. s. m. (ét. lat., *bis*, deux fois; *carbo*, carbone). Chim. Nom donné à des sur-sels dans lesquels l'oxygène de l'acide carbonique est multiple par deux de celui de la base.

BICARBONÉ, ÉE. adj. Chim. Se dit du *gaz* hydrogène bicarboné, le second degré gazeux de carbonation de l'hydrogène, celui qui contient deux fois autant de carbone que l'autre.

BICARBURE. s. m. (ét. lat., *bis*, deux fois; *carburetum*, carbure). Chim. Carbure dans lequel la proportion du carbone est double de celle qui existe dans un autre.

BICARÈNE. s. m. Erpét. Nom d'un tupinambis, espèce de lézard.

BICARÉNÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *bis*, deux fois, *carena*, carène). Bot. Qui est marqué de deux carènes, comme la valve inférieure d'une espèce de gryphée. || Se dit aussi de la paillette supérieure des graminées, lorsqu'elle est marquée de deux nervures équidistantes, et plus près des bords que du centre.

BICAUDALIS MUSCULUS. s. m. (muscle bicaudal). Nom latin et scientifique donné au muscle auriculaire postérieur, parce qu'il est ordinairement formé de deux faisceaux.

BICAUDÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *bis*, deux fois; *cauda*, queue). Zool. Qui a deux queues ou deux appendices caudiformes.

BICELLAIRES. s. m. pl. Polyp. Petit groupe de polypiers, dont les cellules peu ou point saillantes sont disposées sur deux rangs alternes.

BICÉPHALE. adj. et s. (du lat. *bis*, deux fois, et du gr. κεφαλή, tête). Monstre à deux têtes.

BICÉPHALIE. s. f. Médec. V. DIPLOGENÈSE.

BICEPHALIUM. s. m. Médec. Espèce de sarcome ou d'excroissance très-volumineuse, développée sur la tête et qui paraît en quelque sorte en former une seconde.

BICEPS. s. m. (ét. lat., *bis*, double; *caput*, tête). Myth. Surnom de Janus, qu'on appelait ...

— adj. Anat. Se dit des muscles qui se terminent à une de leurs extrémités par deux cordes tendineuses. || *Biceps du bras.* Celui qui est situé à la partie antérieure du bras; c'est lui qui fait une saillie si prononcée quand on fléchit fortement l'avant-bras sur le bras. || *Biceps de la cuisse.* Celui qui est situé à la partie postérieure de la cuisse: il est allongé, aplati, divisé supérieurement en deux portions, une longue et une courte.

BICERCLÉ, ÉE. adj. Hist. nat. Qui offre deux raies colorées en forme de cercle. Trochus bicerclé. Turritelle bicerclée.

BICÊTRE. (corrupt. de *Winchester*). Géogr. Grand hospice situé dans le dép. de la Seine, près de Paris et sur la route de Fontainebleau. Il est ainsi nommé d'un château autrefois situé sur le même emplacement, et qui appartenait à Jean, évêque de Winchester. Jean, duc de Berry, y fit construire un hôpital sous le règne de Charles V. Il fut détruit pendant les guerres qui désolèrent le règne suivant. Rétabli sous Louis XIII, il servit d'asile aux soldats infirmes

jusqu'à l'établissement de l'hôtel des Invalides. Il contient aujourd'hui des vieillards, des infirmes et des aliénés. On y remarque un très-beau puits et un grand réservoir ; 6,500 hab.

BICÈTRE. s. m. Ce mot a signifié Malheur, disgrâce, infortune, parce qu'il s'est formé par corruption de *bissexte*, nom du jour qu'on ajoute au mois de février dans les années bissextiles, et que la superstition faisait regarder comme néfaste.

Eh bien, ne voilà pas mon enragé de maître !
Il va nous faire encor quelque nouveau *bicêtre*.
(MOLIÈRE).

BICÊTREUX, EUSE. adj. S'est dit pour Malheureux, infortuné. V. BICÊTRE.

BICHARGUYN. Géogr. Peuple de l'Afrique orientale, qui habite la partie nord-ouest de la Nubie, entre le Nil et la mer Rouge, jusqu'au parallèle du Souakim. Les Bicharguyns sont pasteurs, vivent de lait, de chair crue et de dourah.

BICHARRIÈRE. s. f. Pêch. Filet en tramail, dont on se sert sur la Dordogne pour prendre des aloses et des saumons.

BICHAT (Marie-Franç.-Xav.). Célèbre physiologiste né en 1771 à Thoirette, en Bresse, mort à Paris à l'âge de 32 ans; fut élève et ami de Desault, dont il publia les œuvres ; entra à 26 ans dans la carrière du professorat, et se vit entouré de nombreux auditeurs, auxquels il exposait une doctrine aussi neuve que solide. A 28 ans, il était médecin de l'Hôtel-Dieu, et périssait quatre ans après d'une chute violente sur l'escalier de cet hospice. Ses principaux ouvrages sont : *Recherches physiologiques sur la vie et la mort*, 1800; *Anatomie générale appliquée à la physiologie.*

BICHATIE. s. f. (du nom de *Bichat*, célèbre physiologiste). Bot. Genre d'algues de la tribu des nostocinées.

BICHE. s. f. (rad. *bouc*, onomatopée formée par imitation du cri de cet animal ; en bas lat., *beccus ;* en ital, *becco ;* et en gr., βίκος). Mamm. Femelle du cerf et de plusieurs espèces du même genre. Un faon de biche. Un petit de biche. La *biche*, encore enfant, d'épouvante bondit. (Delille.)

— Ichthyol. Syn. de Bleu et de Scombre.

— Entom. Femelle du cerf-volant.

— Blas. Mais fut de loyal et légitime héritage, et portant d'argent à un serpent d'azur : cestuy serpent se nomme, à blasonnez, une *biche*. (*Anc. chroniq.*)

— Expression très-familière d'amitié, en s'adressant à une femme, à une jeune fille. Ma biche. Ma petite biche.

— Iconol. Symbole de Junon conservatrice, parce que, de cinq biches aux cornes d'or que Diane poursuivait, elle n'en prit que quatre qu'elle attela à son char. || La *biche aux pieds d'airain et aux cornes d'or* du mont Ménale, était consacrée à Diane.

— Techn. *Pied-de-biche.* Instrument de dentiste. Se dit aussi de divers autres objets dont l'extrémité ressemble, par sa forme, au pied d'une biche

— Ebénist. *Table à pieds-de-biche.* Table dont les pieds sont légèrement recourbés en dehors par le bas.

BICHECHOTTERIE. s. f. (rad. *biche*). Mot qui a été synonyme de Caresse, cajolerie. Son amy luy fera tous les playsirs qu'il pourra, et luy fera mille petites *bichechotteries* où elle prendra grand playsir, que nul mary sauroit faire. (*Les Quinze joyes du mariage.*)

BICHE-DES-BAROLONS. s. f. Mamm. Syn. de Biche-des-Palétuviers.

BICHE-DES-PALÉTUVIERS. s. f. Mamm. Petit cerf de la Guiane qui, lorsque la mer monte, se tient immobile sur les racines élevées des palétuviers jusqu'à ce que les eaux se retirent.

BICHÉNIE. s. f. Bot. Syn. de Chœtanthère, de la famille des synanthérées.

BICHERÉE. s. f. Ancienne mesure agraire en usage dans le Lyonnais, répondant à peu près à quarante-deux ares.

BICHERIES. s. f. pl. Mar. Bordages des galères.

BICHET. s. m. Ancienne mesure de grains [illegible] Meaux, et dans quelques autres pays. Le bichet de Lyon équivalait à peu près à deux cinquièmes d'hectolitre ; celui de Sens, à un peu plus d'un cinquième. || Ce que contenait un bichet. Un bichet de froment. Un bichet d'avoine. || *Un bichet de terre.* La mesure d'une terre qui avait besoin d'un bichet de blé pour être ensemencée.

— Bot. Syn. de Rocou.

BICHETAGE. s. m. (rad. *bichet*). Anc. législ. Droit sur ce qui se vendait au bichet et au panier.

BICHETEAU. s. m. A signifié Petit d'une biche.

BICHETTE. s. f. (dimin. de *biche*). Petite biche, jeune biche.

— Fam. Terme d'amitié, en parlant à une femme, à une fille. Ma bichette. Ma petite bichette. Ma bichette chérie. Tres-familier.

— Pêch. Filet du genre de celui qu'on nomme haveneau et qui sert à faire la pêche du petit poisson sur les bords de la mer.

BICHETTES. s. f. pl. Sorte de jeu.

BICHIR. s. m. Ichthyol. Genre de poissons du Nil et du Sénégal, dont les nageoires pectorales sont portées sur deux pédicules libres, et dont tout le corps est couvert d'écailles osseuses et dures, comme les lépisostées.

BICHO. s. m. Entom. Nom qu'on donne dans le Brésil à un petit ver qui s'attache aux jambes des habitants, et leur cause des douleurs insupportables et souvent une maladie qui se nomme également Bicho.

BICHON ou **CHIEN DE MALTE.** s. m. (abrév. de *barbichon*, dimin. de *barbet*). Mamm. Jolie espèce de chien provenant du croisement du petit barbet et de l'epagneul. Un joli bichon. Une jolie bichonne. S'il meurt à vos belles quelque sale *bichon*, on degrade impunément le chien céleste pour le mettre en sa place. (Guerardi.) Un *bichon* contre un dogue a peine à se défendre. (Beff. de Reig.)

— Fig. et fam. Terme d'amitié. On dit mon *Bichon*, comme l'on dit mon *Chien*, mon *Chat*.

— *Bichon de mer.* Echin. Syn. de Balate.

BICHONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Bichonner. S'empl. adjectiv. Cheveux bichonnés. Tête bichonnée.

BICHONNER. v. a. 1re conj. Friser, boucler la chevelure de manière à lui donner quelque ressemblance avec la tête frisée d'un bichon.

— Fig. Attifer, pomponner. On a trop bichonné sa chevelure. Depuis une heure le coiffeur est à le bichonner.

— Parer avec un certain soin.

L'une (la religieuse) découpe un agnus en [losange
Ou met du rouge à quelque bienheureux ;
L'autre *bichonne* une vierge aux yeux bleus.
(GRESSET.)

— SE BICHONNER. v. pr. S'attifer, se pomponner, se parer avec soin. Fig. et fam. Il se bichonne continuellement. Il ne fait que se bichonner. On ne sait plus ici où trouver de quoi se *bichonner*, et je suis toute déroutée, quand j'ai envie d'un coup de peigne. (Bouchon-Dubournial, traduct. de Don Quichotte.)

BICHOT. s. m. Mesure de grains anciennement en usage à Dijon, et qui pesait 168 kilog., regardée comme la charge d'un cheval.

BICHROMATE. s. m. (ét. lat., *bis*, deux fois ; *chromas*, chromate). Chim. Nom donné à des sur-sels dans lesquels l'oxygène de l'acide chromique est multiple par deux de celui de la base.

BICHY. s. m. Bot. Syn. de Lunanée.

BICIA. s. f. Bot. Plante d'Amérique assez semblable au cotonnier et haute de deux à trois mètres.

BICIPITAL, ALE. adj. (ét., V. BICEPS). Anat. Qui a rapport au muscle biceps. || *Gouttière ou coulisse bicipitale.* Enfoncement longitudinal situé à l'extrémité supérieure de la face interne de l'humérus, entre les deux tubérosités de cet os, et qui sert à loger le tendon de la longue portion du biceps. || *Tubérosité bicipitale.* Apophyse située au-dessous du col du radius, qui donne attache au tendon inférieur du biceps.

BICIPITÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *bis*, deux fois ; *caput*, tête). Bot. Se dit de la carène des fleurs légumineuses, quand les deux pièces qui la composent sont soudées aux deux extrémités.

BICK ou **BISH.** s. m. Bot. Racine dont le suc sert à empoisonner les flèches des Indiens.

BICLAVÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *bis*, deux fois ; *clavus*, clou). Entom. Se dit des insectes hémiptères dont les deux avant-derniers articles des antennes sont épais à l'extrémité.

BICLE ou **BIGLE.** s. m. Mamm. Nom d'une espèce de chien commune en Angleterre, qu'on emploie pour la chasse du lièvre.

BICLE. adj. des 2 g. S'est dit pour Bigle. Les mères font bien de tenir leurs enfants quand ils contrefont les boiteux, les borgnes et les *bicles*. (Mont.)

BICLER. v. n. 1re conj. S'est dit pour Bigler.

BICLINIUM. s. m. (du lat. *bis*, deux fois ; et du gr. κλίνη, lit). Ant. rom. Salle à manger, chez les Romains où il n'y avait que deux lits.

BICOCQ ou **PIED-DE-CHÈVRE.** s. m. Techn. Pied ou soutien en bois que l'on ajoute [illegible] à la machine appelée chèvre par les charpentiers et les maçons, quand il n'y a pas de muraille pour l'appuyer.

BICOLLIGÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *bis*, deux fois; *colligo*, je ramasse). Ornith. Se dit des oiseaux, quand les doigts antérieurs de leurs pieds sont réunis à la base par une membrane.

BICOLORINE. s. f. Chim. Substance trouvée dans la teinture de quassia, la dissolution de sur-sulfate de quinine, etc., qui donne aux liqueurs dans lesquelles elle est tenue en dissolution la propriété de produire une couleur bleue.

BICON. Hist. anc. Grec qui assassina Athénodore, gouverneur de la Bactriane pour Alexandre.

BICONCAVE. adj. des 2 g. (ét. lat., *bis*, deux fois ; *concavus*, concave). Se dit d'un corps plan, dont chacune des deux faces est excavée. Verre biconcave.

BICONGE. s. f. Mesure de capacité chez les Romains, contenant probablement, comme l'indique l'étymologie, deux conges. V. CONGE.

BICONJUGUÉ, ÉE ou **BIGÉMINÉ, ÉE.** adj. (ét. lat., *bis*, deux fois ; *conjungo*, je joins). Bot. Se dit d'une feuille dont les deux pétioles secondaires portent chacun une paire de feuilles.

BICONTOURNÉ, ÉE. adj. Bot. Qui est tordu deux fois sur soi-même, comme les légumes de l'hippocrépis, la racine du polygone.

BICONVEXE. adj. des 2 g. Se dit d'un corps plan, dont les deux faces sont bombées ou convexes.

BICOQUE (La). (en ital. *Bicocca*). Géogr. Village du royaume lombard-vénitien à 7 kilom. de Milan. Lautrec, général français, y fut battu par les Impériaux en 1522. Cette affaire est connue dans l'histoire sous le nom de *Journee de la Bicoque.*

— C'est par allusion au nom de ce village et à l'affaire qui y eut lieu que le mot *bicoque* a passé dans notre langue pour signifier une Petite ville ou place mal fortifiee, à peine susceptible d'être défendue, et à la merci du pétard. La réputation de ce général échoua devant une *bicoque*. (Acad.) Cette *bicoque* arrêta longtemps toutes les forces des ennemis. (Id.)

— Par extension. Petite maison. Une mauvaise bicoque. Je n'ai dans ce village qu'une *bicoque*. (Acad.)

Tout me déplaît et tout me choque
Dans cette maudite *bicoque*. (***)

BICOQUET. s. m. Nom donné jadis à un ornement de tête, à une espèce de chaperon, à une parure de femme.

BICORDÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *bis*, deux fois ; *cor, cordis*, cœur). Qui offre une sorte d'échancrure à chaque extrémité. Oursin bicordé.

BICORNE. s. m. (ét. lat., *bis*, deux fois ; *cornu*, corne). Intest. Synonyme de Ditrachytère.

— BICORNE. adj. des 2 g. Qui est terminé par ou garni de deux pointes semblables à deux cornes. Anthère bicorne. Capsule bicorne. Silicule bicorne. Cypsèle bicorne. || BICORNES. s. f. pl. Bot. Famille de plantes dont les étamines sont garnies de deux larges pointes.

BICORNETTE. s. f. Bot. Genre de la famille des orchidées, plante de Madagascar, dont la tige feuillée porte de petites fleurs disposées en épi

BICORNEURS. s. m. pl. Nom ancien donné à la milice de Valenciennes.

BICORNIGER. s. m. (ét. lat., *bis*, deux fois ; *cornu*, corne, et *gerens*, portant). Myth. Un des surnoms de Bacchus, qu'on représentait quelquefois avec des cornes, symbole de force.

BICORNIS. s. m. Anat. Muscle extenseur du bras. || Il est aussi adjectif. Le muscle bicornis.

BICORNU, E. adj. Bot. Garni de deux pointes semblables à des cornes.

BICOTYLÉDONE. adj. des 2 g. Bot. V. DICOTYLÉDONE.

BICOUDÉ, ÉE. adj. Qui a deux coudes ou deux inflexions.

BICOURONNÉ, ÉE. adj. (ét. lat. *bis*, deux fois ; *corona*, couronne). Bot. Se dit de la calathide des synanthérées, quand elle offre trois sortes de fleurs différentes par la corolle.

BICUCULLE. s. f. (ét. lat., *bis*, deux fois ; *cuculla*, capuchon). Bot. Syn. de Corydalle.

BICUIRASSÉ, ÉE. adj. (ét. hyb. *bis*, deux fois, et *cuirasse*). Didact. Qui porte deux cuirasses. || BICUIRASSÉS. s. m. pl. Crust. Famille de crustacés de l'ordre des stomapodes.

BICUIVRIQUE. adj. des 2 g. (ét. lat., *bis*, deux fois ; *cuprum*, cuivre). Chim. Se dit des sous-sels dans lesquels l'oxygène de l'oxyde cuivrique est multiple par deux de celui de l'acide.

BICUSPIDÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *bis*, deux fois ; *cuspis*, pointe). Hist. nat. Qui offre deux pointes. Jungermannie bicuspidée. || Polyp. Sertulaire bicuspidée.

BICYANATE. s. m. Chim. Nom donné à des sur-sels dans lesquels l'oxygène de l'acide cyanique est multiple par deux de celui de la base.

BICZON. Géogr. Cercle de Bohême, situé entre la Prusse, le Buntzlau, Kaursim et Koniggratz. Superficie, 560 kilom. carrés ; popul., 10,000 hab. Chef-lieu New-Biczow, à 72 kilom. [illegible]

BIDACHE. Géogr. Commune de France, chef-lieu de canton (Basses-Pyrénées), à 26 kilom. de Bayonne, sur la Bidouse ; 2,250 hab.

BIDACTYLE. adj. des 2 g. (du lat. *bis*, deux fois, et du gr. δάκτυλος, doigt). Ornith. Qui a deux doigts. Mauvais synonyme de Didactyle.

BIDARIE. s. f. Bot. Genre de la famille des asclépiadacées, ayant pour type l'asclépiade à teinture.

BIDASSOA. s. f. Géogr. Rivière d'Espagne, qui prend sa source sur le versant méridional des Pyrénées, dans la Navarre, sépare la France de la province de Guipuscoa, et se jette dans le golfe de Biscaye, à 2 kilom. au-dessous de Fontarabie. Dans sa partie inferieure, cette rivière forme l'île des Faisans, où fut conclu le traité des Pyrénées (1659).

BIDAUCT. s. m. Techn. Suie de cheminée qui sert aux teinturiers pour faire une couleur brune.

BIDEAU ou **BIDO.** s. m. Mar. Voile que le vent presse contre le mât. On dit *Aller à bideau, faire un bideau*, avoir la voile sur le mât. Dans un navire à voiles latines, c'est s'exempter de *muder*, avoir la voile sur le mât étant au plus près du vent courant à bord.

BIDE[illegible] s. f., et **BINDELLES,** s. f. pl. Vieux [illegible] se disait d'une sorte de manches. Cousa[illegible] manches à *bidelle* ou à *bindelles*. (Trév.)

BIDENT. s. m. (ét. lat., *bis*, deux fois ; *dens* dent). Ornith. Genre d'oiseaux de proie du Brésil, synonyme de Harpagus.

— Bot. Genre de la famille des composées, plante annuelle, vulgairement *chanvre aquatique*, qui habite ordinairement le bord des eaux, et se rencontre dans les deux hemisphères.

BIDENTAL. s. m. (ét. lat., *bis*, deux fois, et *dens*, dent). Nom que les Romains donnaient aux lieux où la foudre était tombée, parce qu'ils les purifiaient en y immolant une brebis à deux dents. Les prêtres qui faisaient ce genre de sacrifices se nommaient *bidentales.*

BIDENTE. adj. des 2 g. (ét. lat., *bis*, deux fois, et *dens*, dent). Bot. Se dit du calice dont le bord ou le limbe a deux dents

BIDENTÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *bis*, deux fois ; *dentatus*, denté). Zool. Se dit des animaux dont la bouche ou le bec est garni de deux dents ou présente une double échancrure. Se dit aussi des antennes des insectes, quand elles sont dentées des deux côtés.

— Bot. Se dit d'une partie qui offre sur ses bords des divisions plus ou moins profondes, d'où résultent deux saillies en forme de dents.

BIDENTIDÉES. s. f. pl. Bot. Division de la tribu des senécionées, correspondant à celle des coréopsidées. || Section de la sous-tribu des sénécionidées hélianthées, qui a pour type le genre bident.

BIDER ou **BAYDER.** Géogr. Région de l'Inde, en deçà du Gange ; 440 kilom. sur 170. Le Godaveri la traverse. Vallées fertiles. Le Bider se divise en deux parties : la partie anglaise immédiate, qui forme le district d'Akalkotta, dans la présidence de Bombay, et la partie anglaise médiate, qui se trouve dans le royaume de Décan, et est beaucoup plus considérable. Villes principales : Bider, Kalberga et Nandère.

BIDET. s. m. (ét. lat., *veredettus*, dimin. de *veredus*, cheval). Petit cheval de selle. Monter sur un bidet. Acheter un petit bidet. || *Double bidet.* Bidet plus grand et plus renforcé que les bidets ordinaires.

— Dans les postes aux chevaux, Petit cheval que montent les courriers, les estafettes, etc., et qu'on ne destine point à être attelé à la voiture. Courir la poste à bidet.

— Meuble de garde-robe que l'on enfourche quand on veut s'en servir.

— T. de cirier. Instrument de buis fait à peu près comme un fuseau taillé à plusieurs pans par un bout pour former les trous d'un cierge pascal, où l'on met les clous d'encens ; il est rond de l'autre bout, pour former les creux et les angles des flambeaux.

— *Bidet à vis.* Sorte d'étau à mors dormant et à mors à charnière en usage chez les grainiers.

— Fig. et fam. *Pousser son bidet.* Marcher son train, faire ses affaires.

Moquez-vous des sermons d'un vieux barbon de [père :
Poussez votre *bidet*, vous dis-je, et laissez faire.
(MOLIÈRE.)

— A signifié Une sorte d'arme à feu, espèce de pistolet. Il tira de la pochette de ses chausses un petit *bidet* à cinq canons qui se dechargeoient tous à la fois. (Anc. Ms.)

— T. de trictrac. *Charger le bidet.* Se disait de l'action par laquelle le joueur mettait un grand nombre de dames sur une même flèche. Cette expression n'est plus d'usage.

BIDI. Myth. Le Destin, au Malabar.

BIDI-BIDI. s. m. Mamm. Petit rat d'Amérique.

BIDIÉEN. s. m. Nom qu'on donnait à Lacédémone à des magistrats chargés de présider aux luttes des jeunes gens, et d'examiner la capacité des médecins et des chirurgiens.

BIDIGITÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *bis*, deux fois ; *digitus*, doigt). Bot. Se dit des feuilles dont le [illegible]

BIDIGITI-PINNÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *bis*, deux fois ; *digitus*, doigt ; *pinnatus*, ailé). Bot. Se dit des feuilles dont le pétiole commun porte à son sommet deux pétioles secondaires, le long desquels les folioles sont attachées.

BIDIS. Géogr. anc. Ville de Sicile, au sud de Syracuse.

BIDJAPOUR. Géogr. V. VIZAPOUR.

BIDJI et **IDJI.** Myth. ind. Génies célestes qui veillent sur les Hindous, à l'entrée du paradis.

BIDO. s. m. Mar. V. BIDEAU.

BIDON. s. m. Mar. Espèce de broc de bois dans lequel on met à boire pour cinq hommes.

— Vase de fer-blanc dans lequel les soldats vont chercher leur provision d'eau. On a inventé en 1805 un bidon-filtre qui reçoit un gobelet de fer-blanc, tantôt au-dessus pour le voyage, tantôt au-dessous pour recevoir l'eau filtrée.

— *Le grand bidon.* Celui qui sert au transport de l'eau que l'on boit en commun.

— *Le petit bidon.* Celui qui contient la boisson d'un seul homme.

— Comm. Mesure pour les liquides qui équivalait à 5 pintes de Paris.

BIDOUBLANT, ANTE. adj. (ét. lat., *bis*, deux fois ; *duplicans*, doublant). Chim. Se dit d'un cristal dont le signe est composé d'exposants qui formeraient une progression, si deux d'entre eux n'étaient doubles. Chaux carbonatée bidoublante.

BIDPAÏ ou **PILPAÏ.** Brahmane indien, auteur ou collecteur d'un recueil de fables qui depuis plus de douze cents ans font le tour du monde, et figurent dans tous les livres de contes, de fables ou de récits de l'Europe moderne. Quelques-uns de ses apologues ont passé dans les fables d'Esope, et La Fontaine a aussi largement puisé dans le conteur indien.

BIDUCTULEUX, EUSE. adj. Bot. Se dit d'une feuille sur laquelle on aperçoit deux nervures.

BIDULPHIE. s. f. Bot. Genre de la famille des diatomées, plante qui habite nos mers d'Europe et se trouve attachée aux algues.

BIÉBERSTÉINIE ou **BIEBERSTÉINIÉE.** s. f. Bot. Genre de la famille des zygophyllées, plante vivace herbacée, indigène de l'Asie centrale, de l'Atlas, etc.

BIÉCHARIÉ. s. m. Pêche. V. BICHARRIÈRE.

BIÉCUSSONNÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *bis*, deux fois ; *scutatus*, écussonné). Zool. Qui est armé de deux plaques en forme d'écusson. Crocodile biécussonné.

BIEF ou **BIEZ.** s. m. Canal qui renferme l'eau et la conduit dans quelque élévation pour la faire tomber sur la roue d'un moulin.

— *Arrière-bief.* Les biefs qui sont au-delà en remontant.

BIEFFE. s. f. Agric. Sorte de terre noirâtre.

BIEL. Myth. scand. Dieu de la végétation.

BIELLE. s. f. Mécan. Pièce d'une machine en bois ou en fer, qui sert à communiquer le mouvement. Elle est aussi nommée Bambette.

BIELLOUGE. s. m. Mamm. Syn. de Bélugue.

BIEMBRYONÉ, ÉE. adj. (du lat. *bis*, deux fois, et du gr. ἔμβρυον, embryon, fœtus). Bot. Qui contient deux embryons. Graine biembryonée.

BIEN. s. m. (du lat. *bonum*, bon, bien). Ce qui est utile, avantageux, agréable ; ce qui procure du plaisir, du contentement ; ce qui contribue au bonheur. Il se dit au sens physique et au sens moral. Bien solide. Bien imaginaire. Bien durable. Les biens et les maux de cette vie. Il n'y a pas de bien sans quelque mélange de mal. Les biens et les maux se compensent. La santé est le bien le plus précieux. Ce sont là les vrais biens. J'aime les seuls *biens* qui ne sont à personne qu'au premier qui sait les goûter. (J.-J. Rouss.) Le meilleur de tous les *biens*, s'il y a des *biens*, c'est le repos, la retraite, et un endroit qui soit son domaine. (La Bruy.) Nul *bien* sans mal, nul plaisir sans alarme. (La Fontaine.) Regretter ce qu'on aime est un *bien* en comparaison de vivre avec ce que l'on hait. (La Bruy.) Il faut savoir attendre le *bien* que l'on souhaite. (Id.) Chaque siècle répète à l'autre. Tous les faux *biens* produisent de vrais maux. (Boinv.) Il faut rendre le *bien* pour le mal, même en paroles, et avec tout le monde, sans distinction ; c'est le moyen de calmer tous les orages. (Mme Necker.) Si chacun faisait tout le *bien* qu'il peut faire sans s'incommoder, il n'y aurait pas de malheureux. (Duclos.)

— *Les biens du corps.* La santé, la force.

— *Les biens de l'esprit.* Les talents.

— *Les biens de l'âme.* Les vertus.

— *Les biens terrestres, les biens passagers, les biens temporels.* Les biens de ce monde, par opposition aux biens éternels.

— *Biens éternels. Bien suprême. Le souverain bien.* La béatitude céleste, la jouissance de Dieu. Le désir des biens éternels. Aspirer aux biens éternels. Uniquement attaché aux biens invisibles. La jouissance du souverain bien. *Le bien* suprême est le seul où j'aspire. (Corn.)

— Phil. mor. L'accomplissement du devoir, l'obéissance à l'ordre voulu de Dieu. Le bien moral ne diffère du bien en soi que parce qu'il est imputable à l'homme en tant qu'il l'accomplit librement et sciemment ; le bien moral

mérite. Le bien moral, c'est donc la réalisation du vrai et du juste. Toutefois l'homme ne peut connaître le bien dans tout son développement ; il sait seulement qu'il existe, lorsqu'il le pratique ou qu'il le voit pratiquer autour de lui, de même qu'il ne peut connaître le vrai dans toute son étendue. S'il lui suffit de voir un seul côté de la vérité pour s'élever soudain à son principe, il lui suffit encore de remarquer un seul exemple de bien pour s'élever aussitôt à l'idée du bien en général. Voilà comment il se forme la notion du bien absolu, du bien suprême. Ainsi, le bien d'un être particulier, c'est l'attention régulière de la fin pour laquelle il a été créé. La morale consiste donc à pratiquer le bien et à le distinguer du mal ; mais s'il n'y a ni bien ni mal, il est dès lors trop évident que la morale est un mot sans objet. Loin de là cependant, entre le juste et l'injuste il existe une différence nécessaire que notre raison perçoit et à laquelle elle adhère irrésistiblement. On ne peut ni penser, ni parler, ni écrire sans faire de jugements, sans affirmer la convenance ou la disconvenance entre deux objets : c'est le fond même de l'intelligence humaine. Certes, rien de plus simple et de plus clair que ce fait de l'affirmation sur ce qu'il faut adopter ou rejeter dans la conduite et dans le langage. Il est donc incontestable que notre esprit conçoit une dissemblance entre un état de choses conforme aux rapports qui découlent de la nature des êtres et des fins qui leur sont proposées, et un état de choses opposé à ces rapports, entre nos actes produits librement et sciemment et nos actes soumis à la fatalité. Voilà d'où lui vient la connaissance de la distinction du bien et du mal. Assurément il ne nous est pas loisible de refuser notre assentiment à cette proposition : *Il est mal de violer le droit de son semblable, mal de faire aux autres ce qu'on redoute pour soi-même.* Dès lors nous appelons *bien moral* tout acte libre tendant à procurer l'ordre, *mal moral* tout acte tendant à troubler l'ordre, c'est-à-dire cet état conforme aux rapports qui découlent de notre nature et des fins qui nous sont proposées. (Encycl. cath.)

— Il n'est peut-être point de question sur laquelle on ait tant disputé que sur celle du bien et du mal, de l'origine de l'un et de l'autre. Suivant Platon, Dieu seul est le souverain bien. Les épicuriens, au contraire, placent le souverain bien dans la volupté du corps et peut-être de l'âme. Les stoïciens placèrent le souverain bien dans l'âme, quelques-uns des disciples de Socrate le placèrent dans la volupté, les autres dans la vertu. Dans les temps postérieurs au christianisme, on a également discuté sur le bien ; les plus hardis ont nié l'existence du bien et du mal, et ont affirmé que tout était indifférent. D'autres ont pensé que le bien seul existait, et que le mal n'était que l'absence du bien. Sans nous préoccuper de toutes ces opinions, nous dirons qu'il est dans la nature de tout être de tendre à sa perfection, à son complément ; plus il en approche, plus il est heureux, plus il possède. Nous pouvons donc définir le bien, la perfection de l'être, ou la tendance à cette perfection ; ou bien dire avec saint Thomas : « Le *bien*, c'est ce qui est désirable. » Le bien étant ce que tout être désire et ce pourquoi tout être existe, est la cause finale, suprême de tout être. Le premier pas vers le *bien* est de ne pas faire le mal. (J.-J. Rouss.) Dès que l'homme s'imagine que la vie est le souverain *bien*, il dégrade son âme. (Platon.) Le vrai *bien* consiste en ce qui est honnête, et le mal en ce qui est honteux. (Marc-Aurèle.) Le *bien* qu'on fait la veille fait le bonheur du lendemain. (Dict. de max.) Faire le *bien* pour le *bien* même est la première et la plus r[are] de toutes les vertus. (Livry.) Quand on ne s'enthousiasme pas pour le *bien*, on n'est guère propre à le faire. (Id.) Celui qui ne fait pas le *bien* dans la prospérité, souffre davantage dans la disgrâce. (Acad.)

— *Bien infini. Bien souverain. Bien suprême. Bien parfait.* Dieu. Tous les êtres de la création ont l'homme pour fin. Ils ne peuvent donc être la fin, le but de l'homme. L'homme, intelligence plus grande que le monde, puisqu'elle peut l'embrasser, le comprendre et le mesurer, doit chercher sa fin hors du monde ; il conçoit l'infini, sa fin ne peut donc être dans le fini ; le bien, c'est ce qui est désirable, c'est ce à quoi l'être aspire ; l'homme conçoit le bien infini, il le désire, il y aspire ; tous les bien finis sont impuissants à le satisfaire ; le bien infini, Dieu, est donc le but et la fin de l'homme, c'est son souverain bien, qui ne sera réalisé que par sa possession. Ainsi tous les êtres matériels ont pour fin l'homme, et l'homme a pour fin Dieu ; la fin suprême de tout est donc Dieu, et c'est là l'ordre parfait et par conséquent le bien parfait.

— Morale. *Homme de bien.* Homme d'honneur, honnête homme. Celui-là est homme de *bien*, qui est utile à tous ceux qu'il peut, et ne nuit à personne. (Cicér.) Pour être homme de *bien*, il faut des amis sincères ou des ennemis ardents. (Caton.) La plupart des hommes sont gens de *bien*, plus pour l'honneur de le paraître que pour le solide contentement de l'être en effet. (La Rochef.) Celui qui dit incessamment qu'il a de l'honneur et de la probité, qu'il ne nuit à personne, qu'il consent que le mal qu'il fait aux autres lui arrive, et qui jure pour le faire croire, ne sait pas même contrefaire l'homme de *bien*. (La Bruy.) Le propre de l'homme de *bien* est d'élever jusqu'à lui tout ce qu'il touche. (Molé.)

Au lieu de loup, homme de *bien*. (La Font.)

— *Faire du bien à quelqu'un.* Lui être utile, lui rendre service, lui procurer quelque avantage, quelque bien-être. La volonté de faire du *bien* sans le pouvoir est une vertu ; et le pouvoir sans la volonté est un vice. (Oxenst.) Quand on ne fait pas du *bien* avec le plaisir d'en faire, on le fait ordinairement très-mal. (Mme Necker). Nous aimons mieux voir ceux à qui nous faisons du *bien*, que ceux qui nous en font. (La Rochef.) Faites du *bien* à ceux qui vous haïssent. (Fléch.) Il ne croyait être roi que pour faire du *bien* à ses sujets. (Fén.) La religion veut que nous fassions du *bien* à ceux qui nous font du mal. (Mass.)

— *Faire du bien.* Se dit aussi de l'influence avantageuse des choses les unes sur les autres. Cette pluie fera du bien aux prairies, aux blés, à la vigne. La paix fera du bien au commerce.

— Il signifie encore Procurer quelque soulagement. La saignée m'a fait grand bien. ‖ Remettre en bon état, améliorer. Il lui est arrivé une succession qui a fait grand bien à ses affaires.

— S'emploie d'une manière absolue. On fait souvent du *bien* pour pouvoir impunément faire du mal. (La Rochef.) Après la gloire de faire le *bien*, la plus grande est celle d'être malheureux après l'avoir fait. (Thom.) Il a une puissance absolue pour faire le *bien*. (Fén.)

— *Vouloir du bien à quelqu'un.* Avoir l'intention de l'obliger, lui souhaiter ce qui peut lui être avantageux. Ne voulant du *bien* qu'à lui seul, il cherche à persuader qu'il en veut à tous, afin que tous lui en fassent. (La Bruy.) Je penche d'autant plus à lui vouloir du *bien*. (Corn.) Notre amitié ne veut que votre *bien*. (Id.) Le prétexte ordinaire de ceux qui font le malheur des autres, est qu'ils veulent leur *bien*. (Vauven.) On veut le *bien* de ses amis, et s'il arrive, ce n'est pas toujours par s'en réjouir que l'on commence. (La Bruy.)

— Famil. et en plaisantant. *Cette femme vous veut du bien.* Elle paraît être pour vous dans des dispositions favorables. ‖ Se dit aussi en style de galanterie, d'un homme qui entretient une femme. *Il me veut du bien.*

— *Dire du bien de quelqu'un.* Parler avantageusement de quelqu'un, louer son caractère, ses qualités, ses talents, etc. Jésus-Christ dit : Malheur à vous, quand les hommes diront du *bien* de vous. (Pasc.) On dit à la cour du *bien* de quelqu'un pour deux raisons : la première, afin qu'il apprenne que nous disons du *bien* de lui ; la seconde, afin qu'il en dise de nous. (La Bruy.) Dire également du *bien* de tout le monde est une petite et mauvaise politique. (Vauven.) Voulez-vous qu'on dise du *bien* de vous ? n'en dites point. (Pasc.)

— Prov. *Nul bien sans peine.* Tout ce qui est avantageux coûte à acquérir.

— *Le bien public, le bien général.* L'avantage, le bien-être, l'intérêt de tous. Travailler au bien public. L'amour du bien public. Se sacrifier, se dévouer au bien public. Contribuer au bien public. Faire beaucoup pour le bien public. Il se trouve des maux dont chaque particulier gémit, et qui deviennent néanmoins un *bien* public. (Fén.) On a souvent abusé de cette maxime, que le *bien* particulier doit céder au *bien* général. (Acad.) Il est impossible qu'un homme de mauvais naturel aime le *bien* public. (La Rochef.) ‖ On dit dans le même sens, *Le bien de l'Etat, le bien du pays, le bien commun.* Attentif au bien de l'Etat. Concourir au bien commun du pays. Songer au bien de l'Etat. Que le *bien* du pays t'impose cette loi. (Corn.) Le seul *bien* de l'Etat fait son ambition. (Volt.) L'amour du *bien* commun de tous les cœurs s'exile. (C. Delav.)

— On peut rapporter à ce sens les exemples suivants, où il s'agit également du bien du peuple. Aidez votre roi dans tous les *biens* qu'il veut faire. (Fénel.) Il faut qu'il fasse tous les *biens* possibles dont l'Etat a besoin. (Id.) Les *biens* qu'ils font s'étendent jusque dans les siècles les plus éloignés. (Id.)

— On comprend sous le nom général de *biens*, la propriété territoriale, la richesse mobilière, enfin l'argent et l'or avec les valeurs qui les représentent. Biens meubles. Biens immeubles. Biens dotaux. Biens paraphernaux. Biens de ville. Biens de campagne. Biens ruraux. Biens de la couronne. Biens de la liste civile. Biens nationaux. Biens de l'Etat. Biens communaux. Biens de l'Eglise. Biens des fabriques. Biens des confréries. Biens des hôpitaux. Biens des mineurs. Biens des interdits. Biens vacants. Bien patrimonial. Biens de père et de mère. Les biens paternels. Les biens maternels. Avoir du bien. Acquérir du bien. Amasser du bien. Dépenser son bien. Manger son bien. Etre sans bien. Etre né sans biens. Posséder de grands biens. Avoir tout son bien engagé. Tout son bien est saisi. Se priver de tous les biens. Rendre les biens mal acquis. Défendre son bien. Posséder des biens superflus. Prendre ses biens. Leurs biens passeront à des ingrats. Jouir des biens que notre père nous a donnés. N'être riche que du bien d'autrui. Avoir trop de bien. Leurs biens étaient en commun. On lui croit plus de bien qu'il n'en possède. Regorger de bien. S'abstenir du bien de ses voisins. Craindre pour ses biens. Consumer son bien en des aumônes. Faire valoir son bien. Léguer son bien à un

biens. Un bien héréditaire. Des biens injustement acquis. La passion d'acquérir du bien. Usurper le bien de ses voisins. Hériter de grands biens. Partager des biens. Faire cession de ses biens. Etre en communauté de biens. Etre séparé de corps et de biens. Laisser de grands biens. J'aime les *biens* parce qu'ils donnent moyen d'en assister les misérables. (Pasc.) Les saints commandent aux riches de partager avec les pauvres les *biens* de la terre, s'ils veulent posséder avec eux les *biens* du ciel. (Id.) La force nous est donnée pour conserver notre *bien*, et non pour usurper celui d'autrui. (Boss.) C'est un crime à Tyr que d'avoir de grands *biens*. (Fén.) Ceux qui n'ont pas de *bien* veulent paraître en avoir ; ils en dépensent comme s'ils en avaient. (Id.) Distribuez tout votre *bien* aux pauvres. (Mass.) L'aumône est un gain, c'est un *bien* qui rapporte ici-bas au centuple. (Id.) L'habile homme est celui qui a su s'acquérir du *bien*. (La Bruy.) La perte de nos *biens* et de nos libertés. (Corn.) Rome est à vous, seigneur ; l'empire est votre *bien*. (Id.) Des *biens* des nations ravisseurs altérés. (Rac.) L'Attique est votre *bien*. (Id.) Je te donne d'Aman les *biens* et la puissance. (Id.) Las de perdre en rimant et sa peine et son *bien*. (Id.) Un lit et deux placets composaient tout son *bien*. (Boil.) Ce fou qui jette furieux son *bien* à tous venants. (Id.) J'ai des *biens* en foule. (Id.) Voir ses *biens* en décret sur tous les murs écrits. (Id.) L'empire était chez nous un *bien* héréditaire. (Corn.) Je mets au rang des *biens* l'esprit et le savoir. (Boil.) Avez-vous donné vos *biens*, donnez encore votre vie, et l'amour vous rendra tout. (Lamenn.) Elle chercha donc à aliéner la meilleure partie de son *bien*. (B. de St-P.) La charité est ingénieuse, et peut avec des *biens* médiocres, et quelquefois sans *biens*, essuyer des larmes et alléger des douleurs. (Parisot.)

Cet animal, tapi dans son obscurité,
Jouit l'hiver des *biens* conquis durant l'été.
(Boileau.)

Savez-vous qui peut être un de vos citoyens
Qui revient en ces lieux avec beaucoup de [*biens* ?
(Molière.)

— Se dit quelquefois absolument, d'un bien de campagne, d'une propriété rurale. Il a un petit *bien* à quelques lieues de la ville. (Acad.) Il vit dans son *bien*, sur son *bien*. (Id.)

— *Avoir du bien au soleil.* Fam. Avoir des biens-fonds, des terres, des maisons. ‖ On dit aussi dans le même sens, Avoir du bon bien.

— Fig. Notre sang est son *bien*, il peut en disposer. (Corn.) Je vous dois tout mon sang, ma vie est votre *bien*. (Rac.) Ma vie est votre *bien*, vous voulez le reprendre. (Id.) Songez que votre cœur est un *bien* qui m'est dû. (Id.)

Un vizir aux sultans fait toujours quelque om-[brage,
Sa dépouille est un *bien* qu'ils veulent recueillir.
(Racine.)

— Se dit en parlant des avantages dont on jouit dans le monde, des choses dans lesquelles les hommes placent ordinairement leur bonheur, telles que les richesses, les honneurs, les talents, les plaisirs, etc. Ceux qui vivent dans les *biens* et dans les grandeurs de ce monde. (Fléch.) Les grands *biens* des Crétois sont la santé, la force et le courage. (Fén.) Pour mériter les *biens* qui vous sont réservés. (Corn.) Ils n'aspirent enfin qu'à des *biens* passagers. (Id.)

Heureux, dit-on, le peuple florissant
Sur qui ces *biens* coulent en abondance.
(Corneille.)

Les *biens* les plus charmants n'ont rien de com-[parable
Aux torrents de plaisirs qu'il répand dans un [cœur.
(Racine.)

— *Le bien de* suivi d'un infinitif. L'avantage de. Le *bien* de se voir libre. (Corn.) Si le *bien* de vous voir m'était moins précieux. (Id.) S'ils me devaient un aussi grand *bien* que celui d'être corrigée. (La Bruy.) Une mutuelle bonté, qui nous procurerait un aussi grand *bien* que celui de ne mortifier personne (Id.)

— Fruit qu'on retire d'une chose, avantage. Quel *bien* nous est-il revenu d'avoir gardé ses commandements ? (La Bruy.) On tire ce *bien* de la perfidie des femmes, qu'elle guérit de la jalousie. (Id.)

Bienfait, faveur, grâce, dans quelque genre que ce soit ; service. Ceux de qui l'on espère du *bien*. (La Bruy.) Cette déesse qui nous comble de *biens*. (Fén.) Il n'accepte aucun *bien* aux dépens de l'honneur. (Corn.) Pour tant de *biens* il commande qu'on l'aime. (Rac.)

— Se dit aussi dans un sens approchant de celui de Bonheur. C'était mon *bien* et non sa fortune qu'il cherchait. (Fén.)

Et je ne regarde Pauline
Que comme un obstacle à mon *bien*.
(Corneille.)

Ah ! destins ennemis,
Qui m'enviez le *bien* que je m'étais promis.
(Id.)

— Par extension, il caractérise un état opposé à la souffrance. Il n'est personne qui n'ait éprouvé que, lorsqu'on est oppressé par une émotion trop vive, les larmes font du *bien*, et qui ne sache que rien ne fait autant de *bien* qu'une résolution courageuse qui nous arrache à une situation dont on rougit intérieurement.

— Se dit en parlant d'une personne à la possession ou à l'existence de laquelle on a attaché son bonheur. Dieu lui rend son fils unique une fois un si grand *bien*. (Boss.) Voir son *bien* aux mains de son rival. (Corn.) Mais rendez-moi le *bien* que ce coup m'a ravi. (Id.) Je ne veux pas reprendre un *bien* que j'ai donné. (Id.)

Puisqu'une fois le jour vous souffrez que je voie
Le seul *bien* qui me reste et d'Hector et de Troie.
(Racine.)

... Je verrais mon âme, en secret déchirée,
Revoler vers le *bien* dont elle est séparée.
(Id.)

Attendiez-vous, pour faire un aveu si funeste,
Que le sort ennemi m'eût ravi tout le reste,
Et que de toutes parts me voyant accabler,
J'eusse en vous le seul *bien* qui me pût consoler ?
(Id.)

— Se dit aussi au plur., surtout en parlant des qualités précieuses de l'objet aimé. Hélas ! tant de *biens* que nous possédions il y a quelques heures nous sont enlevés à jamais ! (Fén.)

Mon cœur. . . . .
Vers tant de *biens* perdus sans cesse il me rap-[pelle.
(Corneille.)

— *Pour le bien de.* Alexandre Sévère a vécu trop peu pour le *bien* du monde. (Boss.) Les rois ne régnent pas pour leur propre gloire, mais pour le *bien* des peuples. (Fén.) Il est né pour le *bien* des hommes. (Id.) Je ferai ce qu'il faut pour le *bien* de l'empire. (Corn.) Pour le *bien* de l'État tout est juste en un roi. (Id.)

— *Pour tout bien.* Il ne me restait pour tout *bien* qu'un pot de bois. (Fén.) Je ne désire plus pour tout *bien* que de te revoir sur les bords du Styx. (Id.)

Elle n'avait pour tout *bien* qu'une fille,
Jeune, ingénue, agréable et gentille
(La Fontaine.)

— *Donner à quelqu'un des avis, des conseils pour son bien.* Les lui donner pour son avantage, selon ses intérêts.

— Est souvent opposé à *mal*, dans les diverses acceptions ci-dessus exposées. On ne doit pas faire le moindre mal pour faire réussir le plus grand *bien*. (Pasc.) Je crains que cette censure ne fasse plus de mal que de *bien*. (Id.)

— Prov. *En tout bien et en tout honneur, en tout bien tout honneur.* A bonne fin, à bonne intention. Il voit cette fille en tout bien et tout honneur.

— Loc. prov. *Un peu d'aide fait grand bien.* || *Les biens de fortune passent comme la lune.* || *Un bien acquiert l'autre.* || *Grand bien ne vient pas en peu d'heures.* || *Les gens de bien font toujours bien.* || *Tous biens sont communs, il n'y a manière que de les avoir.* || *Bien en commun ne fait monceau.* || *Le bien vient en dormant.*

Qui le bien voit et le mal prend,
Fait folie en son escient.

Belle fille qui le bien voit et le mal prend,
A bon droit depuis s'en repent.

BIEN. adv. (altération du lat. *benè*, altéré lui-même de *bone*, de *bonus*). Beaucoup, fort, très, avec un certain degré de perfection. Il se joint aux mots qui expriment les qualités, les manières d'être des personnes et des choses, et leur imprime un plus haut degré d'énergie. Un ouvrage bien fait. Un jeune homme bien né. J'aime fort les journaux quand ils sont *bien* écrits. (Andrieux.) Il n'est pas vrai qu'on puisse *bien* écrire quand on souffre. (Chateaub.)

Oui, je pèse toujours mûrement une affaire,
Et l'examine *bien* avant que m'engager.
(Regnard.)

— Généreusement.

Un soldat *bien* récompensé
Le gardait avec vigilance. (La Font.)

— Extrêmement. Il faut être *bien* fort ou *bien* fou pour oser être intolérant. (Volt.) Le véritable courage est *bien* opposé à la témérité, qui n'examine rien. (Fonten.) Je suis *bien* honteux d'être un oncle inutile. (Imb.)

— Peut être précédé d'un adverbe. Cette lettre est tout à fait *bien* écrite. (Pasc.) Ces vérités sont assez *bien* établies. (Boss.) Quelque *bien* instruit que vous soyez de leur misère, vous ne pensez pas à l'adoucir. (La Bruy.) Ils gouverneraient moins *bien* que lui. (Fén.) Non, vous avez trop *bien* établi ma misère. (Rac.) La sévérité sied très-*bien* à ceux qui ont l'autorité en main. (Vauven.)

— Suivi d'un adverbe. L'homme a *bien* peu de ressources en soi-même. (La Bruy.) Dans toutes les conditions, le pauvre est *bien* proche de l'homme de bien. (Id.) Le présent qui s'enfuit est déjà *bien* loin. (Fén.) Une louange peu commune et placée à propos, a toujours un grand sel et flatte *bien* agréablement celui qui la mérite. (Dict. de max.) Je présente mes respects à leurs excellences, et les prie *bien* instamment de me conserver leurs bontés. (Volt.) On va *bien* loin sitôt qu'on se fourvoie. (Id.)

— Relativement aux divers produits de l'intelligence, le mot *bien* caractérise une approbation qui s'ajuste pour ainsi dire aux divers degrés de mérite. Il suffit du mot *bien* pour récompenser les premiers et faibles essais d'un enfant, et l'on peut convenablement louer une production distinguée par l'expression *bien*, *très-bien*.

— Quelquefois il ajoute de la force à une volonté exprimée. Je veux bien vous aider, et simplement, Je veux bien.

— Sa signification s'amoindrit au point de ne plus représenter que l'idée d'*à peu près*. Il [illegible] oui de semblable.

— *Bien plus.* Beaucoup plus.

Notre paralytique,
Couché sur un grabat de la place publique,
Souffrait sans être plaint, il en souffrait *bien* [plus.
(Florian.)

— *Bien de.* S'emploie substantivement dans le sens de Beaucoup de, une foule de. On fait *bien* des fautes quand on est jeune et qu'on ne prend conseil que de soi-même. (La Rochef.) Si on savait borner les plaisirs, on s'épargnerait *bien* des maux. (Delille.) Il y a *bien* des personnes curieuses dans le monde. (X. de Maistre.) Lorsqu'on est honnête homme, on a *bien* de la peine à soupçonner les autres de ne l'être pas. (Wailly.) Il faudrait qu'une chose eût passé *bien* des âges d'homme mis bout à bout, pour commencer à donner quelque signe d'immortalité. (Fontenelle.) Les hommes à imagination sont exposés à faire *bien* des fautes. (Lévizac.) *Bien* des succès en amour ne constatent pas un mérite. (Duclos.)

Si nos femmes sont infidèles,
Consolons-nous ; *bien* d'autres le sont qu'elles.
(La Fontaine.)

— Lorsque le mot *bien* appelle après lui un nom pluriel, le verbe se met au pluriel. *Bien* peu sont honorés d'un don si précieux. (Rac.)

— *Bien faire. Faire bien.* Agir en honnête homme. Ceux-là font *bien*, qui font ce qu'ils doivent ; celui qui, dans toute sa conduite, laisse longtemps dire de lui qu'il fera *bien*, fait très-mal. (La Bruy.) On avilit le désir de *bien* faire par le désir de paraître avoir *bien* fait. (Stanisl.)

— Est souvent opposé à *mal*. Ne songez pas au prédicateur qui vous en parle, ni s'il a *bien* dit, ni s'il a mal dit. (Boss.) Et mon vers, *bien* ou mal, dit toujours quelque chose. (Boileau.)

— *C'est bien à vous de.* Se dit par ellipse pour, C'est bien à vous qu'appartient le droit de.

C'est *bien* à vous d'oser ainsi nommer
Un Dieu que votre bouche enseigne à blas- [phémer.
(Racine.)

— *C'est bien à vous à.* Se dit par ellipse pour, C'est bien à vous qu'appartient le droit tendant à. C'est *bien* à toi, dit-il, jeune efféminé, à me disputer la gloire des combats ! (Fén.)

— *Il vous sied bien de.* Il vous convient bien de.

— *Fort bien.* Terme d'approbation ou d'acquiescement. Montez plus haut... m'y voilà... fort *bien*, vous êtes en sûreté. (La Bruy.) Fort *bien* ! Le trait est bon. (Boil.)

— Quelquefois il se dit dans un sens ironique. Quand je vois de certaines gens qui me prévenaient autrefois par leurs civilités, attendre maintenant que je les salue, je dis en moi-même : Fort *bien*, j'en suis ravi ; tant mieux pour eux. (La Bruy.)

— *Si bien que.* Loc. conjonct. Tellement que, de sorte que. La nuit nous surprit, si *bien* qu'il fallut nous arrêter en route. (Acad.)

— Au lieu de *plus bien*, on dit *mieux*. Mais on dit *moins bien* et *aussi bien*.

— Cet adverbe se met toujours après le verbe dans les temps simples. Il chante *bien*. Mais il se met ordinairement avant l'infinitif. Il faut *bien* chanter. Et les temps composés, entre l'auxiliaire et le participe. Il a *bien* chanté.

—Quelquefois, par inversion, il se met avant le verbe.

Bien est-il vrai qu'auprès d'une beauté
Paroles ont des vertus non pareilles.
(La Fontaine.)

— *Oui bien.* Se dit pour annoncer une condition de laquelle dépend ce qu'on affirme ou ce qu'on promet. Vous me demandez si je vous donnerai de l'argent demain ; oui *bien*, si j'en reçois. (Lav.)

— *En bien.* D'une manière avantageuse. Parler de quelqu'un en bien. Les manières que l'on néglige comme de petites choses, sont souvent ce qui fait que les hommes décident de nous en *bien* ou en mal. (La Bruy.)

— Formellement, expressément. Il est bien entendu que... cela est bien établi dans le contrat. Vous voilà maintenant bien averti. Il est bien et dûment investi de cette magistrature.

— *Être bien mis.* Être habillé avec goût.

— Prov. *Le mieux est l'ennemi du bien.* On gâte quelquefois ce qui est bien, en voulant le perfectionner.

— *Très-bien.* S'emploie substantivement. Omiss. des dictionn. Dieu créa chaque chose suivant son espèce, suivant sa forme et son mode, et, après chaque œuvre, il vit qu'elle était bonne par essence, que le bien était en elle, et après avoir créé les mers et mis la terre à découvert, il vit que cela était bien. Il créa les végétaux suivant leurs espèces, et il vit que cela était bien ; et ainsi pour chaque partie de l'univers. Et, quand tout fut créé, Dieu contempla ses œuvres, et cet ensemble était très-bien. Tout être est donc bon de création par sa nature, et le *très-bien* résulte de l'harmonie de tous les êtres de l'ordre universel. (Encycl. du XIXe siècle.)

— *Hé bien ! Eh bien !* Interjections dont on se sert pour attirer l'attention sur ce qui va être dit ; de là leur emploi en apostrophe, en interrogation. Comme ces interjections se prononcent dans une foule de sentiments, *hé bien* convient mieux aux émotions violentes et instantanées, *eh bien* aux émotions prolongées ou profondes. [illegible] fondu ces interjections, et Racine emploie presque toujours *hé*. Le mot *bien*, qui fait partie du style interjectif, vient ajouter une force et une valeur particulière à ces expressions. Hé bien, continuez. Hé bien, travaillez donc. Hé bien, que vous en semble ? ou seulement hé bien ? Hé bien, que vous a-t-il répondu ? Hé bien ! ne vous l'avais-je pas dit ? Eh bien, qu'en dites-vous ? Eh bien, que faites-vous donc ? vous vous y prenez mal. Eh bien, soit. Eh bien, je ne m'en serais jamais douté. Vous ne voulez pas, eh bien, je m'adresserai à un autre. Vous croyez peut-être qu'il se fâcha : eh bien, non. *Hé bien !* à me venger n'est-il pas préparé ? (Rac.) *Hé bien*, madame, *hé bien*, ils seront satisfaits. (Mol.)

Eh bien ! manger moutons, canaille, sotte es- [pèce,
Est-ce un péché ? Non, non, vous leur fîtes, [seigneur,
En les croquant beaucoup d'honneur.
(La Fontaine.)

Eh bien donc ! par l'ennui ramené dans la ville,
Quittant nonchalamment ton bonnet de velour,
Tu vas donc seul bientôt bâiller au Luxembourg ?
(Ducis.)

— *Ou bien.* Loc. conj.

Peut-être que l'absence, ou *bien* la jalousie
Nous ont rendu leurs cœurs, que l'hymen nous [ôta.
(La Fontaine.)

— *Que bien que mal.* Tant bien que mal. Omiss. des dictionn.

Ils tâchaient donc d'en faire leur devoir,
Que *bien* que mal, et selon leur pouvoir.
(La Fontaine.)

— Quelquefois il se répète. *Bien ! bien !* dit la Charmois. (G. Sand.)

— *Bien que.* Loc. conj. Quoique. La mode éloigne les cheveux du visage, *bien* qu'ils ne croissent que pour l'accompagner. (La Bruy.) Ce sont des gens brusques, inquiets, suffisants, qui, *bien* qu'oisifs et sans aucune affaire qui les appelle ailleurs, vous expédient en peu de paroles. (La Bruy.) Pour moi, *bien* que vaincu, je me répute heureux. (Boil.) *Bien* qu'à ses déplaisirs mon âme compatisse. (Corn.)

Et *bien* qu'on soit à ce qu'il semble,
Beaucoup mieux seul qu'avec des sots.
(La Fontaine.)

De la peau d'un lion l'âne s'étant vêtu,
Était craint partout à la ronde,
Et *bien* qu'animal sans vertu,
Il faisait trembler tout le monde. (Id.)

Et *bien* que la vertu triomphe de ses feux,
La victoire est pénible, et le combat honteux.
(Corneille.)

— Syn. comp. bien. beaucoup. Substitués l'un à l'autre dans certaines phrases, ces deux mots donnent à peu près le même résultat, mais il n'en faut pas conclure que réellement ils ont le même sens, et que si l'un est un nom de quantité, l'autre l'est aussi. Ils diffèrent essentiellement par l'étymologie, par le sens, par l'espèce, par l'emploi et par la syntaxe. Par l'étymologie, *bien* signifie *bonnement* ou d'une *bonne manière*, tandis que *beaucoup* signifie *belle quantité* ou *abondance*. Par le sens : si j'entre dans un spectacle, et que j'y trouve, contre mon attente, une grande quantité de monde, je dirai : *Il y a bien du monde ici*, et ce tour exprime une sorte d'étonnement. Je dirai, au contraire, *il y a beaucoup de monde*, si j'y arrive prévenu d'y trouver une grande affluence. *Il a beaucoup d'argent*, signifie seulement une grande quantité. *Il a bien de l'argent* paraît de plus marquer la confiance avec laquelle on assure la chose, ou même la satisfaction que l'on aurait d'avoir la somme que possède la personne dont on parle ; et il semble qu'un avare ou un envieux dirait d'un homme riche : *Il a bien de l'argent*, lorsqu'un autre dirait : *Il a beaucoup d'argent.* Quant à l'espèce, *bien* et *beaucoup* diffèrent également. On dit : *Le peu ou le beaucoup d'argent fait la plus grande différence qui paraisse exister parmi les hommes*, et l'on ne dirait pas : *Le bien de l'argent*, etc. Enfin, ils diffèrent par la syntaxe, car *bien* ne peut jamais être suivi de la seule préposition *de* sans déterminatif, si l'on dit *beaucoup d'hommes*, *beaucoup de mal*, il faut dire avec l'article, *bien des hommes, bien du mal*, etc.

— Syn. comp. bien que. quoique. encore que. V. quoique.

— Loc. prov. *Bien a crié le loup que sa proie rescoult.* || *Bien courroucé de peu pleure.* || *Bien de sa place part qui son ami y laisse.* || *Qui bien aime tard oublie.* || *Qui bien est ne se bouge.* || *Qui bien fera, bien trouvera.* || *Bien meurt qui volontiers meurt.* || *Bien n'est connu s'il n'est perdu.* || *Bien pousse longuement chancelle.* || *Bien de fortune passe comme la lune.* || *Bien venu qui apporte.* || *Bien dire fait rire, bien faire fait taire.* || *Qui aime bien châtie bien.*

S'ils font bien c'est adventure,
S'ils font mal c'est leur nature.

Bien dire vault moult,
Bien faire passe tout.

BIEN-AIMÉ, ÉE. adj. Qui est fort chéri. Qui est aimé de préférence à tout autre. Fils bien-aimé. Fille bien-aimée. C'est son fils bien aimé. C'est sa fille bien-aimée. Ces paroles du *bien-aimé* disciple. (Boss.) Qu'elles nous rendent nous-mêmes l'objet *bien-aimé* de ses soins [illegible]

— Se prend substantivement. Le bien-aimé de sa mère. La bien-aimée de sa mère. Mon bien-aimé. Ma bien-aimée. Joseph était le *bien-aimé* de son père. (Pasc.) Le *bien-aimé* du Fils de Dieu. (Boss.)

— Signifie aussi Amant, amante.

BIEN-DIRE. s. m. Fam. Éloquence affectée. Ne s'emploie guère que dans ces sortes de phrases : *Être sur son bien-dire.* Se mettre sur son bien-dire. || Dans tout autre sens il s'écrit sans trait d'union. *Le bien dire.* Le bien faire vaut mieux que le *bien dire*. (Acad.)

BIEN-DISANCE. s. f. S'est dit pour Éloquence. Le désir de plaire, de faire montre de leur *bien-disance*, et de s'insinuer en bonnes grâces des magistrats, etc. (St Julien.)

BIEN-DISANT, ANTE. adj. Qui parle bien et avec facilité ; éloquent. C'est un homme bien-disant.

— Se dit aussi par opposition à Médisant. Dans les deux sens, on l'a laissé vieillir à tort peut-être.

BIEN-ÊTRE. s. m. Tout ce qui contribue à une existence agréable et commode. Il a le nécessaire, mais il n'a pas le *bien-être*. (Acad.) Tout se plaint, tout gémit en cherchant le *bien-être*. (Volt.)

— Existence agréable et commode. Il regrette le *bien-être* qu'il a perdu. (Acad.)

— Situation agréable et commode du corps ou de l'esprit. Éprouver du bien-être. Sentir du bien-être. Goûter le bien-être.

BIEN-FAIRE. v. n. 4e conj. Faire le bien, faire des actions louables, estimables. Gardez l'habitude de bien-faire. || S'emploie aussi substantivement. Le bien-faire vaut mieux que le bien-dire. Il s'écrit aussi sans trait d'union. V. faire.

BIENFAISANCE. s. f. (pr. *bien-fe-san-ce*, dans le discours ordinaire ; du lat. *beneficentia*, composé de *benè*, bien, et *facere*, faire). Inclination à faire du bien aux autres. Il a un grand fond de bienfaisance. La *bienfaisance* est une vertu qui naît de l'amour de l'humanité. (***) La *bienfaisance* est l'élément de toute âme honnête. (Brueys.)

— Pratique des bienfaits. Une bienfaisance éclairée. Une bienfaisance active. La *bienfaisance* fait plus de mécontents par son défaut de continuité qu'elle n'inspire de reconnaissance par son exercice habituel. (Meilhan.)

On ne sait ce que c'est que de payer ses dettes,
Et de sa *bienfaisance* on remplit les gazettes !
(Col.-d'Harlev.)

— Ce mot si expressif, si analogue, qui paraît aussi ancien que la langue française, est une altération du *beneficentia* des Latins, et ne date que du siècle dernier. C'est l'abbé de St-Pierre qui le hasarda le premier en 1725. Voici ce qu'il dit lui-même de la création de ce mot : « Depuis que j'ai vu que parmi les chrétiens on abusait du terme de *charité* dans la persécution que l'on faisait à ses ennemis, et que les hérétiques disent qu'ils pratiquent la charité chrétienne en persécutant d'autres hérétiques ou les catholiques mêmes... j'ai cherché un terme qui rappelât précisément l'idée de faire du bien aux autres, et je n'en ai pas trouvé de plus propre pour me faire entendre que le terme *bienfaisance*. S'en servira qui voudra, mais enfin il me fait entendre et n'est pas équivoque. C'est pour rappeler ce fait que Voltaire dit :

Certain législateur, dont la plume féconde
Fit tant de vains projets pour réformer ce monde,
Et qui depuis trente ans écrit pour des ingrats,
Vient de créer un mot qui manque à Vaugelas :
Ce mot est *bienfaisance* : il me plaît, il rassemble,
Si le cœur en est cru, bien des vertus ensemble.

— Iconol. Jeune nymphe que l'on reconnaît aisément à son regard tendre, à son air affable. Elle présente la main droite ouverte, et porte dans l'autre une chaîne d'or. Près d'elle est un aigle qui tient dans ses serres une proie qu'il laisse manger à d'autres oiseaux.

BIENFAISANT, ANTE. adj. (pr. dans le discours ordinaire seulement *bien-fe-zant* ; étym., V. bienfaisance). Qui a une inclination à faire du bien aux autres. La seule qualité de *bienfaisant* emporte avec elle toute l'étendue des devoirs de la morale. Tout mortel *bienfaisant* approche de Dieu même. (Volt.)

— Qui fait du bien aux autres. Plus on est *bienfaisant*, plus on fait des ingrats. (De Belloy.) Il faut un goût bien délicat pour être vraiment *bienfaisant*. (Malesh.) Je vais, à ta lumière, leur montrer sur la terre une divinité *bienfaisante*. (B. de St-P.) On ne peut être *bienfaisant* qu'en épargnant sur son aisance. (Du Tremblay.)

— Fig. Se dit des choses dont l'action ou l'influence est salutaire, utile. Une rosée bienfaisante. La bienfaisante nature. L'Église catholique était l'âme et la lumière du moyen âge, le *bienfaisant* contre-poids de la fortune et de la puissance, le refuge toujours et quelquefois le marche-pied de la pauvreté fière et du mérite roturier. (Cousin.)

BIENFAIT. s. m. (du lat. *benefactum*, composé de *benè*, bien, et de *factum*, fait, action). Œuvre de bienfaisance à l'égard de quelqu'un. Grand bienfait. Bienfait signalé. Reconnaître les bienfaits. Se souvenir des bienfaits. Oublier les bienfaits qu'on a reçus. Prodiguer, répandre des bienfaits. Il y a des gens qui oublient [illegible] O mon âme, jamais Dieu ne laisse un *bienfait* sans récompense. (B. de St-P.)

Il voulut acquitter ces *bienfaits* si nombreux
Répandus, prodigués à tant de malheureux.
(Florian.)

Un *bienfait* perd sa grâce à le trop publier ;
Qui veut qu'on s'en souvienne, il le faut ou- [blier.
(Corneille.)

— Bon office que l'on rend, grâce, faveur. Les *bienfaits* qui ne ramènent pas un ennemi ne servent qu'à l'aigrir. (Duclos.) Seigneur, il faut que la terre connaisse en moi vos *bienfaits*. (J.-B. Rousseau.)

Ne craignez pas, seigneur, que je fasse à vos yeux
Du droit de mes *bienfaits* un joug injurieux.
(De Belloy.)

— Bien, utilité, avantages que nous procurent certaines choses. Les bienfaits de la science. Les bienfaits d'une institution, etc. Si je parle de guerre, ce n'est pas que je veuille voir mon pays échanger les *bienfaits* de la paix contre de ruineux hasards. (Joinville.)

— En parlant de la Providence, Grâces, faveurs qu'elle nous accorde. Il ne sut pas jouir longtemps de vos divins *bienfaits*. (Fléch.) L'amitié d'un grand homme est un *bienfait* des dieux. (Volt.)

Mais enfin le ciel m'aime, et ses *bienfaits* nou- [veaux
Ont arraché Maxime à la fureur des eaux.
(Corneille.)

— Anc. jurispr. Usufruit du tiers des biens successifs du père et de la mère accordé aux puînés.

— *De bienfait*, anc. loc adv. pour De bonne guerre. Je n'auray ja fiance en vous et n'en ayez point en moy, car je vous voudroye avoir mis à mort *de bienfait*, car tous les hommes pourroye aymer, fors cettuy qui me voudroit faire tort de mes amours. (Roman de Perceforest.)

— Prov. *Un bienfait n'est jamais perdu*. Une bonne action a sa récompense tôt ou tard.

— Prov. et fig. *Les injures s'ecrivent sur l'airain et les bienfaits sur le sable*. Les injures restent dans la mémoire et les bienfaits s'oublient facilement.

— A signifié Charité, aumône.

— Myth. syr. Les Assyriens et les Perses mettaient le bienfait au nombre des dieux, et le regardaient comme le dispensateur de leurs grâces.

— Iconol. Les modernes le personnifient sous la forme d'un jeune homme d'une figure agréable, vêtu d'une peau de lion, couronné d'une guirlande d'amarante et tenant à la main gauche une branche de la même plante. Le cube et le chiffre de Mercure sont dans sa droite.

BIENFAITEUR, TRICE. s. Celui, celle qui a fait du bien, rendu quelque service, accordé quelque grâce à quelqu'un. Le vrai *bienfaiteur* cède à son penchant naturel qui le porte à obliger. (Duclos.) Je suis ici chez un ancien et digne patron et *bienfaiteur*. (J.-J. Rousseau.) Je blâme un *bienfaiteur* dont l'âme mercenaire veut mettre un prix a son bienfait. (Mme Joliveau.) Souvent l'obligé oublie le bienfait, parce que le *bienfaiteur* s'en souvient. (Malesherbes.) Les libéralités de votre *bienfaitrice*. (Fléch.) Ce n'est pas une honte ni une faute a un jeune homme d'épouser une femme avancée en âge; l'infamie est de se jouer de sa *bienfaitrice* par des traitements indignes et qui lui découvrent qu'elle est la dupe d'un hypocrite et d'un ingrat. (La Bruy.)

— Hist. pers. *Bienfaiteur du roi*. Titre que les rois de Perse accordaient à ceux qui les avaient obligés. Les bienfaiteurs du roi étaient exempts d'impôt, et jouissaient encore d'autres prérogatives. V. EVERGÈTE.

BIENHEURÉ, ÉE part. pass. du v. Bienheurer. Se prenait adj. et signifiait Heureux.

BIENHEURER. v. a. 1re conj. (du lat. *benè* et *hora*, heure). S'est dit pour Favoriser. Le *bienheura* de sa bénédiction, avec une promesse certaine de paradis, s'il venait à chief de son entreprise. (Gloss. de la vieille langue franç.)

— S'est dit aussi pour Rendre heureux.

Mais d'une plus sainte amour
En ce champêtre séjour
On va *bienheurer* sa vie.
(Jacq. Tahureau.)

Mais toujours je convoitte
La lumière du jour,
Pour *bienheurer* mes yeux
De tes raiz précieux.
(Poés. de Loys le C.)

BIENHEURETÉ. s. f. Vieux mot qui signifiait Bonheur.

BIENHEUREUX, EUSE. adj. Qui est fort heureux, extrêmement heureux. *Bienheureux* qui peut vivre en paix. (Acad.) *Bienheureux* sont ceux qui pleurent (Pasc.) *Bienheureux* ceux qui se confient en vous, Seigneur. (Fléch.) Pharnace, allez, soyez ce *bienheureux* époux. (Rac.)

O *bienheureux* mille fois
L'enfant que le Seigneur aime! (Racine.)

— Se dit des choses en raison de l'heureuse influence qu'elles exercent sur nous ou du bonheur que nous y trouvons. Situation bienheureuse. Moment bienheureux. Depuis ce *bienheureux* moment. (Boss.) Une vie éternellement *bienheureuse*. (Id.) Ce *bienheureux* signe de notre rédemption. (Id.) Dans les temps *bienheureux* du monde en son enfance. (Rac.)

— S'emploie ironiquement.

Bienheureux Scudéri, dont la fertile plume
Peut sans peine en un mois enfanter un volume.
(Boileau.)

Et quelle affaire ne fait point
Ce *bienheureux* métal, l'argent maître du monde?
(La Fontaine.)

— Dans le style religieux il signifie Qui jouit de la béatitude céleste. Les esprits bienheureux. Les âmes bienheureuses. La bienheureuse compagnie. Les esprits *bienheureux* qui assistent devant Dieu. (Pasc.) Le séjour des âmes *bienheureuses*. (Fén.) La foi qui pénètre jusqu'aux cieux, nous la fait voir aujourd'hui dans cette *bienheureuse* compagnie. (Boss.)

— Se dit des choses dans le même sens. La bienheureuse terre des vivants. La bienheureuse patrie. Une éternité bienheureuse. Du séjour *bienheureux* de la Divinité. (Rac.)

— Dans le sens religieux il se prend aussi substantivement. Les bienheureux. Le séjour des bienheureux. Les *bienheureux* ont la joie sans aucune tristesse. (Pasc.) Des *bienheureux* la juste récompense. (Boil.)

— Droit can. Se dit de celui que l'Église reconnaît, par un acte solennel qui précède la canonisation, être au nombre de ceux qui jouissent de la gloire éternelle.

— Gramm. *Bienheureux* joint à un verbe ne s'écrit plus en un seul mot. *Bien* redevient adverbe et se sépare de l'adjectif *heureux*. Il est *bien heureux* d'en être échappé. (Acad.)

BIEN-MIS. Manége. V. MIS.

BIENNAL, ALE. adj. (ét. lat., *bis*, deux fois; *annus*, année). Se dit d'un office, d'un emploi, d'un pouvoir, d'une autorité, d'un privilége ou autre chose semblable qui ne dure que deux ans.

BIENNE. Géogr. Ville de Suisse, dans le canton de Berne; 3,000 hab. || *Lac de Bienne*. Lac situé près de Bienne.

BIENSÉAMMENT. adv. Avec bienseance. Rarement usité.

BIENSÉANCE. s. f. (ét. lat., *benè*, bien, *sedere*, asseoir, qui sied bien). Convenance relative, dans ce qui se dit ou se fait, à ce qui est dû aux personnes, à l'âge, au sexe, à la condition, aux bonnes mœurs et aux usages voulus par les lois et les institutions. Garder la bienséance. Connaître les bienseances. Observer la bienséance. Observer les dehors, les règles, les lois de la bienséance. Choquer la bienséance. Blesser la bienséance. Cela n'est pas de la bienseance. Cela est contre la bienséance. Pécher contre la bienséance. L'esprit seul suffit pour nous donner le goût des *bienséances*; mais le goût de la vertu, c'est autre chose. (Fonten.)

— Droit polit. Arrangements que les grandes puissances prennent entre elles pour éviter de troubler par la guerre le repos des nations, pour borner les prétentions d'un tiers, ordonner les cessions qu'il doit faire ou recevoir, fixer ses intérêts et même sa conduite. Le droit de bienséance n'est pas toujours conforme aux règles de la justice et de l'équité.

— Droit cout. On appelait ainsi dans certaines coutumes le droit d'exercer, par préférence à d'autres parents, le retrait de la portion qu'un codétenteur avait vendue ou cédée à prix d'argent, à un parent ou à un étranger.

— Profit, avantage. Cet emploi est à votre *bienseance*. (Acad.) Cette terre est à votre *bienséance* a cause du voisinage. (Id.)

— Archit. V. CONVENANCE.

— *Bienseances oratoires*. Ton, geste, expression, style et tenue qui conviennent le mieux au sujet que l'on traite et à l'assemblée qui écoute. L'orateur ne doit point oublier à quel titre il se présente devant l'auditoire. Le général d'armée n'a pas le ton de l'académicien, le missionnaire celui du député. Le même discours recevra mille variantes, eu égard aux bienséances oratoires. A l'armée, quelques mots empreints de courage, d'audace, de magnanimité, qui passent dans les âmes comme un fluide électrique; esprit, délicatesse, élégance, harmonie devant une assemblée d'académiciens; solidité et logique à la tribune; et clarté, précision, raisonnement et force devant les tribunaux, et partout de l'entraînement et de la persuasion dans les paroles.

— *Bienseance de*, suivi d'un infinitif. Le dessein de se faire un droit ou une *bienséance*, de refuser lui-même ce qu'il sait bien qui lui sera demandé. (La Bruy.) Ils regardent comme une *bienseance* de leur rang, d'autoriser par leur présence les plaisirs publics. (Mass.)

— Loc. *Par droit de bienséance*. Sans autre droit que celui de sa propre utilité et commodité.

BIENSÉANT, ANTE. adj. (ét., V. BIENSEANCE). Qu'il sied bien de faire, de dire. Il est *bienséant* aux jeunes gens de respecter la vieillesse, de n'être pas trop pressés de parler. (Acad.) Par un trait d'humanite *bienséant* à ce grand homme. (Pasc.)

BIEN-TENANT, ANTE. adj. Anc. t. de palais. Se disait de celui qui possède les biens et héritages qui ont appartenu à un autre, qui les possède à titre de succession, d'achat, d'acquisition. Il était bien-tenant. Elle était bien-tenante. || Se prenait aussi substantivement, Les héritiers et bien-tenants.

BIEN-TENUE. s. f. Pratiq. Possession.

BIENTÉVÉO. s. m. Ornith. V. PINTAGUE.

bien; *tosto*, tôt; venant du latin *benè* et *citò*, bien et vite). Dans peu de temps, dans peu. Je reviendrai bientôt. Il sera bientôt revenu. Tout ce que je sais, c'est que je dois *bientôt* mourir. (Pascal.)

— Dans l'espace de peu de temps. Ces enfants que l'on dresse a la vertu s'arment *bientôt* d'une opinion. (Mme Campan.)

Si cette histoire peut soulager votre ennui,
Je vous l'aurai *bientôt* contée.
(La Fontaine.)

— Il se construit dans les deux acceptions avec tous les temps du verbe. Avec le futur. Je quitterai *bientôt* ces plaisirs. (Pascal). On oubliera *bientôt* votre argument. (Id.)

— Avec le présent du subjonctif, dans le sens du futur.

Je tremble que sur lui votre juste colère
Ne poursuive *bientôt* une odieuse mère.
(Racine.)

Ne doutez point que, etc. . . . . . .
A la haine *bientôt* ils ne joignent l'audace.
(Id.)

— Avec le présent de l'indicatif. Elle rougit de ses égarements, elle retombe *bientôt* dans de plus grands. (La Bruy.) *Bientôt* avec Grammont courent Mars et Bellone. (Boileau.)

— Il donne quelquefois au présent la force du futur. Mais je sens que *bientôt* ma douleur est à bout. (Rac.) Et *bientôt* dans ces murs vous êtes assiégé. (Id.)

— Avec un imparfait.

Oui, seigneur, nous partions, et mon juste cour- [roux
Laissait *bientôt* Achille et le camp loin de nous.
(Racine.)

— Avec le passé défini.

Bientôt le riche même après de vains efforts
Eprouva la famine au milieu des trésors.
(Voltaire.)

— Avec le passé indéfini.

C'est lui-même: il marchait à côté du grand- [prêtre;
Mais *bientôt* à ma vue on l'a fait disparaître.
(Racine.)

— Avec le futur antérieur.

Sur ce point-là l'on t'aura *bientôt* dit,
Vivent les sots pour donner de l'esprit!
(La Fontaine.)

— Avec un conditionnel.

Sans moi vous passeriez *bientôt* sous d'autres [lois,
Et vous auriez *bientôt* vos ennemis pour rois.

— Avec un participe présent. Et *bientôt* reprenant un visage sévère. (Rac.) Et *bientôt* rappelant son antique prouesse. (Boil.)

Vingt carrosses *bientôt* arrivant à la file,
Y sont en moins de rien suivis de plus de mille.
(Boileau.)

— Avec un participe passé. La sentence *bientôt* suivie de l'exécution. (Boss.)

— Suivi d'un adverbe. Rome fut exposée *bientôt* après au pillage. (Boss.) Le patriarche Abram était sans enfants; le Seigneur ajoutant une *h* à son nom, l'appela *Abraham*, et *bientôt* après il lui naquit un fils. (V. Hennequin.)

— Il est quelquefois suivi d'un adjectif. Puissant et *bientôt* peut-être tout-puissant. (La Bruy.) Mais *bientôt* amoureux d'un plus noble métier. (Boil.)

— Employé comme réticence. *Bientôt*. . . . Mais Wurtz s'oppose à l'ardeur qui m'anime. (Boil.)

Bientôt. . . Mais quels malheurs dans ce billet [tracés
Vous arrachent les pleurs, etc. . .
(Racine.)

— Il se place au commencement, au milieu ou à la fin de la phrase. Un vain titre d'autorité qu'il perdit *bientôt*. (Boss.) Ils s'endorment *bientôt*. (La Bruy.) Nous nous croyons *bientôt* les plus habiles quand nous sommes les plus heureux. (Boss.) On les vit *bientôt* retomber dans la barbarie. (Mass.) *Bientôt* on remarqua en lui tout ce qui fait les grands magistrats. (Fléch.) *Bientôt* il m'aima tendrement. (Fén.)

— Avec un temps composé, il se met entre l'auxiliaire et le participe. Sa mort fut *bientôt* vengée (Boss.) Ce nuage fut *bientôt* dissipé. (Fléch.) Mais cet illustre amant vous a *bientôt* quittée. (Corn.)

— On le met cependant après le temps composé s'il est suivi d'un adverbe. Rome fut exposé *bientôt* après au pillage (Boss.)

— Prov. et fam. *Cela est bientôt dit*, cela est facile à dire, mais non à exécuter.

— À BIENTÔT. Façon de parler elliptique et familière, qui s'emploie en quittant une personne, pour exprimer qu'on a l'intention ou le désir de la revoir dans peu de temps.

BIENVEIGNÉ, ÉE. part. pass. du v. Bienveigner.

BIENVEIGNEMENT. s. m. Vieux mot qui signifia Bon accueil, salut, réception.

BIENVEIGNER. v. a. 1re conj. Vieux mot qui a signifié Saluer, accueillir avec bienveillance et affection. Bienveigner un ami.

— Louer, célébrer.

Je te supplie par la grande liesse
Du bien de paix, si j'ai prins hardiesse
De *bienveigner* une dame si haute,
Ne l'estimer présomption ne faute.
(Marot.)

tia, même sens; composé de *benè*, bien, et *volens*, voulant). Bonne volonté, disposition favorable à l'égard de quelqu'un. Ne se dit que du supérieur à l'égard de l'inférieur. La bienveillance d'un prince. La bienveillance d'un maître. La bienveillance d'un magistrat. Gagner la bienveillance de quelqu'un. Se concilier la bienveillance d'un prince. Marque de bienveillance. Preuve de bienveillance. Sourire de bienveillance. Les habitants du lieu m'y ont montré de la *bienveillance*. (J.-J. Rousseau.) Je vous demande, monsieur, l'honneur de votre affection et de votre *bienveillance*. (Volt.)

— Quelquefois on lui donne une signification plus étendue, et on confond à tort la *bienveillance* avec l'*humanité*. La *bienveillance* fut l'apanage des premiers hommes qui émanèrent de la création. (Alibert.)

— Ni Bossuet, dans son Histoire universelle, ni Pascal n'ont employé ce mot.

— Hist. d'Angl. Sorte de don gratuit et cependant exigible que les rois d'Angleterre faisaient entrer dans leurs prérogatives. Les bienveillances furent abolies sous Charles Ier.

BIENVEILLANT, ANTE. adj. Qui a de la bienveillance. Se dit des personnes. Homme bienveillant. Il s'est montré fort *bienveillant* à mon égard. (Acad.)

— Se dit aussi des choses. Accueil bienveillant. Paroles bienveillantes. Nous reçûmes de lui un accueil bienveillant.

— On ne trouve aucun exemple de ce mot dans nos meilleurs écrivains.

BIENVENU, UE. adj. (ét. lat., *benè*. bien; *venire*, venir). Se dit de celui, de celle qu'on accueille avec plaisir. C'est un homme qui est *bienvenu* partout. (Acad.)

— On dit substantivement et proverbialement, Soyez le bienvenu. Soyez la bienvenue. Quand vous viendrez chez moi vous serez le *bienvenu*. (Trév.)

— Prov. et fam. *On ne serait pas bienvenu à*... On serait mal reçu à ... || *On ne serait pas bienvenu à lui dire telle chose*. Il recevrait mal celui qui lui dirait telle chose.

— Prov. *On est toujours bienvenu quand on apporte*. Celui qui apporte est toujours bien reçu.

BIENVENUE. s. f. Bonne arrivée. Heureuse arrivée. Célébrer la bienvenue de quelqu'un. Ma *bienvenue* au jour me rit dans tous les yeux. (Chénier.)

— Se dit proprement de la première fois qu'on arrive en quelque endroit, ou qu'on est reçu en quelque corps.

— Repas offert à ses nouveaux compagnons. Payer sa bienvenue.

BIENVOULOIR. v. n. 8e conj. S'est dit pour Vouloir du bien à quelqu'un.

BIENVOULU, UE. part. pass. du v. Bienvouloir. Ce prince a été si doux et si juste, qu'il a été toujours *bienvoulu* de son peuple. (Trév.) Vieux.

BIÉPERONNÉ, ÉE. adj. (du lat. *bis*, deux fois, et du fr. *éperon*). Ornith. Qui a les tarses garnis de deux éperons.

— Bot. Qui a la corolle munie de deux éperons à sa base. Corysanthe biéperonnée.

BIÉPILLÉ, ÉE. adj. (pr. *bi-épi-ié*; ét. lat., *bis*, deux fois; et du fr. *epi*). Bot. Se dit des plantes dont les fleurs forment deux épis par leur disposition.

BIÉPINEUX, EUSE. adj. (ét. lat., *bis*, deux fois; *spinosus*, épineux). Zool. Qui offre deux épines, comme le corselet de la fourmi biépineuse.

BIÈRE. s. f. (ét. all. *baer*, même signification). Espèce de coffre où l'on met un corps mort; cercueil. Mettre un mort dans la bière. Clouer une bière. Descendre une bière dans la fosse. La *bière* est un sejour par trop mélancolique. (Mol.)

Nous aurons tout loisir d'habiter ces maisons,
Sans qu'il faille à vingt ans s'enfermer dans la [bière
(La Fontaine.)

— Loc. triv. *Ne pas mettre son corps en bière*. Ne pas boire de la bière au lieu de vin.

— BIÈRE. s. f. Nom qui s'applique à des boissons fermentées de nature assez diverse, mais qui ont généralement pour base l'orge germé et soumis à la fermentation. Bière faible. Bière forte. Petite bière ou bière simple. Bière double. Levure de bière.

— *Petite bière*. Bière faite avec des moûts peu chargés, ou les dernières trempes obtenues dans le traitement du moût par l'eau. La petite bière est peu susceptible d'être gardée.

— *Bière double*. Celle qui est plus concentrée que la petite bière, et colorée par une torréfaction plus avancée du moût, et plus souvent encore par l'emploi du caramel.

— *Bière forte*. Bière qui diffère des précédentes par la concentration du moût, d'où résulte une plus grande richesse alcoolique.

— *Bière de mars*. Bière brassée dans le mois de mars.

— Cette boisson est en usage depuis l'antiquité la plus reculée; les Egyptiens la connaissaient. Les Latins l'appelaient *cervitia*, *cervoise*, nom qui a quelque analogie avec Cérès, à qui la fable en attribue l'invention.

— T. forest. Fond de forêt, pays tout en bois.

BIÉRÉMÉ, ÉE. adj. Bot. Qui est composé

BIERNES. Géogr. Ch.-l. de cant. (Mayenne), à 12 kilom. de Château-Gontier; 950 hab.

BIEUSSON. s. m. Poire sauvage devenue blette.

BIÈVRE. s. m. Mam. Nom ancien du Castor.

— Ornith. Nom vulgaire du Harle commun.

BIÈVRE. Géogr. Petite rivière qui prend sa source près de Versailles et se jette dans la Seine à Paris. Son eau est employée à la manufacture de tapisseries des Gobelins pour la couleur écarlate.

BIF. s. m. Mamm. Prétendu produit de l'accouplement du taureau avec l'ânesse.

— Ornith. Nom vulgaire du Pygargue orfraie.

BIFARIBRANCHE. adj. et s. des 2 g. (ét. hyb., *bifarius*, double, et *βράγχια*, branchies). Zool. Qui a des branchies situées sur les deux côtés du corps, comme la famille des gastéropodes.

BIFARIÉ, ÉE. adj. (du lat., *bifarius*, double). Bot. Se dit de la disposition dans laquelle les feuilles ou les autres organes appendiculaires des végétaux sont placés en deux files ou deux rangées opposées.

BIFASCIÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *bis*, deux fois; *fascia*, bande). Entom. Qui offre deux bandes colorées sur un fond d'une autre teinte.

BIFÉMORO-CALCANIEN. adj. et s. m. (ét. lat., *bis*, deux fois; *femur*, le fémur, et *calcaneum*, le calcanéum). Anat. Se dit d'un muscle de la jambe qui s'étend des deux condyles du fémur au calcanéum.

BIFÉMORO-PLANTAIRE. s. m. (ét. lat., *bis*, deux fois; *femur*, le fémur, et *planta*, plante). Anat. L'un des muscles de la jambe de la grenouille.

BIFENDU, UE. adj. (ét. lat., *bis*, deux fois; *fissus*, fendu). Hist. nat. Qui offre deux entailles. Scutelle bifendue.

BIFENESTRÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *bis*, deux fois; *fenestra*, ouverture). Se dit de la chiroscélis qui offre sur le second anneau de son ventre deux taches roussâtres, dont la dernière paraît être membraneuse, et non cornée, comme le reste du corps. Chiroscélide bifenestrée.

BIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *bis*, deux fois; *fero* je porte). Bot. Se dit des plantes qui fleurissent deux fois dans une année.

— Minér. Se dit d'un cristal dans lequel chaque angle solide et chaque bord de la forme primitive subit deux décroissements. Cuivre gris bifère.

BIFERRIQUE. adj. des 2 g. (ét. lat., *bis*; deux fois; *ferrum*, fer). Chim. Se dit des sous-sels dans lesquels l'oxygène de l'oxyde ferrique est multiple par deux de celui qui entre dans le sel neutre. Sulfate biferrique.

BIFERRUGINEUX, EUSE. adj. (ét. lat., *bis*, deux fois; *ferrum*, fer; *genus*, espèce). Se dit du sulfate biferrique naturel contenant de l'eau, ou pittizite. Hydrosulfate biferrugineux.

BIFEUILLE. adj. des 2 g. (ét. lat., *bis*, deux fois; *folium*, feuille). Bot. Qui a les feuilles doubles.

—Zool. Animal marin peu connu, et qui paraît être du genre des serpules.

BIFFAGE. s. m. Action de raturer, d'effacer.

— Se disait anciennement pour examen des comptes. Biffage des comptes.

BIFFE. s. f. Métal. Pierre fausse, faux diamant, pierre précieuse contrefaite.

— Fausse apparence. Il voit que ce n'est que *biffe* et piperie. (Trév.)

BIFFÉ, ÉE. part. pass. du v. Biffer. S'emploie adjectiv. Cet article de compte a été biffé. Le nom de Henri III était devenu si odieux aux Parisiens, vers l'an 1585, que l'on alla jusqu'à déclarer authentiquement que son nom serait *biffé* de la liturgie, et qu'il n'aurait plus de part aux prières de l'église. (Mém. de la Ligue.)

— Fig. Se dit aussi d'un ouvrage que l'on défait, que l'on rompt, que l'on déchire. Un poète a dit d'un ouvrage de tapisserie ou de broderie :

Coups de ciseaux au travers de l'ouvrage
De mon labeur effacèrent les traits ;
Point n'y resta, qui ne reçût outrage ;
Tout fut *biffé*. Jugez de mes regrets.

BIFFER. v. a. 1re conj. (onomatopée). Effacer ce qui est écrit, en sorte qu'on ne puisse le lire, et qu'il soit annulé. On l'emploie surtout en termes de pratique et de comptabilité. Il a biffé cette clause de son testament. Je veux dire que le terrible Malherbe, ayant un jour entrepris de noter les fautes de l'infortuné poète Ronsard, naguère proclamé sans égal, finit par *biffer* en entier l'exemplaire de ses œuvres. (E. Barret.)

— Syn. comp. BIFFER. EFFACER. RATURER. RAYER. On *raie* un mot en passant simplement une ligne dessus. On l'*efface* lorsque la ligne passée dessus est assez forte pour empêcher qu'on ne lise ce mot aisément. On le *rature* lorsqu'on se sert d'un autre instrument que la plume, comme d'un canif, d'un grattoir, etc. Le mot *biffer* est du style d'arrêt; on ordonne, en parlant d'un accusé, que son écrou soit biffé. *Effacer* est du style noble, et s'emploie en ce cas au figuré : Effacer le souvenir; surpasser, l'emporter sur, vaincre.

BIFIDE. adj. des 2 g. (ét. lat., *bis*, deux fois; *findo*, je divise). Bot. Fendu en deux parties séparées par un angle rentrant et aigu. Calice bifide. Feuille bifide. Pétale bifide. Syn. de Bidenté.

BIFIDITÉ. s. f. (ét. lat., *bis*, deux fois; *fissus*, fendu). Bot. Séparation qui se trouve entre deux parties partagées en deux; disposition d'une plante ou partie d'une plante à se fendre en deux.

BIFISSILE. adj. des 2 g. (ét. lat., *bis*, deux fois; *fissilis*, qui se fend). Bot. Se dit des anthères, quand elles sont à loges, et qu'elles s'ouvrent par une fente longitudinale placée sur le milieu de chaque loge, ou par une fente transversale. Lavandule bifissile.

BIFISTULEUX, EUSE. adj. (ét. lat., *bis*, deux fois; *fistula*, fistule, cavité). Bot. Se dit d'une feuille qui offre deux cavités dans toute sa longueur.

BIFLABELLÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *bis*, deux fois; *flabellum*, éventail). Entom. Se dit des antennes des insectes, quand elles sont branchues de deux côtés.

BIFLORE. adj. des 2 g. (ét. lat., *bis*, deux fois; *flos*, fleur). Bot. Qui porte, qui renferme deux fleurs. Pédoncule biflore. Tige biflore. Syn. de Diflorigère.

BIFOLIÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *bis*, deux fois; *folium*, feuille). Bot. Se dit d'une plante dont la tige est garnie de deux feuilles opposées. Orchite bifoliée. Diphylle bifoliée. V. DIPHYLLE.

BIFOLIOLÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *bis*, deux fois; *folium*, feuille). Bot. Se dit des feuilles composées de deux folioles. Casse bifoliolée.

BIFOLLICULE. s. m. (ét. lat., *bis*, deux fois; *folliculus*, follicule, petite gousse). Bot. Fruit provenant d'un ovaire d'abord simple, qui se partage jusqu'à sa base en deux parties, lesquelles deviennent deux follicules ou boites péricarpiennes, formées chacune d'une seule valve pliée dans sa longueur et soudées sur les bords, comme cela a lieu dans la famille des apocynées.

BIFORE. s. f. (du lat. *biforis*, qui a deux battants). Bot. Genre de la famille des ombellifères, plante herbacée, annuelle, fétide, croissant dans le midi de l'Europe. Cette plante est ainsi nommée de la forme de son fruit, dont la commissure est concave et percée de deux ouvertures au sommet.

BIFORÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *bis*, deux fois; *foratus*, percé). Bot. Se dit de toute partie d'un végétal qui est percée de deux trous. Telles sont les anthères des éricinées. Feuille biforée. || BIFORÉS. s. m. pl. Bot. Famille de cirripèdes dibranches dont l'opercule du tube est à deux battants.

BIFORIPALLE. adj. des 2 g. (ét. lat., *biforus*, biperforé; *pallium*, manteau). Conchyl. Dont le manteau offre deux ouvertures, l'une pour le passage du pied, l'autre propre aux déjections. || BIFORIPALLES. s. m. pl. Ordre de la classe des conchifères.

BIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *bis*, deux fois; *forma*, forme). Minér. Se dit d'un cristal qui offre dans l'ensemble de ses faces la combinaison de deux formes. Baryte sulfatée biforme.

— Bot. Qui renferme deux sortes de fleurs de forme différente. Camomille biforme.

BIFRE. s. m. Mamm. V. CASTOR.

BIFRÉNARIE. s. f. Bot. Genre de la famille des orchidées, plante brésilienne.

BIFRONS ou **GEMINUS.** adj. (ét. lat., *bis*, deux fois; *frons*, front, visage; *geminus*, double). Myth. Surnom de Janus, qui, ayant deux visages, voit d'un côté le passé, de l'autre l'avenir.

BIFTEEK. s. m. Art cul. V. BEEFSTEAK.

BIFURCATION. s. f. (pr. *bi-fur-ka-ci-on*; ét. lat., *bis*, deux fois, et *furca*, fourche). L'endroit où une chose fourche et se divise en deux. La bifurcation d'un chemin, du tronc d'un arbre, de la racine d'une dent, d'un fleuve ou d'une rivière. Le coco des Maldives, qui est double, a une ressemblance encore plus frappante avec les parties antérieure et postérieure du corps d'une négresse à sa *bifurcation*. (B. de St.-P.)

— Bot. Endroit où une partie quelconque d'un végétal se divise en deux, de manière à figurer une fourche.

— Anat. La bifurcation de l'artère aorte abdominale.

BIFURQUE. s. f. (ét. lat., *bis*, deux fois, et *furca*, fourche). Bot. Plante de la famille des mousses.

BIFURQUÉ, ÉE. part. pass. du v. Bifurquer. S'emploie adjectivement.

— Bot. Se dit d'un organe généralement cylindrique ou grêle et filiforme, divisé en deux parties qui partent d'un même point. Tige bifurquée. Pédoncule bifurqué.

— BIFURQUÉES. s. f. pl. Arachn. Division du genre plectane, comprenant les espèces dont l'abdomen est bifurqué, à deux lobes, et armé de plusieurs épines aux extrémités des lobes.

BIFURQUER (SE). v. pron. 1re conj. (ét. lat., *bis*, deux fois, et *furca*, fourche). Fourcher, se diviser en deux. Il s'emploie surtout en termes d'anat. et de bot. Les racines des dents molaires se bifurquent quelquefois vers le haut. La tige de cette plante se bifurque.

— Fig. De plus, toute doctrine, toute institution, ainsi que je le disais encore, se *bifurquent*. (Ballanche.)

BIGA. Géogr. Ville de la Turquie d'Asie (Anatolie), chef-lieu d'un livah de même nom, répond à une partie de l'ancienne Mysie. On y trouve les ruines de Troie, d'Abydos, de Lampsaque, etc.

BIGAILLE. s. f. Terme générique par lequel les habitants de nos colonies désignent tous les insectes ailés, comme moucherons, maringouins, cousins, voreurs, etc. Ces marécages couverts entretiennent un nombre infini de moustiques, maringouins, voreurs et autres *bigailles*, qui dévorent ceux qui sont à leur portée le jour et la nuit. (P. Labat.)

BIGAME. adj. des 2 g. (du lat. *bis*, deux fois; du gr. γάμος, noce). Jurisp. Qui est marié à deux personnes en même temps. Il est bigame. Elle est bigame. Les rois de France de la première race furent presque tous *bigames* et même polygames. (L.-B. Bonjean.)

— Il est aussi subst. Un bigame. Une bigame. Le lord Cowper, grand chancelier d'Angleterre, épousa deux femmes qui vécurent très-cordialement ensemble et avec lui dans sa maison. Ce fut le meilleur ménage du monde. Ce *bigame* écrivit un petit livre sur la légitimité de la bigamie. (Volt.)

— Droit can. Celui qui a été marié deux fois.

— Les canonistes ont aussi qualifié de bigames ceux qui, ne s'étant mariés qu'une fois, avaient épousé une veuve. A Rome, le *bigame* était noté d'infamie par l'édit du préteur. (Trév.)

BIGAMÉE. s. f. (ét., V. BIGAME). Bot. Genre de la famille des combrétacées, arbrisseau encore peu connu, découvert dans l'île de Ceylan, où il grimpe après les lauriers.

BIGAMIE. s. f. (ét. V. BIGAME). Jurispr. Crime qui consiste à être marié avec deux personnes en même temps. Il fut accusé de bigamie. Plusieurs peuples modernes ont puni la bigamie du dernier supplice. On raconte que, chez les Suisses, quand deux femmes réclamaient un mari, et que le crime de *bigamie* était prouvé, les tribunaux ordonnaient que le corps du bigame serait coupé par moitié. (L.-B. Bonjean.)

— Droit can. *Bigamie par ressemblance.* Elle était encourue par le mariage qu'un homme engagé dans les ordres sacrés, ou qui avait fait profession dans quelque ordre religieux, contractait avec une jeune personne; l'évêque pouvait dispenser, au moins en certaines occasions, de l'irrégularité qu'elle produisait. || Etat de ceux qui ont passé à un second mariage. Dispense pour les ordres, à cause de la bigamie. || *Bigamie spirituelle.* Etat de celui qui possédait deux bénéfices de même nature, qu'il est interdit de cumuler, comme deux évêchés, deux cures, etc.

BIGARADE. s. f. Bot. Espèce d'orange aigre et un peu amère, dont la peau présente quelques excroissances. Grosse bigarade. Jus de bigarade. Dans la classe des oranges aigres, les *bigarades* sont les meilleures, les plus belles et les plus considérables. (La Quint.)

BIGARADIER. s. m. Bot. Arbre qui porte, qui produit les bigarades.

BIGARRAT. s. m. Nom qui du temps de la ligue, fut donné à ceux qui tenaient le parti du roi.

BIGARRÉ, ÉE. part. pass. du v. Bigarrer. Etoffe bigarrée. Livrée bigarrée. Cerise bigarrée de noir, de rouge et de blanc.

Il voit de toutes parts les hommes *bigarrés*,
Les uns gris, les uns noirs, les autres chamarrés.
(BOILEAU.)

— Fig. Voilà pourquoi tout le monde s'est jeté dans le misérable style marotique, dans le style *bigarré* et grimaçant, où l'on allie monstrueusement le trivial et le sublime, le sérieux et le comique. (Volt.) Sa maison était alors une espèce de ménagerie, pour tous les auteurs, tous les talents, *bigarrée* encore par une foule de gens du monde. (Grimm.)

Peindrai-je son jupon *bigarré* de latin,
Qu'ensemble composaient trois thèses de satin.
(BOILEAU.)

— Blas. Papillon et tout ce qui a diverses couleurs.

— BIGARRÉ. s. m. Erpét. et ichthyol. Nom donné à un tupinambis, à un spare et à un chétodon.

BIGARREAU. s. m. (du bas lat. *bigarello*, fait de *bis*, deux fois, et *varellus*, dimin. de *varius*, varié). Bot. Espèce de cerise rouge et blanche, et d'une chair ferme, ainsi appelée parce qu'elle est bigarrée de noir, de rouge et de blanc. Les bigarreaux sont sujets aux vers.

BIGARREAUTIER. s. m. Bot. Arbre qui porte des bigarreaux.

BIGARRER. v. a. 1re conj. (ét. lat., *bivariare*; de *bis*, deux fois; *variare*, varier). Rassembler sur un fond quelconque des couleurs qui tranchent ou qui sont mal assorties. Il a trop bigarré sa livrée.

— Fig. et fam. *Bigarrer ses ouvrages de citations, de mots grecs et latins*, etc. Les remplir, les charger de citations qui ne produisent que de la confusion.

— Syn. comp. BIGARRER. CHAMARRER. *Bigarrer*, c'est rapprocher sur un objet, sans ... chantes. *Chamarrer*, c'est ajouter à une chose de prétendus ornements mal assortis qui la rendent ridicule.

BIGARRURE. s. f. Variétés de couleurs tranchantes ou mal assorties. Il y a trop de bigarrure à ce lit, à cette robe, à cet habit.

— Fig. *Bigarrure de style.* Mélange de tons disparates. || *Il y a de la bigarrure dans cet ouvrage.* Il offre un mélange de choses qui vont mal ensemble. || *Il y a bien de la bigarrure dans cette société.* Elle est composée de personnes mal assorties.

— Fauconn. Mouchetures ou taches de couleur foncée que l'on voit sur le pennage des oiseaux de proie.

— Syn. comp. BIGARRURE. DIFFÉRENCE. DIVERSITÉ. VARIÉTÉ. La *bigarrure* offre les objets sous un aspect désagréable; la *différence* fait distinguer les espèces; la *diversité* marque les diverses qualités accidentelles des individus; la *variété* offre les objets sous un point de vue agréable.

BIGAT. s. m. (ét. lat., *biga*, char tiré par deux chevaux). Nom d'une ancienne monnaie romaine qui était d'argent, et sur une des faces de laquelle était un char tiré par deux chevaux. Plusieurs des médailles que nous appelons consulaires sont des *bigats*. (Trév.)

BIGAUDELLE. s. m. Bot. Variété de cerise.

BIGAUT. s. m. Agric. Sorte de houe à crochets pour le binage des vignes.

BIGE. s. m. (ét. lat., *bijuga*, de *bis*, deux fois, et *jugare*, atteler). Hist. anc. Char attelé de deux chevaux de front.

— adj. des 2 g. Un char bige. Une voiture bige.

— Art milit. Subdivision d'une comparse de tournoi. La bige était le tiers de la terse ou terze.

— Monn. Type d'Æsernium, de Catane, de Syracuse, des consulaires, etc. Ces monnaies portaient une double figure.

BIGEARREYNS. s. m. Pêch. Filet, espèce de demi-folle.

BIGEARREYRE. s. f. Pêch. V. MANET.

BIGELOVIE. s. f. Bot. Genre de la famille des composées, plante herbacée des Etats-Unis d'Amérique.

BIGÉMINÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *bis*, deux fois; *geminus*, gémeau). Bot. Se dit d'une feuille dont le pétiole commun se termine par deux pétioles secondaires portant chacun une paire de folioles. || Se dit encore des fleurs placées deux à deux sur un même pédoncule.

— Minér. Qui offre la combinaison de quatre formes qui, prises deux à deux, sont de la même espèce.

BIGEMME. adj. (ét. lat., *bis*, deux fois; *gemma*, bourgeon). Bot. Qui a deux bourgeons, ou deux boutons.

BIGÈNE. adj. des 2 g. (ét. lat., *bis*, deux fois; *gigno*, j'engendre). Bot. Se dit des arbres qui, sur la fin de l'été, produisent une seconde mais faible pousse de feuilles. Poirier bigène.

BIGÉNÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *bis*, deux fois; *genus*, genre). Bot. Qui provient de deux genres différents.

BIGÉNÉRINE. s. m. (ét. lat., *bis*, deux fois; *genus, eris*, genre). Moll. Genre de la classe des foraminifères, famille des polymorphinides, coquilles microscopiques, différant peu des gemmulines et vivant dans la mer Adriatique.

BIGÉRIQUE ou **BIGERRIQUE.** s. m. Espèce de manteau de laine velu que l'on portait autrefois.

BIGERITAIN, AINE. s. et adj. V. BIGERRON.

BIGERRE. adj. et s. des 2 g. Géogr. anc. V. BIGERRON.

BIGERRERI. s. f. Vieux mot qui signifiait Bizarrerie.

BIGERRON, ONNE ou **BIGERITAIN, AINE.** s. et adj. Géogr. anc. Nom d'un peuple de la Gaule, dans la Novempopulanie, dont la capitale était Tarbes. Le pays qu'habitaient les Bigerrons s'appelle aujourd'hui le *Bigorre*.

BIGGAH. s. m. Métrol. Mesure agraire employée aux Indes orientales. Le biggah de Calcutta vaut environ 12 ares 80 centiares.

BIGGEL. s. m. Hist nat. Mammifère ruminant du Bengale, encore peu connu des naturalistes.

BIGIBBEUX, EUSE. adj. (ét. lat., *bis*, deux fois; *gibbosus*, bossu). Bot. Qui porte deux bosses, comme le bas du pétiole inférieur de l'ionidie.

— BIGIBBEUSES. s. f. pl. Arachn. Sous-division du genre épeire, comprenant les espèces dont l'abdomen est pourvu en dessus de deux tubercules.

BIGITZ. s. m. Ornith. Synonyme du Vanneau d'Europe.

BIGLANDULEUX, EUSE. adj. (ét. lat., *bis*, deux fois; *glandula*, glande). Bot. Qui a les feuilles munies de deux glandes un peu au-dessus de leur base. Hécathée biglanduleuse.

BIGLE. adj. des 2 g. (ét. lat., *bis*, deux fois; et *oculus*, œil). Louche, qui a un œil ou les deux yeux tournés en dedans. Un homme bigle. Une femme bigle. Il est bigle.

Bigle, borgne, bossu, boiteux,

— s. des 2. g. mais peu usité. Un bigle. Une bigle.

— Espèce de chien de chasse de race anglaise, propre à la chasse du lièvre et du lapin.

BIGLER. v. n. 1re conj. Loucher, avoir les yeux de travers. Cet enfant s'accoutume à bigler.

BIGLES. s. m. pl. Hist. anc. Hommes formant à Rome une troupe dont le service était de se trouver presque toujours en sentinelle.

BIGLIATICUM. s. m. Hist. anc. Pain que l'on donnait aux bigles chez les Romains.

BIGLOBULEUX, EUSE. adj. (ét. lat., *bis*, deux fois; *globosus*, globuleux). Bot. Qui a les fleurs disposées en épis et resserrées dans le milieu, de telle sorte qu'elles semblent composées de deux sphères ou globes superposés.

BIGLOCHIDE. s. f. Bot. Glochide double. V. CROCHET.

BIGLOCHIDÉ, ÉE. adj. (du lat. *bis*, deux fois, et du gr. γλωχίς, pointe). Bot. Qui est muni de deux glochides.

BIGLUMÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *bis*, deux fois; *gluma*, glume). Bot. Qui renferme deux glumes. Locuste biglumée.

BIGNI. s. m. Moll. Genre de coquilles, synonyme du genre buccin.

BIGNON. s. m. Pêche. Le même que la truble, filet de pêcheur.

BIGNON (Jérôme). Né à Paris le 24 août 1589. Il fit de tels progrès dans les lettres, qu'à l'âge de 10 ans il publia la *Chorographie* ou *Description de la Terre Sainte*. Après la mort de Henri IV, il fit un voyage en Italie, 1614. De retour en France, il entra au barreau, fut successivement conseiller d'État, grand-maître de la bibliothèque du roi, à la place de de Thou. Il mourut à Paris le 7 avril 1656.

— BIGNON (Jean-Paul). Petit-fils du précédent, né à Paris en 1662, fut abbé de St-Quentin, l'un des 40 de l'Acad. française, et honoraire des Acad. des sciences et des inscriptions et belles-lettres, bibliothécaire du roi. Il mourut le 14 mai 1743, près de Melun.

BIGNONIACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une bignonie. || BIGNONIACÉES. s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones, arbustes ou arbrisseaux, très-souvent des lianes, qui ont pour type le genre bignonie.

BIGNONIE. s. f. Bot. Genre type de la famille des bignoniacées, arbres ou arbrisseaux croissant sous la zone tropicale, très-souvent grimpants et cirrhifères, dont près de 60 espèces sont cultivées dans les jardins d'Europe comme plante d'ornement.

BIGNONIÉ, ÉE. adj. Bot. Syn. de Bignoniacé.

BIGNONNE. s. f. Bot. Plante monopétale, dont la fleur ressemble au jasmin, et croît dans les pays chauds. || BIGNONNÉES. s. f. Plantes dicotylédones monopétales, à corolles hypogynes, remarquables par la grandeur et la beauté de leurs fleurs.

BIGON. s. m. Mar. Boute-hors dont se servent la plupart des bâtiments du Levant.

BIGONTIA. s. f. Métrol. Mesure de capacité pour les liquides, employée à Venise. La bigontia est le quart de l'amphore.

BIGONZO. s. m. Comm. On appelait ainsi à Venise une mesure de vin ou d'eau-de-vie d'une assez grande capacité.

BIGORDON, ONNE. s. et adj. Qui est de l'ane, province de France nommée le Bigorre.

BIGORGNE. s. f. V. BIGORNE.

BIGORNE. s. f. (du lat., *bicornis*, qui a deux cornes). Forg. Espèce d'enclume à deux cornes. || Bout d'enclume qui finit en pointe, et qui sert à tourner les grosses pièces en rond. Grosse bigorne. Bigorne à tourner.

— Mar. Coin de fer dont les calfats se servent pour couper les clous qui se trouvent dans les joints.

— Techn. Masse en bois dont le corroyeur se sert pour fouler les peaux mouillées.

— Fig. Terme injurieux. C'est une bigorne.

— Moll. Petit coquillage univalve, ayant la forme d'un colimaçon; il s'attache aux rochers. Dans le Morbihan on le nomme *bigorneau*; en Normandie, *vigneau*; dans le Boulonnais, *pilau*; en Provence, *hibou*; dans l'Aunis, *guignette*.

BIGORNÉ, ÉE. part. pass. du v. Bigorner.

BIGORNEAU. s. m. (dimin. de *bigorne*). Techn. Petite bigorne.

BIGORNER. v. a. 1re conj. (rad. *bigorne*). Techn. Façonner le fer en rond sur la bigorne. Il faut bigorner l'anneau de cette clef.

— Mégis. Fouler les peaux à la bigorne.

BIGORRE (Ancien comté de). Les peuples nommés *Bigerri* ou *Bigerrones*, du nombre de ceux qui composaient la Novempopulanie, habitaient anciennement ce pays, et lui ont donné leur nom. Le Bigorre, après avoir passé de la domination des Romains sous celle des Visigoths, au commencement du Ve siècle, et cent ans après, sous celle des Francs, fit partie du duché de Gascogne. Tarbes était la capitale du Bigorre. Lorsqu'en 1790 toute la France fut divisée en départements, le comté de Bigorre devint le département des Hautes-Pyrénées.

[illegible]

tion, Dieu. [illegible] bigot. Cette femme est très-bigote. Un roi ne doit pas être *bigot* (Sall.)

. . . Pour réussir en quelque affaire,
Comme autrefois il n'est plus nécessaire
D'être aujourd'hui fourbe et bigot.
(*Impr. franç.*)

— Il se dit quelquefois de l'air, des manières, etc. Airs bigots. Manières bigotes.

— Il est aussi substantif. Faire le bigot. Un franc bigot. Une vieille bigote. Jouer des *bigots* la trompeuse grimace. (Boil.) L'orgueil que quelquefois nous cache une *bigote*. (Id.) L'un, défenseur zélé des *bigots* mis en jeu. (Id.)

. . . Un *bigot* orgueilleux
Couvre tous ses défauts d'une sainte apparence.
(BOILEAU.)

— Hist. Il s'est dit, au moyen âge, des Normands, probablement à cause de l'erreur qui leur donnait une origine commune avec les Visigoths. Suivant quelques étymologistes, ils furent ainsi appelés à cause de la réponse de Rollon à la proposition qui lui fut faite de baiser le pied de Charles le Simple (*Ne se by Gott*, non de par Dieu).

— Syn. comp. BIGOT. CAGOT. CAFARD. HYPOCRITE. Le *bigot* veut paraître dévot; le *cagot* veut cacher ses vices sous les apparences de la dévotion; le *cafard* veut capter la confiance par les apparences de la dévotion; l'*hypocrite*, plein de desseins atroces, applique sans cesse son esprit aux moyens de les faire réussir.

BIGOT (Guillaume). Né en 1502 à Laval; poète français et latin, et l'un des hommes les plus savants de son temps. Il prouva que la bonne volonté et un travail opiniâtre viennent à bout de tous les obstacles : sans maître, il apprit la langue grecque, la philosophie, l'astronomie, l'astrologie, la médecine et les mathématiques. On ignore la date de sa mort.

— BIGOT (Félix-Julien-Jean, comte de Préameneu). Né vers 1750, dans la Bretagne; fut d'abord avocat au Parlement de Paris, ensuite juge au quatrième arrondissement de cette ville en 1790, et plus tard député à l'Assemblée législative et représentant le département de la Seine. Napoléon le fit ministre des cultes et le nomma pair de France. Membre de l'Institut dès 1804, la Restauration lui ouvrit en 1816 l'Académie française. Bigot de Préameneu est mort récemment, laissant une mémoire honorable.

BIGOTE. s. f. (du bas lat. *bigus*, pièce de bois). Mar. Se dit de deux morceaux de bois d'orme qui font partie du racage d'une vergue de hune.

— Autrefois, dans les marines de la Méditerranée, la *bigote* était une pomme, un cap de mouton, une moque, enfin tout morceau de bois sphérique ou quasi-sphérique percé d'un ou de plusieurs trous.

— Agric. Sorte de pioche à deux fourchons.

BIGOTE, BIGOTELLE ou BIGOTÈRE. s. f. Pièce de cuir pour tenir la moustache. Dans le temps des barbes à l'éventail, on accommodait sa barbe le soir, et pour qu'elle ne se dérangeât point la nuit, on l'enfermait dans une espèce de bourse faite exprès, et cette bourse s'appelait une *bigote*, *bigotelle*, nom pris de la bourse que les *bigotes* de ce temps-là portaient à leur ceinture pour faire leurs aumônes. (*Es. hist. sur Paris.*)

BIGOTÉ. part. pass. du v. Bigoter. Il est invariable. Il a bigoté toute sa vie.

BIGOTER. v. n. 1re conj. V. lang. Faire le bigot. Cette femme bigote. Il a bigoté.

BIGOTÈRE. s. f. Bourse à aumône que les bigotes portaient pendue à leur ceinture. V. BIGOTELLE.

BIGOTERIE. s. f. Dévotion outrée, attachement superstitieux aux moindres pratiques extérieures de la religion, fausse piété. Toute sa religion n'est que bigoterie. Elle est d'une bigoterie ridicule. La *bigoterie* ne s'occupe que d'elle-même; elle voit tous les autres avec indifférence ou méchanceté. (Gordon.) La *bigoterie* est à la religion ce que les mauvaises lois sont à la justice. (***)

BIGOTIÈRE (René de Perchambault de la). Conseiller au parlement de Rennes en 1665; président aux requêtes en 1681.

BIGOTISME. s. m. Caractère du bigot; égoïsme divinisé par le bigot. Le bigotisme n'est qu'un égoïsme systématique. Son bigotisme le rend grondeur et difficile à vivre.

BIGOURELLE. s. f. Mar. Couture ronde que l'on fait à certaines voiles.

BIGOURETTE. s. f. Mar. Nom des pommes qui forment le racage du trinquet, et qui sont moins grosses que les bigotes.

BIGOURNEAU. s. m. Zool. Nom vulgaire du vignot et d'une espèce de turbot.

BIGRAMMIQUE. adj. des 2 g. (ét. hyb., *bis*, deux fois, et γράμμα, trait). Didact. Qui est marqué de deux lignes colorées. Un lézard bigrammique.

BIGRANULAIRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *bis*, deux fois; *granum*, grain). Zool. Qui a ses tubercules disposés partout sur deux séries. Hérisson bigranulaire.

BIGRE. s. m. (du lat. barb. *bigrus*, venant probablement d'*apiger*, *apes*, abeilles, et *gerere*, réunir; ou d'*apicurus*, *apes*, abeilles, et *curare*, soigner). V. lang. Garde forestier ou particulier riverain des forêts auquel était commis le soin de rechercher les abeilles, de le miel et la cire. Les bigres avaient le droit de couper ou d'abattre les arbres où se trouvaient les essaims, d'où, par la suite, ils s'attribuèrent le droit de prélever dans les forêts tout le bois nécessaire à leur chauffage.

— BIGRE! Espèce d'interjection, ou plutôt de jurement adouci; mot trivial et de fort mauvais ton.

BIG[illegible]E. s. f. V. lang. Lieu où l'on tenait les [illegible]es à miel. Une bigrerie. Il est allé visiter sa [illegible]rerie.

BIGUE. s. f. Mar. Mâts ou mâtereaux qui ont à leur extrémité des poulies garnies de cordages, et qui servent à élever ou à soutenir des fardeaux, à coucher un vaisseau; mâts qui servent d'appui à une machine à mâter.

BIGUÉ, ÉE. part. pass. du v. Biguer.

BIGUER. v. a. 1re conj. Échanger, troquer. Biguer une carte. Biguer un cheval. Vieux.

BIHAÏ. s. m. Bot. Genre de plante marécageuse d'Amérique, qui ressemble au bananier.

BIHAL. s. m. Bot. Genre de la famille des musacées, synonyme du genre Hélicon.

BIHAR. s. m. Bot. Nom arabe de la camomille des teinturi[ers].

BIHASTÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *bis*, deux fois; *hasta*, lance). Zool. Qui a deux appendices en forme de lance. Rhinolophe bihasté.

BIHERON (Marie-Catherine). Née en 1719, d'un apothicaire de Paris, fut la première qui exécuta en cire le corps de la femme, de manière qu'on pût l'ouvrir pour en étudier les parties intérieures.

BÎHEZEKH. s. m. Cal. persan. Nom de l'année de 13 mois qui revient après chaque cycle de 120 ans.

BIHIMITROU. V. BOIS D'ANISETTE.

BIHOREAU. s. m. Ornith. Espèce de héron.

BIHYDRIQUE. adj. des 2 g. (du lat. *bis*, deux fois, et ὕδωρ, eau). Chim. Se dit d'un phosphure qui contient deux fois autant d'hydrogène que le premier degré de combinaison définie des deux corps.

BIHYDROSULFATE. s. m. (ét. hyb., *bis*, deux fois; ὕδωρ, eau, et *sulphas*, sel). Chim. Nom donné à un bisulfate qui contient de l'eau de cristallisation.

BIHYPOSULFARSÉNITE. s. m. (ét. hyb., *bis*, deux fois; ὑπό, sous, et *sulpharsenis*, genre de sulfosels). Chim. Nom donné à un sur-sulfo-sel dans lequel le sulfide hyparsénieux est en proportion double de celle qui existe dans le sel considéré comme neutre. Bihyposulfarsénite potassique.

BIIODURE. s. m. (ét. lat., *bis*, deux foir, et *ioduretum*, iodure). Chim. Composé qui contient deux fois autant d'iode qu'un iodure simple. Biiodure ammonique.

BIIS. s. m. (pr. *bi-is*). Poids et mesure dont on se sert sur les côtes de Coromandel aux Indes orientales.

BIJON. s. m. Pharm. Liqueur qui sort du mélèze, lorsqu'on l'a percé jusqu'au cœur avec une tarière.

— Térébenthine commune du pin lorsqu'elle est dure.

BIJOU. s. m. (ét. lat., *bis*, deux fois, et *jocus*, jeu; *bis jocus*, *bis joculus*, bijoul, enfin bijou). Petit ouvrage de luxe, précieux par le travail ou par la matière, et qui sert à la parure d'une personne, à l'ornement d'un cabinet, d'une chambre, etc. Bijou riche. Bijou précieux. Beau bijou. Joli bijou. Mes bijoux. Cette femme a de beaux bijoux. Mettre ses bijoux en gage. Autrefois en France il fallait être noble pour avoir des bijoux. L'amour des bijoux est universel. Son cabinet est plein de bijoux. Peu usité dans ce dernier sens. Il ne convient qu'à des femmes et à des comédiens de se parer de *bijoux*. (Henri IV.)

— Différentes matières sont employées à la confection des bijoux : les tourneurs en font en bois, en écaille, en ivoire, en os; on en fait de très-jolis en nacre de perle. La plus grande partie se font en argent ou en or; c'est une branche de l'orfèvrerie. Les bijoux en cuivre doré, en similor, en or de Manheim, sont travaillés avec la même délicatesse et presque avec la même perfection que ceux en or ou en vermeil. On en voit beaucoup en chrysocalque qui imitent le vermeil; mais ceux dont on raffole dans ce moment sont les bijoux en acier.

— Le goût pour ces futilités se retrouve aujourd'hui dans toutes les conditions de la société, et nous ne suffirions pas à dresser le tableau des différentes espèces de bijoux, considérés soit comme complément de la toilette, soit comme recherche dans la manière d'afficher le luxe et une certaine distinction de rang ou de fortune. Ce sont ordinairement pour les femmes, des bracelets, des ceintures, des colliers, des peignes, des épingles à cheveux, des aigrettes, des boucles d'oreilles, des jarretières, des boîtes appelées nécessaires, etc.; pour les hommes, des chaînes, des boutons de chemises, des cachets, des breloques, des tabatières, etc.

— Fig. et fam. Se dit d'une femme jeune et jolie. C'est un joli bijou. D'un enfant aimable et docile : C'est un vrai bijou. D'un enfant qui est l'objet des soins continuels et de la prédilection marquée de quelqu'un : Cet enfant est son bijou. Cornélie, la mère des Gracques, [illegible] ire, lorsqu'elle répondit à certaines dames romaines : Mes bijoux les plus précieux ce sont mes enfants.

— Fig. et fam. Jolie maison, petit ouvrage achevé dans son genre et délicatement travaillé. C'est un bijou, un vrai bijou. Cette maison, cette montre, ce petit tableau est un vrai bijou.

— Syn. comp. BIJOU. JOYAU. Par le mot *bijou*, on entend quelque chose de petit, de joli, d'agréable, de bien travaillé; par celui de *joyau*, on entend des objets d'une plus grande importance, ou une riche collection de *bijoux*. On dit les *joyaux* de la couronne, et les *bijoux* d'une dame. C'est surtout la façon que l'on considère dans le *bijou*; c'est la matière dans les *joyaux*.

BIJOU ou PERINET VIERGE. s. m. Comm. Résine liquide qui coule du pin sans incision.

BIJOUTERIE. s. f. Profession de celui qui fait commerce de bijoux. Il s'est mis dans la bijouterie.

— Se dit aussi des objets de ce commerce. Ce marchand a une belle boutique de bijouterie. Toutes sortes de bijouteries. Commis en bijouterie.

— *Bijouterie d'acier*. C'est, en général, l'acier fondu qu'on emploie pour la bijouterie d'acier, et quelquefois le meilleur fer qu'on cémente. Ce genre d'industrie, introduit en France en 1740, y est d'une très-grande importance depuis une vingtaine d'années, et elle le dispute de supériorité même avec celle d'Angleterre, au point que l'étranger tenterait vainement d'introduire la bijouterie d'acier chez nous, tant la différence du fini et des prix est en notre faveur.

— Syn. comp. BIJOUTERIE. JOAILLERIE. V. BIJOU.

BIJOUTIER, IÈRE. s. Celui, celle qui fait et qui vend des bijoux.

— Syn. comp. BIJOUTIER. METTEUR EN OEUVRE. *Les metteurs en œuvre* ne diffèrent des *bijoutiers* qu'en ce qu'ils ne font que monter les pierres fines ou fausses sur des bagues, des colliers, des pendants ou autres ornements de cette espèce, au lieu que les *bijoutiers* font et enjolivent des tabatières, des étuis, des boîtes de montre, etc.

BIJUGUÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *bis*, deux fois; *jugum*, paire). Bot. Se dit d'une feuille composée, qui a deux paires de folioles opposées deux à deux. Mélicoque bijuguée.

— Minér. Se dit d'un cristal dans lequel les décroissements naissent deux à deux sur les bords ou sur les angles. Chaux carbonatée bijuguée.

BIKIR. Géogr. V. ABOUKIR.

BIKKIE. s. f. Bot. Genre de la famille des rubiacées, petit arbre peu connu, découvert dans les îles Moluques.

BIKUNIS. s. f. pl. C'est au Japon un corps de religieuses mendiantes et vagabondes.

BILABIÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *bis*, deux fois, *labium*, lèvre). Bot. Se dit d'un organe dont les parties distinctes ou soudées sont disposées de manière à représenter deux lèvres, l'une supérieure et l'autre inférieure. Calice bilabié. Corolle bilabiée. Les familles des labiées, des acanthacées, offrent beaucoup d'exemple de ces sortes de calices, de corolles.

BILAGINES. Législ. V. BELLAGINES.

BILAMELLÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *bis*, deux fois; *lamella*, lamelle). Bot. Qui est composé de deux lamelles; tels sont le stigmate du martynia, et les cloisons marginaires du rhododendron. Le stigmate bilamellé. Cloison bilamellée.

BILAN. s. m. (ét. lat., *bilanx*, balance). Jurispr. comm. État indiquant la situation de l'actif et du passif d'un négociant en faillite. Rédiger, dresser, présenter un bilan. Déposer son bilan. On ne vit jamais tant de *bilans* qu'en l'an XI. (Sall.) Le *bilan* est un jeu à la mode, un nouveau genre de spéculation, une nouvelle manière de faire fortune. (Id.)

— Se dit aussi de la balance que l'on établit entre ce qu'on possède et ce qu'on doit, quoiqu'on ne soit pas en état de faillite, pour se rendre compte de sa situation. Cette maison a fait son *bilan*, et elle a reconnu que ses bénéfices, que ses pertes étaient considérables.

BILATÉRAL, ALE. adj. (ét. lat., *bis*, deux fois; *latus*, *eris*, côté). Bot. Se dit des parties d'une plante disposées des deux côtés d'un organe central. Placentaire bilatéral. Anthère bilatérale. Lobes bilatéraux. Feuilles bilatérales. Les feuilles de l'if sont bilatérales.

— Zool. *Animal bilatéral*. Celui qu'on peut partager en deux côtés similaires, situés à droite et à gauche du plan sécant qui passerait par la longueur du corps.

— Jurispr. *Obligation bilatérale*. Obligation qui lie les deux parties contractantes. || Réciproque, qui assigne des obligations aux deux parties contractantes. Obligation bilatérale. Contrat bilatéral. V. SYNALLAGMATIQUE.

BILATÉRALEMENT. adv. Des deux côtés, d'une manière bilatérale.

BILBAO. Géogr. anc. Ville d'Espagne, fondée en 1300, chef-lieu d'une nouvelle province du même nom, formée d'une bonne partie de l'ancienne Biscaye. Elle est dans une plaine, sur l'Ansa; 15,000 hab.

BILBERGIE. s. f. Bot. Genre de la famille des broméliacées, bell[e] plante vivace et sou[vent] parasite, originaire de l'Amérique. Les bilbergies se cultivent avec avantage dans nos serres chaudes.

BILBOQUET. s. m. (ét. fr., *bille*, petite boule, et *boquet*, petit morceau de bois). Jouet de bois ou d'ivoire, formé d'un petit bâton tourné, dont un bout est pointu et l'autre terminé par une espèce de petite coupe, et auquel est attaché une boule percée d'un trou; on met cette boule en mouvement, de manière qu'elle retombe et reste dans la coupe, ou qu'elle entre et se fixe dans le bout pointu. Un bilboquet de bois, d'ivoire. Le jeu du bilboquet. Jouer au bilboquet. Henri III portait quelquefois à la main un *bilboquet*, dont il s'amusait dans les rues avec ses courtisans. (Richel.)

— Petite figure qui a deux plombs aux deux jambes, en sorte que, de quelque façon qu'on la tourne, elle se replace toujours debout. De là ces façons de parler qui ont vieilli :

ce de bijoux. Il s'est mis dans la
ussi des objets de ce commerce. Ce
une belle boutique de bijouterie.
es de bijouteries. Commis en bijou-
erie d'acier. C'est, en général, l'a-
qu'on emploie pour la bijouterie
quelquefois le meilleur fer qu'on
Ce genre d'industrie, introduit en
1740, y est d'une très-grande im-
epuis une vingtaine d'années, et elle
de supériorité même avec celle
re, au point que l'étranger tenterait
d'introduire la bijouterie d'acier
tant la différence du fini et des prix
e faveur.
comp. BIJOUTERIE. JOAILLERIE. V.
TIER, IÈRE. s. Celui, celle qui fait
des bijoux.
comp. BIJOUTIER. METTEUR EN OEUVRE.
rs en œuvre ne diffèrent des bijou-
ce qu'ils ne font que monter les
es ou fausses sur des bagues, des
es pendants ou autres ornements de
ee, au lieu que les bijoutiers font et
des tabatières, des étuis, des boîtes
, etc.
JÉ, ÉE. adj. (ét. lat., bis, deux fois;
re). Bot. Se dit d'une feuille compo-
deux paires de folioles opposées deux
élicoque bijuguée.
r. Se dit d'un cristal dans lequel les
nents naissent deux à deux sur les
sur les angles. Chaux carbonatée
Géogr. V. ABOUKIR.
E. s. f. Bot. Genre de la famille des
petit arbre peu connu, découvert
es Moluques.
IS. s. f. pl. C'est au Japon un corps
ses mendiantes et vagabondes.
IÉ, ÉE. adj. (ét. lat., bis, deux fois,
vre). Bot. Se dit d'un organe dont
distinctes ou soudées sont disposées
re à représenter deux lèvres, l'une
e et l'autre inférieure. Calice bilabié.
labiée. Les familles des labiées, des
es, offrent beaucoup d'exemple de ces
calices, de corolles.
INES. Législ. V. BELLAGINES.
ELLÉ, ÉE. adj. (ét. lat., bis, deux
lla, lamelle). Bot. Qui est composé
lamelles; tels sont le stigmate du
et les cloisons marginaires du rho-
. Le stigmate bilamellé. Cloison bi-
. s. m. (ét. lat., bilanx, balance).
omm. État indiquant la situation de
du passif d'un négociant en faillite.
dresser, présenter un bilan. Déposer
. On ne vit jamais tant de bilans
XI. (Sall.) Le bilan est un jeu à la
nouveau genre de spéculation, une
manière de faire fortune. (Id.)
lit aussi de la balance que l'on établit
qu'on possède et ce qu'on doit, quoi-
soit pas en état de faillite, pour se
mpte de sa situation. Cette maison a
ilan, et elle a reconnu que ses béné-
ses pertes étaient considérables.
ÉRAL, ALE. adj. (ét. lat., bis, deux
s, eris, côté). Bot. Se dit des parties
nte disposées des deux côtés d'un or-
tral. Placentaire bilatéral. Anthère
. Lobes bilatéraux. Feuilles bilaté-
s feuilles de l'if sont bilatérales.
. Animal bilatéral. Celui qu'on peut
en deux côtés similaires, situés à
à gauche du plan sécant qui passerait
ngueur du corps.
spr. Obligation bilatérale. Obligation
s deux parties contractantes. || Réci-
qui assigne des obligations aux deux
contractantes. Obligation bilatérale.
bilatéral. V. SYNALLAGMATIQUE.
ÉRALEMENT. adv. Des deux côtés,
nière bilatérale.
O. Géogr. anc. Ville d'Espagne, fon
00, chef-lieu d'une nouvelle province
nom, formée d'une bonne partie de
e Biscaye. Elle est dans une plaine,
a; 15,000 hab.
RGIE. s. f. Bot. Genre de la famille
aste, originaire de l'Amérique. Les
s se cultivent avec avantage dans nos
audes.
OQUET. s. m. (ét. fr., bille, petite
boquet, petit morceau de bois). Jouet de
l'ivoire, formé d'un petit bâton tourné,
bout est pointu et l'autre terminé par
ce de petite coupe, et auquel est at-
e boule percée d'un trou; on met cette
mouvement, de manière qu'elle re
reste dans la coupe, ou qu'elle entre
dans le bout pointu. Un bilboquet
d'ivoire. Le jeu du bilboquet. Jouer
quet. Henri III portait quelquefois à la
bilboquet, dont il s'amusait dans les
ses courtisans. (Richel.)
te figure qui a deux plombs aux deux
e sorte que, de quelque façon qu'on
, elle se replace toujours debout. De
çons de parler qui ont vieilli :

— Fam. *Se tenir droit comme un bilboquet.* Se tenir toujours debout. || Fig. et fam. *Se retrouver toujours sur ses pieds comme un bilboquet.* N'éprouver aucun dérangement dans ses affaires, dans sa fortune, quelles que soient les traverses qu'on essuie.

— Fig. et fam. on dit d'un homme frivole et léger, *C'est un vrai bilboquet.*

— Doreur. Morceau d'étoffe fine attaché à un petit morceau de bois carré, pour prendre l'or et le mettre dans les endroits les plus difficiles, comme dans les filets carrés, dans les gorges et dans les autres lieux creux.

— Monn. Morceau de fer en forme d'ovale très-allongé, au milieu duquel est un cercle en creux de la grandeur du fléau que l'on veut ajuster, et au centre un petit trou, pour repousser le flan en dehors, lorsque le flan se trouve trop attaché au bilboquet.

— Imprim. Certains petits ouvrages de ville qui s'impriment, tels que les billets de faire part pour un mariage, pour un décès, pour le premier de l'an, avis au public, etc.

— Paumier. Partie de l'instrument appelé chèvre. Son sommet est tourné en globe dont la partie supérieure est concave. C'est dans cette concavité que le paumier frappe sa balle, l'arrondit, et la forme quand il l'a faite.

— Instrument dont se servent les perruquiers pour friser les cheveux destinés à faire des perruques. C'est un morceau de bois tourné, long d'environ 54 mill., arrondi par les extrémités; il est de la grosseur du pouce, et un peu plus aminci au milieu; c'est sur ce milieu qu'on roule les cheveux pour les fixer.

— Archit. Tout petit carré de pierre qui, ayant été scié d'un gros, reste dans le chantier. || Les moindres carreaux de pierre provenus de la démolition d'un bâtiment.

BILBOGS. Géogr. Tribu des montagnes du Kourdistan, sur les frontières de la Turquie et de la Perse.

BILDERDYK (Guillaume). Poète hollandais, que ses compatriotes placent à côté de Gœthe et de Byron, né à Amsterdam en 1756, aima la poésie dès sa plus tendre jeunesse. Il mourut à Haarlem le 18 décembre 1831.

BILDSTEIN. s. m. Minér. Synonyme de Pagodite.

BILE. s. f. (du lat. *bilis*, bile). Médec. Liquide, humeur sécrétée par le foie, d'une consistance et d'une couleur variables, ordinairement d'un jaune-vert, et d'une saveur amère. La bile devient quelquefois noire. Émouvoir la bile. Être plein de bile. Avoir trop de bile. Vomir de la bile. Il ne connaît de maux que les siens, sa réplétion et sa *bile*. (La Bruy.)

— Les médecins distinguent deux sortes de biles : la bile jaune et la bile noire. L'une est nécessaire, l'autre préjudiciable à la santé. La bile noire engendre la tristesse, la mélancolie, la colère; c'est elle qui monte la verve des poëtes satiriques.

Notre muse souvent paresseuse et stérile
A besoin pour marcher de colère et de *bile*.
(BOILEAU.)

— *Bile répandue.* Expression triviale, qui désigne la maladie connue sous le nom de *jaunisse* ou d'*ictère*. V. ICTÈRE.

— Fig. Émouvoir, échauffer la bile, décharger sa bile, pour Exciter, décharger sa colère. Tempérer la bile, réprimer la colère, rendre moins sujet à la colère. Ce satirique a déchargé sa bile sur le papier. L'âge est venu tempérer sa bile. Ils ont une *bile* intarissable sur les plus petits inconvénients. (La Bruy.) Ma *bile* alors s'échauffe, et je brûle d'écrire. (Boil.) Il se lève, enflammé de muscat et de *bile*. (Id.)

Mes yeux sont trop blessés, et la cour et la ville
Ne m'offrent rien qu'objets à m'échauffer la *bile*.
(MOLIÈRE.)

BILÉDULGÉRID ou **BELAD EL-DJÉRID** (c'est-à-dire *pays des dattes*). Géogr. Contrée du Maghreb, au S. de l'Atlas et au N. du Sahara, se compose à l'O. des trois pays de Sous, Tafilet, Sedjelmesse, dans le Maroc; au N. de ceux de Tegorarin et du Zab, au S. de l'Algérie; du Bilédulgérid proprement dit, dans l'État de Tunis; du Fezzan, de l'Audjélah et du Siouah, à l'E. des précédents. Habitants : des Maures et des Kabails, des Touariks, des Tibbous.

BILEFELD. Géogr. Ville de Prusse. V. BIELEFELD.

BILFINGER (Georges-Bernard). Savant allemand, né en 1693 dans le Wurtemberg,

et de Wolf; enseigna à Pétersbourg, fut président du consistoire de Tubingue; mourut à Stuttgard en 1750.

BILIAIRE. adj. des 2 g. (du bas. lat. *biliaris*). Anat. Qui a rapport à la bile. Conduits, pores biliaires. Pierre, concrétion biliaire. Calculs biliaires.

BILICHÉNATE. s. m. (ét. lat., *bis*, deux fois; *lichen*, lichen). Chim. Sur-sel qui contient deux fois autant d'acide lichénique que le lichénate neutre de la même base.

BILIEUX, EUSE. adj. (rad. *bilis*, bile). Médec. Qui abonde en bile, ou qui a rapport à la bile. Tempérament bilieux. Une personne bilieuse. Teint bilieux. Une ardeur bilieuse. État bilieux.

— Fig. Se dit d'un homme morose et colère. C'est un homme bilieux.

— S'emploie aussi comme subst., en parlant des personnes. Les *bilieux* sont sujets à de grandes maladies. (Acad.)

Cette *bilieuse*,
Qui follement outrée en sa sévérité. (BOILEAU.)

— On a donné l'épithète de *bilieuse* à la constitution atmosphérique sous l'influence de laquelle se développent les maladies de ce nom, et aux symptômes qui les caractérisent.

— *Fièvre bilieuse.* Fièvre produite par une atmosphère chaude et humide, des aliments malsains, l'inaction, les passions, etc.

— *Maladies bilieuses anomales.* Certains phénomènes insolites qui se joignent, dans quelques cas, à la fièvre bilieuse.

BILIGULÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *bis*, deux fois; *ligula*, lanière). Bot. Se dit de la corolle des synanthérées, lorsque le limbe se prolonge en deux languettes, l'une extérieure ou postérieure, l'autre interne ou antérieure. Gammarthron biligulé.

BILIGULIFORME. adj. (ét. lat., *bis*, deux fois, *ligula*, lanière; *forma*, forme). Bot. Dont le limbe semble se prolonger en deux languettes, en partant de la corolle des synanthérées.

BILIMBI. V. CARAMBOLIER.

BILINGUE. adj. des 2 g. (ét. lat., *bis*, deux fois; *lingua*, langue). Zool. Se dit d'un testacé fossile, dont le moule de la valve inférieure a la plus grande ressemblance avec le bout d'une langue de bœuf.

— Se dit aussi des inscriptions qui, sur quelques monuments anciens, sont gravées deux fois en deux langues différentes. Inscription bilingue. La pierre de Rosette contient une inscription bilingue.

BILINONTIE. s. f. Bot. Synonyme de Jusquiame.

BILL. s. m. Mot de la langue anglaise qui signifie : Projet d'acte, projet de loi du parlement d'Angleterre. La chambre des lords a rejeté le bill. Ce bill a passé. Présenter un bill à l'une des deux chambres. Les deux chambres sont d'accord sur la teneur de ce *bill*. (Voc. Mod.)

— Dans la pratique légale anglaise le mot bill signifie, selon les cas auxquels il s'applique, Affiche, catalogue, liste, etc., ou bien encore il est employé pour Acte, lettre; c'est ainsi qu'on dit : Bill d'accusation, bill de change, pour Acte d'accusation, lettre de change.

— *Bill d'indemnité.* Résolution par laquelle le parlement anglais déclare qu'un acte d'un ministre, quoique irrégulier, ne donnera lieu à aucune poursuite de la part du parlement.

— L'*alien bill* (rad. *alienus*, étranger) était une loi en vertu de laquelle tout étranger pouvait être renvoyé d'Angleterre sur un ordre ministériel.

— *Bill des droits.* Pacte entre le trône et les citoyens, une espèce de charte imposée par la nation anglaise au roi nouveau qu'elle venait de choisir (Guillaume d'Orange).

— *Bill de réforme.* Bill par lequel on demandait le suffrage universel. Il fut adopté en 1832, après une lutte acharnée de quinze mois. Les principales dispositions consistent à augmenter le nombre des représentants de la métropole et d'autres grandes villes, à donner des représentants à des villes considérables qui n'en avaient pas, enfin, à enlever le droit de représentation aux bourgs-pourris, dont quelques-uns, composés de deux ou trois chaumières, envoyaient deux membres au parlement. Mais il laisse encore aux grands propriétaires toute leur influence sur leurs fermiers et tenanciers; mais il laisse encore toutes les voies ouvertes à la corruption, et il n'empêche ni les combats, ni les violences, ni les débauches électorales, et qu'il ne faille encore dépenser 2 ou 300,000 francs pour se faire nommer député. Du reste, il n'y avait pas mieux à espérer des whigs, car ils forment l'aristocratie de l'argent, opposée à l'aristocratie de la naissance : ils flattent le peuple par des semblants de réforme, et le peuple s'y laisse tromper.

— Depuis longtemps on se sert du mot *bill* indifféremment pour une loi présentée ou pour une loi promulguée.

— Ce mot *bill* commence à se glisser dans notre politique, avec les mêmes acceptions que le mot *bill* anglais.

BILL (Robert). Mécanicien anglais, né en 1754, dans le comté de Stafford, et mort le 23 septembre 1827. Il fut un de ceux qui contribuèrent le plus à l'introduction de l'éclairage au gaz.

le chemin qu'on a fait en mer, et les ressorts élastiques qui conservent indéfiniment l'accord au piano.

BILLARD. s. m. (pr. *bi-iar*; rad. *bille*). Jeu qui se joue avec des billes d'ivoire sur une table en carré-long, garnie de rebords ou bandes rembourrées, couverte d'un tapis vert, et à laquelle il y a six blouses. Jeu, salle de billard. Jouer au billard. Faire une partie de billard. Le *billard* n'a été connu à la cour que sous le règne de Louis XIV. (Sall.)

Ci gît le fameux Chamillard,
De son roi le protonotaire,
Qui fut un héros au *billard*,
Un zéro dans le ministère.
(*Improv. fr.*)

— On a vu à l'exposition de 1844 un billard rond qui n'a que quatre blouses.

— La table sur laquelle on joue. Ce billard n'est pas droit. Acheter un billard.

— Salle où est le billard; maison, lieu public où l'on donne à jouer au billard. Ce jeune homme est toujours au billard. Allons au billard.

— Se disait d'un instrument recourbé avec lequel on repoussait les boules d'ivoire, et qui a été remplacé par la queue. Ce billard ne frappe pas bien. Jouer de la queue du billard.

— Oisel. Instrument formé d'un morceau de bois long de 64 cent., se terminant en pointe par un bout, et recourbé de l'autre.

— Mar. Masse de fer qui sert à billarder les cercles que l'on met sur les mâts des navires, les pompes, etc.

— Agric. Fosse au fond de laquelle on place, en les tordant, les boutons de la vigne.

BILLARD (Charles-Michel). Médecin distingué, né à Pélouaille, aux environs d'Angers, le 16 juin 1800.

BILLARDÉ. part. pass. du v. Billarder. Il est invariable.

BILLARDER. v. n. 1re conj. Toucher deux fois la bille avec la queue, ou pousser les deux billes à la fois. On perd le coup quand on billarde. Vous avez billardé. On dit plus souvent *queuter* aujourd'hui. V. QUEUTER.

— Manége. Un cheval billarde quand en marchant il jette ses jambes de devant en dehors.

— Mar. Billarder s'emploie activement pour dire : Frapper avec le billard sur ce que l'on veut chasser, enfoncer. Billarder un cercle.

— Se dit aussi d'un bœuf dont les deux cornes s'écartent beaucoup l'une de l'autre.

BILLARDIÈRE. s. f. Bot. Genre de la famille des pittosporacées, arbustes à rameaux volubiles, indigène dans la Nouvelle-Hollande extra-tropicale.

BILLAUD. s. m. Cisel. Instrument, morceau de bois long d'environ 64 centim., se terminant en pointe d'un bout et recourbé de l'autre, dont se servent les ciseleurs.

BILLAUD-VARENNE (J.-Nicolas). Né à la Rochelle en 1762, entra chez les oratoriens et fut préfet des études à Juilly, puis avocat en 1785; embrassa avec ardeur les idées révolutionnaires. Déporté à Cayenne en 1795, il s'évada au bout de 20 ans, et se réfugia à St-Domingue, où il mourut en 1819.

BILLAUT (Adam). V. ADAM (Maître).

BILLE. s. f. (ét. lat., *pila*, balle à jouer, ou *bulla*, bulle d'eau). Boule d'ivoire avec laquelle on joue au billard. Pousser une bille. Bille blanche. Bille rouge. La partie ordinaire se joue avec trois billes, une rouge et deux blanches. Coller, décoller une bille. Faire une bille, la mettre dans la blouse. Doubler une bille, la jeter dans la blouse après qu'elle a touché la bande.

— Petite boule de pierre ou de marbre qui sert à des jeux d'enfants, d'écoliers.

— Emball. Gros bâton de bois, au moyen duquel on serre les ballots lorsqu'on les corde.

— Cham. Instrument de fer pour tordre les peaux, et en extraire l'eau, la gomme ou la graisse qu'elles peuvent contenir.

— Mar. Bout de menu cordage où sont une boucle et un nœud.

— Orfévr. *Billes à moulure.* Morceaux de fer plat d'une ligne d'épaisseur, modelés dans le milieu, entre lesquels on tire la matière ou l'on veut faire des moulures.

— Jard. Branche d'arbre coupée par les deux bouts, propre à mettre en pépinière.

— Nacelle ou petit bachot remorqueur que l'on attachait à un bateau, au moyen d'un bout de cincenelle. On s'en sert encore sur la Loire.

— Outil du perceur d'aiguilles, de l'orfévre.

— Boulang. Bâton de bois tourné, dont se servent pour aplatir la pâte les boulangers qui font le biscuit de mer. On l'appelle ordinairement Rouleau. V. ce mot.

— Pièce d'étoffe qui lie, sur le devant, les deux bouts d'une chape d'église.

— Bâtons qui sont au bout des traits des chevaux qui tirent des bateaux sur les rivières.

— Agric. Rejeton qui pousse au pied d'un arbre.

— *Bille d'ivoire.* Moll. Nom donné à la lucine pensylvanienne, à cause de la blancheur éclatante de sa coquille, surtout lorsqu'elle est polie.

— *Bille d'acier.* Morceau d'acier carré.

— *Bille de bois.* Pièce de bois destinée à être équarrie.

— Fig. et prov. *Être à billes égales, à billes*

l'autre dans une concurrence.

— *Bol en bille* ou *brouillamini*. Bol lavé, purifié, et réduit en pâte, dont on forme ensuite des bâtons plats, de la largeur et de la longueur du doigt.

BILLEBARRÉ, ÉE. part. pass. du v. Billebarrer. S'emploie adjectivement.

BILLEBARRER. v. a. 1re conj. Bigarrer par un mélange bizarre de diverses couleurs. On a billebarré ce papier de tenture d'une étrange façon. Le vert et le bleu sont des couleurs qui billebarrent un habit. Fam. et peu usité.

— On le disait originairement des habits des bouffons et des masques, qui les rendaient extravagants par plusieurs bandes ou barres de couleur qui choquaient la vue.

BILLEBAUDE. s. f. Confusion, désordre. Cette assemblée est une vraie billebaude. C'est une billebaude que tout ce ménage-là. C'est une *billebaude* qui n'est point agréable. (Mme de Sév.) Familier.

— *Feu de billebaude.* Celui où chaque soldat, dans le rang, tire à volonté, sans attendre le commandement de ses officiers.

— *A la billebaude.* Loc. adv. Sans ordre, en confusion. Tout cela s'est fait à la billebaude.

— Vén. *Chasser à la billebaude.* 1° Chasser sans ordre et sans règle, tirer coup sur coup, et chacun à sa fantaisie. Chasser, tirer à la billebaude. Faire un feu de billebaude. 2° Quêter avec les chiens en plusieurs endroits, lorsqu'il n'y a rien de détourné. Les chasseurs tirèrent à billebaude.

— Le feu à volonté et le feu de deux rangs se sont, dans le principe, nommés *feux de billebaude.*

— *Fouler à la billebaude.* C'est fouler un canton sans avoir au préalable détourné un animal.

BILLEBAUDER. v. n. 1re conj. Vén. Aller, marcher en confusion, en désordre. Les chiens ne font que *billebauder*. (Baudrillart.)

BILLÉE. s. f. Entom. Genre de diptères, de la famille des callipterées.

BILLET. s. m. (pr. *bi-iait*; du lat. barb. *billetus*, dimin. de *billus*; fait de l'all. *bille*, qui signifie la même chose, et d'où est également venu l'anglais *bill*. Les Allemands modernes disent *billett*, qui pourrait bien venir du mot français. *Billet* signifie proprement une *bille* ou une *bulle*). Petite lettre que l'on adresse à quelqu'un. Petite lettre missive dans laquelle on se dispense ordinairement des formules d'étiquette usitées dans les lettres. Écrire, recevoir un billet. On jeta sur la scène un *billet* qui contenait des vers. (Acad.) Aujourd'hui on écrit presque toutes les lettres en *billet*, pour éviter les cérémonies. (Trév.) Ce diable de *billet* lui tourmente l'esprit. (Dorat.) Le matin elle se partage entre sa toilette et quelques *billets* qu'il faut écrire. (La Bruy.) L'homme à l'habit gris lut un *billet* qu'il déchira et foula sous ses pieds. (Toussenel.) Vous voulez me faire prendre le change, et détourner mon intention du *billet*, qui, sans doute, est une missive de quelque amant; mais je le verrai, je vous assure. (Beaum.) Je conviens que j'ai montré trop de vivacité sur ce *billet*. (Id.) Quoique ce mot s'élève jusqu'au ton de la tragédie, il n'a point assez de noblesse pour le style de l'épopée ou de l'ode. J'ai trouvé ce *billet* renfermé dans son sein. (Rac.)

Dès que tu la verras, défends-lui d'avancer,
Et rends-lui ce *billet* que je viens de tracer.
(RACINE.)

— Syn. simpl. Lettre. Billet éloquent. Billet expressif. Billet consolant. Billet important. Billet précieux. Billet secret, clandestin, caché. Billet ouvert, fermé. Billet tracé.

— Certains écrits imprimés, ou à la main, par lesquels on informe les particuliers ou le public de certaines choses qu'on veut faire savoir. Billet de mariage. Billet d'enterrement. Billet de convocation. Distribuer, répandre, semer des billets séditieux. Les gens qui ont quelque curiosité à faire voir au public, répandent des *billets* pour en donner avis. (Lav.)

— *Billet doux.* Billet d'amour, de galanterie adressé à une dame, à une maîtresse. Billet tendre. Billet amoureux. Billet galant. Écrire, envoyer, recevoir un billet doux. Des tribunes et des oratoires où elles lisent des billets doux. (La Bruy.) Ne voilà-t-il pas un *billet* doux qu'elle laisse tomber de sa poche? (Beaum.)

Entre tant de métiers mis dans votre apanage,
C'est celui de porter, je crois, les *billets* doux
Qui vous occupe davantage. (REGN.)

— *Billet amoureux.* Même signification.

Pour tromper l'absence barbare,
Vénus même inventa les *billets* amoureux.
(LEBRUN.)

— *Billet à la Châtre.* Cette expression, devenue proverbiale, tient à une anecdote assez piquante. Le marquis de la Châtre, avant de partir pour un voyage qui devait le séparer pendant quelque temps de Ninon sa maîtresse, exigea qu'elle lui remît un billet où elle s'engageait à lui être fidèle pendant son absence. M. de la Châtre obtint le billet; mais l'inconstante Ninon, pour charmer les ennuis de l'absence, fit une nouvelle conquête, et dans un moment d'abandon, s'écria : « Ah! le bon billet qu'a la Châtre! »

De ses talents sois idolâtre,
Promets toujours, toujours trahis,
Et que tes *billets* soient écrits
Comme le *billet* à la Châtre. (DORAT.)

— *Billet payable au porteur* ou *billet au porteur.* Écrit portant obligation de payer à celui qui en est porteur la somme exigible par ce même billet. Il m'a présenté un billet au porteur.

Le duc et le prélat, le guerrier, le docteur,
Lisent pour tous écrits des *billets* au porteur.
(BOILEAU.)

— Écrit, promesse par laquelle on s'oblige de payer une certaine somme. Billet à ordre. Faire un billet. Souscrire un billet pour telle somme. Négocier, escompter, endosser, acquitter, payer, rembourser un billet. On trouvera de l'argent sur son billet. Quelquefois il ne veut pas recevoir une obole sans donner un *billet* qu'il est bien sûr de ne pas retirer. (La

Bruy.) Le fameux Paul Jones voulant payer ses dettes, commença par s'acquitter de celles qu'on appelle d'honneur. Un artisan, du nombre des créanciers, arrive et présente son *billet*. — Je n'ai point d'argent, mon ami. — Monsieur, je n'ignore pas que vous avez payé mille francs ce matin, et qu'il vous en reste encore. — Mais c'était un *billet* d'honneur. — Le mien va le devenir. A l'instant l'ouvrier jette son *billet* au feu. Paul Jones le regarde brûler. — Tu as raison, mon ami, ton *billet* est actuellement un *billet* d'honneur, et il l'acquitte à l'instant. (Alm. litt.)

— Carte o [illegible] petit écrit qui donne entrée dans quelque [illegible], à quelque spectacle, à quelque assemblée, etc. On n'entre là que par billets. Où est votre billet? Montrer son billet. Billet de spectacle, de bal. Billet d'entrée, de loge, de parterre. Billet pour une, pour deux, pour trois personnes. Acheter un billet. Prendre un billet au bureau. Billet donné. Billet d'auteur. De faux billets. Le commerce des billets est défendu à la porte des théâtres.

— Bulletins, petits papiers qui servent pour donner les suffrages dans une élection, ou les votes dans une assemblée délibérante. Déposer les billets dans l'urne du scrutin. Billet nul. Les membres de cette assemblée écrivent *oui* ou *non* sur leurs *billets*, selon qu'ils votent pour ou contre le projet présenté. (Acad.)

Aussitôt trente noms, sur le papier tracés,
Sont au fond d'un bonnet par *billets* entassés.
(Boileau.)

— *Billet blanc.* Billet mis dans l'urne du scrutin, et sur lequel il n'y a rien d'écrit. Un billet blanc, deux, trois billets blancs. L'urne contenait un billet blanc.

— Petits rouleaux de papier avec lesquels on tire au sort. Il a eu un bon, un mauvais billet.

— Lot. Bulletins délivrés aux personnes qui mettaient à la loterie publique, ou qui prennent part à quelque loterie particulière ou étrangère. Billet de loterie. Les billets d'une loterie. Le prix du billet est de trois francs. Prendre, acheter un billet. Billet gagnant.

— *Passer au billet.* Avant la formation des rôles, pendant l'armement des bâtiments de guerre, on fait passer les matelots devant l'écrivain, sous les yeux de l'officier de service, pour compter ceux qui se trouvent présents; le septième reçoit un billot qu'il porte a la cambuse pour avoir sa ration et celle des six autres; ce qui a lieu a chaque repas, tant que le bâtiment est dans le port.

— *Faire courir le billet entre les particuliers d'une compagnie qu'on veut assembler.* Les convoquer par billet.

— *Faire courir le billet chez les notaires, les courtiers de change*, ou *autres personnes.* Les avertir par billet qu'on cherche de l'argent à emprunter, qu'on veut négocier un billet.

— *Faire courir le billet chez les orfèvres, chez les joailliers.* Les avertir par billet qu'on a perdu quelque argenterie, et qu'ils aient à faire arrêter ceux qui la leur porteraient.

— Divers papiers de crédit qui tiennent lieu d'argent monnayé, et qui sont payés à vue, selon leur valeur; ils facilitent le change, et par conséquent le commerce, quand ils ne peuvent être altérés. Billet de banque de cinq cents francs, de mille francs. Billet de la caisse d'escompte. Son portefeuille est plein de billets de banque. Il m'a payé en billets de banque.

Et retiré chez lui, le paisible marchand
Va revoir ses *billets* et compter son argent.
(Boileau.)

— *Billet de faire part*, et elliptiq. *billet de part*. Billet annonçant aux amis et aux parents une mort, une naissance, un mariage ou bien un anniversaire. Ecrire, imprimer, envoyer, recevoir, distribuer des billets de part, de faire part.

— *Billet de garde.* Ordre de service, écrit ou imprimé, par lequel on enjoint a des gardes nationaux de se rendre tel jour en tel lieu, pour monter la garde. J'ai reçu un billet de garde. Il a renvoyé son billet de garde. Préparer des billets de garde. || *De garde.* Sorte de billets de service en garnison au moyen desquels les officiers sont prévenus qu'ils doivent monter la garde dans les vingt-quatre heures.

— *Billet de l'Epargne.* Se disait anciennement d'une rescription payable sur le trésor royal, qu'on appelait alors l'*Epargne*.

— *Billet de logement.* Ecrit portant injonction a un habitant de loger un ou plusieurs militaires. Délivrer aux soldats des billets de lo- [illegible]

[illegible]

— *Billet d'appel de police.* Compte rendu par écrit et mentionnant l'état de présence ou d'absence des hommes de troupe dont l'appel a été fait.

— *Billet d'appel provocatif.* Mentionné dans les anciennes ordonnances comme synonyme de *Envoi de cartel.*

— *Billets d'arrêts.* Sorte de billets de discipline qui expriment le genre de punition infligée à des officiers. Les *billets d'arrêts* doivent toujours être cachetés et indiquer le jour de l'expiration des arrêts. (D. de l'Ar.)

— *Billet de logement en station.* Sorte de billets de logement qui, en garnison, ne sont fournis a la troupe qu'à défaut de casernes; il n'en est délivré aux officiers que pour trois nuits, parce qu'après ce temps ils se logent à leurs frais.

— *Billet de maladie*, ou *bulletin indicatif de l'indisposition des hommes de troupe malades à la chambre.* Ce billet est une invitation au chirurgien du corps de constater de suite l'état du malade.

— *Billet de ronde*, mentionnant, en garnison, les rondes de sergents et d'officiers qui doivent être faites dans les vingt-quatre heures.

— *Billet de service.* Bulletin qui mentionne l'espèce et la répartition du service.

— *Billet d'élargissement.* Ordre, écrit signé de qui de droit, relatif à la cessation de punition d'un détenu à la prison.

— *Billet d'emprisonnement.* Invitation de recevoir à la prison de la ville un militaire passible de cette punition.

— *Billet d'officier* ou *titre de créance.* Souscrit par un officier contractant une dette.

— *Billet de confession.* Attestation par laquelle un prêtre certifie qu'il a entendu quelqu'un en confession. Les prêtres catholiques exigent des *billets de confession* des personnes qui se présentent à eux pour être mariées. (Lav.)

— *Billet de santé.* Attestation que des officiers publics ou des magistrats donnent en temps de peste, d'épidémie, de maladies contagieuses, pour certifier qu'un voyageur ne vient pas d'un lieu suspect. On lui a donné un billet de santé. Demander, délivrer, rédiger un billet, des billets de santé.

— *Tirer au billet.* Tirer au sort. L'Académie ne le dit que des soldats qu'on décime. Boileau en a étendu l'acception. Que l'on tire au billet ceux que l'on doit élire.

— Mar. *Billet de cargaison.* V. CONNAISSEMENT.

— *Billet de souffrance.* Permission de la douane d'Angleterre de trafiquer d'un port à l'autre sans payer de droit. Ce navire a obtenu un billet de souffrance.

— *Billet lombard.* Billet d'une forme particulière dont on faisait anciennement usage lorsqu'on prenait intérêt dans une entreprise maritime, et dont une moitié restait à l'armateur et l'autre au prêteur.

— *Billets de monnaie.* Billets donnés par les directeurs des monnaies aux particuliers qui portaient leurs vieilles espèces à la monnaie, dans le temps de la refonte générale ordonnée par Louis XIV, en 1700.

— *Billets de charlatan.* Petits imprimés qu'on distribue ordinairement sur la voie publique pour annoncer la demeure et la science d'un charlatan, d'un opérateur.

— *Billet d'honneur.* Billet par lequel un gentilhomme ou un militaire déclarait sur son honneur qu'il paierait telle somme au terme convenu. J'ai donné un billet d'honneur. Il a reçu son billet d'honneur.

— Anc. jurispr. *Billet de change.* Billet qui avait pour cause une lettre de change portant [illegible] le souscripteur du billet s'obligeait à fournir [illegible] que lui-même avait reçu d'un tiers. Dans ce cas, le billet devait être à ordre.

— Anc. adm. *Billets de fermes générales.* Assignations sur les fermiers généraux que le gouvernement négociait par avance.

— *Billet blanc.* Billet de loterie où il n'y a rien d'écrit.

— *Billets de proclamation.* Billets sur lesquels se font les publications de l'administration des eaux et forêts pour l'adjudication des ventes.

— Marques de franchise qu'on mettait autrefois aux bornes des terres.

BILLETÉ, ÉE. part. pass. du v. Billeter, et adj. Etiqueté, numéroté. Marchandise billetée. Pièce de drap billetée.

— Blas. Une pièce billetée est une pièce chargée de billettes. Écu billeté.

BILLETER. v. a. 1re conj. (pr. *bi-ie-té*). Le *t* se double dans les temps où il est suivi d'un *e* muet: *Je billette, nous billetons, ils billettent. J'ai billeté*, etc. *Je billetterai*, etc. Comm. Mettre, attacher des billets, des numéros aux marchandises. Il faut billeter ces pièces de drap, de soie, etc. Les marchands ont coutume de *billeter* leurs étoffes lorsqu'ils veulent travailler a dresser leur inventaire. (Trév.) Il est vieux. On dit aujourd'hui *étiqueter*.

BILLETER. v. a. 1re conj. (rad. angl. *billeting*, même signification). Loger par billets de logements.

BILLETEUR. s. m. Mar. Ouvrier et matelot, qui reçoit la somme totale de la paie due à ses camarades, et distribue ensuite a chacun [illegible]

BILLETIER. s. m. Commis qui expédie et délivre les billettes. || On le disait aussi a Bordeaux des commis des fermes du roi qui avaient la garde des ports.

BILLETTE. s. f. Anc. législ. Petite enseigne en forme de baril, petit écriteau qu'on mettait autrefois au bout d'une perche aux endroits ou des péages étaient établis, pour avertir les passants d'acquitter les droits. On disait aussi *billot*.

— Douan. Acquit que le douanier délivre aux marchands, pour justifier du paiement des droits de sortie des marchandises destinées à être embarquées pour l'étranger.

— Comm. Cylindre ou bâton de jus de réglisse. || Bois de chauffage fendu et séché.

— Techn. Palette de bois qu'on attache aux forces pour les soutenir pendant le travail. || Rouleau de bois pour aplanir la terre à mouler. || Bois pour le four à glaces.

— Minér. Morceau de bois qu'on place le long du toit d'une veine de charbon minéral.

— Arts et mét. Instrument de bois par le moyen duquel on entretient le feu dans les fours à verre.

— Blas. Pièce d'armoirie en forme de petit carré long, qui est quelquefois de métal, et quelquefois de couleur. C'étaient anciennement des pièces d'étoffe d'or, d'argent ou de couleur, plus longues que larges, qui se cousaient par intervalle sur les habits pour leur servir d'ornement, qu'on a transportées depuis sur les écus.

BILLETTEMENT. s. m. Logement par billets.

BILLETTES. s. m. pl. Nom de religieux qu'on appelait autrefois *Frères de la charité de Notre-Dame.*

— Petit bois à feu d'approvisionnement. Ces petits rondins sont commodes pour les cheminées et les fours des vaisseaux. On s'en sert aussi dans l'arrimage pour remplir des vides.

BILLEVESÉE. s. f. (ét., *bille*, boule, et *vezé*, plein de vent, soufflé comme une vessie. La Monnoie, dans son glossaire sur les Noëls bourguignons, dit: *Vezé* est une espèce de musette. Ce mot *vezé* est souvent répété dans les Noëls poitevins; et c'est de *vezé* et *bille* que vient le mot *billevesée*, qui signifie *Une petite boule pleine de vent*). Au prop. Bulle soufflée et pleine de vent. Bulle de savon. Inusité.

— Fig. et fam. Discours frivole, conte vain et ridicule. Il nous a entretenus de billevesées. C'est un donneur, un conteur de billevesées. Tout ce qu'il dit n'est que billevesée. Chacun sait que c'est pure billevesée. Sottes *billevesées*, pernicieux amusements, romans, puissiez-vous être à tous les diables. (Mol.)

— Au pl. Idées creuses, idées, projets chimériques, ridicules. Cet homme se nourrit de billevesées. Il fait imprimer toutes les billevesées qui lui passent par la tête. Personne n'ajoute foi à vos billevesées.

BILLION. s. m. (pr. *bi-li-on*; ét. lat., *bis*, deux fois; *million*. V. ce mot). Arith. Mille millions. || Fin. Un milliard.

BILLIS. s. m. pl. (pr. *bil-liss*). Sorciers du Malabar.

BILLON. s. m. (pr. *bi-ion*; rad. *bulla*, sceau; parce que ce coin est rond, et que la monnaie a une empreinte comme le sceau). Monnaie de cuivre pur ou de cuivre mêlé avec un peu d'argent, comme les sous. Monnaie de billon.

— Il y avait deux sortes de billons d'argent: l'un, nommé *haut billon*, était de dix à cinq deniers, et l'autre, *bas billon*, au-dessous de cinq deniers.

— Toute sorte de monnaie décriée ou défectueuse.

— Bas argent qu'on affinait avec la casse d'orfèvre, comme l'autre argent, mais sans eau forte.

— Le lieu où l'on porte toutes les monnaies défectueuses. Envoyer au billon.

— La monnaie dite de billon est au titre de 200 millièmes seulement. En France, il n'y a que les pièces de 10 centimes, dites Napoléon de 2 sous qui soient à peu près à ce titre.

— Fig. Tout ce que l'on n'estime point, tout ce que l'on rejette. Hors Paris, je mets tout au *billon*, pour dire, De toutes les villes de France, je n'estime que Paris. (Trév.)

— Agric. Certains à-dos plus ou moins larges et bombés qu'on forme dans un terrain avec la charrue, et qui sont séparés par des raies profondes. Former des billons. Relever un terrain en billons.

— Verge de vigne taillée de la longueur de trois ou quatre doigts.

— Cheveu qui se trouve à la racine de la garance.

— Poudre de garance.

— Pièce de bois de sapin équarrie.

BILLON ou **BILLONS.** s. m. Bot. Nom vulgaire de la vesce cultivée en Languedoc. || Nom des chevelus de la racine de garance, qui donnent une teinture de qualité inférieure.

BILLONNAGE. s. m. Délit de celui qui fait un trafic illégal de monnaies défectueuses. Il a été puni pour billonnage. Crime de billonnage. Le *billonnage* est un crime qu'on recherche et qu'on punit comme celui de fausse monnaie. Inusité aujourd'hui.

— Agric. Action de faire des billons dans un champ, dans un terrain; l'ouvrage qui en résulte.

BILLONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Billonner.

BILLONNEMENT. s. m. Action de billonner. Peu usité.

BILLONNER. v. n. 1re conj. Faire un trafic illégal de monnaies défectueuses; substituer des pièces défectueuses à de bonnes; altérer la monnaie. Trafiquer de la monnaie étrangère et décriée. Cet homme s'est enrichi à billonner. Presque inusité.

— v. a. Agric. Labourer en billons. Billonner un champ.

— Châtrer un animal domestique.

BILLONNEUR. s. m. Celui qui se rend coupable de billonnage, qui a coutume de billonner. Ce commis, ce marchand est un grand billonneur. Presque inusité.

BILLONS. s. m. Bot. V. BILLON.

BILLOS. V. BILLOTS.

BILLOT. s. m. (pr. *bi-io*). Gros tronçon de bois cylindrique ou taillé carrément, s'élevant presque toujours à hauteur d'appui, et dont la partie supérieure présente une surface plane. Le mot *billot* marque en général une grosse pièce de bois qui sert d'appui à l'ouvrier. Billot de cuisine. Couper de la viande sur un billot. Billot de bois d'orme. Un énorme billot. Un billot rond. Un billot carré.

— Bloc de bois sur lequel on appuyait la tête d'une personne condamnée à la décapitation, pour l'exécuter. Il mit sa tête sur le billot. Un billot néfaste. La hache et le billot. On coupait autrefois sur un *billot* la tête des criminels condamnés à être décapités. (Lav.) Charles Ier retroussa ses cheveux sous un bonnet de nuit qu'on lui présenta, et posant lui-même sa tête sur le *billot*, il dit: « Ce *billot* aurait dû être un peu plus haut; mais n'importe, tel qu'il est, il faut qu'il serve. » (An. lit.)

— De là ces expressions fam. *J'en mettrais ma tête, ma main sur le billot*, pour marquer que l'on est tellement sûr d'une chose, qu'on exposerait sa vie et sa main pour en soutenir la vérité.

— Bâton que l'on suspend en travers au cou des chiens, pour les empêcher de chasser et d'entrer dans les vignes.

— Pièce de bois qu'on attache au cou des bœufs, des vaches, et qui est assez lourde pour empêcher ces animaux de sortir d'un pâturage.

— Manège. Morceau de bois qu'on attache à la longe du cheval.

— Coin qu'on place sous un levier, quand on veut lever ou remuer quelque fardeau.

— Espèce de souricière qui est en effet comme un petit billot, où se trouvent des trous et du fil d'archal, pour prendre les rats et les souris.

— Mar. Courte pièce de bois qu'on met entre les fourcats des vaisseaux pour les garnir en les construisant.

— Tronçon d'arbre sur lequel les cordonniers battent leurs semelles.

— Tronçon d'arbre sur lequel les orfèvres placent leur enclume.

— Gros cylindre de bois où les ferblantiers placent leurs bigornes et leurs tas, pour les assujétir.

— Morceau de bois dont les chaînetiers se servent au lieu d'enclume.

— Tréteau de [illegible] cent. de hauteur, et 69 de longueur, sur lequel les charrons font diverses choses de leur métier.

— Petit cube de bois sur lequel les tailleurs placent les emmanchures qu'ils veulent repasser, les coutures qu'ils veulent aplatir.

— Instrument dont les rubaniers se servent pour relever les pièces ourdies de dessus l'ourdissoir.

— Un établi carré qui sert aux paumiers et raquetiers à asseoir solidement la raquette.

— Les artificiers appellent *billot* [illegible] *charger* un morceau de bois qui leur tient lieu d'enclume, et sur lequel ils chargent à grands coups de maillet les moules des fusées.

— Les tabletiers-cornetiers appellent *billot à redresser*, un morceau de tronc d'arbre planté debout, au milieu duquel est un trou propre a recevoir les ouvrages sur le mandrin; et *billot à refouler*, une grosse pièce de bois où ils refoulent leurs cornets.

— Man. et maréch. Morceau de bois rond de 10 centimètres de diamètre, et de 50 centimètres de longueur, garni à l'extrémité d'un anneau de fer pour y attacher un cuir. On met autour de ce billot différents remèdes que l'on couvre d'un linge, et on le place ensuite dans la bouche du cheval en guise de mors, en passant le cuir par dessus les oreilles comme une têtière.

— Bâton qu'on attache le long des flancs des chevaux neufs qu'on amène d'Allemagne, pour les conduire plus facilement et à la file l'un de l'autre.

— Petits morceaux de bois plats ou cubiques qui ont une queue et un petit trou rond dans lequel les facteurs d'orgues entrent ou les pivots des rouleaux de l'abrégé, ou le porte-vent du sommier ou tuyau, ou le pied du tuyau de montre des grandes tourelles.

— Fig. et fam. Livre très-gros, et qui a beaucoup trop d'épaisseur relativement à [illegible] un beau billot. Dans l'examen de la bibliothèque de Don Quichotte, toute composée de romans: « Qu'est-ce que ce gros *billot*? » dit le curé. « C'est don Olivantès de Laura. » (Cerv.) C'est un *billot* que ce livre-là; il fallait le relier en deux volumes, en un seul il est *billot*. (Trév.)

— Morceau de bois où les ceinturiers placent leur enclume, et sur la surface duquel se trouvent plusieurs petits trous où ils mettent leurs rivets et leurs boutons.

— Tronc d'orme de 66 a 96 cent. de hauteur, sur lequel repose l'enclume de l'orfèvre.

— Les ciriers appellent bougie ou *billot*, une sorte de bougie dont la mèche est de fil de Guibray, qu'ils vendent aux tailleurs, couturières et tapissiers, pour bougier la coupe des étoffes.

— Org. V. CLAVETTE.

r. ce commis, ce marchand est un grand
neur. Presque inusité.

LONS. s. m. Bot. V. BILLON.

LOS. V. BILLOTS.

LOT. s. m. (pr. bi-io). Gros tronçon de
ylindrique ou taillé carrément, s'élevant
ue toujours à hauteur d'appui, et dont la
supérieure présente une surface plane.
ot *billot* marque en général une grosse
de bois qui sert d'appui à l'ouvrier. Billot
sine. Couper de la viande sur un billot.
de bois d'orme. Un énorme billot. Un
rond. Un billot carré.

Bloc de bois sur lequel on appuyait la
'une personne condamnée à la décapita-
pour l'exécuter. Il mit sa tête sur le
Un billot néfaste. La hache et le billot.
upait autrefois sur un *billot* la tête des
nels condamnés à être décapités. (Lav.)
es Ier retroussa ses cheveux sous un bonnet
it qu'on lui présenta, et posant lui-même
e sur le *billot*, il dit : « Ce *oillot* aurait
re un peu plus haut ; mais n'importe, tel
est, il faut qu'il serve. » (An. lit.)

De là ces expressions fam. *J'en mettrais*
te, ma main sur le billot, pour marquer
on est tellement sûr d'une chose, qu'on
erait sa vie et sa main pour en soutenir
ité.

Bâton que l'on suspend en travers au cou
hiens, pour les empêcher de chasser et
rer dans les vignes.

Pièce de bois qu'on attache au cou des
s, des vaches, et qui est assez lourde pour
cher ces animaux de sortir d'un pâturage.

Manége. Morceau de bois qu'on attache à
ge du cheval.

Coin qu'on place sous un levier, quand
ut lever ou remuer quelque fardeau.

Espèce de souricière qui est en effet
e un petit billot, où se trouvent des trous
fil d'archal, pour prendre les rats et les
s.

Mar. Courte pièce de bois qu'on met
les fourcats des vaisseaux pour les garnir
construisant.

Tronçon d'arbre sur lequel les cordonniers
nt leurs semelles.

Tronçon d'arbre sur lequel les orfèvres
nt leur enclume.

Gros cylindre de bois où les ferblantiers
nt leurs bigornes et leurs tas, pour les as-
r.

Morceau de bois dont les chaînetiers se
nt au lieu d'enclume.

Tréteau de [illegible] cent. de hauteur, et 69 de
eur, sur lequel les charrons font diverses
es de leur métier.

Petit cube de bois sur lequel les tailleurs
nt les emmanchures qu'ils veulent repas-
es coutures qu'ils veulent aplatir.

Instrument dont les rubaniers se servent
relever les pièces ourdies de dessus l'our-
ir.

Un établi carré qui sert aux paumiers et
tiers à asseoir solidement la raquette.

Les artificiers appellent *billot* [illegible] *harger*
orceau de bois qui leur tient lieu d'en-
e, et sur lequel ils chargent à grands coups
aillet les moules des fusées.

Les tabletiers-cornetiers appellent *billot*
dresser, un morceau de tronc d'arbre planté
ut, au milieu duquel est un trou propre à
voir les ouvrages sur le mandrin ; et *billot*
fouler, une grosse pièce de bois où ils re-
nt leurs cornets.

Man. et maréch. Morceau de bois rond
[illegible] centimètres de diamètre, et de 50 centi-
es de longueur, garni à l'extrémité d'un
au de fer pour y attacher un cuir. On met
ur de ce billot différents remèdes que l'on
re d'un linge, et on le place ensuite dans
uche du cheval en guise de mors, en
ant le cuir par dessus les oreilles comme
êtière.

Bâton qu'on attache le long des flancs
chevaux neufs qu'on amène d'Allemagne,
les conduire plus facilement et à la file
de l'autre.

Petits morceaux de bois plats ou cubiques qui
une queue et un petit trou rond dans lequel
acteurs d'orgues entrent ou les pivots des
aux de l'abrégé, ou le porte-vent du som-
ou tuyau, ou le pied du tuyau de montre
randes tourelles.

Fig. et fam. Livre très-gros, et qui a
coup trop d'épaisseur relativement [illegible]

[illegible]
rau billot. Dans l'examen de la bibliothèque
Don Quichotte, toute composée de romans
'est-ce que ce gros *billot* ? » dit le curé
st don Olivantès de Laura. » (Cerv.) C'est
illot que ce livre-là ; il fallait le relier en
volumes, en un seul il est *billot*. (Trév.)

Morceau de bois où les ceinturiers placent
enclume, et sur la surface duquel se trou-
plusieurs petits trous où ils mettent leurs
s et leurs boutons.

Tronc d'orme de 66 à 90 cent. de hauteur,
equel repose l'enclume de l'orfèvre.

Les ciriers appellent bougie ou *billot*, une
de bougie dont la mèche est de fil de
rey, qu'ils vendent aux tailleurs, coutu-
s et tapissiers, pour bougier la coupe des
s.

Org. V. CLAVETTE.

— BILLOTS ou BILLOS. s. m. pl. Droits et impositions qu'on levait sur le vin, en Bretagne.

BILLOTÉE. s. f. (pr. *bi-io-té*). Lots que l'on fait d'une certaine quantité de poisson pour le vendre. Une billotée. Acheter une billotée.

— *A la billotée.* Loc. adv. Vendre le poisson d'un étang à la billotée.

BILLOTTIE. s. f. Bot. Genre de la famille des myrtacées, petits arbres ou arbrisseaux de la Nouvelle-Hollande austro-occidentale.

BILOBÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *bis*, deux fois ; *lobus*, lobe). Bot. Se dit d'un organe dont les divisions sont séparées par un sinus plus ou moins arrondi à sa base. || S'emploie aussi comme synonyme de Dicotylédone.

BILOCULAIRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *bis*, deux fois ; *loculus*, loge). Bot. Qui a deux loges ; qui présente deux cavités ou loges. Légume biloculaire. Baie biloculaire. Pyxide biloculaire. Feuilles biloculaires.

BILOCULINE. s. f. (ét. lat., *bis*, deux fois ; *loculus*, loge). Moll. Genre de coquilles microscopiques, de la famille des miliolides. Les biloculines sont formées de loges embrassantes, se recouvrant entièrement, de manière à ne laisser que deux loges apparentes à tous les âges ; elles sont très-multipliées à l'état fossile et à l'état vivant.

BILOPHE. adj. des 2 g. (du lat. *bis*, deux fois ; et du gr. λόφος, huppe). Ornith. Qui porte un paquet de longues plumes effilées derrière chaque œil. Le trochile bilophe.

BILOQUÉ, ÉE. part. pass. du v. Biloquer.

BILOQUER. v. a. 1re conj. (ét. lat., *bis*, deux fois ; *locare*, placer, mettre). Agric. Faire un premier labour très-profond avant l'hiver. Biloquer un champ.

BILOROT. s. m. Ornith. Nom vulgaire du Loriot.

BILSTON, Géogr. Ville d'Angleterre (Stafford) ; 15,000 hab. Houille, fer, hauts-fourneaux, fonderies, etc.

BILULO. s. m. Bot. Arbre des Philippines, du genre mangifère.

BILUNULÉ, ÉE. adj. (ét. lat. *bis*, deux fois ; *lunula*, croissant). Ichthyol. Qui est marqué de deux taches en forme de croissant. Labre bilunulé.

BIMACULÉ, ÉE adj. (ét. lat., *bis*, deux fois ; *macula*, tache). Zool. Qui est marqué de deux taches d'une couleur autre que celle du corps.

BIMAÈS. s. m. Bot. Sorte de bois du Brésil, une des deux espèces qu'on appelle *sapan* ou *japon*.

BIMAÏDES. Hist. En langue copte, ce nom signifie *Descendant des quarante chevaliers*. Les Bimaïdes tenaient en Egypte un rang distingué lorsque les musulmans firent la conquête de ce pays. Fiers de leur origine, ils refusèrent de payer le tribut imposé par les conquérants.

BIMALATE. s. m. (ét. lat., *bis*, deux fois ; *malus*, pommier.) Chim. Nom donné à un sursel qui contient deux fois autant d'acide malique que le sel neutre de la même base. Bimalate zincique.

BIMANE. adj. (ét. lat., *bis*, deux fois, *manus*, main). Anthrop. Qui a deux mains. Se dit proprement de l'homme, caractérisé par l'existence de mains aux membres thoraciques seulement. Faisons pour les mains un nom pareil à celui qu'on a fait pour les pieds, et alors nous dirons avec vérité et précision que l'homme est le seul qui soit *bimane* et bipède, parce qu'il est le seul qui ait deux mains et deux pieds ; que le lamantin n'est que *bimane* ; que la chauve-souris n'est que *bipède*, et que le singe est *quadrumane*. (Buff.) || BIMANES. s. m. pl. Premier ordre ou groupe de la classe des mammifères, comprenant l'homme seul. Un très-grand nombre de zoologistes ont adopté le groupe des bimanes ; mais d'autres prétendent qu'il faut le rayer de la classe des mammifères, l'homme devant se placer en dehors et au-dessus de ce groupe, aussi bien que de la série animale tout entière, dont il forme le couronnement, sans en faire partie intégrante.

— Erpét. Ce nom a été donné aussi aux reptiles du genre chirote, qui ont deux membres antérieurs, et qui forment avec les hystéropes, le passage des sauriens aux serpents.

BIMARGARATE. s. m. (du lat. *bis*, deux fois ; et du gr. μαργαρίτης, perle). Chim. Nom par lequel on désigne un sur-sel qui contient deux [illegible] de la même base. Bimargarate potassique.

BIMARGINÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *bis*, deux fois ; *margo, inis*, marge, bord). Bot. Qui offre une double nervure contiguë au bord externe de ses feuilles.

BIMART. s. m. Hortic. Variété de poire.

BIMATER. s. m. (ét. lat., *bis*, deux fois ; *mater*, mère). Myth. Surnom de Bacchus, faisant allusion à son séjour d'abord dans le sein de sa mère, ensuite dans la cuisse de Jupiter. V. BACCHUS.

BIMBASCHI. s. m. (littéral. *chef de mille*). Hist. ott. Titre que portent certains officiers de l'armée turque, et qui correspond à celui de chef de bataillon.

BIMBELOT. s. m. (de l'ital. *bambolo*, poupée). Jouet d'enfants, colifichet, bagatelle, comme : poupée, cheval de bois, moulinet, carrosse, ou autre objet de carton ou de bois, propre à réjouir les enfants, etc.

BIMBELOTERIE. s. f. (ét., V. BIMBELOT). Profession de celui qui fait, qui vend des bimbelots, des jouets d'enfants. Le menuisier, l'ébéniste, le sculpteur, le tourneur, le ferblantier, le tailleur, le mouleur, le sellier, etc., fournissent tous leur contingent de travail à la *bimbeloterie*. (Encycl. cathol.) Assis devant une table, il vient d'ouvrir le double fond d'une petite caisse remplie de chapelets et autres *bimbeloteries* semblables, à l'usage des dévotieux. (E. Sue.)

— Marchandises qui consistent en bimbelots. Boutique de bimbeloterie. Bimbeloteries d'Allemagne. Acheter de la bimbeloterie.

— Fabrique, fabrication, boutique, commerce de bimbeloterie, de jouets d'enfants.

BIMBELOTIER. s. m. (ét., V. BIMBELOT.) Fabricant, marchand de bimbelots ou jouets d'enfants et d'une foule de petits objets de fantaisie. Il est bimbelotier. Aller chez un bimbelotier. Il est à Paris de riches bimbelotiers. Le bimbelotier fait mouvoir des capitaux immenses. Un grand nombre de bras sont occupés par le bimbelotier.

BIMESTRE. s. m. et adj. des 2 g. (ét. lat., *bis*, deux fois ; *menses*, mois). De deux mois ; l'espace de deux mois. Un bimestre. Le prochain bimestre.

BIMÉTRIQUE. adj. des 2 g. (du lat. *bis*, deux fois, et du gr. μετρέω, je mesure). Didact. Qui se rapporte à deux mesures différentes.

— Minér. Se dit d'un cristal dans lequel deux décroissements font naître des faces relatives à deux solides de dimensions très-différentes, comme lorsque la forme de l'un est très-surbaissée et celle de l'autre élancée. Chaux carbonatée bimétrique.

BIMIDIAL, ALE. adj. (ét. lat., *bis*, deux fois ; *medius*, milieu). Géom. On appelle *ligne première bimidiale*, une ligne totale formée de la réunion de deux autres lignes commensurables seulement en puissance.

BIMILLIARD. s. m. Arithm. Deux milliards.

BIMILLION. s. m. Arithm. anc. Un milliard, ou un billion.

BIMIXTE. adj. des 2 g. (ét. lat., *bis*, deux fois ; *mixtus*, mêlé). Qui est deux fois mixte.

— Minér. Se dit d'un cristal qui résulte de deux lois mixtes de décroissement. Chaux carbonatée bimixte.

BIMOLYBDATE. s. m. (du lat. *bis*, deux fois ; du gr. μόλυβδος, plomb). Chim. Sur-sel dans lequel l'oxygène de l'acide molybdique est multiple par deux de celui de la base. Bimolybdate ammonique.

BIMORPHE. adj. des 2 g. (du lat. *bis*, deux fois ; du gr. μορφή, forme). Didact. Qui est susceptible de prendre deux formes différentes.

BIMOUCHETÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *bis*, deux ; *musca*, mouche). Didact. Qui a deux mouchetures.

BIMUCRONÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *bis*, deux fois ; *mucro*, pointe). Didact. Qui est garni de deux pointes.

— Polyp. Qui a les ouvertures des cellules garnies de deux pointes opposées. Cellépore bimucronée.

— Chim. Se dit d'un composé qui résulte de la combinaison de deux corps simples.

— Minér. Se dit d'un cristal produit en vertu d'une seule loi de décroissement par deux rangées. Chaux carbonatée binaire.

BINAGE. s. m. (ét. lat., *bis*, deux fois ; *ago*, je travaille). Agric. Action de biner, seconde façon que l'on donne aux terres labourables, aux vignes et aux potagers. Donner un binage. Un bon binage. Ce binage sera utile.

— Discipl. eccl. Action d'un prêtre qui célèbre deux messes le même jour, soit dans sa propre église, soit en deux endroits différents. Ce prêtre a obtenu le binage. Un binage indispensable. Le binage est permis dans certains diocèses, à cause de la rareté des prêtres. (Acad.)

BÎNÂGI. s. m. Calend. pers. Nom qui désigne un mois lunaire dans les livres de Zoroastre.

BINAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *binarius*, *bini*, deux). Arithm. Qui est composé de deux unités. Nombre binaire.

— *Arithmétique binaire*. Système de numération dans lequel les chiffres suivraient, non la progression décuple, comme dans la nôtre, [illegible] que deux caractères 1 et 0. Leibnitz a inventé une arithmétique *binaire*, qu'il communiqua à l'Académie. (Trév.)

— Mus. *Mesure binaire*. Celle qu'on bat également dans le lever et dans le baisser de la main.

— Les anciens, qui regardaient le nombre trois comme le plus parfait, appelaient imparfaite la mesure binaire.

— Chim. Composé renfermant deux corps simples. Ainsi les oxydes sont des composés binaires ; les acides sont également des corps binaires. Chaux carbonatée binaire.

— S'emploie subst. dans le sens de dualisme, dualité. Dans la théogonie valentinienne, Bythos et Sigé constituent le *binaire* primitif des êtres.

BINARD. s. m. (ét., V. BINAGE). Fort chariot à quatre roues d'égale hauteur et qui sert à transporter de gros blocs de pierre, de grands fardeaux. Les chevaux s'y attellent deux à deux.

BINATELLE. s. f. Bot. Genre de la famille des phycées, habitant les eaux douces, les lieux herbus, récemment inondés, et formant ordinairement sur les feuilles des plantes submergées un léger enduit muqueux, qui se détache avec une grande facilité.

BINDELLES. s. f. pl. V. BIDELLE.

BINDELY. s. m. Comm. Petit passement, soie et argent, que l'on fabrique en plusieurs endroits d'Italie.

BINDÈRE. s. f. Bot. Genre de la famille des phycées, sous-famille des floridées, établie sur une algue de la mer des Indes et du cap de Bonne-Espérance.

BINE. s. f. Agric. Instrument de labour.

BINÉ, ÉE. adj. (du lat. *binctus*, part. pass. de *binare*, accoupler). Bot. Se dit des feuilles qui sont profondément divisées en deux parties, ou fendues du sommet à la base en deux lobes, ou composées et formées d'un pétiole commun, qui ne porte qu'une seule paire de folioles.

BINÉE. s. f. Agric. Petite auge pour donner à manger aux bœufs.

BINEMENT. s. m. Agric. Action de biner un champ.

BINER. v. a. 1re conj. (du lat. *bino*, je double). Agric. Donner une seconde façon aux terres labourables, aux vignes. Biner un champ. Biner les vignes. Ce fermier a fait biner toutes ses terres. Je binerai demain cette terre. Il est temps de biner les vignes.

— v. n. Ecclés. Se dit d'un prêtre qui, lorsque la nécessité l'exige, célèbre deux messes le même jour. Le prêtre a la permission de biner. Ce prêtre a biné.

— SE BINER. v. pron. Cette feuille se bine, s'est binée.

BINÉRIL ou **BINÉRY.** s. m. Ornith. Nom vulgaire du bruant commun.

BINERVÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *bis*, deux fois ; *nervus*, nerf). Bot. Qui présente deux nervures. Pétale binervé, feuille binervée. C'est surtout dans les écailles florales des plantes de la famille des graminées, qu'on a attribué au nombre des nervures une plus grande importance pour la détermination des espèces et même des genres.

BINERVULÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *bis*, deux fois ; *nervulus*, petit nerf). Bot. Se dit du placentaire, lorsqu'il offre deux nervures ou cordons vasculaires, formés par la réunion des vaisseaux conducteurs et nourriciers.

BINET. s. m. Petit ustensile d'argent, de cuivre ou d'autre métal, en forme de bobèche, avec une pointe ou un godet au milieu, et qu'on met dans le chandelier pour brûler la chandelle ou la bougie jusqu'au bout. Acheter un binet. Mettre une bougie sur le binet. || Petit chandelier pour brûler la chandelle ou la bougie jusqu'au bout. || Ressort qui se trouve dans la bobèche.

— Agric. Sorte de petite charrue très-légère.

— *Faire binet*. Mettre, par épargne, un bout de chandelle ou de bougie sur un binet, ou sur le haut d'un chandelier, pour le brûler jusqu'à la fin.

— Fig. Pour dire : User d'épargne, éviter la dépense.

Mon maître
Sans s'en apercevoir est ruiné tout net :
Il brille ; mais, ma foi, c'est en faisant *binet*.
(DESTOUCHES.)

BINI. s. m. (du lat. *bini*, deux à deux.) Hist. ecclés. Se dit d'un moine que le supérieur donne pour compagnon à celui qui veut sortir.

BINIA. s. f. Bot. Synonyme de Noronhia.

BINIFLORE. adj. des 2 g. (ét. lat., *binus*, double ; *flos*, fleur). Bot. Qui porte deux fleurs rapprochées l'une à côté de l'autre. Rhamne biniflore.

BINITRATE. s. m. (ét. lat., *bis*, deux fois ; *nitrum*, nitre). Chim. Nom donné à un sur-sel, dont la quantité d'acide nitrique est double de celle qui existe dans le sel neutre de la même base. Binitrate strychnique.

BINO-ANNULAIRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *binus*, double ; *annularis*, annulaire). Didact. Qui porte deux anneaux.

— Minér. Se dit d'un prisme hexaèdre régulier, modifié par des facettes disposées en anneau autour de chaque base, et qui proviennent d'un décroissement par deux rangées. Chaux [illegible]

BINOCHON. s. m. Agric. Outil des jardiniers, et dont ils se servent pour sarcler les oignons.

BINOCLE. s. m. (ét. lat., *bini*, deux ; *oculi*, yeux). Opt. Lunette qu'on tient à la main, qui est formée de deux branches réunies dans une seule charnière, et qui sert à voir les objets des deux yeux en même temps. Acheter un binocle. Un bon, un excellent binocle. Un riche binocle. Porter un binocle suspendu à une chaîne, à un cordon. Le binocle rapproche et grossit les objets.

— Sorte de longue-vue ou de télescope double, au moyen duquel on peut observer un objet éloigné avec les deux yeux en même temps. Peu employé aujourd'hui.

— Chir. Bandage qu'on applique sur les deux yeux.

— Crust. Nom donné à quelques crustacés, tels que l'argule foliacé, certaines caliges, et l'animal dont on a formé le genre prosopistome.

BINOCULÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *binus*, double ; *oculus*, œil). Qui a deux yeux. || BINOCULES. s. m. pl. Division des insectes aptères, comprenant les araignées à deux yeux.

BINOCULAIRE. adj. des 2 g. (ét., V. BINOCLE). Qui sert aux deux yeux. Télescope binoculaire.

BINOIR ou **BINOT.** s. m. (ét., V. BINAGE). Agric. Charrue légère destinée à donner à la terre le binage ou second labour. Il est très-usité dans le Brabant, la Belgique, la Flandre française. Un binoir. Un binoir neuf. Un petit binoir.

BINÔME. s. m. (du lat., *bis*, deux fois, et du gr. νομή, part, division). Alg. Quantité composée de deux parties ou de deux termes liés ensemble par les signes — et +. A—E et 5—3 sont des binômes.

— *Binôme de Newton*. Méthode ou formule donnée par Newton pour élever un binôme à une puissance quelconque fractionnaire ou entière.

— Les anciens appelaient *binomes* ou *binoms* ceux qui avaient deux noms (de *bis*, deux fois, et *nomen*, nom).

BINO-QUADRI-UNITAIRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *binus*, double ; *quatuor*, quatre ; *unitas*, unité). Minér. Se dit d'un cristal qui résulte de cinq décroissements, l'un par cinq rangées, et chacun des quatre autres par une seule rangée. Baryte sulfatée bino-quadri-unitaire.

BINOSÉNAIRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *binus*, double ; *senarius*, composé de six). Minér. Se dit d'un cristal qui est produit en vertu de deux décroissements, l'un par deux, l'autre par six rangées. Chaux carbonatée binosénaire.

BINOT. s. m. Agric. V. BINOIR.

BINOTERNAIRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *binus*, double ; *ternarius*, triple). Minér. Se dit d'un cristal produit en vertu de deux décroissements, l'un par deux, l'autre par trois rangées.

BINOTIS. s. m. Agric. Façon donnée à la terre avec le binot.

BINO-TRI-UNITAIRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *binus*, double ; *tres*, trois ; *unitas*, unité). Minér. Se dit d'un cristal provenant de quatre décroissements, l'un par deux rangées, et chacun des trois autres par une seule. Chaux carbonatée bino-tri-unitaire.

BINOXALATE. s. m. Chim. V. BIOXALATE.

BINTU. s. m. Ornith. Nom de l'ortolan dans quelques départements de la France occidentale.

BINSICA. s. f. Médec. Aliénation mentale caractérisée par la perte de l'imagination.

BIOBBIO ou **BIOBIO**. Géogr. Rivière navigable ; prend sa source dans les Cordillères, au Chili.

BIOCELLÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *bis*, deux fois, *ocellus*, petit œil). Qui est marqué de deux taches en forme d'œil, noires, et entourées de blanc.

BIOCHIMIE. s. f. (ét. gr., βίος, vie ; χημεία, chimie). Chim. Branche de la chimie qui traite des substances produites par l'action de la vie.

BIOCHIMIQUE. adj. des 2 g. (ét., V. BIOCHIMIE). Se dit de l'action que les corps odorants exercent sur la matière organique animale et sur la force nerveuse, pour produire la sensation des odeurs. Force biochimique.

BIOCOLYTE. s. m. (ét. gr., βία, violence, κωλύω, j'empêche). Hist. anc. Officier ou soldat de l'empire grec chargé d'empêcher les violences qui se commettaient dans l'empire.

BIOCULAIRE. adj. des 2 g. V. BINOCULAIRE.

BIOCULÉ, ÉE. adj. V. BINOCULÉ.

BIODYNAMIQUE. s. f. Chim. V. BIOCHIMIE.

BIOGÈNE. adj. des 2 g. (ét. gr., βίος, vie ; γεννάω, je produis). Bot. Se dit des plantes parasites cryptogames intestinales, qui vivent sous l'épiderme des végétaux vivants.

BIOGRAPHE. s. des 2 g. (ét. gr., βίος, vie ; γράφω, j'écris). Auteur qui a écrit une ou plusieurs vies particulières de personnages historiques, littéraires, ou vénérés pour leur sainteté. L'abbé Chastelain, chanoine de l'Eglise de Paris, auteur du *Martyrologe universel* (1709), est le premier qui s'est servi du mot biographe. Un biographe. Un pieux biographe. Plutarque et [illegible] temps il y a eu des biographes. Rien n'est plus louable dans un pieux *biographe* que d'intéresser le lecteur aux faits édifiants. (Desfont.) Ces judicieux *biographes* étaient persuadés que dans un récit les actions tiennent lieu d'éloquence. (Trév.) Le métier de *biographe* contemporain, chercheur de vérité, est de nos jours le plus rude de tous les métiers. (Contemp. Ill.)

BIOGRAPHIE. s. f. (ét., V. BIOGRAPHE). Histoire de la vie d'un individu. Une biographie exacte, complète. Une biographie originale, nouvelle, véridique, impartiale. Une biographie sèche, incomplète. Dans la biographie l'homme se produit tout entier. La *biographie*, ainsi que l'histoire, a pour objet de retracer les actions et les travaux des hommes célèbres. (Du Rozoir.) Toute leur vie politique et littéraire tombe dans le ressort de la *biographie*. (Id.) Cette *biographie*, la meilleure de toutes

sans comparaison, n'est pas exempte de défauts. (E. C.) Ce sont *biographies* pures et simples, n'ayant d'autre mérite que leur simplicité même. (Cont. Ill.) Nous faisons des *biographies* et non des pamphlets. (Id.) Nous avons compris qu'il y avait un fond d'utilité réelle dans ces modestes *biographies*. (Id.) Il ne m'appartient point d'avoir une opinion relative à l'ensemble de vos *biographies*, dans lesquelles, d'ailleurs, se montrent le talent, le goût, la mesure, la retenue délicate de l'écrivain. (Chat.)

— Science et écrits relatifs à ce genre d'ouvrages. S'occuper de biographie. S'adonner à la biographie. La biographie occupe une grande place dans cette bibliothèque. La biographie m'intéresse plus que l'histoire. La biographie des romanciers. Biographies collectives.

— Recueil de vies particulières, ouvrage composé de vies particulières. La Biographie universelle.

BIOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Qui tient à la biographie, de la biographie; qui appartient à la biographie. Notice biographique. Recherches biographiques. Détails biographiques. L'auteur d'un dictionnaire biographique. C'est ce qui m'a empêché de vous remercier plus tôt du recueil *biographique* que vous m'avez fait l'honneur de m'envoyer. (Chat.)

BIOLÉATE. s. m. (ét. lat., *bis*, deux fois; *oleum*, huile). Chim. Nom donné à des sur-sels qui contiennent deux fois autant d'acide oléique que les sels neutres de la même base. Bioléate potassique.

BIOLOGIE. s. f. (ét. gr., βίος, vie; λόγος, discours). Partie de la physiologie qui traite de la vie en général, ou des diverses formes de la vie, considérée d'une manière générale.

BIOLOGIQUE. adj. des 2 g. Qui est relatif à la biologie.

BIOLOGISTE ou **BIOLOGUE.** s. des 2 g. Didact. Celui ou celle qui s'occupe de biologie.

BIOLYCHMON. s. m. (ét. gr. βίος, vie; λύχνος, lampe). Chaleur vitale. Inusité.

BIOMÈTRE. s. m. (ét. gr., βίος, vie; μέτρον, mesure). Didact. Mémorial horaire qui sert à indiquer les heures de la vie individuelle et leur emploi.

BIOMÉTRIE. s. f. (ét., V. BIOMÈTRE.) Didact. Art de calculer l'emploi de la vie, de manière à en tirer le parti le plus avantageux.

BIOMÉTRIQUE. adj. des 2 g. (ét., V. BIOMÈTRE). Didact. Qui a rapport à la biométrie.

BION. s. m. Outil dont les ouvriers en verre plat se servent pour inciser leurs bosses, ou le verre attaché au bout de leurs cannes.

BION. Poète bucolique grec, natif de Smyrne, vivait vers l'an 290 avant J.-C.

BIONGUICULÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *bis*, deux fois; *unguis*, ongle). Entom. Se dit d'un tarse d'insecte, quand il est terminé par deux crochets.

BIONIE. s. f. Bot. Genre de la famille des papilionacées, arbrisseaux ou arbustes indigènes du Brésil.

BIONOMIE. s. f. (ét. gr., βίος, vie; νομός, loi). Didact. Science des lois de la vie.

BIONOMIQUE. adj. des 2 g. (ét., V. BIONOMIE). Didact. Qui concerne la bionomie.

BIOPHLÉE. s. m. (ét. gr., βίος, vie; φλοιός, écorce). Entom. Genre de coléoptères tétramères, de la famille des xylophages.

BIOPHYTE. s. f. (ét. gr., βίος, vie; φυτόν, plante). Bot. Genre de la famille des oxalidacées.

BIOSOPHIE. s. f. V. BIOLOGIE.

BIOSPHÈRE. s. f. (ét. gr., βίος, vie; φέρω, je porte). Physiol. Atome globuleux qu'on suppose être la base de tous les corps vivants.

BIOTHANATE. s. des 2 g. (ét. gr., βία, violence; θάνατος, mort). Celui qui est mort, ou celle qui est morte d'une mort violente. Un, une biothanate. Trois biothanates. Les pontifes nommèrent le lieu où les sept fils de sainte Symphorose furent jetés après leur mort, les Sept *Biothanates*. (Fleury.)

— Philastrius appelle de ce nom ceux qui se donnaient la mort à eux-mêmes.

BIOTIE. s. f. Bot. Genre de la famille des composées, plante vivace, indigène des États-Unis d'Amérique, et dont plusieurs espèces se cultivent comme plantes d'agrement.

BIOTINE. s. f. Minér. Substance minérale du Vésuve, en petits cristaux jaunâtres, transparents, et d'un éclat assez vif, qui sont accompagnés de grenats bruns, et dont la forme [illegible] ques minéralogistes, la biotine ne serait qu'une variété d'anorthite.

BIOTIQUE. adj. des 2 g. (rad. gr. βίος, vie). Physiol. Se dit d'une substance impondérable hypothétique, qu'il supposent être l'agent ou le principe vital matériel.

BIOTOLOGIE. s. f. Physiol. V. BIOLOGIE.

BIOTOMIE. s. f. Didact. Science qui consiste à analyser les diverses formes sous lesquelles la vie peut se présenter.

BIOUAC. s. m. V. BIVAC.

BIOUTÉ. s. m. Bot. Nom vulgaire du peuplier dans le midi de la France.

BIOVULÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *bis*, deux fois; *ovum*, œuf). Bot. Se dit d'une loge d'ovaire qui contient deux ovules, comme dans les euphorbiacées.

BIOXALATE. s. m. (rad. *oxalate*). Chim. Nom donné à des sur-sels qui contiennent deux fois autant d'acide oxalique que les sels neutres de la même base. Bioxalate potassique.

BIOXALHYDRATE. s. m. (du lat. *bis*, deux fois; du gr. ὀξύς, acide: ὕδωρ, eau). Chim. Sel qui contient deux fois autant d'acide oxalhydrique que le sel neutre correspondant.

BIOXYDE. s. m. (du lat. *bis*, deux fois; du gr. ὀξύς, acide). Chim. Oxyde au second degré d'oxydation. Bioxyde uranique.

BIPALÉOLÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *bis*, deux fois; *palea*, paillette). Bot. Qui est formé de deux paléoles. Lodicule bipaléolée.

BIPALMÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *bis*, deux fois; *palma*, palme). Bot. Se dit d'une feuille composée, quand les pétioles partiels naissent en divergeant du sommet du pétiole commun, et portent eux-mêmes des folioles distribuées d'après le même système.

BIPALPÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *bis*, deux fois; *palpatus*, part. pass. de *palpare*, toucher). Entom. Se dit de la bouche imparfaite de certains insectes, quand elle offre seulement des palpes maxillaires.

BIPAPILLAIRE. s. f. (ét. lat., *bis*, deux fois: *papilla*, papille). Moll. Genre de mollusques tuniciens, découvert sur les côtes de l'Australie.

BIPARASITE. adj. des 2 g. Hist. nat. Qui vit en parasite sur un parasite.

BIPARIÉTAL, ALE. adj. (ét. lat., *bis*, deux fois; *paries*, cloison, paroi). Anat. Qui s'étend d'un pariétal à l'autre, d'une bosse pariétale à l'autre.

BIPARTI, IE. adj. (ét. lat., *bis*, deux fois; *pars*, partie). Bot. Se dit de toute partie d'un végétal qui est divisée en deux jusqu'au-dessous du milieu, ou jusqu'auprès de sa base, comme le calice des orobranches, les feuilles du cyclanthe, etc.

— Entom. Se dit des antennes des insectes qui sont divisées jusqu'à la base en deux branches presque égales. || BIPARTIS. s. m. pl. Division dans la famille des carabiques.

BIPARTIBLE. adj. des 2 g. (ét. lat., *bis*, deux fois; *pars*, partie). Bot. Qui est susceptible de se diviser spontanément en deux parties, comme le crémocarpe des ombellifères, la capsule des scrofulaires, le placentaire des astragales.

BIPARTI-LOBÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *bis*, deux fois; *pars*, partie; *lobus*; lobe). Bot. Qui est partagé en deux lobes.

BIPARTITION. s. f. (pr. *bi-par-ti-ci-on*; ét. lat., *bis*, deux fois; *pars*, partie). Didact. Le même que *Bissection*. V. ce mot.

BIPECTINÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *bis*, deux fois; *pecten*, peigne). Entom. Se dit des antennes des insectes quand elles sont pectinées des deux côtés.

BIPÉDAL, ALE. adj. (ét. lat., *bis*, deux fois; *pes*, pied). Didact. Haut ou long de deux pieds.

BIPÈDE. adj. (ét. lat., *bis*, deux fois; *pes*, pied). Zool. Nom que l'on donne aux animaux qui marchent sur deux pieds seulement. Les bimanes sont des bipèdes; les oiseaux sont essentiellement bipèdes.

— s. m. Les bipèdes. L'homme est un bipède.

— Manége. *Bipède antérieur*. Les pieds de devant du cheval. || *Bipède postérieur*. Les pieds de derrière. || *Bipède latéral*. Un pied de devant et un pied de derrière du même côté. La girafe est un bipède latéral. || *Bipède diagonal*. Un pied de devant d'un côté, et un pied de derrière de l'autre côté.

— Mamm. Section de la classe des mammifères, comprenant ceux qui sont privés de membres postérieurs, et qui n'ont par conséquent que deux membres.

— Erpét. Genre de reptiles, famille des sauriens ou lézards, tribu des scincoïdiens.

BIPELTÉS. s. m. pl. (ét. lat., *bis*, deux fois; *pelta*, bouclier). Crust. Syn. de Bicuirassés.

BIPENNÉ, ÉE. adj. Bot. V. BIPINNÉ.

BIPENNE. s. f. (rad. lat. *bipennis*). Ant. Hache à deux tranchants. Une bipenne. La *bipenne* était l'arme favorite des Amazones. (C. Acad.) On voit une *bipenne* sur les médailles de l'île de Ténédos. (Id.)

BIPENNES. s. m. pl. (ét. lat., *bis*, deux fois; *penna*, plume, aile). Entom. Coupe de la [illegible] ceux qui n'ont que deux ailes.

BIPERFORÉ, ÉE. adj. (ét. lat. *bis*, deux fois; *per*, à travers; *foro*, percer). Hist. nat. Qui offre, qui a, qui présente deux ouvertures, comme le nez, par exemple.

BIPÉTALÉ, ÉE. adj. (du lat. *bis*, deux fois; et du gr. πέταλον, pétale). Bot. Qui est muni de deux pétales.

BIPHORE. adj. (du lat. *bis*, deux fois; et du gr. φέρω, porter). Moll. Qui a son manteau cylindracé ouvert aux deux bouts. || BIPHORES. s. m. pl. Genre de mollusques acéphales sans coquille.

BIPHORIDÉ, ÉE. adj. (du lat. *bis*, deux fois; et du gr. φέρω, porter; εἶδος, forme). Moll. Qui ressemble à un biphore. || BIPHORIDÉS. s. m. pl. Famille de mollusques nus, ayant pour type le genre biphore

BIPHOSPHATE. s. m. (ét. hybr. formé du lat. *bis*, deux fois, et du gr. φῶς, lumière; φέρω, porter). Chim. Nom donné à des sur-sels dans lesquels l'oxygène de l'acide phosphorique est multiple par deux de celui de la base. Biphosphate calcique.

BIPHOSPHITE. s. m. (rad. *phosphite*). Chim. Nom donné à des sur-sels dans lesquels l'oxygène de l'acide phosphoreux est multiple par deux de celui de la base. Biphosphite barytique.

BIPHOSPHURE. s. m. (du lat. *bis*, deux fois; et du gr. φῶς, lumière; φέρω, porter). Chim. Nom donné à une combinaison de phosphore avec un autre corps simple, dans laquelle le phosphore est en proportion double de celle que contient une autre combinaison de ces deux mêmes corps.

BIPHYLLE. s. m. (du lat. *bis*, deux fois; φύλλον, feuille). Entom. Genre de coléoptères tétramères, de la famille des xylophages. Ces insectes se tiennent sous les écorces des arbres. On dit aussi et plus régulièrement Diphylle.

BIPHYLLOCÈRE. s. m. (du lat. *bis*, deux fois; et du gr. φύλλον, feuille; κέρας, corne). Entom. Genre de coléoptères pentamères, fondé sur une seule espèce trouvée dans l'île du Roi-Georges, située entre la Nouvelle-Hollande et la Terre de Diémen.

BIPINNATIFIDE. adj. des 2 g. (ét. lat., *bis*, deux fois; *pinna*, aile; *findo*, je divise). Bot. Se dit des feuilles quand elles sont partagées en lobes latéraux et atteignant presque jusqu'à la côte ou nervure moyenne. Feuille bipinnatifide.

BIPINNÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *bis*, deux fois; *pinnatus*, ailé). Bot. Se dit d'une feuille décomposée, dans laquelle le pétiole commun porte, de chaque côté, un certain nombre de pétioles secondaires, sur lesquels les folioles sont rangées comme dans une feuille pinnée. V. FEUILLE.

BIPINNULE. s. f. (ét. lat., *bis*, deux fois; *pinnula*, petite plume). Bot. Genre de la famille des orchidées, originaire de l'Amérique australe.

BIPLEX. s. m. Moll. Synonyme de Ranelle.

BIPLIÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *bis*, deux fois; *plicatus*, plié). Bot. Se dit des cotylédons, quand ils sont pliés deux fois sur eux-mêmes transversalement.

— Conch. Se dit de certaines coquilles qui portent deux plis à la columelle.

BIPLISSÉ, ÉE. adj. Bot. Syn. de Biplié.

BIPLOMBIQUE. adj. m. (ét. lat., *bis*, deux fois; *plumbicus*, plombique). Chim. Se dit d'un sel de plomb contenant deux fois autant de base que le sel neutre correspondant. Chromate biplombique.

BIPLUMÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *bis*, deux fois; *pluma*, plume). Hist. nat. Qui a, qui porte des plumes. Aréthuse biplumée.

BIPOINTU, UE. adj. V. BIMUCRONÉ.

BIPOLAIRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *bis*, double; *polus*, pôle). Phys. Qui est muni de deux pôles.

BIPOLARITÉ. s. f. (ét., V. BIPOLAIRE). Phys. État d'un corps électrique qui a deux pôles doués d'une vertu contraire.

BIPONCTUÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *bis*, deux; *punctum*, point). Didact. Qui est marqué de deux points enfoncés.

BIPORÉIE. s. f. (ét. lat., *bis*, deux fois; *porus*, pore). Bot. Genre de la famille des simaroubacées, réuni en synonymie au genre samadère.

BIPOREUX, EUSE. adj. (ét., V. BIPORÉE). Bot. Qui s'ouvre par deux pores.

BIPOTASSIQUE. adj. m. (ét. lat., *bis*, deux fois; *potassium*, potasse). Chim. Se dit d'un sel contenant deux fois autant de potasse que le sel neutre correspondant. Borate bipotassique.

BIPUPILLÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *bis*, deux fois; *pupilla*, pupille). Zool. Qui a deux pupilles à chaque œil. || BIPUPILLÉS. s. m. pl. Tribu de la famille des cyprinides, comprenant les poissons à deux pupilles.

BIPUSTULÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *bis*, deux fois; *pustula*, pustule). Hist. nat. Qui est marqué de deux pustules ou points rouges.

BIQUADRATIQUE. adj. f. (ét. lat., *bis*, deux fois; *quadratus*, carré). Alg. Se dit de la puissance qui est immédiatement au-dessus du [illegible] ou carré-carré.

BIQUE. s. f. (du gr. βήκη, chèvre). Mamm. Femelle du bouc, la chèvre. Une bique. Une bique blanche. Une bique noire, tachetée, tigrée.

La *bique* allant remplir sa traînante mamelle,
Et paître l'herbe nouvelle,
Ferma sa porte au loquet. (LA FONTAINE.)

—Syn. comp. BIQUE. CHÈVRE. La *bique*, comme la *chèvre*, est la femelle du bouc. *Bique* est le terme vulgaire; *chèvre* celui des cultivateurs.

BIQUELOR. s. m. Cuisinier du divan d'Alger.

BIQUET. s. m. (ét., V. BIQUE). Le petit d'une bique, d'une chèvre; chevreau. Un biquet. Le *biquet* soupçonneux par la fente regarde. (La Font.)

— Monn. Espèce de trébuchet qui sert à peser de l'or ou de l'argent.

BIQUETER. v. a. 1re conj. (rad. *biquet*). Le *t* se double devant l'e muet. *Je biquette, nous biquetons, ils biquettent. Je biquetais. Je biquetai, je biquetterai.* Peser avec le biquet. Il faut biqueter ces louis d'or, ces napoléons.

— Mettre bas, en parlant de la chèvre.

BIQUIER, ÈRE. m. et f. (rad. *bique*). Se dit, dans quelques provinces, pour Celui, celle qui garde des chèvres.

BIQUINTILE. adj. des 2 g. (ét. lat., *bis*, deux fois; *quintus*, cinquième). Astron. Aspect de deux planètes éloignées l'une de l'autre de deux fois la cinquième partie de 360 degrés, ou de 144 degrés.

BIRAGO. s. m. Bot. Synonyme d'Ivraie dans le dialecte gascon.

BIRAGUE (René de). Né à Milan en 1407, vint en France, où François Ier le fit surintendant de la justice; Grégoire XIII le fit cardinal, quoiqu'il ne fût pas même prêtre. Il mourut en 1583, accusé de plusieurs empoisonnements.

BIRAMBROT. s. m. (ét. holl., *bier*, bière; *broot*, pain). Espèce de soupe faite avec de la bière, du sucre, de la muscade, et quelquefois du beurre et du pain. Adieu, mon cher mangeur de *birambrot* et de tartines, revenez vous mettre au beurre de Vanvre. (Scar.)

BIRAMÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *bis*, deux fois; *remus*, rame). Ichthyol. Qui est muni de deux rames.

BIRA-RÉAGEL. s. m. Ornith. Espèce du genre engoulevent.

BIRA-SOUREL. s. m. Bot. Synonyme languedocien de Tournesol.

BIRAYÉ, ÉE. adj. (ét. lat. *bis*, deux fois; *radiatus*, rayé). Didact. Qui est marqué de deux raies colorées.

BIRD-GRASS. s. m. Bot. Herbe à oiseau. Il paraît que c'est la même plante que le *paturin à feuilles étroites* ou l'*agrostide capillaire*.

BIRE, BURE ou **BOUTEILLE.** s. f. Pêche. Engin ou instrument d'osier pour prendre des poissons.

BIRÉFRINGENT, ENTE. adj. (ét. lat., *bis*, deux fois; *refringens*, brisant). Phys. Se dit d'un prisme qui donne deux images séparées.

BIREKH. s. m. Cal. pers. Mois intercalaire de l'année bíherekh des Persans.

BIRÈME. s. f. (ét. lat., *bis*, deux fois; *remus*, rame). Antiq. Galère, vaisseau qui avait deux rangs de rames de chaque côté.

— Une barque ou un esquif à deux rames.

BIRETTE. Agric. Espèce de râteau de bois.

BIRGER DE BIELBO. Comte du palais et régent de Suède, né vers 1210, mort en 1266.

BIRGITE. Comm. relig. V. BRIGITE.

BIRGITTIN. Comm. relig. V. BRIGITTIN.

BIRGUE. s. m. Crust. Genre de l'ordre des décapodes, habitant les mers d'Asie, et remarquable par les végétations vasculaires dont est garnie la voûte de ses cavités branchiales.

BIRHOMBOÏDAL, ALE. adj. (ét. lat., *bis*, deux fois; *rhumbus*, rhombe). Cristal. Qui est composé de deux rhombes différents. Fer oligiste birhomboïdal.

BIRIBI. s. m. Jeu de hasard qui se joue avec des boules creuses dans lesquelles sont des numéros correspondants à ceux d'un tableau. Ce jeu et son nom nous viennent d'Italie. Jouer au biribi. Banquier de biribi. Je te crois plus propre à réussir au *biribi* que dans l'inspection des jardins et des caféières. (R. de Bauvoir.)

BIRI-ZEMZEM. s. m. Relig. mah. V. ZEMZEM.

BIRKET EL-HADGI (c'est-à-dire *lac des pèlerins*, dans la Basse-Egypte). C'est le rendez-vous des pèlerins qui de l'Afrique veulent aller en Arabie.

BIRKET EL-KÉROUN. Géogr. V. MOERIS.

BIRMAH ou **BIRMAHAH.** Myth. ind. Le premier des anges, des esprits célestes créés par l'Être suprême.

BIRMAN (Empire). A pour bornes au N. l'Assam et l'Yun-Nan (prov. de Chine); à l'E. l'Yun-Nan et la rivière Salouen (Thsan-Jouen); à l'O. l'Aracan, le Kossaï; au S. le golfe de Bengale; 8,000,000 hab. L'empire birman se compose de cinq parties: le Birman propre ou Ava, le Légoa, le Laos, le Martaban, et divers [illegible] Rotna-Poura (ville des joyaux), puis Amarapoura, et aujourd'hui Rangoun.

BIRMIE. Géogr. Contrée d'Afrique. V. BOURNOU.

BIRMINGHAM. Géogr. Ville d'Angleterre (Warwick). On y distingue la *ville haute*, qui offre de beaux monuments, la *ville basse*, qui est laide et vieille, et le faubourg de Soho, où sont les vastes fabriques de Bolton et de Watt. Collége, deux bibliothèques; immense industrie; 147,500 hab.

— Il y a aux États-Unis, dans la Pensylvanie, une ville du nom de Birmingham.

BIROLIE. s. f. Bot. Genre de la famille des élatrinacées, réuni comme synonyme au genre élatrine.

BIRON. Géogr. Bourg de France (Dordogne); 800 hab. Il a donné son nom à l'illustre famille française des Gontaut de Biron.

BIRON (Armand DE GONTAUT, baron de). Maréchal de France, un des plus grands capitaines de son temps, né en 1524, d'une famille ancienne du Périgord, assista aux batailles de Dreux, de Saint-Denis et de Moncontour, et fut tué au siége d'Epernay en Champagne, le 26 juillet 1592. || (Charles DE GONTAUT, duc de). Fils du précédent, né en 1561. Il se couvrit de gloire aux batailles d'Arques, d'Ivry, aux siéges de Paris, de Rouen, et au combat d'Aumale. Le roi le nomma amiral de France et lui confia les ambassades les plus importantes. Accusé d'avoir conspiré contre son roi, il eut la tête tranchée en 1602. || Un petit neveu du dernier, Charles-Armand, né en 1663, mort en 1756, fut maréchal de France, ainsi que son fils, Louis-Antoine, né en 1701, mort en 1788. || Armand-Louis de Gontaut, duc de Biron, né en 1721, fils de Louis-Antoine, porta le titre de duc de Lauzun jusqu'à la mort de son père.

BIRONCHE. s. f. Voiture légère pour la chasse. Une bironche. Montez dans ma bironche.

BIRONCINÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *bis*, deux fois; *runcinatus*, ronciné). Bot. Qui est ronciné deux fois.

BIROSTRÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *bis*, double; *rostrum*, bec). Qui est muni de deux rostres ou becs.

— Conchyl. Coquille dont chaque extrémité se prolonge en un long tube droit.

BIROSTRITE. s. f. (ét., V. BIROSTRÉ). Moll. Synonyme de Rudiste et de Sphérulite.

BIROTINE. s. f. Comm. Sorte de soie du Levant, dont il se fait un grand commerce à Amsterdam. De la birotine. Une robe de birotine.

BIROU. s. m. Hist. Nom que les Espagnols donnèrent d'abord au *Pérou*, à cause d'une rivière ainsi appelée par les naturels du pays.

BIRRETTE. s. f. (rad. *biretum*, bonnet). Sorte de bonnet que portent les novices chez les jésuites.

BIRRHE. s. m. V. BYRRHE.

BIS, ISE. adj. (pr. *bi, bi-ze*; ét. bas lat., *bisus*, brun-noirâtre). Brun, brune. Ne se dit proprement que du pain et de la pâte. Pain bis. Pâte bise. Un lièvre mis en pâte bise. Cette pâte est trop bise.

Mon doux ami, je vous apprends
Que ce n'est point une sottise,
En fait de certains appétits,
De changer son pain blanc en *bis*.
(LA FONTAINE.)

Aussitôt de chez eux tout rôti disparut;
Le pain *bis* renfermé d'une moitié décrut.
(BOILEAU.)

— *Pain bis-blanc.* Pain entre le bis et le blanc.

— Fam. *Cette femme est bise, elle a la peau bise, le teint bis.* Elle est très-brune

— Il se prend aussi quelquefois subst. Le bis de la farine.

BIS. adv. (pr. *biss*). Mot emprunté du latin, et qui signifie Deux fois. Il s'emploie pour avertir ou pour demander de répéter, de recommencer ce que l'on vient de dire, de chanter ou de faire. Demander bis. Crier bis. Tout le parterre a crié bis. Tous les spectateurs ont demandé bis. Dans cette chanson, le dernier vers de chaque couplet est marqué *bis*. (Acad.)

— S'emploie subst. *Ce couplet a eu les honneurs du bis*, c'est-à-dire, le public l'a fait répéter par l'acteur.

— Est aussi adj. *Numéro deux bis, trois bis*, etc., sert à indiquer qu'on répète le numéro 2 ou le numéro 3, etc., pour n'être pas obligé de changer tous ceux qui suivent. Il demeure dans telle rue, numéro 4 bis. Feuillet 15 bis.

— Comm. S'il arrive que, par mégarde, on ait coté du même numéro deux feuillets d'un livre de commerce, on ajoute au second le mot *bis*, pour éviter de faire un remaniement dans la série des autres numéros. || On fait la même chose pour les étiquettes, lorsqu'on a fait double emploi du nombre auquel sont rapportées les pièces d'étoffe.

— Mus. Indique, dans une pièce de musique, qu'un même trait de chant doit être exécuté deux fois de suite.

— S'emploie encore pour marquer les refrains de chansons ou de romances.

— *Bis! bis!* Interj. Cri ordinaire du parterre, quand il désire qu'un acteur répète un couplet.

— Relig. *Bis cantando.* Permission qu'on donnait à quelques curés de dire deux messes le même jour, de desservir deux paroisses où il n'était pas possible d'entretenir deux prêtres.

— A la chambre des comptes, lorsqu'il y avait un double emploi, ou deux quittances rapportées pour une même partie qui ne valaient que pour une, on mettait sur l'une et l'autre *bis*; et quelquefois *bis capit*, quand on était payé deux fois d'une même partie.

BISAAM ou **BIZAAM.** s. f. Mamm. Variété de la civette.

BISACRAMENTAUX. s. m. pl. (ét. lat., *bis*, deux fois, et *sacramentum*, sacrement). Hérétiques qui n'admettent que deux sacrements, le baptême et l'Eucharistie.

BISADDITIF, IVE. adj. (ét. lat., *bis*, deux fois; *addo*, ajouter). Minér. Se dit d'un cristal dans le signe duquel le plus fort exposant surpasse de deux unités la somme des autres.

BISAGE. s. m. Teint. Façon que l'on donne à une étoffe lorsqu'on la teint en une couleur différente de celle qu'elle avait primitivement.

BISAGO. s. m. Ornith. V. MISAGO.

BISAÏEUL. s. m. (pr. *bi-za-ieull*; ét. lat., *bis*, deux fois, et *avus*, grand-père). Père d'un grand-père ou d'une grand'mère, de l'aïeul ou de l'aïeule. C'est le troisième degré de parenté dans la ligne ascendante avec les petits-fils. Bisaïeul paternel. Bisaïeul maternel. Ses bisaïeuls vivent encore. Mon bisaïeul. Votre auguste bisaïeul. Chacun de nous en particulier ne peut douter que son père, son aïeule, son *bisaïeul*, ne crussent comme croient les catholiques. Ce *bisaïeul* était très-certain que son *bisaïeul* avait cru de même. (Péliss.) La cérémonie de la béatification de St François de Borgia, faite à Madrid, fut particulièrement remarquable, en ce que le corps du saint fut suivi dans toutes les autres processions par quarante-six seigneurs, qui le reconnaissaient pour leur aïeul, pour leur *bisaïeul*, ou pour leur trisaïeul, dont il y en avait quatorze grands d'Espagne. (P. Verj.) || Pl., des *bisaïeuls*.

BISAÏEULE. s. f. Mère de l'aïeul ou de l'aïeule. Ma bisaïeule. Il a rencontré sa bisaïeule. Nous venons de perdre notre bisaïeule. Nos bisaïeules.

BISAIGUË. s. f. (ét. lat., *bis*, deux fois, et *acutus*, aigu). Techn. Outil de bois qui sert aux cordonniers à lisser ou polir le devant des semelles de souliers.

— Technol. et art milit. V. BESAIGUË.

BISAILLE. s. f. Boul. La dernière et la plus bise des farines, avec laquelle on fait du pain bis.

— Econ. rural. Mélange de pois gris et de vesces, dont on nourrit des animaux, particulièrement des pigeons.

BISAILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Bisailler.

BISAILLER. v. n. 1re conj. (rad. *bis*). Prendre une teinte grisâtre.

BISALTERNE. adj. (ét. lat., *bis*, deux fois; *alternus*, alterne). Minér. Cristal qui a vers chaque sommet des faces à mesure d'angles.

BISAN. s. m. Agric. Un des noms de l'ivraie.

— Monnaie de l'empire grec.

BISANNUALITÉ. s. f. (ét., V. BISANNUEL). Didact. Etat, qualité de ce qui est bisannuel.

BISANNUEL, ELLE. adj. (ét. lat., *bis*, deux fois; *annus*, année.) Bot. Se dit d'une plante dont la vie dure deux années, c'est-à-dire qui ne fleurit, ne fructifie et ne meurt qu'au bout de deux ans. Plante bisannuelle. Le chardon est bisannuel. Capucine bisannuelle. Feuilles bisannuelles. Racine bisannuelle.

— Qui revient tous les deux ans. Fête bisannuelle. Phénomène bisannuel.

BISBILLE. s. f. (pr. *bi-ze-bi-ie*; rad. ital. *bisbiglio*, onomatopée). Murmure, petite querelle, dissension sur des futilités. Ces gens-là sont toujours en bisbille. Ils ont eu une bisbille. Cette femme est toujours en bisbille avec ses voisines, avec son mari. Ils ont eu quelques bisbilles ensemble.

— Syn. comp. BISBILLE, QUERELLE. La *bisbille* a lieu entre gens qui sont ordinairement bien ensemble; la *querelle*, entre gens qui se haïssent, qui ont des intérêts opposés.

BISCACHO. s. m. Mamm. V. VISCACHE.

BISCAÏEN. s. m. (pr. *biss-ka-yein*; rad. *Biscaye*). Arm. Gros mousquet qui porte beaucoup plus loin que les fusils ordinaires. Les places devraient être garnies de *biscaïens*, afin de tuer un homme de trois cents pas. (Man. de fort. les places.)

— Balle de fonte ou de fer, de la grosseur d'un petit œuf, qu'on fait ordinairement entrer dans une charge à mitraille, dans les grappes de raisin et dans un gros mousquet.

BISCAÏEN, ENNE. s. et adj. des 2 g. Qui est de Biscaye, natif, originaire de Biscaye. Un Biscaïen. Une femme biscaïenne. Les Biscaïens sont affables. Les filles *biscaïennes* vont tête nue, et se coupent les cheveux, parce que, selon la coutume du pays, les vierges ne doivent pas les porter longs, ni être voilées. (T. Corn.) Les *Biscaïens* prétendent que le roi, qui se nomme seulement seigneur de Biscaye, doit entrer dans leur pays avec un pied déchaussé. (Id.)

BISCAÏENNE. s. f. Mar. Embarcation qui va à la rame, et dont l'avant et l'arrière sont ... de diverses grandeurs, comme chaloupes et canots; les plus grandes ont deux mâts.

BISCAYE. Géogr. (pr. *biss-ka-ye*; en esp. *Vizcaya*). Prov. d'Espagne, chef-lieu, Bilbao. Montagnes, forêts, plusieurs riv. sans importance, climat humide, mais salubre; peu de céréales, vin médiocre, bons fruits, châtaignes; 200,000 hab.

BISCEGLIA. Géogr. Ville du roy. de Naples (Terre de Bari). Evêché, beau palais épiscopal. Célèbre combat de treize Français, au nombre desquels était le chev. Bayard, contre treize Espagnols; 10,000 hab.

BISCHÉ. adj. m. (pr. *bi-ché*). On appelle *œuf bisché*, celui qui est couvé, et où l'on commence à voir de petites fractures en quelques endroits de la coque par où le petit doit éclore.

BISCHOF, BISHOP, BICHOFF. s. m. (de l'allem. *bischof*, dérivé du lat. *episcopus*; en gr. ἐπίσκοπος, inspecteur, évêque). Boisson froide composée d'eau, de vin, de citron ou d'orange. Le bischof est un breuvage hospitalier, généreux, archi-confortable, surtout pendant une soirée d'automne et de gelée précoce. (Néophys. du goût.)

— Cette boisson dont le nom en allemand veut dire *évêque*, a tiré probablement cette appellation de sa couleur violette. Il est à considérer que les catholiques d'Allemagne y trouvent une sorte d'irrévérence; aussi la nomment-ils *vin pourpré*.

BISCHOFFIE. s. f. Bot. Genre de la famille des euphorbiacées, très-grand arbre, indigène des Moluques ou du continent indien.

BISCHWEILER. Géogr. Chef-lieu de canton (Bas-Rhin), sur la Moder; 6,000 hab.

BISCITE. s. m. Hist. mod. Lieu couvert à Constantinople, où sont une infinité de boutiques remplies de toutes sortes de marchandises et surtout d'équipages pour les chevaux.

BISCORNU, UE. adj. (ét. lat., *bis*, deux fois, et *cornu*, corne, pointe). Qui a une forme irrégulière, baroque; mal bâti, mal fait. Bâtiment biscornu. Ce pain est tout biscornu.

— Fig. et fam. Se dit de l'esprit, et des conceptions de l'esprit. Ouvrage biscornu. Esprit biscornu. Raisonnement biscornu. Style biscornu. Le cousin Jacques renvoie aux tribunes des clubs et des comites révolutionnaires pour les motions et les arguments *biscornus*. (Imp.)

. . . Vos Mercures sont pleins
De noms si *biscornus*, s'il faut dire cela,
Qu'on ne peut être noble et porter ces noms-là.
(POISSON.)

— Syn. comp. BISCORNU, IRRÉGULIER. Les formes *biscornues* dépendent ordinairement du hasard. *Irrégulier* se dit des objets dont les parties devraient avoir ensemble des rapports réguliers.

BISCOTIN. s. m. (dimin. de *biscuit*). Art cul. Sorte de petit biscuit ferme et cassant. Biscotin d'Aix. Manger des biscotins. Servir des biscotins.

BISCOTTE. s. f. (ét. lat., *bis*, deux fois, et *coctus*, cuit). Sorte de pâtisserie; tranche de pain séchée au four. Les *biscottes* de Bruxelles sont recherchées. (Compl. de l'Acad.)

— En Provence, on appelle biscottes, des marrons cuits dans du vin blanc et passés ensuite au four.

BISCROMA. s. f. (du lat. *bis*, deux fois, et du gr. χρῶμα, couleur). Musiq. Triple croche.

BISCUCULLE ou **BICUCULLE.** s. f. (ét. lat., *bis*, double; *cucullа*, capuchon). Bot. Synonyme de la Corydale mousserone.

BISCUCULLÉ, ÉE, ou **BICUCULLÉ, ÉE.** adj. (ét., V. BICUCULLE). Bot. Qui a rapport à la bicuculle. || BICUCULLÉES. s. f. pl. Genre placé dans celui de la diélytre.

BISCUIT. s. m. (pr. *biss-ku-i*; ét. lat., *bis*, deux fois, et *coctus*, cuit). Art cul. Pâtisserie délicate faite avec des œufs, de la farine et du sucre, et aromatisée avec de l'eau de fleurs d'oranger. Bon biscuit. Petit biscuit. Biscuit à la cuiller. Biscuit de Reims. Biscuit de Savoie. Les biscuits de Reims sont très-recherchés. Il y a loin du *biscuit* sorti du four de nos pâtissiers au *biscuit* de mer dont on nourrissait les Parisiens en 1794; ce qui n'empêchait pas un enfant, né en 1795, de s'écrier, cinq ou six ans après: « J'aurais bien voulu naître un peu plus tôt: j'aurais bien mangé du *biscuit*, quand tout le monde en mangeait à Paris. » (S.) L'usage du *biscuit* s'est introduit dans les armées romaines comme approvisionnement de campagne, vers le temps des Antonins. (Bard.) Le *biscuit* est fréquemment employé dans les armées de terre de la milice anglaise; il est presque inconnu maintenant dans les nôtres. (Id.)

— Mar. Pain en forme de galette auquel on a donné deux cuissons pour le durcir, et dont on fait provision pour les voyages sur mer; c'est la nourriture ordinaire des marins. Faire du biscuit. Biscuit frais. Vieux biscuit. Biscuit moisi. Un baril, une tonne de biscuit. Une ration de biscuit. Tremper du biscuit. Casser du biscuit. Le *biscuit* pour les voyages de long cours se cuit quatre fois, et on le fait six mois avant l'embarquement. (Trév.)

— Le biscuit destiné aux matelots est de couleur rousse, et surtout très-dur; celui à l'usage des officiers (quand les officiers mangent du biscuit) est de fine fleur, très-blanc, et taillé en galettes minces et moins grandes. La quantité de biscuit mise à bord ... est à raison de trois par jour pour chaque homme; ainsi un navire dont l'équipage est de 800 hommes, et qui prend pour un an de biscuit, embarque 876,000 galettes.

— *Faire du biscuit, aller faire du biscuit.* C'est aller en chercher, aller faire sa provision de biscuit. Ces marins sont allés faire du biscuit.

— Prov. et fig. *S'embarquer sans biscuit.* Entreprendre un voyage sans être pourvu de ce qui est nécessaire. Ne vous embarquez pas sans biscuit.

— Fig. S'engager dans une entreprise sans avoir ce qu'il faut pour y réussir, ou sans s'être prémuni contre les obstacles qu'elle pourrait éprouver.

— *Biscuit de carême.* Biscuit qui se fait sans œufs et fort cassant. Des biscuits de conserve de roses, de citron, de grenade, etc.

— Archit. Cailloux qui se trouvent dans les pierres de chaux, et qui restent dans le bassin après que la chaux est éteinte ou detrempée.

— Teint. Fausse teinture défendue par les anciens règlements.

— Hist. nat. *Biscuit de mer.* Matière calcaire, de forme ovale, aplatie, qu'on trouve dans le dos des seiches, et dont on se sert dans les arts pour polir les métaux précieux. On l'appelle aussi *écume de mer*.

— Pharm. *Biscuits vermifuges, biscuits antisyphilitiques.* Biscuits auxquels on a incorporé des substances médicamenteuses actives, des sels mercuriels, etc., pour les faire prendre plus facilement aux enfants ou à certains malades.

— Techn. Ouvrage de porcelaine cuit au four, et qu'on laisse dans son blanc mat, sans peinture ni couverte. Figure de biscuit. Le biscuit imite le grain du marbre.

— Pièces de brique mises en fusion et attachées les unes aux autres.

— Les potiers de terre et les faïenciers donnent aussi ce nom à la pâte dont ils font leurs vases avant que la couverte y soit appliquée.

— Les tuiliers appellent *biscuit* une tuile trop cuite.

— *Biscuit de cire.* Sorte de lampion qui sert pour les illuminations.

BISCUITÉ, ÉE. part. pass. du v. Biscuiter. Tuile, brique biscuitée.

BISCUITER. v. a. 1re conj. (ét. lat., *bis*, deux fois, et *coctum*, cuit). Techn. Chauffer une pièce de potérie au four pour la durcir. Biscuiter une tuile. Biscuiter un vase.

BISCUTELLE. s. f. (ét. lat., *bis*, deux fois; *scutella*, écuelle). Bot. Genre de la famille des crucifères, plantes hispides ou tomenteuses, croissant dans le midi de l'Europe, en Italie, en Espagne, dans le midi de la France, etc.

BIS-DECEM-PONCTUÉ. adj. (ét. lat., *bis*, deux fois; *decem*, dix; *punctum*, ponctue). Didact. Qui est marqué de vingt points colorés sur un fond d'une autre couleur.

BISDÉCIMAL, ALE. adj. (ét. lat., *bis*, deux fois; *decimus*, dixième). Minér. Se dit d'une substance en prisme à dix pans terminés par deux sommets à cinq faces. Arsenic sulfuré bisdécimal.

BISDORÉ. s. m. V. BÉDORÉ.

BISE. s. f. (pr. *bi-ze*). Vent sec et froid qui en hiver souffle du nord. Vent de bise. J'entends souffler la bise. Un lieu exposé à la bise. La froide bise. La bise souffle. Bise orageuse. Bise froide. La bise est dangereuse sur la Méditerranée. Comme tombe une fleur que la *bise* a séchée. (Malh.) Je crains pour toi ce vent de *bise*. (Impr. fr.)

C'était l'hiver que dans nos bois,
La *bise* au nez, toute transie,
Céphise, en soufflant dans ses doigts,
Péniblement marchait sur la neige endurcie.
(***.)

— Poét. Se dit pour L'hiver. Dès que la *bise* fut venue. (La Font.)

— Prov. *Être frappé du vent de bise.* Être atteint d'un malheur, être en danger de ruine.

— Ichthyol. Sorte de poisson de mer presque semblable au thon.

BISE ou **BIZE.** s. f. Comm. Poids qui servait dans le royaume de Pegu à peser les marchandises.

BISÉ, ÉE. part. pass. du v. Biser. S'empl. adjectiv. *Etoffe bisée.* Etoffe reteinte et repassée. Drap bisé.

BISEAU. s. m. (ét. bas lat., *bisellus*). Extrémité ou bord coupé en biais, en talus. On le dit surtout du bord des glaces de miroir, des glaces de voiture, de l'arête d'un bois équarri, du dos d'un couteau ou d'un rasoir, etc. Faire un biseau à une glace. Couper, tailler une glace en biseau. Le tranchant de cet outil, de ces cisailles est en biseau.

— Les ouvriers disent *Lever un biseau*, pour dire, Former un biseau avec la lime, la meule ou la polissoire. Cette opération précède presque toujours la formation du tranchant.

— Techn. Petit morceau d'etain ou de plomb taillé en sifflet qui recouvre les tuyaux de l'orgue.

— Partie d'un instrument à vent par laquelle on le fait résonner.

— Les miroitiers disent que *Deux lames de verre sont réunies à biseau*, quand les bords qui se touchent ont été auparavant coupés en talus.

... vriers, c'est un outil d'acier dont le tranchant forme un angle aigu. Un biseau de tourneur, de menuisier. Un biseau droit. Un biseau rond, Un biseau de gauche, de revers.

— Imprim. Morceaux de bois entourant les pages de caractères, et dont un côté est taillé obliquement pour recevoir les coins qui servent à serrer la forme. Les coins se placent entre les biseaux et le fer du châssis.

— T. de diamant. On appelle *biseaux* les principales faces qui environnent la table d'un brillant. Un diamant épais de biseau.

— Endroit du pain où il n'y a pas de croûte, ce qui arrive lorsque les pains se touchent dans le four en cuisant. Ceux qui ont de mauvaises dents demandent du *biseau*. (Trév.) C'est la même chose que Baisure.

— Se dit aussi de la taille des verres, des diamants, des pierres précieuses, des glaces de miroir, lunettes à facettes. On voit les objets doubles, quand on les expose au *biseau* des deux côtés. (Trév.)

— Archit. Surface inclinée, ou plate-bande pratiquée au-dessus d'une corniche en imposte. C'est le même que Chanfrein.

BISEGMENTABLE. adj. des 2 g. (ét. lat., *bis*, deux fois, *segmentum*, segment). Didact. Qui est susceptible de se partager en deux.

BISEGMENTATION. s. f. (ét., V. BISEGMENTABLE). Didact. État de ce qui est divisé en deux parties.

BISEGMENTÉ, ÉE. part. pass. du v. Bisegmenter.

BISEGMENTER. v. a. 1re conj. (rad. *segment*). Didact. Diviser en deux segments.

BISEIGLE. s. f. V. BISAIGUË.

BI-SEL. s. m. (ét. lat., *bis*, deux fois; *sal*, sel). Chim. Sel qui contient une portion double d'acide.

BISÉLÉNIATE. s. m. (rad. *séléniate*). Chim. Sel dans lequel l'acide sélénique contient deux fois autant d'oxygène que la base.

BISÉLÉNITE. s. m. Chim. Sel dans lequel l'acide sélénieux contient deux fois autant d'oxygène que la base.

BISÉLÉNIURE. s. m. Chim. Composé qui contient deux proportions de sélénium.

BISELLEMENT. s. m. Minér. Retranchement fait à un cristal, d'où il résulte que les parties retranchées sont remplacées par deux faces adjacentes en biseau.

BISELLIAIRE. s. m. (ét. lat., *bis*, deux fois; *sella*, siége). Se disait de ceux qui avaient le droit de siéger sur le bisellium.

BISELLIUM. s. m. (ét., V. BISELLIAIRE). Antiq. rom. Chaise pliante assez large pour recevoir deux personnes.

— Siége d'honneur, dont on accordait la prérogative à des citoyens qui s'étaient distingués.

— Siége réservé aux augustaux dans les municipes et dans les colonies, comme la chaise curule l'était à certains magistrats de Rome.

BISÉQUÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *bis*, deux fois; *sectum*, section). Qui est partagé ou partageable en deux portions.

BISER. v. a. 1re conj. (du lat. *bis*, deux fois). Techn. Reteindre et repasser une étoffe. Il faudra biser ce drap, cette étoffe.

— v. n. Agric. Se dit des graines, des céréales qui dégénèrent, ou noircissent d'année en année. Ce froment, ces avoines ont bisé. Ces blés bisent. Les avoines bisent dans les terres froides. Le froment est plus sujet à biser que les autres graines. C'est une maxime chez les laboureurs que les blés *bisent* d'année en année, et cela est confirmé par l'expérience. (Criv.)

BIS-ERGOT. s. m. Ornith. Syn. de Francolin.

BISÉRIAL, ALE. adj. (ét. lat., *bis*, deux fois; *series*, serie). Didact. Qui est disposé sur deux rangs.

BISÉRIALITÉ. s. f. (ét., V. BISÉRIAL). Didact. État de ce qui est disposé en deux séries.

BISÉRIATION. s. f. (ét. lat., *bis*, deux fois; *series*, série). Didact. Disposition en deux séries.

BISÉRIÉ, ÉE. adj. Bot. Se dit de tout système d'organes disposés en deux séries, l'une intérieure, l'autre extérieure; ainsi, dans la famille des anonacées les pétales de plusieurs plantes sont bisériés.

BISERRULE. s. f. (ét. lat., *bis*, deux fois; *serrula*, petite scie). Bot. Genre de la famille des papilionacées, plante herbacée, annuelle, à gousse biloculaire, à petites fleurs bleuâtres croissant au midi de l'Europe et en Orient, dans les lieux pierreux.

BISET. s. m. Ornith. Nom vulgaire du pigeon de roche, qu'on regarde comme la souche de la plus grande partie de nos races domestiques.

— On dit quelquefois adjectivement, Un pigeon biset.

— Comm. Grosse étoffe bise anciennement en usage. Un habit de biset. Gérard Ségarelle laissa croître sa barbe et ses cheveux, se fit

d'une grosse étamine, et prit une corde pour ceinture. (Fleury.)

— Fig. Garde national qui fait son service sans porter d'uniforme.

— Archit. Se disait d'un caillou noirâtre que l'on employait quelquefois dans la maçonnerie. Cette voûte est de biset ou de caillou brisé brut.

BISÉTACÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *bis*, deux fois; *seta*, soie). Entom. Celui dont l'abdomen est terminé par deux soies. || BISÉTACÉS. s. m. pl. Entom. Famille de l'ordre des entomostracés.

BISÉTIGÈRE. adj. (ét. lat., *bis*, deux fois; *seta*, soie; *gero*, porter). Entom. Qui porte deux soies. Crangon bisétigère.

BISETTE. s. f. Comm. Petite dentelle de fil de lin blanc, très-basse et de peu de valeur. Employer de la bisette. Ce n'est que de la bisette.

— Ornith. Nom vulgaire de la macreuse commune.

— Bot. Nom vulgaire d'une espèce de mousseron.

BISEXE. adj. des 2 g. (ét. lat., *bis*, deux fois; *sexus*, sexe). Qui est muni des deux sexes, qui réunit les deux sexes. Presque tous les arbres forestiers sont de ce nombre. Synonyme d'Hermaphrodite.

BISEXUÉ, ÉE. adj. (ét., V. BISEXE). Bot. Se dit des fleurs qui sont munies des deux organes sexuels, étamines et pistils, réunis dans un même périanthe.

BISEXUEL, ELLE. adj. Bot. V. BISEXUÉ.

BISHNA. s. m. Agric. Espèce de maïs à grain blanc et rouge qui croît en Afrique.

BISILICATE. s. m. (ét. lat., *bis*, deux fois; *siles*, caillou). Chim. Silicate contenant deux fois autant d'acide que le sel neutre correspondant.

BISILICATÉ, ÉE. adj. Chim. Qui est à l'état de bisilicate.

BISILLONÉ, ÉE. adj. (rad. *sillon*) Didact. Qui est marqué de deux sillons.

BISINUÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *bis*, deux fois; *sinus*, pli). Didact. Qui offre deux échancrures ou deux plis onduleux.

BISIPHITE. adj. (ét. lat., *bis*, deux fois; *siphon*, siphon). Didact. Qui est muni de deux siphons. Pompe bisiphite.

— BISIPHITE. s. m. Moll. foss. Genre de céphalopodes fossiles, établi pour une espèce de nautiles à deux siphons.

BIS-ISCHIO-TIBIAL. s. m. et adj. Anat. Se dit d'un muscle de la jambe de la grenouille.

BISMEROFUND. s. m. Métrol. Poids de douze livres danoises.

BISMILLAH. (littéral. *au nom de Dieu*). C'est le début de tous les chapitres du Koran, excepté un. C'est par ce mot que les Turcs commencent leurs prières et leurs remercîments.

BISMUTH. s. m. (pr. *bi-ze-mu-te;* de l'all. *wismuth*). Minér. Métal fragile, d'un blanc jaunâtre, fort pesant et formé de grandes lames brillantes. Sa substance est fort dure, aigre et cassante, et d'un grain gros, poli et éclatant. Le bismuth sert à la préparation du blanc de fard. Bismuth artificiel. || On le nomme aussi *étain de glace* et *marcassite*. Lorsque le *bismuth* est mêlé avec les métaux, il les pénètre, il les blanchit, et les rend plus coulants. (Trév.)

— Le *bismuth* n'est employé que dans quelques spécialités : pour le blanc de fard, pour l'étamage des ballons, pour l'alliage des plaques fusibles, pour préparer quelques fondants à l'usage de la peinture sur verre et sur porcelaine.

— Dans la plupart des méthodes minéralogiques, le bismuth est la base d'un genre composé d'au moins six espèces, le bismuth natif, le bismuth sulfuré, le bismuth telluré, le bismuth oxydé, le bismuth carbonaté, le bismuth silicaté phosphorifère.

— Le principal usage du bismuth consiste dans les alliages qu'on en fait avec diverses substances métalliques, entre autres avec l'étain, auquel il donne plus d'éclat et de dureté. Il est un des composants de l'alliage fusible de Darcet. On a proposé de l'employer dans l'étamage des glaces, et de le substituer au plomb dans l'essai de l'argent à la coupelle.

— *Bismuth natif.* Substance métallique, lamelleuse, cristallisant en octaèdres, et clivable, parallèlement aux faces d'un octaèdre régulier, très-fusible au chalumeau.

— *Bismuth oxydé.* Substance non métalloïde, pulvérulente, jaune, fusible et facilement réductible par le charbon, attaquable par l'acide nitrique.

— *Beurre de bismuth.* V. CHLORURE DE BISMUTH.

BISMUTHIDE. adj. Minér. Qui ressemble au bismuth. || BISMUTHIDES. s. m. pl Min. Famille de minéraux, ayant pour type le genre bismuth.

BISMUTHIFÈRE. adj. des 2 g. (du fr. *bismuth*, et du lat. *fero*, je porte). Minér. Qui renferme, qui contient du bismuth. Tellure sélénié bismuthifère.

BISMUTHINE. s. f. (rad. *bismuth*). Minér. Substance métalloïde, d'un gris de plomb ou gris d'acier, avec une nuance de jaunâtre, cristallisant en aiguilles rhomboïdales très-allon-

composée de deux atomes de bismuth et de trois atomes de soufre. || Synonyme de Bismuth sulfuré.

BISMUTHIQUE. adj. des 2 g. Minér. Qui a rapport au bismuth. Oxyde bismuthique. Sels bismuthiques.

BISMUTHITE. s. f. Minér. Substance terreuse, brune, venant de Sainte-Agnès, en Cornouailles. Synonyme de Bismuth carbonaté ou carbonate de bismuth.

BISNAGO. s. m. Bot. Synonyme provençal de Carotte.

BISNIUS s. m. Entom. Genre de coléoptères pentamères, voisin du genre philonthe.

BISNOW. s. m. Nom d'une secte de *banjans*, dans les Indes.

BISOCTOSEXVIGÉSIMAL, ALE. adj. (ét. lat., *bis*, deux fois; *octo*, huit, *sex*, six, et *vigesimus*, vingtième. Minér. Se dit des substances dont les cristaux ont 42 faces. Idocrase bisoctosexvigésimal.

BISOGNE ou **BISOIGNE.** s. m. (de l'esp. *bisoño*, recrue). Nouveau soldat. Le roi d'Espagne envoya à votre père du secours, mais tel que j'ai honte d'en parler. Tous *bisognes* ramassés, qui jamais ne voulurent combattre à la bataille de Dreux, et se couvrirent des chariots de bagage. (Aubray.)

BISON. s. m. Mamm. Bœuf sauvage dont les anciens ont fait mention.

— Taureau sauvage de l'Amérique septentrionale. Un bison. Un troupeau de bisons. Un bison féroce, dangereux. Le bison habite dans les bois.

— Blas. C'est la même chose que Buffle.

BISONCLE. s. m. Anc. cout. Se disait pour Grand-oncle.

BISONNE. s. f. (pr. *bi-zo-ne*). Comm. Sorte de toile grise principalement employée à faire des doublures. Elle doit son nom à sa couleur bise.

BISONTIN, INE. s. et adj. Géogr. Habitant de *Bisontium* ou Besançon, et des environs de cette ville. || Qui appartient à la ville de Besançon ou à ses habitants.

BISOQUES. s. m. pl. Hist. eccl. Sectaires chrétiens qui prétendaient que les anges avaient été appelés au ciel.

BISOUARD. s. m. Petit marchand portant balle dans le Lyonnais et le Dauphiné. V. COLPORTEUR.

BISPATHELLÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *bis*, deux fois; et du gr. σπάθη, épée, spathe). Bot. Qui est composé de deux spathelles.

BISPATHELLULÉ, ÉE. adj. (rad. *spathe*). Qui est formé de deux spathellules.

BISPÉNIEN, ENNE. adj. (ét. lat., *bis*, deux fois; *penis*, pénis). Erpét. Se dit de certains reptiles, par suite de la disposition double de l'organe excitateur du mâle. || BISPÉNIENS. s. m. pl. Groupe de sauriens et d'ophidiens.

BISQUAIN. s. m. Peau de mouton garnie de sa laine, qui a été passée et préparée chez les mégissiers.

BISQUE. s. f. (ét. lat., *bis*, deux fois; *cocto*, cuite). Art culin. Potage autrefois très en faveur, composé de bouillon gras ou maigre, d'écrevisses et de purée de légumes, et garni de différents ingrédients. Une bisque délicieuse, exquise. Rien ne charme tant leur esprit que la *bisque* et la fricassée. (Gomb.)

Qu'est devenu ce teint dont la couleur fleurie
Semblait d'ortolans seuls et de *bisques* nourrie.
(BOILEAU.)

— *Demi-bisque.* Bisque dont le coulis est plus léger, et où il entre moins d'ingrédients que dans la bisque ordinaire.

— Jeu de paume. Avantage qu'un joueur fait à un autre lorsqu'il lui donne quinze dans le cours de la partie. Donner une bisque. Prendre sa bisque. Donner quinze et bisque. Dans ce dernier sens, *bisque* dérive de *biscaye*, qui se disait autrefois dans le jeu de paume.

— Fig. et fam. *Il lui donnerait quinze et bisque.* Se dit d'un homme qui a une grande supériorité sur un autre, en quelque genre que ce soit.

— Fig. et fam. *Avoir quinze et bisque sur la partie.* Avoir un grand avantage, ou de grands préjugés en sa faveur pour le succès d'une affaire. Ils sont plusieurs qui sollicitent cet emploi, mais un tel a déjà quinze et *bisque* sur la partie. (Acad.) Les grands ont quinze et *bisque* sur nous par leur état. (Beau.)

— Fig. et fam. *Prendre sa bisque, bien prendre sa bisque.* Choisir le moment favorable, profiter d'une circonstance heureuse.

— Prov. et popul. *Prendre sa bisque.* Quitter son travail pour se divertir. Il a pris sa bisque.

— On appelle *bisque de poisson*, celle qui se fait avec des hachis de carpes, leurs œufs et leurs laites.

— *Bisque d'écrevisses.* Bisque faite avec des écrevisses pilées et passées à travers une étamine.

— *Bisque à la normande* ou *potage aux poupards.* Potage fait avec des petits cubes nommés *poupards*, du persil et des tranches de carottes, passé à l'étamine et chauffé au bain-marie.

BISQUÉ. part. pass. du v. Bisquer. Il est toujours invariable. J'ai bisqué. Ils ont bisqué.

BISQUER. v. n. 1re conj. Gramm. [illegible] quemment employé dans le langage familier pour, Pester, éprouver du dépit, de l'humeur, du regret. Il bisque. Il bisquait. J'ai bien bisqué. Elle me fait toujours bisquer.

BISQUIÈRE. s. f. Expression employée par J.-J. Rousseau pour désigner une gardeuse de chèvres. V. BIQUIER.

BISQUINDÉCIMAL, ALE. adj. (ét. lat., *bis*, deux fois; *sex*, six: *decimus*, dixième.) Minér. Se dit d'une substance cristallisée en prisme à neuf pans, avec un sommet à six faces et l'autre à quinze.

BISQUINS. s. m. pl. Nom des moutons qui, dans quelques cantons, vivent habituellement dans les bois.

BISSAC. s. m. (ét. lat., *bis*, deux fois; *saccus*, sac). Sorte de sac ouvert en long par le milieu et fermé par les deux bouts, en sorte qu'il forme un double sac, que les paysans et les compagnons ouvriers portent sur leur dos en voyageant, pour y renfermer leurs hardes et leurs provisions. Porter un bissac sur l'épaule. Il prit son bissac et partit. Donner le bissac à une personne.

— Fam. On dit d'un homme réduit à la mendicité : *Cet homme est un bissac.* V. BESACE.

BISSE. s. f. Ornith. Syn. de Rouge-gorge ou Rubiette.

BISSECTION. s. f. (pr. *bi-cek-ci-on;* ét. lat., *bis*, deux fois; *sectio*, coupure). Géom. Division d'un angle, d'une ligne, d'un cercle en deux parties égales. V. BIPARTITION.

BISSE-MORELLE. s. f. Ornith. Nom vulgaire de la fauvette traîne-buisson.

BISSEPTEMPUSTULÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *bis*, deux fois; *septem*, sept; *pustula*, pustule). Hist. nat. Qui est marqué de quatorze points rouges.

BISSET. s. m. Bot. Syn. de Bysse.

BISSEXDÉCIMAL, ALE. adj. (ét. lat., *bis*, deux fois; *sex*, six; *decimus*, dixième). Minér. Se dit d'une substance cristallisée en prisme à seize pans, avec deux sommets à huit faces.

BISSEXE. adj. des 2 g. V. BISEXUEL.

BISSEXTE. s. m. (pr. *bi-sex-te;* ét. lat., *bis*, deux fois; *sextus*, sixième.) Chron. Jour que l'on ajoute tous les quatre ans, au mois de février, après le 24, afin de faire cadrer l'année civile avec l'année astronomique, celle-ci excédant les 365 jours qui composent la première, d'environ six heures, qui font un jour en quatre ans. Le mois de février est alors de vingt-neuf jours. Ce jour s'appelle Bissexte, parce que chez les Romains on comptait deux fois le 6 des calendes de mars. On aura bissexte cette année. Il y a un bissexte cette année.

— Hist. eccl. On nommait ainsi un certain droit épiscopal, dont parle l'abbé Fleury, et qu'il n'explique pas.

BISSEXTIL, ILE. adj. (ét., V. BISSEXTE). Chron. Se dit de l'année où se rencontre le bissexte. Année bissextile.

BISSEXUEL, ELLE. adj. V. BISEXUEL.

BISSOLITHE. s. m. Minér. V. BYSSOLITHE.

BISSON (Hipp.). Lieutenant de marine, né en 1796, à Guéméné en Bretagne. Chargé, dans l'expédition de Grèce, de commander un brick qui avait été pris sur les Turcs par la flotte de l'amiral de Rigny, il se fit sauter avec l'équipage plutôt que de se rendre, 6 nov. 1827.

BISSONATA. s. f. Espèce de grosse étoffe de laine dont on fait les habillements de quelques religieux, les frocs de moines.

BISSOURDET. s. m. Ornith. Nom vulgaire du troglodyte.

BISSOUS. s. m. Mamm. Synonyme vulgaire de Lapin

BISSOUSTRACTIF, IVE. adj. (ét. lat., *bis* deux fois; *subtractus*, soustrait). Minér. Cristal dans le signe duquel un des exposants est moindre de deux unités que la somme des autres.

BISTARDE ou **BITARDE.** s. f. Ornith. Synonyme d'Outarde.

BISTÉARATE. s. m. (du lat. *bis*, deux fois, et du gr. στέαρ). Chim. Sel contenant deux fois autant d'acide stéarique que le sel neutre correspondant.

BISTIPELLÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *bis*, deux fois, *stipes*, stipe). Bot. Qui est muni de deux stipelles.

BISTON. s. m. Entom. Synonyme du genre amphidase, de la famille des lépidoptères nocturnes.

BISTOQUET. s. m. Sorte de grosse queue de billard à masse et bout aplati, avec laquelle on jouait pour éviter de billarder. On l'appelait *bistoquet* par ironie, puisqu'on s'en servait pour ne pas toquer, ou toucher deux fois la bille. Le mot et la chose ont vieilli.

BISTORD. s. m. V. BITORD.

BISTORTE. s. f. (ét. lat., *bis*, deux fois, *tortus*, tordu). Bot. Plante vivace des montagnes et des prés élevés, dont les racines sont tortues et repliées les unes sur les autres. || Nom vulgaire d'une espèce du genre polygone.

BISTORTIER. s. m. Techn. Pilon de buis pour battre, mêler et agiter diverses composi-

BISTOURI. s. m. (ét. lat., *bis*, deux fois; *tortuosus*, retourné. Ce mot, d'après Huet, aurait pour étym. le nom de la ville de *Pistori* (*Pistoriensis*), où l'on fabriquait d'une manière remarquable des instruments de ce genre). Instrument de chirurgie qui a la forme d'un petit couteau, et qui sert à faire des incisions dans les chairs. La lame, le manche d'un bistouri. Le talon d'un bistouri. Un coup de bistouri. Donner un coup de bistouri. Ouvrir une tumeur avec le bistouri. Il y a différentes sortes de bistouris.

— *Bistouri droit*, dont la lame est rectiligne, et dont le tranchant règne dans toute la longueur de la lame.

— *Bistouri convexe*, dont le tranchant offre

une courbure convexe assez prononcée. Le bistouri sert surtout à faire les incisions simples.

— *Bistouri mousse*, terminé par une extrémité mousse, au lieu d'une pointe acérée.

— *Bistouri boutonné*. Celui qui présente un renflement assez considérable, de forme olivaire, pour pénétrer facilement dans des ouvertures qu'il s'agit de débrider.

— *Bistouri recourbé*, ou *bistouri herniaire*. Qui présente une lame étroite et arrondie, dont le tranchant se trouve sur la concavité ou sur la convexité. On s'en sert surtout dans l'opération de la hernie.

— *Bistouri à deux tranchants*. Celui dont la lame est tranchante des deux côtés.

— *Bistouri gastrique*, dont on se sert pour dilater les plaies du bas-ventre.

— *Bistouri cannelé*. Qui porte une cannelure sur l'un des côtés de la lame, et dont on se sert dans l'opération de la fistule lacrymale.

— *Bistouri à la lime*. Bistouri droit à lame dormante, dont l'extrémité est boutonnée et le tranchant fait avec une lime. Il sert à couper les parties tendues, et à ménager celles qui sont plus ou moins lâches.

— *Bistouri royal*, dont on se servit pour opérer Louis XIV de la fistule à l'anus. Sa lame est étroite, courbe, son tranchant concave, et son extrémité terminée par une espèce de stylet ou sonde boutonnée. V. SYRINGOTOME.

— *Bistouri caché*. C'était un bistouri courbe dont la lame est cachée dans une canule et peut en sortir à volonté, en pressant sur un ressort. On le nommait aussi *bistouri caché de Bienaise*. Il n'est plus en usage.

— *Bistouri lithotome*. V. LITHOTOME.

— *Bistouri à chape*, pour l'opération du paraphimosis.

— On appelle assez ordinairement ces bistouris, *bistouri de Pott*, de *Cooper*; de *Dupuytren*, du nom de ceux qui les ont inventés ou modifiés après l'invention.

BISTOURNAGE ou **BISTOURNEMENT**. s. m. Action de bistourner.

BISTOURNÉ, ÉE. part. pass. du v. Bistourner; il régit *par*. Ses jambes ont été bistournées par accident. Des jambes bistournées. On dit plus ordinairement, *Des jambes torses*.

BISTOURNÉE. s. f. Moll. Nom vulgaire d'une coquille du genre arche.

BISTOURNER. v. a. 1re conj. (ét. hyb., *bis*, deux fois, et *tourner*). Tourner, tordre, courber un objet dans un sens contraire au sens naturel, de manière à le déformer. Bistourner une lame d'acier. Cette acception est familière.

— Maréch. Serrer et tordre les testicules d'un animal pour le rendre inhabile à la génération. Bistourner un cheval. On a reconnu qu'il y avait plus de danger à *bistourner* un cheval qu'à le couper. (Acad.) || Cette méthode a été abandonnée comme plus dangereuse et beaucoup moins sûre que l'ablation des testicules.

— SE BISTOURNER. v. pron. Se contourner, se défigurer, se déformer. Cette épée s'est bistournée.

BISTRE. s. m. Techn. Suie détrempée dont on se sert pour faire des dessins au lavis, et dont la couleur est d'un jaune de rouille. Bistre fin, grossier. Dessin au bistre. Étoffe couleur de bistre. Le *bistre* se fait avec de la suie de cheminée broyée et détrempée. (Lav.) Il y a des peintres qui, au lieu de *bistre*, emploient avec les traits de la plume un peu de lavis fait avec de l'encre de Chine. (Trév.)

— On s'en sert aussi pour peindre en miniature.

BISTRÉ, ÉE. part. pass. du v. Bistrer.

BISTRER. v. a. 1re conj. Techn. Donner la couleur du bistre, peindre en bistre.

BISTREUX, EUSE. adj. Rempli de bistre; de la couleur du bistre, peint en bistre. Omiss. des dictionn.

Loin de lui le tuyau *bistreux* et routinier
Qui faisait le bonheur du modeste Meunier !
(BARTHÉLEMY.)

BISTRIÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *bis*, deux fois; *stria*, strie). Conchyl. Qui offre des stries transversales doubles.

BISULFARSÉNIATE. s. m. (du lat. *bis*, deux fois; *sulphur*, soufre; et du gr. ἀρσενικόν, arsenic). Chim. Sel contenant deux fois autant de sulfide arsénique que le sel neutre correspondant.

BISULFARSÉNITE. s. m. (ét., V. BISULFARSÉNIATE). Chim. Sel contenant deux fois autant de sulfide arsénieux que le sel neutre correspondant.

BISULFATE. s. m. (ét. lat., *bis*, deux fois; *sulphur*, soufre). Chim. Sel dans lequel l'acide sulfurique contient deux fois autant d'oxygène que la base.

BISULFITE. s. m. (ét. lat., *bis*, deux fois; *sulphur*, soufre). Chim. Sel dans lequel l'acide sulfureux contient deux fois autant d'oxygène que la base.

BISULFOBASIQUE. adj. m. (ét. lat., *bis*, deux fois; *sulphur*, soufre; *basis*, base). Chim. Se dit d'un sel combiné avec deux proportions de sulfosel.

BISULFOMOLYBDATE. s. m. (du lat. *bis*, deux fois; *sulphur*, soufre; et du gr. μόλυβδος, plomb). Chim. Sel contenant deux fois autant de sulfide molybdique que le sel neutre correspondant.

BISULFOTUNGSTATE. s. m. (du lat. *bis*, deux fois; *sulphur*, soufre; et du fr. *tungstate*). Chim. Sel contenant deux fois autant de sulfide tungstique que le sel neutre correspondant.

BISULFURE. s. m. (ét. lat., *bis*, deux fois; *sulphur*, soufre). Chim. Composé qui contient deux proportions de soufre.

BISUNIBINAIRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *bis*, deux; *unus*, un; *binus*, double). Minér. Se dit des substances dont les cristaux résultent de deux décroissements par une rangée.

BISUNISÉNAIRE. adj. (ét. lat., *bis*, deux; *unus*, un; *sex*, six). Minér. Se dit d'un cristal résultant de trois décroissements, dont deux par un seul. et un par six degrés.

BISUNITAIRE. adj. (ét. lat., *bis*, deux; *unus*, un). Minér. Qui est produit en vertu de deux décroissements par une seule rangée.

BISZESCIA ou **BECZESTIE**. s. f. Amende pécuniaire infligée autrefois en Russie aux personnes qui s'étaient rendues coupables d'injures envers d'autres.

BITOFRE. s. m. Ornith. Oiseau d'Afrique peu connu des naturalistes.

BITARDE. s. f. Ornith. V. BISTARDE.

BITARTRATE. s. m. (rad. *tartre*). Chim. Sel contenant deux fois autant d'acide tartrique que le sel neutre correspondant.

BITCHE. Géogr. Chef-lieu de cant. (Moselle); 3,100 hab.

BITCHEMORE. s. m. Ichthyol. Nom d'un poisson de la Cochinchine, espèce de chenille de mer, que les Portugais appellent *Picho da mare*.

BITENTACULÉ, ÉE. adj. (rad. *tentacule*). Zool. Qui est muni de deux tentacules.

BITERNÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *bis*, deux fois; *ter*, trois fois). Qui est deux fois divise en trois.

BITERRÆ. Géogr. Ville des *Volcæ Tectosages*, aujourd'hui Béziers.

BITERROIS, OISE. s. et adj. Qui habite Béziers; qui y est né; qui concerne la ville de Béziers. Un Biterrois. Cette réunion était composée de dix Biterrois. Nous avons rencontré une jolie Biterroise. La ville biterroise.

BITESTACÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *bis*, deux fois; *testa*, coquille). Crust. Qui est couvert d'un test à deux valves. || BITESTACÉS. s. m. pl. Crust. Nom sous lequel on a désigné les crustacés de l'ordre des branchiopodes, dont le corps est recouvert d'un double bouclier semblable à une coquille bivalve; tels sont les cypris, les daphnies, etc.

BITHÉISME. s. m. (ét. hyb., *bis*, deux fois; Θεός, Dieu). Phil. Mot hybride, employé quelquefois pour Dithéisme.

BITHYE. s. m. Hist. anc. Nom d'un peuple de Thrace.

— Pline donne ce nom à des femmes de Scythie qui avaient, dit-il, deux pupilles à chaque œil.

BITHYNIARCHIE. s. f. (ét. gr., Βιθυνία, Bithynie; ἀρχή, autorité). Nom du sacerdoce en Bithynie, qui était aussi peut-être la première magistrature de cette province. La *bithyniarchie* exemptait de tutelle pendant qu'on était en charge. (Trév.)

BITHYNIARQUE. s. m. (ét., V. BITHYNIARCHIE). Premier prêtre, ou premier magistrat de Bithynie.

BITHYNIE. Géogr. Contrée de l'Asie-Mineure, borné au N. par le Pont-Euxin, au S. par la Galatie et la Phrygie, à l'O. par la Propontide, à l'E. par la Paphlagonie. Habitants primitifs: *Bebryces, Thyni, Mariandyni, Mygedones, Caucones*. Villes principales: Pruse, Nicée, Nicomédie, Héraclée, Claudiopolis. Le roi Prusias II livra Annibal aux Romains, 192 av. J.-C.

BITOME. s. m. (du lat. *bis*, deux fois; du gr. τομή, portion). Entom. Genre de coléoptères tétramères, ayant pour type le bitome unicolore, des environs de Paris.

— Moll. Genre de coquilles microscopiques.

BITONTO. Géogr. Ville du royaume de Naples (Terre de Bari), évêché; 13,600 hab. Aux environs, vin de Zagarello, fort renommé. Célèbre victoire des Espagnols sur les Impériaux en 1736.

BITOR ou **BITOUR**. s. m. Ornith. Nom vulgaire du butor.

BITORD. s. m. (ét. lat., *bis*, deux fois, et *tortus*, tordu). Mar. Petit cordage composé de [illegible] dronnés et tortillés ensemble, dont on se sert pour faire des enfléchures, pour amarrer, pour renforcer les manœuvres. Un bout de bitord. Bitord en deux, en trois, en quatre. Du bon bitord. Ce bitord se casse. L'emploi du *bitord* à bord d'un navire est continuel; pas un ouvrage ne se fait, que le *bitord* ne s'y mêle comme un auxiliaire obligé: faut-il attacher deux cordages ensemble, arrêter une baderne sur un câble, saisir un objet quelconque, le *bitord* prête son secours. (Dict. pit. de mar.)

— S'empl. adjectiv. *Nez bitord*. Nez tordu.

BITRICHE. s. m. Ornith. Synonyme de Roitelet.

BITRIFLORE. adj. (ét. lat., *bis*, deux fois; *tres*, trois; *flos*, *oris*, fleur). Bot. Qui se compose de deux ou trois fleurs.

BITTACOMORPHE. s. m. (formé de *bittacus*, nom d'un genre de névroptères, et du gr. μορφή, forme). Entom. Genre de l'ordre des diptères, indigène de l'île de Terre-Neuve.

BITTAQUE. s. m. Entom. Genre de névroptères de la famille des panorpiens, ayant pour type le bittaque tipulaire, qui habite la France et tout le midi de l'Europe.

BITTE. s. f. Mar. Œuvre de charpente formée de deux montants perpendiculaires et d'une troisième pièce qui les croise, et placée sur l'avant d'un navire. Elle sert à amarrer les câbles qui tiennent aux ancres jetées au fond de la mer pour retenir le vaisseau. Petites bittes. Grandes bittes. Bitte inébranlable. Les vaisseaux de ligne ont leurs *bittes* dans la batterie basse; les frégates les ont dans la batterie; les autres bâtiments sans batterie les ont sur le pont supérieur. (D. pit. de mar.)

— Pièce de bois placée sur le devant d'un bateau foncet.

— *Paille de bitte*. Grosse verge de fer qui traverse l'une des têtes de la bitte, et contient le câble autour de l'appareil.

BITTÉ, ÉE. part. pass. du v. Bitter.

BITTER. v. a. 1re conj. Rouler et arrêter un câble autour de la bitte, le tourner sur la tête de la bitte. Bitter le câble.

BITTERN. s. m. Techn. Liqueur qui reste après la cristallisation du sel commun. On l'appelle aussi *eau mère*.

BITTERSALZ. s. m. (signifie *sel amer*). Minér. Synonyme de Dolomie ou Carbonate de chaux et de magnésie.

BITTERSPATH. s. m. (signifie *spath amer*). Minér. Synonyme de Dolomie ou Carbonate de chaux et de magnésie.

BITTON. s. m. Mar. Pieu fixe sur le rivage pour amarrer les vaisseaux. || BITTONS. s. m. pl. Deux montants croisés par une traverse, pour servir d'appui et consolider la tablette supérieure du râtelier qui enferme les poulies tournantes ou marionnettes.

BITTONNIÈRES. s. f. pl. Mar. Canaux ou égouts qui règnent à fond de cale, à côté de la carlingue, par où s'écoulent les eaux d'un vaisseau, et viennent à la pompe.

BITTURE. s. f. Portion d'un câble qui doit filer librement avec l'ancre à laquelle il est attaché. Toute la bitture est dehors. La bitture est rendue. Filer la bitture.

— *Prendre ses bittures*, c'est-à-dire, Disposer ses câbles.

BITUBERCULÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *bis*, deux fois; *tuberculum*, tubercule). Qui offre deux tubercules.

BITUBÉREUX, EUSE. adj. (ét. lat., *bis*, deux fois; *tubus*, tube). Qui offre deux tubérosités.

BITUBULITE. s. m. (ét. lat., *bis*, deux fois; *tubulus*, petit tuyau). Moll. foss. Genre de fossiles trouvé dans le calcaire d'Heinberg, et dont les affinités sont encore inconnues.

BITUME. s. m. (ét. lat., *bitumen*, même signification). Minér. Matière inflammable, liquide et jaunâtre, ou solide, noire et huileuse, qui se trouve principalement dans le sein de la terre, et qui sert à différents usages dans les arts. Bitume mou. Bitume liquide. Bitume solide. Le charbon de terre est un bitume solide. L'asphalte et le pétrole sont des espèces de bitumes. C'est du baume, et non du *bitume*, qu'il faut verser sur les plaies saignantes, si l'on veut en apaiser la douleur. (Imp. fr.) Les Chinois bouchent les bières de leurs morts avec du *bitume*, parce que le *bitume* est une des matières liquides qui se durcit le plus aux injures du temps, et qui prête le moins d'entrée à l'air. Par ce moyen, les corps étant plus longtemps à se corrompre, ils les conservent ainsi des années entières. (N. R. de la Chine.) Les Juifs, au rapport de Strabon, se servaient de *bitume* pour embaumer leurs corps morts.

— *Bitume de Judée*. V. ASPHALTE.
— *Bitume des brahmes*. V. MALTHE.
— *Bitume des momies*. V. ASPHALTE.
— *Bitume élastique*. V. ÉLATÉRITE.
— *Bitume glutineux*. V. MALTHE.
— *Bitumen judaicum*. V. ASPHALTE.
— *Bitume naphte*. V. NAPHTE.
— *Bitume pétrole*. V. PÉTROLE.
— *Bitume résinite*. V. RÉTINASPHALTE.
— *Bitume solide*. V. ASPHALTE.

BITUMINEUX, EUSE. adj. (ét., V. BITUME). Qui a les qualités du bitume, qui contient du bitume, qui est de la nature du bitume. Terre [illegible] Eaux bitumineuses. Odeur bitumineuse. Il y a des terres et des minéraux qui sont de nature bitumineuse. Le succin, le jayet, sont des substances *bitumineuses*. (H. C.) Une espèce de psoralée a une odeur *bitumineuse*. (Id.)

BITUMINIFÈRE. adj. (ét. lat., *bitumen* bitume; *fero*, porter). Qui est imprégné de bitume, qui exhale une odeur de bitume.

BITUMINISATION. s. f. (pr. *bi-tu-mi-ni-za-ci-on*; rad. *bitume*). Chim. Conversion d'une matière organique en bitume.

BITUMINISÉ, ÉE. part. pass. du v. Bituminiser.

BITUMINISER. v. a. 1re conj. Chim. Convertir en bitume.

— SE BITUMINISER. v. pron. Se convertir en bitume.

BITUNGSTATE. s. m. (rad. *tungstate*). Chim. Sel dans lequel l'acide tungstique renferme deux fois autant d'oxygène que la base.

BITUNIQUÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *bis*, deux fois; *tunica*, tunique). Qui est revêtu de deux enveloppes.

BITURIGE-CUBE. s. et adj. des 2 g. Géogr. anc. Nom d'un peuple de la Gaule, dans la première Aquitaine, et dont la capitale était Avaricum, aujourd'hui Bourges.

— BITURIGE-VIBISQUE. s. et adj. des 2 g. Géogr. anc. Nom d'un peuple de la deuxième Aquitaine, dont la capitale était Burdigala, aujourd'hui Bordeaux.

BITURIGES. Géogr. anc. Peuple de la Gaule, de la province d'Aquitaine, sur la Loire. On distingua les *Bituriges-Cubi*, dans le pays où est aujourd'hui Bourges, et les *Bituriges-Ubisci*, dans le pays actuel de Bordeaux.

BIURATE. s. m. (du lat. *bis*, deux fois, et du gr. οὖρον, urine). Chim. Sel contenant deux fois autant d'acide urique que le sel neutre correspondant.

BIUS. s. m. (du gr. βίος, vie). Entom. Genre de coléoptères hétéromères, de la famille des ténébrionites, indigène de S[illegible].

BIVAC, BIVOUAC ou **BIVOUAC**. s. m. (pr. *bi-vak*, *bi-vouak*; de l'all. *biwacht*, formé de *bey*, auprès, et *wacht*, garde-veille). Milit. Se disait autrefois d'une garde extraordinaire faite la nuit en plein air. Aller au bivac. Être de garde au bivac. A toutes les attaques où assista Louis XIV, il parut, disent les historiens, au *bivac*, c'est-à-dire, qu'il se montra à la garde de nuit, à la veille extraordinaire. (D. de l'Ar.)

— Il signifie aujourd'hui, toute station qu'une troupe, qu'une armée en campagne fait en plein air, le jour ou la nuit, pour prendre du repos. Ce fut notre premier bivac. Passer les nuits au bivac. Coucher au bivac. Nous avons pris le terme de *bivac* des Allemands, qui s'en servent également comme d'un mot qui leur est propre pour exprimer la même chose. (Improv. fr.) Durant nos guerres modernes, les piquets des troupes campées passaient quelquefois la nuit au *bivac*. (Bard.)

— Il se dit encore de la troupe même, et du lieu où elle s'arrête. Les feux d'un bivac. Un bon, un mauvais bivac. L'armée a beaucoup souffert dans les *bivacs*, par l'intempérie de la saison. (Acad.) On a cité comme une merveille la résolution que prit l'armée française de coucher au *bivac* pendant plus de quinze jours, quand, en 1734, le prince Eugène s'approcha des lignes de Philisbourg. (Bard.) MM. le général Rogniat, Ch. Dupin et Xilander, se sont élevés contre l'usage du *bivac*; ils l'ont accusé de ces consommations de fantassins qu'on ne pouvait pas faire durer plus de deux campagnes. (Id.) Les *bivouacs* d'Afrique déciment aujourd'hui nos soldats bien plus que les balles des Arabes. (E. C.)

— Jusqu'à la guerre de la Révolution, *bivac* n'était qu'un terme de service, et non l'indication d'un gîte en plein air ou à la belle étoile. Le *bivac* était un des postes avancés dont on couvrait les abords d'un camp, ou bien c'était un poste qui, par défaut de temps ou pour des motifs militaires, devait rester sans abrivent, et quelquefois sans feux; aussi disait-on, Monter, descendre le bivac.

BIVAI. s. m. Ornith. C'est le nom qu'on donne au *pivert* dans quelques parties de la France.

BIVAL. s. m. (ét. lat., *bis*, deux fois; *vallis*, vallée). Ancienne abbaye de filles de l'ordre de Cîteaux, dans le diocèse de Rouen.

— Ornith. Nom vulgaire du pic vert.

BIVALDIE. s. f. Bot. Syn. de Garcinie.

BIVALVE. adj. des 2 g. (ét. lat., *bis*, deux fois; *valva*, valve). Zool. Se dit des coquilles à deux battants. Coquille, coquillage bivalve.

— Bot. Se dit des capsules formées de deux parties, telles sont la capsule du lilas, les noyaux des drupes, des pêches, etc.

— s. m. En parlant des coquillages. Les huîtres, les moules sont des bivalves. || BIVALVES. s. f. pl. Ordre de coquilles renfermant celles qui sont formées de deux valves.

BIVALVULAIRE. adj. des 2. g. (ét. lat., *bis*, double; *valvula*, valvule). Didact. Qui a la forme d'une double valvule.

BIVALVULÉ, ÉE. adj. (ét., V. BIVALVULAIRE). Didact. Qui est muni de deux valvules. || *Anthères bivalvulées*. Bot. Celles qui ont deux pores fermés par deux valvules qui s'ouvrent au moment de l'anthèse, pour laisser échapper le pollen.

BIVANADATE. s. m. (rad. *vanadate*). Chim. Sel dans lequel l'acide vanadique contient deux fois autant d'oxygène que la base.

BIVAQUÉ ou **BIVOUAQUÉ**. part. pass. du v. Bivaquer ou Bivouaquer. Il est invariable.

BIVAQUER ou **BIVOUAQUER**. v. n. 1re conj. (pr. *bi-va-ké* ou *bi-voua-ké*; ét., V. BIVAC). T. milit. Camper en plein air. L'armée a bivaqué. Le 4e régiment de ligne a bivaqué trente-cinq jours de suite. Nos troupes furent obligées de *bivaquer* dans la neige, sur la glace. (***) On a remarqué comme mémorable qu'en 1734 la garnison de Danzick ait *bivaqué* toutes les nuits, pour se tenir en garde contre un assaut des Russes. (D. de l'Ar.)

— Fam. et par extens. Passer une nuit en plein air, à la belle étoile. Nous n'arrivâmes point le soir à l'auberge, il fallut *biraquer* au milieu des montagnes. (Acad.)

BIVARIQUEUX, EUSE. adj. (ét. lat., *bis*, deux fois; *varix*, varice). Physiol. Qui est muni de deux varices ou bourrelets.

BIVEAU. s. m. Techn. Instrument dont les tailleurs de pierre se servent pour mesurer l'angle dièdre compris entre deux surfaces contiguës.

— Sorte d'équerre à branches mobiles, employée par les fondeurs en caractères.

BIVENTER. s. m. (pr. *bi-ven-tèrr*; ét. lat., *bis*, deux fois; *venter*, ventre). Anat. C'est le sixième muscle de la mâchoire, et le dernier des ouvreurs, nommé *diagastoïque* ou *bivento*, parce qu'il a deux ventres ou renflures à ses deux extrémités. On dit aujourd'hui Digastrique.

BIVENTRE. adj. m. (ét., V. BIVENTER). Anat. Se dit des muscles des animaux qui ont deux ventres.

BIVERONNE. s. f. Moll. Espèce de coquille.

BIVERRUQUEUX, EUSE. adj. (ét. lat., *bis*, deux; *verruca*, verrue). Entom. Qui a deux verrues; qui a des élytres marquées de deux taches rouges.

BIVIA. (ét. lat., *bis*, deux; *via*, chemin). Myth. Déesse qui présidait aux lieux où deux chemins se croisaient.

BIVIAIRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *bis*, deux; *via*, chemin). Se dit d'une place où deux chemins aboutissent.

BIVIAL, ALE. adj. (ét., V. BIVIAIRE). Se dit d'un chemin qui se partage en deux. Peu usité.

BIVOIE. s. f. (ét., V. BIVIAIRE). Lieu où deux chemins aboutissent. Il y a plusieurs lieux en France qu'on appelle la *bivoie*. (Trév.)

BIVONÉE. s. f. Bot. Genre de la famille des crucifères, petite plante annuelle, introduite en 1829 dans les jardins anglais. Syn. du genre cardionème.

BIVOUAC, BIVOUAQUER. V. BIVAC, BIVAQUER.

BIXA. s. f. Bot. Vieux nom du Rocou, devenu le nom scientifique de cet arbuste.

BIXACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à la bixa. || BIXACÉES. s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones polypétales hypogynes, ayant pour type le genre bixa.

BIXINÉ, ÉE. adj. Bot. Syn. de Bixace.

BIZARRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *bis*, deux fois; *varius*, différent). Fantasque, capricieux, extravagant. Un homme bizarre. Un caractère bizarre. Une opinion bizarre. Une conduite bizarre. Des manières bizarres. Sentiments, goûts bizarres. Un goût aveugle et bizarre. Idée bizarre. Opinion bizarre. Destinée bizarre. Aventure bizarre. Je sais bien que ma conduite a l'air *bizarre* et choque toutes les maximes communes. (J.-J. Rouss.) On trouve en Laponie et sur les côtes septentrionales de la Tartarie une race d'hommes de petite stature, d'une figure *bizarre*, dont la physionomie est aussi sauvage que les mœurs. (Buff.) A la vue de cette charmante fille, une idée *bizarre* passe par la tête de Clinias. (Th. Gaut.) Le plus *bizarre* auteur trouve un lecteur facile. (Sauriq.) Un soupçon injuste et *bizarre*. (La Bruy.) De ce refus *bizarre* où seraient les raisons. (Rac.) Vous l'accusez, seigneur, de ce destin *bizarre*. (Id.) Il y a des gens capricieux que les plus grands plaisirs ne touchent point, à moins qu'ils ne soient *bizarres* et extravagants. (Bell.)

Une humeur un peu *bizarre*
Sert de ragoût en amour. (LA SABLIÈRE.)

— Signifie aussi Extraordinaire, qui s'écarte de l'usage ou de l'ordre commun. Couleur bizarre. Forme bizarre. Plumage bizarre. Langage bizarre. Un temps, une saison bien bizarre. La fortune *bizarre* se plaît souvent à élever des gens méprisables et à rabaisser des hommes pleins de mérite et de vertu. (Lav.) Quelque général que soit cet usage, il n'en est pas moins *bizarre*. (Id.) Ah! la mode est vraiment une chose *bizarre*. (G. Sand.)

Une beauté *bizarre* a souvent l'art de plaire
Bien plus que ne ferait une plus régulière.
(AV. CLAIRR.)

De tant d'objets divers le *bizarre* assemblage
Peut-être du hasard vous paraît un ouvrage.
(RACINE.)

— *Un esprit bizarre, une action bizarre.* C'est un esprit qui surprend par une étrangeté extravagante, une action qui se fait d'une manière singulière ou fantasque. Des singularités bizarres, coutume bizarre. Un culte bizarre. Un assemblage bizarre et fortuit. Des ornements bizarres. Aventure bizarre. Du langage français *bizarre* hermaphrodite. (Boil.) Ne pouvant dire son secret, ni supporter qu'un tel attachement devînt le fruit de son silence, il est resté sombre, *bizarre*. (Beau.) Cette conduite est en effet *bizarre* pour qui ne sait pas son secret. (Id.) Son initiation à la vie sauvage est assez *bizarre*. (Cont. ill.)

— *Un plumage bizarre, un habit bizarre.* C'est un plumage auquel on ne peut rien comparer, parce qu'on n'a jamais rien vu de pareil, ni de plus disparate; c'est un habit extraordinaire dans sa nouveauté. Un bizarre ouvrage. Un bizarre portrait. Une bizarre voix. Cette bizarre école. Des ornements bizarres et pompeux. La coiffure des Mâconnaises et des femmes du pays de Caux est fort *bizarre*. (E. C.) Habiller un homme de prospectus et d'annonces, au point d'en faire une véritable affiche ambulante, c'était naguère une idée très-*bizarre*. (Id.) N'est-il pas bien *bizarre* que, dans tous les pays, l'art de guérir les hommes soit moins honoré que celui qui apprend à les détruire? (Lévis.)

— Il est pris quelquefois substantiv. et signifie Ce qui est bizarre, ce qui est extraordinaire, extravagant. Donner dans le bizarre. Un vrai bizarre. Le *bizarre*, c'est l'extraordinaire, le capricieux et l'extravagant. (E. C.) Les petits esprits prennent toujours le *bizarre* pour le grand. (Buff.)

— BIZARRE. s. m. Homme bizarre. Quoi! je suis donc un fourbe, un *bizarre*, un jaloux! (C.) Un honnête homme, un fat, un jaloux, un *bizarre*. (Boil.) Le *bizarre* est celui qui est dirigé dans sa conduite et dans ses jugements par une affectation de ne rien dire ou faire que de singulier. (L'abbé Gir.)

— Syn. comp. BIZARRE. FANTASQUE. CAPRICIEUX. QUINTEUX. BOURRU. BAROQUE. SINGULIER. Le *bizarre* est dirigé dans sa conduite par une affectation de ne rien dire ou faire que de singulier; le *fantasque*, par des idées chimériques, le *capricieux*, par un défaut de principes qui l'empêche de se fixer; le *quinteux*, par des révolutions subites de tempérament qui l'agitent; le *bourru*, par une certaine rudesse qui vient moins du fond que de l'éducation; le *baroque*, se dit des choses qui sont d'une irrégularité extraordinaire et désagréable; le *singulier*, par un goût particulier qui s'écarte de celui des autres.

— *Tête bizarre*. Vénér. Tête de cerf mal faite.

BIZARREMENT. adv. D'une façon, d'une manière bizarre. Agir bizarrement. Bizarrement orné. Etre bizarrement habillé. La fortune dispose bien *bizarrement* de moi. (Volt.)

— En musique, *Chanter bizarrement*, c'est Chanter tantôt vite, tantôt lentement, tantôt fort, tantôt doucement, selon la fantaisie du compositeur, ou plutôt selon les diverses expressions que demande le sens des paroles.

BIZARRERIE. s. f. Caractère de ce qui est bizarre. Quelle bizarrerie! Une cruelle, une monstrueuse bizarrerie. La bizarrerie de l'humeur, de l'esprit, des goûts, etc. Etrange bizarrerie. Faire quelque chose par bizarrerie. C'est une pure bizarrerie. Cet homme est sujet à de grandes bizarreries. La bizarrerie d'un événement. C'est une *bizarrerie* qui déconcerte ceux qui veulent gagner son affection. (Pasc.) Il fallait essuyer les *bizarreries* d'un peuple flatté. (Boss.) Des succès qu'on doit à la *bizarrerie* du hasard plus qu'à la sagesse des mesures. (Mass.) Par une *bizarrerie* que ses caprices seuls peuvent justifier, il a trouvé le secret de rendre en même temps, et le vice méprisable, et la vertu ridicule. (Id.) Nous cherchons notre bonheur hors de nous-mêmes, et dans l'opinion des hommes, que nous connaissons flatteurs, pleins d'envie, de caprices et de préventions; quelle *bizarrerie*! (La Bruy.)

— Se rapportant à un nom de chose. Il y a assez d'inégalités et de *bizarreries* dans leurs humeurs incommodes et contrariantes. (Boss.) La *bizarrerie* de votre humeur. (Mass.) Couper la queue d'un chien précisément parce qu'elle était belle et qu'on l'admirait, c'était une *bizarrerie* de caractère; nommer son cheval consul de l'empire romain, c'était une véritable *bizarrerie* d'esprit; illuminer des jardins avec les corps des chrétiens, en guise de torches, comme Néron le fit jadis, ou bâtir des tours avec des prisonniers vivants qui servent de blocs de pierre, comme le font aujourd'hui les Perses d'Ispahan, c'est là une aberration du cœur, une cruelle et monstrueuse *bizarrerie*. (E. C.) La *bizarrerie* de votre cœur vous fit revenir à moi, à mesure que vous voyiez que je m'éloignais de vous. (P. D. Cl.)

— Singularité. La bizarrerie des modes. La bizarrerie des langues, des opinions. La bizarrerie de mon étoile, de ma destinée. Elle est sujette à de grandes bizarreries. L'hérésie des monothélites, qui, par une *bizarrerie* presque inconcevable, en reconnaissant deux natures en Jésus-Christ, n'y voulaient reconnaître qu'une seule volonté. (Boss.) Je fus surpris de la *bizarrerie* de cette imagination. (Pasc.) La *bizarrerie* et la variété des usages paraissent encore plus dans la manière différente dont les hommes ont arrangé les cheveux et la barbe. (Buff.)

— Il se prenait aussi quelquefois pour une [illegible] *rerie* dans beaucoup d'ouvrages de la nature, dans la variété des coquilles, des pierres, des animaux. (Trév.)

. . . La satire est comme une prairie
Qui n'est belle sinon en sa *bizarrerie*.
(REGNARD.)

— Beaux-arts. Ce terme exprime dans l'architecture un goût contraire aux principes reçus, une recherche affectée de formes ordinaires, et dont le seul mérite consiste dans la nouveauté même, qui en fait le vice. Le goût de la *bizarrerie* résulte de plusieurs causes. (E. C.) On doit rechercher la cause de la *bizarrerie* qui a si promptement infecté l'architecture, dans ce goût immodéré de la nouveauté qui semble être devenu un caractère distinctif des peuples modernes. (Id.) C'est de la perfection même de l'art, c'est du désir immodéré de la nouveauté, et du peu de rapport qui existe entre les mœurs et les arts, que résulte chez les nations modernes et chez les artistes l'empire de la *bizarrerie*. (Id.)

— Syn. comp. BIZARRERIE. FANTAISIE. CAPRICE. La *bizarrerie* donne une idée d'inconséquence et de mauvais goût. *Fantaisie* veut dire un désir singulier, un goût passager. Il a eu la *fantaisie* d'aller à la Chine; la *fantaisie* du jeu, du bal lui a passé. Le *caprice* peut signifier un dégoût subit et déraisonnable.

BIZE. s. m. Ichthyol. Syn. de Scombre.

BIZÉ À DEUX TÊTES. s. m. Techn. Outil de buis dont les cordonniers se servent pour régler la trépointe du derrière d'un soulier.

BIZEBANI ou **BIZEHAMI.** s. m. (ét. ar., *bi*, sans, et *zeban*, langue). On nomme ainsi, à la cour du Grand-Seigneur, un certain nombre de sourds et muets, dont quelques-uns servent de bouffons pour amuser Sa Hautesse. On les appelle aussi *dilsiz*.

BIZERT. s. m. Ornith. L'un des noms de la mésange charbonnière. En Languedoc, on l'appelle *pérengue*.

BIZINCIQUE. adj. m. (rad. *zinc*). Chim. Se dit d'un sel contenant deux fois autant d'oxyde de zinc que le sel neutre correspondant.

BIZIRCONIQUE. adj. m. (rad. *zirconique*). Chim. Se dit d'un sel contenant deux fois autant de zircone que le sel neutre correspondant.

BIZIURE. s. m. Ornith. Genre de la famille des fuligulinées, ayant pour type l'hydrobate à fanon de la Nouvelle-Hollande.

BIZONÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *bis*, deux, et *zona*, bande). Qui est marqué de deux zones ou bandes colorées.

BLABE. s. f. Pathol. V. BLESSURE.

BLABÈRE. s. m. (du gr. βλαβερός, nuisible). Entom. Genre de coléoptères tétramères de la famille des curculionides. || Genre d'insectes de la famille des blattiens, de l'ordre des orthoptères, ayant pour type le blabère gigantesque de l'Amérique méridionale.

BLAC. s. m. (du celt. *blac*, de *pla*, plaie). Mot qui signifiait Plaie, blessure.

D'un des cottés de la Gironde
Estant le siége à Cadilhac,
Il se trouva beaucoup de monde
Pour frapper en bloc et en *blac*.
(DU CANGE.)

BLAC. s. m. (du gr. βλάξ, ακός, indolent). Ornith. Espèce de milan qu'on ne trouve guère qu'en Afrique.

BLACCIES. s. f. pl. (du lat. *blacciæ*, même signif.). Pathol. Syn. de Rougeole.

BLACE. s. m. (du gr. βλάξ, indolent). Entom. Genre d'insectes de la famille des ichneumoniens braconides, de l'ordre des hyménoptères.

BLACHE. s. f. (ét. celt., *blas*, particule diminutive; *chad*, bois). T. forest. Petit bois, bois rabougri. Ce mot, en usage dans le Dauphiné signifie Terre plantée de chênes ou de châtaigniers assez distants les uns des autres pour qu'on y puisse labourer.

BLACHMAL. s. m. Chim. Composé de sulfures métalliques.

BLACK (Joseph). Célèbre chimiste, né à Bordeaux, de parents écossais, en 1728, mort à Edimbourg en 1796.

BLACKBOURNE (Jean). Né en 1683, fut membre du collége de la Trinité à Cambridge; il mourut en 1741 à Londres.

BLACKBURNE (François). Théologien anglican, né à Richemond, dans le comté d'York, en 1705; il mourut en 1787.

BLACKBURNIE. s. f. (du nom de *Blackburne*, à qui cette plante fut dédiée). Bot. Genre de plantes, placé parmi les zanthoxylées; la seule espèce connue est un arbre de l'île de Norfolk.

BLACK-DROP. s. m. Médec. Nom donné par les Anglais à un médicament dont l'opium est la base.

BLACK-FISH. s. m. Ichthyol. Poisson de la Caroline, désigné par Lacépède sous le nom de Lutjan noir.

BLACK-MAIL. s. m. Hist. ang. Tribut que les propriétaires et fermiers des frontières de l'Angleterre et de l'Ecosse payaient aux maraudeurs ou *borderers* pour se garantir de leurs pillages.

BLACK-RIVER ou **RIVIÈRE NOIRE.** Géogr. Nom commun à beaucoup de rivières de l'Amérique septentrionale. La principale est la Big-Black-River, qui sort des monts Ozark, dans l'état de Massachussets (États-Unis), et qui, après 380 kilom. de cours, tombe dans la White-River, ou rivière Blanche.

BLACKSTONE (Jean). Célèbre botaniste anglais, mort en 1753.

— BLACKSTONE (William). Jurisconsulte distingué, né à Londres en 1723, mort en 1780. On a de lui des *Commentaires sur les lois anglaises*, ouvrage vanté outre mesure par Montesquieu, commenté et développé par l'ingénieux Delolme, et qui n'a pas eu moins de succès en France et dans toute l'Europe qu'en Angleterre. Trois traductions françaises des *Commentaires* de Blackstone ont paru dans le XVIIIe siècle; celle de M. Chompré, publiée dans ces derniers temps, est la meilleure et la plus complète de toutes.

BLACKSTONIE. s. f. (de *Blackstone*, botaniste). Genre de la famille des gentianacées, syn. de Chlore. || Genre de la famille des clusiacées, syn. de Moronobée.

BLACK-UMBER. s. m. Ichthyol. Nom que l'on donne en Angleterre à la sciène umbre. V. SCIÈNE.

BLACK-WAD. s. m. Minér. V. MANGANÈSE HYDROXYDÉ.

BLACK-WATER. Géogr. Rivière d'Irlande qui se jette dans l'Océan atlantique.

BLACKWELL (Georges). Né en 1545, dans le comté de Middlesex; fut nommé chef du clergé régulier et séculier d'Angleterre, avec le titre d'archiprêtre, en 1598, et mourut le 13 janvier 1613. || (Thomas). Ecrivain écossais, né à Aberdeen en 1701, mort en 1757 à Edimbourg. Il a laissé plusieurs ouvrages remarquables par l'esprit, l'érudition et l'originalité qu'il y a déployés. || (Alexandre). Botaniste anglais né en Ecosse, mort décapité le 9 août 1746; a laissé, sous le titre *Herbier curieux*, un ouvrage plus complet et mieux exécuté que tout ce qui avait paru avant lui.

BLACKWELLIACÉ, ÉE. adj. (de *Blackwell*, botaniste). Bot. Qui ressemble à une blackwellie. || BLACKWELLIACÉES. s. f. pl. Famille de plantes dont le type est la blackwellie.

BLACKWELLIE. s. f. (du nom de *Blackwell*, botaniste). Bot. Genre de la famille des homalinacées, arbrisseau ou sous-arbrisseau de l'île Bourbon, de l'Asie tropicale.

BLACKWOOD (Adam). Né à Dumferling, en Ecosse, en 1539, mort à Poitiers en 1613. Egalement habile dans la jurisprudence, la théologie, l'histoire et la politique, auteur de plusieurs traités de droit public, il fut le conseiller intime de l'infortunée Marie Stuart, reine d'Ecosse. Il a écrit un mémoire remarquable intitulé: *Relation du martyre de Marie Stuart, reine d'Ecosse.* || (Henri). Neveu du précédent, naquit à Paris, et mourut à Rouen le 17 octobre 1634. Il fut l'un des hommes les plus extraordinaires de son siècle: tout à la fois philosophe, orateur, médecin, soldat, courtisan et voyageur, il fut intrigant dans tous ces états si divers.

BLACODES. s. m. pl. (du gr. βλαχώδης, paresseux). Entom. Genre de coléoptères hétéromères, famille des mélasomes, appartenant à la tribu des pédinites, de M. Solier.

BLACOUEL. Bot. V. BLACKWELLIE.

BLACTARE. s. m. Chim. Syn. de Céruse V. ce mot.

BLAD ou **BLADET.** s. m. (du celt. *blead*, blé). Bot. Nom du blé dans le midi de la France.

BLADAGE. s. m. (ét., V. BLAD). Droit coutum. Droit de pâturage sur les terres qui viennent de rapporter du blé.

BLADASTI. s. m. Terme de politesse usité en Russie, et qui équivaut au merci des Français. Remercîment, action de grâces. Il le salua d'un grand bladasti.

BLADE ou **BLADETTE.** s. f. (ét., V. BLAD) Agric. Variété du froment dans le midi de la France.

BLADIE ou **BLADHIE.** s. f. Bot. Genre de la famille des sapotées myrcinacées. La bladie japonnaise est cultivée au Japon à cause de l'odeur de ses fleurs.

BLÆRIE. s. f. Bot. V. BLAIRIE.

BLAEU (on écrit aussi BLAEUW, BLAUW) (Guillaume). Mathématicien distingué, auteur de cartes géographiques très-estimées, né à Alcmar en 1571, mort en 1642. || Son fils Jean, né à Amsterdam, au commencement du XVIIe siècle, mort vers 1680, aida son père dans ses immenses travaux, et se fit remarquer comme imprimeur-éditeur et auteur de cartes géographiques.

BLAFARD, DE. adj. des 2 g. (pr. *bla-far, arde*; de l'all. *blasfarbe*; formé de *blas*, pâle; *farbe*, couleur). Qui est d'une couleur pâle. Ne se dit guère que des couleurs ternes, d'une lumière faible. Lumière blafarde. Lueur blafarde. Couleur blafarde. Coloris blafard. Ciel blafard.

— Médec. Se dit de tout ce qui a perdu sa couleur naturelle. Teint blafard. Chairs blafardes. Visage blafard. Une figure *blafarde* est celle des hommes qui conspirent dans l'ombre. (C. J.)

— Par extension on dit, Un homme blafard, une femme blafarde, pour désigner leur couleur pâle et maladive.

Toujours ces sages hagards,
[illegible]
Sont souillés de quelque opprobre.
(RACINE.)

— Fig. Et le sort fit ce mariage, pour voir ce que produirait une union si *blafarde*. (Hamilton.)

— Syn. comp. BLAFARD. PÂLE. BLÊME. LIVIDE. HÂVE. *Pâle*, faible de couleur; *blême*, très-pâle, *livide*, plombé, taché de noir; *hâve*, morne et défiguré par le décharnement; *blafard*, pâle jusqu'à l'affadissement.

BLAFFARD, BLAFFERT ou **BLAPPERT.** s. m. Monn. Petite monnaie usitée jadis en Allemagne, dans le ci-devant électorat de Cologne; le blaffard valait quatre albus, et quarante-cinq albus faisaient un écu d'empire ou rixdaler. Le blaffard peut s'évaluer à 16 centimes de notre monnaie actuelle.

BLAGDEN (sir Charles). Chimiste et médecin célèbre, né en Angleterre en 1740, mort à Arcueil, près Paris, le 26 mars 1820.

BLAGRE. s. m. Ornith. Nom vulgaire du pygargue blagre, faucon d'Afrique, espèce d'aigle.

BLAGUE. s. f. (du gaul. *bulga*, qui signifiait vessie servant de sac de cuir, et qui tient de très-près à l'allem. *balg*, qui veut dire *soufflet*). Vessie vide et desséchée dont on se sert pour mettre le tabac à fumer.

Ensuite sont brossés, d'un zèle intelligent,
Les *blagues* de velours, les couvercles d'argent.
(BARTHÉLEMY.)

— Quelques grammairiens font dériver ce mot du grec βλάξ, βλακός, mou, lâche; malgré la ressemblance des radicaux, nous ne pouvons adopter cette étymologie étrangère au sens primitif; tandis que la première, qui signifie au propre *vessie*, s'accorde parfaitement avec les deux significations de ce mot.

— Fig. Fanfaronnade, hâblerie, mensonge, bourde, gasconnade, propos de peu de valeur, par allusion au contenu d'une vessie soufflée.

— D'ailleurs, au propre et au figuré, c'est un mot populaire et bas, dont les personnes bien élevées évitent de se servir, si ce n'est dans une conversation très-familière, et par forme de plaisanterie.

BLAGUÉ, ÉE. part. pass. du v. Blaguer. S'emploie adjectiv. Il a été blagué par tout le monde.

BLAGUER. v. n. 1re conj. (ét., V. BLAGUE). T. très-pop. Dire des blagues. Conter des blagues. Raconter des choses qu'on sait être fausses, ou en les arrangeant de manière à les rendre vraisemblables. Mentir pour le plaisir de mentir.

— Il s'emploie aussi activement. *Blaguer quelqu'un*, tenir quelqu'un à part, et lui débiter des mensonges, soit sur lui, soit sur d'autres personnes. *Blaguer quelque chose*, dire quelque chose de faux. Ce mot, du reste, dans toutes ses acceptions, est de trop basse lignée, pour qu'on s'y arrête longtemps.

— SE BLAGUER. v. pron. Se conter réciproquement des mensonges, des blagues. Mentir sur ce qui concerne celui à qui l'on parle, et essuyer la réciproque de ces mensonges.

BLAGUEUR, EUSE. s. et adj. Celui, celle qui blague. Diseur de sornettes et de faussetés. Hâbleur, fanfaron. Un *blagueur* est un menteur, mais un menteur qui a moins pour but de tromper que de s'amuser ou de se faire valoir. (Burnouf.) Le langage d'un *blagueur* est plein de vent, comme une vessie gonflée. (Id.)

BLAGRAVE (Jean). Savant mathématicien anglais, né vers le milieu du XVIe siècle, dans le comté de Berks. Après avoir longtemps été le bienfaiteur des pauvres; il mourut à Reading, le 9 août 1611.

BLAGYTE. s. m. Ichthyol. En Norwége on appelle ainsi le labre bergsnyltre.

BLAICHE. adj. des 2 g. (du gr. βλάξ, mou, lâche). Vieux mot passé dans notre langue avec son acception primitive, qui est celle de mou, paresseux, et par extension, sot, etc. Dans la langue des ouvriers imprimeurs, ce mot signifie *mou* au physique, et au moral *lâche*; et certes ce mot, qui d'ailleurs était en usage au moyen âge, ne peut venir que du grec; les imprimeurs l'auront sans doute employé par suite de leur contact avec les savants de cette époque; et il s'est conservé, comme beaucoup d'autres, dans le langage technique des ouvriers de cet état.

BLAIE ou **BELAY.** Mar. Cri des matelots français, au moment où le sifflet d'un maître fait tenir bon pour amarrer les principales boulines au nombre de quatre.

BLAIN. Géogr. Chef-lieu de canton (Loire-Inférieure), arr. de Savenay; 4,900 hab.

BLAINVILLE (de). Français de la religion réformée, né en Picardie, s'enfuit en Hollande lors de la révocation de l'édit de Nantes en 1686. Son nom a été donné à plusieurs plantes qu'il a découvertes et classées dans son voyage en Europe.

BLAINVILLÉE. s. f. (du nom du botaniste *Blainville*). Bot. Genre de plantes faisant partie des Composées astéroïdées.

— Entom. Genre de diptères appartenant à la famille des mésomydes muscivores, ayant pour type la blainvillée palpée.

BLAIR. Géogr. Ville d'Écosse (Perth), à 50 kil. N.-O. de Perth; 2,500 hab.

BLAIR. Nom propre commun à plusieurs ... quables sont: || (Robert). Poète écossais, né à Edimbourg en 1699; il fit des recherches sur l'optique, et des observations microscopiques d'un grand intérêt. || (Patrice). Médecin écossais, né à Dondey vers la fin du XVIIe siècle, mort à Boston en 1728. || (Jacques). Né en Ecosse, ministre évangélique et pasteur de l'église épiscopale. Il établit dans la Virginie, sous Guillaume III, roi d'Angleterre, le collége de *Guillaume* et de *Marie*, dont il fut 50 ans le principal; il devint même président du conseil de la colonie. || (Hugues). Rhéteur et théologien laborieux, auteur de sermons très-remarquables et d'ouvrages sur la religion, né à Edimbourg en 1718, mort en 1800.

BLAIREAU. s. m. Zool. Mammifère de la famille des plantigrades, rangé dans le genre des ours. Sa grosseur est à peu près celle du renard. Il se creuse dans les bois, loin des habitations, un terrier tortueux et oblique dont il ne sort que pour chercher sa subsistance. Cet animal est omnivore: il s'apprivoise facilement, et vit familièrement avec les chiens et autres animaux domestiques. On le rencontre depuis l'Espagne jusqu'à la Norwége; il est même assez commun dans les bois avoisinant Paris. On en distingue trois espèces différentes: le *blaireau taisson*, le *carcajou*, qui habite le Labrador, le pays des Esquimaux, et le *blaireau commun*. Le blaireau jette autour de lui une odeur assez infecte, qui fait dire en termes populaires, *Puant comme un blaireau*.

— Ichthyol. Nom d'une espèce de poisson qui se trouve au Chili.

— Techn. T. de doreur sur bois. Espèce de pinceau dont le poil est dur, qui sert à épousseter les pièces dorées et à en faire tomber l'or inutile.

— Pinceau qu'on enduit de savon et que l'on promène sur la barbe avant de se raser, pour la ramollir.

— *Blaireaux fossiles*. Paléont. Des ossements de ce genre de carnassiers se rencontrent dans le diluvium des cavernes.

BLAIRIE. s. f. Eaux et for. Droit qui appartenait au seigneur haut-justicier, pour la permission de pâture qu'il accordait aux habitants pour leurs bestiaux sur les terres après la récolte, ou dans les bois et les héritages non clos. Ce droit de blairie se nomme aussi quelquefois Droit de vaine pâture.

— Bot. Genre de la famille des érécinées et de la tétrandrie monogynie, renfermant des plantes du cap de Bonne-Espérance, espèce de plante voisine des bruyères.

BLAISE (Saint). Évêque de Sébaste, où il souffrit le martyre vers 516, a toujours été très-vénéré, et par les Grecs et par l'Église latine. C'était en Allemagne et en France une coutume de bénir le pain et le sel le jour de Saint-Blaise. Cette coutume s'est retrouvée encore en Allemagne en 1774.

— Prov.

Le lendemain de Saint-Blaise
Souvent l'hiver s'appaise.

Prenez bien garde au lendemain
De Saint-Blaise s'il est serein.

— *Ordre militaire de saint Blaise et de la sainte Vierge.* Cet ordre remonte à une haute antiquité dans le moyen âge, et l'on ignore son origine. La marque de cette chevalerie est une croix pattée de gueules, chargée d'une médaille bordée d'or, où se trouve l'image de saint Blaise.

BLAISE (Barthélemy). Sculpteur, né à Lyon en 1738, mort à Paris en 1819. Il a exécuté les bustes de Jules Romain et de Poussin, qui sont placés dans la grande galerie du Musée, et celui du roi de Prusse Frédéric II. On cite encore de lui les bas-reliefs en pierre du Commerce et de la Navigation, dans l'intérieur du Panthéon, et un autre représentant le Nil, au Musée, dans la salle des Empereurs.

BLAISE. s. f. Techn. Bande de soie qui enveloppe le cocon que l'on ramasse dans les rameaux, ou que l'on enlève avant la filature des cocons. Les attaches qu'on nomme *blaises* sont enlevées au moment du décoconnage. (Rev. Sérig.)

BLAISEMENT. s. m. Gramm. V. BLÈSEMENT.

BLAISER. v. n. 1re conj. V. BLÉSER.

BLAISOIS. Géogr. V. BLÉSOIS.

BLAKE (Jean-Bradley). Né à Londres le 4 novembre 1745, mort à Canton le 16 nov. 1775. Se livra tour à tour avec ardeur à l'étude de la physique, de la chimie, du dessin et de la botanique. Il ne lui a manqué pour être cité parmi nos plus grands naturalistes, que le temps de mettre en ordre ses nombreuses recherches.

— BLAKE (William). Graveur, peintre et poète anglais, né le 28 novembre 1757, mort à Londres le 12 août 1828. Ses œuvres dans les trois arts auxquels il consacra sa vie, lui ont acquis en Angleterre une juste et grande popularité.

BLAKÉE. s. f. (M. *Blake*, d'Antigoa, promoteur des sciences). Bot. Genre de la famille des mélastomacées, tribu des miconiées.

BLAKOULLE. Myth. scand. Surnom de Niord, le dieu des eaux.

BLAKSTONIE. s. f. Bot. V. BLACKSTONIE.

BLAKWELLIE. s. f. Bot. V. BLACKWELLIE.

BLÂMABLE. adj. des 2 g. Qui est répréhensible; qui mérite de porter, d'avoir le blâme ... comme des choses. Personne blâmable. Erreur blâmable. Action blâmable. Délit blâmable. Jeunes gens blâmables. Conduite blâmable. Souvent la manière dont on blâme les défauts des autres est plus *blâmable* que ces défauts mêmes. (Dict. de maximes.) C'est le sort des rois d'être blâmés lors même qu'ils sont le moins *blâmables*. (Alexandre.)

— On peut le mettre avant son substantif quand l'analogie et l'harmonie le permettent. On ne dit pas, Une *blâmable* action, parce qu'il n'y a pas une analogie assez étroite entre ces deux mots; mais on pourrait dire, Ces *blâmables* écarts, ces *blâmables* erreurs.

— Syn. comp. BLÂMABLE. RÉPRÉHENSIBLE. Ce qui est *blâmable*, ce qui a rapport aux mœurs et à la probité; *répréhensible* se dit de toutes sortes de fautes et d'erreurs. Les fautes qui viennent du cœur sont *blâmables*; celles qui viennent de l'esprit sont *répréhensibles*.

BLAMAZÉE. s. f. Bot. Nom vulgaire du maïs dans quelques-uns de nos départements méridionaux.

BLÂME. s. m. (du celt. *blam*, blâme, réprimande). Sentiment, discours réprimande, par lequel on reprend, on blâme une personne ou une chose. Blâme affreux. Blâme sévère. Blâme irréfléchi. Eviter le blâme. Jeter le blâme sur quelqu'un. Encourir le blâme. S'attirer le blâme. Faire retomber le blâme sur une personne. Etre frappé de blâme. La fausse honte et la crainte du *blâme* inspirent plus de mauvaises actions que de bonnes. (J.-J. Rouss.) Peu de gens sont assez sages pour préférer le *blâme* qui leur est utile, à la louange qui les trahit. (La Rochef.) Que m'importe la vie et l'éloge ou le *blâme*? (Turquety.) Il y a presque toujours de l'envie dans le *blâme*. (Boiste.) C'est au milieu de ses condisciples qu'on appelle l'élève et qu'on le frappe de *blâme*. (St-Prosper.) L'expérience du monde nous apprend bien vite que les hommes distribuent sans discernement le *blâme* et la louange, et causent souvent ainsi des maux irréparables. (Vauvenargues.)

— Anciennement ce mot signifiait Affront, opprobre, injure, chose qui tourne à déshonneur, dommage, mauvais renom, etc. On disait aussi *Faire blâme*, pour, Faire injure.

— Anc. jurispr. Peine infamante, qui suivait immédiatement le bannissement à temps, infligée par un jugement, et consistant en une réprimande adressée au coupable. Cette peine a été formellement abolie par le code pénal du 25 septembre 1791 et ne se trouve plus dans le code actuel.

— Le *blâme* est toutefois employé, comme moyen de discipline intérieure, à l'égard des officiers publics ministériels, des avocats et autres soumis à des conseils de discipline. Le blâme n'a point ici le caractère ordinaire des peines infligées par la loi pénale; ce n'est plutôt qu'un simple avertissement sans publicité directe. Une seule loi érige le blâme, sous le nom de réprimande, en pénalité publique: c'est celle de la garde nationale, où elle figure comme le premier degré des peines données par le conseil de discipline.

— Le rappel à l'ordre dans nos assemblées législatives peut être considéré comme un blâme public infligé à l'orateur qui s'est écarté des convenances parlementaires ou constitutionnelles.

— Jurispr. féod. Acte par lequel le seigneur contredisait l'aveu et le dénombrement fourni par un vassal, lorsqu'il les trouvait défectueux.

— Iconol. Le blâme était caractérisé par les anciens sous la figure d'un vieillard en action de parler, frappant la terre avec un bâton.

— Syn. comp. BLÂME. ADMONITION. T. de palais. L'*admonition* est moindre que le *blâme*, et n'est plus flétrissante, à moins qu'elle ne soit suivie d'amende.

BLÂMÉ, ÉE. part. pass. du v. Blâmer. S'emploie adjectivement. Je dois être moins *blâmé* que plaint. (La Bruy.) Ce qui vous attire tant de louanges ne mérite que d'être *blâmé*. (Fén.)

— Il régit *de* ou *par*. Être blâmé de quelqu'un ou par quelqu'un.

Que je sois de ton peuple applaudie ou *blâmée*,
Ta seule opinion sera ma renommée.
(VOLTAIRE.)

Si le pouvoir suprême est *blâmé* par Auguste,
César fut un tyran. (CORNEILLE.)

BLÂMER. v. a. 1re conj. (du lat. *blasphemare*, employé par plusieurs écrivains dans la même signification, formé du gr. βλάπτω, injurier). Improuver, reprendre, condamner. Blâmer une personne, un procédé, une action. Je *blâme* également et ceux qui prennent le parti de louer l'homme, et ceux qui prennent le parti de le *blâmer*. (Pasc.) *Blâmons* le peuple où il serait ridicule de vouloir l'excuser. (La Bruy.) Les gens riches se servent de chars et de litières, dont les citoyens ne cessent de *blâmer* et d'envier l'usage. (Barthel.) Tout louer est d'un sot, tout *blâmer* est d'un fat. (Chénier.)

La vieillesse. . . . .
Inhabile aux plaisirs dont la jeunesse abuse,
Blâme en eux les douceurs que l'âge lui refuse.
(BOILEAU.)

Quoi! votre muse en monstre érige la sagesse!
Vous *blâmez* ces enfants, et leur crédit vous [blesse!
(GILBERT.)

..... Crois-moi, va, je connais le monde;
...
(LA CHAUSSÉE.)

Des hommes la plupart voilà le faible affreux,
Ils *blâment* dans chacun ce qui domine en eux.
(POISSON.)

— Reprendre, réprimander. En louant tout le monde, on loue les méchants; en *blâmant* tout le monde, on *blâme* aussi les bons. (Ménage.)

— Jurispr. crimin. Se disait autrefois d'une réprimande publique que faisait le juge à une personne reconnue coupable de quelque contravention aux lois ou aux ordonnances. Un jugement qui blâme, qui flétrit. Le juge l'a blâmé pour cette action.

— *Blâmer de.* Suivi d'un nom ou d'un infinitif. On ne me *blâmera* pas d'avoir détruit la créance qu'on peut avoir en vous. (Pasc.) Je le *blâme* d'un aussi long oubli de ses devoirs. (La Bruy.) Je ne puis te *blâmer* d'avoir fui l'infamie. (Corn.) Ne *blâmez* pas Perrault de condamner Homère. (Boil.) Cessez de me louer d'une bonne action, disait Julien à ses courtisans, ou ayez le courage de me *blâmer* de mes mauvaises. (Sall.) Le nègre, esclave infortuné, invoque parfois la mort, comme un asile de repos, ou le terme de ses souffrances; heureux de s'arracher par elle à la tyrannie, qui oserait l'en *blâmer*? (Virey.)

— Pascal l'a employé dans le sens d'Accuser. Ne *blâmons* pas de fausseté ceux qui, etc. On dit mieux aujourd'hui, N'accusons pas de fausseté, ou bien Ne blâmons pas de leur fausseté ceux qui, etc.

— S'emploie sans régime. Le sénat savait louer et *blâmer* quand il fallait. (Boss.) Des gens qui ne peuvent louer, qui *blâment* toujours. (La Bruy.) Plus enclin à *blâmer* que savant à bien faire. (Boil.)

Avant que de louer, j'examine longtemps;
Avant que de *blâmer*, même cérémonie.
(GRESSET.)

— SE BLÂMER. v. pron. Être blâmé. Se blâmer soi-même. L'action présente peut, à justes raisons, se blâmer. Je me blâme d'avoir fait cette erreur. Je me suis souvent blâmé de ma faiblesse.

— Syn. comp. BLÂMER. CENSURER. RÉPRIMANDER. *Blâmer*, penser ou dire qu'une action est moralement mauvaise. *Censurer*, décider, juger qu'il y a du mal dans les actions ou les ouvrages d'autrui. *Réprimander*, châtier par les paroles celui qui a commis une action répréhensible. *Blâmer* ne suppose que la désapprobation de celui qui blâme: c'est une opinion; *censurer* suppose un examen: c'est un jugement. *Réprimander*, de même que *censurer*, suppose de la supériorité.

BLAMONT. Géogr. Chef-lieu de canton (Doubs), arrondissement de Montbéliard; 679 hab. || Chef-lieu de canton (Meurthe), arrondissement de Lunéville; 2,281 hab.

BLAMONT (François-Colin de). Né à Versailles, le 22 novembre 1690, mort le 14 février 1760. Se livra avec passion à l'étude de la musique, fut auteur de plusieurs opéras très-recherchés encore de nos jours, et devint surintendant de la maison du roi. On cite principalement les *Fêtes grecques et romaines*, opéra en trois actes.

BLAMPOIX (Jean-Baptiste). Evêque constitutionnel de l'Aube, né à Mâcon, en 1740, mort en cette ville, en 1820.

BLAMUSE. s. f. Vieux mot qui signifiait, Tape donnée avec la main.

— Monn. Petite monnaie d'argent qui a cours dans le pays de Liége, valant en monnaie française 32 centimes.

BLAMUSER. s. m. Monn. Huitième partie du thaler, ou de l'écu, petite monnaie qui a cours dans le nord de l'Allemagne.

BLANC, CHE. adj. (pr. *blan, blanche*; de l'all. *blank*, en ital. *bianco*, en esp. *bianco*, même signification). Qui est couleur de lait, de neige, etc. Satin blanc. Sucre blanc. Sel blanc. Papier blanc. Marbre blanc. Plume blanche. Dents blanches. Porcelaine blanche. Plus blanc que le lait. Blanc comme l'albâtre, comme l'ivoire, le lis. Blanc comme le cygne. Plus blanc que la neige. Les sous-bergères et sous-bergers, en longues robes *blanches*, lui servirent cent mets délicieux. (Volt.) La dormeuse était *blanche* comme l'aster des prés et rosée comme la fleur de l'églantier. (G. Sand.) Soit politesse, soit instinct, le chien se mettait volontiers sur les jupes *blanches* des jeunes créoles. (B. de St-P.) Son cou était plus *blanc* que la neige. (Fén.) Quand deux hommes voient de la neige, ils affirment qu'elle est *blanche*. (Pasc.)

Rien ne me distraira, pas même sur la branche
Cet oiseau gracieux, cette colombe *blanche*.
(TURQUETY.)

Des Cappadociens il apprit le secret
De faire des gâteaux aussi *blancs* que le lait.
(BERCHOUX.)

— Se dit aussi de plusieurs choses qui ne sont pas tout à fait blanches, pour les distinguer de celles de même espèce qui ne le sont pas tant, ou qui sont d'une autre couleur. Poire blanche. Vin blanc. Verre blanc. Poivre blanc. Bière blanche. Raisin blanc. Figues blanches. Poisson blanc. Chair blanche. Avoir le teint blanc, la gorge blanche, les mains blanches, la peau blanche.

Elle aime la nuit sombre, et sur les vitraux
...
Les rayons de l'aurore incertains et tremblants.
(TURQUETY.)

— *Argent blanc*. V. ARGENT. || *Monnaie blanche*. Petite monnaie d'argent qui par sa quantité parvient à former la monnaie d'une grande pièce.

— *Armes blanches*. V. ARMES.

— *Blanches bêtes*, en parlant des moutons, des brebis, par opposition à pourceaux, vaches et bœufs, etc.

— *Billet blanc*. V. BILLET.

— *Bois blanc*. V. BOIS. || *Bois blanc* ou *mort bois*, vulgairement Bois qui ne porte pas de fruits.

— *Boudin blanc*. Boudin fait avec du lait et du blanc de chapon.

— *Cartes blanches*. Cartes sur lesquelles il n'y a rien de représenté. Il a cartes blanches

dans son jeu. || Substantivement aussi, *Avoir blanche*, n'avoir aucune figure dans son jeu.

— *Cheveux blancs.* Cheveux blanchis par la vieillesse, par une maladie, par le chagrin. Chez les anciens, l'essence de la fleur couronnait la coupe du banquet et les cheveux *blancs* du sage. (Chateaub.) Les cheveux *blancs* du vieillard vertueux sont une couronne dont le temps a orné sa tête. (Beauchêne.)

Rome, ô terreur! a vu sur les rostres sanglants
De son libérateur la tête en cheveux *blancs.*
(Chaussard.)

— On dit aussi : *Il est tout blanc de vieillesse, de chagrin.* Par la même raison, le mot Blanc se prend quelquefois substantivement pour la blancheur des cheveux, ou pour la maladie qui les fait devenir blancs.

Ils n'arrêteront pas le temps qui toujours vole,
Et qui d'un triste *blanc* va peindre tes cheveux.
(Main.)

— *Cure blanche.* Terme usité dans l'Orléanais et ailleurs, ce qui se dit des cures possédées par des chanoines réguliers de St-Augustin, parce qu'ils ont des soutanes blanches, pour les distinguer des autres curés séculiers, qui en ont des noires à l'ordinaire. Ainsi on dit : Cures blanches et cures noires.

— *Drapeau blanc.* Drapeau que les assiégés arborent lorsqu'ils demandent à capituler. Autrefois, en France, le premier drapeau d'un régiment.

— Méd. *Eau blanche.* Liqueur blanchâtre dans laquelle entre un mélange d'eau et d'extrait de saturne. Faire des lotions avec de l'eau blanche. || Eau dans laquelle on a mêlé du son, pour faire boire aux chevaux.

— *Écharpe blanche.* Signal de ceux qui étaient autrefois au service de France.

— *Fer-blanc.* V. fer.

— *Gelée blanche.* Gelée légère qui se forme le matin de la rosée ou du brouillard congelé.

— *Gris-blanc.* Gris pâle tirant sur le blanc.

— *Livre blanc.* Livre dont tous les feuillets sont blancs.

— *Mûrier blanc.* V. mûrier.

— *Pain bis-blanc.* Qui est mêlé de son ou de seigle.

— *Papier blanc.* Papier sur lequel il n'y a rien d'écrit ou d'imprimé. Un feuillet de papier blanc. On dit de même une page blanche.

— *Poudre blanche.* Poudre à canon qui tire sans faire de bruit, à ce que l'on prétendait.

— *Reine blanche.* s. f. Bot. V. reine.

— *Reines blanches.* Nom donné aux reines de France veuves, parce qu'elles portaient le deuil en blanc avant Anne de Bretagne, et, suivant Brantôme, à cause de la sagesse renommée qui distinguait la reine Blanche pendant la régence sous Louis IX.

— Art culin. *Sauce blanche.* Sauce faite avec de la farine et du beurre fondu qu'on n'a pas laissé roussir.

— *Verre blanc.* Verre pur et bien plus clair et diaphane que le verre commun. || Se dit aussi d'un verre à boire qui est propre.

— *Viande blanche.* La viande de volaille, de lapin, de veau, etc. Par opposition à la viande noire, la viande de lièvre, de faisan, de bécassine, de sanglier, etc.

— Fig. Admin. forest. *Blanc estoc* ou mieux *blanc être.* Faire une coupe de bois à blanc estoc ou à blanc être, c'est en couper tout le bois, sans en laisser de baliveaux. On dit dans le même sens, *Coupe blanche;* on dit aussi, *Couper un arbre à blanc estoc,* le couper au pied, sur la souche.

— Fig. et fam. *Nuit blanche.* Nuit qu'on passe sans dormir.

— *Vers blancs.* On appelle vers blancs les vers sans rime, tels que ceux de Milton et autres poètes anglais et des Italiens modernes. Notre système de versification n'admet point les vers blancs. Je vais prendre la liberté de traduire cet endroit en vers *blancs,* comme votre pièce est écrite, parce que le temps qui me presse ne me permet pas le travail qu'exige la rime. (Voltaire.) J'aurais souhaité pouvoir, à l'exemple des Italiens et des Anglais, employer l'heureuse facilité des vers *blancs.* (Id.)

— Prov. *Être entre le blanc et le clairet.* Être entre deux vins.

— *Blanc et noir*; c'est-à-dire, tout le monde sans exception.

— Prov. et fig. *C'est bonnet blanc et blanc bonnet.* Signifie qu'il n'y a presque point de différence entre deux choses dont il s'agit, que l'une équivaut à l'autre. || *Il a mangé son pain*

agréable, il n'y est plus. || *Donner carte blanche à quelqu'un.* Lui donner plein pouvoir, l'autoriser à faire tout ce qui lui plaira. || *Sortir d'un emploi le bâton blanc à la main.* V. bâton. || *Se faire tout blanc de son épée, se faire blanc de son épée.* Se vanter de faire quelque chose en se supposant un pouvoir ou un crédit que l'on n'a pas.

Homme ayant l'âme en Dieu tout occupée,
Et se faisant tout *blanc* de son épée.
(La Fontaine.)

— *Rouge soir et blanc matin,* ou *rouge au soir et blanc au matin, c'est la journée du pèlerin.* Quand le ciel est rouge le soir et blanc le matin, c'est ordinairement un indice qu'il fera beau temps.

— *Blanc,* signifie aussi Propre, par opposition à Sale, ce qui est pur et net, qui n'est ni sale ni gâté. Linge blanc. Draps blancs. Mouchoir blanc. Serviette blanche. Nappe blanche. Assiette blanche. Verre blanc. Chemise blanche. Bas blancs. Cuiller blanche. Son rabat jadis *blanc.* (Boil.)

— *Blanc de lessive.* Se dit du linge propre, tel qu'il est au sortir de la lessive. Ces draps, ces rideaux sont blancs de lessive.

— Prov. et fig. *Mettre quelqu'un en beaux draps blancs, dans de beaux draps blancs,* c'est le mettre dans l'embarras, lui susciter des affaires.

— Fig. et fam. *Sortir d'une accusation, d'une affaire blanc comme la neige,* c'est être déclaré innocent, être acquitté par un arrêt ou un jugement, en matière criminelle ou correctionnelle.

Selon que vous serez puissant ou misérable,
Les jugements de cour vous rendront *blanc* ou [noir.
(La Fontaine.)

— Ce mot, pris ainsi dans un sens figuré, a diverses autres significations ; par exemple, *ils sont tout blancs au-dehors et tout noirs au-dedans,* c'est-à-dire qu'ils sont vertueux en apparence, mais qu'au fond ce sont des méchants.

— Fam. *Vous n'êtes pas blanc,* c'est-à-dire vous risquez beaucoup d'être condamné, d'être grondé. Votre affaire produira de fâcheux résultats.

— Qui n'a pas de couleur, par opposition à Coloré. Être blanc de colère. || Se dit aussi dans le même sens pour les choses. La porcelaine est couverte ordinairement d'un vernis *blanc* ou d'un vernis coloré. (Raynouard.)

BLANC. s. m. La couleur blanche et ce qui est de cette couleur. Le blanc a plus d'éclat à côté du noir. Cette couleur tire sur le blanc. Blanc mat. Le blanc est le symbole de l'innocence. S'habiller de blanc. Ne porter que du blanc (que des vêtements blancs). Être en blanc. Joli blanc. Pour les peintres, le blanc est la première des couleurs simples, bien que les philosophes ne mettent au nombre des couleurs ni le *blanc* ni le noir. (Delécluze.)

— *Blanc sale.* Blanc terne, sans éclat. Cette robe, cette étoffe, ce papier sont d'un blanc sale. La gorge et tout le dessous du corps était d'un *blanc* sale varié de taches marron. (Buff.)

— Art culin. *Mets au blanc.* Mets accommodés à la sauce blanche. Un plat de cardons au blanc. Des laitues au blanc.

— *Vouer un enfant au blanc.* Faire vœu que cet enfant sera habillé tout en blanc en l'honneur de la Vierge pendant un temps limité.

— *Poudré à blanc.* Extrêmement poudré, de manière que la poudre cache entièrement la couleur des cheveux.

— *Il a gelé à blanc.* Il y a eu une gelée blanche.

— *Boire dans son blanc, dans le blanc.* V. boire.

— Fig. *Marquer un jour de blanc.* Expression empruntée des Latins, le mettre au rang des jours heureux.

— Anc. t. milit. *Armé à blanc.* Armé de pied en cap.

— *Armé à blanc de tout harnais. Tout armé de harnais à blanc. Il était tout à blanc armé. Armé tout à blanc en salade.* Sans avoir d'armoiries peintes sur ses armes. Les chevaliers, surtout dans les premières années de leur chevalerie, allaient armés de couleur blanche, pour chercher des aventures ; ils tiraient apparemment leurs armoiries des aventures qu'ils avaient eues.

— On voit le mot *blanc* employé pour des éperons et des brides sans dorure et pour des selles sans peinture.

— Fig. et fam. *Aller, passer, changer du blanc au noir.* Parler d'une affaire grave, puis d'une affaire de plaisir. Passer d'une extrémité à l'autre.

. L'homme va du *blanc* au noir,
Il condamne au matin ses sentiments du soir.
(Boileau.)

— *Dire blanc, répondre noir.* Parler d'une façon, répondre d'une autre.

Quand je veux dire *blanc,* la quinteuse dit noir.
(Boileau.)

— *Dire blanc et noir.* Parler d'une façon et d'une autre.

Garat, toujours rempli de frayeur et d'espoir,
A toujours le secret de dire *blanc* et noir.
(*Satiriques du* xviii *siècle.*)

— *Mettre du noir sur du blanc.* Écrire, composer. Depuis qu'il met du noir sur du *blanc,* il se croit un personnage.

— Par exagér. *Saigner quelqu'un jusqu'au blanc.* C'est le saigner abondamment, jusqu'à ce que le sang qui sort de la veine perde de sa couleur rouge.

— Phys. Le blanc résulte de la réunion des sept couleurs dont un rayon solaire est composé ; on obtient un blanc parfait en retranchant les rayons jaunes.

— Signifie particulièrement la Couleur ou matière blanche que les peintres, les maçons, etc., emploient pour rendre une surface blanche. Broyer du blanc. Peindre une chambre de blanc ; la peindre en blanc. Une couche de blanc.

— Techn. Chapell. Ce qui n'est pas teint.

— Dorure. Pièce plâtrée sur laquelle on appose la dorure.

— Instrum. Mélange de colle, d'eau et de blanc d'Espagne, dont les facteurs d'orgues se servent pour blanchir les parties qu'ils veulent souder.

— Faïenc. Couvrir le biscuit de l'émail de la faïence.

— Fonder. en caract. La pièce d'un moule à fondre les caractères d'imprimerie.

— Imprim. Se dit des espaces, des demi-cadratins, cadratins, cadrats, interlignes, lingots et garnitures. V. ces mots. Une ligne de blanc. Laisser beaucoup de blanc entre le titre et la matière. On dit aussi dans le même art qu'une lettre porte du blanc, pour dire que, dans la composition, elle laisse naturellement de l'espace entre elle et les autres lettres qu'elle touche.

— Jard. et hortic. Maladie qui attaque certaines plantes et en détruit les feuilles ; elle attaque également les arbres à fruit, et surtout le pêcher. La laitue, les chicorées, les concombres, les melons, les œillets, sont sujets au blanc. Sur les arbres, le *blanc* est communément une maladie locale n'attaquant que quelques feuilles. (L'ab. Rozier.) Mes melons ont le *blanc.* (Id.) Ce mal, qui est mortel pour ces plantes, n'est autre chose qu'une altération dans les fibres de leurs bras, qui, n'étant plus capables de recevoir le suc qui les nourrit, périssent. (Liger.)

— Rôtiss. Volaille, viande qui n'a pas encore été touchée, la raie vidée, etc.

— Art culin. Composition préparatoire souvent en usage dans les formules culinaires.

— Art vétér. Maladie des chevaux qui, par ses suites, deviennent blancs.

BLANC. s. m. Papier signé que l'on donne pour servir de quittance en quelques circonstances. A son départ, cet officier m'a donné son blanc pour toucher sa pension au trésor. Ce sens a vieilli.

— Espace laissé dans une pièce d'écriture sans être rempli, et pour l'être plus tard. Les actes, en général, doivent être écrits sans aucun blanc, afin de prévenir les additions frauduleuses qui pourraient être faites après leur rédaction. Le notaire a laissé des *blancs* dans le contrat pour y mettre les noms des contractants et la somme dont ils conviendront. (Acad.) En transcrivant ce manuscrit, le copiste a réservé un *blanc* pour une ligne qu'il n'a pas pu lire. (Id.)

— On dit de même Laisser une ligne ou plusieurs lignes en blanc. || *Quittance en blanc.* Quittance où on laisse en blanc le nom de celui qui doit payer. || *Promesse en blanc.* Promesse où le nom de celui à qui l'on doit payer n'est point indiqué. || *Procuration en blanc.* Procuration où le nom de celui qui doit en être chargé est laissé en blanc. || *Signature en blanc.* Signature apposée sur un papier blanc.

— *Blanc* à plusieurs jeux désigne un coup qui ne produit rien. || *Amener blanc,* à certains jeux de dés, lorsque des dés présentent la face qui n'est marquée d'aucun point. || *Faire chou blanc.* Au jeu de quilles, et en général à tous les autres, ne rien abattre. Dans un sens étendu, Manquer son but. || *Blanc et noir,* pour, Pile ou face. Les disques noirs et blancs volent du *blanc* au noir. (Delille.) || Marque blanche mise à un but pour l'atteindre, soit avec une arme de trait, soit avec une arme à feu. Tirer au blanc. Donner dans le blanc. Mettre dans le blanc.

— *Tirer de but en blanc.* Tirer en ligne droite, sans que le projectile parcoure une ligne courbe ou fasse des ricochets. || Fig. et fam. *De but en blanc.* Inconsidérément, brusquement, sans raison, sans garder de mesure. Aller de but en blanc dire à quelqu'un que.... Quereller quelqu'un de but en blanc.

BLANC. s. m. Se disait autrefois d'une espèce de monnaie qui valait cinq deniers. On dit encore comme monnaie de compte, mais c'est une expression populaire, *Six blancs,* pour dire Deux sous et demi, deux sols six deniers de notre ancienne monnaie. || *Je n'avais pas un blanc pour vivre,* équivalait à cette phrase de nos jours : Je n'avais pas un sou pour vivre.

— Fig. et fam. *Mettre quelqu'un au blanc.* Le dépouiller entièrement de son argent, lui gagner tout son argent, le ruiner.

BLANC, BLANCHE. s. Par opposition à Nègre, négresse. Se dit substantiv. des races d'hommes qui ont le teint blanc ou même olivâtre, à la différence de celles qui l'ont noir. Fils d'un blanc et d'une négresse, d'une blanche et d'un nègre. Dans cette colonie, il y a moins de blancs que d'hommes de couleur. La pantomime est si naturelle et si expressive, que les enfants des *blancs* ne tardent pas à l'apprendre dès qu'ils ont vu ceux des noirs s'y exercer. (B. de St-P.) Ni l'une ni l'autre, à ce qu'elles me dirent, n'avaient jamais vu d'homme *blanc.* (Biblioth. des voyag.)

BLANC. s. m. Ichthyol. et pêche. Menu poisson dont on se sert pour prendre les poissons voraces.

BLANC (LE). Géogr. Chef-lieu d'arr. (Indre); 4,804 hab.

BLANC (Cap). Géogr. V. cap.

BLANC. (Mont.) Géogr. V. mont.

BLANC. s. m. Nom donné à certains imposteurs venus d'Écosse ou d'Italie, au xive siècle, et dont l'un disait être le prophète Élie, descendu du ciel pour annoncer que le monde allait périr par un tremblement de terre. || C'est aussi le nom des membres d'une confrérie établie dans certaines villes d'Italie, sous le nom de Confrérie des Blancs, et dont le principal emploi est d'assister les criminels conduits au supplice.

BLANC (Jean-Denis-Ferréol). Célèbre avocat, député aux États-généraux, né à Besançon en 1744, mort à Versailles le 13 juillet 1789.

BLANCA. s. m. Comm. Ancienne monnaie d'Espagne valant moitié du maravédis de vallon.

BLANCARD (Nicolas). Né à Leyde, le 11 décembre 1625, mort le 15 mai 1703 ; a publié divers ouvrages d'érudition recherchés encore aujourd'hui par les savants. || Son fils Étienne en a laissé un très-grand nombre concernant la physique et la médecine. || (Pierre). Navigateur célèbre, né à Marseille en 1741, mort à Aubagne en 1826. On a de lui un Manuel du commerce des Indes orientales et de la Chine qu'il est utile de consulter, malgré les changements que le temps a apportés au commerce des Européens dans les Indes. || Quelques personnages célèbres ont encore porté ce nom ; nous nous bornerons à les citer. || (Jérôme). Historiographe du roi d'Espagne, mort en 1590. || (François). Missionnaire des Indes, né à Tarragone en 1560, mort aux Indes en 1614.

BLANCARDS ou **BLANCHARDS.** s. m. pl. Toiles de lin, ainsi appelées de ce que le fil a été à demi blanchi avant d'être employé à leur fabrication. Elles viennent toutes des départements formés de l'ancienne Normandie.

BLANC-AUNE. s. m. Bot. Nom de l'alisier commun. || Plur., des *blancs-aunes.*

BLANC-BATTU. s. m. Membre d'une confrérie de pénitents établie par le roi de France Henri III. V. battu.

BLANC-BEC. s. m. Jeune homme sans expérience, qui n'a pas de barbe, et mieux, Qui a le bec blanc. || Plur., des *blancs-becs.* V. blanquet.

BLANC-BOURGEOIS. s. m. Techn. Farine du premier griot.

BLANC-CUL. s. m. Ornith. Nom du bouvreuil dans Belon.

BLANC D'ALBÂTRE. s. m. Chim. Sulfate de chaux réduit en poudre fine, et employé dans la grosse peinture en détrempe.

BLANC D'ARGENT. s. m. Comm. Nom donné au plus beau blanc de plomb.

BLANC D'EAU. s. m. Bot. Plante qu'on appelle aussi Nénuphar. V. nénuphar.

BLANC DE BALEINE ou **SPERMA CETI.** s. m. Matière grasse, blanche et cristalline, que l'on retire de la cervelle de certaines espèces de cachalots. Le blanc de baleine sert à faire des bougies demi-diaphanes. Outre ses usages en médecine, il s'emploie comme cosmétique. Le *blanc de baleine* veut être conservé dans des vaisseaux bien bouchés, car il n'y a guère de choses qui se gâtent plus aisément à l'air. (Somet.)

BLANC DE BOURRE. s. m. Sorte d'enduit formé de terre que l'on recouvre de chaux mêlée de bourre.

BLANC DE CÉRUSE ou **DE PLOMB.** s. m. Chim. Rouille du plomb, qui est ainsi appelée à cause de sa blancheur. || Le blanc de plomb est aussi un cosmétique dont les femmes se servent pour blanchir la peau ; on en fait le fard.

BLANC DE CHAMPIGNON. s. m. Bot. Filets blancs qu'on trouve dans le fumier, et qui ne sont que le premier développement des graines de champignons.

BLANC DE CHAPON. s. m. Chair du chapon cuit, surtout celle des ailes et de la poitrine.

— Eaux et for. Veines blanchâtres et vergetées qui se trouvent dans les bois qui ont un commencement de pourriture.

BLANC DE CHAUX. s. m. Eau dans laquelle on a délayé de la chaux, et dont on peint les murailles. Faire un blanc de chaux. Donner un blanc de chaux à une muraille.

BLANC DE CRAIE. s. m. Craie délayée dans de l'eau gommée.

BLANC DE FARD ou simplement **BLANC.** s. m. Chim. et parfum. Nom du sous-nitrate de bismuth, employé pour blanchir la peau. Le *blanc* et le rouge rendent les femmes affreuses. (La Bruy.)

BLANC DE FUMIER. s. m. Le blanc résulte des couches plus humides ou plus sèches que l'on amoncèle ; alors la fermentation est partielle, et les interstices d'un pareil fumier se couvrent de blanc. Dans cet état, le fumier devient terreau.

BLANC DE HOLLANDE. V. peuplier.

BLANC DE LAIT. s. m. Bot. Nom vulgaire sous lequel on désigne plusieurs espèces d'agarics.

— *Blanc de lait, blanc de perles.* Nuance du blanc semblable à celle du lait, des perles.

BLANC DE L'OEIL. s. m. Médec. Première tunique, ou peau de l'œil, qu'on appelle aussi cornée ou conjonctive, parce qu'elle sert à joindre et à soutenir les autres. Elle ne va que jusqu'au cercle qu'on nomme iris.

— Prov. et fig. *Ils se sont mangé le blanc des yeux.* Ils se sont fortement querellés, disputés.

BLANC DE MESUE. s. m. Pharm. Emplâtre qu'on nomme aussi diachylon.

n des membres d'une confré-
certaines villes d'Italie, sous
érie des Blancs, et dont le
est d'assister les criminels
lice.

-Denis-Ferréol). Célèbre avo-
Etats-généraux, né à Besan-
t à Versailles le 13 juillet 1789

m. Comm. Ancienne monnaie
moitié du maravédis de vallon.

(Nicolas). Né à Leyde, le 11 dé-
rt le 15 mai 1703; a publié di
d'érudition recherchés encore
les savants. || Son fils Etienne
très-grand nombre concernant
a médecine. || (Pierre). Naviga-
à Marseille en 1741, mort à
26. On a de lui un Manuel du
ndes orientales et de la Chine
e consulter, malgré les chan-
temps a apportés au commerce
dans les Indes. || Quelques per-
es ont encore porté ce nom; nous
à les citer. || (Jérôme). Histo-
i d'Espagne, mort en 1590. ||
ionnaire des Indes, né à Tarra-
ort aux Indes en 1614.

S ou **BLANCHARDS.** s. m. pl.
insi appelées de ce que le fil a
chi avant d'être employé à leur
es viennent toutes des départe-
e l'ancienne Normandie.

NE. s. m. Bot. Nom de l'alisier
., des *blancs-aunes.*

TTU. s. m. Membre d'une con-
nts établie par le roi de France
BATTU.

C. s. m. Jeune homme sans ex-
'a pas de barbe, et mieux, Qui
| Plur., des *blancs-becs.* V. BLAN-

URGEOIS. s. m. Techn. Farine
oi.

L. s. m. Ornith. Nom du bou-
lon.

LBÂTRE. s. m. Chim. Sulfate
it en poudre fine, et employé
peinture en détrempe.

ARGENT. s. m. Comm. Nom
beau blanc de plomb.

EAU. s. m. Bot. Plante qu'on
Jénuphar. V. NÉNUPHAR.

BALEINE ou **SPERMA CETI.**
grasse, blanche et cristalline,
de la cervelle de certaines es-
lots. Le blanc de baleine sert à
ies demi-diaphanes. Outre ses
ecine, il s'emploie comme cos-
nc de baleine veut être conservé
eaux bien bouchés, car il n'y a
s qui se gâtent plus aisément à

BOURRE. s. m. Sorte d'enduit
que l'on recouvre de chaux mê-

CÉRUSE ou **DE PLOMB.** s. m.
du plomb, qui est ainsi appelée
blancheur. || Le blanc de plomb
osmétique dont les femmes se
blanchir la peau; on en fait le

E CHAMPIGNON. s. m. Bot.
u'on trouve dans le fumier, et
e le premier développement des
mpignons.

E CHAPON. s. m. Chair du
urtout celle des ailes et de la

or. Veines blanchâtres et verge-
uvent dans les bois qui ont un
t de pourriture.

E CHAUX. s. m. Eau dans la-
élayé de la chaux, et dont on
illes. Faire un blanc de chaux.
nc de chaux à une muraille.

E CRAIE. s. m. Craie délayée
gommée.

FARD ou simplement **BLANC.**
parfum. Nom du sous-nitrate de
oyé pour blanchir la peau. Le
ge rendent les femmes affreuses.

E FUMIER. s. m. Le blanc ré-
es plus humides ou plus sèches
cèle; alors la fermentation est
s interstices d'un pareil fumier
blanc. Dans cet état, le fumier

HOLLANDE. V. PEUPLIER.

LAIT. s. m. Bot. Nom vul-
el on désigne plusieurs espèces

lait, blanc de perles. Nuance
able à celle du lait, des perles.

L'OEIL. s. m. Médec. Première
au de l'œil, qu'on appelle aussi
njonctive, parce qu'elle sert à
tenir les autres. Elle ne va que
qu'on nomme iris.

fig. *Ils se sont mangé le blanc*
e sont fortement querellés, dis-

MESUE. s. m. Pharm. Emplâ-
ne aussi diachylon.

BLANC-DENIER. s. m. Ancienne monnaie d'argent.

BLANC DES CARMES. s. m. Chaux de Senlis fort blanche et passée dans un tamis très-fin.

BLANC D'ESPAGNE. s. m. Espèce de terre ou marne blanche qui se fond très-facilement dans l'eau. On ne l'emploie qu'en détrempe. Il est de la même nature que le marbre, et produit une vive effervescence combiné avec les acides. || Nom de la craie lavée et façonnée en pains cylindriques, que l'on emploie à divers usages. || Plur. des *blancs d'Espagne.*

BLANC D'IVOIRE. s. m. Bot. Nom vulgaire de l'agaric d'ivoire.

BLANC D'OEUF. s. m. Substance glaireuse de l'œuf qui entoure le jaune et qui devient blanche par la cuisson. Un blanc d'œuf. Battre des blancs d'œufs.

BLANC DE TROYES. s. m. Craie porphyrisée et réduite en pains.

BLANC DE ZINC. s. m. Précipité formé à l'aide de la potasse dans le dissoluté de zinc par l'acide sulfurique. Cette substance a été proposée pour remplacer le blanc de plomb.

BLANCHA (Juan). Consul de la ville de Perpignan vers la fin du XVe siècle, célèbre dans l'histoire par le siége qu'il soutint pendant si longtemps contre les Français, au nom de Jean II, roi d'Aragon. Plutôt que de se rendre, il laissa égorger son fils, fait prisonnier dans une sortie. Sa défense héroïque lui mérita l'estime des vainqueurs eux-mêmes, et valut à Perpignan le titre de très-fidèle.

BLANCHAILLE. s. f. Pêche. Menu poisson destiné à servir d'appât pour prendre les poissons voraces.

BLANCHARD. s. m. Ornith. Nom d'une grosse espèce d'aigle qui habite les pays orientaux.

— *Blanchard velouté.* Bot. Herbe vivace qui se trouve le plus abondamment répandue dans beaucoup de prairies naturelles en sol moyen et surtout dans celles qui reposent sur sable frais. C'est sans contredit une des meilleures herbes de prairie, soit qu'on le sème seul ou avec d'autres plantes pour prairies à faucher, ou pour celles qui sont destinées à être pâturées par les bêtes à cornes. Cette plante se trouve dans la proportion de 75 sur 100, dans le mélange des herbes qui composent les herbages si célèbres du pays de Bray, dont le beurre, le meilleur qu'on puisse trouver, est apporté chaque semaine à Paris.

BLANCHARD (Alain). Habitant de Rouen, commandait une partie de la population de cette ville, lors du siége mémorable qu'elle soutint en 1418, contre Henri V, roi d'Angleterre. Après la reddition de la ville, il eut la tête tranchée, comme un de ceux qui avaient déployé le plus d'énergie pendant le siége, et n'ayant pas les moyens de se racheter.

— Ce nom appartient encore à plusieurs savants, artistes, jurisconsultes, aéronautes, etc.; nous citerons : BLANCHARD (Jacques). Peintre, né à Paris, en 1600, mort en 1638. || (François). Avocat, mort à Paris, en 1660. Son fils Guillaume, mort à Paris le 24 septembre 1724. || (Elie). Né à Langres, en 1672, mort en 1753, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. || (Jean-Baptiste). Né dans les Ardennes, en 1731, professeur de rhétorique chez les jésuites, à Metz et à Verdun, a laissé plusieurs ouvrages très-estimés; mort en 1797. || (Jean-Pierre). Aéronaute, né en 1753, au petit Andely; mort en 1809. Il fit sa première ascension le 2 mars 1784, à Paris, en fit d'autres à Rouen, à Londres, à La Haye; la plus remarquable est celle qu'il répéta à trois époques différentes, la traversée de la Manche, de Douvres à Calais. Le nombre de ses ascensions s'est élevé à 60; la dernière qu'il fit est celle de La Haye, en 1808, et qui fut une des causes de sa mort. || Sa femme, Marie-Madeleine, après la mort de son mari, en exécuta de très-brillantes à Rome et à Naples, vers 1811; elle mourut le 6 juillet 1819, à sa 54e ascension, dans une fête au Tivoli de Paris, au milieu d'un concours de monde; elle s'éleva dans une nacelle élégamment pavoisée, où elle devait, à une certaine hauteur, lancer un feu d'artifice. Par des causes encore ignorées, le ballon s'enflamma, et l'intrépide voyageuse tomba avec sa nacelle sur une maison dont elle enfonça le toit, au coin des rues Chauchat et de Provence. Ses restes fracassés furent transportés au Père-Lachaise.

BLANCHARDISME. s. m. Hist. ecclés. On désignait ainsi, au commencement du XIXe siècle, la doctrine anticoncordiste du curé *Blanchard.*

BLANCHARDISTE. s. m. Hist. ecclés. Membre d'une petite secte d'anticoncordistes, fondée en France par le curé Blanchard, qui accusait Pie VII d'avoir sanctionné la révolte par son concordat avec Napoléon.

BLANCHÂTRE. adj. des 2 g. (rad. *blanc*). Tirant sur le blanc, qui a une couleur à peu près blanche. Couleur blanchâtre. Liqueur blanchâtre. Lumière blanchâtre. Le labremerle a le dos gris et le ventre *blanchâtre.* (Lacépède.) Pour éviter une partie de ces accidents, je verse à grands flots le sirop dans la chaudière, et j'enlève l'écume *blanchâtre* qui se forme. (Chaptal.)

— Se prend aussi substantivement. La pierre du Levant, d'un vert très obscur, et tirant en quelques endroits sur le *blanchâtre,* est une variété du schiste coticule. (L. Lenormand.)

BLANCHE. Plusieurs reines de ce nom furent célèbres à divers égards, mais aucune n'égala Blanche de Castille, épouse de Louis VIII, reine de France et mère de St Louis. Fille d'Alphonse IX, roi de Castille, née en 1185, elle épousa, le 23 mai 1200, le prince Louis, fils de Philippe-Auguste. A la mort de ce monarque, Blanche fut saluée reine de France, au sacre de son époux dans la cathédrale de Reims, le 14 juillet 1223. En 1226 elle resta régente du royaume et tutrice de son fils Louis IX; elle se montra digne de ce double titre par sa fermeté et son intelligence. Lorsqu'elle remit au jeune roi les rênes de l'Etat, la France était tranquille, elle avait su par sa sagesse étouffer la ligue fomentée par la Bretagne et l'Angleterre, apaiser les troubles en Languedoc, calmer l'émeute au sein de l'université de Paris, et secondée par le cardinal de St-Ange, elle avait triomphé de tous les obstacles et pouvait sans crainte, en 1235, remettre la direction du royaume à Louis IX. Quand il partit pour la Palestine, la régence lui fut de nouveau déléguée; elle mourut le 1er décembre 1252. Ce qui distingue entre toutes Blanche de Castille, c'est d'avoir su être grande reine en restant femme.

— BLANCHE DE BOURBON, reine de Castille, fille de Pierre de Bourbon, né en 1338, mariée en 1353 au roi de Castille, Pierre le Cruel, Morte empoisonnée, par les ordres de ce prince, à Medina Sidonia, où il la tenait prisonnière, en 1361. || Citons encore : BLANCHE DE NAVARRE, né en 1424, morte au château d'Orthez en 1464. || BLANCHE D'ARTOIS, reine de Navarre, morte en 1300. || BLANCHE, fille de Charles III, également reine de Navarre, morte en 1441. || Enfin, BLANCHE, comtesse de la Marche, célèbre par ses orgies, qui lui attirèrent la cassation de son mariage; morte au couvent de Maubuisson, où elle avait pris le voile, en 1325.

BLANCHE. s. f. Mus. Nom d'une note qui vaut deux noires ou la moitié d'une ronde.

— T. de jeu. Bille du jeu de billard, ainsi nommée de sa couleur.

— Ornith. Sorte d'oiseau du genre des sternes. V. ce mot. || Espèce d'hirondelles de mer. V. HIRONDELLE.

— Pêche. Menu poisson servant d'appât pour prendre les poissons voraces.

— Bot. La *blanche printanière,* la *blanche tardive,* sont des noms de tulipes. || *Rose blanche.* OEillet qui ressemble à la rose blanche.

— *Dame blanche.* V. DAME.

BLANCHE (Mer). Géogr. V. MER.

BLANCHE (Rivière). Géogr. V. RIVIÈRE.

BLANCHE-BLEUE. s. f. Techn. Sorte d'ardoise qui réunit ces deux couleurs.

BLANCHE COIFFE. s. f. Ornith. Un des noms vulgaires de la pie à coiffe blanche, espèce de geai.

BLANCHELET, ETTE. adj. (rad. *blanc;* diminutif de *blanc*). Main blanchelette. Gorge blanchelette.

BLAN[illegible]-MAGIE. s. f. V. MAGIE.

[illegible]CHE-MÉLIE. s. f. Pêch. Menu poisson [illegible]ant d'appât pour prendre les poissons [illegible].

[illegible]MENT. adv. (du mot *blanc*). [illegible] manière propre. Être blanchement, être proprement. On ne s'en sert qu'en parlant du linge de corps, et n'est usité que dans cette phrase familière : Tenir blanchement, tenir les enfants le plus blanchement possible, il faut les changer souvent de linge.

Pense que ma maîtresse égale ta lumière,
Et que même son sein reluit plus *blanchement.*
(DUCANGE.)

BLANCHE-QUEUE. s. f. Ornith. On nomme ainsi, dans les campagnes, le Jean-le-blanc.

BLANCHER. s. m. Techn. Ouvrier qui apprête les petits cuirs.

BLANCHE-RAIE. s. f. Ornith. Nom vulgaire de l'étourneau militaire.

BLANCHERIE. s. f. V BLANCHISSERIE.

BLANCHE-ROUSSE. s. f. Sorte d'ardoise qui est d'une couleur rousse et blanche.

BLANCHES-FERMES. s. f. pl. On appelait ainsi, dans le [illegible]ume de Normandie, les fermes dont le [illegible]age se payait en argent. V. FERME.

BLANCHES (Montagnes). Géogr. V. MONTAGNES.

BLANCHET. s. m. Sorte de camisole que

ment de drap blanc. Etoffe qui servait de chemise à certaines religieuses.

— Blanc que les femmes mettent sur le visage. De pauvres et misérables filles apprennent à devenir dames, mettant sur leurs joues, sur leur front, sur le sein, du *blanchet,* et du rouget sur leurs lèvres, pour les faire paraître rouges comme corail. (Merlin Cocale.)

— Techn. Les imprimeurs nomment ainsi un gros drap blanc dont on garnit le tympan d'une presse pour amortir le coup de la platine, faciliter le foulage de l'impression, le rendre plus égal et garantir en même temps l'œil de la lettre.

— Raffin. Pièce de gros drap contenant vingt mètres environ, bordé tout autour d'une double bande de toile. Elle s'étend par un bout dans le panier à clairée, où il vaut mieux qu'elle soit lâche et aisée que tendue, parce que le poids de la clairée qui y coule à flots de la dale la déchirerait. (V. DALE et CLAIRÉE.) Nous disons étendue par un bout, parce que le même endroit ne sert jamais qu'une fois, on laisse tomber à mesure le bout qui a servi, en tirant au-dessus du panier celui qui n'a point encore servi; on retient le blanchet sur les bords du panier par des crochets qui pressent étroitement l'étoffe de chaque côté du bout et au-dessous.

— Pharm. et confis. Morceau d'étoffe de Chine au travers duquel on filtre les sirops et divers autres liquides d'une certaine densité.

— Bot. Nom vulgaire de l'agaric virginal.

— Ornith. Espèce d'oiseaux d'Afrique du genre pie-grièche.

— Ichthyol. Poisson du genre du silure, du salmone. On dit aussi *blanchette.*

— Erpét. Serpent blanc, nué de rose.

BLANCHET. Nom porté par plusieurs littérateurs et artistes assez célèbres dont il reste de nombreux ouvrages; les principaux sont : Blanchet (Pierre). Né à Poitiers en 1459, mort en 1519. Auteur dramatique. || (Thomas). Né à Paris en 1617, mort à Lyon en 1689, peintre distingué et ami de Lebrun. || (François). Né à Angerville en 1707, mort à St-Germain en 1784. Il a laissé plusieurs poésies encore aujourd'hui très-recherchées.

BLANCHET, ETTE. adj. (dimin. de *blanc*). Sa main blanchette. Son cou blanchet. Cette gracieuse expression est presque tombée en désuétude; c'est dommage.

BLANCHE-TAILLE. s. f. Eaux et for. Couper un arbre à blanche-taille; c'est-à-dire horizontalement et à fleur de terre.

BLANCHETTE. s. f. Bot. Genre appartenant à la famille des composées, tribu des vernoniées; il est originaire des environs de Bahia. || Nom vulgaire de la mâche, et d'une plante maritime. || Syn. de Valériane.

— Ichthyol. Poisson du genre du silure, du salmone. On dit aussi *blanchet.*

BLANCHEUR. s. f. (rad. *blanc*). La couleur blanche, l'état de ce qui est blanc. La blancheur du lait. La blancheur de l'ivoire. La blancheur de la neige. La blancheur d'une robe, d'une tunique. La blancheur du lis, de l'aster. La blancheur du cou. La blancheur du front. La blancheur du teint. Divine blancheur. Merveilleuse blancheur, éclatante blancheur, vive blancheur. On y voit la *blancheur* des lis mêlée de roses naissantes. (Fén.) En lui posant la cruche sur la tête, il lui mettait en même temps une couronne de fleurs rouges de pervenche, qui relevait la *blancheur* de son teint. (B. de St-P.) Il est difficile de réunir dans les pains de luxe tant de *blancheur,* de saveur et de légèreté. (Brill. Savar.) Ceux que vous voyez revêtus d'une robe blanche, dit saint Jean, ceux-là viennent d'une grande affliction, afin que nous comprenions que cette divine *blancheur* se forme ordinairement sous la croix. (Boss.)

Élevé sur sa tige et rempli de fraîcheur,
Le lis à mes regards étale sa *blancheur.* (Ross.)

Un ivoire acéré d'une extrême *blancheur.*
A qui l'ose approcher inspire la terreur. (DUL.)

— Par extension, les poëtes, pour représenter la neige, au lieu de dire, la blancheur de la neige, disent simplement la blancheur. Tout brille de *blancheur,* hors le bord des fontaines. (Léonard.)

Une vaste *blancheur* sur le monde étendue,
Est la seule couleur qu'il (l'hiver) présente à [ma vue.
(SAINT-LAMBERT.)

L'uniforme *blancheur* qui couvre les coteaux
S'efface par degrés, se fond en longs ruisseaux.
(CASTEL.)

— Blancheur de la lumière, de la clarté.

Un vaste flux de tremblante lumière
De sa *blancheur* couvre tout l'hémisphère.
(LÉONARD.)

— Phys. Disposition d'un corps à réfléchir les rayons dont le blanc est composé. Newton a montré que la blancheur la plus forte et la plus éclatante doit être mise au premier rang des couleurs, et que les blanches qui sont au-dessous sont des mélanges de couleurs de différents ordres. Les métaux blancs donnent cette blancheur du premier ordre. L'écume, le papier, le linge et les autres substances blanches sont de la blancheur du second ordre.

BLANCHI, IE. part. pass. du v. Blanchir. S'emploie adjectiv. Toile bien blanchie. Linge

barbe blanchie.

Le Rhône altier m'appelle, et je porte mes pas
Jusqu'à ces monts *blanchis* par d'éternels frimas.
(LA HARPE.)

Mille jeunes agneaux y foulent les prairies,
Ou suspendus de loin à la cime des monts,
Sur les coteaux *blanchis* font briller leurs toi-[sons.
(THOM. S.)

D'un poil déjà *blanchi* mélangeant sa noirceur,
Ta barbe étale aux yeux [illegible] inculte épaisseur.
(DELILLE.)

— *Blanchi par.* Front blanchi par les chagrins.

Bientôt le jour s'étend, et verse ses couleurs
Sur l'humide horizon *blanchi* par les vapeurs.
(LÉONARD.)

— *Bl[illegible]*

Je me co[illegible] je sais que, *blanchi* sous les [armes,
Ce front triste [illegible] sévère a pour vous peu de [charmes.
(VOLTAIRE.)

BLANCHIMENT. s. m. (rad. *blanc*). Techn. Action de blanchir, ou le résultat de cette action. Il ne se dit qu'en parlant des pièces de toile, de soie, de laine entières, de la cire, de la monnaie d'argent, etc. Blanchiment du chanvre. Blanchiment du lin. Blanchiment de la soie. Blanchiment de la laine. Blanchiment de la cire. Blanchiment de la monnaie d'argent. L'art du blanchiment. Méthode, procédé de blanchiment.

— Il se dit aussi du procédé employé dans chaque pays pour blanchir les toiles. Le blanchiment de Flandre. Le blanchiment de Caen, de Senlis, etc.

— *Blanchiment du sucre.* Opération qui a pour but d'enlever soit à la canne, soit à la betterave ou à d'autres substances, leur matière colorante. Le *blanchiment* par le terrage est sûr; mais il a le très-grand inconvénient de convertir en sirop près d'un cinquième du sucre sur lequel on opère. (Chaptal.)

— Orfévr. Baquet où il y a de l'eau forte affaiblie par de l'eau, pour blanchir la vaisselle. On donne aussi le même nom à l'opération elle-même.

— Syn. comp. BLANCHIMENT. BLANCHISSAGE. Le *blanchiment* est une préparation nécessaire aux toiles nouvellement fabriquées avant de les vendre. Le *blanchissage* est une opération que l'on fait subir au linge dont on s'est servi et qui est sale, avant de s'en servir de nouveau.

BLANCHININE. s. f. Chim. V. BLANQUININE.

BLANCHIR. v. a. 2e conj. (rad. *blanc*). Rendre blanc. Cela blanchit les mains, blanchit le teint. L'opiat blanchit les dents. Blanchir des toiles, du fil, de la cire, du coton, de la soie. Blanchir de la monnaie. Blanchir de la vaisselle d'argent. Le soleil naissant blanchit le faîte des maisons. L'aurore blanchit l'azur du ciel. L'hiver blanchit nos plaines. Ces étoiles, qui, par leur extraordinaire élévation, ne pouvant percer jusqu'à nos yeux pour être vues chacune en particulier, ne font au plus que *blanchir* cette voûte des cieux où elles sont placées. (La Bruy.) Les flots qui viennent battre les rochers, les *blanchissant* de leur écume. (Fén.) L'éclat du jour qui naît *blanchit* le firmament. (St-Lamb.) Et du temple déjà l'aube a *blanchi* le faîte. (Rac.)

Enfin l'aube attendue, et trop lente à paraître,
Blanchit le pavillon de sa douce clarté.
(C. DELAVIGNE.)

— Signifie particulièrement, Couvrir, enduire d'une couleur blanche, étendre du blanc sur un corps pour le rendre blanc. Blanchir un mur, une muraille avec de la chaux. Blanchir un plafond. Blanchir une buffleterie. Blanchir une pièce de cuivre avec du mercure.

— Enlever, détruire, par des moyens appropriés, toutes les substances qui recouvrent, dans leur état brut, le chanvre, le lin, le coton, la laine et la soie. Depuis que l'on connaît l'art de fabriquer les toiles, on connaît aussi l'art de les *blanchir.* (Robiq.) Celui qui n'a jamais *blanchi* que des toiles de ménage, serait longtemps avant de réussir à *blanchir* des batistes et des linons. (Id.)

— Laver, nettoyer, rendre propre. Blanchir du linge. Blanchir des rideaux, Blanchir des draps de lit, des mouchoirs, des étoffes, des chemises, des robes. Blanchir des nappes, des serviettes, etc. Donner du linge à blanchir. Donner des chemises à blanchir. En ce sens, on l'emploie quelquefois absolument. Cette femme sait blanchir. Elle blanchit bien.

— *Blanchir quelqu'un.* Blanchir son linge. Allez chez cette blanchisseuse, c'est elle qui nous blanchit.

— Fig. et fam. *Blanchir quelqu'un.* Le justifier, le faire paraître innocent du crime, du délit, de l'action dont il est accusé; rendre pur. Malgré les présomptions qui semblaient l'accuser, son avocat a su le blanchir entièrement. Les soupçons qui pesaient contre lui étaient graves, mais des amis sont venus à bout de le blanchir. Les mœurs d'une vieille nation sont aussi difficiles à *blanchir* que l'ébène. (Pythagore.)

— Par extension, dans certains arts, *blanchir* signifie Dégrossir, ôter les inégalités les plus saillantes, donner la première façon. Blanchir une planche en la rabotant. Blanchir avec la lime une pièce que l'on a forgée et dressée. *Blanchir à la meule une serpe, une houe, un instrument d'acier,* etc., les passer sur la meule

cheval.

— Hortic. *Faire blanchir de la chicorée, des cardes, du céleri,* etc. Les faire devenir blancs en réunissant et en liant les feuilles quand elles sont encore vertes et en les couvrant avec de la terre ou du fumier.

— Art culin. *Faire blanchir des légumes.* Leur donner une première cuisson dans l'eau bouillante avant de les apprêter. Faire blanchir un chou, des épinards, etc. || *Faire blanchir de la viande.* La mettre dans l'eau tiède pour la faire revenir. || *Blanchir des fruits que l'on veut confire.* Les faire bouillir ou infuser dans de l'eau pour enlever une partie de leur saveur quand elle est trop forte.

— Techn. En boyauderie, Achever de net-

toyer les boyaux en les faisant tremper après qu'on les a dégraissés. || Chaudronnerie. Donner le lustre aux chaudrons, aux chaudières, poëlons, etc. Cette opération se fait avec une paroire. || Confiserie. Blanchir ou faire blanchir, c'est Enlever des fruits, tels que abricots, amandes, cette espèce de bourre ou de duvet dont ils sont chargés, en les faisant passer par une lessive préparée à cet effet. || Chez les plumassiers, enlever le gros de la teinture, en faisant passer des plumes dans l'eau claire. || T. de cloutier d'épingle. Étamer les clous de cuivre. || T. d'épinglier. Faire changer au laiton sa couleur jaune en blanche. || En monnayage, l'argent se blanchit en le faisant bouillir avec de l'eau forte, mêlée avec de l'eau commune, ou seulement avec une solution d'alun. || T. d'orfèvre en grosserie. Mettre un morceau d'orfévrerie dans l'eau seconde, pour le délivrer des ordures qui empêcheraient de le polir et de recevoir tout l'éclat dont la matière est susceptible. || T. de doreur. Se dit d'une opération par laquelle on enduit de plusieurs couches de blanc une pièce qu'on veut dorer. || *Blanchir le plomb.* L'étamer au feu, le couvrir de feuilles d'étain. || Adm. forest. *Blanchir un arbre.* C'est en enlever avec la serpe ou la hachette du marteau une portion d'écorce, pour imprimer sur le miroir l'empreinte du marteau.

— *Blanchir le petit lait.* Terme employé par ceux qui travaillent à la fabrique des fromages de Gruyère et de Berne, et qui signifie. Jeter une certaine quantité de lait, tel qu'il a été tiré du pis de la vache, dans le petit lait dont on veut composer le second fromage.

— T. de philos. hermétique. Cuire la matière jusqu'à ce qu'elle soit parfaite.

— *Blanchir* est aussi verbe neutre, il signifie Devenir blanc. Faire blanchir des toiles à la rosée, sur les prés; les mettre blanchir. Faire blanchir du fil, du coton, de la soie, de la cire. Cette couleur a changé et blanchi promptement. L'or *blanchit* dès qu'il est touché par le mercure. (Buff.) Le vaisseau déjà parti, dont il ne voit plus que les voiles qui *blanchissent* un peu dans l'onde azurée. (Fén.) Déjà nous remarquons les eaux de la mer qui *blanchissent* par le mélange de celles du Nil. (Id.) Vos cheveux ont un peu *blanchi*. (Id.) Les cheveux de la folie *blanchissent* comme ceux de la raison. (Vauven.)

— Se dit aussi des personnes dont les cheveux deviennent blancs. Cet homme commence à blanchir, pour dire Que ses cheveux commencent à blanchir.

Il voit, sans s'affaiblir, les pères, les enfants,
Blanchir et succomber sous le fardeau des ans.
(Castel.)

— Fig. et par métaphore. Voltaire a dit: L'eau *blanchit* sous la rame et le vaisseau fend l'onde. Cette acception ne se trouve pas dans le Dictionnaire de l'Académie.

— Prov. on dit, *Tête de fou ne blanchit jamais*, soit parce qu'ordinairement les fous n'atteignent pas la vieillesse, soit parce qu'on les regarde comme exempts des inquiétudes, des soucis qui font assez souvent blanchir les cheveux.

— Fig. Passer un long temps de sa vie dans quelque occupation. Blanchir au service. Blanchir sous les armes, sous le harnais. Blanchir sur les livres. Blanchir sur le travail. Blanchir dans l'intrigue. Un vieillard qui a *blanchi* dans les vanités de ce monde. (Boss.) Hommes dévoués aux grands, ils *blanchissent* auprès d'eux dans la pratique des bons mots. (La Bruy.) Ces saintes filles ont *blanchi* dans la pratique laborieuse de la miséricorde chrétienne. (Fléch.) Vieillir dans les forfaits et *blanchir* dans le crime. (Bréb.)

— Dans le même sens, on dit par extension, *Ce coup de fusil, de pistolet, n'a fait que blanchir*, lorsque le coup n'a fait qu'effleurer une cuirasse, une muraille, etc., en y laissant une trace blanche, quand il a porté sur les armes sans les fausser. La balle n'a fait que blanchir sur sa cuirasse, sur sa cotte d'armes, sur la muraille, sur la plaque. Cette locution est aujourd'hui peu usitée.

— Fig. et fam. *Tous les efforts de cet homme n'ont fait que blanchir*, ont été inutiles. Cet homme n'a fait que blanchir; malgré tous ses efforts, il n'a pu réussir. Il n'a fait que blanchir devant tel autre; malgré tous ses efforts, il lui est resté bien inférieur.

— SE BLANCHIR. v. pron. Être blanchi. Ces toiles ne se blanchissent pas facilement. Les tissus de coton destinés pour l'impression ne se *blanchissent* pas de la même manière que ceux qui doivent être vendus en blanc. (Robiq.)

— Blanchir son linge soi-même Une blan-

même.

— Fig. et fam. Se justifier. On m'accusait, je suis parvenu à me blanchir. L'intrigue et la méchanceté qui s'acharnaient contre lui l'ont empêché bien longtemps de se blanchir à nos yeux.

BLANCHIRIE. s. f. V. BLANCHISSERIE.

BLANCHIS. s. m. Eaux et for. Espèce de coche que l'on pratique avec la serpe aux arbres qui doivent être coupés dans une forêt.

BLANCHISSAGE. s. m. (rad. *blanchir*). Action de blanchir le linge, résultat de cette action; opération qui consiste à purger les tissus et les fibres des matières grasses ou des autres substances qui les salissent accidentellement. Le blanchissage use beaucoup le linge. Ce blanchissage est mauvais. Mettre, envoyer du linge au blanchissage. Voilà un mauvais blanchissage. Payer le blanchissage. Retirer le linge du blanchissage. Tous les ans le blanchissage coûte tant. Une lessive trop forte altère les fils du linge et les ternit; si elle est trop faible, le *blanchissage* est imparfait. (Teyssèdre.)

— *Blanchissage à la vapeur.* Cette méthode fut à son commencement appliquée au blanchiment du coton écru; ce fut Chaptal qui le premier imagina qu'on pourrait s'en servir pour le blanchissage du linge. Ce procédé réunit certains avantages qui doivent le faire préférer à l'ancien; économie de temps, de savon et de combustibles; uniformité, exactitude dans le lessivage.

— *Blanchissage du sucre.* Action de raffiner le sucre. D'ailleurs, il m'a fallu deux fois plus de sucre pour former les sirops employés au *blanchissage* qu'il n'en faut pour le terrage ordinaire. (Chaptal.)

BLANCHISSANT, ANTE. adj. Qui paraît blanc, qui offre une couleur blanche, soit mobile, soit passagère, plus apparente que réelle, qui arrive lentement, par degrés insensibles. Flots blanchissants. Mer blanchissante. Barbe blanchissante. Lumière blanchissante. Écume blanchissante. Vapeur blanchissante. La rive au loin gémit *blanchissante* d'écume. (Racine.)

Et le saule incliné sur la rive penchante,
Balançant mollement sa tête *blanchissante*.
(La Harpe.)

Sous les pieds des coursiers il se dresse, il pré-
Sa barbe *blanchissante*. [sente
(C. Delavigne.)

. . . . Déjà l'aube naissante
Répand à l'orient sa clarté *blanchissante*.
(Castel.)

Sur vos fronts sillonnés la pesante vieillesse
Imprimera l'effroi, gravera la tristesse;
Ses frimas détruiront vos cheveux *blanchis-*
(Lefr. de Pompignan.) [*sants*.

— C'est à tort que l'Académie, imitée en cela par tous les dictionnaires, dit que *blanchissant*, adj. signifie, Qui blanchit. L'état de l'onde, des vagues, de la mer, de la rive, c'est d'être *blanchissantes*; elles ne *blanchissent* pas.

— Diffic. gramm. Il ne faut pas confondre le participe présent *blanchissant*, qui est invariable, avec l'adjectif *blanchissant, ante*, qui prend l'accord. Le premier marque l'action, le second, l'état. Une eau *blanchissant* le teint. (Besch.) Vos cheveux *blanchissant* chaque jour annoncent l'hiver de l'âge. (Id.) Déjà nous remarquons les eaux de la mer *blanchissant* par le mélange de celles du Nil. (Fén.)

BLANCHISSERIE, autrefois **BLANCHERIE** ou **BLANCHIRIE.** s. f. (rad. *blanchir*). Techn. Lieu où l'on blanchit les toiles ou les cires. Aller à la blanchisserie. Porter le linge à la blanchisserie. Établir une blanchisserie.

BLANCHISSEUR, EUSE. s. (rad. *blanchir*). Celui, celle qui blanchit la toile, la cire, etc., qui nettoie le linge. Donner le linge au blanchisseur. Bateau de blanchisseuse. Blanchisseur au mois, à l'année, à la pièce.

— *Blanchisseuse de fin.* Qui ne blanchit que le linge fin, comme chemises, cravates, fichus, collerettes, mouchoirs, etc.

— On dit proverbialement d'un homme qui a du linge sale, Qu'il porte le deuil de sa blanchisseuse.

— Fig. et fam. Celui ou celle qui corrige les écrits d'un autre.

BLANCHOEUVRIER. s. m. (comp. de deux mots *blanc* et *œuvre*). Techn. Fabricant et marchand de gros ouvrages de fer, tranchants et coupants, comme houes, serpes, que l'on blanchit à la meule, et que l'on nomme Œuvres blanches.

BLANCHOTTE. s. f. Bot. V. BLANCHETTE.

BLANCHOYER. v. n. 1re conj. C'est l'action de paraître, de devenir blanc, de prendre une teinte blanchâtre. Il n'est plus usité en ce sens. Se dit des fleurs qui blanchissent les arbres.

BLANC-JAUNE. s. m. Ichthyol. Poisson du genre salmone. Saumon.

BLANCKIE. s. f. Bot. Syn. de Conobée.

BLANC-MADAME. s. m. Hortic. Variété de raisin.

BLANC-MANGER. s. m. Art culin. Aliment qui a toujours pour base une gelée provenue de substance animale, et rendue blanche et opaque par une addition de lait d'amandes. On y joint aussi divers aromates ou d'autres substances, afin d'en varier la saveur et les qualités diététiques. Blanc-manger à la

ger à la moderne. Blanc-manger renversé à la moderne. Blanc-manger chaud.

BLANC-NEZ. s. m. Zool. Singe dont le nez se distingue par une tache de couleur blanche.

BLANCOÉ. s. m. Bot. Famille des hémodoracées. Genre composé d'une seule espèce, originaire de la Nouvelle-Hollande.

BLANC-OR. s. m. Ichthyol. Poisson de la Nouvelle-France, ayant la forme de la raie et le dos blanc et or.

BLANC-PENDARD. s. m. Ornith. Nom vulgaire de la pie-grièche grise.

BLANC-PLOYANT. s. m. Forg. Défaut du fer par lequel ce métal devient peu propre à passer à la filière.

BLANC-RACINE. s. m. Bot. Œillet blanc, qui a une grosse et large fleur, ainsi nommée de Racine. || *Blanc de Paris.* Autre espèce d'œillet commun à Paris.

BLANC-RHASIS ou vulgairement **BLANC-RAISIN.** s. m. Pharm. Onguent qui est ainsi nommé de sa couleur blanche et du nom de son inventeur. Il est composé d'huile rosat, de cire, de céruse et de camphre. On l'emploie dans les brûlures et plusieurs maladies de la peau.

BLANCS. s. m. pl. Faction des blancs, une des deux factions secondaires du cirque à Rome et à Constantinople. La faction des blancs soutenait la faction des verts.

— Nom sous lequel on désignait les membres de la faction des Guelfes à Florence, à Pise et à Pistoie, vers la fin du XIIIe siècle. Les Gibelins étaient désignés, par opposition, sous le nom de faction des noirs. Le Dante était de la faction des blancs.

— Se dit, dans l'histoire orientale, des Ommiades. Les blancs et les noirs, les Ommiades et les Abbassides.

BLANCS-CHAPERONS. s. m. pl. Les blancs-chaperons et leur doyen furent employés à faire fournir aux communes de Flandre les choses nécessaires à faire le siége de Calais, à faire marcher les troupes de ces communes, et à user de sévérité envers ceux qui manquaient (1436).

BLANC-SIGNÉ, ou plus ordinair. **BLANC-SEING.** s. m. Papier ou parchemin signé que l'on confie à quelqu'un pour qu'il le remplisse à sa volonté. Donner son blanc-seing. Le cardinal lui remit un *blanc-seing* dont l'usage devait être fatal au pauvre chevalier. (Mém. sous Louis XIII.) Celui qui a eu la facilité de livrer un *blanc-seing* ne doit s'en prendre qu'à lui-même si l'on en abuse. (Merl.)

— Au plur. *Des blanc-seings.* Ce ne sont pas des *seings blancs*, mais bien des seings apposés sur des papiers laissés en blanc. Des *blanc-seings* sont des armes perfides dans les mains d'un fripon. (Noël.)

BLANCS-MANTEAUX. s. m. pl. Moines appelés autrefois *Guillemins*, établis à Paris, dont la maison a depuis appartenu aux bénédictins; ils portaient un manteau blanc. Ce nom de blancs-manteaux a été aussi donné aux religieux de la congrégation des serfs de sainte Marie, mère de Jésus-Christ. Elle fut instituée à Marseille, dans le monastère de Sainte-Marie des Arènes, et le pape Alexandre la confirma en 1225. || Nom d'une rue qui existe encore à Paris.

BLANC-TAPIS. s. m. Maison de jeu.

BLANCULET. s. m. Ornith. Nom vulgaire du motteux, appelé aussi Blanc-cul.

BLANPE. s. f. Erpét. La salamandre terrestre porte ce nom à Marseille et à Montpellier.

BLANDFORD ou **BLANDFORD-FORUM.** Géogr. Ville d'Angleterre (Dorset) sur la Stour; 2,700 hab.

BLANDFORDIE ou **BLANDFORTIE.** s. m. (de *Blandford*, nom propre). Bot. Genre de plantes qui est le même que le galax de Linné, famille des liliacées, originaire de la Nouvelle-Hollande.

BLANDI, IE. part. pass. du v. Blandir.

BLANDICE. s. f. (du lat. *blanditiæ*, même signif.). Vieux mot qui signifiait Caresses, paroles obligeantes, discours obligeants, flatterie.

— BLANDICES. s. f. pl. Anc. prat. Flatteries artificieuses pour tromper, pour surprendre le consentement de quelqu'un. Extorquer une donation, un testament par blandices. Toutes ces *blandices* ne sont qu'autant de piéges à leur liberté. (Montaig.) Les *blandices* du méchant sont un piége. (Max. lat.)

BLANDIE. s. f. Vieux mot. Discours flatteur, doux, agréable à l'oreille de celui qui écoute.

BLANDIMENTS. s. m. pl. Vieux mot qui signifiait Cajoleries, flatteries.

BLANDINE. s. f. Entom. Espèce de papillon très-recherchée.

BLANDIR. v. a. 2e conj. (du lat. *blandire*, flatter). Vieux mot qui signifiait Caresser, flatter, dire des paroles obligeantes.

BLANDISSANT, ANTE. adj. Vieux mot qui signifiait Caressant.

BLANDISSEUR. s. m. Vieux mot qui signifiait Flatteur, cajoleur.

BLANDOVIE. s. f. Bot. Genre indiqué par

BLANDUSIE. s. f. (du lat. *Blandusia*, de *Blandusium*, nom de ville). Fontaine voisine de Blandusium, célèbre par Horace, qui avait près de là une maison de campagne.

BLANDUSIUM. Géogr. anc. Petite ville d'Apulie, près de Venusia, sur les frontières des Sabins.

BLANE. s. m. (du gr. βλένος, myope). Erpét. Nom donné à l'amphisbène oxyure, à cause de ses yeux cachés sous la peau.

BLANGIS. Géogr. Chef-lieu de canton (Seine-Inférieure), arrond. de Neufchatel; 1,800 hab.

BLANGY. Géogr. Chef-lieu de canton (Calvados), arr. de Pont-l'Évêque; 950 hab.

BLANKARA. s. m. Bot. Mousses appartenant aux genres polytrie et orthotric.

BLANKEEL. s. m. Métrol. V. BLANQUILLE.

BLANKENBOURG. Géogr. Ancienne principauté dans le Harz. V. BRUNSWICK.

BLANKENSTEIN (Ernest, comte de). Général autrichien, d'une des plus anciennes familles de l'Allemagne, né à Reinsdorf en 1733, mort le 12 juin 1816 à Bathlan en Moravie. Il a donné son nom au 6e régiment de hussards, aujourd'hui régiment du roi de Wurtemberg, qui acquit une si grande réputation dans les campagnes de 1793 et 1794, contre les Français.

— BLANKENSTEIN (Château de). Géogr. L'une des forteresses les plus importantes du grand duché de Hesse, a joué un grand rôle dans l'histoire des guerres privées des XIIIe et XIVe siècles. Il en reste à peine aujourd'hui quelques vestiges.

BLANPAIN (Jean). Religieux prémontré, chroniqueur distingué, collaborateur du savant Hugo, né en 1704, près de Commercy, fit profession à l'âge de 17 ans, dans l'abbaye de Ste-Marie de Pont-à-Mousson, et mourut en 1765.

BLANQUE. s. f. (de l'ital. *bianca*, blanche; ce mot se dit pour *blanche*, de même que l'on disait en quelques provinces *quien* pour chien, *queval* pour cheval, en changeant *ch* en *qu*). Espèce de loterie ou jeu de hasard, où l'on achète certain nombre de billets, dans lesquels s'il y en a un noir ou marqué de quelque meuble qui est à étalage, on en profite.

— Ce nom se donne à ce jeu de hasard parce que dans l'origine, et encore aujourd'hui, on tire au sort dans un livre dont la plupart des feuilles sont blanches et les autres chiffrées, et quand en tirant l'on tombe entre deux feuilles blanches, l'on dit blanque et l'on n'amène rien; au lieu que, quand on rencontre une feuille chiffrée, on a le lot marqué au chiffre que l'on a tiré.

— On dit figur. *qu'on a trouvé blanque en quelque lieu*, quand on n'y trouve pas ce qu'on y cherchait. J'ai fouillé dans ma poche pour tirer ma montre, mais j'y ai trouvé blanque, on me l'avait prise. Express. populaire.

— Prov. *Hasard à la blanque.* Entreprendre quelque chose dont le succès est incertain. Il en arrivera ce qu'il pourra.

BLANQUEFORT. Géogr. Chef-lieu de cant. (Gironde), arr. de Bordeaux; 2,074 hab.

BLANQUET. s. m. **BLANQUETTE.** s. f. Espèces de poires ainsi nommées, parce qu'elles ont la peau blanche. Il y en a de deux sortes, le gros et le petit blanquet. La poire de gros *blanquet* est bonne à manger au commencement de juillet, et celle de petit *blanquet* ne l'est que vers la fin du mois suivant. (La Quint.) Ce sont des fruits de qualité médiocre.

— Pêche. V. BLANCHAILLE.

— Agric. Maladie des jeunes oliviers.

— Brantôme se sert, au lieu de *blanc-bec*, des mots *blanquet* et *blanquette*, c'est-à-dire, blondin et blondine. Il y a, dit-il, des hommes qui n'ont que de petits bouquets de barbe au menton, et n'en sont pas plus estimés de bon sens, ainsi que sont les *blanquets* et *blanquettes*.

BLANQUET DU CHAYLA (Armand-Simon-Marie de). L'un de nos marins les plus distingués par ses connaissances et son intrépidité, né en 1759, dép. de la Lozère. De simple marin il s'éleva au titre de contre-amiral, et combattit à la fatale journée d'Aboukir, où il commanda la flotte en second. Il voulait qu'on appareillât et combattît sous voiles, mais son avis ne prévalut pas; il est mort à la retraite, le 29 août 1826.

BLANQUETTE. s. f. Vin blanc fait en Gascogne et en Bas-Languedoc, du raisin appelé *blanquette* dans ces pays. La blanquette de Limoux est estimée comme vin très-délicat. || On le dit aussi d'une espèce de bière blanche.

— Agric. Sorte de raisin, servant à faire le vin appelé blanquette; son nom lui a été donné par rapport à sa feuille, qui est recouverte d'un certain duvet blanc et cotonneux.

— Art culin. Fricassée blanche, espèce de ragoût qui s'opère toujours avec des viandes blanches, déjà cuites, et principalement du veau, et liées entre elles par une sauce blanche.

— Comm. Sorte de soude qui se prépare en France. || Produit de la première distillation de l'eau-de-vie.

— Bot. Nom vulgaire d'une ansérine. || Sorte de petite poire d'été. V. BLANQUET.

BLANQUETTE-À-LA-LONGUE-QUEUE

chair est tendre, très-fine, ayant beaucoup d'eau très-sucrée et fort agréable.

BLANQUIER. s. m. Techn. Ouvrier qui fait des mouvements d'horlogerie en blanc.

BLANQUILLE. s. f. et **BLANQUIL** ou **BLANKEEL.** s. m. Métrol. Monnaie réelle d'argent de l'empire de Maroc qui vaut environ 10 centimes, 54 blanquilles valent une piastre espagnole ou 5 fr. 34 cent.

BLANQUINETTE. s. f. Comm. Espèce de petit bouracan blanc.

BLANQUININE. s. f. Chim. Alcali obtenu par l'évaporation du suc de certaines plantes

BLANZAC. Géogr. Chef-lieu de canton (Charente), arr. d'Angoulême; 900 hab.

BLANZÉ. s. m. Agric. Variété de blé que l'on cultive dans le nord de la France.

BLAPIDE. s. m. (du gr. βλάψις, action de nuire). Entom. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, de la famille des ténébrionites, ayant pour type le blapide allongé, ainsi appelés de ce qu'ils font beaucoup de dégâts.

BLAPS. s. m. (du gr. βλάψις, action de nuire). Entom. Insecte du genre des coléoptères hétéromères, de la famille des mélasomes. Ils sont tous de couleur noire et ternes, aptères, mais courent avec vivacité; on les trouve dans les caves, les celliers.

BLAPSÉS. s. m. pl. Entom. V. BLAPSIDES.

BLAPSIDAIRES. adj. des 2 g. (rad. *blaps*). Qui a rapport, qui ressemble au blaps. || BLAPSIDAIRES. s. f. pl. Entom. Deuxième tribu de la famille des mélasomes, divisée en trois groupes, les blapsites, les asidites et les pédinites.

BLAPSIDE. adj. des 2 g. (rad. *blaps*). Entom. Qui ressemble à un blaps. || BLAPSIDES. s. m. pl. Famille d'insectes coléoptères, ayant pour type le genre blaps.

BLAPSIGONIE. s. f. (du gr. βλαψιγονία, formé de βλάπτω, nuire, blesser, et γόνη, fœtus). Écon. rur. Maladie des abeilles qui tue leurs essaims et s'oppose à leur multiplication.

BLAPSITES. s. m. pl. (rad. *blaps*). Entom. Nom donné à une des nombreuses divisions établies dans l'ordre des coléoptères.

— Entom. Deuxième groupe de la tribu des blapsidaires. || Tribu de la famille des collaptérides, ayant pour type le genre blaps.

BLAPSTIN. s. m. (dimin. de *blaps*). Entom. Genre de coléoptères hétéromères, famille des mélasomes, dont la première espèce est le blapstin picipède originaire du Chili.

BLAQUE. s. f. V. BLAGUE.

BLAQUE. s. m. (du gr. βλάξ, ακὸς, indolent). Entom. Genre de la famille des ichneumoniens, tribu des braconides, ayant pour type le blaque rampant.

BLAQUERNES. s. f. pl. Géogr. anc. Nom d'un faubourg de Byzance, où était située la résidence des empereurs, appelée le palais des Blaquernes.

BLAQUET. s. m. Ichthyol. Petit poisson qui sert à amorcer les lignes. V. BLANC.

BLARE. s. m. Métrol. Petite monnaie d'alliage qui se fabriquait à Berne en Suisse, et valait deux sols et un denier de France.

BLARY, BLÉRIE ou **BLÉRY.** s. f. Ornith. Noms provinciaux de la foulque.

BLAS. s. m. Terme désignant la force du mouvement tant altérant que local.

— Abréviation de BLASON.

BLASCON. Géogr. anc. Petite île de la Gaule narbonnaise dans le golfe Gallicus, sur la côte des Arecomici, près de l'embouchure du Rhône. Ce n'est qu'un rocher désert et nu.

BLASÉ, ÉE. part. pass. du v. Blaser. S'emploie adjectiv. Émoussé, altéré, énervé par les excès. L'homme blasé est condamné à une satiété complète, à un dégoût général, à un ennui mortel. Avoir le palais blasé, le goût blasé. Jeunesse blasée. Les nudités dans le costume annoncent un peuple neuf ou blasé. Les hommes *blasés* perdent les arts en les poussant hors des limites du beau. (***) Aujourd'hui nos fils sont sceptiques et *blasés* sur les bancs du collége. (G. Sand.) La faim est peu coûteuse, c'est l'appétit *blasé* qui ruine. (La Grange.)

— Fig. *Blasé sur.* Fatigué par, ennuyé, las de. Un homme est blasé sur les plaisirs, sur les spectacles.

BLASER. v. a. 1re conj. (ét. gr., βλάζειν, être stupide, hébêté, avoir l'esprit émoussé, ou βλάξ, lâche, mou, indolent). Émousser, user, brûler, affaiblir les sens. Altérer par des excès le sens du goût. Les jouissances blasent, les excès blasent le goût. La satiété l'a blasé. Les liqueurs fortes blasent le palais. Des fruits, du laitage, quelque pièce de four un peu plus délicate que le pain ordinaire, et surtout l'art de dispenser sobrement tout cela, voilà de quoi mener des armées d'enfants au bout du monde, sans risquer de leur *blaser* le palais. (J.-J. Rouss.)

L'hypothèque consume
Un corps que la nature avait bien composé,
Mais que le feu qu'il boit sans ressource a [blasé.
(Régnier.)

— Fig. Se dit de tout ce qui rend à la longue incapable d'émotions, de sentiments, soit au physique, soit au moral. L'excès de tous les plaisirs l'a blasé. L'habitude du vice l'a blasé, il ne sait plus rougir. La mauvaise vie qu'il a [illegible]

— *Blaser quelqu'un sur.* Les amourettes l'ont blasé sur l'amour. L'excès de toutes les jouissances a fini par le blaser sur tout.

— SE BLASER. v. pron. et réfléchi. S'user par l'abus des liqueurs fortes. S'user les sens par des excès, l'âme par toutes les jouissances. L'homme se *blase* en vieillissant, il croit que tout dégénère, que tout perd son charme, parce qu'il perd la faculté de jouir. (***)

— *Se blaser sur.* Se blaser sur les plaisirs, sur le vin, les liqueurs. Se blaser, ne plus rien éprouver au milieu des plaisirs, en buvant du vin, des liqueurs. Précoces dans le vice, les jeunes gens de ce siècle oublient les sentiments religieux, l'instruction solide, les vertueux exemples; ils se blasent sur la vertu qu'ils n'ont point su comprendre et connaître. (Un inconnu.)

— Syn. comp. BLASER. AFFAIBLIR L'ACTIVITÉ DES SENS ET DU GOÛT. Les infirmités, les maladies, la vieillesse, *affaiblissent l'activité du goût; blaser* ne se dit que de l'affaiblissement par excès de jouissance. On perd le *goût* dans la vieillesse. On est *blasé* à tout âge.

BLASER. s. m. (ét. gr., βλάξ, mou; βλαισὸς, impotent). Genre de poissons de la famille des coffres. V. ce mot.

BLASIACÉ, ÉE. adj. (rad. *blasie*). Qui a rapport, qui ressemble à la blasie. || BLASIACÉES. s. f. pl. On a rangé sous ce nom toutes les jongermanniées membraneuses.

BLASIE. s. f. (du gr. βλαισὸς, impotent). Bot. Genre très-remarquable appartenant à la division des jongermanniées membraneuses ou frondiformes. Cette plante habite les climats tempérés de l'hémisphère boréal.

BLASIÉES. s. f. pl. Bot. V. HAPLOLÉNÉES.

BLASIUS. Citoyen de Salapie en Italie, soutint dans son pays les intérêts des Romains contre Annibal.

BLASON. s. m. (de l'all. *blasen*, sonner du cor, parce que ceux qui se présentaient aux lices des anciens tournois sonnaient du cor pour faire savoir leur venue. D'autres le font dériver de l'anglais *blase, to blase*, publier; *a blaser*, crieur public. Mais ces deux opinions doivent évidemment se confondre en une seule, car ces trois mots sont de la même famille et leur filiation est facile à établir. Du mot allemand *blasen*, donner du cor, on arrive sans peine aux mots anglais *to blase*, publier, *a blaser*, crieur public; puisque le crieur public avant de parler avertissait toujours le peuple en sonnant du cor. Dans les tournois, le héraut après avoir sonné du cor, *blasen*, décrivait à haute voix les armoiries du chevalier qui se présentait; on appelait cela *blasonner*. Ce que le héraut décrivait s'est appelé *blason*, et plus tard, quand les armoiries ont été multipliées à l'infini, quand elles ont été soumises à des règles fixes et invariables, quand on eut créé les rois d'armes, les conseils de maréchaux, on a nommé leur ensemble *blason*). Devises et armes qui sont dépeintes sur un écu telles que les portaient les anciens chevaliers. Armoirie, assemblage de tout ce qui compose l'écu armorial. Voilà le blason d'une telle maison. On reconnut ce chevalier à son blason. Sur les anciens tombeaux, on trouve les blasons de plusieurs maisons illustres.

Vous mettez la grandeur
Dans les *blasons*, je la veux dans le cœur.
(Voltaire.)

Le médaillon qui brille à la portière
Promène aux yeux l'éclat de leur *blason*.
(C. Delavigne.)

— On ne peut assigner au blason, et par suite aux armoiries, une origine antérieure aux croisades. Bien avant cette époque il y eut des signes particuliers choisis par les peuples, des ornements, des emblèmes, pris par les héros, qui étaient leur personnification, qui rappelaient aux yeux un fait remarquable, une action d'éclat. Achille avait son bouclier, les Romains leurs aigles; mais jamais jusqu'au XIIe siècle les signes ou les ornements n'avaient été la marque distinctive d'un ordre. Jamais ils n'avaient été héréditaires, du père au fils, du fils au petit-fils, et c'est là le caractère principal du blason. Au temps des croisades, dans ces pèlerinages qu'accomplissaient vingt peuples différents, chaque chef eut besoin, pour se faire reconnaître de ses soldats, de revêtir quelques insignes particuliers. Revenu de la croisade, il eut garde d'abandonner ces signes distinctifs qui rappelaient son titre et ses exploits; plus tard il tint à les transmettre à ses enfants comme témoignage du rang et de la valeur de leur père, et les enfants eux-mêmes tinrent à conserver ces nobles insignes. Alors les armoiries passèrent communément du père aux enfants et devinrent fixes dans toutes les familles. Elles furent soumises à des règles fixes, et la réunion de ces règles devint une science.

— Ce mot a été pris aussi quelquefois pour l'écu même où sont les armoiries, ce qui a fait dire à Perceval : Et se couvrent de leurs *blasons*.

— Se dit aussi de la science particulière qui apprend à déchiffrer les armes ou armoiries des maisons nobles, et en général de la connaissance de tout ce qui est relatif aux armoiries. Le blason était la science des hérauts d'armes. Entendre le blason. Savoir le blason. Enseigner le blason. Les règles du blason.

— Les Français sont les premiers [illegible] ce sont eux qui ont les armes les plus régulières. Les Allemands ne s'en occupèrent que bien postérieurement, et les Anglais blasonnent encore aujourd'hui en français.

— Il y a cette différence entre *armes* ou *armoiries* et *blason*, qu'*armoiries* se dit de la devise ou des figures qu'on porte sur l'écu, au lieu que *blason* en est le déchiffrement ou la description.

Aussitôt maint esprit fécond en rêveries
Inventa le *blason* avec les armoiries. (Boil.)

— Le blason représente en image la naissance, la noblesse, les alliances, les exploits et les belles actions des hommes illustres. (V. ARMOIRIES pour la description des différents modes qu'il emploie pour exprimer ces divers genres d'illustrations). Les principaux éléments de cette science consistent dans la connaissance : 1° du champ sur lequel sont placées les armoiries; 2° des émaux des armoiries; 3° des partitions; 4° des pièces honorables; 5° des déterminations des pièces honorables; 6° des diverses figures qui peuvent composer les armoiries; 7° de la position des figures dans l'écu; 8° de la disposition des figures dans les armoiries; 9° des ornements qui accompagnent extérieurement les armoiries; 10° des armoiries les plus considérables de France; 11° enfin des plus considérables des pays voisins. Aujourd'hui que la noblesse de fortune est presque la seule noblesse, le blason est une science dont on ne sait plus que le nom. Toutefois le *blason* est encore cher à tous les hommes qui s'occupent d'histoire, car pour eux il est de la plus grande utilité. (P. Paris.)

— Signifie aussi un grand nombre d'armoiries qu'on met en certaines cérémonies, particulièrement aux enterrements, sur les tentures, ou aux cierges et aux torches funèbres. On a dépensé une grosse somme pour payer le blason d'une telle pompe funèbre.

— *Blason des couleurs.* Se dit de la signification des couleurs usitées dans l'art héraldique. L'or, qui est le jaune, signifie richesse, force, foi, constance; l'argent, qui est le blanc, espérance, pureté, innocence, humilité; l'azur, justice, loyauté, beauté, réputation.

— *Blason funèbre.* Aux angles d'un catafalque et devant le cercueil se trouvent représentées les armes du défunt. Cet ensemble d'armoiries réunies se nomme Blason funèbre.

— Fig. Signifiait autrefois tantôt les louanges, les éloges qu'on donnait; tantôt une censure qu'on fait de quelqu'un. Il y a eu des poëtes qui ont fait le *blason* ou l'éloge de la rose. Amyot a aussi appelé une épitaphe, un *blason* funéral. (Trév.)

— Fig. Discours, babil.

— Jeu. Nom d'un jeu qui a beaucoup de rapport avec celui de l'oie et qui se joue, comme celui-ci, avec un carton et des dés.

— Mar. Morceau de bois de chêne en forme de lame, long d'environ 18 centimètres, qu'on passe dans la rablure de la quille et de l'étambot d'un grand bâtiment, pour s'assurer de l'égalité de sa profondeur.

BLASONNAIRE. s. m. Syn. de Généalogiste. Vieux mot.

BLASONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Blasonner. S'empl. adjectiv. A les mêmes significations que le verbe. Celui qui avait assisté deux fois à un tournoi solennel était suffisamment *blasonné* et publié. (Lainé.)

BLASONNEMENT. s. m. (rad. *blason*). Action de blasonner, de déchiffrer les armes d'un écu.

BLASONNER. v. a. 1re conj. (rad. *blason*.) Peindre des armoiries avec les métaux et les couleurs qui leur appartiennent. Le peintre n'a pas bien blasonné ces armoiries. Le peintre a fait ces armoiries en grisaille. Il fallait les blasonner.

— Représenter, peindre. Le roi ayant pris un sanglier d'une grosseur extrême, la venaison fut envoyée devers les ménétriers (je crois confondus ici avec les hérauts d'armes), qui la *blasonnèrent* et puis la firent porter aux maîtres gens qui labourent, comme il appartenait. (Perceforest.)

— Se dit aussi pour Expliquer le blason, ou les parties des armes d'une maison ou province, en termes propres et convenables à l'art. Pour bien *blasonner* un écu, on commence toujours par le champ, et puis on spécifie la figure ou pièces honorables, s'il y en a, et l'on descend ensuite aux autres figures; et quand il y en a plusieurs, le chef et la bordure sont nommés les derniers. (Trév.) Toutes les fois que l'on commence à *blasonner* par d'autres figures que par celle du milieu, on dit qu'elle est en abîme, ou en cœur. (Id.) Quand cet homme parle d'armoiries, il les blasonne très-bien. (Acad.)

— Dans ce sens, on emploie le verbe pronominal. Se blasonner, s'expliquer suivant les règles du blason. Les armes de France se *blasonnent* ainsi, trois fleurs de lis d'or en champ d'azur, deux en chef, et une en pointe. (Trév.)

— Signifiait aussi Expliquer les symboles, les mystères de l'émail et des figures du blason.

— T. de grav. Se dit de certaines marques, certaines lignes et points que l'on nomme hachures, et que les graveurs font pour représenter les métaux et les couleurs dont les peintres blasonnent les armoiries. Le graveur a fort [illegible]

— Fig. Se disait autrefois pour signifier Parler de quelqu'un, le louer, le décrire avec ses bonnes ou mauvaises qualités, et particulièrement avec les mauvaises, le critiquer. Blâmer, censurer, vilipender, médire. Il est familier et inusité. En donnant l'ordre de l'Écu aux chevaliers, on leur commandait de ne pas ouïr blasonner ni médire des dames, et de ne pas le souffrir. C'est un homme qui blasonne tout le monde, c'est-à-dire qui blâme, qui critique.

De moi mesdit partout injustement
Et me *blasonne*. (Marot.)

Ainsi l'ont dit les malins huguenots,
Qui du papisme ont *blasonné* l'histoire.
(Voltaire.)

A la cour, à la ville on l'a tant *blasonné*,
Hué, sifflé, berné, brocardé, chansonné.
(La Chaussée.)

— Fig. *Blasonner ses armes.* Rajuster. Toutefois combien qu'elles le rigolassent, elles le lavèrent à la fontaine tant qu'il fut net et clair; mais il avait tant fait que les dents lui serraient ensemble et tremblaient comme la feuille sur l'arbre, et quand les jeunes dames luy eurent *blasonné* ses armes et qu'il fut nectoié, le cueur lui trembla de froid. (Perceforest.)

— Signifiait aussi Louer. Ceux-là louent devant elle en appert, et le blasonnent, et de ses faictz luy parlent et raisonnent. (Chartier.)

— Caresser. Tant le *blasonna* et lui dit de belles paroles qu'il le déçut. (Chron. de Saint-Denys.)

— Parler bien ou mal. Ils *blasonnèrent* les chevaliers, pour Parlèrent mal des chevaliers. (Petit Jehan de Saintré.)

— Railler, moquer. Vous n'estes point tant malade, que encore ne *blasonniez* et vous mocquez de bonne grâce. (Marot.) Il vous plaist ainsi me *blasonner* et vous mocquer de moi. (Id.)

— S'employait autrefois dans le sens de Médire.

BLASONNEUR, EUSE. s. (rad. *blason*). Celui ou celle qui blasonne, qui déchiffre, qui explique les armoiries. Peu usité; cependant on dit encore Les anciens blasonneurs, en parlant des vieux auteurs qui ont écrit du blason assez différemment des modernes.

— Celui qui loue ou qui blâme, car il se prend en bonne et en mauvaise part.

— Fig. Médisant, flatteur, critique. || Il est vieux et hors d'usage.

Aux grands assauts acquiert-on les honneurs;
Et tant plus sont aigres les *blasonneurs*,
Plus le constant a de los méritoire.
(Marot.)

BLASPHÉMATEUR, TRICE. s. (ét. gr., βλάπτω, nuire; φήμη, réputation; porter atteinte à la réputation de quelqu'un). Celui ou celle qui blasphème, qui prononce un blasphème. Blasphémateur coupable. Grand blasphémateur. Édit contre les blasphémateurs. Les juifs se bouchaient les oreilles et déchiraient leurs vêtements quand ils entendaient un *blasphémateur* (Matth. XXVI, 65.) A l'entendre, il ne serait défendu d'être *blasphémateur* et impie qu'en prose. (Pasc.) Il se rendit inexorable aux larmes et au repentir d'un *blasphémateur*. (Fléch.)

— On fait deux distinctions sur la signification de ce mot. Le blasphémateur est celui qui prononce ou écrit des paroles outrageantes et impies contre Dieu et injurieuses à sa gloire, sachant la portée de ce qu'il dit ou écrit. || Blasphémateur se prend aussi pour Celui qui attribue à la créature des honneurs qui ne sont dus qu'à Dieu. Ainsi les Juifs traitaient Jésus-Christ de blasphémateur, parce qu'il se disait égal à Dieu.

BLASPHÉMATOIRE. adj. des 2 g. (ét., V. BLASPHÉMATEUR). Qui contient des blasphèmes; contraire au respect dû à la Divinité. Écrit blasphématoire. Pamphlet blasphématoire. Proposition blasphématoire. Sentence blasphématoire. Parole blasphématoire.

BLASPHÉMATOIREMENT. adv. Néolog. D'une manière blasphématoire. Après avoir pris *blasphématoirement* Dieu à témoin de leur prétendue vérité... (Le Siècle.) Ce mot n'est jusqu'ici mentionné dans aucun dictionnaire.

BLASPHÈME. s. m. (ét. gr., βλάπτω, nuire, φήμη, réputation; porter atteinte à la réputation de quelqu'un). Parole impie, outrage à la Divinité, à la religion, aux saints, aux grands hommes, à tout ce qui a l'estime ou l'admiration, l'affection générale, à la vérité, à l'innocence, etc. Dans son acception la plus étendue, en suivant l'étymologie, ce mot a été employé quelquefois pour une injure grave faite à la dignité d'un supérieur, soit civil, soit ecclésiastique. Dans son acception rigoureuse, qui est la plus usitée, le blasphème est une parole ou une proposition fausse proférée contre Dieu avec l'intention de l'injurier. Blasphème impie. Blasphème sacrilége. Blasphème odieux. Blasphème horrible, exécrable, injurieux. Proférer un blasphème. Dire un blasphème. Vomir des blasphèmes. Chez les Hébreux, le blasphème était puni de mort. Vous semble-t-il que le contrat mohatra soit une chose si vénérable, que ce soit un *blasphème* de n'en pas parler avec respect? (Pasc.) On n'entend plus de *blasphème*. (Boss.) Il réprimait l'impiété et les *blasphèmes*. (Fléch.) Les railleries du maître deviennent bientôt des *blasphèmes* dans la bouche [illegible] le *blasphème* odieux. (Léon.) Leur bouche ne vomit qu'injures et *blasphèmes*. (J.-B. Rouss.)

Ici dispensez-moi du récit des *blasphèmes*
Qu'ils ont vomis tous deux contre Jupiter même.
(Racine.)

Et ta bouche orgueilleuse exhalant le *blasphème*,
Va jusque sur son trône interroger Dieu même.
(De Bonneville.)

— Dans l'acception la plus étendue du mot. La loi a prévu la dissolution du mariage; pour la religion c'est un *blasphème*. (Michelet.)

— Par exagération et familièrement, Discours injuste, indécent, déplacé; calomnie atroce. On ne peut médire de cet homme-là sans blasphème, sans faire un blasphème. De telles critiques sont des blasphèmes. Mais ne soutenez point cet horrible *blasphème*. (Boil.)

— Se prenait autrefois adjectivement en style bas et burlesque, et signifiait Blême, pâle.

Voyant Dumon blême,
Je dis à l'instant,
Tu changes bien promptement
En ta mine *blasphème*
Ton teint de safran. (Trévoux.)

— Syn. comp. BLASPHÈME. SACRILÉGE. Le *blasphème* consiste dans des paroles qui offensent la majesté de Dieu; le *sacrilége*, dans des actions; celui qui jure le nom de Dieu profère un *blasphème*; on ne dira pas qu'il a commis un *sacrilége*; l'homme sacrilége est celui qui se parjure sur l'Evangile.

— Iconol. Le blasphème est allégorisé par un homme qui, les cheveux hérissés et les poings fermés, brave le ciel d'où partent des éclairs et des tonnerres. Il foule aux pieds un autel renversé, des statues brisées, ou d'autres emblèmes religieux.

BLASPHÉMÉ, ÉE. part. pass. du v. Blasphémer. S'emploie adjectivement. Le nom de Dieu a été blasphémé.

BLASPHÉMER. v. n. 1re conj. (ét., V. BLASPHÈME). Le premier *e*, aigu dans *blasphémer, nous blasphémons, vous blasphémez*, etc., devient grave dans *je blasphème*, et dans tous les cas où la dernière syllabe est muette. Proférer un blasphème, des blasphèmes. On ne saurait dire cela sans blasphémer. Blasphémer contre la Divinité, contre le St-Esprit, la Vierge, les saints. Blasphémer contre quelqu'un. Blasphémer contre la vertu. Blasphémer contre le pouvoir, etc. Ses passions qui *blasphèment* en secret contre la souveraineté de votre ordre. (Mass.)

C'est cette vertu même, à nos désirs cruelle,
Que vous louiez alors en *blasphémant* contre [elle.
(Corneille).

La reine alors. . . .
Pour *blasphémer* sans doute ouvrait déjà la [bouche.
(Racine.)

— Comme le substantif dont il dérive, il signifie quelquefois, par exagération familière, Tenir des propos, des discours injustes et déplacés. C'est blasphémer que de médire de cet homme-là, que de critiquer cet ouvrage.

— v. a. Blasphémer le saint nom de Dieu. Blasphémer les saints. Blasphémer quelqu'un. Blasphémer le pouvoir d'un roi, la main qui gouverne. Les impies *blasphèment* la religion chrétienne, parce qu'ils la connaissent mal. (Pasc.) Les réprouvés *blasphement* les clartés de l'Écriture, à cause des obscurités qu'ils n'entendent pas. (Id.) Des hommes qui *blasphèment* tout ce qu'ils ignorent, c'est-à-dire, qui parlent avec mépris d'une science ou d'un art qu'ils ne connaissent pas. (Fléch.) Après avoir accusé, *blasphémé*, dédaigné le moyen âge, on se met aujourd'hui à l'étudier avec ardeur, avec passion. (Cousin.) Ils invoquent le Seigneur, au lieu que vous le faites *blasphémer*. (Mass.)

Ton Dieu que tu trahis, ton Dieu que tu *blas-[phèmes*,
Pour toi, pour l'univers est mort en ce lieu [même.
(Voltaire.)

Hé! si l'impie Aman, dans sa main homicide,
Faisant luire à vos yeux un glaive menaçant,
A *blasphémer* le nom du Tout-Puissant
Voulait forcer votre bouche timide!
(Racine.)

— Massillon a dit : Chaque nation et chaque âge a vu des esprits noirs et superbes dire non-seulement dans leur cœur et en secret, mais oser *blasphémer* tout haut qu'il n'y a point de Dieu; c'est-à-dire, oser blasphémer, en soutenant qu'il n'y a point de Dieu. On ne se permettrait plus d'employer le verbe *blasphémer* dans une semblable locution.

BLASPHÉMEUX, EUSE. adj. (ét. gr., βλάπτω, nuire; φήμη, réputation). Mot employé par Montaigne pour Blasphématoire.

BLASSÉ, ÉE. part. pass. du v. Blasser.

BLASSENT. s. m. Ornith. L'un des noms du canard sauvage.

BLASSER. v. a. 1re conj. Arroser, asperger. Il n'est plus usité.

BLASSET (Nicolas). L'un des plus habiles sculpteurs du XVIIe siècle; né à Amiens en 1597. Les ouvrages de Blasset qui nous restent sont : le Génie pleureur de la cathédrale d'Amiens, qui semble arroser de ses larmes le tombeau du chanoine Lucas, et qui fait l'admiration des étrangers; plusieurs Vierges en marbre de cette basilique, et le superbe mausolée de M. de Lannoy, dans l'église de Saint-Remy.

BLASTARES (Matthieu). Moine grec de

et a laissé plusieurs ouvrages sur les conciles, sur le mariage, sur les Juifs, etc.; ces derniers existent encore à la Bibliothèque royale de Paris.

BLASTE. s. m. (du gr. βλαστός, germe). Bot. Partie d'un embryon macrobise susceptible de se développer par la germination. || Petit arbre des forêts de la Cochinchine.

BLASTÈME. s. m. (du gr. βλάστημα, bourgeon). Bot. On donne ce nom au corps qui porte les cotylédons dans un embryon végétal, et qui comprend la radicule, la plumule et le collet.

— Médec. Éruption de quelque principe morbifique à la surface du corps.

BLASTÉRIE. s. f. Halle au blé.

BLASTÈSE. s. f. (du gr. βλάστησις, germination, pousse). Bot. On désigne par ce mot le développement des lichens, ou la formation de leur balle.

BLASTOCARPE. adj. (ét. gr., βλαστός, rejeton; καρπός, fruit). Bot. Nom donné à l'embryon qui germe et commence à se développer avant d'être sorti du péricarpe.

BLASTODERME. s. m. (ét. gr., βλαστός, rejeton; δέρμα, peau). Hist. nat. Corps membraniforme situé au-dessous de la cicatricule de l'œuf, et dont le développement produit toutes les parties du corps du poulet.

BLASTODERMIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport au blastoderme, qui tient du blastoderme.

BLASTOGÉNÉSIE. s. f. (ét. gr., βλαστός, bourgeon; γένεσις, génération). Bot. Multiplication des plantes au moyen de bourgeons.

BLASTOGRAPHIE. s. f. (ét. gr., βλαστός, bourgeon; γράφω, écrire). Partie de la botanique qui a pour objet la considération du bourgeon, qui en détermine l'apparence, l'essence et le développement.

BLASTOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport à la blastographie.

BLASTOGRAPHISTE. adj. des 2 g. Qui écrit sur la blastographie.

BLASTOPHORE. s. m. (ét. gr. βλαστός, bourgeon; φέρω, porter). Bot. Partie d'un embryon à grosse radicule qui porte le blaste.

BLASTOSPORES. adj. et s. m. pl. (ét. gr., βλαστός, rejeton; σπορά, semence). Bot. Section de l'ordre des lichens gymnospores, comprenant les deux familles des pulvérariées et des coniocarpées.

BLATÉRÉ, ÉE. part. pass. du v. Blatérer.

BLATÉRER. v. n. 1re conj. (du lat. *blatero*, même signif., formé du mot grec βλάξ, sot). Crier comme les chameaux, les béliers, les grenouilles.

— Fig. Crier comme les gens qui parlent avec assurance, mais sans suite et sans idées. V. DÉBLATÉRER, plus usité dans ce dernier sens.

BLÂTI, IE. part. pass. du v. Blâtir.

BLÂTIER. s. m. (du lat. barb. *bladum*, blé ou blastier; d'abord on a dit bladier, puis on a changé le *d* en *t*, ce qui se voit souvent, et puis *as* en *â* long, d'où Blâtier). Comm. Marchand de blé en petit. Marchands qui faisant en détail le commerce de grains, dans un lieu circonscrit, paraissent se borner à l'approvisionnement d'un canton. Les *blâtiers* achètent à des fermiers pour revendre. (Condill.)

— Il ne se dit guère que de ceux qui transportent du blé sur des chevaux d'un marché à un autre, Marchand blâtier, et encore n'est-il plus usité, on dit marchand farinier.

BLÂTIR. v. n. 2e conj. Même étym. et même signif. que le v. Blatérer.

BLÂTRÉ, ÉE. part. pass. du v. Blâtrer.

BLÂTRER. v. a. 1re conj. (du lat. *bladum*, blé). T. de marchand de blé. Apprêter le grain, et lui donner de la couleur et de la main par des préparations quelquefois dangereuses. Blâtrer des grains.

BLATTA. Géogr. Ville des États autrichiens (Dalmatie), dans l'île Ourzola.

BLATTAIRE. adj. des 2 g. (rad. *blatte*). Qui tient de la blatte, qui a rapport à la blatte. || BLATTAIRES. s. m. pl. Entom. Famille d'insectes de l'ordre des orthoptères, ayant pour type le genre Blatte.

BLATTARIE. s. f. (rad. V. BLATTE). Bot. Syn. de Molène. || Herbe aux mites. Variété des boutons blancs.

BLATTE. s. f. (du gr. βλάπτω, je nuis). Entom. Genre et famille d'insectes orthoptères, portant une odeur fort désagréable. Ce genre s'est établi dans nos habitations et y fait de grands dégâts.

BLATTE DE BYZANCE. s. f. (du gr. βλάττος, pourpre). Mat. méd. Production marine d'une odeur agréable, d'une teinte rougeâtre, et de la figure d'un ongle, employée contre l'épilepsie, l'hystérie et les obstructions de la rate.

BLATTERSTEIN. s. f. Minér. Roches amygdaloïdes, à ban d'aphanite ou de toute autre nature, à noyaux différents. On les a appelées aussi *variolithes* et *spilites*. Ces roches paraissent résulter de l'action des roches ignées sur d'autres. Elles sont abondantes dans le Harz et au Drac.

BLATTI-ACIDE. s. m. Bot. Arbre du Malabar de la famille des myrtes, dont le fruit

BLATTIDES. s. m. pl. Entom. Syn. de Blattiens.

BLATTIENS. s. m. pl. (rad. *blatte*). Entom. Famille d'insectes de l'ordre des orthoptères, caractérisée par des antennes très-longues. Les blattiens sont, en général, des insectes nocturnes d'une grande agilité, courant avec une grande vitesse. Ils ont pour ennemis des oiseaux de basse-cour qui en sont très-friands.

BLAU (Félix-Antoine). Professeur de théologie à Mayence, né en 1734, est l'auteur de l'un des ouvrages les plus virulents contre l'Église romaine. La haute approbation qu'il donna en public à la révolution française le fit enfermer, en 1793, dans une prison de Mayence.

BLAUBEUREN. Géogr. Ville du royaume de Wurtemberg sur le Blau; 1,700 hab.

BLAUDE. s. f. (ét., V. BLOUSE). Cout. Blouse, habillement de dessus en grosse toile, qui descend au dessous du genou et que portent surtout les charretiers. On ne dit plus que Blouse.

BLAUSPATH. s. m. Minér. V. KLAPROTHINE.

BLAVELLE, BLAVÉOLE, et **BLAVEROLLE.** s. f. Bot. Noms que l'on donne quelquefois aux bluets. On désigne aussi sous ces noms, en Picardie, l'agaric palomet, appelé encore blavet.

BLAVET. s. m. Bot. Nom vulgaire de l'agaric palomet. Comestible des Landes et du Béarn.

BLAVET (Le). Géogr. Rivière de France, prend sa source dans le canton de Bourbriac (Côtes du Nord), traverse la rade de Lorient et se jette dans l'Océan, à Port-Louis, après trente lieues de cours.

BLAVET (Michel). Musicien, né à Besançon le 13 mars 1700, mort en 1768. Son fils, Jean-Louis, fut bibliothécaire du prince de Conti. Il a laissé plusieurs traductions d'ouvrages anglais.

BLAVETTE. s. f. Bot. Syn. languedocien de l'agaric palomet.

BLAVIA. Géogr. anc. Ville de la Gaule, dans la troisième Lyonnaise, chez les Venètes, sur la côte méridionale, à l'embouchure de la rivière du même nom, qui est aujourd'hui le Blavet. La ville s'appelle Port-Louis.

BLAWE-STAAR. s. m. Ichthyol. Poisson de la famille des spares, connu sous le nom d'Etoile bleue. Il a le corps médiocrement long, très-aplati, et se trouve communément dans la mer d'Amboine, autour des rochers.

BLAXION. s. m. (du gr. βλάξ, mou). Bot. Genre fondé par Cassini répondant à une section du genre dimorphothèce.

BLAYE. (ét. celt., *bla*, roc; *ag* ou *au*, confluent; parce qu'elle est bâtie sur un rocher et au confluent de deux rivières). Géogr. Ville forte de France, chef-lieu d'arrondissement, dép. de la Gironde; popul. 4,000 habitants. Elle est située à 30 kilom. N.-N.-O. de Bordeaux, et sa citadelle a servi de prison à la duchesse de Berry. On récolte le vin de Médoc dans l'arrondissement.

BLAYER. s. m. (ét., V. BLAIRIE). Droit cout. Nom donné au seigneur haut justicier qui avait droit de blairie.

BLAYMARD. Géogr. Bourg de France, chef-lieu de cant. (Lozère), arr. de Mandes; 600 hab.

BLAYNEY (Benjamin). Ministre de l'Église anglicane, célèbre comme prédicateur et surtout par ses travaux sur les saintes Ecritures; mort en 1802. L'Église anglicane a produit peu d'hommes aussi remarquables.

BLAZE (Henri-Sébastien). Célèbre musicien et compositeur, naquit à Cavaillon, dans le comtat Venaissin, en 1763; exerça les fonctions de notaire à Avignon, et mourut, dans sa ville natale, le 11 mai 1833. Il fut l'ami de Grétry, de Méhul, membre correspondant de l'Institut, et laissa plusieurs ouvrages estimés, entre autres un *Requiem*, exécuté à Avignon aux funérailles du duc de Montebello. || Son fils, M. Castil-Blaze, est compositeur distingué et savant critique.

BLAZER. s. m. Ichthyol. Poisson du genre du poupon. On en connait deux espèces. Le blazer appartient évidemment à la famille des coffres, mais nous lui avons conservé le nom de poupon sous lequel on le désigne dans les Indes.

BLÉ, autrefois **BLED.** s. m. (du lat. barbare, *bladum*, fruit, semence, dérivé du saxon *blad* qui veut dire grain). Bot. Plante de la famille des graminées, à tige longue et mince, qui produit dans son épi le grain, dont on fait le pain, qui est la principale nourriture de l'homme. Blé en herbe. Blé en tuyau. Blé en épis. Terre à blé. Pièce de blé. Blé froment. Blé de seigle. Blé de mars. Blé d'hiver. Blé épais. Blés niellés, bruinés. Beau blé. Blé fourni, haut, magnifique, mûr, doré, jaunissant. Gerbe de blé. Couper les blés. Faucher les blés. Soier les blés. Battre le blé. Mettre le blé en javelle. Blé en meule. Blé en grange. Serrer le blé. On appelle *grands blés*, les blés froments et les blés seigles; *blé méteil*, le blé moitié froment, moitié seigle, *petits blés*, l'orge et l'avoine; et *blé noir* ou *blé sarrasin*, une autre plante qui porte par petites grappes un grain noir et qui a des angles. On se lève à la ville dans une indifférence grossière des choses rurales et champêtres, on distingue à peine le

d'avec le méteil. (La Bruy.) Un épi de *blé* mûrit plutôt dans une moisson qu'isolé. (B. de St-P.) Lorsque les *blés* sont en fleurs, c'est alors qu'ils sont revêtus de toute leur magnificence. (Id.) Les harmonies conjugales du *blé* sont renfermées dans sa fleur. (Id.) Le *blé* est cosmopolite comme l'homme. (Id.) Le *blé* germe et périt de nielle infecté. (Desaintange). Les *blés* naîtront au sein des stériles arènes. (Rouss.)

. . . . . *Des blés* dont les gerbes flottantes
Roulent au gré des vents leurs ondes jaunis-[santes.
(Delille.)

Mais il ne connait pas les plantes dont l'essaim
A de ses jeunes *blés* envahi le terrain.
(Castel.)

— Périphr. La plante de Cérès, les trésors, les dons de Cérès, la semence de Cérès, les trésors des guérets, des sillons, l'épi de Triptolème, la dépouille des gerbes.

La plante de Cérès ne veut pas tant de soin,
Forte de sa faiblesse, elle s'étend au loin :
Et des rives du Gange aux ondes boréales
Prodigue des moissons les pompes végétales.
(Chênedollé.)

— On appelle par excellence *blé*, celui qui est de pur froment, et lorsqu'on dit *blé* simplement, on entend toujours le froment. Plusieurs plantes, dont quelques-unes n'appartiennent même pas à la famille des graminées, portent aussi le nom générique de blé, mais elles sont distinguées par une dénomination particulière. Nous allons indiquer les principales espèces.

— BLÉ À CHAPEAUX. Le blé à chapeaux, cultivé dans les vallées supérieures de l'Arno et de l'Elsa en Toscane, fournit une paille avec laquelle on fabrique les chapeaux, quand elle a subi la préparation convenable pour le tirage. On divise cette paille en six grosseurs différentes, la plus courte, qui est de cinquante millimètres, est celle qui donne la plus fine.

— BLÉ AMIDONNIER. Qui fournit un très-bel amidon.

— BLÉ AVRILLET. Nom du froment de printemps.

— BLÉ BARBU. Espèce de millet, dont la tige s'élève à la hauteur de 2 ou 3 mètres, et dont les épis sont garnis de barbes plus ou moins longues. Ses graines sont ovales ou presque rondes, et plus grosses de moitié que celles du millet commun. Cette plante croît aux pays chauds dans les terres grasses.

— BLÉ BLANC. Espèce de froment, commun dans l'ancien Dauphiné, donnant une très belle et bonne farine.

— BLÉ CORNU. T. de labour. Certains grains qui viennent quelquefois dans les épis de seigle, et qui sont noirs et plus longs que les autres, sortant de l'épi comme une espèce de corne noire. Le blé cornu cause de fâcheuses maladies à ceux qui en mangent.

— BLÉ COTONNEUX. Cultivé au XIIIe siècle sous le nom de *blé français*, et dont la culture est aujourd'hui limitée aux deux départements du Rhin, à l'Italie et à l'Espagne.

— BLÉ D'ABONDANCE. Variété de froment à épis rameux. On lui donne aussi les noms de *Blé de miracle, blé de Smyrne.*

— BLÉ DE CANARIE. V. ALPISTE.

— BLÉ D'EGYPTE. Blé qui a eu beaucoup de vogue.

— BLÉ D'ESPAGNE, BLÉ D'INDE OU BLÉ DE TURQUIE, qu'on appelle aussi et plus ordinairement MAÏS. Plante dont la tige ressemble à celle de la canne à sucre, et dont le grain, qui a les mêmes noms, vient sur de longs et gros épis, enveloppés de feuilles conformées comme celles du roseau. Cultiver du blé d'Espagne. || Le maïs donne un grain qui sert de nourriture à une grande partie de l'Amérique, de l'Asie et de l'Afrique. On en fait moins d'usage en Europe, parce qu'on en trouve la farine trop douce, et on n'a recours à cette sorte de grains que dans les disettes de froment. On le cultive dans plusieurs parties du royaume pour engraisser la volaille. Les sauvages du Canada ne connaissaient point d'autre farine avant l'établissement des Français dans ce pays. Le blé de Turquie était fort connu en Italie dès le temps de Pline.

— BLÉ DE GUINÉE. Graminée de la côte occidentale d'Afrique, le sorgho à épis.

— BLÉ DE POLOGNE. Belle variété de froment qui rapporte 20 pour 1.

— BLÉ DE TAGANROK. Ce blé n'est point sujet à la carie et donne beaucoup de farine.

— BLÉ DE VACHE OU MÉLAMPYRE. Plante qui croît dans les blés, dans les champs, et dont les bœufs et les vaches sont avides et friands. Il croît souvent avec une telle abondance au milieu des froments, qu'on le regarde comme un fléau.

— BLÉ LOCULAR. Ce blé, apporté d'Angleterre en 1797, donne un pain d'une saveur agréable; mais le cheval n'en mange point la paille.

— BLÉ NOIR, BLÉ ROUGE OU SARRASIN. Sorte de froment ainsi appelé par rapport à la couleur noire de l'écorce de son grain. On l'appelle blé sarrasin, parce qu'il a été d'abord apporté d'Afrique. Cette plante ne ressemble point au blé, quoiqu'on lui en donne le nom. Sa racine est fibrée et chevelue, et pousse une tige haute de 66 centimètres environ, mince, lisse, verte, et quelquefois rougeâtre, branchue, chaque branche sortant alternativement des aisselles des feuilles; elles sont plus amples au bas de la tige, et leur grandeur diminue à mesure qu'elles approchent de l'extrémité des branches, des feuilles; de l'extrémité des branches, et des aisselles de ses feuilles, naissent des brins minces et longs de 27 mill. à peu près, qui portent des bouquets de fleurs purpurines. Chaque fleur est composée de cinq étamines soutenues par un calice blanc et lavé de pourpre. Le pistil, qui se trouve au milieu de ces étamines, devient une graine relevée le plus souvent de trois coins, enfermée dans l'enveloppe qui a servi de calice à la fleur. Le blé noir est une manne pour le paysan qui n'a pas eu une bonne récolte en seigle et en froment. Dans les temps de disette, on sème beaucoup de champs de blé noir, parce qu'il vient partout et qu'il est bientôt mûr. On fait avec la farine de ses semences, des gâteaux, de la bouillie

du pain, faute d'autre grain. On en engraisse aussi la volaille.

— BLÉ LOCULAR. Agric. Nom vulgaire du froment à une seule graine.

— BLÉ VIVACE. Dans la Sibérie, ce blé produit durant 6 à 7 années de suite une récolte qui ne coûte ni culture ni semence, mais qui diminue progressivement.

— Suivant que le blé est affecté de maladie ou attaqué par des insectes ou des cryptogames, il porte différents noms. Le *blé broué* est celui qui a la rouille. Le *blé charbonné* est celui qui est noirci par les charbons ou carié. Le *blé coulé* contient plus de son que de farine. Le *blé échauffé* ou *sonneux* est celui qui par les vents chauds a éprouvé une fermentation extérieure qui en détruit la partie alimentaire. Le *blé germé* n'a plus ni la couleur ni la forme du blé. Le *blé mouillé* est altéré par les pluies. Le *blé vermoulu* est gâté par la présence d'insectes.

— Les boulangers appellent *blé glacé* une espèce de petit blé dur et pesant qui a une couleur grise tirant sur celle du verre. Le blé glacé a peu de son et donne beaucoup de farine. On appelle *blé de grouette* ou *grouetteux*, un blé qui vient d'un terrain pierreux que les laboureurs et les marchands nomment grouetteux. Le blé grouetteux est plus cher que les blés d'une terre forte, parce que son produit est meilleur, à proportion de la mesure et du poids. On appelle *blé cotu* un blé qui exhale une mauvaise odeur ; c'est ce qui arrive au blé qui a été moissonné vert ou qui a fermenté dans la grange.

— En parlant du seigle, on dit, *blé ergoté*, celui dont les grains sont d'une longueur démesurée, courbés, cassant facilement, et pleins d'une substance blanchâtre et claire.

— En parcourant les histoires des différents peuples, nous trouvons partout du pain et par conséquent du blé : nous n'avons aucune donnée sur son origine, sur la manière dont il a été apporté d'un pays à un autre ; nous croyons probable que le blé dut croître de lui-même dans certaines contrées et de là se répandre dans le monde entier. Cette céréale, base des richesses agricoles, a été regardée par quelques auteurs comme originaire des plaines d'Enna, en Sicile : elle fut, disent-ils, cultivée pour la première fois par Cérès, ce qui la fit mettre au rang des dieux. Les Athéniens, les Crétois, les Siciliens, s'attribuent à l'envi l'honneur d'être les premiers qui l'aient cultivée ; des savants soutiennent tour à tour ces opinions, et pourtant en lisant la Genèse, on voit que Jacob alla en Egypte pour éviter la disette qui désolait la terre de Chanaan, ce qui prouverait qu'il y avait des blés en Egypte et dans l'Orient bien avant le temps où Diodore place le secret qu'enseigna Cérès à ses compatriotes.

— *Blé* se dit aussi du grain seul. Un sac de blé. Un hectolitre de blé. Grenier plein de blé. Mesurer du blé. Vendre du blé. Acheter du blé. Marchand de blé. Le blé est cher. Faire provision de blé. Enlever tout le blé d'un marché. Semer du blé. Blé qui germe. Moudre du blé. Vanner du blé. Amas de blé. Tas de blé. Monceau de blé. Blé de première qualité. Commerce des blés. Halle aux blés. Importation des blés. Exportation des blés. Traite des blés. Ce n'est pas qu'avant lui les hommes ne connussent le *blé* et la manière de le multiplier en le semant. (Fén.) Parmi des tas de *blé* vivre de seigle et d'orge. (Boil.) Les *blés* sont chers et la misère est grande. (Volt.)

— Par extens., *blé* signifie quelquefois une Pièce de blé. Se cacher dans un blé. La caille s'est réfugiée dans un blé et je n'ai pu l'atteindre. Où se trouve l'abus signalé par M. Landais ?

— Prov. et fig. *Bon champ semé, bon blé rapporte.* La bonne éducation profite à ceux qui la reçoivent. || *Battre comme blé vert.* Battre violemment, sans mesure. *Il l'a battu comme blé vert.* Il l'a battu sans pitié. || *Manger son blé en vert ou en herbe.* Anticiper sur ses revenus, dépenser son revenu d'avance. Prenant l'argent d'avance, achetant cher, vendant à bon marché, et mangeant son *blé* en herbe. (Rabelais.) || *Par nuit semble tout blé farine.* Traduit par le proverbe plus connu : La nuit, tous chats sont gris. || *Crier famine sur un tas de blé.* Se plaindre quand on est riche. || *C'est du blé en grenier.* Se dit en parlant des choses dont la garde est bonne, et peut même être avantageuse. || *Etre pris comme dans un blé.* Etre surpris, attrapé de manière qu'on ne puisse pas se sauver.

Pauvre laboureur, tu ne vois

Car si tu le vois en herbe,
Tu ne l'y verras en gerbe.

Neige au blé est tel bénéfice
Comme au vieillard la bonne pelisse.

C'est-à-dire, la neige sert au blé, comme le manteau sert au vieillard.

BLÈCHE ou **BLAICHE.** adj. des 2 g. (du gr. βλάξ, lâche, mou) Terme d'injure du style familier, qui signifie un Homme mou, timide, faible de caractère, qui n'a point de fermeté, qui n'a pas la force de tenir la parole qu'il donne, sur lequel on ne peut pas compter. C'est un homme bien blèche. || On l'emploie aussi comme substantif. Un blèche, un vrai blèche. Très-peu usité. || Par extens. *Poire blèche*, poire molle.

— De blèche on a fait BLET, ETTE. V. ce mot.

— On appelait autrefois Blèches les Valaques. Froissard dit que les Valaques sont de fort mauvaises gens.

— Bot. Genre de plantes, formé de trois espèces des crustolles de Linné.

BLÉCHIR. v. n. 2e conj. (rad. *blèche*). Devenir blèche, mou, timide. Devenir sans fermeté. Peu usité.

BLECHNE ou **BLÈGNE.** s. m. (du gr. βλήχων, ωνος, plante que les uns croient être la fougère ; et d'autres le pouillot). Bot. Genre de plantes de la famille des fougères de la cryptogamie de Linné, renfermant beaucoup d'espèces étrangères. Le genre qu'on trouve en France est le blechne spicant.

BLECHNOÏDE. adj. des 2 g. (rad. *blechne*). Qui ressemble, qui a rapport, qui tient du blechne. || BLECHNOÏDES. s. f. pl. Bot. Section de la tribu des polypodiacées, ayant pour type le genre blechne.

BLECHON. s. m. (du gr. βλήχων, nom, chez les Grecs, d'une plante aujourd'hui inconnue). Bot. Genre de la famille des acanthacées, tribu des dicliptérées, comprenant un nombre d'espèces indigènes de l'Amérique tropicale et des îles Manilles.

BLECHROPE. s. m. (ét. gr., βληχρός, lent ; ὤψ, ὠπός, œil). Ornith. Genre de la famille du muscicapides, synonyme du genre ada, qui lui est antérieur.

BLÉCHROPYRE. s. f. (pr. *blé-kro-pire* ; ét. gr., βληχρός, lent ; πῦρ, feu). Méd. Fièvre lente nerveuse.

BLÉCOURT. s. m. Comm. Sorte d'étoffe de laine.

BLED. s. m. Ancienne orthographe du mot Blé.

BLÈDE. s. m. Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des brachélytres oxytélides. Ces insectes se trouvent dans les quatre parties du monde, et vivent dans le sable ou l'argile, sur le bord des rivières.

BLÈDE. s. f. Bot. V. BETTE.

BLEDOUGHADDA. Myth. scandin. Une des neuf filles d'Eger, dieu de l'Océan.

BLÉÉ, ÉE. part. pass. du v. Bléer.

BLÉER. v. a. 1re conj. Agric. Vieux mot qui signifiait Ensemencer une terre en blé.

BLEIDENSTADT ou **BLEIDERSTADT.** Géogr. Petite ville d'Allemagne, en Wétéravie, dans la principauté de Dietz, à la source de la rivière d'Aar.

BLEIME. s. f. (du gr. βλῆμα, coup, blessure ; formé de βάλλω, jeter). Art vétér. Meurtrissure ou rougeur qui survient quelquefois à la sole des talons du cheval, qui est suivie d'épanchement de sang, ou de formation de pus. Bleime naturelle. Bleime accidentelle. Bleime sèche. Bleime encornée. Bleime foulée.

BLEKING (LE) ou **LA BLEKINGIE.** Géogr. Province de Suède, dans la partie méridionale, entre la Gothie, la mer Baltique et la France. Préfecture de Suède, chef-lieu Carlscrone.

BLÈME. s. m. Entom. Genre de l'ordre des coléoptères pentamères, famille des carabiques subulipalpes. Il se trouve sur les bords de l'Océan, et peut vivre sous l'eau sans être asphyxié.

BLÊME. adj. des 2 g. (du gr. βλάξ, βλακός, mou, d'où les mots *blaque*, *blaiche*, *blèche* et par altération *blême*). Pâle, sans couleur et sans vie. Ne se dit guère que du visage, du teint. S'emploie dans la poésie. Etre blême. Visage blême. Teint blême. Front blême. La mort pâle et blême. La main des Parques blêmes. Un dévot blême d'abstinence. Etre blême de frayeur. Un homme *blême* a le teint pâle et éteint, le visage plus ou moins maigre et décharné, et quelquefois toute l'habitude du corps maladive. Les scrophuleux et beaucoup de convalescents sont *blêmes*. (Dict. des Sc. méd.)

Foudroyez-la, frappez jusqu'aux racines mêmes,
De peur qu'un sort fatal n'imprime à vos fronts *blêmes*
Le sceau rouge de l'avenir.
(TURQUETY.)

La pauvreté, sèche, pâle, au teint *blême*,
De porte en porte allait traînant ses pas.
(VOLTAIRE.)

Plus défait et plus *blême*
Que n'est un pénitent sur la fin du carême.
(BOILEAU.)

BLÊMI, IE. part. pass. du v. Blêmir. Il s'emploie adjectiv. et signifie Devenu blême. Qui porte un cœur de sang dessous un front blême. (Régn.)

En un moment devint (la rose) sèche et *blé-mie*,
Et n'était plus la rose que demie.
(Bon. DESPERRIERS.)

BLÊMIR. v. n. 2e conj. (rad. *blême*). Pâlir, devenir blême. Son visage blêmit. Il blêmit de frayeur. La peur le fait blêmir. On vit blêmir le coupable à l'aspect des tortures. Un délateur digne de mille accusateurs, est celui qui a dit que la délation était une vertu ; parole infâme, qui a fait *blêmir* la vertu. (Mirab.)

BLÊMISSEMENT. s. m. Néol. Action de devenir blême, pâle.

BLÉMOMÈTRE. s. m. (ét. gr., βλῆμα, jet ; μέτρον, mesure). Machine à contre-poids ou à bascule qui sert à évaluer l'énergie et la relation des ressorts d'une platine. Le blémomètre est un mécanisme qui met à même d'estimer la force de la résistance du ressort de batterie.

BLENDE. s. f. (de l'all. *blenden*, éblouir). Minér. Sulfure de zinc tel qu'il existe dans la nature ; c'est une substance non métalloïde qui est tantôt jaune, tantôt brune, roussâtre, brune-noire. Presque toujours les *blendes* accompagnent le sulfure de plomb. (Maupied.)

— BLENDE CHARBONNEUSE OU KOHLENBLENDE. Syn. d'Anthracite.

— BLENDE DE MARMATO. V. MARMATITE.

BLÉNEAU. Géogr. Chef-lieu de canton (Yonne), arrond. d'Auxerre ; 1,100 hab.

BLENHEIM. Géogr. Ville de Bavière (Haut-Danube), à 40 kil. d'Augsbourg ; 2,200 hab.

— *Bataille de Blenheim*, plus connue sous le nom de *bataille d'Hochstædt*. Fameuse bataille où les Français et les Bavarois furent défaits par les Impériaux et les Anglais, en 1704.

BLENNE. s. f. (du gr. βλέννα, morve). Ichthyol. Genre de poissons très-remarquables par la mucosité qui suinte de leur peau.

BLENNÉLYTRIE. s. f. (ét. gr., βλέννα, mucus ; ἔλυτρον, gaîne). Med. Catarrhe vaginal. V. BLENNOSES.

BLENNENTÉRIE. s. f. (ét. gr., βλέννα, mucus ; ἔντερον, intestin). Med. Catarrhe des intestins.

BLENNIE. s. f. (du gr. βλέννα, morve). Ichthyol. Genre de poissons de l'ordre des acanthoptérygiens, et de la famille des gobioïdes, ainsi nommés à cause de la mucosité qui couvre leur corps. La chair des blennies est tendre et blanche. Elles sont connues sous le nom de Baveuses sur nos côtes de Provence.

BLENNIOÏDE. adj. des 2 g. (rad. *blennie*). Ichthyol. Qui a rapport à la blennie ; qui tient de la nature de la blennie. || BLENNIOÏDES. s. f. pl. Famille de la classe des poissons ayant pour type le genre blennie.

BLENNISTHMIE. s. f. (ét. gr., βλέννα, mucus ; ἰσθμός, gosier). Med. Affection catarrhale du larynx et du pharynx.

BLENNODERME. s. m. (ét gr., βλεννός, morveux ; δέρμα, peau). Bot. Genre de la famille des œnothéracées epilobiées. V. OENOTHÈRE.

BLENNOGÈNE adj. des 2 g. (ét. gr., βλέννα, morve ; γίνομαι, engendrer). Qui engendre de la mucosité.

BLENNOÏDES. s. f. pl. (rad. *blennie*). Ichthyol. Sous-division de la famille des gobioïdes, et qui se rapporte au genre blennie, tel que l'entendait Artedi.

BLENNOPHTHALMIE. s. f. (ét. gr., βλέννα, mucus ; ὀφθαλμία, maladie des yeux, ophtalmie). Médec. Se dit des diverses inflammations de l'œil, dont le siége est la conjonctive palpebrale ou oculaire, et dont le caractère spécial est un fluide mucoso-purulent, fourni par cette membrane. Le pronostic de la *blennophthalmie* du bulbe de l'œil est beaucoup plus grave que celui de la *blennophthalmie* des paupières.

— *Blennophthalmie catarrhale.* Cette blennorrhée de la conjonctive est peut-être la maladie des yeux la plus commune. Sa cause la plus fréquente est l'action sur l'œil d'un air froid et humide. || *Blennophthalmie des nouveau-nés.* Ophthalmie purulente des enfants. || *Blennophthalmie d'Egypte.* Ophthalmie d'Egypte, ophthalmie purulente, ophthalmie blennorrhée, ophthalmie contagieuse. Cette maladie est essentiellement la même que la blennophthalmie catarrhale, seulement elle est beaucoup plus grave, plus virulente, plus habituellement contagieuse. || *Blennophthalmie gonorrhéique.* Ophthalmie blennorrhagique.

BLENNOPHTHALMIQUE. adj. des 2 g. Medec. Qui a rapport à la blennophthalmie.

BLENNOPYRIE. s. f. (ét. gr., βλέννα, morve ; πῦρ, feu). Médec. Fièvre muqueuse.

BLENNORIE. s. m. (du gr. βλέννα, morve). Bot. Nom donné à un petit champignon qui croît sur les feuilles du buis et sur les faces desquelles ils forment de petits tubercules mous d'une couleur rousse et noire.

BLENNORINE. s. f. (altération de βλέννα, morve). Bot. De la famille des lichens, section du genre verrucarié caractérisée par un thalle gélatineux.

BLENNORRHAGIE. s. f. (ét. gr. βλέννα, mucus ; ῥήγνυμι, chasser dehors). Médec. Ecoulement produit par l'irritation des surfaces muqueuses. Le siége le plus fréquent de cette maladie est pour l'homme le canal de l'urètre, l'intérieur du prépuce et l'extérieur du gland ; pour la femme, c'est le vagin, l'urètre, la matrice. Cette maladie était autrefois désignée par le nom de *gonorrhée* ; le peuple se sert du mot composé *chaude-pisse*. Le terme le plus simple, et qui choque moins les oreilles délicates, est celui d'*écoulement contagieux* ; on supprime même ordinairement l'épithète. Du reste, les dénominations d'*urétrite* et d'*urétro-vaginite* commencent à prévaloir dans le langage médical.

— *Blennorrhagie bâtarde* ou *fausse blennorrhagie.* Ecoulement qui vient des surfaces du gland ou du prépuce. || *Blennorrhagie primitive.* Celle qui se présente peu de jours après l'attouchement, et à la partie où la contagion a été appliquée. || *Blennorrhagie consécutive.* Celle qui paraît plusieurs semaines après l'attouchement, ou qui a été précédée d'autres symptômes. || *Blennorrhagie simple.* Celle qui se montre seule. || *Blennorrhagie compliquée.* Celle qui est accompagnée de chancres, de bubons, etc.

BLENNORRHAGIQUE. adj. des 2 g. Méd. Qui a rapport, qui ressemble à la blennorrhagie, qui tient de la blennorrhagie. Virus blennorrhagique. Ophthalmie blennorrhagique. Ecoulements blennorrhagiques. Orchite blennorrhagique.

BLENNORRHÉE. s. f. (ét. gr., βλέννα, mucus ; ῥέω, couler). Medec. Ecoulements mucosopurulents qui ont lieu par la membrane génito-urinaire. Blennorrhée atonique. Blennorrhée ulcéreuse. Blennorrhée dartreuse. Blennorrhée arthritique. Blennorrhée rhumatismale. Blennorrhée bénigne. Blennorrhée herpétique. Blennorrhée goutteuse.

BLENNORRHÉIQUE. adj. des 2 g. Médec. Qui a rapport à la blennorrhée.

BLENNORRHINIE. s. f. (ét. gr., βλέννα, mucus ; ῥίν, ῥινός, nez). Médec. Dénomination du coryza, nom du premier genre de la famille nosologique d'Alibert.

BLENNOSES. s. f. pl. (du gr. βλέννα, mucus). Méd. Dixième famille de la nosologie d'Alibert, comprenant tous les catarrhes ou affections des membranes muqueuses.

BLENNOSPERME. s. m. (ét. gr., βλέννα, mucus ; σπέρμα, semence). Bot. Genre de la famille des composées sénécionidées, petite herbe annuelle, originaire du Chili.

BLENNOTHORAX. s. f. (ét. gr., βλέννα, mucus ; θώραξ, poitrine). Méd. Catarrhe pulmonaire, deuxième genre des blennoses.

BLENNOTORRHÉE. s. f. (ét. gr., βλέννα, mucus ; οὖς, ὠτός, oreille). Méd. Catarrhe de l'oreille ou otorrhée.

BLENNURÉTHRIE. s. f. (ét. gr., βλέννα, mucus ; οὐρήθρα, urètre.) Méd. V. BLENNORRHAGIE.

BLENNURIE. s. f. (ét. gr., βλέννα, mucus ; οὖρον, urine). Méd. Catarrhe vésical.

BLÉPHARACANTHE. s. f. (ét. gr., βλεφαρίς, cil des paupières ; ἄκανθα, épine). Bot. Genre de la famille des acanthacées ecmatacanthées, renfermant quelques arbrisseaux du Cap, dont le port est celui des acanthes.

BLÉPHARANTHE. s. f. βλεφαρίς, cil des paupières ; ἄνθος, fleur). Bot. Genre de la famille des passifloracées modeccées, sous-genre du modecce de Linné.

BLÉPHARE. s. m. (du gr. βλέφαρον, paupière). Bot. Cils ou dents qui bordent quelquefois le péristome de l'urne des mousses.

BLÉPHARIDE. s. m. (du gr. βλεφαρίς, cil ou poil des paupières). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des alticides, se trouve dans les Indes orientales, l'Afrique australe, et au sud de l'Amérique septentrionale.

BLÉPHARIDIE. s. f. (ét. gr., βλεφαρίς, cil ; εἶδος, forme : qui ressemble à un blépharis). Bot. Section indiquée par Decandolle dans le grand genre polygale.

BLÉPHARIPAPPE. s. m. (ét. gr., βλεφαρίς, cil, πάππος, aigrette ; aigrette ciliée). Bot. Genre de la famille des composées sénécionidées, fondé sur une plante indigène de la côte N.-O. de l'Amérique.

BLÉPHARIPE. s. m. (ét. gr., βλεφαρίς, cil ; πούς, pied). Entom. Genre de la famille des crabroniens hyménoptères, se trouve dans l'Amérique du Nord et dans l'Europe.

BLÉPHARIPTÈRE. s. m. (ét. gr., βλεφαρίς, cil ; πτερόν, aile). Entom. Genre de l'ordre des diptères brachocères, famille des athéricères muscides. Ces insectes se trouvent assez souvent sur les vitres des fenêtres, vivent aussi dans les bois, et se développent dans les champignons.

BLÉPHARIQUE. adj. des 2 g. (du gr. βλεφαρίς, cil). Qui tient des cils ; qui a rapport aux cils. || Méd. Collyre employé dans la maladie des yeux appelée *blépharite*.

BLÉPHARIS. s. m. (du gr. βλεφαρίς, cil). Entom. Genre de la famille des maintiens orthoptères, établi sur une seule espèce, la *mantis mendica*, répandue dans tout l'Orient, dans la Sénégambie et les îles Canaries.

— Ichthyol. Genre de scombéroïdes, poissons voisins des vomers. On en connaît trois espèces, une de l'Inde et deux des mers d'Amérique, vers les Antilles.

— Bot. Genre de la famille des acanthacées, tribu des ecmatacanthées acanthées, comprenant des plantes [illegible] de l'Inde et du Cap.

BLÉPHARISTEMME. s. f. (du gr. βλέφαρον, cil, στέμμα, couronne). Bot. Genre indiqué par Bentham, et qui ne paraît pas encore avoir été décrit.

BLÉPHARITE. s. f. (du gr. βλέφαρον, paupière). Médec. Inflammation aiguë ou chronique des paupières. || *Blépharite érysipélateuse*. *Blépharite glanduleuse*. Psorophthalmie, teigne des paupières, ophthalmie du tarse. Noms donnés à cette inflammation des paupières dont le siége paraît être les follicules de Meibomius.

BLÉPHARO-BLENNORRHÉE. s. f. (ét. gr. βλέφαρον, paupière ; βλέννα, mucus ; ῥέω, couler). Méd. Ophthalmie des nouveau-nés.

BLÉPHAROCHLOÉ. s. f. (ét. gr., βλέφαρον, paupière ; χλόη, herbe). Bot. Genre de graminée croissant dans les lieux inondés des Indes orientales.

BLÉPHARODÈRE. s. m. (ét. gr., βλέφαρον, paupière ; δέρη, cou). Entom. Petite division formée par Burmeister, dans le genre périsphérie de la famille des blattiens.

BLÉPHARODON. s. m. (ét. gr., βλεφαρίς, cil ; ὀδούς, dent ; dent ciliée). Bot. Section du genre aplopappe, comprenant les espèces à fruits turbinés et couverts de longs poils soyeux.

BLÉPHAROGLOTTE. adj. des 2 g. (du gr. βλέφαρον, paupière ; γλωττίς, langue). Bot. Nom d'une plante ainsi appelée parce que la lèvre de son nectaire forme une languette garnie de poils.

BLÉPHARONCOSE. s. f. (ét. gr., βλέφαρον, paupière ; χθοίς, amas). Méd. Tuméfaction des paupières.

BLÉPHAROPHORE. adj. des 2 g. (ét. gr., βλέφαρον, paupière ; φέρω, porter). Zool. Qui porte des paupières ou des cils. || Bot. Qui a les feuilles ciliées sur les bords. Se dit en parlant du paspale blépharophore.

BLÉPHAROPHTHALMIE. s. f. (ét. gr., βλέφαρον, paupière ; ὀφθαλμία, maladie des yeux). Méd. Inflammation des paupières, ou ophthalmie palpébrale. V. BLENNOPHTHALMIE.

BLÉPHAROPHYLLE. s. m. (ét. gr. βλέφαρον, paupière ; φύλλον, feuille). Bot. Genre de la famille des éricacées, et réuni comme simple section au genre omphalocarye.

BLÉPHAROPLÉGIE. s. f. (ét. gr., βλέφαρον, paupière ; πληγή, blessure, perte). Médec. Paralysie des paupières.

BLÉPHAROPTOSE. s. f. (ét. gr., βλέφαρον, paupière ; πτῶσις, chute). Médec. Relâchement ou chute de la paupière supérieure qui pend au-devant de l'œil, et que le malade est obligé de relever avec les doigts lorsqu'il veut regarder un objet.

BLÉPHAROSPERME. s. m. (ét. gr., βλέφαρον, cil ; σπέρμα, semence, semence ciliée). Bot. Genre de la famille des composées astéroïdées, comprenant deux sous-arbrisseaux des Indes orientales.

BLÉPHAROSTOME. s. m. (ét. gr., βλέφαρον, paupière ; στόμα, bouche). Bot. Hépatiques. Nom collectif de la neuvième section du jungermannie de M. Dumortier, laquelle comprend les espèces dont le périanthe porte des cils tout autour de son orifice.

BLÉPHAROTIS. s. f. (du gr. βλέφαρον, paupière). Pathol. Maladie des paupières à laquelle on donne aussi le nom de BLÉPHAROPHTHALMIE. V. ce mot.

BLÉPHAROXYSTE. s. m. (ét. gr., βλέφαρον, paupière ; ξυστίς, grattoir). Chir. Instrument dont on se servait pour enlever les callosités développées à la face interne des paupières.

BLÉPHAROZIE. s. m. (du gr. βλέφαρον, paupière). Bot. Deuxième section établie par M. Dumortier.

BLÉPHILE. s. m. (ét. hybr., *blé ;* et φιλέω, aimer). Bot. Genre de la famille des labiacées, tribu des mérendérées-rosmarinées ; on en cultive de deux espèces dans nos jardins.

BLEPSIAS. s. m. (du nom grec d'un poisson inconnu). Ichthyol. Genre de la famille des scorpènes ; on en connaît deux espèces, des mers du Kamtschatka, et qui descendent aux côtes du Japon.

BLÉRÉ. Géogr. Ville de France, chef-lieu de canton (Indre-et-Loire), arr.t de Tours : 3,500 hab.

BLÉREAU. s. m. Mamm. Syn. de Blaireau.

BLÉRIE ou **BLÉRY.** s. m. Ornith. V. BLARY.

BLÉSÉ, ÉE. part. pass. du v. Bléser.

BLÉSEMENT. s. m. (rad. *bléser*). Action de bléser, effet de la blésité.

BLÉSER. v. n. 1re conj. Parler avec une espèce de grasseyement, avec le défaut qu'on appelle blésité.

BLÉSITÉ. s. f. (du lat. *blæsus*, bègue). Vice dans la parole par lequel sont radoucis à contre-temps certains mots que l'*r* le *j* et le *g* concourent à figurer. Selon Sauvage, ce vice consiste à substituer une consonne douce à une plus dure, comme le *z* à l'*s*, le *d* au *t*, l'*s* au *g*, l'*z* au *j*, etc. ; lorsque, par exemple, on prononce *zerbe, zeval,* au lieu de *gerbe, cheval.* Cette prononciation est familière aux jeunes enfants.

BLESLE. Géogr. Chef-lieu de canton (Haute-Loire), arr. de Brioude ; 1,400 hab.

BLESOIS, OISE. s. et adj. (pr. *ble-zo-a, zo-ase*). Celui, celle qui est de Blois. || Qui appartient à la ville ou à ses habitants.

BLESSANT, ANTE. adj. Choquant, offensant, outrageant. C'est à tort que la plupart des dictionnaires le définissent par, Qui blesse. Il y a cette différence entre l'adjectif *blessant, blessante,* et le participe prés. *blessant,* que l'un marque l'état et l'autre l'action. Discours blessant. Opinion, expression blessante.

BLESSÉ, ÉE. part. pass. du v. Blesser. S'emploie adjectiv. Pris et *blessé* dans le combat. (Boss.) *Blessé* par un furieux. (Fléch.) Le coup dont il le voit *blessé.* (Corn.) Quand le chat sauvage n'est que légèrement *blessé,* il devient un agresseur redoutable. (L. Ardant.)

Marineau, d'un Brébœuf à l'épaule *blessé,*
En sent partout le corps une douleur amère.
(BOILEAU.)

— Fig. Ce cœur *blessé* de l'amour divin. (Boss.) Les traits dont son âme est *blessée.* (Corn.) Le même amour dont nous sommes *blessés.* (Id.)

Ariane, ma sœur, de quel amour *blessée*
Vous mourûtes aux bords ou vous fûtes laissée.
(RACINE.)

— Fig. Affligé vivement. Je n'ai pas besoin de vous dire combien le cœur tendre de la princesse fut profondément *blessé* par cette mort. (Boss.)

— Outragé, offensé, choqué. Ma réputation est *blessée.* (Boss.) Les oreilles furent *blessées* de ces paroles détestables, et on amena ce blasphémateur à Moïse, qui ne voulut rien ordonner sur l'heure avant que d'avoir consulté Dieu. (Le Maistre de Sacy.) L'auteur médiocre dont l'amour-propre est *blessé,* ne peut pas, comme l'écrivain supérieur, être consolé par le public et par sa conscience. (La Harpe.) D'un honteux affront votre frère *blessé.* (Rac.)

— Atteint d'une maladie au physique ou au moral. *Avoir le cerveau blessé.* Avoir la tête dérangée, ou Avoir quelque travers dans l'esprit. *C'est un cerveau blessé,* c'est un esprit de travers.

— Se dit en parlant des végétaux, et signifie Endommagé. Lorsque le bois des bourgeons est *blessé* par la grêle, ou crevassé par la gerçure, on le rabaisse au-dessous des parties endommagées. (Pirolle.)

BLESSÉ. s. m. Ce mot s'applique aux militaires frappés pendant une action quelconque ; quelquefois à des soldats blessés par événement, ou affectés d'une maladie chirurgicale spontanément survenue. Avoir soin des blessés. Convoi de blessés. Ambulance pour mettre les blessés. Les morts et les blessés. Les cris des blessés. Les *blessés* pensent à la perte qu'ils ont faite, et non pas aux blessures qu'ils ont reçues. (Fléch.) Les malades et les *blessés* manquent de forces. (Fén.) Mais ce qui consterna Télémaque, ce fut de voir tant de *blessés.* (Id.)

BLESSER. v. a. 1re conj. (du gr. πλήσσειν, frapper). Donner un coup qui fait une plaie, une fracture ou une contusion. Blesser quelqu'un. Blesser légèrement, dangereusement. Blesser à mort. Blesser d'un coup d'épée, de l'épée, d'un coup de bâton, d'un coup de pierre, d'un coup de fusil. Lorsqu'en parlant d'un combat on dit que quelqu'un a été blessé, on entend toujours parler d'un coup qui a fait une plaie ou fracture. Et, en effet, lorsqu'un soldat durant le combat est tombé de son cheval sans se faire ni plaie ni fracture, on relate qu'il n'a pas été blessé, mais qu'il a reçu une forte ou légère contusion. Des voleurs qui le *blessèrent* de plusieurs coups. (Pasc.) Poursuivi par Pyrrhus qu'il avait *blessé.* (Boss.) Je suis Diomède, qui *blessai* Vénus au siége de Troie. (Fén.)

L'Espagnol a *blessé* l'aigle des Asturies,
Dont le vol menaçait ses blanches bergeries.
(A. DE VIGNY.)

On venait de *blesser* ce guerrier généreux ;
Il avait sans frayeur senti ce coup affreux.
(DE BELLOY.)

— Se dit de ce qui occasionne par son choc, sa pression ou son frottement, quelque plaie ou contusion. Je suis tombé sur une pierre qui m'a blessé à la tête. Cette selle blesse ce cheval. Le joug blesse les bœufs.

— Se dit, par extension, de ce qui cause seulement quelque gêne, quelque douleur. Cette chaussure me blesse. Ce bas a été mal mis, il me blesse. Ces souliers me blessent.

Un beau mortel dont le duvet naissant
Ne *blesse* point les lis de ton sein caressant.
(MOLLEVAUT.)

— Fig. Hélas ! non ; même ennui, même douleur nous *blesse.* (Turq.)

— Fig. en parlant de la passion de l'amour. L'amour a *blessé* le cœur de la déesse. (Fén.)

Fuyez un ennemi qui sait votre défaut,
Qui le trouve aisément, qui *blesse* par la vue.
(CORNEILLE.)

— Fig. *Blesser quelqu'un au cœur.* L'offenser, le frapper dans ses affections, dans ses sentiments les plus chers. L'ingratitude de son fils l'a blessé au cœur.

— Fig. *Blesser la vue, l'ouïe.* Causer une impression désagréable à la vue, à l'ouïe. Ce vide lui blesse la vue. Les couleurs éclatantes blessent la vue. Ces objets hideux blessent les regards. Ce son blesse mon oreille. La vérité blesse son oreille. Ce mot peut blesser les oreilles.

Et vous croiriez pouvoir, sans *blesser* nos regards,
Faire entrer une reine au lit de nos Césars ?
(RACINE.)

L'éclat du diadème et cent rois pour aïeux
Déshonorent ma flamme et *blessent* tous les [yeux
(ID.)

— Fig. dans le sens moral, Offenser, manquer de respect. Blesser par un mauvais procédé. Blesser l'Église par une vie scandaleuse. Blesser la religion, la majesté de la religion. Blesser l'autorité souveraine dans la personne de son ministre. Ne faire rien qui puisse blesser. Blesser la gloire de quelqu'un. Si toute religion est une crainte de la Divinité, que penser de ceux qui osent la *blesser* dans sa plus vive image, qui est le prince ? (La Bruy.) Arrivé devant le roi, il se défend avec cette fierté qui éclaire un souverain sans le *blesser.* (Grimm.) Ne souffrez pas que les grands *blessent* le populaire. (Rons.)

— Choquer, déplaire, être odieux. On appréhende de *blesser* ceux dont l'affection est utile et l'aversion dangereuse. (Pasc.) Telle est l'injustice des hommes ; la gloire la plus pure et la mieux acquise les *blesse.* (Fléch.) La vérité, par cela même, *blesse* assez les rois. (Fén.) Tout ce qui le rappelle à son origine *blesse* son orgueil. (Mass.) Tout éloge imposteur *blesse* une âme sincère. (Boil.) Je vois bien que ce discours vous *blesse.* (Rac.)

— Faire tort, faire préjudice, porter dommage. Cela ne blesse personne. La clause de ce contrat blesse mes intérêts. Blesser l'honneur de quelqu'un, sa réputation. Vous voulez faire croire que c'est *blesser* l'honneur de l'Église que de *blesser* celui de votre société. Cette distinction, par le moyen de laquelle vous ne ruinez que la religion, sans *blesser* encore sensiblement l'État. (Pasc.) Tout ce qui *blessait* ou semblait *blesser* l'égalité. (Boss.)

— Ne pas observer, manquer à, pécher contre. Blesser la loi. Blesser la pureté de la langue. Blesser toutes les règles de la langue. Blesser la justice. Cette bulle ne peut être reçue sans *blesser* toutes les formes de justice. (Pasc.) Celui qui dit froidement de soi, et sans croire *blesser* la modestie, qu'il est bon, etc. (La Bruy.)

Je sais que, sans *blesser* l'honneur le plus sévère,
Je me puis affranchir des mains de votre père.
(RACINE.)

— *Blesser l'amitié, la bonne foi, la conscience, la bienséance, la charité, la vérité, la pureté,* etc. Faire quelque chose contre ce qu'on doit à l'amitié, à la bonne foi, etc. Les saints n'ont pas dessein d'offenser les grands du monde, mais ils craignent de *blesser* leur conscience. (Fléch.)

— On dit de même, *Blesser les convenances, la vraisemblance,* pour dire, Faire ou dire quelque chose d'opposé aux convenances, qui s'écarte de la vraisemblance. La mollesse et l'oisiveté *blessent* également les règles de la piété et les devoirs de la vie civile. (Mass.) C'est un langage indécent, qui *blesse* les égards et les attentions qui nous sont dus. (Id.)

— On dit que *Des nudités, des paroles déshonnêtes blessent la pudeur,* que *des objets et des récits affreux blessent l'imagination,* pour dire que ces nudités, ces paroles sont contraires à la pudeur, que ces objets ou ces récits font une impression désagréable sur l'imagination. Puissent ces discours licencieux ne jamais *blesser* l'innocence de vos oreilles. (Mass.)

— Prov. et fig. *Vous ne savez pas où le bât le blesse.* Pour exprimer que les gens les plus heureux en apparence ont souvent des chagrins secrets.

— Fig. C'est le premier trait empoisonné qui *blesse* l'âme. (Mass.) La persécution a deux tranchants, elle *blesse* à droite et à gauche. (Lamennais.)

— SE BLESSER. v. pron. Être blessé, se faire du mal à soi-même, par accident, par mégarde ou à dessein. Se blesser en tombant. Se blesser en maniant une arme. Se blesser en tirant un coup de fusil. Si nous n'éprouvions pas la douleur, nous nous *blesserions* à tout moment sans le sentir. (Voit.)

— Fig. Celui qui blesse la vérité, offense les dieux, et se *blesse* lui-même. (Fén.)

— S'offenser de quelque chose, se croire offensé. Cet homme se blesse de rien. Il se blesse aisément. Il se blesse de tout.

— Il est aussi réciproque. Se blesser l'un l'autre. Ils se sont blessés tous deux. Ils se sont fait mutuellement des blessures.

— Fam. Il se dit communément, dans un sens particulier, d'une femme grosse que quelque accident fait accoucher, ou met en danger d'accoucher avant terme. Une femme garde le lit parce qu'elle s'est blessée. On lui fait garder le lit de peur qu'elle ne se blesse.

— Syn. comp. BLESSER. ESTROPIER. *Blesser,* faire une blessure légère ou grave, abstraction faite des suites qu'elles peuvent avoir. *Estropier,* faire une blessure dont les suites empêchent de se servir du membre blessé comme on s'en servait auparavant. On est *blessé* au bras, à la jambe. On est *estropié,* si cette blessure nécessite l'amputation ou vous rend manchot, boiteux, etc.

BLESSI, IE. part. pass. du v. Blessir.

BLESSIG (Jean-Laurent). Docteur en théologie, célèbre comme apôtre du rationalisme, né à Strasbourg en 1747, mort dans la même ville en 1816.

BLESSIR ou **BLETTIR.** v. n. 2e conj. (rad. *blet*). Devenir blet, blette. Après la maturation, le fruit subit un autre genre d'altération qui le fait changer de nature : il devient blet ou il se pourrit. Lorsque les fruits *blessissent* ou qu'ils se pourrissent en tas, on distingue dans l'atmosphère qui les entoure, une odeur particulière qui se rapproche de quelques combinaisons gazeuses, surtout de celles de l'hydrogène avec le carbone. (Chapt.) On sait que les nèfles, récoltées en octobre, se mettent pendant plusieurs jours sur du foin ou de la paille, en attendant qu'elles *blettissent.* (Pirole.)

BLESSISSEMENT. s. m. (rad. *blet*). Hort. Modification que subit le parenchyme de certains fruits charnus, paraissant consister en un phénomène de simple maturation, ou en commencement de putréfaction. Les fruits du sorbier, du néflier et du diospyros, ne peuvent être mangés qu'après qu'ils ont subi le blessissement. On dit aussi Blettissure ou blétissure.

BLESSURE. s. f. (ét., V. BLESSER). Plaie, contusion, impression que fait un coup lorsqu'il entame ou meurtrit les chairs. Grande blessure. Faible blessure. Blessure profonde. Blessure mortelle. Blessure dangereuse. Sanglante blessure. Incurable blessure. Légère blessure. Faire une blessure. Recevoir une blessure. Guérir une blessure. Mourir d'une blessure. Une blessure se rouvre. Il est couvert de blessures. Panser une blessure. Un sang noir et bouillonnant sort comme un ruisseau de la profonde *blessure* qui lui traverse le côté. (Fén.) Les défauts de l'âme sont comme les *blessures* du corps : quelque soin qu'on prenne pour les guérir, la cicatrice reste toujours. (Boinvilliers.)

Son sang, qui teint son armure,
D'une profonde *blessure*
A grands flots sort de son flanc. (SARRAZIN.)

— Desaintange a dit, par une métaphore juste et suivie, en parlant de l'âge d'or :

La terre, vierge encor, fertile sans culture,
Du soc qui la déchire ignorait la *blessure.*

— Béranger a dit, en parlant des plantes :

Ou d'un tranchant acier les subtiles *blessures*
M'aidant à pénétrer leurs savantes structures.

— Fig. Ce qui offense l'honneur, la réputation, l'amour-propre. Les blessures faites à l'honneur, à l'amour-propre, sont plus sensibles que les autres. Injure, insulte, offense, tort, préjudice. La raillerie ne convient pas à ceux qui sont élevés au-dessus des autres. Les traits qui partent d'en haut font des *blessures* plus profondes. (Fléch.) Toutes mes *blessures* saigneront, j'en conviens, le reste de mes jours. (J.-J. Rouss.) Et vous qui voulez être offensé personnellement de ce que j'ai dit de quelques grands, ne criez-vous pas de la *blessure* d'un autre ? (La Bruy.)

J'ai souvent, de son cœur aigrissant les *blessures,*
Révolté sa fierté. (VOLTAIRE.)

Supposons toutefois qu'encor fidèle et pure,
Sa vertu de ce choc revienne sans *blessure.*
(BOILEAU.)

Les roses de son teint, l'or de sa chevelure,
Ne pourront le guérir de sa large *blessure.*
(BAOUR-LORMIAN.)

Je reviens sur les bords que ton large flot baigne
Défatiguer mon cœur dont la *blessure* saigne.
(TURQUETY.)

— Se dit aussi des douleurs morales que font éprouver certaines passions violentes. L'amour fait de dangereuses blessures. L'envie, la jalousie, la haine, font au cœur de l'homme d'incurables blessures.

Vous devez épargner
Sa *blessure* trop vive et trop prompte à saigner.
(VOLTAIRE.)

Pourquoi, renouvelant ma honte et ton injure,
De tes funestes mains déchirer ma *blessure ?* (ID.)

— Dans le même sens, on dit *Rouvrir une blessure,* et on le dit en général de tout ce qui renouvelle une douleur passée. Depuis que cette pauvre mère a perdu sa fille unique, chaque enfant qu'elle rencontre vient rouvrir ses *blessures.* (Acad.) Si vous voyez cette femme, vos *blessures* ne manqueront pas de se rouvrir. (St-Évr.) Je sais que vos regards vont rouvrir mes *blessures* (Rac.)

— Médec. En médecine légale le nom de *blessures* s'applique à toute altération locale des corps produite par un acte de violence ou par l'application d'un caustique ; il suit de là qu'on doit rapporter aux blessures la contusion, la fracture, la luxation, l'entorse, la brûlure et les plaies.

— Jurispr. Les coups et blessures sont les mauvais traitements qu'un blessé a soufferts. En droit il y a trois sortes de blessures : les unes de propos délibéré, les autres dans des mouvements de colère, et les troisièmes par accident. D'après ces distinctions, le code pénal qualifie crime ou délit, suivant les circonstances, les coups et blessures envers autrui. Il y a crime, si l'individu a volontairement, ou avec préméditation, ou en guet-apens, fait des blessures ou porté des coups, et qu'il est résulté de ces sortes de violences une maladie ou incapacité de travail personnel pendant plus de vingt jours. Il y a délit, si les blessures ont été faites dans une rixe, et elles sont regardées comme l'effet d'une volonté irréfléchie. Enfin, la troisième classe comprend les blessures où la volonté n'a eu absolument aucune part : ces sortes de blessures donnent quelquefois ouverture à des dommages-intérêts, et quelquefois aussi elles n'y donnent point lieu : ceci dépend des circonstances. Qu'un ouvrier passé sous mon toit lors d'un temps orageux, et qu'il soit *blessé* par la chute d'une tuile, je ne suis nullement responsable de cet accident, parce que je n'ai pas été obligé de prendre pour lui de plus grandes précautions que nos voisins n'en ont pris eux-mêmes pour les autres. Mais si, faisant travailler à mon toit, j'ai négligé de faire usage des signes ordinaires qu'on emploie pour avertir les passants de prendre garde à eux, et que ce particulier, par ma négligence, ait été *blessé,* je suis dans le cas de supporter les dommages-intérêts envers lui. Ceux qui *blessent* ou commettent des fautes dans leur art sont pareillement tenus des suites qu'elles entraînent.

— Syn. comp. BLESSURE. CONTUSION. PLAIE. *Blessures* est le terme générique ; *contusion*

place, sont les espèces. La *contusion*
blessure produite par l'impulsion d'un
externe, par le choc d'un corps contond
plaie est une solution de continuité,
vision des parties molles faite par
cause externe. || Au fig. Les passions f
blessures au cœur, lorsque leurs imp
sont profondes.

BLESTRISME. s. m. (du lat. *blest*
même signif.). Médec. Inquiétude va
continuelle dans le corps. Agitation dés
née du corps qui se jette çà et là, san
voir garder la même place.

BLET, ETTE. adj. (du gr. βλάξ, m
dit d'un fruit qui est trop mûr, à demi
Après la maturation, le fruit subit un
genre d'altération qui le fait changer
ture ; il devient *blet* ou il se pourrit. (Ch

— Il est plus ordinairement usité au f
et en parlant des poires. *Poire blette*
molle et qui n'est pas encore gâtée.

— Il se dit encore de quelques autre
qui s'amollissent sans se gâter. On ne
les nèfles que lorsqu'elles sont blettes.

BLET. s. m. Bot. Nom vulgaire de
plex tatarica dans nos départements m
naux, où cette plante est naturalisée.

BLETHISE. s. m. Entom. Genre de
ptères pentamères, famille des carabique
plicipèdes, espèce assez commune dans
virons de Lille et dans le Calvados.

BLÉTIE. s. f. (du gr. βλίτον, plante
croit être notre blette). Bot. Genre de
de la famille des orchidées, qui croiss
Pérou.

BLÉTISSEMENT. s. m. V. BLETTISSU

BLETTE mieux que **BLÈTE.** s. f
Genre de la famille des atriplicées,
compte trois espèces ; elles sont originai
l'Europe et des régions tempérées de l'As
principale espèce est la blette à tête, o
nard-fraise des jardiniers. || Espèce
rante qui est fort commune et qu'on e
souvent comme plante potagère.

— BLETTE-ROUGE. Plante annuelle, orig
de Virginie, et cultivée dans les jardins.

BLETTERIE (Jean-Philippe René d
Célèbre littérateur et écrivain, né à Ren
26 février 1696 ; mort le 1er juin 1772.

BLETTIR. v. n. 2e conj. V. BLESSIR.

BLETTISSURE. s. f. ou **BLÉTISSEM**
s. m. (rad. *blet*). Changement qui a lieu
un fruit quand il devient trop mûr, dan
poire qui devient blette.

BLETTON. s. m. Ciment de chaux
gravier. V. BÉTON.

BLEU, EUE. adj. (de l'all. *blaw* ou
chez les Anglais, *blue,* même significa
Saumaise lui donne une origine latine, *bl*
pour *ablutum* ou *dilutum,* parce que c'es
couleur de pourpre bien lavée). Qui est de
leur d'azur, de la couleur du ciel. Satin
Robe bleue. Habit bleu. Yeux bleus. Te
bleue. Couleur bleue. Horizon bleu. Ciel
La couleur de l'air est *bleue.* (A. Mart.)
une vaste plaine, on ne voit qu'un horizon
(Id.) L'eau et l'air nous paraissent *bleus.*
Je lui offris donc cinq livres pesant de
en verre et en porcelaine de couleur, que
pérais devoir lui plaire davantage, blan
noire et *bleue.* (Alb. Montém.) Des yeux
d'une douceur céleste. (Fén.) Mais qua
eut remarqué sa tête blonde sous une c
bleue, et qu'il eut entendu le doux son
voix, il jura par un affreux serment qu'il
donnait à son esclave. (B. de St-P.) Voy
dans la charmille saisir le papillon *bleu.*
quety.)

— Il s'applique quelquefois à la coule
vide que certains épanchements de san
certaines contusions font prendre à la
Le sang qui se porte à sa tête le rend
bleu. L'endroit de la contusion est encore
Vous m'avez serré le bras, et j'en ai con
une marque bleue. Quand ce malade est
ses crises, il devient tout bleu.

— *Cordon bleu.* Large ruban de tabis
que portaient les chevaliers de l'ordr
Saint-Esprit. Il se dit aussi des chev
eux-mêmes. Ils laissent passer Cornélie
ducs et pairs, le chancelier et les cor
bleus d'Italie. (Volt.)

L'argent d'un cordon *bleu* n'est pas d'autre
Que celui d'un fripier ou d'un aide à ma
(REGNIER

— Fig. On dit d'un homme considérable
son corps, C'est un cordon bleu. Mais il
employé qu'en style familier. On nomme Co
bleu, un cuisinier ou une cuisinière h

— Fig. et fam. *Conte bleu.* Récit fabu
espèce de conte de fées, discours en l'air,
songe.

— Fig. On nommait anciennement
bleu, un parti de gens de guerre, sans
mission et sans aveu, qui faisaient des co
pour piller amis et ennemis. Aller en
bleu. Les passeports ne servent à rien c
les partis bleus.

— Fig. et prov. *Faire des coups bleus,*
dire, Faire des efforts inutiles, des tenta
qui ne réussissent pas.

— Mar. *Officier bleu.* Officier qu'un capi
de vaisseau crée à son bord, pour y se
faute d'officier-major.

— CENDRES BLEUES. V. CENDRES.

place, sont les espèces. La *contusion* est la blessure produite par l'impulsion d'une cause externe, par le choc d'un corps contondant. La *plaie* est une solution de continuité, une division des parties molles faite par quelque cause externe. || Au fig. Les passions font des *blessures* au cœur, lorsque leurs impressions sont profondes.

BLESTRISME. s. m (du lat. *blestrismus*, même signif.). Médec. Inquiétude vague et continuelle dans le corps. Agitation désordonnée du corps qui se jette çà et là, sans pouvoir garder la même place.

BLET, ETTE. adj. (du gr. βλαξ, mou). Se dit d'un fruit qui est trop mûr, à demi pourri. Après la maturation, le fruit subit un autre genre d'altération qui le fait changer de nature; il devient *blet* ou il se pourrit. (Chaptal.)

— Il est plus ordinairement usité au féminin et en parlant des poires. *Poire blette*, poire molle et qui n'est pas encore gâtée.

— Il se dit encore de quelques autres fruits qui s'amollissent sans se gâter. On ne mange les nèfles que lorsqu'elles sont blettes.

BLET. s. m. Bot. Nom vulgaire de l'atriplex tatarica dans nos départements méridionaux, où cette plante est naturalisée.

BLETHISE. s. m. Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des carabiques simplicipèdes, espèce assez commune dans les environs de Lille et dans le Calvados.

BLÉTIE. s. f. (du gr. βλίτον, plante qu'on croit être notre blette). Bot. Genre de plantes de la famille des orchidées, qui croissent au Pérou.

BLÉTISSEMENT. s. m. V. BLETTISSURE.

BLETTE mieux que **BLÈTE.** s. f. Bot. Genre de la famille des atriplicées. On en compte trois espèces; elles sont originaires de l'Europe et des régions tempérées de l'Asie. La principale espèce est la blette à tête, ou épinard-fraise des jardiniers. || Espèce d'amarante qui est fort commune et qu'on emploie souvent comme plante potagère.

— BLETTE-ROUGE. Plante annuelle, originaire de Virginie, et cultivée dans les jardins.

BLETTERIE (Jean-Philippe Rêné de la). Célèbre littérateur et écrivain, né à Rennes le 26 février 1696; mort le 1er juin 1772.

BLETTIR. v. n. 2e conj. V. BLESSIR.

BLETTISSURE. s. f. ou **BLÉTISSEMENT.** s. m. (rad. *blet*). Changement qui a lieu dans un fruit quand il devient trop mûr, dans une poire qui devient blette.

BLETTON. s. m. Ciment de chaux et de gravier. V. BÉTON.

BLEU, EUE. adj. (de l'all. *blaw* ou *blau*, chez les Anglais, *blue*, même signification; Saumaise lui donne une origine latine, *blutum*, pour *ablutum* ou *dilutum*, parce que c'est une couleur de pourpre bien lavée). Qui est de couleur d'azur, de la couleur du ciel. Satin bleu. Robe bleue. Habit bleu. Yeux bleus. Teinture bleue. Couleur bleue. Horizon bleu. Ciel bleu. La couleur de l'air est *bleue*. (A. Mart.) Dans une vaste plaine, on ne voit qu'un horizon *bleu*. (Id.) L'eau et l'air nous paraissent *bleus*. (Id.) Je lui offris donc cinq livres pesant de grains en verre et en porcelaine de couleur, que j'espérais devoir lui plaire davantage, blanche, noire et *bleue*. (Alb. Montém.) Des yeux *bleus* d'une douceur céleste. (Fén.) Mais quand il eut remarqué sa tête blonde sous une capote *bleue*, et qu'il eut entendu le doux son de sa voix, il jura par un affreux serment qu'il pardonnait à son esclave. (B. de St-P.) Voyez-la dans la charmille saisir le papillon *bleu*. (Turquety.)

— Il s'applique quelquefois à la couleur livide que certains épanchements de sang ou certaines contusions font prendre à la peau. Le sang qui se porte à sa tête le rend tout bleu. L'endroit de la contusion est encore bleu. Vous m'avez serré le bras, et j'en ai conservé une marque bleue. Quand ce malade est dans ses crises, il devient tout bleu.

— *Cordon bleu*. Large ruban de tabis bleu que portaient les chevaliers de l'ordre du Saint-Esprit. Il se dit aussi des chevaliers eux-mêmes. Ils laissent passer Corneille, les ducs et pairs, le chancelier et les cordons *bleus* d'Italie. (Volt.)

L'argent d'un cordon *bleu* n'est pas d'autre façon
Que celui d'un fripier ou d'un aide à maçon.
(REGNIER.)

— Fig. On dit d'un homme considérable dans son corps, C'est un cordon bleu. Mais il n'est employé qu'en style familier. On nomme Cordon bleu, un cuisinier ou une cuisinière habile

— Fig. et fam. *Conte bleu*. Récit fabuleux, espèce de conte de fées, discours en l'air, mensonge.

— Fig. On nommait anciennement *parti bleu*, un parti de gens de guerre, sans commission et sans aveu, qui faisaient des courses pour piller amis et ennemis. Aller en parti bleu. Les passeports ne servent à rien contre les partis bleus.

— Fig. et prov. *Faire des coups bleus*, pour dire, Faire des efforts inutiles, des tentatives qui ne réussissent pas.

— Mar. *Officier bleu*. Officier qu'un capitaine de vaisseau crée à son bord, pour y servir, faute d'officier-major.

— CENDRES BLEUES. V. CENDRES.

— FILLES BLEUES. Ce sont les filles du couvent de l'Annonciade.

— MALADIE BLEUE. Pathol. Affection, maladie dans laquelle toute la surface du corps est colorée en bleu. On pense généralement que cette maladie n'existe jamais sans les dispositions reconnues dans la cyanopathie. V. ce mot.

BLEU. s. m. Peint. et teintur. Couleur bleue. Les nuances du bleu sont le bleu blanc, le bleu naissant, le bleu pâle, le bleu mourant, le bleu mignon, le bleu céleste, qui tient le milieu des nuances. Bleu reine Bleu turquin, qui deviennent des bleus foncés. Bleu de roi. Bleu pers (milieu entre le vert et le bleu). Aldego, bleu pers et bleu d'enfer, ou noirâtre.

— Du bleu et du jaune se compose le vert; du bleu et du rouge d'écarlate se fait la couleur du roi, l'amarante, la couleur de pensée, le violet. Du bleu et du rouge cramoisi se compose la pourpre, le gris de lin et autres gris, suivant qu'ils sont plus ou moins bouillis.

— En peinture, on dit que le bleu est la couleur la plus fuyante, dont on peint le ciel et les lointains.

— Phys. Une des sept couleurs dont est composé un rayon solaire. Les corps pouvant réfléchir les rayons bleus mêlés avec quelques autres, de manière que la première couleur soit prédominante, il résulte qu'il peut y avoir plusieurs nuances de bleu. C'est le très-grand éloignement qui nous fait croire que les cieux sont bleus. Suivant Newton, la couleur azurée du firmament vient de ce que les vapeurs, en commençant à se condenser, et avant d'être parvenues à une épaisseur suffisante pour réfléchir d'autres couleurs, sont propres à réfléchir les rayons bleus. Suivant La Hire, un corps noir vu à travers un autre corps blanc paraît bleu. Ainsi le firmament, dont l'immense étendue est absolument dépourvue de lumière, étant aperçu à travers l'air qui est éclairé par les rayons du soleil, doit paraître bleu.

— Anciennement le bleu était le symbole de la mer. C'est pourquoi aux jeux circenses les combattants qui représentaient la mer étaient habillés de bleu. A Rome, celui qui devait commander la cavalerie prenait un étendard bleu, parce que Neptune, qui est le dieu de la mer, a produit le cheval, et ceux qui avaient fait une belle action sur mer étaient honorés d'une enseigne de couleur bleue.

— La belle couleur bleue qui est naturelle est faite de *lapis lazuli* (en français la *lazulite*).

— Chim. Sous ce nom on comprend un grand nombre de substances différentes par leur nature, mais qui présentent la couleur bleue.

— BLEU ANGLAIS. Nom donné dans le commerce à un indigo dissous dans l'acide sulfurique concentré et précipité par la potasse.

— BLEU D'AZUR. Verre coloré en bleu par l'oxyde de cobalt, et réduit en poudre; si cette poudre est grossière, on l'appelle *azur à poudre*. Si cette poudre est très-fine, on l'appelle *azur d'émail*. On en fait un grand usage dans les manufactures de faïence et de porcelaine.

— BLEU DE COBALT. Belle couleur bleue découverte par M. Thénard, et qui peut remplacer l'outremer. Elle est produite par la combinaison du phosphate de cobalt et de l'alumine en gelée.

— BLEU DE MARINE. Terreau gras de couleur bleue, que l'eau ne pénètre jamais.

— BLEU DE MONTAGNE. Combinaison naturelle de l'acide carbonique avec le cuivre.

— BLEU D'OUTREMER. Minéral de couleur bleue, dont se servent les peintres dans le cas où il s'agit de relever un rehaussé d'or par un fond d'azur, dans la peinture des armoiries.

— BLEU DE PRUSSE. Corps solide, d'un bleu très-foncé, insoluble dans l'eau et l'alcool, et très-rapidement décomposable par les alcalis; on l'obtient en calcinant dans un creuset du sang desséché, des rognures de corne, du sous-carbonate de potasse; on ajoute de l'eau, de l'alun et du sulfate de fer; on lave ensuite le dépôt à grande eau, puis, au bout de vingt jours, on l'étend sur une toile après l'avoir partagé en petites tablettes carrées. Le bleu de Prusse sert à peindre les papiers et les bâtiments; on l'emploie dans la peinture à l'huile pour peindre la soie en bleu.

— BLEU DE PRUSSE NATIF. Résultat de l'union du fer avec l'acide prussique.

— BLEU DE THENARD. V. BLEU DE COBALT.

— BLEU EN LIQUEUR. Préparation obtenue par la dissolution à une douce chaleur d'une partie d'indigo dans 8 à 9 parties d'acide sulfurique concentré, dont on se sert dans le blanchissage et le blanchiment pour passer le linge au bleu.

— BLEU MARTIAL FOSSILE. Ancien nom du fer phosphaté.

— BLEU OU QUASI-BLEU. T. de fleuriste. Anémone à peluche, dont la fleur en son entrée approche du bleu, s'éclaircit ensuite, et devient enfin gris de lin.

— BLEU. Hist. nat. Ichthyol. Poisson du genre des chiens de mer.

— BLEUS (Les). s. m. pl. Les royalistes de la Vendée et de la Bretagne appelaient ainsi les soldats républicains qui combattaient contre eux. On leur avait donné ce nom à cause de leur uniforme. Jusqu'en 89 le blanc avait été la couleur de l'infanterie. A cette époque, la garde nationale que l'on créa fut habillée de bleu, et commise la première à réprimer, soit à Paris, soit dans les provinces, les mouvements anti-révolutionnaires. Ceux qui les premiers marchèrent contre les rassemblements de Cathelineau, de Stofflet, de d'Elbée, La Roche-Jacquelin, Bonchamps, furent des gardes nationaux en uniforme bleu, à revers blancs et passe-poils rouges; alors il fallait en tout reproduire les trois couleurs; et au milieu de ces guérets, où chaque arbre cachait un homme armé par le fanatisme de la religion ou de la monarchie, ces insignes révolutionnaires excitaient encore la haine des Vendéens. De là la désignation de *bleus* qu'ils donnèrent à nos soldats, en opposition à celle de *blancs* ou de chouans que portèrent les partisans de l'ancienne monarchie.

— On appelle ainsi les pauvres de l'hôpital de la Trinité à Paris. Tous les *bleus* étaient à cet enterrement.

— BLEUS et ROUGES. s. m. pl. On se servait de ces mots pour désigner la maison du roi. Les bleus ont bien fait dans cette occasion; les rouges rien qui vaille.

— Blanchiss. *Passer du linge au bleu*. Tremper du linge, après l'avoir blanchi, dans une eau imprégnée de bleu en liqueur. || On dit aussi, Donner le bleu à une toile, pour signifier, la faire passer dans une eau ou l'on a fait dissoudre un peu d'amidon avec de l'émail ou azur de Hollande.

— Art culin. *Mettre une carpe ou tout autre poisson au bleu*. C'est faire cuire ces poissons à une sorte de court bouillon qui leur donne une couleur approchant du bleu.

BLEUÂTRE. adj. des 2 g. (rad. *bleu*). Qui tire sur le bleu. Couleur bleuâtre. Fleur bleuâtre. Étoffe bleuâtre. Robe bleuâtre. Horizon bleuâtre. Lampe bleuâtre. Clarté bleuâtre. Les sentiers sinueux où nous marchions en silence traversaient des bosquets fleuris de lilas, de troënes, d'ébéniers, tout brillants d'une lueur *bleuâtre* et céleste. (B. de St-P.)

C'est le vieux lac *bleuâtre* où tu guidais Elvire,
Ou tu chantais debout sur ton frêle navire.
(TURQUETY.)

Plus léger que les vents, son *bleuâtre* phosphore
Ouvre et ferme le ciel, l'ouvre et le ferme encore.
(LÉONARD.)

...Mais quel astre, étalant son écharpe d'albâtre,
Blanchit des vastes cieux le pavillon *bleuâtre*?
(CHÊNEDOLLE.)

— **BLEUET.** s. m. Ornith. Nom vulgaire du martin-pêcheur d'Europe.

— Bot. V. BLUET.

BLEUETTE. s. f. V. BLUETTE.

BLEUETTE DU RHIN. s. f. Comm. Espèce de laine de basse qualité qui vient d'Allemagne.

BLEUEUR. s. m. (rad. *bleu*). Techn. On appelle ainsi, dans les fabriques d'aiguilles, l'ouvrier qui donne le poli bleuâtre à la partie inférieure de l'aiguille, près de la pointe.

BLEUI, IE. part. pass. du v. Bleuir. S'emploie adjectiv. Ses paupières, *bleuies* par la fatigue, ressortaient entre la blancheur maladive de son front et la bordure enflammée de ses yeux. (Trolopp.) Elle était occupée à tresser un panier d'osier avec des doigts *bleuis* par la brise. (L. Gozlan.) Jeanne, assise sur son lit, les joues *bleuies* et les yeux étincelants, caressait son chien. (G. Sand.)

BLEUIR. v. a. 2e conj. (rad. *bleu*). Rendre bleu. Faire devenir bleu. Bleuir de l'acier. Bleuir une pièce de cuivre en la chauffant. Les doreurs bleuissent leurs ouvrages d'acier, avant d'y appliquer leurs feuilles d'or ou d'argent. || *Bleuir un métal*, l'échauffer jusqu'à ce qu'il prenne une couleur bleue.

— v. n. Devenir bleu. Si la limpidité persiste, tout l'argent est séparé; alors cette poudre, qu'on nomme fort improprement chaux d'argent, est lavée jusqu'à ce que les eaux de lavage ne *bleuissent* plus par l'alcali volatil. (Robiquet.)

— SE BLEUIR. v. pron. Se rendre bleu. Je me suis bleui en touchant cette étoffe. Il s'est bleui en se frottant au mur.

BLEUISSAGE ou **BLEUISSEMENT.** s. m. Didact. Passage d'une couleur au bleu.

BLEUISSANT, ANTE. adj. (rad. *bleu*). Qui tend à devenir bleu.

BLEUISSOIR. s. m. Techn. Outil d'horloger servant à faire prendre la couleur bleue à l'acier.

BLEU-MANTEAU. s. m. Ornith. Nom vulgaire du goëland à manteau gris. || Plur., des *bleus-manteaux*.

BLEUT. s. m. Bot. Genre de plantes de la

BLEU-VERT. s. m. Ornith. Nom vulgaire du guêpier à croupion bleu. || Plur., des *bleus-verts*.

BLÉVILLE (Eaux minérales de). Géogr. Bléville est un village du pays de Caux, où l'on trouve des eaux que l'on dit analogues à celles de Passy. V. ce mot.

BLEY-FAHLERZ. s. m. Minér. Sulfure d'antimoine, de plomb, de cuivre et de fer, de la mine d'Andreasberg au Harz, que M. Hausmann a rapproché des fahlerz ou cuivre gris, d'après ses caractères extérieurs, mais que sa composition chimique doit faire placer parmi les bournonites. V. ce mot.

BLIAN. s. m. Vêtement ancien, en forme de blouse. Sorte de justaucorps.

BLIAS. Myth. Mère de Ménéphron, de Cyllène, en Arcadie, entretint un commerce incestueux avec son fils. Ovide a décrit ses amours.

BLIDA, BLIDHA, BLEEDA, BLADA, BELIDE, BELAIDAN. Géogr. Ville assez grande et assez peuplée de la province algérienne de Titteri, à 4 kilom. d'Alger, dans une contrée agréable, fertile et bien arrosée; il s'y trouve des bois d'orangers, de beaux jardins, de belles maisons de campagne et des mosquées considérables.

BLIEK. s. m. Ichthyol. Poisson de l'espèce des scares, très-commun dans la mer des Indes. Ce serait un scare véritable s'il n'avait pas le corps beaucoup plus court, à proportion de sa largeur.

BLIÈME. s. m. Ichthyol. Poisson habitant la mer des grandes Indes, et appartenant à la famille des scares. Au manger, il présente le goût de l'alose; son corps est extraordinairement court, très-comprimé, et porte sept nageoires.

BLIESE. Géogr. Petite rivière, séparant dans diverses parties la France de la Prusse rhénane et du cercle bavarois du Rhin. Son cours est de 84 kilom.; elle arrose sur une petite étendue le département de la Moselle et se jette dans la Sare, près et au nord-est de Sarreguemines.

BLIGH (Guillaume). Navigateur anglais, né en 1753 à Farningham, comté de Kent, servit de lieutenant au célèbre capitaine Cook, lorsqu'il entreprit son troisième voyage en 1787; fut envoyé par George III aux îles du Grand Océan, pour en rapporter l'arbre à pain et d'autres végétaux de ces contrées. Il mourut à Londres, le 7 décembre 1817, parvenu au grade de contre-amiral. Quelques auteurs ont écrit sur Bligh. Tous l'ont jugé excellent marin, mais injuste, d'une brutalité révoltante, et à la fin presque aussi lâche qu'il avait été cruel.

BLIGHIA. s. m. (du nom de *Bligh*). Bot. Arbre de la famille des sapindacées, plus connu aux Antilles sous le nom d'akea, originaire de Guinée. Il a environ 19 mètres de hauteur; le fruit est une capsule rouge à trois loges, contenant chacune, outre la graine, une substance blanche et charnue que les colons et les nègres recherchent comme aliment.

BLIGNY-SUR-OUCHE. Géogr. Bourg de France (Côte-d'Or), chef-lieu de canton, arr. de Baune; 1,260 hab.

BLIN DE SINMORE (Adrien-Michel-Hyacinthe). Poëte digne de célébrité, né à Paris en 1733, mort en 1807. Il laisse plusieurs ouvrages, dont le plus remarquable est une histoire de l'empire de Russie, depuis l'an 862 jusqu'au règne de Paul Ier.

BLIN ou **BELIN.** s. m. Mar. Pièce de bois carrée, dont on se sert pour assembler les mâts de plusieurs pièces ou pour ébranler un vaisseau sur la cale en frappant des coins. Il y en a de deux espèces: les unes où plusieurs barres sont clouées en travers et à angle droit, de manière que plusieurs hommes les manient ensemble; les autres où les barres sont remplacées par des cordes, afin de pousser les coins dans l'enfoncement du dessous du vaisseau, à quoi le blin à barres ne serait nullement propre.

— Passem. Pièce de la machine à ourdir les soies.

BLIN (SAINT-) Géogr. Bourg de France (Haute-Marne), chef-lieu de canton, arr. de Chaumont; 500 hab.

BLINDAGE. s. m. (rad. *blinde*). Art milit. Action de blinder; c'est aussi un assemblage de blindes. On a cependant donné le nom de blindage à des défenses exécutées sans blindes, parce qu'on avait obtenu par des procédés particuliers des résultats analogues. Les blindages se distinguent en blindage de place assiégée et en blindage de tranchée.

— Mar. Action de couvrir un vaisseau contre l'effet des bombes.

BLINDE. s. f (de l'all. *blinde*, qui signifie aveugle, obscure, niche; d'où en anglais *blind*, qui a le même sens). Fortific. Espèce de défense faite avec des branches d'arbres entrelacées et posées de travers entre deux rangées de bâtons dont la hauteur est à peu près égale à celle d'un homme. Les blindes forment un réduit ou un corridor obscur destiné à cacher et à garantir les hommes qui s'y trouvent ou les travailleurs, en empêchant l'ennemi de voir ce qu'ils font On s'en sert particulièrement à la tête de la tranchée lorsqu'elle s'a-

à 25 ou 30 mètres du chemin couvert, et que l'on est à portée des grenades, on ajoute aux blindes l'emploi des sapes pour se faire un meilleur couvert.

BLINDÉ, ÉE. part. pass. du v. Blinder. S'emploie adjectiv. Qui est couvert de blindes. On a fait dans des places assiégées, emploi de batteries *blindées* qui équivalaient à des batteries casematées. (Bardin).

BLINDER. v. a. 1re conj. (rad. *blinde*). Fortific. Garnir de blindes une tranchée, dans un bombardement, pour éviter l'effet des bombes et des obus des assiégeants. On blinde les magasins à poudre, les hôpitaux, les citernes, et certaines portes et fenêtres, au moyen de charpentes ou d'appentis chargés de terre, de fumier, etc.

— Mar. Couvrir les gaillards et le pont supérieur d'un vaisseau, de tronçons de vieux câbles ou autre matière convenable jusqu'à une certaine épaisseur, quand il est exposé à recevoir des bombes d'une ou plusieurs batteries. Blinder est donc Couvrir avec ce qu'on a de plus propre à garantir les ponts, etc., de l'effet des bombes.

— SE BLINDER. v. pron. Se couvrir de blindes.

BLINDES. s. f. pl. Mar. Tronçons de vieux câbles

BLINDHEIM ou **BLENHEIM.** Géogr. Village de Bavière, cercle du Haut-Danube, près duquel se donna, en 1704, la bataille que les Français nomment bataille de Hoechstett, entre les Anglais et les Impériaux d'une part, et les Français et les Bavarois de l'autre : 1200 hab.

BLINÉ, ÉE. part. pass. du v. Bliner.

BLINER. v. a. 1re conj. Mar. Se servir du blin. V. BLIN.

BLINKWORTHIE. s. f. Bot. Genre de la famille des convolvulacées, formé par Choisy sur un arbrisseau des Indes, encore peu connu.

BLISSE. s. m. Entom. Petit genre de la famille des lygéens hémiptères, établi sur une seule espèce d'Abyssinie.

BLITANTHE. s. m. Bot. Syn. de Lecanope.

BLITE. s. f. (du gr. βλίτον, plante inconnue). Bot. Plante de la famille des chénopodées.

BLITÉ, ÉE. adj. Bot. Qui concerne la blite. || BLITÉES. s. f. pl. Sous-division de la famille des chénopodées chénopodiées, établie par Endlicher.

BLITILDE. Reine de France, femme de Childéric II, fut massacrée ainsi que son époux et l'aîné de ses fils par un parti de mecontents, en 673.

BLITUM. s. m. Bot. Nom latin de la blette.

BLIXE. s. f. Bot. Synon. de Blyxe.

BLOC. s. m. (du celt. *bloch*, tour ; en angl. *bloc*, même signif. que dans notre langue). Masse, gros morceau d'une matière pesante et dure, telle que la pierre, le marbre, le fer non encore travaillés. Bloc de marbre. Bloc de pierre. Bloc de fer, etc.

La lame en s'y brisant recouvrait chaque *bloc*
De son écume blanchissante.
(F. de NEUFCHÂTEAU.)

— *Bloc d'échantillon.* Bloc taillé à la carrière, de la longueur, épaisseur et largeur commandées.

— *Bloc de plomb.* Grav. Billot rond de 30 à 32 centimètres et de 7 à 8 de hauteur, sur lequel on pose l'ouvrage que l'on veut graver.

— T. d'argent. Se dit d'un cercle ou boulet de canon, chargé de ciment, sur lequel on monte une petite pièce pour la brunir plus à l'aise.

— Tablett. cornetiers. Sorte de presse dont ils se servent pour aplatir les ergots à coups de maillet.

— Dans les sucreries, Billot de bois sur lequel on frappe doucement la forme pour en détacher le pain de sucre.

— Mar. Espèce de chouquets auprès de la brisure d'un mât de vaisseau, comme ceux qui embrassent les tenons des mâts, le bâton du pavillon, ou ceux qui enferment des poulies pour élever les vergues, qu'on appelle Bloc d'issas ou Sep de drisse.

— Fauconn. Perche sur laquelle on met l'oiseau de proie. Le bloc doit être garni de drap.

— On appelle aussi de ce nom une pierre attachée à une planche, ou plutôt un morceau de bois fait exprès pour tomber sur les rats lorsqu'ils viennent manger le lard. Cette machine est plus connue sous le nom d'Assommoir.

— Instrument de supplice usité en Amérique et dans les colonies ; il est formé de deux pièces de bois d'une longueur indéterminée, ayant au moins quatre pouces d'épaisseur et six de hauteur, réunies à une de leurs extrémités par une charnière qui sert à ouvrir la moitié supérieure. Ces pièces sont percées d'un nombre de trous en forme de demi-cercle du diamètre de la jambe d'un homme. Quand on lui a fait placer le bas d'une ou de ses deux jambes, elles se rejoignent et se ferment au moyen d'un cadenas.

— Signifie aussi Amas, assemblage de diverses choses, principalement de différentes marchandises qui sont considérées toutes ensemble. Faisons un bloc de toutes ces marchandises.

— *En bloc.* loc. adv. En gros, en totalité, et sans entrer dans l'examen, dans la discussion du détail. Acheter en bloc, vendre en bloc. Il a acheté toute cette boutique en bloc. Dans le même sens, on disait autrefois, Faire un marché en *bloc et en tâche* particulièrement des bâtiments, pour dire Fournir, moyennant certain prix, tous les matériaux et les peines des ouvriers, sans compter en détail ses fournitures, ni les journées des ouvriers qui pourront travailler à leur tâche. || On le disait aussi par extension des marchés où il n'entrait point de tâche ou de journées, d'où vient la formule employée aujourd'hui, *en bloc et en tas*, marché à forfait et sans entrer dans le détail.

BLOCAGE. s. m. (rad. *bloc*). Maçonn. Menu moellon, pierrailles pour remplir les vides dans un ouvrage de maçonnerie. Ce mot est un diminutif de bloc, et on le donne à de petites pierres brutes irrégulières, qu'on emploie sans aucune préparation pour la construction de certaines fondations ou dans l'eau ; on les jette pêle-mêle avec le mortier. On les emploie aussi pour garnir le milieu des murs et des gros massifs. On dit encore *blocaille.*

— Imprim. Lettre retournée ou renversée mise provisoirement à la place d'une autre qui manque dans la casse. Ex. ꜰ.

— Jeu de billard. Action de pousser une bille avec force et en droite ligne dans la blouse.

BLOCAGEUX, EUSE. adj. (rad. *bloc*). Formé de blocaille.

BLOCAIL. s. m. Nom que dans les environs de Paris on donne au blé sarrasin.

BLOCAILLE. s. f. V. BLOCAGE, dans sa première acception.

BLOCAILLEUX, EUSE. adj. V. BLOCAGEUX.

BLOCAL ou **BLOCUL.** s. m. V. BLOCKHAUS.

BLOCH (Marc-Eliézer). Israélite d'origine, né à Anspach, en 1723, mort à Berlin, en 1799 ; il est considéré comme un des plus grands naturalistes de l'Allemagne. || BLOCH (Georges Castaneus). Né dans le Danemark en 1717, mort en 1773. Evêque protestant de Riper, il s'occupa de la botanique dans ses rapports avec la littérature sacrée et l'érudition. On a de lui un ouvrage très-curieux, intitulé : *Dissertatio emblematico-theologica de palmâ.*

BLOCHET. s. m. (rad. *bloc*). Charp. Pièce de bois qui se met sur les plates-formes, entaillée dedans, de l'épaisseur du mur sur lequel elle est posée. || *Blochet de recrue.* Blochet qui est droit dans les angles.

BLOCHMANIE. s. f. Bot. Syn. de Tripart.

BLOCKHAUS. s. m. (pr. *blok-auss* ; ét. all., *block*, bloc, billot, tronc d'arbre ; *haus*, maison, boulevard formé de troncs d'arbres ; on l'a d'abord traduit par les mots *blocal*, *blocul*, *bloquil*, que mentionne Borel. Suivant Ménage, il a donné naissance au mot *blocus*). Pièce détachée, pâté, redoute, fort, fortin, ordinairement construits en bois, n'ayant pas d'issue apparente, et communiquant souterrainement à un ouvrage principal dont le blockhaus est un poste avancé et défendu. Maintenant un blockhaus est en général une palanque à ciel ouvert, à fossés, à meurtrières, quelquefois environnée d'une enceinte. Au siége de Dantzig, en 1807, un blockhaus exigea presque à lui seul les efforts d'un siége. (Norvins.) Dans la guerre de 1830, il a été construit en Afrique des blockhaus en machicoulis, à un étage couvert et sans fossé, plus tard, dans le même pays, on les a environnés d'un petit retranchement. (*Spectateur militaire,* tome x, p. 200.

BLOCUS. s. m. de l'all. *blockhaus*, boulevard, barricade ; cette origine allemande est une trace des longues guerres de blocus ou par blockhaus, que se firent les Hongrois et les Impériaux. Quelques écrivains dérivent blocus du celt. *blocul*, barricade, ou du lat. *bucculare*, boucler un passage). T. de guerre. Etat d'une ville cernée, action de la cerner, disposition de troupes pour la cerner, campement qui la cerne, défense d'entrer dans un port, d'aborder une côte, d'empêcher qu'il ne puisse entrer dans une ville aucun secours ni munitions. Le blocus est une offensive inerte par laquelle des assiégeants enveloppent, isolent, affament, bouclent une place de guerre ; c'est une attaque par famine qui commence ordinairement par un siége ; c'est une espèce de circonvallation, à laquelle contribue principalement la cavalerie. Les blocus au moyen des lignes fortifiées étaient fréquents chez les anciens ; ils sont devenus plus rares dans l'art militaire moderne ; cependant les blocus d'Ancône, en 1799, de Gênes, en 1800, de Pampelune, en 1813, qui tous ont duré près de six mois, sont mémorables.

— Syn. comp. BLOCUS. SIÉGE. Tous deux signifient le campement d'une armée autour d'une place, à dessein de s'en emparer. Dans un *blocus*, on veut prendre la place par famine en empêchant toute communication avec le dehors, de façon qu'aucun renfort, aucunes provisions ne puissent entrer. Le *siége* se fait à force ouverte et par des attaques formelles.

BLOEDITE. s. m. (du nom de John *Blœde*, minéralogiste saxon). Minér. Substance saline d'un rouge pâle, tendre, compacte, ou en masses à fibres très-serrées, qu'on trouve à Ischel, en Autriche, avec la polysalite et la karsténite.

BLOEMEN (Jean-François van). Né à Anvers, l'an 1656, mort à Rome en 1740. Il laisse plusieurs tableaux, représentant les scènes de la campagne romaine, et dans lesquels règnent un naturel, une exactitude gracieuse, auxquels il est très-difficile d'atteindre. Il avait deux frères, qui tous deux s'illustrèrent comme leur aîné BLOEMEN (Pierre), mort en 1699 ; BLOEMEN (Norbert van), né en 1672, et qui devint comme les deux précédents membre de l'Académie de Rome.

BLOEMÆRT (Abraham). Peintre hollandais, né à Gorcum, en 1564, mort à Utrecht, en 1647. Artiste habile, il réussit également dans le portrait, le paysage et l'histoire. On possède dans le musée royal de Paris un tableau de ce maître, les *Noces de Thetis et de Pélée.* Il eut quatre fils, dont le plus jeune, Corneille Blœmært, fut célèbre comme graveur. Il fit faire un pas immense à la gravure, et on peut le regarder comme le chef d'une école qui a produit de très-habiles artistes.

BLOIS. Géogr. (en lat. *Blesa* ; du celt. *ble*, agréable, qui plaît). Ville de France sur la Loire, capit. du Blesois et chef-lieu du départ. de Loir-et-Cher. Ce fut dans cette ville que se tinrent les Etats-généraux de 1577 et de 1588, dans lesquels Henri III fit assassiner le duc et le cardinal de Guise. Blois a été appelé la ville des rois, a eu des comtes particuliers qui ont joué un grand rôle dans l'histoire de France. Il fut entièrement réuni à la couronne sous le règne de Henri II. Blois possède 15,000 hab.

BLOMBERG (Barbe). Issue d'une famille noble de Nuremberg, fut la maîtresse de Charles-Quint, et passa longtemps pour la mère de don Juan d'Autriche. On prétend que ce fut aux prières de son royal amant que Blomberg adopta don Juan, fils d'une très-grande princesse de la cour.

BLOM-KRABBE. s. m. Crust. Espèce de crâbe, des îles Moluques, très-commune dans la mer des Indes. Son corps est elliptique, pointu aux deux extrémités qui font ses côtes, une fois plus large que long, bordé en devant par douze épines, six de chaque côté, dont les dix antérieures sont bleues.

BLOND, ONDE. adj. (du saxon *blond*, qui signifie mêlé, ou de *blondel*, teint par art, d'où l'on a fait en basse latinité *blundus, blondus*). Qui est d'une couleur moyenne entre le doré et le châtain clair. Se dit particulièrement de la couleur des cheveux et du poil. Cheveux blonds, barbe blonde, poil blond, perruque blonde.

Aréthuse, cherchant d'où partent ces sanglots,
Montre ses *blonds* cheveux sur la voûte des flots
(DELILLE.)

Oui, de Latone alors le fils aux *blonds* cheveux
Viendra, sa lyre en main, favoriser mes vœux.
(DE VALORI.)

Vous êtes-vous rendue, avec tout le beau monde
Au mérite éclatant de sa perruque *blonde* ?
(MOLIÈRE.)

— Fig. *Beauté blonde, femme blonde, homme blond* ; c'est-à-dire Beauté, femme, homme aux blonds cheveux. Les beautés blondes durent moins que les beautés brunes. Elles sont moins vives et moins animées à l'hôtel de Rambouillet. On appelait lionnes, les jeunes femmes *blondes.* Rien de nouveau sous le soleil. (Chateaub.)

C'est Anna riante et *blonde*
Anna qu'on voit tour à tour
Mirer ses grands yeux dans l'onde
Et chanter un chant d'amour. (TURQUETY.)

— Par extension, on dit du lin blond, une friture blonde.

— En poésie, on dit de *blonds épis*, pour, des épis jaunissants.

Tantôt les *blonds* épis dont la tige vacille
Se foulent onduleux dans un lointain mobile,
Et tantôt, de leurs fronts humiliant l'honneur,
Ils semblent inviter la faux du moissonneur.
(BOISJOLIN.)

— Fig. et poét. *La blonde Cérès*, à cause de ses épis jaunissants. *Le blond Phébus*, parce qu'il est peint avec une chevelure blonde.

Le bleuet, qui, bravant l'ardente canicule,
Emaillera les champs de la *blonde* Cérès.
(ROUCHER.)

— Se dit aussi substantiv. des personnes. Jeune blond. Jeune blonde. C'est un grand blond, une petite blonde bien attrayante. J'ai fait une remarque, je ne sais si elle est juste : il ne naît plus de *blondes* ; tout le monde est brun. (L. Gozlan.)

— Prov. et fam. *Courtiser la brune et la blonde.* Faire la cour à beaucoup de femmes. || *C'est sa blonde.* C'est sa maîtresse. Expression populaire.

— Prov. et fam. On dit qu'*un homme est délicat et blond*, quand il fait trop le beau ou le difficile, qu'*il est blond comme un bassin*, pour dire que ses cheveux sont extrêmement blonds. On dit aussi ironiquement, *un blond d'Egypte*, en parlant d'un homme fort noir.

— BLOND. s. m. Signifie la couleur blonde. Blond cendré, ou mêlé de gris. Blond doré. Blond de filasse. Blond fade. Blond ardent, tirant sur le roux. Beau blond. Le *blond* de ses cheveux tire un peu trop sur l'or. (Satir.)

BLONDE. s. f. Comm. Espèce de dentelle de soie ou de fil. Coiffure de blonde. Blonde de fil. Blonde d'Angleterre. Et la *blonde* légère voltige gracieusement sur ses blanches épaules. (***)

BLONDE (André). Illustre jurisconsulte, né à Auxerre en 1734, mort à Paris le 3 avril 1794.

BLONDEL DE NIESLES. Troubadour du XIIe siècle, attaché à Richard Cœur-de-lion, roi d'Angleterre, et son confident, est célèbre par sa fidélité. Après de longues recherches, il découvrit, dit-on, la prison où Léopold Ier, duc d'Autriche, avait renfermé le roi anglais. Ce fut en chantant une romance qu'il avait composée avec ce prince qu'il s'en fit reconnaître. On a encore de lui trente chansons. || Plusieurs personnages illustres ont porté le nom de Blondel ; les principaux sont : || BLONDEL (David). Ministre protestant et célèbre historien, né à Châlons-sur-Marne en 1591, mort à Amsterdam le 6 avril 1655. Il a laissé un très-grand nombre d'écrits, tant sur les controverses religieuses que sur quelques points d'histoire. || BLONDEL (François). Surnommé le Grand, né en 1617 à Ribemont en Picardie. Débuta par le professorat dans la carrière qu'il illustra plus tard comme diplomate, comme érudit, puis comme architecte, et enfin comme ingénieur militaire. Il fut chargé d'enseigner les mathématiques au dauphin, fils de Louis XIV. En 1669 il fut nommé membre de l'Académie des sciences, pour la construction d'un pont sur la Charente, dans la ville de Saintes, qui plusieurs fois s'était écroulé. Au retour du grand roi de la conquête de la Hollande et des Pays-Bas, il construisit l'arc connu sous le nom de Porte Saint-Denis, pour perpétuer le souvenir de cette glorieuse campagne. En 1675 il présenla au roi une nouvelle manière de fortifier les places et l'art de jeter les bombes. Louis XIV ne lui laissa pas publier ses ouvrages, mais pour le récompenser du *veto* royal, il le nomma maréchal de camp. Gloire et fortune, il devait tout à Louis le Grand. Il mourut en 1686. || Son neveu, BLONDEL (Jacques-François), suivit la même carrière que son oncle, et quoique moins illustre, y acquit une juste célébrité. Né à Rouen en 1705, mort à Paris en 1774. Il laissa sur l'architecture et ses développements quelques ouvrages encore très-recherchés aujourd'hui. || BLONDEL (Laurent). Né à Paris en 1671, mort à Evreux le 25 juillet 1740, était un des hommes les plus érudits de son époque, surtout dans les matières ecclésiastiques. Il a été d'un très-grand secours aux auteurs qui ont composé des histoires de Port-Royal des Champs. || BLONDEL (Jacques-Auguste). Médecin anglais du XVIIe siècle.

BLONDELET, ETTE. adj. Diminutif de Blond

BLONDÉLIE. s. f. Entom. Genre de diptères appartenant à la famille des calyptérées, tribu des enthomobies faunides.

BLONDEUR. s. f. (rad. *blond*). Couleur blonde.

BLONDIE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des saxifragacées.

BLONDIER, IÈRE. s. m. et f. Ouvrier, ouvrière qui travaille de la blonde.

BLONDIN, INE. s. Celui, celle qui a les cheveux blonds. C'est un blondin. C'est une blondine.

— Fig. et fam., au masculin. Un jeune homme qui fait le beau et qui est sans cesse à courtiser les dames. Les coquettes aiment fort les *blondins*, ce sont de vrais séducteurs de femmes. (Mol.)

De tous ces beaux *blondins* écouter les sornettes
Est un péché mortel des plus gros que vous faites.
(MOLIÈRE.)

Jadis s'était introduit un *blondin*
Chez des nonnains, à titre de fillette.
(LA FONTAINE.)

BLONDIN (Pierre). Célèbre naturaliste, né à Vaudricourt en Picardie, le 18 décembre 1682, mort à Paris, le 15 avril 1713. Il remplaça souvent dans sa chaire de botanique le célèbre Tournefort. || BLONDIN (Jean-Noël). Grammairien, interprète à la Bibliothèque royale, né à Paris en 1753, mort dans cette ville en 1822 ; il a laissé un grand nombre d'ouvrages sur l'étude des langues.

BLONDIR. v. a. 2e conj. (rad. *blond*). Devenir blond. La moisson commence à blondir. Les épis blondissent. Il a vieilli et n'est employé qu'en poésie.

BLONDISSANT, ANTE. adj. Qui blondit. Ne s'emploie qu'en poésie et au figuré. Les épis blondissants. Toutes les campagnes blondissantes d'épis.

BLONDOIEMENT. s. m. (rad. *blond*). Action de devenir blond. Il n'est point usité.

BLONDOYANT, ANTE. part. présent du v. Blondoyer. S'empl. adjectiv. Qui blondit. Syn. de Blondissant. Ronsard a dit *blondoyant* pour Couvert de blés déjà mûrs et jaunissants. Coteaux vineux et plages blondoyantes.

BLONDOYER. v. a. 1re conj. Poét., signifie Blondir. Il n'est pas usité.

BLONGIOS ou **BLONGION.** s. m. Ornith. Oiseau du genre héron.

BLOOD (Thomas). Connu sous le nom de *colonel Blood* ; hardi partisan de Cromwell, et chef d'aventuriers après la mort du Protecteur ; est célèbre par ses entreprises audacieuses et le crédit dont il jouit près du roi Charles II, après le vol qu'il osa tenter sur la couronne et les attributs de la royauté. Il mourut en prison en 1680.

BLOOMFIELD (Robert). Poète anglais, né à Honington en 1766, mort à Shefford en 1823, misérable et aveugle, réduit pour vivre à fabriquer des harpes éoliennes.

BLOQUÉ, ÉE. part. pass. du v. Bloquer. S'empl. adjectiv. La ville de Gênes fut bloquée [illegible] teresse bloquée.

— Au billard, se dit substantivement. Un superbe bloqué. Un beau bloqué. Il vient de manquer ce bloqué si facile.

BLOQUER. v. a. 1re conj. (rad. *blocus*). Art milit. Faire le blocus d'une place, d'un port. Occuper avec des troupes toutes les avenues d'une place, d'une forteresse, d'un camp ; l'enfermer de barricades, l'obliger à un siége défensif ; ou, avec des vaisseaux, toutes les approches d'un port, de manière qu'il n'y puisse entrer aucun secours d'hommes ni de vivres. Bloquer une place, un camp fortifié. Bloquer un port.

— Maçonn. Construire et lever des murs de moellons d'une grande épaisseur le long des

tranchées, sans les aligner au cordeau, comme on fait les murs de pierres sèches. Remplir les vides de moellons et de mortier sans ordre, comme on le pratique pour les ouvrages qui sont bâtis dans l'eau. Remplir l'intérieur d'une pile de pont, les reins d'une voûte, etc.

— T. de riv. Remplir une fondation de moellons sans ordre, comme dans l'eau quand on rétablit le dégravoiement d'une pile qu'on a entourée auparavant de pilotis.

— Mar. Mettre de la bourre sur du goudron entre deux bordages quand on double un vaisseau.

— Imprim. Mettre à dessein dans une composition des lettres renversées ou retournées à la place de celles qui devraient y être, mais qui manquent dans la casse.

— Jeu de billard. Pousser droit et avec force la bille de son adversaire dans une des blouses. Bloquer une bille. On dit aussi absolument, Cette blouse ne bloque pas, on ne peut y bloquer la bille.

— Fauconn. Se dit de l'oiseau qui a remis la perdrix et la tient à son avantage, en gagnant le haut de quelque arbre voisin.

— SE BLOQUER. v. pron. Être bloqué.

— Fauconn. Se dit du vol de l'oiseau lorsqu'il reste suspendu en l'air sans battre de l'aile. Ce faucon se bloque. Il est ici synonyme de Planer.

BLOSSEVILLÉE. s. f. (de *Blosseville*). Bot. Genre de plantes de l'ordre des fucacées phycées, habitant les côtes de la Nouvelle-Hollande, et en général de l'Océanie.

BLOSYRE. s. m. (du gr. βλοσυρός, d'un aspect terrible). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionides gonatocères, originaire des Indes orientales.

BLOT. s. m. (ét, V. BLOC). Mar. Instrument dont on se sert pour mesurer la marche d'un vaisseau.

— Fauconn. Chevalet de bois sur lequel l'oiseau se repose.

BLOT. Baron de Chauvigny; célèbre par ses bons mots, ses contes, facéties chansons; ami de Chapelle, Voiture, etc.; loué par Mme de Sévigné; vécut sous Richelieu et Mazarin, dont il fit la fortune, et mourut à Blois en 1655.

BLOTTI, IE. part. pass. du v. Blottir. S'empl. adjectiv. Un renard, un lièvre blotti dans son terrier. Et par extension, Un homme blotti dans un coin. Il cherchait Jeanne dans le préau, et se frottait les mains à l'idée de la retrouver *blottie* et tremblante dans quelque coin. (G. Sand.)

BLOTTIR. v. a. 2e conj. Ce verbe n'est pas usité dans le sens actif.

— SE BLOTTIR. v. pron. S'accroupir, se ramasser en un tas, de manière à tenir le moins de place possible. Se dit des hommes et des animaux. Se blottir dans un coin, dans son lit. Les perdrix se blottissent devant le chien. Le sauvage de l'Aveyron se couchait en se *blottissant* comme le fœtus dans le sein maternel. (Virey.) Voyez si tous ces mondes qui poudroient dans l'abîme ne voudraient pas se *blottir* sous un sillon de chaume, sous l'herbe d'une source? (Edg. Quinet.)

La Vérité, qu'on néglige partout,
En grelottant se *blottissait* sous elle
(VOLTAIRE.)

— Syn. comp. SE BLOTTIR. SE TAPIR. Se *blottir*, s'accroupir, se ramasser, se rouler sur soi-même. Se *tapir* exprime l'intention de se cacher. On se *tapit* derrière une haie, dans un coin, dans l'idée de n'être point vu. Un enfant se *blottit* dans son lit; il ne se *tapit* pas, il n'a pas l'intention de se cacher.

BLOUSE. s. f. (du celt. *blwch*, boîte; le *w* se prononçait *ou* et *ch* comme *s*). Techn. Chaque trou des coins et des côtés d'un billard. Un billard a six blouses. Les blouses des quatre coins. Les blouses du milieu. Mettre une bille dans la blouse. La bille est entrée dans la blouse. Les blouses *attirent* et non pas *tirent*, comme on le dit vulgairement.

— *Sauver une ou plusieurs blouses.* Convenir avec son adversaire que les billes qu'on y fera seront nulles.

— T. de potier d'étain. Pièce qui sert de moule.

BLOUSE. s. f. Souquenille, espèce de sarrau de grosse toile que les charretiers, les paysans portent ordinairement par-dessus leurs autres vêtements.

— Se dit, par extension, de tout vêtement ayant la forme d'une blouse de voiturier; les artistes, les enfants portent des blouses. Les femmes mettent le matin une blouse; en ce sens on dit mieux Un peignoir. La blouse n'est elle porte même encore ce nom dans le midi de la France. Chez les anciens Gaulois, le sayon se composait de peaux; il est maintenant d'étoffe, et les montagnards des Pyrénées le portent tel que le portaient les Gaulois. Sous Napoléon, la blouse fut adoptée pour la milice citoyenne rurale et pour les ouvriers dans les villes. Elle est aujourd'hui l'uniforme national des milices citoyennes dans les campagnes.

BLOUSÉ, ÉE. part. pass. du v. Blouser.

BLOUSER. v. a. 1re conj. (rad. *blouse*). Jeu de billard. Faire entrer dans la blouse. Blouser une bille. || *Blouser son adversaire.* Mettre la bille de son adversaire dans une des blouses.

— Fig et fam. Tromper, faire tomber dans quelque piége, decevoir. Il m'a blousé. C'est ce qui m'a blousé.

— SE BLOUSER. v. pron. Faire aller, par maladresse, sa bille dans une blouse, au lieu d'y pousser celle de son adversaire.

— Fig. et fam. Se faire illusion, se tromper dans les moyens qu'on a choisis pour parvenir à un but. Il craint de se blouser. Je me suis blousé. Il s'est complétement blousé.

— Syn. comp. SE BLOUSER. SE TROMPER. Se *blouser* signifie fig. et fam. Se faire illusion, se tromper dans les moyens qu'on a choisis pour parvenir à un but. Se *tromper*, commettre une erreur. Dans Se *blouser*, à l'idée de *tromper* est jointe celle d'un avantage qu'on s'était promis, et c'est se *tromper* en faisant à soi-même le mal qu'on voulait faire à un autre.

BLOUSSE. s. f. Techn. Nom qu'on donne à de la laine trop courte pour être cardée.

BLÜCHER (Lebrecht de). Feld-maréchal de Prusse, prince de Walstadt, chevalier de presque tous les ordres militaires de l'Europe; né à Rostock, en 1742, de la maison de Grossen-Ronsow, dans le Mecklembourg. Ce célèbre général opposa aux armées de Napoléon une résistance qui lui a fait un nom distingué dans l'histoire. Il se couvrit de gloire à Bautzen, à Haynau, à Leipsick. A Waterloo, il contribua plus que tout autre à notre défaite. Il est mort en 1819. Trois statues rappellent son souvenir au peuple et à l'armée de son pays.

BLUE-LIAS. s. m. (*lias, bleu*). Géol. Nom consacré d'abord par les géologues anglais pour désigner les couches de l'étage inférieur des terrains jurassiques qui, en Angleterre, et particulièrement sur les côtes du Dorsetshire, consistent en de nombreuses alternances d'argile et de calcaire marneux d'un gris foncé bleuâtre. C'est dans le blue-lias qu'on a trouvé des squelettes entiers de grands reptiles dont la race est perdue, des fragments de végétaux terrestres, et de nombreux debris très-bien conservés d'animaux marins.

BLUET ou mieux **BLEUET.** s. m. (rad. *bleu*; *bleuet* est donc la forme correcte, et en effet nous voyons l'Académie elle-même dire *bleuâtre* et non *bluâtre*; *bleui*, et non *blui*). Bot. Espèce de plante de la famille des centaurées, qui croît dans les blés, et que l'on nomme ainsi parce que la variété la plus commune a les fleurs bleues. On l'appelle aussi aubifoin, barbeau, jacée des blés, casse-lunette, blaveole. Le nom de casse-lunette vient de la propriété qu'a la décoction de bleuet pour les maladies d'yeux. On s'en sert aussi pour les érysipèles et pour les rougeurs du visage. Le bluet se cultive également dans les jardins, et donne des fleurs de plusieurs couleurs, quelquefois pourpres, quelquefois blanches ou violettes. Bluet azuré. L'agreste bluet. Le sauvage bluet. Le modeste bluet. Le *bluet* et le coquelicot produisent ensemble une teinte pourpre dans le jaune doré de nos moissons. (B. de St-P.)

Les *bluets* enlaçant leurs gerbes de saphir
A l'incarnat de la rose vermeille. (VÉNANCE.)

— Bot. *Bluet du Canada.* Nom vulgaire d'une espèce du genre airelle. || *Bluet du Levant.* Nom vulgaire de la centaurée mouchetée.

— Erpét. Serpent bleu et blanc, espèce de tangara.

BLUETTE. s. f. (du mot *bleu*, parce que les étincelles qui sortent des fournaises et du fer rouge quand on le bat, sont ordinairement bleues). Petite étincelle pâle et sans effet. Une bluette de feu. Des bluettes de feu. En vain j'ai remué les cendres, je n'ai pas trouvé une bluette de feu. Il ne faut qu'une bluette pour causer un incendie. Légère bluette. Scintillante, fugitive, vaine bluette.

— Fig. Les choses qui ont peu de valeur, les traits qui échappent d'un esprit léger et facile.

Fillette est chose bien légère;
Et trop souvent les feux d'amour
Ne sont au cœur d'une bergère
Qu'une *bluette* passagère
Qui brille et s'éteint en un jour. (ROMAN.)

— En littérat. Petit ouvrage écrit sans prétention, et petillant d'esprit. La bluette n'est pas une œuvre préméditée : c'est le fruit spontané d'une inspiration plus ou moins heureuse, l'expression rapide d'une émotion plus vive que profonde, le jet d'une imagination facile et enjouée. Florian, Boufflers, Parny ont écrit divers petits poëmes qui sont de charmantes bluettes. Voltaire lui-même en a écrit quelques-unes qui sont de petits chefs-d'œuvre. De nos jours la bluette ne se montre plus que sous le costume à la mode, celui du roman ou de la nouvelle.

Si toutefois ne sont-ce ces *bluettes*
Qui vous ont mis en l'estime où vous êtes.

— Syn. comp. BLUETTE. ÉTINCELLE. La *bluette* est une petite étincelle sans activité. L'*étincelle* est une molécule enflammée, brillante, ardente. L'action de la bluette est passive, elle ne vit un instant que pour elle; l'action de l'étincelle est active, elle vit peu, mais elle embrase. || Fig. on dit avec les mêmes nuances, des *bluettes* d'esprit, des *étincelles* d'esprit. On dira des *bluettes* de bon sens, des *étincelles* de génie.

— Ornith. On a quelquefois donné ce nom à la pintade.

BLUETTE DU RHIN. s. f. Comm. Espèce de laine qui vient d'Allemagne.

BLUETTER. v. n. 1re conj. (rad. *bluette*). Produire des bluettes de feu.

Je sens d'amour encor une étincelle
Qui me *bluette* à l'entour de mon cœur. (***)

BLUFFIE. s. f. Bot. Genre de la famille des graminees panicées, forme par Nees, sur une plante du Cap.

BLUM (Joachim-Christian). Littérateur distingué, né à Rathenau, dans la Marche de Brandebourg, en 1739; mort en 1790.

BLUMÉE. s. f. Bot. Plante de la famille des composees sénécionées, originaire de l'Inde et de l'Afrique.

BLUMENBACHE. s. f. (de *Blumenbach*, botaniste allemand). Bot. Genre de plantes de la famille des loasacées, indigènes de l'Amérique tropicale. || Genre de la famille des graminées, forme par Koeler.

BLUMIE. s. f. (de *Blume*, botaniste hollandais). Bot. Genre de plantes de la famille des orchidacées, qu'on croit être le même que l'hexamerie de R. Brown. || Genre de la famille des magnoliacees. || Genre de la famille des ternstrœmiacées, tribu de sauraugées.

BLUTAGE. s. m. (rad. *bluter*). Techn. Action de bluter la farine, effet de cette action.

BLUTÉ, ÉE. part. pass. du v. Bluter. S'emploie adjectivement. Farine blutée.

BLUTEAU ou mieux **BLUTOIR.** s. m. (ét., V. BLUTER). Techn. Espèce de grand tamis pour passer la farine et la séparer du son. Un blutoir plus fin rendrait la farine plus blanche.

— T. de corroyeurs. Paquet de laine avec lequel ils essuient les cuirs qu'ils ont chargé de bière aigre.

— Se dit, chez les cartiers, d'une gravure qui marque sur l'enveloppe le nom de chaque jeu de cartes.

BLUTER. v. a. 1re conj. (*bleud* ou *bleut*, farine; *bleuda* ou *bleuta*, faire de la farine). Suivant Ménage, ce verbe dérive de *volutare*, parce que, dit-il, en agitant le bluteau on fait passer la farine. L'étymologie qui nous paraît la plus naturelle, dans ces recherches des doctes grammairiens, est celle qui est donnée par le savant Gault. Il fait venir ce mot du kymrique *blawd*, farine; *blodio*, tirer, separer la farine. Reste à établir sérieusement l'existence de cette langue : nous la prouverons à l'article Kymris. On dit encore aujourd'hui en Bretagne, passer la farine par le blutoir, préparer ou extraire la farine du son. Bluter de la farine.

BLUTERIE. s. f. (rad. *bluter*). Techn. Lieu où les boulangers blutent la farine. Une bluterie propre, bien tenue.

BLUTOIR. s. m. Techn. Ceux qui travaillent au laiton donnent ce nom à un cylindre couvert d'une étamine de crin, dans lequel ils passent la calamine, après qu'elle a été pulvérisée.

— Espèce de grand tamis pour passer la farine. V. BLUTEAU.

BLYSME. s. m. (du gr. βλυσμός, jaillissement d'eau). Bot. Petit genre de la famille des cypéracées, réuni au *scirpus* de Linné.

BLYTIE. s. f. Bot. Genre de la famille des jongermanniacées diplomitriées, petites plantes terrestres uligineuses.

BLYXE. s. f. (du gr. βλύζω, je fais couler). Bot. Genre de la famille des hydrocharidées, formé par Dupetit-Thouars, croissant dans les ruisseaux à Madagascar et dans l'Inde orientale.

Bn. Bne. Abréviations des mots *baron, baronne*.

BNINSKY (Alexandre, comte de). Noble et savant polonais, né à Cracovie en 1788, mort le 15 juillet 1831. Combattit avec constance sous les drapeaux de la France, et mourut du choléra à Varsovie, lors de la révolution polonaise.

BO. s. m. Bot. Espèce de thé qui vient de la Chine.

— Géogr. Groupes de plusieurs petites îles dans le détroit Dschilolo, à l'O. de Popo, dont le raja est le souverain. Elles produisent du sagou, des noix de coco, du sel en abondance. La mer qui les baigne est très-poissonneuse; les habitants sont Malais et ont toujours conservé leur indépendance.

BOA. s. m. Erpét. Famille de reptiles de l'ordre des serpents ou ophidiens. Les boas sont les plus forts et les plus grands de tous les serpents; heureusement qu'ils n'ont point de crochets à venin, qui les rendraient beaucoup plus dangereux. Ils ont les vertebres bien plus nombreuses que celles des autres reptiles; ce qui explique leur puissance de compression et la facilité avec laquelle ils montent sur les arbres. Il y en a qui ont jusqu'à 10 homme. Les combats des boas contre les plus terribles et les plus forts animaux sont célèbres. Ils attaquent et domptent les lions. Le *boa devin* se cache dans les grandes herbes, sous des buissons épais, dans les cavernes; là il attend patiemment sa proie; sitôt qu'elle est à portée, il s'élance sur elle avec la rapidité d'un trait; l'a-t-il manquée, il la poursuit avec fureur. Il rampe avec une effrayante vitesse, franchit l'espace d'un saut ou nage comme un poisson, et grimpe au sommet des plus grands arbres; il saisit sa proie, il l'entoure, il l'enlace comme un câble vivant; il l'enchaîne, il la presse par tous les replis de son immense longueur. Alors l'animal saisi, haletant, essoufflé, est paralysé tout à coup, ses membres sont enchaînés; fixe, immobile, il hurle avec effroi; mais bientôt l'haleine empestée du serpent corrompt l'air à une grande distance; sa gueule béante vomit une bave écumante et fétide, échauffée par les violents efforts qu'il fait continuellement; la victime, ne respirant plus qu'une atmosphère pestilentielle, est asphyxiée. Le reptile affamé, devenu maître de sa proie, s'appuie contre les arbres, contre les blocs de pierre qui sont à sa portée; il brise sa victime, il fait craquer les os sous ses efforts, il la broie et la réduit en une espèce de pâte, en l'humectant avec la liqueur fétide de son estomac. Si l'animal est petit, il n'a pas besoin de déployer tant de force, il l'avale tout vivant; mais s'il est trop grand, après tous ces combats, il dilate son énorme gueule, il avale sa proie à moitié, la digère en partie avant d'engloutir le reste; mais alors, devenu énorme et lourd, il perd son agilité, il se traîne plutôt qu'il ne rampe, et il entre dans une sorte de sommeil de digestion qui dure quelquefois plusieurs mois; à la fin de cet engourdissement, il recommence ses combats. (Encycl. du XIXe s.)

— Les boas, comme les autres serpents, changent de peau tous les ans, et on recherche surtout la dépouille du *boa devin*, comme un objet précieux, sous des rapports de simple curiosité ou de superstition, car ce serpent, qui était adoré des anciens Mexicains, est encore vénéré des nègres; c'est un de leurs fétiches.

— Les *boas* se divisent en cinq groupes que l'on distingue par les écailles de leur museau. Le premier groupe comprend ceux dont la tête est couverte d'écailles, semblables à celles du corps et dont les plaques labiales sont plus petites, c'est le *boa constricteur*, *boa devin*, *royal empereur*. || 2° Les *eunectes* ou *boas nageurs*, qui ont sur la tête des plaques plus larges que celles du corps et des plaques labiales planes. Ce groupe se compose de six espèces : le *boa anacondo*, le *boa scytale*, le *boa rativore* ou *aquatique*, le *boa à bandes laterales*, et le *boa lateristrige*. || 3° Les boas du troisième groupe ont les plaques labiales creusées en fossettes aux côtés des mâchoires, ce sont les *epicrates*, qui comprennent le *boa à anneaux*. || 4° Les boas du quatrième groupe se distinguent par une fossette longitudinale au-dessous de l'œil. Leur forme longue et comprimée leur a valu le nom de *xiphosomes*. Cette sous-division comprend le *boa brodé* et le *boa bojobi*. || 5° L'*enygrus* forme le cinquième groupe et contient ceux dont les plaques latérales sont proéminentes et les écailles petites et carénées. Il se compose de trois espèces, toutes des Indes : le *caréné*, l'*ocellé* et le *vipériné*.

— Le *boa géant* avait été confondu avec le *boa devin*. Latreille l'en a distingué; il vient de la Guyane, et c'est à lui qu'il faut rapporter tout ce qu'on dit des serpents monstrueux de ce pays.

— Les *boas* se trouvent en Afrique, en Asie et en Amérique.

— Nom donné à une sorte de fourrure longue et étroite que les femmes portent au cou, pendant l'hiver. Boa de renard. Boa de martre. Prendre, quitter son boa. La mode des boas.

— Technol. Espèce de vase gros par le milieu, propre à recevoir du vin et que l'on nomme *buire*, dans certaines parties de la France.

— Méd. Espèce de rougeole qui couvre le visage de taches rouges; enflure occasionnée par une marche forcée.

— Art vétér. Maladie qui attaque les bœufs.

BOA. Danseuse et courtisane de Lion en Paphlagonie et mère de Philétère, fondateur du royaume de Pergame.

BOABAB. s. m. Bot. V. BAOBAB.

BOABDIL ou **ABOU-ABDALLAH.** Dernier roi maure de Grenade, fils de Muley-Hassan; se révolta contre son père en 1481, le chassa de sa capitale, et prit le titre de roi; le malheureux père en mourut de douleur. Boabdil fut vaincu et fait prisonnier par les troupes réunies de Ferdinand d'Aragon et d'Isabelle de Castille, et se reconnut le vassal du vainqueur pour obtenir sa liberté. Ce traité honteux lui aliéna l'esprit de ses sujets, et Ferdinand, profitant des troubles de Grenade, vint l'assiéger, la prendre, et détrôner Boabdil, qui se retira en Afrique. La prise de Grenade mit fin à la puissance mauresque en Espagne.

BOADICÉE. Reine des Scènes, peuple puissant de la Bretagne; combattit vaillamment contre les Romains, qui avaient envahi ses Etats, et leur tua près de 80,000 hommes. Vaincue, elle s'empoisonna; au 61 de J.-C.

BOA[illegible]. s. m. Bot. Plante de la famille des malvacées, indigène à Java.

BOAGE. s. m. Anc. législ. Redevance payable à raison du nombre de bœufs qu'on employait au labour.

BOA-LAUSA. s. m. Bot. Fruit de la grosseur d'une cerise, originaire de l'île de Java.

BOALIES ou **BODALIES.** s. f. pl. Myth. Fêtes consacrées aux dieux infernaux.

BOA MALACCA. s. m. Bot. Fruit aigrelet de l'île de Java, de la grosseur à peu près d'un œuf de poule, et que l'on mange avec le thé.

BOAMPOUR. Géogr. Ville de l'Inde anglaise (Calcutta) où se tient une grande foire à la fête de Nekmorden, saint mahométan.

BOARIA. Géogr. Ancien nom de la Bavière. C'est là que vinrent s'établir les Boïens, chassés de la Bohême par les Marcomans.

BOARINE ou **BOARULE.** s. f. Ornith. Un des noms de la bergeronnette à longue queue et de la farlouse.

BOARMIA. (ét. gr., βοῦς, bœuf; ἅρμα, char). Myth. Surnom de Pallas, qui enseigna aux hommes l'art d'atteler les bœufs et de labourer.

BOARMIE. s. f. Entom. Genre de lépidoptères de la famille des nocturnes, ayant pour type la boarmie du chêne. Les boarmies sont loin de se faire remarquer par l'éclat de leurs couleurs.

BOARO. s. m. Agric. Espèce de raisin.

BOASI. s. m. Médec. Lèpre de Surinam.

BOAST. s. m. Médec. Nom qu'on donne à Angola à une ulcération qui se manifeste dans l'éléphantiasis.

BOAVISTA. Géogr. Petite île, la plus orientale de celles du cap Vert.

BOBA. s. m. Bot. Espèce d'arbre qui croît dans les îles Moluques. Ses fruits renferment une amande amère dont les habitants d'Amboine font un liniment contre les clous qui leur viennent aux pieds.

BOBACK ou **BOBAQUE.** s. m. Zool. Quadrupède de l'Amérique méridionale qui a quelque ressemblance avec le lapin. || Marmotte du nord dont les chasseurs de zibelines recherchent les terriers, pour prendre le foin et les racines que ces animaux emmagasinent.

BOBAGUE. s. m. Mamm. Animal du nord, du genre des marmottes.

BOBAN. s. m. Vieux mot qui a signifié Orgueil, vanité, somptuosité, pompe, faste, luxe, magnificence, grand appareil; d'où l'on fit *bobancier*, vain, présomptueux, et *bobander*, montrer de l'orgueil, se carrer, s'admirer, se rengorger.

BOBANAZA. Géogr. Grand fleuve navigable qui arrose les campagnes de Quixos et de Macas, dans le pays de Quito, dans l'Amérique du Sud. Il se jette dans le Partusa après un cours très-sinueux.

BOBART ou **BOBARD.** Bot. Genre de plantes de la famille des graminées.

BOBARTIE. s. f. (de *J. Bobart*, botaniste). Bot. Genre de plantes de la famille des iridacées. || Genre de la famille des synanthérées, syn. de l'échinocée.

BOBÈCHE. s. f. Petit cylindre creux, à rebord, qu'on adapte aux lustres, aux girandoles, aux chandeliers, etc., et dans lequel on met la bougie ou la chandelle. Bobèche d'argent. Bobèche de cristal. Bobèche de cuivre. Bobèche de fer-blanc. La bobèche d'un chandelier. Les bobèches d'un lustre. Chandelier à plusieurs bobèches. Bobèche trop large. Bobèche trop étroite.

— *Bobèche ronde.* Celle qui a des bords ronds. || *Bobèche carrée.* Celle qui a des bords carrés.

— Partie supérieure d'un chandelier, quand elle a un rebord comme celui des bobèches mobiles. Mettre une chandelle dans la bobèche. Laisser couler du suif sur la bobèche.

— Techn. Petit morceau d'acier fin et trempé, d'environ trois centimètres de long, ayant dans sa largeur la forme d'un coin, et servant dans la fabrication des rasoirs.

BOBÈCHE. Célèbre farceur qui a donné son nom à tous les *niais* et *paillasses* qui sont venus après lui. C'était un *parodiste* extérieur, en face des Funambules, à Paris. Il débitait souvent des scènes d'un comique si vrai, que Molière ne les aurait pas dédaignées. On ne sait ni le nom de sa famille, ni le lieu de sa naissance, ni le jour de sa mort. V. GALIMAFRÉ.

BOBÉE. s. f. (de *Boubée*, géologue franç.). Bot. Genre de la famille des guettardacées.

BOBELIN. s. m. Cout. Espèce de chaussure autrefois en usage chez le peuple; espèce de brodequins. On appelait *bobelineur* celui qui faisait des bobelins.

BOBI. s. m. Conchyl. Espèces de coquilles du genre des volutes de Linné.

BOBILLE. s. f. Techn. Chez les épingliers, Cylindre de bois fixé autour d'un arbre de fer qui le traverse au centre par la base, et qu'on fait tourner au moyen d'une manivelle de fer.

BOBINE. s. f. (du gr. βόμβυξ, en lat. *bombyx*, ver à soie). Petit fuseau de bois cylindrique, garni d'un rebord à ses deux extrémités, et qui sert à filer au rouet ou à dévider de la soie, du fil, etc. Bobine de rouet. De la soie, du fil, du coton en bobine. De l'or, de l'argent en bobine. Charger une bobine. La bobine n'est pas

BOBINÉ, ÉE. part. pass. du v. Bobiner.

BOBINER. v. a. 1re conj. (rad. *bobine*). Dévider de la soie, du fil, etc., sur une bobine. Bobiner du fil. Bobiner du coton.

— S'emploie le plus souvent sans régime. Ouvrière qui bobine, qui s'occupe à bobiner.

BOBINETTE. s. f. Techn. Pièce de bois qui se dérou ait à l'extraction de la chevillette pour laisser ouvrir la porte. Tire la chevillette et la *bobinette* cherra. (Perr.)

BOBINEUSE. s. f. Techn. Femme qui fait métier de dévider sur des bobines ou rochets le fil destiné à former les chaînes.

BOBINIÈRE. s. f. Techn. Partie supérieure de l'ancien rouet à filer l'or qui fait la fonction de bobine.

BOBO. s. m. Mot enfantin qui signifie Petit mal, mal très-léger. Avoir bobo, un petit bobo. Faire bobo, du bobo. Ce n'est qu'un bobo. Ce sont de vrais bobos.

BOBOLINA. Héroïne grecque moderne, née d'une famille albanaise, arma trois vaisseaux à ses frais, et combattit vaillamment dans la guerre de l'indépendance, pour venger son mari qui avait été mis à mort par la Porte, sur un soupçon de crime politique. Elle périt en 1825, assassinée par un Grec dont la sœur avait été séduite par un de ses frères.

BOBOS. s. m. Erpét. Énorme serpent dont la longueur atteint quelquefois jusqu'à 20 m.

BOBRIM (Henri et Charles). Peintres du XVIIe siècle, nés à Amboise. Ils eurent une grande renommée de leur vivant, mais leur travail, plus agréable que parfait, n'est pas resté à la postérité.

BOBROWSKI, ou **ALI-BEY, ALI-BEIGH.** Savant philologue, né en Pologne au commencement du XVIIe siècle, mort à Constantinople en 1675. Enlevé enfant, par les Tatars, vendu aux Turcs, il fut élevé dans le sérail de Constantinople jusqu'à l'âge de 20 ans. Mis en liberté, il se livra à l'étude avec ardeur, écrivit plusieurs ouvrages en diverses langues : il en connaissait dix-sept. Ricaut, dit-on, lui dut des renseignements pour son *État de l'empire ottoman.*

BOBUA. s. m. Bot. Genre de la famille des combrétacées. L'espèce la plus connue est le bobua lauriné.

BOBURES. Géogr. Peuples de terre-ferme, dans l'Amérique méridionale; ils habitent dans le gouvernement de Venezuela, au midi du lac Maracaïbo.

BOCAGE. s. m. (du diminutif ital. *boschetto*, petit bois, dérivé du gr. βόσκειν, paître, brouter). Lieu ombragé, petit bois, bosquet. Ce mot appartient surtout au style poétique. Bocage sombre, obscur. Bocage ombragé, épais, touffu. Vert bocage. Bocage fleuri. Bocage odorant, odoriférant, parfumé. Bocage frais. Bocage tranquille. Bocage riant, agréable, délicieux. Bocage solitaire. Bocage épineux. Des bocages tapissés de gazon. Le fond d'un bocage. Le calme d'un bocage. A l'ombre d'un bocage. Un nombre infini d'oiseaux faisaient résonner ces *bocages* de leurs doux chants. (Fén.) Sous un *bocage* touffu de tatamaques entrelacés de lianes, on ne distinguait en plein midi aucun objet.

Souvent au milieu d'un *bocage*
Une araignée établit son ménage.
(AIMÉ MARTIN.)

Pourquoi les captiver ? Nous ne saurions leur [rendre
Le *bocage* où leur voix aime à se faire enten- [dre.
(CASTEL.)

Le *bocage* moins fier, avec plus de mollesse
Déploie à nos regards des tableaux plus riants.
(DELILLE.)

Un dôme de rameaux
Dont les délicieux ombrages
Font goûter dans des lieux si beaux
Le frais des plus sombres *bocages*.
(LEFRANC DE POMP.)

— BOCAGE SACRÉ. Myth. Bois chez les anciens, dans lequel se trouvait un temple ou un monument consacré au culte de quelque divinité. Moïse prohibe avec sévérité les *bocages sacrés*, et sépare du peuple de Dieu ceux qui vont y sacrifier. (***)

— Syn. comp. BOCAGE. BOSQUET. Le *bocage* est un petit bois sans culture, planté à la campagne pour se mettre à l'ombre. Le *bosquet* est un petit bois embelli par l'art, destiné à faire l'ornement des jardins d'agrément.

BOCAGE. Géogr. Partie du Poitou, de l'Anjou et du comté nantais, qui appartient aujourd'hui aux départements de la Loire-Inférieure, de Maine-et-Loire, des Deux-Sèvres et de la Vendée. La vraie Vendée est renfermée dans le Bocage. Il n'y a point de grandes villes dans le Bocage, on y rencontre çà et là plusieurs bourgs de 2 à 3,000 habitants, les villages y sont rares et éloignés les uns des autres. C'est dans ce pays que se sont passées principalement en 1793, 1815, 1832, les guerres dites de la Vendée.

— Petit pays de la Basse-Normandie, dans le diocèse de Lisieux, dont la capitale était Vire, et qui fait aujourd'hui partie du départ. du Calvados.

BOCAGE. Artiste dramatique contemporain.

BOCAGÉE. s. f. Bot. Genre de la famille des anonacées, type de la tribu des bocagées. || BOCAGÉES, s. f. pl. Première tribu de la fa-

BOCAGER, ÈRE. adj. Qui appartient aux bois, qui hante les bois. Il n'est guère usité qu'en poésie. Nymphe bocagère. Les dieux bocagers. Les déesses bocagères. Diane au carquois d'or, déesse *bocagère*. (De Font.) Le Léthé baigne en paix ces rives *bocagères*. (Del.)

Telle aux monts *bocagers*,
Fuit à l'aspect du loup la biche aux pieds légers.
(DESAINTANGE.)

A votre suite, ô nymphes *bocagères*,
J'irai fouler les naissantes fougères.
(MALFILÂTRE.)

BOCAGEUX, EUSE. adj. Vieux mot qui signifiait De la nature des bocages, qui appartient aux bocages.

Et le paisible, frais ombrage
D'un vert *bocageux* arbrisseau.
(JAC. TAHUREAU.)

BOCAIN, AINE. adj. et s. Qui est du Bocage; habitant du Bocage.

BOCAL. s. m. (ét. gr., βαυκάλιον, vase à gorge étroite). Sorte de bouteille de verre ou de grès dont le col est large et très-court. Un bocal de fruits à l'eau-de-vie. Un bocal d'huile. Un bocal de tabac. Les bocaux d'une pharmacie.

— Globe de cristal ou de verre blanc rempli d'eau, monté sur un pied, dont se servent quelques artisans pour rassembler sur leur ouvrage la lumière d'une lampe ou d'une chandelle placée derrière.

— Petite pièce de métal en forme de godet qui s'adapte aux cors, aux trompettes, aux ophicléides, etc., et que l'on nomme plus ordinairement *embouchure*.

— Bouteille à large panse cylindrique, quelquefois très-haute, et dont le cou est fort court. Les pharmaciens y mettent différentes espèces de drogues, et les liquoristes les fruits à eau-de-vie. Les physiciens s'en servent dans les expériences qui ont rapport à l'électricité et au gaz.

— Nom d'une ancienne mesure en usage à Rome pour les liquides.

— Cout. Grand verre de la capacité d'un litre à peu près, dont on se sert en Allemagne et dans les Pays-Bas pour porter des toasts à la fin des grands repas.

— Syn. comp. BOCAL. BOUTEILLE. Le *bocal* est une grande *bouteille* à col court et large; la *bouteille* est un petit *bocal* à col étroit qui sert à contenir des liquides. On met dans le *bocal* des fruits et d'autres objets que l'on peut tirer par la large ouverture supérieure. On ne met dans la *bouteille* que des liquides qui peuvent sortir par son ouverture étroite.

BOCALO. s. m. Bot. Plante de la famille des gramens, qui se trouve sur les côtes du Malabar, et dont on rencontre une variété à Jalacerim. Le bocalo croît dans les terres sablonneuses et pierreuses, se multiplie par les bourgeons qui viennent autour de ses feuilles extérieures, et qu'on repique en terre.

BOCAMBRE. s. m. Techn. Terme à l'usage des grosses forges. Syn. de Bocard.

BOCAMELLE ou **BOCAMILE.** s. f. Zool. Espèce de belette particulière à l'île de Sardaigne.

BOCANE. s. f. Sorte de danse ainsi appelée de Bocan, célèbre maître de danse, qui vivait à Paris vers le milieu du XVIIe siècle.

BOCARD. s. m. Métall. Machine avec laquelle on écrase la mine avant de la mettre au feu pour la fondre. Passer la mine au bocard.

BOCARDAGE. s. m. Métall. Une des opérations par lesquelles on débarrasse les minerais de ce qu'ils contiennent de gangue. Le bocardage se fait à l'aide de pilons armés à leur extrémité inférieure d'une masse de fer.

BOCARDÉ, ÉE. part. pass. du v. Bocarder. Se prend adjectivement. Minéral bocardé. Les minéraux sont tantôt *bocardés* à sec, tantôt lavés à l'aide d'un courant d'eau. (Encycl. cath.) Les minéraux ainsi *bocardés* prennent dans les usines le nom de *schlichs*. (Id.)

BOCARDER. v. a. 1re conj. Écraser la mine, la passer au bocard. Bocarder la mine.

— Débarrasser les minerais de la gangue qu'ils contiennent. Bocarder les minerais.

BOCARDO. s. m. Anc. logiq. Nom d'une figure de syllogisme.

BOCAS (Rio de dos). Géogr. Fleuve considérable du Brésil qui prend sa source dans le pays de Bacares et de Cariputangas, et se partage, avant son embouchure, en deux bras, dont l'un se jette dans le Tajipurn, l'autre dans le Maragnon.

BOCAS. s. m. Comm. Toile de coton de Surate. || Partie antérieure d'une trompette.

BOCASSIN. s. m. Comm. Étoffes de coton imprimées et brillantes qui se fabriquent en Arménie et en Perse, particulièrement à Tocat. Ces dernières sont les plus renommées, parce qu'elles réunissent à de bonnes qualités intrinsèques la perfection des couleurs.

BOCCACE (Jean). Le plus grand prosateur de l'Italie; naquit à Paris en 1313, et mourut à Certaldo le 21 décembre 1375. Son père, négociant florentin, voulut le destiner au commerce; mais l'amour des lettres l'emporta sur la volonté du père. Boccace se livra plus à la littérature qu'au négoce. Il vit Pétrarque à Naples, l'admira, le rechercha, forma avec lui une liaison qui ne s'altéra jamais. Ses premiers essais dans la littérature furent des poési-

[...] lesquelles on remarque souvent le nom de Fiammetta, nom sous lequel il chanta la belle et spirituelle Marie, sa maîtresse, fille du roi Robert, mariée à un gentilhomme napolitain. Il travailla ensuite avec Pétrarque à exhumer de l'oubli les précieux restes de l'antiquité, et ces deux illustres érudits ne dédaignaient pas de transcrire de leurs mains une foule de manuscrits ignorés. Il étudia le grec sous un certain Léonce Pilate; fit venir de la Grèce, à ses frais, des copies de l'Iliade et de l'Odyssée, et toutes sortes de manuscrits grecs et latins. L'estime de ses concitoyens le fit nommer deux fois ambassadeur. Il mourut à la suite de sa seconde ambassade. Ses ouvrages sont nombreux; le plus remarquable, celui dont il attendait le moins de gloire et qui lui en a fait une immortelle, est le *Décaméron*, recueil de cent nouvelles, où l'auteur a fixé la langue de son pays, et donné l'impulsion à l'histoire et à l'éloquence.

BOCCA DELLA VERITÀ. (*bouche de la vérité*). Hist. mod. Bouche béante d'une tête antique sculptée en pierre, qui se trouvait à Rome près de l'église de Sainte-Marie en Cosmédine, et à laquelle se rattachait une tradition bizarre et extravagante. On croyait que la femme soupçonnée d'adultère qui aurait plongé sa main dans la gueule de ce monstre, l'aurait eue impitoyablement broyée si elle eût été coupable.

BOCCA D'INFERNO. s. f. (*bouche d'enfer*). Météor. Exhalaisons enflammées qui paraissent souvent aux environs de Bologne, en Italie, quand il fait obscur. Les peuples du pays en parlent comme les paysans de France font des *feux-follets*.

BOCCAGE (Marie-Anne-Lepage, épouse de Fiquet du). Femme auteur, membre des académies des Arcades de Rome, de celles de Bologne, Padoue, Lyon et Rouen, née à Rouen 1710, morte en 1802. Admirée de son temps, elle est presque oubliée aujourd'hui. On lui avait donné pour devise : *Formâ Venus, arte Minerva* (Vénus pour la beauté, Minerve pour le génie).

— BOCCAGE (Manuel-Maria-Barbosa). Célèbre poète et improvisateur portugais; naquit à Itu-val en 1771. La fécondité de son imagination, sa mémoire, sa facilité d'élocution, étaient prodigieuses. Il savait par cœur Corneille, Voltaire, Racine, Crébillon, Molière, le Tasse, l'Arioste, Virgile, Ovide, Horace, Tibulle, etc. Il est mort en 1806, d'un anévrisme au cœur.

BOCCANERA. Hist. Nom d'une ancienne famille génoise dont plusieurs membres prirent aux XIIIe et XIVe siècles une part active aux révolutions populaires.

BOCCHERINI (Louis). Célèbre musicien, né à Lucques en 1740, mort en 1806. Sa musique est pleine de grâce et de naïveté, parfois de mélancolie.

BOCCHETTA. (pr. *bo-ket-ta*; en ital. *petite bouche*). Géogr. Défilé des Apennins dans le duché de Sardes, de Gênes, entre Molini et Raverraro.

BOCCHORIS. Hist. anc. Roi d'Égypte, qui régna à peu près 762 ans av. J.-C. Il donna de bonnes lois aux Égyptiens, mais étant devenu odieux à la caste sacerdotale, il eut à combattre le roi d'Éthiopie, que les prêtres lui suscitèrent.

BOCCHUS. Hist. anc. Roi de Gétulie, allié de Jugurtha, qu'il trahit et livra aux Romains, 103 ans av. J.-C.

BOCCONI. Célèbre botaniste italien, né à Palerme en 1633, mort en 1704.

BOCCONIE. s. f. Bot. Genre exotique de la famille des papavéracées, remarquable par l'absence de la corolle, par la capsule monosperme et par le suc safrané qui remplit ses feuilles et sa tige. Bocconie intégrifeuille.

BOCCONIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui tient de la bocconie. || BOCCONIÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des papavéracées.

BOCEREUX, EUSE. adj. Vieux mot qui signifiait Avoir des bosses. Inusité.

BOCHART (Samuel). Ministre protestant, né à Rouen en 1599. Il eut de grandes dispositions pour les langues orientales, apprit l'hébreu, le syriaque, le chaldéen, l'arabe, l'éthiopien, etc. La reine Christine l'appela à Stockholm en 1652 et lui témoigna la plus grande estime. Il mourut en 1667, laissant divers ouvrages relatifs à la Bible.

BOCHET. s. m. Méd. et pharm. Seconde décoction des bois sudorifiques.

BOCHIR. s. m. Erpét. Espèce de serpent ou de couleuvre d'Égypte.

BOCHNIA. Géogr. Petite ville du cercle de Gallicie, dans l'ancien royaume de Pologne, à 27 kilom. de Cracovie. Centre d'une administration de salines et de mines; 3,500 hab. || Cercle de Gallicie; 180,000 hab.

BOCHOS. s. m. Bot. Grand arbre de la Guiane. || Espèce de plante qui croît à Java.

BOCLE. s. f. Anc. t. milit. Partie saillante à l'extérieur d'un bouclier.

BOCQUET. s. m. Blas. Fer de pique.

BOCTIER. s. m. Nom que porte, aux environs de Charleville, le plant de pommier levé dans les bois.

BOCYDIUM. s. m. Entom. Genre de la famille des membraciens, de l'ordre des hémi-

BOD. Myth. Idole des Indes à laquelle on s'adressait pour avoir des enfants. Si les femmes qui se croyaient enceintes, grâce à Bod, mettaient au monde une fille, elle était consacrée à ce dieu et vouée à la prostitution à la porte de son temple.

BODDAERT. s. m. Ichthyol. Poisson des Indes, du genre gobie.

BODDART. s. m. Ichthyol. Espèce de poisson du genre des gobies.

BODE (J.-E.). Astronome célèbre, né à Hambourg en 1747, mort à Berlin en 1826. On a de lui de nombreux ouvrages sur l'astronomie.

— *Loi de Bode.* Nom qu'on a donné à la

progression des énoncés des intervalles doubles, des rayons des orbites planétaires. Mais ce rapport, qui avait été entrevu par Kepler, n'est rigoureusement vrai qu'en faisant abstraction de mercure.

BODÉE. s. f. Techn. Petit banc de bois qui sert d'appui aux verriers pour y mettre leurs outils.

BODEL (Jehan). Poète français, qui florissait sous St Louis. Parmi ses fabliaux on distingue son *Congé* et la *Bataille de Roncevaux*.

BODIAN. s. m. Ichthyol. V. SERRAN.

BODIANITE. adj. des 2 g. Ichthyol. Qui ressemble à un bodian. || BODIANITES. s. m. pl. Tribu de la famille des poissons sparoïdes, qui a pour type le genre bodian.

BODIN (Jean). Célèbre publiciste français, né à Angers en 1530, et mort de la peste en 1596, laissant plusieurs ouvrages dont le plus fameux est la *République*.

BODINE. s. f. Mar. En Normandie, la quille d'un vaisseau.

BODINERIE. s. f. Mar. V. BOMERIE.

BODLEY (Sir Thomas). Gentilhomme anglais, qui renonça aux affaires pour s'adonner aux arts et aux sciences, et s'occupa d'augmenter la fameuse bibliothèque publique d'Oxford, que depuis lui on appela et appelle encore *Bibliothèque bodleienne*.

BODO. s. m. Infus. Genre de la famille des monadinés, caractérisé par la présence d'une queue.

BODOTRIA ou **BODERIA ÆSTUARIUM.** Géogr. anc. Golfe qui bornait la Bretagne romaine au N. et séparait la Valentie de la Calédonie. Aujourd'hui le Forth.

BODOWNICZY. s. m. Hist. mod. Magistrat polonais dont la charge était de veiller sur les bâtiments, le même que l'édile à Rome.

BODRAT. s. m. Comm. Étoffe qui se fabrique en Égypte et dans tout le Levant.

BODRUCHE. s. f. V. BAUDRUCHE.

BOÉ. s. m. Bot. Sorte de thé de Chine.
— Ichthyol. Poisson des îles Moluques.

BOEBÈRE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des composées. Synonyme du genre dyssode.

BOEBÉRIOÏDE. adj. des 2 g. Bot. Qui a l'aspect de la bœbère. || BOEBÉRIOÏDE. s. f. pl. Troisième section du genre dyssode.

BOÈCE (Anicius-Manlius-Torquatus-Severinus). Issu d'une des plus illustres familles de Rome, fut plusieurs fois consul et devint ministre de Théodoric, roi des Ostrogoths. Vaguement soupçonné et accusé de vouloir rétablir l'ancienne autorité du sénat, il fut indignement décapité en 524, après avoir langui plusieurs années en prison. Boèce était distingué par son mérite autant que par sa naissance. Il cultiva avec succès les lettres et les sciences. L'ouvrage le plus remarquable qui nous reste de lui est le traité qu'il écrivit en prison, sans matériaux, et qui a pour titre *les Consolations de la philosophie*, noble et touchant exposé des motifs propres à consoler un philosophe chrétien, où l'auteur montre que Dieu seul est la source du bonheur.

BOÉDROMIES. s. f. pl. (ét. gr., βοή, clameur; δραμεῖν, courir). Fête athénienne, célébrée en mémoire du secours que Ion, fils de Xuthus, fournit aux Athéniens contre Eumolpe, fils de Neptune, qui sous le règne d'Erechthée envahit l'Achaïe.

BOÉDROMION. s. m. (ét., V. BOÉDROMIES). Troisième mois de l'année des Athéniens, consacré à Apollon secourable. Il répondait à notre mois d'août.

BOEHMERIE. s. f. (de *Bœhmer*, botaniste allemand). Bot. Genre de plantes de la famille des euphorbiacées, rétabli depuis dans la famille des urticacées.

BOEHMÉRIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui a l'aspect, qui tient de la bœhmerie. || BOEHMÉRIÉES. s. f. pl. Genre de plantes de la famille des urticacées, ayant pour type le genre bœhmerie.

BOEHMERLE. s. m. Ornith. V. BÉEMERLE.

BOEMYCE. s. m. Bot. Genre de plantes de la famille des lichens. Parmi les espèces de bœmycées, on remarque le bœmyce couleur de rose. C'est un petit lichen très-commun dans les lieux secs, qui forme sur la terre une croûte blanche, surmontée de petits boutons de couleur de rose.

BOEMYCÉ, ÉE. adj. Bot. Qui tient du bœmyce. || BOEMYCÉES. s. m. pl. Tribu de la famille des lichens, ayant pour type le genre [illegible]

BOENAC. s. m. Ichthyol. Nom spécifique d'un poisson du genre bodian.

BOENDE. Hist. Nom des hommes libres chez les Scandinaves.

BOENGLO. s. m. Bot. Espèce de bignone des Indes.

BOENNINGHAUSENIE. s. f. Bot. Espèce de rue à fleurs blanches.

BOENNINGHAUSIE. s. f. Bot. Genre de la famille des papilionacées, réuni comme synonyme au chætocalix.

BOERHAAVE. Né en 1668, mort en 1738. Grand médecin, profond penseur et homme de bien. La réputation de Bœrhaave comme praticien n'a jamais été égalée dans les temps modernes. De tous les points du globe on venait le consulter; il reçut même d'un lettré chinois des plus distingués une lettre avec cette simple suscription : *A monsieur Boerhaave, médecin, en Europe.*

BOERHAAVIE. s. f. Bot. Genre de la famille des nyctaginacées, renfermant des plantes herbacées, vivaces, à peine suffrutescentes, répandues dans les parties intertropicales du globe.

BOERHAAVIEN, ENNE. adj. Qui regarde, qui concerne Boerhaave. École boerhaavienne.

BOERCHAA. s. m. Ornith. Un des noms du pélican ordinaire.

BOESSE. s. f. Espèce de coquille qui sert de monnaie chez les Nègres.

BOËSSE. s. f. Techn. Instrument servant au ciseleur à boësser.

BOËSSÉ, ÉE. part. pass. du v. Boësser. S'emploie adjectivement. Métaux boëssés.

BOËSSER. v. a. 1re conj. T. de mét. Ébarber les métaux. || Nettoyer les ouvrages de ciselure avec la boësse.

BOÉTIE (Estienne de la). (pr. *Bo-é-cie.*) Né en 1530 à Sarlat, petite ville de Périgord, mourut à 32 ans, à Gennignac, près de Bordeaux. Estienne de la Boétie s'est rendu célèbre par son traité *De la Servitude volontaire* et par l'amitié toute fraternelle qu'il portait à Montaigne.

BOETTCHER (Jean-Frédéric). Inventeur de la porcelaine de Saxe, né en 1682, dans le bailliage de Reuss, mort en 1719. En 1710 il fonda à Abrechburg la célèbre fabrique de porcelaine qui s'y trouve encore aujourd'hui.

BOEUF. s. m. (pr. *beuff;* et au pl. *beu;* en gr. βοῦς, en lat. *bos, bovis*). Mamm. Genre de quadrupèdes ruminants, à pieds fourchus et à cornes creuses qui se distinguent des autres genres de cette famille, tels que chèvres, moutons, antilopes, par un corps trapu, par des membres courts et robustes, par un cou garni en dessous d'une peau lâche qu'on appelle fanon, par des cornes qui se courbent d'abord en bas et en dehors, dont la pointe revient en dessus, et dont l'axe osseux est creux intérieurement et communique avec les sinus frontaux. (Cuvier.) Le mot *bœuf* désigne proprement le taureau châtré; dans un sens plus étendu, il désigne l'espèce entière; dans un sens plus étendu encore, il s'applique au genre entier qui comprend les espèces du *bœuf*, du buffle, du yack, etc. (Id.)

— Les espèces du genre bœuf se divisent dans les quatre groupes suivants : les *taureaux*, les *bonasses*, les *yacks* et les *buffles*. V. ces mots.

— Particulièrement, Taureau que l'on a châtré pour le rendre propre au travail, pour l'engraisser. Le bœuf lourd, pesant. Le bœuf lent, tardif, paisible. Le bœuf patient, docile. Le bœuf laborieux. Le bœuf mugissant. Le bœuf ruminant. Le bœuf nerveux. Bœuf de labour. Une couple de bœufs. Une paire de bœufs. Un joug de bœufs. Un attelage de bœufs. Un troupeau de bœufs. Une étable à bœufs. Le meuglement, le mugissement d'un bœuf. Les cornes d'un bœuf. Une queue de bœuf. Du cuir de bœuf. Accoupler les bœufs. Découpler les bœufs. Engraisser des bœufs. Mettre des bœufs à l'engrais. Conduire des bœufs au marché. Tuer un bœuf. Quelle âme a donc reçue l'impie, pour aimer mieux croire qu'il n'est fait que pour la terre, et se regarder avec complaisance comme un vil assemblage de boue et le compagnon du *bœuf* et du taureau? (Mass.) Ses *bœufs* fatigués marchent le cou penché, d'un pas lent et tardif, malgré l'aiguillon qui les presse. (Fén.) Sans le *bœuf*, les pauvres et les riches auraient beaucoup de peine à vivre. (Buff.) Le *bœuf* au pas tardif a la force en partage. (Ross.)

J'aime un gros *bœuf*, dont le pas lent et lourd,
En sillonnant un arpent dans un jour,
Forme un guéret où mes épis vont naître.
(*Satiriques.*)

J'ai vu le *bœuf* nerveux et le coursier agile
Opposer au torrent une lutte inutile.
(DESAINTANGE.)

Quatre *bœufs* attelés, d'un pas tranquille et lent,
Promenaient dans Paris le monarque indolent.
(BOILEAU.)

— *Il est gros comme un bœuf.* Se dit fig. et fam. d'un homme très-corpulent. On dit de même. C'est un bœuf. C'est un gros bœuf. Quel gros bœuf.

— Fig. et fam. *C'est un bœuf pour le travail* [illegible] très-laborieux, qui travaille longtemps sans éprouver trop de fatigue.

— Fig. et fam. *Être lourd comme un bœuf.* Avoir l'esprit pesant, borné.

— Prov. et fig. *Mettre la charrue devant les bœufs.* Commencer par où l'on devrait finir. || *Je ne lui ai dit ni œuf, ni bœuf.* Je ne l'ai point injurié, ni peu, ni beaucoup. || *Donner un œuf pour avoir un bœuf.* Donner une chose pour en avoir une plus considérable. || *Bœuf saignant, mouton bêlant, porc pourri, tout n'en vaut rien s'il n'est bien cuit.* || *Au pauvre un œuf vaut un bœuf.* || *Il ne se faut pas jouer au bœuf.* || *On bat sur un œuf comme sur un bœuf.* || *On a beau mener le bœuf à l'eau s'il n'a soif.*

De plusieurs choses Dieu nous garde :
De toute femme qui se farde,
D'un serviteur qui se regarde,
Et d'un *bœuf* salé sans moutarde.
(*Suite aux mots dorés de Caton.*)

— Prov. *Il est de la paroisse de Saint-Pierre aux Bœufs, le patron des grosses bêtes.* Se dit à Paris d'un homme stupide.

— *Avoir l'âge d'un vieux bœuf.* C'est-à-dire avoir seize à dix-huit ans.

— *Le bœuf gras* (pr. *beu gras*). Bœuf très-gras, paré de guirlandes, que les bouchers promènent par la ville, au milieu d'un brillant cortége, pendant les derniers jours du carnaval. La marche du bœuf gras. Voir passer le bœuf gras.

— *Bœuf violé, viélé* ou *villé.* S'est dit pour Bœuf gras.

— Chair du bœuf, destinée à servir d'aliment. Bœuf rôti. Bœuf bouilli. Bœuf fumé. Bœuf salé. Bœuf piqué. Un morceau de bœuf. Une tranche de bœuf. Une pièce de bœuf tremblante. Un filet de bœuf. Une culotte de bœuf. Un palais de bœuf. Une langue de bœuf. Une cervelle de bœuf. Un rognon de bœuf. Une persillade de bœuf. Un hachis de bœuf. Le *bœuf* est l'animal dont la chair est le plus employée dans nos climats : il est très-nourrissant et se digère avec assez de facilité. (Rostan.)

— Absol. Une pièce de bœuf bouilli. Servir le bœuf. N'avoir à dîner que la soupe et le bœuf. Bœuf en vinaigrette. Bœuf gratiné. Une vinaigrette de bœuf.

— Fig. et fam. *C'est la pièce de bœuf.* Se dit de ce qui revient, de ce qui se fait tous les jours, ou bien de ce qui, entre plusieurs objets du même genre, tient la place la plus considérable.

— *Bœuf à la mode.* Morceau de bœuf piqué, garni de légumes, et cuit doucement dans son jus.

— *Nerf de bœuf.* Le membre génital du bœuf enlevé et desséché. Il y vint aussitôt avec les voisins, accompagné d'un bon nombre de gens chargés de chaînes, de menottes, et d'un nerf de *bœuf*. (Galland.) Elle vient chaque jour me donner sur mes épaules nues cent coups de nerf de *bœuf*, qui me mettent tout en sang. (Id.)

. . . Et si dans la province
Il se donnait en tout vingt coups de nerfs de *bœuf*,
Mon père pour sa part en emboursait dix-neuf.
(RACINE.)

— Archit. *Œil-de-bœuf.* V. OEIL.

— *Pied de bœuf.* Sorte de jeu d'enfants où les uns mettent leurs mains sur celles des autres et les retirent successivement en comptant jusqu'à neuf. Celui qui appelle ce nombre tâche de saisir en même temps la main de quelqu'un, en disant : Je retiens mon pied de bœuf. Une partie de pied de bœuf. Jouer au pied de bœuf.

— *Bœuf marin* ou *bœuf de mer.* Nom de l'hippopotame, du lamentin et de plusieurs phoques.

— Pêch. *Pêche aux bœufs.* Sorte de pêche qui se fait avec un filet à mailles très-fines, traîné par deux bateaux à voiles.

— Ornith. *Bœuf des marins.* Nom vulgaire du butor.

— Techn. Dans les salines, ouvrier qui décharge le bois des charrettes, les jette sous la poêle, et fait les autres menus services de cette nature.

— Mar. Sorte de bateau de pêche en usage dans la Méditerranée. Lorsque ce bateau est employé au cabotage, il porte un mât à *voiles latines*, et son port varie de soixante à quatre-vingts tonneaux. Il fut employé un grand nombre de *bœufs* comme bateaux de transport dans l'expédition d'Alger. (J. Le Comte.)

— Zool. Nom vulgaire d'une raie et de plusieurs oiseaux.

— Iconol. Symbole de l'agriculture.

— BOEUFS FOSSILES. Paléont. Ossements qui ont appartenu à des espèces de bœufs, sinon identiques, du moins très-voisines de nos espèces actuelles, et qui se trouvent dans la terre à l'état fossile. Cuvier en a reconnu trois espèces, le *bœuf ancien*, le *bœuf primitif*, et le *bœuf de Pallas*.

BOG. s. m. (du slave *bog*, Dieu). Rivière qui prend sa source en Gallicie, sépare la Russie de la Pologne, arrose ce dernier État, et se jette dans la Vistule, à 24 kil. de Varsovie. Le Bog est partout navigable.

BOGAHA. Myth. ind. L'arbre-dieu qui traversa les airs pour se rendre à Ceylan, pour abriter de son ombre Bouddha, et enfonça ses racines à la place qu'il occupe encore aujourd'hui parmi les ruines d'Annarody [illegible]

BOGARMILES. s. m. pl. (ét. esclav., *bog*, Dieu; *molitsi*, assistez-nous). Hist. eccl. Membres d'une secte d'hérétiques qui parurent à Constantinople au commencement du XIIe siècle. Ils niaient, entre autres choses, le mystère de la sainte Trinité, et soutenaient que Dieu, avant Jésus-Christ, avait eu un autre fils nommé Sathanal, lequel, s'étant révolté, fut chassé du ciel ainsi que les anges complices de sa révolte.

BOGDA. Géogr. Montagne haute de 50 mèt., dans le gouvernement de Salvator, en Russie.

BOGDO. Géogr. L'une des chaînes de montagnes de la Haute-Asie, qui se projette dans la Mongolie, et appartient au système soongariens.

BOGDOI. Géogr. Nom d'un peuple de la Grande-Tartarie entre la Mongolie, la Chine et l'Océan oriental.

BOGHEI. s. m (pr. *boguè*). Sorte de voiture légère, espèce de cabriolet découvert.

BOGOMILES. s. m. pl. Hist. eccl. V. BOGARMILES.

BOGORIS. Premier roi chrétien des Bulgares, qui reçut le baptême en 861, à l'instigation de sa sœur, princesse chrétienne.

BOGOTA (SANTA-FÉ DE). Géogr. Ancienne capitale de la Colombie, et maintenant de la Nouvelle-Grenade, et chef-lieu de la province de Cundinamarca, bâtie sur un plateau élevé, au-dessus du niveau de la mer, de 2,737 mètres, et renfermant 40,000 hab., trente églises, huit couvents, un hôtel des monnaies, une université, une école de médecine, quatre colléges, une bibliothèque, un observatoire, un musée d'histoire naturelle, une académie. Industrie nulle, commerce actif; climat pluvieux et assez froid, air sain.

BOGUE. s. m. Ichthyol. Genre de la famille des sparoïdes, renfermant deux autres espèces, la saupe et l'oblade. On pêche sur les côtes de la Méditerranée les bogues dont la chair est recherchée à cause de sa délicatesse et de sa bonté.

— BOGUE. s. f. Bot. Couverture piquante qui enveloppe la châtaigne.

BOGUETTE. s. f. Agric. L'un des noms vulgaires du blé sarrasin.

BOGUIN. s. m. Mamm. Nom qu'on donne dans quelques lieux aux moutons qui vivent dans les bois.

BOGUS. Géogr. anc. Fleuve de l'Inde, le même que l'Hypanis.

BOHADIN ou **BOHA-EDDIN.** Célèbre historien arabe, né en 1145. Il fut d'abord répétiteur à Bagdad, puis professeur à Mossoul. Ayant eu à Damas une entrevue avec Saladin, il plut au prince, qui le chargea successivement de divers emplois dont il s'acquitta avec gloire. Dans sa vieillesse il se retira des affaires pour ne plus s'occuper que de l'instruction des jeunes gens. Son *Histoire de Saladin* est son meilleur ouvrage.

BOHADSCHIE. s. f. Bot. Genre de la famille des turnéracées, réuni comme synonyme au genre turnère.

— Echin. Genre d'holothurides comprenant plusieurs espèces d'holoturies, vivant toutes près des côtes de l'île Célèbes.

BOHÉ ou **BOHÉA.** s. m. Comm. Se dit d'une espèce de thé. Thé bohé. Thé bohéa.

BOHÈME. (du lat. *Bohemia*, ou *Bojhemum*, forme de *Bojes*, nom de peuple). Division politique et administrative de l'empire d'Autriche, dans la Confédération germanique; royaume dont la capitale est Prague. La Bohême est située entre 48° 33' 11" et 51° 43' 58" de lat. N.; 9° 59' 15" et 14° 26' 45" long. E. Séparée des pays voisins par des chaînes de montagnes qui lui font un rempart naturel, elle a au N., du côté de la Saxe, les *Erz-gebirge*, au N.-E., du côté de la Prusse, les *Riesen-gebirge*, le *Bœhmen-Wald* à l'O. du côté de la Bavière; et au S. et à l'E. la Moravie et l'Autriche propre, provinces par lesquelles elle communique avec les autres états héréditaires. Son étendue est de 52,365 kil. carrés; elle contient 287 villes, 277 villages et 11,951 bourgades et hameaux habités par 4,000,000 d'âmes. Le territoire du royaume forme un plateau ou bassin élevé, incliné vers le nord, et enfermé, comme nous l'avons dit, dans une ceinture de montagnes, dont les contreforts sillonnent l'intérieur du pays. Le sol richement arrosé, verse presque toutes ses eaux dans l'Elbe. Point de lac considérable, mais des étangs en très-grand nombre; quelques parties marécageuses. Climat variable suivant l'exposition et l'altitude. La principale richesse de la Bohême consiste en métaux, dont les mines les plus considérables sont celles de *Przibram*, *Jarchimstal*, *Horsowic*, *Neujoachimstal*. Abondance d'excellentes eaux minérales, dont les plus renommées sont celles de *Carlsbad*, *Tœplitz*, *Marienbad* et d'*Eger*. Sol fertile, surtout dans les vallées de l'Eger et de l'Elbe. Importante récolte de céréales. Pommes de terre et fruits en abondance. Culture considérable de lin excellent, de chanvre, de houblon, de betteraves à sucre et assez grande quantité. Peu de vignobles.

— Le produit de l'exploitation, surtout celle des métaux précieux, a été pendant plusieurs siècles l'une des grandes richesses de la Bohême, et elle est depuis longtemps, par son industrie de fabrication, l'une des provinces les plus importantes de l'Empire. [illegible] y deviennent de jour en jour plus prospères; celles de drap, de coton et de toile rivalisent avec les meilleures de l'étranger. On fait de grands travaux sur les routes, et des chemins de fer établissent déjà la communication entre la capitale et Pilsen, Budweis et Hinz.

— Une horde de Gaulois, nommés *Bojes* ou *Boiens*, s'empara, quatre siècles avant Jésus-Christ, de la Bohême, à laquelle ils donnèrent probablement leur nom. Plus tard, ils furent chassés par les Marcomans, qui l'évacuèrent pareillement, et dès le Ve siècle la Bohême était habitée par les Tschèques, peuple slavon. Charlemagne ne put la soumettre, et l'armée de l'empereur Louis y trouva son tombeau. Le peuple embrassa le christianisme au Xe siècle. Le duc Wratislaw II, de la famille de Prague.

descendant de Libursa et de son époux Przemyslcz, fut investi de la dignité royale par l'empereur Henri IV en 1086. Ottokar II étendit la puissance de la Bohême, et succomba enfin contre Rodolphe de Habsbourg. A la maison des Przemislides, éteinte en 1306, succéda la maison de Luxembourg. Charles Iᵉʳ de Bohême, ou l'empereur Charles IV, fit fleurir la Bohême. Sa décadence commença sous Wenzel IV, époque à laquelle éclata la guerre des hussites, qui rendit le royaume électif. En 1526, la Bohême choisit l'archiduc Ferdinand d'Autriche qui déclara la couronne héréditaire. Frédéric du Palatinat, placé au trône par une révolte, fut battu à Prague et forcé de le céder à son rival Ferdinand II. Depuis cette époque, la Bohême, réunie à l'Autriche, a acquis de grandes forces et est devenue une des plus riches mines de l'Empire.

— BOHÊME. s. m. Langue parlée en Bohême et qui s'est formée du tschèque et du morave, dialectes issus de l'ancienne langue mère slave, qui a donné le serbe, le polonais et le russe. C'est une langue douce et harmonieuse. Son ancien alphabet compte jusqu'à 48 lettres. Quelques-unes ne sont guère que des gazouillements, de légers murmures, des modulations flexibles et passagères que l'ouïe reconnaît avec plaisir, mais qu'il nous serait impossible de fixer avec les signes qui nous sont familiers dans l'Occident. L'*a*, très fréquent dans les mots, adoucit le choc des consonnes; la répétition nombreuse des labiales et des *s* et *z* donne au bohême une prodigieuse rapidité, et il a la mélodie rhythmique de la langue d'Ionie, par la succession des brèves et des longues. Le bohême, comme l'italien, est propre au chant, aussi la musique est-elle bien cultivée par les habitants.

BOHÈME adj. des 2 g. ou **BOHÉMIEN, ENNE**. adj. Qui est de la Bohême; qui concerne la Bohême ou ses habitants. Peuple bohême ou bohémien. Femme bohême ou bohémienne.

— Se prend aussi substantivement. Un Bohême ou un Bohémien. Une Bohême ou une Bohémienne. Dans ces deux acceptions, Bohême est préférable à Bohémien, ce dernier terme se prenant presque toujours en mauvaise part.

— Nom qu'on donne en France à un peuple nomade et vagabond, qui parut pour la première fois en Europe dans le XVᵉ siècle, et se répandit d'abord en Hongrie et en Bohême, puis en Allemagne, en Italie, en France, en Espagne, en Angleterre, où ils portent différents noms. Les Italiens les appellent *zingari*, les Espagnols *gitanos*, les Anglais *gypsies* ou *égyptiens*, les Allemands *zigeuner*, et les Portugais *ciganos*. Ils se nomment eux-mêmes *romtchal*, surtout en Angleterre, et *zinculi* en Espagne. En dépit des persécutions que ces malheureux ont essuyées jusqu'à la fin du XVIIIᵉ siècle de la part des souverains et des peuples de tous les pays, ils subsistent encore, errant, dérobant, et disant la bonne aventure. Toutefois ils ne sont pas tous errants; en Turquie, en Hongrie ils sont forgerons, chaudronniers et joueurs d'instruments. En Transylvanie, en Moldavie, en Valachie, ils sont nombreux, ont des résidences fixes, vivent dans l'aisance, se donnent des chefs qu'ils nomment pompeusement rois, ducs et vayvodes. En Espagne, s'il y en a qui habitent les montagnes, d'autres ont des quartiers séparés dans les villes de Cordoue et de Séville. En Angleterre ils sont maquignons, vétérinaires, maréchaux forains, contrebandiers et voleurs. En Russie, il y en a aussi d'établis. La comtesse de Tolstoï est même une Bohémienne. Mais quelle que soit leur manière de vivre, partout les Bohémiens ont conservé leur langue, leurs mœurs et leur respect pour les chefs qu'ils se donnent.

— On ignore l'origine de ce peuple. L'opinion la plus probable à cet égard, c'est qu'ils viennent de l'Egypte supérieure, et que ce sont des Perses qui s'y étaient établis lors de la conquête de l'Egypte par Cambyse. Bien des mots de leur langue, le nom même qu'ils se donnent, décèle cette origine, et dans leurs chansons et poésies on trouve des regrets sur la terre de *Chal*, Egypte et son beau fleuve. Les Bohémiens ont une physionomie belle et expressive qui se rapproche beaucoup de celle des Persans, de même que leur taille mince et souple et leurs membres nerveux et bien tournés. Les Bohémiennes, en Espagne surtout, sont d'une chasteté remarquable. C'est pour elles la première des vertus. Les filles, moins précoces que les Hindoues, ne sont nubiles que de douze à quatorze ans.

— Fig. et fam. *C'est une bohémienne, une vraie bohémienne*. Se dit d'une femme rusée,

river à ses fins; ou d'une femme trop libre dans ses manières. Méfiez-vous de cette femme, c'est une bohémienne. Cette fille est une vraie bohémienne, qui s'est emparée de l'esprit de ce vieillard.

— Fig. *Foi de bohême*. La foi que les fripons, les voleurs se gardent entre eux.

— Prov. et fig. *Maison de bohême*. Maison où il n'y a ni ordre ni règle. || *Vivre comme un bohême*. Vivre dans le désordre, dans le vagabondage. Toutes ces locutions ont beaucoup vieilli.

— BOHÉMIEN. s. m. Hist. eccl. Membre d'une secte qui parut en Bohême dans le XVᵉ siècle, et qui fut fondée par un cordonnier nommé Kéleiski. Les bohémiens niaient la transsubstantiation, l'autorité du pape et l'efficacité des prières pour les morts. Ils réduisaient tous les sacrements au baptême et à la cène.

— Hist. eccl. *Pactes bohémiens*. S'est dit d'une convention, confirmée par le concile de Bâle, aux termes de laquelle les hussites avaient la faculté de communier sous les deux espèces.

BOHÉMILLON, ONNE. adj. et s. Diminutif que Scarron emploie dans le *Roman comique*, pour désigner les petits bohémiens.

BOHÉMOND. Hist. Sept princes de ce nom ont occupé la principauté d'Antioche. || BOHÉMOND Iᵉʳ, fils de Robert Guiscard, se distingua dans la première croisade; s'empara d'Antioche en 1098, peu après de Laodicée, et mourut en 1111, laissant pour son successeur son jeune fils BOHÉMOND II, qui mourut à l'âge de 24 ans. || BOHÉMOND III, mort en 1201. || BOHÉMOND IV, mort en 1223. || BOHÉMOND V, mort en 1253. || BOHÉMOND VI, mort en 1280. || BOHÉMOND VII, mort en 1287.

BOHITI. s. m. Hist. mod. Nom de certains prêtres de l'Amérique que les Espagnols trouvèrent à Hispaniola, et dont les principales fonctions étaient de dire la bonne aventure, et d'exercer une espèce de charlatanisme qu'ils appelaient médecine.

BOHKAT. s. m. Ichthyol. Espèce de raie qu'on pêche dans la mer Rouge.

BOHOL. Géogr. Une des îles Philippines, au sud-est de celle de Zébou, par 10° de latitude N. et 121° 43′ de longitude E. Bohol a 64 kilom. de long et 40 de large, est montagneuse, boisée et fertile.

BOHON. s. m. Bot. Syn. de Boom-upas. V. ce mot.

BOHOU. Géogr. Ville d'Afrique, ancienne capitale du Yarriba, dans le Soudan, résidence d'un gouverneur nommé par le roi de Katunga. On y remarque une triple enceinte de murs d'environ 40 kilom. Les habitants sont beaux et intelligents, hospitaliers et bienveillants.

BOHR. Myth. scand. Géant qui fut le père d'Odin, de Vilé et de Vé, les trois plus anciens dieux. Bohr et ses fils tuèrent le serpent Ymer, jetèrent son corps dans un gouffre et en formèrent la terre. Comme ce géant se promenait sur le bord de la mer, il prit deux planches qui flottaient et en forma l'homme et la femme.

BOHU. s. m. Bot. V. BOBU.

BOHUS. Géogr. V. GOTHEMBOURG.

BOÏAR, BOÏARD ou **BOYARD**. s. m. Hist. mod. Nom que l'on donne aux anciens feudataires de Russie, de Transylvanie. Le titre russe est *bojar*.

BOÏARD. s. m. Comm. V. BOYARD.

BOÏARIEN, ENNE. adj. et s. Ancien synonyme de Bavarois.

BOICININGA. s. m. Erpét. Grand serpent du Brésil, d'un mètre et demi de long environ, gros comme le bras, tête longue et mince, langue fourchue, petits yeux, dents longues et pointues. On voit à l'extrémité de sa queue un corps parallélipipède, composé de petits chaînons qui font le même bruit qu'une sonnette. Ce serpent est fort venimeux et attaque les passants. La racine de vipérine, l'huile, le beurre appliqués sur la blessure et pris à l'intérieur, sont des remèdes efficaces contre sa morsure.

BOICUABA. s. m. Erpét. Serpent du pays des Incas, long d'environ cinq mètres, noir dans la partie antérieure de son corps et jaunâtre dans le reste. Il fait la guerre aux autres serpents et les dévore, surtout le serpent à sonnettes.

BOIDE. s. m. Bot. Syn. de Tapsie.

BOIDÉ, ÉE. adj. Qui tient du boa. || BOIDÉS. s. m. pl. Famille de l'ordre des reptiles ophidiens, qui a pour type le genre boa.

BOIE. s. f. Comm. Sorte d'étoffe que l'on fabrique à Amiens.

BOÏELDIEU. Né à Rouen en 1775, mort en 1834. Musicien et compositeur distingué par l'originalité, la grâce et la mélodie de ses œuvres. On remarque parmi ses nombreuses compositions *la Dame blanche*, *le Petit chaperon rouge*; en seconde ligne, *les Voitures versées*, *le Calife de Bagdad*, *les Deux nuits*, *Jean de Paris*, *Ma tante Aurore*, etc.

BOÏEN. Géogr. hist. Nom d'un peuple de la Gaule celtique, qui émigra successivement en Germanie, où il s'établit dans le pays auquel il laissa son nom; en Italie, où il s'arrêta dans la Gaule cispadane, et en Asie mineure, où il laissa son nom générique de Gaulois au pays qu'il occupa; ... force de se disperser, ce peuple a disparu du monde historique.

BOIGA. s. m. Erpét. Sorte de couleuvre qu'on ne rencontre guère qu'en Amérique.

BOIGUE. s. m. Bot. Arbre du Chili, voisin du genre des drymis.

BOILEAU-DESPRÉAUX (Nicolas). Fameux poète satirique du siècle de Louis XIV, naquit à Paris en 1636, mourut en 1711. Ses parents le destinaient à la magistrature, mais il céda à son penchant pour la poésie, lança, jeune encore, dans le monde littéraire, sa première satire, les *Adieux à Paris*, qui fut reçue avec admiration, et donna le signal de cette littérature sage et noble qui fait la gloire du XVIIᵉ siècle. En 1666 parurent ses sept premières *Satires*, avec le *Discours au roi*. L'admiration publique s'attacha aussitôt à des ouvrages où toute idée était juste, tout mot à sa place, tout vers élégant et harmonieux. Puis vinrent ses belles *Epîtres*, où il surpasse Horace par la force des pensées et la grave élégance du style; enfin *l'Art poétique*, écrit avec une haute raison et le plus harmonieux langage, et *le Lutrin*, ouvrage admirable dans son genre. Ce sont là les chefs-d'œuvre de Boileau dans la poésie. On remarque parmi ses ouvrages en prose sa traduction du *Traité du sublime*, de Longin. Il fut membre de l'Académie française et de celle des inscriptions et belles-lettres. Boileau fut quelquefois injuste dans ses jugements, mais il était d'un caractère généreux. Malheureux dans son enfance, il avait conservé une disposition morose qui ne l'empêchait point d'être un ami dévoué. Il fut lié avec Molière, Racine et La Fontaine. On lui reproche d'avoir trop loué le roi, mais il le fit toujours sans bassesse. || Deux de ses frères, Gilles Boileau, né en 1631 et mort en 1669, membre de l'Académie française, et Jacques Boileau, né en 1636, mort en 1716, se sont fait connaître par beaucoup d'ouvrages et sont deux littérateurs assez estimés.

BOIRE. v. a. 4ᵉ conj. (du lat. *bibere*, dérivé du gr. πίνειν, boire). *Je bois, tu bois, il boit; nous buvons, vous buvez, ils boivent. Je buvais. Je bus. Je boirai. Je boirais. Bois. Que je boive. Que je busse. Buvant. Bu*. Avaler quelque liquide. Boire pour se désaltérer. Boire pour se rafraîchir. Passer la nuit à boire. Ne faire que boire et manger. Donner à boire à quelqu'un. Se verser à boire. Boire chaud. Boire frais. Boire à la glace. Boire d'un trait. Boire à longs traits. Boire à la régalade. Boire un coup, un grand coup. Boire dans un verre, dans une tasse. Boire dans le creux de sa main. Boire de l'eau. Boire du vin. Boire du bouillon. Boire du café. Boire de la tisane. Boire une potion, une médecine. Boire une bouteille de vin, une bouteille de bière, une bouteille de cidre. Boire un verre de vin, un verre de bière, un verre de cidre. Mener boire un cheval. Faire boire un cheval au seau, à l'abreuvoir. Pygmalion la fit *boire* la première; elle but sans crainte. (Fén.) Ils mangeaient, ils *buvaient*, ils se marièrent. (Boss.) Grypus fit *boire* à sa mère le poison qu'elle lui avait préparé. (Id.) Je voudrais que chaque maison eût, comme à Londres, son tuyau et son robinet d'eau bonne à *boire*. (P. Mérimée.) Les femmes tartares ne *boivent* que du lait de jument. (Buff.) En quelque temps, en quelque lieu que tu *boives* la cent seizième rasade, tu mourras subitement (J.-J. Rouss.) Quand on eut mangé, on se mit à *boire*, et nous passâmes ainsi la soirée, devisant, causant, pots sur table, jusqu'à ce qu'il fût heure de se coucher. (P.-L. Courr.) Tu *bois* du vin, et tu dis qu'il donne des boutons. (Prov. esp.) Ceux qui s'indigèrent et qui s'enivrent ne savent ni *boire* ni manger. (Brill.-Sav.)

Quand de *boire* on est trop avide,
On se suffoque au lieu de se désaltérer.
(LENOBLE.)

— Ellipt. *A boire*. Donnez-moi, versez-moi à boire.

— *Vin prompt à boire*. Vin qu'il faut boire promptement, parce qu'il n'est pas de garde. || *Vin prêt à boire*. Vin qui est en état d'être bu.

— *Chansons à boire*. Chansons faites pour être chantées à table. On dit de même, *Air à boire*.

— *Donner à boire*. Vendre du vin au détail, tenir cabaret. Donner à boire et à manger.

— *Boire bien, boire sec, boire d'autant*. Boire beaucoup.

— *Boire à sa soif*. Ne boire que lorsqu'on en a réellement besoin.

— *Boire son soûl, tout son soûl*. Boire autant qu'on veut, et même au delà du besoin.

— *Boire comme un trou, comme une éponge, boire comme un templier, comme un sonneur, comme un Polonais; boire à ventre déboutonné*. Boire avec excès. || On dit aussi dans le même sens, *Boire à tire-larigot* ou *larigaud*. Suivant Borel, *larigaude* est un vieux mot qui signifie Gosier, en sorte que *boire à tire-larigaud* veut dire Boire à plein gosier. D'après Fleury de Bellingen, le *larigot* est une petite flûte d'ivoire semblable au sifflet d'un enfant, qui rend un son très-haut; et parce que ceux qui en jouent soufflent de toute leur force et tirent à perte d'haleine, quand nous buvons à longs traits et que nous levons le coude et haussons le menton avec le verre, comme ceux qui flûtent avec un larigot, pour boire jusqu'à la dernière goutte, nous appelons cela *boire à tire-larigot*. Enfin voici une troisième étymologie. Eudes Rigaud, archevêque de Rouen, ayant donné une grosse cloche à son église, cette

était fort difficile à mettre en branle, les sonneurs, après avoir eu beaucoup de peine, allaient boire d'autant. On dit même que l'archevêque avait légué une somme d'argent spécialement destinée à cet usage; de là le proverbe, *Boire à tire la Rigaude*.

— *Boire rasade, une rasade; boire un rouge-bord*. Boire un verre plein de vin. || *Boire une bouteille. Boire une chopine. Boire un canon. Boire un petit verre*, etc.

— *Boire le petit coup, le petit doigt*. Faire une petite débauche, un léger excès entre honnêtes gens.

— *Boire une santé, boire à quelqu'un, à la santé de quelqu'un*. Exprimer des vœux pour la santé de quelqu'un en buvant. On dit aussi, *Boire aux inclinations de quelqu'un; boire au retour, au prompt retour de quelqu'un; boire à l'heureux voyage de quelqu'un*. Monseigneur, nous allons tous *boire à* la santé de votre grandeur. (Mol.) Et l'on *boit à* plein verre au vainqueur d'Italie. (Castel.)

Ce n'est aux grands, beauté chérie,
C'est à toi que je *bois*;
A toi, qui fais le bonheur de ma vie.
(GILBERT.)

— *Boire au retour de quelqu'un*, signifie aussi, Boire pour se réjouir de son arrivée.

— *Boire à la ronde*. Boire tour à tour, les uns après les autres.

— *Boire ensemble*. Faire un repas ensemble, faire boire ensemble deux personnes pour les réconcilier.

— *Donner pour boire à un cocher, à un commissionnaire*, etc. Leur donner quelque argent en sus de leur salaire. Donner dix francs à un cocher pour sa journée, et deux francs pour boire.

— *Donner pour boire*. Se dit aussi quand on fait quelque petite libéralité à des gens d'une condition inférieure. Donner pour boire à un gardien, à un concierge. Donner pour boire aux domestiques d'une maison, au garçon d'un hôtel. Mon gentilhomme, donnez, s'il vous plaît, aux garçons quelque chose pour *boire*. (Mol.)

— *Le roi boit, la reine boit*. Acclamations usitées en tirant les rois, lorsque le roi ou la reine de la fève boit. Crier le roi boit, la reine boit.

— Fam. *Il en a plus bu que je ne lui en ai versé*. Se dit en parlant d'un homme qu'on voit ivre.

— Prov. *A petit manger bien boire*. Quand on a peu à manger, on se dédommage en buvant beaucoup.

— *Je boirais la mer et les poissons*. Je suis très-altéré.

— Prov. *Qui bon l'achète bon le boit*. Il vaut mieux acheter une bonne marchandise chèrement qu'une mauvaise à bon marché. || *Boire le vin du marché*. Boire ensemble, en signe de ratification, après la conclusion d'un marché, d'une affaire. || *Boire le vin de l'étrier, le coup de l'étrier*. Boire un verre de vin, quand on est sur le point de partir.

— Fig. et fam. *Il n'y a pas de l'eau à boire*. Se dit d'un travail, d'une affaire ou d'un métier où il n'y a rien à gagner. || *Il y a à boire et à manger*. Se dit d'une question qui présente deux sens, d'une affaire qui peut réussir ou ne pas réussir, d'un ouvrage où il y a du bon et du mauvais.

— Prov. et fig. *Le vin est tiré, il faut le boire*. Se dit en parlant d'une affaire où l'on se trouve trop engagé pour reculer. || *On ne saurait faire boire un âne s'il n'a soif, un âne qui n'a pas soif*. On ne saurait contraindre un entêté à faire ce qu'il n'a pas envie de faire. || *C'est la mer à boire*. Se dit d'une entreprise qui présente de grandes difficultés, de nombreux obstacles. On dit dans le sens contraire, *Ce n'est pas la mer à boire*.

Si j'apprenais l'hébreu, les sciences, l'histoire,
Tout cela, c'est la mer à *boire*.
(LA FONTAINE.)

— Fig. *Boire le calice*. Se résigner à faire, à souffrir ce que l'on ne peut empêcher. || *Boire le calice jusqu'à la lie*. Souffrir une longue douleur, une humiliation complète, éprouver un malheur dans toute son étendue. Ils *boirent* jusqu'à la lie toute l'amertume de leur calice. (Mass.) Elle a *bu* la coupe d'amertume jusqu'à la lie. (G. Sand.) || *Boire un affront*. Endurer une injure avec patience, sans en témoigner de ressentiment.

— Prov. et fig. *Qui a fait la faute, la folie, la sottise, la boit*. Celui qui a commis la faute, qui a fait la folie, la sottise, doit en porter la peine.

— En poésie, *boire* s'emploie aussi très-élégamment dans le sens figuré.

Et d'enfants à sa table une riante troupe
Semble *boire* avec lui la joie à pleine coupe
(RACINE.)

Tous la coupe à la main, de fleurs environnés,
Boivent l'amour, la joie et l'éternelle vie.
(DELILLE.)

Le germe des douleurs infecte leurs repas,
Et dans des coupes d'or ils *boivent* le trépas.
(THOMAS.)

Si d'un miel savoureux le bord est humecté,
Heureusement déçu, l'enfant *boit* la santé.
(BAOUR-LORMIAN.)

La céleste troupe
Dans ce jus vanté
Boit à pleine coupe

— *Boire le Styx*. Être mort.

— *Je boirai après vous*. Je vivrai plus longtemps que vous. || *Buvons, jamais nous ne boirons si jeunes*.

— *Boire le Gange, le Thermodon, le Rhône*. Habiter près de ces fleuves.

— On peut supprimer l'*s* de je *bois* quand on y est contraint par la rime.

Dans l'asile riant de Flore
Sans cesse il vole autour de moi;
Bacchus en vain m'offre ses charmes;
Ma coupe s'emplit de mes larmes,
Et c'est la douleur que je *boi*. (LEBRUN.)

— *Boire* signifie aussi Boire avec excès. Être sujet à boire. Avoir le défaut de boire. Un ou-

ations de quelqu'un : boire au
t retour de quelqu'u ; boire à
e de quelqu'un. Monseigneur,
boire à la santé de votre gran-
'on boit à plein verre au vain-
Castel.)

grands, beauté chérie.
que je bois;
le bonheur de ma vie.
(GILBERT.)

retour de quelqu'un, signifie
se réjouir de son arrivée.
ronde. Boire tour à tour, les
tres.
ble. Faire un repas ensemble,
mble deux personnes pour les

r boire à un cocher, à un com-
c. Leur donner quelque argent
laire. Donner dix francs à un
journée, et deux francs pour

ur boire. Se dit aussi quand
petite libéralité à des gens
inférieure. Donner pour boire
à un concierge. Donner pour
stiques d'une maison
Mon gentilhomme, donnez, s'il
x garçons quelque chose pour

t, la reine boit. Acclamations
t les rois, lorsque le roi ou la
boit. Crier le roi boit, la reine

en a plus bu que je ne lui en
en parlant d'un homme qu'on

petit manger bien boire. Quand
nger, on se dédommage en bu-

la mer et les poissons. Je suis

bon l'achète bon le boit. Il vaut
une bonne marchandise chè-
mauvaise à bon marché. ||
du marché. Boire ensemble, en
cation, après la conclusion d'un
affaire. || Boire le vin de l'étrier,
étrier. Boire un verre de vin,
ur le point de partir.
n. Il n'y a pas de l'eau à boire.
vail, d'une affaire ou d'un mé-
rien à gagner. || Il y a à boire
e dit d'une question qui présente
ne affaire qui peut réussir ou ne
'un ouvrage où il y a du bon et

fig. Le vin est tiré, il faut le
en parlant d'une affaire où l'on
p engagé pour reculer. || On ne
oire un âne s'il n'a soif, un âne
if. On ne saurait contraindre un
e qu'il n'a pas envie de faire. ||
boire. Se dit d'une entreprise
e grandes difficultés, de nom-
s. On dit dans le sens contraire.
mer à boire.

l'hébreu, les sciences, l'histoire,
ela, c'est la mer à boire.
(LA FONTAINE.)

re le calice. Se résigner à faire,
que l'on ne peut empêcher. ||
jusqu'à la lie. Souffrir une lon-
ne humiliation complète, éprou-
r dans toute son étendue. Ils
à la lie toute l'amertume de leur
Elle a bu la coupe d'amertume
(G. Sand.) || Boire un affront.
njure avec patience, sans en té-
ssentiment.
fig. Qui a fait la faute, la folie,
oit. Celui qui a commis la faute,
olie, la sottise, doit en porter la

e, boire s'emploie aussi très-élé-
le sens figuré.

sa table une riante troupe
avec lui la joie à pleine coupe
(RACINE.)

à la main, de fleurs environnés,
ur, la joie et l'éternelle vie.
(DELILLE.)

douleurs infecte leurs repas,
oupes d'or ils boivent le trépas.
(THOMAS.)

avoureux le bord est humecté,
déçu, l'enfant boit la santé.
(BAOUR-LORMIAN.)

a céleste troupe
Dans ce jus vanté
Boit à pleine coupe

Styx. Être mort.
près vous. Je vivrai plus long-
s. || Buvons, jamais nous ne boi-

Gange, le Thermodon, le Rhône,
de ces fleuves.
supprimer l's de je bois quand
aint par la rime.

le riant de Flore
il vole autour de moi;
en vain m'offre ses charmes;
s'emplit de mes larmes,
douleur que je bois. (LEBRUN.)

nifie aussi Boire avec excès. Être
Avoir le défaut de boire. Un ou-

vrier qui boit, qui ne peut s'empêcher de boire.

— Prov. *On ne saurait si peu boire qu'on ne s'en sente.* Ceux qui boivent trop disent ou font toujours quelque chose de mal à propos.

— Prov. *Qui a bu boira.* L'ivrognerie est un défaut dont on ne se corrige jamais. On le dit fig. en parlant de toute habitude assez fortement enracinée pour qu'on ne puisse s'en défaire.

— *Boire* se dit encore de certaines choses.

Au globe qui fournit ces humides tributs,
Le ciel qui les pompa rend les flots qu'il a [bus.
(DELILLE.)

L'aurore sur le front du jour
Sème l'azur, l'or et l'ivoire,
Et le soleil, lassé de *boire*,
Commence son oblique tour. (THÉOPHILE.)

— *Ce papier boit.* L'encre passe au travers.

— *L'éponge boit.* Elle absorbe l'eau. || *La terre boit l'eau.* Elle s'en abreuve, s'en pénètre.

— Manége. *Cheval qui boit dans son blanc.* Cheval qui a le nez blanc, et le reste du corps d'une autre couleur. || *Un cheval boit la bride*, quand le mors force les coins de la bouche et les fait rider, ce qui arrive quand les montants de la bride ne sont pas assez allongés.

— Techn. *Faire boire un cuir, une peau.* Faire tremper dans l'eau un cuir, une peau. || *Faire boire une étoffe.* La tenir lâche en la cousant. On dit dans le même sens *Faire boire un ourlet, un surjet, un rempli*, etc.

— SE BOIRE. v. pron. Être bu. Tisane qui se boit chaude, qui se boit froide. Vin qui se boit au dessert.

BOIRE. s. m. Ce qu'on boit à ses repas. Apprêter, apporter à quelqu'un son boire et son manger. Ainsi ils souffraient sans peine que la qualité des viandes et la mesure du *boire* et du manger leur fût marquée. (Boss.)

— Fig. et fam. *Il en perd, il en oublie le boire et le manger.* Se dit de celui qui est entièrement absorbé par une passion, par une occupation. Il faut savoir paraître accablé d'affaires, savoir à propos perdre le *boire* et le manger. (La Bruy.)

— Pêche. Communications que les mares, fossés ou chantepleurs ont avec les rivières, ou bien Fosses pratiqués sur les bords des rivières. || Dans la partie inférieure de la Loire, anfractuosités ou petits golfes que forme cette rivière. La pêche ne peut être affermée au profit de l'Etat dans les noues, *boires*, canaux ou fossés creusés de main d'homme dans des propriétés privées ou communales. (Baudrill.)

BOIS. s. m. (du gr. βόσκειν, paître, parce qu'on fait paître les animaux dans les bois). Substance fibreuse, dure et compacte, à filaments et à écorce formant la racine, le tronc et les branches d'un arbre ou d'un arbuste. En ce sens on dit : Bois vert. Bois sec. Bois dur. Bois blanc. Bois mou. Bois pourri. Bois veiné. Bois de chêne. Bois de hêtre. Bois de sapin. Bois de cèdre. Bois de Brésil. Bois à bâtir. Bois de construction. Bois de sciage. Bois de charronnage. Bois de chauffage. Une voie de bois. Bois neuf. Bois flotté ou de gravier. Bois de moule. Bois de quartier. Bois droit. Bois tortu, etc. Pièce de bois. Un morceau de bois. Une maison de bois. Un pont de bois. Des ustensiles de bois. Des meubles de bois indigène, de bois exotique. Un cheval de bois. Une jambe de bois. Une horloge de bois. Objet dur comme du bois, sec comme du bois. Du bois qui travaille. Du bois qui se fend. Du bois qui se déjette, qui se tourmente. L'art de mettre le *bois* et le fer en œuvre. (Fén.) Ces vaisseaux sont faits du *bois* coupé sur le mont Ida. (Id.) Les forêts du mont Liban nous fournissent le *bois* des vaisseaux. (Id.) Avant que l'homme se fût taillé des divinités de *bois* ou de pierre. (Mass.) Le *bois* est composé de couches qui se recouvrent les unes les autres, en forme de cônes concentriques. (Baudrill.) Chacune des couches du *bois* est ordinairement le produit de l'accroissement du corps ligneux pendant une année. (Id.)

Peux-tu penser que d'un zèle frivole
Je me laisse aveugler pour une vaine idole,
Pour un fragile *bois* que, malgré mon secours,
Les vers sur son autel consument tous les jours ?
(RACINE.)

— Fig. et fam. *N'être pas général, ministre, préfet, académicien, etc., mais être du bois dont on les fait.* Avoir le mérite, les talents nécessaires pour devenir général, ministre, préfet, etc.

— Fig. et pop. *Il est du bois dont on fait les vielles, dont on fait les flûtes.* Se dit d'un homme d'un caractère facile, complaisant, qui cède toujours, qui ne contredit personne.

— ... *de tous bois.* Mettre tout en œuvre pour se tirer d'affaire, pour réussir. || *Ne savoir plus de quel bois faire flèche*, ne savoir plus à quel moyen recourir, ou être dans le plus grand embarras, dans la plus pressante nécessité. || *Tout bois n'est pas bon à faire flèche.* Il faut savoir distinguer les personnes, les moyens qu'on veut employer pour réussir. || *A gens de village trompette de bois.* Il faut aux gens grossiers, ignorants, des choses proportionnées à leur état, à leur intelligence. || *Trouver visage de bois.* Trouver la porte fermée, lorsqu'on vient chez quelqu'un pour le voir ; et, par extension, ne trouver personne, bien que la porte ne soit pas fermée. || *Il est plus malheureux que le bois du foyer.*

— ... se dit particulièrement du bois à brûler. Gros bois. Menu bois. Bois rond. Bois fendu. Bois scié en trois, en quatre. Bois en chantier. Un chantier de bois. Une pile de bois. Une voiture de bois. Une voie, une corde de bois. Un stère, deux stères de bois. Acheter du bois. Faire sa provision de bois. Scier du bois. Fendre du bois. Ranger les bois dans la cave. Mettre du bois au feu. Mettre du bois dans le four, dans le poêle. Ils me conduisirent dans la forêt, et dès le premier jour j'en rapportai sur ma tête une grosse charge de *bois*. (Galland.)

Pour ne s'en point servir aux plus rigoureux [mois,
Dans le fond d'un grenier on séquestra le *bois*.
(BOILEAU.)

— Fig. et pop. *Visage de bois flotté.* Visage pâle et défait.

— *Train de bois.* Espèce de radeau formé de pièces de bois à brûler ou autre, que l'on assemble pour leur faire descendre un courant sans les charger sur des bateaux. Train de bois flotté. Train de bois de charpente. Bois en train. Conduire un train, plusieurs trains.

— *Jeter du bois à bûche perdue, à flot perdu, à bois perdu.* Jeter du bois dans des canaux ou des rivières, qui le portent aux lieux où l'on doit le charger sur des bateaux ou le mettre en trains.

— Prov. *Il n'est feu que de gros bois.* Le gros bois fait un plus grand feu que le menu bois. || *Il n'est feu que de bois vert.* Il n'y a point de meilleur feu que celui de bois vert ; et fig. dans les affaires importantes on a souvent besoin de l'activité des jeunes gens. || *On verra de quel bois je me chauffe.* On verra quel homme je suis, ce dont je suis capable. || *Il ne faut pas mettre le doigt entre le bois et l'écorce.* Il ne faut pas se mêler des différends qui s'élèvent entre personnes naturellement unies, comme entre mari et femme, etc. || *Il n'est bois si vert qui ne s'allume.* Les gens les plus doux, les plus patients, se mettent en colère quelquefois. || *Nul bois sans écorce.*

— Lieu d'une certaine étendue planté d'arbres propres à la construction, à la charpente, à la menuiserie, au charronnage, au chauffage et à différents autres usages. Dans ce sens on dit : Un grand bois, un petit bois. Un bois de cent hectares. Un bois sur le retour. Un bois épais et touffu. Un bois de haute futaie. Un bois taillis. Bois sombre, silencieux. Bois solitaire, mystérieux. Bois austère, majestueux. Bois fleuri, odorant. Bois frais, impénétrable. Bois bien percé. La lisière d'un bois. L'épaisseur d'un bois. L'ombre d'un bois. L'horreur d'un bois. Le silence des bois. Un bois de chênes, de hêtres, de châtaigniers. Un bois de pins, de sapins. Un bois de cent arpents, de deux cents arpents. Les bois des communes. Les bois de la couronne. Un pays de bois. Une colline couverte de bois. Bois infesté de loups, de voleurs. Au coin d'un bois. La conservation, l'amélioration des bois. Traverser un bois. Passer à travers un bois. S'engager dans un bois. Se promener dans un bois. Aller au bois. Vivre dans les bois. Dans les routes sombres d'un petit *bois* voisin. (Fén.) Elle court au travers des *bois*. (Id.) Dansant au son de la flûte, à l'ombre des *bois*. (Id.) Il nous conduisit dans un *bois* antique et sacré. (Id.) Ce lieu, couvert d'un *bois* et d'une rivière, c'est le poste où il rassurait ses troupes effrayées. (Fléch.) Je pénétrai au fond de ce *bois*, où j'ai bâti cette cabane et planté un petit jardin. (B. de St-P.) Il a appris de vos camarades, qui vont au *bois* avec vous, que vous demeuriez ici. (Galland.) La foudre met le feu dans les *bois*. (Chateaub.) J'ai besoin du silence et de l'ombre des *bois*. (Boil.) Mes seuls gémissements font retentir les *bois*. (Id.) Elle cherche l'ombrage et la fraîcheur des *bois*. (Michaud.)

Ce n'est que dans ces *bois*, propres à m'exciter,
Qu'Apollon daigne encor quelquefois m'écou- [ter.
(BOILEAU.)

Il hâte au fond des *bois* sa course fugitive,
Et s'étonne en fuyant de sa légèreté.
(DESAINTANGE.)

Dans quels *bois* solitaires
Suis-je en ce moment transporté ?
(J.-B. ROUSSEAU.)

— Myth. *Bois sacrés.* Bois dans lesquels on adorait la Divinité, chez différents peuples, ou qui lui étaient seulement consacrés chez d'autres. Apollon avait un bois sacré à Claros ; Esculape, à Epidaure ; Vulcain, au mont Etna, les Furies, à Rome. Chez les Gaulois, les bois sacrés tenaient lieu de temples.

— *En plein bois.* Au milieu d'un bois, dans l'épaisseur d'un bois. Se trouver en plein bois.

— *Bouquet de bois.* Petite touffe de bois de haute futaie.

... tion, à la surveillance d'un bois.

— *Homme des bois.* Nom vulgaire de l'orang-outang et de plusieurs autres espèces de grands singes.

— Chasse. *Faire le bois.* Aller en quête avec le limier pour détourner un animal.

— En poésie. *Les hôtes des bois.* Les animaux qui vivent dans les bois, et surtout les oiseaux. Vous êtes le phénix des hôtes de ces *bois*. (La Font.)

Leurs cris, l'aboi des chiens, les cors mêlés aux [voix,
Annoncent l'épouvante aux hôtes de ces *bois*.
(LA FONTAINE.)

— Prov. et fig. *La faim chasse le loup hors du bois, fait sortir le loup du bois.* La nécessité contraint un homme à faire bien des choses, même contre son inclination, contre ses habitudes. || *Qui a peur des feuilles n'aille au bois.* Quand on redoute le danger, on ne doit pas aller où il y en a. || *Aller au bois sans cognée.* Entreprendre une besogne sans avoir les instruments, les outils nécessaires. || *Avoir l'œil au bois.* Veiller à ses intérêts, à ses affaires, ne point se laisser surprendre.

— Fig. *C'est un bois que cette maison, on y vole comme dans un bois.* Il s'y fait des friponneries, des escroqueries continuelles.

— Eaux et forêts. *Bois* se dit des arbres en général, réunis ou isolés. L'âge du bois. Semer du bois. Tailler, couper du bois.

— Agric. et jard. Menues branches, rejetons que les arbres poussent chaque année. Vigne qui a trop de bois. Elaguer des arbres qui poussent trop de bois. Le retranchement du *bois* superflu ne faisait que rendre ses fruits meilleurs. (Boss.) Un habile jardinier retranche dans un arbre fruitier le *bois* inutile. (Fén.)

— *Bois* se dit aussi par extension de plusieurs sortes d'objets faits de bois.

— Impr. Morceaux de bois qui servaient à l'imposition, avant l'usage des garnitures en fonte. Il y avait les bois de corps, les bois de fond, les bois de tête, etc.

— Mar. La coque, le bâtiment proprement dit, hormis la mâture. Il arrive souvent en mer de voir la voilure d'un navire sans qu'on voie son *bois*, à cause de la dépression de l'horizon. (Lecomte.) || *Tirer en plein bois.* Tirer sur la coque ; viser le pointage de l'artillerie sur la caisse du bâtiment, et non au hasard et dans la mâture.

— *Bois de lit.* Tout ce qui compose la menuiserie d'un lit, comme les dossiers, les pans, les tringles, etc. Bois de lit en acajou. Bois de lit en noyer. Faire dresser un bois de lit. Démonter un bois de lit.

— *Bois d'un fusil, d'un pistolet.* Morceau de bois sur lequel on monte le canon, la batterie de ces armes.

— *Bois d'une lance.* Le bâton au bout duquel est fixé le fer de la lance. On appelait autrefois *bois* la lance tout entière ; ainsi l'on disait que deux champions en champ clos avaient rompu leurs bois, avaient fait voler leurs bois en éclats.

— Techn. *Bois de raquette.* Le bois qui compose une raquette. || *Bois d'éventails.* Chez les éventaillistes, flèches et maîtres brins de bois avec lesquels on monte les éventails.

— Jeu. Au trictrac, aux dames, aux échecs, ce sont les dames, les pièces avec lesquelles on joue.

— Fig. *Abattre du bois.* Au trictrac, aux dames, enlever beaucoup de pièces. || Au jeu de quilles, abattre beaucoup de quilles.

— *Abattre bien du bois.* Faire beaucoup de besogne, expédier beaucoup d'affaires en peu de temps. || *C'est un grand abatteur de bois.* Se dit d'un homme fort adroit au jeu de quilles ; et fig. et fam. D'un homme qui a fait des choses difficiles, extraordinaires ; mais plus ordinairement, on le dit par ironie, de celui qui se vante de prouesses qu'il n'a point faites.

— Syn. comp. BOIS, FORÊT, HAIE, BUISSON, BOCAGE, PARC. Par le nom de *bois* pris généralement, on comprend les *forêts*, les *bois*, les *haies* et les *buissons* ou *bocages*. On entend communément sous le nom de *forêt* un bois qui embrasse une très-grande étendue de pays. Sous le nom de *bois*, on comprend un *bois* de moyenne étendue. Le *parc* est un bois entouré de murs. Les noms de *haie* et de *buisson* ou *bocage*, sont usités pour signifier un *bois* de peu d'arpents. Néanmoins l'usage fait souvent employer indifféremment les noms de *forêt* et de *bois*. Il y a même des *bois* d'une fort grande étendue, des *forêts* qui occupent peu d'espace, et des *bois* qui ne sont appelés que *haies* ou *buissons*.

— Le nom de *bois* a été appliqué à un grand nombre d'arbres, en partie originaires des pays tropicaux, et on y a joint une ou plusieurs épithètes indiquant leur patrie, leurs propriétés réelles ou chimériques, leurs usages ou leurs ressemblances avec des objets quelconques. Cette longue liste de noms souvent si bizarres, empruntée à la langue inexacte et imparfaite du peuple et des voyageurs, doit trouver place dans un dictionnaire, car elle sert à l'intelligence des relations de voyage, où beaucoup de ces noms subsistent encore. On se sert aussi dans le commerce, dans les arts industriels, en économie rurale et forestière, de ces dénominations vulgaires et autres semblables, dont quelques-unes appartiennent à notre langue ... l'énumération avec leur signification véritable, et l'on aura recours aux mots scientifiques pour les détails que quelques-uns comportent.

— Bot. *Bois à aiguilles.* Arbres résineux dont les feuilles, quelquefois très-longues, sont étroites, effilées et pointues comme des aiguilles.

— Forest. *Bois à baguettes.* Bois dont les rejets sont droits, élancés et longs. || Bot. Nom de deux résiniers de Cayenne. || Sébastier de Saint-Domingue.

— Comm. *Bois à balai.* Nom vulgaire des arbres ou arbrisseaux dont on fait des balais, tels que la bruyère, le cornouiller, le genêt, etc. || Bot. Nom de l'érythroxylon à feuilles de millepertuis et du fernelle, dans l'île Maurice.

— Bot. *Bois à barraques.* Le chicomier à épis simples, dont les rameaux pliants et les feuilles servent à couvrir de petites huttes à Haïti et à la Guiane. || *Bois à barriques.* Synonyme vulgaire dans la Martinique du bois de la bauhinie.

— Comm. *Bois à bâtir et à réparer.* Celui qui se délivre aux gros usagers et autres qui y ont droit.

— Bot. *Bois à boutons.* Toutes les espèces du genre céphalante, ainsi nommées à cause de leurs fleurs réunies en masses globuleuses, ayant la forme ronde d'un bouton.

— Forêt. *Bois abrouti.* Celui que les bestiaux ont brouté dans leur jeunesse, et qui est malvenant.

— Comm. *Bois à brûler.* V. BOIS DE CHAUFFAGE.

— *Bois à caleçons.* V. BOIS BACHA.

— Bot. *Bois à calumet.* Mabier piriri de Cayenne, dont les menues branches servent à faire des tuyaux de pipe. || *Bois à canot.* Nom vulgaire de plusieurs arbres étrangers dont les plus connus sont le *bouleau noir*, le *cyprès dystique*, le *tulipier*, le *colophane*, le *calaba*, le *badamier*. || *Bois à cassave.* Aralie arborescente. || *Bois à cochon.* Nom vulgaire du gomart, de l'iciquier aroauou, et de l'hedwige balsamifère. Ces plantes ligneuses ont reçu cette dénomination, parce qu'on prétend que des cochons sauvages blessés par des chasseurs ont fait connaître l'efficacité du baume qui en découle, et qu'on nomme aussi pour la même raison *baume de cochon*. || *Bois à coton.* Graines du peuplier de Virginie et d'autres arbres surmontées d'une touffe de poils légers qui remplacent le coton. || *Bois acoumat.* Nom vulgaire de l'acomas à grappes et du bumalda à feuilles de saule, rapporté du Japon par Thunberg. || *Bois à dartres.* A Cayenne, nom du millepertuis en arbre ; à Mascareigne celui de la danaïde odorante.

— Techn. *Bois à double aubier.* Celui qui, par maladie ou par l'effet de la gelée, a une portion de bois tendre comme l'aubier, qui est enveloppée par une couche de bon bois et par l'aubier ordinaire.

— Bot. *Bois à enivrer.* Nom qui se donne ordinairement à cause de leurs propriétés à presque toutes les plantes lactescentes, principalement au tithymale arborescent, au niruri du Brésil, et parmi les légumineuses, au galiga soyeux.

— Forêt. *Bois à faucillon* ou *fauchillon.* Petit taillis composé d'arbrisseaux que l'on peut couper avec un petit ferrement, comme une faux. || *Bois à feuilles.* Nom qui se donne à tout arbre dont les feuilles sont caduques et se renouvellent tous les ans. || *Bois à grandes feuilles.* Résinier pubescent des Antilles, le genipayer d'Amérique, le caimilier pomiforme, etc. || *Bois à petites feuilles.* Jambosiers divariqués, et plusieurs espèces d'autres genres, surtout les myrtes.

— Techn. *Bois affaibli.* Celui dont l'équarrissage a été considérablement diminué en le rendant difforme, pour laisser des bossages aux poinçons.

— Comm. *Bois à flambeau.* Nom qui se donne dans quelques endroits aux bois résineux, parce qu'ils remplacent les flambeaux. || Bot. En Amérique, le brésillet ; à Mascareigne, une espèce de fagarier et l'érythroxylon à feuilles de laurier.

— Minér. *Bois agatisé.* Bois changé ou pétrifié en agate.

— Bot. *Bois à la fièvre.* L'un des noms vulgaires du millepertuis en arbre.

— Législ. *Bois aliénés.* Celui qui des mains des ecclésiastiques ou des émigrés est passé par voie de confiscation dans le domaine national.

— Minér. *Bois altéré.* V. LIGNITE.

— Bot. *Bois à malingres.* Espèce de pittone des Antilles. || *Bois amande.* Le laurier pichurim des Antilles, et plus particulièrement le marylo à grappes. || *Bois amer.* Le cassie de Surinam, le simarouba de Cayenne, et divers autres bois remarquables par leur amertume excessive. || *Bois angelin.* Le vouacapoua de la Guiane. || *Bois à pian.* Sorte de mûrier selon les uns, et de fagarier selon d'autres. || *Bois à poudre.* Nom de certains arbrisseaux servant à la fabrication de la poudre, entre autres le nerprun bourdaine.

— Techn. *Bois apparent.* Celui qui dans une cloison n'est pas recouvert de plâtre.

— Bot. *Bois arada.* Nom vulgaire de l'icaquier, et d'un arbre de Madagascar non encore déterminé d'une manière positive et scientifique.

— Techn. *Bois arsin.* Bois qui a été mal-

— Bot. *Bois bacha.* Nom de plusieurs arbustes aux Antilles. || *Bois balle.* Nom que reçoit le guare à Cayenne, à cause de la similitude de son fruit avec une balle à jouer. || *Bois bambou.* L'arundo bambos. || *Bois ban.* Le sébastier de l'île de Haïti. || *Bois baptiste.* L'un des noms vulgaires du millepertuis en arbre. || *Bois barois.* V. BOIS DE FEROLES. || *Bois bardottier.* V. BOIS DE NATTE.

— Pop. *Bois benit.* Le buis. Il sert dans quelques localités à des cérémonies du culte.

— Techn. *Bois benoît.* Espèce d'arbre à bois veiné que l'on trouve dans l'île de Haïti, et qui l'on emploie à faire de beaux meubles. || *Bois blanc* ou *blanc bois.* Arbre dont le bois est blanc et la contexture légère et peu solide. Toutefois, ce n'est pas la couleur qui dét-

mine la nature des bois qui appartiennent à la classe des *bois blancs*, mais bien la nature du tissu ligneux. *Bois mou* serait donc une expression moins équivoque, puisqu'il y a des *bois blancs* dont le tissu est dur. || Bot. A la Martinique, espèce de staphilier indigène. || Aux îles Mascareigne, l'hernandier porte-fruit, et le sideroxyle à feuilles de laurier. || Dans la Nouvelle Hollande et aux Indes, le malebrame employé à la construction des vaisseaux. || Ailleurs, diverses espèces de serinsa.

— Bot. *Bois blanc rouge*. V. PONPARTIF. || *Bois de benjoin*. V. BADAMIER. || *Bois bco*. Arbre de la Guiane.

— Techn. *Bois bombé* ou *bougé*. Celui qui a quelques courbures naturelles.

— Bot. *Bois bracelet*. Nom vulgaire du jacquinier des Antilles, dont les Caraïbes ramassent les graines pour s'en faire des bracelets. || *Bois brai*. Sébastier à grandes feuilles de la Martinique. || *Bois cabri* ou *cabrit*. Nom de toutes les espèces d'æziphylle et du fagarier à petites feuilles que broutent avec délices la chèvre et le cabri. || Nom de la scabioselle. || *Bois caca*. Nom que donnent les planteurs au câprier ferrugineux, à cause de l'odeur infecte de ses fleurs. || A Mascareigne, acacia de Farnèse.

— Techn. *Bois cadranés au cœur*. Ceux qui ont des fentes au cœur, fentes qui ressemblent aux lignes horaires d'un cadran. C'est un signe de la mauvaise qualité du bois du cœur.

— *Bois caisson*. Nom vulgaire d'un arbre très-élevé, dont le bois sert à la charpente dans l'île de Haïti. C'est probablement le cononmite.

— *Bois caisson*. Arbuste de Saint-Domingue.

— Minér. *Bois calcarifie*. Bois pétrifié en calcaire.

— Comm. *Bois canard*. Celui dont le poids dépasse le poids d'un égal volume d'eau, de sorte qu'il coule à fond.

— Bot. *Bois canon*. Nom que reçoivent aux Antilles l'ambaïba et le ginseng aux feuilles dorées.

— Techn. *Bois cantiban*. V. CANTIBAN.

— Bot. *Bois capitaine*. Nom de quatre espèces de mourelliers de l'île de Haïti. || *Bois capucin*. Arbre de Cayenne. || *Bois caraïbe*. Arbre de l'île de Haïti, employé à la charpente.

— Techn. *Bois carié ou vicié*. Celui qui a des malandres ou nœuds pourris, ou qui est creux.

— Bot. *Bois carré*. Nom vulgaire du fusain dans divers cantons français. || Techn. Bois qu'on emploie ordinairement à bâtir.

— Bot. *Bois cassant*. Petit arbre de l'île Maurice, aux rameaux très-fragiles. || *Bois à cassave*. Arbre de Saint-Domingue.

— Forêt. *Bois chablis*. Bois abattus ou rompus par les vents. || *Bois charmés*. Ceux à qui l'on a apporté quelques atteintes au pied ou autres endroits pour les faire périr.

— Bot. *Bois collant*. Arbre de l'île de France.

— Législ. forest. *Bois communaux*. Ceux à la propriété desquels une ou plusieurs communes ont des droits acquis. || Bois situés dans le territoire d'une commune, et dans lesquels elle exerce un usage. || *Bois communaux indivis*. Bois possédés à égal droit par plusieurs communes.

— Techn. *Bois corroyé*. Bois passé au rabot, en charpenterie; en menuiserie, bois passé à la varlope.

— Bot. *Bois côtelet* ou *à côtelettes*. Nom que portent en Amérique plusieurs arbres dont les tiges sont relevées en côtes plus ou moins saillantes, entre autres l'agnante, le caséarie à petites feuilles, le cabrillet bâtard, et l'ellise de Virginie. || *Bois couleuvre*. Nom vulgaire de divers arbres auxquels on attribue la vertu de guérir la morsure des serpents. L'ophiose à Amboine; aux Antilles, le draconte et le nerprun ferrugineux; dans l'Inde, le vomitier couleuvré; sur la côte de Malabur, l'*amelpo* de Rheede, etc.

— Techn. *Bois courbants*. Ceux qui ont une courbure plus ou moins régulière, ou qui présentent deux portions assez opposées.

— Bot. *Bois cypres*. Arbre des Antilles. || *Bois d'absinthe*. V. BOIS AMER. || *Bois d'acajou*. Nom vulgaire du cedrel odorant et du mahogon, qui fournissent aux ébénistes l'acajou-meuble. || *Bois d'acossas*. Nom vulgaire du millepertuis en arbre.

— Anc. cout. *Bois d'affouage*. V. AFFOUAGE.

— Bot. *Bois d'agati*. V. AGATI. || *Bois d'agra*. V. AGRA. || *Bois d'aquilla*. Bois aromati- [illegible]

[illegible] || *Bois d'aigle*. Syn. d'Aloès, d'Agalloche et de Calambac. V. ces mots. || *Bois d'amon*. Le robinier des haies; grand arbre de l'île de Haïti très-recherché pour le charronnage. || *Bois d'amarante*. Syn. de bois d'acajou. || *Bois d'amourette*. Nom vulgaire de l'acacie aux feuilles de tamarinier et de l'acacie aux petites feuilles.

— Comm. *Bois d'Andelle*. Bois qui vient d'autres d'une rivière de Normandie nommée Andelle, et qui est le meilleur à brûler qu'on apporte à Paris.

— Bot. *Bois d'anis*. Nom vulgaire de tous les arbres qui exhalent une odeur d'anis, principalement l'avocatier, la badiane étoilée, le limonellier de Madagascar, etc. || *Bois d'anisette*. Espèce de poivre en arbre dans l'île de Haïti et que l'on nomme *jaborandi* au Brésil.

— *Bois d'apanage*. V. APANAGE.

— Mar. *Bois d'araignée*. Bois qui sert dans les vaisseaux à former et à maintenir les branches de l'araignée qu'on étend sur le bord antérieur de chaque hune.

— Bot. *Bois d'arc*. Le cytise des Alpes, dont le bois flexible sert à faire des arcs. || *Bois dard*. Syn. de Petaloma, dont les naturels de Cayenne emploient le bois, façonné en pointe, à armer le bout de leurs flèches. || *Bois d'argent*. V. PROTÉE. || *Bois d'arole*. V. AROLE.

— Mar. *Bois d'arrimage*. Morceaux de hêtre ou de sapin en partie taillés comme le bois à brûler, et qui servent à étayer et accorer dans la cale les barriques qu'on y arrime.

— Art milit. *Bois d'artillerie*. Bois destiné aux affûts de canon et autres ouvrages d'artillerie.

— Bot. *Bois d'aspalath*. V. ASPALATH. || *Bois de bananes*. Espèce de canang à Mascareigne, à Java et dans l'Inde. || *Bois de bassin*. Nom qu'on donne à Mascareigne à un bel arbre dioïque, que Dupetit-Thouars nomme *comteia*, et au Blaconel de Commerson. || *Bois de bigaillon*. Espèce de jambosier de l'île Maurice.

— Techn. *Bois de bitte*. Bois fort estimé pour les constructions au Malabar et dans plusieurs autres contrées de l'Inde.

— Bot. *Bois de bombarde*. Arbre de l'île de France. || *Bois de bouc*. Nom vulgaire de l'andarèse à feuilles dentées de l'île Maurice et de beaucoup d'autres bois à odeur forte.

— Techn. *Bois de bourdaine*. Petit arbuste dont le bois donne un charbon excellent pour la fabrication de la poudre à canon. Il doit être réservé dans les ventes pour cet objet.

— Écon. forest. *Bois de breuil*. Taillis enclos de murs ou de haies dans lequel on met paître le bétail.

— Forêt. *Bois de brin*. Celui qui provient de graines. || Techn. Pièces grossièrement équarries qui servent pour les combles et les solives.

— Techn. *Bois de brosse*. Nom que les vergeteurs donnent à une petite planche mince, percée à distance égale pour recevoir les loquets.

— Bot. *Bois de cannelle*. La cannelle blanche, le laurier blanc de l'île Maurice, le ganitre de l'Inde, et le bois de cannelle noir de l'Amérique du Sud. || Bot. et techn. *Bois de canot*. Arbres dont les troncs creusés servent aux embarcations. Le calaba, au Malabar; le badamier pyramidal, aux Séchelles; en Amérique, le tulipier et le cyprès à feuilles d'acacia.

— Bot. *Bois de cassie*. V. BOIS AMER. || *Bois de caralam*. Le sterculier à feuilles digitées de Sonnerat. || *Bois de caratam*. Arbre de Saint-Domingue. || *Bois de cèdre*. V. CEDRE et GENEVRIER. || *Bois de cham*. Arbre de la côte occidentale d'Afrique que l'on croit être le *terpesia* genre des légumineuses, ou bien un *galnier*. || *Bois de chambre*. Nom vulgaire de l'agavi, dont les fibres ligneuses tiennent lieu d'amadou dans les colonies françaises des Antilles. || *Bois de chandelles*. Syn. de Bois à flambeaux.

— Comm. *Bois d'échantillon*. Pièces de bois de différentes longueurs et grosseurs que les marchands exposent dans leurs chantiers. || Bois à brûler dont la longueur et la grosseur sont déterminées par les règlements.

— Bot. *Bois de chanvre*. Arbrisseau de Saint-Domingue.

— Techn. *Bois de charpente*. Celui qu'on emploie à la construction des édifices, tels que les poutres, soliveaux, etc.

— Bot. *Bois de charpentier*. Nom vulgaire du *justitia pectoralis* de Jacquin.

— Techn. *Bois de charronnage*. Celui qui par sa forme et sa qualité ferme ou élastique est propre à faire des ouvrages pour les attelages.

— Comm. *Bois de chauffage*. Celui qu'on réduit en cordes ou stères, et qui est destiné à être brûlé pour le chauffage et les usines.

— Bot. *Bois de chauve-souris*. Espèce de gui dont les roussettes mangent les fruits à Mascareigne et à l'île Maurice. || *Bois de chêne*. Superbe espèce de bignone dont le bois dur et fin a quelque ressemblance avec celui du chêne.

— Techn. *Bois de chêne rustique*. Bois à gros fil, très-dur, et servant à la grosse construction. || *Bois de chêne tendre*. Bois moins poreux que le bois de chêne rustique.

— Bot. *Bois de chenilles*. Le volkamier de l'île Maurice et le couise à feuilles de saule. || *Bois de cheval*. Arbre de Saint-Domingue. || *Bois de cheval*. Nom vulgaire que reçoit à Haïti l'érythroxylon de Carthagène. || *Bois de* [illegible]

Arbre de la Guiane.

— Techn. *Bois de Chypre* ou *de cygne*. Probablement l'asphalat, employé dans les ouvrages de marqueterie. || Bot. Aux Antilles, le sébastier à feuilles de verveine; dans la Caroline, le cyprès à feuilles d'acacie. || *Bois de citron*. Bois de citronnier. || Syn. de Bois à flambeau. || *Bois de clou*. Le jambosier à écorce brillante, dans l'île Maurice, le myrte-giroflée, au Brésil. || *Bois de clou*. Arbuste de l'île de France. || *Bois de cochon*. Arbre de Saint-Domingue. || *Bois de colophane*. Nom commun à diverses espèces de gros arbres, en particulier à la colophane de Commerson et au dammar. || *Bois de combage*. Sorte de myrte des Antilles. || *Bois de compagnie*. Arbre de l'île de France. || *Bois de combaje*. Espèce de myrte abondante aux Antilles, mais qui n'est pas entièrement caractérisée.

— Comm. *Bois de compte*. Le bois qu'on brûle à Paris se divise en bois de compte et en bois de corde.

— Mar. *Bois de construction*. Bois qui sert en marine à la construction des bâtiments.

— Comm. *Bois de corde*. Bois de chauffage mêlé de quartiers et de rondins.

— Bot. *Bois de corne*. Nom qui s'applique à différents arbres dont le bois a la transparence de la corne. A Amboine, une espèce de mangostan; dans la Cochinchine, le brindonie caybua.

— Techn. *Bois de corps*. Nom que les imprimeurs donnent à des morceaux de bois qui servent, dans le travail de l'imposition, à affermir les caractères dans la forme.

— Bot. *Bois de couleuvre*. Nom d'un grand nombre d'arbustes. || *Bois de cranganor*. Nom vulgaire de la pavette de l'Inde. || *Bois de crave*. Nom de la canelle-giroflée. || *Bois de crocodile*. Nom vulgaire de la clutelle musquée. || *Bois de cuir*. Arbre de l'Amérique septentrionale. || *Bois de cuir*. Le dircé des marais, arbrisseau de la Virginie. || *Bois de dames*. Arbuste de l'île de France.

— Comm. *Bois de débit*. Jeunes arbres auxquels on ménage toute la longueur qu'ils peuvent avoir, avec lesquels on fait les traverses et quantité de menus ouvrages; ils se livrent en grume et dans toute leur longueur.

— Écon. domest. *Bois de décoration*. Ceux qui sont plantés près des châteaux et maisons de campagne pour leur embellissement.

— Forêt. *Bois de délit*. Bois qui ont été abattus, coupés, rompus ou enlevés en contravention aux règlements.

— Bot. *Bois de demoiselle*. Nom vulgaire du kirganelle de l'île Maurice, dont le joli feuillage se renouvelle deux fois dans le cours de l'été. || *Bois de dentelle*. Le laget des Antilles. V. LAGET. || *Bois d'ébène*. Nom du plaqueminier des forêts de Ceylan. Le *bois d'ébène jaune* ou *vert* de Ceylan, c'est le bignone au bois blanc; le *bois d'ébène* de Crète, c'est l'anthyllis crétois; le *bois d'ébène rouge*, c'est la tanione de Rumph; enfin le *faux bois d'ébène*, le cytise aubour. || *Bois d'écorce*. Un *uvaria* non décrit; un *blackwellia* de l'île Maurice, et un *nuxia* du Malabar.

— Forêt. *Bois défensables*. Ceux que leur hauteur met à l'abri de la dent des bestiaux.

— Techn. *Bois de f*[illegible] Celui dont on fait des rames, des gourna[illegible] chevilles, du merrain ou enfonçure, [illegible] versin ou douvin pour les tonneaux et ba[illegible] des panneaux pour les soufflets, des pelles, du cerceau, etc.

— Bot. *Bois de fer*. L'argan du Cap, ou sidéroxyle cinéré; le fagarier de la Jamaïque; le panacocco de la Guiane et de Cayenne; le nerprun elliptique des Antilles, et le nagas de Ceylan. || *Bois de ferole*. Arbre de Cayenne et des Antilles.

— Comm. *Bois de feu*. Synonyme de Bois de chauffage. || *Bois de flottage* ou *flotté*. Celui qu'on fait flotter sur les rivières pour diminuer les frais de transport.

— Mar. *Bois de foc*. V. FOC.

— Bot. *Bois de fredoche*. Arbre des Antilles. || *Bois de frêne*. Une espèce de bignone, le *bignone radice* et la cassie amère ou bois amer. || *Bois de fustet*. Synonyme de Sumac. || *Bois de Garou*. Espèce de lauréole. || *Bois de gouyave*. Nom vulgaire du *prockia ovata*, dans l'île de Mascareigne et dans l'île Maurice. || *Bois de goyave*. Arbre de l'île Bourbon. || *Bois de grenadelle*. Arbre des Indes. || *Bois de grignon*. Arbre de la Guiane.

— Techn. *Bois de grille*. Partie d'un métier à bas, sur laquelle les ressorts de la grille sont posés perpendiculairement.

— Forêt. *Bois de haute futaie*. Bois composé de grands arbres qu'on a laissés croître au delà de quarante ans.

— Techn. *Bois de hersage*. Menu bois en grume propre aux charrons de la campagne.

— Bot. *Bois de joli-cœur*. Arbre de l'île de France.

— Cout. *Bois de la couronne*. Bois qui font partie de la liste civile du roi. Par cette expression on désignait avant le régime constitutionnel, tous les bois qui sont nommés aujourd'hui *bois de l'État*, *bois domaniaux*, *bois royaux*.

— Bot. *Bois de lait*. Arbre des deux Indes. || *Bois de lettres*. Nom de deux sortes d'arbres de la Guiane, l'argan à feuilles ovales et le piratinier. Leur bois dur est susceptible d'un beau poli, et porte des taches imitant l'écriture. || *Bois de lessive*. Nom vulgaire du cytise des [illegible]

[illegible] *de liège*. Arbre des colonies. || *Bois de lierre*. Synonyme vulgaire du Cytise des Alpes. || *Bois de luce*. Arbre de Cayenne. || *Bois de mafoutres*. Arbre de Madagascar. || *Bois de mai*. Nom vulgaire de l'aubépine.

— Techn. *Bois d'émail*. Celui qui est fendu ou scié du centre à la circonférence.

— Bot. *Bois de mâts*. Le memecylon cordé que l'on trouve à l'île Maurice.

— Cout. forest. *Bois de maronage* ou *marronage*. Bois que les usagers peuvent se faire délivrer pour la construction et la réparation de leurs bâtiments.

— Bot. *Bois de merle*. L'andromède aux feuilles de saule, dans les îles Mascareigne et à Maurice; l'olivier du Cap, en Afrique, et le celastre ondulé, en Amérique. || *Bois de merle*. Arbuste de l'île de France.

— Techn. *Bois de merrein* ou *merrain*. V. MERRAIN. || *Bois de moule*. Morceaux de bois qui, chez les fondeurs de caractères, servent à tenir le moule, à l'ouvrir et à le fermer.

— Forêt. *Bois d'entrée* ou *d'entre*. Bois qui est entre vert et sec, celui dont les arbres ont les houppiers ou quelques branches desséchées.

— *Bois de palissandre*. V. PALISSANDRE.

— Comm. *Bois de Perpignan*. Rejetons du micocoulier, dont on fait des fouets dans les Pyrénées orientales.

— Bot. *Bois de perroquet*. Le *fissilier* des îles Maurice et Mascareigne, dont le fruit est recherché par les perroquets. || *Bois de pieux*. Arbre des Moluques. || *Bois de pintade*. L'*ixora coccinea*, dans les îles de l'Afrique orientale, et l'ardisier crénelé, dont le bois agréablement veiné de diverses couleurs imite le plumage de la pintade. || *Bois de plomb*. V. BOIS DE CUIR. || *Bois de poivrier*. Arbre de l'île de France. || *Bois de pomme*. Arbre de l'île de France. || *Bois d'éponge*. Arbre de l'île Bourbon. || *Bois de prinne*. Synonyme de Bois de bourdaine.

— Techn. *Bois d'équarrissage* ou *bois carrés*. Bois qu'on équarrit pour les ouvrages de charpenterie. Les bois carrés sont dits *flacheux*, quand ils ne sont pas équarris à vive arête, et qu'il reste aux angles beaucoup de déchet.

— *Bois de rebours*. V. BOIS TRANCHÉ.

— Écon. forest. *Bois recepé* ou *de recepage*. Arbre qui, ayant été dégradé, a été coupé par le pied pour en faire revenir d'autres de plus belle venue.

— Techn. *Bois de refend*. Celui dont on fait du merrain, des lattes, des échalas.

— Bot. *Bois de reinette*. Nom vulgaire du *dodonea angustifolié*, dont les feuilles exhalent une odeur de pomme reinette très-prononcée.

— Techn. *Bois de remontage*. Bois propre à remonter les pièces de canon et à construire des affûts, avant-trains, etc.

— Techn. *Bois de Rhodes* (du gr. ῥόδον, rose). Bois qui a une odeur de rose fort agréable et qu'on emploie dans la parfumerie. Les botanistes le prenaient pour une espèce de balsamier; Broussonnet a reconnu qu'il s'agissait du bois fourni par deux liserons arborescents des Canaries. || Aux Antilles, l'*ehretica fruticosa*; à Cayenne, le *licaria guranensis*, à la Chine, le *tse-tau*, dont on ne connaît pas le genre et dont le bois rouge noirâtre est rayé de belles veines d'un noir brillant.

— Bot. *Bois de rivière*. Arbre des Antilles. || *Bois de Sainte-Lucie*, le *mahaleb*, ou *cerisier de Sainte-Lucie*. V. CERISIER. || *Bois de sang*. L'un des noms vulgaires du millepertuis en arbre. || *Bois de savane*. A Haïti, l'agnante pyramidale et le gattilier à feuilles digitées; à Cayenne, le coumarouna odorant. || *Bois de savonnette*. Arbre de Saint-Domingue. || *Bois de senteur*. Le bleu est le *ruiza variable*, et le blanc est le ruizia cordiforme. || *Bois de seringue*. Arbre d'Amérique.

— Techn. *Bois de service*. Bois de construction.

— *Bois des bénéfices*. V. BOIS DES ECCLÉSIASTIQUES.

— Anc. législ. *Bois des chartreux*. Ceux qu'on permettait aux chartreux d'administrer.

— Anc. cout. *Bois des ecclésiastiques et gens de main morte*. Bois que le clergé possédait avant la révolution.

— Jurispr. forest. *Bois des majorats*. Bois qui faisait partie des majorats dotés par le souverain et qui pouvait faire retour à la couronne, et celui qui provenait des particuliers auxquels le roi a accordé des titres.

— Bot. *Bois de soie*. V. ARBRE DE SOIE. || *Bois de sources*. Nom vulgaire de l'aquilice, qui croît ordinairement dans les endroits ombragés, près des sources. On le trouve dans l'Inde et à Mascareigne.

— Techn. *Bois de tins*. Bois qui n'ayant pas assez de valeur intrinsèque pour être employé dans la charpente d'un vaisseau, ne sert qu'à des besoins du second ordre.

— Comm. *Bois de traverse*. Parmi le bois flotté, pur hêtre ou charme dépourvu d'écorce.

— *Bois d'huile*. V. BOIS DES DAMES.

— Techn. *Bois d'Inde*. Nom vulgaire de tous les bois de teinture qui nous viennent des Indes orientales et occidentales; en particulier deux espèces de myrtes, le myrte à piment de la Jamaïque, et le myrte de l'île de Haïti. || *Bois d'œuvre*. Bois destinés aux constructions et à la fabrication des différents ouvrages.

— Bot. *Bois d'olive*. Olivier de l'île Masca- [illegible]

la même île.

— Cout. *Bois domaniaux*. Ceux qui appartiennent à l'État et qui autrefois étaient désignés par *bois du roi*.

— Bot. *Bois d'or*. Charme du Canada. || *Bois d'oreille*. Nom vulgaire du garou. || *Bois d'ostie*. Arbre des Antilles.

— Techn. *Bois d'ouvrage*. Celui qu'on travaille dans les forêts pour différents ouvrages, comme sabots, sébiles, saunières, etc. || *Bois doux*. Bois qui a peu de fils et de nœuds. || Bot. L'aralia arborescent.

— Bot. *Bois dur*. Charme du Canada; le sécurinega de l'Inde, dont le bois résiste à la hache.

— Comm. *Bois échappés*. Bois qui, pendant

le flottage, sont transportés dans les terres par le débordement.

— *Bois de cerf.* Moll. Rocher scorpion.

— *Bois de montagne.* Minér. L'asbeste fibreux, brunâtre et ligniforme.

— *Bois veiné.* Moll. Nom vulgaire du volute hébraïque.

— Techn. *Bois échauffé.* Celui dans lequel on remarque de petites traces rouges et noires, présage de pourriture.

— Forêt. *Bois ehouppé* ou *déshonoré.* Ceux dont on a coupé la cime ou les branches. || *Bois en défends.* Ceux dont l'entrée est interdite aux bestiaux, ou ceux dont on défend la coupe pour leur laisser prendre tout leur accroissement. Les bois abroutis seront recépés et tenus en défends jusqu'à ce que le rejet soit au moins de six ans. || *Bois encroué, encorné* ou *encrouté.* Arbre renversé sur un autre et dont les branches se sont entrelacées avec celles de l'arbre sur lequel il est tombé. || *Bois en étant.* Celui qui est debout vif ou mort.

— Techn. *Bois en grume.* Celui qui est encore dans son écorce, qu'on amène sans être équarri et qui est tel qu'il se trouve sur pied, comme sont les pilotis, les bois de charronnage et d'autres ouvrages. Cette expression a signifié Bois en tas. V. GRUME.

— Anc. cout. *Bois en gruerie, grairie, ségrairie ; tiers et danger.* Bois dans lesquels le roi avait autrefois la justice et une portion quelconque dans les coupes.

— Forêt. *Bois en pueil.* Taillis qui est à son second ou troisième bourgeon. || *Bois épais.* Boqueteaux situés isolément sur les terres.

— Bot. *Bois-été.* Arbre de la Martinique.

— Comm. *Bois étranger.* Outre les bois exotiques, on nomme aussi dans le commerce de Paris *bois étranger* celui que l'on tire des forêts des Vosges en Lorraine. || *Bois exotique.* Bois qui ne croissent pas dans nos climats et qui sont apportés de l'étranger. || *Bois exploités.* Se dit des coupes qui sont faites et des bois qui sont coupés.

— Bot. *Bois-falaise.* Myrte de la Martinique.

— Techn. *Bois feuillard.* Cercles à relier les futailles. || *Bois flâcheux.* Celui qui n'est pas équarri à vive arête et auquel il reste beaucoup de déchet.

— *Bois fléau.* Arbre des Antilles.

— Comm. *Bois flottant.* Celui dont la pesanteur spécifique est moindre que celle de l'eau, ce qui le soutient sur l'eau. || *Bois fondrier.* Celui dont la pesanteur spécifique étant plus forte que celle de l'eau dans laquelle il est plongé, le fait retomber au fond de l'eau.

— *Bois fossile.* Bois de différentes espèces qu'on a trouvé, après des milliers d'années de séjour sous terre ou dans l'eau, aussi sain que lorsqu'il y avait été placé, à l'exception de sa couleur, qui était devenue noire.

— Comm. *Bois français.* Bois qui se tire communément des forêts de la Champagne, du Bourbonnais et de la Bourgogne.

— Techn. *Bois gauche* ou *déversé.* Celui qui n'est pas droit par rapport à ses angles et à ses côtés. || *Bois gélif.* Celui qui a des fentes intérieures qui lui sont venues par la gelée.

— *Bois gentil.* V. LAURÉOLE.

— Forêt. *Bois gisant.* Celui qui est coupé, arraché ou tombé, et qui est couché sur la terre. Il est opposé à *bois en étant.*

— Bot. *Bois glu.* Espèce de glutier de Cayenne.

— Techn. *Bois gras.* Les arbres qui ont végété dans les marais ou autres lieux humides et qui ont le bois plus tendre que ceux qui proviennent des terrains secs.

— Bot. *Bois guillaume.* Nom vulgaire, dans nos colonies de la mer des Indes, de diverses conises et baccharides frutescentes, qui sont munies de feuilles visqueuses. || *Bois guitarin.* Nom vulgaire de trois espèces d'arbres. Le *citharaxyle cinéré* de Haïti, le *citharaxyle quadrangulaire* de la Martinique, et le *citharaxyle caudé.* || *Bois Hinselin.* Nom vulgaire du moureiller de la Guadeloupe, ainsi nommé de ce que le colon Hinselin se déchira le premier les mains avec ses feuilles, dont la surface intérieure est hérissée d'aiguillons. || *Bois immortel.* Arbre de Madagascar.

— Techn. *Bois imparfait.* Synonyme d'AUBIER.

— Bot. *Bois incorruptible.* L'acoumat à grappes ; le petit acoumat ; l'endrach de Madagascar ; le sassafras, etc. || *Bois indigène.* Celui [illegible] avoir été transporté d'un pays étranger.

— Cout. *Bois indivis.* Celui qui est possédé indivisément par plusieurs communes ou propriétaires.

— Bot. *Bois Isabelle.* Le laurier rouge ; le myrte à feuilles rondes de la Dominique ; un nerprun de Surinam. || *Bois jaune.* Le laurier de la Jamaïque, laurier chloroxyle ; le bignone à ébène ; le tulipier ; le sumac fustet ; le broussonnetie des teinturiers ; l'érythalide des Antilles ; le calac aux feuilles d'ortie ; l'ahouai ondulé des îles Mascareigne et Maurice ; le leucoxyle aux feuilles de laurier, de Madagascar, et le myraine africain. || *Bois jean.* Un des noms de l'ajonc. || *Bois joli.* Synonyme de Bois gentil. || *Bois laiteux.* Nom de tous les arbres de la famille des euphorbiacées ; mancenillier ; plusieurs taberniers ; presque tous les arbres à fleurs apocynées : rauwolfia canescens ; sidéroxyle lycioïde des bords du Mississipi ; le *cameraria* à feuilles larges ; plusieurs espèces de glutiers, etc. || *Bois Lamon.* V. BRÉSILLET.

— Comm. *Bois lardoire.* Nom que reçoit le fusain en France et le prockie à l'île de France.

— Bot. *Bois laurier.* Croton aux feuilles de laurier aux Antilles.

— Techn. *Bois lavé.* Celui sur lequel on a fait disparaître les traits de scie et de rencontre. || *Bois léger.* Syn. de Bois blanc.

— Bot. *Bois lousteau.* Nom vulgaire du fusain en France et à l'île Maurice. || *Bois lucé.* Espèce de mouriri. || *Bois-mabouya.* Espèce de morisone, à la Martinique ; aux Antilles, câprier qui répand une mauvaise odeur. || *Bois macaque.* Arbrisseau de Cayenne. || *Bois madame.* Arbre de la Martinique.

— Techn. *Bois madré.* Celui qui a des petites taches brunes.

— Bot. *Bois manche-houe.* Nom vulgaire du clavalier, dont les indigènes de Cayenne et les nègres font des manches de houe. || *Bois mandron.* Arbre d'Amérique. || *Bois Marie.* Arbre des Philippines.

— Écon. domest. *Bois marmenteaux,* ou *marmaux,* ou *de touche.* V. MARMENTEAU, etc.

— Techn. *Bois méplat.* Celui qui est équarri beaucoup plus large qu'épais, comme les membrures pour la menuiserie.

— Bot. *Bois mondongue.* Arbre de la Martinique.

— Forêt. *Bois mort.* Arbre séché sur pied, branches qui ne reçoivent plus de sève et qui se dessèchent.

— Techn. *Bois mouliné.* V. BOIS CARIÉ.

— Bot. *Bois mousse.* Arbre de Cayenne. || *Bois néphrétique.* Le bouleau en Europe ; le ben en Afrique, et au Mexique un arbre indéterminé.

— Comm. *Bois neuf.* Celui qu'on transporte dans des bateaux ou sur des charrettes et non point par le secours du flottage.

— Techn. *Bois noailleux* ou *rustique.* Arbre qui a crû sur les terrains graveleux, dans les sables, et exposés au soleil du midi. On les nomme aussi *bois madrés.*

— Bot. *Bois noir.* Aux Indes, le mimose lebbeck et le diospyros ebenum ; aux Antilles, l'aspalathe d'ébène.

— Techn. *Bois noueux.* Bois traversé de nœuds. || *Bois œuvrés.* Pièces de bois préparées pour les constructions. || *Bois ouvré.* Celui qui est travaillé et façonné de manière à former les ouvrages auxquels on l'avait destiné.

— Bot. *Bois palmiste.* Arbre de la famille des légumineuses, le geoffroyer spineux.

— Forêt. *Bois pelard.* Celui dont on a enlevé l'écorce sur pied pour en faire du tan.

— Bot. *Bois perdrix.* L'heisterie coccinée.

— Comm. *Bois perdu.* Celui qu'on jette dans l'eau, qui l'entraîne par son courant ; ce qui a lieu pour le transport sur les rivières qui ne sont pas assez fortes pour supporter des trains ou des bateaux.

— Minér. *Bois pétrifié.* V. FOSSILE.

— Bot. *Bois pigeon.* Arbre de l'Île de France. || *Bois piquant.* Nom vulgaire du fragon.

— *Bois pouilleux.* Syn. de Bois échauffé.

— Techn. *Bois précieux.* Tous les beaux bois qui servent aux tabletiers, aux plaqueurs, aux marqueteurs, etc.

— Bot. *Bois puant.* En Europe, l'anagyre fétide ; à Cayenne, le cassie fétide ; dans la Guiane, le pinigale tétrapétale ; à Haïti, le capparis breynia ; dans l'Inde, le mimose farnésien. || *Bois punais.* Syn. de Cornouiller sanguin. || *Bois quevis.* Nom madécasse de plusieurs arbustes de la mer des Indes. Ils constituent le genre quivisia de Commerson.

— Forêt. *Bois rabougris.* Arbres petits, malvenants, arrêtés dans leur croissance.

— Bot. *Bois ramon.* Le trophis américain, le sapinde saponaire et l'érythroxyle roux.

— Comm. *Bois résineux.* Arbres qui produisent la résine, tels que le pin, le sapin, le mélèze.

— Techn. *Bois rouge.* Celui qui est sujet à s'échauffer et à pourrir.

— Comm. *Bois roulé.* Celui dont les cernes sont séparées, en sorte qu'on peut les débiter.

— Techn. *Bois roux.* Chêne de bonne qualité qu'on travaille avant d'être sec, et qui présente une couleur rouge pâle, à peu près comme la rose simple.

[illegible] mêlée. || Bois qui n'a aucun vice de pourriture ou de carie.

— Techn. *Bois sain et net.* Qui n'a ni fistules ni nœuds vicieux.

— Bot. *Bois saint.* L'un des noms du garou et du gayac.

— Techn. *Bois satiné.* Un des plus beaux bois de marqueterie anciennement connus ; ainsi nommé à cause de la variabilité de ses reflets colorés et ondoyants. Il y en a de trois sortes, le rouge, le veiné et le paillé ; ils appartiennent au genre férolie, et viennent de Cayenne et des Antilles. || Le prunier est aussi nommé *bois satiné,* à cause de ses veines variées et chatoyantes, qui sont ondées de brun et d'un jaune rougeâtre.

— Forêt. *Bois sec.* Menu bois qui est mort et tombé à terre ou qui tient encore aux arbres.

— Jurispr. anc. *Bois séquestrés.* On appelait ainsi les bois sur lesquels on avait apposé le séquestre, pour cause d'émigration ou de condamnation à mort des propriétaires.

— Bot. *Bois siffleux.* Le fromager, le sébastier, le kedmie à feuilles de tilleul, et le moutouchi.

— Minér. *Bois silicifié.* Bois changé en silex.

— Forêt. *Bois sur pied.* Syn. de Bois en étant.

— Bot. *Bois tabac.* Nom vulgaire du manabée velu.

— Forêt. *Bois taillis.* Bois qu'on taille de temps en temps, et dont les arbres n'atteignent jamais par conséquent une grande hauteur.

— Bot. *Bois tambour.* L'ambore tambourisse, arbre de Madagascar, de Mascareigne et de l'île Maurice, dont le tronc creux sert à faire des caisses de tambour.

— *Bois tendre.* Bois dont la contexture est faible et molle. On le nomme aussi *bois blanc,* mais plus improprement, parce que tous les bois tendres ne sont pas blancs.

— Bot. *Bois tendre à caillou.* Acacie aux feuilles de fougère, le mimose arborescent des Antilles.

— *Bois tors.* Bois qui n'est pas droit.

— Techn. *Bois tortu.* Celui qui est bon à faire des pièces courbes.

— Techn. *Bois tranché.* Celui dont les fibres ne suivent pas une ligne droite, mais font des inflexions dans l'arbre.

— Bot. *Bois trompette.* Le *cecropia peltata,* dont le bois est creux et sert à des conduits d'eau.

— Techn. *Bois vermoulu.* Bois percé par les vers. || *Bois vert.* Celui qui n'a pas encore perdu sa sève.

— Forêt. *Bois vif.* Celui qui est sur pied prenant nourriture. On oppose cette dénomination à *mort bois,* qui contient toutes les espèces de peu de valeur, comme les épines, les genêts, les ronces, etc. || Techn. Celui qui est à arêtes vives, sans écorce ni aubier.

— Bot. *Bois violon.* Petit arbre de l'île Maurice, nommé aussi *macaranga.*

— BOIS se dit encore des cornes rameuses du cerf, du daim, du chevreuil, de l'élan, du renne. Le bois du cerf. Le bois du renne. Un bois de cerf, de renne. Cerf qui a posé, qui a perdu son bois. Sa tête parée plutôt qu'armée d'un *bois* vivant, et qui, comme la cime des arbres, tous les ans se renouvelle. (Buff.) Comme un vieux cerf, dans une forêt, porte son *bois* rameux au-dessus des têtes des jeunes faons. (Fén.) Son front d'un *bois* rameux à l'instant s'est armé. (Desaintange.)

Au milieu de l'arène il s'élance et s'arrête,
Dresse le *bois* rameux qui couronne sa tête.
(ROUCHER.)

— Chasse. *Toucher au bois.* Se dit en parlant du cerf qui, ayant refait sa tête, la frotte contre les arbres pour détacher la peau velue qui la couvre.

— Fig. et fam. On dit d'une femme infidèle, qu'elle fait *porter du bois* à son mari.

— Syn. com. BOIS, CORNES. La substance de la *corne* a de l'analogie avec celle des ongles, et la substance du *bois* avec celle du bois végétal. Des *bois* de certains animaux, tels que le cerf, la chimie tire des sels et la médecine divers remèdes. Des *cornes* de divers quadrupèdes, l'industrie fait une multitude d'ouvrages connus. La *corne* est un simple jet, droit ou courbé en divers sens, lisse ou strié et cannelé, creux à sa base, et placé sur une proéminence de l'os frontal. Le *bois* est une tige rameuse, revêtue d'une écorce dans le temps de son accroissement, solide dans toute son épaisseur, divisée en rameaux, et en tout semblable à une production végétale. La *corne* est permanente, elle ne tombe que par accident. Le *bois* tombe dans une saison réglée et ensuite il repousse.

BOIS (Lac des). Géogr. Grand lac de l'Amérique septentrionale entre le lac Ouimpy et le lac Supérieur. Il a environ 100 kil. sur 48.

BOISAGE. s. m. Techn. Tout le bois dont on s'est servi pour boiser.

— Mar. Action de boiser un bâtiment.

BOIS DE VIE. s. m. pl. Hist. relig. Deux petits bâtons ronds, semblables à ceux qui servent à rouler les cartes de géographie, dont les juifs font usage pour prendre les livres de la Loi. Les juifs ont un respect superstitieux pour ces bois.

— Phil. hermét. Le mercure.

BOISDUVALIE. s. f. Bot. Genre de la famille des onagrariées, comprenant deux espèces, la boisduvalie élégante et la densiflore.

— Entom. Genre de diptères de la famille des phylomydes, qui ne renferme que des espèces propres aux pays chauds, au nombre de cinq, dont le type est la boisduvalie brillante.

BOISÉ, ÉE. part. pass. du v. Boiser. S'empl. adjectiv. Salon boisé. Chambre boisée.

— Qui est bien garni de bois, en parlant d'un pays, d'une terre. Pays boisé. Département, canton bien boisé. Terre qui est plus boisée que telle autre. Le sol de Mondon est *boisé* et pittoresque, mais il n'y a point de lac. (Senanc.)

BOISEMENT. s. m. Plantation de bois. || État d'un pays boisé.

BOISER. v. a. 1re conj. Garnir de boiserie, de menuiserie. Faire boiser une chambre, un cabinet. On boise ordinairement les rez-de-chaussée.

— Mar. Construire la carcasse d'un bâtiment, en montant tous les membres sur la quille. || Remplir par de nouveaux couples les espaces qui séparent les couples de levée, pour compléter la membrure ou carcasse d'un vaisseau en construction.

BOISERIE. s. f. Menuiserie en bois plat dont on revêt les murs d'un appartement. Une boiserie en chêne. Une boiserie peinte, sculptée. Les panneaux d'une boiserie. Armoire pratiquée dans la boiserie.

BOISEUX, EUSE. adj. Qui est de la nature du bois. Plante boiseuse. Racine boiseuse. Presque inusité. Les botanistes disent *ligneux,* qui a passé dans le langage ordinaire.

BOISGELIN DE CICÉ (Jean-de-Dieu Raymond de), Archevêque, né à Rennes en 1732, mort en 1804 ; fut membre des notables en 1787 ; se signala par son zèle et sa générosité lors d'une disette à Aix, dont il fut archevêque ; fut député du clergé aux États généraux ; émigra en Angleterre ; de retour en France, fut nommé archevêque de Tours, puis cardinal.

BOISILIER. s. m. Mar. Coupeur de bois.

BOIS-LE-DUC. Géogr. Ville forte de Hollande, chef-lieu du Brabant septentrional, à 80 kilom. S.-E. d'Amsterdam, sur le Dommel et l'Aa ; 13,000 hab. Ville bien bâtie, entrecoupée de canaux que l'on peut passer sur vingt ponts ; belle église de Saint-Jean, hôtel de ville, hôtel du gouverneur. Coutelleries, quincailleries, fabriques d'aiguilles et d'étoffes de laine. Patrie du philosophe Gravesende.

BOISROBERT (François le Métel de). Né à Caen en 1592 ; poète et bel-esprit, favori de Richelieu, et l'un des fondateurs de l'Académie française, dont les séances se tinrent longtemps chez lui. Boisrobert était joueur, gourmand et débauché. Il mourut en 1662, laissant des poésies, des contes et des pièces de théâtre.

BOISSE (Eaux minérales de). Géogr. Eaux situées à une demi-lieue de Fontenay-le-Comte. Les eaux de Boisse sont purgatives, et contiennent apparemment du carbonate et du sulfate de chaux et de l'hydrochlorate de soude.

BOISSEAU. s. m. (du celt. *boesell,* formé de *boes,* bois, et le *tel,* en composition *sel,* creusé). Ancienne mesure de capacité pour les matières sèches, et qui était plus ou moins forte, selon les différentes provinces. Ses divisions étaient : le demi-boisseau, le quart, le demi-quart, le litron et le demi-litron. Boisseau se dit du vaisseau et de ce qu'il peut contenir. Un boisseau de blé. Un boisseau de son. Un boisseau de farine. Un boisseau de lentilles, de haricots. Un boisseau de sel. Un boisseau de charbon. Vendre au boisseau. Mesurer au boisseau. || Cette mesure avait autrefois une capacité différente dans presque toutes les juridictions de France. Le *boisseau de Paris* était resté à peu près égal à celui que Charlemagne avait établi pour toute la France : il contenait environ 10 kilogr. de blé ; il se divisait en 16 litrons et équivalait à 13 litres. || Dans quelques localités, le boisseau est une mesure agraire. A Lubeck, on distingue le *boisseau à 60 perches carrées,* qui vaut en ares 12,73, et le *boisseau à 80 perches carrées,* qui vaut en ares 16,97.

— Techn. Trou conique d'une cannelle qui reçoit la clef. || Chez les passementiers, Instrument à faire les poignées des cravaches et toutes sortes de tresses rondes. || Chez les tanneurs, Cylindre creux qui fait partie du moulin destiné à la préparation du tan. || T. de boutonn. Instrument fort léger que les boutonniers mettent sur leurs genoux pour travailler. || T. de fontain. Boîte de cuivre dans laquelle tourne le robinet. || Poterie et archit. Vases sans fond, ou tuyaux de terre cuite vernissée ou non vernissée qui s'emboîtent les uns dans les autres, et que l'on place dans l'épaisseur des murailles ou en dehors, sous un enduit de plâtre, pour former les chausses d'aisances. On fait aussi des boisseaux en fonte de fer. || Petit pot de terre à l'usage du fabricant de pipes.

— Prov. et fig., dans le style de l'Écriture. *Mettre la lampe, la lumière sous le boisseau.* Cacher la vérité aux hommes, refuser de les éclairer. La lumière de la philosophie divine et humaine éclaire les nations ; il faudrait faire tomber la voûte des cieux pour la remettre sous le *boisseau.* (Boiste.)

— *Mettre la lampe, la lumière sous le boisseau* [illegible] talents dans l'obscurité, ne pas les utiliser, les faire valoir.

BOISSELAGE. s. m. Travail, office de mesureur de blé.

BOISSELÉE. s. f. Mesure d'un boisseau ce qu'il peut contenir. Une boisselée de grain. Acheter une boisselée de farine.

— *Une boisselée de terre.* Ce qu'il faut de terrain pour y semer un boisseau de blé.

BOISSELIER, IÈRE. s. Celui, celle qui fait ou vend des boisseaux, et autres mesures de capacité, des ustensiles de bois, etc.

BOISSELIÈRE. s. f. Ornith. Nom vulgaire de la pie-grièche grise.

BOISSELLERIE. s. f. Métier, commerce du boisselier. Apprendre la boissellerie. S'établir dans la boissellerie.

— Objets que fabrique le boisselier. Vendre, acheter de la boissellerie. Une voiture de boissellerie.

BOISSELON. s. m. Petite bêche à sarcler le blé.

BOISSON. s. f. (pr. *bo-a-çon*). Tout liquide dont on se sert, soit pour satisfaire au besoin de la soif et réparer les déperditions de nos fluides, soit pour stimuler l'estomac, soit enfin pour causer une excitation salutaire dans tous nos organes. Boisson très-saine. Boisson malsaine. Des boissons rafraîchissantes. Les droits sur les boissons. L'eau rougie est une excellente boisson. La bière est leur boisson ordinaire. Le petit-lait, tiré du lait de vache, est la *boisson* ordinaire en Islande. (Buff.) Le café est devenu populaire : le matin comme aliment, et après dîner comme *boisson* exhilarante et tonique. (Brill.-Sav.) Les *boissons* ne furent pas l'objet d'une attention moins sérieuse et de soins moins attentifs. (Id.) Les effets des *boissons* froides varient suivant l'abaissement de leur température, et suivant les conditions où se trouvent ceux qui en font usage. (R. Delorme. L'ingestion des *boissons* très-froides a été l'occasion d'accidents qui se sont terminés immédiatement par la mort. (Id.) Si l'usage immodéré des *boissons* fermentées, alcooliques et aromatiques, a des effets si fâcheux sur l'organisme, l'excès des *boissons* aqueuses ne laisse pas que d'offrir des inconvénients qui, pour être moins graves, n'en doivent pas moins être évités avec soin. (Id.) A Paris, l'eau-de-vie est la *boisson* favorite des chiffonniers et des gens de la basse classe : cette *boisson* est d'autant plus funeste qu'elle est ici d'une très-mauvaise qualité. (***)

— Vin, bière ou cidre qu'on boit habituellement. Acheter du vin, acheter du cidre pour sa boisson. Avoir toute sa boisson en cave.

— Dans quelques départements de la France, Eau passée sur le marc de la vendange. Les paysans vendent leur vin et boivent de la boisson.

— *Boissons aqueuses.* Boissons dont l'eau est le véhicule. Telles sont : l'eau proprement dite, l'eau sucrée, l'eau acidulée par quelque acide, la limonade, l'orangeade, l'eau vineuse ou rougie, l'oxycrat, l'eau aiguisée par une petite quantité d'eau-de-vie, l'eau tenant en dissolution une faible dose d'éther, les émulsions, le lait de coco frais, les sirops étendus d'eau, le xoconti, le petit-lait, et enfin quelques eaux distillées.

— *Boissons fermentées.* Celles qui proviennent de matières végétales qu'on a fait fermenter. Tels sont : le vin, la bière, le cidre, le poiré, le cormé, le pulque ou poulcre, le cachiri, le totouadi, le yolatole, le chicoha, le ouicou, le vin du palmier vinifère, le paya, le tari ou soury, le sakki, la sapinette, l'hydromel, le lipeta, le mead, le metheglin, etc.

— *Boissons alcooliques.* Celles dont l'alcool est le véhicule. Tels sont : l'alcool, l'eau-de-vie, le tafia ou rhum, le rack ou arack, le kirschwasser, le koetschwasser, le marasquin, le persicot, l'opium, le chosaf, le cocunar, etc.

— *Boissons aromatiques.* Celles qui se préparent par infusion, décoction ou mélange. Tels sont : le café, le thé et les diverses infusions théiformes, etc.

— *Excès de boisson.* Excès de vin, de liqueurs fortes.

— *Être adonné à la boisson, sujet à la boisson.* Être sujet à s'enivrer.

— *Être pris de boisson.* Être ivre. Toutes ces phrases sont familières.

— Mar. Mélange d'eau et de vinaigre que l'on donne aux gens de l'équipage. Distribuer de la boisson aux matelots.

— Syn. comp. BOISSON, BREUVAGE. On appelle *boisson* tout fluide destiné à désaltérer les hommes et les animaux. L'eau, le vin, la bière, le cidre, etc., sont des *boissons*. Le *breuvage* est une liqueur composée exprès pour produire quelque effet particulier. On donne les *breuvages* salutaires et des *breuvages* pernicieux. Il faut prendre des *boissons* pour vivre. La médecine ordonne des *breuvages*. On fait un usage habituel des *boissons*. Les *breuvages* ne s'emploient que dans les cas extraordinaires.

BOISSY (Louis de). Auteur comique fécond, mais médiocre, né en 1691 au Vic en Auvergne, mort en 1758, a composé entre autres pièces : *le Babillard, le Français à Londres, le Sage étourdi, l'Homme du jour.* Il fut reçu à l'Académie en 1754 ; il se chargea ensuite de la direction d'un journal, la *Gazette de France*, et plus tard du *Mercure*.

Né en 1756 dans le département de l'Ardèche, mort en 1826. Député à la Convention nationale, il la présida dans la journée du 1er prairial an III (20 mai 1795), la sauva de l'attaque des factieux par sa constance et sa fermeté, et mérita par sa noble conduite les applaudissements et les remercîments de l'assemblée et de la France. Sous Napoléon, il fut sénateur et commissaire extraordinaire ; en 1814, pair de France, et en 1816 membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Ses œuvres ont été publiées sous le titre d'*Études littéraires et poétiques d'un vieillard*.

BOISTE. s. f. Anc. cout. Péage ou droit de percevoir la dîme des menus grains.

BOISTE (Pierre-Claude Victoire). Né à Paris en 1765, et mort à Ivry-sur-Seine en 1824 ; savant lexicographe français qui altéra sa vie par ses immenses travaux, malgré la vie calme et régulière qu'il menait. Il avait lu prodigieusement, mais comme il manquait de goût et de jugement, il avait mal digéré ses lectures. On a de lui plusieurs ouvrages estimables, entre autres un *Dictionnaire de la langue française*, ouvrage important, fait avec beaucoup de conscience, avec des définitions exactes, mais obscur et confus par son trop de brièveté et son manque d'ordre.

BOIS-YVON (Eaux minérales de). Géogr. Eaux ferrugineuses situées à 16 kilom. d'Avranches, dép. de la Manche.

BOITE. s. f. État du vin bon à boire, degré auquel il devient potable. Du vin en boite. Du vin qui est dans sa boite. Du vin qui n'est pas encore en boite.

— Petit vin qu'on obtient en versant de l'eau sur le marc avant qu'il soit entièrement pressuré.

BOÎTE. s. f. (du celt. *boestl*, formé de *boes*, bois, et *twl*, *tel*, creusé ; on écrivait autrefois *boëte*). Sorte d'ustensile de métal, de bois ou de carton, avec un couvercle, et qui est destiné à contenir différentes choses. Grande boîte. Petite boîte. Boîte ronde, ovale, carrée. Boîte plate. Boîte d'or, d'argent. Boîte de fer, de plomb, de fer blanc. Boîte d'écaille, d'ivoire. Boîte de buis, de cèdre, de noyer. Boîte de chêne, de sapin. Boîte à compartiments. Boîte à double fond. Boîte garnie, enrichie de diamants. Boîte à portrait. Boîte à confitures. Boîte à thé. Boîte à tabac. Boîte à savonnette. Boîte à poudre. Boîte à perruque. Le couvercle d'une boîte. Le fond d'une boîte. Ouvrir une boîte. Fermer une boîte. On envoya de Gênes à son éminence une grande caisse de confitures bien dorées, et artistement arrangées dans leurs *boîtes*. (Le Sage.)

— *Boîte* signifie encore ce qui est contenu dans une boîte. Une boîte de bonbons. Une boîte de fruits confits. Une boîte de pastilles. Une boîte de pilules. Une boîte d'onguent. Une boîte de capsules.

— Absol. Tabatière, et principalement, tabatière d'un certain prix. Une belle boîte. Une boîte en or, en argent. Une boîte ornée d'un portrait. Perdre, oublier sa boîte. Le roi lui a fait présent d'une *boîte* d'or enrichie de diamants. (Laveaux.)

— Techn. Chez les facteurs d'orgues, Tuyaux de forme cylindrique, par le moyen desquels le vent du sommier passe dans le corps de la trompette ou autre jeu d'anche. || Chez les fontainiers, Coffre de fer percé de trous, placé à la superficie d'une pièce d'eau pour empêcher les ordures de passer dans une conduite. || Ce qui forme la jonction des deux pièces d'une soupape. || Chez les épingliers, Petit coffre couvert de plusieurs brins de fil de fer, pour y contenir les épingles et les empêcher de remuer à la pression des cisailles. || Chez les serruriers, Espèce de douille scellée dans un billot, pour recevoir l'extrémité d'une barre et la tenir ferme. || Chez les tourneurs, Morceau de bois long de 5 centim. environ, que l'on ajoute à vis au mandrin ou à l'arbre du tour quand on veut tourner quelque ouvrage en l'air. || Chez les tisserands, partie creuse de la navette où est l'espolin. || Partie d'un vilebrequin où la mèche est fixée au corps de cet instrument. || *Boîte de table à bracelets.* Chez les metteurs en œuvre, Lame d'or ou d'argent battu, pliée de façon que la partie inférieure avance plus que l'autre. Une petite languette de même matière est soudée sur cette lame vers l'endroit où elle est pliée, se termine par un bouton qu'on soulève et sur lequel on appuie, pour chasser ou retenir l'étoffe prise entre les deux parties de la lame. || *Boîte à lisser.* Chez les cartiers, Instrument de bois à deux manches, et qui par le milieu entre dans l'entaille qui est au bout de la perche à lisser. Cette boîte reçoit par son extrémité inférieure une pierre noire fort dure et très-polie, qui sert à lisser les cartes par le frottement.

— Imprim. Partie d'une sorte de presse qui n'est presque plus en usage aujourd'hui. || Chez les imprimeurs en taille douce, morceau de bois en forme d'arc, garni de fer-blanc à l'intérieur et servant à faire tourner le rouleau.

— Orfèvr. *Boîte de montre.* Petite caisse ronde en or, en argent ou tout autre métal, qui sert à renfermer le mouvement d'une montre pour empêcher la poussière de la salir et la rendre portative. || Les boîtes se composent de la cuvette et de la lunette. V. ces mots. || *Monteur de boîtes.* Ouvrier qui ne s'occupe que de la fabrication des boîtes de montres. || *Boîte à* ... enferme les *boîtes à moulures*. || *Boîte à moulure.* Petit coffret à compartiments dans lequel il enferme les paillons de soudure. Chaque compartiment est marqué d'un chiffre qui indique le titre de la soudure qu'il contient.

— Serrur. *Boîte à foret.* Espèce de bobine, ordinairement en bois, traversée d'une broche de fer d'un décimètre environ de longueur, dont un des bouts est pointu pour entrer dans le plastron, et l'autre bout est percé d'un trou carré dans lequel on introduit les *forets* et les *fraises* que l'on fixe avec une vis à oreilles.

— Mécan. *Boîte à cuir*, ou *boîte à étoupes.* Place destinée à renfermer, dans une machine, des cuirs gras ou des étoupes imbibées de suif, placées autour d'une tige qui tourne ou qui a un mouvement de va et vient, pour empêcher l'entrée ou la sortie de l'air ou des vapeurs dans le vase auquel cette sorte de boîte est appliquée.

— Monn. *Boîte d'essai.* Petit coffre qui renferme les monnaies essayées. || *Boîte.* La partie du balancier où se trouvent les flans quand on les marque.

— Charr. *Boîte de roue de voiture.* Boîte faite de cuivre fondu dans un moule de sable ou de fonte de fer, et ayant la forme d'un cône tronqué, qui empêche l'essieu de frotter sur le bois ou moyeu de la roue. Cette boîte porte à son gros bout et à sa partie extérieure deux pièces saillantes, nommées *oreilles*, qu'on fait entrer de force dans des mortaises pratiquées au bois du moyeu.

— Menuis. *Boîte du crochet de l'établi.* Morceau de bois qui entre au bout d'une mortaise faite au bout de l'établi et dans laquelle est placé le crochet de fer.

— Art milit. *Boîte à pierrier.* Dans l'artillerie, corps cylindrique et concave, fondu de bronze ou forgé de fer, avec une anse ou une lumière ; on remplit la boîte de poudre, on la place ensuite dans le pierrier par la culasse, derrière le reste de la charge qu'elle chasse en prenant feu. || Bout de la hampe des écouvillons, par le moyen desquels on nettoie et on rafraîchit le canon. || Bout d'un refouloir. || Embouchure de fer ou de fonte dans laquelle entre le bout d'un essieu d'affût. || Cylindre de cuivre armé de couteaux d'acier qui servent à égaliser l'âme des canons. || *Boîte à tournevis.* Boîte qui renferme tous les outils nécessaires au soldat pour chasser les goupilles, repousser la noix, retirer les vis, etc.

— Mar. *Boîte de gouvernail.* Pièce de bois percée au travers de laquelle passe le timon de la barre.

— Artific. *Boîte de réjouissance.* Petit mortier de fonte que l'artificier bouche avec un tampon de bois, après l'avoir rempli de poudre. Il y met le feu par une lumière. || L'artificier appelle aussi *boîtes* des pièces de bois ou de carton qui couvrent les communications des feux fixes avec les feux mobiles.

— Anat. *Boîte du crâne.* La cavité osseuse qui renferme le cerveau.

— Chirurg. *La boîte de Petit.* Machine pour maintenir en contact les fragments des os de la jambe, dans les fractures compliquées de cette partie. || *Boîte.* Portion de l'arbre du trépan qui reçoit la pyramide et le trépan perforatif. || Nom vulgaire de plusieurs articulations. La boîte du genou, de la hanche. De là vient l'expression *genou déboîté*. || Espèce de capsule qu'on applique au devant d'un anus contre nature, pour recevoir les matières intestinales qui s'écoulent continuellement par cette ouverture.

— Médec. *Boîte fumigatoire.* Boîte qui contient tous les objets nécessaires pour secourir les noyés et les asphyxiés, au moyen des fumigations.

— *Boîte des pauvres.* Boîte où sont reçues les aumônes, les charités pour les pauvres.

— Myth. *Boîte de Pandore.* V. PANDORE.

— On dit fam. en parlant d'une chambre, d'une voiture bien close, *qu'elle ferme comme une boîte, qu'on y est comme dans une boîte.*

— *Boîte de la poste, boîte aux lettres,* ou absol. *boîte.* Espèce de tronc dans lequel on dépose les lettres que la poste se charge de faire parvenir. Boîte aux lettres pour Paris et les départements. Jeter une lettre à la boîte. Les lettres ne sont pas encore retirées de la boîte.

— *Boîte de lanterne, boîte de réverbère.* Sorte de petite armoire pratiquée dans le mur, et dans laquelle on enferme la corde qui sert à hisser et à abaisser un réverbère.

— Fig. et fam. *La boîte à Perrette.* Caisse secrète d'une association non avouée, qui fait de ses fonds un emploi caché, mystérieux. Recevoir une pension. Recevoir des secours de la boîte à Perrette. On dit aussi : *Il faut qu'il reçoive de l'argent de la boîte à Perrette,* c'est-à-dire, on ne sait d'où lui vient l'argent qu'il dépense.

— Fig. et fam. *Il faudrait qu'il fût toujours dans une boîte.* Il est si délicat, que l'impression seule de l'air l'incommode.

— On dit de même d'une personne extrêmement propre et parée, qu'*il semble qu'elle sorte d'une boîte.*

— Prov. et fig. *Dans les petites boîtes sont les bons onguents.* Une personne de petite taille a souvent plus de mérite qu'une grande.

BOITÉ. part. pass. invariable du v. n. Boiter.

BOITE À SAVONNETTE. s. f. Bot. Nom ... qui se divise en deux par une section transversale.

BOITEMENT. s. m. Synonyme familier et peu usité de Claudication.

BOITER. v. n. 1re conj. Clocher, incliner son corps plus d'un côté que de l'autre, en marchant, ou alternativement de l'un et de l'autre côté. Boiter d'un pied. Boiter des deux pieds. Boiter des deux hanches. Boiter des deux côtés. Un homme, une femme qui boite. Un cheval, une mule qui boite.

Mon lecteur est instruit que Coclès à la nage,
Quand le pont fut rompu, regagnant le rivage,
Fut atteint d'une pique, et que cet accident
Fit que, tant qu'il vécut, Coclès alla *boitant.*
(F. DE NOGARET.)

Est-il permis de marcher droit
A la suite d'un roi qui *boite?*
(G. DE BOILLEAU.)

— *Boiter tout bas.* Incliner très-bas du côté faible ou malade. Un goutteux qui boite tout bas. Un cheval blessé qui boite tout bas.

— Syn. comp. BOITER, CLOCHER. V. CLOCHER.

BOITERIE. s. f. Art vétér. Altération dans le mouvement des membranes à laquelle l'animal souffrant est déterminé pour s'épargner le plus possible de douleur. Le point souffrant d'où procède la *boiterie* est indispensable à connaître pour y appliquer des secours. (L'abbé Roz.) On dit mieux *claudication.*

— *Boiterie feinte.* Boiterie à peine apparente.

— *Boiterie basse.* Celle qui est moins obscure.

— *Marche à trois jambes.* Boiterie dans laquelle le membre malade ne sert pas à la progression de l'animal.

BOITEUX, EUSE. adj. Qui boite. Être boiteux. Devenir boiteux. Un homme boiteux. Une femme très-boiteuse. Un cheval boiteux. La conformité de ces aventures fut cause que mes camarades me surnommèrent le Diable *boiteux.* (Le Sage.) Nous le vîmes arriver accompagné d'un jeune étranger très-proprement habillé, fort bien fait, mais *boiteux.* (Galland.) Je me blessai à la jambe, de manière que je suis demeuré *boiteux* depuis ce temps-là. (Id.)

— Fig. Montaigne s'est servi de ce mot en parlant de l'âme. Les boiteux sont malpropres aux exercices du corps, et aux exercices de l'esprit les âmes *boiteuses.* || *Esprit boiteux.* Esprit mal fait. Un esprit *boiteux* dit que c'est nous qui boitons. (Pasc.) || Ogier dans la censure de Garasse a dit : Calomnie *boiteuse* des deux hanches.

— Delille a dit en parlant d'un vaisseau : Tel le vaisseau *boiteux* se traînait avec peine.

— Chez les rubaniers, se dit d'un dernier retors qui a moins de marches que les autres.

— *Châle boiteux.* Châle qui a une large bordure à l'un de ses bouts seulement. Les châles boiteux ne sont plus de mode.

— *Ruban boiteux.* Ruban qui n'offre de dessin qu'à l'un de ses bords, ou qui a l'un de ses bords d'une couleur différente de celle de l'autre bord.

— Fig. *Table boiteuse, siége boiteux.* Table, siége qui a un de ses pieds plus court que les autres.

— Fig. *Phrase, période boiteuse.* Phrase, période qui a l'un de ses membres trop court, par rapport à un autre ou aux autres.

— *Vers boiteux.* Vers auxquels il manque une ou plusieurs syllabes.

— Manége. *Boiteux de l'oreille et de la bride.* Se dit d'un cheval qui par ses mouvements de tête marque tous les pas qu'il fait en boitant.

— Imprim. *Colonne boiteuse.* Colonne qui a plus ou moins de lignes qu'une autre de la même page.

— Mus. *Contre-point boiteux* ou *à la boiteuse.* S'est dit d'un contre-point chargé de syncopes ou de contre-temps sur lesquels la voix semblait sautiller.

— Hist. *Paix boiteuse et mal assise.* Paix conclue avec les calvinistes en 1568, au nom de Charles IX, par Biron, qui était boiteux. || D'autres nomment ainsi celle qui fut signée à Saint-Germain en 1570, par le conseiller d'état Malassise, sans aucune garantie pour les réformés.

— Il est aussi substantif. Un boiteux. C'est un boiteux. C'est une boiteuse. Les aveugles voient, les *boiteux* marchent, les lépreux sont guéris, les morts ressuscitent. (Évang.) Il a un voisin, reprit le *boiteux*, que je ne trouve pas plus sage que lui. (Le Sage.) Je ne me plais point à voir ce chien de *boiteux*-là. (Molière.) La bêtise ne mérite le mépris que lorsque la vanité s'y joint : le *boiteux* est plus ridicule lorsqu'il court. (De Lévis.)

— Au fig. Les *boiteux* empêchent les autres d'avancer. (Boiste.)

— Prov. et fig. *Il faut attendre le boiteux.* Avant de croire à une nouvelle, il faut en attendre la confirmation.

— Anc. prov. *Les boiteux sont de bons milles.*

— Prov. et fig. *Il ne faut pas clocher devant le boiteux.* Il ne faut rien faire qui puisse rappeler aux gens quelque défaut naturel.

— LE BOITEUX. Philos. hermétiq. Le feu, la chaleur de la nature, Vulcain.

— BOITEUSE. s. f. Chorégr. Sorte de danse et d'air allemands qui ont beaucoup de syncopes.

BOÎTIER. s. m. Boîte à compartiments ... instruments, et tout ce qui est nécessaire aux pansements. Il est surtout en usage dans les campagnes et dans les hôpitaux. Boîtier en chêne, en noyer.

BOITILLON. s. m. Techn. Morceau de bois d'orme emboîté dans l'œillet d'une meule de moulin.

BOITTE. s. f. Pêche. Appât que les pêcheurs de morue mettent à leurs hameçons. || Petits poissons nouvellement éclos, dans quelques provinces ; ailleurs on les nomme *menuise.*

BOIT-TOUT. s. m. Terme familier qui désigne un verre à patte dont le pied est cassé et qu'on ne peut poser sans l'avoir vidé.

BOIVIN. s. m. Mar. Cordage qui tient la bouée.

-il permis de marcher droit
la suite d'un roi qui *boite?*
(G. DE BOILLEAU.)

oiter tout bas. Incliner très-bas du côté ou malade. Un goutteux qui boite tout n cheval blessé qui boite tout bas.

yn. comp. BOITER. CLOCHER. V. CLOCHER.

TERIE. s. f. Art vétér. Altération d ns vement des membranes à laquelle l'a- souffrant est déterminé pour s'épargner possible de douleur. Le point souffrant procède la *boiterie* est indispensable naître pour y appliquer des secours. é Roz.) On dit mieux *claudication.*

oiterie feinte. Boiterie à peine appa-

oiterie basse. Celle qui est moins obscure. *Marche à trois jambes.* Boiterie dans la- le membre malade ne sert pas à la pro- n de l'animal.

TEUX, EUSE. adj. Qui boite. Être boi- Devenir boiteux. Un homme boiteux. Une très-boiteuse. Un cheval boiteux. La mité de ces aventures fut cause que mes ades me surnommèrent le Diable *boi-* Le Sage.) Nous le vîmes arriver accom- d'un jeune étranger très-proprement , fort bien fait, mais *boiteux.* (Galland.) blessai à la jambe, de manière que je emeuré *boiteux* depuis ce temps-là. (Id.) ig. Montaigne s'est servi de ce mot en t de l'âme. Les boiteux sont malpropres exercices du corps, et aux exercices de les âmes *boiteuses.* || *Esprit boiteux.* mal fait. Un esprit *boiteux* dit que c'est ui boitons. (Pasc.) || Ogier dans la cou- e Garasse a dit : Calomnie *boiteuse* des manches.

elille a dit en parlant d'un vaisseau : vaisseau *boiteux* se traînait avec peine. hez les rubaniers, se dit d'un dernier qui a moins de marches que les autres. *hâle boiteux.* Châle qui a une large e à l'un de ses bouts seulement. Les boiteux ne sont plus de mode.

uban boiteux. Ruban qui n'offre de des- à l'un de ses bords, ou qui a l'un de ords d'une couleur différente de celle tre bord.

ig. *Table boiteuse, siége boiteux.* Table, qui a un de ses pieds plus court que tres.

ig. *Phrase, période boiteuse.* Phrase, e qui a l'un de ses membres trop court, pport à un autre ou aux autres.

ers boiteux. Vers auxquels il manque une sieurs syllabes.

lanége. *Boiteux de l'oreille et de la bride.* d'un cheval qui par ses mouvements e marque tous les pas qu'il fait en boi-

mprim. *Colonne boiteuse.* Colonne qui a ou moins de lignes qu'une autre de la page.

lus. *Contre-point boiteux* ou *à la boi-* S'est dit d'un contre-point chargé de pes ou de contre-temps sur lesquels la emblait sautiller.

list. *Paix boiteuse et mal assise.* Paix con- vec les calvinistes en 1568, au nom de es IX, par Biron, qui était boiteux. atres nommèrent ainsi celle qui fut signée nt-Germain en 1570, par le conseiller Malassise, sans aucune garantie pour les és.

est aussi substantif. Un boiteux. C'est teux. C'est une boiteuse. Les aveugles , les *boiteux* marchent, les lépreux sont les morts ressuscitent. (Evang.) Il a reprit le *boiteux*, que je ne trouve pas age que lui. (Le Sage.) Je ne me plais à voir ce chien de *boiteux*-là. (Molière.) tise ne mérite le mépris que lorsque la s'y joint : le *boiteux* est plus ridicule il court. (De Lévis.)

u fig. Les *boiteux* empêchent les autres cer. (Boiste.)

rov. et fig. *Il faut attendre le boiteux.* de croire à une nouvelle, il faut en at- la confirmation.

nc. prov. *Les boiteux sont de bons*

rov. et fig. *Il ne faut pas clocher devant eux.* Il ne faut rien faire qui puisse rap- ux gens quelque défaut naturel.

BOITEUX. Philos. hermétiq. Le feu, la de la nature, Vulcain.

OITEUSE. s. f. Chorégr. Sorte de danse et lemands qui ont beaucoup de syncopes.

TIER. s. m. Boîte à compartiments

ents, et tout ce qui est nécessaire aux ents. Il est surtout en usage dans les nes et dans les hôpitaux. Boîtier en en noyer.

TILLON. s. m. Techn. Morceau de bois emboîté dans l'œillet d'une meule de

TTE. s. f. Pêche. Appât que les pêcheurs ne mettent à leurs hameçons. || Petits e nouvellement éclos, dans quelques es; ailleurs on les nomme *menuise.*

-TOUT. s. m. Terme familier qui dé- n verre à patte dont le pied est cassé n ne peut poser sans l'avoir vidé.

VIN s. m. Mar. Cordage qui tient la

BOIVIN (Louis). Né en 1689, à Montreuil en Normandie, il se livra à l'étude de la philosophie, de la jurisprudence, de la médecine et de la théologie. Il fut, pendant sa vie, visité par un grand nombre de savants, et reçut une place à l'Académie. Boivin mourut en 1721. Quoiqu'il eût beaucoup écrit, il publia peu d'ouvrages. On a de lui de savants mémoires sur la chronologie. || BOIVIN (Jean), dit *de Villeneuve.* Né en 1693, frère du précédent; il fut membre de l'Académie française et de celle des Inscriptions, et professeur de grec au collège royal. Il publia les *Anciens mathématiciens*; l'*Histoire byzantine* de Nicéphore Grégoras, et la *Batrachomyomachie.* Boivin était attaché à la Bibliothèque du roi, et y découvrit, sous les Homélies de saint Ephrem, un manuscrit palimpseste de la Bible de douze à treize siècles d'antiquité. Il mourut en 1727.

BOJÉRIE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des composées, tribu des vernoniées.

BOJÉRIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui appartient, qui tient, qui ressemble à la bojérie. || BOJÉRIÉES. s. f. pl. Une des divisions de la tribu des vernoniées, ayant pour type le genre bojérie.

BOJITE. s. m. Hist. orient. Nom des membres d'une dynastie persane, issue de Bojas, que l'on disait descendre lui-même de Darius, fils d'Hystaspe. Les Bojites ont occupé le trône de Perse depuis 928 jusqu'à 1055, époque où ils furent renversés par les Turcs seldjoukides.

BOJOBI. s. m. Erpét. Espèce du genre boa.

BOKAS. s. f. pl. Comm. Toiles de coton de Surate.

BOKEI. s. m. V. BOGHEI.

BOKHARAH. Géogr. V. BOUCKHARAH.

BOKKING. adj. m. Comm. Se dit du hareng salé et fumé.

BOL ou **BOLUS.** s. m. (pr. *boll, bo-luss*; ét. gr., βῶλος, morceau ou bouchée, ou du celt. *bola*, petite boule). Pharm. Composé de poudres de pulpes, d'extraits, de résines, de sirops, etc., d'une forme olivaire, plus volumineux et plus mou que la pilule, et dont la consistance est plus solide que celle de l'électuaire.

— Physiol. *Bol alimentaire.* Masse que forment les aliments après avoir été soumis à la mastication et à l'insalivation. La langue se dirige dans toutes les parties de la bouche et rassemble les parcelles alimentaires en un seul bol qui est poussé dans le pharynx et l'œsophage par le mécanisme de la déglutition.

— Médec. *Bol d'Arménie.* Argile ocreuse rouge qu'on trouve non-seulement en Arménie, mais encore dans plusieurs contrées de l'Europe, en Toscane, en Sicile, en France. Le bol est en masses terreuses à cassures conchoïdes, d'un rouge plus ou moins brun, gras au toucher, et se délaie dans l'eau. || *Bol oriental.* Espèce de terre bolaire semblable au bol d'Arménie, et qu'on tirait de Constantinople.

BOL. s. m. (du celt. *bola*, boule, sphère; en angl. *bowl*, boule, globe). Vase en forme de demi-globe, qui sert à prendre certaines boissons. Un grand bol. Un petit bol. Un bol d'argent. Un bol de porcelaine. Un bol de faïence. Boire dans un bol. Casser un bol.

— Ce qu'un bol peut contenir. Un bol de lait. Un bol de bouillon. Un bol de tisane. Un bol, un demi-bol de punch. Un grand bol de vin chaud. Un ample *bol* de punch vint nous aider à finir la soirée. (Brill. Sav.)

— Pêche. Poste que doivent occuper les pêcheurs à l'essaugue, pour ne point endommager les filets des autres pêcheurs.

BOLAC. s. m. Bot. Genre de plantes de la famille des ombellifères.

BOLADE. s. f. Art milit. Ancienne espèce de massue.

BOLAIRE. adj. des 2 g. (rad. *bol.*) Qui est de la nature du bol arménien. Se dit également de diverses terres comme celle de Lemnos, etc. Terre bolaire.

BOLAM. s. m. Ichthyol. Poisson de la famille des spares, commun dans les mers d'Amboine, surtout dans la baie portugaise. Il est huileux et dégoûtant.

BOLANTIN. s. m. Pêche. V. BALANTIN.

BOLASSE. s. f. Agric. Sorte de terre d'une fertilité médiocre.

BOLAX. s. m. (du gr. βῶλαξ, motte de terre, champ). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des lamellicornes. Insectes du

— Bot. Genre de la famille des ombellifères, qui ne comprend encore qu'une seule espèce, le bolax glébarien. Le bolax est une petite plante, indigène de Patagonie, croissant en touffe, et secrétant une grande quantité de substance résineuse.

BOLBEC. Géogr. Chef-lieu de canton (Seine-Inférieure) arrond. du Hâvre; 9,800 hab. Calicots, indiennes, mouchoirs, teintureries. Devint la proie des flammes en 1765.

BOLBIDION. s. m. Bot. Nom de la quatrième tribu de la famille des orchidées, qui renferme cinq espèces originaires de l'Inde et de l'Amérique.

BOLBITIS. s. m. (du gr. βόλβιτον, fiente de bœuf). Bot. Genre de la famille des polypodiacées.

BOLBOCÉRAS. s. m. (ét. gr., βολβός, bulbe, κέρας, corne). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des lamellicornes, renfermant seize espèces, dont trois appartiennent à l'Europe. Les bolbocéras sont des insectes de moyenne taille et même au-dessous, de forme très-convexe et presque globuleuse, qu'on rencontre rarement parce qu'ils ne volent que la nuit et qu'ils s'enterrent pendant le jour. L'une des espèces européennes, le *bolbocéras mobiliforme* se trouve aux environs de Paris.

BOLBOCHÈTE. s. f. Bot. Espèce d'algue qui se trouve sur les plantes des eaux douces et dormantes, d'une couleur verte et brunâtre qui ne tarde pas à passer au gris par la dessiccation. Cette algue est encore indéterminée.

BOLBONACH. s. m. Bot. Nom vulgaire de la lunaire.

BOLBONNE. Géogr. Abbaye du diocèse de Mirepoix, de l'ordre de Cîteaux, dont les comtes de Foix étaient les fondateurs, et où ils avaient leur sépulture. Ce fut dans cette abbaye que Philippe III, roi de France, accorda la paix au comte de Foix, en 1272.

BOLBOPHYLLE. s. m. Bot. Genre de la famille des orchidacées, tribu des dendrobiées, formé par Dupetit-Thouars, et renfermant une cinquantaine d'espèces répandues sous les tropiques des deux continents. Les fleurs du bolbophylle sont petites et de couleurs diverses. On en cultive une quinzaine dans les serres chaudes.

BOLBOTINA. Moll. V. BOLITAINE.

BOLDA. s. m. (nom vernaculaire). Bot. Arbre du Chili, type du genre *ruizia.*

BOLDU. s. m. Bot. Arbre aromatique du Chili à feuilles opposées, semblables à celles du laurier-thym, et dont les fleurs sont disposées en bouquets terminaux.

BOLDUCIE. s. f. Bot. Synonyme de Diptéryx.

BOLÉ. s. m. Bot. Nom vulgaire du bolet comestible.

BOLÉE. Myth. ind. Fameux géant du premier âge que les Indiens prétendent avoir conquis la terre, le ciel et l'enfer.

BOLÉNIE. s. f. Minér. Sorte de pierre précieuse qui ressemble à une motte de terre et que l'on découvre par une grande pluie qui survient tout à coup.

BOLÉRO. s. m. (de *Boléro*, nom d'un danseur). Mus. Air espagnol servant à la fois de chanson et d'air de danse. Le boléro est souvent en mode mineur et dans la mesure à trois temps. On connaît un grand nombre de boléros.

BOLESLAS. Nom commun à six ducs ou rois de Pologne. BOLESLAS Iᵉʳ, surnommé *le Grand*, fils de Miecislas, monta sur le trône en 999. Jusqu'à lui les souverains de ce pays n'avaient porté que le titre de duc. L'empereur Othon III donna à Boleslas celui de roi, en affranchissant la Pologne de la dépendance de l'empire. Boleslas vainquit les Moscovites, conquit la Moravie et agrandit ses États. Il mourut en 1025. || BOLESLAS II, *le Hardi.* Monta sur le trône en 1058, vainquit les Hongrois, les Bohêmes, les Russes, se rendit odieux par ses vices et ses cruautés, fut excommunié par Grégoire VII, déposé et contraint de s'enfuir en Hongrie et de là en Carinthie, où il se cacha dans le couvent de Villach. Il vécut inconnu parmi les moines et fut même réduit à faire la cuisine. Ce ne fut qu'à sa mort qu'il révéla le secret de sa naissance et de ses malheurs. 1060. || BOLESLAS III. Devint souverain de Pologne en 1103, mais ne prit que le titre de duc pour ne pas déplaire au pape, qui, depuis l'excommunication de Boleslas II, avait interdit le titre de roi en Pologne. Il mourut en 1139, après avoir gagné quarante-sept batailles. || BOLESLAS IV, *le Frisé.* Duc de Pologne, deuxième fils du précédent, parvint au trône en 1147 après la déposition de son frère Vladislas, et mourut en 1173. Il avait subjugué les Prussiens. || BOLESLAS V, *le Chaste.* Duc de Pologne, monta sur le trône à l'âge de dix-sept ans et mourut en 1279, méprisé de la noblesse et détesté du peuple pour n'avoir pas su défendre la Pologne contre l'invasion des Tartares. || BOLESLAS VI. Fut élu roi en 1989 par les habitants d'une partie de la Pologne, et dépossédé par les Allemands la même année.

BOLET ou **MORILLE.** s. m. (du gr. βωλίτης, en lat. *boletus*, bolet). Bot. Genre de la famille des champignons dont le caractère est d'avoir un chapeau conique, lisse au-

plus ou moins profondes, non percé au sommet et porté sur un pédoncule ordinairement plein et quelquefois renflé en bulbe à sa base. V. AGARIC. OURSIER. MICROPORE. DÉDALE.

BOLET DE MER. s. m. Polyp. Nom donné quelquefois à l'alcyon papilleux de Pallas, espèce douteuse et peu connue.

BOLÉTACÉ, ÉE. adj. Qui ressemble à un bolet. || BOLÉTACÉES. s. f. pl. Famille de champignons.

BOLÉTATE. s. m. Chim. Genre de sels qui résultent de la combinaison de l'acide bolétique avec les bases salifiables.

BOLÉTIFORME. adj. des 2 g. (du lat. *boletus*, bolet, et *forma*, forme). Se dit de quelques polypiers qui ont quelque ressemblance avec des bolets. Alcyon bolétiforme.

BOLÉTIN, INE. adj. Hist. nat. Qui vit dans les bolets. Platypèze bolétine.

BOLÉTIQUE. adj. des 2 g. Chim. Se dit d'un acide particulier découvert dans le bolet pseudo-igniaire. Acide bolétique.

BOLÉTITE. s. m. Polyp. Foss. Nom donné par quelques auteurs à des alcyonites.

BOLÉTOÏDE adj. des 2 g. (ét. gr., βωλίτης, bolet, et εἶδος, ressemblance). Bot. Qui a de la ressemblance avec le bolet. || BOLÉTOÏDES. s. m. pl. Division de la classe des champignons qui a pour type le genre bolet.

BOLÉTOPHAGE. s. m. Entom. V. BOLITOPHAGE.

BOLÉTOPHILE. s. m. Entom. V. BOLITOPHILE.

BOLÉUM. s. m. (du gr. βῶλος, glèbe). Bot. Genre de la famille des crucifères, tribu des vellées, ne renfermant qu'une seule espèce, le boléum âpre, qui croît dans les endroits pierreux en Espagne. Le boléum est un sous-arbrisseau dressé, à rameaux couverts de poils rudes, à grappes floréales dressées, à fleurs jaunes ou blanchâtres.

BOLEVERCQ, BOLLEWERQUE, ou **BOULLEVERT.** s. m. Ancien terme militaire qui a signifié Boulevard. V. ce mot.

BOLEYN (Anne) ou **BOULEN.** Femme de Henri VIII, roi d'Angleterre, était fille de Thomas Boleyn et d'Elisabeth de Purrey, dont le père fut créé depuis duc de Norfolk. Née en 1507, elle fut successivement dame d'honneur de la reine Marie d'Angleterre, femme de Louis XII, roi de France, et de la reine Claude, femme de François Iᵉʳ. Après la mort de cette dernière, elle revint en Angleterre, et fut nommée dame d'honneur de la reine Catherine d'Aragon. Henri VIII répudia sa première femme pour l'épouser, en 1532. Il en eut, en 1533, la fameuse Elisabeth. Mais bientôt Henri, qui s'éprit des charmes de Jeanne Seymour, l'accusa d'adultère, la fit juger et condamner. Elle fut exécutée en 1536.

BOLICHE. s. f. Pêche. Sorte de brégin.

BOLIDE. s. m. Météor. V. AÉROLITHE.

BOLIGOULE. s. f. Bot. V. BALIGOULE.

BOLIMBA. s. f. Bot. V. BILIMBI.

BOLIN. s. m. Hist. nat. Nom que les nègres donnent à une espèce de pourpre.

BOLINGBROCKE (Henry SAINT-JEAN, lord vicomte de). Ministre de la guerre et des affaires étrangères sous la reine Anne; né en 1672 à Battersea, près de Londres, mort en 1751. Il fut un des hommes d'État les plus célèbres du XVIIIᵉ siècle, et l'un des fondateurs de ce qu'on appela parti philosophique. Il a écrit un grand nombre d'ouvrages, les uns politiques, tels que : *Lettre au chevalier Wyndham; Sur le prétendant; Idée d'un roi patriote; Des partis;* les autres littéraires ou philosophiques, tels que : *Réflexions sur l'exil; Lettre sur l'étude de l'histoire; Lettres à M. de Pouilly.* Ses Mémoires peuvent servir à l'histoire de l'Angleterre. Son traité *Des partis* est regardé comme un chef-d'œuvre de polémique ministérielle, et en général tous ses ouvrages ont un grand intérêt et sont écrits avec élégance, mais malheureusement la philosophie de Bolingbrocke a pour base un déisme aussi inconséquent en principe qu'étranger à la morale, joint à un optimisme non moins absurde.

BOLITAINE. s. f. Moll. Nom grec d'un poulpe inconnu, mentionné par Aristote.

BOLITOBIE. s. m. (ét. gr., βωλίτης, champignon, ou βόλιτος, bouse, et βίος, vie). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des brachélytres. Les bolitobies sont des insectes généralement très-petits; ils habitent les bois, où ils vivent dans les bolets, la mousse, les feuilles pourries, et quelquefois dans les bouses.

BOLITOCHARA. s. m. (ét. gr., βωλίτης, champignon, ou βόλιτος, bouse, et χαρά, délectation). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des brachélytres, ne comprenant aujourd'hui que quatre espèces ayant pour type le bolitochara joli. Ces insectes vivent dans les bolets et les végétaux en décomposition.

BOLITOGYRE. s. m. (ét. gr., βωλίτης, fiente, et γυρός, arrondi). Entom. Syn. de Quedius.

BOLITOPHAGE ou **BOLÉTOPHAGE.** s. m. (ét. gr., βωλίτης, champignon, et φάγω, je mange). Entom. Syn. d'Eledone.

— *Bolitophage armé.* Bolitophage cornu.

BOLITOPHILE ou **BOLÉTOPHILE.** s. m. (ét. gr., βωλίτης, champignon, et φιλέω, j'aime). Entom. Genre de l'ordre des diptères, division

connaît deux espèces, le bolitophile cendré et le bolitophile brun. Les larves de ces insectes vivent dans les champignons, mais parvenues à toute leur taille, elles se retirent dans la terre pour se changer en nymphes.

BOLIVAR (Simon). Né en 1785, à Caraccas, dans le nord de l'Amérique méridionale. Défenseur de l'indépendance de sa patrie, il affranchit la Colombie du joug des Espagnols. Dictateur, puis président de la république de la Colombie, il l'administra avec autant de zèle qu'il en avait mis à l'affranchir. En 1830, injustement soupçonné d'aspirer à la tyrannie, il donna sa démission, qui fut acceptée. Il mourut la même année, victime de l'ingratitude et accablé de chagrins.

BOLIVARIE. s. f. (de *Bolivar*, nom du président de la République Argentine). Bot. Une des divisions du genre ménodore.

BOLIVIE ou **BOLIVIA.** (de *Bolivar*, nom propre). Géogr. Nouvelle république de l'Amérique méridionale, formée en 1825 du Haut-Pérou, et qui doit sa constitution au grand homme dont elle porte le nom. Capitale, Chuquisaca, qu'on nomme aussi Charcas ou la Plata. Étendue : du N. au S., environ 1,600 kil.; de l'E. à l'O., 1,500 kil.; pop., 1,200,000 âmes, dont les deux tiers sont des indigènes de deux races, et le reste des descendants des Espagnols, des métis et quelques noirs africains. Montagnes de plus de 7,000 mètres; grandes vallées, immenses plaines semblables aux Pampas, déserts. Métaux précieux en abondance; c'est là que se trouvent les mines les plus productives après celles du Mexique, entre autres celle du Potosi. Le climat varie beaucoup suivant l'élévation du sol; les plaines des Moxos et des Chiquitos sont brûlantes pendant la saison des chaleurs, et elles sont inondées dans celle des pluies, de novembre en avril. Dans les hautes régions l'air est constamment sec et vif. La Bolivie est divisée en départements, et est gouvernée par un président à vie. Le premier fut le général Sucre.

BOLIVIEN, ENNE. adj. et s. Qui est de la Bolivie; habitant de la Bolivie.

BOLLAND (Jean). Jésuite d'Anvers né en 1596, mort en 1665; a commencé le recueil des vies des saints, distribuées selon le jour de l'année, connu sous le nom d'*Actes des saints.* Il fit paraître en 1643 les saints de janvier, en 1658 ceux de février, et mourut avant d'avoir terminé ceux de mars. Ce travail a été continué par Papebroch et plusieurs autres pères, et n'a pu cependant être achevé. Il ne va que jusqu'au 14 octobre. En 1836, il s'est formé à Paris une société qui se proposait de le finir; lorsque le ministère belge se chargea de faire travailler au complément des *Actes des saints* par les jésuites de ce pays, qui possèdent les archives des anciens bollandistes; ce sont les PP. Boone, Vanhecke et Coppens, qui ont été chargés de cette honorable mission.

BOLLANDISTE. adj. et s. Nom par lequel on désigne les écrivains, presque tous de la compagnie de Jésus, qui ont travaillé à la célèbre collection des *Actes des Saints*, composée de 53 volumes in-folio, et commencée par Jean Bolland. V. BOLLAND.

BOLLÈNE. Géogr. Chef-lieu de canton (Vaucluse), à 8 kil. de Pont-Saint-Esprit 4,700 hab. Filatures de soie et teintureries.

BOLOGNE. (en lat. *Bononia*; en ital. *Bologna*; du celt. *bonn*, extrémité; *un, on*, montagne; *bel* ou *fel*, grasse; *din, sin*, habitation. Elle s'appelait autrefois *Felsina, Bologne la Grasse*). Géogr. Ville de l'État ecclésiastique, chef-lieu de la Légation de Bologne, à 302 kil. de Rome; 71,000 hab. Archevêché, université célèbre. Monuments nombreux, cathédrale, églises de Saint Pétrone et des Célestins, riches palais, fontaine de Neptune, etc. Plusieurs académies, institut, jardin botanique. Patrie de Benoît XIV, de Manfredi, du Guide, du Dominiquin, de l'Albane, des trois Carrache, d'Aldrovandi, Beccari, Monti, Galvani, Marsigli, etc. || Au moyen âge, Bologne forma longtemps une république, sous la protection des empereurs d'Allemagne. Elle reconnut, depuis 1278, l'autorité du pape Nicolas II, mais ne fut annexée aux États du pape que par Jules II, en 1513.

— LÉGATION DE BOLOGNE. Une des 11 divisions de l'État ecclésiastique, située au sud de la Légation de Ferrare, au nord de la Toscane, et à l'est du duché de Modène. Elle est très-peuplée et très-florissante; compte 308,000 hab. Abondance de coings, de melons, de raisins, de belles truffes; manufactures de gaze, crépons, papier, savon, etc.

— ASSEMBLÉE DE BOLOGNE. Se dit de la neuvième et de la dixième séance du concile de Trente, que Paul III fit tenir à Bologne en 1547.

— PIERRE DE BOLOGNE. V. PIERRE.

BOLOGNINO. s. m. Comm. Sorte de monnaie de Bologne, qui vaut à peu près 1 fr. 25 c. de France.

BOLOMANCIE ou **BOLOMANTIE.** s. f. (ét. gr., βολίς, flèche; μαντεία, divination, prédiction). Divination qui se faisait en mêlant des flèches sur lesquelles étaient écrits les noms des villes qu'on devait attaquer. On en retirait une au hasard, qui décidait de l'expédition.

BOLOMANCIEN, ENNE. adj. Hist. relig. Qui concerne la bolomancie. Opération bolo-

ceau de flèches mêlées celle qui portait le nom de la ville qu'il fallait attaquer.

BOLONAIS, AISE. adj. et s. Qui est de Bologne, qui concerne Bologne et ses habitants. Homme bolonais. Femme bolonaise. Un Bolonais. Une Bolonaise.

— ÉCOLE BOLONAISE. Académie de peinture que créèrent à Bologne Louis Carrache et ses deux cousins Annibal et Augustin Carrache, et d'où sortirent presque simultanément une foule de grands peintres, tels que le Dominiquin, le Guide, l'Albane, le Guerchin, Spada, Tiarini, Lanfranc, Cavedone et d'autres dont la réputation est européenne. A l'époque où cette école se forma, la peinture, que les grands maîtres avaient portée à un haut degré de perfectionnement, commençait à déchoir. Exagération, le mauvais goût, les faux systè-

faisaient des progrès effrayants, les principes des grands maîtres étaient méconnus, et l'on n'avait pour leurs ouvrages qu'une stérile admiration : si quelques enthousiastes les étudiaient encore, faute à eux d'avoir appris à lire ces pages sublimes, ils n'en faisaient que des imitations serviles. Les Carrache parurent à Bologne et arrêtèrent ce mouvement rétrograde imprimé à l'art en remettant en vigueur les saines doctrines, en soumettant l'enseignement à une marche méthodique et raisonnée, et en se gardant bien d'imposer, ainsi que le faisaient les autres maîtres, leurs ouvrages et leur manière comme moyen ou but de perfection. La nature, l'antique et l'anatomie, obtenaient le premier pas ; venaient ensuite l'étude des lois qui régissent les lumières et les ombres, les principes de l'architecture et de la perspective, l'emploi des couleurs, les règles de la composition, etc. Des concours ouverts à certains jours étaient proposés aux plus avancés des élèves et des juges choisis hors de l'école, parmi les connaisseurs les plus distingués, prononçaient sur le mérite de chaque ouvrage, et couronnaient le concurrent qui s'était le plus distingué.

— Après la mort des Carrache, une imitation exclusive de leurs œuvres, et non l'étude approfondie des principes d'après lesquels ces grands maîtres avaient procédé, fut ce qu'on appela l'école bolonaise, et cette servile imitation de la manière des Carrache fut précisément la cause de la décadence de l'art qu'ils avaient régénéré. Aussi l'éclat de cette école finit-il avec ses fondateurs. Après eux parurent Pasinelli et Cignani, qui eurent beaucoup d'admirateurs et une grande influence sur leur époque. || Les productions des principaux chefs de l'école bolonaise, malgré leurs défauts, peuvent être considérés comme des résumés de ce que la peinture a de plus avéré, de plus positif en principes sages, applicables à tous les besoins, à toutes les organisations.

BOLONAIS (Le). Géogr. Région d'Italie, réunie à l'État ecclésiastique par Jules II en 1513, et qui a formé depuis la légation de Bologne.

BOLONGO. Myth. afr. Sorte d'épreuve par le feu, pratiquée par les gangas, prêtres des idoles d'Angola, et qui consistait à appliquer un fer chaud sur le bras ou sur la jambe de la personne accusée, qui était déclarée coupable si elle en était brûlée.

BOLTENIE. s. f. Moll. Groupe de la famille des jethies, ascidies de Cuvier, ayant pour type la boltenie ovifère. On connaît deux espèces de bolténies qui habitent l'Océan boréal et l'Océan américain.

BOLTONIE. s. m. (de *J.-B. Bolton*, botaniste anglais. Bot. Genre appartenant à la famille des composées, tribu des astéroïdés. Les boltonies sont des plantes indigènes de l'Amérique septentrionale. On en cultive deux espèces comme plantes d'agrément, la boltonie à feuilles de pastel et les astéroïdes.

BOLTON-LE-MOOR. Géogr. Ville d'Angleterre, à 15 kil. de Manchester ; 44,000 hab. Bibliothèque et industrie active.

BOLTY. s. m. Ichthyol. Poisson du genre labre qu'on trouve dans le Nil. On l'a aussi nommé *le nebuleux*.

BOLUS. s. m. (pr. *bo-luss*). V. BOL.

BOLZAS. s. m. Comm. Coutil des Indes.

BOMA ou **BOME**. s. m. Erpét. Nom d'une espèce de serpent du royaume d'Angola, qui semble devoir être rangée dans le genre boa

BOMARE (Valmont de). V. VALMONT.

BOMARÉE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des narcissées, qui croît dans l'Amérique méridionale.

BOMARIN. s. m. (ét. lat., *bos*, bœuf, *marinus*, marin). Bœuf de mer ; surnom de l'hippopotame.

BOMBACÉ, ÉE. adj. Qui ressemble à un bombax. || BOMBACÉES. s. f. pl. Famille de plantes, ayant pour type le genre bombax. V. MALVACÉES.

BOMBALON. s. m. Grande trompette marine dont se servent les nègres et qui se fait entendre de très-loin.

BOMBANCE. s. f. (du celt. *bombancz*, formé de *bom*, son, bruit, et de *bancz*, *banqed*, *banvez*, festin, régal, grand repas.) Chère délicate et abondante. Faire bombance. Se ruiner en bombances.

Malgré tous nos chagrins,
Chétifs mortels, j'en ai l'expérience,
Les malheureux ne font point abstinence ;
En enrageant on fait encor *bombance*. (VOLT.)

[illegible] La *bombance* est un repas où l'on sert en profusion tout ce qui peut flatter le goût. La *bonne chère* un repas où l'on sert des mets délicats et recherchés. *Bombance* se dit de l'avidité, de l'excès dans le boire et le manger, et d'une sorte de fête bruyante qui accompagne cet excès. La *bonne chère* ne suppose que la délicatesse des mets.

BOMBARDABLE. adj. des 2 g. Qui est susceptible d'être bombardé.

BOMBARDE. s. f. (du celt. *bombardc*, formé de *bom*, son, bruit, et de *bard*, grand, éclatant). Bâtiment ou plutôt machine armée d'un ou de deux mortiers, et destinée à faire partie des expéditions navales pour lancer des bombes. C'est en France que les premières bombardes furent mises un usage. Un ingénieur nommé Bernard Renaud les inventa sous Louis XIV, et Duquesne en fit le premier essai aux deux bombardements d'Alger. L'armement des bombardes, d'abord difficile et très-dispendieux, s'est fait depuis à peu de frais, et même tout bâtiment d'une certaine dimension est propre à être converti en bombarde. Du reste, on se sert aujourd'hui de prames.

— Art milit. Pièce d'artillerie grosse et courte avec une ouverture fort large, dont on se servait autrefois pour lancer de grosses pierres.

— Avant l'invention de la poudre, se disait de certaines machines de guerre, avec lesquelles on lançait de grosses pierres.

— Mus. Jeu d'orgue de la classe de ceux qu'on nomme jeux d'anches, et qui ne diffère de la trompette que parce qu'il sonne l'octave au-dessous.

— On a aussi donné le nom de *bombarde* à l'instrument appelé depuis *guimbarde*. V. ce mot.

— Art culin. Excellent mets tyrolien, composé de langues de mouton, de hachis de toutes sortes de viandes, etc., etc. Bombarde à la fiancée.

BOMBARDÉ, ÉE. part. pass. du v. Bombarder. S'emploie adjectiv. Ville bombardée pendant trois jours. La citadelle ne fut point bombardée.

BOMBARDELLE. s. f. (diminutif de *bombarde*). Art milit. Petite bombarde.

BOMBARDEMENT. s. m. Action de bombarder, de jeter des bombes. Le bombardement d'une ville, d'une place. Le bombardement de Dresde. Pendant le bombardement.

BOMBARDER. v. a. 1re conj. (rac. *bombe*). Jeter, lancer des bombes. Bombarder une place, une citadelle. Bombarder des retranchements. Bombarder des lignes que l'on assiége.

— Fig. Lancer comme une bombe. Saint-Simon dans son style âpre, incorrect, mais souvent énergique, dit, en parlant d'une femme que Mme de Maintenon fit entrer de force dans la place de dame d'atours de la Dauphine : « Elle y *bombarda* Mme d'Arpajon à l'étonnement de toute la cour. »

— Syn comp. BOMBARDER, LANCER DES BOMBES, TIRER DES BOMBES, JETER DES BOMBES. On *bombarde* une place dans le dessein de la ruiner ou de la forcer à se rendre. On *lance des bombes* sur la partie qu'on veut détruire. Pour *bombarder* et *lancer des bombes*, il faut que les bombes soient chargées de poudre. Mais *tirer des bombes* se dit d'un exercice que l'on fait en temps de paix avec des bombes vides, pour s'exercer dans l'art de jeter des bombes. *Jeter des bombes* se dit de l'art de bombarder, de lancer des bombes.

BOMBARDERIE. s. f. Art milit. Nom par lequel on désignait autrefois l'artillerie, non sous le rapport du personnel, mais sous celui de l'art et du matériel.

BOMBARDIER. s. m. Art milit. Ce mot signifia d'abord Militaire exécutant la bombarde; ensuite Militaire manœuvrant le mortier. Sous Louis XIV il y avait un régiment royal de *bombardiers*, composé de quatorze compagnies. (Bard.)

— Aujourd'hui, dans les batteries de mortiers, on distingue les artilleurs en bombardiers et en servants. Le *bombardier* garnit d'un tampon la charge de poudre, assujétit dans le mortier la bombe au moyen d'éclisses en bois blanc, la lance, la dirige conformément aux règles balistiques. (Bardin.)

BOMBARDO. s. m. Mus. Sorte d'instrument à vent de certains paysans d'Italie, qui ressemble assez à une cornemuse.

BOMBASIN. s. m. (du lat. *bombyx*, ver à soie). Comm. Étoffe de soie dont la fabrique nous a été apportée de Milan. Une pièce de bombasin.

— Espèce de futaine à deux envers.

BOMBASINE. s. f. Comm. Nom que l'on donne depuis quelque temps à plusieurs étoffes nouvelles de divers tissus, soit en soie, soit de laine ou de coton.

BOMBAX. s. m. Bot. Espèce d'arbrisseau exotique qui produit du coton.

BOMBAY. Géogr. Ville de l'Inde anglaise, chef-lieu de la présidence de Bombay, dans une petite île du même nom ; 162,000 hab. Les marais qui l'environnent en rendent le séjour très-malsain. Le port de Bombay est le meilleur de toute la côte occidentale de l'Inde et peut contenir mille vaisseaux. On remarque dans cette ville de grands établissements de [illegible] superbe temple guèbre, une église anglicane, le palais du gouverneur, un bazar, des casernes, etc. || Bombay est le seul port de l'Inde anglaise où la mer monte et descende assez pour qu'on ait été forcé d'y construire des bassins à flot. Bombay est l'entrepôt général des marchandises de l'Inde, de la Malaisie et de l'Abyssinie. Les Parsis, les Arméniens et les Guèbres y font leurs principales affaires. L'article principal d'exportation de ce port a toujours été le coton, l'opium, le poivre, le bois de santal, les diverses gommes de l'Arabie, le poisson salé et les nageoires de requin.

— L'île de Bombay fut donnée aux Portugais par le radjah de Sourah en 1630. Ceux-ci la cédèrent à l'Angleterre, comme faisant partie de la dot de la princesse Catherine qui épousa Charles II. La cession eut lieu en 1664. La compagnie des Indes l'acheta en 1666. Elle n'avait aucune importance sous la domination portugaise ; sous celle des Anglais elle a fait de rapides progrès.

— PRÉSIDENCE DE BOMBAY. L'une des trois grandes divisions de l'Inde anglaise, au S.-O. des deux autres. On y compte 2,500,000 hab., la capitale en est Bombay. Elle est partagée en districts.

BOMBE. s. f. (Onomatopée qui rappelle le bruit que la bombe fait en éclatant ; en celt. *bomb*, son, bruit). Globe de fer creux rempli de poudre, qu'on lance avec un mortier, et qui éclate ensuite au moyen d'une fusée attachée à la lumière. Un éclat de bombe. Une voûte à l'épreuve de la bombe. Lancer, jeter des bombes. Envoyer des bombes dans une place. Une bombe qui éclate, qui crève en l'air. Gare la bombe ! La *bombe* dans les airs s'élance en mugissant. (Marmontel.) Il pleut des *bombes* dans la maison du Seigneur ; je tremble toujours que quelqu'un de ces téméraires artilleurs-là ne s'en trouve mal. (Dider.)

On entendait gronder ces *bombes* effroyables,
Des troubles de la Flandre enfants abominables.
(VOLTAIRE.)

De son lit embrasé tantôt l'affreuse *bombe*
En longs sillons de feu part, s'élève et retombe.
(DELILLE.)

— Fig. Se dit pour Fâcheux contre-temps. Quelle *bombe* tombée au milieu des plaisirs et des tranquillités de votre automne ! (Sévigné.)

— Techn. Bouteille de verre ronde qui n'a qu'un collet fort court.

— Min. *Bombes volcaniques*. Portions de lave en fusion que les volcans lancent dans l'atmosphère en leur imprimant un mouvement de rotation sur elles-mêmes. Par suite de ce mouvement, ces matières prennent une forme sphéroïdale qu'elles conservent en retombant sur le sol presque entièrement refroidi. On trouve souvent dans leur intérieur un noyau de substance cristalline, qui d'ordinaire est de l'olivine ou du péridote granuliforme.

— Fig. et fam. *Gare la bombe ! la bombe éclatera, est près d'éclater*. Se dit quand un malheur, un événement important est sur le point d'arriver, quand un complot est près d'éclater.

— Fig. et fam. *Tomber comme une bombe quelque part*. Arriver quelque part à l'improviste, au moment où l'on est le moins attendu.

— Hist. On ne sait au juste ni où ni à quelle époque cet instrument de carnage a été inventé. Les uns prétendent qu'il vient de l'Asie, les autres qu'il a été imaginé en Italie, en Hollande, et date du milieu du XVe siècle. Quant à l'inventeur, nul non plus ne peut l'indiquer d'une manière précise. On en fit usage pour la première fois en France en 1521, au siége de Mézières. Sous Louis XIII, le maréchal de la Force s'en servit au siége de Moth.

BOMBÉ, ÉE. part. pass. du v. Bomber. S'empl. adjectiv. Verre de montre légèrement bombé.

— *Verres bombés*. Verres destinés à couvrir des pendules, des vases, etc., et auxquels on donne une forme convexe, ronde ou ovale. Mettre un vase de fleur, mettre une petite statue sous un verre bombé.

— Archit. *Bombé en contre-bas*. Se dit d'une portion de construction bombée de manière que la courbe soit au-dessous et non au-dessus de la corde de l'arc.

BOMBÉE. s. f. Erpét. Nom d'une tortue à gouttelettes, première variété.

BOMBEMENT. s. m. (du gr. βόμβος, bourdonnement). Médec. Nom qu'on trouve dans quelques auteurs pour désigner une espèce de bourdonnement d'oreilles, dans lequel le malade croit entendre des battements répétés. Il a aussi été employé pour désigner le bruit sourd que font entendre les gaz dans le conduit intestinal.

— Archit. Convexité, formation d'un arc, soit au-dessus, soit au-dessous de sa corde. Le bombement n'est jamais qu'une portion de cercle moindre que la demi-circonférence. || *Bombement en contre-bas*. Formation d'un arc au-dessous de sa corde.

BOMBER. v. a. 1re conj. (rad. celt. *bomb*, élévation, levée, motte, tertre). Rendre convexe. Bomber la chaussée d'une rue. Bomber un chemin. Bomber une pièce d'orfévrerie. Bomber un ouvrage de sculpture, de menuiserie.

— Archit. Donner à une ligne la forme d'une courbe moindre que la demi-circonférence, ce qui ne s'entend point d'une saillie circulaire sur le plan vertical d'un mur, mais d'un arc élevé lui-même verticalement en forme de [illegible] dans le siècle dernier, à la partie supérieure des baies de porte et de fenêtre.

— BOMBER. v. n. Devenir convexe. Mur, plancher qui bombe. Une boiserie qui bombe.

BOMBERG (Daniel). Imprimeur en caractères hébreux, né à Anvers et établi à Venise, où il mourut en 1549. S'est rendu célèbre par l'impression des plus belles Bibles hébraïques que possède la typographie.

BOMBERIE. s. f. Art milit. Endroit d'une fonderie où l'on fond des bombes.

BOMBETTE. s. f. Art milit. Vieux mot qui signifiait Petite bombe.

BOMBEUR. s. m. Celui qui fabrique, qui vend des verres bombés.

BOMBEX. s. m. Moll. Coquille dont le genre est indéterminé.

BOMBIER. s. m. Art milit. Nom primitif du bombardier.

BOMBILER. v. n. 1re conj. (du lat. *bombilare*, bourdonner comme les abeilles). Mot qui a été hasardé par quelques auteurs français dans la même acception qu'il a en latin, mais qui n'a pas été adopté.

BOMBINATOR. s. m. Erpét. Genre de reptiles batraciens.

BOMBINATOROÏDE. adj. des 2 g. Erpét. Se dit des serpents qui ressemblent à un bombinator. || BOMBINATOROÏDES. s. m. pl. Famille de reptiles batraciens, ayant pour type le genre bombinator.

BOMBINE. s. f. (dimin. de *bombe*). Art milit. Petite bombe.

BOMBISTE. s. m. Techn. Ouvrier, qui, dans une fonderie, fait des bombes.

BOMBITE. s. m. Minér. Nom d'un minéral qui a été trouvé aux environs de Bombay.

BOMBO. Myth. afric. Idole des noirs de Congo. Les fêtes sont principalement célébrées par des filles qui dansent avec des gestes et des postures fort lascives, agitent une espèce de crecelle, et se livrent à des transports forcénés.

BOMBOMYDE. adj. des 2 g. (ét. gr., βόμβος, bourdonnement ; μυῖα, mouche). Entom. Se dit de certains insectes ailés qui font entendre un bourdonnement en volant. || BOMBOMYDES. s. f. pl. Section de la famille des myodaires calyptérées, comprenant des espèces qui font entendre un fort bourdonnement durant leur vol.

BOMBUS. s. m. Entom. V. BOURDON.

BOMBYATE. s. m. Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide bombyque avec une base solifiable.

BOMBYCAL, ALE. adj. Entom. Se dit d'un papillon qui ressemble à un bombyx.

BOMBYCE. s. m. Entom. V. BOMBYX.

BOMBYCELLE. s. f. (dimin. de *bombyx*). Bot. Une des sections dans le genre hibiscus, famille des malvacées.

BOMBYCIDE. adj. et s. Entom. V. BOMBYCITES.

BOMBYCIE. s. f. Entom. Genre de lépidoptères nocturnes, de la famille des noctuides, ayant pour type la noctua viminale.

BOMBYCIEN, ENNE. adj. Qui ressemble à un bombyx. || BOMBYCIENS. s. m. pl. Première famille des lépidoptères nocturnes, qui se divise en deux tribus, les *bombycides* et les *notodontides*.

BOMBYCILLE. s. m. Ornith. Syn. de Jaseur de Bohême. V. JASEUR.

BOMBYCIQUE. adj. des 2 g. Chim. V. BOMBYQUE.

BOMBYCITE. adj. Entom. Qui ressemble à un bombyx. || BOMBYCITES. s. m. pl. Entom. Tribu de la famille des lépidoptères nocturnes, qui a pour type le genre bombyx. Cette tribu contient sept genres.

BOMBYCIVORE. adj. des 2 g. (du lat. *bombyx*, bombyx, et *vorans*, qui dévore). Qui se nourrit de bombyx ou de chenilles de bombyx.

BOMBYDE. s. m. Entom. Syn. de Bombyte.

BOMBYLE. s. m. (du gr. βομβύλη, sorte d'abeille). Entom. Genre de l'ordre des diptères, famille des tanystomes, tribu des bombyliers, qui renferme un assez grand nombre d'espèces. Les bombyles ont le corps ramassé, large, couvert de poils denses, la tête petite, arrondie, et armée d'une longue trompe, le corselet élevé, les pattes longues, les ailes grandes, le vol extrêmement rapide. Ils sont plus communs et plus grands dans le Midi que dans le Nord.

BOMBYLIAIRES. s. m. pl. Entom. Syn. de Bombyliers.

BOMBYLIER. s. m. Entom. Tribu de l'ordre des diptères, famille des tanystomes, qui se divise en treize genres, et qui a pour type le genre bombyle. Les bombyliers se reconnaissent à leur trompe longue et dirigée en avant. V. BOMBYLE.

BOMBYLIIFÈRE. adj. des 2 g. Bot. Se dit d'une plante dont les fleurs représentent l'espèce de mouche connue sous le nom de bombylie. Ophrys bombyliifère.

BOMBYLIITE. adj. Entom. Qui tient du bombyle. || s. m. pl. Une des divisions de l'ordre des diptères, qui repose sur les métamorphoses du seul genre bombyle.

[illegible] particulier qui se trouve dans le ver à soie, à ce que prétend Chaussier.

BOMBYTE. s. m. Entom. Groupe de la famille des mellifères, de l'ordre des hyménoptères, ayant pour type le genre bourdon. Toutes les espèces de bombytes se composent, comme les abeilles, de trois sortes d'individus : des mâles, des femelles et des neutres ; mais leurs sociétés ne persistent pas, comme celles de ces dernières, au-delà d'une année ; elles se dispersent vers le milieu de l'automne. Les femelles fécondées se cachent dans les fissures des murailles, dans les trous des arbres, et hivernent ainsi jusqu'au retour de la belle saison ; quant aux neutres ou ouvrières et aux mâles ils périssent tous à l'époque des pre-

mières gelées. Aussi, lorsqu'au printemps le moment de pondre est arrivé pour les femelles, leur premier soin est de commencer à se confectionner un nid pour pondre leurs œufs et élever leur progéniture. Ce nid ne s'accroît que lorsque les larves sorties des œufs sont devenues insectes parfaits. Les ouvrières s'adonnent aux soins du domicile commun. V. BOURDON et MELLIFÈRES.

BOMBYX. s. m. (du gr. βόμβυξ, ver à soie). Genre de lépidoptères nocturnes, de la tribu des bombycites de Latreille, établi par Linné et adopté par tous les auteurs, mais tellement réduit par les retranchements successifs qu'on lui a fait subir, que les caractères qu'on lui attribuait d'abord ne peuvent plus lui convenir aujourd'hui. Le bombyx par excellence, le ver à soie, qui aurait dû y rester comme type, n'en fait même plus partie. Le genre bombyx se réduit en Europe à cinq espèces, qui toutes volent très-rapidement pendant le jour et paraissent en juillet, à l'exception d'une seule, qui éclot en mai.

— Bot. Genre de plantes de la famille des malvacées, syn. d'Hibiscus.

— Mus. C'était une espèce de flûte grecque, fort difficile à jouer à cause de sa longueur.

BÔME. s. f. Mar. Longue et lourde pièce de bois de sapin sur laquelle se borde la voile nommée brigantine. On dit aujourd'hui gui. Anciennement la brigantine, voile qui subsiste encore dans certains bateaux.

BOMERIE. s. f. (du holl. *bodem*, quille du vaisseau). Mar. Espèce de contrat ou de prêt à la grosse aventure assigné sur la quille du vaisseau, différant de l'assurance en ce qu'il n'est rien dû en vertu de ce contrat en cas de naufrage ou de capture, mais seulement quand le navire arrive à bon port.

— Ce mot signifiait l'intérêt des sommes prêtées entre marchands sur la quille du vaisseau ou sur les marchandises qui y sont chargées, moyennant quoi le prêteur se soumettait aux risques de la mer et de la guerre.

BOM-GORS. s. m. (du celt. *bomgors* ou *bomcors*, formé de *bom*, cri, et *cors*, roseau; *bomcors*, son ou cri parmi les roseaux). Ornith. Nom vulgaire du butor en Bretagne.

BOMILCAR. Hist. Général carthaginois qui profita des craintes qu'inspirèrent à ses concitoyens les progrès d'Agathocle en Afrique pour s'emparer de la souveraineté. Il fut condamné à périr sur une croix.

BOMOLOCUS. s. m. Crust. Genre de crustacés suceurs de l'ordre des siphonostomes, de la famille des pachycéphales, dont on ne connaît qu'une seule espèce.

BOMONIQUE. s. m. (ét. gr., βωμός, autel; νίκη, victoire). Hist. anc. Nom sous lequel on désignait à Lacédémone les jeunes gens qui se faisaient gloire de souffrir les coups de fouet qu'on leur donnait a l'autel de Diane.

BOMMELOQUE. s. m. Helmint. Genre de vers.

BOM-UPAS. s. m. Bot. V. UPAS.

BON, ONNE. adj. (du lat. *bonus, a, um*). Qui a en soi toutes les qualités convenables à sa nature, à sa destination, à l'emploi qu'on en veut faire. Il s'emploie dans le sens physique et dans le sens moral. Un bon pays. Une bonne terre. De bons pâturages. De bonnes prairies. De bons arbres, de bon blé. De bonne avoine. De bons aliments. De bon pain. De bonne viande. De bons fruits. De bons légumes. De bon vin. De bonne bière. De bonnes liqueurs. Un bon dîner. Un bon déjeuner. Un bon remède. De bonnes marchandises. De bon drap. De bonne toile. De bonnes hardes. Un bon manteau. De bonnes chemises. De bons souliers. De bon or. De bon argent. De bon cuivre. De bons meubles. Un bon lit. Une bonne montre. Une bonne pendule. Un bon fusil. Une bonne épée. De bon papier. De bonnes couleurs. Un bon goût. Une bonne odeur. De bons yeux. De bonnes jambes. Une bonne idée. Un bon moyen. De bonnes méthodes. De bonnes manières. Faire bonne chère. Acheter des marchandises de bonne qualité. Avoir un bon tempérament, une bonne santé. Avoir bon air, bonne façon, bonne tournure. Un duc se fera-t-il cuisinier, parce qu'il invente de *bons* ragoûts? (J.-J. Rouss.) Qu'un petit Majorquin, voyant un panier, l'abatte à coups de fronde, n'est-il pas bien juste qu'il en profite, et qu'un *bon* déjeuner répare les forces qu'il use à le gagner? (Id.) La santé du corps fait trouver *bons* les aliments les plus simples. (Id.) J'ai ouï dire que les sauvages avaient l'odorat tout autrement affecté que le nôtre, et jugeaient tout différemment des *bonnes* et des mauvaises odeurs. (Id.) Tout arbre qui ne produit pas de *bons* fruits sera coupé et jeté au feu.

faut parler de faire *bonne* chère avec peu d'argent. (Mol.) La *bonne* chère fut inconnue aux Romains tant qu'ils ne combattirent que pour assurer leur indépendance, et pour subjuguer leurs voisins, tout aussi pauvres qu'eux. (Brill. Sav.) Quelquefois du *bon* or je sépare le faux. (Boileau.) Les Polonais ne trouvent pas l'huile *bonne*, si elle ne sent bien fort. (Regn.)

Hélas! que sert la *bonne* chère
Quand on n'a pas la liberté?
(LA FONTAINE.)

Tout est *bon* ou mauvais pour nous,
Suivant les besoins et les goûts.
(NIVERNAIS.)

— S'applique aussi aux choses nuisibles, quand elles sont propres à produire leur effet. De bon arsenic. De bon sublimé corrosif. De bon acétate de morphine. De bonne ciguë.

— Se dit en parlant des qualités de l'âme, des productions de l'esprit et de l'art. Un bon naturel. Un bon esprit. Un bon jugement. Un bon cœur. Un bon caractère. Une bonne mémoire. Un bon discours. Un bon livre. Un bon poëme. De bons vers. De bonne musique. Un bon tableau. Une bonne estampe. Il n'y a rien de bon dans cet ouvrage. Elle a fait quelques réflexions sur le *bon* naturel de cette nation douce et bienveillante, que toutes haïssent, et qui n'en hait aucune. (J.-J. Rouss.) Tous les caractères sont *bons* et sains en eux-mêmes. (Id.) Ce que le *bon* goût approuve une fois est toujours bien. (Id.) Le vrai jour pour voir un *bon* cœur est la clarté d'un incendie. (Dupaty.) Entre toutes les expressions qui peuvent rendre notre pensée, il n'y en a qu'une qui soit la *bonne*. (La Bruy.) Un *bon* livre est un bon ami. (B. de St-P.) Le *bon* cœur fait le bon esprit. (Del.) Et moi je vous soutiens que mes vers sont fort *bons*. (Mol.) Là tous les vers sont *bons*, pourvu qu'ils soient nouveaux. (Boil.) Il y a toujours de la ressource avec les *bons* naturels. (Prévôt.) Tantôt un *bon* roman charme le coin du feu. (Delille.) La *bonne* comédie est celle qui fait rire. (Andrieux.)

— Signifie particulièrement, Qui est conforme à la raison, à la justice, à la morale, au devoir. Le bon droit. La bonne cause. Une bonne conscience. De la bonne foi. De la bonne volonté. De bonnes intentions. De bons sentiments. De bonnes qualités. De bonnes mœurs. Une bonne conduite. Une bonne doctrine. Une bonne action. De bonnes œuvres. Faire un bon usage de ses talents, de sa fortune. Recevoir la récompense de ses bons services. Le *bon* droit ne dépendit plus du caprice du juge. (Mass.) Quand la *bonne* foi règne, la parole suffit. (Rayn.) Il ne faut abuser ni de son mérite, ni de la *bonne* volonté des autres. (Mme de Puysieux.) C'est de vos *bonnes* intentions que je vous remercie. (J.-J. Rouss.) Elle eut de *bonnes* inclinations, elle conçut de *bons* désirs, elle fit de *bonnes* œuvres, presque en même temps. (Fléch.) Il avait plus soin de cacher ses *bonnes* œuvres, que nous n'en avons de cacher les mauvaises. (Id.) La *bonne* éducation veille à la perpétuité des bonnes mœurs. (Rayn.) Nulle *bonne* action n'est moralement *bonne* que quand on la fait comme telle; et non parce que d'autres la font. (J.-J. Rouss.) On doit récompenser une *bonne* action. (Rac.)

Le plus grand jeu joué dans cette intention
Peut même devenir une *bonne* action. (BOIL.)

— Se dit en parlant des personnes qui excellent dans quelque chose ou dans quelque profession. Bon père. Bonne mère. Bon mari. Bonne épouse. Bon fils. Bonne fille. Bon frère. Bonne sœur. Bon roi. Bon ministre. Bon chef. Bon maître. Bon citoyen. Bon général. Bon capitaine. Bon soldat. Bon diplomate. Bon politique. Bon juge. Bon administrateur. Bon prêtre. Bon prédicateur. Bon philosophe. Bon poëte. Bon écrivain. Bon orateur. Bon avocat. Bon médecin. Bon géomètre. Bon grammairien. Bon arcihtecte. Bon peintre. Bon musicien. Bon acteur. Bon homme de mer. Bon matelot. Bon contre-maître. Bon artisan. Bon ouvrier. Bon domestique. Bon imprimeur. Bon serrurier. Bon ébéniste. Bon tourneur. Bon menuisier. Bon convive. Bon danseur. Bon marcheur. Bon nageur. Tout *bon* père doit agir de concert avec ses enfants les plus sages et les plus expérimentés. (Fén.) Vous naissez tous *bons* sujets et *bons* citoyens. (Fléch.) Où Rabelais est *bon*, il va jusques à l'exquis et l'excellent. (Volt.)

Notre assassin renonce à son art inhumain,
Et désormais, la règle et l'équerre à la main,
Laissant de Galien la science suspecte,
De méchant médecin devient *bon* architecte.
(BOILEAU.)

— S'applique à quelques animaux utiles, dans un sens analogue. Un bon cheval de carrosse. Un bon mulet. Un bon chien de chasse. Une poule qui est bonne couveuse. Une bonne vache laitière. Les chevaux qui naissent aux Indes ne sont pas *bons*. (Buff.)

— En parlant des personnes, il se dit aussi quelquefois par plaisanterie, par ironie et même par injure. Un bon coquin. Un bon fripon. Un bon débauché. Un bon vaurien. Un bon menteur. C'est une bonne pièce, une bonne langue; et, par exclamation: La bonne pièce! La bonne langue!

— En parlant de Dieu, il signifie, Clément, miséricordieux. Dieu est souverainement bon. Aimer le bon Dieu. Prier le bon Dieu. S'il plaît au bon Dieu. Que Dieu est *bon*! que sa miséricorde est éternelle. (Boss.) Dieu est *bon*.

Dieu puissant, intelligent, *bon*, juste et rémunérateur, et en cela tu fais bien. (Id.) Ce Dieu tout juste et *bon* peut souffrir ma prière. (Corn.)

— En parlant des personnes, *bon* signifie également, Affectueux, humain, facile à vivre. Une bonne personne. Un prince pieux et bon. Un homme bon, essentiellement bon. Une bonne femme. De bonnes gens. Être bon pour tout le monde. Être quelquefois trop bon. Être assez bon pour permettre, pour souffrir telle chose. Celui-là est *bon* qui fait du bien aux autres; s'il souffre pour le bien qu'il fait, il est très-*bon*. (La Bruy.) Le plus grand éloge d'un prince, c'est d'être *bon*; c'est pour lui qu'il est conquérant; c'est pour nous qu'il est *bon*. (Mass.) Ah! ne gâtons pas l'homme; il sera toujours *bon* sans peine. (J.-J. Rouss.) L'essentiel est d'être *bon* aux gens avec qui l'on vit. (Id.) Un homme *bon* est toujours le bienvenu. (***) Tous les hommes ne peuvent pas être grands; tous peuvent être *bons*. (***) Les peuples *bons* et simples n'ont pas besoin de tant de talent. (Id.) Si le titre de grand est beau, celui de *bon* ne déshonore point un héros magnanime. (Lebrun.) Il vaut mieux être *bon* qu'habile. (Aubert.) Quand on est *bon* pour tous, on ne l'est pour personne. (C. Delav.) Il n'y a que les grands cœurs qui sachent combien il y a de gloire à être *bon*. (Fén.) Vous êtes d'un *bon* commerce. (Sévigné.)

— Propre à. Un homme bon à tout. Un homme bon à employer, bon à consulter. Fruit bon à manger. Vin bon à boire. Papier qui n'est bon qu'à brûler. Chose qui n'est bonne à rien. Au fond, vous n'êtes *bon* à servir que lorsqu'on n'est plus soi-même *bon* à rien. (Mass.) Il est ravi de lui être *bon* à quelque chose. (La Bruy.) Ces fleurs ne seront *bonnes* qu'à sécher sur votre tombeau. (Fléch.) On a l'habitude de mépriser tout ce qui ne semble plus *bon* à rien. (Confuc.) C'est n'être *bon* à rien que n'être *bon* qu'à soi. (Volt.)

— Il signifie encore Favorable, avantageux, utile. Un bon vent. La bonne saison. De bons présages. De bonnes nouvelles. De bons certificats. Une bonne réputation. Une bonne occasion. Une bonne aventure. Un bon temps pour voyager, pour se promener, pour planter. Une bonne affaire. Un bon emploi. Un bon commerce. Un bon métier. Une chose bonne à savoir, bonne à connaître. Donner, avoir un objet à bon marché. Prendre la bonne route. Connaître la bonne fortune. Etre en bonne passe. Il avance d'un *bon* vent. (La Bruy.) Elle offrait ou rendait ses *bons* offices. (Fléch.) Ils trouvent pour complément des légumes et des fruits que la nouvelle culture donne toujours à *bon* marché. (Brill.-Sav.)

— Il s'emploie, dans une acception analogue, en parlant de la disposition d'esprit, des manières d'une personne. Etre en bonne humeur, de bonne humeur. Etre dans de bonnes intentions, dans de bonnes dispositions. Avoir bonne opinion de quelqu'un. Faire une chose de bonne volonté, de bon cœur, de bon gré, de bonne grâce. Obtenir, posséder, perdre les bonnes grâces de quelqu'un. Etre dans les bonnes grâces de quelqu'un. Faire bon accueil à quelqu'un, lui faire bon visage, bonne mine. La paix s'éloigne, les *bonnes* intentions des alliés se ralentissent. (Fléch.) Il ne régla jamais sur la faveur ou sur la disgrâce des personnes le *bon* ou le mauvais accueil qu'il pouvait leur faire. (Id.) Il préférait à tout les *bonnes* grâces du roi. (Boss.)

— Signifie quelquefois Grand, considérable dans son genre. Un bon nombre. Une bonne quantité. Un bon revenu. Une bonne aubaine. De bons profits. Une bonne récolte. Une bonne vendange. Une bonne vente. Une bonne somme d'argent. Un bon morceau de pain. Un bon verre de vin. Un bon fagot. Un bon feu. Un bon soufflet. Un bon coup de poing. Un bon coup d'épée. Une bonne correction. Un bon rhume. Une bonne fièvre. Une bonne fluxion de poitrine. Faire une bonne lieue, deux bonnes lieues. Prendre pour soi une bonne partie du travail. Attendre pendant une bonne heure. Avoir bon courage, bon espoir. Cela nous a été d'un bon secours. Il leur en a été une *bonne* partie. (La Bruy.) Je ne prétends pas qu'Émile s'exerce l'hiver au coin d'un *bon* feu. (J.-J. Rouss.)

— *Bon sens.* La droite raison. Homme de bon sens. Avoir du bon sens. Faire preuve de bon sens. Manquer de bon sens. Chose tout à fait contraire au bon sens. Proposition qui choque, qui outrage le bon sens. Le *bon* sens surtout vaut mieux que la science. (Lomb. de Langres.) Souvent notre amour-propre éteint notre *bon* sens. (Volt.) Le *bon* sens fut toujours l'ami de la vertu. (La Chaussée.) Aux dépens du *bon* sens gardez de plaisanter. (Boil.) Le *bon* sens quelquefois peut tenir lieu d'esprit. (Naudet.)

Mais ne voyez-vous pas que cela vaut bien [mieux
Que ces colifichets dont le *bon* sens murmure?
(MOLIÈRE.)

— Prov. *Après bon vin, bon cheval.* Quand on a un peu bu, on pousse son cheval; et fig. Quand on a un peu bu, on est plus hardi.

— Prov. et fig. *A bon vin point d'enseigne.* Ce qui est bon n'a pas besoin d'être vanté, d'être prôné.

— Prov. et fig. *Qui bon l'achète bon le boit.* V. BOIRE.

— Elliptiq. *Du bon*, se dit pour, Du bon vin.

— *Trouver tout bon.* S'accommoder presque indifféremment de tout. On dit dans le même sens: *Tout lui est bon*; mais cette dernière locution s'emploie souvent en mauvaise part en parlant d'une personne avide ou indiscrète. Prenez garde à cet homme, tout lui est bon.

— *Il a encore le cœur bon.* Se dit en parlant d'un malade qui, malgré les souffrances, conserve de l'appétit et une certaine vigueur.

— *Faire bonne bouche.* Se dit en parlant de ce qui laisse un goût agréable à la bouche. On dit de même: *Garder quelque chose pour la bonne bouche. Rester sur la bonne bouche. Laisser quelqu'un sur la bonne bouche.*

— *Avoir la main bonne.* Être adroit dans les ouvrages de la main. Tous les tourneurs, tous les horlogers n'ont pas la main bonne.

— *Avoir une bonne main, avoir une bonne plume.* Avoir une belle écriture. *Avoir une bonne plume*, signifie de plus Avoir un style correct, élégant. On dit aussi en parlant de l'auteur lui-même: *C'est une bonne plume.*

— Fig. *Avoir la main bonne.* Être heureux au jeu, ou réussir ordinairement dans ce qu'on entreprend. Laissez-moi jouer pour vous, j'ai la main bonne. Il obtiendra cette place, car il a la main bonne.

— Fig. encore. *Avoir la main bonne, avoir bonne main.* Porter bonheur.

— *Être en bonne main.* Être sous l'autorité, sous la surveillance d'une personne ferme, sévère, vigilante. Il n'a qu'à se tenir, il est en bonne main.

— Fig. *En bonne main* ou *en bonnes mains.* Se dit en parlant de ce qui est confié à la direction, à la garde d'une personne capable, sûre, honnête. Une affaire qui est en bonnes mains. Des capitaux qui sont en bonnes mains.

Chacun bénit tout haut l'arbitre des humains,
Qui remet leur bon droit en de si *bonnes* mains.
(BOILEAU.)

— *Nouvelle qui vient de bonne main*, qui vient d'une personne digne de foi. On dit dans le même sens, Savoir une chose de bonne part, la tenir de bonne source.

— Fam. *Avoir bon pied.* Marcher longtemps et bien. Pour être facteur de la poste, pour être commissionnaire, il faut avoir bon pied.

— Fig. et fam. *Avoir bon pied, bon œil.* Se bien porter, être encore vigoureux, bien qu'on ne soit plus jeune. Il touche à la soixantaine, mais il a encore bon pied, bon œil.

— *Avoir bon pied, bon œil.* Signifie encore, Etre très-vigilant, être continuellement sur ses gardes. C'est un homme alerte, avec lequel il faut avoir bon pied, bon œil. On dit aussi elliptiq. *Bon pied, bon œil*, prenez garde à vous.

— Fig. et fam. *Aller de bon pied dans une affaire.* S'y comporter avec franchise, avec zèle.

— *Une bonne maison.* Une maison bien tenue et où règne une certaine aisance. On le dit aussi d'une maison ou l'on reçoit, ou l'on donne souvent à manger.

— *Faire une bonne maison.* Faire très-bien ses affaires, amasser de la fortune. Avec de l'activité et de l'économie, on fait presque toujours une bonne maison.

— *Être de bonne maison, d'une bonne famille.* Etre d'une naissance distinguée. On dit dans le même sens: *Être, venir de bon lieu.*

— Fam. *Faire une bonne vie.* Se bien traiter, se bien nourrir.

— Fam. et elliptiq. *La faire courte et bonne.* Mener une vie dissolue, qui ruine promptement la santé.

— *Faire une bonne fin.* Mourir en bon chrétien, mourir d'une manière honorable.

— *Avoir du bon temps.* Avoir du loisir, du temps dont on peut disposer.

— Fam. *Prendre, se donner du bon temps.* Se récréer, se bien divertir. Il a quitté les affaires, et ne pense plus qu'à se donner du bon temps.

— *Compte, calcul qui est bon*, qui est exact. Ce compte est bon. Son compte n'a pas été trouvé bon.

— *Un homme de bon compte.* Un homme qui rend des comptes exacts, qui est fidèle dans les comptes qu'il rend.

— Fig. *Soyez de bon compte.* Soyez franc, sincère, avouez-le. Soyez de bon compte, vous êtes beaucoup plus heureux maintenant.

— Prov. *A tout bon compte revenir.* On doit toujours être reçu à recommencer un calcul, à vérifier son exactitude.

— Prov. *Les bons comptes font les bons amis.* Il ne faut jamais blesser les intérêts de ceux avec qui l'on veut rester ami.

— *Rendre bon compte d'une chose.* En donner une explication satisfaisante, ou s'en rendre garant, en répondre. Rendre bon compte de sa conduite. Vous m'avez chargé du soin de votre honneur, je vous en rendrai bon compte. Tu m'as commis ton sort, je t'en rendrai *bon* compte. (Corn.)

— *Rendre bon compte de la conduite de quelqu'un.* Faire connaître exactement la conduite que quelqu'un a tenue.

— Fam. et par menace. *Vous me rendrez bon compte de votre conduite.* Je saurai bien vous en faire repentir.

— Fam. et ironiq. *Son compte est bon.* On lui fera un mauvais parti. S'il recommence, son compte est bon.

— *Avoir une chose à bon compte.* L'avoir à

cet exemplaire à bon compte.

— *Faire bon compte d'une chose.* La prodiguer, en abuser. Faire bon compte de son crédit, de sa signature, de sa parole.

— Prov. et fig. *Se divertir, boire et manger à bon compte.* Sans s'inquiéter de la dépense, ou sans se mettre en peine de ce qui se passe, de ce qui doit en résulter.

— *Donner de bonnes enseignes de quelque chose.* L'indiquer par des marques précises, faciles à reconnaître. Vieux et inusité. *Enseigne* ne s'emploie presque plus en ce sens.

— *A bonnes enseignes.* A juste titre, ou, avec des sûretés, des garanties. Ne punir qu'à bonnes enseignes. Ne payer qu'à bonnes

enseignes. Est-ce ainsi que vous exercez votre élève à cet esprit de critique judicieuse qui ne se laisse imposer qu'à *bonnes* enseignes? (J.-J. Rouss.

— *A bon escient*. Tout de bon, sans feinte. Ne parler d'une chose qu'à bon escient.

— Elliptiq. *Bon cela*. Se dit pour approuver une chose après en avoir désapprouvé une autre.

— *C'est bon*, ou elliptiq. *Bon*, sert à exprimer que l'on est satisfait, que l'on approuve, ou que l'on a compris. Vous avez fait ma commission. C'est bon. Bon, cela suffit. Bon, bon, je vous entends. *Bon*, vingt et trente sous; je suis bien aise que vous soyez raisonnable. (Mol.) Ah! *bon*, en voici un fort à propos. (Id.)

Il faut sans différer savoir ce qu'il en pense.
Bon, vers nous à propos je le vois qui s'avance.
(Boileau.)

— *C'est bon* et *bon* se disent encore par antiphrase, pour se plaindre, marquer du mécontentement. Il m'a refusé sa voix? c'est bon, je m'en souviendrai. *Bon*, voilà ce qu'il nous faut, qu'un compliment de créancier. (Mol.) *Bon!* mourir quand on a si longtemps combattu! (Destouches.) *Bon! bon!* il faut apprendre à vivre à la jeunesse. (Regnard.)

— Au jeu. Elliptiq. *Faire bon*. Répondre qu'on payera comptant tout ce qui dépassera la mise. Faire bon de tant. Faire bon de tout.

— *Jouer bon jeu, bon argent*, et avec obligation de payer sur-le-champ.

— Fig. et fam. *Y aller bon jeu, bon argent*. Agir tout de bon, sérieusement. On le dit surtout de gens qui se battent, qui se disputent. Ils y allaient bon jeu, bon argent, car l'un des deux est resté sur la place. On a cru d'abord qu'ils plaisantaient, mais ils y allaient bon jeu, bon argent.

— *Un bon mot, une bonne plaisanterie*. Un mot spirituel, une plaisanterie de bon goût. Un diseur de bons mots. Un homme connu par ses bons mots. Voilà une bonne plaisanterie. Un *bon* mot répété perd sa grâce naïve. (Le Brun.) Il n'est pas de *bon* mot qui vaille un bon office. (C. Delav.)

Dieu ne créa que pour les sots
Les méchants diseurs de *bons* mots.
(La Fontaine.)

— *Un bon tour*. Un tour malin, plaisant. Jouer à quelqu'un un bon tour. Se faire connaître par de bons tours.

— Fam. et elliptiq. *La donner bonne à quelqu'un*, lui faire une pièce, une malice. Vous me l'avez donné bonne, mais je serai dorénavant sur mes gardes.

— On dit de même, *Vous nous la donnez bonne*, vous vous moquez, vous voulez nous tromper.

. . . Vous nous la donnez *bonne*,
J'ai six cousines, moi, que je vous abandonne.
(Voltaire.)

— Fam. et elliptiq. *En dire de bonnes*. Dire des choses extraordinaires, peu croyables. Le voyageur nous en a dit de bonnes.

— Fam. *Il est bon là*, se dit ordinairement, par ironie, d'un conte, d'un mot qui cause une certaine surprise.

— *Y aller à la bonne foi, tout à la bonne foi*. Agir avec franchise, sans arrière-pensée, sans astuce.

— *A bon droit*. Avec raison, avec justice. Se plaindre à bon droit. Qu'à *bon* droit votre gloire en tous lieux est semée. (Rac.)

Oh! que si l'une alors, à *bon* droit misanthrope,
Pouvait trouver la voix qu'il eut au temps d'Ésope.
(Boileau.)

— *Un bon sujet*. Une personne capable, ou une personne réglée dans sa conduite, dans ses mœurs. C'est un bon sujet. Sa fille est un très-bon sujet. S'appliquer à former de bons sujets.

— Fam. *A bon entendeur, salut*. Que celui qui entend bien ce qu'on dit en fasse son profit.

— *A bon entendeur peu de paroles*. Il ne faut que peu de paroles pour se faire comprendre d'un homme intelligent.

— *Bonne société, bonne compagnie*. Société, compagnie composée de personnes distinguées par leur éducation, leur bon ton, leurs manières. Recevoir chez soi bonne société. Ne voir que la bonne compagnie. C'est un homme de bonne société, de bonne compagnie.

— *Un bon garant, une bonne caution*. Un garant, une caution qui offre toute sûreté.

— Fig. et fam. *Un bon Gaulois*. Un homme franc, sincère. Fiez-vous à lui, c'est un bon Gaulois. Cette expression a vieilli.

— Fig. *Une bonne lame*, ou *une bonne épée*. Homme très-adroit dans l'escrime.

— Comm. *Ce négociant est bon, cette maison est bonne*. Ce négociant est solvable, cette maison est en état de faire honneur à ses engagements.

— Mar. *Un bon voilier*. Un bâtiment qui porte bien la voile, dont la marche est facile et rapide.

— On appelle fig. *Bon apôtre* celui qui contrefait l'homme de bien. C'est un bon apôtre. Il fait le bon apôtre.

— Prov. et fig. *A bon chat bon rat*. Bien attaqué bien défendu.

Bon Dieu. Exclamation qui sert à marquer la surprise. Bon Dieu! quel affreux malheur. Qui frappe l'air *bon* Dieu! de ces lugubres cris? (Boil.) Point de glace, *bon* Dieu! dans le fort de l'été. (Id.) Cette gorge qui s'enfle, ah! *bon* Dieu! quelle rage! (Corn.)

— *Bon ange*. Ange gardien. Prier son bon ange. Se recommander à son bon ange. Se mettre sous la protection de son bon ange.

— Fig. *Vous serez mon bon ange*. Vous me protégerez, vous me préserverez de tout malheur.

— *Bon génie, bon démon*. Se disent fig. par allusion aux croyances des anciens, pour, Génie, démon bienfaisant, favorable. C'est votre bon génie qui vous a conduit ici. Un *bon* génie à propos vous l'envoie. (Corn.)

— *Bon homme*. Homme de sens, d'esprit, qui a en même temps de la droiture, de la candeur. Etre un homme de mérite et un bon homme. La première qualité dans la société est d'être un *bon* homme. (Acad.)

Il a tort, dira l'un, pourquoi faut-il qu'il nomme?
Attaquer Chapelain! Ah! c'est un si *bon* homme.
(Boileau.)

— V. bonhomme.

— *Bonnes gens*. Personnes qui ont de la bonté, de la simplicité. Ce sont de bonnes gens, de très-bonnes gens. Les *bonnes* gens du hameau me connaissent déjà. (Marmier.)

— Fam. *Un bon enfant, un bon garçon, un bon vivant, un bon diable, un bon compagnon*. Un homme de bon caractère, de bonne humeur, facile à vivre.

— Fig. et fam. *C'est un bon prince, il est bon prince*. Se dit d'un homme commode à vivre, simple dans ses manières.

— Fig. et fam. *Il est bon comme le bon pain, comme du bon pain*. C'est un homme d'une grande bonté, d'une extrême douceur. On dit de même. *C'est une bonne âme, c'est une bonne pâte d'homme*, et par injure, *C'est une bonne bête*.

— *Il est bien bon de*. Il est bien crédule, il est bien faible de. Il est bien bon de croire cela. Il est bien bon de se mêler d'une pareille affaire.

— *Il est bien bon de*, signifie encore, Il ne lui sied pas de, et se dit ordinairement par ironie. Il est bien bon, je le trouve bien bon de nous donner des conseils. Il est bien bon de prétendre à une récompense.

— *Bon ami, bonne amie*. Se disent fam. pour Amant, maîtresse. Elle est sortie avec son bon ami. On ne lui connaît point de bonne amie.

— *Mon bon ami, ma bonne amie*, ou simplement, *Mon bon, ma bonne*, s'emploient comme termes d'amitié et de familiarité. Réfléchissez à cela, mon bon ami, je vous en conjure. Ma bonne amie, ma bonne, je vous prie de ne plus m'en parler. Encore une fois, *bonnes* amies, prenez garde que la méchante femme ne vous devine. (Dider.)

Quelle joie, en effet, quelle douceur extrême
De se voir caressé d'une épouse qu'on aime,
De s'entendre appeler petit cœur ou mon *bon!*
(Boileau.)

— *C'est bon à vous, à lui*. C'est à vous, c'est à lui que cela appartient, que cela convient. Je n'oserai jamais recommencer, c'est bon à vous. Je ne veux plus y aller, c'est bon à lui.

— Prov. *Ce qui est bon à prendre est bon à garder*. Se dit pour s'excuser d'avoir pris une chose sur laquelle on croyait avoir des droits. || *A quelque chose malheur est bon*. Une infortune procure quelquefois des avantages.

— Prov. et fig. *S'il faisait, s'il disait telle chose, il ne serait pas bon à jeter aux chiens*. C'est-à-dire, Tout le monde se mettrait contre lui, crierait après lui. || *N'être bon ni à rôtir ni à bouillir*. N'être absolument propre à rien. Se dit en parlant des personnes et des choses.

— *Bon pour*. Homme bon pour le conseil. Cheval bon pour le carrosse. Remède bon pour la brûlure. Liqueur bonne pour l'estomac. Cet avis serait *bon* pour quelque âme commune. (Corn.)

Tient que ces vieux propos de démons et de flammes
Sont bons pour étonner les enfants et les femmes.
(Boileau.)

— Par dénigr. *Cela n'est bon que pour les malheureux, que pour les sots*. Cela ne peut convenir qu'aux malheureux, ne peut plaire qu'aux sots.

— *Bon contre*. Remède bon contre la fièvre, contre les maux de tête, contre les douleurs.

— Comm. *Bon pour telle somme*. Formule qui se met au bas des effets de commerce, pour rappeler la somme à payer, la valeur du billet. Bon pour deux cents francs. Bon pour cinq cents francs, pour mille francs. On met de même sur les billets d'entrée à un spectacle, à un concert, etc. Bon pour une personne. Bon pour deux personnes.

la dernière épreuve, pour ordonner ou permettre de tirer la feuille. On dit aussi substantivement, Le bon à tirer. Mettre le bon à tirer. Donner le bon à tirer, son bon à tirer.

— *Il est bon de*. Il est bon de vous en informer. Il est *bon* de vous suivre. (Pasc.) Il est *bon* à l'homme de se dévouer à Dieu. (Fléch.) Il est *bon* d'être philosophe; il n'est guère utile de passer pour tel. (La Bruy.) Il est *bon* quelquefois de ne point faire semblant d'entendre les choses qu'on n'entend que trop bien. (J.-J. Rouss.)

Il est *bon* d'empêcher ces emplois fastueux
D'être donnés peut être à des âmes mondaines.
(Boileau.)

— *Il est bon que*. Il est bon que vous en soyez informé. Il serait *bon* qu'on obéît aux lois. (Pasc.)

— *A quoi bon cela?* Pourquoi? A quoi bon ce mystère? A quoi bon ces grands mots? A quoi bon se défendre? A quoi bon tant d'apprêts? A quoi *bon* tant d'efforts, de larmes et de cris? (Boil.)

A quoi *bon*, quand la fièvre en nos artères brûle,
Faire de notre mal un secret ridicule? (Boil.)

— *Bon plaisir*. Consentement, volonté. Terminer une affaire sous le bon plaisir de quelqu'un. On ne fera rien que sous son bon plaisir, c'est-à-dire, on ne fera rien s'il ne l'approuve.

— Fam. *Sous votre bon plaisir, sauf votre bon plaisir*. Avec votre permission, si cela vous plaît.

— *Bon plaisir*. Signifie aussi Volonté tyrannique, capricieuse. N'agir que selon son bon plaisir. Il faut que tout se règle selon son bon plaisir.

— *Faire une chose de bonne grâce*. Y mettre de la grâce. Danser, marcher de bonne grâce.

— On dit fig. qu'*une personne n'a pas bonne grâce de faire telle ou telle chose*, pour dire que ce qu'elle fait n'est pas convenable. Un fils n'a pas bonne grâce de reprendre son père. Et ironiq. Vous avez bonne grâce de parler ainsi, d'agir ainsi.

— Techn. *Les bonnes grâces d'un lit*. V. grâce.

— *Faire bonne contenance*. Témoigner de la résolution, du courage. Des troupes qui font bonne contenance devant l'ennemi.

— Fig. et fam. *Faire contre fortune bon cœur*. Ne pas se laisser abattre par les revers.

— Prov. et fig. *Faire bonne mine à mauvais jeu*. Cacher, dissimuler adroitement son mécontentement ou sa position.

— Fam. *Faire bon visage d'hôte*. Bien accueillir, bien recevoir des convives, des visiteurs.

— *Mot, expression qui se prend en bonne part*. Mot, expression que l'on doit entendre dans un sens favorable.

— *Prendre, expliquer, interpréter une chose en bonne part*. Y donner un sens favorable, ne point s'en fâcher.

— *Bonne aventure*. Aventure heureuse, agréable. Il lui est arrivé une bonne aventure. Quelle bonne aventure!

— Absol. *La bonne aventure*. Prédictions faites en tirant les cartes, en inspectant la main, ou de toute autre manière. Une diseuse de bonne aventure. Dire la bonne aventure. Se faire dire la bonne aventure.

— *Bonne fortune*. Heureux hasard, chance heureuse. C'est une bonne fortune pour lui que de vous avoir rencontré. Cet événement était pour eux une bonne fortune.

— *Bonne fortune*. Se dit encore des bonnes grâces, des faveurs d'une femme. Homme à bonnes fortunes. Aller en bonne fortune. Avoir des bonnes fortunes.

— *Bonne année*. Année fertile, très-abondante. L'année est bonne. L'année n'avait pas été bonne. Dans les bonnes années, sa ferme rapporte tant.

— *Souhaiter la bonne année à quelqu'un*. Exprimer des vœux pour son bonheur, au commencement de l'année.

— *La journée, la nuit de ce malade a été bonne*. Elle a été calme, il l'a bien passée.

— *Donner, souhaiter le bon jour, le bon soir à quelqu'un*. Le saluer en lui disant *bon jour, bon soir*, pour lui souhaiter une heureuse journée, une heureuse soirée. On écrit plus ordinairement en un seul mot *bonjour, bonsoir*. V. ces mots. On dit de même, Souhaiter une bonne nuit, un bon voyage. V. nuit, voyage.

— *Bon jour*. Jour où l'Eglise célèbre une fête. L'Ascension est un bon jour. C'est demain un bon jour. Cette expression est fort peu usitée maintenant.

— Pop. *Faire son bon jour*. Communier, recevoir l'Eucharistie.

— Prov. *Bon jour, bonne œuvre*. Se dit en parlant d'une bonne action faite un jour de fête. Ils se sont réconciliés le jour de Noël, bon jour, bonne œuvre. On le dit presque toujours ironiquement : Il s'est grisé le jour de la Pentecôte; bon jour, bonne œuvre.

— *Bonnes fêtes*. Les grandes fêtes de l'Eglise, les fêtes qu'elle célèbre avec le plus de solennité, comme Pâques, Noël, la Pentecôte, l'Assomption. Cela ne se fait qu'aux bonnes fêtes.

— Prov. *Aux bonnes fêtes les bons coups*. Les scélérats, les fripons, choisissent souvent

desseins.

— Fam. *Arriver à la bonne heure*. Arriver à l'heure dite, arriver à propos. Il n'arrive jamais à la bonne heure.

— Adverbial. *A la bonne heure*. Soit, j'y consens, ou, je m'en inquiète peu. On veut ma signature; à la bonne heure, je la donnerai. Il veut me faire un mauvais parti, dites-vous; à la bonne heure.

— Adverbial. *De bonne heure, de bon matin*. Dès le matin, de grand matin. Se lever de bonne heure. Partir de bon matin.

— *De bonne heure*. Se dit aussi non-seulement des heures du jour, mais du temps en général, par opposition à *tard*. Se coucher de bonne heure. Venir, arriver de bonne heure. Les arbres fleuriront de bonne heure cette année. Convertissez-vous de *bonne* heure. (Boss.) Imprimez de *bonne* heure dans leurs cœurs les maximes de la vertu. (Mass.)

— Manége. *Cheval qui galope du bon pied*. Cheval qui part du pied droit en galopant. On dit de même. *Mettre un cheval sur le bon pied*, l'accoutumer à partir du pied droit.

— Fig. et fam. *Être sur le bon pied, sur un bon pied*. Etre dans une situation avantageuse.

— Fig. et fam. *Être sur un bon pied dans le monde*. Etre estimé, considéré dans le monde.

— Fig. et fam. *Mettre quelqu'un sur le bon pied*. Le ranger à son devoir, le contraindre à faire ce qu'on souhaite de lui. Il a voulu d'abord faire le mutin, mais je l'ai mis sur le bon pied.

— *Mettre quelqu'un sur le bon pied, sur un bon pied*, signifie encore Lui procurer de grands avantages. Il a établi ses neveux et les a mis sur un bon pied.

— Fig. *Mettre une maison sur le bon pied*. Y établir l'ordre, la régularité, l'économie.

— *Une bonne pluie, une bonne gelée*. Une pluie abondante, une forte gelée, dont l'effet doit être favorable aux biens de la terre. On aurait besoin d'une bonne pluie, d'une bonne gelée.

— Fam. *Une bonne fois*. Entièrement, nettement, de manière à n'y plus revenir. Il faut que je sache une bonne fois à quoi m'en tenir. Dites-lui une bonne fois ce que vous pensez, ce que vous avez contre lui.

— Prov. *Tout cela est bel et bon, mais l'argent vaut mieux*. Se dit à un débiteur pour lui faire entendre qu'on n'admet pas ses prétextes, qu'on ne se contente pas de ses excuses; et figurément, à celui qui cherche à tromper par de belles promesses.

BON. s. m. Ce qui est bon. Ce qui est conforme à la bonté, ce qu'il y a de conforme à la bonté dans une chose; ce dont la bonté est la qualité propre. Le beau et le bon. Le bon et l'honnête. Le *bon* n'est que le beau mis en action. (J.-J. Rouss.) Le *bon* et l'honnête ne dépendent point du jugement des hommes, mais de la nature des choses. (Id.) S'il est difficile de fixer l'origine du beau, il ne l'est pas moins de rechercher celle du *bon*. (Encycl.) Le *bon* et le beau ne sont point absolus, ils sont relatifs au caractère de celui qui en juge, et à la manière dont il est organisé. (Condill.)

— Particulièrement, Bonnes qualités, ce qu'il y a de louable dans une personne ou dans une chose. Homme qui a du bon et du mauvais. Ouvrage dans lequel on trouve du bon, beaucoup de bon. Prendre ce qu'il y a de bon dans un livre, en tirer tout le bon. Le *bon*, le mauvais, le pire, tout y entre. (La Bruy.) On peut hasarder dans toutes sortes d'ouvrages d'y mettre le *bon* et le mauvais; le *bon* plaît aux uns, le mauvais aux autres. (Id.)

— Prov. *Aux derniers les bons*. Ce qui reste après que tout le monde a choisi est souvent le meilleur.

— Ce qu'il y a de principal ou d'avantageux en quelque chose. Le bon de l'affaire est qu'il ne se doute de rien.

— *Le bon de l'histoire, le bon du conte*. Ce qu'il y a de plaisant, ce qu'il y a de piquant dans un conte, dans une histoire.

— *Avoir du bon dans une affaire, dans un marché, dans un échange*. Y trouver du gain, du profit.

— Homme de bien. Dans ce sens, il s'emploie surtout au pluriel, comme l'opposé de *méchant*. Récompenser les bons et punir les méchants. Les méchants persécutent les *bons*. (Pasc.) Dieu fait luire son soleil sur les *bons* et sur les méchants. (Boss.) Ce peu de temps où les *bons* souffrent et où les méchants prospèrent. (La Bruy.) Il corrige les méchants par les punitions, il encourage les *bons* par des récompenses. (Fén.) Ainsi la cruelle guerre moissonne les *bons* et épargne les méchants. (Id.) Remplir les *bons* d'amour et les méchants d'effroi. (Corn.)

— Syn. comp. homme de sens, homme de bon sens. *L'homme de sens* a de la profondeur dans les connaissances, et beaucoup de rectitude dans le jugement : c'est un titre dont tout homme peut être flatté. *L'homme de bon sens*, au contraire, passe pour un homme si ordinaire, qu'on croit pouvoir se donner pour tel sans vanité.

BON pris adverbialement. Ainsi employé, le mot *bon* suppose toujours un nom auquel il se rapporte, et que l'on supprime ordinairement pour donner plus de rapidité à l'expression. *Sentir bon*, c'est sentir un bon goût. *Tenir bon*, c'est tenir en bon état. *Coûter bon*, c'est

— *Tenir bon*. Résister avec fermeté. On voudrait votre consentement, mais je vous engage à tenir bon.

Oui, partout de son nom chaque place munie.
Tient *bon* contre les vers, en détruit l'harmonie.
(Boileau.)

— *Coûter bon*. Coûter fort cher. Si les inondations continuent, le pain coûtera bon.

— *Sentir bon*. Exhaler une odeur agréable. Des fleurs qui sentent bon. Cet homme ne sent pas bon, il porte une odeur désagréable. Oh! que ces violettes sentent *bon!* (B. de St-P.)

— *Il fait bon courir, marcher, se promener*. Le temps est favorable à la marche, à la pro-

menade. Il ne fait pas *bon* voyager quand on ne voit goutte. (Dider.)

— Absol. *Il fait bon.* La température est fort douce. Il fait très-bon aujourd'hui.

— *Il fait bon avec cette personne.* On vit très-bien avec elle, on n'a rien à craindre de sa part. Il fait *bon* avec celui qui ne se sert pas de son bien à marier ses filles, pourvu que l'on ne soit ni ses enfants ni sa femme. (La Bruy.)

— *Il ne fait pas bon avoir affaire à cet homme.* Il y a des désagréments, des dangers à craindre pour ceux qui ont affaire à lui. On dit de même, *Il ne fait pas bon s'y frotter.*

— Prov. *Il fait bon dans cet endroit.* On y est agréablement, commodément. Il fait bon dans cette chambre. Il fait bon sous ces arbres, sous ce berceau.

— Dans le sens contraire. *Il ne fait pas bon dans cet endroit.* On n'y est pas à son aise, on y est exposé. J'étais à ce siége, il n'y faisait pas bon.

— Prov. *Il fait bon vivre, on apprend toujours.* Les plus expérimentés, les plus habiles, ont toujours quelque chose à apprendre.

— Prov. *Il fait bon battre un glorieux.* V. BATTRE.

— *Trouver bon.* Approuver, permettre, avoir agréable. Si j'agis ainsi, je vous prie de le trouver bon. Trouvez bon que je n'en fasse rien. Trouvez *bon* qu'avec vous mon cœur s'ose expliquer. (Corn.)

. . . Au moins c'est une affaire
Que vous trouverez *bon*, monsieur, que je dif- [fère.
(QUINAULT.)

— Mar. *A la bonne heure !* est la réponse que font les marins à un commandement, à un ordre dans le porte-voix.

— *Bon frais, bon voilier.* Vaisseau portant bien la voile, naviguant bien.

— *Tout de bon.* Locution adverbiale qui signifie sérieusement. Se fâcher tout de bon. Je ne le disais pas tout de *bon*. (Pasc.) Tout de *bon*, mon père, votre doctrine est bien commode. (Id.) Je vois bien tout de *bon* qu'il faut que je m'explique. (Boil.) Non, tout de *bon*, quittez toutes ces incartades. (Mol.)

— Prov. *Bon cœur ou bon sang ne peut mentir.* || *Bon comme le bon jour.* || *Bon comme du bon pain.* || *Bon droit a souvent besoin d'aide.* || *Bon fait justice prévenir.* || *Bon fait mentir pour paix avoir.* || *Bon renom luit même en cachette.* || *Bon renom vaut un héritage.* || *Bonne amitié est une seconde parenté.* || *Bonne est la maille qui sauve le denier.* || *Bonne honte sort de danger.* || *Bonne volonté supplée à la faculté.* || *Bonne vie attrait bonne fin.* || *Bonne vie embellit.* || *A bon payeur on fait bonne mesure.*

— Prononc. Le mot *bon* perd sa nasalité devant un mot commençant par une voyelle ou un *h* muet. Dites un *bo-n-époux*, un *bo-n-avis*, etc.

— Syn. comp. BON HOMME. HOMME BON. Un *bon homme* signifie le plus souvent un homme simple, crédule, qui se laisse dominer, tromper. Un *homme bon* se dit d'un homme plein de candeur, d'affection, d'un homme charitable, compatissant. Placé avant le substantif, l'adjectif *bon* qualifie plutôt d'une manière vague et indéterminée; placé après, il le qualifie d'une manière précise. Si vous dites un *père bon*, je conçois un père qui a de la bonté, de la douceur, de l'indulgence; si vous dites un *bon père*, je conçois un père qui remplit tous les devoirs de la paternité, mais je ne sais en quoi consiste précisement sa bonté, à pardonner ou à châtier. || AVOIR BON COEUR. AVOIR UN BON COEUR. La première expression se dit en général, sans qu'on insiste, sans rigueur, sans conséquence; la seconde exprime une bonté plus positive.

BON. s. m. Ordre, autorisation par écrit adressée à un fournisseur, à un caissier, à un correspondant, à un employé, de fournir ou de payer pour le compte de celui qui l'a signé. Un bon de mille francs. Distribuer des bons aux indigents pour du pain, pour du bois. Faire un bon. Signer un bon. Payer un bon. Un prote donne des *bons* aux ouvriers imprimeurs pour le papier qu'ils vont prendre au magasin. (Acad.)

— *Bon du roi.* Agrément du roi. || *Bon du ministre.* Consentement du ministre. || *Bon d'un banquier.* L'acceptation d'un banquier. Ces trois locutions ont vieilli.

— Fig. et fam. *Mettre son bon à tout.* Être excessivement facile, ne refuser son consentement à rien.

— Imprim. *Bon à tirer.* V. BON, adjectif.

— T. de pratique. Expression par laquelle on ratifie une promesse, une cédule. || *Faire bon.*

BON. s. m. Hist. mod. Nom d'une fête que les Japonais célèbrent tous les ans en l'honneur des morts. Ce jour-là les maisons sont illuminées du mieux qu'il est possible à chacun de le faire, et l'on apporte sur les tombeaux les mets les plus friands comme offrande à ceux que l'on aima.

BON (Louis-André). Général français, né à Romans, le 23 octobre 1758, se distingua dans les guerres d'Italie et d'Egypte, où il contribua puissamment à hausser la gloire du nom français, et périt au siége de St-Jean d'Acre. Il avait été blessé mortellement en montant à l'assaut à la tête de ses soldats.

BONA. s. m. Bot. Espèce d'arbre des Philippines.

I

— Myth. Nom sous lequel la fortune était adorée au Capitole, chez les Romains.

BONA (Jean). Écrivain ascétique, né à Mondovi en 1609, devint général de l'ordre des feuillants, et fut fait cardinal par Clément IX. Après la mort de ce pape les vœux des gens de bien portaient Bona au souverain pontificat, ce qui faisait dire aux Romains : *Papa bona sarebbe un solecismo.* Malgré son mérite il n'obtint point la tiare. Bona était d'une vaste érudition; il a beaucoup écrit. Ses *Principes de la vie chrétienne* et son *Chemin du ciel* se trouvent dans le *Panthéon littéraire.*

BONACE. s. f. (de l'ital. *bonaccia*). Mar. Calme souvent fatal de la mer, lorsque ses eaux semblent s'aplanir et que ni le vent ni la houle ne les remuent. Temps de bonace. Etre en bonace. La bonace retarde les navires. La *bonace* est redoutée des marins comme le signe précurseur de quelque grand orage. (***)

BONACITÉ. s. f. Mot forgé par Mercier, qui l'applique aux hommes comme à la mer, pour exprimer la simplicité des uns et le calme de l'autre. La *bonacité* de Rollin lui a fait défigurer toute l'histoire de la Grèce pour la ployer à un cours de morale, qu'en qualité de recteur il voulait donner à la jeunesse. (Merc.) Personne n'a plus l'air bonasse que Mercier, et n'a souvent moins de *bonacité* que lui. (Sall.)

BONAFIDIE. s. f. Bot. Plante formant un genre de la famille des papilionacées.

BONAIR. Géogr. Ile de l'Océan oriental dépendant du groupe des Amboines. Elle appartient aux Hollandais, qui y ont un poste militaire. Les habitants en sont Malais.

BONALD (Le vicomte de). Célèbre écrivain, né dans le Rouergue en 1753, mort en 1840; quitta la France en 1790, et ne revint qu'après un long exil; fut élu député en 1815, et nommé pair en 1823. Après 1830, il vécut dans la retraite. On a de lui : *Théorie du pouvoir politique et religieux*, 1796; *Législation primitive*, 1802; *Recherches philosophiques*, etc., 1818.

BONAMIE. s. f. Bot. Genre de la famille des convolvulacées, formé par Dupetit-Thouars sur un arbrisseau trouvé à Madagascar et encore peu connu.

BONANIE. s. f. Bot. Syn. de Cupania.

BONAPARTE (Les). Famille noble, originaire d'Italie, qui remonte au XIIIe siècle, mais dont le nom s'effacerait presque dans l'histoire, si elle n'avait donné le jour à un homme qui jeta un éclat immortel sur elle et sur son pays. Au XIIIe siècle on trouve deux branches de cette famille, l'une résidant à Trévise, l'autre à Florence. La première, qui a fourni des podestats à Padoue, s'éteignit en 1397, la seconde en 1570.

— Une troisième branche, la seule existant aujourd'hui et la plus illustre, résidait primitivement à Sarzana, dans le territoire de Gênes. Un de ses membres, Charles Bonaparte, vint se fixer en Corse en 1612, et ses descendants y vécurent dans l'obscurité jusqu'à la naissance de Napoléon, qui devint empereur des Français. Voici les membres les plus connus de cette famille.

— BONAPARTE (Charles). Juge à Ajaccio et député de la noblesse de Corse en 1779, et mort en 1785. Il avait épousé Letitia Ramolino, dont il eut Joseph, Napoléon, Lucien, Louis, Jérôme, Marie-Anne-Élisa, Marie-Pauline et Marie-Annonciade-Caroline. Nous dirons un mot de chaque membre de cette famille et de leurs descendants respectifs, si ce n'est à cause de leur mérite personnel, ce sera à cause de leur affinité avec un homme dont le nom retrace à lui seul les plus grands événements de l'histoire.

— BONAPARTE (Mme Letitia Ramolino). Née à Ajaccio en 1750, épouse du précédent, femme non moins remarquable par sa beauté que par son esprit et la noblesse de son caractère. Elle eut treize enfants, dont cinq moururent en bas âge et dont les autres furent élevés, par un étrange caprice de la fortune que rien n'aurait pu prévoir, jusqu'aux principaux trônes de l'Europe. Elle partagea la destinée de ses enfants, et après leur chute se retira à Rome, où les souverains pontifes la traitèrent avec tous les égards dus à son illustre infortune. Elle est morte en 1836.

— BONAPARTE (Napoléon). V. NAPOLÉON.

— BONAPARTE (Joseph). Frère aîné de Napoléon, né en 1768. Sa carrière politique, subordonnée à celle de son frère, ne commença qu'en 1806. Napoléon lui donna le trône des Deux-Siciles. Deux ans après, en 1808, il reçut celui d'Espagne, qu'il ne garda que jusqu'en 1812 [illegible] vécu aux Etats-Unis sous le nom de comte de Survilliers.

— BONAPARTE (Lucien). Prince de Canino, frère de Napoléon et le plus distingué de sa famille après lui, naquit à Ajaccio, en 1775. Il fut président du conseil des Cinq cents et aida son frère, dans la journée du 18 brumaire, à se saisir du pouvoir. Il refusa tous les titres et les dignités que son frère lui offrit; se vit même en butte à sa jalousie et persécuté par lui, qui ne pouvait souffrir aucune supériorité. Lucien n'ambitionna que la gloire littéraire, mais malheureusement son talent d'écrivain n'était que médiocre, à en juger par ce qui nous reste de lui. Cependant ses mémoires lui ont mérité une place parmi les prosateurs estimables. Il serait à désirer que cet ouvrage, dont le premier volume seul a été publié, fût mis au jour par sa famille. Il a vécu à Rome jusqu'en 1840, époque de sa mort.

— BONAPARTE (Jérôme). Le plus jeune des frères de Napoléon, né en 1784 et placé par lui sur le trône de Westphalie en 1808. Il gouverna sagement son royaume jusqu'en 1813, époque où il fut obligé de quitter le trône et l'Allemagne. Après le désastre de Waterloo, il se retira dans les Etats du roi de Wurtemberg, son beau-père, qui lui conféra le titre de prince de Montfort.

— BONAPARTE (Louis). Né en 1778, fut placé par Napoléon sur le trône de Hollande en 1806, gouverna ses peuples avec sagesse, se fit aimer d'eux; mais agissant sans doute contre la volonté de son frère, il se vit menacé de son animadversion, et abdiqua en 1810. Il vit aujourd'hui dans les Etats Romains.

— BONAPARTE (Napoléon-Louis-Charles). Second fils du précédent et d'Hortense Beauharnais, naquit à Paris le 11 octobre 1804, fut baptisé par le pape Pie VII, à Saint-Cloud, et tenu sur les fonts par Napoléon et Létitia sa mère. L'empereur le destinait à l'empire; mais la naissance du roi de Rome vint le priver de ses espérances. Il est mort en 1831 en Italie, par suite des fatigues qu'il éprouva pendant l'insurrection des Etats Romains dont il faisait partie.

BONAPARTÉE. s. f. (de *Bonaparte*, premier consul). Bot. Plante qui forme un des genres de la famille des amaryllidacées. C'est l'*agave gemmiflore.* || Genre de la famille des broméliacées, comprenant un petit nombre de plantes de l'Amérique tropicale couvertes d'une pubescence furfuracée.

BONAPARTISME. s. m. Système de Bonaparte, système de contre-révolution qu'il avait adopté. La nature du pouvoir suprême était alors essentiellement démocratique, comme la mission de celui qui l'exerçait. Bonaparte ne comprit pas un moment cette situation. Au lieu de consolider la Révolution au dedans et de la répandre au dehors, il fit ce qui dépendait de lui pour l'étouffer. En effet, en même temps qu'il se servait des anciens révolutionnaires, il combattait partout les idées révolutionnaires. A la dictature sociale exercée par la Convention au profit de l'égalité, il substituait la dictature individuelle exercée au profit du despotisme. Gouvernement, justice, administration, tout relevait de lui seul, tout revenait à lui seul; il centralisait tout, à ce point que l'unité touchait à la confusion; son génie était l'âme du gouvernement, sa volonté le mobile unique, universel, irrésistible. Représentation nationale, liberté individuelle, liberté de la presse, garanties contre les abus du pouvoir, il avait tout confisqué. En quelques jours, il avait changé la face de la France, il s'était rendu plus absolu que les rois de l'ancien régime.

— Se dit aussi de l'attachement instinctif ou calculé au système de Bonaparte ou à sa personne, ainsi qu'aux prétentions de sa famille.

BONAPARTISTE. adj. et s. des 2. g. Partisan du système de Bonaparte et des prétentions de sa famille.

BONAROTE. s. f. Bot. Syn. de Péderote.

BONASE. s. m. Mamm. V. BUFFLE.

BONASIEN. s. m. Hist. ecclés. Membre d'une secte d'hérétiques du IVe siècle, qui prétendaient que Jésus-Christ n'était fils de Dieu que par adoption.

BONASLE. s. f. Bot. Syn. d'Agriculture.

BONASSE. adj. des 2 g. (augmentatif de *bon*). Simple et sans aucune malice. || Ne se dit guère que d'une personne de peu d'esprit.

BONATÉE. s. f. Bot. Genre de la famille des orchidées, extrêmement voisin du genre habenarie, dont il ne diffère que par son rostelle libre, allongé et concave. Les plantes qui composent le genre bonatée, au nombre de dix espèces, sont originaires de l'Afrique australe et de l'Inde.

BONAVARIE. s. f. Bot. Genre de la famille des papilionacées, tribu des hédysarées-coronillées. La bonavarie est une plante herbacée et annuelle, croissant dans les campagnes du midi de l'Europe et jusque dans l'Asie mineure.

BONAVENTURE (Saint). L'une des principales gloires de l'ordre de Saint-François d'Assise, né l'an 1221, en Toscane. Son nom de famille était *Jean Fidenza*; mais étant tombé dangereusement malade à l'âge de quatre ans, saint François, touché des larmes de sa mère, le rendit par ses prières à la santé, et s'écria dans sa joie : *O buona ventura !* et la mère de [illegible] répéter cette expression, qui resta à l'enfant comme dénomination. Saint Bonaventure fut disciple d'Alexandre des Hales, et devint, en 1256, général de l'ordre des frères mineurs. Il fut fait cardinal en 1270, et mourut en 1274. Il fut canonisé par Sixte IV. Ses ouvrages lui ont fait donner le nom de *Docteur séraphique*, et l'ont placé au nombre des Pères de l'Église.

BONBON. s. m. (répétition du mot *bon*). Expression enfantine passée dans le langage ordinaire pour désigner diverses sucreries fabriquées par les confiseurs. Une boîte de bonbons. Un cornet de bonbons. Vendre des bonbons. Ce bonbon est excellent pour le rhume. Ma petite, ne pleurez pas, soyez sage, et vous aurez du *bonbon.* (Acad.) Les *bonbons* sont des objets de fantaisie et de luxe destinés à exciter et à satisfaire la gourmandise. (Soubeir.) Il faut que ce qu'on accorde à l'enfant lui soit accordé sans condition, et dès sa première demande; surtout qu'il n'obtienne rien par importunité; que les pleurs et les flatteries soient également inutiles; qu'il en soit si convaincu, qu'il cesse de les employer; que du premier mot il prenne son parti, et qu'il ne se tourmente pas plus pour ravoir un cornet de *bonbons* que vous lui avez enlevé, qu'un oiseau qui viendrait de s'envoler. (J.-J. Rouss.)

BONBONNIÈRE. s. f. Boîte à bonbons. Une petite bonbonnière. Une belle bonbonnière.

— Fig. et fam. Petite maison arrangée avec beaucoup de propreté et de goût. Votre maison est une vraie bonbonnière.

— Techn. Espèce de voiture qui ressemble à une bonbonnière.

BON-BOUSSEAU. s. m. Pêche. Sorte de filet autrefois en usage, et qu'on ne connaît plus aujourd'hui.

BONCHAMP (Charles-Melchior-Artus, marquis de). Né en 1760, d'une maison fort ancienne d'Anjou; servit dans l'Inde avec distinction sous le bailli de Suffren; se mit en 1793 à la tête de l'insurrection de la Vendée, et fut tué à la bataille de Cholet. Il avait beaucoup de talent, et encore plus de modestie, de loyauté et de générosité.

BON-CHRÉTIEN. s. m. Excellente poire d'hiver. On dit un *bon-chrétien*, des *bons-chrétiens*, mais il serait mieux de dire, surtout au pluriel, des *poires de bon-chrétien.* Ces poires ont été ainsi nommées parce que nous les tenons de saint François de Paule, qui, appelé du fond de la Calabre, en apporta des graines à la cour de Louis XI, et comme ce saint homme était appelé à la cour *le bon chrétien*, on donna ce nom aux poires dont notre sol lui était redevable, témoins ces vers du journal de Verdun, de 1730 :

L'humble François de Paule était par excellence
Chez nous nommé le *bon chrétien*,
Et le fruit dont le saint fit part à notre France
De ce nom emprunta le sien.

BONCON, ou **BOJON**, **BOUGON**, **BOUGEON**, **BOULON**, **BOUZON**, etc., etc. s. m. (dérivé de l'ital. *bolzone*, *bolcione*, flèche). Arm. de terre. Nom donné, suivant Grassi, à des flèches, qui en guise de pointe avaient une grosse tête; suivant d'autres, à des balles d'arbalète, à et des espèces de jalets dont la milice de France a fait usage.

BOND. s. m. Saut, rejaillissement que fait une balle, un ballon ou tout autre corps sphérique, après sa chute, en se relevant par l'effet de sa propre élasticité. La balle n'a point fait de bond. Attendre la balle au bond. La balle a fait deux bonds. Le boulet a fait plusieurs bonds.

— T. de jeu. *Faux bonds.* Bonds irréguliers que la balle est forcée de suivre sur une surface qui n'est point unie. La balle a fait faux bond. || *Attendre la balle au bond.* Se placer convenablement pour renvoyer la balle au moment où elle rebondit.

— Fig. *Prendre la balle au bond.* V. BALLE.

— Fig. *Prendre la balle entre bond et volée.* Faire une action, une démarche de telle sorte que, tentée plus tôt ou plus tard, elle eût pu manquer. On dit dans le même sens : *Obtenir une grâce tant de bond que de volée.* L'obtenir pour avoir usé d'une conjoncture favorable. *Faire une chose tant de bond que de volée.* La faire comme l'on peut, d'une manière ou d'une autre. *Ne prendre la balle que du second bond.* Laisser passer une première occasion de réussir dans une affaire, ne saisir que la seconde.

— Prov. et fig. *Faire faux bond à quelqu'un.* Manquer à l'engagement qu'on a contracté à l'égard de quelqu'un, ou à ce qu'il était en droit d'attendre de nous.

— Action d'une personne ou d'un animal pour s'élever brusquement de terre, soit que le saut ait lieu de bas en haut pour retomber à la même place, soit qu'il se fasse en avant pour franchir un obstacle ou seulement un certain espace. Ce cheval a fait un bond. Les chèvres et les agneaux font souvent des bonds. Les daims, les chevreuils vont par sauts et par bonds. Les enfants courent dans la prairie en faisant des sauts et des bonds. Il ne faut à l'once que cinq ou six *bonds* pour s'assurer de sa proie. (L. Ardant.)

Tel vous verrez soudain, de l'empire des vers,
Le Cerbère, atterré d'un rayon de lumière,
Par ses *bonds* convulsifs exprimer sa colère.
(SATIRIQUES.)

— Fig. *N'aller que par sauts et par bonds.* Ne parler ou n'écrire que par boutade, sans [illegible] déréglée du moment. Cet orateur, cet écrivain ne va que par sauts et par *bonds.* (Acad.) Son style ne va que par sauts et par *bonds.* (Id.)

— Se dit également de la conduite, des actions précipitées et manquant de suite. Homme tout à sauts et à *bonds.* (St-Sim.)

BONDE. s. f. Hydraul. Pièce de bois qui, baissée ou haussée, sert à retenir ou à lâcher l'eau d'un étang. Baisser la bonde. Hausser la bonde.

— Techn. Trou rond fait à un tonneau, par lequel on le remplit de liquide. La bonde d'un tonneau. Fermer la bonde.

— Tampon de bois qui sert à boucher ce trou, mais en ce sens on dit mieux *bondon.* V. ce mot.

— Fig. et fam. *Lâcher la bonde à ses larmes, à ses plaintes, à sa colère*, etc. Leur donner un libre cours.

BONDÉ, ÉE. part. pass. du v. Bonder. Se prend adjectiv. Vaisseau bondé. Un vaisseau est bondé lorsqu'il n'y reste plus de place.

BONDELIÈRE. s. f. Ichthyol. Le cyprinus ballerus, regardé comme le meilleur des poissons.

BONDER. v. a. Mar. Charger un bâtiment autant qu'il est possible. Bonder un bâtiment. Bonder un vaisseau. Bonder un navire.

BONDI. part. pass. du v. Bondir. Il est invariable. La balle a bondi.

BONDIEU. s. m. Gros coin du scieur de long.

BONDIR. v. n. 2ᵉ conj. Faire un ou plusieurs bonds. La balle bondit. Les boulets de canon *bondissent* sur les pavés, dans les champs, sur la mer. (Acad.)

— Sauter, soit en parlant des animaux, soit même à l'égard des personnes. Les agneaux bondissent. Le cheval bondit. Le chien bondit de joie. Cet homme bondissait de fureur.

Mon chien *bondit*, s'écarte, et suit avec ardeur
L'oiseau, dont les zéphyrs vont lui porter l'odeur.
(Saint-Lambert.)

Comme un jeune cabri l'on vous vit en cadence,
Au bal *bondir* légèrement. (Sallentin.)

— Fig. *Cela fait bondir le cœur*. Se dit pour exprimer le dégoût qu'une chose inspire.

BONDISSANT, ANTE. adj. verb. Qui a la propriété, l'habitude de bondir. Un ballon bondissant. Une balle bondissante. Animaux bondissants. Chèvres bondissantes. Des troupeaux d'animaux *bondissants* fouleront cette terre jadis impraticable. (Buff.) Les torrents *bondissants* précipitent leur onde. (Delille.)

Dans des jardins de myrtes en berceaux
Je vois jaillir les *bondissantes* eaux. (Volt.)

— Fig. Notre vieille langue se servait quelquefois de ce mot au figuré. En voici un heureux emploi : Il eût crié : A la force ! haro ! ou quelque autre interjection *bondissante* et collégiale. (Cont. d'Eutrap.)

— part. prés. du v. Bondir. Qui bondit ou qui bondissent. Il est invariable. C'est là qu'on voit errer les troupeaux qui mugissent, les brebis qui bêlent, avec leurs tendres agneaux *bondissant* sur l'herbe. (Fén.)

BONDISSEMENT. s. m. Action de ce qui bondit. Le bondissement des agneaux dans la prairie.

— Fig. *Bondissement de cœur*. Nausée, soulèvement d'estomac. La vue d'une médecine lui cause des *bondissements* de cœur. (Acad.)

BONDON. s. m. Morceau de bois court et cylindrique avec lequel on bouche la bonde d'un tonneau. Bondon trop gros. Bondon trop petit. Mettre le bondon. Oter le bondon à un tonneau.

— Se dit aussi de la bonde, de l'ouverture dans laquelle on place ce morceau de bois ; mais dans cette acception on dit mieux *bonde*.

— Écon. domest. Fromage raffiné qui se fabrique à Neufchâtel et dans une partie de la Normandie.

BONDONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Bondonner. S'emploie adjectiv. Tonneau bondonné. Vin bondonné.

BONDONNER. v. a. 1ʳᵉ conj. Boucher avec un bondon. Bondonner un tonneau.

— Par extension, *Bondonner le vin*. Bondonner un tonneau rempli de vin. On ne bondonne le vin nouveau que lorsqu'il a cessé de fermenter. (Acad.)

BONDONNIÈRE. s. f. Techn. Sorte de tarière conique, dont le tonnelier se sert pour percer les tonneaux.

BONDOU. Géogr. Un des royaumes les plus puissants de la Sénégambie, compris en 13° 50′ et 15° lat. N., et 14° et 15° 39′ long. O. de Paris. Il s'étend en ellipse sur un espace de 4,000 kil. carrés, et est habité par les Bondoukes, nation dominante, les Yolofs et les Foulahs. Le sol est généralement coupé de montagnes peu élevées dont les flancs sont stériles ; mais les plaines offrent un sol abondant en humus et une riche végétation. Le pays est infesté de bêtes féroces ; les éléphants y sont nombreux et y sont le but d'une chasse profitable. || La capitale actuelle est Boulebané. Le gouvernement est monarchique et le trône y est héréditaire dans la ligne collatérale ; le roi porte le titre d'*Almany*, comme dans les États de la Sénégambie. Le mahométisme est la religion dominante et celle du gouvernement. Le peuple y est très-superstitieux et a une grande foi aux amulettes.

BONDRÉE. s. f. Ornith. Genre d'oiseaux ayant pour type la *buse bondrée* des auteurs. L'espèce européenne, la bondrée commune, a un plumage très-variable, le mâle adulte a le sommet de la tête d'un cendré bleuâtre ; les parties supérieures d'un brun plus ou moins cendré.

BONDUC. s. m. Bot. Syn. de Guilandine.

BONDY (Le comte Taillepied de). Né à Paris en 1766, pair de France et ancien préfet de Lyon et ensuite de la Seine. Si son activité ne répondit pas peut-être aux exigences de ce dernier poste, il se fit du moins estimer par d'excellentes intentions. Il fut remplacé et élevé à la pairie en 1832, et devint intendant général de la liste civile.

— bondy. Village du dép. de la Seine, sur les bords du canal de l'Ourcq ; 650 hab. Près de là est la forêt de Bondy, qui fut longtemps un repaire de voleurs.

— bondy. Agric. Belle et grosse pomme dont la peau lisse et brillante est moitié verte et moitié rouge.

BONE. Géogr. Ville de l'Algérie ; sur la côte, à 33 kil. d'Alger ; 8,000 hab. Bone a deux ports fréquentés pour la pêche du corail. Elle faisait autrefois avec les Génois un commerce très-étendu, et la compagnie française d'Afrique y eut un établissement très-actif depuis Louis XIV jusqu'à la révolution. Les Français s'en emparèrent en 1832, et y tiennent garnison. Son nom arabe est *Beled-el-Aneb* (la ville des Jujubes), et son nom ancien *Hippone*. V. ce mot.

BONET (Théophile). Célèbre médecin, né à Genève en 1620. Il peut être regardé comme le fondateur de l'anatomie pathologique. Son ouvrage le plus remarquable est son *Anatomie pratique*.

BON-FILS. Hist. ecclés. Nom qu'on donnait aux frères pénitents du tiers ordre de Saint-François, dont l'existence remonte à 1615. Ils ne portaient pas de linge et couchaient tout habillés sur des paillasses.

BONGARDIE. s. f. Bot. Genre de la famille des berbéridacées qui ne renferme guère que deux espèces, la *bongardie d'Olivier* et la *bongardie de Rauwolfi*. Ce sont deux petites plantes herbacées, vivaces, croissant en Orient, en Perse et dans la partie orientale du bassin méditerranéen. Fleurs d'un beau jaune en grappes.

BONGARE. s. m. Erpét. Genre d'ophidiens, assez semblables au boa, qui renferme trois espèces : le *bongare à anneaux*, le plus grand de tous, qui atteint jusqu'à deux mètres et plus de longueur ; le *bongare bleu*, assez répandu dans le Bengale ; et le *bongare à demi-bandes*, naturel à l'île de Java. Tous les bongares sont venimeux et même leur venin est fort actif.

BON-HENRI. s. m. Bot. Syn. vulgaire du Chénopode. V. ansérine.

BONHEUR. s. m. (ét. lat., *bona*, bonne ; *hora*, heure ; dans nos anciens écrivains on trouve fréquemment *heur* et *eur* pour Félicité, chance, état heureux, et *bon heur*, écrit en deux mots. L'opinion vulgaire où l'on était jadis, que l'*heure* de la naissance influait sur tout le reste de la vie a fait prendre ce mot dans cette acception). Conformément à son étymologie, ce mot signifie proprement, Moment heureux, événement heureux, circonstance heureuse. Il est vraisemblable que la nation n'aurait pris de longtemps un grand essor, sans le *bonheur* des circonstances. (Rayn.) Dans sa position malheureuse, il a eu le *bonheur* de trouver une personne qui s'est intéressée à lui. (Lav.) J'ai eu le *bonheur* de gagner mon procès. (Id.) L'arrivée de son père fut pour lui un grand *bonheur*. (Id.) Il ne se laissait pas éblouir par le *bonheur* des événements. (Fléch.) Croirai-je le *bonheur* que ta bouche m'annonce ? (Rac.)

— Bien-être. État dans lequel il ne manque rien pour satisfaire aux besoins de la vie, et se procurer les avantages, les agréments, les commodités et les plaisirs dont elle est susceptible. La fin principale et la première loi d'un gouvernement est le *bonheur* des peuples. (Fléch.) Le *bonheur* de la monarchie est attaché au caractère de celui qui doit la gouverner. (Mass.) Le *bonheur* est en général le résultat des commodités. (Rayn.) Ce palais, ces meubles, ces jardins, ces belles eaux vous enchantent et vous font récrier d'une première vue sur une maison si délicieuse, et sur l'extrême *bonheur* du maître qui la possède. (La Bruy.) Notre véritable *bonheur* exige-t-il la jouissance des choses que nous allons chercher si loin ? (Rayn.) La découverte d'un mets nouveau fait plus pour le *bonheur* du genre humain que la découverte d'une étoile. (Brill.-Savar.) Convier quelqu'un, c'est se charger de son *bonheur* pendant tout le temps qu'il est sous notre toit. (Id.)

— État dans lequel l'imagination, pleinement satisfaite de la jouissance des objets qu'elle avait désirés avec ardeur, se complaît exclusivement dans cette jouissance, telle est l'espèce de bonheur dont jouissent deux amants jusqu'à ce que leur illusion soit dissipée. Le *bonheur* s'use. (Rayn.) La mémoire d'un *bonheur* passé ne fait qu'augmenter le déplaisir de l'avoir perdu. (Fléch.) Nous sentons une langueur délicieuse se glisser dans nos âmes, et les jeter, pour ainsi dire, dans l'ivresse du

de *bonheur*, c'est le *bonheur* domestique. (Bonnin.) Si les mariages d'inclination promettent le *bonheur*, ils ne l'assurent pas toujours. (Henneq.)

— Morale. Philosoph. Félicité humaine, plaisir aussi vif que délicieux, sans mélange, et dont rien ne saurait enlever ou altérer la jouissance. Mais ces deux choses, *bonheur* et *plaisir*, sont loin de nous affecter d'une manière uniforme. Le *plaisir* n'est qu'une situation passagère, un sentiment agréable, mais court et fugitif ; son plus grand charme est dans la nouveauté. Le *bonheur*, au contraire, est un état de calme qui ne nous avertit pas de sa présence comme le plaisir, mais qui se révèle surtout par l'absence des peines. Au reste, les définitions du bonheur ont presque autant varié que les imaginations et les individus. Envisagé du point de vue transcendental, le bonheur est absolu ou relatif. Le bonheur *absolu*, c'est la plus large expansion possible des facultés de l'homme ; c'est connaître, c'est aimer autant qu'il est en nous d'aimer et de connaître ; en un mot, c'est le ciel ou la possession de Dieu même. Le bonheur *relatif*, c'est l'activité, le progrès, l'aspiration vers le souverain bien à travers le monde ; en un mot, c'est la vertu. Le bonheur pour nous n'est que relatif. Quant au *bonheur absolu*, tel que nous le concevons dans l'idéal, il consisterait, si nous pouvions y atteindre, dans le complet développement et l'inaltérable harmonie de toutes nos facultés ; mais un pareil bonheur serait la perfection, et la perfection n'est pas de ce monde. Contentons-nous de ce bonheur relatif que Dieu a mis à notre portée. Les biens qu'il a semés sur notre chemin, sont en assez grande abondance pour que chacun de nous puisse être heureux dans la sphère où il est placé. Si nous pouvions représenter le bonheur dans son ensemble sous une image poétique, nous dirions que c'est une fleur dont le bouton s'entr'ouvre sur la terre aux regards de l'homme, mais dont la corolle brillante ne s'épanouira pour lui que dans l'éternité. Quelques philosophes ont fondé le principe de la morale sur le besoin constant du *bonheur* commun. (De Bonald.) Le *bonheur* est dû à l'accomplissement de la loi morale. (Cousin.) Le *bonheur* est l'objet constant des désirs chez tous les hommes. (Bonnin.) Il n'est point de route plus sûre pour aller au *bonheur* que celle de la vertu. (J.-J. Rouss.) En sacrifiant tout à son devoir, on est sûr d'arriver au *bonheur*. (Flor.) Le plaisir n'est qu'une situation ; le *bonheur* est un état. (Duclos.) Le *bonheur* est aux lieux où l'on est adoré. (Delaville.) Songez qu'au *bonheur* même il faut s'accoutumer. (Chénier.) Le *bonheur* public vaut mieux que la victoire. (Arnault.) *Bonheur* trop vif dure si peu de temps ! (Mᵐᵉ Joliveau.) Croyez-nous, le *bonheur* est de toute saison. (Col. d'Harl.) Quand le *bonheur* nous guide il faut suivre ses pas. (Destouches.) Le *bonheur* quelquefois est plus loin qu'on ne pense. (Id.) Le *bonheur* de ma fille est mon plus cher devoir. (Le Hoc.) Exempt de travaux, a-t-on droit au *bonheur* ? (Dorat.) Le *bonheur* des méchants comme un torrent s'écoule. (Rac.) Le *bonheur* naît souvent du sein du malheur même. (Chénier.) Le *bonheur* n'est pas dans l'opulence. (Saurin.) Qu'importe du *bonheur* la source fausse ou vraie. (Piron.) Le *bonheur* d'autrui est un poison pour l'envieux. (Laroche.) Le *bonheur* de l'homme consiste dans l'unité de son intérieur. (Buff.) La philosophie promet le *bonheur*, mais les sens la donnent. (Volt.) Le *bonheur* est une plante qui ne croît que sous la zone tempérée des passions. (S. Dubay.)

— Heureux succès. Le bonheur de ses armes. Le bonheur de la première expédition.

— Se dit du mal qu'on évite, et du bien qui survient. J'ai eu le bonheur d'échapper à ce piége, d'éviter ce danger.

— Heureux destin, bonne fortune. J'ai craint mon ennemi, mon *bonheur* me le livre. (Corn.) Madame, quel *bonheur* me rapproche de vous ? (Rac.)

— S'emploie au pluriel. Il lui est arrivé plusieurs *bonheurs* à la fois. (Lav.) Dans son malheur, il a certains petits *bonheurs* qui n'appartiennent qu'à lui. (Mᵐᵉ de Sév.) Quand je cherche à me rappeler tous les *bonheurs* de ma vie, je reconnais qu'il n'y en a guère que j'aie prévus et atteints à la course. (A. Karr.) Les *bonheurs* sont comme le gibier : quand on les vise de trop loin, on les manque. (Id.) Les *bonheurs* que je me rappelle, je ne les ai pas poursuivis ni cherchés de loin ; ils ont poussé et fleuri sous mes pieds, comme les pâquerettes de mon gazon. (Id.)

— Suivi d'un infinitif. J'envie aux grands le *bonheur* d'avoir à leur service des gens qui, par leur cœur et l'esprit, les passent quelquefois. (La Bruy.) Quel *bonheur* de s'être fait dans ses premières années des plaisirs innocents et tranquilles. (Mass.) Le *bonheur* de lui plaire est le seul où j'aspire. (Corn.)

— *Avoir du bonheur*. Etre favorisé par le hasard, par des circonstances heureuses, dans les choses qu'on entreprend. Avoir plus de bonheur que de prudence. C'est avoir bien du bonheur. Je suis ravie du *bonheur* que vous avez eu dans tout ce que vous avez entrepris. (Mᵐᵉ de Sév.) Tout ce qu'on peut faire à force de soins, c'est d'approcher plus ou moins du but, mais il faut du *bonheur* pour l'atteindre. (J.-J. Rouss.)

— *Avoir le bonheur de*. Il n'a pas eu le *bon-*

eut le *bonheur* de plaire à des reines. (Fléch.) Il fait envier à toutes les nations étrangères le *bonheur* qu'ont eu ses sujets de l'avoir pour roi. (Fén.) Les pères raconteront à leurs enfants le *bonheur* qu'ils eurent de vivre sous son règne. (Mass.)

— *Avoir le bonheur de*. Se dit par civilité, par compliment. Depuis que j'ai eu le bonheur de vous plaire. Il est trop heureux, puisqu'il a le bonheur de vous plaire.

— Fam. *Avoir un bonheur insolent*. Se dit du bonheur qui semble s'attacher à une personne malgré les efforts contraires qu'elle fait, et qui insulte en quelque sorte ceux qui voudraient et ne peuvent être aussi heureux.

— *Mettre son bonheur*. Trouver du plaisir à, se faire un plaisir de. Il mettait son *bonheur* à paraître insensible. (Corn.)

— *Jouer de bonheur*. Réussir dans une affaire où l'on avait à craindre d'échouer. Il faut convenir que nous jouons d'un grand *bonheur*. (La Bruy.)

— On dit de même aux jeux de hasard. *Jouer avec bonheur. Être en bonheur*, etc.

— Fam. et pop. *Au petit bonheur*. Arrive ce qu'il pourra. Je fais ce marché : au petit *bonheur*. (Acad.)

— Loc. adv. *Par bonheur*. Heureusement, par un heureux hasard.

— *Bonheur éternel*. Félicité infinie réservée aux élus dans le ciel, et qui n'est autre chose que la possession éternelle de Dieu même.

BONHOMIE. s. f. (du fr. *bon* et *homme*). Bonté naturelle, simplicité de cœur et de manières, qui se fait remarquer dans les actions les plus intéressantes. Une grande bonhomie. Une aimable bonhomie. Une spirituelle bonhomie. C'est un homme plein de bonhomie.

Je regrette la *bonhomie*,
L'air loyal, l'esprit non pointu
Et le patois tout ingénu,
Du curé de la seigneurie. (Gresset.)

— Simplicité excessive, extrême crédulité, bêtise. Il a la *bonhomie* de croire tout ce qu'on lui dit. (Acad.) Il est d'une *bonhomie* qui fait pitié. (Id.)

BONHOMME. s. m. Homme simple, peu avisé, qui se laisse dominer et tromper. C'est un *bonhomme* à qui l'on fait croire tout ce qu'on veut. (Acad.) On peut être *bonhomme*, et n'être pas un sot. (Les Tuteurs vengés.)

— On dit rarement *bonne femme* dans ce sens.

— *Bonhomme de mari*. Mari qui se laisse gouverner et tromper par sa femme.

— *Un faux bonhomme*. Homme qui par faiblesse ou par bonté affecte la bonté, la simplicité, le désintéressement. Ne vous fiez pas à son air de patelin, ce n'est qu'un faux *bonhomme*. (Acad.)

— *Faire le bonhomme*, agir en faux bonhomme.

— Fam. *Bonhomme, bonne femme*. Homme ou femme déjà sur l'âge. Le *bonhomme* se porte encore bien. (Acad.) La *bonne femme* n'en peut plus. (Id.)

— Un poëte l'a dit d'une femme.

Cécile était *bonhomme*, et s'en faisait honneur.
(Andrieux.)

— Se dit quelquefois par familiarité ou par hauteur, des gens du peuple ou de la campagne, quel que soit leur âge. *Bonhomme*, lui dis-je sans hauteur comme sans familiarité, le chemin de Kœkelberg, s'il vous plaît ? — *Bonhomme* vous-même, me répond-il avec humeur ; je ne suis pas plus *bonhomme* qu'un autre ; et il continue sa route. (Arnault.)

— S'est dit absolument parmi les gens de guerre, des paysans en général. Vivre aux dépens du *bonhomme*.

— S'emploie adjectiv. M. Viennet lit ses fables avec un certain air *bonhomme* et narquois tout ensemble qui convient admirablement au fabuliste et doit faire partie de ses bagages. (Const.)

— Fam. *Petit bonhomme*. Petit garçon. Ce petit *bonhomme* est bien turbulent. (Acad.)

— Fig. et fam. *Aller son petit bonhomme de chemin*. Vaquer à ses affaires, poursuivre ses entreprises tout doucement, sans éclat.

— *Petit bonhomme vit encore*. Petit jeu innocent qui consiste à faire passer de main en main une allumette ou un morceau de papier allumé : celui dans les mains duquel le feu s'éteint est obligé de donner un gage.

— Cet esprit de simplicité, de candeur et de naïveté que nous admirons dans les ouvrages de La Fontaine, faisait le fond de son caractère. Il était doux, ingénu, naturel et sincère. Les auteurs, ses confrères, tels que Racine, Boileau, Chapelle, l'appelaient le *bonhomme*. Ne nous moquons pas tant du *bonhomme* ; il vivra peut-être plus longtemps que nous. (Mol.)

BON-HOMME. Hist. ecclés. Nom qu'on donne à des religieux établis en Angleterre par le prince Edmond, en 1250. Leur costume était un habit bleu. || Nom des religieux de l'ordre de Grammont et des Minimes qui leur succédèrent à Vincennes. || Nom des Minimes du couvent de Chaillot près de Paris. || Nom que se donnaient certains hérétiques du Languedoc au xiiᵉ siècle.

— *Bon-homme de Caria*. Nom des religieux du tiers-ordre de Saint-François établis à Caria, en Portugal, en 1449. || *Bon-homme de*

les religieux du tiers-ordre de Saint-François. || *Bon-homme de Villar de Frades*. Nom des chanoines séculiers fondés en 1425 par Jean de Vicenze, dans le monastère de Saint-Sauveur de Villar de Frades, en Portugal.

— Hist. mod. Nom des douze chefs de la république de Florence qui succédèrent aux trente-six anciens.

BON-HOMME. s. m. Bot. Nom vulgaire d'une espèce du genre molène. V. ce mot.

BON-HOMMEAU. s. m. Ancien diminutif de Bonhomme.

Mais le voyant si sage et si fidèle,
Le *bon-hommeau* des coups se consola.
(La Fontaine.)

BON-HOMME-MISÈRE. s. m. Ornith. Nom vulgaire du rouge-gorge.

BONI. s. m. T. de financ. Somme qui excède la dépense ou l'emploi projeté des fonds.

— Au mont-de-piété, surplus qui revient au débiteur sur la vente des objets qu'il avait fournis en gage pour une certaine somme. Il lui revient 30 fr. de boni. Payer les bonis.

BONICHON. s. m. Techn. Trou d'un four de verrier.

BONIER. s. ... Nom d'une mesure de terre usitée dans la Belgique; sa grandeur varie depuis 54 ares jusqu'à 137.

BONIFACE. adj. et subst. Se dit familièrement d'un homme doux, simple, et incapable de malice.

BONIFACE (Saint). Né vers 680, dans le Devonshire en Angleterre. Il prêcha dans la Frise et la Thuringe, et fut surnommé l'*Apôtre de l'Allemagne*, titre qu'il mérita, car sa vie entière fut consacrée à la conversion des barbares. Il mourut massacré par les habitants d'Utrecht; ses os furent portés à Fulde, dans une abbaye qu'il y avait fondée. On a de ce saint des *sermons* et des *lettres*. Sa fête se célèbre le 5 juin.

— BONIFACE Ier (Saint). Pape, élu en 418, mort en 422, succéda à Zozime, et eut pour compétiteur Eulalius. C'est à lui que St Augustin dédia ses quatre livres contre les erreurs des pélagiens. || BONIFACE II. Romain, élu en 530, mort en 532, succéda à Félix IX. On a de lui une lettre à saint Césaire d'Arles. || BONIFACE III. Romain, élu en 606, mort en 607, premier évêque de Rome qui porta le titre d'évêque universel. || BONIFACE IV. Successeur du précédent, mort en 614. L'empereur Phocas lui fit don du Panthéon, qui fut consacré à la Ste Vierge sous le nom de *Ste-Marie de la Rotonde*. || BONIFACE V. Napolitain d'origine, succéda à Dieudonné en 617, et confirma par ses décrets le célèbre droit d'asile accordé aux églises et aux autels. Mort en 625. || BONIFACE VI. Antipape, après Formose, n'occupa le saint siége que quinze jours. || BONIFACE VII. Surnommé *Francon*, également antipape en 974, mourut la même année, objet de la haine publique, souillé du meurtre de Benoît VI et de Jean XV. || BONIFACE VIII. Pape célèbre, né d'une famille originaire de la Catalogne, fut d'abord avocat et notaire du pape à Rome, puis cardinal, et succéda enfin à Célestin V, qu'il avait lui-même amené à abdiquer. D'un caractère impérieux et violent, il eut des démêlés fameux avec les Colonne, avec l'empereur Frédéric, et surtout avec Philippe le Bel, parce qu'il voulait élever la puissance spirituelle au-dessus de la temporelle. Le roi de France voulait le faire juger par un concile et le fit arrêter à Anagni. Il fut délivré quatre jours après par le peuple, mais il mourut par suite des mauvais traitements qu'il avait subis, en 1303. Il est l'auteur de deux bulles fameuses, *Clericis laïcos* et *Ausculta fili*. || BONIFACE IX. Noble napolitain, nommé cardinal en 1381, pape en 1389, mort en 1401, établit des annates perpétuelles. On lui reproche sa complaisance pour les dérèglements de sa famille. || BONIFACE. Nom qu'ont porté dans le moyen âge plusieurs ducs de Toscane.

BONIFACIO. Géogr. Ville de Corse, chef-lieu de canton, sur le détroit de ce nom, à 78 kilom. d'Ajaccio. Bonifacio a une forte citadelle, un port bon et commode. Pêche de corail.

— BONIFACIO (détroit de). Géogr. Détroit qui sépare la Corse de la Sardaigne. Il tire son nom de la ville de Bonifacio. Dans la partie la plus étroite, il n'a guère que 12 kilom. Dans un petit îlot de ce détroit on trouve une colonne de six mètres de hauteur et un millier de morceaux de granit préparés pour des tables, des cintres, etc.

BONIFAZIO. Peintre italien du XVIe siècle. Il eut une grande réputation de son vivant. Son tableau représentant les *marchands chassés du temple*, qui existe encore dans le palais ducal à Venise, sa patrie, est une fort belle toile que les artistes et les amateurs admirent toujours. Il mourut en 1553.

BONIFICATION. s. f. (pr. *bo-ni-fi-ka-ci-on*; du lat. *bonificatio*, formé de *bonus*, bon, et de *facere*, faire). Amélioration, augmentation du produit d'une affaire.

— Comm. *Bonification de tare*. Ce qui est accordé en sus de la tare réelle.

BONIFIÉ, ÉE. part. pass. du v. Bonifier. Il se prend adjectivement. Terrain bonifié. Vin bonifié.

BONIFIER. v. a. (du lat. *bonus*, bon; *facere*, faire). Rendre bon, améliorer. On bonifie les [illegible] vail mit à propos, tout engrais proportionné à la nature du sol, sert à *bonifier* un champ, une vigne, un pré. (Rozier.) On *bonifie* un bâtiment lorsque par des réparations utiles on se procure plus d'aisance pour le service, ou lorsqu'on y ajoute quelques parties essentielles. (Id.)

— T. de financ. Suppléer un déficit. Si cette place ne vous vaut pas mille écus, je vous *bonifierai* ce qui s'en manquera. (Acad.)

— SE BONIFIER. v. pr. Devenir meilleur. S'améliorer. Le vin se bonifie en vieillissant. Les terres se bonifient en les marnant.

BONITE. s. f. Poisson à peu près de la grosseur de la dorade. Il ne se prend qu'en pleine mer, dans la zone torride, avec la foëne ou une ligne à balancier.

BONITERAS. s. m. Pêche qu'on fait en Espagne avec des tramaux pour prendre des bonites.

BONITON. s. m. Ichthyol. Nom vulgaire d'un poisson du genre scombre.

BONJEANIE. s. f. (de *Bonjean*, nom propre). Bot. Genre de la famille des papilionacées, qui ne renferme que deux ou trois espèces indigènes de l'Europe australe.

BONJEAU. s. m Econ. rur. Couple de bottes de lin liées ensemble qu'on fait rouir.

BONJOUR. s. m. (mot formé de *bon* et de *jour*). Terme familier dont on se sert pour saluer quelqu'un. Je vous souhaite le bonjour. Je vous donne le bonjour. Souhaiter le bonjour à quelqu'un.

— Ellipt. Bonjour, monsieur, bonjour, madame.

> Ainsi donc tu vas me laisser [femme,
> Sans me dire un seul mot? — Si fait, ma chère
> Je te dis *bonjour*. — Oui, pour t'enfuir de ces
> Tous tes *bonjours* sont des adieux. [lieux,
> (IMBERT.)

— Très-fam. Bonjour à monsieur un tel, à madame une telle. Bonjour à monsieur le conseiller, à monsieur le docteur.

— Toutes ces expressions sont familières et ne peuvent s'employer que de supérieur à inférieur ou d'égal à égal, à moins qu'elles ne soient modifiées par quelque autre expression de déférence, de respect, comme: J'ai bien l'honneur de, etc., encore n'est-ce pas trop reçu.

BONJOUR-COMMANDEUR. s. m. Ornith. Nom vulgaire du loxia grossa.

BONKOSE. s. m. Ichthyol. Espèce de poisson du genre des sciènes.

BON MOT. s. m. V. MOT.

BONN. Géogr. Ville de Prusse (Cologne), sur la rive droite du Rhin, à 22 kil. de Cologne; 11,000 hab. Bonn possède une bibliothèque de 25,000 volumes, des églises remarquables; des fabriques de siamoises, de nankin, de vitriol, d'eau forte, de savon vert, des filatures de coton. Son principal commerce consiste en blé, vin et plomb. Patrie de Beethoven.

— Hist. *Paix* ou *traité de Bonn*. Paix qui fut conclue à Bonn en 921, entre Charles le Simple et Henri l'Oiseleur, roi de Germanie.

BONNAGE. s. m. (de la basse lat. *bonagium*, d'où *bonne*, qui signifia borne). Droit féod. Droit de bornage ou de faire planter des bornes, que le seigneur avait seul dans les terres de ses vassaux.

BONNAT. Géogr. Chef-lieu de canton, arr. de Guéret (Creuse); 2,800 hab.

BONNAUD (Jacques-Philippe). Général français, né en 1750, mort sous la Révolution, par suite d'une amputation douloureuse. Il avait commandé avec distinction sous Pichegru et Hoche, dans les armées du Nord.

BONNAYA. s. m. Bot. Genre de plantes de la famille des papilionacées. Les bonnayas sont des plantes herbacées annuelles dont on cultive plusieurs espèces dans les jardins.

BONNE. s. f. Fille ou femme chargée de surveiller un enfant, de le promener. Une bonne d'enfant. Une petite bonne. Allez, petit, rejoindre votre bonne.

— Fam. *Contes de bonne*. Récits dont les bonnes amusent les enfants.

— Fig. Récits puérils et sans vraisemblance.

BONNEAU. s. m. Expression familière servant à désigner un proxénète, un complaisant. Un bonneau.

— Se dit aussi pour Bonasse. C'est un bonneau.

— BONNEAU. Mar. V. BOUÉE.

BONNE-DAME. s. f. Bot. V. ARROCHE.

BONNE DÉESSE. Myth. anc. Divinité mystérieuse dont les femmes seules connaissaient le nom. Quelques auteurs ont cru que ce nom se donnait à Cybèle ou à la terre, comme la source de tous les biens. On célébrait la fête de la Bonne Déesse tous les ans au premier jour de mai, et on lui sacrifiait une truie qui venait de mettre bas. Les cérémonies avaient lieu chez le souverain pontife ou dans la maison de l'un des premiers magistrats, et les femmes seules y étaient admises. On en faisait sortir tous les hommes et même les animaux mâles.

BONNE DE NAGE. adj. Mar. Se dit d'une chaloupe lorsqu'elle est facile à manier, qu'elle fosse ou avance bien à l'aide des avirons seulement.

BONNE DE SOULERS. s. f. V. SOULERS.

[illegible] CAP.

— BONNE-ESPÉRANCE Myth. Divinité païenne.

BONNEMAISONNIE. s. f. (de *Bonnemaison*, cryptogamiste français). Bot. L'un des plus jolis genres des floridées. Ces espèces, au nombre de trois, sont remarquables par leur belle couleur rose ou purpurine, et surtout par l'élégance inexprimable de leur port. Deux de ces espèces habitent les côtes baignées par l'Océan et la Méditerranée.

BONNEMENT. adv. De bonne foi, naïvement, avec simplicité. Il a dit *bonnement* ce qu'il en pensait. (Acad.) J'y vais tout *bonnement*, sans y entendre finesse. (Id.) Quoi, vous croyez *bonnement* ce qu'on vous a dit? (Id.) Familier.

— Se disait autrefois pour Précisément. Je ne sais pas *bonnement* combien il y a d'ici là. (Acad.)

BONNE-NUIT. s. f. Bot. Plante qui forme un genre de la famille des convolvulacées.

BONNES. Géogr. Village à 24 kil. de Pau, dans les Basses-Pyrénées. On y trouve plusieurs sources d'eaux minérales thermales. On les emploie pour exciter les fonctions de la peau et dans certaines affections chroniques de la poitrine.

BONNET. s. m. Vieux mot qui a signifié une espèce d'étoffe dont on se couvrait la tête.

BONNET. s. m. (de l'étoffe de ce nom). Coiffure ordinairement d'étoffe, de peau ou de tricot, et dont la forme varie. Bonnet de laine. Bonnet de soie. Bonnet de coton. Bonnet de peau de loutre. Bonnet piqué. Bonnet de nuit. Bonnet grec. Bonnet à cornes. Bonnet rond. Bonnet plat. Bonnet pointu. Bonnet de prêtre. Bonnet de grenadier. Bonnet de docteur. On n'aimait pas, à l'hôtel de Rambouillet, les *bonnets* de coton. Montausier n'eut la permission d'en user qu'en considération de ses vertus. (Chat.)

— Se dit particulièrement d'une coiffure de femme faite de tulle, de dentelle, de gaze, etc. Joli bonnet. Petit bonnet. Un bonnet plissé. Un bonnet de tulle. Un bonnet de gaze. Un bonnet de dentelle. Un bonnet de blonde. Un bonnet garni de rubans. La garniture d'un bonnet. Garnir un bonnet. Plisser un bonnet. Repasser un bonnet.

— Art milit. *Bonnet de police*. Bonnet que les militaires portent en petite tenue, et qui a été ainsi nommé de la coutume qu'on avait de faire prendre aux hommes de troupe consignés à la salle de *police* leur bonnet à l'instant où la punition allait commencer.

— *Bonnet à poil*. Espèce de colbach. V. ce mot.

— Cout. *Bonnet carré*. Bonnet que portent les prêtres au chœur. Il était, avant la révolution, la coiffure des docteurs, des professeurs en théologie, en droit et en médecine, des avocats, des procureurs, et même des écoliers qui étudiaient en philosophie.

— *Bonnet vert*. Bonnet que l'on était autrefois forcé de porter quand on avait fait cession en justice.

— Fig. *Prendre, porter le bonnet vert*. Faire cession de biens pour éviter d'être poursuivi comme banqueroutier. Prêts à porter le *bonnet* vert. (La Font.)

— Hist. mod. *Bonnet rouge*. C'était autrefois l'attribut de la haute noblesse, et quand on voulait désigner un bon gentilhomme, on disait qu'il portait le bonnet rouge. Plus tard il ne fut porté que par les ouvriers, et par une destinée singulière, comme il avait été l'emblème de l'honneur, il devint sur la tête des forçats celui du déshonneur. || Sous la révolution française, quelques soldats condamnés aux galères furent délivrés par les révolutionnaires, et parurent à Paris avec leur costume de bagne et leur bonnet rouge, qu'on les félicitait d'avoir anobli. Ce bonnet rouge dont ils avaient la tête couverte fut regardé comme une couronne civique, et les plus chauds républicains s'empressèrent de l'adopter. On se rappela aussi l'antique bonnet phrygien, et le peintre David en coiffa la statue de la liberté. || Fig. Partisan des idées révolutionnaires. Les bonnets rouges.

— *Bonnets rouges*. Se dit d'un parti politique qui agita la Chine au XIVe siècle, sous le règne de Chun-ti.

— *Bonnet phrygien*. Coiffure de la Liberté. || Son symbole sur les médailles. Dans l'antiquité, les esclaves affranchis prenaient le bonnet phrygien.

— Fig. et fam. *Un gros bonnet*. Un personnage important. C'est le plus gros *bonnet* de la compagnie. (Acad.)

— Fig. *Prendre le bonnet de docteur*, ou simplement, *le bonnet*. Etre reçu docteur dans une faculté.

— Fig. *Donner le bonnet à quelqu'un*. Le recevoir docteur en lui mettant le bonnet sur la tête en pleine séance.

— Fam. *Opiner du bonnet*. Oter son bonnet pour marquer que l'on adhère à l'avis proposé.

— Fig. Se déclarer de l'avis d'un autre sans y rien ajouter ni en rien retrancher. On dit dans un sens analogue, *Cela a passé au bonnet, du bonnet*, tout d'une voix. Cette décision, cet arrêt a passé à volée de bonnet, les avis ont été prompts et uniformes.

[illegible] *ôter son bonnet*. Saluer par respect. || *Avoir toujours la main au bonnet*. Saluer continuellement, avoir des manières extrêmement civiles et révérencieuses. || *C'est un homme dont il ne faut parler que la main au bonnet, que le bonnet en main*. C'est un homme à qui l'on doit de grands égards, un homme respectable, un homme de beaucoup de mérite. || *Avoir la tête près du bonnet*. Etre prompt, colère, se fâcher aisément, pour peu de chose. Mais où sont donc ces esprits si vifs, si brillants, ces têtes si près du *bonnet*? (Sévig.) || *Mettre son bonnet de travers*. Entrer en mauvaise humeur. || *Il a pris cela sous son bonnet*. Imaginer un fait, un événement qui n'est pas vrai. || *Parler à son bonnet*. Se parler à soi-même.

— Loc. prov. *Jeter son bonnet*. Renoncer à tout espoir de succès. Ils jettent leur *bonnet*, se confessent vaincus. (Satir.)

— Fig. et fam. *Jeter son bonnet par-dessus les moulins*. Braver les bienséances, l'opinion publique. J'ai pris mon parti sur tout, et je jette mon *bonnet* par-dessus les moulins, afin de n'avoir plus la tête si près du *bonnet*. (Volt.) || *Ce sont deux têtes, ce sont trois têtes dans un bonnet*. Ce sont deux ou trois personnes liées d'amitié ou d'intérêt, et qui sont toujours de la même opinion, du même sentiment. || *Etre triste comme un bonnet de nuit*. Etre chagrin et mélancolique. || *C'est bonnet blanc et blanc bonnet*. Ces deux choses sont semblables, l'une équivaut à l'autre.

— Mamm. L'estomac des ruminants.

— Ornith. La partie supérieure de la tête de l'oiseau.

— Techn. En général, dans les arts, on entend par bonnet ce qui couvre la partie supérieure et sphérique d'un instrument, d'une machine.

— Orfévr. Partie d'un encensoir qui commence au bouton et se termine aux consolez où passent les chaînes.

— T. de bottier. Les genouillères échancrées des bottes de courrier.

— Pâtiss. *Bonnet de Turquie*. Pièce de pâtisserie qui a la forme d'un turban.

— Médec. *Bonnet d'Hippocrate*. Bandage dont on attribue l'invention à Hippocrate, et qu'on appelle aussi *Bonnet à deux globes ou capeline de la tête*. V. BANDAGE.

— *Bonnet chinois*. Espèce de petit parasol de cuivre mince, garni de grelots et de sonnettes, dont on se sert principalement pour accompagner, en l'agitant, la musique militaire.

— Chass. *Bonnet carre*. Refait du cerf qui ne monte qu'à la hauteur des oreilles. On dit alors, Le cerf porte le bonnet carré.

— Conchyl. Les marchands et les amateurs ont aussi désigné sous ce nom des coquilles appartenant à des genres différents, et qui ne se distinguent que par des épithètes indiquant leur ressemblance avec l'objet dont ils portent le nom. Ainsi ils ont nommé: *Bonnet chinois*. Le pétalle chinois. || *Bonnet de fou*. Le chama cor. || *Bonnet de Neptune*. Le pétalle équestre. || *Bonnet de Pologne*. Le cassis testiculis.

— Bot. *Bonnet de crapaud*. Espèce de bolet qui change de couleur. || *Bonnet de fou*. Espèce d'agaric. || *Petits bonnets d'argent*. Espèce d'agarics qui naissent en touffes. || *Bonnet rabattu ou de matelot*, ou *bonnet de vache*. Sorte d'agaric. || *Bonnet romain*. Petit agaric qui naît sous le fumier du cheval. || *Bonnet de prêtre*. Fusain d'Europe. V. FUSAIN.

— Échin. *Bonnet blanc*. Espèce du genre ananchite.

— Polyp. *Bonnet de Neptune*. Nom vulgaire d'une espèce du genre fongie.

— *Bonnet flamand*. Nom vulgaire d'une espèce de zoophyte.

— Mamm. *Bonnet chinois*. Singe de la famille des macaques.

— Ornith. *Bonnet d'or*. Nom par lequel quelques ornithologistes ont traduit le mot [illegible] d'Aristote, et qui signifie probablement le Chardonneret.

BONNET (Charles). Naturaliste et philosophe, né à Genève en 1720, mort en 1793. Observateur ingénieux, moraliste consolant et métaphysicien distingué. Il était membre de la plupart des sociétés savantes de l'Europe. Parmi ses nombreux ouvrages on remarque son *Essai analytique sur les facultés de l'âme* et sa *Palingénésie philosophique*.

— BONNETS (Faction des). Hist. suéd. L'une des deux factions qui divisèrent la diète suédoise en 1738. Elle était dévouée à la Russie, et l'autre, celle des chapeaux, prit les intérêts de la France. Après de long débats, après de malheureuses guerres, les bonnets l'emportèrent sur les chapeaux, et la licence, qui devint alors extrême, nécessita la réforme du gouvernement. Elle eut lieu en 1772.

— Hist. litt. Nom que prit l'une des deux divisions qui se formèrent dans l'Académie française. C'était celle des évêques et de la partie dévote; l'autre, celle des chapeaux, se composait des encyclopédistes et des philosophes.

— BONNET (St-). Géogr. Chef-lieu de canton, arr. de Gap (Hautes-Alpes); 2,000 hab.

BONNÉTABLE. Géogr. Chef-lieu de canton, arr. de Mamers (Sarthe); 5,900 hab.

BONNETADE. s. f. (rad. *bonnet*). Vieux mot qui a signifié coup de bonnet, révérence servile. Montaigne se moque des gens en place [illegible] *bonnetades* qui les regardent de celles qui regardent leur commission, ou leur vanité, ou leur mule. »

> Jean est chiche de *bonnetades*,
> Et n'ôte jamais son chapeau.
> Il ne le fait point par bravades,
> Il craint d'éventer son cerveau.
> (*Touches* du seigneur des Accords.)

BONNETAGE. s. m. Techn. Papier collé à une pièce d'artifice pour en couvrir l'amorce.

BONNET-À-PRÊTRE. s. m. Fortif. Tenaille double construite vis-à-vis d'un bastion ou d'une demi-lune dont le front forme un angle saillant et deux angles rentrants. || *Bonnet carre*. Espèce de foret à quatre ailes.

BONNETÉ, ÉE. part pass. du v. Bonneter.

BONNE-TENUE. s. f. Mar. V. TENUE.

BONNETER. v. a. 1re conj. (rad. *bonnet.* Le *t* se double devant un e muet. *Je bonnette, tu bonnettes, il bonnette*, etc.). Vieux mot qui a signifié Saluer fréquemment.

— Fig. Rendre des marques de respect, des devoirs assidus et serviles aux personnes dont on a besoin. Les princes désirent estre assistez et accompagnez de sages et grands moqueurs, et non de ces flatteurs qui vont genouillant, idolatrants et *bonnetants* à l'entour d'eux. (Contes d'Eutrapel.)

S'il avait des procès, qu'il était nécessaire
D'estre tousiours après ces messieurs *bonneter.*
(RÉGNIER.)

BONNETERIE. s. f. (rad. *bonnet*). Art de fabriquer des bonnets, des bas et autres ouvrages de coton. || Commerce du bonnetier.

— Anc. cout. Se disait de la corporation des marchands bonnetiers. Les bonnetiers étaient le cinquième des six corps des marchands de Paris.

BONNETEUR. s. m. Vieux mot qui a signifié Celui qui prodigue les révérences et les compliments.

— Il a signifié particulièrement certains filous qui, à force de civilités, tâchaient d'attirer les gens pour leur gagner leur argent.

BONNETIE. s. f. Entom. Genre de diptères de la famille des calyptérées, qui ne renferme que deux espèces. La bonnétie aux longs pieds et la bonnétie *ænanthis*.

— Bot. Genre de la famille des ternstrœmiacées, tribu des laplacées, synonyme de Mahurea. || Autre genre de la famille des ternstrœmiacées, qui renferme une dizaine d'espèces environ. Les bonnéties sont des arbres ou arbrisseaux qui croissent sous les tropiques et au Brésil.

BONNÉTIÉ, ÉE. adj. Qui tient, qui ressemble à la bonnétie. || BONNÉTIÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des ternstrœmiacées, ayant pour type le genre bonnétie.

BONNETIER. s. m. Celui qui fabrique, confectionne ou vend des bonnets, des bas, des tricots, et généralement tous les tissus à mailles flexibles. Marchand bonnetier. La boutique d'un bonnetier.

BONNETTE. s. f. (diminutif de *bonnet*). Petite coiffure d'enfant.

— Fortific. Ouvrage composé de deux faces qui forment un angle saillant avec parapet et palissade au-devant.

— BONNETTE. s. f. Mar. Nom des menues voiles que l'on met pour augmenter la largeur des voiles en vergues du bord du vent et même des deux bords à la fois, lorsque le vaisseau a le vent de l'arrière. La grande voile, dans les bâtiments à trois mâts, ne grée pas de *bonnettes*. (Will.)

— Les bonnettes prennent le nom de la voile près de laquelle elles sont suspendues. Les bonnettes de hunier. Les bonnettes de perroquet. Les bonnettes de catacois.

— *Bonnettes basses.* Celles qui se placent à côté des basses voiles.

— Pêche. *Bonnette de banc.* Sorte de bande de toile que les pêcheurs de morue tendent devant eux pour se garantir du vent.

BONNET-TURC. s. m. Agric. Sorte de potiron. V. GIRAUMONT.

BONNEVAL. Géogr. Chef-lieu de canton (Eure-et-Loir), arr. de Châteaudun ; 2,450 hab.

— BONNEVAL (Claude-Alexandre de). Aventurier, né en 1675, dans le Limousin, servit avec distinction d'abord la France contre les Autrichiens, puis les Autrichiens contre la France et les Turcs, et enfin les Turcs contre les Autrichiens. Il mourut en 1747. On a publié sous son nom des mémoires qui ne sont pas authentiques.

BONNE VILAINE. s. f. Hortic. Espèce de poire. Une bonne vilaine. Des bonnes vilaines.

BONNEVILLE (Nicolas de). Publiciste et littérateur, né à Evreux en 1760, qui nous a laissé une *Histoire de l'Europe moderne depuis l'irruption des barbares jusqu'à la paix de* 1783. Nodier a dit de lui : C'était le cœur le plus simple et le plus exalté que j'aie connu de ma vie, avec son imagination de thaumaturge et sa science de bénédictin, sa faconde de tribune et sa crédulité de femme, son éducation d'homme du monde et ses mœurs d'homme du peuple.

— BONNEVILLE. V. VILLE.

BONNEVOGLIE. s. m. (pr. *bo-ne-vo-lie* ; de l'ital. *buona*, bonne ; *voglia*, volonté). Anc. mar. Homme qui se louait pour ramer sur les galères de Malte. [illegible] même service que les galériens, sans être à la chaîne.

BONNIÈRES. Géogr. Chef-lieu de canton (Seine-et-Oise), arr. de Mantes, sur la rive gauche de la Seine ; 800 hab.

BONNIEUX. Géogr. Chef-lieu de canton (Vaucluse), arr. d'Apt ; 2,600 hab.

BONNIN (Ch.-Jean-Bapt.) Né à Paris, le 4 octobre 1772, fut l'un des rares philosophes du temps de l'Empire. Sous la Restauration, il fut condamné à treize mois de prison et à une amende de 3,000 fr. pour quelques réflexions politiques sur les religions. Il mourut à Paris en 1820.

BONNITE. s. m. Ichthyol. V. BONITE.

BONNIVET (Gouffier DE). Général français, favori de François Ier, fut assez heureux dans le commencement de sa carrière militaire, mais ayant été chargé de la guerre du Milanais, il ne commit que des fautes et fut contraint de fuir. Ce fut lui qui conseilla la fameuse bataille de Pavie, où, voyant tout perdu, il se jeta au milieu de la mêlée et acheta par une mort héroïque l'indulgence de l'histoire.

BONOSE (Saint). Martyr de la foi de Jésus-Christ. Il servait comme officier dans les armées romaines, et était avec Maximilien chef du corps des vieux Herculéens. Ils refusèrent d'obéir aux ordres de Julien l'Apostat, qui voulait faire ôter la croix et le nom de Jésus-Christ du Labarum, furent fouettés sur le chevalet avec des verges et des plombeaux, et ensuite décapités. Les actes de ces deux martyrs ont été publiés par Ruinard.

— BONOSE. Évêque de Sardique, renouvela vers la fin du IVe siècle les erreurs de l'arien Helvidius et de Jovinien, qui attaquèrent la virginité de Marie, en prétendant qu'elle avait eu après Jésus d'autres enfants de saint Joseph, et en démontrant que la virginité n'est pas un état plus parfait que le mariage. Bonose alla plus loin, il nia la divinité de Jésus-Christ.

BONOSIEN. s. m. Hist. ecclés. Sectateur de Bonose.

BON-OUVRIER. s. m. Comm. Espèce de fil de Lille.

BONPLANDIE. (de *Bonpland*, célèbre voyageur). Bot. Nom de deux genres d'arbres de l'Amérique.

BON-PLEIN. s. m. Mar. Ne s'emploie qu'avec ces expressions *porter bon-plein, gouverner bon-plein*, pour exprimer que le navire est gouverné de manière à présenter ses voiles plus directement à l'action du vent.

BON-QUART! Cri des marins à chaque demi-heure de la nuit ; les gardiens de vaisseaux, dans les grands ports, ont le même cri, seulement ils répètent Bon-quart partout, bon-quart!

BONS-CORPS. s. m. pl. Hist. mod. Nom qu'on donne dans l'histoire à une milice levée par François II, duc de Bretagne, dans la guerre qu'il eut en 1468 contre Louis XI.

BONSDORFITE. s. f. (de *Bonsdorf*, minéralog.) Minér. Sorte de minéral qui se trouve près d'Abo, en Finlande, dans un granit, où elle est associée à une cordiérite grisâtre.

BONSOIR. s. m. Terme familier dont on se sert pour saluer vers la fin du jour et dans la soirée. Souhaiter le bonsoir. Donner le bonsoir. Je vous souhaite le bonsoir. Je vous donne le bonsoir.

— Ellipt. Bonsoir, bonsoir, monsieur. Bonsoir, madame. Bonsoir, mon ami. Bonsoir et bonne nuit.

— Cette manière de saluer est très-familière et ne s'emploie que de supérieur à inférieur, ou d'égal à égal.

— Fig. et fam. Se dit pour exprimer qu'une affaire est finie ou manquée, qu'il ne faut plus y songer. Tout est dit, *bonsoir* ; n'en parlons plus. (Acad.)

— Fig. et pop. *Dire bonsoir à la compagnie.* Mourir.

BONTALON. s. m. Mus. Tambour des Nègres.

BONTCHOUK. s. m. Art milit. Lance ornée d'une queue de cheval, qu'on portait autrefois devant les rois de Pologne, lorsqu'ils étaient à la tête de leurs armées.

BONTÉ. s. f. (du lat. *bonitas*, bonté). Qualité de ce qui est bon.

— Se dit des personnes et des choses. En parlant des personnes, Qualité morale qui porte à faire le bien, à être doux, complaisant, humain, indulgent. Bonté naturelle. Bonté rare. Bonté du cœur. La bonté du caractère. Un grand fonds de bonté. Un acte de bonté. Avoir recours à la bonté de quelqu'un. Etre plein de bonté. Abuser de la bonté de quelqu'un. Le propre de la *bonté* est de se faire aimer. (Acad.) Lorsque Dieu forma le cœur, il y mit premièrement la *bonté*. (Boss.) Tout était esprit, tout était *bonté* dans la duchesse d'Orléans. (Id.) Connu par ses bienfaits, sa *bonté* fait sa gloire. (Volt.) La *bonté* sait si bien embellir une femme. (Ancelot.)

Eh ! qui n'a pas senti l'inévitable empire
Qu'exerce la *bonté* sur tout ce qui respire?
(DUCIS.)

— Actions de bienveillance. Parlerai-je des *bontés* de la reine, tant de fois éprouvées par ses domestiques. (Boss.) Je n'oublierai pas non [illegible] du prince mourant. (Id.)

Je n'ai pu sans envie
Apprendre vos *bontés* pour l'heureuse Octavie.
(RACINE.)

Des cœurs dont les *bontés*, trop mal récompensées,
M'avaient pris pour objet de toutes leurs pensées.
(ID.)

— Acte de pure politesse, de civilité. Vous avez eu la bonté de m'écrire. Il les reçut avec autant de *bonté* que de faste. (Volt.)

— En ce sens on l'emploie parfois par ironie. Ayez la bonté de vous taire. Ayez la bonté de sortir de chez moi.

— Faiblesse de caractère, trop grande facilité à céder aux volontés des autres. La trop grande bonté du père est cause des désordres du fils. On connaît sa bonté, on ne cesse de le tromper. Et le trop de *bonté* jette une amorce au crime. (P. Corn.)

Trop de *bonté* dans les parents
Cause la perte des enfants. (PERRAULT.)

— Un des attributs divins. La bonté de Dieu. La bonté divine. La bonté céleste. Dieu est la bonté souveraine. Dieu est la suprême bonté. Qu'y a-t-il de meilleur que celui qui est la *bonté* même? (Boss.) La *bonté*, à proprement parler, est le caractère de Dieu seul. (Fléch.) Que cette prière si souvent renouvelée ne lasse point votre *bonté*. (Mass.) Ne désespérez point de la *bonté* céleste. (Ducis.)

— En parlant des choses, qualité de ce qui est bon en son genre. La bonté des terres. La bonté de l'air. La bonté d'un aliment. La bonté d'une étoffe. La bonté d'un remède. La bonté d'une montre. La bonté d'un cheval. La bonté d'un ouvrage. La bonté d'une action. Un objet n'est digne de notre empressement que lorsque au delà des agréments qui le parent à nos yeux, il renferme en lui une *bonté*, une utilité réelles. (Barth.) Je sais que les premiers applaudissements du public ne sont pas toujours un sûr garant de la *bonté* d'un ouvrage. (Volt.)

— Moral. Attribut des êtres animés ou inanimés, la *bonté* indique l'utilité dont ils peuvent être pour les autres objets ou êtres de la création. On peut considérer la bonté sous trois aspects : *bonté essentielle, bonté animale* et *bonté raisonnée*. La *bonté essentielle* consiste dans une certaine convenance d'attributs qui constituent une chose telle qu'elle est. Un être, une chose quelconque, même malfaisante, qui possède tous les attributs que sa nature demande a la bonté essentielle, et Dieu après avoir créé les tigres et les serpents, dut voir, comme après avoir fait la lumière, qu'ils étaient *bons*. Mais de cette bonté essentielle découle une *bonté relative* qui consiste dans l'ordre, l'arrangement, les rapports, la symétrie que les êtres ont les uns avec les autres, et cette bonté est exclusive de la *bonté essentielle*. La *bonté animale* est une économie dans les passions, que toute créature sensible et bien constituée reçoit de la nature. Et cette *bonté* tient à l'heureuse conformation de l'individu, à la belle proportion de ses membres aussi bien qu'à certaines qualités instinctives. Et en ce sens on dit : Un bon chien de chasse. Un bon cheval de selle. Un bon soldat. La *bonté raisonnée* est une qualité propre à l'homme, et consiste dans les rapports de mœurs avec l'ordre essentiel, éternel, immuable, règle et modèle de toutes les acceptions réfléchies ; cette bonté se confond avec la vertu. Mais il est une autre bonté chez l'homme qui tient moins à son intelligence, c'est celle qui part du cœur et qui porte l'homme à secourir son semblable ; à le défendre, à lui pardonner. Lorsque la *bonté* s'applique au soulagement des souffrances physiques, elle s'appelle humanité, si elle embrasse dans ses vues toute l'espèce humaine, *philanthropie*. C'est cette *bonté* que le christianisme appelle charité. La *bonté* qui rend le bien pour le mal, se nomme chez le commun des hommes *générosité*, chez les princes et les rois clémence et magnanimité, et la bonté accompagnée de naïveté prend le nom de *bonhomie*. Une *bonté* excessive dégénère en faiblesse dans la pratique de la vie. Dans l'appréciation des hommes, des choses et des événements, la *bonté* devient *optimisme*. Plutarque dit de la bonté qu'elle a plus d'étendue que la justice, et que, ainsi que la reconnaissance, elle s'étend souvent jusque sur les animaux. Et nous pouvons dire que, quelque soit le caractère de cette vertu, elle est celle qui rapproche le plus l'homme de son créateur, et qu'en même temps qu'elle contribue au bonheur de tout ce qui nous entoure elle trouve sa récompense en elle-même.

— Iconol. La Bonté fut érigée en divinité par l'empereur Marc-Aurèle, qui lui fit bâtir un temple sur le Capitole, et on la représenta vêtue d'une robe de gaze d'or et couronnée d'une guirlande de rue ; ses attributs sont un pélican qui s'ouvre le sein pour nourrir ses petits, ou un jeune arbre qui croît sur les bords d'un ruisseau.

BONTEBOK. s. m. Mamm. Nom de l'antilope pygargue, au cap de Bonne-Espérance.

BONTE-CAFFER. s. m. Ichthyol. Petit poisson des mers d'Amboine, où il est commun près des rochers. On le conserve dans des réservoirs. Il est délicat et délicieux à manger.

BONTEHAAN. s. m. (en holland. *coq panache*). Poisson des îles Moluques. Il est commun dans ces mers, autour des rochers. C'est une espèce de vieille du genre kané, de la fa- [illegible]

BONTIER. s. m. Bot. Genre de la famille des myoporacées, qui ne se compose que de deux espèces arborescentes appartenant aux Indes occidentales. Les bontiers sont des arbrisseaux à feuilles alternes, lancéolées, à fleurs d'un jaune obscur. On en cultive une espèce dans les serres, le bontier dapnoïde.

BONTOU. s. m. Bot. Arbre de l'Inde, dont la racine teint en jaune.

BONTOUR. s. m. Mar. Détour que l'on fait faire à un vaisseau, afin d'empêcher que les câbles ne croisent.

BONY (Royaume de). Géogr. Royaume situé dans la partie méridionale de l'île de Célèbes, dont le sultan est indépendant des Hollandais. Riz et sagou. Fabriques d'étoffes de coton rayées, recherchées dans tout l'archipel ; bijoux, armes, ustensiles de fer.

— BONY. Géogr. Ville de l'île de Célèbes, capitale du royaume du même nom. Bon port.

BONZE. s. m. Nom que les Portugais donnèrent aux prêtres du Japon, et qui sert aujourd'hui à désigner les prêtres de ce pays, de la Chine et de la Cochinchine. Ils sont divisés en plusieurs sectes. Ceux de Foe recommandent les œuvres de miséricorde, surtout envers les monastères, et pratiquent en public les plus rudes austérités. Ils se perpétuent en achetant des jeunes gens qu'ils élèvent et qu'ils initient à leurs mystères, après les plus rudes épreuves. Ils président aux cérémonies funèbres. Les bonzes de Lao font vœu de chasteté, et sont punis d'un rigoureux supplice quand ils sont convaincus d'avoir violé ce vœu. Ils prédisent l'avenir et exorcisent les démons.

— Chez les Siamois ils sont appelés *talapoins ;* chez les Tartares *lamas ;* chez les Chinois *ho-shang*.

BONZERIE. s. f. Monastère chinois.

BONZESSE. s. f. Nom qu'on donne aux filles chinoises renfermées dans des monastères. Les bonzesses font vœu de chasteté, et sont chargées de fonctions qui concernent le service des idoles. La violation de leurs vœux est sévèrement punie, quelquefois d'un supplice qui entraîne la mort.

— Il y a aussi des bonzesses dans le royaume de Tonquin.

BOO. s. m. Bot. Espèce de canne à sucre qui croît au Japon ; sorte d'arbre peu connu.

BOOBOOK. s. m. Espèce de chouette de la Nouvelle-Hollande.

BOOCHAMPOUR. Géogr. Capitale du district de Kandesh, dans le Dékan, appartenant aux possessions de Maha-Radja-Sindyah. Grande ville, bien peuplée et manufacturière. Résidence du mufti suprême de la secte musulmane de Borah.

BOODFI. s. m. Erpét. Syn. d'Ibiare.

BOOM-UPAS. s. m. Bot. V. UPAS.

BOOPHANE. Bot. Altération orthographique de Bouphone.

BOOPIDÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à un boopis. || BOOPIDÉES. s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones intermédiaire aux synanthérées et aux dipsacées, et établi depuis peu de temps pour le genre boopis et acicarphe.

BOOPIS. s. m. (ét. gr., βοῦς, bœuf ; ὤψ, ὠπός, œil). Bot. Genre de la famille des boopidées ou calycérées. Les boopis sont des herbes vivaces garnies de feuilles alternes, à fleurs fertiles de même nature et de même forme.

BOOPS. adj. des 2. g. Hist. nat. Qui a de très-grands yeux eu égard à sa taille.

— Myth. Epithète qu'Homère applique à Junon, et qui signifie aux grands yeux, aux yeux bleus, aux yeux qui se meuvent lentement, mollement, harmonieusement.

BOOPS. s. m. Mamm. Nom spécifique d'une espèce du genre baleine, vulgairement la jubarte des Basques. V. BALEINE.

BOORAM. s. m. Bot. D'abord genre de la famille des éricacées, et depuis simple section du genre rhododendre.

BOOTÈS. s. m. Astron. Nom grec que quelques astronomes donnent à la constellation du Bouvier. V. BOUVIER.

BOOTHIA. Géogr. Péninsule des régions arctiques, comprise dans la vaste division de l'Amérique septentrionale, connue sous le nom de Nouvelle-Bretagne. La description se résume en ces deux mots : glaces et neiges. Les Esquimaux y font leur séjour habituel, dans la neige, sur le sol ou sur les glaçons ; l'été ils pêchent, l'hiver ils dévorent crus ou cuits les animaux que chassent leurs chiens intelligents, et vivent insouciants et heureux au milieu de la plus horrible nature.

BOOTIE. s. f. (pr. *bo-o-ei*). Bot. Genre de la famille des hydrocharidées, fondé sur une seule espèce trouvée sur les bords du fleuve Irravady, dans le royaume d'Ava. La bootie est une plante herbacée, vivace, à feuilles radicales, les unes submergées, les autres nageant à la surface des eaux.

BOOZ. (en hébr. *fort*). Nom d'un riche Bethléhémite proche parent de Ruth, qu'il épousa, et l'un des aïeux de David, bien qu'il ne soit pas mentionné expressément dans la généalogie de Jésus-Christ telle que la donne saint Matthieu.

BOPAL. Géogr. Principauté de l'Hindoustan (ancienne province de Malwah) [illegible] les états de [illegible] et les provinces anglaises de Gondouana et de Khandeyeh, dont elle est séparée par le Nerboddah. Elle a été peuplée par une colonie d'Afghans. Capitale Bopal.

BOPYRE. s. m. Crust. Nom d'un genre établi dans les cloportes dans l'ordre des isopodes.

BOPYRÉ, ÉE. adj. Zool. Qui tient du bopyre. || BOPYRÉS. s. m. pl. Famille de crustacés ayant pour type le genre bopyre.

BOQUE. s. m. Ichthyol. Sorte de poisson de mer.

BOQUELLE. s. m. Comm. Nom que les peuples d'Egypte donnent au daller ou écu de Hollande.

BOQUEREL. s. m. Ornith. Nom vulgaire du moineau friquet.

BOQUET. s. m. Techn. Sorte d'outil de saunier. || Petit ustensile de jardinage, sorte de pelle creuse.

BOQUETEAU. s. m. Petit bouquet de bois, petit bois.

BOQUETTIER. s. m. Bot. Nom vulgaire du pommier sauvage.

BOQUILA. s. m. (nom vernaculaire). Genre de la famille des ménispermacées. C'est un sous-arbrisseau du Chili et du Pérou.

BOQUILLON. s. m. Vieux mot qui a signifié Bûcheron.

Et *boquillons* de perdre leur outil,
Et de crier pour se le faire rendre.
(La Fontaine.)

BOR. Myth. scandin. Le fils de Boure, et père de trois dieux les plus anciens, Odin, Vilé et Vé; sa femme était Belsta.

BORA. s. f. Vent du nord, du nord-est, qui fait de grands ravages sur les côtes de l'Adriatique.

— Erpét. Nom donné par les naturels du Bengale à une espèce de python.

BORA. Géogr. Province de la région abyssinienne de Tigré, remarquable par ses hautes montagnes.

BORACHERA. s. m. Bot. Arbre des Indes occidentales. On dit que du suc exprimé de ses feuilles, mêlé avec de l'eau, on fait une liqueur assez forte pour enivrer.

BORACIN. adj. m. Chim. Se disait autrefois pour Boracique ou borique.

BORACIQUE. adj. des 2 g. (ét., V. borax). Chim. Qui vient du borax, qui est tiré du borax. Acide boracique. On dit plutôt aujourd'hui Acide borique.

— Minér. La magnésie boratée est nommée *spath boracique* par quelques minéralogistes.

BORACITE. s. f. Chim. Sel pierreux formé par l'acide boracique, la chaux et la magnésie. C'est un borate de magnésie naturel.

BORADES. s. m. pl. Syn. de Limaille.

BORAGINÉES. s. f. pl. V. borraginées.

BORAH. Géogr. Ville du district de Chandorrie, dépendant des états de Sindgah.

BORAIN, AINE. adj. V. borin, ine.

BORAK. Myth. mahom. Sorte de haquenée qui servit de monture à Mahomet, et le transporta, à travers les airs, à Jérusalem, puis au ciel, dans l'intervalle d'une seule nuit.

BORAMÈTE ou **AGNEAU DE SCYTHIE.** s. m. Bot. V. agneau de scythie.

BORAN ou **BORANE.** adj. et s. des 2 g. Géogr. Nom d'un peuple scythe établi aux bords du Danube, d'où il passa en Asie pour envahir la Colchide; repoussé avec perte, il retourna dans son pays, mais ne tarda pas à revenir avec des forces nouvelles, et, grâce à l'absence du général qui l'avait déjà battu, il ravagea le pays.

BORANG. Géogr. Ile formée par le fleuve Palembang; elle est très-fortifiée et maintenant occupée par les Hollandais, qui de là dominent la ville et le port de Palembang.

BORARITE. s. m. Minér. Borate de magnésie natif, spath boracique.

BORAS. Géogr. anc. Montagne entre la Macédoine et la Nouvelle-Epire. || Ville de Suède fondée en 1619. Sources minérales très-fréquentées; centre d'une fabrication active de toiles, lainages; taillanderie et ferronnerie; commerce de gros bétail et de fers; 2,300 hab.

BORASSE. s. m. (du gr. βόρασσος, datte). Bot. Genre de palmier des Indes orientales. Une des espèces, le borasse flabelliforme, fournit un bois propre à la construction des maisons, et l'on tire de ses spadices une liqueur connue dans le pays sous le nom de vin de palmier.

BORASSÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à un borasse. || borassées. s. f. pl. Tribu de la famille de palmiers qui a pour type le genre borasse.

BORASSEAU. s. m. (rad. *borax*). Techn. Boîte qui contient du borax en poudre à l'usage des soudeurs.

BORASSINÉ, ÉE. adj. Bot. Qui est de la nature du borasse. || borassinées. s. f. pl. Tribu de palmiers, subdivisée en deux classes, les flabellifrondes et les pinnatifrondes.

BORATE. s. m. (rad. *borax*). Chim. Combinaison de l'acide boracique avec différentes bases salifiables. Cette classe de sels a été peu étudiée. [...] les sous-borates sont plus nombreux et un peu mieux connus. Parmi les sous-borates, il n'y a que celui de soude qui soit employé.

— Pierre dans la tête du crapaud. V. borax.

BORATÉ, ÉE. adj. Chim. Combiné avec l'acide boracique. Magnésie boratée. Potasse boratée.

BORAX. s. m. (pr. *bo-rakse*; ét. ar., *baurak*). Chim. Nom vulgaire du sous-carbonate de soude. Depuis quelques années, on a trouvé moyen d'économiser considérablement les frais de fabrication, en renonçant au raffinage du borax brut, pour le remplacer par l'acide borique libre, qui se trouve contenu en grande proportion dans les eaux chaudes des lacs volcaniques en Toscane, et surtout depuis que l'on vient d'améliorer les procédés d'extraction de cet acide, en appliquant le moyen d'évaporer par les bâtiments de graduation au traitement de l'eau de ces lacs. Le borax s'emploie dans les soudures d'or et d'argent; les serruriers et les chaudronniers s'en servent pour braser la tôle et le fer; c'est un fondant très-utile dans les essais de mines; il entre dans la composition de divers émaux, verres colorés et cristaux blancs; on l'emploie en teinture; c'est un réactif très-utile dans les essais des oxydes métalliques au chalumeau, etc.; on s'en sert en médecine et en pharmacie; les Anglais l'ont aussi employé dans la composition d'une couverte ou vernis pour la porcelaine, qui a paru supérieure à toutes les matières employées jusqu'à ce jour en France au même usage.

— Espèce de bézoard qui se trouve dans la tête du crapaud, et à laquelle on attribuait de grandes propriétés.

BORBE. s. f. Métrol. Huitième partie de la piastre de trente-trois médines d'Alexandrie.

BORBETOMAGUS. Géogr. anc. Ville de la première Germanie, capitale des Vangiens. Aujourd'hui Worms.

BORBOCHA. s. f. Ichthyol. Un des noms de la lote.

BORBONIE. s. f. (consacré à la mémoire du *Bourbon Gaston*, fils de Henri IV). Bot. Genre de la famille des légumineuses, originaire du cap de Bonne-Espérance.

BORBORE. s. m. (du gr. βόρβορος, bourbier, ordure). Entom. Genre de diptères, dont la plupart des espèces se développent dans la fange.

BORBORITES ou **BORBORIENS.** s. m. pl. (ét. gr., βόρβορος, boue, ordure). Hist. ecclés. Secte de gnostiques du IIe siècle, qui niaient le jugement dernier, croyaient aux mauvais génies, et se barbouillaient, dit-on, le visage de boue et d'ordures, probablement par un esprit de pénitence mal entendu.

— Quelques écrivains prétendent que, dans les premiers siècles de l'Église, on a donné le nom de borboriens ou borborites aux nicolaïtes, aux gnostiques, aux barbélites, à cause des abominations qu'ils enseignaient et qu'ils commettaient, et des infamies dont leurs cérémonies étaient pleines.

— Au XVIIe siècle, on a renouvelé le nom de *borboriens* ou *borborites* pour l'appliquer à une secte hollandaise.

— Entom. Une des subdivisions de l'ordre des diptères.

BORBORYGME ou **BORBORISME.** s. m. (ét. gr., βορβορύζω, je fais un bruit sourd). Méd. Bruit que font entendre les gaz contenus dans l'abdomen, quand ils se déplacent; il est quelquefois le symptôme d'un embarras intestinal. Souvent cependant, les borborygmes ont lieu chez quelques personnes dans l'état de santé, surtout lorsqu'elles sont à jeun. On les appelle *gargouillements* dans le langage vulgaire. Avoir des borborygmes.

— *Avoir des borborygmes.* Se disait autrefois en médecine, pour Avoir l'odeur de la bourbe, sentir le bourbier.

BORBOTHE. s. f. Ichthyol. Un des noms du gade lotte.

BORCARI. Assassin du tyran Gennar, présenta à la reine Drotta une main encore toute dégouttante du sang de son époux, et cette princesse l'accepta pour conserver la couronne de Danemarck. Cet événement arriva vers la fin du XIe siècle.

BORCETTE. Géogr. Ville de la Prusse rhénane, faubourg d'Aix-la-Chapelle. Elle a des fabriques de draps, de casimir, d'aiguilles, d'horlogerie, de bleu de Prusse, de pianos, des teintureries de laine, des filatures de coton, des papeteries et des tanneries. Eaux thermales. Population 4,600 hab.

BORD. s. m. (ét. lat., *ora*, même signification). Extrémité d'une surface ou ce qui la termine. Le bord d'une robe, d'un manteau. Le bord d'un verre. S'asseoir sur le bord d'un chemin. S'appuyer sur le bord d'un navire. Sauter par-dessus le bord. Le bord d'un bateau. Le bord, les bords d'un précipice, d'un volcan, d'un abîme. L'enfant ayant été plongé dans un baquet, en saisissait le *bord*. (Michelet.) Si on le prie de s'asseoir, il se met à peine sur le *bord* d'un siége. (La Bruy.) Heureux ceux qui le virent et qui purent toucher le *bord* de ses vêtements. (Mass.)

Le fougueux Aquilon, terrible en ses efforts,
Pousse vague sur vague et franchit tous les [...]

— *Avoir un mot sur le bord des lèvres.* Être ou se croire tout près de se souvenir d'un mot, d'un nom qu'on a oublié, et qu'on cherche à se rappeler. On dit plus souvent : *avoir un mot sur le bout de la langue.*

— *Avoir un aveu, un secret, une réplique sur le bord des lèvres.* Eprouver une grande envie de faire un aveu, une réplique, de révéler un secret. Je ne voulus point avoir l'honneur de me faire un jour de vous-même un aveu, que je voyais à chaque instant sur le *bord* de vos lèvres. (J.-J. Rouss.)

— Fig. *Avoir l'âme sur le bord des lèvres.* Etre près de mourir.

— Fig. *Avoir l'âme ou le cœur sur le bord des lèvres.* Etre franc, ingénu.

— Fig. dans le style élevé et poétique. *Le bord du précipice.* Le malheur, l'infortune. Le destin les aveugle au *bord* du précipice. (Corn.) Vois-je l'Etat penché au *bord* du précipice? (Rac.) Je leur semai de fleurs le *bord* des précipices. (Id.)

Crois-tu que, toujours ferme aux *bords* du pré- [cipice,
Elle pourra marcher sans que le pied lui glisse?
(Boileau.)

— *Etre au bord du précipice, être sur le bord du précipice.* Etre près de tomber dans un malheur, dans quelque grand malheur. || Etre sur le point de se perdre, d'être ruiné.

— On dit en des sens analogues, Conduire, pousser quelqu'un au bord du précipice. L'arrêter au bord du précipice, etc. Une vaine ambition vous a poussé jusqu'au *bord* du précipice. (Fén.)

— Fig.

Quel sujet, dira l'un, peut donc si fréquemment
Mettre ainsi cette belle au *bord* du monument?
(Boileau.)

— Fig. *Etre sur le bord de sa fosse, être au bord du tombeau.* Etre extrêmement vieux, n'avoir que peu de temps à vivre.

Rappelant dans ses yeux l'âme qui s'évapore,
Jusqu'au *bord* du trépas l'interrogeait encore.
(Lamartine.)

— Thomas, dans sa *Pétréide*, a dit avec une heureuse hardiesse : Il s'arrête en tremblant aux *bords* de l'avenir, pour dire, Il s'arrête en contemplant l'avenir, qui se présente à ses yeux comme un gouffre, un abîme.

— On a dit dans des sens analogues, Il est affreux de se trouver seul avec une mauvaise conscience au *bord* de l'éternité! (Roche.) La croyance d'un Dieu a retenu des hommes sur le *bord* du crime. (Volt.)

— Tout ce qui s'étend vers les extrémités de certaines choses. || *Le bord, les bords d'un plat.* Tout ce qui est depuis la partie concave d'un plat jusqu'à l'extrémité. || *Les bords d'un chapeau.* Tout ce qui excède par en bas la forme d'un chapeau. Chapeau à grands bords, à petits bords, à bords relevés. Retrousser les bords d'un chapeau. Bord de devant. Bord de derrière. Bord de droite. Bord de gauche.

— Espèce de ruban ou galon d'une bande d'étoffe dont on borde certaines parties de l'habillement. Mettre un bord d'argent à un chapeau. Mettre un bord à une jupe, à un corset, à des rideaux, à une courte-pointe.

— Techn. Les fondeurs de cloches appellent *bord* l'endroit où la cloche a le plus d'épaisseur, et sur lequel frappe le battant. || Les vanniers donnent ce nom au cordon d'osier qui termine une pièce et la rend solide. || Les pelletiers appellent *bords du manchon* les fourrures qui terminent les deux bouts des manchons. || Les perruquiers nomment *bord de front* des tresses qui se placent sur le bord de la perruque, et qui entourent le front en régnant d'une tempe à l'autre.

— Art milit. *Bord de lame de fer de hache.* Bord qui constitue une des parties de la hache des sapeurs de l'infanterie française. Les bords de la lame se divisent en supérieur et en inférieur; ce dernier forme cintre au-dessous du collet. Chacun des bords s'amincit vers le tranchant.

— Archit. *Bord d'un bassin.* Les tablettes, rocailles ou gazons posés sur un petit mur qui entoure un bassin d'eau.

— Bot. En général, pourtour ou lisière qui joint les deux faces des parties planes et qui en dessine le contour, soit qu'elle n'offre rien de spécial, soit qu'elle se fasse remarquer par son mode de coloration. On dit d'une corolle, qu'elle est ridée sur les bords; d'un champignon, qu'il est frisé sur les bords; d'un pétiole, d'une fleur, qu'ils sont échancrés, ou dentés, ou ciliés sur les bords.

— Conchyl. Terminaison inférieure de la coquille, ou ce qui en forme l'orifice.

— Entom. En général, toute ligne qui forme ou avoisine les limites d'une partie du corps, soit qu'il y ait des lignes colorées, soit qu'il y ait des lignes solides. || Circonférence des ailes. || Partie qui termine le corselet antérieurement, postérieurement et latéralement. || Partie qui termine latéralement les élytres. || Partie qui termine postérieurement chaque anneau de l'abdomen. || Partie qui termine la lèvre supérieure, la lèvre inférieure, le chaperon, etc. Le bord de toutes ces parties est entier ou cilié, crénelé, denté, dentelé en scie, épineux, déchireux, etc. Lorsqu'il est un peu élevé, on lui donne le nom de Rebord.

— Anat. S'emploie dans les descriptions [...] rapports des os, des muscles, des viscères, etc. || *Bord adhérent.* Celui qui est contigu ou continu à quelque partie. || *Bord libre.* Celui qui n'a point de connexions semblables. || *Bord articulaire.* Le bord d'un os qui le joint à un autre.

— Se dit particulièrement du terrain, du sol qui est le long de la mer, d'un fleuve, autour d'un lac, d'une île, etc. Se promener sur le bord, sur les bords de la mer. Le bord de l'eau. Le bord, les bords d'une rivière, d'un lac, d'un étang. Cette plante ne croît que sur les bords de la mer. Des bords riants, fleuris, etc. Les bords du Rhin, de la Loire, du lac de Côme, sont fort pittoresques. Les bords d'une île. Le saule, ami de l'onde, et la ronce épineuse croissent au *bord* des eaux leurs feuillages naissants. (Michaud.) C'est au milieu de nos prairies, sur le *bord* des ruisseaux, que la botanique a pris naissance. (A.-Martin.) Va sur les *bords* du Rhin planter tes pavillons. (Corn.) Je pourrais vous montrer sur les *bords* du Rhin autant de trophées que sur les *bords* de l'Escaut et de la Sambre. (Fléch.)

Italie! Italie! Adieu, *bords* que j'aimais!
Mes yeux désenchantés te perdent pour jamais!
(Lamartine.)

Hélas! le malheureux sur ce *bord* enchanté
Ensevelit sa gloire avec sa liberté. (Chénier.)

— Poét. *Les sombres bords, les bords du Cocyte.* L'enfer.

On ne repasse point le rivage des morts,
Et l'on ne voit jamais deux fois les sombres [bords.
(Racine.)

Vous le savez, Oreste a vu les sombres *bords*,
Et l'on ne revient point de l'empire des morts.
(Crébillon.)

— bords. s. m. pl. Poét. Régions, contrées environnées d'eau. Les bords africains. Les bords indiens. Vivre sur des bords étrangers. Il a quitté ces bords. Il s'est éloigné de nos bords. Ah! fuyons ces *bords* meurtriers! (C. Delav.)

Tempère, astre du jour, le feu de tes rayons,
Ne brûle pas ces *bords* que tu rendis féconds.
(St-Lambert.)

Quand le premier chantre du monde
Expira sur les *bords* glacés,
Où l'Hèbre effrayé, dans son onde
Reçut ses membres dispersés.
(Lefr. de Pompignan.)

Même des *bords* lointains les nations sauvages
Ont subi notre joug. . . . .
(Delille.)

— Rivage. Il ne put atteindre le bord, et se noya. On descend au bord de la mer. Etre au bord de la mer. Les plus séditieux sont déjà loin du *bord*. (Rac.)

L'honneur est comme une île escarpée et sans [bords :
On n'y peut plus rentrer dès qu'on en est de- [hors.
(Boileau.)

— *Venir, arriver à bord.* Atteindre le rivage, arriver au bord de l'eau, au bord de la mer. Il se dit d'un bateau ou d'un navire. On espère du moins qu'il pourra se sauver, et venir à *bord*. (La Bruy.)

— Ellipt. *A bord! à bord!* Cri de gens qui sont sur un navire, pour avertir qu'ils veulent aller à terre, ou de gens qui sont sur le rivage, pour demander à s'embarquer.

— Mar. Le côté d'un bâtiment, d'un vaisseau. De quel bord vient le vent? Le bord du vent. Le bord sous le vent. Faire feu des deux bords en même temps. Haut bord. Faire passer du monde sur le bord. || *Renverser, tourner, changer le bord.* Revirer et porter le cap sur une autre aire de vent. || *Mettre à l'autre bord.* Virer. || *Changer de bord, tenir bord, sur bord.* Courir d'un côté ou d'un autre, au plus près du vent, soit pour atteindre un vaisseau qui est de l'arrière, soit pour l'entretenir dans un parage. || *Passer sur le bord.* Se placer à l'endroit où le navire finit. || *Faire passer sur le bord.* Donner ordre à plusieurs matelots de se ranger sur un côté du bâtiment pour faire honneur à un officier qui gravit extérieurement, et l'aider à monter au besoin. || *Bord à bord.* Près l'un de l'autre, de l'avant en arrière. Ces deux bâtiments sont bord à bord. || *Etre bord à quai.* Se dit quand l'un des côtés du bâtiment touche à un quai. || *Vaisseau de haut bord.* Se disait autrefois de tout bâtiment qui naviguait au long cours; par opposition à *vaisseau de bas bord*, qui se disait d'une galère ou de tout autre bâtiment plat. Aujourd'hui *vaisseau de haut bord* ne se dit plus que des bâtiments de guerre à plusieurs ponts. || *Equipage de haut bord.* Sous l'empire, c'étaient les marins faisant partie des vaisseaux, frégates et grandes corvettes, tandis que tout ce qui appartenait à des bâtiments d'une moindre grandeur prenait le nom d'équipage de flottille. || *Rendre le bord.* Désarmer. || Venir ancrer, ou donner fond dans quelque port ou rade.

— Le navire, le bâtiment même. Le capitaine nous régala sur son bord. Il a tant de matelots, de soldats, de passagers sur son bord. Prendre quelqu'un à bord, sur son bord. Monter à bord. Coucher à bord. Aller à bord. Envoyer à bord. Il était à bord de l'amiral. Etre consigné à bord. Accoster, arriver à bord. Descendre, sortir du bord. Quitter le bord. Il n'est jamais permis à un capitaine de vaisseau de quitter son *bord*, quand il est en danger, avant que tous les gens de l'équipage soient sauvés. (Rec. d'édit.)

[...] u nous rends nos derniers signaux;
Le long du *bord* le câble crie.
(C. Delavigne.)

— *Retourner à bord, sortir du bord.* Retourner au vaisseau, sortir du vaisseau. || *Venir à bord.* Se rendre au vaisseau.

— Se dit quelquefois pour Bordée. Courir des bords. Louvoyer à petits bords. Courir un bord à terre, un bord au large.

— *Le bon bord.* Celle des deux bordées qui rapproche du but. On dit qu'*on a fait un bon bord*, lorsqu'on a gagné ou avancé à sa route, étant au plus près du vent. || *Le mauvais bord.* Celle qui en éloigne. || *Rendre le bord.* Venir mouiller ou donner fond dans quelque rade ou port. || *Faire un bord.* Faire une bordée, faire une route, soit à bâbord, soit à tribord. || *Courir même bord, tenir même bord que l'ennemi.*

Virer à tribord et à bâbord, selon que l'ennemi y a viré, et parer sur le même rumb. || On dit qu'*un bord allonge*, lorsque la bordée que l'on court sert à la route, quoique le vent soit contraire. || *Bord à terre, bord au large.* Se dit d'un vaisseau qui court de la mer à la terre, et de la terre à la mer. || On dit *courir un bord*, pour dire qu'un navire avance et fait du chemin en suivant une même ligne et sans cesser de recevoir le vent de la même manière.

— Fig. *Courir le bon bord.* Signifiait autrefois Pirater. || Il se disait aussi des femmes impudiques qui couraient dans les mauvais lieux.

— *Courir bord sur bord, bord sur bord à petites bordées.* Louvoyer à petites bordées, tantôt à droite, tantôt à gauche, pour se maintenir à la même place, ou pour ne changer de place que le moins possible.

— Fig. et fam. *Être du bord de quelqu'un.* Être de son parti, de son avis, de son opinion.

— *Virer de bord.* Changer de route, en mettant au vent un côté du bâtiment pour l'autre.

— Fig. et fam. *Virer de bord.* Changer la direction de sa conduite. || S'attacher à un autre parti. Cet homme est inconstant, il a viré de bord dans mainte occasion.

— *Rouler bord sur bord.* Éprouver un roulis violent et continu.

— *De bord à bord.* Autant sur un côté que sur l'autre, ou de part et d'autre de la droite route. Lorsqu'on dit, par exemple, que l'*on peut naviguer ou faire des bordées sur onze points de compas de bord à bord*, cela signifie qu'on peut se servir des onze aires de vent qui sont à tribord, ou à l'un des côtés du vent de la route, et aussi des onze autres aires de vent qui sont à bâbord, ou de l'autre côté du même vent de la route.

— Fam. *Un rouge bord.* Un verre de vin plein jusqu'aux bords. Boire un rouge bord, des rouges bords. || On dit dans le même sens, Boire à rouge bord. Ces phrases ont vieilli.

— *Bord à bord de.* Loc. prépos. Se dit des Liquides qui remplissent toute la capacité de ce qui les contient. La rivière est bord à bord du quai. L'eau est bord à bord du vase. Mettre du vin bord à bord du verre.

— On dit dans un sens analogue : Cette rivière, ce canal coule à pleins bords.

— Fig. Quand nous sommes aux *bords* d'une pleine victoire. (Corn.) La victoire n'a point de bords. On touche à la victoire, on est près de la remporter, mais on n'est point à ses bords.

— Syn. simp. Extrémité, lisière, contour, bornes, confins, frontières, limites. || Rive, rivage, côte. || Orée, en parlant d'un bois. || Épith. Large, étroit, désiré, attendu, riche, fleuri, fortuné, enchanté, riant, délicieux, écarté, sauvage, inconnu, hospitalier, ignoré, désert, abandonné, tranquille, paisible, sablonneux, humide, aquatique, marécageux, sombre, ombragé, suspect, triste, funeste, glissant, dangereux, affreux, orageux.

— Syn. comp. BORD. CÔTE. RIVE. RIVAGE. Le *bord* est comme une digue qui contient l'eau. La *côte* est une large et longue barrière qui l'arrête, la rejette et la repousse ; elle s'élève au-dessus de l'eau. La *rive* est le point de contact de l'eau et de la terre, ou un des bords du lit sur lequel les eaux se renferment d'elles-mêmes ; une *rive* correspond toujours à une autre. Le *rivage* est le passage de l'eau à la terre ; c'est une rive étendue.

BORDA. s. f. Bot. Nom que l'on donne quelquefois à une anserine ayant quelques propriétés communes avec la soude, et que, pour cette raison, on regarde comme une espèce d'alcali.

BORDA (Jean-Charles). Mathématicien célèbre, membre de l'Académie des sciences, né en 1733, mort en 1799 ; est inventeur du cercle de réflexion qui porte son nom, de la méthode des doubles pesées, et de plusieurs belles découvertes sur le magnétisme terrestre et l'hydrographie. C'est à lui qu'on doit la fondation des écoles de construction navale ; il est aussi l'un des auteurs du système métrique ; il a publié plusieurs mémoires sur la théorie des projectiles. Destiné d'abord au barreau, un goût prononcé pour les sciences lui fit renoncer à cette profession pour le génie militaire, puis il passa dans la marine durant la campagne du comte d'Estaing en Amérique. || (Siro). Médecin illustre, né à Pavie en 1761, et mort en 1824.

BORDAGE. s. m. (rad. *bord*). Mar. Planches épaisses qui revêtent d'un bout à l'autre le corps d'un bâtiment, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur. Les bordages du premier pont, du [illegible]

— Quelquefois on appelle le bordage extérieur *franc bordage*, pour le distinguer du bordage intérieur, que l'on nomme *serrage, serres* ou *vaigre*.

— On distingue plusieurs espèces de bordages : les *bordages de fond*, les *bordages d'entre les préceintes*, les *bordages d'entre les sabords*, les *bordages des accastillages*, les *bordages des fleurs*, etc. On les appelle ainsi, suivant les différentes parties du vaisseau auxquelles ils sont appliqués.

— Les planches de sapin au-dessous de 5 centimètres d'épaisseur ne prennent plus le nom de *bordages*, elles conservent le nom de planches. Le chêne, le hêtre, etc., gardent le nom de *bordages* jusqu'à 2 centimètres d'épaisseur.

— Les charpentiers appellent aussi *bordages* les planches qu'ils emploient.

— Féodal. Espèce de tenure qui avait lieu lorsqu'un seigneur donnait une borde à quelqu'un pour remplir un office de basse domesticité. Le bordier ne pouvait ni vendre, ni donner, ni engager cette propriété.

— Agric. Ferme louée à moitié fruit.

— Action, manière de border un soulier, un chapeau, un habit, un jupon, un tapis, etc. || Le prix de ce travail.

BORDAILLE. s. f. Mar. Planche propre à faire des bordages.

— T. de riv. Partie d'un bateau voisine des rebords.

BORDAILLER. v. n. 1re conj. Mar. V. BORDAYER.

BORDANT. s. m. Mar. Ralingue inférieure d'une voile. Cette voile a trop de bordant.

— adj. Bot. Se dit de l'aigrette d'un achaine, quand elle ne constitue qu'un léger rebord membraneux.

BORDAT. s. m. Comm. Petite étoffe étroite qu'on fabrique en Égypte.

BORDAYER ou **BORDAILLER.** v. n. 1re conj. (pr. *bor-dé-ié*). Ce mot est vieux. L'*y* se change en *i* toutes les fois qu'il est suivi d'un *e* muet, et il prend un *i* après l'*y* dans les temps dont la terminaison commence par *i*. *Je bordaie, nous bordayons, ils bordaient. Je bordayais, nous bordayions. Je bordaierai. Je bordaierais. Que je bordaie, que nous bordayions, qu'ils bordaient. Que je bordayasse.* Mar. Louvoyer à petits bords, battre la mer bord sur mer, sans gagner au vent. Courir des bordées, gouverner alternativement d'un côté et d'un autre, lorsque le vent ne permet pas de parer à route.

— Faire des bordées.

BORDAZAR (Antoine). Un des plus savants imprimeurs d'Espagne, né en 1671 et mort en 1714 ; a laissé plusieurs écrits sur la grammaire espagnole.

BORD-CONTRE. s. m. Mar. Se dit en parlant de deux bâtiments qui courent sous des amures différentes, lorsque le sommet de l'angle des routes qu'ils suivent se trouve sur leur avant. Ces deux navires courent à bord-contre.

BORD-DROIT. s. m. Mar. Se dit en parlant de deux bâtiments qui courent sous des amures différentes, lorsque l'angle des routes qu'ils tiennent est de 90°. Ces deux navires courent à bord-droit.

BORDE. s. f. Se disait autrefois pour Petite maison de campagne. || Métairie. || Réduit dans lequel on enfermait un lépreux.

— Anc. législ. Petite ferme souvent établie aux environs d'une seigneurie ou d'une maison considérable pour fournir le seigneur ou le maître de légumes et de volailles.

— Mar. Commandement aux matelots rangés sur les écoutes des voiles, pour leur dire de border ou de tendre la voile au vent.

BORDÉ, ÉE. part. pass. du v. Border. S'empl. adjectiv. Chapeau bordé. Souliers bordés. Un parterre bordé de fleurs. Un bassin bordé de gazon. Un lieu bordé de précipices. Un chemin bordé de monde. Un fond bordé de haies. Une muraille bordée de mousqueterie. Une rue bordée de trottoirs. Les côtes d'Italie sont *bordées* de marbres et de pierres de différentes espèces. (Buff.) La plupart des canaux, en Hollande, sont *bordés* de tilleuls des deux côtés. (A. Karr.)

— Blas. Se dit des pièces qui ont un filet ou une bordure d'un autre émail que la pièce.

— Minér. Se dit d'un cube dont chaque bord est remplacé par deux facettes très-inclinées sur les faces adjacentes, de sorte que leur assemblage semble former une bordure autour de ces faces, comme dans la chaux fluatée bordée.

— Bot. Se dit d'une plante dont le bord des feuilles se fait remarquer par son épaississement, comme dans la chétanthère limbée ; par sa nature scarrieuse, comme dans le loranthe marginé ; par des poils blancs qui le garnissent, comme dans le leptosperme marginé, ou parce que c'est presque uniquement auprès de lui que se trouvent placés des sores solitaires, comme dans le polypode marginal.

— Zool. Se dit d'une surface dont le bord diffère du reste, soit par sa substance, comme la lunule d'une coquille bivalve quand elle est limitée par un bourrelet saillant, et le bord supérieur des tours d'une coquille univalve lorsqu'il est un peu épais ; soit par sa forme, comme le corselet des boucliers dont les côtés [illegible], soit par sa coloration différente de celle du reste, comme dans l'arare marginée, qui a la couverture des ailes bleue et bordée de jaune ; le labre marginal, dont la nageoire dorsale et les nageoires pectorales sont bordées de roux ; la blatte marginée, qui a les élytres noires et bordées de blanc ; le glomère limbé, qui est noir, à bords jaunes ; le dasypogon limbé, qui a le thorax bordé de jaune.

— Anat. *Corps bordés.* On a donné ce nom aux corps frangés.

— Mar. *Vaisseau bien bordé.* Vaisseau dont les coutures sont étroites et égales. || *Voile bordée.* Voile tendue au vent.

— Ce part. regit *de* et *par*. Les chemins y sont *bordés* de lauriers, de grenadiers, de jasmins et d'autres arbustes. (Fén.) L'arène était *bordée* par un grand amphithéâtre. (Id.)

BORDÉ. s. m. Galon d'or, d'argent ou de soie, qui sert à border des vêtements, des meubles, etc. Son habit n'avait qu'un simple bordé. Ce bordé n'est pas assez large. Il faut mettre un petit bordé à ces rideaux.

— Ichthyol. Poisson du genre labre, du genre chétodon et cyprin able.

BORDEAU. s. m. S'est dit autrefois pour Maison de prostitution.

BORDEAUX, autrefois **BOURDEAUX.** (lat. *burdigala*, du celt. *bwer* ou *bwr*, qui est en forme d'arc, *dy*, grand, *gal*. port). Géogr. Grand port en forme d'arc. Chef-lieu du département de la Gironde ; une des premières et des plus florissantes villes du royaume, port militaire, archevêché, cour royale ; chef-lieu de la 11e division militaire ; direction de douanes, monnaie, académie, université, facultés, musée, observatoire, chambre de commerce, banque. Industrie importante. Port de commerce, le troisième du royaume par son importance. Grand entrepôt des produits du bassin de la Garonne, et surtout des vins dits de Bordeaux, de ceux de la Dordogne, du Lot, etc. ; et des eaux-de-vie de Bordeaux, Marmande, Cognac, etc. Commerce avec toutes les parties du monde, exporte ensuite vins et eaux-de-vie, et ensuite fruits, grains et farines, salaisons et produits manufacturés, importe denrées coloniales de toute espèce, fers et métaux, houilles, etc. Armements pour la pêche de la baleine et de la morue. Bordeaux est dans ses quartiers neufs une des villes les plus belles de l'Europe ; parmi ses édifices et constructions modernes, on distingue le magnifique pont de dix-sept arches, la plus belle construction de ce genre en France, la ligne des quais, la bourse, la douane, le grand théâtre, le palais royal, autrefois l'archevêché, l'hotel de ville, l'arc de triomphe de la porte de Bourgogne. Parmi ses édifices anciens, on remarque la cathédrale, l'église Saint-Michel, l'église de Sainte-Croix, le fort du Hâ. Les seules constructions romaines qui subsistent encore aujourd'hui, sont les arcades du vaste amphithéâtre connu sous le nom de palais de Gallien, et les ruines du palais d'Ombrières. C'est une ville très-ancienne, célèbre dès le moyen âge comme capitale de la Guyenne. Après avoir appartenu aux Romains, elle fut prise par les Visigoths, puis par Clovis. Les Sarrasins la ravagèrent dans le VIIIe siècle, et les Normands dans le IXe. Les ducs d'Aquitaine la rebâtirent et y établirent leur séjour. Par le mariage d'Éléonore de Guyenne avec Henri, roi d'Angleterre, elle passa sous la domination anglaise. Philippe le Bel la réunit à la couronne, et Charles VII la reprit définitivement sur les Anglais en 1453. La révolution de 1789, dont elle embrassa la cause avec ardeur, devint funeste à sa prospérité par la perte de l'île de Saint-Domingue, avec laquelle Bordeaux faisait un commerce très-important. Les guerres maritimes de l'Empire achevèrent la ruine de cette importante cité, aussi les habitants ne tardèrent-ils pas à former des vœux pour le retour d'une autre dynastie. Bientôt ils virent réaliser une partie de leurs vœux, car le 12 mai 1814, le duc d'Angoulême, précurseur de Louis XVIII, fit son entrée dans cette ville. Depuis cette époque, la ville se repeupla, le commerce redevint plus actif, mais l'antique prospérité ne put renaître. Elle est la patrie d'un grand nombre de personnages remarquables ; 110,000 habitants.

— On dit substantiv. et elliptiq. *le Bordeaux*, pour, le vin de Bordeaux. Boire du Bordeaux. Donnez-moi du Bordeaux. Une bouteille de Bordeaux.

BORDEAUX (Henri-Charles-Ferdinand-Marie-Dieudonné-d'Artois, duc de). Fils posthume du duc de Berry, né le 29 septembre 1820, est considéré par les légitimistes comme le véritable successeur de Charles X, qui a abdiqué en sa faveur ; en conséquence ils lui donnent le nom de Henri V. Exilé de France en 1830, avec tous les autres membres de sa famille, passa avec eux en Angleterre, et de là en Allemagne, où il vit depuis 1831.

BORDÉE. s. f. (rad. *bord*). Mar. La décharge simultanée de tous les canons rangés de l'un des côtés du vaisseau. Lâcher une bordée contre l'ennemi. Tirer une bordée. Envoyer une bordée. Essuyer une bordée. Je lui lâchai toute ma bordée. Tirer par bordée. || *Bordée d'enfilade.* Explosion de tout un côté de batterie, lancé dans l'arrière de l'ennemi, de manière que les projectiles traversent et ravagent le bâtiment dans toute sa longueur. || *Bordée de canon.* L'artillerie qui est dans les sabords de l'un et de l'autre côté. || *Envoyez la bordée de 24.* Envoyez à l'ennemi tous les boulets de canons [illegible] *Envoyez la bordée de tribord.* Envoyer tous les coups de canons du côté droit.

— La langue militaire et la langue maritime emploient quelquefois ce mot dans le sens de Salve.

— Fig. et fam. *Une bordée d'injures* ou absolument *une bordée*. Beaucoup d'injures rapidement accumulées, et dites presque à la place. Il lui a lâché une bordée. Il a essuyé une furieuse bordée.

— Le chemin, la route que fait un bâtiment sur un même bord, lorsqu'il est obligé de louvoyer, c'est-à-dire, d'aller en zigzag, tantôt sur un côté, tantôt sur l'autre, pour arriver en quelque endroit. Faire une bordée. Courir une bordée, des bordées. Les vaisseaux furent obligés de courir plusieurs bordées pour arriver sur les ennemis. Continuer, prolonger la bordée. Atteindre, doubler un lieu à bout de bordée. En virant de bord, on court des bordées plus ou moins longues pour s'élever au vent.

— *Faire courir plusieurs bordées.* Virer et revirer souvent. || *Courir à la même bordée.* Courir encore du même côté que l'on a couru. || Courir à la même aire de vent qu'un autre vaisseau. || *Courir à petites bordées.* Ne pas courir loin d'un côté et d'un autre. || *Venir à la bordée d'un parage à un autre.* Y venir à la bouline, sans changer les voiles et sans revirer.

— Fig. Les matelots se servent de cette expression pour caractériser leurs escapades à terre.

— Mar. La durée du temps pendant lequel une fraction de l'équipage alterne avec l'autre, soit pour le travail, soit pour le repos.

— *Faire la grande bordée.* Faire le quart dans une rade, comme si l'on était à la mer. La grande bordée dure de six heures à minuit ; les matelots disent alors qu'ils ont le grand quart, tandis que les autres quarts ne sont que de quatre heures ; celui de midi à six heures, étant de jour, ne porte pas la dénomination de grande bordée. || *Faire la petite bordée.* Faire le service en partageant les quarts en deux parties.

— L'ensemble des hommes qui composent la bordée. La bordée de service. A coucher la bordée. En haut la bordée.

— Erpét. Espèce de tortue terrestre, que l'on a confondu à tort avec la grecque.

BORDEL, autrefois **BORDEAU.** s. m. (ét. sax., *bord*, petite maison, parce que les filles de mauvaise vie se logeaient dans de petites maisons). Lieu de prostitution. Aller au bordel. Fréquenter les bordels. Ce mot ne s'emploie pas en bonne compagnie.

BORDELAGE. s. m. Cout. Droit seigneurial sur les prostituées.

— Tenure en roture, en usage surtout dans le Nivernais ; elle était soumise aux conditions suivantes : Faute de payement de la redevance, le seigneur pouvait rentrer dans l'héritage ; le tenancier ne pouvait démembrer les choses qu'il tenait en bordelage ; les collatéraux du tenancier ne pouvaient lui succéder ; et si le détenteur vendait l'heritage, le seigneur pouvait ou le retenir en remboursant l'acquéreur, ou prendre la moitié du prix passé par le contrat.

— Domaine rural, destiné à cultiver les plantes et les légumes nécessaires au seigneur dont il dépendait.

BORDELAIS (LE). Géogr. Pays de Guyenne, qui avait pour capitale Bordeaux ; il est aujourd'hui compris en grande partie dans le département de la Gironde ; le reste fait partie du département des Landes.

BORDELAIS ou **BOURDELAIS.** s. m. Bot. Nom vulgaire d'une variété de vignes à fruits toujours acerbes, et qu'on appelle verjus.

BORDELAIS, AISE. s. et adj. Qui est de Bordeaux. Un Bordelais. Les Bordelaises sont vives et spirituelles. || Qui appartient à la ville de Bordeaux ou à ses habitants. Commerce bordelais. Promenade bordelaise.

BORDELIER. s. m. (ét., V. BORDEL). Celui qui fréquente les bordels.

— Anc. jurispr. Héritage chargé du droit de bordelage. || Seigneur à qui l'on payait ce droit.

BORDELIÈRE. s. f. (ét., V. BORDEL). Femme de maison de débauche.

— Ichthyol. Poisson du genre cyprin, ainsi nommé, parce qu'il se tient toujours sur le bord de l'eau. La chair de ce poisson est peu estimée. || Nom vulgaire de plusieurs poissons.

BORDEMENT. s. m. (rad. *bord*). Action de border.

— Peint. Se dit de la manière d'employer les émaux clairs en les couchant à plat ; border d'un métal pareil à celui sur lequel on les applique. On fait quelquefois des ouvrages qui sont en champ d'émail et sans bordement. || Saillie d'une plaque d'or ou de cuivre qui sert à retenir [illegible] ail.

BORDENA[illegible], **BOURDONS** ou **CANONS.** s. m. Mar. Nom donné aux deux bâtons plombés du bas, que l'on met à chaque bout d'une seine pour la tenir tendue dans sa hauteur ou largeur, pendant qu'on la hale au rivage. Les funes de la seine sont frappées à patte d'oie sur les bordenaux ; ils sont aussi nommés Bâtons de seine.

BORDENEAU. s. m. Techn. Coulisse de l'écluse des salines.

BORD-EN-SCIE. s. m. Erpét. Nom d'une espèce de tortue de la Caroline, dont les bords de la carapace sont ciselés en dents de scie [illegible]

BORDE-PLATS. Art culin. Certaines découpures symétriques dont on garnit le tour des plats couverts et non couverts. Ces petits ornements sont composés de mie de pain ferme rassis, avec laquelle on forme différentes figures ; après les avoir fait passer dans de l'huile chaude et leur avoir donné diverses nuances, selon qu'on les a plus ou moins soumis à l'action du feu, on en trempe un des côtés dans un œuf, et l'on pose chaque pièce, suivant sa forme et sa couleur, sur le bord de ce plat, jusqu'à ce que le bord soit garni complétement et régulièrement formé.

BORDER. v. a. 1re conj. (rad. *bord*). Garnir le bord d'une étoffe, d'un vêtement, d'un meuble, etc., en y cousant un ruban, un galon, un morceau d'étoffe, de toile, etc. Border un man-

teau le border d'hermine. Border un chapeau d'un galon d'or. Border des souliers. Border des rideaux. La Deschamps, fameuse actrice de l'Opéra, était parvenue à ce degré d'opulence qui lui fit adopter le luxe insolent de *border* les bourrelets de sa chaise percée de dentelle d'Angleterre et de strass les harnais de ses chevaux. (Mercier.)

— En général, Garnir les extrémités de quelque chose que ce soit, d'une autre chose qui orne, conserve ou fortifie la chose bordée.

— Par extens. Border un champ de fossés, de haies.

— *Border un lit.* Engager le bout des draps et de la couverture entre le bois du lit et la paillasse ou les matelas.

— Hortic. *Border une planche.* Relever avec le dos de la bêche la terre des bords, de manière que la planche soit plus élevée que le sentier. || *Border une allée, une platebande*, etc. Planter quelques arbres sur ses bords, ou y placer des choses solides et durables.

— Se dit aussi de ce qui s'étend, de ce qui règne le long de certaines choses, et qui y sert comme de bord. Le quai, la chaussée qui borde la rivière. Un ruisseau, un fossé borde ce jardin. Une belle prairie qui borde un étang. Une grande allée d'arbres borde le canal. Les précipices qui bordent notre route. La foule bordait le chemin par où il devait passer. Des gazons fleuris *bordaient* son île. (Fén.) Toutes ces petites routes étaient *bordées* et traversées d'une eau limpide et claire. (J.-J. Rouss.)

— Art milit. *Border la haie.* Se dit en parlant des troupes rangées en longue ligne sur un des côtés ou de chaque côté d'une rue, d'un chemin où doit passer un personnage important, un cortège, un enterrement, ou quand on doit fustiger un militaire, etc. Quand le prince passe, les troupes bordent la haie. Nous bordâmes la haie sur un rang, sur deux rangs.

— Il s'est dit aussi d'une évolution qui consistait à se mettre en haie de pied ferme, à former la haie en bataille, à s'allonger sur un seul rang ou haie, à se répartir de manière à composer deux rangs ou haies se regardant, à rompre de manière que chaque subdivision d'une colonne ne formât qu'un rang ou s'allongeât en haie.

— Se disait également d'une évolution de guerre commune à la cavalerie et à l'infanterie française. Dans le temps où les mousquetaires à pied se formaient sur huit ou sur six rangs, ils y avaient recours en certains cas; ainsi, quand ils n'étaient pas soutenus par des piquiers, et qu'ils devaient se défendre contre la cavalerie, ils se développaient, et formaient un doublement de files, dont il résultait un peloton de deux, de trois ou de quatre rangs serrés. Le premier rang s'agenouillait, le second se courbait, tous faisaient feu.

— *Border le parapet, un retranchement.* Garnir une défense péribolique, en occuper la banquette; être en disposition d'en interdire l'approche, soit en la fraisant d'armes d'hast, soit en y faisant feu.

— Mar. Côtoyer, naviguer le long des côtes. La flotte ne fit que border les côtes. Ce sens a vieilli. || *Border un vaisseau.* Revêtir sa membrure de bordages. || *Border une carvelle.* Border en sorte que les bordages ne se touchent point. || *Border à clin.* Border en sorte que l'extrémité d'un bordage passe sur l'autre. On ne le fait que pour les petits bateaux fins et légers, dont les minces bordages permettent cette manière recherchée et difficile de border. || *Border l'artimon.* Haler l'écoute d'artimon jusqu'à ce que le coin de la voile touche à un certain point. || *Border les écoutes-arrière.* Haler les deux écoutes de chaque voile pour aller vent en poupe. || *Border une voile.* L'étendre et l'arrêter par le bas, en sorte qu'elle puisse retenir le vent. || *Border les avirons.* Mettre les avirons sur le bord d'un bâtiment à rames, prêts à nager. || *Border un vaisseau ennemi.* Le suivre de côté, afin de l'observer. || *Borde plat, borde l'artimon*, etc. Manière de faire le commandement pour border les écoutes.

— Pêch. *Border un filet.* Attacher une corde autour d'un filet pour le rendre plus fort.

— Vann. Terminer une pièce par un cordon de plusieurs brins d'osier.

— Chaudronn. Achever le bord de quelque ouvrage.

— Peint. Poser sur le fond d'un tableau une couleur plus claire ou plus brune autour des figures, pour que les contours en paraissent détachés. Ce peintre ne borde pas ses figures.

— Grav. Appliquer de la cire préparée sur les bords d'une planche de cuivre vernie, après que les traits de gravure y ont été tracés, afin qu'elle puisse y retenir l'eau forte qui doit mordre la planche.

— v. n. Anc. t. milit. Combattre dans un tournoi.

— SE BORDER. v. pron. Être bordé. Cette étoffe se borde difficilement. La haie commence à se border.

BORDEREAU. s. m. (rad. *bord*, parce que ce papier, écrit seulement sur les bords, contient à gauche les espèces, et à droite leur valeur). État ou note des espèces diverses qui composent une certaine somme, ou des sommes d'un compte qui doivent être tirées en ligne pour en avoir plus facilement le total.

— Note ou mémoire des espèces que l'on donne en paiement, que l'on reçoit, ou que l'on encaisse.

— Comm. Petit livre de poche sur lequel les commis écrivent les paiements qu'on leur fait, et en quelles espèces.

— *Bordereau de compte.* Extrait de compte dans lequel on récapitule les sommes du débit et du crédit, afin de les balancer. Tous les mois, les banquiers en adressent un à chacun des négociants avec lesquels ils sont en relation d'affaires. Chaque administration financière envoie également au ministre des finances un bordereau mensuel de sa situation.

— *Bordereau de courtier, d'agent de change.* Écrit constatant les opérations, les négociations faites par un courtier, par un agent de change.

— *Bordereau d'aunage.* Table qui présentait les diverses fractions de l'aune, comparées et mises en rapport avec la livre tournois de 20 sous.

— Impr. *Bordereau de metteur en pages, d'imprimeur.* Note détaillée de l'ouvrage fait d'une banque à l'autre, donnée par le metteur en pages et l'imprimeur, et sur laquelle ils sont payés.

— Jurispr. *Bordereau de collocation.* Acte que le greffier d'un tribunal délivre à chacun des créanciers hypothécaires utilement colloqués, dans un ordre. || On se sert du mot *mandement* pour les actes semblables délivrés dans une distribution par attribution.

— En matière hypothécaire, *Bordereau d'inscription.* Acte dressé par un créancier et remis par lui à un conservateur des hypothèques, pour que ce dernier le copie sur ses registres, et qui contient, entre autres désignations, celle des sommes dues à ce créancier en principal et accessoires, ainsi que celle de l'immeuble affecté à l'hypothèque. C'est l'inscription de ce bordereau sur les registres du conservateur qui fixe la date et le rang de l'hypothèque.

— Jurispr. Extrait ou analyse d'une opération ou d'un acte.

— Admin. milit. *Bordereau des pièces comptables.* Outre la récapitulation des recettes et des dépenses, il contient le catalogue des pièces comptables ou autres, et un relevé sommaire, ordinairement destiné à accompagner l'envoi de ces pièces ou à en conserver la trace; il énumère des articles administratifs, des bons; il les résume, les classe en manière de mémoire, et les accompagne de colonnes propres à additionner, soit les quantités, soit les valeurs.

— *Bordereau d'appointements.* Bordereau en forme de bulletin exprimant la composition du quantum dû et soldé à un officier, la nature des espèces, la cause et le montant des retenues, le total final.

— *Bordereau d'avances, bordereau de titres d'avances*, ou *feuille de retenue.* Sorte de bordereaux dressés par le payeur divisionnaire à l'expiration des trimestres, et indiquant sommairement les effets d'imputation qui constatent la nature et le montant des avances, soit en deniers, soit en matières, qui auraient pu être faites au profit des corps ou des hommes isolés appartenant à ces corps.

— *Bordereau de distribution.* Sorte de bordereaux ou relevés indiquant les dates, les quantités, la répartition des fournitures de rations distribuées.

BORDEREAU (Renée). Jeune fille, qui, pour venger la destruction du village où elle était née, s'enrôla dans l'armée vendéenne sous le nom de Langevin, et se distingua dans un grand nombre de combats; arrêtée, elle fut détenue jusqu'en 1811, époque à laquelle elle vint à Paris pour publier ses mémoires, écrits dans un style incorrect, mais intéressants. Elle est morte en 1828.

BORDÈRES. Géogr. Village de France (Hautes-Pyrénées), chef-lieu de cant., arr. de Bagnères en Bigorre; 500 hab.

BORDERIE. s. f. Signifiait autrefois Métairie ou ferme.

— Agric. Domaine rural, moins considérable qu'une métairie, et tenu en loyer à peu près aux mêmes conditions.

— Dans la coutume de Poitou, le mot *borderie* désignait la quantité de terre que deux bœufs pouvaient labourer pendant un an. Dans d'autres lieux, une *borderie* était la quantité de terre que pouvaient labourer quatre bœufs.

BORDEU (Théophile). Médecin célèbre, né en 1722, et mort en 1776, a dû à son esprit facile le surnom de Voltaire de la médecine. Les ouvrages de Bordeu sont fort remarquables, non par la méthode, mais par la netteté [illegible] aperçus ingénieux. Indépendamment de son mérite littéraire, Bordeu fut un des bons médecins de son siècle, et l'un des restaurateurs de la médecine hippocratique.

BORDEUR. s. m. A été employé par Rabelais pour Brodeur.

BORDIER, ÈRE. s. (rad. *bord*). Petit fermier, petite fermière.

— Propriétaire d'un champ qui borde un chemin. Vieux.

— Agric. Celui qui loue une ferme à condition de partager les fruits.

— s. m. Mar. Se dit d'un bâtiment qui a un côté plus fort que l'autre, qui incline plus d'un côté que de l'autre. Un bordier.

— S'emploie aussi adjectiv. Un bâtiment bordier. Un propriétaire bordier.

BORDIÈRES. s. f. pl. Se disait autrefois pour terres limitrophes. || Champs placés auprès des villes.

BORDIGUE. s. f. (rad. *bord*). Pêch. Enceinte fermée avec des claies, des perches, etc., sur le bord de la mer, pour prendre du poisson, ou pour retenir et garder du poisson vivant. Les bordigues sont ordinairement construites sur les canaux qui communiquent de la mer aux étangs salés.

— Espace qu'elle renferme.

BORDJ ou **ALBORDJ.** Myth. parse. La montagne primordiale. || Par extens. Toute la terre. || L'abîme du chaos d'où est sortie la création. || Dans un sens plus spécial, la grotte d'où Mithra s'élance pour éclairer le monde. || L'emblème actif de la génération.

BORDON. s. m. Se disait autrefois pour Bourdon, bâton de pèlerin.

BORDONE (Paris). Célèbre peintre italien du XVIe siècle. Son plus bel ouvrage est connu sous le nom d'*Anneau de saint Marc.*

BORDONI (Benoît). Peintre en miniature et géographe italien distingué du XVIe siècle; fut, dit-on, père de Scaliger.

BORD-OPPOSÉ. s. m. Mar. Se dit en parlant de deux bâtiments orientés sous des amures différentes, et laissant derrière eux le sommet de l'angle de leurs routes. Ces deux navires courent à bord-opposé.

BORDOYÉ, ÉE. part. pass. du v. Bordoyer.

BORDOYER. v. a. 1re conj. (rad. *bord*). L'*y* se change en *i* toutes les fois qu'il est suivi d'un *e* muet, et il prend un *i* après l'*y* dans les temps dont la terminaison commence par un *i*. *Je bordoie, nous bordoyons. Je bordoyais, nous bordoyions. Je bordoierai. Que je bordoie, que nous bordoyions.*

— Peint. Se dit des mauvais effets des émaux clairs qui, étant mis sur un bas or, plombent et deviennent louches, c'est-à-dire qu'il y a un certain noir ou une espèce de fumée qui obscurcit la couleur de l'émail, ôte sa vivacité et la bordoie, en se rangeant tout autour comme si c'était du plomb noir.

— Employer des métaux clairs en les touchant à plat, bordés du même métal sur lequel on les applique.

— Border, entourer.

— SE BORDOYER. v. pron. Se border de noir.

BORDUIS. s. m. Se disait autrefois pour Balinage.

BORDURE. s. f. (rad. *bord*). Ce qui garnit et qui orne ou renforce le bord de quelque chose. La bordure d'un chapeau, d'un soulier. Bordure de galon.

— Se dit particulièrement du cadre dans lequel on met un tableau, un miroir, une estampe. Dans un tableau, le cadre n'est pas seulement un ornement de luxe, il est encore nécessaire pour circonscrire la composition et figurer la baie à travers laquelle le spectateur aperçoit les objets peints, que l'illusion de la perspective fait présumer au delà du mur sur lequel le tableau est appliqué. Bordure carrée. Bordure ovale. Une belle bordure. Une bordure très-riche. La bordure d'un tableau, d'un miroir.

Tableau d'après nature,
S'il est bien fait, n'a besoin de *bordure.*
(VOLTAIRE.)

— Le haut et le bas d'une tapisserie. A l'instar des tableaux, les tapisseries de haute-lice ont aussi des bordures, qui sont elles-mêmes feintes et exécutées en tapisserie. Comme il leur faut une largeur proportionnée au tableau, ordinairement fort grand, que figure la tapisserie, elles peuvent être ordonnées de mascarons, d'arabesques, de camées, etc. Les plus grands peintres n'ont pas dédaigné ce genre de composition.

— T. de dor. Ornement au haut et au bas du dos d'un livre.

— Mar. Bord inférieur d'une voile. Elle n'a pas assez de bordure. Elle est bien en bordure. On dit quelquefois *bordart* dans le même sens. || Longueur de la ralingue la plus basse, qu'on nomme aussi Ralingue du fond.

— Syn. simpl. Frange, entourage, cadre, encadrement. || Épith. Riche, élégante, gracieuse.

— Hortic. Encadrements qui ont pour objet d'établir une séparation bien nette entre les parties cultivées et les sentiers ou les allées, et qui se font soit en buis nain, en gazon, en fraisiers, ou en d'autres plantes qui s'élèvent et s'étendent peu, soit en bois ou en pierre.

— Bot. Bords de la squamme du péricline des synanthérées, quand ils sont d'une autre nature [illegible] table et la transition brusque.

— Épith. Verte, fleurie, émaillée, fraîche, nouvelle, naissante, fanée, étroite, large, épaisse.

L'églantier parfumé, l'aubépine fleurie,
D'une fraîche *bordure* entourent la prairie.
(BERANGER.)

— *La bordure d'un bois, d'une forêt.* Les arbres qui en forment la lisière. Lors des coupes, on doit toujours laisser une certaine quantité d'arbres sur les routes et les chemins, pour former des bordures.

— Techn. Cerceau large de trois doigts que l'on met au haut et au bas d'un seau pour le tenir ferme. || Boissell. et vann. Cordons formés de brins d'osier avec lesquels les vanniers garnissent les extrémités de la plupart de leurs ouvrages. || Cord. Tissu de chanvre ou de sangle qui sert aux tapissiers pour border des tentes et autres gros ouvrages. || Couvr. en chaume. Javelles liées avec des harts qu'on met sur les bords du bâtiment. || Ébén. Petite languette saillante, en bois, qui se borde autour d'une table à jouer. || Petit ornement en cuivre qui règne autour de certains petits meubles, tels que tables de nuit, tables de jeu, commodes, chiffonnières, secrétaires, etc.

— Archit. Profil, moulure qui entoure un bas-relief ou un panneau de compartiment.

— *Bordure de pavé.* Rang de gros pavés qui terminent et retiennent chacun des deux côtés d'une chaussée.

— Blas. Brisure qui entoure l'écu et qui est toujours différente de l'émail de l'écu. La bordure doit occuper en largeur la sixième partie de l'écu. La bordure simple est tout d'une couleur ou d'un métal, et est la première brisure des puînés. Il y en a de componées, cantonnées, engrêlées, endentées, et chargées de plusieurs pièces qui sont des brisures différentes de puînés en puînés.

— Art milit. *Bordure de giberne.* Renfort en cuir de veau corroyé et noirci qui garnit les pièces de la boîte de la giberne. || *Bordure de havresac.* Bande de basane cousue à cheval sur les bords de la patelette, des oreillons, du prolongement des joues, et sur le bord antérieur du corps du havresac; elle pince la doublure de toutes ces parties. || *Bordure de sac de campagne.* Sorte de bordure qui en garnit le bord supérieur. || *Bordure d'étui de hache de sapeur.* Sorte de bordure régnant à cheval sur le bord supérieur de la pièce de côté, et recouvrant toutes les faufilures qui unissent les pièces.

— Jeux. Se dit, à la belle et au biribi, d'un nombre de numéros compris dans les colonnes droites.

— Syn. comp. BORDURE. CADRE. *Bordure* se dit de ce qui entoure un tableau, une estampe, un miroir. Quand cet entourage est carré, on l'appelle *cadre.* || BORD. BORDURE. *Bordure* ne se dit que du bord qui a été travaillé par la main de l'homme; les *bords*, au contraire, font partie de l'objet, ils n'y ont pas été ajoutés.

BORDURÉ, ÉE. adj. Comm. Se dit d'une étoffe qui a une bordure. Châle borduré.

BORDUURVISCH. s. m. Ichthyol. Genre de poisson de la famille des spares.

BORE. s. m. Chim. Corps simple, non métallique, solide, sous forme de poudre d'un brun verdâtre, sans saveur. Combiné avec l'oxygène, il forme l'acide borique. Il a été découvert en 1808 par Gay-Lussac et Thénard, et son existence avait été soupçonnée dès 1807 par Davy, d'après quelques expériences galvaniques. Il est sans usage, et ne se trouve jamais à l'état de pureté dans la nature.

BORÉ. adj. (rad. *bore*). Chim. Qui contient du bore. || *Gaz hydrogène boré.* Gaz dont l'existence est encore fort problématique.

BORÉADES. Myth. gr. Nom patronymique des deux fils de Borée, Zéthès et Calaïs. || Descendants de Borée, qui furent longtemps en possession du sacerdoce et de l'empire, dans l'empire des Hyperboréens.

BORÉAL, ALE. adj. (rad. *Borée*). Qui est ou qui se montre du côté du nord. Pôle boréal. Aurore boréale. Cependant il ne faut pas s'imaginer que les contrées *boréales* soient dépourvues de végétaux (B. de St-P.)

— Géogr. *Hémisphère boréal.* L'hémisphère situé au nord. || On dit que *la latitude boréale d'un lieu est de tant de degrés*, pour marquer que ce lieu est, dans l'hémisphère boréal, à tant de degrés de distance de l'équateur.

— Astron. Tout ce qui se trouve au nord de la ligne équinoxiale.

— Phys. *Aurore boréale.* V. AURORE. || *Couronne boréale.* V. ce mot. || *Magnétisme boréal.* Celui qui domine dans la partie boréale du globe terrestre. || *Fluide boréal.* Nom que l'on a donné à un des fluides que l'on suppose entraîner l'aiguille aimantée vers le nord.

— Bot. Se dit des plantes qui croissent dans les contrées septentrionales des deux mondes, comme la linnée boréale, le galium boréal.

— Mamm. Se dit aussi des animaux qui vivent dans le nord, comme le stellite boréal.

— Le plur. masc. *boréaux* n'est pas usité, il n'en est pas de même du féminin. On dit, des aurores *boréales.*

— Syn. comp. BORÉAL. SEPTENTRIONAL. Ces deux mots ont la même signification, mais le dernier est plus généralement usité.

BORÉAPHILE. s. m. (ét. gr., βορέας, nord; φιλέω, j'aime). Entom. Genre de coléoptères [illegible] qui habite le nord de la Laponie.

BORÉASMES. s. m. pl. (rad. *Borée*). Antiq. gr. Fêtes de Borée à Athènes.

BORÉE. s. m. Le vent du nord. Le souffle de Borée. L'impétueux Borée. Ne se dit qu'en vers.

— Myth. Fils d'Astréus et de l'Aurore. Dès qu'il fut grand, il enleva Orithyie, dont il eut Calaïs et Zéthès. S'étant métamorphosé en cheval, il procura à Dardanus douze poulains qui couraient sur les épis sans les rompre, et sur la mer sans enfoncer.

— Syn. simpl. Aquilon, vent du nord, vent du septentrion, bise. || Épith. Froid, impétueux, affreux, violent, fougueux, mutin, neigeux, glacial, orageux, bruyant.

— Ce mot, qui finit par un *e* précédé d'une voyelle, ne peut entrer dans le corps du vers, à moins qu'il ne soit suivi immédiatement d'un mot commençant par une voyelle avec laquelle s'opère l'élision de l'*e* muet. L'impétueux *Borée* envahit la Scythie. (Desaint.) A la fin du vers, il donne une rime féminine.

— Entom. Genre d'insectes de l'ordre des névroptères. Ces insectes n'ont guère que 2 millimètres de long. || Sorte de papillon du genre des satyres.

— Iconol. Borée est représenté sous la figure d'un enfant ailé; ses pieds sont couverts de sandales et sa tête d'un manteau.

BORÉLIE. s. f. Conchyl. Genre de coquilles univalves dont les espèces sont nombreuses, et constituent quelquefois la plus grande partie de certaines montagnes et de certaines mines de fer. Leur grosseur surpasse rarement 4 millimètres, et n'est souvent que de 1 millimètre et même moins. Ce mot est syn. d'Alvéoline.

BORELLIE. s. f. Bot. Genre syn. de Cordie.

BORETTE. s. f. Bot. Genre de la famille des éricacées, synonyme de Dabicié.

BORGAIGE. s. m. Féod. Se disait autrefois en Normandie pour Bordage.

BORGE. s. f. Était autrefois le nom d'une espèce de toile. || Bougran.

BORGHÈSE. Famille romaine, riche et puissante, dont le palais à Rome renferme les chefs-d'œuvre des grands peintres de l'Italie. Le pape Paul V combla de richesses et de dignités les membres de cette famille, dont il faisait lui-même partie. || (Camille), né à Rome en 1775, adopta dans sa jeunesse les principes de la révolution française. Nommé duc de Guastalla, il se distingua par sa valeur dans la campagne contre les Prussiens et les Russes, et fut chargé de soulever la Pologne, en lui promettant l'indépendance. Vers la fin de 1810, il fut nommé gouverneur des départements au-delà des Alpes, il se retira à Florence, où il mourut en 1832. || (Marie-Pauline-Bonaparte, princesse), née en 1781, épousa d'abord le général Duphot, puis le général Leclerc, et enfin le prince Borghèse, avec lequel elle vécut en assez mauvaise intelligence. Ses mœurs étaient si corrompues, que ce prince, malgré les honneurs dont Napoléon l'avait comblé, ne pouvant supporter les déréglements de sa femme, s'éloigna d'elle, mais elle s'en consola facilement par l'ascendant qu'elle sut prendre sur son frère. Depuis la Restauration, elle vécut en Italie dans une partie du palais Borghèse, que lui avait cédée son mari, avec qui elle s'était réconciliée. Elle est morte en 1825. Malgré ses vices, elle s'est montrée pleine de dévouement pour ses frères.

BORGIA. Famille illustre, originaire d'Espagne, qui a donné à l'Église un saint, deux papes, un grand nombre de cardinaux et d'évêques, et à l'Espagne des ministres, des généraux, des diplomates, des écrivains célèbres. Les membres les plus remarquables de cette famille sont : 1° BORGIA (Alphonse), qui monta sur le trône pontifical en 1445, et prit le nom de Caliste VII. || 2° RODRIGUEZ BORGIA, pape sous le nom d'Alexandre VI. || 3° CÉSAR, d'abord évêque de Pampelune, puis archevêque de Valence en 1492. On le soupçonne d'être l'auteur de l'assassinat de son frère Jean, duc de Gandie. Après ce meurtre, il obtint la permission de déposer la pourpre pour entrer dans la carrière militaire. Chargé d'une négociation auprès de Louis XII, ce prince fut tellement satisfait de lui, que pour le récompenser il lui donna le titre de duc de Valentinois, et lui fit épouser la fille du roi de Navarre. Sa vie, qui ne fut qu'une suite de crimes, se termina en 1507. || 4° LUCRÈCE, l'ornement de la cour de Ferrare par son esprit, mais la honte de son siècle par ses désordres et ses crimes. || 5° FRANÇOIS, qui, vice-roi du Pérou en 1618, fit bénir son administration paternelle, et de retour en Espagne se livra avec succès à la poésie. || 6° FRANÇOIS DE BORGIA, cardinal. || 7° ETIENNE, cardinal, qui se distingua de si bonne heure par sa passion pour l'antiquité, qu'à 19 ans il fut reçu membre de l'Académie de Cortone.

BORGITE. s. m. Hist. or. Surnom des Mamelouks circassiens de la deuxième dynastie. Les Mamelouks borgites ont régné en Egypte de l'an 648 à l'an 923 de l'hégire.

BORGNAT. s. m. Ornith. Un des noms vulgaires du roitelet.

BORGNE. adj. des 2 g. (ét. celt., *born*, borgne). Qui ne voit que d'un œil, à qui il manque un œil. Cet homme est borgne. Cette femme est borgne. Son cheval est devenu borgne.

[illegible]

borgne contre un aveugle. Changer, par méprise, une chose défectueuse contre une autre plus défectueuse encore. || Quitter un état, une place qui avait quelques inconvénients, pour en prendre une autre qui en a de plus grands. || *Jaser comme une pie borgne*. Parler beaucoup, babiller.

— On dit pop. Malin borgne, et malin comme un borgne.

— Fig. et fam. En parlant de diverses choses obscures, sales, incomplètes. || *Maison borgne, appartement borgne*. Maison, appartement sombre, dont on a bouché les vues. || *Cabaret borgne*. Mauvais cabaret. || *Collège borgne, pension borgne*. Collège, pension où les études sont incomplètes. || *Conte borgne*. Conte ridicule, invraisemblable, et auquel on ne croit pas. || *Compte borgne*. Compte dont les articles ne sont pas clairs.

— Mar. *Ancre borgne*. Ancre qui n'a qu'une patte. || Ancre qui est mouillée sans avoir de bouée.

— Art milit. *Grenade borgne* ou *aveugle*. Celle qui n'a pas besoin d'être allumée pour être jetée avec le mortier, mais qui s'allume en tombant.

— Anat. *Sein borgne*. Sein sans mamelon. || Se dit de certains conduits disposés en cul-de-sac, comme le cœcum. || *Trou borgne* ou *trou épineux*. Petit enfoncement de l'os frontal. || *Trou borgne*. Petit enfoncement à la base de la langue.

— Pathol. Se dit d'une tumeur qui est comme le satellite du furoncle ordinaire. || *Fistules borgnes*. Certains conduits ulcéreux qui ont beaucoup d'analogie avec les fistules, mais qui en diffèrent, parce qu'ils n'ont qu'une ouverture. || *Fistule borgne externe*. Celle qui s'ouvre uniquement en dehors, et se termine profondément en cul-de-sac. || *Fistule borgne interne*. Celle dont l'orifice s'ouvre dans l'intestin et dont le fond est dans l'épaisseur des parties molles.

— Anc. jurispr. *Fenêtre borgne*. Fenêtre par laquelle on ne peut regarder qu'avec un œil. *Fenêtre aveugle*. Celle par laquelle on n'a aucun aspect, excepté du ciel.

— BORGNE. s. des 2 g. Elle a épousé un borgne. C'est un méchant borgne.

— En parlant des animaux il faut dire adjectivement : Un cheval borgne, un chien borgne, etc.

— Prov. et fig. *Au royaume des aveugles les borgnes sont rois*. Les personnes d'un mérite médiocre ne laissent pas de briller quand elles se trouvent avec des ignorants ou des sots. || *Mieux vaut monocle ou borgne qu'aveugle*.

— Ornith. Nom vulgaire de la mésange charbonnière.

— Erpét. Nom qu'on donne à l'orvet dans quelques parties de la France.

BORGNESSE. s. f. T. bas et injur. Femme ou fille borgne. Une borgnesse. Une méchante borgnesse. Une vilaine borgnesse.

— Syn. comp. BORGNE. BORGNESSE. *Borgnesse* ne se dit d'une femme qu'en termes injurieux; autrement on doit dire borgne. La princesse d'Evoli, qui fit de si grandes passions, était *borgne*. (De Ste-Foix.)

BORGNIAT. s. m. Ornith. Un des noms vulgaires de la bécassine sourde.

BORGNOIER. v. n. Faire le borgne, regarder d'un œil. Vieux et inusité.

— Menuis. Regarder d'un œil, afin de voir si une planche est bien dressée.

BORGO. s. m. Espèce de voile, sans lequel les femmes musulmanes ne paraissent jamais en public; il cache presque tout le visage, et descend sur la poitrine; les angles sont retenus vers les tempes.

BORGO. (ét. celt., *bwrg*, pron. *borg*, nom appellatif d'habitation, devenu propre de celle-ci). Géogr. Ville de France (Corse), chef-lieu de canton, arr. de Bastia; 600 hab.

BORGOU. Géogr. Royaume de l'Afrique centrale, composé d'une confédération de petits rois, tous despotiques, qui obéissent au roi de Boussa. On connaît fort peu ce pays.

BORGOURIEN, ENNE. s. et adj. Qui est du royaume de Borgou. On dit aussi Borgouni.

BORGUE. s. f. Pêch. Espèce de panier dont les pêcheurs se servent pour boucher l'ouverture qui est au fond d'un bouchot, du côté de la mer.

BORI. s. m. Bot. Jujubier des Indes.

— Art milit. Nom que les Turcs donnent à la trompette; elle est assez longue, et du même métal que les nôtres.

BORICHTE. s. m. Ichthyol. Poisson du genre des percoïdes, dont on ne connaît qu'une seule espèce.

BORICO-ALUMINIQUE. adj. m. Chim. Se dit d'un sel borique combiné avec un sel aluminique, comme le fluorure borico-aluminique.

BORICO-AMMONIQUE. adj. m. Chim. Se dit d'un sel borique combiné avec un sel ammonique. Fluorure borico-ammonique.

BORICO-BARYTIQUE. adj. m. Chim. Se dit d'un sel borique combiné avec un sel barytique. Fluorure borico-barytique.

BORICO-CALCIQUE. adj. m. Chim. Se dit d'un sel borique combiné avec un sel calcique. Fluorure borico-calcique.

BORICO-CUIVRIQUE. adj. m. Chim. Se dit d'un sel borique combiné avec un sel cuivrique. Fluorure borico-cuivrique.

BORICO-LITHIQUE. adj. m. Chim. Se dit d'un sel borique combiné avec un sel lithique. Fluorure borico-lithique.

BORICO-MAGNÉSIQUE. adj. m. Chim. Se dit d'un sel borique combiné avec un sel magnésique. Fluorure borico-magnésique.

BORICO-PLOMBIQUE. adj. m. Chim. Se dit d'un sel borique combiné avec un sel plombique. Fluorure borico-plombique.

BORICO-POTASSIQUE. adj. m. Chim. Se dit d'un sel borique combiné avec un sel potassique. Tartrate borico-potassique.

BORICO-SODIQUE. adj. m. Chim. Se dit d'un sel borique combiné avec un sel sodique. Fluorure borico-sodique.

BORICO-STRONTIQUE. adj. m. Chim. Se dit d'un sel borique combiné avec un sel strontique. Fluorure borico-strontique.

BORICO-YTTRIQUE. adj. m. Chim. Se dit d'un sel borique combiné avec un sel yttrique. Fluorure borico-yttrique.

BORICO-ZINCIQUE. adj. m. Chim. Se dit d'un sel borique combiné avec un sel zincique. Fluorure borico-zincique.

BORIDES. s. m. pl. Minér. Famille de corps pondérables, ayant le bore pour type. || Genre de corps simples qui comprend le bore et le silicium. || Famille de minéraux qui comprend l'acide borique et ses diverses combinaisons.

BORIDIA. s. f. Art culin. Espèce de mets salés, préparés avec une sorte de petit poisson qu'on mange cru.

BORIGUE. s. f. Pêch. Espèce de filet de la Dordogne, appelé communément Nasse.

BORIN, INE. s. des 2 g. Ouvrier des mines de charbon dans les environs de Mons et de Valenciennes.

— Ornith. Oiseau du pays de Gênes, que l'on appelle aussi Passerinette.

— adj. Se dit en parlant des ouvriers et des chevaux employés dans les mines de houille.

BORINAGE. s. m. Se dit vulgairement d'un canton des environs de Mons en Belgique, dans lequel il y a des mines de houille, et qui est habité par les ouvriers employés dans ces mines; 32,000 hab.

BORIQUE. adj. m. Chim. Se dit de l'acide formé de bore et d'oxygène. Le borax est une combinaison de l'acide borique avec la soude.

— *Chloride borique*. Combinaison du chlore avec le bore.

— *Sulfide borique*. Combinaison du bore avec le soufre.

— *Fluoride borique*. Combinaison du bore avec le fluor.

BORIS-GODUNOW. Régent de Moscovie pendant le règne de Féodor; voulant s'emparer de la couronne, il fit tuer le frère de Féodor, puis empoisonna le roi lui-même; mais il feignit ensuite de refuser la couronne, pour paraître ne la devoir qu'à l'élection. Après avoir obtenu ce qu'il désirait, il fut renversé du trône par un faux Démétrius, et mourut de chagrin en 1605.

BORITI. s. m. Bot. Arbrisseau du Malabar, dont toutes les parties, racines, fleurs, fruits et graines, ont une odeur forte et une saveur âcre, caustique et brûlante. On en fait usage en médecine.

BORITINE. Myth. gr. Epith. de l'Artémis d'Ephèse.

BORITIS. s. m. Alchim. Mercure parvenu au noir très-clair. || Laiton qu'il fallait blanchir.

BORKHAUSENIE. s. f. (de *Borkhausen*, naturaliste allemand). Syn. de Capucide. || Syn. de Téédie.

BORKHAUSIE. s. f. (de *Borkhausen*, botaniste allemand). Bot. Genre de la famille des composées dont on cultive une espèce dans nos parterres à cause de la couleur pourprée de ses fleurs.

BORLESIE. s. f. Zooph. Zoophyte à corps mou, extrêmement long, pourvu d'une bouche très-grande, qui forme quelquefois une espèce de ventouse.

BORMIDA. Géogr. Rivière des Etats Sardes, sur les bords de laquelle se sont livrés plusieurs combats, à la fin du XVIIIe siècle, pendant les guerres des Français en Italie.

BORMONIA ou **BORVO.** Myth. celt. Divinité des eaux thermales chez les Séquaniens.

BORMUS ou **BORIMUS.** s. m. Antiq. Chanson lugubre que les Margandiniens répétaient en l'honneur du jeune Borimus, fils d'un de leurs rois, qui avait péri à la chasse.

BORNAGE. s. m. Jurispr. Action de planter des bornes pour marquer les limites d'un champ, d'une propriété rurale. Ils sont en différend pour le bornage de leurs terres.

— Mode de séparation qui en résulte.

— *Action en bornage*. Action par laquelle ceux qui ont des héritages voisins tenant et aboutissant les uns aux autres agissent l'un contre l'autre, pour s'obliger respectivement à les séparer, en y plantant de nouvelles bornes, ou en rétablissant les anciennes.

BORNAGER. v. n. 1re conj. T. de batel. Piquer le crampon dans le sable, quand le bateau est entraîné par le cours de l'eau. On dit aussi [illegible] dans le même sens.

BORNAIS. s. m. Agric. Sorte de terrain argilo-sablonneux.

BORNE. s. f. (du celt. *bonn* et *born*, borne, extrémité; ou du gr. βουνός, monceau de terre, parce que les anciens marquaient les limites des champs par des monceaux de terre). Pierre, arbre ou autre marque qui sert à séparer un champ d'avec un autre. Le déplacement ou la suppression des bornes entraîne la peine de l'emprisonnement. Planter une borne. Asseoir des bornes. Arracher des bornes. Planter, poser des bornes aux extrémités d'un champ. Enlever, déplacer des bornes. Ces deux propriétés sont séparées par des bornes. Bornes naturelles. Bornes artificielles. Les *bornes* de leurs héritages étaient les *bornes* de leurs désirs. (Fléch.) Que la *borne* de ton héritage soit pour toi celle du monde. (Pythag.)

— *Les bornes des forêts* consistent dans des fossés de 13 décim. de largeur sur 16 décim. de profondeur, ou dans des pierres que l'on place à une certaine distance les unes des autres, lors de la délimitation d'une forêt. Souvent aussi on plante des arbres qui ne meurent jamais, et qui ont la propriété de repousser de leurs racines, quelque événement qui arrive au tronc, comme l'olivier et le cornouiller.

— *Bornes milliaires*. Bornes placées de distance en distance le long des grands chemins, pour indiquer les lieues, les milles, les kilomètres, etc. Nous atteindrons bientôt la dernière borne.

— Espèce de colonne qui marquait l'extrémité de la carrière, dans les cirques des anciens. Tourner autour de la borne. Doubler la borne.

— Pierre plantée debout, qu'on met à côté des portes, le long des murailles, ou à l'encoignure des édifices, pour empêcher qu'ils ne soient endommagés par les voitures, ou dont on borde un chemin, une place publique, un pont, etc. Mettre une borne contre un mur. Mettre des bornes à une porte. Cette place publique est entourée de bornes. Monter sur une borne. Des bornes de granit. Une grosse borne. Une petite borne. Une rangée de bornes liées par des barres de fer, par des chaînes. On se sert quelquefois de vieux canons en guise de bornes. Avec le mérite de Grotius, on pourrait ici mourir de faim au coin d'une *borne*. (Did.) Rivarol disait en parlant du *Tableau de Paris*, que c'était un ouvrage pensé dans la rue et écrit sur la *borne*.

— Fam. *Il est planté là comme une borne*. Se dit d'un homme qui se tient debout et sans remuer.

— M. de Lamartine l'a appliqué il y a quelque temps aux doctrinaires. Le parti des bornes.

— En général, signe qui désigne les limites d'une chose.

— Vitr. Morceau de verre en forme de losange, qui est autour d'une pièce carrée dans un panneau de vitre.

— BORNES. s. f. pl. Tout ce qui sert à séparer un Etat, une province d'une autre. L'Espagne a pour bornes les deux mers et les Pyrénées. Reculer les bornes d'un Etat. Etendre les bornes de son empire. De l'empire persan les *bornes* reculées. (Rac.) Son empire n'aura point d'autres *bornes* que celles du monde. (Boss.) La terre n'est pas assez vaste pour les contenir et les fixer chacun dans les *bornes* que la nature elle-même a mises aux Etats et aux empires. (Mass.) Les *bornes* de l'Empire étaient toujours resserrées du côté de la Suède. (Volt.)

— S'emploie quelquefois au sing. dans cette acception. Astracan est la *borne* de l'Asie et de l'Europe. (Volt.)

— On distingue deux sortes de bornes, les *bornes naturelles*, c'est-à-dire, celles qui ne sont pas faites de main d'homme, comme les rivières, les forêts, les montagnes, etc.; les *bornes artificielles*, c'est-à-dire, celles qui ont été établies par les hommes, comme les murailles, les remparts, les fossés, ou même des pierres placées de distance en distance, et même quelquefois des lignes imaginées depuis un lieu dont on est convenu jusqu'à un autre.

— Fig. Ce qui tient un objet renfermé dans un certain espace, et l'empêche de s'étendre plus loin. Votre empire n'aura point d'autres *bornes* que celles de l'éternité. (Mass.) Quelque étroites que soient les *bornes* du cœur, on n'est point malheureux quand on s'y renferme, on ne l'est que quand on veut les passer. (J.-J. Rouss.) Le monde réel a ses *bornes*, le monde imaginaire est infini. (J.-J. Rouss.) Tout me dit que l'Océan a franchi ses *bornes* naturelles, ou plutôt qu'il n'en a jamais eu d'insurmontables. (Rayn.)

Mais qui le conduira vers cette île inconnue,
Qu'un horizon sans *borne* offre à peine à sa vue?
(ESMÉNARD.)

— Se dit fig. pour limites au moral. Passer les bornes de son pouvoir, de sa juridiction. Passer les bornes de la raison, de la modestie. Aller, passer au-delà des bornes de la bienséance. Passer les bornes de son sujet. Demeurer, se tenir, se renfermer dans les bornes de la raison, dans les bornes les plus étroites du devoir. Franchir les bornes du respect. Se contenir dans les bornes du devoir. Rentrer dans les bornes de la nature. Se prescrire des bornes. Son ambition n'a point de bornes, est sans bornes, ne connaît point de bornes. Les bornes de l'esprit humain. J'ai déjà dit quelque chose de la licence où se jettent les esprits, quand on ébranle les fondements de la religion, [illegible] (Boss.) Certains philosophes donnent à la puissance de Dieu les mêmes *bornes* que Dieu a données à leurs connaissances. (Fléch.) Le cœur arrive insensiblement à ces *bornes* périlleuses qui ne séparent plus que d'un point la vie de la mort, le crime de l'innocence. (Mass.)

Quiconque a pu franchir les *bornes* légitimes,
Peut violer aussi les droits les plus sacrés.
(RACINE.)

— Absol. *Passer les bornes*. Aller trop loin. Vous passez les bornes. Cela passe toutes les bornes.

— Syn. comp. TERME. LIMITES. BORNES. Le *terme* est le but où l'on tend. Les *limites*, est ce que l'on ne doit pas passer. Les bornes, ce qui empêche de passer.

Fléch.) Que la *borne* de ton héritage soit toi celle du monde. (Pythag.)

Les bornes des forêts consistent dans des s de 13 décim. de largeur sur 16 décim. de ndeur, ou dans des pierres que l'on place e certaine distance les unes des autres, le la délimitation d'une forêt. Souvent on plante des arbres qui ne meurent ja- et qui ont la propriété de repousser de racines, quelque événement qui arrive ono, comme l'olivier et le cornouiller.

Bornes milliaires. Bornes placées de dis- en distance le long des grands chemins, indiquer les lieues, les milles, les kilo- es, etc. Nous atteindrons bientôt la der- borne.

Espèce de colonne qui marquait l'extré- de la carrière, dans les cirques des an- . Tourner autour de la borne. Doubler la e.

Pierre plantée debout, qu'on met à côté portes, le long des murailles, ou à l'encoi- e des édifices, pour empê qu'ils ne t endommagés par les voi , ou dont orde un chemin, une place publique, un , etc. Mettre une borne contre un mur. re des bornes à une porte. Cette place que est entourée de bornes. Monter sur borne. Des bornes de granit. Une grosse e. Une petite borne. Une rangée de bornes par des barres de fer, par des chaînes. se sert quelquefois de vieux canons en de bornes. Avec le mérite de Grotius, on rait ici mourir de faim au coin d'une *borne.*) Rivarol disait en parlant du *Tableau de* *s*, que c'était un ouvrage pensé dans la et écrit sur la *borne.*

Fam. *Il est planté là comme une borne.* it d'un homme qui se tient debout et sans er.

M. de Lamartine l'a appliqué il y a quel- emps aux doctrinaires. Le parti des bornes.

En général, signe qui désigne les limites e chose.

Vitr. Morceau de verre en forme de lo- e, qui est autour d'une pièce carrée dans anneau de vitre.

BORNES. s. f. pl. Tout ce qui sert à sépa- n Etat, une province d'une autre. L'Es- e a pour bornes les deux mers et les Py- es. Reculer les bornes d'un Etat. Etendre bornes de son empire. De l'empire persan *ornes* reculées. (Rac.) Son empire n'aura d'autres *bornes* que celles du monde. s.) La terre n'est pas assez vaste pour les enir et les fixer chacun dans les *bornes* que ture elle-même a mises aux Etats et aux em- . (Mass.) Les *bornes* de l'Empire étaient ours resserrées du côté de la Suède. (Volt.)

S'emploie quelquefois au sing. dans cette ption. Astracan est la *borne* de l'Asie et Europe. (Volt.)

On distingue deux sortes de bornes, les *es naturelles,* c'est-à-dire, celles qui ne pas faites de main d'homme, comme rivières, les forêts, les montagnes, etc.; les *es artificielles,* c'est-à-dire, celles qui ont établies par les hommes, comme les mu- es, les remparts, les fossés, ou même des res placées de distance en distance, et ne quelquefois des lignes imaginées depuis lieu dont on est convenu jusqu'à un autre.

Fig. Ce qui tient un objet renfermé dans certain espace, et l'empêche de s'étendre loin. Votre empire n'aura point d'autres *es* que celles de l'éternité. (Mass.) Quelque tes que soient les *bornes* du cœur, on point malheureux quand on s'y renferme, e l'est que quand on veut les passer. (J.- Rouss.) Le monde réel a ses *bornes*, le de imaginaire est infini. (J.-J. Rouss.) Tout dit que l'Océan a franchi ses *bornes* natu- s, ou plutôt qu'il n'en a jamais eu d'insur- tables. (Rayn.)

s qui le conduira vers cette île inconnue,
an horizon sans *borne* offre à peine à sa vue?
(ESMÉNARD.)

Se dit fig. pour limites au moral. Passer bornes de son pouvoir, de sa juridiction. ser les bornes de la raison, de la modestie, r, passer au-delà des bornes de la bien- ce. Passer les bornes de son sujet. De- rer, se tenir, se renfermer dans les bornes a raison, dans les bornes les plus étroites devoir. Franchir les bornes du respect. Se enir dans les bornes du devoir. Rentrer s les bornes de la nature. Se prescrire des es. Son ambition n'a point de bornes, est bornes, ne connaît point de bornes. Les es de l'esprit humain. J'ai déjà dit quelque e de la licence où se jettent les esprits, nd on ébranle les fondements de la religion,

s.) Certains philosophes donnent à la sance de Dieu les mêmes *bornes* que Dieu onnées à leurs connaissances. (Fléch.) Le r arrive insensiblement à ces *bornes* péril- es qui ne séparent plus que d'un point la de la mort, le crime de l'innocence. (Mass.)

conque a pu franchir les *bornes* légitimes,
violer aussi les droits les plus sacrés.
(RACINE.)

Absol. *Passer les bornes.* Aller trop loin. s passez les bornes. Cela passe toutes les es.

Syn. comp. TERME. LIMITES. BORNES. Le *e* est le but où l'on tend. Les *limites*, est ue l'on ne doit pas passer. Les bornes, ce empêche de passer.

BORNÉ, ÉE. part. pass. du v. Borner. S'emploie aussi adjectivement. Qui a des bornes, au physique comme au moral. La réputation la plus étendue est toujours très-*bornée.* (Duclos.) Que votre esprit, mon fils, ne s'effraie pas au mot de mystères impénétrables à notre intelligence *bornée.* (V. Bargemont.) Mon entendement *borné* ne connait rien sans *bornes*; tout ce qu'on appelle infini m'échappe. (J.-J. Rouss.) Nos arts semblent *bornés,* et nos travaux timides. (Delille.) La politique qui ne consiste qu'à répandre le sang est fort *bornée.* (La Bruy.)

L'horizon du critique est toujours si *borné!*
Son goût veut refroidir le talent qui veut plaire.
(FR. DE NEUFCHÂTEAU.)

— *Cette maison a une vue bornée.* La vue en est de peu d'étendue.

— Fig. *Avoir des vues bornées.* Avoir peu de lumière. Avoir peu d'étendue dans l'esprit. || Avoir peu d'ambition. || *Avoir l'esprit borné, être borné.* Avoir peu d'intelligence, peu de capacité, être capable de peu de chose. || *Une fortune bornée.* Une fortune médiocre, qui ne peut guère augmenter. || *Une autorité bornée.* Une autorité fort restreinte.

— *Borné à.* Qui se borne à. A vous plaire *bornée.* (Rac.)

— *Borné à.* Fixé à.

A cinq cents louis d'or, tout au plus, chaque [année,
Sa dépense en habits n'est-elle pas *bornée?*
(BOILEAU.)

— Suit toujours son substantif. Un esprit borné. Une fortune bornée.

— Ce part. régit *de* et *par*. Voyez d'un temps si court leur puissance *bornée.* (Corn.) L'homme a opposé les animaux aux animaux, et subjuguant les uns par adresse, domptant les autres par la force, ou les écartant par le nombre, et les attaquant tous par des moyens raisonnés, il est parvenu à se mettre en sûreté, et à se créer un empire qui n'est *borné* que par les lieux inaccessibles, les sables brûlants, les montagnes glacées, les cavernes obscures qui servent de retraite au petit nombre d'animaux indomptables. (Buff.)

BORNE-FONTAINE. s. f. Sorte de petite fontaine en forme de borne, à laquelle est adapté un robinet de fontaine qu'on ouvre à certaines heures, pour tenir les rues propres. Etablir des bornes-fontaines dans une rue, pour y entretenir la propreté.

BORNÉO. Géogr. Ile de l'Océanie, dans la Notasie et l'archipel de la Sonde. C'est une des plus grandes îles du monde. On en tire principalement de l'or, des diamants, du poivre et d'autres épices. Les principaux royaumes de cette île sont ceux de Bandermassin, de Sucadana, de Lambas et de Bornéo; 3 millions d'hab.

— Le royaume de Bornéo, dont l'origine est inconnue, a dû s'étendre autrefois sur la plus grande partie de l'île à laquelle il semble avoir donné son nom.

— Capitale de l'Etat de son nom, dans l'île de Bornéo; 10,000 hab. Commerce autrefois très-actif avec la Chine. Exportation de camphre, clous de girofle, poivre, poudre d'or, etc.

BORNER. v. a. 1re conj. (rad. *borne*). Mettre des bornes pour marquer des limites. Borner un champ. Borner un vignoble. Borner un pré.

— Limiter, resserrer, renfermer dans une certaine étendue, dans un certain espace. La mer et les Alpes bornent l'Italie. La rivière borne son jardin. Un ruisseau borne cette prairie du côté du levant. Une longue chaîne de montagnes borne ce royaume au midi. L'Euphrate *bornera* son empire et le vôtre. (Rac.)

— *Borner la vue.* L'arrêter, l'empêcher de s'étendre plus loin. Des coteaux riants bornent agréablement la vue de ce côté-là. Des coteaux riants *bornaient* agréablement la vue. (Montesquieu.)

— Se dit, dans le même sens, en parlant des personnes, par rapport à leurs propriétés, à leurs héritages. Il est borné par une grande forêt du côté du levant. Il acheta la pièce de terre qui le bornait au couchant. Il veut vendre ce domaine, parce qu'il s'y trouve trop borné, et qu'il ne saurait faire d'acquisition pour s'arrondir.

— Mettre fin à une chose. La mort seule *bornant* ses travaux éclatants. (Rac.) Dans le fatal instant qui *borne* notre fin (Boil.)

— Fig. Modérer, restreindre. Borner son ambition, ses désirs, ses prétentions, ses espérances. Borner les pouvoirs d'un envoyé, d'un ambassadeur, d'un commandant. Borner la juridiction d'un tribunal. Une femme d'honneur

politique à la conversation avec quelques amis. (Mme Campan.) Les mots ne *bornent* point sa vive intelligence. (Volt.) Qui *borne* ses désirs est toujours assez riche. (Id.)

— *Borner à.* *Borner* à la science des mots un âge qui veut déjà aller plus loin. (La Bruy.) Elle n'a pas *borné* toute sa gloire, comme la philosophie, à essayer de former à peine un sage dans chaque siècle, elle en a peuplé les villes. (Mass.) Ne *borne* pas ta gloire à venger un affront. (Corn.)

— SE BORNER. v. pron. Se modérer, se restreindre, se prescrire des bornes. Je me suis borné à demander, à exiger telle chose. Se borner au strict nécessaire. Il faut se borner à cela. Si l'on s'était *borné* davantage à l'observation, on connaîtrait mieux un plus grand nombre de faits, et l'on aurait moins d'hypothèses. (*****.)

— *Se borner à quelque chose.* S'y attacher absolument, exclusivement à toute autre.

— S'empl. aussi absol. Il faut se borner. C'est un homme qui sait se borner. Il faut avec prudence écrire et se *borner.* (Lenobie.) L'homme ne se *bornerait* pas, s'il ne trouvait sa forme dans l'homme. (Michelet.) Qui ne sait se *borner* ne sut jamais écrire. (Boil.)

— *Se borner à,* ayant pour sujet un nom de personne. L'homme de bien est celui qui n'est ni un saint ni un dévot, et qui s'est *borné* à n'avoir que de la vertu. (Fléch.) Héritier de la fortune de ses pères, il se *borne* à leur nom et à leur état. (Mass.) Nous avons vu comment les astronomes se *bornent* à rendre raison des apparences. (Id.)

— *Se borner à,* ayant pour sujet un nom de chose. Leur humanité se *borne* à des largesses outrées et à une familiarité sans réserve pour un petit nombre de favoris. (Mass.) La vérité, cette lumière du ciel, ... seule inspire des pensées magnanimes...... Tous nos soins devraient donc se *borner* à la connaître, tous nos talents à la manifester, tout notre zèle à la défendre. (Id.)

BORNHOLM. Géogr. Ile du Danemark, dans la mer Baltique; 25,000 hab. Climat salubre; bons pâturages; élève de bestiaux; importante exploitation de pierres à bâtir, terre à briques, à poteries, à faïence; commerce très-actif.

BORNINE. s. f. Minér. Syn. du Tellurure de bismuth.

BORNOU. Géogr. Royaume de l'Afrique centrale dans le Soudan. Pays plat; climat très-chaud; sol très-fertile, quoique la végétation y soit très-bornée, et les arbres très-rares, excepté sur le bord des rivières; on y trouve tous les animaux sauvages de l'Afrique tropicale; une multitude de reptiles et d'insectes venimeux ou destructeurs. Les richesses minérales du Bornou sont inconnues. Les exportations consistent en esclaves, poudre d'or et civettes. Les principales importations sont le cuivre, les bonnets de Tripoli, les toiles de coton, quelques lainages, les tapis, les étoffes de soie, les armes et la quincaillerie.

— Capitale du royaume du même nom, dans le Soudan; pop. évaluée à 30,000 hab. On prétend que son nom vient de l'arabe *Barh-Noa*, c'est-à-dire terre de Noé, parce que, suivant les Arabes, c'est dans les plaines de ce pays que s'établit Noé lorsque, après le déluge, l'arche se fut arrêtée sur les montagnes des environs.

BORNOUEN, ENNE. s. et adj. Qui est du pays de Bornou. On dit aussi *Bornouan.*

BORNOUS. s. m. V. BOURNOUS.

BORNOYÉ, ÉE. part. pass. du v. Bornoyer. S'emploie adjectiv. Allée bornoyée.

BORNOYER. v. a. 1re conj. (rad. *borgne*; celui qui bornoie semble n'avoir qu'un œil). L'*y* se change en *i* dans les temps où il est suivi d'un *e* muet, et l'*y* est suivi d'un *i* dans ceux dont la terminaison commence par un *i*. *Je bornoie, nous bornoyons. Je bornoierai. Que je bornoie, que nous bornoyions. Que je bornoyasse,* etc. Regarder d'un œil en fermant l'autre pour mieux connaître si un alignement est bien droit, si une surface est bien plane.

— Fermer un œil pour regarder de l'autre à l'aide d'une lunette. Rien ne décèle l'arrogance comme de bornoyer les passants.

— Placer des jalons pour tracer la ligne des fondations d'un mur, ou celle d'une rangée d'arbres qu'on veut planter, ou pour tracer un fossé.

— Dans le nivellement, regarder la surface de l'eau des deux tubes composant le niveau d'eau dans une même ligne droite, et examiner à quel point aboutit le prolongement de cette ligne.

BORNOYEUR, EUSE. s. Celui, celle qui vise d'un œil pour voir si une chose est droite et de niveau.

— Celui, celle qui se sert de jalons pour bâtir un mur, planter des arbres, tracer un fossé, etc.

BOROBODO. Géogr. Ruines d'une ancienne ville de la province de Kadu, dans l'île de Java, où l'on remarque un temple de Bouddha assez bien conservé; il est très-curieux pour son étendue, sa construction hardie et ses inscriptions.

BOROCÈRE. s. f. Entom. Genre de lépidoptères nocturnes fondé sur une espèce unique de Madagascar.

[illegible]. Géogr. Ville de Russie, célèbre par la bataille de Borodino ou de la Moskowa, où Napoléon battit les Russes le 7 septembre 1812.

BORO-FLUORURE. s. m. (des mots franç. *bore* et *fluor*). Chim. Composé qui résulte de la combinaison du bore et du fluor avec un métal électro-positif, ou de celle d'un fluorure métallique avec le fluoride borique.

BORONIE. s. f. (de *Boroni,* botaniste italien). Bot. Genre de plantes de la famille des diosmées, originaire de la Nouvelle-Hollande. Une des espèces, la boronie pinnée, se cultive dans nos jardins.

BORONIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une boronie. || BORONIÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des diosmées qui a pour type le genre boronie.

BOROON. Myth. ind. Dieu de l'Océan chez les Indiens.

BORORO. Géogr. Nom d'un peuple de l'intérieur de l'Afrique, entre le Mozambique, le Monomotapa et le lac Moravi.

— Peuple aborigène du Brésil, province de Mato-Grosso.

BOROS. s. m. (pr. *bo-ro-ce;* du gr. βορός, vorace). Entom. Genre de coléoptères tétramères, de la famille des ténébrionites.

BORO-SILICATE. s. m. (rad. fr. *bore* et *silicate*). Chim. Sel double formé d'un borate et d'un silicate; il donne, lorsqu'on le traite par l'acide nitrique, un résidu composé d'acide borique et d'acide silicique.

BORO-SILICIQUE. adj. m. Minér. Se dit d'une combinaison de fluoride borique et de fluoride silicique.

BOROSITIS. s. m. Ornith. Un des noms de la corbine ou corneille noire.

BOROVIK ou **KOROVIK.** s. m. Bot. Nom que les habitants d'une contrée de l'empire russe donnent au bolet de bœuf, espèce de champignon comestible.

BOROZAIL ou **ZAIL.** (pr. *bo-ro-za-ie*). Pathol. Nom que les Africains donnent à une espèce de gonorrhée épidémique assez commune dans les contrées qui bordent le Sénégal.

BORRAGINÉ, ÉE. adj. (en lat. *borrago*). Bot. Qui ressemble à la bourrache. || BORRAGINÉES. s. f. pl. Famille de plantes qui a pour type le genre bourrache. Presque toutes ces plantes sont émollientes et mucilagineuses, et la plupart sont diurétiques, à raison du nitrate de potasse qu'elles contiennent.

BORRAGINOÏDE. adj. des 2 g. (du lat. *borrago,* bourrache, et du gr. εἶδος, forme). Bot. Qui se rapproche de la bourrache. || BORRAGINOÏDES. s. f. pl. Nom d'une des deux sections du genre trichoderme.

BORRÉLISTE ou **BORÉLIEN.** s. m. Hist. relig. Membre d'une secte mennoniste, fondée en 1670 par un Zélandais nommé Adam Borrel, qui enseignait, comme point principal de sa doctrine, qu'il ne faut joindre à la Bible aucun commentaire. Les borrélistes recevaient volontiers parmi eux quiconque admettait ce principe. Ils avaient une grande aversion pour les prières publiques et pour toutes les pratiques extérieures.

BORRÈRE. s. f. Bot. Genre de lichens exotiques.

BORRÉRIE. s. f. Bot. Genre de la famille des rubiacées, comprenant un grand nombre d'espèces, dont une douzaine environ sont cultivées dans nos jardins.

BORRICHIE ou **BORRIKIE.** s. m. Bot. Genre qui a pour type le buphthalme frutescent de la famille des composées.

BORRICHIUS (Olaüs). Célèbre chimiste et médecin danois, né à Borchen en 1626 et mort en 1690, a publié de nombreux ouvrages latins sur la chimie et la médecine.

BORROMÉE (St Charles). Né dans le Milanais en 1538, mort en 1584, se fit remarquer par ses vertus et son zèle religieux. Ses ouvrages les plus estimés sont ses *Actes de l'Eglise de Milan* et ses *Homélies.* Il fut canonisé en 1610.

BORROMÉES. Géogr. Groupes d'îles des Etats Sardes, dans le lac Majeur. La principale des îles Borromées est l'Isola Bella, dont les comtes Borromée ont fait un séjour enchanteur. On y récolte annuellement plus de 30,000 oranges et citrons.

BORROMINESCO. s. m. Archit. Genre vicieux, créé par Borromini; les formes bizarres et entortillées y dominent.

BORROMINI. Architecte, né en 1599 et mort en 1667, se montra toute sa vie jaloux du Bernin et des autres architectes en réputation, bien qu'il eût lui-même un mérite réel. Ses principaux ouvrages sont le clocher en spirale de la chapelle de la Sapienza, l'église St-Charles et celle de Ste-Agnès.

BORROU. s. m. Arbre des Indes, dont l'écorce donne un suc purgatif.

BORROW. s. m. Ichthyol. Genre de la famille des spares.

BORSCHOD ou **BORSOD.** Géogr. Nom d'un comitat de la Hongrie, dont le chef-lieu est Miskolz. Une des plus riches provinces du royaume. Récolte plus que suffisante de céréales; vins excellents; fruits [illegible] importants; 200,000 hab.

BORSÉNIEN. s. m. Hist. relig. Membre d'une petite secte mystique, fondée au XVIIe siècle en Allemagne par Borsenius et David Bar. Les opinions de ces sectaires avaient beaucoup de rapport avec celles des bruguliriens.

BORSHOLDER. s. m. Hist. Chef d'une décurie chez les Anglo-Saxons. Tous les membres d'une décurie étaient cautions et solidairement obligés envers le roi pour la réparation de ce que chacun d'eux pourrait faire de contraire aux lois.

BORSIPPA. Géogr. anc. Nom d'une ville de Babylonie, célèbre par ses manufactures de lin.

BORSIPPÈNE. Géogr. Habitant de la ville de Borsippa.

— BORSIPPÈNES. s. m. pl. Hist. Membres d'une secte répandue autrefois dans la Chaldée, et qui avait pour adversaire la secte des orchéens.

BORSONE. s. m. Bot. Agaric jaune verdâtre, à chapeau charnu, commun en octobre dans les bois aux environs de Florence.

BORT. Géogr. Ville de France (Corrèze), chef-lieu de canton, arr. d'Ussel; 2,300 hab. Patrie de Marmontel.

BORTAM. s. m. Bot. Nom d'une plante euphorbiacée, dont les feuilles macérées dans l'eau sont employées en Arabie pour laver les pustules des enfants. Ce mot s'écrit aussi BORTOUM, BORTOM, BORTUM.

BORTINGLE. s. f. T. de rivière. Plat-bord servant de hausse au bord du bateau, lorsqu'il prend trop d'eau à cause de sa charge.

BORTONA. s. m. Bot. Arbrisseau d'Arabie, du genre des ricinelles.

BORTOUM, BORTOM. s. m. Bot. V. BORTAM.

BORTROLE. s. f. Anc. t. milit. Signifiait Bouterolle, bout du fourreau d'une arme blanche.

— Se disait autrefois pour Tige ou branche d'un chandelier.

BORTUM. s. m. Bot. V. BORTAM.

BORURE. s. m. Combinaison du bore avec un autre corps simple.

BORURÉ, ÉE. adj. Chim. Qui est converti à l'état de borure. || *Gaz hydrogène boruré.* Gaz tenant du bore en dissolution. Son existence n'est pas certaine.

BORUS. Myth. Fils de Périéris, qui, suivant Homère, épousa Polydore, fille de Pélée et mère de Ménesthius, qu'elle avait eu du fleuve Sperchius avant ce mariage.

BORUSSE. adj. et s. Géogr. anc. Nom d'un peuple de la Sarmatie d'Europe, qui s'établit dans la Prusse, et donna son nom à ce pays.

BORVO ou **BORMONIE.** Myth. celt. Divinité des eaux thermales chez les Séquanes et les Eduens.

BORY DE SAINT-VINCENT. Savant distingué et laborieux, né en 1780 à Agen, a écrit un grand nombre d'articles dans diverses encyclopédies, et a publié un grand nombre de mémoires sur la botanique, la zoologie, la géologie, la topographie, etc.

BORYE. s. f. (de *Bory de Saint-Vincent,* botan. franç.). Bot. Genre de la famille des liliacées, qui croît dans les sables de la Nouvelle-Hollande. || Syn. du genre forestière.

BORYNE. s. f. (de *Bory*). Bot. Syn. du genre céramie.

BORYSTHÈNE. Géogr. anc. Fleuve de la Sarmatie d'Europe, qui se jette dans le Pont-Euxin. On l'appelle aujourd'hui le Dnieper. Cependant le mot Borysthène s'emploie encore dans le style soutenu.

— Myth. Roi des Scythes, père de Thoas.

BORYSTHÉNIEN, ENNE. adj. et s. Géogr. Qui appartient au Borysthène. Les rivages borysthéniens. || Qui habite les bords de ce fleuve. Peuple borysthénien.

BORYSTHÉNITE. s. m. Hist. relig. Membre d'une secte de mahométans qui habitent sur les bords du Borysthène.

— On a aussi donné ce nom aux habitants de la ville de Borysthène.

BOS. Myth. Gâteau sacré, orné de cornes, qu'on offrait à Apollon, à Diane, à Hécate et à la lune.

BOS (Jérôme). Peintre du XVe siècle, né à Bois-le-Duc, fut un des premiers peintres qui peignirent à l'huile. Sa manière est moins dure que celle de ses contemporains, mais tous ses tableaux décèlent un goût singulier pour le terrible; ce sont des rêves affreux et désespérants, les tourments des damnés, etc. || (Jean-Louis van der). Excellent peintre de fleurs et de fruits, florissait à la fin du XVe siècle.

BOSA. s. f. Mat. méd. Préparation que font les Egyptiens avec la farine d'ivraie et les graines de chanvre; elle a une propriété enivrante.

BOSAN. s. m. (mot turc). Breuvage fait avec du millet bouilli dans de l'eau. Les Turcs font un grand usage du bosan.

BOSAYA. s. f. Bot. Espèce de fougère de la côte Malabare, dont le feuillage se couvre en dessous de poussière, vraie graine de la plante, qui, portée par les vents, germe tantôt sur la terre, tantôt sur les troncs d'arbres [illegible] décoction de cette plante en médecine.

BOSBOK ou **BOSCH-BOCK.** s. m. (ét. holl., *bosch,* bois, *bock,* bouc). Mamm. Synonyme d'Antilope des bois.

BOSC D'ANTIC (Paul). Médecin du roi et correspondant de l'Académie des sciences, né en 17[illegible] et mort en 1784. || (Louis-Augustin Guill[illegible]). Savant naturaliste. Né à Paris en 17[illegible]

BOSCA. s. m. Ichthyol. Poisson de la mer [illegible], qui fait partie du genre [illegible].

— BOSCA ou BOSCIA. Bot. Genre de dicotylédones fort imparfaitement connu.

BOSCAN ALMOGAVER (Juan). Poète espagnol du XVIe siècle, fut le premier auteur de la révolution qui s'introduisit dans la litt[illegible]

rature espagnole, par l'introduction des formes italiennes. Sa vie ne fut pas exclusivement consacree aux lettres : il servit, il voyagea, il fréquenta la cour, où il était aimé. Il mourut dans la retraite en 1544.

BOSCARESQUE. adj. des 2 g. (du lat. *boscus*, bois). Se dit d'une course ou promenade dans les bois ou dans les bosquets. Course boscaresque. Ce mot ne se trouve que dans J.-J. Rousseau.

BOSCAS. s. m. Ornith. Nom sous lequel on désigne la sarcelle commune, et diverses espèces ou variétés de canards sauvages.

BOSCH. s. m. (pr. *bosk*). Ichthyol. Poisson de la mer des Indes, qui fait partie du genre scolopsis.

BOSCHAGE. s. m. (du lat. *boscus*, bois). S'est dit autrefois pour Bocage, bosquet.

BOSCHAIN, AINE. adj. Se disait autrefois pour Qui a des bois dans sa dépendance. Terre boschaine.

BOSCHAS. s. m. Ornith. Nom latin du canard sauvage, dont on a fait le type d'un sous-genre du genre anas.

BOSCH-CAYMAN. s. m. (ét. holl., *bosch*, bois; *cayman*, caïman). Erpét. Nom que plusieurs colons hollandais donnent à l'iguane ordinaire.

BOSCHNIAKIE. s. f. Bot. Genre de la famille des orobranchacées, dont l'espèce la plus [illegible] est la boschniakie glabre, qui appartient [illegible] nord de l'Asie.

BOSCHRATTE. s. m. (ét. holl., *bosch*, bois; [illegible] rat). Mamm. Nom donné à une sarigue [illegible] et à une espece qui vit dans les forêts.

BOSCIA. s. f. (de *Bosc*, natural. franç.). Bot. Genre d'arbustes du cap de Bonne-Espérance. Arbuste qui paraît devoir prendre place à la suite des rutacées. || Autre genre d'arbustes d'Afrique, de la famille des capparidacées, tribu des capparidées.

— Entom. Genre de coléoptères pentamères, contenant cinq espèces de cébrionites des États-Unis.

BOSCOTE. s. f. Ornith. Un des noms vulgaires du rouge-gorge.

BOSCOVICH (Roger-Joseph). Polygraphe célèbre et savant mathématicien, né à Raguse le 18 mai 1711. S'est principalement livré à des recherches d'astronomie et d'optique. Il était environné de la considération generale, quand il mourut à Milan le 12 fevrier 1787.

BOSDSCHA. Géogr. Nom turc de l'île de Ténédos.

BOSE. Métrol. Vase ou mesure dont on se sert à Venise, et qui contient deux pintes de Paris.

BOSÉE ou **BOSE.** s. f. (de *Bose*, naturaliste allemand). Bot. Plante de la famille des atriplicées qu'on trouve aux Canaries et à la Cochinchine. La bosée des Canaries n'est cultivée en Europe que dans les collections de plantes étrangères ; l'écorce de celle de la Cochinchine fournit des fils dont la ténacité est extrême, et avec lesquels on fait des nattes.

BOSEL. s. m. Archit. Membre rond qui est la base des colonnes ; on l'appelle plus communément Tore. On lui donne aussi les noms de Bâton, spire, astragale.

BOSELAPHE. s. m. Mamm. Sous-genre d'antilopes.

BOSELLINI (Charles). Avocat et économiste distingué, né à Modène en 1765, et mort dans la même ville en 1823.

BOSHOND ou **BOSCHHOND.** s. m. (ét. holl., *bosch*, bois ; *hond*, chien). Nom qu'on donne au chacal dans les colonies hollandaises de l'Afrique.

BOSIE. s. f. Bot. V. BOSEE.

BOSINE. s. f. Art milit. S'est dit autrefois pour Buccine.

BOSJEMAN ou **BOSCHIMEN.** Géogr. Peuple africain qui habite au nord du cap de Bonne-Espérance.

BOSME ou **BOSNE.** s. m. S'est dit autrefois pour Borne.

BOSNA. Géogr. Rivière de la Turquie d'Europe, dans la Bosnie, à laquelle elle donne son nom. Elle se jette dans la Save.

BOSNA-SERAÏ. Géogr. Ville commerçante et industrieuse de la Turquie d'Europe, capitale de la Bosnie; place défendue par une forte citadelle, et autrefois par une enceinte de murailles aujourd'hui en ruines. Ancien palais ou sérail bâti par Mahomet II, et qui a fait donner à la ville le nom qu'elle porte. 60 000 hab.

BOSNIAQUE. adj. et s. des 2 g. Qui est [illegible] dans la Bosnie, qui habite ce pays. || Qui appartient à la Bosnie ou à ses habitants.

BOSNIE. Géogr. Contrée de la Turquie d'Europe, formant un de ses pachaliks les plus importants. Son chef-lieu est Bosna Seraï, mais la résidence du pacha est a Travnik. Pays entièrement montagneux ; sol peu propre à la culture, excepté dans le fond des vallées, produits de l'élève des bestiaux beaucoup plus importants que ceux de la culture. Cette province était autrefois un royaume vassal de la Hongrie ; mais il fut rendu tributaire de la Turquie par Mahomet II en 1463, et incorporé comme province à cet empire en 1528. La Bosnie s'étant soulevée en 1832, le grand-vizir Reschid-Pacha y comprima, par la force et la ruse, la révolte des gouverneurs et de la milice. Pop., 850,000 hab.

BOSNIEN, ENNE. s. et adj. des 2 g. V. BOSNIAQUE.

BOSON. s. m. Conchyl. Espèce de coquille, le sabot murique.

BOSON. Profita des troubles qui suivirent la mort de Louis le Bègue pour fonder le royaume de la Bourgogne cisjurane. Arles était le lieu de sa résidence. Dans le commencement de son règne, les autres rois carlovingiens voulurent faire rentrer Boson dans le devoir, mais ils n'y purent parvenir. Il régna ensuite tranquillement jusqu'à sa mort, arrivée en 888, laissant ses états à son fils Louis, qui lui succéda sans opposition.

BOSOTE ou **BOSCOTE.** s. m. Ornith. Nom qu'on donne en Bourgogne au Rouge-queue.

BOSOULS. Géogr. Bourg de France (Aveyron), chef-lieu de canton, arr. de Rhodez.

BOSPHORAIN, AINE. Géogr. anc. Habitant du Bosphore. V. BOSPHORIEN.

BOSPHORE. (pr. *bos-fo-re;* ét. gr., βοῦς, bœuf; πόρος, passage ; espace qu'un bœuf pourrait traverser a la nage). Géogr. Espace de mer entre deux terres par lequel deux mers se communiquent.

— Géogr. anc. *Bosphore cimmérien.* Détroit qui unissait le Pont-Euxin (la mer Noire) au Palus-Méotide (la mer d'Azof). On l'appelle aujourd'hui détroit d'Yénikalé, de Zabach ou de Caffa.

— *Bosphore de Thrace.* Détroit qui unissait le Pont-Euxin (la mer Noire) à la Propontide (mer de Marmara). On l'appelle aujourd'hui Détroit de Constantinople. On dit qu'il fut formé par une éruption volcanique de la mer Noire, dont l'entrée de celle-ci présente encore des traces.

— Royaume qui occupait la Chersonèse taurique, aujourd'hui Crimée. Fondé par Archéanax vers l'an 485 av. J.-C., il passa en 438 au Thrace Spartacus, dont les descendants régnèrent jusqu'à l'an 112 av. J.-C., où Mithridate, roi de Pont, devint aussi roi de Bosphore. Il tomba ensuite aux mains de princes inconnus qui régnèrent jusqu'aux invasions des Huns. Les fils de Mithridate, jusqu'au règne de Valentinien, furent sous la dépendance des Romains. Les rois du Bosphore employaient une ère qui leur etait particulière : elle commence à l'an 297 av. J.-C. et s'arrête au temps de Constantin le Grand.

BOSPHORIEN, ENNE. Géogr. anc. Habitant du Bosphore. V. BOSPHORAIN.

BOSQUEILLON. s. m. Vieux mot qui s'est dit autrefois pour Bûcheron.

BOSQUET. s. m. (pr. *boss-kat ;* ét. it. *boschetto*, du lat. *boscus*, bois, ou du celt. *bosc*). Petit bois destiné à servir d'ornement dans les parcs et dans les jardins. Un petit bosquet. De jolis bosquets. Planter un bosquet. Se promener dans un bosquet, sous un bosquet. Les bosquets de Versailles. Bosquet de printemps. Bosquet d'été. Bosquet d'hiver. Le deuil est aux *bosquets* de Gnide. (C. Delav.) J'ai vu des agatis former, par leurs contrastes, des bosquets charmants. (B. de St-P.) Tout mois a ses *bosquets*, tout *bosquet* son printemps. (Delille.)

— Petit amas de touffes d'arbres.

— Syn. comp. BOCAGE. BOSQUET. Le premier de ces mots désigne un petit bois sans culture, planté à la campagne pour se mettre à l'ombre ; le second, un petit bois embelli par l'art, destiné à faire l'ornement des jardins d'agrément. Ces deux mots s'emploient également en prose et en vers.

BOSQUIEN, IENNE ou **BOSQUEN, ENNE.** adj. Hist. nat. Qui est dédié au naturaliste Bosc.

— Ichthyol. Nom de deux poissons.

— Erpét. Nom d'un lézard.

BOSQUILINE. adj. f. Se disait autrefois d'une terre couverte de bois et d'eaux.

BOSQUILLON (Édouard-Fr.-Marie). Professeur de médecine à la faculté de Paris, de langue et de philosophie grecque au collége de France, se livra à la médecine, sans négliger ses travaux philologiques. Né en 1744, il est mort en 1814. Il a publié plusieurs traductions d'ouvrages de médecine.

BOSSAC. s. m. Bot. Espèce de lobélie rampante, qui croît communément sur les pelouses.

BOSSAGE. s. m. (rad. *bosse*). Archit. Toute saillie laissée exprès à la surface d'un ouvrage de pierre ou de bois, soit comme ornement, soit pour y faire quelque sculpture. Laisser un bossage dans un tympan pour y tailler des armoiries, pour y sculpter des bas-reliefs. Ce ava[illegible] abandonné aujourd'hui, était autrefois fort en usage.

— *Mur à bossages, porte à bossages, colonne à bossages.* Mur, porte, colonne ornes de bossages.

— *Joindre les pierres en bossages.* Les laisser avancer au-delà des endroits où sont les joints.

— Certaines bosses qu'on laisse aux tambours, pour conserver les arêtes de leurs joints de lit, que les cordages pourraient émousser, et pour en faciliter la pose.

— Certaines pierres saillantes qu'on laisse au-dessous des coussinets d'un arc ou d'une voûte, et qui servent de cerceau pour porter les cintres.

— *Bossages* ou *pierres de refend.* Pierres qui semblent excéder le nu du mur, parce que les joints de pierre en sont marqués par des enfoncements ou canaux carrés.

— *Bossage brut.* Bossage qui n'a pas encore reçu les ornements qu'on lui destine.

— *Bossage rustique.* Celui dont les parements paraissent bruts.

— *Bossages tailles.* Ceux qui sont considérés en eux-mêmes comme des ornements de l'architecture.

— *Bossage arrondi.* Celui dont les arêtes sont arrondies.

— *Bossage en pointe de diamant.* Celui dont le parement a quatre glacis terminés par une pointe ou une arête.

— *Bossage en cavet.* Celui dont la saillie est terminée par un cavet entre deux filets.

— *Bossage à anglets.* Celui qui, étant chanfreiné et joint à un autre de pareille manière, forme un angle droit.

— *Bossages vermiculés* ou *chargés de congélation.* Ceux que l'on emploie ordinairement pour la décoration des fontaines.

— *Bossages taillés.* Saillies des pierres façonnées par l'art, distribuées symétriquement et régulièrement, et dont on orne les parements des murs et arcades.

— Charpent. Bosse que font les bois courbés et cintrés.

— Masse de bois laissée aux pièces, afin qu'elles soient plus fortes.

BOSSAI. s. m. Bot. Nom que les Japonais donnent à un scirpe articulé.

BOSSE. s. f. (ét. bas lat., *bossa*). Se dit, en général, de toute éminence sphérique, soit essentielle, soit accidentelle au corps où cette forme se remarque.

— Pathol. Grosseur ou saillie contre nature, qui se forme au dos ou à la poitrine, par la déviation de l'épine dorsale ou du sternum. Grosse bosse. Avoir une bosse par devant, une bosse par derrière. Avoir une bosse au dos, à l'estomac.

— On donne aussi le même nom à toute déviation, à tout vice de configuration des os qui constituent le tronc.

— Fig. et fam. *Donner dans la bosse.* Donner dans le panneau, être dupe. On prétend que cette expression nous vient de l'époque où les capitalistes couraient en foule échanger leur argent contre les billets de banque de la rue Quincampoix ; un bossu, qui se tenait à la porte, parvint à s'enrichir en offrant sa bosse pour pupitre aux spéculateurs, ce qui porta à dire que ceux qui avaient été pris pour dupes avaient donné dans la bosse.

— Chir. Se dit vulgairement d'une enflure, d'une tumeur qui provient d'un coup, d'une chute, d'une contusion. En tombant il s'est fait une bosse au front.

— Prov. *Ne demander que plaie et bosse.* Se dit, au propre, des chirurgiens, pour exprimer qu'ils aiment à trouver occasion d'exercer leur art ; et au fig. de ceux qui souhaitent qu'il y ait des querelles, des procès, qu'il arrive des malheurs, dans l'espérance d'en profiter, ou par pure malignité.

— Mamm. Certaines grosseurs que quelques animaux ont naturellement sur le dos. La bosse d'un dromadaire, d'un bison. Les deux bosses d'un chameau. Le zèbre ressemble au bison par sa *bosse*, qui pèse de vingt à quarante livres. (Ardent.) La *bosse* du dromadaire, les deux *bosses* du chameau ne sont que des dépôts graisseux. (Flourens.)

— Anat. Eminences arrondies qu'on remarque à la surface des os plats. Les bosses frontales. La bosse nasale. Les bosses pariétales. La bosse occipitale.

— Se dit particulièrement des protubérances du crâne considérées comme indices des penchants, des dispositions morales. Avoir la bosse de la musique, la bosse du vol. En ce sens est ordinairement familier, et ne s'emploie guère que par allusion au système du docteur Gall.

— Conchyl. Petites éminences qui se rencontrent sur la superficie d'une coquille.

— Entom. Deux protubérances mobiles, surmontées d'une épine dont le prothorax des macropes est armé.

— Bot. Appendice en forme de petits sacs renversés, qu'on trouve à l'entrée de plusieurs corolles, comme dans la bourrache officinale, et à l'éperon, quand il est très-court et obtus.

— *Bosse* est aussi employé comme synonyme de Renflement.

— Ichthyol. *Bosse* ou *basse.* Nom que les Anglais donnent au centropome loup.

[illegible] comprises entre les branches de la mâchoire postérieure du cochon, avec tension, chaleur et douleur. La bosse est épizootique. Cette maladie est aussi appelée *soie.*

— Elévation dans toute superficie qui devrait être plate et unie. Un terrain plein de bosses. Une pièce d'argenterie pleine de bosses. Un pompeux vêtement enflé de *bosses* d'or. (Delille.)

— On dit d'un mur qui menace ruine, qu'*il fait bosse*, qu'*il fait ventre.*

— Se dit particulièrement de la saillie qui se forme à un vase ou à un ustensile de métal lorsqu'on le laisse tomber, ou qu'on le heurte fortement contre un corps dur. Il y a deux bosses à cette cafetière.

— Beaux-arts. Relief.

— Sculpt. *Ouvrages de ronde bosse.* Les ouvrages de plein relief, les statues proprement dites. || *Ouvrages de demi-bosse.* Les bas-reliefs dont quelques parties sont saillantes et entièrement détachées du fond.

— Dessin et peint. Figure ou portion de figure moulée en plâtre, en terre cuite, etc., d'après laquelle on s'exerce à dessiner, pour mieux imiter le relief du corps. Dessiner, peindre d'après la bosse. Dessiner la bosse. Etude d'après la bosse. L'étude des bosses. Une belle bosse.

— Techn. *Relever en bosse.* Donner un relief et quelque convexité à certaines parties d'un ouvrage. || *Vaisselle relevée en bosse*, ou simpl. *vaisselle en bosse.* Vaisselle qui a des ornements en relief. On dit de même des ornements faits en bosse. || *Travailler en bosse.* Être occupé à faire des ouvrages en relief.

— Serr. *Serrure à bosse.* Serrure appliquée en saillie sur le côté intérieur d'une porte.

— Verr. Verre qu'on a soufflé avec la fêle pour en faire un plat de verre avant qu'il ait été ouvert.

— Forge. Partie de l'aplatissoire.

— Econ. rur. Maladie du froment, appelée aussi Chardon.

— Paquets de chardons préparés pour les drapiers, etc.

— Métrol. Tonneau qui contient de 250 à 300 kilogr. de sel.

— Mesure de capacité pour les liquides, dans la principauté de Neufchâtel ; elle vaut 914 lit. 06.

— Constr. Petit bossage laissé dans un parement pour indiquer qu'il n'est pas mesuré.

— T. de jeu de paume. L'endroit de la muraille du côté de la grille, qui renvoie la balle dans le dedans par bricole.

— *Attaquer la bosse, donner dans la bosse.* Se dit lorsqu'on pousse la balle à l'endroit qui la renvoie dans le dedans.

— *Défendre la bosse.* Se dit lorsqu'on rechasse la balle avant qu'elle y puisse entrer.

— Art milit. *Bosse à feu* ou *bouteille fulminante.* Machine d'artifice, ou vaisseau de verre épais, rempli de deux kilogr. ou de deux kilogr. et demi de poudre, et auquel est attachée une corde d'une brasse de long, qui sert à jeter la bosse contre des maisons, des magasins, des troupes montant à l'assaut, etc. Cette machine éclate au moyen d'une ou de plusieurs mèches allumées à l'avance. Autrefois les marins de la Méditerranée en faisaient un grand usage. || *Bosse de bouclier.* Milieu de sa partie saillante.

— Mar. Cordages très-courts qui sont dormant d'un bout sur un point solide, et qui servent principalement à tenir tendu un câble, un grelin, etc., en les enveloppant par des tours multipliés qu'on serre par le moyen du fouet de la bosse. || *Bosses à aiguillettes* ou *à rubans.* Cordes qui servent à saisir le câble lorsque le vaisseau est a l'ancre. || *Bosses à fouet.* Cordes, qui étant tressées par le bout, vont en diminuant jusqu'à la pointe || *Bosses cassantes.* || *Bosses dormantes ou fixes.* Cordes que l'on met sur les câbles, en avant ou en arrière des bittes, pour soulager cet appareil des efforts continuels des câbles. || *Bosses debout.* Cordages qui servent a lever l'ancre, lorsqu'on est prêt à la mouiller, ou qu'on vient de la lever. || *Bosses de chaloupes* ou *d'embarcations.* Cordes dont on se sert pour amarrer les chaloupes, les canots, c'est-à-dire, pour les attacher à bord. || *Bosse du bossoir.* Manœuvre qui sert à attirer l'ancre hors de l'eau pour l'amener au bossoir lorsqu'elle paraît. || *Bosses volantes* ou *à crocs.* || *Bosse.* Commandement pour faire appliquer les bosses et les bittes. || Autre commandement pour faire bosser le câble, et lui faire prendre un tour de bittes. || On a appelé *l'homme à la bosse*, celui qui était spécialement préposé à la bosse.

— T. de riv. Angles saillants formés le long des rives d'une rivière. Lorsqu'on hale, le prolongement des bosses oblige d'allonger le trait.

— Véner. Première poussée d'un cerf qui a mis bas son premier bois, et que l'on appelle aussi *meule.* Dans le chevreuil on dit *enflure.* || Chacune des deux élévations qui s'élèvent sur le front du faon à l'endroit du bois futur.

— Syn. simpl. Élévation, éminence, grosseur, tumeur, convexité. || Epith. Grosse, monstrueuse, effroyable, élevée, pointue, ronde. || Périph. Un dos, un estomac convexe, voûté. L'éminence qui s'élève sur son dos. D'un dos voûté l'éminence convexe.

— Syn. comp. BOSSE. GIBBOSITÉ. La *bosse* est une proéminence arrondie qui s'élève au-des[illegible] minence prend, en anatomie, le nom de *gibbosité*, lorsqu'elle est faite en arrière de la colonne vertébrale qui s'est courbée. Dans ce dernier cas, *bosse* est le terme vulgaire, *gibbosité*, le terme technique.

BOSSÉ, ÉE. part. passé du v. Bosser.

BOSSÉ, ÉE. adj. Mot employé par Montaigne pour Bossu, contrefait.

BOSSELAGE. s. m. (rad. *bosse*). Techn. Travail en bosse sur de la vaisselle. Travailler en bosselage.

BOSSELÉ, ÉE. (rad. *bosse*). part. pass. du v. Bosseler. S'emploie aussi adjectiv. De l'ar-

genterie bosselée. Cette écuelle est toute bosselée.

— Bot. Se dit de certaines feuilles de plantes qui ont des éminences ou saillies creuses en dessous. Les feuilles des choux sont bosselées.

— Conchyl. Se dit d'un corps cylindrique, qui est relevé ou renflé çà et là en bosselures.

— Zooph. Se dit aussi de certains polypiers nébriformes.

BOSSELER. v. a. 1re conj. Ce verbe double la lettre *l* dans toutes les personnes dont la terminaison commence par un *e* muet. *Je bosselle, nous bosselons. Je bosselais, je bossellerai. Que je bosselle, que nous bosselions. Que je bosselasse.* Travailler en bosse. Il ne se dit guère qu'en parlant de la vaisselle, de l'argenterie. Bosseler de la vaisselle.

— *Faire des bosses.* Il vaut mieux, en ce cas, dire *bossuer*. Il est aisé de comprendre que les riches murs de ce palais de soie qu'on nomme *cocon* ont peu d'épaisseur, et que la moindre pression les *bosselle*. (Revue sérig.)

— SE BOSSELER. v. pron. Être bosselé. Cette pièce se bosselle difficilement.

— Être bossué. Cette écuelle s'est bosselée en tombant. On dit mieux *bossuée* en ce sens.

— Syn. comp. BOSSELER. BOSSUER. *Bosseler* signifie faire des bosses à un objet pour l'orner, et *bossuer*, faire des bosses à un objet en le laissant tomber, ou par toute autre cause.

BOSSELURE. s. f. Bot. Ciselure naturelle que l'on voit sur certaines feuilles.

— Orfév. Sorte de bosse sur une pièce d'argenterie.

— S'est dit autrefois pour Bosse. || Enflure, tumeur.

BOSSEMAN. s. m. (ét., *bosse* et *man*, homme, homme à la bosse). Mar. Nom que l'on donnait autrefois au sous-officier de marine ayant le grade intermédiaire entre ceux de contre-maître et de quartier-maître. Le bosseman d'un vaisseau, d'une frégate. Le bosseman était principalement chargé du soin des câbles, des ancres, des bouées, etc.

— Chez les marins du Nord, c'est le maître de l'équipage.

BOSSER. v. a. 1re conj. Mar. Retenir avec des bosses, les frapper momentanément sur une manœuvre quelconque jusqu'à ce qu'elle soit tournée, sans perdre de sa tension. Bosser un câble, un cordage. Bosser les huniers. Avant un combat, on bosse pour toute sa durée les pointes d'écoutes des huniers, etc. On bosse toujours les câbles sur l'avant pour prendre le tour de bitte.

— Mettre l'ancre sur ses bois.

BOSSETIER. s. m. Techn. Ouvrier de verrerie qui souffle la bosse, et celui qui l'ouvre après qu'elle est soufflée.

— Un des noms que prennent les fondeurs, à cause des ouvrages qu'ils font en bosse, comme grelots, bossettes, etc.

BOSSETTE. s. f. Ornement attaché aux deux côtés du mors d'un cheval, et fait en bosse. Bossettes dorées. Bossettes argentées. Murs à bossettes.

— Pièce de cuir qu'on met sur les yeux du mulet.

— Bot. Parties de certains fruits qui ressemblent aux bossettes qu'on met au bout du mors d'une bride.

— Mamm. Nom vulgaire qu'on donne aux deux tubercules qui paraissent, à l'âge d'environ six mois, sur l'os frontal du faon.

BOSSEUR. s. m. Mar. V. BOSSOIR.

BOSSI (Joseph-Charles-Aurèle, baron de). Né en 1758, et mort en 1823, publia, dès l'âge de dix-huit ans, deux tragédies qui eurent un grand succès. Sa réputation de littérateur lui fut surtout acquise par ses odes. Mais les maximes répandues dans la plupart de ses productions le firent éloigner de la magistrature, et l'obligèrent de voyager à l'étranger. Ayant contribué à tirer le Piémont d'une grande disette, la cour de Turin le rappela, et le nomma secrétaire d'État. Après avoir été remplir plusieurs missions au nom de son gouvernement, il travailla activement à la réunion du Piémont à la France. Il remplit jusqu'à la Restauration plusieurs fonctions publiques, mais sa conduite pendant les cent jours le fit destituer en 1815. Il voyagea alors pendant quelque temps dans le nord de l'Europe, et finit par se fixer à Paris, où il est mort. Dans un poëme, intitulé *Oromasia*, il a encadré, avec un rare talent, les principaux faits de la révolution française.

— Il y eut un peintre du même nom, dont le principal tableau offre une allégorie de la liberté italienne. On lui doit plusieurs ouvrages [illegible] en 1815.

BOSSICHE. s. m. Bot. Arbrisseau de la Nouvelle-Hollande, de la famille des légumineuses.

BOSSIÉE ou **BOSSIE.** s. f. (de *Boissieu de la Martinière*, botan. fr.) Bot. Arbrisseau de la Nouvelle-Hollande, de la famille des légumineuses. On croit que c'est la même que la précédente.

BOSSIER. s. m. Techn. Nom de celui qui, dans les salines, met le sel en tonneau.

— Entom. Verrerie. Ce mot est synonyme de Bossetier, et devrait être préféré, étant formé plus régulièrement de bosse.

BOSSIÈRE, et mieux **BOISSIÈRE.** s. f. Bot. V. BOISSIÈRE.

BOSSILLON. s. m. (pr. *bo-çi-ion*). Bot. Nom vulgaire d'un petit agaric, de couleur rousse ou dorée, à chapeau un peu en bosse ; il n'est point vénéneux.

BOSSOIR ou **BOSSEUR.** s. m. Mar. Chacune des deux pièces de bois qui, étant en saillie au-dessus de l'éperon, à l'avant du vaisseau, servent à y poser l'ancre pour la tenir prête à mouiller, à en faciliter le mouillage, et à empêcher par leur saillie qu'elle n'offense les membres du vaisseau en tombant lorsqu'on la jette en mer. Il y a un ou deux rouets à la tête de chaque bossoir, pour aider à tirer l'ancre quand elle est venue à pic. Les deux bossoirs. Avoir l'ancre au bossoir. Découvrir un objet par le bossoir. Mettre la misaine au bossoir.

— *Bossoir de bâbord.* Celui qui est placé à bâbord.

— *Bossoir de tribord.* Celui qui est placé à tribord.

— *Bossoir du vent, bossoir sous le vent.* Nom qu'on donne aux bossoirs, par rapport à leur situation à l'égard du vent régnant.

— C'est sur les bossoirs que sont placés pendant la nuit les sentinelles qui veillent au dehors pour la sécurité du navire.

— *Ouvre l'œil au bossoir.* Avertissement adressé au matelot placé en sentinelle sur l'avant, pour faire attention aux navires qui passent.

— *L'homme du bossoir.* Nom qu'on donne à celui qui est chargé de veiller sur le bossoir.

Transportez le fumeur au sein de l'Atlantique,
Alors que, ranimé par la fraîcheur du soir,
Il arpente le pont de la barre au *bossoir*,
Et jette une vapeur qui, par le vent poussée,
Emporte à chaque souffle une haute pensée.
(BARTHÉLEMY.)

BOSSOLANT. s. m. Huissier de la chambre du pape.

BOSSON ou **BOSSUM.** Myth. afric. Le bon principe, chez les nègres de la Côte-d'Or ; ils le supposent blanc, tandis qu'au contraire leur mauvais principe est noir.

— Titre que porte, sur la Côte-d'Or, la femme qui suit en dignité la principale de la maison.

— Un des deux jours de fêtes particulières que les nègres ont chaque semaine, et par lequel ils désignent le jour du fétiche domestique.

BOSSON. s. m. Conchyl. Coquille du genre sabot, du Sénégal.

BOSSOYER. v. a. 1re conj. (pr. *bos-soi-ié* ; rad. *bosse*). Dans ce verbe, l'*y* se change en *i* dans toutes les personnes dont la terminaison commence par un *e* muet. *Je bossoie, nous bossoyons,* etc. *Je bossoyais,* etc. *Je bossoierai,* etc. *Que je bossoie, que nous bossoyions, qu'ils bossoient. Que je bossoyasse,* etc. Produire une bosse.

— S'élever en forme de bosse.

BOSSU, UE. adj. Celui, celle qui, par un vice de conformation, a une ou plusieurs bosses au dos ou à la poitrine. Un homme bossu par derrière et par devant.

— Zool. Se dit, en général, d'un animal qui a le dos très-convexe et en forme de bosse, comme l'ostracion bossu, l'émys bossue, le diacope bossu.

— Conchyl. Quelques coquilles ont reçu cette épithète, parce qu'elles sont comme renflées, telles sont la cythérée bossue, la bulle bossue.

— Entom. Corselet des insectes quand il est élevé et très-convexe, comme dans quelques buprestes.

— Astron. Se dit de la partie éclairée de la lune lorsqu'elle passe du plein au premier quartier, et du dernier quartier au plein, temps pendant lequel la partie qui est dans l'obscurité est cornue, et celle qui est éclairée est élevée en bosse convexe ou bossue.

— Se dit aussi, mais rarement, d'un terrain inégal et montueux. Terrain bossu.

— On dit proverbialement qu'*Un cimetière est bossu*, pour exprimer qu'on y enterre beaucoup de personnes.

— Se dit aussi substantivement. C'est un bossu plein de malice. Une petite bossue. On raconta à M. le maréchal de Luxembourg, qui avait une bosse, que les ennemis l'avaient traité de petit *bossu*. Comment le savent-ils? repartit le maréchal, ils ne m'ont jamais vu par derrière. (Journ. de Paris, 1785.)

— Ichthyol. Poisson du genre du salmone.

— On appelait autrefois ainsi, en Touraine, une monnaie de billon que l'on nommait à Paris *sou marqué*.

— Prov. on dit *Rire comme un* [illegible] que les bossus sont naturellement gais. || *A bossu la bosse.* Malheur aux méchants. || *Le monde est bien bossu quand il se baisse.* || *Dieu nous garde de bête cornue ou étroite vue; de vieille femme borgne ou bossue.*

— Syn. comp. BOSSU. BOSSUÉ. Le *bossué* est l'opposé de *bossu*; le premier marque enfoncement, et le second saillie, et ils peuvent se trouver en même temps sur un corps mince, si ce corps est *bossué* d'un côté il sera *bossu* de l'autre.

BOSSU (René Le). Né à Paris en 1731, et mort en 1780, est surtout connu par son *Traité du poëme épique*, qui eut autrefois une grande réputation. || Capitaine de la marine, n'est connu que par les relations intéressantes de ses voyages dans la Louisiane. || (Jacques Le). Né en 1546; se montra un des ligueurs les plus exaltés; dans tous ses sermons il n'avait pour but que de soulever le peuple contre le roi. Non content de soulever la capitale, il parcourut plusieurs villes de province et contribua puissamment à faire soulever Nantes. Aussi n'attendit-il pas que Henri IV eût pris Paris pour quitter la France. En 1591, il se retira à Rome, où il mourut en 1626 dans des sentiments de repentir et de véritable piété.

BOSSUE. s. f. Conchyl. Nom vulgaire de plusieurs coquilles. || *Bossue à deux boutons.* Nom marchand de l'ovule verruqueuse. || *Bossue sans dents.* Nom marchand de l'ovule bossue.

BOSSUÉ, ÉE. part. pass. du v. Bossuer. S'emploie adjectivement. De la vaisselle bossuée. Une armure toute bossuée par les coups.

BOSSUEL. s. m. Bot. V. BOSUEL.

BOSSUER. v. a. 1re conj. Faire des bosses. Il ne se dit qu'en parlant des bosses et des creux qu'on fait par accident à de la vaisselle, à de l'argenterie, à quelque pièce d'une armure, etc. Bossuer des plats. Bossuer des assiettes. Bossuer une cuiller d'argent. Bossuer un casque, une cuirasse.

— SE BOSSUER. Être bossué. Ce plat d'argent, d'étain, s'est bossué en tombant.

BOSSUET (Jacques-Bénigne). Évêque de Meaux, et membre de l'Académie française; né en 1627; fut un des plus éloquents orateurs du siècle de Louis XIV. Ses ouvrages les plus remarquables sont : ses *Oraisons funèbres*, surtout celle de Madame et celle du grand Condé; son *Discours sur l'histoire universelle*, qu'il avait composé pour le dauphin, dont il était précepteur, et son *Histoire des variations des Églises protestantes.* Toute sa vie il combattit cette secte, et fit plusieurs tentatives infructueuses pour ramener à l'orthodoxie les luthériens et les calvinistes. En 1682, il se montra le défenseur des droits de l'Église gallicane, et le régulateur de l'autorité des papes dans ses rapports avec l'autorité des rois. On lui reproche avec raison sa conduite à l'égard de Fénelon. Il mourut en 1704 à l'âge de 76 ans.

BOSSUÉTIQUE. adj. des 2 g. Digne de Bossuet, qui tient du sublime de Bossuet. Style bossuétique. Éloquence bossuétique. Pensée bossuétique. On dit aussi, mais plus rarement, *bossuétien, enne*.

BOSSUÉTISME. s. m. Doctrine, principes religieux, élévation de Bossuet.

BOSSUÉTISTE. s. m. Partisan de la doctrine et du sublime de Bossuet.

BOSSUT (Charles). Mathématicien célèbre, né en 1730, dans les environs de Lyon, et mort à Paris en 1814, a publié un grand nombre d'ouvrages scientifiques. Les plus connus sont : son *Histoire des mathématiques*, qui eut un succès prodigieux, et son *Cours de mathématiques*, qui eut presque autant de vogue.

BOSSY. s. m. Bot. Arbre d'Afrique, produisant une sorte de prune allongée ; son écorce est sèche, son bois gras et huileux ; ses cendres sont bonnes pour le savon.

BOSTAN, autrefois **COMANA DE CAPPADOCE.** Géogr. Une des plus belles villes de la Turquie asiatique, dans une plaine couverte de jardins et de villages ; elle commerce en blé avec les Turkomans. Pop., 9,000 hab.

BOSTANGI. s. m. (ét. ar., *bostan*, jardin). On désigne sous ce nom les gardes du sérail, qui sont en outre les jardiniers et les rameurs du Grand-Seigneur. || Plur., des *bostangis*.

BOSTANGI-BACHI. s. m. (ét. ar., *bostan*, jardin, *bachi*, chef). Chef des bostangis, et intendant des jardins du Grand-Seigneur.

BOSTKROP, BUTZ-KOP. s. m. Mamm. Dauphin orque.

BOSTON. (ét. celt., *bos*, bois ; *ton*, habitation). Géogr. Ville et port d'Angleterre, comté de Lincoln. || Ville très-ancienne, l'un des ports les plus florissants de l'Angleterre dès les premiers temps de la conquête. Fabrication de toiles à voiles ; fonderies de fer et de cuivre ; port avec chantiers de construction ; exportation de produits manufacturiers ; importation de bois de chanvre, de goudron, etc., très-importante ; foires pour les bestiaux. Population, 10,400 hab.

— Grande ville des États-Unis d'Amérique. Son port reçoit des navires de toutes les parties du monde. C'est la patrie de Franklin, et le lieu où commença la révolution américaine, le 21 septembre 1773. Pop. 93,400 hab.

[illegible] se joue à quatre personnes, et qui diffère peu du whist, dont il tire son origine ; aussi s'est-il appelé d'abord *whist bostonien.* Il tire son nom de la ville américaine de Boston, et n'est que l'emblème allégorique de l'indépendance progressive des États-Unis. Le boston est un jeu compliqué. Jouer au boston. Faire une partie de boston, un boston. || *Faire boston.* Faire toutes les levées. || *Le boston seul* annoncé enlève la demande de douze levées, et le *boston sur table* enlève le boston seul.

BOSTONIEN, ENNE. s. et adj. Qui est de Boston. || Qui appartient à cette ville ou à ses habitants.

BOSTRA ou **BOSRA.** Géogr. Ville de la Turquie d'Asie, dans la Syrie, aujourd'hui peu considérable, mais célèbre par les mines magnifiques de la ville du même nom, qui fut très-florissante jusqu'aux croisades, époque où elle fut entièrement détruite. On y voit encore de belles ruines.

BOSTRYCHE. s. m. (ét. gr., βόστρυχος, cheveux frisés. On a cru voir que les poils qui recouvrent la partie antérieure du corselet de ces animaux étaient frisés). Entom. Genre de coléoptères tétramères, qui vit autour des arbres à demi morts, sous l'écorce à demi pourrie des vieux arbres et sur le bois coupé depuis quelque temps.

— Ichthyol. Genre de poissons de la Chine, fondé sur deux espèces, le bostryche chinois et le bostryche tacheté.

BOSTRYCHIE. s. f. (ét. gr., βόστρυξ, boucle de cheveux). Bot. Genre de champignons, dont la plupart des espèces sont propres à l'Amérique méridionale ou aux Antilles.

BOSTRYCHIN, INE. adj. Entom. Qui ressemble à un bostryche. || BOSTRYCHINS. s. m. pl. Entom. Tribu de la famille des coléoptères xylophages, qui a pour type le genre bostryche.

BOSTRYCHITE. s. f. (ét. gr., βόστρυχος, touffe de cheveux). Minér. Espèce d'amiante, pierre figurée qui ressemble à la coiffure d'une femme. Syn. de Prehnite.

— Entom. Groupe de la famille des xylophages.

BOSTRYCHOÏDE. s. m. (pr. *bos-tri-ko-i-de*). Ichthyol. Poisson voisin du bostryche.

— Bot. Genre de plantes.

BOSTRYCHOPODES. s. m. pl. (ét. gr., βόστρυχος, boucle de cheveux, πούς, pied). Conchyl. On a donné ce nom à la classe des cirripèdes, à cause de la forme des pieds des animaux qu'elle renferme.

BOSTRYCITES. s. m. pl. Entom. Division de l'ordre des coléoptères.

BOSTRYDE. s. m. Entom. V. BOSTRYCHIN.

BOSUEL. s. m. Bot. Nom de la seule tulipe qui ait de l'odeur. || Nom d'une renoncule à double fleur.

BOSWELLIE. s. m. (pr. *bo-çué-li*). Bot. Genre de la famille des burséracées, qui comprend un petit nombre d'arbres de l'Inde, produisant une résine balsamique qui découle de leur tronc. On en cultive plusieurs dans nos serres chaudes. C'est une plante de ce genre qui produit l'encens.

BOSWORTH. Géogr. Petite ville d'Angleterre, célèbre par la bataille où Henri Tudor défit Richard III, qui y perdit la vie en 1485. Cette bataille mit fin aux sanglantes querelles des *deux roses*.

BOT. adj. sans f. (pr. *bô*; ét. lat., *bos*, bœuf). Il ne s'emploie que dans cette locution familière. *Pied bot*, pied contrefait, fait en forme de pied de bœuf. Avoir un pied bot

— Il se dit aussi d'un homme qui a le pied contrefait. C'est un pied bot. Les deux frères sont pieds bots.

BOT. s. m. (ét. all. *boot*). Mar. Sorte de chaloupe sans pont dont on se sert en Amérique || Nom qu'on donne à un gros bateau flamand ponté.

— Ichthyol. Poisson des îles Moluques, commun autour des rochers de la mer d'Amboine ; il a un très-bon goût.

— Se disait autrefois pour Bout, fin, extrémité.

BOTA. s. m. Métrol. Mesure de liquide en Espagne et en Portugal ; un peu plus de 470 litres.

BOTACHIDE. Myth. Membre d'une famille sacerdotale d'Arcadie, qui descendait de Botachus.

BOTACHUS. (pr. *bo-ta-ku-ce*). Myth. Fils d'Isocritus et petit-fils de l'Arcadien Lycurgue.

BOTAL ou **BOTALLI** (Léonard). Né à Asti, en Piémont. Après avoir voyagé dans les Pays-Bas et en Angleterre, vint s'établir en France, sous les règnes de Charles IX et de Henri III, dont il fut le médecin. Il avait de grandes connaissances, mais beaucoup d'exagération dans les opinions ; c'est ainsi qu'il rendit universel et trop fréquent l'usage de la saignée. Il pressentit la circulation du sang, et, bien qu'on lui attribue généralement la découverte du trou de Botal, il est certain qu'il était connu de Galien, mais il a donné des notions plus exactes sur cet organe. On trouve dans la plupart de ses ouvrages, le germe de vérités que le temps a consacrées.

— *Trou de Botal.* Anat. Ouverture qui dans le fœtus établit la communication entre les deux oreillettes du cœur.

[illegible] Botal. Trou botallien.

BOTAMUM. s. m. (pr. *bo-ta-mom*). Plomb lavé.

BOTANE. s. f. Comm. Étoffe étrangère.

BOTANÉBIE. s. m. (ét. gr., βοτάνη, herbe; βίος, vie). Entom. Genre de coléoptères tétramères, fondé sur une seule espèce, originaire de Cuba.

BOTANICON. s. m. Catalogue et description succincte des plantes d'un canton. Peu usité ; on dit plus ordinairement Flore.

BOTANICUM EMPLASTRUM. s. m. (pr. *bo-ta-ni-kom an-plas-trom*). Pharm. Nom latin d'un emplâtre décrit par Paul d'Égine.

BOTANIQUE. s. f. (du gr. βοτάνη, herbe). Science qui a pour objet la connaissance, la description et la classification des végétaux. Étudier la botanique. Faire un cours de botanique. Traité de botanique. La *botanique* est l'étude d'un oisif et paresseux solitaire. (J.-J. Rouss.) La *botanique*, avec ses systèmes, ne nous présente, comme l'astronomie, qu'une triste et sèche nomenclature, et que des divisions sans intention et sans but. (B. de St-P.) L'étude de la *botanique* est immense comme les productions de la nature qu'elle a pour objet. (Improv. fr.)

— *Botanique organique.* Partie de la botanique qui, considérant les végétaux comme des êtres organisés et vivants, nous décèle leur structure intérieure, le mode d'action propre à chacun de leurs organes et les altérations qu'ils peuvent éprouver, tant dans leur structure que dans les fonctions qui leur sont confiées.

— *Botanique appliquée.* Botanique étudiée dans ses rapports immédiats avec nos besoins. Elle enseigne à cultiver les plantes, à en perfectionner les qualités, à les rendre meilleures, salubres, utiles; à convertir en aliments agréables la racine amère, la tige ou la feuille coriace; à les disposer pour l'ornement des jardins; à nous faire connaître l'utilité des plantes dans les arts ou l'économie domestique; à nous indiquer les propriétés que possèdent les plantes pour combattre les maladies, etc.

— *Botanique forestière.* Appliquée à l'économie forestière, la botanique fait connaître les arbres qui conviennent le mieux aux forêts; les meilleurs moyens de conserver les graines et de les employer, la cause de l'accroissement des arbres en grosseur et en hauteur, et les pratiques par lesquelles on peut favoriser cet accroissement ou changer la direction des arbres pour leur faire prendre les formes les plus avantageuses pour certains arts et constructions; le rapport de l'accroissement des branches avec celui des racines; les maladies des arbres, leurs causes, leurs symptômes, le moyen de les prévenir ou de les arrêter; enfin les différentes causes qui influent sur la végétation.

— *Botanique médicale.* Partie de la botanique où l'on s'occupe à rechercher les propriétés des végétaux, leur action sur l'économie animale, soit comme aliments soit comme remèdes, le moyen de remplacer par des plantes indigènes les plantes exotiques qu'il est difficile de se procurer, etc.

— *Botanique agricole.* Elle s'occupe surtout des végétaux destinés à la nourriture de l'homme et à ses besoins industriels; son but est d'acclimater les plantes utiles et de les mettre à la portée de tout le monde; elle fait connaître le soin qu'exigent les plantes vivantes que l'on rapporte des voyages de long cours.

— *Botanique horticulturale.* Elle s'occupe spécialement de la culture des plantes potagères et de celles qui peuvent servir à l'ornement des jardins.

— *Botanique industrielle.* Elle fait connaître les plantes dont on peut se servir en industrie, et les soins qu'on doit leur donner pour les rendre propres aux usages auxquels on les destine.

— *Botanique économique.* Partie de la botanique qui recherche les plantes les plus convenables pour l'économie domestique.

— *Botanique descriptive.* Description des végétaux qui croissent à la surface du globe.

— *Botanique classique.* Elle s'occupe de l'étude des plantes citées dans les auteurs anciens.

— *Botanique microscopique.* Elle s'occupe de recherches microscopiques sur les plantes.

— *Botanique oryctologique.* Elle traite des végétaux fossiles, tant de ceux qui ont leurs congénères vivants, que de ceux qui ont disparu de la surface du globe.

— *Botanique historique.* Elle recherche par quelle voie la science est arrivée à son terme, et elle en fait connaître les différentes époques.

— *Botanique comparée.* Elle ne nous montre pas seulement les rapports d'une même plante, ou ceux du même organe dans plusieurs végétaux, mais elle nous met pour ainsi dire tout à la fois en regard les diverses pièces de deux ou de plusieurs fleurs d'espèces différentes.

— Iconol. On l'a représentée sous la figure d'une belle femme, tenant une plume et un livre, comme s'occupant de la nomenclature des végétaux, et entourée de plantes étrangères, telles que le figuier d'Inde, l'aloès, le bananier, le palmier éventail, etc.

BOTANIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient [...] Le célèbre Haller avait, pour composer sa bibliothèque *botanique*, le secours de 21,000 volumes qui lui appartenaient, indépendamment des livres qu'il rencontra dans ses voyages. (Espr. des journ.) Linné en a fait un des principaux caractères de son système *botanique*. (B. de St-P.)

— *Jardin botanique.* Jardin où l'on a rassemblé une collection plus ou moins considérable de plantes exotiques et indigènes, pour faciliter l'étude de la botanique.

— *Géographie botanique.* Science qui recherche les faits relatifs à la distribution des plantes sur le globe, et les lois qu'on en peut déduire. On dit aussi et mieux *botanique géographique*.

— *Région botanique.* Espace qui, si l'on fait abstraction des espèces introduites à dessein ou par hasard, offre un certain nombre de plantes qui lui sont particulières, et qu'on peut considérer comme étant véritablement aborigènes.

— *Littérature botanique.* Partie de la botanique qui traite des auteurs qui ont écrit sur la botanique.

BOTANISER. v. n. 1re conj. Chercher des plantes. Peu usité. || Les étudier.

— Syn. comp. BOTANISER, HERBORISER. L'usage a préféré *herboriser;* mais ce mot signifie plutôt Amasser, recueillir des plantes, qu'observer les progrès et la nature des végétaux. *Botaniser* vaut mieux dans ce dernier sens.

BOTANISEUR, EUSE. s. Chercheur de plantes. Syn. inusité de Botaniste.

BOTANISTE. s. des 2 g. Celui, celle qui étudie la botanique, qui s'applique à la botanique. Un excellent botaniste. Un botaniste célèbre. Ma chère Virginie, je ne veux point faire de toi une *botaniste*. (B. de St-P.)

— Épith. Studieux, exact, curieux, patient, infatigable, attentif, observateur, solitaire, matinal, doux, affable, sensible, paisible. || Périphr. Le disciple de Flore.

BOTANOCHARA. s. f. (pr. *bo-ta-no-ka-ra;* ét. gr., βοτάνη, herbe; χαρά, joie). Entom. Genre de coléoptères tétramères, qui contient dix-neuf espèces de l'Amérique.

BOTANOGRAPHE. s. des 2 g. (pr. *bo-ta-no-gra-fe;* ét. gr., βοτάνη, herbe; γράφω, j'écris). Celui ou celle qui décrit des plantes.

BOTANOGRAPHIE. s. f. Principes de botanique, d'anatomie et de physiologie végétale.

— Ouvrage sur les principes des végétaux.

BOTANOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Qui concerne la botanographie. Histoire botanographique. Science botanographique.

BOTANOLOGIE. s. f. (ét. gr., βοτάνη, herbe; λόγος, discours). Traité raisonné sur les plantes. Syn. inusité de Botanique.

BOTANOLOGIQUE. adj. des 2 g. Qui concerne la botanologie.

BOTANOLOGUE. s. des 2 g. Celui, celle qui écrit sur les plantes.

BOTANOMANCIE. s. f. (ét. gr., βοτάνη, herbe; μαντεία, divination). Divination qui se faisait par le moyen des plantes, sur lesquelles on écrivait le nom et la question du consultant. On employait à cet usage des branches de verveine, de bruyère et de figuier.

BOTANOMANCIEN, ENNE. s. Celui, celle qui prédit par le moyen des plantes.

— adj. Qui a rapport à la botanomancie.

BOTANOPHAGE. adj. des 2 g. (ét. gr., βοτάνη, herbe; φάγω, je mange). Qui vit de végétaux.

— s. m. pl. Myodaires calyptérées, dont les larves vivent de matières végétales.

BOTANOPHILE. s. des 2 g. (ét. gr., βοτάνη, herbe; φίλος, ami). Celui, celle qui aime la botanique. (J.-J. Rousseau.)

— Celui qui fait des collections de livres de botanique.

BOTANY-BAY. (ét. ang., *botany*, botanique; *bay*, baie). Géogr. Baie de l'Océan Pacifique, sur les côtes de la Nouvelle-Hollande, découverte par Cook en 1770. Cette contrée, dont les naturels se refusent à toute civilisation, est la Sibérie de l'Angleterre: c'est là que les Anglais déportent leurs criminels et leurs fous. Quoique cette colonie ait été transportée de suite à Port-Jackson, elle a généralement continué à porter le nom de l'emplacement qui lui avait été primitivement destiné. La population est d'environ 25,000 hab.

BOTARCHA. s. f. Art culin. Nom qu'on donne en Italie à une préparation faite avec les œufs et le sang du mugil cephale, qu'on sale fortement, après qu'on leur a fait subir un commencement de décomposition; aussi y remarque-t-on généralement la saveur et l'odeur de l'ammoniaque.

BOTARGUE. s. f. V. BOUTARGUE. C'est chez les Provençaux la même chose que la botarcha des Italiens.

BOTAURUS. s. m. Ornith. Nom latin d'une subdivion du genre héron, ayant pour type le butor ou héron étoilé.

BOTCHE. s. m. Ichthyol. Nom d'une espèce des colopsis de la côte de Coromandel.

BOTCHICA. Myth. péruv. Dieu législateur et civilisateur de Cundinamarca; il vécut deux mille ans dans la vallée d'Iraca. Il apprit [...] construire des cabanes, à labourer, à se réunir en société pour se défendre. Après ces bienfaits, il disparut d'une manière mystérieuse.

BOTÉCUDO. Géogr. V. BOTOCOUDI.

BOTELLE. s. f. S'est dit autrefois pour Petite boîte.

BOTELLIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *botellus*, saucisse; *fero*, je porte). Zooph. Qui porte des appendices semblables à des saucisses.

— Une éponge est ainsi appelée, parce qu'elle a des rameaux droits, tuberculeux et bouillonnés, qu'on a comparés à des saucisses.

BOTELLO (don Nuno Alvarez de). Célèbre amiral portugais, né en 1624, remporta plusieurs victoires sur les Hollandais, qui disputaient aux Portugais le commerce des Indes; en 1628, il fut nommé gouverneur des Indes portugaises, et il avait déjà réparé les malheurs causés dans l'Inde par la lâcheté et l'avarice des généraux de sa nation, lorsque, voulant se rendre maître d'un vaisseau ennemi, un mouvement de son vaisseau le fit tomber, et il fut écrasé par le choc des deux navires.

BOTELUA. s. f. Bot. V. BOUTELOUA.

BOTEQUIN. s. m. Signifiait autrefois Petite barque.

BOTER. v. a. 1re conj. Signifiait autrefois Bouter, mettre, placer.

BOTEREL. s. m. S'est dit autrefois pour Crapaud.

BOTERO (Jean). Écrivain piémontais, né en 1540, et mort en 1617, est auteur de plusieurs ouvrages politiques très-estimés. Les principaux sont: *De la raison d'état*, ouvrage traduit dans toutes les langues; *De la sagesse du roi*. On lui doit aussi plusieurs poëmes italiens.

BOTH. s. m. (pr. *bo-te*). Mar. Bâtiment caboteur, qui porte un seul mât et un beaupré comme le sloop; il en diffère en ce qu'il ne grée pas de hunier, et qu'il est ordinairement plus petit.

BOTH (Jean et André). Peintres hollandais du XVIIe siècle, travaillèrent dans des genres différents, mais ils concoururent aux mêmes productions. André peignait les figures dans les paysages de son frère, et tous deux mettaient tant d'accord et d'intelligence pour se faire valoir réciproquement, qu'on ne pouvait soupçonner que leurs tableaux fussent créés par deux mains différentes.

BOTH. s. m. Ichthyol. Genre de la famille des hétérosomes, dont une espèce de la mer de Sicile est si mince, qu'on peut lire à travers son corps.

BOTHAÏS ou **BOTHÆUS.** Un des plus anciens géographes connus. On dit qu'il avait composé en grec un Périple complet, dans lequel les distances se trouvaient indiquées par le nombre des jours et par celui des nuits. Cet ouvrage est complétement perdu.

BOTHNIAQUE. adj. des 2 g. Bot. Qui appartient à la Bothnie. Golfe bothniaque.

BOTHNIE. Géogr. Nom général de la partie de la Suède et de la Finlande située au nord de la mer Baltique; elle forme aujourd'hui deux préfectures suédoises et une province russe. Tout ce pays est encore presque inculte et couvert de forêts; il est sillonné par une multitude de rivières; à l'intérieur, on ne rencontre que de loin en loin de pauvres hameaux ou des cabanes isolées. Les routes sont extrêmement rares.

— *Bothnie occidentale.* Préfecture de Suède, dont le chef-lieu est Uméa.

— *Bothnie septentrionale.* Préfecture de Suède, dont le chef-lieu est Luléa.

— *Bothnie orientale* ou *Ostro-Bothnie.* Ancienne province du grand-duché de Finlande, aujourd'hui province russe d'Uléaborg.

— *Golfe de Bothnie.* Golfe entre la Suède et la Russie, à l'extrémité septentrionale de la mer de Bothnie.

— *Mer de Bothnie.* Bras de la mer Baltique, qui s'avance vers le nord, au-delà de l'archipel d'Abo.

BOTHOA. Géogr. Village de France, chef-lieu de canton, arrondissement de Guingamp, département des Côtes-du-Nord; 2,550 hab.

BOTHOR. s. m. Pathol. Mot arabe, qui signifie Abcès aux narines. Il se disait aussi en général de toutes les tumeurs, surtout de celles qui sont avec solution de continuité. Ce mot est aujourd'hui inusité.

BOTHRIDÈRES. s. m. pl. (ét. gr. βόθριον, petite fosse; δέρη, cou). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des xylophages.

BOTHRIDIE. s. m. (du gr. βόθριον, suçoir). Helmint. Genre de la famille des anorrhynques, qui a pour type le ver ténioïde, qui vit dans l'intestin.

BOTHRIMONE. s. m. (ét. gr., βόθριον, suçoir; μόνος, unique). Helmint. Genre de vers intestinaux, qui a pour type une espèce découverte dans l'intestin d'une espèce d'esturgeon de l'Amérique du Nord.

BOTHRIOCÉPHALE. s. m. (ét. gr., βόθριον, fossette; κεφαλή, tête). Helmint. Genre de vers intestinaux ténioïdes, de la famille des anorrhynques, dont une espèce est parasite du canal intestinal de l'homme; c'est le ténia large, que l'on confond souvent avec le ver solitaire. Il acquiert habituellement trois mètres [...]

BOTHRIOCÈRE. s. m. (ét. gr., βόθριον, fossette; κέρας, corne, antenne). Entom. Genre de la famille des fulgoriens, qui a pour type le bothriocère du Brésil.

BOTHRIOLITHE. s. f. Minér. Variété de borate calcaire.

BOTHRION. s. m. (du gr. βόθριον, petite fosse). Chir. Ulcère creux dans la cornée; il est arrondi, peu profond et peu étendu.

BOTHRIONOPE. s. m. (ét. gr., βόθριον, fossette; πούς, pied). Entom. Genre de coléoptères tétramères, fondé sur quatre espèces de Java.

BOTHRIOPTÈRE. s. m. (ét. gr., βόθριον, fossette; πτερόν, aile). Entom. Genre de coléoptères pentamères de la famille des carabiques.

BOTHRIORHYNQUE. s. m. Entom. Genre d'insectes.

BOTHRIOSPERME. s. m. (ét. gr., βόθριον, fossette, σπέρμα, graine). Bot. Genre de la famille des borraginées, comprenant trois ou quatre plantes herbacées, annuelles ou bisannuelles, indigènes du nord de la Chine. On en cultive plusieurs en Europe.

BOTHROCÉPHALE. adj. des 2 g. (ét. gr., βόθρον, trou; κεφαλή, tête). Helmint. Qui porte des enfoncements sur la tête. || BOTHROCÉPHALES. s. m. pl. Ordre de la classe des subannélidaires, comprenant ceux dont le renflement céphalique est pourvu de fossettes plus ou moins profondes.

BOTHRODENDRON. s. m. Bot. V. BOTRYODENDRON.

BOTHROPS. s. m. Erpét. Genre de serpents. Syn. de Trigonocéphale.

BOTHUS. s. m. Ichthyol. Genre de poissons voisin des pleuronectes.

BOTHWELL. (ét. celt., *both*, éminence; *well*, château). Géogr. Village d'Écosse sur la Clyde, où l'on remarque le château moderne des Douglas, et de belles ruines de l'ancien, autrefois l'une des principales forteresses du pays. A un kilomètre est le pont de Bothwell, célèbre par la défaite des covenanters par le duc de Monmouth, le 22 juin 1679.

BOTHWELL (James Hepburn, comte de). Fut l'assassin de Darnley, époux de Marie Stuart, et cette princesse fut regardée comme sa complice quand on la vit le créer duc d'Orkney quelques mois après et l'épouser ensuite. Poursuivi l'année suivante par les grands seigneurs d'Écosse, il se rendit par mer à Lerwick, et il fit le métier de pirate dans les mers du Nord; mais bientôt attaqué et pris par des vaisseaux danois, il fut jeté dans les donjons du château de Malmay, où il mourut en 1576.

BOTHYE. s. f. Bot. Syn. de Mélastome malabathre.

BOTHYNE. s. m. (ét. gr., βόθυνος, trou, fosse). Entom. Genre de coléoptères pentamères.

BOTHYNODÈRES. s. m. pl. (ét. gr., βόθυνος, trou; δέρη, cou). Entom. Genre de coléoptères tétramères, que l'on divise en deux groupes: le bothynodère mimeux est le type du premier groupe, et le bothynodère blanc le type du second.

BOTIALX. s. m. Se disait autrefois pour baril.

BOTICHE. s. f. Métrol. Sorte de grande bouteille en grès et presque ronde, dont on se sert en Espagne et dans les colonies espagnoles pour mettre de l'huile, du vin, etc.; elle contient trente-deux pintes de Paris.

BOTIN ou **BOTON.** s. m. Bot. Nom arabe du térébinthe.

BOTIUM. s. m. (pr. *bo-ci-om*). Pathol. Nom latin du bronchocèle.

BOTOCOUDI ou **BOTOCOUDO.** Géogr. Nom d'un peuple indien du Brésil qui habite sur les limites de la province de Minas-Geraes. Les Botocoudos sont ainsi nommés d'un ornement de bois, semblable à une large bonde de tonneau (*botoque* en portugais), qu'ils introduisent dans la lèvre inférieure et les lobes inférieurs des deux oreilles, de manière à ce que l'une couvre le menton, et que les autres pendent jusque sur les épaules. Les Botocoudos errent presque continuellement dans les forêts, se nourrissant de gibier et de végétaux. On n'est parvenu à en civiliser qu'une petite partie, les autres sont anthropophages et font entre eux et avec les Brésiliens une guerre continuelle

BOTON. s. m. S'est dit autrefois pour Bouton.

— Bot. V. BOSIN.

BOTONER. v. a. 1re conj. S'est dit autrefois pour Boutonner.

— v. n. S'est dit autrefois pour Bourgeonner.

BOTOR. s. m. Bot. Plante d'Amboine, fort voisine du genre dolic.

— Plante de Madagascar, qui se cultive à l'Ile de France sous le nom de pois carré. On mange ses cosses en vert.

BOTOTHYNUM. s. m. Pathol. Mot qui dans le langage obscur de Paracelse a signifié Flux de maladie.

BOTOU. s. m. Bot. Plante plus connue sous le nom de Pareira-brava.

BOTOUCHANY. Géogr. Ville de Moldavie, où se tiennent les foires les plus fréquentées du pays. Elle fait un commerce très-actif avec la Bukovine, et même avec Leipzig et Brun, en vins, bétail, laine, miel, cire et tabac. Pop. [...]000 hab.

BOTRES ou **DÉSERTES.** s. f. pl. Techn. Forces des tondeurs de draps.

BOTRÈS. Myth. Ayant mangé d'une victime offerte à Apollon, il fut tué par Eugnorus, son père, et Apollon le métamorphosa en un oiseau appelé éropus par les anciens.

BOTRIE. s. f. (mot altéré de βότρυς, grappe). Bot. Arbrisseau grimpant des Indes, à fruits mangeables, et à fleurs disposées en longues grappes.

BOTROBATYS. s. m. Entom. Genre de coléoptères tétramères, fondé sur quatre espèces.

BOTROPHIS. s. m. (ét. gr., βότρυς, grappe,

ὄφις, serpent, par allusion à la forme de l'inflorescence). Bot. Genre de la famille des renonculacées, qui ne comprend que deux espèces, dont l'une, le botrophis rameux, est cultivée dans tous les jardins, et est indigène de l'Amérique septentrionale, où elle habite les montagnes boisées du Canada et de la Floride.

BOTRUSSE. s. f. Nom qu'on donnait autrefois à une sorte de viande épicée.

BOTRYADÉNIE. s. f. (ét. gr., βότρυς, grappe; ἀδήν, glande). Bot. Syn. du genre myriachis.

BOTRYCARPE. s. m. Bot. V. BOTRYOCARPE.

BOTRYCÈRE. s. m. (ét. gr., βότρυς, grappe; κέρας, corne). Bot. Genre de la famille des anacardiacées, qui a pour type une espèce unique du Cap, qui est cultivée dans nos serres tempérées.

BOTRYCHIEN. s. m. (dimin. de βότρυς, grappe). Bot. Genre de fougères, de la tribu des ophioglossées, qui a pour type le botrychien lunaire, croissant dans toute l'Europe, et surtout aux environs de Paris.

BOTRYDINE. s. f. (du gr. βοτρύδιον, petite grappe). Bot. Genre de la tribu des nostocindes. Les plantes de ce genre croissent sur la terre humide et sur les mousses décomposées, sur les coteaux ombragés, parmi les rochers.

BOTRYDION. s. m. (ét. gr., βοτρύδιον, petite grappe). Bot. Syn. de Dasyclade. || Syn. d'Hypogastre. || Syn. de Teloxys.

BOTRYITES. s. m. Alch. Matière en forme de grappe, que les alchimistes retiraient de la partie supérieure de leurs fourneaux.

BOTRYLLACÉS. s. m. pl. V. BOTRYLLAIRES.

BOTRYLLAIRES. s. m. pl. (pr. *bo-tril-lère*). Zooph. Ordre de la classe des tuniciers, qui renferme les animaux de cette classe qui sont toujours réunis, et constituent une masse commune, ils ont pour type le genre botrylle.

BOTRYLLES. s. m. pl. (pr. *bo-tri-le*). Zooph. Genre d'animaux mollusques, sans coquilles, agrégés et fixés.

BOTRYLLIDES. s. m. pl. Syn. de Botrylliens.

BOTRYLLIENS. s. m. pl. Zooph. Famille d'ascidies composées, comprenant les deux genres botrylles et botrylloïdes.

BOTRYLLOÏDE. adj. (du fr. *botrylles*, et du gr. εἶδος, forme). Qui est de la nature des botrylles. || BOTRYLLOÏDES. s. m. pl. Zooph. Genre de botrylles, dont les cloaques se continuent dans la masse commune qui les soutient sous la forme de canaux intérieurs de chaque côté desquels les individus se trouvent rangés en séries linéaires.

BOTRYOCARPE. s. m. (ét. gr., βότρυς, grappe; καρπός, fruit). Bot. Genre de la famille des algues, qui a pour type la délessérie botryocarpe. || Sous-genre synonyme de la section des ribésies.

BOTRYOCÉPHALES. s. m. pl. Helmint. Genre de vers intestinaux, dont l'espèce la plus souvent observée est celle que l'on trouve dans les intestins de l'homme.

BOTRYOCHÈTE. (ét. gr., βότρυς, grappe; χαίτη, chevelure). Myth. Dieu à la chevelure ornée ou formée de grappes de raisin. Surnom de Bacchus.

BOTRYODENDRON. s. m. (ét. gr., βότρυς, grappe; δένδρον, arbre). Bot. Genre de la famille des araliacées, qui ne comprend que deux espèces, découvertes dans l'île de Norfolk et dans celle de Taïti.

BOTRYOGÈNE. s. m. (ét. gr., βότρυς, grappe; γένος, naissance). Minér. Sulfate de fer rouge qu'on trouve en concrétions dans les mines de Fralsban en Suède.

BOTRYOÏDE. adj. des 2 g. (ét. gr., βότρυς, grappe de raisin; εἶδος, ressemblance). Hist. nat. Qui a la forme des grains disposés comme ceux d'une grappe de raisin.

— Minér. Se dit d'un minérai ayant la forme de grains qui imitent une grappe de raisin par leur disposition. Chaux boratée siliceuse botryoïde.

— Bot. Se dit d'une plante cryptogame, la lépraire botryoïde, qui a ses globules disposés presque en forme de chapelet.

— Zooph. Se dit d'une éponge rameuse, dont les lobules sont ovales et diffus.

— s. m. pl. Genre d'oursins.

BOTRYOLITHE. s. f. (ét. gr., βότρυς, grappe de raisin; λίθος, pierre). Minér. Un des noms de la dotolithe concrétionnée.

BOTRYOPTÉRIS. s. m. (ét. gr., βότρυς, grappe, πτέρις, fougère). Bot. Genre synonyme d'Helminthostachys.

d'insectes établi aux dépens des botryocéphales.

BOTRYOSPORE. s. m. Bot. Syn. de Stachylide.

BOTRYPE. s. m. Bot. Genre de fougères plus connu sous le nom de botrychiens.

BOTRYS. s. m. Bot. Plante annuelle, aromatique, espèce de patte d'oie ou d'ansérine, qui possède des propriétés stimulantes très-énergiques. || On donne aussi quelquefois ce nom à l'ansérine du Mexique. || Espèce de germandrée.

BOTRYTE ou **BOTRYOÏDE**. s. f. (du gr. βότρυς, grappe). Alchim. Espèce de cadmie brûlée qui ressemble à une grappe de raisin. || Pierre précieuse.

BOTRYTELLE. s. f. (du gr. βότρυς, grappe). Bot. Genre formé sur une variété de l'ectocarpe siliculeux.

BOTRYTIDE. s. f. Bot. Genre de moisissures.

BOTRYTIDÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une botrytis. || BOTRYTIDÉES. s. f. pl. Tribu de l'ordre des mucédinées, qui a pour type le genre botrytis.

BOTRYTIS. s. m. (du gr. βότρυς, grappe). Bot. Genre de champignons qui croissent sur les matières animales ou végétales en fermentation.

— Minér. Calamine artificielle.

BOTTA. (Joseph-Guillaume). Célèbre historien italien, né en 1776, mort en 1837, figure au premier rang des écrivains contemporains. La grâce et l'intérêt de sa narration l'ont fait comparer à Tite-Live, à l'école duquel il se rattache. Ses principaux ouvrages sont : *Histoire de la guerre de l'indépendance de l'Amérique*; *Histoire d'Italie de* 1784 *à* 1813; *Histoire d'Italie jusqu'en* 1789, pour faire suite à celle de Guichardin.

BOTTAGE. s. m. Cout. Droit prélevé autrefois par l'abbaye de Saint-Denis sur tous les bateaux qui passaient sur la Seine, depuis le 9 octobre jusqu'au 30 novembre.

BOTTALLA (Jean-Marie). Peintre italien, né en 1613, mort en 1644, parvint à imiter si bien le style de Raphaël, qu'on le surnomma Raphaellino.

BOTTANNE ou **BOTANE**. s. f. Comm. Sorte d'étoffe de fabrique étrangère, dont il se faisait un assez grand commerce à Lyon.

BOTTE. s. f. (du celt. *bottel*, botte, faisceau, ou *bott*, broussailles). Assemblage de plusieurs choses de même nature liées ensemble. Botte de paille. Botte de foin. Mettre du foin en bottes. Lier des bottes. Bottes d'échalas. Bottes d'allumettes. Bottes de raves. Bottes d'asperges. Botte de céleri. Bottes d'ognons.

— Bot. Amas de fleurs et de fruits disposés en gros paquets. Les fleurs du millet naissent par bottes. Dans ce cas, il vaut mieux dire *en panicule*; mais ce mot ne convient point aux racines, qui, étant rassemblées plusieurs ensemble, sont dites Racines en botte. *Les racines de cette plante naissent en botte*. Leur assemblage forme une espèce de botte, de paquet.

— Comm. Petits rouleaux qui pendent à l'étalage de quelques marchands. || *Botte de soie*. Assemblage de plusieurs écheveaux de soie liés ensemble. Une botte de soie. Marchand de soie en bottes. || *Botte de chanvre*. Paquet de chanvre du poids de 75 kilogr. || *Botte de mouchoirs*. Paquet de mouchoirs des Indes qu'on vend au Caire. || *Botte de parchemin*. Cahier de 36 feuilles de parchemin liées ensemble. || *Botte de bordures*. Une douzaine de feuilles de hêtre liées ensemble et préparées pour les boisseliers. || *Botte de seaux*. Paquet de six corps de seaux tels qu'ils sortent de la forêt, et de la première main.

— Se dit encore familièrement d'une grande quantité de plusieurs choses. Une botte de lettres. Une botte de paperasses. J'ai une botte de papiers à examiner.

— Syn. comp. BOTTE. PAQUET. *Botte*, assemblage un peu considérable de choses de même nature, destinées au même usage, et liées ensemble dans un certain ordre. *Paquet*, assemblage de plusieurs choses de même nature ou de nature différente, attachées ou enveloppées sans ordre ou avec ordre, et destinées à des usages différents.

BOTTE. s. f. (du celt. *botés*, *bottas*, soulier : plur. *botesen*, formé de *bot*, pied, et de *tech* ou *tés*, cacher). Chaussure de cuir qui recouvre le pied, une partie de la jambe, et quelquefois même une partie de la cuisse. Les bottes étaient inconnues aux anciens, et l'usage ne s'en est introduit que dans nos temps modernes. Elles varient singulièrement pour la forme, la dureté, et le cuir qu'on choisit pour les préparer. C'est une chaussure moins désavantageuse que les souliers : d'abord, elles protégent mieux le pied contre l'humidité; ensuite, elles mettent la jambe à l'abri des injures extérieures; en outre, les pieds s'y tiennent plus à l'aise, moins gênés que dans les souliers, pourvu qu'on ait soin de ne pas les choisir trop étroites à la hauteur du mollet, et qu'elles soient d'un cuir souple. De grosses bottes. Bottes fortes. Bottes molles. Bottes de cavalerie. Bottes de hussard, de cuirassier. Bottes à l'anglaise, à la russe, à la hussarde, à l'écuyère. Bottes à genouillère. Bottes à revers. Le revers, la tige, le pied, la semelle, le talon d'une botte. Bottes de vache.

de campagne. Bottes de chasse. Bottes de courrier, de postillon. Bottes noires, jaunes, rouges. Une paire de bottes. Remonter, ressemeler des bottes. Essayer des bottes. Mettre ses bottes. Être en bottes. Ôter ses bottes. On prend ordinairement des bottes pour monter à cheval. Bottes à éperons. Cirer des bottes. Autrefois on graissait les bottes au lieu de les cirer. Charles VII, roi de France, était si pauvre à son avénement au trône, qu'un bottier ne voulut pas lui faire crédit d'une paire de *bottes* qu'il lui avait envoyée. (Mézer.) Conrad II, élu roi d'Allemagne, était d'une libéralité peu commune : un gentilhomme ayant perdu une jambe à son service reçut de lui autant de pièces d'or qu'il pouvait en entrer dans sa *botte*. (Improv. fr.) Don Carlos était d'une humeur si bizarre, que son cordonnier lui ayant fait des *bottes* trop étroites, il les fit mettre en pièces et fricasser, puis il força le malheureux bottier à les manger. (Encyclopediana.) Les *bottes* trop serrées, et d'un cuir trop ferme, empêchent la jambe de se développer, et durcissent singulièrement les parties sur lesquelles elles pressent. (Rostan.)

— Relativement à leur forme, on en distingue cinq espèces principales : 1° les *bottes à la française* ou *à l'écuyère*, dont la tige est molle, aussi large du haut que du bas, et qui se termine par une large genouillère dans laquelle le genou se trouve engagé; 2° les *bottes demi-fortes*, qui ne diffèrent des précédentes que parce qu'elles sont d'un cuir plus dur et enduit d'une matière résineuse; 3° les *bottes fortes*, telles que celles qui servent aux postillons, et qui, par leur épaisseur et leur solidité, sont incapables de se fléchir dans aucun sens; 4° les *bottes à la hussarde*, dont la tige, médiocrement épaisse, présente autant de largeur partout, et porte quelquefois des plis sur le cou-de-pied; 5° les *bottes à l'anglaise* ou *à revers*, qui, plus étroites vers le bas de la jambe, s'élargissent au mollet, où elles sont recouvertes d'une pièce de cuir surajoutée et diversement colorée. A ces différentes espèces on peut encore ajouter les *bottes de cureurs d'égouts*, qui enveloppent même la cuisse.

— Fam. *Prendre la botte*. Se mettre en état de monter à cheval et de partir. Cette phrase à vieilli.

— Fam. *Où va la botte?* Où allez-vous? Vieux.

— Fig. et fam. *Prendre ses bottes de sept lieues*. Se disposer à marcher, à voyager rapidement, par allusion au personnage de l'ogre, dans le conte du *Petit Poucet*.

— Prov. *Il y a laissé ses bottes*. Il n'en est pas revenu, il y est mort. Ce proverbe vient de ce que autrefois il n'y avait que les nobles ou chevaliers qui allassent à la guerre avec des bottes, et que souvent ils ne revenaient pas de ces expéditions dangereuses.

— Fam. *Acculer la botte de quelqu'un*. Lui faire des révérences, des soumissions.

— Prov. et fig. *Graisser ses bottes*. Se préparer à partir pour un voyage; et, dans un sens plus figuré, se disposer à mourir. Cet homme est plus malade qu'il ne pense; il faut qu'il graisse ses bottes. || *Graissez les bottes d'un vilain, il dira qu'on les lui brûle*. Un avare, pour se dispenser de la reconnaissance, se plaint même des services qu'on lui rend; et, dans un sens plus étendu, on ne reçoit ordinairement que des reproches ou des marques d'ingratitude pour les services qu'on rend à un malhonnête homme. || *Mettre du foin dans ses bottes*. Amasser beaucoup d'argent dans un emploi, y bien faire ses affaires, par allusion au temps où l'on portait des souliers d'autant plus longs qu'on était d'un rang plus distingué. Un grand seigneur était alors obligé de remplir le vide de ses souliers ou de ses bottes avec du foin ou de la paille.

— Fam. *Je ne m'en soucie non plus que de mes vieilles bottes*. Je ne m'en soucie nullement.

— Prov. et fig. *A propos de bottes*. Sans motif raisonnable, hors de propos. Il dit des injures à propos de bottes. Il se fâche à propos de bottes. On attribue l'origine de ce proverbe à un seigneur de la cour de François Ier qui, venant de perdre un procès considérable, dit au roi que la cour l'avait débotté. (Il avait été débouté, en latin barbare *debotare*.) Le roi rit de cette plaisanterie, et réforma l'usage de plaider en latin, ce qui excita le mécontentement des praticiens, qui crurent faire une grande critique de l'ordonnance, en disant qu'elle était venue *à propos de bottes*.

— Un jeune officier fit un jour une application assez heureuse de cette locution. Ayant paru dans une revue sans avoir ses bottes, son général après le lui avoir reproché, ajouta : Que diriez-vous si je vous envoyais aux arrêts? — Je dirais, mon général, que vous m'y envoyez *à propos de bottes*.

— *Ordre de la botte*. Hist. Ordre militaire qui fut établi à Venise vers le milieu du XVIe siècle.

— Manég. Morceau de cuir qu'on attache à un cheval à l'endroit où il se coupe. || *Serrer la botte*. Serrer les jambes contre les flancs du cheval pour l'exciter à avancer. || *Ce cheval va à la botte*. Il se défend du cavalier qui le monte, en tâchant de le mordre à la jambe.

— Fig et fam. *C'est un homme à qui il ne faut pas trop se jouer, il va d'abord à la botte*. Il est accoutumé à faire des réponses piquantes aux plaisanteries les plus douces. Cette phrase [illegible]

— Techn. Espèce de petit marchepied attaché au brancard des berlines, sur lequel on appuie le pied pour monter. || Marchepied à l'aide duquel on montait dans un carrosse; on ne l'a conservé que dans quelques carrosses de cérémonie, où il est environné d'un cuir qui garantit contre la boue. || Manuf. s. m. pl. Espèce de forces pour donner la dernière tonte au droguet.

— Fig. et fam. Se dit de la terre qui s'attache aux pieds, à la chaussure, quand on marche dans un terrain gras et humide, et de la neige qui s'attache de la même manière aux talons des souliers. Ce terrain est si gras, qu'on ne peut s'y promener sans en rapporter des bottes.

— Partie d'une manche fermée qui est la plus voisine du poignet.

— Métrol. Mesure italienne de capacité pour les liquides. La botte contient 16 barils. || La botte de Sicile renferme 32 barils. || En Angleterre, la botte contient 504 pintes de Paris; en Portugal, elle est de 67 à 68 veltes; celles d'Espagne ne sont pas aussi grandes. || Se dit à Aix d'une tonne d'huile qui contient de 550 à 600 kilogr. || Autrefois, Outre de cuir, plus large par le haut que par le bas, renfermant du vin ou d'autres liquides. Une botte de cidre, une botte de vin d'Espagne.

— Art milit. *Botte* ou *botte de banderole de drapeau*. Douille fermée d'un côté par un fond, et destinée à recevoir et à supporter l'extrémité inférieure de la hampe du drapeau. || La *botte à étendard* et la *botte à lance* ne diffèrent de la botte à drapeau qu'en ce qu'elles sont attachées à l'étrier de droite de la selle.

— Mar. Nom général de toutes les futailles qu'on embarque, lorsqu'elles contiennent plus d'une barrique. || *En botte*. Se dit des futailles en fagots. Des embarcations démontées sont en bottes, réunies en faisceau. On conserve des pièces à l'eau en bottes dans leurs cercles de fer; des membres de canots, etc. || Tuyaux de plomb des lieux d'aisance, qu'on nomme aussi *chausses de bouteilles*.

— Chass. Large collier de cuir avec lequel on mène le limier au bois. || *Avaler la botte au limier*. Lui ôter son collier pour le laisser aller en liberté. Le limier *avale la botte* lui-même, lorsqu'il s'en débarrasse en la faisant passer par-dessus les oreilles. || Étui suspendu par une bricole, où se porte le fusil quand on chasse à cheval.

— Agric. Nom vulgaire du charançon du blé.

— Se disait autrefois pour Crapaud.

— Escr. s. f. Coup que l'on porte avec un fleuret, ou avec une épée, à celui contre qui l'on se bat. Porter une botte. Allonger une botte. Parer une botte. Esquiver une botte. Une botte franche. Serrer la botte. Botte marquée. Botte diguée. || *Botte secrète*. Manière particulière de porter un coup d'épée à son adversaire. || *Appuyer la botte*. Appuyer le fleuret sur le corps de son adversaire après l'avoir touché.

— Fig. et fam. *Pousser, porter une botte à quelqu'un*. Lui faire une demande indiscrète, embarrassante, ou une objection pressante, une attaque imprévue. Elle lui a porté une botte à laquelle elle ne s'attendait pas. On l'a attaqué sur le paradoxe qu'il avançait, et on lui a porté de rudes bottes.

— Desservir quelqu'un par des discourt ou par des actions qui lui nuisent. On lui a porté une vilaine botte, une terrible botte, en révélant ce fait au ministre. Il ne sut comment parer cette botte.

BOTTÉ, ÉE. part. pass. du v. Botter. S'emploie aussi adjectiv. Vous êtes bien botté. Les Chinois sont toujours *bottés*, et lorsqu'on leur rend visite, si par quelque accident ils se trouvaient sans bottes, ils font attendre les gens pour les aller prendre. (Trév.)

— Prov. et fig. *C'est un singe botté, il a l'air d'un singe botté*. C'est un homme petit, mal fait, embarrassé dans son accoutrement.

— On appelait autrefois *un vilain botté* un homme de ville qui avait des bottes, parce qu'autrefois il n'y avait que les nobles allant à la guerre qui pouvaient en porter.

— Fig. Il faut être toujours *botté* et prêt à partir. (Montaigne.)

BOTTEAU. s. m. Petite botte de foin.

BOTTELAGE. s. m. Agric. Action de lier en bottes du foin, de la paille, etc. Le bottelage coûte tant le cent.

— Techn. Opération qui consiste à redresser les verges de fer, et à les serrer par des liens

BOTTELÉ, ÉE. part. pass. du v. Botteler. S'empl. adjectiv. Foin bottelé, paille bottelée.

BOTTELER. v. a. 1re conj. Dans ce verbe on double la lettre *l* dans tous les temps où elle est suivie d'un *e* muet. *Je bottelle, tu bottelles, il bottelle, nous bottelons. Je bottelai. Je bottellerai. Que je bottelle, que nous bottelions. Que je bottelasse*, etc. Lier en bottes. Botteler du foin. Botteler de la paille. Botteler des raves, des asperges, etc.

— S'emploie aussi absol. Vous ne savez pas botteler.

— SE BOTTELER. v. pron. Être bottelé. Cette paille se bottelle difficilement.

BOTTELETTE. s. f. (dimin. de *botte*). Écon. rur. Petite botte de foin, de paille, etc.

BOTTELEUR, EUSE. s. Celui, celle qui [illegible] botteleurs.

BOTTELOIR. s. m. Agric. Instrument qui sert à réunir les asperges en bottes d'égale dimension.

— Autre instrument que l'on emploie pour faire le bottelage du foin, etc.

BOTTER. v. a. 1re conj. Pourvoir quelqu'un de bottes, lui faire des bottes. Botter un régiment de cavalerie. Quel est le cordonnier qui vous botte?

— Mettre des bottes à quelqu'un. Venez me botter.

— S'emploie aussi absol. Ce cordonnier botte bien, botte mal.

SE BOTTER. Mettre ses bottes soi-même. Bottez-vous promptement, et montez à cheval. Je vais me botter.

— *Cet homme se botte bien, se botte mal.* Cet homme porte ordinairement des bottes bien faites, mal faites.

— Fig. et fam. Amasser beaucoup de terre ou de neige autour de ses pieds, en marchant dans un terrain gras et humide ou couvert de neige. On ne saurait se promener dans ce jardin qu'on ne se botte. Dans ce sens on dit aussi, qu'un cheval se botte.

BOTTERIE. s. f. Atelier, boutique de bottier. || Art du bottier. || Commerce de bottier. La botterie va mal aujourd'hui. || Magasin où l'on serre les bottes militaires.

BOTTIÉENS. s. m. pl. Hist. anc. Habitants d'une ancienne colonie d'Athènes.

BOTTIÉIES. s. f. pl. Hist. anc. Fêtes célébrées par les Bottiéens pour éterniser le souvenir de leur origine.

BOTTIER. s. m. Cordonnier qui fait des bottes ou des bottines.

BOTTIÈRE. s. f. Femme d'un bottier.

BOTTIFIER (SE). v. pron. Mettre ses bottes.

Le jeudi se *bottifièrent*,
Et pour faire accord s'en allèrent.
(Courrier burlesq. de Paris.)

BOTTILLON. s. m. (pr. *bo-ti-i-on*). Econ. rur. Petite botte de racines ou d'herbes que l'on apporte au marché.

BOTTINE. s. f. (dimin. de *botte*). Petite botte d'un cuir fort mince, qui couvre le pied et les chevilles jusqu'au mollet, où elle se termine; elle était déjà en usage chez les acteurs et les guerriers romains. Les anciens portaient aussi à l'armée des bottines ouvertes ou des plaques de métal qui protégeaient le devant de la jambe, et s'attachaient par derrière, comme celles de carton qu'on emploie encore aujourd'hui pour se mettre à l'abri de la trop grande ardeur du feu des cheminées. Ces bottines, appelées par les Grecs *cnemides*, furent appelées *jambarts* dans le moyen âge, et elles étaient presque toujours faites de cuir; il y en avait cependant de cuivre et d'étain, de fer, et même d'argent.

— Chir. Certaines chaussures, semblables à de petites bottes, qui sont munies de courroies, de ressorts et de boucles, et qui servent à corriger les vices de conformation du pied ou de la jambe. Les pieds de cet enfant se contournent, il faut lui mettre des bottines.

— Techn. Nom que les boyaudiers donnent à des pièces de cuir qu'ils attachent au-dessus du coude-pied quand ils travaillent les boyaux, afin d'empêcher l'eau et l'ordure de pénétrer dans leurs souliers.

BOTTIONÉE. s. f. Bot. Syn. de Trichopétale.

BOTUA. s. f. Bot. Plante médicinale, plus connue sous le nom de *pareira brava*.

BOTUS. s. m. Chim. Syn. de Cucurbite.

BOTYDES. s. m. pl. Entom. Tribu de lépidoptères nocturnes, appartenant à la famille des pyraliens.

BOTYS. s. m. Entom. Genre de papillons nocturnes, dont les chenilles se tiennent cachées dans l'intérieur des feuilles, qu'elles roulent en cornet, et où elles se changent en chrysalides. La plupart des botys à l'état parfait se trouvent dans les prairies et dans les endroits ombragés et humides, quelques-uns seulement préfèrent les lieux secs et élevés.

BOTYTES. s. m. pl. Entom. Groupe de lépidoptères nocturnes, de la tribu des botydes et de la famille des pyraliens.

BOTZARIS. Famille grecque, originaire de la tribu des Souliotes. Les membres les plus célèbres de cette famille sont : Georges, qui commanda les Souliotes dans leurs premières guerres contre Ali-Pacha; Marc, qui, en 1820, se rendit assez redoutable pour forcer les Turcs à traiter avec lui d'égal à égal, et à conclure un armistice, bientôt rompu, ce qui lui fournit l'occasion de se distinguer par de nouveaux succès, mêlés de quelques revers. Il fut tué en 1823, à l'âge de 23 ans.

BOTZEN. Géogr. Ville du Tyrol que l'on appelle aussi Botzano. Elle est renommée pour la bonté de ses vins et pour ses foires, qui attirent un grand nombre d'Allemands, de Suisses et d'Italiens; 8,000 hab.

BOU. s. m. Bot. Sorte de thé. || Nom vulgaire du figuier sauvage, dans quelques parties méridionales de la France.

BOUAICHELLE. s. f. Se disait autrefois pour Jeune fille. || Servante.

[illegible]

sur les côtes de la Jamaïque à des mousses qui servaient de chirurgiens sur les bâtiments des anciens flibustiers.

BOUARD. s. m. Techn. Sorte de marteau dont on se servait autrefois pour [illegible]arder les monnaies.

BOUARDÉ, ÉE. part. pass. du v. Bouarder. S'emploie aussi adjectiv.

BOUARDER. v. a. 1re conj. Techn. Frapper avec le bouard.

BOUATE. s. m. Bot. Plante des Indes, dont toutes les parties ont une très grande amertume. On s'en sert en médecine pour la guérison des fièvres.

BOUAYA. s. m. Ichthyol. Poisson des îles Moluques, d'un fort bon goût, qui vit assez longtemps hors de l'eau.

BOUAYE. (pr. *boué*). Géogr. Chef-lieu de canton, arrond. de Nantes (Loire-Inférieure); 1,300 hab.

BOUBAK. s. m. Mamm. Quadrupède de Pologne, espèce de marmotte.

BOUBIL. s. m. (ét. angl., *booby*, fou). Ornith. Subdivision du genre des fous.

BOUBIL. s. m. Ornith. Oiseau aquatique de l'Amérique. || Oiseau de la Chine, du genre merle.

BOUBON. s. m. S'est dit autrefois pour Bubon, tumeur. V. BUBON.

BOUBOU. s. m. (ét. mal., *boubou*, nom générique des coucous à Sumatra). Ornith. Genre formé sur une espèce de la famille des coucous, habitant Java et Sumatra.

BOUBOUT ou **BOULBOUL.** s. m. Ornith. Nom vulgaire de la huppe.

BOUBOULER ou **BUBULER.** v. n. 1re conj. (du lat. *bubo*, hibou). Crier à la manière du hibou.

BOUC. s. m. (ét. lat. barb., *buccus*). Mamm. Animal à cornes, qui est le mâle de la chèvre. On ne lui donne ce nom que lorsqu'il est parvenu à l'âge adulte. L'odeur désagréable du bouc est passée en proverbe, et cette odeur s'étend à sa chair comme à sa peau. Cependant, en Espagne, pour transporter le vin, on se sert d'outres de peau de bouc. La chair du bouc est dure et difficile à digérer. Bouc puant. Une peau de bouc. Les cornes d'un bouc. La barbe d'un bouc. Du plus habile chantre un *bouc* était le prix. (Boil.)

L'époux voluptueux de ce troupeau lascif,
Le *bouc* suit avec peine et traîne un pas tardif.
(Rosset.)

— *Puer comme un bouc.* Sentir très-mauvais. || *Lascif comme un bouc.*

— Bien que ce mot ne puisse figurer dans la haute poésie et dans le discours oratoire, on peut s'en servir quand on sait le placer à propos. Racine s'en est servi dans Athalie :

Quel fruit me revient-il de tous vos sacrifices?
Ai-je besoin du sang des *boucs* et des génisses?
(Racine.)

— Prov. *Si la barbe le sens accuse, bouc et chèvres moult sages sont.* || *Rarement est et peu souvent vieux bouc sans barbe.*

— Par extens. Peau de bouc pleine d'huile ou de vin. Un bouc d'huile. Un bouc de vin.

— Fig. Homme malpropre et puant.

— Fig. et fam. *Barbe de bouc.* Barbe d'un homme, lorsqu'il n'en a que sous le menton. Il a une barbe de bouc, une vraie barbe de bouc.

— Par extens. La personne même qui porte cette sorte de barbe. *Les vilaines barbes de bouc* sont toujours en querelle. (D'Ablanc.)

— Pêch. Mâle du spare mendole et du boulerot qui ont la chair mauvaise et d'une odeur désagréable.

— Dans la Bible, *Bouc émissaire.* Bouc que l'on chassait dans le désert, après l'avoir chargé des malédictions qu'on voulait détourner de dessus le peuple. V. AZAZEL.

— Se dit figur. et fam. en parlant d'un homme sur lequel on fait retomber les torts des autres. Ils l'ont pris pour leur bouc émissaire.

— Dans l'Evangile, les boucs signifient les méchants, les réprouvés. Au jour du jugement, Jésus-Christ séparera les agneaux, les brebis d'avec les boucs. Il séparera les bons d'avec les méchants, les élus d'avec les réprouvés. Si Jésus-Christ paraissait dans ce temple pour nous juger, pour faire le terrible discernement des *boucs* et des brebis. (Mass.)

Quand Dieu viendra juger les vivants et les morts,
Et des humbles agneaux, objet de sa tendresse,
Séparera des *boucs* la troupe pécheresse. (Boil.)

— Myth. Les boucs étaient en grande vénération chez les habitants de Mendès, en Egypte. En général, les Egyptiens n'immolèrent jamais de boucs, parce qu'ils représentaient leur dieu Pan avec la face et les jambes de bouc. Sous le symbole de cet animal, ils croyaient adorer le principe de la fécondité de toute la nature, exprimée par le dieu Pan. Chez les Grecs, on immolait le bouc à Bacchus, comme destructeur des vignes. Le bouc était une monture assez ordinaire à Vénus, surtout à la Vénus populaire; et la Vénus marine allait sur les ondes portée par un bouc marin. En France, on croyait autrefois que le bouc servait de monture aux sorcières lorsqu'elles se rendaient au sabbat, et que le diable s'y faisait adorer sous la forme d'un bouc.

[illegible] que prirent les seize Zurichois qui se signalèrent dans la guerre de Zurich contre les cantons confédérés, de 1442 à 1450.

— Astron. Nom donné, dans quelques anciens catalogues, à la constellation du Capricorne, et quelquefois à la belle étoile de la Chèvre.

— Hydraul. Poulie garnie de cornes de fer, qui fait monter et descendre une chaîne sans fin. || Dans une grosse forge, grande roue à eau traversée par un arbre qu'elle fait mouvoir.

BOUC. Géogr. Ile située dans le département des Bouches-du-Rhône, au point où l'étang de Caracte communique avec la Méditerranée.

BOUCACHARD. s. m. Chanoine régulier réformé, ainsi appelé de la maison de Boucachard, où commença cette réforme.

BOUCAGE. s. f. Bot. Plante ombellifère, qui produit l'anis vert, dont on se sert en médecine, dans la confection de plusieurs liqueurs et de quelques pâtisseries. En Italie, on en met quelquefois dans le pain. On extrait de l'anis, par distillation, une eau et une huile blanche, possédant les mêmes propriétés que l'anis, et servant aux mêmes usages. On peut aussi tirer, par expression, de l'anis, une huile verdâtre d'une forte odeur, douée des mêmes propriétés que la blanche, mais moins énergique et moins pure. || Cette plante est aussi connue sous les noms de Boucqueline, persil de bouc, pimpreneile saxifrage, pimprenelle blanche.

BOUCAHU. adj. Se disait autrefois d'une personne qui n'avait pas dansé au bal. Elle a été boucahu.

BOUCAIGE. s. f. Cout. Redevance sur les vignes qui ne sont pas tenues en fiefs.

BOUCAN. s. m. (rad. *bouc*; les bouquetins ayant été les premiers animaux fumés de cette manière). Lieu où les sauvages d'Amérique fument leurs viandes.

— Gril de bois sur lequel ils les fument et les font sécher.

— Bâti de la claie rempli de fumée, pour faire la cassave, ou la farine que l'on tire de la racine de manioc.

— En quelques ports de Normandie, on disait d'un lieu où il fume beaucoup, C'est un vrai boucan. Il y fume comme dans un boucan.

— Art culin. *Boucan de tortue.* Préparation que l'on fait subir à la tortue pour l'assaisonner et la faire cuire en forme de pâté.

— Lieu de débauche. En ce dernier sens, c'est un terme bas et malhonnête.

— Pop. Bruit, vacarme. En apprenant cette nouvelle, il fit un boucan! C'est un boucan à ne pas s'entendre.

— S'emploie aussi adjectiv. *Bois boucan.* Bois vieux, vermoulu.

BOUCANÉ, ÉE. part. pass. du v. Boucaner. S'empl. adjectiv. Il venait de quitter la natte où figuraient encore les bananes *boucanées* pour le repas, quelques herbes cuites et des crabes. (Rog. de Beauv.) On a trouvé que ces filets de poissons ainsi *boucanés* étaient d'un goût si exquis, qu'on les mange habituellement sans les faire cuire et sans autre préparation culinaire. (Néo-phys. du goût.)

BOUCANER. v. a. 1re conj. (rad. *bouc*). Préparer, faire sécher de la viande ou du poisson à la manière des sauvages de l'Amérique, c'est-à-dire, en les exposant longtemps à la fumée. Quand les Hurons ou les Canadiens sauvages arrivent de la chasse, ils écorchent les bêtes qu'ils ont rapportées, ils en décharnent les os, ils en coupent les chairs par aiguillettes plus ou moins longues, qu'ils placent sur des tables et qu'ils assaisonnent avec du sel et quelques herbes de leur pays. Le lendemain, ils placent ces chairs découpées sur un gril de bois de fer, qu'ils élèvent au-dessus de leur feu. On y entretient beaucoup de fumée, et pour la rendre plus épaisse, on y fait brûler toutes les peaux et tous les ossements de ces animaux. Cette opération ne s'applique en France qu'à la préparation des jeunes lamproies et des petites anguilles. Boucaner de la viande.

— Fumer de la cassave.

— *Boucaner des cuirs.* Les préparer à la manière des sauvages, en les exposant à la fumée.

— Pop. Vexer.

— v. n. Aller à la chasse des bêtes sauvages ou autres bêtes, pour en avoir les cuirs.

— Répandre beaucoup de fumée.

— Pop. Faire du vacarme.

— Fréquenter les maisons de débauche. C'est un infâme qui ne fait que boucaner. Ce terme est bas et déshonnête.

— Se disait autrefois pour, Faire la grimace. || Perdre son temps.

— SE BOUCANER. v. pron. Être boucané. Ces cuirs, ces viandes se boucanent facilement.

BOUCANIER. s. m. (rad. [illegible]) Celui qui va à la chasse des bœufs sauvages.

— Sauvage d'Amérique qui [illegible]ne les viandes.

— Se disait autrefois particulièrement de certains pirates d'Amérique, connus aussi sous le nom de flibustiers. C'étaient des aventuriers français qui, vers la fin du XVIe siècle, allèrent s'établir dans l'île Saint-Domingue, dont les Espagnols étaient déjà en possession, et y vécurent pendant longtemps en exerçant la piraterie, et en chassant des bœufs sauvages dont

[illegible]

rope. Les Espagnols ayant tué les animaux qui faisaient le principal objet de leur commerce, ils n'en revinrent pas moins dans l'île, et y formèrent des établissements. La France les reconnut et leur envoya un gouverneur en 1665.

— Par extens. Mousquet d'une très-grande longueur et d'une grande portée, dont se servent les boucaniers dans leurs chasses.

— *Demi-boucanier.* Fusil qui tient le milieu entre le fusil ordinaire.

— Celui qui boucane les cassaves.

— S'est dit autrefois pour Vieux.

— Autrefois, Homme qui fréquentait les maisons de prostitution.

— S'empl. aussi adjectiv. Fusil boucanier.

BOUCARD. s. m. Chim. Soude ordinaire.

BOUCARDE ou **BUCARDE.** s. f. (ét. gr., βοῦς, bœuf; καρδία, cœur). Conchyl. Coquilles bivalves, désignées aussi sous le nom de Cœur de bœuf.

BOUCARDITES. s. f. pl. Conchyl. foss. Nom que l'on donnait autrefois aux bucardes, aux isocardes, aux arches, aux tridacnes, et en général aux coquilles bivalves fossiles dont les sommets sont écartés.

BOUCARÈS. s. m. (pr. *bou-ka-rèss*). Sorte de raisin appelé aussi Bourguignon noir.

BOUCARO. s. m. Techn. Espèce de terre odorante et rougeâtre, qui vient des Indes, et dont on fait différents vases, tels que des pots, des théières, etc. On dit aussi Barros.

BOUCASSIN. s. m. Comm. Etoffe de coton dont on fait des doublures.

— Mar. Sorte de toile, peinte en bleu ou en rouge, pour doubler les tendelets des galères.

BOUCASSINÉ, ÉE. adj. Comm. Se dit des toiles qui imitent le boucassin.

BOUCAUT. s. m. (ét. celt. *bouc*, *boch*, embouchure). Tonneau, futaille grossièrement faite, qui sert à renfermer certaines marchandises sèches. Un boucaut de sucre, de riz, de tabac. Un boucaut de morue.

— Comm. Contenance d'une peau de bouc.

— Marchandise contenue dans un vaisseau appelé boucaut.

— Mar. Se disait autrefois pour l'entrée d'un port. || *Etre au boucaut.* Se dit encore à Bayonne, d'un bâtiment qui est au bas de l'Adour.

BOUCCANÈGRE. s. m. Ichthyol. Nom qu'on donne, dans les Antilles, au spare pagel.

BOUCEL A ÉPÉE. s. m. Pêch. Ancien instrument, que l'on ne connaît plus aujourd'hui.

BOUCELLE. s. f. (du lat. *bucca*, bouche). Se disait autrefois pour Petite bouche.

BOUC-ESTAIN. s. m. Mamm. Nom du bouquetin.

BOUCHAGE. s. m. Techn. Terre détrempée dont on se sert dans certaines forges pour la coulée. || Ce qui sert à boucher une ouverture.

BOUCHAIN. (ét. celt., *boch*, embouchure; *in*, île; ville située dans une île, à l'embouchure du Sancer dans l'Escaut.) Géogr. Chef-lieu de canton, arr. de Douai (Nord); 3,900 habitants.

BOUCHARDE. s. f. Techn. Outil de fer, de bon acier par le bas, et fait en plusieurs pointes de diamant, dont se servent les sculpteurs en marbre et les tailleurs de pierre. Travailler avec la bouchardé. On frappe sur la boucharde avec la masse.

BOUCHARI. s. m. Ornith. Nom vulgaire de la pie-grièche grise.

BOUCHAUX. s. m. pl. Eaux et for. Nom des ventes qui se faisaient par pieds d'arbres.

BOUCHE. s. f. (ét. lat., *bucca*, ou du celt. *boch*; en ital. *bocca*). Partie du visage de l'homme, composée des lèvres, des gencives, du dedans des joues et du palais, qui reçoit les aliments, et par où sort la voix.

— Se dit quelquefois de la partie extérieure de la bouche. Avoir la bouche belle, vermeille, incarnate, relevée, agréable, petite. Avoir une grande bouche, une jolie bouche. Tourner la bouche. Baiser à la bouche, sur la bouche. Sa bouche me souriait. Les coins de la bouche. Les fruits appelés dattes sont de la forme de la *bouche*, disposés deux à deux sur des cordons en zigzag. (B. de St-P.) Le sourire à sa *bouche* imprimait mille appas. (Satiriq.) Eloquente même jusque dans le silence, la *bouche* est, après les yeux, la plus expressive de toutes les parties du visage. (Descur.) Une *bouche* doucement fermée, et dont le dessin est correct, indique un esprit ferme, réfléchi et judicieux. (Id.) Une *bouche* toujours béante est le signe de la sottise. (Id.) Méfiez-vous des gens qui ont constamment le sourire sur les lèvres, aussi bien que de ceux qui ont la *bouche* de travers, et dont le rire a quelque chose de forcé. (Id.) Voilà ses yeux, sa *bouche*, et déjà son audace. (Rac.) Ta *bouche* déjà s'ouvre large d'une aune. (Boil.) Dans la tristesse, les deux coins de la *bouche* s'abaissent. (Buff.)

— *Faire la bouche en cœur.* Donner à sa bouche, ou plutôt à ses manières, des façons mignardes et affectées.

— *Bouche fendue jusqu'aux oreilles.* Se dit d'une grande bouche.

— Au propre. *Faire la petite bouche.* Serrer les lèvres pour paraître avoir une petite bouche. || Manger peu, ou être délicat sur le choix des viandes.

— Fig. et fam. *Faire la petite bouche de* [illegible]

pas s'expliquer tout à fait sur quelque chose.

— Absol. *Faire la petite bouche.* Faire le difficile, le dégoûté, le dédaigneux sur quelque chose dont on a grande envie.

— *Ne point faire la petite bouche de quelque chose.* S'en exprimer librement et ouvertement.

— La Fontaine a dit : *Faire de la petite bouche.*

Un tel aveu vous surprend et vous touche :
Mais faire ici de la petite *bouche*
Ne sert de rien...

— Quelquefois il se prend pour la partie intérieure. Ouvrir la bouche. Fermer la bouche. Le sang lui sortait par le nez et par la bouche.

Se rincer la bouche. Avoir du mal dans la bouche. Avoir la bouche saine. Sentir mauvais de la bouche. Avoir toujours la pipe à la bouche. La *bouche* est ouverte, les lèvres se retirent, et laissent paraître les dents d'en haut et d'en bas. (Buff.)

— *Flux de bouche.* Abondance inaccoutumée de salive, qui a lieu dans certaines maladies.

— Pathol. *Avoir la bouche amère, sèche, mauvaise, pâteuse*, etc. Y éprouver une sensation d'amertume, de sécheresse, etc.

— On dit de même : *Cela rend la bouche amère, pâteuse*, etc. Ce qu'on attribue dans ce cas à la bouche, est causé par les dépravations du goût. || *Avoir la bouche mauvaise.* Amère par la bile, ou puante par l'haleine.

— Prov. *Telle bouche, telle souche.*

— Se dit particulièrement de la bouche considérée comme organe de la voix et de la parole. On recueillait jusqu'aux moindres paroles qui sortaient de sa bouche. Les plaintes qui s'exhalaient de sa bouche. Je l'ai appris de sa propre bouche. Un mot de votre bouche suffirait pour le décider. Que l'imposture ne souille point votre bouche. Il n'ouvrit pas la bouche de toute la soirée. Il n'ouvre la bouche que pour contredire. Il n'osait ouvrir la bouche devant eux. Sa bouche ne resta pas muette. Rester bouche close. Son cœur n'était point d'accord avec sa bouche. Je laisse à une bouche plus éloquente le soin de rappeler ses grandes actions. Les discours qu'un poète met dans la bouche de son héros. Bouche éloquente, impie, sincère. Lisidore n'ouvre presque jamais la *bouche* qu'aux dépens d'autrui. (Del.) Elle se promettait de ne plus négliger cet avis de la sagesse suprême qui avait parlé par la *bouche* de sa chère défunte. (G. Sand.)

. . . Les dieux qui vengent le parjure
Sont témoins si ma *bouche* a connu l'imposture.
(Voltaire.)

Il faudrait seulement, d'une *bouche* ingénue,
Raconter leur histoire et la vérité nue.
(De Flins.)

Dans le vin, souvent un bon mot
Jaillit de la *bouche* d'un sot.
(*Satiriques.*)

— Anc. prat. *Ouïr un homme par sa bouche.* L'entendre exposer lui-même ses moyens.

— Liturg. *Fermer la bouche aux cardinaux.* Se dit d'une cérémonie qui se fait dans un consistoire secret, où les cardinaux nouvellement nommés ne peuvent parler au pape, quoiqu'il leur adresse la parole ; ils sont privés de toute voix active et passive jusqu'à un autre consistoire.

— *Ouvrir la bouche.* Se dit d'une autre cérémonie dans laquelle le pape accorde la parole aux nouveaux cardinaux, après leur avoir fait une petite harangue pour leur montrer de quelle manière ils doivent parler et se comporter dans le consistoire.

— Fig. *Fermer la bouche à quelqu'un.* Le faire taire d'autorité ou le réduire à ne savoir que répondre. Je ne souffrirai point qu'il s'oublie devant moi, et je lui fermerai la bouche. Cette raison, cet argument lui ferma la bouche. On me ferme la *bouche!* on l'excuse! on le plaint! (Rac.) || Corrompre quelqu'un par l'espérance d'une récompense. On lui a fermé la bouche avec de l'argent.

— *Le respect me ferme la bouche.* Le respect m'interdit de répondre, de parler.

— Fig. et fam. *Il a le flux de bouche, il a un grand flux de bouche, un flux de bouche continuel.* C'est un grand parleur, un bavard. Ces phrases vieillissent. On dit plus ordinairement, Un flux de paroles.

— *Etre fort en bouche* ou *en gueule.* Parler avec beaucoup de véhémence ou de hardiesse.

— *N'oser ouvrir la bouche.* N'oser se plaindre des maux qu'on souffre, des maux qu'on nous fait. || N'oser dire son sentiment dans les compagnies où l'on se trouve.

— *Etre, demeurer bouche béante.* Etre, rester étonné, très-attentif, etc. Ils l'écoutaient tous la bouche béante, bouche béante.

— *Avoir la bouche pleine d'une chose.* En parler avec emphase.

— *Avoir toujours quelque chose à la bouche.* Le répéter, l'employer continuellement. C'est un mot qu'il a toujours à la bouche. Avoir sans cesse l'injure à la bouche.

— Ellipt. *Bouche close.* Locution par laquelle on avertit qu'il faut garder le secret sur l'affaire dont il s'agit.

— On dit de même fig. et famil., *Bouche cousue.*

— *Aller, passer de bouche en bouche.* Se dit de ce qui devient public, de ce qui court et se transmet d'une personne à une autre par la [illegible] che en bouche. Son nom volait de bouche en bouche. Ce qu'il avait dit à ses amis, passant de *bouche* en *bouche*, s'accrut rapidement. (Grimm.)

— On dit à peu près de même, Cette nouvelle est dans toutes les bouches, son nom est dans toutes les bouches, etc.

— Poét. *La déesse aux cent bouches.* La Renommée.

— Prov. *C'est St Jean bouche d'or, un St Jean bouche d'or.* C'est un homme qui dit toujours sa pensée avec franchise et sans ménagement.

— *Parler bouche à bouche.* Parler à la personne même à qui on veut faire savoir quelque chose.

— *Dire tout ce qui vient à la bouche.* Parler sans contrainte.

— *Arracher quelque chose de la bouche de quelqu'un.* Le forcer à parler. Nous n'avons pu tirer un mot de votre *bouche.* (Destouches.)

— *Un mot de la bouche de quelqu'un.*

Electre, s'il est vrai que tant d'ardeur vous [touche,
Confirmez cet hymen d'un mot de votre *bouche.*
(Crébillon.)

— *Parler par la bouche de quelqu'un.* Se dit en parlant des ordres, des préceptes qui nous sont transmis au nom d'un supérieur. Dieu a parlé par la bouche de ses prophètes. Voici comme ce Dieu vous répond par ma *bouche.* (Rac.)

— La *bouche* est quelquefois employée pour la personne même qui en fait usage, surtout dans le style élevé et poétique. Votre bouche ne s'ouvre qu'au mensonge, qu'au parjure, qu'à l'impiété. Votre *bouche* abjurait ces lauriers détestables. (Delille.) Ma *bouche* ne dit rien que mon cœur n'autorise. (Regnard.)

Venge-toi d'un peuple infidèle
De qui la *bouche* criminelle
Ne s'ouvre qu'à l'impiété.
(J.-B. Rousseau.)

Le glaive a tué bien des hommes,
La *bouche* en a tué bien plus.
(F. de Neufchateau.)

— Fig. L'Écriture a dit que l'homme ne vit pas de pain seul, mais de toute parole qui sort de la *bouche* de Dieu. (Lem. de Sacy.) La vérité est dans la *bouche* de la colère, de l'ivresse et de l'enfance. (Max. lat.)

— Fig. Les plaies d'un homme assassiné sont autant de *bouches* muettes qui demandent vengeance. (Trév.) Les trophées, les grands monuments sont autant de *bouches* qui annoncent la gloire des héros. (Id.) Les charités que nous faisons aux pauvres sont autant de *bouches* qui prient Dieu pour nous. (Id.)

Sa valeur, en cet état réduite,
Me parlait par sa plaie et hâtait ma poursuite ;
Par cette triste *bouche* elle empruntait ma voix.
(Corneille.)

— Fig. *Ne devoir à son seigneur que la bouche et les mains.* Féod. Lui devoir la foi et l'hommage, sans être tenu à aucune redevance.

— *Devoir à son seigneur la bouche et les mains.* Etre obligé de lui donner un baiser et de lui présenter les mains. Le baiser indiquait l'étroite union dans laquelle le vassal désirait vivre avec le seigneur, et les mains marquaient sa fidélité et sa sincérité. Il n'y avait que les nobles qui jouissaient du privilége de baiser leur seigneur. Dans quelques coutumes, le vassal devait à son suzerain les mains jointes, pour lui prouver sa soumission.

— *Un homme de bouche et de mains.* Un vassal obligé à exprimer son hommage à son suzerain au moyen d'un baiser et en lui présentant ses mains.

— Se dit aussi des personnes, considérées relativement à l'usage de la parole. Le sage écoute la justice, la raison et la vérité, par quelques *bouches* qu'elles s'expriment. (Boiste.)

— Par opposition à cœur. On a sans cesse l'Etat dans la *bouche* et la jalousie dans le cœur. (***)

La vengeance est dans son cœur,
Et la pitié dans sa *bouche.* (***)

Et ne voyais-tu pas, dans mes emportements,
Que mon cœur démentait ma *bouche* à tous mo-
(Racine.) [ments?

Oh! que pour vous mon cœur, moins dur et [moins farouche,
Seigneur, n'a-t-il, hélas! parlé comme ma *bou-*
(Boileau.) [*che!*

— Prov. *Chère de bouche souvent cœur ne touche.* || *Cœur en bouche, bouche en cœur.* || *Qui m'aime ma bouche le sait.*

— Se dit aussi de la bouche considérée principalement comme destinée à recevoir et à goûter les aliments. Avoir la bouche pleine. Porter quelque chose à sa bouche. Mettre un morceau de pain, un morceau de viande dans sa bouche. Cela laisse à la bouche un goût fort agréable.

— *Provisions, munitions de bouche.* Les vivres nécessaires à la subsistance d'une garnison ou d'un peuple enfermé dans une ville assiégée.

— *Dépense de bouche.* Dépense qu'on fait pour la nourriture.

— Fam. *Traiter quelqu'un à bouche que veux-tu.* Lui faire faire très-bonne chère.

— Fam. [illegible] *bouche.* Aussitôt qu'on l'a tirée de la broche.

— *Faire bonne bouche.* Se dit de ce qui laisse un bon goût à la bouche. Cette liqueur fait bonne bouche.

— Fam. *Laisser quelqu'un sur la bonne bouche.* Terminer le repas qu'on lui donne par quelque chose d'exquis. || Fig. Le laisser avec quelque espérance flatteuse ou avec quelque pensée agréable. || Interrompre un discours à l'endroit le plus intéressant.

— Fig. et fam. *Rester, demeurer sur la bonne bouche.* Cesser de manger ou de boire, après qu'on a bu ou mangé quelque chose qui flatte le goût. || Dans un emploi plus figuré, S'arrêter après quelque chose d'agréable, dans la crainte d'un changement, d'un retour fâcheux. Il a gagné mille francs au jeu et il s'est retiré, afin de rester sur la bonne bouche.

— Fam. *Garder quelque chose pour la bonne bouche.* Réserver pour la fin quelque chose de très-bon, d'agréable. || Se dit au propre et au figuré.

— Iron. *Il le lui gardait pour la bonne bouche.* Se dit de celui qui, après avoir fait plusieurs mauvais tours à quelqu'un, lui en fait un dernier plus sanglant que les autres.

— Prov. *L'eau vient à la bouche, cela fait venir l'eau à la bouche.* Se dit d'une chose agréable au goût, et dont l'idée excite l'appétit quand on en parle ou qu'on en entend parler. Cette locution vient de ce que la vue d'un morceau délicat fait couler aussi abondamment la salive que si nous le mangions réellement.

— Se dit fig. de tout ce qui peut exciter les désirs. Ce que vous avez dit sur les avantages de cette entreprise lui a fait venir l'eau à la bouche.

— Fig. *Prendre sur sa bouche.* Épargner sur la dépense de sa nourriture. Il prend sur sa bouche les charités qu'il fait.

— Fig. et fam. *S'ôter les morceaux de la bouche.* Se priver du nécessaire pour secourir ou obliger quelqu'un.

— Fig. et pop. *Être sur sa bouche, être sujet à sa bouche.* Etre gourmand.

— Fig. Il faut gagner la *bouche* des hommes avant leur cœur. (Granier.)

— Prov. *Il arrive beaucoup de choses entre la bouche et le verre.* Il ne faut qu'un moment pour faire manquer une affaire par un accident imprévu. On prétend que ce proverbe vient de ce qu'Arcée, roi d'Arcadie, portait un verre à sa bouche, lorsqu'on vint lui dire qu'un sanglier ravageait sa vigne. Ayant posé son verre pour marcher contre cet animal, il en fut tué.

— *Avoir bouche à cour* ou *avoir bouche en cour.* Etre nourri dans la maison d'un prince. On ne le dit proprement que des officiers de la maison du roi ou des princes, lorsqu'ils ont droit de manger à quelqu'une des tables.

— Par extens. Etre nourri chez un particulier.

— *Vin de la bouche.* Vin destiné à être servi sur la table du prince.

— *La bouche du roi.* Autrefois tout ce qui constituait le service alimentaire et journalier de la table du roi.

— *Les officiers de la bouche*, ou absolument *la bouche.* Les officiers qui apprêtent à manger pour le roi. Les officiers de la bouche sont partis. La bouche est partie.

— On dit dans un sens analogue : *le service de la bouche.*

— Les offices mêmes où l'on apprête à manger pour le roi. Aller à la bouche du roi.

— On dit d'un mets que l'on veut bien priser : *Quand ce serait pour la bouche du roi, je n'en donnerais pas de meilleur.*

— Fig. Le pain du méchant remplit la *bouche* de gravier. (B. de St-P.)

— Fig.

Ayant trouvé telle de nos Rémoises
Friande assez pour la *bouche* d'un roi.
(La Fontaine.)

— Prov. *Gouverne ta bouche selon ta bourse.*

— Se dit quelquefois des personnes mêmes, par rapport à la nourriture qu'elles consomment. Il a tous les jours dix bouches à nourrir.

— Epith. Jolie, petite, vermeille, de rose, purpurine, incarnate, fermée, close, mi-close, demi-close, entr'ouverte, humide, lascive, voluptueuse, appétissante, divine, adorable, céleste, riante ; grande, énorme, profonde, fendue, large, édentée, démeublée, livide, gloutonne, avide, vorace ; ingénue, naïve, innocente, sincère, virginale, timide, plaintive, éloquente, harmonieuse, vénérable ; servile, médisante, sinistre, perfide, infidèle, mensongère, impie, imprudente, impure, infecte, indiscrète, infernale, coupable, profane, sacrilége.

— Art milit. *Bouches inutiles.* Personnes qui, se trouvant dans une place assiégée, ne peuvent servir à sa défense, et diminuent par leur consommation les vivres nécessaires à la subsistance des hommes forts et robustes, tels sont les femmes, les vieillards, les enfants, les malades, les infirmes. Avant le siége, le gouverneur avait eu la précaution de faire sortir toutes les *bouches* inutiles. (Lav.)

— Se dit également en parlant des chevaux et de quelques autres bêtes de somme et de voiture. La bouche d'un cheval, d'un mulet, d'un âne, d'un chameau, d'un éléphant, d'un bœuf. On dit aussi la bouche d'un singe. Pour la plupart des autres animaux [illegible] classes inférieures, on dit gueule.

— Manég. Se dit surtout relativement à la sensibilité de la partie de la bouche du cheval où porte le mors. Assurer, rassurer, gourmander, offenser, ouvrir la bouche d'un cheval. || *Bouche à pleine main.* Bouche que l'on ne sent ni trop ni trop peu dans la main. || *Bouche fine, tendre, légère, loyale.* Bouche dont la sensibilité est si forte qu'elle engage le cheval à s'arrêter pour peu qu'on lève la main. || *Bouche assurée.* Bouche qui sent le mors sans inquiétude. || *Bouche sensible.* Bouche qui est sensible aux impressions du mors. || *Bouche fraîche.* Bouche qui conserve toujours le sentiment du mors, et qui est continuellement humectée par une écume blanche. On l'appelle aussi *bouche en action.* || *Bouche fausse* ou *égarée.* Bouche qui ne répond pas juste aux impressions du mors. || *Bouche chatouilleuse.* Bouche trop sensible. || *Bouche sèche.* Bouche sans écume. || *Bouche forte.* Bouche sur laquelle le mors ne fait presque pas d'impression. On dit alors que le cheval est gueulard, ou qu'il a de la gueule, qu'il est sans bouche, qu'il est fort en bouche. || *Assurer la bouche d'un cheval.* L'accoutumer à souffrir le mors. || *Egarer la bouche d'un cheval.* En diminuer la sensibilité par ignorance ou par brutalité. || *Bouche ruinée* ou *désespérée.* Bouche des chevaux qui s'emportent au lieu d'obéir. || *Bouche au delà de pleine main*, ou *plus qu'à pleine main.* Bouche d'un cheval qui a de la peine à obéir. || *Ce cheval est fort en bouche, il n'a point de bouche.* Il n'obéit point au mors. || On disait autrefois proverb., que *nez saigneux faisait bonne bouche*, pour exprimer qu'il fallait faire mal au nez du cheval dont la bouche n'était pas assez sensible. || *Il n'a ni bouche ni éperon.* Il est fort en bouche et dur à l'éperon.

— Fig. et fam. *N'avoir ni bouche ni éperon.* Etre stupide et insensible, ne s'émouvoir de rien.

— Se dit en parlant de certains poissons, des grenouilles, etc. Bouche de saumon, de carpe. La bouche d'une grenouille.

— Conchyl. Ouverture d'une coquille univalve, par laquelle elle prend sa nourriture. || Ce mot entre dans la composition du nom de plusieurs coquillages. Bouche d'argent, bouche d'or, etc. V. ces mots à leur ordre alphabétique. Ces noms ne sont employés que par les marchands et les amateurs ; ils servent généralement à désigner des coquilles dont l'orifice présente une particularité remarquable.

— Anat. Les orifices des petits vaisseaux. Bouches veineuses, bouches absorbantes.

— Archit. Se dit par extension et par analogie. L'entrée, l'ouverture d'un lieu, d'un objet quelconque. La bouche d'un four, d'un tuyau, d'un puits, d'un volcan, d'un abîme, de l'enfer, etc. La grande *bouche* du volcan est près du centre du cratère. (Buff.)

— Boulang. *Tirer à bouche.* Attirer la braise vers la bouche du four, lorsqu'il est chaud. || *Chauffer la bouche.* Mettre à l'entrée du four presque chaud quelques morceaux de bois menus et secs pour chauffer la chapelle. || *Bouche du pain.* Le dessus du pain.

— L'ouverture d'un mortier, d'un canon par où sort le boulet. Dans cette acception, on dit plutôt l'embouchure.

Et par cent *bouches* horribles
L'airain sur ces monts terribles
Vomit le fer et la mort. (Boileau.)

— La pièce elle-même.

Et le fer et le feu, volant de toutes parts,
De cent *bouches* d'airain foudroyaient leurs
(Voltaire.) [remparts.

— *Exposer une troupe à la bouche du canon.* La conduire, la placer fort près de l'artillerie de l'ennemi.

— Artill. *Bouche à feu.* Nom générique par lequel on désigne les canons, mortiers, obusiers, pierriers, etc. Il y avait tant de bouches à feu. || *Bouches à feu à piston.* Nouveau système de bouches à feu, dont on se sert en France, depuis 1838. || *Bouches à feu à tir courbe.* Bouches à feu qui lancent paraboliquement les projectiles à l'aide du quart de cercle. || *Bouches à feu à tir direct.* Bouches à feu qui lancent ordinairement leurs projectiles suivant une ligne de mire analogue à celle des armes à feu portatives.

— On dit *qu'une garnison est sortie tambour battant, mèche allumée, balle en bouche*, pour dire qu'elle est sortie avec un mousquet chargé, et une balle dans la bouche, pour le charger plus promptement une autre fois.

— Syn. simpl. Embouchure, ouverture, entrée, gueule. || Épith. Terrible, horrible, menaçante, homicide, infernale, tonnante, foudroyante, fumante.

— Mar. *Bouche* ou *bosson.* Rondeur des bancs et tillacs, et proprement tout ce qui est relevé hors d'œuvre et qui n'est ni plat ni uni.

— *Bouche de chaleur.* Ouverture pratiquée sur les côtés d'une cheminée ou d'un poêle, au moyen de laquelle la chaleur se communique dans l'appartement.

— Mus. Dans le bas d'un tuyau d'orgue, le petit vide qui donne libre entrée au vent.

— *Bouche ovale.* Celle qui est arrondie par le haut.

— *Bouche en pointe.* Celle dont la lèvre supérieure est faite en triangle isoscèle.

— *Jeux à bouche.* Jeux de l'orgue qui ont une ouverture pour l'émission du son.

— [illegible] dit encore, surtout au pluriel, des embouchures par où de grands fleuves se déchargent dans la mer. Les bouches du Nil. Les bouches du Danube. Les bouches du Cattaro. Les bouches du Gange. Les bouches du Rhône. Les grands fleuves ont plusieurs *bouches*, dont les intervalles ne sont remplis que des sables ou du limon qu'ils ont charriés. (Buff.) Corneille s'en est servi au singulier. Vers la *bouche* d'un fleuve ils ont osé paraître.

Décrire en quels affreux pays
Par sept *bouches* l'Euxin reçoit le Tanaïs.
(Boileau.)

— On le donne aussi à l'entrée des golfes et des détroits. La bouche du golfe de Venise. Les bouches de Boniface.

— S'employait aussi adjectiv. dans la désignation de quelques emplois qui existaient autrefois à la cour, tels que l'Échansonnerie-bouche, la cuisine-bouche, la panneterie-bouche.

— *De bouche*. loc. adv. De vive voix. Il vaut mieux consulter de bouche que par écrit.

— *Dire quelque chose de bouche à quelqu'un*. S'en expliquer de vive voix avec lui.

— Prov. et fam. *Il dit cela de bouche, mais le cœur n'y touche*. Il parle contre sa pensée.

— Syn. comp. BOUCHE, GUEULE, BEC. *Bouche* s'emploie toutes les fois qu'il n'est pas question de marquer la voracité. *Gueule* s'applique plus particulièrement aux animaux qui ne vivent que de chair. En parlant des oiseaux, on dit *bec*.

BOUCHÉ, ÉE. part. pass. du v. Boucher. S'emploie adjectiv. Une maison bouchée. Un passage bouché. Celui-ci, plus cruel encore, a les oreilles *bouchées* par ses préventions. (Boss.)

— Médec. Se dit des personnes qui vont difficilement à la selle. On ordonne des lavements à ceux qui ont le ventre bouché.

— Mus. *Tuyaux bouchés*. Tuyaux fermés à leur extrémité supérieure. || *Sons bouchés*. Sons qu'on tire du cor en introduisant la main dans le pavillon.

— Fig. et fam. *Avoir l'esprit bouché, être bouché*. Avoir peu d'intelligence, ne pouvoir comprendre les choses les plus simples. Il a aujourd'hui l'esprit si bouché, qu'on ne peut rien lui faire comprendre.

BOUCHE-À-DROITE. s. f. Conchyl. Coquille du genre bulime, qui est ordinairement gauche, mais qui se trouve quelquefois dextre. On l'appelle aussi Contre-unique.

BOUCHE D'ARGENT. s. f. Conchyl. Nom marchand du sabot argyrostome.

BOUCHE DE LAIT. s. f. Nom marchand du buccin rustique. || Plur., des *bouches de lait*.

BOUCHE DE LIÈVRE. s. f. Bot. Champignon comestible. Syn. vulgaire de Mérule cantarelle. || Plur., des *bouches de lièvre*.

BOUCHE D'ÉOLE. s. f. Géol. Ouverture dans les montagnes, d'où sortent des vents très-froids. || Plur., des *bouches d'Eole*.

BOUCHE D'OR. s. f. Conchyl. Nom marchand du sabot chrysostome. || Plur., des *bouches d'or*.

BOUCHE DOUBLE, BOUCHE DOUBLE GRANULEUSE. s. f. Conchyl. Nom marchand de la toupie labian.

BOUCHÉE. s. f. (rad. *bouche*). Morceau d'aliment solide qu'on met dans la bouche en une seule fois. Une bouchée de pain. Une bouchée de viande. Il n'y en a qu'une bouchée. C'est la dernière goutte de trop qui fait répandre le vase, et la dernière *bouchée* qui donne l'indigestion. (Boiste.)

— On dit en badinant, Cette femme est si délicate, qu'elle fait deux bouchées d'une cerise.

— Par exagération, *Ne faire qu'une bouchée de quelque mets*. Le manger avidement et promptement. On lui servit un poulet dont il ne fit qu'une bouchée.

— Art culin. *Petites bouchées*. Petits gâteaux soufflés compris dans les pâtisseries appelées de petit four. || *Bouchées de Versailles, bouchées glacées à la reine, bouchées de dames à la rose, bouchées de Monsieur*. Noms de différentes pâtisseries.

— Fig. et fam. *Il n'en ferait qu'une bouchée, il l'avalerait en quatre bouchées*. Se dit pour exprimer la facilité avec laquelle un homme grand et fort vaincrait, dans un combat, un adversaire beaucoup plus faible que lui. Le jeune athlète détacha proprement une aile, l'avala en deux *bouchées*. (Brill.-Sav.)

BOUCHE-EN-FLÛTE. s. f. Ichthyol. Genre de poissons qui répond à celui qu'on appelle siphonostome.

BOUCHEFOUR. s. m. Ornith. Un des noms vulgaires du pouillot.

BOUCHE-JAUNE. s. f. Conchyl. Nom marchand du buccin hémastome.

BOUCHELETTE. s. f. S'est dit autrefois pour Petite bouche.

> Douce et belle *bouchelette*,
> Plus fraîche et vermeillette
> Que le bouton aiglantin
> Au matin. (BELLEAU.)

BOUCHELLE. s. f. Pêch. Entrée de la tour de dehors de la bourdigue.

BOUCHE-NEZ. s. m. (rad. *boucher, nez*). Techn. Ce qui sert à garantir de la mauvaise odeur ou des émanations malfaisantes dan-
[illegible]

BOUCHE-NOIRE. s. f. Conchyl. Nom marchand du strombe bossu.

BOUCHER. v. a. 1re conj. (ét. lat. barb., *buccare*, fait du gr. βύω ou βύζω). Fermer une ouverture. Boucher un trou. Boucher un tonneau. Boucher une bouteille. Boucher une porte. Boucher une fenêtre.

— On dit proverbialement, *boucher une bouteille*, pour dire, Prendre un morceau de pain après avoir bu, de peur de sentir le vin.

— *Boucher un passage, un chemin, une avenue*, etc. Empêcher par quelque obstacle qu'on y puisse passer. Nous avions bouché tous les passages à l'ennemi. L'infanterie bouchait les défilés. Des paveurs en ce lieu me *bouchent* le passage. (Boil.)

— Médec. Se dit des fluxions, des obstructions. L'apoplexie est mortelle, parce qu'elle bouche tous les passages de la respiration.

— *Boucher les vues d'une maison*. Murer celles de ses fenêtres qui voient de trop près sur une propriété voisine, contrairement à la coutume et à la loi. On l'a obligé à boucher ses vues.

— *Boucher la vue d'un objet*. Empêcher de l'apercevoir. Ce bâtiment, ce bois, ce mur, bouche la vue du jardin. || On dit aussi qu'*un bâtiment, un mur, un bois bouche la vue d'une maison*, pour dire qu'il empêche que de cette maison on jouisse d'une vue étendue.

— Fig. et fam. *Boucher un trou*. Se dit d'une somme d'argent qui sert à payer quelque dette, ou à dédommager de quelque perte.

— Techn. *Boucher d'or moulu*. Réparer les ouvrages d'or qui ont quelque petit défaut après avoir été brunis.

— SE BOUCHER. Se fermer. L'ouverture s'est tout à fait bouchée.

— Fig. *Se boucher les yeux*. Ne vouloir point voir.

— *Se boucher les oreilles*. Ne vouloir point écouter. Les peuples les plus grossiers entendent le langage des cieux, l'impie seul se *bouche* les oreilles. (Mass.)

> La mort a des rigueurs à nulle autre pareilles,
> On a beau la prier,
> La cruelle qu'elle est se *bouche* les oreilles
> Et nous laisse crier. (MALHERBE.)

— *Se boucher le nez*. S'appliquer quelque chose au nez pour ne pas sentir une mauvaise odeur.

— Syn. comp. BOUCHER, FERMER. On *bouche* avec des objets étrangers et qui ne font point partie de la chose; on *ferme* par le moyen d'objets adaptés à la chose et qui en font partie.

BOUCHER, ÈRE. s. (rad. *bouche*, parce que le boucher tue les animaux destinés à la nourriture de l'homme). Celui qui tue des bœufs, des moutons, etc., et qui en vend la chair crue en détail. L'étal d'un boucher. Un couteau de boucher. Garçon boucher. L'origine de cette profession n'est pas aussi ancienne qu'on pourrait le croire. Dans les premiers siècles de l'histoire, chaque famille faisait ses provisions de bestiaux, et c'était le chef de la famille qui tuait de sa propre main, et dépeçait en morceaux le bœuf destiné à la nourriture commune. Les premiers bouchers paraissent s'être établis en Grèce vers le temps de la fondation de Rome, 751 ans av. J.-C.

— Fig. *C'est un boucher, un vrai boucher*. Se dit d'un homme cruel et sanguinaire. || D'un chirurgien maladroit, et de celui qui opère sans ménagement pour le patient. || D'un barbier qui a la main pesante et coupe en rasant.

— Prov. *Qui n'a point d'argent vende sa vache au boucher*. || *C'est un vis de boucher, il ne passe pas le nœud de la gorge*.

BOUCHER (Jean). Un des plus fougueux ligueurs, né en 1548 mort en 1644, répandit plusieurs libelles parmi le peuple pour l'exciter à la révolte, applaudit publiquement à l'assassinat de Henri III, et vit brûler ses sermons par la main du bourreau après la reddition de Paris.

BOUCHEREL À BRAS. s. m. Pêch. Ancien instrument, que l'on ne connaît plus.

BOUCHERIE. s. f. (rad. *bouche*). L'endroit où un boucher tue les bœufs, les moutons. Dans quelques grandes villes, et particulièrement à Paris, les bouchers ne tuent point le bétail chez eux, mais dans des abattoirs. L'échafaud est l'école de l'assassin, comme la *boucherie* est l'école du bourreau. (Boiste.)

— L'étal où il vend la viande en détail. Les boucheries sont fermées, sont ouvertes. Aller à la boucherie. Acheter de la viande à la boucherie. Manger de la viande de boucherie.

— Commerce de boucher.

— *Viande de boucherie*. La grosse viande, telle que celle de bœuf, de veau, de mouton, etc.

— Prov. *Il n'a pas plus de crédit qu'un chien à la boucherie*. Il n'a aucun crédit, il ne peut rien dans cette affaire.

— Fig. Tuerie, massacre, carnage. Ces malheureux ne pouvaient se défendre, on en fit une horrible boucherie.

> Vos couteaux assassins, poussés par les Furies,
> Changent quatre prisons en vastes *boucheries*.
> (*Satiriques*.)

— Combat sanglant, bataille sanglante, surtout quand la résistance a été faible, et que les
[illegible]
ou sans pouvoir se défendre. Ce ne fut pas un combat, ce fut une boucherie. Il se fit une grande boucherie dans le combat. Ils ne pouvaient pas se défendre dans ce défilé, et on en a fait une horrible boucherie.

— *Mener, envoyer des soldats à la boucherie*. Les exposer à une mort presque certaine.

— Syn. comp. BOUCHERIE, CARNAGE, MASSACRE, TUERIE. La *boucherie* marque la cruauté; le *carnage*, l'acharnement et la fureur; le *massacre*, l'excès de la férocité; la *tuerie*, le tumulte et l'empressement.

BOUCHE SAFRANÉE ou **BOUCHE SANGLANTE.** s. f. Conchyl. Nom marchand du buccin hémastome.

BOUCHES-DE-LA-MEUSE. Géogr. Département qui, de 1810 à 1814, faisait partie de la France, il comprenait à peu près le nord de la Zélande et le sud de la Hollande.

BOUCHES-DE-L'ELBE. Géogr. Département qui fit partie de la France; il était composé de la ville et du territoire de Hambourg, et de petites parties du Hanovre, du Brunswick et du Lauenbourg; il s'étendait jusqu'à l'embouchure de la Trave dans la Baltique; chef-lieu Hambourg.

BOUCHES-DE-L'ESCAUT. Géogr. Département qui était formé de la Zélande, et avait pour chef-lieu Middelbourg.

BOUCHES-DE-L'YSSEL. Géogr. Département qui faisait partie de la France; il était formé de l'Over-Yssel; chef-lieu Zwoll.

BOUCHES-DU-RHIN. Géogr. Département qui faisait partie de la France; il était formé du Brabant oriental; chef-lieu Bois-le-Duc.

BOUCHES-DU-RHÔNE. Géogr. (Il tire son nom du Rhône, qui, sur son territoire, se décharge dans la mer par deux embouchures principales). Département de France, formé d'une partie de la Provence, du pays d'Avignon et du comtat Venaissin. Ses bornes sont au N. les départ. de Vaucluse et des Basses-Alpes, à l'E. celui du Var, à l'O. celui du Gard, et au S. la Méditerranée; 362,325 hab.; chef-lieu Marseille. Le sol, entrecoupé de plaines, de montagnes, de rochers, de vallées, d'étangs et de marais, présente en général un aspect aride. Les deux plaines de la Camargue et de la Crau offrent une grande fertilité. Très-belles races d'animaux domestiques; carrières de marbre, d'ardoises, de gypse, etc.; grand commerce. Ce départ. comprend 3 arr., Marseille, Aix, Arles, 27 cantons, 106 communes; il dépend de la 8me division militaire, de la cour royale et de l'archevêché d'Aix.

BOUCHES-DU-WESER. Géogr. Départem. qui faisait partie de la France; il était formé de la ville de Brême et de parties du duché de Brême, de l'Oldenbourg et du Hanovre; chef-lieu Brême.

BOUCHET. s. m. Médec. Sorte d'hypocras qui se fait avec de l'eau, du sucre et de la cannelle bouillis ensemble.

— Corde au bout des drèges.

— Hortic. Espèce de poire.

BOUCHETER. v. a. 1re conj. Se disait autrefois pour Etriller. || Battre, frapper.

BOUCHE-TROU. s. m. T. fam. dont on se sert par dénigr. Se dit d'une personne qui ne sert qu'à faire nombre, à laquelle on n'a recours qu'au besoin, pour remplir, tant bien que mal, une place vide, un emploi vacant. Ce comédien n'est pas bon, mais c'est un bouche-trou. || Plur., des *bouche-trous*.

— Homme ou chose inutile.

— Fam. Tout ce qui peut remplir un vide dans un appartement, sans être d'une grande utilité.

BOUCHETTE. s. f. Dimin. de bouche. Vieux.

BOUCHETURE. s. f. (rad. fr. *boucher*). Anc. législ. Tout ce qui servait à fermer, à boucher un pré, une terre labourable, etc., pour en empêcher l'entrée aux bestiaux.

— Clôture, fermeture.

BOUCHIÈRE. s. f. Se disait autrefois pour Lieu planté de buis.

BOUCHIN. s. m. Mar. Se disait autrefois pour la plus grande largeur d'un vaisseau de dehors en dehors. || Endroit où se mettent les côtes d'un navire.

BOUCHIR, BENDER-BOUCHIR ou **ABOUCHIR.** Géogr. V. ABOUCHEHR.

BOUCHOIR. s. m. (rad. *boucher*). Grande plaque de fer qui sert à fermer la bouche d'un four.

BOUCHON. s. m. (rad. *boucher*). Ce qui sert à boucher une bouteille, ou quelque autre vase de même nature. Le bouchon d'une bouteille. Bouchon de liége. Bouchon de bois. Bouchon de papier. Bouchon de filasse. Bouchon de verre, de cristal. Le bouchon d'une fiole, d'une écritoire. Faire un bouchon. Mettre, enfoncer un bouchon.

— *Faire sauter le bouchon*. Faire partir avec bruit le bouchon qui ferme une bouteille de vin mousseux, tel que le vin de Champagne mousseux.

— Poignée de paille tortillée ou de foin tortillée pour bouchonner un cheval.

— Poignée de paille qu'on met à la queue d'un cheval pour indiquer qu'il est à vendre.

— *Bouchon de linge*. Paquet de linge tortillé. || *Mettre du linge en bouchon*. Le chiffonner et le mettre tout en un tas.

— [illegible]
ou quelque autre signe qu'on attache à une maison, pour faire connaître qu'on y vend du vin. Un bouchon de cabaret.

— Par extens. Le cabaret même. Il n'y a dans ce village qu'un mauvais bouchon.

— Pêch. Morceau de liége, traversé par un morceau de bois léger ou un tuyau de plume, destiné à soutenir la ligne à la surface de l'eau.

— Jeu d'enfant. Jouer au bouchon.

— Techn. Sorte de paquet de laine d'Angleterre. || Inégalités et grosseurs qui se trouvent dans le fil qui sort de dessus le cocon et de dedans la bassine. || Paquets de toiles de chenilles, où ces insectes s'enveloppent pour p ser l'hiver. || Pièce d'horlogerie rivée dans l platines des montres et des pendules. || *Bouchon de contre-potence*. Petite pièce de laiton dont une partie, qui est comme un gros pivot, entre à frottement dans le trou de la contre-potence d'une montre. || *Bouchon de fonderie*. Tronc de cône en fer, garanti du métal en fusion par une brique réfractaire, mise en avant du petit bout, et qu'on chausse au moyen de la perrière, lorsqu'on veut couler.

— Artill. *Bouchon de charge*. Bourre des bouches à feu. C'est le foin, le gazon ou l'argile, dont on recouvre la poudre et le boulet en chargeant le canon. Sur les vaisseaux et pour quelques épreuves, on le fait en vieux cordages, et il s'appelle alors *valet*. || Petit cône d'argile ou tampon de crottin de cheval, avec lequel les canonniers ferment l'orifice du canon de fusil, lorsqu'ils le chauffent près des extrémités. Il est destiné à empêcher la flamme de pénétrer dans l'intérieur du tube et de le brûler. || *Bouchon d'éprouvette*. Boulon à vis en fer, avec lequel on visse le trou du tire-fond, lorsqu'on va tirer l'éprouvette. La tête du boulon a un cran qui aide à le visser et à le dévisser.

— Syn. simpl. Bonde, bondon, tampon, liége. || Epith. Juste, étroit, large, fidèle, captif, emprisonné, etc.

— Prov. *A bon vin il ne faut point de bouchon*. Les bonnes marchandises se font reconnaître d'elles-mêmes, et ont bientôt la vogue.

BOUCHONNE. s. f. Vieux et fam. Chérie. Ne craignez rien, ma petite *bouchonne*. (Regnard.)

BOUCHONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Bouchonner. S'emploie aussi adjectivement.

BOUCHONNER. v. a. 1re conj. mettre en bouchon, chiffonner. Bouchonner du linge.

— *Bouchonner un cheval*. Le frotter avec un bouchon de paille pour lui ôter la sueur ou la malpropreté.

— Mettre un bouchon de paille à la queue d'un cheval ou à d'autres objets pour indiquer qu'ils sont à vendre.

— Fam. et vieux. Cajoler, caresser, en parlant des enfants. Bouchonner un enfant.

> Sans cesse nuit et jour je te caresserai,
> Je te *bouchonnerai*, baiserai, mangerai.
> (MOLIÈRE.)

— SE BOUCHONNER. v. pron. Être mis en bouchon. Je ne veux pas d'étoffes qui se bouchonnent aussi facilement.

BOUCHONNIER. s. m. Celui qui fait, qui vend des bouchons de liége pour les bouteilles.

BOUCHOT. s. m. Pêch. Grand parc, ouvert du côté de la côte, dont on se sert pour prendre le poisson à la marée basse. Dans le Poitou, on en met quelquefois trois au-dessus les uns des autres. Celui qui est le plus près de la côte se nomme *bouchot de la côte* ou *de terre*; celui qui est plus bas, *bouchot de parmi*, et le plus bas, *bouchot de mer*.

BOUCHOTTE (J.-B. Noël). Né à Metz en 1754, mort en 1840, fut ministre de la guerre sous la République, et signala son administration par une probité exemplaire, qui ne l'empêcha cependant pas d'être plusieurs fois arrêté en 1794, mais il ne tarda pas à être relâché faute de charges suffisantes. A partir de cette époque, il s'est retiré à Metz, où il a vécu étranger aux affaires.

BOUCHOUANA. s. m. Géogr. V. BETJOUANA.

BOUCHOUX (Les). Géogr. Village de France, chef-lieu de canton, arr. de St-Claude, dép. du Jura; 2,100 hab.

BOUCHOYAGE. s. m. (pr. *bou-choi-ia-ge*, rad. *boucher, bouchure*). En Franche-Comté, Droit qu'ont les habitants d'aller couper les épines et menus bois qui croissent dans les prés, bois et broussailles.

BOUCHRAIE. s. f. Ornith. V. BOUCRAIE.

BOUCHROMIBI. s. m. Bot. V. BOUCOMIBI.

BOUCIAUX. s. m. Se disait autrefois pour Outre, vase de cuir où l'on met le vin.

BOUCICAUT (Jean le Maingre de). Né en 1364, prit le parti des armes à dix ans, quatre ans après fit des prodiges de valeur à Rosebecque. Maréchal à 25 ans, il fut fait prisonnier après une résistance héroïque. Revenu en France, il s'opposa vivement au projet qu'avait le roi de livrer la bataille d'Azincourt. Il y fut fait prisonnier, et fut conduit en Angleterre, où il mourut en 1421.

BOUCIQUANT. s. m. Se disait autrefois pour Mercenaire.

BOUCIROLLE. s. f. Ornith. Un des noms vulgaires de la bécassine sourde.

BOUCLE. s. f. (ét. bas. lat., *buccula*, partie d'anneau de diverses formes, garni d'une ou de plusieurs pointes mobiles fixées sur un axe, et qui sert à tendre à volonté une ceinture, une courroie, une sangle, etc. Des boucles de souliers. Une paire de boucles. Une ceinture à boucle. Une boucle de ceinture. Des boucles de jarretière. Les boucles d'un harnais. Boucle d'argent, d'acier, de cuivre. Une grande boucle. Une petite boucle. Boucle ronde, carrée, ovale. L'ardillon, les ardillons d'une boucle. La chape d'une boucle. La goupille d'une boucle.

— Anneaux sans chape et sans ardillon. Boucle de rideau. Boucle de baudrier.

— Art milit. Dans l'équipement militaire, on

distingue plusieurs sortes de boucles. Boucle à ardillon fixe. Boucle d'armure. Boucle de banderole d'équipement. Boucle de banderole de drapeau. Boucle de sac de campagne. Boucle de baudrier. Boucle de boucleteau de cuissière. Boucle de bretelle de fusil. Boucle de ceinture. Boucle de col. Boucle de courroie. Boucle de culotte. Boucle de fusil. Boucle de giberne. Boucle de grenadière. Boucle de harnachement. Boucle de havre-sac. Boucle de milieu. Boucle de pantalon. Boucle de porte-baïonnette, etc., etc.

— *Boucle de cheveux.* Boucles que portaient autrefois les soldats français ; elles étaient roulées sur une lame de plomb ou sur un carton.

— *Boucles d'oreilles.* Anneaux que les femmes portent à leurs oreilles comme ornement. Des boucles d'oreilles. Des boucles d'or. Des boucles de diamants. Quand Isaïe menace les filles de Jérusalem : Vous perdrez, leur dit-il, vos *boucles* d'oreilles, vos bagues, vos bracelets, vos voiles. (Châteaub.)

— *Boucles à quadrille.* Boucles composées de quatre pierres ou de neuf, arrangées de manière qu'elles forment un carré régulier. Le quadrille double est celui où le nombre des pierres est multiplié au double.

— *Boucles de nuit.* Boucles composées de quatre pierres, dont les deux plus grosses sont placées au-dessus l'une de l'autre, celle d'en bas allant en diminuant en façon de poire, et les deux autres latéralement à l'endroit où elles se joignent.

— *Boucles de bracelet.* Espèce d'attache qui n'a qu'un ardillon sans chape, et qui est précédée d'une barrière autour de laquelle on tourne le ruban des bracelets, qui s'arrête enfin par un trefle.

— Anneaux de cuir qu'on met aux cavales pour les empêcher d'être saillies. Mettre des boucles à une cavale.

— Mar. Gros anneaux de fer où l'on attache un câble, un cordage, ou qui servent à maintenir chaque canon contre les grands mouvements du bâtiment. || Organeaux d'un port, destinés à recevoir les amarres d'un bâtiment. || *Mettre un matelot sous boucle.* Le mettre aux fers, et, par extension, en prison.

— Fig. Pourvu qu'on puisse tenir l'appétit et la volonté sans *boucle.* (Mont.)

— Archit. Petit cercle en forme d'anneau, qui sert d'ornement à une moulure ronde.

— Techn. Anneaux ronds de bronze ou de fer attachés aux portes cochères et qui servent à les fermer. || *Boucle de porte* ou *boucle-gibecière.* Grand anneau de porte attaché à certaines portes et dont on se sert pour y frapper. || Boucle ou anneau de fer emmanché dans un morceau de bois dont on se sert dans les raffineries de sucre pour tirer les formes tombées dans le bac à formes.

— Agric. Pioche à large fer et à manche court, dont on se sert dans quelques parties de l'est de la France, et qui diffère peu de la marre.

— Ichthyol. Aiguillon qui arme la peau de la raie bouclée et de quelques autres poissons.

— Fig. Anneaux que forment les cheveux naturellement ou par la frisure. Ses cheveux tombaient en boucles sur ses épaules. Une boucle de cheveux. Friser à boucles, en boucles, à grandes boucles, à grosses boucles, à petites boucles, à larges boucles. Les boucles d'une coiffure, d'une perruque. *La boucle de cheveux enlevée*, poème héroï-comique, qui mit le sceau à la réputation du célèbre Pope. Les Anglais préfèrent la *Boucle* et les Français le *Lutrin*.

Ses longs cheveux en *boucles* ondoyantes
Flottent sur sa taille légère.
(Baour-Lormian.)

— Art vétér. Maladie des cochons caractérisée par un bubon qui se développe dans l'intérieur de la bouche et y porte la gangrène.

— Techn. *Velours à boucle.* Qui a été fait à l'épingle.

— Syn. comp. BOUCLES DE DIAMANTS. BOUCLES À DIAMANTS. *Boucles de diamants.* Celles qui sont composées de diamants. *Boucles à diamants.* Celles dans lesquelles on a ménagé une place pour mettre des diamants.

BOUCLÉ, ÉE. part. pass. du v. Boucler. S'emploie adjectiv. Souliers bouclés. Jument bouclée. Cheveux bouclés.

— Fig. Ains fut la grandeur de sa fortune (d'Annibal) *bouclée* en celle du jeune Scipion. (Mont.)

— Ichthyol. Se dit des poissons qui ont le corps armé de pointes recourbées, adhérentes à de larges et de ronds tubercules logés dans la peau.

— Blas. Se dit du collier d'un lévrier ou d'un autre chien qui a une boucle ; et d'un ... pend un anneau d'un émail différent du reste du corps.

— Mar. Se disait autrefois d'un port fermé dont on ne voulait rien laisser sortir.

BOUCLE-DE-CHEVEUX. s. f. Entom. Nom que quelques auteurs donnent au bostryche.

BOUCLEMENT. s. m. Art vétér. Action de boucler une jument pour empêcher qu'elle ne soit saillie dans des écuries ou des étables remplies de chevaux.

BOUCLER. v. a. 1re conj. (rad. *boucle*). Mettre une boucle ; attacher, serrer avec une boucle. Boucler ses souliers, ses jarretières, sa ceinture. Boucler un porte-manteau.

— *Boucler une cavale.* Lui mettre des boucles pour empêcher qu'elle ne soit saillie.

— Investir. Boucler une ville. Vieux.

— Resserrer les bornes de la liberté dont jouissent ordinairement les prisonniers de se promener sur les préaux, etc. || *Boucler les prisonniers au coucher du soleil.* Les renfermer dans leurs chambres.

— Faire prendre la forme de boucles à des cheveux, mettre des cheveux en boucles. Boucler des cheveux. Boucler une perruque.

— *Boucler un enfant.* Mettre ses cheveux en boucles. Vieux.

— Chass. Faire sortir un animal de son terrier en y lançant les chiens ou le furet. Boucler un renard. Boucler un lapin, un blaireau.

— v. n. Former des boucles. Ses cheveux bouclent naturellement. Elle passa convulsivement ses mains dans les flots de cheveux bruns qui *bouclaient* au front du jeune homme. (G. Sand.)

— Maçon. *Ce mur boucle.* Se dit d'un mur dont les parements s'écartent, faute de liaison suffisante dans la construction.

— SE BOUCLER. v. pron. Boucler ses cheveux. Elle est tous les soirs une heure à se friser, à se boucler. On dit mieux, Faire ses papillotes, ou se faire les papillotes.

— Etre bouclé. Cet anneau ne peut se boucler.

BOUCLER ou **BOUCLET.** s. m. S'est dit autrefois pour Bouclier.

BOUCLETEAU. s. m. Anc. art milit. Partie d'une courroie qui s'adjoint à un autre sanglon.

BOUCLETTE. s. f. (rad. *boucle*) Techn. Petit anneau pour recevoir un des fils de la chaîne.

— Pêch. Anneaux de métal dont on borde un filet.

— Chass. *Pantière à bouclettes.* Pantière qui a dans le haut de petites boucles attachées comme on en voit à un rideau de lit.

BOUCLIER. s. m. (du celt. *bwccled*, formé de *bwcc*, boucher, couvrir, et de *led*, pour *ledr*, cuir ; les boucliers des anciens étaient ordinairement de cuir ; Homère dit qu'Ajax portait un bouclier de sept cuirs mis l'un sur l'autre ; ou du bas lat. *buccularium*, formé de *buccula*, anse du bouclier). Anc. art milit. Arme défensive, que les gens de guerre portaient au bras gauche, et dont ils se servaient pour se couvrir le corps. Les premiers boucliers furent tressés avec de l'osier, puis de bois légers, puis de cuirs de bœuf bordés de lames de métal. La forme des boucliers variait suivant les peuples. Les guerriers se plaisaient à orner leurs boucliers de figures symboliques. Les boucliers votifs étaient ceux que l'on consacrait dans le temple de quelque divinité ; Claudius fut le premier qui en consacra. On retrouve l'emploi du bouclier chez presque toutes les nations anciennes et modernes, civilisées ou à demi barbares. On prétend que le bouclier des anciens chefs calédoniens ou écossais était orné de bosses qu'on appelait les voix de la guerre, parce que chacune de ces bosses, frappée avec le fer de la lance, avait un son particulier, et annonçait un ordre différent. Le roi avait aussi un bouclier dont les sons étaient des signes de paix. Dans les premiers temps de la monarchie des Francs, les princes ou chefs choisis par la nation étaient élevés sur un bouclier, et montrés ainsi au peuple assemblé. Au temps des croisades, cette arme défensive se couvrit d'armoiries. Depuis l'invention des armes à feu, on a renoncé au bouclier. Dans une armée la discipline pèse comme *bouclier*, et non comme joug. (Rivar.) C'est le choix de la nation qui mit d'abord le sceptre entre les mains de vos ancêtres ; c'est elle qui les éleva sur le *bouclier* militaire et les proclama souverains. (Mass.) V. PAVOIS.

— Hist. anc. *Sous le bouclier.* Au milieu de l'appareil militaire. Présider sous le bouclier. La paix se traite bien et heureusement sous le *bouclier*. (Charr.)

— *Levée de boucliers.* Démonstration par laquelle les soldats témoignaient leur résistance aux volontés de leur général. || Fig. Opposition ou attaque faite avec éclat et sans succès. Faire une levée de boucliers. De quoi lui a servi cette grande levée de boucliers ?

— Escrim. *Levée de boucliers.* Essai que l'on fait avant de s'escrimer tout de bon.

— Par extens. *Faire un bouclier de son corps à quelqu'un.* Se mettre au-devant de quelqu'un, pour le préserver des coups qui lui sont portés.

— P. Corneille a dit :

Quand tout percé de coups, sur un monceau de [morts,
Je lui fis si longtemps *bouclier* de mon corps.
Il fallait : je lui fis *un bouclier*, et non : ...

— Fig. Faire sa principale défense. Il a fait un bouclier de cet argument. Vous faites un *bouclier* de cette accusation pour repousser les attaques de l'auteur des Lettres. (Pasc.) On dit mieux, en ce sens, faire un bouclier de, etc.

— Fig. Se dit, au moral, des choses et même des personnes qui sont comme une sauvegarde, une protection, une défense. Son âge, sa faiblesse lui sert de bouclier. Il se fait un bouclier de la faveur dont il jouit. Le général est le bouclier de l'Etat. Ce prélat est le bouclier de la foi, de la religion. Un homme qui fut tantôt le *bouclier*, et tantôt l'épée de son pays. (Fléch.) Il couvrait l'innocence du *bouclier* des lois et de l'autorité royale. (Id.) Servez-lui de *bouclier* dans les divers événements de la guerre. (Mass.) La calomnie sert au méchant de *bouclier* contre la médisance. (Boiste.)

— Blas. L'ancien écu.

— Syn. simpl. Ecu. || Epith. Convexe, lourd, pesant, immense, solide, impénétrable, épais, fort, poli, luisant, rond, entamé, percé, rompu, échancré, large, léger.

— Fig. Syn. simpl. Défenseur, appui, protecteur, soutien. || Epith. Puissant, redoutable, terrible, intrépide.

— Numism. Le bouclier sur les médailles exprime des vœux publics rendus aux dieux pour la conservation d'un prince, considéré comme le défenseur et le protecteur de ses sujets.

— Archit. Ornement qui sert pour les frises, les trophees, etc. || *Bouclier naval.* Ovale couché avec deux enroulements.

— Artific. Planche mince de bois léger, découpée en forme de bouclier, sur laquelle on range différentes pièces d'artifice.

— Pharm. Stomachique assez solide, mis sous la forme d'un bouclier, ou fait en sachet ou en emplâtre.

— Zool. Partie de certains animaux.

— Bot. Sorte de conceptacle à surface large et aplatie, peu coriace, qui se développe au bord du thalle de certains lichens, n'a point de bordure, ou présente une bordure accessoire très-étroite, et est couvert, avant son développement, par une membrane mince et gélatineuse, comme la physcie d'Islande. || Nom vulgaire de l'agaric brévipède.

— Crustac. La grande écaille qui recouvre la tête, le thorax proprement dit et le préabdomen des crustacés binocles.

— Echin. Genre d'oursins.

— Entom. Partie antérieure des trilobites, qui paraît répondre au céphalothorax. || Partie de la tête des insectes, désignée plus ordinairement sous le nom de chaperon. || Pièce du corselet des insectes, qui en occupe toute la partie supérieure, et qui se replie latéralement en dessous, pour aller à la rencontre du sternum, avec lequel elle s'unit. || Genre de coléoptères pentamères, de la famille des clavicornes, ainsi appelés à cause de la forme générale de leur corps. Ces insectes, qui ne sortent que de cadavres en putréfaction et d'excréments, exhalent une odeur nauséabonde ; ils paraissent destinés à purger la terre des immondices que la destruction et la décomposition des êtres organisés entraînent sans cesse après elles. Quelques espèces se nourrissent de proie vivante.

— Helmint. Têt de certains infusoires, quand il est assez solide, rond ou ovale, et placé seulement sur le dos de l'animal, comme dans les euplotes.

— Ichthyol. Nom vulgaire de plusieurs espèces de poissons appartenant aux genres cycloptère, spare, lépadogastre et centrisque.

— Météorol. Sorte de météore igné.

— Moll. Epaississement charnu qui se remarque sur le dos des limaces, et qui est le rudiment d'un manteau.

BOUCLIER D'ÉCAILLE DE TORTUE. s. m. Conchyl. Nom que les marchands donnent à des coquilles du genre des patelles, dont les couleurs approchent de celles de l'écaille.

BOUCLIER D'ORION. s. m. Astron. Nom donné à trois étoiles secondaires, serrées, et mieux connues par les marins sous le nom des Trois rois.

BOUCLUS. s. m. Mot employé par Rabelais pour Digue, tranchée, ouvrage qui intercepte les communications de l'ennemi.

BOUCON. s. m. (de l'ital. *boccone*, morceau). Se disait autrefois pour Poison, appât empoisonné, destiné à détruire les animaux nuisibles.

— Se dit quelquefois familièrement pour Morceau empoisonné, breuvage empoisonné.

— *Donner le boucon à quelqu'un.* L'empoisonner. || *Prendre, avaler le boucon.* S'empoisonner. || *Boucon englouti n'acquiert ami.*

— Syn. comp. DONNER LE BOUCON. EMPOISONNER. *Donner le boucon*, se disait autrefois mystérieusement en parlant de gens que l'on n'osait pas traiter ouvertement d'empoisonneurs. On ne dit plus aujourd'hui qu'*empoisonner*.

BOUCONNEUR. s. m. S'est dit autrefois pour Empoisonneur.

BOUCQUE. s. f. Se disait autrefois pour Bouche.

BOUCQUETINE. s. f. V. BOUCAGE.

BOUCRAIE. s. f. Ornith. Un des noms vulgaires de l'engoulevent.

BOUD ou **BOUDDH.** Myth. jap. Nom des dieux, des génies nommés plus ordinairement Fotoques.

BOUDA. s. m. Nom que les Abyssins donnent aux sorciers.

— Myth. ind. Planète de Mercure. Les Indiens la regardent comme un demi-dieu, et ils supposent qu'elle annonce la famine quand elle est éloignée du soleil. Elle préside au mercredi. On écrit aussi Bouddha.

BOUDANAM. s. m. Myth. ind. Don de terres labourables fait par les Indiens aisés à des temples ou à des brahmes, ou construction sur les routes de madans, espèces de caravansérails des Orientaux.

BOUDDHA. Myth. ind. Nom générique de plusieurs sages déifiés de la secte des bouddhistes. Le plus célèbre d'entre eux a vécu, selon l'opinion générale, environ 1000 ans av. J.-C.

— Voici les divers personnages que ce nom désigne : 1° l'Etre suprême, le createur, identique à Brahm, et nommé Adi-Bouddha ; 2° un dieu émané de la trimourti ou trinité indienne ; 3° un nom générique donné aux pontifes de ce dieu et de son culte ; 4° le génie de la planète de Mercure.

— Ce mot sert aussi à désigner les âmes parvenues à l'état de béatitude, se dégageant des liens de la matière, et habitant le monde immatériel.

— Il s'applique enfin aux diverses incarnations de la raison suprême, dont la principale est Çhakyamouni, le dieu actuel du bouddhisme.

— *Alphabet de Bouddha.* Linguist. Alphabet qui offre une grande analogie avec le pâli ; il est employé dans certaines inscriptions que l'on trouve sur les plus anciens monuments de l'île de Java.

BOUDDHA-GAUTAMA ou **ÇHAKYAMOUNI.** Sage de l'Inde, né vers l'an 607 av. J. C., mort en 542, est regardé par les bouddhistes comme la quatrième incarnation de Bouddha ou la raison suprême.

BOUDDHIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport au bouddhisme.

BOUDDHISME ou **BOUDDHAÏSME.** s. m. Religion de Bouddha, doctrine religieuse, fondée par Sakia dans les Indes. Elle n'admet point de distinction de castes sous le rapport religieux, point de sacrifices sanglants, point de salut sans la vie ascétique et contemplative. Elle nie l'existence des purs esprits, et n'admet l'existence réelle et absolue que de la matière. Le bouddhisme, après avoir lutté longtemps contre le brahmanisme, a fini par être expulsé de l'Inde ; mais il a envahi le Thibet, la Chine, la Mongolie et les îles de la Malaisie et des Indes orientales. On fait monter le nombre actuel des bouddhistes dispersés dans tous ces pays à 240,000,000.

BOUDDHISTE ou **BOUDDHAÏSTE.** s. des 2 g. Sectateur de la religion de Bouddha.

— adj. des 2 g. Qui appartient au bouddhisme, qui est conforme à cette doctrine.

BOUDÉ. s. m. Ichthyol. Nom que les nègres du Sénégal donnent à un poisson du genre gobiomore, ou, suivant d'autres, du genre éléotris ; il vit dans la vase.

BOUDÉ, ÉE. part. pass. du v. Bouder.

BOUDELAIRE ou **BAUDELAIRE.** s. m. (ét. all., *badelar*). Art milit. Sabre à lame large, courte, à deux tranchants, en grande partie droite, et recourbée brusquement à la pointe.

— Blas. Un des meubles du blason.

BOUDER. v. n. 1re conj. (du celt. *bouderez*, *bouda*, *boudol*, murmurer, faire du bruit comme les abeilles ; rad. *boud*, bruit ou bourdonnement du frelon, de la guêpe, etc.) Se dit proprement des enfants, lorsqu'ils ont quelque petit chagrin, et qu'ils ne le témoignent que par la mine qu'ils font. Un enfant qui boude toujours, qui ne fait que bouder. Cet enfant boude, parce qu'on n'a pas voulu lui donner un gâteau.

— Parler entre les dents.

— Fam. Laisser voir par son silence et par l'expression de son visage qu'on a de l'humeur qu'on garde quelque ressentiment contre un autre. Je ne sais ce qu'il a contre moi, mais il boude depuis quelque temps, et ne me parle plus. Ils boudent l'un contre l'autre. Une femme qui ne fait que bouder. Ces deux personnes boudent. Surtout sacrifiez aux Grâces, et n'imaginez pas vous rendre plus aimable en *boudant*. (J.-J. Rouss.)

— Fam. *Bouder contre son ventre.* Se dit d'un enfant qui se mutine, et qui ne veut pas manger.

On ne saurait *bouder* longtemps
Quand on *boude* contre son ventre.
(Improvisateur français.)

— Fig. Se dit d'une personne qui, par dépit, refuse ce qu'on sait qu'elle désire et qui lui convient.

— *Bouder contre quelqu'un.* Être fâché contre lui.

— Au jeu de dominos, se trouver dans l'impossibilité de poser, parce qu'on n'a pas dans son jeu un domino dont le nombre de points réponde à celui des derniers dominos placés.

— Prov. *C'est un homme qui ne boude pas.* C'est un brave qui est toujours prêt à répondre à une attaque, qui ne recule jamais devant une entreprise hardie.

— Hortic. Se dit d'un arbre qui ne profite pas. Les jeunes pommiers boudent.

— v. a. Marquer à quelqu'un, non par des paroles, mais par ses manières, qu'on est fâché contre lui. D'où vient que vous me boudez ? Il me boude depuis quelque temps. Cette femme boude son mari.

— Fig. Un homme de mérite et de cœur peut *bouder* la gloire : il se sent trop fier pour solliciter sa justice. (Beauchêne.)

— SE BOUDER. v. pron. Se faire mutuellement la mine. Ces deux amis se boudent. Ils se sont boudés l'un l'autre fort longtemps. En se *boudant* on peut s'aimer encore. (Boiste.)

BOUDERIE. s. f. (du celt. *bouderez*, bour-

donnement, bruit des mouches et des hommes (qui murmurent sourdement). Action de bouder; état où est une personne qui boude. Il y a toujours quelque bouderie entre eux. Ce sont des bouderies continuelles de sa part. Quand sa bouderie le prend, le tient, il est insupportable. C'est une bouderie qui se passera. La *bouderie* est l'arme offensive et défensive des âmes faibles et timides. (D'Arconville.)

— Habitude de mauvaise humeur.

— Syn. comp. FÂCHERIE. HUMEUR. BOUDERIE. La *fâcherie* peut tenir à la trop grande sensibilité du cœur ou à la trop grande vivacité de l'imagination; l'*humeur* est une preuve de l'amertume du caractère; la *bouderie* est le signe de la faiblesse.

BOUDERS ou **BOUDONS**. s. m. pl. Myth. ind. Troisième tribu des géants ou génies malfaisants: ce sont les serviteurs et les gardes de Shiva.

BOUDEUR, EUSE. adj. (ét., V. BOUDER). Qui boude habituellement, fréquemment. C'est un enfant naturellement boudeur.

— Qui annonce la bouderie. Air boudeur. Humeur boudeuse.

— En prose, il ne se met qu'après son substantif. Un enfant boudeur. Humeur boudeuse. En vers, on pourrait dire: Cette boudeuse humeur.

— s. m. Homme fâcheux, esprit chagrin et contrariant. C'est un boudeur. C'est un maussade et ennuyeux boudeur. C'est une boudeuse, une petite boudeuse.

Là, même lieu rassemble et l'aimable *boudeuse*,
Et la jeune éventée et la vieille joueuse.
(DELILLE.)

Quant à moi, les *boudeurs* sont mon aversion,
Et je n'en veux jamais souffrir dans ma maison.
(GRESSET.)

BOUDHA. Myth. ind. Régent de la planète de Mercure, et premier roi de la dynastie lunaire. V. BOUDA et BOUDDHA.

BOUDIN. s. m. (du celt. *boden*, ventre; en vieux français *boudaine*, ventre). Art culin. Boyau rempli de sang et de graisse de porc, assaisonnés avec du poivre, du sel, etc. Ce mets est toujours un aliment pesant et de difficile digestion, et le boudin fumé, surtout lorsqu'il est vieux, prend quelquefois des qualités véritablement vénéneuses. Faire du boudin. Faire griller du boudin. Manger du boudin. Une aune de boudin. Boudins au sang.

— Portion de boudin de médiocre longueur, lorsque les deux bouts en sont fermés et noués. Un gros boudin. Servir, arranger des boudins.

— *Boudin blanc*. Sorte de boudin fait avec du lait et du blanc de volaille. Boudins blancs à la ménagère.

— On fait également des boudins avec le sang et les chairs d'autres animaux, tels que les daims, les lièvres, les oies sauvages, etc.; mais dans cette catégorie d'aliments, les boudins de chevreuil sont regardés comme les plus savoureux et les plus digestibles. Boudins de chevreuil, de lièvre. Boudins à la Richelieu. Boudins de lapereau. Boudins de foies gras. Boudins d'écrevisses.

— Prov., fig. et bas. *S'en aller en eau de boudin*. Se dit d'une affaire, d'une entreprise qui ne réussit pas, sans doute parce que l'eau de boudin n'est d'aucun usage. Les frais de l'entreprise, l'entreprise même, s'en allèrent en eau de boudin. On dit aussi, *S'en aller en aune de boudin*.

— Expr. prov. *Souffleur de boudin*. Homme qui a un gros visage.

— Prov. *Faire un boudin*. Marier un gentilhomme avec une roturière, parce que le mari anoblit la femme et est le soutien de la maison, et que la femme, qui est riche, fournit de la graisse pour l'entretenir. || *Je vous enverrai de mon boudin quand j'aurai tué mon cochon*. Je vous ferai présent de quelque plat de mon métier. || *Je ferai du boudin, si vous me fâchez*. Je répandrai le sang, je frapperai. || *Nous mangerons du boudin, la grosse bête est à terre*. Se dit vulgairement de quelqu'un qui est à terre.

— Par extens. Techn. Certaines choses qui ont par leur forme quelque ressemblance avec le boudin.

— Techn. Peau du prépuce du mouton, en usage dans quelques métiers. || Boue qui sort d'un tuyau qu'on dégorge avec la sonde. || Filat. Fusée pleine de fil de la matière qu'on travaille.

— Archit. Le gros cordon de la base d'une colonne.

— Seller. Petit portemanteau de cuir, en forme de valise, sur le dos d'un cheval.

— Serrur. Espèce de ressort qui est formé

voiture ne va plus, le boudin est cassé.

— Perruq. Boucle de cheveux en spirale qui est ferme et un peu longue. Être frisé en boudins. On portait autrefois des perruques à boudins.

Pour tout éclat, une énorme perruque
D'un long *boudin* cache leur vieille nuque.
(VOLTAIRE.)

— Menuis. Outil à fût qui sert à former la moulure du même nom, qu'on désigne sous le nom de *boudin à baguette*.

— Art milit. Fusée, sorte de mèche avec laquelle on met le feu à la mine. On se sert, en termes de guerre, du mot Saucisson. || *Boudin de manche de hussard*. V. MANCHE DE PELISSE.

— Petit rouleau de tabac.

— Mar. Espèce de coussins de grosse toile remplis de sable, avec lesquels on entoure les plats et les assiettes pour les assujétir quand il y a un grand roulis. || Espèce de bourrelet qui fait le tour d'un bâtiment à la hauteur du second pont, de niveau avec les porte-haubans. || Ceinture ou bord supérieur du doublage.

BOUDINADE. s. f. (rad. *boudin*). Art culin. Quartier d'agneau désossé, farci de boudins blancs et noirs, mis à la broche, et servi avec une sauce hachée.

BOUDINAGE. s. m. Techn. Légère torsion qu'on fait subir au fil de lin avant de le mettre sur les bobines.

BOUDIN DE MER. s. m. Zooph. Ver à tuyau qui paraît avoir beaucoup de rapports avec les néréides.

BOUDINE. s. f. Verr. Masse de verre qui forme une espèce de noyau au milieu d'un plateau de verre.

— Se disait autrefois pour Ventre. || Entrailles. || Nombril. || Boudin.

BOUDINÉ, ÉE. part. pass. du v. Boudiner.

BOUDINÉE. s. f. Se disait autrefois pour Boudin. || Plat de boudin.

— Régal que l'on fait entre parents, amis et voisins, lorsqu'on a tué son cochon.

BOUDINER. v. a. 1re conj. Techn. Exécuter l'opération du boudinage.

BOUDINIER, ÈRE. s. Celui, celle qui fait ou vend des boudins.

BOUDINIÈRE. s. f. Art culin. Petit entonnoir de fer-blanc pour faire du boudin.

BOUDIN NOIR ou **TRIPAM**. s. m. Bot. Champignon de l'Inde, que l'on dit délicieux.

BOUDINOIR. s. m. Techn. Machine qui sert à boudiner le fil.

BOUDINURE. s. f. (rad. *boudin*). Mar. Enveloppe de petits cordages pour conserver le câble. On dit aussi Emboudinure.

BOUDJOU. s. m. Unité monétaire d'Alger, qui vaut 1 fr. 86 de France. || *Royal* ou *rial boudjou*. Monnaie réelle d'Alger, valant 1 fr. 88. || *Royal* ou *rial boudjou de* 1829, valant 1 fr. 81. || *Rebia boudjou, quart de boudjou* ou *piecette*, valant 0 fr. 47. || *Temin boudjou*. Huitième du boudjou, valant 0 fr. 23.

BOUDOIR. s. m. (rad. fr. *bouder*, parce qu'on a coutume de s'y retirer quand on est de mauvaise humeur). Sorte de cabinet orné avec élégance, à l'usage particulier des dames, et dans lequel elles se retirent lorsqu'elles veulent être seules, ou s'entretenir avec des personnes intimes. Madame est dans son boudoir. Un joli boudoir. Un boudoir élégant. Il promène ses vers de *boudoir* en *boudoir*. (Satiriq.)

J'aime un *boudoir* étroit qu'un petit jour éclaire,
Là mon cœur est chez lui.
(DEMOUSTIER.)

— Épith. Galant, élégant, voluptueux, charmant, enchanteur, magique, enchanté, sombre, retiré, solitaire.

Ah puissiez-vous, disciple de Chaulieu,
Dans les *boudoirs*, tombeau de la sagesse,
Au demi-jour, près de votre maîtresse,
Être pris pour un demi-dieu.
(DE CHOISY.)

— Syn. comp. BOUDOIR. RUELLE. Ces deux mots étaient autrefois synonymes; mais aujourd'hui *ruelle* ne s'emploie plus dans le sens de *boudoir*.

BOUDOT. Nom de plusieurs imprimeurs célèbres du XVIIIe siècle. Un d'eux a publié un dictionnaire latin-français longtemps classique, et qui a eu de nombreuses éditions.

BOUDRIÈRE ou **BOUDRINE**. s. f. Écon. rur. Un des noms de la carie du froment, dans quelques cantons.

BOUDROUN. Géogr. Ville de la Turquie d'Asie, dans l'Anatolie, avec un petit port commode, sur la côte de l'Archipel. Ancien château bâti par les chevaliers de Rhodes en 1402, servant aujourd'hui de citadelle. On y voit de nombreuses ruines. Boudroun occupe l'emplacement d'Halicarnasse. Pop., 11,000 hab.

BOUE. s. f. (du celt. *bos*, gras). Terre détrempée, plus ou moins épaisse, telle que celle qui s'amasse dans les rues des villes ou sur les chemins après la pluie. Quand les boues sont composées des débris de substances animales et végétales, désorganisées par l'eau, l'air et la lumière; quand elles sont homogènes, grasses au toucher, et noires, c'est un des plus précieux engrais qu'on puisse employer. Un chemin plein de boue. Des rues pleines de boue. Tomber dans la boue. Faire rejaillir de la boue. Les boues des rues. Enlever les boues des rues. Le comédien, couché dans son carrosse, jette de la *boue* au visage de Corneille qui est à pied. (La Bruy.) Méprisez les injures de la canaille; la *boue* ne peut que salir. (Boiste.)

Un fiacre, me couvrant d'un déluge de *boue*,
Contre le mur voisin m'écrase de sa roue.
(REGNARD.)

— Législat. *Payer les boues et lanternes*. Payer la taxe imposée pour l'enlèvement des boues et pour l'entretien des lanternes.

— Géol. Nom qu'on donne vulgairement au mélange, plus ou moins pâteux, que forment avec l'eau tous les débris produits à la surface du sol par le broiement de la décomposition. L'accumulation de matières semblables sur le fond des bassins remplis d'eau stagnante est plus particulièrement désignée sous le nom de *vase*. Quand les particules qui composent la boue se sont déposées en raison de leur pesanteur spécifique, elles contribuent à la formation des sédiments.

— *Volcans de boue*. Volcans dont les irruptions sont composées de boue et d'autres matières.

— Syn. simpl. Fange, limon. Dans le style familier, Ordure, crotte, bourbe. Dans la poésie noble, *fange* tient la place de *boue*. || Épith. Épaisse, fangeuse, noire, sale, vile, infecte, croupie. || Fig. Bassesse, avilissement, abjection.

— Une expression physique s'ennoblit quand on l'emploie au moral. Mme de Maintenon, qui regrettait son ancienne condition, se trouvant à Fontainebleau, regardait, dans une de ses promenades, des carpes qu'on avait mises dans de l'eau claire. Ces pauvres carpes, dit-elle, sont bien maigres; elles regrettent leur *boue*.

— Fig. au moral, Bassesse, avilissement, abjection. Se traîner indignement dans la boue. || *Tirer quelqu'un de la boue*. Le tirer d'un état bas et abject. Rien de plus ordinaire que l'ingratitude des parvenus envers ceux qui les ont tirés de la *boue*. (Lav.) || *Cet homme est dans la boue, est tombé dans la boue*. Il est plongé dans l'abjection. || *Traîner quelqu'un dans la boue*. Proférer ou écrire contre lui des injures graves, des imputations diffamantes. || *C'est une âme de boue*. C'est une âme basse et vile. Il y a des âmes sales, pétries de *boue* et d'ordure, éprises du gain et de l'intérêt, comme les belles âmes le sont de la gloire et de la vertu. (La Bruy.) || On dit bien, dans le style familier, *c'est une âme de boue*, mais cette expression n'a pas assez de noblesse pour la tragédie; ainsi, Corneille a eu tort de dire: Ces âmes que le ciel ne forma que de *boue*. || Le précepteur de Tibère, pour exprimer la bassesse d'âme et l'humeur sanguinaire de son élève, disait que c'était une *boue* pétrie avec du sang. || Chose vile et méprisable. Ils regardent comme de la *boue* tous les avantages de la terre. (Mass.) On fléchit souvent le genou devant des idoles qui ne sont que de la *boue* dorée. (Boiste). || Du haut de l'Olympe, les dieux aperçoivent les astres qui roulent sous leurs pieds; ils voient le globe de la terre comme un petit amas de *boue*. Les mers immenses ne leur paraissent que comme des gouttes d'eau dont ce morceau de *boue* est un peu détrempé. Les plus grands royaumes ne sont à leurs yeux qu'un peu de sable qui couvre la surface de cette *boue*. Les peuples innombrables et les plus puissantes armées ne sont que comme des fourmis qui se disputent les unes aux autres un brin d'herbe sur ce morceau de *boue*. (Fén.) || Fig. en parlant de l'origine de l'homme. Tout s'empresse à leur persuader qu'ils sont pétris d'une autre *boue* que les autres hommes. (Mass.) O vous qui croyez être un amas de *boue*, sortez donc du monde. (Id.) Dieu avait d'abord animé notre *boue* d'un souffle d'immortalité. (Id.) Il sent que cette maison de *boue* s'écroule. (Id.) Il se persuade que son âme est toute de *boue*. (Id.) Tout ce que les hommes ne trouvent que dans eux-mêmes est sali pour ainsi dire par la même *boue* dont ils sont formés. (Id.)

La terre sur son sein ne voit que potentats
Qui partagent sa *boue* en superbes États.
(L. RACINE.)

— Dépôt d'encre épaisse, qui se forme au fond de l'écritoire. Ce n'est plus de l'encre, c'est de la boue. Comment voulez-vous écrire avec cette boue?

— Pathol. Se dit vulgairement du pus qui sort d'un abcès. Un abcès dont il sort beaucoup de boue. Ce sens vieillit.

— Art vétér. On dit que *la boue souffle au poil*, pour exprimer que le pus paraît vers la couronne dans un cheval blessé au pied.

— Alchim. Se disait de la matière quand elle ressemblait à de la poix fondue.

— Nom qu'on donne en Artois et en Flandre à une seconde cave, placée au-dessous de la première, et où l'on met la bière pour la mieux conserver.

— Prov. et fig. *Cette maison n'est faite que de boue et de crachat*. Elle n'est bâtie que de mauvais matériaux.

— Prov. *Ne pas faire plus de cas d'une chose que de la boue de ses souliers*. Ne s'en soucier aucunement, la mépriser. || *Le soleil ne salit point ses rayons, quoiqu'ils tombent dans la boue*. Un honnête homme ne se dégrade point, en s'occupant, pour le bien d'autrui, d'affaires qui n'inspirent qu'aversion et mépris.

— Prov. *Aujourd'hui sur le trône, et demain dans la boue*.

— Ce mot, qui finit par un *e* muet précédé d'autres voyelles, ne peut entrer dans le cours du vers que suivi d'un mot commençant par une voyelle avec laquelle s'opère l'élision de son *e* muet. A la fin du vers, il donne une rime féminine.

— Syn. comp. BOUE. BOURBE. CROTTE. FANGE. LIMON. La *boue* se forme des parties de terre que la pluie détache et délaie dans les lieux sur lesquels elle tombe. La *bourbe* se forme par l'accumulation des boues et leur long séjour; la *fange*, par le long croupissement de la bourbe mêlée avec des matières impures et corrompues; la *crotte* résulte du jaillissement de la boue sur quelque objet; le *limon* est le dépôt des eaux courantes.

BOUÉ, ÉE. part. pass. du v. Bouer.

BOUÉE. s. f. (rad. espag. *boya*, même signification). Mar. Morceau de bois ou de liége, d'un fagot ou d'un baril vide qui flotte au-dessus d'une ancre, pour indiquer l'endroit où elle est mouillée. Bouée de bout de mât. Bouée de baril. Bouée de liége.

— *Bouée de sauvetage* ou *salva nos*. Grand plateau de liége qu'on jette à la mer, lorsqu'un homme y est tombé, et qu'on ne peut pas lui donner d'autres secours. La *bouée* de sauvetage est toujours à portée d'être jetée à la mer, où elle sert de point d'appui au matelot qu'un accident y a précipité; il attend sur ce petit vaisseau les secours qu'on s'empresse de lui porter. (Dict. pittor. de marine).

— *Bouée du ber*. Celle qui, au bout de son crin, tient au ber, pour le relever après l'opération de la mise à l'eau d'un grand bâtiment.

— Toute marque semblable qui sert à indiquer les passages difficiles, les écueils, les bris de bâtiments, etc. Dans ce cas, on l'appelle plus ordinairement Balise ou tonne.

— Les matelots, pour dire qu'une rade est sans abri, que l'on y est battu de tous les vents, disent ironiquement, *qu'un navire y est à l'abri de sa bouée*.

— On dit, dans la marine, d'un navire qui marche mal: *il va comme une bouée*, parce que la bouée flotte et n'avance pas.

— Techn. Vapeur des pains qui viennent d'être enfournés, et qui se porte à la bouche du four.

— Conchyl. Espèce de cérite, coquille univalve, formant aujourd'hui le genre télescope.

— S'est dit autrefois pour Bouvier.

BOUEMENT. s. m. Techn. En menuiserie, assemblage dont les parties unies sont assemblées carrément, à tenon et à mortaise, et dont les moulures sont à onglets.

— Action de rendre les monnaies ductiles par le moyen du marteau.

— Se disait autrefois pour Bouillonnement.

BOUER. v. a. 1re conj. Techn. Autrefois donner une égale ductilité aux monnaies qu'on fabriquait au marteau.

— Frapper avec le bouard.

BOUERESCHE. s. m. Ancien instrument de pêche fait en osier et en forme de panier.

BOUES MINÉRALES. s. f. pl. Sorte de limon qui se trouve près de certaines eaux minérales, et qui est imprégné des matières que ces eaux charrient avec elles. Elles sont assez molles, assez ductiles, pour que le corps, un bras, une jambe, puisse y être plongé. Les médecins prescrivent les boues, pour combattre certaines affections rhumatismales. Prendre les boues de Saint-Amand, de Barbotan.

— *Boues minérales artificielles*. On a proposé de faire des boues minérales artificielles avec du charbon de terre et de l'eau mêlés ensemble jusqu'à consistance requise, parce qu'on a prétendu que le bitume et le soufre, contenus dans le charbon de terre, étaient les seules substances qui agissaient comme médicament dans les boues de Saint-Amand. Pour suppléer aux boues ferrugineuses, on a conseillé l'application de cette boue noire qui se trouve entre les pavés, dans les rues fréquentées des grandes villes, parce qu'elle est chargée d'un fer très-atténué que laissent les fers des chevaux et les roues des voitures. Quelques épreuves ont été couronnées de succès.

BOUÈTE. s. f. Se disait autrefois pour Trou, ouverture.

BOUETÉ, ÉE. part. pass. du v. Boueter.

BOUETER. v. a. 1re conj. Pêch. Employer une espèce de hachis fait avec des œufs de mornes et de maquereaux salés, pour déterminer les sardines à s'élever à l'eau.

BOUETTE. s. f. Pêch. V. BOITE.

BOUEUR, EUSE. s. (rad. celt. *bos*, gras). Celui, celle qui est chargé d'enlever les boues des rues pour les transporter hors de la ville. Les boueurs de Paris.

Le *boueur* matinal dont le balai de houx
Nous fait, quand nous dormons, notre pavé plus doux.
(BARTHÉLEMY.)

— s. m. Officier des ports de Paris, chargé de les faire nettoyer.

BOUEUX, EUSE. adj. Plein de boue. Des chemins tout boueux. Une rue boueuse. Les magistrats ne sauraient apporter trop de soin à prévenir les amas *boueux* et leurs funestes effets. (Payen.)

— *Sculpture boueuse*. Sculpture mal réparée.

— *Maçonnerie boueuse*. Maçonnerie mal ragréée.

— *Menuiserie boueuse*. Menuiserie mal profilée.

— *Impression boueuse*. Celle dont l'impression tache le papier au-delà de l'empreinte du caractère. On dit aussi, et mieux, Bavochée.

— *Écriture boueuse*. Peu nette.

— *Estampe boueuse*. Estampe tirée sur une planche mal essuyée, et où il est resté du noir entre les hachures.

— Mar. *Ancre boueuse* ou *de toue*. La plus petite des ancres dont on se sert sur les navires.

crotte résulte du jaillissement
quelque objet ; le *limon* est le
courantes.
part. pass. du v. Bouer.
(rad. espag. *boya*, même signifi-
lorceau de bois ou de liége, d'un
baril vide qui flotte au-dessus
ur indiquer l'endroit où elle est
ée de bout de mât. Bouée de
e liége.
saure.age ou *salva nos*. Grand
e qu'on jette à la mer, lorsqu'un
ombé, et qu'on ne peut pas lui
s secours. La *bouée* de sauve-
rs à portée d'être jetée à la mer,
point d'appui au matelot qu'un
récipité ; il attend sur ce petit
ecours qu'on s'empresse de lui
pittor. de marine).
ber. Celle qui, au bout de son
ber, pour le relever après l'opé-
ise à l'eau d'un grand bâtiment.
arque semblable qui sert à indi-
ges difficiles, les écueils, les bris
etc. Dans ce cas, on l'appelle
ment Balise ou tonne.
lots, pour dire qu'une rade est
e l'on y est battu de tous les
ironiquement, *qu'un navire y est
bouée*.
dans la marine, d'un navire qui
il va comme une bouée, parce que
e et n'avance pas.
Vapeur des pains qui viennent
nés, et qui se porte à la bouche
Espèce de cérite, coquille uni-
t aujourd'hui le genre télescope.
autrefois pour Bouvier.
T. s. m. Techn. En menuiserie,
ont les parties unies sont assem-
nt, à tenon et à mortaise, et dont
sont à onglets.
de rendre les monnaies ductiles
du marteau.
autrefois pour Bouillonnement.
. a. 1re conj. Techn. Autrefois
gale ductilité aux monnaies qu'on
marteau.
avec le bouard.
CHE. s. m. Ancien instrument de
osier et en forme de panier.
INÉRALES. s. f. pl. Sorte de
trouve près de certaines eaux mi-
ui est imprégné des matières que
rrient avec elles. Elles sont assez
ductiles, pour que le corps, un
abe, puisse y être plongé. Les mé-
rivent les boues, pour combattre
ctions rhumatismales. Prendre les
nt-Amand, de Barbotan.
minérales artificielles. On a pro-
des boues minérales artificielles
bon de terre et de l'eau mêlés en-
à consistance requise, parce qu'on
ne le bitume et le soufre, contenus
rbon de terre, étaient les seules
ui agissaient comme médicament
es de Saint-Amand. Pour suppléer
rugineuses, on a conseillé l'appli-
te boue noire qui se trouve entre
ns les rues fréquentées des grandes
qu'elle est chargée d'un fer très-
ssent les fers des chevaux et les
tures. Quelques épreuves ont été
e succès.
s. f. Se disait autrefois pour Trou,
ÉE. part. pass. du v. Boueter.
. v. a. 1re conj. Pêch. Employer
e hachis fait avec des œufs de
maquereaux salés, pour détermi-
nes à s'élever à l'eau.
. s. f. Pêch. V. BOITE.
EUSE. s. (rad. celt. *bos*, gras).
ui est chargé d'enlever les boues
r les transporter hors de la ville.
de Paris.
tinal dont le balai de houx
nd nous dormons, notre pavé plus
(BARTHÉLEMY.) [doux.
ficier des ports de Paris, chargé
ettoyer.
EUSE. adj. Plein de boue. Des
boueux. Une rue boueuse. Les
sauraient apporter trop de soin
s amas *boueux* et leurs funestes
.)
e boueuse. Sculpture mal réparée.
rie boueuse. Maçonnerie mal ra-
rie boueuse. Menuiserie mal pro-
ion boueuse. Celle dont l'impres-
papier au-delà de l'empreinte du
dit aussi, et mieux, Bavochée.
boueuse. Peu nette.
boueuse. Estampe tirée sur une
essuyée, et où il est resté du noir
ures.
cere boueuse ou *de toue*. La plus
eres dont on se sert sur les na

— Zool. Se dit des animaux qui vivent dans la boue, le limon, la vase.

— Géol. *Éruption boueuse*. Éruptions volcaniques qui proviennent soit du mélange des eaux pluviales ou de la neige fondue avec les cendres volcaniques qu'elles entraînent, soit que cette boue sorte de l'intérieur même des montagnes volcaniques.

— Cet adjectif suit toujours son substantif. Chemin boueux. Rue boueuse. Écriture boueuse.

BOUFFANT. s. m. Partie bouffante de la manche d'une robe.

BOUFFANT, ANTE. adj. Qui bouffe, qui paraît gonflé. Ce mot ne s'emploie qu'en parlant des étoffes qui ont assez de consistance pour ne pas s'aplatir, et qui se soutiennent d'elles-mêmes. Une étoffe bouffante. Une garniture bouffante. Le service est fait par de petits nègres tout nus, à l'exception d'une trousse *bouffante* de soie ponceau. (Th. Gauthier.)

— Se met toujours après son substantif. Une étoffe bouffante. Une garniture bouffante.

BOUFFANTE. s. f. Petit panier qui servait autrefois aux femmes à soutenir et à faire bouffer leurs jupes.

— Sorte de [illegible]u léger et gaufré que les femmes se nouaient autrefois autour du cou, en guise de fichu.

BOUFFARDE. s. f. (rad. *bouffer*). Espèce de pipe. Le dévorant brûlot, la *bouffarde* grossière. (Barthél.) Nous faisons notre orgueil d'une immonde *bouffarde*. (Id.)

BOUFFÉ. L'un de nos plus grands comédiens contemporains.

BOUFFE. s. m. (ét. ital., *buffa*, bouffon). Fam. Bouffon. Il ne se dit que des acteurs qui jouent dans les opéras italiens. Ils sont venus jouer pour la première fois en France en 1752 ; en 1789, ils ont eu un théâtre particulier, appelé d'abord théâtre de Monsieur, puis théâtre Favart et enfin théâtre des Italiens.

— Absol. et fam. *Les bouffes*. Le théâtre italien à Paris. Aller aux bouffes.

— Mamm. Race de chiens à long poil fin et frisé, métis du barbet et du grand épagneul.

— s. f. S'est dit autrefois pour Enflure, bouffissure. || Gonflement des joues. || Orgueil.

— Anat. Éminence formée par la rencontre de deux lèvres.

— Ichthyol. Un des noms vulgaires de la raie bouclée.

— S'empl. adjectiv. Un opéra bouffe.

BOUFFÉ, ÉE. part. pass. du v. Bouffer.

BOUFFÉE. s. f. (rad. fr., *bouffer*). Quantité d'air qui sort subitement de la bouche d'une personne, par l'effet d'un rapport de l'estomac, ou parce qu'elle le pousse dehors.

— *Bouffées de tabac, de vin, d'ail*, etc. Bouffées imprégnées de ces odeurs. Envoyer des bouffées de vin. Il nous empoisonnait par des bouffées d'ail. Il fumait auprès de nous et nous envoyait des bouffées de tabac.

— Hydraul. Secousse. Des jets engorgés par les vents ne sortent que par bouffées.

— Par extens. Souffle de vent, courant de vapeur, ou masse de fumée qui arrive brusquement et qui dure peu. Une bouffée de vent. Une bouffée de fumée. Il vient de temps en temps des bouffées de chaleur. Des *bouffées* de parfums s'élèvent du sein des prairies et des forêts avec les concerts des oiseaux. (B. de St-P.)

— Fig. et fam. Accès subit et passager de fièvre. Une bouffée de fièvre. Ma tante a eu une *bouffée* de fièvre. (Mme de Sév.)

— Fig. et fam. *Ne faire une chose, ne s'y adonner que par bouffées*. Ne la faire, ne s'y adonner que par intervalles et par boutades. Il ne s'adonne au travail que par bouffées.

— Fam. *Avoir des bouffées d'humeur, de gaîté, de dévotion*. Avoir de l'humeur, de la gaîté, de la dévotion par intervalles. Cet avare a de temps en temps des *bouffées* de générosité. (Lav.)

— *Bouffées d'éloquence*. L'effet de la douleur, c'est de resserrer l'âme au point de lui ôter la force de s'exprimer ; mais quand, par intervalles, notre âme se dilate, ses expressions en ont plus d'énergie. Ce sont ces expressions que fournit l'émotion de la douleur, que Mme de Sévigné appelait *les bouffées de l'éloquence*. Vraiment, votre style est d'une énergie et d'une beauté extraordinaire ; vous étiez dans les *bouffées* d'éloquence que donne l'émotion de la douleur. (Mme de Sév.) || Elle a dit par analogie : Je ne puis oublier cette *bouffée* de philosophie que vous me vîntes souffler ici la veille de mon départ.

On dit, en parlant d'une augmentation subite et momentanée dans la fraîcheur du vent régnant. C'est une bouffée, ce n'est qu'une bouffée.

BOUFFEL ou **BOUFFIEL.** s. m. Autrefois, Branche d'arbre dont on faisait un bouchon pour servir d'enseigne à un cabaret.

— Droit dû au seigneur pour cette enseigne.

BOUFFEMENT. s. m. (rad. *bouffer*). Souffle, haleine, exhalaison.

BOUFFER. v. n. 1re conj. (par onomat. de l'espèce de bruit qu'on fait entendre en enflant les joues). Se gonfler les joues en soufflant. Peu usité.

— Fam. Manifester sa colère en gonflant les joues. Il bouffe de colère.

— Se dit plus ordinairement de l'effet de certaines étoffes qui se soutiennent d'elles-mêmes, et qui, au lieu de s'aplatir, se courbent en rond. Une étoffe qui bouffe. Du ruban qui bouffe.

— Maçon. Se dit du plâtre qui gonfle. || D'un mur dont l'intérieur n'a pas de liaison avec les parements qui, s'écartant, y laissent du vide, et poussent au dehors. On l'emploie plus ordinairement que *boucler*, dont la signification est la même.

— Se dit également du pain, lorsqu'il enfle dans le four, par l'effet de la chaleur.

— Hortic. Grossir plus d'un côté que de l'autre. Ces pêches bouffent.

— Crier comme le butor.

— Pop. Manger avec avidité. Il bouffe comme s'il avait jeûné quinze jours.

— Pop. *Bouffer son dîner, son pain*. Manger avidement son dîner, son pain.

— v. a. Bouch. Souffler une bête tuée pour en rendre la chair plus belle. Bouffer un mouton.

— SE BOUFFER. v. pron. Être en colère, tempêter. Inusité.

— Être bouffi. Cet animal se bouffe difficilement.

BOUFFETTE. s. f. Petite houppe qu'on attache à divers objets, pour servir d'ornement. Il faut des bouffettes à ce harnais.

— Nœuds de ruban un peu renflés, qui font partie de certains ajustements d'homme ou de femme.

— Mar. La troisième voile du grand mât des galères.

BOUFFI, IE. part. pass. du v. Bouffir. S'empl. aussi adjectiv. Avoir le visage bouffi, les joues bouffies.

— Par extens. *Être bouffi de rage, de colère*. Avoir le visage altéré, gonflé par une violente colère.

— Fig. *Être bouffi d'orgueil, de vanité*. Être plein d'orgueil, de vanité, et l'annoncer par son air et ses manières.

— Fig. Montaigne dit, en parlant des écoles des pédants : Il (le jeune homme) en devait rapporter l'âme pleine, il ne l'en rapporte que *bouffie*.

— Fig. *Style bouffi*. Style ampoulé.

— Pêch. *Hareng bouffi*. Espèce de hareng sauret.

— Bot. Qui est renflé sans être pour cela aminci, comme la camare des péonies, la gousse des crotalaires, la silique de la rave.

— Syn. comp. BOUFFI, ENFLÉ, GONFLÉ, BOURSOUFLÉ. *Enflé*, se dit de tout corps qui reçoit une extension par les fluides. *Gonflé*, se dit des corps tellement pleins qu'ils ne peuvent pas contenir une plus grande quantité de matière. *Bouffi*, marque une augmentation des chairs sans grande tension causée par quelque maladie. *Boursouflé*, se dit proprement des choses que l'on souffle pour leur donner un gros volume.

BOUFFIR. v. a. 2e conj. Rendre enflé. Il ne se dit au propre qu'en parlant des chairs. L'hydropisie lui a bouffi tout le corps. Un coup d'air lui a bouffi les joues.

— Enflé. Tout en *bouffissant* ses grosses joues pour souffler le feu, Cadet s'arrête comme pour prêter l'oreille. (G. Sand.)

— *Faire bouffir un hareng sur le gril*. Le faire enfler en le mettant sur le gril.

— v. n. Devenir enflé. Le visage lui bouffit tous les jours. Il bouffit tous les jours davantage.

— SE BOUFFIR. v. pron. Devenir bouffi. Son visage se bouffit.

— Syn. comp. BOUFFIR, ENFLER. *Enfler* s'applique à plusieurs choses, au lieu que *bouffir* ne s'emploie que pour exprimer une enflure causée par une indisposition.

BOUFFISSURE. s. f. Enflure des chairs, molle, sans rougeur, et plus ou moins étendue, causée par un épanchement de sérosité, de sang ou d'air ; elle donne au corps une apparence d'embonpoint. Bouffissure du visage. Bouffissure générale. Bouffissure partielle. La morsure de la vipère détermine également la *bouffissure*, mais cet accident, assez rare en France, est toujours sans danger pour les animaux qui composent les grandes espèces domestiques. (Barthélemy.)

— Fig. *Bouffissure du style*. Emploi de termes ampoulés, d'expressions exagérées. Je trouve aussi, dans ce dernier ouvrage, moins d'incorrections, moins de redondances, moins de *bouffissures*. (Grimm.) L'excès des ornements, la longueur des périodes, la profusion

les hyperboles exagérées, n'en sont que la *bouffissure*. (Impr. fr.)

BOUFFLERS. Nom d'une des plus nobles et des plus anciennes maisons de Picardie. Les membres les plus distingués de cette famille sont : Louis-François de Boufflers, maréchal de France, né en 1644, et mort en 1711. Il s'immortalisa par la défense de Lille, en 1708.

La marquise de Boufflers, morte en 1787, se distingua à la cour de Lunéville, par son esprit, par des vers faciles et par ses qualités aimables. || Stanislas, chevalier de Boufflers, a laissé la réputation de chansonnier aimable. Ce fut lui qui, en 1791, fit décréter la propriété des découvertes et des inventions en faveur de leurs auteurs. Né en 1737, mort en 1815.

BOUFFLET. s. m. Fauconn. Se disait autrefois d'un moyen dont on se servait dans l'éducation des oiseaux de chasse. Boutez-lui les bouffiets d'eau froide.

BOUFFLÈTE. s. m. Mar. Nom que l'on donnait autrefois à la troisième voile du grand mât d'une galère.

BOUFFOIR. s. m. (rad. *bouffer*). Instrument de boucher pour bouffer un veau, un agneau, etc.

BOUFFON, ONNE. s. (rad. fr. *bouffer*). Farceur, jongleur, tout homme qui fait métier d'amuser la populace par des plaisanteries basses et grossières. Cet acteur est un bouffon assez amusant. C'est un excellent bouffon. C'est un très-bon bouffon. Son métier est de faire le bouffon. Faire le personnage de bouffon. Il se plaît à faire le bouffon. Le bouffon de la comédie, du prince.

— Chez les anciens, celui qui paraissait sur le théâtre, avec une joue enflée pour recevoir des soufflets.

— Fous en titre que les rois et même les grands avaient à leur service. Dans une antiquité très-reculée on choisissait ordinairement pour bouffons des nains et des créatures disgraciées. Leur maître leur accordait une grande liberté, et c'était à eux à s'en servir adroitement pour faire passer sans danger des vérités quelquefois offensantes. C'est ce qui a donné naissance aux bouffons de la comédie italienne. Dans le moyen âge, ce fut surtout après le IXe siècle qu'on vit le plus de fous ou de bouffons à gages. Ces hommes s'habillaient d'une façon burlesque adoptant à la fois les plumes, les grelots, les bijoux et les étoffes à couleurs éclatantes. L'histoire a conservé les noms de Triboulet, le fou de François Ier, et de Langeli, le fou de Louis XIV.

— Par extension et presque toujours par dénigr. Homme qui prend à tâche de faire rire, par ses plaisanteries, les personnes dans la société desquelles il se trouve. Un mauvais, un insipide bouffon. Un froid, un plat bouffon. Les bouffons de société se dégradent.

En vain par sa grimace un *bouffon* odieux
A table nous fait rire et divertit nos yeux,
Prenez-le tête à tête, ôtez-lui son théâtre,
. . . .
Ce n'est plus qu'un cœur bas, un coquin ténébreux.
(BOILEAU.)

— Se dit aussi, mais plus rarement, en parlant des femmes. C'est une bouffonne.

— Se dit aussi des auteurs dans le même sens. Le Pays, sans mentir, est un *bouffon* plaisant. (Boil.) Faut-il que l'art de penser, le plus beau partage des hommes, devienne une source de ridicules, et que les gens d'esprit, rendus souvent par leurs querelles le jouet des sots, soient les *bouffons* d'un public dont ils devraient être les maîtres ! (Volt.)

— *Servir de bouffon*. Être dans quelque société un objet de moquerie, de risée. Je vois bien que je sers ici de bouffon.

— On dit de même : *Je ne prétends pas être votre bouffon. Suis-je donc votre bouffon ?*

— *Faire la bouffonne*. Se dit d'une femme qui cherche à faire rire une société.

— On dit, par caresse, à une petite fille gaie et enjouée, *C'est une petite bouffonne*.

BOUFFON, ONNE. adj. Plaisant, facétieux. C'est un personnage bouffon. Avoir la mine, l'humeur bouffonne. Discours bouffon. Style bouffon. Aventure bouffonne. Cela est bouffon, très-bouffon. Le Ranelagh est parfois témoin de scènes *bouffonnes* et divertissantes. (Ch. de Boigne.)

— *Opéra bouffon*. Se dit par opposition à opéra sérieux.

— Cet adjectif peut se mettre avant son substantif. C'est un bouffon personnage. Dans sa bouffonne humeur.

Aux accents insolents d'une *bouffonne* joie
La sagesse, l'esprit, l'honneur, furent en proie.
(BOILEAU.)

— s. m. Le style bouffon, le genre bouffon, bassement comique. Cet auteur tombe trop souvent dans le bouffon. C'est plus fin que le comique, plus gai que le *bouffon*, plus drôle que le burlesque. (Mme de Coigny.) Distinguer le naïf du plat et du *bouffon*. (Boil.) Quitter pour le *bouffon* l'agréable et le fin. (Id.)

— Syn. comp. BOUFFON, FACÉTIEUX, PLAISANT. *Plaisant*, ce qui plaît, récrée, divertit ; *facétieux*, ce qui est très-plaisant, très-comique ; *bouffon*, ce qui est risible avec excès, sans goût, sans vraisemblance.

BOUFFONESQUE. adj. des 2 g. Inusité. Qui appartient à un bouffon. Propre à un bouffon.

afin que lui et ses ordonnances *bouffonesques* s'en allassent par le même moyen à vau l'eau. (Et. Pasquier.) Après avoir donné carrière à son humeur plaisante et *bouffonesque*. (Naudé.)

BOUFFONNÉ. part. pass. du v. Bouffonner.

BOUFFONNER. v. n. 1re conj. Faire ou dire des plaisanteries qui sentent le bouffon, qui ont quelque chose d'ignoble. Cet homme ne fait que bouffonner.

— Faire le bouffon.

— Se prend ordinairement en mauvaise part, à moins que l'on n'y ajoute quelque adoucissement. Il bouffonne agréablement.

BOUFFONNERIE. s. f. Ce qu'on fait ou ce qu'on dit pour exciter le rire. Plaisante bouffonnerie. Plate bouffonnerie. Méchante bouffonnerie. Mauvaise bouffonnerie. Petite bouffonnerie. On est étonné de voir naître et éclore le bon sens du sein de la *bouffonnerie*. (La Bruy.) La chaire semblait disputer ou de *bouffonnerie* avec le théâtre, ou de sécheresse avec l'école. (Mass.) Ce qu'il y a de plus exécrable au monde, ce sont les *bouffonneries* d'un tyran. (Lemontey.)

C'est un mauvais métier que la *bouffonnerie*.
Mais pour le faire il faut de la sagesse :
Un mot de trop, un fait mal présenté,
Met au grand jour toute votre ânerie.
(LE PETIT COUSIN DE RABELAIS.)

— Action ou propos de bouffon.

BOUFFONNEUR. s. m. S'est dit autrefois pour Bouffon.

BOUFFRON. s. m. Ichthyol. Nom vulgaire de la seiche.

BOUFFRONE. s. f. Hortic. Variété de figue.

BOUFFU, UE. adj. S'est dit autrefois pour Bouffant.

— s. m. Étoffe bouffante.

BOUG. s. m. Fête solennelle que les Japonais célèbrent pendant trois jours, à la fin d'août, en l'honneur des morts, qui viennent, disent-ils, à cette époque visiter leurs amis et leurs parents.

— BOUG ou BOG. Myth. slav. Dieu, l'Être suprême. || Rivière qui était adorée comme un dieu par les Slaves.

BOUGAINVILLE (L.-Ant., de). Célèbre navigateur, né en 1729, mort en 1811, après avoir renoncé à l'étude du droit pour la carrière militaire, se couvrit de gloire au Canada, et obtint le grade de colonel en 1759. A la paix, il se tourna vers la marine, entreprit le premier voyage autour du monde, devint chef d'escadre en 1779, fut chargé en 1790 de commander l'armée navale de Brest ; mais n'ayant pu rétablir l'ordre dans cette troupe indisciplinée, il se retira du service. Il a publié, entre autres ouvrages, la relation de son voyage autour du monde, et a fait un grand nombre de découvertes géographiques, entre autres l'île de Taïti.

— Géogr. Rivière de la Russie d'Europe, affluent du Dnieper. Elle est considérable, mais d'une navigation très-difficile, à cause de ses eaux rapides et de ses bancs de sables. Les anciens l'appelaient *Hypanis*. || Île de l'Océanie, une des plus grandes de l'archipel Salomon. On la croit bien peuplée. Elle fut découverte le 30 juin 1768 par le navigateur dont elle porte le nom.

BOUGAINVILLÉE. s. f. (pr. *bou-ghin-vi-ie* ; de *Bougainville* qui l'a trouvée). Bot. Genre de plantes du Brésil, de la famille des nyctaginées, ne renfermant que deux espèces. Une d'elles, la bougainvillée admirable, mérite ce nom en raison du magnifique aspect qu'offrent au printemps ses milliers de fleurs roses, quand elle est palissée sur les murs d'une serre, qu'elle parvient à couvrir en peu d'années, quelle que soit l'étendue de celle-ci.

— Moll. Genre de la tribu des béroïdes, fondé sur une seule espèce.

BOUGAINVILLION. s. m. (de *Bougainville*). Ichthyol. Poisson du genre triure.

BOUGANÈSE s. des 2 g. Ethnogr. Se dit, dans l'Inde, de l'enfant d'un Indien et d'une négresse.

BOUGE. s. m. (ét. all., *bogen*, arc, parce que les bouges, dans les anciennes maisons, étaient bâtis en forme de voûte, ou du celt. *bugia*, petite habitation, dérivé de *bauc*, caverne, antre, grotte). Espèce de petit cabinet peu éclairé auprès d'une chambre, où il n'y a place que pour un lit. Une chambre avec un bouge. On ne l'emploie guère qu'en parlant des maisons où logent les gens du bas peuple.

— Petite pièce ordinairement placée aux côtés d'une cheminée, pour serrer différentes choses.

— Logement étroit et malpropre. C'est un bouge, un vrai bouge. Il est logé dans un mauvais bouge.

Elle fuit, et de pleurs inondant son visage,
Seule, pour s'enfermer vole au cinquième étage
Mais, d'un *bouge* prochain, accourant à ce bruit,
Sa servante Alison la rattrape et la suit.
(BOILEAU.)

— Se disait autrefois dans le sens de Bougette, petit sac de cuir. || Haut-de-chausses, culotte.

— Techn. Rebord, renflement, rondeur. || Charr. Partie la plus élevée du moyeu d'une roue. || Poter. Demi-cercle qui est autour du fond de l'assiette. || Orfèvr. Sorte de ciselet

le marteau à bouge ne peut pénétrer, et la partie du chandelier qui commence à la poignée, et qui descend sur le pied en s'évasant. || Tonnel. Le milieu de la futaille, la partie la plus grosse et la plus élevée. || Plan. Partie d'une assiette qui sépare le fond de l'arête. || Comm. Étamine fine, blanche et claire, dont on faisait les chemises des religieux qui ne portaient point de toile.

— Écon. rur. Petite cuve qui sert à porter le raisin de la vigne au pressoir.

— Petit coquillage qui sert de monnaie dans les Indes.

— Mar. Arc que forment les baux dans le sens de leur longueur, et qui procure de la convexité à la partie supérieure des ponts de tribord à bâbord || Rondeur des baux et des tillacs d'un navire. || Ventre d'une pièce ou

taille d'arrimage, le contour d'une pièce de bois, telle que la forme convexe des baux, barrotins des barres d'arcasse, etc.

— s. f. (du lat. barb. *bulga*). Art milit. Masse qu'on appelait aussi Plombée, parce que la tête de cette arme était pleine de plomb ; on en assommait les blessés un jour d'action. || *Bouge projectile* ou *metras.* Bouge qu'au lieu de manier on lançait.

— Hortic. Mauvaise poire qui se mange au mois d'octobre ; on l'appelle aussi Poire du légat.

BOUGÉ, ÉE. part. pass. du v. Bouger.

BOUGEANT (Guillaume-Hyacinthe). Jésuite, né à Quimper en 1690, mort à Paris en 1743, est surtout connu par son *Histoire du traité de Westphalie ;* il a fait aussi quelques comédies, et des pièces assez spirituelles dirigées contre les adversaires de la bulle *Unigenitus.*

BOUGENIER. s. m. Anc. t. milit. Ouvrier qui fabriquait des flèches appelées *bouge* et *boncon.*

BOUGEOIR. s. m. (rad. *bouge,* dans le sens de renflement, parce que la cuvette qui porte la bobèche est ordinairement en forme de bouge ; ou de *bouger*, parce qu'on se sert de cette sorte de chandelier pour aller çà et là dans la maison). Espèce de chandelier sans pied qu'on porte au moyen d'un manche ou d'un anneau, et dans lequel on met ordinairement une bougie. Un bougeoir d'argent. Un bougeoir de cuivre doré.

— Se disait particulièrement du petit chandelier d'or qu'un valet de chambre portait au coucher du roi, et que le roi, lorsqu'il se déshabillait, faisait donner, par distinction, à quelqu'un des courtisans. Le roi fit donner le bougeoir à tel seigneur. Tel seigneur tenait le bougeoir.

— Sorte d'étui où l'on serre la bougie que l'on porte devant les prélats lorsqu'ils officient.

— Syn. comp. BOUGEOIR. MARTINET. Le *bougeoir* diffère du *martinet* en ce que celui-ci a le manche plus court, et que la douille n'y est pas fixée sur une soucoupe bombée, mais sur une surface plate.

BOUGEON. s. m. Art milit. Flèche qui avait une tête.

— Partie de l'habillement.

BOUGER. v. n. 1re conj. (ét. all., *wegen*, voguer, se mouvoir). Se mouvoir de l'endroit où l'on est. Si vous bougez de votre place, vous me désobligerez. Si vous bougez, vous êtes mort ! Le *g* de *bouger* doit être suivi d'un *e* muet avant les lettres *a, o. Je bouge, tu bouges, il bouge ; nous bougeons, vous bougez, ils bougent. Je bougeais, tu bougeais, il bougeait ; nous bougions, vous bougiez, ils bougeaient. Je bougeai, tu bougeas, il bougea ; nous bougeâmes, vous bougeâtes, ils bougèrent. Je bougerai*, etc. *Je bougerais*, etc. *Bouge, bougeons, bougez. Que je bouge, que tu bouges, qu'il bouge ; que nous bougions, que vous bougiez, qu'ils bougent. Que je bougeasse*, etc. *Bouger. Bougeant. Bougé.*

— S'emploie plus ordinairement avec la négation. Je ne bougerai de là, puisque vous l'ordonnez. Ne bougez de là. Ne bougez pas. Ne bougez. Il ne bouge pas plus qu'une statue, pas plus que s'il était mort. Depuis que vous êtes parti, je n'ai pas *bougé* de ce beau séjour où je suis. (Mme de Sév.)

Fortune, qui nous fais passer devant les yeux
Des dignités, des biens, que jusqu'au bout du
(monde
On suit, sans que l'effet aux promesses réponde,
Désormais je ne *bouge*, et ferai cent fois mieux.
(LA FONTAINE.)

— Fam. *Ne bouger d'un lieu.* Y être fort assidu. Il ne bouge de cette maison. Il ne bouge pas du cabaret. Quand une fois il est à son atelier, dans son cabinet, il n'en bouge plus.

— Fam. *Ne pas bouger d'auprès d'une femme.* Être sans cesse auprès d'elle.

— Fig. S'agiter d'une manière hostile, se soulever. S'ils bougent, c'est à moi qu'ils auront affaire. Les mécontents n'osèrent pas bouger.

— v. a. Techn. Couvrir de terre l'amas de bois destiné à faire le charbon.

BOUGERIE. s. f. (du bas lat. *bulgaria*). Crime de bestialité.

BOUGERONNER. v. n. 1re conj. Se disait autrefois pour Commettre le crime de sodomie.

BOUGET (Jean). Savant orientaliste, né à Saumur en 1692, mort à Rome en 1775. En 1737, il joignait à la chaire d'hébreu au collége de la Propagande de Rome celle de la lit-[illegible] il fut pourvu de plusieurs bénéfices considérables, et le pape Benoît XIV le nomma son camérier secret.

BOUGETTE. s. f. (ét. celt., *bulga*, petit sac de cuir). Se disait autrefois d'un petit sac de cuir qu'on portait en voyage.

BOUGHEZ. s. m. Techn. Autrefois, Soufflet de forge à bascule.

BOUGHOUÉ, ÉE. part. pass. du v. Boughouer.

BOUGHOUER. v. a. 1re conj. Frotter le corps de graisse, comme font les Hottentots, pour résister à la chaleur, aux insectes.

— SE BOUGHOUER. v. pron. Se frotter le corps de graisse.

BOUGHT SALIK. s. m. Ornith. Oiseau de la grosseur d'une pie, mais dont la forme du corps est plus allongée.

BOUGIE. Géogr. Ville d'Afrique, en Algérie, province d'Alger, sur la Méditerranée. C'était autrefois une ville romaine, puis la capitale d'un royaume arabe. Elle fut prise par les Espagnols en 1509, et conservée par eux jusqu'en 1555 ; elle avait alors 8,000 maisons. Aujourd'hui elle compte 3,500 hab. Depuis le 29 septembre 1833, elle est occupée par les Français. Cette place est défendue par des fortifications considérables ; sa citadelle a été construite par les Espagnols. Vastes ruines romaines, arabes et espagnoles ; son territoire est un des plus fertiles et des plus productifs de l'Algérie ; mais il est marécageux et très-insalubre dans les environs de la ville.

BOUGIE. s. f. (de *Bougie,* d'où la France tirait autrefois toute sa cire). Chandelle de cire. Grosse bougie. Petite bougie. Bougie de table. Un bout de bougie. Allumer de la bougie. Ne brûler que de la bougie. Bougie blanche. Bougie jaune. Une livre de bougie. Allumer les bougies. Éteindre, souffler les bougies. Leurs ancêtres ne savaient point encore se priver du nécessaire pour avoir le superflu, ni préférer le faste aux choses utiles ; on ne les voyait pas s'éclairer avec des *bougies.* (La Bruy.)

— *Bougie filée.* Celle dont la mèche, composée de longs fils de coton, n'est couverte que d'une couche mince de cire, et qui sert soit à porter à la main, soit à faire des veilleuses.

— *Bougie de table.* Véritable chandelle de cire qui se fait par des procédés analogues à ceux de la chandelle.

— *Bougie à la cuiller.* Bougie que l'on fait en versant sur des mèches suspendues de la cire fondue, dont on donne plusieurs couches successives, après quoi on les polit en les roulant, molles encore, sur une table de marbre.

— *Bougie bâtarde* ou *chandelle bougie.* Chandelle de suif revêtue d'une couche plus ou moins épaisse de cire qui l'empêche de couler et maintient au pied de la mèche un bain de suif fondu.

— *Bougie diaphane.* Bougie claire et transparente dont la base est le blanc de baleine.

— Très-petite chandelle de cire dont les pauvres gens se servent pour faire des offrandes.

— Admin. Chandelles de cire qu'on allume pendant les enchères, et qui doivent durer chacune au moins un demi-quart d'heure. L'adjudication prononcée sur la dernière des enchères faites avant l'extinction d'un feu ou d'une bougie sera seulement provisoire et ne deviendra définitive que lorsqu'un dernier feu aura été allumé et se sera éteint sans que pendant sa durée il ait été fait aucune autre enchère.

— *Aux bougies.* A la lumière des bougies. Cette femme très-brune paraît belle aux bougies. Dîner aux bougies. Dans cette saison on dîne aux bougies. || On peut aussi se servir du singulier. Virgile fait de la poésie au soleil, mais Voltaire fait de la poésie à la *bougie.* (Rivarol.)

— *Pain de bougie.* Bougie mince et flexible, pliée en rond ou autrement, qu'on porte dans sa poche pour s'en servir au besoin et qu'on nomme familièrement *rat-de-cave.*

— Chir. Petit cylindre flexible et sans cavité fait de cire, de gomme élastique ou d'autre matière, qu'on introduit dans le canal de l'urètre pour le dilater et le tenir ouvert, ou pour y détruire, par la suppuration, des obstacles qui s'opposent à la sortie de l'urine.

— *Bougies simples.* Bougies qui ne sont composées que de cire ou de gomme élastique, etc.

— *Bougies composées.* Bougies dans lesquelles on mêle quelques remèdes capables de détruire les excroissances ou carnosités de l'urètre.

— *Bougies adoucissantes.* Bougies composées de cire vierge, de blanc de baleine, d'onguent rosat, d'onguent de céruse et d'huile d'amandes douces.

— *Bougies corrosives.* Bougies dans la composition desquelles on fait entrer des matières corrosives, afin de pouvoir détruire les excroissances qui se trouvent dans le canal de l'urètre.

— *Bougies creuses.* Bougies qui, fixées par un bout de fil, et très-courtes, sont engagées dans le canal jusqu'à l'endroit affecté, et qui permettent au malade d'uriner sans interrompre l'effet du médicament.

— *Bougies-sondes.* Bougies creuses, bouchées par un petit cylindre d'argent qui en remplit toute la capacité, on retire de temps en temps ce cylindre pour livrer passage à l'urine.

[illegible] Bougies élastiques forées, dont on remplit le trou avec un cylindre formé d'une *feuille d'étain roulée.*

— *Bougies élastiques.* Bougies composées d'huile de lin, de caoutchouc, etc.

— *Bougies de Daran.* Bougies ainsi nommées de leur inventeur ; elles sont composées de feuilles de plantes, d'huile et de saindoux.

— *Bougies fondantes et suppuratives. Bougies détersives et dessiccatives.* Elles ne sont qu'une modification des précédentes.

— *Bougies à ventre* ou *de Ducamp.* Bougies renflées près de leur extrémité.

— *Bougies armées.* Bougies ordinaires présentant dans un point de leur longueur une excavation dans laquelle on loge un morceau de nitrate d'argent, qu'on porte jusque sur la portion de l'urètre qu'on veut cautériser.

— *Bougies emplastiques.* Bougies que l'on fait en trempant des morceaux de linge triangulaires dans un emplâtre approprié aux indications que l'on veut remplir.

— *Bougies dissolubles.* Bougies destinées à remplacer les injections dans la blennorrhagie.

— *Bougies porte-empreintes.* Bougies employées dans ces derniers temps à reconnaître la forme et la profondeur des rétrécissements à l'aide de la petite boule en cire placée à leur extrémité.

— Phys. *Bougie philosophique.* Gaz hydrogène qu'on fait sortir par un ajutage, en comprimant graduellement une vessie pleine de ce gaz. Si l'on présente alors une bougie ou un morceau de papier allumé au bout de l'ajutage, le gaz prend feu et imite assez bien la flamme d'une bougie.

— *Bougie phosphorique.* Petite bougie de cire garnie de phosphore à une de ses extrémités, et enfermée ensuite dans un tube de verre scellé hermétiquement ; lorsqu'on brise le tube, la bougie s'allume d'elle-même.

— Syn. comp. BOUGIE. SONDE. Les *bougies* diffèrent des *sondes* en ce que celles-ci sont creusées d'un canal dans leur longueur, et ont près de l'extrémité qui doit être introduite une ou deux ouvertures par lesquelles l'urine peut s'écouler ; au lieu que les *bougies* sont pleines dans toute leur longueur, ou du moins sans ouverture à leur extrémité.

BOUGIÉ, ÉE. part. pass. du v. Bougier.

BOUGIER. v. a. 1re conj. Taill. Passer sur la cire fondue d'une bougie allumée les bords de quelque étoffe, pour empêcher qu'elle ne s'effile. Bougier du taffetas.

BOUGIÈRE ou **BUGUIÈRE.** s. f. Pêch. Filet très-délié pour la pêche.

BOUGILLON. s. m. (rad. *bouger*). Qui change toujours de place, qui ne peut pas se tenir en repos. Fam.

BOUGIR. s. m. Ornith. Un des noms du pétrel puffin.

BOUGIRONNER. v. n. Commettre le crime de Sodomie. Inusité.

BOUGIVAL. Géogr. Village de France (Seine-et-Oise), arrond. de Versailles, cant. de Marly. Exploitation de craie et de pierre à fusil. Aciérie pour aciers fondus et damassés ; 1,050 hab.

BOUGLON. Géogr. Bourg de France, chef-lieu de canton, arrond. de Marmande (Lot-et-Garonne) ; 350 hab.

BOUGOMILES. s. m. pl. V. BOGARMILES.

BOUGON, ONNE. s. Pop. Personne qui a l'habitude de bougonner.

— Art milit. V. BOUGEON.

— Se disait autrefois pour Verrou, verge de fer, boucle, trait d'arbalète.

BOUGON. adj. Pêch. *Harengs bougons,* qui ont perdu la tête ou la queue.

BOUGONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Bougonner.

BOUGONNER. v. n. 1re conj. (onomat. qui peint les plaintes, le *bou, bou,* d'une personne qui grogne). Fam. Gronder entre ses dents. Cette vieille ne fait que bougonner.

— v. a. Fam. Réprimander.

— SE BOUGONNER. v. pron. Se réprimander réciproquement. Ces deux personnes se bougonnent toujours.

BOUGONNEUR. s. m. Cout. Maître, garde ou juré de la draperie.

BOUGOUER. v. a. 1re conj. V. BOUGHOUER.

BOUGRAINE, BOUGRANE ou **BUGRANE.** s. f. Bot. Noms vulgaires de l'arrête-bœuf des prés et de l'arrête-bœuf épineux.

BOUGRAN. s. m. (ét. esp., *bucaran*). Comm. Sorte de toile forte et gommée, dont les tailleurs se servent pour mettre dans quelques parties d'un habit, entre la doublure et l'étoffe, afin de les tenir plus fermes. Mettre du bougran dans un collet, à des boutonnières. On disait autrefois plus régulièrement *boucran.*

BOUGRANÉ, ÉE. part. pass. du v. Bougraner. S'emploie aussi adjectivement. Toile bougranée.

BOUGRANER. v. a. 1re conj. Techn. Rendre une toile semblable au bougran.

BOUGRANIÈRE. s. f. Titre que l'on donnait aux lingères dans leurs lettres de maîtrise.

BOUGRE, ESSE. (des *Bulgares,* qui passaient pour adonnés à ce vice). s. Sodomite.

— Mauvais garnement, méchant homme.

— Épithète grossière, espèce d'interjection de mauvais ton.

— Luron. C'est un bon bougre. Bas et inus.

— Se disait autrefois pour Bulgare.

— Hist. relig. Certains hérétiques que l'on assimilait aux Albigeois.

BOUGRIE ou **BOUGRERIE.** Se disait autrefois pour Bulgarie. || Hérésie. || Sodomie.

BOUGRIN. s. m. S'est dit autrefois pour Hérétique, homme né dans le schisme et l'hérésie.

BOUGUE. s. f. Nom qu'on donne, dans la Basse-Normandie, aux sables mouvants situés au bord de la mer. Les bougues de Quéneville.

BOUGUER (Pierre). Géomètre célèbre, né en 1678, mort en 1758, fut adjoint aux membres de l'Académie des sciences chargés d'aller déterminer la figure de la terre : il a publié les résultats de cette opération dans un écrit qui est le plus remarquable de tous ceux qu'il a laissés. On lui doit l'invention de l'héliomètre.

BOUGUÉRIE. s. f. (de *Bouguer*). Bot. Genre de la famille des plantaginacées, fondé sur une espèce des Andes.

BOUGUÉRIE ou **BOUGRERIE.** Secte des Albigeois.

BOUGUETTE. s. f. Ichthyol. Nom d'un poisson de mer appelé aussi Bourbette.

BOUGUI. s. m. Linguist. Idiome des Bouguis, c'est le principal idiome de l'île de Célèbes.

BOUGUIÈRE, BOUGIÈRE, BUGUIÈRE. s. f. Pêch. Filet très-délié employé en Provence.

BOUGUIS. Géogr. Peuple qui habite les îles Célèbes.

BOUH. s. m. Ornith. Nom arabe du hibou d'Égypte.

BOUHATI. s. m. Bot. Arbre des Indes orientales.

BOUHAUREAU. s. m. Se disait autrefois pour Canard.

BOUHENTIR. v. a. 2e conj. Se disait autrefois pour Accorder, consentir.

BOUHIER (Jean). Né à Dijon en 1673, mort en 1746, s'est exercé avec succès dans la philologie, la jurisprudence, l'histoire et la poésie. Son érudition était immense, mais son style est lourd et peu élégant.

BOUHOUR, BOUHORDEIS, BOUHOURDIS, BOUHOURT. s. m. Art milit. Se disait autrefois pour Joute, tournoi.

BOUHOURDER. v. n. 1re conj. Se disait autrefois pour Jouter, combattre dans un tournoi. || Renvoyer en foule.

BOUHOURS (Dominique), Jésuite, habile critique, né à Paris en 1628, mort en 1702. Son meilleur ouvrage a pour titre : *La manière de bien penser dans les ouvrages d'esprit.* On reproche au P. Bouhours de trop courir après le bel esprit, et de s'attacher à des critiques trop minutieuses.

BOUIDE. Hist. orient. Membre d'une dynastie qui régna en Perse, de l'an 322 de l'hégire à l'an 448. Les Bouides furent défaits par les Seldjoucides.

BOUIH ou **BOUN.** Myth. tong. Le mauvais principe, le plus puissant des dieux après Boa. Il commande à tous les êtres susceptibles de nuire.

BOUILLAISON. s. f. (pr. *bou-ié-son*). Écon. rur. Fermentation du cidre.

BOUILLAMMENT. adv. Se disait pour Ardemment.

BOUILLANT, ANTE. adj. Qui bout. De l'eau bouillante. De l'huile bouillante. Saint Jean, sorti de l'huile *bouillante*, fut relégué dans l'île de Patmos. (Boss.)

Il se peint un étang, un lac dont la surface
Couve des flots *bouillants* sous sa voûte de glace
(DELILLE.)

— Très-chaud. Le plus pressé dans ce moment n'est pas de trouver de l'argent : il faut envelopper le bonhomme d'un sinapisme *bouillant* depuis les pieds jusqu'à la moitié des cuisses. (Balz.)

— On dit d'un bain, d'un breuvage trop chaud, Qu'il est bouillant.

— On appelle *Saint-Martin bouillant* la fête de Saint-Martin qui vient en été.

— Fig. Prompt, vif, ardent. Un homme bouillant. Un courage bouillant. Un esprit bouillant. Une jeunesse bouillante. C'est un homme qui a le sang bouillant. C'est la peinture d'un homme malheureux, d'un caractère bizarre, d'un génie *bouillant.* (Grimm.) Il est prompt et *bouillant*, le roi ne l'est pas moins. (Corn.) Tous les jours il entretenait de ses grands desseins cette jeunesse *bouillante* qui s'attachait à ses pas, et dont il gouvernait les volontés. (Barthél.) C'est là qu'on trouve le courage *bouillant* des jeunes guerriers, toujours adouci par la sagesse consommée des vieillards. (Id.) Il accoutumait, par son exemple, à la patience dans le travail, sa nation, accusée jusqu'alors de n'avoir qu'un courage *bouillant* que la fatigue épuise bientôt. (Volt.)

Une chaleur guerrière
Emporte loin du bord le *bouillant* Lesdiguière.
(BOILEAU.)

— *Bouillant de colère, d'impatience*, etc. [illegible] *bouillant* de vin et de colère. (Boil.)

— Voltaire a dit : Ce jeune roi *bouillant* d'ambition et de courage. Le père Catron : *Le consul bouillant de jeunesse.* L'abbé Desfontaines a condamné cette expression, qui lui paraissait neuve ; mais je crois qu'aujourd'hui aucun poète ne ferait difficulté de l'employer.

— L'Académie, dans ses *Sentiments sur le Cid*, a condamné *tout bouillant encor de la querelle*, expression que Voltaire trouve très-poétique et très-énergique.

— Dans le style simple, il se place ordinairement après le nom qu'il qualifie ; en vers et dans la prose poétique et oratoire, il peut le précéder.

— Syn. simpl. Brûlant, ardent, chaud, emporté, impétueux, pétulant, prompt, vif.

R (Pierre). Géomètre célè.re, né
rt en 1758, fut adjoint aux mem-
cadémie des sciences chargés d'al-
er la figure de la terre : il a publié
de cette opération dans un écrit
us remarquable de tous ceux qu'il
n lui doit l'invention de l'héliomètre.

RIE. s. f. (de *Bouguer*). Bot. Genre
e des plantaginacées, fondé sur une
Andes.

RIE ou **BOUGRERIE**. Secte des

TTE. s. f. Ichthyol. Nom d'un
mer appelé aussi Bourbette.

. s. m. Linguist. Idiome des Bou-
le principal idiome de l'île de Cé-

ÈRE, BOUGIÈRE, BUGUIÈRE.
Filet très-délié employé en Pro-

S. Géogr. Peuple qui habite les îles

. m. Ornith. Nom arabe du hibou

TI. s. m. Bot. Arbre des Indes

UREAU. s. m. Se disait autrefois
d.

NTIR. v. a. 2e conj. Se disait au
Accorder, consentir.

R (Jean). Né à Dijon en 1673, mort
st exercé avec succès dans la philolo-
prudence, l'histoire et la poésie. Son
était immense, mais son style est
élégant

UR, BOUHORDEIS, BOUHOUR-
HOURT. s. m. Art milit. Se disait
our Joute, tournoi.

URDER. v. n. 1re conj. Se disait au-
r Jouter, combattre dans un tournoi.
r en foule.

URS (Dominique), Jésuite, habile
à Paris en 1628, mort en 1702. Son
vrage a pour titre : *La manière de
dans les ouvrages d'esprit.* On re-
P. Bouhours de trop courir après
it, et de s'attacher à des critiques
ieuses.

. Hist. orient. Membre d'une dy-
régna en Perse, de l'an 322 de l'hé-
448. Les Bouides furent défaits par
cides.

u **BOUN**. Myth. tong. Le mauvais
plus puissant des dieux après Boa.
de à tous les êtres susceptibles de

AISON. s. f. (pr. *bou-ié-zon*). Écon.
ntation du cidre.

AMMENT. adv. Se disait pour Ar-

ANT, ANTE. adj. Qui bout. De
lante. De l'huile bouillante. Saint
de l'huile *bouillante*, fut relégué
Patmos. (Boss.)

un étang, un lac dont la surface
flots *bouillants* sous sa voûte de glace
(Delille.)

haud. Le plus pressé dans ce mo-
pas de trouver de l'argent : il faut
le bonhomme d'un sinapisme *bouil-*
s les pieds jusqu'à la moitié des
ais.)

t d'un bain, d'un breuvage trop
il est bouillant.

pelle *Saint-Martin bouillant* la
nt-Martin qui vient en été.

Prompt, vif, ardent. Un homme
Un courage bouillant. Un esprit
Une jeunesse bouillante. C'est un
a le sang bouillant. C'est la pein-
omme malheureux, d'un caractère
n génie *bouillant*. (Grimm.) Il est
ouillant, le roi ne l'est pas moins.
us les jours il entretenait de ses
eins cette jeunesse *bouillante* qui
à ses pas, et dont il gouvernait les
Barthel.) C'est là qu'on trouve le
uillant des jeunes guerriers, tou-
ci par la sagesse consommée des
(Id.) Il accoutumait, par son exem-
atience dans le travail, sa nation,
qu'alors de n'avoir qu'un courage
ue la fatigue épuise bientôt. (Volt.)

Une chaleur guerrière
n du bord le *bouillant* Lesdiguière.
(Boileau.)

ant de colère, d'impatience, etc.

vin et de colère. (Boil.)

re a dit : Ce jeune roi *bouillant*
t de courage. Le père Catron : Le
llant de jeunesse. L'abbé Desfon-
ndamné cette expression, qui lui
euve ; mais je crois qu'aujourd'hui
ne ferait difficulté de l'employer
démie, dans ses *Sentiments sur le*
damné *tout bouillant encor de la*
pression que Voltaire trouve très-
très-énergique.

e style simple, il se place ordinai-
s le nom qu'il qualifie ; en vers et
se poétique et oratoire, il peut le

impl. Brûlant, ardent, chaud, em-
tueux, pétulant, prompt, vif.

— Diff. gramm. Il ne faut pas confondre l'adjectif verbal *bouillant, bouillante*, avec le participe présent *bouillant*. Le premier marque l'état et s'accorde avec le nom ; le second marque l'action et ne varie jamais. De l'eau *bouillante*. Des personnes *bouillantes* de colère. De l'eau *bouillant* sur le fourneau. Les vins *bouillant* dans les cuves.

— On dit substantiv. et elliptiq. *Le bouillant de l'âge*, pour, Le sang, le tempérament bouillant de l'âge, c'est-à-dire, La jeunesse.

BOUILLANT. s. m. Hortic. Variété de raisin.

BOUILLANT DE FRANKLIN. s. m. Instrument de physique.

BOUILLANTS. s. m. pl. Art culin. Pâtés de hachis de volaille. On les appelle aujourd'hui Petits pâtés.

BOUILLARD. s. m. Mar. Nuage qui donne du vent et de la pluie. || Ce qui l'annonce.

— Bot. Peuplier noir.

BOUILLE. s. f. Pêch. Longue perche dont les pêcheurs se servent pour remuer la vase et troubler l'eau, afin que le poisson entre plus facilement dans les filets. On l'appelle aussi *bouloir*.

— Masse détachée du charbon de terre.

— Mesure de charbon de bois, de braise.

— Hotte de sapin que les vignerons du Jura emploient au transport de leur vendange. V. BOUGE.

— Anc. législ. Droit qu'on payait dans le Roussillon pour la marque des draps et autres étoffes. || Empreinte ou marque que mettaient les commis à chaque pièce de drap ou autres étoffes de laine déclarées au bureau des fermes du roi.

BOUILLÉ (Fr.-Claude-Amour, marquis de). Né en 1739, au château du Cluzel, en Auvergne. Connu par ses campagnes en Amérique, mais plus encore par le rôle qu'il a joué dans l'assemblée constituante, où il se distingua par sa fermeté à contenir l'indiscipline militaire. Il dompta l'insurrection de Nancy, et se dévoua inutilement pour assurer la fuite de Louis XVI arrêté à Varennes. Il a laissé des Mémoires intéressants

BOUILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Bouiller.

BOUILLE-À-BAISSE. s. f. Art culin. Nom provençal d'une soupe au poisson.

BOUILLEAU. s. m. (pr. *bou-iô*). Autrefois Gamelle à soupe pour les forçats.

BOUILLE-CHARMAY. s. m. Comm. Etoffe de soie des Indes.

BOUILLE-COTONIS. s. m. Sorte de satin des Indes.

BOUILLER. v. a. 1re conj. (rad. *bouille*). Pêch. Troubler l'eau avec une bouille.

— Techn. *Bouiller une étoffe*. Autrefois Marquer les étoffes au bureau des douanes.

BOUILLERIE. s. f. Techn. Distillerie d'eau-de-vie.

BOUILLEUR, EUSE. s. (pr. *bou-ieur*). Celui ou celle qui convertit les vins en eau-de-vie.

— BOUILLEUR. adj. et s. m. On désigne ainsi, dans les machines à vapeur, la partie de l'appareil destinée à faire vaporiser l'eau. Les tubes *bouilleurs* inventés dans ces derniers temps sont des tubes multiples communiquant entre eux, et qu'on a substitués aux grandes chaudières, afin d'obtenir un contact plus étendu de la surface de l'eau avec la flamme. (F. Ratier.)

BOUILLI, IE. part. pass. du v. Bouillir. S'empl. adjectiv. Du bœuf bouilli. De la viande bouillie. Des châtaignes bouillies. On tient comme règle générale en administration que le bœuf *bouilli* a perdu la moitié de son poids. (Brill.-Sav.)

— On dit, pour mépriser un mets mal apprêté, Rôti, bouilli, traîné par les cendres.

— Techn. *Cuir bouilli*. Cuir de vache préparé d'une certaine façon, et endurci à force de bouillir. Une tabatière de cuir bouilli.

— *Visage de cuir bouilli*. Homme qui a le teint noir, le cuir épais et rude.

BOUILLI. s. m. Viande cuite dans un pot, dans une marmite, et qui a servi à faire du bouillon. Ne manger que du bouilli. Couper, servir le bouilli. La soupe et le bouilli. Un bon bouilli. Un morceau de bouilli. Bouilli gras, maigre, entrelardé. Bouilli bien cuit, bien tendre. On appelle *bouilli* la chair dépouillée de sa partie soluble. (Brill. Sav.) Le *bouilli* est une nourriture saine, qui apaise promptement la faim, se digère assez bien, mais qui seule ne restaure pas beaucoup, parce [illegible] partie des sucs animalisables. (Id.) Les personnes qui mangent le *bouilli* sont les routiniers, les impatients, les inattentifs et les dévorants. (Id.) Les professeurs ne mangent jamais de *bouilli*, par respect pour les principes, et parce qu'ils ont fait entendre en chaire cette vérité incontestable : *Le bouilli est de la chair moins son jus.* (Id.) Cette vérité commence à percer, et le *bouilli* a disparu dans les dîners véritablement soignés ; on le remplace par un filet rôti, un turbot ou une matelote. (Id.)

— Se dit ordinairement du bœuf. Ils ne mangent à leur dîner que la soupe et le bouilli. Bouilli froid. Bouilli au pauvre homme.

BOUILLIE. s. f. Art culin. Sorte d'aliment qui est fait de lait et de farine bouillis ensemble jusqu'à une certaine consistance, et qu'on donne ordinairement aux petits enfants. Bouillie de froment. Bouillie de maïs. Bouillie de sarrasin. Bouillie de millet. Bouillie de sorgho. Faire de la bouillie. Donner de la bouillie à un enfant. Lui faire manger de la bouillie. Un poêlon de bouillie. La *bouillie* n'est pas une nourriture fort saine. (J.-J. Rouss.) Dans l'habitude où l'on est de ne pas se contenter de lait pour nourrir les enfants dans le premier âge, on leur farcit l'estomac d'une certaine colle épaisse, faite avec du lait et de la farine, appelée *bouillie*. (Econ. rust.) C'est à la *bouillie* que les malheureux enfants qu'elles élèvent doivent leurs coliques, leurs indigestions, leurs vers, leurs obstructions, et tant d'autres maux qui les rendent tristes, empêchent leur accroissement, et font traîner à la plupart une vie languissante. (Id.) Il paraît que ce ne fut que vers le milieu du XVe siècle qu'on a employé la *bouillie* pour servir d'aliment aux enfants en bas âge. (Hist. de la vie privée des Franç.) Le sarrasin et le maïs, dont le pain est le plus compacte, fournissent des *bouillies* délicates. (Parment.)

— La bouillie la plus généralement usitée en Europe est celle qu'on prépare avec le maïs. On l'appelle *polenta* dans le midi de l'Europe ; *miliasse* et *cruchade* dans nos départements de l'Ouest, et *gaude* dans les ci-devant Franche-Comté et Bourgogne.

— Pâte liquide. Dans le système des matérialistes, une âme se ferait avec du lait et de la *bouillie*. (Boiste.)

— Fig. et fam. *Cette viande s'en va tout en bouillie*. Elle a perdu sa consistance, pour avoir bouilli trop longtemps.

— Prov. et fig. *Faire de la bouillie pour les chats*. Prendre de la peine pour faire une chose qui ne servira à rien.

— Econ. dom. Dans les environs de Calais, Boisson aigrelette préparée avec de la farine qu'on laisse fermenter dans l'eau.

— Techn. Chiffons bouillis et réduits en pâte liquide, avec lesquels se fabriquent le papier et le carton.

BOUILLIER. s. m. Art milit. Se disait autrefois d'une partie, maintenant inconnue, d'une fortification construite suivant l'ancien système.

BOUILLIR. v. n. 2e conj. (pr. *bouy-ir* ; rad. celt. *boyl, boul*, chaud : ou du lat. *bullire*, même signification). *Je bous, tu bous, il bout, nous bouillons, vous bouillez, ils bouillent. Je bouillais*, etc., *nous bouillions, vous bouilliez*, etc. *Je bouillis*, etc. *Je bouillirai*, etc. *Je bouillirais*, etc. *Bous, bouillons, bouillez. Que je bouille, que tu bouilles, qu'il bouille, que nous bouillions, que vous bouilliez, qu'ils bouillent. Que je bouillisse*, etc. *Bouillant. Bouilli, bouillie.* C'est à tort que quelques grammairiens prétendent que ce verbe fait au futur *je bouillerai* ou *je bouillirai*, et au conditionnel, *je bouillerais*, ou *je bouillirais*. Se dit proprement des liquides, lorsque la chaleur ou la fermentation y produit un mouvement, et qu'il se forme des bulles, de petites ondes à la surface. Faire bouillir de l'eau. Mettre de l'eau bouillir. Du lait qui bout, qui commence à bouillir. Quand l'eau bouillira, on la retirera du feu. Le vin bout dans la cave. La chaux vive bout quand on l'arrose d'eau.

— Fig. et fam. *N'être bon ni à rôtir ni à bouillir*. N'être propre à rien. Se dit des personnes et des choses.

— Prov. et fig. *Bouillir du lait à quelqu'un*. Lui faire plaisir, lui dire quelque chose d'agréable. C'est lui bouillir du lait que de lui parler de ses vers, de cette femme. || *On me bout du lait, il me semble qu'on me bout du lait quand on me dit cela.* On se moque de moi, on me traite comme un enfant.

— Fig. *Le sang lui bout dans les veines*. Se dit d'un jeune homme ardent, fougueux, dans la première vigueur de l'âge. || *Mon sang bout quand je vois, quand j'entends de pareilles choses.* J'ai peine à contenir mon indignation. || *La tête me bout, la cervelle me bout.* Je me sens une excessive chaleur à la tête. || *Bouillir d'impatience.* Éprouver une impatience violente. Les gens assujétis vont au danger comme attachés et tout engourdis et par manière d'acquit, et ne sentent point *bouillir* dans le cœur l'ardeur de la franchise qui fait mépriser le danger. (De la Boétie.)

— Se dit aussi des choses qu'on fait cuire dans l'eau ou dans quelque autre liquide. Faire bouillir de la viande, des châtaignes, des pommes de terre, etc. Faire bouillir des herbes. Les Arabes et les Indiens emploient les durs noyaux du fruit du palmier, après les avoir fait [illegible] (B. de St-P.)

— Se dit également du vaisseau où l'on fait cuire quelque chose. Faire bouillir le pot. Le pot bout.

— *Cela fait bouillir la marmite ; cela sert, cela aide à faire bouillir la marmite, à faire bouillir le pot.* Se dit de ce qui contribue particulièrement à faire subsister un ménage. Ce petit emploi l'aide à faire bouillir la marmite.

— Fig. *Cela fait bouillir le sang.* Se dit de ce qui cause une vive impatience.

— Syn. comp. BOUILLIR. BOUILLONNER. *Bouillir* se dit des liquides qui s'élèvent en bulles par la force de la chaleur. *Bouillonner* se dit d'un liquide qui s'élève en bouillons au-dessus de sa surface par quelque autre cause que ce soit

BOUILLITOIRE. s. f. Monn. Opération par laquelle on fait bouillir et blanchir le métal avec de l'eau, du sel et du tartre, pour le décrasser. On dit aussi au masculin : Donner un bouillitoire.

BOUILLOIR. s. m. Monn. Vaisseau de cuivre dans lequel on fait bouillir les métaux pour les décrasser.

BOUILLOIRE. s. f. (pr. *bou-ioa-re*). Vaisseau de cuivre, ou d'autre métal, destiné particulièrement à faire bouillir de l'eau. Ces viviers qui fument, comme des *bouilloires*, en plein hiver. (G. Sand.)

BOUILLON. s. m. (rad. celt. *boyl, boul*, chaud). Partie de l'eau ou de quelque autre liquide qui s'élève au-dessus de sa surface, par l'action du feu ou de quelque autre agent. Faire bouillir de l'eau à petits bouillons, à gros bouillons. Ce vin bout à gros bouillons.

— *Il n'y faut qu'un ou deux, que deux ou trois bouillons.* Se dit d'une chose qu'il ne faut pas faire bouillir longtemps. Il ne faut que deux ou trois bouillons pour faire cette tisane, pour cuire ce poisson.

— Se dit aussi des ondes que forme un liquide, lorsqu'il tombe ou jaillit. L'eau sort à gros bouillons de cette source. Cette source fait de gros bouillons d'eau. Une fontaine qui jette de gros bouillons. Là on n'entendait jamais que le chant des oiseaux, ou le bruit d'un ruisseau qui, se précipitant du haut d'un rocher, tombait à gros *bouillons* pleins d'écume, et s'enfuyait au travers de la prairie. (Fén.)

Cependant, sur le dos de la plaine liquide
S'élève à gros *bouillons* une montagne humide.
(Racine.)

Ne vois-je point des eaux les liquides sillons
Sur le fleuve agité s'élever par *bouillons* ?
(Lemierre.)

— Se dit, par exagération et figur., du sang qui sort abondamment d'une blessure, ou par la bouche. Le sang sortait à gros bouillons de sa blessure. Il a vomi le sang à gros bouillons. Le sang à gros *bouillons* sort de sa bouche impure. (Vénance.)

Sire, mon père est mort, mes yeux ont vu son [sang
Sortir à gros *bouillons* de son généreux flanc.
(Corneille.)

— *Bouillon d'eau*. Jet d'eau qui sort en grande abondance, sans s'élever bien haut. Au bout de l'allée, on voit un gros bouillon d'eau.

— Eau qu'on fait bouillir quelque temps avec de la viande, pour servir de nourriture. Il n'y a pas assez de bouillon dans ce potage. Cela fait un bouillon clair. Bouillon perlé. Bouillon nourrissant. Bouillon succulent. Bouillon gras. Bouillon à la viande. Bouillon d'os, de gélatine. Bouillon aux herbes. Une écuellée de bouillon. Bouillons amers. Bouillons rafraîchissants. Bouillon de grenouilles, de tortue, de poulet, de veau, d'herbes, etc. L'une chauffe un *bouillon*, l'autre apprête un remède. (Boil.) Pour avoir de bon *bouillon*, il faut que l'eau s'échauffe lentement, afin que l'albumine ne se coagule pas dans l'intérieur avant d'être extraite. (Brill.-Sav.) On joint au *bouillon* des légumes ou des racines pour en relever le goût, et du pain ou des pâtes pour le rendre plus nourrissant. (Id.)

— La quantité de bouillon qui tient dans une écuelle, dans un bol. Prendre un bouillon. Il a pris un bouillon avant de partir. Il prend des bouillons rafraîchissants. Faire chauffer un bouillon. Apporter un bouillon à quelqu'un.

— *Être réduit au bouillon, être au bouillon.* Se dit d'une personne infirme qui ne peut prendre aucune nourriture solide.

— *Bouillon aux herbes*. Boisson laxative qu'on prépare en faisant bouillir dans de l'eau, à un feu doux, de l'oseille, de la poirée et du cerfeuil, auxquels on ajoute très-peu de sel et de beurre.

— *Bouillons médicinaux*. Bouillons préparés avec diverses substances, tant animales que végétales, pourvues de propriétés, soit réelles, soit imaginaires.

— *Bouillons hollandais*. Il s'est formé depuis seize ans à Paris, sous le titre de *Compagnie hollandaise*, un établissement qui a pris une grande extension, et qui a pour objet la fabrication et le débit du bouillon et du bouilli. Il existe aujourd'hui un grand nombre de dépôts où l'on peut à tout instant, pour 25 cent., prendre un bouillon. Le prix du bouillon est de 45 cent. le litre, et celui de la viande de 60 cent. le demi-kilogr.

— *Bouillon d'os*. Bouillon préparé suivant le procédé de M. Darcet, en traitant les os par [illegible] matières terreuses, lavant ensuite la gélatine qui reste, et la faisant cuire avec très-peu de viande. Il a été employé en place du bouillon ordinaire dans les grands établissements publics, et principalement dans les hôpitaux

— *Bouillon pectoral*. Bouillon très-adoucissant, préparé avec moitié d'un poulet maigre, raisins de caisse une poignée, amandes douces concassées n° 12 à 20, salep une cuillerée, dates et jujubes aa n° 8, cerfeuil, eau un litre.

— On prépare encore avec la chair des animaux une sorte de bouillon solide, si l'on peut parler ainsi, communément désigné sous le nom de *tablettes de bouillon*. V. TABLETTE.

— *Bouillon coupé*. Bouillon affaibli par un mélange d'eau.

— *Bouillon sec*. Mélange de gélatine et de suc de viande, sous forme de tablettes. V. TABLETTE.

— Syn. simpl. Bulle, globule, mousse. || Epith. Gros, perlés, agités, écumeux, écumants, rapides, blanchissants, pressés.

— Fig. et fam. *Dans les premiers bouillons de sa colère*. Dans les premiers mouvements, dans les premiers transports de sa colère.

Et d'un sang un peu chaud réprimant les *bouil-* [*lons*,
N'oublions pas tous deux devant qui nous par- [lons
(Molière.)

— Fig. Impétuosité. Les bouillons de l'âge.

Le jeune homme inquiet, ardent, plein de cou- [rage,
A peine se sentit des *bouillons* d'un tel âge,
Qu'il soupira pour ce plaisir. (La Font.)

— Fig. Modère les *bouillons* de ta mélancolie. (Boil.) Cette métaphore n'est pas d'usage dans le style noble ; d'ailleurs elle n'est pas juste, car *bouillons* annonce de l'agitation, et *mélancolie*, une sombre tranquillité.

— Syn. simpl. Accès, mouvements, transport, fougue.

— Fig. et fam. *Boire un bouillon*. Faire une fausse spéculation, une perte considérable. || *Bouillon d'onze heures*. Potion empoisonnée. || *Bouillon pointu*. Lavement, remède.

— Salin. Evaporation de l'eau salée par l'action du feu.

— *Sel de bouillon*. Nom que l'on donnait au sel blanc de Normandie parce qu'il était obtenu par l'ébullition de l'eau de mer.

— *Quart bouillon*. Sel que l'on obtenait, dans une partie de la Normandie, en faisant bouillir dans de l'eau le sable de la grève. Il s'appelait ainsi, parce que le quart du sel obtenu de cette manière devait être versé dans les greniers du roi.

— *Pays de quart bouillon*. Partie de la Basse-Normandie où l'on extrayait le sel dit Quart bouillon.

— Teintur. Dégraissage des laines avant de les teindre. || La première des deux manipulations que l'on fait subir aux draps destinés à être teints en écarlate.

— Econ. rur. *Bouillon de jardinier*. Eau de fumier avec laquelle on arrose les arbres languissants.

— Pêch. Une grande quantité de harengs. Le hareng passe par bouillons dans certains endroits de la Méditerranée.

— Techn. Certains gros plis ronds qu'on fait à quelques étoffes pour la parure et l'ornement, soit dans les vêtements, soit dans les meubles. Du taffetas remoué à gros bouillons.

— Bulle d'air qui se trouve engagée dans le verre, dans les métaux fondus.

— Passement. Petit trait d'or ou d'argent écaché qu'on fait avec un rouet, et qu'on tourne en rond avec une aiguille faite exprès.

— Cannetille plate et luisante.

— Broder. Petite lame d'or ou d'argent tortillée, très-fine et très-brillante, qui se pose dans le milieu des fleurs en broderie, où on l'attache avec du fil d'or, d'argent ou de soie.

— Boutonn. Fil d'or avec lequel on fait les épis, des ronds et autres enjolivements.

— Art vétér. Superfluité de chair qui vient aux chevaux, sur la fourchette ou à côté.

— Chir. Excroissance ronde et charnue qui s'élève au centre d'un ulcère.

— Bot. Nom vulgaire de la camomille puante.

— Syn. comp. BOUILLON. BOUILLONNEMENT. Le *bouillonnement* d'un liquide produit des *bouillons* ; ainsi l'un est la cause, et l'autre, l'effet.

BOUILLON. (ét. celt. *bw*, courbure ; *llion*, rivière). Bouillon est entouré du Semois en forme de fer à cheval). Géogr. *Duché de Bouillon*. C'était une principauté attenante à celle de Sedan, et enclavée, dès l'origine, dans la Lorraine ; elle passa au prince évêque de Liége, en 1[illegible] fut usurpée par Guillaume de Lamarck en 1484, et transmise ensuite de sa maison à celle de la Tour d'Auvergne. Elle fut réunie au royaume des Pays-Bas en 1815, et elle fait aujourd'hui partie de la Belgique. Turenne porta le titre de duc de Bouillon.

— Ville forte, autrefois capitale du duché de ce nom, aujourd'hui dans la Belgique, province du Luxembourg ; 2,600 hab.

— BOUILLON (Godefroy, duc de). Premier roi chrétien de Jérusalem, né à la fin du XIe siècle, près de Nivelles en Flandre, combattit dans sa jeunesse pour l'empereur Henri IV contre le pape, et entra dans Rome les armes à la main ; mais ayant été gravement malade pen[illegible] ses torts, d'aller défendre les chrétiens en Orient. En effet, en 1096, il vendit son duché, partit pour la terre sainte, et fut bientôt reconnu pour chef de la croisade. Après avoir triomphé des obstacles qu'opposait aux croisés l'empereur de Constantinople, Alexis, il s'empara de Nicée, d'Antioche, et enfin de Jérusalem, dont il fut proclamé roi en 1099. Il donna à ses états un code de lois sages, connu sous le nom d'Assises de Jérusalem. Il mourut en 1100, en revenant d'une expédition contre le sultan de Damas. On soupçonna qu'il avait été empoisonné. C'est le héros de la *Jérusalem délivrée*, du Tasse. || (Henri de la Tour d'Auvergne). V. TURENNE. || (Duchesse de). V. MANCINI.

BOUILLON BLANC. s. m. Bot. Espèce de molène, dont les fleurs sont employées en médecine comme pectorales.

BOUILLON DE CONSTANTINOPLE. s. m. Bot. Fleur qui ressemble à une marguerite.

BOUILLONNANT, ANTE. adj. Qui est doué de la faculté de bouillonner. C'est à tort que les dictionnaires prétendent qu'il signifie Qui bouillonne. Une eau bouillonnante peut ne pas bouillonner actuellement, ne bouillonne pas toujours. Une eau bouillonnante. Un flot bouillonnant. Un sang noir et *bouillonnant* sort de la blessure. (F[illegible].) Aux sables *bouillonnants* l'onde livre la guerre. (Delille.)

Ses sanglots, ses soupirs arrêtent son haleine,
Son sang tout *bouillonnant* peut circuler à peine.
(MARMONTEL.)

Telle on voit la liqueur dans l'airain *bouillonnante*
Former à longs replis une écume flottante.
(DULARD.)

— Fig.

Enfin, impatient et *bouillonnant* de rage,
Puis laisse éclater son féroce courage.
(SATIRIQUES.)

— Le participe *bouillonnant*, servant à marquer l'action, et signifiant Qui bouillonne ou bouillonnent, est toujours invariable. On voyait l'eau *bouillonnant* dans l'airain. (Besch.)

L'eau sur le feu *bouillonnant* à grand bruit,
Qui sur ses bords s'élève, échappe et fuit.
(VOLTAIRE.)

BOUILLONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Bouillonner. S'empl. adjectiv. Robe bouillonnée. Étoffe bouillonnée.

— Fig. Montaigne donne à l'Arétin une façon de parler *bouffie* et *bouillonnée* de pointes ingénieuses à la vérité, mais recherchées de loin et fantastiques.

BOUILLONNEMENT. s. m. Agitation d'un liquide qui bouillonne. Le bouillonnement de l'eau. Le bouillonnement d'une source. Le bouillonnement du sang. Nous étions déjà assez loin du Cap, que notre oreille était encore frappée du *bouillonnement* des vagues au pied du roc, du murmure des vents dans les genévriers, et du chant des grillons qui habitent seuls aujourd'hui les ruines du temple. (Chateaub.) D'autres fois s'arrêtant au bord d'une source qui jaillit au pied de cet arbre, elles écoutent le bruit que forme le *bouillonnement* de ses ondes fugitives. (Barthél.)

— Mar. Agitation de la mer au bord du rivage.

— Syn. comp. BOUILLONNEMENT, ÉBULLITION. Le *bouillonnement* a lieu lorsque l'air ou des gaz quelconques se dégagent en passant à travers une masse d'eau ou un fluide; mais *l'ébullition* est toujours produite par un degré de chaleur supérieur à celui de la température.

BOUILLONNER. v. n. 1re conj. (rad. *bouillon*). Se dit de l'eau et des autres liquides, lorsqu'ils jaillissent, tombent ou s'agitent en formant des bouillons. Une fontaine qui bouillonne. Une source qui bouillonne. Le sang bouillonnait en sortant de la plaie. L'eau commence à bouillonner. Faire bouillonner l'eau en l'agitant. La rivière sur le bord de laquelle ils étaient coule en *bouillonnant* sur un lit de roches. (B. de St-P.) Son sang *bouillonnait* comme la lave, et se figeait comme elle. (G. Sand.) Cette matière *bouillonne* continuellement avec violence. (Buff.)

Entend-on de la mer les ondes *bouillonner*,
Le vers, comme un torrent, en roulant doit tonner.
(DELILLE.)

— Jeter des bouillons. S'emploie plus rarement en ce sens.

— Fermenter avec force. Tu ne goûtes pas le vin qui *bouillonne;* ne juge pas d'un homme en colère. (Pythagore.)

Le repas achevé, des guirlandes couronnent
Cent vases où déjà des vins exquis *bouillonnent.*
(DELILLE.)

— Être agité par quelque cause que ce soit. Ses cent matelots sous leurs cent a[illegible]ons font *bouillonner* les eaux. (Delille.)

— Fig. Le style de La Harpe ne *bouillonne* point. (Dider.)

— Fig. *Bouillonner de fureur, de colère.* Être agité de fureur, d'une violente colère.

Il frémit de terreur
En voyant *bouillonner* l'immense profondeur.
(CASTEL.)

— v. a. Techn. *Bouillonner une robe, une étoffe, un ruban.* Y faire des bouillons.

— Médec. *Bouillonner un malade.* Le faire vivre de bouillon.

BOUILLONNEUX, EUSE. adj. Se disait autrefois en Bretagne dans le sens de Mouillé, [illegible] (Contes d'Eutrapel.)

BOUILLON NOIR. s. m. Bot. Plante.

BOUILLON SAUVAGE. s. m. Bot. Plante vivace des pays méridionaux.

BOUILLOTTE. s. f. Sorte de vase de métal couvert, pour faire bouillir de l'eau. On dit aussi Bouilloire.

— Sorte de jeu de cartes qui jadis se faisait à cinq personnes, mais de nos jours à quatre, quelquefois même à trois. Le nombre des cartes varie d'après celui des joueurs : ainsi, pour cinq, vingt-huit cartes, c'est-à-dire, le jeu de piquet ou petit jeu, moins les huit; pour quatre, le jeu précédent moins les dix et les valets. Quelquefois encore à trois on enlève les dames. Chacun se cave en entrant d'une somme égale, divisée, pour la commodité des comptes, en fiches, ordinairement cinq, et autant de jetons, valant ensemble une fiche. La *bouillotte* est une lutte de ruse, un jeu de dupes. Aussi, de nos jours, ne l'admet-on guère dans les salons, et se trouve-t-il relégué dans les clubs ou les réunions exclusivement composées d'hommes. (Encycl. du XIXe s.)

BOUILLY. Géogr. Village de France, chef-lieu de canton, arrond. de Troyes (Aube).

BOUILLY (Jean-Nicolas). Littérateur, né à Tours en 1763; après avoir été avocat, et après avoir rempli plusieurs fonctions administratives et judiciaires, renonça, en 1810, à tous ses emplois pour se livrer tout entier à la littérature. On lui doit un grand nombre de pièces de théâtre, dont le succès a été constant et mérité. Il a aussi beaucoup écrit pour l'enfance. On trouve dans tous ses ouvrages une morale pure et une sensibilité exquise.

BOUIN. s. m. Teintur. Paquets d'écheveaux de soie.

BOUIS. s. m. Façon donnée aux vieux chapeaux.

— Se disait autrefois pour Buis.

— Se disait aussi pour Bouisse. C'est de là qu'est né le proverbe : *Donner le bouis.* Adoucir quelque chose, et le faire voir du bon côté, comme si on l'avait poli avec cet outil.

— On appelle aussi *menton de bouis* un menton large et qui avance en dehors, parce qu'en effet il a la figure de cet outil des cordonniers.

— Bot. Nom vulgaire qu'on donne aux Antilles à deux espèces de caïmitier.

BOUISSE. s. f. Techn. Morceau de bois concave, qui sert aux cordonniers à donner de la profondeur aux semelles des souliers, et à leur faire prendre le pli de la forme du pied.

BOUJARON. s. m. Mar. Petite mesure de fer-blanc qui sert, dans la cambuse, à distribuer les divers liquides à l'équipage, et qui contient le seizième d'une pinte. Un boujaron d'eau-de-vie.

— Son contenu.

— Espèce de marque que l'on mettait aux étoffes dans les manufactures de Beauvais.

— Comm. Ancien synonyme provincial de Jurande.

— Se disait autrefois pour Dard, flèche, trait. || Poinçon.

BOUJARON DE MER. s. m. Ichthyol. Sorte de poisson de l'île Bourbon.

BOUJEAU. s. m. Agric. Nom donné, dans quelques cantons, à l'assemblage de deux bottes de lin placées en sens contraire, afin de tenir moins d'espace au rouissoir.

BOUJON. s. m. Techn. Outil à plomber.

BOUJONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Boujonner. S'empl. adjectiv. Étoffe boujonnée.

BOUJONNER. v. a. 1re conj. Techn. Marquer une étoffe et la plomber.

BOUJONNEUR. s. m. Comm. Celui qui, dans les fabriques, plombait les étoffes.

— Autrefois inspecteur de la draperie.

— Autrefois, dans certaines provinces, Juré du corps des drapiers et sergettiers.

BOUKHARA. Géogr. Capitale de la Grande Boukharie : marché principal des pierres précieuses et de l'indigo; point de réunion des caravanes de Caboul, de Cachemire, de Kachgar, d'Urgenz et d'Orembourg; 70,000 hab.

BOUKHARE. s. et adj. des 2 g. Qui est né dans la Boukharie. || Qui a rapport à la Boukharie et a ses habitants.

— s. m. Linguist. Dialecte des Persans, parlé dans la Boukharie.

BOUKHAREST ou **BUKHAREST.** Géogr. Ville de la Turquie d'Europe, capitale de la Valachie; entrepôt d'un commerce considérable entre l'Allemagne et la Turquie; 70,000 hab.

BOUKHARIE. Géogr. Grande contrée d'Asie, faisant partie du Turkestan.

— *Grande Boukharie.* Royaume de la Tartarie indépendante ou Turkestan. C'est une monarchie absolue et héréditaire. Commerce par caravanes. Capitale Boukhara; 3,000,000 hab.

— *Petite Boukharie.* Turkestan chinois, partie du Turkestan qui est tributaire de la Chine. Capitale Kachgar.

BOUL. s. m. Comm. Nom que l'on donne, à Smyrne, à un poinçon dont on se sert pour marquer les toiles.

BOULADO. s. m. Nom des réservoirs qui, dans les Cévennes, sont en même temps desti-[illegible] les terres.

BOULAF. s. m. Art milit. Bâton de commandement, masse d'armes fort courte, terminée par une boule, à l'usage des généraux de Pologne.

BOULAGE. s. m. Action de bouler.

— Blanchiss. Quantité de linge que l'on met bouillir dans une chaudière.

— Sucr. Se dit lorsque les betteraves placées dans la cuve et foulées servent à former le sirop.

BOULAIE. s. f. (rad. *bouleau*). Champ planté de bouleaux. Peu usité.

— Agric. Lieu, endroit où l'on serre les bouleaux coupés.

— Gros bâton dont on armait, dans les fêtes et les cérémonies publiques, les sergents qui, pour écarter la foule, en frappaient à tour de bras à droite et à gauche. On en faisait usage dans le XVe siècle.

BOULAINVILLIERS (Henri, comte de). Né en 1658, mort en 1722. Cet historien fécond s'est surtout occupé de l'histoire nationale, mais il a porté dans cette étude un esprit systématique et paradoxal; il voyait dans la féodalité le chef-d'œuvre de l'esprit humain et le gouvernement le plus libre. Il a laissé beaucoup de manuscrits, restés inédits.

BOULAISE. adj. f. Agric. Terre forte ou argileuse, du département du Cher; elle est fort difficile à labourer, est peu productive dans les années très-sèches et dans les années très-pluvieuses.

BOULAK. Géogr. Ville de la Basse-Égypte, à deux kil. du Caire, dont elle est le port. Mohammed-Ali y a fondé des écoles et des établissements industriels; popul. 15,000 hab. Cette ville fut brûlée en 1799, par les Français, lors du siége du Caire, elle a été relevée depuis. Le 20 mars 1800, les habitants se soulevèrent contre les Français, et attaquèrent avec fureur le fort Canin, qui, avec sa garnison de dix hommes, se défendit courageusement. Le 14 avril, Boulak fut sommée de se soumettre, ce qu'elle refusa, et l'armée française, sous les ordres du général Friant, se vit obligée d'en faire le siége en règle; elle fut prise d'assaut le 15 avril 1800.

BOULANG. s. m. Ichthyol. Poisson des Moluques, commun dans la mer d'Amboine, à l'entour des rochers.

BOULANGÉ, ÉE. part. pass. du v. Boulanger. S'empl. adjectiv. Du pain bien boulangé.

BOULANGER, ÈRE. s. (ét. lat., *polentarius*, de *polenta*, farine de froment, ou du français *boule*, parce qu'autrefois on faisait les pains ronds comme une boule). Celui, celle dont le métier est de faire et de vendre du pain. Maître boulanger. Garçon boulanger. Acheter du pain chez le boulanger. Pain de boulanger. La boutique, le fonds d'un boulanger. C'est mon boulanger. Un bon boulanger. Une riche boulangère.

— Cette profession était inconnue des peuples anciens. A Rome, il n'y avait pas de boulangers avant l'an 580. Sous Auguste, il y avait des boulangeries publiques tenues par des Grecs dans différents quartiers de la ville; ils apprirent leur art à quelques affranchis, et bientôt on forma un corps de boulangers ayant leurs greniers particuliers. Tous ces usages des Romains ne tardèrent pas à passer dans les Gaules. Plus tard ils parvinrent dans les pays septentrionaux, où les femmes pétrissaient encore le pain au milieu du XVIe siècle. Dès la naissance de la monarchie en France, il y eut des boulangers, des moulins à bras ou à eau, ainsi que des marchands de farine. Les fours banaux subsistaient encore avant le règne de Philippe-Auguste. En 1637, les boulangers se donnèrent des statuts, et se soumirent volontiers à la juridiction du grand panetier. Depuis que les jurandes et les maîtrises ont disparu, les boulangers ne sont plus soumis qu'à des mesures de police.

— Art milit. *Boulanger de garnison.* Sorte de boulanger civil, considéré comme se mettant librement en relation de commerce avec les compagnies d'infanterie française de ligne, et fabriquant leur pain de soupe. || On a appelé *maquilleurs* les boulangers qui suivaient les armées en campagne, et s'y livraient à un trafic illicite. || *Boulangers militaires.* Font partie des compagnies d'ouvriers d'administration, à la suite des armées, pour préparer le pain de munition des troupes.

— Prov. *Qui mange avec le boulanger mange à son grand coût et denier.*

— S'emploie adjectiv. Un garçon boulanger. Des garçons boulangers. V. GARÇON.

BOULANGER. v. a. 1re conj. (rad. *boule*). Pétrir du pain et le faire cuire. On met dans ce verbe un *e* dans tous les temps où le *g* est suivi de *a*, *o*. *Je boulange, tu boulanges, il boulange, nous boulangeons, vous boulangez, ils boulangent. Je boulangeais*, etc. *Je boulangeai*, etc. *Je boulangerai*, etc. *Je boulangerais*, etc. *Boulange, boulangeons, boulangez. Que je boulange, que tu boulanges, qu'il boulange, que nous boulangions, que vous boulangiez, qu'ils boulangent. Que je boulangeasse*, etc. *Boulangeant, boulangé, ée.*

— S'empl. aussi absol. Un garçon qui boulange bien. Cette femme sait boulanger.

BOULANGER (Nicolas-Antoine). Né en 1722, mort en 1759, s'appliqua d'abord aux [illegible] et-chaussées, puis il se tourna vers la spéculation, étudia les langues anciennes et orientales, et composa plusieurs écrits philosophiques, dans lesquels il chercha à expliquer par des symboles astronomiques, mais surtout par le déluge et par la terreur qu'inspira aux hommes cette grande catastrophe, les superstitions et les pratiques religieuses établies sur toute la terre. Il n'a publié lui-même aucun de ses écrits; on les a imprimés après sa mort en les remaniant et en leur donnant peut-être le caractère anti-religieux qu'ils portent aujourd'hui. || (Mlle). Née à Paris vers 1785, débuta en 1811 à l'Opéra-Comique, où elle obtint un succès qui augmenta à chaque nouveau rôle qu'elle aborda, mais surtout dans celui de Colombine, du *Tableau parlant.* || (Jean de Montigny). Premier président au parlement, fut surnommé le Boulanger, en reconnaissance des blés qu'il fit venir à Paris pendant une semaine, et qui conservèrent la vie à 25 ou 30,000 personnes. Sa famille quitta en conséquence le nom de Montigny, pour adopter le surnom honorable de le Boulanger.

BOULANGER-DU-CAMP. s. m. (de *Boulanger*, nom du premier ouvrier qui en a fabriqué, et de *camp*, parce qu'elles étaient faites avec des laines de Campo, ville d'Espagne.) Comm. Espèce de serge que l'on fabriquait dans le Poitou.

BOULANGÈRE. s. f. Espèce de danse. || Air sur lequel elle s'exécute.

— Sœur converse qui fait le pain dans un couvent de religieuses.

BOULANGERIE. s. f. (rad. *boule*). Art de faire le pain.

— Commerce du boulanger. Il entend bien la boulangerie.

— Le lieu où se fait le pain, dans certains établissements publics, dans les communautés religieuses, dans les maisons à la campagne. Aller à la boulangerie.

— Dans les établissements de marine, lieu où l'on fait le biscuit.

— Établissement, le fonds d'un boulanger. Il a vendu sa boulangerie.

— Art milit. *Boulangerie militaire.* Ce mot a succédé à *pistorerie* et a été remplacé par celui de *manutention*, qui est bien moins spécial. La boulangerie militaire est l'établissement où sont situés les fours et où l'on boulange le pain de munition.

BOULANGÉRITE. s. f. Minér. Nouvelle espèce de sulfure d'antimoine et de plomb. V. SULFURE.

BOULAR. s. m. Ornith. Un des noms de la mésange à longue queue.

BOULARD (Antoine-Marc-Henri). Célèbre bibliophile, né à Paris en 1784, mort en 1825, avait formé une bibliothèque de 500,000 volumes. On a de lui un grand nombre de traductions.

BOULAY (de la Meurthe). Né en 1761, fut d'abord avocat, s'enrôla comme volontaire en 1792, puis occupa différentes fonctions dans la magistrature; mais sa modération l'ayant rendu suspect, il fut obligé de se cacher pendant la terreur. Depuis cette époque, il a fait presque toujours partie des assemblées législatives, et il s'y est fait remarquer par ses talents. Il est auteur de plusieurs écrits politiques estimés.

BOULAY. Géogr. Ville de France, chef-lieu de canton, arr. de Metz (Moselle); 2,700 hab. Industrie active.

BOULBÈNE. s. f. Agric. Nom qui s'applique, dans le sud-est de la France, aux terres légères, plus ou moins fertiles. Il est synonyme de Terre à seigle. || *Boulbène forte.* Où l'argile est en quantité notable. || *Boulbène douce.* Où l'argile est en moindre abondance.

BOULBOUL. s. m. Ornith. Pie grièche d'Afrique. || Ornith. Nom vulgaire de la huppe.

BOULDURE. s. f. Techn. Fosse sous la roue des moulins à eau.

BOULE (André-Charles). Ébéniste célèbre, né à Paris en 1642, mort en 1732 : a laissé son nom à une sorte de meubles f[illegible] recherchés aujourd'hui, dont les ornements consistent en incrustations de divers genres.

BOULE. s. f. (ét. lat., *bulla*, bulle d'eau, à cause de sa forme sphérique; ou du gr. βῶλος, motte de terre). Corps sphérique, corps rond en tous sens.

— Se dit surtout des objets de cette forme qui sont faits par la main de l'homme. Boule de bois. Boule d'ivoire. Boule de fer, de cuivre. Boule creuse. Un clocher, un obélisque surmonté d'une boule. Une boule à jouer au mail. Une boule de mail. Une boule à jouer aux quilles. Une boule de quilles. Le mensonge est comme les *boules* de neige, qui grossissent en coulant des montagnes, s'arrêtent et se réduisent à rien. (Oxenstiern.)

— Bois tourné en rond dont on se sert pour jouer aux quilles ou à la boule. La boule dont on se sert au jeu de quilles est percée d'un trou pour mettre le pouce, et d'une espèce de mortaise pour les autres doigts de la main.

— *Fort de la boule.* L'endroit de la boule où le bois est le plus pesant.

— *Jeu de boule.* Jeu où plusieurs personnes font rouler des boules vers un but, en cherchant à les faire arriver le plus près du but qu'il est possible. Jouer à la boule. Joueur de [illegible]

— Lieu où l'on joue à la boule. Jeu de boule couvert. Jeu de boule découvert.

— *Avoir la boule.* Avoir l'avantage de jouer le premier. Il faut savoir à qui aura la boule. On joue en trente, et ils ont dix et la boule.

— *Avoir à l'appui de la boule.* Jouer sa boule, de manière qu'elle pousse celle du joueur avec qui l'on est de moitié, et qu'elle s'approche du but.

— Fig. et fam. *Aller à l'appui de la boule.* Seconder celui qui a commencé dans quelque affaire que ce soit; appuyer une proposition qui a été faite, un avis qui a été ouvert. Vous n'avez qu'à commencer, j'irai à l'appui de la boule.

— Au jeu de quilles, *pied à boule*, se dit

pour avertir celui qui joue à rabattre, de tenir le pied à l'endroit où sa boule s'est arrêtée. Tenez pied à boule.

— Fig. et fam. *Tenir pied à boule*. Être extrêmement assidu, s'attacher à quelque travail avec beaucoup d'application et de persévérance. || *Faire tenir pied à boule à quelqu'un*. L'obliger à une grande essiduité. || *Laisser rouler la boule*. S'abandonner à la Providence || Nous sommes *boules*, et résistons rarement aux impulsions. (Boiste.)

— Par extens. et fam. *Être rond comme une boule*. Etre gros et replet. Cet enfant est rond comme une boule.

— *Se mettre en boule*. Se ramasser, se pelotonner.

— Fig. L'égoïsme qui ramasse l'homme en lui-même comme une *boule* le rend capable de rouler dans le monde sans être jamais affecté par les maux d'autrui. (Fielding.)

— Fam. et pop. Syn. de Tête. Quelle drôle de boule ! Quelle boule ! Quelle boule il a !

— Petites boules dont on se sert pour voter au scrutin dans certaines assemblées délibérantes. Boules blanches, boules noires. Mettre sa boule dans l'urne. Les boules blanches sont pour l'approbation du projet, et les boules noires pour le rejet. Dans les facultés de droit et de médecine, la boule blanche indique que l'élève a bien répondu ; la rouge, qu'il a répondu assez bien, et la noire, qu'il a mal répondu. C'est lorsque tous ses confrères refusent leurs *boules* à l'abbé de Saint-Pierre, que Fontenelle seul, et sans se faire connaître, donne sa *boule* académique à son ami, que la cabale rejetait. (Journ. de Paris, 1784.) La Fontaine en voulut faire autant pour Furetière, qu'on voulait exclure de l'Académie ; mais ses rêveries poétiques lui firent mettre la *boule* noire pour la *boule* blanche. (Vie de La Font.)

— Fig. On dit, en parlant d'un député, *c'est une boule*, pour dire qu'il fait partie du nombre de ces capacités à 500 francs qui occupent dans nos assemblées politiques une si large place.

— Prov. et fig. *La boule noire lui tombe toujours*. Le sort lui est toujours défavorable. || *Il attrape toujours la boule noire*. C'est toujours sur lui que tombent les mauvais traitements.

— S'est dit autrefois pour Tromperie, astuce.

— Pharm. *Boules de mars*. Boules vulnéraires composées d'un tartrate de fer et de potasse, et d'eau-de-vie. On les appelle aussi *boules de Nancy*, parce qu'on les fabrique en grande quantité et avec beaucoup de perfection dans la ville de Nancy. || *Boules de Molsheim*. Boules de mars préparées à Molsheim, en Alsace. || *Eau de boule*. Liqueur tonique que l'on prépare en mettant des boules de mars dans de l'eau-de-vie, qui dissout le tartrate de potasse et de fer dont elles sont formées. On l'emploie comme topique dans les contusions.

— Techn. *Boules de mercure*. Nom donné à un amalgame solide d'étain et de mercure, d'une forme globuleuse, que l'on employait autrefois pour clarifier l'eau.

— Grav. en pierres fines. Tête de la bouterolle qui use la pierre au moyen de la poudre de diamant dont elle est enduite.

— Art vétér. *Boules de licol*. Boules qui pendent au bout des longes et les entraînent toujours en bas, au lieu que quand les longes sont arrêtées aux anneaux de la mangeoire, elles plient au lieu de descendre, ce qui est cause que lorsque le cheval veut se gratter la tête avec le pied de derrière, il court risque d'engager son pied dans le pli de la longe et de s'enchevêtrer.

— Mett. en œuvre. *Boule à sertir*. Boule de [illegible]ivre tournant dans un cercle de même na[illegible] concave à son intérieur, et composé de d[illegible] pièces s'assemblant l'une sur l'autre, [illegible] vis qui passent dans des trous se ré[illegible]ant de l'un à l'autre.

— Serrur. Ornements dans les balcons, où ils servent à joindre les rouleaux et anses de panier.

— Mat. médic. *Boules de chamois*. Petite boule qu'on trouve dans l'estomac des daims et des boucs en Allemagne. On a cru à tort qu'elles étaient bonnes contre le vertige, ou douées des vertus des plantes que les animaux avaient mangées.

— Techn. Nom de divers instruments. || *Boule* ou *enclume noire*. Instrument d'acier sur lequel les chaudronniers font le carré des chaudrons et autres ouvrages qui ont des enfonçures. || *Boule* ou *sphère*. Instrument de lunetier, qui consiste en un morceau de cuivre, de fer ou de métal composé, coupé en demi-sphère, et dont on se sert pour façonner les [illegible] [illegible] dans un billot d'enclume, et l'autre se termine en une boule ou tête ronde, et quelquefois plate, selon l'ouvrage que les orfèvres en grosseries veulent y planer. || Instrument de fourbisseur, nommé autrement *chasse-pommeau*, parce qu'il sert à placer le pommeau d'une épée sur la soie de la lame.

— Hortic. *Arbres taillés en boule*. Arbres communément disposés en forme de boule dans les jardins. Ils profitent peu, et poussent peu de racines. Ce qui les empêche de prospérer, c'est la mutilation presque continuelle de leurs jets, mutilation qui a lieu deux fois l'année. || Une boule de myrte. Une boule de chèvrefeuilles.

— Carr. Rouleau sur lequel on conduit les matériaux pesants.

— Tourn. Bois tourné en forme ronde, qui sert à porter quelque ouvrage de tourneur et de menuisier.

— Archit. *Boule d'amortissement*. Corps sphérique qui termine quelques décorations.

— Loc. adv. et fam. *A la boule vue, à boule vue*. Précipitamment, avec peu d'attention. Faire quelque chose à la boule vue. On a jugé cela à boule vue.

— *Boules qui ne s'éventent pas*. Au jeu de mail, boules qui ne sautent point et qui ne se détournent pas de leur chemin naturel.

— Bot. Mot dont on se sert dans quelques pays de la France pour désigner le bolet onglé.

— Syn. simpl. Balle, globe, globule, pelote, peloton, sphère. || Épith. Légère, mobile, roulante, sphérique, ronde, tournoyante. || Périphr. Corps sphérique, un disque lourd, roulant dans sa forme arrondie.

— Syn. comp. BOULE. GLOBE. SPHÈRE. On appelle en général *boule* tout corps rond, de quelque matière qu'il soit et à quelque usage qu'on le destine. *Globe* et *sphère* sont des termes qui ne s'emploient qu'en matière de sciences. Le mot *sphère*, en tant qu'il signifie un *globe*, ne s'emploie guère qu'en géométrie. Dans les autres sciences, on dit plutôt *globe* que *sphère*.

BOULÉ. s. m. Ornith. Nom vulgaire du pluvier.

BOULÉ, ÉE. part. pass. du v. Bouler.

BOULEAU. s. m. Bot. Genre type de la famille des betulacées, comprenant 35 à 40 espèces, répandues dans les forêts de l'Europe et de l'Asie boréale et médiane. Ses feuilles ont été recommandées comme diurétiques et vermifuges. Les bouleaux sont d'une grande utile dans l'économie domestique, malgré le peu de dureté de leur bois. On en fait des perches commodes. On fabrique un assez bon papier avec les diverses enveloppes de son écorce. Les Groenlandais, les Kamtchadales, etc., couvrent leurs cabanes avec cette écorce, s'en nourrissent quand elle est nouvelle, s'en font des chaussures quand elle est vieille, et elle possède encore des vertus essentiellement fébrifuges. La sève des bouleaux est fort abondante au printemps ; on l'employait autrefois comme antiscorbutique, antipsorique, etc. Elle est acide et agréable à boire, mais elle n'est plus bonne dès que les feuilles paraissent. Un seul rameau en distille quelquefois 5 kil. dans un jour. Par la fermentation elle donne du vin. Le charbon du bouleau est assez employé : on l'admet dans la fabrication de la poudre à canon, et les dessinateurs l'emploient à défaut de fusain. || *Bouleau blanc*. Ses jeunes branches servent à faire des balais. Les habitants du nord de l'Europe savent tirer de son tronc une liqueur fermentée. || *Bouleau à canot* ou *de Virginie*. A feuilles larges, ovales, rhomboïdales, doublement et inégalement dentées, pubescentes en dessous. De son écorce, qui est presque incorruptible, on fait de grands canots ou pirogues qui durent fort longtemps. Ses feuilles fournissent une couleur jaune employée dans la peinture. || *Bouleau de Constantinople*. Nom vulgaire de l'aune à feuilles oblongues. || *Bouleau élevé*. A feuilles pointues et dentées, pétioles longs et pubescents. || *Bouleau à feuilles de peuplier*. Variété américaine, dont les feuilles sont terminées par de longues pointes et inégalement dentées. || *Bouleau marceau* ou *à feuilles de marceau*. Naturel à l'Amérique, et haut seulement de 2 mètres ; il fleurit en avril. || *Bouleau merisier*. Nommé merisier par les Canadiens, très-bel arbre, et qui par ses feuilles ressemble au cerisier sauvage. Il fournit, dans le Canada, un beau et bon bois pour la menuiserie. || *Bouleau nain*. Ses chatons donnent une espèce de cire, et il n'habite que dans les montagnes du nord de l'Europe. Il ne s'élève jamais jusqu'à 1 mètre de hauteur. || *Bouleau noir*. Croît dans la Laponie ; on en tire une huile épaisse, ou une sorte de goudron, et ses feuilles donnent à la laine une belle couleur jaune. || *Bouleau à papier*. Espèce américaine, qui serait en même temps un bouleau à sucre.

— Se prend pour Verges, parce qu'elles sont souvent faites avec des branches de cet arbre.

BOULECK. s. m. Bot. Nom de la camomille des champs dans plusieurs de nos départements.

BOULE-DE-NEIGE. s. f. Bot. Nom d'une variété de la viorne obier, dont les fleurs blanches et toutes stériles sont rassemblées en boule. V. VIORNE et OBIER. || *Boule-de-neige* ou *champignon des bruyères*. Espèce d'agaric, ainsi nommé à cause de sa forme et de sa couleur. C'est la variété de l'agaric sauvage, qui croît [illegible]

BOULEDOGUE. s. m. (altérat. du mot anglais *bulldog*). Mamm. Espèce de chien dont les dents sont en crochet. Sur une affiche qu'on a pu lire dernièrement sur tous les murs de Paris, ce mot est écrit *boule-dogue*, en deux mots. C'est à tort, et M. Delessert devrait bien, ce nous semble, se conformer, dans ses ordonnances de police, à l'orthographe autorisée par l'usage et sanctionnée par l'Académie.

BOULÉE. s. f. (rad. *boule*). Techn. Résidu du suif fondu, que l'on met en boule.

— Ratissure des caques de harengs.

— Nom que les paysans donnent en Bourgogne à des raisins attachés en boule, dont ils font présent pendant la vendange aux gens de leur connaissance qui n'ont point de vignes.

— *Boulée de clefs*. Autrefois Paquet de clefs, parce qu'elles étaient attachées par un cordon à une boule de bois.

BOULEJON. s. m. Pêch. Espèce de brejon que l'on emploie à Cette pour prendre des sardines.

BOULEMENT. s. m. S'est dit autrefois pour Mouvement d'une boule qui roule.

BOULEN (Anne). V. BOLEYN.

BOULENOIS, OISE. adj. et s. Qui est né à Boulogne. || Qui appartient à la ville de Boulogne ou à ses habitants.

BOULÉOLE. s. f. Bot. Nom caraïbe d'une aristoloche des Antilles.

BOULER. v. n. 1re conj. (rad. *boule*). Enfler la gorge, en parlant des pigeons.

— Agric. Se dit de diverses plantes fort jeunes, lorsque par une maladie il se forme une espèce d'ognon à leur racine. Les grains boulent.

— En parlant du pain, Enfler.

— v. a. Pêch. Battre avec un bouloir l'eau, les roseaux, les herbes, pour en faire sortir le poisson et le forcer à donner dans les filets.

— S'est dit autrefois dans le sens de Tromper, mentir. || Bouillir.

BOULERAIE. s. f. Écon. rur. Terrain planté en bouleaux.

BOULEROT ou **BOULEREAU**. s. m. Ichthyol. On désigne sous ce nom, dans diverses contrées du midi de la France, plusieurs espèces de gobies. || *Boulerot blanc*. L'un des noms du gobie gozo.

BOULERRE. s. m. Se disait autrefois pour Fin, adroit, rusé.

BOULES. Art milit. || *Boîte de boules*. Appareil au moyen duquel les mineurs militaires mettent le feu à une saucisse de mines ; il est ainsi appelé du nom du mineur qui l'a inventé.

BOULÉSIE. s. f. Bot. Plante du Pérou de la famille des ombellifères.

BOULET. s. m. (rad. *boule*). Art milit. Boule de fer fondu, de différentes grosseurs, dont on charge les canons. Un boulet de canon. Un boulet de vingt-quatre livres. Un boulet de vingt-quatre. Un boulet de calibre. Il fut tué d'un boulet de canon. Un boulet de canon lui emporta la cuisse. On charge quelquefois les canons avec des boulets de pierre. On n'est point apte à régner sur des Français, sans avoir entendu siffler le *boulet*. (Chateaub.) Le choc de la baleine est égal à celui de soixante *boulets* de quarante-huit (Lacépède.) Le *boulet* qui doit me tuer n'est pas encore fondu. (Napol.)

Dans les champs de Cérès campent des bataillons,
Et le *boulet* sanglant y trace des sillons.
(CASTEL.)

— *Boulet rouge*. Boulet qu'on a fait rougir au feu avant de le mettre dans le canon. Tirer à boulets rouges.

— Mar. Les boulets dont on se sert dans l'artillerie navale sont en général les mêmes mêmes que ceux employés sur terre. Leur calibre, en rapport avec les canons ou caronades, varie de 36, 24, 18, 12, 8 et même 6.

— Art milit. *Boulet barré*. V. BOULET RAMÉ. || *Boulet à branche*. Boulet composé de deux sphères maintenues ensemble par une barre de fer de 5 ou 6 pouces de long qui règne entre elles deux. || *Boulet à chaîne*. V. BOULETS ENCHAÎNÉS. || *Boulet de condamné* ou *de déserteur*. Sorte de boulet que traînent, après condamnation, les déserteurs à l'intérieur, quand il se joint à leur crime des circonstances aggravantes. Ce boulet est du poids de huit, attaché à une chaîne de fer, et tient à une ceinture qui fait partie obligée du costume du condamné. || *Boulet creux*. Espèce d'obus appartenant aux plus forts calibres. || *Boulets à deux têtes*. Sorte de boulets en métal, formés d'une paire de boulets tangents et coulés d'une pièce. V. BOULETS RAMÉS. || *Boulets enchaînés*. Deux projectiles entiers ou deux moitiés réunies par une chaîne. Cette invention fort destructive est abandonnée aujourd'hui. || *Boulets ensabotés*. Sorte de boulets en métal garnis d'un morceau de bois cylindrique, afin que le projectile s'insinue dans la pièce, en y glissant et non en y roulant, sinon la fusée courrait risque de se rompre. || *Boulet incendiaire*. Projectile qui n'est guère employé qu'à éclairer les travaux de l'ennemi. || *Boulet en métal*, ou *boulets de fer*, ou *pierre de fonte*. Sorte de boulets projectiles faisant partie de certaines char[illegible] par des pièces de canon, soit qu'on charge ces pièces en y introduisant le boulet à part, soit qu'on emploie des cartouches à boulets. || *Boulets perdus* ou *courrier volant*. Sorte de boulets en métal, soit en fer, soit en plomb, qui contenaient, dans le vide qui y était pratiqué, une lettre, un message. On faisait parvenir ainsi des nouvelles dans les places assiégées, au moyen d'un coup à petite charge, et comparable aux coups des boulets sourds. || *Boulets en pierre* ou *pierres à canon*. Sorte de boulets projectiles à l'usage des siéges ; ils se sont d'abord nommés Bedaines et Molières. C'étaient des blocs de pierre, de grès, de marbre, taillés à peu près sphériquement, lancés au moyen des engins à poudre ou des machines névrobalistiques. || *Boulet ramé*. Projectile formé de deux portions lenticulaires, unies par une forte barre de fer. || *Boulets rouges*. Sorte de boulets en métal lancés par des batteries incendiaires, nommées batteries à boulets rouges. On les chauffe au rouge cerise, sur des grils ou dans des fourneaux à réverbère, et l'on en charge à l'aide de casques ou cuillers, des pièces de 4, de 8, et de plus fort calibre. || *Boulets roulants*. Ainsi nommés pour les distinguer des boulets ensabotés. || *Boulets sourds*. Ainsi nommés à raison de la petite quantité de poudre employée pour la charge du canon. Ils ont pour objet de donner surtout des ricochets.

— Fig. et fam. *Tirer à boulets rouges sur quelqu'un*. En dire les choses les plus offensantes. || Le tourmenter par des railleries, par des épigrammes. || *Traîner le boulet*. Mener une vie misérable.

— Prov. *Il est brutal comme un boulet de canon*. Se dit d'un homme rude et brusque.

— Vétér. Dans le cheval, la région des membres qui est située entre le canon et le pâturon. Un cheval blessé au boulet. Boulet gorgé. Boulet enflé. Entorse au boulet. Enflure au boulet. || *Être sur les boulets* ou *être bouleté*. Se dit d'un cheval dont le boulet paraît avancer trop en avant.

— Pêch. On appelle ainsi à Estrehan les petits bouteux. V. BOUTEUX.

— Bot. Mot altéré, et qui dans quelques patois de la France sert à désigner les boulets. || *Boulet de canon*. Synonyme vulgaire du courverpite, parce que son fruit a la forme et le volume d'un boulet.

— Syn. simpl. Globe. || Épith. Rapide, sifflant, roulant, bondissant, foudroyant, tonnant, destructeur, enflammé, brûlant, inévitable, mortel, meurtrier, fatal. || Ce mot est exclu de la haute poésie, et on le remplace par une périphrase ou par celui de globe. || Périphr. Globe destructeur. Globe brûlant. Globe foudroyant.

— Syn. comp. BALLE. BOULET. Toutes sortes de petites boules pour les armes à feu, depuis le canon jusqu'au pistolet : mais la balle qui sert à charger le canon se nomme ordinairement *boulet*. || BOMBE. BOULET. Le *boulet* est une grosse balle de fer coulé, qui est compacte, et dont on charge les canons. La *bombe* est un gros boulet creux qu'on remplit de poudre, et qu'on jette par le moyen du mortier.

BOULETAN. s. m. T. de rivière dont on se sert dans les pays d'amont l'eau, pour désigner la pièce de bois qu'on appelle courbe.

BOULETÉ. adj. m. Art vétér. Se dit d'un cheval lorsque le tendon du muscle fléchisseur du boulet est rétracté, ou que le muscle extenseur du pied est relâché. Cette disposition est la suite d'une fatigue excessive, et plus souvent encore elle est due à l'usage de fers mal choisis ou mal appliqués.

BOULETS. s. m. pl. Pêch. Filet ayant la forme d'une poche.

BOULETTE. s. f. (dimin. de *boule*). Petite boule de cire, de papier, de mie de pain, etc. Pendant toute la classe, ces deux écoliers se sont lancé des boulettes de pain à la figure. Jeter des boulettes.

— Anc. art milit. Petites boules de pierre ou de plomb que lançaient les frondeurs.

— Pâtis. et art culin. Petites boules de pâte ou de chair hachée. D'excellentes boulettes. Mettre des boulettes de viande hachée dans un ragoût, dans un pâté.

— T. de cuisinière, pour désigner des quenelles, et des rissoles blanches.

— Boule de viande empoisonnée, qu'on jette dans les rues, pour détruire les chiens errants.

— Fig. et fam. Balourdise, bévue, sottise. Faire des boulettes. Quelle boulette !

— Bot. Nom vulgaire des espèces du genre échinope. || *Boulette azurée*. Syn. de l'Échinope ritro.

BOULEUR ou **BOUILLEUR**. s. m. Pêch. Celui qui bat l'eau avec la bouille.

— S'est dit autrefois pour Ruse, trompeur.

BOULEUTE. s. m. Antiq. Aréopagite à Athènes.

— Titre des décurions ou sénateurs des villes municipales de la Grèce, sous l'empire romain.

BOULEUTERIUM ou **BOULEUTERION**. s. m. Antiq. Lieu où les juges d'une ville rendaient la justice au peuple.

— Lieu d'assemblée du conseil municipal.

BOULEUTICON. s. m. Antiq. Partie des théâtres grecs réservée aux vieillards et au[illegible]

BOULEUX. s. m. (rad. *boule*). Mamm. Cheval trapu, qui n'est propre qu'à des services de fatigue. Le cheval qu'il a acheté est un assez bon bouleux.

— Fig. et fam. *C'est un bon bouleux*. C'est un homme d'une capacité médiocre, mais qui ne laisse pas de bien faire son devoir dans l'occasion.

BOULEVARD, et non **BOULEVART**. s. m. (ét. celt., *burg*, bourg ; *ward*, garde). Art milit. Autrefois terre-plein d'un rempart, tout le terrain d'un bastion ou d'une courtine. Se promener sur le boulevard. Un boulevard revêtu de pierre.

— Par extens. Promenade plantée d'arbres

qui fait le tour d'une ville, et qui occupe ordinairement l'espace où étaient d'anciens remparts. Les boulevards de Paris. Se promener sur les boulevards. Les boulevards intérieurs, extérieurs. C'est à Jean du Bellay, cardinal, évêque de Paris, en même temps lieutenant général, que Paris doit ses *boulevards*. (Ann. franç.)

— Fig. Place forte qui met un grand pays à couvert de l'invasion des ennemis. Cette place est le boulevard de l'Italie. Malte fut longtemps le boulevard de la chrétienté contre les Turcs.

— Fig. Tout ce qui offre à une grande réunion d'hommes, à un ou plusieurs peuples, sauvegarde et protection. L'union des citoyens est le plus sûr boulevard de l'Etat. Ce héros fut le boulevard de la chrétienté. C'est une loi regardée comme fondamentale en Angleterre, et comme le *boulevard* de la liberté de la nation. (Volt.) Un autre corps plus distingué, et regardé par les peuples comme le *boulevard* de l'empire, c'est celui qui est connu sous le nom de troupes nationales. (Rayn.) Les lois, ferme soutien et principal *boulevard* de la liberté, y étaient exécutées avec une rigueur impartiale. (Toulotte.)

— Syn. comp. BOULEVARD. REMPART. Le *rempart* présente une fortification simple; le *boulevard*, une fortification composée, ajoutée au rempart.

BOULEVARDÉ, ÉE. adj. Comm. Se disait autrefois des toiles mi-blanc qui se fabriquaient à Alençon. Toile boulevardée.

BOULEVART. s. m. Bot. V. BOULEVERT.

BOULEVERSÉ, ÉE. part. pass. du v. Bouleverser. S'empl. adjectiv. Mon esprit est tout bouleversé de cet événement imprévu. J'en suis tout bouleversé. Tout est bouleversé dans cette maison. On a vu des villes entières englouties, des provinces *bouleversées*, des montagnes renversées par leur effort. (Buff.)

— Le participe régit *de* et *par*. Être tout bouleversé d'une mauvaise nouvelle. La surface des mers est bouleversée par la tempête.

BOULEVERSEMENT. s. m. (rad. *bouleverser*). Renversement qui produit un grand désordre. Ce tremblement de terre fit un bouleversement général.

— Fig. Se dit en parlant d'un État, des affaires publiques ou particulières. Au milieu de ce bouleversement, bien des fortunes furent anéanties. Les bouleversements qui renversent les empires. Ses affaires sont dans un bouleversement total. Peut-être ma tranquillité pourra me rendre la santé, que les agitations et les *bouleversements* de mon âme pourraient bien m'avoir ôtée. (Volt.)

— Syn. comp. BOULEVERSEMENT. RENVERSEMENT. Le premier détruit l'ordre de toutes les parties; le second précipite les parties de haut en bas et ne laisse rien debout.

BOULEVERSER. v. a. 1re conj. (ét. lat., *bulla*, bulle d'air; *vertere*, tourner; ou de *boule*, *verser*). Ruiner, abattre, renverser entièrement. L'ouragan, le tremblement de terre a tout bouleversé. Le vent, la foudre, les torrents débordés, *bouleversent* et emportent sa cabane son champ et ses troupeaux. (G. Sand.)

— Agiter, troubler avec violence. En vain, dans sa douleur, la baleine *bouleverse* la mer de sa large queue et de ses grands ailerons. (B. de St-P.) Des vents impétueux franchissant le sommet des rochers que nous avions à droite, grondaient au-dessus de nos têtes, et, divisés en tourbillons, tombaient à plomb sur différents points de la surface de la mer, la *bouleversaient*, et la blanchissaient d'écume en certains endroits, tandis que, dans les espaces intermédiaires, elle restait unie et tranquille. (Barthél.)

— Déranger, mettre sens dessus dessous. Bouleverser tout dans une maison, dans une chambre, dans un cabinet. Pour trouver ce livre, j'ai bouleversé toute ma bibliothèque. Il se pourrait même que ceux qui ont ainsi *bouleversé* le dictionnaire oubliassent souvent les changements qu'ils y ont faits. (Barante.)

— Fig. Se dit au sens physique et au sens moral, en parlant d'un grand désordre, d'une confusion extrême. Cet événement bouleversa toute l'Europe. Ce ministre a bouleversé l'Etat. Les pertes que ce négociant vient d'éprouver ont bouleversé sa fortune, ses affaires. Le plan de Napoléon se trouva tout *bouleversé* par un événement dont il n'avait prévu aucune partie. (Pradt.) L'art de *bouleverser* les Etats est d'ébranler les coutumes établies. (Pasc.) Trop de choses qui sont hors de l'homme le changent, le *bouleversent*. (La Bruy.) Il faudrait *bouleverser* la terre entière si l'on voulait la mettre sous l'empire des philosophes. (Volt.)

— *Bouleverser l'esprit, la tête.* Causer une

— Absol. *Cela m'a bouleversé, m'a tout bouleversé.* Cela m'a causé une émotion extraordinaire et fort pénible.

— SE BOULEVERSER. v. pron. Être bouleversé. On dirait que tout est fait pour nous, que le monde entier doit se *bouleverser* pour nous ménager un plaisir. (Mass.)

BOULEVERT. s. m. (du franç. *boule, verte*). Bot. Espèce de bolet, ainsi appelé dans le département de la Nièvre à cause de la forme et de la couleur verte de ses pores. Ce bolet est comestible, et appartient à la famille des cèpes mousseux.

BOULEVUE (A la ou à). loc. adv. V. BOULE.

BOULEZ. s. m. Bot. Ancien nom de l'orange franche.

BOULGARIE. Géogr. V. BULGARIE.

BOULGARINE (Thadée). Écrivain satirique et romancier russe, né en Lithuanie en 1789, a publié dans l'*Abeille russe* un grand nombre de feuilletons très-intéressants, qui ont été traduits dans plusieurs langues; mais les ouvrages les plus importants sont : *Le Gil Blaz* et *Le faux Demétrius*.

BOULGE. s. f. Art milit. V. BOUGE.

BOULGRE. V. BOUGRE.

BOULI. s. m. Pot à préparer le thé chez les Siamois.

BOULICHE. s. f. (rad. *boule*, parce qu'elle est de forme sphérique). Mar. Grand vase de terre dont on fait usage sur les navires.

— Pêch. V. BOULIER.

BOULIÈCHE. s. f. (rad. *boule*), ou **TRAHINES.** s. f. pl. Pêch. Très-grandes seines dont on se sert dans la Méditerranée. Il y a de ces filets qui ont jusqu'à 195 brasses de longueur sur 9 brasses de chute, et qui sont chargés de 70 kilogr. de plomb.

BOULIE DE PLAGE. s. m. (rad. *boulier*). Pêch. Les Espagnols nomment ainsi une très-grande pêche qu'ils font au boulier. Ils y emploient jusqu'à 80 hommes. V. BOULIER.

BOULIER, **BOULIÈCHE.** s. m. **BOULIÈRE, BOUILLETTE, BOULICHE, BOULÈCHE.** s. f. (rad. *boule*). Pêch. Différents noms que l'on donne à des filets dont les mailles sont plus ou moins larges.

— Archit. Pot de terre.

BOULIEUX. s. m. Nom donné à quelques habitants d'Annonay, dans le Haut-Vivarais, parce qu'ils demeuraient près d'un lieu planté de bouleaux.

— On appelait aussi *boulieux* ceux qui aimaient beaucoup la bouillie, ce qu'on attribue aux Normands.

BOULIGOU. s. m. (rad. *boule*). Pêch. Filet à mailles fort étroites.

BOULIGOULE. s. f. Bot. V. BALIGOULE. On donne aussi, en Provence, le nom de bouligoule à la chanterelle, espèce de champignon bon à manger.

BOULIMIE. s. f. (du gr. βούλιμος, grande faim, faim de bœuf). Faim canine, faim insatiable et si pressante qu'elle produit la défaillance si elle n'est promptement satisfaite. Au rapport de Brassavole, la boulimie régna épidémiquement à Ferrare en 1538; à plusieurs époques, il s'est également manifesté, dans quelques points de l'Europe, des appétits extraordinaires dont les historiens font mention. Les nosologistes rangent cette maladie parmi les névroses des organes digestifs. Les anciens l'ont confondue avec la *cynorexie* et la *lycorexie*.

— Syn. comp. BOULIMIE. FAIM. *Boulimie* est un terme de médecine qui signifie une Faim excessive et extraordinaire, accompagnée de faiblesse et de dépérissement. *Faim* est le terme ordinaire, qui ne signifie que le Besoin de manger. || BOULIMIE. FAIM CANINE. *Faim canine*, maladie dans laquelle on éprouve une faim vorace, et où néanmoins on vomit les aliments qu'on prend pour la satisfaire. C'est en cela que la *faim canine* diffère de la *boulimie*, qui n'est point suivie de vomissements, mais d'oppression de l'estomac.

BOULIMIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport à la boulimie.

BOULIN. s. m. (du gr. βῶλος, motte). Trou pratiqué dans un colombier, afin que les pigeons s'y retirent et y fassent leurs petits. Un colombier garni de boulins.

— Pots de terre faits exprès pour servir de retraite à des pigeons, pour attirer des pigeons étrangers.

— Maçonn. Trous qu'on fait à un mur pour recevoir les pièces de bois qui portent les échafaudages. || Ces pièces mêmes.

BOULINAGE. s. m. (rad. *bouline*). Mar. Action de bouliner.

BOULINA-HA-HA! Mar. Chant ridicule des matelots français, pendant qu'ils halaient sur les quatre principales boulines. Il est aboli sur nos vaisseaux actuels, où l'on n'agit plus qu'aux coups de sifflet.

BOULINE. s. f. (ét. angl. *bow*, arc; *line*, corde). Mar. Une des principales cordes qui servent à la manœuvre des voiles. Elle sert à étendre et contenir la surface de la voile à l'action du vent qui la frappe obliquement. || *Vent de bouline.* Vent éloigné de cinq aires de vent de celui de la route. || *A la bouline.* vent de côté. || *Franche bouline.* Se dit quand on pince le vent et qu'on va au plus près. || *Boulines de Nevers*, sont celles qui se trouvent momentanément sous le vent. || *Aller à la bouline.* Tenir le plus près du vent. || *Aller à grosse bouline.* Se servir d'un vent compris entre le vent de bouline et le vent largue. || *Courir la bouline.* Punition corporelle qu'on inflige aux matelots convaincus, par un conseil de guerre, de vol d'effets appartenant à l'Etat ou aux individus du bord, ou de quelque autre faute de discipline. Les individus qui y sont condamnés sont frappés avec des garcettes qui remplacent les verges dont on se servait dans les régiments. || *Faire un coup de bouline.* Avoir à naviguer quelque temps à la bouline. || S'essayer sous cette allure avec un autre bâtiment, pour savoir quel est le meilleur marcheur. || *Larguer les boulines.* Les détendre. || *Naviguer à la bouline*, c'est lutter contre un vent contraire. V. BOULINER. || *Rouster les boulines.* Les tirer, les tendre fortement pour bien ouvrir les voiles au vent.

BOULINÉ, ÉE. part. pass. du v. Bouliner. S'emploie adjectiv. Une voile boulinée. Des voiles boulinées.

BOULINER. v. a. 1re conj. (rad. *bouline*). Haler la bouline, les boulines. Bouliner une voile.

— Voler dans un camp. Inusité.

— v. n. Aller à la bouline, naviguer avec un vent de biais. Il nous faudra bouliner. Nous avons bouliné tant de jours contre des vents de telle partie.

— Fig. et fam. *Il va boulinant.* Se dit d'un homme un peu lourd, qui va d'un pas pesant et un peu incertain, penchant du côté où il appuie. Cette phrase est peu usitée.

BOULINETTE. s. f. (rad. *bouline*). Mar. Bouline du vent du petit hunier, orienté au plus près.

BOULINEUR. s. m. Soldat ou autre personne qui vole dans un camp. Inus.

BOULINGRIN. s. m. (ét. angl. *bowl*, boule; *green*, gazon). Pièce de gazon que l'on tond et que l'on entretient, dans un jardin, dans un parc, etc. Passer le cylindre sur un boulingrin. Il y a des pays où l'on y joue à la boule.

— *Boulingrins simples.* Ceux qui sont tout en gazon.

— *Boulingrins composés.* Ceux qui sont garnis de sentiers, de plates-bandes, et dont les plates-bandes sont plantées de fleurs et d'arbustes, etc. Dans les boulingrins composés, l'émail des fleurs contraste agréablement avec la verdure.

BOULINGUE. s. f. (rad. *bouline*). Mar. Petite voile du haut du mât.

BOULINIER. s. m. (rad. *bouline*). Mar. Bâtiment qui va à la bouline. Ce navire est un bon boulinier, un mauvais boulinier. Ce terme vieillit.

BOULJANUS. Myth. celt. Idole antique honorée particulièrement à Nantes. Les peuples de l'Armorique s'y rendaient trois fois l'an. On conjecture que ce mot est formé de Baal et de Janus.

BOULLANGER (André). Plus connu sous le nom de Petit père André, prédicateur fort connu, mais d'une éloquence un peu triviale, naquit à Paris en 1577, et y mourut en 1657.

BOULLETTES. s. m. pl. Bot. Plantes composées.

BOULLEUR. s. m. Pêcheur qui bat l'eau, les roseaux, les herbes, pour chasser le poisson.

BOULLICHE ou **BOULLÈCHE.** s. f. Pêch. Boulier, sorte de filet.

BOULLONGNE. Nom de plusieurs peintres du XVIIe siècle.

BOULOGNE (Étienne-Antoine). Évêque de Troyes, né à Avignon en 1747, mort en 1825, pair de France et cardinal, a été de nos jours un des plus éloquents orateurs de la chaire.

BOULOGNE. Géogr. Ville de France, chef-lieu de canton, arr. de Saint-Gaudens (Haute-Garonne); 1,600 hab. || Bourg de France (Seine), arr. de St-Denis, canton de Neuilly; 5,400 hab.

— *Bois de Boulogne.* Une des promenades les plus fréquentés des habitants de Paris.

BOULOGNE-SUR-MER. Géogr. Ville de France, chef-lieu d'arr. (Pas-de-Calais). Son port offre un des points les plus favorables pour passer en Angleterre. Bains de mer très-fréquentés. Près de Boulogne, colonne monumentale élevée en l'honneur de la grande armée. Industrie active, commerce important; 20,900 hab.

— *Traité de Boulogne.* Hist. Traité qui fut conclu, en 1546, entre Henri VIII et François Ier, et par lequel Boulogne fut rendu à la France, moyennant la somme de 2 millions.

— Hist. *Camp de Boulogne.* Camp que Napoléon avait ordonné de former, en 1803, lorsque après la rupture de la paix d'Amiens, il voulut menacer la puissance anglaise dans la Grande-Bretagne même; mais il fut obligé de le lever en 1805, sans pouvoir faire la descente qu'il projetait en Angleterre. Les frais énormes auxquels avaient donné lieu les armements furent presque entièrement perdus. Toutes les troupes furent obligées de partir pour l'Allemagne, où il s'était élevé quelques mésintelligences entre la Prusse et l'Allemagne. Aujourd'hui il reste peu de traces de ce vaste camp, qui avait rassemblé à une grande ville

BOULOIR. s. m. (rad. *boule*). Techn. Instrument avec lequel on remue la chaux quand on l'éteint, et quand on la mêle avec le sable ou le ciment.

— Vase de cuivre pour décocher l'orfèvrerie.

— Techn. Instrument à manche à bout arrondi, dont on se sert pour remuer les peaux.

— Pêch. Longue perche de bois léger, garnie au bout de quelques morceaux de cuir ou de vieux chapeaux, dont les pêcheurs se servent pour forcer le poisson à sortir de sa retraite et à donner dans le filet. Le bouloir est nécessaire aussi pour la pêche des grenouilles.

BOULOIRE. Géogr. Bourg de France, chef-lieu de canton, arr. de Saint-Calais (Sarthe), 2,100 hab.

BOULOIS. s. m. Art milit. Morceau d'amadou avec lequel on met le feu au saucisson d'une mine.

BOULON. s. m. (rad. *boule*). Techn. Grosse cheville de fer qui a une tête à un bout, et à l'autre une ouverture où l'on passe une clavette pour l'arrêter. On se sert quelquefois de boulons pour soutenir une poutre. Les boulons du train d'un carrosse.

— Axe sur lequel tourne la poulie.

— Cylindre de fer ou de cuivre, qui sert de noyau pour couler des tuyaux de plomb sans soudure.

— Impr. Deux chevilles de fer qui traversent le sommier et le chapiteau d'une presse, et par le moyen desquelles on fait monter et descendre ce sommier.

— Outil de cordonnier propre à aplatir des chevilles qui dépassent en dedans le talon des bottes fortes.

— Pièce du métier de tisserand.

— *Boulons d'escalier.* Boulons qui passent à travers les limons des escaliers, et vont se rendre dans les murs pour empêcher l'écartement des marches et leur séparation des murs.

— *Boulons d'affût.* Deux branches de fer qui rejoignent et assurent les flasques d'un affût.

BOULONAIS. Géogr. Petit pays de France dans la Picardie; il forme aujourd'hui l'arr. de Boulogne (Pas-de-Calais).

BOULONAIS, AISE. adj. et s. Qui est né à Boulogne-sur-Mer ou dans les environs. || Qui appartient à cette ville ou à ses habitants.

BOULONGEON. s. m. Papet. Grosse étoffe grise de rebut.

BOULONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Boulonner. S'emploie adjectiv. Charpente boulonnée.

BOULONNER. v. a. 1re conj. Arrêter avec un boulon. Se dit surtout en parlant des pièces de charpente.

BOULOT, OTTE. s. (rad. *boule*). Fam. Gros et gras.

BOULOU ou **BULU.** s. m. Bot. Chez les habitants des îles Malaises, signifie Poil, cheveux, plumes et bambous qui sont semblables à des panaches.

BOULOUK-BACHI. s. m. Huissier turc qui écarte la foule dans les cérémonies publiques.

BOULTEAU. s. m. (rad. *boule*). Arbre taillé en boule.

BOULTEIS. s. m. Anc. art milit. Genre de combat entre chevaliers.

BOULTON (Mathieu). Mécanicien anglais, né à Birmingham en 1728, et mort dans la même ville en 1809; s'est fait connaître par l'invention d'un grand nombre de moyens ingénieux de travailler l'acier, et la fondation de la magnifique manufacture de quincaillerie de Soho, près de Birmingham. Il fut l'associé de Watt.

BOULUE. adj. f. Se dit d'une bouteille de cuir de vache ou de bœuf bouillie dans de la cire neuve.

BOULURE. s. f. Hortic. Rejeton qui pousse sur la racine d'un arbre.

BOUMBARDA. s. f. Art milit. Canon, grosse et longue pièce d'artillerie.

BOUMIDIVI. Myth. ind. Déesse de la terre, une des épouses de Vichnou.

BOUN-BACHI. Géogr. Village de la Turquie d'Asie, sur le Scamandre. Nombreuses sources tièdes; nombreux restes et fragments de constructions antiques. On croit que ce village occupe l'emplacement de l'ancienne ville de Troie.

BOUNDI. Géogr. Ville de l'Hindoustan, capitale de l'Etat de son nom; remarquable par de belles constructions.

— Etat de l'Hindoustan dont les habitants appartiennent à la tribu des Hara. Depuis 1818, il est gouverné par un radjah sous la protection des Anglais.

BOUNDSCHESCH. Myth. pers. Livre qui contient la doctrine des Perses sur l'origine et la destruction du monde.

BOUNE. s. f. S'est dit autrefois pour Borne. || Colline, éminence.

BOUNHAR-BACHI. Géogr. Village de la Turquie d'Asie, dans l'Anatolie, connu par ses sources d'eau chaude; il occupe une partie de l'emplacement de l'ancienne Troie.

BOUNITE. s. m. Hist. relig. Sectaire mahométan.

BOUNSIO. Myth. japon. Nom d'une femme du Japon qui devint miraculeusement mère de 500 enfants, et fut admise au rang des kamis sous le nom de Bensaïten.

BOUPHON. s. m. (du gr. βουφονέω, je tue les bœufs). Bot. Genre de la famille des amaryllidacées, formé aux dépens de quelques espèces de brunswigie. V. ce mot. Les bulbes de ces plantes possèdent des qualités vénéneuses.

BOUPHONIES. s. f. pl. Antiq. Nom d'une fête que les Athéniens célébraient le 14 du mois de scirophorion, en l'honneur de Jupiter, et dans laquelle ils immolaient des bœufs à ce dieu. Cette fête s'appelait aussi Diipolies.

BOUQUE. s. f. (rad. *bouche,* du lat. *bucca*). Mar. Mot autrefois en usage en Amérique pour désigner un passage, une bouche, un canal, un détroit; d'où sont dérivés ces mots, Debouquer, embouquer, embouquement et débouquement, termes encore usités.

— Pêch. *Bouques* ou *contre-bouques*. Goulets qui séparent les chambres des bourdigues.

BOUQUER. v. a. (ét. lat., *bucca,* bouche). Vieux mot qui s'est dit au propre d'un singe ou d'un enfant qu'on force à baiser quelque chose. Bouquez cela. Faire bouquer le singe.

— Fig. S'est dit pour Forcer quelqu'un à faire quelque chose malgré lui, et était accompagné ordinairement de *faire*. Faire bouquer quelqu'un.

— v. n. Fig. et fam. Céder à la force, être contraint à faire quelque chose malgré soi.

— Être de mauvaise humeur; gronder.

BOUQUERAN. s. m. Comm. Se disait d'une sorte d'étoffe que l'on croyait faite de poil de chèvre

BOUQUET. s. m. (rad. *bois*, venant du bas lat. *boscum,* d'où *bosquet* et *bouquet*). Assemblage de fleurs cueillies liées ensemble et ordinairement destinées à parer et embaumer un lieu ou une personne. Bouquet de roses. Bouquet d'œillets. Bouquet de violettes. Bouquet de jasmin. Un bouquet de toutes sortes de fleurs. Un bouquet de fleurs des champs. Des bouquets de bluets et de coquelicots. Un bouquet assorti, émaillé. Un bouquet varié, nuancé, amoureux, galant, joli, touffu, fleuri. Des bouquets odoriférants, parfumés, suaves. Bouquet de noces, de bal. La princesse de Lamballe, l'amie infortunée de l'infortunée Marie-Antoinette, ne pouvait supporter l'odeur ni même la vue d'un *bouquet* de violettes. (Marlès.) Son sein brille couvert de *bouquets* odorants. (Bérenger.)

Pour toi, sa main d'albâtre et choisit et moissonne
La pâle violette et la riche anémone;
Joint la fleur du narcisse aux parfums du muguet,
Et d'heureuses couleurs nuançant son *bouquet*,
Entrelace avec art et mollement oppose
L'hyacinthe aux pavots, les soucis à la rose.
(Tissot.)

— Bot. Assemblage de fleurs dont les pédoncules uniflores partent tous d'un même point, comme dans la primevère officinale.

— *Bouquet de mariée*. Bouquet qui se compose du bouquet blanc et de la couronne blanche de fleurs d'oranger, qui ornent, d'après un usage fort ancien, le front et le côté des mariées.

— *Bouquet funèbre*. Fleurs dont on pare les tombeaux des personnes qui nous ont été chères ou attachées par les liens du sang; en ce sens on dit mieux, Couronne.

— Cout. *Bouquet de Phaéton*. Plumes et panaches qui ornent la tête des chevaux qui traînent des chars dans les cérémonies publiques ou dans les pompes funèbres.

— Litt. *Bouquet à Iris* ou simplement *Bouquet*. Petite pièce de vers adressée à une personne le jour de sa fête. Le plus souvent c'est un madrigal ou une chanson. Cette poésie doit être délicate et gaie, et le plus souvent, comme toute espèce de louange, elle n'est que remplie de fadeur. Voici un *bouquet* de Voltaire à une dame du nom de Madelaine :

Votre patrone, au milieu des apôtres,
Baisait les pieds à son divin époux :
Belle B***, il eût baisé les vôtres;
Et saint Jean même en eût été jaloux.

— Par extension, Cadeau que l'on fait à une personne le jour de sa fête. J'ai donné une robe à ma sœur pour son *bouquet*. (Acad.)

— Se dit, par analogie, de plusieurs choses attachées ensemble, et qui, comme des bouquets de fleurs, présentent par leurs parties supérieures une touffe agréable à la vue. Un bouquet de plumes. Un bouquet de cerises. Un bouquet de diamants. Un bouquet de perles.

— Art culin. Paquet de fines herbes, comme lavande, thym, persil, etc., liées ensemble, qu'on met dans les sauces et dans le bouillon.

— Forêt. *Bouquet de bois*. Petite touffe de bois de haute-futaie. Il y a un bouquet de bois auprès de sa maison.

— Mar. et charp. Pièces de bois servant à joindre les côtés d'un bateau avec les deux courbes de devant.

— T. de relieur. Fer qui incruste les ornements du dos des livres.

— Econ. domest. Parfum de certains vins. Ce vin a un bouquet délicieux.

— Imprim. *Feuille tirée par bouquets*. Feuille où l'encre paraît inégalement.

— Comm. *Bouquet de paille*. Poignée de paille qu'on attache à la tête ou à la queue de certains animaux pour indiquer qu'ils sont à vendre. On dit aussi *bouchon*.

[illegible] *l'oreille*. Elle est à marier. || *Cette maison a le bouquet sur l'oreille*. Elle est à vendre.

— Loc. prov. *Cette femme fait porter le bouquet à son mari*. Elle lui est infidèle.

— Anat. *Bouquet anatomique*. Réunion des muscles et des ligaments qui s'insèrent à l'apophyse styloïde de l'os temporal et forment un bouquet.

— Artific. *Bouquet d'artifice, bouquet de fusées*. Paquet de différentes pièces d'artifice qui partent ensemble. Gerbe qui couronne et termine un feu d'artifice.

— Fig. et fam. *C'est le bouquet*. C'est la plus belle ou la meilleure chose et la dernière. || *Réserver une chose pour le bouquet*. La réserver pour la fin, en parlant de ce qu'il y a de mieux dans un récit, dans une fête, etc.

— Fig. et fam. *Avoir la barbe par bouquets*. N'en avoir que par petites touffes, l'avoir éparse par-ci par-là.

— Bot. *Bouquet parfait* Syn. vulgaire de l'œillet du poète.

— Vétér. *Bouquet* ou *Museau noir*. Espèce de gale qui s'attache au museau des agneaux, des brebis et des chevreaux, ainsi qu'à leurs lèvres et à l'intérieur de leur bouche.

BOUQUET (Dom Martin). Religieux de l'ordre des bénédictins et de la congrégation de St-Maur; né à Amiens en 1685, mort en 1754.

BOUQUETIER. s. m. Celui qui fait et vend des bouquets.

— Vase propre à mettre des fleurs.

— Bot. Espèce de bigaradier.

BOUQUETIÈRE. s. f. Celle qui fait et vend des bouquets de fleurs naturelles.

BOUQUETIN. s. m. Mamm. Sorte de bouc qui vit sur les sommets des plus hautes montagnes de l'Europe et de l'Asie. Il a des cornes longues et grosses qui croissent d'un nœud chaque année. Le *bouquetin* était généralement regardé comme la souche de notre bouc domestique, avant que l'ægagre nous fût connu. (Flour.)

BOUQUETINE. s. f. Bot. Nom qu'on donne au boucage dans le midi de la France.

BOUQUETOUT. s. m. Pêch. Petit bouteux, sorte de filet.

BOUQUETTE. s. f. (rad. *bouche*). Vieux diminutif de Bouche. Petite bouche.

— Agric. L'un des noms vulgaires du blé sarrasin dans les départements du Nord.

BOUQUIN. s. m. (rad. *bouc*). Vieux bouc. Sentir le bouquin.

— Chass. Mâle du lièvre et du lapin.

— Se dit quelquefois des satyres, parce que, selon la fable, ils étaient faits comme des boucs de la ceinture jusqu'en bas.

— Vieil homme libertin.

— *Cornet à bouquin*. Sorte de trompe recourbée qui est faite ordinairement d'une corne.

— Vieux livre dont on fait peu de cas. Acheter des bouquins. Feuilleter de vieux bouquins. Que faites-vous de ce bouquin? Les vieillards ressemblent aux *bouquins*, qui contiennent d'excellentes choses, quoique souvent vermoulus, poudreux et mal reliés. (Clem. XIV.)

— Ironiq. Livre, quoique moderne, qui n'a d'autre valeur que celle des enjolivures.

BOUQUINER. v. n. Chercher de vieux bouquins, de vieux livres d'occasion, dans les boutiques ou sur les étalages des libraires. Il passe des journées entières à bouquiner. Aimer à bouquiner.

— Lire habituellement des bouquins. Il s'amuse tout le jour à bouquiner dans son cabinet.

— Chass. Se dit du lièvre qui poursuit la femelle quand il est en amour.

BOUQUINERIE. s. f. Amas de bouquins. Ne vous arrêtez pas à voir ces livres, c'est de la *bouquinerie*. (Acad.)

— Commerce de vieux livres.

— Manie de lire sans cesse de vieux livres, et de faire des citations grecques et latines.

— Grand ramas de citations et de passages de vieux livres.

BOUQUINEUR. s. m. Fam. Qui aime les vieux livres, qui les recherche. C'est un bouquineur.

Ainsi le *bouquineur* poursuit une trouvaille
Du pont de la Concorde au quai de la Ferraille.
(Barthélemy.)

BOUQUINISTE. s. m. Celui qui achète et revend des bouquins.

BOUR. s. m. Titre que porte le souverain de l'état de Saloum. Le mot *bour* appartient à l'idiome ghiolof.

BOUR ou **BOURMIO.** s. m. Sorte de soie de Perse.

BOURA. s. m. Fabriq. Grosse étoffe faite de poil grossier, de laine ou de bourre.

BOURACAN. s. m. Comm. Espèce de camelot d'un grain plus gros que celui du camelot ordinaire. C'est une étoffe non croisée qui se travaille sur le métier à deux marches, comme la toile. La trame est un fil simple, retors et fin filé; la chaîne, de laine et de chanvre, est double ou triple. Le bouracan ne se foule point; on le fait seulement bouillir à l'eau claire à plusieurs reprises, et on le calandre ensuite avec soin.

— *Bouracan teint en laine*. Celui dont la laine a été teinte avant d'être travaillée sur le [illegible]

— *Bouracan teint en pièce*. Celui qui se fabrique en blanc et que l'on teint ensuite.

BOURACANIER. s. m. Ouvrier qui fabrique du bouracan. Autrefois il y avait des confréries de bouracaniers, et on ne pouvait lever une pièce de cette étoffe sans qu'elle n'eût été d'abord visitée par les jurés de la commune, et scellée par eux avec une plaque de plomb.

BOURACHER. s. m. Techn. Ouvrier qui travaille aux bas de Gênes et aux autres étoffes de soie, dans les manufactures d'Amiens.

BOURAGNE ou **BOURAQUE.** s. m. Pêch. Nasse d'osier faite en forme de souricière.

BOURAIS. s. m. Agric. Terrain argileux compacte et profond. V. bournais.

BOURAMI. s. m. Ichthyol. Espèce de poisson volant de la famille des grimpeurs.

BOURASAHA. s. m. Bot. Arbuste grimpant de la famille des ménispermes.

BOURASSEAU. s. m. V. borasseau.

BOURBE. s. f. (ét. gr., βόρβορος, boue). Fange, boue.

— Particulièrement, Amas de boue entassée, telle que celle qui se forme dans les marais, dans les étangs, dans les eaux c[illegible]antes, et qu'on laisse amonceler dans les [illegible]pagnes. Bourbe épaisse et puante. Un fossé plein de bourbe.

— *La Bourbe*. Un des hôpitaux de Paris, destiné aux femmes indigentes ou détenues qui sont sur le point d'accoucher.

BOURBELIER. s. m. Chass. Se dit quelquefois de la poitrine du sanglier.

BOURBETER. v. n. Vieux mot qui s'est dit pour Barboter.

BOURBEUX, EUSE. adj. Plein de bourbe. Eau bourbeuse. Chemin bourbeux. Fossé bourbeux. Ce torrent, formé par la fonte des neiges, roulait à vingt pas de nous une eau *bourbeuse*. (J.-J. Rouss.)

— Hist. nat. Qui vit dans la bourbe. Tortue bourbeuse.

BOURBEUSE. s. f. Rept. Nom d'une émyde, espèce de tortue qui vit dans la bourbe des marais du midi de l'Europe, et principalement dans la Grèce.

BOURBIER. s. m. Lieu plus ou moins profond qui est plein de bourbe. Tomber dans un bourbier. S'engager dans un bourbier. Se tirer d'un bourbier.

— Fig. *Le bourbier du vice, le bourbier du péché, le bourbier de l'iniquité*. Mais cette femme, tout en devinant l'intelligence et la grandeur sauvage enfouies dans le *bourbier* du vice, détourna son regard avec effroi, avec dégoût. (G. Sand.)

— Fig. et fam. Mauvaise affaire dont il est difficile de se tirer sans dommage, sans perte, sans inconvénient. Il s'est mis dans un *bourbier* d'où il aura peine à se tirer. (Acad.)

BOURBILLON. s. m. (pr. *bour-bi-ion*; ét., V. bourbe). Médec. Petit corps blanchâtre, grumelé, tenace, élastique, formé par une portion de tissu cellulaire gangrené, et qu'on rencontre dans le centre des furoncles. Après la sortie du *bourbillon*, on trouve au milieu du furoncle la cavité dans laquelle il était renfermé; elle ne tarde pas à disparaître. (J. Cloquet.)

— Art vétérin. V. javart.

BOURBO. s. m. Monn. Nom d'une ancienne monnaie qui avait cours à Tunis.

BOURBON (Ile). Géogr. Ile voisine de l'Afrique, dans la mer des Indes, entre Madagascar et l'île Maurice, de forme à peu près ovale, et abordable presque sur tous les points; 90,000 habitants, dont 60,000 esclaves; chef-lieu St-Denis. Sol fertile: café, sucre, muscade, girofle, cannelle, et autres épices, tabac, riz, blé, coton. Découverte par le Portugais Mascarenhas, en 1545, occupée depuis 1642 par les Français, qui la possèdent encore, l'île Bourbon appartint un instant aux Anglais, de 1810 à 1814. Elle a successivement porté les noms de Mascareigne, que lui imposa celui qui la découvrit; de Bourbon, en l'honneur de Louis XIV; puis sous la République ceux de l'île de la Réunion et de Bonaparte; elle a repris le nom de Bourbon en 1815.

BOURBON (Maison de). Maison célèbre qui occupe les trônes de France, d'Espagne et des Deux-Siciles. La généalogie de cette maison, qui se lie à Robert, duc et marquis de France en 861, ne commence véritablement qu'à Robert, comte de Clermont, sixième fils de saint Louis, qui épousa l'héritière du Bourbonnais. La maison de Bourbon se divisa, à partir des fils de Louis Ier, duc de Bourbon, en deux branches: la branche aînée, ou celle des ducs de Bourbon, éteinte en 1527, et la cadette, ou branche des comtes de la Marche et de Vendôme. Charles de Bourbon-Vendôme eut deux fils, tiges respectives, l'un de la branche des Bourbons qui parvinrent à la royauté, l'autre des princes de Condé; et cette dernière branche se divisa encore en deux, celle de Condé et celle de Conti. Quant à la branche des Bourbons royaux, qui monta sur le trône en la personne de Henri IV après la mort du dernier des Valois, elle se divisa également en deux: celle des Bourbons de la branche aînée, et celle des Bourbons de la branche cadette. Henri IV eut pour fils Louis XIII, qui laissa deux fils: Louis XIV, chef de la branche qui régna en France jusqu'en 1830, et Philippe d'[illegible] qui règne aujourd'hui. La branche aînée se continua par Louis XV, arrière-petit-fils de Louis XIV, par Louis XVI, et par ses frères Louis XVIII et Charles X. Ce dernier fut père du duc de Berry, qui a laissé un fils posthume, Henri, duc de Bordeaux, qui à la mort de son oncle, le dernier de ses ascendants collatéraux, a pris le titre de comte de Chambord. || Les Bourbons d'Espagne se rattachent à ceux de France par Philippe V, petit-fils de Louis XIV appelé au trône d'Espagne. Il a eu pour descendants Ferdinand VI, Charles III, Charles IV, Ferdinand VII, et la jeune reine Isabelle, aujourd'hui sur le trône, fille de ce dernier et de Marie-Christine. || Ceux de Naples, maison fondée par Ferdinand, fils de Charles III, roi d'Espagne. Ferdinand monta sur le trône en 1759, et ses descendants règnent encore aujourd'hui.

— bourbon (Charles, duc de). Connu dans l'histoire sous le nom de *connétable de Bourbon*, quitta la France, offrit ses services à Charles-Quint, et contribua à la défaite des Français à Pavie. Il fut tué au siége de Rome, en 1527. || (Antoine de). Né le 22 avril 1518, devint roi de Navarre par son mariage avec Jeanne d'Albret, infante de Navarre. Il fut le père de Henri IV. C'est celui de tous ses titres qui le recommande le plus à la postérité. || (Louis-Henri-Joseph, duc de), prince de Condé. Né en 1756, père de l'infortuné duc d'Enghien, fut trouvé pendu dans son appartement peu de jours après la révolution de 1830. Il avait par son testament institué héritier de sa fortune le duc d'Aumale, quatrième fils du roi des Français.

— *Bâtards de Bourbon*. Les princes de la famille de Bourbon, entourés de toutes les séductions de la fortune et de la grandeur, ont eu de nombreux bâtards qui s'honoraient du titre de *Bâtards de Bourbon*; plusieurs d'entre eux ont joué un rôle dans l'histoire.

— *Bourbon* (Ordre de). Ordre institué par Louis II, duc de Bourbon, surnommé *le Bon*. Cet ordre était aussi nommé ordre de *Notre-Dame du Chardon*.

BOURBON. s. m. Techn. Nom qu'on donne dans les salines de Lorraine à de grosses pièces de bois de sapin de 9 mètres de longueur sur 5 décimètres d'équarrissage. Les bourbons servent à soutenir les poêles par le moyen des happes et des crocs.

BOURBON-LANCY (Eaux minérales de). Géogr. Petite ville située sur une élévation, dans le département de Saône-et-Loire. On y trouve sept sources d'eau minérale, dont une seule froide. On l'emploie dans les obstructions des viscères, les névroses, etc.

BOURBON-L'ARCHAMBAULT. Géogr. Chef-lieu de canton (Allier); 3,200 hab. Possède des eaux minérales ferrugineuses et froides, chaudes et carboniques, contre les rhumatismes et la paralysie.

BOURBONNAIS. Géogr. Ancienne province de la France centrale, qui forme aujourd'hui le départ. de l'Allier. Elle était bornée au N. par le Nivernais, au S. par l'Auvergne et la Marche, à l'E. par la Bourgogne, à l'O. par le Berri, et avait pour chef-lieu Moulins. Le Bourbonnais faisait autrefois partie du gouvernement du Lyonnais, et est surtout remarquable par ses eaux minérales. L'histoire de cette province est celle des sires de Bourbon, dont elle était le domaine. Ce fut à la mort du connétable de Bourbon, en 1527, qu'elle fut réunie à la couronne.

BOURBONNAIS, AISE. adj. et s. Qui est du Bourbonnais, habitant du Bourbonnais.

BOURBONNAISE. s. f. Bot. Espèce de plante du genre lychnide.

— Cout. Sorte de danse grotesque et de chanson burlesque.

BOURBONNE-LES-BAINS. Géogr. Chef-lieu de canton de la Haute-Marne, à 48 kilom. de Chaumont; 3,550 hab. Albâtre, plâtre. Eaux minérales contre les rhumatismes chroniques, les sciatiques, les paralysies, etc.

BOURBONNIEN, ENNE. adj. Qui a rapport aux Bourbons.

BOURBONNISME. s. m. Polit. Système, doctrine, principes des Bourbons.

BOURBONNISTE ou **BOURBONNIEN, ENNE.** adj. et s. Partisan des Bourbons; celui qui aime le gouvernement des Bourbons. Généralement, on désigne les bourbonnistes sous la dénomination de Royalistes.

BOURBON-VENDÉE. Géogr. Chef-lieu du départ. de la Vendée, autrefois nommé Roche-sur-Yon, ensuite, sous l'Empire, Napoléon-ville; 56 kilom. de Nantes; 3,904 hab.

BOURBOTTE. s. f. Ichthyol. Sorte de poisson. Syn. de Barbotte.

BOURBOUIL. s. m. Médec. Nom qu'on donne, dans les Indes, aux ampoules que font les piqûres des maringouins, espèce de cousins

BOURBOULE (Eaux minérales de). Géogr. Village à une lieue du mont d'Or, en Auvergne. On croit qu'elles contiennent beaucoup d'hydrochlorate de soude et du sulfate de ce même alcali.

BOURBOULEZ. s. m. Agric. Un des noms vulgaires du raisin blanc, qu'on nomme Mornain dans certains endroits.

BOURCÉ, ÉE [illegible] voile bourcée.

BOURCER. v. a. 1re conj. Mar. Vieux mot qui signifiait, Tenir une voile en partie carguée, pour, d'un vent arrière, ne point abriter celles de devant; tel que tenir les deux points de la grande voile cargués.

BOURCET. s. m. Mar. Mot provençal, dont on se sert encore pour désigner la misaine. Les voiles à bourcet se voient dehors au chasse-marée. Les lougres portent aussi des voiles à bourcet.

BOURCETTE. s. f. Bot. V. mâche.

BOURCHELLE. s. f. Pêch. Entrée de la tour de dehors d'une bourdigue.

BOURDAIGNE. s. f. Bot. L'un des noms de la bourdaine.

— BOURDAIGNE. Peint. Espèce de pastel bâtard.

BOURDAIN. s. m. Hortic. V. BOURDINE.

BOURDAINE ou **BOURGÈNE.** s. f. Arbuste d'Europe du genre nerprun, ayant une hauteur de 3 à 4 mètres et croissant dans les terrains humides. Son fruit est une baie successivement verte, rouge et noire. Son écorce est purgative. Le charbon de son bois est très-léger et sert à la fabrication de la poudre à canon.

— Il y a plusieurs espèces de bourdaines proprement dites, et surtout l'espèce commune dans tous nos bois, remarquable par ses feuilles très-entières, connue encore sous le nom d'aune noir.

BOURDALOU. s. m. ou **BOURDALOUE.** s. f. Art milit. Bande de cuir noir verni, garnissant extérieurement le pourtour inférieur du corps du schako. Les extrémités du bourdalou se réunissent sous la rosace d'une des jugulaires.

— Tresse ou cordon de chapeau avec une boucle, ainsi nommée de ce que le père Bourdaloue en portait une à son chapeau. || A signifié aussi une étoffe commune dont les femmes s'habillaient depuis que le Père Bourdaloue eut prêché contre le luxe et la magnificence des habits.

— Pot de chambre oblong.

BOURDALOUE (Louis). Né à Bourges en 1632, mort en 1704, célèbre prédicateur de l'ordre des Jésuites, qu'on appela, à cause de sa rare éloquence, *le prédicateur des rois* et *le roi des prédicateurs.* Après avoir prêché quelque temps en province, il fut appelé par ses supérieurs à Paris, en 1669, et eut un succès prodigieux. Il fut dix fois chargé de prêcher l'Avent ou le Carême devant Louis XIV et sa cour. Bourdaloue est regardé comme le fondateur de l'éloquence chrétienne en France. Ce qui le distingue surtout, c'est la force du raisonnement et la solidité des preuves. Mis en parallèle avec Massillon, on trouve dans celui-ci plus de brillant, et dans Bourdaloue plus d'instruction réelle.

BOURDE. s. f. (du celt. *bourd,* niche, plaisanterie, facétie). Vieux mot qui a signifié Fausseté, mensonge, tromperie.

— S'emploie encore familièrement pour désigner une défaite, un mensonge qui tend à s'excuser de quelque chose. Il vous dit qu'il vient du travail, c'est une *bourde,* il vient du cabaret. (Acad.)

— Fausse nouvelle débitée dans l'intention de plaisanter. Conter des bourdes. Conteur de bourdes. On vous a dit que mon père est arrivé, c'est une bourde.

— Mar. Voile qu'on met quand le temps est tempéré. || Mât dont on se sert pour soutenir un bâtiment échoué et l'empêcher de chavirer.

— Techn. Mélange de sel et de soude dont on se sert dans la fabrication du savon et dans celle du verre.

BOURDÉ. part. pass. du v. Bourder.

BOURDEAUX. Géogr. V. BORDEAUX

BOURDEILLE (Hélie de). Cardinal, archevêque de Tours, naquit au château de Bourdeille en Périgord en 1410, et mourut le 15 juillet 1484, après une vie d'une sainteté exemplaire.

BOURDELAGE. s. m. Dr. féod. V. BORDELAGE.

BOURDELAIS ou **BOURDELAT.** s. m. Bot. Variété de raisin à grains ovales et noirs. || S'est dit pour Verjus.

BOURDELIN (Claude). Célèbre chimiste, et membre de l'Académie des sciences, né à Villefranche-sur-Saône en 1621, et mort le 15 oct. 1699. Il est le premier académicien dont Fontenelle ait prononcé l'éloge.

BOURDELIER. s. m. V. BORDELIER.

BOURDER. v. n. 1re conj. (rad. *bourde*). Se moquer, dire des bourdes, des sornettes.

Dis-nous notre bonne aventure,
Mais dis-nous-la sans imposture;
Et sans en donner à garde ;
Tu te plais souvent à *bourder.* (SCARRON.)

— Mentir agréablement. Vieux.

— Se disait aussi pour Rester court en chaire. Ce prédicateur bourdait souvent.

BOURDERIE. s. f. (rad. *bourde*). Se disait pour Tromperie, plaisanterie.

BOURDEUR, EUSE. s. (rad. *bourde*). Celui ou celle qui dit, qui conte, qui donne, qui débite des bourdes; mauvais plaisant, menteur. Peu usité.

BOURDIC. s. m. Art milit. S'est dit pour Behourt, joute, tournoi.

BOURDIGUE. s. f. V. DORDIGUE.

BOURDILLON. s. m. (pr. *bour-di-ion*). Techn. Les tonneliers appellent ainsi le bois de chêne, refendu et propre à faire des douves de tonneaux. On dit plutôt *merrain.*

BOURDIN. s. m. Bot. Espèce de pêche onde, bien colorée, qui mûrit et se mange en septembre.

— Conchyl. Nom vulgaire d'une coquille du genre haliotide.

BOURDINE. s. f. Conchyl. Coquille univalve marine.

— Bot. Variété de pêche.

— Art culin. Soupe à l'ail et au beurre.

BOURDON. s. m. (rad. ital. *bordone,* long bâton). Sorte de long bâton fait au tour avec un ornement au bout en forme de pomme, et que les pèlerins portent dans leurs voyages. Marcher avec un bourdon. Arriver le bourdon à la main. Le *bourdon* du pèlerin n'est plus un talisman pour le vagabond qui cherche à en faire trafic et marchandise.

Un *bourdon* n'a jamais déshonore son maître;
Si le maître est bien fait et beau comme le jour,
Cela fait passer en amour
Quelque *bourdon* que ce puisse être.
(LA FONTAINE.)

— Entom. (du celt. *boud, bouderez,* bruit sourd, bourdonnement). Insecte hyménoptère de la famille des mellifères. Il se mêle avec les abeilles, et fait un bruit continuel avec sa trompe, surtout quand il vole.

Quelques avides *bourdons*
Dans les ruches se glissèrent. (VOLT.)

Les *bourdons* sont écrasés,
Et les abeilles prospèrent. (ID.)

— Entom. Le mâle de l'abeille domestique. Les espèces les plus communes sont : Le *bourdon terrestre,* qui fait son nid sur terre et le couvre de mousse; le *bourdon cavoseux,* qui vit dans la terre et les trous des murs et des rochers; le *bourdon des pierres,* qui fait son nid sous les pierres, et le *bourdon des mousses,* qui fait son nid dans la mousse.

— Grosse cloche. Le bourdon de Notre-Dame.

— Sorte de sonnerie qui indiquait une fête joyeuse et même des applaudissements. Il écouta un instant le *bourdon* des applaudissements. (St-Simon.)

— Se disait pour Bourdonnement. Les essaims de mauvaises femmes sont si pleins et fertiles, que tout le monde est assourdi du *bourdon* de ces guêpes. (Bouchet.)

— Mus. Ton qui sert de basse continue dans divers instruments, tels que la vielle, la cornemuse, la musette. || Corde de l'instrument qui donne le ton appelé bourdon. Bourdon de vielle. || *Bourdon d'orgue.* Celui des jeux de l'orgue qui fait la basse, et qui a les tuyaux les plus longs et les plus gros. || *Faux bourdon.* Pièce de musique, dont toutes les parties se chantent note contre note. Chanter en faux-bourdon. Voilà un beau faux-bourdon.

— Techn. Faute d'un compositeur d'imprimerie, qui a passé un ou plusieurs mots, et même quelques lignes de la copie. On a fait un bourdon dans cette page. Ce compositeur est sujet à faire des bourdons. || Les épingliers appellent *bourdon* un fil tourné sur un autre.

— Prov. *Planter le bourdon en quelque lieu.* S'y établir, y fixer sa demeure.

— Anc. t. milit. Lance à grosse poignée creuse en forme de poire, dont se servirent nos anciens chevaliers dans les tournois.

— Astron. On donnait autrefois le nom de bourdon aux étoiles nommées vulgairement les *Trois rois,* qui sont dans le baudrier d'Orion.

— Blas. Meuble d'armoiries qui représente un bâton de pèlerin.

— Pêch. Bâton que l'on a coutume d'ajuster à l'extrémité des seines, pour tenir le filet tendu.

— BOURDONS. s. m. pl. Bot. Perches formées des arbres dépouillés de leur écorce.

BOURDON-DE-SAINT-JACQUES. s. m. Bot. Nom vulgaire de la guimauve.

BOURDONNAIS (De la). V. MAHÉ.

BOURDONNANT, ANTE. adj. (rad. *bourdonner*). Qui est doué de la faculté de bourdonner, et non Qui bourdonne, comme le disent tous les dictionnaires, car des insectes bourdonnants peuvent ne pas bourdonner, ne bourdonnent pas toujours. Les essaims *bourdonnants* voltigent à l'entour. (Delille.) En automne, on voit de *bourdonnants* insectes fondre sur les raisins. (Boil.) Des peuples *bourdonnants* s'échappent de leur sein. (Delille.)

Les témoins déposaient qu'autour de ces rayons,
Des animaux ailés, *bourdonnants,* un peu longs,
Avaient longtemps paru. (LA FONT.)

— Le participe prés. *bourdonnant,* servant à peindre l'action, est toujours invariable. Il signifie Qui bourdonne ou bourdonnent. Nous voyions une nuée d'abeilles *bourdonnant* autour de nous. (Besch.)

— Art milit. Bombarde, pièce de canon du plus gros calibre.

BOURDONNASSE. s. f. (rad. ital. *bordonacchio,* mauvaise lance). T. milit. Lance faite à peu près comme un bourdon, mais que sa grande longueur rendait plus difficile à manier servait de *bourdonnasses* à la bataille de Fornoue. (De Ségur.)

— Bâton de pèlerin.

BOURDONNAYE. V. LA BOURDONNAYE.

BOURDONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Bourdonner.

— adj. Blas. Se dit d'une croix garnie aux extrémités de pommes ou bâtons semblables à ceux des pèlerins.

— Techn. *Papier bourdonné.* Papier ridé.

BOURDONNEMENT. s. m. (rad. *bourdon*). Bruit que font entendre en volant les bourdons, les mouches et beaucoup d'autres insectes, et quelques petits oiseaux. Le bourdonnement des abeilles, des hannetons. Un bourdonnement continuel, désagréable, importun, incommode, fatiguant. Un doux, un délicieux bourdonnement. Le bourdonnement des oiseaux-mouches, des colibris. Préférez le *bourdonnement* des ruches à celui des assemblées populaires. (Pyth.) Le *bourdonnement* paraît destiné chez les insectes à faciliter le rapprochement et la reconnaissance des espèces et des sexes, pour l'acte de la reproduction. (Cocteau.)

Près de là, le frelon et la cigale oisive
D'un vain *bourdonnement* font retentir la rive.
(MICHAUD.)

Par les vents apporté, ce sourd *bourdonnement*
Vient, s'éloigne, revient, et fuit par intervalle.
(DE BRIDEL.)

— Fig. Bruit sourd et confus d'un grand nombre de personnes réunies qui parlent, qui discutent entre elles. Après qu'il eut achevé de parler, on entendit dans toute l'assemblée un bourdonnement, un grand bourdonnement.

L'essaim fit voir par son *bourdonnement*
Combien roulaient de diverses pensées
Dans les esprits. (LA FONTAINE.)

— Fig. Murmure sourd qui naît de plusieurs voix non articulées, et qui d'ordinaire ne marque pas approbation. Il s'éleva dans la salle un *bourdonnement* qui témoignait assez que l'on désapprouvait la proposition que l'on venait de faire à l'assemblée. (Boiste.)

— Pathol. Bruit sourd que croient entendre les malades et qui est l'effet d'une disposition morbide. Le bourdonnement varie dans le bruit que le malade croit entendre, dans son type, dans sa violence, dans les causes qui le produisent. Il est quelquefois semblable au bourdonnement des insectes, au murmure de l'eau, au sifflement des vents, au roulement d'une voiture; il est tantôt continu, tantôt il n'a lieu que par intervalles. Souvent il est faible, quelquefois assez fort pour rendre l'audition confuse. Il peut être causé par le bruissement du sang poussé avec force dans les artères du cerveau, par la présence de corps étrangers, etc.; souvent il n'est dû qu'au trouble des nerfs acoustiques, et purement nerveux.

— Anat. *Bourdonnement idiopathique.* Produit par des bruits violents ou trop longtemps prolongés, tels que les explosions de l'artillerie. || *Bourdonnement symptomatique.* Espèce d'agacement permanent du nerf acoustique.

— Syn. simpl. Bruit sourd. Bruit confus. Murmure.

BOURDONNER. v. n. 1re conj. (rad. *bourdon*). Bruire sourdement; se dit du bourdonnement des insectes, de certains petits oiseaux, etc. Un hanneton bourdonne. Les mouches qui bourdonnent aux oreilles. Une multitude de mouches bourdonnaient à mes oreilles. Les colibris bourdonnent autour des arbrisseaux. L'abeille en *bourdonnant* se coule dans leur sein. (Castel.)

— Par extension, se dit pour exprimer le murmure sourd et confus d'un grand nombre de personnes réunies qui parlent, qui discutent entre elles. On entendit alors bourdonner toute l'assemblée. Rivarol était fatigué d'entendre *bourdonner* à ses oreilles l'essaim des mauvais poètes, et de voir les avenues du Parnasse français obstruées par eux. (***) Il voit un peuple qui cause, *bourdonne,* parle à l'oreille, éclate de rire. (La Bruy.)

— Fig. Se dit encore pour exprimer le bruit sourd que font plusieurs personnes qui n'approuvent pas ce qui a été dit ou fait.

— v. a. Chanter à demi-voix, entre ses dents. Il bourdonne toujours quelques vieux airs, quelque chanson. Fam.

— Fig. Faire entendre des discours importuns. Que venez-vous nous bourdonner sans cesse? || Fam. N'entendrai-je donc plus *bourdonner* d'autre chose parmi vous? (La Bruy.)

BOURDONNESQUE. adj. des 2 g. (rad. *bourdon*). Se disait pour Petit, sourd. Quand la nuit s'approche, vous les oirez marmonner ensemble un petit bruit, comme si avant de reposer elles vouloient rendre en leur langage *bourdonnesque* quelque action de grâce au ciel. (Et. Pasquier.)

BOURDONNET. s. m. (rad. *bourdon*). Chir. Petit rouleau de charpie de forme oblongue, plus épais que large, destiné à remplir une plaie ou un ulcère, pour en absorber le pus. Les premiers *bourdonnets* qu'on introduit dans un ulcère profond doivent être liés.

BOURDONNEUR. s. et adj. m. (rad. *bourdonner*). Ornith. Nom que l'on a donné aux oiseaux-mouches et aux colibris, à cause du bruit qu'ils font en volant, par le mouvement rapide de leurs ailes. Un bourdonneur.

BOURDONNIER. s. m. (rad. *bourdon*). Se disait anciennement pour Pèlerin, parce qu'il portait un bourdon.

— Imprim. Compositeur qui fait souvent des bourdons.

— Techn. Support de la poutre d'un moulin. || Les menuisiers appellent ainsi l'arrondissement du haut du chardonnet. || Penture dans un gond renversé.

— Hist. Nom que les Albigeois donnèrent par raillerie aux croisés qui les combattirent.

BOURDONNIÈRE. s. f. Techn. Support de bois dans un moulin.

BOURDONNORO. s. m. Pêch. Première chambre de la madrague.

BOURDOULENQUE. s. m. Bot. Variété de raisin à grains ronds et noirs.

BOURE. Myth. scand. Père de Bor. Il naquit des rochers que léchait la vache Audoumbla.

BOUREAU. s. m. Ichthyol. On donne ce nom au rouget, dans les environs de Bayonne. || C'est aussi l'un des noms du groneau.

BOURÈCHE. s. f. Mar. Sorte de bourrelet qu'on fait à des cordages, de distance en distance.

BOURELAGE. s. m. Jurispr. Forme de dîme dans l'ancien Poitou, et qui était tel, que dans toutes les paroisses où il était d'usage il ne se percevait pas d'autre droit.

BOURELLEMENT. s. m. (rad. *bourreler*). Se disait pour Tourment, supplice, cruauté.

— adv. S'est dit pour Cruellement.

BOURET. s. m. Mamm. Race de bœufs répandus dans les départements de l'Ouest et du Midi.

BOURETTE. s. f. Mamm. En Auvergne, on donne ce nom à la génisse de deux ans.

BOURETTE (Charlotte). Plus connue sous le nom de la *Muse limonadière,* née à Paris en 1714, morte en janvier 1784; tenait un café fréquenté par tous les beaux esprits de l'époque. Elle adressa des vers à tout le monde indistinctement, depuis le roi de France jusqu'à sa blanchisseuse.

BOURG. s. m. (pr. *bourk* devant une voyelle; ét. celt. *bwrg,* habitation). Lieu composé d'un certain nombre d'habitations, plus considérable qu'un village, moins qu'une ville. Un bourg peut être entouré de murs ou ne pas en avoir, mais il y a toujours un marché. Charenton est un bourg situé à 4 kil. de Paris. Il y a dans ce département plusieurs bourgs considérables. Gros bourg. Grand bourg. Bourg fermé. De tous côtés nous remarquions des villages bien bâtis, des *bourgs* qui égalaient des villes. (Fén.) Là, plus d'un *bourg* fameux par son antique nom. (Boil.)

— Fort de la frontière.

— Syn. comp. BOURG. VILLAGE. HAMEAU. La privation d'un marché distingue un *village* d'un *bourg,* comme la privation d'une église paroissiale distingue un *hameau* d'un *village.*

BOURG (Anne). V. DUBOURG.

BOURG ou **BOURG-EN-BRESSE.** (ét. celt., *bwrg,* habitation; *brig,* coupé; *si,* contrée, ou *sy,* rivière). Géogr. Chef-lieu du départ. de l'Ain; 9,600 hab., était la capitale de la Bresse. Bibliothèque, cabinet de physique, société d'émulation et d'agriculture; chevaux, bestiaux; volailles renommées. Patrie de Coligny, d'Urfé, de Vaugelas, de Lalande, de Commerson.

— Géogr. Chef-lieu de cant. (Gironde); 2,800 hab. Petit port. Capitale de l'ancien Bourgès. || BOURG-LÈS-VALENCE ou BOURG-DE-PÉAGE. Chef-lieu de cant. (Drôme); 3,700 hab. Indiennes; commerce en planches, tuiles, chaux, etc. || BOURG-SAINT-ANDÉAL. Chef-lieu de cant. (Ardèche); 4,300 hab. Soie et organsin. Ruines d'un temple gaulois, et eaux minérales aux environs.

BOURGACHARD. s. m. Hist. eccl. Se disait de certains chanoines réguliers, dont la règle réformée a pris naissance au XVIIe siècle, dans le bourg de Bourgachard, départ. de l'Eure; 1,300 hab.

BOURGADE. s. f. (dimin. de *bourg*). Petit bourg; village dont les maisons sont disséminées sur un grand espace. Une bourgade de tant de maisons, de tant de feux. Si vous avez une *bourgade* à gouverner, il faut qu'elle ait une religion. (Volt.) Les marâtres font déserter les villes et les *bourgades.* (La Bruy.)

BOURGAGE. s. m. (rad. *bourg*). Jurispr. Heritage roturier situé dans une ville ou dans un bourg fermé, et qui n'était soumis à aucune redevance censuelle ni féodale, soit envers le roi, soit envers des seigneurs particuliers.

— Hist. anglaise. Manière dont les villes, bourgs, etc., tiennent leurs terres moyennant une rente ou redevance annuelle.

— *Franc bourgage.* Franche bourgeoisie.

BOURGANEUF. (ét. hyb. *burg,* habitation, *novus,* nouvelles). Géogr. Chef-lieu d'arrond. (Creuse); 3,000 hab. Porcelaine, papeterie. On y voit une grosse tour où Pierre d'Aubusson cacha Zizim, fils de Mahomet II, pour le dérober à la vengeance de son frère Bajazet.

BOURGAZ. Géogr. Ville de la Turquie d'Europe (Roumélie), sur la mer Noire. Commerce en grains.

BOURGEIN. s. m. Agric. On appelle ainsi le Claveau dans quelques cantons.

BOURGELAT (Claude). Habile vétérinaire, né à Lyon en 1712, mort en 1779; fonda à Lyon, en 1762, la première école vétérinaire une autre à Alfort près de Paris. On peut le regarder comme le fondateur de l'hippiatrique.

BOURGÈNE. s. f. Bot. V. BOURDAINE.

BOURGEOIS, OISE. s. (pr. *bour-joa* rad. *bourg*). Citoyen, habitant d'une ville. Un riche bourgeois. Un bon bourgeois. Il épousa une riche bourgeoise. Je puis vous faire plus de bien que tous les bourgeois de Paris. Laissons les bons *bourgeois* se plaire en leur ménage. (La Font.) On n'est *bourgeois* que dans sa ville; mais on doit être citoyen partout. (Improv. fr.) Le citoyen devait être fils d'un citoyen ou d'un *bourgeois,* être né dans la ville. (J.-J. Rouss.)

Et ne savez-vous plus qu'il n'est princes ni rois
Qu'elle (Rome) daigne égaler à ses moindres
(CORNEILLE.) [bourgeois ?

— Se dit par opposition à prince, seigneur. C'est une littérature éclatante qui a mis des *bourgeois* au niveau des grands de la terre. (De Rémusat.)

— En général, on appelle aujourd'hui *bourgeois* ceux qui vivent sans rien faire, qui consomment sans produire, et dont il n'est pas rare de voir l'existence inutile finir par être à la charge de la société, qui n'a reçu d'eux aucun service. Ne parlez pas à grand nombre de *bourgeois*, ni de guérets, ni de baliveaux, ni de provins, ni de regains, si vous voulez être entendu : ces mots, pour eux, ne sont pas français. (La Bruy.)

Un amateur de jardinage,
Demi-*bourgeois*, demi-manant. (LA FONT.)

— Se disait autrefois collectivement de tout le corps des citoyens ou bourgeois d'une ville. Le bourgeois prit les armes. Cela mécontenta le bourgeois. Les *bourgeois* de Cracovie furent assez hardis pour fermer leurs portes au vainqueur. (Volt.)

— Se dit, parmi les ouvriers, des personnes pour lesquelles ils travaillent, quelle que soit leur qualité. Travailler chez les bourgeois. Il ne faut pas tromper le bourgeois.

— Les garçons, les ouvriers et ouvrières des différents métiers, désignent ainsi le maître ou la maîtresse chez qui ils travaillent. Notre bourgeois. Son bourgeois n'est pas content. Sa bourgeoise l'a congédiée.

— Dénomination dont se servent aussi les cochers de fiacre ou de cabriolet en parlant aux personnes ou des personnes qu'ils ont portées quelque part. Bourgeois, où voulez-vous aller ? J'ai conduit ce bourgeois à la place Royale.

— Se dit encore par opposition à Noble, ou à militaire. Un simple bourgeois. De bons bourgeois. Il n'est pas gentilhomme, mais c'est un honnête bourgeois. Les bourgeois et les militaires. Les militaires sont souvent en querelle avec les bourgeois. Si le financier manque son coup, les courtisans disent de lui : « C'est un *bourgeois*. » (La Bruy.) Prince, duc, *bourgeois*, qui que vous puissiez être, je vous déteste. (Ch. de Rav.)

Cette contagion infecta les provinces,
Du clerc et du *bourgeois* passa jusques aux prin-
(BOILEAU.) [ces.

— Se dit aussi par mépris, par dénigrement, pour reprocher à un homme ou qu'il n'est pas gentilhomme, ou qu'il n'a aucun usage du grand monde. Ce n'est qu'un bourgeois. Il sent son bourgeois d'une lieue. Sa société n'est composée que de bourgeois. Ils sentent leurs *bourgeois* qui ont pignon sur rue, et toujours un *chez moi* à la bouche. (Pasc.)

Se croire un personnage est fort commun en
On y fait l'homme d'importance, [France ;
Et l'on n'est souvent qu'un *bourgeois*.
(LA FONTAINE.)

— Maître d'atelier.

— Le mot de *bourgeois* était autrefois un titre dont on se faisait honneur. Un de nos plus grands rois signait *premier bourgeois* de Paris. Louis XI, dont la politique se prêtait à tout, s'honora du titre de *bourgeois* de Berne.

— Mar. Propriétaire d'un vaisseau, soit qu'il l'ait fait construire, soit qu'il l'ait acheté. || Si plusieurs marchands s'unissent pour faire l'acquisition d'un navire, on les appelle *co-bourgeois*.

— Dr. féod. *Bourgeois du roi*. Celui qui, demeurant dans des terres dont tous les habitants étaient serfs du seigneur, se trouvait exempt de cette servitude, au moyen des lettres de bourgeoisie à lui délivrées par les officiers du roi.

— *Frano bourgeois*. V. FRANC.

— *Bourgeois* diffère aujourd'hui de *roturier*, en ce qu'il emporte avec lui une idée d'aisance chez celui que l'on désigne ainsi.

— Syn. comp. BOURGEOIS. CITOYEN. HABITANT. *Bourgeois* marque une résidence dans une ville. *Citoyen* désigne un membre de l'Etat dont la condition n'a rien qui doive l'exclure des charges. *Habitant* se dit par rapport au lieu de la résidence ordinaire.

BOURGEOIS, OISE. adj. Se dit dans plusieurs acceptions différentes. || *Caution bourgeoise*. Caution solvable. Cette locution a vieilli.

— *Garde bourgeoise*. V. GARDE.

— *Comédie bourgeoise*. Représentation d'une ou de plusieurs pièces de théâtre, donnée par des personnes qui ne jouent la comédie que pour leur amusement.

[illegible]

soupe bourgeoise. Chêre, cuisine, soupe bonne et simple.

— *Maison bourgeoise*. Maison simple et propre, sans luxe ni recherche. || On le dit aussi d'une maison quelconque, par opposition aux hôtels, aux maisons garnies.

— *Poisson bourgeois*. Celui que le propriétaire d'un bateau a droit de prendre, à la suite d'une pêche, après celui de coutume.

— *Vin bourgeois*. Vin non frelaté, et qu'on a dans sa cave ; par opposition au vin de cabaret

— *Habit, costume bourgeois*. Se dit par opposition à l'uniforme militaire et aux costumes des différents états. Les juges vont dans la société en habit bourgeois. L'habit bourgeois ne sied pas bien à cet officier. Le duc d'Orléans, régent, se délassait souvent sous le costume *bourgeois*, des soucis et des peines qui accompagnent les dignités et la puissance. (Ch. de Rav.)

— Se dit quelquefois, par une sorte de dédain, de mépris. Avoir l'air bourgeois, la mine bourgeoise, les manières bourgeoises, pour, Avoir l'air commun, des manières communes.

Mais après tout, je croic
Que vous ne voudrez pas être un mari *bourgeois*.
Pardonnez-moi, *bourgeois* et très-*bourgeois*,
(DEST.) [madame.

— Qui convient au bourgeois proprement dit, à l'habitant de la ville. La littérature française est *bourgeoise* ou classique, et même l'un et l'autre à la fois. (De Rémusat.)

— *Ce nom est bien bourgeois*. Il n'annonce pas que celui qui le porte soit d'une condition bien relevée.

— *Lettre bourgeoise*. S'est dit, en diplomatie, d'une espèce de caractère tenant le milieu entre la gothique cursive et la gothique moderne. Les lettres bourgeoises étaient employées à la fin du XVe siècle.

— Anc. législ. *Vin bourgeois*. Se disait du vin que les bourgeois de la ville de Paris recueillaient dans leurs clos, et qu'ils avaient le droit de vendre au pot chez eux.

— Art culin. *A la bourgeoise*. Manière fort simple d'apprêter les viandes. Foie de veau à la bourgeoise.

BOURGEOISE. s. m. Bot. Sorte de tulipe d'un rouge vif et tirant sur le blanc et l'orangé.

— Numism. Nom d'une monnaie de billon qui avait cours sous Philippe le Bel, et qui valait environ 5 cent. Avons ordonné de faire monnoye, c'est à savoir petits deniers noirs, qui sont et seront appellés *bourgeoises*. (Edit de 1310.)

BOURGEOISEMENT. adv. Comme un bourgeois, d'une manière bourgeoise, en simple bourgeois. Vivre, se mettre bourgeoisement. Il se conduit bourgeoisement.

BOURGEOISIE. s. f. (rad. *bourgeois*). La qualité de bourgeois. Droit de bourgeoisie. Louis XI reçut des lettres de bourgeoisie.

— Il s'emploie comme terme collectif et signifie les bourgeois en général, le corps des bourgeois, qui comprend les négociants, artisans aisés, marchands, artistes, rentiers, gens de lois, de finances, etc. La bourgeoisie fit des représentations. Hanter la bourgeoisie. S'allier à la bourgeoisie. Plusieurs jeunes filles de la *bourgeoisie* étaient survenues. (Toussenel.)

— Se prend quelquefois pour une sorte de mépris. Quoiqu'il n'y ait plus ni noblesse ni clergé, c'est presque une honte d'être de la bourgeoisie.

C'est vers la *bourgeoisie* un reste de penchant
Que de souffrir ici la fille d'un marchand.
(BOURSAULT.)

— *Droit de bourgeoisie*. Se dit des étrangers qui reçoivent les prérogatives accordées aux citoyens d'une ville, d'un Etat. Le droit de *bourgeoisie* à nos peuples donné. (Corn.)

— Se dit aussi des choses, des mots surtout qui sont adoptés dans la langue d'une nation. Ce mot a reçu droit de bourgeoisie parmi nous. L'Académie ne veut pas donner droit de bourgeoisie à tel mot. César, vous pouvez donner droit de bourgeoisie aux hommes, mais point aux mots.

BOURGEOISER. v. n. 1re conj. (rad. *bourgeois*). En parlant des auteurs, tomber dans le ton bourgeois, à force de vouloir paraître naturel. Qu'en arrive-t-il de tout *bourgeoiser* ? (Le pr. de Ligne.)

BOURGEON. s. m. (rad. *bourre*). Bot. Corps ordinairement ovoïde-allongé, qui se développe sur différentes parties des végétaux, et particulièrement sur la tige, soit aérienne, soit souterraine, et qui par son évolution donne naissance aux branches et aux rameaux. Un tendre, un jeune bourgeon. Un bourgeon naissant, faible, superflu. Le bourgeon commence à sortir. Il y a bien des bourgeons aux vignes. Un arbre qui pousse quantité de bourgeons. Quand les premiers *bourgeons* s'empressent d'éclore. (Delille.) Le gemme empourpré de la vigne et le *bourgeon* cotonneux du pommier se gonflent et se crèvent. (B. de St-P.) Les *bourgeons* commencent à se montrer à l'aisselle des feuilles, dès que celles-ci ont pris tout leur développement. (Richard.) L'évolution des *bourgeons* n'a lieu que dans l'année qui suit leur apparition. (Id.)

— Se prend aussi pour le nouveau jet de la vigne, lorsqu'il est déjà en scion. Couper les nouveaux bourgeons d'un cep de vigne.

[illegible]

écailles ne sont que des feuilles incomplétement développées et réduites à de faibles proportions. || *Bourgeon fulcracé*. Celui dont les organes protecteurs sont formés par des pétioles garnis de stipules. || *Bourgeon latent* ou *adventif*. Celui qui semble se former sous l'influence de causes assez variées, comme l'irritation, l'humidité, l'avortement des fleurs, etc. || *Bourgeon pétiolacé*. Celui dont la jeune pousse est protégée par la base du pétiole de la feuille, à l'aisselle de laquelle il s'est formé. || *Bourgeon stipulacé*. Celui dont les écailles ne sont autres que les stipules qui accompagnent la base des feuilles. || *Bourgeon terminal*. Celui qui termine la branche ou la tige, et qui, par son élongation, est destiné à continuer la tige ou la branche. || *Bourgeon folifère*. Celui qui est allongé et pointu, et qui donne des feuilles. || *Bourgeon fructifère*. Celui qui renferme des fruits. || *Bourgeon mixte*. Celui qui contient à la fois feuilles et fleurs. || *Bourgeon de sapin*. V. SAPIN. || *Faux bourgeon*. Celui qui perce de l'écorce et ne sort pas directement du bouton.

— Fig. Boutons, bulbes qui viennent au visage. Un bourgeon ardent, pourpré, rouge, enflammé. Avoir le visage tout couvert de bourgeons. Le dernier duc d'Orléans fut désigné sous le nom de Philippe *Bourgeon*, nom qu'on disait lui convenir mieux que celui de Bourbon, qu'il avait abdiqué. Elle peint de *bourgeons* son visage guerrier. (Boil.)

— Chir. *Bourgeons charnus*. Granulations rougeâtres, coniques, charnues en apparence, qui se développent à la surface des plaies suppurantes et des ulcères.

— Syn. comp. BOURGEON. BOUTON. OEIL. Le printemps voit naître l'*œil* ; l'*œil* devient *bouton* vers le solstice ; il est *bourgeon* au printemps suivant. || BUBE. BOUTON. RUBIS.

BOURGEONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Bourgeonner. S'emploie adjectiv. et ne se dit guère que du visage, du front, du nez. Il a le visage, le front tout bourgeonné. Les vieux ivrognes ont communément le nez bourgeonné. Le dernier duc d'Orléans avait le visage très-*bourgeonné*, ce que l'on prétendait ne pas venir d'un excès de continence. (Rev. de Paris.)

— On dit aussi, en parlant de la personne qui a des bourgeons, Il est tout bourgeonné ; elle est cruellement bourgeonnée.

BOURGEONNEMENT. s. m. (rad. *bourgeon*). Bot. Ensemble des phénomènes que présentent les bourgeons quand ils se développent et passent à l'état de scions ou de branches développées. C'est en général au printemps que le *bourgeonnement* s'opère. (Richard.)

BOURGEONNER. v. n. 1re conj. (rad. *bourgeon*). Jeter, pousser des bourgeons, en parlant des arbres, des plantes. Tout commence à bourgeonner. Cet arbrisseau bourgeonne.

— Fig. et fam. *Son nez, son visage commence à bourgeonner*. Il lui vient des boutons au nez, au visage.

— On dit de même, *Le front lui bourgeonne*, pour, Il a des bourgeons au front.

— Fig. Cet amour est plus humain et raisonnable, par lequel on aime les enfants plus ou moins, à mesure que l'on y voit surgir et *bourgeonner* les semences de vertu, bonté, habileté. (Charr.)

— Fig. Paraître, se montrer, éclore. Les flatteurs *bourgeonnent* dans les cours des grands princes. (A. Thève.)

BOURGEONNIER. s. m. Ornith. Nom vulgaire du bouvreuil ordinaire en Basse-Normandie.

BOURGEONS. s. m. pl., ou **ESCOUAILLES.** s. f. pl. Comm. Laines fines qui s'allongent par brins.

BOURG-ÉPINE ou **BOURGUE-ÉPINE.** s. m. Bot. Noms vulgaires appliqués indifféremment au filarie ou à l'alaterne.

BOURGERON. V. BERGERON.

BOURGES (en lat. *Avaricum*, *Bituriges* ; ét. celt. *burg*, habitation). Géogr. Ancienne capitale du Berri, chef-lieu du départ. du Cher, 18,500 hab. Jadis capitale des *Bituriges Cubi* ; brûlée par César l'an 52 av. J.-C., et par Chilpéric Ier l'an 583 après J.-C. ; relevée par Charlemagne et agrandie par Philippe-Auguste ; divers conciles ; la pragmatique-sanction y fut ratifiée en 1438 ; Charles VII y tint sa cour pendant l'invasion des Anglais, ce qui le fit appeler *le Roi de Bourges*. Patrie de Louis XI, de Jacques Cœur, des pères Deschamps, Sanchet et d'Orléans, et de Bourdaloue.

— Prov. *Armes de Bourges*. Se dit d'un ignorant assis dans un fauteuil.

BOURGETEUR. s. m. Manuf. Dans certaines villes de manufactures, on donne ce nom aux Ouvriers en laine.

BOURGHÉSIE. s. f. (rad. *bourg*). Droit féod. Ancien droit seigneurial sur les bourgeois d'une ville.

BOURGIE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des borraginées, très-voisin des cabrillets. C'est un arbrisseau qui croit dans les Indes orientales.

BOURGILLONNE. s. f. (dimin. de *bourgeoise*). Ancien terme de mépris.

BOURGIN ou **BRECIN.** s. m. Pêch. On nomme ainsi, à Marseille, un filet qui ressemble beaucoup au petit boulier, et qui ne diffère de l'aissaugue que par la grosseur des mailles. [illegible] au boulier.

BOURGMESTRE. s. m. (pr. *bourgue-maistre* ; ét. all., *burger*, bourgeois ; *mester*, maître). Titre des premiers magistrats de quelques villes de Belgique, d'Allemagne, de Suisse, etc. Les attributions de ces magistrats n'ont rien de précis ; le plus souvent on les voit remplir les fonctions de nos maires et de nos commissaires de police. Le bourgmestre de Bruxelles. Les douze bourgmestres d'Amsterdam.

BOURGNE. s. f., ou **BOURGNON.** s. m. Pêch. Espèce de nasse que l'on met à l'extrémité des parcs ouverts.

— Agric. Vase en paille, usité dans quelques-uns de nos départements de l'Ouest, pour y conserver les fruits secs.

BOURGOGNE (rad. lat. *Burgundia*). Géogr. Ancienne province de France, capitale Dijon : sol fertile, grains, fruits, et surtout vins renommés. Cette province faisait jadis partie du pays des *Œdui*, *Mandubii*, *Lingones* et *Sequani* ; aujourd'hui elle correspond à la plus grande partie des départements de la Côte-d'Or, de Saône-et-Loire, et à de petites fractions de ceux de l'Yonne, de l'Aube et de la Nièvre. La Bourgogne doit son nom aux Burgundes (V. BURGUNDES), peuple teutonique qui envahit la Gaule en 406, et y fonda, sous la conduite de Gondicaire, en 411, un état connu sous le nom de *Premier royaume de Bourgogne*. Clovis soumit les Bourguignons à un tribut, et ses fils expulsèrent Gondemar II et réunirent la Bourgogne à l'empire des Francs. Charlemagne érigea la Bourgogne en duché. Philippe le Hardi, deuxième fils du roi Jean, en fut investi en 1363. Cette maison, dite *maison de Valois*, compte quatre ducs : Philippe le Hardi, 1363 ; Jean Sans-peur, 1404 ; Philippe le Bon, 1419, et Charles le Téméraire, 1467-1477, et balança longtemps le pouvoir des rois de France. Charles le Téméraire ne laissa qu'une fille, Marguerite, et ce duché revint alors à la couronne comme fief mâle.

— *Hôtel de Bourgogne*, à Paris. S'élevait sur l'emplacement occupé aujourd'hui par la halle aux cuirs, entre les rues Française et Mauconseil. François Ier le fit raser en 1543, lors de l'extinction des ducs de Bourgogne.

— *Cercle de Bourgogne*. Portion du saint-empire d'Allemagne jusqu'à la fin du dernier siècle. Fondé en 1512, il embrassait le Brabant, le Limbourg, le Luxembourg, la Gueldre, la Flandre, l'Artois, la Bourgogne (nominalement), le Hainaut, la Hollande, la Séelande, Namur, la Frise, Utrecht, Overyssel, Grœningue, Maestricht.

— *Canal de Bourgogne*. Dans les départements de l'Yonne et de la Côte-d'Or. Il fait communiquer la Saône à l'Yonne, et par suite le Rhône à la Saône et la Manche à la Méditerranée. Longueur totale, 104 kilom.

— Le vin que l'on récolte en Bourgogne porte son nom, et dans ce sens elliptique Bourgogne est masculin. Du Bourgogne, pour Du vin de Bourgogne. D'excellent Bourgogne. Une bouteille, un verre de Bourgogne. Combien vaut ce Bourgogne ?

— *Vins de Bourgogne*. De toutes les contrées de la France, la Bourgogne est celle qui fournit le plus de vin à la consommation du royaume, tant pour les classes riches que pour les classes moyennes. On évalue la vendange moyenne des trois départements de l'Yonne, de la Côte-d'Or et de Saône-et-Loire, à environ 1,236,820 hectolitres, valant à peu près 44,876,700 fr. Le vin de Bourgogne met la bonne humeur au cœur.

BOURGOGNE. s. f. Bot. Nom vulgaire du sainfoin dans une grande partie de la France.

— s. m. Sachet pour mettre le foin à la muselière.

BOURGOGNE (Louis, duc de). Petit-fils de Louis XIV, né à Versailles en 1682 ; dauphin à la mort de son père, en 1711. Il fut l'élève de Fénelon, qui composa pour lui ses *Fables* et son *Télémaque* ; il répondit par ses vertus aux soins d'un tel maître. Il mourut, en 1712, de la petite-vérole, peu de mois après son père. Ce prince, ami du peuple, promettait à la France un règne paisible et heureux. C'est lui qui disait : « Menez mes enfants dans la chaumière du paysan, montrez-leur tout ce qui peut les attendrir ; qu'ils voient le pain noir dont se nourrit le malheureux ; qu'ils touchent de leurs mains la paille qui lui sert de lit. Je veux qu'ils apprennent à pleurer. »

BOURGOIN (M.-Th.-Etiennette). Actrice du Théâtre-Français, naquit à Paris en 1785. Elle n'avait guère que quatorze ans lorsqu'e[lle] débuta, en 1799, au Théâtre-Français, [et] fut reçue à l'unanimité sociétaire de la Co[mé]die française. Elle est morte en 1833.

BOURGOING (Franç.) Général des oratoriens, né à Paris en 1585, mort en 1662, fut un des premiers disciples et des plus ardents coopérateurs du cardinal de Bérulle (V. ce nom). Il composa des ouvrages de piété qui eurent un grand succès. Bossuet a prononcé son oraison funèbre.

BOURGRAVE. s. m. Hist. V. BURGRAVE.

BOURGS-POURRIS (en anglais *nottenboroughs*). s. m. pl. Polit. Nom sous lequel on a flétri en Angleterre certains petits bourgs en possession d'envoyer des membres au parlement, et où l'on faisait trafic du droit d'élection. Ces localités, jadis importantes, mais qui s'étaient dépeuplées avec le temps, étaient devenues la propriété [illegible] trafic scandaleux de la part de ces propriétaires, qui mettaient leurs voix aux ench[ères] et les vendaient au plus offrant. La réforme électorale de 1832 a apporté certaines modifications à cet abus immoral.

BOURGUE-ÉPINE s. m. Bot. V. BOURG-ÉPINE.

BOURGUEIL (N...) Auteur de vaudevilles, né à Paris en 1763, est mort dans cette ville le 8 juin 1809. On aimait la gaîté de son humeur et la franchise de son caractère, exempt d'envie et de prétention.

BOURGUE-MAISTRE. s. m. V. BOURGMESTRE.

BOURGUEMESTRE. s. m. Ornith. Nom d'une espèce de goëland des mers du Nord

voisine du goëland à manteau gris, mais plus forte.

BOURGUETICRINE. s. m. Entom. Genre d'encrines, de la famille des apiocrinidées.

BOURGUIÈRE, BURGUIÈRE ou **BUGUYÈRE.** s. f. Pêch. Filet en simple nasse et à petites mailles, dont se servent les pêcheurs de la Méditerranée.

BOURGUIGNON. s. m. Mar. Nom que les marins qui naviguent dans les mers du Nord, surtout les terre-neuviens, donnent aux glaces détachées, ainsi qu'aux plus gros glaçons isolés qu'ils rencontrent dans leur route.

— Bot. Sorte de raisin, qu'on appelle aussi Boucarès, damas, grosse serine.

BOURGUIGNON (Le). Peintre. V. COURTOIS.

BOURGUIGNON, ONNE. s. (rad. *Bourgogne*). Qui est né en Bourgogne. Un Bourguignon. Une Bourguignonne.

— adj. Qui appartient à la Bourgogne ou à ses habitants. Une coutume bourguignonne. Le langage, l'accent bourguignon. Le sol bourguignon. Les femmes bourguignonnes.

— Dicton bourguignon.

Bourguignon salé,
L'épée au côté,
La barbe au menton,
Saute, bourguignon.

Les querelles continuelles que la Bourgogne a eu à soutenir contre ses ennemis, motivent suffisamment les expressions de l'*épée au côté* et de *barbe au menton*, qui conviennent à des gens de guerre. Quant à celle de *bourguignon salé*, on l'attribue à ce que le peuple fut le premier de tous les peuples de la Germanie qui embrassa le christianisme, d'où ses voisins, qui étaient restés païens, lui donnèrent, par dérision, cette qualification de *salé*, à cause du sel qu'on met dans la bouche de ceux qu'on baptise.

BOURGUIGNONISME. s. m. Didact. Il a été employé par quelques critiques pour désigner une expression, une locution propre aux Bourguignons.

BOURGUIGNONS. V. BURGONDES.

— BOURGUIGNONS (Faction des). Parti contraire à celui des Armagnacs, et qui avait pour chef Jean Sans-peur, duc de Bourgogne. Cette guerre civile qui désola la France pendant la démence de Charles VI, eut pour cause l'ambition des princes du sang, qui se disputaient le pouvoir. Jean Sans-peur ayant fait assassiner le duc d'Orléans, frère du roi, 1407, Bernard d'Armagnac, beau-frère de la victime, prit les armes pour le venger, et entraîna dans son parti le dauphin, depuis Charles VII. Les Armagnacs, maîtres de Paris, se firent détester par leur violence, aussi les Bourguignons se saisirent de Paris, 1418, et se vengèrent par d'affreuses représailles. Enfin, en 1435, Philippe le Bon, fils du duc de Bourgogne, fit la paix avec la cour, ce qui dissipa la faction des Bourguignons.

BOURGUIGNOTTE. s. f. (rad. *bourguignon*). Hist. Se disait autrefois d'une espèce de casque ou de salade à petite visière et sans gorgerin, dont les Bourguignons furent les premiers à se servir.

— Anc. t. milit. Ancienne armure de tête faite de fer poli, dont se servaient les piquiers.

— *A la bourguignotte.* Loc. adv. A la manière des Bourguignons.

— Agric. Nom que l'on donne en Bourgogne, en Beaujolais, etc., aux barriques qui renferment du vin. Elles contiennent 220 litres.

BOURHANPOUR. Géogr. Ville de l'Inde indépendante, dans le royaume de Sindhyah, était jadis le chef-lieu de tout le Kandech. On y fait un grand commerce, et elle est le siége principal d'une secte mahométane dite *bohrahs* ou *ismaélites*. Cette secte est très-adonnée au commerce.

BOURI. s. m. Mar. Barque de 40 à 50 tonneaux, d'une forme singulière, et n'ayant pas de qualité pour aller sur mer. On s'en sert sur le Gange pour charger et décharger les navires. Il y en a de plus petits, très-volages, mais qui vont bien à la rame, et qui remorquent les gros bouris.

— Mamm. Nom du zébu à Madagascar.

— Ichthyol. Synonyme de Mage.

BOURIATES. s. m. pl. Géogr. Peuple de la Turquie d'Asie. V. BUZIATES.

BOURIAGE. s. m. (rad. *bourg*). Se disait anciennement pour Ferme, métairie.

BOURICHON. s. m. Ornith. Nom vulgaire du troglodyte d'Europe.

BOURIER. s. m. Petite paille, fétu, ordure [illegible]

[illegible] ments. || *Avoir un bourier dans les yeux.* Y avoir une paille; n'y voir plus clair.

BOURIGNON. s. m. Pêch. Filet à mailles serrées et propre à prendre de petits poissons.

BOURINES ou **BOULINES.** s. f. pl. Mar. Sorte de voile en biais, dont on se sert sur les vaisseaux.

BOURIOLE. s. f. Ornith. L'un des noms de la bécasse.

BOURIQUET. s. m. Techn. Tourniquet qui sert à monter les fardeaux dans les mines.

BOURJASOTTE. s. f. Bot. Sorte de figue d'un violet obscur.

BOURKHAN-KALDOUN. Géogr. Haute montagne de l'empire chinois, sur laquelle Tchinghiz-khan (Gengiskan) et plusieurs de ses successeurs ont été enterrés.

BOURLET. s. m. V. BOURRELET.

BOURLETTE ou **BOURLOTE.** s. f. Anc. t. milit. Se disait d'une espèce de massue.

BOURLEUR, EUSE. s. (rad. ital., *burlare*, tromper). Se disait pour Séducteur, enjôleur.

BOURLINGTONIE. s. f. Bot. Genre de la famille des orchidées. Cette plante est originaire du Mexique.

BOURLINGUÉ. part. pass. du v. Bourlinguer.

BOURLINGUER. v. n. 1re conj. Mar. Fatiguer. Un bâtiment bourlingue, lorsqu'il lutte inutilement contre une grosse mer, pour gagner au vent. Les matelots, dans leur langage familier, disent qu'ils bourlinguent, pour signifier qu'ils ont beaucoup de travail, ou que ce travail est rude et fatigant.

BOURLOS. Géogr. Lagune que forme la Méditerranée sur la côte de la Basse-Egypte. || Le canal par lequel la lagune communique avec la mer et le reste de l'ancienne branche Sébennytique.

BOURLOTTE. s. f. Comm. Soie de qualité inférieure qui vient de Perse.

— Erpét. Nom qu'on donne dans la Bretagne, sur les bords de la mer, à un ver blanc qui sert à amorcer le poisson.

BOURME. s. f. Erpét. Ver blanc pour amorcer le poisson.

BOURMONT (Louis-Auguste-Victor, comte de Gaisne de). Maréchal de France; né en 1773, au château de Bourmont, dans la province d'Anjou; était officier aux gardes françaises lorsque la révolution éclata. Tour à tour au service de l'Empire et de la Restauration, sa défection la veille de la bataille de Waterloo et la prise d'Alger sont les deux époques caractéristiques de sa carrière, si remplie d'ailleurs de vicissitudes et de circonstances glorieuses. Ministre de la guerre et commandant en chef l'armée d'invasion en Afrique, la capitulation d'Alger le 5 juillet 1830 fut suivie de son élévation à la dignité de maréchal de France le 22 du même mois. Mais peu de jours après, la révolution de juillet, en l'obligeant à résigner son commandement, le vit rentrer dans la vie privée, dont il ne sortit un moment que pour prendre en Portugal le parti de don Miguel. Il compte, dit-on, venir terminer son existence dans sa patrie.

BOURNAL. s. m. Econ. rur. Rayon du miel.

BOURNAN. (ét. celt., *bor*, bord; *nant*, rivière). Géogr. Bourg à 16 kil. de Chinon (Indre-et-Loire); 600 hab. On y trouve des eaux minérales.

BOURNÉAU. s. m. Hist. relig. Membre d'une petite secte de chrétiens universalistes.

BOURNER. s. m. Dr. féod. Droit accordé aux seigneurs, par la coutume de Bourgogne, de borner les routes et chemins autres que ceux qui conduisaient d'une ville à une autre.

BOURNERIE. s. f. Droit com. V. BORNAGE.

BOURNOBILE. s. m. Nom par lequel on désignait autrefois, dans les provinces occidentales de la France, un crieur ou veilleur de nuit.

BOURNONITE. s. m. Minér. Triple sulfure de plomb, d'antimoine et de cuivre, que le comte de Bournon a le premier établi comme espèce.

BOURNOU (Roy. de). Géogr. Dans la Nigritie centrale, a été longtemps la puissance prépondérante du Soudan. 2,000,000 d'hab. tous mahométans. Climat brûlant; sol fertile, mais mal cultivé; buffles, chameaux, volaille exquise, abeilles innombrables, etc.

BOURNOUS. s. m. Manteau de laine blanche, à capuchon, que portent les Arabes. Depuis quelques années, ce manteau a été adopté en France, avec de légères modifications, pour la toilette d'hiver des hommes et pour celle des dames.

BOURO. Géogr. La plus grande des îles du groupe des Moluques après Céram; 60,000 hab. Climat sain, quoique humide. Grand lac, d'où sortent plusieurs rivières. Cette île appartient à la Hollande. On en tire des nids de solanges, mets très-recherché par les Chinois. || Capitale de l'île de ce nom; 20,000 hab.

BOUROUTS. V. KIRGHIZ.

BOURRABAQUIN. s. m. Terme espagnol employé par Rabelais pour désigner une espèce de grand gobelet de cuir,

[illegible]

[illegible] plante potagère, genre type de la famille des borraginacées, dont on se sert surtout pour faire des tisanes pectorales. Elle est originaire du Levant. Cueillir de la bourrache. Tisane de bourrache. La tisane de bourrache est très-pectorale. On met quelquefois des fleurs de bourrache sur les salades. La bourrache divise les humeurs, adoucit la bile et rétablit les sécrétions.

BOURRACHON. s. m. Mot espagnol employé par Rabelais pour Ivrogne.

BOURRA-COURRA. s. m. Bot. Nom du bois-de-lettres à la Guiane hollandaise. Ce bois est d'un rouge cramoisi très-vif et tacheté de mouches irrégulières et noires, d'où il a pris son nom.

BOURRADE. s. f. (rad. *bourrer*). Chass. Atteinte donnée par le chien ou l'oiseau de proie au lièvre dont il ne saisit que le poil. Le chien a donné plusieurs bourrades au lièvre. V. BOURRER.

— Fig. et fam. Coups que l'on donne avec la crosse d'un fusil. Donner des bourrades. Les soldats lui ont donné de bonnes bourrades. On le fit sortir à coups de bourrades.

— Fig. et fam. Attaque ou repartie aigre et brusque dans une dispute, dans une contestation. Il donna de bonnes bourrades à celui contre qui il disputait. Cette acception vieillit.

BOURRAGE. s. m. (rad. *bourrer*). Techn. Matières avec lesquelles on remplit quelque chose avec effort. Le bourrage d'un fusil, d'un canon.

— Art milit. Action et manière de charger une mine.

BOURRAGINÉES. s. f. pl. Bot. V. BORRAGINÉES.

BOURRAQUE. s. m. Pêch. Sorte de Nasse.

BOURRAS. s. m. V. BURE.

— A Marseille, confrérie de pénitents obligés par leurs statuts à enterrer les indigents.

BOURRASQUE. s. f. (rad. ital. *borrasca*, même signification). Tourbillon de vent impétueux et de peu de durée. Ce n'est qu'une bourrasque. Il s'éleva tout d'un coup une bourrasque. Les bourrasques sont fréquentes sur certaines mers. Il est survenu une bourrasque.

— Fig. Redoublement subit de quelque mot ou d'une vexation imprévue et de peu de durée. Bourrasque de fièvre. Je me croyais quitte de ma fièvre, il est survenu une bourrasque. Il m'a fallu essuyer une bourrasque.

— Fig. et fam. Mouvement de colère brusque et passager, accès de mauvaise humeur d'une personne. Il est sujet à des bourrasques. Il a de fréquentes bourrasques. Elle a beaucoup à souffrir des bourrasques de son mari. Il est sujet à des bourrasques qui éloignent de lui ses parents et ses amis.

— Fig. Caprice d'une personne dure et bizarre. || Mauvaise humeur.

— Syn. comp. BOURRASQUE. ORAGE. OURAGAN. TEMPÊTE. L'*orage* est une violente agitation de l'air accompagnée de pluie, d'éclairs, de tonnerre, et quelquefois de grêle; il s'appelle *tempête* sur mer. La *tempête* est une violente agitation de l'air avec ou sans pluie. L'*ouragan* est un vent violent qui s'élève tout à coup et cause de grands ravages. La *bourrasque* est un ouragan sur mer. || ORAGE et TEMPÊTE s'emploient en poésie. Les *orages* des passions, de la vie. Exciter des *tempêtes* dans un état.

BOURRASQUEUX, EUSE. adj. (rad. *bourrasque*). Sujet aux bourrasques. Saison bourrasqueuse.

BOURRE. s. f. (du bas lat. *burra*, bourre). Amas de poils de certains animaux, tels que les bœufs, les vaches, les chevaux. La bourre sert à garnir des selles, des bâts, des tabourets, etc. Un tabouret garni de bourre. Le petit-fils de César se vit réduit, pour prolonger de quelques instants sa malheureuse vie, à manger la *bourre* de son lit. (J.-J. Rouss.)

— Débris de laine qui s'amassent dans les plis des habits à mesure qu'on les use, ou qui sortent des matelas vieux ou mal couverts.

— Ce qu'on met dans les armes à feu pour retenir la poudre et le plomb dont on les charge. Enfoncer la bourre avec la baguette. La bourre d'un fusil, d'un canon. Ce morceau de linge, de papier, me servira de bourre. Il lui mit la bourre dans le ventre. Peu à peu j'ajoute au pistolet une petite charge sans *bourre*. (J.-J. Rouss.)

— Bot. Duvet qui couvre les bourgeons lorsqu'ils commencent à pousser. La vigne a gelé en bourre. || Duvet assez considérable qui couvre les palmiers et dont les Indiens font une espèce de toile. Les Arabes et les Indiens font des toiles avec la *bourre* du palmier. (B. de S.-P.) || Le bourgeon lui-même; le bouton d'une fleur. || En Provence, on appelle *bourre* la feuille de la vigne, synonyme de Pourpre. || Graine des anémones.

— Vieux tan qui est sur la peau du mouton, au sortir de la tannerie.

— Teint. Drogue colorante faite avec du poil de chèvre très-court qui a bouilli dans la garance.

— Se disait autrefois du Poil, de la laine et du chanvre.

— *Bourre de laine* ou *bourre lanice.* La partie la plus grossière qui provient de la laine. Matelas de bourre lanice.

— *Bourre de Marseille.* Étoffe moirée dont [illegible] de soie.

— *Bourre de soie.* La partie la plus grossière du cocon, celle qui ne se dévide pas. On en fait une étoffe. Étoffe de bourre de soie.

— *Bourre tontisse.* Ce qui tombe des draps lorsqu'on les tond.

— *Blanc de bourre.* V. BLANC.

— Art milit. *Bourre de canon* ou *bouchon de charge.* Habituellement elle est en foin; mais, pour les boulets rouges, elle est en glaise, en terre grasse. || La bourre de l'artillerie de bord est faite de vieux cordages, et les marins l'appellent *Valet de charge.* || *Bourre de fusil.* Il indique soit l'espèce de bouchon que forme l'enveloppe de la cartouche quand la baguette l'a chassée au fond du tube, soit le reste du papier déchiré et enflammé qui, lorsque le coup part, tombe à peu de distance de la bouche de l'arme.

— Fig. et fam. *Il y a bien de la bourre dans cet ouvrage.* Dans cet ouvrage se trouvent bien des choses non-seulement inutiles, mais mauvaises, et mêlées avec d'autres qui sont bonnes.

— Techn. *Bât-à-bourre.* Instrument dont le bourrelier se sert pour préparer la bourre. Ce sont huit cordes de deux mètres de longueur, fixées au plancher, et à l'autre extrémité elles tiennent à un manche avec lequel il frappe la bourre.

BOURRÉ, ÉE. part. pass. du v. Bourrer. S'empl. adjectiv. Il a été bourré de coups par les gendarmes. Il était resté en arrière pour accompagner les bagages, c'est-à-dire cette malle *bourrée* de nippes et de chiffons qui ne ferait pas la charge d'un âne. (Ch. Nodier.)

BOURREAU. s. m. (de *Borel*, clerc qui possédait un fief, à la charge de pendre les voleurs du canton). Exécuteur des hautes-œuvres, des arrêts rendus en matière criminelle. Dans le temps où tout le monde portait l'épée, le bourreau ne pouvait se la permettre qu'en la fixant au côté droit. Lorsqu'il faisait ses pâques, il se tenait à genoux sous le porche des églises. Mourir par la main du bourreau. Mettre quelqu'un entre les mains du bourreau. Il fut livré au bourreau. Il a été marqué par la main du bourreau. Lorsque la civilisation atteindra sa perfection évangélique, il n'y aura plus de *bourreaux*. (Prov. all.) Maximien animait les magistrats et les *bourreaux*. (Boss.) Qui fait choir les méchants sous la main d'un *bourreau*. (Corn.) Faisant passer Photin par les mains d'un *bourreau*. (Id.) Le régent fait entrer des *bourreaux* avec les instruments de la torture. (Anquetil.)

Elle voit leur pitié, saisit l'instant prospère,
Du milieu des *bourreaux* elle enlève son père.
(LEGOUVÉ.)

— Homme barbare, cruel, inhumain, impitoyable, féroce, sanguinaire. C'est un vrai bourreau.

— Fig. Persécuteur acharné. Va, je suis ta partie, et non pas ton *bourreau*. (Corn.) Toi-même de ton sang devenir le *bourreau*. (Rac.)

Bourreaux de vos sujets, pourquoi dans vos transports
N'aspirer qu'au plaisir de régner sur les morts?
(RACINE.)

— Fig. Ennemi irréconciliable.

Antoine et Manlius, déchirés par morceaux,
Tout morts et tout sanglants, ont encor des *bourreaux*.
(CORNEILLE.)

— Fig. Meurtrier, assassin.

Bourreau de votre fille, il ne vous reste enfin
Que d'en faire à sa mère un horrible festin.
(RACINE.)

Il veut. . . . .
Que ma crédule main conduise le couteau,
Qu'au lieu de votre époux, je sois votre *bourreau*.
(ID.)

— Fig. et au moral. Tyran. Il a autant de maîtres et de bourreaux qu'il a de désirs violents. Le méchant porte son *bourreau* dans son cœur. (Prov. all.)

— Celui qui exige un paiement d'avance. Il se fait payer en bourreau.

— Fig. et fam. Se dit d'un homme excessivement prodigue, d'un grand dissipateur. C'est un bourreau d'argent. C'est un vrai bourreau d'argent.

— Fig. *Être le bourreau de soi-même.* Ne ménager ni sa santé ni ses forces. || *Le remords est un cruel bourreau.* Le remords tourmente cruellement le coupable. Les remords de sa conscience, ce *bourreau* intérieur, d'autant plus redoutable, qu'il est toujours présent, et qu'on ne peut s'en garantir. (Mass.) Le cruel repentir est le premier *bourreau*. (L. Rac.)

Le remords fut le premier *bourreau*
Qui dans un sein coupable enfonça le couteau.
(RACINE.)

— Terme de reproche; expression d'humeur et d'impatience. Eh bien, bourreau, t'expliqueras-tu?

— Fig. Les pères irrités emploient quelquefois cette expression envers un fils dont la conduite fait la honte et le tourment de sa famille. Comment, *bourreau*, après tant de déréglements, tu oses encore compter sur ma tendresse! (B.)

— Se dit aussi dans les pièces de théâtre à un valet dont la conduite ou les questions fatiguent et impatientent. Voulez-vous bien, monsieur, chanter un petit air? Que je chante, *bourreau*! (Regn.)

[illegible] bourreau dans les exécutions criminelles.

— D'après la loi pénale actuelle, on ne dit plus *le bourreau et ses valets*, mais *l'exécuteur et ses aides*.

— Salines. Espèce de sac garni de paille, que l'ouvrier met sur son épaule lorsqu'il porte un panier de sel.

— Prov. *Il est insolent comme un valet de bourreau.* Il est insolent au suprême degré. || *Être brave comme un bourreau qui fait ses pâques.* Se dit d'un homme bien vêtu, qui n'a point coutume de l'être.

BOURREAU-DES-ARBRES. s. m. Bot. Le célastre grimpant, qui serre tellement le tronc et les branches des arbres contre lesquels il s'appuie, qu'il les fait périr.

BOURRÉE. s. f. Fagots de menues branches. Brûler une bourrée. Chauffer le four avec des bourrées.

— Sorte de danse fort gaie. Danser une bourrée. La bourrée d'Auvergne. Faire un pas de bourrée.

Il leur avait longtemps montré, sans se lasser,
Des gavottes, et des *bourrées*,
Et tous les pas divers que son art sait tracer.
(F. DE MUSSET.)

— L'air sur lequel on exécute cette danse. Jouer, chanter une bourrée. Madame, je vous en prie, chantez-moi la bourrée d'Auvergne.

— Chass. Chasse aux cailles qui se fait avec un hallier.

— Prov. et fig. *Fagot cherche bourrée.* Qui se ressemble s'assemble. On recherche toujours la compagnie des gens de sa sorte.

— Syn. comp. BOURRÉE. FAGOT. FALOURDE. La *bourrée* est composé du bois le plus menu et le plus mauvais. Le *fagot* est un assemblage de menus morceaux de bois liés avec une hart, et dont le milieu est rempli de broutilles. La *falourde* est faite de perches coupées.

BOURRÉE ou **FLEUR DU TAN.** s. f. Bot. Nom vulgaire d'une petite espèce de champignon.

BOURREL. s. m. Mamm. Nom vulgaire de la buse.

BOURRELÉ, ÉE. part. pass. du v. Bourreler. S'empl. adjectiv. Etre bourrelé de remords. Une conscience bourrelée. Des coupables *bourrelés* de remords ont imaginé l'athéisme. (B.) Les libertins, *bourrelés* qu'ils sont par leur conscience, ne sont jamais tranquilles. (La Rochef.)

BOURRÈLEMENT. s. m. (rad. *bourreler*). S'est dit pour l'action de bourreler, traitement cruel, torture telle que celle que ferait souffrir un bourreau. Les Lacédémoniens mignardaient leur Diane par le *bourèlement* des jeunes garçons qu'ils faisaient fouetter en sa faveur. (Montaig.)

— Etat d'une âme bourrelée de remords.

BOURRELER. v. a. 1re conj. (rad. *bourreau*). Tourmenter, gêner. Il ne se dit qu'au figuré, pour exprimer les peines intérieures que font souffrir les reproches de la conscience. Dans ce verbe la lettre *l* ne se double pas dans les temps où elle est suivie d'un *e* muet. *Je bourrèle, tu bourrèles; nous bourrelons*, etc. La conscience bourrèle les méchants.

— SE BOURRELER. v. pron. Être bourrelé. La conscience des méchants se bourrèle de remords.

BOURRÈLERIE. s. f. (rad. *bourre*). Le métier, le commerce du bourrelier.

BOURRELET. s. m. (rad. *bourre*). Espèce de coussin rempli de crin ou de bourre, fait en rond, et vide par le milieu. Bourrelet de cuir. Bourrelet à bassin. Un bourrelet de chaise percée.

— Gaines longues et étroites faites de toile, et remplies de bourre ou de crin, qu'on adapte aux bords intérieurs des portes et des fenêtres qui joignent mal, pour empêcher le froid et l'humidité de pénétrer dans les appartements. Il faut appliquer un bourrelet au bas de cette porte. Mettez des bourrelets à vos fenêtres, et vous aurez moins froid.

— Espèce de bandeau rembourré dont on entoure la tête des enfants pour amortir l'effet de leurs chutes. L'auteur d'*Emile*, par des motifs hygiéniques, ne veut pas qu'on entoure la tête de son élève d'un bourrelet.

— Rouleau de linge ou d'étoffe pour soutenir les jupes des dames.

— Rond d'étoffe qui est au haut du chaperon que portent sur l'épaule certains magistrats, les docteurs, les licenciés.

— Coussin rempli de bourre ou de crin, dont on se sert pour porter des fardeaux. Mettre un bourrelet sur sa tête pour porter des fagots.

— Le *bourrelet* était autrefois une partie de l'habillement de tête qui servait à la coiffure des hommes et des femmes, ou une espèce de cordon qui servait d'arrêt au chaperon et qui le serrait sur la tête. Ce chaperon à *bourrelet* était devenu l'épitoge des présidents à mortier, l'aumusse des chanoines, et la chausse des avocats, docteurs et professeurs. Ainsi les présidents portent leur ancien bonnet autour du cou, les chanoines sur le bras, et les professeurs, etc., sur l'épaule.

— Médec. Enflure qui survient autour du ventre et des reins à une personne attaquée d'hydropisie. Il est hydropique, il a le bourrelet. Le bourrelet est déjà formé.

— Anat. Fibro-cartilage qui entoure les cavités articulaires [illegible]

— Bot. Renflement circulaire qui se forme quelquefois à la tige ou aux rameaux d'un arbre, d'une plante. Bourrelet naturel, accidentel. Il se développe un bourrelet à l'endroit de la greffe. La végétation, au berceau, entr'ouvre les *bourrelets* de son enfance, et montre partout son visage riant. (B. de St-P.)

— Blas. Tour de livrée rempli de bourre et tordu comme une corde, que les anciens chevaliers portaient sur leurs casques dans les tournois, et que l'on représente encore dans les armoiries.

— Art milit. *Bourrelet de douille.* Moulure annulaire régnant à l'extérieur de la douille de la baïonnette, et servant de support à la bague. || *Bourrelet tournant.* Sorte de bourrelet faisant partie d'un brassard, et formant une saillie annulaire, à l'effet de faciliter les mouvements du bras.

— Techn. Bord d'une plaque de plomb roulée.

— Conchyl. Excroissance au bord ou à la surface d'une coquille.

— Mar. Cordes tressées, cordages entrelacés autour des mâts pour les fortifier, pour tenir les vergues. || Espèce de boudin en bois qui borde le tour des étambrais, sur lequel est cloué le bas de la braie d'un mât.

— Artill. Partie arrondie qui règne autour de la bouche du canon.

— Anat. *Bourrelet roulé.* Syn. de Corne d'Ammon.

BOURRELIER. s. m. (rad. *bourre*). Ouvrier qui fait et répare les harnais des bêtes de somme. Payer un bourrelier. Ce bourrelier est fort adroit. Adressez-vous à un habile bourrelier. Acheter des harnais chez un bourrelier.

BOURRELLE. s. f. (rad. *bourreau*). La femme du bourreau. Il est vieux.

— Fig. et pop. Se disait d'une mère qui maltraitait ses enfants. C'est une véritable bourrelle.

— Fig. Les trois *bourrelles* de notre esprit, l'amour, l'ambition et l'avarice. (Et. Pasq.)

BOURRELLERIE. s. f. (rad. *bourreler*). Se disait pour Art de bourreau, raffinement de cruauté. Montaigne appelle Tibère un grand maistre en la science de *bourrellerie*.

BOURRE-NOIX. s. m. Art milit. Partie d'un nécessaire d'infanterie, d'une boîte à tournevis; poinçon qui sert à repousser le carré de la noix de la platine. On dit aussi *chasse-noix*.

BOURRER. v. a. (rad. *bourre*). Enfoncer la bourre dans une arme à feu que l'on vient de charger. Bourrer un fusil, un pistolet, un canon. La baguette sert à bourrer.

— Fig. et fam. Faire manger de quelque chose avec excès. Elle bourre son enfant de pâtisseries.

— Chass. Se dit d'un chien qui, en poursuivant un lièvre, lui arrache du poil à coups de dents. Le chien a bien bourré le lièvre.

— Fig. et fam. Donner des bourrades, des coups à quelqu'un. Il voulait faire l'insolent, mais on l'a bien bourré. || Repousser quelqu'un avec la crosse d'un fusil. Les gendarmes l'ont bourré. || Maltraiter quelqu'un de paroles. Comme vous me bourrez! || *Bourrer quelqu'un dans la dispute.* Le presser vivement dans une discussion, en sorte qu'il ne sache que répondre. Cette locution a vieilli.

— v. n. Manég. Se dit d'un cheval qui s'élance brusquement en avant, sans que le cavalier s'y attende et puisse l'en empêcher.

— Techn. Se dit du plomb fondu qui s'arrête sur le sable et y forme des marrons. Le plomb bourre.

— SE BOURRER. v. pr. Manger de quelque chose avec excès. Il s'est bourré de viande. Nous nous sommes bourrés d'huîtres.

D'un jambon. . . .
Je coupai deux tranches succulentes
Dont je sus fort bien me *bourrer*. (MOL.)

— Se maltraiter de coups ou de paroles. Ils se sont bien bourrés.

BOURRER. v. a. 1re conj. (rad. *bourre*). Remplir de bourre. V. REMBOURRER.

BOURRÉRIE. s. f. Bot. Syn. du genre Beurrerie.

BOURRET. s. m. Ornith. Nom vulgaire du jeune canard, en Normandie.

— Bot. Variété de raisin.

— Mamm. L'un des noms vulgaires du bœuf et du veau.

— On désigne ainsi, dans les Deux-Sèvres, un bœuf à poil rouge et blanc.

— Nom d'une race de bœufs du Cantal.

BOURRETTE. s. f. (rad. *bourre*). Comm. Soie grossière qui enveloppe le cocon. On l'appelle plus souvent *bare*.

—Mamm. Se dit, en Auvergne, d'une génisse de deux ans.

BOURRI. part. pass. invar. du v. Bourrir.

BOURRICHE. s. f. Sorte de panier long et sans anse, dont on se sert pour transporter du gibier, de la volaille, du poisson, etc. Une bourriche de gibier. J'ai reçu une bourriche de volaille.

— Panier de forme ovale, dans lequel les oiseleurs portent des oiseaux en vie.

— Contenu d'une bourriche. Je veux vous [illegible]

— C'est à tort qu'on dit une *bourriche d'huîtres*. V. CLOYÈRE.

BOURRIENNE (Fauvelet de). Secrétaire de Napoléon, et ministre d'Etat sous Louis XVIII, né à Sens en 1769, mort à Caen en 1834, fut élevé à l'école de Brienne, en même temps que Bonaparte, et se lia avec lui d'une étroite amitié. Devenu secrétaire intime du premier consul, il conserva ces fonctions jusqu'en 1804, époque où il fut nommé ministre plénipotentiaire à Hambourg. Préfet de police en 1815, il refusa de se rallier à Napoléon, suivit Louis XVIII à Gand, et à son retour fut nommé ministre d'Etat. La révolution de juillet 1830, et la perte de sa fortune qui en fut la suite, égarèrent sa raison; il mourut dans une maison de santé. Ses *Mémoires* offrent une foule de détails intéressants.

BOURRIER. s. m. Écon rur. Mélange de paille et de blé battu.

— Techn. Echarnure de cuirs.

BOURRIOL. s. m. Econ. rur. Sorte de galette faite de farine de sarrasin, qui sert de nourriture aux pauvres cultivateurs de certains cantons.

BOURRIQUE. s. f. (rad. esp. *borrica*). Mamm. Anesse, femelle de l'âne. Une bourrique chargée. Marché aux bourriques. Un paysan monté sur sa bourrique. Pour ce prix-là j'aurais une *bourrique*. (Impr. fr.)

Hé quoi! charger ainsi cette pauvre *bourrique!*
N'ont-ils point de pitié de leur vieux domestique?
(LA FONTAINE.)

— Se dit par dénigrement de toute sorte de petits mauvais chevaux dont on se sert a divers usages, et qui ne peuvent guère rendre d'autres services que ceux que rendent les bourriques, comme de porter des légumes au marché, du plâtre, etc. Ce sens a vieilli.

— Fig. et fam. Personne sans instruction, très-ignorante. Quelle bourrique! Il fait le savant, et ce n'est qu'une bourrique. Vous parlez comme une bourrique.

— Techn. Sorte de civière dont les maçons se servent pour élever les matériaux. || Machine composée d'ais sur laquelle les couvreurs déposent l'ardoise quand ils travaillent sur les toits. On dit aussi Bourriquet.

BOURRIQUET. s. m. (de l'esp. *borrico*). Petit ânon ou âne d'une petite espèce. J'ai acheté un bourriquet. Il était à cheval sur un bourriquet.

— Techn. Civière qui sert aux maçons à enlever au moyen d'une grue des moellons ou du mortier dans des baquets. || Tourniquet qui sert à monter les fardeaux du fond d'une mine à la surface du sol. || Banc qui soutient les branches des cisailles du ferblantier. || Chevalet sur lequel le couvreur met l'ardoise pour l'avoir à sa portée. || Civière de carrier pour enlever les matériaux. || Outil de broderie.

BOURRIR. v. n. 2e conj. Chass. Il se dit du bruit que fait la perdrix en s'envolant. Il y a ici une perdrix, je l'ai entendue bourrir.

BOURROCHE. s. f. Bot. S'est dit pour Bourrache.

BOURROICHE, BOURRACHE. s. f. Pêch. Instrument en forme de panier pour pêcher.

BOURROIR. s m. (rad. *bourrer*). Techn. Pilon pour bourrer.

BOURRON. s. m. Comm. Laine en bourre et en paquets.

BOURROUCHE. s. f. Vieux mot qui a signifié une sorte d'engin à pêcher.

BOURRU, UE. adj. Qui est d'une humeur brusque et chagrine par grossièreté de mœurs et défaut d'éducation; qui a le caractère revêche d'une mauvaise bourrique. Un homme bourru. Une tante bourrue. Cet homme est bien bourru. Il est fâcheux pour la vertu que l'homme de bien soit souvent *bourru*. (Mad. de Puysieux.)

— Bizarre, capricieux, fâcheux. Par maux fréquents humeur devient *bourrue*. (Pavil.)

— Fig. Se dit du caractère. Un esprit bourru. Il a une humeur bourrue. Un caractère bourru. Des manières bourrues.

— Fig. et par extension, se dit des choses. Ah! retenez, de grâce, son bras *bourru*. (De Guerle.)

— *Moine bourru.* Prétendu fantôme dont les bonnes et les nourrices épouvantaient jadis les enfants; superstition particulière aux Parisiens. Menacer un enfant du moine bourru.

— Fam. Un homme de mauvaise humeur. Cet homme-là est un moine bourru, un vrai moine bourru.

— *Vin bourru* ou *bourut.* Sorte de vin blanc nouveau qui n'a pas encore fermenté, et qui se conserve doux dans le tonneau pendant quelque temps. C'est le régal des femmes de chambre; il n'y a pas de vendanges possibles sans vin *bourut*, aussi j'ai permis qu'on leur en fît pour avoir la paix. (Mad. de Grignan.) || Vin épais et grossier.

— Techn. Fil inégal qui a de la bourre. Ce fil est bien bourru.

— Bot. Chargé de bourre. Plante bourrue.

— BOURRU, UE. s. Personne brusque et chagrine. Un bourru. Le bourru bienfaisant. Et dût-on m'appeler et fantasque et *bourru*. (Boil.) Votre père est un *bourru*. (Mol.)

. . . . . La grossièreté
[illegible]
Me plaît mille fois mieux que les douceurs polies
D'un tas de complaisants qui flattent nos folies.
(J.-B. ROUSSEAU.)

BOURSAL ou **BURSAL.** adj. m. (rad. *bourse*). Droit féod. Droit qu'avaient les puînés de prendre leur portion héréditaire et d'en porter foi au seigneur suzerain. Dans le fief boursal, l'aîné devait avoir la maison et les deux tiers du fief.

— Espèce de filet de la Méditerranée. Il est de forme conique; sa pointe entre dans un autre filet en forme de manche et empêche le poisson d'en sortir.

— adj. Qui tient de la bourse, qui regarde la bourse.

BOURSAULT (Edme). Poète et financier, né à Mucy-l'Evêque, en Bourgogne, en 1638, mort en 1701. Son livre intitulé: *La véritable étude du souverain*, 1671, plut tellement à Louis XIV, qu'il le nomma sous-précepteur de son fils; mais Boursault refusa, parce qu'il ne savait pas le latin. La même raison l'empêcha de se présenter à l'Académie. Il rédigea une gazette en vers, et travailla surtout pour le théâtre.

BOURSAULT. s. m. Techn V. BOURSEAU.

BOURSAUT. s. m. (rad. *bourse*). Droit féod. La coutume du Perche donnait ce nom au puîné qui avait partagé avec son frère aîné des biens nobles, et pour lesquels il était tenu de prêter foi et hommage.

BOURSE s. f. (ét. gr., βύρσα, cuir; parce que, dans l'origine, les bourses étaient de cuir). Petit sac de peau, d'étoffe, ou d'un tissu quelconque, dans lequel on met l'argent qu'on porte sur soi. Bourse de peau, de velours, de soie, de perles. Bourse de filet, de tissu. Bourse à ressort. Une bourse pleine, vide, bien garnie. Une bourse qui s'ouvre et se ferme avec des cordons. Ouvrir, fermer sa bourse. Escamoter une bourse. Enlever une bourse. Vider, remplir, garnir sa bourse. Mettre de l'argent dans sa bourse. Tirer de l'argent de sa bourse. Une bourse de mille pistoles. Celui qui ouvre sa *bourse* aux malheureux y renferme d'agréables souvenirs. (Boiste.) Notre imagination est toujours plus riche ou plus pauvre que notre *bourse*. (Id.) Il ne faut point de *bourse* à qui veut dépenser. (Regnard.) Quelle insensibilité! Peut-on ne pas songer à une *bourse* de mille louis? (Boil.) Je rapporte une grosse *bourse* toute remplie d'or. (La Font.) Voilà de bons renseignements! si vous n'en avez pas d'autres, la *bourse* court grand risque d'être perdue pour vous. (Ann. franç.) Par un bonheur inespéré, la *bourse* se trouva derrière le coussin, où personne, heureusement, ne s'était avisé de fouiller. (Id.) La *bourse* de César fit plus que sa harangue. (Corn.)

L'Espérance au front gai l'appuie et la conduit,
Et la *bourse* à la main la Charité la suit.
(BOILEAU.)

— *Le contenu d'une bourse.* Sa bourse n'est pas inépuisable. Secourir le pauvre de sa bourse.

— *Une bonne bourse.* Une bourse dans laquelle il y a une somme considérable, relativement aux personnes et aux circonstances. Cet artisan, à force d'épargner, s'est fait une bonne bourse.

— Fam. *Sa bourse est bien plate.* Se dit d'une personne qui n'a guère d'argent. || *Les doublures de sa bourse se touchent.* Se dit d'une personne dont la bourse est à sec, qui n'a ni sou ni maille.

— *Demander la bourse, la bourse ou la vie.* Demander à quelqu'un son argent, sa bourse, avec menace de le tuer s'il la refuse. Les voleurs, sur les grands chemins, demandent la bourse ou la vie. || *Faire rendre la bourse* a le même sens.

Bientôt quatre bandits lui serrant les côtés:
La *bourse!*... il faut se rendre.
(FLORIAN.)

— *Coupeur de bourses.* Filou qui dérobe avec beaucoup d'adresse. Hardi comme un coupeur de bourses. On amena quelques coupeurs de *bourses* dont beaucoup de monde se plaignait. (Rec. d'épîtr.) On fit paraître de nouveau les coupeurs de *bourses*. (Id.) || On dit quelquefois, dans un sens analogue, *Couper la bourse.*

— Fig. et fam. *Se laisser couper la bourse.* Être dupe ou trop facile dans une affaire d'argent. || *Je me suis laissé couper la bourse.* J'ai donné tout l'argent qu'on exigeait de moi.

— Par extension, l'argent dont on peut disposer actuellement. Avoir recours à la bourse de quelqu'un, d'un ami. Epuiser sa bourse. Offrir sa bourse à quelqu'un. Payer quelque chose de sa bourse.

— Fig. *Sa bourse est ouverte à tous ses amis.* Il prête volontiers de l'argent à tous ses amis. || *Toutes les bourses sont fermées.* On ne trouve point d'argent à emprunter. || *Avoir la bourse, tenir la bourse, tenir les cordons de la bourse.* Avoir le maniement de l'argent. C'est sa femme qui tient la bourse. Dans cette maison, c'est la femme qui a la bourse, qui tient la bourse. || *N'avoir qu'une bourse, ne faire qu'une bourse, faire bourse commune.* Se dit de deux ou de plusieurs personnes qui font leur dépense en commun. Pendant le voyage, ils ont fait bourse commune. || On appelle aussi *bourse commune*, une retenue prescrite par les statuts d'une compagnie d'officiers ministériels, sur leurs honoraires, versée à la caisse du trésorier pour être partagée par égale portion entre tous les membres, après le prélèvement [illegible] dépenses. La bourse commune des huissiers, des commissaires priseurs, etc. || *Faire bon marché de sa bourse.* Se vanter qu'on a payé une chose moins qu'elle n'a coûté réellement. Ce Gascon fait bon marché de sa bourse. || *Faire une affaire sans bourse délier.* Sans donner d'argent, sans rien dépenser. || *C'est une bonne bourse.* C'est un homme riche. Peu usité aujourd'hui. || *Donner la bourse à garder au larron.* Confier la garde de l'argent, le soin de la dépense à celui dont on aurait dû le plus se méfier. || On dit prov., dans le même sens, *Au plus larron la bourse.* || *Loger le diable dans sa bourse.* N'avoir point d'argent. || *Ne pas laisser voir le fond de sa bourse.* Cacher l'état de sa bourse, de sa fortune, de ses ressources pécuniaires. Ne montre jamais le fond de ta *bourse* ni celui de ton

cœur. (***) || *Vivre sur la bourse d'autrui.* Vivre aux dépens des autres. || *Offrir sa bourse à quelqu'un.* Lui offrir de l'argent. Il m'a offert sa bourse, mais je l'ai refusée. || *Malmener la bourse de quelqu'un.* Ne pas épargner son argent, lui faire faire de la dépense.

— Fig. Pension fondée par le gouvernement, par un département, par une ville ou par un particulier, dans un collége, dans une école, dans un séminaire, pour l'entretien d'un écolier, d'un élève, durant le cours de ses études. Bourse ecclésiastique. Bourse communale. Obtenir une bourse dans un collége, à l'École polytechnique, etc. Fonder plusieurs bourses dans un séminaire, dans un collége. Avoir bourse entière, demi-bourse, trois quarts de bourse. Ce jeune homme a obtenu une bourse du ministre.

— *Grandes bourses.* Pensions les plus fortes données à ceux qui étaient déjà maîtres ès-arts, afin qu'ils continuassent leurs études dans les facultés supérieures. || *Petites bourses.* Pensions moins fortes accordées à ceux qui étudiaient les humanités ou la philosophie pour être maîtres ès-arts.

— Hist. *Bourse de secrétaire du roi.* Ce qui revenait à cet officier sur les droits de sceau.

— Métrol. Monnaie de compte de Turquie. La bourse d'argent vaut 500 piastres, ou de 150 à 165 fr.; la bourse d'or vaut 30,000 piastres, ou de 9,000 à 9,900 fr.

— En parlant des paiements qui se font dans le Levant, Bourse se dit d'une somme ou monnaie de compte évaluée à 500 piastres (1,781 fr. 28 cent.). Il lui envoya quinze bourses.

— A Alexandrie, au Caire et dans le reste de l'Égypte, la bourse est comptée pour 25,000 médines ou 75,000 aspres, ce qui en établit la valeur à un peu plus de 750 piastres du pays.

— Législ. Masse de deniers que les membres d'un même corps mettent en commun pour subvenir aux charges de la société.

— Dans les villes de commerce, édifice, lieu public où s'assemblent, à de certaines heures, les banquiers, les négociants, les agents de change, les courtiers, etc., pour traiter d'affaires. Dans ce sens, le mot *bourse* vient de *Van der Burse*, dont la maison, à Bruges, était voisine du lieu où les marchands se réunissaient pour leurs achats et leurs ventes. La bourse de Paris, de Lyon, de Bordeaux, de Rouen, etc. Aller à la bourse. Fréquenter la bourse. L'heure de la bourse. Affaires de bourse. Bruits, nouvelles de bourse. A l'ouverture, à la clôture de la bourse. Pendant la bourse. Thomas Gresham, connu sous le nom de banquier royal, fit bâtir à ses dépens la *bourse* de Londres. (Plut. angl.) La reine Élisabeth, appuyée sur le bras de son digne sujet, entre à la *bourse*. (Id.) On rougit de paraître à la porte d'un jeu de hasard, et on bâtit des temples pour la *bourse*. (Boiste.)

J'ai fréquenté jusqu'à présent
La *Bourse* plus que le Parnasse. (Scribe.)

— Fig. On le dit souvent par extension, de la réunion même des négociants, et du temps pendant lequel dure leur assemblée.

— Lieu de la juridiction où se décident les affaires entre marchands, pour fait de commerce.

— Fig. *Le cours de la bourse.* Le cours des effets publics.

— Techn. Sac de cuir que l'on met quelquefois de chaque côté au-devant de la selle d'un cheval, et qu'on nomme plus ordinairement Sacoche. || Petit sac de taffetas noir dans lequel les hommes enfermaient autrefois leurs cheveux par derrière. Bourse à cheveux. Porter ses cheveux en bourse. Mettre ses cheveux en bourse, dans une bourse. Perruque à bourse. Il n'y a personne qui ne se rappelle le rôle que la *bourse* à cheveux jouait à la cour, et même à la ville. (Improv. fr.) Quelques Orientaux, au lieu de *bourses* à cheveux, ont des bourses à barbe, c'est-à-dire qu'ils enferment leur barbe dans des *bourses* de soie, comme nous y enfermons nos cheveux. (Cour. des Spect.)

— *Bourse à jetons.* Bourse destinée à contenir des jetons. || *Bourse de jetons.* Bourse qui contient des jetons, pleine de jetons. On lui a fait présent d'une bourse de jetons. || Hist. *Bourse de jetons.* Petit sac contenant cent jetons d'or ou d'argent, que certains corps d'officiers offraient à certaines époques, au roi ou aux magistrats.

— Espèce de bourse dont on se sert pour faire la quête dans les églises. La quêteuse présenta sa bourse.

— Chass. Longue poche faite de réseau,

dre les lapins qu'on chasse au furet. Prendre les lapins dans les bourses.

— T. d'église. Double carton, couvert d'étoffe, sous lequel on met les corporaux qui servent à la messe.

— Bot. Membrane qui enve[loppe] quelques espèces de champignons avant l[eur d]éveloppement, se déchire par le haut pou[r le]ur laisser prendre leur croissance, et dont les débris subsistent autour de leur base. C'est ce qu'on appelle autrement Volva. || Bourgeons courts et coniques, qui se trouvent fréquemment sur les pommiers, les poiriers et autres arbres, et qui ne donnent que des boutons à fleurs inféconds. || Nom d'un champignon à grille et à mousettes. || *Bourse-de-mer.* Nom que porte dans quelques anciens livres le Cotte bourse. ||

Bourse-à-berger ou *à-pasteur*, *boursette*. V. capselle.

— Ichthyol. Espèce de baliste. Il habite la mer des Indes. V. baliste. || Nom vulgaire des poissons du genre tétradon, aux îles de France et de Madagascar. || Nom vulgaire de plusieurs poissons des Indes. || Nom vulgaire des poissons du genre tétrodon. || On donne aussi ce nom, dans les colonies françaises de l'Amérique, à la baliste vieille, et on l'a appliqué, comme dénomination spécifique, à un poisson de ce dernier genre.

— Conchyl. Se dit, parmi les marchands de coquillages, du genre des casques et des peignes. || Nom marchand d'une espèce d'huître.

— Anat. Nom vulgaire du scrotum. || *Bourses muqueuses, sébacées.* Petits follicules muqueux et sébacés qu'on trouve dans l'épaisseur des membranes muqueuses et de la peau. V. follicule, crypte. || *Bourses synoviales.* Membranes synoviales qui revêtent les articulations et surtout celles qui se déploient autour des tendons pour favoriser leur glissement. V. synovial. || Deux sacs membraneux et musculaires qui renferment les testicules de l'homme et de certains animaux. Avoir les bourses enflées.

— Art milit. *Bourse à balles.* Petit sac de cuir dans lequel le mousquetaire à pied mettait ses balles de mousquet. || *Bourse de giberne.* Petite poche en cuir, cousue contre le milieu de la face extérieure du devant de la boîte de la giberne, et destinée à contenir la pièce grasse et les pierres de rechange.

— Pêch. Synonyme de Manche, Poche, Queue, Sac. || *Bourse de l'aissaugue.* V. aissaugue. || Poche de filet.

— Zooph. *Bourse-à-berger.* Polypier marin de la classe des bryozoaires.

— Anc. jurispr. *Bourse commune.* Se disait autrefois en parlant de ceux qui, par quelque commerce ou quelque industrie, usaient pour ainsi dire de la bourse d'autrui.

— Prov. *Ami jusqu'à la bourse.* V. ami.

— Fig. Mme de Sévigné, en parlant des amis de son temps, et probablement de tous les temps, s'exprime ainsi : Quand on veut remplir sa *bourse*, il y faut mettre des pistoles légères ; on en trouve trop peu de poids.

— Anc. loc. proverb. *C'est une bourse trouvée.* C'est une bonne fortune.

— Anc. prov. *Le petit gain emplit la bourse.* || *Qui n'a argent à mettre en bourse ait du moins du miel en bouche.* || *Selon ta bourse, gouverne ta bouche.* || *Bourse sans argent et sans denier est l'arme d'un chétif escuyer.* || *Ma bourse est neufve, il n'y a point de pièces.* || *Faulte d'adresse la bourse blesse.* || *A bourse de joueurs, plaideurs et gourmants, il n'y faut point de ferrements.* || *A bourse grand pendue n'y a pas grande estendue.* || *A bourse de joueur n'a point de locquet.* || *Deux amis à une bourse, l'un chante et l'autre grousse* (gronde). || *Je vous donne gaigné, mettez dans votre bourse* (j'accorde ce que vous voulez). || *Assez trouverez amis de bouche, mais bien peu sont amis de bourse.* || *Ce que gouste à la bourse desgouste la bouche.* || *Ouvre ta bourse, j'ouvrirai ma bouche.*

BOURSEAU. s. m. Techn. Moulure ronde qui règne, dans les grands bâtiments, au sommet des toits d'ardoise. || Nom d'un instrument de plombier et de charpentier, pour arrondir les tables de plomb.

— Bot. Sorte de saule.

BOURSELET. s. m. (rad. *bourse*). V. boursette.

BOURSELETTE. s. f. (diminutif de *bourse*). Petite bourse.

BOURSELIER, ÈRE. s. (rad. *bourse*). Se disait autrefois pour Boursier, boursière, ouvrier, ouvrière en bourses.

BOURSELLE. s. f. (autre diminutif de *bourse*). Petite bourse.

BOURSELOT. s. m. (diminutif de *bourse*). Petite bourse. V. boursette.

BOURSERON. s. m. (diminutif de *bourse*). Vieux mot qui signifiait Petite bourse.

BOURSET. s. m. Pêche. Corps flottant qui sert à tirer un des bouts du filet de la drège.

BOURSETEUX, EUSE. adj. Vieux mot qui signifiait Rempli de bourses, couvert de bourses.

BOURSETTE. s. f. (dimin. de *bourse*). Petite bourse. On disait anciennement aussi *bourselet* et *bourselot*. Un petit bourselet de rouge cuir. Un bourselot y pendait à ceinture.

Recevez en gré la *boursette*
Ouvrée de mainte couleur :
Volontiers, en don de fillette,

— Techn. Partie du sommier de l'orgue par où passe un fil de fer sans que le vent y trouve une issue.

— Bot. Un des noms de la bourse-à-pasteur. V. mâche.

— Zooph. Syn. de Bourse-à-berger.

BOURSICAUT. s. m. (diminutif de *bourse*). Se disait pour Petite bourse. Fam.

Et croy pour vrai qu'il avait de monnoye
Plus que d'escus dedans son *boursicaut*.

— Se dit encore aujourd'hui d'une petite somme amassée avec économie et tenue en réserve. Cet ouvrier s'est fait un boursicaut.

BOURSICOTÉ. part. pass. du v. Boursicoter. Invariable.

BOURSICOTER. v. n. 1re conj. (rad. *bourse*). Ancien synonyme de Boursiller. Ils avaient par ensemble *boursicoté* jusques à six ou sept vingt escus. (Contes d'Eutrapel.)

BOURSIER. s. m. (rad. *bourse*). Celui qui jouit d'une bourse dans un collége ou dans un établissement d'instruction publique. Un boursier. Mon fils est boursier, demi-boursier. Un boursier au collége de Louis le Grand. Le préfet de la Seine a nommé trois boursiers.

— Celui qui fréquente la bourse ; qui s'occupe de l'achat et de la vente des fonds publics ; qui suit les opérations du commerce.

— boursier, ère. s. (rad. *bourse*). Ouvrier, ouvrière qui fait ou qui vend des bourses, des besaces, des sachets, des sacs de peau et de velours. Aujourd'hui peu usité.

— Celui, celle qui tient la bourse, qui fait la dépense.

— Hist. S'est dit quelquefois pour Trésorier.

BOURSILLÉ. part. pass. du v. Boursiller.

BOURSILLER. v. n. 1re conj. (pr. *bour-ci-sé* ; rad. *bourse*). Fam. Contribuer d'une petite somme pour quelque dépense commune. On les fit tous boursiller. Il fallut que chacun boursillât. Ils ont boursillé pour faire la somme dont ils avaient besoin.

BOURSILLON. s. m. (diminutif de *bourse*). Petite bourse.

BOURSIN. s. m. (vieux diminutif de *bourse*). Petite bourse.

BOURSON ou **BOURSERON.** s. m. (dimin. de *bourse*). Petite poche au dedans de la ceinture d'une culotte, d'un haut-de-chausses. Mettre de l'argent dans son bourson. Aujourd'hui on dit *gousset*.

— S'est dit pour Bourse.

Il saute en bas, il écarte la troupe,
Marche à la belle, et lui met dans la main
Un gros *bourson* de cent livres sterling.
(Voltaire.)

BOURSOT. s. m. Ancien augmentatif de Bourse. Une grosse et vilaine bourse.

BOURSOUFLADE. s. f. (rad. *boursoufler*). Se disait pour Boursouflage du style.

— Fig. Vanité ridicule.

BOURSOUFLAGE. s. m. (rad. *boursoufler*). Enflure. Ne se dit qu'au figuré, en parlant du style. Un style plein de boursouflage. Il y a bien du boursouflage dans ce discours. Tout son discours n'était que boursouflage.

BOURSOUFLÉ, ÉE. part. pass. du v. Boursoufler. S'empl. adject. Visage boursouflé. Avoir le corps boursouflé. Il a les yeux boursouflés, les lèvres, les chairs boursouflées.

— Fig. et fam. Style boursouflé. Le style boursouflé de Thomas. Un style *boursouflé* déplaît infiniment aux gens de goût. (St-Evrem.) Et ses vers *boursouflés* meurent sur des lauriers. (Satiriq.)

— Substantivement. *C'est un gros boursouflé.* Se dit d'un homme gros et replet, qui a de grosses joues. Voici venir notre gros boursouflé.

— Pathol. Qui est atteint de boursouflures.

— *Feuilles boursouflées.* Bot. V. bulleux.

— L'Académie écrit *boursoufler* et ses composés avec un seul *f*. Ces mots étant formés de *souffler*, qui en prend deux, nous ne comprenons pas bien cette exception à la règle générale. Nous la respectons cependant, et nous adoptons provisoirement cette orthographe, dans l'assurance que l'Académie se hâtera de faire disparaître cette anomalie dans sa prochaine édition.

— Syn. comp. boursouflé, ampoulé, emphatique. Le style *boursouflé* consiste dans l'affectation des tournures pompeuses et d'images gigantesques qui ne conviennent pas au sujet. Le style *ampoulé* est celui des charlatans. Le style *emphatique*, celui des enthousiastes.

BOURSOUFLEMENT. s. m. (rad. *boursoufler*). Chim. Augmentation de volume d'une substance par le feu, la fermentation, le développement du gaz.

BOURSOUFLER. v. a. 1re conj. (rad. *bourse* dans laquelle le vent a *soufflé*, et s'est introduit faute de choses plus solides). Rendre enflé. Faire enfler comme quand on souffle dans une bourse vide. Ne se dit qu'en parlant de la bouffissure des chairs. Une fluxion lui a boursouflé le visage. L'orgueil et le pédantisme boursouflent les sots.

— se boursoufler. v. pron. Dans la solitude, les objets *se boursouflent* comme ce qu'on met dans la machine du vide. (Mme de

la chaleur, comme une fumée aqueuse, et laisse un résidu sec et blanc. (Chapt.)

BOURSOUFLURE. s. f. (rad. *boursoufler*). Enflure. Se dit au propre et au figuré. Il a de la boursouflure dans le visage. La boursouflure du style. Ses expressions sont d'une boursouflure continuelle. Son style n'est pas exempt de boursouflure. Malheur aux peuples dont les gouvernants sont assez faibles pour ne se déterminer que par des sentiments d'orgueil et de *boursouflure* ! (Monit. fr.)

— Pathol. V. bouffissure.

BOURSOUFLUS. s. m. pl. (rad. *boursoufler*). Ichthyol. Nom donné aux tétrodons et aux diodons, à cause de la singulière propriété dont ils jouissent de s'enfler comme des ballons, en remplissant leur estomac d'air. Quand ils sont en cet état, ils flottent en culbutant à la surface de l'eau, le ventre en dessus, sans pouvoir se diriger.

BOURTOULAIGUE. s. f. Bot. Nom provençal et languedocien du pourpier ; on le donne aussi à l'espèce d'arroche qui lui ressemble.

BOURUT. adj. m. V. bourru (vin).

BOUS. s. m. pl. Gâteaux qui, du temps de Cécrops, étaient les seules offrandes que les Athéniens fissent à Jupiter céleste.

BOUSAGE. s. m. (rad. *bouse*). Techn. Opération par laquelle le teinturier fait dégorger une étoffe, avant d'y appliquer le mordant.

BOUSARD. s. m. (rad. *bouse*). Vén. Fiente enfumée du cerf, dans les mois de mars, d'avril et de mai, et qui a la consistance de la bouse de vache.

BOUSCALE. s. f. Ornith. Nom que porte en Provence une espèce de fauvette que Buffon a rapprochée de la fauvette grise, dont elle ne diffère que par le ton de la couleur, qui est plus fauve et brun que gris.

BOUSCULÉ, ÉE. part. pass. du v. Bousculer. Fam. S'emploie adjectiv. Nous fûmes horriblement bousculés dans la foule. Tous mes livres ont été bousculés. Quand on n'était point assis au parterre des théâtres, on y était horriblement bousculé.

BOUSCULEMENT. s. m. (rad. *bousculer*). Se dit de l'action de bousculer, et du résultat de cette action ; d'un mouvement qui bouscule.

BOUSCULER. v. a. 1re conj. Mettre sens dessus dessous. Il voulait bousculer tous mes livres, mes meubles.

— Pousser en tous sens. La foule nous bouscula d'une horrible manière. Nous les bousculâmes à qui mieux mieux.

— se bousculer. v. pron. Se pousser en tous sens. Nous nous sommes bien bousculés.

BOUSE. s. f. (ét. gr., βοῦς, bœuf). Fiente de bœuf ou de vache. On les comprend l'une et l'autre sous la dénomination de *bouse de vache*. La bouse de vache est un excellent engrais pour les terres.

— Blas. Se disait d'une sorte de chantepleure dont on se servait en Angleterre pour puiser de l'eau, et qui se trouve représentée dans quelques armoiries.

BOUSÉ, ÉE. part. pass. du v. Bouser.

BOUSER. v. a. 1re conj. (rad. *bouse*). Agric. Former l'aire d'une grange avec un mélange de terre et de bouse de vache.

BOUSIER. s. m. (rad. *bouse*). Entom. Genre de coléoptères pentamères de la famille des pétalocères. Les bousiers vivent dans les excréments des mammifères, et sont vulgairement connus sous le nom de *fouille-merde*. On employait autrefois en médecine les espèces les plus grosses pour en faire l'*huile des scarabées*. || *Bousier araignée* ou *de Schœffer*. A élytres triangulaires. || *Bousier bison*. A deux cornes en croissant sur le chaperon. || *Bousier bourreau*. A longue corne sur la tête. || *Bousier cénobite*. A élytres jaunes. || *Bousier chameau*. Dont le chaperon a deux cornes en arrière, très-courtes. || *Bousier échancré*. Dont les pattes postérieures semblent articulées près de l'anus. || *Bousier élégant*. A élytres d'un rouge de cuivre brillant. || *Bousier flagellé*. A élytres et corselet rugueux. || *Bousier fourchu*. A trois cornes sur le chaperon. || *Bousier hottentot*. A chaperon à six dents. || *Bousier lunaire*. Fort commun aux environs de Paris, dans les crottins de cheval et dans les lieux sablonneux. || *Bousier maki*. A élytres testacées. || *Bousier mimas*. A deux têtes, à deux cornes courtes. || *Bousier nuchicorne*. A élytres jaunes aspergés de points noirs. || *Bousier ové*. A chaperon à deux lignes en chevron. || *Bousier à pattes jaunes*. A une petite tache brune sur chaque côté du corselet. || *Bousier penchant*. A bords du corselet sinués en devant. || *Bousier pilulaire*. A élytres lisses. || *Bousier à points rouges* ou *de Schrœber*. A pattes rouges. || *Bousier porte-lance*. A élytres sillonnées. || *Bousier sacré*. A tête et corselet sans cornes. On le trouve dans le midi de la France. || *Bousier sphinx*. A tubercule sur la tête. || *Bousier taureau*. A deux cornes arquées. || *Bousier vache*. A élytres jaunes à points verts. || *Bousier variolé*. A corselet et élytres à points.

BOUSILLAGE. s. m. (pr. *bou-zi-iage* ; rad. *bousiller*). Techn. Mortier, mélange de chaume et de terre détrempée, dont on se sert pour faire des murs de clôture. Mur de bousillage. Cette maison est faite de bousillage.

— Fig. et fam. Se dit de tout ouvrage mal fait et qui dure peu. C'est du bousillage. Ce

ne fait que du bousillage.

BOUSILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Bousiller. S'emploie adjectiv. C'est un ouvrage qui a été bousillé.

BOUSILLER. v. n. 1re conj. (pr. *bou-zi-ié*.) Construire avec du bousillage ; maçonner avec du chaume et de la terre détrempée. On bousille dans les pays où il n'y a ni pierre ni plâtre. Dans la Basse-Bretagne on bousille beaucoup.

— Activ. et fig. Se dit d'un ouvrage mal fait, d'un ouvrage fait avec précipitation, sans soin et d'une manière grossière. Il bousille tout ce qu'il fait. Voilà un ouvrage qu'on n'a fait que bousiller. Oh ! comme vous bousillez cette chemise.

BOUSILLEUR, EUSE. s. (pr. *bou-zi-ieur*, rad. *bousiller*). Celui, celle qui travaille, qui construit en bousillage.

— Fig. et fam. Mauvais ouvrier, mauvaise ouvrière, qui travaille mal. Ce n'est qu'un bousilleur. Vous êtes une vraie bousilleuse. N'employez pas cet artisan, c'est un bousilleur. Cette ouvrière n'est qu'une bousilleuse.

BOUSIN ou **BOUZIN.** s. m. (du lat. *buccina*, trompette). Surface tendre de la pierre de taille. En taillant la pierre il faut abattre le bousin, il n'y faut point laisser de bousin.

— Masse de glace spongieuse et remplie d'herbes, de sable, de terre.

— Fam. et pop. Bruit, tapage, clameurs. Ce bal était un vrai bousin. Quel bousin vous faites! Vous nous assourdissez par votre bousin.

— Signifie aussi Mauvais lieu.

— Écon. rur. Tourbe de mauvaise qualité.

BOUSINGOT. s. m. Chapeau de marin. Donne-moi mon bousingot. Il avait son bousingot sur la tête. Son bousingot était tout couvert de goudron. Il jeta à la mer son bousingot tout neuf.

— Hist. S'est dit de quelques hommes qui, en 1831-32, se distinguaient par la bizarrerie de leur costume et l'exagération de leurs opinions démocratiques.

BOUSINGOTERIE. s. f. (rad. *bousingot*). Principes, opinion des bousingots.

— Réunion de bousingots; le lieu où les bousingots s'assemblaient.

BOUSQUÉ. part. pass. du v. Bousquer.

BOUSQUER. v. n. 1re conj. Mar. Faire travailler malgré lui, pousser avec violence un novice ou un matelot paresseux.

BOUSQUIÉ. part. pass. du v. B[illegible]

BOUSQUIER. v. n. 1re conj. Mar. Vieux mot qui signifiait, Piller sur un vaisseau; butiner.

BOUSSA. Géogr. Ville d'Afrique, dans la Nigritie centrale, capitale du royaume de ce nom et de tout le Borgou; 10 ou 12,000 hab. C'est près de cette ville que périt le voyageur anglais Mongo-Park.

BOUSSAC. (ét. celt., *bous*, coupés; *acors*, rochers). Géogr. Chef-lieu d'arr. (Creuse). Commerce en cuir et bétail; 900 hab.

BOUSSAC (Jean de Brosse de). Chambellan et maréchal de France sous Charles VII; rendit de grands services, se signala au siége d'Orléans, et assista au couronnement de Charles VII.

BOUSSARD. s. m. Ichthyol. Hareng qui vient de frayer, et qui n'est pas encore remis de la maladie du frai.

BOUSSEOU. s. m. (pr. *bou-çou*). Mar. Mot générique par lequel on désigne, dans les ports de la Méditerranée, toutes sortes de poulies simples ou composées.

BOUSSERADE. s. f. Bot. Arbrisseau dont le fruit ressemble à des grains de raisin; raisin d'ours.

BOUSSEROLLE. s. f. Bot. V. BOSSEROLLE.

BOUSSINGAULTIE. s. f. (de *Boussingault*, naturaliste franç.). Bot. Genre de la famille des chénopodiacées, ne comprenant qu'une seule espèce, la boussingaultie baselloïde. Cet arbrisseau croît aux environs de Quito.

BOUSSOIR. s. m. Mar. V. BOSSOIR.

BOUSSOLE. s. f. (bas lat. *bussola* ou *buxula*, boîte; du gr. πύξος, buis, matière ordinaire des boîtes). Mar. Cadran dont l'aiguille frottée d'aimant se tourne toujours vers le nord, et à l'aide duquel les navigateurs reconnaissent la direction qu'ils doivent donner à leur vaisseau pour arriver à leur destination ou à un point quelconque. Une boussole fidèle, fixe, variable, agitée, muette. La découverte, l'invention de la boussole. Se conduire par la boussole. Se servir de boussole. Consulter la boussole. Le principal usage de la boussole est sur mer. La boussole n'était pas connue des anciens. C'est la boussole qui ouvrit l'univers. La boussole nous rend les citoyens du monde. Il voit sur son pivot la flottante *boussole*. (Colardeau.)

— Périphr. L'aiguille aimantée, l'acier aimanté, l'aiguille que l'aimant dirige vers le pôle, dirige vers le nord.

L'oracle du nocher,
La *boussole* est muette, et l'aiguille infidèle
S'éloigne en tournoyant du pôle qui l'appelle.
(MILLEVOYE.)

— La boussole est une boîte en cuivre, ronde et supportée par deux cercles à pivot dans lesquels elle se balance aux plus légères oscillations, de manière à conserver toujours une

[...] dont la boîte de la boussole appartiennent à une petite caisse en bois qui contient tout le système. Du centre de la boîte en cuivre s'élève un pivot sur lequel repose par son milieu, une petite lame d'acier aimanté qu'on nomme aiguille. Une feuille de carton ou mica que la barre d'acier parcourt d'un point à l'autre dans leur plus grand écartement fait partie de l'appareil, qui se balance par son centre sur le pivot. Cette feuille est divisée en trente-deux rayons qui participent des airs de vent principaux, le nord, le sud, l'est et l'ouest. Chacun de ces quarts de cercle est divisé en deux, ce qui forme avec les précédents les huit rumbs de vent de la boussole; chaque partie est encore divisée et subdivisée en deux, pour avoir les huit demi-rumbs et les seize quarts. Les espaces qui restent entre les quarts sont les degrés. Ce carton ainsi divisé se nomme la *rose des vents*.

— Le rumb du nord est ordinairement désigné par une fleur de lis, et quelquefois celui d'est par une croix, les autres le sont par les premières lettres de leur nom. Chacun de ces airs de vent est indiqué par une pointe de l'étoile tracée au centre de la rose.

— La rose, minutieusement balancée sur son axe, permet au point où le nord est figuré, dans le sens de la barre ou aiguille aimantée, de se tourner vers ce point et d'accuser ainsi la position relative des autres rumbs de vent. Un verre recouvre la boussole, qu'il est indispensable de soustraire aux contacts extérieurs, et on la place près du gouvernail, dans l'*habitacle* situé sur l'arrière du vaisseau, sur le pont. Elle est éclairée, pendant la nuit, d'une lampe, afin que le matelot qui tient le gouvernail puisse l'avoir toujours sous les yeux et diriger la marche du vaisseau suivant le rumb que lui a prescrit le pilote. L'aiguille de la boussole ne se dirige presque jamais exactement vers les pôles du monde, mais elle s'en écarte ordinairement tantôt vers l'est, tantôt vers l'ouest, et cette déclinaison, qui varie dans différents endroits de la terre et dans les mêmes en différents temps, oblige les marins à faire continuellement des corrections aux opérations qu'ils font avec la boussole.

— Hist. L'origine de la boussole se perd dans la nuit des temps reculés et dans le labyrinthe des conjectures. Les uns croient que ce fut un Napolitain, Flavio de Gioja, qui l'inventa au XIIIe siècle. Mais on trouve dans les ouvrages de *Guyot de Provins*, qui vivait un siècle auparavant, des vers qui attestent que la boussole était connue de son temps. D'autres prétendent que la France a été le berceau de la boussole, et ils fondent leur opinion sur ce que l'on met partout une fleur de lis pour marquer le nord. Ceux-ci pensent que la boussole a pris naissance en Angleterre, ils disent en faveur de leur opinion que tous les peuples ont reçu des Anglais le nom que porte la boussole. Ceux-là, enfin, assurent que c'est aux Chinois qu'est dû l'honneur de la découverte de la boussole. On se perd à travers toutes ces conjectures. Toutefois on peut croire que Marco-Paolo ou d'autres Vénitiens qui allaient aux Indes et à la Chine par la mer Rouge, ont fait connaître cette expérience importante, dont différents pilotes ont ensuite perfectionné l'usage.

— *Boussole de déclinaison*. Tout appareil propre à observer la déclinaison. V. DÉCLINAISON.

— *Boussole d'inclinaison*. Appareil qui a pour but de constater les lois de l'inclinaison. V. INCLINAISON.

— *Boussole à cadran*. Boîte sur le plan de laquelle est tracé un cadran solaire garni d'un style, et dans laquelle est suspendue librement sur un pivot, une aiguille aimantée qui sert à orienter le cadran. Cette boussole sert à indiquer l'heure qu'il est.

— Syn. Boussole, compas de mer, compas de route.

— Astron. Constellation de la partie australe du ciel, située au voisinage du tropique du Capricorne, au-dessus du Navire.

— Fig. Il s'emploie pour Guide, conducteur, règle, modèle. Soyez ma boussole. Vos conseils me serviront de boussole. La règle sert de *boussole* et la loi de compas. (Bacon.) Il faut avoir vogué soi-même sur la mer agitée du monde pour savoir consulter la *boussole* et manier le gouvernail. (Boiste.) L'expérience du philosophe, comme celle du pilote, est la connaissance des écueils où les autres ont échoué; et sans cette connaissance, il n'est point de *boussole* qui puisse le guider. (Condillac.)

— Myth. chin. Les matelots chinois invoquent la boussole comme une divinité, et lui offrent en sacrifice des parfums, du riz et des viandes.

BOUSSOUK. s. m. Ichthyol. Poisson d'un nouveau genre de la famille des rémores.

BOUSTROPHÉDON. s. m. (ét. gr., βοῦς, bœuf; στρέφω, je tourne). Manière d'écrire alternativement de droite à gauche et de gauche à droite sans que la ligne soit discontinuée, à l'imitation des sillons d'un champ. Écrire en boustrophédon. Les anciennes inscriptions grecques sont en boustrophédon.

BOUSTROPHÉDONE. adj. f. (ét., V. BOUSTROPHÉDON). Une écriture, une inscription boustrophédone.

BOUSURE. s. f. Techn. Composition pour blanchir la monnaie.

[illegible] (ét. celt., bod, fond, fin). Dernier point de l'étendue en longueur; l'extrémité d'un corps. Le bout d'un bâton. Les deux bouts d'un bâton. Le bout d'une pique, d'une lance, d'une perche. Le bout d'un pistolet, d'un fusil. Le bout des doigts. Le bout du nez. Le bout de l'oreille. Le bout d'une ligne. Le bout d'une table, d'une allée, d'une ville. Toucher du bout des doigts. Repousser du bout du pied. Mettre bout à bout. Attacher bout à bout. Joindre par les bouts. Votre stérilité n'est-elle pas attestée par ces mots secs et barbares que vous employez à tout? *bout du pied, bout du doigt, bout d'oreille, bout du nez, bout de fil, bout du pont*, etc.; tandis que les Grecs expriment toutes ces différentes choses par des termes énergiques et pleins d'harmonie. (Volt.) Il me vit en un instant au *bout* de la carrière. (Fén. Je l'ai trouvé, seigneur, au *bout* de cette allée. (Corn.) Nous tâchions de leur présenter le *bout* de notre mât. (Fén.) Sa tête couverte d'un *bout* de sa robe de pourpre. (Id.)

Sa tête. . . . .
Passe au *bout* d'une lance en la main d'Achil-
(CORNEILLE.) [las.

— Fin, en parlant des choses qui ont une durée. Au bout de l'an. Au bout du mois. Au bout de la quinzaine. Au bout de la semaine. Au bout du terme. Le bout d'un sermon. Le bout d'un récit. Une affaire dont on ne verra jamais le bout. Être au bout de son travail. Écouter le récit d'un événement jusqu'au bout. Il faut l'entendre, l'écouter jusqu'au bout. Pour aller jusqu'au *bout*, il ne reste plus qu'à parler de Dieu. (Cousin.) Mme des Arcis, au *bout* de quelques mois, reconnut qu'elle était enceinte. (A. de Musset.)

Et ce nom précieux encore à vos Romains,
Au *bout* de six cents ans lui met l'empire en
(CORNEILLE.) [mains.

Des ouvrages qui. . . . .
Soient au *bout* de vingt ans encor redemandés.
(BOILEAU.)

— S'emploie au figuré dans un sens analogue pour Des choses qui n'ont pas de fin, d'extrémité, mais dont l'usage, le nombre, la grandeur, l'excès, etc., peuvent avoir un terme. Jeunes seigneurs, c'est un grand mal pour l'homme d'arriver trop tôt au *bout* de ses désirs. (Chateaub.)

Telles gens n'ont pas fait la moitié de leur
Qu'ils sont au *bout* de leurs écus. [course,
(LA FONTAINE.)

— Sens, côté. *Ce juge en interrogeant ce criminel l'a pris par tous les bouts*, il n'en a pu tirer aucun éclaircissement. (Trév.)

— Dans le même sens on dit figurément, *On ne sait par quel bout le prendre*. Se dit d'un homme dont l'humeur est difficile, le caractère acariâtre, qui se fâche, s'irrite à tout propos.

— Se dit de certaines choses qui sont étendues en longueur, mais qui ne sont qu'une partie d'une autre chose plus longue. Un bout de bougie. Un bout de chandelle. Un bout de corde. Un bout de ficelle. Un bout de ruban.

— Ce que l'on ajoute à l'extrémité de certains corps pour les garnir, pour les renforcer, pour les rendre propres à l'usage auquel on les destine. Le bout d'un parapluie. Le bout d'un fourreau. Le bout d'une épée. Le bout d'une baïonnette. Des bouts de manches. Mettre un bout de cuivre à une canne. Mettre des bouts de manches à une robe. Mettre des bouts à des bas. Mettre des bouts à des souliers. || Dans ce sens, on dit, *Bout de fleuret*. Bouton de cuir rembourré qu'on met à la pointe d'un fleuret pour qu'il ne blesse pas. || *Bâton à deux bouts*. Arme offensive qui consiste en un fort bâton ferré par les deux bouts. || *Bouts de souliers*. Morceaux de cuir que l'on met aux semelles des souliers à l'endroit où elles sont usées. || *Bouts de bas*. Morceaux que l'on ajoute à la pointe des bas qui sont usés.

— Se dit quelquefois d'une petite partie de certaines choses qui ne devraient pas se diviser. Un bout de messe. Un bout de vêpres. Un bout de sermon. Entendre un bout de messe. Entendre un bout de sermon.

— Il s'emploie pour Petit, court. Un bout de lettre. Un bout de rôle. Écrire un bout de lettre. N'avoir qu'un petit bout de rôle dans une pièce. Et pourtant il lui est arrivé une ou deux fois que les applaudissements, dans un *bout* de rôle de Guillaume Tell, sont venus le chercher. (Constt.)

— En ce sens on dit ironiquement, *Un bout d'homme, un petit bout d'homme*. Un homme tout petit.

Paris est plein de ces petits *bouts* d'homme
Vains, fiers, fous, sots, dont le caquet m'as-
(VOLTAIRE.) [somme.

— *Le haut bout*. La place regardée comme la plus honorable, par opposition au *bas bout*, qui est la place considérée comme la moins honorable. Être au haut bout. Se mettre au bas bout. Et l'on dit figurément, *Tenir le haut bout*, pour, Exercer de l'influence, avoir une grande considération dans un certain cercle. Il tient le haut *bout* dans cette société. (Acad.) Les ambitieux veulent tenir le haut *bout* partout. (Trév.) L'Évangile apprend aux humbles à prendre toujours le bas *bout*. (Id.)

— Mar. *Bout de vergue*. Petite partie de la vergue qui reste en dehors de son capelage, ou d'une voile enverguée et qui ne doit pas être confondue avec *le bout de la vergue*. || On [...]

[...] de cordage, filer un câble par le bout. Le bout d'une amarre. Le gros bout, le petit bout d'un espar, d'un mât, d'un boute-dehors. || *Bout perdu*. Cheville enfoncée dans la muraille à bout perdu; celle qui ne traverse pas la charpente d'un bâtiment à la liaison duquel elle aide. || *Avoir vent de bout*. Avoir le vent contraire. || *Aller bout au vent*. Aller contre le vent. *Donner le bout à terre à un vaisseau*. Gouverner droit dessus. || *Aborder de bout au corps*. Aborder de l'éperon et carrément au bâtiment par son travers.

— *Bouts d'ailes*. Les extrémités des ailes de certains oiseaux bons à manger. Excellents bouts d'ailes. Une terrine d'excellents bouts d'ailes.

— *Bouts d'aile*. Plumes du bout de l'aile des oies. Un paquet de bouts d'aile.

— *Service du bout de l'an* ou *bout de l'an*. Service qui se fait pour un mort, un an après le jour de son décès. Assister au bout de l'an. Faire le bout de l'an.

— *Le bout de la mamelle, le bout du téton, le bout du sein*. Le mamelon qui est au milieu de la mamelle. L'enfant n'a pas encore pris le bout de la mamelle, ou absolument, le bout.

— *Elle n'a pas de bout*. Se dit d'une nourrice dont la mamelle n'a pas le bouton assez saillant pour que la bouche de l'enfant puisse le saisir.

— Fig. et fam. *On y touche du bout du doigt*. La chose est près d'arriver. || *Du bout des lèvres*. Sans que le cœur y soit pour rien. Parler du bout des lèvres. Dire une chose du bout des lèvres. Faire une promesse du bout des lèvres. Prier du bout des lèvres. || *Avoir un nom, un mot, sur le bout de la langue*. Être ou du moins croire qu'on est sur le point de trouver un nom, un mot que l'on cherche à se rappeler. || *Ce mot, cette lettre, cette syllabe est restée au bout de ma plume*. J'ai omis de l'écrire. || *Ce mot s'est présenté, s'est trouvé au bout de ma plume*. Je l'ai écrit naturellement, il s'est offert naturellement à mon esprit, je l'ai écrit sur-le-champ.

— Prov. et fig. *Rire du bout des dents*. Rire sans envie, s'efforcer de rire sans nulle envie.— *Savoir une chose sur le bout du doigt*. La savoir de mémoire, d'une manière imperturbable. La savoir parfaitement. || *Montrer le bout de l'oreille, un bout de l'oreille*. Laisser voir par quelque côté ce que l'on est ou ce que l'on pense, malgré le soin que l'on met à le cacher.

Un petit *bout* d'oreille échappé par malheur
Découvrit la fourbe et l'erreur.
(LA FONTAINE.)

|| *Avoir, tenir le bon bout par devers soi*. Avoir déjà des avantages assurés dans une affaire qui nous en promet d'autres. Être nanti. || *Ne donner une chose que par le bon bout*. Ne la céder qu'à des conditions avantageuses; ou ne la céder que malgré soi. S'il en a envie, il ne l'aura que par le bon *bout*. (Acad.) || *Prendre une affaire par le bon bout*. La commencer d'une manière convenable.

— *Donner le bout*. A signifié autrefois Chasser, débusquer.

— *Se mettre sur le bout*. A signifié la même chose que Se mettre sur le bon pied.

— Fig. et fam. *Avoir de la peine à joindre les deux bouts*. Fournir difficilement à sa dépense annuelle. Il est fort gêné, et tout ce qu'il peut faire c'est de joindre difficilement les deux *bouts*. (Acad.)

— Prov. et fig. *Brûler la chandelle par les deux bouts*. Se livrer en même temps à différentes sortes de dépenses ruineuses; se livrer à la fois à des excès de genres différents. || *Économie de bouts de chandelles*. Épargne sordide, en de petites choses. || *Être ménager de bouts de chandelles*. Ne se montrer ménager que dans les petites choses.

— Fig. *Sortir d'une place avec la mèche allumée par les deux bouts*. S'est dit d'une garnison qui capitulait à des conditions honorables.

— Prov. et fig. *Au bout le bout*. Dure que dure; la chose durera ce qu'elle pourra. || *Au bout de l'aune faut le drap*. Toutes choses doivent finir; il ne faut s'étonner ni s'affliger de ce qu'elles viennent à nous manquer lorsque nous en avons usé autant que nous le pouvions. || *Au bout du fossé la culbute*. Arrive que pourra. Dans le même sens, on a dit autrefois, *Au bout la borne*.

— Loc. fig. *Recherchons le bout de notre fusée*. Remontons à la source, revenons à nos moutons.

— Fig. *Être au bout de sa carrière*. Achever de vivre; remplir jusqu'à la fin toutes les fonctions de sa place, tous les devoirs de son emploi, de sa profession.

— Prov. et fig. *Être au bout de son rolet*. Ne savoir plus que dire ni que faire. Dans le même sens, *Être au bout de son rouleau*.

— Absol. et fam. *N'être pas au bout*. N'avoir pas fini; avoir de nouvelles choses à voir, à entendre; de nouveaux travaux à faire; de nouvelles contrariétés, de nouveaux chagrins à éprouver, etc.

— S'emploie ordinairement dans un sens négatif. Je vous ai bien des obligations, mais vous n'êtes pas au *bout*. (Volt.) Je vous ai raconté bien des perfidies de cet homme, mais vous n'êtes pas au *bout*, je vais vous en dire bien d'autres encore. (Lav.)

— Loc. adv. et fam. *Au bout du compte*. Après tout, tout bien pesé, bien considéré. Au [...]

(Acad.)

— *Et haie au bout*. Vieille loc. fam. qui signifie, Et quelque chose de plus. Il a 10,000 fr. de rente et haie au bout.

— *Jusqu'au bout*. En poésie on dit, selon le cas, *jusques au bout*. S'emploie d'une manière absolue pour signifier Jusqu'à la fin, complétement, entièrement, jusqu'à l'accomplissement d'un fait, d'une entreprise, d'un dessein, sans réserve, sans interruption dans une chose que l'on fait. Poussez l'examen jusqu'au *bout*. (Boss.) Il pousse jusqu'au *bout* sa dissimulation. (Fén.) Mais gardons jusqu'au *bout* ce secret important. (Corn.) Vous êtes généreux; soyez-le jusqu'au *bout*. (Id.) Sa vertu jusqu'au *bout* ne s'est pas démentie. (Id.)

Ainsi donc jusqu'au *bout* tu veux m'empoisonner. (Rac.) Voudras-tu jusqu'au *bout* seconder mes fureurs ?

— Prov. et fig. *Il faut écouter jusqu'au bout et puis dire amen.* Il ne faut pas interrompre mal à propos, ni répondre à une personne qu'on n'ait su ce qu'elle veut dire. || *Il faut finir par un bout.* Il faut mourir d'une manière ou d'une autre.

— Loc. adv. *De bout en bout.* Du commencement à la fin ; d'une extrémite à l'autre.

Sans rien cacher, Lise de *bout en bout,*
De point en point, lui conte le mystère.

|| Cette expression a vieilli : la suivante est plus usitée.

— *D'un bout à l'autre.* D'une extrémite a l'autre ; du commencement jusqu'à la fin. Courir la ville d'un bout à l'autre. Il faut de la patience pour lire ce livre d'un *bout* à l'autre. (Acad.) Il m'a conté d'un *bout* a l'autre tout ce qui s'est passé. (Id.)

— Fig. *D'un bout du monde à l'autre, aux deux bouts de la terre.* Dans le monde entier, par toute la terre. Le bruit de ses exploits retentit aux deux *bouts* de la terre. (Acad.) Il a voyagé d'un *bout* du monde à l'autre. (Id.) Lorsqu'il allait d'un *bout* de la terre à l'autre abattre les monstres. (Fén.)

Que cent peuples unis des *bouts* de l'univers
Passent pour la détruire et les monts et les mers.
(CORNEILLE.)

Marchons, et dans son sein rejetons cette guerre
Que sa fureur envoie aux deux *bouts* de la terre.
(ID.)

Remplissez l'univers, sans sortir du Bosphore.
Que les Romains, pressés de l'un à l'autre *bout*,
Doutent où vous serez, et vous trouvent partout.
(RACINE.)

|| Par hyperbole. *Au bout du monde.* Dans un quartier éloigné. Il est allé loger au *bout* du monde. (Acad.)

— Fig. et fam. *C'est le bout du monde.* C'est tout au plus. S'il a cent écus chez lui, c'est le *bout* du monde. (Acad.) S'il a 10,000 fr. de cette succession, c'est tout le *bout* du monde. (Id.)

— Loc. adv. *A bout.* Cette locution présente différents sens. || *Être à bout.* Se trouver dépourvu de toute espèce de ressource, ne savoir plus que faire, que devenir. || N'avoir plus de patience, se fâcher, se mettre en colère. Les valets enrageaient ; l'époux était à *bout.* (La Font.)

— *Mettre, pousser quelqu'un à bout.* Le confondre, le réduire au point de ne pouvoir plus répondre, l'obliger de convenir d'une chose. Elle fut confondue et poussée à *bout* par l'horreur de son procédé, qui lui fut reproché sans aucun ménagement. (Sévig.) Il faut pousser à *bout* de tels imposteurs. (Pasc.) Poussons donc à *bout* la gloire humaine par cet exemple. (Boss.)

Apollon. . . . .
Voulant pousser à *bout* tous les rimeurs français.
(BOILEAU.)

— Lasser, fâcher, irriter. Des esprits poussés à *bout* par tant d'injustices... Il n'y a point de patience que vous ne mettiez à *bout.* (Pasc.)

— Voltaire a remarqué que l'expression *pousser à bout* est comique, ou du moins familière, et qu'elle doit être bannie de la haute poésie. Aussi blâme-t-il ce vers de Corneille :

La reine. . . . .
Sachons ce que je suis, me *poussa trop à bout.*

Pourtant Racine s'en est servi assez heureusement dans *Bajazet* : « *Poussons à bout* l'ingrat, » a-t-il dit. Peut-être en cet endroit cette expression est-elle relevée par le mot *ingrat*, qui finit la phrase. Pourquoi Voltaire, dans ses remarques sur Corneille, n'a-t-il pas également repris ce vers du même auteur :

Faut-il *pousser à bout* cette reine obstinée ?

Pourquoi Boileau, le maître du Parnasse, a-t-il dit :

Mais puisque vous *poussez* ma patience à *bout.*

Nous pensons que l'expression *pousser à bout* convient à tous les styles, et que si le vers de Corneille repris par Voltaire a quelque chose de comique, il le doit au mot *trop*, qui choque le goût et dans l'euphonie et dans la pensée.

— *A bout de.* Loc. prépos. qui a également différents sens.

— *Être à bout de voie.* Être à la fin de ses ressources, ne savoir plus quel moyen employer.

— *Venir à bout d'un dessein, d'une entreprise.* Réussir dans un dessein, dans une entreprise. Un fonds inépuisable de charité, qui suffisait à tout, et qui venait à *bout* de tout. (Fléch.)

— *Venir à bout de faire une chose.* Parvenir

(Acad.) On ne vient jamais à *bout* de faire des meilleurs hommes ce qu'on aurait besoin d'en faire. (Fén.).

— *Venir à bout d'une chose.* En trouver la fin. Il est venu à *bout* de son argent, il n'en a plus. (Acad.) Ils sont venus à *bout* d'une douzaine de bouteilles de vin. (Id.)

— *Venir à bout de quelqu'un.* Le réduire à la raison, le réduire à ce qu'on veut. Il est venu à bout de cet entêté.

— *Venir à bout de son ennemi.* Parvenir à le vaincre, à le soumettre, à le mettre hors de défense.

— L'expression *venir à bout* n'est guère poétique ; on n'en trouve que quelques rares exemples dans Corneille.

— Manég. *Un cheval est à bout*, c'est-à-dire, Il est outré par le travail.

— Fig. *A bout portant.* Se dit, en termes de chasse ou de guerre, des corps qu'on tire à brûle-pourpoint, comme si le bout de l'arme à feu portait sur le pourpoint.

— Fig. et fam. *A tout bout de champ.* A tout moment, à chaque instant, à tout propos. Il s'arrête à tout *bout* de champ. (Acad.) Il redit la même chose à tout *bout* de champ. (Id.)

— Loc. adv. *Bout à bout.* Se dit en parlant de certaines choses qui se joignent par leurs extrémités. Coudre deux bandes d'étoffe bout à bout. Des tuyaux assemblés bout à bout. Si l'on mettait *bout à bout* le chemin qu'il fait chaque jour dans son jardin, on trouverait qu'à la fin de l'année il aurait fait plus de cinq cents lieues. (Acad.)

Quatre Mathusalem *bout à bout* ne pourraient
Mettre à fin ce qu'un seul désire.
(LA FONTAINE.)

— Anc. loc. *Bout ci, bout là.* Un bout par ici, un autre par là.

— Syn. comp. BOUT. EXTRÉMITÉ. FIN. Le *bout* répond à un autre *bout*, l'*extrémité* au centre, la *fin* au commencement. Le *bout* de l'allée, l'*extrémité* de la France, la *fin* de la vie.

BOUT. s. m. Myth. chin. Secte religieuse du Tonquin. C'est proprement celle du peuple, des femmes et des eunuques. Elle se rapproche beaucoup de celle de Fo, qui est une véritable idolâtrie.

BOUT-A-BOUT. s. m. Mar. Nom qu'on donne à plusieurs bouts de corde attachés à la suite les uns des autres.

BOUTADE. s. f. (ét. lat., *pulsata*, poussée). Saillie vive, instantanée, irréfléchie, née d'une imagination bouillante, d'un esprit mordant ou d'un cœur ulcéré. Ecrite ou parlée, la boutade produit toujours un effet d'autant plus certain qu'il est inattendu. N'agir, ne travailler que par boutades. Etre sujet à des boutades très-désagréables. Toute sa fidélité se réduit à quelque *boutade* de tendresse et à deux ou trois accès de désespoir. (Bouch.) Socrate se monta, non par *boutades* mais par complexion, au dernier point de vigueur. (Mont.)

— Chorégr. Petits ballets qu'on exécutait ou qu'on paraissait exécuter impromptu. Les boutades étaient composées pour l'ordinaire de quatre entrées, d'un récit et d'une entrée générale.

— Anc. cout. Droit que les seigneurs du Berri avaient de prendre cinq pintes de vin de la mesure des lieux où ces droits étaient établis ; ou la valeur de cinq pintes en espèces pour tout ce qui se vendait de vin en gros et en détail.

BOUTADEUX, EUSE. adj. et s. Vieux mot qui a signifié Qui n'agit que par boutades ; celui, celle qui n'agit que par boutades. J'ai compensé les transports de ma jeunesse *boutadeuse.* (Lucien en belle humeur.)

BOUTAGE. s. m. Endroit d'un train de bois où se tient un compagnon marinier pour le diriger et le faire flotter.

BOUTAN ou **PETIT THIBET.** Géogr. Région de l'Asie centrale, tributaire de l'empire chinois, et située entre le Thibet au N., le Bengale au S., le pays des Kirâts à l'O. Sa largeur est de 46 kilom. et sa longueur de 80. Il a pour capitale Tassisudon, espèce de château fort à sept étages. Au quatrième, habite le Dach-radjah, prince séculier du pays ; au septième, habite le Dharma-radjah ou pontife souverain. C'est dans le Boutan que se trouve la chaîne de l'Himâlayâ, dont l'un des sommets a plus de 8,600 mètres de hauteur. On y trouve de très hauts plateaux, de nombreuses vallées, des neiges éternelles au sommet des montagnes. Le soleil y donne perpendiculairement. Le climat, le sol et la végétation y sont très-variés. On y rencontre des pâturages et des forêts superbes ; des singes dont une espèce est réputée sacrée, et de très-bons chevaux. La religion du Boutan est le bouddhisme. Les habitants ont le teint blanc, les traits tartares, souvent des goîtres.

BOUTANE. s. f. Comm. Toile de coton qui se fabrique dans l'île de Chypre. Il s'en faisait aussi autrefois à Montpellier. L'on fait de fort belles futaines et *boutanes* blanches à Montpellier dont les filles et les femmes vont quasi toutes vêtues, principalement en été. (Chatel.)

BOUTANT. adj. m. Mot qui signifie appuyant par un bout, et qui ne s'emploie plus qu'avec les mots arc et pilier. Arc-boutant. Pilier-boutant.

— C'était primitivement le participe présent du verbe bouter. V. ce mot.

BOUT-A-PORT ou **BOUTE-A-PORT.** s. m. Officier chargé, sur les ports, de faire ranger les bateaux qui arrivent.

BOUTARGUE. s. f. Art culin. Sorte d'aliment préparé avec des œufs de muge, poisson de la Méditerranée. Pour faire la boutargue on sale ces œufs, on les broie, on les réduit en une pâtée qu'on fait sécher au soleil. Il s'en fait beaucoup sur les côtes de la Méditerranée. La meilleure est celle qui vient de Tunis. A Marseille on la mange avec de l'huile d'olive et du citron.

BOUTAROT. s. m. Bot. Nom vulgaire de la coulemelle.

BOUTASSE. s. f. Techn. Barrage de chêne qui, dans les galères, recouvre les bacalas.

BOUT-AVANT. s. m. Inspecteur qui, dans les salines, doit veiller à ce que le vexel se remplisse.

BOUT DE PETUN ou **BOUT DE TABAC.** s. m. Bot. Nom vulgaire des anis dans la Guiane française.

BOUTE. s. f. Mar. Grande futaille, ordinairement cerclée en fer, où l'on renferme l'eau douce qui doit alimenter l'équipage d'un navire.

— Nom qu'on donne dans quelques pays à des peaux de bœuf cousues et préparées, dont on fait des outres pour transporter le vin et les autres liqueurs dans les pays de montagnes. La souplesse des boutes les rend préférables aux tonneaux.

— Nom qu'on donnait en Guyenne aux tonneaux dans lesquels on enfermait les feuilles de tabac après qu'elles avaient sué, et aux barriques dans lesquelles on mettait le caviar ou œufs d'esturgeon et de mouronne venant de la mer Noire.

BOUTÉ, ÉE. adj. Manég. Se dit d'un cheval qui a les jambes droites depuis le genou jusqu'à la couronne. Cheval bouté.

— part. pass. du v. Bouter.

BOUTEAU. s. m. Pêch. Petit filet attaché à un bâton fourchu, que les pêcheurs poussent devant eux sur les sables. On s'en sert sur les côtes de l'Océan pour prendre des crevettes ou salicots.

BOUTE-CHARGE. s. m. Art milit. Sonnerie de trompette dans la cavalerie pour avertir les cavaliers de placer la charge sur les chevaux.

BOUTE-DEHORS, BOUT-DEHORS ou **BOUTE-HORS.** s. m. Mar. Pièces de bois longues et rondes qui s'ajoutent, par le moyen d'anneaux de fer, à chaque bout de vergue du grand mât et du mât de misaine, et qui servent à porter des bonnettes quand le vent est faible ou qu'on veut accélérer la marche du vaisseau. Les boute-dehors des bonnettes. Le boute-dehors de grand foc. Le boute-dehors de clinfoc. Lorsqu'on veut dresser des tentes sur un rivage, on se sert de *boute-dehors* de bonnette qu'on attache pour faire la charpente, sur laquelle se jette ensuite la toile d'une bonnette qui complète la tente. (J. Lecomte.)

BOUTÉE. s. f. Ouvrage qui soutient la poussée d'une voûte ou d'une terrasse.

— T. de cartier. *Faire la boutée.* Ranger et compléter les jeux de cartes.

BOUTE-EN-TRAIN. s. m. Haras. Étalon dont on se sert pour mettre les juments en chaleur.

— Petit oiseau qui sert à faire chanter les autres.

— Ornith. Nom vulgaire de la linotte sisérin.

— Fam. Homme qui excite les autres à la joie, qui met tout le monde en train. Pour se divertir il faut un *boute-en-train* qui lie la partie, qui excite et qui entraîne les autres. (Trév.)

— Fam. et comiq. Tout ce qui excite à l'amour.

— *Boute-en-train* étant formé d'un verbe *boute* et de *en train*, locution adverbiale, ne doit point prendre la marque du pluriel. Un boute-en-train. Des boute-en-train.

BOUTE-FEU. s. m. (du vieux mot franç. *bouter*, mettre, et *feu*, mettre le feu). Art. milit. Baguette garnie d'une mèche à l'une des extrémités et servant à mettre le feu à certaines pièces d'artillerie. || Autrefois, l'infanterie se servait de boute-feu quand elle exécutait les arquebuses à croc ; maintenant il n'y a plus que certaines armes de grand calibre qui soient armées à boute-feu : encore s'applique-t-on à adapter les étoupilles fulminantes aux bouches à feu.

— Se disait de celui qui mettait le feu au canon ou à des pièces d'artifice.

— Incendiaire. Il commanda de tuer tous les *boute-feu.* (Ablanc.)

— Fig. Celui qui excite des discordes, des querelles. Un vrai boute-feu. Le boute-feu de la sédition.

— Ce mot ne doit prendre la marque du pluriel ni à *boute* ni à *feu*. Des *boute-feu* sont des instruments ou des hommes qui *boutent*, qui mettent *le feu*, et non pas les feux.

BOUTE-HACHE. s. f. Techn. Fouine. Instrument de fer à deux ou trois fourchons.

BOUTE-HORS. s. m. Espèce de jeu depuis longtemps hors d'usage et qui consistait, comme le nom l'indique, à se chasser à l'envi hors de la partie.

dit de deux hommes qui tâchent à se débusquer l'un l'autre de quelque emploi, de quelque charge. Je ne veux donc rien écrire du règne de François Second, et comme on joua au *boute-hors* à sa cour, aussi ne fut-ce que rébellions et séditions. (Montluc.)

— A signifié Expression, saillie ; don d'éloquence. Les uns ont la facilité et la promptitude, et ce qu'on dit le *boute-hors* si aisé, qu'à chaque bout de champ ils sont prêts. (Mont.)

— A signifié encore Extérieur. Nous devons certes plaindre et déplorer la fortune de ceux qui ont faute de *boute-hors*, etc. (Ste-Palaye.)

— Mar. V. BOUTE-DEHORS.

BOUTEILLAGE. s. m. Anc. jurispr. Sorte d'impôt sur les boissons.

— Hist. mod. Droit sur la vente des vins que les rois d'Angleterre prennent sur chaque vaisseau. Ce droit est de deux shellings par tonneau.

BOUTEILLAN. s. m. Bot. Raisin qui croît sur les vignes de la Provence.

BOUTEILLE. s. f. (du bas lat., *buticula* ; diminutif de *butta*, sorte de vase). Vase à col étroit et à large ventre, de formes diverses et d'une capacité plus ou moins grande, destiné à contenir des liquides. Bouteille de verre. Bouteille de grès. Bouteille de cuir bouilli. Bouteille ronde. Bouteille carrée. Bouteille plate. Bouteille à vin de Bordeaux. Bouteille à vin de Champagne. La bouteille à l'encre. La bouteille au vinaigre. Le col de la bouteille. Le ventre de la bouteille. Le cul de la bouteille. La capacité de la bouteille. Bouteille de chopine. Bouteille de litre. Demi-bouteille. Bouteille pleine, vide. Bouteille bouchée, débouchée. Bouteille cassée, fêlée, étoilée. Bouteille coiffée, décoiffée. Rincer des bouteilles. Mettre du vin en bouteilles.

— Liqueur que contient une bouteille. Deux bouteilles de vin. Une bouteille d'eau-de-vie. Une bouteille de rhum. Boire une bouteille de vin. Boire deux bouteilles de bière.

— Particulièrement, Bouteille de gros verre noirâtre, presque la seule en usage chez nous pour le vin.

— *Boire une bouteille.* Employé absolument, s'entend toujours d'une bouteille de vin.

— Fam. *Vider une bouteille.* Boire une bouteille.

— Fig. et fam. *N'avoir rien vu que par le trou d'une bouteille.* N'avoir aucune expérience, aucune connaissance de ce qui se passe dans le monde.

— Fam. *Aimer la bouteille.* Aimer le vin, être adonné au vin.

— Fig. et fam. *C'est la bouteille à l'encre.* C'est une affaire très-obscure.

— Loc. prov. *C'est de la misère en bouteilles.* Proverbe qui se dit en quelques provinces, pour signifier, C'est de la misère cachée sous une apparence de richesse, d'opulence.

— Anc. loc. prov. *Revenons à nos bouteilles.* Revenons à notre sujet, comme on dit aujourd'hui, *Revenons à nos moutons* ou *revenons à nos amours.* || *Si vous cassez la bouteille, vous n'y boirez plus.* || *Elle a bu la bouteille, le bouchon lui en est resté dans le corps.* Il se ressent de ses excès. || *Il a été nourri dans une bouteille.* Il n'est jamais sorti de chez lui, il est sans expérience. || *Faire une bouteille.* Commettre une erreur. || *Porter les bouteilles.* Marcher lentement.

— Art vétér. Infiltration qui vient au dessous de la ganache des moutons affectés de pourriture.

— Mar. Retranchement en forme de demi-tourelle qu'on applique encore tribord et bâbord de la poupe d'un vaisseau pour servir de cabinets d'aisances aux officiers.

— Verr. *Bouteille à barbe.* Verre si fin qu'on peut le couper au ciseau et que ses fragments peuvent servir à raser le poil de la barbe, comme le ferait un rasoir.

— Natat. *Bouteille de calebasse.* Deux fruits vides de calebassier que mettent sous les aisselles ceux qui apprennent à nager.

— Bot. *Bouteilles à l'encre* ou *encriers à fleurs.* Nom bizarre de quelques agarics dont les lames et le chapeau deviennent déliquescents en vieillissant et ressemblent alors à de l'encre.

— *Bouteille* a aussi signifié Globe rempli d'air qui se forme sur l'eau, etc. V. BULLE.

— Physiq. *Bouteille de Leyde.* V. BATTERIE ÉLECTRIQUE.

BOUTEILLER. v. n. 1re conj. Goder, former des ampoules.

BOUTEILLER. s. m. V. BOUTILLER.

BOUTEILLERIE. s. f. Lieu où l'on met les bouteilles ; commerce de bouteilles ; fabrication de bouteilles. V. VERRERIE.

BOUTEILLETTE. s. f. (dimin. de *bouteille*). Petite bouteille, flacon.

BOUTE-LOF ou **BOUTE-DE-LOF.** s. m. Mar. Pièce de bois ronde ou à pans qu'on met au devant des vaisseaux de charge et sans éperon, et qui sert à tenir les amures du mât de misaine.

BOUTE-LON. s. m. Ornith. Nom vulgaire du mauvis.

BOUTELONNÉE. s. f. Bot. Genre de la famille des graminées.

pousser). Vieux mot qui signifiait mettre, et qui s'est conservé dans le langage du Midi, dans celui de la marine, et qu'on retrouve dans quelques mots composés, tels que *boute-en-train, boute-feu, boute-selle, boute-dehors*, etc.

— A signifié aussi Pousser, germer.

— Nos pères ont dit *bouter son cœur*, pour Mettre son affection.

— Corroy. Nettoyer avec le boutoir les peaux des chairs que le tanneur peut y avoir laissées.

— *Bouter des épingles.* Chez les épingliers, placer les épingles par rangs égaux sur des papiers.

— Mar. *Bouter à l'eau.* Faire sortir un ba-

teau du port. || *Bouter au large.* Le pousser au large. || *Bouter à lof.* Aller à la bouline.

— Chass. *Bouter la bête.* Lancer la bête. Vieux.

— v. n. Pousser au gras, en parlant du vin. Les vins de ce crû sont sujets à *bouter.* (Acad.)

BOUTERIL. Vieux mot qui a été employé autrefois pour désigner le nombril.

BOUTEROLLE. s. f. Garniture du bout d'un fourreau d'épée. Une bouterolle de fer. Une bouterolle d'argent.

— Boutonn. Morceau de fer avec lequel l'ouvrier emboutit et creuse une lame de métal en la frappant sur un creux ou sur du plomb.

— Serrur. Sorte de rouet qui se pose sur le palâtre de la serrure, à l'endroit où porte l'extrémité de la clef qui le reçoit et sur lequel elle tourne. Le bout de la clef reçoit la bouterolle par le moyen d'une fente pratiquée au panneton, entre la tige et le panneton.

— Blas. Meuble d'armoiries représentant la garniture qui est au bout du fourreau d'une épée pour empêcher qu'elle ne perce.

BOUTEROT ou **BOUTEREAU.** s. m. Clout. Espèce de burin.

— Épingl. Outil avec lequel l'ouvrier grave la tête de l'épingle dans l'enclume et dans le poinçon.

BOUTEROUE. s. f. Techn. Bornes qui empêchent que les essieux de voiture ne brisent les garde-fous ou les angles des bâtiments.

BOUTESACQUE. s. f. Pêch. Perche qui soutient un filet tendu.

BOUTE-SELLE. s. m. Art milit. Signal qui se donne avec la trompette pour avertir les cavaliers de seller les chevaux et de se tenir prêts à monter à cheval. Sonner le boute-selle.

— Boute-selle ne varie point, il s'écrit au pluriel comme au singulier. Un boute-selle. Des boute-selle.

BOUTE-TOUT-CUIRE. s. m. Dissipateur. Goinfre qui mange tout. Bas et inusité.

— Ce mot s'écrit au pluriel des *boute-tout-cuire,* car on ne peut donner le signe du pluriel affecté au substantif et à l'adjectif ni à *boute* ni à *cuire,* qui sont des verbes.

BOUTEUSE. adj. et s. f. Épingl. Ouvrière qui range les épingles sur du papier.

BOUTEUX s. m. Pêch. Grande truble dont la monture est tranchée carrément, et dont on se sert sur les côtes de l'Océan pour prendre une espèce d'écrevisse qu'on appelle salicot.

BOUTILLERIE. s. f. Charge, office de boutillier. Lieu où l'on conserve le vin dans les communautés religieuses.

BOUTILLIER. s. m. (pr. *bou-ti-ier ;* rad. *bouteille*). Officier qui a l'intendance du vin dans la maison d'un prince.

— *Le grand boutillier de France.* Un des cinq grands officiers de la couronne, remplacé depuis par le grand échanson, qui hérita de ses fonctions mais non pas de ses privilèges. Il avait droit de séance entre les princes, disputait le pas au connetable, et prétendait au droit de présider la chambre des comptes.

BOUTIQUAGE. s. m. Mot familier et ironique qui désigne le commerce, la vente en boutique.

BOUTIQUE. s. f. (du gr. [illegible], boutique). Lieu où un marchand étale et vend sa marchandise. Grande boutique. Belle boutique. Petite boutique. Les boutiques du boulevard. Les boutiques du Palais Royal. Les boutiques de la rue Saint-Denis. Les boutiques du bazar. Les boutiques de la foire. Boutique de mercier, d'épicier, de perruquier, de cordonnier. Tenir, avoir boutique. Fermer, ouvrir boutique, sa boutique. Garçon de boutique. Fille de boutique.

— Lieu où un artisan travaille. La boutique du menuisier. Boutique de forgeron. Boutique de serrurier.

— Marchandises dont une boutique est fournie. Vendre sa boutique. Acheter un fonds de boutique. Combien vaut toute sa boutique?

— Étaux portatifs à l'abri desquels se mettent les marchands dans les foires. Établir des boutiques sur la place. Les boutiques des Champs-Élysées, à Paris.

— Boîte ou layette que les petits merciers ambulants portent au cou ou sur le dos.

— Gaine de bois ou de cuir qui contient les outils d'un boucher.

— L'ensemble des instruments d'un artisan. Les marteaux, les limes, l'enclume, les étaux, les tenailles, etc., forment la boutique du forgeron et du serrurier. Avoir une boutique de menuisier chez soi

— Pêch. Bateau percé de trous au-dessous du niveau, afin que l'eau puisse pénétrer dans l'intérieur et se renouveler d'elle-même par le seul effet du courant, et où le pêcheur dépose son poisson et l'y nourrit jusqu'à ce qu'il le vende. || Simple coffre percé de trous et servant au même usage que le bateau du même nom.

— *Fonds de boutique.* Toutes les marchandises qui se trouvent dans une boutique.

— *Arrière-boutique.* Magasin qui se trouve après une boutique, sur le derrière d'une maison.

— *La grand'boutique.* A signifié autrefois le Palais de justice. || *Un de la grand'boutique,* ou *un suppôt de la grand'boutique.* Un avocat.

— Anc. loc. prov. *Prendre garde à la boutique.* Faire attention à ses affaires. || Prov. *Qui tient boutique doit parler à chacun.*

— *Courtaud de boutique.* Se dit par mépris d'un marchand, d'un commis, qui ne peuvent sortir de leurs attributions, qui ne savent rien au delà ; et par extension, de tout individu qui ne sait rien au delà de sa profession.

— Fig. et pop. Établissement mal géré, maison mal ordonnée, dans laquelle les commis et les domestiques sont mécontents de leurs appointements ou de leurs gages, de leur travail ou de leur nourriture. Quelle boutique!

— Fig. Source, origine d'une chose.

Boccace n'est le seul qui me fournit ;
Je vais parfois en une autre *boutique.*
(La Fontaine.)

— On dit dans le même sens, *Cela vient, cela sort* ou *part de la boutique d'un tel.* C'est de l'invention d'un tel. Se prend toujours en mauvaise part. Nos actions se contredisent de si étrange sorte, qu'il semble souvent impossible qu'elles soient sorties de même *boutique.* (Charron.) Monsieur le Prince se trouva surpris de cette dépense, et se douta bien de quelle *boutique* elle venait. (Mém. de Bassomp.)

— Prov. *Cela sort de la boutique de Satan.* C'est une calomnie.

— *Boutique d'honneur.* Par antiphrase, Maison de débauche

— *Avoir, tenir boutique.* Être marchand en boutique.

— *Se mettre en boutique, ouvrir, lever boutique.* Entreprendre un commerce à boutique ouverte.

— *Fermer boutique.* Cesser d'être marchand, quitter le commerce.

— Fig. *Lever boutique de.* Faire profession, étalage de. Il se trouvera à la fin que moi, qui ne lève point *boutique* de philosophie, je serai plus philosophe qu'eux tous. (Sévig.)

— Prov. et fig. *Faire de son corps une boutique d'apothicaire.* Prendre trop de remèdes. || *Il fait de sa tête une boutique de grec et de latin.* C'est un Vadius, un Trissotin, orgueilleusement prodigue de pédantesques citations.

— Prov. *Adieu la boutique!* Se dit d'une entreprise ou d'un établissement qui périclite ou tombe.

— Syn. comp. BOUTIQUE. MAGASIN. BAZAR. *Boutique* maintenant, à Paris, est un terme suranné : on appelle *magasins,* ces milliers de salons et de boudoirs artistement décorés et richement meublés qui embellissent nos rues d'un luxe insolite et prodigieux, et dont les frais sont nécessairement compris dans le prix élevé de la vente. Un *bazar* est la réunion de plusieurs boutiques ou magasins dans la même enceinte.

BOUTIQUIER, ÈRE. s. Celui, celle qui tient boutique. S'emploie le plus souvent par ironie en parlant des petits marchands en boutique.

BOUTIS. s. m. Chass. Endroit où les bêtes noires ont fouillé avec leur boutoir ; lieu où les sangliers font des creux pour chercher des racines.

BOUTISSE. s. f. Maçonn. Pierres à bâtir employées de façon que leur plus grande longueur traverse et entre dans le mur, et que le parement n'en soit que la largeur.

— Il est aussi adj. Pierre *boutisse.*

BOUTO. Myth. Une des divinités suprêmes de l'Égypte, qui est le signe du principe générateur féminin et passif. Les Grecs voyaient dans Bouto l'éternité, la nuit du chaos, principe du monde, l'humidité génératrice. Plusieurs villes de l'Égypte portaient le nom de Bouto dans la langue du pays, et chez les Grecs celui de Latone; les Grecs croyaient aussi voir Latone dans Bouto.

BOUTOI. Blas. Bout du grouin du sanglier lorsqu'il est d'émail différent de la hure, ou lorsqu'il se trouve tourné vers le haut de l'écu ; car ordinairement la hure du sanglier étant tournée en face, le boutoi est tourné au flanc droit.

BOUTOIR ou **BUTOIR.** s. m. Techn. Instrument tranchant en acier, ayant la forme d'une pelle et recourbé vers le manche, et servant à parer le pied du cheval, et à en couper la corne superflue lorsqu'on veut le ferrer.

— Corroy. Outil qui consiste en une lame d'acier tantôt tranchante et tantôt émoussée, qui porte un manche à chaque bout, à peu près semblable à une plane, et servant à bouter les cuirs.

— Chass. Museau du sanglier, et par extension tous les museaux analogues, tels que ceux du cochon, des tapirs, des coatis, des

animaux à fouiller la terre et à soulever un sol humide et de peu de consistance.

— *Os du boutoir.* Petit osselet particulier du boutoir qui lui donne la solidité et le rend propre à fouiller la terre.

— Fig. et fam. *Coup de boutoir.* Trait d'humeur, propos dur, repoussant, qui mord, qui blesse.

BOUTON. s. m. Bot. Petit corps rond, ovale ou conique, revêtu d'écaille ou de feuilles se couvrant mutuellement et contenant les branches et les fleurs avant leur développement.

De purs torrents de sève inondent les *boutons,*
Parfument les sentiers des bois et des vallons.
(Castel.)

— Fleur non encore épanouie. En ce sens on dit, Jeune bouton. Bouton tendre. Bouton naissant. Bouton vermeil, entr'ouvert, épanoui, fermé, hâtif, précoce, paresseux, tardif, printanier. Le *bouton* étant une fleur non épanouie, doit se composer de toutes les parties que cet organe présentera plus tard. (D'Orbigny.) Il est souvent possible de trouver dans le *bouton* la disposition normale des parties constituantes de la fleur. (Id.)

. . . . Humide et vierge encor,
Le *bouton* s'est ouvert, et Flore est dévoilée.
(Mollevaut.)

Zéphyr caresse le *bouton*
De la rose qui vient d'éclore. (Vigée.)

— Bout par où se termine le téton, le sein. En ce sens on dit, Les boutons vermeils. Les boutons de rose. Les boutons charmants. Le bouton incarnat. Le bouton naissant.

Et ce beau sein dont le *bouton* naissant
Cherche à percer le voile transparent.
(Parny.)

— Fig. et prov. *C'est une rose qui ne laisse aucun regret de ne l'avoir pas vue bouton.* S'est dit d'une femme qui avait conservé beaucoup de fraîcheur.

— Petite pièce de diverses matières, ordinairement ronde et plate, quelquefois bombée ou en boule, servant dans l'habillement à réunir deux parties séparées, ou à en contenir deux l'une sur l'autre au moyen des boutonnières. Bouton de métal. Bouton d'argent, d'or. Une douzaine de boutons. Une garniture de boutons. Bouton d'habit. Bouton de culotte, de gilet. Attacher, coudre des boutons. Mettre des boutons à un habit.

— Fig. et fam. *Sa robe, sa soutane ne tient plus qu'à un bouton.* Se dit d'un homme qui est prêt à quitter sa profession pour en embrasser une autre.

— Fauconn. Sommet d'un arbre. *L'oiseau branche et prend le bouton.* L'oiseau se pose sur la cime des arbres.

— Art. vétér. Boursouflement qui survient au pied d'un cheval lorsqu'après l'avoir dessolé on n'a pas fait une compression égale sur toute la sole. || Maladie qui attaque les bêtes à laine et le gros bétail, et qui consiste en une espèce de vessie d'abord blanche, puis rouge et noire, développée sur la langue et finissant par offrir tous les caractères des chancres.

— Pathol. Éruption de petites tumeurs cutanées, tuberculeuses, [illegible], arrondies, plus ou moins dures et douloureuses, tantôt sans changement de couleur à la surface, tantôt rouges, se terminant quelquefois par suppuration, et quelquefois seulement par une desquamation furfuracée. Depuis que le langage est devenu plus précis et plus rigoureux dans la pathologie cutanée, on a rejeté le mot *bouton* comme n'exprimant point une idée claire et déterminée. V. PAPULE, VÉSICULE, PUSTULE. || *Bouton de feu.* Cautère actuel, dont l'extrémité cautérisante a la forme d'un bouton. || *Bouton de gale.* V. GALE. || *Bouton de vaccine.* V. VACCINE. || *Bouton d'Alep.* Nom sous lequel on désigne une maladie assez commune en Syrie, mais dont la description est trop incomplète pour qu'on puisse dire en quoi elle consiste. Ordinairement c'est un tubercule plus ou moins volumineux, intéressant toute l'épaisseur du derme, et commençant par une saillie lenticulaire qui s'accroît insensiblement pendant quatre ou cinq mois. Alors surviennent des douleurs très-vives, et la suppuration commence ; il se forme une croûte humide et blanchâtre qui ensuite se détache ou se gerce, et se reforme plusieurs fois. Tantôt il n'existe qu'un seul bouton qu'on appelle *bouton mâle,* tantôt il en existe un certain nombre de volumineux autour desquels sont groupés d'autres plus petits ; c'est le *bouton femelle.*

— Techn. Se dit, par extension, de plusieurs choses qui ont en quelque sorte la forme d'un bouton.

— Chir. Instrument dont on se sert dans l'opération de la taille pour retourner la pierre dans la vessie, changer sa direction entre le mors des tenettes, ou s'assurer après l'extraction s'il n'en reste pas d'autre.

— Serrur. Partie saillante et arrondie, qui sert de main pour pousser et tirer le pêne d'une serrure, d'un verrou. || On dit dans un sens analogue. Bouton de tiroir, bouton de couvercle, etc. || Pointe arrondie des lames des ciseaux. | Bouton de fer ou de cuivre de forme ronde ou ovale, servant à tirer une porte à soi ou à l'ouvrir. Tournez le bouton.

— Manég. *Bouton de bride.* Petit anneau de cuir qui coule le long des rênes et qui sert à les resserrer. || *Mettre un cheval sous le bouton.*

la tête du cheval soit en bon état. || De là l'expression figurée. || *Serrer le bouton à quelqu'un.* Le presser vivement sur quelque chose, et quelquefois avec menaces.

— Chez les essayeurs d'or et d'argent, Petites parties d'or et d'argent qu'on fournit aux ouvriers pour essayer à quel titre sont ces métaux. || Chez les luthiers, Morceau de bois tourné en forme de gros bouton, où la queue du violon est attachée. Chevilles qui fixent par leur extrémité inférieure les cordes de la harpe et de la guitare. || Chez les artificiers, Extrémité de la rétine du culot arrondie en forme de zone sphérique, du milieu de laquelle s'élève la broche qui forme l'âme de la fusée. || Chez les armuriers, Petit corps rond qu'on met au bout d'une arme à feu pour servir de mire et tirer droit.

— Art milit. Pièce de bois tournée sur laquelle on cloue quelques morceaux de peau de mouton, en mettant la laine en dedans, et servant à retirer les gargousses de l'âme du canon. || *Bouton de culasse.* [illegible] qui termine la culasse du canon.

— Mar. Dans la marine, les canons ont le *bouton de culasse* d'une plus forte dimension que ceux de l'artillerie de terre. Ils servent à capeler un double de l'élingue quand on les embarque ou qu'on les débarque ; à les amarrer au sabord et à la serre. || Gros nœud au bout d'un cordage.

— *Bouton de retour.* Chez les rubaniers, Moitié de vieux rochets coupés en deux, à travers lesquels on passe les tirants des retours, pour que ces retours soient plus aisément tirés par l'ouvrier que s'il fallait qu'il les tirât par le tirant. On fait un nœud au bout de ce tirant, qui empêche le *bouton de retour* de s'échapper.

— Bot. Nom vulgaire de la variété à fleurs doubles de la renoncule âcre. On le donne aussi quelquefois à la gnaphale citrine. || *Bouton rouge.* Nom vulgaire du gainier. || *Bouton de bachelier.* La lychnide visqueuse. || *Bouton de culotte.* Le radis blanc. || *Bouton de la mariée.* La lychnide visqueuse. || *Bouton noir.* La belladone commune. || *Bouton d'argent.* Nom vulgaire de la variété à fleurs doubles, de la renoncule à feuilles d'aconit, et quelquefois aussi de celle à feuilles de platane, qui a beaucoup de rapport avec elle. Le même nom a été donné à la variété à fleurs doubles de l'achillée sternutatoire.

— Moll. Nom vulgaire donné à plusieurs espèces de coquilles, à cause de leur forme arrondie. || *Bouton de camisole.* La toupie de Pharaon. || *Le grand bouton de la Chine.* La toupie maculée. || *Bouton terrestre.* L'hélix arrondi. || *Bouton de rose.* La bulle banderolle. || *Bouton de la Chine.* La toupie flambée.

BOUTON (Archipel de). Géogr. Groupe d'îles de la Malaisie, près de la côte S.-E. de Célèbes.

BOUTONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Boutonner. Il se prend adjectivement. Habit boutonné. Gilet boutonné. Chemise boutonnée. Un gilet de velours à raies alternativement jaune et puce, *boutonné* carrément. (Balzac.)

— Fig. et fam. *C'est un homme toujours boutonné.* C'est un homme qui a grand soin de cacher sa pensée, ses opinions, ses desseins.

— Qui a poussé des boutons, en parlant des plantes.

Et la plante déjà *boutonnée* ou fleurie
Traverser en nageant son humide patrie.
(Castel.)

— Couvert de boutons. Visage boutonné.

— Blas. Se dit du milieu des roses et des autres fleurs qui est d'un autre émail que la fleur. Se dit encore d'un rosier qui a des boutons et des fleurs de lis épanouies.

BOUTONNEMENT. s. m. Action de pousser des boutons. Le *boutonnement* des plantes. (Oudot.)

BOUTONNER. v. n. 1re conj. Pousser des boutons, en parlant des arbres et des arbrisseaux. Aux premières chaleurs du printemps, la sève excitée fait enfler le germe contenu dans le bouton. Puis les écailles qui le recouvrent s'élargissent, se séparent les unes des autres, le bouton s'épanouit, l'arbre *boutonne ;* mais dès que le bouton présente de la verdure, dès qu'il pousse il devient bourgeon et l'arbre bourgeonne.

— v. a. Attacher avec des boutons. Boutonner un habit. Boutonner son gilet.

— Mar. *Boutonner la bonnette.* Se dit en parlant de la bonnette maillée, pour lacer la bonnette.

— SE BOUTONNER. v. pr. Passer dans les boutonnières les boutons de ses vêtements. Cet enfant ne sait pas [illegible] *se boutonner.* (Acad.)

BOUTONNERIE. s. f. Marchandises du boutonnier ; commerce de boutons.

— Fabrication de boutons. Cette industrie fut importée en France par Louis XVI, qui fit venir à grands frais de l'Angleterre les outils et les ouvriers nécessaires à cette sorte de fabrication. Le premier établissement de *boutonnerie* fut établi dans le faubourg Saint-Honoré. Mais, malgré la protection du gouvernement, ce genre d'industrie est resté bien inférieur à ce qu'il est en Angleterre. A peine si la boutonnerie occupe de nos jours 900 ouvriers à Paris, centre de la fabrication, et peut-être ne se fabrique-t-il pas en France pour plus de 2 millions de francs de boutons

mingham, en Angleterre, expédie par an pour plus de 5 millions de fr. de boutons de cuivre, nacre, os, lasting.

BOUTONNET. s. m. Petit bouton. A été dit par nos auteurs anciens.

Car je voloye tout chercher,
Jusques au fond du *boutonnet.*
(Roman de la Rose.)

— Il a été employé par quelques écrivains modernes. Leur *boutonnet* a la couleur des roses. Volt.)

— Il serait à désirer que ce charmant diminutif et d'autres que nous reproduisons dans notre dictionnaire fussent remis en vogue par nos bons écrivains.

— On a dit aussi, mais moins heureusement, *boutonceau*. Dont la sève montait amont les rames des arbres jusques aux *boutonceaux*.

BOUTONNIER. s. m. Ouvrier qui fait des boutons. || Marchand de boutons.

BOUTONNIÈRE. s. f. Petite fente faite sur certaines pièces du vêtement pour y passer les boutons, et bordée de soie, de fil, d'or. Faire une boutonnière. Border une boutonnière.

— Chir. *Opération de la boutonnière.* Petite incision qu'on pratique à l'urètre pour tirer un calcul engagé dans ce canal lorsqu'il est trop volumineux pour en être extrait par d'autres moyens. || Petite incision que l'on fait au périnée ou au-dessus du pubis pour pénétrer dans la vessie, dans certains cas de rétention d'urine.

— *Boutonnière fermée.* Boutonnière simulée sur un habit, un gilet.

— Entom. Terme que quelques auteurs ont employé pour désigner les stigmates dans les chenilles.

— Escrim. *Faire une boutonnière à quelqu'un.* Lui faire une taillade, une blessure avec une arme tranchante ou perçante.

BOUTOU. s. m. Sorte d'arme dont se servent les Caraïbes. Le boutou est une massue plate longue d'un mètre environ. Il est fait d'un bois dur et pesant, peut facilement couper un membre et fendre la tête. Les Caraïbes s'en servent avec beaucoup d'adresse.

BOUT-OUVERT. s. m. T. de jeu. Se dit au domino d'un dé disposé de telle sorte qu'au bout extérieur on puisse adapter un autre dé que l'on a dans son jeu.

BOUTRIOT. s. m. Techn. Burin dont on se sert pour faire la petite cavité du poinçon d'épinglier.

BOUT-SAIGNEUX. s. m. Le cou d'un veau ou d'un mouton tel qu'on le vend à la boucherie. Bout-saigneux de veau. Bout-saigneux de mouton. Quand on dit absolument bout-saigneux, c'est ordinairement un bout-saigneux de mouton qu'on veut dire. || Plur., des *bouts-saigneux*.

BOUTSALLIK. s. m. Ornith. Espèce de coucou du Bengale, nommé encore Coulicau.

BOUTS-RIMÉS. s. m. pl. Littérat. Mots qui riment ensemble dans l'ordre où riment ordinairement nos vers, et que l'on prend pour derniers mots de vers à faire sur un sujet à volonté. Donner des bouts-rimés. Remplir des bouts-rimés. Nos actions sont comme des *bouts-rimés* que chacun tourne comme il lui plaît. (La Rochef.)

— Ce fut Dulot, poète du XVIIe siècle, qui donna lieu, dit-on, sans y penser, aux bouts-rimés. Il se plaignit d'avoir perdu trois cents sonnets, quoiqu'il n'en eût encore fait que les rimes, selon son habitude de commencer son travail. Cette manière de procéder parut si singulière aux auditeurs de ses lamentations, qu'ils résolurent de s'exercer d'abord à choisir des rimes bizarres, et de les remplir ensuite de différentes manières et sur différents sujets.

— Par extension et au singulier, on appelle *bout-rimé* une pièce de vers composée sur des rimes données.

BOUTS-RIMEUR. s. m. S'est dit du poète qui faisait des bouts-rimés.

De favori de Mars, de nourrisson des Muses,
De *bouts-rimeur* charmant plein de grâces [infuses.
(***)

— Trévoux a dit à tort un *bout-rimeur*; c'est un *bouts-rimeur*, avec un *s* après bout, qu'il faut écrire, comme le demande l'analyse.

BOUTTEVILLE (François de Montmorency, comte de). Gouverneur de Senlis, acquit une grande célébrité comme duelliste. Forcé de se retirer à Bruxelles à la suite d'un duel où il avait tué son adversaire, il osa, malgré les défenses les plus sévères de Louis XIII, revenir en France, rentrer à Paris, et se battre en plein midi sur la place Royale. Il fut arrêté dans sa fuite, condamné à mort et exécuté en 1627. Le célèbre maréchal de Luxembourg fut son fils.

BOUTTON. s. m. Ichthyol. Espèce de poisson du genre des holocentres.

BOUTURE. s. f. Bot. Branche d'un arbre ou d'une plante vivace que l'on sépare de la [...] lui faire prendre racine et d'en obtenir un nouvel individu. La plupart des plantes grasses, telles que les peupliers, les saules, les agaves, la menthe poivrée, se reproduisent par boutures.

— Action de multiplier les végétaux par bouture. Faire des boutures.

— On distingue plusieurs espèces de boutures. La *bouture simple*, qui se fait avec un rameau de la dernière pousse et qui est propre à la multiplication d'une foule de plantes de serre chaude. || La *bouture herbacée*. Qui se fait avec des jeunes pousses ou bourgeons de deux à trois centimètres de longueur. || La *bouture à bois de deux ans*. Qui est employée pour les arbres et arbustes au moment où ils sont en sève. || La *bouture à talon*. Celle qui se fait avec une jeune branche de l'année précédente qu'on a séparée de la tige avec l'empâtement qui les réunissait. || *Bouture en plançon*. Celle qui se fait avec une forte branche de trois à quatre mètres de haut, en forme de pieu. || *Bouture en rameau*. Jeune branche ramifiée qu'on enfouit sous la terre dans toute sa longueur à l'exception du gros bout, qui fait une saillie de trois ou quatre centimètres. || *Bouture en ramée*. Grande branche munie de rameaux et placée horizontalement en terre à dix ou douze centimètres de profondeur, et dont les rameaux font saillie de huit à dix centimètres. || *Bouture en fascines*. Jeunes branches d'osier de la dernière et de l'avant-dernière pousse, qu'on réunit en fagots d'un mètre environ et qu'on enterre presque entièrement. || *Bouture avec bourrelet par étranglement*. Bouture d'une branche munie d'un bourrelet au-dessus duquel on a fait une incision. || *Bouture à bourrelet par incision*. Celle que les jardiniers emploient lorsque l'espèce produit difficilement des bourrelets par étranglement, et qui consiste à enlever de la branche un anneau d'écorce au-dessus duquel le bourrelet ne tarde pas à se former. || *Bouture à crossette*. Variété de la bouture à talon.

— Techn. Eau dont les orfèvres se servaient autrefois pour blanchir leur ouvrage.

— Syn. comp. BOUTURE. MARCOTTE. La *marcotte* tient à l'arbre jusqu'à ce qu'elle ait poussé assez de racines pour qu'elle en soit par la suite séparée sans danger. La *bouture* est complétement séparée de l'arbre et mise en terre comme un être isolé.

BOUTURÉ, ÉE. part. pass. du v. Bouturer.

BOUTURER. v. n. 1re conj. Mot employé par les jardiniers pour indiquer qu'un arbre ou un arbuste pousse des drageons. Le poirier bouture.

BOUTURES. s. f. pl. Mot synonyme d'Accrus dans beaucoup de localités.

BOUVARD. s. m. Monn. Marteau dont on se servait pour frapper les monnaies avant l'invention du balancier.

BOUVARDIE. s. f. (de *Bouvard*, naturaliste français). Bot. Genre de la famille des rubiacées, tribu des cinchonées, qui comprend une douzaine d'espèces, indigènes du Mexique. Plusieurs d'entre elles sont cultivées dans les serres d'Europe à cause de la beauté de leurs fleurs.

BOUVART. s. m. Jeune bœuf.

BOUVE. Myth. Personnage de la mythologie scandinave qui naquit des rochers primordiaux dont la glace commençait à se fondre et que léchait la vache Andoumbla. Il eut pour fils Bor, qui donna naissance à Odin, Vil et Vé, qui forment la trinité scandinave.

BOUVELET. s. m. (dimin. de *bœuf*). Jeune bœuf.

BOUVEMENT. s. m. Techn. Espèce de bouvet qui sert aux menuisiers à faire les moulures et qui ne diffère des autres bouvets que parce que son profil est une limaise.

BOUVEREL. s. m. Labourage, culture de terre, espace de terre qui est labouré par des bœufs.

— Ornith. Nom d'une espèce de bouvreuil.

BOUVERIE. s. f. (du lat. *bos, bovis*, bœuf). Étable à bœufs.

— Particulièrement, Lieux destinés à recevoir les bœufs qui doivent être vendus dans les marchés publics.

— A signifié aussi Boucherie.

BOUVERIN. s. m. Écon. rur. Étable à bœufs.

BOUVERON ou **BOUVRON.** s. m. Ornith. Nom d'une espèce du genre bouvreuil.

BOUVET. s. m. Techn. Sorte de rabot dont se servent les menuisiers et les charpentiers pour faire les rainures et les languettes.

— *Bouvet mâle.* Celui dont on fait les languettes. || *Bouvet femelle.* Celui dont on fait les rainures. || *Bouvet brisé.* Celui qui sert à faire des rainures à différentes distances. || *Bouvet de brisure.* Celui dont on raine les brisures des guichets, portes et croisées; celui qui sert à dégorger les moulures; celui dont on fait les embrèvements des cadres; celui dont on raine les panneaux ou les planches, etc. || *Bouvet à rainure et à languette.* Celui qui sert à faire l'assemblage des planches. || *Bouvet à fourchement.* Celui qui sert à faire à la fois la rainure et la languette. || *Bouvet à dégorger.* Celui qui sert à dégorger les moulures. || *Bouvet à embrasure.* Celui qui sert à faire les embrèvements des cadres. || *Bouvet à noix.* Celui [...] sées. || *Bouvet à panneaux.* Celui qui sert à rainer les bois des panneaux. || *Bouvet à plancher.* Celui qui sert à rainer les planches des planchers.

BOUVETTE. s. f. Bot. Espèce de raisin.

BOUVIER, ÈRE. s. et adj. Écon. rur. Celui qui conduit les bœufs, les garde, et en prend soin dans l'écurie. Un bon bouvier. Un mauvais bouvier. Un bouvier vigoureux, patient, adroit et doux. Un *bouvier* doit savoir saigner et donner un lavement. (Mirbel.) Il serait fort à désirer que le *bouvier* eût une connaissance exacte des symptômes des maladies des bestiaux, de leur marche et de leur terminaison; un tel *bouvier* serait un trésor pour une grande métairie. (Id.)

— Fig. et fam. *C'est un vrai bouvier, un gros bouvier.* C'est un homme grossier.

— BOUVIER. s. m. Didact. Ouvrage qui traite de la manière de saigner les bœufs.

— Ornith. Nom vulgaire du gobe-mouches. || Nom des lavandières et des bergeronnettes.

— Astron. Nom d'une constellation boréale composée de 55 étoiles, dont une de première grandeur, nommée *Arcturus*.

— S'emploie élégamment en poésie.

La nuit a ramené le silence; tout dort,
Tout se tait. Le *Bouvier*, au milieu de sa course,
Roulait obliquement le char pesant de l'Ourse.
(DE FONTANES.)

BOUVIÈRE. s. f. Ichthyol. Sorte de poisson. C'est la plus petite espèce du genre des cyprins. Ce nom lui vient de ce qu'il se tient toujours au fond de l'eau, dans la boue.

BOUVILLON. s. m. (dimin. de *bœuf*). Jeune bœuf.

BOUVINES. Géogr. Bourg du départ. du Nord, à 11 kilom. de Lille. Bouvines est célèbre par la victoire que Philippe-Auguste remporta sur les Anglais et l'empereur Othon en 1214.

BOUVREUIL. s. m. (ét. gr., πυῤῥούλας, oiseau de couleur rougeâtre). Ornith. Genre d'oiseaux de l'ordre des passereaux, que l'on trouve dans toute l'Europe dans les bois et les taillis. On en compte plusieurs espèces, dont la plus répandue est le bouvreuil commun, qui sert de type à ce genre. Il a le dos cendré, le ventre rouge et la calotte noire. Il vit cinq ou six ans. || Le bouvreuil dur-bec, le bouvreuil cramoisi, le bouvreuil à longue queue, le bouvreuil cendrillard, le bouvreuil perroquet et le bouvreuil flavert, sont les autres espèces les plus remarquables.

BOUVREUX. s. m. Ornith. Nom vulgaire du bouvreuil ordinaire en Basse-Normandie.

— s. m. pl. Agric. Grappes de fleurs qui se développent en septembre sur toutes les vignes, et principalement sur celles de la montagne de Reims.

BOUXWILLER. Géogr. Chef-lieu de canton (Bas-Rhin), à 13 kil. de Saverne; 4,076 hab. Toiles, draps, alun, vitriol.

BOUYOUKDEREH. Géogr. V. BUÏUKDEREH.

BOUZA ou **BOUZAS.** s. m. Boisson enivrante usitée en Égypte. Le bouza est fait avec de la farine d'orge détrempée dans de l'eau et divers autres ingrédients.

BOUZE. s. f. V. BOUSE.

BOUZE DE VACHE. s. f. Bot. Espèce d'agaric.

BOUZER. v. n. 1re conj. V. BOUSER.

BOUZIGUE. s. f. Agric. Syn. de Terre inculte dans les départements de l'ancienne Guyenne.

BOUZINE. s. f. V. BOUZIN.

BOUZONVILLE. Géogr. Chef-lieu de canton (Moselle), sur le Nied, à 28 kilom. S.-E. de Thionville; 2,172 hab. Brasseries, ébénisteries.

BOVE. s. f. Vieux mot qui a désigné une Mesure de terre contenant ce qu'un bœuf pouvait labourer en un jour.

BOVICIDIES. s. f. pl. Sacrifices où l'on immolait des bœufs.

BOVIDÉ, ÉE. adj. Qui a de la ressemblance avec le bœuf. || BOVIDÉS. s. m. pl. Famille de la classe des mammifères, qui a pour type le genre bœuf.

BOVINE. adj. f. (du lat. *bovinus*). Qui tient du bœuf, qui est de la race du bœuf. Race bovine. Bêtes bovines. Améliorer les races bovines.

— Pathol. *Affection bovine.* Maladie des bœufs et des vaches produite par une espèce particulière de ver, qui vit dans le tissu cellulaire sous-cutané et perce la peau.

BOVISTE. s. m. V. LYCOPERDON.

BOWL. s. m. V. BOL.

BOXE. s. f. (en angl. *box*). Sorte de pugilat très-usité en Angleterre. La boxe est devenue dans ce pays l'art à la mode, et les grands seigneurs eux-mêmes ne dédaignent pas de se mesurer à coups de poings avec l'homme du peuple ou l'artisan. Il y en a même qui nourrissent, élèvent des hommes destinés à ces sortes de combats, auxquels assistent les seigneurs et une foule nombreuse.

BOXER. v. n. 1re conj. (ét., V. BOXE). Se battre à coups de poings.

— SE BOXER. v. pron. Même sens que Boxer.

[...] boxe. Celui qui fait une espèce de métier de ce genre de pugilat. Un boxeur agile. Un boxeur fort. Un boxeur robuste, nerveux, léger, adroit, délié, inébranlable, ferme, redoutable.

Le *boxeur* furieux, tout bouillant de colère,
S'élance sur son adversaire,
Meurtrit, à poings fermés, et sa tête et ses bras,
Fait voler ses dents en éclats.
Son art est un fléau, son triomphe est un crime.
(DELILLE.)

BOYACA. Géogr. Département de la Colombie. Pop., 444,000 hab.; capitale Tunja.

BOYARD. s. m. Espèce de civière à bras.

— Hist. mod. V. BOYAR.

— Techn. Partie de la charpente dans une écluse de saline.

BOYAU. s. m. (du bas lat. *botellus*, diminutif de *buoto*, ou *vuoto*, vide). Intestin, conduit qui fait plusieurs circonvolutions et sert à recevoir les aliments au sortir de l'estomac, à digérer, à purifier, à distribuer le chyle et à pousser les excréments hors du corps. Ce mot est du style familier, et a été banni depuis longtemps du langage scientifique. V. INTESTIN.

— *Descente de boyau.* S'est dit pour Hernie abdominale. On ne dit plus que *descente* ou *hernie*.

— Charcut. *Boyau gras.* Se dit du troisième intestin du porc et d'autres animaux.

— Corde faite de boyaux de certains animaux et servant à garnir divers instruments de musique, à monter des raquettes, et à beaucoup d'autres usages.

— Long conduit de cuir adapté à une machine hydraulique pour porter l'eau à distance ou pour l'élever à une certaine hauteur.

— Art milit. Coupure longue et tortueuse, tranchée étroite et à parapet dirigée vers une place assiégée; brisures qui établissent une communication entre la première et la troisième parallèle. Les *boyaux* servent à lier les attaques du front de la place. (Bard.) Si les *boyaux* sont dominés ou voisins de l'enceinte attaquée, on les blinde, pour les garantir de l'effet des pierriers et des projectiles à tir courbe. (Id.)

— Trichopod. *Boyaux de chat.* Noms que les marchands d'histoire naturelle donnent quelquefois à la serpule entortillée.

— Bot. *Boyaux du diable.* Salsepareille dans les Antilles.

— Prov. et fig. *Ce n'est qu'un boyau.* Se dit d'un espace long et peu large. Cette salle n'est qu'un boyau. Ce couloir n'est qu'un boyau. Si vous rétrécissez cette galerie, ce ne sera plus qu'un *boyau*. (Acad.)

— Prov., fig. et pop. *Avoir toujours six aunes de boyaux vides.* Être toujours prêt à bien manger sur une invitation.

— Prov. et pop. *Il a failli rendre tripes et boyaux.* Il a vomi avec de grands efforts.

— Pop. *Aimer quelqu'un comme ses petits boyaux.* L'aimer beaucoup.

— Loc. prov. *Mes boyaux crient vengeance.* J'éprouve un immense besoin de vengeance.

— Fig. et pop. *Râcler le boyau.* Jouer mal d'un instrument à cordes et à archet.

— Manég. *Ce cheval a du boyau, il n'a point de boyau.* Ce cheval a beaucoup ou peu de flanc. || *Il est étroit de boyau.* Il a peu de corps.

— Fauconn. *Faire boyau, élargir le boyau de l'oiseau.* L'engager à boire.

— Chass. *Franc boyau.* Se dit d'un gros boyau où passent les viandes du cerf. On le met avec les menus droits.

BOYAUDERIE. s. f. Lieu où l'on nettoie et où l'on prépare les boyaux de certains animaux, destinés aux différents usages dans les arts.

BOYAUDIER, ÈRE. s. Techn. Ouvrier qui fabrique des cordes de boyau pour les instruments de musique et autres destinations. || Ouvrier qui débarrasse la membrane ou tunique musculaire des autres membranes qui constituent l'intestin.

BOYÉ ou **BOYER.** s. m. Hist. relig. Prêtre de quelques peuplades sauvages de l'Égypte.

BOYER. s. m. Mar. Sorte de bateau ou de chaloupe flamande. Les *boyers* naviguent peu et mal en pleine mer. (Willaum.)

BOYER (Abel). Lexicographe français, né à Castres en 1664. On a de lui un *Dictionnaire anglais-français et français-anglais*, et divers autres ouvrages peu connus.

— BOYER (Jean-Baptiste). Ex-président de la république d'Haïti; né vers 1780, au Port-au-Prince; fit ses études en France. Revenu dans son pays, il embrassa la carrière des armes, défendit Haïti contre les Anglais, et remplaça le général Beauveau dans le commandement de Jacmel, place importante de l'île. Bientôt il conçut le projet de délivrer sa patrie et de réconcilier les noirs et les mulâtres. Une petite république se forma, et Boyer et Péthion en furent nommés présidents. Renversé dernièrement par une insurrection, Boyer a été forcé de quitter la présidence et sa patrie.

BOYER-FONFRÈDE. V. FONFRÈDE.

BOYLE. Nom porté par une famille irlandaise dont plusieurs membres se sont illustrés. Le premier qui le porta fut Richard Boyle, né à Cantorbéry en 1566 dans une condition fort médiocre. Il s'éleva par son mé[...] Élisabeth, et mourut en 1643.

BOYLEAUX (Étienne). Prévôt de Paris sous Louis IX; né à Angers, mort en 1269; régularisa la police de Paris, modéra et fixa les impôts, rangea les marchands et les artisans en différents corps sous le titre de *confréries*; leur donna des statuts et des règlements. On voit sa statue au nombre de celles qui décorent l'hôtel de ville de Paris.

BOYNE. Géogr. et hist. Rivière d'Irlande qui se jette dans la mer d'Irlande, près de laquelle Jacques II et ses partisans furent vaincus par Guillaume de Nassau, en 1690.

BOZYGHITE. s. m. Hist. relig. Membre de la secte qui reconnaît l'iman Mohammed Aboul-Chollab.

BRABANÇON, ONNE. s. (rad. *Brabant*). Géogr. Celui ou celle qui est du Brabant. Un Brabançon. Une Brabançonne. Les Brabançons. Un orateur d'au delà de la Meuse répondait en hollandais au discours français d'un député

brabançon. (Const[el].) V. BRABANTIN, qui e[...] usité.

— Prov.

Des Brabançons et Flamens l'adversité [...]
Fut des Hollandois et Zelandois la prosp[...]

— adj. Qui appartient au Brabant, [...] du Brabant. Le peuple brabançon. Ma[...] coutume brabançonne.

BRABANÇONNE. s. f. (rad. *Brabant*) [...] d'une chanson patriotique belge, qui fu[...] au mois de septembre 1830, à l'occasion [...] révolution qui renversa du trône la [...] d'Orange. L'auteur des paroles est un [...] comédien français, connu sous le nom d[...] neval, qui était au théâtre de Bruxelles [...] que l'insurrection s'organisa. Il fut tu[...] boulet à Berchem, en poursuivant les H[...] dais.

BRABANÇONS. s. m. pl. (rad. *Bra*[...] Aventuriers dont le nom indique la patri[...] taient, au XIIe siècle, un ramas d'Allema[...] de Flamands. Henri Ier, roi d'Angleterre, [...] mença à s'en servir en 1137, et ils dev[...] la souche des troupes mercenaires et d[...] mées permanentes. Mais c'est surtout [...] Henri II qu'ils figurent dans la milic[...] glaise. La milice française admit les Br[...] çons depuis le règne de Louis VII, et il[...] tèrent jusqu'à Charles V. Daniel n'indiqu[...] de différence entre les mots Brabançons, [...] tatours, Cotereaux, Grandes compagnies, [...] tiers, Malandrins. C'étaient des variété[...] venturiers, ou peut-être les mêmes, qu[...] annalistes ont diversement qualifiés. Ces [...] pes se ressemblaient toutes par un esp[...] rapine que l'imprévoyance des gouverne[...] semblait se plaire à entretenir. On les ra[...] blait en hâte et sans choix, quand la [...] éclatait; on les licenciait quand les hos[...] cessaient, et quoique souvent la paix [...] pas faite. Ces hommes affamés et san[...] sources gardaient leurs armes et se livra[...] d'affreux désordres.

BRABANT. (ét. celt., *bro*, pays, con[...] *aban*, rivière). Géogr. Nom d'un duché q[...] formé vers le commencement du Xe s[...] lorsque le royaume de Lorraine fut ré[...] l'empire d'Allemagne, et partagé en [...] États: duché de la Basse-Lorraine ou d[...] thiers, et duché de la Haute-Lorraine [...] la Moselle. Le duché de la Basse-Lorrain[...] ensuite le nom de duché de Brabant, q[...] 1355, passa dans la maison de Bourgog[...] formait une des dix-sept provinces des [...] Bas que Charles-Quint réunit en un seul[...] en 1548, sous le nom de comté de Bourg[...]

— BRABANT MÉRIDIONAL. Province du roy[...] des Pays-Bas avant 1832, aujourd'h[...] royaume de Belgique, entre celles d'A[...] de Namur et de Hainaut; 430,200 hab.; [...] lieu, Bruxelles. Sol fertile, bétail, chevau[...] dustrie renommée.

— BRABANT SEPTENTRIONAL. Provinc[...] royaume des Pays-Bas avant 1832, aujou[...] province de Hollande, entre celles de [...] dre, d'Anvers et de Limbourg; 294,500 [...] chef-lieu, Bois-le-Duc. Climat sain; sol [...] gre; landes et marais.

BRABANTE. s. f. (rad. *Brabant*). [...] Toile d'étoupe qui se fabrique aux en[...] des villes de Gand, Bruges, Utrecht et [...]

BRABANTIN, INE. s. (rad. *Brabant*[...] est du Brabant. Un Brabantin. Une Br[...] tine. Les Brabantins. On disait aussi [...] *bançon*. V. BRABANÇON.

— adj. Qui appartient, qui a rappo[...] Brabant. Le peuple brabantin. Les [...] brabantins. Les femmes brabantines.

BRABÉIE ou **BRABÉJE.** s. m. (ra[...] βραβεῖον, sceptre). Bot. Genre de la famil[...] protéacées-nucamentacées. Le brabéie, [...] sur une plante du Cap, est cultivé da[...] serres d'Europe. Son fruit est un drup[...] monosperme.

BRABEUTES. s. m. pl. (du gr., [...] arbitre). Hist. anc. Officiers publics qui[...] les Grecs, présidaient aux jeux solenn[...] surtout aux jeux sacrés, et distribuaie[...] prix aux vainqueurs. Cette espèce de ma[...] ture était tellement en honneur, que l[...] ne dédaignaient pas de l'exercer eux-m[...] Le nombre des braboutes n'était poin[...] mais cette charge était ordinairement le p[...] de sept ou de neuf membres, nommés [...] qu'ils distribuaient étaient appelés *brab*[...] les couronnes *thémiplectes*, pour marqu[...] c'était Thémis elle-même qui les avai[...] sées de ses mains.

BRABICHES. Géogr. Peuple du S[...] au N.-O. de Tombouctou.

BRABYLE. s. m. Bot. Synonyme de Br[...] || Sorte de petite prune sauvage.

BRAC. s. m. Ornith. Oiseau du gen[...] calaos.

— Ichthyol. Espèce de poisson.

BRAÇAL. s. m. Anc. art milit. V. [...] DE MAILLES.

BRACARA. Géogr. anc. Ville de la [...] conaise, chez les Callaïques Bracares, au [...] à quelques milles de la mer.

BRACARA-AUGUSTA. Géogr. V. [...]

BRACAMES. s. m. pl. Géogr. anc. [...] d'Espagne, faisait partie des Callaïques, [...] bitait le pays au sud des Callaïques Lu[...]

brabançon. (Const^el.) V. BRABANTIN, qui est plus usité.

— Prov.

Des Brabançons et Flamens l'adversité
Fut des Hollandois et Zelandois la prospérité.

— adj. Qui appartient au Brabant, qui est du Brabant. Le peuple brabançon. Manière, coutume brabançonne.

BRABANÇONNE. s. f. (rad. *Brabant*). Nom d'une chanson patriotique belge, qui fut faite au mois de septembre 1830, à l'occasion de la révolution qui renversa du trône la maison d'Orange. L'auteur des paroles est un jeune comédien français, connu sous le nom de Jenneval, qui était au théâtre de Bruxelles lorsque l'insurrection s'organisa. Il fut tué d'un boulet à Berchem, en poursuivant les Hollandais.

BRABANÇONS. s. m. pl. (rad. *Brabant*). Aventuriers dont le nom indique la patrie; c'étaient, au XIIe siècle, un ramas d'Allemands et de Flamands. Henri Ier, roi d'Angleterre, commença à s'en servir en 1137, et ils devinrent la souche des troupes mercenaires et des armées permanentes. Mais c'est surtout depuis Henri II qu'ils figurent dans la milice anglaise. La milice française admit les Brabançons depuis le règne de Louis VII, et ils existèrent jusqu'à Charles V. Daniel n'indique pas de différence entre les mots Brabançons, Cantatours, Cotereaux, Grandes compagnies, Routiers, Malandrins. C'étaient des variétés d'aventuriers, ou peut-être les mêmes, que les annalistes ont diversement qualifiés. Ces troupes se ressemblaient toutes par un esprit de rapine que l'imprévoyance des gouvernements semblait se plaire à entretenir. On les rassemblait en hâte et sans choix, quand la guerre éclatait; on les licenciait quand les hostilités cessaient, et quoique souvent la paix ne fût pas faite. Ces hommes affamés et sans ressources gardaient leurs armes et se livraient à d'affreux désordres.

BRABANT. (ét. celt., *bro*, pays, contrée; *aban*, rivière). Géogr. Nom d'un duché qui fut formé vers le commencement du Xe siècle, lorsque le royaume de Lorraine fut réuni à l'empire d'Allemagne, et partagé en deux États : duché de la Basse-Lorraine ou de Lothiers, et duché de la Haute-Lorraine ou de la Moselle. Le duché de la Basse-Lorraine prit ensuite le nom de duché de Brabant, qui, en 1355, passa dans la maison de Bourgogne. Il formait une des dix-sept provinces des Pays-Bas que Charles-Quint réunit en un seul État, en 1548, sous le nom de comté de Bourgogne.

— BRABANT MÉRIDIONAL. Province du royaume des Pays-Bas avant 1832, aujourd'hui du royaume de Belgique, entre celles d'Anvers, de Namur et de Hainaut; 430,200 hab.; chef-lieu, Bruxelles. Sol fertile, bétail, chevaux; industrie renommée.

— BRABANT SEPTENTRIONAL. Province du royaume des Pays-Bas avant 1832, aujourd'hui province de Hollande, entre celles de Gueldre, d'Anvers et de Limbourg; 294,500 hab.; chef-lieu, Bois-le-Duc. Climat sain; sol maigre; landes et marais.

BRABANTE. s. f. (rad. *Brabant*). Comm. Toile d'étoupe qui se fabrique aux environs des villes de Gand, Bruges, Utrecht et Ypres.

BRABANTIN, INE. s. (rad. *Brabant*). Qui est du Brabant. Un Brabantin. Une Brabantine. Les Brabantins. On disait aussi *Brabançon*. V. BRABANÇON.

— adj. Qui appartient, qui a rapport au Brabant. Le peuple brabantin. Les usages brabantins. Les femmes brabantines.

BRABÉIE ou **BRABÉJE.** s. m. (rad. gr. βραβεῖον, sceptre). Bot. Genre de la famille des protéacées-nucamentacées. Le brabéie, établi sur une plante du Cap, est cultivé dans les serres d'Europe. Son fruit est un drupe sec, monosperme.

BRABEUTES. s. m. pl. (du gr., βραβευς, arbitre). Hist. anc. Officiers publics qui, chez les Grecs, présidaient aux jeux solennels et surtout aux jeux sacrés, et distribuaient les prix aux vainqueurs. Cette espèce de magistrature était tellement en honneur, que les rois ne dédaignaient pas de l'exercer eux-mêmes. Le nombre des brabeutes n'était point fixé; mais cette charge était ordinairement le partage de sept ou de neuf membres, nommés *athlo-* [illegible] qu'ils distribuaient étaient appelés *brabéia*, et les couronnes *thémiplectes*, pour marquer que c'était Thémis elle-même qui les avait tressées de ses mains.

BRABICHES. Géogr. Peuple du Sahara, au N.-O. de Tembouctou.

BRABYLE. s. m. Bot. Synonyme de Brabéie. || Sorte de petite prune sauvage.

BRAC. s. m. Ornith. Oiseau du genre des saumons.

— Ichthyol. Espèce de poisson.

BRAÇAL. s. m. Anc. art milit. V. JAQUE DE MAILLES.

BRACARA. Géogr. anc. Ville de la Tarraconaise, chez les Callaïques Bracares, au S.-O., à quelques milles de la mer.

BRACARA-AUGUSTA. Géogr. V. BRAGA.

BRACARES. s. m. pl. Géogr. anc. Peuple d'Espagne, faisait partie des Callaïques, et habitait le pays au sud des Callaïques Lucenses, partie nord du Portugal, entre Minho-et-Douro et Tra-los-Montes.

BRACCA. s. m. (du lat. *bracca*, culotte). Ornith. Réunion des plumes dont les jambes de certains oiseaux sont couvertes.

BRACCATA et **BRACCATI.** Géogr. anc. Surnoms de la Gaule Narbonnaise et de ses habitants, et qui leur venaient de l'espèce de vêtement ou *braie* (*bracca*) qui était en usage chez eux.

BRACCIANO. Géogr. Ville de l'État ecclés. 1,300 hab. Eaux thermales. Les ruines de Veïes sont aux environs.

BRACCIOLINI (Francesco dell' Api). Poète italien, né à Pistoia le 26 novembre 1566, mort le 31 août 1645. Les Italiens placent un de ses poèmes, *la Croce riacquistata*, immédiatement après la *Jérusalem délivrée* du Tasse. On lui doit encore un poème héroï-comique intitulé *Lo scherno degli dei.*

BRACE. s. f. (du lat. *brachium*, bras). Casaque antique. On disait aussi *saraballe*.

— s. m. Bot. Variété d'épeautre cultivée par les Celtes et les Gaulois; elle fournit beaucoup de farine. Les Romains l'ayant introduit en Italie, ne tardèrent pas à le préférer à l'épeautre qu'on nommait *sandala*. Le brace existe encore dans les Abruzzes (Brutie), où il a conservé son nom gaulois; il est d'un usage habituel.

BRACELET. s. m. (du lat. *brachiale*, bracelet; du gr. βραχίων, bras). Ornement fort ancien que les Grecs et les Romains, hommes et femmes, portaient au bras; les filles n'en portaient qu'après avoir été fiancées. Il y en avait d'or, d'argent, d'ivoire, pour les personnes d'un rang distingué, de cuivre et de fer pour la populace et les esclaves; car c'était tout à la fois un signe d'honneur et une marque d'esclavage. On en donnait aux gens de guerre en récompense de leur valeur. L'empereur Maximin, dont la taille était, dit-on, de 2 mètres 50 cent., avait les doigts si gros, qu'il se servait du *bracelet* de sa femme en guise d'anneau. (Capitol.)

— En France, ce n'est que sous le règne de Charles VII que les femmes adoptèrent l'usage des bracelets, avec celui des pendants d'oreilles et des colliers. Bracelet de perles. Bracelet de corail, de diamants, d'émeraudes, de cheveux. Une paire de bracelets. Je ferai tomber leurs cheveux, je détruirai et les colliers et les *bracelets*. (Boss.) Madame, ne voudriez-vous pas lui envoyer ce *bracelet* que vous avez à votre bras? (Impr. fr.)

La femme de Joconde,
Le voyant près de s'en aller,
L'accable de baisers, et pour comble lui donne
Un *bracelet* de façon fort mignonne.
(LA FONTAINE.)

Et voilà de plus mon portrait
Que j'attache à ce *bracelet*. (ID.)

— Une remarque assez curieuse, c'est que la forme sous laquelle, de nos jours, s'est le plus produit le bracelet, est un serpent roulé sur lui-même, ou entrelacé, ou se mordant la queue, et que c'est cette même forme qu'affectionnaient également le plus les Romains et surtout les Grecs.

— Pourquoi *bracelet* au lieu de *brasselet?* N'est-ce pas un barbarisme? Les étymologistes nous répondent avec le mot *brachiale*; nous demandons si *brachium* ou βραχίων n'est pas l'étymologie de *bras? Bracelet*, étymologique, choque l'analogie avec *bras, brasse, brassard, brasseier. Brasselet*, en même temps qu'il est analogue aux autres dérivés de *bras*, ne saurait être considéré comme incorrect, même sous le rapport étymologique, puisque le génie de notre langue admet le changement du *ch* en *s*. Donc *brasselet* devrait être la seule forme correcte. || Remarquons que cette forme, qu'on ne trouve pas à son rang alphabétique dans Boiste, se trouve deux fois employée par cet auteur dans la définition du mot *manille* : « *Brasselet indien, brasselet, anneau de cuivre.* »

— Techn. Instrument de cuir ou d'étoffe dont les doreurs, argenteurs et autres ouvriers sur métaux, se couvrent le bras gauche pour éviter de se blesser en polissant et brunissant leur ouvrage. || Lingot d'or ou d'argent allongé et roulé.

— Hist. ecclés. Anneau de fer maillé et hé- [illegible] mortification.

— Art milit. *Bracelet d'aide de camp*. V. AIDE DE CAMP. || *Bracelets de banderolle de drapeau*. Deux courroies de buffle de 25 mill. de large et de 200 mill. de long, qui pincent la bande d'un drapeau, et sont arrêtées au moyen de deux coutures verticales. || *Bracelet de cavalerie*. V. CAVALERIE FRANÇAISE. || *Bracelet de crêpe*. V. CRÊPE NOIR.

— Ornith. On appelle *bracelet*, dans les oiseaux, un anneau coloré qui est situé proche du talon et au-dessus.

BRACHANTHÈME. s. m. (pr. *bra-kan-tè-me*; ét. gr., βραχὺς, court; ἄνθεμον, syn. de ἄνθος, fleur). Bot. Genre voisin des leucanthèmes, et qui fait partie des composées. Les brachanthèmes ne renferment qu'une seule espèce, indigène des déserts de la Soongarie.

BRACHBANT. Géogr. Petit district du Hainaut où se trouvent les villes de Condé et de Leuse.

BRACHBULE. s. m. Bot. Nom qu'on donne en Silésie à l'agaric comestible, ou champignon de couche.

BRACHE. s. f. (en ital. *braccio*, bras). Métrol. Mesure italienne de longueur. La brache de Milan vaut 0,5865; celle de Bologne, 0,6452; celle de Lucques, 0,5951; celle de Modène, 0,6481; celle de Reggio, 0,5298; celle de Parme (pour la soie), 0,5944; (pour la toile), 0,6438; celle de Gênes, 0,5812; celle de Florence, 0,5836. || Elle est employée également dans quelques contrées de l'Italie par les arpenteurs. La brache de Parme vaut 0,5447; celle de Toscane, 0,5830.

BRACHÉ, ÉE. part. pass. du v. Bracher.

BRACHÉLIE. s. m. (du gr. βραχὺς, court). Entom. Genre de diptères de la famille des calyptérées. Les brachélies sont fondés sur une seule espèce provenant du cap de Bonne-Espérance.

BRACHELLE. s. m. (du lat. *brachium*, bras). Art milit. V. BRASSARD.

BRACHÉLYTRE. s. m. (ét. gr., βραχὺς, court; ἔλυτρον, étui). Entom. Insecte de la section des pentamères, de l'ordre des coléoptères brévipennes. Les individus de cette famille vivent presque tous dans les matières en putréfaction, soit animales, soit végétales.

BRACHER, BRACHIER, BRASSER, BRASSÉIER. v. a. 1re conj. (rad. *bras*). Mar. Faire la manœuvre des cordages pour tendre ou détendre les branles, pour gouverner les vergues.

— Crier de toutes ses forces.

— *Bracher, brachier, brasséier, brasseïer, brasseyer* et *brasser*, sont-ils des variantes d'un même verbe? *Bracher* et *brachier* peuvent avoir leur mérite sous le rapport étymologique; mais ils ne sont point, ils n'ont jamais été employés par les marins. Toutes ces formes sont dérivées du mot *bras*, soit qu'il s'agisse des manœuvres appelées *bras*, soit qu'elles désignent la fréquence du mouvement des bras de l'homme; par conséquent, *bracher* et *brachier* pèchent contre l'analogie. || *Brasséier, brasseïer* et *brasseyer* sont le même mot sous trois formes rigoureusement incorrectes; ce devrait être *brassier*. Le choix devrait être en faveur de *brasseyer*, et par son analogie avec les autres verbes de même désinence, et parce que tout accent, tout signe orthographique est une gêne. || *Brasser* est une expression correcte et claire qui a sa signification propre : en marine, c'est orienter les vergues au moyen des manœuvres appelées *bras*; dans les arts, c'est agiter avec les bras; mais *brasseyer*, ou mieux *brassier*, garde aussi sa signification propre comme terme de marine : c'est *faire la manœuvre des bras.*

BRACHÈRE. s. m. (du lat. *brachium*, bras). Art milit. V. BRASSARD.

BRACHET. s. m. Mamm. Espèce de chien de chasse que l'on nomme aussi Braguet.

BRACH-HUN. s. m. Ornith. Les Allemands donnent ce nom et celui de *brach-vogel* au courlis.

BRACHIAL, ALE. adj. (pr. *bra-ki-al*; du lat. *brachialis*, dér. de *brachium*, bras). Anat. Qui appartient, qui a rapport au bras. Muscle brachial. Artère brachiale. Nerfs brachiaux. Veines brachiales.

BRACHIDE. s. m. (ét. gr., βραχίων, bras; εἶδος, ressemblance). Entom. Appendice en forme de bras. On désigne sous ce nom la paire externe des tentacules des véritables néréides.

— Hist. nat. Petit bras.

BRACHIDÉ, ÉE. adj. (ét., V. BRACHIDE). Bot. Se dit des parties qui sont très-ouvertes et opposées en croix, à l'instar des bras étendus d'un homme.

— Ichthyol. Poissons qui ont leurs nageoires supportées par des appendices en forme de petits bras.

BRACHIÉ, ÉE. part. pass. du v. Brachier. S'empl. adjectiv.

BRACHIÉ, ÉE. adj. (pr. *bra-ki-é*; rad. lat. *brachium*, bras). Bot. Qui a l'apparence de bras, qui est muni de bras. Rameaux brachiés. Les rameaux du caféier sont brachiés. || BRACHIÉES. s. f. pl. Plantes qui ont des rameaux en forme de bras.

BRACHIELLE. s. f. (dimin. de *brachium*, [illegible] trêmement petit relativement à sa femelle.

— Zool. Genre de vers.

BRACHIER. v. a. 1re conj. V. BRACHER.

BRACHIÉS. s. m. pl. (du gr. βραχίων, bras). Moll. Nom d'un ordre de mollusques comprenant ceux qui ont des bras à la manière des hydres.

BRACHIN. s. m. (du gr. βραχίων, bras). Entom. Genre de coleoptères pentamères, famille des carabiques.

BRACHINIDE. adj. des 2 g. (ét., V. BRACHIN). Entom. Qui tient du brachin. || BRACHINIDES. s. f. pl. Famille de carabiques renfermant neuf genres qui ont pour type le genre brachin.

BRACHIO. s. m. Mamm. Nom qu'on donne, dans quelques endroits, au petit d'un ours.

BRACHIOBOLE. s. m. (ét. gr., βραχίων, bras; βόλος, jet). Bot. Genre de plantes qui comprend les sisymbres de la première division de Linné, dont la silique est courte.

BRACHIOCÉPHALE. adj. des 2 g. (ét. gr., βραχίων, bras; κεφαλή, tête). Moll. Qui appartient aux brachiocéphales. || BRACHIOCÉPHALES. s. m. pl. Nom d'une classe des céphalophores, comprenant ceux dont la tête est pourvue de quatre ou cinq paires de longs appendices tentaculaires coniques.

BRACHIOCÉPHALIQUE. s. m. (ét., V. BRACHIOCÉPHALE). Anat. Nom de l'artère *innominée* qui naît de la courbure de l'aorte, et fournit l'artère brachiole et l'artère céphalique. || adj. Qui tient au bras et à la tête. Artère brachiocéphalique.

BRACHIOCÉPHALIQUE. adj. des 2 g. (ét., V. BRACHIOCÉPHALE). Anat. Qui est en rapport avec le bras et la tête.

BRACHIOCUBITAL. s. m. (ét. lat., *brachium*, bras; *cubitus*, coude). Anat. Ligament naturel interne de l'articulation huméroculbitale, qui s'attache à l'os du bras et au cubitus.

— adj. Anat. Qui appartient au bras et au coude. Artère brachiocubitale.

BRACHIODERMIEN. adj. m. (ét. gr., βραχίων, bras; δέρμα, peau). Anat. Nom donné à une portion du muscle peaussier.

BRACHIOLE ou **BRACHIOGLE.** s. m. (du gr. βραχίων, bras). Bot. V. BRACHYGLOTTE.

BRACHIOLÉ, ÉE. adj. (ét., V. BRACHIOLE). Bot. Plante dont les rayons pinnés, assez épais, quoique courts, ressemblent à de petits bras. Astérie brachiolée.

BRACHION. s. m. (ét., V. BRACHIN). Infus. Genre d'animaux qu'on ne voit qu'à l'aide du microscope, et qui vivent indifferemment dans les eaux douces et salées.

BRACHIONCOSE. s. f. (ét. gr. βραχίων, bras, ὄγκος, tumeur). Méd. Sorte de tumeur qui se forme sur le bras.

BRACHIONÉ, ÉE. adj. (du gr. βραχίων, bras). Entom. Qui ressemble à un brachion. || BRACHIONÉS. s. m. pl. Famille d'infusoires, ayant pour type le genre brachion.

BRACHIONIDE. adj. des 2 g. (ét., V. BRACHIN). Infus. Qui tient au brachion; qui a rapport au brachion. || BRACHIONIDES. s. m. pl. Infus. Famille de l'ordre des crustacés microscopiques, ayant pour type le genre brachion. Les brachionides forment le chaînon le plus inférieur de la classe des crustacés, et servent de transition aux brachiopodes.

BRACHIONIEN, ENNE. adj. (ét., V. BRACHIN). Infus. Qui tient du brachion, qui a rapport au brachion. || BRACHIONIENS. s. m. pl. Famille de systolides nageurs cuirassés.

BRACHIOPITHÈQUE. s. m. (ét. gr., βραχίων, bras, πίθηκος, singe). Mamm. Nom générique d'une espèce d'animaux dont un des caractères communs est d'avoir les membres antérieurs fort longs.

BRACHIOPODE. adj. des 2 g. (ét. gr., βραχίων, bras; πούς, pied). Conchyl. Se dit des mollusques à coquilles bivalves, munis de deux bras charnus, garnis de nombreux filaments qu'ils peuvent étendre ou retirer, et dont la bouche est entre les bases des bras, et l'anus sur un des côtés. || BRACHIOPODES. s. m. pl. Famille de mollusques qui, au lieu de pieds, ont deux bras charnus extensibles.

BRACHIOPTÈRE. adj. des 2 g. (ét. gr., βραχίων, bras; πτερόν, nageoire). Zooph. Qui a les nageoires en forme de bras. || BRACHIOPTÈRES. s. m. pl. Nom d'une famille de poissons gnathodontes hétérodermes, renfermant ceux qui ont les nageoires pectorales pédiculées.

BRACHIORADIAL. s. m. (pr. *bra-ki-o-ra-di-al*; ét. lat., *brachium*, bras; *radius*, rayon). Anat. Nom donné au ligament latéral externe de l'articulation du coude, qui s'attache à l'humérus et au ligament annulaire du radius. Inusité.

BRACHIORADIALIS-MUSCULUS. s. m. (pr. *bra-ki-o-ra-di-a-li-ze-muss-ku-luss*). Nom latin du muscle long supinateur.

BRACHIOSTOME. adj. des 2 g. (ét. gr., βραχίων, bras; στόμα, bouche). Zooph. Qui a la bouche garnie de bras. || BRACHIOSTOMES. s. m. pl. Ordre de la classe des polypes, comprenant ceux dont la bouche est entourée de tentacules.

BRACHIOTOMIE. s. f. (ét. gr., βραχίων, bras; τομή, amputation). Anat. Amputation d'un bras. || Art d'amputer un bras.

BRACHIOTOMIQUE. adj. des 2 g. (rad. BRACHIOTOMIE.) Qui concerne la brachiotomie. Description brachiotomique.

BRACHIOTOMISTE. s. m. (ét. gr., βραχίων, bras; τομεύς, coupeur). Anat. Celui qui fait l'amputation du bras, qui s'occupe particulièrement de l'art d'amputer les bras.

BRACHISTOCHRONE. s. f. (pr. *bra-ki-sto-kro-ne*; ét. gr., βράχιστος, superl. de βραχύς, court; χρόνος, temps). Courbe qui doit être décrite par un corps abandonné à l'action de la pesanteur, pour passer d'un point à un autre dans le moins de temps possible. Dans le vide, cette courbe est une *cycloïde*.

BRACHITES. s. m. pl. Hist. eccl. Secte d'hérétiques qui parurent dans le IIIe siècle. Ils suivaient les erreurs de Manès et des gnostiques.

BRACHMANES. V. BRAHMANES.

BRACHOCÈRES. s. m. pl. (ét. gr., βραχύς, court; κέρας, corne). Entom. Nom donné à l'une des deux grandes divisions des diptères; com-

prenant tous ceux qui ont les antennes plus ou moins courtes, comparées à celles des némocères, qui forment l'autre division.

BRACHONYX et **BRACONYX**. s. m. (ét. gr., βραχὺς, court; ὄνυξ, ongles). Ornith. Genre de la sous-famille des alaudinées, formé sur une espèce africaine, l'alouette bateleuse.

— Entom. Genre de coléoptères tétramères, de la famille des curculionides.

BRACH-VOGEL. s. m. Ornith. Syn. de Brach-hun.

BRACHYACANTHE. adj. (ét. gr., βραχὺς, court; ἄκανθα, épine). Bot. Qui a des épines courtes. Acacia brachyacanthe.

— s. f. Entom. Genre de coléoptères trimères, originaire des Etats-Unis, où l'on en trouve dix espèces.

BRACHYACHYRIS. s. m. (ét. gr., βραχὺς, court; ἄχυρον, paillette). Bot. Synonyme de Brachyris.

BRACHYANCALOPTÈNE. adj. des 2 g. (ét. gr., βραχὺς, court; ἀγκαλίς, brassée; πτηνὸς, volatile). Ornith. Se dit d'un oiseau qui a les ailes très-courtes. || BRACHYANCALOPTÈNES. s. m. pl. Famille de l'ordre des holycolymbes ou pygopodes, comprenant des oiseaux qui ont les ailes très-courtes.

BRACHYANTHÈME. s. m. Bot. V. BRACHANTHÈME.

BRACHYASPISTE. s. m. (ét. gr., βραχὺς, court; ἀσπίστης, écussonné). Entom. Genre de coléoptères tétramères, de la famille des curculionides, placé après le genre ostyque, avec lequel il a beaucoup d'affinité.

BRACHYBÈME. s. m. (ét. gr., βραχὺς, court; βῆμα, pas). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionides. Ses tarses sont courts, larges, et n'ont qu'un seul ongle.

BRACHYBIOTE. adj. des 2 g. (ét. gr., βραχὺς, court; βίος, vie). Ornith. Qui a la vie courte.

BRACHYBIOTIQUE. s. f. (rad. *brachybiote*). Didact. L'art de raccourcir ou d'abréger la durée de la vie.

BRACHYCARPE. adj. des 2 g. (ét. gr., βραχὺς, court; καρπὸς, fruit). Bot. Qui a des fruits courts. Astragale brachycarpe.

BRACHYCARPÉ, ÉE. adj. (rad. *brachycarpe*). Bot. Qui a rapport aux brachycarpées. || BRACHYCARPÉES. s. f. pl. Genre de la famille des crucifères diplécolobées, sous-arbrisseau du Cap.

BRACHYCATALECTIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., βραχὺς, court; καταληκτικὸς, incomplet). Littér. anc. Se disait des vers grecs ou latins auxquels il manquait un pied à la fin.

BRACHYCENTRE. adj. des 2 g. (ét. gr., βραχὺς, court; κέντρον, aiguillon). Bot. Qui a de courts aiguillons. Échinosperme brachycentre. || s. m. Genre unique de la famille des mélastomacées mélastomées.

BRACHYCÉPHALE. s. m. (ét. gr., βραχὺς, court; κεφαλὴ, tête). Erpét. Genre de batraciens, voisin des crapauds, nommé aussi *éphippiger*, porte-selle.

BRACHYCÈRE. adj. des 2 g. (ét. gr., βραχὺς, court; κέρας, corne). Entom. Qui a des cornes ou antennes très-courtes. || s. m. Genre de coléoptères tétramères, de la famille des curculionides.

BRACHYCÉRÉ, ÉE. adj. (rad. *brachycère*). Entom. Syn. de Brachycère. || BRACHYCÉRÉES. s. f. pl. Section de la famille des insectes qui ont les antennes courtes.

BRACHYCÉRIDE. adj. des 2 g. (rad. *brachycère*). Entom. Qui ressemble à un brachycère. || BRACHYCÉRIDES. s. m. pl. Famille d'insectes coléoptères.

BRACHYCERQUE. s. m. (ét. gr., βραχὺς, court; κέρκος, queue). Entom. Genre de la famille des éphémérides, de l'ordre des névroptères, connu sous le nom d'*oxycyphe*.

BRACHYCHITON. s. m. (ét. gr., βραχὺς, court; χιτών, tunique). Bot. Un des sous-genres de la sterculie.

BRACHYCHORÉE. s. m. (pr. *bra-chi-ko-ré*; ét. gr., βραχὺς, court; χορὸς, chœur). Littér. anc. Pièce de vers en usage dans la poésie ancienne, et composé d'une brève et d'une longue. On le nomme plus souvent *amphi-*

BRACHYCHRONIQUE adj. des 2 g. (ét. gr., βραχὺς, court; χρονὸς, temps). Hist. nat. Qui dure peu, qui est de courte durée.

BRACHYCHRONIUS. (ét. gr., βραχὺς, court; χρονὸς, temps). Mot grec latinisé, par lequel on désigne, en pathologie, les maladies chroniques, dont la terminaison est plus ou moins courte.

BRACHYCLADE. adj. (ét. gr., βραχὺς, court; κλαδος, branche, rameau). Bot. Qui a des rameaux courts. Leskie brachyclade. || s. m. Genre de la famille des composées.

BRACHYCOLON. s. m. (ét. gr., βραχὺς, court; κολεος, fourreau). Terme employé par les anciens pour désigner une fronde qui servait à tirer de près, et qui était particulièrement en usage chez les peuples des îles Baléares.

BRACHYCOME. s. m. (ét. gr., βραχὺς, court; κομη, chevelure). Bot. Genre des composées-astéroïdées, plante de la Nouvelle-Hollande.

BRACHYCORYNE. s. m. (ét. gr., βραχὺς, court; κορύνη, massue). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des cycliques.

BRACHYCORYS. s. m. (ét. gr., βραχὺς, court; κορυς, casque). Bot. Un des synonymes du genre lindenbergie.

BRACHYCORYTHIS. s. m. (rad. *brachycorys*). Bot. Famille des orchidées, tribu des ophrydées.

BRACHYDACTYLE. adj. des 2 g. (ét. gr., βραχὺς, court; δάκτυλος, doigt). Zool. Qui a les doigts courts.

BRACHYDÈRE. s. m. (ét. gr., βραχὺς, court; δέρη, cou). Entom. Genre de coléoptères pentamères, de la famille des brachélytres, établi comme subdivision du genre staphylin. || BRACHYDÈRES. s. m. pl. Genre de coléoptères pentamères, famille des curculionides.

BRACHYDÉRÉE. s. f. (ét., V. BRACHYDÈRE). Bot. Section du genre crepis.

BRACHYDÉRIDE. adj. des 2 g. (ét., V. BRACHYDÈRE). Entom. Qui ressemble à un brachydère. || BRACHYDÉRIDES. s. m. pl. Famille d'insectes, ayant pour type le genre brachydère.

BRACHYDÉRITES. s. m. pl. (rad. *brachydère*). Entom. Quatrième division des gonatocères, de la famille des curculionides, ayant pour type le genre brachydère.

BRACHYÉLYTRE. s. m. (ét. gr., βραχὺς, court, et ἔλυτρον, enveloppe). Bot. Famille des graminées. V. MUHLEMBERGIE.

BRACHYGÈNE. s. m. (ét. gr., βραχὺς, court; γένυς, menton, mâchoire). Entom. Genre de coléoptères hétéromères, famille des mélasomes.

BRACHYGLOSSE. s. m. (ét. gr., βραχὺς, court; γλῶσσα, langue). Entom. Genre de lépidoptères crépusculaires; originaire de la Nouvelle-Hollande.

BRACHYGLOTTE. s. f. (ét. gr., βραχὺς, court; et γλῶττα, langue, languette). Bot. Genre établi sur la tribu des eupatoriées, famille des composées, toutes indigènes de l'Australie.

BRACHYGNATHE. s. m. (ét. gr., βραχὺς, court; et γναθος, mâchoire). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des carabiques.

BRACHYGRAPHE. s. des 2 g. (ét. gr., βραχὺς, court, bref; et γράφω, j'écris). Celui ou celle qui écrit par abréviation, qui connaît l'art d'écrire par abréviation. Un brachygraphe. Une brachygraphe.

— adj. des 2 g. Ouvrage brachygraphe. Écrivain brachygraphe.

BRACHYGRAPHIE. s. f. (ét., V. BRACHYGRAPHE). Art d'écrire par abréviation. Un bon système de brachygraphie. La brachygraphie représente plutôt les sons réels que les groupes artificiels par lesquels nous les marquons dans l'écriture.

BRACHYGRAPHIQUE. adj. des 2. g. (ét., V. BRACHYGRAPHE). Qui concerne la brachygraphie. Écriture brachygraphique.

BRACHYLÈNE. s. f. (ét. gr., βραχὺς, court; et λαῖνα, enveloppe). Bot. Genre établi aux dépens des baccharis, dont il diffère par son involucre composé d'écailles coriaces.

BRACHYLÉPIS. s. m. (ét. gr., βραχὺς, court; et λεπίς, écaille). Bot. Genre de la famille des asclépiadacées asclépiadées vraies, créé sur un arbrisseau péruvien.

BRACHYLOBE. s. m. (ét. gr., βραχὺς, court; et λοβὸς, gousse). Bot. Section du genre nastutium, caractérisée par une silicule très-courte.

BRACHYLOGIE. s. f. (ét. gr., βραχὺς, bref; λόγος, discours). Didact. Discours abrégé, manière de s'exprimer par sentences ou maximes.

— Médec. Vice d'élocution qui consiste dans une brièveté excessive.

BRACHYLOGIQUE. adj. des g. (ét., V. BRACHYLOGIE). Didact. et médec. Qui tient, qui est relatif à la brachylogie.

BRACHYLOGUE. s. des 2 g. (ét. V. BRACHYLOGIE). Didact. Qui parle, qui s'exprime d'une manière abrégée, par sentences ou maximes.

— Médec. Qui a un vice d'élocution.

BRACHYLOPHE. s. m. (ét. gr., βραχὺς,

à bandes est la seule espèce de ce genre. C'est un animal de la Nouvelle-Guinée et de quelques îles de l'Océanie.

— Ornith. Sous-genre répondant à la famille des pies. V. CÉLEINÉES.

BRACHYMÉNIE. s. f. (ét. gr., βραχὺς, court; ὑμήν, membrane). Bot. Genre de la division des mouches acrocarpes, créé pour des espèces du Népaul.

BRACHYMÈRE. s. m. (ét. gr., βραχὺς, court; μηρὸς, cuisse). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des chrysomélines, originaire de Cayenne et du Brésil.

BRACHYMORPHE. s. m. (ét. gr., βραχὺς, court; μορφή, forme). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des térédiles, originaire du Mexique. Les brachymorphes sont très-voraces, et se nourrissent des insectes qu'ils rencontrent sur le bois mort.

BRACHYNE. s. m. Entom. V. BRACHINE.

BRACHYNEURE. s. m. (ét. gr., βραχὺς, court; νεῦρον, corde, nerf). Entom. Genre de diptères, famille des cidomines. Ce genre ne comprend qu'une espèce, qui vole sur les collines des environs de Parme.

BRACHYNOTE. s. m. (ét. gr., βραχὺς, court; νῶτος, dos). Entom. Genre de coléoptères pentamères, de la famille des malacodermes, originaire de la province de Massachussetts, aux Etats-Unis.

BRACHYODON ou **BRACHYODONTE**. s. m. Bot. V. BRACHYODE.

BRACHYODE. s. m. (ét. gr., βραχὺς, court, ὀδοὺς, dent). Bot. Nom générique créé pour le veissie trichodes.

BRACHYOPE. s. m. (ét. gr., βραχὺς, petit; ὤψ, œil). Entom. Genre de l'ordre des diptères, famille des brachystomes.

BRACHYORRHOS. s. m. (du gr. βραχὺς, court; ὀῤῥὺς, petit-lait). Erpét. Genre de serpents.

BRACHYOTE. s. m. (ét. gr., βραχύωτος, à courtes oreilles). Ornith. Genre formé sur le hibou brachyoté.

BRACHYOTÉ, ÉE. adj. (ét., V. BRACHYOTE). Qui appartient, qui a rapport au brachyote.

BRACHYPALPE. s. m. (du gr. βραχὺς, court; et du lat. *palpus*, palpe). Entom. Genre de l'ordre des diptères, famille des brachystomes, établi aux dépens du genre xylote. || Genre de coléoptères pentamères, de la famille des palpicornes, qui se trouve aux environs de Paris.

BRACHYPE. adj. des 2 g. (ét. gr., βραχὺς, court; ποῦς, pied). Hist. nat. Qui a des pieds ou des pédicules courts. Barbelle brachype.

— s. m. Ornith. Genre d'oiseaux à pattes courtes.

— Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionides, établi sur une seule espèce.

— Erpét. Syn. de Chalcide.

BRACHYPÉTALE. s. f. (ét. gr., βραχὺς, court; πέταλον, pétale). Bot. Une des sections du genre hélianthème.

BRACHYPÈTES. s. m. pl. (ét. gr., βραχὺς, court; πετάω, j'ouvre les ailes). Ornith. Syn. de Chélidoptère.

BRACHYPHYLLE. s. m. (ét. gr., βραχὺς, court; φύλλον, feuille). Mamm. Genre de la famille des chéiroptères, établi pour une seule espèce, qui se trouve dans l'île St-Vincent.

—Bot. Genre de végétaux fossiles découverts dans le terrain oolithique inférieur, et caractérisé par des rameaux pennés, épars; par des feuilles très-courtes, coniques, disposées en spirale.

BRACHYPLATE. s. m. (ét. gr., βραχὺς, court; πλατὺς, large). Entom. Genre d'hémiptères de la famille des géocorizes, établi pour des insectes rapportés de Vanikoro par les naturalistes de l'expédition de l'*Astrolabe*.

BRACHYPNÉE. s. f. (ét. gr., βραχὺς, court; πνόη, haleine). Médec. Respiration courte et pressée, remarquée surtout dans les fièvres inflammatoires.

BRACHYPNÉIQUE. adj. des 2 g. (ét., V. BRACHYPNÉE). Médec. Qui a rapport à la brachypnée.

BRACHYPODE. s. f. (ét. gr., βραχὺς, court; ποῦς, pied). Bot. Famille des graminées. V. FÉTUQUE.

BRACHYPODINÉES. adj. f. pl. (ét. gr., βραχὺς, court; ποῦς, pied). Ornith. V. PYCNONOTINÉES.

BRACHYPOME. adj. des 2 g. (ét. gr., βραχὺς, court; πῶμα, opercule). Ichthyol. Qui a un opercule très-court. Mylet brachipome.

BRACHYPORE. adj. des 2 g. (ét. gr., βραχὺς, court; πόρος, pore). Bot. Qui a de petits pores, de petits tubes. Bolet brachypore.

BRACHYPOTE. s. m. (ét. gr., βραχὺς, court; πόω, je bois). Médec. Frénétique, malade qui boit peu. Peu usité.

BRACHYPOTIE. s. f. (pr. *bra-ki-po-ti*; ét., V. BRACHYPOTE). Médec. Maladie dans laquelle on boit peu et souvent. Syn. de Rage. Peu usité.

BRACHYPTÉRACIE. s. m. (ét. gr., βραχὺς, court; πτερὸν, aile). Ornith. Nom grec du genre Brachyptérolle.

BRACHYPTÈRE. s. m. (ét., V. BRACHYPTÉRACIE). Ornith. Genre formé dans la famille des fourmiliers ou myothéridées.

— Entom. Genre de la famille des ichneumoniens, établi sur une seule espèce trouvée en Angleterre. || Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionides, établi sur une seule espèce originaire du Sénégal.

BRACHYPTÈRES. s. m. pl. (ét., V. BRACHYPTÉRACIE). Ornith. Nom d'une famille d'oiseaux répondant à celle des brévipennes.

— C'est aussi, dans le règne animal, le nom d'une des quatre familles de l'ordre des palmipèdes ou nageurs.

BRACHYPTERNE. s. m. (ét. gr., βραχὺς, court; πτέρνα, talon). Ornith. Genre formé dans la famille des pics.

BRACHYPTÉROLLE. s. m. (ét. gr., βραχὺς, court; πτερόν, aile; κορακίας, rollier). Ornith. Genre formé sur deux oiseaux de Madagascar, ayant la forme caractéristique de pattes et de narines des rolliers et des rolles.

BRACHYPTÉRYDE. s. f. (ét., V. BRACHYPTÉRACIE). Bot. Genre de la famille des malpighiacées, ainsi nommé à cause de la brièveté de l'aile qui surmonte sa samare.

BRACHYPTÉRYX. s. m. (ét. gr., βραχὺς, court; πτέρυξ, aile). Ornith. V. BRACHYPTÈRE et GOLDANE.

BRACHYPTRALLE. s. m. (ét. hybr., βραχὺς, court; πτερὸν, aile; *rollus*, râle). Ornith. Genre de l'ordre des échassiers et de la famille des macrodactyles, formé sur une très-grosse espèce de râle de la Nouvelle-Hollande.

BRACHYRHAMPHE. s. f. (ét. gr., βραχὺς, court; ῥάμφος, bec crochu). Bot. Genre de la famille des synanthérées liguliflores, formé sur un démembrement du genre souche, et renfermant six espèces environ.

BRACHYRHINE. s. m. (ét. gr., βραχὺς, court; ῥὶν, os, nez ou trompe). Entom. Genre de coléoptères, famille des rhynchophores.

BRACHYRHYNCHE. s. f. (ét. gr., βραχὺς, court; ῥύγχος, bec, pointe). Bot. Genre très-voisin des sèneçons. Les brachyrhynches, qui font partie des composées, sont indigènes du Cap.

— s. m. Entom. Genre de la famille des aradiens. Le type du genre est le brachyrhynche oriental de l'île de Java.

BRACHYRIDE. s. f. (ét. gr., βραχὺς, court; ἄχυρον, paillette). Bot. Genre de la famille des composées.

BRACHYS. s. m. (ét. gr., βραχὺς, court). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des sternoxes, établi dans la division des buprestides à écusson apparent.

BRACHYSCÉLIS. s. m. (ét. gr., βραχὺς, court; σκέλος, jambe). Entom. Genre de coléoptères, et syn. de Pachyscélis.

BRACHYSCIENS. s. pl. (ét. gr., βραχὺς, court; σκία, ombre). Géogr. Habitants de la zone torride, des pays compris entre les deux tropiques, ainsi nommés de ce que l'ombre du soleil y est très-courte.

BRACHYSCOME. s f. Bot. V. BRACHYCOME.

BRACHYSÈME. s. f. (ét. gr., βραχὺς, court; σῆμα, signe, étendard). Bot. Genre de la famille des papilionacées podalyriées, renfermant quelques arbrisseaux de la Nouvelle-Hollande.

BRACHYSIRE. s. f. (ét. gr., βραχὺς, court; σειρὰ, chaîne, série). Bot. Genre créé dans la seizième décade des algues d'Allemagne.

BRACHYSTELME. s. f. (ét. gr., βραχὺς, court; στέλμα, ceinture). Bot. Genre de la famille des asclépiadacées-pergulariées, et renfermant quelques arbrisseaux du Cap.

BRACHYSTEMME. s. f. (ét. gr., βραχὺς, court; στέμμα, couronne). Bot. Genre formé dans la famille des caryophyllacées-stellarinées, sur une seule plante indigène du Népaul.

BRACHYSTÉMONE. adj. des 2 g. (ét. gr., βραχὺς, court; στήμων, étamine). Bot. Qui a les étamines plus courtes que les pétales. Drabe brachystémone.

BRACHYSTERNE. s. m. (ét. gr. βραχὺς, court; στέρνον, sternum). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des lamellicornes.

BRACHYSTÈTHE. s. m. (ét. gr., βραχὺς, court; στῆθος, sternum). Entom. Genre de l'ordre des hémiptères établi pour une seule espèce du Brésil.

BRACHYSTOME. s. m. (ét. gr., βραχὺς, court; στόμα, bouche). Entom. Genre de l'ordre des diptères, famille des tanystomes. || BRACHYSTOMES. s. m. pl. On désigne ainsi la sixième famille établie dans l'ordre des diptères.

BRACHYSTYLE. s. f. (ét. gr., βραχὺς, court; στύλος, style). Bot. Syn. du genre brachymère.

— s. m. Entom. Genre de coléoptères pentamères, de la famille des carabiques, créé pour deux espèces: l'une de Californie, l'autre de la côte occidentale de l'Amérique.

BRACHYSYLLABE. s. m. (ét. gr., βραχὺς, court; συλλαβὴ, syllabe). Litt. anc. Nom d'un pied de vers latin ou grec composé de trois brèves. On l'appelle plus ordinairement *tribraque*.

BRACHYTARSE. s. m. (ét. gr., βραχὺς,

ptères tétramères, famille des curculionides. Le type de ce genre est l'anthribe scabride, qui se trouve aux environs de Paris.

BRACHYTÈLE. s. m. (ét. gr., βραχὺς, court, τελέω, je finis). Mamm. Genre institué pour deux singes américains.

BRACHYTÉLOSTYLÉ, ÉE. adj. (ét. gr., βραχὺς, court; τέλος, fin; στύλος, soutien) Minér. Se dit des substances cristallisées en un prisme court terminé par deux pyramides.

BRACHYTOPHYTE. s. m. (ét. gr., βραχύτης, brièveté; φυτὸν, plante). Bot. Nom des plantes crucifères qui ont des fruits courts ou siliculeux.

BRACHYTRIE. s. m. (ét. gr., βραχὺς, court; τρία, trois). Entom. Genre de coléoptères tétramères, de la famille des longicornes.

BRACHYTRIS. s. m. (ét gr., βραχὺς, court; θρίξ, τριχὸς, poil). Bot. Genre des mousses.

BRACHYTROPE. s. f. (ét. gr., βραχὺς, court;

τρόπις, carène). Bot. Famille des polygolacées, section du genre polygole.

BRACHYTRUPES. s. m. pl. (ét. gr., βραχύς, court ; τρύπα, tarière). Entom. Genre établi aux dépens du genre grylle de la famille des grilloniens.

BRACHYURE. adj. des 2 g. (ét. gr., βραχύς, court ; οὐρά, queue). Crust. Qui a une queue courte. Couleuvre brachyure. || BRACHYURES. s. m. pl. L'une des grandes subdivisions des crustacés décapodes.

— Une section de l'ordre des crustacés homobranches, comprenant ceux dont le postabdomen est replié en dessous et plus court que le tronc.

BRACIUM. s. m. Minér. Syn. de Cuivre.

BRACKEN. s. m. Bot. Nom écossais du polypode mâle.

BRACKWÉLIACÉES. s. f. pl. Bot. Famille de plantes de l'ordre des polypetales.

BRACOLE. s. f. Nom donné autrefois au pain cuit sous la cendre.

BRACON. s. m. Hydraul. La potence, la console ou l'appui qui soutient une porte d'écluse.

— Tech. Pièce de bois, espèce de vanteau.

— Entom. Genre de la famille des ichneumoniens.

BRACON-DÉNIGRANT. s. m. Entom. Insecte ichneumonien long de 3 à 4 lignes, d'un noir brillant, avec l'abdomen d'un beau rouge de sang. On le trouve aux environs de Paris.

BRACONIDE. adj. des 2 g. Entom. V. BRACONOÏDE.

BRACONIDES ou **BRACONITES.** s. m. pl. Seconde tribu de la famille des ichneumoniens.

BRACONNAGE. s. m. Action de braconner. Réprimer le braconnage. Autrefois le *braconnage* était puni de l'amende, du fouet, de la flétrissure, du bannissement et même des galères, et toutes personnes achetant du gibier provenu par le *braconnage* étaient passibles des mêmes peines ; aujourd'hui, le *braconnage*, qui cause le désespoir des propriétaires, et offre des dangers réels à leurs gardes, n'est puni que comme simple délit de chasse. (Encycl. cath.)

— Droit qu'avait un seigneur sur les filles de ses vassaux, lorsqu'elles se mariaient.

BRACONNÉ, ÉE. adj. Véner. Se disait d'un chien bien dressé, accoutumé à la chasse.

BRACONNER. v. n. 1re conj. (rad. *brac* ou *braque*, espece de chien de chasse). Chasser furtivement sur les terres d'autrui, pour faire son profit du gibier. On l'a surpris à braconner.

BRACONNERIE. s. f. (rad. *braque*). S'est dit anciennement pour *braconnage*. Croirait-on que ce fut sous le règne du bon, du généreux Henri IV, que fut décernée la peine capitale contre ceux qui seraient convaincus de *braconnerie* ! (Improv. fr.)

BRACONNIER. s. m. (rad. *braque*). Ce mot désignait autrefois, non pas celui qui chasse en fraude, mais les valets qui gouvernaient une espèce de chiens nommés *braques*, et en opposition à *fauconniers* qui désigne les valets chargés de l'entretien et de l'éducation des faucons. *Braconnier* paraît dériver de *braque*, et a désigné d'abord celui qui avait soin des chiens *braques*, et ensuite celui qui avec un chien braque chasse furtivement. Un adroit braconnier. Un braconnier intrépide. Les braconniers détruisent tout notre gibier. Poursuivre des braconniers. Dans quelques circonstances, la peine de mort a été décernée contre les *braconniers*. (Improv. fr.)

— Il paraît que la qualification de *braconnier* ne s'est point toujours prise en mauvaise part. C'était autrefois un emploi licite et non prohibé ; il était même regardé comme utile et nécessaire pour la chasse. Le mot *braconnier* vient du latin *braccus* ou *bracco*, qui a été formé de l'allemand *brack*, et en français, *brac*, qui signifie un chien.

— Se dit, par exagération, de celui qui, chassant avec permission, ou sur son propre sol, tue sans ménagement le plus de gibier qu'il peut. C'est un vrai braconnier. Ce chasseur est un grand braconnier.

BRACONNIÈRE ou **BRAGONNIÈRE.** s. f. (ét., V. BRAIE). Art milit. Partie de l'armure faite de mailles ou en fer battu, qui avait la forme d'un haut jupon, s'accrochait au bas de la cuirasse, couvrait les reins jusqu'à mi-cuisses. Quelquefois cette partie était ajustée en plusieurs lames en cerceaux, qui se repliaient en glissant l'une sur l'autre de bas en haut quand le guerrier montait à cheval.

BRACONOÏDE. adj. des 2 g. Entom. Qui ressemble à un bracon. || BRACONOÏDES. s. m. pl. Famille d'insectes hyménoptères.

BRACQMART. s. m. V. BRAQUEMART.

BRACTÉAIRE. adj. des 2 g. (ét., V. BRACTÉE). Bot. Qui a rapport aux bractées.

BRACTÉATE. adj. des 2 g. (rad. lat. *bractea*, feuille, lame mince de métal). Monn. Monnaie fabriquée grossièrement avec de légères feuilles de métal, et dont le relief d'un côté est formé par le creux de l'autre. L'Allemagne est le pays qui fournit le plus de monnaie *bractéate*. (Encycl. cath.)

— s. f. Ancienne monnaie dégénérée du Bas-Empire. Les bractéates byzantines.

BRACTÉE. s. f. (rad. lat. *bractea*, lame ou feuille de métal). Bot. Petites feuilles ordinairement colorées, qui naissent avec la fleur de certaines plantes, et qui diffèrent des autres feuilles par la forme, la couleur et la consistance. Les bractées du tilleul, de la frétillaire, de l'ananas. On l'appelle aussi *feuille florale*. || BRACTÉES. s. f. pl. Feuilles qui accompagnent les fleurs sous la forme d'écailles.

BRACTÉEN, ENNE adj. (ét., V. BRACTÉE.) Bot. Qui a le caractère d'une bractée. Aulne bractéen.

BRACTÉES. s. f. pl. (rad *bractée*). Certaines girouettes que l'on place sur le haut d'un bâtiment.

BRACTÉIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *bractea*, bractée ; *fero*, je porte). Bot. Qui porte une ou plusieurs bractées.

BRACTÉIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *bractea*, lame ou feuille de métal ; *forma*, forme). Bot. S'applique aux organes foliacés ayant quelque ressemblance avec les véritables bractées. Un organe bractéiforme.

BRACTÉLÉ, ÉE. adj. (ét., V. BRACTÉE). Bot. Qui est muni d'une ou plusieurs bractées, comme l'épi de la lavande.

BRACTÉOCARDIÉ, ÉE. (du lat. *bractea*, bractée ; et du gr. καρδία, cœur). Bot. Qui a des bractées en cœur à la base. Céphélis bractéocardiée.

BRACTÉOGAME. s. f. (du lat. *bractea*, lame ou feuille de métal ; du gr. γάμος, noces). Bot. Section du genre tacsonie.

BRACTÉOLAIRE. adj. des 2 g. (ét., V. BRACTÉE). Qui a rapport aux bractéoles ; qui a de très-grandes bractées. Spatule bractéolaire.

BRACTÉOLE. s. f. (dim. de *bractée*). Bot. Petite bractée foliolée qui naît à la base de chaque pédoncule, immédiatement au-dessous des fleurs.

— Techn. Feuille ou lame d'or ; rognure de feuilles d'or. || S'est dit quelquefois pour Girouette.

BRACTÉOLÉ, ÉE. adj. (ét., V. BRACTÉE). Bot. Se dit d'une plante qui a ses pédoncules, ses verticilles de fleurs ou ses feuilles accompagnées de petites bractées. Comméline bractéolée. Polygale bractéolée. Le péricline bractéolé.

BRACTIFÈRE. adj. des 2 g. Bot. V. BRACTÉIFÈRE.

BRADBURYE. s. f. Bot. Syn. du genre galactie.

BRADDLÉE. s. f. Bot. Syn. du genre amphirros.

BRADFORD. Géogr. Ville d'Angleterre (Wilt), sur l'Ayon ; 43,000 hab. || Autre ville d'Angleterre (York) ; 10,000 hab. Fabriques de draps, fonderies, etc.

BRADLEY (Jacques). Savant astronome anglais, né à Shireborn (Glocester) en 1692, mort en 1762. || (Richard). Médecin et botaniste distingué, né en Angleterre vers la fin du XVIIe siècle, et mort en 1732.

BRADYBATE. s. m. (ét. gr., βραδύς, lent ; βατέω, je marche). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionides, établi dans la division des érirhinides.

BRADYBÈNE. s. m. (ét. gr., βραδύς, lent ; βαίνω, je marche). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des carabiques, se compose de trois espèces du Sénégal.

BRADYCELLE. s. m. (ét. gr., βραδύς, lent ; κέλλω, je cours). Entom. Genre de coléoptères pentamères, de la famille des carabiques.

BRADYE. s. m. (rad. gr. βραδύς, lent). Entom. Genre de coléoptères hétéromères, famille des mélasomes, établi sur une seule espèces de la Bucharie.

BRADYÉPÈTES. s. m. pl. Entom. Genre de lépidoptères nocturnes, établi dans celui de timandre.

BRADYPE. s. m. (ét. gr., βραδύς, court ; πούς, pied). Mamm. V. TARDIGRAVE.

BRADYPÈDES. s. m. pl. Mamm. V. BRADYPODES.

BRADYPEPSIE. s. f. (ét. gr., βραδύς, lent ; πέψις, coction, digestion). Méd. Digestion lente, faible, imparfaite, qui constitue une maladie, ou plutôt qui est le symptôme de plusieurs désordres ou affections plus ou moins graves.

BRADYPODE. adj. des 2 g. (ét. gr., βραδύς, lent ; πούς, ποδός, pied). Mamm. Qui a rapport aux bradypodes. || BRADYPODES. s. m. pl. Nom [illegible] a pour type le genre bradype.

BRADYPORE. s. m. (rad. gr. βραδυπόρος, lent à marcher). Entom. Genre de la famille des locustiens. Il a pour type le bradypore dasype, et ne renferme que quelques espèces orientales.

BRADYSPERMATIQUE. adj. des 2 g. (ét., V. BRADYSPERMATISME). Qui a rapport au bradyspermatisme. Emission bradyspermatique.

BRADYSPERMATISME. s. m. (ét. gr., βραδύς, lent ; σπέρμα, semence). Méd. Emission difficile, lente du sperme.

BRADYTE. s. m. (rad. gr. βραδυτής, lenteur). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des carabiques, établi aux dépens du genre amare. || BRADYTES. s. m. pl. Genre de coléoptères hétéromères, famille des mélasomes, établi sur une seule espèce rapportée du Tucuman.

BRAGA. (ét. celt., *bracar* ou *bracar*, ceux qui sont richement habillés). Géogr. Ville de Portugal, chef-lieu de la province d'Entre-Douro-e-Minho ; 14,500 hab. Ruines romaines.

BRAGALOU DE MONTPELLIER. s. m. Bot. Plante agréable, sans feuilles et à tige de la famille des joncs, terminée par une tête de fleurs bleues entourées de bractées.

BRAGANCE. (*Brigantium* ; ét. celt., *bri*, montagne ; *gant*, confluent). Geogr. Ville de Portugal (Tras-os-Montes), qui a donné son nom à la famille régnante de Portugal. Evêché ; 4,500 hab.

BRAGANCE (Maison de). Le chef de cette maison est Alphonse, fils naturel du roi Jean Ier, qui fut fait duc de Bragance en 1442. Elle monta sur le trône de Portugal en la personne de Jean IV, huitième duc de Bragance, qui en 1640 secoua le joug des Espagnols. Elle a donné au Portugal les princes suivants : Jean IV, 1640-1656 ; Alphonse VI, 1656-1683 ; Pierre II, 1683-1706 ; Jean V, 1706-1750 ; Joseph, 1750-1777 ; Marie Ire, 1777-1790 ; Jean VI, 1790-1826 ; Pierre III (Don Pedro), 1826-1834 ; Marie II (Dona Maria), aujourd'hui régnante. Le fils de don Pedro (Pierre II) règne sur le Brésil.

BRAGANCE ou **BRAGANTIE.** s. f. (d'un prince de la maison de Bragance). Bot. Genre de la famille des cristolochiacées.

BRAGE. s. m. Myth. celt. Dieu de la sagesse, de l'éloquence et de la poésie, a donné son nom à cet art dans la langue scandinave, et aux poètes qui s'y distinguent. Dans les festins solennels, on finissait par boire le *bragerbott*, c'est-à-dire, la coupe en l'honneur de Brage.

BRAGOT. s. m. Celui qui faisait les exécutions de justice sur les galères.

BRAGOZO. s. m. Mar. Embarcation de l'Adriatique, de la même forme et plus petite que le trabacolo, qui est un bateau de pêche non ponté dont on se sert dans les ports du sud-est de la France.

BRAGUE. Géogr. V. BRAYA.

BRAGUE, BRACQUE ou **BRAGUE.** s. f. Mar. Corde qu'on fait passer au travers des affûts du canon, et qu'on amarre par les bouts à deux boucles de fer qui sont de chaque côté des sabords. Les bragues servent à retenir les affûts de canon, et bornent les effets du recul.

— Luth. Morceau de bois placé au bout du corps du luth pour en cacher les éclisses.

— Fig. Se disait pour Galanterie, gaillardise, fanfaronnade.

— Se disait anciennement de ce qui pouvait exciter à une vie joyeuse ; divertissement en amour.

BRAGUE. s. f. (ét. lat., *bracæ*, culotte). Art milit. Vieux mot syn. de Culotte. Au XVIe siècle, les forçats, sur les galères, portaient des chausses de toile nommées *bragues*.

— Hauts-de-chausses ou culottes fort amples que portaient les Scythes, les Gaulois, etc.

— Art milit. Partie d'un haut-de-chausse ou d'une cuirasse qu'on nommait aussi Braguette, braïel, brayer, brayette, garde-braye. C'était une proéminence, ou une ouverture, ou une espèce d'étui situé au milieu du bas des faltes, à l'effet de garantir les parties génitales. Il y avait des armures à brague et des armures sans brague.

BRAGUER. v. a. 1re conj. Se pavaner, se divertir, mener une vie joyeuse, faire le fanfaron.

BRAGUET. s. m. Mar. Cordage que l'on passe sous le pied du mât de hune lorsqu'on veut le guinder, et qui sert à le retenir en cas que la guinderesse vienne à se rompre.

— Mamm. V. BRACHET.

BRAGUETIN. s. m. Se disait pour Bateleur, faiseur de tours, farceur.

BRAGUETTE. s. f. Mar. V. BRAGUET.

— Autrefois on donnait ce nom à une ouverture que le tailleur laissait sur le devant de la culotte. V. BRAYETTE.

BRAHÉ. Noble et ancienne famille du Danemarck et de la Suède. La branche danoise a produit le célèbre astronome Tycho-Brahé (V. ce nom). De la branche suédoise sortirent deux rois, Waldemar et Magnus Ladislas, ainsi qu'un grand nombre d'hommes d'Etat. Elle compte aussi sainte Brigitte parmi ses membres.

BRAHÉE. s. f. (de *Tycho-Brahé*, célèbre astronome). Bot. Genre de la famille des palmacées coryphinées.

BRAÏLOW, BRAÏLOW. Géogr. Ville de la Turquie d'Europe (Valachie), dans l'ancienne Bulgarie. Grand commerce de blé avec Constantinople ; 30,000 h. Prise par les Russes en 1828.

BRAHMA. Myth. ind. Nom de l'être unique, considéré comme la cause divine et comme l'essence du monde. Brahma est la source divine d'où sortent tous les êtres et où ils retournent. Dans les Védas, il porte le nom de *Para-Brahma*, ou Brahma supérieur. Les autres noms qu'il porte encore sont : *Avyaka*, l'invisible ; *Nirrikalpa*, l'incréé ; *Svayambhou*, l'absolu. On le représente par un cercle dans un triangle. Les mythologues le font sortir d'un œuf d'or et lui donnent cinq têtes. Il ne faut pas confondre *Brahma* avec *Brahmâ*.

BRAHMÂ. Myth. ind. Nom du créateur du monde, considéré comme la première personne de la trinité indienne. Le sommeil et le réveil de Brahmâ amènent tour à tour l'anéantissement et la création du monde.

BRAHMADIKA ou **PRADJAPATI.** Myth. ind. Noms des génies créés par Brahmâ pour participer, sous ses ordres, à la création et à l'ordonnance des mondes.

BRAHMAÏQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport au brahmaïsme ou à ses sectateurs.

— Qui appartient à Brahma lui même.

BRAHMAÏSME. s. m. V. BRAHMANISME.

BRAHMALÒKA. s. m. Rel. ind. Le ciel de Brahma.

BRAHMA-LOKAUM. s. m. Myth. ind. Le huitième ciel, le plus proche de celui où réside le dieu suprême. C'est le sejour de Brahma.

BRAHMAN. s. m. Myth. ind. Père des Brahmans, et fils aîné de Brahmâ, créé de la bouche de son père. Brahman reçut en partage de son père les quatre Védas, ou les quatre paroles de ses quatre bouches.

BRAHMANDA. s. m. Myth. ind. Brahma déjà sorti des profondeurs de l'irrévélation, en commençant à prendre les formes de créateur.

BRAHMANE, dit aussi **BRACHMANE, BRAHME, BRAMIN, BRAMINE.** s. m. Prêtre et docteur de la religion de Brahma. Ces prêtres composent la première caste parmi les Indiens ou Hindous, et ne s'occupent que de l'étude des Védas, ou livres sacrés dont ils sont seuls depositaires. Les Brahmans se distinguent par un costume spécial, s'abstiennent de tout ce qui a eu vie, et ne se nourrissent que de légumes, de riz et de lait. Pour mériter les récompenses de la vie future, la plupart d'entre eux se livrent aux plus dures austérités, se condamnent à rester toute leur vie immobiles dans la position la plus gênante, ou bien vont nus au milieu de l'hiver ; c'est de là que les Grecs leur avaient donné le nom de *Gymnosophistes* (du gr. γυμνός, nu).

BRAHMANIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient, qui a rapport aux brahmanes. Les traditions, les croyances brahmaniques.

BRAHMANISME. s. m. Doctrine des brahmanes, qui règne dans tout l'Hindoustan. Elle reconnaît un être souverain, Para-Brahma, qui reste éternellement immobile, n'agissant que par l'intermédiaire de Brahmâ, Vichnou et Shiva, triple manifestation de l'être suprême, qui ne forme elle-même qu'un seul dieu. Brahmâ est la puissance, il représente le passé et a pour emblème le soleil ; Vichnou est la sagesse, c'est le présent, et l'eau est son emblème ; Shiva est le destructeur, il représente l'avenir, est le dieu de la justice, et a le feu pour emblème. Ces trois dieux exercent leur pouvoir sur le monde par le secours d'une infinité de dieux subalternes. Les sectateurs de Brahma croient à la métempsycose et à l'immortalité de l'âme. Ils sont partagés en quatre classes principales : 1° Les *Brahmanes* ; 2° les *Chattryas* ; 3° les *Waïshias* ; 4° les *Soudras*.

BRAHMANYA. s. m. Myth. ind. (litt. *relatif à Brahma* ou *aux brahmanes*). Surnom du dieu Kartikeya, considéré comme le principal protecteur de l'ordre des brahmanes.

— Astron. Nom de la planète de Saturne.

BRAHMAPOURI. s. f. Myth. ind. (litt. *ville de Brahmâ*). Nom de la capitale de Brahmâ, située sur le mont Kêlasa.

BRAHMAPOUTRA ou **BRAHMAPOUTRE.** s. m. (*Fils de Brahmâ*). Grand fleuve d'Asie, naît dans le pays de Borkhamti, au pied des monts Langsan, traverse le pays de Mismi, le royaume d'Assam, le Bengale oriental, et, apres avoir reçu une branche du Gange, prend le nom de Megna, et se jette dans le golfe du Bengale, après un cours d'environ 2,700 kil.

BRAHMARCHI. s. m. Myth ind. (litt. *Richi des brahmanes*). Nom d'une classe particulière de *Richis* ou saints divins. Le plus célèbre des Bramarchis est Vaçichtha.

BRAHMATCHARI. s. m. Rel ind. Nom du novice ou étudiant religieux chez les Indiens.

— Nom du jeune brahmane, depuis le temps de l'investiture du cordon sacré jusqu'au temps où il passe à l'état de maître de maison.

BRÂHMÎ. s. f. Myth. ind. Nom de Sarasvati, considérée comme la déesse de l'éloquence.

— L'une des huit mères divines des êtres créés, la *sakti* ou l'énergie femelle de Brahmâ.

BRAI. s. m. [illegible] se trouve dans Pline, et qui a été pris de *Brutia*, colonie des Phéniciens, abondante en bonne poix). Suc résineux et noirâtre qu'on tire du pin et du sapin, et dont on se sert pour calfater les navires. Faire fondre le brai, du brai. Mettre le brai à fondre. Enduire de brai. Recouvrir de brai.

— Résine refondue dont on a extrait la térébenthine.

— *Brai gras*. Celui qu'on a rendu liquide en y mêlant du goudron, du suif ou d'autres matières grasses et gluantes. Le brai gras est employé à recouvrir les jointures des bordages, pour ôter tout accès à l'eau.

— *Brai sec*. Celui qui est privé de son corps gras, qu'on en a dégagé au moyen du feu. Le brai sec est noir et cassant, et sert sur les vaisseaux à enduire les cloisons (*soutes*) où l'on conserve les poudres et les vivres qui craignent l'humidité. Brai concassé.

— BRAI. Comm. Escourgeon ; orge broyée pour la bière.

— Vén. Piége composé de deux pièces de bois réunies par une petite corde, avec lequel on prend les oisillons par les pattes.

BRAIE. s. f. (pr. *bra-ie;* du celt. *bracæ, bragæ;* on disait autrefois *bragues, brages, braies;* en italien, *braga;* en lat., *braca*, culotte). Petite bourse en toile dont on enveloppe le derrière des enfants. Attacher une braie à un enfant. Lui changer de braie. Il a vieilli. On dit aujourd'hui Bragette.

— Au plur. s'est dit anciennement pour Culotte, caleçon, haut-de-chausses. Les trousses ou *braies* des Gaulois, qu'ils nommaient *bragues*, étaient en tout semblables à celles des Scythes. (Pline.) Dans certaines contrées de l'Armorique, les Bretons portent des hauts-de-chausses très-amples; ils nomment encore de nos jours ces culottes *brague* ou *bragou;* de là l'acception *bracæ* que l'on trouve dans César, qui désigne une partie des Gaules sous le nom de *Braccata*, à cause des grandes *bragues* ou *braies* que portaient les Gaulois, et dont ils étaient les inventeurs. (Diod. de Sic.)

— Fig. et pop. *Il en est sorti, il s'en est tiré les braies nettes.* Se dit d'un homme qui s'est tiré heureusement d'une mauvaise affaire. Et nos libertés auront peine à sortir d'ici les *braies* nettes. (Mol.)

Un noir pressentiment me fait trembler pour toi,
Et m'annonce, pleine d'effroi,
Que tu n'en sortiras jamais les *braies* nettes.
(*Th. ital.* de GHERARDI.)

— Techn. Instrument de cirier sur lequel on écarte la cire.

— Pièce de bois placée sur le palier d'un moulin à vent pour soulager les meules.

— Impr. Feuille de papier ou de parchemin découpée aux endroits où doivent passer les pages, lorsque l'imprimeur fait une épreuve; elle a toute la forme d'une *frisquette.* V. ce mot.

— Pêch. Gords formés, au bord de la mer, avec des pieux ou des clayonnages.

— Mar. Toile poissée ou cuir goudronné, qu'on applique autour du trou pratiqué dans le tillac pour faire passer le mât, de peur qu'il ne pourrisse, et pour empêcher l'eau, pendant la pluie ou les coups de vagues, de tomber dans la cale. || On applique aussi des braies à l'ouverture par où passe le gouvernail, afin que, pendant les gros temps, les vagues ne remplissent point la sainte-barbe, d'où il est difficile de faire écouler l'eau. Braie de gouvernail.

— Art milit. Avant-mur qui embrassait le dehors de la porte d'une forteresse.

— *Braies de cocu.* V. PRIMEVÈRE.

BRAIE ou **BROIE.** s. f. ou **BROYOIR.** s. m. (du celt. *brac, brag, breg*, rompre, couper, casser, briser; on disait autrefois *braquoire*). Agric. Instrument qui sert à broyer ou à rompre le chanvre, c'est-à-dire à séparer la filasse de la chenevotte.

BRAIEL. s. m. Art milit. V. BRAGUE.

BRAÏER. s. m. Art milit. V. BRAYER.

BRAIL. s. m. (rad. lat. barb. *bralium*, bois). Chass. Chasse aux oiseaux, espèce de pipée, sorte de piège composé de deux baguettes, pour prendre des oiseaux.

BRAILLANT. part. prés. du v. Brailler. Il est invariable. J'ai vu ces personnes *braillant* de manière à vous étourdir. (Besch.)

— Syn. comp. BRAILLANT. BRAYANT. V. BRAYANT.

BRAILLARD, ARDE. adj. (pr. *brâ-iard, iarde;* rad. *brailler*). Qui parle beaucoup, fort haut et mal à propos; qui aime à crier sans sujet. Un homme braillard. Une femme braillarde. C'est l'homme du monde le plus braillard.

— Il s'emploie le plus souvent comme subst. C'est un braillard. C'est une braillarde. C'est un grand braillard, une grande braillarde. Fam.

— Syn. comp. BRAILLARD. BRAILLEUR. Un *braillard* ennuie, parce qu'il revient sans cesse à la charge, parce qu'il ne fait que brailler; un *brailleur* importune, étourdit, par son ramage du moment.

BRAILLE. s. f. Pêch. Espèce de pelle de bois dont on se sert sur les ports pour remuer les harengs à mesure qu'on les sale.

— Econ. rur. Balle du blé séparée du grain.

BRAILLÉ. part. pass. du v. Brailler. Il a braillé. Ils ont braillé toute la journée.

BRAILLEMENT. s. m. Cri désagréable et [illegible] d'un chien, d'un cheval.

— Manière de parler des braillards.

BRAILLER. v. n. 1re conj. (pr. *bra-ié*, de l'all. *brallen*, crier). Parler très-haut, beaucoup et mal à propos, crier à tue-tête. Cet homme ne fait que brailler. Cet homme a l'habitude de brailler. Cet enfant braille toujours. Fam.

— Mus. Excéder en chantant le volume de sa voix. Ce n'est pas chanter, c'est brailler. Fam.

— Chass. Se dit d'un chien qui crie sans donner de voix. Ce chien ne fait que brailler.

— Pêch. v. a. Remuer les harengs avec la braille en les saupoudrant de sel, afin qu'ils s'en pénètrent.

— On le trouve quelquefois subst. Langely, le dernier fou sous Louis XIV, n'était rien moins que dévot. Il n'allait jamais au sermon. On lui en demandait un jour la raison. « C'est, dit-il, que je n'aime pas le *brailler*, et que je n'entends pas le raisonner. (Dict. d'anecd.)

BRAILLEUR, EUSE adj. (rad. *brailler*). Se dit de celui ou de celle qui braille, qui ne fait que brailler. Un homme brailleur. Une femme fort brailleuse. Cet enfant est bien brailleur.

— adj. m. Manég. Se dit d'un cheval qui hennit souvent, défaut très-incommode, surtout à la guerre. Un cheval brailleur. Ce cheval est brailleur.

— Il s'emploie plus ordinairement comme subst. C'est un brailleur. C'est une brailleuse. Quel brailleur! Un grand brailleur. Fam. Diable soit des *brailleurs!* (Mol.)

BRAÏLOW. Géogr. V. BRAHILOV.

BRAIME. s. f. S'est dit pour Femme stérile.

BRAIMENT. s. m. (pr. *bré-man;* rad. *braire*). Cri de l'âne. Les braiments de l'âne. On dit aussi *le braire.*

Il abuse encore d'un mot
Et traite notre rire et nos discours de *braire.*
(LA FONTAINE.)

BRAINE ou **BRAINE-SUR-VESLE.** Géogr. Chef-lieu de canton (Aisne); 1,500 hab. Dépôt royal d'étalons. || BRAINE-LA-LEUD. Géogr. Ville de Belgique (Brabant méridional); 2,800 hab. Lainages, cuirs, etc. || BRAINE-LE-COMTE. Géogr. Ville de Belgique (Hainaut); 3,100 hab. Très-beau lin et beau fil pour les dentelles de Bruxelles.

BRAINE. s. f. Mamm. Génisse, jeune vache.

— Ichthyol. Espèce de poisson de rivière.

— Métall. Ancienne monnaie.

BRAINVILLIÈRE. s. f. Bot. V. SPIGÉLIE.

BRAÏON. s. m. Art milit. V. CANONS D'HABILLEMENT.

BRAIRE. v. n. 4e conj. (pr. *bré-re;* du bas lat. *rugire*, crier avec force, auquel on a préposé le *b*). Crier, en parlant de l'âne. Comme cet âne brait. Son âne se mit à braire. Les deux ânes s'étant mis à braire. Autrefois, on considérait ce verbe comme unipersonnel, et l'on en bornait l'emploi à quelques formes; Mais Lemare a fait judicieusement observer que si quelques verbes n'ont été employés qu'en certaines formes et à certaines personnes, ce ne devait pas être une raison suffisante pour en consacrer la mutilation. Si l'on peut dire d'un âne qu'*il brait*, pourquoi un âne, parlant dans une fable, ne pourrait-il pas dire : *Je brais, nous brairons?* Dans un pareil cas, comment s'exprimerait donc la société *brayante?* Sur cette autorité, et d'après cet exemple, nous avons cru pouvoir admettre le rad. *bray* pour les formes qui en dépendent. *Je brais, nous brayons, ils braient. Je brayais*, etc. *Je brairai*, etc. *Je brairais*, etc. *Braie, brayons, brayez. Que je braie, que nous brayions, qu'ils braient. Brayant.* Il varie comme adjectif verbal : *la société brayante.* Il n'a pas de part. passé. Sancho Pança raconte que deux officiers de justice excellaient dans l'art de *braire.* L'un d'eux ayant perdu son âne dans le bois, l'autre lui proposa d'aller chacun à une extrémité, et là de *braire* chacun de leur côté. (Impr. fr.) Dans le temps que la musique fut défendue au théâtre Italien, un âne qui était sur la scène se mit à *braire.* « Taisez-vous donc, insolent! lui dit gravement Arlequin, ne savez-vous pas que la musique est défendue sur ce théâtre? » (Etr. de Thalie).

— Fig. et fam. Chanter, crier, plaider, se plaindre en braillant, avec une voix rude, fausse, âcre, désagréable. Cet homme ne chante pas, il brait. Cet avocat brait au lieu de plaider. || Tenir des propos d'ignorant. *Il ne sait que braire*, il ne sait que dire des sottises.

— Prov. *Un âne chargé d'or ne laisse pas de braire.* Dans quelque situation élevée que l'on se trouve, on revient toujours à ses premières habitudes. || *Les hommes faibles hurlent avec les loups, braient avec les ânes, et bêlent avec les moutons.*

BRAIRE. s. m. Syn. de Braiment.

BRAIRÈTE. s. f. Bot. Un des noms vulgaires de la primevère.

BRAIS. s. m. Se disait anciennement pour Bras, détroit. *Le brais Saint-Georges.* Le détroit de Saint-Georges.

BRAISE. s. f. (pr. *brè-se;* rad. gr. βράζειν, être chaud, brûlant). Bois réduit en charbons ardents. Du bois qui fait de bonne braise. Prenez de la braise dans l'âtre. Des marrons cuits dans, sous la braise.

— Se dit aussi des charbons que les bou[illegible] ensuite pour les vendre. Ces charbons s'allument avec facilité, et chauffent avec activité. Acheter de la braise. Grosse braise. Menue braise. Les pauvres usent beaucoup de braise. Ceux qui craignent la vapeur de charbon se servent de *braise.* (Lav.)

— Fig. *Être sur la braise.* Être dans la plus vive impatience, dans la crainte.

... Comment voulez-vous qu'une femme se taise?
Quand je garde un secret, j'ai les pieds sur la [*braise.*
(DESTOUCHES.)

— Verr. *Faire la braise.* Mettre la braise dans le four, l'y arranger et la faire embraser. C'est le tireur qui est chargé de faire la *braise.* (Lav.)

— Art culin. *Gigot à la braise.* Gigot cuit dans un vaisseau entouré de braise. || *Braise à la Condé.* Pièce de gibier enveloppée d'émincés de veau ou de mouton, bardée de lard, arrosée d'un verre de vin de Malaga, entourée de truffes coupées en tranches, et cuite à très-petit feu et longtemps. || *Braise mouillée.* Morceau de bœuf ou de veau bardé de lard, garni d'oignons, de champignons ou de truffes, mouillé avec du bouillon ou du vin, et cuite à petit feu et longtemps. || *Braise à sec.* Tranches de bœuf, de veau ou de mouton, battues, bardées de lard, arrosées de vin blanc, et cuites sur un feu très-doux.

— Prov. et fig. *Le rendre chaud comme braise.* Se venger promptement de quelque tort qu'on a reçu. Faire une repartie vive et prompte à un propos piquant. || *Il m'a joué un mauvais tour, mais je lui ai rendu chaud comme braise.* || *Il a passé là-dessus comme chat sur braise.* Se dit de quelqu'un qui, dans un discours ou dans un écrit, passe légèrement sur un article, sur un fait qu'il ne veut pas trop approfondir. || *Tomber de la poêle dans la braise.* Tomber d'un fâcheux état dans un pire. || *Il l'a donné chaud comme braise*, c'est annoncer sans aucune préparation une mauvaise nouvelle. || *Etre chaud comme braise.* Etre d'un tempérament ardent.

— Syn. comp. BRAISE. CHARBON. V. CHARBON.

BRAISÉ, ÉE. part. pass. du v. Braiser. S'empl. adjectiv. Gigot braisé.

BRAISER. v. a. 1re conj. (pr. *bré-zer;* ét., V. BRAISE). Art culin. Faire cuire à la braise.

— Faire cuire de la viande dans une braisière.

BRAISIER. s. m. (pr. *bré-zi-é;* rad. *braise*). Huche où le boulanger et le pâtissier mettent la braise quand elle est étouffée.

BRAISIÈRE. s. f. (ét., V. BRAISE). Art culin. Vaisseau dans lequel on fait cuire différents mets à la braise.

— Grand vase de cuivre dans lequel les boulangers et les pâtissiers étouffent la braise, avant de la mettre dans le braisier.

BRAISINE. s. f. Manuf. Mélange d'argile et de fiente de vache, pour enduire les pierres des moules.

BRAK. s. m. Comm. Se dit du hareng à moitié salé. Hareng brak.

BRAKNA. s. m. Géogr. Nom d'une tribu de Maures qui habite près la rive droite du Sénégal. Les Braknas font avec les Européens un commerce dont le principal article est la gomme.

BRAKOLA. s. f. Ornith. Nom que les Grecs modernes ont donné à la Calandre.

BRAM. s. m. Se disait du cri du cerf.

BRAMA. s. m. Ichthyol. V. BRÈME.

BRAMANTE (Le). Célèbre architecte italien, né en 1444, à Castel-Durante, dans l'état d'Urbin, mort en 1514. Celui de ses travaux qui l'a immortalisé est la basilique de Saint-Pierre de Rome, 1514, qu'il éleva jusqu'à l'entablement, mais qu'il ne put achever. Le Bramante fut le maître et le protecteur de Raphaël.

BRAME. s. f. (rad. lat. *amabris*, sorte d'alose). Ichthyol. Ancien nom de la brème, poisson d'eau douce, large et plat, du genre cyprin.

BRAME ou **BRAMINE.** s. m. V. BRAHMANE.

BRAMÉ. part. pass. du v. Bramer. Invar.

BRAME DE MER. s. m. Ichthyol. Espèce de poisson qui a le tour des yeux doré.

BRAMEMENT. s. m. (rad. *bramer*). Cri du cerf. Un profond silence régnait dans ces solitudes, et on n'y entendait d'autre bruit que le *bramement* des cerfs, qui venaient chercher leurs gîtes dans ces lieux écartés. (B. de St-P.)

BRAMER. v. n. 1re conj. (du gr. βρέμειν, frémir). Crier, en parlant du cerf. Le cerf *brame* quand il est en rut. (Acad.)

BRAMIE. s. f. (nom vernaculaire). Bot. Genre de la famille des scrofulariacées, réuni au genre herpeste.

BRAMINE. s. m. Erpét. Nom appliqué à deux espèces d'ophidiens du Bengale, une couleuvre et un érix.

BRAMMON. s. m. Myth. ind. Premier fils du premier homme et de la première femme, suivant les Banians. Il reçut de Brahmâ la mission d'instruire les hommes dans la loi divine et dans tout ce qui tenait à la religion.

BRAMPOU. s. m. Bot. Nom brame d'un arbre du Malabar.

BRAN. s. m. (ét. celt., *bran*, signifie tout ce qui est sale). Matière fécale. Il est bas. || *Bran de son.* Partie du son la plus grossière. [illegible] quand on le scie. Ces locutions ont vieilli.

— Prov. *Bran de Juda.* Se disait autrefois pour désigner les taches de rousseur qui viennent au visage et aux mains.

— *Bran* est également un terme bas qui sert à marquer du mépris pour quelqu'un, pour quelque chose. Bran de lui. Bran de vos promesses. Bran pour les sergents.

BRANC ou **BRAND.** s. m. (de l'ital. *brando*, coutelas, et qui a produit le v. *brandir*). Ancien sabre à un tranchant ou hache d'armes qui se maniait à deux mains.

— BRANC. s. m. Sorte de vêtement de femme.

BRANCACCI. Illustre famille napolitaine, qui a donné à la France les seigneurs de Brancas, et à l'Eglise plusieurs cardinaux, dans le cours des XIVe et XVIIe siècles.

BRANCADES. s. f. pl. (rad. lat. barb. *branca*, branche). Se disait autrefois des chaînes auxquelles les forçats étaient attachés, et qui furent d'abord faites avec des branches d'arbre.

BRANCARD. s. m. (pr. *bran-car;* du lat. barb. *branca*, branche). Techn. Espèce de civière à bras et à pieds sur laquelle on transporte un malade couché, ou des meubles, des objets fragiles, etc. Un grand brancard. Il fut porté à l'hôpital sur un brancard. Il faut transporter cette glace, ces porcelaines sur un brancard. Le roi conduisit la marche, porté sur un *brancard.* (Volt.) Le *brancard* était autrefois une marque d'honneur et de distinction qui n'appartenait qu'à la noblesse. (T. de la Nob.) Ceux qui ne sont pas nobles ne sont pas portés le jour ni le lendemain de leurs noces sur un *brancard.* (Id.)

— Sorte de voiture portée par deux chevaux ou par deux mulets, l'un devant, l'autre derrière. Une des premières volées du canon moscovite emporta les deux chevaux du *brancard* de Charles; il en fit atteler deux autres, une seconde volée mit le *brancard* en pièces. (Volt.)

— Assemblage de plusieurs pièces de charpente, sur lequel on place des pierres ou autres fardeaux très-pesants, pour les transporter sans les endommager.

— Se dit encore de deux pièces de bois ou de fer qui, dans une voiture à timon et à quatre roues, réunissent le train de derrière et celui de devant. Le *brancard* de cette berline est trop court. (Acad.) || On dit aussi dans ce sens : Les *brancards*, au pl. L'un des *brancards* de cette voiture est rompu, est cassé. (Acad.)

— Charr. Se dit aussi de deux pièces de bois qui se prolongent en avant d'une charrette, et entre lesquelles est placé le cheval qui la traîne. Le cheval de brancard. Mettre le cheval au brancard.

— Art milit. *Brancard à blessés.* Sorte de brancard contenant une couchette à fond sanglé, destiné au transport des blessés et des malades. En cas de siége, les tranchées et les remparts doivent être pourvus de *brancards* et de porte-brancards. (La Chesnaie.) || *Brancard à chauffage, brancards de corps de garde.* Brancard sur lequel deux hommes d'un poste portent deux sixièmes de stère de bois du poids d'environ 80 kil.

BRANCARDIER. s. m. (ét., V. BRANCARD). Mot employé par Scarron pour désigner celui qui conduit un brancard.

BRANCAS (Famille des). Famille issue de l'illustre maison des Brancacci de Naples, et qui s'est établie en France au XVe siècle.

BRANCE. s. m. Bot. Espèce de blé blanc assez commun en Dauphiné. On le confond souvent avec le *sandelium* des Latins, le *riguet* et l'*arinque* de nos ancêtres.

BRANCHA-BONIS. s. f. Bot. Synonyme de Alchimille.

BRANCHAGE. s. m. (rad. *branche*). Hortic. Toutes les branches d'un arbre; l'ensemble des branches d'un arbre; branches coupées ou détachées d'un arbre. Branchage épais, clair, rare, éclairci, sombre, impénétrable, voûté, arrondi. Un vert branchage. Un branchage favorable, hospitalier. Ce *branchage* est trop touffu, il faut l'élaguer. (Acad.) Il faut couper tout ce *branchage.* (Lav.) D'un peuplier voisin on abat le *branchage.* (Andrieux.)

La calville pendant au flexible *branchage*,
Mêle un pourpre douteux au vert de son feuil- [lage.
(MICHAUD.)

Le ciel permit qu'un saule se trouva,
Dont le *branchage*, après Dieu, le sauva.
(LA FONTAINE.)

— Delille a employé ce mot pour exprimer le bois du cerf. Du cerf le *branchage* orgueilleux.

— Fig. Les Romains faisaient quelquefois la guerre pour escourter et esclaircir le *branchage* de ce tige abondant en trop de gaillardise. (Montaigne.)

BRANCHASTRÉE. s. f. (ét. hyb., βράγχια, branchies; *astrea*, astrée). Zooph. Genre distinct du madrépore.

BRANCHE. s. f. (du lat. barb. *branca*, formé de *bruchium*, bras, parce que les *branches* sont comme les bras des arbres). Bois que pousse le tronc d'un arbre, d'un arbrisseau, et qui s'allonge comme une sorte de bras. C'est du nombre, de l'arrangement général des branches, de leur position, de leur direction, que dépend le port particulier à chaque vé[illegible] tinctifs. Petite branche. Grosse branche. Une branche épaisse, feuillue, touffue, verte, légère. Une branche fourchue, tremblante. Une branche épineuse, sèche, pendante, desséchée, fructueuse, parasite, stérile. Une branche de laurier, de chêne, etc. Il faut couper cette branche. Un oiseau qui saute de branche en branche. La *branche*, en longs éclats, cède au bras qui l'arrache. (Rac.) Nous tenons dans une main l'épée, et dans l'autre une *branche* d'olivier. (Fén.) Comme un grand chêne dans une forêt élève ses *branches* épaisses au-dessus de tous. (Id.) Une jeune vigne qui étendait ses *branches* souples de tous côtés. (Id.) Des arbres auparavant inconnus étendirent sur de riches moissons leurs *branches* chargées de fruits. (Barth.) Le gémissement des *branches* battues par la tempête. (Id.) A mesure que le cacaoyer croît, il jette des *branches* inclinées qui ne s'étendent pas au loin. (Rayn.) Les bourgeons prennent le nom de *branches* quand ils sont

très-forts, et celui de rameaux quand ils sont petits et grêles. (E. C.)

D'autres au tronc mousseux, à la *branche* légère
Ont confié l'espoir d'un mutuel amour.
(MICHAUD.)

Que le fer recourbé, par sa rigueur utile,
Fasse tomber la *branche* importune ou stérile.
(CASTEL.)

Déjà le chèvrefeuille, cher aux âmes sensibles,
Ombrage le tombeau de ses *branches* flexibles.
(ID.)

— Fig. Puisque l'Église y avait pris naissance, et que de là elle étendait tous les jours ses *branches* par toute la terre. (Boss.) Qu'importe qu'on lui arrachât quelques *branches* ? Elle poussait par d'autres endroits. (Id.)

— Poét. et fig. Une branche noble, superbe, hospitalière. Une orgueilleuse branche.

— Bot. *Branche avortée*. Celle qui s'endurcit et devient noirâtre. || La *branche-bourse*. Toujours courte et grosse, produit abondamment et longtemps du fruit sans donner de nouveaux bois. || La *branche à bouquet*. Est courte, de peu de durée, et propre aux arbres à noyau. || *Maîtresse branche*. La branche la plus élevée de l'arbre, et de laquelle naissent toutes les autres. || *Branche-brindille* ou *brindelle*. Petite branche très mince, ayant des feuilles ramassées toutes ensemble, au milieu desquelles il existe toujours un ou plusieurs boutons à fruit. || *Branche-crochet*. Branche à fruit du pêcher. || *Branche descendante et ascendante*. Celle qui sort des branches mères en dessus ou en dessous. || *Branche lambourde*. Ressemble à la branche à bouquet. || *Branche tirante*. Sert de base à toutes les branches qui constituent un espalier. || *Mère branche* ou *branche du premier ordre*. Grosse branche d'où sortent plusieurs autres branches. Les moyennes sont appelées *branches du second ordre*, et les petites, *branches du troisième ordre*. || *Branche à bois*. Celle qui ne donne ni fleurs ni fruits. || *Branche à fruits*. Celle dont les boutons doivent produire des fleurs et ensuite des fruits. || *Branche gourmande*. Celle qui, absorbant la nourriture des autres branches, les empêche de prospérer. || *Branche chiffonne* ou *folle*. Branche courte et menue, qui ne peut donner ni bois ni fruit. || *Branches de faux bois*. Celles qui croissent hors des branches taillées de l'année précédente, ou qui sont grosses aux endroits où elles devraient être déliées, sans aucune marque de fécondité. || *Branches veules*. Celles qui, après leur accroissement, sont longues et déliées, sans aucune marque de fécondité. || *Branches aoûtées*. Celles qui, ayant pris leur accroissement, s'endurcissent après le mois d'août, et prennent une couleur noirâtre. || *Branches de réserve*. Celles qui sont entre deux branches à fruit, et que l'on conserve pour l'année suivante, afin qu'elles fournissent du fruit à la place de celles qui en ont porté l'année précédente.

— Prov. et fig. *Sauter de branche en branche*. Passer brusquement d'un sujet à un autre, en ne s'arrêtant à aucun et en les traitant tous superficiellement.

— Fig. et fam. *Se prendre, s'attacher aux branches*. S'arrêter aux circonstances inutiles d'un sujet et négliger le fond. Peu usité. || *S'accrocher à toutes les branches*. Se servir de tous les moyens, bons ou mauvais, pour se tirer d'embarras, de danger.

— Prov. et fig. *Il vaut mieux se tenir, s'attacher au gros de l'arbre qu'aux branches*. Il vaut mieux s'attacher à celui qui a l'autorité supérieure, qu'à celui qui n'a qu'une autorité subalterne.

— Prov. *Être comme l'oiseau sur la branche*. Être dans un état incertain et sans savoir ce qu'on deviendra.

— *Branche* désigne, par extension, diverses choses qui ont avec les branches des arbres un certain rapport de forme et de position.

— *Les branches du bois d'un cerf*. Les deux parties du bois d'un cerf. Le bois d'un cerf a deux branches.

— *Chandelier, lustre à plusieurs branches*. Chandelier, lustre dont la tige se partage en plusieurs rameaux qui portent chacun une bougie, une chandelle, etc. Le chandelier à sept branches.

— *Les branches d'un mors ou d'une bride*. Les deux pièces de fer qui tiennent au mors du cheval et où la bride est attachée.

— Techn. *Branche hardie*. Branche de mors dont le levier forme une longue saillie. || [illegible] vant les yeux au moyen de deux petites branches de métal, d'écaille fondue, etc., qui s'appliquent le long des tempes. || *Les branches d'un compas, d'un binocle, d'un forceps*, etc. Les deux pièces qui forment un compas, un binocle, un forceps, etc., et qu'on peut écarter ou rapprocher à volonté.

— Anat. *Les branches d'une artère, d'une veine, d'un nerf*. Les petites artères, les petites veines, les petits nerfs qui tiennent, qui aboutissent aux grosses artères, aux grosses veines, aux grands nerfs. Les *branches* qui sortent du tronc de la veine cave. (Acad.) Les artères principales se divisent en *branches*, et les *branches* se subdivisent en rameaux. (Lav.)

— *Branches de l'étrier*. V. ÉTRIER. || *Branches de l'ischion*. V. ISCHION. || *Branches de la moelle allongée*. V. MOELLE. || *Branches du muscle scalène*. V. MUSCLE SCALÈNE. || *Branches du pubis*. V. PUBIS. || *Branches ou racines de la verge*. V. VERGE. || *Branches des vertèbres*. V. VERTÈBRES.

— *Les branches d'un fleuve, d'une rivière*. Les rivières moins considérables qui s'y jettent. La Marne et l'Yonne sont deux *branches* de la Seine. (Acad.) On divise les *branches* des rivières en grandes et petites ; la Bièvre est une petite *branche* de la Seine. (Lav.)

— *Branche*. Se dit des différentes parties que forme un fleuve en divisant les eaux. Le fleuve se divise en deux bras, dont l'un se subdivise encore en quatre *branches*. (Rayn.)

— *Les branches d'une montagne, d'un mont*. Les montagnes moins considérables qui partent de la montagne principale et s'étendent de côté et d'autre. Cette contrée est délicieuse par la douceur du climat, la variété des aspects et la multitude des vallées que forment, surtout dans la partie la plus septentrionale, les *branches* du mont Pélion et du mont Ossa. (Barth.)

— *Les branches d'une mine d'or, d'argent*, etc. Les petits filons qui partent du filon principal.

— Fortif. *Branche de tranchée*. Boyau d'une tranchée.

— BRANCHE. Fig., en termes de généalogie, se dit des familles différentes qui sortent d'une même tige. La branche aînée. La branche cadette. La branche de Bourbon. La branche de Valois. Il a fait une nouvelle branche. Il est l'aîné de sa branche. Je ne dirai point, ni les grandes charges que cette famille a possédées, ni avec quelle gloire elle a étendu ses *branches* dans les nations étrangères. (Boss.) Malgré la majesté de l'empire, malgré la fierté de l'Autriche et les couronnes héréditaires attachées à cette maison, même dans la *branche* qui domine en Allemagne, etc. (Id.)

— Poét. et fig. Se glorifier de la noblesse de ses ancêtres, c'est chercher dans les racines le fruit qu'on devrait trouver dans les *branches*. (Boiste.)

— Fig. On dit qu'une question, qu'une affaire a plusieurs *branches*, pour dire qu'il y a plusieurs chefs, plusieurs articles à discuter.

— Se dit encore fig., des différentes parties ou divisions de certaines choses. Une bonne branche de commerce. Une nouvelle branche d'industrie. Une branche d'exportation. Ce commerce a bien des branches. Les différentes branches de l'administration. Les branches d'une science. Les différentes branches des mathématiques, de la physique, de l'anatomie, de l'histoire naturelle, etc. Les *branches* nouvelles d'un commerce qui commençait à fleurir. (Volt.) Tous ceux qui se sont élevés à la théorie du commerce, ou qui en ont suivi les révolutions, savent qu'un peuple actif, riche, intelligent, qui est parvenu à s'en approprier une *branche* principale, ne tarde pas à s'emparer des autres *branches* moins considérables. (Rayn.)

— Archit. *Branches d'ogives*. Les nervures des voûtes gothiques qui font saillie sur le nu de ces voûtes. || *Branche de voussoir*. V. ENFOURCHEMENT.

— Riv. et march. de bois. *Branche*. Se dit de la partie d'un train qui forme un coupon.

— Techn. Épingl. Le corps de l'épingle, quand une de ses parties est en pointe ; et que l'autre est disposée pour recevoir la tête. || Fourb. La partie de la poignée faite en demi-cercle, qui passe d'un bout dans l'œil au-dessous de la poignée, et de l'autre bout dans le pommeau au-dessus. || Nattier. Chacune des trois portions dont un cordon de natte est formé. || Ruban. Chaque portion de chaîne contenue sur chacun des petits roquetins, dans l'ouvrage des velours. || Verr. en plat. Planche aiguisée en pointe par un bout, et que le fouet fait entrer dans l'orifice de la bosse qui lui est présentée par l'ouvrier, pour lui faciliter l'ouverture du plat, en polir les bords et former l'ourlet. || Manuf. On appelle *branches*, une des portions dans lesquelles une chaîne est divisée. La chaîne est distribuée en portées, la portée en branches, et la branche en fils. || Font. des balles. Jet principal auquel toutes les dragées tiennent par un jet particulier.

— *Branche de balance*. Partie de la romaine où sont marqués les caractères qui indiquent le poids des corps que l'on pèse.

— Mar. *Branche de bouline*. Cordages que l'on place sur chaque ralingue latérale des voiles carrées. Réunion de bouts de corde très-courts réunis à peu près en éventail, qui servent à tirer sur le côté des voiles [illegible] vent. || *Branches du martinet*. Petits cordages qui forment une patte d'oie sur la corne d'artimon. || *Branches d'araignées*. Bouts des petits cordages qui composent le martinet.

— Imprim. Deux pièces de fer qui pèsent sur la platine pour donner le foulage au moyen du mouvement incliné du barreau.

— *Branche de flambeau*. Toute la partie du flambeau qui s'élève au-dessus du pied, et au bout de laquelle on met la bougie ou la chandelle.

— *Branche de trompette*. Chacun des deux principaux cornets dont est composée la trompette.

— *Branche de cyprès*. Espèce de droit de balise qui se percevait au bureau des fermes à Blaye.

— Techn. Les deux parties qui composent les ciseaux, les pincettes. || Les deux grands bâtons de devant des crochets que les commissionnaires portent sur le dos.

— Chez les anciens, on donnait le nom de *branche de suppliant*, à un rameau sacré qui était environné de bandelettes de laine blanche.

— *Branche cylindrique*. La branche du tournevis.

— Art milit. *Branche d'armement*. Désigne certaines parties de l'armement d'uniforme. || *Branche de baïonnette*. Tige cylindrique de la baïonnette dont le coude unit la lame et la douille. || *Branche de boyau* ou *boyau*, ou *branche de zigzag*. Sorte de branche de fortification qui est la communication des parallèles et des tranchées d'un siége offensif. || *Branche de gachette*. Queue ou tige mise en contact avec la détente. || *Branche de garde de sabre*. Elle est formée d'une baguette aplatie dont l'extrémité supérieure se courbe en crochet, et s'arrête à la poignée en s'encastrant dans l'entaille de la capuce et dans celle de la poignée. || *Branche de garde d'épée*. Sorte de branche de garde qui règne depuis le pommeau jusqu'à l'œil du corps ; elle est formée d'une baguette à huit pans. || *Branche de monte ressort*. Sorte de branche d'armement qui forme la partie principale du monte-ressort ; elle est courbe et destinée à s'appliquer contre la face inférieure d'un ressort de platine, quand elle doit opérer contre lui. || *Branche du pontet*. Sorte de branche d'armement qui fait partie intégrante du pontet de la sous-garde, et qui le fixe en se prolongeant sous le devant du bois du fusil. || *Branche de ressort*. La partie agissante des ressorts, grands et petits, d'une platine. || *Branche de tire-balle* ou *branche spirale*. Partie du tire-balle du fusil dont l'extrémité se termine en pointe, à l'effet d'accrocher la bourre. || *Branche d'écusson de fusil*. Formant, à partir du nœud du pontet de la sous-garde, le prolongement de l'écusson d'un fusil de munition ; elle garnit le dessous de la poignée du bois, dans l'encastrement duquel elle est reçue, et une partie de la crosse du côté opposé au busque. La face extérieure de la branche est creusée, en travers, de deux cannelures pour le placement de l'index et du second doigt de la main droite du tireur. || *Branche plate*. Sorte de branche du tournevis, ancien modèle ; elle était de 50 mill., aplatie, carrée et garnie d'acier. || Petites fascines sèches et enduites de poix que les anciens lançaient à bras, ou qu'ils jetaient à l'instar des autres brûlots projectiles, au moyen de divers engins à feu, pour incendier les machines de guerre des ennemis.

— Géom. *Branche de courbe*. C'est un terme usité pour désigner les parties d'une courbe qui s'étend indéfiniment sans retourner sur elles-mêmes. || *Branche infinie*. C'est une branche de courbe qui s'étend à l'infini. L'hyperbole et la parabole ont des *branches infinies*. || *Branche parabolique*. C'est une branche de courbe qui peut avoir pour asymptote une parabole d'un degré plus ou moins élevé. || *Branche hyperbolique*. C'est une branche de courbe qui a pour asymptote une ligne droite, ou une hyperbole d'un degré plus ou moins élevé.

— Syn. comp. BRANCHAGE. BRANCHE. RAMEAU. *Branche* se dit des parties qui partent du tronc des arbres et des plantes, s'étendent de côté et d'autre, et se divisent et se subdivisent en plusieurs autres. *Branchage* est un terme collectif qui se dit de la totalité des branches d'un arbre. Les *rameaux* sont les petites branches attachées aux grandes.

BRANCHÉ, ÉE. part. pass. du v. Brancher. S'empl. adj. Se dit d'un oiseau perché sur des branches. Un oiseau branché, bien branché.

Et le trio *branché*
Mourut contrit et fort bien confessé.
(LA FONTAINE.)

— Fig. et fam. Un mousse *branché* sur une vergue. (Acad.)

BRANCHELLIENNES. s. f. pl. Annél. Nom donné à une section de la famille des hirudinées, comprenant les espèces à branchies saillantes.

BRANCHELLION. s. m. (du gr. βράγχια, branchies). Annél. Genre de sangsues. Ses synonymes sont Branchiobdellion, polydore et branchiobdelle.

BRANCHELLIONIENS. s. m. pl. (du gr. βράγχια, branchies). Annél. Nom d'une famille de l'ordre des annélides suceuses ou hirudinées.

BRANCHER. v. a. 1re conj. (ét., V. BRANCHE). Pendre, attacher à une branche d'arbre. [illegible] parlant d'un voleur, d'un déserteur, d'un maraudeur, qu'on pendait à un arbre. Le prévôt de l'armée trouva un soldat en maraude, et le fit *brancher* au premier arbre. (Acad.)

Ainsi qu'on fait *brancher* les receleurs,
Des meubles et joyaux ravis par les voleurs,
On fait *brancher* aussi tous les dépositaires
Des écrits et billets signés par les faussaires.
(J.-B. ROUSSEAU.)

— Faucon. Donner la première éducation à un oiseau de haut vol. Brancher un épervier.

— Techn. Se dit dans les verreries pour mouvoir en rond la branche de l'ouverture de la bosse.

— v. n. Chass. Se dit des oiseaux qui se perchent sur des branches d'arbres. Le faisan branche. La perdrix rouge, le coq de bruyère branchent. Le pigeon ne branche pas.

BRANCHER. s. m. (rad. *branche*). Se disait d'un homme associé dans une entreprise, qui avait une portion dans une affaire.

BRANCHETTE. s. f. (dimin. de *branche*). Hortic. Petite branche.

BRANCHE URSINE. s. f. (ét. lat. barbe ; *branca*, branche ; *ursus*, ours). Bot. V. ACANTHE et BERCE. || *Branche ursine cultivée*. V. ACANTHE. || *Branche ursine fausse*. V. BERCE. || *Branche ursine piquante*. V. ACANTHE. || *Branche ursine sauvage*. V. CHARDON et CNICUS. || *Branche ursine piquante*. V. ACANTHE ÉPINEUSE.

BRANCHIAL, ALE. adj. (du gr. βράγχια, branchies). Anat. Qui a rapport aux branchies, qui est muni de branchies. Appareil branchial. Respiration branchiale. Les animaux aquatiques n'ont pas tous une respiration branchiale.

— *Branchial* est parfois pris comme synonyme de *pulmonaire*, lorsque, par exemple, on donne cette épithète aux arachnides qui respirent par des sacs aériens.

— *L'ammocète branchial* est ainsi appelé, parce qu'il introduit l'extrémité de son museau sous l'opercule des gros poissons, pour s'attacher à leurs branchies.

BRANCHIALE. s. f. (ét., V. BRANCHIAL). Ichthyol. Synonyme d'Ammocète lamprillon.

BRANCHIDES. Géogr. Peuplade de l'Asie-Mineure, dans la Carie, au sud de Milet. C'est dans cette contrée que se trouvait le fameux temple d'Apollon Didyméen, desservi par des prêtres nommés Branchides. Xerxès le pilla, le détruisit, et déporta les Branchides dans la Sogdiane, où ils élevèrent une ville dite aussi ville des *Branchides*.

BRANCHIÉ, ÉE. adj. (ét., V. BRANCHIAL). Ichthyol. Qui est muni de branchies. || BRANCHIÉES. s. f. pl. Ordre de la classe des amphibies, comprenant ceux qui respirent par des branchies.

BRANCHIELLE. s. f. (ét., V. BRANCHIAL). Bot. Genre de mousses.

BRANCHIER. adj. m. (ét., V. BRANCHE). Faucon. Il ne se dit que dans cette locution, *oiseau branchier*, jeune oiseau qui n'a encore que la force de voler de branche en branche.

— Rabelais a employé ce mot au fig., pour dire : Haut, élevé.

BRANCHIES. s. f. pl. (du gr. βράγχος, gorge). Anat. comp. Organes pulmonaires des poissons, des crustacés, de la plupart des mollusques, etc., qui leur servent comme de *gorge*, à la respiration de l'eau, et qu'on nomme vulgairement *ouïes*.

BRANCHIFÈRES. s. m. pl. (ét. gr., βράγχια, branchies ; φέρω, je porte). Moll. Nom d'une famille de l'ordre des mollusques cervicobranches, comprenant les genres fissurelle et émarginale

BRANCHIOBDELLE. s. f. (ét. gr., βράγχια, branchies ; βδέλλα, sangsue). Annél. Modification du branchiobdellion ou branchellion. || Genre d'annélides établi sur la petite sangsue observée sur les branchies des écrevisses. || Genre de vers à sang rouge.

BRANCHIOBDELLION. s. m. (ét., V. BRANCHIOBDELLE). Annél. Nom générique donné aux sangsues marines branchifères.

BRANCHIODÈLE. adj. des 2 g. (ét. gr., βράγχια, branchies ; δῆλος, manifeste). Annél. Dont les branchies sont apparentes à l'extérieur. || BRANCHIODÈLES. s. f. pl. Genre de vers dont les organes respiratoires, ou branchies, sont visibles à l'extérieur.

BRANCHIOGASTRE. adj. des 2 g. (ét. gr., βράγχια, branchies ; γαστήρ, ventre). Crust. Qui porte des branchies sous le ventre. || BRANCHIOGASTRES. s. m. pl. Famille de crustacés, syn. des Amphipodes et Stomapodes.

BRANCHIO-MASTOÏDIEN. s. m. Anat. L'un des muscles du cou de la salamandre.

BRANCHIOPE. s. m. (ét. gr., βράγχια, branchies ; πούς, ποδός, pied : à cause de leurs pattes branchiales, à la fois organes de respiration et de locomotion). Crust. Syn. du genre branchipe.

BRANCHIOPNONTES. s. m. pl. (ét. gr., βράγχια, branchies ; πνέω, je respire). Zool. On comprend sous ce nom tous les animaux invertébrés respirant par des branchies.

BRANCHIOPODE. s. m. (ét. gr., βράγχια, branchies ; πούς, ποδός, pied). Crust. Nom donné au grand groupe de crustacés auquel appartiennent les branchipes. || [illegible] grands groupes de crustacés, considéré comme un ordre dans lequel se placent nos crustacés d'eau douce.

BRANCHIOPODIFORME. adj. des 2 g. (du gr. βράγχια, branchies ; πούς, ποδός, pied ; et du lat. *forma*, forme). Entom. Qui ressemble à un animal ayant ses branchies placées sur ses pattes. Moucheron branchiopodiforme.

BRANCHIOSTÉGE. adj. f. (ét. gr., βράγχια branchies ; στέγω, je couvre). Ichthyol. Épithète donnée à la membrane qui sert à la respiration du poisson. La membrane branchiostége.

BRANCHIOSTOME. s. m. (ét. gr., βράγχια, branchies ; στόμα, bouche). Zool. Ouverture par laquelle les branchies communiquent au dehors.

BRANCHIPE. s. m. (ét., V. BRANCHIOPODE). Crust. Syn. de Branchiopode.

BRANCHIOPIENS. s. m. pl. (ét., V. BRAN-

CHIPODE). Crust. Type d'une famille des crustacés de nos eaux douces, la mieux connue aujourd'hui du genre branchipe.

BRANCHIS. s. m. Faucon. Billot sur lequel on fixe l'oiseau de proie que l'on veut élever.

BRANCHIURE. adj. des 2 g. (ét. gr., βράγχια, branchies; οὐρά, queue). Entom. Qui porte ses branchies à la queue.

BRANCHIUROMOLGE. adj. des 2 g. (ét. gr., βράγχια, branchies; οὐρά, queue; μολγός, salamandre). Entom. Qui respire par des branchies placées à la queue, comme la salamandre. || s. m. Batracien à queue, ou salamandre, qui respire toujours par des branchies.

BRANCHU, UE. adj. (ét., V. BRANCHE). Qui a beaucoup de branches. Un arbre branchu. Un arbre fort branchu. Ceux qui ont décrit l'arbre qui donne le bois du Brésil assurent qu'il est élevé, très-*branchu,* et couvert d'une écorce brune chargée d'épines. (Rayn.)

BRANCHU-FEUILLETÉ. s. m. (ét. lat. barb., *branca,* branche; *folium,* feuille). Bot. Agaric très-rameux, très-grand, et bon à manger.

BRANCHUS. s. m. (pr. *bran-ku-se;* ét. gr., βραγχός, enrouement). Médec. Affection catarrhale de la membrane muqueuse de l'isthme du gosier, du pharynx et de la trachée.

BRANCIA. s. m. Techn. Syn. de Verre.

BRANCO. s. m. Pêch. Bout des cordes d'auffe qui servent à fixer les cannes des bourdigues.

BRANDADE. s. f. (du provenç. *brandar,* remuer, secouer). Art culin. Manière d'apprêter la morue qui consiste à l'émincer et à la faire cuire avec de la crème, des blancs d'œufs, de l'ail haché, de l'huile, etc. Une brandade. Morue en brandade.

BRANDE. s. f. (de l'all. *brand,* incendie). Sorte de bruyère, de petit arbuste, qui croît dans des campagnes incultes. Un pays de brandes. Chauffer le four avec des brandes.

— Se dit aussi des lieux incultes où croissent çà et là ces sortes de petits arbustes. Entrer dans une brande.

— Se dit pour Bruyère dans les départ. des Landes et de l'Indre.

— Terre de peu de valeur.

— Les bûcherons appellent *brandes* les menues branches des arbres. On disait anciennement Brondes.

— Les chasseurs appellent *brandes,* dans les forêts, les clairières et lieux voisins des forêts dans lesquels les cerfs vont pâturer.

BRANDE. s. f. Métrol. Mesure de capacité pour les matières sèches employée dans la principauté de Neufchâtel. La brande vaut 38 litres 0858.

BRANDEBOURG (Marche de). Géogr. Ancien état de l'empire germanique, dans le cercle de la Haute-Saxe, entre la Poméranie et le Mecklembourg au N., la Saxe et la Lusace au S., la Silésie à l'E. Le pays est divisé en deux grandes parties : la Marche électorale de Brandebourg, et la Nouvelle Marche de Brandebourg. Ce pays, occupé d'abord par les *Varini,* puis par les *Wilzes* ou *Welotabs* (peuple slave-venède), depuis le ve siècle, ne fut soumis que temporairement par Charlemagne. En 1700, Frédéric III se déclara roi de Prusse sous le nom de Frédéric Ier, et depuis ce temps l'histoire du Brandebourg se confond avec celle de Prusse. V. PRUSSE.

BRANDEBOURG. s. m. Espèce d'ornement de broderie ou de galon qui entoure les boutonnières de certains habits. Brandebourg d'or. Brandebourg d'argent. Un habit à brandebourgs. Les gardes françaises portaient des *brandebourgs* en guise de revers. (Gén. Bard.) Les ordonnances sur l'uniforme consacraient les *brandebourgs* comme distinction des tambours et des caporaux. (Id.)

— s. f. Sorte de casaque à longues manches qui était à la mode du temps de Louis XIV, et qui prit son nom de ce qu'on vit pour la première fois cette sorte de vêtement aux gens de l'électeur de *Brandebourg,* qui en apportèrent la mode en France en 1674. Porter une brandebourg.

— Espèce de pavillon ou berceaux de jardin. J'ai fait faire deux *brandebourgs* admirables pour la pluie, l'une au bout de la grande allée, l'autre au bout de l'infinie. (Mme de Sév.)

BRANDEBOURGEOIS, OISE. Géogr. Qui est né dans le Brandebourg. Un Brandebourgeois. Les Brandebourgeoises sont généralement blondes. || Qui appartient au Brandebourg ou à ses habitants. Un cheval brandebourgeois.

BRANDER (Georges-Frédéric). Célèbre mathématicien né à Ratisbonne en 1713. Il exécuta des télescopes, qui étaient encore inconnus en Allemagne; inventa le microscope de verre et plusieurs instruments de mathématiques. Il mourut à Augsbourg, le 1er avril 1783.

BRANDERIE. s. f. (rad. all. *brand,* brûler). Comm. C'est ainsi que l'on nomme, à Amsterdam, les manufactures où l'on fabrique de l'eau-de-vie de grain.

BRANDÉSIE. s. f. (de *Brandes,* botaniste allemand). Bot. Genre de la famille des amaranthacées. On en cultive plusieurs espèces dans les jardins d'Europe.

BRANDEVIN. s. m. (all. *brantwein,* vin brûlé). Eau-de-vie de vin. Distribution de brandevin.

BRANDEVINIER, ÈRE. s. (ét., V. BRANDEVIN). Celui, celle qui vend et qui crie du brandevin, de l'eau-de-vie dans un camp, dans une garnison. J'attends les brandeviniers. Vieux. On dit aujourd'hui *cantinier, cantinière.*

BRAND-HIRSCH. s. m. Mamm. Nom allemand du cerf des Ardennes.

BRANDI, IE. part. pass. du v. Brandir. Ne s'emploie comme adjectif que dans les locutions suivantes.

— Prov. *Enlever un gros fardeau, un gros ballot tout brandi.* L'enlever tout d'un coup. || *Enlever un homme tout brandi.* L'enlever en l'état où on le trouve. Ces phrases vieillissent.

BRANDIF, IVE. adj. Mot de Rabelais. Fleuri, gaillard, remuant. || *Tout brandif.* Tout entier.

BRANDILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Brandiller.

BRANDILLEMENT. s. m. Mouvement que se donne une personne en se brandillant. Le brandillement lui donne des vertiges. Familier.

BRANDILLER. v. a. 1re conj. (pr. *bran-di-ié;* rad. *brandir*). Mouvoir, agiter de çà et de là. Brandiller les jambes. Brandiller les bras.

— SE BRANDILLER. v. pron. Se mouvoir, s'agiter en l'air par le moyen d'une corde, d'une escarpolette, ou de quelque autre machine. Se brandiller sur une corde. Fam.

BRANDILLOIRE. s. f. (pr. *bran-di-ioare;* rad. *brandir*). Cordes ou branches entrelacées ou autres choses semblables, sur quoi l'on peut s'asseoir pour se brandiller. Se mettre, se placer, s'asseoir sur une brandilloire. Fam. et peu usité.

— Agric. Sorte de charrue sans avant-train.

BRANDIR. v. a. 2e conj. (rad. *brand,* coutelas). Secouer, agiter dans la main une lance, un épieu, une épée, etc., comme si on se préparait à en frapper. Il brandissait une pique. Brandir une lance. Brandir une épée, un sabre, une hache, un bâton, etc. Le traître Alkent *brandit* son fer tranchant. (Parny.) Et *brandissant* sa lance meurtrière. (Volt.) Je sais *brandir* mon large cimeterre. (Id.)

— Charp. Arrêter, affermir deux pièces de bois l'une contre l'autre, sans qu'elles soient entaillées, ce qui se fait au moyen d'une cheville qui les traverse. Brandir un chevron sur la panne.

— Syn. comp. BRANDIR. AGITER. SECOUER. BRANLER. ÉBRANLER. *Brandir,* emporte une idée de menace; *agiter* un drapeau, faire un signal; on *secoue* un objet pour en faire tomber quelque chose, *secouer* un pommier, un habit. Il faut plus d'effort pour *ébranler* que pour *branler;* on *branle* la tête, et on *ébranle* un édifice à coups de bélier.

BRANDON. s. m. (de l'all. *brand,* tison allumé). Espèce de flambeau fait avec de la paille tortillée. Un brandon allumé, enflammé, embrasé, incendiaire. Des brandons ardents, lumineux, funestes, pétillants. Allumer des brandons. Il est défendu aux pêcheurs de rompre la glace sur les rivières et fossés; d'y faire des trous, et d'y porter des flambeaux, *brandons* et autres feux. (Beaudrill.)

— Corps enflammé qui s'élève d'un incendie, et assez considérable pour mettre le feu aux environs. Le vent poussait des *brandons* qui portaient l'incendie de tous côtés. (Acad.)

Elle dit, et d'un bras par la rage animé,
Saisit, agite et lance un *brandon* enflammé.
(DELILLE.)

— On dit fig. et dans le style élevé : Les brandons de la discorde. Jeter le brandon, les brandons de la discorde parmi les citoyens. Cet homme est un brandon de discorde. Les brandons de la guerre. Cet écrit est un brandon de guerre civile. Le fanatisme allume les *brandons* de la discorde; la religion les éteint. (Boiste.)

— Fig. et poét. C'est dans le sens de Tison qu'un de nos anciens poètes a dit :

Laisseras-tu en deuil et ennuy celles
Que les *brandons* et vifves estincelles
De Cupido attouchent de si près? (G. CRÉTIN.)

— Fig. et poét. Pris pour Bûcher.

Des funestes *brandons* prêts à me dévorer,
Barbare! à ton départ, les feux vont t'éclairer.
(DELILLE.)

— Dans plusieurs villes de France, Rameaux verts que le peuple va chercher dans la campagne ...

— *Le dimanche des brandons.* Se disait anciennement du premier dimanche de Carême, parce que, ce jour-là, le peuple allumait des feux, dansait à l'entour, et parcourait les rues et les campagnes en portant des brandons ou des tisons allumés. Cet usage n'était autre chose que les restes d'une fête que l'on célébrait anciennement en l'honneur de l'agriculture.

— *Danse des brandons.* Danse qui s'exécutait dans plusieurs villes de France, le dimanche des brandons.

— Paille entortillée au bout d'un bâton qu'on plante aux extrémités d'un champ, d'un terrain, pour marquer que les fruits en ont été saisis judiciairement; de là l'expression de *saisie-brandon,* en terme de procédure.

— Syn. comp. BRANDON. TISON. FLAMBEAU. TORCHE. V. FLAMBEAU.

BRANDON-D'AMOUR. s. m. Moll. Nom vulgaire de l'arrosoir de Java.

BRANDONIE. s. f. Bot. Synonyme du genre pinguicule.

BRANDONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Brandonner. Un champ brandonné. Une terre brandonnée.

BRANDONNER. v. a. 1re conj. (rad. *brandon*). Jurisp. Mettre des brandons aux extrémités d'un héritage où l'on a fait une saisie de fruits. Brandonner un champ, une terre.

BRANDT (Sébastien). Jurisconsulte et poète satirique, né à Strasbourg vers 1454, mort en 1520. On lui doit un grand nombre d'ouvrages, dont le plus célèbre est *le Vaisseau des fous,* poème burlesque, où il tourne en ridicule les travers de son temps. || Chimiste de Hambourg, trouva par hasard le phosphore, vers 1669, en faisant des expériences sur l'urine pour en extraire de l'or. Il mourut vers 1692. || BRANDT (Le comte de). V. STRUENSÉE.

BRANDT-ENTE. s. m. Ornith. Nom allemand du canard siffleur huppé.

BRANDTIE. s. f. (de *Brandt,* botaniste allemand). Bot. Famille des graminées, originaire de l'Inde, et qui forme un genre nouveau.

BRANDT-MEISS. s. m. Ornith. Nom qu'on donne, en Saxe, à la mésange charbonnière.

BRANDYWINE. Géogr. Petite rivière des Etats-Unis, traverse la Pensylvanie, le Delaware et se jette dans la Christiana, à 4 kil. au-dessous de Wilmington. Les Américains furent battus sur ses bords par les Anglais en 1777.

BRANÉE. s. f. Écon. rur. Boisson préparée avec du son, pour les porcs que l'on engraisse.

BRANES. s. f. pl. Vén. Tettes de la louve. On dit aussi *allaites.*

BRANLANT. s. m. Croix sans coulant, terminée en pendeloque.

BRANLANT, ANTE. adj. (rad. *branler*). Qui branle, qui penche tantôt d'un côté, tantôt de l'autre. Avoir la tête branlante, les jambes branlantes. Une poutre branlante.

Ou le battant *branlant* de la cloche sonnante,
Ou le battant sonnant de la cloche *branlante.*
(IMPROVISATEUR FRANÇAIS.)

— Prov. et fig. *C'est un château branlant.* Se dit de quelqu'un ou de quelque chose de mal assuré, et qui paraît près de tomber. Ce vieillard est un château *branlant.* (Acad.)

BRANLE. s. m. (rad. *branler*). Oscillation, mouvement qui porte un corps tantôt d'un côté, tantôt de l'autre. Le branle d'une cloche. Mettre les cloches en branle. Le branle du carrosse lui fait mal. (Cette dernière phrase n'est plus usitée, on dit : *Le mouvement de la voiture.*)

— *Sonner en branle.* Donner aux cloches tout le mouvement qu'elles peuvent recevoir. On dit aussi Sonner à la volée.

— Espèce de danse où plusieurs personnes se tiennent par la main, et se mènent tour à tour. Grand branle. Branle gai. Branle à mener. Danser un branle. Mener un branle.

— Air sur lequel on danse un branle. Jouer, chanter un branle.

— *Branle du bouquet.* Ancienne danse qui ressemblait à celle que nous nommons *la boulangère.* Un nombre de gentilshommes et de dames dansèrent une danse qui s'appelle le *branle* du bouquet. (H. Estienne.)

— Espace parcouru en branlant.

— Fauconn. Vol de l'oiseau, lorsque, s'élevant seulement au premier degré sur la tête du fauconnier, il tourne en battant des ailes et en remuant la queue.

— Hist. *Branle de St-Elme.* Fête qui se donnait autrefois, à Marseille, la veille de St-Lazare.

— Manég. *Branle de galop.* Se dit du mouvement que fait le cheval pour prendre le galop, ou de l'action qu'il conserve dans cette allure. Ce cheval a un beau branle de galop.

— Mar. S'est dit autrefois pour Hamac. (V. ce mot.) Coucher dans un branle. Tendre les branles. Étendre les branles.

— Phys. Espace parcouru par le régulateur d'un pendule dans une vibration.

— Espèce de lit suspendu entre deux arbres, deux poteaux ou deux crochets, et qui est en usage dans les Indes orientales. Les Indiens suspendent leurs *branles* à des arbres. (Lav.) Les habitants des îles Caraïbes sont très-superstitieux au sujet de leurs *branles,* et ne les font jamais sans beaucoup de cérémonies. (Enc. cathol.) Ils croiraient faire tomber leurs ... quelque poisson qui eût des dents. (Id.)

— *Branle de la torche.* Dansé par un grand seigneur devant lequel on tenait plusieurs torches allumées.

— Fig. Première impulsion donnée à quelque chose. Le branle général. Suivre le branle général. C'est la cause secrète qui donne le *branle* à tous les grands mouvements. (Pasc.) La France commençait à donner le *branle* aux affaires de l'Europe. (Boss.)

— Fig. et fam. *Être en branle, se mettre en branle.* Commencer à être en mouvement pour faire quelque chose, à être en action. Cet homme est paresseux; mais, quand il est une fois en *branle,* il en fait plus qu'un autre. (Acad.) Je ne puis presque penser quand je reste en place, il faut que mon corps soit en *branle* pour y mettre mon esprit. (J.-J. Rouss.) || *Donner le branle aux autres, mettre les autres en branle.* Les mettre en mouvement, en train, en disposition d'agir. Donner le branle à une affaire, aux affaires. || Donner aux autres une impulsion plus ou moins forte. C'est lui qui a donné le *branle* à cette affaire. (Acad.) || On dit quelquefois absolument, dans l'un et dans l'autre cas, *donner le branle.* || *Mener le branle.* Donner le premier l'exemple de quelque chose; être le chef d'une association d'intérêt ou de plaisir. || On dit aussi dans ce sens, *ouvrir le branle, commencer le branle.*

— Fig. La France est une vieille machine délabrée qui va encore de l'ancien *branle* qu'on lui a donné, et qui achèvera de se briser au premier choc. (Fén.)

— Fig. Montaigne a dit, *le branle de ma voix,* pour la vibration, le retentissement de ma voix.

— Fig. S'employait autrefois pour Incertitude, délibération. Être en doute, en suspens. Il est en *branle* s'il s'engagera dans cette entreprise. (C. Acad.)

— Fam. et comiq. *Danser un branle de sortie.* Être chassé de quelque lieu.

— Fig. et fam. Être dans une disposition prochaine. Je l'ai vu en branle de vendre sa charge; on l'a mis en branle de terminer cette affaire.

— Fig. Renversez dans la plume, nous sentons nostre corps agité au *bransle* de nos imaginations, quelquefois jusques à en expirer. (Montaig.) Avec bien peu d'efforts, j'arreste ce premier *bransle* de mes émotions, et abandonne le subject qui commence à me poiser, et avant qu'il m'emporte. (Id.) Ce mot n'est plus en usage en ce sens.

— Prov. *Être fou comme le branle gai, comme branle gai.* Être d'une gaîté excessive.

BRANLÉ, ÉE. part. pass. du v. Branler.

BRANLE-BAS. s. m. (rad. *branle,* pour hamac; et *bas,* mettre à bas). Mar. Action de détendre tous les hamacs ou branles d'entre les ponts, de les mettre dans les filets de bastingage, et de dégager les batteries, pour se disposer au combat et faire attention aux signaux. Faire branle-bas. Branle-bas général. Branle-bas de combat. Il fit le commandement de branle-bas. || Transport à fond de cale, avant le combat, des choses inutiles.

— Fig. Signal d'une crise épouvantable.

— *Branle-long.* Sorte de farandole usitée dans le midi de la France.

BRANLEMENT. s. m. (rad. *branler*). Mouvement de ce qui branle. Branlement de tête. Le branlement d'une charrette, d'une cloche, d'un carrosse.

BRANLE-QUEUE. s. m. Ornith. Oiseau qui branle continuellement la queue. Syn. de Lavandière.

BRANLER. v. a. 1re conj. Agiter, mouvoir, remuer, faire aller deçà et delà. Branler les jambes. Branler les bras, la tête.

— Fig. Tout *branle* avec le temps. (Pasc.) Toutes choses *branlent* dans ce monde. (Montaig.) Pour dire que rien n'est bien stable, que tout est changeant, soumis à des révolutions.

— *Branler au manche, dans le manche.* Se dit d'un outil qui n'est pas solidement emmanché.

— Il signifie plus ordinairement, Être menacé de perdre sa fortune ou sa place, la faveur, la confiance dont on jouit. Ce ministre, ce fonctionnaire branle au manche. || N'être pas ferme dans le parti qu'on a embrassé, dans la résolution qu'on a prise; être près de l'abandonner, de céder à des instances auxquelles on avait résisté d'abord. Il branle au manche. || *Tout ce qui branle ne tombe pas.*

— Signifie quelquefois, Se remuer, se mouvoir. *Ne branlez pas de là,* pour Demeurez là, tenez-vous où vous êtes, ne bougez pas de là.

— Fig. *Ces enfants n'osent branler devant leur père.* Ils sont dans une crainte, dans une contrainte continuelle devant lui. Cette acception familière vieillit.

— Se dit du mouvement que font des troupes intimidées et prêtes à fuir. Tout d'un coup on vit ce bataillon branler.

— Il est aussi neutre et signifie, Être agité, osciller, pencher de côté et d'autre, faute de solidité. Ce plancher branle. La maison branle. Cette poutre branle. La tête lui branle. Les dents lui branlent. Cet objet *branle* et échappe à nos prises. (Pasc.)

Dans le conseil, le doux Pierre Agnelin
Cède à l'orage, et navré de tristesse,
Quitte un timon qui *branlait* dans sa main ...

BRANLETTE. s. f. Pêch. La seconde des trois pièces qui composent une ligne à pêcher.

BRANLOIRE. s. f. (rad. *branler*). Planche ou solive posée en travers et en équilibre sur un point d'appui un peu élevé, et aux deux bouts de laquelle deux personnes se balancent en faisant tour à tour le contrepoids. Faire, placer une branloire.

— Chass. On dit qu'un *héron est à la branloire,* lorsqu'il est haut et qu'il tourne en branlant.

— Techn. Levier armé d'une chaîne de fer, qui sert à faire mouvoir les soufflets des forges. || Baquet d'épinglier. || Grand châssis fixé au plancher du séchoir, dans un atelier de teinture. || Corde pour branler.

— Fig. Le monde n'est qu'une *branloire* pérenne. (Montaig.) Pour dire qu'elle n'est solide, stable. Il est vieux.

BRANNOVIEN, ENNE ou **BRANNOVICE.** (ét. celt., *bran*, montagne, bois ; *wys*, hommes). Géogr. anc. V. AULERCES.

BRANTA. s. m. Ornith. V. BRENTA.

BRANTE. s. m. Moll. Synonyme d'Otion.

BRANTOME. (en lat. *Brandosmum* ou *Brantosumum* ; ét. celt., *bron* ou *bran*, fontaines ; *tom*, grand nombre). Géogr. Chef-lieu de canton (Dordogne) ; 2,700 hab. Lainages, filature de laine. Cette petite ville est célèbre pour avoir eu pour seigneur Pierre de Bourdeilles, plus connu sous le nom de Brantome.

BRANTOME (P. de Bourdeilles, seigneur de). Écrivain français du XVIe siècle, né en Périgord en 1527, mort en 1614, suivit d'abord la carrière des armes sous François de Guise, puis s'attacha à la cour, et devint gentilhomme de la chambre sous Charles IX. Peu après la mort de ce prince, il se retira dans ses terres, et écrivit comme en se jouant les mémoires qui l'ont immortalisé. Ils plaisent surtout par la naïveté avec laquelle ils sont écrits, et par la vanité gasconne qu'y laisse percer l'auteur.

BRAQUE. s. des 2 g. (du celt. *bracco*, chien de chasse pour lever le gibier ; de *brac*, qui pointe, qui lance, pris au figuré ; on a dit *braccon*, *brachet*, *bracet*, *braches*, en vieux français). Espèce de chiens de chasse, ras de poil, oreilles pendantes, légers, bons quêteurs, vigoureux et assez fins de nez. Un braque. Une braque. Ce braque arrête bien, quête bien. Les braques sont bons pour la plaine et pour les broussailles.

— Fig. et fam. On dit d'un homme très-étourdi, *C'est un braque, un vrai braque.*

— Prov. *Étourdi comme un braque, fou comme un braque.*

— adj. *Voilà un homme bien braque.* Bien fou, bien étourdi.

— Dans le midi de la France, on dit : *Il est braque, c'est un braque, un grand braque,* pour, Il est fou, c'est un fou, un grand fou.

BRAQUÉ, ÉE. part. pass. du v. Braquer. S'emploie adjectiv. Un canon braqué. Un canon, un mortier mal braqué. Avoir les yeux braqués sur quelqu'un.

BRAQUEMART. s. m. (ét. gr., βραχεῖα, courte, μάχαιρα, épée). Art milit. Épée courte et large qu'on portait autrefois le long de la cuisse. Un braquemart. Donnez-moi mon braquemart. Un braquemart large, terrible.

. . . Ce héros invincible
Avait levé son *braquemart* terrible.
(VOLTAIRE.)

— S'emploie encore en plaisantant et par ironie. Un braquemart flamboyant.

Disant ces mots, il marche fièrement,
Branlant en l'air un *braquemart* tranchant.
(VOLTAIRE.)

— Ce mot est réservé au style badin et au genre marotique.

— Art milit. Ancien sabre lourd, droit et à deux tranchants.

BRAQUEMENT. s. m. Action de braquer. Quand on eut achevé le braquement des canons. || Situation de ce qui est braqué. Le braquement d'un canon. Peu usité.

BRAQUER. v. a. 1re conj. (rad. lat. *v... tere* pour *vertuare*, tourner vers). Tourner, ... dans une direction détermi... une ... d'artill... Braquer un canon, un m... Braquer le canon contre les ennemis. Les conditions exécutées, le peuple fut assez lâche pour *braquer* les canons contre les Français. Barthram s'en aperçoit, court arracher les mèches des canons ainsi *braqués*, et les fait *braquer* du côté opposé. (D. des Hom. ill.)

— Par extens. *Braquer une lunette.* Donner à une lunette la position nécessaire pour voir les objets que l'on désire voir avec cette lunette.

— Fig. et fam. *Braquer ses yeux, ses regards sur quelqu'un, sur quelque chose.* Tenir ses regards arrêtés sur quelqu'un, sur quelque chose. Il a les yeux braqués sur moi.

— Syn. comp. BRAQUER. POINTER. *Braquer*, c'est dirig..., tourner le canon du côté où l'on veut tirer ; *pointer* le canon, c'est l'ajuster de manière à pouvoir frapper le but qu'on se propose de toucher.

BRAQUES. s. f. pl. (rad. lat. *brachium*, bras ; ou du celt. *brac*, pointe). Se di... des Pinces d'une écrevisse.

BRAQUETS. s. m. pl. (ét. celt., *brac*, pointe). Techn. Petits clous dont les paveurs ...

BRARCHIDES ou **LARIFACES BRARCHIDES.** s. m. pl. Géogr. anc. Peuple méridional de la Sogdiane, entre la Chor'ane et la Nauva, au Nord.

BRAS. s. m. (du lat. *brachium*, bras). Partie du corps humain qui commence à l'épaule et finit à la main. Les deux bras. Bras droit. Bras gauche. Bras fort, nerveux. Gros bras. Bras long. Un bras arrondi, charnu. Un beau, un joli bras. Un bras d'albâtre. Un bras armé, redoutable, destructeur, sanglant, ensanglanté. Un bras parricide, homicide, cruel. Un bras mollement arrondi. Un bras velu. Un bras ferme et rondelet. Oh ! le beau bras ! La force du bras. Lever, hausser, étendre, plier le bras. Être blessé au bras. Avoir le bras rompu, cassé, démis. Il a le bras en écharpe. Il lui manque un bras. Il perdit un bras à telle bataille. Prendre quelqu'un par le bras. Porter un livre sous le bras. Elle portait un enfant sur ses bras, entre ses bras, dans ses bras. Lever un fardeau à bras tendu. Jeter ses bras, les bras au cou de quelqu'un. Saisir quelqu'un par le bras. Marcher les bras pendants, les bras ballants. Il me reste encore un bras. En lui envoyant mon sabre, je ne lui ai pas envoyé mon bras. J'emportai Atala dans mes *bras* au fond de la forêt. (Chateaub.) Les puissances coalisées semblèrent diriger uniquement leurs coups sur les *bras* des républicains français, comme si le despotisme eût voulu casser des *bras* qu'il ne pouvait plus enchaîner. (Impr. fr.) Les *bras*, les mains, et tout le corps entrent aussi dans l'expression des passions. (Buff.) Les dieux ont donné deux *bras* à l'homme, pour n'en être pas importunés à tous moments. (Pythagore.) Songez-vous qu'en naissant mes *bras* vous ont reçue ? (Rac.) Déjà pour la saisir Calchas lève le *bras*. (Id.) De ses *bras* innocents je me sentis presser. (Id.) La Mollesse en pleurant sur un *bras* se relève. (Boil.)

Quelque haute valeur que puisse être la vôtre,
Vous n'avez en ces lieux que deux *bras* comme [un autre.
(CORNEILLE.)

Quel plaisir de venger moi-même mon injure,
De retirer mon *bras* teint du sang du parjure.
(RACINE.)

Son ombre vers mon lit a paru se baisser ;
Et moi je lui tendais les *bras* pour l'embrasser.
(ID.)

Ai-je pu me casser le *bras*
Quand je suis tombé sur la tête ? (PONS.)

— Anat. On le dit proprement de la partie du bras qui s'étend depuis l'épaule jusqu'au coude ; celle qui va du coude au poignet se nomme *avant-bras*. Ainsi envisagée, cette portion a une forme à peu près cylindrique ; sa longueur, qui chez le fœtus est moindre que celle de l'avant-bras, dépasse plus tard celui-ci d'un cinquième environ.

— *Donner le bras à quelqu'un, à une femme.* L'accompagner et lui présenter le bras replié à la jointure du coude, en le soutenant à une certaine hauteur, de manière qu'elle pose le sien dessus et s'y appuie en marchant. Il donnait le bras à sa cousine. J'ai donné le bras hier à madame une telle, et je l'ai reconduite chez elle. Il est si infirme, qu'il ne peut faire deux pas sans que son fils lui donne le bras. Voulez-vous que je vous donne le bras ? Cette dame porte indiscrètement tout le poids de son corps sur le cavalier qui lui donne le bras.

— *Offrir, tendre le bras à quelqu'un.* Lui prêter le bras de façon qu'il s'en aide et s'appuie dessus, soit pour se relever, s'il est tombé, soit pour marcher plus facilement. Je vous offre mon bras. Permettez-moi de vous offrir mon bras. Il lui tendit son bras. Veuillez me tendre votre bras.

— On dit dans un sens analogue, *Prendre le bras, accepter le bras de quelqu'un, s'appuyer sur le bras de quelqu'un en marchant.* Appuyez-vous sur mon bras. Elle prit mon bras pour s'y appuyer, car l'effroi qu'elle éprouvait lui avait ôté toutes ses forces. Maintenant que cette chambre est close, acceptez mon bras, je vous prie. (Beaum.)

— On dit aussi dans le sens réciproque, *Se donner le bras.* En parlant de deux personnes dont chacune a son bras passé dans celui de l'autre. Ils marchaient en se donnant le bras. Quand je les ai aperçus, ils se donnaient le bras. Nous nous sommes donné le bras.

— Fig. *Tendre les bras à quelqu'un.* L'aider, lui offrir ses secours, son appui. Je lui ai tendu les bras dans sa disgrâce. Ce digne homme a toujours tendu les bras aux infortunés. Dans mes malheurs, vous m'avez toujours tendu les bras. Mon père, en visant à me rallier avec le peuple, estimait que je fusse tenu de regarder plutôt vers celui qui me tend les *bras* que vers celui qui me tourne le dos. (Mont.) C'est par cette conduite obligeante et accommodante qu'ils tendent le *bras* à tout le monde. (Pasc.) Ce Dieu crucifié qui lui tend les *bras*. (Boss.) Argos nous tend les *bras*, et Sparte nous appelle. (Rac.)

— Être prêt à pardonner. Dieu tend toujours au pécheur les bras de sa miséricorde. Malgré ses torts envers moi, je lui tends les bras. Ce jeune homme a fait de grandes fautes, mais son père l'invite au repentir et lui tend les *bras*. (Acad.)

— On dit quelquefois dans ce sens, *Ouvrir ses bras à quelqu'un.* Après toutes vos fredaines il vous ouvre ses bras, il vous a ouvert les bras.

— Fig. *Tendre les bras à, vers quelqu'un.* Implorer son secours. Lorsqu'il a été ruiné, il m'a tendu les bras, il a tendu les bras vers moi. Les hommes tendent aux conseils, non pas les *bras*, mais les griffes. (Mont.) Je tends les *bras* à un libérateur. (Pasc.) Rome tend les *bras* à César, qui demeure, sous le nom d'Auguste, seul maître de tout l'empire. (Boss.) Voyant approcher la mort, il lui tend les *bras*. Dès qu'elle aperçut son pasteur, elle lui tendit les *bras* comme à un libérateur que daignait lui envoyer la miséricorde humaine. (D'Alem.)

— Fig. et fam. *Tendre les bras.* Avoir grand désir de voir quelqu'un. Ma famille me tend les bras. Déjà il vous tend les *bras* pour vous embrasser. (Fén.) Je vois Néarque et lui qui me tendent les *bras*. (Corn.)

Est-ce tout ? La Sicile
De là nous tend les *bras*. (BOILEAU.)

— Fig. *Se jeter dans les bras, entre les bras de quelqu'un.* Se mettre sous sa protection, implorer son aide, ses secours. Se jeter entre les bras de Dieu, dans les bras de sa miséricorde. Se voyant ainsi persécuté, il se jeta entre mes bras. Pouvais-je le repousser, lorsque, proscrit, sans asile et sans pain, il venait se jeter dans mes bras, entre mes bras ? Quand l'étude et l'expérience ont fait suffisamment connaître au sage les hommes et les choses, il se jette dans les *bras* de la paisible vieillesse, et dit à la mort : Viens quand tu voudras ! (Boiste.) Je fus comme jetée entre les *bras* de sa providence paternelle. (Boss.) Le pape Étienne, après avoir vainement imploré le secours de l'empereur, se jeta entre les *bras* des Français. (Id.) Ne vous jetez donc point, madame, en d'autres *bras*. (Corn.) Monstre que dans nos *bras* les enfers ont jeté. (Rac.) Entre les *bras* de Dieu jeté dès sa naissance. (Id.) Un enfant..... que le hasard peut-être a jeté dans leurs *bras*. (Id.) Je partirai dans cinq ou six jours pour aller me jeter entre vos *bras*. (J. J. Rouss.)

— Fig. et fam. Se dit sous le rapport des sentiments à l'expression desquels contribue le mouvement des bras. Voler dans les bras de son ami. Pourquoi me repoussez-vous de vos bras ? Se jeter dans les bras de quelqu'un. On se revoyait après une longue absence, et l'on se précipitait dans les *bras* les uns des autres. (Barth.) Zaïre avait été arrachée de ses *bras* avant que d'être baptisée. (Volt.) J'ai vu mon ami expirer dans mes *bras* au moment où il paraissait regorger de santé. (X. de Maistre.)

J'ai pleuré quatorze printemps,
Loin des *bras* qui m'ont repoussée.
(A. SOUMET.)

— Fig. Pouvoir, puissance. Le bras de Dieu. Le bras du Tout-Puissant. Un bras puissant, protecteur. La puissance de son bras. Il aimait mieux se mettre à la discrétion de son vainqueur, que dans les *bras* de son protecteur. (Volt.) Il fait déjà redouter aux Allemands, dans le *bras* qui les défend, celui qui va bientôt les vaincre. (Mass.) Le *bras* qui l'accablait deviendrait son appui. (Rac.)

Mon *bras* qu'avec respect toute l'Espagne ad- [mire,
Mon *bras* qui tant de fois a sauvé cet empire.
(CORNEILLE.)

— Fig. *Se laisser aller sur les bras d'autrui.* S'appuyer, compter trop sur les autres. Nous nous laissons si fort aller sur les *bras* d'autrui, que nous anéantissons nos forces. (Montaigne.)

— Fig. et fam. *Couper bras et jambes à quelqu'un.* Lui retrancher beaucoup de ses prétentions, de ce qu'il regarde comme ses droits. Cet arrêt nous a coupé bras et jambes. Si cette spéculation échouait, cela me couperait bras et jambes.

— Il signifie plus ordinairement, Ôter à quelqu'un le moyen d'agir, d'arriver à ses fins, de réussir. La perte de son protecteur lui a coupé bras et jambes. Cette disgrâce, ce malheur lui a coupé bras et jambes. La faillite d'un tel nous a coupé bras et jambes. La nouvelle que vous me donnez me coupe bras et jambes.

— Il signifie encore Frapper d'étonnement, de stupeur. Cette nouvelle me coupe bras et jambes. L'aspect de ce scélérat me coupa bras et jambes.

— Fig. Puissance, pouvoir. Sa mère l'a arraché d'entre les *bras* des voleurs. (Pasc.) Ce temps infortuné où les Égyptiens m'arrachèrent d'entre vos *bras*. (Fén.) Si la témérité des hommes abuse des bontés de Dieu, son *bras* pour cela n'est pas raccourci. (Boss.) C'est la puissance de votre *bras* qui nous a conservés. (Mass.)

Grand Dieu, juge ta cause, et déploie aujour- [d'hui
Ce *bras*, ce même *bras* qui combattait pour lui.
(BOILEAU.)

— Fig. Force, courage. Les *bras* lui ont manqué, plutôt que l'ardeur d'embrasser la croix. (Pasc.) Son *bras* se signalant pour la première fois. (Rac.) En signalant mon *bras* et votre nom. (Id.)

— Fig. et fam. Secours, assistance. Aurait-il refusé son *bras* à ses voisins, à ses alliés ? (Boss.) Il implorait le secours de votre *bras*. (Fléch.) Comme un autre Machabée, son *bras* ne l'abandonne pas. (Boss.) Remettez à leurs *bras* les communs intérêts. (Corn.) Je vous offre mon *bras*. (Rac.)

— La locution *Les bras m'en tombent*, vous en tombent, ... dans un sens analogue.

— Fig. et fam. *Traiter quelqu'un de monsieur, de monseigneur, gros comme le bras.* Lui donner ces titres fréquemment et avec emphase. Il me traitait de monseigneur gros comme le bras. || On dit encore en ce sens, *Donner du monseigneur, du monsieur gros comme le bras.* Les valets de l'hôtel lui donnaient du monseigneur gros comme le bras.

— Prov. et fig. *Avoir quelqu'un sur les bras*, en être chargé. Cette pauvre veuve a cinq enfants sur les bras. Ce n'est pas sans sujet que je me donne tant de mal : j'ai huit enfants et ma femme sur les bras.

— En être importuné. Que cet homme-là est importun ! je l'ai toujours sur les bras. Depuis qu'ils savent que j'ai fait un héritage, je les ai tous les jours sur les bras.

— Fig. *Avoir l'ennemi, avoir une armée entière sur les bras.* Avoir à se défendre contre l'ennemi, contre toute une armée. || *Avoir beaucoup d'affaires sur les bras.* En être accablé, surchargé. || On dit dans un sens analogue, *Avoir une mauvaise affaire sur les bras.* || *Tirer quelqu'un d'entre les bras de la mort, des bras de la mort.* Le tirer d'une maladie qui semblait mortelle, à laquelle il semblait devoir succomber. Ce médecin m'a tiré des bras de la mort. Vous seul, docteur, pouvez la tirer des bras de la mort. || Fig. et par extens. On dit d'une personne qui, par attachement pour quelqu'un, lui a donné de tendres soins pendant une maladie dangereuse, qu'*elle l'a tiré des bras de la mort.* || *Arrêter, retenir le bras à quelqu'un.* L'empêcher de punir, de se venger, ou d'exercer sa justice. La fidélité du seul Mardochée arrêta le *bras* prêt à tomber sur les innocents. (Mass.)

Et mon dernier exploit. . . . .
Fut d'arrêter son *bras* qui tombait sur ton fils.
(CORNEILLE.)

— Fig. et fam. *Lever le bras contre quelqu'un.* Menacer. Julien l'Apostat leva le bras contre le ciel.

Des enfants de son fils détestable homicide,
Et même contre Dieu lève son *bras* perfide.
(RACINE.)

— Fig. et poét. *Être dans, entre les bras du sommeil, de Morphée, de la mort*, etc. Être endormi, être près de rendre le dernier soupir. Être mort. Cet art de donner agréablement, l'a suivi jusqu'entre les *bras* de la mort. (Boss.) Dominer jusqu'entre les *bras* de la mort. (Id.) Combien de victimes innocentes arracha-t-il d'entre les *bras* de la mort ? (Id.) Dans les *bras* de la mort il le va regarder. (Rac.) Il s'arracha d'entre les *bras* du sommeil. (Fén.) Télémaque, qui était immobile dans les *bras* du sommeil. (Id.) Entre les *bras* d'un songe il semblait endormi. (Lamart.)

Coligny languissait dans les *bras* du repos,
Et le sommeil trompeur lui versait ses pavots.
(VOLTAIRE.)

Et bientôt, fatigué d'un moment de réveil,
Las, et se rejetant dans les *bras* du sommeil.
(ID.)

— *Passer des bras du sommeil dans ceux de la mort.* Être tué, recevoir la mort pendant son sommeil, lorsqu'on est endormi. Ils passèrent des *bras* du sommeil dans ceux de la mort. (Barth.)

— Fig. On dit aussi *dans les bras de l'amour, de l'orgueil.*

Mais nourri jusqu'alors au milieu de la cour,
Dans le sein des plaisirs, dans les *bras* de [l'amour.
(VOLTAIRE.)

Qu'un vieux sultan s'endorme avec l'ignominie,
Dans les *bras* de l'orgueil et d'un repos fatal,
Ses bachas assoupis le serviront fort mal. (ID.)

— Fig. et fam. Il perd sa femme, elle meurt entre ses bras. Expirer entre les *bras* de vos amis et de vos proches. (Mass.)

— Fig. *Voir dans, entre les bras d'un autre la personne qu'on aime ou qu'on recherchait.* La savoir infidèle ou la voir mariée à un autre. Mais je ne puis vous voir entre les *bras* d'un autre. (Corn.)

— *Avoir le bras, un bras, les bras retroussés jusqu'au coude.* Avoir ses manches retroussées de manière que le bras, les bras soient nus jusqu'au coude. Il a toujours les bras retroussés. Déjà ces deux boxeurs avaient retroussé leurs bras.

— Fig. et fam. *Avoir un bras de fer.* Avoir le bras très fort, très-vigoureux. Signifie encore, Exercer avec dureté, avec rigueur, un pouvoir dont on est revêtu. || *Avoir les bras rompus*, avoir les bras fatigués par l'excès du travail. *J'ai les bras rompus*, je suis excédé de fatigue.

— *Ne vivre que de ses bras.* Ne vivre que du travail de ses bras, que du fruit d'un travail manuel. Cet homme ne vit que de ses bras. Il n'a que ses bras pour ressource.

— Fig. et fam. *Demeurer les bras croisés.* Demeurer oisif, sans rien faire. Pourquoi demeurez-vous ainsi les bras croisés ? || *Faire les beaux bras.* Se donner certains airs prétentieux, avoir des manières affectées, par lesquelles on croit se rendre agréable. Ce jeune mirliflore fait les beaux bras, et ses amis même se moquent de lui.

— Fig. *Faire les bras.* Argot musical, c'est soulever les coudes et les arrière-bras, comme si on était étouffé par le sentiment.

— Prov. et fig. *Si on lui en donne long ... bras.* Il abuse de sa liberté, il étend la permission qu'on lui accorde.

— BRAS. Par extension, signifie la personne même qui travaille, qui agit, qui combat, ou qui peut travailler, agir. Un bras parricide, homicide, cruel, inhumain, barbare. Un bras fortuné, industrieux, laborieux. Un bras énervé, amolli. Un bras victorieux, indompté. Avoir plusieurs bras à son service. Des bras oisifs. Cette terre exige un grand nombre de bras pour son exploitation. Cette manufacture occupe beaucoup de bras. Vers la fin des guerres de l'Empire, les bras manquaient à l'agriculture. Des bras inutiles. Mille bras se sont armés pour le défendre. Il a bien des bras à son service. Pourriez-vous confier à des *bras* sacriléges le soin de rétablir votre culte ? (Mass.) Et quand j'aurais pour dot un million de *bras*. (Corn.) Ce grand et rare exploit d'un *bras* victorieux. (Id.) La Grèce, à qui mon *bras* fut

tant de fois utile. (Rac.) Arme aujourd'hui ton bras en faveur d'une église. (Boil.)

J'obéis avec joie, et je serais jaloux
Qu'autre bras que le mien portât les premiers [coups.
(Corneille.)

— Fig. et fam. Se prend pour l'instrument du travail. Il faut qu'il y ait des pauvres sans nombre partout où il y a sans nombre des hommes qui n'ont que leurs *bras* à opposer à leur misère. (Rayn.) Celui-là est vraiment libre qui n'a pas besoin, pour faire sa volonté, de mettre les *bras* d'un autre au bout des siens. (J.-J. Rouss.)

— Fig. *Être le bras droit de quelqu'un*. Être son principal agent en toutes choses, être la personne dont il lui serait le plus difficile de se passer. Les députés du parlement suppliaient Henri IV de prendre en bonne part les remontrances d'une compagnie qui était son *bras* droit : « Si cela est ainsi, reprit le roi, je suis votre chef, et il est juste que le *bras* obéisse à la tête. » (D. des Homm. ill.)

— Fig. et dans le langage de l'Écriture, *S'appuyer sur un bras de chair*. Mettre sa confiance dans les hommes, au lieu de la mettre en Dieu ; accorder aux hommes une confiance qui n'est due qu'à Dieu. Un *bras* de chair soutiendrait plus sûrement les royaumes que la main de Dieu ! (Mass.)

— Fig. et fam. *Le bras de la loi, de la justice*. Le pouvoir de la justice, les peines ou châtiments qu'elle inflige aux coupables. Vous n'échapperez pas au bras de la loi. Les bras de la justice sont longs.

Il n'a jamais connu le *bras* d'airain des lois,
Le forum insensé, la chicane aux cent voix.
(Mollevaut.)

|| *Avoir les bras longs*. Avoir un crédit, un pouvoir qui s'étend bien loin

— *Bras séculier*. On désignait ainsi la puissance temporelle du juge séculier qu'implorait le juge d'église pour faire exécuter les ordonnances, ou pour faire subir à un ecclésiastique coupable d'un délit privilégié les peines que l'official ne peut pas lui imposer. Implorer le bras séculier. Livrer un ecclésiastique au bras séculier.

— Fig. et fam. *Faire les grands bras*. Affecter un crédit, un pouvoir, une importance qu'on n'a réellement pas.

— Fam. *Faire de grands bras*. Faire beaucoup et de grands gestes. Elle parlait tout haut en marchant, puis elle s'arrêtait et faisait comme ça de grands *bras*. (Beaum.)

— Fig. Force, courage guerrier, exploits militaires. Tout cède à l'effort de son bras. La patrie a besoin de ton bras. Son bras est le plus ferme appui du trône. Ce bras jadis si redouté.

De peur que d'un coup d'œil cet auguste visage
Ne fît trembler son *bras* et glaçât son courage.
(Voltaire.)

|| Opposé à cœur, à âme. Mais vous jugez, seigneur, de l'âme par le *bras*. (Corn.)

Et j'ose dire encor qu'un *bras* si renommé
Peut-être aurait moins fait si le cœur n'eût aimé.
(Corneille.)

|| *Recevoir quelqu'un à bras ouverts*. L'accueillir, le recevoir avec un grand empressement, avec une grande joie. Il nous a reçus à bras ouverts. N'en doutez pas, il nous recevra à bras ouverts.

— Fig. et fam. *Faire sentir à quelqu'un la force de son bras*. Lui faire sentir combien on est plus fort ou plus puissant. Cette expression vient du temps de la chevalerie, où, dans les tournois, la force du bras décidait souvent du succès.

— Loc. adv. *A force de bras*, ou simplement *à bras*, en parlant de travaux, de transports pour lesquels on n'emploie que la seule force des bras. Ils montèrent le canon à bras, à force de bras. Tirer, traîner à bras, à force de bras. || Avec peine, avec effort. Ses bonnes actions venaient de source, et n'étaient pas tirées à force de *bras*. (Balzac.)

— On dit dans un sens analogue, *Moulin à bras, civière à bras, charrette à bras*.

— Loc. adv. *A tour de bras*. De toute sa force. Frapper à tour de bras. Il lui donna un coup de bâton à tour de bras.

— Loc. adv. *A bras raccourci*. Hors de mesure et de toute sa force. Il lui a donné un coup d'épée à bras raccourci. Il est tombé sur lui à bras raccourci.

— Loc. adv. *A bras-le-corps*. Ne s'emploie guère que dans cette phrase : *Saisir, prendre*.

sir, le prendre, le tenir, le porter au moyen du bras ou des deux bras passés autour du corps. Il prit l'enfant à *bras-le-corps*, et, le tenant ainsi, le porta jusqu'à sa mère. (Acad.) La comtesse le prend à *bras-le-corps* et l'éloigne. (Beaum.)

— Loc. adv. et fam. *Bras dessus, bras dessous*. En se donnant le bras avec amitié. Ils marchaient bras dessus, bras dessous.

— Fig. *Ils sont bras dessus, bras dessous*. Il règne entre eux la plus grande intimité.

— *S'embrasser bras dessus, bras dessous*. S'embrasser l'un l'autre avec empressement et familiarité.

— Loc. adv. *A pleins bras*. A la brassée.

— Prov. *Les bons bras font les bonnes lames*. Toute arme est bonne dans la main d'un homme intrépide.

— Hist. *Aux bras ! aux bras !* Cri militaire usité autrefois chez les Français.

— Se dit encore de plusieurs autres choses qui ont avec les bras de l'homme un certain rapport de forme ou de destination. || *Les bras d'une baleine*. Ses nageoires.

— Crust. Se dit en parlant de quelques crustacés. Bras d'écrevisse.

— Zool. On appelle *bras* le membre thoracique tout entier des animaux vertébrés, ou seulement son premier article.

— Hist. *Ordre du bras*. Ancien ordre militaire créé par les rois de Danemark, et réuni dans la suite à l'ordre de l'Éléphant.

— Fig. Deux grands môles semblables à deux *bras* qui s'avancent dans la mer.

— Anat. *Bras artificiel*. Instrument de prothèse que l'on applique à ceux qui ont subi l'amputation du bras, et dans lequel on cherche à imiter la forme de ce membre et à permettre l'exécution des mouvements naturels de cette partie. || *Bras de la moelle allongée*. On nomme ainsi deux grosses colonnes médullaires couchées presque horizontalement sous la base du cerveau, et qui s'étendent des couches optiques à la partie antérieure de la protubérance annulaire. On les appelle aussi *pédoncules du cerveau*.

— Pathol. *Bras tournés*. On désigne sous ce nom la distorsion du bras, produite ordinairement par le rachitisme.

— Bot. Nom malais du riz. Par le changement ordinaire du *b* en *v* qu'éprouvent les mots en passant de cette langue dans celle des habitants de Madagascar, il devient *vari*.

— Entom. La première paire de pattes des insectes hexapodes.

— Ichthyol. Un des noms vulgaires de la raie bouclée.

— Jard. Les jardiniers disent qu'*un pied de melon commence à faire des bras*, quand il commence à pousser des branches.

— Manég. Partie de la jambe du cheval qui s'étend depuis l'épaule jusqu'au genou. *Un cheval plie bien le bras*, plie bien la jambe.

— Mar. *Bras de mer*. Faible envahissement de la mer sur la partie creuse d'un rivage, qui se développe en forme de canal étroit et peu étendu. || L'Italie est séparée de la Sicile par un bras de mer. || Les *bras du vent*. Ce sont les bras situés du côté par lequel le navire reçoit la brise ; le *bras sous le vent*, celui du côté opposé. || *Tenir un bras*. Signifie Amarrer un cordage nommé bras. || *Hales sous le bras*. Se dit pour ordonner à l'équipage de raidir les cordages appelés bras. || *Bras de revers*. Cordage qui est largué, et qui n'est d'aucun usage jusqu'au revirement. || *Bras d'ancre*. Une des moitiés de la partie courbe de l'ancre. || *Le bras d'un aviron*. La partie par laquelle on tient l'aviron, on le manie, pour ramer. || Les *bras d'une vergue*. Les manœuvres ou cordages amarrés à l'extrémité d'une vergue pour la gouverner ou la mouvoir selon le vent. La vergue d'artimon n'a point de bras, mais une corde nommée *ourse*, qui en tient lieu. || *Bras de rivière, de canal*, etc. Chaque branche d'une rivière qui se sépare en deux, en trois, etc. Là le fleuve se divise en plusieurs bras. Le Rhin se divise et forme plusieurs bras. Les eaux de ce fleuve, après avoir parcouru un espace de plus de 400 milles, se divisent en deux *bras* ; un de ces *bras* se subdivise en plusieurs branches. (Rayn.) Il fallait saigner à la fois deux *bras* de la rivière. (Volt.) Le pays, coupé par le *bras* du Rhin, est souvent inondé par l'Océan. (Chat.) || *Bon bras !* Commandement répété par un cri des gens de quart, lorsque après plusieurs jours d'un vent contraire, un changement favorable permet d'appuyer les bras du vent et de gouverner en bonne route.

— Mécan. *Bras de levier*. Les parties du levier séparées par le point d'appui.

— Art milit. *Bras de catapulte*. Sorte de bras ou de pièce de bois faite en forme de cuiller dont les anciens se servaient, aux sièges des villes, pour lancer des pierres. Ammien Marcellin recommande de façonner les *bras de catapulte* en bois de chêne. || *Bras de fondelle*. V. FONDELLE. || *Bras de frondibule*. V. FRONDIBULE. || *Bras maillé*. V. MAILLÉ.

— Moll. Appendices de la face inférieure du corps des méduses, quand ils sont libres dès la base. || Les appendices qui garnissent la partie supérieure du corps des céphalopodes et des polypes à tentacules.

— Techn. Se dit de certains chandeliers qu'on attache au mur, à la boiserie d'une chambre ou d'une salle, parce que jadis on

Des bras de cheminée. Des bras dorés. Des bras d'argent, de vermeil doré. || *Siége à bras*. Siége aux deux côtés duquel il y a de quoi s'appuyer les bras. Fauteuil à bras. Il y a de petites chaises à bras pour les enfants. Les bras d'un fauteuil. || *Les bras d'une civière, d'un brancard*. Les deux bâtons parallèles qui se prolongent à chaque extrémité d'une civière, d'un brancard, et qui servent à le soulever et à le porter. || *Bras de scie*. Les deux pièces de bois parallèles, auxquelles tient la feuille de la scie. || *Bras de balance*. Chaque moitié de la verge transversale qui est posée en équilibre sur le point d'appui, et aux deux extrémités de laquelle pendent les bassins de la balance. || Imp. Morceau de bois que les imprimeurs en taille douce attachent aux jumelles de la presse. || *Bras de flambeaux*. Les longs cordons de mèche dont les ciriers forment leurs flambeaux en les enduisant de cire. || Charpent. *Bras de chèvre*. Deux longues pièces de bois qui portent le treuil, où le câble s'enveloppe quand on monte un fardeau. || Tourn. *Bras*. Pièces de bois qui traversent les poupées du tour au-dessous des pointes, et qui soutiennent la barre où l'ouvrier appuie ses outils en travaillant. || *Bras mécanique*. Mécanique au moyen de laquelle peuvent tailler une plume et écrire, ceux qui sont privés d'un bras. Cet invalide a un bras mécanique. Attendri du malheureux sort d'un soldat qui avait eu les deux bras emportés d'un boulet, le seigneur de Villedeuil imagina de lui faire un *bras mécanique*, et il le mit en état d'écrire un placet en présence du roi, et de le présenter lui-même. (S.)

— Se dit bien en poésie pour les branches d'un arbre, d'un arbrisseau, d'une plante. Des bras feuillus, rameux. Les bras dépouillés de cet arbre.

Pour mieux plaire à nos yeux combien il (l'ar-[bre) prend de formes !
Là, s'étendent ses *bras* pompeusement informes.
(Delille.)

Le sauvage arbousier pompeusement étale
Sur ses *bras* reverdis la pourpre orientale.
(Roucher.)

— Prov. *Selon le bras fais la saignée*. || *En avoir tout le long du bras*.

— Syn. comp. DANS LES BRAS, ENTRE LES BRAS. On presse *dans ses bras* une personne que l'on chérit. On jouit d'un doux repos *dans les bras* du sommeil. Se jeter *entre les bras* de quelqu'un est plus convenable au figuré, pour dire Se mettre sous sa protection, implorer son secours. Je suis poursuivi de tous côtés, je me jette *entre vos bras*. || A BRAS, SUR LES BRAS. Les marins transportent quelquefois *à bras* les marchandises du port dans la ville. Des bateleurs marchent pendant plusieurs minutes *sur* les bras.

BRASCHI (Jean-Ange). V. PIE VI.

BRASE. s. f. (ét., V. BRAISE). Chim. Synonyme de Charbon.

BRASÉ, ÉE. part. pass. du v. Braser. S'emploie adjectivement. Un fusil brasé.

BRASEMENT. s. m. (rad. *braser*). Techn. L'art de braser. Le brasement est regardé comme détériorant plus ou moins l'acier de fusion.

BRASÉNIE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des alismoïdes.

BRASER. v. a. 1re conj. (ét. gr., βράζειν, être ardent.) Techn. Joindre ensemble deux morceaux de fer, d'acier ou de cuivre, au moyen d'une soudure. Braser un canon, un fusil. Ce canon de fusil a été mal brasé. || Casser la croûte de sel qui se forme dans les marais salants. Braser le sel.

— Se disait anciennement pour Brûler, faire chauffer.

— v. n. Pétiller. Ce feu brase beaucoup.

BRASIDÉES. s. f. pl. Antiq. gr. Fêtes établies à Sparte en l'honneur de Brasidas, général des Lacédémoniens. Les brasidées étaient célébrées à Sparte par des jeux dans lesquels les citoyens seuls étaient admis à disputer les prix.

BRASIER. s. m. (ét., V. BRASER). Feu de charbons ardents. Brasier ardent. Grand brasier. Brasier allumé, éteint, dévorant, vif. De nourrir mon *brasier* mes mains se font un jeu. (Delille.)

... Des troncs brûlants dont sa fureur s'augmen-[te
Le *brasier* affamé sans cesse s'alimente.
(Delille.)

— Espèce de grand bassin de métal où l'on met de la braise pour échauffer une chambre. Un brasier d'argent, de cuivre, de fonte. Les Grecs et les Italiens, quand ils voulaient chauffer leurs appartements pendant l'hiver, comme ils n'avaient pas de cheminées, avaient recours à des brasiers remplis de charbons allumés.

— Fig. *C'est un brasier que son corps*. Se dit d'une personne qui a une fièvre ardente.

— Fig. et fam. *Sa tête est un brasier*. Il s'échauffe jusqu'à l'exaltation. || *Il porte un brasier dans son cœur, son cœur est un brasier*. Son cœur est plein d'amour ; il est fort amoureux.

— Fig. Feu de l'amour divin.

— Intérieur d'une pipe, quand elle est allumée.

Un nègre dont la main porte le cerisier,
Et veille sans relâche à nourrir le *brasier*.
(Barthélemy.)

BRASIES ou **PRASIES**. Géogr. anc. Ville de la Laconie, du pays des Éleuthérolacons, était remarquable par un temple où l'on célébrait une fête annuelle en l'honneur d'Achille.

BRASILETTE. s. f. Bot. Nom vernaculaire d'une espèce de brasénie.

BRASILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Brasiller. S'empl. adjectiv. Des pêches brasillées.

BRASILLEMENT. s. m. (pr. *bra-si-le-man*). Mar. Effet de la mer qui brasille, qui réfléchit les rayons du soleil ou de la lune. Le brasillement est attribué à des insectes lumineux.

— Se dit également de l'éclat électrique des flots.

BRASILLER. v. a. 1re conj. (ét., V. BRASER). Faire griller quelque chose un peu de temps sur de la braise.

— v. n. Faire brasiller. Faire brasiller des pêches.

— Mar. Se dit de la mer lorsque les rayons du soleil ou de la lune la frappent obliquement, et qu'on voit à sa surface comme une traînée de lumière éblouissante et scintillante. La mer brasille beaucoup le long des flancs d'un vaisseau qui vogue à pleines voiles.

— Se dit également lorsque, dans l'obscurité, la trace d'un bâtiment ou d'un poisson brille d'une lueur qu'on attribue à l'électricité développée par le frottement.

— Se dit encore des étincelles électriques qui brillent la nuit à la surface des vagues, quand elles se brisent l'une contre l'autre. Pendant les belles nuits de l'été surtout, c'est un spectacle vraiment fantastique que de voir les feux phosphorescents qui se jouent sur le dos des vagues comme des guêpes de flamme.

BRASMOS. s. m. Chim. Syn. de Fermentation.

BRASQUE. s. f. Métall. Mélange d'argile et de charbon pilé, dont on enduit la surface des creusets dans lesquels on réduit les mines. Braiser un fourneau à la brasque.

BRASQUÉ, ÉE. part. pass. du v. Brasquer.

BRASQUER. v. a. 1re conj. Métall. Enduire de brasque la surface des creusets.

BRASSAC. Géogr. Chef-lieu de canton (Tarn) ; 2,000 hab. Centre d'une fabrication de cotonnine et de basins qui forme l'industrie des villages voisins.

BRASSADE. s. f. Pêch. Sorte de filet dont on se sert dans quelques endroits pour pêcher. Les mailles ont quelques millimètres d'ouverture, et on l'emploie à la manche ou près de l'ouverture du boulier.

— s. m. Ichthyol. L'un des noms vulgaires du thon.

BRASSADELLE. s. f. Art milit. V. EMBOUCHOIR DE FUSIL.

BRASSAGE. s. m. (rad. *bras*). Métall. La somme que prenait autrefois le maître des monnaies, sur chaque marc d'or, d'argent ou de billon ouvré en espèces, pour les frais de fabrication et les déchets.

— Techn. Travail des ouvriers qui brassent ou remuent les métaux dans les ateliers de monnaies. || Façon donnée aux métaux, soit avant, soit après la fonte. || Manœuvre qui consiste à remuer le mélange de malt et d'eau destiné à faire la bière. || Opération, art du brasseur, action, manière de brasser la bière. || Toute opération à laquelle on est obligé d'apporter le secours des deux bras. Sans nous, la moisson ne mûrirait pas dans les champs, le blé ne se changerait pas en farine sous la meule, ni la farine en pain par le *brassage* et la cuisson. (Leroux.)

BRASSAL. s. m. Art milit. V. BRASSARD.

BRASSARD. s. m. (rad. *bras*). Art milit. Sorte d'ancienne armure qui couvrait le bras d'un homme de guerre. Il était armé de toutes pièces, de cuirasse, brassards, cuissards, etc.

La lance au poing, portant *brassard* et gantelet,
Ferme sur l'étrier et le fer en arrêt. (Delille.)

— Garniture de cuir ou de bois dont on se couvre le bras pour jouer au ballon.

— Techn. Deux vieux chapeaux défoncés, passés l'un dans l'autre, dont le verrier se revêt le bras droit jusqu'au coude pour le préserver de l'action violente du feu.

— Anc. art milit. *Brassard d'archer*. Sorte de brassard ou de gantelet, ou de gaine en bois à l'usage du bras gauche de l'archer. Ce brassard avait son extrémité antérieure fendue en gueule de porc, pour laisser passer la main et lui permettre d'empoigner l'arc. || *Brassard de hallecret*. V. HALLECRET. || Banderole de drapeau.

— Ce mot désigne ordinairement une partie essentielle du harnais de guerre du moyen âge usitée depuis le milieu du XIVe siècle, et enveloppant la presque totalité du bras et de l'avant-bras, depuis le dessous de l'épaulier jusqu'au gantelet. Le brassard se composait de deux pièces solides, en forme de tuyau, de fer ou d'acier poli ; le milieu, répondant au coude, était marqué par la cubitière, pièce dont le double objet était de servir de défense et de réunir les parties supérieure et inférieure ; elle était souvent armée d'une pointe aiguë

— On donne encore le nom de *brassard* à tout ornement ou signe de reconnaissance fixé au bras et porté par les militaires. Les officiers d'état major de la garde nationale de Paris en portent un tricolore au bras gauche

— *Chevalier du brassard*. On appelait ainsi, à Bordeaux, les 300 jeunes gens qui, en 1814, avaient été au devant de Mme la duchesse d'Angoulême, ayant des rubans blancs en forme de *brassard*, au bras gauche. Quelques jours après, ils furent autorisés à porter à la boutonnière un ruban vert liséré de blanc auquel était attachée une petite croix de lis.

BRASSATELLE. s. f. Erpét. V. OPHIOGLOSSE.

BRASSAVOLE. s. f. (du botaniste qui l'a trouvée). Bot. Famille des orchidées. On compte environ dix espèces de ce genre, tou

les originaires des Antilles ou du continent de l'Amérique méridionale. Ce sont des plantes parasites.

BRASSE. s. f. (rad. *bras*). Métrol. Mesure de la longueur de deux bras étendus, qui, dans la marine française, est ordinairement de 1 mètre 624. Une brasse de corde. Mesurer des cordes, des cordages à la brasse. Vingt brasses de corde. La seconde donnait 20 brasses d'eau. Les lignes de sonde qui servent à indiquer la profondeur de l'eau sont divisées en brasses. Le fond est en cet endroit de 25 à 30 brasses. Les câbles des plus grands vaisseaux ont 120 brasses, ou environ 240 mètres. Arrivés à la rade, les bâtiments mouillent dans un fond de vase, sur 4, 5 et 6 *brasses* d'eau. (Rayn.) On y voit le fond de la mer à la profondeur de 11 *brasses*. (Buffon.)

Un chapelet pendait à sa ceinture,
Long d'une *brasse*, et gros outre mesure.
(LA FONTAINE.)

— La brasse s'appelait aussi *pas géométrique*; elle se divisait en 2 pas ordinaires de 0 mètre 812.

— Mesure de longueur en usage dans différents pays. La brasse de Hollande vaut 1 mètre 6,939. || La brasse de Portugal, ou braça, vaut 2 mètres 1,859. || La brasse de Calcutta, ou covid, vaut 0 mètre 4,472.

— Mar. *Être sur les brasses*. C'est-à-dire être sûr d'avoir fond, de toucher le fond.

— *Pain de brasse*. Fort grand pain de 10 à 12 kil.

— *Nager à la brasse*. Nager en étendant au-dessus de l'eau les bras l'un après l'autre.

— Loc. adv. et fam. On disait *à brasse-corps* pour *à bras-le-corps*, pour dire Prendre ou tenir des deux bras à l'entour du corps.

BRASSÉ, ÉE. part. pass. du v. Brasser.

BRASSÉE. s. f. (rad. *bras*). Autant que les bras peuvent entourer, contenir et porter. Grande brassée. Brassée de foin, de bois, de paille. Emporter à brassées. Emporter une brassée, une bonne brassée, de grandes brassées.

— Certaine mesure de terre, autant qu'un homme peut en labourer dans un jour.

— Comm. *Brassée de soie*. La brassée de soie est composée d'autant de brins de soie qu'il y a de rochets à la contre. Ce terme ne s'emploie qu'à l'égard de l'ourdissage des chaînes; car autrement on dit *portée*. V. ce mot.

— Bot. Genre de la famille des araliacées, formé sur une plante de la Nouvelle-Hollande tropicale.

BRASSEÏER ou **BRASSEYER.** v. a. 1re conj. (rad. *brasser*). V. BRASSER.

BRASSELET. s. m. (rad. *bras*). Se disait pour Petit bras.

BRASSER. v. a. 1re conj. (du celt. *brace*, froment dont le grain est très-net, et qu'on employait à faire de la bière; de *brace*, on a dit *bracium, braciacum*, de là *brassare, braciare, bratsare*, brasser; *braciator, brasciator, braxiator*, brasseur; *braxatoria domus, brascina, braxina, brasseria*, brasserie). Remuer avec les bras, à force de bras, plusieurs matières ayant quelque fluidité, pour qu'elles s'incorporent ensemble. Il faut bien brasser tout cela. Brasser de l'or et de l'argent fondu dans le creuset.

— Mêler des choses liquides en les remuant en rond.

— Remuer dans des sacs l'or, l'argent et le billon réduits en grenailles, afin de les bien mêler avant de les mettre à la fonte.

— Agiter des clous dans un sac pour les mêler ou les nettoyer.

— Fig. et fam. Il signifie aussi Pratiquer, tramer, négocier secrètement; et il ne se dit qu'en mauvaise part. Brasser une trahison. Brasser quelque chose contre l'État. || On dit encore, en parlant de quelque intrigue obscure relative à des particuliers. Il se brasse quelque chose; on brasse quelque chose contre vous.

Quoi donc, méchante femme!
A ton mari tu *brassais* un tel tour! (LA FONT.)

— Mar. Il signifie les *bras* d'une vergue pour changer la direction de la voile qu'elle porte. Brasser d'un bord. Brasser au vent. || Dans ce sens, on dit aussi *brasseyer*. || *Brasser les vergues*. Mettre les vergues horizontalement de l'avant à l'arrière en faisant jouer les manœuvres. || *Brasser les voiles sur le mât*. Manœuvrer les voiles de telle sorte que le vent passe dessus, au lieu de donner dedans. || Cette manœuvre s'appelle aussi *brasser à contre*, mais ce dernier terme est plutôt usité à l'égard de [illegible] || *Brasser au vent*. Manœuvrer les vergues du côté d'où vient le vent. || *Brasser au plus près du vent*. Manœuvrer de manière que le vent soit au plus près. || *Brasser sous le vent*. Manœuvrer les vergues du côté opposé au vent. || *Brasser à l'autre bord*. Manœuvrer les vergues à l'autre bord. || *Brasser à porter, à servir*. Brasser les vergues de manière que le vent donne dans les voiles.

— *Brasser de la bière, du cidre*. Faire, fabriquer de la bière, du cidre.

— Pêch. Agiter et troubler l'eau avec des bouilles ou bouloirs, pour faire donner les poissons dans les trubles ou autres filets que les pêcheurs ont tendus.

— Tann. Remuer les cuirs, les agiter dans une cuve remplie de tan et d'eau chaude, afin de les rougir.

BRASSERIE. s. f. (rad. *brasser*). Lieu où l'on fabrique, où l'on brasse de la bière. Une belle, grande brasserie. Il y a plusieurs brasseries dans cette ville.

BRASSEROLE. s. f. (rad. *bras*). On nommait ainsi le bracelet de femme.

BRASSEUR, EUSE. s. (rad. *brasser*). Celui, celle qui fabrique, qui brasse de la bière, et qui en vend en gros. L'art du brasseur. Les brasseurs sont exposés à l'asphyxie. Le brasseur doit éviter de se tenir au dessus des cuves. Les brasseurs anglais, belges, hollandais, etc.

BRASSÉYAGE. s. m. (rad. *brasse*). Mar. L'action de brasser. Le brasséyage des vergues. || On dit d'une vergue qui est beaucoup brassée, qu'*elle porte au brasséyage sur les étais*. || On appelle *jumelle de brasseyage*, une sorte de garniture en bois de chêne, roustée sur l'avant des bas mâts.

BRASSÉYER. v. a. 1re conj. (rad. *bras*). Mar. V. BRASSER.

BRASSIAGE. s. m. (rad. *brasse*). Mar. Mesurer à la brasse.

— Il signifie aussi la quantité de brasses d'eau que l'on trouve dans un endroit quelconque de la mer. Le brassiage est très-variable dans certains parages. Grand brassiage. Petit brassiage. Un bon brassiage pour mouiller.

BRASSICA. s. m. Bot. Nom latin du chou.

BRASSICAIRE. adj. des 2 g. (rad. lat. *brassica*, chou). Entom. Qui a rapport au chou, qui s'en nourrit. || BRASSICAIRES. s. m. pl. Famille de lépidoptères, dont les chenilles se nourrissent de cho

BRASSICANUS (Jean-Alexandre Kohlbarger, plus connu sous le nom latinisé de). Philologue, orateur et poète latin, né en 1500, à Wittemberg, où il reçut la couronne poétique dès l'âge de 18 ans. Il mourut à Vienne le 27 novembre 1539.

BRASSICASTRE. s. m. (dimin. de *brassica*). Une des sections du genre brassica.

BRASSICÉES. s. f. pl. Bot. Tribu de la famille des crucifères, ayant pour type le genre brassica.

BRASSICOURT. s. m. Manég. Cheval qui a naturellement les jambes courbées en arc, tandis que le cheval *arqué* est celui qui ploie les genoux pendant le repos, ce qui indique ordinairement la fatigue ou une certaine usure. Un brassicourt.

— Il est aussi adj. m. Un cheval brassicourt.

BRASSIE. s. f. (de *Brass*, collecteur de plantes en Guinée). Bot. Genre très-remarquable de la famille des orchidacées, comprenant un assez grand nombre d'espèces, dont plusieurs sont recherchées et cultivées dans les jardins pour la beauté de leurs fleurs.

BRASSIER. s. m. (rad. *bras*). Mot employé par Rabelais, pour Fronde.

BRASSIÈRE. s. f. (rad. *bras*). Petite camisole qui sert à maintenir le corps, particulièrement en usage pour les femmes et les enfants. Brassières de basin, de futaine, de serge. Mettre une brassière. Coucher avec une brassière.

— Art milit. Bretelles de havre-sac.

— Fig. et fam. *Être en brassières*. Vivre dans un état de gêne et de contrainte; n'être pas libre de faire ses volontés.

— Avoir des manières contraintes, embarrassées. On dirait que vous êtes en brassières.

— Fig. et fam. *Mettre, tenir quelqu'un en brassières*. Le mettre, le tenir dans un état de contrainte qui ne lui laisse pas la liberté de faire ce qu'il voudrait, le traiter comme un enfant. On l'a mis en brassières. On le tient en brassières.

BRASSIN. s. m. (rad. *brasser*). Vaisseau, cuve où les brasseurs font la bière.

— La quantité de bière qu'on tire de la masse de grains sur laquelle on opère.

— Les savonniers appellent ainsi la quantité de savon que l'on cuit à la fois.

— Se disait anciennement pour Affaire, intrigue. Il n'entend rien en tel brassin.

BRASSOIR. s. m. (rad. *brasser*). Techn. Canne de fer ou de terre cuite, avec laquelle on brasse le métal fondu.

BRASSOLIDE. s. m. (rad. *bras*). Entom. Genre de lépidoptères diurnes. La 1re section se trouve au Brésil et à Surinam; la 2e ne se trouve qu'au Brésil.

BRASSOLITES. s. m. pl. (rad. *brassolide*) [illegible] de lépidoptères diurnes.

BRASSOUR. s. m. ou **BRASSOURE.** s. f. Techn. Canal qui conduit l'eau d'un marais salant dans l'aire d'évaporation.

BRASSOW. Géogr. V. CRONSTADT.

BRASURE. s. f. (rad. *braser*). Techn. Endroit où deux pièces de métal sont brasées, soudées, unies.

BRATHY ou **BRATHYS.** s. m. Bot. Nom grec de la sabine.

BRATIS. s. m. Bot. Arbrisseau de la Nouvelle-Grenade, qui est un millepertuis monadelphe.

BRATHYDIE. s. f. (ét. gr., βράθυ, genévrier; εἶδος, forme). Bot. Famille des hypéricacées.

BRATHYTE. s. f. Minér. Pierre figurée qui représente les feuilles de la sabine. V. SABINITE.

BRATSKI ou **BRATI.** Hist. Nation de Tartares en Sibérie, qui est venue s'établir sur les bords de la rivière d'Angara.

BRATUSPANTIUM. Géogr. anc. Ville de la Gaule, dans la seconde Lyonnaise, dite aussi Cæsaromagus et Bellovaci, aujourd'hui Beauvais.

BRATYS. s. m. Bot. Nom du genévrier.

BRAUL. s. m. Comm. Toile des Indes rayée de bleu et de blanc, qui ne se vendait guère que sur les côtes d'Afrique, pour l'usage des Turcs, qui en faisaient des turbans.

BRAULE. s. m. Entom. Singulière espèce d'insecte trouvée parasite sur des abeilles, en mai et juin. L'espèce unique de ce genre est le braule aveugle.

BRAULET. s. m. Bot. Fruit de l'acacia ongle-de-chat.

BRAULT (Louis). Poète lyrique et dramatique, né dans la Brie en 1782. Il donna sa démission de sous-préfet en 1825, et vint à Paris, où il fut l'un des rédacteurs du *Constitutionnel*, et publia quelques travaux littéraires; mourut le 4 mai 1829.

BRAUNÉE. s. f. Bot. Un des nombreux synonymes du genre coccule.

BRAUNERIE. s. f. Bot. Syn. d'Échinacée.

BRAUNFISCH. s. m. Ichthyol. V. MEERSCHWIN.

BRAUNITE. s. f. Minér. V. MANGANÈSE.

BRAUN-SPATH. s. m. (mot emprunté de l'allemand). Minér. Spath perlé, variété de la mine de fer.

BRAURÉ. Hist. Nom de la femme complice du meurtre de Pittacus, roi des Édoniens en Thrace.

BRAURON. Géogr. anc. L'un des dèmes l'Attique où se célébraient tous les cinq ans les Brauronies.

BRAURONIE ou **BRAURONIENNE.** adj. Myth. gr. Surnom de Diane adorée à Brauron dans un temple, où, selon la tradition, Iphigénie avait apporté la statue de Diane taurique.

BRAURONIES. Myth. gr. Fêtes célébrées tous les cinq ans à Brauron, en l'honneur de Diane, et instituées en mémoire de la délivrance d'Oreste et d'Iphigénie.

BRAUWER (Adrien). Peintre flamand, né en 1608 à Harlem, excita l'admiration de Rubens lui-même; se livra à une vie désordonnée, et mourut dans la misère à l'hôpital d'Anvers, âgé de 32 ans.

BRAVA. Géogr. Ville de l'Afrique orientale, sur la côte de Zanguebar, avec un port par lequel il se fait un grand commerce avec l'Inde et l'Arabie.

BRAVACHE. s. m. (ét. V. BRAVE). Faux brave, fanfaron. Fam. Ce n'est qu'un bravache. Celui qui n'est brave qu'en paroles et devant des hommes qui ont une réputation de poltronnerie est un bravache. On appelle *bravache*, un fanfaron qui brave indiscrètement et à sa honte quelqu'un de plus courageux et de plus fort que lui. (Jurispr. fr.) Le *bravache*, ligueur passionné, n'emploie que des expressions fières et menaçantes. (Id.) La taille, les manières, les paroles d'Augereau, lui donnaient l'air d'un *bravache*. (Napol.)

Ils n'adorent que ce *bravache*,
Qui de l'ombre de son panache
Conserve les états. (C. DES PROV.)

— On appelle encore *bravache* celui qui se bat par habitude, qui dans le geste le plus innocent, dans le coup d'œil le moins indiscret, est toujours prêt à trouver une insulte.

BRAVACHERIE. s. f. (ét., V. BRAVE). Bravade, menace fière et insolente, fanfaronnade; caractère, discours du bravache. Il est vieux. Les *bravacheries* du capitaine Spavente. (Beauch.)

BRAVADE. s. f. (ét., V. BRAVE). Action, parole, manière par laquelle on brave quelqu'un. Il lui a fait une bravade. De vaines, de ridicules bravades. Il pensait m'intimider par ses bravades. Se prend en mauvaise part. La *bravade* de Julien l'Apostat, eût-elle même été couronnée de succès, n'eût ébranlé en rien l'autorité de l'Écriture. (M.-Brun.)

Il est beau de vous voir, redoutable en paroles,
Débiter sans péril vos *bravades* frivoles.
(DELILLE.)

— Action d'un fanfaron, feinte bravoure.
[illegible]
Et qui songe aux effets néglige les paroles.
(CORNEILLE.)

— Hist. Nom d'une fête qui se célébrait autrefois à Aix en Provence, la veille de la Saint-Jean, et dont on fait remonter l'institution au retour de Charles d'Anjou de son voyage à la terre sainte, 1256.

— Syn. comp. BRAVADE. FORFANTERIE. La *bravade* suppose un étourdi, mais cet étourdi peut être un vrai brave; la *forfanterie* suppose toujours un faux brave.

BRAVADÉ. part. pass. du v. Bravader.

BRAVADER. v. n. 1re conj. (rad. *brave*). Se disait anciennement pour Faire le brave.

BRAVAISIE. s. f. (de *Bravais*, botaniste français). Bot. Genre de la famille des bignoniacées, qui ne renferme qu'une espèce. C'est un bel arbrisseau grimpant, indigène des environs de Caracas.

BRAVE. adj. des 2 g. (du bas lat. *bravium*, venant du gr. βραβεῖον, prix de la victoire. *Bravion*, d'où *brave* est venu, avait la même signification dans notre vieux langage français). Vaillant, intrépide, hardi, courageux. Qui ne craint pas le danger et s'y expose volontiers, qui a beaucoup de vaillance, de courage. Brave soldat. Brave capitaine. Il est fort brave. Il est brave comme son épée. De braves officiers. Nos braves aïeux. Celui qui ne se possède point dans le danger, est plutôt fougueux que *brave*. (Fén.) Aussi *brave* guerrier que malheureux amant. (Corn.) Abner, le *brave* Abner, viendra-t-il nous défendre? (Rac.) De ses ennemis il vous croit le plus *brave*. (Id.) Les Grecs ne sont ni *braves* ni faciles à manier. (M.-Brun.)

— Fam. *Il n'est brave qu'en parole, il est brave jusqu'à dégaîner*. Ce n'est qu'un faux brave, qu'un fanfaron. || Honnête, bon, obligeant, probe. C'est un brave homme. Vous êtes un brave homme d'être venu ici. C'est une brave femme. C'est un brave homme plein d'attention et de complaisance pour ses amis. Ce sont de bien braves gens. La puissance souveraine peut maltraiter un *brave* homme, mais non pas le déshonorer. (Volt.)

— Jadis la noblesse disait : *Ce sont de braves gens*, pour signifier que les personnes dont elle parlait n'étaient pas nobles.

— Fam. Vêtu, paré avec soin, presque avec élégance. Vous voilà bien brave aujourd'hui. Il s'est fait brave, elle s'est faite brave pour aller à la noce. Comme vous voilà brave! Elle aura bientôt fait de se faire *brave*. (H. Estienne.)

— Prov. et pop. *Brave comme une noce, comme un jour de Pâques*. Il est, elle est très-proprement vêtu, vêtue.

— Manég. Se dit d'un cheval qui a du courage, de la vigueur et de la docilité.

— Est souvent subst., et signifie, Homme courageux, vaillant, intrépide. C'est un brave. Se battre en brave. Une armée de braves. Nos braves ne reculèrent pas. Il fait le brave, et ne l'est pas. Vous êtes un faux brave. Faire le brave. Tous nos braves se distinguèrent dans cette occasion. Les braves de Sparte. C'est un faux brave. Rien n'est plus lâche que de faire le *brave* contre Dieu. (Pasc.) Je ne veux plus tant admirer les *braves* ni les conquérants. (Boss.) Tous nos prétendus incrédules sont de faux *braves* qui se donnent pour ce qu'ils ne sont pas. (Mass.) Je crains peu, direz-vous, les *braves* du Parnasse. (Boil.) Il est de faux dévots, comme il est de faux *braves*. (Id.) Le *brave* conserve son jugement au milieu du péril avec autant de présence d'esprit que s'il n'y était pas. (La Rochef.) Le lâche tremble pour lui, le *brave* pour l'objet de son affection. (C. Fée.)

Par d'injustes clameurs ces *braves* outragés,
A se justifier n'ont pas voulu descendre;
Mais un seul jour les a vengés.
(C. DELAVIGNE.)

— *Mon brave*. Terme de bienveillance employé dans le langage familier.

— Il s'emploie aussi dans un sens ironique et odieux. Il a toujours des braves à sa suite, il est toujours entouré de braves, c'est-à-dire, des spadassins, des assassins, des bretteurs, des gens déterminés à tout faire. Ce sens a vieilli.

— Fam. et par plaisanterie. *C'est un brave à trois poils*. C'est un homme d'une bravoure éprouvée.

BRAVÉ, ÉE. part. pass. du v. Braver. Tous les Grecs *bravés* en leur ambassadeur. (Rac.)

BRAVEMENT. adv. (ét., V. BRAVE). D'une manière brave, avec bravoure, vaillamment. Il monta bravement à l'assaut. Il s'est conduit bravement dans toutes les batailles où il s'est trouvé.

— Fam. Signifie quelquefois, Habilement, adroitement. Il joua bravement son personnage. Il s'est acquitté bravement de sa commission. Il s'est bravement tiré de cet embarras. Il s'est tiré bravement de ce danger, de cette affaire.

— Se dit aussi quelquefois dans un sens ironique, pour *maladroitement*. Le grand Condé ayant voulu faire une omelette, lorsqu'il fallut la tourner, il la jeta *bravement* du premier coup dans le feu. (Berch.)

— Fam. *Bravement et bien*. Fort bien.

BRAVER. v. a. 1re conj. (ét., V. BRAVE). Témoigner ouvertement qu'on ne craint pas [illegible] Il l'alla braver jusque chez lui. Est-ce pour me braver que vous parlez ainsi? Braver l'autorité. Braver la menace, la colère, le ressentiment de quelqu'un. Braver les tyrans. On a déjà vu avec quelle valeur fière et tranquille il *brava* tous ses ennemis réunis. (Volt.) Tu me *braves*, Cinna, tu fais le magnanime. (Corn.) Il s'emportera peut-être, et *bravera* son père. (Id.) Lâche, tu viens ici *braver* encor des femmes. (Id.) Ce Dieu que tu *bravais* en nos mains t'a livrée. (Rac.) Il ne *brave* ainsi Dieu que par poltronnerie. (Boil.)

Peut-être sans ce nom, le chef de tant de rois
M'aurait osé *braver* pour la dernière fois.
(R. CINQ.)

— Fig. et fam. Mépriser, ne faire aucun cas. L'habitude nous apprend mieux que la philosophie à *braver* les rigueurs de la fortune. (Golds.) Il *brava* la mort, comme il avait *bravé* ses juges. (Volt.) C'est ainsi qu'il *bravait* les

reproches du public, parce que son cœur ne lui en faisait point. (Barth.) On doit lui apprendre à supporter les coups du sort, à *braver* l'opulence et la misère. (J.-J. Rouss.) Vous triomphez, cruelle, et *bravez* ma douleur. (Rac.) Le latin dans les mots *brave* l'honnêteté. (Boil.)

De loin, nous *bravons* des objets
Qui glacent de frayeur quand on les voit de pres.
(Barbe.)

— *Braver les dangers, la mort, la honte, l'infamie.* Affronter les dangers, la mort, etc., s'y exposer sans crainte. La mort n'est pas si redoutable, puisque tant de passions la *bravent*. (Id.) On m'y verra *braver* tout ce que vous craignez. (Corn.) Du tonnerre dans l'air *bravant* les vains carreaux. (Boil.) Jamais prince ne sut mieux *braver* les dangers que Télémaque. (Montesq.)

J'appris pourquoi les mers, *bravant* la pesan- [teur,
Vont deux fois en un jour du pôle à l'équateur.
(St-Lambert.)

Près du feu deux époux, *bravant* le tête à tête,
De leur antique hymen se rappellent la fête.
(Delille.)

— Corneille l'a fait neutre. C'est peu pour lui de vaincre, il veut encor *braver*.

— se braver. Il était autrefois pronominal, et signifiait Se vanter. Un ancien, n'ayant d'autre auditeur de ses louanges, et content de sa valeur, *se bravait* avec sa chambrière, en s'écriant : « O Perrette, le galant et suffisant maître que tu as ! (Montaign.)

— Syn. comp. braver. defier. provoquer. affronter. *Braver* quelqu'un, c'est témoigner ouvertement qu'on ne le craint pas. *Defier* quelqu'un, c'est lui faire un défi, lui déclarer qu'on ne le croit pas assez hardi, assez courageux pour attaquer. *Provoquer*, c'est exciter au combat, forcer à se défendre. *Affronter* suppose un combat, des chances, des risques à courir. On *affronte* la mort en s'exposant au danger de la recevoir.

BRAVERIE. s. f. (ét., V. brave). Magnificence en habits. Fam. et vieux. Les enfants aiment la braverie. Si les maris s'étonnent de voir leurs femmes propres sans savoir d'où viennent leurs *braveries*, elles en sont quittes pour dire : « Oh dam ! mon petit-fils, c'est que je suis heureuse au jeu. (Guérardi.) Quinze ou vingt tables, un jeu continuel, des bals éternels, des comédies trois fois la semaine, une grande *braverie*, voila les etats. (Mme de Sév.)

— Se disait autrefois pour *bravade*. Qui établit son discours par *braverie* et commandement, montre que la raison y est faible. (Montaigne.)

— Employé par Montaigne dans le sens de *témérité*. La *braverie*, la constance et la résolution, moyens tous contraires.

BRAVETÉ. s. f. Mot que Rabelais a employé pour *courage*, *bravade ;* et Despériers s'en est servi dans le sens de *confiance*, *suffisance :* Et pour cela, dit-il, il s'en faisait croire, et parlait d'une *bravete* grande, usant de mots qui remplissaient la bouche, afin de se faire estimer un grand docteur.

BRAVIUM ou **BRAVION.** s. m. Archéol. On appelait ainsi, chez les Romains, le prix du vainqueur dans les exercices publics.

BRAVO. s. m. Emprunté à l'italien. Bandit italien, vénitien ; assassin. Plur., des *bravi*. Il était escorté de ses bravi. En Turquie, c'est un cavalier qui s'enivre d'opium et se précipite tête baissée dans le combat. En Amerique, un autochthone qui se réfugie dans l'intérieur des terres et sort de là pour piller les colons. En Italie, c'était, dans les siècles derniers, une espece d'homme auquel vous jetiez une bourse dans la main gauche, et qui prenait de la main droite son stylet, son poignard ou son espingole, pour expédier au sortir de l'église ou du théâtre dans la rue, au coin d'un bois, le jour ou la nuit, a heure fixe, et le plus souvent par derrière, la victime que votre vengeance lui avait désignée.

— bravo. interj. Terme emprunté de l'italien, dont on se sert pour applaudir. Dès qu'il eut fini de chanter, toute l'assemblée cria bravo. || On dit aussi au pluriel, *bravi !*

— Quand il s'agit d'une femme, on dit mieux *brava !*

Le parterre en écho
Avec tous mes amis repéterait *bravo !* (Vigée.)

— On l'adresse aussi ironiquement à une personne qui vient de faire ou de dire une chose qu'on désapprouve.

— Il s'emploie aussi comme substantif. Son discours fut suivi de mille bravos. Il a obtenu les bravos du parterre. Il n'a pu arracher un seul bravo. Vous obtîntes comme eux les honneurs du *bravo*. (Satiriq.)

Et des journaux malins font passer les auteurs
Des *bravos* du parterre au rire des lecteurs.
(Delille.)

L'ordre était revenu : la piece était en train,
Lorsque des *bravos* plus perfides
Que les ronflements des dormeurs,
Et les sifflets et les clameurs...,
Ont du malheureux drame achevé le destin.
(Delille.)

BRAVO (RIO). Géogr. V. rio bravo.

BRAVOA. s. f. (de *Bravo*, bot. mexicain.) Bot. Genre de la famille des liliacées ; le même que la robynsie et la cétocapnie. La jolie plante qui le compose uniquement est introduite et cultivée depuis 1838 dans nos jardins d'Europe.

BRAVOURE. s. f. (rad. *brave*). Courage guerrier, vaillance, qualité du brave, qui fait affronter sans crainte les dangers, les périls. Il a beaucoup de bravoure. Il a fait preuve de bravoure en mille occasions. Se parer d'une fausse bravoure. La bravoure n'est souvent que l'impatience du danger. La *bravoure* est une qualité innée, on ne se la donne pas. (Bonap.) Défiez-vous de quiconque parle toujours de sa probité, comme de quiconque parle toujours de sa *bravoure*. (Duss.) La *bravoure* du soldat est la source de sa générosité, de sa prodigalité. (J. Virey.) Les Francs conquirent la Gaule, les Saxons l'Angleterre, sans autres trésors que leur *bravoure* et leur pauvreté. (J.-B. Rouss.)

Le faux brave sans cesse et partout vous acca- [ble
De l'odieux roman de ses exploits gascons,
Mais la *bravoure* véritable
Laisse parler ses actions. (Lenoble.)

— Se dit quelquefois, au pluriel, des actions de valeur. Cet homme raconte ses bravoures à tout le monde. Ce sens est peu usité, sinon dans le style critique ou comique.

— Mus. *Air de bravoure*. Air d'une exécution difficile et qui fournit au chanteur l'occasion de déployer toute son habileté, tout son talent. Un air de bravoure aussi bien placé que bien écrit. || Quelquefois aussi cet air rend plus expressivement la situation dramatique.

— Quoique le mot *bravoure* soit noble, on n'en trouve aucun exemple dans Corneille, Racine et Boileau.

— Syn. comp. bravoure. courage. valeur. coeur intrepidité. La *bravoure* est le courage éprouvé. Le *courage* fait attaquer et combattre avec ardeur. On n'a jamais dit la *bravoure* pour le *courage civil ;* mais on dit bien le *courage guerrier*. La *valeur* cherche à se distinguer. L'homme de *cœur* est pénétré de son devoir, rien ne peut l'ébranler. L'*intrepidité* est une force extraordinaire de l'âme qui voit de sang-froid le péril le plus évident, et n'est point effrayée à la vue de la mort.

BRAXEN. s. m. Ichthyol. On nomme ainsi, en Autriche, le cyprin lamburge. || Les *braxen-blicca*, *braxen-flin* et *braxen-panka* des Suédois, sont le cyprin sape. V. cyprin.

BRAY (Le). Géogr. Petit pays de la Haute-Normandie, avait pour places principales Neufchâtel et Gournay, et fait aujourd'hui partie de l'arrondissement de Neufchâtel (Seine-Inf.).

BRAY, BRAHIE, BRAICH, BROUE, BROUET. s. m. **BRAIE, BRAYE, BRIE, BROYE.** s. f. (du bas lat. *braium*, boue). Fange, boue, terre grasse dont on fait les murs de bauge, le corroi dont on enduit les bassins des fontaines et les chaussées des étangs.

BRAYANT, E. adj. Qui brait habituellement. La société brayante. V. braire.

BRAYANT. s. m. (de *brayant*, part. prés. de *braire*). Hist. relig. Membre d'une secte d'anabaptistes qui croyaient que les cris et les larmes étaient agreables à la Divinité. Les brayants parurent vers l'an 1544, et sont aussi désignés sous les noms de *criants* et de *larmoyants*.

BRAYE. V. broye.

BRAYE. s. f. Bot. Genre de la famille des crucifères-notorhizées, comprenant un assez petit nombre d'espèces indigènes des montagnes de l'Europe médiane et des contrées arctiques de l'Amérique.

BRAYE, BRAYEL, BRAYET. s. (ét., V. braies.) Caleçon, culotte.

BRAYE. s. f. Art milit. Espèce de bastion et de porte ; d'où vient *fausse braye*.

BRAYÉ, ÉE. part. pass. du v. Brayer.

BRAYER. s. m. (pr. *bra-ié ;* rad. *braie*). Chirurg. Bandage destiné à contenir les hernies. Porter un brayer. Un faiseur de brayers. On a divisé les brayers en deux classes : les élastiques et ceux qui ne le sont pas. || *Brayer à cuiller*. Bandage auquel est attachée une pelote creuse destinée a loger la hernie, de manière à s'opposer seulement à ce qu'elle acquière plus de volume. || *Brayer à raquette*. Bandage dans lequel, au lieu de pelotes, il n'y a qu'un cercle d'acier, à l'intérieur duquel est cousu un morceau de toile recouvert de peau de chamois.

— Morceau de cuir large d'environ deux doigts, au bout duquel est un sachet où l'on [illegible] pour les porter.

— Techn. Espèce de bandage de cuir, avec une boucle et son ardillon, qui sert à soutenir le battant d'une cloche lorsqu'on l'ajuste à son anneau. || Petit morceau de fer passant dans les trous qui sont au bas de la châsse du trébuchet et des balances, et servant à la tenir en état. || Les maçons appellent *brayers* les cordages qui servent à élever le bourriquet sur lequel on met le mortier et le moellon pour les guinder au-dessus des bâtiments en construction.

— Faucon. Le derrière d'un oiseau de proie. Un bon faucon doit avoir le brayer net.

BRAYER. v. a. 1re conj. (rad. *brai*). Mar. Enduire de brai liquide et chaud ; appliquer du brai bouilli dans les jointures du bordage d'un navire pour empêcher les voies d'eau. Brayer un vaisseau.

BRAYÈRE. s. f. (de *Brayer*, médecin allemand). Bot. Genre voisin de la famille des rosacées, formé sur une plante encore peu connue, qu'on prétend être souverainement anthelmintique et détruire particulièrement le tænia.

BRAYES. s. f. pl. Vieux mot qui signifiait Torchons.

BRAYETTE. s. f. (rad. *braie*). Fente de devant des anciennes culottes et des pantalons modernes. Fermer sa brayette. Boutonner sa brayette. Une large brayette. Autrefois les brayettes étaient brodées et entourées de rubans. Aujourd'hui, loin d'orner les brayettes, on les cache. Deux estafiers à brillantes *brayettes*. (Volt.)

Jeanne en ces lieux conduite par l'Envie,
Non des Anglais, mais d'Agnès ennemie,
Portant culotte et *brayette* au devant.
(Voltaire.)

BRAYEUR. s. m. (rad. *brayer*). Techn. Se dit, parmi les maçons, du manœuvre qui fait aller le brayer ; qui lie, qui suspend les pierres au brayer.

BRAYON. s. m. Chass. Piége pour prendre les bêtes puantes.

— Se disait autrefois, chez les imprimeurs, de la pierre sur laquelle on broyait le noir pour faire l'encre typographique. V. broye.

BRAYOIRE. s. f. Agric. L'un des noms du sérançoir.

BRAZZA. Géogr. Ile de Dalmatie, dans la mer Adriatique ; surface montagneuse et très-fertile ; les meilleurs vins de Dalmatie ; huile excellente ; pas de blé ; abeilles, vers à soie, chevaux, agneaux ; fromages fort estimés ; belle carrière de pierres dont il se fait un grand commerce. Le chef-lieu est Saint-Pierre de Brazza, port peu profond, mais bien abrité ; ayant 15,000 hab.

BRÉANT. s. m. Ornith. V. bruant.

BREBBES. s. m. pl. Peuples particuliers qui habitent les montagnes atlantiques de l'Afrique.

BRÉBEUF (Guill. de). Poète né à Rouen en 1618, mort en 1661. A traduit la Pharsale de Lucain. On y trouve quelques beaux vers.

BREBIAGE. s. m. (rad. *brebis*). Anc. législ. Droit qu'on percevait sur les brebis.

BREBIAILLE. s. f. (rad. *brebis*). Vieux collectif de brebis. Troupeau de brebis.

BREBIETTE. s. f. (dimin. de *brebis*). Petite brebis.

BREBIS. s. f. (du lat. *verrex*, même signification ; d'où changeant le *v* en *b* on a *berbex ;* traduisant *berbis* et par interposition brebis ; l'*s* ne se prononce que devant un mot commençant par une voyelle, et alors on prononce *bre-bi-se*). Mamm. Femelle du bélier. Blanche brebis. Brebis bêlante. Timide, douce, craintive, tremblante brebis. Brebis noire. Brebis errante. Troupeau de brebis. Les brebis paissent, ruminent. Il ne perd pas de vue ses *brebis ;* il les suit, il les conduit, il les change de pâturage ; si elles se dispersent, il les rassemble ; il les nourrit, il les défend, etc. (La Bruy.) Il offrait tous les jours le sacrifice d'une *brebis* blanche et sans tache à Apolion. (Fén.) La *brebis* des hivers redoute la saison. (Rosset.) L'homme ravit la laine à la *brebis* paisible. (St-Lambert.)

Un troupeau de *brebis* à la blanche toison
Bondit sur la colline et tond le vert gazon.
(Castel.)

De timides *brebis* et leurs jeunes agneaux
Se plaignaient, en bêlant, de quitter leurs prai- [ries.
(Delille.)

— Dans l'ancienne Afrique, les brebis étaient sacrées, et leur tonte était l'objet d'une fête religieuse. Les brebis à longue laine de l'Angleterre sont originaires de l'intérieur de l'Afrique. La brebis porte environ cinq mois.

— Fig. Ecriture sainte. Chrétien fidèle, en tant qu'il est sous la conduite de son pasteur. Se mêlant aux plus simples *brebis* pour entendre la voix du pasteur. (Fléch.) Quand on voit dans l'Evangile la *brebis* perdue préférée par le bon pasteur à tout le reste du troupeau. (Boss.)

— Fig. *Brebis galeuse*. Personne dont la société, l'exemple sont pernicieux. || C'est une brebis galeuse qu'il faut séparer du troupeau. || *C'est bien la brebis du bon Dieu*, se dit d'un être si inoffensif, si patient, qu'on peut impu- [illegible] dre, sans qu'il songe à se plaindre.

— Prov. *Faire un repas de brebis*. Manger sans boire. || *Brebis qui bêle perd sa goulée*. Celui qui parle beaucoup perd souvent l'occasion de faire une chose profitable. || *A brebis tondue Dieu mesure le vent.* || *Qui se fait brebis, le loup le mange.* || *Brebis comptée, le loup la mange.* || *Folle est la brebis qui au loup se confesse.*

— Econ. rur. Sommier de bois d'un pressoir à cidre.

BREBISSONNIE. s. f. (de *Brebisson*, crypt. fr.) Bot. Genre de plantes de la famille des œnothéracées, tribu des fuchsiées.

BRECCIOLAIRE adj. Géogn. Qui enveloppe dans sa pâte des corps étrangers. Se dit en parlant d'une roche. Rétinite brecciolaire.

BRÈCHE. s. f. (de l'all. *brechen*, rompre, ou du celt. *brech*, *breca*, ouverture, creux, sinuosité. Agric. Ruine, ouverture faite par force ou autrement, à un mur, à une haie, à une clôture. Pénétrer dans un jardin par une brèche. Découvrir une brèche dans une clôture dans une haie. Profiter d'une brèche pour s'introduire dans un lieu fermé. Ouvrir les brèches. Fermer les brèches. Large brèche. Brèche étroite. Brèche considérable.

— Art milit. Ouverture que des assiégeants font aux murailles, aux remparts d'une place assiégée. Faire une brèche. Refaire, réparer la brèche. Monter à la brèche. Planter un drapeau sur la brèche. Défendre la brèche. Mourir sur la brèche. Rampe de brèche. Ces gros bataillons serrés, semblables à autant de tours, mais à des tours qui sauraient réparer leurs *brèches*. (Boss.) D'un cours précipité sur la *brèche* ils s'élancent. (Volt.)

— *Battre en brèche*. Tirer avec de l'artillerie contre une muraille.

— *Nettoyer la brèche*. En ôter les décombres pour la mieux défendre. || *Emporter une brèche.* || *Entamer une brèche.*

— *Brèche de bastion*. Sorte de brèche offensive qu'ordinairement les assiégeants font à la fois à deux bastions d'une forteresse pour faire crouler la partie supérieure du revêtement, de manière à former une rampe. || *Brèche offensive*. Sorte de brèche pratiquée par une armée assiégeante pour ouvrir l'enceinte d'une place, ménager un défilé aux colonnes de l'infanterie de siége et donner l'assaut. || *Brèche de dégradation*. Sorte de brèche provenant, soit de vétusté, soit de causes indépendantes de la guerre, ces brèches doivent être reconnues et examinées, au fur et à mesure, par les commandants de place, et réparées par les soins du génie.

— Par extension, Petite fracture le long de la lame d'un couteau, ou du taillant de quelque instrument tranchant. Faire une brèche, des brèches à un couteau, à une serpe, faire une ou plusieurs cassures au tranchant. || On dit aussi, Faire brèche à un pâté, l'entamer et en manger une partie. On a abattu cent arpent. de bois dans cette forêt, c'est une grande brèche, c'est un grand vide qu'on y a fait.

— Fig. Tort, dommage que l'on fait à quelque chose, diminution d'un bien qui devrait être entier, intact. Faire brèche à son honneur, à sa réputation. Faire brèche à l'honneur, à la réputation. Faire brèche à sa fortune. Réparer les brèches de sa fortune. Faire brèche aux immunités, aux priviléges d'une ville, etc.

Mais gardez-vous aussi d'oublier votre faute ;
Et comme elle fait *brèche* au pouvoir souverain,
Pour la bien réparer, retournez dès demain.
(Corneille.)

— Minér. Nom générique sous lequel on désigne, en minéralogie, toutes les roches a structure fragmentaire, quand les grains agglomérés qui les constituent sont des fragments anguleux à bords aigus. Les principales espèces de brèche sont : || *Brèche d'Alet.* || *Brèche antique.* || *Brèche calcaire.* || *Brèche blanche.* || *Brèche coraline.* || *Brèche dorée.* || *Brèche dure.* || *Brèche grosse* ou *grosse brèche.* || *Brèche isabelle.* || *Brèche d'Italie.* || *Brèche noire* ou *petite brèche.* || *Brèche des Pyrénées.* || *Brèche quartzeuse.* || *Brèche savarèche.* || *Brèche sauveterre.* || *Brèche sette-basi* ou *de sept bases.* || *Brèche de Verone.* || *Brèche de villette.* || *Brèche violette.* || *Brèche volcanique.*

— *Brèche de Roland*. Géogr. Défilé des Pyrénées à la hauteur de 3,000 mètres environ.

— *Coup de brèche*. Jeux. Coup qui, au jeu de paume, fait entrer directement la balle dans le dedans, près des encoignures.

— Brèche. V. brocatelle.

— Pêch. V. bregin.

BRÈCHE-DENT s. et adj. des 2 g. Qui a perdu une ou plusieurs dents de devant. Homme brèche-dent. Femme brèche-dent. C'est un brèche-dent. Une brèche-dent. Ce mot est employé pour exprimer quelqu'un qui a une brèche aux dents de devant.

BRÉCHIFORME. adj. Minér. Se dit de la modification de la texture des roches quand elles sont formées par la conglomération de fragments anguleux, ou bien d'une roche qu'on prendrait, au premier abord, pour une brèche pétrosilex bréchiforme.

BRÉCHITE. s. f. Zool. Polypier fossile.

BRÉCIN. s. m. Mar. Cordage qui sert à hisser et amener une vergue. || Corde attachée à un croc et qui sert à monter de la cale ou à y descendre à la main divers petits objets.

BREDA. s. m. Mar. Bout de corde volant terminé par un croc qui sert momentanément à tenir sur le bossoir le point du vent de la misaine, lorsqu'elle est orientée d'un vent plus ou moins largue.

BREDA. (ét. celt., *broy*, marais ; *da*, habitation ; presque tout environné de marais). Géogr. Ville de Hollande, province du Brabant septentrional ; 11,000 hab. Célèbre par le congrès qui s'y tint en 1667, entre la France, l'Angleterre et la Hollande, où se conclut la paix dite de Breda. || *Compromis de Breda*. V. compromis.

BREDALÉ. part. pass. du v. Bredaler. Il est invariable.

BREDALER. v. n. 1re conj. Techn. Faire un

bruit, en parlant du fuseau, d'un rouet à filer, quand il est percé d'un trop grand trou par rapport à la broche. Ces fuseaux bredalent.

BREDE. s. f. Bot. nom collectif d'un grand nombre de végétaux dont on mange les feuilles au cap de Bonne-Espérance.

BRÈDE (La). Géogr. Village près de Bordeaux (Gironde); on y voit le château où naquit Montesquieu ; 1,300 hab.

BRÉDEMÉYÈRE. s. f. (de *Brédemeyère*, botaniste). Bot. Genre de la famille des légumineuses polygalacées, renfermant un seul arbrisseau des environs de Caracas, dans l'Amérique méridionale.

BRÈDE. s. f. (du mot portugais *bredos*, tiré lui même du grec βλίτον, et du lat. *blitum*, certaine herbe fade et sans goût). Bot. Nom collectif donné dans toute l'Asie méridionale, à Maurice et dans les Antilles, à toutes les plantes herbacées ou pousses nouvelles qui se mangent en guise d'épinards. Il y a plusieurs sortes de brèdes, savoir : Brède bengale. Brède chevrette. Brède chou caraïbe. Brède chou de Chine. Brède de cresson. Brède de France. Brède gandole. Brède giraumon. Brède glaciale. Brède malabare. Brède malgache. Brède piment. Brède puante.

BREDI, IE. part. pass. du v. Bredir.

BREDI-BREDA. loc. adv. Chose dite ou faite avec trop de précipitation. Dire, faire quelque chose bredi-breda. Raconter un fait bredi-breda. Je ne l'ai guère compris, il m'a parlé de nos affaires, il a agi bredi-breda. Fam.

BREDIN. s. m. Conchyl. Nom vulgaire de la patelle commune.

BREDINDIN. s. m. Mar. Palan moyen qu'on aiguillette sur les étais, au-dessus des écoutilles, mais plus habituellement à l'aplomb de la grande pour servir à hisser de la cale, ou à y amener divers objets d'un poids médiocre. Il ne reste en place que dans les ports et dans les rades.

BREDIN. s. m. pl. Pêch. Coquillage dont la chair est employée à amorcer les haims.

BREDIR. v. a. 2e conj. Bourrel. Coudre ou assembler deux pièces de cuir avec des lanières au lieu de fil.

BREDISSAGE. s. m. (rad. *bredir*). Bourrel. Couture faite avec des lanières de cuir.

BREDISSURE. s. f. (rad. *bredir*). Médec. Impossibilité d'ouvrir la bouche, d'écarter les mâchoires, causée par l'adhérence de la partie interne des joues avec la membrane des gencives.

BREDOUILLE. s. f. (du celt. *braidd*, particule augmentative signifiant le plus haut, le très-haut). Partie qui double, qui augmente du double. Jeux. T. de trictrac. || *Avoir la bredouille, être en bredouille*. Etre en état d'obtenir l'avantage que donne la bredouille. || *Prendre deux trous en bredouille*. Prendre douze points de suite. || *Marquer bredouille*. Marquer, avec deux jetons l'un sur l'autre, qu'on est en état de gagner deux trous. || *Marquer en bredouille*. Gagner six trous de suite, ce qui donne le droit de marquer double. || *Marquer en grande bredouille*. Gagner douze trous de suite, et plus, ce qui donne le droit de marquer quadruple. || On dit de même. Gagner la petite, la grande bredouille. Etre marqué en petite, en grande bredouille.

— Adjectiv. *Gagner la partie bredouille*. Gagner la partie double en faisant douze trous de suite.

— Fig. et fam. *Sortir bredouille d'un lieu, d'une assemblée*. En sortir sans avoir pu rien faire de ce qu'on s'était proposé. Peu usité.

— Prov. et fig. *Dire à quelqu'un deux mots et une bredouille*. Lui expliquer sa pensée librement en particulier, sans lui dissimuler les reproches qu'il mérite. Cette phrase est peu usitée.

BREDOUILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Bredouiller. Se prend adjectiv. Discours bredouillé.

BREDOUILLEMENT. s. m. Action de bredouiller. Prononciation vicieuse qui résulte d'une trop grande précipitation en parlant. Fam.

BREDOUILLER. v. n. (du lat. barb. *bis*, deux fois ; *reduplare*, redoubler ; en effet, le bredouillement consiste à répéter presque chaque syllabe). Parler d'une manière précipitée et peu distincte, en articulant mal. Bredouiller à chaque mot. Bredouiller d'une façon insupportable. On ne peut guère comprendre ce qu'il dit, il ne fait que bredouiller.

— S'emploie quelquefois activement, comme dans ces phrases : Que me bredouilles-vous ? mauvais compliment.

BREDOUILLEUR, EUSE. s. Celui, celle qui bredouille. Il est très-familier.

BREE (La) ou **L'ABRAS**. s. f. Techn. Dans les forges, la garniture de fer qui entoure le manche du marteau, pour l'empêcher de s'user par le frottement.

BREF, BRÈVE. adj. (du lat. *brevis*, *breve*, court). Court, prompt, de peu de durée, d'étendue. Réponse brève. Bref délai. Discours bref. Phrase brève. Le temps donné est trop bref. Manière brève de parler. Prononciation brève.

— *Avoir le parler, le commandement bref*. Avoir le ton, le commandement impérieux.

— *Avoir la parole brève*. S'exprimer en peu de mots, être laconique.

— Autrefois on a dit *bref* dans le sens de Petit, court de taille. On ne l'emploie plus aujourd'hui ; il ne reste attaché qu'au nom du roi Pepin, qu'on appelle toujours Pépin le Bref.

— Pal. Assigner à bref délai.

— Se dit particulièrement en grammaire des syllabes, des voyelles qui doivent être prononcées rapidement. Syllabe brève. Voyelle brève. *A* est long dans *grâce*, il est bref dans *grimace*.

— On l'emploie substantivement dans le même sens au féminin. En grec et en latin on observe les longues et les brèves, elles sont très-marquées. Le dactyle se compose d'une longue et de deux brèves ; l'iambe, d'une brève et d'une longue.

— Fig. et fam. *Observer les brèves et les longues*. Etre fort circonspect, extrêmement exact dans tout ce qu'on fait. Etre fort cérémonieux. || D'un homme habile et intelligent en quelque affaire, on dit qu'*il en sait les brèves et les longues*.

— S'emploie aussi comme adverbe et signifie, Enfin, en un mot, en peu de mots. Cela ne peut pas être, ne doit pas être. Bref, je ne le veux pas.

BREF. s. m. Droit can. Lettre adressée par le souverain pontife à un particulier, à une communauté ou même à un prince, mais n'ayant point rapport aux affaires générales de l'Eglise. Telles sont les lettres expédiées de la pénitencerie de Rome pour l'absolution d'un cas réservé, pour une dispense, pour un privilége quelconque ou pour une indulgence. Solliciter, obtenir un bref. Le secrétaire des brefs. La chancellerie des brefs. Bref apostolique.

— Les ecclésiastiques catholiques appellent *Bref*, un petit livre écrit en abréviations qui indique les diverses parties de l'office de chaque jour. Bref à l'usage de Paris, à l'usage de Rome. En ce sens il est diminutif de Bréviaire.

— Mar. Congé ou permission de naviguer, on le dit surtout en Bretagne. || *Bref de sauveté*. Portant exemption des droits de bris. || *Bref de conduite*. Autorisation pour être conduit hors des dangers de la côte. || Désignait encore un droit de péage exigé des navires en cabotage, en leur livrant le congé ou le bref.

— *Lettres de bref*. Anc. législ. Lettres de chancellerie qu'on obtenait pour intenter une action contre quelqu'un ; pour être maintenu en possession d'un héritage ou pour recouvrer cette possession.

— *Bref sous l'anneau du pêcheur* ou *bref taxé*. Chancell. apost. Lettre, acte du pape sans préface ni préambule, scellé de l'anneau du pêcheur.

— *Préfet des brefs taxés*. V. PRÉFET. || *Maître des brefs*. V. MAÎTRE.

— Anc. cout. Compte abrégé qui n'était pas dressé et rendu en forme.

BRÈGE. s. f. Pêch. V. BRÉGIN.

BRÉGIER. s. m. Pêch. V. BRÉGIN.

BRÉGIN. s. m. Pêch. Sorte de tramail ou filet pour pêcher des saumons. On dit aussi : Brèche, brège, brégier, bourgin.

BREGMA. s. m. (du gr. βρέγμα ; formé de βρέχω, humecter, arroser). Anat. Sommet de la tête, à cause de son humidité chez les enfants. On l'appelle aussi Sinciput.

BRÉGUET (Abraham-Louis). L'un des plus célèbres horlogers de notre siècle, né à Neufchâtel, en Suisse, en 1747, mort à Paris en 1823. Bréguet a rendu à l'astronomie, à la physique et à la navigation, des services inappréciables. Il fut membre du bureau des longitudes, puis de l'Institut, où il remplaça Carnot.

BREH. s. m. Mam. V. BRÉHIS.

BRÉHAIGNE. adj. f. (du celt. *brahaing*, stérile ; formé de *brag* ou *brah*, germe, et de *ancr*, ou *anc*, sans. On a dit *brahengne*, *brahin*, *brehagne*, *brehenne*). Expression populaire qu'on donne aux femelles stériles, et plus communément à la biche. Il s'applique surtout aux femelles d'animaux que quelques accidents, comme chutes, contusions, etc., ont rendues stériles.

— *Carpe bréhaigne*. Carpe qui n'a ni œufs ni laite.

— On l'a employé aussi pour la femme, dans les temps où la langue française n'était pas encore épurée. || On dit encore aujourd'hui substantivement, mais parmi le peuple : *C'est une bréhaigne*, pour désigner une femme stérile. Lorsque les femmes ont passé l'âge critique, et que leurs règles sont entièrement supprimées, elles deviennent *bréhaignes*.

[illegible] Vieux mot qui signifiait Stérilité, impuissance.

BREHÉ, ÉE. part. pass. du v. Breher.

BRÉHÈME. s. f. Bot. L'un des noms de la mélongène.

BREHER. v. a. 1re conj. Maréch. ferr. Enfoncer des clous dans le sabot du cheval, en les faisant passer par les trous du fer.

BRÉHIS ou **BREH**. s. m. Mamm. Sorte de licorne fort sauvage. || Animal fabuleux que l'on a cru exister à Madagascar.

BREIDA-BLIK. Myth. celt. Ville céleste, d'une beauté éblouissante, séjour de Balder, second fils d'Odin.

BREIL. s. m. Anc. législ. Enclos de taillis. V. BREUIL.

BRÉINE. s. f. (en lat. *breina*, du nom de l'*arbol-a-brea*). Chim. Substance cristalline extraite de la résine produite par l'arbre ainsi nommé.

BREISLACK (Scipion). Célèbre géologue et naturaliste, né à Rome, et mort à Melun en 1826.

BREISLACKITE. s. f. (de *Breislack*, géologue). Minér. Substance brune, métalloïde, en filaments capillaires, trouvée dans les cavités des laves qui contiennent de la néphéline, en divers lieux d'Italie. Sa composition n'est pas encore bien connue.

BREIZAD. Géogr. V. BREYZAD.

BRELAN. s. m. (du celt. *berlances*, succès, événement, hasard ; *berlant*, hasard, en vieux français, on disait aussi *berlens*, *berlan*. Lorsqu'à ce jeu on a ses trois cartes de la même sorte, comme trois as, trois rois, on a brelan ou hasard : c'est de ce coup, le plus avantageux de ce jeu, qu'il a pris son nom). Jeux. Sorte de jeu de hasard qui se joue avec des cartes. Caver au brelan. Sous Louis XIV, le brelan devint une espèce de fureur. Il fut prohibé et en butte à des poursuites sérieuses de l'autorité. La bouillotte, qui l'a remplacé, suit à peu près les mêmes règles.

— A ce jeu, à la bouillotte et au trente et un, on appelle *brelan* trois cartes semblables, comme trois rois, trois as, trois huit, etc., de même figure ou de même point. Avoir brelan de dames, brelan de valets. || *Brelan carré*. || *Brelan favori*. Brelan qu'on est convenu de payer double. || *Brelan mignon*. Combinaison qui se présente, à la bouillotte, quand un joueur, ayant deux as et un roi dans la main, l'as de retourne est de la couleur de son roi.

— Par extension et en mauvaise part, *brelan* se dit aussi d'un lieu où l'on joue habituellement ce jeu et différents jeux de cartes en général. Tenir brelan. Brelan public. Fréquenter, hanter les brelans. || De la réunion elle-même. C'est chez lui un brelan perpétuel. Je ne m'étonne pas qu'il y ait des *brelans* publics, comme autant de piéges tendus à l'avarice des hommes, comme des gouffres où l'argent des particuliers tombe et se précipite sans retour. (La Bruy.)

BRELANDER. v. n. 1re conj. (rad. *brelan*). Jouer continuellement aux jeux de hasard, hanter les brelans. Ne faire que brelander. Il est familier et se prend toujours en mauvaise part.

BRELANDIER, IÈRE. s. Expression injurieuse. Celui, celle qui hante habituellement les maisons de jeu. || Dans un sens moins défavorable, Celui, celle qui joue continuellement aux cartes. C'est un sale et indigne métier, il est vrai, que de tromper, mais c'est un métier qui est connu, pratiqué de tout temps par ce genre d'hommes que j'appelle *brelandiers*. (La Bruy.)

BRELANDINIER, IÈRE. s. Anc. cout. Marchand, marchande qui étale dans les rues.

BRELÉE. s. f. Agric. Fourrage d'hiver pour les moutons.

BRELIQUE-BRELOQUE. loc. adv. Sans ordre, inconsidérément. On a bâclé tout cela brelique-breloque.

— Jeu d'enfants.

BRELINGOT. s. m. V. BERLINGOT.

BRELISIS. s. m. Bot. V. GOMME CARAGNE.

BRELLE. s. f. Comm. Sorte de train ou radeau beaucoup plus court et plus étroit qu'un train ordinaire, qui n'en forme que le quart environ.

BRELOQUE. s. f. Art milit. V. BERLOQUE.

BRELOQUE. s. f. Bijou ou curiosité de peu de valeur.

— On appelle encore aujourd'hui *breloques* un assemblage de plusieurs bijoux très-petits, comme étuis, ciseaux, tenant à une chaîne commune. Il a beaucoup de breloques à sa montre. Porter des breloques.

— Anc. cout. Petite boutique des marchands étalagistes.

— Fig. et pop. *Battre la breloque*. V. BATTRE.

BRELUCHE. s. f. Comm. Nom de certains droguets fil et laine qu'on fabriquait autrefois en Normandie.

— Tiretaines dont le Poitou faisait jadis un très-grand commerce.

BREMAS. s. m. Bâton ou arme quelconque pour attaquer et se défendre.

— Sorte de boisson, espèce de bière.

BRÊME (Duché de). Géogr. Province de Hanovre, capitale Brême, sur le Weser, 37,700 [illegible] libre et membre de la Confédération germanique.

BRÊME. s. f. (du lat. *bremus*, même signif.). Ichthyol. Poisson commun dans toutes les eaux douces de l'Europe, mais qui multiplie davantage dans les grands lacs du nord et du nord-est de cette contrée. Elle ressemble beaucoup à la carpe.

— S'emploie adjectiv. Le *spare brême* a la tête comprimée et petite. (Lacépède.)

— s. m. Entom. Genre d'insectes hyménoptères, désigné sous le nom de *bourdon* par Fabricius, Latreille, et la plupart des entomologistes.

BREMONTIÈRE. s. f. (de *Bremontier*, botaniste). Bot. Arbrisseau de l'île de France, dont Candolle a fait un genre qu'il place dans la famille des papilionacées, tribu des hédysarées alhagées.

BREMOTTE. s. f. (diminut. de *brême*). Ichthyol. Nom que les pêcheurs de la Seine donnent aux jeunes brêmes.

BREN. s. m. Hist. Mot gaulois qui signifie Montagne, roi, chef, et dont les historiens ont à tort fait le nom propre Brennus.

BRENACHE. V. BERNACHE.

BRENAGE, BRENAIGE. s. m. (rad. celt. *brenn*, son de farine, et lat. barb. *brenagium*). Féod. Redevance en son que des vassaux payaient d'abord en nature, à certains seigneurs, pour la nourriture de leurs chiens, et qui par la suite fut convertie en avoine ou autres grains, ou bien évaluée en argent.

BRENÈCHE. s. f. Écon. rur. Poiré nouveau encore doux.

BRENÉE ou **BRENADE**. s. f. Écon. rur. Mélange de son et d'herbes qu'on donne aux oies, aux poules et aux cochons.

BRENIQUET. s. m. Techn. V. BERNIQUET.

BRENNE. s. f. Comm. Sorte d'étoffe de la fabrique de Lyon.

— Géogr. Nom d'une contrée du Bas-Berry, départ. de l'Indre.

BRENNES. Hist. anc. Peuple barbare de la Rhétie, entre les Alpes et le fleuve Œnus, à l'ouest des Launi, au nord des Venosti et des Brixentes. Ils étaient remarquables par leur agilité à la course.

BRENNEUX, EUSE. adj. (rad. celt. *bran*, *bren*, excrément de l'homme ; *braenu*, pourrir ; *braenu*, puanteur). Sali de matière fécale. Une chemise brenneuse.

BRENNEVILLE. Géogr. Village de Normandie, remarquable par la bataille qu'y perdirent les Français en 1119.

BRENNUS (ét. celt., *bren*, montagne, roi, chef, etc., avec la terminaison latine *us* et le redoublement de la consonne). Hist. Titre générique de tous les chefs celtes. Deux chefs désignés mal à propos sous ce nom, mais dont on ignore le nom propre, figurent dans l'histoire. Le premier, qui commandait la colonie gauloise sénonaise fixée en Italie sur la rive droite du Pô, marcha sur l'armée romaine, la défit à la sanglante bataille d'Allia, et entra dans Rome l'an 388 avant l'ère vulgaire. L'invasion du second Brennus eut lieu en Grèce, l'an 278 de la même ère.

BRENTHE et **BRENTE**. s. m. (du gr. βρένθος). Ornith. Espèce d'oiseau aquatique.

— Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, famille des curculionides.

— Zool. Nom donné par d'anciens auteurs au Cravant.

BRENTE, BRENTA. s. f. Métrol. Mesure de capacité pour les liquides employée dans quelques parties de la Suisse et en Italie. La brente de Fribourg vaut 39 litres 05. La brente de Milan vaut 75 litres 552. La brente du Piémont vaut 56 litres 334.

BRENTHIDE. adj. des 2 g. (ét. gr., βρένθος, brente ; εἶδος, forme). Zool. Qui ressemble à un brente, ou qui est de sa nature, de son genre. || BRENTHIDES. s. m. pl. Famille d'insectes coléoptères.

BRENTUS. Myth. Un des fils d'Hercule. Il donna son nom à la ville de *Brentesium*, appelée plus tard *Brundusium*.

BRÉONIE. s. f. (de *Bréon*, naturaliste). Bot. Arbre de l'île de Madagascar, de la famille des rubiacées.

BRÉOU. s. m. Sachet que les femmes et les enfants portaient au cou.

BRÉPHE. s. m. (du gr. βρέφος, nouveau-né). Entom. Genre d'insectes lépidoptères nocturnes.

BRÉQUIGNY (L.-G.-O.-F. de). Erudit, né à Granville en 1716, mort en 1795, fut membre de l'Académie française et de l'Académie des inscriptions. Son principal ouvrage est la Table chronologique de tous les diplômes, titres et chartes relatifs à l'histoire de France, imprimés ou manuscrits ; 3 vol. in-folio.

BREQUIN. s. m. (du celt. *brechen*, pointe). Techn. Partie du vilebrequin nommée aujourd'hui *mèche*.

BRESAGNE. s. f. Ornith. Un des noms de l'Effraie.

BRESAGUE. s. f. Ornith. V. CHOUETTE.

BRESCE. s. m. Écon. dom. S'est dit pour Miel non séparé de la cire.

BRESCIA. (pr. *Bres-chi-a*). Géogr. Province du royaume lombard-vénitien, entre [illegible] Ville du royaume lombard-vénitien, capitale du Brescian ; 34,168 hab. Soutint plusieurs siéges contre les Français et les Vénitiens. Le plus célèbre est celui de 1512, où Gaston de Foix et Bayard l'emportèrent d'assaut. En 1516, elle rentra sous la domination vénitienne, et en 1814 elle tomba au pouvoir des Autrichiens.

BRESCIAN, ANE. adj. et s. Qui est né à Brescia ou dans la province de Brescia. || Qui concerne cette ville, ce pays ou ses habitants.

— BRESCIAN (LE). s. m. Province du royaume lombard-vénitien.

BRESEGUE. s. f. V. ARTHUS.

BRÉSICATE. s. f. Comm. Espèce d'étoffe qu'on vendait aux nègres.

BRÉSIL (pr. *Bré-zill*; en portug. *Brasil*, découvert en janvier 1500, il fut nommé *Brasil*, dérivé de *brasa*, en portugais *brasse*, à cause de la couleur rougeâtre du bois de teinture que l'on tire de ce pays). Géogr. Vaste région qui comprend les deux tiers de l'Amérique méridionale; colonie du Portugal jusqu'en 1308, puis royaume faisant partie de la monarchie portugaise, et empire indépendant depuis 1825. Borné à l'E. par l'Océan atlantique, au N. par la Colombie et les Guianes, au S. par la république orientale, l'Uruguay et le Paraguay, à l'O. par les républiques de Bolivia, du Pérou et de la Colombie. Le Brésil offre trois chaînes principales de montagnes, des fleuves et des lacs immenses, d'excellents ports, un climat généralement doux et tempéré, même dans le voisinage de l'équateur. Sa population est d'environ 5 millions d'habitants. Le Brésil fut d'abord un lieu de déportation; mais en 1549 Jean III y envoya Thomas de Souza, qui fonda San Salvador, dont les Hollandais s'emparèrent en 1624. Le Portugal était tombé à cette époque sous la domination espagnole. Les Hollandais ayant été expulsés en 1654, le Portugal commença à apprécier le Brésil. En 1698 on y découvrit de l'or, et en 1728 des diamants. Les Français s'étant emparés du Portugal, Jean VI transféra au Brésil, en 1808, le siége de son empire. Les graves événements qui se passèrent ensuite en Portugal ayant nécessité le retour du roi en 1821, la séparation de la colonie d'avec la métropole fut solennellement prononcée, et le 12 octobre 1822, don Pedro, fils du roi, fut élu empereur du Brésil. Après la mort du roi Jean VI, don Pedro abdiqua l'empire du Brésil, le 9 avril 1831, en faveur de son fils, don Pedro II, âgé de sept ans. Pendant cette régence, des troubles sérieux se manifestèrent, et une rivalité fâcheuse entre les villes de Rio de Janeiro, Bahia et Fernambouc, ayant gravement compromis la sécurité de l'empire, une loi de réforme, devenue nécessaire, a été sanctionnée par les grands pouvoirs de l'Etat, afin de consolider le gouvernement impérial, gravement menacé par le fédéralisme.

— *Bois de Brésil*, ou *brésillet de Fernambouc*. Bois provenant de divers végétaux peu connus, et fréquemment employé en teinture. On s'en sert pour donner à la laine un rouge très-vif et faire de faux cramoisis sur la soie; mais la couleur qu'il fournit n'est pas solide, à moins qu'on ne lui associe d'autres substances, ou qu'on ne l'avive au moyen des acides. Ce bois prend encore dans le commerce le nom de bois du Japon et bois de Sainte-Marthe.

— Prov. *Sec comme Brésil*, *sec comme du bois de Brésil*. Extrêmement sec.

BRÉSILIEN, ENNE. adj. et s. Qui est né au Brésil. Qui appartient au Brésil ou à ses habitants.

BRÉSILINE. s. f. Chim. Matière colorante rouge du bois de Brésil.

BRÉSILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Brésiller. S'empl. adjectiv. Cette glace est toute brésillée.

BRÉSILLER. v. a. 1re conj. (pr. *bré-si-ié*; rad. *Brésil*). Rompre par petits morceaux, comme ceux du bois de Brésil, qu'on brise sous des pilons avant de l'employer pour la teinture, afin d'en obtenir toute sa matière colorante. Brésiller un verre, une montre.

— Teintur. Teindre avec du bois de Brésil. Brésillez ce coton, passez-le au bain de Brésil.

BRÉSILLET. s. m. L'espèce de bois de Brésil la moins estimée.

BRÉSILLOT. s. m. Arbrisseau d'Amérique.

BRÉSINE. s. f. Hortic. Plante d'ornement.

BRESLAW (en slavon *Vratislava*, de *Vratislaf* son fondateur). Géogr. Capitale de la Silésie, au confluent de l'Ohlau et de l'Oder; 90,000 hab.

BRESLINGUE. s. f. Hortic. Variété de fraisier.

BRESSAN, ANE. adj. et s. Qui est né dans la Bresse, qui appartient à cette province.

— Art culin. *Potage à la bressane*. Potage aux poireaux.

— Qui est né à Brescia. V. BRESCIAN.

BRESSE. (ét. celt., *brai*, terre fangeuse; *sy*, habitation. Les habitants de cette province s'appelaient *Segusii*, du celt. *sag*, *seg*, dormante, croupissante; *w*, eau; *sy*, habitation; segusii, ceux qui habitent un pays plein d'eaux croupissantes). Géogr. Contrée de France qui, après avoir fait partie de la Savoie, fut acquise par Henri IV, et réunie au duché de Bourgogne. Elle forme aujourd'hui le département de l'Ain, chef-lieu Bourg.

BRESSÉ, ÉE. part. pass. du v. Bresser.

BRESSEAU. s. m. Pêch. Petites lignes qu'on attache sur la maîtresse corde.

BRESSER. v. a. 1re conj. Bercer. Ce mot a été employé par Rabelais.

BRESSIN. s. m. Mar. Corde qui sert à hisser et à amener une vergue ou une voile. Elle se nomme aussi Guinderesse.

BRESSON. s. m. (du celt. *brych*, au féminin *brech*, couleur noirâtre, sombre, brune, qui tire sur le noir, roux). Bœuf de couleur de froment, roux.

BRESSON (Jean-Bapt.-Franç.-Marie). Né à Darney (Vosges) en 1760, député à la Convention, fut proscrit par la Montagne pour avoir déclaré qu'il n'avait pas le droit de juger Louis XVI, et demandé qu'il fût détenu jusqu'à ce qu'il fût possible de le bannir sans danger. S'étant soustrait aux mesures révolutionnaires, devint plus tard membre du Conseil des cinq-cents. Il mourut à Meudon en 1832, âgé de 71 ans.

BRESSUIRE. Géogr. Petite ville de France, chef-lieu d'arr. (Deux-Sèvres). On y remarque la grosse tour de l'église, bâtie en granit, et élevée de 56 mètres. Au moyen âge, Bressuire était une place forte que du Guesclin enleva aux Anglais; 2,000 hab.

BREST. (en lat. *Brestum*; *Brivatus-Portus* ou *Gesobrivate*; ét. celt., *bras*, *bres*, grand, ample; *tom*, fort, beaucoup, en sous-entendant *port*). Géogr. Grand port de France à l'embouchure de la rivière du Penfel. Premier département de la marine militaire, préfecture maritime, ch.-l. d'arr. (Finistère); 30,000 hab. Le port de Brest est un des plus sûrs de l'Europe; sa rade a 35 kil. de circuit. Commerce en eaux-de-vie, en sardines, etc. On y fait des armements pour la pêche de la morue. Cette ville est la patrie de Lamothe-Piquet. A la fin du XVIe siècle, c'était un simple village, Richelieu y fit creuser le port, et commencer d'immenses travaux qui ont été continués par Louis XIV et par ses successeurs.

BRESTE. s. f. Chass. Se dit d'une manière de prendre les oiseaux avec de la glu et un appât.

BRESTÉ, ÉE. part. pass. du v. Brester.

BRESTER. v. n. 1re conj. Disputer, quereller. Mot de Rabelais.

BRESTOIS, OISE. adj. et s. Qui est né à Brest. || Qui appartient à cette ville ou à ses habitants.

BRETAGNE. (Ses anciens peuples s'appelaient *Armorici*; du celt. *ar*, près; *mor*, mer; *ic*, habitants; Grégoire de Tours nomme cette province *Britannia*; elle prit ce nom au Ve siècle parce qu'elle fut alors l'asile des Bretons chassés de leurs pays par les Anglais. Au XIIe siècle, cette contrée était appelée *Letania*, mot synonyme d'*Armorica*. *Les*, bord, rivage; *tan*, eau; on sait que la Bretagne est environnée de l'Océan de trois côtés). Géogr. Ancienne province de France, forme aujourd'hui les cinq départements d'Ille-et-Vilaine, du Morbihan, des Côtes-du-Nord, de la Loire-Inférieure et du Finistère. Elle se divisait en haute et basse. Sol inégal, climat humide; céréales, cidre, lin, chanvre; forêts, marais, plomb, houille, fer, antimoine, argent, eaux minérales. Les voies de communication se sont améliorées depuis 1830. Les usages, le caractère de ses habitants, sont marqués d'un cachet particulier qui résulte d'un grand attachement pour les mœurs des ancêtres; l'entêtement dont on accuse les Bretons, prend sa source dans le même sentiment, ainsi que leur passion pour leur langue nationale, parlée surtout dans la Basse-Bretagne, jusqu'au point d'oublier ou de feindre d'avoir oublié ce qu'ils avaient appris de français, soit dans leurs voyages, soit au service de terre ou de mer.

BRETAGNE. s. f. Nom d'une danse française fort noble et d'un beau caractère, qui se dansait en pas de deux. Il fallait voir Mme la duchesse de Luxembourg, qui était la meilleure danseuse de la cour, lorsqu'elle dansait la *Bretagne*.

BRETAGNE (GRANDE-). (en angl. *Great-Britain*). Grande île de l'Europe, dans l'océan Atlantique, qui forme le noyau de l'empire britannique. Elle comprend l'Ecosse, l'Angleterre et la principauté de Galles. Elle a pris ce nom depuis la réunion de l'Ecosse sous Jacques Ier. Elle est bornée à l'E. par la mer, du N. au S. par la Manche, et à l'O. et au N. par la mer d'Irlande et l'océan Atlantique septentrional. Superficie 50,716 kil.; 16,255,000 habitants. (V. ANGLETERRE.)

BRETAGNES. s. f. pl. Comm. Certaines toiles de lin qui se fabriquent en Bretagne.

BRETAILLER. v. n. 1re conj. Être dans l'habitude de fréquenter les salles d'armes et de tirer l'épée. Il se prend toujours en mauvaise part.

BRETAILLEUR. s. m. Celui qui bretaille. On le dit surtout d'un homme qui met l'épée à la main pour la moindre bagatelle. Fam.

BRETANNUS. Myth. gr. Père de Celtine, dont Hercule eut un fils nommé Celtus, qui donna son nom aux Celtes.

BRETAUDÉ, ÉE. part. pass. du v. Bretauder. Techn. S'empl. adjectiv. Un drap bretaudé, tendu inégalement.

BRETAUDER. v. a. (ét. *bistondere*). Pour bestourder. Tondre inégalement. On a bretaudé ce chien. || Prov. *Bretauder les cheveux de quelqu'un*. Les lui couper trop courts. || *Bretauder un cheval*. Lui couper les oreilles.

BRETÈCHE, BRETEICHE, BRETESCHE, BRETESQUE, BRETÈNE, BRETOISCHE. (du celt. *berthesca*, balcon, saillie de bois couverte; en bas latin *brestachia*). Art milit. Forteresse, citadelle, château, place forte, parapet, créneaux, tour de bois mobiles, pour attaquer et défendre les places; boulevard, rempart, palissade pour garder les villes.

— Ce mot, que Ménage dérive de l'ital. *bretesca*, s'est conservé en France, « dans quelques lieux où il y avait des forteresses, comme à la *Brestoche* près Nangis en Brie, qui est la même chose que la *Bretesche*. Il y a aussi quelques familles nobles qui portent le nom de *La Bretesche*, à cause des maisons fortes où leurs aïeux faisaient leur résidence. » (Le Laboureur, de l'Origine des armes.)

BRETELLE. s. f. (du gr. βρίθω). Techn. Sorte de bande plate et plus ou moins large, que l'on passe sur les épaules, et qui sert à porter certaines choses. Bretelle de cuir. On se sert de bretelles pour porter une civière, un brancard, une hotte, une chaise à porteurs, des seaux d'eau. Raccourcir, allonger les bretelles d'une hotte. Mettre une bretelle à un fusil. || Sangles plus ou moins élastiques, qui se croisent sur le dos pour soutenir et tendre le pantalon. Porter des bretelles. Bretelles élastiques. Bretelles en gomme élastique, en caoutchouc, en peau, en daim, en soie. Bretelles élastiques sans coutures. Bretelles fines. Bretelles en coton d'Alsace. Une paire de bretelles. Bretelles de peau, de lisière, de chamois, brodées, tendues, à boucles, sans boucles. Montage des bretelles. Pattes de bretelles confectionnées. Boucles de bretelles. Tissus pour bretelles.

— Passem. Bouts de sangles attachées d'une part, à la poitrinière, de l'autre, au haut du châssis du métier, et sur lesquelles l'ouvrier s'appuie par l'extrémité des épaules.

— Filet pour prendre les chiens de mer.

— Art milit. Ce mot s'emploie au singul. La bretelle du fusil, du mousqueton; et au plur. Les bretelles de havre-sac, de pantalon, de porte-caisse. || *Bretelles correctionnelles*. Sorte de châtiment, que dans l'infanterie française on infligeait à coups de bretelles de fusil, au milieu d'une double haie.

— Prov. et fig. *Cet homme en a jusqu'aux bretelles, par-dessus les bretelles*. Il est fort engagé dans de mauvaises affaires. On dit encore cela d'un homme ivre.

— Anc. adm. Dans le tarif de la douane de Lyon, il signifiait, Une charge, un panier de verre.

BRETELLERIE. s. f. Fabrication et commerce de bretelles.

BRETELLIÈRE. s. f. Pêch. Filet légèrement lesté et flotté, dont les mailles sont moins larges que celles du filet appelé *folle*, et que l'on tend de façon qu'il fasse des plis, tant dans le sens vertical que dans le sens horizontal.

BRETÈQUE. s. f. Art milit. Corridor, marchepied, lieu le plus élevé d'une fortification.

— Dans plusieurs provinces de Flandre, Lieu où s'affichent les actes de l'autorité publique.

BRETESSÉ, ÉE. adj. Blas. Crénelé. On a dit aussi, *bretecé*, *breteschié* ou *bretesquié*.

BRÉTESSES ou **BRÉTÈCHES.** s. f. pl. Blas. Rangée de créneaux sur une fasce, bande ou pal, ou côté d'un blason de plate figure.

BRETEUIL. Géogr. Petite ville de France, chef-lieu de cant. (Eure); 2,500 hab. || Chef-lieu de cant. (Oise); 2,700 hab.

BRETEUIL (Louis-Augustin le Tonnelier, baron de). Né en 1730 ou 1733, à Preuilly (Indre-et-Loire). Ministre d'Etat, puis ambassadeur en Russie, en Suède, en Hollande et à Vienne. Mort à Paris en 1807.

BRETEUILLÉE. s. f. Bot. Syn. du genre didelta.

BRETIGNY. Géogr. Ville de France (Eure-et-Loire), à neuf kil. de Chartres, fameux par le traité de 1360, entre les Anglais et le roi Jean, prisonnier d'Henri III.

— Prov. *Vin de Bretigny*, vin qui fait danser les chèvres; d'un autre village de Bretigny, près Paris.

BRETON (En). Mar. T. d'arrimage. Une barrique, une futaille mise en breton, c'est-à-dire, arrimée en travers, au lieu d'être placée en long dans le sens de la longueur du navire.

BRETON, ONNE. adj. et s. Qui est né dans la Bretagne; qui appartient à cette province ou à ses habitants. Le caractère *breton* est grave, empreint d'une teinte de mélancolie. (Agric. franç.) Un journalier *breton* fera un travail énorme, acharné pendant quatre jours, pour se reposer les quatre jours suivants. (Id.)

— L'origine des Bretons insulaires remonte à une époque reculée. Leur nom, en lat. *Britanni*, en celto-gallois *Brithon*, vient, suivant Latour-d'Auvergne, du celt. *brith*, qui signifie [illegible] ainsi nommés de l'usage où ils étaient de se peindre le corps et le visage de pastel, soit par ostentation, soit pour paraître plus formidables à leurs ennemis. Chez eux (chez les Agathyrses), au rapport de Camden, le mot *brith*, d'où vient celui de Breton, signifiait *pictus*, peint. Appien nomme les Bretons ἄλλαιοι ou peints, Virgile leur donne la même épithète, et Jules César dit que la couleur qu'ils employaient pour se peindre, était le bleu. Cette couleur est également celle que prenaient les Agathyrses. Leurs mœurs, leur religion, le nom de leur Dieu principal, celui même de ces peuples, semblent prouver qu'ils descendaient de ces Agathyrses, tige de la branche aînée des Scythes. Ceux-ci doivent être venus en Angleterre dès la plus haute antiquité. (D'Hancarville.)

BRETON. Numism. Monnaie des ducs de Bretagne.

— Se disait, au moyen âge, des Témoins de ceux qui se battaient en duel.

— Prov. *Bon breton de Léon, bon français de Vannes*. Ce proverbe est relatif à la prétention qu'ont ces deux provinces, de parler l'une et l'autre le breton le plus pur. || *Après le coup, sage Breton*. || *Le Breton menace quand il a féru* (frappé). || *Un tour de Breton*. Un croc en jambe.

— BAS-BRETON, BASSE-BRETONNE. adj. Qui est né dans la Basse-Bretagne; qui appartient à ce pays ou à ses habitants.

— BAS-BRETON. s. m. Le bas-breton ou l'idiome breton paraît n'être autre chose que le celtique, tel qu'il existait dans quelques parties de la France, avant la formation de la langue romane. Il s'est conservé jusqu'à un certain point dans l'ancienne Armorique. Précieux surtout par ses racines, qui pourraient rétablir beaucoup d'étymologies perdues, il règne dans la petite Bretagne ou *Bretagne-Bretonnante*, et s'y divise en quatre dialectes distincts: Cornouailles, Tréguier, Vannetay et Briochin. Ce dernier nous semble tenir de Saint-Brieuc.

BRETON-BRETONNANT. s. m. Redoublement imaginé, selon Pasquier, pour distinguer le langage des Bretons voisins de la France, de celui des Bretons du pays de Galles.

BRETONE ou **BRETONNE.** Ornith. Nom de la fauvette œdonie, ou passerinette.

BRETTANUS. Temps. hér. Père de Celtine, de laquelle Hercule eut un fils nommé Celtus.

BRETTE. adj. et s. f. Bretonne. || BASSE-BRETTE. Basse-Bretonne.

BRETTE. s. f. (rad. *britto*, breton). Fam. et par plaisant. Ancienne épée longue à la bretonne. C'est un brûleur de pavé, qui porte toujours une brette. Une brette est une sorte de longue épée, ainsi nommée de ce que les premières armes de cette espèce furent fabriquées en Bretagne.

BRETTÉ, ÉE, BRETTELÉ, ÉE. part. pass. du v. Bretter ou Bretteler.

— Se dit de certains outils de serrrurier et de taillandier, tels que les marteaux à tailler la pierre, les ébauchoirs des sculpteurs. Un marteau, un ébauchoir bretté ou brettelé.

— Se dit aussi de la terre. Terre brettée ou brettelée. V. BRETTER.

BRETTELER ou **BRETTER.** v. a. 1re conj. Archit. et sculpt. Faire usage d'un instrument bretté.

— Techn. Graver de légères hachures sur une portion de la surface d'une pièce d'orfévrerie. || Pratiquer des dents ou de petites pointes sur un marteau ou tout autre instrument.

— Travailler la terre, lors de son moulage de manière qu'elle paraisse comme égratignée; ce que les ouvriers sculpteurs font au moyen d'un ébauchoir brettelé. V. BRETTURE.

— Chercher noise, faire le bretteur, mettre toujours l'épée à la main, ferrailler.

— S'emploie encore dans le sens de Jaser, parce qu'alors les Bretonnes qu'on nommait *Brettes*, passaient pour n'être pas muettes.

BRETTELURE. s. f. Techn. Légères hachures que l'on grave sur une portion de la surface d'une pièce d'orfévrerie.

BRETTES. s. f. pl. Syn. de Brèdes. V. ce mot.

BRETTEUR, BRETTEUX. s. m. Celui qui aime à se battre à l'épée, à ferrailler. Un spadassin, un ferrailleur, un duelliste. Familier.

BRETTIA. Myth. Nymphe qui donna le nom d'Abrettana à une province de la Mysie.

BRETTURE. s. f. Techn. Raie formée sur le bois ou la pierre par des outils dentés. || Dents de l'instrument qui sert à tracer les brettures.

BRETTUS. Temps. hér. Fils d'Hercule et de Baletia; donna son nom à la ville de Brettus, en Tyrrhénie.

BRETWALDA. s. m. (littér. *chef du pays*). Titre que le chef suprême de l'heptarchie anglo-saxonne porta jusqu'en 670.

BREU. s. m. (ét. lat., *brevis*, *breve*, bref, court). Mémoire, brevet.

BREU, BREUIL, BREUL, BREUX, BROIL, BROILLOT, BRU, BRUEL, BRUIL, BRUILLET, BRUILLOT. s. m. Bois taillis ou buissons fermés de haies, dans lesquels les animaux se retirent.

BREUIL. s. m. (du lat. barb. *broilum*, et [illegible] dernes prononcent *brivolion*). Droit féod. Au moyen âge, il a signifié, dans le Levant, un Verger, un jardin cultivé devant la maison.

— Petit bois taillis au milieu d'une plaine, qui, pendant une chasse, sert de remise au gibier. C'est en ce sens que le mot *broilum* est employé dans les capitulaires de Charlemagne.

— L'un des quartiers de la place de Venise se nomma *Broglio*, d'un petit bois qu'il y avait eu, et ce nom est devenu celui de plusieurs familles, comme *De Broglio*, *Du Breuil*.

— Droit féod. Pré appartenant à un seigneur et que les habitants doivent faucher par corvée.

BREUILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Breuiller. Mar. Voiles breuillées, carguées, ou troussées.

BREUILLER. v. a. 1re conj. (La première et la seconde personne du pluriel de l'imparfait de l'indicatif prennent *i* après les *l*, bien qu'elles soient mouillées. *Nous breuillions*, *vous breuilliez*. Il en est de même pour le présent du subjonctif. *Il faut*, *il faudra que nous*

breuillions, que vous breuilliez). Mar. Carguer ou trousser les voiles. || Dans les départements du centre, signifie chez les enfants Crier. On le dit aussi des vaches, pour Beugler.

BREUILLES. s. f. pl. Mar. Toutes les petites cordes, telles que martinets, garcettes, petites cargues, etc., qui servent à carguer ou trousser les voiles. On dit *breuiller* ou *brouiller* les voiles. V. CARGUES. || Ce mot s'emploie dans le meme sens au masculin pluriel.

— Pêch. Entrailles des poissons. Avant d'encaquer le hareng, il faut lui arracher les breuilles. Il est familier.

BREUNE. adj. et s. des 2 g. Géogr. Nom d'un peuple de la première Rhétie au N. E. || Qui concerne ce peuple.

BREUNER. Géogr. Montagne du Tyrol, remarquable par son élévation de 6,106 pieds. Elle fait partie de la chaîne des Alpes, sur la route d'Inspruck en Italie.

BREUNÉRITE. s. f. (de *Breuner*, minéralogiste). Minér. Mélange cristallin de deux carbonates isomorphes, la giobertite et la siderose.

BREUSSE. s. f. Grande tasse, vase à boire. Mot de Rabelais.

BREUVAGE. s. m. Boisson, liqueur à boire. Breuvage agréable, délicieux. Breuvage salutaire. Composer un breuvage. Breuvage amer, empoisonné. Breuvage mortel, mixtionné. Qui te rend si hardi de troubler mon *breuvage?* (La Font.)

Mais à la fin il y boit tant,
Que le *breuvage* se répand. (LA FONT.)

— Vétér. Tout médicament liquide qu'on administre aux chevaux, aux bœufs, etc. Donner un breuvage à un cheval, à un chien enragé.

— Médec. Quoique cette expression semble réservée pour les médicaments liquides destinés aux chevaux, elle n'appartient pas exclusivement au langage vétérinaire. Les médecins s'en servent quelquefois pour désigner un poison. Ne dit-on pas souvent aussi, et avec beaucoup de raison, que la plupart des potions purgatives sont des breuvages très-dégoûtants?

Bientôt un certain *breuvage*
Lui fit voir le noir rivage. (LA FONT.)

— Mar. Un mélange de vin et d'eau qu'on donne à l'équipage, en sus de sa ration. Faire du breuvage.

BREVANNES. Géogr. Village du département de la Haute-Marne, à 40 kilom. de Chaumont. Mine de fer; 1200 hab.

BRÈVE. s. f. Mus. (ét. lat., *brevis*, bref; *court*). Une note brève est une note qui passe deux fois plus vite que celle qui la précède ou qui la suit.

— *Alla breve.* (pr. *alla brè-vé*). Expression usitée dans la musique italienne pour désigner la mesure à deux temps fort rapides.

— Techn. La quantité de marcs ou d'espèces délivrées et provenant d'une seule fonte, dans les ateliers de monnayeurs.

— Ornith. Genre d'oiseaux insectivores, de la tribu des dentirostres, et assez peu connu. Les espèces qui le composent appartiennent aux parties chaudes de l'ancien continent. Ces oiseaux, à forme lourde et massive, volent mal, à cause de la brièveté de leur queue et de leurs ailes; mais, d'après la longueur de leurs jambes et le peu de développement de leurs doigts, ils doivent faire d'excellents coureurs.

— Gramm. Syllabe, voyelle qui doit être prononcée rapidement. Une brève. Les brèves et les longues. V. BREF.

BRÈVEMENT. s. m. Vieux mot qui signifie État de dépense, mémoire, agenda, bordereau.

BREVET. s. m. (du lat. *brevis*, *breve*). Sorte d'expédition non scellée par laquelle, autrefois, le roi accordait quelque grâce, ou quelque titre de dignité. Le brevet d'une abbaye. Brevet de duc. Brevet de retenue. Faire enregistrer un brevet.

— *Ducs à brevet.* Ceux qui n'avaient que des brevets de ducs et à vie, par opposition aux ducs héréditaires.

— *Justaucorps à brevet.* Sorte de justaucorps bleu, à parements rouges, que quelques courtisans avaient droit de porter, par brevet du roi.

— Titres ou diplômes délivrés au nom d'un gouvernement, d'un prince souverain, etc. Il a reçu le brevet de sa pension, son brevet de colonel, de capitaine, etc. Délivrer un brevet

— *Brevet d'invention.* Brevet que le gouvernement délivre à un inventeur, à l'auteur d'une nouvelle découverte, d'un nouveau procédé d'application, pour lui en assurer la propriété et l'exploitation exclusive, pendant un temps déterminé. Réclamer, obtenir un brevet d'invention. Par brevet d'invention. Un brevet de perfectionnement. Un brevet d'importation. L'obtention, la délivrance d'un brevet. Accorder un brevet. La jouissance d'un brevet. Prendre un brevet. La déchéance d'un brevet. Le porteur d'un brevet. Prolonger la durée d'un brevet. Un *brevet* d'invention est un contrat dans lequel l'inventeur donne, en échange de la protection qu'il sollicite et qu'il obtient, la révélation d'une idée nouvelle que, après l'expiration du privilége, la société pourra mettre à profit. (Henneq.) Le *brevet* donne à celui qui l'a obtenu le droit de dénoncer à la justice les contrefaçons qui sont un trouble apporté à la jouissance de son droit privatif. (Id.)

— On dit, par analogie, *brevet d'importation*, pour introduction d'une découverte ou d'une industrie étrangère; brevet de perfectionnement pour l'extension, pour la simplification d'une invention quelconque, ou pour son application à toute autre industrie que celle pour laquelle elle avait été créée dans le principe.

— Donner à quelqu'un son *brevet d'étourdi, d'extravagant*, le déclarer tel. Il y a longtemps qu'il a son brevet de radoteur. Celui qui ose tout impunément a un brevet d'impunité. Suivant Scarron, les auteurs de son temps donnaient un brevet de demi-dieu, pour un habit de drap de Hollande. Helvétius appelait les approbations des censeurs, des brevets de sottise.

— *Brevet d'apprentissage.* L'acte par lequel un apprenti et un maître s'engagent réciproquement.

— *Actes en brevet.* Actes quelconques, comme une obligation, une transaction, une procuration dont le notaire ne garde pas minute, et qu'il délivre sans y mettre la formule exécutoire.

— *Brevet de tailles.* Commission du conseil, scellée du grand sceau de cire jaune, qui contenait la somme qu'il plaisait au roi d'imposer pour les tailles dans l'étendue de chaque généralité, et de chaque élection. || *Brevet de contrôles.* Reconnaissance que les commis des traites délivraient à la sortie du royaume, à la place de l'acquit de paiement que les conducteurs et voituriers leur remettaient entre les mains.

— Certains billets, caractères, amulettes ou oraisons que donnaient des charlatans, et des empiriques, pour guérir plusieurs maladies, ou pour faire des choses extraordinaires.

Et, pour gagner Paris, il vendit par la plaine
Des *brevets* à chasser la fièvre et la migraine.
(CORNEILLE.)

Pour venir à ses fins, l'amoureuse Nérie
Employa philtres et *brevets.* (LA FONT.)

Beaucoup de gens ont une ferme foi
Pour les *brevets*, oraisons et paroles. (ID.)

— Teint. Décoction de garance et de son que les teinturiers ajoutent dans l'eau commune, et passée par un tamis dans le bain de l'indigo, qui est verte sous l'écume. || *Manier le brevet.* Examiner avec la main si le bain ou le brevet de la cuve est bon ou assez chaud. || *Ouvrir le brevet.* Prendre de la liqueur pour connaître la couleur du bain.

BREVETAGE. s. m. Techn. Opération qui consiste à ajouter un sel de potasse ou d'ammoniaque au sulfate d'alumine, pour produire de l'alun.

BREVETAIRE. s. m. Anc. prat. Celui qui avait obtenu un brevet du roi en matière bénéficiaire. || Personnage breveté en général.

BREVETÉ, ÉE. Participe du v. Breveter. Breveté du roi. Un inventeur breveté. Une industrie brevetée. Une invention brevetée. Des objets d'utilité générale, ceux d'une exécution trop simple et d'une imitation trop facile pour établir aucune spéculation commerciale, n'en sont pas moins susceptibles d'être *brevetés*. (Henneq.)

— BREVETÉ, ÉE. s. Qui a un brevet. Omiss. des dictionn. Un breveté. Les brevetés. L'intérêt public qui oppose si souvent des limites à la propriété privée, veut que le droit primitif de *breveté* ne se prolonge pas au delà d'un certain délai. (Henneq.) Faudra-t-il, dans l'intérêt du *breveté* qui laisse sa pensée stérile, enchaîner des spéculateurs plus actifs? (Id.) L'invention, objet du brevet, tombe dans le domaine public, soit par l'expiration du délai, soit par la déchéance dont le *breveté* peut se trouver frappé. (Id.)

BRÈVETÉ. s. f. S'est dit pour Brièveté. (V. ce mot.) La *brèveté* et l'instabilité de la vie. (Port-Royal.) Ce discours n'a point cette *brèveté* vive et animée si nécessaire. (Id.) La *brèveté* du Canon. (Fleury.) On ne trouvera pas ici l'élégance ni l'extrême *brèveté* qui rendent Phèdre recommandable. (La Font.)

BREVETER. v. a. 1re conj. Le *t* ne se double pas, et l'*e* prend un accent grave devant une syllabe muette. *Je brevète, tu brevètes, il brevète*, etc. Donner, délivrer un brevet. Se faire breveter par le gouvernement. Il serait fatal à l'industrie qu'un inventeur, après avoir fait *breveter* sa découverte, fût le maître d'en dif-

— Se disait autrefois dans le sens d'Abréger, rendre bref. J'aime à voir Brutus oyant le ciel et la terre conspirez à l'encontre de lui et de la liberté romaine, desrober à ses rondes quelque heure de nuit pour lire et *breveter* Polybe, en toute sécurité. (Montaigne.)

— Techn. Exécuter l'opération du brevetage dans une fabrique d'alun.

BREVEUX. s. m. Pêch. Crochet de fer dont on se sert pour tirer les crabes et les homards d'entre les fentes des rochers.

BRÉVIAIRE. s. m. (rad. *brevis*, bref, court). Hist. ecclés. Livre qui contient l'office que ceux qui sont dans les ordres sacrés sont obligés de dire tous les jours. Bréviaire romain. Bréviaire de Paris. Dire, réciter son bréviaire. Le moine dit son *bréviaire.* (La Font.)

Plus loin suivait monsieur l'abbé
Lisant dans Sapho son *bréviaire*,
Le dos voûté, le teint plombé,
Lorgnant par-devant, par-derrière.
(DEMOUSTIER.)

Si vous teniez toujours votre *bréviaire*,
Vous n'auriez rien à démêler ici. (LA FONT.)

— Phil. Titre d'un abrégé des lois romaines, rédigé par l'ordre d'Alaric II, roi des Visigoths, au commencement du VIe siècle.

— Hist. Se disait du lieu où l'on gardait les brefs.

— Dans Rabelais, Flacon en forme de gros livre.

BRÉVIATEUR. s. m. Hist. anc. Nom d'un officier des empereurs d'Orient chargé d'écrire et de transcrire les ordonnances du prince. On appelle encore à Rome, *breviateurs* ou *abréviateurs*, ceux qui écrivent et délivrent les rescrits et les brefs du pape.

BREVIA-VASA. s. m. pl. Anat. Nom latin qu'on donne à plusieurs rameaux des artères et des veines spléniques qui se distribuent au grand impasse de l'estomac, et s'anastomosent avec les vaisseaux de cet organe.

BRÉVICAUDE. adj. des 2 g. (ét. lat., *brevis*, court; *cauda*, queue). Bot. Plante à pédoncules plus courts que ses feuilles. Clématite brévicaude.

— Mamm. et ornith. Se dit d'un mammifère ou d'un oiseau à queue courte. Souris brévicaude. Coccothrauste brévicaude. Il se prend substantiv. Un brévicaude.

BRÉVICAULE. adj. (du lat. *brevicaulis*; *brevis*, court; et *caulis*, tige). Bot. Qui a la tige courte. Tel le desmatodon brévicaule.

BRÉVICEPS. adj. des 2 g. (ét. lat., *brevis*, court; *ceps*, tête). Rept. Genre de batraciens bufoniformes, que la forme singulière de son corps et de sa tête a fait nommer Bréviceps bossu, grenouille bossue. || Se prend substantiv. Un bréviceps.

BRÉVICITE. s. f. Minér. De *Brévig*, nom d'un village de Norwége, où se trouve cette substance, qui est blanche avec des stries d'un rouge sombre.

BRÉVICOLASPIS. adj. (du lat. *brevis*, court; et du gr. κολεος, gaine; ἀσπίς, bouclier). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des chrysomélines.

BRÉVICOLLE. adj. (ét. lat., *brevis*, et *collum*, cou). Entom. Se dit d'un insecte qui a le corselet court, tel que le méloé brévicolle.

— Bot. Se dit aussi d'une mousse, dont les pédicules sont courts comme le trématodon brévicolle.

BRÉVICORNE. adj. (du lat. *brevis*, court, et *cornu*, corne). Entom. Insecte qui a les antennes courtes. Élatère brévicorne.

BRÉVIDENTÉ, ÉE. adj. du lat. *brevis*, *court*; et *dens*, dent). Qui a les dents courtes, comme le poisson nommé hydrocyne brèvedent.

BRÉVIER. s. m. Ornith. Nom vulgaire des grands oiseaux de proie.

BRÉVIFLORE. adj. des 2 g. (du lat. *brevis*, et de l'ablat. *flore*, fleur). Bot. Qui a les fleurs courtes. Astragale bréviflore. Corydale bréviflore.

BRÉVIFOLIÉ, ÉE. adj. (du lat. *brevis*, court; et *folium*, feuille). Bot. Qui a les feuilles court. Thym brévifolié.

BRÉVIGASTRES. s. m. pl. (du lat. *brevis*, court; et du gr. γαστήρ, ventre). Entom. M. Walckenaer emploie ce nom pour désigner une division de son genre épeire. V. EPEIRE.

BRÉVIODURUM. Géogr. anc. Ville de la Gaule, dans la 2e Lyonnaise, chez les Luxoviens, aujourd'hui *Pont-Audemer*.

BRÉVIPÈDES. adj. des 2 g. (ét. lat., *brevipede*, à pied court). Ornith. Famille d'oiseaux remarquables par ce caractère, et conséquemment peu propres à la marche.

BRÉVIPENNES. adj. des 2 g. (ét. lat., *brevipenna*, à courtes plumes). Ornith. Famille d'oiseaux ainsi nommés de ce qu'ils n'ont que des rudiments d'ailes, dépourvus de ces grandes plumes dites pennes. De ce genre sont l'autruche, le casoar, le dronte, etc. || Syn. de Brachélytres. V. BRACHYPTÈRES.

BRÉVIROSTRÉ, ÉE. adj. et s. (du lat. *brevis*, court; *rostrum*, bec). Zool. Animaux qui ont le bec court. Se dit d'une famille de mammifères édentés, et qui ont le museau court.

la famille des charansonites qui ont le bec court.

BRÉVIROSTRES. s. m. pl. (ét. lat., *brevirostro*, à court bec). Ornith. Famille d'oiseaux, de l'ordre des échassiers, dont le bec est gros et court. Tels sont l'agami, le flammant, etc.

BRÉVIS ou **PARVA.** s. f. Myth. Mots latins passés dans la langue française, signifiant Qui dure peu ou qui Donne peu. C'était dans l'ancienne Rome, *la Fortune des pauvres*, nom sous lequel Servius Tullius avait élevé un temple à la deesse Fortune.

BRÉVISCAPE. ad. (du lat. *brevis*, court; *scapus*, tige). Qui a la tige courte. Hypoxis bréviscape.

BRÉVISÈTE. adj. du lat. *brevis*, court; *seta*, soie). Qui a la soie courte. En bot. Qui a des pédoncules courts, comme le dicrane à soie courte. || Se prend subst. Un brévisète.

BRÉVISTYLE. adj. des 2 g. (du lat. *brevis*, court; *stylum*, style). Bot. Qui a un style très-court. L'osmorhise, la hutchinsie, l'hypérique brévistyle. || Se prend subst. Un ou une brévistyle.

BRÉVITÉ. s. f. Prosod. Action de prononcer légèrement ou faiblement une voyelle. Caractère d'une voyelle brève, par opposition à une douteuse ou à une longue. Qualité de certaines voyelles qui ne se prononcent pas, ou presque pas. La brévité d'une syllabe.

BRÉVIUSCULE. adj. des 2 g. (du lat. *brevis*, bref, court). Didact. Qui est un peu court. C'est un diminutif.

BRÉVIVALVE. adj. (du lat. *brevis*, court; *valva*, valve. Bot. Plantes dans lesquelles les poils qui entourent la balle calicinale, sont plus courts que les valves. Tel l'érianthe brévivalve.

BRÉVIVENTRE. adj. (du lat. *brevis*, court; *venter*, ventre). Qui a le ventre court.

— Entom. Se dit de quelques insectes, tels que la tipule bréviventre.

BREWERIE. s. f. (de *Brown*, naturaliste). Bot. Genre de plantes de la famille des liserons ou convolvulacées, qui se trouvent dans la Nouvelle-Hollande.

BREWSTÉRITE. s. f. Minér. Substance vitreuse, d'un blanc jaunâtre ou grisâtre, translucide, en cristaux ou pellicules cristallines.

BREXIACÉES. s. f. (du gr. βρέξις, pluie). Bot. Famille d'arbrisseaux dérivée du genre brexie

BREXIE. s. f. (du gr. βρέξις, pluie). Bot. Arbrisseaux originaires de Madagascar, dont on cultive plusieurs espèces dans les jardins d'Europe. || On les nomme ainsi, par allusion, dit-on, à la pluie dont on s'abrite sous l'ample feuillage de quelques-unes de leurs espèces.

BREYDENBACH (Bernard de). Doyen de l'église de Mayence, dans le XVe siècle, fit un voyage à Jérusalem et au mont Sinaï, dont il fit imprimer la relation en latin, à Mayence. C'est le plus ancien livre où se trouve un alphabet arabe.

BREYNIASTRE. s. m. Dimin. de Breynie. C'est une section de ce genre de plantes.

BREYNIE. s. m. (de *J. Breynius*, bot. belge, probablement le même que Jacques Breyn de Dantzig). Bot. Plante du genre d'euphorbiacées.

BREYZAD. Géogr. Nom que les Bas-Bretons de France se donnent dans leur propre langue.

— Linguist. Dialecte de l'idiome celtique, parlé par les Bas-Bretons.

BRÉZÉ (Maison de). Famille française, d'une ancienne noblesse, illustrée au XVe siècle par Pierre de Brézé, grand sénéchal d'Anjou, de Poitou et de Normandie, mort en 1465; par le grand sénéchal de Normandie, Jacques de Brézé, mort en 1494, et au XVIIe siècle, par le maréchal Urbain-Maille de Brézé, mort en 1650. (V. DREUX-BREZÉ et MAILLÉ.) || Pierre de Brézé, grand sénechal d'Anjou, de Poitou et de Normandie, aida puissamment Charles VII à chasser de France les Anglais. Il fut chargé par Louis XI de conduire des secours à Marguerite d'Anjou, et fut tué en 1465, à la bataille de Montlhéry, dans la guerre dite du *bien public*.

BREZI ou **BRÉSIL.** s. m. Art culin. Viande légèrement salée et fumée, que l'on consomme pendant l'hiver, dans les maisons isolées du départ. du Jura.

BRÉZOLE. s. f. Art culin. Ragoût de viande et de volaille.

BRI ou **BRY.** s. m. Bot. Plante cryptogame, de la famille des mousses, dont les unes sont operculés, à coiffe lisse. Les espèces en sont nombreuses.

BRIANÇON. (étc. celt., *brig*, coupé; *gan*, blanc; *con*, roc). Géogr. Chef-lieu d'arrondissement (Hautes-Alpes); 2,600 hab. Fabrique de chapeaux, clous, faux; filature de coton.

— *Craie de Briançon.* Minér. V. TALC.

BRIANÇONNAIS. Géogr. Partie du Haut-Dauphiné, qui avait Briançon pour chef-lieu. Il faisait jadis partie du territoire des *Brigantini* (Narbonnaise 2e); plus tard il appartint aux dauphins de Vienne, qui se qualifièrent de princes de Briançon et comtes de Cézanne. Il fait aujourd'hui partie du département des

BRIANÇONNAIS, AISE. s. Qui est de Briançon, habitant de Briançon. Un Briançonnais. Une Briançonnaise. Les Briançonnaises aiment beaucoup la parure. || adj. Qui appartient à la ville de Briançon ou à ses habitants. Idiome briançonnais. La coutume briançonnaise.

BRIANGE. s. des 2 g. Se disait autrefois d'une personne née, habitant dans la Brie. || adj. des 2 g. De ce qui appartenait à la Brie ou à ses habitants.

BRIANITE. s. m. Hist. relig. Membre d'une secte méthodiste wesleyenne, dont les statuts sont plus démocratiques que ceux de la secte mère.

BRIARD, ARDE. s. Qui est né dans la Brie, qui habite la Brie. Un Briard. Les Briards. Je suis Briarde. || adj. Qui appartient à la Brie ou à ses habitants. Les usages briards.

BRIARE. (*Brivodurum;* ét. celt., *briv* ville,

dur, rivière). Géogr. Chef-lieu de canton (Loiret) ; 3,000 hab. Le canal de Briare, commencé par Henri IV, achevé par Louis XIII, unit la Loire et la Seine ; il commence à Briare et se jette dans le canal du Loing, à Montargis. Il a 55 kil. de long.

BRIARÉE. (ét. gr., βριαρός, fort). Myth. V. ÉGÉON.

BRIARÉE. s. m. Bot. Forme un petit genre dont le *briarée élégant* a servi de type. Il croît sur le chaume des graminées humides. Quelques auteurs l'ont rangé parmi les monilies. V. ce mot.

— Moll. Genre formé par un mollusque de l'ordre des gastéropodes nudibranches, trouvé dans les eaux du détroit de Gibraltar. On n'en connaît qu'une seule espèce, le briarée scolopendre.

BRIBE. s. f. (de l'esp. *bribar*, mendier). Gros morceau de pain. Une bribe de pain. Manger une bribe de pain bis.

— Au pl., se dit par extens. et fam., des restes d'un repas. On a donné aux pauvres les bribes du dîner. Ce mendiant avait de bonnes bribes dans son sac. || Fig. et fam. Se dit aussi, de citations ou de phrases prises çà et là et sans discernement, des passages décousus d'auteurs anciens, des citations tronquées. Des bribes de grec, de latin. C'est un livre composé des bribes de vingt autres. Le pédant ne peut parler ou écrire sans lâcher quelques *bribes* de grec ou de latin. (Boiste.)

BRIBÉ. part. pass. du v. Briber.

BRIBER. v. n. 1re conj. Signifiait Mendier, quêter des bribes. || Rabelais l'emploie dans le sens de Manger avidement, goulument.

BRIBERESSE. s. f. (ét., V. BRIBE). Se disait pour Mendiante, chercheuse de bribes.

BRIBEUR. s. m. (ét., V. BRIBE). Signifiait, Chercheur de bribes, mendiant.

BRIBRI. s. m. Ornith. Nom vulgaire du bruant de haie.

BRIC. s. m. Se disait pour une espèce de cage à prendre les oiseaux. || Mar. V. BRIG.

BRIC-A-BRAC. s. m. Ne s'emploie que dans cette locution vulgaire, *marchand de bric-à-brac*, marchand qui achete et qui revend toute sorte de vieille ferraille, de vieux cuivres, de vieux tableaux, et divers objets de hasard. V. DE BRIC ET DE BRAC à l'art. BRAC.

— Techn. Nom d'un petit instrument d'ivoire, d'os, de fer ou d'acier, qui sert à diviser la paille qu'on emploie à fabriquer les chapeaux.

BRICCOLE. s. f. Anc. t. milit. V. BRICOLE.

BRICELLE. s. f. Bot. V. PRUNE.

BRICETTE s. f. Bot. Variété de prune.

BRICHE. s. f. Art milit. Bricole, machine à jeter, à lancer des pierres.

BRICIEN. s. m. Hist. Membre d'un ordre militaire institué en 1366 par sainte Brigitte, reine de Suède. Les *briciens* avaient pour armes une croix d'azur, semblable à celle de Malte, surmontant une langue de feu, symbole de foi et de charité. On y faisait vœu de combattre contre les hérétiques, pour la sépulture des morts et l'assistance des veuves, des orphelins et des hôpitaux.

BRICK. s. m. Mar. Sorte de navire à deux mâts. Cette orthographe est tellement mauvaise, qu'elle n'est ni française, ni même une francisation d'un autre mot anglais qui signifie *brique!* Il est aussi absurde de changer *brig* en *brick*, qu'il le serait de changer le *dog* anglais en *dock*, l'un signifiant *chien*, et l'autre *bassin à flot*. V. BRIG.

BRICKE. s. m. Ichthyol. Nom donné, dans diverses parties de l'Allemagne, au pétromyzon pricke.

BRICKELLIE. s. f. Bot. Genre formé sur une espèce du genre eupatore, et connu sous le nom d'eupatore brickellie.

BRICOLE. s. f. Techn. Partie du harnais d'un cheval de trait, contre laquelle s'appuie son poitrail, lorsqu'il va en avant. Une bricole neuve. Une bricole usée. || Proprement. Tour et détour d'un corps causé par les résistances qu'il rencontre dans son mouvement. || Au jeu de paume, retour de la balle lorsqu'elle a frappé une des murailles des côtés. Jouer de bricole. Coup de bricole. Mettre de bricole dans le dedans. || Se dit au jeu de billard, lorsqu'on envoie sa bille frapper une des bandes, de manière qu'elle rencontre ensuite la bille sur laquelle on joue. Jouer de bricole. Coup de bricole. Faire une bille de bricole. || On le dit à peu près dans le même sens au jeu de mail.

— Fig. Excuse futile, mensonge léger. Vous me donnez une bricole.

— Le mot *bricole* aujourd'hui n'est plus usité que dans la conversation familière, ailleurs il est banni comme trivial.

— Au pl., Longes ou lanières de cuir dont se servent les porteurs de chaises pour porter la chaise. || Bandes de cuir au bout desquelles sont des crochets, et dont les porteurs d'eau se servent pour porter leurs seaux. C'est le synonyme de Bretelles. || Chass. Espèce de rets ou de filet pour prendre des cerfs, des daims, etc. Tendre les bricoles. Le cerf a donné dans les bricoles. || Pêch. Filet fait avec de petites cordes pour prendre les gros poissons. || Ligne que l'on attache d'un bout à un pieu le long d'une rivière, et qui porte à un autre bout un ou plusieurs haims amorcés

— En librairie, une *bricole* est la manière détournée à l'aide de laquelle on accapare un livre ou une brochure mis à l'index.

— Techn. Bourrel. V. COUSSINET. || Sangle qui sert à soulever les glaces d'un carrosse.

— Mar. Action des poids qui étant placés au-dessus du centre de gravité d'un bâtiment, le font incliner. Le lest contre-balance la bricole. Ce vaisseau à trois ponts a beaucoup de bricole.

— Art milit. On a aussi donné le nom de *bricoles* à des frondes en cuir, composées d'une bande pliée en double et lançant des balles ou du plomb en forme d'olive ou de gland. || *Bricole balistique.* Coup d'arme à feu qui agit à répétition. || *Bricole de canonnier.* Sangle de chanvre qui se termine en une corde d'attelage, au moyen de laquelle les canonniers s'attelaient eux-mêmes aux pièces de campagne. || On dit qu'*un boulet frappe de bricole*, lorsqu'il frappe après un bond. || Anc. art milit. Sorte de catapulte ou de mangonneau du moyen âge.

— Prov. et fig. On dit de même : *Il a voulu me donner une bricole*, il a voulu me tromper. *Je me défie de ses bricoles*, de ses tromperies. || *Jouer, user de bricole, n'aller que par bricoles.* User de voies trompeuses et détournées. Ne se prend qu'en mauvaise part. La politique n'est qu'un jeu de *bricole*, et Mazarin était un maître à ce jeu-là. (Mercier.) Elle cuidait (croyait) user de *bricolles*, afin d'attraper et de mordre. (G. Coquillart.)

On ne voit point ici ces tours et ces *bricoles*
Qui du sort imposteur déterminent les coups.
(L'abbé GENEST.)

— Express. adv. *De bricole, par bricole.* Indirectement. S'il ne peut parvenir là directement, il y viendra de bricole, par bricole. Ces diverses façons de parler sont aujourd'hui peu usitées.

Petit écrit donné sous le manteau,
Qu'on se dérobe, et qui vient par *bricole*.
(P. D.)

BRICOLÉ, ÉE. part. pass. du v. Bricoler.

BRICOLER. v. n. 1re conj. Jouer de bricole, soit à la paume, soit au billard. Il est adroit à bricoler. Toucher une bille en bricolant.

— Aller par détours, par sinuosités. Les vaisseaux lymphatiques des doigts tant du pied que de la main se réunissent en deux ou trois troncs, accompagnent en remontant les veines céphaliques et saphènes, tantôt en ligne droite, tantôt en *bricolant* à l'entour. (J. des Sav.)

— Fig. et fam. N'aller pas droit, biaiser dans une affaire. Cet homme bricole, ne fait que bricoler. Ce sens est peu usité.

— Chass. Se dit d'un chien qui s'écarte à droite et à gauche de la piste. Ce chien bricole sans cesse.

— Manég. Se dit aussi d'un cheval qui passe adroitement entre les arbres, les buissons, etc. Ce cheval bricole bien.

— v. a. Se disait pour Manger goulument, faire aller de côté et d'autre, dans sa bouche, le morceau qui brûle et qu'on ne peut avaler.

— SE BRICOLER. v. pron. Se disait encore pour Accommoder, mettre en œuvre, mettre en usage. Comment diable est-ce donc que cela se *bricole?* (Poisson.)

— On disait aussi *bricoler une femme*, pour Jouir d'une femme.

— Fig. *Bricoler le chemin.* Faire des esses comme un homme ivre.

BRICOLIER. s. m. Carross. Cheval attelé à côté du cheval du brancard d'une chaise de poste.

BRICOLLE. s. f. Pêch. V. BRICOLE.

BRICON. s. m. (de l'ital. *briccone*, fripon). Se disait pour Malotru, fripon, mauvais sujet, coquin, brigand.

BRICOTEAUX. s. m. pl. Techn. Deux pièces de bois à bascule, longues et étroites, placées sur le milieu du métier des tisserands, des rubaniers, etc.

BRICUME. s. m. Bot. Synonyme d'Armoise.

BRIDA. s. m. Bot. On donne ce nom, dans le départ. des Deux-Sèvres, à l'orge semée pour être mangée en vert.

BRIDAINE (Jacques). Célèbre missionnaire, né dans un village près d'Uzès en 1701, mort [illegible] mâle, bardie, qui commandait l'attention par des traits sublimes ou la réveillait par des saillies inattendues. Il fit jusqu'à 265 missions dans le midi de la France. On voulut l'entendre à Paris, et il prononça à Saint-Sulpice un sermon sur l'éternité qui fit la plus terrible impression sur son auditoire, et dont l'exorde est regardé comme un chef-d'œuvre. Ses sermons étaient improvisés.

BRIDE. s. f. (ét. celt., *brid*, même signif.). Partie du harnais d'un cheval qui sert à le conduire, et qui est composée de la têtière, des rênes et du mors. Mettre la bride à un cheval. Lui tenir la bride haute, courte. Rendre la bride. Lâcher la bride à un cheval. Lui mettre la bride sur le cou. Tourner la bride. Courir à toute bride, à bride abattue.

— Se prend quelquefois pour les rênes seules. Ce cheval a rompu sa bride. Mener un cheval par la bride. J'avais mis pied à terre, et je tenais mon cheval par la bride. Trivelin descend de cheval, se jette au pied d'un arbre et s'endort, après avoir engagé la *bride* autour de son bras. Des voleurs surviennent, dégagent le cheval, et laissent la *bride* au dormeur. Trivelin s'éveille, ne trouve plus son cheval, se tâte, et dit : « Ou je suis Trivelin, ou je ne le suis pas : si je suis Trivelin, je suis malheureux, car j'ai perdu un beau cheval : mais si je ne suis pas Trivelin, je suis heureux, car j'ai gagné une belle *bride*. » (Impr. franç.)

Je voudrais qu'un seigneur. . . . . . .
Par la *bride* guidât son superbe coursier.
(RACINE.)

L'homme, en ses passions toujours errant sans [guide,
A besoin qu'on lui mette et le mors et la *bride*.
(BOILEAU.)

— Un cheval *hoche avec la bride*, lorsqu'il joue avec elle en secouant le mors par un petit mouvement de tête, surtout lorsqu'il est arrêté.

— Fig. et fam. *Tenir quelqu'un en bride.* Le contenir, surveiller sa conduite. Dieu, qui tient en *bride*, autant qu'il lui plaît, les esprits trompeurs. (Boss.) Le sénat tenait en *bride* les gouverneurs des provinces. (Id.) || *Tenir à quelqu'un la bride haute, lui tenir la bride courte.* Le traiter avec sévérité. Prenez garde! je vous tiendrai la bride haute. || *Lâcher la bride à quelqu'un.* Lui donner plus de liberté qu'à l'ordinaire. || *Lâcher la bride aux passions de quelqu'un.* Laisser quelqu'un s'abandonner entièrement à toute la fougue de ses passions. Tantôt Dieu retient les passions, tantôt il leur lâche la *bride*. (Boss.) || *Lâcher la bride à ses passions.* S'y abandonner entièrement. || *Mettre à quelqu'un la bride sur le cou.* L'abandonner à sa propre volonté, lui laisser toute liberté d'agir. J'userai sagement de cette *bride* qu'on m'a mise sur le cou. (Mme de Sév.) || *Aller à toute bride, à bride abattue.* Mener son cheval au grand galop. || *Courir à bride abattue après les plaisirs, à sa ruine, à sa perte.* Se livrer aux plaisirs sans aucune retenue, se porter ardemment et inconsidérément à quelque démarche, sans en prévoir les suites dangereuses, funestes. || *Aller bride en main dans une affaire.* Y procéder avec beaucoup de retenue et de circonspection. || *Brides à veaux.* Se dit de sottes raisons, de sots raisonnements, qui ne peuvent persuader que des gens simples. C'est une *bride* à veaux que madame vous donne. (Boursault.) || Se dit aussi de fausses nouvelles, de contes absurdes qu'on débite pour se divertir aux dépens des gens crédules. Tout ce que vous dites là sont brides à veaux. Cette locution vieillit. || *Il a plus besoin de bride que d'éperon.* Se dit d'un homme ardent, impétueux, qui a plus besoin d'être retenu que d'être excité.

— Prov. et fig. *A cheval donné on ne regarde pas la bride.* Quand on reçoit un présent, il ne faut pas le déprécier, il ne faut pas faire le difficile.

— Désigne, par extension, plusieurs autres choses qui ont de l'analogie avec une bride de cheval. Par exemple, Lien qui sert à retenir certaines coiffures, et qui passe ou qu'on noue sous le menton. La bride d'un béguin d'enfant. La bride de son bonnet, de sa casquette s'est cassée. Les brides d'un chapeau de femme.

— Les tailleurs et les couturières appellent *brides* des points à chaînette qu'on fait à l'extrémité d'une boutonnière, d'une ouverture en long, pour empêcher qu'elle ne se déchire et ne s'agrandisse. Faire une bride à une boutonnière. Elle a fait une bride à l'ouverture de cette chemise.

— Sorte de boutonnière formée d'une suite de points à chaînette, au bord de quelque partie de vêtement. Les manches de cette robe sont fermées au poignet par des boutons qui entrent dans de petites *brides*. (Acad.)

— Petits tissus de fil qui servent à joindre les fleurs les unes avec les autres, dans l'espèce de dentelle qu'on nomme point de France, de Venise, de Malines.

— Chir. Filaments membraneux qu'on rencontre dans le foyer des abcès, dans le trajet des plaies d'armes à feu.

— Manég. *Main de la bride, poing de la bride.* Se dit de la main gauche, du poing gauche du cavalier. || *Goûter la bride.* Se dit du cheval qui commence à s'accoutumer aux effets du mors. || *Boire la bride* ou *le mors*. Se dit quand le mors remonte trop haut et se déplace de dessus les barres où se fait l'appui. || *Se* [illegible] vais cavaliers s'attachent quelquefois à la crinière. || *Coup de bride.* Espèce de châtiment que le cavalier donne à son cheval en secouant une rêne lorsque le cheval ne veut pas tourner. || *Effet de la bride.* Se dit pour exprimer le degré de sensibilité que le mors trouve dans les barres du cheval.

— Mar. Sorte de grande crampe qui lie le bout de la quille avec l'étambot.

— Techn. Lien de fer avec lequel on ceint une pièce de bois pour empêcher qu'elle n'éclate. || Pièce de la batterie d'une arme à feu. || Outil de charron pour assujétir plusieurs pièces ensemble. || Maille échappée dans un bas de soie. || Anneau qui suspend une cloche au mouton. || Bande de fer pliée en trois, dont on se sert pour fixer une cheville dans deux trous qui se correspondent. || *Bride à brancard.* Celle qui maintient le brancard quand on le monte et l'assemble. || Fil de soie que les gaziers passent d'un dessin à l'autre, et que les découpeurs enlèvent avec les forces. || Bout de soie échappé de dessous le bec de l'aiguille du métier du fabricant de bas, droit et lâche, en laissant un vide ou un trou. || Les armuriers nomment *bride* la pièce qui réunit la noix et la gâchette d'une platine de fusil.

— Art milit. *Bride de bassinet.* Partie prolongée du devant du bassinet du fusil de munition. || *Bride de harnachement d'officier monté.* Sorte de bride portée en dessus du filet. || *Bride de noix de platine.* Sorte de bride d'armement fabriquée en acier, et comprise au nombre des pièces intérieures de la platine du fusil. || *Bride d'épaulette à frange.* Bande de drap de la couleur du corps de l'épaulette. || *Bride d'épaulette d'officier.* Bande de métal tressé à cul-de-dé, et pareil à celui du corps de l'épaulette. || *Bride d'habillement.* Sorte de bride qui s'applique aux vêtements qui doivent être garnis d'épaulettes à franges.

— *Tourne-bride.* V. TOURNEBRIDE.

— Fig. et fam. Tout ce qui retient, tant au moral qu'au physique. Il est impossible de conduire l'homme et le cheval sans bride. Il faut mener les hommes par les *brides* qu'ils ont aujourd'hui, non par celles qu'ils avaient autrefois. (Napol.)

— Prov. *Il faut aller bride en main*, pour dire, Ne pas aller trop vite, modérer sa course, régler sa dépense sur sa fortune. || *Aller bride abattue.* Aller sans ordre, sans retenue, faire de trop grosses dépenses.

— Malgré les exemples de Bossuet et de Boileau, *bride*, au figuré, n'est guère d'usage dans le style noble.

BRIDÉ, ÉE. part. pass. du v. Brider. S'emploie adjectiv. Cheval sellé et bridé. Le plus plaisant des deux neveux de Descartes, c'est un jésuite *bridé* entre les menaces de la société et son inclination naturelle pour la mémoire de son oncle. (Mme de Sév.) Les présents que le mari apporte sont des bœufs, un cheval tout *bridé*, un bouclier avec la framée et le glaive. (Michelet.) Une place investie est *bridée* de toutes parts. (G. Bardin.)

Mais qui peut de la vague arrêter le torrent?
Et toujours et partout le vulgaire ignorant
Sera *bridé* par l'impudence. (F. DE NEUFC.)

— *Oison bridé.* Oison auquel on a passé une plume dans les ouvertures de la partie supérieure du bec, pour l'empêcher de traverser les haies et d'entrer dans les jardins. || Fig. et par dérision, Personne niaise et sotte à qui l'on persuade tout ce qu'on veut. C'est un oison bridé. Cette femme n'est qu'un oison bridé. Vous êtes un véritable oison bridé.

— Ichthyol. Nom sous lequel on a désigné plusieurs poissons des genres baliste, spare, scare, chétodon, à cause des bandes noires à fond d'argent qui règnent le long du corps et viennent se terminer à la bouche. Chétodon bridé. Scare bridé.

BRIDEL (Samuel-Élisée). Botaniste et poète suisse, né en 1761 au village de Crossier (Vaud), mort près de Gotha, le 7 janv. 1828. Il était membre d'un grand nombre de sociétés savantes de l'Europe, et a perfectionné les notions qu'on avait sur les mousses.

BRIDÉLIE ou **BRIEDÉLIE.** s. f. Bot. Genre de la famille des euphorbiacées, originaire de l'Inde et de l'Afrique tropicale.

BRIDER. v. a. 1re conj. (ét., V. BRIDE). Mettre la bride à un cheval, à un mulet, etc. Brider un cheval, et simplement *brider*. Il est temps de brider. Bridez, il faut partir. Bridons et partons. Que vous êtes lent à brider.

— Se dit, par extens., de certains vêtements attachés de manière à serrer étroitement. Le béguin que vous avez mis à cet enfant le *bride* trop. (Acad.)

— Fig. Retenir, contenir. Je briderai vos volontés. Elle cherchait à brider son mari. N'est-ce pas quelque avantage de se trouver désengagé de la nécessité qui *bride* les autres? (Montaigne.) N'est-ce pas à dire que je n'aie eu affaire souvent à gourmer et *brider* mes passions? (Id.) Si on ne *bridait* pas les grands, ils envahiraient le souverain. (Napol.)

La raison trop farouche, au milieu des plaisirs,
D'un remords importun vient *brider* nos désirs.
(***)

— Fig. et fam. *Brider le nez à quelqu'un avec une houssine, avec un fouet.* Frapper quelqu'un au travers du visage avec une houssine, un fouet, etc. || *Brider quelqu'un par un contrat, par un acte.* Mettre dans un contrat, dans [illegible] dans de certaines bornes.

— Prov. et fig. *Brider la bécasse.* Engager adroitement quelqu'un de telle sorte, qu'il ne puisse plus s'en dédire. L'attraper, le tromper. La bécasse est bridée. || *Brider son cheval, son âne par la queue.* S'y prendre maladroitement pour faire quelque chose. || *Chacun bridera sa bête.* Chacun se conduira à sa guise, à sa fantaisie. || *Brider la potence.* Se dit lorsqu'en passant près du morceau de bois d'où pend la bague, au lieu de l'emporter ou de la toucher, on donne contre ce morceau de bois. || On disait autrefois, dans le même sens *brider le faquin*.

— Art culin. *Brider une volaille.* Passer une ficelle dans les cuisses d'une volaille pour l'assujétir.

— Art milit. *Brider une forteresse.* L'investir, la bloquer. On se servait autrefois de bastilles pour *brider* les routes des places assiégées. (G. Bardin.) || *Brider une ville par une citadelle.* La maintenir dans le devoir. L'em-

pêcher de se révolter en y construisant, ou en construisant une citadelle auprès.

— Fauconn. *Brider les serres d'un oiseau.* Lier une serre de chacune des pattes, pour qu'il ne puisse déchirer sa proie.

— Mar. Lier ensemble deux ou plusieurs cordages tendus à peu près parallèlement. || *Brider l'ancre.* La garnir de planches pour qu'elle ne creuse pas.

— Pêch. *Brider un filet.* En serrer les bords de manière que les mailles ne se déplacent point dans quelque sens qu'on le tire.

— Techn. *Brider les cloches.* Lier les battants des cloches, pour carillonner avec les marteaux. || Dans les carrières on dit : *Brider une pierre*, pour dire, l'attacher avec le bout du câble de la grande roue où tient le crochet, pour la tirer en haut.

— SE BRIDER. v. pron. Vous vous êtes bridé.

— Manég. Se dit d'un cheval dont la tête est bien placée, c'est-à-dire perpendiculaire au sol. Ce cheval se bride bien.

BRIDET (Jacques-Pierre). Cultivateur, né en 1746 à Lonvilliers (Eure), a rendu un service immense à l'agriculture et à la salubrité publique, en découvrant le moyen de convertir, dans l'espace de quelques jours, une grande masse de matières fécales en une poudre inodore éminemment végétative. Il est mort, en 1807, à Paris.

BRIDGÉSIE. s. f. Bot. Genre de la famille des sapindacées, formé pour un arbrisseau du Chili. C'est aussi un synonyme d'Ercilie.

— Syn. du genre polyarchyre, qui fait partie de la famille des composées.

BRIDGETOWN. (c'est-à-dire, *ville à pont*). Géogr. Jolie ville, port de mer, capitale de la Barbade, une des Antilles ; 20,000 hab. || Il y a plusieurs petites villes de ce nom aux États-Unis.

BRIDGEWATER. Géogr. Ville d'Angleterre (Somerset); 8,000 hab. Canal fameux; patrie de l'amiral Blake. Indust et commerce fort actif.

BRIDGEWATER (Thomas-Egerton, comte de). Né en 1736, mort en 1803, s'est rendu célèbre par un canal qu'il fit creuser à ses frais, de Worseley à Manchester, lequel lui a produit une fortune immense, et a enrichi tout le pays. || Le révérend Franç.-Henri, son parent, né en 1756, mort en 1829, s'est fait un nom en léguant 192,000 fr. pour être distribués entre plusieurs auteurs qui se chargeraient de rédiger des ouvrages ayant pour but de démontrer la puissance et la sagesse de Dieu.

BRIDIER. s. m. (rad. *bride*). Celui qui fait, qui vend des brides; sous-division de l'art du sellier. || adj. Dans le même sens, Un ouvrier bridier.

BRIDIEUX. s. m. pl. Mar. V. BREF.

BRIDLINGTON. Géogr. Ville d'Angleterre (York); 4,600 hab.; port protégé par deux môles et deux batteries ; bains de mer ; commerce considérable.

BRIDOIR. s. m. (rad. *bride*). Morceau de linge étroit que les femmes mettent à leur bonnet quand elles se coiffent. || Manég. V. MENTONNIÈRE.

BRID'OISON. s. m. (rad. *bride*, *oison*). Niais, sot, stupide.

BRIDOLE. s. f. (dimin. de *bride*). Mar. Petit appareil qui sert à faire ployer certains bordages d'un vaisseau pour les faire joindre sur la membrure. Les pièces qui entrent dans les mâts et les vergues d'assemblage sont jointes par des *bridoles*. (Will.)

BRIDON. s. m. (ét., V. BRIDE). Techn. Espèce de bride légère dont le mors brisé n'a point de branches, et qu'on emploie quelquefois indépendamment de la bride. || Morceau de linge large de deux doigts, attaché au voile de certaines religieuses.

— Manég. *Scier du bridon.* Faire aller et venir l'embouchure du bridon, en tirant alternativement sur l'une et l'autre rêne.

BRIDPORT. Géogr. Ville d'Angleterre (Dorset); 5,000 hab. Port; armements pour Terre-Neuve; fabriques de cordages, de toiles à voiles, de filets et fils retors pour les pêcheurs.

BRIDURE. s. f. (rad. *bride*). Mar. Moyen de souquer, de réunir des cordages tendus et séparés, pour ajouter à leur tension. L'avantage des bridures est de faire travailler avec plus d'ensemble les objets bridés.

BRIE. (en lat. *Briegius* ou *Brigensis pagus*; ainsi appelée de sa terre fangeuse; en celt. *bray* et *bry*, terre fangeuse). Géogr. Ancienne province de France, comprise dans les deux grands gouvernements d'Ile-de-France et de Champagne et Brie, d'où elle se divisait en *Brie champenoise* et *Brie française*. On appelait aussi *Brie pouilleuse* les environs de Château-Thierry. Meaux était le chef-lieu de toute la Brie. Aujourd'hui la Brie champenoise fait partie du départ. de Seine-et-Oise, de Seine-et-Marne et de l'Aisne, et la Brie française du départ. de Seine-et-Oise. On recueille beaucoup de grains dans la Brie, et on y pétrit des fromages renommés. Au temps de César, les *Meldi* occupaient cette contrée, qui n'était qu'une vaste forêt nommée *Brigensis saltus*. Sous les derniers Carlovingiens, elle eut des comtes particuliers, qui portèrent le titre de comtes de Meaux. En 988, Hubert de Vermandois, comte de Meaux, devint comte de Troyes, et depuis ce moment la Brie suivit les destinées de la Champagne.

— BRIE-COMTE-ROBERT. (*Bria-Comitis-Roberti*). Géogr. Chef-lieu de canton (Seine-et-Marne); 3,000 hab. Grand commerce de grains et de fromages dits de Brie.

BRIE. s. f. Techn. Barre de bois dont se servent les boulangers pour battre la pâte du pain. || Barre avec laquelle le vermicellier bat sa pâte. || Outil de bois qui sert au pâtissier pour le même objet.

BRIÉ, ÉE. part. pass. du v. Brier. S'empl. adjectiv. Techn. Les boulangers et pâtissiers appellent ainsi de la pâte battue avec la brie. De la pâte briée. Cette pâte n'est pas assez briée.

BRIEDÉLIE. s. f. Bot. V. BRIDÉLIE.

BRIEF, IÈVE. adj. (rad. lat. *brevis*, court). Court, de peu de durée, prompt. Il n'est plus guère usité qu'en style de pratique, et dans ces locutions : *Briève description, briève narration.* V. BREF, BRÈVE.

— Il était fréquemment usité jadis au palais. Il fut ajourné à trois briefs jours. Les juges en ont fait bonne et briève justice.

— Jurispr. *Briève sentence.* Sentence rendue promptement. || Loc. adv. *En brief.* Bientôt.

BRIEF. s. m. (au plur. *briefs* ou *brieux*). Ancien terme de commerce de mer, en Bretagne, congé ou passe-port que les capitaines de vaisseau étaient obligés de prendre des juges de l'amirauté ou des commis des fermes, pour sortir du port. V. BREF.

BRIEG. (*Brega*). Géogr. Ville des Etats prussiens (Silésie); 10,600 hab. Cotonnades, draps, chapeaux, etc. || Ou Brigg, ville de Suisse. V. BRIG.

BRIELLE. Géogr. Ville de Hollande, dans l'île de Voorn; 4,000 hab. Patrie du célèbre amiral Tromp. Berceau de la liberté hollandaise, car ce fut la première place dont s'emparèrent les confédérés en 1572.

BRIEN. Souverain de l'Irlande, né en 926; régna 56 ans sur l'Irlande méridionale, battit les Danois dans quarante-neuf combats, et les expulsa définitivement de l'île en 1014. Il favorisa l'établissement du catholicisme dans ses Etats. Ses descendants, qui portaient le nom d'O'Brien (c'est-à-dire, fils de Brien), continuèrent à régner pendant 500 ans. Le dernier, Donogh O'Brien, surnommé *le Gros*, fut détrôné par Henri VIII, roi d'Angleterre, en 1543.

BRIENNE ou **BRIENNE-LE-CHÂTEAU.** (*Brannovii*). Géogr. Ch.-l. de canton (Aube); 2,100 hab. Commerce de bonneterie, blé, chanvre et laine. Elle était célèbre par l'école militaire où fut élevé Bonaparte; cette école n'existe plus. Combat opiniâtre entre les Français et les troupes étrangères, 29 janvier 1814.

— BRIENNE (Maison de). La famille de Brienne est une des plus célèbres et des plus anciennes de France. Elle a produit trois connétables, d'autres grands officiers de la couronne, des rois de Jérusalem et de Sicile, des empereurs de Constantinople, des ducs d'Athènes, etc. || BRIENNE (Jean de). Epousa l'héritière du roy. de Jérusalem, Marie, fille de Conrad de Montferrat, en 1209, et essaya en vain de se mettre en possession de son royaume. En 1229, il devint empereur de Constantinople, et résista aux attaques des Grecs et des Bulgares. Il mourut en 1237, dans un âge très-avancé. || BRIENNE (Gautier de). Général du XIVe siècle, servit d'abord le roi de Naples, s'empara du souverain pouvoir à Florence, y commit toutes sortes d'exactions, et s'en fit chasser au bout d'un an. Il se réfugia en France, où le roi Jean le nomma connétable, et fut tué peu de mois après à la bataille de Poitiers en 1356. || BRIENNE (Loménie de). Ministre. V. LOMÉNIE. || BRIENNE (Nicéphore). V. BRYENNE.

BRIENON. Géogr. V. BRINON.

BRIENTZ ou **BRIENZ.** (ét. celt., *bri*, ville; *hen*, embouchure : ville située à l'embouchure d'une rivière). Géogr. Ville et lac de Suisse (Berne). Fromages renommés. Le lac est très-poissonneux.

BRIER. v. a. 1re conj. (rad. *brie*). Techn. Battre, pétrir fortement la pâte avec une barre qu'on nomme brie.

BRIESEN. Géogr. Ville libre royale de Hongrie ; 7,000 hab. Fromages très-estimés, dits *fromages de Brins.*

BRIET (Ph.) Jésuite, bibliothécaire du collége de Paris, né à Abbeville en 1601, mort [illegible] de géographie et de chronologie distingués.

BRIETTE. s. f. Mamm. On appelle ainsi une brebis jusqu'à l'âge de deux ans, dans le département des Deux-Sèvres.

BRIEUC (Saint). *Briochus.* Né dans la Grande-Bretagne, vers 409; fut un des principaux disciples de St Germain d'Auxerre. A 70 ans il passa dans l'Armorique (Bretagne), où il mourut en 582, après y avoir fondé un monastère, qui a été l'origine de St-Brieuc.

BRIEUC ou **BRIEUX (SAINT-).** Géogr. Ch.-lieu du départ. des Côtes-du-Nord ; 10,600 hab. Soutint avec courage, en 1799, l'attaque des chouans. Fabriques de toiles, tanneries, papeteries, filatures de coton, manufactures de draps : source d'eau minérale ferrugineuse.

BRIEUF DE SAUVETÉ. s. m. Droit anc. Lettres d'assurance pour ceux qui demandaient sûreté en Bretagne.

BRIEUX (SAINT-). Géogr. V. BRIEUC (SAINT-).

BRIEUX. s. m. pl. Mar. Anciennement usité en Bretagne pour signifier les congés que les maîtres, patrons et capitaines de vaisseau étaient obligés de prendre de l'amiral, de l'amirauté ou des commis des fermes du roi.

BRIÈVEMENT. adv. (ét., V. BRIEF). En peu de mots; d'une manière briève, prompte; succinctement. Il nous raconta la chose brièvement. Expliquez-moi cela brièvement et nettement. Raconter, décrire brièvement.

BRIÈVETÉ. s. f. (ét., V. BRIEF). Courte durée d'une chose. La brièveté de la vie. La brièveté du temps. La brièveté de son règne l'empêcha d'exécuter tout ce qu'il avait projeté. Ceux qui emploient mal leur temps sont les premiers à se plaindre de sa *brièveté*. (La Bruy.)

— Rhétor. La brièveté est cette qualité du style par laquelle l'orateur ou l'écrivain ne dit que ce qu'il faut dire, et rien de plus. L'excès de la brièveté produit la brachylogie. La *brièveté* est l'âme du conte, sans elle il languit nécessairement. (La Font.) Trop de longueur et trop de *brièveté* obscurcissent un discours. (Pasc.)

BRIEY. Géogr. Chef-lieu d'arr. (Moselle); 1,900 hab.

BRIEZ. Membre de la Convention, où il fut député par le département du Nord; vota la mort de Louis XVI, remplit diverses missions aux armées du Nord, et assista à la capitulation de Valenciennes aux Autrichiens. Il mourut en juillet 1795.

BRIFAUD ou **BRIFAUT.** s. m. (rad. *brifer*). Gourmand; enfant mal élevé. Popul.

BRIFAUDÉ, ÉE. part. pass. du v. Brifauder. S'emploie adjectiv. Des laines brifaudées.

BRIFAUDER. v. a. 1re conj. Manuf. Donner le premier peignage aux laines. || Pop. V. BRIFER.

BRIFAUT. s. m. Chass. Nom d'un chien de chasse.

Brifaut sur leur odeur ayant philosophé,
Conclut que c'est son lièvre.
(LA FONTAINE.)

|| Pop. V. BRIFAUD.

BRIFE. s. f. Econ. rur. Nom donné par les personnes qui élèvent des vers à soie au redoublement d'appétit de ces insectes quelques jours avant de faire leurs cocons ou aux approches des mues. || Pop. Un gros morceau de pain. Une brife de pain.

BRIFÉ, ÉE. part. pass. du v. Brifer. Elle a brifé son fichu, sa robe.

BRIFER. v. a. 1re conj. Se disait naguère pour manger avidement, goulument. Brifer un dîner. Il est pop., et a été remplacé par Bouffer. V. ce mot.

— Fam. Mettre une robe, un linge ou tout autre objet en mauvais état en les froissant ou en les gaspillant. Cette femme brife tout.

BRIFEUR, EUSE. s. (rad. *brifer*). Celui, celle qui brife, qui mange avidement. Il est pop.

— Fam. Personne qui n'a aucun soin de ses affaires, de ses vêtements, qui les gaspille. C'est une brifeuse.

BRIFFAU. s. m. Se disait pour Gros mangeur, goulu. || Enfant mal élevé; polisson des rues.

BRIFIDANGE. s. f. Bot. Variété de poire.

BRIFIER. s. m. Techn. Les plombiers appellent ainsi une bande de plomb qui entre dans les enfaîtements des bâtiments couverts d'ardoise. V. ENFAÎTEMENT.

BRIG. s. m. (abréviation de *brigantin*). Mar. Bâtiment à deux mâts perpendiculaires, avec un beaupré, semblable en tout à un trois-mâts, auquel on aurait enlevé son mât d'artimon.

BRIG, BRIEG ou **BRIGG.** Géogr. Ville de Suisse (Valais), au commencement de la route du Simplon, le seul endroit commerçant du Valais ; 2,000 hab.

BRIGA (Melchior della). Savant mathématicien, jésuite, né à Césène en 1686 d'une famille noble, enseigna la philosophie à Florence et la théologie à Sienne, où il mourut le 25 juillet 1749. Il a calculé toutes les observations d'éclipses faites à la Chine par le P. Kegler.

BRIGADE. s. f. (ét. celt., *briga*, réunion d'hommes). Art milit. Corps de troupes composé de plusieurs bataillons ou escadrons, sous le commandement d'un officier général.

— Se dit ordinairement d'un corps formé de deux régiments et commandé par un général de brigade ou maréchal de camp. Brigade de cavalerie, d'infanterie. La première, la seconde demi-brigade. Cette brigade est commandée par tel maréchal de camp. || De là vient que naguère on disait une *demi-brigade*, pour un régiment.

— Se disait autrefois d'une escouade de cavaliers.

— Quelques gendarmes réunis sous les ordres d'un sous-officier appelé *brigadier*, dans une localité déterminée. Aux brigades de maréchaussée ont succédé les brigades de gendarmerie. La gendarmerie est distribuée par brigades. Brigade de gendarmerie. Conduire un réfractaire de brigade en brigade. Brigade de Montmartre, de Neuilly, etc. || *Brigade de maréchaussée* exprimait autrefois un poste de deux cavaliers. || La *brigade des grenadiers à cheval* formait un escadron ou le tiers d'une compagnie. || La *brigade des grenadiers de France* était un bataillon composé de 12 compagnies. || La *brigade d'artillerie* indiquait un ensemble de 20 bouches à feu, avec leur matériel et leurs servants. || Forêts. *Brigade forestière.* Partout où se trouvent trois ou cinq gardes qui peuvent se rassembler facilement et sans s'éloigner de leurs triages, on en forme une brigade, dont le chef doit être un garde ferme et actif. La brigade forestière se joint à la gendarmerie, lorsqu'elle est requise, mais dans l'étendue de la forêt seulement.

— Mar. Se dit, dans les ports, d'un certain nombre d'ouvriers ou de matelots canonniers réunis pour travailler. Une brigade de charpentiers. Une brigade de calfats, de canonniers, etc. || Nom que l'on donne à la gaffe d'un canot.

— Administr. de la police. *Brigade de sûreté.* Troupe d'agents en bourgeois qui fait des rondes de nuit.

— Fig. et fam. Ce mot s'emploie encore pour désigner plusieurs personnes ensemble. Il nous arrive une brigade. Il était entouré d'une brigade d'amis.

Soit que sur le bord de la Seine
Notre *brigade* se promène,
Ou que nous demeurions chez nous,
A toute heure on parle de vous. (VOIT.)

— Syn. comp. BRIGADE. BANDE. TROUPE. COHORTE. BATAILLON. ESCADRON. CORPS DE TROUPE. COMPAGNIE.

— Le mot de *brigade* n'est plus d'usage dans la haute comédie, et l'on ne dirait plus avec Corneille : Le péril approchait, leur *brigade* était prête.

BRIGADIER. s. m. (ét., V. BRIGADE). Art milit. On appelait, avant 1789, *brigadier des armées du roi*, un officier supérieur dont le grade tenait le milieu entre ceux de colonel et de maréchal de camp.

— Se dit aujourd'hui du militaire qui a, dans la cavalerie, le grade correspondant à celui de caporal dans l'infanterie. Brigadier de chasseurs. Il était brigadier de dragons.

— *Brigadier de gendarmerie.* Le sous-officier qui commande une brigade de gendarmerie.

— Mar. Titre du premier des matelots d'une embarcation. Au besoin le brigadier remplace le patron. || *Brigadier de bateau.* Le canotier qui borde l'aviron le plus près de l'avant, et qui a le maniement de la gaffe pour pousser le canot au large.

— Ichthyol. Poisson des Moluques. Il est commun dans la mer d'Amboine, autour des rochers.

BRIGADIÈRE. s. m. (ét., V. BRIGADE). Il ne s'emploie que dans cette phrase, *Perruque à la brigadière.* V. PERRUQUE.

BRIGAND. s. m. Celui qui exerce habituellement le brigandage, qui fait profession de brigandage, qui commet les vols à force ouverte. Une troupe de brigands. Une bande de brigands. Un chef de brigands. Des brigands enivrés du sang humain.

Non, dussent des *brigands* les glaives et les [feux
Menacer mes foyers, et moi-même avec eux;
Non, jamais les *brigands*, et le glaive et la [flamme
Ne me feront tomber dans l'oubli de mon âme.
(VOLTAIRE.)

— Se dit, par extension, de celui qui fait des exactions et des concussions. Il ne faut pas être *brigand* à demi; quand on vole, il faut savoir assassiner. (Volt.) Reste impur des *brigands* dont j'ai purgé la terre. (Rac.)

— Se dit encore, dans le même sens, d'un marchand frauduleux, d'un procureur fripon, d'un faiseur d'affaires sans probité, d'un juge qui vend son opinion.

— Au pl. Nom que l'on donne à une compagnie de soldats, armée et soudoyée par la ville de Paris, pendant la captivité du roi Jean. Chacun de ces soldats était revêtu d'une brigandine.

— Se dit, par extension, de troupes mal disciplinées qui, sans autorisation, et par la soif de butin, entrent dans un pays pour le dévaster. C'est dans ce sens qu'on donna, en 1815, le nom de *Brigands de la Loire* aux glorieux débris de nos armées qui, après la défaite de Waterloo, s'étaient retirés derrière la Loire.

— Fig. Se dit aussi, dans le même sens, d'hommes méchants et pervers, de conspirateurs, de révolutionnaires. Des *brigands* l'ont absous, des juges l'ont frappé. (Legouvé.)

— Syn. comp. BRIGAND. VOLEUR. Le *voleur* s'empare du bien d'autrui de quelque manière que ce soit. Le *brigand* court les campagnes et les grands chemins pour piller et voler les voyageurs de vive force.

BRIGANDAGE. s. m. (rad. *brigand*). Volerie, pillage commis avec violence et à main armée, et le plus souvent par des malfaiteurs réunis en troupe. Exercer des brigandages. Arrêter, réprimer le brigandage. Ce n'était alors que brigandage par toute la France. La violence et le *brigandage* régnaient partout dans la ville. (Boss.) Le *brigandage* engendra la police. (Satiriques.)

— Se dit, fam. et par extension, pour Concussion, rapine, exaction violente, déprédation. Il se fait bien des brigandages dans cette

administration : c'est un vrai brigandage. C'est un brigandage que de contraindre ces pauvres gens à payer une aussi forte somme. Les traitants furent punis pour les *brigandages* qu'ils avaient exercés sur le peuple. (Acad.) La mauvaise foi dans le commerce le convertit en *brigandage.* (Boiste.) Nous verrons la fin de tes *brigandages.* (Boss.)

— Hist. *Brigandage d'Ephèse.* V. ÉPHÈSE.

BRIGANDÉ. part. pass. du v. Brigander. Invariable.

BRIGANDEAU. s. m. (dimin. de *brigand*). Se dit ordinairement d'un praticien fripon, d'un agent d'affaires qui vole ses clients. Fam.

BRIGANDER. v. n. 1re conj. (rad. *brigand*). Vivre en brigand ; se livrer, s'abandonner au brigandage. Fam. Ces gens se sont réunis pour brigander. Il n'a fait que brigander toute sa vie.

BRIGANDINE ou **BRUGNE.** s. f. Art milit. Ancienne armure en forme de corset ou de cotte de mailles ; Haubergein. || Sorte de brassière qui servait à garantir les bras. Elles étaient la plupart couvertes de velours. Frédérick de Lune luy envoya douze très-belles et très-grosses arbalestres d'acier et douze *brigandines*, dont quatre estaient couvertes. (Roman du Petit Jehan de Saintré.)

BRIGANDINIER. s. m. Fantassin qui était vêtu d'une brigandine.

BRIGANT. s. m. Hist. Nom que l'on donnait à des aventuriers qui marchaient en troupe dans le XIVe siècle.

BRIGANTES. s. m. pl. Géogr. Peuple de la Bretagne ancienne, dans la Grande-Césarienne, au nord des Parisi. Leur territoire répond à une partie du Northumberland.

BRIGANTIA. Géogr. V. BRAGANCE, BREGENZ et BRIANÇON.

BRIGANTIN. s. m. Mar. Petit bâtiment à un pont, à un ou deux mâts au plus, gréé comme un brig, et qui allait autrefois à voiles et à rames. On s'en sert particulièrement pour les courses. Courir la mer avec un brigantin. Pirater avec un brigantin. || Sorte de lit portatif de campagne.

— BRIGANTIN. V. ÉQUATADE.

BRIGANTINE. s. f. Mar. Petit bâtiment en usage dans la Méditerranée. || Sorte de voile aurique des brigs et brigantins que les grands bâtiments hissent sur la corne au mât d'artimon.

— Art milit. V. BRIGANDINE.

BRIGANTINUS LACUS. Géogr. Grand lac de la Vindélicie, traversé par le Rhin, aujourd'hui lac de Constance.

BRIGANTIO ou **BRIGANTIUM.** Géogr. Ville de Gaule, aujourd'hui Briançon. || Ville d'Hispanie, aujourd'hui la Corogne.

BRIGAUT. s. m. Comm. V. BRIGOT.

BRIGG. Géogr. Ville de Suisse. V. BRIG.

BRIGGS (H.) Célèbre mathématicien anglais, né vers 1556 à Warley-Wood (York), mort en 1630. Il perfectionna l'invention des logarithmes.

BRIGHTHELMSTONE. Géogr. V. BRIGHTON.

BRIGHTON. Géogr. Ville d'Angleterre (Sussex) ; 25,200 hab. C'était un hameau il y a trente ans ; un caprice du régent, depuis George IV, qui y établit sa résidence d'été, en a fait une ville charmante. Bains de mer très-fréquentés. On l'appelle aussi *Brighthelmstone.*

BRIGIDE (Sainte). Vierge, abbesse et patronne de l'Irlande, née à Fochard (Armagh), au VIe siècle.

BRIGITTE (Sainte). Fille de Birger, prince suédois, née en 1302, morte à Rome en 1373.

BRIGNE. s. m. Ichthyol. On désigne sous ce nom le bar, poisson qui se trouve sur les côtes voisines de la Loire et de la Garonne.

BRIGNE BÂTARDE. s. f. Ichthyol. Nom donné à Bordeaux au cyprin double.

BRIGNOLE. s. f. Bot. Excellente sorte de prunes desséchées qui vient de Brignoles (Var). Une boîte, une compote de brignoles.

BRIGNOLE-SALÉ. Famille noble et sénatoriale de Gênes, qui a donné un doge à sa patrie, Jean-François, de 1746 à 1748. Il na-

BRIGNOLES. (ét. celt., *bri*, prunes ; *on*, bonnes). Géogr. Ch.-l. d'arr. (Var) ; 8,200 hab. Bougies, savons, huiles, vins, prunes dites Brignoles.

BRIGNOLIE. s. f. Bot. Genre de la famille des rubiacées cinchonacées, formé pour un arbrisseau ou un arbre de l'île de la Trinité. Ce nom s'applique aussi à un synonyme du genre kundmannie.

BRIGNOLIER. s. m. Bot. Nom qu'on donne à deux arbres indéterminés de Saint-Domingue, dont l'un produit des fruits rouges et l'autre des fruits violets, qui ont la forme des olives.

BRIGNON. s. m. Bot. Espèce de pêche. V. BRUGNON.

BRIGOT. s. m. Comm. On appelle ainsi, dans le département de la Seine, une espèce de bois à brûler, qui se compose principalement de pieds de bouleau et de branches de vieux chênes, se vend à la corde, et dont la bûche a 70 cent. de long.

BRIGOULA. s. f. Bot. Nom languedocien de l'artichaut.

BRIGOULE. s. f. Bot. Le même que Baligoule.

BRIGUE. s. f. Manœuvre détournée et secrète pour obtenir quelque chose. Faire une brigue. Obtenir quelque chose par brigue. Crébillon était ennemi de la brigue. On fait sa *brigue* pour parvenir à un grand poste. (La Bruy.)

Et moi, pour toute *brigue* et pour tout artifice,
De mes larmes au ciel j'offrais le sacrifice.
(RACINE.)

— Poursuite vive pour obtenir quelque chose par le moyen de plusieurs personnes qu'on engage dans ses intérêts. Se prend ordinairement en mauvaise part. Cela se fit par brigue. A Rome, la *brigue* dans les assemblées était punie de l'infamie et d'une amende. (Improv. fr.) En Angleterre, la loi condamne les coupables de *brigue* à l'amende, et les déclare pour jamais incapables de voter, ce qui n'empêche pas que la *brigue* n'y soit fort en usage. (Id.) N'allons point à l'honneur par de honteuses *brigues.* (Boil.)

— Cabale, faction, parti. Avoir une forte, une puissante brigue. Une brigue redoutable. Toutes les brigues se réunirent en sa faveur. Le malheur pour une république, c'est quand il n'y a plus de *brigues.* (E. C.) Combien a-t-il formé de *brigues* ? (Corn.) Chacune avait sa *brigue* et de puissants suffrages. (Rac.)

— Épith. Ambitieuse, dangereuse, coupable, inique, criminelle, atroce, factieuse, forte, puissante, séditieuse, intestine, secrète, cachée, tumultueuse, turbulente.

— Syn. comp. BRIGUE. CABALE. INTRIGUE. La *brigue* tend à obtenir ou à faire obtenir des places, des honneurs, etc. La *cabale* réunit les efforts de plusieurs pour élever une personne que leur caprice favorise, contre toute justice. L'*intrigue*, secrète et ténébreuse, embrasse toutes sortes de mauvais desseins.

BRIGUÉ, ÉE. part. pass. du v. Briguer. S'emploie adjectiv. Les charges furent *briguées* avec fureur. (Boss.)

BRIGUER. v. a. 1re conj. (rad. *brigue*). Poursuivre quelque chose par brigue. Briguer un emploi, une dignité. On *brigue* les honneurs sans les mériter. (Fléch.)

— Tâcher d'obtenir quelque chose par le moyen de plusieurs personnes qu'on engage dans ses intérêts. Briguer un évêché, un ministère. Briguer le consulat. Il brigue de hauts emplois. Briguer les voix d'une compagnie. Les courtisans briguent les faveurs du maître. Les uns méritent les récompenses, les autres les briguent. Parmi tant de beautés qui *briguèrent* son choix. (Rac.)

— Solliciter avec ardeur, avec empressement. Briguer les bonnes grâces, la faveur, la protection de quelqu'un. Ils briguaient à l'envi son alliance. Je brigue l'honneur de vous servir. Briguer la faveur de quelqu'un. Ces princes qui *briguaient* l'empire et votre main. (Volt.) Les plus nobles chevaliers du royaume *briguèrent* l'honneur de l'accompagner. (De Barante.) La reine défiait au javelot les rapides guerriers qui *briguaient* son amour. (Michelet.)

J'ai *brigué* pour mon sang, pour le héros que [j'aime,
L'honneur de commander dans ce péril ex- [trême.
(VOLTAIRE.)

— Fig. et fam. Briguer la gloire de venger son pays, sa patrie. On *briguerait* en foule une si belle mort. (Corn.) || Intriguer pour obtenir quelque chose que l'on désire ardemment. Tous les rois à l'envi *briguent* votre hyménée. (Corn.)

Tous veulent étonner, et sûrs d'être applaudis,
Briguent, à qui mieux mieux, le titre d'érudits.
(SATIRIQUES.)

— *Briguer des blessures.* Courir au-devant du danger.

. . . Et blâmant leurs murmures,
(Ils) *brigueront* à nos yeux de nouvelles bles- [sures.
(RACINE.)

BRIGUERIE. s. f. (rad. *brigue*). Action de briguer. Il a vieilli.

BRIGUEUR, EUSE. s. (rad. *brigue*). Celui, celle qui brigue. Que de brigueurs ! Il y a beaucoup de brigueurs pour cette charge, pour cet emploi. Quoiqu'il ne fust *brigueur*, si est-ce que ... ne me choque et ne m'afflige plus que ces *brigueurs* d'éloges. (Balzac.) || Se disait pour Querelleur, pour Brigand.

BRIJEAU. s. m. Agric. Mélange de pois gris, de vesces, de fèves, de seigle, de froment, etc., qu'on sème pour fourrage et qu'on coupe au moment de la floraison.

BRILLAMMENT. adv. (pr. *bri-ia-man* ; rad. *briller*). D'une manière brillante. Cet officier s'est montré brillamment dès sa première campagne. Morceau de musique brillamment exécuté.

BRILLANT, ANTE. adj. (pr. *bri-ian* ; rad. *briller*). Qui brille, qui a beaucoup d'éclat, qui a un grand éclat. Brillant comme un soleil. Une lumière brillante. Un diamant fort brillant. Des yeux brillants. Il était dans un char brillant. Les astres sont brillants ce soir. L'astre brillant des nuits. Le ciel est semé de brillantes étoiles. Deux glaives brillants. Ses armes étaient polies comme une glace, et *brillantes* comme le soleil. (Fén.) La flamme en jets *brillants* s'élance dans les airs. (Delille.) L'aurore boréale est un de ces *brillants* phénomènes dont la cause ne nous est pas connue. (Cuvier.) Nuit *brillante*, dis-nous qui t'a donné tes voiles ? (L. Rac.)

Et ce n'est pas en vain que les astres *brillants*
En quatre temps égaux nous partagent les ans.
(DELILLE.)

— On dit, dans un sens analogue, *une couleur brillante, un coloris brillant.*

— Fig. Avec un nom de personne. Noble et *brillant* auteur d'une illustre famille. (Rac.)

— Se dit, par extension, de ce qui frappe vivement et agréablement les regards par le luxe, la pompe, la magnificence. Un spectacle brillant. Une parure, une mise brillante. Une fête brillante. Un bal brillant. Une brillante escorte. Ce tableau a des parties plus *brillantes* que les autres parties. (Buffon.) La cour de Frédéric-Auguste était la plus *brillante* de l'Europe après celle de Louis XIV. (Volt.)

— De ce qui frappe l'oreille d'une manière vive et agréable. Une voix, une musique brillante. Des sons, des accords brillants. Ce musicien a un jeu brillant, une touche brillante. Ce style est brillant par la vivacité des images, des tours et des expressions. Le vallon retentit des plus *brillants* accords. (Norv.)

— De ce qui est très-remarquable dans son genre. Un succès brillant. Une brillante victoire. Un règne brillant. Une gloire brillante. Une brillante valeur. Des qualités brillantes. Un mérite brillant. De brillantes espérances. Cet homme a fait des actions brillantes, de brillantes actions. La valeur, la générosité, la libéralité, sont des vertus brillantes. Des vertus *brillantes* et presque mondaines. (Fléch.)

Son culte est avili, ses lois sont profanées,
Dans un cercle *brillant* de nymphes fortunées.
(GILBERT.)

— De ce qui saisit vivement l'esprit. Une pensée, une allocution brillante. Un éloge brillant. Une improvisation brillante. Des vers brillants. Un style brillant. Une pièce de poésie pleine de pensées brillantes. Le style d'Ovide, celui de l'Arioste est brillant. Des traits *brillants* et de vives descriptions. (La Bruy.) La voie des armes est en effet *brillante* aux yeux des sens. (Mass.)

— On dit, dans un sens analogue, *un esprit brillant, une imagination brillante*, pour, Un esprit fécond en saillies, en traits ingénieux, dont la justesse et la nouveauté nous éblouissent.

— Fig. Doux, agréable, qui cause du plaisir. A tes songes *brillants* que j'aime à me livrer ! (Delille.) || *Une santé brillante*, pour, Une très-bonne santé.

— Dans un sens analogue, on dit, Brillant de santé, de jeunesse, etc. Une jeunesse toute *brillante* d'espérance. (Mass.) Vermeil et *brillant* de santé. (Boil.) Tout poème est *brillant* de sa propre beauté. (Id.)

Quelle Jérusalem nouvelle
Sort du fond des déserts, brillante de clartés ?
(RACINE.)

— Fig. *Brillant de gloire.* Qui s'est acquis une grande gloire. Tout brillant de gloire. Il était revenu tout *brillant* de gloire. (Mass.) || De brillantes espérances. Une occasion brillante. || L'immobile Océan n'est qu'un *brillant* chaos. (Delille.)

Nous vîmes des tritons, *brillants* d'or et d'azur,
Fendre de l'Océan le sein tranquille et pur.
(FAYOLLE.)

— *Brillant*, en fait de style, ne se dit guère que des sujets gracieux ou enjoués. Dans les sujets sérieux et sublimes, le style est riche, éclatant. De brillants ouvrages. Saint Bernard est tantôt *brillant* et ingénieux, tantôt grave et pathétique. (Rémus.)

— Syn. simpl. Eclatant, éblouissant, étincelant, reluisant, resplendissant, beau, admirable, insigne, merveilleux, illustre, frappant.

— BRILLANT. s. m. Eclat, lustre. Le brillant d'une perle, d'une pierre précieuse. Ce diamant a plus de brillant que l'autre. Les perles orientales ont un certain brillant qui ne se trouve pas dans les autres.

— Fig. Se dit d'un ouvrage dans lequel on trouve beaucoup de beautés brillantes et d'un grand éclat. Il y a du brillant dans ce poème, dans cette pièce d'éloquence. || *Le brillant de l'imagination.* Le *brillant* de l'imagination consiste dans une foule d'images vives et imprévues qui se succèdent avec l'éclat et la rapidité des éclairs. (Encycl.) || *Le brillant du coloris, de la pensée.* L'abondance et la variété font le *brillant* du coloris ; des idées qui jouent ensemble avec justesse et grâce font le *brillant* de la pensée. (Encycl.) || Ce qui peut séduire le cœur ou l'imagination. La fortune offre aux yeux des *brillants* mensongers. (Regn.) La nature te doit ses plus *brillantes* scènes. (Delille.) || *Cet homme a plus de brillant que de solide.* Il a beaucoup d'imagination et d'esprit, mais peu de jugement. || *Faux brillants.* Pensées ingénieuses qui ont quelque éclat, mais qui sont dépourvues de justesse, de solidité. Ouvrage plein de faux brillants. Cette pièce est pleine de faux brillants.

Jamais chez toi, dans mes discours,
Je n'ai d'un faux *brillant* emprunté le secours.
(BOILEAU.)

|| Vertus fausses, hypocrisie.

Et toutes les vertus dont s'éblouit la terre.
Ne sont que faux *brillants.* (BOILEAU.)

— Par extension, on donne l'épithète de *brillants* aux corps dont la surface reflète la lumière comme le ferait un métal poli. Le spare-faucille est couvert d'écailles brillantes.

— Techn. Diamant taillé en facettes par-dessous. Vous avez là un fort beau brillant. || *Faux brillants.* Diamants faux, pierreries fausses.

— Chim. On appelle *brillant* l'éclat particulier dont brillent les métaux ; c'est le brillant ou l'éclat métallique. Il y a quelques pierres, comme les micas, qui ont cette espèce d'éclat ; mais on distingue ce brillant pierreux de celui des métaux, en ce que les lames les plus brillantes des pierres sont transparentes lorsqu'elles sont minces, tandis que les feuilles les plus fines des métaux sont constamment opaques.

— Se dit, au jeu de la ferme, de la carte principale, qui est le six de cœur.

— Syn comp. BRILLANT. ÉCLAT. LUSTRE. L'*éclat* tient du feu ; le *brillant*, de la lumière ; et le *lustre*, du poli. *Lustre* ne se dit guère que dans le sens propre et pour ce qui est l'objet de la vue. Mais *éclat*, et surtout *brillant*, se disent au figuré.

BRILLANTE. s. f. Conchyl. Petite coquille terrestre des environs de Paris, et qui appartient au genre agathine.

BRILLANTÉ, ÉE. part. pass. du v. Brillanter. S'empl. adjectiv. Un diamant brillanté.

— Fig. *Style, ouvrage brillanté.* Style recherché, ouvrage plein de faux brillants. || Leurs blonds cheveux flottants, *brillantés* par les rayons du soleil, étaient entrelacés de guirlandes. (B. Dubournial.) La noblesse est un instrument *brillanté* par le temps. (Rivarol.)

BRILLANTER. v. a. 1re conj. (pr. *bri-ian-té* ; rad. *brillant*). Lapid. Tailler des diamants à facettes, par-dessus et par-dessous. Brillanter un diamant.

— Fig. *Brillanter son style, un ouvrage d'esprit.* Le charger d'ornements recherchés, de pensées plus ingénieuses que solides ; le semer de faux brillants.

— SE BRILLANTER. v. pron. Ne se dit qu'au fig. Un diamant brut est l'image d'un savant enseveli dans ses livres ; qu'il se taille, qu'il se *brillante* avec le monde ; car, s'il veut l'instruire, il doit aussi lui plaire. (L'abbé Coyer.)

BRILLANTÉSIE. s. f. Bot. Genre de la famille des acanthacées.

BRILLANTINE. adj. f. (rad. *brillant*). Bot. Se dit d'une fleur qui jette un éclat extrêmement vif.

BRILLAT-SAVARIN (Anthelme). Naquit le 1er avril 1755 à Belley (Ain), mort conseiller à la cour de cassation, le 2 février 1826. Sa *Physiologie du goût* lui a laissé la réputation d'écrivain spirituel.

BRILLÉ. part. pass. du v. Briller.

BRILLE-FUGL. s. m. Ornith. Nom norwégien du grand pingouin.

BRILLER. v. n. 1re conj. (pr. *bri-ié*). Reluire, avoir de l'éclat, jeter une lumière éclatante. Le soleil brille et brillera toujours. Les étoiles brillent. Ses yeux brillent d'un vif éclat. Voyez comme leurs casques et leurs cuirasses brillent. On voyait dans la campagne *briller* au soleil les casques, les cuirasses et les boucliers des ennemis. (Fén.)

Compte tous les flambeaux de la voûte d'azur :
Ils *brillent* d'un éclat inaltérable et pur.
(BAOUR-LORMIAN.)

— Fig. Faire parade, montrer avec ostentation. Ne sacrifiez pas votre patrie au plaisir de faire *briller* votre esprit. (Rich.) Ne tirez pas vanité de votre esprit, s'il ne peut *briller* qu'aux dépens d'autrui. (Id.) Le désir de *briller* nuit au talent de plaire. (La Harpe.) || *La joie, la satisfaction, la colère brille dans ses regards.* Ses yeux, par un surcroît de vivacité, expriment la joie, la satisfaction, la colère, etc. Sur son visage résident le calme et la paix ; la bonté *brille* dans ses yeux. (Grimm.) || *La santé, la jeunesse brille sur son visage.* On voit à son visage qu'il est jeune, qu'il est en bonne santé. || Avoir, jeter un vif éclat. Sous leur voile *brillaient* des yeux pleins d'étincelles. (La Font.) || *Briller par son absence.* Etre absent.

Entre tous les héros qui, présents à nos yeux,
Provoquaient la douleur et la reconnaissance.
. . .
(J. CHÉNIER.)

|| *Faire briller la vérité aux yeux de quelqu'un.* Montrer, faire connaître la vérité à quelqu'un.

— *Briller* se dit fig., dans le sens physique, de ce qui attire les regards, de ce qui flatte la vue. Des fleurs qui brillent dans un parterre. L'opulence brille dans sa maison, sur ses vêtements. Cet ambassadeur brillait à la cour par sa magnificence. Cette jeune personne brille parmi ses compagnes. Votre toilette brille par sa simplicité. Il en coûte trop cher pour *briller* dans le monde. (Florian.) De tout temps ce qui *brille* offensa le vulgaire. (Stassart.)

— Fig. et dans le sens moral, se dit de ce qui attire et fixe l'attention. Sa gloire brille dans tout l'univers. Cherchez les bois inconnus où *brille* l'épée de Washington, qu'y trouverez-vous ? des tombeaux ?... Non ; un monde ! (Chateaub.)

Faut-il que sur le front d'un profane adultère
Brille de la vertu le sacré caractère !
(RACINE.)

— De ce qui se fait admirer, de ce qui attire l'admiration. Le mérite qui brillait en lui. La vertu brille dans l'adversité. C'est la scène qui brille le plus. Le courage civil et le courage militaire brillent également dans le grand homme.

— En parlant des personnes, Attirer l'attention. Aimer à briller. L'envie, la manie de briller. Cette femme est possédée de la manie de briller. Il brille par sa conversation. Ce peintre a brillé, n'a pas brillé au dernier salon. Un esprit qui se fait sentir sans vouloir *briller*. (Boss.) Ceux qui vous effacent, ou qui *brillent* trop à vos côtés. (Mass.) Viens *briller* près de moi dans le rang qui t'est dû. (Boil.)

— Exciter l'admiration. Vous brillez par votre courage, par une valeur éprouvée. Cette dame brille à la cour. Ils brillent par leurs vertus. L'envie de briller.

— Exceller. Cet acteur brille dans les rôles passionnés. Ce peintre brille dans les tableaux de genre. Cet avocat brillait dans l'argumentation. Tel *brille* au second rang qui s'éclipse au premier. (Volt.)

Tel *brille* ainsi de loin dans un poste éminent,
Qui de près n'est qu'une mazette.
(AUBERT.)

— Fig. et fam. Se montrer, paraître à l'extérieur, en parlant des choses physiques. Les larmes brillaient dans ses yeux. Ne comptez pas sur le cœur de celui dans les yeux de qui vous ne vîtes jamais *briller* une larme. (Boiste.) || En parlant de choses morales. Toutes ses grandes qualités brillèrent à son arrivée. Les grâces brillent déjà dans ses premières années. Une héroïque ardeur *brillait* sur son visage. (Rac.) Et d'un œil où *brillait* sa joie et son espoir. (Id.) || Donner un éclat emprunté. Le soleil et la fortune font *briller* jusqu'aux insectes. (Boiste.) L'éclat de leur fortune ne *brille* que de loin. (Mass.) || *Faire briller*. Montrer aux yeux. Il a un gros diamant qu'il fait *briller* à vos yeux. (La Bruy.) En faisant avant tout *briller* l'or à sa vue. (Boil.) || *Faire briller aux yeux la vérité*. Ce siége fameux, où, pour la gloire du roi, vous avez fait *briller* la vôtre. (Fléch.) Le Dieu de Charlemagne et de saint Louis fait *briller* sur la France les signes éclatants de sa protection. (Mass.) Et faisant avant tout *briller* l'or à sa vue. (Boil.)

Car si l'éclat de l'or ne relève le sang,
En vain l'on fait *briller* la splendeur de son rang.
(BOILEAU.)

|| Menacer. Il faisait briller à mes yeux la pointe d'un stylet. || Chass. Se dit d'un chien qui quête et qui bat beaucoup de pays. Cet épagneul brille dans une plaine. || Chasser aux oiseaux la nuit, aux flambeaux.

— Syn. comp. BRILLER. LUIRE. RELUIRE. Ce qui *brille* jette une lumière étincelante; ce qui *luit* répand une lumière égale et continue; ce qui *reluit* n'a qu'une lumière d'emprunt et n'éclaire que par réflexion.

BRILLEUX. s. m. (rad. *briller*). Chass. Celui qui chassait aux oiseaux pendant la nuit et aux flambeaux. Vieux.

BRILLOTÉ. part. pass. du v. Brilloter.

BRILLOTER. v. n. 1re conj. (pr. *bri-io-té*; dimin. de *briller*). Briller faiblement et dans une petite sphère. Fam. et peu usité.

— En parlant d'une fleur, d'une lumière, qui jette peu d'éclat. Briller, luire un peu.

— SE BRILLOTER. v. pron. Se donner un peu d'éclat, un peu de relief.

BRIMBALE. s. f. Techn. Servait à désigner la barre ou la verge de fer qui fait jouer, au moyen de la manivelle, le piston dans le corps d'une pompe.

BRIMBALÉ, ÉE. part. pass. du v. Brimbaler.

BRIMBALER. v. a. 1re conj. (du gr. βομβαλίζειν, trembler). Agiter, secouer par un branle réitéré. Se dit principalement des cloches, quand on les sonne longtemps et jusqu'à l'importunité. On n'a fait que brimbaler les cloches toute la nuit. Fam.

— Faire du bruit en secouant quelque chose qui retentit.

— Fig. *Brimbaler quelqu'un*. Se jouer de lui en le faisant courir de côté et d'autre sans nécessité.

BRIMBÉ. part. pass. du v. Brimber.

Bagatelles, babioles. Ce mot est joli, il est à regretter qu'il ne soit plus d'usage.

BRIMBELLE. s. f. Bot. V. AIRELLE.

BRIMBER. v. n. Se disait pour Aller et venir. Brimber en plusieurs quartiers.

BRIMBORION. s. m. (du celt. *brin*, petite chose). Colifichet, babiole, objet de peu de valeur. Que voulez-vous faire de ces brimborions, de tous ces brimborions ? Fam.

Fades *brimborions*, ridicule parure,
Vous n'aurez plus l'honneur de farder ma figure.
(DESTOUCHES.)

— Sert encore à désigner les Petits meubles, les petits objets qui n'ont pas de nom. Je ne vois que lait virginal, blancs d'œufs et autres *brimborions*. (Mol.)

— Il est pris aussi dans le sens de Patenôtres, de prières dites sans attention. Dire ses *brimborions*. (Et. Pasq.)

BRIMBOTÉ, ÉE. part. pass. du v. Brimboter.

BRIMBOTER. v. a. 1re conj. Se disait pour Murmurer, parler entre ses dents. Pop.

BRIMÉ, ÉE. adj. Écon. rur. Se dit du raisin marqué de taches qu'on attribue à l'action du soleil.

BRIN. s. m. (du celt. *brin*, petite chose). Bot. Ce que le grain ou la graine pousse d'abord hors de terre. Brin d'herbe. Ce plant a déjà poussé de beaux brins. La grêle n'a pas laissé dans ce pré un brin d'herbe. Celui qui fait croître deux *brins* d'herbe où il n'en croissait qu'un, rend service à l'Etat. (Volt.) La chute d'un chêne est bruyante, celle d'un *brin* d'herbe est insensible. (Boiste.) Un *brin* d'herbe et sa semence démontrent une suprême intelligence. (Id.)

Un *brin* d'herbe dans l'eau par elle étant jeté,
Ce fût un promontoire où la fourmie arrive.
(LA FONTAINE.)

— Scion, pousse grêle et allongée des arbres, des arbustes, des plantes. Un brin de marjolaine. Des brins de romarin. Un brin de lilas. Couper des brins de bouleau. Ce myrte a poussé de beaux brins.

— Par extension. Toute petite partie de certaines choses longues et minces, telles que la paille, les cheveux, le poil, le fil, etc. Un brin de paille, de fil, de soie. Il n'a que quelques brins de cheveux sur la tête.

— *Un brin de plume*. Une plume d'autruche. Il avait un beau brin de plume à son chapeau. Cette locution a vieilli.

— Fam. Se dit, surtout avec la négation, pour exprimer une très-petite quantité de certaines choses, telles que la paille, le foin, le fourrage, le bois, etc. Ces pauvres gens n'ont pas un brin de paille pour se coucher. Il n'a pas un brin de bois pour se chauffer.

— Fig. et fam. *Il a pour elle un petit brin d'amour*. Une petite quantité, un peu. Mandez-moi des nouvelles de votre santé, avec un demi-*brin* de vos sentiments, pour voir seulement si vous êtes contente. (Mme de Sév.)

Sans un p'tit *brin* d'amour,
On s'ennuirait même à la cour.
(*Amour de quinze ans.*)

— Se disait pour Peu ou pas du tout. Paraissez, homme de bien, ne le fussiez-vous qu'un *brin*. (C. Mazarin.) Ne t'attends pas que je t'aide un seul *brin*. (La Font.) Il y a dans ce qui vient de vous autres, un petit *brin* d'impétuosité qui est la vraie marque de l'ouvrière. (Mme de Sév.)

— Fig. et fam. *C'est un beau brin d'homme*. Se dit d'un jeune homme grand et bien fait. || On dit dans le même sens, *C'est un beau brin de fille, un beau brin de femme*, en parlant d'une fille ou d'une femme grande et bien faite.

— Bot. *Arbre de brin*. Arbre qui n'a qu'une tige et qui provient de semence. Les arbres de brin viennent plus droits et vivent plus longtemps que les autres.

— *Beau brin de bois*. Poutre longue et droite. C'est un beau brin de hêtre, de chêne, etc.

— Forêt. *Bois de brin*. Baliveau venu de graine et non sur souche. || *Beau brin d'arbre*. Arbre de belle venue. || Pousses que l'on doit laisser lorsqu'on coupe les taillis, et qui sont destinées à venir en haute futaie.

— Écon. rur. Filaments de chanvre les plus longs et les meilleurs.

— Comm. Espèce de toile qui se fabrique en Champagne.

— Art milit. Bois propre à faire des lances pour jouter.

— Techn. Chevalet sur lequel on arrange les pièces d'artifice. || Chacune des petites pièces en écaille, ivoire, etc., qui soutiennent le papier d'un éventail. || *Maîtres brins*. Les deux montants en écaille, en ivoire, etc., où sont collées les extrémités du papier d'un éventail, et entre lesquels se trouvent les petits brins. || *Bois de brin*. Bois qui n'a point été fendu par la scie. Tout ce comble est en bois de brin. Solive de bois de brin. || *Brin d'estoc*. Long bâton ferré par les deux bouts. Sauter un fossé avec un brin d'estoc. Cette locution a vieilli.

— Anc. art milit. *Brin d'estoc* (de l'ital. *brandistocco*). C'était une demi-lance, ou un javelot à courte hampe, dont le fer était plus long que celui de la pique, et peut-être quadrangulaire comme celui de l'estoc.

— Bot. *Brin-d'amour*. Un des noms populaires du moureillier piquant, dont les fruits excitent à l'amour.

dont la queue a deux longues plumes blanches. || *Brin-bleu*. Joli oiseau du Mexique dont on a fait un colibri.

— Loc. adv. *Brin à brin*. Un brin après l'autre, successivement. Oter les mauvaises herbes brin à brin. Arracher le crin d'un cheval brin à brin.

L'hirondelle leur dit ; Arrachez *brin à brin*
Ce qu'a produit ce maudit grain.
(LA FONTAINE.)

— Prov. *Il n'y en a brin*. Il n'y a rien de la chose dont il s'agit.

BRINASSE. s. f. Comm. Seconde qualité d'étoupe.

BRINDASSE. s. f. Bot. Fruit du brinbassier.

BRINDASSIER. s. m. Bot. Un des noms vulgaires de l'airelle.

BRINDAONIER. s. m. Bot. V. BRINDONIER.

BRINDE. s. f. (de l'ital. *brindisi*, boire à la santé. Coup qu'on boit à la santé de quelqu'un, et qu'on porte à un autre. Porter des brindes. Fam. et peu usité. || Prov. et fig. *Etre dans les brindes*. Etre ivre. Peu usité.

BRINDES. Géogr. V. BRUNDUSIUM.

BRINDILLE. s. f. Bot. Dernière ramification d'une branche. Synonyme de Ramille. On donne quelquefois ce nom à de petites branches à fruits qui portent des fleurs ramassées en touffes.

BRINDONE. s. f. Bot. Fruit du mangoustan des Célèbes, dont on emploie la pulpe à faire des gelées, et l'écorce à la teinture.

BRINDONIE. s. f. Bot. Un des synonymes du genre garcinie.

BRINDONIER. s. m. Bot. Genre de la polygamie diœcie et de la famille des guttifères. Le brindonier indien est un arbre pyramidal dont toutes les parties laissent écouler, quand on les entame, un suc jaune qui s'épaissit en une sorte de gomme gutte. Le fruit de cet arbre est très-estimé dans l'Inde, où l'on en fait des gelées et des sirops très-recommandés dans les fièvres aiguës.

BRINECK. s. m. Astron. V. BRINEA.

BRINGARASI. s. m. Bot. Nom brame d'une plante annuelle du Malabar, à fleurs radiées.

BRINGE. s. m. Mamm. Dans le Cotentin, on donne ce nom aux bœufs à poil truité. || Brosse, vergette. Fam. et local.

BRINGÉ, ÉE. part. pass. du v. Bringer.

BRINGER. v. a. 1re conj. *Je bringe, tu bringes, il bringe, nous bringeons*, etc. *Je bringeais*, etc. *Je bringeai*, etc. *Je bringeais*, etc. *Bringeant*. S'est dit pour Brosser, nettoyer avec une brosse. || Par extens. Fouetter avec des verges. Fam. et local.

BRINGUE. s. f. Mamm. Cheval petit et mal fait, qui n'est point étoffé, sans apparence. Fam. || Popul. *Grande bringue*. Grande femme mal bâtie et décharnée. || Loc. adv. *En bringues*. En pièces et en morceaux, en désordre.

BRINGUEBALE. s. f. Techn. V. BRIMBALE.

BRINTHE. s. m. (du gr. βρίνθος, oiseau chanteur). Ornith. Synonyme de Bernache.

BRINVILLIERS (Marie-Marg. d'Aubray, marquise de). Célèbre empoisonneuse, fille de Dreux d'Aubray, lieutenant civil, épousa en 1681 le marquis de Brinvilliers, mestre-de-camp. Elle empoisonna successivement son père, ses deux frères et sa sœur. Le crime fut découvert en 1670, la Brinvilliers prit aussitôt la fuite, mais elle fut arrêtée à Liége, ramenée à Paris, jugée et exécutée en 1676.

BRIO. Mus. V. BRIOSO.

BRIOCHAIN, AINE. s. Géogr. Qui est né à Saint-Brieuc. || adj. Qui appartient à la ville de Saint-Brieuc ou à ses habitants.

BRIOCHE. s. f. (du pâtissier inventeur des *brioches*). Art culin. Sorte de pâtisserie faite de fleur de farine, d'œufs et de beurre. Bonne brioche. Manger de la brioche. Commander des brioches.

— Fig. et fam. Maladresse, gaucherie, bévue. Quelle brioche! Faire des brioches.

BRIOIS, OISE. s. Géogr. V. BRIARD.

BRION. s. m. Mar. Pièce de bois du haut de l'étrave, ou son allonge, lorsque l'étrave est de deux pièces. On l'appelle aussi *ringot*.

— Mat. médic. On a quelquefois désigné la coraillière sous ce nom.

BRIONE, BRYONE COULEUVRÉE. s. f. Bot. Plante grimpante qui croît dans les haies et les buissons. Sa racine fraîche est un violent purgatif; mais sèche et mise en poudre, elle est un spécifique contre les dyssenteries. On lui donne encore les noms de *vigne blanche*, de *navet du diable*.

BRIONNE. Géogr. Chef-lieu de cant. (Eure), 1,800 hab. Concile où fut condamnée l'hérésie de Bérenger, en 1050.

— s. f. Comm. Espèce de toile de lin, blanche, assez claire, qui se fabrique en Normandie, et surtout à Brionne, dont elle retient le nom.

BRIOSO. CON BRIO. s. m. Mus. Mots italiens qui servent à déterminer le caractère que l'exécutant doit imprimer à un morceau. *Brioso* veut dire *enivrant, entraînant*. || *Brio, brioso* s'applique quelquefois figurément à l'élan, à

de littérature, dans la conversation, dans la composition d'un tableau.

BRIOTTE. s. f. Bot. Sorte d'anémone à peluche, de la famille des renonculacées.

BRIOUDE. (*Brivas*; ét. celt., *briva*, ville; *as*, rivière). Géogr. Chef-lieu d'arr. (Haute-Loire); 5,500 hab.

BRIQUAILLONS. s. m. pl. (pr. *bri-ka-i-on*; rad. *brique*). Techn. Vieux morceaux de briques cassées dont on remplit tout l'espace renfermé par le mur de recuit dans les fonderies.

BRIQUE. s. f. (du celt. *brig*, terre cuite). Terre argileuse et rougeâtre, pétrie et moulée ordinairement en forme de carreau, puis séchée au soleil ou cuite au four, et dont on se sert pour bâtir. Une brique. Faire de la brique. Carreau de brique. Maison de brique ou de briques. Cuisine pavée de brique. Bastion revêtu de brique. Un cent de briques. La ville de Babylone fut construite avec des briques. Un jeune pâtre dessinait sur une brique. Cette caisse porte sur une voûte de *briques*. (Buff.)

— Par analogie, on appelle *brique d'étain*, *brique de savon*, etc., un morceau d'étain, de savon, etc., qui a la forme d'une brique.

— Mat. méd. On a quelquefois employé les briques en thérapeutique, soit entières, après les avoir fait chauffer pour entretenir la chaleur dans un membre; soit en poudre fine et mêlée avec des graisses, pour servir de topique dans les affections herpetiques et psoriques.

— Art milit. *Brique pilée*. Poudre employée pour le nettoyage des armes qui ne sont attaquées que de petites taches.

BRIQUET. s. m. Petite pièce d'acier dont on se sert pour tirer du feu d'un caillou. Battre le briquet. Le soldat tira un briquet de sa poche. Il en est de beaucoup d'entreprises comme de battre le *briquet*; on n'y réussit que par des actes réitérés, et souvent à l'instant du désespoir. (Boiste.) L'action du *briquet* sur un caillou est la cause du feu qu'on voit étinceler lorsqu'on le frappe. (Séneb.)

— *Battre le briquet* est une expression triviale, indigne de la haute poésie; pour la rendre, le poète a recours à une périphrase, il peint la chose par ses effets.

Et du sein d'un caillou qu'il frappe au même [instant
Il fait jaillir un feu qui pétille en sortant.
(BOILEAU.)

— Se dit, par extens., de diverses inventions au moyen desquelles on obtient du feu. *Briquet phosphorique*. Flacon garni de phosphore qui enflamme l'allumette. || *Briquet pneumatique*, avec lequel on allume l'amadou par la pression de l'air. || *Briquet oxygéné*. Flacon rempli d'acide sulfurique dans lequel on trempe des allumettes garnies d'hydrochlorate de potasse.

— Art milit. Se dit aussi d'un sabre court et un peu recourbé, à l'usage de l'infanterie.

— Mamm. Petit chien, bon pour la chasse des blaireaux et des renards.

— Techn. Petit couplet de fer qui ne peut être plié que d'un sens, et qui est propre à assembler les abattants des comptoirs, les tables à manger, etc.

— Monn. *Briquet d'argent*. C'est le nom d'un *grand blanc* frappé pendant le XVe siècle par les ducs de Bourgogne. Sa valeur équivalait à 5 centimes.

BRIQUETAGE. s. m. (rad. *brique*). Ouvrage, maçonnerie en briques. Faire un briquetage. Construire en briquetage. || Enduit sur lequel on trace des joints et des refends, pour donner à une construction l'apparence de la brique.

— Archit. *Briquetage de Marsal*. Amas de terre cuite, rougeâtre, semblable à celle des briques cuites, que l'on découvre en fouillant la terre de Marsal en Lorraine. Ces pierres artificielles, modelées seulement à la main, présentent les figures les plus bizarres et les formes les plus incohérentes. Sur quelques-unes on voit l'empreinte des doigts qui les ont pétries.

BRIQUETÉ, ÉE. part. pass. du v. Briqueter. Tout le devant de la maison est briqueté.

— adj. Qui a la couleur de la brique pilée, c'est-à-dire un rouge plus ou moins mêlé de jaune.

— Médec. *Urine briquetée*. Urine qui est de couleur de brique.

— Peint. Se dit d'un ton rougeâtre qui rappelle la couleur de la brique. Un ton briqueté. Teintes briquetées.

BRIQUETER. v. a. 1re conj. (rad. *brique*). Appliquer sur une muraille un enduit de plâtre et d'ocre, et y tracer des joints et des refends, pour imiter la brique. Briqueter un mur. || Paver avec de la brique.

BRIQUETERIE. s. f. (rad. *brique*). Techn. Lieu où l'on fait de la brique. || Art, profession du briquetier.

BRIQUETEUR. s. m. (rad. *brique*). Techn. Principal ouvrier briquetier, celui qui dirige l'ouvrage d'une briqueterie. || Ouvrier, ouvrière en briques.

BRIQUETIER, ÈRE. s. (rad. *brique*). Techn. Celui, celle qui fait, qui fabrique, qui vend de la brique.

masse, espèce de brique faite de houille et d'argile, ou de tourbe ou de tan, et qui sert de combustible. Brûler des briquettes. Un cent de briquettes.

BRIQUEVILLE (François de). V. COLOMBIÈRES.

BRIQUOQUET. s. m. Techn. Ancien ornement de tête, espèce de chaperon.

BRIS. s. m. T. de pal. Rupture avec violence d'un scellé ou d'une porte fermée. Bris de porte. Il est accusé de bris de scellé. Le juge ordonna le bris des portes. || *Bris de prison*. Evasion ou tentative d'évasion, avec fracture aux portes, aux fenêtres, etc. || *Bris de ban*. Action d'un condamné, d'un banni qui rompt son ban. || *Droit de bris*. Ancien droit en vertu duquel les seigneurs des endroits où avaient lieu les naufrages pillaient les vaisseaux naufragés, après un an et un jour passés sans réclamation. || *Bris de marché*. Violence

exercée sur ceux qui portent des denrées au marché, afin d'en empêcher la vente. Monopole tendant à faire augmenter le prix des denrées.

— Mar. Les pièces, les débris d'un bâtiment qui a fait naufrage, qui s'est brisé contre les rochers ou sur les bancs. Le bris des vaisseaux. Indiquer les bris de bâtiments aux navigateurs par des bouées.

— Blas. Bande de fer, longue happe de fer à queue, dont on se sert, dans les armoiries, pour soutenir les portes sur leurs pivots.

BRISABLE. adj. des 2 g. (rad. *bris*). Qui peut être brisé.

BRISANT. s. m. (rad. *briser*). Mar. Rocher, écueil à fleur d'eau contre lequel la mer se brise en formant des vagues écumeuses. Il y a dans cette passe un brisant qui la rend fort dangereuse. || Se dit aussi d'un corps quelconque sur lequel la mer vient se briser. Placer un brisant, des brisants en avant d'une construction, pour la garantir du choc des vagues. || Du rejaillissement de l'eau de la mer se heurtant contre les rochers et contre les côtes. || On l'emploie plus ordinairement au pluriel. Il y a des brisants le long de cette côte. L'entrée de ce port est pleine de brisants. Les brisants sont figurés sur les cartes marines par de petites croix.

BRISCAMBILLE. s. m. T. de jeu. V. BRUSQUEMBILLE.

BRISCAN. s. m. Jeu. Sorte de jeu de cartes. Jeu de briscan.

BRISE. s. f. Mar. Nom générique qu'on donne au vent quand il n'est pas trop violent. Petite brise. Jolie brise. Une faible brise. Une bonne brise. Le souffle de la brise. Il vente bonne brise. Brise du matin, du soir. Une brise embaumée. La brise commençait à souffler. Nous attendions la brise pour mettre à la voile, pour nous mettre en route. La *brise* du soir murmure avec volupté. (Touss.) || Au pl. Vents périodiques violents et dangereux pour les vaisseaux. Dans cette rade les vaisseaux sont à l'abri des plus fortes brises. || Petits vents alisés qui viennent de terre sur le soir, et qui ne sont sensibles que pour les bâtiments qui rangent la côte. Sur la rivière des Amazones, il se lève, tous les jours, certains vents orientaux qu'on nomme *brises*, qui durent trois à quatre heures, et qui repoussent les eaux contre mont. (Trév.)

— *Brise de terre.* Celle qui souffle du côté de la terre. || *Brise de mer* ou *brise de large.* Celle qui vient du côté de la mer. || *Brise carabinée.* Vent très-violent et dangereux aux petits bâtiments et incommode aux plus grands vaisseaux.

— Techn. Chez les charpentiers, poutre posée en bascule, posée sur la tête d'un gros pieu et servant à appuyer par le haut les aiguilles d'un pertuis.

BRISÉ, ÉE. part. pass. du v. Briser. Les cahots de la voiture l'ont brisée. Ce cheval a un train rude qui m'a tout brisé. Il a *brisé* des Grecs les trop faibles barrières. (Rac.) Les vents et les flots qui ont *brisé* plusieurs fois mes vaisseaux contre les écueils. (Fén.)

— *Être brisé.* Sentir une lassitude extrême dans tous les membres. Être brisé de fatigue. Il a le corps tout brisé. Il se sent tout brisé de son dernier accès de fièvre. Tout ce qui peut être brisé.

— *Vantail brisé, volet brisé*, etc. Vantail, volet, etc., qui se brise, qui peut se plier sur lui-même.

— Archit. *Comble brisé* ou *comble en mansarde.* Comble dont la partie supérieure forme égout, et dont la partie inférieure est presque verticale.

— Blas. *Chevron brisé.* Chevron dont la tête est séparée. Il porte d'or à trois chevrons brisés de gueules.

— Fig. Se détruire, s'anéantir, se perdre, disparaître. Vous apprendrez bientôt que la puissance et la gloire de Philippe se sont *brisées* contre les remparts d'Olynthie. (Barth.)

BRISE-COU. s. m. Pas difficile; marche dans un escalier qui est plus haute ou plus étroite que les autres, qui donne occasion de tomber et de se blesser, de se briser le cou. || Escalier étroit et obscur. || Saut dangereux. Fam. En Lorraine, on appelle brise-cou la bride d'un sabot.

— Manég. Jeune homme hardi par qui on fait monter les jeunes chevaux.

Dans la rime brisée, les vers sont coupés immédiatement après le premier hémistiche, et à ne les lire que jusque-là, ils font un sens différent de celui qu'ils renferment lorsqu'ils sont tout entiers.

De cœur parfait chassez toute douleur,
Soyez soigneux, n'usez de nulle feinte,
Sans vilain fait entretenez douceur,
Vaillant et preux, abandonnez la crainte;
Par bon effet montrez votre valeur,
Soyez joyeux et bannissez la plainte.
(O. DE St-GELAIS.)

L'avantage de pouvoir, à l'aide de deux sens différents, envelopper la satire sous le voile d'une louange maligne, fait encore rechercher ce jeu d'esprit dans des pièces légères et facétieuses.

— *Forme brisée.* Forme composée de plusieurs pièces, dont les cordonniers se servent pour élargir les souliers trop étroits

— Art milit. *Arme à feu brisée.* Fusil coupé en deux, et qu'on assemble par le moyen d'une vis. Il est défendu de porter les armes à feu *brisées* par la crosse ou par le canon, à cause de la chasse. (Trév.)

— BRISÉE. s. f. (rad. *briser*). Salines. Opération qui consiste à détacher la sangle qui soutient la chèvre, ôter les rouleaux, faire sauter le pivot d'un coup de massue, afin que la chèvre coule et se renverse sur le seuil du banc.

— Fig. Se disait de la consommation que faisait à table un grand mangeur.

BRISÉES. s. f. pl. (rad. *briser*). Vêner. Branches que les chasseurs rompent aux arbres, ou qu'ils sèment dans leur chemin, pour reconnaître l'endroit où est la bête et où on l'a détournée. Faire des brisées. Aller aux brisées. || Branches qu'on coupe dans un taillis, ou à de grands arbres, pour marquer les bornes des coupes. || On dit, *Frapper aux brisées*, quand le veneur qui a fait son rapport va laisser courre.

— Fig. et fam. *Suivre les brisées de quelqu'un.* Suivre son exemple, l'imiter. || *Aller, courir sur les brisées de quelqu'un.* Courir sur son marché, entrer en concurrence, en rivalité avec lui, enchérir sur lui; entreprendre la même chose, écrire sur le même sujet qu'un autre. De quel front aujourd'hui vient-il sur nos *brisées*? (Boil.) || *Reprendre ses brisées, ses premières brisées.* Reprendre une affaire interrompue, un projet qu'on avait abandonné; recommencer à vivre comme on vivait auparavant; recommencer à écrire sur un sujet qu'on avait abandonné.

BRISE-FOI. s. m. Signifiait un Homme qui manque à sa parole.

BRISE-GLACE. s. m. (rad. *briser, glace*). Espèce d'arc-boutant qu'on met en avant des piles d'un pont pour briser les glaces, rang de pieux placés en amont d'un pont pour arrêter, séparer les glaçons. Ce mot ne prend pas la marque du plur. Des brise-glace.

BRISÉIS. Myth. Nom patronymique d'Hippodamie, fille de Brisès, célèbre par l'amour d'Achille. L'enlèvement de Briséis par ordre d'Agamemnon, et la colère qu'en ressentit Achille, forme l'épisode le plus intéressant de toute l'Iliade.

BRISEMENT. s. m. (rad. *briser*). Choc violent des flots qui se brisent contre un rocher, une digue, une côte, etc. Brisement des flots. Le brisement des flots fait beaucoup de bruit en cet endroit. Le *brisement* de la mer, qui augmentait par degrés contre le rocher, m'avertit que le vent s'était levé, et qu'il était temps de continuer mon voyage. (Chateaub.)

— Bris, rupture, effraction. Il boucha aussi hermétiquement que possible les deux ouvertures faites par le *brisement* des carreaux. (E. Sue.)

— Fig. Douleur vive et profonde.

— *Brisement de cœur.* En terme de dévotion, Douleur profonde causée par le regret d'avoir offensé Dieu, vif repentir. Apprenez-moi par le trouble de mon esprit et le *brisement* de mon cœur, quelle doit être ma douleur d'avoir offensé un Dieu si puissant et si bon. (Dame Périt.)

— Syn. comp. BRIS. BRISEMENT. Le *bris* d'un scellé ou d'une porte fermée; le *brisement* des images des autels. V. ICONOCLASTE.

BRISE-MOTTE. s. m. Ornith. Nom vulgaire du traquet motteux.

BRISE-MUR. s. m. Art milit. Nom donné à d'anciennes bouches à feu à tir direct, et dont on se servait au XVe siècle pour abattre les murs. On les appelait aussi Réveil-matin.

BRISE-PIERRE. s. m. Chir. Pince dont on se sert pour briser la pierre dans la vessie.

BRISER. v. a. 1re conj. (du gr. βρίσειν, se jeter avec impétuosité sur). Rompre, casser, mettre en pièces. Briser une porte, un meuble, une glace, un miroir. Briser les os à quelqu'un. Briser les mottes d'un champ labouré. Briser en mille pièces. Les hérétiques brisaient les images. Briser ses liens. Un enfant veut déranger tout ce qu'il voit; il casse, il *brise* tout ce qu'il peut atteindre. (J.-J. Rouss.) Le vicomte de Mirabeau passe brusquement dans les corridors de la salle, et *brise* son épée. (Dict. des H. ill.) Et là, tu *briseras* tes flots orgueilleux contre un grain de sable. (Fléch.) Les enfants caressent ou *brisent* tout ce qu'ils touchent, et pleurent tout ce qu'ils perdent. (Rivarol.)

— Fig. Ce Dieu qui coupe le fil de ses jours, et qui le *brise* après l'avoir élevé. (Fléch.) Il chantait, dans la paix, les cantiques de Sion, et *brisait*, dans la guerre, les forces des Philistins. (Id.)

Et *briser* en passant, sous l'effort de ses coups,
Tout ce qui l'empêchait de s'approcher de vous.
(RACINE.)

|| Détruire, dans un sens moral. Vous voulez donc briser mon avenir? || *Leur doctrine anarchique tend à briser tous les liens sociaux.* || On dit d'un chagrin violent, qu'*il brise l'âme.* || *Briser ses fers, ses chaînes, le joug.* Se dit d'un peuple opprimé, d'un amant qui veut s'affranchir, se délivrer d'une domination tyrannique. || Briser les liens de l'amitié, de la subordination, de la décence. Les nègres sont bornés, parce que l'esclavage *brise* tous les ressorts de l'âme. (Rayn.) Ainsi pendant environ deux siècles, les Grecs de l'Asie ne furent occupés qu'à porter, user, *briser* et reprendre leurs chaînes. (Barth.) Tel gémit sous sa chaîne, et n'ose la *briser*. (Brébeuf.) || *Briser le cœur.* Affliger profondément. Non, mon ami, je ne veux point *briser* le cœur de l'homme, éteindre l'âme du poète. (G. Sand.)

— Fig. et fam. on dit : *Brisons là, brisons là-dessus*, n'en disons pas davantage, lorsqu'on veut empêcher quelqu'un de continuer un discours inutile ou qui déplaît.

— Par extens. Fatiguer, incommoder, harasser. Les cahots de la voiture me brisèrent. Ce cheval a un train rude qui vous brisera. Votre bavardage me brise les bras.

— Fig. Détruire, arracher, renverser.

— SE BRISER. v. pron. Se casser, être mis en pièces. Son navire se brisa contre les rochers. Tout ce qui tombe de très-haut se brise. La faïence, le verre, la porcelaine, se brisent facilement. || Se dit, par analogie, des vagues qui choquent un corps solide. La mer, les flots se brisent contre les écueils, contre les rochers.

L'onde approche, se *brise*, et vomit à nos yeux,
Parmi des flots d'écume, un monstre furieux.
(RACINE.)

— Signifie aussi Echouer. Tous leurs efforts vinrent se briser contre cet obstacle. || *Les bataillons se brisent*, pour dire qu'ils se mettent en désordre et se divisent. Les troupes se heurtaient et se *brisaient* avec confusion, comme les flots que le vent pousse et repousse dans le détroit de l'Eubée. (Barth.)

— Phys. *Les rayons lumineux se brisent, en passant d'un milieu dans un autre.* La direction rectiligne des rayons change ou paraît changer soudainement, comme si elle se brisait au point d'inflexion.

— Techn. Se dit de divers ouvrages dont les pièces, jointes ensemble, peuvent se plier, s'allonger et se raccourcir. Des portes, des fenêtres, des tables qui se brisent. Ce bois de lit, ces fauteuils, ces vantaux se brisent.

— Fig. L'Eglise est un rocher inébranlable où les flots de l'erreur viennent se *briser* sans le léser. (Gr. Frédéric.) Ils cinglent dans une mer où les autres échouent et se *brisent*. (La Bruy.) D'affreux écueils où les joueurs viennent se *briser* et se perdre. (Id.) Ainsi disparaît tout à coup la figure du monde, ainsi s'évanouit l'enchantement des sens, ainsi vient se *briser* au tombeau le fantôme qui nous joue. (Mass.) || Se détruire, se perdre, disparaître. D'où vient que sur le point de se *briser* mille fois, la chaîne intime des êtres se conserve toujours? (Barth.) Quelquefois l'un se *brise* où l'autre s'est sauvé. (Corn.) || Au sens moral. *A cette pensée mon cœur se brise*, je ressens, j'éprouve la plus vive douleur.

— Prov. *Tant va la cruche à l'eau, qu'à la fin elle se brise.* En s'exposant trop souvent à un péril, on court risque d'y demeurer, d'y succomber. Se dit aussi des débauches qui usent les corps des hommes.

— S'emploie également comme verbe neutre, et se dit, en termes de marine, dans le même sens que *se briser*. Le navire alla briser contre un écueil, contre un rocher. La lame brise sur la côte, sur la jetée. La mer commence à briser à terre.

Et voir ce fier amas de puissance et de gloire
Briser contre l'écueil d'une seule victoire.
(CORNEILLE.)

— Blas. Charger un écu de brisures, comme lambel, bordure, pour distinguer les branches cadettes de la branche aînée, à laquelle appartiennent les armes pleines. Briser d'un lambel. Briser d'un lion, d'une barre. Briser d'une bordure de gueules.

— Vén. *Briser bas.* Rompre les branches des arbres, et les jeter sur le sentier par où la bête a passé. || *Briser haut.* Rompre les branches, et les laisser pendre à hauteur d'homme au tronc de l'arbre.

— *Briser avec quelqu'un.* Rompre avec lui, ne plus le fréquenter, cesser d'être son ami. V. ROMPRE.

— Techn. *Briser la laine*, la démêler, la rendre comme du chanvre, sans aucun flocon.

— Syn. comp. V. ROMPRE.

BRISE-RAISON. s. m. (rad. *briser, raison*, bon sens). Personne qui parle à tort et à travers, sans liaison, sans suite dans les idées. Cet homme est un brise-raison. Ces étourdis sont de vrais brise-raison. Fam.

BRISE-SCELLÉ. s. m. (rad. *briser, scellé*). Celui qui rompt le scellé apposé par l'autorité

voleur. Ce mot prend la marque du plur. Peu usité. Un brise-scellé. Des brise-scellés.

BRISE-TOUT. s. m. (rad. *briser, tout*). Etourdi, maladroit qui brise tout ce qu'il touche. Fam. Ce mot ne prend pas la marque du plur. Vous êtes un brise-tout. Ces enfants sont de vrais brise-tout.

BRISEUR. s. m. (rad. *briser*). Celui qui brise quelque chose. Il n'est guère usité qu'en parlant des hérétiques qui brisaient les images, et qu'on nommait *iconoclastes* ou *briseurs d'images*.

BRISEUR DE SEL. s. m. Salin. Celui qui brise le sel dans les bateaux, et le met en tas, pour ouvrir un chemin aux mesureurs. || Se dit aussi de celui qui brise le sel pour le mettre dans les minots.

BRISE-VENT. s. m. Agric. Clôture, abri pour arrêter l'action du vent, et en garantir les arbres et les plantes. Ne prend pas la marque du plur. Un brise-vent. Des brise-vent.

BRISGAW. Géogr. Pays d'Allemagne faisant partie du grand duché de Bade depuis 1805. Capitale Fribourg ou Freyburg.

BRISIS. s. m. Archit. Angle formé par les deux plans d'un comble brisé, tel que celui des mansardes. Il loge dans les brisis du château.

BRISOIR. s. m. (rad. *briser*). Techn. L'un des noms du sérançoir. || Baguette à battre la laine. V. BROYER.

BRISQUE. s. f. Sorte de jeu de cartes. Faisons une partie de brisque. || La carte qui est atout à ce jeu. J'avais trois brisques dans mon jeu. || Dans ce jeu encore, les as et les dix de chaque couleur.

BRISSE. s. m. (du gr. βρίσσος, oursin). Échin. Genre d'échinides qui correspond au genre spatangue.

— Entom. Genre de coléoptères pentamères établi dans la famille des curculionides.

BRISSITES. s. m. pl. (rad. *brisse*). Espèces fossiles de brisses.

BRISSOCARPE. s. m. (ét. gr. [illegible], oursin; καρπός, fruit). Bot. Genre [illegible] des ricciées.

BRISSOÏDE. s. m. (ét. gr., βρίσσος, oursin; εἶδος, aspect). Echin. Genre d'échinides proposé pour diverses espèces laissées parmi les spatangues et les nucléolites. || adj. des 2 g. Qui ressemble à une brisse.

BRISSON (Mathurin-Jacques). Célèbre physicien, né à Fontenay-le-Comte (Vendée), en 1723, et mort en 1806. Ce fut lui qu'on chargea de faire placer des paratonnerres sur les principaux édifices publics.

BRISSONIE. s. f. Bot. Synonyme du genre téphrosie.

BRISSOT DE WARVILLE (Jean-Pierre). Né à Chartres en 1754, député à l'Assemblée législative, puis membre de la Convention nationale, se lia avec les girondins, dont il partageait les opinions, et qui prirent de lui le surnom de *brissotins*. Condamné à mort, et exécuté en 1793.

BRISSOTIN. s. m. Partisan de Brissot.

BRISSOTISME. s. m. S'est dit du système politique de Brissot et de ses partisans, des menées dont on les accusait.

BRISTOL. (ét. celt., *bris*, baie; *tow*, deux). Géogr. Ville d'Angleterre (Sommerset), l'un des ports les plus commerçants des îles Britanniques; 100,000 hab. Sa bourse est une des plus fréquentées de l'Europe. || *Canal de Bristol.* Bras de l'Océan sur la côte ouest de l'Angleterre. || On donne encore ce nom à un canal d'Angleterre qui réunit les deux mers par la jonction de la Saverne à la Tamise.

— *Pierres de Bristol.* Pierres transparentes comme du cristal de roche, qu'on tire d'un rocher près de la ville de Bristol.

BRISURE. s. f. (rad. *briser*). Techn. Partie brisée, cassée, fracturée. Il y a des brisures dans cette boiserie, dans ce parquet. L'écorce de la bonne espèce de quinquina est ordinairement brune, cassante et rude à sa surface, avec des brisures. (Rayn.) Dieu secoue la terre et la brise, et guérit en un moment toutes ses *brisures*. (Boss.)

— Endroit des ouvrages de menuiserie ou de serrurerie où les parties se replient les unes sur les autres au moyen de charnières. La brisure d'un volet.

— Art milit. *Brisure de la courtine.* Prolongement de la ligne de défense dans le renfoncement d'un bastion à orillons.

— Blass. Toute pièce d'armoirie que les cadets et les bâtards ajoutent à l'écu des armes pleines de la maison dont ils sortent.

— Mar. Disposition des mâts formés de plusieurs pièces guindées au-dessus les unes des autres. Mâts à brisure.

— Fig. Dans le sens du blason. La goutte et le rhumatisme sont frères, et ce dernier a seulement une *brisure* de cadet, parce qu'il ne revient pas comme cette cruelle goutte; mais pour l'humeur et les douleurs, c'est la même étoffe. (Mme de Sév.)

BRITANNICUS (Claude-Tibère). Fils de l'empereur Claude et de Messaline, né l'an 42 de J.-C. Ecarté du trône par les artifices d'Agrippine, mère de Néron, il fut empoisonné par ordre de cet empereur, qui redoutait son ascendant sur les Romains, l'an 56 av. J.-C. Sa mort

die de *Britannicus*.

BRITANNIE. s. f. Bot. Nom donné à la bistorte, au cochléaria et à la patience.

BRITANNIQUE. adj. des 2 g. Qui est d'Angleterre, qui appartient à l'Angleterre. Sa majesté britannique. L'orgueil britannique. Les flottes britanniques. Les armes *britanniques* étaient alors des armes mercenaires et barbares. (Villemain.) || *Forum britannique.* Nom d'une des sociétés politiques qui se formèrent en Angleterre vers 1810.

BRITANNIQUES (ILES). (ét. celt., *bris*, partagé; *tan*, rivière). On comprend sous ce nom général les trois royaumes d'Angleterre, d'Ecosse et d'Irlande.

BRITHIE. s. m. (du gr. βριθύς, lourd, pesant). Entom. Genre de lépidoptères nocturnes de la tribu des hadénides et qui ne renferme que trois espèces.

BRITHOPE. s. m. (ét. gr., βρῦθις, lourd pesant, ποῦς, pied). Paléont. Nom proposé pour un animal dont les restes viennent du grès cuivreux des pentes occidentales de l'Oural.

BRITONES ou **BRITTONES.** Géogr. anc. Nom des habitants de la Bretagne. V. BRETON.

BRITTINIEN. s. m. Hist. eccl. Membre d'une ancienne congrégation de religieux ermites en Italie, et surtout dans la Marche d'Ancône.

BRIVES-LA-GAILLARDE. (*Briva correzia;* du celt. *Briv,* ville). Géogr. Ch.-l. d'arr. (Corrèze); 8,800 hab. Commerce en vins, truffes, volailles truffées, etc. Patrie du cardinal Dubois et du maréchal Brune.

BRIX. s. m. Art milit. V. BRÈCHE.

BRIXHAM. Géogr. Ville d'Angleterre (Devon); 4,600 hab. Célèbre source intermittente. C'est dans cet endroit que débarqua Guillaume d'Orange, en 1688.

BRIZE. s. f. (du gr. βρίζα, espèce de plante céréale). Bot. Famille des graminées. La *brize médiane,* qu'on trouve si fréquemment sur nos pelouses, et qui est connue sous le nom vulgaire d'Amourette, est une espèce de ce genre.

BRIZOMANCIE. s. f. (ét. gr., βρίζω, je dors; μαντεία, divination). Art de prédire l'avenir par le moyen des songes.

BRIZOMANCIEN, ENNE. s. (ét. gr., V. BRIZOMANCIE). Celui, celle qui devine par les songes les choses cachées ou futures.

— adj. Qui est relatif, qui a rapport à l'art de prédire l'avenir par le moyen des songes. Science brizomancienne. Cérémonie brizomancienne.

BRIZOPYRE. s. f. (ét. gr., βρίζα, espèce de plante céréale; πυρὸς, blé). Bot. Famille des graminées. C'est une simple tribu du genre paturin. V. ce mot.

BRYONE. s. f. Bot. V. BRIONE.

BROACH. Géogr. District de la province de Guzarate, dans l'Hindoustan. La capitale de ce district; c'est une des plus fortes villes de l'Hindoustan.

BROC. s. m. (pr. *bro;* le *c* se prononce comme *k* devant une voyelle, et dans les vers où on le fait rimer avec *froc, troc, roc*). Techn. Vase de bois à anse et à bec évasé dont on se sert ordinairement pour tirer ou transporter du vin. Le broc est formé de petites douves retenues par des cercles en métal; sa contenance ordinaire est de 7 à 8 litres. Mettre du vin dans un broc. Emplir, vider un broc. Le *broc* est le vaisseau le plus commode pour le remplissage des tonneaux. (Acad.)

— Se dit aussi, par métonymie, de son contenu. C'est un homme qui boirait un broc de vin.

— *Broc,* pour Broche, ne s'est conservé que dans cette phrase familière : Manger de la viande de broc en bouche, pour dire : La manger sortant de la broche.

— *De bric et de broc.* Loc. adv. et fam. De çà et de là, de tête et de pointe, d'une manière et d'une autre, par tous les moyens possibles. De bric et de *broc* il s'est composé une assez jolie fortune. (Acad.)

BROCADE. s. m. Ichthyol. Nom donné par les habitants des Moluques à un poisson qui se pêche dans la mer d'Amboine, autour des rochers.

BROCADEL. s. m. Mot employé par Montaigne pour signifier Brocard.

BROCAILLE. s. f. Petits pavés de rebut dont on garnit les chemins. Brocaille raboteuse.

BROCANTAGE. s. m. Action de brocanter, commerce de celui qui brocante.

BROCANTE. s. f. Perche où sont attachées des merceries. Vieux.

— S'emploie encore quelquefois pour désigner de l'ouvrage mal confectionné, un meuble de hasard. C'est de la brocante, un ouvrage de brocante.

BROCANTER. v. n. 1re conj. (de l'angl. *abroachment,* vieux mot que dans le latin du moyen âge on a traduit par *abrocamentum,* achat en gros et vente en détail). Acheter, vendre, troquer ou revendre diverses choses de hasard, telles que tableaux, médailles, bronzes, etc.

BROCANTEUR, EUSE. s. Celui, celle qui brocante, qui vend, achète, troque des livres, [...] intermédiaire entre le commerçant de choses neuves et le public pour trafiquer des objets désignés sous le terme générique d'objets de hasard; c'est le brocanteur qui remplit cette lacune : il exerce de seconde main tous les genres de commerce, et dès lors la profession de brocanteur, honorablement exercée, vaut toute autre profession.

BROCARD. s. m. (du celt. *broc,* pointe; c'est fig. la piqûre de la broche ou de l'aiguille). Morale. Raillerie piquante; espèce de lazzi malveillant; mot satirique. Avant le progrès de l'art, l'étoffe de soie nommée brocard était ornée de ses reliefs au moyen de l'aiguille ou broche; le brocard, plaisanterie piquante, est donc figurativement la piqûre de la broche ou de l'aiguille. Brocard agréable, fin, ingénieux, aigre, injurieux, offensant, outrageant, mordant, venimeux, licencieux. Donner, lancer des brocards.

. . Dites-lui qu'on sait son mariage,
Et conseillez-lui fort de s'armer de courage,
Afin de recevoir galamment aujourd'hui
Certains petits *brocards* qui vont fondre sur lui.
(DESTOUCHES.)

BROCARDÉ, ÉE. part. pass. du v. Brocarder.

BROCARDER. v. a. 1re conj. Piquer par des railleries, des paroles satiriques. Fam. *Brocarder* le tiers et le quart. (Acad.)

S'il en fut ri et *brocardé*
Il n'est jà besoin de le dire. (COURRIER.)

— SE BROCARDER. v. pron. Se piquer mutuellement par des propos saillants. Nous nous sommes brocardés pendant deux heures. Fam. et peu en usage.

BROCARDEUR, EUSE. s. m. Celui ou celle qui lance des brocards. C'est un *brocardeur* odieux. (Acad.)

BROCART. s. m. (même devant une voyelle le *t* ne se prononce pas). Manuf. Etoffe brochée de soie, d'or ou d'argent. Un habit de brocart. Une robe de brocart. || Epith. Riche, précieux, somptueux, magnifique, superbe, fastueux.

C'est pour eux qu'elle étale et l'or et le *brocart :*
Que chez toi se prodigue et le rouge et le fard.
(BOILEAU.)

BROCATELLE. s. f. Minér. Nom donné à des variétés de brèches calcaires diversement colorées, qu'on exploite pour les besoins du commerce. La brocatelle la plus belle est tirée d'une carrière voisine de Tortose en Catalogne. Elle est très-employée en Espagne, en France et surtout en Italie. Le Musée du Louvre en offre de très-belles pièces.

— Comm. Grosse toile médiocre, brochée de fleurs ou de figures saillantes. On la tissait autrefois de coton et de soie grossière, mais aujourd'hui on ne prend fort souvent que du coton. La brocatelle demi-soie de Paris, d'une seule couleur, a 55 centim. de large. Une tapisserie de brocatelle. De la brocatelle de Gênes.

— Entom. *Brocatelle d'or, d'argent et brune.* Noms spécifiques donnés par Geoffroy à trois espèces de lépidoptères nocturnes de la tribu des phalénites, et appartenant aujourd'hui au genre larentie.

BROCCHIE. s. f. Bot. Section du genre tanacetum, famille des composées.

BROCCHINIE. s. f. Bot. V. PITCAIRNIE.

BROCE. s. f. Anc. t. milit. Aiguillon ou broche d'éperons. On disait Eperons à rosettes, par opposition à Eperons à broces.

BROCÉREUX, EUSE. adj. Plein de broussailles. Se dit aussi d'un bois d'arbre plein de nœuds. Vieux.

BROCHA. s. m. Hist. nat. Famille de l'ordre des mammifères pinnipèdes, contenant les morses, dont les canines font une énorme saillie hors de la bouche.

BROCHAGE. s. m. T. de relieur. Action de brocher des livres, c'est-à-dire de coudre les feuillets d'un ouvrage pour en former un volume et de le couvrir de papier. Résultat de cette action.

BROCHANT. part. prés. du v. Brocher. Il est invariable. Des écoliers brochant leur devoir. Une ouvrière brochant un livre.

— Blas. Se dit des pièces qui passent d'un côté de l'écu à l'autre ou qui traversent sur d'autres. Des chevrons brochant sur des burelles. On dit d'une maison, d'une famille, qu'elle porte d'azur un lion d'or, à la bande brochant sur le tout.

— Se dit aussi d'un surcroît de personnages et de circonstances qui ajoutent au ridicule ou au malaise d'une situation. Ils étaient dix plus ennuyeux les uns que les autres, et le duc de... brochant sur le tout. Je l'ai trouvé avec la fièvre, la migraine, et un gros rhume brochant sur le tout.

BROCHANTITE. s. f. Minér. Substance vitreuse, transparente, d'un vert d'émeraude, insoluble dans l'eau. C'est un sous-sulfate de cuivre.

BROCHE. s. f. (du celt. *broc,* pointe, aiguille). Techn. L'instrument le plus considérable auquel on ait donné ce nom est l'ustensile de cuisine connu de tout le monde. La broche à rôtir. C'est une tige de fer pointue par un bout, coudée ou armée d'une espèce de poulie, de l'autre. On perce de part en part et l'on fait glisser jusqu'au milieu de la broche, la pièce de viande ou de gibier que l'on veut faire cuire devant le feu. [...] Louis XII, toutes les broches et brochettes de leurs cuisines étaient d'argent. Mettre la broche. Mettre en broche. Mettre à la broche. Tourner la broche. Donner encore un tour, quelques tours de broche, lorsqu'on ne croit pas la viande assez cuite. || Epith. Tournante, mobile, chargée, garnie, brûlante, longue, pointue, froide, déserte.

Qu'est-ce qu'un gentilhomme? . . . . .
Combien en as-tu vu. . . . .
Le manteau sur le nez, ou la main dans la poche;
Enfin, pour se chauffer, venir tourner ma *broche!*
(RACINE.)

Thibaut, l'agnelet passera
Sans qu'à la *broche* je le mette.
(LA FONTAINE.)

— Par analogie avec la broche de cuisine, on nomme *broche* de petites verges en fil de fer ou en bois, plus ou moins grosses et longues, adaptées à divers outils dans une foule d'arts et métiers ou employées isolément.

— Bonn. *Broches* ou *aiguilles à tricoter* dont on se sert pour former les mailles d'un tricot.

— Balanc. Pivot de fer qui traverse la verge de la balance appelée Romaine.

— Filat. Petites verges de fer qu'on adapte aux rouets des métiers à filer et sur lesquelles le fil, le coton, la laine, se roulent à mesure qu'ils sont filés. La broche d'un rouet. Les métiers à filer ont cent, deux cents, trois cents broches.

— Petit instrument qui sert de navette dans les métiers de haute-lice, pour la fabrication des étoffes.

— *Drap à double broche.* Drap très-serré que l'on fabrique en plaçant deux fils au lieu d'un, dans les intervalles des dents formant le peigne du métier.

— Artif. Petite verge de fer ou de bois qui tient au culot du moule d'une pièce d'artifice.

— Arqueb. Moule d'un canon de fusil. Fer au milieu de la feuille de carton où l'on tire.

— Serr. Morceau de fer fixé dans une serrure à clef forée.

— Impr. Barre de fer à laquelle est attachée la manivelle qui sert à faire rouler le train de la presse.

— Se dit encore d'une baguette de bois dont on se sert pour enfiler divers objets et les suspendre, comme des harengs, des cierges, des chandelles.

— Tonnel. Espèce de cheville de bois pointue, avec laquelle on bouche le trou d'un tonneau qu'on a percé.

— Comm. et banque. Billets de commerce de peu de valeur. Il m'a donné des broches à escompter.

— Vén. Première tête de cerf et du chevreuil. V. BROCARD.

— BROCHES. s. f. pl. Syn. d'Hémorroïdes. On le trouve en ce sens dans les *Cent nouvelles nouvelles.* Vieux.

BROCHÉ, ÉE. part. pass. du v. Brocher. S'empl. adjectivement. Volume broché. Etoffe brochée.

BROCHÉE. s. f. Art culin. Toute la quantité de viande que peut contenir une broche pour faire rôtir en une seule fois.

BROCHER. v. a. 1re conj. (Dans les diverses acceptions où ce verbe est employé, l'on retrouve presque toujours les significations de son radical *broche*). Manuf. Passer de l'or, de l'argent, de la soie, entre des broches ou aiguilles pour faire l'étoffe nommée brocart.

— Art vét. Enfoncer à coups de brochoir les clous qui passent au travers du fer et de la corne du sabot d'un cheval. Brocher haut, bas, en musique. || Piquer un cheval avec les éperons afin de le faire courir plus vite. Vieux.

— Techn. Mettre les tuiles en pile sur des lattes entre les chevrons. || Enfiler les épingles dans les anneaux qui forment leur tête. || Pratiquer des trous dans la peau du bœuf assommé, afin de le souffler.

— Blas. V. BROCHANT.

— Agric. Donner un léger binage à la vigne.

— Hortic. v. n. Pousser. Les jardiniers disent qu'un arbre commence à brocher lorsqu'ils voient pousser de petites pointes destinées à former des branches.

— *Brocher,* dans son acception la plus usuelle, se dit de l'action de plier et de mettre dans l'ordre de la pagination les feuilles d'un livre, puis de les coudre ensemble et de les couvrir d'une feuille de papier de couleur. Brocher un volume. Brocher un livre. C'est sans doute la rapidité et la simplicité de cette opération qui a fait dire par analogie, *brocher* pour, Composer à la hâte, une lettre, un mémoire. Il a broché ce mémoire en quelques heures. Cet écolier a broché son devoir.

BROCHET. s. m. (du celt. *brochi,* féroce; ou du gr. βρύχω, je mords, je ronge, j'engloutis, je dévore). Ichthyol. Poisson d'eau douce de l'ordre des osseux abdominaux, et de la famille des siagonotes, très-commun en Europe et dans l'Amérique septentrionale. Il est connu de tout le monde par sa voracité et la légèreté de sa chair blanche, d'une digestion facile. Avec une gueule armée pour satisfaire à sa voracité, ce poisson devait être le fléau des êtres plus faibles que lui : surnommé avec [...] de tout ce qui y est vivant, sans épargner les individus de son espèce. Le brochet peut parvenir jusqu'à la longueur de 2 à trois m. et au poids de 40 à 50 kil. On le pêche en toutes saisons. Brochet dit américain. Brochet carreau. Très-gros brochet. Vieux brochet. Jeune brochet. Brochet au bleu, à la sauce blanche. Brochet de haut bord. Brochet à l'allemande. Grenadine de brochet. Brochet en dauphin. Brochet à la broche. Brochet à la Créquy. Brochet à la génevoise, en fricandeau. Brochet à la Chambord. Le *brochet* à la Chambord est le plus magnifique, le *brochet* au bleu est le plus noble. (Le duc de Nivernais.) Les *brochets* sont meilleurs en hiver qu'en toute autre saison. (Néo-phys. du goût.)

Elle était noble dame habile en savoir-vivre,
Et servait à son hôte ainsi qu'il le fallait,
Le ventre de la carpe et le dos du *brochet.*
(COLLETET.)

— BROCHET DE MER. Poissons tels que l'orphié, les merlus, etc.

BROCHET DE TERRE. s. m. Erpét. Nom vulgaire du mabouya, espèce de lézard d'Amérique ressemblant au brochet.

BROCHETÉ, ÉE. part. pass. du v. Brocheter. S'empl. adjectiv. Se dit des pièces d'artifice percées d'un trou plus petit ou plus court que l'âme des fusées volantes. Serpenteaux brochetés.

BROCHETER. v. a. 1re conj. Techn. En général, percer de broches ou de brochettes. Les boucaniers brochetaient leurs cuirs en les fixant sur la terre au moyen d'un grand nombre de chevilles, afin de les empêcher de se rétrécir.

— Mar. Mesurer, à l'aide des brochettes qui sont fixées de place en place, les membres et les bordages d'un navire.

— Se disait autrefois dans le sens de *brocher* en parlant d'une étoffe.

— Art culin. Mettre une brochette à une volaille ou autre pièce de viande pour la fixer sur la broche.

BROCHETON. s. m. (diminut. de *brochet*). Ichthyol. Brochet de moyenne ou de petite taille. Les pêcheurs et les marchands de poissons le nomment vulgairement lanceron ou lançon. Brochetons à la maître-d'hôtel. Brochetons en salade.

BROCHETTE. s. f. (rad. celt. *broc,* pointe. Diminutif de broche). Techn. Petit morceau de bois, de fer ou d'argent dont on se sert pour divers usages.

— Art culin. Instrument de fer que l'on passe dans une volaille ou un morceau de viande déjà embrochés, et que l'on fixe à la broche principale par la petite ouverture qui s'y trouve ménagée, afin de maintenir le centre de gravité de la pièce à faire rôtir. || Très-petite broche en forme de longue et grosse aiguille, ordinairement terminée par un anneau, au moyen de laquelle on peut faire cuire sur le gril de petites pièces de gibier, des rognons, des morceaux de ris de veau, de cervelles, etc. || Se dit par extension de ces petites pièces elles-mêmes, ainsi préparées. Brochettes de foie, de cervelles, etc. Une entrée de *brochettes.* (Acad.)

— Petit morceau de bois ou de plume dont on se sert pour donner à manger aux très-jeunes oiseaux.

— Fig. *Elever un enfant, une jeune personne à la brochette.* C'est-à-dire avec beaucoup de tendresse et d'attention.

— Impr. Fiches qui tiennent la frisquette accolée au grand tympan.

— Mus. Echelle campanaire, gamme d'un carillon.

— Fam. *Brochette de décorations.* Réunion d'insignes de divers ordres sur une petite tringle d'or ou d'argent, placée horizontalement sur la poitrine d'un personnage.

— Mus. Petite broche qui sert à tenir le moule des boutons.

BROCHEUR, EUSE. s. Techn. Ouvrier, ouvrière qui broche des livres, qui tricote.

BROCHOIR. s. m. Techn. Marteau dont se servent les maréchaux pour ferrer les chevaux.

BROCHON. s. m. Espèce de gomme que l'on retire du bdellium.

BROCHURE. s. f. Libr. Ouvrage imprimé ne contenant qu'un petit nombre de feuilles. || Epith. Rare, piquante, chère, forte, petite, mauvaise. Il n'est pas d'usage de relier les brochures, si ce n'est lorsqu'on en réunit plusieurs en un volume. La brochure traite ordinairement des questions, des sujets de circonstance. Il a paru une brochure sur tel ou tel sujet. Publier une brochure. Acheter, vendre des brochures. Je redoute l'esprit qu'on détaille en *brochures.* (Satiriq.)

— Action de brocher un livre. Des ouvrages en livres et en brochures. Travailler à la brochure. En ce sens, Brochage est mieux et plus souvent employé.

— Syn. comp. BROCHURE. PAMPHLET. Il y a entre ces deux mots toute la différence du moral au matériel. La brochure est proprement la forme de l'écrit, son étendue, quel que soit le sujet qu'elle renferme, scientifique, moral, religieux, politique, etc. Le *pamphlet* est toujours publié sous forme de brochure; son caractère le plus général est de s'attaquer aux personnages politiques et de traiter des affaires publiques.

[...] chures. Inus.

BROCHURIER, ÈRE. s. Qui fait des brochures. Ironiq.

BROCHUS. s. m. (rad. celt. *broch,* pointe). Ling. Suivant Castelli, on a donné ce nom à ceux qui ont la lèvre supérieure très-saillante, et, suivant d'autres, à ceux dont les dents avancent hors de la bouche.

BROCKEN. s. m. Minér. Espèce de granit qui se rencontre dans la montagne du même nom, une des plus hautes du royaume de Prusse.

BROCOLI ou **BROCOLIS.** s. m. (rad. celt. *broc,* pointe; en ital. *broccolo,* cime, pointe de chou). Hortic. Espèce de chou originaire d'Italie. Le brocoli appartient à la race du choufleur; il en diffère en ce que ses pédoncules sont moins épais et plus allongés; chacun d'eux en devenant charnu prend une

forme assez semblable à celle de l'asperge naissante. Brocoli violet, blanc. Le brocoli s'accommode et se mange comme le chou-fleur. Après l'asperge et l'artichaut, le *brocoli* est peut-être le meilleur légume connu; le parenchyme en est léger et la saveur exquise. (Encycl). || Le brocoli ne doit pas être confondu avec les pousses que font les choux pommés coupés avant l'hiver, et auxquelles les jardiniers donnent communément le même nom.

BROCOTTES. s. f. pl. Écon. dom. Parties caséeuses et butyreuses qui adhèrent au petit-lait, après que le premier caillé en a été retiré.

BRODE. s. f. Techn. Pour broderie. De la brode. Inus. Se disait aussi de la dentelle, surtout de celle appelée Point royal de France.

— adj. des 2 g. Signifiait autrefois Noir, bis. En parlant d'une femme très-brune, *Une femme brode. Du pain brode*, pour, Du pain bis.

BRODÉ, ÉE. part. pass. du v. Broder. S'emploie adjectiv. Habit brodé. Tunique, chemise brodée. Mouchoir brodé. Un bournous frappé et brodé. Robe brodée. Des bandelettes de pourpre *brodées* d'or. (Fén.)

— Fig. Rappelez-vous que la robe des prêtres ne doit jamais être *brodée* d'avarice. (Chateaubr.)

BRODEAU. Nom d'une famille originaire de Tours, d'où sont sortis plusieurs hommes de lettres, dont le plus remarquable est Julien, savant jurisconsulte, né à Tours vers 1585, mort avocat au parlement de Paris en 1653. Auteur des notes sur les arrêts de Louet, 2 v. in-fol., et d'un commentaire sur la coutume de Paris. C'est du premier de ces deux ouvrages que Boileau a dit :

Et commentant Louet, allongé par *Brodeau*,
D'une robe à longs plis balayer le barreau.

BRODEQUIN. s. m. Techn. Sorte de chaussure qui nous vient des anciens, et qui couvre le pied et une partie de la jambe. Le brodequin à son origine a joui d'une grande faveur ; c'est, en effet, une chaussure qui convient à tout le monde et concilie parfaitement la coquetterie avec les choses utiles. Le brodequin antique est encore en usage dans certaines cérémonies. Une paire de brodequins. De jolis brodequins en maroquin, soie, feutre, chamois. Souple, riche, antique, élégant. Le mot *brodequin* est souvent employé pour la comédie elle-même, et pour la simplicité du style comique, par opposition à *cothurne*, qui est la chaussure de l'acteur tragique. Elle en fit des espèces de *brodequins*, dont elle s'entoura les pieds, que les pierres des chemins avaient mis en sang. (B. de St-P.) Un souple *brodequin* compose sa chaussure. (Delille.)

Eschyle dans le chœur. . . . .
Fit paraître l'acteur d'un *brodequin* chaussé.
(Boileau.)

Mais quoi? je chausse ici le cothurne tragique,
Reprenons au plus tôt le *brodequin* comique.
(Id.)

— Au pl. Dr. crim. anc. Torture ou question que l'on faisait subir aux accusés. On l'appliquait de plusieurs manières.

— Man. Equit. Sorte de petits bas à étrier que les jeunes académistes mettent avant de se botter, et qui viennent jusqu'à mi-jambes.

BRODER. v. a. 1re conj. (ét., transposition de *border*, parce que les broderies ornent les bords des vêtements). Représenter avec une aiguille sur une étoffe des figures, des dessins en relief. L'art de broder paraît être très-ancien; on croit qu'il fut inventé par les Phrygiens. De leur côté, les poètes ont supposé qu'Arachné l'apprit de Minerve, dont la robe, disent-ils, couverte de broderies, représentait les grandes actions de la déesse, celles de Jupiter et des héros. On brode sur tous les tissus et avec toutes les substances qui peuvent être réduites en fil ou susceptibles d'être fixées sur l'objet que l'on veut embellir. Les points de broderie sont très-variés; on brode au passé, au plumetis, au point de chaînette, au point de marque, au nuancé, à l'appliqué, à l'aiguille, au crochet, à la main, au métier, au tambour. Broder un habit, un mouchoir, une robe. Broder en or, en argent, en soie. Broder sur tulle noir et blanc, sur mousseline. Une autre lui *brode* son manteau de pommes pourries. (Fac. Rev. Mat.)

— Fig. et fam. Ajouter à un récit, à un conte, à une histoire, des circonstances et des détails qui ont pour but de les rendre plus intéressants. Ce conte est très bien brodé. Il a joliment brodé son histoire.

— Absol. Vous brodez. Monsieur brode. Il ne s'agit plus de vous réduire à coudre et à *broder*. (J.-J. Rouss.)

BRODERIE. s. f. Ouvrage de celui ou de celle qui brode. L'art de représenter sur une étoffe et en relief des figures, des dessins, et encore l'ouvrage qui résulte de cet art. Les broderies en or et en argent sont presque concentrées dans la seule ville de Lyon, où elles sont exécutées avec la plus grande perfection et le goût le plus exquis. Broderie savante, industrieuse, riche, précieuse, délicate, légère, relevée, plate. Monteur en broderies. Travailler en broderie. Une étoffe toute couverte de broderies. Un lit de pourpre avec une broderie d'or. Son industrie pour les ouvrages de laine et de broderie. Elle surpasse la plus exquise peinture par la délicatesse de ses *broderies*. (Fén.) Des étoffes ornées de *broderies* des habits tout unis et sans *broderie*. (Id.)

De l'émail élégant des champs et des prairies
L'aiguille de Minerve orna ses *broderies*.
(Castel.)

— Techn. Broderie en couchure, en guipure, appliquée, couchée, au tambour, en tapisserie, en laine, en relief, sur tous tissus.

— Fig. et fam. Circonstances ajoutées à un récit pour l'embellir ou en augmenter l'intérêt. Il y a plus de broderie que de vérité dans ce qu'il nous raconte.

— Mus. Ornement ajouté au chant d'un morceau, selon le goût et l'instinct musical de celui qui brode. Les Italiens, sous le nom de *fioritures*, excellent à faire des broderies pleines de charme. Les broderies sont de véritables improvisations dans lesquelles la verve du musicien prend un libre essor; elles deviennent l'écueil de la médiocrité, qui brode à tout propos, d'une manière fausse et ridicule.

— Hortic. Garniture de buis nains qui marquent les contours de divers compartiments dans les parterres.

BRODEUR, EUSE. s. Celui, celle qui brode. Adroit brodeur. Habile brodeuse. Porter une étoffe chez le brodeur. Le métier de brodeur. Brodeur, brodeuse en tulle, coton, soie, etc. Brodeur-dessinateur. Brodeur pour uniformes.

La maison de la ville et les meubles exquis,
Les eunuques et les coiffeuses,
Et les *brodeuses*. (La Fontaine.)

— Prov. On dit quelquefois, pour exprimer qu'on n'ajoute point foi à un récit : *Autant pour le brodeur.*

BRODIE. s. f. Bot. Plante de la famille des liliacées. Toutes les espèces dont ce genre est composé croissent sur la côte orientale de l'Amérique du Nord.

BRODIUM. s. m. (de l'ital., *brodo*, bouillon). Pharm. Syn. de Jus.

— On donnait autrefois ce nom à certains véhicules.

BRODOIR. s. m. Techn. Petite bobine autour de laquelle on met la soie à broder. || Métier pour faire le petit galon qui unit deux étoffes.

BRODY. Géogr. Seconde ville de la Galicie, la plus importante de toute la Pologne autrichienne sous le rapport commercial, étant l'entrepôt du commerce avec la Russie et la Turquie; 22,000 hab., dont les cinq-sixièmes sont Juifs.

BROEKE. Géogr. Célèbre village hollandais et qui jouit d'une réputation tout à fait européenne, parce qu'il est le plus beau et le plus curieux du monde entier. On s'y rend d'Amsterdam par le canal qui joint le Texel au Zuy-der-zée. Bien qu'il n'ait que 500 âmes de population, la fortune qui s'y trouve accumulée est immense; le moindre particulier qui veut y avoir un domicile devant posséder au moins un million de florins. La description des jardins, celle surtout de l'intérieur des habitations, ne trouve de termes de comparaison que dans l'Arioste ou dans les romans de d'Urfé; aussi le voyageur qui ne serait pas muni de puissantes recommandations ne pourrait être admis à visiter ces curieuses demeures.

BROGLIE (Achille-Charles-Léonce-Victor, duc de). La famille des Broglie (Broglio) est d'origine piémontaise. Établie en France depuis plus de trois siècles, elle occupe une place brillante dans nos fastes militaires et diplomatiques. Le duc actuel, né en 1785, perdit son père à l'âge de neuf ans, emporté par la tourmente révolutionnaire. Nous ne pourrions qu'imparfaitement analyser ici les immenses travaux auxquels cet illustre citoyen a consacré sa vie dans les hautes fonctions dont il a été investi, même avant la Restauration, qui le fit entrer à la Chambre des pairs. La révolution de 1830, dont il a été l'un des premiers appuis, vint lui ouvrir l'entrée dans les conseils du roi. Nommé le 11 août, ministre de l'instruction publique, il donna sa démission le 2 novembre suivant, pour reprendre dans la Chambre des pairs son poste d'orateur influent; appelé aux affaires le 11 octobre 1832, il se chargea cette fois du portefeuille des affaires étrangères, et en sortit lors du rejet de la loi d'indemnité des États-Unis. L'étude abstraite et les théories les plus élevées ont toujours occupé l'active pensée de M. le duc de Broglie. On sait qu'il n'a jamais cessé d'invoquer les lois éternelles de la morale et de l'humanité, violées chaque jour par la continuation du trafic des noirs, et qu'il est à la tête du comité permanent qui s'est formé pour ...

BROGUES ou **BROQUES.** s. f. pl. Chaussure des montagnards écossais. Ce sont des souliers grossiers, attachés à la jambe avec des courroies.

BROI. s. m. S'est dit pour Piège.

BROIE. s. f. V. broye.

BROIEMENT. s. m. Action de broyer. Le broiement des cailloux sous les roues. Le broiement de la pierre dans la vessie. V. lithotritie.

BROIGNE ou **BROINGUE** s. m. Cuirasse, cotte de mailles. || Sein, mamelles. Vieux et inusité.

BROIL ou **BROILLOT.** s. m. Forêt. On donnait ce nom à de petits bois, à des broussailles, à des branches d'arbre. N'est plus guère en usage.

BROISSER. v. n. Courir à travers les broussailles. || Courir sans but, sans direction. Vieux et inusité.

BROKE. s. m. Ancien t. milit. Espèce de poignard.

BROMATE. s. m. Chim. Genre de sels formés par la combinaison de l'acide borique avec une base salifiable.

BROMATOLOGIE. s. f. (du gr. βρῶμα, aliment; et λόγος, discours). Médec. Traité des aliments. Exposition de tout ce qui concerne les aliments.

BROMATOLOGIQUE. adj. des 2 g. Qui concerne la bromatologie.

BROME. s. m. (du gr. βρῶμα, aliment). Bot. Grand genre de la famille des graminées, type de la tribu des bromées. Les bromes, au nombre de quatre-vingts espèces, sont très-répandus dans toutes les contrées du globe, et particulièrement en dehors des tropiques. En France, on en compte environ dix-huit espèces, qui, pour la plupart, forment un fourrage d'assez bonne qualité.

BROME. s. m. (du gr. βρῶμος, fétide). Chim. Corps simple ainsi appelé à cause de l'odeur forte et désagréable qu'il exhale.

BROMÉ ou **BROMIE.** Myth. ind. L'une des Nyséides qui furent métamorphosées en étoiles, et formèrent la constellation des Hyades.

BROMÉ, ÉE. adj. Chim. Qui contient du brome.

BROMÉES. s. f. pl. Bot. Tribu de la famille des graminées, ayant pour type le genre brome.

BROMÉLIACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à la bromélie. || broméliacées. s. f. pl. Famille naturelle de plantes monocotylédonées qui a pour type le genre bromélie.

BROMÉLIE. s. f. (de *Bromel*, botaniste suédois). Bot. Genre de plantes qui renferme l'ananas.

BROMÉLIOÏDES, BROMÉLOÏDES. s. f. pl. Bot. Syn. de Broméliacées. V. ce mot.

BROMHYDRATES. s. m. pl. Chim. Genre de sels résultant et pouvant tous s'obtenir directement de la combinaison de l'acide bromhydrique avec les bases.

BROMHYDRIQUE. s. m. (ét. gr., βρῶμος, fétide; ὕδωρ, eau). Chim. Acide composé binaire, résultant de la combinaison du brome et de l'hydrogène.

BROMIDE. s. m. (ét. gr., βρῶμος, fétide; εἶδος, forme). Chim. ... donné par Berzélius aux combinaisons ... me avec des corps moins électro-négat... que lui, dans lesquelles les rapports atomiques sont les mêmes que dans les acides.

BROMIOS. s. m. Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des chrysomélines, tribu des eumolpoïdes.

BROMIQUE. adj. m. (rad. *brome*). Chim. Se dit d'un acide produit par la combinaison du brome avec l'oxygène.

BROMO-AURATE, BROMO-HYDRARGYRATE, BROMO-PLATINATE. s. m. Chim. Noms donnés aux combinaisons du bromide d'or, de mercure ou de platine, avec les bromures des métaux électro-positifs.

BROMOGRAPHE. s. m. (du gr. βρῶμα, aliment; γράφω, j'écris). Hyg. Celui qui s'occupe de bromographie.

BROMOGRAPHIE. s. f. Hyg. Partie de la médecine qui traite des aliments.

BROMOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Hyg. Qui concerne la bromographie.

BROMOS. s. m. Bot. Nom grec du brome.

BROMURE. s. m. Minér. Genre de composés minéraux résultant de la combinaison du brome avec d'autres corps simples. Bromure de zinc. Bromure d'argent.

BROMUS. Myth. Centaure tué par Cénée aux noces de Pirithoüs.

BRONCHADE. s. f. Manég. Action de broncher, faux pas d'un cheval. On dit aussi *bronchement*. V. ce mot.

BRONCHE. s. f. (du gr. βρόγχος, gorge). Anat. Conduits cartilagino-membraneux qui résultent de la bifurcation de la trachée-artère, et qui se distribuent dans les poumons pour servir à l'introduction et à la sortie de l'air atmosphérique. Bronche du côté droit. Bronche du côté gauche. Inflammation, irritation, dilatation des bronches.

BRONCHÉ ... s. m. Entom. Genre d'insectes coléoptères.

BRONCHÉ. part. pass. du v. Broncher. Invariable. || S'est dit autrefois pour Percé, renversé.

BRONCHEMENT. s. m. Action de broncher, de faire un faux pas. Se dit d'un cheval qui pose le pied à faux.

— Fig. *Le bronchement* n'est pas tout à fait une faute, encore moins est-ce un crime. (Mercier.)

BRONCHER. v. n. 1re conj. (du celt. *bron*, élévation, montagne, colline, but, obstacle). Manég. Faire un faux pas. Se dit des chevaux auxquels les jambes flécissent, ou qui se heurtent contre un léger obstacle, une pierre, une souche d'arbre à fleur de terre. Ce cheval est sujet à broncher.

— Fig. Faillir, manquer. Jamais au bout du vers on ne te voit *broncher*. (Boil.)

Leur venin, qui sur moi brûle de s'épancher,
Tous les jours, en marchant, m'empêche de [*broncher*.
(Boileau.)

— Signifie aussi Chanceler, trébucher. Sa réputation, son crédit, sa fortune a bronché.

— Prov. *Il n'y a si bon cheval qui ne bronche*. Il n'y a point d'homme, si habile qu'il soit, qui ne se trompe. A force de *broncher* on marche en sûreté. (Imbert.)

— On dit encore *broncher* pour Remuer, bouger. Ce maître est si sévère, que les enfants n'osent broncher devant lui.

BRONCHIAL, ALE. adj. Anat. Qui appartient, qui a rapport aux bronches. Veine bronchiale. Respiration bronchiale. || pl. m. *Bronchiaux*. Phénomènes bronchiaux. V. bronchique.

BRONCHIES ou **BRANCHIES.** s. f. pl. (du gr. βρόγχος, gorge). Anat. ichthyol. Les ouïes des poissons. C'est leur organe respiratoire; il diffère beaucoup des poumons.

BRONCHIQUE. adj. des 2 g. Anat. Qui a rapport aux bronches. Nerfs bronchiques. Veines, artères bronchiques. Cellules bronchiques.

BRONCHITE. s. f. Médec. Inflammation, irritation des bronches. Bronchite aiguë. Bronchite capillaire, chronique.

BRONCHOCÈLE. s. m. (pr. *bron-ko-cè-le*; du gr. βρόγχος, gorge; κήλη, tumeur). Médec. Tumeur qui survient à la gorge et qui a la forme d'un goître.

BRONCHOIR. s. m. Techn. Instrument sur lequel on plie les draps.

BRONCHOPHONIE. s. f. (pr. *bron-ko-fo-ni*; ét. gr., βρόγχος, gorge; φωνή, voix). Résonnement de la voix dans les bronches. Être atteint de bronchophonie, vulgairement, c'est avoir la voix rauque.

BRONCHOTOME. s. m. (pr. *bron-ko-to-me*). Chir. Instrument en forme de lancette servant à faire les incisions dans la trachée-artère.

BRONCHOTOMIE. s. f. (ét. gr., βρόγχος, gorge; τέμνω, couper). Chir. Opération par laquelle on fait une incision dans la trachée-artère pour extraire les corps étrangers qui s'y sont introduits, et pour faire entrer l'air dans les poumons et l'en faire sortir. V. laryngotomie.

BRONCHOTOMIQUE. adj. des 2 g. Chir. Qui concerne la bronchotomie.

BRONDISSAGE. s. m. Minér. Introduction d'étoupes entre les joints des cadres du cuvelage d'un puits de mine.

BRONGNE. s. f. Chemise de mailles. Vieux.

BRONGNIART (Alex.-Théod.). Architecte, né à Paris en 1739, mort en 1813. On lui doit les plans du palais de la Bourse et du cimetière de l'Est (du Père-Lachaise).

BRONGNIARTIE. s. f. (de *Brongniart* père et fils, naturalistes franç.). Entom. Genre de coléoptères pentamères. || Genre de trilobites.

— Bot. Genre de la famille des papilionacées, tribu des lotées galégées.

BRONGNIARTIEN. s. m. Erpét. Nom d'une espèce de lézard européen.

BRONGNIARTINE. s. f. Minér. V. glaubérite.

BRONNIE. s. f. Bot. Genre de la famille des frankéniacées, formé sur un arbre mexicain.

BRONQUIER. s. m. Anc. t. milit. Bouclier.

BRONTÆUS. Myth. Surnom grec de Jupiter, le tonnant, du grec βροντή, tonnerre.

BRONTE. s. f. Conchyl. Genre de coquilles que l'on trouve dans la mer Rouge et dans celle des Indes. On les nomme vulgairement la bécasse, le courli.

— Ichthyol. Genre de siluroïdes. On ne connaît qu'une espèce de ce genre, et on le regarde comme le poisson lancé par le Cotopaxi dans les éruptions qui vomissent en abondance ces petits animaux. Leur nombre est si considérable, qu'il détermine dans ces contrées des émanations putrides et pestilentielles.

BRONTÉ. Myth. Un des quatre chevaux du soleil.

BRONTÉE. s. f. **BRONTON.** s. m. (du gr. βροντή, tonnerre). Antiq. Vase d'airain dans lequel on agitait des cailloux pour imiter le bruit du tonnerre, dans les théâtres.

BRONTÉON. s. m. Antiq. Lieu du théâtre où était placée la machine qui imitait le bruit du tonnerre.

BRONTES. s. m. pl. Entom. Genre d'insectes ... minée. Ils vivent sous les écorces. On les a aussi nommés *aléistes*.

BRONTÈS. Myth. Fils du Ciel et de la Terre. Un des cyclopes qui forgeaient les foudres de Jupiter.

BRONTÉUS. Myth. Père de Tantale, premier époux de Clytemnestre.

BRONTIAS. s. m. Minér. Sulfure de fer radié et globuleux, strié du centre à la circonférence. C'est la pyrite, que l'on nommait autrefois en France Pierre à tonnerre, parce qu'on la croyait produite par la foudre.

BRONTIQUE. adj. m. (du gr. βροντή, tonnerre). Art milit. Se dit des fusils sans pierre à feu.

BRONTOLITHE. s. f. (ét. gr., βροντή, tonnerre; λίθος, pierre). Minér. Substance minérale peu connue.

BRONTOMÈTRE. s. m. (ét. gr., βροντή, tonnerre ; μετρέω, mesurer). Phys. Appareil propre à constater l'intensité de l'électricité atmosphérique en temps d'orage.

BRONTON s. m. V. BRONTÉE.

BRONZE. s. m. (de l'ital. *bronzo*). Chim. Alliage de cuivre et d'étain dans lequel on fait entrer, suivant les usages auxquels on le destine, du plomb ou du zinc, fréquemment l'un et l'autre. Statue de bronze, vase, médaille, porte, cheval de bronze. Couler le bronze. || Épith. Fondu, pesant, fusible, rembruni, sonore, aigre, dur, antique, cassant. Le bronze s'emploie dans les œuvres d'art, de là l'usage de dire : Voilà un beau bronze. C'est encore en ce sens qu'en parlant d'une figure, d'une statue de bronze, les poètes disent : Le bronze est animé, le bronze respire.

— En parlant des canons. Le *bronze* en feu qui vomit le ravage. (B.-Lormian.) Et du *bronze* enflammé les foudres meurtrières. (Millevoye.)

— Les plus beaux monuments qui aient été faits en bronze sont : la statue équestre de Pierre Ier à Saint-Pétersbourg, la colonne de la place Vendôme, surmontée de la statue de Napoléon, celle dite de Juillet sur la place de la Bastille, et les portes de l'église de la Madelaine à Paris.

— Numism. Grand, moyen, petit bronze, pour dire : De grandes, de moyennes, de petites médailles. Il n'est personne qui n'ait entendu parler de la rareté de l'Othon en bronze romain. || La monnaie de bronze est connue dès la plus haute antiquité ; elle a précédé chez les Romains celles d'or et d'argent.

— *Bronze ou airain de Corinthe.* V. AIRAIN.

— Fig. Ame, cœur de bronze.

Ames de *bronze*, humains, celui-là fut sans doute
Armé de diamant, qui tenta cette route,
Et le premier osa l'abîme défier. (LA FONT.)

— *Coulé en bronze.* Se dit en parlant d'un ouvrage de génie, dont la durée ou le souvenir ne périra jamais dans la mémoire des hommes.

BRONZÉ, ÉE. part. pass. du v. Bronzer. S'empl. adjectiv. Teint bronzé, figure bronzée. Souliers bronzés, gants bronzés.

— Fig. *C'est un homme bronzé.* C'est-à-dire, Éprouvé, qui ne redoute rien.

BRONZER. v. a. 1re conj. Donner à un objet la couleur du bronze. En termes d'art, Appliquer sur lui le bronze. Bronzer les figures, le fer, les argiles. Les procédés varient suivant la nature et l'exigence des objets auxquels on veut donner la teinte du bronze.

— SE BRONZER. v. pron. Prendre la teinte du bronze.

— Fig. Devenir dur comme le bronze. Chamfort a dit : Arrivé à trente ans, il faut que le cœur se brise ou qu'il se *bronze*.

BRONZITE. s. m. Minér. Variété de diallage métalloïde, à reflets bronzés.

BROODHOM. s. m. Bot. Nom que les Hollandais donnent à l'arbre à pain dont le tronc fournit une moelle abondante.

BROOKITE. s. m. Minér. Espèce du genre titane, séparée du rutile, ou titane oxydé rouge, par Lévy.

BROQUART ou **BROCHARD.** s. m. (du breton celt. *broch* ou *broc*, bête fauve d'un an, à cause de l'espèce de broche dont sa tête commence à se charger). Chass. Se dit ordinairement du chevreuil à son premier bois.

— Moll. Nom vulgaire du cône géographique.

BROQUE. s. m. V. BROCOLIS.

BROQUÉ, ÉE. part. pass. du v. Broquer.

BROQUELINE. s. f. Botte de feuilles de tabac, bout de manoque dans les manufactures de tabac. Le plur. est plus en usage.

BROQUER. v. a. 1re conj. Pêch. Percer un petit poisson par les yeux ou par les ouïes, pour servir d'amorce.

BROQUETTE. s. f. (du celt. *broc*, pointe ; *broch*, broche). Techn. Petit clou à tête dont les tapissiers font un grand usage. || Quantité de ces clous. Acheter de la broquette. Un hectogramme, un kilogramme de broquette.

— On appelle *broquettes à l'anglaise*, de petits clous dont la tête est arrondie en forme de calotte.

— Fam. Le membre viril d'un petit enfant mâle.

BROQUETEUR. s. m. Agric. Celui qui met les gerbes en tas, et les charge sur les charrettes.

BROS. s. m. Papet. Corps étranger dans les [illegible]

BROSIMON. s. m. Bot. Genre de la famille des artocarpacées, qui comprend le fameux arbre connu en Amérique sous le nom d'arbre à lait ou à la vache ; curieux et précieux végétal cultivé dans quelques jardins.

BROSME. s. m. Ichthyol. Genre de la famille des gades, et assez semblable à la lotte.

BROSSAILLES. s. f. pl. V. BROUSSAILLES.

BROSSE. s. f. (du celt. *brouss*, hallier, broussailles). Techn. Ustensile nommé aussi vergette, généralement en usage pour nettoyer les meubles et les vêtements. C'est un assemblage de poils ou de soies du porc ou du sanglier, fixés par petites touffes sur une plaque de bois ou d'autre matière. Les brosses de toilette sont communément revêtues avec plus de richesse et de recherche que celles qui servent à de plus grossiers usages. On y emploie la nacre, l'ivoire et quelquefois l'or. En général, les brosses ne varient presque que par la forme et par la substance dont elles sont faites. Brosses à habit, à cheval, à dents, à cheveux, à frotter, à tisserand, à chevel en crin, en chiendent, en paille de riz. Donner un coup de brosse à un habit, à un fauteuil, à un billard. || Épith. Forte, douce, rude, courte, serrée, plate, bombée, petite, grande, carrée, oblongue, à manche, coudée. C'est la troisième fois que je vous ordonne de m'acheter une *brosse*. (X. de Maistre.)

— C'est par une extension abusive que l'Académie a dit : *brosse à barbe*. V. PINCEAU.

— Peint. Sorte de pinceau de différentes grosseurs, fait avec des soies de porc, dont les peintres se servent pour étendre les couleurs sur la toile.

— Entom. Touffe de poils raides qui se trouvent sur différentes parties du corps des insectes.

— Hist. nat. Poils longs et disposés en manchettes qui se trouvent aux jambes de devant de certains mammifères, et surtout des ruminants à cornes creuses.

— Fig. *Ce tableau est d'une belle brosse*, c'est-à-dire, habilement exécuté. || *Peindre à la grosse brosse.* Grossièrement.

— Médec. On se sert de brosses en médecine pour frictionner la surface du corps, exciter la peau, favoriser la transpiration chez les personnes faibles, lymphatiques. Westring, médecin suédois, a inventé des brosses métalliques pour appliquer le galvanisme.

BROSSE-BLANCHE. s. f. Forêt. Nom du chêne *tosa*, dans la Vendée.

BROSSÉ, ÉE. part. pass. du v. Brosser. Il est aussi adjectif. Un habit bien brossé.

BROSSÉE. s. f. Se dit familièrement de l'action de brosser. Donner une brossée, une bonne brossée à un cheval, à un habit.

— Fig. et pop. *Donner une brossée.* Battre quelqu'un.

— Bot. Arbrisseau d'Amérique. || Genre de plantes des Antilles, dédié à Guy de la Brosse, fondateur du jardin des plantes de Paris.

BROSSER. v. a. 1re conj. (rad. *brosse*). Frotter, nettoyer avec une brosse. Brosser un habit, un manteau. Brosser quelqu'un. Brosser un cheval.

— Imp. *Brosser les formes.* En ôter l'encre avec une brosse.

— Fig. et pop. Battre. Prends-y garde ! tu vas te faire brosser.

— Véner. Chasse à courre. Parcourir les fourrés, les endroits les plus épais d'un bois, soit à pied, soit à cheval. Brosser dans les forêts, à travers les buissons.

— SE BROSSER. v. pron. Se brosser soi-même, Attendez, je finis de me brosser.

— Être brossé. Cet habit ne peut se brosser.

— Manuf. Coucher la laine sur le drap et en faire sortir la poussière et la crasse.

BROSSERIE. s. f. Techn. Art du brossier, commerce des brosses ; atelier où l'on travaille, où l'on fabrique les brosses.

BROSSES. s. f. pl. Forêt. Bruyères, broussailles, terres incultes où il ne vient que des plantes sauvages, du menu bois ou des arbustes peu élevés.

BROSSEUR. s. m. Se dit d'un domestique qui nettoie les bottes, les habits. Cette dénomination paraît s'être étendue dans l'armée, et surtout dans la cavalerie, aux soldats qui pansent les chevaux des officiers ou sous-officiers. Le brosseur du commandant, du capitaine.

— Techn. Règle qui sert au régleur de papier à égaliser la longueur des plumes.

BROSSIER. s. m. Techn. Celui qui fabrique toutes sortes de brosses ou vergettes.

BROSSURE. s. f. Techn. Ceux qui teignent les cuirs et les peaux appellent *brossure* la couleur qu'ils appliquent avec la brosse.

BROSSWELLE-DENTELÉE. s. f. Bot. Plante de l'Inde, qui fournit le véritable encens.

BROTÉAS. Myth. Frère jumeau d'Ammon, tué avec son frère par Phinée. || Un des Lapithes, tué par le centaure Grynée.

BROTÉE. Myth. Fils du premier Tantale et père de Pélops. On le dit auteur de la plus ancienne statue de la mère des dieux, que l'on voyait à Magnésie.

[illegible]

[illegible] au Mexique.

BROTHÉE. Myth. Fils de Vulcain et de Minerve, se précipita dans le cratère du mont Etna, pour échapper aux railleries que sa difformité lui attirait.

BROU. s. m. (du celt. *brous*, même signif.) Bot. Partie verte la plus extérieure des fruits à coquille. Se dit plus particulièrement de l'enveloppe de la noix. Brou de noix, brou d'amande, brou de noisette. On tire de cette substance une matière colorante dont les nuances, fauves ou brunes, sont solides et agréables, et qui s'emploie en teinture. Le tannin et l'acide gallique que le brou de noix contient, permettent de l'employer à faire de l'encre.

— Dist. *Brou de noix.* Liqueur stomachique dont le brou de noix est la base et qui porte le même nom. Brou de noix à la Sainte-Marie, à la carmélite.

— Art vétér. On nomme ainsi une maladie fort grave qui attaque les bestiaux à l'époque où ils commencent à paître dans les bois. On l'appelle aussi Mal de bois.

BROUALLE. s. f. Bot. Genre de la famille des personnées et de la didynamie angiospermie. Il renferme des herbes annuelles de l'Amérique méridionale.

BROUÉE. s. f. (du celt. *bru*, eau). Pluie subite et de courte durée. Nous venons de recevoir une brouée. Il y a des brouées dangereuses aux vignes et aux blés. || On dit aussi : *Prendre une brouée de feu.* Se chauffer légèrement, en passant.

BROUET. s. m. (du celt. *broued*, ou du bas lat. *brodium*). Bouillon que l'on portait autrefois aux nouvelles mariées le lendemain de leurs noces, avec une certaine solennité burlesque. Il était fait d'œufs, de lait et de sucre. Brouet clair, épais, noir.

— Se dit aussi familièrement en parlant d'un mets mal préparé.

Le galant pour toute besogne
Avait un *brouet* clair ; il vivait chichement ;
Ce *brouet* fut par lui servi sur une assiette.
(LA FONTAINE.)

— Hist. anc. Mets détestable au dire des historiens, dont le sang, le sel et le vinaigre formaient la base, et qui était, selon la législation de Lycurgue, la principale nourriture des Lacédémoniens. On le nommait aussi la Sauce noire.

— Se dit par mépris d'un mauvais ragoût. C'est du brouet, fi !

— Prov. *Elle s'en est allée en brouet d'andouilles.* Se dit d'une chose qui n'a abouti à rien.

BROUETTE. s. f. (du lat. barb. *broeta*, *birota*, formé de *bis*, deux ; *rota*, roue ; autrefois petit véhicule à deux roues). Techn. C'est, à proprement parler, un petit tombereau ou une caisse de bois montée sur un brancard, à l'extrémité duquel est placée une petite roue, mobile sur deux pivots d'un essieu tournant. Un homme pousse cette brouette, qui est montée sur deux pieds placés au-dessous de la caisse, du côté opposé à la roue. On attribue à Pascal l'invention de la brouette. Rouler la brouette.

— On fait des brouettes sans caisse et à claire voie, pour porter des ballots, des caisses, ou même du fumier, etc., en général tous les petits fardeaux qui ne risquent pas de tomber. Brouette de maçon, de terrassier, de mineur, de jardinier.

La *brouette* aux longs bras, qui gémit en roulant,
Qui partout se frayant un facile passage,
Sur son unique roue agilement voyage. (DEL.)

— *Être condamné à la brouette.* C'est-à-dire, aux travaux publics, et principalement aux travaux de terrassement et de fortification.

— Anc. us. Sorte de chaise à deux roues et fermée, traînée par un homme, dans laquelle on se faisait voiturer. On la nommait aussi Vinaigrette.

BROUETTÉ, ÉE. part. pass. du v. Brouetter. S'emploie adj. Terres brouettées, fumier brouetté.

BROUETTÉE. s. f. Ce que peut contenir une brouette.

BROUETTER. v. a. 1re conj. Transporter quelqu'un ou quelque chose dans une brouette. Brouetter des terres, du fumier, une personne, un enfant.

BROUETTEUR, EUSE. s. Celui, celle qui traînait une personne dans une brouette ou vinaigrette.

BROUETTIER, IÈRE. s. Celui, celle qui mène, qui roule une brouette, qui transporte des terres, du fumier, un fardeau sur une brouette.

BROUGHAM. (Henri, baron de). Né le 19 septembre 1779, d'une ancienne famille d'Écosse. Devint par son mérite et ses talents grand chancelier d'Angleterre, garde des sceaux et président de la chambre des pairs de la Grande-Bretagne sous les ministères Grey et Melbourne. Il est membre étranger de l'Académie des sciences morales et politiques de Paris.

BROUGHTONIE. s. f. Bot. Plante de la tribu des épidendrées, famille des orchidées, originaire de la Jamaïque.

BROUGNÉE. s. f. Pêch. Espèce de [illegible]

BROUHAHA. s. m. Bruit confus qui s'élève dans les assemblées nombreuses, particulièrement dans les spectacles, en témoignage d'approbation ou d'improbation de ce qui vient d'être dit ou fait. Se dit de tout fracas étourdissant. Quel brouhaha ! Fam. En vain Baron attend le *brouhaha*. (Rac.)

BROUI. s. m. Techn. Sorte de tuyau dont les émailleurs se servent pour souffler la flamme de la lampe sur l'émail. On le nomme plus ordinairement Chalumeau.

BROUI, IE. part. pass. du v. Brouir. S'empl. adjectiv. Des fruits, des arbres brouis. Des feuilles brouies. Le soleil a malheureusement paru, tous nos fruits sont brouis.

BROUILLAGE. s. m. Hortic. Action d'étendre sur le sol, avec un râteau, les mauvaises herbes qui ont été coupées par le ratissage.

BROUILLAMINI. s. m. (pr. *brou-ia-mi-ni* ; rad. *brouille*). Confusion, obscurité, désordre, malentendu. Il y a du brouillamini dans cette affaire, dans ce ménage. Il y a là-dedans trop de *brouillamini*. (Mol.) Fam.

— Minér. Terre rouge et visqueuse qui se trouve dans les mines de fer.

— Art vétér. Emplâtre pour les chevaux, fait de bol d'Arménie.

— Pharm. Masses de bol de la grosseur et de la longueur du doigt.

BROUILLARD. s. m. (pr. *brou-iar*). Météor. Vapeur, plus ou moins épaisse, plus ou moins froide, répandue dans l'air et dont les molécules s'élèvent en nuages ou retombent sur la terre en forme de pluie fine ou de bruine. Météore aqueux, épais, léger, malsain, lourd, fétide. Le brouillard s'élève. Le brouillard tombe. Le brouillard se dissipe. Brouillard du matin. Brouillard du soir. Mon humeur ne dépend guère du temps ; j'ai mon *brouillard* et mon bon temps au-dedans de moi. (Pasc.)

— Mar. Les mariniers disent *brume*, *brumaille*, pour Léger, très-léger brouillard.

— Comm. Livre sur lequel les négociants prennent note des opérations qu'ils font, sans intervalles, ratures ni surcharges, pour les reporter ensuite sur le journal et le grand livre. Le brouillard se nomme aussi *brouillon* ou *main courante*. Le brouillard du grand livre.

— Fig. et fam. *N'y voir que du brouillard.* N'y rien comprendre. || *Être dans le brouillard, dans les brouillards.* Être dans un état voisin de l'ivresse. || *C'est un esprit plein de brouillards.* Se dit de celui dont l'esprit est rempli de confusion.

— Se dit aussi pour Obscurité. Il y a un grand *brouillard* sur toutes ses expressions. (Sévig.)

— adj. m. *Papier brouillard.* Papier non collé et qui boit ; on l'emploie pour filtrer, pour sécher l'encre d'une écriture fraîche. Une main de papier brouillard.

BROUILLASSER. v. n. imp. 1re conj. Se dit lorsque le brouillard tombe en pluie fine. On dit aussi Bruiner. *Brouillasser* ne se dit qu'à l'infinitif et à la 3e pers. du prés. de l'ind. Il brouillasse.

— Ce verbe que l'usage admet, est repoussé par les grammairiens. Nous sommes vraiment fâché de voir les grammairiens moins sensés que l'usage. Conçoit-on que pour exprimer le brouillard qui règne quelquefois par une belle matinée d'été, on doive dire qu'il *bruine* ? Mais pourquoi charger *bruiner* d'une nouvelle acception ? La vraie signification de ce verbe, dit un grammairien, est celle-ci : tomber de la bruine, c'est-à-dire, une petite pluie froide, ou un brouillard en pluie. Or, comme il peut y avoir du brouillard sans pluie, c'est précisément pour exprimer l'existence de ce brouillard que nous regardons le verbe *brouillasser* comme nécessaire. Il ne faut pas qu'une délicatesse mal entendue nous fasse repousser des mots exprimant des idées qui ne sont pas encore représentées dans notre langue, surtout lorsque ces mots viennent compléter des familles. *Brouillasser* est fort ancien dans la langue parlée. On l'a tiré du vieux substantif *brouillas*, qui se disait autrefois pour *brouillard : comme des nuës qui, enflées du brouillas d'une nuict, s'esvanouirent aux rayons de ce soleil*, etc.

BROUILLE s. f. Querelle, brouillerie. Fam. Il y a de la brouille chez les amis, dans le ménage.

— Bot. Un des noms de la fétuque flottante. || Nom vulgaire d'une renoncule aquatique.

BROUILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Brouiller. S'emploie adjectiv. Des œufs brouillés. Fleur brouillée, c'est-à-dire dont la couleur ne s'est pas nettement montrée. Des ménages *brouillés* raccommode les torts. (Delille.)

— *Les cartes sont brouillées.* Il faut s'attendre à une guerre, à un procès. || *Cet homme est brouillé avec le bon sens.* C'est un extravagant. || *Être brouillé avec la finance.* N'avoir point d'argent, ne pas savoir en conserver.

BROUILLEMENT. s. m. Mélange, confusion. Inusité.

BROUILLER. v. a. 1re conj. (pr. *brou-ier* ; de l'ital. *brogliare*, *imbrogliare*, brouiller, embrouiller). Mettre les choses pêle-mêle, en désordre, en confusion. Brouiller des papiers. Brouiller des cartes, des dés, des œufs, du vin, des drogues.

— En parlant des personnes, *Brouiller deux* [illegible]

[illegible] intelligence. Les Français, environnés de nouveaux chrétiens dont ils craignaient de brouiller les idées. L'empereur Constance brouillait tout dans l'Église. Plus on les veut *brouiller*, plus on va les unir.

— En parlant des choses. *Brouiller du papier.* Écrire des choses inutiles. L'intérêt, la flatterie et la vanité ont tout *brouillé* depuis longtemps chez les hommes. (La Harpe.)

— Fig. *Brouiller les cartes*, c'est-à-dire Brouiller les affaires.

— Fig. signifie aussi Embarrasser.

— Manég. *Brouiller un cheval.* Le conduire maladroitement, avec incertitude. *Brouiller les chevaux.* Se désunir, se traverser.

— BROUILLER. v. n. Je crois que ce terme de prochain n'avait été inventé que pour *brouiller*. (Pasc.)

— SE BROUILLER. v. pron. *Le ciel se brouille.*

Il se forme des nuages, il va pleuvoir. Ils ne se *brouillent* ni avec la foi, ni avec la raison. (Pasc.) || *Se brouiller avec la justice*. S'exposer à être poursuivi par elle. || *Se brouiller en parlant*. S'embarrasser, perdre le fil de son discours.

— Syn. comp. BROUILLER. EMBROUILLER. V. EMBROUILLER.

BROUILLERIE. s. f. Désunion, mésintelligence survenue entre personnes qui étaient unies auparavant. Cette brouillerie ne durera pas longtemps. Il est survenu une brouillerie entre les deux familles. A la ville, à la cour, mêmes passions, mêmes *brouilleries* dans les familles. (La Bruy.)

— Syn. comp. BROUILLE. BROUILLERIE. L'idée commune à ces deux mots est celle de désaccord, de mésintelligence. La *brouille* existe ; la *brouillerie* survient. Il y a de la *brouille* dans un ménage, il s'élève une *brouillerie* entre des personnes.

BROUILLON, ONNE. adj. Celui, celle qui se plaît à brouiller, à mettre la confusion, le désordre. Esprit brouillon. Caractère brouillon. Humeur brouillonne. N'ayez aucun commerce avec les esprits brouillons.

Dans sa vivacité *brouillonne* et turbulente,
Voici ce que m'a dit, à peu près, cette tante.
(DUFRESNY.)

— Se prend aussi substantiv. C'est un brouillon. C'est une brouillonne.

— Fig. Vous savez que nous trouvons le temps un vrai *brouillon*, rangeant, dérangeant toutes choses. (Sévigné.)

— Politiq. Fig. et par extens. Brouillon politique.

BROUILLON. s. m. Didact. Ce qu'on écrit d'abord, les premières idées jetées sur le papier pour les corriger ensuite. Je n'ai fait que le brouillon. Voici mon brouillon. Il m'a fait lire son brouillon.

BROUILLONNER. v. a. 1re conj. Faire un brouillon. Écrire un brouillon.

BROUIR. v. a. Agric. Se dit de l'action corrosive du soleil sur les blés, les fruits, les arbres et les plantes en général, lorsqu'ils ont été attendris par une gelée.

BROUISSURE. s. f. Agric. Brûlure des jeunes bourgeons et des fleurs, particulièrement celle qui résulte de l'apparition du soleil après une gelée. La brouissure a causé de grands dommages.

BROUSSAILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Broussailler. S'emploie adjectiv. Palissade broussaillée.

BROUSSAILLER. v. a. 1re conj. Agric. Garnir de broussailles. || Signifie aussi Aller dans les broussailles, dans la forêt. (Regnard.)

BROUSSAILLES. s. f. pl. Agric. Touffes de buissons épineux qui ne profitent point ; tels que ronces, genêts, bruyères. Fagot de broussailles.

— Fam. Bouchure de broussailles. Un terrain couvert de broussailles. || Fig. et fam. *Se sauver, s'échapper par les broussailles*. Se tirer d'embarras comme on peut.

— Marmontel a employé ce mot au singulier. Les sots sont la *broussaille* du genre humain.

BROUSSAIS (François-Jean-Victor). Né à St-Malo en 1772, s'est rendu célèbre par la hardiesse de ses doctrines médicales et le rare talent avec lequel il les a défendues ; mort à Paris en 1838, médecin en chef de l'hôpital du Val-de-Grâce.

BROUSSAISISME. s. m. Médec. Doctrine de Broussais.

BROUSSAISISTE. s. m. Médec. Partisan de la doctrine de Broussais.

BROUSSE. s. f. Écon. dom. Sorte de fromage.

— BROUSSES. s. f. pl. On nomme ainsi dans le midi de la France une préparation du lait caillé de chèvre ou de brebis. V. RECUITES.

BROUSSER. v. a. 1re conj. Vén. Passer à travers les bois et les broussailles en chassant. || Fig. Chasser.

— v. n. Écon. dom. En parlant du lait qui tourne sur le feu. Se dit généralement, en ce sens, dans le midi de la France.

BROUSSIN. s. m. Eaux et for. Loupe ou excroissance de la tige ou des branches de l'arbre, déterminée souvent par une tonte ou un élagage fréquent. Le broussin de certains bois, comme l'orme, l'érable, le frêne, le buis, présente à l'intérieur des veines coloriées formées par l'entrelacement des fibres du bois qui le rendent très-précieux pour les ouvrages d'ébénisterie.

mille des moréacées, établi pour un très-bel arbre (mûrier à papier, originaire de la Chine), qui jusqu'à présent n'a été naturalisé que dans les jardins d'agrément, mais qui pourra devenir l'objet d'une culture avantageuse.

BROUSSONNET (P.-Marie-Aug.) Naturaliste et médecin, né en 1761 et mort à Montpellier en 1807. Fut suppléant de Daubenton au collége de France. Il est le premier qui ait appliqué à la zoologie le système de nomenclature et de description de Linné. On lui doit encore l'introduction en France des premiers troupeaux de mérinos et de chèvres d'Angora.

BROUT. (ét. celto-bret., *broust*, bourgeon). Bourgeon des arbres ; pâture des bêtes fauves.

BROUTANT, ANTE. adj. Vén. *Bêtes broutantes*. On appelle ainsi le cerf, le daim, le chamois, le bouquetin.

BROUTER. v. a. 1re conj. (du celt. *broust*, bourgeon, brou ; *brousta*, briser, fracasser, manger le brou). Paître l'herbe dans les prés, manger le brou dans les bois. Les moutons broutent l'herbe, les chèvres, les vaches broutent les feuilles, les bourgeons des jeunes arbres.

Dès que les chèvres ont *brouté*,
Certain esprit de liberté
Leur fait chercher fortune : [plutôt.
Paissons l'herbe ; *broutons*, mourons de faim
(LA FONTAINE.)

— Fig. et prov. *Où la chèvre est attachée il faut qu'elle broute*. Il faut rester où l'on est établi, ne pas quitter légèrement son état. || *L'herbe sera bien courte s'il ne trouve pas de quoi brouter*. Pour dire qu'un homme saura toujours tirer parti de sa position.

— Hortic. Rompre l'extrémité des petites branches.

— Techn. Sautiller, en parlant du rabot.

BROUTILLE. s. f. Palais. On nomme ainsi, dans les études, tous les actes de procédure d'avoué à avoué ; en ce sens il n'a point de pluriel. Faire la broutille. S'occuper, être chargé de la broutille.

— BROUTILLES. s. f. pl. (du celt. *broust*, hallier, buisson, bourgeon ; *brousta*, fracasser, briser). Agric. Menues branches qui restent dans les forêts après qu'on a enlevé le bois de corde. C'est avec les broutilles que se font les fagots.

— Fig. et fam. Petites choses inutiles, de peu de valeur, de peu d'importance.

BROWALLIE. s. f. Bot. Genre de la famille des scrofulariacées.

BROWN (Robert). Né en 1550, mort en 1590, chef d'une secte de puritains opposés à tout lien hiérarchique.

BROWNÉE. s. f. Bot. Genre fort remarquable de la famille des papilionacées.

BROWNISME. s. m. Médec. Nom donné à la théorie médicale de Brown, suivant laquelle les maladies se divisent en générales, qui sont ou sthéniques ou asthéniques, et en locales.

BROWNISTE. s. m. Hist. Disciple de Rob. Brown, chef d'une secte de puritains. || Partisan de la doctrine de Brown, médecin écossais, exposée dans ses *Elementa medicinæ*.

BROWNLOWIE. s. f. Bot. Genre de la famille des tiliacées.

BROYAGE. s. m. Techn. Action de broyer.

BROYE. s. f. (du celt. *broia*, formé de *brog* ou *broj*, qui brise). Techn. Instrument en bois pour rompre le chanvre et séparer la filasse de la chenevotte. On l'appelle aussi *braie, braye, brayoire, broye, broyoir, brisoire, maque, tillotte*. || Un des noms du sérançoir.

— Blas. Espèce de festons.

BROYÉ, ÉE. part. pass. du v. Broyer. Les aliments sont broyés sous la dent. Être broyé sous les roues d'un char. Le blé est broyé sous la meule. Le malheureux a été broyé dans les engrenages de la machine.

— Fig. Être broyé par le temps, par les événements. Non-seulement les Grecs ont été *broyés* sous le poids du despotisme, mais il y a deux mille ans qu'ils existent comme un peuple vieilli et dégradé. (Chateaubr.)

— adj. On appelait autrefois *pain broyé*, certain pain de farine très-fine que les boulangers étaient obligés de faire pour leur chef-d'œuvre, quand ils devaient passer maîtres.

BROYEMENT. s. m. V. BROIEMENT.

BROYER. v. a. 1re conj. (du celt. *broia*, formé de *brog* ou *broj*, qui brise). Techn. Piler, écraser, réduire en molécules et même en poudre, un corps quelconque à l'aide d'un ou de plusieurs instruments contondants. Broyer des drogues. Broyer des couleurs. On broie les drogues dans un mortier de métal avec un pilon de fer. On broie les couleurs sur une table de marbre avec une pierre dure nommée molette. Les enfants dans la première année de leur âge sont incapables de *broyer* les aliments. (Buff.)

— Fig. *Broyer du noir*. Se livrer à des pensées sombres et mélancoliques.

BROYON. s. m. Imprim. typ. Instrument dont on se servait, avant l'invention des rouleaux, pour remuer l'encre, l'empêcher de s'épaissir, et pour aider à la distribuer sur les balles.

— Archit. Espèce de pilon en bois qui sert à broyer et mêler la chaux, le sable et le gravier pour faire le béton.

puantes, telles que fouines, belettes, etc.

BRU. s. f. (du celt. *bru*, ventre. Nos ancêtres ont regardé leurs belles-filles comme des ventres qui devaient leur donner des enfants). Femme du fils par rapport au père et à la mère de ce fils. On dit plus ordinairement Belle-fille. C'est ma bru.

— Poés. Les expressions de *bru* et de *belle-fille* sont familières. Dans le style soutenu, le poëte est obligé d'avoir recours à une périphrase :

J'ai vu. . . .
Le glaive moissonner les *femmes de ses fils*.
(DELILLE.)

— s. m. Agric. Sorte de raisin qui croît en France dans la Corrèze.

BRU ou **BREUIL**. s. m. Anc. jurispr. Pré qui appartenait à un seigneur et que les habitants étaient obligés de faucher.

BRUANT. s. m. Ornith. Genre de l'ordre des passereaux conirostres, contenant une vingtaine d'espèces ayant pour type le bruant commun.

BRUANTIN. s. m. Ornith. Espèce de troupiale, oiseau du genre des loriots.

BRUCE (Robert). D'abord comte de Garrick, puis roi d'Écosse, sous le nom de Robert Ier. Se fit couronner à Scone, après avoir gagné la sanglante bataille de Bannockburn, en 1314. || (Jacq.). Célèbre voyageur écossais.

BRUCÉE. s. f. (de *Bruce*, voyag. angl.) Bot. Genre de plantes de la famille des zanthoxylées.

BRUCELLES. s. f. pl. Techn. Espèce de petites pincettes dont les branches font ressort, à l'usage d'un grand nombre d'ouvriers. Les horlogers surtout s'en servent pour tenir des pièces délicates.

BRUCHE. s. f. (du gr. βρύχω, je ronge). Entom. Genre de coléoptères tétramères, ayant pour type la bruche des pois.

BRUCHÈLE. s. f. (dimin. de *bruche*). Entom. Genre de coléoptères tétramères, de la famille des curculionides et qui répond absolument à celui d'Urodon. || Première tribu de la famille des rhynchophores.

BRUCHIDE. adj. des 2 g. (ét. gr., βρύχω, je ronge ; εἶδος, forme). Entom. Qui ressemble à une bruche. || BRUCHIDES. s. f. pl. Insectes de la première division de l'ordre des orthocères, famille des curculionides.

BRUCHIE. s. f. Bot. Genre de la famille des phascacées, établi sur une mousse découverte dans les régions alpines des Vosges.

BRUCINE. s. f. Bot. Nom donné à un alcali végétal que l'on croyait exister dans l'écorce de la brucée.

BRUCIQUE. adj. des 2 g. Chim. Se dit des sels qui ont pour base la brucine.

BRUCITE. s. m. Minér. Nom donné à la chondrotite et à la magnésie hydratée de New-Jersey.

BRUCKENTHALIE. s. f. Bot. Genre de la famille des éricacées, établi sur l'érice spiculiflore.

BRUCKMANNIE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des graminées.

BRUCOLAQUE. s. m. Nom que les chrétiens grecs donnent au corps mort d'un excommunié, et à ce que le peuple appelle *revenant*.

BRUÉE. s. f. Boulang. Évaporation de l'humidité de la pâte.

— Bot. Genre d'arbres de la famille des artocarpacées, fondé sur un arbre du Bengale.

BRUESME-D'AUFFE. s. m. Mar. Cordage de sparterie servant à garnir la chute de la voile.

BRUEYS (David-Augustin de). Poëte et théologien, né à Aix en 1640, mort à Montpellier en 1723. Il a écrit seul ou en société avec Palaprat, son ami, plusieurs comédies qui eurent du succès, entre autres *le Grondeur, l'Avocat Pathelin*. || (Fr.-Paul, de). Contre-amiral français, né en 1760, mort près d'Aboukir en 1798. Il commandait la flotte qui conduisit en Egypte l'armée aux ordres de Bonaparte.

BRUGEOIS, OISE. adj. et s. Qui est né à Bruges. || Qui appartient à Bruges ou à ses habitants.

BRUGES. Géogr. Ville de Belgique, chef-lieu de la Flandre occidentale, à 88 kilom. de Bruxelles ; 45,000 hab. Toiles, serges, étoffes de laine, draps, savon, eau-de-vie.

BRUGGLÉRIEN, ENNE. adj. et s. Hist. relig. Membre d'une secte fondée à Bugglen en Suisse, au XVIIe siècle, par les deux frères Christian et Jérôme Rohler.

BRUGMANSIE. s. f. Bot. Genre de la famille des rafflésiacées, établi sur une plante parasite de la racine des cyssus, dans l'île de Java.

BRUGNE, BRUGNIE. s. f. Vieux mot qui a signifié une Cuirasse, un Baudrier.

BRUGNON. s. m. Bot. Fruit à noyau qui a la peau rouge, la chair pleine, et qui est pourvu d'un goût excellent lorsqu'il a mûri sur l'arbre, jusqu'à ce qu'il se ride et se détache de lui-même. C'est une variété de pêcher que l'on nomme aussi Brignon. Le brugnon violet musqué est plus estimé que les autres. Le brugnon violet tardif et le brugnon jaune sont sujets à pourrir sur l'arbre sans mûrir. On en fait de bonnes compotes, et l'on s'en sert aussi pour

BRUGUET. s. m. Bot. Nom vulgaire du cepe esculent, espèce de bolet.

BRUGUIÈRE. s. f. (de *Bruguière*, nat. fr.) Bot. Genre de la famille des rhizophoracées.

BRUI, IE. part. pass. du v. Bruir.

BRUIME. s. f. Pêch. Corde qui borde l'extrémité d'un filet.

BRUIN. Myth. Dieu d'une secte de Banians, dans les Grandes Indes. Ils le regardent comme le créateur de toutes choses, et croient qu'il ne peut être représenté par aucune image.

— Agric. Nom que l'on donne en quelques endroits à la carie des blés.

BRUINE. s. f. (du celt. *bru*, eau ; en lat. *pruina*). Pluie fine qui ressemble au brouillard.

BRUINÉ, ÉE. part. pass. du v. Bruiner. Se prend adjectivement dans le sens de Gâté par la bruine, en parlant des blés. Les blés ont été bruinés. Blés bruinés.

BRUINER. v. unipers. 1re conj. Se dit de la bruine qui tombe. *Il bruine. Il bruinait. Il bruina. Il a bruiné. Il avait bruiné*. Il bruinera toute la matinée.

— Quelques dictionnaires disent *bruiner* ou *brouiner*, c'est à tort, ce dernier mot n'est pas français.

BRUIR. v. a. 2e conj. (rad. celt. *bru*, eau). Techn. *Bruir des pièces d'étoffe*, c'est les assouplir, en amortir la raideur, en les pénétrant de la vapeur de l'eau chaude.

BRUIRE. v. n. défect. et irrég. 4e conj. (ét. gr., βρύχειν, murmurer, frémir). Ce verbe n'est guère usité qu'à l'infinitif, à la troisième personne du singulier du présent de l'indicatif, et aux troisièmes personnes de l'imparfait de l'indicatif. De plus il prend un *y* au participe présent, et conséquemment à l'imparfait. *Bruyant. Il bruyait, ils bruyaient*. Il signifie Rendre un bruit continu et confus, et s'emploie surtout en parlant des éléments. Le vent bruit. Le tonnerre, les vagues bruyaient. On entend bruire les flots. Les flots bruyaient horriblement.

— Fig. S'est dit figurément de la réputation. On entend bruire son nom, ses louanges de toute part.

— Faisait autrefois *bruissant* au participe présent, *bruisse, bruissent*, à l'indicatif, *bruissait, bruissaient*, à l'imparfait. Plusieurs écrivains modernes en ont fait un heureux emploi. On entendait dans les bois, au fond des vallées, au haut des rochers, de petits cris, de doux murmures d'oiseaux qui se caressaient dans leurs nids, réjouis par la clarté de la nuit et la tranquillité de l'air : tous, jusqu'aux insectes, *bruissaient* sous l'herbe. (B. de St-P.) Les serpents à sonnettes *bruissaient* de toutes parts. (Chateaub.) Il n'y a pas une feuille qui frémisse, pas un insecte qui *bruisse* sous l'herbe immobile. (Nod.)

— Tous les temps de ce verbe se trouvent dans nos anciens auteurs. Il est à regretter que nous ne les ayons pas conservés, et cependant quelques grammairiens paraissent disposés à le réduire à l'infinitif. On a vu par les exemples que nous avons cités, combien cette délicatesse serait injuste.

BRUISINÉ, ÉE. part. pass. du v. Bruisiner.

BRUISINER. v. a. 1re conj. Brasser. Moudre en gros le grain germé.

BRUISSEMENT. s. m. Bruit sourd, confus et prolongé. Un bruissement sourd. Un bruissement confus, vague. Un doux bruissement. Un léger, un faible bruissement. Une femme entend-elle le *bruissement* d'un carrosse qui s'arrête à sa porte, elle prépare toute sa complaisance pour quiconque est dedans, sans le connaître. (La Bruy.) Des *bruissements* d'ondes, de faibles gémissements, de sourds meuglements, de doux roucoulements, remplissent ces déserts d'une tendre et sauvage harmonie. (Chateaub.)

C'est le fracas, le murmure des eaux,
C'est le *bruissement* des vagues et des flots,
Dont la chute lointaine assourdit les échos.
(DE BONNEVILLE.)

— Bruit que l'on entend dans une coquille dont on applique l'ouverture contre l'oreille.

— Pathol. Bruit obscur que les malades croient entendre. V. BOURDONNEMENT.

BRUIT s. m. (ét. lat., *rugitus*, rugissement, dér. du gr. βρύχω, je rugis ; ou du celt. *brud*). Sensation que produit dans l'organe de l'ouïe toute émotion ou agitation de l'air qui n'est point sonore et appréciable. Grand bruit. Petit bruit. Bruit sourd. Bruit confus. Bruit éclatant. Bruit assourdissant. Bruit effroyable. Bruit léger. Doux bruit. Bruit agréable. Le bruit du vent. Le bruit du tonnerre. Le bruit des flots. Le bruit du canon. Le bruit de la trompette. Le bruit des armes. Faire du bruit. Entendre du bruit. Il se trouve dans la nature peu de *bruit* comme le tonnerre. (Théoph.) A ce mot de paix on entend un *bruit* confus de rang en rang. (Fén.) Les vents ne font pas un *bruit* si perçant et si aigu. (La Bruy.) On entend tout à coup un *bruit* effroyable de chariots, d'armes, de hennissements de chevaux, de cris d'hommes, etc. (Fén.

— Mus. Toute sensation de l'ouïe qui n'est pas sonore. En ce sens, il est opposé à *son*. Ce n'est pas de la musique, ce n'est que du bruit.

— Fig. Démêlé, querelle. Ils ont eu du bruit ensemble. || Murmure, tumulte, trouble, sédi-

(Acad.)

— Fig. Nouvelle. Il court un bruit. Le bruit court que. Faire courir un mauvais bruit sur le compte de quelqu'un. Semer des bruits. Répandre des bruits. Un bruit sourd. Un faux bruit. Ce *bruit* est faux et ne se confirme pas. (La Bruy.) Le contraire des *bruits* qui courent sur les personnes et sur les affaires est souvent la vérité. (Id.)

— *Au bruit de*. A la nouvelle, au premier *bruit* de ce funeste accident, toutes les villes de Judée furent émues. (Fléch.)

Au *bruit* de votre mort justement éplorée,
Du reste des humains je vivais séparée.
(RACINE.)

— Fig. Éclat que font certaines choses dans

le monde. Le *bruit* de cette action et du beau changement de tous nos bergers se répandit dans toute l'Egypte. (Fén.) Les passions et les attachements criminels ont leurs dégoûts, leurs contretemps, leurs *bruits* désagréables. (Mass.)

— Fig. Réputation, célébrité. Faire du bruit dans le monde. Tous les peuples d'Orient tremblaient au seul *bruit* de son nom. (Fén.)

Le seul *bruit* de ce prince au palais arrêté
Dispersera soudain chacun de son côté.
(CORNEILLE.)

— Fig. Tradition fabuleuse.

De là sont nés ces *bruits*, reçus dans l'univers,
Qu'aux accents dont Orphée emplit toute la [Thrace
Les tigres amollis dépouillaient leur audace.
(BOILEAU.)

— Fig. Croyez-vous que ces superbes hauteurs tomberont au *bruit* de vos périodes mesurées ? (Boss.)

— Jurispr. *Bruit public*. Synonyme de Renommée. Le *bruit public* tient lieu de preuves en certains cas, et à défaut d'autres indices.

— Anc. jurispr. *Bruit de marché*. Terme dont la coutume de Normandie se servait pour désigner le désordre, les querelles et les batteries qui avaient lieu dans les foires et les marchés.

— *Bruits de bourse*. Nouvelles qui circulent à la bourse.

— *A grand bruit*.

Avec un fer maudit, qu'à grand *bruit* il apprête,
De cent coups de marteau me va fendre la tête.
(BOILEAU.)

— Fig. Avec ostentation, avec faste. Là le chantre à grand *bruit* arrive et se fait place. (Boil.)

— Fig. *Chasser à grand bruit*. Chasser à cor et à cri, avec une meute et des piqueurs.

— *A petit bruit*. Avec précaution, avec prudence.

— *Sans bruit*. Tout doucement, sans être entendu. On le fit entrer sans *bruit*. (Acad.)

— Fig. Modestement, sans éclat. Dans le doux repos d'une condition privée, il s'exerçait sans *bruit* aux vertus civiles. (Fléch.)

— *Loin du bruit*. Loin du tumulte et du commerce du monde. Se retirer loin du bruit. Loin du *bruit*, cependant, les chanoines a table. (Boil.)

— Fig. et fam. *Faire beau bruit*. Gronder, se fâcher. || *Faire plus de bruit que de besogne*. Parler plus qu'on n'agit, se donner beaucoup de mouvement pour ne rien faire. || *Cet homme n'aime pas le bruit s'il ne le fait*. Il n'aime pas à voir prendre aux autres les libertés qu'il se permet à lui-même. || *Faire bruit d'une chose*. S'en entretenir beaucoup, soit en bien, soit en mal.

Cette fière raison dont on fait tant de *bruit*
Contre les passions n'est pas seule un remède.
(Mme DESHOULIÈRES.)

|| *Sa jeunesse lui fait du bruit, il n'entend pas*, a dit Mme de Sévigné en parlant de son petit-fils, pour dire que dans le feu de sa jeunesse il ne pouvait s'adonner à la lecture.

— *Avoir bon ou mauvais bruit*. S'est dit pour Avoir bonne ou mauvaise réputation.

— Prov. *A beau se lever matin qui a bruit de se lever tard*. C'est en vain qu'on fait telle chose quand on passe pour ne pas la faire.

— *Point de bruit !* Interjection qui commande le silence à quelqu'un qui menace.

. . . . Point de *bruit !*
J'ai déjà massacré dix hommes cette nuit,
Et si vous me fâchez vous en saurez le nombre.
(*L'illusion comique*.)

— Phys. Le bruit est le résultat du mouvement vibratoire des corps gazeux, liquides et solides; c'est le mouvement senti par l'ouïe d'une manière confuse et irrégulière, ou bien l'assemblage confus de sons irréguliers, plus ou moins nombreux et discordants, transmis à l'oreille par l'intermédiaire de l'air. Ne pas confondre le sens de *bruit* et de *son*. V. ce mot.

— Myth. Figure allégorique peinte sous les traits d'un homme dans l'action de courir, entouré de tambours, de cors et de trompettes qu'accompagne un coup de tonnerre. || Emblème de la guerre et de la paix, figuré par un coq tenant une trompette sous ses pattes.

BRÛLABLE. adj. des 2 g. Qui peut ou doit être brûlé. Livre brûlable. Si vous voulez vous réjouir, parlez un peu de mon *brûlable* livre à quelque janséniste qui ne désespérerait pas de ma conversion si je m'étais borné à écrire qu'il n'y a point de Dieu. (Volt.)

BRÛLAGE. s. m. Agric. Action de brûler la surface du sol; résultat de cette action. Le brûlage des terres consiste à enlever la superficie d'un terrain chargé de plantes, à quelques centimètres d'épaisseur, à couper ces tranchées carrément, à en former de petits fours, et à répandre ensuite sur le sol cette terre réduite en cendres.

BRÛLANT, ANTE. adj. Qui a la propriété de brûler; dont la nature est de brûler. Se dit du feu et des matières fortement chauffées. Feu brûlant. Fer rouge et brûlant. La chaleur qu'elles éprouvent devient *brûlante*. (Libes.)

Tout à coup l'air s'embrase, et des vapeurs *brû*- [*lantes*
Versent de toutes parts leurs flammes dévo- [rantes.
(DELILLE.)

— Se dit par analogie des substances qui produisent les effets du feu.

Empire des jardins, la *brûlante* froidure
Dans leur germe a séché tes fleurs et ta verdure!
(ROUCHER.)

— Se dit aussi des objets de l'art qui ont la propriété de brûler, d'embraser, de consumer, soit en reproduisant la chaleur, soit en la réfléchissant. On savait exécuter des miroirs *brûlants*. (Cuvier.)

— Bot. Se dit des plantes armées d'aiguillons dont la piqûre cause une douleur cuisante. L'ortie brûlante.

— Enflammé, embrasé. On appelle volcans des montagnes *brûlantes* qui exhalent une noire et épaisse fumée. (Libes.)

Du noir abîme aux cieux il fait voler la pierre,
De ses sillons *brûlants* laboure au loin la terre.
(DELILLE.)

— Excessivement chaud. L'Afrique *brûlante* est en rapport particulier avec le soleil. (B. de St-Pierre.) Dans les sables *brûlants*, vers la zone inféconde. (Delille.)

Et le Bédouin qui suit le sentier sablonneux,
Dans ses *brûlants* poumons n'aspire que des [feux.
(BARTH. et MÉRY.)

— Qui est de couleur de feu. Roulent en chars *brûlants*, flottent en drapeaux d'or. (Del.)

Devant lui sont ces dieux, ces *brûlants* séra- [phins,
A qui de l'univers il commet les destins.
(VOLTAIRE.)

— Fig. Vif, impétueux, emporté, violent.

— Désirs brûlants. Amour brûlant. Ardeur brûlante. Zèle brûlant. Style brûlant.

Enfin par ses transports, ses doux frémisse- [ments,
Brûlants avant-coureurs de ses embrassements.
(DELILLE.)

— En poésie et au masculin il se met ordinairement après le substantif.

Cinq zones de l'Olympe embrassent le contour,
L'une des feux *brûlants* est l'aride séjour.
(DELILLE.)

— Au féminin, il est plus élégant placé devant : *brûlantes ardeurs*.

BRÛLANT. part. prés. du v. Brûler, dont il a toutes les significations. Il est invariable et peut remplacer *qui* avec tous les temps personnels du verbe et à toutes les personnes. *Qui brûle, qui brûles, qui brûlons, qui brûles, qui brûlent, qui brûlais*, etc. Près du chêne *brûlant* l'eau se durcit en glace. (Delille.)

On croit voir Galatée, en sa ruse ingénue,
Fuyant derrière un saule et *brûlant* d'être vue.
(DELILLE.)

Lorsqu'en un jour d'été, de son obscur séjour
Il sort *brûlant* de soif, de colère et d'amour.
(ID.)

D'un geste menaçant, d'un œil *brûlant* de rage,
Dans le sein l'un de l'autre ils cherchent un [passage.
(RACINE.)

— *En brûlant*. Tous les corps en *brûlant* augmentent la masse de l'air et diminuent de poids. (Libes.)

BRÛLÉ, ÉE. part. pass. du v. Brûler, dont il a toutes les significations au propre comme au figuré. S'emploie adjectiv. Sol brûlé. Plante brûlée. Racine brûlée. Racines brûlées. Vous êtes un insensé, dit Atala d'une voix émue; malheureux, ne sais-tu pas que tu seras *brûlé ?* (Chateaub.)

Le coursier moins superbe,
En vain d'un sol *brûlé* sollicite un brin d'herbe.
(DELILLE.)

— Très-souvent en histoire naturelle il signifie, Qui est d'une couleur noire ou noirâtre.

— Chim. Se dit dans la théorie pneumatique d'un corps combustible combiné avec l'oxygène. On dit mieux Oxygéné.

— *Pain brûlé*. Pain trop cuit. || *Vin brûlé*. Vin chauffé avec des épices. || *Crème brûlée*. Sorte de mets fait avec du lait, des œufs et du sucre passés au feu.

— Fig. *Cerveau brûlé, cervelle brûlée*. Homme dont toutes les idées sont exaltées; fanatique, enthousiaste à l'excès.

— Astrol. judic. Qui n'est pas plus éloigné du soleil que de la moitié de l'orbe de sa lumière.

BRÛLÉ. s. m. Evaporation d'une chose qui brûle; odeur de ce qui brûle. Sentir le brûlé. Ce ragoût sent le brûlé.

BRÛLE-GUEULE. s. m. Nom trivial que les fumeurs de la basse classe ont donné à des pipes dont le tuyau est très-court. Un brûle-gueule. Des brûle-gueule.

BRÛLEMENT. s. m. Action de brûler et résultat de cette action. Il n'est guère usité que lorsqu'on parle de grandes et vastes combustions. Le brûlement des marchandises. Sous les empereurs, le *brûlement* des corps fut accompagné, pour eux et les grands, de cérémonies pompeuses et magnifiques. (Dict. des beaux-arts.)

BRÛLE-QUEUE. s. m. Art vétér. Fer rouge que le maréchal applique sur le bout de la queue d'un cheval avec de la résine, pour arrêter le sang après l'amputation.

BRÛLER. v. a. 1re conj. (dt. lat. *perustulare*, dimin. de *perurere*, brûler). Se dit de l'action destructive que le feu exerce sur les corps. Le feu brûle les corps. Il brûle le bois.

— Se dit, par analogie, de l'action de certaines substances qui produisent sur les corps l'effet du feu. La pierre infernale brûle les plaies.

— Se dit encore, par analogie, de l'action d'un froid excessif sur les matières végétales et animales. La neige brûle les souliers. La gelée a brûlé la racine des arbres.

— Dessécher.

Tempère, astre du jour, le feu de tes rayons,
Ne *brûle* pas ces bords que tu rendis féconds.
(SAINT-LAMBERT.)

— Noircir. Le soleil brûle le teint.

— En parlant du feu ou de substances extrêmement chaudes, ou produisant des effets analogues à ceux du feu, causer une douleur plus ou moins vive. Ne mettez pas vos doigts dans cette eau, elle vous brûlerait.

— Se dit de tout ce qui cause une chaleur très-vive. Cette liqueur me brûle le palais. Le poivre me brûle le gosier. L'eau-de-vie me brûle l'estomac.

— Se dit, par analogie, de la fièvre et autres choses qui font éprouver au corps des sensations semblables à celles du feu.

— Fig. Se dit de l'action qu'exercent sur nous certaines passions violentes, comme l'amour, la jalousie, la haine, la rage, la colère, l'ambition, l'envie, etc. Mais quelque ambition, quelque amour qui me *brûle*. (Rac.)

— Se dit en parlant des personnes, de l'action destructive qu'elles exercent par le moyen du feu. Il faut *brûler* les livres de ce prince des philosophes ou être de notre opinion. (Pasc.) Les Goths victorieux *brûlent* l'empereur Valens dans un village où il s'était réfugié. (Boss.) *Brûlez*-moi tout à l'heure comme je *brûlai* le fils de Jupiter. (Fén.)

— Par le moyen de substances qui produisent les effets du feu. Le médecin brûlera cette plaie avec la pierre infernale.

— Causer une douleur plus ou moins vive par le moyen du feu, ou de quelque substance qui a des effets analogues. Il m'a brûlé avec un fer rouge. Il m'a brûlé avec de l'eau forte. Le pyrrhonien doutera-t-il s'il veille, si on le pince, si on le *brûle ?* (Pasc.)

— Faire usage, consommer pour se chauffer, pour cuire les mets et pour d'autres besoins de la vie, de telle ou telle substance. Brûler du charbon. Brûler du bois. Brûler de la paille, de la tourbe, de la houille, des mottes, etc. Brûler des parfums, de l'encens.

— *Brûler du café*. Faire rôtir des grains de café pour les moudre ensuite.

— Philos. herm. Cuire la matière, la calciner, la sublimer.

— Techn. *Brûler le vin*. En extraire l'alcool. || *Brûler de l'eau-de-vie*. Y mettre le feu.

— *Brûler les terres*. V. BRÛLAGE.

— *Brûler les métaux*. Leur ôter leurs qualités en les laissant trop chauffer. En brûlant le fer on le réduit en une matière spongieuse qui n'est propre à rien.

— T. de jeu. *Brûler une carte*. La mettre de côté parce qu'elle a été vue ou parce que l'un des joueurs est en droit de la refuser.

— *Brûler la cervelle à quelqu'un*. Lui casser la tête d'un coup de pistolet. On dit dans le même sens avec le pronom personnel, Se brûler la cervelle.

— Fig. et fam. *Brûler un gîte, une étape*. Les passer sans s'y arrêter. || *J'en viendrai à bout, ou j'y brûlerai mes livres*. Je poursuivrai cette affaire avec la dernière vigueur. || *Brûler ses vaisseaux*. S'engager dans une affaire de manière à ne se laisser aucun moyen de reculer, comme un chef d'expédition qui brûle les vaisseaux qui l'ont apporté sur le territoire ennemi. || *Brûler de l'encens devant quelqu'un*. Le flatter, le flagorner. Nous n'avons jamais *brûlé* d'encens sur l'autel de la popularité. (Em. Girardin.) || *Brûler le pavé*. Courir très-vite, à cheval ou en voiture. || *Brûler les planches*. Sur le théâtre, jouer avec beaucoup de chaleur. || *Sans brûler une amorce*. A la guerre, sans tirer un coup de canon, de fusil. S'emparer d'une place forte sans brûler une amorce. || *Brûler la politesse à quelqu'un*. Le quitter sans le prévenir, sans lui dire adieu. || *Brûler le papier*. Avoir un style très-animé.

BRÛLER. v. n. 1re conj. Se consumer par le feu. Voilà une maison qui brûle. Que d'encens *brûlerait* dans le temple de Troie. (Rac.) Va *brûler*, dira-t-il, en l'éternelle flamme. (Boil.)

— Être embrasé, enflammé. Un bon feu *brûlait* dans la vaste cheminée du grand salon. (G. Sand.)

— Être allumé. Des lampes précieuses qui *brûlent* dans le sanctuaire. (Fléch.)

— Éprouver une vive chaleur. Les mains lui brûlent. Ses mains brûlent.

— En parlant des mets. Prendre une couleur noirâtre et un mauvais goût à une action trop vive du feu. Le rôti brûle.

— T. de jeu. Fig. Approcher d'un objet qu'on cherche; dépasser le but; faire plus de points qu'il n'en faut.

— Fig. Être possédé d'une violente passion. Brûler d'ambition. Brûler d'amour, d'envie, de jalousie, de haine, de rage, de colère. Vous avez *brûlé* d'un feu légitime et joui d'un bonheur innocent. (Fén.)

Iris.
Brûlait des mêmes feux dont j'ai *brûlé* pour [elle.
(BOILEAU.)

— Et dans le même sens, Brûler d'impatience. Brûler de zèle. Brûler du désir de. Le zèle dont elle *brûlait* pour le rétablissement de cette foi dans le royaume d'Angleterre. (Boss.)

Nous *brûlons* du désir d'approfondir tout. (Pasc.)

— Fig. *Brûler de soif*. Avoir une soif excessive.

— Et absolument *brûler*. Être passionnément amoureux. Vous *brûlez* vous-même, ô malheureux jeune homme, sans le savoir. (Fén.)

Il n'en faut pas douter, vous aimez, vous *brûlez*;
Vous périssez d'un feu que vous dissimulez.
(RACINE.)

— *Brûler pour*, suivi d'un nom de personne. Aimer passionnément. On dit qu'il a longtemps *brûlé* pour la princesse. (Rac.)

Si ce cœur magnanime
D'un véritable amour a *brûlé* pour Monime.
(RACINE.)

— Fig. *Brûler de*, suivi d'un infinitif, Désirer avec ardeur. En parlant des personnes. Il *brûle* de te suivre. (Corn.)

— Se dit aussi des choses, par une métaphore bien hardie. Leur venin qui sur moi *brûle* de s'épancher. (Boil.)

— *Brûler que*. Désirer vivement que. Vous *brûlez* que je sois partie. (Rac.)

— Fig. et fam. *Brûler à petit feu*. Être dans l'attente d'une chose qu'on désire ardemment et qui se fait attendre. || *Le tapis brûle*. Mettez au jeu. || *Le rôt brûle*. Il faut se hâter; il serait dangereux d'attendre davantage. || Et dans le même sens, *la chandelle brûle*. || *Les mains lui brûlent*. Il est impatient d'agir. || *Les pieds lui brûlent*. Il est impatient de partir. || *Tirer sur quelqu'un à brûle-pourpoint*. Lui dire en face des choses dures, désobligeantes.

— SE BRÛLER. v. pron. Ayant le pronom personnel pour régime direct. Sardanapale se vit contraint à se *brûler* lui-même avec ses femmes. (Boss.)

— Avec le pronom personnel pour régime indirect. Se brûler les doigts. Se brûler les cheveux. Se brûler la robe. Scévola, jeune citoyen, se *brûla* la main qui avait manqué Porsenna. (Boss.)

— Prov. et pop. *Le torchon brûle*. Se dit en parlant d'un homme et d'une femme qui font mauvais ménage. || *Se brûler à la chandelle*. Se dit de gens invinciblement entraînés à leur perte, par une sorte de fascination et par allusion à la combustion des papillons. || *Graissez les bottes d'un vilain, il dira qu'on les lui brûle*. Il y a des gens qui ne connaissent pas les bons offices qu'on leur rend.

— *Tirer un coup à brûle-pourpoint*. A bout portant.

— Chim. Se dit d'un corps qui se combine avec l'oxygène, quand même il n'y aurait pas de combustion.

BRÛLERIE. s. f. Action de brûler. Mot peu usité dans ce sens. Toutes ces *brûleries* sont si bêtes, qu'elles ne font plus que me faire rire. (J.-J. Rouss. parlant de l'*Emile*, qu'on venait de brûler à La Haye et à Genève.)

— Techn. Atelier où l'on distille le vin pour en obtenir l'eau-de-vie. On y distille encore d'autres liquides, comme le cidre, le poiré, l'orge fermenté, etc. || Atelier où l'on s'occupe de recueillir l'or des vieilles boiseries.

BRÛLE-TOUT. s. m. Écon. dom. Sorte de petit cylindre d'ivoire ou de métal sur lequel on met un bout de bougie ou de chandelle qu'on veut brûler entièrement. Un brûle-tout. Des brûle-tout.

BRÛLEUR, EUSE. s. Dans le discours, ce mot n'est guère usité que dans cette locution : *Un brûleur de maisons, des brûleurs de granges*. Des incendiaires.

— Fig. et fam. *Fait comme un brûleur de maisons*. Se dit d'un homme mal habillé et tout en désordre.

— Fig. Factieux ardent, prodigue excessif, inquiet, espèce de boute-feu. C'est un brûleur.

— Techn. Ouvrier employé dans une distillerie à brûler le vin pour en extraire l'alcool.

— Hist. Nom qu'on donne aussi quelquefois aux Chauffeurs. V. ce mot.

BRÛLOT. s. m. Mar. Bâtiment quelconque disposé pour brûler, pendant la guerre, les bâtiments de l'ennemi, en se consumant lui-même par le moyen des artifices et des matières combustibles dont il est chargé. On s'en sert peu sur les côtes, et point dans les escadres depuis longtemps. || Chez les anciens, machine avec laquelle on lançait des dards enflammés.

— Se dit quelquefois, par analogie, d'un morceau d'aliment très-poivré et très-salé.

— Eau-de-vie brûlée avec du sucre.

— S'emploie comme synonyme de Pipe.

[illegible]
Chargés, chargés toujours sur le même culot.
(BARTHÉLEMY.)

— Techn. Polissoir avec lequel on fait le poli d'une glace.

— Entom. Insectes qui se trouvent dans l'herbe, s'attachent aux jambes des passants, et y font des piqûres qui brûlent les chairs comme si le feu y avait été appliqué.

BRÛLOTTIER. s. m. Mar. Marin qui monte et dirige un brûlot pour incendier un bâtiment ennemi ou une ville côtière.

BRÛLURE. s. f. (rad. *brûler*). Lésion plus ou moins grave produite sur une partie vivante par l'action plus ou moins prolongée du feu ou d'un corps fortement chauffé. Il a une grande brûlure sur le bras. Panser une brûlure. Guérir une brûlure. Onguent pour la brûlure.

— Bot. Nom qu'on donnait autrefois à la rouille des céréales. V. ROUILLE.

— Art vétér. *Brûlure des moutons.* Maladie à laquelle ces animaux sont exposés, et qui est caractérisée par la rougeur des yeux, la soif, l'amaigrissement, etc.

BRUMAIRE. s. m. Nom du second mois de l'année dans le calendrier de la république française. Le mois de brumaire commençait le 23 octobre et finissait le 21 novembre. Les brumes ou brouillards qui ont ordinairement lieu à cette époque lui avaient valu ce nom.

— 18 *brumaire an VIII.* Journée mémorable dans laquelle Bonaparte renversa le Directoire. (V. NAPOLÉON.) || Ce coup d'état est passé en proverbe : *Faire un 18 brumaire.* Renverser la constitution d'un état au moyen de la force armée.

BRUMAIRISÉ, ÉE. part. pass. du v. Brumairiser.

BRUMAIRISER. v. a. 1re conj. S'est dit quelquefois pour Détruire, éliminer par un coup d'état semblable à celui du 18 brumaire.

BRUMAL, ALE. adj. Hist. nat. Qui croît en hiver. Polypore brumal.

BRUMALIES ou **BROMALIES.** s. f. pl. Fêtes que les Romains célébraient en l'honneur de Bacchus, et qui avaient lieu deux fois l'an, le 12 des calendes de mars et le 18 des calendes de septembre, selon les uns : selon d'autres, elles se célébraient le jour du solstice d'hiver.

BRUMATH. Géogr. Chef-lieu de canton (Bas-Rhin); 4,131 hab.

BRUMAZAR. s. m. Minér. Substance minérale onctueuse, volatile, nommée aussi Esprit des métaux.

BRUME. s. f. (du lat. *bruma*, nuage, brouillard). Météor. Brouillard épais. Brume ténébreuse, sombre, obscure, épaisse, froide, glacée. De bruyantes cataractes se précipitent de leurs sommets, et des *brumes* ténébreuses s'élèvent de leurs flancs. (B. de St-P.) Tu peux braver le froid de la *brume* glacée. (Roucher.)

La neige. . . . .
Remonte en *brume* épaisse au sommet des mon-
(ROUCHER.) [tagnes.

— Mar. S'est dit surtout au pluriel, d'un amas de vapeurs aqueuses, semblables à un brouillard stagnant et immobile. La *brume*, qui est fort considérable dans ces parages, est encore un obstacle. (Buffon.)

— Espèce de brouillard qui s'observe à distance par un temps calme, près de l'horizon de la mer, et empêche de le distinguer. Cette brume vient de ce que l'air ne contient pas assez d'eau en vapeur, et n'a conséquemment rien de commun avec les brouillards que l'apparence : elle peut avoir lieu par un temps sec et chaud.

BRUMÉE. adj. f. Ichthyol. Se dit d'une morue sur laquelle on remarque une poussière brune ou roussâtre.

BRUMEL. s. m. Pêch. Sorte de petite ligne.

BRUMEUX, EUSE. adj. Qui est couvert de brouillard. Ciel brumeux. Tel monument enchante sous le ciel bleu de l'Italie, qui paraîtrait médiocre, entouré de notre atmosphère *brumeuse.* (P. Mérimée.)

— Qui amène le brouillard. Saison brumeuse.

BRUN. s. m. La couleur brune. On distingue plusieurs espèces de nuances de brun. Le brun foncé, qui se rapproche du noir. Le brun sombre et livide. Le brun terne. Le brun foncé tirant un peu sur le vert. Le brun foncé tirant sur le jaunâtre. Le brun foncé tirant sur le rouge. Le brun un peu luisant. Le brun clair tirant un peu sur le rouge ou marron. Le brun pâle. Le brun couleur de tabac râpé. Le brun semblable à celui des bêtes fauves.

— Peint. Couleur plus ou moins foncée dont on fait les ombres des tableaux; sombre obscur. Les bruns d'un tableau. Brun rougeâtre. Brun grisâtre. Brun jaunâtre, etc.

— *Brun rouge.* Syn. d'Ocre. V. ce mot.

— *Brun de plâtre.* Pierre luisante qu'on trouve dans les carrières, et dont les batteurs d'or se servent pour couper l'or sur le coussin en le saupoudrant de cette pierre pulvérisée et calcinée.

— *Brun de montagne.* Géolog. V. TERRE D'OMBRE.

BRUN, UNE. adj. (du celt. *brun*, poil rouge; en lat. *brunneus*). Qui est d'une couleur qui se rapproche plus ou moins du rouge foncé et du noir, dont elle est pour ainsi dire un mélange. Teint brun. Cheveux bruns. Cheval bai brun. Drap brun. Un homme brun. Une femme brune.

— *Le temps est brun.* Le temps est obscur. || *Il commence à faire brun.* La nuit approche

— Fig. *Avoir l'humeur brune.* Se dit en style comique pour Avoir l'humeur sombre, mélancolique.

— Se prend substantivement pour désigner des personnes qui ont les cheveux bruns. Un brun. Une brune. Une beau brun. Une brune piquante. C'est un beau brun. C'est une jolie brune.

— Fig. et fam. *Aller de la brune à la blonde.* Être inconstant dans ses amours.

BRUNÂTRE. adj. des 2 g. Qui tire sur le brun. Couleur brunâtre. Robe brunâtre. Le spare *brunâtre* a été observé dans la mer qui entoure le Japon. (Lacépède.)

BRUNE. s. f. La chute du jour. Le temps où, la nuit s'approchant, le jour devient brun, obscur.

— *Sur la brune.* Vers le soir.

— Ichthyol. Poisson du genre du perségne.

— Hist. relig. Nom qu'on donnait à Paris aux religieuses de l'hôpital général.

BRUNE. (G.-M.-A.) Maréchal de l'Empire, né en 1763, à Brives-la-Gaillarde, servit avec honneur sous la République et sous l'Empire, et fut assassiné quelque temps après la bataille de Waterloo, par la populace royaliste d'Avignon, ameutée contre lui.

BRUNE ET BLANCHE. s. f. Ornith. Espèce de linotte de la Géorgie.

BRUNEHAUT. Reine d'Austrasie, femme du roi Sigebert, et fille d'un roi goth d'Espagne, est célèbre dans l'histoire par ses démêlés avec Frédégonde. Elle fut mise à mort par Clotaire II, qui la fit attacher par les cheveux à la queue d'un cheval indompté. Brunehaut fit réparer les chemins de la Bourgogne. La tradition, qui rappelle les événements, mais qui les altère souvent, lui attribue à tort l'honneur d'avoir construit les routes romaines que l'on trouve dans différents endroits du nord de la France. Le peuple les nomme *chaussées* ou *levées de Brunehaut.*

BRUNELLE. s. f. Erpét. V. COULEUVRE.

BRUNELLIER. s. m. (de *Brunelli*, botaniste bolonais). Bot. Genre de la famille des zanthoxylées, originaire de l'Amérique tropicale et de quelques îles Sandwich.

BRUNET. s. m. Ornith. Nom vulgaire d'une espèce du genre moineau.

BRUNET, ETTE. s. Dimin. de Brun. Petit brun, petite brune. Un joli brunet. Une jolie brunette. Une petite brunette.

BRUNETIANA. s. m. Nom d'un recueil de calembourgs, de bons mots, de bouffonneries, de facéties, etc., attribués à un célèbre acteur nommé Brunet.

BRUNETTE. s. f. Sorte d'étoffe délicate et fine de couleur, presque noire, dont les gens riches s'habillaient autrefois.

— Littérat. Espèce de chanson dont l'air est facile et simple et le style galant et naturel, quelquefois tendre, et souvent enjouée. Elle est ainsi nommée parce que le poète s'adressait ordinairement à une jeune fille du nom de Brunette.

— Mus. Air qu'on adaptait aux paroles d'une brunette. Le style de ces airs était analogue à celui de la poésie.

— Ornith. Nom vulgaire d'une espèce du genre bécasseau.

BRUNEUR. s. f. Vieux mot qui a signifié la Couleur brune, et qu'il serait aussi raisonnable d'employer que les mots rougeur, blancheur, noirceur, etc.

BRUNFELSIE. s. f. (de *Brunfels*, botaniste). Bot. Genre remarquable de la famille des scrofulariacées, formé sur plusieurs espèces d'arbres de l'Amérique ciséquatoriale, et fort recherchées en raison de leur beau port et de leurs fleurs grandes et odorantes.

BRUN-FOUCAT. s. m. Bot. Nom d'une espèce de raisin qui croît dans le midi de la France et qui fournit le vin le plus susceptible de transport par mer.

BRUNI. s. m. Techn. Nom que les orfèvres donnent à la partie de l'ouvrage à laquelle ils ont donné le poli. Le *bruni* est opposé au *mat*, qui désigne la partie non encore polie. Le mat et le bruni d'une pièce d'orfévrerie.

BRUNI, IE. part. pass. du v. Brunir. Se prend adjectiv. Teint bruni. Vaisselle brunie. Acier bruni. Il découvrit bientôt une cause naturelle à cette singulière lucidité, les grains noirs du chagrin étaient si soigneusement polis et si bien *brunis.* (De Balzac.)

BRUNIACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à la brunie. || BRUNIACÉES. s. f. pl. Famille de plantes, ayant pour type le genre brunie.

BRUNIE. s. f. Bot. Genre type de la famille des bruniacées, renfermant un assez grand nombre d'espèces, dont vingt sont cultivées dans nos jardins d'Europe.

BRUNILDE. s. m. Nom que les anciens bardes donnaient au rossignol.

BRUNIR. v. a. 2e conj. (rad. *brun*). Rendre de couleur brune. Le soleil brunit le teint.

— Peindre en brun. Brunir une voiture.

— Assombrir.

Le soir *brunissait* la clairière ;
L'oiseau se taisait dans les bois.
(MILLEVOYE.)

— Techn. Polir, rendre brillant à force de poli. Brunir de l'or. Brunir de l'argent. Brunir de l'acier.

— v. n. Devenir de couleur brune.

— SE BRUNIR. v. pron. Prendre une couleur brune. Son visage s'est bruni au soleil.

BRUNIS. s. m. Techn. L'effet du brunissage des métaux.

BRUNISSAGE. s. m. Techn. Action de brunir. Le brunissage de la vaisselle. || Action de polir. Le brunissage de l'or. Le brunissage de l'argent.

BRUNISSANT, ANTE. adj. Minér. Le *spath brunissant.* Chaux carbonatée ferromanganésifère, parce que le manganèse qu'elle contient la rend susceptible de noircir ou brunir lorsqu'on l'expose à l'action du feu.

BRUNISSEUR, EUSE. adj. et s. Techn. Celui, celle qui brunit les ouvrages d'or et d'argent et les vaisselles de porcelaine.

BRUNISSOIR. s. m. Techn. Outil de forme variée dont on se sert pour brunir ou polir des surfaces. Il est d'une substance plus dure que celle du corps sur lequel on le fait agir. Le brunissoir n'use pas par le frottement, mais aplatit, comprime les aspérités, les molécules proéminentes de la surface du corps que l'on brunit. On soumet au brunissoir les pièces d'argenterie, les bronzes, les bois, les porcelaines que l'on dore ou que l'on argente, les cuivres gravés en taille-douce, pour en effacer quelques légers traits; les pièces d'horlogerie, etc.

BRUNISSURE. s. f. Techn. Le poli d'un ouvrage qui a été bruni. || Chez les teinturiers, façon donnée aux étoffes que l'on teint, pour diminuer et brunir leurs teintes, afin de mieux assortir les nuances des couleurs.

— Chass. Se dit aussi en parlant du poli que les cerfs, les chevreuils, etc., donnent à leurs bois en les frottant contre les arbres.

BRUNITURE. s. f. Chim. Teinte foncée brune, que l'on donne, à l'aide du sulfate de fer et de la noix de galle ou de quelque autre astringent, aux étoffes déjà colorées de diverses nuances.

BRUNN. Géogr. Ville des États autrichiens, dans la Moravie, chef-lieu du cercle de Brunn et de tout le gouvernement de Moravie et de Silésie; 81,000 hab. C'était autrefois une place forte, mais les Français l'ont démantelée en 1809.

BRUNNIBARBE. adj. des 2 g. (ét. lat., *brunneus*, brun ; *barba*, barbe). Hist. nat. Qui a la barbe brune.

BRUNNICHIE. s. f. (de *Brunnich*, naturaliste danois). Bot. Genre de la famille des polygonacées établi sur une plante découverte dans l'Amérique boréale.

BRUNNICORNE. adj. des 2 g. (ét. lat., *brunneus*, brun ; *cornu*, corne). Hist. nat. Qui a les antennes brunes.

BRUNNIPÈDE. adj. des 2 g. (ét. lat., *brunneus*, brun ; *pes*, pied). Hist. nat. Qui a les patt s d'un brun ferrugineux.

BRUNNISQUAME. adj. des 2 g. (ét. lat., *brunneus*, brun ; *squama*, écaille). Hist. nat. Qui a les cueillerons bruns. Elophorie brunnisquame.

BRUNO (Saint). Fondateur de l'ordre des chartreux, né à Cologne en 1030, mort en 1101. Sa fête se célèbre le 6 octobre. V. CHARTREUX et CHARTREUSE.

BRUNOIR. s. m. Ornith. Nom d'un oiseau d'Afrique ; espèce de merle.

BRUNONIE. s. f. Bot. Genre type de la famille des brunoniacées, qui renferme un petit nombre de plantes, dont une est cultivée en Europe, la brunonie australe.

BRUNONIACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui tient de la brunonie. || BRUNONIACÉES. s. f. pl. Famille de plantes herbacées de la Nouvelle-Hollande, ayant pour type le genre brunonie.

BRUNSWICK (Duché de). État de la Confédération germanique divisé en six districts, et situé entre les Etats de Prusse, de Hanovre, d'Anhalt et de Hesse ; 251,000 hab.; capitale Brunswick.

— BRUNSWICK (Nouveau). Contrée de l'Amérique anglaise du Nord.

BRUNSWICK (Maison de). Famille allemande, qui a donné des souverains au duché de Brunswick et dont les rameaux se sont assis sur le trône de Hanovre et d'Angleterre. || CHARLES-GUILLAUME-FERDINAND, duc de Brunswick, général au service de la Prusse, fut mis en 1792 à la tête des armées coalisées contre la France, publia un manifeste menaçant, entra en Champagne avec une grande armée, en sortit à la suite d'un traité avec Dumourier, et mourut en 1806.

BRUNSWICKOIS, OISE. adj. et s. Qui est de Brunswick ou du duché de Brunswick ; qui concerne Brunswick et ses habitants. Habitant de Brunswick ou du duché de ce nom.

BRUNSWIGIE. s. f. Bot. Genre de la fa-[illegible] nombre d'espèces de plantes bulbeuses, toutes originaires du cap de Bonne-Espérance.

BRUSQUE. adj. des 2 g. (de l'ital. *brusco*). Vif, rude et prompt. Personne brusque. Humeur brusque. Manière brusque. Ton brusque.

— Incivil. Il est bien brusque dans ses reparties.

— Inopiné, subit. Attaque brusque. Dénoûment trop brusque.

BRUSQUÉ, ÉE. part. pass. du v. Brusquer. Se prend adjectivement. Affaire brusquée. Dénoûment brusqué.

Cet amour de nos gens pour les beautés *brus-*
[*quées*
Fait que nous n'avons plus que des pièces cro-
(F. DE NEUFCHATEAU.) [quées.

BRUSQUEMBILLE. s. m. Jeu de cartes qui peut se jouer à deux, trois, quatre ou cinq personnes, quand le nombre des joueurs est pair. Si le nombre des joueurs est pair, on emploie un jeu de piquet entier ; dans le cas contraire, on supprime deux sept, un rouge et un noir. || Les dix et les as, à ce même jeu.

BRUSQUEMENT. adv. D'une manière brusque, vive, prompte. Parfois la fortune, écartant son bandeau, retire *brusquement* ses dons à ceux qu'elle voit ne pas les mériter. (Boiste.) On ne jette pas *brusquement* un empire au moule. (Rivarol.)

— Tout à coup, à l'improviste. L'armée gauloise fut attaquée *brusquement* dans un mouvement qu'elle faisait sans défiance comme sans précaution. (Guizot.)

BRUSQUER. v. a. 1re conj. Offenser par des paroles rudes, inciviles. Brusquer quelqu'un. C'est un homme grossier, il *brusque* tout le monde. (Acad.)

— Absol. Agir vivement et brusquement, faire une brusquerie.

— Emporter d'emblée. Brusquer une place, un emploi.

— Terminer sans préambule, sans gradation, inopinément. Brusquer une affaire. Brusquer le dénoûment d'une pièce de théâtre.

— Art culin. *Brusquer une volaille.* C'est, après l'avoir plumée, la passer à la flamme pour brûler ce que la main n'a pu enlever.

— Mar. Chauffer un navire pour le caréner.

— Fig. *Brusquer la fortune.* Tâcher de réussir par des moyens prompts mais hasardeux.

— Fig. *Brusquer l'aventure.* Prendre brusquement son parti, sans s'inquiéter de ce qui peut arriver.

BRUSQUERIE. s. f. Caractère d'un homme brusque, d'une action brusque. La *brusquerie* peut cacher un bon cœur, mais elle repousse, et fait alors préférer une doucereuse hypocrisie. (Mabire.) || Action de brusquer. || Insulte.

BRUSQUET. Diminutif de Brusque, mot qu'on trouve dans ce proverbe populaire, *A brusquin brusquet*, vous me parlez d'une manière désobligeante, je vous réponds de même.

BRUSSOLES. s. f. pl. Mets de la nature des farces et des ragoûts.

BRUT, UTE. adj. (du lat. *brutus, a, um*, même signification). Qui n'est pas élaboré par l'art. En ce sens on dit *sucre brut*, sucre non raffiné ; *camphre brut*, camphre non purifié ; *terrain brut*, terrain non encore soumis à la culture ; *du bois brut, une pièce de bois brute*, bois, pièce de bois qu'on n'a pas encore mis en œuvre. Se dit particulièrement de l'état des diamants, des pierres, du marbre quand ils ne sont pas encore polis, taillés. Diamant brut. Pierre brute. Marbre brut. Acier brut.

— Fig. Se dit des ouvrages d'esprit qui ne sont qu'ébauchés. Je ne puis vous montrer cet ouvrage, il est encore *brut.* (Acad.)

— *Grossier, rustre.* Homme brut. Génie brut.

— Hist. nat. Se dit des corps inorganiques, tels que les pierres, les minéraux, par opposition aux corps organisés. L'accroissement des corps bruts se fait par simple juxtaposition d'un corps homogène. Ils sont tantôt simples, tantôt composés de trois éléments.

— Agricult. *Produit brut.* Quantité totale des productions que rend un sol cultivé ; valeur totale de ces productions avant qu'on en ait défalqué les frais de culture.

— Financ. *Produit brut.* Totalité du produit de l'impôt avant qu'on en ait déduit les frais de perception.

BRUT. adv. Se dit par ellipse pour *En poids brut.* Dans le commerce, s'emploie par opposition à *net.* Ce boucaut de sucre pèse *brut* deux cents kilogrammes. (Acad.)

BRUTAL, ALE. adj. (en lat. *brutalis* ; rad. *bruta*, brute). Qui tient de la brute. Courage brutal. Valeur brutale. Passion brutale. Amour brutal. Des amours brutales. Folie cruelle et brutale. Ce repos *brutal* contre la crainte de l'enfer semble si beau, que ceux qui sont dans ce doute malheureux s'en glorifient. (Pasc.)

— Farouche, grossier. Le peuple est *brutal*, mais bon ; les grands sont polis, mais durs. Ces esprits *brutaux* étaient rendus plus farouches par la guerre et par le désespoir du pardon. (Vaug.)

— Emporté, féroce. L'orgueil *brutal* de ce jeune prince. (Boss.) Il a prodigué leur sang par une *brutale* vanité. (Fén.)

. . . . . L'homme seul en sa fureur extrême
Met un *brutal* honneur à s'égorger lui-même.
(BOILEAU.)

L'homme sanguinaire et *brutal*
Croit avoir fait du bien, s'il n'a pas fait de mal.
(PERRAULT.)

— Impertinent. Il m'a fait une réponse *brutale.* (Trév.)

Lorsqu'un ami se trompe, et qu'on veut le re-
[prendre,
Il ne faut pas non plus gâter d'un ton *brutal*
Le service qu'on veut lui rendre.
(F. DE NEUFCHÂTEAU.)

— BRUTAL, ALE. s. Personne féroce et grossière. Un brutal. Une brutale. Quel brutal ! Quelle brutale ! La conquête s'en fit par Cambyse, fils de Cyrus ; ce *brutal* ne survécut guère à Smerdis son frère. (Boss.) La valeur seule ne fait que des *brutaux* ; la raison fait les braves. (Boiste.) Je ne suis pas étonné de la vaillance d'un *brutal* qui ne sait ce que c'est que d'être vivant ou mort. (Le Ch. de Mer.)

BRUTALEMENT. adv. A la manière des

brutes. Un luxurieux vit *brutalement*. (Trév.) On croit l'enfer, et cependant on va *brutalement* à la mort, comme s'il n'y avait plus rien après elle. (Nicol.)

— Avec férocité. Agir brutalement. Traiter brutalement. Se voir tuer *brutalement* par des gens emportés. (Fén.) Un seul homme en sacrifie *brutalement* tant d'autres à sa vanité. (Id.)

Reprenez tout ce sang de qui ma lâcheté
A si *brutalement* souillé la pureté. (CORNEILLE.)

— Avec grossièreté. Parler brutalement. Se conduire brutalement.

BRUTALISÉ, ÉE. part. pass du v. Brutaliser. Se prend adjectiv. Esprit brutalisé.

BRUTALISER. v. a. 1re conj. (rad. *brutal*). Traiter avec brutalité, durement. Brutaliser un enfant. Brutaliser ses esclaves. L'usage du monde poli apprend à ne *brutaliser* personne. (Trév.)

— Rendre brutal, en parlant des personnes et des choses. On se plaint de ce que les grands n'aiment pas la vérité : trouvez un pauvre qui ne la *brutalise* pas. (Boiste.)

— v. n. Vivre à la manière des brutes. Prendre des plaisirs sensuels uniquement comme les bêtes. Ce verbe, dont l'usage n'a pas été adopté, a été mis par Molière dans la bouche d'une précieuse. Le moyen de penser au mariage, puisqu'on y passe toute sa vie à *brutaliser* avec un homme. (Mol.)

— SE BRUTALISER. v. récipr. Se traiter mutuellement avec brutalité.

— v. pron. Devenir brutal.

BRUTALITÉ. s. f. Vice du brutal. Sa *brutalité* lui a fait beaucoup d'ennemis. (Acad.)

— Férocité, inhumanité. Nous avons horreur de cette *brutalité*, qui sous de beaux noms d'ambition et de gloire va follement ravager les provinces. (Fén.) Cette gloire si chère à la *brutalité*. (Rac.)

— Passion brutale. Cet homme s'est reconnu après avoir assouvi sa *brutalité*. (Trév.) Quand il voulut sauver la ville de Béthulie, il tendit dans la beauté de Judith un piége imprévu et inévitable à l'aveugle *brutalité* d'Holopherne. (Boss.)

— Action brutale. Commettre une brutalité, des brutalités. Les soldats commettent beaucoup de *brutalités* quand on leur abandonne une ville au pillage. (Trév.) Les *brutalités* de Commode, fils de Marc-Aurèle. (Boss.)

— Parole brutale. Dire des brutalités à quelqu'un. Il m'a dit cent *brutalités*. (Trév.)

— Grossièreté mêlée de dureté. La rusticité, la grossièreté et la *brutalité* peuvent être les vices d'un homme d'esprit. (La Bruy.)

BRUTE. s. m. Animal privé de la raison. L'homme n'est distingué des *brutes* que par la raison. (Trév.) La *brute* a des instincts et des sympathies dangereuses. (Lamennais.) Ceux qui prétendent être au-dessus des lois et de l'humanité sont au-dessous des *brutes*. (Gord.)

— Fig. Homme stupide. Quelle brute !

— adj. des 2 g. Se dit de la bête considérée dans son dernier degré de stupidité, comme affranchie des lois de la raison et de l'honnêteté, selon lesquelles nous devons régler notre conduite. Bête brute.

— Fig. Se dit d'un homme que sa stupidité assimile en quelque sorte à la bête brute. Homme brute. Qu'il est brute !

— Mamm. Groupe disparate de mammifères dépourvus d'incisives, à doigts unguiculés, tels que les morses, les éléphants, les bradypes. || Famille de l'ordre des mammifères unguigrades, comprenant le tapir, le daman et le rhinocéros.

— Il va sans dire que le mot *brute* appliqué à l'homme est un terme de souverain mépris, mais il faut remarquer qu'il l'est aussi en parlant des bêtes. On ne le dirait pas d'un chien, qui dans tous les services qu'il rend à son maître semble être doué de raison, tant il sait aller au-devant de ses désirs, tant son instinct est intelligent. Mais on dirait très-bien d'une bête lourde et stupide qui n'a de vie et de mouvement que pour suivre ses appétits brutaux et qui d'ailleurs a le calme et la mort de la matière : C'est une *bête brute* !

BRUTE-MANNA. s. f. Bot. Espèce de poire, poire du pape. On dit également Brute-bonne.

[illegible] qui était du Bruttium; habitant du Bruttium.

BRUTIER. s. m. Ornith. Sorte d'oiseau de proie. Sorte de buse.

— Prov. et fig. *D'un brutier on ne saurait faire un épervier.* On ne saurait rendre honnête ni habile l'homme sot et butor.

BRUTIFICATION. s. f. (pr. *bru-ti-fi-ka-ci-on*). Action d'abrutir. Etat ou nature des bêtes. Ce mot, qui n'a pas été adopté, se trouve dans Cyrano de Bergerac. On exécuta de point en point la volonté du prince, de quoi je fus très-aise, pour le plaisir que je recevais d'avoir quelqu'un qui m'entretînt pendant la solitude de ma *brutification*. (Cyrano.)

BRUTIFIÉ, ÉE. part. pass. du v. Brutifier. Se prend adjectiv. Homme brutifié.

BRUTIFIER. v. a. 1re conj. Rendre brute.

— SE BRUTIFIER. v. pron. Devenir brute. J'ai remarqué que presque toutes les visions d'esprit ne se sont présentées qu'à des femmes ou à des reclus qui avaient le cerveau un peu altéré à force de ne voir personne et de s'être comme *brutifiés* parmi les bêtes au milieu des bois qu'ils habitaient. (Valésiana.)

BRUTIUM. Géogr. anc. Province de l'Italie méridionale faisant partie de la Grande-Grèce, et ayant pour villes principales Thurium, Locres, Rhegium, Crotone, Pandosie.

BRUTOLÉ. s. m. (du gr. βρύτον, bière). Pharm. Médicament qui a la bière pour excipient.

BRUTUS. Surnom de plusieurs Romains illustres. Le premier qui le porta fut Lucius Junius, qui chassa les Tarquins de Rome, y établit la république, dont il fut le premier consul, et en fit respecter les lois au prix du sang de deux de ses fils. Il mourut l'an de Rome 246. || Le plus célèbre d'entre les autres Brutus fut Marcus Junius, l'un des meurtriers de César. Ses efforts pour rétablir la liberté à Rome, sa lutte contre les triumvirs, sa défaite à Philippes et sa mort volontaire, l'ont rendu fameux et lui ont mérité le surnom de *dernier des Romains*, an de Rome 711. || L'un et l'autre Brutus, surtout le dernier, ont donné lieu à de belles tragédies dans la plupart des littératures modernes. Quelquefois on francise ce mot et l'on dit *Brute*.

Illustres conjurés, les Brute, les Cassie,
Frappent le grand César sans sauver la patrie.
(ST-VICTOR.)

— Ce mot s'emploie aussi comme nom commun pour désigner des républicains du caractère de Brutus.

BRUXELLES (pr. *bru-celle*; ét. celt., *Brug*, partage; *sell*, habitation). Géogr. Capitale du royaume de Belgique ; 120,000 hab. Commerce important de dentelles, imprimerie et bière; mais il n'existe rien de spécial dans aucune branche de l'industrie.

— Comm. Sorte de tapisserie qui se fabriquait à Bruxelles. || *Point de Bruxelles*. Espèce de dentelle que l'on fabrique à Bruxelles.

BRUXELLOIS, OISE. (pr. *bru-cel-loi, oise*). adj. et s. Qui est de Bruxelles, qui concerne Bruxelles, qui se fait à Bruxelles. Le peuple bruxellois. Dentelles bruxelloises.

BRUYA. s. f. Ornith. Femelle d'une pie-grièche de Madagascar.

BRUYAMMENT. adv. Avec grand bruit. d'une manière bruyante. Que doit éprouver un acteur quand il est *bruyamment* applaudi. (Touss.)

BRUYANT, ANTE. adj. Qui fait grand bruit. Voix bruyante. Trompette bruyante. Flots bruyants. Personne bruyante. Voyez comment, au milieu des torrents d'une flamme *bruyante*, le feu prend toutes sortes de figures. (J.-J. Rouss.) Jamais les cœurs sensibles n'aimèrent les plaisirs *bruyants*, vains et stériles, bonheur des gens qui ne sentent rien et croient qu'étourdir la vie, c'est en jouir. (Id.)

Tantôt c'est le volcan dont le *bruyant* tonnerre
Avec un long fracas secoue au loin la terre.
(DELILLE.)

Déjà gronde dans l'air
L'airain *bruyant*, ce rival du tonnerre.
(SATIRIQUES.)

— Se dit d'un lieu où l'on fait beaucoup de bruit. Rue bruyante.

Les passereaux ardents, dès le lever du jour,
Font retentir les toits de la grange *bruyante*.
(MICHAUD.)

— Fig. Exprime aussi l'éclat que certaines choses font dans le monde. Le véritable zèle n'est pas *bruyant* et ne cherche pas à se donner de la réputation par ses emportements et par ses ferveurs indiscrètes. (De Will.)

— Faucon. Se dit du vol de la colombe. Vol bruyant.

BRUYANT-VERDIER. s. m. Ornith. Synonyme du Bruant commun.

BRUYÈRE. s. f. (du gr. βρύα, ou du celt. *brousi*, broussailles). Genre de plantes de la famille du même nom. Les espèces qui le composent sont en grand nombre; elles ne se trouvent pas néanmoins dans toutes les parties du globe. Le rat musqué mange des baies de *bruyères* en automne, et se nourrit en hiver de racines d'orties. (Chateaub.)

— Terrain dans lequel cette plante croît et se multiplie souvent seule et quelquefois mêlée de ronces, genêts et autres arbustes.

pastorale. La ronce, la *bruyère* et la mousse sauvage. (Delille.) L'or brillant du genêt couvre l'humble *bruyère*. (Michaud.)

La *bruyère* qu'agite un doux frémissement,
De ses feuilles de pourpre étale l'ornement.
(BOISJOLIN.)

— *Terre de bruyère*. Terre mêlée de sable et de débris de végétaux.

— *Plante de bruyère*. Plante qui croît dans la terre de bruyère.

— Ornith. *Coq de bruyère*. Espèce de coq sauvage qui vit dans les bruyères.

BRUYÈRE (Jean de la). Moraliste français, né à Dourdan en 1639, mort en 1696. On a de lui des *Caractères* et une traduction de ceux de Théophraste.

BRUYÈRES. Géogr. Petite ville à sept lieues et demie de Lunéville. On y trouve des eaux aigrelettes et ferrugineuses.

BRUYÉREUX, EUSE. adj. Se dit des terrains couverts de bruyères.

BRY. s. m. (du gr. βρύον, mousse). Bot. Le plus nombreux et le plus remarquable des genres de la famille des mousses, division des acrocarpes. Les brys vivent en société sur la terre, où ils forment des gazons plus ou moins touffus, jamais dans l'eau ni sur les arbres.

BRYACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble au bry. || BRYACÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des mousses acrocarpes, ayant pour type le genre bry.

BRYANTHE. s. m. (ét. gr., βρύω, je crois en abondance ; et ἄνθος, fleur). Syn. de Menziésie.

BRYAXIS. s. m. Entom. Genre de coléoptères dimères, famille des psélaphiens.

BRY-BHASSA. s. m. Linguist. Langue dérivée du sanscrit et parlée dans une grande partie de la province d'Agra.

BRYOBIE. s. f. (ét. gr., βρύον, mousse ; βίος, vie). Bot. Genre de la famille des orchidées, tribu [illegible] maxidées, établi sur une petite plante parasite originaire des Antilles.

— Entom. Genre de coléoptères pentamères, de la famille des carabiques.

BRYOCHARIS. s. m. (ét. gr., βρύον, mousse, χάρις, grâce). Entom. Genre de coléoptères pentamères de la famille des brachélytres.

BRYOCHYSE. s. m. (ét. gr., βρύον, mousse; χύσις, diffusion). Bot. Champignon dont le sporange est plus ou moins étalé.

BRYOCLADE. s. m. (ét. gr., βρύον, mousse; κλάδος, rameau). Bot. Genre de champignons placé à la suite des byrénomycètes.

BRYOCLES. s. f. pl. Bot. Famille des liliacées.

BRYOCORIS. s. m. (ét. gr., βρύον, mousse ; κόρις, punaise). Entom. Genre de la famille des miriens.

BRYOÏDES. s. f. pl. Syn. de Bryacées.

BRYOLOGIE. s. f. (ét. gr., βρύον, mousse ; λόγος, discours). Bot. Traité sur les mousses; étude des mousses.

BRYOLOGIQUE. adj. des 2 g. (rad. *bryologie*). Qui a rapport aux mousses. Observations bryologiques.

BRYOLOGISTE. adj. et s. des 2 g. (rad. *bryologie*). Celui qui traite, qui écrit sur les mousses.

BRYONE. s. f. (du gr. βρύω, je végète avec force). Bot. Genre de la famille des cucurbitacées, comprenant un grand nombre d'espèces répandues dans toutes les parties tempérées et chaudes du globe. La bryone dioïque est fort commune dans les bois et dans les haies; elle porte vulgairement les noms de *couleuvrée* ou *vigne vierge* ou *vigne blanche*.

BRYONIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble au genre bryone. || BRYONIÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des cucurbitacées, ayant pour type le genre bryone.

BRYONINE. s. f. Chim. Substance que l'on trouve dans le suc obtenu par l'expression de la racine fraîche de la bryone, et que l'on regarde comme différente des alcaloïdes.

BRYOPHAGIDE. adj. (ét. gr., βρύον, mousse ; φαγεῖν, manger). Entom. Qui mange la mousse. || BRYOPHAGIDES. s. m. pl. Tribu de la famille des noctuelles, comprenant le genre bryophile.

BRYOPHILE. s. m. (ét. gr., βρύον, mousse ; φιλέω, j'aime). Entom. Genre de lépidoptères nocturnes, placé par quelques entomologistes dans la tribu des bombycoïdes, et qui a pour type le bryophile glandifère. Leurs chenilles vivent aux dépens des lichens qui croissent sur les pierres, les murailles et les arbres. Ce genre renferme quatre espèces, dont quatre seulement se trouvent aux environs de Paris.

BRYOPHTHALME. s. m. (ét. gr., βρύω, je végète en abondance ; ὀφθαλμός, œil). Bot. Syn. de Monèse.

BRYOPHYLLE. s. m. (ét. gr., βρύω, je crois en abondance ; φύλλον, feuille). Bot. Genre de la famille des crassulacées, tribu des ombellicées; fort remarquable par sa facilité de reproduction. Si l'on pose sur le sol une de ses feuilles, on voit bientôt sortir de chacune des sinus de petites radicelles, que surmontent immédiatement une ou plusieurs jeunes plantes.

BRYOPOGON. s. m. (ét. gr., βρύον, mousse ; πώγων, barbe). Bot. Genre établi à tort sur un démembrement des corniculaires d'Acharius,

grand nombre, rentrent dans le genre évernie.

BRYOPSIS. s. m. (ét. gr., βρύον, mousse; ὄψις, apparence). Bot. Genre fort remarquable de la famille des zoospermées, composé d'algues très-élégantes par leur ramification et leur port. Il a son centre géographique dans les zones tempérées des deux hémisphères.

BRYOPTÈRE. s. m. (ét. gr., βρύον, mousse ; πτερόν, aile). Bot. Genre faisant partie des frullanies, et qui se compose d'espèces exotiques.

BRYOZOAIRE. s. m. Zooph. Famille de polypes.

BRYUM. s. m. Bot. V. BRY.

BRZEZANI. Géogr. Cercle de la Gallicie, capitale Brzezani.

BU, UE. part. pass. du v. Boire. S'emploie adjectivement. Tout le vin est bu. Vin bu.

— Fig. *Avoir toute honte bue*. N'avoir plus honte de rien.

— s. m. Ce qu'on a bu. Rendre le trop bu.

— *Le trop bu*. Sorte de droit.

BUAH'N. Myth. orient. Idole qui préside aux maisons, suivant les Tunquinois.

BUACHE. Nom de deux célèbres géographes français du XVIIIe siècle.

BUADE. s. f. Mamm. Brides à longues branches droites.

BUAILLE. s. f. Nom par lequel on désigne le chaume dans quelques cantons.

BUANDERIE. s. f. (ét. gr., βύω, j'emplis). Lieu où sont établis un fourneau et des cuviers pour faire la lessive.

BUANDIER, ÈRE. s. (rad. *buée*). Celui, celle qui fait le premier blanchiment des toiles neuves.

— s. f. Dans quelques établissements, la femme qui est chargée de faire les lessives.

BUANTHROPIE. s. f. (ét. gr., βοῦς, bœuf; ἄνθρωπος, homme). Médec. Monomanie dans laquelle on croit être transformé en bœuf.

BUANTHROPIQUE. adj. des 2 g. Médec. Qui concerne la buanthropie. Songe buanthropique.

BUBALE. s. m. (ét. gr., βούβαλος, de βοῦς, bœuf). Mamm. Espèce d'antilope d'Afrique, dont les cornes sont à double courbure, et ont la pointe en arrière. C'est le type d'un sous-genre.

BUBALIDES. s. m. pl. Mamm. Nom sous lequel quelques auteurs désignent les antilopes, voisines du bubale.

BUBALINES. s. f. (du lat. *bubalinus*, de bœuf). Bot. Synonyme de Bucchellie.

BUBALORNIS. s. m. (du lat. *bubo*, hibou; et du gr. ὄρνις, oiseau). Synonyme du genre alecto.

BUBAS. s. m. (contr. de βούβαλος, buffle). Entom. Genre de coléoptères pentamères, de la famille des lamellicornes.

BUBASTIQUE (Bras). Géogr. anc. La plus orientale des branches du Nil, qui se dirigeait vers le nord-est et se jetait dans la mer par deux bouches différentes.

BUBASTIS. Myth. On appelait ainsi Diane en Egypte, du nom d'une ville où elle était adorée.

BUBATE. s. f. Minér. Sorte de pierre extrêmement dure, qui peut émousser le fer.

BUBBOLA. s. f. (du [illegible], *bulbe*, parce que l'extrémité inférieure de son pédicule est renflée en forme de bulbe). Bot. Nom vulgaire de l'agaric élevé, qui se mange dans beaucoup d'endroits.

BUBE. s. f. (du gr., βουβών, aine). Médec. Petite élevure, pustule qui vient sur la peau. Avoir des bubes sur le visage. Percer une bube.

BUBÉTIES. s. f. pl. (pr. *bu-bé-ci*; du gr. βοῦς, bœuf). Hist anc. Courses et combats de taureaux à Rome.

BUBNA (Comte de). Feld-maréchal lieutenant autrichien, et l'un des généraux allemands les plus distingués des temps modernes, né en 1769, est mort en 1825, à Milan, étant commandant général de la Lombardie.

BUBO. s. m. (du lat. *bubo*, hibou). Ornith. Division d'oiseaux de proie nocturnes, comprenant ceux qui ont une conque petite, dont le disque de plumes est moins prononcé que dans les chats-huants, et qui ont des tarses emplumés jusqu'aux ongles.

BUBON. s. m. (ét. gr., βουβών, aine). Chir. Tumeur inflammatoire qui a son siége dans les glandes lymphatiques sous-cutanées, et principalement dans celles de l'aine, de l'aisselle et du cou. || *Bubon sympathique* ou *d'irritation*. Celui qui est déterminé par l'irritation, qui d'une partie enflammée ou ulcérée s'est propagée jusqu'aux glandes lymphatiques, en suivant ordinairement le trajet des vaisseaux absorbants. || *Bubon pestilentiel*. Celui qui est produit par la peste. || *Bubon vénérien* ou *syphilitique*. Celui qui est produit par la syphilis. || *Bubon scrofuleux*. Celui qui est produit par les scrofules. || *Bubon bénin*. Celui qui a une terminaison favorable. || *Bubon malin*. Celui qui a une terminaison fâcheuse. Quelques auteurs appellent ainsi le bubon pestilentiel et le bubon syphilitique. || *Bubon primitif* ou *d'emblée*. Celui qui se manifeste sans qu'aucun symptôme primitif d'infection l'ait précédé. || *Bubon consécutif*. Celui qui survient peu de temps après l'apparition d'ul-

de pustules humides. || *Bubon multiple* ou *composé*. Celui qui est formé de petites tumeurs, ayant chacune pour base une glande tuméfiée. || *Bubon simple*. || *Bubon inflammatoire*. Celui qui est douloureux, rouge, et qui marche vers une prompte terminaison, soit qu'il tende à la suppuration ou à la résolution.

— Ce mot, dans les auteurs grecs, signifie tantôt la Région inguinale ou les glandes lymphatiques qui y sont réunies, tantôt la tumeur formée par ces glandes enflammées, ou par celles de quelque autre partie.

— Bot. Genre de plantes ombellifères, qui contient cinq ou six espèces, dont deux fournissent un suc gommeux d'un grand usage en médecine, et un autre, le *bubon* ou *persil de Macédoine*, qui se cultive dans nos jardins.

BUBONA. (ét. gr., βοῦς, bœuf). Myth. Déesse qu'on invoquait pour la conservation des bœufs et des vaches.

BUBONOCÈLE. s. m. (du gr. βουβωνοκήλη, formé de βουβών, aine, et κήλη, tumeur). Chir.

Hernie inguinale causée par la chute de l'épiploon ou des intestins par les anneaux des muscles épigastriques ; elle est bornée à l'aine.

BUBONOCOSE, **BUBONOCOSIE**. s. f. (ét. gr., βουβών, aine). Médec. Tumeur à l'aine.

BUBONOREXIE. s. f. (ét. gr., βουβών, aine ; ὄρεξις, désir, appétit). Pathol. Hernie intestinale privée de sac.

BUBROMA. s. m. (ét. gr., βοῦ, particule augmentative ; βρῶμα, nourriture). Bot. Syn. de Guazuma.

BUBULER. v. n. 1re conj. (du lat. *bubo*, hibou). Crier à la manière du hibou.

BUBULINE. s. f. (ét. lat., *bubulus*, bœuf). Chim. Substance qu'on extrait des excréments des bêtes à cornes, mais qui paraît ne point être exclusive à ces animaux, et entrer comme principe constituant général dans les excréments d'animaux de diverses espèces.

BUBUTUS. s. m. Ornith. Syn. latin de Boubou, nom malais du coucou.

BUC. s. f. S'est dit autrefois pour Ruche à miel.

BUCAIL. s. m. **BUCAILLE**. s. f. Agric. Sorte de blé noir, sarrasin.

BUCANOPHYLLE. adj. f. (ét. gr., βυκάνη, trompe, φύλλον, feuille). Bot. Se dit des feuilles qui ont la forme d'une trompette, comme la sarracénie.

— s. f. Bot. Syn. de Sarracénie.

BUCARDE. s. f. (ét. gr., βοῦς, bœuf ; καρδία, cœur). Conchyl. Genre de testacées bivalves acéphales, ainsi appelés à cause de leur forme.

BUCARDIE. s. f. Minér. Pierre précieuse, qui ressemble à un cœur de bœuf.

BUCARDIER. s. m. Conchyl. Animal des bucardes.

BUCARDITE. s. f. Conchyl. Cœur de bœuf, coquille bivalve, devenue fossile. Les anciens oryctographes donnaient ce nom à toutes les coquilles fossiles, qu'elles appartinssent ou non au genre bucarde.

BUCAROS ou **BACROS**. s. m. Minér. Espèce de terre sigillée, à laquelle on attribue beaucoup de vertus.

BUCCA FERREA. s. f. (du comte *Bucca di Ferro*). Bot. Genre de plantes aquatiques.

BUCCAL, ALE, pl. **AUX**. adj. (ét. lat., *bucca*, bouche). Anat. Qui a rapport à la bouche et particulièrement aux joues. Nerf buccal. Glandes buccales. Artère buccale. Membrane buccale. || *Eau buccale*. Eau pour nettoyer la bouche. || *Membrane buccale*. Membrane muqueuse qui tapisse l'intérieur de la bouche. || *Glandes buccales* ou *glandes molaires*. Follicules muqueux situés à la partie interne de la joue, dans l'épaisseur de la membrane buccale. || *Artère buccale*. Rameau de la maxillaire interne fourni quelquefois par la temporale profonde antérieure ou par l'alvéolaire, branches de la maxillaire interne. || *Nerf buccal* ou *buccinateur*. Nerf fourni par le maxillaire inférieur, et qui se distribue dans la joue, particulièrement dans le muscle buccinateur. || *Cavité buccale*. Le creux de la bouche. || *Veines buccales*. Veines qui suivent la même marche que les artères de ce nom.

— Ornith. Se dit d'un perroquet dont les plumes comprises entre les yeux et le bec sont grises.

— *Dignités buccales*. On appelait ainsi les fonctions de tous ceux qui étaient employés à la bouche du roi, comme la grande échansonnerie, la grande panneterie, la grande bouteillerie, etc. Les autres dignités *buccales* restèrent ce qu'elles étaient jusqu'à Louis XIV, qui les plaça sous l'intendance générale du premier maître d'hôtel. (Encycl. du XIXe siècle.)

BUCCAMANCIE. s. f. (mot hybr. du lat. *bucca*, bouche, et du gr. μαντεία, divination). Médec. Connaissance des signes que la bouche fournit dans les maladies.

BUCCARDION. s. m. Conchyl. Syn. d'Isocarde.

BUCCELLAIRE. s. m. (ét. lat., *buccellarius*, de *bucca*, bouche). Hist. anc. Soldats que les empereurs grecs entretenaient dans les provinces ; ils marchaient devant et après l'empereur pour le garder.

— Petit pain ou gâteau qu'on pouvait manger d'une seule bouchée.

— Grecs de Galatie qui fournissaient le pain aux soldats.

— Homme entièrement dévoué à un prince ou à un grand.

BUCCELLATION. s. f. (pr. *buk-cel-la-cion* ; ét. lat., *buccella*, bouchée ; *bucca*, bouche). Chim. Division en morceaux, en bouchées. Inusité.

— Chir. Manière d'arrêter le sang, en appliquant un bourdonnet de charpie sur la veine ou sur l'artère ouverte.

BUCCELLÉ, ÉE. adj. (ét. *buccella*, petite bouche). Entom. Qui a une petite bouche. || BUCCELLÉS. s. m. pl. Famille de l'ordre des névroptères, comprenant des insectes qui ont la bouche très-petite et distincte seulement par des palpes.

BUCCELLES. s. m. pl. Entom. Syn. d'Agnathes.

BUCCENTE. s. m. Entom. Genre d'insectes de l'ordre des diptères, famille des athéricères.

BUCCHANTE. s. f. (pr. *buk-kan-te*). Bot. Espèce de conyze, plante qui croît surtout aux environs de Montpellier.

BUCCIN. s. m. (pr. *buk-cin* ; ét. lat., *buccina*, trompette). Conchyl. Genre de mollusques à coquille univalve en forme de cornet, et tournée en spirale. On trouve des buccins dans la mer, dans les rivières et dans la terre. L'animal donne le poupre. Ce nom a été donné par les auteurs anciens à une foule de coquilles univalves différentes ; mais aujourd'hui il ne désigne plus qu'un genre de l'ordre des gastéropodes pectinibranches.

— *Buccin marin* ou *bouret*. Mus. Ancien instrument à vent qui ne différait du trombone que par son pavillon taillé en gueule de serpent.

BUCCINAL, ALE. adj. (ét. lat., *buccina*, trompette). Conchyl. Qui a la forme d'une trompette, comme les coquilles bulime buccinal, pleurosome buccinoïde, etc. || Plur., *buccinaux*.

BUCCINATEUR. s. m. (ét. lat., *buccina*, trompette). Anat. Muscle qui occupe latéralement l'espace compris entre les deux mâchoires.

— Chez les Romains, Homme qui sonnait de la trompette.

— *Buccinateur des noms*. Esclave qui, chez les Romains, accompagnait toujours le crieur public.

— Fig. Ce mot a été employé assez récemment par M. Toulotte, en parlant de Mme de Genlis : En *buccinateur* intrépide, elle travaillait alors, au bruit de sa trompette, au grand œuvre du renversement des monarchies féodales.

— S'emploie aussi adjectiv. Le muscle buccinateur.

— On donne aussi ce nom au nerf buccal.

BUCCINATO-PHARYNGIENNE (Aponévrose). adj. f. Anat. Bandelette fibreuse étendue du sommet de l'apophyse ptérygoïde interne à la ligne myloïdienne de l'os maxillaire inférieur.

BUCCINE. s. f. (ét. lat., *buccina*, trompette). Se disait autrefois pour Trompette.

> Ils s'en vinrent à la sourdine
> Sans tambour, flûte, ni *buccine*. (SCARRON.)

— Antiq. rom. Instrument à vent, recourbé, dont jouaient les buccinateurs.

— *Buccine marine*. Coquillage en forme de limaçon que les poètes et les peintres donnent aux tritons.

BUCCINÉ, ÉE. part. pass. du v. Bucciner. S'emploie aussi adjectiv. Ouvrage bucciné.

— Conchyl. Qui ressemble à un buccin.

— s. m. pl. Famille de coquilles univalves de l'ordre des gastéropodes, ayant pour type le genre buccin.

BUCCINELLE. s. f. (dimin. de *buccina*, trompette). Conchyl. Syn. de Turbinelle.

BUCCINER. v. n. Se disait autrefois pour Sonner de la trompette.

— Fig. v. a. Prôner un ouvrage ; servir à grand bruit une renommée. (Diderot.)

BUCCINIDE ou **BUCCINOÏDE**. Zool. V. BUCCINÉ.

BUCCINIER. s. m. Conchyl. Animal des buccins.

BUCCINITE. s. m. Conchyl. Buccin fossile.

BUCCINOÏDES. s. m. pl. Conchyl. Mollusques composant la deuxième famille des gastéropodes pectinibranches, qui ont une coquille échancrée ou canaliculée, tels que les genres cône, ovule, etc.

BUCCINUM. s. m. (pr. *buk-si-nomm* ; ét. lat., *buccina*, trompette). Conchyl. Poisson à coquilles dont le sang fournissait cette couleur pourpre si vantée chez les anciens ; il adhérait aux roches sur lesquelles il vivait.

BUCCO. s. m. (pr. *buk-ko* ; ét. lat., *buccina*, trompette). Bot. Genre de plantes du cap de Bonne-Espérance. Syn. d'Agathosme.

— Ornith. Genre d'oiseaux grimpeurs.

— Anat. Muscle buccinateur.

BUCCOÏDÉES. s. f. pl. Ornith. Famille de l'ordre des passereaux zygodactyles ou grimpeurs, ayant pour type le genre barbu.

BUCCOÏNÉES. s. f. pl. Ornith. Sous-famille des buccoïdées, de l'ordre des zygodactyles, comprenant des espèces qui appartiennent toutes à l'Asie.

bouche ; *labium*, lèvre). Anat. Qui a rapport à la bouche et aux lèvres. Nerf bucco-labial. || Plur., *bucco-labiaux*.

BUCCONÉS. s. m. pl. Ornith. Famille d'oiseaux grimpeurs, qui a pour type le genre bucco.

BUCCONIATE. s. m. Bot. Espèce de raisin qu'on ne vendange qu'après la gelée.

BUCCONIDES. s. m. pl. Zool. V. BUCCONÉS.

BUCCONINÉES. s. f. pl. Ornith. Sous-famille des picidées. Synonyme de Buccoïnées.

BUCCO-PHARYNGIEN, ENNE. adj. (ét. lat., *bucca*, bouche ; gr., φάρυγξ, gosier). Anat. Qui a rapport à la bouche et au pharynx.

BUCCULE. s. f. (ét. lat., *buccula*, dimin. de *bucca*, bouche). Anat. Partie charnue au-dessous du menton.

BUCCULINE. s. f. Bot. Genre de la famille des orchidées, tribu des ophrydées, qui a pour type une plante originaire du cap de Bonne-Espérance.

BUCENTAURE. (ét. gr., βοῦς, bœuf ; κένταυρος, centaure). Myth. Espèce de centaure qui avait le corps d'un bœuf ou d'un taureau, tandis que les centaures avaient communément le corps d'un cheval. Il y en a eu aussi qui avaient le corps d'un âne.

— Hist. mod. Vaisseau que montait le doge de Venise lorsqu'il faisait la cérémonie de son mariage avec la mer. C'était un bâtiment de parade, d'où chaque année, le jour de l'Ascension, le doge jetait un anneau dans l'Adriatique, pour marquer qu'il l'épousait.

BUCENTE. s. m. (ét. gr., βοῦς, bœuf ; κέντης, piqueur). Entom. Genre d'insectes de l'ordre des diptères, famille des athéricères.

BUCÉPHALE. s. m. (pr. *bu-cé-fa-le* ; ét. gr., βοῦς, bœuf ; κεφαλή, tête). Nom du cheval d'Alexandre.

— Par extens. Cheval de parade ou de bataille. C'est un vrai Bucéphale.

— Par iron. Cheval ordinaire ou même Rosse. J'étais sur mon Bucéphale, qui allait assez bien. Ah ! quel Bucéphale vous avez là ! Il (l'âne) sert de *Bucéphale* à la beauté peureuse. (Delille.)

— Antiq. Se disait, chez les Macédoniens, des chevaux qui portaient sur l'épaule une tête de bœuf qu'on y avait imprimée.

— Entom. Papillon.

— Helmint. Genre d'helmintes trématodes, dépourvus d'organes génitaux, qui a pour type un parasite fort singulier, le bucéphale polymorphe, que l'on a observé dans le foie de certains mollusques d'eau douce.

— adj. Zool. Se dit de plusieurs espèces d'animaux remarquables par la grosseur de leur tête ou par leur forme ; tel est, parmi les insectes, le harpale bucéphale.

BUCÉPHALON. s. f. Bot. Genre de plantes, composé seulement de deux étamines qui ressemblent aux cornes d'un taureau. Synonyme de Trophis.

— Zooph. Genre de la famille des béroïdes, tribu des callianires, qui a pour type le bucéphalon de Reynaud, très-commune près de l'île de Ceylan.

BUCÉPHALOPHORE. adj. des 2 g. Qui porte une tête de bœuf.

BUCÈRE. s. m. (ét. gr., βούκερας, fenu grec). Bot. Plante de la Jamaïque. Synonyme du genre bucide.

BUCÉRIDÉ, ÉE. (ét. gr., βοῦς, bœuf ; κέρας, corne). Ornith. Qui a des cornes de bœuf. || s. m. pl. Ornith. Famille d'oiseaux du sous-ordre des oiseaux marcheurs, qui a pour type le genre bucéros.

BUCÉROS. s. m. Ornith. Nom scientifique du genre calao.

BUCÉROSIE. s. f. (ét. gr., βοῦς, bœuf ; κέρας, corne). Bot. Genre de la famille des asclépiadacées et pergulariées. Une espèce est cultivée dans quelques jardins à cause de ses jolies fleurs.

— Entom. Genre de coléoptères hétéromères, famille des ténébrionites.

BUCH. Géogr. Subdivision du Bordelais, qui avait pour ville principale La Teste-de-Buch, aujourd'hui ch.-l. de canton de la Gironde.

BUCH (Léopold de). Un des meilleurs géologues de nos jours, né en 1777. Il est le premier qui ait expliqué et présenté d'une manière claire la variété des effets volcaniques.

BUCHAIGE. s. m. Anc. jurispr. Droit sur le bois.

BUCHANANIE. s. f. (pr. *bu-ka-na-ni*). Genre de la famille des anacardiacées, renfermant quelques arbres de l'Inde.

BUCHANISTE. s. m. Hist. relig. Membre d'une secte fondée en Écosse au XVe siècle, par Élisabeth Buchan, qui se disait la femme mentionnée au chap. XII de l'Apocalypse.

BUCHANTE. s. f. Bot. V. BUCCHANTE.

BUCHARIEN, ENNE. Habitant de la Bucharie. Dans les murs d'Astrakan, le marchand turc s'enivre d'opium, le *Bucharien* prend sa tasse de thé avec du sel au lieu de sucre. (M.-Brun.)

BUCHAVÉE. s. f. Bot. Syn. de Siéversie.

BUCHBERG. Géogr. Nom de plusieurs montagnes basaltiques du nord de la Bohême.

ceau de gros bois de chauffage. Bûche de chêne. Bûche de bois flotté. Grosse bûche. Petite bûche. Mettre une bûche au feu.

— Par anal. *Bûche de charbon de terre*.

— *Bûche de Noël*. Bûche ou grosse souche de bois que l'on met au feu par derrière les autres, la veille de Noël. Cela se faisait autrefois, dans les familles, avec de grandes cérémonies. Cet usage tend à disparaître.

— Morceau de bois quelconque. On fit croire qu'elle était morte, des courriers furent dépêchés, et toute l'Europe porta le deuil d'une *bûche*. (Grimm.) On sculpte, on dore l'idole, pour n'avoir pas à rougir d'adorer une *bûche*. (Boiste.)

— Hortic. La tige des orangers étêtés qui nous viennent de Provence et de Gênes.

— Anc. jurispr. *Réparation à la bûche*. Amende ordonnée jadis, par les maîtres des eaux et forêts, contre ceux qui avaient abattu ou enlevé des arbres dans les forêts du roi.

— *Contrôleur de la bûche*. Se disait de certains officiers de police établis sur les ports de la ville de Paris, pour veiller à ce que les bois fussent de la longueur et de la grosseur exigées par les ordonnances.

— *Droit de la bûche*. Droit qui se prélevait à Paris sur les bûches.

— *Le gros de la bûche*. Ferme royale, qui était chargée de percevoir le droit sur les bûches.

— *Bûche perdue*. V. FLOTTAGE.

— Fig. et fam. Personne stupide, lourde, indolente. C'est une bûche, c'est une vraie bûche que cet homme-là.

— Comm. *Bûche économique*. Sorte de combustible artificiel qui réfléchit la chaleur sans s'altérer sensiblement.

— Prov. *Cet homme ne se remue non plus qu'une bûche*. Il n'a aucune activité.

— Mus. Sorte d'instrument de musique qui consiste en une caisse longue et assez semblable à une bûche ; il est composé de trois ou quatre cordes de laiton, qu'on fait résonner, soit avec un petit bâton, soit avec le pouce.

— Techn. Outil d'épinglier et de tréfileur. || Billot ou madrier qui porte des cisailles, des filières, etc. || Verr. Forte barre de fer, faisant office de levier, pour redresser les pots, et les replacer sur leurs sièges. || Savonn. *Bûche d'airain*. Jauge de cuivre, dont ils se servent pour régler l'épaisseur des pains de savon sur les mises.

BÛCHÉ, ÉE. part. pass. du v. Bûcher. S'emploie aussi adjectivement.

BÛCHER. s. m. (rad. *bûche*). Lieu d'un étage souterrain, d'un rez-de-chaussée où l'on serre le bois à brûler. Allez chercher du bois au bûcher.

— Amas de bois.

— Hist. anc. Amas de bois sur lequel on mettait anciennement les corps morts, pour les brûler. Dresser un bûcher. Mettre le feu au bûcher. Un immense bûcher. Il faut, à l'exemple de ma mère, que j'accompagne au *bûcher* mon époux qui vient de mourir. (B. de St-P.)

> Le *bûcher*, par mes mains détruit et renversé,
> Dans le sang des bourreaux nagera dispersé.
> (RACINE.)

> A-t-il reçu de toi les honneurs du *bûcher* ?
> (CORNEILLE.)

— Amas de bois sur lequel on plaçait ceux qui avaient été condamnés au supplice du feu. Il fut brûlé vif, et l'on jeta au vent les cendres du bûcher. La persécution recommença, et de toutes parts les bûchers se rallumèrent. Monter sur le bûcher. On n'éclaire pas les esprits à la lueur des *bûchers*. (Marm.)

— Fig. Elle avait dressé de ses propres mains le *bûcher* où elle devait consommer son sacrifice. (Fléch.)

— Chez les anciens, espace entouré de murs, où l'on brûlait les corps des personnes trop pauvres pour qu'on pût leur faire la dépense d'un bûcher particulier.

— Fauconn. Mettre l'oiseau sur un bloc ou sur une perche.

BÛCHER. v. a. 1re conj. (du lat. barb. *boscare*). Dégrossir une pièce de bois, la travailler grossièrement, en enlevant l'excédant du bois pour l'approcher des dimensions voulues. Bûcher une pièce de bois à coups de hache.

— S'emploie aussi absolument. J'ai bûché toute la journée.

— Détruire une pièce qu'on veut remplacer par une meilleure.

— SE BÛCHER. v. pron. Pop. Se battre.

BÛCHERON. s. m. (rad. *bûche*). Celui qui travaille à abattre du bois dans une forêt. Bon bûcheron. Faire travailler des bûcherons. La cognée d'un bûcheron.

— Celui qui coupe des bûches.

BÛCHERONNE. s. f. Femme d'un bûcheron.

BÛCHERONNER. v. n. 1re conj. Faire le métier de bûcheron.

BÛCHETTE. s. f. (dimin. de *bûche*). Petit morceau de bois sec et menu. Les pauvres gens vont ramasser des bûchettes dans les bois. Les loutres font leurs petits sur un lit fait de *bûchettes* et d'herbes, et l'on trouve dans leur gîte des têtes et des arêtes de poisson. (Buff.)

— Petits brins de bois ou de paille avec lesquels on joue, on tire à la courte paille.

> Tenez donc, voici deux *bûchettes*,

BUCHHOLZ (Paul-Ferdinand-Frédéric). Auteur d'ouvrages historiques et philosophiques d'un grand mérite, est né en 1768, et travaille encore aujourd'hui à l'*Histoire des États européens*.

BUCHIE. s. f. (de *Léopold Buch*, géologue). Bot. Genre de la famille des verbénacées, tribu des lippiées, qui a pour type une plante herbacée, trouvée sur les bords de l'Orénoque.

BUCHILLES. s. f. pl. Techn. Petits morceaux de bronze qui se détachent des bouches à feu quand on les travaille.

BUCHNÈRE. s. f. (pr. *buk-nè-re* ; nom propre). Bot. Genre de la famille des scrofulariacées, type de la tribu des buchnérées, renfermant un certain nombre d'espèces répandues dans les parties tropicales du globe.

BUCHNÉRÉES. s. f. pl. Bot. Tribu de la famille des scrofularinées, ayant pour type le genre buchnère.

BUCHOLZITE. s. f. Minéral désigné d'abord sous le nom de Quartz fibreux.

BUCHOVINE. Géogr. Contrée de la Gallicie, qui forme le cercle de Tchernowitz.

BUCHOT ou **BUHOT.** s. m. Nom qu'on donne, en Picardie, à de petites chevrettes.

BUCHOZIE. s. f. (nom propre). Bot. Synonyme de Sérisse.

BUCHU. s. m. Bot. Arbuste du cap de Bonne-Espérance, de la famille des rutacées.

BUCHY. Géogr. Chef-lieu de canton, arr. de Rouen (Seine-Inférieure); 600 hab.

BUCIDE. s. f. Bot. Genre de la famille des combrétacées, tribu des terminaliées.

BUCIDÉES. s. f. pl. Famille des myrobolandes.

BUCIOCHE. s. m. Comm. Sorte de drap de Provence et de Languedoc, que les vaisseaux français portaient à Alexandrie et au Caire.

BUCK-BÉAN. s. m. Bot. Trèfle aquatique. Il remplace le houblon pour la bière.

BUCKELDIUS. Hollandais, inventa en 1416 la manière de saler et d'encaquer les harengs.

BUCKELOCHSE. s. m. Mamm. Synonyme de Bison.

BUCKING (Arnold). Premier graveur de cartes géographiques, au XVIe siècle.

BUCKINGHAM (Georges Villiers, duc de). Né en 1592, et mort en 1628, se rendit célèbre par la faveur dont il jouit auprès de Jacques Ier, et de Charles Ier, roi d'Angleterre.

BUCKLANDIE. s. f. (de *Buckland*, naturaliste anglais). Bot. Genre de végétaux fossiles, établi par Brown. || Un autre genre de végétaux fossiles, de l'ordre des acrobiées, a été établi par Brongniart. || Genre de la famille des hamamélidacées, type de la tribu des bucklandiées.

BUCKLANDIÉES. s. f. pl. Bot. Une des tribus de la famille des hamamilodées.

BUKCLANDITE. s. f. Minér. Substance minérale peu connue; ce n'est peut être qu'une variété des épidotés à base de fer.

BUCLOPUS. Myth. rom. Divinité subalterne qui présidait à la destruction des mouches.

BUCOLIASME. s. m. (du gr. βουκολιασμός, chant pastoral; de βουκόλος, pasteur, et ᾆσμα, chant). Hist. anc. Chanson que les pasteurs ou bergers de l'ancienne Grèce répétaient en menant paître leurs troupeaux.

— Air de danse qui se jouait sur la flûte.

BUCOLIASTE. s. m. Auteur de pastorales, de bucoliques, etc. Bernardin de Saint-Pierre nous semble avoir surpassé tous les *bucoliastes* de l'Italie et de la Grèce. (Chateaub.)

— Hist. anc. Bergers qui chantaient les bucoliasmes.

BUCOLION. Myth. Fils de Laomédon, à qui l'on attribue l'invention des poésies bucoliques.

BUCOLIQUE. adj. des 2 g. (du gr. βουκολικός, relatif aux pâtres, aux bouviers). Littér. Se dit des poésies pastorales. Ce genre comprend tous les poëmes qui se rattachent de près ou de loin aux idées champêtres. Poëme bucolique. Poésie bucolique. Il excelle dans le genre bucolique. || On dit de même : Un poëte bucolique.

— Littér. anc. *Césure bucolique.* Quatrième pied d'un vers hexamètre, quand ce pied est un dactyle formé par la terminaison d'un seul mot.

— Géogr. anc. *Branche bucolique.* Se disait de la branche du Nil qu'on appelle aujourd'hui Branche de Damiette.

— Il suit toujours son substantif. Poëme bucolique. Poésie bucolique. Genre bucolique.

— s. f. pl. Les bucoliques sont des poésies pastorales qui ont quelque conformité avec la comédie; elles sont, comme celle-ci, une image, une imitation de la vie commune et ordinaire, avec cette différence toutefois que la comédie représente les mœurs des habitants de la ville, et les bucoliques, les occupations des gens de la campagne. Les Bucoliques de Virgile. Ajoutons que ces *bucoliques* australes sont pleines du souvenir des Écritures. (Chateaub.)

— Syn. simpl. Églogue, idylle.

— Fig. et fam. Ramas de choses de peu de conséquence, comme papiers, nippes, etc. J'ai cela dans mes bucoliques. Emportez vos bucoliques.

— Bot. La panacée sauvage.

cornu, corne). Myth. Surnom de Bacchus, parce qu'on lui met quelquefois à la main une corne de taureau, comme le symbole d'un vaisseau à boire, ou parce qu'on lui met deux rayons de lumière en forme de cornes sur le front.

BUCQUÉTIE. s. f. (pr. *bu-ké-ci;* de *Bucquet*, chimiste). Bot. Genre de la tribu des mélastomacées, tribu des lavoisiérées, qui a pour type l'osbeckie glutineuse, arbrisseau de la Nouvelle-Grenade.

BUCRANE. s. m. (ét. gr., βοῦς, bœuf; κρανίον, tête). Anc. art milit. Casque fait en forme de tête de bœuf

— Archit. anc. Représentation d'une tête de bœuf décharnée qui se plaçait comme ornement dans les métopes d'un temple, ou aux coins d'un autel.

BUCRATES. s. m. pl. (ét. gr., βοῦς, bœuf; κράς, tête). Entom. Genre d'orthoptères de la famille des locustiens, remarquable par des cuisses pourvues d'une double rangée d'épines.

BUCTON. s. m. Anat. La membrane de l'hymen.

BUCULA CERVINA. s. f. Mamm. Syn. latin d'Antilope bubale.

BUDA. s. f. Bot. Syn. de Spergulaire.

BUDDAH. Myth. ind. V. BOUDDHA.

BUDDLÉIE, ou **BUDDLÉJE,** ou **BUDLÉE.** s. f. (du botan. angl. *Buddle*). Bot. Genre de plantes d'Amérique, de la famille des scrofulariées, dont une espèce est cultivée dans nos jardins à cause de l'effet admirable qu'elle présente, quand son feuillage est agité par le vent.

BUDDLÉIÉ, ÉE, ou **BUDDLÉÉ, ÉÉE.** adj. Bot. Qui ressemble à une buddléie.

— s. f. pl. Tribu de la famille des scrofularinées, qui a pour type le genre buddléie.

BUDDON ou **BODDA.** Myth. Divinité des Siamois, qui offre des rapports avec le Mercure des Grecs, et qui était, dit-on, le fondateur des gymnosophistes.

BUDDU. Myth. Idole de l'île de Ceylan, représentée par un géant, qu'on prétend avoir mené une vie sainte et pénitente.

BUDÉ (Guillaume). Né à Paris en 1467, l'un des savants qui firent le plus d'honneur à la France. Il décida François Ier à fonder le collége de France, et mourut en 1540.

BUDGET. s. m. (ét. angl., *budget;* dér. du vieux franç. *bogète* ou *bougette*, petite poche). Admin. État annuel des dépenses qu'on présume avoir à faire et des fonds ou revenus affectés à ces dépenses. Le budget de l'État. Le budget de la ville de Paris. Le budget de la marine, de la guerre.

— État présentant la balance des recettes et des dépenses annuelles d'un empire, d'une administration. Budget énorme, lourd, monstrueux, complémentaire, supplémentaire, annexe. La loi des finances ou *budget* est la loi la plus importante que les Chambres aient à voter chaque année. (Courcelle-Seneuil.)

— Absol. Le budget de l'État qui est soumis chaque année à l'examen des deux Chambres législatives. Dresser le budget de l'année. Discuter le budget. Un chapitre, un article du budget. Le budget est cette année de tant de millions. Diminuer, augmenter, enfler, réduire, attaquer, défendre le budget.

— *Budget des dépenses.* Partie du budget contenant les dépenses des services publics pendant l'année courante. || *Budget des recettes* ou *des voies et moyens.* Partie du budget comprenant les recettes qui doivent couvrir ces dépenses pendant le même espace de temps. || *Budget de la guerre, budget de la marine,* etc. Subdivision du budget général de l'État, comprenant les recettes et les dépenses de la guerre, de la marine, etc. || *Budget des communes.* Actes d'administration qui fixent chaque année les dépenses que peuvent faire les diverses communes, d'après leurs besoins et leurs moyens respectifs.

— Fam. Dépenses et revenus, actif et passif d'un particulier, d'une famille. Le budget d'un ménage. J'ai dressé mon petit budget, et j'ai reconnu qu'il me serait impossible de faire cette dépense.

BUDGÉTAIRE. adj. des 2 g. Du budget. Effectif budgétaire.

BUDGÉTIVORE. s. des 2 g. (ét., *budget* et *vorare*, dévorer). S'emploie ironiquement en parlant de tous ceux qui reçoivent des traitements du trésor public.

BUDYTE. s. f. (rad. βοῦς, bœuf, parce qu'on la voit souvent parmi les bœufs). Ornith. Nom scientifique des bergeronnettes.

BUÉ, ÉE. part. pass. du v. Buer.

BUECKIE. s. f. Bot. Genre de la famille des cypéracées, qui a pour type une espèce de schène du Cap.

BUÉE. s. f. (ét. gr., βύω, j'emplis). Lessive. Faire la buée. Quoique vieux, ce mot est encore en usage.

— Boulang. Évaporation du pain pendant la cuisson.

— Toute vapeur qui se dégage d'un liquide en ébullition.

BUÈNE. s. f. Bot. Genre d'arbrisseaux de la Guiane, synon. de Cosmibuène.

BUÉNOS-AYRES. (ét. esp., *buenos*, bon; *ayres*, air). Géogr. Un des États de la répu-

nale. Elle appartenait depuis 1778 à l'Espagne, qui y avait un vice-roi. En 1810, elle s'est constituée en république; 170,000 hab. Comme c'est celle des provinces-unies du Rio de la Plata qui a joué le plus grand rôle dans la guerre de l'indépendance, on désigne souvent ainsi toute la confédération de la Plata. || Province de la confédération buénos-ayrienne. || Capitale de cette province, centre de tout le commerce de cette contrée; 44,000 hab.

BUÉNOS-AYRIEN, ENNE. adj. et s. Qui est de Buénos-Ayres, ou qui a rapport à Buénos-Ayres. Confédération buénos-ayrienne.

BUER. v. a. 1re conj. Se disait autrefois pour Faire la lessive, laver.

— v. n. Se dit chez les boulangers, en parlant du pain qui se dégage de son humidité en cuisant au four.

BUERIE. s. f. Se disait autrefois pour Buanderie. || Ivrognerie.

BUET. s. m. Syn. de Brûlure de l'écorce de la vigne par l'action des rayons du soleil sur les glaçons, dans le vignoble de Salins.

BUEVAIGE. s. m. Se disait autrefois pour action de boire. || Breuvage.

BUFFALO. s. m. Mamm. Mot anglais qui signifie proprement un Buffle, et qui dans l'Amérique du Nord s'applique au bison.

BUFFARD. s. m. Futaille de l'Anjou et du Poitou.

BUFFE. s. f. S'est dit autrefois pour Coup violemment appliqué.

BUFFET. s. m. (ét. lat. barb., *bufetum*). Espèce d'armoire pour enfermer la vaisselle et le linge de table.

— Pièce séparée de la salle à manger, et consacrée au même usage que le buffet proprement dit.

— Table où l'on met une partie de la vaisselle qui doit servir au repas, avec le pain, le vin, etc. Dresser le buffet. Ôter le buffet.

— Dans les bals et dans quelques autres assemblées, table où sont des mets, des vins, des liqueurs rafraîchissantes, et dont s'approchent ceux qui veulent boire ou manger. Il n'y avait pas de souper à ce bal, mais il y avait un buffet très-bien fourni, très-bien garni.

— *Vins du buffet.* Vins plus choisis que ceux qu'on sert ordinairement sur la table.

— Par extens. Assortiment de vaisselle. Un buffet de vaisselle plate, de vermeil. Un beau buffet. Un buffet de grand prix.

— Officiers ou valets qui servent au buffet. Quand on croit avoir bu trente bouteilles, le buffet en a bu la moitié.

— Mus. Se dit, en parlant des orgues, de toute la menuiserie où sont renfermées les orgues, et de la menuiserie de chaque jeu en particulier. Il y a quelque chose à refaire au buffet de cet orgue, à ce buffet d'orgue. Le buffet du grand jeu. Le buffet du positif. || *Buffet d'orgues.* Petit orgue tout entier, c'est-à-dire le buffet et tout ce qu'il renferme, tuyaux, soufflets, clavier, etc. Acheter un buffet d'orgue.

— Font. Pyramide d'eau adossée contre un mur, ou placée dans le fond d'une niche, avec plusieurs coupes ou bassins formant des nappes.

— Art milit. La partie du casque qui couvre les joues.

BUFFETAGE. s. m. Dr. féod. Droit qui se percevait sur les vins vendus dans les tavernes.

BUFFETÉ, ÉE. part. pass. du v. Buffeter. S'empl. adjectiv. Perdrix buffetée.

BUFFETER. v. a. 1re conj. Ce verbe double le *t* dans les temps dont la terminaison commence par un *e* muet. *Je buffette, tu buffettes, il buffette, ils buffettent. Je buffetterai,* etc. *Je buffetterais,* etc. Se dit des voituriers infidèles qui percent les tonneaux avec un forêt, et y appliquent la bouche pour boire.

— Se disait autrefois pour Battre, étriller, maltraiter.

— Fauconn. *L'oiseau a buffeté la perdrix.* Se dit de l'oiseau qui donne de la tête, en passant, contre un oiseau plus fort.

BUFFETEUR. s. m. Voiturier infidèle, qui boit en chemin au tonneau qu'il conduit.

— *Buffeteurs de vin.* Se disait autrefois de Ceux qui le frelataient.

BUFFETIER. s. m. Parasite, écornifleur. Inusité.

BUFFIER (Claude). Savant jésuite, né en 1661, mort en 1737. Le plus estimé de ses écrits est le *Traité des premières vérités.*

BUFFINNA. Myth. ind. Deuxième substitut de Vichnou qui apprend aux hommes à vivre suivant les lois de Dieu, et prend soin de faire croître le blé, les plantes et les légumes.

BUFFLE. s. m. (ét. all., *buffel*, même signification). Mamm. Espèce de bœuf plus gros et d'un naturel moins traitable que le bœuf ordinaire. On le trouve à l'état sauvage en Asie et en Afrique. En Italie, on l'élève en domesticité, et on le conduit au moyen d'un anneau passé dans les naseaux. Le lait de la femelle sert à faire le fromage parmesan. De la corne de buffle. Cuir, peau de buffle. Le *buffle* a le corps plus gros et plus court que le bœuf. (Buff.) On voit dans ces prairies errer des troupeaux de trois ou quatre mille *buffles* sauvages. (Cha-

et d'un naturel violent. (Rayn.) Dans les pays chauds, presque tous les fromages sont faits de lait de *buffle.* (Buff.)

— La femelle s'appelle *bufflesse* ou *bufflonne.* On dit mieux La femelle du buffle, la femelle buffle. Buffon a même dit tout simplement, La buffle. Le lait de la femelle *buffle* n'est pas si bon que celui de la vache. (Buff.) Le gardien qui veut traire la *buffle* est obligé de tenir son petit auprès d'elle, ou, s'il est mort, de la tromper, en couvrant de sa peau un autre buffle quelconque. (Id.) On assure que les mères *buffles* refusent de se laisser têter par les veaux. (Id.)

— Prov. *Se laisser mener par le nez comme un buffle.* Se laisser conduire, gouverner par faiblesse, par simplicité.

— Fig. et fam. *C'est un vrai buffle.* Se dit d'un homme borné.

— Peau du buffle et de quelques autres animaux, préparée à l'huile. Ceinturon de buffle.

— Art milit. Espèce de justaucorps de buffle que les gens de guerre portaient autrefois comme une sorte de cuirasse. Porter un buffle. Il reçut un coup d'épée dans son buffle. Son buffle lui sauva la vie.

— *Buffle d'équipement.* Peau de buffle ou de tout autre quadrupède de grande nature, passée à l'huile, qui sert à la confection de divers effets militaires.

— *Buffle gras.* Peau qui reste bigarrée de certaines taches huileuses qui se refusent à prendre le blanc.

— Techn. Bande de peau collée sur du bois pour polir à l'émeri ou au blanc d'Espagne. || *Moulin à buffle.* Moulin où l'on foule et prépare avec de l'huile les peaux de buffles, d'élans, de bœufs, etc., pour en faire ce qu'on appelle des *buffles.*

— Prov. et bass. *Repasser le buffle à quelqu'un.* Le bâtonner.

BUFFLESSE. s. f. Mamm. Femelle du buffle. V. BUFFLE.

BUFFLETERIE. s. f. Art milit. Dénomination générique des diverses bandes de buffle qui font partie de l'équipement d'un soldat, et qui servent à porter la giberne, le sabre, etc. Blanchir sa buffleterie, ses buffleteries. Buffleterie de sabre. Buffleterie de giberne. Buffleterie blanche. Buffleterie jaune.

BUFFLETIER. s. m. (rad. *buffle*). Ouvrier qui fait de la buffleterie.

BUFFLETIN. s. m. Mamm. Jeune buffle. || Sa peau tannée. || Techn. Justaucorps fait du cuir d'un jeune buffle.

BUFFLON. s. m. Un des noms du jeu buffle.

BUFFLONNE. s. f. Mamm. Femelle du buffle. V. BUFFLE.

BUFFOLT. s. m. Ichthyol. Genre de poissons branchiostéges.

BUFFON (Georges-Louis Leclerc, comte de). Célèbre naturaliste, né à Montbard (Côte-d'Or), en 1707, mort à Paris en 1788, fut l'un des écrivains dont la réputation augmenta la gloire de la France, même après le beau siècle de Louis XIV. Son *Histoire naturelle* est un monument d'éloquence qui nous est envié par toute l'Europe.

BUFONIE. s. f. (ét. lat., *bufo*, crapaud, parce que cet animal se plaît dans les touffes de cette plante). Bot. Genre de la famille des caryophyllées; une espèce, la bufonie à feuilles menues, se trouve dans les terrains secs et arides de la France méridionale, de l'Espagne et de l'Angleterre.

BUFONIFORMES. s. m. pl. (ét. lat., *bufo*, crapaud; *forma*, forme). Erpét. Famille de batraciens anoures.

BUFONITE. s. f. Ichthyol. Dent fossile de plusieurs espèces de poissons. || Nom spécifique d'un spare.

BUFONOÏDE. adj. des 2 g. Erpét. Qui ressemble à un crapaud. || BUFONOÏDES. s. m. pl. Famille de reptiles batraciens, ayant pour type le genre crapaud.

— Bot. s. m. pl. Famille de plantes.

BUGADIER. s. m. (du celt. *bugad*, lessive; *bugaden*, vaisseau où l'on fait la lessive; rad. *bug*, eau). Techn. Vase dans lequel le parfumeur fait fondre la graisse pour les pommades.

BUGADIÈRE. s. f. (rad. celt. *bug*, eau). Techn. Grand cuvier en maçonnerie, dont les savonniers se servent pour mettre leur lessive.

BUGALET. s. m. Mar. Petit bâtiment à deux mâts, employé, sur les côtes du Finistère, au transport des poudres, des marchandises, des passagers, des provisions, etc.

BUGÉ. s. m. (du celt. *bugia*, petite habitation, bouge). S'est dit autrefois pour Garde-robe, chaise percée. || Mur de cloison ou de refend. || Petite habitation.

BUGEAUD (Thomas-Robert). Né à Limoges le 15 octobre 1784. Entré au service comme vélite dans les grenadiers à pied de la garde impériale, a fait avec la plus grande distinction toutes les campagnes de 1804 à 1815 à la grande armée et en Espagne. La Restauration le trouva colonel du 11me de ligne et ne l'employa pas. Rentré au service en 1830, il devint promptement maréchal-de-camp; sa première campagne en Afrique lui valut, en 1836, le grade de lieutenant général. Nommé dans ces dernières années gouverneur-général de l'Al-gérie, [illegible] à la dignité de maréchal de France. Sa réputation comme militaire est incontestable. Mort en 1849.

BUGENÈS. (ét. gr., βοῦς, bœuf; γείνομαι, engendrer). Myth. Surnom de Bacchus, pris des cornes qu'on lui donne comme à un bœuf, soit parce qu'il était fils de Jupiter Ammon, soit parce qu'on suppose qu'il est l'inventeur du labourage.

BUGEY. Géogr. Petit pays de France, qui était compris dans la Bourgogne. Il fait aujourd'hui partie du département de l'Ain; sa capitale était Belley.

BUGGE (Thomas). Un des plus célèbres astronomes et mathématiciens danois, né en 1740, et mort en 1815.

BUGIA. s. f. Techn. Nom donné autrefois à l'écorce de l'épine-vinette, dont la racine macérée donne une couleur qui sert à teindre en jaune

BUGLE. s. f. Bot. Nom vulgaire d'une plante labiée, à rejets rampants, qui était jadis fort vantée comme astringente et vulnéraire.

— On dit proverb. *Qui connaît la bugle et la sanicle fait aux chirurgiens la nique*, pour dire, qu'en ayant la connaissance de quelques plantes vulnéraires, on peut se passer des chirurgiens pour la guérison des blessures.

— s. f. Anc. art milit. Catapulte en usage au XIIe siècle.

BUGLE. s. m. (du celt. *bu*, bœuf). S'est dit autrefois pour Bœuf. C'est sans doute de ce mot qu'est venu le verbe beugler.

— Mus. Clairon à clef, propre à jouer des fanfares, à donner des signaux, à exécuter des sonneries d'ordonnance, et à remplacer le tambour.

BUGLOSE ou **BUGLOSSE.** s. f. (ét. gr., βοῦς, bœuf; γλῶσσα, langue, parce que les feuilles de cette plante ressemblent à la langue d'un bœuf par leur figure et par leur âpreté). Bot. Plante potagère qui a beaucoup de rapport avec la bourrache, et qui est douée des mêmes propriétés médicinales. En Italie, on mange la buglose cuite comme les choux. C'est le nom vulgaire du genre anchuse.

— Il est plus régulier d'écrire ce mot avec deux *s*.

— On donnait autrefois ce nom à la buglose, à la bourrache et au lycopsyde.

— Espèce de champignon charnu et poreux qui croît sur les hêtres, les châtaigniers, et notamment sur les chênes. C'est une espèce comestible, mais peu recherchée.

BUGLOSSOÏDE. adj. des 2 g. Bot. Qui ressemble à la buglosse.

BUGNES. s. f. pl. (ét. corrup. de *beignet*). Art culin. Espèce de crêpes de Lyon, roulées et frites à l'huile.

— *Le dimanche des bugnes*. Celui qui vient après le mardi gras.

BUGRANE ou **BUGRANDE.** s. f. (ét. gr., βοῦς, bœuf; ἀγρεύω, retenir). Bot. Genre de plantes légumineuses qui comprend un grand nombre d'espèces. V. ARRÊTE-BOEUF.

BUGUE (Le). Géogr. Bourg de France, ch.-l. de cant., arr. de Sarlat (Dordogne); 2,500 hab.

BUGY. s. m. Hortic. Espèce de poire qui se conserve jusqu'au mois de février et de mars.

BUHOR. s. m. Dr. féod. Droit que l'on payait pour avoir permission de faire des joutes.

BUHORIAUX. s. m. Ornith. Butor, espèce de héron.

BUHOT ou **OSPOLIN.** s. m. Techn. Navette qui contient la soie propre à brocher les étoffes. || Partie de la chaîne dont les étoffes sont composées. || Fil propre à faire la chaîne d'une étoffe.

— s. m. pl. Plumes d'oie peintes, servant d'enseigne chez les plumassiers.

BUHOTTIER. s. m. Pêch. Petit filet en forme de poche et à manche, pour prendre des chevrettes.

BUIGNARD. s. m. Se disait autrefois pour Fou, extravagant.

BUIGNOL. s. m. Hortic. Variété de poire.

BUIRE. s. f. (ét., V. BURETTE). Vase à mettre des liqueurs. Buire d'argent. Buire d'or. Emplir une buire. Cette buire est vide. Vieux.

— Conchyl. Coquille univalve des Indes.

— Se disait autrefois pour Loutre ou castor.

BUIRETTE. s. f. Econ. rur. Petits tas de foin qu'on forme le soir et qu'on disperse le matin lors de la fenaison, pour accélérer sa dessiccation.

BUIRON. s. m. Ancien instrument de pêche.

BUIS. s. m. (ce mot, qu'on écrivait autrefois *bou-ys*, signif. *bois de fer*, car le fer se nomme en langue celtique, *ys*, *ysev*, *eysen*). Bot. Genre d'arbrisseaux toujours verts, de la famille des euphorbiacées. Le bois, jaunâtre et très-dur, est d'un grand usage dans la tabletterie. Les feuilles sont purgatives, le bois et les racines sudorifiques. Dans quelques pays, on fait entrer ses feuilles dans la composition de la bière. Buis vert, sombre, épais. Grand buis. Buis nain. Bordure de buis. Tondre le buis.

— *Buis à parterre*. Espèce de buis qui ne s'élève jamais guère à plus d'un demi-mètre de hauteur. On s'en sert ordinairement pour les bordures des parterres.

[illegible] usages. Boîte de buis. Peigne de buis. Poudre, sciure de buis. || Epith. Poli, jaune, veiné, velneux, docile. || Périphr. Le *buis* au gré du tour prend une forme heureuse. (Delille.)

— Fig. Les instruments faits en buis. Et deux fois de sa main le *buis* tombe en morceaux. (Boil.) Les dents du *buis* doré peignent leurs crins mouvants. (Delille.) || Pour exprimer ce jouet d'enfant vulgairement appelé *sabot*, Le Brun a dit :

> Là, dans sa vitesse immobile,
> Le *buis* semblait dormir agité par mon bras.

— Liturg. Branche de buis bénit, que l'on porte à l'église le jour des Rameaux.

— Myth. Le buis était consacré à Cybèle, parce qu'on en faisait des flûtes; il était aussi consacré à Cérès.

— Techn. Outil de bois dont les cordonniers se servent pour lisser les bords des semelles, quand le tranchet leur a donné la forme qu'elles doivent avoir.

— *Donner le buis*. Express. prov. Donner bon air, bonne façon à quelque chose.

— *Buis piquant*. Bot. V. HOUX FRELON.

BUISART. s. m. Ornith. Oiseau de proie. V. BUSARD.

BUISINE. s. f. Vieux mot que l'on croit formé de *buccina*. Suivant les uns, cet instrument de musique était un sistre; suivant d'autres, une trompette; les anciens croyaient que l'ange de l'Apocalypse se servirait de cet instrument pour annoncer le jugement.

BUISSAIE. s. f. (rad. *buis*). Lieu planté de buis.

BUISSE. s. f. Taill. Instrument pour soutenir les coutures, afin de les rabattre avec le fer chaud.

— Outil de cordonnier qui sert à bomber les semelles.

BUISSERIE. s. f. Techn. Merrain propre à faire des ouvrages de tonnellerie.

BUISSIÈRE. s. f. Lieu planté de buis. On dit aussi Buissaie.

— Parterre dont les bordures sont en buis.

BUISSON. s. m. (rad. *buis*, parce que le buisson n'était originairement qu'une clôture de jardin en buis). Hallier, touffe d'arbrisseaux ou d'arbustes sauvages, épineux ou non, qui ne dépassent pas trois mètres de hauteur. Buisson épais. Buisson d'épines. Buisson fort. Un buisson de roses. Dieu apparut à Moïse dans un buisson ardent. Se cacher derrière un buisson, derrière les buissons. Battre les buissons pour en faire sortir le gibier. Telles sont les harmonies des *buissons* épineux avec les violettes qui croissent à leur abri, comme si elles craignaient d'être foulées aux pieds. (B. de St-P.)

> Cent fois dans ma jeunesse aux rives des ruisseaux
> J'ai semé les *buissons* d'innombrables réseaux.
> (ST-LAMBERT.)

> Et sous un *buisson* vert, sa demeure secrète,
> Un aimable parfum trahit la violette.
> (CASTEL.)

— Agric. Arbres qu'on coupe tous les deux ou trois ans, afin qu'ils ne dépassent pas trois mètres de hauteur. || Arbres fruitiers presque nains dont les branches sont disposées de manière à représenter un entonnoir. || Arbre qui, à force d'avoir été brouté par le bétail, est resté rabougri et a poussé sans ordre de petites branches difformes.

— Hortic. *Arbre en buisson* ou *buisson*. Arbre nain auquel on a donné la forme d'un buisson en le taillant au dedans et le laissant pousser au dehors de tous côtés. Voilà de beaux buissons bien tenus, et qui doivent rapporter bien du fruit.

— Bois de peu d'étendue qui n'excède pas cinquante à cent ares. Ce n'est pas une forêt, ce n'est qu'un buisson.

— Archéol. Plante considérée, chez les Grecs, comme un emblème que l'on plaçait sur la porte d'une maison où était un malade, pour en chasser les esprits malfaisants et les mauvais pronostics.

— Nom qu'on donne, dans quelques départements, à la clavaire coralloïde, en raison de sa ressemblance avec un petit buisson.

— Chass. Amas de broussailles et d'arbres qui ne s'élèvent point. || *Les cerfs prennent buisson*. Se dit des cerfs qui vont choisir un lieu secret pour faire leur tête après qu'ils ont mis bas. || On dit aussi que *Les cerfs et les sangliers prennent buisson*, quand ils quittent la compagnie des autres pour se retirer pendant le jour. || *Battre les buissons*. Frapper sur les buissons pour faire lever le gibier. || *Trouver buisson creux*. Ne plus trouver dans l'enceinte la bête qu'on avait détournée.

— Prov. *Il n'y a si petit buisson qui ne porte ombre*. Les plus petits peuvent nuire. Il n'y a si petite rivalité qui ne porte préjudice. || *Buisson à oreilles*. || *En petit buisson trouve-t-on un bien grand lièvre?*

— Prov. et fig. *Il a battu les buissons et un autre a pris les oiseaux*. Il a eu toute la peine et un autre tout le profit. || *Se sauver à travers les buissons*. Chercher des échappatoires quand on est trop pressé dans la discussion par son antagoniste. || *Trouver buisson creux*. Ne pas trouver la personne ou la chose qu'on était allé chercher.

— Syn. simpl. Hallier, arbrisseau, haie. || [illegible] creux, dépouillé.

— Art culin. Mets arrangé en forme de pyramide. Buisson d'écrevisses. Buisson de meringues.

BUISSON A BAIES DE NEIGE. s. m. Bot. Arbre des Antilles.

BUISSON ARDENT ou **PYRACANTHE**, ou **ARBRE DE MOÏSE.** s. m. Bot. Espèce de néflier dont les fruits, rassemblés en gros bouquets, sont d'un beau rouge écarlate. On le cultive dans les jardins comme plante d'ornement.

— Nom donné au buisson au milieu duquel, sous la forme d'une flamme, Dieu apparut à Moïse sur le mont Horeb, lorsqu'il lui confia la mission de délivrer les Israélites de la servitude des Egyptiens.

BUISSONNAIE. s. f. (rad. *buisson*). Lieu couvert de buissons.

BUISSONNER. v. n. 1re conj. (rad. *buisson*). Chass. Se dit du cerf quand il se retire dans les buissons pour faire sa tête.

— Agric. Donner beaucoup de branches ou de rejetons par le bas.

— v. a. Se disait autrefois pour Poursuivre à outrance. L'ayant longuement chevalé, *buissonné* et espionné, lui donnai par derrière un coup d'arquebuse. (Contes d'Eutr.)

BUISSONNET. s. m. (dimin. de *buisson*). Petit buisson.

> Où pas à pas, le long des *buissonnets*,
> Allais chercher le nid des chardonnets.
> (MAROT.)

— Ce diminutif peut fort bien être employé dans une idylle, dans une chanson, et dans toute pièce légère et badine. || On a dit aussi *buissoncel*, mais moins heureusement.

BUISSONNEUX, EUSE. adj. Couvert de buissons. Un pays buissonneux. Des roches buissonneuses.

> Là, du sommet lointain des roches *buissonneuses*,
> Je vois la chèvre pendre. (DELILLE.)

> Je ne vous verrai plus, chèvres jadis heureuses,
> Pendre au sommet lointain des roches *buissonneuses*.
> (TISSOT.)

— Ne se met qu'après son substantif. Pays buissonneux. Campagne buissonneuse.

BUISSONNIER. s. m. Hortic. Lieu destiné à la plantation des arbres qu'on doit tailler en buisson, ou qui est déjà planté d'arbres de cette manière.

— Arbre taillé en buisson.

— Officier ou garde de la navigation, préposé pour veiller à l'observation des règlements; il était chargé de surveiller l'état des rivières, des ponts, pertuis et moulins.

— Se disait autrefois pour Maître d'écriture qui n'avait pas été reçu.

BUISSONNIER, ÈRE. adj. (rad. *buisson*). Se dit des lapins qui, n'ayant point de terrier, se retirent dans les buissons. Lapins buissonniers.

— Ornith. *Merles buissonniers*, appelés ainsi à cause de l'habitude qu'ils ont de nicher au pied des buissons.

— *Écoles buissonnières*. Ecoles que les luthériens de Paris tenaient à la campagne, de crainte d'être découverts par le chantre de l'église de Paris, qui présidait aux écoles sous Henri II. En 1552, le parlement, par arrêt du 6 août, défendit les écoles buissonnières.

— Prov. et fig. *Faire l'école buissonnière*. Aller jouer ou se promener, au lieu de se trouver à l'école. || Manquer à des exercices, à des fonctions à remplir avec des confrères dans un même lieu.

BUISSURES. s. f. pl. Dor. Se dit des ordures que le feu a rassemblées sur une pièce que l'on a fait cuire.

BUITARDE. s. f. Ornith. Un des noms de l'outarde.

BUITELAAR. s. m. Ichthyol. Poisson des îles Moluques, très-commun dans la mer d'Amboine, où on le pêche en grande abondance.

BUÏUK-DEREH. Géogr. Vill. de la Turquie d'Asie, près de Constantinople. Il renferme de belles maisons de campagne appartenant aux habitants du faubourg de Péra.

BUJACIE. s. f. Bot. Syn. du genre glycine.

BUKKU. s. m. Bot. Arbrisseau du cap de Bonne-Espérance.

BUKOWINE. Géogr. Partie de la Gallicie, cédée par la Porte à l'Autriche en 1777; 230,000 hab. Chef-lieu Czernowitz.

BULA. s. f. Bot. Plante du Malabar, sans saveur et sans odeur. Ses tiges comprimées et cassées exhalent quelquefois une vapeur semblable à une fumée.

— Mamm. Synonyme de Martre zibeline.

BULAFO. s. m. Mus. Instrument de musique de la côte de Guinée, consistant en plusieurs tuyaux d'un bois fort dur attachés les uns aux autres avec des bandes de cuir. Les nègres frappent sur ces tuyaux avec de petites baguettes.

BULANGAM. s. m. Mat. médic. Sorte de racine employée en pharmacie dans les Indes.

BULAPATHE. s. f. Bot. Un des noms de la grande oseille.

[illegible] Ichthyol. Poisson de la mer Caspienne.

BULBE. s. m. (Les médecins et les naturalistes le font masculin, comme en grec et en latin, ce qui est plus rationnel). Bot. Racine oblongue, composée de plusieurs peaux ou tuniques appliquées les unes sur les autres, et emboîtées pour ainsi dire les unes dans les autres. Le bulbe du lis. Un gros bulbe. On trouve des farineux sucrés dans le *bulbe* de la patate et de l'igname. (B. de St-P.)

— On donne quelquefois le même nom à des racines tubéreuses composées d'une substance solide et continue, quoiqu'elles n'aient point de peaux appliquées les unes sur les autres, telles sont les racines du safran et du colchique.

— On a aussi donné très-improprement le même nom à l'extrémité inférieure et renflée de certains champignons qui, pour cette raison, ont été appelés champignons bulbeux.

— Se dit aussi de plusieurs plantes, dont quelques-unes sont des espèces d'ornithogalle.

— C'est improprement qu'on a nommé bulbes les tubercules des orchis.

— *Bulbe à tuniques*. Celui qui est formé de couches ou écailles emboîtées les unes dans les autres, et embrassant chacune toute la circonférence du bulbe, comme dans l'oignon ordinaire. || *Bulbe écailleux*. Celui qui est formé d'écailles plus petites et inclinées, comme dans le lis. || *Bulbe solide*. Celui dont les tuniques sont tellement serrées, que le bulbe semble former un corps tout à fait compacte, comme dans le colchique. || *Bulbe simple*. Celui qui n'a qu'une seule enveloppe. || *Bulbe multiple*. Petits bulbes, appelés caïeux, qu'on trouve quelquefois sous une enveloppe commune, comme dans l'ail.

— Anat. S'applique à différents corps qui ont plus ou moins d'analogie avec le bulbe des végétaux. || *Bulbe d'une dent*. La papille vasculaire et nerveuse contenue dans sa cavité. || *Bulbe d'un poil*. Le follicule dans lequel sa racine est implantée. || *Bulbe de l'urètre*. Le renflement par lequel commence la partie spongieuse de ce canal. || *Bulbe de l'œil*. Le globe de l'œil. || On dit de même *bulbe de l'aorte*, *bulbe du nerf olfactif*, *bulbe de la veine cérébrale*, parce que toutes ces parties sont tuberculeuses. || *Bulbes de la voûte à trois piliers*. Les tubercules mamillaires.

— Entom. Base du premier article des antennes, par laquelle elles tiennent au torulus, qui est souvent subglobuleuse, et qui constitue le pivot sur lequel tourne l'antenne.

BULBEUX, EUSE. adj. Bot. Qui est formé d'un bulbe, ou qui a un bulbe pour racine. Racines bulbeuses. Plantes bulbeuses.

— On l'applique aussi aux champignons dont la base du pédicule est renflée en forme d'oignon.

— Anat. Qui est pourvu d'un bulbe, ou qui forme un bulbe. Corps bulbeux. Substance bulbeuse.

— s. m. pl. Bot. Famille de champignons qui comprend tout le sous-genre amanite.

BULBIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *bulbus*, bulbe, *fero*, je porte). Bot. Se dit d'une plante ou d'une partie de plante qui porte hors de terre un ou plusieurs bulbes. Racine bulbifère. || *Embryons bulbifères*. Se dit des bulbilles, considérées comme intermédiaires entre les embryons fixes et les embryons graines.

— Entom. Se dit des insectes dont les élytres portent des tubercules obtus.

BULBIFÈRES. s. m. pl. (ét. lat., *bulbus*, bulbe; *fero*, je porte). Entom. Genre de coléoptères tétramères de la famille des curculionides.

BULBIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *bulbus*, bulbe; *forma*, forme). Conchyl. Qui a la forme d'un bulbe, comme le fuseau bulbiforme.

— Bot. Se dit aussi de l'assemblage des feuilles du barbule bulbiforme. || *Embryons bulbiformes*. Prétendus bulbilles qui se développent dans l'intérieur de quelques espèces d'agave, d'amaryllis, etc.

BULBILIS. s. m. Bot. Genre de la famille des graminées.

BULBILLE. s. m. (pr. *bul-bi-ie*; dimin. de *bulbe*). Bot. Petits bulbes qui naissent de la substance même d'un bulbe qui a poussé sa tige, ou qui se développent à côté de lui, et qui sont destinés à donner à leur tour une plante nouvelle l'année suivante.

— Petits bourgeons solides ou écailleux, de même nature que les bulbes proprement dits, qui naissent sur différentes parties de certaines plantes, soit à l'aisselle de leurs feuilles, comme le lis orangé, soit à la place ou au milieu des fleurs, comme dans plusieurs espèces d'ail, soit enfin dans l'intérieur des capsules ou péricarpes. Placées en terre, ces bulbilles reproduisent la plante comme de véritables graines.

— Les corpuscules reproducteurs des mousses, des fougères et autres végétaux cryptogames, paraissent être des bulbilles analogues à ceux dont nous venons de parler.

BULBILLIFÈRE. adj. des 2 g. Bot. Se dit d'une plante qui porte des bulbilles dans une partie quelconque.

BULBINE. s. f. Bot. Genre de la famille des liliacées, que l'on a réuni au genre anthérique.

BULBIPARE. adj. m. (ét. lat., *bulbus*, bulbe; *pario*, enfanter). Zooph. Se dit des animaux qui se reproduisent par des tubercules qu'on a comparés aux bulbes de certaines racines [illegible]

BULBOCASTANUM. s. m. Bot. Plante qui croît dans les lieux sablonneux.

BULBO-CAVERNEUX. adj. m. Anat. Qui appartient au bulbe de l'urètre et au corps caverneux.

— s. m. Muscle appartenant exclusivement à l'homme.

BULBOCHAÈTE. s. f. Bot. Genre de conferves.

BULBOCODE. s. m. (ét. gr., βολβός, bulbe; κώδιον, toison). Bot. Genre de la famille des colchicacées.

BULBONAC. s. m. (rad. *bulbe*, parce que sa racine est noueuse). Bot. Nom ancien de la plante appelée aujourd'hui *lunaire*.

BULBOPHYLLE. s. m. Bot. V. BOLBOPHYLLE.

BULBOSPERME. s. m. (ét. gr., βολβός, bulbe; σπέρμα, semence). Bot. Genre établi pour une plante herbacée de l'île de Java.

BULBOSTYLIS. s. m. (ét. gr., βολβός, bulbe; στύλος, stylo). Bot. Herbes vivaces ou sous-arbrisseaux indigènes du Mexique, qui font partie des composées eupatoriées.

BULBO-TUBER. s. m. Bot. Tubérosité sphérique, placée au collet, qui tient à un renflement de la base de la tige, et qui le plus souvent est recouverte par la base élargie des feuilles.

BULBO-URÉTRAL, ALE. adj. Anat. V. BULBO-CAVERNEUX.

BULBUL. s. m. Ornith. Variété persane du rossignol.

— Myth. orient. Dans les poètes persans, Bulbul est l'amant de la rose Gul, à laquelle il raconte ses souffrances, tandis que celle-ci, fière de sa jeunesse et de sa beauté, se rit de ses plaintes.

BULBULE. s. f. (rad. *bulbe*). Bot. Caïeu, petit bulbe.

BULBULEUX. s. m. Bot. V. BOSSILLON.

BULÉJE. s. m. Bot. Plante de la famille des gauliers.

BULETTE. s. f. Anc. jurispr. On appelait ainsi à Metz les droits de sceau, qu'on faisait apposer aux contrats de ventes d'immeubles.

BULGAN. s. m. Mamm. Un des noms de la martre zibeline.

BULGARE. adj. des 2 g. Celui ou celle qui est de Bulgarie. Un homme bulgare. Une femme bulgare. || Qui concerne la Bulgarie ou ses habitants. || S'empl. aussi substantiv. Un Bulgare. Une Bulgare.

— Hist. C'était une nation scythe, qui habitait les plaines situées à l'O. du Volga. Les historiens byzantins en font mention pour la première fois en 475. Constantin Pogonat fit avec ce peuple une paix honteuse en 679.

— Géogr. *Royaume des Bulgares.* Fondé en 688, il fut soumis en grande partie par Amurat, entièrement subjugué par Bajazet en 1396, et devint une province de l'empire ottoman. Il était composé de la Valachie, de la Moldavie et de la Hongrie.

— Syn. d'Usurier dans quelques auteurs.

BULGARIE. Géogr. anc. Contrée de la Sarmatie, près de l'embouchure du Volga. || Géogr. mod. Nom que prit la Basse-Mésie quand les Bulgares s'y furent établis. || Ancienne province de la Turquie d'Europe, comprise maintenant dans la Romélie. Cap. Sophie.

— Hist. relig. Par extension à l'introduction du manichéisme, dans la Bulgarie, au IXe siècle, le nom de Bulgares a été donné à des hérétiques dont les opinions étaient à peu près les mêmes que celles qui s'étaient propagées dans la Bulgarie. Les joviniens, les albigeois, les vaudois, étaient nommés des Bulgares.

BULGARIE. s. f. (ét. gaul. *bulga*, sec). Bot. Genre de champignons qui offrent les plus grands rapports avec les pézizes.

BULGNEVILLE. Géogr. Bourg de France, chef-lieu de canton, arr. de Neufchâteau, (Vosges); 1,100.

BULGOLDA ou **BULGOLDOLPH.** s. m. Mamm. Quadrupède peu connu de l'Inde.

— Pierre qu'on trouve dans la tête de l'animal de ce nom, et à laquelle les Indiens attribuaient les mêmes propriétés qu'au bézoard.

BULIME. s. m. Conchyl. (dimin. irrégulier de *bulla*). Genre de l'ordre des gastéropodes, famille des gastéropodes pulmonés terrestres.

BULIMINE. s. f. (dimin. de *buline*). Conchyl. Genre de céphalodes microscopiques de la famille des foraminifères.

BULIMULE. s. m. Conchyl. Genre de coquilles univalves, comprenant les espèces de bulimes qui ont l'ombilic ouvert.

BULIN. s. m. (ét. lat., *bulla*, bulle, parce qu'après la mort de l'animal sa coquille flotte sur l'eau comme une petite bulle d'eau transparente). Conchyl. Coquillage de la famille des limaçons; sa coquille est une des plus petites que l'on connaisse.

BULITHE. s. m. (ét. gr., βοῦς, bœuf; λίθος, pierre). Concrétion qui se forme dans le dernier estomac et les intestins du bœuf.

BULL (John). (ét. angl. *Jean Taureau*). Sobriquet qui caractérise depuis plusieurs siècles la nation anglaise. Cette désignation symbolique accuse sa rude écorce, sa violence indomptable et son entêtement opiniâtre.

BULLAIRE. s. m. (du lat. *bulla*, bulle). Bibliogr. Recueil de plusieurs bulles des papes. Le grand bullaire. [illegible] *bullaire* de toutes les bulles que les papes avaient données en faveur de leur ordre. (Lav.)

— Écrivain qui copiait les bulles du pape.

— Bot. Genre de champignons parasites de la famille des urédinées, qui croissent sous l'épiderme des tiges mortes, et qui offrent des capsules disposées en forme de 8.

BULLA-RA-GANZ. s. m. Ornith. Oiseau de la Nouvelle-Hollande, que l'on a classé dans le genre héron.

BULLATIQUE. s. f. Grosse lettre employée dans les bulles.

BULLE. s. f. (du lat. *bulla*, bulle). Phys. Globule rempli d'air qui s'élève quelquefois à la surface des eaux, ou se forme sur les liquides en ébullition ou en fermentation, etc. Bulle d'eau. Bulle d'air. Une grosse bulle. Une petite bulle. L'eau se couvrit de bulles. || *Bulle d'air.* Petite quantité d'air qui reste enfermée dans une matière jetée en fonte ou coulée. Les bulles d'air sont une imperfection dans les glaces. Cette glace vaudrait beaucoup sans toutes les bulles d'air que vous y voyez. || *Bulle de savon.* Petit globe transparent et rempli d'air qu'on forme en soufflant dans un chalumeau trempé dans de l'eau de savon, et qui s'élève et voltige en se nuançant de couleurs brillantes. Les enfants s'amusent à faire des bulles de savon. La bulle a crevé en l'air.

— Epith. Légère, frêle, aérienne, gonflée, enflée, brisée, transparente, évanouie, crevée, voltigeante. || Périphr.

. . . . . Cette *bulle*, enfant léger de l'air,
Qui se gonfle et se brise et s'engloutit dans [l'onde.
(DELILLE.)

Ce vain chef-d'œuvre d'Éole
Qu'un souffle léger a produit,
Dans l'instant qu'il brille et qu'il vole,
Par un souffle s'évanouit. (DE BERNIS.)

— Médec. Ampoule, petite tumeur superficielle, du volume d'un pois à celui d'un œuf, formée par un liquide clair ou légèrement trouble, qui soulève l'épiderme, et dont l'apparition est précédée d'une rougeur érythémateuse plus ou moins vive, et qui survient quelquefois presque instantanément.

— Entom. Division du genre rylle, comprenant principalement les espèces qui constituent le genre pneumore.

— Conchyl. Genre de gastéropodes tectibranches, famille des bulléens. Leur corps est en général plus gros que leur coquille, quelques-uns même ont leur coquille entièrement cachée dans les chairs.

— Bot. *Bulle aquatique.* La physe des fontaines. || *Bulle d'eau* ou *noix de mer.* La bulle des noix de Linné. || *Bulle d'eau papyracée.* La bulle hydatide de Linné.

— Polit. Constitution de quelques empereurs. || *Bulle d'or.* Constitution de l'empereur Charles IV, qui réglait, entre autres choses, la forme de l'élection des empereurs d'Allemagne. || *Bulle d'or de Brabant.* || *Bulle d'or de Milan*, etc.

— Droit canon. Lettre du pape expédiée en parchemin, et scellée en plomb. Ne se dit ordinairement que d'une constitution générale. Fulminer, publier une bulle. Expédier une bulle. La bulle du jubilé. La bulle Unigenitus. On donne ordinairement pour titre à chacune d'elles le premier mot ou les premiers mots par lesquels elle commence. Le ministère autrichien, à l'exemple du parlement de Paris, flétrit et supprima la *bulle* dans tous ses Etats. (Volt.) || *Bulle défectueuse* ou *bulle blanche.* Celle dont le sceau ne portait point le nom du pape qui l'expédiait. Les bulles défectueuses étaient celles des papes élus mais non encore consacrés. || *Bulle d'excommunication.* Bulle qui excommunie des hérétiques, des princes ou des particuliers qui s'opposent aux entreprises des papes. || *Bulle doctrinale.* Bulle qui prononce sur des points de doctrine. || *Bulle d'institution.* Bulle par laquelle le pape institue les évêques et les archevêques. Elles étaient aussi nécessaires pour obtenir les prieurés, les abbayes, etc.

— Le titre de *bulle* ne fut pas exclusivement réservé aux lettres du pape; il fut aussi donné à celles de certains prélats et de quelques conciles œcuméniques. || *Grandes bulles.* Celles qui annonçent le vœu d'une perpétuelle durée. || *Petites bulles.* Toutes celles qui concernent les affaires courantes et passagères, comme les institutions des évêques, les dispenses, etc.

— Hist. ecclés. *Bulle Clericis laïcos.* Bulle par laquelle Boniface VIII défend à tout clerc, à tout religieux, de payer aucune taxe à son souverain, même sous le nom de don gratuit, sans la permission du pape, en excommuniant quiconque en paierait ou en recevrait. Elle fut publiée en 1296, au commencement des querelles qui éclatèrent entre Boniface et Philippe le Bel. || *Bulle Ausculta fili.* Autre bulle de Boniface contre Philippe le Bel. || *Bulle Unam sanctam.* Celle par laquelle le même pape déclara la puissance temporelle soumise à la puissance spirituelle. C'est en vertu de cette bulle, publiée en 1302, que Boniface s'arrogea le droit de donner le royaume de France à Albert d'Autriche. || *Bulle In cœnâ Domini.* Bulle qui fut publiée en 1568, par Pie V, et qui portait excommunication contre ceux qui appelaient au concile général des décrets du pape. Elle fut rejetée [illegible] nommée, parce qu'elle se lit publiquement à Rome le jour de la cène, c'est-à-dire, le jeudi saint. Il y a plusieurs bulles de ce nom, qui n'ont fait qu'ajouter quelques articles à la première. || *Bulle Execrabilis.* Bulle qui proscrivait, sous les peines les plus sévères, les appels aux futurs conciles. || *Bulle Exurge Domine.* Bulle de Léon X contre les doctrines de Luther. || *Bulle Unigenitus.* Celle qui condamna cent une propositions extraites des Réflexions morales du P. Quesnel. || *Bulle Cum occasione.* || *Bulle Vineam Domini*, etc.

— Archéol. Petit ornement que portaient au cou les jeunes Romains, jusqu'à l'âge de dix-sept ans.

— *Bulle d'or.* Bulles que portèrent exclusivement d'abord les jeunes patriciens, fils de magistrats curules, et dans la suite tous les jeunes gens qui prenaient la prétexte. Les triomphateurs portaient aussi la bulle d'or pendant la cérémonie du triomphe.

— Les bulles des citoyens autres que les patriciens étaient de cuir ou de métal; elles étaient creuses et remplies d'une substance à laquelle on attachait une vertu particulière; c'étaient des espèces d'amulettes.

— Espèce de clou, dont la tête était travaillée comme les bulles que l'on portait au cou, et qui servaient à orner les baudriers et diverses parties des édifices, particulièrement les portes.

— Marque dont on se servait pour distinguer sur le calendrier les jours heureux des jours malheureux.

— Sceau de plomb, de figure ronde, portant d'un côté les têtes de St Pierre et de St Paul, et de l'autre le nom du pape. Il a été appelé ainsi à cause de sa forme. Il n'était frappé que d'un seul côté, quand le pape n'était pas encore consacré. C'est vers le VIIe siècle que les bulles des papes commencèrent à être scellées en plomb.

— On donnait aussi le même nom aux sceaux attachés aux patentes et lettres des princes, et aux matrices dont on se servait pour les former. Le grand sceau de l'Empire germanique s'appelait la bulle d'or. Lothaire II s'en est servi le premier.

— Techn. Clous à tête dorée et bossettes, qu'on mettait aux brides et aux harnais d'un cheval.

— Papier fabriqué avec l'espèce de pâte la plus grossière. Ce bulle est assez beau.

— Bot. Arbre naissant dans les lieux humides.

— S'empl. aussi adjectiv. Papier bulle.

— s. f. pl. Provisions en cour de Rome de certains bénéfices. Avoir ses bulles. Un évêque qui attend ses bulles pour se faire sacrer. Les bulles d'une abbaye. Les bulles d'un évêché.

BULLÉ, ÉE. part. pass. du v. Buller. S'emploie adjectiv. Acte bullé.

— Anc. chancel. Qui est en forme authentique. Une expédition, une commission bien bullée. Des lettres d'expédition bien scellées et bullées.

— *Bénéfice bullé.* Bénéfice dont les provisions ne s'expédient à Rome qu'en forme de bulle. Ce prieuré n'était point bullé, les provisions s'en expédiaient à Rome sous simple signature. Prieuré bullé.

— *Être bullé, n'être pas bullé.* Avoir reçu ou n'avoir pas encore reçu les provisions d'un bénéfice bullé auquel on est promu.

— Bot. Se dit d'une feuille dont la face supérieure est relevée en bosselures correspondantes à des enfoncements de la face inférieure. || Une algue est ainsi nommée, parce qu'elle ressemble à une petite vessie.

— Conchyl. Se dit d'une coquille renflée, ovale et subcylindracée, comme le cône bullé.

BULLEAU. s. m. Bot. Arbre en bulle.

BULLÉE ou **BULLEUSE.** adj. f. Bot. *Feuilles bullées, bulleuses* ou *boursouflées.* Feuilles chargées de rides convexes en dessus et concaves en dessous.

BULLÉE. s. f. (ét. lat., *bulla*, bulle). Conchyl. Genre de gastéropodes tectibranches, famille des bulléens, considéré par quelques auteurs comme formant une division du genre du bulle, mais qui en diffère par sa coquille, cachée dans l'intérieur de son manteau, au-dessus des branchies et sans adhérence.

BULLÉEN, ENNE. adj. Conchyl. Qui ressemble à une bullée.

— s. m. pl. Famille de gastéropodes tectibranches à coquille univalve, comprenant les acères, les bullées et les bulles.

BULLER. v. a. 1re conj. (rad. *bulle*). Anc. chancel. Sceller un acte avec une bulle.

BULLESCENCE. s. f. Bot. État d'une plante dont les feuilles semblent être couvertes de bulles, comme dans la plupart des choux.

BULLET (Pierre). Architecte, né en 1639, mort en 1716, a construit la porte St-Martin, l'église St-Thomas d'Aquin, la fontaine de la place St-Michel, et plusieurs autres monuments à Paris. Il est auteur de plusieurs ouvrages sur l'architecture, très-estimés. || (Jean-Baptiste). Savant érudit, né à Besançon en 1699, n'est plus guère connu aujourd'hui que par ses *Mémoires sur la langue celtique.* Il est mort en 1775.

BULLETIN. s. m. (rad. [illegible] les votes se donnaient avec des boules). Petit papier sur lequel on donne par écrit son vote, pour concourir à une élection ou à une délibération. Ecrire son bulletin. Faire son bulletin. Mettre son bulletin dans l'urne. Compter les bulletins. Dans cette assemblée, on vote en écrivant *oui* ou *non* sur son bulletin. Dans cette acception on dit également billet.

— Billet par lequel on rend compte chaque jour de l'état actuel d'une affaire intéressante.

— Petit écrit dans lequel on rend compte chaque jour de l'état actuel d'une chose qui intéresse le public. Le bulletin de la maladie du roi.

— Certificat de santé qu'il faut obtenir, en temps de peste, pour être admis dans les lieux où l'on se propose d'aller.

— Dans les administrations, petits billets ou écrits servant à constater certaines choses. Le bulletin qui constate le dépôt d'un livret, d'une demande en remboursement faite à la caisse d'épargne. Délivrer un bulletin. Bulletin de chargement de lettres. Bulletin de chargement de colis. Bulletin d'arrhes.

— Art milit. Billet pour loger les soldats. On dit plutôt : Billet de logement. || S'est aussi employé pour le mot du guet. || *Bulletins de guerre.* Sorte de bulletins qui originairement étaient le compte rendu par le général d'armée des événements et des progrès d'un siége offensif. Ces bulletins furent ensuite des récits d'événements de guerre publiés dans un ordre successif, et retraçant toutes les opérations importantes d'une campagne. En l'an VIII, on obligea tous les chefs d'état-major des divisions agissantes, à envoyer tous les dix jours, au ministre de la guerre, le récit de tout ce qui survenait dans leurs divisions, et chaque corps devait enregistrer dans son journal de guerre les bulletins ou les fragments de bulletins qui le concernaient. Les bulletins ont pris ensuite le caractère d'un compte public rendu à la nation, en l'honneur de ses soldats. || *Bulletins de la grande armée.* Ils étaient souvent rédigés par Napoléon lui-même, surtout dans les circonstances difficiles, et ils resteront à jamais célèbres par leur style pompeux, qui électrisait le soldat, par l'habileté proverbiale de leurs brillants mensonges, et par les exploits prodigieux qu'ils présentent à la France et au monde. || *Bulletin de garnison.* Bulletin que délivraient autrefois les échevins aux soldats qui devaient séjourner chez les bourgeois.

— Comm. Nom qu'on a donné aux billets que ceux qui avaient des comptes ouverts dans les livres de la banque de France, devaient envoyer ou porter aux teneurs de livres, pour s'y faire ou créditer ou débiter.

— Financ. Billet que l'on donnait pour prouver que le porteur avait payé les droits d'entrée ou de sortie.

— *Bulletin de corvée publique.* Bulletin constatant l'obligation de s'y soumettre.

— *Bulletin de la bourse.* Tableau du cours des effets publics et des diverses valeurs qui sont cotés à la bourse, après avoir été jugés négociables par la chambre syndicale des agents de change.

— Mar. Petit livret qu'on donne aux gens de mer, lorsqu'ils sont enregistrés au bureau des classes de la marine; il contient leurs qualités, leur signalement, leur âge, et le lieu de leur naissance.

— *Bulletin décadaire.* Cahier historique des affaires générales de la république française, qui se publiait chaque décade.

— *Bulletin de la cour de cassation.* Recueil officiel des arrêts rendus par la cour de cassation, pour confirmer ou réformer des jugements rendus en dernier ressort.

— *Bulletin des lois.* Recueil officiel des lois et des ordonnances royales.

— *Bulletin de correspondance.* Exposé que l'Assemblée législative et la Convention nationale publiaient chaque jour, par affiches, pour décrire leurs opérations et les événements qui intéressaient le plus l'Etat.

— adj. m. Hist. ecclés. S'est dit des cordeliers réformés en 1492. Cordelier bulletin ou de la bulle.

BULLETTE ou **BURLETTE.** s. f. Anc. jurispr. Droit que le seigneur prélevait sur les biens fonds dans le pays Messin; c'était le quarantième denier des acquisitions et des obligations.

— Se disait, dans le même pays, pour Sceau public.

BULLEUX, EUSE. adj. Phys. Qui est parsemé ou rempli de bulles.

— Médec. De la nature des bulles, qui en est accompagné. Maladie, fièvre bulleuse.

— Bot. *Feuille bulleuse.* V. BULLÉE.

— Minér. Se dit d'une variété de quartz qui est rempli de bulles renfermant des matières gazeuses ou liquides.

BULLIARDE. s. f. (de *Bouillard*, célèbre astronome). Astron. Une des taches de la lune.

— Bot. (de *Bulliard*, botaniste). Synonyme de Tillée. || Synonyme de Xylopie. || Synonyme d'Hyménogaster.

BULLICAME. s. m. Amas d'eau d'où s'élèvent des bulles d'acide carbonique ou d'hydrogène sulfuré.

BULLIER. s. m. Conchyl. Animal qui vit dans la coquille appelée bullée.

[illegible] bulle; *fero*, je porte). Qui porte des bulles.

— Bot. Se dit des plantes dont les pétioles sont renflés en vésicules allongées.

BULLIMENTA. s. m. Chim. Nom donné par les anciens chimistes aux vaisseaux d'or et d'argent parfaitement polis.

BULLIN. s. m. Moll. Genre dans lequel on a réuni les genres physe et ancyle, quoiqu'ils aient des caractères assez dissemblables pour rester séparés.

BULLINE. s. f. Conchyl. Genre de coquilles univalves marines, à spire saillante.

BULLISTE. s. m. Celui qui enregistre les bulles du pape.

— Membres d'une congrégation de l'ordre de Saint-François, appelés plus communément Observants. On leur donna ce nom à l'occasion de la bulle de Léon X, qui fit cesser les troubles de l'ordre de Saint-François.

BULLULÉ, ÉE. adj. Phys. Qui est parsemé de petites bulles.

— Bot. Se dit des plantes dont les feuilles et les tiges sont hérissées de petites boursouflures blanchâtres.

BULLU-TUY. s. m. Bot. Sorte de bambou, dont le bois est si dur que lorsqu'on le coupe il dégage des etincelles.

BULOW (Frédéric-Guillaume). Général prussien, né en 1755, mort en 1816, se distingua dans la campagne de 1813, et eut une grande part aux batailles de Leipsick et de Waterloo.

BULOWIE. s. f. Bot. Synonyme du genre smeathmannie, famille des passifloracées.

BULSUK. s. m. Ichthyol. Poisson des îles Moluques, commun dans la mer d'Amboine. Il est passablement bon, mais sec; on le sale pour l'ordinaire, parce qu'il est meilleur, plus tendre et moins sec conservé de cette manière. Ce poisson forme avec l'évauwe et le speersvisch, dont il est une espèce, un genre particulier dans la famille des coffres.

BULTEAU. s. m. Eaux et for. Arbre en boule. || *Mettre des arbres en bulteau.* Les étêter.

BULTRONAGE. s. m. Eaux et for. Action d'abattre le bois en frappant avec la tête de la cognée pour séparer avec violence l'arbre de sa souche, après lui avoir donné deux, trois ou quatre coups du taillant en pivot.

BUMALDE. s. m. Bot. Synonyme du genre staphylée.

BUMASTIS. s. m. (ét. βοῦς, vache; μαζὸς, mamelle). Bot. Raisin ainsi nommé à cause de la grosseur de ses grains.

— Crust. Genre fossile de trilobites.

BUMÉLIE. s. f. (ét. βουμελία, nom grec du frêne). Bot. Genre de la famille des sapotacées, renfermant des arbres où des arbrisseaux indigènes de l'Amérique tropicale ou boréale, dont une douzaine ont été introduits dans les jardins européens. || Nom donné, chez les anciens, à la grande espèce de frêne.

BUNBURYE. s. f. Bot. Genre de la famille des asclépiadées.

BUNCÉ. (en gr. βουναία, de βουνὸς, tertre). Myth. Surnom donné à Junon; c'est comme si l'on disait Junon au Tertre.

BUNCHETTE. s. f. (rad. lat. *bunium*, navet). Art culin. Sorte de ragoût aux navets.

BUNCHOSIE. s. f. (ét. ar., *bunchos*, café). Bot. Genre de malpighiacées, originaire de l'Amérique tropicale, et offrant une certaine ressemblance avec le caféier.

BUNDA. s. m. Vêtement de mogyar, en Afrique, qui est composé d'une veste et d'un manteau de peau de mouton, avec un large pantalon de toile blanche.

BUNDELKAND. Géogr. Région de l'Inde en deçà du Gange, célèbre par ses mines de diamant.

BUNDSCHUH. s. m. Hist. V. BUNTSCHUH.

BUNE. s. f. Techn. Maçonnerie qui est audessus du massif d'une forge.

BUNETTE. s. f. Ornith. Fauvette d'hiver.

BUNGALON. s. m. Bot. Arbre des Philippines qui rend un suc laiteux.

BUNGARE. s. m. Erpét. Genre de reptiles ophidiens.

BUNGAROÏDE. adj. des 2 g. Erpét. Qui est de la nature du bungare. || BUNGAROÏDES. s. m. pl. Famille de reptiles ophidiens, qui a pour type le genre bungare.

BUNGÉE. s. f. (de *Bunge*, botaniste allem.). Bot. Genre de la famille des scrofulariacées, tribu des rhinathées.

BUNGIS. s. m. pl. Conseillers ou ministres du conclave ecclésiastique chez les Japonais.

BUNGO. s. m. Bot. Carmantine de l'Inde.

BUNGUM. s. m. Bot. Genre de carmantine, différente du bungo.

BUNIADE. s. f. Bot. Plante de la famille des crucifères.

BUNIADÉ, ÉE. adj. Qui ressemble à une buniade. || BUNIADÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des crucifères, ayant pour type le genre bunias.

BUNIAS. s. m. (pr. *bu-niass*, du gr. βουνιάς, sorte de navet). Bot. Navet sauvage qui croît ordinairement dans les blés. Sa graine pilée entre dans la composition de la thériaque. Synonyme d'Ornitopodium.

BUNION. s. m. (du gr. βούνιον, plante ombellifère). Bot. Genre de plantes ombellifères, tribu des amminées. Des trois espèces connues, on ne recherche que le *bunion bulbeux* ou noix de terre, à cause de sa racine qui est un tubercule gros comme une noix, très-blanc à l'intérieur, mais très-noir extérieurement. On le mange quand il est cuit, et qu'il a par conséquent perdu son âcreté. La racine du *bunion allongé* est très-irritante; quant au *bunion aromatique*, il habite la Crète et la Syrie. || Syn. du genre ptycotis.

BUNODE. s. m. Annél. Genre de vers chétopodes.

BUNOGASTRE. adj. des 2 g. (ét. gr. βουνὸς, enfler; γαστὴρ, ventre). Zool. Qui a un gros ventre. Se dit de l'équorée, parce que sa protubérance centrale est fort élevée.

BUNTSCHUH. s. m. Hist. Ligue que les paysans du Haut-Rhin, révoltés contre leurs seigneurs, formèrent vers le commencement du XVIe siècle, à l'imitation de la ligue helvétique. Elle fut promptement détruite, et n'eut point de suites funestes.

BUONACCORDO. s. m. (ét. ital., *buono*, bon; *accordo*, accord). Mus. Petite épinette italienne, dans laquelle l'espace des octaves pouvait s'adapter aux petits doigts des enfants.

BUPALE. s. m. (du gr. βούπαλος, personnage niais de la comédie). Entom. Genre de lépidoptères de la famille des nocturnes.

BUPARITI. s. m. Bot. Plante malvacée du Malabar, dont les branches, lorsqu'on les coupe, rendent un suc, une gomme jaunâtre, semblable à la gomme gutte. Les Malabares appliquent ses feuilles sur les ulcères pour les guérir.

BUPHAGE. (du gr. βοῦς, bœuf; φάγω, je mange). Myth. Surnom d'Hercule, qui dévorait un bœuf entier || Fils de Japet et de Thornacé, qui périt sous les flèches de Diane, à qui il avait voulu faire violence.

— s. m. Ornith. Oiseau nommé aussi Piquebœuf.

BUPHAGÉ, ÉE. adj. Qui ressemble au pique-bœuf. || BUPHAGÉS. s. m. pl. Famille de passereaux, qui a pour type le genre buphage.

BUPHAGIDÉES. s. f. pl. Ornith. Famille de l'ordre des passereaux anisodactyles.

BUPHAGINÉES. s. f. pl. Ornith. Sous-famille de la famille des buphagidées, ne renfermant que le seul genre pique-bœuf.

BUPHONE. s. f. Bot. V. BOUPHONE.

BUPHONIES. s. f. pl. (ét. gr., βοῦς, bœuf; φονεύω, je tue). Hist. anc. Fêtes athéniennes en l'honneur de Jupiter Polièus, dans lesquelles on immolait un bœuf.

BUPHONOS. s. m. Hist. anc. Président des buphonies chez les Athéniens.

BUPHTHALME. s. m. (ét. gr., βοῦς, bœuf, ὀφθαλμὸς, œil). Bot. Genre de la famille des composées, tribu des astéroïdées.

BUPHTHALMÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à un buphthalme. || BUPHTHALMÉES. s. f. pl. Famille de plantes à fleurs composées. || Section de la tribu des inulées. || Sous-tribu de la tribu des astéroïdées.

BUPHTHALMIE. s. f. (ét. gr., βοῦς, bœuf; ὀφθαλμὸς, œil). Médec. Maladie qui consiste dans l'augmentation du volume de l'œil, causée par l'hydropisie de cet organe. || Autre maladie caractérisée par la turgescence du corps vitré, qui distend l'œil et pousse en avant le cristallin et l'iris.

BUPHTHALMIQUE. adj. des 2 g. Médec. Relatif à la buphthalmie. Douleur buphthalmique.

BUPHTHALMUM. s. m. (pr. *buf-tal-momm*). Bot. Plante que les anciens botanistes ont successivement rapportée aux chrysanthèmes, aux camomilles, au caltha ou souci des marais, etc.

BUPLEURINÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à un buplèvre. || BUPLEURINÉES. s. f. pl. Famille de plantes ombellifères, qui a pour type le genre buplèvre.

BUPLEURON. s. m. (ét. gr., βοῦ, partic. augmentative; πλευρὸν, côte). Bot. L'oreille de lièvre ou portefeuille.

BUPLÈVRE ou **BUPLEUVRE.** s. m. (ét. gr., βοῦ, partic. augmentative; πλευρὸν, côte, à cause de la raideur des feuilles et de la largeur des côtes de cette plante). Bot. Genre de plantes de la famille des ombellifères, dont une espèce a été recommandée comme astringente.

BUPLÉVRIFOLIÉ, ÉE. adj. Bot. Dont les feuilles ressemblent à celles des buplèvres.

BUPLÉVROÏDE. adj. des 2 g. Bot. Qui a le port d'une buplèvre.

BUPRESTE. s. m. (ét. gr., βοῦς, bœuf; πρήθω, j'enflamme, parce que le bœuf qui avale le bupreste périt d'une inflammation). Entom. Chez les anciens, scarabées auxquels on reconnaissait la propriété de faire enfler les bœufs qui les avaient avalés.

— Chez les modernes, genre de coléoptères de la famille des sternoxes, la plupart remarquables par la richesse et l'éclat des couleurs.

— Bot. On prétend que la bupreste était aussi une herbe dont les Grecs se servaient dans leurs repas.

BUPRESTIADES. s. m. pl. Entom. Famille d'insectes coléoptères, ayant pour type le genre bupreste.

BUPRESTIDES. s. m. pl. Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, famille des serricornes. || On les appelle aussi Buprestis, buprestiades ou buprestiens.

BUPRESTIENS. s. m. pl. Entom. Tribu de l'ordre des coléoptères, ayant pour type le genre bupreste.

BUPRESTITES. s. m. pl. Entom. Division des coléoptères, fondée sur les métamorphoses des larves du genre bupreste. || Groupe de la tribu des buprestides, comprenant les genres stigmodères, capnodis et bupreste.

BUPRESTOÏDE. adj. des 2 g. (ét. gr. βούπρηστις, bupreste; εἶδος, aspect). Entom. Qui ressemble à un bupreste. || BUPRESTOÏDES. s. m. pl. Genre d'insectes coléoptères, famille des sténélytres.

BUQUER. v. a. et v. n. 1re conj. Se disait autrefois pour Heurter, frapper.

BUQUET. s. m. Techn. Instrument pour remuer l'indigo dans la cuve.

— Se disait autrefois pour Trébuchet. || Balance.

BUQUETTE. s. f. Mar. Sorte d'échelle des largeurs d'une pièce de bois, ou des diamètres d'un mât dans les divers points de leur longueur.

BURAC. s. m. Chim. Le borax. Les anciens donnaient également ce nom à plusieurs autres sels.

BURACHE ou **BOURROICHE.** s. m. Pêch. Instrument en forme de panier propre à pêcher.

BURAÏCUS. Myth. Surnom d'Hercule, pris d'une ville d'Achaïe du même nom, célèbre par un oracle de ce héros.

BURAIL. s. m. (pr. *bu-ra-ie*). Comm. Espèce de serge ou ratine, assez semblable à la ferrandine. Burail lissé, croisé. Burail simple. Burail d'étoupes. Burail de Flandre, de Reims, de Bergame. Burail de soie de Milan, de Gênes, de Naples. Burail de Zurich. Burail de contrepoil.

BURALISTE. s. des 2 g. Personne préposée à un bureau de paiement, de distribution, de recette, etc. Un buraliste. Une buraliste. Les buralistes de la loterie.

— S'employait absolument pour celui ou celle qui tenait un bureau de loterie.

BURAMIE. s. f. Bot. V. BOORAM.

BURANG. s. m. Bot. Figuier des Indes.

BURASAIE. s. f. (nom vernaculaire). Bot. Genre de la famille des lardizabalacées, renfermant plusieurs espèces de l'île de Madagascar.

BURAT. s. m. (rad. *bure*). Comm. Étoffe commune de laine.

BURATÉ, ÉE. adj. Comm. Qui imite le burat.

BURATIN. s. m. Comm. Espèce de popeline, étoffe de soie et de laine.

BURATINE. s. f. (rad. *bure*.) Comm. Popeline dont la chaîne est de soie, et la trame de grosse laine.

— adj. f. Soie que l'on tire de Perse par la voie de Smyrne. Soie buratine.

BURATTE. s. f. Comm. Étoffe de filoselle et de laine très-fine.

— s. m. pl. Peuples nomades de la Sibérie, qui s'occupent surtout de l'éducation du bétail; ils paient un tribut à la Russie.

BURBE ou **BURBAS.** s. f. Monnaie de cuivre d'Alger, douzième partie de l'aspre.

BURBOT. s. m. Ichthyol. Nom donné à la lotte.

BURCADE ou **BURCADIE.** s. f. Bot. Callicarpe ou périquette, genre de champignons. Synonyme de Bulgarie.

BURCELIN. s. m. Mus. Instrument de musique chez les Hébreux. On dit aussi Carbalin, curbalin, surbalin.

BURCHARDIE. s. f. (nom propre). Bot. Synonyme de Callicarpe. || Synonyme de Psidion. || Genre de la famille des colchicacées, établi sur une seule espèce, originaire de la Nouvelle-Hollande.

BURCHELLIE. s. f. (de *Burchell*, natural. anglais). Bot. Genre de la famille des rubiacées, ne comprenant que deux espèces, indigènes du Cap, introduites depuis longtemps dans nos jardins.

BURCKHARDT (Jean-Louis). Célèbre voyageur suisse, né en 1784, mort en 1816, après avoir fait une étude profonde de la langue et de la religion des musulmans, se fit passer pour un marchand arabe, et put ainsi visiter l'Arabie, la Nubie, et pénétrer jusqu'à Dongola. Il a publié l'histoire de ses voyages, qui est remarquable par son exactitude.

BURDACHIE. s. f. Bot. Genre de la famille des malpighiacées.

BURDETT (Sir Francis). Célèbre homme d'Etat anglais, né en 1770, se rangea toujours du parti de l'opposition, ce qui l'a rendu l'idole du peuple.

BURDI. s. m. Ichthyol. Poisson d'Arabie du genre des perches.

BURDILLIN. adj. m. Hist. *Jours bourdillins* ou *quinzaine des bardes.* Espèce de tournoi qui commençait le jeudi avant le dimanche de la Quinquagésime, et finissait au grand jeûne du Carême.

[illegible] bourdon de pèlerin). Hist. mod. Nom que Raymond, comte de Toulouse, donna par raillerie aux croisés qui marchèrent contre lui, après qu'il eut été excommunié comme albigeois.

BURE. s. f. (ét. lat. barb., *burra*, même signification de *burrus*, roux, parce que cette étoffe grossière est ordinairement de cette couleur). Étoffe grossière faite de laine rousse. Habit de bure. Être vêtu de bure.

— Fig. Ceux qui en sont vêtus.

Un ordre de la nature
Soumet la pourpre et la *bure*
Au même sujet de pleurs. (J.-B. Rouss.)

— Prov. *N'avoir ni bure ni buron.* Ne rien posséder au monde.

— Pêch. V. BIRE.

— Puits de mines, qui descend de la surface de la terre dans son intérieur.

— *Bure d'épuisement.* Bure que l'on fait ordinairement pour l'établissement des pompes à épuisement.

— *Bure d'airage.* Bure que l'on établit pour remonter les matières, et donner de l'air.

— Techn. Partie supérieure du fourneau de forge.

BUREAU. s. m. (rad. *bure*, parce que les premiers bureaux ou tables ont été couverts de cette étoffe). Se disait autrefois dans le même sens que Bure. Vêtu de bureau.

Damon, ce grand auteur, dont la muse fertile,
Amusa si longtemps et la cour et la ville,
Mais qui, n'étant vêtu que de simple *bureau*,
Passe l'été sans linge et l'hiver sans manteau.
(BOILEAU.)

— On disait autrefois, *Vin comme bureau*, pour très-grossier, le bureau étant une étoffe de grosse laine, qui, lorsqu'elle est teinte, est encore pire.

— Prov. *Bureau vaut bien écarlate.*

— *Aussi bien sont amourettes sous bureau que sous brunettes.* L'amour se glisse aussi bien sous un habit que sous un autre.

— Autrefois établissement, cabinet de clercs qui n'était séparé du public que par de grands rideaux de bure.

— Dans les administrations, Table destinée au travail des affaires, et sur laquelle on met des papiers, on compte de l'argent, on écrit, etc. Se mettre, s'asseoir à son bureau, à un bureau, au bureau pour écrire. Compter de l'argent sur son bureau, sur un bureau, sur le bureau. Mettre, poser, déposer des papiers sur un bureau, sur le bureau. Mettre, poser, déposer, serrer des papiers dans son bureau, dans un bureau, dans le bureau. Les bureaux du président, du greffier.

— Chez les particuliers, espèce de table à tiroirs et à tablettes, où l'on enferme des papiers, et sur laquelle on écrit. J'ai mis ces papiers dans mon bureau. Je me suis mis à mon bureau pour écrire une lettre.

— Comptoir de commerce.

— Lieu établi pour vendre certaines marchandises. Le bureau des flambeaux.

— Espèce de petit pupitre couvert de bure verte, que les présidents ont devant eux pour y écrire ce qu'ils veulent remarquer d'un procès qu'on leur rapporte.

— Table sur laquelle le rapporteur met les pièces d'un procès qu'il rapporte.

— Les juges eux-mêmes qui assistent au rapport, ou les commissaires nommés pour l'instruction et l'examen d'une affaire.

— Par extens. Tout endroit où travaillent habituellement des employés, des commis, des gens d'affaires, etc. Il y a un grand nombre de bureaux dans cette administration. Cet expéditionnaire travaille dans tel bureau. Commis de bureau. C'est un homme de bureau. Les bureaux de ce ministère ont été transférés dans telle rue. Les bureaux de la guerre, de la marine, de la police, de la banque, de la caisse d'épargne. Le bureau du chef, du sous-chef. Le bureau du caissier. Payer à bureau ouvert. Le bureau, les bureaux d'un journal. Frais de bureau. Fournitures de bureau. Le bureau d'un agent de change, d'un courtier, d'un écrivain public. Frais de bureau.

— *Garçon de bureau.* Employé subalterne attaché au service d'un bureau.

— Par une extension encore plus grande, Les employés mêmes qui travaillent dans un bureau. Chaque bureau est composé d'un chef, d'un sous-chef, etc. Chef de bureau. Les bureaux des secrétaires d'Etat suivaient quelquefois la cour dans ses voyages.

— Anc. admin. Lieux où se délivraient les expéditions des secrétaires d'Etat. Ce capitaine alla prendre sa route au bureau.

— Certains établissements qui dépendent la plupart de l'administration publique, qui sont destinés à quelque service public. Bureau des hypothèques. Bureau des classes de la marine. Bureau des longitudes. Bureau d'enregistrement. Bureau de poste. Les bureaux de douane placés sur la frontière. Bureau des messageries royales. Bureau de garantie. Bureau de timbre. Bureau de papier timbré. Bureau de tabac. Bureau de loterie. Durant cette épidémie, on avait établi des bureaux de secours dans les divers quartiers de la ville. Le bureau des trésoriers de France. Le bureau des finances. Le bureau du domaine, des aides, des gabelles, etc.

— Au temps des corporations, chaque corps de métier avait un bureau composé des syndics [illegible] pour veiller aux intérêts du métier et réprimer les infractions aux statuts.

— Certain nombre de personnes tirées d'une assemblée, pour s'occuper spécialement d'une ou de plusieurs affaires dont elles doivent ensuite rendre compte à l'assemblée générale. L'assemblée fut partagée, divisée en tant de bureaux. Procéder à la formation des bureaux. Les membres de chaque bureau. Le président, le secrétaire d'un bureau. Cette proposition fut renvoyée à l'examen des bureaux. Le rapporteur du premier bureau, du deuxième bureau. Proposition renvoyée à l'examen d'un bureau.

— En parlant des assemblées législatives, électorales, académiques, etc. La réunion du président, des vice-présidents et des secrétaires de l'assemblée. Former le bureau. Faire partie du bureau. Bureau provisoire. Bureau définitif. Le bureau fut chargé de présenter cette réclamation.

— Juridiction. Le doyen du conseil avait le droit d'avoir un bureau chez lui. On y rapportait les affaires qui y étaient renvoyées par le conseil.

— Se disait aussi des assemblées de juges qui travaillaient à juger des procès ou à régler des affaires.

— Lieux où l'on traitait les affaires des communautés.

— *Bureaux de la guerre.* Tous les bureaux qui dépendent du ministère de la guerre.

— *Bureaux régimentaires* ou *bureaux de corps.* Bureaux dans lesquels se prépare, s'élabore et se centralise la comptabilité d'un corps.

— La réunion des administrateurs de ces bureaux. Le bureau de bienfaisance est assemblé.

— *Bureau des aides.* Lieux où se percevaient, avant 1791, les droits sur les boissons. On les a appelés plus tard *bureaux des droits réunis*, et on les nomme aujourd'hui *bureaux des contributions indirectes.*

— *Bureau d'adresses.* Lieu, établissement où l'on donne certains renseignements. || Ce fut longtemps le titre sous lequel fut connue la Gazette de France, fondée par Renaudot.

— *Bureau central.* Bureau établi pendant la Révolution française (Constit. de 1795), dans les communes divisées en plusieurs municipalités, pour les objets jugés indivisibles par le corps législatif. Il était composé de trois membres nommés par l'administration du département, et confirmés par le pouvoir exécutif.

— *Bureau central.* Établi au centre d'un endroit, pour la commodité des gens qui peuvent y avoir affaire. || Où se centralisent les affaires de telle ou telle nature.

— *Bureau de charité* ou *bureau de bienfaisance.* Où s'assemblent les commissaires des pauvres. Il est membre du bureau de bienfaisance.

— *Bureau du contrôle des actes.* Lieux établis, d'après l'édit de 1669, pour y enregistrer tous les exploits, à l'exception de ceux qui concernaient la procédure et l'instruction des procès.

— *Bureau du domaine.* V. DOMAINE.

— *Bureau de douane.* Lieu où l'on perçoit les droits d'entrée et de sortie des marchandises, et où l'on vérifie si celles qui y sont déclarées peuvent ou non, d'après les lois existantes, entrer dans le royaume ou en sortir.

— *Bureau ecclésiastique* ou *diocésain.* Assemblée d'ecclésiastiques, qui était autrefois chargée de faire, dans chaque diocèse, la répartition de ce que l'assemblée du clergé a réglé qu'on lèverait pour les décimes et dons gratuits, d'après les arrêtés de l'assemblée du clergé. On l'appelait aussi *bureau des décimes.*

— *Bureau de l'écritoire.* Anc. prat. Lieu où les jurés et les greffiers de l'écritoire s'assemblaient pour aller procéder à une visite de lieux, pour arrêter et signer leur rapport.

— *Bureau d'enregistrement.* Lieu où se perçoivent les droits d'enregistrement, les amendes, où se paient les témoins entendus à la requête du ministère public, les jurés, etc., où se font les déclarations de mutation par succession, vente, etc.

— *Bureau des finances.* Se disait autrefois de la juridiction non contentieuse des trésoriers de France.

— *Bureau des gabelles.* Lieu où les intéressés en ces fermes discutaient leurs affaires.

— *Bureau de garantie.* Lieu où l'on fait l'essai, où l'on constate les titres des matières d'or et d'argent, ainsi que les lingots de ces matières qui y sont apportés.

— *Bureau des hypothèques.* Lieu où s'inscrivent les hypothèques, et où se transcrivent les contrats translatifs de propriété, les donations, les ventes.

— *Bureau des longitudes.* Établissement scientifique, dont le siége principal est à l'Observatoire de Paris, et dont les attributions spéciales sont la publication de la *Connaissance des temps,* et un Annuaire contenant des tables et des dissertations d'un grand intérêt.

— *Bureau de loterie.* Où l'on recevait les mises des personnes qui jouaient à la loterie. Depuis 1840, ces établissements immoraux n'existent plus en France.

— *Bureau des nourrices.* Établissement où l'on se charge de procurer des nourrices.

— *Bureau de paix et de conciliation.* Tribunal établi par la constitution de 1791, pour tâcher d'accorder préalablement les parties [illegible] jourd'hui de ce nom le prétoire où le juge de paix reçoit les parties qui se présentent devant lui pour se concilier sur les différends qui les divisent.

— *Bureau de placement.* Établissement privé où l'on se charge, moyennant rétribution, de procurer des places d'employés, de domestiques, etc., aux personnes qui en désirent.

— *Bureau de poste aux lettres.* Bureau où est placée la boîte aux lettres destinée au service d'un arrondissement de postes aux lettres, et où arrivent celles qui doivent être distribuées.

— *Bureau restant.* Locution qui indique que tout envoi, tout paquet portant cette suscription, doit rester déposé au bureau des voitures qui l'ont apporté, jusqu'à ce que celui auquel il est adressé le fasse retirer.

— *Le bureau, les bureaux d'un spectacle,* etc. Endroits où se distribuent les billets d'entrée pour un spectacle ou pour tout autre lieu dans lequel on n'est admis qu'en payant. Ouvrir les bureaux. Prendre un billet au bureau. La foule assiégeait les bureaux. Bureau de location des loges. Bureau des suppléments. Le bureau sera ouvert, sera fermé à telle heure.

— *Bureau des traites foraines* ou *des cinq grosses fermes.* Ils étaient placés sur les frontières pour percevoir les droits établis sur les marchandises exportées ou importées.

— *Bureau de la ville.* Autrefois la juridiction du prévôt des marchands et échevins.

— *Nobles de bureau.* Hist. Se disait encore, au siècle dernier, des financiers qui s'étaient anoblis en achetant le titre de secrétaire du roi.

— Fig. et fam. *C'est un vrai bureau d'adresses.* Se dit d'une maison où l'on débite ordinairement beaucoup de nouvelles. || On le dit quelquefois d'une personne qui aime à savoir et à répandre les nouvelles. Cette femme est un vrai bureau d'adresses. || *Il m'a pris pour son bureau d'adresses.* Se dit en parlant d'un homme qui demande des renseignements avec importunité.

— Fig. fam. et par dénigrement. *Bureau d'esprit.* Société où l'on s'occupe habituellement de littérature et d'ouvrages d'esprit. Là, du faux bel esprit se tiennent les *bureaux.* (Boil.)

— *Avoir le bureau.* Être le premier à rapporter. Ce conseiller, ce rapporteur a le bureau. Ce président a donné le bureau à ce conseiller.

— Fig. et fam. *L'air du bureau, le vent du bureau.* Ce que l'on connaît ou ce que l'on présume des dispositions où sont les personnes chargées de prononcer sur une affaire. L'air du bureau, le vent du bureau est bon, n'est pas bon, est favorable, n'est pas favorable. || *Prendre l'air du bureau.* S'informer de l'état d'une affaire, chercher à connaître les dispositions de ceux qui doivent en décider || *Connaître l'air du bureau.* Pressentir l'issue d'une affaire.

— Fig. et fam. *Cette affaire est sur le bureau.* On commence à y travailler, à s'en occuper.

— Le rapport est au bureau. Le procès est sur le bureau. On a fait baiser le bureau au rapport. Le rapport est entamé.

— *C'est aujourd'hui jour de bureau.* Jour où l'on délibère sur les affaires.

BUREAUCRATE. s. des 2 g. Homme ou femme de bureau. || Celui qui se plaît dans le travail des bureaux. || Celui qui est apte, qui a des dispositions particulières pour les opérations de la bureaucratie. Ne s'emploie que par ironie. || Homme puissant dans les bureaux.

BUREAUCRATIE. s. f. (pr. *bu-rô-kra-ci.*) (du. fr. *bureau,* et du gr. κράτος, force). Autorité, pouvoir des bureaux. Ce mot ne s'emploie guère que dans la conversation et par dénigrement, pour exprimer l'influence abusive des commis dans l'administration. Sous un administrateur actif, éclairé et vigilant, il n'y a point de *bureaucratie.* (Lav.)

— Par extens. Surabondance des emplois et dangereuse centralisation du pouvoir en des mains qui le font servir à des vues personnelles de fortune et d'ambition.

BUREAUCRATIEN, ENNE. adj. (pr. *bu-ro-kra-ci-ein*). Propre aux gens de bureau. Beaumarchais a dit : Vilenies bureaucratiennes.

BUREAUCRATIF, IVE. adj. Propre aux gens de bureau. On lit dans Beaumarchais : Commerce bureaucratif.

BUREAUCRATIQUE. adj. des 2 g. Propre aux gens de bureau. Formes bureaucratiques. Ne s'emploie que par dénigrement.

— Se dit aussi de l'influence des bureaux dans l'administration. C'est une décision bureaucratique.

— Se dit également des opérations, des écritures, du style usité dans les bureaux.

BUREAUCRATISME. s. m. Abus de la bureaucratie.

BUREAUMANE. s. m. (du fr. *bureau,* et du gr. μανία, folie). Qui a la manie, l'amour des bureaux sans y rien connaître.

BUREAUMANIE. s. f. Manie de tout administrer.

BUREAUX. s. m. pl. Agric. Nom que l'on donne dans les Ardennes aux meules de foin.

BUREL. s. m. Se disait autrefois pour Grosse étoffe de laine.

BURELÉ, ÉE. adj. Blas. Se dit d'un écu composé de diverses burèles ou fasces diminuées, d'émail différent, en nombre égal.

BURÈLES. s. f. pl. Blas. Fasces diminuées et réduites à la moitié ou au tiers, au nombre de huit ou en plus grand nombre, mais toujours en nombre pair.

— *Dimanche des bures.* Premier dimanche de Carême.

BURESINUM. s. m. (pr. *bu-ré-si-nom*). Bot. Sorte de plante de Crète.

BURET. s. m. (ét. lat., *murex,* même signif.). Poisson d'où l'on tirait autrefois la pourpre.

BURETTE. s. f. (du vieux mot *buverette*). Petit vase à goulot, propre à contenir du vinaigre, de l'huile, etc. Burette de cristal. Burette de porcelaine, de faïence.

— Se dit particulièrement des petits vases de ce genre, où l'on met le vin et l'eau qui servent à la messe. Burette d'étain, d'argent.

— Techn. *Burette* ou *pot à mouler.* Vase de fer-blanc qui a la forme d'un arrosoir de jardin, et dont les chandeliers se servent pour puiser le suif fondu et le verser dans les moules.

— Ornith. Nom qu'on donne à la fauvette d'hiver dans le Berri ; on l'appelle Bunette en Normandie.

BURETTIER. s. m. Autrefois Officier qui était chargé de porter les burettes devant le prêtre qui allait dire la messe.

— Nom que l'on donnait par plaisanterie à quelques prêtres qui allaient dire leur messe à Notre-Dame, et que l'on voyait toujours occupés à porter et rapporter les burettes des chapelles à la sacristie, et de la sacristie aux chapelles.

BURGAGE. s. m. Droit féod. Droit sur les maisons que les bourgeois devaient au seigneur.

BURGALÈSE. s. f. Comm. Laine tirée de Burgos.

BURGAN. s. m. Conchyl. Qui produit une espèce de pourpre.

BURGANDE. s. m. Test. Poisson testacé qui produit une espèce d'écarlate.

BURGANDINE. s. f. (rad. *burgan*). Conchyl. La plus belle espèce de nacre, qui est l'écaille du coquillage appelé burgan.

— S'empl. adjectiv. La nacre burgandine.

BURGAU. s. m. Conchyl. Mollusque des Antilles, dont la coquille en limaçon fournit la nacre burgandine, qui entre dans beaucoup d'ouvrages de bijouterie. || Nom vulgaire de plusieurs coquilles univalves nacrées.

BURGÉ, ÉE. part. pass. du v. Burger.

BURGEAGE. s. m. Verrer. Ébullition qui se forme dans le verre fondu, quand on y plonge des baguettes de bois vert.

BURGER. v. a. 1re conj. Faire le burgeage.

BURGÉRIE. s. f. Erpét. Genre de batraciens, comprenant deux espèces de rainettes.

BURGO. s. m. Mamm. Race de chiens issue de l'épagneul et du basset.

BURGONDE. Géogr. Ancien nom de la Bourgogne.

BURGOYNE (Jean). Général anglais, fut battu par les Américains, et se vit réduit, en 1777, à signer la capitulation de Saratoga, qui décida la France à seconder l'indépendance des États-Unis.

BURGRAVE. s. m. (ét. all., *burg,* ville ; *graf,* comté). Seigneur d'une ville, ancien titre de dignité en Allemagne. Burgrave de Magdebourg. Il n'y avait que quatre burgraves.

BURGRAVIAT. s. m. Dignité de burgrave.

BURGUNDES ou **BURGUNDIONS.** Géogr. anc. Peuples qui passèrent le Rhin, et vinrent s'établir dans la Séquanaise, à laquelle ils donnèrent le nom de Bourgogne.

BURHIN. s. m. (ét. gr., βοῦ, partic. augment., ῥίν, bec). Ornith. Genre d'oiseaux qui se compose du charadre magnirostre, c'est un démembrement du genre œdicnème.

BURIDAN (Jean). Né à Béthune (Pas-de-Calais) vers la fin du XIIIe siècle, recteur de l'université de Paris, plus connu par son sophisme de l'âne que par ses commentaires sur Aristote. Il supposait qu'un âne placé entre deux picotins d'avoine devait mourir de faim, s'il n'était pas doué du libre arbitre, n'ayant aucun motif déterminant pour attaquer le picotin de droite plutôt que celui placé à sa gauche, de là le proverbe : *Il en est de lui comme de l'âne de Buridan,* en parlant de quelqu'un dans l'embarras d'un choix à faire.

BURIE. Géogr. Chef-lieu de canton, arr. de Saintes (Charente-Inférieure) ; 1,500 hab.

BURIN. s. m. (ét. allem. *bohren,* creuser). Instrument d'acier dont on se sert pour graver sur les métaux. Ouvrage fait avec le burin, fait au burin. Ces cailloux tranchants me servaient de *burin* pour graver ton chiffre. (J.-J. Rouss.)

— Par extens. La manière de graver, le caractère dominant dans les dessins d'un graveur. Il a le burin ferme, net, pur, délicat, spirituel, large, fin, doux, léger, facile, etc.

— Art de graver. Cet homme s'est immortalisé par le burin.

— Estampes gravées au burin. C'est le burin d'un tel. C'est un burin qui a du mérite, du [illegible]

— Le graveur même. C'est un bon burin, c'est-à-dire, il manie bien le burin.

— Épith. Savant, habile, adroit, timide. V. CRAYON, PINCEAU.

— Fig. *Le burin de l'histoire.* La puissance de l'histoire pour éterniser les grands événements, la gloire des grands hommes, les grands forfaits, etc.

— Fig. Qui me donnera le *burin* que Job désirait pour graver sur l'airain et sur le marbre cette parole ? (Boss.) L'attention est le *burin* de la mémoire. (Lévis.)

— *Burin de dentiste.* Instrument de chirurgie destiné à nettoyer les dents, et qui a pris ce nom par suite de sa ressemblance avec le burin du graveur.

— Techn. Divers outils des arts mécaniques qui n'ont aucun rapport avec les précédents. || Serr. Ciseau plat dont on se sert pour couper le fer, en le coupant à coups de marteau. || Carr. Barre de fer de dimensions fort variables, aplatie à un bout, et que l'on emploie à forer dans la roche des trous dans lesquels on fait jouer la mine.

— Mar. Ce mot a un grand nombre d'acceptions dans la marine, soit comme outil ou ustensile, soit comme partie de la manœuvre ou de l'entretien d'un navire.

— Astron. Très-petite constellation de l'hémisphère méridional.

BURINÉ, ÉE. part. pass. du v. Buriner. S'emploie aussi adject. Des ornements burinés. Cette page d'écriture est burinée.

— Grav. Se dit de la partie travaillée au burin, dans une gravure pour laquelle on a employé d'ailleurs diverses sortes d'outils et de procédés.

BURINER. v. a. 1re conj. Travailler au burin, graver. Faire buriner des armes. Buriner une planche.

— Par analog. Écrire avec une grande perfection. Ce copiste burine.

— Fig. Graver fortement dans la pensée. L'infaillible mémoire trace au crayon les bienfaits, et *burine* les injures. (De Ségur.)

— Fig. En parlant d'un écrivain énergique et profond Écrire avec une grande profondeur. Tacite n'écrit pas, il burine.

— Dent. Ôter la carie d'une dent avec le burin.

— Mar. Agir avec une masse sur des coins de bois dur posés horizontalement, et destinés à assujétir et à maintenir un objet en place.

— SE BURINER. v. pron. Être buriné.

BURIOT. s. m. Mamm. Se disait autrefois pour Canard domestique.

BURIS. s. m. Chir. Nom donné par Avicenne aux hernies accompagnées d'engorgement squirrheux.

BURKER. s. m. Homme qui assassine en serrant le nez et la bouche pour étouffer, et qui fait métier de vendre des cadavres à des anatomistes. De Williams Burker, Irlandais, condamné à mort en 1828 comme inventeur de ce genre de crimes.

BURLESQUE. adj. des 2 g. (ét. ital., *burla,* moquerie). Littér. Qui est d'une bouffonnerie outrée et hors de nature. Vers burlesque. Style burlesque. Termes burlesques. Genre burlesque. Poème burlesque. Scarron a mis l'Énéide en vers burlesques.

D'un seul mot quelquefois le son dur ou bizarre
Rend un poème entier ou *burlesque* ou barbare.
(BOILEAU.)

— Syn. simpl. Bouffon, facétieux, badin, divertissant, comique, plaisant, risible, grotesque, ridicule, impertinent, extravagant.

— Par extens. Ce qui est plaisant par sa bizarrerie. Cet homme a une mine burlesque. Accoutrement burlesque. Posture burlesque. Cette aventure a quelque chose de burlesque. Le sot burlesque.

— On peut le mettre avant un substantif, en consultant l'oreille et l'analogie. Une figure burlesque, une burlesque figure.

— s. m. Littér. Sorte de poésie triviale et plaisante, qu'on emploie pour jeter du ridicule sur les choses et sur les personnes. Le burlesque n'est plus à la mode. Le burlesque ne plaît qu'un moment, quand il plaît. Sous l'enveloppe du *burlesque* il peut se cacher beaucoup de philosophie et d'esprit. (Marm.) Le but moral du *burlesque* est de faire voir que tous les objets ont deux faces ; de déconcerter la vanité humaine, en présentant les plus grandes choses et les plus sérieuses d'un côté ridicule et bas, et en prouvant à l'opinion qu'elle tient souvent à des formes. (Id.) Laissons le *burlesque* aux plaisants du pont Neuf. (Boil.)

. . . Le *burlesque* effronté
Trompa les yeux d'abord, plut par sa nouveauté
(BOILEAU.)

— Épith. Effronté, plaisant, risible, comique, insipide. || Périphr. Genre burlesque. Style burlesque.

— Syn. comp. BURLESQUE. MAROTIQUE. BERNIESQUE. Le *marotique* fait un choix ; le *burlesque* s'accommode de tout ; le *berniesque* a quelque chose de plus délicat et de plus fin que le burlesque. || BURLESQUE. PARODIE. La bonne *parodie* est une plaisanterie fine, capable d'amuser et d'instruire les esprits les plus sensés et les plus polis. Le *burlesque* est une bouffonnerie misérable qui ne peut plaire qu'à la pu[illegible]

BURLESQUEMENT. adv. D'une manière burlesque. Il s'exprime toujours burlesquement. Il se met, il s'accoutre burlesquement. Tes détours *burlesquement* pieux. (Boil.)

— On peut le mettre entre l'auxiliaire et le participe. Il s'est exprimé burlesquement. Il s'est burlesquement exprimé.

BURLETÉ, ÉE. part. pass. du v. Burleter. S'emploie adjectiv. Acte burleté

BURLETER. v. a. 1re conj. Anc. législ. Sceller les contrats, les actes avec le sceau public appelé Burlette.

BURLETTA. s. f. Mus. Sorte de petit opéra-comique, ou en général pièce légère et badine.

BURLETTE. s. f. V. BULLETTE.

BURMANNIACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une burmannie. || BURMANNIACÉES. s.

f. pl. Famille de broméliacées qui a pour type le genre burmannie.

BURMANNIE. s. f. Bot. Type de la famille des burmanniacées, petites plantes qui croissent en général dans les savanes ou lieux humides de l'ancien et du nouveau monde.

BURMANNIÉ, ÉE. adj. Bot. V. BURMANNIACÉ.

BURNETTIE. s. f. Bot. Genre de la famille des orchidées, tribu des néottiées, établi pour une petite plante originaire de la Tasmanie.

BURNEYE. s. m. Syn. du genre Timonie.

BURNI, IE. adj. S'est dit autrefois pour Bruni. || Bronzé. || Rougi.

BURO. s. m. Ichthyol. Groupe générique des sidjans ou des amphacanthes.

BURON. s. m. (du gr. βύρον, habitation, chaumière). Dans les montagnes d'Auvergne, Cabane ou hutte dans laquelle se retirent les pâtres et où se font les fromages.

— S'est dit autrefois pour Cabane, petite maison. Il n'est plus d'usage que dans cette phrase proverbiale : *Il n'a ni maison ni buron*, pour dire, Il n'a point de lieu certain pour y coucher ou y manger, ou il n'a ni maison ni pierre pour en bâtir.

— *Il n'y a ni maison ni buron*. Cet endroit est inhabité.

BURONNIER. s. m. Habitant d'un buron.

BURQUE. s. m. Anc. art milit. Cuirasse analogue à la brigandine.

BURQUET. s. m. Hortic. Sorte de poire peu recherchée.

BURRANIQUE. adj. f. Antiq. rom. Se dit d'une boisson composée de lait et de vin doux. Potion burranique.

BURRHUS (Afranius). Gouverneur de Néron et préfet du prétoire; s'opposa pendant quelque temps avec succès aux cruautés de Néron ; mais l'an 62 de J.-C. ce prince le fit périr pour se défaire d'un censeur importun.

BURRIÉLIE. s. f. (de *Burriel*, voyageur). Bot. Genre de la famille des composées, tribu des senécionidées.

BURSAIRE. adj. des 2 g. (du gr. βύρσα, bourse). Hist. nat. Qui a la forme d'une bourse. || Mamm. Se dit des animaux remarquables par la grandeur de leurs abajoues.

— s. m. Bot. Genre d'arbrisseaux de la famille des pittosporacées, renfermant quelques espèces de la Nouvelle-Hollande, dont une espèce est cultivée dans nos jardins.

— Zooph. Genre de vers infusoires de la classe des amorphes. On les aperçoit à l'aide du microscope dans les eaux douces et salées.

BURSAL, ALE. pl. **AUX.** adj. (ét. gr., βύρσα, cuir). Qui a pour objet un impôt extraordinaire, dans quelque nécessité publique. Edit bursal. Edits bursaux. Lois bursales.

— Anat. *Muscle bursal*. L'obturateur interne est ainsi nommé, parce qu'il renferme un tendon à quatre divisions, et qu'on lui trouve de la ressemblance avec une bourse.

BURSARIE. s. f. (du gr. βύρσα, bourse). Zooph. Genre de la famille des béroïdes, tribu des bérosomes.

BURSARIÉES. s. f. pl. Zooph. Famille d'animaux microscopiques, ordre des gymnodés, animaux supposés très-simples, de forme invariable, et sans la moindre apparence de poils ou cils quelconques.

BURSARIENS. s. m. pl. Zooph. Famille d'infusoires.

BURSATELLE. s. f. (dimin. de βύρσα, bourse). Conchyl. Genre de gastéropodes, de l'ordre des tectibranches, famille des aplysiens.

BURSCHENSCHAFT. s. f. Association secrète établie, vers 1815, entre les étudiants des douze universités de l'Allemagne ; les uns y voient un but politique, les autres, une association scientifique.

BURSÉRACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une bursère. || BURSÉRACÉES. s. f. pl. Famille résultant de la division du groupe des térébinthacées.

BURSÈRE. s. f. (de *Burser*, médecin). Bot. Genre de plantes térébinthacées, type de la famille des burséracées.

BURSÉRÉ, ÉE. adj. Bot. V. BURSÉRACÉ.

BURSÉRINE. s. f. Chim. Sous-résine blanche, pulvérulente, non phosphorescente, que l'on a isolée du sucrier des montagnes.

BURSICULE. s. f. (dimin. de *bursa*, bourse).

— Bot. Partie extrême du rostelle des orchidées, excavée en forme de sac, et dans laquelle sont nichés les rétinacles simples ou doubles.

BURSICULÉ, ÉE. adj. Qui a la forme d'une petite bourse.

— Bot. Se dit des rétinacles des orchidées, quand ils sont renfermés dans de petites poches.

BURSOT. s. m. Bot. Arbre d'Afrique dont l'écorce et les feuilles jettent un suc jaune qui passe pour un violent purgatif.

BURTONE. s. f. Bot. Genre de plantes légumineuses.

BURTONIE. s. f. (de *Burton*, botan.) Bot. Syn. du genre hibbersie. || Genre de la famille des papilionacées, renfermant quatre espèces, toutes cultivées dans nos jardins.

BURY. s. f. Hort. Anémone d'un blanc sale mêlé d'incarnat.

BURZET. Géogr. Bourg de France, chef-lieu de canton, arr. de l'Argentière (Ardèche); 3,180 hab.

BUS. S'est dit autrefois pour Le corps, le tronc.

— Blas. Représentation du buste de l'homme.

BUS (César de). Instituteur de la congrégation de la doctrine chrétienne, né en 1544, mort en 1607.

— s. m. Mar. Bâtiment pour la pêche aux harengs.

BUSAIGLE ou **BUSE PATTUE.** s. m. Ornith. Espèce de buse qui a les tarses emplumés jusqu'aux doigts ; il se trouve, dans toute l'Europe, sur la lisière des bois qui avoisinent les marais et les eaux.

BUSARD. s. m. (ét. all., *busshart*). Ornith. Genre d'oiseaux de proie, de la famille des falconidées, sous-famille des circinées. || *Busard buson*. Oiseau de proie de la Guiane et du Paraguay.

— Prov. *On ne peut faire un epervier d'un busard.*

BUSARDET. s. m. Ornith. Buse de l'Amérique du Nord.

BUSARELLE. s. m. Ornith. Synonyme du sous-genre buserai.

BUSBECKÉE. s. f. Bot. Genre de la famille des capparidacées, type de la tribu des capparidées.

BUSC. s. m. (ét. lat., *boscus*, bois ; parce que les premiers buscs étaient de bois). Espèce de lame d'ivoire, de bois, de baleine ou d'acier, plate, étroite, et arrondie par les deux bouts, qui sert à maintenir le devant d'un corps de jupe, d'un corset. Busc de baleine. Busc d'acier. Mettre un busc. Porter un busc.

— Treillis dur et piqué que les tailleurs mettaient au bas du pourpoint des hommes, par devant, pour leur donner plus de fermeté.

— Archit. hydraul. Assemblage de charpentes, contre lequel s'appuient les bras des portes d'une écluse, pour empêcher le passage de l'eau. || *Faux busc*. Pièce de bois rapportée sur un busc de pierre, pour garantir celui-ci du choc de la pierre.

BUSCHRATTE ou **RAT DES BOIS.** s. m. (pr. *bruss-kra-te*). Mamm. Nom des diverses espèces de sarigues.

BUSE. s. f. Ornith. Genre d'oiseaux de proie de la famille des falconidées, qui ne vaut rien pour la fauconnerie, et qui passe pour être fort stupide.

— Prov. et fig. *On ne saurait faire d'une buse un epervier*. On ne peut faire d'un sot un habile homme.

— Fig. et fam. *C'est une buse, ce n'est qu'une buse*. Se dit d'une personne ignorante et incapable d'être instruite.

— Techn. Tuyau de bois ou de plomb qui sert à conduire l'air dans les mines. || Tuyère de soufflet. || Cannelle de cave. || Canal qui conduit l'eau pour faire tourner un moulin. || Bout de tuyau ajusté au poêle pour donner issue à la fumée.

— Mar. Petit bâtiment dont les Hollandais se servent pour la pêche du hareng.

BUSELINON. s. m. Bot. Plante de Crète, que l'on regarde comme un persil ou un buccage.

BUSENNE. s. f. Ornith. Nom vulgaire de la buse

BUSERAI. s. m. Ornith. Busard d'Afrique.

BUSERINUM. s. m. (pr. *bu-se-ri-nomm*). Bot. Sorte de plante de Crète.

BUSÈTE. Autrefois Cornet, instrument de musique.

BUSETTE. s. f. Ornith. Espèce de fauvette.

BUSIRIQUE (Fleuve). Géogr. anc. Bras ou plutôt canal du Nil, qui arrosait le nome Busirite.

BUSIRIS. (pr. *bu-zi-ri-ce*). Myth. Un des tyrans les plus cruels de l'Egypte. Comme il immolait à Jupiter tous les étrangers qui abordaient dans ses états, il fut tué, avec son fils et avec tous ses prêtres, par Hercule.

BUSON. s. m. Ornith. Sous-genre établi aux dépens du genre buse, ayant pour type le buson cathartoïde, qui habite la Guiane et le Paraguay.

BUSQUE. s. m. Art milit. Partie d'une crosse [illegible]

BUSQUÉ, ÉE. part. pass. du v. Busquer. S'empl. adjectiv. Elle ne sort jamais qu'elle ne soit busquée.

— Manég. Se dit d'un cheval dont la tête est arquée.

BUSQUER. v. a. 1re conj. (ét. espagn. *buscar*, chercher). Se disait autrefois pour Chercher, tenter la fortune.

— Mettre un busc. Busquer un corset. Busquer une petite fille. Busquer un enfant pour l'obliger à se tenir droit. On dit mieux Mettre le busc.

— Coutur. Raccourcir par devant.

— Archit. hydraul. Revêtir d'un assemblage de charpentes.

— SE BUSQUER. v. pron. Mettre son busc. Cette femme se busque dès qu'elle est levée.

BUSQUIERE. s. f. L'endroit d'un corps de jupe où l'on met le busc. Vieux.

— Petit crochet que les femmes portaient autrefois à la ceinture.

— Petite pièce brodée, que les dames qui portaient un manteau mettaient devant leur estomac sur le corps de jupe, et qu'elles laissaient un peu entrevoir.

BUSSANG. (ét. celt., *buss*, utilité, *san*, source). Géogr. Bourg des Vosges, renommé pour ses eaux minérales ferrugineuses froides ; 1,500 hab.

BUSSE. s. f. Autrefois espèce de futaille. || Grand bateau dont le ventre était gros et la proue petite.

BUSSEROLLE ou **BOUSSEROLLE.** s. f. Bot. Arbousier traînant, nommé aussi Raisin d'ours.

BUSSETS. s. m. pl. Corps de prêtres aveugles très-révérés au Japon.

BUSSIÈRE-BADIL. Géogr. Bourg de France, ch.-l. de canton, arr. de Nortron (Dordogne); 1,230 hab.

BUSSIUS. *Esprit bézoardique de Bussius.* Pharm. Préparation sudorifique, diurétique et antispasmodique, que l'on obtient en distillant du sous-carbonate et de l'hydrochlorate d'ammoniaque, de l'ambre, de l'huile de cèdre ou du genièvre, etc.

BUSSY D'AMBOISE (Louis-Clément, de). Fanatique, qui prit une grande part aux massacres de la St-Barthélemy. || BUSSY-LECLERC (Jean), Un des chefs de la faction des Seize, s'est rendu fameux par son fanatisme, sa rage contre le parlement et ses listes de proscription. || BUSSY-RABUTIN (Roger, comte de). Né en 1618 et mort en 1693, se fit au XVIIe siècle, par ses amours, ses disgrâces et ses écrits, une réputation qui dure encore. Son ouvrage le plus connu est une *Histoire amoureuse des Gaules*, espèce de chronique scandaleuse, où il décrit les mœurs galantes de la cour.

BUSTAMENTE. Célèbre général mexicain contemporain.

— BUSTAMENTE. s. m. Bot. Genre faisant aujourd'hui partie des eupatoires.

BUSTAMITE. s. f. (de *Bustamente*). Minér. Substance en globules radiés, d'un gris légèrement rosâtre, fusible, que l'on a trouvée au Mexique.

BUSTE. s. m. (du lat. barb., *bustum*, tombeau, parce qu'on plaçait ordinairement sur les tombeaux des portraits en bas-relief et à mi-corps). Ouvrage de sculpture, en ronde bosse, représentant la tête et la partie supérieure du corps d'une personne, au-dessus des hanches, sans y comprendre les bras. Si l'ouvrage ne comprend, avec la tête, que le cou et une très-petite partie des épaules et de la poitrine, on le désigne sous le seul nom de tête. Buste de marbre, de bronze. Buste antique. Un garde-meuble chargé et embarrassé de *bustes* rares, déjà poudreux et couverts d'ordures. (La Bruy.)

— En peinture, Buste s'emploie seulement pour spécifier un portrait qui ne représente que la partie supérieure du corps, et qu'on appelle Portrait en buste. Ainsi l'on dira bien Portrait en buste de Louis XIV, pour signifier un portrait de ce prince peint de manière à ne représenter que la tête et les épaules ; mais si l'on parle seulement d'un buste de Louis XIV, c'est alors un ouvrage de sculpture qu'il faut entendre. Les peintres ne donnent aussi le nom de buste qu'à des portraits. S'il s'agit d'un personnage historique, ils se servent du mot *demi-figure* ou *tête*, selon que le tableau comprend une plus ou moins grande portion de la partie supérieure du corps. Une tête de Jupiter, une tête d'Alexandre ou un tableau demi-figure, représentant Jupiter, Alexandre. Ceci s'applique aussi à la gravure.

— La tête et la partie supérieure du corps d'une personne. Cet homme a le buste fort beau. On blâme une mode qui, divisant la taille des hommes en deux parties égales, en prend une tout entière pour le *buste*, et laisse l'autre pour le reste du corps. (La Bruy.) C'était un *buste* creux, et plus grand que nature. (La Font.)

— Blas. Représentation d'une figure humaine qui n'a que le cou et une partie de la poitrine finissant en pointe.

— Fig. *Elle ne s'est peinte qu'en buste*. Se dit d'une personne qui, dans les mémoires de sa vie, etc., a dissimulé ses défauts ou les circonstances qui pouvaient faire prendre d'elle une idée désavantageuse.

— Comm. Boîte de sapin pour conserver le raisin de Damas.

[illegible]

BUSTIRAGE. s. m. (ét. lat., *bustum*, bûcher ; *rapio*, j'enlève). Antiq. rom. Nom sous lequel on désignait à Rome les gens de la lie du peuple, qui dérobaient les mets déposés sur les bûchers et les tombeaux.

BUSTROPHE. s. f. V. BOUSTROPHÉDON.

BUSTROPHÉ, ÉE. adj. Archéol. Se dit d'une écriture tracée de gauche à droite, puis tournée en demi-cercle pour revenir de droite à gauche. Ecriture bustrophée. Livre bustrophé. Copies bustrophées. Ce mot, proposé par Beauzée, est fort peu en usage.

BUSTUAIRE. adj. des 2 g. Antiq. rom. Qui appartient au bûcher funéraire.

BUSTUAIRES. s. m. pl. (ét. lat., *bustuarius*, fait de *bustum*, bûcher). Hist. anc. Gladiateurs qui se battaient auprès du bûcher d'un mort.

BUSTUM. s. m. (pr. *bus-tomm*). Archéol. Endroit du Champ de Mars dans lequel on brûla le corps d'Auguste, et dans la suite ceux de plusieurs empereurs ou princes.

— Antiq. Bûcher. Espèce d'autel sur lequel on brûlait les morts.

BUSYCON. s. m. (ét. gr., βοῦς, bœuf ; σῦκη, figue). Hortic. Sorte de figues extrêmement grosses, mais très-fades.

BUT. s. m. Point où l'on vise. Viser au but. Frapper au but. Mettre sa boule sur le but. Atteindre au but. Atteindre le but. Toucher le but. Manquer le but. Passer le but. Celui qui passe le *but* le manque, comme celui qui n'y atteint pas. (Montaigne.)

— Art milit. Sorte de but vers lequel un tireur d'arme à feu s'exerce, ou qu'une arme à vapeur, une arme catabalistique ou autre vient frapper. || *But en blanc*. Intersections par lesquelles un mobile ou une ligne de tir coupe une ligne droite ou une ligne de mire. || *But en blanc artificiel*. Sorte de but en blanc de convention que le tireur substitue imaginairement au but vrai, quand il ne peut y viser directement. || *But en blanc naturel* ou *primitif*. Celui qui, étant situé à portée ordinaire, peut être directement atteint par le projectile du tireur qui mire le but, et par les mobiles que lancent les batteries de plein fouet. On a appelé incorrectement *premier but en blanc naturel* et *second but en blanc naturel* les points de rencontre de la balle coupant la ligne de mire ; car le point où a lieu la première intersection, pour le fusil, n'est dans aucun cas un but ; le second but en blanc est donc mal nommé, puisqu'il n'en existe pas de premier.

— *De but en blanc*, loc. adv. En ligne droite. || *Tirer de but en blanc*. Tirer en ligne droite, sans que le projectile parcoure une ligne courbe ou fasse de ricochets.

— Fig. et fam. *De but en blanc*. V. BLANC.

— A plusieurs jeux d'adresse, comme le palet, les quilles, le cochonnet, Point que l'on se propose d'atteindre. || Endroit où le joueur doit se placer pour jouer. || Lieu qu'il se propose d'atteindre en jouant.

— Terme où l'on s'efforce de parvenir. Arriver le premier au but. La roue du char se brisa contre la borne qui servait de but. Ce n'est qu'avec de la prudence, de la sagesse, beaucoup de dextérité, que l'on parvient à de grands *buts*. (Napol.)

Pourvu qu'à son *but* un courtisan arrive,
On l'applaudit toujours, quelque route qu'il [suive.
(BOURSAULT.)

— Fig. La fin que l'on se propose, la principale intention que l'on a. Je n'ai autre but je n'ai d'autre but en cela que de vous être utile. Mon but est d'obtenir que l'on reconnaisse mes droits. Le but de ses désirs, de ses recherches, de ses efforts. C'est mon but. Se proposer un but. Tendre à un but, vers un but. Il n'a pas fait cela sans but. Il a son but. Atteindre son but. Etre loin de son but. Cacher son but. Aller à son but par des voies détournées. But extravagant. But sensé. But louable. Tous les genres de vie, toutes nos actions se proposent une fin particulière, et toutes ces fins tendent à un *but* général, qui est le bonheur. (Barth.) Je montre le *but* qu'il faut qu'on se propose ; je ne dis pas qu'on y puisse arriver, mais je dis que celui qui en approchera davantage aura le mieux réussi. (J.-J. Rouss.) Allez vite au *but*, ne dites que le nécessaire. (Volt.) Le principal *but* de la loi évangélique est de nous porter à aimer Dieu. (La Rochef.) L'identité du *but* est la preuve du sens commun parmi les hommes. (Rivar.) Voir le but où l'on tend, c'est jugement ; y atteindre, c'est justesse ; s'y arrêter, c'est force ; le passer, ce peut être faiblesse ou témérité. (Duclos.) L'âme qui n'a point de *but* établi s'égare et se perd. (Mont.)

— Fig. *Aller au but*. Aller directement à la fin qu'on se propose. Je vais droit au *but*, et je nomme les choses par leur nom. (Thiers.) || *Toucher au but, frapper au but*. Saisir le vrai dans quelque chose, trouver le point de la difficulté, le nœud d'une affaire, etc.

— *Rempli.* [illegible] *ut*. V. REMPLIR.

— On prononce le *t* final quand ce mot termine la phrase, Viser au but, ou quand il est devant une voyelle ou un *h* non aspiré. On ne prononce point le *t* devant une consonne. Pourquoi cette exception à la règle générale ? Il n'y a pas plus de raison de prononcer le *t* dans *but*, que dans *debut, tribut*, etc.

— *But à but*. Loc. adv. Egalement, sans aucun avantage. On l'emploie surtout au jeu. Jouer but à but. Etre but à but. || *Troquer but à but*, [illegible] pour troc. || *Ils se sont mariés but à but*, sans que l'un ait fait aucun avantage à l'autre.

— Syn. comp. BUT. VUES. DESSEIN. Le *but* est fixe, c'est où l'on veut aller. Les *vues* sont plus vagues, c'est ce qu'on veut se procurer. Le *dessein* est plus ferme, c'est ce qu'on veut exécuter. || *Atteindre le but. Atteindre au but.* V. ATTEINDRE.

BUTAGE. s. m. Féod. Droit de corvée.

BUTALIS. s. m. Entom. Genre de lépidoptères nocturnes, de la tribu des tinéites.

BUTANT. adj. m. Archit. Qui soutient la poussée d'une voûte, etc. Il ne s'emploie que dans arc-butant et pilier-butant. On dit plus ordinairement Arc-boutant.

BUTÉ, ÉE. part. pass. du v. Buter. S'empl.

adjectiv. Il est buté à cela. Ils sont butés l'un contre l'autre.

— Chass. *Chien buté.* Chien qui a la jointure de la jambe grosse.

BUTEAU. s. m. Ornith. Nom de la buse commune.

BUTÉE. s. f. Ponts et chauss. Massif de pierre dure qui aux deux extrémités d'un pont soutient la chaussée. Synonyme de Culée.

— Archit. Partie d'un édifice destinée à recevoir une pression latérale.

— *Butée provisionnelle.* Étaiement qu'on est souvent obligé d'opposer aux efforts latéraux d'un édifice qui menace ruine.

— Bot. (du comte de *Bute*, promoteur de la botanique). Genre de la famille des papilionacées, tribu des érythrinées, fort remarquable par la beauté du port et des fleurs des trois seules espèces qui le composent, et qui sont cultivées dans les jardins des amateurs.

BUTEILLER. s. m. Droit cout. Celui qui dégustait les vins mis en vente.

BUTEO. s. m. Ornith. Nom latin du genre buse.

BUTEOGALLUS. s. m. Ornith. Nom latin du sous-genre buson.

BUTÉONIN, INE. adj. Qui ressemble à la buse, en latin *buteo.* || BUTEONINES. s. f. pl. Sous-famille de la famille des falconidées.

BUTER. v. n. 1re conj. (rad. *but*). Frapper au but, toucher au but. Il ne se disait guère, en ce sens, qu'au jeu de billard, mais il est vieux. Il faut buter. Il a buté.

— T. de paume. Toucher avec la balle la corde où sont les grilles.

— Blas. Figure qui représente le fer dont les maréchaux se servent pour couper la corne aux chevaux.

BUTER. v. n. 1re conj. S'obstiner à.

— Fig. et fam. Tendre à quelque fin. C'est à quoi je bute. Il butait à telle dignité, à tel emploi. Ce sens a vieilli. Si je suivais mon goût, je saurais où *buter.* (La Font.)

— v. a. Maçonn. *Buter un mur, une voûte.* Soutenir un mur, une voûte, par le moyen d'un pilier butant, d'un arc-boutant, pour les empêcher de s'écarter.

— SE BUTER. v. pron. Fig. et fam. Se fixer, se tenir à quelque chose avec obstination.

— *Ils se butent, ils se sont butés l'un contre l'autre.* Se dit de deux personnes qui sont systématiquement opposées l'une à l'autre.

BUTÉRÉE. s. f. Bot. Genre de la famille des acanthacées, tribu des ecmatacanthées hygrophilées, fondé sur une plante de l'Inde.

BUTHE. s. m. Entom. Genre d'arachnides, renfermant les scorpions à huit yeux.

BUTHIDES. s. m. pl. Entom. Famille de scorpions, répandue dans toutes les parties du monde. C'est aux buthides qu'appartiennent les plus grandes espèces de scorpions.

BUTHOS. (du gr. βυθός, abîme). Myth. Nom par lequel les gnostiques désignaient l'être infini, le père inconnu, d'où sortent toutes les émanations ou éons.

BUTHUS. Hist. gr. Fameux athlète qui mangeait, dit-on, un bœuf entier en un jour.

— Se disait des grands mangeurs, des personnes que rien ne pouvait rassasier.

BUTHYSIE. s. f. (ét. gr., βοῦς, bœuf; θύω, immoler). Antiq. gr. Sacrifice de bœufs ou de génisses. || BUTHYSIES. s. f. pl. Antiq. Fêtes anciennes où l'on faisait des sacrifices de bœufs.

BUTIÈRE. s. f. (rad. *but*). Anc. art milit. Sorte d'arquebuse pour tirer au blanc. || Lieu où l'on s'assemblait pour tirer au blanc. || S'empl. aussi adjectiv. Arquebuse butière.

BUTIGA s. m. Pathol. Syn. de Gonflement de la face et de goutte rose.

BUTILICE. s. m. Nom d'un ancien office ecclésiastique. Dans le chapitre de Laon, on donnait ce nom au syndic.

— Chez les anciens, l'ensemble des choses appartenant aux ennemis, et les personnes mêmes des ennemis.

BUTIN. s. m. (ét. all., *beute*, même signif.) Ce qu'on prend sur les ennemis. Riche butin. Grand butin. Faire du butin. Les soldats revinrent chargés de butin. Il eut tant de chevaux pour sa part du butin. Régler le butin. Partager le butin. Avoir part au butin. Emporter le butin. L'espoir du *butin*, cet aiguillon si nécessaire pour faire réussir des entreprises éloignées et difficiles, était interdit. (Raym.) Les habitants étaient toujours prêts à [illegible] taient de l'espérance de quelque *butin.* (Volt.) Autrefois on faisait le *butin* quand on pillait largement; aujourd'hui le pillage est défendu. (Noël.)

— Autrefois les équipages avaient un droit sur la valeur des objets pris sur l'ennemi; aujourd'hui cet usage est aboli, on permet seulement aux officiers de prélever sur leurs prises les objets qui paraissent devoir être de quelque utilité sur leur propre navire.

— Tout ce qu'ont pris les voleurs. On a attrapé ces bohémiens et on a pris tout leur butin.

— Syn. simpl. Dépouille, pillage, prise, proie. || Épith. Riche, grand, magnifique, opulent, précieux, noble, glorieux, maigre, faible, vil, funeste, dangereux.

— Le contenu du havre-sac d'un soldat.

— Pop. Profit, richesse. Il a gagné bien du butin dans cette affaire. Il y a bien du butin dans cette maison.

— Fig. Ce dont on s'empare comme d'une conquête, ce qu'on obtient par de laborieuses recherches. Il y a un riche butin à faire dans ces vieux manuscrits.

Puis, content et chargé d'un *butin* précieux,
Il regagne le soir son toit laborieux.
(CASTEL.)

— Poét. *Le butin de l'abeille, de la fourmi.*

L'abeille. . . . .
Qui du *butin* des fleurs va composer son miel.
(BOILEAU.)

Telle on voit au printemps l'abeille diligente
Chanceler sous le poids de la rose et du thym,
A l'ennemi commun disputer son *butin.*
(GASTON.)

— Fig. Accroître la proie de la mort, lui enrichir son butin.

— Quoique ce mot ne s'emploie pas ordinairement au pluriel, Malherbe et du Bellay en ont fait usage.

A ce coup, front en fumée
Les vœux que faisaient ces mutins
En leur âme encore affamée
De massacres et de *butins.* (MALHERBE.)

— Syn. comp. BUTIN. PROIE. Le mot *proie* marque toujours avidité, voracité. Le mot *butin* suppose la rapacité et le pillage.

BUTINER. v. n. 1re conj. (rad. *butin*). Faire du butin. Les soldats ont bien butiné dans ce pays-là.

— Il ne se dit, au propre, que des soldats qui pillent, qui maraudent, et il ne s'élève pas au-dessus du familier.

— Syn. simpl. Piller, voler, marauder.

— Fig. et poet. Les abeilles vont butiner sur les fleurs. L'abeille vint *butiner* autour de lui avec une chanson harmonieuse qui le berça dans ses songes. (G. Sand.)

— Se dit aussi des hommes. Un Socrate et un Aristide ne croyaient point que l'envie d'un médisant pût *butiner* sur leur honneur. (Le Polit. fr.)

— S'empl. activ. dans ce sens. Les fleurs que l'abeille butine. La diligente abeille *butine* la corbeille de Flore. (Desaintange.)

Telle on voit au printemps la diligente abeille
De Flore avec ardeur *butiner* la corbeille.
(VALMALISE.)

— Se dit aussi de quelqu'un qui cueille, et surtout à la dérobée, des fleurs ou des fruits.

Avec ta mère un jour, tu vins, petite encor,
De notre enclos fécond *butiner* le trésor.
(DOMERGUE.)

— Syn. simpl. Dérober, soustraire, enlever, ravir, cueillir, récolter, moissonner.

BUTINEUR, EUSE. s. Qui butine. Elle rencontre d'autres abeilles qui travaillent à l'intérieur, et qui n'ont pas voulu, sans une nécessité urgente, toucher aux provisions de la famille, environnant la *butineuse*, et tendant vers elle leur trompe pour implorer sa générosité. (Frarière.)

BUTINIE. s. f. (du gr. βούτινον, sorte de bouteille). Bot. Genre de la famille des ombellifères, tribu des scandicinées.

BUTINIER. s. m. Art milit. Homme de guerre qui répartissait le butin.

BUTIR. v. n. 2e conj. Crier, en parlant du butor.

BUTLER (Samuel). Célèbre poète anglais, né en 1612, mort en 1680, s'est surtout illustré par son poème burlesque d'*Hudibras*, dans lequel il tourne en ridicule les excès que le fanatisme religieux et politique faisait commettre à ses concitoyens.

BUTNERIE. s. f. Bot. Arbrisseau du Japon.

BUTO. Myth. égypt. V. BOUTO.

— Philos. égypt. Émanation ténébreuse qui s'identifie avec la matière primitive ou l'eau. On l'appelle aussi Athyr.

BUTOIR. s. m. Techn. Couteau de corroyeur. || *Butoir sourd.* Butoir qui ne coupe pas. || *Butoir tranchant.* Butoir qui sert à écharner. || Serr. Morceau de pierre sur lequel vient buter par le bas le vantail dormant d'une porte cochère.

BUTOMACÉES. s. f. pl. Bot. Famille de plantes, qui a pour type le genre butome.

BUTOME. s. m. (ét. gr., βοῦς, bœuf; τομή, incision). Bot. Genre de la famille des butomacées, ayant pour type une très-jolie plante, [illegible] nos rivières, et qu'on désigne sous le nom vulgaire de Jonc fleuri.

BUTOMÉ, ÉE. adj. Qui ressemble au butome. || BUTOMÉES. s. f. pl. Bot. Nom donné d'abord à la famille des butomacées.

BUTOMON. s. m. Bot. Ancien nom du rubanier.

BUTONIC. s. m. **BUTONIE.** s. f. Bot. Bel arbre de la famille des myrtes, qui croît aux Moluques. On l'appelle vulgairement Bonnet carré. Syn. et section du genre barringtonie.

BUTOR. s. m. (ét. lat., *boatus*, mugissement; *taurinus*, de taureau, parce que le cri de cet oiseau est une espèce de mugissement). Ornith. Espèce de gros oiseau qui vit dans les marécages, et qu'on ne peut dresser pour la fauconnerie.

— Fig. et fam. Homme grossier et stupide. C'est un butor. C'est un vrai butor. Peste soit du gros *butor.* (Mol.)

— On lui donne populairement un féminin, *butorde.* C'est une grosse butorde. Peu usité. Si vos bourgeois de province entendaient cela, ils prendraient nos filles pour des *butordes* comme les leurs. (G. Sand.)

— Syn. comp. BALOURD. BUTOR. Le défaut du *balourd* tient à sa constitution physique; celui du *butor* tient au défaut d'intelligence.

BUTORDERIE. s. f. Action, propos de butor. Je ferais un grand volume de mes sottises; mais je m'en console en considérant les *butorderies* de cet univers. (Volt.)

BUTS. s. m. pl. Myth. ind. Troisième ordre de prêtres du Malabar. Ils exercent la magie et prédisent l'avenir.

BUTTAGE. s. m. Agric. Action de butter.

BUTTE. s. f. Petit tertre, petite élévation de terre. Au haut de la butte. Monter sur une butte.

— Colline. La butte Montmartre. La butte Chaumont.

— Art milit. Petite élévation de terre ou de maçonnerie, où l'on place un but pour tirer au blanc. La butte du polygone, pour le tir de l'artillerie.

— Jeu des chevaliers de l'arquebuse. || Maison où ils s'exerçaient.

— *Roi des buttes.* Se disait du roi des archers, des arbalétriers, c'est-à-dire, de celui qui avait remporté le prix au tir.

— *Poudre de butte.* Poudre très-fine, dont on se servait pour charger les arquebuses de ceux qui disputaient le prix du tir.

— Fig. *Être en butte.* Être exposé. Être en butte aux coups de la fortune. Son élévation l'a mis en butte aux traits de l'envie. Par sa conduite imprudente il s'est mis en butte à la médisance. Être en butte à la raillerie, aux plaisanteries. Celle à qui chaque instant de ma vie j'offre des adorations eût été en *butte* à mes outrages. (J.-J. Rouss.)

Et sa main chaque année en *butte* à leur outrage
Perd, sans les extirper, son temps et son ouvrage.
(CASTEL.)

BUTTÉ, ÉE. part. pass. du v. Butter. S'emploie adjectiv. Arbre butté. Artichauts buttés.

— Chass. Se dit d'un chien qui a l'articulation de la jambe grosse.

BUTTER. v. a. 1re conj. (rad. *butte*). Hortic. Garnir de terre. || *Butter un arbre.* Le garnir tout autour du pied avec des mottes de terre, après l'avoir planté, pour le soutenir ou pour le garantir d'une trop grande humidité dans les terres fraîches. || *Butter des cardons, des artichauts, du céleri.* Les entourer de terre, pour les faire blanchir. || *Butter une plante.* La couvrir de terre ou de fumier pour la garantir de la gelée pendant l'hiver. || On butte aussi, pour les conserver pendant l'hiver, les plantes potagères, le maïs, les pommes de terre, etc., pour soutenir leurs tiges et favoriser leur accroissement par l'amas de nouvelle terre dont on les entoure.

— Agric. *Butter des terres.* Les mettre en petites buttes, pour faire plus facilement écouler les eaux.

— Arpent. *Butter un jalon.* Le mettre à la hauteur du nivellement par le moyen de la terre qu'on rapporte au pied.

— v. n. Broncher, faire un faux pas. Il était tellement ivre qu'il buttait à chaque pas. Ce cheval butte beaucoup.

— SE BUTTER. v. pron. Être butté. Nous sommes arrivés dans la saison où se buttent les arbres.

BUTTINAM. s. m. Métrol. Poids d'environ 12 kilogr., employé en Perse.

BUTTLÉRIEN, ENNE. Hist. relig. Membre d'une petite secte mystique fort obscure dans laquelle une femme de Schwartzenau, appelée Marguerite Buttler, et désignée sous le nom de *la mère Ève*, tenait le premier rang. Cette secte existait en Allemagne au commencement du XVIIIe siècle.

BÜTTNER (Carl-Wilhelm). Naturaliste et philologue allemand, né en 1716, mort en 1801, s'occupa surtout de l'histoire primitive des peuples, de la filiation et du classement des langues.

BUTTNÈRE. s. f. (de *Büttner*, botaniste). Bot. Espèce de cacaoyer, plante malvacée. V. BYTTNÉRIE.

BUTTNÉRIACÉES. s. f. pl. Bot. Famille de plantes établie aux dépens des malvacées [illegible]

BUTTOIR. s. m. Techn. Saillie contre laquelle s'appuie une partie mobile d'une machine.

— Agric. Sorte de charrue à deux versoirs qu'on emploie au travail du buttage dans les cultures en lignes, telles que le maïs, la pomme de terre, etc.

BUTTURE. s. f. Chass. Sorte de tumeur qui survient à l'articulation au-dessus du pied d'un chien de chasse.

BUTUMBO. s. m. Bot. Petit arbre des Indes.

BUTYRACÉ, ÉE. adj. Chim. Qui a la consistance du beurre.

BUTYRATE. s. m. Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide butyrique avec une base.

BUTYREUX, EUSE. adj. Chim. Qui est de la nature du beurre. Substance butyreuse. Les parties butyreuses du lait.

— Ne se place qu'après son substantif.

BUTYRIN. s. m. Ichthyol. Syn. d'Argentine glossodonte.

BUTYRINE. s. f. Chim. Une des graisses qui constituent le beurre. Cette substance, découverte en 1819, n'est d'aucun usage.

BUTYRIQUE. adj. m. Chim. Se dit d'un acide auquel le beurre doit son principe odorant.

BUTZ-COPF. s. m. Mamm. Cétacé du genre du dauphin. On l'appelle Tête plate dans quelques ports de mer.

BUVABLE. adj. des 2 g. Fam. Que l'on peut boire. Ce vin-là est buvable, n'est pas buvable. On dit plutôt Potable.

BUVANDE. s. f. Écon. rur. Piquette, liqueur exprimée du marc de raisin. On en fait aussi en mettant dans une barrique des raisins, cormes, pruneaux, pommes ou poires, sur lesquels on met de l'eau. Aujourd'hui on dit plutôt Boisson ou piquette.

BUVANT, ANTE. adj. Qui est en état de boire.

— Fam. *Il est bien buvant et bien mangeant.* En bonne santé. Je l'ai laissée bien buvante et bien mangeante.

Soyons bien *buvants*, bien mangeants,
Nous devons à la mort de trois l'un en dix ans
(LA FONTAINE.)

— Qui est en train de boire. J'ai laissé notre gastronome buvant et mangeant.

BUVARD. s. m. Sorte d'album où toutes les feuilles sont de papier brouillard, et dont on se sert pour faire sécher l'encre d'une écriture fraîche.

BUVÉE. s. f. Écon. rur. Eau dans laquelle on a délayé de la farine, et dans laquelle on a mis infuser des vesces, des pois, des fèves, pour la faire boire aux vaches.

BUVEAU. s. m. Archit. Instrument pour prendre ou tracer des angles.

BUVERAGE. s. m. S'est dit autrefois pour Boisson, breuvage. || Labourage avec des bœufs.

BUVETIER, ÈRE. s. Celui, celle qui tenait la buvette.

Elle eût du *buvetier* emporté les serviettes,
Plutôt que de rentrer au logis les mains nettes.
(RACINE.)

BUVETTE. s. f. Sorte de cabaret qui était situé près du palais, et où les officiers de judicature allaient habituellement déjeuner ou se rafraîchir. Aller à la buvette.

— Pavillon dans un jardin où l'on prend des rafraîchissements.

— Lieu, dans la maison du roi, où les gardes de service ou autres peuvent déjeuner ou se rafraîchir.

— Tout endroit que l'on adopte pour prendre des rafraîchissements.

— Partie, réunion de buveurs.

— Repas fait entre amis pour se réjouir.

BUVEUR, EUSE. s. Celui, celle qui boit. L'Académie ne donne pas ce féminin, cependant on en trouve plusieurs exemples dans les écrivains.

Un certain homme avait trois filles,
Toutes trois de contraire humeur :
Une *buveuse*, une coquette,
La troisième avare parfaite. (LA FONT.)

— S'emploie d'ordinaire pour désigner un homme qui aime particulièrement une boisson. Buveur de vin. Buveur de cidre. Buveur de bière.

— Pris absolument et sans régime, il s'applique à un homme qui boit par plaisir, par passion, mais sans que l'idée d'ivrognerie s'ensuive absolument. C'est un buveur. C'est un grand, un bon buveur. Téniers excelle à peindre des scènes de buveurs.

Là les esprits fumeux de ce vin sans couleur
Enchaîneront la langue et les pas du *buveur.*
(DELILLE.)

— Fam. *Du vin qui rappelle son buveur.* Du vin excellent, et qui excite à boire.

— Prov. *A bon buveur telle bouteille.*

— *Le dieu des buveurs.* Périphrase que l'on emploie en poésie pour Bacchus.

— *Buveur d'eau.* Personne qui ne boit que de l'eau ou du vin fort trempé. Buveurs d'eau n'ont jamais besoin des pieds d'autrui.

— Celui ou celle qui boit des eaux minérales. Je sais que je verrai aux eaux plusieurs bu- [illegible] (Mme Campan.)

— Syn. simpl. Ivrogne, biberon. || Épith. Franc, bon, insigne, intrépide, indomptable, mauvais, timide, faible. || Périphr. Un suppôt de Bacchus.

— Anat. Troisième muscle de l'œil qui le tourne vers le nez, comme lorsqu'on boit. Ce muscle est encore connu sous les noms de Droit interne ou d'abducteur de l'œil.

— BUVEUR DE VIN. s. m. Bot. Nom que quelques auteurs ont donné à la fossane.

BUVOTTER. v. n. 1re conj. Fam. Boire à petits coups et fréquemment. Ne faire que buvotter. Aimer à buvotter.

BUXBAUMIACÉES. s. f. pl. Bot. Tribu de mousses acrocarpes, qui a pour type le genre buxbaumie.

BUXBAUMIE. s. f. (de *Buxbaum*, botan. russe). Bot. Genre de mousses du nord, qui ressemblent à un petit œuf garni de filres. On les trouve sur le bois pourri et à la surface de la mer.

BUXBAUMIOÏDE. adj. des 2 g. Qui ressemble à une buxbaumie. || BUXBAUMIOÏDES. s. f. pl. Famille de mousses.

BUXÉES. s. f. pl. (du lat. *buxus*, buis). Bot. Tribu des euphorbiacées, qui a pour type le buis.

BUXENTE. Géogr. anc. Ville située sur la côte occidentale de la Lucanie. On l'appelait aussi Pyxus. Elle se nomme aujourd'hui Policastro.

BUXIFOLIÉ, ÉE. adj. Bot. Dont les feuilles ressemblent à celles du buis.

BUXINE. s. f. Chim. Alcali végétal qu'on extrait du buis.

BUXINÉES. s. f. pl. Bot. Famille de plantes qui renferme le buis.

BUXTON. Géogr. Ville d'Angleterre, célèbre par ses eaux minérales; 1,040 hab.

BUXY. Géogr. Ville de France, ch.-l. de cant. (Saône-et-Loire); 2,000 hab.

BUYANDIÈRE. s. f. Art culin. Sorte de ragoût.

BUYE. s. f. Se disait autrefois pour Buire.

BUYSE. s. f. Pêch. Bâtiment dont les Hollandais se servent pour la pêche du hareng.

BUZANÇAIS. Géogr. Ville de France, ch.-l. de cant. (Indre); 4,600 hab.

BUZANCY. Géogr. Ville de France, ch.-l. de cant. (Ardennes); 800 hab.

BUZE. s. f. Techn. V. BUSE.

BUZYGIA. Hist. anc. Famille athénienne à qui le sacerdoce était affecté, parce que Buzygis avait, dit-on, le premier cultivé en Grèce la terre avec une charrue.

BY. s. m. Eaux et for. Grand fossé qui traverse un étang, aboutit à sa bonde, et sert à recevoir et à retenir les eaux quand on veut vider l'étang.

BYANI. s. m. Ichthyol. Cyprin d'Egypte.

BYAUT. s. m. Anc. t. milit. Se disait autrefois pour Bliaud, blouse.

BYBLIA. Myth. Surnom de Vénus, à cause du temple magnifique qu'elle avait à Byblos.

BYBLIS. s. f. (nom mythol.). Bot. Genre de la tribu des droséracées, qui a pour type une plante de la Nouvelle-Hollande.

BYBLOS ou **BYBLUS**. Géogr. anc. Ville de Phénicie, près de la mer. || Ville de la Basse-Égypte.

BYBLUS. s. m. Bot. Plante aquatique d'Égypte.

BYENA. s. m. Ichthyol. Genre de la famille des muges.

BYGOÏS. Myth. étrusq. Nymphe qui avait enseigné aux Toscans l'art de prédire l'avenir, en observant la foudre et les éclairs.

BYNG (George). Amiral anglais, né en 1663, mort en 1733, s'opposa avec succès aux invasions tentées à diverses reprises par la France et la Suède en faveur du prétendant, et battit la flotte espagnole sur les côtes de Sicile. Appelé au ministère, il y soutint sa réputation d'habileté et de prudence. || (John). Fils du précédent, ayant échoué devant Minorque, fut accusé de trahison, condamné à mort, et exécuté en 1757.

BYNNI. s. m. Ichthyol. Grand et beau cyprinoïde du genre des barbeaux, et de la division comprenant les espèces à museau non saillant.

BYOMYE. s. f. (ét. gr., βοῦς, bœuf; μυῖα, mouche). Entom. Genre de diptères, de la famille des calyptérées, tribu des muscides, dont les espèces tourmentent de leur piqûre les bœufs et les vaches qui paissent dans les prairies humides.

BYOUVV. s. m. Ichthyol. Genre de la famille des rémores.

BYRON (George Gordon, plus connu sous le nom de lord). Célèbre poète anglais, né en 1788, mort en 1824, consacra une partie de sa vie à parcourir les différentes contrées de l'Europe, se dévoua tout entier à la cause des Grecs, et mourut dans les murs de Missolonghi. Ses principaux poèmes sont: Child-Harold, Don Juan, et plusieurs drames.

BYRONIE. s. f. (de *Byron*, poète anglais). Bot. Genre de la famille des ilicacées, établi sur un petit arbre des îles Sandwich.

BYRONIEN, ENNE. adj. Littér. Se dit du style, ou du poète anglais Byron, dont on a trop souvent copié les défauts.

BYRONISME. s. m. Littér. Imitation du poète Byron. || Manie de celui qui l'imite.

BYRRHE. s. m. Entom. Genre d'insectes coléoptères, de la famille des clavicornes. Les insectes de ce genre ressemblent à des boules; on les trouve ordinairement dans les lieux sablonneux.

BYRRHIDE. adj. des 2 g. Entom. V. BYRRHIEN.

BYRRHIEN, ENNE. adj. Entom. Qui ressemble à un byrrhe. || BYRRHIENS. s. m. pl. Tribu de coléoptères pentamères, famille des clavicornes, qui a pour type le genre byrrhe.

— Pharm. Nom qu'on donnait autrefois au cuir employé pour faire des emplâtres.

BYRSANTHE. s. m. (ét. gr., βύρσα, cuir; ἄνθη, fleur, allusion à la coriacité de la corolle). Bot. Genre de la famille des lobéliacées, renfermant quelques arbrisseaux des Andes.

— Genre de la famille des homaliacées. Synonyme du genre arrétie.

BYRSOCARPE. s. m. (ét. gr., βύρσα, cuir; καρπός, fruit). Bot. Syn. d'Omphalabion.

BYRSONYME. s. m. (ét. gr., βύρσα, cuir; parce que l'écorce de plusieurs espèces de ce genre est employée en Amérique pour tanner les peaux). Bot. Genre de la famille des malpighiacées.

BYRSOPAGES. s. m. pl. (du gr. βυρσοπαγής, couvert de cuir). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionides.

BYRSOPS. s. m. (ét. gr., βύρσα, cuir; ὤψ, œil). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionides, établi aux dépens du genre brachycère.

BYRSOPSIDES. s. m. pl. Entom. Division des coléoptères tétramères.

BYRSOPSITES. s. m. pl. Entom. Groupe de curculionides, qui correspond à la division des byrsopsides.

BYSAUCHEN. s. m. (du gr. βυσαύχην, qui cache son cou entre ses épaules). Pathol. Qui est affecté d'une rigidité morbide du cou.

BYSNUS. Hist. Roi des Bysniens, qui donna son nom à ce peuple asiatique. Il fut tué par Ilus.

BYSSA. Myth. gr. Fille d'Eumèle, fut punie de son impiété par Minerve, et métamorphosée en oiseau qui portait le même nom.

BYSSACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui a l'aspect d'un byssus, comme la clavaire byssacée. || Se dit aussi des racines qui sont très-déliées, et qui ont un aspect cotonneux, comme celles de la plupart des agarics. || BYSSACÉES. s. f. pl. Cohorte de la famille des algues. || Tribu de la famille des mucédinées, ayant pour type le genre byssus.

BYSSE. s. m. V. BYSSUS.

BYSSÉES. s. f. pl. Bot. Tribu de la cohorte des byssacées, qui a pour type le genre byssus.

BYSSES. s. m. pl. Bot. Groupe de l'ordre des mycétoïdes, qui a pour type le genre byssus.

BYSSIFÈRE. adj. des 2 g. Zool. Qui porte ou produit un byssus.

— Moll. Famille de l'ordre des mollusques pélécypodes, comprenant ceux qui s'attachent aux corps marins par des filaments dont ils fournissent la matière.

BYSSIN (Antidote de). Pharm. Prétendu antidote dont faisaient usage les anciens.

BYSSINÉES. s. f. pl. Bot. Section de la tribu des mycédinées, ayant pour type le genre byssus.

BYSSIQUE. adj. des 2 g. Du byssus, qui appartient au byssus.

BYSSOCLADE. s. m. (ét. gr., βύσσος, byssus; κλάδος, rameau). Genre de champignons de l'ordre des hyphomycètes, qui a pour type le byssoclade fénestral, qu'on rencontre sur les vitres des fenêtres exposées à l'humidité.

BYSSOÏDE. adj. des 2 g. ét. gr., βύσσος, lin; εἶδος, forme). Qui ressemble à un byssus. || BYSSOÏDES. s. m. pl. Série de l'ordre des mucédinées. || Famille de l'ordre des confervoïdes.

BYSSOÏDÉES. s. f. pl. Bot. Ordre de champignons, renfermant des champignons de genre et de nature très-différents, mais qui ont tous pour caractère commun d'être composés de filaments très-déliés, droits ou couchés, stériles ou fertiles. || Sous ce nom, on comprend aussi plusieurs productions filamenteuses appartenant évidemment au règne végétal, mais chez lesquels l'absence de toute fructification, ou la présence au moins fort douteuse de celle-ci, ne permet pas de les rapporter avec certitude à un genre déjà connu.

BYSSOLITHE. s. f. (ét. gr., βύσσος, lin très-fin; λίθος, pierre). Minér. Végétation minérale en forme de soie éclatante. Ce mot est synonyme d'Amiantoïde.

BYSSOMIE. s. f. (ét. gr., βύσσος, byssus; μύαξ, moule). Conchyl. Genre de coquille bivalve établi aux dépens des moules.

BYSSUS ou **BYSSE**. s. m. (pr. *biss-çuss* ou *biss*). Nom donné par les anciens à la matière dont ils se servaient pour fabriquer les plus riches étoffes. Selon les uns, le byssus était une espèce de soie jaune, fournie par le coquillage appelé pinne marine; selon d'autres, c'était une sorte de laine soyeuse, produite par certains végétaux, le cotonnier, par exemple. Dans ces derniers temps, on a émis l'opinion que le byssus appartenait à la famille des cynarocéphalies, qui comprend les genres pédome et chardon. Comme toutes ces matières étaient peu abondantes, le prix des étoffes qu'elles servaient à fabriquer se maintint toujours fort cher. Le byssus des anciens n'était peut-être qu'un terme générique, qui s'appliquait à toutes les matières qui se filaient, et qui étaient plus précieuses que la laine.

— Aujourd'hui espèce de soie brune qui sert à faire des bas ou autres ouvrages.

— Hist. nat. Tissu filamenteux qui attache les pinnes marines et autres coquillages aux rochers dans la mer. On le file surtout en Sicile et en Calabre.

— Bot. Espèce de lichen qui se développe en filaments très-déliés et entrelacés.

BYSTROPOGON ou **BYSTROPOGUE**. s. m. (ét. gr., βύστρα, bouchon; πώγων, barbe. Dans ce genre, la gorge est fermée par des poils). Bot. Genre de plantes labiées.

BYSTUS. Myth. Lapithe, père d'Hippodamie, épouse de Pirithoüs.

BYTER. s. m. Ichthyol. Genre de la famille des spares.

BYTHINE. s. f. Entom. Genre de coléoptères dimères, famille des psélaphiens, qui vivent dans le bois pourri.

BYTHOSCOPE. s. m. (ét. gr., βυθός, fond; κοπή, entaille). Entom. Genre de la famille des cercopiens ou cicadelliens, dans l'ordre des hémiptères homoptères.

BYTOWNITE. s. f. (de *Bitown*, lieu où l'on trouve cette substance). Minér. Substance vitreuse, transparente, d'un bleu grisâtre clair, qui se trouve en masse, à structure imparfaitement grenue ou lamelleuse.

BYTTNÉRIACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une byttnérie. || BYTTNÉRIACÉES. s. f. pl. Famille de plantes, établie aux dépens des malvacées; elle a pour type le genre byttnérie.

BYTTNÉRIE. s. f. (de *Büttner*, botan. all.) Bot. Genre de plantes d'Amérique, autrefois placé dans les malvacées; c'est le type de la famille des byttnériacées. || Genre synonyme de calycanthe.

BYTTNÉRIÉ, ÉE. Bot. V. BYTTNÉRIACÉ. || BYTTNÉRIÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des byttnériacées, celle qui renferme immédiatement le genre buttnérie.

BYTURE. s. m. (du lat. *byturus*, nom ancien d'une espèce de vermisseau). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des palpicornes, établi aux dépens du genre dermeste.

BYZANCE. Géogr. anc. Ville de la Thrace, sur la Propontide, à l'entrée occidentale du Bosphore de Thrace, aujourd'hui Constantinople.

BYZANTIN, INE. adj. et s. Qui est né à Byzance. || Qui est propre à Byzance et à ses habitants.

— *Empire byzantin*. Hist. V. ORIENT (Empire d').

— *Art byzantin*. Pastiche malheureux de l'art grec, qui n'eut pas même le temps de se constituer, et disparut avant d'avoir acquis un caractère et de s'être donné des règles.

— *Les historiens byzantins*, ou substantiv. *les Byzantins*. Philol. Se dit particulièrement des historiens qui sont venus après Procope, et qui traitent l'histoire de Byzance ou des pays limitrophes.

— *Grec byzantin*. Linguist. Grec particulier aux écrivains byzantins.

— BYZANTINE. s. f. Collection des historiens byzantins.

— s. m. La couleur rose.

— Hortic. Variété d'anémone de couleur rose.

BYZAS ou **BYZIS**. Myth. gr. Fils de Neptune et de Créuse, fonda Byzance.

BYZÉ. Myth. gr. Une des filles d'Erasinus d'Argos, qui reçut chez elle Britomartis.

BYZÈNE. Myth. gr. Fils de Neptune, dont la franchise est devenue proverbiale. Le franc-parler de Byzène.

BYZÈNE. s. m. Crust. Genre de crustacés, qui paraît se rapprocher des sténopes.

BYZÉNIE. s. f. Bot. Genre de plantes vivaces.

BYZIE. Myth. gr. Ville de Thrace, que les hirondelles avaient en horreur à cause du crime de Térée.

BYZOS. Myth. gr. V. BYZAS et BYSNUS.

re, la gorge est fermée par des poils.
enre de plantes labiées.

TUS. Myth. Lapithe, père d'Hippo-
épouse de Pirithoüs.

ER. s. m. Ichthyol. Genre de la famille
res.

HINE. s. f. Entom. Genre de coléo-
dimères, famille des psélaphiens, qui
dans le bois pourri.

HOSCOPE. s. m. (ét. gr., βυθός, fond;
ntaille). Entom. Genre de la famille des
iens ou cicadelliens, dans l'ordre des
ères homoptères.

OWNITE. s. f. (de *Bitown*, lieu où
ouve cette substance). Minér. Substance
e, transparente, d'un bleu grisâtre clair,
trouve en masse, à structure imparfai-
grenue ou lamelleuse.

TTNÉRIACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui res-
à une byttnérie. || BYTTNÉRIACÉES. s. f.
mille de plantes, établie aux dépens des
cées; elle a pour type le genre byttnérie.

TTNÉRIE. s. f. (de *Büttne* [illegible] tan. all.)
enre de plantes d'Améri[illegible] autrefois
dans les malvacées; c'est [illegible] type de la
des byttnériacées. || Genre synonyme
ycanthe.

TTNÉRIÉ, ÉE. Bot. V. BYTTNÉRIACÉ. ||
ÉRIÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des
riacées, celle qui renferme immédiate-
e genre buttnérie.

TURE. s. m. (du lat. *byturus*, nom an-
d'une espèce de vermisseau). Entom.
de coléoptères pentamères, famille des
ornes, établi aux dépens du genre der-

ZANCE. Géogr. anc. Ville de la Thrace,
Propontide, à l'entrée occidentale du
ore de Thrace, aujourd'hui Constanti-

ZANTIN, INE. adj. et s. Qui est né à
ce. || Qui est propre à Byzance et à ses
nts.

Empire byzantin. Hist. V. ORIENT (Em-
).

Art byzantin. Pastiche malheureux de
grec, qui n'eut pas même le temps de se
tuer, et disparut avant d'avoir acquis un
tère et de s'être donné des règles.

Les historiens byzantins, ou substantiv.
yzantins. Philol. Se dit particulièrement
istoriens qui sont venus après Procope, et
aitent l'histoire de Byzance ou des pays
ophes.

Grec byzantin. Linguist. Grec particulier
crivains byzantins.

BYZANTINE. s. f. Collection des historiens
tins.

. m. La couleur rose.
Hortic. Variété d'anémone de couleur rose.

ZAS ou BYZIS. Myth. gr. Fils de Nep-
et de Créuse, fonda Byzance.

ZÉ. Myth. gr. Une des filles d'Erasinus
os, qui reçut chez elle Britomartis.

ZÈNE. Myth. gr. Fils de Neptune, dont
nchise est devenue proverbiale. La fran-
de Byzène.

ZÈNE. s. m. Crust. Genre de crustacés,
rait se rapprocher des sténopes.

ZÉNIE. s. f. Bot. Genre de plantes vi-

ZIE. Myth. gr. Ville de Thrace, que les
delles avaient en horreur à cause d
de Térée.

ZOS. Myth. gr. V. BYZAS et BYZENUS.

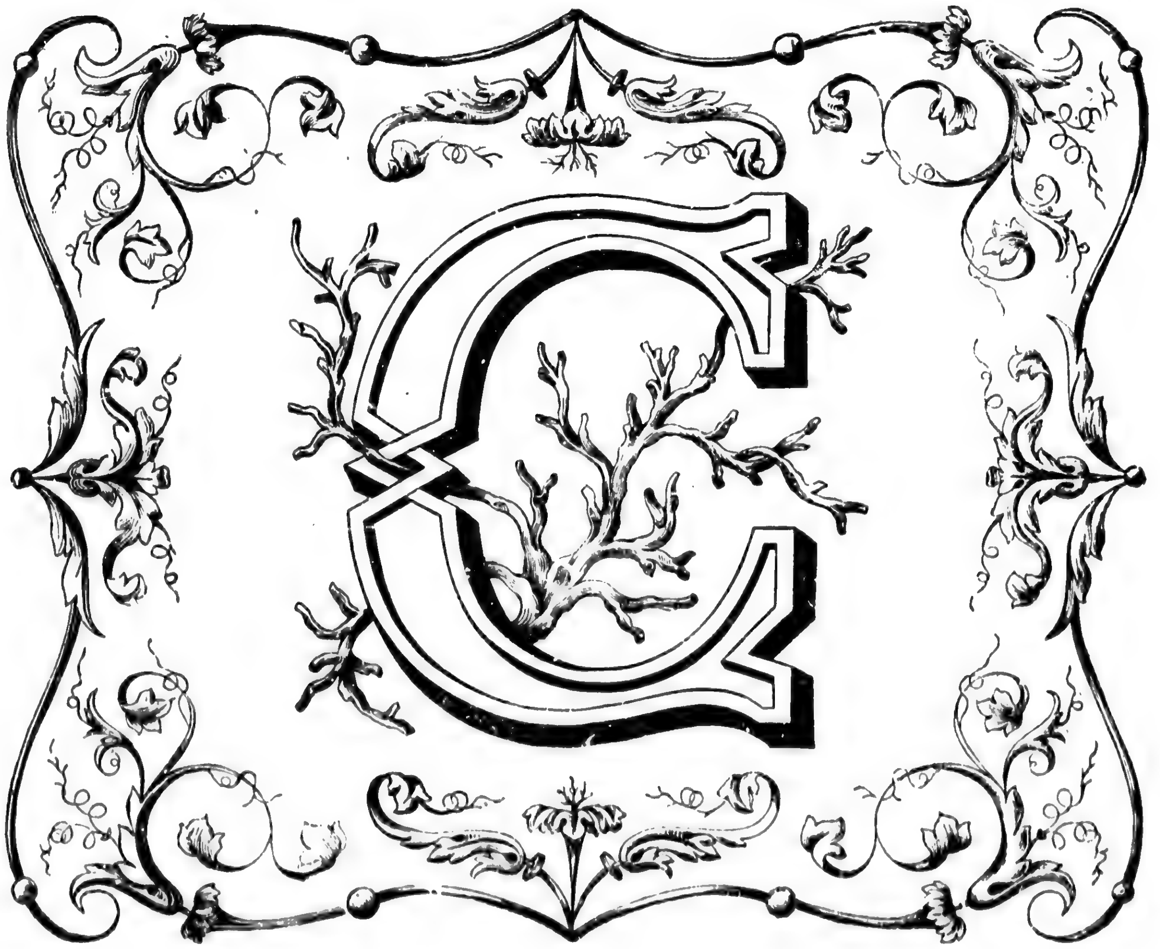

C s. m. Linguist. Seconde consonne et troisième lettre de notre alphabet; c'est la forte du *g*. On la nomme *gutturale* (du mot latin *guttur*, gosier), parce que pour l'articuler la base de la langue s'élève vers la partie du palais qui est voisine du gosier. || En grec, le *c* est représenté par un κ, ou *kappa*.

— Dans les langues néo-latines, le *c* a deux valeurs différentes. Devant une consonne ou devant les voyelles *a*, *o*, *u*, il se prononce comme un *k* en français, en italien et en espagnol. Exemp. en fr.: *cage*, *corde*, *credit*; en ital., *cane*, *clemenza*, *crudel*; en esp., *corto*, *caballero*, *crear*, etc. || Combiné avec l'*h*, il a aussi le son dur du *k*, dans la plupart des mots venant du grec; mais dans tous les mots d'origine latine ou française, il a le son doux comme dans *chercher*, *chant*, *chemise*, etc. || Devant *e*, *i*, *y*, il a le son de l'*s* dur (tel est le son de l'*s* au commencement des mots *sage*, *sûreté*, *second*, *solide*, *singularité*). Exemp.: *céréales*, *citadelle*, *cerbère*, *civilité*, etc.

— Quelquefois, en français, le *c*, qui a la valeur de l'*s* dur dans un mot primitif, conserve cette valeur dans tous les dérivés; mais alors on en avertit l'œil du lecteur en plaçant sous le *c* un petit signe (¸) nommé cédille. Exemp. *français*, dériv. de *France*; *commençons*, dériv. de *commencer*; *perçu*, dériv. de *percevoir*, etc.

— [illegible] en certaines articulations dites *chuintantes*; les Français représentent ce changement par la double lettre *ch*. Exemp.: *charbon*, du lat. *carbo*; *chair*, de *caro*; *chameau*, de *camelus*. Les Italiens n'ont point de caractère spécial pour représenter leur chuintante, exemp. en ital.: *cerebro*, pr. *tchérébro*, du lat. *cerebrum*, cerveau.

— Pour ce qui concerne la prononciation du *c* combiné avec l'*h*, V. CH à son ordre alphabétique.

— Souvent, dans les langues, le *c* se change en sa douce *g*; ce changement a lieu surtout dans l'italien, qui est plein de suavité, de sonorité et d'harmonie. Exemp.: ital.: *segreto*, secret; du lat. *secretum*; *lago*, lac, de *lacus*; *lagrima*, larme, de *lacryma*, etc. Fr.: *dragon*, du lat. *draco*; *cigale*, de *cicada*; *cigogne*, de *ciconia*, etc. || Il y a même tel mot français où le *c* a le son du *g*, bien que par égard pour l'orthographe étymologique on ne l'ait pas graphiquement changé en *g*; exemp.: *second*, du lat. *secundus*, pr. *segond*. Dans le siècle dernier, on écrivait *cicogne*, tout en prononçant le mot conformément à son orthographe actuelle, *cigogne*. M. Landais veut que ce soit abusivement et vulgairement qu'on donne au *c* le son du *g* dans *second*, *secondairement*, *secondement*, *secondaire*, dans toute la conjugaison du v. *seconder*, *czar*, *czarine*, *czarowitz*. Ce lexicographe aventureux se trompe, et paraît méconnaître complètement le mécanisme des langues et surtout le rapport intime qui lie les diverses consonnes ou articulations entre elles. L'usage général est la règle du goût et du bon goût, et il n'y a pas lieu de concevoir le plus léger scrupule, d'avoir le moindre doute relativement à la prononciation du mot *second* et de ses dérivés. Quant au mot *secret* et à ses dérivés, c'est une autre affaire; ici encore il faut en appeler à l'usage, qui est de prononcer sekret, sekrètement, etc., à l'exception de la classe ignorante, qui prononce segret, segrètement, etc. Quelques personnes de province prononcent aussi *gravate*, *gabinet*, *ganif*, pour *cravate*, *cabinet*, *canif*. Cette prononciation, qui paraît avoir eu [illegible] aujourd'hui.

— Il servit longtemps à remplacer le son du *g*, qui manquait à l'alphabet latin.

— Il tenait aussi la place du *q*, qui était inconnu des anciens Latins.

— En latin, *c* permute assez souvent avec la lettre *t*.

— Dans les inscriptions latines, C, G et K se confondent fréquemment.

— A la fin des mots, *c* ne se prononce pas dans *accroc*, *arsenic*, *blanc*, *broc*, *clerc*, *cric*, *croc*, *échec* (jeu), *escroc*, *franc*, *jonc*, *porc*, etc., et l'on dit comme s'il y avait écrit, *accro*, *arseni*, *blan*, *bro*, etc.; mais il sonne dans *agaric*, *aqueduc*, *avec*, *bec*, *bloc*, *échec* (perte), *estoc*, *syndic*, *trictrac*, etc., que l'on prononce comme si l'on écrivait *agarik*, *aqueduk*, *avek*, *bek*, *blok*, etc.

— Dans quelques occasions, comme lorsqu'il s'agit de locutions toutes faites, et devenues pour ainsi dire proverbiales, ou bien encore de mots composés, *c* a le son du *k*. Exemp.: *du blanc au noir*, *franc étourdi*, *porc-épic*, *cric crac*, *clerc à maître*, pr. *du blank au noir*, *frank étourdi*, *pork-epik*, *crik crak*, *clerk à maître*.

— Il a encore le son du *k* dans les vers terminés par les rimes en *ac*, *ec*, *ic* et *oc*.

Bonne chasse, dit-il, qui l'aurait à son *croc*!
Eh! que n'es-tu mouton! car tu me serais *hoc*.
(LA FONTAINE.)

Lui rase le visage et droit dans l'*estomac*
Va frapper, en sifflant, l'infortuné *Sidrac*.
(BOILEAU.)

— Le *c* est muet dans *marc*, ancien poids de huit onces, et dans le même mot exprimant le résidu de substances dont on a extrait le suc, *marc* de raisin, de café; mais il se fait sentir dans *Marc* l'évangéliste.

— Dans le style familier, *c* final ne se fait pas sentir dans la conjonction *donc*, si le mot qui suit commence par une consonne, et que *donc* se trouve au milieu ou à la fin de la phrase. Exemp.: *Tâchez donc de vous entendre avec votre frère. Je vous en prie. Finissez donc*, etc. || Mais si *donc* commence la phrase, ou si étant au milieu de la phrase il est suivi d'un mot qui commence par une voyelle, *c* a le son du *k*, le seul qui lui soit propre dans ce mot. Dans le style relevé, quelles que soient la position de la conjonction *donc* et l'initiale du mot qui la suit, le *c* final doit toujours sonner.

— Lorsqu'il y a redoublement du *c* devant les voyelles *e*, *i*, le premier *c* a le son du *k*, et le second *c* a le son de *s* dur. Exemp.: *accessit*, *accepter*, *accéder*, *accident*, etc.; pr. *ak-sessit*, *ak-septer*, *ak-séder*, *ak-sident*, etc.

— Devant les voyelles *a*, *o*, *u*, le *c* redoublé se prononce comme *k*. Exemp.: *accréditer*, *acclamer*, *accuser*, etc., pr. *akréditer*, *aklamer*, *akuser*, etc.

— *C* se redouble dans les mots qui commencent par *ac*, quand ce sont des mots composés du latin au moyen de la particule prépositive *ad*, qui, emportée par la *gutturale* commençant le mot auquel elle est unie, se change elle-même en gutturale et produit le redoublement dont il s'agit. Exemp.: *accréditer*, *accomplir*, *accident*, etc., qui doivent se décomposer ainsi, suivant leur étymologie latine, *accreditare*, créditer à, *adcréditer*, *accréditer*; *ad complere*, remplir à, remplir pour, littéralement *accomplir*; *ad cadere*, tomber à; d'où *accidere*, *accidens*, et les Français, *accident*.

— Dans les autres mots en *ac* non composés, ou s'ils sont composés, dans lesquelles la préposition *ad* n'est point suivie de la gutturale *c*, il n'y a point de redoublement. Exemp.: *acajou*, *acerbe*, *acanthe*, *acoustique*, *acutangle*, *acéré*, *acide*, *academie*, etc.

— Il y a redoublement du *c* dans les mots qui commencent par *bac*. Exemp.: *baccalauréat*, *bacchante*, *Bacchus*. Dans les mots qui commencent par *ec*, Ecclésiaste et ses dérivés.

— Il y a redoublement dans les mots qui commencent par *oc*, particule qui tient lieu de la préposition latine *ob*, pour, en composition avec un autre mot commençant par la gutturale *c*: exemple: *occasion*, du latin *occasu* [illegible] river, tomber. Comme on le voit, il en est de *oc* comme de *ac* pour le redoublement du *c*, en se laissant guider par l'étymologie latine. Nous ne prétendons pas établir une règle fixe, rigoureuse, universelle, mais simplement raisonner par analogie et expliquer au moins le redoublement du *c* par rapport à certaines séries de mots, sinon pour tous les mots.

— *Cq* se prononce comme *k*. Exemples: *acquérir*, *acquiescer*, prononcez *akérir*, *akiescer*.

— Comme abréviation, *c* remplace certains mots latins dont il est l'initiale. Ainsi, dans les noms propres, *C* signifie *Caius*; renversé Ɔ, il signifie *Caia*. *Cn* signifie *Cneius*. Dans le langage judiciaire, sur les cédules qu'on re-

mettait aux juges romains, *C* voulait dire *condemno*, je condamne ; c'est pour cela que les Latins l'appelaient *littera tristis*, lettre triste, funeste ; par opposition à l'*A*, lettre heureuse qui signifiait *absolvo*, j'absous.

— Diplom. *C* est un sigle qui se voit en tête des diplômes et des chartes, avant l'invocation, pour signifier *Christus*, Christ.

— Anc. jurispr. *C* se met abréviativement pour *codice*.

— *C* marquait les jours des comices dans les fastes et dans les calendriers. || Sur les monuments et les médailles, *C* est l'abréviation de *consule*, consul. On l'y trouve aussi quelquefois pour *conscriptus*, conscrit ; *calendas*, calendes ; *civis*, citoyen ; *civitas*, cité ; *censor*, censeur.

— Comme signe d'ordre, *C* désigne le troisième objet d'une série, la troisième série d'un tout. Il indique aussi quelquefois la deuxième place, la seconde partie d'un tout.

— *C* était la troisième des lettres nundinales ; c'est encore aujourd'hui la troisième des lettres dominicales. || Dans le calendrier des livres de l'ancienne liturgie, *C* désigne le mardi.

— Anc. alph. chim. *C* désignait le *salpêtre*. Dans les formules de chimie moderne, il indique le *carbone*.

— Numism. *C* sur les anciennes monnaies de France indique que ces monnaies ont été frappées à St-Lô, ou postérieurement à Caen.

— Dans les livres et écritures de commerce, *C* s'écrit abréviativement pour signifier *compte* ; *C/O*, *compte ouvert* ; *C/C*, *compte courant* ; *M/C*, *mon compte* ; *N/C*, *notre compte* ; *S/C*, *son compte* ; *V/C*, *votre compte* ; *L/C*, *leur compte*.

— Dans la numération, mis au-dessus et à la droite d'un ou de plusieurs chiffres, il signifie *centime*, et indique des décimales.

— *C* dans cette abréviation *S. M. C.*, signifie *catholique* (sa majesté catholique ; titre des rois d'Espagne) ; dans *S. M. T. C.*, il signifie *chrétienne* (sa majesté très-chrétienne ; titre que portaient les rois de France). Il signifie *Christ* dans *J.-C.* et *N. S. J.-C.*, notre Seigneur Jésus-Christ.

— Mus. *C* ou *C-sol-ut*, indique le ton d'*ut*. *C* était anciennement le signe de la prolation mineure imparfaite. || *C* sur les lignes de la portée indique la mesure à quatre temps. || Traversé d'une barre, il marque la mesure à deux temps. || En dehors de la portée, au-dessus ou en avant, *C* est l'abréviation du mot italien *canto*, chant. || Dans les livres de plain-chant, il indique les passages où le mouvement doit être pressé.

— Ɔ indique la clef de *fa* en musique.

— Dans *A. C. L.*, *c* signifie *contre*, assurance contre l'incendie ; il signifie également *contre* dans *M. A. C. L.*, maison assurée contre l'incendie ; il signifie *compagnie* dans *C. R.*, compagnie royale.

— Dans les formules algébriques, *C* est employé simple ou double.

— *C* se combine avec d'autres lettres comme signe abréviatif, comme *CP* pour *Constantinople* ; *CY* pour *cyanogène*. Voyez à leur rang alphabétique chacune de ces abréviations.

— *C* comme lettre numérale chez les Romains signifiait *cent* ; avec une barre au-dessus C̄, *cent mille* ; CC, *deux cents* ; CCC, *trois cents* ; CD, *quatre cents* ; DC, *six cents* ; DCC, *sept cents* ; DCCC, *huit cents* ; CIƆ, *mille* ; IICIƆ, *deux mille* ; IIICIƆ, *trois mille* ; XCIƆ, ou CCIƆƆ, ou CMC, *dix mille* ; CCCIƆƆƆ, ou CM, *cent mille* ; CCM, *deux cent mille* ; DCCCCM, *neuf cent mille* ; CCCCIƆƆƆƆ *un million*.

— C' et Ç' pour *ce*, substantif démonstratif, l'apostrophe qui se trouve à la droite, au-dessus du *c*, indiquant l'élision de l'*e* muet. Se met devant la troisième personne du singulier du présent, de l'imparfait et du parfait de l'indicatif, du verbe auxiliaire *être*. C'est. C'était. On doit écrire *c'a été*, *c'ont été*, et non *ç'a été*, *ç'ont été*, l'apostrophe dispensant de la cédille. Chacun a ses fantaisies : *c'a* toujours été la mienne, et je ne pense pas comme Horace sur ce point-là. (J.-J. Rouss.) Qui que *c'ait* été qui vous l'ait dit, il s'est trompé. (Planche.)

— Il est aussi un véritable adjectif démonstratif ; exemple : J'aime Racine ; *c'est* le meilleur tragique qu'ait eu la scène française. *C'est le meilleur tragique*, c'est-à-dire, *ce poëte est le meilleur tragique*.

ÇA. s. démonstr., par contraction pour *cela*. Se dit dans le langage familier et sert à indiquer ou un objet simple, comme quand on dit : *Aimez-vous ça ? Prenez ça* ; ou bien il se rapporte à un sens total ou à une action entière, comme dans ces sortes de phrases : *Ça va vous surprendre. Retenez ça. Allez voir ça*, etc.

— M. Landais propose une singulière orthographe du mot *ça* pour *cela*. On devrait, dit-il, écrire *c'a* ; et pourquoi ? Depuis quand une contraction se marque-t-elle par une apostrophe, quand elle a pour but de retrancher plusieurs lettres dans un même mot ? Dans *ç'a été* il y a une apostrophe ; mais quelle est sa fonction ? de marquer la suppression de l'*e* muet ; *ç'a été* est pour *ce a été*, et non pas pour *cela a été*. Mais allons plus loin, et accordons à M. Landais que l'apostrophe puisse indiquer une contraction de plusieurs lettres ; s'ensuivra-t-il qu'il faille supprimer la cédille précisément parce que, en vertu de la contraction, le *c* se trouve en combinaison directe avec *a*, et qu'il doit dans cette circonstance conserver le son de *s* dur ? Il s'ensuit tout le contraire ; il ne faut point d'apostrophe, il faut une cédille. Voilà la règle, voilà l'usage.

ÇÀ. adv. Ici. Ne se joint qu'avec le verbe de mouvement *venir*, et dans ces phrases impératives et familières : *Viens çà, venez çà*.

— *Çà* se joint à *là*, au moyen de la conjonction *et* ; *çà et là*, c'est-à-dire De côté et d'autre, dans un lieu et dans un autre, mais sans ordre, sans plan, sans but arrêté. Il se met indifféremment avec les verbes de mouvement et avec les verbes de repos. Aller çà et là. Courir çà et là. S'arrêter çà et là. S'asseoir çà et là. Dans les lieux les plus découverts on voyait *çà et là*, sans ordre et sans symétrie, des broussailles de roses. (J.-J. Rouss.)

Çà et là ses regards en liberté couraient
Où les portait leur fantaisie. (La Font.)

— *Deçà et delà* veut dire à peu près la même chose que çà et là, mais avec une idée de laisser-aller, d'incertitude : Aller deçà et delà, sans savoir que faire, que résoudre, que devenir ; ou d'alternative : La navette du tisserand, lancée par une main habile et légère, va deçà et delà, à travers un double réseau de fils.

— Signifie aussi de tous côtés.

Deçà, delà, vous en aurez :
Point de cesse, point de relâche.
(La Fontaine.)

— *Deçà et delà* s'emploie aussi quelquefois comme locution prépositive, ce qui n'a jamais lieu pour *çà et là*. On dit alors *deçà et delà de..... deçà et delà de la rivière. Deçà et delà de la forêt* ; *deçà*, marque le côté de la rivière ou de la forêt qui est le plus proche de celui qui parle ; *delà*, marque le côté opposé, celui qui est le plus éloigné. Cette locution a vieilli, et est tout à fait inusitée ; on la remplace ordinairement par la locution suivante : *En deçà* et *au delà de*..... V. EN DEÇÀ ET AU DELÀ DE.

— *En deçà et au delà*. loc. adv. De ce côté-ci et de ce côté-là, c'est-à-dire du côté le plus voisin de nous et du côté opposé. Labourer en deçà et au delà. Ensemencer en deçà et au delà. Cette locution se divise quelquefois en deux. Venez en deçà. Allez au delà. Cet emploi adverbial n'est à proprement parler qu'une ellipse pour En deçà de, au delà de.

— *En deçà et au delà de.....* loc. prépos. S'emploie de préférence à *deçà et delà de*. Les pays situés en deçà et au delà du Gange. Les troupes cantonnées en deçà et au delà de la Vistule. Comme en deçà, au delà, ces deux locutions se divisent. Passer en deçà de l'équateur. S'aventurer au delà des mers les plus lointaines.

— *En ça*. loc. prépos. T. de pratique. A peu près, environ. Depuis trois ans en çà. Depuis six mois en çà. Cette locution est peu française, ou du moins tout à fait inusitée aujourd'hui.

. . . Depuis quinze ou vingt ans en *çà*,
Au travers d'un mien pré certain ânon passa.
(Racine.)

— *Qui çà, qui là*. loc. fam. Les uns d'un côté, les autres d'un autre. Vieux et inusité.

— ÇÀ. Interjection qui exprime le commandement, l'excitation, l'encouragement. Çà, travaillez. Çà, promenons-nous. Çà, avouez-le franchement. Çà, répondez-lui donc. Çà, faites ce que je veux. Çà, déjeunons, dit-il : vos poulets sont-ils tendres ? (La Font.)

— On dit aussi dans le même sens : Ah çà ! or çà !

. . . . . . *Or ça*, sire Grégoire,
Que gagnez-vous par an ? . . . . . .
(La Fontaine.)

— *Comme çà*. Se dit familièrement pour signifier de cette manière. Prenez-vous y comme ça. Il faut faire comme çà. || Il signifie encore Passablement, ni bien, ni mal. Comment vous portez-vous ? Comme ça, ou bien encore : Comme ci, comme çà. Il n'y a pas de style d'une familiarité au-dessous de celle-là.

CA. s. m. (pr. *ka*). Chron. ar. Première partie d'un cycle de 10 ans qui, chez les Cathaïens, forme une période de 60 années, en roulant avec un autre cycle de 12 ans.

— Chim. Abréviation que l'on emploie pour *calcium* dans les formules atomiques.

CAA. s. f. Bot. Mot brésilien qui veut dire *herbe*. C'est le nom général des plantes herbacées au Brésil. On le trouve dans une multitude de composés, indiquant diverses espèces dont plusieurs sont employées en médecine.

CAABA. s. f. (de l'ar. *kaabah*, carré). Édifice religieux très-vénéré des musulmans, et qui se trouve renfermé dans la cour de la grande mosquée de la Mecque.

CAA-CHIYNYIO. s. m. Bot. Plante du Brésil, dont les fruits sont comestibles.

CAA-ETYMAY. s. m. Arbuste du Brésil, dont la feuille chaude et âcre est employée contre la gratelle.

CAAGUA-CUBA. s. m. Bot. Petit arbre du Brésil, dont les fleurs ont la forme et l'odeur de celles du tilleul, et dont le fruit mûr sert de nourriture aux oiseaux.

CAAIGOUATA. s. m. Mamm. Espèce de cochon, nommé aussi *pécari*.

CAAIGOUAZOU. s. m. Mamm. Nom brésilien d'un grand tatou qui habite toujours les forêts.

CAAMA. s. m. Mamm. Espèce d'antilope, cerf du Cap.

CAANTIE. s. m. Ichthyol. Genre de poissons des îles Moluques, de la famille des rémores, ayant la queue tronquée et les sept nageoires disposées comme celles des spares.

CAA-OPIA. s. m. Bot. Arbre du Brésil, donnant par incision une gomme couleur de safran, qui est un violent purgatif.

CAA-POMONGA. s. m. Bot. Nom brésilien d'une espèce de sainfoin et d'une dentelaire grimpante.

CAA-PONGA. s. m. Bot. Nom brésilien du pourpier velu et de l'amarantine vermiculaire.

CAA-RABOA. s. m. Bot. Arbrisseau du Brésil, dont on emploie les feuilles contre les ulcères, et le bois contre les maladies vénériennes.

CAARINA. s. m. Bot. Nom brésilien de la racine du manioc.

CAAYA. s. m. Mamm. Espèce de singe du genre alouate.

CABADE. s. m. Cost. Habit militaire des Grecs modernes.

CABAIE. s. f. Hist. or. Habillement des mandarins et des gardes de l'empereur de la Chine.

CABAJOUTIS. s. m. Vieille maison formée de constructions qui datent de diverses époques. Il est populaire.

CABAL ou **CABAN.** s. m. (du lat. *caput*, *à capite dicta*). Anc. cout. Syn. de Bail à cheptel, prix stipulé dans ce bail. || Fonds de marchandises mises en commun et destinés à être vendues. Faire un cabal. Vendre son cabal. || Dans quelques provinces du midi de la France, on désigne encore par ce mot les bestiaux garnissant une ferme.

CABALANT, ANTE. adj. (formé du v. *cabaler*). Qui aime à cabaler, qui se mêle d'intriguer.

CABALE. s. f. (de l'héb. *kabbalah*, tradition occulte ; rad. *khob*, cacher). Théol. juiv. Explication orale de la loi, que, disent les Juifs, Moïse reçut de Dieu, sur le mont Sinaï, avec la loi, qu'il communiqua à son frère Aaron, aux soixante-dix vieillards du sanhédrin, puis à tout Israélite qui voulut l'entendre, et qui s'est transmise verbalement de père en fils.

— Interprétation que les docteurs juifs et les rabbins donnent soit du texte de l'Écriture, soit des mots et des lettres même dont se compose ce texte, en les soumettant à certaines combinaisons.

— *Cabale pratique*. Science consignée dans un livre qu'Adam aurait reçu en consolation de sa chute, et à l'aide de laquelle les Juifs prétendaient opérer des miracles, de même qu'ils attribuaient à cette sorte de cabale les miracles de Moïse, de Josué, d'Élie et de Jésus-Christ.

— *Cabale philosophique*. Métaphysique transcendante, sublime, disent ceux qui l'enseignent sur Dieu, sur les esprits et sur le monde.

— *Cabale* se dit aussi des opérations faites suivant les règles de la cabale.

— Art prétendu de commercer avec les génies élémentaires, les sylphes, les gnomes, etc.

— Philos. hermét. Les folies de la cabale, le grand œuvre de la cabale.

— Association de plusieurs personnes ayant un même dessein et travaillant à le réaliser par des pratiques secrètes. Se prend en mauvaise part. Cabale amie. Cabale ennemie. Cabale dangereuse. Forte cabale. Cabale sourde, mystérieuse. Faire cabale. Faire une cabale. Soutenir, découvrir, dissiper, ruiner une cabale. De pareilles imputations tant de fois renouvelées sans preuves, sont bien plutôt les cris d'une *cabale* impuissante, que les témoignages de l'histoire. (Volt.) Il soutient que Port-Royal forme une *cabale* secrète depuis trente-cinq ans, dont M. de Saint-Cyran et M. d'Ypres ont été les chefs. (Pasc.)

Qui pourrait cependant t'exprimer les *cabales*
Que formaient en ce lieu ce peuple de rivales ?
(Racine.)

— Art dram. S'applique spécialement au théâtre et se dit des intrigues et manœuvres employées par un auteur ou un acteur, soit pour faire applaudir ses pièces ou son jeu, soit aussi pour faire siffler ceux d'un confrère ou [illegible] ont été stériles pour la gloire française : voilà l'ouvrage de la *cabale* (Arnault.) C'est vers le milieu du siècle dernier que la *cabale* applaudissante et sifflante prit pied dans nos spectacles. (Ourry.)

— *Homme de cabale*. Cabaleur. Celui qui est porté à cabaler, à intriguer. Il faut avoir de l'esprit pour être *homme de cabale* ; l'on peut cependant en avoir à un point tel que l'on est au-dessus de l'intrigue et de la *cabale* et que l'on ne saurait s'y assujétir. (La Bruy.)

— Quand l'objet de la cabale est important, (par exemple s'il s'agit de l'élection d'un pape, d'un député, elle prend alors le nom de *parti*, de *faction*. || Dans cette dernière acception, *coterie* est à peu près synonyme de Cabale. Si l'on prend *cabale* dans le sens le plus ignoble, il a pour synonymes *Clique*, *séquelle*.

— Se prend quelquefois en bonne part, dans un style très-familier, et signifie Société. S'amuser beaucoup dans sa petite cabale.

— Troupe, rassemblement des personnes qui forment la cabale. Exiler la cabale. N'estimer que soi et sa cabale. Nuire à sa propre cabale. S'ils ne se font estimer par leur vertu, du moins ils se font craindre par leur *cabale*. (Fléch.) Toute la *cabale* était au parterre dans le dessein de siffler la pièce. (Lav.)

. . . Mais lorsqu'une *cabale*,
Un flot de vains auteurs follement te ravale.
(Boileau.)

— Syn. comp. CABALE. COMPLOT. CONSPIRATION. CONJURATION. La *cabale* est une intrigue à conduire secrètement ; le *complot* est un coup décisif à frapper inopinément ; la *conspiration* est une trame sourde pour abattre un pouvoir odieux ; la *conjuration* est une confédération pour opérer violemment une révolution politique.

— CABALE (MINISTÈRE DE LA). Hist. angl. Nom donné au ministère détestable que Charles II, roi d'Angleterre, composa en 1671, de lord Clifford, d'Ashley, Buckingham, Arlington et Lauderdale ; les initiales de leurs noms, réunies, forment le mot anglais *cabal*, intrigue.

CABALÉ, ÉE. adj. Acquis, obtenu par la cabale. Réputation cabalée. Succès cabalé. Place cabalée. Cette expression n'est pas bonne ; les bons écrivains ne l'admettent pas.

CABALER. v. n. 1re conj. (rad. *cabale*). Faire une cabale, des cabales. S'associer secrètement dans un mauvais dessein avec d'autres personnes. Mentir, médire, *cabaler*, nuire. (La Bruy.) Il ne peut s'empêcher de *cabaler*. (Acad.)

— *Cabaler à*. Le roi de Suède fut réduit à la ressource de *cabaler* à la cour ottomane. (Volt.)

— *Cabaler contre*.

Du mérite éclatant cette sombre rivale,
Contre lui chez les grands incessamment *cabale*.
(Boileau.)

— *Cabaler pour*. On a bien *cabalé* pour lui faire obtenir cette place. (Lav.)

CABALETTE. s. f. (de l'ital. *cabaletta*). Mus. Phrase musicale courte, d'un retour périodique et d'un mouvement animé, par laquelle on termine presque tous les airs, duos, trios, morceaux d'ensemble des opéras de l'école actuelle. On se sert de la cabalette pour indiquer la fin d'un morceau et provoquer les applaudissements.

CABALEUR, EUSE. s. Celui, celle qui fait partie de l'association secrète appelée cabale. Grand cabaleur. Dangereux, hardi, intrépide cabaleur.

— Se dit surtout en matière de théâtre, de ceux qui s'organisent en troupes pour applaudir ou siffler les auteurs et les acteurs. On les appelle aussi *Claqueurs*, *Romains*, *Chevaliers du lustre*, etc. Néron, le premier, organisa une troupe de *cabaleurs*, qui devaient provoquer et même contraindre les applaudissements, lorsqu'il venait se donner en spectacle aux Romains. (Ourry.)

CABALEZET. s. m. Astron. Étoile fixe, appelée aussi Basilic.

CABALHAN. s. m. Bot. Plante du Mexique, dont la racine est souveraine contre les blessures causées par des flèches empoisonnées.

CABALISER. v. n. 1re conj. (rad. *cabale*, science occulte des Juifs). Faire de la cabale, se servir de l'art de la cabale, obtenir par l'art de la cabale.

CABALISTE. s. m. (rad. *cabale*, philosophie occulte). Israélite qui suit et pratique la cabale, qui interprète l'Écriture selon les règles de la cabale. La secte des cabalistes est opposée à celle des *caraïtes*, qui ne veulent pas recevoir les traditions ni le Talmud, mais le seul texte de l'Écriture.

— Celui qui est savant dans la cabale des Juifs.

— Syn. comp. CABALISTE. CABALEUR. Le *cabaliste* est l'adepte des différentes cabales dont il est question dans la théosophie judaïque ; le *cabaleur* est le suppôt d'une association secrète dont l'intention est malveillante, le but illicite.

— CABALISTE (rad. *cabale*, fonds de marchandises mises en commun). Anc. t. de comm. Marchand qui, ne faisant pas le commerce par lui-même, s'intéressait et plaçait des fonds dans le commerce d'un autre. Se disait dans tout le Languedoc.

CABALISTIQUE. adj. des 2 g. (rad. *cabale*). Qui appartient à la cabale des Juifs. Science cabalistique. Art cabalistique. Chimères cabalistiques. Formules cabalistiques. Livres cabalistiques.

CABALISTIQUEMENT. adv. D'une manière cabalistique.

CABALLAIRE. s. m. Bot. Genre de plantes du Mexique que l'on a réuni aux mirsines.

CABALLATION. s. f. (pr. *ka-bal-la-ci-on*) Bot. Espèce de plantes du genre des cynoglosses.

CABALLERO. Hist. Nom d'une famille napolitaine qui, transplantée en Espagne, y a joué un assez grand rôle depuis 1740, et dont nous ne mentionnerons que le dernier, don Joseph-Antoine Caballero, né à Saragosse en 1760 ; il devint ministre de grâce et de justice, fut comblé d'honneurs sous Joseph Bonaparte, qu'il suivit en France en 1813, et mourut à Salamanque en 1821.

CABALLEROS. s. m. Comm. Sorte de laine d'Espagne.

CABALLÉROTE. s. m. Ichthyol. Poisson comestible des mers d'Amérique.

CABALLIN. adj. m. (du lat. barb. *caballinus*, rad. *caballus*, cheval). Art vétér. Qui est propre pour les chevaux, en parlant d'une substance que l'on extrait de l'aloès vulgaire. Aloès caballin. Suc d'aloès caballin.

CABALLINE. adj. f. (rad. *caballus*, cheval). Myth. Qui a rapport à la fontaine d'Hippocrène ou au cheval Pégase.

— Se prend aussi substantivement pour signifier cette fontaine. La Caballine prenait sa source au pied de l'Hélicon; elle était consacrée aux Muses.

CABALLION. s. m. Bot. Espèce de cynoglosse.

CABAN. s. m. (du lat. barb. *cappanum;* rad. gr. κάππα, chappe). Mar. Capote à capuchon ne dépassant pas le genou, faite ordinairement de laine, recouverte d'une forte toile à voile que les matelots rendent imperméable au moyen d'un apprêt composé de goudron, de suif et d'huile de térébenthine, et qu'ils portent pendant leurs heures de quart, mais seulement quand le temps est mauvais. || On donne aussi au caban le nom de *tourmentin*.

CABANAGE. s. m. (rad. *cabane*). Action de cabaner. || Endroit où l'on dresse des cabanes. || Le lieu où campent certains sauvages de l'Amérique allant à la guerre ou à la chasse.

CABANE. s. f. (du gr. καβάνη, étable). Petite loge, étroite habitation, maisonnette faite de matières communes et légères, le plus ordinairement de bois ou de terre entremêlée avec le bois, couverte soit en chaume dans la campagne, soit en planches dans les villes, et servant de logement à de pauvres gens ou de retraite à des ouvriers, à des pêcheurs, à des bergers, etc. Cabane légère, tranquille, rustique, hospitalière. Dresser une cabane. Abriter dans une cabane. Etre heureux dans sa cabane. O vous qui habitez sous le chaume et dans les *cabanes!* (La Bruy.) Les maisons, dans tous ces cantons maritimes, n'étaient que des *cabanes*. (Volt.) Es-tu chrétien? Je répondis que je n'avais point trahi les génies de ma *cabane*. (Chateaub.)

Le pauvre en sa *cabane*, où le chaume le couvre,
Est sujet à ses lois. (MALHERBE.)

Tout est pour eux bon gîte et bon logis,
Sans regarder si c'est Louvre ou *cabane*.
(LA FONTAINE.)

— *Cabane de berger*. Maisonnette en planches, haute de 1m,50 environ, montée sur deux ou quatre roues. Elle sert à garantir le pâtre de la pluie et du vent quand les moutons et les bestiaux passent la nuit au parc. Les bergers ont aussi des cabanes fixes en planches ou en pierres; elles sont communes sur les montagnes où l'on garde les troupeaux transhumants.

— T. d'oisel. Sorte de grande cage pour faire couver de petits oiseaux.

— T. de riv. Cerceaux pliés en forme d'arc sur un bateau, et couverts d'une forte toile, pour se mettre à l'abri des injures du temps. || Retraite en planches où les mariniers couchent et font leur cuisine. || Espèce de bateau couvert de planches de sapin où l'on peut se tenir debout et à l'abri. Ce sont des bateaux de transport pour les marchandises, et fort en usage sur la Loire.

— Mar. Petit logement fait de planches, pratiqué à l'arrière ou le long des côtés d'un vaisseau, qui sert de retraite aux pilotes et à certains officiers.

— Chass. Petite hutte garnie de feuillage, ou simplement faite avec des branchages, dans laquelle le chasseur se cache pour atteindre des oiseaux à l'affût ou pour surveiller une chasse à la pipée.

— Petite case formée avec des plantes rameuses où les vers à soie filent leurs cocons.

— Syn. comp. CABANE. HUTTE. CHAUMIÈRE. La *cabane* est la demeure du pauvre, la *chaumière* celle du laboureur, la *hutte* celle du sauvage.

CABANÉ, ÉE. part. pass. du v. Cabaner. S'emploie adjectiv. Les tigres s'approcherent de l'embarcation *cabanée*. (Lecomte.)

CABANER. v. n. 1re conj. Faire des cabanes, baraquer. Se mettre sous des cabanes.

— Mar. Chavirer, sombrer, faire capot. Un [illegible] ancre *cabané sur le fond*, quand les becs viennent en travers et que le jas est dressé perpendiculairement.

— v. a. Mar. Mettre des objets dans une position inverse de leur position naturelle. || *Cabaner une embarcation*. La mettre sens dessus dessous, la renverser complètement sur le pont d'un navire, sur une cale ou sur un rivage, de manière que dans cette position elle figure une cabane, dont la toiture est représentée par la quille et la carène. || *Cabaner une ancre*. La porter en travers sur une chaloupe, le jas étant placé verticalement.

— SE CABANER. v. pron. Se faire une cabane, des cabanes. Se baraquer contre les intempéries de l'air.

CABANERIE. s. f. Anc. jurispr. Ferme ou métairie.

CABANES (LES). Géogr. Chef-lieu de cant., arr. de Foix (Ariége); 700 hab.

CABANIER, ÈRE. s. Econ. rur. Fermier, fermière d'un ou plusieurs carreaux de pâturages, en Vendée et en Bretagne.

CABANIS (Pierre-Jean-Georges). Célèbre physiologiste, né à Cosnac (Corrèze), en 1757, mort en 1808 membre du sénat.

— Agric. Greffe par approche sur branches, par des entailles correspondantes. Les pépiniéristes l'emploient fréquemment.

CABANON. s. m. Cachot obscur dans lequel on renferme un criminel. || Loge étroite dans laquelle on retient un fou furieux. Les cabanons de Bicêtre.

CABARE. s. f. Ornith. Espèce de chouette du Brésil; on la nomme aussi *gabare*. V. ce mot.

CABARER. v. n. 1re conj. T. de brass. Jeter l'eau d'un vase dans un autre vase, soit avec le jet, soit avec le chapelet.

CABARET. s. m. (pr. *ka-ba-rè;* de toutes les étymologies qu'on lui a cherchées, celle indiquée par Ménage est la plus naturelle: *caupo* était chez les Romains le nom générique du cabaretier, et la basse latinité en fit *caparetum*). Lieu où l'on vend du vin en détail, soit pour être consommé sur place, soit pour être emporté ailleurs. Depuis l'établissement des cafés, les cabarets, où ne rougissaient point de se réunir les gens de haute condition, ont été délaissés même par la classe moyenne. Aujourd'hui, à Paris et dans les grandes villes, les cabarets de l'intérieur se sont metamorphosés en *commerce de vins*, et à l'extérieur en *guinguettes*. Bon cabaret. Mauvais cabaret. Vin de cabaret. Acheter du vin au cabaret. Fréquenter les cabarets. Fuir le cabaret. Ne pas bouger du cabaret. Homme de cabaret. Pilier de cabaret. Le *cabaret* est un lieu où l'on vend la folie par bouteilles. (Bautru.) Sous Louis XV, le *cabaret* devint le théâtre des orgies et des débauches de tous les roués de la régence. (Ar. Roch.) De chantres buvants les *cabarets* sont pleins. (Boil.) Charbonner de ses vers les murs d'un *cabaret*. (Id.) Plusieurs de nos gens de lettres, un peu sur le retour, voudraient nous faire regretter ces temps où l'on allait s'enivrer tous les jours au *cabaret*. (Grimm.) Panard a passé sa vie au *cabaret* avec trois ou quatre ivrognes faiseurs de couplets comme lui. (Id.)

— Lieu où l'on donne en même temps à boire et à manger. En ce sens, il est synonyme de Taverne, d'auberge.

— *Dîner de cabaret*. Dîner chez le restaurateur. Se dit par plaisanterie.

— *Cabaret borgne*. Cabaret de mauvaise apparence, où l'on boit de mauvais vin.

— *Faire de sa maison un cabaret*. Tenir table et cave ouvertes à tout venant.

— Petit meuble, ordinairement en forme de plateau à bords relevés, sur lequel on met des tasses, des soucoupes, des carafes et des verres, pour prendre du thé, du chocolat, du café, des liqueurs. Un beau cabaret. Un riche cabaret. Un cabaret de porcelaine de Chine ou de Sèvres, ou simplement un cabaret de Chine, un cabaret de Sèvres.

— Raquette, battoir. || Lieu fermé de barreaux, en forme de cage.

— T. de jeu. Se dit au jeu de la trinquette, de trois cartes qui se suivent immédiatement depuis le valet jusqu'à l'as.

— Ornith. Nom du sizerin, espèce de gros-bec.

— Bot. Plante du genre asaret, apétale, herbe vivace, aromatique et purgative, qui croît dans les Alpes et dans les montagnes du Bugey, et que l'on appelle aussi *oreille d'homme, oreillette, nard sauvage*, panacée des fièvres quartes. Emplâtre de feuilles de cabaret.

— *Cabaret de murailles*. Nom vulgaire du cynoglosse omphalode.

— Syn. comp. CABARET. TAVERNE. AUBERGE. HÔTELLERIE. Dans le *cabaret*, on vend du vin, soit à boire sur place, soit à emporter dans un autre lieu, dans la *taverne*, on boit crapuleusement, à l'excès; à l'*auberge*, on prend des repas réglés; dans l'*hôtellerie*, les voyageurs sont logés, nourris et couchés pour de l'argent.

CABARETER. v. n. 1re conj. (rad. *cabaret*). Hanter, fréquenter les cabarets.

CABARETEUR. s. m. (rad. *cabaret*). Celui qui fréquente les cabarets, pilier de cabaret. Ne se dit plus. || Etait autrefois synonyme de Cabaretier.

CABARETIER, IÈRE. s. (rad. *cabaret*). Celui, celle qui tient un cabaret. Le *cabaretier* [illegible] tout le petit peuple de Paris; on n'y payait le vin que trois sous et demi la pinte. (Dumersan.) Le Code pénal et la jurisprudence assimilent les cabaretiers aux aubergistes, logeurs, etc.

T'ai-je encore décrit la dame Brelandière,
Qui de joueurs chez soi se fait *cabaretière*?
(BOILEAU.)

CABARÉTIQUE. adj. des 2 g. Qui sent le cabaret. Ne se dit que dans le langage burlesque. L'hôtesse dit cela d'un ton si *cabarétique*, que la Rancune jugea qu'elle avait raison. (Scarron.)

CABARNE. Myth. gr. Berger de l'île de Paros, premier prêtre de Cérès, à qui il avait appris l'enlèvement de Proserpine.

CABARRE. s. f. Mar. Bâtiment à fond plat, destiné à secourir et alléger les gros vaisseaux en mer.

CABARRUS (François, comte de). Né en 1752, fils d'un négociant de Bayonne, fut ministre des finances en Espagne, sous le règne de Joseph Bonaparte; mourut en 1810.

CABARSUSSE. Géogr. anc. Ville d'Afrique, dans la Byzacène. Il s'y tint un concile schismatique, l'an 393, contre Primien, évêque de Carthage.

CABAS. s. m. (pr. *ka-ba;* du gr. κάβος, nom d'une mesure de froment). Sorte de panier de jonc, de feuilles de palmier ou de sparterie, ordinairement de forme ronde, servant à mettre des provisions, surtout les figues de Provence, les pruneaux et les raisins secs. Grand cabas. Un cabas plein de raisins. Un cabas de figues.

— Autre sorte de panier plat, à anses ou manilles, fait en paille tressée ou en point de tapisserie, et dont les femmes se servent pour mettre leurs emplettes.

— Grand coche dont le corps était d'osier clissé. || Se dit familièrement et en plaisantant, d'une vieille voiture à l'ancienne mode, par allusion au grand coche dont il vient d'être fait mention ci-dessus, et qui n'est plus en usage. Nous sommes venus dans un méchant cabas.

— Vieux chapeau de femme, déformé.

— Espèce de sac en forme de panier plat, à l'usage des dames. Il y en a qui, en ce sens, écrivent aussi *cabat*.

— CABAS. (du gr. κάβαξ, rusé). Tromperie, embûche. Inusité.

CABASSÉ, ÉE. part. pass. du v. Cabasser.

CABASSER. v. n. 1re conj. (rad. *cabas*, tromperie). Amasser en mettant dans un cabas.

Sainte Marie! Guillemette
Pour quelque peine que je mette
A *cabasser*, à ramasser,
Nous ne pouvons rien amasser. (PATELIN.)

— Bavarder, machiner, tromper, dresser des embûches, tendre des piéges. Agir de ruse. Voler. Il est d'un style très-familier, presque trivial, mais assez usité. || Dans quelques provinces il signifie rompre la tête. Vous ne faites que me *cabasser*. (Ménage.)

CABASSET. s. m. Antiq. milit. Casque sans crête, sans gorgerin, sans visière, que portaient les argoulets et les reitres.

CABASSEUR, EUSE. s. rad. (*cabas*, tromperie). Trompeur, trompeuse; voleur, voleuse. Presque trivial, mais assez usité.

CABASSON. s. m. Ichthyol. Poisson indéterminé, que l'on a comparé au lavaret.

CABASSOU. s. m. Mamm. Nom donné au tatou à douze bandes.

CABAT. s. m. Agric. Charrue qui sert dans le Médoc à déchausser le pied de la vigne.

CABAY. s. m. V. CABAIR.

CABE. s. f. Vieille vache qui ne donne plus de lait, et qu'on engraisse pour la boucherie.

CABEBI ou **CABEB.** s. m. Chim. Ecailles ou paillettes de fer.

CABEÇA. adj. V. CABESSE.

CABEL, CABILLAN, CABILLAT. s. m. Agric. Epi de froment dans les départements du midi.

CABÉLIAU. s. m. Ichthyol. Poisson d'Amboine, espèce de morue, constituant, avec le voorn, un genre dans la famille des rémores.

— Hist. V. CABILLAUD.

CABÉLO. s. m. Erpét. Nom d'une espèce de serpent qu'on trouve à Surinam.

CABÈRE. s. f. Entom. Genre de papillons indéterminés.

CABÉRÉE. s. f. Zooph. Genre de polypiers cellulaires.

CABESSA. s. m. Hist. nat. Nom que l'on donne au camphre. || Espèce de fécule que l'on retire, dans l'Hindoustan, des pousses d'indigo de la seconde année.

CABESSAL ou **CABESSAOU.** s. m. Rouleau qu'on met sur la tête pour servir de support à un fardeau.

CABESSE. adj. f. Se dit d'une soie de première qualité, qu'on appelle *cabeça*, en portugais, et dont on fait commerce dans les Indes orientales, par opposition aux *soies barilles*, qui sont de la qualité la plus inférieure.

— Se prend substantivement. Faire le commerce de la cabesse. Acheter des cabesses. Les Hollandais distinguent la *cabesse de moro* et la *cabesse ordinaire*.

— Se dit aussi adjectivement et substantivement d'une laine d'Espagne très-belle et très-[illegible]

CABESTAN. s. m. (ét. esp., *cabre*, chèvre; *stante*, debout). Mécan. Sorte de *treuil* de premier ordre, machine en bois, formée de barres ou leviers horizontaux qui traversent un arbre vertical dont les deux bouts ou tourillons sont solidement retenus dans des collets sur un bâtis en charpente. Travailler, manœuvrer, virer, dévirer le cabestan, etc.

— Le cabestan varie de forme, selon les circonstances où l'on veut l'employer. Il sert principalement sur les vaisseaux et dans les ports. Sur les vaisseaux de haut bord, il y a le *grand cabestan* et le *petit cabestan*. La force du *cabestan* est prodigieuse, et le secret en réside dans la juste proportion des barres ou leviers. (L. Spach.) || *Cabestan volant*. Celui qui peut être transporté d'un lieu à un autre. Cabestan simple ou double.

— Jurispr. Peine de discipline maritime qui consiste à rester à cheval sur une barre de cabestan, au plus pendant trois jours, et deux heures chaque jour.

— Moll. Coquille du genre des harpes.

— Bot. Plante d'Afrique, dont la tige est faite en forme de cylindre.

CABESTERRE. s. f. Géogr. Partie orientale de l'île, dans les Antilles; c'est la partie opposée à Basse-Terre. Les cabesterres sont toujours rafraîchies par les vents alisés qui courent du nord à l'est-sud-est.

CABESTRAGE. s. m. Anc. cout. Sorte de droit seigneurial en usage en Provence.

CABEZON. s. m. Ornith. Genre d'oiseaux ayant pour type le tamatia de Buffon.

CABIAI. s. m. Mamm. Genre de la famille des rongeurs caviens ou marcheurs, de l'Amérique méridionale, ayant pour espèces principales le cabiai *capybare*, de la taille d'un cochon de Siam, et le cabiai *éléphantipède*. Le cabiai plonge avec facilité dans la profondeur des lacs et des rivières, où il se tient caché durant un temps assez long; sa chair est comestible.

— Il y a une petite espèce de rongeurs, appelée aussi *cabiai* ou *cobaye*, à laquelle on donne vulgairement en France le nom de *cochon d'Inde*.

CABIGIAK ou **CAPCHAK.** Géogr. Tribu des Turcs orientaux, au bord de la mer Caspienne.

CABILLAUD, AUDE. s. (du holl. *kabeljaan*, sorte de gros poisson). Hist. holl. Nom donné aux nobles hollandais partisans de la veuve de Louis de Bavière, au XIVe siècle, par opposition à celui de Hoeksche (hameçon), pris par la bourgeoisie, qui tenait pour son fils Guillaume.

CABILLET. s. m. T. de paumier-raquetier

CABILLOT. s. m. Mar. Petit morceau de bois façonné au tour, et qui sert dans plusieurs parties du gréement. || Cheville dont on garnit les râteliers disposés sur les gaillards.

— Fig. et iron. Nom donné par les matelots aux soldats rangés en bataille, les comparant aux cabillots bien alignés et dressés dans les râteliers qui les reçoivent.

CABINE. s. f. (de l'angl. *cabin;* on disait autrefois *cabane*, avant d'avoir francisé le mot anglais). Constr. mar. Chambrette du capitaine d'un petit bâtiment de commerce.

— Étroit espace dans lequel logent pendant la nuit les passagers et les officiers inférieurs dans les paquebots et bâtiments d'une certaine dimension qui transportent des marchandises et des voyageurs.

CABINET. s. m. (pr. *ka-bi-nè;* du bas lat. *cavinetum;* rad. *cavum*, vide). Chambre d'un moindre espace contiguë à une plus grande. Cabinet commode, grand, petit, secret, particulier. Ouvrir un cabinet. Ménager, réserver un cabinet.

— Endroit le plus retiré d'une maison, destiné au travail, à la retraite, à la conversation intime, etc., etc. C'est une personne humble qui est ensevelie dans le *cabinet*. (La Bruy.) Souvenez-vous de ces *cabinets* que l'on regarde encore avec tant de vénération, où l'esprit se purifiait, où se rendaient tant de personnes de qualité et de mérite. (Fléch.) Les grandes pensées viennent dans le silence du *cabinet*. (Dumersan.)

Il entre vite, et sans autre discours
Ils vont... ils vont au *cabinet* d'amours.
(LA FONTAINE.)

Souvent ce *cabinet* superbe et solitaire
Des secrets de Titus est le dépositaire.
(RACINE.)

— *Homme de cabinet*. Homme que sa profession oblige à se livrer aux travaux sédentaires du cabinet. L'homme de *cabinet* a des plaisirs qui surpassent toutes les joies du monde. (Clément XIV.)

— Petite pièce ménagée à l'extrémité d'un appartement, et où l'on se retire pour la toilette ou pour satisfaire quelque besoin. Cabinet de toilette. Cabinet de garde-robe.

— Edifice entier consacré à des collections de tableaux, de médailles, de statues, de curiosités de tout genre. || Chaque collection de ces sortes d'objets.

— *Cabinet d'histoire naturelle*. Lieu où l'on a réuni des collections zoologiques, végétales et minéralogiques. On appelle aussi ces sortes de cabinets *museum* ou *musée*. Les anciens n'ont point formé de cabinets d'histoire natu-[illegible] en Europe en conçurent l'idée, vers la renaissance des sciences et des lettres, surtout chez les Hollandais. Le Museum du jardin des plantes, à Paris, est le modèle du meilleur *cabinet* d'histoire naturelle. (Bory de St-V.)

— *Cabinet des médailles et antiquités de la bibliothèque du Roi*. Collection commencée par François Ier, et qui est aujourd'hui la plus riche et la plus complète en ce genre qui soit au monde.

— *Cabinet de physique*. Lieu où sont réunis les divers instruments nécessaires pour faire les expériences de physique. Un *cabinet* de physique appelle presque toujours un laboratoire de chimie. (B. Jullien.) || La collection même des instruments de physique.

— *Cabinet d'anatomie*. Lieu destiné à l'étude de l'anatomie par la dissection des cadavres. Ouvrir un cabinet d'anatomie. Ces sortes d'établissements ne peuvent être ouverts qu'en vertu de l'autorisation de l'administration municipale.

— *Cabinet de lecture.* Établissement tout moderne dans lequel, moyennant une faible rétribution, on peut lire les journaux, revues, brochures et ouvrages divers, et même les louer pour les emporter à domicile.

— Polit. Pièce de l'appartement particulier du souverain, celle dans laquelle il s'occupe des affaires du gouvernement avec ses ministres réunis en conseil. Il se fait plus de mal dans les *cabinets* que sur les champs de bataille. (Encycl. cathol.)

— Par extension, signifie *gouvernement*, surtout en parlant des relations d'un gouvernement avec d'autres pays. Le cabinet des Tuileries. Le cabinet de Londres ou de Saint-James. Les cabinets de Vienne, de Saint-Pétersbourg, de Naples, de Berlin, etc.

— Se prend aussi dans le sens générique de Conseil des ministres ou ministère. Composition du cabinet. Réunion du cabinet. Dissolution, démission, chute du cabinet, etc. Le *cabinet* de Vienne conçut donc la pensée criminelle de faire arrêter nos ministres, à leur retour en France, pour les dépouiller, les outrager, peut-être même les assassiner. (Thiers.)

— *Question de cabinet.* Affaire politique de la solution de laquelle un cabinet ou ministère fait dépendre son maintien ou sa démission.

— *Cabinet particulier du roi.* Salarié par la liste civile, sans aucun rapport avec les rouages administratifs, et dans lequel un haut fonctionnaire remplit les fonctions de premier secrétaire, ayant sous lui des secrétaires adjoints.

— Dans la même acception, Cabinet de la reine. Cabinet du prince royal, etc.

— *Courrier de cabinet.* Courrier qui porte les dépêches d'un gouvernement au représentant du souverain près d'un autre gouvernement.

— En Angleterre, on entend par *cabinet*, un comité plus intime des ministres et des conseillers privés. || En Russie, le cabinet n'est que l'administration du domaine. || Dans quelques pays, on appelle *ministres de cabinet*, ceux qui assistent aux conférences en présence du souverain.

— *Lettres de cabinet.* Lettres qui paraissent sous le nom, et quelquefois avec la signature du souverain, mais en forme d'écrit privé, sans contre-seing ministériel. || *Ordres du cabinet.* Ordres impératifs, signés du souverain, ou décrétés par un conseil de cabinet. Dans les monarchies constitutionnelles, les *ordres du cabinet* sont prohibés, par cette condition fondamentale que tout acte de gouvernement doit être fait sous la responsabilité d'un fonctionnaire; le contre-seing des ministres est l'expression de cette responsabilité. (Schnitz.)

— *Cabinet d'affaires.* Etablissement ou bureau de celui qui se charge pour le public des détails qu'exigent les procès, les placements, les recouvrements, etc. || Ce qui est contenu, les pièces, les titres, les dossiers, qui sont renfermés dans ce cabinet. || Clientelle de l'agent d'affaires. Ouvrir un cabinet. Accroître son cabinet. Acheter, vendre un cabinet.

— Petit lieu d'agrément, de plaisir, de repos, couvert, dans un jardin, soit de treillage, soit de maçonnerie ou de verdure. Cabinet de chèvre-feuille, de jasmin, de clématites, cabinet de verdure, etc.

— Cout. *Cabinet particulier.* Lieu de rendez-vous commode que l'on choisit chez les restaurateurs, pour une réunion en famille, un tête à tête, etc.

— Art théâtr. Cachette qui est une grande ressource au théâtre pour dérober les personnages qui embarrassent l'auteur, ou pour mettre aux écoutes les amants et les jaloux.

— Sorte de buffet antique, ayant beaucoup de logettes ou tiroirs.

— *Cabinet d'orgue.* Espèce d'armoire appelée aussi *montre*, dans l'intérieur de laquelle on renferme un orgue.

— *Cabinet secret* ou *acoustique.* Cabinet dont la voûte est elliptique, ce qui fait que la voix de celui qui parle très-bas à un des foyers de la voûte, est entendu au foyer correspondant, sans que l'oreille puisse rien saisir ou entendre dans l'espace intermédiaire. || Les cabinets secrets les plus renommés chez les anciens, étaient la *prison de Denis*, à Syracuse, et l'*aqueduc de Claude*, à Rome. || Il y a un *cabinet* de ce genre à l'Observatoire de Paris.

— *Cabinet d'aisance.* Lieu destiné aux besoins naturels. En ce sens, on dit quelquefois [illegible] mettre au *cabinet*. (Mol.)

CABIOU. s. m. Comm. A Cayenne, nom donné au suc épaissi du manioc.

CABIRE. s. m. (de l'hébr. *kabir*, puissance; ou du celt. *cabur*, association). Myth. Nom sous lequel on a désigné tantôt les grands dieux, tantôt les trois divinités infernales, Pluton, Proserpine et Mercure; puis les ministres des dieux, et enfin les hommes les plus célèbres par leurs vertus. Il n'y eut que deux divinités dans le culte primitif des *Cabires*, Bacchus et Cybèle, l'un comme le soleil et l'autre comme la nature. (Dumers.)

— S'emploie adjectiv. Les dieux cabires. Les divinités cabires.

— Une des filles de Protée, et selon quelques-uns, la mère des Cabirides.

— Géogr. anc. Montagne de la Phrygie, probablement la même que le mont Ida.

CABIRÉEN, ENNE. adj. Myth. anc. Qui a la même origine que les Cabires, qui se rapporte aux Cabires. Mystères cabiréens. Nymphes cabiréennes.

CABIRIDE. s. f. Nom patronymique des nymphes filles de Vulcain et de Cabire. Les cabirides.

CABIRIES. s. f. pl. Myth. Fêtes mystérieuses qui se célébraient la nuit à Thèbes, à Lemnos, en Phrygie, et surtout à Imbros et à Samothrace, en l'honneur des dieux cabires. L'initié subissait des épreuves effrayantes.

CABIRIQUE. adj. des 2 g. Myth. anc. Qui se rapporte aux cabires, en parlant des choses.

CABISCOU. s. m. Hiérar. ecclés. V. CAPISCOL.

CÂBLE. s. m. (de l'ar. *kabel*, même signification). Nom générique de toute grosse corde dont on se sert pour élever ou réunir de pesants fardeaux. Les câbles se fabriquent ordinairement avec du chanvre dans les corderies; mais on fait aussi des câbles de fer dont la solidité est plus grande. Les câbles des ponts suspendus sont en fil de fer. Le long du bord le *câble* crie. (C. Delav.)

— Grosse corde pour haler les bateaux sur une rivière, sur un canal.

— Grosse corde dont on se sert pour l'amarrage des ancres, des bâtiments et pour diverses manœuvres.

— Les marins se servent aussi quelquefois de câbles de fer pour le mouillage des vaisseaux et pour les manœuvres dormantes; mais ces câbles sont en chaînes et s'appellent *câbles-chaînes*. L'invention de ces sortes de câbles est anglaise, et date de 1808. || On distingue le *maître câble*, le *câble ordinaire* et le *câble d'affourche*. || *Câble de toue.* Simple aussière, qui n'est guère en usage que dans les rivières et dans les lieux où les bans resserrent étroitement le chenal. || *Câble à pic.* Raidi par le poids de l'ancre. || Les gros câbles servent dans les rades; de plus faibles servent dans les ports. || La longueur d'un câble est d'environ 200 mètres.

— Loc. mar. *Filer le câble*, *filer du câble.* Lâcher, dérouler peu à peu une longueur plus ou moins considérable du câble qui tient à l'ancre, lorsque le navire est au mouillage.

— Fig. et fam. *Filer du câble.* Gagner du temps, différer de se prononcer, lorsque quelqu'un vous presse de prendre une décision, un parti. || *Bitter le câble.* Le ranger autour des bittes. || *Débitter le câble.* Le dérouler. || *Tailler le câble.* Le lâcher. || *Laisser traîner un câble sur le sillage d'un vaisseau.* L'abandonner au flottement, pour ralentir la course du bâtiment. || *Lever le câble.* Le mettre en rond, afin qu'il soit disposé à être filé, pour la commodité du mouillage.

— Mesure de distance à l'usage des marins. On dit aussi Câblée, et mieux Encâblure.

CÂBLÉ. s. m. Passem. Sorte de gros cordon qui sert à suspendre les tableaux et a relever les tentures. Inusité.

— Blas. Croix faite sur l'écu avec deux bouts de câble, ou bien croix couverte et entortillée de cordes; c'est la pièce qu'on appelle autrement *Croix cordée*.

CÂBLÉ, ÉE. part. pass. du v. Câbler. S'emploie adjectiv. Corde câblée. Fils câblés.

CÂBLEAU. s. m. (diminutif de *câble*). Mar. Corde qui sert d'amarre pour mouiller la chaloupe d'un vaisseau. Longue corde à l'usage des bateliers, pour tirer les bateaux en remontant les rivières.

CÂBLÉE. s. f. (rad. *câble*). Mar. Mesure d'environ 200 mètres. Etre éloigné d'un point de 2 ou 3 câblées, c'est-à-dire de 4 ou 600 mètres.

CÂBLER. v. a. 1re conj. Techn. Assembler plusieurs fils, plusieurs cordes, et les tortiller pour n'en faire qu'une seule corde de forte dimension, et qu'on appelle *Câble*.

— SE CÂBLER. v. pron. Être câblé, être assemblé pour former un câble.

CABLIAU. s. Hist. V. CABILLAUD, AUDE.

CÂBLIÈRE. s. f. Pêch. Forte pierre, percée par le milieu, dont on se sert pour maintenir les cordes et filets au fond de l'eau ou sur le sable.

CABLOT. s. m. Mar. V. CÂBLEAU.

CÂBLURE. s. f. Mar. Synonyme de Câblière. Pierre percée qui remplace le grappin.

[illegible] Nom qu'on donnait autrefois à un homme bizarre, fantasque, têtu. Inusité.

CABOCHE. s. f. (de l'ital. *capocchia*, petite tête, dimin. de *capo*; du lat. *caput*, tête). Clout. Sorte de clou, dont la tête est grosse et en pointe de diamant, et qui sert à garnir les semelles de forts souliers. || Clou usé qu'on retire du pied du cheval.

— Fig. et fam. Tête d'homme. Voyez-vous, vous avez la *caboche* un peu dure. (Mol.)

Sur la fin du repas, Cartouche en sa *caboche*
Ruminant son dessein, vous tire de sa poche
Un sac plein de louis. (GRANDVAL.)

— *Grosse caboche.* Grosse tête, intelligence lourde. || *Bonne caboche.* Tête solide, esprit intelligent.

— Ornith. Synonyme vulgaire de la Chevêche, espèce de chouette.

— Ichthyol. Nom d'un poisson de Siam dont on distingue deux espèces, et dont la chair est fort estimée fraîche ou sèche.

CABOCHE (Simonet). Boucher de Paris, sous le règne de Charles VI; fut dévoué au parti de Bourgogne contre celui d'Armagnac, et fut le chef des *Cabochiens*. V. ce mot.

CABOCHÉ, ÉE. adj. Blas. Se dit d'une tête d'animal qui est coupée derrière les oreilles par une section parallèle à la face, ou par une section perpendiculaire. Au lieu de *caboché*, il faudrait dire *coupé*, si la section était horizontale.

CABOCHEUX, EUSE. adj. Syn. de Cabochard.

CABOCHIEN, ENNE. s. Hist. de France. Celui, celle qui était membre d'une faction populaire et bourguignonne dont la principale force consistait en une compagnie de 500 bouchers chargés de la garde de la ville de Paris, et à laquelle se réunirent les docteurs de la Sorbonne et une partie de la bourgeoisie. Les cabochiens, ainsi appelés du nom de *Caboche*, le plus entreprenant et le plus cruel de leurs chefs, désolèrent la capitale pour le compte du duc de Bourgogne, sous Charles VI.

— Se prend adjectiv. Parti cabochien. Faction cabochienne. || *Ordonnance cabochienne.* Celle que les cabochiens exigèrent du roi Charles VI, pour la réforme du royaume.

CABOCHON. s. m. Moll. Genre de coquilles univalves, en cône oblique, courbées en avant, ayant pour espèce remarquable le cabochon bonnet hongrois, qui abonde dans la Méditerranée.

— Joaill. Nom donné à toute pierre fine, polie simplement sur sa surface, sans qu'elle ait reçu aucune figure particulière.

— Se prend adjectiv. Rubis cabochon.

— Capuchon, couverture de tête. Ancien bonnet de femme, piqué et fort pointu vers le front. Inusité.

— Clout. Sorte de clou plus petit que la caboche.

CABOES ou **CABOS.** s. m. Ichthyol. Genre de poissons des îles Moluques, de la famille des spares à corps brun, cylindrique, assez long, tête médiocre, bouche fort grande.

CABOMBA. s. m. Bot. Herbe assez commune dans les eaux de la Guiane, ayant l'aspect de la renoncule aquatique, et des rapports très-intimes avec le groupe des butomées ou des alismacées.

CABOMBÉ, ÉE. adj. Bot. Semblable au cabomba. || CABOMBÉES. s. f. pl. Section de la famille des podophyllées, ayant pour type le genre cabomba.

CABONEGRO ou **CABONIGRO.** s. m. Bot. Genre de plantes de la famille des palmiers, espèce de sagoutier dont la chevelure est très-fournie, et que l'on emploie, aux Manilles, à faire des cordages pour la marine. Cette plante se conserve dans l'eau douce et aussi dans l'eau de mer. || Le fil ou crin qu'on retire du cabonegro porte le même nom que cet arbre.

CABOO. s. m. Bot. Plante de Sumatra, qu'on emploie quelquefois contre la gale.

CABORDE. s. f. Petite loge de pierres sans mortier, qu'on élève dans les vignes.

CABORGNE. s. m. Ichthyol. Nom vulgaire du cottus gobio.

CABORNE ou **CABOURNE.** s. m. Sorte de capuchon de religieux.

CABOSSE. s. m. Bot. Nom vulgaire du cacao et du cacaoyer. || Fam. Meurtrissure, bosse.

CABOSSÉ, ÉE. part. pass. du v. Cabosser. S'empl. adjectiv. Tête cabossée. Genou cabossé. Abricot cabossé. Pièce d'argenterie cabossée.

CABOSSER. v. a. 1re conj. Faire une contusion, surtout à la tête. Meurtrir un fruit. Bosseler une pièce de métal. Ce verbe est très-familier et tout à fait populaire, surtout dans l'ouest de la France.

— SE CABOSSER. v. pron. Se contusionner, se meurtrir, se bosseler. Etre contusionné, être meurtri, être bosselé.

CABOT. s. m. Ichthyol. Nom vulgaire du gobie et du muge. || Poisson d'eau douce, dans la Franche-Comté.

CABOT (Giovanni et Sebastiano-Gabotto ou). Fameux navigateurs vénitiens dans les XVe et XVIe siècles.

CABOTAGE. s. m. (rad. esp. *cabo*, cap). [illegible] qui se fait le long des côtes, pour le transport des marchandises d'un port à un autre du même pays, sans toucher aucune terre étrangère, hors le cas de relâche forcée. Faire le cabotage. Se livrer au cabotage. Importance, mouvement du cabotage. Cabotage anglais. Cabotage français. La prospérité du *cabotage* est inséparable de celle du commerce en général. (Ozennes.) Le *cabotage* sert à former cette pépinière de marins expérimentés et braves qui jamais n'ont manqué à la défense de leur patrie. (Id.)

— Dans un sens moins rigoureux et plus ordinaire, la navigation marchande d'un pays à un autre s'appelle *cabotage*, pourvu qu'on ne quitte pas la même mer.

— *Petit cabotage.* Navigation marchande d'un port à l'autre de l'Océan, de la Manche ou de la Méditerranée. || *Grand cabotage.* Navigation marchande d'un port quelconque de l'une de ces mers à un autre port situé sur une autre mer, de la Manche à l'Océan, de l'Océan à la Méditerranée.

— *Maître au petit* ou *au grand cabotage.* Celui qui, après un examen en forme, est reconnu capable de commander un navire pour faire le grand ou le petit cabotage.

— Connaissance des côtes, de la boussole, de tout ce qui concerne la navigation de même nom.

CABOTER. v. n. 1re conj. Faire le cabotage; naviguer le long des côtes, de cap en cap, de port en port. Armer un navire pour le cabotage.

CABOTEUR. s. m. Mar. Celui qui fait le cabotage. || Navire employé à faire le cabotage.

CABOTIER. s. m. Mar. Syn. de Caboteur dans l'une et l'autre acception du mot.

CABOTIÈRE. s. f. Barque plate, longue, étroite, profonde d'un mètre, avec un gouvernail en forme de rame, usitée seulement pour le commerce qui se fait par la rivière d'Eure.

CABOTIN, INE. s. (de *cabotage*, pris au figuré). Terme de mépris par lequel on désigne les comédiens ambulants qui jouent sur de petits théâtres. Un cabotin. Une cabotine. Troupe de cabotins.

— Par extension, Mauvais comédien sans talent.

CABOTINAGE. s. m. Etat, qualité du cabotin; action, jeu du cabotin. C'est du cabotinage. Faire du cabotinage.

— Pièce de comédie mal faite qu'il faudrait porter à des cabotins.

— Mauvaise représentation d'une œuvre théâtrale.

CABOTINER. v. n. 1re conj. Faire le cabotin, la cabotine; faire du cabotinage; jouer défectueusement, en vrai cabotin, en comédien sans talent.

— Fig. Avoir des mœurs lâches, trop faciles; mener une vie irrégulière, avoir une conduite décousue, à la manière des cabotins.

CABOUDIÈRE ou **CABUSIÈRE** et **CABUSSIÈRE.** s. f. Pêch. Sorte de tramail en usage dans le port de Cette et dans quelques autres endroits du midi de la France.

CABOUILLE. s. f. Bot. Nom de l'agave du Mexique, le chanvre des Indiens.

CABOUL. Géogr. V. AFGHANISTAN.

CABRAL (Pierre-Alvarez). Navigateur portugais; découvrit le Brésil, l'an 1500.

CABRE. s. f. (du lat. *capra*, chèvre). Mar. Gros boulon rond, joint par le haut et passé tout près des apostés aux extrémités des côtés d'une galère.

— Charp. Espèce de chèvre faite de deux ou trois pièces jointes ensemble par le haut, au bout desquelles on met une poutre pour enlever ou pour tirer les fardeaux.

CABRÉ, ÉE. part. pass. du v. Cabrer. S'emploie adjectiv. Blas. Se dit d'un cheval acculé.

CABREMENT. s. m. Eboulement de terre.

CABRER. v. a. 1re conj. (du lat. *capra*, chèvre; parce que quand le cheval se cabre, il imite la chèvre, lorsque celle-ci est dressée sur ses pieds de derrière). Manég. Faire qu'un cheval se dresse sur ses pieds de derrière.

— Fig. Faire qu'une personne s'emporte, se raidisse, se révolte contre une proposition, une remontrance, un conseil, etc. A ce discours de la princesse, rempli d'attaques contre M. de Beaufort, je repartis du mieux que je pus sans la *cabrer*. (La Châtre.)

— SE CABRER. v. pron. Se dresser sur les pieds de derrière, en parlant du cheval.

— A l'infinitif, avec le verbe *faire*, on dit elliptiquement au propre et au figuré : *Vous le ferez cabrer*, pour, Vous le ferez se cabrer.

— Fig. S'emporter, s'indigner, montrer de la raideur de caractère, du dépit, etc. On ne saurait dire un mot qu'il ne se cabre.

CABRERA. Géogr. Une des petites îles Baléares, au sud de celle de Mayorque, dont elle n'est séparée que par un canal de 19 kil. de large. Célèbre par la cruelle détention des prisonniers de guerre français sur les pontons anglais, dans la guerre de la Péninsule. || Château de Catalogne, l'une des douze vicomtés de cette province. || A donné son nom à l'une des familles les plus anciennes d'Europe, et qui compte dans son sein plusieurs membres illustres.

[illegible] Chevreau, jeune bouc.

— Mar. Nom donné à de petites chèvres qu'on établit dans toute la longueur d'une galère, pour soutenir la tente.

— Nom donné, dans les manufactures de soie, à deux pièces de bois sur lesquelles on met l'ensuple pour plier les chaînes avec lesquelles se fait la fabrication.

— Mamm. Nom qu'on donne à la chèvre en Picardie.

CABRILLET. s. m. Bot. Genre de plantes de la famille des borraginées, du Nouveau-Monde, dont une espèce, le cabrillet à feuilles larges, est cultivée chez nous comme plante d'ornement.

CABRILLOU ou **CHABRILLOU.** s. m. (rad. *cabril*). Econ. rur. Fromage de lait de chèvre, que l'on fabrique en Auvergne, aux environs de Clermont.

CABRIOLE. s. f. (du bas lat. *capriola*, diminutif de *capra*, chèvre). Proprement, saut de chèvre. Saut d'une personne qui s'élève agilement. Ces écoliers ont fait bien des cabrioles dans la prairie. Tous les poissons le connaissent et saluent sa présence par des millions de *cabrioles*. (A. Bression.)

— Chorégr. *Friser la cabriole*. Agiter les pieds avec vitesse, tandis qu'on est en l'air.

— Manég. Saut que le cheval exécute lorsqu'il détache la ruade, étant en l'air, avant que de tomber à terre.

— Fig. et fam. *Faire la cabriole*. Montrer de la souplesse, se plier avec facilité aux circonstances ; descendre même jusqu'à la servilité.

— Se dit aussi quelquefois dans le sens de Faire la culbute, se ruiner.

CABRIOLER. v. n. Faire la cabriole ou des cabrioles.

Un jour il vit sous sa fenêtre
De pauvres villageois *cabriolant*, sautant,
Et sur la terre dure à l'envi s'ébattant.
(F. de Neufchâteau.)

CABRIOLET. s. m. (rad. *cabril* ou *cabri*). Techn. Voiture légère et sautillante, à deux roues et à un seul cheval, qui permet une grande rapidité. Elégant cabriolet. Monter en cabriolet. Rouler cabriolet. || *Cabriolet de place*. Cabriolet de louage qui stationne sur les places publiques, à des endroits déterminés. || *Cabriolet de régie* ou *de remise*. Cabriolet de louage, qui stationne sous une remise, sous une porte cochère.

— Techn. Tapiss. Petit fauteuil léger. || Cordonn. Une espèce de forme. || Coutell. *Couteau à cabriolet*. Celui dont le manche est fabriqué de manière à y adapter diverses lames.

— T. de jeu. Jeu de société qui se joue soit avec des cartes, soit avec des dés.

CABRIOLEUR, EUSE. s. Faiseur, faiseuse de cabrioles.

— Fig. Personne souple, servile.

CABRION. s. m. Chevron ou petit madrier en chêne, de 135 à 170 centim. de longueur, et de forme carrée, servant particulièrement sur les vaisseaux et frégates, pour maintenir les roues des affûts contre les mouvements violents du navire.

CABRO. s. m. Helmint. Gros ver de la Nouvelle-Galles, qui vit dans le bois vermoulu.

CABROLLE. s. f. Ichthyol. Nom vulgaire du caraux glauque.

CABRON. s. m. Peau de cabri.

CABROUET. s. m. Techn. Petite charrette en usage dans les îles pour porter les cannes à sucre au moulin.

CABROUÉTÉ, ÉE. part. pass. du v. Cabrouéter. S'empl. adjectiv. Sucre cabrouété. Cannes à sucre cabrouétées.

CABROUÉTER. v. a. 1re conj. Conduire des cannes à sucre au moulin dans un cabrouet.

— se cabrouéter. v. pron. Être cabrouété.

CABROUÉTIER. s. m. Techn. Celui qui conduit un cabrouet pour le service d'une habitation des îles.

CABUAGO. s. m. Bot. Espèce de citron des Philippines, dont la peau est extrêmement épaisse.

CABUJA. s. m. Bot. Plante d'Amérique, que les naturels travaillent pour en faire du filet, des cordes.

CABULE. s. m. Machine de guerre, du genre des mangonneaux, et servant à lancer des pierres, au XIIe siècle.

CABUR. s. m. Bot. Genre de plantes de la famille des persicaires, qui croissent à Java.

CABURE. s. m. Ornith. Chouette du Brésil ; chouette à collier du Paraguay.

CABUREIBA. s. m. Bot. Arbre qui produit le baume du Pérou.

CABUS. adj. m. Pommé. Ne se dit qu'avec le mot chou. Des choux cabus. On écrit aussi Capus, du lat. *caput*, tête, même signification.

CABUSIÈRE. s. f. V. caboudière.

CABUSSET. s. m. Petit panier. Vieux.

CABYLE. s. Géogr. V. kabyle.

CACA. s. m. (du gr. κάκκη, même signification). Ordure, excrément de petit enfant.

— Fig. Saleté, chose malpropre.

CACABER. v. n. 1re conj. (onomatopée). Crier, en parlant de la perdrix. On écrit aussi et mieux peut-être Caccaber.

CACABOYA. s. m. Erpét. Espèce de serpent amphibie du Brésil.

CACADE. s. f. (rad. *caca*, excrément). Décharge de ventre. Au propre, ce mot est trivial et ne se dit pas.

— Fig. Démarche avortée, entreprise échouée par imprudence, sottise ou lâcheté ridicule. Faire une cacade. Reprocher à quelqu'un bien des cacades. Se dit très-familièrement.

CACADOU. s. m. Espèce de perroquet.

CACAGOGUE. s. m. (ét. gr., κάκκη, excrément ; ἄγω, je pousse). Pharm. Sorte d'onguent, dont l'application extérieure à l'anus provoque les selles.

— adj. des 2 g. Purgatif, laxatif.

CACAHOUY. s. m. Ornith. Nom donné à un oiseau d'Amérique, par onomatopée, relativement à son chant.

CACAHUETTE. s. f. Bot. L'un des noms vulgaires, en France, de la pistache de terre et du cacaoyer d'Amérique.

CACAJO ou **CACAHO.** s. m. Mamm. Espèce de singe de l'Amérique méridionale, du genre saki.

CACALIANTHÈME. s. m. Bot. Une des sections du genre kleinia, comprenant toutes les espèces munies de capitules homogames qui contiennent des fleurs hermaphrodites.

CACALIE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des synanthérées, section des corymbifères.

CACALIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une cacalie. || cacaliées. s. f. pl. Famille de plantes, ayant le genre cacalié pour type.

CAÇANARE. s. m. (du syriaq. et du malab. *prêtre*, noble). Hist. ecclés. Nom par lequel on désigne les prêtres nestoriens du Malabar.

CACAO. s. m. Bot. Graine de la grosseur d'une petite fève, nichée dans une pulpe butyracée du fruit de l'arbre nommé cacaoyer ou cacaotier. Les Caraïbes donnaient à l'arbre même le nom de *cacao*; les Mexicains nommaient le fruit *cacahoatl*, et savaient déjà le torréfier pour en préparer une boisson qu'ils appelaient *chocolatl*, d'où nous avons fait *chocolat*. Le commerce reconnaît plusieurs qualités de cacao : le caraque, le surinam, le barbiche, celui des îles, etc. Le soconuzco est supérieur à tous les autres. Ce qui donne une immense importance au commerce du cacao et à la culture des cacaoyers, c'est l'usage du chocolat, si rapidement répandu dans toute l'Europe.

— *Beurre de cacao*. Huile solide que l'on extrait du cacao ; elle est d'une odeur agréable et rancit difficilement. On l'emploie fréquemment en pharmacie.

CACAO-CARAQUE. s. m. Bot. Sorte de cacao produit par le cacaotier qui croît sur la côte de Caraque.

CACAOTELT. s. m. Minér. Nom d'une pierre du Mexique, laquelle, si on venait à la chauffer dans le feu, produisait, disait-on, une détonation semblable à un coup de tonnerre.

CACAOTIER ou **CACAOYER.** s. m. Bot. Genre d'arbres, de la famille des malvacées, qui croît spontanément et qu'on cultive en abondance dans diverses contrées de l'Amérique, surtout dans les Guianes, au Mexique et sur la côte de Caraque ; s'élève à peu près à la hauteur de nos cerisiers ; son feuillage est d'un vert brillant, ses fleurs sont blanchâtres et sans odeur ; son fruit, d'une forme presque semblable à celle d'un concombre, s'appelle cacao, et a été surnommé *théobrome* ou nourriture des dieux. On connaît quatre espèces de cacaotier : le cacaotier *sauvage*, le cacaotier *anguleux*, le cacaotier *bicolor* et le cacaotier *cultivé*, qui produit le cacao du commerce.

CACAOYER. s. m. Bot. V. cacaotier.

CACAOYÈRE, CACAOTIÈRE. s. f. Lieu planté de cacaoyers ou cacaotiers.

CACARA. s. m. Bot. Nom de certaines plantes du genre dolie, famille des légumineuses.

CACARA-CAÇARA. s. m. Bot. Sorte de cebrillet des environs de Carthagène.

CACARDER. v. n. 1re conj. Crier, en parlant de l'oie. || Imiter le cri de l'oie.

CACARET. s. m. Relat. or. Permis que l'on délivre pour passer à la douane inférieure à Damiette.

CACASPISTE. adj. des 2 g. Erpét. Se dit d'un serpent venimeux dont le corps est couvert de plaques.

CACASTOL. s. m. Ornith. Oiseau du Mexique, de la grosseur d'un étourneau.

CACATALI. s. m. Bot. Nom brame d'une plante annuelle du Malabar, voisine du sésame.

CACATOI. s. m. (pr. *ka-ka-to-a*). Ornith. Genre de grimpeurs de la famille des perroquets, habitant les îles Moluques, et remarquables par la beauté de leur plumage, qui est assez généralement de couleur blanche. Espèces principales : cacatoi *nasique*, cacatoi *rosalbin*. V. kakatoès.

— Mar. Voile légère, de toile fine, terminant ordinairement le système de voilure d'un bâtiment, et offrant peu de résistance à un vent trop frais. || Mât qui supporte cette voile ; on l'appelle vulgairement *mât de perroquet*. V. catacoi. Ornith.

CACATOIRE. adj. des 2 g. (du lat. *cacare* … tions alvines. || Se dit en parlant d'une fièvre qui produit cet effet à la suite de violentes coliques.

CACATOTOTL. s. m. Ornith. Nom mexicain d'une espèce de tarin, d'un plumage varié, et qui chante agréablement.

CACAULT (François). Né à Nantes en 1749, savant, diplomate, littérateur, antiquaire ; mort à Clisson en 1805.

CACAVI. s. m. Pharm. Synonyme de Cassave. || Sorte de préparation alimentaire faite avec de la racine de manioc.

CACCABER. v. n. 1re conj. Ornith. V. cacaber.

CACCIA (Guillaume). L'un des premiers et des plus habiles peintres de l'école piémontaise, né vers 1568 à Montebone, mort à Montcalvo en 1625.

CACCIONDE. s. f. (pr. *kak-ci-onde*). Pharm. Nom d'une pilule dont le cachou fait la base et qui est recommandée contre la dyssenterie.

CACÉRAS. s. f. Bot. Racine des Indes, laquelle, étant sèche, a le goût de la châtaigne. || Nom du souchet comestible, à Goa.

CACHALON. s. m. Bot. V. cacholond.

CACHALOT. s. m. Mamm. Genre de mammifères de l'ordre des cétacés, paraissant appartenir aux mers intertropicales, mais qu'on rencontre aussi sous toutes les zones, pouvant atteindre de 5 à 30 mètres de long, sur plus de 16 mètres de circonférence à l'endroit le plus gros du corps. Ce qui caractérise surtout ce monstrueux animal, c'est le volume de son énorme tête, qui s'étend du quart au tiers de sa longueur totale. L'*ambre gris* se forme dans les intestins du cachalot, et paraît être le produit d'une sécrétion morbide. L'espèce la plus répandue est le *cachalot macrocéphale*, qui fournit, dit-on, tout le blanc de baleine du commerce. || Les cachalots sont les géants des mers ; ils y règnent en despotes cruels, et voyagent en troupes immenses. On distingue plusieurs espèces de cachalot.

CACHALOTTE. s. f. Mamm. Femelle du cachalot.

CACHAN. Géogr. Ville de Perse, à 88 kil. d'Ispahan ; grand commerce d'étoffes de soie en or et argent, et de belle faïence.

CACHANG-PARANG. s. m. Bot. Nom de l'acacia grimpant, à Sumatra. || Sorte de fève, dont les gousses sont d'une grosseur considérable, et les graines cramoisies. Ces graines s'emploient contre la pleurésie.

CACHAO. Géogr. Grande ville d'Asie, au royaume de Tonquin ; comptoir anglais et hollandais.

CACHATIN. s. m. Gomme laque, qui vient de Smyrne en France par la voie de Marseille.

CACHAUL-GORING. s. m. Bot. Excellente plante fourragère, de la famille des légumineuses, à Sumatra.

CACHE. s. f. (du celt. *coachad*. V. cacher). Lieu secret propre à *cacher* quelqu'un ou quelque chose, à les dérober à la vue et aux recherches des hommes. Il ne s'emploie que dans le style familier. Une bonne cache. Une cache introuvable. Ménager des caches dans une maison, dans un bois. Mettre son trésor, ses objets précieux dans une cache. M. Landais veut qu'on dise plutôt *cachette*, c'est à tort. Une *cachette* n'est pas une *cache*, elle n'en est que le diminutif, ou une *petite cache*.

Qui vous croyait, reprit-il, demeurée ?
Et qui vous a cette *cache* montrée ?
(La Fontaine.)

— Seule monnaie de la Chine, contenant cinq parties de cuivre avec quatre parties d'étain ou de plomb.

— Vieux mot qui a signifié : 1° Coffre, cassette ; 2° incursion, course sur un territoire ennemi ; 3° poursuite judiciaire.

— Chass. Filet tendu sur des piquets en forme de palis, et qu'on dispose à l'embouchure d'un parc.

— Comm. Monnaie de compte, qui vaut dans le royaume d'Achem la quatrième partie du taël ; dans le même pays, petite monnaie d'étain de peu de valeur. Au Japon, petite monnaie de cuivre percée dans le milieu et qu'on enfile par six cents avec un cordon pour valoir un taël. A Pondichéry, soixantième partie du fanion.

CACHÉ, ÉE. part. pass. du v. Cacher. S'emploie adjectivement. Homme caché. Femme cachée. Ressorts cachés. Vérités cachées. Sens caché. Secrets cachés. Orgueil caché. Ambition cachée. Mérite caché. Ils vivent *cachés* et malheureux. (La Bruy.) Les secrets de la nature sont *cachés*. (Pasc.) Il découvrait les entreprises les plus *cachées*. (Boss.) On m'élevait alors solitaire et *cachée*. (Rac.)

— *Caché à*. Vous seul, Seigneur, savez quelle est mon ignorance et quels sont mes péchés : ils ne sont pas cachés à vos yeux. (La Harpe).

— *Caché sous*.

J'entends le rossignol, *caché* sous le feuillage,
Rouler les doux fredons de son tendre ramage.
(Castel.)

— *Esprit caché*. Esprit dissimulé. || *Vie cachée*. Vie solitaire et retirée.

— Fig. *C'est un trésor caché*. En parlant d'un homme d'un mérite supérieur qui n'a pas su encore se faire apprécier …

— Comp. music. Se dit des quintes et des octaves qui ne sont pas réellement écrites entre deux parties, mais qui se rencontreraient si l'on remplissait les intervalles. La quinte *cachée* est une faute.

— *N'avoir rien de caché pour quelqu'un*. Lui confier toutes ses pensées, tous ses désirs, lui dévoiler tous les replis de son âme.

CACHE-ADENT. s. m. Mar. Petite entaille au talon d'une varangue, entrant dans l'adent de la contre-quille et la couvrant entièrement.

CACHE-CACHE. s. m. T. de jeu. Jeu d'enfants, nommé aussi Cligne-musette. Jouer à cache-cache. V. cligne-musette.

CACHE-COU. s. m. Fichu, mouchoir de col.

CACHECTIQUE. s. des 2 g. Pathol. Celui, celle qui souffre de la cachexie. S'emploie adjectiv. Un malade cachectique. Une femme cachectique.

— s. m. Remède propre à combattre la cachexie, ou à la prévenir. Faire usage des cachectiques. Qui appartient à la cachexie. Un état cachectique. Un sang cachectique. || Qui s'emploie contre la cachexie. Un remède cachectique.

CACHE-ENTRÉE. s. m. Serrur. Petite pièce de fer qui couvre l'entrée d'une serrure. Au pl. des *cache-entrée*.

CACHÉEMENT. adv. En cachette. Vieux et inusité.

CACHEF. s. m. T. de relat. Nom du lieutenant du bey d'Egypte.

CACHE-FOLIE. s. m. T. de modes. Ornement qui consistait, il y a peu d'années, en de fausses boucles de cheveux que les femmes ajoutaient dans leur coiffure. || Faux toupet.

CACHELET. s. m. Vieux mot qui dans Rabelais signifie Masque.

CACHELOT, CACHELOTTE. s. Mamm. V. cachalot, cachalotte.

CACHEMENT. s. m. Action, manière de se cacher, de cacher quelqu'un ou quelque chose. Il est très-familier et tout à fait inusité. Cependant Molière l'a employé. Il y avait l'autre jour des femmes à cette comédie, qui, par les mines qu'elles affectèrent durant toute la pièce, par leurs détournements de tête, et leurs *cachements* de visage, firent dire de tous côtés cent sottises de leur conduite. (Ecole des femmes.

CACHEMIRE, CACHEMYR ou **KACHMYR.** Géogr. Pays de l'Hindoustan septentrional, province du royaume de Lahore, formant une belle vallée, à 1786 mètres au-dessus du niveau de la mer, entre les 34 et 35 degrés de lat. N., et 70 et 72 de long. E. Capitale Cachemire, bâtie auprès d'un lac ; climat délicieux ; végétation prodigieuse ; essence de roses la plus recherchée qui soit au monde ; fabrication de châles ; 2,000,000 d'hab.

— cachemire (châles de). Châles que l'on fabrique dans le royaume de Cachemire, avec le duvet qui se prend sur la poitrine d'une chèvre de race particulière, au pays des Kirghiz. Les châles de Cachemire, dont la finesse, la solidité, la richesse des dessins n'ont pu encore être égalées, sont devenus d'un usage assez commun en Europe depuis la paix générale de 1814. || On dit indifféremment *un châle de Cachemire, un châle cachemire*, ou simplement *un cachemire*. Volney a dit : Les *tissus moelleux de Cachemire*.

CACHEMIRIEN, ENNE. s. Qui est du royaume de Cachemire, qui habite le Cachemire.

CACHE-MUSEAU. s. m. Petit chou, morceau de pâtisserie.

CACHE-NEZ. s. m. Vieux synon. de Masque, en prenant la partie pour le tout.

— Petit masque de velours ou d'étoffe fine que les dames portaient pour conserver leur teint.

— Cravate dont on se couvre le nez et la bouche pour se garantir du froid. || Au pl., des *cache-nez*.

— Manég. L'une des pièces qui composent une bride.

CACHEN-LAGUEN. s. m. Bot. Herbe du Chili, qui se rapporte beaucoup à la petite centaurée.

CACHE-PEIGNE. s. m. T. de coiff. Touffe de cheveux qui sert à cacher le peigne de la coiffure des femmes, ou le ruban qui noue les cheveux. || Au pl., des *cache-peigne*.

CACHE-PLATINE. s. m. Armur. Morceau de cuir qui couvre la platine d'un fusil. Oter, mettre les cache-platine.

CACHE-POT (À). locut. adv. *Vendre du vin à cache-pot*, c'est-à-dire, le vendre sans payer les droits.

CACHER. v. a. 1re conj. (du celt. *coacha*, se cacher, se tapir ; par une crase très-facile, on a fait *cacha*, d'où est venu *cacher*). Mettre quelqu'un ou quelque chose dans une cache, c'est-à-dire, dans un lieu secret où l'on ne puisse pas les voir, les découvrir, les trouver, si ce n'est après beaucoup de recherches. Cacher une personne. Cacher un ami, un ennemi, un proscrit.

Et n'ayant de son vol que moi seul pour com-
[plice,
Dans le temple *cachait* l'enfant et sa nourrice.
(Racine.)

… des titres, etc.

— Fig.

Heureux qui, satisfait de son humble fortune,
Libre du joug superbe où je suis attaché,
Vit dans l'état obscur où les dieux l'ont *caché*.
(Racine.)

— Avec un nom de chose inanimée pour sujet et un nom de personne pour régime. Sortez de vos retraites, où la misère et la honte vous *cachent*, familles infortunées. (Fléch.)

— Avec un nom de chose inanimée pour sujet, pour régime. Sous ces toits où la honte *cache* des misères si affreuses. (Mass.)

— Fig. Ces dehors pompeux d'équité *cachaient* une âme inique et rampante. (Mass.) Sa venue en ces lieux *cache* quelque mystère. (Corn.)

— Fig. et fam. *Cacher son jeu*. Ne pas laisser percer son habileté soit au jeu soit

ailleurs; ne pas laisser soupçonner ses desseins, ses vues, les moyens qu'on met en œuvre pour réussir. En ce dernier sens, on dit aussi *cacher sa marche*.

— Celer, dissimuler, ne vouloir pas faire connaître. Cacher son nom, son pays, son état, sa naissance, son âge, son départ, son arrivée. Cacher sa joie, ses liaisons. Cacher ses vertus, ses bonnes œuvres. Cacher ses défauts, ses dérèglements. Cacher sa honte, ses sensibilités, ses faiblesses. Cacher sa pensée, son ressentiment. Cacher sa mauvaise doctrine. Ils ne peuvent *cacher* leur malignité, leur extrême pente à rire aux dépens d'autrui. (La Bruy.) Plus soigneuse de *cacher* ses charités que vous ne l'étiez de *cacher* votre misère. (Fléch.)

Et son silence même accusant sa noblesse,
Nous dit qu'elle nous *cache* une illustre prin- [cesse.
(Racine.)

— *Cacher sa vie*. Vivre dans le recueillement, la retraite, l'obscurité, loin du tumulte du monde.

— Couvrir, ne pas laisser voir. Cacher sa gorge, son visage. Cacher un tableau. Cacher une boîte sous son manteau. Cacher la vue d'un palais. Il étale son cordon ou le *cache* par ostentation. (La Bruy.) Ce bois nous *cache* la vue de ce château. (Trév.) De Jérusalem l'herbe *cache* les murs. (Rac.) Les hauteurs de Meudon me *cachent* le soleil. (Fontanes.)

— Ayant pour sujet un nom de chose inanimée. Ces broderies, ces toiles si déliées, ces vaines couvertures qui ne *cachent* rien. (Boss.) La pruderie ne *cache* ni l'âge ni la laideur. (La Bruy.) Des palais superbes *cachent* des soucis cruels. (Mass.)

— Taire, ne pas dire. Il est des circonstances où il faut tout dire ou tout *cacher*. (La Bruy.) Apprenez un secret que je voulais *cacher*. (Corn.)

— *Cacher à*. L'auteur d'un si grand coup m'a *caché* son visage. (Corn.) || Fig. On leur défendit de *cacher* le mystère de la croix à ceux qu'ils instruisaient. (Pasc.) La providence divine nous *cachait* un malheur plus grand. (Fléch.) La grâce qui le faisait paraître grand aux yeux des autres, le *cachait* à lui-même. (Id.)

Ignorez-vous quelles sévères lois
Aux timides mortels *cachent* ici les rois?
(Racine.)

— Cacher à, ayant pour régime indirect un nom de chose. Dieu qui avait déjà empreint au-dedans de lui les caractères ineffaçables de la mort, les *cachait* encore aux lumières de l'art et aux vaines espérances. (Mass.)

— *Cacher dans*. *Cacher* dans les bois et les rochers. (Fléch.) Un trésor *caché* dans la terre. (Mass.) Dans l'ombre de la nuit *cache* bien ton départ. (Corn.) || Fig. Il crut qu'il fallait *cacher* honorablement dans le sein des pauvres, comme dans un sanctuaire, les trésors sacrés qu'il retirait du sanctuaire même. (Mass.) Pareil au cèdre, il *cachait* dans les cieux son front audacieux. (Rac.)

— *Cacher sous*. Leur faire *cacher* sous leurs habits une image de Jésus-Christ. (Pasc.) || Fig. Elles ont voulu *cacher* leur conduite sous les dehors de la modestie. (La Bruy.) Chacun sous une apparence de zèle *cache* son ambition. (Fén.) On étale le titre de bon citoyen, et on *cache* dessous celui de jaloux. (Mass.)

— Mar. *Cacher le vent*. Le masquer à un bâtiment, le mettre à couvert de son impulsion.

— se cacher. v. pron. Se mettre dans un lieu secret et sûr, pour échapper à la vue et aux recherches des hommes. Aller se cacher. Il sait qu'on veut l'arrêter, et il se *cache*. (Lav.) Il se *cache*, mais sa réputation le découvre. (La Bruy.) || Fig. Le vice est réduit à se *cacher*. (Mass.) C'est ainsi que les hérétiques se *cachent* et se déguisent. (Pasc.) Quiconque aime à se *cacher*, a tôt ou tard raison de se *cacher*. (J.-J. Rouss.) Si les coupables en politique ne sont pas indulgents, c'est qu'ils veulent se *cacher* derrière ce qu'ils disent. (Mme Campan.)

— Ne pas se faire remarquer. Le poète doit se *cacher* toujours, pour ne laisser paraître que le héros. (Voit.)

— Fig. *Se cacher de quelqu'un*. Ne pas lui faire connaître ce que l'on pense, ce que l'on veut, ce que l'on est, ce que l'on fait.

— *Se cacher de quelque chose*. N'en pas convenir, faire tous ses efforts pour qu'on ne le sache pas. Il se parle à lui-même, et il ne s'en *cache* pas. (La Bruy.) Un mauvais air dont on se *cache* en votre présence, comme d'un travers. [illegible] (Rac.)

— *Se cacher*. *Cacher à soi-même*. Chacun se cache la plaie secrète de son cœur. (Mass.) Les amants se *cachent* avec soin leurs défauts; trop souvent les époux se les montrent. (Boiste.)

Je n'ai pu vous *cacher*, jugez si je vous aime,
Tout ce que je voulais me *cacher* à moi-même.
(Racine.)

— *Se cacher au monde*. Mener une vie retirée.

— Prov. *Cache ta vie*. C'est-à-dire, Ne fais pas connaître aux hommes ce que tu fais.

— Être caché. Une maison qui ne saurait se *cacher*. (Mass.) Le raisin, plus éclatant que la pourpre, ne pouvait se *cacher* sous les feuilles. (Fén.)

— *Se cacher à quelqu'un*. Ne pas se laisser voir à lui. Il se *cache* à tous ses amis. (Acad.) || Fig. Dieu s'est *caché* à leur connaissance. (Pasc.)

— Fig. *Se cacher à s[oi-mê]me*. Se dissimuler ses sentiments, ses pensées, les dispositions de son cœur. Nous nous *cachons* et nous nous déguisons à nous-mêmes. (Pasc.) Le malheureux effet de cette faiblesse de l'âge est de se *cacher* à ses propres yeux. (Boss.)

— *Se cacher dans*. Se perdre dans. Ces rois antiques dont l'origine se *cache* si avant dans l'obscurité des premiers temps. (Boss.)

— *Se cacher sous*. Et les nymphes d'effroi se *cachent* sous les eaux. (Boil.) || Fig. Ici se *cache* une sève maligne et corrompue, sous l'écorce de la politesse. (La Bruy.) La haine publique se *cache* d'ordinaire sous l'adulation. (Mass.)

La gent marécageuse,
Gent fort sotte et fort peureuse,
S'alla *cacher* sous les eaux. (La Font.)

— Fig. Syn. comp. cacher. dissimuler. déguiser. On *cache* par le silence; on *dissimule* par les démarches; on *déguise* par les propos.

CACHÈRE. s. f. Verrer. Petite muraille contiguë aux fils des ouvraux ou au remettement du four, sur laquelle le maître sépare la bouteille de la canne.

CACHEREAU. s. m. (du bas lat. *cacherellus*). Cartulaire, papier ferrier. || Secrétaire gardien des actes.

CACHERÉE. s. f. Bot. Sorte de plante acide dont les feuilles remplacent l'oseille à Pondichéry.

CACHERIE. s. f. Droit féod. Vieux mot qui signifiait Droit de chasse, action de chasser.

CACHERON. s. m. Techn. Sorte de petite ficelle que l'on fabrique avec du chanvre grossier.

CACHET. s. m. Petit sceau fait de métal, d'ivoire, de pierre fine, etc., gravé sur le chaton d'un anneau ou monté sur un petit manche, et qu'on applique sur de la cire ou sur quelque autre matière, soit pour fermer une lettre, un billet, un paquet, etc., soit pour y mettre une marque distinctive au moyen de l'empreinte du cachet. Cachet gravé. Cachet d'armes. Cachet d'or, d'argent, de cuivre, d'agathe. Faire graver son chiffre, ses armes sur son cachet. Apposer, appliquer son cachet à ou sur des boîtes, des bouteilles, un sac d'argent, etc. Le cachet d'un fabricant, d'un négociant, d'un marchand.

— Cire ou autre matière portant l'empreinte formée par le cachet. || Cette empreinte même. Cachet entier. Cachet rompu. Ce n'est pas son cachet. Briser un cachet. Examinez toujours le *cachet* de mes lettres. (J.-J. Rouss.)

— *Cachet volant*. Celui qui se met sur le pli supérieur d'une lettre, et qui, n'étant point adhérent au pli intérieur, ne sert pas à fermer cette lettre. Envoyer une lettre à cachet volant, sous cachet volant, avec cachet volant.

— Les anciens n'avaient pour *cachets* que leurs anneaux, dont les pierres étaient gravées.

— Appliqué aux actes des princes, le *cachet* se confond souvent avec le *contre-scel*. Le *cachet* diffère du *sceau* en ce que celui-ci appartient aux princes, aux représentants de l'autorité publique ou des corporations, tandis que le *cachet* ne sert qu'aux particuliers pour leurs propres affaires.

— On a conservé le souvenir des cachets de plusieurs illustres personnages de l'antiquité. Jules César avait sur son cachet une figure de Vénus; Auguste avait un sphinx; Mécène, une grenouille; Pompée, un chien sur la proue d'un navire; Séleucus, roi de Syrie, une ancre; Polycrate, une lyre. Plusieurs chrétiens des premiers siècles portaient sur leurs anneaux servant de cachets le monogramme du Christ.

— *Lettre de cachet*. V. lettre.

— Petite carte portant une empreinte ou un chiffre, et servant à constater combien de fois on a fait une chose. Prendre douze cachets, quinze cachets. Devoir dix cachets à son professeur, à son maître d'escrime. || Prendre chez le restaurateur un abonnement de quinze cachets. Avoir épuisé tous ses cachets de bain. || *Courir le cachet*. Donner des leçons en ville, et ordinairement à bas prix.

— Fig. Manière de faire, caractère particulier qui distingue les ouvrages d'un auteur, d'un artiste. Porter le cachet de quelqu'un. Mettre son cachet. Avoir un cachet. Un cachet d'originalité, d'élégance, d'urbanité. Le cachet de l'époque.

— En parlant des personnes, on dit: *Avoir tel cachet, porter tel cachet*, c'est-à-dire, Être remarquable, se distinguer par telle manière d'être, etc. *Le cachet* de la médiocrité en tout [illegible]

CACHÈTE. s. f. Mécan. Nom que portait autrefois la pièce qu'on a depuis appelée *essieu* dans les machines, et celle qu'on nomme *axe* aujourd'hui.

CACHETÉ, ÉE. part. pass. du v. Cacheter. S'empl. adjectiv. Lettre cachetée. Billet cacheté. Vente et adjudication sur soumissions cachetées.

CACHETER. v. a. 1re conj. (rad. *cachet*). Il prend deux *t* devant une syllabe muette. *Je cachette, tu cachettes, il cachette*, etc. *Je cachetterai. Je cachetterais*, etc. Appliquer un cachet sur quelque chose, fermer avec un cachet. Cacheter une lettre, un billet. Cacheter un paquet, une boîte. Cacheter une bouteille de vin, de liqueur. Cire à cacheter. Pain à cacheter. Les Grecs et les Romains *cachetaient* leurs lettres, les actes, les contrats, les diplômes et les testaments, avec de la cire qu'ils appliquaient sur un fil de lin passé dans plusieurs trous, ou qui enveloppait soit le parchemin, soit les tablettes enduites de cire sur lesquelles ils avaient écrit; puis ils appliquaient sur cette cire une empreinte. (Dumers.) On prétend que l'usage de *cacheter* fut une invention des Lacédémoniens, qui, non contents de fermer leurs armoires et leurs coffres avec les clefs, y ajoutèrent encore un cachet. (Id.)

— se cacheter. v. pron. Être cacheté, être fermé par l'application d'un cachet; recevoir l'empreinte de ce cachet.

CACHETTE. s. f. (rad. *cache*). Petite cache. Il avait une *cachette* où l'on a trouvé son argent. (Acad.) Il est familier.

— Fig. La matière a mille couleurs dont elle se revêt suivant les influences qu'elle subit; mais elle est une, et au fond de chaque chose elle est toujours la même; c'est à nous de savoir la suivre dans ses *cachettes*, et l'obliger à revêtir l'habit qui nous convient. (Leroux.)

— Loc. adv. *En cachette*. En secret, à la dérobée. Faire une chose en cachette. Je recevais les lettres, et les lui portais en *cachette*. (E. Sue.)

— *A cachette*, loc. adv. employée par Montaigne pour *en cachette*.

CACHEUR, EUSE. s. Celui, celle qui cache.

CACHEUR. s. m. Raffin. de sucre. Morceau de bois dont on se sert pour sonder les formes. Il est long de 25 à 30 centimètres; l'un des bouts est plat et sert à frapper les cercles de bois qui environnent les formes; l'autre bout est rond et sert alors de poignée.

CACHEVEAU. s. m. Ornith. Nom vulgaire du plongeon.

CACHEXIE. s. f. (ét. gr., κακός, mauvais; ἔχω, je me trouve). Pathol. État morbide, qui est le résultat d'un vice de nutrition et qui se traduit à l'observation par un affaiblissement progressif des forces vitales, la langueur dans laquelle tombent les diverses fonctions, un amaigrissement plus ou moins rapide, l'appauvrissement du sang, la teinte terreuse de la face, et la perte de cohésion des différents tissus.

— Médec. vétér. *Cachexie aqueuse*. Vulgairement Pourriture des bêtes à laine. Maladie particulière aux bêtes ovines, et qui se montre aussi, mais rarement, chez le bœuf. Elle est caractérisée par une altération profonde, générale et spéciale de l'organisme, due à l'influence morbide que la partie malade exerce sur les différents appareils organiques, notamment sur celui de la nutrition, dont elle trouble et pervertit les fonctions.

CACHI. s. m. Minér. Sorte de pierre blanche, semblable à l'albâtre, qui contient ordinairement quelques parties de plomb, et qu'on trouve en quantité dans les mines d'argent de l'Amérique.

CACHIBOU. s. m. Bot. Nom d'une espèce de galanga jaune d'Amérique.

CACHICAME. s. m. Mamm. V. tatou.

CACHIER, CACER, CACHER, QUASSER. Vieux mots qui signifiaient Chasser, mener les bestiaux au pâturage.

CACHIMA. s. m. Bot. Nom indien du corossolier réticulé.

CACHIMANE. Myth. Le bon principe, chez les peuples du Haut-Orénoque et de l'Inirinda.

CACHIMENT. s. m. Bot. Fruit du cachimentier, dont on distingue deux espèces, le *cachiment cœur de bœuf*, et le *cachiment morveux*. || On donne aussi le nom de *cachiment* à l'arbre qui le produit. || *Cachiment sauvage*. Corossolier des marais.

CACHIMENTIER. s. m. Bot. Arbre très-commun aux îles Antilles, et portant un fruit connu sous le nom de Cachiment.

CACHIMIA. s. f. Chim. Nom donné, dans l'ancienne science, aux substances minérales qui ne sont point parvenues à perfection, ou qui n'étant ni sel ni métal, participent cependant plus de la nature [illegible]lique que de toute autre; tels sont le coba[lt] [illegible]muth, le zinc, l'arsenic, etc.

CACHINBO. s. m. Fourneau de terre rougeâtre, auquel les nègres adaptent un brin de fougère, et dont ils se servent pour fumer. Bientôt elle n'entendit plus autour de la case que des chansons de batteurs sortant le *cachinbo* à la bouche et le grand fouet sur l'é[illegible]

CACHINNATION. s. f. (rad. lat. *cachinnus*, rire extrême). Éclat de rire, rire excessif.

CACHIOURA. s. m. Comm. Sorte de toile de coton, qui se fabrique dans l'Hindoustan.

CACHIRI ou **CACHYRI**. s. m. Espèce de liqueur fermentée que l'on tire par distillation du manioc et des patates écrasées.

CACHOFLE. s. m. Bot. Nom d'une variété d'artichaut.

CACHOIRE, ou mieux **CHASSOIRE**. s. f. Fouet à pousser les chevaux. Ce mot est encore en usage en Picardie.

CACHOLONG. s. m. Minér. Variété opaline de la calcédoine, que les Kalmouks emploient à faire des vases, des idoles. D'après un grand nombre d'auteurs, le cacholong serait un girasol un peu plus mêlé d'argile que le girasol ordinaire.

CACHONDÉ. s. m. Pharm. V. cachoudé.

CACHONIN. s. m. (rad. *cacher*). Ornith. Oiseau qui n'ose pas se hasarder hors de son nid.

— Fig. Homme faible et puéril.

CACHOOBONG. s. m. Bot. Espèce de stramoine qui croît à Sumatra.

CACHOS. s. m. Bot. Arbrisseau vert qui croît sur les montagnes du Pérou, et à la semence duquel les Indiens attribuent la propriété de débarrasser les reins de la gravelle, et même de diminuer la pierre dans la vessie, quand elle commence à s'y former.

CACHOT. s. m. (du verbe *cacher*). Prison souterraine, étroite, basse et obscure, dans laquelle on met les prisonniers trop indociles, ceux qui sont prévenus de grands crimes, et surtout les criminels condamnés. Cachot noir, profond, triste, secret, affreux, humide, horrible. L'horreur, l'obscurité, la profondeur, le silence du cachot. Mettre au cachot. Jeter dans un cachot. Languir dans un cachot. Tirer quelqu'un des cachots. Vous décrirai-je ces *cachots* ou plutôt ces sépulcres funestes, où l'on enterre des hommes vivants, pour qui il semble que le soleil ait cessé de luire, et que la nuit ait pris la place du jour? (Fléch.) L'homme, avide d'émotions, court de l'un à l'autre hémisphère, gravit la cime des monts, descend au fond des abîmes, visite les temples, les palais, les *cachots*. (Boiste.) On vit tranquille aussi dans les *cachots*: en est-ce assez pour s'y trouver bien? (J.-J. Rouss.)

Dans un *cachot* affreux abandonné vingt ans,
Mes larmes t'imploraient pour mes tristes en- [fants.
(Voltaire.)

— *Cachot des condamnés à mort*. Cachot particulier où l'on dépose le prisonnier aussitôt après sa condamnation, et qui est disposé de manière que ce prisonnier ne puisse lui-même attenter à ses jours.

— Jurispr. La peine du cachot n'est mentionnée que dans le code pénal militaire; le code pénal ordinaire n'en parle pas.

— Sorte de petite loge fermée à double clef, et n'ayant qu'une étroite ouverture pour donner la nourriture nécessaire au fou qui y est renfermé.

— Fig. Se dit du corps de l'homme, des objets matériels, de l'univers entier, par rapport à l'âme qui s'y trouve à l'étroit et qui aspire à l'infini. Ce petit *cachot* où l'homme se trouve logé, c'est-à-dire, ce monde visible. (Pasc.)

CACHOTTE ou **CAJOTTE**. s. f. Nom qu'on a donné à une pipe sans talon.

CACHOTTERIE. s. f. (rad. *cache*). Manière mystérieuse d'agir ou de parler, qu'on emploie pour cacher des choses peu importantes. Homme à cachotteries. A quoi bon tant de cachotteries? Laissez là toutes vos cachotteries.

CACHOTTIER, IÈRE. s. Celui, celle qui aime les cachotteries, qui fait un mystère des moindres choses. || S'emploie adjectivement.

CACHOU. s. m. (par contract. de l'ind. *catechu*, suc d'arbre). Mélange de sucs provenant de l'expression des gousses fraîches et de la décoction de la partie centrale du bois de l'arbre acacia-catechu, espèce du genre acacia, et de la famille des légumineuses. C'est une substance sèche, cassante, d'un rouge noirâtre, surtout à l'intérieur, sans odeur précise, d'une saveur astringente, d'une amertume légère avec un petit arrière-goût sucré. On l'emploie en médecine comme un puissant tonique astringent.

— Pharm. Le cachou est tonique stomachique. Teinture de cachou. Tablettes de cachou. Trochisques de cachou. Cachou en poudre à la rose, à la vanille, à la violette, etc.

— Arts et mét. Sert pour tanner les cuirs.

CACHOUDÉ. s. m. (rad. *cachou*). Pharm. Mélange de cachou, de sucre et de substances aromatiques, dont les Orientaux forment des pastilles fort usitées pour se parfumer l'haleine.

CACHOUL-DE-FEUILLÉE. s. m. Bot. Plante du genre des véroniques.

CACHOUTCHOUC. s. m. V. caoutchouc qui se dit mieux.

CACHRY. s. m. Bot. Graine du cachryophore, échauffante et dessiccative.

CACHRYDE. s. f. Bot. Genre de la famille des ombellifères, habitant la Sibérie, les parties orientales et méridionales de l'Europe, et les côtes septentrionales de l'Afrique. L'espèce unique est la cachryde ou armarinte, à fruits [illegible] aux mêmes usages que ceux du pyrèthre.

CACHUCHA. s. f. (pr. *ka-tchu-tcha*). Chorégr. Danse espagnole qu'un homme et une femme exécutent sur un air gracieux, vif et passionné.

CACIQUAT. s. m. (pr. *ka-ci-ka*). Dignité de cacique.

CACIQUE. s. m. Hist. amér. Titre des princes du Pérou, du Mexique, de l'île de Cuba et de quelques autres régions de l'Amérique septentrionale, lors de la conquête qui fut faite de ce nouveau continent par les Espagnols. || Les chefs des Indiens qui ne sont pas encore soumis aux Européens ont conservé le titre de *cacique*, que les sauvages donnent aussi aux plus nobles, aux plus sages et aux plus vénérés d'entre eux.

Vois les palais en feu, les temples s'écroulent.

Le cacique étendu sur ce brasier brûlant.
(C. Delavigne.)

— Ornith. Grand oiseau d'Amérique, dont les variétés sont : le cacique huppé, le cacique yapou, le cacique jupuru, le cacique noir, et le cacique à tête blanche.

CACIS. s. m. Bot. V. CASSIS.

CACIZ. s. m. Docteur de la loi musulmane.

CACLÉANG. s. m. Bot. Sorte de millet qu'on cultive en Chine et en Tartarie.

CACOCHÈME. s. et adj. des 2 g. Chir. Celui, celle qui a de mauvaises jambes. Inusité.

CACOCHOLIE. s. f. (pr. *ka-ko-ko-li*; ét. gr., κακός, mauvais; χολή, bile, humeur). Dépravation de la bile. Inusité.

CACOCHONDRIQUE. adj. des 2 g. Erpét. Se dit d'un serpent venimeux qui a la peau grenue.

CACOCHYLE. s. m. (ét. gr., κακός, mauvais, et χυλός, chyle). Pathol. Chyle dépravé.

CACOCHYLIE. s. f. (ét., V. CACOCHYLE). Pathol. Chilification dépravée.

CACOCHYME. adj. des 2 g. (ét., V. CACOCHYMIE). Pathol. Qui est atteint de cacochymie. Individu cacochyme. Femme cacochyme. Les individus *cacochymes* sont faibles, languissants, disposés à être atteints plus facilement que les autres de toutes les maladies. (De Beaum.)

— Fig. Homme d'esprit bizarre, d'humeur inégale.

— S'emploie substantiv. Un cacochyme. Une cacochyme.

CACOCHYMIE. s. f. (ét. gr., κακός, mauvais; χυμός, humeur). Pathol. État maladif, sans caractère précis, affectant particulièrement la lymphe et le sang, et résultant d'une altération primitive des humeurs. Suivant les humoristes, la cacochymie est la cause immédiate de la cachexie.

— Fig. Bizarrerie d'esprit, inégalité d'humeur.

CACOCHYMIQUE. adj. des 2 g. Qui tient à la cacochymie. Affection cacochymique. Symptômes cacochymiques.

CACODÉMON. s. m. (ét. gr., κακός, mauvais; δαίμων, génie). Myth. Mauvais génie, esprit des ténèbres.

— Astrol. judic. Douzième maison du ciel d'où l'on ne tire que des pronostics sinistres.

CACOÈTHE. adj. des 2 g. (ét. gr., κακός, mauvais; ἦθος, caractère, nature). Qui est de mauvaise nature. Ulcère cacoèthe.

CACOGÈNE. s. f. (ét. gr., κακός, mauvais; γένος, race.) Déviation organique.

CACOGRAPHE. s. des 2 g. (ét. gr., κακός, mal; γράφω, j'écris). Celui, celle qui orthographie mal, qui écrit irrégulièrement les mots d'une langue. || S'emploie adjectiv.

— Celui qui emploie la cacographie comme moyen d'enseigner l'orthographe.

CACOGRAPHIE. s. f. (ét. gr., κακός, mauvais; γραφή, écriture). Gramm. Orthographe vicieuse. Il y a des maîtres qui procèdent par des exemples de *cacographie* à l'enseignement de l'orthographe. (Acad.)

— Recueil de phrases où les règles de l'orthographe ont été violées à dessein, et que le maître fait corriger par ses élèves.

CACOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. (ét., V. CACOGRAPHIE). Qui concerne la cacographie. Exercices cacographiques.

CACOLET. s. m. Panier à dossier garni de coussins que l'on place sur le dos des mulets dont on se sert pour voyager dans les Pyrénées.

CACOLIN. s. m. Ornith. Caille du Mexique.

CACOLOGIE. s. f. (ét. gr., κακός, mauvais; λόγος, discours, parole). Locution vicieuse; action de mal parler. La cacologie est au langage ce que la cacographie est à l'écriture. Exemples de cacologie.

CACOLOGIQUE. adj. des 2 g. Gramm. Qui est relatif à la cacologie.

CACOLOGUE. s. des 2 g. (ét. gr., κακός, mauvais; λέγω, je parle). Gramm. Celui, celle qui parle mal, incorrectement.

CACOMITE. s. m. Bot. Sorte de tigridie du Pérou dont la feuille servait de nourriture aux anciens Péruviens.

CACONAPÉE. s. f. Bot. Syn. de Herpester.

CACONDA. Géogr. Établissement portugais de la Guinée à 890 kilom. de San-Felipe. [illegible]

lant. || Fruit de l'adénanthère.

CACONGO. Géogr. Royaume de la Guinée entre le Congo et l'océan Atlantique.

CACONYCHIE. s. f. (ét. gr., κακός, mauvais; ὄνυξ, ongle). Chir. Déformation des ongles.

CACOPATHIE. s. f. (ét. gr., κακός, mauvais; πάθος, affection). Pathol. Maladie maligne, de mauvais caractère.

CACOPHAGE. adj. et s. des 2 g. (ét. gr., κακός, mauvais; φάγω, je mange). Qui mange des choses dégoûtantes ou extraordinaires.

CACOPHOLIDOPHIDE. adj. des 2 g. Erpét. Se dit d'un serpent venimeux qui a la peau écailleuse.

CACOPHONIE. s. f. (ét. gr., κακός, mauvais; φωνή, voix). Bruit désagréable qui résulte du mélange de plusieurs sons discordants, en parlant des voix et des instruments de musique qui chantent et qui jouent sans être d'accord.

— Pathol. Voix viciée qui se divise en deux espèces : l'*aphonie*, ou extinction de voix, et la *dysphonie*, ou difficulté de voix.

— Par extension, Bruit confus et inintelligible que produisent les voix d'un certain nombre de personnes qui parlent et crient toutes à la fois sans qu'on puisse distinguer les paroles. Les conversations dans les salons, les discussions dans les grandes assemblées, dégénèrent souvent en *cacophonies*, sous le double rapport des sons et des idées. (E. Dupaty.)

— Fig. Union discordante de plusieurs idées. La *cacophonie* dans les idées est plus fréquente aujourd'hui que dans les mots. (E. Dupaty.)

— Littér. Choc désagréable et rude des syllabes dans le discours. Exemple de cacophonie : Non, il n'est rien que *Nanine n'honore.* (Volt.)

— On appelle aussi *cacophonie* ou *hiatus* en vers la rencontre de deux voyelles, comme dans ce vers d'un ancien poète :

Ne *va au* bal qui n'aimera la danse.

Dans toutes sortes de compositions, et particulièrement dans les vers, il faut éviter la *cacophonie.* (Acad.)

Et les moindres défauts de ce grossier génie
Sont ou le pléonasme ou la *cacophonie.*
(Molière.)

CACOPRAGIE. s. f. (ét. gr., κακός, mauvais; πράττειν, agir). Pathol. Vice des organes qui servent à la nutrition.

CACORACHITE. s. f. (pr. *ka-ko-ra-chi-te*; ét. gr., κακός, mauvais; ῥάχις, colonne vertébrale). Déformation de la colonne vertébrale.

CACORHYTHME. s. m. (ét. gr., κακός, mauvais; ῥυθμός, rhythme). Rhythme irrégulier, dépravé.

CACORHYTHMIQUE. adj. des 2 g. (ét., V. CACORHYTHME). Qui est d'un rhythme irrégulier, dépravé.

CACOSCÈLE. s. m. (du gr. κακοσκελής, qui a les jambes faibles). Entom. Genre de coléoptères tétramères, de la famille des longicornes, trouvé sur les côtes d'Afrique, dans la baie d'Algoa.

CACOSCÉLIS. s. m. (ét., V. CACOSCÈLE.) Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des chrysomélines, trouvé dans l'Amérique équinoxiale.

CACOSITIE. s. f. (ét. gr., κακός, mauvais; σιτίον, aliment). Inappétence, dégoût, aversion pour les aliments.

CACOSPHYXIE. s. f. (ét. gr., κακός, mauvais; σφύξις, pouls). Pathol. Mauvais état, irrégularité continuelle du pouls.

CACOSTOME. adj. des 2 g. (du gr. κακός, mauvais; στόμα, bouche). Médec. Qui a la bouche mauvaise.

CACOTECHNIE ou **CACOTECNIE.** s. f. (ét. gr., κακός, mauvais; τέχνη, art). Mauvais artifice, ruse maladroite.

CACOTHYMIE. s. f. (ét. gr., κακός, mauvais; θυμός, esprit). Dérangement de l'esprit, trouble des facultés intellectuelles.

CACOTRIBULUS. s. m. Bot. L'un des anciens noms de la chausse-trappe, parmi les centaurées.

CACOTRICHIE. s. f. (ét. gr., κακός, mauvais; θρίξ, cheveu). Pathol. Altération des cheveux, du tissu capillaire.

CACOTROPHIE. s. f. (ét. gr., κακός, mauvais; τροφή, nourriture). Vice de nutrition.

CACOTUMBA. s. m. Bot. Nom brame d'une plante annuelle des Indes, de la famille des personnées, près de l'Ambuli, de laquelle on tire, par distillation, une huile jaune-rougeâtre, claire, d'une odeur forte et d'une saveur âcre et amère; son suc, uni au sucre, se prend intérieurement contre la phlegmasie; sa décoction se donne en bain contre les douleurs de la goutte, etc.

CACOUAO. s. m. Sobriquet dont Voltaire s'est servi pour désigner des sophistes ridicules.

CACOUCHACS. Géogr. Nation sauvage de l'Amérique septentrionale, dans la Nouvelle-France.

CACOUCCIER. s. m. (pr. *ka-kouk-sié*). Bot. Arbrisseau grimpant, qui croît à la Guinée et aux environs.

CACOZÈLE ou **CACOZELLE.** s. m. (ét. gr., κακός, mauvais; ζῆλος, zèle). Zèle trop ardent, indiscret, irréfléchi.

[illegible] qui se mettent dans les rivières pour empêcher le passage de la cavalerie.

CACREL BLANC. s. m. Ichthyol. Espèce de poisson de la Méditerranée.

CACTÉ. adj. Bot. V. CACTOÏDE.

CACTÉ, ÉE. adj. Bot. Semblable au cactier. || CACTÉES. s. f. pl. Famille de plantes, ayant de grands rapports avec les portulacées et les ribésiées.

CACTÉIÉ, ÉE. adj. Bot. Syn. de Cacté.

CACTIER. s. m. Bot. Genre de plantes de la famille des cactées, ayant pour espèces remarquables : la *raquette* ou *figuier d'Inde*, qui colore en rouge l'urine de ceux qui le mangent, et le cactier à *cochenilles* ou *nopal*, sur lequel s'arrêtent les précieux insectes connus sous le nom de *cochenilles.*

CACTIFLORE. adj. des 2 g. Qui a des fleurs semblables à celles du cactier.

CACTIFORME. adj. Bot. Qui a la forme du cactier.

CACTOÏDE. adj. Qui a la forme du cactier. || CACTOÏDES. s. f. pl. Famille de plantes qui ne contient qu'un genre, celui des cactiers.

CACTONITE. s. f. Litholog. Pierre que quelques-uns prennent pour la sarde ou la cornaline, et dont on a prétendu que le seul attouchement rendait victorieux.

CACTUS. s. m. (pr. *kak-tuss*). Bot. Nom de certaines plantes qui forment à elles seules la petite famille des nopalées, et qui reçoivent plus communément le nom de *cactiers.* V. CACTIER.

CACUMINE. s. f. (du lat. *cacumen*, même signification). Cime, sommet, faîte, comble, élévation.

CACUS. Myth. Monstre demi-homme et demi-satyre, d'une taille gigantesque, dont la bouche vomissait des flammes; il habitait une caverne creusée dans le mont Aventin, et fut étranglé par Hercule.

C. À. D. Abréviation fréquemment employée pour C'est-à-dire.

CADABA. s. m. Bot. Genre de la famille des capparidacées, arbrisseau glabre, croissant en Asie et en Afrique, et ayant pour type le cadaba farineux, dont les feuilles sont regardées comme anti-vénériennes.

CADALEN. Géogr. Bourg de France, chef-lieu de canton, arr. de Gaillac (Tarn); 2,200 h.

CADALOUS ou **CADALUS.** Évêque de Parme, pape intrus sous le nom d'Honorius II, en 1061, par la faction de l'empereur Henri IV. Le véritable pape, élu canoniquement, était Alexandre II. Cadalous fut condamné par les évêques d'Italie et par le concile de Mantoue en 1064, année de sa mort.

CADAMONI. s. m. Pharm. Sorte de drogue, nommée aussi *graine de perroquet.*

CADASTRAGE. s. m. Écon. pol. Ensemble des opérations appelées cadastre; action de cadastrer. Omiss. des dictionn. L'administration s'occupe en ce moment du *cadastrage* des communes rurales du département de la Seine. (Courrier.)

CADASTRAL, ALE. adj. (rad. *cadastre*). Econ. polit. Qui concerne le cadastre, qui tient au cadastre. Tableau cadastral. Matrice cadastrale. Opérations cadastrales. Les opérations *cadastrales* doivent marcher par canton. (Berthel.) || Au pl. m., *cadastraux.* Les résultats cadastraux. Les instruments cadastraux.

CADASTRE. s. m. (pr. *ka-dass-tre*; du bas lat. *capitas*, contenance, dont on a fait *capitastrum*, en français, *cadastre*). Econ. polit. Ensemble des opérations par lesquelles on connaît la contenance des biens fonds d'un pays, leurs divers genres de culture, les frais qu'ils occasionnent, les revenus qu'ils produisent, tout cela, dans le but d'asseoir équitablement la répartition de l'impôt territorial. Charles VII avait conçu l'idée d'un cadastre général; Colbert tenta vainement de l'exécuter. Les assemblées électorales demandèrent le cadastre, en 1789; l'Assemblée constituante le décréta; l'Empire commença cette grande opération, mais sur un plan nouveau. En 1808, on revint au plan de la Constituante, vérifié par Delambre, et déterminant la contenance par l'arpentage, la valeur par l'expertise. Aujourd'hui les opérations cadastrales, circonscrites dans chaque département, comprennent : 1° la *partie d'art*, sous la direction d'un géomètre en chef, pour la délimitation des communes, la division du territoire de la commune en sections, la triangulation, la levée du plan; 2° l'*expertise*, pour la classification, le tarif des évaluations et le classement; 3° la *répartition individuelle* par le directeur des contributions directes, pour faire à chaque parcelle l'application du tarif des évaluations et former la matrice cadastrale; 4° les *mutations* par le contrôleur des contributions directes, pour tout ce qui concerne les changements annuels de propriétaires et les transactions de propriétés.

— On appelle aussi *cadastre*, le personnel, l'administration du cadastre. Géomètre du cadastre.

— Comm. Nom que les marchands de Provence et du Dauphiné donnent quelquefois au journal ou registre sur lequel ils écrivent chaque jour les affaires concernant leur commerce et le détail de la dépense de leur maison.

CADASTRÉ, ÉE [illegible] Département cadastré. Commune cadastrée. Les communes qui ne font point partie du canton désigné peuvent demander à être *cadastrées* par anticipation. (Berthel.)

CADASTRER. v. n. 1re conj. (formé de *cadastre*). Econ. polit. Exécuter l'ensemble des opérations appelées cadastre, pour répartir équitablement l'impôt territorial, en faisant connaître la contenance des biens fonds d'un pays par l'arpentage, et la valeur de ces biens par l'expertise. Cadastrer par masse de culture. Cadastrer par parcelles.

— S'empl. activement, et signifie Soumettre un canton, une commune, etc., aux opérations cadastrales.

— SE CADASTRER. v. pron. Être cadastré.

CADASTREUR. s. m. Celui qui fait le cadastre; arpenteur.

CADAVAL (Maison des ducs de). Hist. port. Nom de la branche cadette de la maison royale de Bragance; elle a eu pour fondateur dom Alvaro de Portugal, quatrième frère du duc de Bragance, dom Ferdinand II, petit-fils, par Ferdinand Ier, d'Alphonse, premier duc de Bragance.

CADAVÉREUX, EUSE. adj. (rad. *cadavre*). Méd. De la nature, qui tient du cadavre. Teint cadavéreux. Odeur cadavéreuse. Face cadavéreuse. Sa transpiration prend une odeur *cadavéreuse*, qui imprègne les mains et les vêtements du boucher. (Virey.) || Fig. Ame cadavéreuse.

CADAVÉRIN, INE. adj. Zool. Qui vit sur les cadavres.

CADAVÉRIQUE. adj. des 2 g. (rad. *cadavre*). Méd. Qui est relatif au cadavre. Autopsie cadavérique.

CADAVRE. s. m. (rad. lat. *cadere*, tomber, tout corps organisé tombant par terre, quand il est privé de vie). Corps privé de vie. Se dit du corps de tout animal. Le cadavre de l'éléphant, du lion, du bœuf. Tous les raffinements dont nous nous servons pour couvrir nos tables suffisent à peine pour nous déguiser les *cadavres* qu'il nous faut manger pour nous assouvir. (Mass.)

Le fils, sans redouter la céleste colère,
Livre aux pieds du passant le *cadavre* d'un père.
(Millevoye.)

— Se restreint particulièrement au corps de l'homme. Cadavre froid, glacé, livide, insensible, inanimé, hideux, corrompu, fumant, sanglant, dégoûtant de meurtre. Dépouille mortelle, débris de la race humaine. Inhumation, embaumement d'un cadavre. Putréfaction d'un cadavre. Ouverture, dissection, étude d'un cadavre. L'ouverture d'un cadavre ne peut, aux termes de la loi, se faire que vingt-quatre heures après le décès, et seulement lorsque la mort a été dûment constatée par l'officier de santé délégué par l'autorité municipale. Entrer dans les abîmes de l'éternité, devenir *cadavre*, la pâture des vers ! (Mass.)

— Par anticipation, se dit du corps vivant, duquel s'échappe insensiblement la vie, et qui dans quelques jours, dans quelques instants sera réduit à l'état réel de cadavre. Il ne tient plus à la vie que par un cadavre qui s'éteint. (Mass.)

Le malheureux expire, et le vent qui l'assiège
Ne bat plus qu'un *cadavre* étendu sur la neige.
(Boileau.)

— On dit dans le même sens, *C'est un cadavre ambulant*, c'est une personne qui va et vient avec toutes les apparences d'une mort prochaine.

— Par métaphore, se dit des villes, des empires, de l'univers tout entier. Faibles mortels, nous sommes surpris si nous voyons mourir quelqu'un de nous, tandis qu'en un même lieu gisent épars les *cadavres* de tant de cités. (Trad. littér. de Sulpicius.) Les membres de la république perdirent le peu qui leur restait d'action et de vie; il fallait ranimer ce *cadavre.* (Rayn.) Ici gît au tombeau le *cadavre* de Tyr. (Rouch.)

. . . Là gît Lacédémone, Athènes fut ici.
Quels *cadavres* épars dans la Grèce déserte !
(L. Racine.)

Tu fus Lisbonne. . . . .
Un jour les siècles en silence,
Pleurant sur ton *cadavre* immense,
Frémiront encor de terreur. (Le Brun.)

— Se dit des végétaux. Le cadavre d'un arbre.

— Par anticipation, se dit des arbres quand ils sont privés de leurs fruits et de leurs feuilles, qui font leur ornement et en quelque sorte leur vie.

Arbres dépouillés de verdure,
Malheureux *cadavres* des bois. (Rouss.)

L'arbre qui n'était plus qu'un *cadavre* séché,
Est étonné des fleurs qui brillent sur sa tête.
(Gilbert.)

— Syn. comp. CADAVRE. CORPS. *Corps* se dit des créatures humaines qui ont perdu la vie, mais qui ne sont pas encore attaquées par la corruption; *cadavre* se dit de l'individu mort depuis assez longtemps pour être déjà en état de putréfaction.

CADDOR. Hist. s. m. Sorte d'épée à lame droite, que les spahis attachent à la selle de leurs chevaux, pour s'en servir dans le combat, à [illegible]

— Techn. Sorte de baril dont on se sert ordinairement dans les salines.

CADE. s. m. Techn. Baril dont on se sert ordinairement dans les salines.

— Antiq. Grand vase de terre où l'on mettait du vin. || Mesure attique pour les liquides, contenant environ 40 litres.

— Comm. *Huile de cade.* Huile fétide, produit de la distillation du bois de l'oxycèdre, en usage dans l'art vétérinaire.

— Bot. Nom vulgaire du genévrier dans la France méridionale.

CADEAU. s. m. Repas, fête, principalement ceux que l'on donnait à des femmes. Donner un grand cadeau. Dans ce sens, il a vieilli et ne se dit plus.

— Petit présent, don que l'on fait à quelqu'un dans le but de lui être agréable. *Faire*

cadeau. Faire un joli cadeau. Faire cadeau ou le cadeau d'une chose. Faire cadeau à quelqu'un. — Accepter un cadeau. Refuser un cadeau. Aimer les cadeaux. Il est très-familier.

— *Cadeaux de noces.* Objets d'agrément, de parure, que le fiancé fait à sa fiancée.

— Loc. prov. *Les petits cadeaux entretiennent l'amitié.*

— Ironiq. Vous m'avez fait là un joli cadeau! Quel cadeau il nous a fait!

— *Se faire un grand cadeau.* Se promettre un grand plaisir. Cette locution a vieilli.

— Grand trait de plume, fort hardi, que font les habiles maîtres d'écriture, pour remplir le haut, le bas et les marges des pages.

CADÉDIS. interj. (pr. *ka-dé-diss; cap-de-Dious,* tête de Dieu). Jurement de Gascon de l'ancienne comédie.

CADÉE. Hist. helvét. Nom donné à une ligue appelée aussi *Ligue de la maison de Dieu,* et qui est la plus puissante et la plus étendue de toutes celles qui composent la république des Grisons.

— CADÉE. s. f. Mesure de longueur des États barbaresques. Le cadée de Maroc vaut 0m,52.

CADELARI. s. m. Bot. Plante du Malabar, de la famille des amarantes, croissant dans les terrains pierreux, vivace par ses racines, qui durent environ deux ans.

CADEL-AVANACU. s. m. Bot. Espèce de ricin qui croît au Brésil, et qui fleurit et porte du fruit deux fois par an.

CADELÉ, ÉE. part. pass. du v. Cadeler. S'empl. adjectiv. *Ecriture cadelée*, dont toutes les lettres sont capitales et tirées à gros traits de plume.

CADELER. v. a. 1re conj. Faire des cadeaux. Vieux et inusité.

— Faire de grands traits de plume, à main levée.

— SE CADELER. v. pron. Être cadelé, être fait en manière de cadeau, ou trait de plume.

CADELLE. s. f. Entom. Nom qu'on donne dans le midi de la France à la larve du trogossite bleu ou mauritanique, qui vit de la substance farineuse du blé renfermé dans les greniers. On l'appelle encore autrement *chevrette brune.*

CADEL-PACHI. s. m. Bot. Genre de scorsonères du Coromandel.

CADELURE. s. f. Écriture en grosses lettres; affiches.

CADEM-CHÉRIF. s. m. (littéral. *pied sacré*). Relig. mah. Nom d'une pierre qui porte l'empreinte d'un pied qu'on croit être celui de Mahomet. C'est l'une des reliques les plus vénérées que l'on conserve au sérail.

CADENACO. s. m. Bot. Nom brame du genre de la famille des liliacées, plante vivace, croissant dans les sables, ayant pour type le cadenaco zevari, d'une saveur douce, et dont les graines encore tendres sont aussi bonnes que les haricots.

CADENAS. s. m. (pr. *ka-de-na;* du lat. *catena*, chaîne, par changement du *t* en sa correspondante *d;* anciennement le cadenas avait une petite chaîne, qui tenait lieu de ce que nous appelons aujourd'hui l'*anse* ou l'*anneau* du cadenas). Techn. Petite serrure mobile qui sert à fermer une porte, une malle, une valise, au moyen d'un anneau passé soit dans un autre anneau, soit dans deux pitons. Cadenas rond, carré. Cadenas en fer, en cuivre. Cadenas à chiffre, à secret. Cadenas d'une porte. Mettre un cadenas. Fermer le cadenas. Briser un cadenas.

— *Cadenas à combinaisons.* Sorte de cadenas offrant le double avantage de pouvoir s'ouvrir et se fermer sans qu'il soit besoin d'avoir une clef, et de ne pouvoir être que très-difficilement ouvert par les voleurs, surtout s'il est fait avec soin. || *Cadenas à combinaisons perfectionné.* Cadenas auquel on a ajouté des combinaisons ingénieuses qui compliquent les difficultés de l'ouverture pour ceux qui les ignorent.

— Espèce de coffret d'or ou de vermeil, contenant la cuiller, la fourchette et le couteau du roi ou des princes.

— Le cadenas, qui n'a perdu que sous le règne de Henri III le nom de *nef* qu'il avait porté jusqu'alors, était dans l'origine un meuble de forme bizarre, représentant un navire, et destiné à contenir les vases qui servaient à boire, ou plutôt la *nef* était elle-même un de ces vases.

— Dans les derniers temps, le *cadenas* était une espèce de coffret en or ou en vermeil. [illegible] très-grands seigneurs. On l'apportait en cérémonie, et on le plaçait sous leur main quand ils avaient pris place à table. Il est à présumer que c'est la crainte des empoisonnements qui a donné l'idée de serrer ainsi sous clef les objets servant à boire ou à manger, ainsi que les substances dont on pouvait abuser.

CADENASSÉ, ÉE. part. pass. du v. Cadenasser. S'empl. adjectiv.

> La chambre bien *cadenassée*
> Permettait de laisser l'argent sur le comptoir.
> (LA FONTAINE.)

CADENASSER. v. a. 1re conj. Fermer avec un cadenas. Cadenasser une porte.

— S'empl. absolument. Fermer et cadenasser.

— SE CADENASSER. v. pron. Etre cadenassé.

CADENCE. s. f. (du lat. *cadere*, tomber; la cadence est une espèce de chute agréable). Chorégr. Mesure du son qui règle le mouvement de la personne qui danse. Danser en cadence. Aller, entrer, rentrer en cadence. S'élever et tomber en cadence. Sortir de cadence. Perdre la cadence, marquer la cadence. Ajuster ses pas à la *cadence* d'un air. (Pasc.)

> Dès lors la poésie a vu sa décadence;
> Infidèle à la rime, au sens, à la *cadence.*
> (GILBERT.)

> . . . . . Les chœurs se forment, et la danse
> Exécute en riant les lois de la *cadence.*
> (L. DE LANCIVAL.)

— Art milit. *La cadence du pas.* Le mouvement bien égal, bien réglé du pas.

— Mus. Terminaison d'une phrase musicale sur un repos momentané ou complet. || *Cadence sur la tonique* ou *cadence finale et parfaite.* Celle qui termine le sens musical. || *Cadence sur la dominante.* Celle qui n'est que suspensive du sens musical. || *Cadence plagale.* Amenée à la tonique par la sous-dominante, portant accord parfait, ou accord de sixte, est employée souvent comme finale dans les chants religieux; on l'emploie quelquefois aussi dans la musique de théâtre. || *Cadence évitée, cadence interrompue, cadence rompue.* Sortes de cadences en usage dans le contrepoint.

— Formule harmonique annonçant l'approche du repos musical momentané ou complet. || Temps d'arrêt pendant lequel l'exécutant fait entendre une suite de traits avec l'instrument ou la voix; en France on se sert plus communément du mot *point d'orgue.* || Sentiment de la mesure chez l'auditeur d'une composition musicale; et, dans cette composition, pouvoir d'éveiller ce sentiment.

— S'est dit improprement du *trille* ou battement de deux sons rapprochés. Cadence perlée. Cadence brillante. Cadence légère. Cadence pure.

> . . . . L'oiseau des ténèbres
> Roule seul aujourd'hui ses *cadences* funèbres.
> (CASTEL.)

— Littér. Agréable mesure d'un vers nombreux et bien tourné, ou d'une période dont l'harmonie flatte l'oreille. Cadence juste, gracieuse, douce, molle, noble, exacte, harmonique, mélodieuse, heureuse. Ayez pour la *cadence* une oreille sévère. (Boil.)

> Enfin Malherbe vint, et le premier en France
> Fit sentir dans les vers une juste *cadence.*
> (BOILEAU.)

— Manég. Action d'un cheval dressé qui soutient ses temps et ses mouvements avec une agréable égalité. Manier toujours de la même cadence. Suivre sa cadence. Ne point changer de cadence.

CADENCÉ, ÉE. part. pass. du v. Cadencer. S'empl. adjectiv. Pas cadencés. Phrase cadencée. Vers cadencés. Mouvements cadencés. Prose nombreuse et bien cadencée. Marcher au pas cadencé. Prendre le pas cadencé. Musique bien cadencée.

— Ironiq. *Homme cadencé.* Qui parle, qui se meut en cadence. Il est familier.

CADENCER. v. a. 1re conj. Chorégr. Conformer ses mouvements à la cadence, les régler sur une certaine mesure. Cadencer ses mouvements. Cadencer ses pas.

> Parmi des chœurs légers la fille de Pallas
> Avec mollesse un jour *cadençait* quelques pas.
> (AIGNAN.)

— Art milit. Cadencer le pas.

— Mus. instr. et voc. S'empl. absol. dans le sens de *Faire des cadences*, soit avec la voix, soit avec un instrument, ou encore marquer le repos musical selon les règles de la composition. Cadencer sur la tonique, sur la dominante. || Suivre également la mesure, battre les temps bien égaux.

— Littér. Donner du nombre à ses périodes, à ses vers, les rendre harmonieuses et agréables à l'oreille, en ménageant habilement les repos. Cadencer ses phrases, ses périodes, ses vers. Pour *cadencer* un vers qui dans l'âme s'imprime. (Gilb.)

> Les muses dont sa voix a *cadencé* les vers,
> Consacrèrent le nom de cette tendre amante.
> (DESAINTANGE.)

— SE CADENCER. v. pron. Etre cadencé, être conforme à la cadence.

> D'une mesure *cadencée*
> Je connais le charme enchanteur.
> (VOLTAIRE.)

CADÈNE. s. f. (du lat. *catena*, chaîne). Mar. Chaîne à laquelle sont attachés les galériens. [illegible] la cadène. || *Cadène de haubans.* Chaîne de fer au bout de laquelle est un cap de mouton, qui sert à amarrer et à rider les haubans contre le bordage.

— Fig. Dans le même sens que celui de chaîne, signifiait Peine, gêne, violence morale.

— Comm. Espèce de tapis que les Européens tiraient du Levant par la voie de Smyrne.

CADENELE. s. f. Bot. Nom vulgaire du fruit du genévrier oxycèdre.

CADENET. Géogr. Petite ville de France. ch.-l. de canton, arr. d'Apt (Vaucluse); 2,600 h.

CADENETTE. s. f. Coiff. Nom d'une espèce de natte ou de chevelure militaire qui a précédé le *crapaud.* Le règlement de 1767 donnait à l'infanterie la cadenette, à l'instar des Prussiens: c'était une tresse partant du milieu du crâne et se retroussant sous le chapeau. La cavalerie portait la *queue.* Les grenadiers et surtout les hussards ont longtemps conservé la cadenette, même après l'introduction et l'usage plus général du *catogan.*

CADER-IDRIS. Géogr. Montagne de la principauté de Galles, comté de Merioneth, en Angleterre; s'élève à 1,200 mètres au-dessus du niveau de la mer. C'est le mont *Cenis* de l'Angleterre; on l'appelle *Cader-Idris,* c'est-à-dire *Chaise d'Idris,* parce que, selon les traditions, elle avait servi de forteresse à Idris, ancien roi de ces contrées.

CADET. s. m. (pr. *ka-dè*, par contraction du bas lat. *capitetum*, petite tête, petit chef de famille; on écrivait anciennement *capdet*). Se dit absolument du dernier de tous les enfants d'une famille, de celui ou de celle qui est le plus jeune ou la plus jeune des frères ou des sœurs. Le cadet. La cadette. Cet homme est le *cadet* de toute cette maison. (Acad.) Je connais moins la *cadette* que l'aînée; mais lorsqu'il s'agira d'établir cette *cadette,* je ferai tout ce qui est en mon pouvoir. (Volt.)

> Quelle fatalité secrète,
> Ma sœur, soumet tout l'univers
> Aux attraits de notre *cadette?*
> (CORNEILLE.)

— Se disait, sous l'empire de la législation du droit d'aînesse, de tous les *puînés,* relativement à leur frère né avant eux, et à qui seul appartenait le droit d'aînesse.

— Par extension, se dit en parlant de deux hommes qui ne sont pas frères, mais dont l'un est plus jeune que l'autre. Je suis son cadet. Vous êtes mon cadet.

— Se dit aussi en parlant des personnes d'un même corps, d'une même compagnie, par rapport au rang d'ancienneté, qui résulte de l'époque plus ou moins rapprochée de l'admission. Être le cadet d'un tel à l'Académie. Il est le cadet des officiers du régiment. Il n'est pas un *cadet* sortant de l'école qui n'ait eu l'idée d'armer les tirailleurs avec des fusils à deux coups. (Napol.)

— Jeune gentilhomme qui faisait ses premières armes en qualité de soldat.

— *Corps de cadets.* Corps militaire composé de jeunes gens d'origine noble qui servaient comme volontaires, d'abord comme soldats, puis passaient par tous les grades, jusqu'à ce qu'on leur donnât les premières sous-lieutenances vacantes. Louis XIV et Louis XV créèrent des compagnies de cadets qui ont disparu à l'époque de la révolution. Il y avait un emploi de *cadet-gentilhomme* dans chaque compagnie d'infanterie et de cavalerie.

— En Russie, en Prusse, en Bavière, en Autriche, il y a encore des établissements de cadets où sont reçus gratuitement les fils de gentilshommes peu favorisés de la fortune. Éprise d'un *cadet*, ivre d'un mousquetaire. (Boil.)

CADET, ETTE. adj. Puîné, puînée. Se dit quelquefois du second enfant seulement, lors même qu'il y a d'autres enfants nés après lui; mais se dit souvent aussi de chacun des puînés par rapport à tous les enfants nés avant lui. Fils cadet. Fille cadette. Frère cadet. Sœur cadette.

— *Branche cadette d'une maison.* Branche de cette maison sortie d'un cadet, par opposition à *branche aînée*, ou branche sortie de l'aîné. Branche aînée de la maison de Bourbon, branche cadette.

— Loc. prov. *C'est un cadet de haut appétit.* C'est un jeune homme qui aime à faire bonne chère, à faire de la dépense. || Dans un sens analogue, on dit familièrement: *C'est un fameux cadet, un fier cadet.*

CADÈTES. Géogr. anc. Ancien peuple gaulois mentionné par César, et dont on a cru reconnaître le territoire dans le diocèse de Bayeux.

CADÉTIE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des orchidées malaxidées, ayant pour type la cadétie en éventail.

CADET-ROUSSEL. Théâtr. Personnage de la farce moderne qui a eu sa célébrité comme Jocrisse.

— Sous le nom de *Cadet-Roussel*, on désigna dans divers couplets Dumouriez et La Fayette.

— Au théâtre, le caractère de *Cadet-Roussel* était celui d'un homme de la basse classe, sot et important, et dont le langage était prétentieux avec trivialité.

CADETTE. s. f. Techn. Pierre de taille propre au pavage. [illegible] qui, au jeu de billard, servent pour atteindre aux billes placées hors de la portée ordinaire.

CADETTÉ, ÉE. part. pass. du v. Cadetter. S'empl. adjectiv.

CADETTER. v. a. 1re conj. Techn. Paver avec des pierres de taille appelées cadettes; faire des trottoirs le long des maisons avec des cadettes. Cadetter une rue, une place, une cour.

— SE CADETTER. v. pron. Être cadetté, pavé avec des cadettes.

CADHOGAN (le comte Guillaume). Général anglais célèbre par son dévouement au duc de Marlborough dans la guerre de Flandre; fut nommé pair d'Angleterre; mourut le 26 juillet 1726.

CADI ou CADHY. s. m. Hist. or. Magistrat turc du quatrième ordre qui cumule les diverses fonctions de nos commissaires et inspecteurs de police, juges de paix, notaires, présidents des tribunaux civils et criminels, et qui même, à défaut d'*iman*, remplit les fonctions de ministre de la religion.

CADIE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des papilionacées césalpiniées, ayant pour type la cadie variée, arbrisseau indigène de l'Arabie-Heureuse, et cultivé dans nos jardins.

CADIÈRE. s. f. Vieux mot français qui a signifié Chaise, siége, et qui est encore en usage dans la Provence, etc.

— Numism. Ancienne monnaie de France sous Philippe de Valois, et sur laquelle ce prince était figuré assis sur une chaise qu'on appelait *cadière.*

CADILLAC. Géogr. Ville de France, ch.-l. de canton, arrondiss. de Bordeaux (Gironde); 1,500 hab. Maison centrale de détention pour les femmes.

CADIS. s. m. (pr. *ka-di*). Comm. Etoffe de laine à grains, tondue et apprêtée à chaud comme le drap. Autrefois très-recherchée, elle est aujourd'hui d'un moindre débit. Les principales fabriques françaises de cadis sont: Montauban, Castres, Alby, Arles, Saint-Flour, Tarascon. La largeur ordinaire du cadis était de 60 centimètres. || *Cadis ras* ou *cadis fin.* Ceux dont la chaîne se fait avec de la laine d'Aragon, et que l'on teint deux fois. || *Cadis fleurs d'Aure.* Sorte de cadis fort et de très-bonne durée que l'on tisse dans la vallée d'Aure.

CADISÉ. s. m. (rad. *cadis*). Se dit en Poitou d'une espèce de droguets croisés et drapés dont les chaînes sont de quarante-huit portées, chaque portée de seize fils, et qui, tout apprêtés, ont 60 centimètres de large sur 60 mètres de long.

CADISQUE. s. m. (du gr. καδίσκος, petit vase). Bot. Genre douteux de plantes indigènes de l'Afrique australe et offrant quelque analogie avec les tagètes.

CADISSEN, SÈNE. adj. et s. Géogr. Habitant de Cadix. || Qui concerne cette ville ou ses habitants.

CADITE. s. f. Zool. Portion d'encrine fossile.

CADIX. (en esp. *Cadiz*). Géogr. Province d'Espagne formée de la partie méridionale de celle de Séville, qui la borne au nord; à l'est, elle touche à la province de Malaga; partout ailleurs elle est environnée par la Méditerranée, par le détroit de Gibraltar et l'Océan. || Port de mer de l'Espagne méridionale. L'une des villes les plus anciennes d'Europe, bâtie sur une presqu'île et fortifiée; popul. 65,000 h. Les Français l'occupèrent en 1823.

CADMÉE. s. f. Citadelle de Thèbes bâtie par Cadmus. || Nom donné aussi quelquefois à Thèbes tout entière.

CADMÉEN, ENNE. Antiq. et philol. Qui appartient à Cadmus; qui lui est attribué. Alphabet cadméen. || *Les seize cadméennes.* Les seize lettres de l'alphabet cadméen.

— Surnom de Bacchus, petit-fils de Cadmus par sa mère Sémélé.

CADMÉIDE. Nom patronymique des filles de Cadmus.

CADMIE. s. f. (du gr. καδμεία, espèce de minéral qui se trouvait près de la ville de Thèbes, fondée par Cadmus). Chim. Nom par lequel on a désigné plusieurs substances. || *Cadmie naturelle* ou *fossile.* Le cobalt. || *Cadmie naturelle, calamine* ou *pierre calaminaire.* L'oxyde naturel de zinc, qui est jaune ou rougeâtre. || *Cadmie artificielle* ou *des fourneaux.* L'oxyde de zinc, qui se sublime pendant la fonte de ce métal et s'attache aux parois intérieures du fourneau.

— Nom donné à tous les sublimés métalliques qui ont lieu dans les fontes en général.

CADMIFÈRE. adj. des 2 g. Chim. Qui contient du cadmium.

CADMIQUE. adj. des 2 g. Chim. Qui a rapport au cadmium.

CADMIUM. s. m. (pr. *kad-mi-omm*). Chim. minér. Corps simple métallique presque aussi blanc que l'étain, d'un aspect brillant, d'une texture susceptible d'un beau poli, d'une cassure fibreuse; s'extrait des minerais de zinc, que l'on dissout dans l'acide sulfurique; est sans usage. Oxyde de cadmium. Phosphate de cadmium. Sulfure de cadmium. Sulfate de cadmium. L'oxyde de cadmium est une base salifiable des plus puissantes.

[illegible] comme le fondateur de Thèbes (1500 ans av. J.-C.), et auquel on attribue l'introduction des lettres de l'alphabet ou de l'écriture en Grèce.

— CADMUS DE MILET. Passe pour être le premier des Grecs qui ait écrit l'histoire en prose.

— CADMUS. s. m. (nom mythologique). Entom. Genre de coléoptères tétramères de la famille des chrysomélines, ayant pour type le cadmus géant de la Nouvelle-Hollande.

— Bot. Syn. de Sphæroplée.

CADOLE. s. f. Techn. Loquet d'une porte, espèce de pène qui s'ouvre et se ferme en se haussant, avec un bouton ou une coquille.

CADOUDAL (Georges). Nom d'un chef royaliste dans la guerre de la Vendée; se ren-

dit coupable, en 1803, de l'attentat de la rue St-Nicaise, dont le but était d'atteindre le premier consul par l'explosion d'une machine infernale Cadoudal fut condamné à mort et exécuté le 16 juin 1804, après avoir refusé d'en appeler à la clémence du monarque.

CADOUIN. Géogr. Bourg de France, ch.-l. de canton, arrond. de Bergerac (Dordogne); 700 hab.

CADOUIN. s. m. Nom d'une congrégation religieuse fondée vers 1115, par le père Giraud de Sales.

CADOURS. Géogr. Village de France, ch.-l. de canton, arr. de Toulouse (Haute-Garonne); 900 hab.

CADRAN. s. m. (du lat. *quadrans*, à cause de sa forme primitive, qui était carrée). Techn. Surface sur laquelle sont indiquées les divisions du temps, soit par l'ombre d'un style, soit par des aiguilles que meuvent des ressorts intérieurs. Cadran d'or, d'argent, d'émail, de porcelaine, de platine. Le cadran du clocher, de l'église. Cadran circulaire, ovale, etc. Cadran doré, émaillé, soufflé, gravé. Cadran de montre. Cadran de pendule. Cadran à quantième.

— Se dit souvent absolument pour Cadran solaire. Allez voir au cadran. Régler sa montre au cadran. Le temps est couvert; on ne voit pas l'heure au cadran.

Tandis que tristement ce globe qui balance
Me fait compter les pas de la mort qui s'avance,
Le Français, entraîné par ses légers désirs,
Ne voit sur ce *cadran* qu'un cercle de plaisirs.
(FAVART.)

— Gnom. *Cadran solaire*. Instrument propre à montrer l'heure qu'il est (en *temps vrai*, selon le mouvement du soleil, et non en *temps moyen*, qui est celui d'une pendule bien réglée), par l'ombre d'un style qui se projette sur des lignes horaires, tracées sur la surface du cadran, dont le plan contient à chaque instant le centre du soleil, et dont l'axe est toujours dirigé parallèlement à l'axe de rotation de la terre. Tracer, exécuter, orienter un cadran.

— *Cadran vertical et déclinant*. Tracé sur une surface perpendiculaire à l'horizon, et inclinée au nord et au midi. || *Cadran septentrional*. Celui qui est tracé sur la sphère. || *Cadran universel par les hauteurs du soleil*. Celui que l'on nomme quelquefois *le capucin*, à cause de la forme pointue de sa partie supérieure. || *Cadran polaire*. Tracé sur un plan que l'on imagine passer par les pôles du monde, par les points de l'orient et de l'occident de l'horizon. || *Cadran réclinant*. Celui qui est incliné sans passer par le pôle. || *Cadran méridional*. Celui qui regarde le midi. || *Cadran occidental*. Tracé sur le côté du méridien qui regarde l'occident. || *Cadran oriental*. Tracé sur le côté du méridien qui regarde l'orient. || *Cadran équinoxial*. Celui qui est placé parallèlement à l'équateur. || *Cadran horizontal*. Celui qui est placé horizontalement sur un pilier, sur une fenêtre, dans un jardin, etc. || *Cadran incliné et déclinant*. Celui qui est décrit sur une surface horizontale et déclinante. || *Cadran aux étoiles* ou *nocturnal de Munster*. Celui qui indique pendant la nuit, l'heure, par la présence de telle ou telle étoile. || *Cadran analemmatique* ou *azimutal*. Celui qui indique l'heure par les azimuths. || *Cadran à la lune*. Celui qui indique l'heure par le moyen d'un style éclairé par la lumière de la lune. || *Cadran cylindrique par les hauteurs du soleil*. Petite colonne portative qui marque l'heure où le soleil, par le moyen d'un style horizontal, est perpendiculaire à l'axe du cadran. || *Cadran déincliné*. Celui qui ne regarde pas les points cardinaux, qui est tout à la fois décliné et inclinant.

— Ant. *Cadran d'Achaz*. V. PIERRE DES HEURES.

— Archit. Décoration extérieure d'une horloge enrichie d'ornements d'architecture et de sculpture.

— T. de joail. et de lapid. Etau qui sert à tenir le bâton à ciment à l'extrémité duquel le diamant est attaché, et à lui donner l'inclinaison convenable, relativement à la meule.

— Fact. d'org. Cercle de carton sur lequel on marque les divisions égales, que l'on combine diversement par le moyen de quelques chiffres, et qu'on emploie pour noter les cylindres d'orgues, de serinettes.

— *Cadran de sûreté*. Sorte de cadran qui peut servir à toute espèce de fermeture, donne l'alarme en faisant sonner un *tocsin*, allume une bougie, fait partir un coup de pistolet, etc.

— CADRAN. Moll. Coquille univalve de la division des brachilipodes turbinacés. Le cadran *strié* est l'espèce la plus grande et la plus commune. Une seule espèce, le cadran *tacheté*, [illegible] bitent les mers australes. Se trouvent aussi à l'état fossile.

— Bot. Nom improprement donné à l'orange vraie, dans quelques parties de la France.

— Agric. V. CADRANNURE.

CADRANNÉ, ÉE. adj. Forest. Qui est attaqué du cadran ou de la cadrannure.

CADRANNERIE. s. f. Techn. Dépôt de boussoles, cadrans et autres instruments qui servent à la marine. || Art de fabriquer ces objets.

CADRANNURE. s. f. Agric. Maladie des arbres qui se manifeste par des fentes dans le bois, dont les unes sont circulaires et les autres rayonnantes.

CADRAT. s. m. Impr. Petit morceau de fonte, plus bas que les lettres et de la largeur de 3 ou 4 chiffres au moins, qui maintient le caractère, sans marquer sur le papier.

CADRATIN. s. m. Impr. Petit cadrat de la largeur de deux chiffres. || *Demi-cadratin*. Petit cadratin de la largeur d'un chiffre.

CADRATURE. s. f. Horlog. Assemblage des pièces qui servent à faire marcher les aiguilles du cadran, et à faire aller la répétition, si cette dernière entre dans le mécanisme de la montre.

CADRATURIER, ÈRE. s. Horlog. Celui, celle qui fabrique les cadratures de répétition.

CADRE. s. m. (du lat. *quadrum*, carré, forme primitive du cadran). Assemblage à angles droits, de tringles de bois, unies ou façonnées, servant d'ornement ou de moyen de préservation contre les accidents pour les objets qu'il entoure, tels que glaces, tableaux, dessins, gravures, etc. Grand cadre. Petit cadre. Cadre noir. Cadre d'ébène. Cadre d'ivoire. Cadre sculpté. Cadre simple. Cadre aux moulures droites. Cadre aux profils de corniche. Cadre guilloché. Cadre *rococo*. Malheur à qui, pour paraître, a besoin d'un *cadre* doré. (J.-J. Rouss.)

— Par extens. Toute bordure ovale, ou ronde, ou polygonale, dont on entoure un objet.

— Lorsque le cadre est rond ou ovale, il vaut mieux employer le mot *bordure*.

— Fig. *Cadre littéraire*. Forme ou idée générale, à laquelle se rattache plus ou moins immédiatement une foule d'idées accessoires, de l'ensemble et de la coordination desquelles résulte le plan d'un écrit, d'un discours, d'un livre, etc. Beau cadre. Heureux cadre. Cadre mesquin. Chercher, trouver un cadre. Inventer, imaginer un cadre. Remplir un cadre.

— Pièce de théâtre, appelée aussi *pièce à tiroir*, et dans laquelle se meuvent des caractères que l'action ne lie pas nécessairement entre eux.

— Espace, limites.

N'allez pas resserrer dans des *cadres* étroits
Des rivières, des lacs, des montagnes, des bois.
(DELILLE.)

— Art milit. Tableau de formation des divisions et subdivisions, dont un corps se compose. Cadre d'une compagnie, d'un bataillon, d'un régiment, d'une armée. Cadre des officiers, des sous-officiers. Cadre d'état-major. Former un cadre. Conserver de bons cadres. Remplir les cadres. Maintenir sur les cadres. La Prusse, qui est bien inférieure à la France en ressources de toute espèce, en conservant de bons *cadres*, réduit en temps de paix son armée de 80 à 100,000 hommes. (Carette.)

— Mar. Hamac perfectionné, composé de cinq pièces de toile réunies sous la forme d'une caisse longue de cinq pieds et demi sur vingt pouces de largeur, et recevant un châssis de même dimension, garni de sangles, sur lequel se posent deux petits matelas, ainsi que les autres pièces qui complètent un lit de bord. Les officiers et passagers ayant rang d'officiers, se servent de cadres.

— Totalité des employés qui composent une administration. || *Rayer quelqu'un des cadres*. Lui ôter son emploi.

— Anat. *Cadre du tympan*. Portion de l'os temporal qui, chez l'homme, supporte la membrane du tympan.

— Archit. Bordure de pierre ou de plâtre calibrée, qui renferme des ornements de sculpture. || *Cadre de plafonds*. Renfoncements causés par les intervalles des poutres, dans les plafonds lambrissés, et qui sont ornés de peintures, de sculptures, de dorures.

— Papet. Châssis que l'ouvrier applique sur la forme pour y servir de rebord, afin que la pâte ne tombe pas quand on la fait égoutter.

CADRÉ, ÉE. part. pass. du v. Cadrer. Il est toujours invariable, à moins qu'il ne soit pris dans le sens actif, ce qui est rare.

CADRER. v. a. 1re conj. (rad. *cadre*). Faire un carré proportionnel, c'est-à-dire, qui contienne autant d'espace qu'une autre figure.

— v. n. *Faire cadrer un compte*. Faire, en ajoutant ou en retranchant des chiffres, que le total détaillé soit le même que le total général et réel. Comment, dans cette phrase, M. Landais donne-t-il au verbe *cadrer* une signification active? Elle est essentiellement neutre. On fait que le compte cadre, mais le compte ne cadre rien, ne peut rien cadrer.

— Avoir de la convenance. Etre en rapport. Au propre et au fig. Cadrer exactement. Mal cadrer.

. . . Pour en connaître l'importance.
Chose où ne doit errer un confesseur prudent.
(LA FONTAINE.)

— *Cadrer à*. Il est souvent plus court et plus utile de *cadrer* aux autres, que de faire que les autres s'ajustent à nous. (La Bruy.)

— *Cadrer ensemble*. Les dépositions de ces témoins ne *cadrent* pas ensemble. (Acad.)

— *Cadrer avec*. Cette loi *cadre* bien mal avec l'opinion des hommes. (La Bruy.)

— *Cadrer sur*. Ces deux choses ne *cadrent* pas sur les points. || Il n'est pas d'usage dans le style noble.

CADRIGÉ. s. m. Relig. mah. L'une des six classes dans lesquelles on range les soixante-douze sectes musulmanes.

CADRITE. s. m. Relig. musulm. Sorte de religieux mahométan, dont la secte a eu pour fondateur un habile philosophe et jurisconsulte nommé *Abdul-Cadri*.

CADSAND. Géogr. Ile située à la pointe de la Flandre, à l'embouchure de l'Escaut occidental dans la mer d'Allemagne.

CADSURE. s. f. Bot. V. KADSURE.

CADUC, UQUE. adj. (du lat. *caducus*, rad. *cadere*, tomber). Vieux, cassé, qui a perdu ses forces et qui les perd tous les jours, en parlant de l'homme et de ce qui appartient à l'homme. Devenir caduc. Etre caduc. Age caduc. Santé caduque. Des gens plus vieux et plus *caducs* que celui qui est en place. (La Bruy.) Un père si vieux et si *caduc*. (Id.)

— *Mal caduc*. Épilepsie, haut mal. Avoir le mal caduc. Etre atteint du mal caduc. Tomber du mal caduc. Guérir du mal caduc.

— Par extension, en parlant des choses, *maison vieille et caduque*. Maison qui menace ruine, qui est à la veille de tomber en ruine.

— S'emploie pour exprimer qu'une disposition entre vifs ou testamentaire, valable dans son principe, a été par un événement quelconque privée de ses effets. Disposition caduque. Donation caduque. Legs caduc. Succession caduque.

— *Lot caduc*. Lot qui n'est point réclamé.

— *Voix caduque*. Celle qui, par quelque raison particulière, n'est pas comptée dans un scrutin.

— Anat. *Membrane caduque*. L'une des enveloppes du fœtus des mammifères.

— Bot. Se dit des parties végétales qui ne persistent pas pendant toute la vie de la plante à laquelle elles appartiennent. Le calice est caduc dans le pavot parce qu'il tombe après le développement de la fleur. La corolle qui environne d'abord le fruit de la vigne est caduque et tombe bientôt. Les stipules sont caduques dans plusieurs espèces de passiflores.

— Entom. *Pattes caduques*. Celles qui manquent à l'insecte aux différentes phases de sa métamorphose.

CADUCÉATEUR ou **CADUCÉATOR**. s. m. (pr. *ka-du-cé-â-tor*). Hist. anc. Envoyé chargé de porter les propositions de paix; il était ainsi appelé parce qu'il avait pour marque de sa mission un *caducée*.

CADUCÉE. s. m. (du lat. *caduceus*, même signification). Myth. anc. Principal attribut de Mercure, branche de laurier ou d'olivier surmontée de deux petites ailes et entourée de deux serpents, dont les têtes se font face, sans donner aucun signe d'inimitié. Le caducée était un symbole de paix, que l'on trouve aussi dans les mains de Bacchus, d'Hercule, de Cérès, de Vénus et d'Anubis.

— Hist. mod. Symbole du commerce, auquel Mercure présidait chez les anciens.

La charge est vraiment belle, et pour un tel [dessein,
Il ne me faudrait plus qu'un *caducée* en main.
(REGNARD.)

— Bâton couvert de velours et fleurdelisé, que portaient le roi d'armes et les hérauts d'armes dans les grandes cérémonies.

— Blas. Meuble de l'écu, qui représente une baguette entrelacée de deux serpents affrontés, de manière que la partie supérieure de leur corps forme un arc; cette baguette est terminée par deux ailes d'oiseau. La baguette du caducée est le symbole du *pouvoir*; les serpents sont l'hiéroglyphe de la *prudence*; les ailes désignent l'*activité*.

CADUCIBRANCHE. adj. des 2 g. (ét. lat., *caducus*, caduc; *branchiæ*, branchies). Erpét. Qui a les branchies caduques, en parlant des amphibiens tétrapodes, dont les branchies disparaissent quand l'animal devient adulte. Les batraciens anoures et une grande partie des urodèles, c'est-à-dire, les grenouilles, crapauds, salamandres, etc., sont *caducibranches*. (P. Guér.)

CADUCIFLORE. adj. des 2 g. Bot. Dont la corolle tombe de très-bonne heure.

CADUCITÉ. s. f. (du lat. *cadere*, tomber). Nom donné à l'extrême vieillesse, à cette période de la vie humaine où les muscles, grêles et raides, ont à peine la force de soutenir la charpente osseuse qu'ils doivent faire mouvoir. La caducité est le second degré de la vieillesse et précède la décrépitude. Age de caducité. Toucher à la caducité. Tomber dans la caducité. Approcher de la caducité. Géronte meurt de *caducité*. (La Bruyère.) La *caducité* commence à l'âge de soixante et dix ans et se [illegible] mille royale presque éteinte, il ne nous restait de toutes nos espérances que la *caducité* d'un grand roi que nous allions perdre. (Mass.) La vie de l'homme, déployée en sécurité, peut être portée jusqu'à l'extrême vieillesse, ou ne succombe que par la *caducité* de ses organes. (Virey.)

Je consacre à mon Dieu, négligé trop longtemps,
De ma *caducité* les restes languissants.
(VOLTAIRE.)

— Fig. Dernière période des sociétés humaines, celle où sont usés et sans force tous les ressorts qui font mouvoir un état. Caducité des empires, des sociétés, des peuples. Le vice le plus inhérent, si je puis parler ainsi, et le plus inséparable des choses humaines, c'est leur propre *caducité*. (Boss.)

— Se dit de la nullité accidentelle d'un legs qui était valable dans le principe. Caducité d'un testament.

— En parlant d'une maison. Cette terre a été moins vendue, à cause de la *caducité* de la maison, des bâtiments. (Acad.)

— Bot. et Entom. Défaut de persistance d'une partie, pendant la durée des organes dans la composition desquels elle entre. La *caducité* paraît être le résultat de la présence d'une articulation au point d'insertion de l'organe dont la chute doit être prématurée. (Ch. d'Orb.)

CADURCIEN, ENNE. adj. et s. (du celt. *cad*, de *cadach*, linge, et *wregys*, *wrecys*, bande; ce peuple devait son nom aux bandes de lin d'une blancheur éclatante qu'il fabriquait). Géogr. Habitant de Cahors; ce qui concerne ses habitants ou la ville de Cahors, dont le nom latin était *Cadurcum*.

CAEN (pr. *kan*; autrefois *Cathim, Catheim, Cathem, Cathum*; du celt. *cad*, *cat*, confluent; *hom*, *ham*, *hem*, *heim*, habitation). Géogr. Ville de France, chef-lieu du départ. du Calvados, avec un port sur l'Orne, à 8 kil. de la mer; 40,000 hab.

— Hist. *Assemblée de Caen*. Réunion des députés envoyés à Caen par les départements qui s'insurgèrent après les journées du 31 mai et du 2 juin 1793.

CAENAIS, AISE. adj. et s. (pr. *ka-nais, ai-se*). Qui est de la ville de Caen; qui est propre à la ville de Caen et à ses habitants.

CAF. s. m. Relig. mahom. Mont immense que les mahométans croient entourer et fermer de tous côtés le globe terrestre.

CAF ou **KAF**. s. m. Philol. La onzième lettre de l'alphabet hébreu. Elle a la valeur d'un *c* dur ou d'un *k*; sa valeur numérique est de 300.

CAFARD, ARDE. s. (de l'hébr. *kaphar*, renier; les Turcs et les Arabes donnent ce nom aux chrétiens). Bigot, hypocrite, tartufe, cagot, grimacier, faux dévot.

— Signifie particulièrement, Celui, celle qui fait ses affaires sous prétexte de religion, en abusant de la simplicité et de la confiance d'autrui.

Les gens de morale austère
Ne manquent jamais de fard,
La vertu la moins sincère,
C'est la vertu du *cafard*. (DE BRIDEL.)

— Syn. comp. CAFARD. HYPOCRITE. BIGOT. Le *cafard* affecte une dévotion séduisante, pour la faire servir à ses fins; le *bigot* s'asservit aux minutieuses pratiques de la dévotion, pour se dispenser des devoirs de la vraie piété; l'*hypocrite* joue la dévotion afin de cacher ses vices.

— Adjectiv. Air cafard. Ton cafard. Yeux cafards. Mine cafarde. Manières cafardes.

— *Damas cafard*. Sorte de damas mêlé de soie et de fleuret.

CAFARDAGE. s. m. Vice du cafard, action de cafarder. Ce mot a été employé par J.-J. Rousseau; il est inusité.

CAFARDER. v. n. 1re conj. Faire le cafard, affecter une dévotion fausse, avoir un extérieur hypocrite. Il est peu usité.

CAFARDERIE. s. f. Hypocrisie, dévotion grossièrement, ridiculement affectée.

CAFARDISE. s. f. (rad. *cafard*). Acte de dévotion affectée. Ne pas se laisser prendre à toutes ces cafardises. La dévotion n'en est que plus aimable sans cafardise.

CAFÉ. s. m. Bot. Fruit du cafier, baie de la forme et du volume d'une cornouille; d'abord d'un beau rouge vermeil, il prend une teinte brune à l'époque de sa parfaite maturité, renfermant deux graines accolées face à face, et qu'on appelle vulgairement grains de café. Le grain de café cru n'est doué d'aucun parfum et n'offre qu'une saveur herbacée peu agréable; mais en cet état il possède des propriétés fébrifuges. Café moka. Café bourbon. Café martinique. Café en grains. Café brûlé. Café moulu. Café mariné, avarié. Rôtir le café. Brûler le café. Moudre le café.

— Infusion faite avec la graine de café torréfiée et pulvérisée. Faire du café. Boire du café. Prendre le café. Prendre son café. Café au lait. Café à la crème. Crème, glace au café. Café chaud, brûlant, embaumé, odorant, parfumé, actif, puissant, délicieux.

C'est toi, divin *café*, dont l'aimable liqueur,
Sans altérer la tête, épanouit le cœur.
(DELILLE.)

— L'usage des infusions de café se répandit dans tout l'Orient, en Syrie, en Arabie, en Egypte, en Turquie, en Perse, dans l'Inde, et jusqu'à Ceylan et à Java. Il n'en fut pas de même en Europe: ce fut à Venise, en 1615, qu'on prit du café pour la première fois en Europe, puis à Marseille en 1654. Les médecins dénoncèrent cette boisson comme très-dangereuse pour la santé, comme un *poison lent*; mais dès que le café fut défendu, tout le monde en voulut prendre.

— La consommation du café, en Europe, dépasse chaque année 300,000,000 de kilogr.

— *Essence de café*. Principe aromatique extrait du café et concentré sous forme liquide. On dit aussi *essence de moka*, pour *essence de café moka*.

— *Couleur café* ou *couleur de café*. Couleur de café au lait.

— Par extension, Lieu public où l'on vend du café ainsi que d'autres boissons. Un beau café. Un café orné avec luxe, avec magnificence. Un café bien fréquenté. Aller au café. Passer sa vie dans les cafés.

— Moment où l'on prend le café après le repas. Venir seulement au café. Arriver pour le café. Ne m'attendez pas pour dîner; je viendrai seulement au *café*. (Acad.)

— Iron. *Prendre son café*. S'amuser. || *Prendre son café aux dépens de quelqu'un*. S'amuser de quelqu'un.

— Moll. *Café au lait*. Nom vulgaire du cyprea camea.

— Bot. *Café bâtard*. Nom d'un arbrisseau de la Martinique qui a de grandes affinités avec le genre ixore.

— *Café diable*. Nom donné au fruit d'une espèce d'anavingue de Cayenne et de la Guiane.

— *Grains de café gragé*. Grains qui, nouvellement cueillis, ont passé sous la meule d'un *grage*, sorte de moulin à décortiquer qui sépare la graine de sa pulpe sans enlever la pellicule mince qui lui sert d'enveloppe immédiate.

— *Café français*. On a donné ce nom à plusieurs graines ou substances dont on a retiré une infiltration semblable à celle du café après les avoir fait torréfier, tels que la chicorée, les glands d'Espagne, les pois chiches, etc. Il y a des personnes qui, par économie, usent encore de ces racines réduites en poudre en les mêlant avec le véritable café.

CAFÉATE. s. m. Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide caféique avec une base.

CAFÉIER, CAFÉYER, CAFIER. s. m. Bot. Genre de la famille des rubiacées, petit arbre de 7 à 10 mètres de hauteur, indigène des plateaux de l'Abyssinie, dont les rameaux toujours verts, opposés en sautoir, forment une cime pyramidale, et dont les feuilles également opposées, oblongues, pointues, ondulées au bord, d'un vert foncé et luisant, produisent par paquets à leurs aisselles des fleurs blanches parfumées, auxquelles succède bientôt une baie qui renferme deux graines que nous appelons *graines de café*, ou simplement *cafe*.

— On distingue trois espèces ou plutôt trois variétés de caféiers; le caféier *Moka*, ou de l'Arabie-Heureuse, au grain petit, généralement arrondi; le caféier *Mascareigne* (Bourbon), que l'on tire de cette île et de l'île Maurice, à grain gros, jaunâtre; le caféier *Martinique*, dont le grain est moyen et de teinte verdâtre.

CAFÉIÈRE. s. f. Lieu planté de cafiers.

CAFÉINE. s. f. Chim. L'un des deux principes de la graine du café, que l'on développe par la torréfaction, et qui, si on laissait trop brûler le café, disparaîtrait par la carbonisation.

CAFÉIQUE. adj. des 2 g. Chim. Se dit d'un acide particulier que l'on prétend avoir trouvé dans le café. Acide caféique.

CAFEIRIE. s. f. Syn. de Caféière.

CAFÉ-LALÉ. s. m. Bot. Nom turc de la tulipe. || Variété de cette fleur.

CAFÉ-MARRON. s. m. Bot. Nom donné au fruit de la gaertnère, à cause de sa ressemblance avec le fruit du cafeier.

CAFÉOMÈTRE. s. m. (du mot *café*, et du gr. μέτρον, mesure). Instrument propre à mesurer la pesanteur spécifique du café.

CAFÉOMÉTRIQUE. adj. des 2 g. Qui tient, qui est relatif au caféomètre.

CAFÉRAIN ou **CAFÉREN**. s. m. Agric. Sorte d'engrais composé de cendres, de boue des routes, de curage de rivières, en usage dans le Nord de la France.

CAFETAN ou **CAFTAN**. s. m. Cout. orient. Espèce de robe ou de pelisse, ordinairement composée d'étoffes riches doublées en fourrures, et que les souverains orientaux distribuent aux personnes qu'ils veulent honorer, principalement aux ambassadeurs des diverses puissances. L'usage d'offrir le cafetan n'a existé pendant longtemps que chez les Turcs.

CAFETERIE. s. f. Plantation de cafiers. V. CAFÉIÈRE.

CAFETIER, IÈRE. s. (rad. *café*). Celui, celle qui tient un café, qui vend du café, du thé, du chocolat, de la limonade, des liqueurs, du punch, des glaces, et même qui sert à manger. Encore usité dans les campagnes. Ce mot [illegible] *Limonadier, ère*.

CAFETIÈRE. s. f. (rad. *café*). Vase pour faire le café, appareil pour préparer l'infusion d'une manière égale et économique. Cafetière d'argent, de fer-blanc, de porcelaine. Belle cafetière. Grande cafetière. Cafetière de cinq, de six, de dix tasses. Cafetière économique.

— L'usage du café, devenu pour ainsi dire universel, a donné naissance à une foule d'appareils économiques ou ingénieux pour sa préparation. Tels sont ceux connus sous le nom de *cafetière à la Dubelloy* ou *filtrante*, *cafetière économique*, *cafetière marine*, *cafetière Lebrun*, *cafetière à sifflet*, *cafetière Lemare*, *cafetière d'Harel*, etc.

CAFÉTISÉ, ÉE. adj. (rad. *café*). Qui est mêlé de café, qui est fait avec du café, qui est imprégné de café. Remède cafétisé. Liqueur cafétisée.

CAFÉYÈRE. s. f. V. CAFÉIÈRE.

CAFFA. Géogr. V. FÉODOSIE.

CAFFAR. s. m. Numism. Pièce de monnaie arabe, valant trois francs de notre monnaie.

CAFFARELLI DU FALGA (Louis-Marie-Joseph-Maximilien). Né au château de du Falga, dans le Languedoc, en 1756; général de brigade, membre de l'Institut, chef de l'arme du génie lors de l'expédition d'Egypte, où il mourut en 1799.

CAFFAS. s. m. Emballage fait de branches de palmier et de cuir ou de toile. On dit aussi *Caps*.

CAFFE. s. f. Sorte de toile bigarrée qui se fabrique au Bengale.

CAFFI, IF. adj. Terme dont on se sert dans plusieurs endroits du midi de la France et surtout à Lyon, pour signifier Épais, mat, mal pétri. Pain caffi. Il est populaire.

CAFFIÈRE. s. f. Chim. Substance jaune, transparente, obtenue du café traité par l'alcool.

CAFFIGNON. s. m. Nom donné en certains pays au cocon du ver à soie.

CAFFILA. s. f. (littéral. *caravane*). Troupe de marchands ou de voyageurs, ou des uns et des autres, qui s'assemblent pour traverser avec plus de sûreté dans le Mogol et autres États de la terre ferme des Indes.

— En Afrique, il y a aussi de semblables *caffilas* qui traversent une partie des déserts, surtout la *Mer de sable*.

— Nom que les Portugais donnent aux petites flottes marchandes qu'ils envoient des côtes du royaume de Guzarate à Surate, ou qui reviennent de Surate sous l'escorte d'un vaisseau de guerre.

CAFFRE. s. m. Homme ignoble et méchant. || Homme malpropre.

CAFIER. s. m. Anc. t. milit. Nom d'une partie de la hallebarde, au temps de Louis XI.

CAFIGNON. s. m. Ancienne espèce de chaussure légère.

CAFIQUE. adj. des g. Chim. *Acide cafique*. Acide extrait du café torréfié.

CAFIR. s. m. Nom que les musulmans donnent aux infidèles.

CAFIUS. s. m. (du gr. καφίω, je respire). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des brachélytres, dont on rapporte les espèces au genre othius.

— Ornith. Syn. de Faucon-vautour, espèce du genre aigle-pêcheur.

CAFRE. s. des 2 g. Géogr. Habitant de la Cafrerie. || Langue que parlent les Cafres. || S'empl. adjectiv. Race cafre. Coutumes cafres.

CAFRERIE ou **CAFRÉRIE**. Géogr. (de l'arab. *cafir*, infidèle). Vaste contrée de l'Afrique méridionale, qui s'étend le long de l'Océan indien depuis le Keiskama et l'Hottentotie jusqu'à la baie de Lagoa dans les établissements portugais.

CAGAROL. s. m. Moll. Nom des coquilles du genre sabot, qui sont nacrées en dedans.

CAGASTRIQUE. adj. des 2 g. Se dit en médecine des maladies résultant d'un principe contagieux.

CAGASTRUM. s. m. (pr. *ka-ghas-trom*). Le principe et le germe de toutes les maladies, d'après Paracelse.

CAGAT. s. m. Pêch. Sorte de cage de bois dans laquelle on entasse les viscères des morues, pour en exprimer l'huile.

CAGAVEL. s. m. Ichthyol. Syn. de Merdole.

CAGE. s. f. (du lat. *cavea*, *cavia*, même acception). Signifie proprement, Petite loge portative et à jour, pour tenir des oiseaux enfermés, faite d'un assemblage de plusieurs petits bois équarris, emmortaisés les uns avec les autres, et traversés de bas en haut par des fils d'archal, ou de menus bâtons d'osier, et dans l'intérieur de laquelle on place des perchoirs sur lesquels l'oiseau puisse se reposer, et des augets où l'on met sa nourriture. Le fond de la cage est couvert d'une planche mince et mobile qui entre par devant à coulisse dans les traverses rectangulaires qui forment la base et les contours intérieurs de la cage, et que l'on retire par un petit anneau qui y est attaché, lorsqu'il faut faire le nettoyage. Grande cage. Belle cage. Jolie cage. [illegible] solide, bien grillée. Mettre un oiseau dans sa cage. [illegible] moineaux sont robustes, on les élève facilement dans les *cages*. (Buff.) Avant que l'oiseau sorte, il faut fermer la *cage*. (Fab. d'Églant.)

— *Cage d'une maison*. Les quatre gros murs d'une maison. || *Cage d'un escalier*. Les murs qui enferment un escalier.

— Loge portative de grande dimension, garnie de barreaux d'un ou de plusieurs côtés; où l'on renferme des animaux sauvages. La cage du lion, du tigre, du léopard, de la hyène, de la panthère, etc.

— *Cage de fer*. Quelquefois on a renfermé des hommes dans des loges ou cages semblables qui leur tenaient lieu de prison. Le cardinal Labalue resta quatorze ans dans une de ces *cages* couverte de pattes de fer par le dehors et le dedans avec terribles fermures, de quelque huit pieds large, de la hauteur d'un homme et un pied plus. (Comines.) Ludovic Sforce, duc de Milan, Jeanne d'Arc, Bajazet, furent enfermés dans des cages de fer.

— Mar. *Cages de bord*. Caisses à jour de 2 mètres de longueur sur 35 à 50 centimètres de largeur, ayant une devanture en petits barreaux travaillés avec goût, avec tous les accessoires nécessaires à la conservation des volailles qu'on y loge pour la traversée. Les cages de bord sont placées et groupées les unes sur les autres entre les ponts dans un espace réservé au milieu du bâtiment. || *Cage à drisses*. Sorte de cage ronde, ouverte par le haut, qui, sur les ponts et les gaillards, renferme les drisses et autres cordages qu'on y tient roulés. || Espèce d'échauguette qui est faite en forme de cage au haut du mât d'un vaisseau. On la nomme *hune* sur l'Océan, et *gabie* sur la Méditerranée.

— Tourn. Partie ambiante du tour à figures, et servant à porter les roulettes qui poussent contre les rosettes de l'arbre du tour.

— Pêch. Espèce de filet ou d'épervier fait comme une cage propre à élever des poulets, et avec lequel on couvre le poisson qu'on aperçoit au fond de l'eau. Pêcher à la cage.

— Archéol. *Cages pullaires*. Celles où les Romains renfermaient les poulets destinés aux augures.

— Grande pièce ne recevant le jour que par le toit, et servant d'atelier, dans certains établissements.

— Orfèvr. Fil d'archal travaillé presque en forme de grande cage, où les orfèvres étalent leurs marchandises.

— Bijout. Sorte de tabatière, qui diffère de la garniture en ce que celle-ci a sa batte d'or, et que la cage n'a qu'une batte de fermeture, une petite moulure et un pilier sur chaque angle; le reste est rempli comme le dessous et le dessus.

— Treillis d'osier, en forme de jalousie, qu'on met devant une fenêtre pour voir au dehors sans être vu.

— Hydraul. Barrière ou grillage de bois placé auprès de la bonde d'un étang qu'on veut vider, pour empêcher que le poisson ne s'échappe.

— Arts et mét. S'applique aux parties extérieures qui, dans une grande machine, servent de base à d'autres parties. La cage du métier des ouvriers en soie. La cage du métier à faire des bas. La cage d'une grande horloge, etc.

— *Cage de moulin à vent*. Assemblage carré de charpente en manière de pavillon, revêtu d'ais et couvert de bardeau, que fait tourner un pivot posé sur un massif rond de maçonnerie pour exposer au vent les ailes ou volants du moulin.

— Charp. *Cage de clocher*. Assemblage de charpente, ordinairement revêtu de plomb ou d'ardoises, et compris depuis la chaise sur laquelle il pose, jusqu'à la base de la flèche.

— Horlog. Les deux platines d'une montre ou d'une pendule, tenue à une distance convenable par les piliers. || Bâtis ou charpente en fer d'une horloge de clocher, qui supporte le rouage de cette horloge. || Cabinet dans lequel est enfermée l'horloge.

— Hort. Cage treillagée en fil de fer, propre à défendre les grains des plantes rares contre la voracité des oiseaux. || Cage en osier servant à abriter les plantes délicates. || Cage également en osier, pour entourer les plantes que l'on veut garantir des animaux nuisibles.

— Fig. Maison étroite et isolée, ou maison ouverte à tous vents.

— Fig. Enceinte extérieure d'une maison qui, par sa forme et sa position ronde et resserrée, forme écho et rend les paroles qui se prononcent susceptibles d'être entendues dans le même corps de logis. Cette maison est une cage; on y entend tout ce qu'on dit.

— Fig. et fam. *Mettre quelqu'un en cage*. Le mettre en prison. || *Être en cage*. Être en prison. || *Sortir de cage*. Sortir de prison.

— Prov. et fig. *Il vaut mieux être oiseau de campagne qu'oiseau de cage*. La liberté est préférable à tout. || *La belle cage ne nourrit pas l'oiseau*. On peut être fort mal à son aise avec les apparences de la richesse.

CAGÉE. s. f. Collection, troupe d'oiseaux que l'on a mis dans une cage. Vendre la cage et la cagée.

CAGEOT. s. m. (dimin. de *cage*). Petite cage. Inusité.

CAGEROTTE. s. f. Econ. rur. Forme d'o[illegible] fromages.

CAGETTE. s. f. Petite cage-trébuchet.

CAGIER, ÈRE. s. Celui qui fait et vend des cages. || Celui qui porte des oiseaux à vendre, qui vend des oiseaux de proie et autres.

CAGLIARÈSE. s. f. (rad. *Cagliari*, capitale de l'île de Sardaigne). Monnaie de cuivre qui a cours en Sardaigne pour deux deniers.

CAGLIARI. Géogr. Capitale de l'île de Sardaigne. 30,000 hab. Port sûr et commode; commerce considérable en huile, en coton, en indigo, en vin et en blé.

CAGLIOSTRO (Joseph BALSAMO, prétendu comte Alexandre). Fameux thaumaturge et aventurier, naquit à Palerme en 1743 d'une famille obscure. Obligé de fuir sa patrie, il parcourut successivement sous différents noms, l'Egypte, l'Arabie, la Perse, etc., vint à Rome, où il se maria et bientôt après passa en France. Ses liaisons avec le cardinal de Rohan le firent mettre à la Bastille pour l'affaire du collier; rentré à Rome, il y fut condamné à un emprisonnement perpétuel et mourut en 1795.

CAGNARD. s. m. (de l'ital. *cagna*, chienne). Encognure, lieu malpropre; endroit où logent, où couchent les chiens.

— Techn. Sorte de fourneau, consistant en une espèce de baquet sans fond et renversé, sur lequel les ciriers posent la cuve qui contient la cire fondue dont on forme les bougies et les cierges.

— Mar. Morceau de toile forte et serrée de 3 à 4 mètres carrés, peinte à deux couches de peinture foncée, se liant aux bastingages, au-dessus desquels on le déploie dans les mauvais temps, et devenant une sorte de toiture sous laquelle les matelots de quart se mettent à l'abri.

CAGNARD, ARDE. adj. (de l'ital. *cagna*, chienne; d'où *cagnard*, lieu malpropre, tel que celui où se couchent les chiens; et *cagnard*, paresseux comme un chien). Paresseux, fainéant nonchalant. Un homme bien cagnard. Une femme tout à fait cagnarde.

— Se dit aussi de la vie de celui qui est cagnard. Mener une vie cagnarde. Se complaire dans une existence cagnarde.

— Substantivement. C'est un cagnard, un grand cagnard. Quelle cagnarde! || Par analogie, signifie Poltron, lâche. || Il est très-familier dans ces deux acceptions.

CAGNARDÉ. part. pass. du v. Cagnarder. Invariable.

CAGNARDER. v. n. 1re conj. Fainéanter, vivre dans la paresse, la nonchalance. Cet homme ne fait plus que *cagnarder*. (Acad.)

— V. ACAGNARDER.

CAGNARDEUX, EUSE. adj. Synonyme inusité de Cagnard.

CAGNARDISE. s. f. Fainéantise, paresse, nonchalance. Il est familier.

CAGNE. s. f. (de l'ital. *cagna*, chienne). Se dit populairement, comme terme injurieux. || *C'est une vraie cagne*. C'est une fainéante. V. CAGNARD, ARDE.

CAGNEAU. s. m. Ichthyol. V. CAGNOT.

CAGNEUX, EUSE. adj. (de l'ital. *cagnazzo*, rad. *cagna*, chienne; les chiens bassets ont les jambes tournées en dedans). Qui a les genoux et les jambes tournées, cambrées en dedans. Un homme cagneux, une femme cagneuse.

— Se dit des genoux et des jambes. Avoir les genoux cagneux, les jambes cagneuses, les pieds cagneux.

— S'emploie substantivement. Un cagneux. Une cagneuse. Les cagneux. Les pays où l'on emmaillote les enfants sont ceux qui fourmillent de bossus, de boiteux, de noués et de *cagneux*. (J.-J. Rouss.)

CAGNOT. s. m. Ichthyol. Nom vulgaire de deux poissons de la famille des chiens de mer, le squale *glauque* et le squale *milandre*.

CAGNOTE (La). Géogr. relig. Ancienne abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, au diocèse de Daz, dès le IXe siècle.

CAGNOTTE. s. f. Agric. Petite cuve ou cuvier propre à fouler la vendange, usité dans le département de Lot-et-Garonne.

CAGOSANGA. s. m. Bot. Nom brésilien de l'ipécacuanha.

CAGOT. s. m. (ét. *causgoth* ou *can-goth*, chien goth, chien de Goths). Hist. Nom donné à une race d'hommes dans le voisinage des Pyrénées regardés par la superstition généralement répandue au moyen âge comme anthropophages, hérétiques et livrés à tous les vices. Cette race ressemble à bien des égards à celle des Crétins. Selon Belleforêt et Paul Merula, les hommes appelés ainsi passaient pour lépreux ou ladres. Le mariage et la vie commune leur étaient interdits, et ils étaient constamment sous le coup de la réprobation publique. La révolution de 89 a mis fin à ces injustes préventions, et il n'existe plus de cagots en Béarn; le nom seul a survécu; on l'a transporté, avec un léger changement d'orthographe, aux faux dévots. V. ci-après.

CAGOT, OTE. s. Celui, celle qui a une dévotion fausse ou mal entendue. Un cagot. Un franc cagot. Une cagote. Faire le cagot. Être un cagot. Craindre les cagots. Ne pas imiter les cagots.

Le zèle affreux des dangereux cagots,
[illegible]
(VOLTAIRE.)

— S'empl. adjectiv. Un chrétien cagot. Une femme cagote.

— Se dit des airs, des manières du cagot. Un air cagot. Des manières, des habitudes cagotes.

CAGOTER. v. n. 1re conj. Faire le cagot. Tomber dans la cagoterie, dans le cagotisme.

CAGOTERIE. s. f. (rad. *cagot*). Action du cagot, manière d'agir du cagot. Faire de la cagoterie. Se ridiculiser par sa cagoterie. Laisser de côté la cagoterie.

Crois-moi, renonce à la *cagoterie*,
Mène uniment une plus noble vie. (VOLT.)

CAGOTISME. s. m. (rad. *cagot*). Esprit,

cure. Obligé de fuir sa patrie, il par-
ccessivement sous différents noms,
l'Arabie, la Perse, etc., vint à Rome,
aria et bientôt après passa en France.
ns avec le cardinal de Rohan le firent
la Bastille pour l'affaire du collier
Rome, il y fut condamné à un empri-
it perpétuel et mourut en 1795.

ARD. s. m. (de l'ital. *cagna*, chienne).
re, lieu malpropre ; endroit où logent.
ent les chiens.
hn. Sorte de fourneau, consistant en
ce de baquet sans fond et renversé,
el les ciriers posent la cuve qui con
cire fondue dont on forme les bougies
erges.
r. Morceau de toile forte et serrée
mètres carrés, peinte à deux couches
ure foncée, se liant aux bastingages,
s desquels on le déploie dans les mau-
ps, et devenant une sorte de toiture
uelle les matelots de quart se mettent

NARD, ARDE. adj. (de l'ital. *cagna*,
; d'où *cagnard*, lieu malpropre, tel
ni où se couchent les chiens; et *ca-*
paresseux comme un chien). Paresseux,
nonchalant. Un homme bien cagnard.
nme tout à fait cagnarde.
dit aussi de la vie de celui qui est ca-
Mener une vie cagnarde. Se complaire
ne existence cagnarde.
bstantivement. C'est un cagnard, un
cagnard. Quelle cagnarde ! || Par ana-
signifie Poltron, lâche. || Il est très-fa-
dans ces deux acceptions.

NARDÉ. part. pass. du v. Cagnarder.
ble.

NARDER. v. n. 1re conj. Fainéanter,
dans la paresse, la nonchalance. Cet
ne fait plus que *cagnarder*. (Acad.)
. ACAGNARDER.

NARDEUX, EUSE. adj. Synonyme
de Cagnard.

NARDISE. s. f. Fainéantise, paresse,
alance. Il est familier.

NE. s. f. (de l'ital. *cagna*, chienne). Se
pulairement, comme terme injurieux. ||
une vraie cagne. C'est une fainéante.
NARD, ARDE.

NEAU. s. m. Ichthyol. V. CAGNOT.

NEUX, EUSE. adj. (de l'ital. *cagnazzo*,
agna, chienne; les chiens bassets ont les
s tournées en dedans). Qui a les genoux
jambes tournées, cambrées en dedans.
mme cagneux, une femme cagneuse.
e dit des genoux et des jambes. Avoir
noux cagneux, les jambes cagneuses, les
cagneux.
S'emploie substantivement. Un cagneux.
cagneuse. Les cagneux. Les pays où l'on
illote les enfants sont ceux qui fournil-
e bossus, de boiteux, de noués et de *ca-*
. (J.-J. Rouss.)

GNOT. s. m. Ichthyol. Nom vulgaire de
poissons de la famille des chiens de mer,
uale *glauque* et le squale *milandre*.

GNOTE. (La). Géogr. relig. Ancienne
e de l'ordre de Saint-Benoît, au diocèse
s, dès le IXe siècle.

GNOTTE. s. f. Agric. Petite cuve ou
r propre à fouler la vendange, usité dans
partement de Lot-et-Garonne.

GOSANGA. s. m. Bot. Nom brésilien de
acuanha.

GOT. s. m. (ét. *causgoth* ou *can-goth*,
goth, chien de Goths). Hist. Nom donné
e race d'hommes dans le voisinage des
nées regardés par la superstition générale-
répandue au moyen âge comme anthro-
ages, hérétiques et livrés à tous les vices.
e race ressemble à bien des égards à celle
Crétins. Selon Belleforêt et Paul Merula,
hommes appelés ainsi passaient pour lé-
x ou ladres. Le mariage et la vie commune
étaient interdits, et ils étaient constamment
le coup de la réprobation publique. La
lution de 89 a mis fin à ces injustes pré-
ions, et il n'existe plus de cagots en Béarn;
om seul a survécu; on l'a transporté, avec
éger changement d'orthographe, aux faux
ts. V. ci-après.

AGOT, OTE. s. Celui, celle qui a une
tion fausse ou mal entendue. Un cagot
franc cagot. Une cagote. Faire le cagot.
un cagot. Craindre les cagots. Ne pas
er les cagots.
e zèle affreux des dangereux *cagots*,
(VOLTAIRE.)
- S'empl. adjectiv. Un chrétien cagot. Une
me cagote.
- Se dit des airs, des manières du cagot. Un
cagot. Des manières, des habitudes cagotes.

AGOTER. v. n. 1re conj. Faire le cagot.
mber dans la cagoterie, dans le cagotisme.

AGOTERIE. s. f. (rad. *cagot*). Action du
ot, manière d'agir du cagot. Faire de la ca-
erie. Se ridiculiser par sa cagoterie. Laisser
côté la cagoterie.
Crois-moi, renonce à la *cagoterie*,
Mène uniment une plus noble vie. (VOLT.)

CAGOTISME. s. m. (rad. *cagot*). Esprit,
caractère du cagot. Manière de penser et de voir du cagot. Donner dans le cagotisme. Tomber, se jeter dans le cagotisme. Aimer la véritable dévotion et non pas le cagotisme.

CAGOU. s. m. Homme qui vit obscurément, mesquinement, ne hantant personne; avare, asociable. || Ne se dit plus.

CAGOUILLE. s. f. Mar. Volute qui orne le haut de l'éperon d'un vaisseau. Vieux et inusité.

CAGOULE. s. f. Soutane, froc de moine.

CAGUE. s. f. Sorte de petit bâtiment hollandais, qui sert principalement à naviguer sur les canaux.

CAGUE-SANGUE. s. f. Médec. Ancien nom du flux de sang ou dyssenterie.

CAGUI. s. m. Mamm. Singe du Brésil, du genre des sakis.

CAHANS. Géogr. Peuplade du Brésil, dans la partie méridionale du district de Matto-Grosso, sur les bords de l'Iguatissey et de l'Escopil; ils ont toujours une croix à la main.

CAHIER. s. m. Assemblage de feuilles de papier ou de parchemin, cousues ou pliées les unes dans les autres. Cahier de papier. Cahier blanc. Gros cahier. Cahier cousu. Cahier écrit. Cahier de notes. Cahier de papier réglé. Cahier de musique. Cahier de papier à lettres, comprenant ordinairement six feuilles. Faire un cahier. Examiner le cahier d'un élève. Attacher ensemble plusieurs cahiers pour faire un registre. Jean-Jacques Rousseau copiait de la musique pour vivre. Il prenait douze francs par *cahier* (Sall.)

— *Cahiers de philosophie, de théologie, de rhétorique, d'histoire*, etc. Écrits que les professeurs dictent sur ces matières à leurs élèves, pendant la durée des cours.

— Mémoire contenant les demandes, propositions, remontrances adressées au souverain par les membres d'un corps d'État. Cahier de doléance. Les cahiers de l'assemblée du clergé. Porter les cahiers. Présenter le cahier. Unanimité des cahiers à cet égard.

— T. de relieur. Feuilles d'un livre pliées suivant leur format. Une feuille in-4°, une feuille in-8° ne forment jamais qu'un cahier; pour en former un, il faut deux ou trois feuilles in-folio; la feuille in-12 en fait quelquefois deux, et la feuille in-18 ordinairement trois. || Certain nombre de feuilles que l'on joint ensemble pour former un volume.

— *Cahier des charges*, ou *cahier d'enchère*, ou quelquefois seulement *enchère*. Acte dressé pour arriver à une vente ou adjudication publique, et qui contient les principales conditions que doivent accepter les adjudicataires. Le cahier des charges est l'acte qui forme le contrat entre les parties, et le jugement d'adjudication n'est autre que la copie textuelle de ce cahier, revêtue de l'intitulé des jugements et de la formule exécutoire. Mandons et ordonnons, etc. Déposer au greffe le cahier des charges. Demander, prendre communication du cahier des charges. Faire insérer un extrait du cahier des charges. Rédiger le cahier des charges. Lecture, publication du cahier des charges.

— *Cahiers des bailliages*. Recueil des instructions écrites que chacun des trois ordres remettait à chacun des mandataires qu'il envoyait pour le représenter, et dans lequel on signalait au roi et à la réunion des députés convoqués en États généraux, les points qui appelaient des réformes.

— Bien que les élections se fissent par bailliages, villes et sénéchaussées, l'ensemble des instructions remises aux députés de ces diverses portions de territoire portait le nom générique de *cahiers des bailliages*. L'usage de ces cahiers est très ancien, puisque aux États généraux de 1483, sous la minorité de Charles VIII, on employa tout un mois à prendre connaissance des cahiers dressés par les bailliages. Le dépouillement et le classement de ces *cahiers des bailliages* servaient à former de nouveaux cahiers qui prenaient le nom de *cahiers des États*, et qui, en 1483, étaient au nombre de cinq : 1° cahier de l'Église; 2° de la noblesse; 3° du tiers-état; 4° de la justice; 5° du commerce.

CAHIÈRE. s. f. Sorte de grande chaise à bras.

CAHIN-CAHA. loc. adv. (du lat. *quà hinc, quà hac*, par ici, par delà). Tant bien que mal, et même plutôt mal que bien. Ma santé va cahin-caha. Votre affaire va cahin-caha.

— Difficilement. Avancer dans les lettres, dans les sciences cahin caha.

— De mauvaise grâce. Faire les choses cahin-caha. Il a fait ce que je lui demandais, mais *cahin-caha*. (Acad.)

combinaison de l'acide cahincinique avec une base.

CAHINCINIQUE. adj. des 2 g. Chim. Se dit d'un acide découvert dans l'écorce du cahinça. Acide cahincique.

CAHOANE ou **CAHOUANE.** s. f. V. KAHOUANNE.

CAHORS. (V. CADURCIEN.) Géogr. Ville de France, ancienne capitale du Quercy, ch.-l. du dép. du Lot. Évêché. Collège royal, académie; fabriques d'huile et d'eau-de-vie; 12,000 hab. Fut prise d'assaut en 1580, par Henri IV, qui n'était encore que roi de Navarre.

CAHORS. s. m. Sorte de raisin noir ainsi nommé, parce qu'il croît aux environs de Cahors.

CAHORSAIN, AINE ou **CAHORSIN, INE.** adj. et s. Habitant de Cahors, qui concerne la ville de Cahors ou ses habitants. V. CADURCIEN.

CAHOSSET ou **CAOSSET.** s. m. Pêch. V. CLOSET.

CAHOT. s. m. (onomatopée; pr. *ka-ô*). Saut que fait une voiture en roulant sur un terrain inégal, sur un chemin pierreux ou mal uni. Un grand cahot. Un rude cahot. Faire des cahots. Éprouver des cahots. Verser par suite d'un cahot. Les ornières de cette route font faire beaucoup de *cahots*. (Acad.)

— Par extens. Chemin qui fait éprouver bien des cahots. Trouver bien des cahots dans un pays.

— Fig. et fam. Difficulté, secousse, interruption, contrariété, retard. Éprouver bien des cahots dans les affaires, dans le monde.

CAHOTAGE. s. m. Action de cahoter, état de ce qui éprouve des cahots. || Mouvement causé par des cahots.

CAHOTANT, ANTE. adj. Qui cause des cahots. Qui fait faire des cahots. Chemin cahotant. || Qui cahote. Voiture cahotante.

CAHOTÉ, ÉE. part. pass. du v. Cahoter. S'emploie adjectiv. Voiture cahotée. Personne cahotée.

— Fig. Cahoté par la fortune. N'a-t-il pas été assez longtemps cahoté par le sort ? Esprit cahoté par de mauvaises lectures.

CAHOTER. v. a. 1re conj. Causer des cahots, secouer, faire faire des sauts.

— Fig. Tourmenter, ballotter. La fortune l'a *cahoté* longtemps. || Ébranler l'esprit. Jeter du trouble, du désordre dans les idées. Écartez les livres et les entretiens qui *cahotent* l'esprit. (Boiste.) Je croyais que l'abbé Arnaud pensait davantage. Autrefois il bouillait, aujourd'hui il me *cahote* : c'était du feu et de la fumée épaisse, à présent le bruit d'une mauvaise voiture. (Diderot.)

— v. n. Éprouver des cahots. Cette voiture cahote. Nous cahotons.

— SE CAHOTER. v. pr. Être cahoté.

CAHOURDE. s. f. Nom vulgaire de la Courge.

CAHUAN. s. m. Nom vulgaire du Chat-huant.

CAHUET. s. m. Espèce de bonnet, partie de l'aumusse qui couvrait la tête.

CAHUETTE. s. f. Petite maison, petite loge, cahute. V. ce dernier mot.

CAHUOTIER. s. m. Pêch. V. VERVEUX.

CAHUTE. s. f. (rad. *hutte*; on devrait, étymologiquement, écrire *cahutte*). Petite loge, faite de terre et de quelques pierres ou de mauvais bois, habitée par de pauvres gens.

— Cabane, maisonnette de chétive apparence. Ce n'est pas une maison, ce n'est qu'une *cahute*. (Acad.)

CAHYS. s. m. Mesure de grains et de marchandises sèches, particulière à Cadix et à Séville.

CAÏANIDE. (Littéralement *descendant de Caï*, mot pehlvien, qui signifie *grand roi* ou *géant*). Nom patronymique des descendants de Caï. La dynastie des Caïanides est la seconde des anciens rois de Perse.

CAÏANIEN. V. CAÏANIDE.

CAÏC. s. m. (de l'ital. *caïcco*, même signification). Mar. Embarcation d'environ 8 mètres de long, 2 mètres de large, et 0, 80 à 85 centimètres de profondeur, qui servait d'esquif à une galère, dans le temps où il existait des galères dans la marine française.

— Sur toutes les côtes du Levant et dans la mer Noire, il existe des caïcs, à l'usage des forbans de l'Archipel.

CAÏCA. s. m. Ornith. Sorte de perroquet de la Guiane, à queue médiocre, régulièrement carrée.

CAICHE, KEITCH ou **QUAICHE.** s. f. Mar. Navire anglais, carré, à poupe, orné d'une poulaine, avec un grand mât et un mât d'artimon.

CAÏD. s. m. Sorte de juge dans les États de Tripoli, qui cumule les fonctions de commandant, receveur, fermier.

CAÏDA ou **KAÏDA.** s. m. Bot. Espèce de plante voisine des ananas.

CAÏDBEJA. s. m. Bot. Syn. de Fo skolea.

CAÏES. s. m. pl. Mar. Dans les Indes occidentales, on donne ce nom à des bancs dont le sommet est plat, fort étendu, peu éloigné du niveau de la mer, et qui sont formés de sable mou, ou de vase, ou de coraux, ou de madrépores.

CAÏETE. Myth. Nourrice d'Énée; donna son nom à un promontoire d'Italie, et aussi au port et à la ville qu'on y bâtit. Aujourd'hui *Gaëte*.

CAÏEU. s. m. Bot. et hort. Petit bulbe que produit un autre bulbe qui le remplace, et qui naît soit dans sa substance soit au-dessous. Les caïeux peuvent se développer eux-mêmes, après avoir été détachés du bulbe qui les a produits. || Rejeton d'un oignon à fleur. Caïeu de lis, de tulipe, etc. || Sa fleur. Caïeu de l'année.

CAIGE. s. m. Vieux t. de chass. Espèce de filet pour prendre les sangliers.

CAIGNARDELLE s. f. Chim. Machine destinée à porter le gaz.

CAIGNOLE. s. f. Nuque du cou. Il est vieux. On dit encore populairement le *chignon*.

CAÏLASA. s. m. Myth. Olympe des Indiens, montagne dont les rocs et les cailloux qui s'en détachent sont si riches, que chaque éclat est une pierre précieuse.

CAILLE. s. f. Genre d'oiseaux de l'ordre des gallinacées et de la famille des perdicidées ou perdrix, originaire des contrées chaudes du globe, et dont une seule espèce vient en Europe pendant la belle saison. Les principales espèces sont : la caille vulgaire, la caille à ventre perlé, la caille australe, la caille de la Nouvelle-Zélande, la caille nattée, la caille à fraise, la caille à gorge blanche, la caille brune, la caille des bois. Les bois retentissaient du chant monotone des *cailles*. (Chateaub.) || L'île de Caprée, à l'entrée du golfe de Naples, se couvre de cailles au mois de septembre; l'évêque de l'île, qui perçoit la dîme sur le commerce qu'on en fait, touche annuellement de 40 à 50,000 francs, et est appelé pour cela l'*évêque des cailles*.

— *Caille d'Amérique.* Oiseau du groupe des colins. V. COLIN.

— On a reconnu généralement plus de chaleur dans les cailles que dans les autres oiseaux, au point qu'en France, elle a passé en proverbe. On dit vulgairement *chaud comme une caille*.

CAILLE (Nicolas-Louis de la). Célèbre astronome, né en 1713 à Rumigny (Ardennes), fit en vingt-cinq ans à peine plus d'observations et de calculs à lui seul que tous ses contemporains réunis; mourut en 1763.

CAILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Cailler. S'emploie adjectiv. Sang caillé. Lait caillé.

— On dit substantivement *caillé*, pour Lait caillé. Manger du caillé. Faire du caillé.

CAILLÉ-BLANC. s. m. Chim. Précipité de dissolutions d'argent et d'acide marin.

CAILLEBOT. s. m. Bot. Nom vulgaire du viorne obier.

CAILLEBOTIN. s. m. Panier, fond de chapeau, où les cordonniers mettent leur fil et leurs alènes.

CAILLEBOTTE. s. f. Mar. Espèce de tenons à croc que l'on ménage sur les faces de la mèche d'un mât d'assemblage, et qui s'emboîtent dans les entailles correspondantes dont les jumelles sont pourvues.

CAILLEBOTTE. s. f. (rad. *cailler*). Écon. rust. Masse de lait caillé. || Vase pour le caillé. Faire des caillebottes. Manger des caillebottes.

CAILLEBOTTÉ, ÉE. part. pass. du v. Caillebotter. S'empl. adjectiv. Lait caillebotté.

CAILLEBOTTER. v. a. 1re conj. (rad. *caillot*). Mettre en caillots. Réduire en caillots. Le vinaigre caillebotte le lait.

— SE CAILLEBOTTER. v. pron. Être mis en caillots.

CAILLEBOTTIS. s. m. Mar. Espèce de grillage ou de treillis fait de petites pièces de bois légères, dont on recouvre les écoutilles. Écoutille à caillebotis.

CAILLE-LAIT. s. m. Bot. Genre de plantes de la famille des rubiacées, connu scientifiquement sous le nom de *gaillet*, et que l'on a vulgairement appelé *caille-lait* parce qu'on supposait à l'une de ses espèces, le *gaillet jaune*, la propriété de cailler le lait. Cette supposition n'est pas fondée. Le seul usage du gaillet jaune ou caille-lait, est de colorer en jaune le beurre et le fromage, surtout en Angleterre. || Au pl., des *caille-lait*.

CAILLEMENT. s. m. État du lait ou du sang qui se caille ou qui est caillé.

— Pathol. *Caillement du lait dans les reins.* Maladie appelée *le poil*, à laquelle sont sujettes les femmes nouvellement accouchées.

CAILLER. s. m. Machine à prendre les cailles; appeau qui contrefait leur cri.

CAILLER. v. a. 1re conj. (du lat. *coagulare*, même signification). Coaguler, figer, épaissir. Se dit du sang et du lait, et plus particulièrement du lait. La présure caille le lait. Le froid caille le sang.

— S'il s'agit de l'épaississement des autres liqueurs, on se sert du verbe *coaguler*; on peut se servir aussi de *coaguler*, en parlant du sang.

— SE CAILLER. v. pron. Se coaguler, s'épaissir. Le lait se caille. Le sang se caille.

— Chim. Se dit de certaines dissolutions qui laissent quelquefois un précipité en caillé blanc. La dissolution d'argent, faite par l'acide du sel marin, et il s'y fait le précipité dont on vient de parler.

— CAILLER. v. n. (rad. *caille*, oiseau). Chasser aux cailles; siffler aux cailles. Il est inusité.

CAILLETAGE. s. m. Bavardage de caillettes. Insipide ennuyeux. Éternel cailletage. Mettre fin à tous ces cailletages. Le petit *cailletage* du parloir ne peut flatter un esprit toujours en mouvement. (J.-J. Rouss.) || Il est familier.

CAILLETEAU et **CAILLETON.** s. m. (rad. *caille*). Ornith. Petit de la caille.

CAILLETER. v. n. Faire la caillette, bavarder. Il prend deux *t* devant une syllabe muette. *Je caillette, tu caillettes, il caillette*, etc.

CAILLETOT. s. m. Ichthyol. Nom vulgaire du jeune turbot en Normandie.

CAILLETTE. s. f. Anat. Quatrième estomac des ruminants, la plus grosse des poches après la panse. Elle communique avec l'intestin par l'orifice pylorique; on la nomme *caillette* parce que, chez les jeunes animaux, on y trouve la *présure* qui sert à faire cailler le lait. On lui a donné aussi le nom de *franche-mulle*.

— CAILLETTE. s. f. Mot français qui sert à désigner une femme sans cesse occupée de tous les mouvements de la société, de tous les mots qui échappent, de tous les événements qui s'y succèdent; qui saisit tous les ridicules, recueille toutes les médisances; qui conte avec la même vivacité une sottise plaisante et la mort d'un grand homme, le succès d'un sermon et le gain d'une bataille. On a dit de Mme de Sévigné qu'elle était une *caillette*. (Suard.)

— Autrefois *caillette* était synonyme de *fou*, d'*imbécile*. Si vous argumentiez ainsi en Sorbonne, tous vos compagnons se moqueraient de vous comme d'une *caillette*. (Bèze.)

— Femme frivole et babillarde. C'est une caillette. Les caillettes du quartier. Propos de caillette.

— C'est le synonyme de Commère, qui se dit préférablement.

— Ornith. Nom vulgaire du pétrel.

CAILLEUR. s. m. Chasseur aux cailles.

CAILLEU-TASSART. s. m. Ichthyol. Nom vulgaire d'un poisson des Antilles, aussi nommé *savalle*, et dont on a fait le genre mégalope. || Genre de la famille des clypéoïdes, très-voisin des harengs. Les cailleux-tassarts sont aussi délicats que la sardine, et sont fort dangereux lorsqu'ils ont résidé dans des eaux saturées d'oxyde de cuivre.

CAILLI. s. m. Cresson qui croît aux environs de Rouen dans un lieu nommé Cailli. || Nom du cresson de fontaine.

CAILLIÉE. s. f. (du nom de *Caillié*, voyageur français en Afrique). Bot. Genre de la famille des mimosées acaciées, renfermant quelques arbrisseaux croissant dans l'Asie et l'Afrique tropicales.

CAILLOS, CAILLOEL, CAILLOUEL. s. m. Hortic. Espèce de poire remplie de grumeaux ou petites pierres, et qui n'est bonne qu'à cuire.

CAILLOT. s. m. (formé du verbe *cailler*). Physiol. Masse de consistance gélatineuse, compacte, de couleur rouge, en laquelle se transforme, au bout de quelques instants, le sang que l'on extrait des vaisseaux qui le renferment dans le corps vivant, et que l'on abandonne à lui-même.

CAILLOTIS. s. m. Techn. Espèce de soude, dont les morceaux sont aussi durs que les cailloux.

CAILLOT-ROSAT. s. m. Hortic. Nom d'une poire qui est pierreuse et qui a un goût de rose. || Au pl., des *caillots-rosats*.

CAILLOU. s. m. Géol. Nom vulgaire de toutes les pierres siliceuses, c'est-à-dire, composées essentiellement de silice, quelle que soit leur couleur. Se dit principalement des morceaux de ces pierres lorsqu'ils sont arrondis, soit par suite de leur mode de formation, soit par suite d'un long frottement. Chaque grain de sable peut être considéré comme un petit *caillou*. (Buffon.) J'étais tranquille aux *cailloux* des assassins de Motiers et je ne puis l'être aux phrases des admirateurs de Grenoble. (J.-J. Rouss.)

— *Caillou d'Égypte.* Beau jaspe zonaire offrant des espèces d'herborisations, qui se trouve en fragments arrondis dans les plaines qui bordent le Nil.

— *Caillou de Rennes.* Réunion de petits fragments de quartz jaspé, tantôt rouges, tantôt jaunes, à ciment siliceux et fin.

— *Caillou d'Angleterre.* V. POUDINGUE.

— *Cailloux de Médoc, de Bristol, de Cayenne et du Rhin.* Morceaux de quartz hyalin ou de cristal de roche roulés.

— *Caillou d'Alençon* ou *diamant d'Alençon.* Quartz hyalin enfumé et quelquefois noir, qui occupe les cavités du granit dans les environs de cette ville.

— *Cailloux roulés.* Fragments arrondis de quartz, de silex, provenant de la craie, du granit, des gneiss et d'autres roches qui forment les dépôts diluviens ou de transport que l'on remarque dans certaines plaines, telles que celles de Boulogne et de Clichy près de Paris, de la Crau, aux environs des Bouches-du-Rhône, et du nord de l'Allemagne, où ils sont accompagnés d'énormes morceaux de roches mès *blocs erratiques.* || Tout fragment de roche dure, quelle que soit sa nature minéralogique, qui a été évidemment usé et arrondi par l'action prolongée des eaux. || On nomme *galets* ceux des cailloux roulés qui doivent leur forme au flux et au reflux de la mer sur les rivages. || On appelle *poudingues* des cailloux roulés réunis par un ciment.

— Nom vulgaire de plusieurs pierres susceptibles de poli et employées dans la fausse bijouterie.

— Chim. *Terre des cailloux.* Précipité de la dissolution de la silice par un acide. || *Liqueur des cailloux.* Dissolution de la silice dans les alcalis.

CAILLOUASSE. s. f. T. de carrière. Nom que l'on donne à la pierre meulière lorsqu'elle est blanche, luisante, dense et en forme de moellon.

CAILLOUTAGE. s. m. Action de caillouter. Amas de cailloux pour garnir une route. || Ouvrage fait de cailloux. Grotte de cailloutage. Route de cailloutage.

— Techn. Peinture qui imite la couleur de l'intérieur des cailloux dans un tableau.

CAILLOUTÉE. s. f. Techn. Faïence fine.

— Petite montagne, enjolivement pittoresque que l'on élève artistement avec une sorte de cailloux variés de couleurs, dans les jardins, cours, parterres, bosquets, etc.

CAILLOUTÉ, ÉE. part pass du v. Caillouter. S'empl. adjectiv. Route cailloutée.

CAILLOUTER. v. a. 1re conj. Garnir de cailloux. || *Caillouter une route.* Répartir sur cette route des cailloux pour lui donner de la solidité.

— SE CAILLOUTER. v. pron. Être caillouté. Être garni de cailloux.

CAILLOUTEUR. s. m. Celui qui cailloute, qui garnit les routes de cailloux. || Ouvrier qui taille les pierres à fusil.

CAILLOUTEUX, EUSE. adj. (rad. *caillou*). Plein de cailloux, semé de cailloux. Chemin caillouteux. Plage caillouteuse.

CAILLOUTIS. s. m. (rad. *caillou*). Composé du plus gros sable tiré des rivières mêlé à des pierres siliceuses concassées et répandues sur les routes.

CAÏM. s. m. Hist. ott. Gardien des mosquées.

CAÏMACAN. s. m. V. CAÏM-MÉKAM.

CAÏMAN. s. m. Erpét. Nom donné, en Afrique et en Amérique, à diverses espèces de crocodiles et d'alligators. Dans l'état actuel de la science, on restreint ce nom aux crocodiles du genre alligator. Les nègres estiment beaucoup la chair du caïman, celle de la queue surtout, qu'ils font rôtir, et qui est en effet, dit-on, un mets délicieux.

CAÏMAN. Géogr. Groupe de trois petites îles de la mer des Antilles, au sud de Cuba et à 200 kil. N.-O. de la Jamaïque. La plus grande, dite *Grande Caïman*, est la seule habitée.

CAIMANDER. v. n. V. QUÉMANDER.

CAIMANDEUR, EUSE. s. V. QUÉMANDEUR.

CAÏMIRI. s. m. Mamm. Très-jolie espèce de singe, du genre des sagouins d'Amérique.

CAÏMITES. s. m. pl. Secte de gnostiques qui croyaient posséder un savoir surnaturel.

CAÏMITIER. s. m. Arbre des Antilles, ayant pour espèces remarquables le caïmitier *à feuilles argentées*, le caïmitier *à fruits ronds*, et le caïmitier *à feuilles glabres*. Son fruit est sans saveur, de la grosseur d'une olive; son bois, qui est dur et qui passe pour incorruptible, sert à faire des clôtures dans les terrains cultivés.

CAÏM-MÉKAM. (littéral. *celui qui tient la place d'un autre*). s. m. Hist. mahom. Nom d'une dignité éminente dans l'empire ottoman; désigne spécialement le lieutenant et substitut du grand vizir.

CAÏN (pr. *ka-ein*). Premier fils d'Adam et d'Eve, naquit sur la fin de la première année du monde; tua par jalousie son frère Abel, l'an du monde 130; fut condamné de Dieu à une vie errante et fugitive; mais c'est à tort qu'on le regarde comme un réprouvé. Saint Jean Chrysostome croit qu'il a fait pénitence de son fratricide, et qu'il en a obtenu le pardon.

CAÏNAN. Hist. sainte. Patriarche, fils d'Enos, mort l'an du monde 1235.

CAÏNITE. s. et adj. des 2 g. Nom donné à des sectaires du XIe siècle qui étaient issus du gnosticisme, et qui, entre autres opinions folles et dépravées, reconnaissaient un principe supérieur à Dieu et prétendaient que Caïn provenait de ce principe, tandis qu'Abel, disaient-ils, n'était que le fils du Créateur. || Les caïnites furent aussi appelés *judaïtes* et *quintilianistes*. V. ces mots.

CAÏNITO. s. m. Bot. Genre de plantes à fleurs monopétales.

CAÏPA-SCHORA. s. f. Bot. Nom malabare d'une espèce de calebasse, plante annuelle de la famille des bryones, s'élevant à la hauteur de 7 mètres environ, et s'attachant à toutes les plantes qu'elle rencontre.

CAÏPHE (Joseph). Succéda à Simon en qualité de grand-prêtre du temple de Jérusalem, l'an 27 de l'ère chrétienne; proposa au sanhédrin, ou grand conseil, de faire mourir Jésus-Christ, qu'il renvoya devant Pilate, procura- [illegible] apôtres après la passion du Sauveur; encourut la disgrâce du gouverneur Vitellius, et fut déposé l'an 36. On ne sait ce qu'il devint ni quelle fut l'époque de sa mort.

CAÏPON. s. m. Bot. Grand arbre de Saint-Domingue dont on se sert avantageusement pour les constructions intérieures des bâtiments.

CAÏQUE. s. f. Mar. Chaloupe à l'espagnole ayant la dimension d'une chaloupe d'un vaisseau de premier rang, et portant sur l'avant un canon de vingt-quatre. Les Espagnols s'étaient avantageusement servi des caïques lors du bombardement de Cadix par les Anglais, en 1797; Napoléon en avait fait construire quelques-unes pour la descente qu'il projetait en Angleterre.

ÇA IRA. Hist. révol. Mots par lesquels commence le refrain d'une chanson populaire qui précéda de peu *la Carmagnole* et *la Marseillaise*, et eut, comme ces dernières, une terrible influence sur l'esprit public de l'époque.

CAIRE (Le). Géogr. L'une des villes les plus importantes de l'Orient, capitale de l'Egypte, bâtie au pied du Mokattam, à 1 kilom. environ de la rive droite du Nil; 270,000 hab. Bonaparte y avait établi le siége du gouvernement républicain pendant l'expédition d'Egypte.

CAIRE. s. m. Bot. Écorce du fruit du cacaotier, avec les filaments de laquelle on fabrique des cordages et des étoffes grossières.

CAIRINE. s. f. Ornith. Syn. du genre sarkidiornis ayant pour type l'oie bronzée de la côte de Coromandel. V. ANATIGRALLE.

CAIRN. s. m. Antiq. Monticule de terre et de pierres élevé par la main des hommes. Les cairns sont des tombeaux de chefs de la race celtique. On en voit en Ecosse, en Irlande et en Bretagne.

CAISSE. s. f. (du lat. *capsa*, qui lui-même vient du gr. κάψα, étui, boîte, cassette; rad. κάπτειν, cacher). Dans son acception la plus générale, ce mot désigne une boîte ou un coffre composé ordinairement de planches de sapin assemblées et assujéties sur des traverses avec des clous ou avec des chevilles de bois, et qui est destiné à renfermer des marchandises pour le transport et pour la conservation. Caisse de marchandises. Caisse de sucre. Raisins de caisse. Caisse d'eau-de-vie. Caisse de vin de Bordeaux, de vin de Champagne. Caisse d'étoffes. Caisse d'oranges. Caisse de livres. Enfermer un piano dans une caisse. Renfermer des meubles dans une caisse, etc.

— *Caisse emballée.* Celle qui est pleine de marchandises, entourée de paille et couverte d'une grosse toile, dite toile de balle ou d'emballage. || *Caisse carrée.* Celle qui, n'étant point couverte de toile d'emballage, est seulement liée avec de la corde de distance en distance, pour empêcher les planches de s'écarter. Expédier une caisse. Fermer une caisse. Numéroter une caisse.

— Comm. et fin. Coffre dans lequel un banquier, un commerçant, un receveur des deniers publics, etc., et un simple particulier, renferme ses valeurs en numéraire. Les valeurs en papier constituent ce qu'on appelle *portefeuille*. On a de l'argent en *caisse*, et du papier en portefeuille. Avoir tant d'argent en caisse. Tirer de l'argent de sa caisse. Verser des fonds dans une caisse. Les caisses de l'Etat. Les caisses d'un receveur général, etc. M. Laffitte tira de sa *caisse* deux millions qu'il prêta sans aucune garantie. (Em. Girardin.)

Mon cœur est enflammé, mais il songe au solide;
Il languirait bientôt si ma *caisse* était vide.
(DESTOUCHES.)

— *Livre de caisse.* Registre sur lequel le caissier enregistre, au crédit ou au débit, tout ce qui entre en argent dans la caisse et tout ce qui en sort.

— *Faire sa caisse.* Etablir le compte, vérifier la situation de cette caisse.

— Lieu où est placé le coffre qu'on appelle *caisse*, bureau où les banquiers, négociants, etc., reçoivent et effectuent les paiements. Aller à la caisse. Payer à la caisse. Toucher un mandat à la caisse, etc. La caisse ouvre, ferme, à telle heure. Vous venez trop tard, la *caisse* est fermée. (Acad.)

— *Les statuts de la caisse.* Les conditions de sa fondation, de sa création.

— Valeurs en numéraire qu'un banquier, négociant, etc., a chez lui, à sa disposition. || Ensemble même des valeurs tant en numéraire qu'en papier.

— *Tenir la caisse.* Avoir le maniement des valeurs qu'un négociant tient en caisse et de celles qu'il a en portefeuille.

— *Garçon de caisse.* Celui qui est chargé d'aller faire les recettes ou recouvrements en ville.

— *Caisses publiques.* Celles que le gouvernement a fondées pour subvenir à des services publics, pour augmenter la fortune de l'Etat. Voici les principales :

— *Caisse d'amortissement.* Établissement chargé des opérations relatives à l'extinction de la dette publique. V. AMORTISSEMENT.

— *Caisse des dépôts et consignations*, chargée de recevoir les dépôts volontaires et judiciaires. V. DÉPÔTS, CONSIGNATIONS.

— *Caisse centrale du trésor public*, établie pour faciliter, outre le service du trésor public, la circulation des capitaux au moyen de man- [illegible] en échange des versements qui lui sont faits, et en acquittant pour le compte des receveurs généraux, les mandats qu'ils ont été autorisés à tirer sur le trésor.

— *Caisses particulières.* Celles qui sont destinées à un service privé, à l'amélioration de la position pécuniaire des citoyens, surtout de ceux de la classe laborieuse.

— *Caisse hypothécaire.* Société autorisée à prêter sur nantissement de contrats hypothécaires, à acheter des créances hypothécaires, etc.

— *Caisse d'escompte.* Maison de banque publique ou particulière, dans laquelle on fait l'escompte des valeurs en papier. V. ESCOMPTE.

— *Caisse militaire.* Les fonds destinés ou affectés aux dépenses d'une armée, d'un corps d'armée. Il y a aussi la caisse du régiment, la caisse de la compagnie.

— *Caisse de pensions et retraites.* Se dit des fonds affectés au paiement des pensions dues pour anciens services.

— *Caisse d'épargne et de prévoyance*, fondée et autorisée par ordonnance du roi, pour exciter à l'épargne et à la prévoyance tous les individus des classes ouvrières ou salariées.

— Econ. polit. *Caisse des emprunts.* Cette institution, créée vers la fin du règne de Louis XIV, comme instrument de crédit public, avait eu pour objet de provoquer l'épargne chez les classes laborieuses; elle fut supprimée en 1715.

— *Caisse de Poissy.* Caisse de crédit rétablie et réorganisée, par décret du 6 février 1811, au compte et profit de la ville de Paris, à charge de payer comptant et sans déplacement aux herbagers et aux marchands forains, le prix des bestiaux amenés sur le marché de Poissy pour la consommation du département de la Seine.

— Tambour instrumental (nommé *caisse*, par corruption de l'espagnol *caxa*; on écrivait *quesse* du temps de Pasquier, lorsque cette dénomination commença à s'introduire). Alors les caisses de forme espagnole étaient en vogue, et succédèrent, ainsi que le mot lui-même, aux *tabours* et tabourins des armées de Charles VIII et de François Ier. || Se divise aujourd'hui en *caisse* proprement dite, en *caisse roulante* et en *grosse caisse*. Le cylindre de la caisse ordinaire est en cuivre, celui de la caisse roulante est en bois; la grosse caisse est une espèce de gros tambour dont le son est plus grave et moins fort que celui des caisses de marche, et qui ne sert, ainsi que la caisse roulante, que dans la musique militaire. || Airs de caisse. Batteries de caisse. Partie de caisse. Bander la caisse. Battre la caisse.

— Fig. *Battre la caisse.* Lever des troupes.

— Fig. et fam. *Battre la caisse.* Publier une nouvelle, faire savoir une chose à tout le monde. || Chercher de l'argent à emprunter; tâcher de se faire des partisans. || *Bander la caisse.* S'enfuir. || *Donner un coup sur la caisse, un coup sur le tambour.* Décider une chose en partie pour l'un, en partie pour l'autre.

— Hortic. Coffre ouvert et de forme ordinairement carrée, d'un usage fort commun dans tous les besoins du jardinage, et servant particulièrement les unes à recevoir des arbustes ou les plantes d'orangerie d'une certaine valeur et d'une certaine dimension, les autres à faire des semis. Les caisses à arbustes et à orangers sont ordinairement en bois, mais on a inventé en 1829 des caisses métalli-mécaniques pour le même usage, ainsi que des caisses en mastic de Dihl, dont on a obtenu de bons effets. || Les *caisses à semis* sont des bois de 15 à 18 pouces de large, sur 2 à 3 pieds de long, et 8 à 12 pouces de profondeur, et munis de poignées en fer pour faciliter leur transport. Ces caisses sont destinées aux semis des plantes étrangères qui ne peuvent être faits avec succès en pleine terre, et qui ont besoin de recevoir alternativement des expositions diverses.

— Mar. *Caisse à eau.* Caisse en fer battu, sans qu'il soit besoin d'aucune enveloppe de bois pour la fortifier, ayant en général la forme d'un cube parfait, et servant à contenir l'eau douce que les marins renfermaient auparavant dans des barriques de bois pour la traversée. || *Caisse de poulie.* Le moufle de la poulie.

— Agric. *Caisse de dessiccation.* Celle qui sert à faciliter le dessèchement des grains et en même temps la destruction des insectes.

— Dr. publ. *Caisse de feu.* Nom donné dans plusieurs villes d'Allemagne à des associations particulières dont le but était analogue à nos assurances mutuelles contre l'incendie.

— Archit. Renfoncement carré qui renferme une rosace dans chaque intervalle des modillons du plafond de la corniche corinthienne.

— Anat. *Caisse du tambour* ou *du tympan*. Cavité de l'oreille qui se trouve à l'extrémité du conduit auditif.

— Tourn. Boîte ordinairement en fer ou en laiton, qui contient le registre ou le clavier.

— Carross. Le corps d'une voiture.

— Papet. *Caisse de dépôt.* Grande auge de pierre, dans laquelle le papetier met sa pâte, jusqu'au moment de s'en servir.

— Chirurg. *Caisse à amputation*, *caisse à trépan*, *caisse à médicaments*. Boîte où sont renfermés les instruments propres à faire les opérations indiquées. || On appelle aussi *caisse à médicaments*, un coffre qui contient une espèce de petite pharmacie ambulante.

— Fact. d'instr. de mus. *Caisse d'un orgue, d'un piano.* La boîte ou l'armoire qui renferme le corps de cet instrument.

— Manuf. de soier. *Caisse des marches.* Coffret où traverse le bouton qui enfile les marches.

— Fond. *Caisse à sable.* Coffre de bois où l'on met le sable pour les moules.

— Horlog. Pièce qui renferme le mouvement des pendules et des montres.

— Batt. d'or. Boîte de sapin qui couvre la partie supérieure du marbre sur lequel on bat l'or.

— Raffin. de sucr. Petit coffret de bois à rebord, qui empêche le sucre que l'on gratte de tomber à terre.

— Pâtiss. et art culin. Papier plié en carré avec rebords, dans lequel on fait cuire les biscuits et certains mets délicats. || Biscuits de caisse. Alouettes, cailles en caisse.

— Artif. Coffre de planches, long et étroit, en carré sur sa longueur, posé verticalement, et où l'on enferme une grande quantité de fusées volantes, lorsqu'on veut les faire partir en même temps pour former en l'air une figure de feu appelée *gerbe*, parce qu'elle est comparable à une gerbe de blé d'une vaste étendue. || *Caisse aérienne.* Espèce de ballon contenant quantité d'artifice, de petites fusées.

— Phys. *Caisse catoptrique.* Instrument de physique grossissant de petits corps très-rapprochés et répandus dans un grand espace. V. CATOPTRIQUE.

CAISSETIN. s. m. (diminut. de *caisse*). Manuf. en soier. Petite armoire en forme de caisse, d'un mètre de longueur, de seize centimètres de large, à plusieurs étages, dans lesquels l'ouvrier range les dorures et les soies qu'il emploie.

— Comm. Petites caisses de sapin plus longues que larges, dans lesquelles on envoie de Provence les raisins en grappes séchés au soleil, qu'on appelle *raisins aux jubis*.

CAISSIER. s. m. (rad. *caisse*). Celui qui tient la caisse, qui est chargé du mouvement ou maniement des deniers de la caisse, chez un banquier, chez un négociant, ou dans une administration, dans un établissement public. Le caissier du trésor. Un bon caissier. Un caissier probe, prudent, exact, veillant à ce que la caisse soit suffisamment garnie, etc. Le *caissier* est comme un bon pilote; il doit prévoir tous les orages qui peuvent survenir pendant sa gestion, et se faire des ressources pour les moments de crise. (Encycl. cath.)

— Au féminin, on dit une *caissière*. Il n'est pas rare, surtout dans les maisons de commerce, dans les magasins de nouveautés, etc., de confier la tenue des livres et le maniement de la caisse à des femmes. L'Académie aurait donc dû donner ce féminin; M. Landais, qui lui reproche avec raison de ne l'avoir pas fait, aurait dû, lui-même, faire remarquer que si une femme peut être caissière, ce n'est ni dans une grande maison de banque, ni à plus forte raison dans une grande administration publique, et que l'application de ce mot doit être convenablement restreinte.

CAISSON. s. m. (augment. de *caisse*). Grand chariot long, en forme de dos d'âne, à quatre roues, attelé de quatre chevaux sur deux de front, recouvert d'une toile goudronnée, s'ouvrant dans sa longueur au moyen de charnières, ayant une fourragère par devant, et par derrière une auge, et servant principalement comme moyen de transport militaire pour les munitions d'artillerie, pour les vivres, pour le service du génie et de l'infanterie, et aussi dans les ambulances. Caissons de l'artillerie. Caissons des vivres. Caissons des munitionnaires. Caissons d'ambulance. Un caisson porte, en moyenne, 750 kilogr.

— *Caisson d'artifice.* Espèce de petite mine volante, semblable à la fougasse.

— Mar. Petit magasin placé à l'arrière des navires.

— Carross. Petit coffre qui se trouve à la cloison de derrière, dans une voiture. Petit coffre sous le siége des voyageurs.

— Archit. Compartiments symétriques et relevés en bosse dont on décore les plafonds.

— Hydraul. Appareil dont on se sert pour construire sous l'eau. C'est le nom que l'on donne à un bateau plat, de la grandeur et de la forme d'une pile de pont, dont les bords sont construits de manière à s'en détacher facilement, lorsque le caisson est assis sur les pieux de fondation, pour se réunir et servir à asseoir d'autres pieux sur la même ligne.

CAJACE. s. f. Sorte de petite barque, en usage en Egypte.

CAJAN. s. m. Bot. Genre de la famille des papilionacées, tribu des cajanées, renfermant deux espèces, le cajan bicolor, et le cajan doré, arbrisseaux exotiques, l'une de l'Amérique, l'autre de l'Asie tropicale.

CAJANÉ, ÉE. adj. Bot. qui ressemble au cajan. || CAJANÉES. s. f. pl. Section dans la grande tribu des papilionacées, de la famille des légumineuses, ayant pour type le genre cajan.

CAJARC. Géogr. Petite ville de France, chef-lieu de cant., arr. de Figeac (Lot); 2,900 h.

CAJEPUT. s. m. Bot. Arbre des Moluques, des feuilles duquel on obtient par distillation une huile verdâtre, très-volatile, d'une odeur pénétrante, assez semblable à un mélange d'essence de térébenthine, de camphre, de [illegible] cale, est réputée stimulante, sudorifique et antispasmodique. Huile de cajeput.

CAJOLABLE. adj. des 2 g. Qui peut être cajolé, qui doit être cajolé, qui mérite d'être cajolé. Se dit dans le sens de Qui est doux, aimable.

— Ce mot est peu usité, il a été employé par J.-J. Rousseau.

CAJOLÉ, ÉE. part. pass. du v. Cajoler. S'empl. adjectiv. Enfant cajolé. Vieillard cajolé. Fille, femme cajolée.

CAJOLER. v. a. 1re conj. Flatter quelqu'un, le louer, l'entretenir de choses qui lui plaisent et qui le touchent, pour en obtenir quelque

Pâtiss. et art culin. Papier plié en carré … rebords, dans lequel on fait cuire les bis… et certains mets délicats. || Biscuits de …se. Alouettes, cailles en caisse.

… Artif. Coffre de planches, long et étroit, …arré sur sa longueur, posé verticalement, … l'on enferme une grande quantité de fu… volantes, lorsqu'on veut les faire partir … même temps pour former en l'air une figure …eu appelée *gerbe*, parce qu'elle est compa…e à une gerbe de blé d'une vaste étendue. …*isse aérienne*. Espèce de ballon contenant …tité d'artifice, de petites fusées.

… Phys. *Caisse catoptrique*. Instrument de …sique grossissant de petits corps très-rap…chés et répandus dans un grand espace. …ATOPTRIQUE.

…AISSETIN. s. m. (diminut. de *caisse*). …uf. en soier. Petite armoire en forme de …ve, d'un mètre de longueur, de seize cen…tres de large, à plusieurs étages, dans les…s l'ouvrier range les dorures et les soies … emploie.

… Comm. Petites caisses de sapin plus lon… que larges, dans lesquelles on envoie de …vence les raisins en grappes séchés au so… qu'on appelle *raisins aux jubis*.

…AISSIER. s. m. (rad. *caisse*). Celui qui …t la caisse, qui est chargé du mouvement …maniement des deniers de la caisse, chez un …quier, chez un négociant, ou dans une ad…istration, dans un établissement public. … caissier du trésor. Un bon caissier. Un …sier probe, prudent, exact, veillant à ce … la caisse soit suffisamment garnie, etc. Le …*sier* est comme un bon pilote ; il doit pré… tous les orages qui peuvent survenir pen…t sa gestion, et se faire des ressources …r les moments de crise. (Encycl. cath.)

… Au féminin, on dit une *caissière*. Il n'est … rare, surtout dans les maisons de com…ce, dans les magasins de nouveautés, etc., …confier la tenue des livres et le maniement …la caisse à des femmes. L'Académie aurait …c dû donner ce féminin ; M. Landais, qui …reproche avec raison de ne l'avoir pas fait, …ait dû, lui-même, faire remarquer que si … femme peut être caissière, ce n'est ni …s une grande maison de banque, ni à plus …e raison dans une grande administration …lique, et que l'application de ce mot doit …e convenablement restreinte.

…AISSON. s. m. (augment. de *caisse*). …nd chariot long, en forme de dos d'âne, à …tre roues, attelé de quatre chevaux sur …x de front, recouvert d'une toile goudron…, s'ouvrant dans sa longueur au moyen de …rnières, ayant une fourragère par devant, …par derrière une auge, et servant principa…ent comme moyen de transport militaire …r les munitions d'artillerie, pour les vivres, …r le service du génie et de l'infanterie, et …si dans les ambulances. Caissons de l'artil…e. Caissons des vivres. Caissons des muni…naires. Caissons d'ambulance. Un caisson …te, en moyenne, 750 kilogr.

… *Caisson d'artifice*. Espèce de petite mine …ante, semblable à la fougasse.

… Mar. Petit magasin placé à l'arrière des …vires.

… Carross. Petit coffre qui se trouve à la …ison de derrière, dans une voiture. Petit …fre sous le siége des voyageurs.

… Archit. Compartiments symétriques et re…és en bosse dont on décore les plafonds.

… Hydraul. Appareil dont on se sert pour …struire sous l'eau. C'est le nom que l'on …ne à un bateau plat, de la grandeur et de …forme d'une pile de pont, dont les bords …t construits de manière à s'en détacher fa…ment, lorsque le caisson est assis sur les …ux de fondation, pour se réunir et servir à …coir d'autres pieux sur la même ligne.

…CAJACE. s. f. Sorte de petite barque, en …ge en Egypte.

…CAJAN. s. m. Bot. Genre de la famille des …pilionacées, tribu des cajanées, renfermant …x espèces, le cajan bicolor, et le cajan …é, arbrisseaux exotiques, l'une de l'Amé…ue, l'autre de l'Asie tropicale.

…CAJANÉ, ÉE. adj. Bot. qui ressemble au …an. || CAJANÉES. s. f. pl. Section dans la …nde tribu des papilionacées, de la famille … légumineuses, ayant pour type le genre …an.

…CAJARC. Géogr. Petite ville de France, …f-lieu de cant., arr. de Figeac (Lot); 2,900 h.

…CAJEPUT. s. m. Bot. Arbre des Moluques, … feuilles duquel on obtient par distillation … huile verdâtre, très-volatile, d'une odeur …nétrante, assez semblable à un mélange …ssence de térébenthine, de camphre, de …e, est réputée stimulante, sudorifique et an…spasmodique. Huile de cajeput.

…CAJOLABLE. adj. des 2 g. Qui peut être …olé, qui doit être cajolé, qui mérite d'être …olé. Se dit dans le sens de Qui est doux, …able.

… Ce mot est peu usité, il a été employé … J.-J. Rousseau.

…CAJOLÉ, ÉE. part. pass. du v. Cajoler. …mpl. adjectiv. Enfant cajolé. Vieillard ca…é. Fille, femme cajolée.

…CAJOLER. v. a. 1re conj. Flatter quelqu'un, …louer, l'entretenir de choses qui lui plaisent … qui le touchent, pour en obtenir quelque

chose. Cajoler son père et sa mère. Cajoler un vieillard pour avoir sa succession. Ce n'est point mon métier de *cajoler* personne. (La Font.)

— *Cajoler un enfant*. L'environner de petits soins, de toutes les attentions possibles, l'amadouer, le prendre par son faible, pour l'amener au but qu'on désire, pour le faire obéir, etc.

— Chercher à séduire une femme ou une fille par de belles paroles, par des promesses d'amour, de mariage.

Voir *cajoler* sa femme et n'en témoigner rien,
Se pratique aujourd'hui par force gens de bien.
(MOLIÈRE.)

— La Fontaine a employé ce verbe d'une façon hardie : Un renard qui *cajole* un corbeau sur sa voix.

— SE CAJOLER. v. récipr. et pron. Se flatter, se séduire soi-même ; se capter les uns les autres. Les hypocrites *se cajolent*. (Boiste.)

— v. n. Faucônn. Se dit du cri des geais. Le geai cajole. || Imiter le cri du geai.

— Mar. *Cajoler un navire*. Le mener contre le vent, à l'aide du courant.

CAJOLERIE. s. f. Flatterie, louange intéressée, propos agréables, qui sentent un peu l'affectation, et que l'on adresse à quelqu'un pour arriver à lui plaire et obtenir de lui, de sa faiblesse, quelque chose que l'on désire en secret. Aimer les cajoleries. Souffrir la cajolerie. Se défier des cajoleries. Résister aux cajoleries. Accabler de cajoleries. Il est familier Méfiez-vous des *cajoleries*. (Boiste.) Vos louanges ne sont que pures *cajoleries*. (Acad.)

—Langage mielleux, flatteur, passionné, dont on se sert pour entraîner, pour séduire une femme ou une fille. Fermer l'oreille aux cajoleries. Prêter l'oreille aux cajoleries. Etre habile dans l'art des cajoleries. J'ai remarqué qu'une *cajolerie* était pour toutes les femmes l'oreiller le plus doux qu'on pût leur offrir. (***)

CAJOLEUR, EUSE s. Celui, celle qui cajole, qui use de cajoleries, qui cherche à séduire par des propos flatteurs, louangeurs, par des attentions empressées, intéressées ; c'est un grand cajoleur, un vrai cajoleur. C'est une adroite cajoleuse, une insipide cajoleuse.

CAJOPHORE. s. f. (ét. gr., καίω, je brûle ; φορός, porteur, par allusion à la douleur que cause la piqûre des poils de cette plante). Bot. Genre de la famille des loasacées, plante herbacée, à fleurs jaunes, du Chili et du Pérou.

CAJOT. s. m. Techn. Espèce de cuvier où l'on met les foies de morue pour en extraire l'huile.

CAJOU-BARAÉDAN. s. m. Bot. Arbre de l'Inde dont les fruits sont comestibles et hérissés de pointes.

CAJOU-FANGA. s. m. Bot. Arbre des Moluques, dont l'écorce rend un suc laiteux que l'on emploie comme vernis.

CAJOU-ITAM. s. m. Bot. Arbre à bois noir, d'Amboine.

CAJUPUTI. s. m. Bot. Syn. de Mélaleuque.

CAJUTE. s. f. Nom donné aux couchettes de navires pratiquées dans les chambres comme des armoires. On dit mieux *cabane*.

CAKE. s. m. Pâtiss. Espèce de gâteau anglais fait avec de la pâte, du beurre, du lait, du sucre et des raisins de Corinthe. || *Cake de la fiancée*. Gateau de noces, cake énorme que l'on fait lorsqu'on marie ses enfants en Angleterre, et dont on distribue un morceau à chaque convié.

CAKILE. s. m. Bot. Petit genre de la famille des crucifères, plante charnue dont l'espèce est le cakile *des sables*, qui abonde dans les environs de Boulogne-sur-Mer, et que l'on brûle en certaines localités pour en retirer la soude.

CAKILINÉ, ÉE. adj. Bot. Qui tient du cakile. || CAKILINÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des crucifères, ayant pour type le genre cakile.

CAL. s. m. (du lat. *callum*, même signification). Durillon qui vient aux pieds, aux mains, aux genoux. Il vient des *cals* aux mains à force de travailler et aux pieds à force de marcher. (Acad.)

— Dans le langage ordinaire, on se sert du mot *durillon*.

— Chir. Moyen par lequel la nature opère la cicatrisation des os et des cartilages fracturés. Formation du cal. Tumeur du cal. Solidité du cal. Cal provisoire. Cal définitif. On dit aussi *calus*.

CALABA. s. m. Bot. Genre de la famille des guttifères, qui renferme le tacamaque de Bourbon.

CALABRAIS, AISE. adj. et s. Qui est de la Calabre. || Qui concerne la Calabre et ses habitants. || On dit aussi *Calabrois*.

CALABRE. Géogr. Province du royaume de Naples, traversée de l'est à l'ouest par les Apennins.

CALABRE. s. f. Anc. art milit. Machine de guerre qui servait au moyen âge pour assiéger les places.

— Dans quelques cantons, Brebis que l'âge rend impropres à la reproduction, et qui ne sont plus bonnes qu'à envoyer à la boucherie.

CALABRIEN ou **CALABRIN.** s. m. Anc. art milit. Homme de troupe au moyen âge.

CALABURE. s. m. Bot. Grand arbre liliacé de l'île de Saint-Domingue.

CALAC. s. m. Bot. Genre de la famille des apocynées, arbrisseau épineux de l'Inde et de l'Arabie.

CALADARIS. s. m. Comm. Toile de coton rayée de rouge et de noir qui nous arrive des Indes orientales, particulièrement du Bengale.

CALADE ou **CHALADE.** s. f. (du gr. χαλᾶν, descendre). Manég. Terrain en pente par où l'on fait descendre plusieurs fois un cheval pour le dresser, lui apprendre à plier les hanches et à former son arrêt.

CALADÉNIE. s. f. (ét. gr., καλός, beau ; ἀδήν, glande). Bot. Genre de la famille des orchidées aréthusées, plantes terrestres originaires de la Nouvelle-Hollande, et dont le calice est comme bilabié, tout couvert de glandes.

CALADIÉ, ÉE. adj. Bot. Semblable au caladion. || CALADIÉES. s. f. pl. Tribu établie dans la famille des aroïdées, et se subdivisant en colocasiées et philodendrées.

CALADION. s. m. (de l'égypt. *kelady*, nom sous lequel on désigne tous les gouets comestibles). Bot. Genre de la famille des aroïdées, plante herbacée et parasite, dont deux espèces sont comestibles, le caladion *succulent* et le caladion *hasté*, ou vulgairement chou caraïbe.

CALAF. s. m. Bot. Espèce de saule d'Égypte de la fleur duquel on tire par distillation une eau anti-aphrodisiaque.

CALAIS (Pas-de-). Géogr. V. PAS-DE-CALAIS.

CALAIS. Géogr. Port de France sur le point de l'Océan le plus rapproché des côtes d'Angleterre, chef-lieu de canton, arrond. de Boulogne, départ. du Pas-de-Calais ; 12,500 hab. Fabriques de tulles, entrepôt pour les marchandises prohibées. Calais est célèbre par le siége qu'elle soutint contre Edouard III, qui la prit par famine en 1347.

CALAIS. s. m. Techn. Plaque de tôle qui sert à fixer les lices d'un tapis.

— Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des sternoxes.

— Bot. Genre de composées chicoracées, plantes de la Californie.

CALAIS (SAINT-). Géogr. Ville de France, ch.-l. d'arr. (Sarthe) ; 3,800 hab.

CALAISE. s. f. Minér. Pierre précieuse, sorte de saphir.

CALAISIEN, ENNE. adj. et s. Qui est de Calais. || Qui concerne la ville de Calais ou ses habitants.

CALAISIS. Géogr. Nom que portait, avant 1789, la partie de la basse Picardie dont Calais était la capitale.

CALAISON. s. f. (rad. *cale*). Mar. Abaissement plus ou moins considérable d'un bâtiment dans la mer, en raison de son chargement. || Cette action s'appelle *caler*. La calaison se mesure par une échelle métrique marquée sur l'étambot à l'extérieur du bâtiment.

CALALOU. s. m. Bot. Plante de la Guiane, de la famille des cucurbitacées.

— Sorte de potage des colonies composé de différentes herbes, et que les créoles mangent à chaque repas.

CALALTI. s. m. Ornith. Espèce d'oiseau indéterminé d'Amboine.

CALAMAC. s. m. Bot. Nom madécasse des dolies et des haricots.

CALAMAGROSTIS. s. m. (du gr. καλαμάγρωστις, sorte de roseau), et **CALAMAGROSTIDE.** s. f. Bot. Genre de la famille des graminées arundinacées, plante vivace vulgairement appelée *roseau des sables*, parce qu'elle jouit au plus haut degré de la propriété de fixer ces masses de sables mouvants qui donnent un si triste aspect aux côtes dépourvues de falaises.

CALAMANTHE. s. m. (ét. gr., κάλαμος, roseau ; ἄνθος, sorte de petit oiseau). Ornith. Genre formé pour deux espèces de fauvettes ou plutôt de cysticoles des roseaux de la Nouvelle Hollande. || Syn. du genre praticole.

CALAMARIE. s. f. (rad. *calamus*, roseau). Bot. Syn. du genre isoète.

— Erpét. Genre d'ophidiens, type d'une petite famille de la section des xiphodontes, et dont la principale espèce est la couleuvre calamarienne de Linné.

CALAMARIÉ, ÉE. adj. Bot. Semblable à la calamarie. || CALAMARIÉES. s. f. pl. Famille de monocotylédones, ayant pour type le genre calamarie.

CALAMARIEN, ENNE. adj. Erpét. Semblable à la calamarie. || CALAMARIENS. s. m. pl. Famille de la section des xiphodontes, ayant pour type le genre calamarie.

CALAMBA ou **CALAMBAC.** s. m. Bot. Espèce d'agalloche dont le bois, qui est odoriférant et d'une couleur tirant un peu sur le vert, est fort en usage dans la tabletterie.

CALAMBAN. s. m. Bot. Espèce d'arbre à poivre.

CALAMBOUR. s. m. Bot. Bois odoriférant des Indes, variété d'aloès.

CALAME ou **CALAMUS.** s. m. Bot. Genre de la famille des aroïdes, plante à tige comprimée, haute de trois à cinq pieds, et dont la racine cylindrique est employée en médecine comme tonique et stomachique.

— *Calame aromatique*. Syn. d'Acore.

CALAMÉ, ÉE. adj. Bot. Qui tient du calame. || CALAMÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des palmiers, ayant pour type le genre calame.

— CALAMÉES. s. f. pl. Myth. Fêtes grecques en l'honneur de Cérès.

CALAMÉDON. s. m. (ét. gr., κάλαμος, roseau ; εἶδος, forme). Chirur. Fracture oblique, suivant les uns ; longitudinale, suivant les autres.

CALAMENT. s. m. Bot. Nom vulgaire d'une espèce du genre mélisse.

CALAMENTHE. s. f. Bot. Nom vulgaire d'une espèce du genre mélisse.

CALAMÉON. s. m. Hist. gr. Mois grec qui commençait au 21 avril. C'était le mois où l'on célébrait les Calamées.

CALAMIDE. adj. des 2 g. (ét. gr., κάλαμος, plume ; εἶδος, forme). Qui a la forme d'une plume. || CALAMIDES. s. m. pl. Polyp. Famille de la classe des polypes, ayant le corps en forme de tuyau de plume.

CALAMIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *calamus*, plume ; *forma*, forme). Zool. et bot. Se dit des parties des animaux ou des plantes ayant la forme d'un tuyau de plume. Tel est le corps des pennatules. Telles sont les feuilles grêles et longues d'une espèce du genre mésembryanthème.

CALAMINAIRE. adj. des 2 g. (rad. *calamine*). Chim. Qui tient de la calamine.

— *Pierre calaminaire* ou simplement *calamine*. V. ce mot.

CALAMINE. s. f. Minér. Nom donné à des masses compactes, concrétionnées ou terreuses, souvent cellulaires, comme vermoulues, et formées en très-grande partie de silicate de zinc, entremêlé presque toujours de carbonate du même métal, et qui constituent le minerai de zinc le plus important par l'abondance de ses gîtes et la facilité de son exploitation. On en distingue trois variétés : la *calamine lamelleuse d'Angleterre*, la *calamine chatoyante de Daourie*, la *calamine commune*.

— Employé comme nom spécifique, le mot *calamine* désigne alors exclusivement le silicate de zinc, qui forme la base des *pierres calaminaires*.

— En médecine, on emploie comme astringent la calamine sous les noms de *cadmie fossile* et *tuthie*.

CALAMINTHE. s. f. (du gr. καλαμίνθη, l'herbe aux chats). Bot. Synonyme et section du genre mélisse.

CALAMISTRÉ, ÉE. part. pass. du v. Calamistrer.

CALAMISTRER. v. a. 1re conj. Friser les cheveux, les boucler. Il est vieux et inusité.

— SE CALAMISTRER. v. pron. Être frisé, avoir les cheveux bouclés. || Se friser, se boucler les cheveux.

CALAMISTRES. s. m. pl. Ornements affectés, ridicules, de mauvais goût.

CALAMITE. s. f. (dimin. de *calamus*, roseau). Erpét. Nom scientifique du genre rainette, par allusion aux lieux qu'elle habite.

CALAMITE. s. f. Bot. foss. Nom donné à des végétaux fossiles, qui appartiennent au terrain de houille, et qui présentent des tiges simples, articulées, marquées de stries longitudinales et régulières, semblables à des tuyaux réunis. Ceux de nos végétaux actuels qui se rapprochent le plus de l'antique organisation des calamites, sont les prêles

— Chim. V. CALAMINE.

— Minér. Sorte de marne ou d'argile blanche, qui a la propriété d'attirer la salive, quand on le met dans la bouche.

— Espèce de crapaud vert, avec une ligne jaune sur le dos et des verrues rousses.

CALAMITÉ. s. f. (du lat. *calamitas*, rad. *calamus*, chaume, tuyau de blé, par allusion à l'orage, à la grêle qui brise les blés et les détruit). Au propre, signifie Destruction des moissons ; mais il est inusité en ce sens que l'on a oublié en quelque sorte pour les acceptions extensives et figurées dont il est le principe.

— La destruction des moissons étant un grand malheur un malheur qui atteint les populations, qui amène avec elle la détresse, la famine, *calamité* s'entend de tout grand malheur, de tout malheur public quel qu'il soit. La guerre, la peste, sont des calamités. Vraie calamité. Grande calamité. Temps de calamités. Peuple frappé de calamités. Annoncer des calamités. Traîner après soi des calamités. Soutenir courageusement les calamités. Une grande *calamité* menaçait tout le peuple. (Pasc.) Déplorer toutes les *calamités* du genre humain. … famine) se répandit partout. (Fléch.) Les victoires traînent après elles autant de *calamités* que les plus sanglantes défaites. (Mass.)

— Se dit aussi de tout assemblage de malheurs qui tombe sur un ou sur plusieurs individus. La perte de ses enfants et de sa fortune a accablé sa vieillesse de *calamités*. (Acad.) Il épuisa toutes les *calamités* attachées à toutes les conditions de la vie humaine. (Barthél.)

CALAMITÉ, ÉE. adj. Bot. foss. Qui ressemble à la calamite. || CALAMITÉES. s. f. pl. Famille de plantes fossiles ayant pour type le genre calamite.

CALAMITEUX, EUSE. adj. (ét., V. CALAMITÉ). Qui abonde en calamités. Ne se dit que des choses. Temps calamiteux. Siècle calamiteux. Année calamiteuse. Saison calamiteuse. Règne calamiteux. Guerre calamiteuse. Cependant Montaigne a dit : La plus *calamiteuse* et fragile de toutes les créatures, c'est l'homme.

CALAMODYTE. s. m. (ét. gr., κάλαμος, roseau ; δύτης, de δύνω, je me cache). Ornith. Genre d'oiseaux, synonyme du genre acrocéphale, et ayant pour type la rousserolle. V. ROUSSEROLLE.

CALAMOHERPE. s. m. (ét. gr., κάλαμος, roseau ; ἕρπω, je me glisse). Ornith. Genre d'oiseaux formé pour recevoir les fauvettes de roseaux.

CALAMOPHILE. s. m. (ét. gr., κάλαμος, roseau ; φιλέω, j'aime). Ornith. Genre de la famille des mésanges, ayant pour type la mésange moustache.

CALAMOPORE. s. m. (ét. lat., *calamus*, roseau ; *porus*, pore). Polyp. Genre de la famille des milléporées, ayant pour types les genres favosite et alvéolite.

CALAMOSPIZE. s. m. (ét. gr., κάλαμος, roseau ; σπίζα, pinson). Ornith. Genre de la famille des fringilles, ayant pour type le gros-bec bicolor des parties occidentales de l'Amérique du Nord.

CALAMOXYLON. s. m. (ét. gr., κάλαμος, tige de roseau ; ξύλον, bois). Bot. foss. Genre de plantes fossiles se rapprochant des cicadées.

CALAMPÉLIS. s. m. (ét. gr., καλός, beau ; ἄμπελος, vigne). Bot. Genre de la famille des bignoniacées, plantes grimpantes du Chili, que l'on cultive fort souvent dans nos jardins.

CALAMUS. s. m. (pr. *ka-la-muss*, mot latin qui signifie roseau). Anat. Pointe du quatrième ventricule de la tête, du côté de l'épine dorsale.

CALAMUS-SCRIPTORIUS. s. m. (littér. *plume à écrire*). Anat. Fossette angulaire du quatrième ventricule du cerveau, ressemblant à une plume taillée pour écrire.

CALAMUS VERUS. s. m. (pr. *ka-la-muss vé-russ*). Pharm. Roseau sec des Indes orientales, assez employé en médecine.

CALANDO. Terme musical italien qui veut dire à la fois *en diminuant* ou *décroissant*, et *en retardant* ou *ralentissant*. || S'écrit ordinairement, par abréviation, *cal*.

CALANDRAGE. s. m. Action de calandrer les étoffes, de leur donner du lustre en les passant à la calandre.

CALANDRE. s. f. (du gr. κύλινδρος, cylindre). Machine cylindrique dont on se sert pour presser, lustrer les draps, les toiles et les étoffes. La calandre fut introduite en France par Colbert. Calandre à roue. Mettre à la calandre. Faire passer à la calandre.

— Fig. Paris est la meilleure *calandre* de l'univers pour lustrer les visages et les esprits. (***)

CALANDRE. s. f. Ornith. Nom d'une espèce d'alouette. || Se prend adjectivement Alouette calandre.

— Entom. Genre de l'ordre des coléoptères et de la famille des rynchophores, insectes à la démarche lente, attaquant principalement les semences et occasionnant souvent des dégâts incalculables. L'espèce type est la calandre *raccourcie* ; on ne connaît que trop la calandre du blé. V. CHARANÇON.

CALANDRÉ, ÉE. part. pass. du v. Calandrer. S'empl. adjectiv. Drap calandré. Toile calandrée.

CALANDRÉIDE. adj. des 2 g. Entom. Qui est semblable à la calandre. || CALANDRÉIDES. s. f. pl. Famille de coléoptères ayant pour type le genre calandre.

CALANDRELLE. s. f. (dimin. de *calandre*). Ornith. Nom d'une espèce d'alouette.

CALANDRER. v. a. 1re conj. Mettre à la calandre. Faire passer à la calandre. Presser avec la calandre. Calandrer une pièce de drap. Calandrer des toiles.

— SE CALANDRER. v. pron. Être calandré, être pressé, moiré, lustré avec la calandre.

CALANDRETTE. s. f. Ornith. Espèce de grive de vigne.

CALANDREUR, EUSE. s. Celui, celle qui calandre, qui presse, qui lustre, qui moire les étoffes et les toiles en les faisant passer à la *calandre*.

CALANDRINIE. s. f. (du nom de *Calandrini*, botaniste italien). Bot. Genre de la famille des portulacacées, belles plantes herbacées de l'Amérique australe extra tropicale, ayant pour type la calandrinie discolore.

CALANDRINIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à la calandrinie. || CALANDRINIÉES. s. f. … type le genre calandrinie.

CALANDRITES. s. m. pl. Entom. Groupe de curculionides, ayant pour type le genre calandre.

CALANDRONE. s. m. Mus. Espèce de chalumeau à deux clefs, en usage parmi les habitants de certaines campagnes, en Italie.

CALANDROTE. s. f. Ornith. Nom vulgaire d'une espèce de grive.

CALANGE. s. f. Vieux mot qui signifie Amende.

CALANGÉ, ÉE. part. pass. du v. Calanger S'emploie adjectiv.

CALANGER. v. a. 1re conj. Faire payer la calange. Contraindre à payer l'amende.

CALANGUE ou **CARANGUE.** s. f. Mar. Petite baie entourée de terres hautes, à l'abri desquelles les petits bâtiments peuvent venir se réfugier.

CALANE. s. m. Crust. Genre de crustacés de la famille des monocles, présentant tous les caractères généraux des cyclopes.

CALANTHE. s. m. (ét. gr., καλὸς, beau; ἄνθος, fleur). Bot. Fort belle orchidée de l'île d'Amboine, très-voisine des épidendres, et se cultivant chez nous en serre chaude.

CALANTHIQUE. s. f. (ét. gr., καλὸς, beau; ἄνθος, fleur). Antiq. Ornement de tête à l'usage des dames romaines.

— s. m. Bot. Nom d'un agaric à chapeau blanc et à pédicule droit pourvu d'un anneau.

CALAO. s. m. Ornith. Genre de passereaux syndactyles, répandu dans toutes les contrées chaudes de l'ancien monde, et ayant pour espèces principales le calao à casque, le calao rhinocéros, le calao à bec blanc, le calao trompette.

CALAPÉ. s. m. Art culin. Mot américain qui désigne un ragoût composé de la partie d'une tortue qu'on fait griller dans son écaille. || Par extens. Nom donné à certaines rôties qu'on assaisonne avec de l'huile et des anchois.

CALAPITE. s. f. Sorte de concrétion pierreuse qui se rencontre quelquefois dans l'intérieur des cocos, et qui jouit d'une très-grande célébrité dans les îles Moluques; les naturels l'enchâssent précieusement et la portent en guise d'amulettes.

CALAPPE. s. m. Crust. Genre de décapodes, famille des brachyoures. Crustacé comestible, formé aux dépens du grand genre crabe, et ayant pour type le calappe granulé, appelé autrement *crabe honteux* ou *coq de mer*, et *migrane* ou *migraine* en Languedoc et en Provence.

CALAPPIEN, IENNE. adj. Qui ressemble au calappe. || CALAPPIENS. s. m. pl. Tribu de décapodes, à carapace tantôt circulaire, tantôt très-élargie, et ayant pour type le genre calappe.

CALAS (Jean). Négociant de Toulouse, né de parents protestants, fut condamné au supplice de la roue et exécuté le 9 mars 1762, comme ayant assassiné son fils en haine de la religion catholique. Les efforts de Voltaire obtinrent trois ans après un arrêt du conseil d'État qui réhabilita la mémoire de l'infortuné Calas.

CALASIE. s. f. Ocul. Relâchement des fibres.

CALASPIS. s. m. (pr. *ka-lass-pis;* ét. gr., καλὸς, beau; ἀσπὶς, écusson). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des chrysomélines. Synonyme du genre eugényse.

CALASTIQUE. adj. des 2 g. Chirurg. Qui relâche les fibres.

CALATHE. s. m. (du gr. κάλαθος, corbeille). Entom. Genre de coléoptères, de la famille des carnassiers, ayant pour type le calathe cisteloïde d'Europe.

CALATHÉE. s. f. (du gr. κάλαθος, corbeille.) Bot. Genre de la famille des cannacées, plante herbacée de haute taille, originaire de l'Amérique tropicale.

CALATHIDE. s. f. (du gr. κάλαθος, corbeille). Bot. Syn. de Capitule et Involucre. V. ces mots, dont chacun désigne l'inflorescence des synanthérées.

CALATHIDIFLORE. adj. des 2 g. Bot. Se dit de l'involucre des fleurs, lorsque, comme cela a lieu dans les synanthérées, il entoure un clinanthe chargé de fleurs sessiles.

CALATHIDIPHORE. adj. des 2 g. (ét. gr., κάλαθος, corbeille; φορὸς, porteur). Bot. Se dit de la partie communément hérissée de poils qui, dans les synanthérées, porte les calathides du capitule.

CALATHISME. s. m. (du gr. καλαθισμὸς, rad. κάλαθος, panier). Chorégr. anc. Sorte de danse usitée chez les Grecs, lors des fêtes qui se célébraient tous les ans en l'honneur de Cérès, et dans lesquelles le calathus était porté avec grand honneur.

CALATHITES. s. m. pl. Entom. Groupe de [illegible] pour type le genre calathe; ce sont des insectes très-agiles, dont plusieurs espèces hivernent sous les écorces des arbres.

CALATHUS. s. m. Antiq. Corbeille ou panier de jonc ou de bois fort mince, qui jouait un grand rôle dans les fêtes éleusinies ou mystères de Cérès.

— Les *canéphores*, jeunes vierges de haute naissance, portaient le calathus sur un léger brancard orné de fleurs.

CALATRAVA. s. m. Cheval. Nom d'un ordre militaire d'Espagne, institué par Sanche III, roi de Castille, en 1158, et qui tire son nom de la ville pour la défense de laquelle il fut établi. Chevalier de l'ordre de Calatrava.

CALAWÉE. s. m. Bot. Arbre de l'île Sumatra, dont l'écorce est employée pour faire de la toile.

CALAYCAGUAY. s. m. Bot. Espèce de sainfoin qui pousse sur les bords du Gange.

CALBAS ou **CALEBAS.** s. m. Mar. Sorte de cordage qu'on amarre au pied du mât à un arganeau.

CALBOA. s. m. Bot. Plante grimpante de la famille des convolvulacées, qui a beaucoup d'affinité avec le liseron et avec le quamoclit.

CALCAIRE. adj. des 2 g. (rad. *calx*, chaux). Min. Qui contient de la chaux. On désigne ainsi toutes les roches qui sont essentiellement composées de chaux carbonatée à l'état soit cristallin soit sédimentaire. Spath calcaire. Terrain calcaire. Sédiments calcaires. || *Carbonate calcaire, terre* ou *pierre calcaire.* Sous-carbonate de chaux. || On nomme plus particulièrement *substances calcaires*, tous les sels à base de chaux. || *Formation calcaire.* On nomme ainsi l'ensemble de tous les calcaires concrétionnés ou incrustaux qui se sont déposés depuis les temps historiques, et qui se déposent encore aujourd'hui dans des cavités de la terre ou au fond de certaines eaux.

— CALCAIRE. s. m. (rad. lat. *calx, cis*, chaux). Min. Géol. Nom donné à la fois à une espèce minérale et à une roche, et désignant dans l'une comme dans l'autre, un composé d'oxyde du métal appelé *calcium* par les chimistes, et d'acide carbonique, en d'autres termes, un carbonate de chaux.

CALCALANTILE, ou mieux **CALCALANTITE.** s. f. Minér. Sorte de pierre mêlée d'un assez grand nombre de parties de cuivre.

CALCAMAR. s. m. Ornith. Genre d'oiseaux du Brésil, ayant pour type une espèce de manchot de la grosseur d'un pigeon.

CALCANÉO-ASTRAGALIEN, IENNE. adj. Anat. *Articulation calcanéo-astragalienne.* La double articulation de la face supérieure du calcanéum avec la face inférieure de l'astragale, au moyen des deux facettes que présentent chacun de ces os. || *Ligaments calcanéo-astragaliens.* Ceux qui maintiennent les rapports du calcanéum et de l'astragale.

CALCANÉO-CUBOÏDIEN, IENNE. adj. Anat. *Articulation calcanéo-cuboïdienne.* Celle qui unit les faces antérieure du calcanéum et postérieure du cuboïde, et qui est maintenue par deux ligaments, appelés *ligaments calcanéo-cuboïdiens.*

CALCANÉO-SCAPHOÏDIEN. adj. et s. m. Se dit de l'articulation du calcanéum avec le scaphoïde, au moyen de deux ligaments, l'un inférieur, l'autre externe.

CALCANÉO-SOUS-PHALANGIEN. adj. et s. m. Anat. Se dit de deux muscles dont l'un, l'*adducteur du gros orteil*, s'attache en arrière à la partie postérieure, inférieure et interne du calcanéum et au ligament annulaire du tarse; et en avant à la partie interne et inférieure de l'extrémité postérieure de la première phalange du gros orteil; l'autre, l'*abducteur du petit orteil*, qui, de la partie postérieure inférieure et externe du calcanéum, va s'attacher au côté externe de la base de la première phalange du petit orteil, et au cinquième os du métatarse.

CALCANÉO-SOUS-PHALANGIEN COMMUN. adj. et s. Anat. Se dit du muscle court fléchisseur commun des orteils, qui s'attache au calcanéum et à la face inférieure des secondes phalanges.

CALCANÉO-SUS-PHALANGETTIEN COMMUN. adj. et s. Anat. Se dit du muscle pédieux, ou court extenseur commun des orteils, qui s'attache au calcanéum et à la face supérieure de l'extrémité postérieure des phalangettes ou dernières phalanges des orteils.

CALCANÉUM. s. m. (pr. *kal-ka-né-omm*). Anat. Os du talon, d'une forme cubique et allongée, le plus grand os du tarse, celui qui soutient le poids du corps dans la station et la progression. Le calcanéum est correspondant au semilunaire de la main. || Petite apophyse ou apophyse latérale du calcanéum. Grande apophyse ou apophyse antérieure du calcanéum. Voûte du calcanéum. || Os du jarret du cheval.

CALCANTHE. s. m. Chim. Ancien nom du sulfate de cuivre.

CALCANTHUM. s. m. (pr. *kal-kan-tomm*). Vitriol rubéfié.

CALCAR. s. m. (du lat. *calcar*, éperon). Entom. Genre de coléoptères hétéromères, famille des mélasomes, ayant pour type le trogosite calcar, qui se trouve en Espagne, en [illegible]

— Moll. Nom latin du genre éperon.

CALCARATA. s. m. Ornith. Synonyme de Bruant de Laponie.

CALCARIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat. *calx*, chaux; *ferre*, porter). Minér. Chargé de matières calcaires. Argile calcarifère. Roches calcarifères. Terrain calcarifère. Entre Mantes et Rosny on remarque entre le diluvium qui couvre la plaine, un sable *calcarifère*, contenant des couches de craie sublamaire. (Huot.)

CALCARIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *calcar*, éperon; *forma*, forme). Bot. Qui a la forme d'un éperon. Se dit de tous les appendices naissants des organes floraux, et qui sont prolongés en forme d'éperon; tels sont ceux qu'on observe sur les étamines antérieures des violettes.

CALCARINE. s. f. Moll. Genre de céphalopodes foraminifères, de la famille des hélicostègues, jolie coquille microscopique avec des appendices marginaux rayonnant tout autour de la carène.

CALCATON. s. m. Anc. chim. Trochisque d'arsenic.

CALCÉAIRE. s. f. (du lat. *calcearium*, chaussure). Bot. Genre de la famille des orchidées, réuni au genre corysanthe.

CALCÉDOINE. s. f. (du gr. Χαλκηδών, nom de la ville de Chalcédoine en Bithynie, près de laquelle on trouva les premières pierres fines dont il est question). Minér. Substance d'un transparence nébuleuse, d'une couleur blanche, blonde ou bleuâtre, mêlée d'une teinte laiteuse, et qui cristallise en rhomboïdes. Elle est de la même nature que l'agate avec laquelle les minéralogistes les confondent sous le même nom. C'est dans les terrains secondaire et tertiaire que les calcédoines se trouvent le plus communément. Les calcédoines fines sont employées à faire des coupes, des tabatières, des cachets et d'autres objets de luxe. Calcédoine compacte. Calcédoine stalactitique. Calcédoine onyx. Calcédoine chrysoprase. Calcédoine noire et blonde de la craie. Calcédoine carriée. Rognon de calcédoine.

CALCÉDOINEUX, EUSE ou **CALCÉDONIEUX, IEUSE.** adj. Qui tient de la calcédoine, qui ressemble à la calcédoine; qui a des taches blanchâtres, laiteuses, en parlant des pierres fines.

CALCÉOLAIRE. s. f. (du lat. *calceolus*, petit soulier; par allusion à la forme de la corolle des fleurs). Bot. Genre extrêmement remarquable de la famille des scrofulariacées verbasiées, plantes annuelles, indigènes du Chili et du Pérou, et dont on cultive dans les jardins d'Europe une vingtaine de variétés charmantes, à fleurs infiniment gracieuses et nuancées de jaune, de blanc et de pourpre.

CALCÉOLAR. s. m. Bot. Un des nombreux syn. du genre yonidion.

CALCÉOLE. s. f. (du lat. *calceolus*, petit soulier). Moll. Genre de coquilles fossiles épaisses, équilatérales, très-inéquivalves, triangulaires, de l'ordre des brachiopodes, famille des térébratules, renfermant trois espèces: la calcéole *hétéroclite*, la calcéole *sandaline*, et la calcéole *élargie;* toutes les trois trouvées en Allemagne.

CALCÉOLÉ, ÉE. adj. Moll. Semblable à la calcéole. || CALCÉOLÉES. s. f. pl. Famille de mollusques établie par quelques auteurs, qui ont pris pour type de cette famille le genre calcéole.

CALCET. s. m. Mar. Se dit des mâts qui sont carrés à la terre pour porter une antenne, et que pour cette raison on appelle *mâts à calcet.*

CALCHAS ou **CALCAS.** Hist. gr. Fils de Thestor, ayant reçu d'Apollon la science du présent, du passé et de l'avenir, l'armée des Grecs qui assiégeaient Troie le prit pour son grand-prêtre et son devin. Il mourut de chagrin pour n'avoir pu expliquer les énigmes d'un autre devin nommé Mopsus.

CALCIDES. s. m. pl. (rad. *calx, cis*, chaux). V. CORPS SIMPLES.

CALCILITHE. s. f. (du lat. *calx, cis*, chaux; et λίθος, pierre). Minér. Pierre qui contient de la chaux, des parties de chaux.

CALCIN. s. m. Nom donné à des morceaux de glace ou de verres qu'on a réduits en très-petites, en très-minces parties, par les moyens combinés du feu et de l'eau froide.

CALCINABLE. adj. des 2 g. Qui est susceptible d'être calciné. Matière calcinable. Substance calcinable. Pierres calcinables. Une pointe de rocher escarpé forma le passage à Annibal sur le haut des Alpes. Les historiens disent qu'il la rendit *calcinable*, ou du moins facile à diviser par le fer, en l'échauffant par un grand feu, et en y versant du vinaigre. (Volt.)

CALCINATION. s. f. (rad. *calx, cis*, chaux). Action de calciner, de convertir en chaux vive la pierre calcaire en la soumettant à une forte chaleur; d'enlever à toute substance, à l'aide d'un degré de feu plus ou moins élevé, les principes susceptibles de se volatiliser qu'elle peut contenir. Calcination prompte, immédiate, parfaite. Calcination de l'or, de l'argent, d'une pierre précieuse; calcination du vitriol, du plomb, etc. Par la simple *calcination* l'on augmente le poids du plomb de près [illegible]

— Effet, résultat de l'action de calciner.

CALCINÉ, ÉE. part. pass. du v. Calciner. S'emploie adjectiv. Pierre calcinée. Matières calcinées. Plomb calciné. Or, argent calciné.

L'orgueil fonda ces tours, l'orgueil va les dissoudre;
Ce pin bravait les ans, il est déraciné;
Ce roc perçait les cieux, sous les coups de la foudre,
Il tombe *calciné.*

(J.-B. ROUSSEAU.)

CALCINER. v. a. 1re conj. (rad. *calx, cis*, chaux). Chim. Signifie proprement transformer du carbonate calcaire en chaux vive, à l'aide d'une forte chaleur.

— Soumettre à une chaleur très-élevée une substance solide quelconque. Calciner le salpêtre, l'or, l'argent, le plomb, etc. On sait que le feu doit être violent pour *calciner* la terre. (Buffon.) La *calcination* des corps se fait à l'air libre. (Cournot.)

— On dit souvent, dans le langage ordinaire, de tout ce qui éprouve l'action destructrice du feu. Le feu a calciné cette muraille. En Orient, les femmes s'étiolent à l'ombre des harems, car le soleil les calcinerait. (G. Sand.)

— SE CALCINER. v. pron. Être calciné, être réduit en *calcin*, par la violente action du feu. Se calciner lentement, complétement. Les métaux se calcinent. Un cadavre se calcine. Se calciner dans le feu. Se calciner par le feu, etc. La pierre à plâtre se cuit et se *calcine* à une médiocre chaleur. (Buffon.)

— Fig. Se calciner. Se dit encore par extension et abusivement d'un travail intellectuel porté au plus haut degré de contention. Se calciner le sang par l'étude.

CALCIPHYRE. s. f. (du lat. *calx, cis*, chaux; et du gr. φύρω, je pétris). Géol. Roche calcaire, empâteuse, des cristaux de feldspath, de pyroxène, d'amphibole et de grenat. Cette dénomination correspond à celle de Calcaire feldspathique, pyroxénique, grenatique et amphibolique.

CALCIPHYTE. s. m. (du lat. *calx, cis*, chaux; et φυτὸν, plante). Nom donné à des corps organisés végétaux, tels que les corallines et certains phytoïdes, etc., que jusqu'ici la plupart des zoologistes réunissaient aux zoophytes.

CALCIS. s. m. Ornith. Espèce de faucon nocturne.

CALCITRAPPE. s. f. (du lat. *calx*, talon; et du celt. *trapp*, piége, par allusion à l'involucre qui est couvert de fortes épines). Bot. Genre de centaurées, ayant pour type la chausse-trappe ou chardon étoilé, dont les feuilles infusées dans du vin blanc réussissent bien souvent contre les fièvres intermittentes. On cite encore les calcitrappes hydride, laineuse, bénite, solsticiale, pouilleuse, centauroïde, etc. La centaurée chausse-trappe croît communément le long des chemins, et passe pour un excellent sudorifique.

CALCITRAPPOÏDE. adj. des 2 g. (de *calcitrappe;* et du gr. εἶδος, ressemblance). Bot. Qui a la forme de la calcitrappe.

CALCIUM. s. m. (pr. *kal-ssiomm;* du lat. *calx, cis*, chaux). Chim. mét. Métal solide et blanc, dont la combinaison avec l'oxygène donne naissance à la chaux. On obtient le calcium en décomposant la chaux par la pile galvanique.

CALCOÏDIEN. adj. m. Se dit des trois os du tarse, qu'on appelle aussi et préferemment *cunéiformes.*

CALCOTHRIX. s. m. (ét. gr., χαλκὸς, airain, θρὶξ, cheveu, filament). Bot. Genre de la famille des diatomées, algues dont les filaments prennent en séchant un aspect brillant et métallique. On devrait écrire *chalcotrix.*

CALCUL. s. m. (du lat. *calculus*, petit caillou, parce que, dans l'origine, les hommes, à défaut de caractères graphiques qui n'existaient pas, ont dû employer des cailloux pour exprimer le résultat de leurs opérations sur les quantités). Ensemble des opérations qu'on peut faire sur les quantités. Les calculs ont pour prototype l'addition, qui compose, et la soustraction, qui décompose; car les opérations sur les quantités se réduisent à les *composer* ou à les *décomposer.*

— *Calculs arithmétiques.* Qui ont pour objet les opérations qu'on effectue sur des quantités numériques.

— *Calculs algébriques.* Qui ont pour objet les opérations qu'on indique sur des représentations de quantités.

— Les calculs prennent différents noms, suivant les quantités auxquelles on les applique: *Calcul différentiel.* V. DIFFÉRENTIEL. || *Calcul intégral.* V. INTÉGRAL. || *Calcul des fonctions.* V. FONCTIONS. || *Calcul des limites.* V. LIMITES. || *Calcul des fluxions.* V. FLUXIONS. || *Calcul des dérivations.* V. DÉRIVATIONS. || *Calcul exponentiel.* V. EXPONENTIEL. || *Calcul des probabilités.* V. PROBABILITÉS. || *Calcul des variations.* V. VARIATIONS, etc., etc., etc.

— Mécan. horlog. *Calcul de nombres.* Art de calculer le nombre des roues et des pignons d'une machine, pour leur faire faire un nombre égal de révolutions dans un temps donné.

— *Calcul astronomique.* Ensemble des règles et des méthodes par lesquelles on calcule la distance, le mouvement des astres, et surtout les éclipses. J'osais à mon *calcul* soumettre la lumière. (L. Rac.)

Sur le *calcul*, dit-on, de Cassini
[illegible]
A suivre Jupiter passé la nuit entière.

(BOILEAU.)

— Supputation, compte. Calcul exact, juste, inexact, faux. Erreur de calcul. Sauf erreur de calcul. Trouver par son calcul que..... Se tromper, se perdre dans un calcul, dans des calculs. Le mathématicien, dans son *calcul*, estime l'argent par la quantité. (Buff.)

— Loc. *L'erreur de calcul ne se couvre point*, c'est-à-dire, qu'on peut toujours revenir contre une erreur de calcul. || *De calcul fait.* Tout bien compté, en comptant bien. De calcul fait, il en sera pour dix mille francs. (Acad.)

— Fig. Moyens que l'on combine, mesures que l'on prépare pour le succès, la réussite d'une affaire, de quelque chose; balance, estime, évaluation, appréciation, comparaison. Faire un bon calcul, un faux calcul, un mauvais calcul. Être tout calcul. Les calculs de l'ambition, de l'intérêt. Déjouer d'odieux cal-

culs. Faire de sages calculs, etc. Mon choix est une affaire de *calcul*. (J. J. Rouss.)

— *Se tromper dans son calcul, dans ses calculs.* S'abuser, se méprendre en quelque chose. La probité est en *calcul* ce qu'il y a de plus sûr et de plus avantageux à la longue. (De Meilhan). Tout dans la vie est sujet au *calcul*; il faut tenir la balance entre le bien et le mal. (Bonap.) La philosophie doit reposer sur deux bases; la morale et le *calcul*. (Mme de Staël.) Il n'y a pas de *calculs* plus rapides que ceux de l'égoïsme. (Boiste.)

— Médec. Corps étranger inorganique qui se forme dans les canaux ou réservoirs tapissés par une membrane muqueuse. Le *calcul* ne doit pas être confondu avec la *concrétion*, qui se rencontre dans les autres voies ou dans l'épaisseur des organes. || *Calculs biliaires.* Se distinguant en *cystiques, hépatiques*, et *hépato-cystiques*, selon qu'ils ont leur siége dans la vésicule biliaire, le foie ou le canal cholédoque. Avoir le calcul. Etre atteint du calcul. On nomme communément *pierre* la maladie qui est le résultat de la présence d'un calcul dans la vessie. || *Calculs urinaires.* Se divisent en *rénaux* et *vésicaux*, suivant qu'ils sont contenus dans les reins ou dans la vessie. || *Calculs arthritiques, calculs intestinaux, calculs pulmonaires.* Sorte de concrétions analogues aux calculs proprement dits, qui se trouvent soit dans les articulations, soit dans les intestins, soit dans les poumons, etc. || La formation des *calculs* dépend souvent de ce que la circulation d'un fluide dans la filière qu'il est destiné à parcourir est plus ou moins gênée ou suspendue. (Nysten.) Un régime trop animalisé, l'usage de vins trop généreux, et surtout de vins chargés de tartre, prédisposent à la formation des *calculs*. (Id.)

CALCULABLE. adj. des 2 g. (rad. *calcul*). Qui peut se calculer, être calculé. Quantités calculables. Difficultés calculables.

CALCULATEUR, TRICE. s. Celui, celle qui s'occupe de calcul, qui est versé ou versée dans le calcul, qui fait profession de calculer. Cet astronome est un bon, un grand *calculateur*. (Acad.)

— Fig. Celui, celle qui prend ses précautions, ses mesures; qui pèse le fort et le faible. Le méchant est un mauvais *calculateur*. (Boiste.)

— Il s'emploie adjectivement, mais seulement au figuré. Sang-froid calculateur. Esprit calculateur. Femme calculatrice. Le sang-froid *calculateur* de l'égoïsme se nomme prudence, habileté. (Boiste.)

— *Calculateur marin.* Planche faite soit en métal, en bois, en carton ou en peau, et divisée en cinq tables particulières, dont la première a pour objet de marquer l'espace que parcourt un navire sous tel ou tel rumb de vent; la deuxième est une table de latitude ou de longitude; la troisième sert à calculer ces latitudes et ces longitudes; la quatrième fait connaître le nombre des milles qui répondent à un degré de longitude sous une latitude donnée; la cinquième est une table de tangentes sur laquelle les huit airs de vent sont tracés, pour faire connaître la route que doit tenir un vaisseau, une fois que la latitude et la longitude sont connues.

— *Calculateur mécanique.* Instrument au moyen duquel on peut opérer, sans maître, les quatre premières règles de l'arithmétique.

— CALCULATEURS. Hist. anc. Nom que les Romains donnaient aux maîtres d'arithmétique, parce qu'ils montraient d'abord aux enfants à calculer avec des pierres rondes et plates, appelées en latin *calculi*.

CALCULATOIRE. adj. des 2 g. Qui tient du calcul, qui concerne le calcul. Science calculatoire. Opérations calculatoires. Habitude calculatoire, etc.

CALCULÉ, ÉE. part. pass. du v. Calculer. S'empl. adjectiv. Somme calculée. Affaire calculée. Démarches calculées. Evénements calculés. La vitesse du son ayant été *calculée*, elle peut faire connaître à peu près à quelle distance la foudre tombe. (A. Martin.) La froide philosophie considère du moins la vertu comme un intérêt bien *calculé*. (Boiste.)

CALCULER. v. a. 1re conj. Supputer, compter, faire un ensemble d'opérations sur les quantités. Calculer avec précision. Calculer plusieurs sommes. C'est lui qui a *calculé* toutes ces sommes. (Acad.)

— *Calculer des tables astronomiques.* Dresser des tables propres à l'usage des astronomes. || *Calculer une éclipse.* [illegible] temps et les circonstances par le calcul.

— Fig. Faire une combinaison ou une appréciation quelconque dans le but de réussir. Calculer l'action d'une machine. Calculer les chances de succès. Calculer le pour et le contre, les chances de succès, calculer la portée de ses paroles.

J'entends ce jeu bruyant où, le cornet en main,
L'adroit joueur *calcule* un hasard incertain.
(DELILLE.)

— Conjecturer, prévoir. Calculer les événements. Calculer les conséquences d'une action, d'une entreprise. Il est des instants où la crise du mal ne permet pas de *calculer* les inconvénients du remède. (Raynal.)

— S'emploie neutralement. Après avoir bien *calculé*, je trouve que le compte est juste. (Acad.) Capable d'observer et de *calculer*. (La Bruy.) La crainte ne *calcule* ni ne raisonne. (Mirab.) Il ne suffit pas dans la vie de *calculer*, il faut compter avec soi (Laveaux.)

— Fig. Peser le fort et le faible. Les bons cœurs ne *calculent* jamais. (La Bruy.) La folie des hommes *calcule* souvent mieux que ne *calcule* leur sagesse. (Deferrières.) On *calcule* presque toujours mal, quand on compte avec la crainte ou l'espérance. (Boiste.)

— Fig. *Calculer avec soi-même.* Se demander raison de ce que l'on fait; prendre sa conscience pour juge des choses.

— *Calculer sur.* Calculer sur des tables astronomiques.

— *Calculer à vue d'œil.* Calculer approximativement.

— *Bien calculer, mal calculer.* Bien prendre, mal prendre ses mesures.

— SE CALCULER. v. pron. Etre calculé, être pesé, apprécié, prévu, conjecturé.

— Syn. comp. CALCULER, COMPTER, SUPPUTER. *Compter*, c'est énumérer; *supputer*, c'est combiner des nombres; *calculer*, c'est opérer arithmétiquement sur les quantités.

CALCULEUX, EUSE. adj. Médec. Qui tient du calcul. Affection calculeuse. Concrétions calculeuses. Phthisie calculeuse.

— Se prend substantivement pour signifier ceux qui sont affectés de calculs urinaires.

— Géol. Qui est rempli de pierres. Terrain calculeux. Plage calculeuse. Inusité en ce sens.

— Ne s'emploie jamais dans le sens de *calcul*, opération sur les quantités, sur les nombres.

CALCULIFRAGE. adj. des 2 g. (ét. lat., *calculus*, calcul; *frangere*, briser). Synonyme de Lithontriptique. V. ce mot.

— Hist. anc. Petite pierre ronde et plate, dont les Grecs et les Romains se servaient autrefois pour faire leurs supputations numériques.

— Petites fiches de diverses couleurs que l'on plaçait sur une table carrée, divisée en douze lignes, pour le jeu nommé *duodecim scripta*.

— Petite pierre dont les aréopagistes se servaient pour donner leurs suffrages.

CALCULS ou **DRAGÉES DE TIVOLI.** Concrétions calcaires de la grosseur d'un pois qui se rencontrent dans les eaux des bains de Tivoli.

CALCUTTA. Géogr. Capitale des possessions anglaises dans les Indes orientales, chef-lieu de la présidence de la province du Bengale, est située à une distance d'environ 130 kilomètres du golfe du Bengale, sur la rive gauche du bras occidental du Gange. Ville belle, grande et faisant un grand commerce; 300,000 hab. sans y comprendre les faubourgs.

— *Société asiatique de Calcutta*, fondée en 1784 par sir William John, dans le but principal de réunir tous les détails importants relatifs à la géographie, à l'histoire et à la littérature des peuples de l'Asie en général, et de l'Inde en particulier.

CALDARA. V. CARAVAGE.

CALDARIUM. s. m. (pr. *kal-da-riomm*; rad. *calidus*, et par contraction *caldus*, chaud). Hist. anc. Etuves. Lieu où l'on échauffait seulement l'air pour faire suer. || Bain chaud, suivant Vitruve.

CALDASIE. s. f. (du nom de *Joseph Caldas*, botaniste espagnol). Bot. Genre de la famille des palémoniacées, petite plante herbacée, annuelle, du Mexique, à fleurs petites d'un beau bleu violacé, que l'on cultive dans les serres d'Europe.

CALDCLUVIE. s. f. (du nom de l'horticulteur anglais *Caldcleugh*). Bot. Genre de la famille des saxifragées, tribu des cunoniées, arbrisseau du Chili, à fleurs blanches en panicules.

CALDERARI. s. m. pl. (littéral. *chaudronniers*.) Hist. mod. L'une de ces nombreuses sociétés secrètes qui prirent naissance en Italie, au milieu de la fermentation politique des derniers temps.

CALDERON. (D. Pedro Calderon de la Barca). L'un des plus illustres poètes dramatiques de l'Espagne, né à Burgos, le 1er janvier 1601, mort en 1681.

CALDÉRON. s. m. Mamm. Le plus gros des cétacés après la baleine, de la classe des souffleurs.

CALDIERO (Combat de). Hist. mod. Combat sanglant livré le 12 novembre 1796 entre l'armée française commandée par Bonaparte [illegible] vinzi. Caldiero, gros village du royaume lombardo-vénitien, est encore remarquable par ses eaux minérales et sa forte position militaire; 1,000 hab.

CALE. s. f. (du gr. χαλᾶν, abaisser, ou du celt. *caled*, bois dur). Morceau de bois ou d'autre matière qu'on place sous un objet quelconque pour lui donner de l'assiette, le mettre de niveau, le faire tenir d'aplomb. Mettre une cale. Assujétir avec une cale. Cette poutre baisse plus d'un côté que de l'autre, il faut y mettre une *cale*. (Acad.)

— Petit morceau de bois mince dont les architectes se servent pour déterminer la largeur du joint de lit d'une pierre. *Mettre pierre sur cale*, la poser sur quatre cales de niveau et à demeure, pour ensuite la ficher avec un mortier fin.

— Mar. Fond intérieur d'un bâtiment, s'étendant d'un bout à l'autre, au-dessous du faux pont ou du premier pont. Descendre dans la cale. Mettre à fond de cale. Remplir la cale de marchandises, de provisions. La cale se remplit d'eau. *Grande cale.* Celle qui contient l'eau, les cordages, etc. *Cale au vin*, qui est étroite et ne se trouve que dans les grands bâtiments de l'Etat. || *Cale flottante.* Espèce de ponton en sapin du Nord que l'on submerge en le chargeant des poids additionnels nécessaires, et sur lequel on pose et on assujétit le navire que l'on veut caréner ou radouber; après quoi, en supprimant les poids additionnels, le ponton se démerge en raison inverse du poids du navire dont il est chargé, ce navire se trouve monté sur une cale flottante et entouré d'une grande plate-forme superficielle, où les ouvriers sont parfaitement placés pour procéder à sa visite et à son radoub. Les cales flottantes ont été inventées l'an XI, par l'amiral Ducrest. || *Cale à l'eau, grande cale*, ou simplement *cale*, le compartiment qui renferme l'eau destinée à la consommation de l'équipage. || La plupart des compartiments de la cale sont connus sous le nom de *Soute*. || On désigne quelquefois la *cale* par les mots *fond de cale. Descendre à fond de cale*, pour, Descendre dans la cale.

— Cod. marit. Supplice de la *cale*. Il s'inflige en hissant le coupable jusqu'à la hauteur de la grande vergue, en le laissant ensuite tomber de tout son poids dans la mer, où il peut être replongé jusqu'à trois fois, selon la condamnation. C'est la *cale ordinaire* ou *cale mouillée*. C'est un des derniers lambeaux du système qui s'éteint dans la législation maritime. Autrefois on donnait la *cale sèche*, espèce d'estrapade qui consistait à laisser tomber le patient en le retenant à quelques pouces du pont. Condamner à la cale. Donner, recevoir la cale.

— Abri entre deux pointes de terre ou de rocher. Le vaisseau battu de la tempête se sauva dans une *cale*. (Acad.) Cette acception a vieilli et est inusitée. On dit aujourd'hui *Crique*. Se sauver, se mettre à l'abri dans une *crique*, etc.

— *Cale de construction.* Place qui contient les chantiers ou tins sur lesquels les bâtiments se construisent pour être lancés à la mer.

— *Cale couverte.* Partie d'un quai qui se trouve coupée et bâtie en pierres de taille, dans un port à marée et formant une rampe. Mettre des marchandises sur la cale.

— Talus pratiqué sur le rivage.

— Plomb placé sur la ligne de pêche, près du haim, pour le faire couler.

— Fig. populaire et presque trivial. *Être à fond de cale.* Etre à bout de ses ressources, de ses finances; être ruiné.

CALÉ. s. m. Quatrième cycle de la durée du monde, selon la mythologie indienne.

CALÉ, ÉE. part. pass. du v. Caler. S'empl. adjectiv. Table calée. Pendule calée.

CALÉ, ÉE. adj. Qui a quelque aisance, qui ne manque de rien. C'est un homme calé. C'est une femme joliment calée. Il est très-popul.

— Se dit aussi de tout objet qui parle agréablement aux yeux, qui flatte la vue.

CALÉA. s. f. (du gr. καλός, beau). Bot. Genre de la famille des composées sénécionidées, arbuste originaire de l'Amérique équinoxiale.

CALÉACTE. s. f. (ét. gr., καλός, beau, et ἀκτίς, rayon). Bot. Section du genre caléa, comprenant les espèces à capitules rayonnés.

CALÉAN. s. m. Art milit. Sorte de bouclier turc, fait de bois de figuier.

CALÉANE. s. f. Bot. Genre de la tribu des aréthusées, petite plante terrestre et glabre, originaire des côtes de la Nouvelle-Hollande.

CALEB. Hist. Ste. L'un des douze députés choisis par Moïse dans chacune des douze tribus du peuple de Dieu, pour examiner le pays de Chanaan; le seul, de tous les Hébreux sortis d'Égypte, qui, avec Josué, entra dans la Terre promise.

CALE-BAS ou **CALBAS, CARGUEBAS** ou **CARQUE-BAS.** s. m. Mar. Cordage qui sert à amener les vergues des pacfis, et qui est amarré par un bout au racage de l'un de ces pacfis, et par l'autre bout à un arganeau qui est au pied du mât. || Petit palan dont on se sert pour rider le grand étai.

CALEBASSE. s. f. Bot. Nom qu'on donne aux fruits formés en bouteilles, tels que les cougourdes ou gourdes des pèlerins; ces fruits servent aux nègres à fabriquer des ustensiles [illegible] que de les débarrasser de leur pulpe.

— Se prend ordinairement pour le fruit du calebassier, arbre des Antilles. *Sirop de calebasse*, liqueur extraite de ce fruit, et très-efficace contre les maux de poitrine.

— Courge vidée et séchée, dont on se sert pour y enfermer du vin, de l'eau-de-vie, des liqueurs. Chaque voyageur était pourvu d'une *calebasse* pleine de vin. (Acad.)

— Bot. Sorte de prune qui, au lieu de grossir en mai et de conserver son vert, devient large et blanchâtre, et tombe enfin sans grossir.

— Loc. prov. *Tromper la calebasse.* Ne pas donner à quelqu'un son contingent.

CALEBASSIER. s. m. Genre de plante dicotylédone, de la famille des solanées, ne comptant que deux variétés, le calebassier à longues feuilles et le calebassier à larges feuilles, arbres de petite taille, indigènes dans les Indes.

CALEBOTTIN. s. m. Cordonn. V. CAILLEBOTTIN.

CALÉBRACHYS. s. m. (ét. gr., καλός, beau; βραχύς, court). Bot. Syn. de Calydermos.

CALÈCHE. s. f. (du polon. *koless*; en allem. *kalesche*). Sorte de voiture riche, à quatre roues, fort légère, ordinairement découverte, et traînée par deux ou quatre chevaux. Calèche confortable, douce, légère, élégante, bien suspendue. Monter en calèche. Se promener en calèche. Voyager en calèche.

— Espèce de léger carrosse, entouré de mantelets, et dont on se sert pour se promener dans les jardins.

— Autrefois, coiffure de femme qui se repliait sur elle-même, et garantissait des ardeurs du soleil.

CALEÇON. s. m. (de l'ital. *calzoni*, culotte). Vêtement en forme de culotte, ordinairement d'étoffe légère, que l'on met sous le pantalon, et qui couvre depuis la ceinture jusqu'au-dessous du genou. Se mettre en caleçon. Etre en caleçon. Porter des caleçons. Caleçon de bain. Caleçon de nageur. Caleçon en laine, en toile, en coton, en fil, en peau de mouton, en peau de chamois, etc. || Les anciens Perses, les Scythes et les Gaulois portaient des caleçons. En France, bien des femmes ont adopté l'usage du caleçon.

CALEÇONNIER, IÈRE. s. Techn. Celui, celle qui fait ou qui vend des caleçons.

— Titre que prenaient anciennement les maîtres peaussiers, teinturiers en cuir, parce que leurs statuts leur donnaient pouvoir de passer les cuirs propres à faire des caleçons, qu'ils pouvaient aussi fabriquer et vendre dans leurs boutiques.

CALEÇON-ROUGE. s. m. Ornith. Espèce d'oiseau, le couroucou à ventre rouge de St-Domingue.

CALECTASIE. s. f. (ét. gr. καλός, beau; ἔκτασις, développement). Bot. Genre de la famille des joncées, arbuste très-rameux, originaire de la Nouvelle-Hollande.

CALECTASIÉ, ÉE. adj. Bot. Semblable à la calectasie. || CALECTASIÉES. s. f. pl. Groupe de la famille des joncées, ayant pour type le genre calectasie.

CALÉDONIE. Géogr. Hist. anc. (ét. celt., *caled*, dur, *dyn*, homme; les Calédoniens étaient habitués à une vie dure et sauvage). Pays comprenant toute la partie septentrionale de l'ancienne Bretagne. C'est, presque en totalité, l'Ecosse actuelle.

CALÉDONIE (Nouvelle). Géogr. mod. Ile considérable de l'océan Pacifique, découverte par Cook en 1772, et ainsi nommée à cause de sa ressemblance avec l'ancienne Calédonie. Pays peu connu; territoire assez fertile; habitants anthropophages.

CALÉDONIEN, IENNE. adj. et s. Habitant de la Calédonie. Les ascendants des Calédoniens étaient des Gaulois ou Gaëls.

— Qui appartient à la Calédonie ou à ses habitants.

— *Forêt calédonienne.* Géogr. anc. Immense forêt qui, suivant les anciens, couvrait toute la Calédonie.

CALÉDONITE. s. f. (de *Calédonie*, ancien nom de l'Ecosse). Minér. Minéral d'une couleur verte tirant sur le bleuâtre, trouvé en Ecosse, et décrit sous le nom de sulfato-carbonate de plomb cuprifère.

CALÉFACTEUR. s. m. (ét., V. CALÉFACTION). Méc. Appareil économique, entouré d'une double enveloppe métallique remplie d'eau chaude, et d'une autre en étoffe ouatée, qui retient les rayons caloriques, et dont on se sert non-seulement pour la cuisson des aliments, mais encore pour les bains et autres usages, dans l'économie domestique. Son invention est due au grammairien Lemare.

— S'emploie aussi comme adjectif masculin. Appareil caléfacteur.

CALÉFACTION. s. f. (pr. *ka-lé-fak-ci-on*, du lat. *calefactio*, formé de *calefacere*; ét., *calidus*, chaud, *facere*, rendre, faire). Didact. Action de chauffer par le feu. || Chaleur causée par l'action du feu.

— Phys. Phénomène en vertu duquel une goutte d'eau projetée sur une plaque métallique chaude conserve longtemps sa forme globuleuse, avant de s'évaporer et sans mouiller la plaque.

— Syn. comp. CALÉFACTION, COCTION. La *coction* exprime l'action du feu sur quelque li[illegible] indique aussi l'action du feu, mais sans faire bouillir la liqueur.

CALEFRETER. v. a. 1re conj. Prendre, piller, emprunter de quelqu'un.

CALE HAURAN, CALHAURAN. s. m. Cordage qui sert à maintenir le mât de hune.

CALÉIDOSCOPE. s. m. Opt. V. KALÉIDOSCOPE.

CALÉIE. s. f. Archéol. Espèce de massue dont on se servait pour écraser les ennemis de son poids énorme, en la lançant au milieu d'eux.

CALEL, CALEN, CALÉON. s. m. Ancienne lampe carrée et à queue.

CALEL (Trou du). Géogr. phys. Grotte fort curieuse, dans le département du Tarn, aux environs de Sorèze, sur le versant de la montagne Noire, composée d'une galerie tortueuse

qui aboutit à plusieurs salles vastes et circulaires, contenant des stalagmites, des albâtres et des marbres statuaires du plus beau grain.

CALEMBOUR. s. m. Lang. famil. Jeu de mots fondé sur une équivoque et le plus ordinairement sur une similitude de sons, sans égard à l'orthographe. Faiseur de calembours. Recueil de calembours. Les calembours du marquis de Bièvre. Le *calembour*, détrôné dans la bonne société, s'est réfugié dans les parades des théâtres secondaires, et dans les petits journaux satiriques, où il sert de passe-port à des épigrammes plus ou moins piquantes. (Dumersan.) Il est rare que le *calembour* s'élève jusqu'au bon mot ; en général on l'a nommé avec raison l'esprit de ceux qui n'en ont pas. (Ourry.) || Voici un exemple de ces sortes de jeux de mots. Une dame qui chantait avec prétention, n'ayant pu achever sur le ton qu'elle l'avait pris, l'air qu'elle avait commencé, dit à un homme d'esprit assis à côté d'elle : Je vais le reprendre en *mi*. — Non, madame, restez-en *là*, lui repartit son voisin.

Le *calembour*, enfant gâté
Du mauvais goût et de l'oisiveté ;
Qui va guettant dans ses discours baroques,
De nos jargons nouveaux les termes équivoques
Et se jouant des phrases et des mots,
D'un terme obscur, fait tout l'esprit des sots.
(DELILLE.)

— L'Académie et quelques lexicographes écrivent à tort *calembourg*. Rien n'annonce dans ce mot le rappel à la pensée d'un *bourg* ou d'un village.

CALEMBOURDER. v. n. 1re conj. Faire des calembours.

CALEMBOURDIER, IÈRE. s. Faiseur, faiseuse de calembours. Il est très-familier.

CALEMBOURISTE. s. des 2 g. Celui, celle qui fait des calembours. Syn. de Calembourdier.

CALEMBREDAINE. s. f. Bourde, vain propos, faux-fuyant. S'emploie surtout au pluriel. Dire des calembredaines. Répondre à tout par des calembredaines. Vous éludez mes questions par des *calembredaines*. (Acad.)

CALEMGO. s. m. Mamm. Bête à corne, dont la peau est nue, comme celle des chiens turcs, et qu'on trouve dans les Cordillières. Le calemgo a quelque ressemblance avec le cochon.

CALÉMIS. s. m. (de *calamus*, plume). T. de relat. Droit de sceau ou de plume, à Constantinople.

CALEN ou **VENTURON.** s. m. Mar. Grand carreau qu'on place sur l'avant d'un petit vaisseau, et qui se retire à volonté par un contrepoids.

CALENCAR. s. m. Sorte de toile peinte qui vient des Indes.

CALENDAIRE. s. m. Registre d'église.

CALENDAOU. s. m. Grosse bûche destinée à être brûlée dans la nuit de Noël, et qui était pour le peuple une occasion de superstition.

CALENDARIS. Myth. Surnom de Junon, parce que les calendes de chaque mois lui étaient consacrées.

CALENDER. s. m. (littéralement *or pur*). Hist. des relig. Espèce de moines turcs, dont le fondateur fut Joussouf, Arabe d'Andalousie, qui se surnomma *calender*, pour exprimer la pureté de son âme.

CALENDES. s. m. pl. (du lat. *calendæ*; formé de *calare*, qui lui-même vient du gr. καλεῖν, appeler). Le premier jour du mois chez les Romains. Le jour des calendes on convoquait le peuple pour lui indiquer les fêtes et le nombre de jours qui restaient jusqu'aux nones.

— La chancellerie de Rome se sert encore de la supputation en *calendes, nones* et *ides*, pour indiquer la date des bulles pontificales.

— Les plus célèbres calendes étaient celles de janvier et de mars.

— Loc. *Faire une chose, remettre une chose aux calendes grecques.* Ne jamais faire cette chose, car les Grecs ne comptant point par calendes, c'est remettre la chose à une époque qui n'existe pas, qui ne viendra pas ; c'est donc refuser de faire la chose.

— Par analogie : *Envoyer, renvoyer quelqu'un aux calendes grecques.* Le renvoyer à un temps qui ne viendra jamais.

Il s'éloigne des chiens, les renvoie aux *calendes*,
Et leur fait [illegible] (LA FONTAINE.)

— Certaines assemblées des curés de campagne, convoquées par l'ordre de l'évêque. Aller aux calendes. Venir des calendes. Tenir les calendes. Assister aux calendes.

— Nom par lequel on désignait quelquefois au moyen âge la fête de Noël.

C'était jour de *calende*, et nombre de confrères
Devaient dîner chez lui... (LA FONTAINE.)

CALENDES (Frères des). Société de laïques et d'ecclésiastiques répandue, il y a quelques siècles, dans presque toutes les villes d'Allemagne.

CALENDRIER. s. m. (du lat. *calendarium*; rad. *calendæ*, calendes, du premier jour de chaque mois chez les Romains). Chronol. Catalogue de tous les jours de l'année, rangés en ordre, avec leurs principales divisions en semaines et en mois. Consulter, ouvrir le calendrier. Imprimer un calendrier. Indiquer les fêtes dans le calendrier. Calendrier pour l'année 1844. Le calendrier des Egyptiens, des Romains, des Turcs, etc.

— *Vieux calendrier.* Celui dont on se servait avant la réformation qu'en fit le pape Grégoire XIII. (V. CALENDRIER JULIEN.) || *Nouveau calendrier.* Celui qui est conforme à la réformation faite par ce pape. V. CALENDRIER GRÉGORIEN.

— *Calendrier julien.* Calendrier réformé par Jules César.

— *Calendrier grégorien.* Calendrier réformé en 1582, sous le règne du pape Grégoire XIII, et introduit dans tous les pays catholiques.

— Les nations de l'Europe forment les noms de leurs mois d'après les anciens noms latins. Charlemagne voulut introduire une nouvelle nomenclature, et désigner les mois par des circonstances extérieures prises dans la nature ou dans la culture de la terre, ou même dans les solennités de la religion ; mais les noms latins ont persisté dans l'usage habituel.

— *Calendrier républicain.* Nouveau calendrier établi par la Convention nationale, le 24 novembre 1793, et d'après lequel l'année commençait à l'équinoxe d'automne et se trouvait partagée en douze mois qui reçurent les noms suivants : *Vendémiaire*, mois des vendanges. *Brumaire*, mois des brumes. *Frimaire*, mois des frimas. *Nivôse*, mois des neiges. *Ventôse*, mois des vents. *Pluviôse*, mois des pluies. *Germinal*, mois des germes. *Floréal*, mois des fleurs. *Prairial*, mois des prairies. *Messidor*, mois des moissons. *Thermidor*, mois de la chaleur. *Fructidor*, mois des fruits. || Le mois de *vendémiaire* se comptait du 22 septembre au 22 octobre ; le mois de *brumaire*, du 22 octobre au 22 novembre, et ainsi de suite. Le mois était divisé en trois dizaines ou *décades*, et les noms des jours étaient tirés de l'ordre naturel de la numération : *Primidi, duodi, tridi, quartidi, quintidi, sextidi, septidi, octidi, nonidi, decadi*. Par un décret du 9 septembre 1805, Napoléon abolit le calendrier républicain et rétablit le calendrier grégorien généralement usité.

— *Calendrier normal* ou *calendrier perpétuel et universel.* Tableau qui fournit les indications générales nécessaires pour construire un calendrier à volonté et très-facilement, et pour resoudre à l'instant même et sans erreur toute difficulté relative à la connaissance des temps.

— Calendrier séculaire. Fournissant sur le calendrier des renseignements qui embrassent un espace de 100 ans.

— *Calendrier de Flore.* Tableau de la floraison des végétaux. Le naturaliste Lamark a dressé un tableau assez complet de la floraison pour le climat de Paris.

— *Calendrier rustique.* Calendrier propre aux gens de la campagne, dans lequel on apprend les temps où il faut semer, planter, tailler la vigne, etc.

— Livre sur lequel, chez les Romains, les usuriers inscrivaient les noms de leurs débiteurs, parce que c'était communément au jour des calendes que les sommes prêtées devenaient exigibles.

— Syn. comp. ALMANACH. CALENDRIER. Le *calendrier* indique simplement les mois, les semaines, les jours, les fêtes. L'*almanach* ajoute à cette nomenclature des observations astronomiques, des pronostics, etc.

CALENDULACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble au souci. || CALENDULACÉES. s. f. pl. Sous-tribu de la famille des synanthérées, comprenant entre autres divisions les calendulées.

CALENDULE. s. f. (du lat. *calendula*, souci). Ornith. Genre de la famille des alouettes, ayant pour type l'alouette à gros bec d'Afrique.

— Bot. Nom scientifique du souci.

CALENDULÉ, ÉE. adj. Bot. Qui a l'aspect de la calendule. || CALENDULÉES. s. f. pl. Division de la famille des synanthérées, ayant pour type le genre calendule.

CALENDULINE. s. f. (rad. lat. *calendula*, souci). Bot. Substance mucilagineuse, assez analogue à la gomme extraite des fleurs du souci officinal.

CALENDUS. Romain qui, dans les premiers temps de Rome, nourrit la ville pendant 18 mois à ses frais ; en mémoire de ce fait, suivant Tzetzès, 18 jours du mois prirent le nom de *calendes*.

CALENDYME. s. m. (ét. gr., καλός, beau ; ἔνδυμα, vêtement). [illegible] ptères pentamères, famille des malacodermes, ayant pour type le calendyme à bandes vertes du Chili.

CALÈNE. s. m. (du nom d'un devin étrurien). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des chrysomélines, ayant pour type le calène signaticolle du Brésil.

CALENTER. s. m. Trésorier et receveur des finances d'une province en Perse.

CALENTURAS. s. m. Bois très-amer des Philippines, employé contre la *calenture*. V. ce mot.

CALENTURE. s. f. (rad. lat. *calere*, avoir chaud ; en espagnol, *calentura*, fièvre). Pathol. Espèce de délire furieux auquel les navigateurs sont sujets sous la zone torride ; c'est une encéphalite ou une méningite, caractérisée particulièrement par le désir irrésistible de se jeter à la mer.

CALENUS. Etrurien, et le plus fameux devin de son temps.

CALENZANA. Géogr. Ch.-l. de canton, arr. de Calvi (Corse) ; 2,100 hab.

CALÈPE. s. m. Entom. Genre formé aux dépens du genre hispe, et ayant pour type le calèpe spinipède.

CALEPIN (Ambroise). Né au village de Calepino près Bergame, en 1435, consacra toute sa vie à la composition d'un dictionnaire des langues latine, italienne, et mourut en 1511.

CALEPIN. s. m. Ce mot par suite du dictionnaire dont Calepin était l'auteur, a signifié ce dictionnaire même. Consulter son calepin. N'avoir pas son calepin sous la main, devant les yeux. Enrichir son calepin. Mettre quelque chose sur son calepin.

Que Jacquin vive ici, dont l'adresse funeste
A causé plus de maux que la guerre et la peste ;
Qui de ses revenus écrits par alphabet
Peut fournir aisément un *calepin* complet.
(BOILEAU.)

— Carnet qu'on porte sur soi pour y inscrire ses rendez-vous d'affaires, ses échéances de paiement, etc. Un avoué, un notaire, un agent de change a toujours avec lui son *calepin*. Ce mot est généralement remplacé aujourd'hui par celui d'*agenda*.

CALEPINE. s. f. Bot. Genre de la famille des crucifères, tribu des zillées, plante herbacée annuelle, de l'Europe australe et du Levant.

CALEPTÉRYX. s. m. (ét. gr., καλός, beau ; πτέρυξ, aile). Entom. Genre synonyme d'Agrion.

CALÉQUÉJERS. s. m. pl. La quatrième et la plus puissante tribu des géants ou génies malfaisants, selon la mythologie indienne.

CALER. v. a. 1re conj. (rad. *cale*). Mettre de niveau, assujétir au moyen d'une cale. Caler une pierre, une poutre. Caler les pieds d'une table.

— Archit. Arrêter la pose d'une pierre, mettre une cale de bois mince qui détermine la largeur du joint, pour la ficher ensuite avec facilité.

— T. de plomberie. *Caler des tuyaux.* En arrêter la pose avec des pierres, pour qu'ils ne s'affaiblissent pas, ce qui les ferait crever.

— Astron. *Caler un quart de cercle.* Mettre son plan dans une situation exactement verticale par le moyen du fil à plomb, qui doit raser le limbe, sans appuyer ni être trop en l'air, et qui doit battre légèrement sur le milieu du point de la division auquel on veut qu'il réponde. Quelquefois aussi on se sert du *niveau* pour caler les quarts de cercle.

— v. n. Mar. Enfoncer dans l'eau. Un vaisseau, quand il est trop chargé, peut caler si bas, que sa batterie d'entre deux ponts est noyée.

— v. a. Abaisser les mâts de hune ou de perroquets, etc., le long du mât qui les porte. On dit Caler à mi-mât. Caler tout bas.

— Fig. et fam. *Caler la voile.* Se relâcher de ses exigences, rabattre de ses prétentions, se radoucir, parler moins en maître, avec moins de hauteur. Avec lui, le plus sûr est de *caler* la voile. (Acad.)

— Se taire, se cacher, se modérer, s'apaiser, céder, mettre les pouces. Il est populaire et presque trivial.

— Techn. Impr. Ne pas travailler faute d'ouvrage. Il est familier.

— Donner la cale, infliger le supplice de la cale. || Mettre à fond de cale.

— SE CALER. v. pron. Etre calé. *Etre amené*, en parlant des voiles.

CALÈRES. s. m. pl. Hist. mod. Brigands indiens, qui habitent des lieux inaccessibles et les épaisses forêts du Tundeman, entre le Tanjaour et le Maduré.

CALESEROS. Un des quatre architectes choisis par Pisistrate, pour bâtir à Athènes le fameux temple de Jupiter Olympien.

CALÉSIAM. s. m. Bot. Grand arbre du Malabar, dont le bois est de couleur pourpre obscure. Son écorce pulvérisée et réduite en onguent avec le beurre, guérit le spasme cynique et les convulsions causées par les grandes douleurs ; le suc de l'écorce dissipe les aphthes et arrête la dyssenterie. Une tasse de décoction des feuilles hâte l'accouchement.

CALETTE. s. f. Sorte de bonnet.

CALEUR, EUSE. s. Techn. Nom qu'on donne dans les imprimeries aux ouvriers et ouvrières qui [illegible]

— Poltron, poltronne. Celui, celle dont on rabat les prétentions, le caquet, qui met les pouces.

CALEYE. s. f. (du nom de *Caley*, collecteur de plantes). Bot. Espèce de plante de la Nouvelle-Hollande, qui est voisine du genre aréthuse.

CALEZAN ou **CALESAN.** s. m. Bot. Arbre du Malabar, dont les feuilles ont quelques propriétés médicales.

CALFAIT. s. m. Mar. Instrument en forme de ciseau, qui sert à calfater. On le nomme aussi fer à calfat. || *Calfait à écart.* Celui dont le tranchant est taillé en biseau. || *Calfait à clou*, dont le tranchant est peu large. || *Calfait tors*, propre à des calfatages particuliers. || *Calfait doublé.* Ayant, au lieu de tranchant, un bord épais sur le milieu duquel est pratiquée une rainure semi-circulaire.

CALFAT. s. m. (de l'ar. *kalfata*, boucher, fermer). Mar. Ouvrier chargé de *calfater* ou de fermer tout accès à l'eau qui tend continuellement à pénétrer dans l'intérieur des navires en traversée. || Le maître des ouvriers calfats, celui qui dirige les travaux de sa spécialité, a le titre de *maître calfat* ; il est chargé de nombreuses fonctions.

— Ornith. Nom vulgaire du loxia oryzivore, espèce du genre sénégali.

CALFATAGE. s. m. Mar. Action de calfater un vaisseau ; résultat de cette action ; étoupe avec laquelle on calfate.

CALFATÉ, ÉE. part. pass. du v. Calfater. S'emploie adjectiv. Vaisseau calfaté. Frégate calfatée.

CALFATER. v. a. 1re conj. Mar. Pousser l'étoupe dans les coutures du vaisseau ; boucher les fentes des jointures du bordage ou des membres du vaisseau, en y chassant avec force, au moyen d'un maillet et d'un calfait ou ciseau long de 7 à 8 pouces, de l'étoupe provenant de vieux cordages goudronnés, des planches, des plaques de plomb et autres matières. || *Calfater les sabords.* Emplir d'étoupes le vide du tour des sabords, ainsi que les coutures du navire ; on ne fait ce calfatage que très-rarement, et lorsqu'on est obligé de tenir longtemps la mer.

— SE CALFATER. v. pron. Être calfaté.

— On dit aussi *calfader, calfeutrer*.

CALFATEUR. s. m. Mar. Syn. de Calfat.

CALFATIN. s. m. (dimin. de *calfat*). Mousse qui sert de valet au calfat. || Apprenti, aide attaché au calfat.

CALFEUTRAGE. s. m. Techn. Action de calfeutrer ; résultat de cette action. Calfeutrage d'une porte, d'une fenêtre, de tout un appartement. Bon calfeutrage. Faire un calfeutrage. Travailler au calfeutrage.

CALFEUTRÉ, ÉE. part. pass. du v. Calfeutrer.

CALFEUTRER. v. a. 1re conj. (du lat. *calefricture*, enduire de chaux). Techn. Boucher les fentes d'une porte, d'une fenêtre, etc., avec du papier, du parchemin, des lisières, des bourrelets, etc., pour empêcher le vent, le froid, la pluie de pénétrer dans une chambre, dans un appartement.

— Fig. Sentant par les oppositions qu'on leur fait où loge la difficulté de la persuasion, ils vont *calfeutrant* ces endroits de quelque pièce fausse. (Montaig.)

— SE CALFEUTRER. v. pron. Être calfeutré.

— S'enfermer bien chaudement, ne pas mettre le nez dehors. Il est familier.

CALHAUBAN. s. m. Mar. V. CALE-HAUBAN.

CALI. Myth. ind. Divinité indienne (le Temps) à laquelle on offrait en sacrifice des victimes humaines.

CALIAS. s. m. Mar. Nom qu'on donne en certains endroits à ceux qui calfatent les vaisseaux.

CALIBAN. s. m. Personnage problématique des romans écossais. Espèce de paria.

— Fig. Rabelais, *caliban* de la plaisanterie, immole dans sa burlesque épopée les *papegaux, évegaux, cardingaux*. (Encycl. mod.)

CALIBRE. s. m. (du lat. *equilibrare*, équilibrer ; on écrivait primitivement *qualibre* ; il y en a d'autres qui font venir ce mot de l'arabe *kalib*, moule). Artill. Dimension du diamètre du tube de l'arme à feu. Le calibre du tube est sa partie vide, il se mesure à la bouche de l'arme à feu. Pièce de calibre, de gros calibre. Avoir tant de calibre. || *Mesurer le calibre d'une arme à feu.* Le calibre du canon de carabine se mesure à partir du fond des raies : il admet la balle de fusil et n'a point de vent. Le calibre du canon de fusil se mesure à raison d'un espace qui en est le vent, et qui égale un millimètre cinq dixièmes. Le calibre du canon de mousqueton ne comporte pas autant de vent que le fusil, afin que, souvent porté la bouche basse, il retienne plus solidement sa cartouche. || Le calibre des pièces d'artillerie a varié depuis une livre de balles jusqu'à 500, quelques auteurs disent même 1,200.

— Dimension du diamètre du projectile de l'arme à feu. Le calibre du projectile se mesure à son extérieur ; c'est son diamètre, si le projectile est sphérique ; s'il est ovoïde, c'est le moindre diamètre de son milieu. Balle de calibre. Calibre d'un boulet. || *Etre de calibre.* Etre en rapport de convenance, sinon toujours [illegible] l'arme à feu et du projectile qu'elle doit contenir, et en les comparant l'un à l'autre.

— Instrument propre à calibrer, à donner ou à mesurer le calibre. Passer au calibre. Passer des boulets, des balles, des canons, des fusils au calibre.

— s. m. Arts mécan. Diamètre d'un corps ; volume, dimension, grosseur d'un corps. || Instrument qui sert à en mesurer les dimensions. C'est un instrument de fer ou de bois, dont l'usage est différent selon les différents ouvriers. || *Calibre de maçon.* Planche sur laquelle sont découpés les différents membres d'architecture qu'on veut exécuter en plâtre aux entablements des maisons, corniches des plafonds d'un appartement, plinthes et ouvrages de maçonnerie qui se traînent. Ce calibre se monte sur une pièce de bois appelée *sabot*.

— Serrur. Instrument fait de fer plat battu

en lame, et découpé suivant la forme et la figure qu'on veut donner à la pièce que l'on veut forger ou limer. || Lame de fer battu mince dans laquelle on a fait des entailles suivant la largeur et l'épaisseur que l'on veut donner au fer. Il y a des calibres *brisés* ou à *coulisses*, des calibres *portatifs*, etc., etc.

— Arqueb. Modèles de bois en planches très-minces d'après lesquels on débite les pièces de noyer, de frêne, d'érable, etc., dont on fait les fûts sur lesquels doivent être montés les canons et les platines des armes. || Espèces de limes simples d'acier, sans manche ni queue, percées de distance en distance par des trous de différents diamètres, et servant à dresser et limer le dessous des vis. || Limes doubles posées l'une sur l'autre et jointes aux deux bouts par deux vis (la lime de dessous ayant un manche aussi d'acier, un peu recourbé en dedans); elles servent à roder les noix des platines que l'on met entre deux.

— Horlog. Plaque de laiton ou de carton sur laquelle les grandeurs des roues et leurs situations respectives sont marquées.

— Orfév. Morceau de fer plat, large par un bout, percé d'un seul trou, et servant à dresser les charnières des tabatières, après les y avoir fait entrer de force.

— Fig. Qualité, état, condition, valeur morale d'une personne. Ces deux hommes ne sont pas du même calibre. Deux esprits du même calibre. Etre d'un bon calibre, d'un fort calibre. Etre d'un mauvais calibre. N'être pas de ce calibre-là. || Très-familier et très-peu usité.

— Charp. Bout d'ais entaillé en forme d'angle rentrant, et qui sert à prendre des mesures.

— Pièce de fer du métier à bas, laquelle porte des entailles plus ou moins larges.

— Morceau de laiton sur lequel le graveur en caractères taille la hauteur qu'il doit donner à la lettre.

— Espèce de mandrin servant à tenir les pièces d'étain que les potiers veulent tourner.

— Fact. d'orgues. Plaque triangulaire de cuivre jaune qui sert à former les bouches des tuyaux de montre de l'orgue.

— Moule creux en bois, pour donner la forme au carreau de verre, de brique, etc.

— Compas en forme d'équerre, avec une poupée glissante, dont les tourneurs se servent pour prendre des épaisseurs d'ouvrage, des distances d'arrêtement.

— Mar. Modèle fait pour la construction et sur lequel on en détermine toutes les proportions.

CALIBRÉ, ÉE. part. pass. du v. Calibrer. S'empl. adjectiv. Canon calibré. Projectile calibré. Armes calibrées.

CALIBRER. v. a. 1re conj. Donner le calibre voulu à une arme à feu et au projectile qu'on y doit introduire. Prendre avec un calibre la mesure, la dimension, l'épaisseur, la forme de quelque chose.

— Fig. et fam. Mettre en rapport de convenance. Il faut *calibrer* l'instruction pour l'esprit qui la reçoit. (Boiste.)

— SE CALIBRER. v. pron. Être calibré, être mesuré au calibre; recevoir le calibre convenable.

CALICA. Myth. Divinité indienne qui semble avoir possédé tous les attributs de l'Hécate des Grecs. Les Indiens l'invoquent souvent en disant abréviativement : O Cali ! Cali ! ô déesse effrayante, etc.

CALIC-CALIC. s. m. Ornith. Nom de la petite pie-grièche de Madagascar.

CALICE. s. m. (du gr. κάλυξ, ce qui enveloppe la fleur, ou du lat. *calix*, vase a boire). Coupe dans laquelle on consacre le vin eucharistique. Calice d'or, d'argent, de vermeil. Calice enrichi de pierreries. Saint calice. Divin calice. Adorable calice. Offrir le calice. Bénir le calice. Consacrer le calice. Purifier le calice. Adorer le calice. Elever le calice. Nos *calices* ont cherché leurs noms parmi les plantes, et le lis leur a prêté sa forme; gracieuse concordance entre l'agneau et les fleurs. (Chat.)

— Fig. et prov. *Boire le calice, avaler le calice*. Souffrir quelque chose de fâcheux, d'humiliant, de pénible. || *Boire le calice jusqu'à la lie*. Etre rasassié, accablé d'humiliations, de souffrances; endurer un malheur extrême. Les hommes d'une sainteté extraordinaire buvaient par avance, pour se sanctifier, dans le *calice* préparé au Fils de Dieu. (Boss.)

— *Être doré comme un calice*. Être tout galonné et chamarré d'or.

— Signifie, dans les livres saints, ce que le sort assigne à quelqu'un. « Le Seigneur est la part de mon héritage et de mon *calice*. » || Et Breuvage bon ou mauvais. « Le Seigneur tient dans ses mains un *calice* de vin mêlé d'amertume; il le répand de côté et d'autre, et les pécheurs l'épuisent jusqu'à la lie. »

— A la fin du repas, chez les Hébreux, on vidait alternativement le *calice d'action de grâces*, le *calice de satiété*, le *calice de santé*. Dans les cérémonies funèbres, on terminait par boire le *calice de consolation*.

— *Calice du soupçon*. Coupe pleine d'eau soufrée dans laquelle les anciens chrétiens d'Egypte ajoutaient de la poussière et de l'huile de la lampe de l'église, et qu'ils faisaient avaler à leurs femmes, lorsqu'ils les soupçonnaient d'infidélité, prétendant que si elles étaient coupables, ce breuvage les ferait horriblement souffrir.

— Bot. Enveloppe extérieure qui, dans toute fleur, renferme les organes sexuels, le pistil et les étamines. || *Calice monophylle*. Quand il est formé d'une seule pièce; s'il est formé de plusieurs feuilles, et que ces feuilles soient sur deux, trois, quatre, cinq, six rangs, etc., etc., on l'appelle *diphylle, triphylle, tétraphylle, pentaphylle, hexaphylle*, etc., et *polyphylle*, quand le nombre des feuilles excède douze rangs. || *Calice ventral*. Rétréci de la base au sommet. || *Calice urcéolaire* ou *en godet*. Si cette base s'élargit par le haut. || *Calice turbiné* ou *conique*. Dont la base se renfle en forme de cône. || *Calice cylindrique*. Dont la base présente un tube égal dans toutes ses dimensions. || *Calice infundibuliforme* ou *en entonnoir*. Dans lequel, après un tube allongé, paraît un limbe en cône évasé. || Dans les plantes dont les fleurs n'ont qu'une enveloppe unique, elle prend le nom de *corolle* si elle est colorée, et celui de *calice* si elle est verte. || Selon de Jussieu, tout périanthe simple, quelle que soit sa couleur, sa consistance et sa forme. || Selon Tournefort et Linné, tout périanthe simple de couleur verte et peu apparent. || *Calice caduc*. Tombant au moment de l'épanouissement de la fleur. || *Calice tombant*. Qui disparaît après la floraison. || *Calice persistant*. Qui reste jusqu'à la maturité du fruit. || *Calice marcescent*. Qui se dessèche et reste sur la fleur. || *Calice commun*. Celui qui appartient à plusieurs fleurs. || *Calice propre*. Celui qui n'appartient qu'à une seule. || *Calice régulier*. Quand les sépales qui le composent sont disposées symétriquement autour de l'axe de la fleur, tel que le calice du lin, celui de la belladone, etc.; au contraire, celui du pied d'alouette, de l'aconit, des orchis, est irrégulier.

— Anat. *Calices* ou *entonnoirs*. Petits conduits membraneux, au nombre de 6 à 12, dont chacun embrasse, par une de ses extrémités, un ou plusieurs mamelons glanduleux du rein, et aboutit par l'autre au bassinet, dans lequel il transmet l'urine.

CALICÉ, ÉE adj. Bot. Entouré d'un calice. Fruit calicé. Fleur calicée.

CALICÈRE. s. f. Bot. Espèce de plante vivace du Chili, dont la tige est fistuleuse.

CALICÉRÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *calix*, calice; *aceratus*, acéré, pointu). Bot. Qui a le calice en pointe. || CALICÉRÉES. s. f. pl. Famille de plantes dont le calice se termine en pointe.

CALICÉRIÉ, ÉE. adj. Bot. Syn. de Calicéré.

CALICHIRON. s. m. Bot. Nom donné à la solandre et à l'indigo ordinaire.

CALICIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble au calicium. || CALICIÉES. s. f. pl. Tribu de lichens gymnocarpes, ayant pour type le genre calicium.

CALICINAIRE. adj. des 2 g. Bot. Se dit des fleurs dont les pétales multipliés sont dus à la multiplication des sépales du calice.

CALICINAL, ALE. adj. Bot. Qui appartient, qui tient au calice. Préfloraison calicinale. Foliole calicinale.

CALICINIEN, ENNE. adj. Bot. Qui a les caractères, l'apparence d'un calice. Induvie calicinienne. Enveloppe calicinienne.

CALICIUM. s. m. Bot. Genre de lichens à apothécies sessiles ou pédicellées, croissant sur le bois mort.

CALICION. s. m. V. CALICIUM.

CALICOT. s. m. (de *Calicut*, d'où ces premiers tissus nous sont venus par les Anglais, qui prononcent *kalikeut*, presque *kalikott*). Toile de coton moins fine que de la percale. Pièce de calicot. Rideaux de calicot. Chemises de calicot. Fabrique de calicot. || Au pl., des *calicots*.

— Nom donné en 1816 à ceux des commis marchands de Paris qui s'étaient rendus ridicules par leur tenue à moitié militaire.

— Pop. Aujourd'hui encore un *calicot* signifie un commis marchand.

CALICOTIER. s. m. Fabricant de calicot; marchand de calicot.

CALICULAIRE. adj. des 2 g. Bot. Se dit d'un mode de préfloraison dans lequel l'extérieur de l'involucre ne recouvre ou n'entoure que la base de l'intérieur à la manière d'un calicule.

CALICULE. s. m. (du lat. *caliculus*, petit calice). Bot. Espèce de collerette, formée de petites écailles, placée immédiatement en dehors d'une fleur, et appliquée contre le calice de manière à former un second calice; tel que dans plusieurs genres de la famille des malvacées, comme les mauves, les guimauves, les cotonniers, etc., et de la famille des rosacées, comme les fraisiers, les potentilles.

CALICULÉ, ÉE. adj. Bot. Qui a un calicule, qui est accompagné d'un calicule.

CALICUT. Géogr. Ville de l'Hindoustan, ch.-l. de la province du Malabar, sur la côte de l'océan Indien; 25,000 hab.

CALIDICTYON. s. m. (ét. gr. καλὸς, beau; δίκτυον, filet). Bot. Genre de floridées, synonyme du genre dictyurus.

CALIDRIS. s. m. Ornith. Sous-genre de bécasseaux; synonyme de Maubèche.

CALIDUC. s. m. (ét. lat., *calidus*, chaud; *duco*, je conduis). Techn. Nom d'une sorte de tuyau ou canal disposé autrefois le long des murailles des maisons et des appartements, et dont les anciens se servaient pour porter aux parties de leurs maisons les plus éloignées, une chaleur qui était fournie par un foyer ou fourneau commun. || Au pl., des *caliducs*.

CALIENDRON. s. m. (du gr. καλλίω, pour κυλίω, rouler, tortiller). Hist. anc. Tour de cheveux que les femmes romaines ajoutaient à leur chevelure naturelle, pour donner plus de longueur à leurs tresses.

CALIER. s. m. Mar. Maître ou chef de la cale d'un bâtiment

CALIETTE. s. f. Bot. [illegible] de champignon jaune qui croît au pied du genévrier.

CALIFAT. s. m. (littéral. *vicariat*). Dignité de calife. La division du califat date du remplacement des Ommiades par les Abbassides; un Ommiade ayant échappé au massacre de sa famille, se réfugia en Espagne, et se fit proclamer à Cordoue calife d'Occident. Le califat de Bagdad fut celui qui subsista le plus longtemps.

CALIFE. s. m. (littéral. *vicaire*, ou *successeur*). Hist. mah. Nom que prirent les successeurs de Mahomet. Les califes avaient un pouvoir absolu sur la religion et sur le gouvernement politique. Les quatre premiers califes résidèrent à Médine et à la Mecque; les Ommiades transportèrent le siége du califat à Damas; les Abbassides habitèrent Bagdad. Un Ommiade, échappé à la mort et réfugié en Espagne, régna à Cordoue avec le titre de calife d'Occident. Sur la fin du xe siècle de l'ère chrétienne, il y eut les califes fatimites, les califes édrissites, etc. Tous les califes sont tombés devant le chef des Turcs, qui a pris le nom de Sultan.

CALIFORNIE. Géogr. Vaste presqu'île de l'Amérique septentrionale, située sur la côte occidentale du Mexique. Elle fait partie de la confédération mexicaine, sous le nom de Vieille-Californie.

— NOUVELLE-CALIFORNIE. Située au nord de la précédente, est beaucoup plus fertile et mieux cultivée; capitale, Monterey.

CALIFORNIEN, ENNE. adj. et s. Habitant de la Californie. || Qui concerne la Californie et ses habitants.

CALIFOURCHON. s. m. (ét. lat., *equalis*, égale; par corrupt. *cali*, et *fourchon*, fourche). S'emploie dans cette seule acception comme substantif : *C'est son califourchon*, pour C'est sa manie.

> Chacun a son *califourchon*,
> A dit Sterne, et Sterne a raison.
> (ARM. CHARLEMAGNE.)

— *A califourchon*. Loc. adv. et fam. Jambe deçà, jambe delà, comme si l'on était à cheval. Aller à califourchon. Se mettre à califourchon. Etre à califourchon sur un bâton, sur un manche à balai.

— Fig. *Être à califourchon sur quelque chose*. Tenir à quelque chose, en être maître, l'avoir à cœur.

CALIGA. s. f. Antiq. rom. Chaussure des soldats romains, simple semelle liée sur le pied avec des courroies, et ressemblant tout à fait à nos sandales; de là vient que les simples soldats était désignés par l'épithète de *caligati*. La caliga était garnie de clous de bronze, avec une pointe qui aidait à marcher sur un terrain glissant.

CALIGE. s. m. Crust. Genre de petits crustacés parasites de l'ordre des siphonostomes. Famille des peltocéphales, ayant pour type le calige des poissons, long de quatre à cinq lignes, couleur d'un blanc jaunâtre, avec quelques points d'un jaune obscur sur le test; il habite l'Océan et se rencontre sur le merlan commun et sur le saumon.

CALIGIDE, CALIGITE. adj. des 2 g. Crust. Syn. de Caligien.

CALIGIEN, ENNE. adj. Crust. Qui ressemble au calige. || CALIGIENS. s. m. pl. Famille de crustacés, ayant pour type le genre calige.

CALIGINEUX, EUSE. adj. (du lat. *caliginosus*; rad. *caligo*, brouillard). Sombre, obscur, louche. Inusité.

CALIGNI. s. m. Bot. Espèce d'arbre de la Guiane, dont les baies sont comestibles.

CALIGO. s. m. (du lat. *caligo*, brouillard). Chirurg. Petit ulcère qui s'annonce par une tache nébuleuse, avoisinant en général le centre de la cornée.

CALIGULA (Caïus César, surnommé). Fils de Germanicus et d'Agrippine, fut le troisième empereur romain, en l'an 37, succédant à Tibère; mourut assassiné, après un règne de 4 ans.

CALIGULE. s. f. (du lat. *caligula*, bottine). Ornith. Nom donné à la peau qui recouvre le tarse des oiseaux.

CALIMANDE. s. m. Ichthyol. Nom vulgaire d'une espèce de plie.

CALIMBE. s. m. Ceinture de toile ou d'étoffe, d'environ trois doigts de largeur, seul vêtement des nègres mâles de la Guiane.

CALIMÉRIS. s. m. (ét. gr., καλὸς, beau; μέρις, partie). Bot. Genre de la famille des synanthérées astéroïdées, plante herbacée, originaire des parties montagneuses de la Sibérie.

CALIN. s. m. Composition de plomb et d'étain dont l'alliage et l'usage viennent de la Chine. Les Chinois distinguent le *calin fin*, avec lequel ils fabriquent des espèces monétaires, et le *calin bas* ou *commun*, dont ils font des boîtes à thé, etc. C'est de cette espèce de métal que les faux monnayeurs ont fabriqué des écus, en y ajoutant diverses matières.

CÂLIN, INE. s. (du gr. χαλάω, lâcher s'adoucir). Doucereux, caressant. Se dit principalement des enfants. Faire le câlin, la câline. Le grand câlin, la grande câline.

— Signifie quelquefois Niais et indolent, surtout au masculin.

— Veut dire encore Cajoleur, cajoleuse. C'est un petit câlin, une petite câline. || Il est familier dans toutes ces acceptions.

— Se prend adjectivement. Enfant câlin. Jeune fille câline. Comme il est câlin ! Comme elle est câline !

— Se dit aussi des moyens par lesquels on fait le câlin. Prendre un ton câlin. Dire des paroles câlines. Avoir des manières câlines, une démarche câline. Se faire une physionomie câline.

CÂLINAGE. s. m. Action de câliner.

CALINDA. s. f. Chorégr. Danse des nègres créoles en Amérique, qu'ils exécutent rangés sur deux lignes en face les uns des autres, avançant et reculant en cadence, et faisant des contorsions fort singulières et des gestes fort lascifs.

CÂLINÉ, ÉE. part. pass. du v. Câliner. Enfant câliné. Cette petite fille est trop câlinée.

CÂLINÉE. s. f. Bot. Synonyme du genre doliocarpe.

CÂLINER. v. a. 1re conj. Cajoler, choyer, caresser. Câliner un enfant. Câliner une petite fille.

— v. n. (rad. celt. *cal*, négligence, paresse). Vivre dans la paresse, l'inaction, la niaiserie.

— SE CÂLINER. v. pron. Se dorloter, prendre ses aises; faire l'indolent. Se câliner dans un fauteuil. Aimer à se câliner.

CÂLINERIE. s. f. Cajolerie, manières câlines, air câlin. D'abord, mon bon Dagobert, dit Rose avec une *câlinerie* gracieuse, puisque nous allons te faire nos confidences, il faut nous promettre de ne pas nous gronder. (Eug Sue.)

CALINIER. s. m. Bot. Arbrisseau indéterminé, de la Guiane.

CALINS. s. m. pl. Pêch. Piquets de l'entrée de la tour de la Paradière.

CALINUX. s. m. Bot. Syn. de Pyrulaire.

CALIORNE. s. f. Mar. Gros cordage passé dans deux moufles à trois poulies, dont on se sert pour guinder et lever de gros fardeaux. On l'attache quelquefois à une poulie sous la hune de misaine, et quelquefois au grand étai au-dessus de la grande écoutille.

CALIPHYLLE. s. m. (ét. gr., καλὸς, beau; φύλλον, feuille). Bot. Syn. du genre porphyrion.

CALIPPE. Astronome grec, au commencement du IVe siècle avant J.-C.; inventa un nouveau cycle, de 76 ans de durée, qui fut substitué au cycle de Méton.

CALIPPIQUE. adj. des 2 g. Astron. Se dit d'un cycle ou d'une période de soixante-seize ans, après lesquelles les nouvelles et pleines lunes moyennes revenaient au même jour de l'année solaire, selon l'astronome Calippe.

CALIS. s. f. Myth. Divinité protectrice des villes dans l'Inde.

CALISAGA. s. m. Bot. Variété de quinquina.

CALISPERME. s. m. (ét. gr., καλὸς, beau; σπέρμα, semence). Bot. Genre de la famille des berbéridées, arbrisseau grimpant de la Cochinchine.

CALISSOIRE. s. f. Manuf. Poêle remplie de feu, qui sert à lustrer les draps et les étoffes.

CALISTO. Myth. Fille de Lycaon, l'une des compagnes favorites de Diane; fut séduite par Jupiter, et métamorphosée en ourse par Junon. Jupiter l'enleva au ciel avec son fils Arcas, où ils forment les deux constellations de la grande et de la petite Ourse.

— Astron. Nom que les poètes ont donné à la constellation de la grande Ourse. V. ci-dessus.

CALITOR. s. m. Bot. Espèce de raisin noir, très-productif, des environs de la Loire.

CALIXÈNE. s. f. Plante de la famille des asparagoïdes.

CALIXHYMÈRE. s. f. Bot. Plante du Pérou, voisine des nyctages.

CALIXTE Ier (Saint). Succéda au pape Zephirin, l'an 217 ou 218; gouverna l'Eglise pendant cinq ans et 9 mois, et mourut martyr, le 15 octobre 222. || CALIXTE II. L'un des plus illustres papes que l'Eglise ait eus, fut élevé au pontificat en 1119; mourut le 13 décembre 1124. || CALIXTE III. Elu pape le 8 avril 1455; mort le 6 août 1458.

CALIXTIN, INE. adj. et s. Nom donné aux membres d'une secte hussite qui se distinguait principalement des catholiques en ce qu'elle permettait aux laïques la communion sous les deux espèces.

CALLA. s. m. Bot. Nom vulgaire du brou de noix.

CALLABIDE. s. f. Archéol. Danse ridicule qui était en usage chez les anciens. || Air de cette danse.

CALLACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à la calle. || CALLACÉES. s. f. pl. Sous-ordre dans la famille des aroïdées, ayant pour type le genre calle.

CALLARIAS. s. m (du gr. καλλαρίας, merlan). Ichthyol. Nom vulgaire d'une espèce du genre cade, le dorsch, morue de la mer Baltique.

CALLE. s. f. (du gr. κάλλαια, barbe de coq). Bot. Plante herbacée à tige rampante, de la famille des aroïdées, ayant pour espèces principales la calle d'Ethiopie et la calle des marais.

CALLE. s. f. (du celt. *cald*. pièce de bois). Techn. Pièce de bois qui en soutient une autre qu'on travaille.

— Mar. Machine qui sert à retirer de l'eau les vaisseaux pour les radouber.

CALLE (La). Géogr. Etablissement fortifié de la régence d'Alger, province de Constantine, sur une péninsule, avec un port qui est le point de réunion des bâtiments occupés à la pêche du corail.

CALLÉ, ÉE. adj. Bot. Syn. de Callacé.

CALLÈCES s. m. pl. Géogr. anc. Peuple d'Espagne, situé à l'extrémité nord-est de la Tarraconaise, aujourd'hui la Galice. Galiciens ou Callèces sont le même mot, qui désigne le même peuple.

CALLÉSIS. s. m. Bot. Plante des anciens que l'on croit être la verveine.

CALLET (Jean-François). Savant mathématicien, né à Versailles en 1744, mort en 1798.

CALLEUX, EUSE. adj. Qui a des callosités, où il y a des callosités.

— Anat. *Corps calleux*. Longue et large bande de substance médullaire, qui réunit les deux hémisphères du cerveau.

CALLIANASSE. s. f. (Nom mythologique d'une des néréides). Crust. Genre de la famille des thalassiens ou macroures fouisseurs, ayant pour type la callianasse souterraine à petite carapace, des côtes d'Angleterre, de France.

CALLIANIDE. s. f. Crust. Genre de crustacés de la tribu des cryptobranchides, ayant pour type la callianide de la Nouvelle-Irlande.

CALLIANIRE. s. f. (Nom mythologique d'une néréide). Zooph. Genre de l'ordre des acalèphes libres, animal gélatineux, mollasse, transparent dans toutes ses parties, à corps vertical dans l'eau, tubuleux, presque cylindrique, ayant pour type la callianire triploptère, qui est lumineuse la nuit et que l'on rencontre dans les mers de Madagascar.

CALLIANIRIDE. adj. des 2 g. Acal. Qui ressemble à la callianire || CALLIANIRIDES. s. f. pl. Famille d'acalèphes cténophores, ayant pour type le genre callianire.

CALLIANTHIE. s. f. (ét. gr., καλὸς, beau; ἄνθος, fleur). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des malacodermes, ayant pour type la callianthie bellotte, de la Nouvelle-Hollande.

CALLIANTHÈME. s. m. (ét. gr., καλὸς, beau; ἄνθεμον, fleur). Bot. Genre de la famille des renonculacées, plante vivace, croissant dans les montagnes d'Europe.

CALLIASPIS. s. m. (ét. gr., καλὸς, beau; ἀσπίς, écusson). Entom. Genre de coléoptères, tétramères, ayant pour type le calliaspis rouge de Cayenne.

CALLIBIOS. s. m. Ichthyol. Nom d'une espèce de poisson comestible, mais peu connue.

CALLIBOTRYS s. m. (ét. gr. καλὸς, beau; βότρυς, grappe). Bot. Genre de plantes, synonyme sectionnaire du genre trica. V. ce mot.

CALLIBRYON. s. m. (ét. gr., καλὸς, beau; βρύον, mousse). Bot. Genre de mousses, syn. de Catharinea. V. ce mot.

CALLICARPE. s. m. (ét. gr., καλὸς; beau, καρπὸς, fruit). Genre de la famille des verbénacées ægiphilées, arbrisseau indigène de l'Asie et de la Nouvelle-Hollande tropicale, ayant pour espèces principales les callicarpes purpurins et à longues feuilles, que l'on cultive dans les serres chaudes d'Europe.

CALLICÉPHALE. s. m. (ét. gr., καλὸς, beau; κεφαλή, tête). Bot. Syn. de Phalolépis, section du genre centaurée.

CALLICERATE s. m. (ét. gr., καλὸς, beau; κέρας, corne). Entom. Genre de la famille des oxyures, de l'ordre des hyménoptères, ayant [illegible] de l'Europe.

CALLICÈRE, s. f. (ét. V. CALLICÉRATE). Entom. Genre de diptères branchocères, ayant pour type la callicère cuivreuse du nord de l'Allemagne.

CALLICHÈNE. s. m. (pr. *kal-li-kè-ne*; ét. gr. καλὸς, beau; ἴχνος, pied). Ornith. Genre formé dans la famille des canards, et synonyme du genre branta.

CALLICHLORIS. s. m. (du gr. καλλίχλωρις, d'un beau vert). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des lamellicornes, ayant pour type le callichloris élégant du Chili.

CALLICHROÉ. s. m. (pr. *kal-li-kro-é*; ét. gr., καλὸς, beau; χρόα, couleur). Bot. Genre de la famille des composées sénécionidées, originaire de la Californie.

CALLICHROME. s. m. (pr. *kal-li-krô-me*; ét. gr., καλὸς, beau; χρῶμα, couleur). Entom. Genre de coléoptères de la famille des longicornes, insecte à couleurs métalliques très-brillantes, répandant une odeur musquée, et ayant pour type le callichrome des Alpes.

CALLICHTHE. s. m. (pr. *kal-lichte*). Ichthyol. Genre de la famille des siluroïdes, ayant pour espèce principale le callichthe cataphracte, poisson comestible, cuirassé sur ses côtés et sur la tête; sa couleur générale paraît brune.

CALLICNÈME. s. m. (ét. gr., καλὴ, belle; κνήμη, cuisse). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des lamellicornes, ayant pour type le callicnème de Latreille, habitant la Barbarie, l'Italie, et même les parties chaudes du midi de la France.

CALLICODON. s. m. (ét. gr., καλὸς, beau; κώδων, cloche). Bot. Synonyme sectionnaire du genre erica.

CALLICOME. s. m. (ét. gr., καλὸς, beau; κόμη, chevelure, feuillage). Bot. Genre de la famille des saxifragées cunoniées, ayant pour type un bel arbrisseau de la Nouvelle-Hollande orientale, que l'on cultive dans nos jardins.

CALLICOQUE. s. m. (ét. gr., καλὸς, beau; κόκκος, coque). Bot. Synonyme sectionnaire du genre céphaélis.

CALLICORNIE. s. f. Bot. Synonyme d'Astéroptère.

CALLICRATE. Architecte grec, célèbre, 444 ans av. J.-C., par la construction du Parthénon. || Tyran de Syracuse.

CALLICRATIDAS. Célèbre général lacédémonien, périt dans un combat naval contre les Athéniens, commandés par Conon, l'an 402 av. l'ère chrétienne.

CALLICYSTHE. s. m. (ét. gr., καλὸς, beau; κύσθος, parties génitales de la femme). Entom. Synonyme sectionnaire du genre vigna.

CALLIDÉE. s. f. (ét. gr., καλὸς, beau; ἰδέα, forme). Entom. Genre de la famille des scutellériens hémiptères, ayant pour type la callidée chevalière des Indes orientales.

CALLIDIE. s. f. (ét. gr., καλὸς, beau, ἰδέα, forme). Entom. Genre de coléoptères, famille des longicornes, ayant pour espèces principales la callidie portefaix, la callidie variable, la callidie sanguine, etc.

CALLIDINE. s. f. (ét. gr., καλὸς, beau; δῖνος, tourbillon). Systol. Genre de systolides, dans la famille des philodinées, et très-voisin des rotifères; type, la callidine élégante.

CALLIDOME. Géogr. anc. Chaîne de montagnes qui s'étendait au nord de l'Etolie et de l'Acarnanie, depuis Ambracie jusqu'au passage des Thermopyles.

CALLIDRYADE. s. f. (nom mythologique). Entom. Genre de lépidoptères, de la famille des diurnes, ayant pour type la callidryade marcelline du Brésil et de la Guiane.

CALLIE. s. f. (du gr. κάλλος, beauté). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des longicornes, ayant pour type la callie azurée.

CALLIGAN. s. m. Sorte de toile de coton, que l'on fabrique dans les Indes.

CALLIGEUM. s. m. (pr. *kal-li-gé-omm*; du gr. καλὸς, beau; et de *geum*, genre de plantes). Bot. Syn. sectionnaire du genre geum.

CALLIGON. s. m. (ét. gr., καλὴ, beau; γονὴ, nœud, articulation). Bot. Genre de la famille des polygonacées eupolygonées, arbrisseaux aphylles, d'un aspect singulier, indigènes du Levant et de l'Asie médiane, et dont plusieurs espèces sont cultivées dans nos jardins.

CALLIGRAPHE. s. m. (ét. gr., κάλλος, beauté; γράφω, j'écris). Ecrivain qui a une belle écriture, une belle main.

— Ecrivain copiste qui mettait autrefois au net ce qui avait été écrit en notes par les notaires.

— Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des chrysomélines, ayant pour type la calligraphe philadelphique, indigène des Etats-Unis d'Amérique.

CALLIGRAPHIE. s. f. (ét., V. CALLIGRAPHE). Art du calligraphe, art de former de beaux caractères d'écriture.

CALLIGRAPHIER. v. n. 1re conj. Former de beaux caractères d'écriture.

CALLIGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Qui concerne la calligraphie.

CALLIMAQUE. Fameux sculpteur et architecte de Corinthe, est l'inventeur du *chapiteau corinthien*. || Général athénien, fit des prodiges de valeur à Marathon, l'an 490 avant l'ère chrétienne, et fut trouvé debout percé de flèches sur le champ de bataille. || Poète célèbre, critique et grammairien, né à Cyrène, ville grecque de Libye, dans le IIIe siècle avant J.-C.

CALLIME. s. m. Litholog. Pierre ou caillou qui se trouve dans la pierre d'aigle, qui est quelquefois aussi transparente que le cristal, et dont la couleur et la dureté varient. On attribue au callime les mêmes qualités qu'à la pierre d'aigle. V. PIERRE D'AIGLE.

CALLIMÉLISSE. s. f. (ét., gr., καλὸς, beau; μέλισσα, mélisse). Bot. Syn. sectionnaire du genre mélisse.

CALLIMÈNE. s. f. Entom. Syn. de Bradypore.

CALLIMICRE. s. m. (ét. gr., καλὸς, beau; μικρός, petit). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des sternoxes, ayant pour type le callimicre bicolor, indigène du Brésil.

CALLIMONE. s. m. (du gr. κάλλιμος, très-beau). Entom. Genre de la famille des chalcidiens hyménoptères, insecte de petite taille et revêtu de couleurs brillantes et métalliques. Toutes les espèces sont européennes.

CALLIMORPHE. s. f. (ét. gr., καλὴ, belle; μορφή, forme). Entom. Genre de l'ordre des lépidoptères, ayant pour type la callimorphe du séneçon qui se trouve à Paris. C'est un insecte à corps svelte, et dont les ailes sont ornées de couleurs vives et brillantes.

CALLIMOSOME. s. m. (ét. gr., κάλλιμος, très-beau; σῶμα, corps). Entom. Genre de carabiques, de la Nouvelle-Hollande, et dont le corps est varié de brillantes couleurs.

CALLINIQUE. Vivait dans le VIIe siècle de l'ère chrétienne, inventa le *feu grégeois*, à l'aide duquel l'empereur Constantin Pogonat incendia la flotte sarrasine.

CALLINIQUE. s. m. Air de danse des anciens, qui s'exécutait sur des flûtes.

CALLINOTE. s. m. (ét. gr., καλὸς, beau; νῶτος, dos). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionides gonatocères, ayant pour type le callinote de Sahlbergius, indigène du Brésil.

CALLIODON. s. m. (ét. gr., καλὸς, beau; ὀδών, dent). Ichthyol. Genre de poissons acanthoptérygiens, de la famille des labroïdes, ayant pour type le calliodon à dents épineuses, poisson de la mer des Indes ou d'Amérique, semblable aux scares par ses habitudes et sa physionomie.

CALLIOMORE. s. m. Ichthyol. Genre de poissons, synonyme de Platycéphale.

CALLIONGIS. s. m. Hist. mod. Soldat de marine turque.

CALLIONYME. s. m. (du gr. καλλιώνυμος, qui a un beau nom) Ichthyol. Genre de poissons assez rares, ayant pour type le callionyme lyre, beau poisson de nos mers septentrionales, connu des anciens sous le nom d'*uranoscope*.

CALLIOPE. s. f. (nom mythologique). Mamm. Variété d'Antilope.

— Ornith. Espèce du genre fauvette.

CALLIOPE. Myth. Une des neuf muses, celle qui présidait à l'histoire.

CALLIOPSIS. s. m. (ét. gr., καλὸς, beau; ὄψις, figure). Bot. Genre de plantes, différant à peine du *coréopsis*, dont il ne se distingue que par les paillettes caduques de son réceptacle, et ayant pour type le calliopsis atkinsonien, à fleurons jaunes ou pourprés.

CALLIPÉDIE. s. f. (ét. gr., καλὸς, beau; παιδεία, enfance). Art de faire de beaux enfants. Nom de plusieurs ouvrages plus ou moins bizarres, dans lesquels, pénétrant, chose impossible, les mystères de la génération, on prétend enseigner tantôt le moyen de procréer des enfants de l'un ou de l'autre sexe, d'une beauté parfaite, tantôt le moyen de n'avoir que des garçons.

CALLIPÉDIQUE. adj. des 2 g. Qui concerne la callipédie.

CALLIPELTIS. s. m. (ét. gr., καλὸς, beau; πέλτη, bouclier). Bot. Genre de la famille des rubiacées stellatées, ayant pour type le callipeltis à cucule, petite plante annuelle, fort curieuse, indigène de l'Orient et d'Espagne, et cultivée dans nos jardins.

CALLIPÉPLA. s. f. (du gr. καλλίπεπλος, qui est bien habillé). Ornith. Genre d'oiseaux comprenant les plus belles variétés de perdrix.

— s. m. Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des chrysomélines, ayant pour type le calipépla de la Nouvelle-Guinée.

CALLIPHLOX. s. m. (du gr. καλλίφλοξ, qui jette de belles flammes). Ornith. Synonyme de Rubis et Colibri. V. ces mots.

CALLIPHORE. s. f. (ét. gr., καλὸς, beau; φορέω, je porte). Entom. Genre de diptères, de la famille des calyptérées, répandus sur presque tout l'ancien continent.

CALLIPHYSE. s. f. (ét. gr., καλὸς, beau; φῦσα, vessie, follicule). Bot. Synonyme sectionnaire du genre Calligon.

CALLIPOGON. s. m. (ét. gr., καλὴ, belle; πώγων, barbe). Entom. Genre de coléoptères [illegible] Mexique, ayant le menton très-velu et les mandibules garnies d'un duvet très-épais.

CALLIPRORE. s. f. (ét. gr., καλὸς, beau; πρῷρα, proue, extrémité). Bot. Genre de la famille des liliacées agapanthées, plante originaire de la Californie.

CALLIPTÉRIDE. s. f. (ét. gr., καλὴ, belle; πτερίς, fougère). Bot. Syn. du genre diplazion.

CALLIQUE. s. m. Ichthyol. Espèce de poisson qui paraît être la clupée de la Méditerranée.

CALLIRHIPIS. s. m. (ét. gr., καλὸς, beau; ῥιπίς, éventail). Entom. Genre de coléoptères de la famille des serricornes, ayant pour type le callirhipis de Dejean, espèce de Java et de la Nouvelle-Hollande.

CALLIRHOÉ. Myth. Jeune fille de Calydon, qui se donna la mort près de la fontaine qui porte son nom dans le voisinage de Calydon en Etolie.

— s. f. Variété d'amaryllis, l'amaryllis belladone.

— Moll. foss. Genre établi pour une pile d'alvéoles de bélemnites séparées de la coquille.

CALLISACE. s. f. (ét. gr., καλὸς, beau; σάκος, bouclier, par allusion à la forme du fruit). Bot. Genre de la famille des ombellifères, tribu des peudaceunées, plante herbacée pérenne, ayant le port d'une angélique, indigène de la Daourie et cultivée dans les jardins.

CALLISAURE. s. m. (ét. gr., καλὸς, beau; σαῦρα, lézard). Erpét. Genre de sauriens, ayant pour type le callisaure draconoïde de Californie.

CALLISE. s. f. Bot. Sorte de petite plante rampante, voisine des éphémères.

CALLISÉMÉE. s. f. (ét. gr., καλὸς, beau; σημαία, étendard). Bot. Beau genre de la famille des papilionacées d'Albergien, arbre ou arbrisseau brésilien.

CALLISIE. s. f. (rad. gr. καλλίστη, très-belle). Bot. Genre de la famille des commélinées, plante herbacée de l'Amérique méridionale.

— Ornith. Synonyme des genres aglaïa et calopiza.

— Moll. Genre sous lequel certains auteurs réunissent les genres mactre et cythérée.

CALLISPHYRE. s. m. (ét. gr., καλὸς, beau; σφῦρα, marteau). Entom. Genre de coléoptères, famille des longicornes, ayant pour type le callisphyre macrope, de l'île de Chiloé, au sud du Chili.

CALLISTACHYE. s. f. (ét. gr., καλὸς, beau; στάχυς, épi). Bot. Genre syn. de Pœderote et d'Isotropis.

CALLISTACHYS. s. m. (ét., V. CALLISTACHYE). Bot. Genre de la famille des papilionacées podalyriées, renfermant plusieurs arbrisseaux ou sous-arbrisseaux de la Nouvelle-Hollande, dont les fleurs sont remarquables et dont trois espèces ont été introduites dans les jardins d'Europe.

CALLISTE. s. f. (du gr. καλλίστη, très-belle). Bot. Synonyme du genre acronie; plante parasite qui croît sur les troncs des vieux arbres.

— s. m. Entom. Genre de coléoptères de la famille des carnassiers, ayant pour type le calliste lunulé.

CALLISTÉMON. s. m. (ét. gr., κάλλος, beauté; στήμων, filet). Bot. Genre de la famille des myrtacées leptospermées, arbrisseau indigène de la Nouvelle-Hollande, remarquable par la beauté de ses fleurs, souvent d'un pourpre éclatant, et dont on cultive plus de vingt variétés dans les jardins d'Europe.

CALLISTÉMONE. s. f. (ét. gr., κάλλος, très-belle; στέμμα, couronne). Bot. Synonyme du genre callostemme. V. ce mot.

CALLISTÈPHE. s. m (ét. gr., κάλλος, beauté; στέφος, couronne). Bot. Genre de la famille des synanthérées astéroïdées, ayant pour type la reine marguerite de nos jardins, plante herbacée, annuelle, originaire de la Chine.

CALLISTHÈNE. s. m. (du gr. καλλισθενής, plein de vigueur). Bot. Genre de la famille des vochysiacées, arbres du Brésil, remarquables par l'élégance de leur port, et remplis d'un suc résineux.

— Entom. Genre de coléoptères pentamères, de la famille des carabiques, ayant pour type le calosome des déserts des Kirghiz.

CALLISTHÈNES. Philosophe et historien grec, disciple et neveu d'Aristote; accusé de conspiration contre Alexandre, il mourut dans les tourments 328 ans avant J.-C. || Orateur grec, contemporain de Démosthènes, dont il partagea la haine contre Philippe.

CALLISTITE. adj. des 2 g. (ét. gr., καλλίστη, très-belle). Entom. Semblable au calliste. || CALLISTITES. s. m. pl. Groupe de coléoptères de moyenne taille, ordinairement veloutés ou pubescents, ornés de jolies couleurs et de taches souvent brillantes.

CALLISTODERME. s. m. (ét. gr., κάλλιστος, très-beau; δέρμα, peau). Moll. Genre de coquilles, synonyme du genre calliste.

CALLISTOLE. s. f. (ét. gr., καλὴ, belle; στολή, robe). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des chrysomélines, ayant pour type la callistole de l'île de Waigiou.

CALLITÈRE. s. m. (ét. gr., καλὸς, beau; [illegible] l'insecte et parce qu'il fait des trous dans le bois, à l'état de larve). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des térédiles, ayant pour type et unique espèce le callitère de Jounnisius, habitant Madagascar.

CALLITHAMNIE. s. f. (ét. gr., καλὸς, beau; θαμνίον; arbrisseau). Bot. Genre de la famille des floridées céramiées, algues marines, élégantes, et se rencontrant à presque toutes les latitudes, surtout dans les mers d'Europe.

CALLITHAUME. s. m. (ét. gr., καλὸς, beau; θαῦμα, merveille). Bot. Genre de la famille des amaryllidacées, ayant pour type le callithaume spathulé.

CALLITHÉE. s. f. (ét. gr. καλὴ, belle; θεά, déesse). Entom. Genre de lépidoptères diurnes, ayant pour type la callithée du Brésil, magnifique papillon.

— Moll. Genre de coquilles comprenant les genres moule, modiole et lithodome.

CALLITHRIC ou **CALLITHRICHE.** s. m. (ét. gr., καλὸς, beau; θρὶξ, cheveu, chevelure). Bot. Genre de plantes de la famille des naïadea, ainsi nommé à cause de la forme de ses longues racines vermiculaires, de ses tiges délicates et flottantes, de ses feuilles supérieures nombreuses, linéaires, ayant pour type le callithric printanier.

CALLITHRICHACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble au callithric. || CALLITHRICHACÉES. s. f. pl. Famille de plantes, comprenant le seul genre callithric.

CALLITHRICHE ou **CALLITHRIX.** s. m. (du gr. καλλίθριξ, qui a une belle chevelure). Mamm. Genre de sagouins ou géopithèques, ayant pour type le saïmiri de Buffon, et tirant leur nom de leur pelage, qui est agréablement coloré. Le saïmiri est le plus intelligent et le plus élégant des singes.

CALLITHRIX. s. m. (du gr. καλλίθριξ, qui a une belle chevelure). Bot. Genre de la famille des conifères cupressinées, arbrisseau très-rameux, de l'Afrique orientale et de la Nouvelle-Hollande.

CALLIXÈNE. s. m. (ét. gr., καλὸς, beau; ξένος, étranger : la belle étrangère). Bot. Genre de la famille des smilacées, petit arbuste originaire des îles Malouines et du détroit de Magellan, d'un aspect extrêmement agréable.

CALLIZONE. s. m. (ét. gr., καλὴ, belle; ζώνη, ceinture). Entom. Genre de curculionides, réuni communément au genre prépode.

CALLOCÉPHALE. s. m. (ét. gr., καλὸς, beau; κεφαλὴ, tête). Ornith. Genre de la famille des perroquets, synonyme de Cacatoi.

CALLOMYIE. s. f. (ét. gr., καλὴ, belle; μυῖα, mouche). Entom. Genre de diptères, famille des athéricères, ayant pour type la callomyie élégante, remarquable par les couleurs vives ou les bandes argentées dont elle brille.

CALLOMYEN, ENNE. adj. Mamm. Qui ressemble au callomys. || CALLOMYENS. s. m. pl. Petite famille de rongeurs américains, correspondant au genre callomys.

CALLOMYS. s. m. (ét. gr., καλὸς, beau; μῦς, rat). Mamm. Synonyme de Chinchilla et Viscache. V. ces mots.

CALLOPE. s. m. (ét. gr., καλὸς, beau; πούς, pied). Mamm. Nom sous lequel quelques antilopes ont été désignés par Albert le Grand.

CALLOPHORE. s. f. (ét. gr., καλὸς, beau; φορέω, je porte). Bot. Genre de la famille des composées, caractérisé par des fruits dépourvus d'ailes.

CALLOPILOPHORE. s. m. (ét. gr., καλὸς, beau; πῖλος, chapeau; φορὸς, porteur). Polyp. Synonyme de l'Acétabule de la Méditerranée.

CALLOPISME. s. f. (du gr. καλλώπισμα, ornement). Bot. Genre de la famille des gentianacées chironiées, plantes herbacées croissant dans les plaines du Brésil.

CALLORHYNQUE. s. m. (ét. gr., καλὸς, beau; ῥύγχος, bec). Ichthyol. Genre de poissons de l'ordre des chondroptérygiens, famille des sturioniens, ayant pour type la chimère antarctique, des mers méridionales.

CALLOSITÉ. s. f. Zool. Endurcissement de l'épiderme, ou de quelque autre partie qui prend une consistance cornée.

— Chez l'homme, qui marche beaucoup ou qui va pieds nus, la peau de la plante des pieds s'endurcit et forme de véritables callosités; quelquefois il en est de même de la peau qui recouvre la partie postérieure des cuisses, chez les postillons ou les hommes qui voyagent continuellement à cheval. Les mains des ouvriers qui fabriquent ou emploient le fer, sont intérieurement revêtues de callosités, qui ont pour effet d'émousser chez eux le sens du tact.

— Induration qui survient sur les bords des ulcères, par suite de l'irritation et de l'engorgement continuel des tissus.

— Chez les animaux, nom donné à certaines parties que recouvre une peau plus épaisse, souvent rugueuse, dépourvue de poils et quelquefois colorée, comme on le remarque sur la poitrine et les genoux des chameaux, aux fesses des singes.

— Moll. Nom de certaines protubérances placées sur diverses parties des coquilles, et plus allongées que les varices dans le sens de la longueur du test.

— Bot. Certains renflements arides et raboteux, qui se développent à plusieurs parties [illegible]

— Hortic. Matière calleuse qui se forme, chaque année, à la jointure ou à la reprise d'une jeune branche, ou aux insertions des racines.

CALLOSTYLIDE. s. m. (ét. gr., καλὸς, beau; στύλος, style). Bot. Synonyme de Tylostylis.

CALLOT (Jacques). Né à Nancy en 1592; peintre, dessinateur, graveur, d'un style à la fois facile et burlesque; mort en 1635. || On dit au plur., Des *Callots*, pour Des gravures de Callot.

> En vain tu ferais des volumes
> Sur les louanges de *Callot;*
> Pour moi je n'en dirai qu'un mot :
> Son burin vaut mieux que ses plumes. (***)

CALLOTS ou **CALOTS.** s. m. pl. (du celt. *cal*, pierre). Techn. Masses de pierres qu'on tire brutes des ardoisières.

— Hist. V. CALOTS.

CALLUNE. s. f. (du gr. καλλύνω, je balaie; on fait des balais avec les tiges de la plante). Bot. Genre de la famille des érioacées-énéricées, ayant pour type la bruyère ou énéricée vulgaire.

CALLUS. s. m. (pr. *kal-lu;* du lat. *callus*). Bot. Organe de forme variée qui se trouve à la base des fleurs, dans les graminées, et qui y détermine une espèce de bourrelet.

CALLYNTRE. s. m. (du gr. κάλλυντρον, ornement). Entom. Genre de coléoptères hétéromères, famille des mélasomes, ayant pour type le callyntre multicosté, de l'Amérique méridionale.

CALMANDE. s. f. Comm. Étoffe de laine croisée et solide, lustrée comme le satin, unie, blanche, et, en général, de toutes les couleurs réclamées par la mode, qui se fabrique en Angleterre, en France et en Allemagne, et que l'on emploie souvent pour robes de chambre, robes d'été et pantalons. V. LASTING.

CALMANT, ANTE. adj. Qui calme, qui apaise, qui adoucit. Potion calmante.

— Substantivement, Un calmant, des calmants, en parlant des moyens que l'on emploie pour diminuer l'intensité des douleurs et les faire disparaître. En général, tout moyen de guérir est un calmant; mais on donne plus particulièrement ce nom aux médicaments d'une classe particulière; tels sont les anodins, les antispasmodiques, etc., etc. La morphine, l'opium sont des calmants. Prescrire un calmant. Prendre un calmant.

— Fig. Soit dans les maladies physiques, soit dans les affections morales, y a-t-il un *calmant* plus efficace que l'espérance en Dieu? (Ed. Carrière.) Le sommeil et l'espérance sont les deux *calmants* que la nature accorde à l'humanité. (Boiste.)

CALMAR. s. m. (du lat. *calamaria,* encrier en forme de cornet). Moll. Genre de céphalopodes, famille des décapodes, ainsi nommé de la forme de ses rudiments internes et de la liqueur noire qu'il répand. On le nomme aussi *corniche, cornet, encornet,* sur quelques points du golfe de Gascogne. Les calmars sont des mollusques fort utiles par l'encre qu'ils fournissent et qu'on emploie dans les arts; ils servent d'excellent appât pour la pêche de la morue. On remarque le calmar ordinaire, le calmar sagitté et le calmar subulé.

CALMAR. s. m. (du lat. *calamarium*). Étui où l'on met des plumes à écrire et qui contient aussi un encrier. Inusité.

CALMAR. Géogr. Ville située sur le détroit formé par l'île d'OEland, dans la Suède orientale, et fameuse par le traité de 1397, à la suite duquel les royaumes de Suède, de Norwége et de Danemark furent réunis sous un même sceptre. Ce traité, connu sous le nom d'*Union de Calmar* fut rompu sous Gustave Wasa.

CALMARET. s. m. Moll. Genre de céphalopodes, famille des poulpes, habitant les mers australes, et ne différant des calmars que par le nombre des bras.

CALME. adj. des 2 g. Qui est tranquille, sans agitation, serein. Se dit au propre et au figuré des personnes et des choses. Mer calme. Air calme. Temps calme. Lieu calme. Nature calme. Nuit calme. Forêt calme.

— Fig. Qui n'est point agité par des mouvements tumultueux, par des passions violentes. Peuple calme. Homme calme. Esprit calme. Avoir la conscience calme. Rester calme. Conserver son cœur calme. Aimer une vie calme. Avoir une humeur ordinairement calme. Il est *calme* dans un si grand mouvement. (Fléch.) Tout est *calme*, seigneur. (Rac.) Impénétrable et *calme* en sa fureur extrême. (Volt.)

> Tout à coup s'arrachant à ces groupes timides,
> Plus *calme* qu'à Lodi, plus grand qu'aux Py-
> (BARTH. et MERY.) [ramides.

— Sans agitation, sans douleur organique, en parlant d'un malade. Le malade est calme, a passé une nuit plus calme. Le roi, que j'ai laissé plus *calme* dans son lit. (Rac.)

CALME. s. m. (du celt. *calm;* en espagn. *calma;* en flam. *kalm*). Mar. État de la mer avant ou après les agitations des vents qui en soulèvent la surface; état de l'air dans son repos parfait. Le calme précurseur de la tempête. Être pris par le calme en haute mer. Trouver des calmes entre les tropiques. || *Calme plat.* Absence presque complète d'air courant. Dans le calme plat, la mer, unie et plate, a l'apparence d'un vaste lac d'huile; les voiles sont [illegible] que des insensés; chaque jour de *calme* peut être la veille d'une tempête. (Boiste.)

— Tranquillité parfaite, absence d'agitation. Le calme de la conscience. Le calme de l'homme de bien. Parler avec calme. Agir avec calme. Imiter, admirer le calme de quelqu'un. Rendre le calme à un ami. Ramener le calme dans un état, dans une administration politique. Dieu, donnez-nous en ce jour du pain et du *calme*. (Pope.) Par moi Jérusalem goûte un *calme* profond. (Rac.) Il y a une beauté admirable dans le *calme* stoïque de Brutus sacrifiant ses fils à la patrie. (***) Je n'ai point vu de physionomie d'un *calme* plus angélique. (G. Sand.)

> Et le bruit faible et doux du zéphir et de l'onde
> Se fait entendre seul dans le *calme* du monde.
> (ST-LAMB.)

— Paix intérieure de l'âme, de la conscience. Porter au fond du cœur un grand, un précieux calme. Goûter le calme de l'innocence. Le vrai bonheur est dans le *calme* de l'esprit et du cœur. (Boiste.) Le *calme* en son cœur ne trouve point de place. (Rac.) Votre vertu rendra le *calme* à vos esprits flottants. (Corn.) Le *calme* le plus désirable pour l'homme est celui qui résulte du devoir accompli. (***) Le *calme*, c'est le plus grand bienfait de la Divinité..... le *calme*, c'est Dieu! Eh bien! c'est dans un enfer que je l'ai trouvé. (G. Sand.) Ce stoïcisme n'était pas la froide sagesse de l'homme qui cherche le *calme* dans l'habitude de surmonter la douleur. (Id.)

— N'a point de pluriel au figuré.

— Pathol. Intervalle qui sépare les paroxysmes d'une maladie aiguë ou chronique dont la marche est continue.

CALMÉ, ÉE. part. pass. du v. Calmer. S'emploie adjectiv. Mer calmée. Orage calmé. Esprits calmés. Malade calmé. Fièvre calmée. Nous verrons bientôt l'Europe *calmée*. (Mass.) La Thessalie entière ou vaincue ou *calmée*. (Rac.) Le peuple était répandu çà et là et paraissait *calmé*. La Fayette avait lieu d'être rassuré par le dévouement de son armée, qui en effet ne se démentit point. (Thiers.)

— *Calmé par.* Oh! que de douleurs profondes peuvent être *calmées* par une simple parole. (B. de St-P.)

CALMER. v. a. 1re conj. Rendre calme, apaiser. Calmer les flots. Calmer l'orage. Calmer la tempête.

— Fig. Calmer une sédition. Calmer l'irritation des esprits. Calmer un état. Calmer une injuste colère. Calmer la douleur. Il *calma* les courages émus. (Boss.) Qu'entends-je? son trépas n'a point *calmé* la reine! (Rac.) Quand la sagesse et la vertu parlent, elles *calment* toutes les passions. (Fénel.) Le premier effet des remèdes est de *calmer* l'imagination. (Mme de Staël.)

> Tes remords te suivront comme autant de furies;
> Tu croiras les *calmer* par d'autres barbaries.
> (RACINE.)

— Rendre la paix intérieure. Calmer sa conscience irritée, inquiète.

— Apporter quelque tranquillité à l'état d'un malade, procurer quelque adoucissement à ses souffrances en lui administrant des remèdes calmants.

— v. n. Mar. Devenir calme, s'abaisser graduellement, en parlant des vagues de la mer; se relâcher de ses violences, en parlant du vent, du temps. La mer calme. Le vent commence à calmer. Le temps calmait.

— *Calmer sur.*

> La mort seule ici-bas, en terminant sa vie,
> Peut *calmer* sur son nom l'injustice et l'envie.
> (BOILEAU.)

— *Calmer de.* D'un mot *calme* les flots. (Boil.)

— SE CALMER. v. récipr. au propre et au fig. Être calme, être calmé, devenir calme. La mer se calme. La tempête s'est calmée. Le vent bientôt se calmera. Son âme agitée se *calmait*. (Boss.) Depuis que l'enthousiasme pour les ballons s'est un peu *calmé,* rien n'a plus occupé les esprits que le magnétisme animal. (La Harpe.)

CALMET (Dom Augustin). Bénédictin de la congrégation de Saint-Vannes, né près de Commercy en 1672; célèbre par ses commentaires sur l'Ecriture sainte; mort en 1757.

CALMI. s. m. Comm. Sorte de toile peinte qui se fabrique dans l'empire du Mogol.

CALMIR. v. n. 2e conj. Mar. Devenir calme, en parlant de la mer et des vents. V. CALMER.

CALMOUCK. s. m. Comm. Étoffe de laine ou demi-drap uni, rayé ou à dessin, que l'on fabrique à Carcassonne, Toulouse, Castres, etc., et dans l'espèce de laquelle rentrent les castorines communes. Calmoucks anglais. Calmoucks de Bohême.

CALO. s. m. Hist. anc. Nom que l'on donnait aux valets ou goujats des armées romaines.

CALOBATE. s. m. (du gr. καλοβάτης, qui marche sur des échasses). Ornith. Genre de la famille des coucous, ayant pour type le calobate radieux, de Bornéo, qui se tient constamment à terre.

— Entom. Genre de diptères de la famille des phytomides, qui se trouvent principalement en Europe sur les plantes radiées.

CALOBOTA. s. m. (ét. gr., καλὸς, beau; βοτὸς, pâture). Bot. Syn. sectionnaire du genre [illegible]

CALOBOTRYA. s. f. (ét. gr., καλὸς, beau; βότρυς, grappe). Bot. Syn. du genre coréosma.

CALOCALAÏS. s. m. (du gr. καλὸς, beau, et *Calaïs*, nom mythologique). Bot. Section du genre calaïs.

CALOCAMPA. s. f. (ét. gr., καλὸς, beau; κάμπη, chenille). Entom. Genre de lépidoptères nocturnes ayant pour type le beau calocampe, dont les chenilles sont d'un beau vert et vivent sur les plantes herbacées.

CALOCÉPHALE. s. m. (ét. gr., καλὸς, beau; κεφαλὴ, tête). Bot. Genre de la famille des composées sénécionées, sous-arbrisseau dressé de la Nouvelle-Hollande.

CALOCÈRE. s. m. (ét. gr., καλὸς, beau; κέρας, corne). Bot. Genre de champignons voisin des clavaires, et dont la plus grande et aussi la plus belle espèce croît sur le tronc des lauriers.

CALOCHILE. s. m. (ét. gr., καλὸς, beau; χιλὸς, nourriture). Bot. Genre de la famille des orchidées néottiées-listéridées, plante terrestre et parfaitement glabre, originaire de l'Australie.

CALOCHORTE. s. m. (ét. gr., καλὸς, beau; χόρτος, fourrage). Bot. Genre de la famille des liliacées, plante bulbeuse de l'Amérique du Nord et du Mexique, à feuilles ensiformes et engaînantes, à fleurs blanches ou purpurines disposées en sertule.

CALOCHROA. s. m. (ét. gr., καλὸς, beau; χρόα, couleur). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des carabiques, ayant pour type le calochroa crucigère, remarquable par la beauté de ses couleurs.

CALOCHROME. s. m. (ét. gr., καλὸς, beau; χρῶμα, couleur). Entom. Genre de coléoptères, famille des malacodermes, ayant pour type le calochrome glaucoptère, de la Nouvelle-Hollande.

CALOCITE. s. m. (ét. gr., καλὸς, beau; κίσσα, pie). Ornith. Genre de la famille des geais, syn. du genre cyanure.

CALOCLADIE. s. f. (ét. gr., καλὸς, beau; κλάδος, rameau). Bot. Genre de la belle famille des floridées, plante exotique très-rare.

CALOCOME. s. m. (ét. gr., καλὸς, beau; κόμη, chevelure). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des longicornes, ayant pour type le calocome hamatifère, trouvé en Colombie.

CALODÈME. s. m. (ét. gr., καλὸς, beau, δέμας, corps). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des sternoxes, ayant pour type le calodème originaire, magnifique espèce de la Nouvelle-Hollande.

CALODENDRON. s. m. (ét. gr., καλὸς, beau; δένδρον, arbre). Bot. Genre de diosmées, arbre du cap de Bonne-Espérance, ainsi nommé à cause de sa feuille persistante et de sa fleur incarnate.

CALODÈRE. s. m. (ét. gr., καλὸς, beau, δέρη, cou). Ornith. Syn. de Chlamydère.

— Entom. Syn. de Cardiophore.

CALODION. s. m. (du gr. καλώδιον, petite corde). Bot. Syn. du genre chassyte. Plante ainsi nommée de sa tige longue et mince comme une petite corde.

CALODISE. s. f. (du gr. καλὸς, beau; et *disa*, sorte de plantes). Bot. Section établie dans le grand genre disa, de la famille des orchidées.

CALO-DOTIKO. s. m. Bot. Nom brame d'une espèce de stramonium, arbrisseau de forme sphérique, de la famille des solanées, et ayant pour type le datura à miel.

CALODRACON. s. m. (ét. gr., καλὸς, beau; δράκων, sorte de plante). Bot. Syn. sectionnaire du genre dracocéphale.

CALODROME. s. m. (ét. gr., καλὸς, beau; δρομεύς, coureur). Entom. Genre de coléoptères, famille des charançonites, ayant pour type le calodrome de Melly, de la côte de Coromandel.

CALODRYON. s. m. (ét. gr., καλὸς, beau; δρύον, petit bois). Bot. Genre de la famille des méliacées, arbrisseau de Madagascar.

CALOENAS. s. m. Ornith. Genre de la famille des pigeons, et synonyme de la race des nicombars.

CALOGNATHE. s. m. (ét. gr., καλὸς, beau; γνάθος, mâchoire). Entom. Genre de coléoptères mélasomes, ayant pour type le calognathe du cap de Bonne-Espérance, remarquable par le développement insolite de ses mandibules.

CALOGYNE. s. f. (ét. gr., καλὸς, beau; γυνὴ, femme, pistil). Bot. Genre de la famille des goodeniacées, petite plante annuelle poilue, indigène de la Nouvelle-Hollande.

CALOMÉCON. s. m. (ét. gr. καλὸς, beau; μήκων, pavot). Syn. sectionnaire du genre papaver.

CALOMEL. s. m. (ét. gr., καλὸς, bon; μέλας, noir). Chim. Nom sous lequel est le plus généralement connu le proto-chlorure de mercure, encore appelé calomélas, mercure doux, muriate de mercure, aquila alba, etc. On l'obtient en sublimant ensemble dans un vase convenable, quatre parties de deuto-chlorure de mercure (sublimé corrosif), et trois parties de mercure métallique. Le *calomel* ou proto-chlorure de mercure est employé en médecine comme purgatif, contre-stimulant, anthelmintique et quelquefois comme antisyphilitique [illegible]

CALOMÉLANOS. s. m. (ét. gr., καλὸς, beau; μέλας, ανος, noir). Bot. Syn. de Gymnogramme.

CALOMÉRIE. s. f. (ét. gr., καλὸς, beau, bon; μερίς, partie : *bonne partie;* plante dédiée à Bonaparte). Bot. Jolie plante herbacée, de la famille des corymbifères, originaire de la Nouvelle-Hollande. Elle répand une odeur analogue à celle de la sauge.

CALOMICRE. s. m. (ét. gr., καλὸς, beau; μικρὸς, petit). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des chrysomélines.

CALOMMATE. s. m. (ét. gr., καλὸς, beau, ὄμμα, ατος, vue, aspect). Arachn. Genre de la famille des aranéides, ayant pour type le calommate fulvipède, de Bahia.

CALOMNIATEUR, TRICE. s. Celui, celle qui calomnie, qui emploie la calomnie. Infâme

calomniateur. Lâche, odieux, perfide calomniateur. Faire le calomniateur. Passer pour un calomniateur. Traiter, être traité de calomniateur. Mépriser les calomniateurs. Etre victime d'une vile calomniatrice. Etre en butte aux calomniateurs. Imposer silence aux calomniateurs. Le *calomniateur* est plus infâme que le faux témoin. (Livry.) Ne pouvant s'élever jusqu'à l'honnête homme, le *calomniateur* tente, en le diffamant, de l'abaisser jusqu'à lui. (Id.) En vain vous plantez de vertus tout le champ de votre vie, le *calomniateur*, par son souffle empoisonné, les fait toutes faner sur leur tige. (Id.) Le *calomniateur* donne à chacun son vice (Lamotte.)

— S'empl. adjectiv. surtout en parlant des choses. Discours calomniateur. Langue calomniatrice. L'envieux est médisant et *calomniateur*. (Boiste.) La vanité est de sa nature *calomniatrice*; elle déprécie pour se donner du relief. (Id.)

CALOMNIE. s. f. (du lat. *calumnia*, dérivé du celt. *clemm*, grief, charge, accusation, plainte). Fausse imputation qui blesse la réputation et l'honneur de celui à qui elle s'adresse. Noire calomnie. Pure calomnie. Lâche, atroce, infâme calomnie. Inventer, fabriquer, forger des calomnies contre quelqu'un, contre ses ennemis. Semer partout la calomnie. Repousser une calomnie. Se justifier, se laver d'une calomnie. Colporter des calomnies. On ne triomphe de la *calomnie* qu'en la dédaignant. (Mme de Mainten.) La *calomnie* est l'arme des envieux. (Ségur.) Craignez de donner prise aux imputations de la *calomnie*. (Isocr.) Il faut se résoudre à payer toute sa vie quelque tribut à la *calomnie*. (Volt.) Tel trait de *calomnie* est plus cruel que le poignard d'un assassin. (Dider.) La vertu elle-même n'échappe pas aux traits de la *calomnie*. (Shaksp.) Les *calomnies* s'étendent comme des taches d'huile, on s'efforce de les ôter, mais la marque reste. (Mlle de l'Espin.)

CALOMNIÉ, ÉE. part. pass. du v. Calomnier. S'empl. adjectiv. Homme calomnié. Femme calomniée. Vertu calomniée. Il n'y a pas de langage plus naturellement élevé que celui de l'innocent *calomnié*. (Boiste.) Il faut être aussi humble que ces humbles *calomniés*, pour le souffrir avec patience. (Pasc.) Il n'a cherché qu'à bien mériter des hommes, et il en a été *calomnié* et persécuté. (B. de St-P.)

CALOMNIER. v. a. 1re conj. (du lat. *calumniari*, dérivé du celt. *clemm*, grief, charge, accusation, plainte). Il prend deux *i* au pluriel du présent de l'indicatif et du subjonctif. *Je calomniais, nous calomniions, vous calomniiez. Que je calomnie, que nous calomniions, que vous calomniiez.* Attaquer, blesser la réputation, l'honneur de quelqu'un par des imputations fausses. Calomnier les gens de bien. Calomnier indignement. Calomnier avec acharnement.

Calomnier l'espèce humaine
Est presque un défaut général;
Partout on prend bien de la peine
Pour en dire beaucoup de mal.
(LEMONNIER.)

— Fig. Trahir la pensée. Un mauvais traducteur *calomnie* son original. (***)

— S'emploie quelquefois sans régime. Il *calomnie*, il épouse les passions. (La Bruy.) Ils peuvent *calomnier* sans craindre la justice des hommes. (Pasc.) Votre intention est de mentir et de *calomnier*. (Id.)

— Se dit aussi des choses. Calomnier la vertu, la conduite, les intentions, les paroles, les pensées de quelqu'un.

— SE CALOMNIER. v. récipr. Se calomnier mutuellement; déverser l'un sur l'autre des calomnies. Quand on fait le bilan de la situation criminelle d'un pays, il faut être exact; on ne doit pas se *calomnier* soi-même. (L. de Malleville.)

— Syn. comp. CALOMNIER. MÉDIRE. *Calomnier*, c'est dire d'autrui du mal qui n'existe pas. *Médire*, c'est simplement dire du mal.

CALOMNIEUSEMENT. adv. Avec calomnie, par des imputations calomnieuses. Accuser calomnieusement.

CALOMNIEUX, EUSE. adj. Qui contient une calomnie, des calomnies. Ne se dit que des choses inanimées. Discours calomnieux. Ecrit calomnieux. Assertion, accusation calomnieuse.

CALOMNIOGRAPHE. s. m. (du lat. *calumnia*, calomnie; et du gr. γράφω, j'écris). Celui qui écrit des calomnies. Ce mot a été employé par Voltaire; mais il est demeuré inusité.

CALONÈME. s. f. (ét. gr., καλὸς, beau; νῆμα, fil). Bot. Section du genre caladénie.

CALONIERE ou **CALONNIERE.** s. f. Grav. Espèce de tuyau dans lequel on enchâsse plusieurs petits outils que le touret fait marcher.

CALONNE (Charles-Alexandre de). Contrôleur général des finances, né à Douai en 1734, mort à Paris en 1802, fut le successeur de Necker. Ce fut par ses conseils que le roi convoqua l'Assemblée des notables en 1787.

CALONYCTION. s. m. (ét. gr., καλὸς, bon; νύκτιος, de nuit; allusion à l'*ipomée bonne nuit* de Linné). Bot. Genre de la famille des convolvulacées, plante herbacée, volubile, de l'Amérique tropicale.

CALOPAPPE. s. m. (ét. gr., καλὸς, beau; πάππος, duvet). Bot. Genre de la famille des synanthérées, tribu des mutisiacées, sous-arbrisseau du Chili, ayant pour type le calopappe acéré, à rameaux nombreux et rampants, formant une touffe gazonnante.

CALOPE. s. m. (du gr. καλόπους, qui a de beaux pieds). Entom. Genre de coléoptères, famille des taxicornes, ayant pour type le calope serraticorne, insecte d'un brun clair pubescent, que l'on trouve dans les bois en Suède, et aussi dans les Alpes.

CALOPHACÉE. s. f. (ét. gr., καλὸς, beau; φακή, lentille). Bot. Genre de la famille des papilionacées, tribu des lotées-galegées, arbrisseau croissant en Sibérie, et cultivé dans les jardins d'Europe.

CALOPHÆNE. s. m. (ét. gr., καλὸς, beau; φαίνω, je brille). Entom. Genre de coléoptères, famille des carabiques, voisin du genre cordiste.

CALOPHANE s. f. (ét. gr., καλὸς, beau; φανή, flambeau). Bot. Genre de la famille des acanthacées, plante herbacée, vivace, du nord de l'Amérique.

CALOPHYLLE. s. m. (ét. gr., καλὸς, beau; φύλλον, feuille). Bot. Genre de la famille des guttifères, arbre plus ou moins élevé, à feuilles entières et opposées, ayant pour type le calophylle inophylle des Indes orientales et des îles australes de l'Afrique, dont on emploie le bois aux îles de France et de Bourbon, pour la charpente, la construction des navires et le charronnage.

CALOPHYLLÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble au genre calophylle. ‖ CALOPHYLLÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des guttifères, ayant pour type le genre calophylle.

CALOPHYSE. s. f. (ét. gr., καλὸς, beau; φῦσα, vessie). Bot. Genre de la famille des mélastomacées miconiées, arbrisseau brésilien à rameaux cylindriques.

CALOPHYTES. s. f. pl. (ét. gr., καλὸς, beau; φυτόν, plante). Bot. Classe proposée pour les mimosées, les césalpiniées, les amygdalées, les rosacées, etc.

CALOPODE. s. f. (du gr. καλοπόδιον, forme de soulier). Bot. Nom donné à la spathe des aroïdées.

CALOPOGON. s. f. (ét. gr., καλὸς, beau; πώγων, barbe). Bot. Genre de la famille des aréthusées, plante commune presque dans toutes les parties de l'Amérique du Nord.

CALOPSIS. s. f. (ét. gr., καλὸς, beau; ὄψις, aspect). Genre de la famille des restiacées. V. RESTION.

CALOPSITTE. s. f. (ét. gr., καλὸς, beau, ψίττα, abréviation de ψίττακος, perroquet). Ornith. Genre de la famille des perroquets, ayant pour type le psittaque de la Nouvelle-Hollande, ou le nymphique.

CALOPTÈRE. s. m. (ét. gr., καλὸς, beau; πτερόν, aile). Entom. Genre de coléoptères, famille des carabiques.

CALOPTÉRON. s. m. (ét. gr., καλὸς, bon; πτερόν, aile). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des serricornes, ayant pour type le lycus bicolor, d'un beau rouge, avec la moitié postérieure des élytres d'un vert métallique à reflets bleus.

CALOPTILE. s. m. (ét. gr., καλὸς, beau; πτίλον, aile). Bot. Genre de la famille des synanthérées, sous-famille des labiatiflores, petite plante herbacée du Mexique.

CALORHABDOS. s. m. (ét. gr., καλὸς, beau; ῥαβδός, rameau). Genre de la famille des scrofulariacées, plante herbacée vivace, du Népaul.

CALORHAMPHE. s. m. (ét. gr., καλὸς, beau; ῥάμφος, bec). Ornith. Genre de la famille des barbus, ayant pour type le caloramphe sanguinolent.

CALORICITÉ. s. f. Phys. Propriété vitale en vertu de laquelle la plupart des êtres organisés conservent une chaleur supérieure à celle du milieu dans lequel ils vivent; faculté qu'ont les organes d'élaborer le calorique.

CALORIE. s. f. (du lat. *calor*, chaleur). Phys. Quantité de chaleur nécessaire pour élever un kilogr. d'eau de un degré du thermomètre centigrade. C'est l'unité de mesure pour la chaleur.

CALORIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *calor*, chaleur; *fero*, je porte). Qui transmet la chaleur. Corps calorifère. Tuyau, conduit calorifère. Appareil calorifère.

— S'emploie substantiv. et signifie toute espèce de construction, d'appareil propre à échauffer l'intérieur des appartements, les étuves, les séchoirs, etc., de manière à utiliser la plus grande partie possible de la chaleur [illegible] par la combustion. Calorifère à air. Calorifère à eau. Calorifère à la vapeur.

CALORIFICATION. s. f. (pr. *ka-lo-ri-fi-ca-ci-on*; du lat. *calor*, chaleur, et *facere*, faire). Physiol. Fonction qui préside à la formation de la chaleur dans les êtres organisés vivants, et qui les maintient à une température propre et toujours la même, quelle que soit celle du milieu dans lequel ils sont plongés.

CALORIFIQUE. adj. des 2 g. Qui chauffe, qui produit de la chaleur. Rayons calorifiques. Valeur calorifique des combustibles.

CALORIMÈTRE. s. m. Chim. et phys. Instrument au moyen duquel on apprécie exactement la quantité de calorique absorbé par la glace fondante, et qui consiste, quant aux dispositions principales, en une sphère creuse de glace, dans laquelle on renferme le corps dont on veut connaître la chaleur propre; la sphère est entourée d'une autre couche de glace qui ne communique point avec la première, en sorte que celle-ci demeure constamment à zéro, sans que la température de l'air ambiant puisse la faire fondre. ‖ Le calorimètre a été inventé par Lavoisier et Laplace.

CALORIMÉTRIE. s. f. Phys. Art de connaître la quantité de chaleur contenue dans les corps, selon des circonstances données. ‖ Méthode ou manière de se servir du calorimètre.

CALORIMÉTRIQUE. adj. des 2 g. Qui tient, qui est relatif à la calorimétrie.

CALORINÈSES ou plutôt **CALORINOSES.** s. f. pl. (du lat. *calor*, chaleur, et du gr. νόσος, maladie). Pathol. Maladies causées par les effets d'une trop grande caloricité.

CALORIQUE. s. m. (du lat. *calor*, chaleur). Phys. Fluide impondérable, comme la lumière, généralement répandu dans la nature, dont la présence nous est manifestée 1° par la sensation de chaleur qu'il fait éprouver à nos organes; 2° par l'augmentation de volume qu'il détermine dans tous les corps; qui se transmet entre ces derniers et se propage entre leurs parties, soit par voie de rayonnance directe, soit par voie de réflexion; qui tend continuellement à établir entre les corps un équilibre de température, et qui a la force de changer, de modifier l'état du plus grand nombre. Développement du calorique. Influence, dégagement du calorique. Réfléchir le calorique. Conduire, absorber le calorique, etc.

CALOROPHE. s. m. (ét. gr., καλὸς, beau; ῥοφέω, j'avale). Bot. Syn. du genre restio.

CALOSANTHE. s. m. (ét. gr., καλὸς, beau; ἄνθη, fleur). Bot. Genre de la famille des bignoniacées, ayant pour type le calosanthe indien.

CALOSAURE. s. m. (ét. gr., καλὸς, beau; σαῦρα, lézard). Erpét. Genre de sauriens, de la famille des lacertiens.

CALOSIRES. s. m. pl. Hist. Anciens guerriers égyptiens qui, avec les hermotybes, formaient la milice particulière du roi.

CALOSOME. s. m. (ét. gr., καλὸς, beau; σῶμα, corps). Entom. Genre de coléoptères, famille des carnassiers, ayant pour type le calosome *sycophante* ou *bupreste carré*, couleur d'or.

CALOSPIZE. s. m. (ét. gr., καλὸς, beau, σπίζα, pinson). Ornith. V. AGLAIA.

CALOSTEMME. s. f. (ét. gr., καλὸς, beau; στέμμα, couronne). Bot. Genre de la famille des amaryllidées, à fleurs petites et purpurines de la Nouvelle-Hollande.

CALOSTIGME. s. m. (ét. gr., καλὸς, beau; στίγμα, stigmate). Bot. Synonyme sectionnaire du genre philodendron. ‖ Genre de la famille des asclépiadacées, bel arbrisseau volubile, du Brésil.

CALOSTOME. s. m. (ét. gr., καλὸς, beau; στόμα, bouche). Bot. Synonyme de Mitromyce. V. ce mot.

CALOT. s. m. Techn. Fond de chapeau. Inusité.

CALOTA. s. m. (du gr. καλότης, beauté). Bot. Genre de la famille des orchidées, synonyme de Cératandre.

CALOTE. s. m. (du gr. καλότης, sorte de lézard à belles oreilles). Erpét. Genre d'iguaniens acrodontes, habitant des Indes.

CALOTHAMNE. s. m. (ét. gr., καλὸς, beau; θάμνον, arbrisseau). Bot. Genre de la famille des myrtacées leptospermées, bel arbrisseau de la Nouvelle-Hollande.

CALOTHÈQUE. s. f. (ét. gr., καλὸς, beau, θήκη, étui). Bot. Genre de la famille des graminées bromées, originaire de l'Amérique méridionale.

CALOTHORAX. s. m. (ét. gr., καλὸς, beau; θώραξ, poitrine). Ornith. Genre de la famille des colibris, synonyme de Lucifer.

CALOTHRIX. s. m. (ét. gr., καλὸς, beau; θρίξ, cheveu, filament). Bot. Genre de la famille des oscillariées lyngbyées, algues croissant dans les eaux douces et salées, formant des touffes filamenteuses assez grandes, de couleur variée.

CALOTIS. s. m. (du gr. καλότης, beauté). Bot. Genre de la famille des composées astéroïdées, plante de la Nouvelle-Hollande.

CALOTROPE. s. m. (ét. gr., καλὸς, beau; τρόπις, carène). Bot. Genre de la famille des asclépiadacées.

ou calotrope. ‖ CALOTROPIDÉES. s. f. pl. Famille de plantes, ayant pour type le genre calotrope.

CALOTS. s. m. pl. Sorte de mendiants valides, fort répandus à Paris, surtout dans la première moitié du XVIIe siècle, qui faisaient partie de la grande société des gueux, et se retiraient dans les repaires connus sous le nom de *Cours des miracles*.

CALOTTE. s. f. (du celt. *cal*, *gâl*, tête; *ot*, habitation, couverture). Espèce de petit bonnet de cuir, de laine, de satin ou d'autre étoffe, sans rebord ni visière, prenant la forme de la tête, et n'en couvrant d'ordinaire que le sommet. Calotte de drap, de laine, de soie. Calotte grecque.

— *Calotte à oreille.* Grande calotte qui cachait jusqu'aux oreilles et qui servait par son ampleur à défendre toute la tête des injures de l'air.

— Hist. eccl. N'est plus guère en usage que parmi les gens d'église; elle est noire, arrondie, assez large pour adhérer à la tête sans attache. Dans le principe, les prêtres ne portaient que de toutes petites calottes en cuir sur la place tonsurée de l'occiput, où elles étaient retenues par de petites pointes en fil de fer qui se recourbaient et s'accrochaient dans les cheveux. ‖ La calotte suit la couleur de la soutane pour les hauts dignitaires de l'Eglise. La calotte des évêques est violette, celle des cardinaux est rouge, celle du pape est rouge, bordée d'hermine blanche, et à oreilles. ‖ Absol. *Le pape a donné la calotte à un tel.* C'est-à-dire, le pape a donné à un tel la calotte *rouge* que portent les cardinaux, il a élevé un tel au cardinalat. ‖ Le cardinal de Richelieu est le premier qui ait porté la calotte en France, et peut-être est-ce lui qui en a introduit la mode. Les calottes des moines étaient ordinairement de la couleur de leur froc. ‖ Sous le règne de Louis XIV, la calotte était d'un usage presque général pour tous les laïques d'une profession grave; magistrats, avocats, hommes de lettres, bons bourgeois.

— Fig. pop. et triv. La *calotte* se dit quelquefois pour tout le corps ecclésiastique en général, et pour un prêtre en particulier. Aimer la calotte. Être du parti de la calotte. Recevoir la calotte chez soi. Cette expression de mépris et d'injure date de la révolution de 93, ainsi que celle de *calottin*, qui accueillit l'abbé Maury à la tribune de la Convention nationale.

— Fig. *Calotte, brevet de la calotte, calottine.* Pièce de vers satiriques et burlesques dans lesquels on tournait les gens en ridicule.

— *Régiment de la calotte.* Société que formèrent au commencement du XVIIIe siècle quelques beaux esprits du siècle de Louis XIV, dans le but de réformer et de corriger les mœurs, en employant l'arme du ridicule.

— Techn. Horlog. Espèce de couvercle de cuivre doré qui renferme le mouvement d'une montre et le met entièrement à l'abri de la poussière.

— Fourbiss. Partie de la garde d'une épée à laquelle on applique le bouton.

— Archit. Cavité ronde ou enfoncement fait en forme de coupe ou de bonnet, latté et plâtré, qu'on a imaginé pour diminuer la hauteur ou l'élévation d'une alcôve, d'un cabinet, d'une chapelle, par rapport à leur largeur.

— Fonder. *Calotte de petit plomb.* Forme de chapeau où les fondeurs mettent le plomb à mesure qu'il se sépare de la branche.

— Boutonn. Couverture d'un bouton, orné de tel ou tel dessin, sortie dans le moule.

— Chir. Emplâtre agglutinatif dont on enduit la tête d'un teigneux et qu'on enlève ensuite avec violence, après un certain temps, pour extirper avec les bulbes des cheveux le principe qui entretient la teigne.

— Anat. *Calotte du crâne.* Partie supérieure de cette cavité. *Calotte aponévrotique*, l'aponévrose des muscles frontaux.

— Pharm. Sachet que l'on mettait sur la tête d'une personne atteinte de céphalalgie.

— Fontain. *Calotte d'aspiration.* Pièce circulaire en métal, au bas de laquelle est renfermé le clapet d'une fontaine.

— Fam. Coup donné sur la tête avec le plat de la main. Il est synonyme de Soufflet, surtout dans le langage des écoliers et des gamins.

— Fig. *Calotte du monde.* La voûte du firmament.

— Fam. et pop. *La calotte des cieux, sous la calotte des cieux.* C'est-à-dire, le ciel, sous le ciel. On ne trouverait pas son pareil sous la *calotte des cieux*. (Acad.)

CALOTTÉ, ÉE. part. pass. du v. Calotter. S'empl. adj. Qui a reçu sur la figure des coups du plat de la main.

— Qui a une calotte sur la tête, qui porte calotte. Abbé calotté, bien calotté.

CALOTTER. v. a. 1re conj. (rad. celt. *cal* tête). Frapper, donner des coups sur la tête, sur la figure, avec le plat de la main. Il est familier.

— Mettre une calotte sur la tête de quelqu'un, la lui couvrir d'une calotte.

— SE CALOTTER. v. pron. Être calotté, se frapper réciproquement du plat de la main sur la tête.

CALOTTIER, IÈRE. s. Celui, celle qui fait, qui vend des calottes.

CALOTTIN, INE. adj. Celui, celle qui fait [illegible] LOTTE.

CALOTTIN. s. m. T. de dénigrement, d'injure, qui nous vient de la première révolution, et que l'on a appliqué aux ecclésiastiques.

CALOTTINE s. f. Sorte de pièce de vers badine et satirique. V. CALOTTE.

CALOTTINISER. v. a. 1re conj. Enrôler dans le régiment de la calotte. V. CALOTTE.

CALOYER. s. m. (du gr. mod. καλόγερος, bon vieillard). Moine, religieux grec de la règle de St Basile. Ce nom est donné particulièrement par les Grecs aux religieux du mont Athos, qui sont vénérables par leur âge, leur retraite et l'austérité de leur vie.

CALOYÈRE. s. f. Hist. relig. grecq. Nom

donné aux religieuses de l'Église grecque qui suivent la règle de St Basile, et dont il y a aujourd'hui bien peu de couvents, car elles se renferment à volonté dans des monastères, ou vivent séparément, chacune dans sa maison.

CALP. s. m. Minér. Pierre noire et marneuse.

CALPA. s. m. (du gr. κάλπη, vase). Bot. Nom donné à l'urne dans le genre fontinale, de la famille des mousses.

CALPANDRIE. s. f. (ét. gr., κάλπη, urne; ἀνδρεία, androcée ou réunion des étamines en forme d'urne). Bot. Genre de la famille des méliacées, arbrisseau de Java.

CALPAR. s. m. Antiq. Chez les anciens, premier vin que l'on tirait du tonneau, pour en faire des libations aux dieux.

CALPAT ÉGYPTIEN. s. m. Sorte de coiffure dont se sert quelquefois le sultan.

CALPE. s. f. (du gr. κάλπη, urne). Entom. Genre de lépidoptères nocturnes, ayant pour type le calpe thalictri, dans les environs de Perpignan.

— Acal. Genre d'acalèphes diphytes, réuni ordinairement au genre abyle.

CALPÉ. s. m. (du gr. κάλπη, galop). Hist. anc. Course de juments introduite et peu de temps après proscrite par les Eléens dans leurs jeux, et qui, selon Pausanias, consistait à courir avec deux juments, dont on montait l'une et l'on menait l'autre à la main.

— Géogr. V. COLONNES D'HERCULE.

CALPICARPE. s. m. (ét. gr., κάλπη, urne; καρπὸς, fruit). Bot. Syn. du genre cerbère.

CALPIDE. adj. des 2 g. Entom. Qui ressemble au calpe. || CALPIDES. s. f. pl. Tribu de lépidoptères nocturnes.

CALPIDIE. s. f. (du gr. κάλπις, urne; de la forme du calice de sa fleur). Bot. Genre de la famille des nyctaginées, petit arbre de l'Ile-de-France, portant des rameaux en tête touffues, et des ombellules de fleurs roses et parfumées.

CALPITE. adj. des 2 g. Entom. V. CALPIDE, son synonyme.

CALPRENÈDE (Gauthier de Cortes, seigneur de la). Né dans le diocèse de Cahors, au commencement du XVIIe siècle, est mort en 1661. Poète tragique et romancier, qui eut quelque célébrité.

CALPURNIE. s. f. Bot. Genre de la famille des papilionacées, arbrisseau appartenant à l'Inde et au cap de Bonne-Espérance.

CALPURNIUS. Poète bucolique, né en Sicile vers l'an 260 de notre ère. On a de lui des *Pastorales* qui sont un peu trop calquées sur celles de Virgile.

CALQUE. s. m. (ét., V. CALQUER). Dess. Copie d'un dessin faite sur un transparent. Trait léger d'un dessin qui a été calqué. Faire un calque. Prendre un calque. Un calque fidèle. Un beau calque. Un *calque* est plus ou moins spirituel, en raison du talent de celui qui l'a fait. (Duchesne.)

— Fig. Servile imitation d'un ouvrage d'esprit. Cet ouvrage n'est qu'un *calque* insignifiant de tout ce que nous connaissons en ce genre. (Acad.)

CALQUÉ, ÉE. part. pass. du v. Calquer. S'empl. adjectiv. Dessin calqué. L'idiome français est *calqué* sur l'idiome latin (Dussault.)

CALQUER. v. a. 1re conj. (de l'ital. *calcare*). Beaux-arts. Prendre le trait d'un dessin, en suivant exactement ses contours, avec une pointe, une plume, un crayon. Calquer à la vitre. Calquer à la pointe. Calquer une estampe, un plan, une carte géographique.

— Par extens. *Calquer une lettre*, en faire un fac-simile.

— Fig. Imiter avec exactitude et même avec servilité. Calquer un ouvrage sur un autre. Calquer un écrit, un discours, des pensées. Cet auteur *calque* et ne crée pas. (Acad.)

— SE CALQUER. v. pron. Être calqué, être pris au calque. || Fig. Être imité, copié servilement.

CALQUERON. s. m. Techn. Liteau de 1 mètre 35 cent. de longueur sur 4 cent. de largeur et d'épaisseur, servant à attacher les cordes qui répondent aux alerons pour faire jouer les lisses du metier à soie.

CALQUIER. s. m. Comm. Sorte de taffetas, fabriqué dans les Indes orientales.

CALQUOIR. s. m. Instrument en forme de pointe émoussée ou légèrement arrondie, en sorte qu'elle ne puisse ni piquer ni couper, dont on se sert pour prendre le trait d'un des-[illegible]

d'argent, etc.

CALSCHISTE. s. m. (ét. *calx*, chaux, et *schiste*). Géol. Nom donné aux schistes argileux, contenant des modules, des lamelles ou des veines calcaires. Calschiste veiné. Calschiste granitellin. Calschiste sublamellaire.

CALTHE. s. f. (du lat. *caltha*, par syncope, du gr. κάλαθος, corbeille; de la forme de sa corolle qui ressemble à une corbeille d'or). Bot. Genre de la famille des renonculacées, plante herbacée, vivace, appartenant aux parties les plus diverses des deux continents.

CALTHOÏDE. adj. des 2 g. (ét. gr., κάλαθος, corbeille; εἶδος, ressemblance). Syn. du genre othonne.

CALUMET. s. m. (de *calamus*, roseau). Bot. Nom vulgaire donné, dans nos colonies, à plusieurs végétaux dont les nègres font des pipes. || Sert à désigner plusieurs espèces du genre arundo.

CALUMET. s. m. (pr. *ka-lu-mè*). Hist. améric. Grande pipe soigneusement ornée de plumes de différentes couleurs, et entourée de cheveux nattés autour du tuyau. Offrir, présenter le calumet. Charger de tabac le calumet. Fumer le calumet. Le calumet est le symbole de la paix parmi les peuplades de l'Amérique du Nord; quelquefois aussi il est un signe de guerre, mais alors il n'est plus décoré de plumes, et l'intervalle des tresses de cheveux est peint en rouge.

> Tandis que la troupe céleste
> Lui présente le *calumet*,
> Et qu'Hébé le tabac y met. (PIRON.)

— La signification symbolique du calumet, chez les sauvages de l'Amérique du Nord, est d'autant plus expressive qu'elle sert de base à la solidité des traités de paix. Offrir le calumet, le grand calumet. Donner, présenter le calumet. Le calumet de paix.

CALUS. s. m. (pr. *ka-lu*). Pathol. Nom donné à certaines indurations qui se forment à la peau ou aux parties molles, et qui disparaissent à la suite d'un travail de résorption, lorsqu'on interrompt la cause qui les avait fait naître et qui les entretenait.

— Chir. Induration d'une nature particulière qui se forme sur les bords des anciennes fistules, aux alentours des abcès, et qu'il faut dissoudre par des émollients, résorber par des résolutifs.

— Bot. Gonflement qui se fait aux articulations des plantes.

— Fig. fam. et en mauvaise part. Endurcissement d'esprit et de cœur, formé par une longue habitude.

CALVADOS (Départ. du). Géogr. Département maritime de France, limité d'un côté par le détroit de la Manche, et des autres par le département du même nom, ainsi que par ceux de l'Orne et de l'Eure. Superficie : 570,427 hectares; 500,000 hab. Il est divisé en six arrond., contient 897 communes, et envoie sept députés à la Chambre représentative. Chef-lieu, Caen. Commerce actif; agriculture florissante; élève de bêtes à cornes et de chevaux très-estimés; exploitation de mines, filatures, fabriques de draps, de dentelles, etc.

CALVAIRE ou **GOLGOTHA.** s. m. (ainsi appelé à cause de sa figure représentant un crâne chauve, ou parce que, de temps immémorial, on y laissait les têtes des criminels qui y avaient été exécutés). Géogr. Petite montagne de la Palestine, au nord du mont Sion, primitivement hors de Jérusalem, sur laquelle Jésus-Christ a été crucifié entre deux voleurs, pour le rachat du monde. Le Calvaire est aujourd'hui presque au centre de la ville, et est confié à la garde de religieux cordeliers.

— Éminence construite et disposée de manière à rappeler le Calvaire de Jérusalem. L'usage s'est introduit dans toute la chrétienté de construire de ces sortes de calvaires, parmi lesquels un des plus célèbres était le *mont Valérien* ou *montagne du Calvaire*, proche Paris. Maintenant, à la place qu'il occupait, s'élève une des plus importantes citadelles des fortifications de Paris.

— Dans le sens spirituel, le Calvaire indique la conformité parfaite du chrétien avec Jésus-Christ, dans la résignation aux peines et aux souffrances de la vie. || *Aller au Calvaire, monter au Calvaire.* C'est embrasser la pénitence dans toutes ses rigueurs, c'est mortifier sa chair. || *Demeurer sur le Calvaire.* C'est n'avoir d'autre volonté que celle de persévérer dans la mortification.

— CALVAIRE (Congrégation de Notre-Dame du). Ordre de religieuses qui suivent la règle de saint Benoît; fondé à Poitiers par Antoinette d'Orléans, au commencement du XVIIe siècle; supprimé à l'époque de la révolution.

CALVAIRIENNE. s. f. Hist. relig. Religieuse de l'ordre de Notre-Dame du Calvaire.

CALVANIER. s. m. Agric. Homme de journée, qui entasse les gerbes de blé dans une grange.

CALVI. Géogr. Ville de France, ch.-l. de sous-préfecture (Corse); place de guerre de 2e classe; 4,000 hab.

— Petite ville de la terre de Labour, à 12 kil. de Capoue, où les Français, commandés par le général Macdonald, battirent les Autrichiens, sous les ordres du général Mack, les cernèrent et leur firent mettre bas les armes, le 6 dé-[illegible]

CALVIFRONS. s. m. (ét. lat., *calvus*, chauve; *frons*, front). Ornith. Syn. de Gymnocéphale.

CALVIL. s. m. Bot. Variété de pommier dont les pommes portent le nom de *calville*.

CALVILLE. s. f. Bot. Fruit d'une variété de pommier qu'on nomme calvil.

CALVIN (Jean). Né à Noyon, en Picardie, en 1509; adopta avec enthousiasme les doctrines prêchées par Luther et s'en montra le propagateur le plus ardent; abjura publiquement la religion catholique, en 1533, se retira à Genève, où il obtint des magistrats tout pouvoir de réformer l'Église; fit un nouveau catéchisme, et se montra par sa conduite et ses ouvrages le véritable organisateur de la réforme. Il mourut en 1556 à l'âge de 53 ans.

CALVINISME. s. m. Hist. protest. Doctrine de Calvin, résumée en quatre livres dans un ouvrage de ce réformateur, qui a pour titre : *Institutions chrétiennes.* D'après le calvinisme, il n'y a d'autre règle de foi que l'Ecriture; l'autorité de l'Eglise et de la tradition ne lie point la conscience; l'institution du pape et des évêques, l'ordination et le caractère sacré des autres ministres de la religion ne sont point l'œuvre de Jésus-Christ; le culte des saints, des reliques, des images et même de la croix, est une idolâtrie; le célibat des prêtres et les vœux monastiques sont proscrits; il n'y a ni purgatoire, ni indulgences, ni messe, ni sacrements, si ce n'est le baptême et la cène, et encore ces sacrements, dont la nécessité n'est pas absolue, ne produisent-ils qu'un signe de grâce sans efficacité; l'homme, une fois justifié, ne peut plus déchoir de l'état de grâce, et sera certainement sauvé; il n'y a point de libre arbitre, et la justification est indépendante des bonnes œuvres; enfin, et c'est cela qui fait le caractère distinctif du calvinisme, il n'y a point de *présence réelle* dans l'Eucharistie.

CALVINISTE. adj. et s. des 2 g. Disciple de Calvin; celui, celle qui professe la religion réformée par Calvin.

— adj. Qui concerne la religion de Calvin, la doctrine de Calvin, la réforme de Calvin. Religion calviniste. Doctrine calviniste. Réforme calviniste. Eglise calviniste.

CALVITIE. s. f. (pr. *kal-vi-ci*; du lat. *calvities*, rad. *calvus*, chauve). Absence de cheveux; chute des cheveux; résultat de cette chute. || *Calvitie des paupières.* Absence, chute des cils ou poils qui bordent les paupières.

CALYBE. s. m. (nom mytholog.). Entom. Genre de coléoptères pentamères, ne comprenant qu'une espèce unique originaire de Cayenne.

CALYBION. s. m. (ét. gr., καλύβιον, petite cabane). Bot. Genre de fruit nommé ordinairement gland.

CALYBITE. adj. et s. des 2 g. (du gr. καλύβη, petite loge, hutte, maisonnette). Surnom des saints qui ont vécu dans des cabanes, dans la pauvreté et la solitude.

CALYCADÈNE. s. f. (ét. gr., κάλυξ, calice; ἀδὴν, glande). Bot. Genre de la famille des synanthérées, plante herbacée de la Californie.

CALYCANDRIE. s. f. (ét. gr. κάλυξ, calice; ἀνὴρ, homme). Bot. V. SYSTÈME SEXUEL.

CALYCANT ou **CALYCANTHE.** s. m. Bot. Genre de rosacées; bel arbrisseau originaire de l'Amérique septentrionale, ayant pour espèces remarquables le calycanthe pompadour, ou de la Caroline, ou arbre aux anémones; le calycanthe glauque, le calycanthe à feuilles lisses, le calycanthe précoce. Toutes ces espèces font l'ornement de nos jardins.

CALYCANTHACÉ, ÉE. adj. Bot. Syn. de Calycanthé.

CALYCANTHÉ, ÉE. adj. Bot. Semblable au calycant ou calycanthe. || CALYCANTHÉES. s. f. pl. Famille de plantes ayant pour type le genre calycanthe.

CALYCANTHÈME. s. m. Genre de la famille des onugrées mélastomées, etc.

CALYCÈRE. s. m. (du gr. κάλυξ, calice). Bot. Genre type de la famille des calycérées, renfermant un très-petit nombre d'espèces, originaires du Chili.

CALYCIFLORE. adj. des 2 g. (du gr. κάλυξ, calice; et du lat. *flos, oris*, fleur). || CALYCIFLORES. s. m. pl. Famille de végétaux polypétales et gamopétales.

CALYCOBOLE. s. m. (ét. gr., κάλυξ, calice; βόλος, action de jeter). Bot. Plante ainsi nommée à cause de la chute précoce de la corolle, que semble jeter le calice.

CALYCOCORSE. s. m. Bot. Syn. de Willemétia.

CALYCOGONION. s. m. (ét. gr., κάλυξ, calice; γωνία, angle). Bot. Genre de la famille des mélastomacées, ne comprenant encore que deux espèces qui croissent dans les Antilles.

CALYCOPHYLLE. s. m. (ét. gr., κάλυξ, calice; φύλλον, feuille). Bot. Genre de la famille des rubiacées cinchonées, ayant pour type le calycophylle purpurin, arbrisseau des Antilles.

CALYCOPTÈRE. s. m. (ét. gr., κάλυξ, calice; πτερίς, fougère, par allusion aux découpures du calice). Bot. Syn. des genres gethonia et calycogonion.

CALYCOSTÉMONE. s. f. (ét. gr., κάλυξ, calice; [illegible] corolle). Bot. Syn. de Perigyne. || CALYCOSTÉMONES. s. f. pl. Classe de plantes dont les étamines sont insérées sur le calice.

CALYCOTHRIX. s. m. (ét. gr., κάλυξ, calice; θρίξ, cheveu). Bot. Genre de la famille des myrtacées chamélauciées, arbrisseau à fleurs pourpres, blanches ou jaunes, particulier à la Nouvelle-Hollande tropicale.

CALYCOTOME. s. m. (ét. gr., κάλυξ, calice, τομή, découpure). Bot. Syn. de Mélinosperme et de Costégie.

CALYCOTOMON. s. m. (ét., V. CALYCOTOME). Bot. Syn. de Cytise.

CALYDERME. s. m. (ét. gr., κάλυξ, calice; δέρμα, peau). Bot. Genre des composées sénécionidées, plante du Mexique.

CALYDON. Myth. Fils de Mars. || Fils d'Étolus.

— Géogr. Ville d'Étolie, sur la rive gauche de l'Evenus, à 8 kilom. de la mer; fut bâtie par Calydon, fils d'Etole, qui donna son nom au pays et à la ville, et dut sa plus grande célébrité aux ravages qu'y exerça de la part de Diane un énorme sanglier.

CALYGES. s. m. pl. Crust. Genre de crustacés parasites qu'on rencontre sur divers poissons.

CALYLOPHE. s. m. (ét. gr., κάλυξ, calice; λόφος, crête). Bot. Genre de la famille des œnothéracées, herbe vivace suffrutescente d'Amérique, cultivée dans nos jardins.

CALYLOPHIS. s. m. (ét. gr., κάλυξ, calice λοφίς, tuyau). Bot. Syn. de Mériolix.

CALYMELLE. s. f. Bot. Syn. de Platyzome.

CALYMÈNE. s. f. Crust. Genre de trilobites, famille des calyméniens, ayant pour type la calymène de Blumenbach, crustacé généralement fossile.

CALYMÉNIE. s. f. (ét. gr., κάλυξ, calice; ὑμὴν, membrane). Bot. Syn. d'Oxybaphe.

CALYMÉNIEN, ENNE. adj. Crust. Qui ressemble à la calymène. || CALYMÉNIENS. s. m. pl. Famille de crustacés de la classe des trilobites, ayant le genre calymène pour type.

CALYMMAPHORE. s. m. (ét. gr., κάλυμμα, couverture; φορὸς, qui porte). Entom. Genre de coléoptères hétéromères, famille des collaptérides, recueilli au Tucuman.

CALYMMATION. s. f. (du gr. καλυμμάτιον, petite enveloppe). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des longicornes, ayant pour type la calymmation coralline, de Madagascar.

CALYMNE. s. m. (nom mythologique). Acal. Genre d'acalèphes cténophores, à corps ovale comprimé, plus large que haut, ayant pour type le calymne de la mer du Sud.

CALYMNODON. s. m. (ét. gr., κάλυμμα, capuchon; ὀδοὺς, dent). Bot. foss. Genre de la famille des fougères, ayant pour type et unique espece une petite fougère de Java, voisine du genre grammitis.

CALYMPÈRE. s. m. (ét. gr., κάλυμμα, enveloppe; πείρω, je transperce). Bot. Genre de mousses acrocarpes haplopéristomées, ayant quelque ressemblance avec les orthotries, et beaucoup d'affinité avec le genre syrrhopodon.

CALYPLECTE. s. m. (ét. gr., κάλυξ, calice; πλεκτὸς, entrelacé). Bot. Syn. du genre lafoensia.

CALYPOGÉIA. s. f. (ét. gr., κάλυξ, calice; ὑπὸ, sous; γῆ, terre). Bot. Genre de la tribu des jongermanniées trichomanoïdées, très-belle plante rampante originaire des deux continents.

CALYPOGIE. s. f. (ét. gr., κάλυξ, calice; ὑπὸ, sous; γῆ, terre). Bot. Syn. d'une hépatique du nom de *geocalix*. V. ce mot.

CALYPSO. Myth. Fille d'Atlas et déesse du silence, régnait dans l'île d'Ogygie, où elle reçut Ulysse et le retint trois ans par ses charmes, lui offrant l'immortalité s'il voulait être toujours à elle. Ulysse préféra Pénélope et son petit royaume d'Ithaque à ces brillants avantages.

CALYPSO. s. f. (nom mythologique). Crust. Genre douteux de crustacés.

— Bot. Genre de la famille des orchidées, ayant pour type et unique espèce la calypso boréale, petite plante terrestre répandue dans les régions boréales de l'Europe, de l'Asie et de l'Amérique. || Syn. du genre falacia.

CALYPTE. s. m. (du gr. καλυπτὸς, couvert, caché). Entom. Syn. de Brachiste.

CALYPTER. s. m. (du gr. καλύπτω, je cache). Médec. Nom que certains médecins donnent à une excroissance de chair qui couvre la veine hémorrhoïdale.

CALYPTÉRÉES. s. f. pl. Entom. Famille de myodaires comprenant ceux des insectes diptères qui ont des cuillerons larges, à double squame, et recouvrant les balanciers.

CALYPTÉRIE. s. f. (du gr. καλύπτρα, voile). Ornith. Nom sous lequel on désigne les tectrices caudales.

CALYPTÉRION. s. m. (du gr. καλυπτήριον, couvercle). Bot. foss. Genre de fougères ayant pour type l'onoclée sensible.

CALYPTÉRIS. s. f. (du gr. καλύπτρα, voile). Bot. foss. Plante parasite de la famille des scitaminées, et qu'on a trouvée dans la Nouvelle-Guinée.

CALYPTOBION. s. m. (ét. gr., καλυπτὸς, caché; βίος, vie). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des [illegible] type le calyptobion [illegible], de la Lombardie.

CALYPTOCÉPHALE. s. m. (ét. gr., καλύπτω, je couvre; κεφαλὴ, tête). Erpét. Genre de reptiles batraciens ayant pour type et unique espèce le calyptocéphale de Gaye, originaire du Chili.

— Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des malacodermes, ayant pour type le calyptocéphale thoracique, de la Guiane anglaise.

CALYPTOMÈNE. s. m. (ét. gr., καλυπτὸς, caché; μένω, je demeure). Ornith. Genre formé pour une petite espèce verte de coq de roche, de Java.

CALYPTOPS. s. m. (ét. gr., καλυπτὸς, caché,

ὤψ, visage). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionides gonatocères, ayant pour type et unique espèce le calyptops graneux, du cap de Bonne-Espérance.

CALYPTOPSIS. s. m. (ét. gr., καλυπτὸς, caché, ὄψις, vue). Entom. Genre de coléoptères hétéromères, famille des collaptérides, fondé sur une seule espèce originaire de Grèce.

CALYPTORHYNQUE. s. m. (ét. gr., καλυπτὸς, couvert; ῥύγχος, bec). Ornith. Genre de la famille des perroquets, comprenant les espèces noires de cacatois de la Nouvelle-Hollande.

CALYPTRA. s. f. Bot. Nom latin de l'organe désigné sous le nom de Coiffe ou calyptre.
— Entom. V. CALPE.

CALYPTRACÉ, ÉE. adj. Moll. Qui ressemble à la calyptrée. || CALYPTRACÉES. s. f. pl. Famille de l'ordre des gastéropodes, ayant pour type le genre calyptrée.

CALYPTRANTHE. s. m. (ét. gr., καλύπτρα, ἄνθος, fleur). Bot. Genre de la famille des myrtacées, arbres ou arbrisseaux de l'Amérique tropicale, dont plusieurs espèces sont cultivées dans nos jardins.

CALYPTRE. s. m. (du gr. καλύπτρα, coiffe). Bot. Nom par lequel on désigne un organe qui enveloppe le pistil dans sa jeunesse et, se déchirant au sommet chez les hépartiques pour laisser passer la capsule, persiste à la base des pédoncules, tandis que dans les mousses, la rupture s'opérant circulairement à la base, le calyptre est soulevé et entraîné par la capsule qu'il recouvre souvent jusqu'à la maturité des spores.
— Voile dont les prêtres se couvraient la tête pendant la célébration des mystères.

CALYPTRÉE. s. f. (du gr. καλύπτρα, coiffe; Moll. Fort jolie petite coquille marine, univalve, conoïde, à sommet vertical imperforé, à base orbiculaire, ayant pour espèces remarquables la calyptrée scabre, des mers de l'Inde, et la calyptrée tubifère, qui présente à l'intérieur une véritable double coquille.

CALYPTRÉOPSIS ou CALYPTRÉOPSIDE. s. f. (ét. gr., καλύπτρα, calyptre; ὄψις, aspect). Moll. Genre de mollusques établi pour une coquille de la famille des calyptrociens, trouvée dans les sables sur la côte du Pérou.

CALYPTRIDION. s. m. (ét. gr., καλύπτρα, coiffe; ἴδιος, spécial). Bot. genre de la famille des portulacacées calandriniées, petite plante succulente, herbacée, annuelle, découverte dans la Californie, et remarquable en ce que sa corolle persiste et recouvre la capsule comme d'une coiffe.

CALYPTRIFORME. adj. des 2 g. (du gr. καλύπτρα, coiffe, et du lat. *forma*, forme). Bot. S'applique aux organes qui ont forme de coiffe. La corolle dans la vigne est calyptriforme.

CALYPTRION. s. m. (dimin. de καλύπτρα, coiffe). Bot. Genre de la famille des violacées, établi pour plusieurs arbrisseaux ou arbustes grimpants, habitant l'Amérique tropicale, et dont le pétale inférieur se prolonge en arrière et en capuchon tubuleux.

CALYPTROCALICE. s. m. (ét gr., καλύπτρα, coiffe; κάλυξ, calice). Bot. Genre de la famille des palmiers, caractérisé par la concavité, en forme de capuchon, des trois sépales extérieurs du calice.

CALYPTROCARPE. s. m. (ét. gr., καλύπτρα, voile; καρπὸς, fruit). Bot. Genre de composées sénécionidées, voisin des hétérospermes, établi pour une plante originaire du Mexique, et dont une écorce épaisse enveloppe le fruit.

CALYPTROCARYE. s. f. (ét. gr., καλύπτρα, coiffe; καρύα, noyer). Bot. Genre de la famille des cypéracées, ayant pour type le sclérie. V. ce mot.

CALYPTROSPERME. s. m. (ét. gr., καλύπτρα, coiffe; σπέρμα, graine). Bot. Synon. du genre ménodore.

CALYPTROSTYLE. s. m. (ét. gr., καλύπτρα, coiffe; στύλος, style). Bot. Genre de la famille des cypéracées, synon. du genre haplostyle. V. ce mot.

CALYPTURE. s. m. (ét. gr., καλυπτὸς, caché, οὐρὰ, queue). Ornith. Syn. de Maankin. V. ce mot.

CALYSPHYRE. s. m. (ét. gr., κάλυξ, calice; σφυρὸν, talon). Bot. Genre de rubiacées, arbrisseau de la Chine boréale, à fleurs pourpres, à peu près de la grandeur et de la forme de celles du rhododendron daurique.

CALYSSOSPORION. s. m. (ét. gr., κάλυξ, calice; σπορὰ, spore). Bot. Genre de champi-[...] calyssosporion bicolor, qui croît sur les chaumes desséchés des graminées.

CALYSTÉGIE. s. m. (ét. gr., κάλυξ, calice; στέγη, toit, couverture). Bot. Genre de la famille des convolvulacées, plante herbacée, lactescente, volubile, dont les espèces sont répandues sur tous les continents.

CALYTRIPLEX. s. m. Bot. Syn. d'Herpeste.

CALYXHYMÉNIE. s. [...]yn. Calyménie. V. ce mot.

CALZA (Ordre de la), ou Ordre de la Botte. Nom d'un ordre militaire fondé en Italie vers 1400, par des gentilshommes, qui se choisissaient un chef et qui pour marque distinctive portaient à l'une des jambes une botte brodée en or et quelquefois enrichie de pierres précieuses. Le but de cette institution était d'instruire la jeunesse dans les exercices de l'art militaire.

CAMA. s. m. Nom que les Indiens donnent au dieu de l'amour et de l'hymen; ils le décorent aussi des attributs de Cupidon, d'un arc et d'une flèche.

CAMACÉ, ÉE. adj. Moll. Semblable au genre came. || CAMACÉES. s. f. pl. Famille de conchyfères.

CAMAGNE. s. f. Mar. Nom vulgaire que certains gens de mer donnent aux lits qui sont emboîtés autour du navire.

CAMAGNOC. s. m. Bot. Espèce de plantes, originaire de Cayenne, et dont les racines cuites sous les cendres, ou dans un four, ou bouillies, sont comestibles, et servent de nourriture aux animaux domestiques.

CAMAÏEU. s. m. (par corruption de *camehouia*, nom oriental de l'*onyx*, qui est formé par des couches de diverses couleurs) Beaux arts. Ce mot désignait anciennement une pierre gravée en relief; il était synonyme de Camée.
— Il signifie aujourd'hui un genre de peinture dans lequel on n'emploie qu'une seule couleur, c'est ce qu'on appelle en d'autres termes peinture *monochrome* ou *grisaille*. Les Grecs, chez lesquels cette peinture était usitée, nous ont fourni le mot. La peinture en camaïeu fut fort en vogue le siècle dernier, pour imiter les bas-reliefs dans les dessus de porte et les ornements. On en peut voir un très-bel emploi dans les peintures de la grande salle de la Bourse, et dans la chapelle du Calvaire, à St-Roch. L'illusion y est poussée au dernier point, par l'habile dégradation des tons et le ménagement des ombres. Les *camaïeux* ne sont pas toujours en grisaille, on en fait de deux ou trois couleurs; il y en a de bleus, de verts, de rouges. La bibliothèque royale possède de superbes heures de Louis XIV, dont chaque page est entourée d'un *camaïeu* de couleur différente. (Dumersan.)
— Fig. Se dit d'une pièce écrite d'un bout à l'autre dans le même style. Omiss. des dictionnaires. Il faut que celui qui n'a qu'un style se donne de garde de faire une comédie. Rien n'est plus insipide au théâtre que ces fades *camaïeux*, où tout est bleu, où tout est rose, où tout est l'auteur, quel qu'il soit. (Beaumarch.)

CAMAIL. s. m. (du lat. *camelaucius*, couverture de tête faite de camelot). Hist. ecclés. Sorte de petit manteau ou collet que les évêques et les chanoines portent par dessus le rochet, et même en habit de ville, sur la soutane. Le camail s'étend depuis le cou jusqu'au coude; il est de la couleur de la robe ecclésiastique. Camail noir. Camail violet. Camail rouge. Camail blanc. Porter le camail. Recevoir le camail. Quitter le camail. Etre en camail et en rochet. || Au pl., des *camails*.
— Les chanoines ne commencèrent à s'en servir que vers la fin du XVe siècle ou au commencement du XVIe. Les simples prêtres portent aussi le camail dans certaines églises, bien qu'ils ne soient pas chanoines; mais alors ce camail est entièrement noir, au lieu que celui des chanoines a toujours quelque signe distinctif, ordinairement un liséré de soie ou de velours rouge, et la doublure de cette même couleur.
— *Donner le camail à un prêtre*. L'élever au rang de chanoine, lui en conférer la dignité.
— *Camail d'hiver*. Celui qui a un capuchon pour couvrir la tête pendant l'hiver, ce que n'a point le camail d'été; souvent aussi l'on ajoute à ce camail un manteau qui couvre les jambes et les garantit du froid.
— Le camail s'appelle aussi *mozette*, surtout quand il s'agit des évêques.
— *Ordre du camail* ou *camaïeu*. Le même que celui du porc-épic, institué en 1394, par Louis de France, duc d'Orléans, au baptême de son fils Charles. Cet ordre n'a point de rapport avec le camail ecclésiastique; il tire son nom de ce que le duc d'Orléans donnait avec le collier une bague d'or, ornée d'un camaïeu ou camée en pierre d'agate, sur laquelle était gravée la figure d'un porc-épic.
— Ornith. Nom d'une espèce du genre tangara.
— Ichthyol. Poisson des îles Moluques, ainsi nommé parce que sa tête a l'air d'un *camail* par la situation de sa bouche, qui est ouverte au dessous comme un petit trou rond.
— Blas. Espèce de lambrequin qui couvrait les casques et les écus des anciens chevaliers, [...] ment à leur usage et à la nature de leur tissu.

CAMALDULE. adj. et s. des 2 g. Religieux d'un ordre fondé en 1012, par saint Romuald, descendant des ducs de Ravenne, dans une petite plaine appelée *Camaldoli*, arrosée de sept fontaines, et où l'on suivait scrupuleusement la règle de saint Benoît. Couvent de camaldules. Ordre des camaldules. Religieuse camaldule. || Les religieuses camaldules ont été établies en 1086 dans les environs de l'église de Saint-Pierre de Luconi Mugello. Leurs observances étaient les mêmes que celles des moines camaldules; les papes et les empereurs leur avaient accordé d'immenses priviléges.

CAMARADE. s. des 2 g. (du gr. καμάρα, en lat. *camera*, voûte, chambre; par allusion à la signification primitive de *camarade*, qui était celle de *compagnon de chambrée*). Compagnon de profession, celui, celle qui vit avec un autre, et fait le même métier, suit les mêmes exercices. Se dit principalement entre soldats, comédiens, écoliers, artisans, valets, etc. Etre camarade avec quelqu'un, le camarade de quelqu'un. Avoir un tel pour camarade. Camarade d'enfance, d'école, de collége. Camarade de théâtre. Bon camarade. Franc camarade. Vieux camarade. Camarade de lit, de chambrée. Ces deux jeunes filles sont camarades de couvent, de pension. Elles s'aiment en bonnes camarades.
— *Camarades de voyage, de fortune, de malheur*, etc. Se dit de gens qui voyagent ensemble, qui éprouvent ensemble les mêmes vicissitudes, les mêmes malheurs, etc. Si nous sommes maltraités en cette occasion, nous avons bien des *camarades*. (Acad.)
— *N'être point camarades*. N'être point d'accord, ne point frayer ensemble. Il y a longtemps qu'ils ne sont plus camarades; ils n'ont jamais été camarades. Il est impossible que nous restions camarades. J'ai eu un *camarade* de lit, brave soldat du reste, qui a passé roi. (E. Sue.)
— T. de familiarité qu'on emploie quelquefois envers des personnes d'une condition fort inférieure, mais qui ne sont cependant pas dans l'état de domesticité. Bonjour, camarade. Camarades, je suis à vous. Mon camarade, pourriez-vous m'enseigner le chemin qui mène à.....
— Fam. Synonyme d'Ami. Que le bon soit toujours *camarade* du beau. (La Font.)
— Coups de canons de plusieurs batteries dirigées sur un même point.

CAMARADERIE. s. f. Familiarité, union, relation de camarades, intimité qui existe entre des camarades. Faire acte de camaraderie, d'obligeante, de franche camaraderie. Cette *camaraderie* ne sera pas de longue durée. (Acad.) || Fam. et peu usité en ce sens.
— Fig. Connivence littéraire; coterie d'auteurs qui sont intéressés à se soutenir et à se faire valoir, au préjudice des vrais intérêts des lettres et des écrivains qui voudraient s'efforcer de réussir en dehors de cette camaraderie. Camaraderie littéraire.
— Par extens. se dit de toutes les espèces de coteries dans lesquelles on cherche à se soutenir, à se faire valoir, trop souvent au détriment des étrangers et de la société. Camaraderie politique. Camaraderie académique. Camaraderie de finances, etc. La secte philosophique du XVIIIe siècle était une véritable *camaraderie*, comme l'hôtel de Rambouillet avait été une *camaraderie* littéraire. (Dumersan.)

CAMARCÉ. s. f. Bot. Genre de la famille des malpighiacées mélostémonées, sous-arbrisseau originaire de la province des Diamants, dont les espèces sont au nombre de six.

CAMARD, ARDE. s. et adj. Camus, camuse. Qui a le nez plat et écrasé. Un camard. Une petite camarde. Une personne camarde.
— Se dit adjectivement du nez lui-même. Nez camard. Avoir un nez camard. || Il est très-familier.
— Fig. et pop. *La camarde*. La mort personnifiée, parce qu'on la représente avec un crâne décharné, et par conséquent privé presque entièrement de nez.

CAMARE. s. m. (du gr. καμάρα, chambre voûtée). Bot. Nom donné au fruit multiple dont l'aconit et le delphinium offrent un exemple; c'est une réunion de capsules, s'ouvrant en deux valves par leur côté interne, et contenant une ou plusieurs graines. Peu usité.

CAMARGO (M.-A. Cuppi dite). Célèbre danseuse, née à Bruxelles en 1710. Fit pendant 17 ans les délices de l'Opéra, et mourut à Paris le 29 avril 1770.

CAMARGUE. (du celt. *cal*, très; *marg*, grosse; ou suivant d'autres du lat. *Caii Marii ager*, champ de C. Marius). Géogr. Ile située dans le départ. des Bouches-du-Rhône, créée par les dépôts successifs du Rhône à son embouchure dans la Méditerranée.

CAMARHYNQUE. s. m. (ét. gr., καμάρα, voûte; ῥύγχος, bec). Ornith. Genre syn. de Géospize. V. ce mot.

CAMARIA. s. f. Ornith. Nom que porte à Cayenne l'hirondelle acutipenne de cette île.

CAMARIE. s. f. (du gr. καμάρα, voûte). Entom. Genre de coléoptères hétéromères, famille des sténélytres, ayant pour type la camarie brillante du Brésil, insecte de grande taille, et revêtu de couleurs cuivreuses.

[...] la nature de la camare. Fruit camarien.

CAMARILLA. s. f. Bot. Variété à fleur blanche ou purpurine du polium.

CAMARILLA. s. f. (pr. *ka-ma-ril-la*; mot espagnol, diminut. de *camara*, chambre). Petite chambre, cabinet où le roi d'Espagne admet ses favoris dans une familière intimité.
— Fig. Tourbe de ces courtisans sans mérite réel qui, par des adulations basses et mercenaires, dirigent les actes du monarque selon leurs intérêts ou leurs préjugés, sans aucune responsabilité, sans aucun danger pour eux-mêmes, ou qui parviennent à saisir les premières places d'un Etat pour les exploiter eux-mêmes ou les faire exploiter secrètement. Craindre la camarilla. Etre victime de la camarilla. Ecouter la camarilla.
— L'emploi de ce mot, limité d'abord à la cour d'Espagne, est généralement adopté par les publicistes français.

CAMARINE. s. f. Bot. Genre de la famille des empétrées, comprenant de petits arbustes toujours verts dont une espèce, la camarine à fruits noirs, croît sur les hautes montagnes de l'Europe centrale, et se trouve jusque sous le pôle.

CAMARINES Géogr. Province de l'île de Manille, appartenant aux Espagnols.

CAMAROSIS. s. f. (rad. καμάρα, voûte) Chirurg. Fracture du crâne, dont les fragments sont disposés de manière à former une voûte qui a sa base sur la dure-mère.

CAMAROTE. s. m. (du gr. καμαρωτὸς, qui a la forme d'une voûte). Entom. Genre de diptères, famille des athéricères, ayant pour type la camarote flavitarse, espèce remarquable par la forme déprimée de la tête; on la trouve dans le midi de la France.

CAMAROTIDE. adj. des 2 g. Entom. Qui ressemble au camarotus. || CAMAROTIDES. s. f. pl. Division dans la famille des curculionides orthocères, ayant pour type le genre camarotus

CAMAROTIS. s. f. (ét. gr., καμάρα, voûte; οὖς, ὠτὸς, oreille). Bot. Genre de la famille des orchidacées, plante caulescente de l'Inde.

CAMAROTUS. s. m. (du gr. καμαρωτὸς, qui a la forme d'une voûte). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionides orthocères, ne comprenant que deux espèces, le camarotus coccinelloïde, de l'Amérique méridionale, et le camarotus cassidoïde ou rotondipenne de Cayenne.

CAMASSIE. s. f. Bot. Genre de la famille des liliacées, tribu des asphodélées, réuni généralement au genre cyanotis. V. ce mot.

CAMAX. s. m. Bot. Syn. de Rapouréa.

CAMBACÉRÈS (J.-Jacq. Régis). Avocat, député à la Convention nationale, ministre de la justice, enfin archichancelier de l'Empire, né à Montpellier en 1753, s'occupa beaucoup de la partie judiciaire dans les comités de la Convention; plus tard, il se montra toujours l'instrument docile des volontés de l'empereur; mort à Paris en 1824, laissant une fortune immense.

CAMBAGE. s. m. Lieu où l'on fabrique la bière. || Impôt qu'on levait autrefois sur la bière. Droit de cambage.

CAMBAGES. s. f. pl. Comm. V. CAMBAYES.

CAMBALA. s. m. Myriap. Genre de myriapodes chilognathes, famille des tulites, ayant pour type le cambala couleur de lait.

CAMBANIA. s. f. Bot. Genre de méliacées, synonyme du genre aglaïa.

CAMBAY. Géogr. Grand golfe qui s'étend au sud de la presqu'île de Guzurate, sur la mer Arabique, entre les promontoires de Dieu et de Saint-Jean. || Chef-lieu de district, dans la province britannique de Guzurate.

CAMBAYES. s. f. pl. Comm. Toiles de coton qui se fabriquent à Madras.

CAMBÉA. s. f. Bot. Synonyme de Caréya.

CAMBESSÉDÉE. s. f. Bot. Synonyme de Buchananie.

CAMBESSÉDÉSIE. s. f. (du nom du botaniste *Cambessède*). Bot. Genre de la famille des mélastomacées lavoisiérées, établi pour une douzaine d'espèces de sous-arbrisseaux de l'Amérique méridionale.

CAMBIL. s. m. Géol. Espèce de terre rouge.

CAMBING-OUTANG. s. m. Mamm. Synonyme d'Antilope de Sumatra.

CAMBIO. Terme italien qui signifie *change*, en style de banque.

CAMBISTE. s. m. Celui qui fait le négoce des lettres de change, qui va régulièrement sur la place ou à la bourse, pour s'instruire du cours de l'argent et de sa valeur, relativement au change des différentes places étrangères, etc. Il est vieux: on dit maintenant *agent de change*.
—S'employait adjectivement en parlant des places où se fait le change commercial. Amsterdam est l'une des places les plus cambistes de l'Europe.

CAMBIUM. s. m. (pr. *kam-bi-omm*). Physiol. végét. Substance blanche, limpide, sans odeur, d'une saveur douce, tenant du mucilage et de la gomme, composée d'une foule de grains blancs, que l'on trouve à la fin du printemps entre l'aubier et l'écorce des arbres, et qui est fort abondant dans le chêne, le sophara. Les [...] peu de cambium. Cambium [...] globuleux. Cambium globulo-cellulaire. Cambium celluleux.

CAMBO. s. m. Bot. Variété du thé bou, qui a beaucoup de perfum et une couleur violette.

CAMBOGE. Géogr. Grand pays d'Asie, à l'est de la Cochinchine et à l'ouest du royaume de Siam. Commerce d'exportation, en noix de betel, bois précieux, nacre de perle, soie et toiles grossières; 1,000,000 d'hab.

CAMBOGIE. s. f. (nom de pays). Bot. Synonyme de Garcinie.

CAMBOUIS. s. m. Techn. Substance grasse qui se forme autour des essieux des roues de

es ou les faire exploiter secrètement. la camarilla. Etre victime de la ca- Écouter la camarilla.
nploi de ce mot, limité d'abord à la spagne, est généralement adopté par eistes français.

RINE. s. f. Bot. Genre de la famille trées, comprenant de petits arbustes verts dont une espèce, la camarine à irs, croît sur les hautes montagnes de centrale, et se trouve jusque sous le

RINES Géogr. Province de l'île de appartenant aux Espagnols.

ROSIS. s. f. (rad. καμάρα, voûte) Fracture du crâne, dont les frag- nt disposés de manière à former une i a sa base sur la dure-mère.

AROTE. s. m. (du gr. καμαρωτός, qui ne d'une voûte). Entom. Genre de di- famille des athéricères, ayant pour type rote flavitarse, espèce remarquable rme déprimée de la tête; on la trouve midi de la France.

AROTIDE. adj. des 2 g. Entom. Qui le au camarotus. || CAMAROTIDES. s. f. sion dans la famille des curculionides res, ayant pour type le genre camarotus

AROTIS. s. f. (ét. gr., καμάρα, voûte; , oreille). Bot. Genre de la famille des cées, plante caulescente de l'Inde.

AROTUS. s. m. (du gr. καμαρωτός, qui me d'une voûte). Entom. Genre de co- es tétramères, famille des curculionides res, ne comprenant que deux espèces, rotus coccinelloïde, de l'Amérique mé- le, et le camarotus cassidoïde ou ro- nne de Cayenne.

ASSIE. s. f. Bot. Genre de la famille acées, tribu des asphodélées, réuni gé- nent au genre cyanotis. V. ce mot.

AX. s. m. Bot. Syn. de Rapouréa.

BACÉRÈS (J.-Jacq. Régis). Avocat, à la Convention nationale, ministre de ce, enfin archichancelier de l'Empire, ontpellier en 1753, s'occupa beaucoup artie judiciaire dans les comités de la ation; plus tard, il se montra toujours ment docile des volontés de l'empereur; Paris en 1824, laissant une fortune im-

IBAGE. s. m. Lieu où l'on fabrique la || Impôt qu'on levait autrefois sur la Droit de cambage.

MBAGES. s. f. pl. Comm. V. CAMBAYES.

MBALA. s. m. Myriap. Genre de myria- chilognathes, famille des tulites, ayant ype le cambala couleur de lait.

MBANIA. s. f. Bot. Genre de méliacées, yme du genre aglaïa.

MBAY. Géogr. Grand golfe qui s'étend l de la presqu'île de Guzurate, sur la rabique, entre les promontoires de Dieu Saint-Jean. || Chef-lieu de district, dans vince britannique de Guzurate.

MBAYES. s. f. pl. Comm. Toiles de coton fabriquent à Madras.

MBÉA. s. f. Bot. Synonyme de Caréya.

MBESSÉDÉE. s. f. Bot. Synonyme de ananie.

MBESSÉDÉSIE. s. f. (du nom du bota- *Cambessèdes*). Bot. Genre de la famille élastomacées lavoisiérées, établi pour une aine d'espèces de sous-arbrisseaux de rique méridionale.

MBIL. s. m. Géol. Espèce de terre rouge.

MBING-OUTANG. s. m. Mamm. Syno- d'Antilope de Sumatra.

MBIO. Terme italien qui signifie *change*. ylo de banque.

MBISTE. s. m. Celui qui fait le négoce ettres de change, qui va régulièrement sur ace ou à la bourse, pour s'instruire du de l'argent et de sa valeur, relativement ange des différentes places étrangères, etc. vieux: on dit maintenant *agent de change*. S'employait adjectivement en parlant des s où se fait le change commercial. Amster- est l'une des places les plus cambistes de rope.

AMBIUM. s. m. (pr. *kam-bi-omm*). Physiol. t. Substance blanche, limpide, sans odeur, e saveur douce, tenant du mucilage et de omme, composée d'une foule de grains s, que l'on trouve à la fin du printemps e l'aubier et l'écorce des arbres, et qui est abondant dans le chêne, le sophara. Les [illegible]
[illegible] uleux. Cambium globulo-cellulaire. Cam- n celluleux.

AMBO. s. m. Bot. Variété du thé bou, qui aucoup de parfum et une couleur violette.

AMBOGE. Géogr. Grand pays d'Asie, à de la Cochinchine et à l'ouest du royaume Siam. Commerce d'exportation, en noix de l, bois précieux, nacre de perle, soie et es grossières; 1,000,000 d'hab.

AMBOGIE. s. f. (nom de pays). Bot. Sy- yme de Garcinie.

AMBOUIS. s. m. Techn. Substance grasse se forme autour des essieux des roues de voiture, et aux axes des machines, où elle se charge de particules métalliques très-nombreuses. Le cambouis est tout simplement de vieux oing devenu noir par le frottement des roues. Odeur du cambouis. Tache de cambouis. Cela sent le cambouis.

— Corps formé par l'épaississement des huiles employées à humecter l'intérieur des platines de fusil.

CAMBOUISÉ, ÉE. adj. Plein de cambouis. || *Platine cambouisée*. Platine engorgée et ne marchant plus.

CAMBOULAS. s. m. Comm. Étoffe de fil et de laine, que l'on fabrique en Provence.

CAMBRAI ou **CAMBRAY**. (du lat. *Camaracum*). Géogr. Ville de France, ch.-l. d'arr., départ. du Nord, à 160 kil. de Paris, sur un des bras de l'Escaut; place de guerre; archevêché; 20,000 hab.

— *Ligue de Cambrai*. Conclue dans les murs de cette ville, l'an 1508, entre le pape Jules II, l'empereur Maximilien et le roi Louis XII, contre les Vénitiens.

— *Traité de Cambrai*, dit *la paix des dames*. Traité signé, en 1529, à Cambrai par Louise de Savoie, duchesse d'Angoulême, mère de François Ier, et Marguerite, gouvernante des Pays-Bas, tante de Charles-Quint.

CAMBRÉ, ÉE. part. pass. du v. Cambrer. S'emploie adjectiv. Pièce de bois cambrée. Soulier cambré.

— En parlant des personnes. Femme cambrée. Taille cambrée. Jambes cambrées.

CAMBRELAGE. s. m. Anc. cout. Droit fixé à 60 sous blancs, que le successeur d'un fief devait à son seigneur pour le rachat du fief, lorsqu'il y avait mutation de la part du vassal.

CAMBREMENT. s. m. Techn. Légère courbure en arc; état d'une chose cambrée.

— Carrier. On donne ce nom à des éboulements de terre.

CAMBREMER. Géogr. Bourg de France, ch.-l. de canton, arr. de Pont-l'Évêque (Calvados); 1,800 hab.

CAMBRER. v. a. 1re conj. (du lat. *camerare*, faire une voûte, ou en forme de voûte). Courber légèrement en arc. Courber les membrures, planches et autres pièces de bois de charpente ou de menuiserie, pour les faire servir à quelque ouvrage cintré. Cambrer la forme d'un soulier. On cambre le bois en le chauffant après l'avoir mouillé d'un côté.

— Relieur. *Cambrer un livre*. Courber un peu les pointes des cartons en dedans, pour lui donner une meilleure forme.

— SE CAMBRER. v. pron. Être cambré. Prendre, recevoir légèrement la forme d'arc. Cette poutre commence à se cambrer.

— En parlant des personnes. Porter la poitrine en avant, de manière que le dos ait une forme arquée. Se cambrer en marchant.

— Fig. Il vaut mieux se *cambrer* insensiblement, que d'être forcé de rompre par la violence. (Sall.)

CAMBRÉSINE. s. f. (du nom de la ville de *Cambrai*). Comm. Toile fine et blanche qui se fabrique à Cambrai.

— On donne généralement ce nom, en France, à toutes les fortes étoffes de coton tissues en forme de toile, et qui ont l'apparence des toiles de Cambrai; mais particulièrement à plusieurs étoffes blanches que la Perse, l'Egypte, la Natolie, nous fournissent par la voie de Smyrne, du Caire et d'Alexandrie.

CAMBRÉSIS. Géogr. Ancienne province de France, qui forme aujourd'hui l'un des arrond. du départ. du Nord, et dont Cambrai était la capitale.

CAMBREUR. s. m. Techn. T. de cordonn. Ouvrier qui cambre les cuirs des souliers, des bottes, etc., etc.

CAMBRIDGE. Géogr. Comté d'Angleterre, ch.-l. Cambridge, ville située sur le Cam, et qui doit sa célébrité à son université, la seule d'Angleterre avec celle d'Oxford; 15,000 hab. || Ville des États-Unis, à 4 kil. O.-N.-O. de Boston.

CAMBRILLON. s. m. Cordonn. Pièce de cuir tirée du talon de l'animal.

CAMBRIQUE. adj. des 2 g. Gramm. Se dit d'un dialecte qu'on parle dans le pays de Galles.

CAMBRONNE (Le baron Pierre-Jacques-Étienne). Né près de Nantes en 1770, mort en 1842; embrassa la carrière des armes, fut salué du titre de *premier grenadier de la République*, après la mort de la Tour d'Auvergne, qui venait d'être tué à côté de lui; devint général de brigade. On lui prête cette fameuse [illegible]
La garde meurt et ne se rend pas!

CAMBROUSSE. s. f. Mauvaise chambrière.

CAMBRURE. s. f. (du lat. *cameratus*, courbé). Archit. Courbure en arc. Courbure d'une pièce de bois ou du cintre d'une voûte.

— Cordonn. Cambrure d'un soulier.

— T. de relieur. *Cambrure d'un livre*. Dernière façon qu'on lui donne, et qui consiste à courber un peu en dedans les pointes des cartons.

CAMBRY. s. m. Moll. Syn. de Navicelle.

CAMBUSE. s. f. (du holland. *kom-huis*, maison à l'écuelle, cuisine). Mar. Endroit fermé, dans l'entrepont d'un vaisseau, où est serrée une partie des vivres, et où se fait la distribution des provisions journalières. Aller à la cambuse. Faire le service de la cambuse.

CAMBUSIER. s. m. Mar. Celui qui est servant à la cambuse d'un vaisseau, pour la distribution journalière des vivres à l'équipage. Le distributeur en chef de la cambuse est un comptable que l'on appelle *commis aux vivres*.

CAMBYSE. Père du grand Cyrus, roi de Perse; vivait environ 600 ans av. J.-C. || Fils aîné de Cyrus.

CAME. s. f. Moll. Genre de coquilles adhérentes des mers intertropicales, ayant pour principales espèces la came crénelée et la came feuilletée. Les cames se trouvent à l'état vivant et à l'état fossile.

CAMÉADE. s. f. Bot. Espèce de poivre sauvage noir.

CAMÉCERISIER. s. m. Bot. V. CAMÉRISIER.

CAMÉE. s. m. (de l'ital. *cameo*, qui lui-même vient de l'hébr. *kamaa*, relief; ou, suivant d'autres, des deux mots *gemma onychia*, dont on a fait *gemma huya*, puis *came huia*, et enfin *camaïeu*, nom sous lequel on désignait ce que nous appelons aujourd'hui *camée*). Pierre fine gravée en relief, dont la matière est composée de plusieurs couches superposées, de diverses couleurs, dont l'artiste profite pour faire une espèce de tableau d'un fond le plus souvent foncé, et dans lequel les figures sont claires et les draperies et les cheveux d'une nuance différente. On emploie ordinairement la *sardonyx* pour graver des camées, parce que c'est une pierre siliceuse, demi-transparente, à plusieurs couches, souvent à deux ou trois, quelquefois à cinq. (V. SARDONYX.) Le cabinet de France possède la plus riche collection de camées sur sardonyx qui soit en Europe. Les *camées* étaient chez les anciens des objets de luxe et de parure; ils enrichissaient les meubles, les vases et les vêtements; les dames romaines en ornaient leurs coiffures, leurs bracelets, leurs ceintures, leurs agrafes. (Dumers.)

— *Camée sur coquilles*. Celui auquel on emploie un genre de coquille bivalve appelé *chame* (pr. *kame*), et dont la partie voisine de la charnière est assez épaisse, formée de couches de différentes couleurs, par conséquent propre à la gravure en relief, et à imiter assez bien les camées sur *agate-onyx*. || *Camée faux*. Celui que l'on fait avec une composition d'émail fondu pour imiter la pierre dure. || *Camée fin*. Celui que l'on fait avec des agates orientales. Les matières orientales étant devenues très-rares, on emploie les agates et les sardoines d'Allemagne, dont la pâte est moins belle.

— Dans l'acception générale du mot, toute pierre fine sculptée en relief est un *camée*, quelle que soit la nature de la pierre.

— Par extension, Tableau de grisaille. V. CAMAÏEU.

CAMÉLAIRE. s. m. (rad. *camelus*, chameau). Archéol. Celui qui avait soin des chameaux dans les armées romaines, dans les ménageries.

CAMÉLÉE. s. f. (du gr. χαμαιλέα, sorte de plante). Bot. Genre de la famille des connaracées, établi pour des arbustes bas, rameux, toujours verts, dont une espèce habite les parties pierreuses de la France méridionale, et une autre est originaire de Ténériffe. Les camélées sont âcres et violemment purgatives; on attribue à l'écorce de celle de Ténériffe des propriétés fébrifuges.

CAMÉLÉON. s. m. (ét. gr., χαμαί, à terre; λέων, lion; petit lion). Erpét. Genre de reptiles quadrupèdes, analogue, sous quelques rapports, à nos lézards, et possédant la faculté de changer presque subitement leur coloration, selon la réflexion des rayons du soleil et la situation où ils sont par rapport à ceux qui les regardent.

— Emblème de la versatilité, de la bassesse et de l'hypocrisie.

— Fig. Homme changeant d'opinion et de manière de voir, au gré de son intérêt, comme le caméléon change de coloration.

— Fig. Pris adjectivement. Peuple *caméléon*, peuple singe du maître. (La Font.)

— *Caméléon minéral*. Chim. Nom donné au manganate et à l'oxy-manganate de potasse.

— Astron. L'une des douze constellations méridionales ajoutées durant le XVIe siècle à celles que les anciens avaient reconnues au midi du zodiaque. Le Caméléon, composé de neuf étoiles, est situé sur le colure des équinoxes et au dedans du cercle polaire antarctique.

— Bot. *Caméléon blanc*. La carline sans tige.

CAMÉLÉONIDE. adj. des 2 g. Erpét. Qui a la forme du caméléon. || CAMÉLÉONIDES. s. m. pl. Famille qui comprend les caméléons.

[illegible] adj. Erpét. Qui tient du caméléon. || CAMÉLÉONIENS. s. m. pl. Famille de sauriens ayant le caméléon pour type.

CAMÉLÉONIQUE. adj. des 2 g. De caméléon. Cette créature *caméléonique* prend toutes les formes, toutes les couleurs, etc. (Danielo.)

CAMÉLÉONTOÏDE. s. m (ét. gr., χαμαιλέων, petit lion; εἶδος, forme). Bot. Sorte de plante dont les couleurs changent au soleil.

CAMÉLÉOPARD. s. m. Astron. Une des constellations de la partie septentrionale du ciel, qui est située au voisinage du pôle boréal; la même que la Girafe.

CAMÉLIEN, ENNE. adj. Mamm. Qui tient du chameau. || CAMÉLIENS. s. m. pl. Famille de mammifères ayant pour type le genre chameau, en tête de l'ordre des ruminants.

CAMÉLIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *camelus*, chameau; *forma*, forme). Mamm. Qui a la forme d'un chameau.

CAMÉLINE. s. f. (ét. gr., χαμαί, à terre; λίνον, lin: petit lin). Bot. Genre de la famille des crucifères, type de la tribu des camélinées, ayant pour espèces des plantes herbacées annuelles ou pérennes, croissant dans l'Europe et l'Asie médiane, et dont l'une est cultivée en grand pour ses graines, qui fournissent une bonne huile.

CAMÉLINÉ, ÉE. adj. Bot. Qui tient de la caméline. || CAMÉLINÉES. s. f. pl. Tribu établie dans la famille des crucifères, et ayant le genre caméline pour type.

CAMELLE. s. m. Archéol. Vase de bois courbé en forme de cintre, dont on se servait dans les sacrifices.

CAMELLIA. s. m. (du nom d'un jésuite, le père *Camelli*, qui introduisit ce bel arbuste en Europe). Bot. Genre de la famille des ternstrœmiacées, type de la tribu des camelliées.

CAMELLIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble au camellia. || CAMELLIÉES. s. f. pl. Groupe de plantes ayant pour type le genre camellia.

CAMELOT. s. m. (du gr. καμηλωτή, peau de chameau; le camelot se faisait originairement avec du poil de chameau). Comm. Étoffe pure laine, solide, épaisse, fabriquée originairement dans la Natolie, à Angora et Istanes, avec le poil des chèvres du pays.

— Aujourd'hui, toute étoffe de ce genre, mêlée quelquefois d'un peu de soie en chaîne, se fabriquant principalement à Amiens, à Roubaix, à Bruxelles, et surpassant, pour le lustre, les couleurs et la durée, les meilleures étoffes de soie. Camelot ordinaire. Camelot de qualité supérieure. Pièce de camelot. Robe de camelot. Camelot ondé.

— Loc. prov. *Il est comme le camelot, il a pris son pli*. Il est incorrigible. || *Mettre quelqu'un au pli du camelot*. Le réduire, le façonner, le plier à l'obéissance, à la soumission.

CAMELOTÉ, ÉE. part. pass. du v. Cameloter. Se prend adjectiv. Étoffe camelotée.

CAMELOTER. v. a. et n. 1re conj. Comm. Imiter le camelot, façonner, onder une étoffe comme le camelot.

— Faire de la camelotte, fabriquer de mauvaises marchandises.

— SE CAMELOTER. v. pron. Être cameloté, être fait à l'imitation du camelot.

CAMELOTIER, IÈRE. s. Celui, celle qui fait la camelotte, la contrebande. || Celui, celle qui vend du camelot.

— s. m. Sorte de papier très-commun.

CAMELOTINE. s. f. Techn. Petite étoffe faite de poil et de fleuret, à la manière des camelots.

CAMELOTTE. s. f. (du gr. καμηλωτή, étoffe grossièrement faite avec du poil de chameau). Comm. Marchandise dégradée, inférieure, de pacotille. Meubles de camelotte. Horlogerie de camelotte.

— Librair. Mauvais ou petit ouvrage imprimé. || *Reliures de camelotte*. Certaines reliures grossièrement faites. || *Librairie en camelotte*. Celle qui ne vend que de petits livres pour les enfants. || *Imprimerie de camelotte*. Celle où l'on n'imprime que des chansons publiques, des billets, des avis de charlatans, etc.

— Littér. Ouvrage d'esprit mal fait, mal écrit, dans une vue étroite d'opération mercantile.

CAMELUS. s. m. (pr. *ka-mé-luss*). Mamm. Nom latin du chameau.

CAMERA (Da). Mus. Mots italiens qui signifient *de chambre*, et qui servent à caractériser toute pièce de musique fugitive, composée non pour subir l'épreuve solennelle d'une exécution en public, mais pour être exécutée en petit comité, dans la chambre.

CAMÉRAIRE. s. m. (du nom de *Camerarius*, botaniste du XVIe siècle). Bot. Genre de la famille des apocynacées, tribu des énapocynacées plumiériées, renfermant plusieurs espèces indigènes de l'Amérique tropicale.

CAMÉRAL, ALE. adj. Se dit de la dignité, des vêtements et des fonctions du camérier.

— Hist. allem. *Sciences camérales*. Celles qui, outre les finances, embrassent l'exploitation du domaine d'un prince et de ses droits régaliens. || Il existait autrefois à Heidelberg une école camérale célèbre.

— [illegible] obligations attachées à l'exercice des droits régaliens.

CAMÉRALISTIQUE. s. f. Hist. Sciences camérales, celles qui se rapportent aux finances d'un état.

CAMÈRE. s. f. Géogr. anc. Plaine de la Calabre.

CAMÉRIER. s. m. (du lat. *camerarius*, rad. *camera*, chambre). Officier de la chambre du pape. Camérier secret. Camérier participant. Camérier d'honneur.

— Ce mot a eu différentes significations; on s'en est servi pour désigner tantôt un fonctionnaire préposé au fisc à la chambre fiscale (dans le sens de *caméral*, *caméralistique*), tantôt un officier subordonné au chancelier et qui signait les diplômes. On a aussi confondu le camérier avec le camerlingue, et quelquefois avec le chambellan. Les camériers des ordres religieux étaient chargés de gérer les biens de leurs couvents.

CAMÉRIER. s. m. Bot. Syn. de Caméraire.

CAMÉRIÈRE. s. f. V. CAMÉRISTE.

CAMÉRISIER et **CAMÉCERISIER**. s. m. (Sorte de *came* dont le fruit ressemble à une petite *cerise*). Bot. Arbrisseau très-voisin du genre chèvrefeuille, surtout par la forme des fleurs, ayant pour espèces principales le camérisier de Tartarie, le camérisier des haies, le camérisier des Alpes, le camérisier des Pyrénées, le camérisier bleu, le camérisier noir.

CAMÉRISTE. s. f. (rad. *camera*, chambre). Nom des dames commises à la garde et à la suite des femmes de qualité, surtout des princesses italiennes, espagnoles, portugaises. || *Camerista mayor* ou *première caméristé*. La première femme de charge du palais, à la cour d'Espagne et à celle de Portugal.

CAMÉRITÈLE. s. f. (ét. lat. *camera*, chambre; *tela*, toile). Arachn. Nom donné aux aranéides qui tissent des toiles serrées dans l'intérieur desquelles elles font ordinairement leur séjour.

CAMERLINGAT. s. m. (pr. *ka-mer-lein-gha*). Dignité de camerlingue; l'office le plus éminent de la cour pontificale.

CAMERLINGUE. s. m. (de l'allem. *kammerling*, chambrier). Ce mot désignait autrefois le trésorier du pape ou de l'empereur; aujourd'hui il n'est plus d'usage qu'à la cour pontificale, où il est donné au cardinal chef du trésor, qui gouverne temporellement l'État ecclésiastique et administre la justice. Le camerlingue est le premier dignitaire de la cour. Lorsque le saint siége est vacant, c'est lui qui publie les édits, qui fait frapper la monnaie et qui exerce toutes les prérogatives de la souveraineté.

CAMÉRONIENS. s. m. pl. Calvinistes français, dont les opinions se rapprochaient, sur divers points, de celles des remontrants ou arminiens de Hollande, lesquels ne pouvaient concilier le dogme de la fatalité qu'implique la doctrine de Calvin sur la grâce, avec les idées nécessaires de la bonté de Dieu. Le nom de *caméroniens* vient de celui de Jean Caméron, fameux prédicateur écossais qui vint en France, et fut leur chef au commencement du XVIIe siècle.

CAMÉROSTOME. s. m. (ét. gr., καμάρα, voûte; στόμα, bouche). Arachn. Partie extérieure du corps des arachnides, qui forme une sorte de toit ou de voûte au-dessus des organes de la mastication.

CAMÉRULE. s. f. (du lat. *camerula*, petite chambre). Bot. Petite loge, dans une partie quelconque d'un végétal.

CAMHA. s. m. Bot. Espèce de truffe comestible, douée de propriétés rafraîchissantes, découverte en Numidie et retrouvée dans les déserts de la Barbarie.

CAMILLE. s. des 2 g. Nom que les anciens donnaient aux jeunes gens de l'un et de l'autre sexe qui servaient aux autels. Les Romains appellent *camilles* (*camillos* et *camillas*), les jeunes garçons et les jeunes filles nobles qui assistent les prêtres et les prêtresses. (Traduct. de Macrobe.)

— Jeune garçon impubère, qui, dans les cérémonies du mariage, portait un vase couvert, dans lequel il y avait des hochets et bagatelles pour l'enfant qui devait naître.

— Surnom de plusieurs membres de la famille patricienne des Furius. || Fille de Métabus et reine des Volsques. || Sœur des trois Horaces, qui sous le règne de Tullus Hostilius, troisième roi de Rome, combattirent les trois Curiaces. || Vainqueur des Gaulois à Rome, l'an 354 de la fondation de la ville; reçut les honneurs du triomphe et le titre de second fondateur de la république.

CAMILLE. s. m. Moll. Genre formé pour une coquille microscopique, voisine des cérithes.

CAMINOLOGIE. s. f. (du lat. *camina*, cheminée, et du gr. λόγος, science). Phys. Art ou étude des cheminées, par rapport aux moyens les meilleurs et les plus économiques de mieux chauffer les appartements.

CAMION. s. m. Archit. Chariot très-bas et allongé à quatre roues, sur lequel, dans les chantiers de construction, les ouvriers traînent les pierres de taille.

— T. de roulage. Voiture basse à quatre roues que l'on emploie beaucoup dans le grand [illegible] dans les villes. V. HAQUET.

— Épingle de femme, de la plus petite dimension.

— Vase de terre dans lequel les peintres en bâtiments délayent le badigeon.

— Petite tête de chardon à carder.

CAMIONEUR ou **CAMIONNEUR**. s. m. Celui qui traîne un camion, ou qui le conduit, si le camion est traîné par un cheval.

CAMIRIUM. s. m. (pr. *ka-mi-ri-omm*). Bot. Syn. du genre aleurite.

CAMIS. s. m. pl. Théol. japon. Esprits des anciens héros supposés encore intéressés à la

gloire et au bonheur du peuple auquel ils ont autrefois commandé. Les camis correspondent aux héros de la mythologie païenne et aux saints de l'Eglise romaine.

CAMISA. s. f. Mot portugais, francisé depuis peu, désignant une pièce d'étoffe que l'on se roule autour du corps, et qui descend ordinairement un peu au-dessus des genoux. La camisa est le seul vêtement des négresses et des femmes de couleur, les jours ordinaires.

CAMISADE. s. f. (de *camisa*, chemise). Art milit. Attaque brusque et imprévue, faite de nuit, et pour laquelle on convenait d'une marque extérieure, apparente, qui était ordinairement une espèce de sarrau blanc, appelé encore aujourd'hui *camise* dans certaines contrées de la France, et à l'aide duquel on reconnaissait les soldats du même parti. L'usage en est abandonné depuis bien longtemps. On disait *donner une camisade*.

— *Camisade de Boulogne.* Surprise de nuit tentée contre la ville de Boulogne, le 30 septembre 1544, par un parti de Français commandé par de Tais et de Montluc, et que le mauvais temps empêcha de réussir. Les Français qui donnèrent cette camisade avaient revêtu leurs chemises par dessus leurs armes.

CAMISARD. s. m. (du langued. *camisa*, blouse). Nom donné aux calvinistes des Cévennes, pendant la durée de leur révolte sous le règne de Louis XIV.

— *Camisards blancs.* Voleurs venus par bandes de la Provence, et qui se couvraient de l'habit des religionnaires pour commettre plus facilement leurs déprédations.

— *Camisards noirs.* Catholiques fanatisés qui s'étaient enrôlés volontairement dans les troupes du roi.

CAMISOLE. s. f. (dimin. du lat. barbare *camisa*, chemise). Petite chemise ou chemisette. Vêtement de toile, de futaine, de basin, de laine tricotée, etc., en forme de chemise, et qui ne descend pas plus bas que les reins, que l'on porte par-dessus la chemise, et qui est surtout à l'usage des femmes dans le négligé.

— *Camisole de force* ou *gilet de force.* Vêtement qui ressemble assez bien à un gilet à manches, excepté qu'il se ferme par derrière et que les manches, prolongées au-delà des mains, sont réunies et sans ouverture ; on s'en sert pour contenir les aliénés et les malades difficiles à maîtriser.

— Il y a une autre *camisole* de force que l'on met à certains condamnés dangereux.

CAMISSONIA. s. m. Bot. Syn. d'Onozuris.

CAMITE. s. f. Moll. Syn. de Came fossile.

CAMMARUM. s. m. (du gr. καμάρα, chariot couvert, qui est en arcade). Bot. Syn. d'Aconit.

CAMMARUS. s. m. Astron. Nom que l'on donne quelquefois à la constellation de l'écrevisse.

CAMME. s. f. Mécan. Nom que l'on donne dans les grosses forges et dans plusieurs autres usines, à des éminences pratiquées à la surface d'un arbre qui, tournant sur lui-même par le moyen d'une grande roue et d'une chute d'eau, fait lever ou des pilons ou des soufflets, auxquels sont pratiquées d'autres éminences que les cammes rencontrent.

— Techn. Taill. de limes. Espèce de dents qui sortent d'une roue à crochet.

— Mécan. Lame de bois ou de fer saillante, fixée aux axes tournants d'une machine à pilon.

— Comm. Monnaie du Bengale.

CAMOENÆ. s. f. pl. (mot lat. par contraction de *canius*, chant ; *amœnus*, agréable). Dénomination générale des muses, ainsi nommées à cause de la douceur et de la mélodie des chants par lesquels elles célébraient les louanges des dieux et les exploits des héros.

CAMOENS (Luis de). Un des plus grands poètes qui aient jamais existé, et sans contredit le plus distingué qu'ait produit le Portugal, naquit à Lisbonne en 1517, composa, au milieu des nombreuses adversités qui traversèrent sa vie, son grand poème, intitulé *les Lusiades*, ainsi que plusieurs autres poésies de moindre haleine ; mourut de chagrin et de misère, en 1579.

CAMOIARD. s. m. Sorte d'étoffe faite avec du poil de chèvre sauvage.

CAMOMILLE. s. f. (pr. *ka-mo-mi-ie*; *chamæmelum* des anciens botanistes, d'où le nom français actuel). Bot. Genre de la famille des corymbifères, plantes herbacées, habitant l'Europe, surtout le bassin de la Méditerranée, et dont on divise communément les espèces, selon que les demi-fleurons sont blancs, jaunes ou pourpres.

— La camomille odorante, indigène d'Europe, est d'un fréquent usage en médecine.

CAMOSTRÉE. s. f. (ét. lat., *chama*, came ; *ostrea*, huître). Moll. Genre de la famille des camacées, voisin des cames.

CAMOUCHE. s. m. Ornith. Nom du kamichi, à Cayenne.

CAMOUFLET. s. m. (par contraction du lat. *calamo flatus*, soufflé par un chalumeau). Bouffée de fumée épaisse qu'on envoie malicieusement au nez de quelqu'un avec un cornet de papier allumé. Donner un camouflet. Quand les Hottentots tiennent conseil, ils commencent par se faire donner un *camouflet* de fumée de tabac. (Linguetiana.)

— Art milit. Ancienne opération de mine, qui consistait, au moyen de la contremine, à découvrir les travaux de l'ennemi, puis, quand on était arrivé à portée, à creuser avec une tarière une ouverture par laquelle on introduisait dans ce souterrain de la fumée destinée à chasser ou à asphyxier les travailleurs.

— Fig. et fam. Grande mortification, affront sanglant. Recevoir un camouflet. Essuyer un vilain camouflet. Être accoutumé aux camouflets.

Vois ton maître, là-bas, qui dort comme un [valet ;
Mériterait-il pas, Crispin, un *camouflet?*
(Poisson.)

CAMOURLOT. s. m. Techn. Espèce de mastic dont on se sert pour enduire les navires ou pour jointoyer les dalles et les carreaux de terre cuite.

CAMP. s. m. (pr. *kan*; du lat. *campus*, champ, campagne). Art milit. Emplacement occupé temporairement par une armée ou par un corps d'armée ; quelquefois les soldats y sont abrités sous des tentes ou dans des baraques ; mais le plus souvent ils campent sur la terre nue. Le camp prend alors le nom de *bivac*. (V. ce mot). Camp avantageux. Camp bien disposé. Camp régulier. La tête, le front du camp. Les quartiers du camp. La garde du camp. Asseoir un camp. Dresser un camp. Se retrancher dans un camp. Assaillir un camp. Forcer les ennemis dans leur camp. Lever le camp. Il faut lever le *camp* puisque la place est prise. (Destouches.)

La fanfare du *camp*, qui dans les airs expire,
Chante l'hymne : « Veillons au salut de l'em- [pire. »
(Barth. et Méry.)

— Chez les anciens, il y avait les *camps* d'été provisoires et peu solides, et les *camps* d'hiver, entourés ordinairement d'un fossé et d'un rempart construit en pierres, en bois ou en terre. Déjà frémissait dans son *camp* l'ennemi confus. (Fléch.) Qui couvrait son *camp* du bouclier, et forçait celui des ennemis avec l'épée. (Id.) Les deux *camps* sont rangés au pied de nos murailles. (Corn.) Rome est dans notre *camp*, et notre *camp* dans Rome. (Id.)

— Prov. et fig. *L'alarme est au camp.* Se dit de ce qui jette tout d'un coup plusieurs personnes dans une grande inquiétude.

Oh ! dit-il, ...
. . . . . Je mets l'alarme au *camp*. (La Font.)

— *Camp de rassemblement.* Lieu où l'on réunit tous les corps qui doivent former une armée au commencement d'une guerre ou à l'ouverture d'une campagne. || *Camp de passage.* Celui que l'on n'occupe qu'en passant et pour lequel on ne fait presque point de frais d'établissement. || *Camp stable* ou *permanent.* Celui que l'on doit occuper pendant un temps assez long. || *Camp retranché.* Celui qui est entouré de retranchements et de fortifications. || *Camp volant.* Petite armée qui se compose surtout de cavalerie, et qui tient la campagne pour inquiéter l'ennemi, l'observer, courir sur ses ailes, lever des contributions, etc. || *Camp de manœuvres.* Celui que l'on établit en temps de paix, dans des localités propres à cet usage, pour l'instruction des troupes, et où il se fait constamment des exercices, des revues, des simulacres de bataille. || On le nomme aussi *camp de plaisance.*

— *Camp naval.* Celui que les Grecs et les Romains établissaient sur le rivage de la mer, lorsque la flotte était à la rade, pour y faire reposer les troupes. || *Camps de César.* Camps retranchés qui remontent à une assez grande antiquité, et dont César a donné le modèle. || *Camp du drap d'or.* Nom resté au terrain situé entre Ardres et Guignes, qui servit de théâtre à l'entrevue de François Ier et de Henri VIII, dans le mois de juin de l'année 1520 ; il fut ainsi nommé à cause du luxe et de la magnificence qu'y déployèrent les deux souverains, surtout François Ier, dont les tentes principales étaient de *drap d'or frisé dedans et dehors*. (Fleurange.)

— Se disait anciennement des lices dans lesquelles on faisait combattre des champions, pour y vider leurs différends par les armes. Demander le camp. Donner le camp. Juge du camp.

— Hist. Ste. *Camp de majesté divine.* L'une des trois parties principales du camp des Israélites dans le désert, celle du milieu, qui contenait le tabernacle.

— *Camp* désigne aussi l'armée campée. Tout le camp est tranquille. Donner l'alarme au camp. Tout le *camp* demeure immobile. (Fléch.) Que le *camp* des infidèles et des Philistins ne se réjouisse plus de nos dissensions. (Mass.) Tout mon *camp* sur ce bruit m'abandonne.

Tout le *camp* immobile
L'écoute avec frayeur et regarde Ériphyle.
(Racine.)

— Au pl. se dit des armées en général. Être élevé dans les camps. Vivre dans les camps. Avoir les habitudes des camps.

— Fig. et fam. *Être en camp volant.* Être prêt à partir d'un lieu ou à y demeurer, selon que le besoin l'exigera. Aller d'un lieu à un autre, selon l'intérêt des affaires, être continuellement par voies et par chemins ; ne pouvoir rester en place. || *Prendre le camp.* Déguerpir, fuir, se retirer.

— *Aide de camp.* V. aide. || *Maréchal de camp.* V. maréchal. || *Mestre de camp.* V. mestre de camp.

— *Camp d'Attila.* Vaste enceinte entre les villages de Cuperly et de la Cheppe, à quelques lieues de Châlons-sur-Marne, formée par des fossés, des terrasses et d'autres travaux destinés nécessairement à des opérations militaires, et dont on attribue la construction aux troupes d'Attila, après leur défaite par Mérovée, Aétius et Théodoric.

CAMPAGNAC. Géogr. Village de France, ch.-l. de cant., arr. de Milhau (Aveyron) ; 1,300 hab.

CAMPAGNARD, ARDE. adj. et s. Celui, celle qui habite la campagne. Un campagnard. Une campagnarde. Un simple campagnard. Une bonne campagnarde. Un gentilhomme campagnard.

— Par allusion et avec une sorte de mépris. Celui, celle qui n'a pas les manières du monde, qui ne connaît pas les convenances, qui n'est pas fait aux usages de la bonne société. C'est un franc campagnard. C'est une franche campagnarde. C'est un franc *campagnard* avec longue rapière. (Mol.) Un petit *campagnard* s'emporter devant moi ! (Destouches.)

Là, je trouvai d'abord, pour toute connaissance,
Deux nobles *campagnards* grands lecteurs de [romans.
(Boileau.)

— Se dit de l'air, des manières, des habitudes, de tout ce qui concerne la personne du campagnard. Air campagnard. Ton campagnard. Figure campagnarde. Manières campagnardes.

— Syn. comp. provincial, campagnard. Le *provincial* peut avoir des manières seulement gênées, embarrassées, en un mot, de la gaucherie. A tout cela, chez le *campagnard*, quand on le prend en mauvaise part, il faut ajouter une idée d'ignorance, de grossièreté.

CAMPAGNE. s. f. (de l'ital. *campagna*, rad. lat. *campus*, champ, campagne). Plaine, étendue de pays plat et découvert. Grande, belle, riche, vaste campagne. Pleine campagne. Fertile campagne. Verte campagne. Rase campagne. Comme un fleuve majestueux et bienfaisant porte dans les villes l'abondance qu'il a répandue dans les *campagnes* en les arrosant. (Boss.) Là il surprenait les ennemis ou les battait en pleine *campagne*. (Fléch.) La *campagne* est couverte d'hommes qui taillent qui coupent. (La Bruy.) La canicule en feu désola les *campagnes*. (Boil.) Je reverrai ces *campagnes* si chères. (Rac.)

La *campagne* est pour moi plus belle que la cour,
Et je voudrais pouvoir y fixer mon séjour.
(Destouches.)

— *Aller à la campagne.* Sortir de la ville pour passer quelque temps à la campagne ou dans une maison de campagne. || *Aller en campagne.* Sortir de la ville pour ses affaires. || *Se mettre en campagne.* Aller à la découverte, s'enquérir de quelque chose. || *Mettre des gens en campagne.* Les faire agir pour le succès d'une affaire.

— *Gentilhomme de campagne.* Qui demeure ordinairement à la campagne, qui reste confiné dans ses terres.

— *Habit de campagne.* Celui qu'on porte quand on est à la campagne.

— *Comédiens de campagne.* Comédiens qui ne jouent que dans les localités de province ; cabotins.

— Les champs. Tout ce qui est propre au labour et à la culture, bien que le terrain soit accidenté par quelques hauteurs, ou couvert de quelques bouquets de bois. Les campagnes de la Beauce, de la Brie, du pays de Caux, sont fertiles en blé.

— *La campagne est belle.* C'est-à-dire, la terre est bien couverte, la récolte se présente sous les plus heureuses apparences.

— Tout l'espace, toute l'étendue de terrain qui est situé hors des villes, et par opposition à la ville. Aller à la campagne. Prendre l'air de la campagne. Goûter les plaisirs de la campagne. Aimer la vie de la campagne. Les mœurs, les habitudes de la campagne. Acheter, louer une maison de campagne. Partir pour la campagne. Il est une infinité de gens qui vont par ton s'ennuyer à la *campagne*. (Volt.) C'est la *campagne* qui fait le pays, et c'est le peuple de la *campagne* qui fait la nation. (J.-J. Rouss.) Le village de Champigny est orné de plusieurs maisons de *campagne* remarquables. (Dulaure.)

— Fam. *Faire une partie de campagne.* Aller passer quelques heures, un jour, un certain temps, mais toujours assez restreint, à la campagne, pour s'y procurer du délassement et du plaisir.

— Fig. et poétiq. *La campagne éthérée.* Les airs. || *Les campagnes humides.* La mer. Fend d'un vol assuré les *campagnes* de l'air. (Volt.)

Sous un ciel ténébreux [illegible]
Des *campagnes* de l'air se disputent l'empire.
(St-Lambert.)

— Saison propre aux travaux de certains ouvriers. Bâtir une maison dans deux, trois campagnes.

— Art milit. Se dit du mouvement, du campement de l'action des troupes. Du temps de chaque année pendant lequel on peut tenir sur pied une ou plusieurs armées. D'une expédition militaire considérée sous le rapport des plans, de la conduite, du résultat et de la fin des opérations. Le temps propice à ces mouvements, à ces opérations, est ordinairement le printemps, l'été et l'automne. Armée mise en campagne. Troupes tenant la campagne. Entrer bientôt en campagne. Faire une campagne. Ouvrir la campagne. Commencer la campagne. Finir la campagne. La campagne de Hollande. La campagne d'Allemagne, d'Italie. La campagne de Prusse, d'Espagne. La campagne a été longue, rude, glorieuse. Ce jeune officier fait sa première campagne. Il commence cette *campagne* qui semblait devoir être si fatale à l'Empire. (Fléch.) Le peuple paisible souffre impatiemment que des armées qui tiennent la *campagne* ne viennent pas à se rencontrer. (La Bruy.) Dès cette première *campagne* il passa pour un grand capitaine. (Boss.) Si on eût marché droit à Londres, l'affaire était décidée, et cette *campagne* eût terminé la guerre. (Id.)

— *Pièces de campagne.* Canons de médiocre calibre, qui peuvent aisément suivre l'armée dans sa marche.

— *Tenir la campagne, être maître de la campagne.* Signifie être maître du pays.

— *Battre la campagne.* Se dit des troupes légères qui vont en tirailleurs au-devant de l'ennemi.

— *Battre la campagne.* Se dit aussi des chasseurs qui marchent échelonnés dans la plaine pour faire lever le gibier. || Fig. Faire de longs discours, de grands préambules ; s'amuser, perdre le temps en paroles inutiles ; perdre la tête, la suite de ses idées, ne savoir plus ce qu'on dit ni ce qu'on fait. On dira des raisons qui ne feront que battre la *campagne*. (Mol.) Quel esprit ne bat la *campagne*. (La Font.)

— Etre dans le délire de la fièvre.

— *Être prompt à se mettre en campagne.* S'irriter, s'emporter promptement.

— *Avoir l'esprit en campagne.* Donner l'éveil à son imagination, la faire travailler beaucoup.

— Fam. et iron. *Faire une belle campagne.* Se donner beaucoup de mal pour rien.

— Désigne une certaine année où l'on a fait un grand exploit militaire, ou essuyé un grand revers. La campagne de Marignan, celle de Rocroy, celle d'Egypte, celle de Marengo. La campagne de Russie. La campagne de Waterloo.

— Année de service d'un officier ou d'un soldat. Compter dix campagnes, vingt campagnes.

— *Avoir tant de campagnes*, pour Avoir fait tant de campagnes, avoir porté les armes pendant tant de campagnes.

— Mar. *Campagne navale.* Se prend dans le même sens que les campagnes des armées de terre. || *Faire une campagne de rade.* Se dit d'un vaisseau qui, après sa sortie du port, n'a point pris la mer, et n'a rempli aucune mission. Campagne d'instruction, celle qui a pour but d'exercer les officiers et les équipages. || *Campagne de découvertes.* Dont le but est de faire des découvertes ou des expériences propres à perfectionner une branche quelconque de la science navale. || *Campagne de croisière.* V. croisière. || Les campagnes de mer prennent aussi le nom de la partie du globe où elles se sont faites. Campagne de l'Inde. Campagne d'Amérique. Campagne du Levant, etc.

— Les campagnes de mer des chevaliers de Malte s'appelaient *caravane*.

— T. de jeu. *Paroli de campagne.* Se dit, à la bassette et au pharaon, du paroli qu'un joueur a la friponnerie de marquer sans que sa carte soit venue en gain. Les joueuses de profession sont sujettes à faire des *parolis de campagne*. (Acad.)

— Au trictrac, *Case de campagne*, celle qu'on n'avait pas le droit de faire.

— campagne de rome. Géogr. Province des Etats du Pape.

— campagne-lès-hesdin et campagne-lès-wardec. Géogr. Deux bourgs de France, ch.-l. de cant., arr. de Montreuil (Pas-de-Calais).

CAMPAGNOL. s. m. (rad. *campagne*). Mamm. Genre de petits quadrupèdes de la famille des rongeurs murins, assez semblables aux rats, et vivant dans les champs ou sur le bord des eaux. Le rat d'eau est l'espèce type du genre.

CAMPAGNOL VOLANT. s. m. Mamm. Nom vulgaire du nyctère de Daubenton.

CAMPAGNOUL. s. m. ou **CAMPAGNOULE.** s. f. Bot. Nom vulgaire de plusieurs espèces d'agarics.

CAMPAN (Marbre de). Géol. Variété de calcaire exploité principalement à Campan dans les Pyrénées.

CAMPAN (Henriette Genet, dame). Était à seize ans lectrice de la reine Marie-Antoinette. La célébrité du pensionnat qu'elle ouvrit à [illegible] Napoléon à lui confier la direction de la maison d'Ecouen, appartenant à la Légion-d'Honneur. Tante du maréchal Ney, ses fonctions cessèrent à la Restauration. Elle mourut en 1822, âgée de soixante-dix ans.

CAMPANA, CAMPANE. s. f. (du lat. *campana*, cloche). Bot. Nom donné dans les dialectes méridionaux et dans la langue vulgaire, aux plantes dont les fleurs affectent la forme d'une cloche, telles que les liserons, certaines espèces de narcisse, etc.

CAMPANAIRE. adj. des 2 g. T. de fondeur

nts, à ces opérations, est ordinairement le
emps, l'été et l'automne. Armée mise en
pagne. Troupes tenant la campagne. En-
bientôt en campagne. Faire une campa-
Ouvrir la campagne. Commencer la cam-
ne. Finir la campagne. La campagne de
ande. La campagne d'Allemagne, d'Italie.
campagne de Prusse, d'Espagne. La cam-
ne a été longue, rude, glorieuse. Ce jeune
ier fait sa première campagne. Il com-
ce cette *campagne* qui semblait devoir être
tale à l'Empire. (Fléch.) Le peuple paisible
fre impatiemment que des armées qui tien-
t la *campagne* ne viennent pas à se ren-
trer. (La Bruy.) Dès cette première *cam-
ne* il passa pour un grand capitaine. (Boss.)
n eût marché droit à Londres, l'affaire
t décidée, et cette *campagne* eût terminé la
rre. (Id.)

– *Pièces de campagne*. Canons de médiocre
bre, qui peuvent aisément suivre l'armée
s sa marche.

– *Tenir la campagne, être maître de la cam-
ne*. Signifie être maître du pays.

– *Battre la campagne*. Se dit des troupes
ères qui vont en tirailleurs au-devant de
nemi.

– *Battre la campagne*. Se dit aussi des chas-
rs qui marchent échelonnés dans la plaine
r faire lever le gibier. || Fig. Faire de longs
cours, de grands préambules; s'amuser,
dre le temps en paroles inutiles; perdre la
e, la suite de ses idées, ne savoir plus ce
on dit ni ce qu'on fait. On dira des raisons
i ne feront que battre la *campagne*. (Mol.)
el esprit ne bat la *campagne*. (La Font.)

— Etre dans le délire de la fièvre.

— *Être prompt à se mettre en campagne*.
rriter, s'emporter promptement.

— *Avoir l'esprit en campagne*. Donner l'é-
il à son imagination, la faire travailler beau-
up.

— Fam. et iron. *Faire une belle campagne*.
donner beaucoup de mal pour rien.

— Désigne une certaine année où l'on a fait
grand exploit militaire, ou essuyé un grand
vers. La campagne de Marignan, celle de
ocroy, celle d'Egypte, celle de Marengo.
campagne de Russie. La campagne de Wa-
rloo.

— Année de service d'un officier ou d'un
ldat. Compter dix campagnes, vingt cam-
gnes.

— *Avoir tant de campagnes*, pour Avoir fait
nt de campagnes, avoir porté les armes pen-
ant tant de campagnes.

— Mar. *Campagne navale*. Se prend dans le
ême sens que les campagnes des armées de
rre. || *Faire une campagne de rade*. Se dit
un vaisseau qui, après sa sortie du port, n'a
oint pris la mer, et n'a rempli aucune mission.
ampagne d'instruction, celle qui a pour but
'exercer les officiers et les équipages. || *Cam-
agne de découvertes*. Dont le but est de faire
es découvertes ou des expériences propres à
erfectionner une branche quelconque de la
cience navale. || *Campagne de croisière*.
. CROISIÈRE. || Les campagnes de mer pren-
ent aussi le nom de la partie du globe où
lles se sont faites. Campagne de l'Inde. Cam-
agne d'Amérique. Campagne du Levant, etc.

— Les campagnes de mer des chevaliers de
Malte s'appelaient *caravane*.

— ... de jeu. *Paroli de campagne*. Se dit, à
a ... et au pharaon, du paroli qu'un
oueur a la friponnerie de marquer sans que sa
arte soit venue en gain. Les joueuses de pro-
ession sont sujettes à faire des *parolis de cam-
pagne*. (Acad.)

— Au trictrac, *Case de campagne*, celle
qu'on n'avait pas le droit de faire.

— CAMPAGNE DE ROME. Géogr. Province des
Etats du Pape.

— CAMPAGNE-LÈS-HESDIN et CAMPAGNE-LÈS-
WARDEC. Géogr. Deux bourgs de France, ch.-l.
de cant., arr. de Montreuil (Pas-de-Calais).

CAMPAGNOL. s. m. (rad. *campagne*).
Mamm. Genre de petits quadrupèdes de la
famille des rongeurs murins, assez semblables
aux rats, et vivant dans les champs ou sur le
bord des eaux. Le rat d'eau est l'espèce type
du genre.

CAMPAGNOL VOLANT. s. m. Mamm.
Nom vulgaire du nyctère de Daubenton.

CAMPAGNOUL. s. m. ou **CAMPAGNOU-
LE**. s. f. Bot. Nom vulgaire de plusieurs es-
pèces d'agarics.

CAMPAN (Marbre de). Géol. Variété de
calcaire exploité principalement à Campan dans
les Pyrénées.

CAMPAN (Henriette GENET, dame). Était à
seize ans lectrice de la reine Marie-Antoinette.
La célébrité du pensionnat qu'elle ouvrit à
... poléon à lui confier la direction de la maison
d'Ecouen, appartenant à la Légion-d'Honneur.
Tante du maréchal Ney, ses fonctions cessèrent
à la Restauration. Elle mourut en 1822, âgée
de soixante-dix ans.

CAMPANA, CAMPANE. s. f. (du lat. *cam-
pana*, cloche). Bot. Nom donné dans les dia-
lectes méridionaux et dans la langue vulgaire,
aux plantes dont les fleurs affectent la forme
d'une cloche, telles que les liserons, certaines
espèces de narcisse, etc.

CAMPANAIRE. adj. des 2 g. T. de fondeur

de cloches. Qui est relatif aux cloches. || *Échelle campanaire*. Échelle pour régler les dimensions d'une cloche.

CAMPANE. s. f. (du lat. *campana*, cloche). Ouvrage de soie, d'or, d'argent filé, avec de petits ornements en forme de cloche. Belle campane. Riche campane. La campane d'un lit, d'un carrosse. Orner d'une campane.

— Archit. Corps du chapiteau corinthien et du chapiteau composite, parce que ces chapiteaux ressemblent à une cloche renversée.

— Toute décoration, tout ornement de sculpture en manière de crépine, d'où pendent des houppes en forme de clochette, pour un dais d'autel, de trône, de chaire à prêcher, etc.

— *Campane de comble*. Certains ornements de plomb chantournés et évidés, qu'on met au bas du faîte et des brisées d'un comble.

— Art vétér. Tumeur arrondie, située sous la pointe du jarret. V. CAPELET.

— T. de fabr. de savon. Sorte de chaudière.

CAMPANELLA (Thomas). Né dans la Calabre, en 1568, mort à Paris en 1639; remarquable par son génie et de grands travaux philosophiques.

CAMPANELLE. s. f. (du lat. *campanella*, petite clochette). Bot. Nom vulgaire du convolvulus des champs.

CAMPANELLÉ, ÉE. adj. (du lat. *campanellatus*.). Bot. Se dit des fleurs renflées au milieu et resserrées à la gorge; telles sont les fleurs des synanthérées.

CAMPANIE. Géogr. Plaine de médiocre largeur qui s'étend le long de la mer Tyrrhénienne, depuis le mont Massicus jusqu'au promontoire de Minerve, au pied de la chaîne latérale des Apennins.

CAMPANIEN, IENNE. adj. et s. Qui habite la Campanie. || Qui concerne la Campanie et ses habitants.

— *Vases campaniens*. Vases antiques qu'on trouve dans la Sicile et dans la Campanie, et qu'on nomme improprement *vases étrusques*, puisqu'on ne les trouve jamais en Etrurie.

CAMPANIER. s. m. Signifie en quelques endroits, Sonneur de cloches.

CAMPANIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *campana*, cloche; *forma*, forme). Bot. Qui est en forme de cloche. Se dit des calices et des corolles monopétales régulières qui, n'ayant pas de tube, s'évasent progressivement de la base au sommet, et dessinent à peu près une cloche, comme on le voit dans le liseron et la campanule. || CAMPANIFORMES. s. m. pl. Famille des végétaux dont les fleurs offrent plus ou moins la forme d'une clochette.

CAMPANILE. s. m. (de l'ital. *campanile*, clocher; rad. lat. *campana*, cloche). Archit. Clocher à jour. Petite tour ouverte et légère, haute, souvent isolée, à laquelle sont suspendues des cloches.

— Il y en a qui écrivent *campanille*, et le font du féminin; l'orthographe serait conséquente avec le genre; mais le genre féminin ne convient pas, dans cette circonstance, à la raison étymologique; il faut donc écrire *campanile*, s. m.

CAMPANILLE. s. f. Bot. Syn. de Campanule.

CAMPANULACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui se rapporte au genre campanule. || CAMPANULACÉES. s. f. pl. Grande famille de plantes lactescentes, herbacées, quelquefois arbrisseaux, tirant son nom du genre campanule, et se rapprochant des chicoracées et des éricinées.

CAMPANULAIRE. adj. des 2 g. Bot. Qui ressemble à la campanule.

— s. f. Moll. Genre de la famille des sertulariées, groupe des tubulariées, établi pour des polypes marins à tige simple, volubile ou rameuse.

CAMPANULE. s. f. (diminut. de *campana*, cloche). Bot. Genre type des campanulacées, comprenant de nombreuses espèces, les unes herbacées, les autres s'élevant à la hauteur des sous-arbrisseaux et même des arbustes, et se faisant remarquer par la forme élégante de leurs fleurs, qui sont habituellement d'un bleu plus ou moins foncé, très-agréable à la vue.

CAMPANULÉ, ÉE. adj. (rad. *campanule*). Bot. Est à peu près syn. de Campaniforme.

CAMPANULINE. s. f. Bot. Petite espèce de campanule.

CAMPANULINÉ, ÉE. adj. Qui ressemble à une petite campanule. || CAMPANULINÉES. s. f. pl. Classe de plantes, comprenant les familles des goodénoviées, des lobéliacées et des campanulacées.

CAMPANUMÉE. s. f. Bot. Genre de la famille des campanulacées, formé pour deux plantes herbacées, lactescentes, l'une de Java, l'autre des Célèbes.

... V. MONTOIS.

CAMPDÉRIE. s. f. Bot. Syn. de Vellosie, dans la famille des hémorodacées.

CAMPE. s. m. Espèce de droguet croisé et drapé, qui se fabrique dans le Poitou.

CAMPÉ, ÉE. part. pass. du v. Camper. S'empl. adject. Corps de troupes campé. Armée campée. Soldats campés. Les troupes *campées* autour de la ville se mirent en marche sous le commandement de leurs rois. (Fén.)

— Fig. et fam. *Être bien campé*. Être bien

installé, bien placé en quelque endroit. || Dans un sens analogue, on dit : *Être bien campé sur ses jambes*.

— *Vous voilà bien campé!* S'emploie également par ironie, pour dire à quelqu'un qu'il est dans une mauvaise position.

CAMPÊCHE. s. m. Bot. Nom vulgaire de l'hæmatoxylon, ou bois d'Inde, de la famille des légumineuses, et croissant au Mexique et aux Antilles. Le bois de Campêche, dur, compacte, susceptible d'un beau poli, presque incorruptible, brun rougeâtre, est apporté en Europe sous la forme de bûches plus ou moins volumineuses. On le fait dissoudre, environ pour les trois centièmes, dans l'eau bouillante; la décoction est d'un beau rouge tirant au violet ou au pourpre, mais peu à peu elle acquiert une couleur jaunâtre, et finit même par devenir noire. Par le bois de campêche, on teint la laine, la soie, en bleu et en violet; on donne du lustre et du velouté aux bains de teinture en noir.

CAMPÉCOPÉE. s. f. (ét. gr., κάμπη, courbure; κοπίς, lame). Crust. Genre d'isopodes, famille des sphéromiens unguiculés, ayant pour type la campécopée hérissée, qui se trouve sur les côtes d'Angleterre.

CAMPÉLIE. s. f. (ét. gr., κάμπη, courbure; ἥλιος, soleil). Bot. Genre de la famille des comélinacées, créé pour quelques espèces indigènes de l'Amérique et de l'Asie tropicales, plantes herbacées, vivaces, à tiges dressées.

CAMPEMENT. s. m. (rad. *camp*). Action de camper, d'asseoir un camp, de s'établir dans un camp; résultat de cette action; le camp lui-même. L'art des campements. Faire un campement. Matériel de campement. Effets de campement. On doit avoir soin de placer le *campement* dans des endroits qui abondent en fourrages et qui présentent la facilité de se retrancher de manière que les troupes puissent faire front par dehors. (Gén. Bardin.) Le prince, par son *campement*, avait mis en sûreté toute notre frontière. (Boss.) Les *campements* de César faisaient son étude. (Id.) *Campements* bien ordonnés. (Fléch.)

— Détachement de troupes qui précèdent l'armée (lorsqu'elle marche à l'ennemi) pour tracer et marquer le camp. Le *campement* doit rester sous les armes jusqu'à l'arrivée du corps d'armée. (Acad.)

CAMPÉPHAGA. s. m. (ét. gr. κάμπη, chenille; φάγω, je mange). Ornith. Genre synonyme d'Échenilleur.

CAMPÉPHILE. s. m. (ét. gr., κάμπη, chenille; φίλος, qui aime). Ornith. Genre de la famille des pies, synonyme de Drycope.

CAMPER. v. n. 1re conj. (rad. *camp*). Art milit. Signifie proprement, Faire un camp, dresser des tentes ou construire des baraques pour qu'une armée s'y loge en ordre ou s'y retranche. Camper en tel endroit. Camper à la vue des ennemis. Faire camper. Entendre parfaitement l'art de camper. Camper dans la plaine, près d'un fleuve, sur une hauteur. Ce lieu de dévotion a été, comme tous les autres, fort maltraité des armées qui ont *campé* aux environs. (Regnard.)

— Fig. Ne faire qu'une courte station dans un lieu. Nous n'avons fait que *camper* dans cet endroit. (Acad.)

— Fig. et fam. N'avoir point de logis assuré, fixe, en changer presque tous les jours. Il campe. Campez-vous toujours?

— Escrim. Se mettre en garde.

— v. a. Faire arrêter une armée en un lieu. Camper son infanterie au centre, sa cavalerie sur les ailes. Camper son armée entre la montagne et la rivière.

— *Camper là quelqu'un*. Le laisser, le quitter, l'abandonner lorsqu'on l'a mis ou qu'il se trouve de lui-même dans une situation difficile, équivoque, embarrassante.

— Fig. *Camper un soufflet à quelqu'un*. Le lui donner, le lui appliquer.

— SE CAMPER. v. pron. Asseoir le camp, s'établir dans le camp. Peu usité. V. CAMPER au sens neutre.

— Fig. et fam. Se placer, se camper sur une chaise, dans un fauteuil; s'établir en un lieu. Se camper sans façon, sans cérémonie, tout à son aise.

. . . . Le jeune homme
Se *campe* en une église où venait tous les jours
La fleur et l'élite de Rome. (LA FONT.)

— Maréch. *Se camper*. Se mettre en position d'uriner, en parlant d'un cheval, ce qui est un signe de convalescence, dans certaines maladies où il n'avait pas la force de se mettre dans la situation ordinaire des chevaux qui urinent.

CAMPERCHE. s. m. Tapiss. Barre de bois ... ouvriers en tapisserie de basse lice et qui soutient les sautriaux où sont attachées les cordes des lances.

CAMPÉRIEN. s. m. Ichthyol. Nom d'une espèce du genre scombéroce.

CAMPESTRE ou **CAMPESTE**. s. f. Hist. anc. C'était chez les Romains une espèce de culotte ou d'habillement semblable à ce qu'on appelait autrefois parmi nous *haut-de-chausses*.

CAMPETHÈRE. s. m. (ét. gr., κάμπη, chenille; θήρα, chasse). Ornith. Genre de la famille des pies, synonyme de Dendrome.

CAMPÉTIANE ou **CAMPESCHIANE**. s. f. Techn. Teint. La criblure de la cochenille mestèque, ou la mestèque même qui a servi à la teinture.

CAMPHÈNE ou **CAMPHOGÈNE**. s. m. Chim. Substance huileuse renfermée dans l'essence de térébenthine, et obtenue par la distillation du camphre artificiel, ou chlorhydrate de camphre, avec la chaux, et ainsi nommée, parce que, unie à l'oxygène, elle représente le camphre naturel, qui dès lors pourrait être considéré comme son oxyde.

CAMPHOGÈNE. s. m. (du lat. *camphora*, camphre, et du gr. γείνω, j'engendre). Corps composé de carbone et d'hydrogène. Ce corps produit le camphre ordinaire et la cholestérine en se combinant avec la vapeur d'eau, le camphre artificiel avec l'acide hydrochlorique, les acides caproïque, caprique et camphorique avec des proportions diverses d'oxygène.

CAMPHORA. s. m. Nom latin du camphre.

CAMPHORATE. s. m. (du lat. *camphora*, camphre). Chim. Sels formés par la combinaison de l'acide camphorique avec les bases salifiables.

CAMPHORÉ, ÉE. adj. Qui ressemble au camphrier. || CAMPHORÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des laurinées, ainsi nommée du camphrier, son seul genre.

CAMPHORIDE. s. f. (du lat. *camphora*, camphre). Chim. Substance d'origine végétale, qui se rapproche du camphre par ses propriétés.

CAMPHORIQUE. adj. des 2 g. Épithète donnée à un acide qui se produit par l'action de l'acide nitrique à chaud sur le camphre. Acide camphorique.

CAMPHOROÏDE. adj. des 2 g. Bot. Qui a la forme du camphrier.

— s. f. Chim. Substance obtenue des huiles essentielles que produisent un grand nombre de plantes de la famille des labiées, et offrant beaucoup de rapport avec le camphre proprement dit.

CAMPHOROMÉE. s. f. Bot. Genre de la famille des lauracées, tribu des camphorées, établi pour quelques arbres du Brésil.

CAMPHOROSME. s. m. (du lat. *camphora*, camphre, et du gr. ὀσμή, odeur). Bot. Genre de la famille des chénopodacées, renfermant quatre ou cinq espèces herbacées et suffrutiqueuses, appartenant à l'Europe australe et à l'Asie médiane.

CAMPHOROSMÉ, ÉE. adj. Semblable au camphorosme. || CAMPHOROSMÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des atriplicées.

CAMPHRE. s. m. Bot. Sorte d'huile volatile concrète, d'une odeur forte et particulière, d'une saveur âcre suivie d'un sentiment de froid, très-peu soluble dans l'eau, que l'on trouve dans plusieurs plantes des familles des labiées et des synanthérées, mais que l'on retire principalement du camphrier.

— Popul. S'emploie comme synonyme d'Eau-de-vie. Boire du camphre. Un petit-verre de camphre.

CAMPHRÉ, ÉE. part. pass. du v. Camphrer. S'empl. adjectiv. Qui contient du camphre, qui a l'odeur du camphre. Esprit-de-vin camphré. Potion camphrée. Eau-de-vie camphrée. Cigarettes camphrées.

CAMPHRÉE. s. f. Bot. Synon. vulgaire de Camphorosme.

CAMPHRER. v. a. 1re conj. Mettre du camphre, imprégner de camphre une liqueur, une potion, un médicament.

— SE CAMPHRER. v. pron. Être camphré, imprégné de camphre.

CAMPHRIER. s. m. Bot. Sous-genre du genre laurier, dans la famille des laurinées, et qui produit le camphre.

CAMPHRIER, ÈRE. s. Popul. et triv. Buveur, buveuse de liqueurs fortes.

CAMPHRONE. s. m. Chim. Matière pyrogénée, huile légère, que l'on obtient en faisant passer de la vapeur de camphre sur de la chaux portée à la chaleur rouge obscure, et rectifiant ensuite le produit.

CAMPICHÆTE. s. m. (ét. gr., καμπή, courbure; χαίτη, crin). Entom. Genre de diptères brachocères, famille des athéricères, ayant pour type et unique espèce le campichæte rufipède, qui se trouve en France, sur les herbes d'un sol humide.

CAMPICOLE. adj. des 2 g. (ét. lat., *campus*, champ, *colere*, habiter). Qui vit dans les champs. Délie campicole.

— s. m. Ornith. Genre de la famille des traquets, ayant pour type le saxicole à aigrette.

CAMPIDUCTEUR. s. m. (du lat. *campus*, champ; *ductor*, de *ducere*, conduire). Anc. t. milit. ... camp romain. C'étaient des professeurs de tactique d'escrime et de gymnastique de l'ancienne Rome.

CAMPIGÈNE. s. m. V. CAMPIDUCTEUR.

CAMPINE. s. f. Petite poularde fine.

— Territoire sablonneux de la Flandre, fertilisé à force d'engrais.

CAMPISTRON (Galbert de). Poète dramatique, membre de l'Académie française, né à Toulouse en 1756. Son théâtre prouve beaucoup d'intelligence de l'art, mais le style en est faible; mort en 1796.

CAMPNER-DAHLER. s. m. Numism. Pièce d'argent des Provinces-Unies, valant 3 fr.

CAMPO. s. m. Comm. Sorte de laine d'Espagne, qui se tire de Séville et de Malaga.

CAMPOEA. s. m. (du gr. κάμπη, chenille). Genre de lépidoptères nocturnes, correspondant au genre métrocampe. V. ce mot.

CAMPO-FORMIO. Village d'Italie dans le Frioul, où fut conclu, le 17 octobre 1797, entre le général en chef Bonaparte, et le comte de Cobentzel, pour l'Autriche, le fameux traité de ce nom.

CAMPOGNE. s. f. Myth. Flûte du dieu Pan.

CAMPOMANÉSIE. s. f. Bot. Genre de la famille des myrtacées, tribu des myrtées, renfermant quelques arbres de l'Amérique tropicale.

CAMPOS. s. m. (pr. *kam-po*). Mot pris du latin, qui signifie proprement le congé que l'on donne à des écoliers. Avoir campos. Donner campos. Prendre campos.

— Fam. et par extension, Moment de relâche où l'on suspend une étude, une occupation, un travail quelconque.

CAMPOSTRICHE. s. m. (ét. gr., καμψός, courbé; θρίξ, filament). Bot. Genre de champignons bissoïdes, caractérisé par des fibres noires, raides, dressées et rameuses.

CAMPOTE. s. f. Comm. Espèce d'étoffe de coton, qui se fabrique dans les Grandes-Indes.

CAMPSICHROTES. adj. et s. m. pl. (ét. gr., κάμπτω, plier; χρώς, ωτός, corps). Erpét. Ordre de la classe des reptiles, comprenant ceux qui ont la peau plus ou moins molle et le corps flexible comme les sauriens et les batraciens.

CAMPSIE. s. m. (du gr. καμψία, coffre, étui). Entom. Genre de coléoptères hétéromères, famille des sténélytres, ayant pour type le cnodalon irroré.

CAMPSIS. s. f. (du gr. κάμψις, courbure). Médec. Incurvation contre nature. Il est mieux de dire *contracture*.

CAMPSIS. s. m. (du gr. κάμψις, courbure). Bot. Synonyme d'Incarvillée.

CAMPSIURE. s. f. (ét. gr., καμψός, courbé; οὐρά, queue). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des lamellicornes, ayant pour type la campsiure xanthorrhine.

CAMPSODACTYLE. s. m. (ét. gr., καμψός, courbé; δάκτυλος, doigt). Erpét. Genre de l'ordre des sauriens, famille des scincoïdiens, ayant pour type le campsodactyle du Bengale, dont la forme est celle d'un petit orvet.

CAMPSOLACONTIE. s. f. (ét. gr., καμψός, courbé; πλακούντιον, petite galette. || Bot. Syn. de Médinille.

CAMPTA. s. m. (du gr. καμπτός, courbé). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des clavicornes, ayant pour type le strongyle couleur de boue.

CAMPTAN. s. m. Mamm. Nom d'une espèce du genre antilope.

CAMPTÉRIE. s. f. Bot. Syn. de Ptéris.

CAMPTOCÈRE. s. m. (ét. gr., καμπτός, courbé; κέρας, corne). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des xylophages, ayant pour type l'hylésin aux ailes cuivrées.

CAMPTODONTE. s. m. (ét. gr., καμπτός, courbé; ὀδούς, όντος, dent). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des carabiques, ayant pour type le camptodonte de Cayenne.

CAMPTOGNATHE. s. m. (ét. gr., καμπτός, courbé; γνάθος, mâchoire). Entom. Genre de coléoptères, famille des xylophages, ayant pour type le camptognathe mandibulaire du Brésil.

CAMPTOGRAMME. s. m. (ét. gr., καμπτός, courbé; γράμμα, ligne). Entom. Genre de lépidoptères, famille des nocturnes, correspondant au genre acidalie.

CAMPTOLAIME. s. m. (ét. gr., καμπτός, courbé; λαιμός, gosier). Ornith. Genre de la famille des canards, ayant pour type l'anas de Labrador.

CAMPTORHIN. s. m. (ét., V. CAMPTORHINE). Entom. Genre de coléoptères, famille des curculionides gonatocères, ayant beaucoup de rapport avec les cryptorhynques, et dont toutes les espèces, une seule exceptée, habitent le nouveau continent.

CAMPTORHINE. s. f. (ét. gr., καμπτός, courbé; ῥίν, nez). Entom. Genre de coléoptères, famille des lamellicornes, ayant pour type et unique espèce la camptorhine *aeotrapille*, du Canada et de la Nouvelle-Ecosse.

CAMPTORHYNQUE. s. m. (ét. gr., καμπτός, courbé; ῥύγχος, bec). Ornith. V. CAMPTOLAIME.

— Entom. Syn. de Camptorhin.

CAMPTOSCÉLIDE. s. f. (ét. gr., καμπτός, ... coléoptères, famille des carabiques, ayant pour type la camptoscélide hottentote.

CAMPTOSÈME. s. f. (ét. gr., καμπτός, courbé; σῆμα, étendard). Bot. Genre de la famille des papilionacées phaséolées, bel arbrisseau volubile, à feuilles trifoliolées et à fleurs rouges, aux environs de Buénos-Ayres.

CAMPTOSORE. s. m. (ét. gr., καμπτός, courbé; σωρός, tas). Bot. Syn. de Scolopendrie.

CAMPTOSPORE. s. m. (ét. gr., καμπτός, courbé; σπορά, spore). Bot. V. PHLOMIS.

CAMPTOSTERNE. s. m. (ét. gr., καμπτός

courbé; στέρνον, sternum). Entom. Genre de coléoptères, famille des sternoxes, ayant pour type l'élater éclatant.

CAMPULÉIA. s. f. Bot. Syn. de Striga.

CAMPULIPE. s. m. Entom. Syn. de Campylipe.

CAMPULITROPE. adj. des 2 g. (ét. gr., καμπύλος, courbé; τρέπω, je tourne). Bot. Se dit de la graine dans laquelle l'ovule, en se développant, s'est recourbé sur lui-même de manière à amener son sommet près de sa base, comme cela a lieu dans les crucifères et les légumineuses.

CAMPYLANTHE. s. m. (ét. gr., καμπύλος, recourbé; ἄνθος, fleur) Bot. Genre de la famille des scrofulariacées, arbrisseau à rameaux cylindriques, indigène du pic de Ténériffe.

CAMPYLANTHÈRE. s. f. (du gr. καμπύλος, recourbé; et du lat. *anthera*, anthère). Bot. Syn. du genre eriodendron.

CAMPYLE. s. m. (du gr., καμπύλος, courbé). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des sternoxes, ayant pour type l'élater linéaire, dont les élytres sont très-allongées et recourbées à l'extrémité.

CAMPYLIPE. s. m. (ét. gr., καμπύλος, courbé; πούς, pied). Entom. Genre de coléoptères, famille des lamellicornes, ayant pour type le richius limbatus, qui se trouve à Java et au cap de Bonne-Espérance.

CAMPYLIRHYNQUE. s. m. (ét. gr., καμπύλος, courbé; ῥύγχος, bec). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionides correspondant au genre centorhynque.

CAMPYLOCARPE. s. m. (ét. gr., καμπύλος, courbé; καρπός, fruit). Bot. Syn. d'Arabide.

CAMPYLOCARYON. s. m. (ét. gr., καμπύλος, courbé; κάρυον, noix). Bot. Syn. d'Anchuse.

CAMPYLOCÈLE. s. m. (ét. gr., καμπύλος, courbe; κοιλία, intestins). Annél. Epithète donnée aux infusoires entérodèles, dont le canal intestinal présente des courbures dans son trajet.

CAMPYLOCHÈLE. s. m. (ét. gr., καμπύλος, courbé; χεῖλος, lèvre). Entom. Genre de lépidoptères nocturnes, syn. de Nymphule.

CAMPYLOCLINION. s. m. (ét. gr., καμπύλος, courbé; κλίνη, lit). Bot. Genre de la famille des composées, ayant pour type les espèces du genre eupatorium, dont les fleurs sont insérées sur un réceptacle légèrement courbé.

CAMPYLODONTE. s. m. (ét. gr., καμπύλος, recourbé, ὀδούς, οντος, dent). Bot. Genre de la famille des bryacées, établi pour une mousse de Pensylvanie, vivace et rameuse.

CAMPYLOMYZE. s. m. (ét. gr., καμπύλος, recourbé; μύζω, je suce). Entom. Genre de diptères, familles des tipulaires, ayant pour espèce type le campylomyze aérien, de France et d'Allemagne, caractérisé par la courbure de la trompe.

CAMPYLONÈME. s. f. Bot. V. CAMPYNÈME.

CAMPYLONEURE. s. m. (ét. gr., καμπύλος, courbé; νεῦρον, nervure). Bot. Synonyme de Polypode.

CAMPYLOPE. s. m. (ét. gr., καμπύλος, courbé; πούς, pied). Bot. Genre de la famille des bryacées, comprenant les mousses qui croissent dans les parties chaudes et tempérées du globe, soit sur la terre même, soit sur les troncs d'arbres.

CAMPYLOPHYTE. s. m. (ét. gr., καμπύλος, courbé; φυτόν, plante). Bot. Nom générique des plantes dont la partie supérieure de la corolle est obliquement infléchie, et le plus souvent contournée en spirale avant l'épanouissement.

CAMPYLOPODE. adj. des 2 g. Bot. Qui tient du genre campylope. || CAMPYLOPODES. s. f. pl. Famille de mousses, ayant le genre campylope pour type.

CAMPYLOPS. (ét. gr., καμπύλος, courbé; ὤψ, œil). Ornith. Genre d'oiseaux indéterminés.

CAMPYLOPTÈRE. s. m. (ét. gr., καμπύλος, courbé; πτερόν; aile). Ornith. Genre d'oiseau, ainsi appelé parce que les grandes pennes de ses ailes ont des tuyaux élargis et courbés en forme de lame de sabre. Le trochyle campyloptère.

πύλος, courbé; ῥύγχος, bec). Ornith. Genre d'oiseaux d'Amérique, ayant pour type le grimpic zoné, et syn. du genre thriothore.

CAMPYLOROMATE. s. m. CAMPYLOSOME.

CAMPYLORUTIDE. s. f. (ét. gr., καμπύλος, courbé; ῥυτίς, ride). Bot. Syn. de Mélilote.

CAMPYLOSOME. s. m. (ét. gr., καμπύλος, courbé; σῶμα, corps). Moll. Genre de cirrhipèdes, comprenant les espèces qui ont le corps flexible.

CAMPYLOSPERMÉ, ÉE. adj. (ét. gr., καμπύλος, recourbé; σπέρμα, graine). Bot. Qui a le bord de la graine réfléchi. || CAMPYLOSPERMÉES. s. f. pl. Division dans les ombellifères, caractérisée par le contour de la graine, dont le bout se réfléchit et s'enroule au côté interne.

CAMPYLOSPORE. s. m. (ét. gr., καμπύλος, courbé; σπορά, graine). Bot. Synonyme d'Hypérique.

CAMPYLOSTACHIDE. s. f. (ét. gr., καμπύλος, courbé; στάχυς, epi). Bot. Genre de la famille des stilbacées, arbrisseaux du Cap, à inflorescence spiciforme.

CAMPYLOTHÈQUE. s. m. (ét. gr., καμπύλος, courbé; θήκη, thèque) Bot. Genre de plantes polynésiennes, à capitule multiflore, et à fruits allongés contournés ou courbés.

CAMPYLOTROPE. s. m. (ét. gr., καμπύλος, courbé, τρόπις, carène). Bot. Genre de la famille des papilionacées, formée pour un arbrisseau originaire de la Chine, à feuilles persistantes et à fleurs pourpres.

CAMPYNÈME. s. f. (ét. gr., καμπύλος, courbé; νῆμα, filet). Genre de la famille des narcissées, ou plutôt des mélanthacées, ayant pour type une plante du cap Van-Diémen, la campynème linéaire.

CAMUNION. s. m. Bot. Nom d'une espèce de méliacée, nommée aussi *aglaia*.

CAMUS (Armand-Gaston). Député à l'Assemblée constituante et à la Convention, né à Paris en 1740, fut l'un des cinq représentants envoyés à l'armée du Nord et livrés aux Autrichiens, par Dumourier, échangé plus tard contre Madame, fille de Louis XVI, depuis duchesse d'Angoulême. Mort en 1804.

CAMUS s. m. Mamm. Nom vulgaire du dauphin ordinaire.

CAMUS, USE. adj. (du celt. *cam*, courbe, courbé, tortu, non droit). Se dit d'un nez court et plat, et d'une personne ayant ce nez. Nez camus. Avoir un nez camus. Etre camus. Les personnes *camuses* rappellent désagréablement à l'esprit cette représentation matérielle et triste de la mort. (Héreau.)

— Se dit également de quelques animaux. Un cheval camus. Un chien camus. Le bouvreuil, qui, privé de vue, a un si brillant gosier, a le bec camus.

— Fig. et fam. *Être camus, bien camus.* Être trompé dans l'attente de quelque chose, avoir un pied de nez. Nous sommes bien camus. Il les a rendus tous bien camus. || *Rendre un homme camus.* Le réduire à la nécessité de se taire, à ne savoir plus que dire. Il voulait faire le capable, on l'a rendu bien *camus*. (Acad.)

— S'emploie substantiv. Un camus, un vilain camus. Une camuse, une petite camuse.

CAMUSON. s. f. (dimin. de *camuse*). Fille ou femme qui a le nez camus.

Chantons, chantons le beau nom de Nanette,
Chantons, chantons le beau nom de Nanon;
Elle est charmante, elle est bien faite:
C'est une aimable *camuson*. (MERCURE.)

CAMUTIE. s. f. Bot. Syn. de Mélampodion.

CAN ou **KHAN.** s. m. Nom donné en Turquie à une sorte d'enclos qui n'a qu'une seule issue.

— Charp. La face la moins large d'une pièce de bois. Mettre des pièces ou des bordages sur le can.

CANA. Géogr. sacr. Petite ville de Galilée, où Jésus-Christ fit son premier miracle, en changeant l'eau en vin.

— *Combat de Cana.* Livré par Junot et Kléber, en 1798, aux Arabes, qui furent culbutés, chassés de toutes leurs positions, et se retirèrent en désordre vers le Jourdain.

CANAAN. Géogr. sacr. V. CHANAAN.

CANACOPOLE. s. m. Catéchiste des missionnaires chez les Indiens.

CANADA. Géogr. Grand pays de l'Amérique septentrionale, divisé en Haut-Canada et Bas-Canada, dont la capitale est Québec. Le Canada, qui appartenait jadis à la France, a été cédé à l'Angleterre en 1763.

CANADE. s. m. Zool. Très-bel oiseau d'Amérique, assez semblable au faisan, dont le genre n'a pas été déterminé. || Poisson du genre gastérostée.

CANADIEN, ENNE. Géogr. Habitant du Canada d'origine européenne. Les indigènes étaient appelés Canadois, oise.

CANAFISTOLE et **CANAFISTULE.** s. f. Bot. Syn. de Casse canéficier.

CANAILLE. s. f. (rad. *canis*, chien, d'où *canalia*, comme qui dirait bande de chiens; on dit encore en ital. *canaglia;* on trouve dans de vieux auteurs français *chiennaille*). Nom que le bas peuple donne à tous les gens vils et méprisables. Dans le véritable sens qu'il faut donner à ce mot, le beau monde a tort, le bas peuple a raison. La canaille s'attroupe. Etre insulté par la canaille. Traiter de canaille. Vile canaille. Hors d'ici, canaille! Que la *canaille* s'agite dans la rue, on répond à ses cris de détresse par des cris d'alarme. (Trubl.) Il vaudrait mieux que la *canaille* fût muette; mais force est de la laisser parler, ne pouvant lui couper la langue. (Volt.)

— Peut s'employer au pluriel. Ce sont deux canailles. Ce sont des canailles.

— Un philosophe qui, au commencement de la révolution de 1789, blâmait la conduite des rois qui abandonnaient Louis XVI, s'écriait: *Canaille royale!*

— S'emploie adjectiv. Être canaille. Avoir l'air canaille. Avoir des manières canailles, un langage, un ton canaille, des habitudes canailles. Expression canaille. Style canaille. Conduite canaille. Omission des dictionnaires.

— *Fréquenter la canaille.* S'entourer de gens méprisables, de mauvaises sociétés. || *S'appuyer de la canaille, faire soutenir son parti par la canaille.* Flatter les passions populaires et les faire servir à son parti.

— Dans un sens moins absolu, moins rigoureux, on appelle canaille les gens sans conséquence. Le plancher pour le beau monde, et la *canaille* derrière. (Beaumarchais.)

— Les attroupements de gens oisifs sont qualifiés quelquefois de *canaille*. Un bateleur, un charlatan sont suivis de la canaille. Un honnête homme est souvent hué par la canaille, etc.

— Se dit par badinerie, en parlant des petits enfants qui font du bruit, qui importunent. Petite canaille. Faites taire cette canaille.

CANAL. s. m. (du lat. *canalis,* ou du gr. χαίνειν, s'entr'ouvrir). Conduit, tube, tuyau creux, longue cavité ordinairement cylindrique, par où l'eau passe. Canal de bois, de plomb, de fer, de pierre. Canal de fontaine. Placer des canaux. Souder des canaux. Les canaux sont rompus. Conduire l'eau par des canaux.

— Phys. Voies naturelles par lesquelles les eaux les vapeurs, les gaz, etc., circulent au sein de la terre, y pénètrent, s'en échappent. Canaux secrets. Canaux souterrains. Les eaux circulent dans la terre par une multitude de *canaux*. (Acad.) Certains phénomènes conduisent à penser que de secrets *canaux* unissent les foyers de plusieurs volcans. (Id.)

— Lit, ou cours naturel d'une rivière. Le canal de la rivière. Le canal du fleuve. Le canal de la Loire, celui de la Seine. Semblable à ces fleuves qui trouvent de nouvelles pentes et se creusent un nouveau *canal*. (Fléch.)

— Rivière artificielle ou cours d'eau creusé de main d'homme dans l'intérêt de la salubrité, de l'agriculture ou du commerce.

— *Canal de desséchement.* Celui qui a pour but de dessécher des marais ou des terrains inondés, et que l'on creuse dans la direction de la plus grande pente.

— *Canal de dérivation.* Qui a pour objet d'amener l'eau nécessaire pour faire tourner une usine, et auquel on donne la plus légère pente possible, afin de conserver la plus grande partie de la chute. || *Canal d'irrigation.* Qui sert à fertiliser des terres trop desséchées, en amenant par une pente douce l'eau d'un réservoir supérieur sur le terrain qu'on veut arroser. Il sert aussi quelquefois à l'approvisionnement d'eau d'une ville. || *Canal de navigation.* Creusé pour le transport des denrées et des marchandises. Pays coupé, traversé de canaux. Canal navigable. Creuser, établir un canal. Niveau d'un canal. Descendre, remonter un canal. Influence des canaux sur la prospérité générale. Alimenter un canal. Relier plusieurs villes pas des canaux. La ligne d'un canal. Le développement des canaux. La pente d'un canal. Le canal de Briare. Le canal de Languedoc. Le canal de l'Ourcq. Pour multiplier un fleuve (le Nil) si bienfaisant, l'Egypte était traversée d'une infinité de *canaux*, d'une longueur et largeur incroyable. (Boss.) Un *canal* miraculeux par la hardiesse et les travaux incompréhensibles de l'entreprise, rapprocha ce que la nature avait séparé par des espaces immenses. (Mass.)

— Pièces d'eau étroites et longues qui servent d'ornement dans les jardins.

— *Canal latéral.* Canal alimenté par les eaux d'un fleuve dont il suit parallèlement le cours.

— Géogr. phys. Resserrement de la mer entre deux rivages. Le canal de Mozambique Le canal de Constantinople, de la mer Noire. Le canal de Saint-Georges. Le canal de la Manche, etc.

— Mar. *Faire canal*, signifie, sur la Méditerranée, S'éloigner de la terre sur une embarcation de côte, pour traverser un golfe, un espace entre deux îles, etc., ou s'écarter assez de la côte pour la perdre de vue.

— Fig. La voie, le moyen, l'entremise qu'offre une personne ou une chose pour obtenir une fin, pour arriver à un but. Réussir dans une affaire par le canal d'un tel. Un tel est le canal des grâces, des faveurs. Les sacrements de l'Eglise catholique sont les canaux par lesquels Dieu répand ses bénédictions et son amour. Les grands sont comme le *canal* de communication et le lien des peuples avec le souverain. (Mass.) C'est un gouffre où tous les *canaux* de l'abondance s'engloutissent. (Volt.) La lecture et la prière sont comme les deux *canaux* par lesquels Dieu répand ses lumières. (Fléch.)

— Arqueb. Creux qui est placé sous le bois d'un fusil ou d'une autre arme à feu, où se met la baguette.

— Maçonn. Tuyau de plomb qui sert à conduire les eaux pluviales depuis le toit jusqu'au bas des bâtiments.

— Archit. *Canal de larmier.* Plafond creusé d'une corniche. || *Canal de volute.* Face des circonvolutions de la volute ionique. || *Canaux*, sans épithète. Cavités qui ornent les tigettes des caulicoles d'un chapiteau.

— Hydraul. *Canal déférent.* Tuyau qui, dans une pompe, conduit l'eau que le piston fait monter.

— Bot. *Canal de la sève.* Creux qui est au centre de la tige de certains végétaux ligneux, et qui reçoit et conduit la sève. || *Canal médullaire.* Espèce d'étui longitudinal qui occupe le centre des dicotylédonées et dans les parois duquel est circonscrite la moelle qui, dans les végétaux monocotylédonés, forme en quelque sorte la masse de la tige.

— Manuf. Gros morceau de bois, en forme de tuile creuse, et appliqué sur l'ensuple, pour garantir l'ouvrier des pointes d'aiguilles qui fixent l'étoffe dans le velours ciselé.

— *Canal de l'ensuple.* Cannelure dans laquelle la verge qui porte l'étoffe est placée. || *Canal des espolins.* Machine de fer-blanc, sur laquelle on range les espolins.

— T. de maréch. Creux du milieu de la mâchoire inférieure du cheval.

— Anat. Conduit ou cavité étroite et allongée qui donne passage soit à un liquide, soit à un organe quelconque. Canal alimentaire ou digestif. Canal artériel. || *Canal de l'urètre.* Celui par où sort l'urine.

— Fam. *Uriner à plein canal.* Uriner librement et par un gros jet.

CANALICOLE. s. des 2 g. Hist. Nom donné anciennement à des mauvais sujets, à des gueux qui se tenaient habituellement le long d'un canal, situé au milieu d'une place publique de Rome.

— On donnait aussi ce nom à des charlatans qui faisaient leur métier sur cette place

CANALICULE. s. m. (dimin. de *canal*). Hydraul. Petit canal.

— Art et mét. Petit tuyau.

— Archit. Cavité d'espace en espace le long du fût d'une colonne.

— Auget dans lequel on met à manger et à boire pour les oiseaux.

— Bot. Petite rainure que l'on remarque sur certaines feuilles.

— Boiste et Landais font *canalicule* du genre féminin, nous n'en concevons pas la raison. Le diminutif doit naturellement être du même genre que le mot dont il est formé. *Calice.* s. m. *Calicule.* s. m. *Feuille.* s. f. *Folliole.* s. f. *Lune.* s. f. *Lunule.* s. f. *Mont.* s. m. *Monticule.* s. m.

CANALICULÉ, ÉE. adj. (formé de *canaliculus*, petit canal. Zool. et bot. Se dit des diverses parties des animaux ou des plantes, creusées en forme de canal ou de gouttière.

CANALIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *canalis*, canal; *fero*, je porte). Hist. nat. Qui est doué d'un canal. || CANALIFÈRES. s. m. pl. Moll. Famille de mollusques, ordre des brachélipodes, dont la coquille a un canal plus ou moins long à la base de leur ouverture; tels sont les genres cérite, pleurotome, turbinelle, fasciolaire, pyrule, etc.

CANALIFORME. adj. des 2 g. Qui a la forme d'un canal.

CANALISABLE. adj. des 2 g. (rad. *canal*). Qui est susceptible d'être canalisé, où l'on peut établir un canal.

CANALISATION. s. f. (pr. *ca-na-li-za-ci-on;* rad. *canal*). Hydraul. Action de canaliser, d'ouvrir des canaux; résultat de cette action; établissement d'un canal; système de communication dans un pays, au moyen des canaux. Après l'Angleterre et la France, la Russie est la puissance européenne la plus avancée sous le rapport de la *canalisation*. (B. Julien.) Quant à la Chine, la *canalisation* y est extrêmement développée et remonte, à ce qu'il paraît, à une très-haute antiquité. (Id.)

— Moyen de rendre une rivière navigable, de lui donner plus de profondeur, en fixant et resserrant son lit, et en y construisant des écluses.

CANALISÉ, ÉE. part. pass. du v. Canaliser. S'empl. adjectiv. Pays canalisé. Rivière canalisée.

CANALISER. v. a. 1re conj. (rad. *canal*). Ouvrir des canaux, établir un système de canalisation dans un pays, pour faciliter le commerce, l'irrigation ou le desséchement des terres; transformer en canal; resserrer le lit d'une rivière pour la rendre navigable, en y établissant des écluses.

— SE CANALISER. v. pron. Être canalisé, être transformé en canal.

CANALITE. s. f. Hist. anc. Coquille fossile, striée.

CANAN. s. m. Comm. Mesure des liquides dont on se sert dans le royaume de Siam, et qui est de la contenance d'environ deux pintes.

CANANG. s. m. Bot. Nom générique donné à des arbres ou arbrisseaux exotiques, dont [illegible] naire des Indes-Orientales. Le canang aromatique, vulgairement poivre d'Ethiopie. Le canang sarmenteux. Le canang monosperme. Le canang à feuilles longues. Le canang à trois pétales.

CANANGÉINE. s. m. Chim. Sorte d'huile ou de gomme que les Indiens obtiennent des fleurs du canang.

CANAP. s. m. Raffin. Chevalet des bassins où l'on met le sirop.

CANAPÉ. s. m. (du gr. κωνωπεῖον, d'où en lat. *conopeum*, et en vieux français, *conopé*, aujourd'hui *canapé*). Sorte de grand siége à dossier, de large fauteuil, où plusieurs personnes peuvent s'asseoir ensemble, et dont on se sert quelquefois comme de lit de repos.

. . . Un fauteuil m'embarrasse,
Un homme là-dedans est tout enveloppé,
Je ne me trouve bien que dans un *canapé*.
(REGNARD.)

— Pavilion des anciens Égyptiens pour se garantir des insectes.

— Art culin. Petit pain garni de cornichons, d'anchois, de beurre, etc.

— Raffin. de sucre. Espèce de chaise de bois sur laquelle on met le bassin, lorsqu'il est question de transporter la cuite du rafraîchissoir dans les formes.

— Polit. S'est pris pour désigner la secte des doctrinaires. Quelqu'un demandait un jour si ce parti était nombreux. Moins que vous semblez le craindre, répondit-on; car les doctrinaires tiennent tous ensemble sur un canapé. Ce mot a fait fortune.

CANAPSA. s. m. (de l'allem. *knappsack, schnapp-sack, knabsack*, sac à porter des comestibles de peu de valeur, de la nourriture sèche). Anc. t. milit. Havresac; espèce de carnassière de toile ou de cuir que les lansquenets portaient en sautoir.

— *Il a porté le canapsa*, signifiait Il a servi comme fantassin, il a été goujat.

CANARD. s. m. Ornith. Genre de palmipèdes de la famille des anas, dont les espèces peuvent se rapporter à deux divisions, les hydrobates et les canards proprement dits. Le canard sauvage a la tête et le cou d'un vert très-foncé, un collier blanc au bas du cou, et les parties supérieures rayées de zigzags très-fins, d'un brun cendré et d'un gris blanchâtre, la poitrine marron foncé, le reste des parties inférieures gris-blanc varié de bleu cendré, le miroir de l'aile d'un vert violet, bordé en dessus et en dessous d'une bande blanche, le bec d'un jaune verdâtre, les pieds orangés. Sa longueur totale est de 50 à 55 centimètres. Il est le type de la plupart des races de canards que nous nourrissons en domesticité. Il habite le nord des deux continents, et est de passage dans presque toutes les contrées de l'Europe où il se trouve des rivières, des lacs ou des marais.

— Les canards domestiques, excepté les canards de Barbarie, paraissent descendre du canard sauvage, et proviennent sans doute d'œufs de cette espèce qui ont été couvés par des poules. On distingue les canards barboteurs petits et grands, le canard ridenne, appelé *chipecu* en Normandie et *rousseau* en Bretagne; le canard siffleur, le canard de la Caroline, le canard [illegible]djah.

— Cout. Nom donné à tous les imprimés que l'on crie dans les rues.

— Petit morceau de sucre trempé dans de l'eau-de-vie.

— Mamm. Un des noms vulgaires du chien barbet, qui lui vient de la facilité avec laquelle il se jette à l'eau. || S'empl. adjectiv. Un chien canard. Un beau chien canard.

— March. de bois. *Bois canards.* Ceux qui, étant jetés à bois perdu dans un canal, dans une rivière, vont au fond de l'eau ou s'arrêtent sur les bords.

— Artif. Sorte d'artifice lancé dans l'eau, et représentant la figure d'un canard.

— Pêch. Espèce de filet soutenu par des roseaux.

— Son désagréable et discordant que laissent échapper certains chanteurs.

— Fam. *Mouillé comme un canard.* Très-mouillé, mouillé depuis les pieds jusqu'à la tête.

— Prov. *Plonger comme un canard.* Plonger habilement. || Fig. S'esquiver, se soustraire à un danger.

— Fig. et fam. *Canard privé.* Homme aposté pour en attirer, pour en attraper d'autres.

— *Donner des canards à quelqu'un.* L'abuser, lui en faire accroire.

— Mécan. *Canard de Vaucanson.* Automate construit par le célèbre mécanicien Vaucanson, et qui fonctionnait comme le canard naturel.

CANARDEAU. s. m. Ornith. Nom vulgaire du jeune canard. Un canardeau. Des canardeaux.

CANARDER. v. n. 1re conj. (rad. *canard*). Mus. Tirer de certains instruments à vent, et en particulier du hautbois et de la clarinette, un son aigu, nasard, discordant, semblable au cri du canard.

— Laisser échapper du gosier un son de cette nature, en parlant des chanteurs, ce qui peut arriver surtout aux ténors et aux voix dites de haute-contre.

— Mar. Tanguer beaucoup et recevoir des [illegible]

— v. a. Art milit. Tirer avec avantage sur l'ennemi, comme par une guérite, derrière une haie, à travers des palissades, par allusion à la manière dont on fait la chasse aux canards sauvages. Les soldats qui s'avancèrent dans les faubourgs furent tués par les habitants, qui les *canardaient* des fenêtres. (Acad.)

— Mar. *Bâtiment canard, frégate canarde, corvette canarde, barque canarde.* Signifie Bâtiment, frégate, etc., qui tangue beaucoup et qui reçoit des lames sur son avant.

— Mus. son rauque, hors du ton, en imitant le cri du canard, produit par les instruments, surtout par le hautboit et la clarinette.

— SE CANARDER. v. pron. Etre canardé.

— Art milit. Se tirer mutuellement des coups de fusil à travers des palissade, après s'être mis à couvert derrière des retranchements.

CANARDERIE. s. f. Écon. rust. Lieu où l'on élève des canards.

CANARDIER. s. m. Celui qui chasse aux canards.

CANARDIÈRE. s. f. Chass. Lieu couvert, espèce de cabane placée dans un étang ou un marais pour prendre des canards sauvages.

— Long fusil particulièrement destiné à la chasse des canards et des oiseaux qui se laissent difficilement approcher.

— Fortif. Sorte de guérite ou petite loge d'où l'on pouvait en sûreté tirer sur les assaillants.

CANARI. s. m. Ornith. Oiseau des îles Canaries; on donne par abréviation ce nom au serin des Canaries. || *Canari sauvage.* La mésange penduline.

— Bot. Genre de la famille des térébinthacées, arbre exotique, de l'écorce desquels découle, surtout chez les vieux arbres, une liqueur balsamique qui se transforme en résine.

— Vase dans lequel on donne à boire aux petits oiseaux.

— Grand vase de terre cuite en usage chez les sauvages.

CANARIE. s. f. Danse bizarre, ridicule, tout à fait oubliée aujourd'hui. Espèce de gigue d'un mouvement très-vif, qui selon quelques-uns était originaire des îles Canaries, et selon d'autres n'avait dû le jour qu'à un ballet en mascarade dont les danseurs étaient habillés en sauvages.

CANARIES (Iles). Géogr. Archipel, composé de 20 îles et îlots, situé dans l'océan Atlantique, entre 14° et 21° de longit. occid., et 30° et 24° de latit. septentr. L'heureux climat de ces îles les fit nommer *îles fortunées*, lorsqu'on les découvrit. Les sept principales, les seules qui soient habitées, sont Ténériffe, Canarie, Palma, Lancerota, Forteventura, Gomera et Fer.

CANARINE. s. f. (du nom des îles Canaries). Bot. Genre de la famille des campanulacées, ayant pour type la canarine campanulée, plante herbacée, vivace, recherchée dans nos jardins pour la beauté de ses fleurs d'un jaune pourpré.

CANARION. s. m. Bot. Genre de la famille des burséracées, arbres à feuilles alternes, propres à l'Asie tropicale, dont plusieurs produisent une espèce de résine, et dont on cultive plusieurs espèces dans les serres chaudes en Europe.

CANAROIE. s. m. Ornith. Genre de la famille des canards, ayant pour type le canard à pieds demi-palmés, de la Nouvelle-Hollande.

CANASSE. s. m. Comm. Espèce de tabac filé fort menu et propre à fumer.

— Nom qu'on donne à Amsterdam aux boîtes d'étain dans lesquelles on apporte le thé de la Chine et des Indes. On dit aussi *canastre* dans cette dernière acception.

CANATHRE. s. m. Ant. gr. Sorte de chaise sur laquelle on portait les jeunes filles à Lacédémone, dans certaines processions.

CANAVALIE. s. f. Bot. Genre de la famille des papilionacées phasiolées, ayant pour type la canavalie gaudichaudienne.

CANCALE. Géogr. Bourg de France, arr. de Saint-Malo, dép. d'Ile-et-Vilaine; possède un port excellent et renommé pour la pêche aux huîtres, qui se fait à quelque distance sur le rocher du même nom; 5,000 hab.

CANCAMUM. s. m. Bot. Gomme rare ou plutôt assemblage de plusieurs gommes qui découlent de certains arbres d'Afrique, du Brésil et de l'île de Saint-Christophe, et qui ont de la ressemblance avec l'arbre à myrrhe.

CANCAN. s. m. (du lat. *quamquam*; on écrivait anciennement et l'on écrit encore *quanquan*; peut-être ce mot n'est-il qu'une onomatopée, pour reproduire le cri maussade et fatigant de l'oie et du canard, d'où vient naturellement son acception usuelle et figurée). Ornith. Cri du canard et d'une espèce de perroquet.

— Bruit, bavardage, médisance, éclat pour peu de chose, commérage. Faire un cancan. Un grand cancan de quelque chose. Faire des cancans. Aimer les cancans. Croire aux cancans. Ce ne sont que des cancans. Cancans de village. Cancans de petite ville. La grande société elle-même a ses *cancans*, qui ne sont pas toujours les moins perfides. (Ourry.) Deux tiers de calomnie et un tiers de médisance, voilà en général de quoi se composent les cancans. (Id.)

— Sorte de danse indécente et prohibée dans les bals publics.

CANCANER. v. n. 1re conj. (rad. *cancan*). Ornith. Se dit du canard et d'une espèce de perroquet, lorsqu'ils font entendre leur cri.

— Faire des cancans, des commérages, calomnier, médire.

— Parler bruyamment et sans raison. Inusité en ce sens.

— Parler du nez.

— Danser le cancan.

— Dans toutes ses acceptions ce mot est très-populaire.

CANCANIAS. s. m. Comm. Etoffe de soie, rayée, à chaînettes, que l'on fabrique dans les Indes.

CANCANIER, IÈRE. s. Celui, celle qui aime et qui fait habituellement des cancans.

CANCAUBARDITE. s. m. Hist. relig. Se dit des disciples de Cancauba d'Alexandrie, qui adopta au VIe siècle les opinions de Sévère d'Antioche et des acéphales.

CANCEL. s. m. (du lat. *cancellus*, barreau). Archit. L'endroit du chœur d'une église qui est le plus rapproché du grand autel, et qui est ordinairement fermé d'une balustrade. C'est ce qu'on appelle aujourd'hui *sanctuaire*.

— On appelait autrefois ainsi le lieu entouré d'une balustrade dans lequel on tenait le sceau de l'Etat.

CANCELLAIRE. s. f. Moll. Genre de coquilles univalves marines, formé aux dépens des volutes, de la famille des trachélipodes canalifères, et ayant pour type la cancellaire asperelle, ventrue, gaufrée, de couleur jaunâtre.

— Bot. Genre de mousses.

CANCELLARESQUE. adj. des 2 g. De chancellerie, ayant rapport à la chancellerie. Vieux et inusité.

— *Lettres cancellaresques.* Sorte de grandes lettres cursives qui servaient dans les expéditions de la chancellerie du pape.

CANCELLARIAT. s. m. Dignité, fonctions, titres, qualité de chancelier. Le cancellariat de France.

CANCELLARIUS. s. m. (pr. *kan-cel-la-ri-uss*). Hist. anc. Officier subalterne qui, du temps des Romains, se tenait dans un lieu fermé de grilles et de barreaux (*cancelli*), pour copier les sentences des juges et les autres actes judiciaires.

— Il y a des auteurs qui tirent de ce mot l'étymologie de *chancelier*, parce que, ainsi que le fait observer Ménage, quand l'empereur rendait la justice, le chancelier était à la porte de la clôture ou des grilles qui séparaient le prince d'avec le peuple.

— Portier, parce que, chez les grands, il veillait à une porte grillée.

CANCELLATION. s. f. Action de canceller. Acte qui en annule un autre, qui en permet l'annulation, laquelle annulation on exprime en barrant en tout sens l'acte annulé.

CANCELLE. s. m. Crust. Genre de décapodes anomoures, famille des ptérygures, crustacé dont il n'existe qu'une espèce, et dont la patrie nous est inconnue.

CANCELLÉ, ÉE. part. pass. du v. Canceller. S'empl. adjectiv. Acte cancellé. Obligation cancellée.

— Bot. Qui est en forme de treillis, de grillage.

CANCELLÉ, ÉE, adj. (du lat. *cancellatus*, en forme de grillage). Bot. Se dit de tous les organes des végétaux qui affectent la forme réticulée; telles sont les feuilles de l'hydrogeton, le chapeau du lycoperdon, le calice de l'atractyle, etc.

CANCELLER. v. a. 1re conj. Biffer, barrer une obligation, un acte, en la croisant de barres ou de lignes d'un bout à l'autre, ce qui imite assez bien une espèce de treillis, en latin *cancelli*.

— Découper en forme de treillis, de grillage.

— SE CANCELLER. v. pron. Être cancellé.

CANCELLI. s. m. pl. Archit. anc. Mot latin qui signifie les grilles, les jalousies faites avec des morceaux de bois légers et croisés, que les anciens mettaient à leurs fenêtres et à leurs portes.

— Limites ou bornes des champs auxquelles les anciens rendaient hommage, comme symbole du dieu Terme.

— Hist. anc. Petites chapelles érigées par les anciens Gaulois aux déesses mères qui présidaient à la campagne et aux fruits de la terre.

CANCER. s. m. Crust. Nom latin du crabe, que l'on a donné à toutes les espèces qui lui ressemblent, soit fossiles, soit vivantes, et que l'on a étendu même jusqu'aux limules, qui sont si éloignées du crabe.

CANCER. s. m. (pr. *kan-cèrr*; du lat. *cancer*, cancre, crabe; soit que l'on ait comparé aux pattes d'un crabe les veines dilatées et tous les vaisseaux qui s'écartent en rayonnant autour d'une tumeur cancéreuse, soit parce qu'on a cru anciennement qu'un animal caché à l'intérieur dévorait les parties malades). Pathol. Signifie proprement une tumeur formée par une matière squirrheuse et une matière encéphaloïde, soit que ces deux matières y existent l'une d'elles, soit que toutes deux s'y trouvent mélangées à d'autres produits morbides. Le cancer est une maladie chronique qui désorganise tous les tissus où elle se développe, qui se les assimile et qui s'étend progressivement; les mamelles, l'utérus, les testicules, sont les organes où on l'observe le plus souvent. Le cancer n'est pas regardé comme contagieux, mais il peut être héréditaire. Avoir un cancer. Etre atteint d'un cancer. Souffrir d'un cancer. Etre rongé d'un cancer. Extirper un cancer. Faire l'opération d'un cancer. Cancer au sein, à l'estomac, à la vessie, etc. Exposition d'un cas remarquable de cancer. Résolution, extirpation du cancer. Terminaison du cancer par métastase, par gangrène, par cicatrisation. Curabilité du cancer.

— *Cancer occulte.* Celui qui ne s'est point encore fait jour. || *Cancer ouvert* ou *ulcéré.* Celui qui présente des inégalités, et quantité de petits trous d'où il sort une matière sordide, puante et glutineuse. || *Cancer des ramoneurs.* Cancer cutané du scrotum, observé en Angleterre chez les ramoneurs, et qui paraît causé par le séjour de la suie dans les plis du scrotum. || *Cancer colloïde* ou *gélatiniforme.* Dégénérescence particulière qui ne contient point les productions morbides du cancer, et qui consiste en une trame aréolaire remplie d'une sorte de gelée, et remarquable par l'absence des vaisseaux et de tout travail phlegmasique dans les parties voisines.

— Fig. L'égoïsme est le cancer qui ronge le sein de la société. Le vice est un cancer qui dévore l'âme. Le cancer rongeur du remords. Omission de tous les dictionnaires.

Et peut-être aujourd'hui méthodique assassin,
Le *cancer* politique est déjà dans ton sein.
(Barth. et Méry.)

— Astron. *Cancer* ou *Écrevisse.* Nom donné au quatrième signe du zodiaque, de même qu'à la quatrième partie de l'écliptique, dans laquelle le soleil nous paraît entrer le 21 juin. || *Tropique du Cancer.* Celui qui, passe au premier point du quatrième signe du zodiaque.

CANCÉREUX, EUSE. adj. Pathol. Qui tient de la nature du cancer, qui est relatif au cancer. Vice cancéreux. Disposition cancéreuse.

— Substantiv. Celui, celle qui est affecté d'un cancer. Un cancéreux, une cancéreuse.

CANCÉRIEN, ENNE et **CANCÉRIDE.** adj. Crust. Qui ressemble au cancre. || CANCÉRIENS. s. m. pl. Crust. Tribu de l'ordre des décapodes brachyoures, famille des cyclométopes, ayant pour type le genre cancre.

CANCÉRIFORME. adj. des 2 g. Crust. V. CANCRIFORME.

CANCERLIN. s. m. Blas. Couronne de feuilles de ruë mise ordinairement en bande.

CANCETILLE. s. f. Bot. Le garou des bois.

CANCHE. s. m. Anc. cout. Ban à vin; droit exclusif de vendre du vin en quelque lieu.

CANCRE. s. m. (du lat. *cancer*). Crust. Nom vulgaire par lequel on a désigné plusieurs crustacés à courte queue de la famille des brachyoures: le cancre chevalier; le cancre jaune, ondé; le cancre à pieds larges, etc.

— Terme de mépris ou de compassion dont on se sert pour désigner un homme sans fortune, et qui ne peut être utile ou nuisible à personne. On dirait *pauvre cancre*, comme on dit *pauvre hère*. Fi! c'est trop des trois-quarts pour ces deux *cancres*-là. (Regnard.)

Cancres, hères et pauvres diables,
Dont la condition est de mourir de faim.
(La Fontaine.)

— Homme d'une froide avarice. C'est un cancre, un vilain cancre. Ce cancre laisserait mourir un malheureux plutôt que de lui porter le plus léger secours. La société est pleine de ces cancres qui n'ont d'autre plaisir au monde que d'entasser de l'argent et de l'or, et qui, pour s'autoriser à tout refuser aux autres, commencent par se refuser tout à eux-mêmes.

CANCRELAS. s. m. Mar. Nom que les matelots donnent à des ravets ou blattes, sorte de scarabées qui sont très-multipliés dans les bâtiments qui voyagent dans les Indes, et que le froid seul peut venir à bout de détruire.

CANCRIFORME. adj. des 2 g. Crust. Qui a la forme du cancre. || CANCRIFORMES. s. m. pl. Famille de crustacés ayant pour type le genre cancre.

CANCRINITE. s. f. (du nom du comte de *Cancrine*). Minér. Substance vitreuse d'un bleu foncé, translucide, à texture lamineuse, conduisant par le clivage au décaèdre rhomboïdal, et composée de silice, d'alumine, de soude et de chaux. La cancrinite trouvée en Sibérie, dans les monts Ilmen, paraît être une variété bleue de sodalithe. V. ce mot.

CANCRITE. s. m. Crust. Nom donné aux crustacés fossiles.

CANCROÏDE. adj. des 2 g. (du lat. *cancer* cancre, et du gr. εἶδος, forme). Pathol. Qui a de la ressemblance avec le cancer. Affection cancroïde. Tumeur cancroïde.

— s. m. Pathol. Sorte de tumeur cancéreuse.

CANCROPHAGE. adj. des 2 g. Zool. Qui se nourrit de crabes.

CANCU. s. m. Myth. péruv. Pain fait de pur maïs que les vierges du Soleil remettaient au pontife dans certaines fêtes péruviennes, et aux incas.

CANDA. s. f. Polyp. Genre de la famille des cellariées, ayant pour type la canda arachnoïde, des mers australes.

CANDACE. Hist. anc. Nom donné à plusieurs reines qui gouvernèrent les Éthiopiens.

CANDAHAR. Géogr. V. KANDAHAR.

CANDALE (Eau de). Chim. Liqueur parfumée qui se fait avec de l'eau-de-vie, de la cannelle fine, du sucre et de l'eau de rose.

— CANDALE. s. f. Jupe de toile à l'usage des nègres du Sénégal.

CANDANT DE L'AVIRON. s. m. Mar. Mot qui sur la Méditerranée exprime le balancement d'un aviron établi sur le plat-bord pour nager, c'est-à-dire qui reste en équilibre sur la toletière lorsqu'il est livré à lui-même.

CANDAULE. s. m. Art culin. Ragoût que l'on faisait avec du pain, du fromage, du bouillon gras, etc.

CANDAVIE. Géogr. anc. Province de Macédoine, à l'est du lac Lychnidus.

CANDAVIEN, IENNE. adj. et s. Qui est né dans la Candavie. Qui concerne la Candavie et ses habitants. Monts candaviens.

CANDE. Géogr. Chef-lieu de canton, arr. de Ségré (Maine-et-Loire).

CANDÉINE. s. f. Foramin. Genre de coquilles libres, spirales coniques, lisses, de l'ordre des hélicostègues, famille des turbinoïdes, et vivant dans les Antilles.

CANDÉLABRE. s. m. (du lat. *candelabrum*, rad. *candela*, chandelle). Grand support ayant généralement la forme d'une branche d'arbre ou d'un bâton parfaitement imité, et sur lequel on place les lampes destinées à éclairer de vastes enceintes. Les candélabres sont ordinairement en bronze ; on en voit d'autres qui sont en marbre ; leur origine est très-ancienne, ils étaient principalement employés à la décoration des temples, des palais et des bains publics ; ils étaient presque tous d'un travail exquis, et atteignaient de 2 à 3 mètres de hauteur. De nos jours, ils ne sont plus guère usités que dans les décorations des églises et des monuments funèbres.

— Grand chandelier fait à l'antique, et ordinairement à plusieurs branches, que l'on place sur les tables à manger et les cheminées des grands appartements, et qui sont destinés à recevoir plusieurs bougies. Cheminée ornée de beaux candélabres.

— Archit. Amortissement en forme de balustre qui se place à l'entour intérieur d'un dôme ou au-dessus du portail d'une église, comme on peut le voir à Paris dans plusieurs édifices de ce genre.

CANDELETTE. s. f. Mar. Corde garnie d'un crampon de fer, dont on se sert pour accrocher l'anneau de l'ancre lorsque celle-ci sort de l'eau, et qu'on veut la baisser ou remettre en place. V. BROSSE DE BROSSOIR, JARREBROSSE.

CANDEUR. s. f. (du lat. *candor*, parfaite, éblouissante blancheur, de *candidus*, blanc). Innocence ingénue, pureté, blancheur de l'âme, du cœur. Naïve candeur. Simple candeur. Aimable, douce, céleste candeur. Candeur angélique. Air de candeur. Parler avec candeur. Agir avec candeur. Garder, conserver la candeur. Souiller, ternir, flétrir la candeur. La *candeur* est surtout l'apanage du premier âge ; elle est à l'âme ce que la naïveté est à l'esprit ; rien n'est plus beau qu'elle ; elle répand sur toute la physionomie les douces lueurs de la sainte ignorance de l'âme ; elle est la sublime expression de la virginité. (Encycl. cathol.) Quelle *candeur*, quelle innocence de mœurs ! (La Bruy.) Avec quelle *candeur* elle ouvrit son cœur au roi ! (Fléch.) Je veux dans la satire un esprit de *candeur*. (Boil.) La *candeur* est la première marque d'une belle âme. (Duclos.) Les âmes pleines de *candeur* sont d'ordinaire plus simples dans le bien que précautionnées contre le mal. (Fén.) N'espérez plus de franchise ni de *candeur* d'un homme qui s'est livré à la cour. (La Bruy.) La *candeur*, c'est ce cristal dont le moindre souffle ternit la pureté ; un rien l'altère et la fait disparaître à jamais. (Héreau.) A quoi sert la finesse ? Une aimable *candeur* est bien plus estimable. (Destouches.)

Tous mes écrits, enfants d'une chaste *candeur*,
N'ont jamais fait rougir le front de la pudeur.
(GILBERT.)

CANDI, IE. part. pass. du v. Candir. (du lat. *candidus*, blanc). S'empl. adjectiv.

— *Sucre candi.* Sucre cristallisé régulièrement. Sucre candi blanc. Sucre candi jaune ; ce dernier est celui dont le sirop n'a pas été décoloré. Le sucre ainsi cristallisé ne présente pas de propriétés particulières.

— De même, *fruit candi* ou absolument *candi*, fruits confits ordinairement entiers, sur lesquels on a fait candir une couche de sucre.

— S'emploie substantivement. Candi blanc. Candi jaune. Candi coloré. Candi pulvérisé. Prendre du thé, du café avec du candi.

CANDI. s. m. Nom qu'on donne à Paris à un grand bateau dont on se sert sur Seine.

CANDIDAT. s. m. (du lat. *candidatus*, revêtu d'une robe blanche). Citoyen romain qui aspirait à quelque emploi public, et qui était ainsi nommé, parce qu'il n'était vêtu que d'une robe blanche sans tunique, soit pour montrer beaucoup de simplicité, soit pour montrer plus facilement les blessures qu'il avait reçues en combattant pour la république.

— Par extens. se dit de toute personne qui postule un titre honorable, une place éminente, un emploi lucratif. Candidat à la pairie. Candidat à la députation. Candidat pour l'académie. Se porter candidat. Se présenter comme candidat. Énumérer ses titres de candidat. Subir son examen de candidat pour obtenir une chaire publique.

— Hist. *Candidat du prince.* Espèce de questeur dont les fonctions étaient de lire en plein sénat les ordres de l'empereur.

— En Pologne, lorsqu'il y avait vacance du trône, les prétendants à la royauté s'appelaient candidats.

— Relig. protest. Les candidats sont les jeunes théologiens qui ont subi leur premier examen et qui peuvent recevoir, s'ils ont l'âge requis, l'imposition des mains, pour l'exercice du ministère sacré.

CANDIDATURE. s. f. (formé de *candidat* en lat. *candidatus*, rad. *candidus*, blanc). Hist. mod. État du candidat ; poursuite que fait le candidat ; moyens qu'emploie, démarches que fait le candidat. Avouer sa candidature. Travailler pour sa candidature. Mettre tout en œuvre pour réussir dans sa candidature. Être supplanté dans sa candidature. Renoncer à sa candidature. Candidature politique. Candidature académique. || Opérations préliminaires auxquelles est soumis celui qui aspire à une fonction publique ou à un grade scientifique.

— S'emploie au pl. La meilleure des candidatures.

CANDIDE. adj. des 2 g. (du lat. *candidus*, blanc). Qui a de la candeur. Homme candide. Ame candide. Visage candide. Un homme *candide* ne fera jamais fortune. (Du Roz.) Une femme *candide* est facilement trompée par son amant. (Id.) Un des plus aimables spectacles que puisse offrir l'humanité, c'est l'union de deux âmes *candides*, soit en amitié, soit en amour. (Id.)

Ma fille assurément n'est point une stupide,
Mais dans son procédé je la trouve *candide*.
(***)

— Qui suppose, qui indique, qui prouve de la candeur. Procédé candide. Démarches candides.

— S'emploie substantiv. Celui, celle qui a de la candeur. Le lendemain, jour du partage pour les vainqueurs, le *candide* reste en arrière ; il attend tout de la justice des hommes auxquels il a frayé le chemin. (Du Roz.)

CANDIDEMENT. adv. D'une manière candide, avec candeur, avec simplicité, avec ingénuité. Parler candidement. Agir candidement. Se conduire candidement. Il est peu usité.

CANDIE. Géogr. La plus considérable des îles de l'archipel grec, anciennement la Crète. Candie, capitale très-déchue de son ancienne splendeur. Le siége que les Vénitiens y soutinrent pendant trois ans contre toutes les forces de l'empire ottoman, est un des plus mémorables de l'histoire moderne.

CANDIL. s. f. Métrol. Mesure de capacité dont on se sert aux Indes, à Bengale, etc., pour vendre le riz et les autres céréales. Elle équivaut à 8 hect. 81 lit. et pèse environ 250 kilogrammes.

CANDIOTE. adj. et s. des 2 g. Habitant de l'île de Candie, qui est né dans cette île, qui concerne l'île de Candie ou ses habitants. Un Candiote. Une Candiote. Une femme candiote. Loi candiote.

— s. f. Chorégr. Sorte de danse en usage parmi les habitants de l'île de Candie. || Air sur lequel on exécute cette danse.

— Bot. Espèce d'anémone peluchée.

CANDIR. v. a. 2me conj. (rad. *candi*, par contraction du lat. *candidus*, blanc ; la meilleure espèce de sucre candi est *blanche*). T. de raffin. de sucre. Cristalliser du sucre, le faire fondre et le réduire jusqu'à ce qu'il soit *candi*, c'est-à-dire, qu'il prenne la forme cristalline transparente. Candir du sucre. Faire candir du sucre.

— *Candir des fruits.* C'est-à-dire, Faire candir du sucre sur des fruits, les couvrir d'une couche de sucre candi. On dit dans le même sens, Candir des médicaments.

— SE CANDIR. v. pron. Se cristalliser, prendre une consistance de glace, en parlant du sucre et des fruits que l'on revêt d'une couche de sucre candi.

— On dit neutralement : *Le sucre candit ; ces fruits, ces confitures candissent.*

— M. Landais commence comme l'Académie par le verbe pronominal *se candir ;* seulement l'Académie s'exprime en termes qui, pour être peu clairs, ne laissent pas que d'être exacts : *Se candir.* Il ne se dit proprement que du sucre, lorsque après l'avoir rendu liquide on le fait cristalliser. Mais M. Landais procède d'une tout autre manière : *Se candir*, v. pron. Faire fondre et réduire du sucre à diverses fois, jusqu'à ce qu'il soit *candi*. Qu'est-ce que cela veut dire ? Comment *se candir* peut-il signifier *faire candir ?*

CANDISATION. s. f. (pr. *kan-di-za-ci-on ;* rad. *candi*). Action de candir ; opération par laquelle on obtient la cristallisation du sucre que l'on nomme *candi*.

CANDITE. s. f. (nom de lieu). Minér. Variété [illegible] d'un noir de velours, trouvée près de Candi, dans l'île de Ceylan.

CANDO ou **CANDI.** s. m. Comm. Mesure de longueur dont on se sert dans les Indes et surtout à Goa, pour mesurer les toiles. Le cando de Goa est de 13 mètres 50 centim.

CANDOLLE (Augustin-Pyrame de). Célèbre botaniste, né à Genève, en 1778, mort en 1841.

CANDOLLÉE. s. m. Bot. Genre de la famille des ditténiacées, ayant pour type la candollée cunéiforme, arbrisseau de la Nouvelle-Hollande, ayant les feuilles en forme de coin.

CANDYS. s. m. Hist. anc. Sorte d'habit extérieur des Perses. Les soldats attachaient le candys avec une boucle. Le dieu Mithra porte le candys couleur de pourpre et la tiare.

CANE. s. f. Femelle du canard. Cane sauvage. Cane privée ou domestique. Cane d'Inde.

— Fam. *Marcher comme une cane.* Marcher très-mal, se balancer en marchant, surtout en parlant d'une femme. || *Faire la cane.* Faire le poltron, montrer de la peur dans une occasion où il faudrait prouver du courage, par allusion à la cane, qui au moindre bruit s'empresse de plonger dans l'eau. Il a vieilli dans cette signification. || *Quand les canes vont au champ, la première va devant.* Se dit pour se moquer de ceux qui prétendent démontrer ce qui est évident, ou de ceux qui refusent les honneurs du pas avec une politesse cérémonieuse.

CANEBAS. s. m. Bot. Nom vulgaire de la guimauve cannabine.

CANÉE (La). Géogr. Ville et port très-commerçant de l'île de Candie ; 10,000 hab.

CANEFAS. s. m. Comm. Grosse et forte toile de Hollande dont on se sert pour les navires.

CANÉFICIER. s. m. Bot. Nom que porte aux Antilles le cassier ou l'arbre qui produit la casse.

CANÉFICT ou **CANÉFICIER.** s. m. Bot. Nom d'une espèce de casse.

CANÉLO. s. m. Bot. Écorce amère, de couleur grisâtre, qu'on apporte du Chili.

CANÉON. s. m. Médec. Couvercle fait d'un pot percé, au travers duquel on introduisait dans l'utérus, par le moyen d'un roseau, la vapeur du remède qu'il contenait.

CANEPETIÈRE. s. f. Ornith. Sorte de petite outarde qui se trouve dans les lieux arides et découverts, en Espagne, en Italie et en Turquie, ainsi que dans le midi de la France.

CANÉPHORE. s. f. (ét. gr., κάνη, corbeille ; φέρω, je porte). Archéol. Nom que, dans les cérémonies religieuses des anciens, on donnait à de jeunes filles qui portaient des corbeilles où étaient déposés divers objets pour les sacrifices. Les canéphores jouaient un rôle important dans les mystères de Cérès et de Bacchus. On les nommait aussi *cistophores*.

CANÉPHORE. s. m. (du gr. κανηφόρος, porte-corbeille). Bot. Genre de la famille des rubiacées gardéniées, arbrisseaux indigènes de Madagascar, à fleurs réunies en forme de calathide.

— Archit. On donne le nom de *canéphores* à des statues de femmes et de jeunes hommes qui portent des corbeilles ; et que l'architecture moderne, tout en conservant leur nom antique, a employées quelquefois en guise de cariatides.

CANÉPHORIES. s. f. pl. (ét., V. CANÉPHORE). Fêtes solennelles en l'honneur de Cérès et de Bacchus, dans lesquelles de jeunes vierges consacrées portaient des corbeilles où l'on avait déposé des fruits, des fleurs, et divers objets pour le sacrifice.

CANEPIN. s. m. (du gr. κάνναβις, chanvre). Mot par lequel on a désigné l'écorce de certains arbres sur lesquels les anciens écrivaient.

— Mégiss. Épiderme de peau d'agneau ou de chevreau, préparé par les mégissiers, et dont on se sert pour éprouver les lancettes de chirurgie.

CANEQUIN. s. m. Comm. Espèce de toile de coton qui se fabrique dans les Indes.

CANER. v. n. 1re conj. (rad. *cane*). Faire la cane, faire le poltron, manquer de courage. V. CANE (Faire la). Pop. et inusité.

CANESOU ou **CANEZOU.** s. m. Vêtement de femme, sorte de corps de robe, léger et sans manches.

CANET. s. m. Petit canard.

CANETER. v. n. 1re conj. (rad. *cane*). Marcher comme une cane, en se balançant d'un côté sur l'autre, surtout en parlant d'une femme. Il est vieux et tout à fait inusité.

CANETIER, IÈRE. adj. Qui appartient au canard.

CANETON. s. m. Ornith. Nom vulgaire du jeune canard.

CANETTE. s. f. Ornith. (rad. *cane*). Petite cane, femelle du canard.

— Mesure pour les liquides, et principalement pour la bière, dans les parties septentrionales de la France.

— Ornith. Nom vulgaire de la sarcelle d'hiver.

— T. de jeu. Jeu d'adresse qui consiste à prendre une petite boule de terre ou de marbre entre le pouce et l'index, et à la lancer [illegible] nette. On appelle aujourd'hui ce jeu, *le jeu de quilles*.

— Quant à l'acception de *tuyau*, dans laquelle certains dictionnaires prennent le mot *canette*, nous croyons que c'est à tort, et qu'il faut le dériver de *canne*, roseau creux, dont on s'est probablement servi, dans l'origine, pour extraire un liquide hors d'un tonneau, avant de fabriquer les cannettes de plomb, de cuivre.

CANEVAS. s. m. Comm. Toile écrue grosse et claire dont on se sert pour faire des ouvrages de tapisserie à l'aiguille. Travail au canevas. Tapisserie, broderie au canevas, sur le canevas. Fond de canevas. Remplir un fond de canevas.

— Dessin tracé sur un canevas. Faire un canevas. Tracer un canevas.

Au reste, elle n'avait au monde sa pareille
A manier un *canevas*. (LA FONTAINE.)

— Fig. Projet, ébauche de quelque ouvrage d'esprit. Canevas d'un poëme, d'un discours, d'une pièce de théâtre. Faire son canevas. Tracer un canevas. Travailler sur un excellent canevas. Avoir un bon canevas pour un proverbe, pour un drame. Broder sur un canevas. Enjoliver un canevas. L'avenir est un *canevas* que l'imagination brode à son gré, mais son dessin n'est jamais correct. (Boiste.) La poésie traduite en prose n'est plus qu'un *canevas* dont on ôte la broderie. (Id.)

— Sorte de comédie en manière d'*impromptu* autrefois en usage au théâtre italien : c'était un plan de comédie bien fait, de même que le plan de chaque scène, que l'on donnait aux acteurs, en leur laissant le soin de fournir d'eux-mêmes les détails du dialogue lorsqu'ils représentaient la pièce. Recueil de canevas. Jouer un canevas. Les comédiens qui jouent des *canevas* ont besoin d'être dirigés par un homme qui connaisse parfaitement la scène, et particulièrement toutes les pièces du répertoire, qui les explique bien clairement aux acteurs, et qui les joue pour ainsi dire devant eux. (Dumers.)

— Paroles qu'on adapte d'abord à un air, sans avoir égard au sens, et seulement pour représenter la mesure et les syllabes que l'air demande, et qui servent de modèle pour faire ensuite des paroles raisonnées et suivies.

— Se dit aussi des paroles suivies qui se font sur un air d'après un modèle, ou même sans modèle.

CANEVASSIER, ÈRE. s. Vendeur ou faiseur, vendeuse ou faiseuse de canevas.

CANEVASSIER-TOILIER. s. m. Techn. Nom que portaient les marchands lingers de Paris.

CANEVETTE. s. f. Mar. Petite cave ou coffre fermant à clef, divisé en douze ou vingt-quatre compartiments carrés, pour caser debout des flacons ou bouteilles de rhum, d'arack, de tafia, d'eau-de-vie, etc., que les officiers ou les maîtres embarquent comme provisions particulières, surtout à bord des grands bâtiments du commerce et des corsaires.

CANGETTE. s. f. Comm. Petite serge commune et solide qui se fabrique dans la Basse-Normandie.

CANG-FOU. s. m. Bot. Sorte de thé noir qu'on tire de la Chine.

CANGUE. s. f. Espèce de carcan portatif dont on fait usage en Asie, surtout en Chine, et qui consiste ordinairement en deux pièces de bois très-pesantes et échancrées au milieu qu'on réunit après y avoir introduit le cou du condamné. La cangue varie de forme selon les pays.

CANI. adj. m. Mar. Se dit du bois qui commence à se pourrir.

— Ornith. Petit canard.

CANIARD. s. m. Ornith. Espèce de goëland varié.

CANICA. s. f. Comm. Espèce d'épicerie dont on fait un usage fréquent à l'île de Cuba.

CANICHAS. s. m. pl. Huttes de pierre construites de distance en distance dans les Andes, pour servir de refuge aux voyageurs dans les temps d'avalanches ou d'orages.

CANICHE. s. des 2 g. Nom que l'on donne quelquefois aux chiens barbets. Un beau caniche. Une caniche blanche.

— S'empl. adjectiv. Un chien caniche. Une chienne caniche.

CANICHON. s. m. Ornith. Jeune canard encore tout couvert de duvet.

— Mamm. Sorte de petit chien barbet.

CANICIDE. s. m. (ét. lat., *canis*, chien ; *occido*, je tue). Meurtre d'un chien. || Dissection anatomique d'un chien vivant.

— Nom donné à l'aconit, parce qu'il est mortel pour les chiens qui en mangent.

CANICULAIRE. adj. des 2 g. Se dit du temps pendant lequel la brillante constellation du Chien se lève et se couche avec le soleil. Jours caniculaires. Soleil caniculaire. Influence caniculaire. Chaleur caniculaire. Les jours caniculaires sont ordinairement les plus chauds de l'année ; ils s'écoulent du 24 juillet au 26 août.

— Les Égyptiens comptèrent le commencement de chaque année à partir des jours caniculaires ; c'était leur année *sothique* ou *cynique*.

CANICULAIRE. s. m. Hist. Nom que portait le premier secrétaire de l'empereur de [illegible] celui qui avait la garde de l'écritoire appelé *canicule*.

CANICULE. s. f. (du lat. *canicula ;* rad. *canis*, chien). Astron. Étoile fixe, la plus brillante de toutes celles qui sont visibles en Europe, et qui apparaît sous la gueule du Grand Chien, constellation australe avec laquelle on l'a souvent confondue. Cet astre, très-célèbre chez les anciens, n'est apparent pour nous que le 20 août. Pendant les chaleurs de la *canicule*. (La Bruy.) La *canicule* en feu dévora les campagnes. (Boil.)

CANICULE. s. f. Ant. Écritoire qui contenait l'encre rouge dont se servaient les empereurs de Constantinople pour signer les firmans.

CANIDE, CANIDOS ou **CANIDGOUVE.** s. m. Ornith. Noms divers que porte l'ara bleu.

CANIDIE. Magicienne célèbre du temps d'Auguste. Horace en parle plusieurs fois dans ses odes et dans ses satires.

CANIF. s. m. (de l'angl. *knif*, ou d[...] *can*, couper). Petite lame d'acier emma[...] de bois ou d'ivoire, etc., et dont on se ser[...] tailler des plumes. Bon canif. Mauvais [...] Canif à deux lames. Faire aiguiser une [...] de canif. Affiler un canif. Canif à resso[...]

— Loc. prov. *Donner un coup de can[...] le contrat.* Se dit de celui des époux q[...] une infidélité.

— Techn. Outil avec lequel les grave[...] bois creusent différentes parties de leurs [...]ches.

CANIGOU. Géogr. L'un des plus [...] sommets des Pyrénées, à 38 kil. S.-O. d[...]pignan ; il s'élève à 2,780 mètres au-des[...] la mer.

CANIN, INE. adj. (du lat. *caninus*[...] *canis*, chien). Qui tient du chien, qui a [...] que rapport avec le chien. Race, engean[...]nine.

— *Faim canine.* Faim excessive et [...] donnée, que rien ne peut assouvir. Not[...] nard pressé par une faim *canine*. (La Fo[...]

— *Dents canines*, aussi appelées *angu*[...] ou *conoïdes*. Dents pointues qui servent [...]cipalement à rompre, à briser les corps [...] Les dents canines sont à côté des incisiv[...] au nombre de quatre.

— *Muscle canin.* Muscle qui naît au-de[...] de la dent canine et de l'incisive extéri[...] || *Fosse canine.* Cavité creusée à la face [...]rieure de l'os maxillaire supérieur. || *Ris c*[...] Marque de dédain produite par la contra[...] du muscle canin, surtout d'un seul côté.

— Gramm. *Lettre canine.* Se dit quelqu[...] de la lettre R, parce que les chiens sem[...] l'articuler quand ils grondent.

CANINA. s. m. Erpét. Serpent inof[...] d'Amérique, qui suit les hommes famil[...]ment, comme un chien.

CANINIE. s. f. (de *Canino*, nom pri[...] de Charles Bonaparte). Zooph. Genre de c[...]phyllées, ayant pour type et unique es[...] la caninie cornucopie, des terrains de fo[...]tion secondaire, en Belgique.

CANINO (Prince de) V. BONAPARTE [...]cien).

CANINS. s. m. pl. (en lat. *caninus*, d[...] *nis*, chien). Mamm. Famille de la classe [...] mammifères, ayant pour type le genre c[...]

CANISTRE. s. m. (du lat. *canistrum*, [...]beille). Panier de jonc ou d'osier, dont [...] servait dans les fêtes publiques.

— Genre de coquilles, de l'ordre des [...] valves.

CANISY. Géogr. Bourg de France, c[...] de canton, arr. de St-Lô (Manche) ; 900 h[...]

CANITIE. s. f. (pr. *ka-ni-ci ;* du lat. [...]*ties*, rad. *canus*, blanc). Blancheur des [...] et en particulier des cheveux. Canitie acc[...]telle. Canitie sénile. Canitie enfantile.

CANIVEAU. s. m. T. de maçonn. [...] donné aux plus gros pavés qui, étant ass[...]ternativement avec les contre-jumelles [...] peu inclinés, traversent le milieu du rui[...] d'une rue ou d'une cour.

— *Tailler une pierre en caniveau.* La cr[...] dans le milieu en manière de ruisseau, [...] faire écouler l'eau. On taille des pierre[...] caniveau pour paver une cuisine, une lai[...] un laboratoire, etc.

CANIVET. s. m. Très-beau et très-g[...] perroquet d'Amérique.

CANJA ou **CANGÉ.** s. m. Mar. Petit [...]ment à quille recourbée, dont on se sert s[...] Nil. || Fête de l'agriculture, dans le royau[...] Tonquin.

CANJARE ou **CRIC.** s. m. Hist. [...] Poignard large de trois doigts à la lame, [...] la longueur de nos baïonnettes, qui s'emma[...] pour ainsi dire dans la main, par une po[...] terminée en pointe d'écluse, et qui est co[...]nément empoisonné. Les canjares sont le[...]mes communes dans la péninsule du Ga[...] Malacca, à Pégu, etc., etc.

CANNA. s. f. Mamm. Sorte de gazelle[...] des plus grands animaux à pieds fou[...] d'Afrique.

CANNA. s. m. Bot. V. BALISIER.

CANNABINE. s. f. Ornith. Syn. de Li[...]

— Bot. Plante vivace de la famille de[...]ties, et qui s'élève à 1 ou 2 mètres. Elle do[...] nom à la ressemblance qu'elle présente [...] le chanvre.

CANNABINÉ, ÉE. adj. Bot. Qui resse[...] à la cannabine. || CANNABINÉES. s. f. pl. Fa[...] du grand groupe des urticées, ayant pou[...] le genre cannabis.

CANNABIS. s. m. (du gr. κάνναβις, chan[...] Nom scientifique du chanvre.

CANNACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressem[...] genre canna. || CANNACÉES. s. f. pl. Fami[...] plantes ayant pour type le genre can[...] Tribu de la famille des amomées.

CANNACORE. s. m. Bot. Syn. de Ba[...]

CANNAGE. s. m. (rad. *canne*). Comm[...]surage des étoffes, des rubans, etc., à la c[...] ancienne mesure.

CANNAIE. s. f. Lieu planté de can[...] de roseaux.

CANNAMELLE. s. f. (ét. lat., *ca*[...]

CANIF. s. m. (de l'angl. *knif*, ou du celt. *can*, couper). Petite lame d'acier emmanchée de bois ou d'ivoire, etc., et dont on se sert pour tailler des plumes. Bon canif. Mauvais canif. Canif à deux lames. Faire aiguiser une lame de canif. Affiler un canif. Canif à ressort.

— Loc. prov. *Donner un coup de canif dans le contrat.* Se dit de celui des époux qui fait une infidélité.

— Techn. Outil avec lequel les graveurs en bois creusent différentes parties de leurs planches.

CANIGOU. Géogr. L'un des plus hauts sommets des Pyrénées, à 38 kil. S.-O. de Perpignan; il s'élève à 2,780 mètres au-dessus de la mer.

CANIN, INE. adj. (du lat. *caninus*, rad. *canis*, chien). Qui tient du chien, qui a quelque rapport avec le chien. Race, engeance canine.

— *Faim canine.* Faim excessive et désordonnée, que rien ne peut assouvir. Notre renard pressé par une faim *canine.* (La Font.)

— *Dents canines*, aussi appelées *angulaires* ou *conoïdes*. Dents pointues qui servent principalement à rompre, à briser les corps durs. Les dents canines sont à côté des incisives et au nombre de quatre.

— *Muscle canin.* Muscle qui naît au-dessous de la dent canine et de l'incisive extérieure. || *Fosse canine.* Cavité creusée à la face extérieure de l'os maxillaire supérieur. || *Ris canin.* Marque de dédain produite par la contraction du muscle canin, surtout d'un seul côté.

— Gramm. *Lettre canine.* Se dit quelquefois de la lettre R, parce que les chiens semblent l'articuler quand ils grondent.

CANINA. s. m. Erpét. Serpent inoffensif d'Amérique, qui suit les hommes familièrement, comme un chien.

CANINIE. s. f. (de *Canino*, nom princier de Charles Bonaparte). Zooph. Genre de caryophyllées, ayant pour type et unique espèce la caninie cornucopie, des terrains de formation secondaire, en Belgique.

CANINO (Prince de) V. BONAPARTE (Lucien).

CANINS. s. m. pl. (en lat. *caninus*, de *canis*, chien). Mamm. Famille de la classe des mammifères, ayant pour type le genre chien.

CANISTRE. s. m. (du lat. *canistrum*, corbeille). Panier de jonc ou d'osier, dont on se servait dans les fêtes publiques.

— Genre de coquilles, de l'ordre des univalves.

CANISY. Géogr. Bourg de France, ch.-l. de canton, arr. de St-Lô (Manche); 900 hab.

CANITIE. s. f. (pr. *ka-ni-ci*; du lat. *canities*, rad. *canus*, blanc). Blancheur des poils, et en particulier des cheveux. Canitie accidentelle. Canitie sénile. Canitie enfantile.

CANIVEAU. s. m. T. de maconn. Nom donné aux plus gros pavés qui, étant assis alternativement avec les contre-jumelles et un peu inclinés, traversent le milieu du ruisseau d'une rue ou d'une cour.

— *Tailler une pierre en caniveau.* La creuser dans le milieu en manière de ruisseau, pour faire écouler l'eau. On taille des pierres en caniveau pour paver une cuisine, une laiterie, un laboratoire, etc.

CANIVET. s. m. Très-beau et très-grand perroquet d'Amérique.

CANJA ou **CANGÉ.** s. m. Mar. Petit bâtiment à quille recourbée, dont on se sert sur le Nil. || Fête de l'agriculture, dans le royaume de Tonquin.

CANJARE ou **CRIC.** s. m. Hist. mod. Poignard large de trois doigts à la lame, et de la longueur de nos baïonnettes, qui s'emmanche pour ainsi dire dans la main, par une poignée terminée en pointe d'écluse, et qui est communément empoisonné. Les canjares sont les armes communes dans la péninsule du Gange, à Malacca, à Pégu, etc., etc.

CANNA. s. f. Mamm. Sorte de gazelle, l'un des plus grands animaux à pieds fourchus d'Afrique.

CANNA. s. m. Bot. V. BALISIER.

CANNABINE. s. f. Ornith. Syn. de Linotte.

— Bot. Plante vivace de la famille des orties, et qui s'élève à 1 ou 2 mètres. Elle doit son nom à la ressemblance qu'elle présente avec le chanvre.

CANNABINÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à la cannabine. || CANNABINÉES. s. f. pl. Famille du grand groupe des urticées, ayant pour type le genre cannabis.

CANNABIS. s. m. (du gr. κάνναβις, chanvre). Nom scientifique du chanvre.

CANNACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble au genre canna. || CANNACÉES. s. f. pl. Famille de plantes ayant pour type le genre canna. || Tribu de la famille des amomées.

CANNACORE. s. m. Bot. Syn. de Balisier.

CANNAGE. s. m. (rad. *canne*). Comm. Mesurage des étoffes, des rubans, etc., à la canne, ancienne mesure.

CANNAIE. s. f. Lieu planté de cannes et de roseaux.

CANNAMELLE. s. f. (du lat., *canna*, canne; *mellis*, miel). Bot. Genre de la famille des graminées, ayant pour espèces remarquables la cannamelle de Ravenne, plante d'une grande beauté, qui monte à 2 et 3 mètres, et dont les Turcs et les Arabes emploient la tige pour faire des tuyaux de pipe; la cannamelle cylindrique, dont la tige s'élève de 2 à 4 mètres dans les sables mouvants du midi de la France, qu'elle sert à fixer au moyen de ses racines tortueuses, traînantes et fort longues.

CANNA-PONDU. s. m. Bot. Espèce de plante du Coromandel du genre des crotalaires.

CANNARINS ou **CANNARES.** Géogr. Espèce de sauvages du Mexique et du Pérou, qui rendent un culte au soleil.

CANNE. s. f. (du celt. *can*, *cana*, roseau, jonc; ou du lat. *canna*). Bot. Nom vulgaire pour désigner toutes les espèces de plantes à tiges droites, articulées par intervalles, et qui laissent échapper de ces nœuds ou renflements des feuilles formant gaîne à leur base. || Pris absolument, s'applique aux roseaux. || S'applique à d'autres végétaux, mais avec des épithètes.

— *Canne à main.* Les jets droits et pliants du rostang.

— *Canne d'Inde.* Nom donné à la racine du balisier d'Amérique.

— *Canne à sucre.* Genre de la famille des graminées, tribu des saccharinées, ayant pour espèces principales la canne à sucre officinale, plante vivace comme toutes ses congénères, originaire des Indes orientales; la canne à sucre violette, et la canne à sucre de Taïti. Ces trois espèces sont à peu près les seules cultivées pour la fabrication du sucre. De leur racine genouillée et fibreuse s'élèvent de 2 à 4 mètres plusieurs tiges lisses, articulées et garnies de quarante à soixante nœuds plus ou moins rapprochés; ces tiges sont épaisses de plus de 5 centimètres et remplies d'une moelle blanchâtre, molle, succulente, pleine d'une liqueur sucrée. Les feuilles sont engaînantes à la base, longues de plus d'un mètre, larges de 3 centimètres, rudes sur leurs bords, lisses et striées sur leur surface, avec une nervure moyenne longitudinale. Lorsque la canne fleurit, elle pousse à son sommet un jet sans feuilles ni nœuds, nommé *flèche*, portant une large panicule de fleurs petites, soyeuses et blanchâtres. || Les autres espèces de cannes à sucre sont : celles de Téneriffe, du Japon, à sucre spontanée, à sucre roseau, à plusieurs épis, du Bengale, rampante. Ces espèces fournissent un excellent fourrage, et leur moelle est plus ou moins sucrée.

— Le produit qu'on retire de la canne consiste encore en sirops fins, gros sirops, sirops bâtards et sirops amers. Avec ces derniers on fabrique une sorte d'eau-de-vie nommée *rhum* par les Anglais et *tafia* dans nos colonies.

— *Canne gnomonique.* Instrument qui sert à indiquer l'heure, en donnant les hauteurs du soleil.

— *Canne hydraulique.* Tube cylindrique à soupape, creux dans l'intérieur et ouvert des deux bouts, servant à élever l'eau. Cette sorte de machine, extrêmement simple, est d'un moindre effet que la pompe et nécessite plus de force à dépenser.

— *Canne électrique.* Canne formée d'un tube de verre, hermétiquement fermé à son extrémité inférieure, remplie à l'intérieur de feuilles d'or ou de cuivre; bouchée à la partie supérieure avec un couvercle métallique qui sert de pomme à la canne et qui communique dans l'intérieur par un fil de métal. Les cannes électriques ne sont autre chose que des bouteilles de Leyde, défigurées ou allongées dans leur forme, et au moyen desquelles on reçoit la commotion et l'étincelle, si l'on approche la main de la pomme de la canne.

— Optiq. *Canne à lunettes.* Canne en forme de rotin inventée en 1817, et contenant une lunette à un seul tirage grossissant trente-cinq fois les objets, et dont le mécanisme est le même que pour les lunettes ordinaires.

— Manuf. en soie. Grande baguette de roseau ou de noyer qu'on passe dans les envergures des chaînes, soit pour remettre, soit pour tordre les pièces.

— *Canne à parapluie.* Canne en bois ou en fer creux, dans l'intérieur de laquelle est renfermé un parapluie que, par un ingénieux mécanisme, on peut déplier et replier en un instant.

— *Canne d'arme.* C'était un court bâton, arme de demi-longueur, surmonté la plupart

— *Canne à vent.* V. SARBACANE.

— Archit. Espèce de roseaux dont on se sert en Italie et dans le Levant, au lieu de dosses, pour garnir les travées entre les cintres, dans la construction des voûtes.

— On s'en sert pareillement pour couvrir les étables, les granges, les écuries de peu d'importance, les maisons des paysans.

— Bâton sur lequel on s'appuie en marchant. Elles sont ordinairement faites en bois de jonc et de bambou. On en fait également en fer creux laminé qui sont très-élégantes. Canne à pomme d'argent. Canne à pomme d'or, à pomme d'ivoire, etc. Marcher avec une canne. Se servir d'une canne. Porter une canne à la main. Lever la canne sur quelqu'un. Donner des coups de canne à quelqu'un. Longtemps, même dans les temps modernes, la canne a été tout à la fois la marque de la vieillesse et le signe du commandement. Sous l'ancien régime, les dames portaient de petites cannes ornées d'une pomme plus ou moins précieuse.

— Mesure de longueur dont on se sert dans beaucoup de contrées pour le mesurage des tissus. La canne varie suivant les localités; communément elle vaut 2 mètres et quelques centimètres : à Malte, elle vaut presque 3 aunes métriques ainsi qu'à Gênes; à Rome, elle ne vaut qu'une aune; à Florence, 2 aunes et demie, etc.

— Écriture sainte. Sorte de mesure dont parlent Ezéchiel et St Jean, et qui avait 3 mètres 45 centimètres de longueur.

— Verr. en bouteilles. Instrument de fer d'environ 1 mètre 50 centimètres de long, en forme de canne ou tuyau, percé dans toute sa longueur d'un trou d'environ 2 lignes de diamètre, dont on se sert pour souffler les bouteilles et autres ouvrages

— *Canne à écrire* ou *jonc à écrire.* Roseau très-mince dont le tube est un peu moins gros que le petit doigt, long de 16 à 18 centimètres, et qui se taille de la même manière que nos plumes ordinaires. La canne à écrire, très-connue des anciens, puisqu'il en est fait mention dans le Psalmiste, et de laquelle on se servait pour écrire sur le *papyrus* ou papier d'Egypte, est encore en usage aujourd'hui chez les Arabes, les Perses, les Turcs, les Grecs et les Arméniens, etc.

— *Jeu des cannes.* Sorte de jeu guerrier qui fut en usage du temps des croisades, et dans lequel les assaillants se servaient de bâtons légers ou cannes de jonc.

— *Canne de Provence.* Nom vulgaire du roseau donax.

— *Canne-pitoire.* V. CANONNIÈRE.

CANNÉ, ÉE. adj. Bot. Syn. de Cannacé.

CANNÈBE. s. m. Nom vulgaire du chanvre dans plusieurs départements du Midi.

CANNEBERGE. s. f. (du celt. *can*, *cana*, canne, roseau; *berg*, montagne). Bot. Nom vulgaire de l'airelle, plante vivace produisant une baie blanche et teintée de rouge d'une agréable acidité.

CANNELAS. s. m. Confis. Espèce de dragée faite avec de la cannelle.

CANNELADE ou **CANNELUDE.** s. f. Fauconn. Curée de cannelle, de sucre et de moelle du héron.

CANNEL-COAL. s. m. (pour *candle-coal*, mot anglais qui signifie *charbon-chandelle*). Minér. Variété compacte de houille semblable au lignite jaillet, dont les Anglais se servent avec avantage dans la préparation du gaz pour l'éclairage.

CANNELÉ, ÉE. part. pass. du v. Canneler. S'empl. adj. Colonne cannelée. Pilastre cannelé.

— adj. Bot. V. CANALICULÉ.

— Art mécan. Se dit de tout corps, pierre, métal ou bois, auquel on remarque des cavités longitudinales et semi-circulaires ou à peu près, soit que ces cavités aient été pratiquées par la nature, soit qu'elles aient été produites par l'art. Canon de fusil cannelé.

— Sc. méd. *Sonde cannelée.* Instrument de chirurgie.

— Anat. *Muscles cannelés.* Deux muscles jumeaux de la cuisse. || *Substance cannelée.* Substance intérieure du parenchyme du rein. || *Corps cannelé* ou *strié.* L'un des ganglions cérébraux.

— Blas. Se dit des partitions de l'écu où il y a des renfoncements circulaires qui ressemblent aux cannelures à vive arête de l'ordre dorique.

CANNELÉ. s. m. Étoffe de soie, tissu analogue au gros de Tours et au taffetas, excepté qu'on laisse oisive une des deux chaînes nécessaires pour former le corps de l'étoffe du côté de l'endroit pendant deux, trois ou quatre coups. Cannelé uni. Cannelé brodé. Cannelé soie et dorure. Faire un cannelé, du cannelé. Former le grain du cannelé.

— On dit aussi *cannelée.* s. f. De la cannelée. Une pièce de cannelée

CANNELER. v. a. 1re conj. (rad. celt. *can*, creux). Creuser des cannelures ou espèces de cavités longitudinales et semi-circulaires, soit sur le fût d'une colonne, d'un pilastre, d'un vase ou de tout autre objet. Canneler une colonne, un pilastre. Canneler un vase.

— Techn. Teindre en couleur de cannelle. vieux et inusité.

— SE CANNELER. v. pron. Être cannelé, creusé en forme de cannelure.

CANNELÉS. s. m. pl. Echin. Famille de la classe des échinodermes, renfermant ceux dont le corps est garni de rayons creusés en gouttière.

CANNELLIER. s. m. Bot. Nom du laurier cinname, dont l'écorce porte le nom de cannelle.

CANNELLACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui a de l'affinité avec la cannelle || CANNELLACÉES. s. f. pl. Famille de plantes, à la suite des guttifères, ayant pour type le genre cannelle.

CANNELLE. s. f. (du lat. *canna*, roseau, bâton, jonc). Bot. Ecorce du laurier cinname, privée de son épiderme, et arrivant dans le commerce en morceaux longs d'un pied, durs, cassants, roulés, provenant des branches de quatre ans. On en connaît trois espèces : une de Ceylan, la seconde de Cayenne, et la troisième de Chine. Celle-ci est la moins estimée de toutes. Bâton de cannelle. Morceau de cannelle. Poudre de cannelle. Eau de cannelle. Huile de cannelle. Essence, esprit de cannelle. Assaisonner de cannelle, avec de la cannelle. Administrer la cannelle comme tonique et stimulante. || L'écorce de cannelle est un stimulant fort actif; on en tire une huile essentielle.

— On donne le nom de *cannelle* à des écorces dont l'odeur et la saveur rappellent celles de la véritable cannelle.

— Nom vulgaire d'une espèce de champignons, dont la couleur est d'un brun cannelle.

— Fig. et fam. *Mettre en cannelle.* Briser en petits morceaux. Mettre une chose en cannelle. || Plus fig. encore. *Mettre quelqu'un en cannelle.* Le déchirer impitoyablement par ses discours.

— *Cannelle aérifère.* Sorte d'ustensile pour transvaser le vin en bouteilles.

— Techn. *Cannelle* ou *cannette.* Robine formé d'un morceau de bois creusé ou de cuivre, qu'on met à une cuve, à un tonneau, à un fût quelconque, pour en extraire à volonté le liquide que cette cuve, ce tonneau ou ce fût contiennent, au moyen d'une clef qui fait partie de la cannelle et que l'on tourne à droite ou à gauche, selon que l'on veut ouvrir ou fermer le passage.

— Epingl. Sorte de couteau qui tient assujéti dans une rainure le fil de laiton destiné à faire des épingles

— Boutonn. Morceau de bois percé en rond et placé dans le trou de la jatte, pour empêcher l'ouvrage de s'endommager en flottant contre les bords.

CANNELLÉ, ÉE. adj. Didact. Qui a la teinte brune de la cannelle.

CANNELLINE. s. f. Chim. Substance cristallisable qu'on extrait de la cannelle.

CANNELON. s. m. Techn. Moule de fer-blanc cannelé, pour former des fromages glacés.

CANNELURE. s. f. (du celt. *can*, creux). Archit. Cavité ou rainure longitudinale, partant du fût d'une colonne et aboutissant à sa base. Se dit également des stries que l'on pratique sur tout autre objet. La cannelure appartient principalement à l'ordre dorique. Pratiquer la cannelure. Orner de cannelures. Terminer carrément une cannelure. Le tracé des cannelures.

— *Cannelure torse.* Celle qui tourne en forme de spirale; ces sortes de cannelures sont de mauvais goût.

— *Cannelures à vive arête.* Cannelure peu creusée, et particulièrement affectée à l'ordre dorique, qui admet 24, 30 et jusqu'à 32 cannelures à ses colonnes.

— Quelquefois on fait des cannelures dont l'intérieur est plat.

— *Cannelure ornée.* Celle dont l'intérieur contient soit d'un bout à l'autre, soit par intervalles, des feuilles qui serpentent ou seulement des espèces de filets ou baguettes qu'on nomme *rudenture.*

— Bot. Stries profondes qu'on remarque sur la tige de certaines plantes.

— Chir. Gouttière ou sillon pratiqué sur divers instruments.

— Aiguill. Petite cavité formée sur chaque côté de la tête d'une aiguille, et qui ressemble à une gouttière.

CANNEQUIN. s. m. Comm. Toile de coton des Indes, dont le commerce se fait principalement sur la côte de Guinée.

CANNER. v. a. 1re conj. (rad. *canne*, sorte de mesure). Mesurer les étoffes avec la canne, partout où cette mesure est en usage. On dit absolument : Canner.

— SE CANNER. v. pron. Être mesuré avec la canne.

CANNES. Géogr. Petite ville d'Apulie, célèbre par la bataille qui s'y livra 216 ans av. J.-C., entre les Carthaginois et les Romains.

— Petite ville de France. ch.-l. de cant., arr. de Grasse, dép. du Var. C'est dans cette ville que Napoléon débarqua à son retour de l'île d'Elbe, le 1er mars 1815; 4,000 hab.

CANNETILLE. s. f. Boutonn. Morceau de fil d'or ou d'argent trait, fin ou faux, plus ou moins gros, qu'on a roulé sur une longue aiguille [illegible] l'on emploie dans les broderies, les crépines et autres ouvrages semblables.

— Il y a une sorte de cannetille plate et luisante qu'on appelle *bouillon.*

— Tissu de laiton étroit dont se servent les modistes pour soutenir les ornements de chapeaux.

— Fil de laiton argenté et très-délié que l'on roule autour d'une corde à boyau ou de métal pour former les grosses cordes des violons, des basses, contre-basses, etc.

CANNETILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Cannetiller. S'empl. adjectiv.

CANNETILLER. v. a. 1re conj. Garnir de cannetille.

— SE CANNETILLER. v. pron. Être cannetillé, garni de cannetille.

CANNETTE. s. f. V. CANNELLE.

CANNEVETTE. s. f. Métrol. Mesure de liquides, qui est fort en usage en Hollande.

CANNIBALE. s. m. Nom que l'on donne aux Caraïbes ou insulaires, qui possédaient une partie des Antilles avant l'arrivée des Espagnols, et dont on trouve encore quelques restes à l'île Saint-Vincent, la seule des Antilles où les Cannibales fussent en assez grand nombre pour former un corps de nation. Ces sauvages ont toujours passé pour manger leurs prisonniers rôtis ; c'est ce goût dépravé pour la chair humaine qui a fait passer leur nom en proverbe, pour signifier Mangeur d'hommes, et au fig., Être cruel, féroce, inhumain.

— S'est dit des révolutionnaires qui ont marqué leur passage par de sanglantes exécutions pendant le règne de la terreur en France.

CANNIBALISME. s. m. Passion vorace des Cannibales pour la chair humaine. Anthropophagie. || Cruauté. Férocité. || Conduite cruelle, affreuse, des terroristes pendant la révolution.

CANNIER. s. m. (du lat. *canna*, canne, roseau). Fabricant de cannes. Inusité. || Ouvrier qui emploie la canne dans la carrosserie.

CANNING (Georges). Célèbre homme d'État et orateur anglais, né en 1770, mort en 1826.

CANNOPHYLLITE. s. m. (du lat. *canna*, genre de plantes, et du gr. φύλλον, feuille). Bot. foss. Genre de plantes fossiles trouvé dans les terrains houilliers du département de la Loire-Inférieure, et qui par leurs feuilles ressemblent aux cannes et autres plantes de la famille des balisiers.

CANOLIRE. s. f. Crust. Genre d'isopodes, famille des cymothoadiens, ayant pour type et unique espèce la canolire rissonienne.

CANON. s. m. (du gr. κάννα, canne, roseau, à cause de la forme creuse du tube des diverses espèces de canon). Art milit. Bouche à feu qui a la forme d'une espèce de cône tronqué, dont la partie postérieure forme ce qu'on nomme *culasse*, la partie antérieure *volée*, et dont la cavité intérieure, ou l'âme, reçoit une certaine quantité de poudre que l'on enflamme, et qui, faisant explosion, chasse à de plus ou moins grandes distances un boulet ou plusieurs autres projectiles également meurtriers.

— Relativement à la matière, il y a des canons de bronze, de fer, de fonte ; les canons de bronze sont plus généralement employés dans l'artillerie de terre ; et ceux de fonte ou de fer, dans l'artillerie de mer.

— Relativement au calibre, on distingue les canons de campagne, les canons de siége, les canons de remparts. Le calibre de ces pièces s'indique par la pesanteur du projectile, évaluée par le diamètre de ce projectile ; on se sert aujourd'hui de pièces de huit dans l'artillerie de campagne ; des pièces de douze, de seize et de vingt-quatre pour les siéges ; et aussi, dans les places, de petites pièces de quatre. Canon de batterie. Une batterie de canons. Canon renforcé. Ame, bouche, lumière, culasse d'un canon. Couler, fondre un canon. Eprouver un canon. Monter, charger, braquer, pointer, tirer un canon. Enclouer un canon. Le bruit du canon. Une volée de canon. Un coup de canon. Le recul d'un canon. Poudre à canon. Mur à l'épreuve du canon. Portée de canon. Etre hors de la portée du canon. Vaisseau armé de quatre-vingts canons, ou simplement vaisseau de quatre-vingts canons. Cent pièces de *canon* tonnèrent sur elles à leur arrivée. (Boss.) Ces ormes et ces hêtres, à l'ombre desquels dansent les bergères, servent à faire des flasques d'affûts aux terribles *canons*. (B. de St-P.)

La pensée est en vain par la force bridée,
Et nul coup de *canon* ne peut rompre une idée.
(Mollevaut.)

— Se dit collectivement de tous les canons d'une armée ou d'une place de guerre. Avoir avec soi du canon. Se mettre sous le feu du canon de la place. Prendre le canon de l'ennemi. Faire taire le canon de la citadelle. Ses vieilles troupes périssent, son *canon*, où il avait mis sa confiance, est entre nos mains. (Boss.) Il laisse en proie au duc d'Enghien non-seulement son *canon* et son bagage, mais encore tous les environs du Rhin. (Id.) Il faudra du *canon* pour emporter la place. (Regn.)

— *Ne pas attendre le canon.* Se rendre avant qu'on soit attaqué dans les formes. Cette ville n'a pas attendu le canon.

— Partie de toute arme à feu où l'on met la poudre et la balle ou le plomb. Canon de fusil de pistolet. Canon rayé, cannelé, tordu, rubanné.

— Blas. Meuble d'armoirie qui entre en quelques armoiries, et représente un canon d'artillerie.

— Phys. *Canon de Volta.* Instrument auquel on a donné la forme d'un canon, et qui d'ailleurs est composé comme le *pistolet de Volta*.

— Typogr. Nom donné à divers caractères d'imprimerie qu'on emploie principalement pour les affiches. Le petit canon porte 16 à 33 points (il y a 6 de ces points à la ligne, ancienne mesure) ; le gros canon porte de 40 à 44 ; le double canon de 48 à 56 ; le triple canon 72. Il y en a même au delà.

— Techn. Corps d'une seringue.

— Horlog. Petit cylindre percé de part en part.

— Pharm. Petit vase pour recevoir certaines préparations.

— Rubann. Petit tube de bois sur lequel on met la soie de la trame.

— Boutonn. Partie supérieure d'un bois fort large.

— Taill. Ornement d'étoffe attaché vers le bas d'une culotte, parure fort à la mode dans le XVIIe siècle.

— Chaudronn. Morceau de fer percé que l'on appuie à l'endroit où l'on doit percer une pièce.

— Tourn. Cylindre creux qui traverse la verge de fer pour rejoindre la boîte au mandrin.

— Balanc. Boîte cylindrique dans laquelle est renfermée la branche du peson à ressort.

— Emaill. Filets d'émail, les plus gros qui puissent servir pour les ouvrages.

— Fabr. de soie. *Canon à dévider.* Instrument qui reçoit le bout de la broche à dévider, pour soutenir la dévideuse.

— Comm. de vin. Petite mesure de la capacité d'un huitième de litre.

— Serrur. Pièce de la serrure qui reçoit la clef. || Partie forée de la clef.

— Bâton de soufre.

— Mar. *Canon à la serre.* Canon amarré en dedans et dont la volée porte contre le haut du sabord. || *Canon allongé contre le bord.* Canon amarré de longueur contre les côtés du navire. || *Canon d'étape.* Canon qui n'a plus le tampon dans la bouche. || *Canon aux sabords.* Celui qui est en état d'être tiré. || *Canon démarré.* Celui qu'on a déplacé afin de pouvoir le charger. || *Canon de courrier.* Celui qui est logé sur l'avant pour tirer par dessus l'éperon.

— Pêch. *Canon-harpon.* Sorte d'arme inventée en 1835, dont se servent les pêcheurs pour atteindre à une distance de plus de 33 mètres les baleines ou d'autres cétacés, au moyen d'un harpon qui est dans l'arme et qui est lancé avec une force prodigieuse.

CANON. s. m. (du gr. κανών, règle, loi). Décision de l'Eglise catholique en matière de religion. Sans que vous ayez ici, pour autoriser vos maximes, ni lois ni *canons*. (Pasc.) Les *canons* inspirés de Dieu à nos saints prédécesseurs. (Boss.) Etre la lumière des conciles, dicter des *canons*. (Mass.)

— *Canon des livres saints.* Recueil, catalogue des livres de l'Ancien et du Nouveau-Testament que l'Eglise catholique a reconnus pour canoniques, c'est-à-dire, pour authentiques, divinement inspirés, formant le corps des Ecritures et faisant autorité, selon l'interprétation infaillible qu'en donne cette même Eglise. V. canoniques (Livres).

— *Canon de la messe.* Règle ou formule de prières et de cérémonies que les prêtres doivent observer et réciter pour la consécration de la sainte Eucharistie, et dont on attribue la composition actuelle à saint Jérôme ou au pape saint Sirice. Ce qui est certain, c'est que, indépendamment des modifications dans l'ordre ou la forme, le canon de la messe, quant à la substance, vient des apôtres et n'a jamais été abandonné au goût et à la direction du premier venu, ce qui fait dire par le concile de Trente, que le canon de la messe a été dressé par l'Eglise, qu'il est composé des paroles de Jésus-Christ, de celles des apôtres, et des premiers pontifes qui ont gouverné l'Eglise catholique.

— Tableau mobile des prières contenant celles qui constituent le canon de la messe proprement dit.

— *Canon grégorien.* Canon relatif au culte divin, particulièrement à la célébration de la messe, et qui fut établi par Grégoire le Grand.

— *Canon des Evangiles.* Espèce de concordance faite par Eusèbe de Césarée, et que l'on voit souvent à la tête des manuscrits du Nouveau Testament.

— *Canons des conciles.* Décisions d'un concile en matière de dogme ou de discipline. Ces canons sont les règles auxquelles les chrétiens doivent conformer leur croyance et leur conduite.

— Catalogue régulier des saints reconnus comme tels dans l'Eglise catholique.

— Hist. monast. Livre qui contient la règle et les instituts d'un ordre religieux.

— Hist. ecclés. *Canons des apôtres.* Nom que l'on donne à la collection des canons ou lois ecclésiastiques que l'on attribue à saint Clément pape, disciple de saint Pierre, comme s'il eût reçu cette collection des mains de ce [illegible] sont l'ouvrage de quelques évêques d'Orient, qui, vers le milieu du IIIe siècle, rassemblèrent en un corps les lois en usage dans les églises de leur pays, et dont une partie pouvait avoir été introduite par tradition dès le temps des apôtres, et l'autre par décision de conciles particuliers. Les Grecs comptent communément 85 canons apostoliques, les Latins n'en ont reçu que 50, dont même plusieurs ne sont pas observés. || *Canon de la paix et de la guerre.* Canon fait et renouvelé dans plusieurs conciles depuis le Xe siècle, pour abolir les désordres que causaient les guerres des seigneurs entre eux pour leurs querelles particulières. || *Canons de la pénitence* ou *canons pénitentiaux.* Canons qui prescrivent des pénitences pour les différents péchés, et qui sont tirés en partie des conciles généraux et particuliers, en partie des rescrits des papes, et en partie des saints pères. || *Droit canon.* V. droit. || *Canon pascal*, Table des fêtes mobiles, où l'on marque pour un cycle de dix-neuf ans le jour auquel tombe la fête de Pâques, et les autres qui en dépendent. On croit que le canon pascal a été calculé par Eusèbe de Césarée, de l'ordre du concile de Nicée.

— Hist. du droit. Rôle général des revenus directs et réguliers de l'Etat, sous les empereurs romains. Ensemble des contributions ordinaires, par opposition aux demandes imprévues nommés *charges* sordides.

— Littér. *Canon des auteurs classiques.* Liste des prosateurs et des poètes les plus remarquables des beaux siècles de la Grèce, faite vers l'an 200 avant J.-C., par Aristophane de Byzance et Aristarque, son disciple. Ce canon contient soixante-trois noms de poètes, historiens, orateurs et philosophes.

— Philol. Se dit quelquefois des sections ou chapitres d'un ouvrage. Saint Hilaire a divisé son commentaire de saint Matthieu en trente-trois canons.

— Mus. Ancienne règle ou méthode de déterminer les intervalles des sons.

— Espèce de fugue qui consiste dans la répétition indéfinie d'un sujet ou motif par une ou plusieurs parties qui semblent courir après une première partie, appelée guide, parce qu'elle a commencé le chant. Le canon le plus populaire en France est celui qui commence par ces mots : *Frère Jacques, dormez-vous.* Nous l'indiquons pour servir de modèle, de type, dans ce genre de composition, qui aujourd'hui est totalement discrédité. Il y avait le canon perpétuel, le canon libre, le canon à contre-temps, le canon fermé, etc.

— Algèb. Expression générale qui embrasse comme règle une infinité de cas particuliers, et qui est remplacée aujourd'hui par le mot *formule*. Les tables des logarithmes, sinus, tangentes, etc., sont aussi quelquefois désignées sous le nom de canons, parce qu'au moyen d'une quantité déterminée, ces tables font connaître une quantité correspondante.

— *Canons astronomiques.* Espèces de tables chronologiques employées par les anciens comme moyen de vérifier les dates. Au premier rang des canons astronomiques est le Canon de Ptolémée, appelé aussi Canon royal.

— Jurispr. *Canon emphytéotique.* Revenu annuel de l'emphytéose.

— Art vétér. La partie de la jambe du cheval comprise entre le genou et le boulet.

— T. d'équit. Chacune des deux parties du mors qui appuient sur les barres.

CANON-AMÉ. s. m. Relat. Registre ordinaire des revenus du trésor de l'empire turc.

CANONANTHE. s. m. (ét. gr., κανών, règle ; ἄνθος, fleur). Bot. Synonyme de Siphocampyle.

CANONARQUE. s. m. Hist. ecclés. Officier de l'église de Constantinople qui était au-dessous des lecteurs. || Officier qui, dans les anciens monastères, sonnait pour rassembler les moines.

CANONIAL, ALE. adj. (rad. *canon*, loi, règle ecclésiastique). Dr. ecclés. Qui concerne les canons de l'Eglise, qui est réglé, déterminé par ces canons. || *Heures canoniales.* Parties du Bréviaire que l'on récite à certaines heures.

— Qui a rapport à un chanoine, ou à un canonicat. Office canonial. Messe canoniale. Maison canoniale. Titres canoniaux. Vie canoniale.

CANONICAT. s. m. (pr. *ka-no-ni-ka*). Titre de bénéfice d'un chanoine dans une église cathédrale ou collégiale. Postuler un canonicat. Obtenir un canonicat. Donner un canonicat. Se démettre de son canonicat. Résigner un canonicat. Collation des canonicats.

— Fig. et fam. *C'est un vrai canonicat, c'est un canonicat.* Se dit d'un emploi qui cause peu de fatigue, qui exige peu de travail.

CANONICITÉ. s. f. Qualité de ce qui est canonique. La canonicité des livres saints. Etablir la canonicité. Admettre la canonicité.

CANONIQUE. adj. des 2 g. (rad. *canon*, règle). Jurisp. ecclés. Qui est conforme aux canons, qui est selon les canons. || *Droit canonique.* Recueil des lois concernant la discipline de l'Eglise. || *Livres canoniques.* Livres de l'Ancien et du Nouveau Testament que l'Eglise catholique regarde d'un consentement unanime comme inspirés de Dieu. Corrompre les expressions les plus *canoniques* et les plus saintes. (Pasc.) || *Peines canoniques.* Peines que l'Eglise peut imposer conformément aux canons.

— Hist. ecclés. *Décret canonique.* Acte de l'élection d'un évêque faite par le clergé et les fidèles d'une église. || *Lettre canonique.* Lettre que le métropolitain adressait aux fidèles d'un diocèse, pour leur notifier le sacre de leur évêque nouvellement élu. || *Serment canonique.* Serment conforme aux canons de l'Eglise. || *Instituts canoniques.* Instituts que Paul IV fit rédiger pour les opposer aux instituts de Justinien, à l'époque où le droit civil était en lutte avec le droit canonique.

— Fig. et fam. Qui est conforme aux bonnes règles, aux bonnes mœurs. Ce que vous avez fait n'est pas canonique, n'est pas trop, n'est pas assez canonique. Parlez au moins d'une manière qui soit plus canonique.

— Se prend substantivement pour signifier Le droit des prémices qui se payait autrefois dans l'Eglise grecque. L'empereur Comnène fit une constitution pour régler le canonique des évêques.

— canonique. s. f. Philos. Nom donné à la logique par Epicure, qui faisait consister la philosophie tout entière dans la théorie du bonheur ; avait pour but, dans sa *physique*, de prémunir le sage contre la crainte d'un être surnaturel, la pénible attente d'une autre vie ; et dans sa *canonique*, précédée d'une idéologie qui lui servait de base, de le diriger dans ses jugements, pour qu'il ne tombât jamais dans des erreurs funestes à son bonheur, relativement au monde extérieur.

CANONISATION. s. f. (pr. *ka-no-ni-za-ci-on* ; rad. *canon*, règle, loi de l'Eglise). Action de canoniser ; déclaration solennelle du pape, par laquelle il autorise l'inscription au canon ou catalogue des saints, du nom d'un personnage que sa piété et ses vertus ont fait vénérer pendant sa vie. Le terme de canonisation est bien moins ancien que la chose qu'il exprime ; on ne le trouve pour la première fois qu'en 993, dans une bulle du pape Jean XV. Demander la canonisation. S'opposer à la canonisation. Procéder à la canonisation. Procès-verbal de canonisation. Formule de canonisation.

— Autrefois les évêques pouvaient procéder à la canonisation d'un saint dans l'étendue respective de leur diocèse ; depuis 1172, ce droit est réservé au pontife romain, qui l'exerce avec de grandes et utiles lenteurs, après un mûr et minutieux examen, en prenant, en un mot, des précautions inimaginables.

— Cérémonie qui accompagne la canonisation. Célébrer la canonisation.

CANONIQUEMENT. adv. Selon les canons, conformément aux canons. Mariage fait canoniquement. Pape élu canoniquement.

CANONISÉ, ÉE. part. pass. du v. Canoniser. S'empl. adjectiv. Un saint canonisé. Une sainte canonisée.

CANONISER. v. a. 1re conj. (du gr. κανών, règle, loi). Inscrire au canon ou catalogue des saints que l'Eglise catholique vénère, suivant les règles et avec les cérémonies que cette Eglise pratique. A l'époque du couronnement, le pape Pie VII proposait à l'empereur de *canoniser* un Bonaventure Bonaparte, mort obscurément dans un cloître. (D. Hinard.)

— Anc. législ. Inscrire au canon des lois ; donner force exécutoire à une loi, en l'inscrivant dans les registres publics.

— Fig. et fam. Louer quelqu'un ou quelque chose excessivement, outre mesure.

— se canoniser. v. pron. Être canonisé, être inscrit au catalogue des saints.

— Fig. et fam. Se louer, s'aduler mutuellement avec excès.

CANONISTE. s. m. (rad. gr. κανών, règle, loi de l'Eglise). Docteur ou du moins homme très-versé dans le droit canonique, dans la science des canons ecclésiastiques. Savant canoniste. Grand canoniste. Tous les canonistes demeurant d'accord. N'en doutez point, leur dit ce savant *canoniste*. (Boil.)

CANONNADE. s. f. Décharge de plusieurs canons tirés à la fois ou successivement. Essuyer une canonnade. Riposter par une canonnade. Se séparer après quelques canonnades. Entendre une effroyable canonnade, une vive canonnade, une canonnade meurtrière. Le bruit de la canonnade. Commencer la canonnade. Faire cesser la canonnade.

CANONNAGE. s. m. Art du canonnier. S'emploie surtout en terme de marine militaire. Un marin exercé au *canonnage* des bâtiments. (Acad.)

CANONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Canonner. S'empl. adjectiv. Fort canonné. Citadelle canonnée. Retranchements canonnés. Fortifications canonnées.

CANONNER. v. a. 1re conj. (rad. *canon*). Art milit. Battre à coups de canon. Canonner une ville, une place de guerre, une citadelle, un fort, un camp, des retranchements, etc. Canonner un régiment, une division, un corps d'armée.

— Mar. *Canonner une voile.* La placer en rouleau.

— se canonner. v. pron. Être canonné. Être battu à coups de canon. || Se battre mutuellement à coups de canon. Les deux armées se canonnèrent longtemps et avec vigueur, avant de s'ébranler et d'en venir aux mains.

[…] culier d'une fonderie où l'on ne fabrique absolument que des canons.

CANONNIER. s. m. Art milit. Celui dont le métier est de servir le canon. Canonnier français. Simple canonnier. C'est en 1688 que les canonniers furent enrégimentés et réunis pour la première fois en compagnie. Bon canonnier. Intrépide canonnier. Canonnier pointeur. Canonnier servant. Canonnier boute-feu. Les *canonniers* français méritent, à juste raison, le titre d'hommes d'élite. (Napol.)

— Techn. Celui qui, dans les manufactures d'armes, forge les canons de fusils, de pistolets, etc. || *Compagnon canonnier.* Celui qui aide le canonnier pour forger les canons d'armes à feu.

— Mar. *Maître canonnier.* Celui qui est chargé de diriger le service de l'artillerie d'un vaisseau.

CANONNIÈRE. s. f. Anc. fortif. Grosse

tour à l'épreuve du canon ; ouverture pratiquée dans les murs des villes, des forts, etc., par laquelle on faisait feu sur l'ennemi, sans être exposé à ses coups.

— Embrasure meurtrière, qui sert de passage au feu des petites armes.

— Ouverture qu'on pratique dans les gros murs pour faciliter l'écoulement des eaux.

— Pêch. Ouverture qu'on pratique aussi au fond des écluses, pour laisser échapper l'eau.

— Petite tente qui n'est point close et ne forme le plus souvent qu'un toit.

— T. de jeu d'enfant. Petit bâton de sureau dont on a ôté la moelle, et avec lequel les enfants chassent, par le moyen d'un piston, de petites balles de papier, de filasse ou de liége ; on l'appelle aussi *canne-pitoire*.

— Mar. Espèce de bâtiment de guerre, ponté, peu élevé au-dessus de l'eau, assez long et armé de quelques pièces de canon, tant en batteries qu'à l'avant et à l'arrière. Les canonnières sont des bâtiments de flottille, désignés plutôt, dans un armement un peu considérable, par un numéro d'ordre que par un nom. || S'empl. adjectiv. dans ce sens. Une chaloupe canonnière.

CANONNIERS. s. m. pl. Entom. Syn. de Bombardiers.

CANONNISTE. s. m. Techn. Nom particulier de l'ouvrier qui fond les pièces de canon.

CANOPE. Myth. egypt. Dieu des eaux chez les Egyptiens.

CANOPE. s. m. (nom mythologique). Entom. Genre d'hémiptères, groupe des scutellérites, ayant pour type le canope du Brésil, remarquable par sa forme orbiculaire.

— Archéol. Nom donné à des vases fabriqués en Egypte avec une espèce d'argile, et qui portent pour couvercles des têtes de divinités, celles d'Isis, d'Anubis, et d'autres. Ces vases, propres à filtrer l'eau du Nil, avaient pris leur nom de la ville de Canope, située sur un bras de ce fleuve.

— T. d'ocul. Moule de l'aiguille crénelée et aplatie dont on se sert pour abattre la cataracte.

CANOPE (Bataille de). Perdue le 21 mars 1801 par le général Menou, qui avait succédé à Kléber dans le gouvernement de l'Egypte, et qui, dans cette circonstance, n'écouta pas les conseils des généraux Reynier et Canunc, qui lui répondaient de la victoire, malgré la supériorité numérique des Anglais.

CANOPIEN, IENNE. adj. Myth. Se dit des dieux adorés à Canope. Sérapis canopien. Hercule canopien. Dieux canopiens.

CANOPIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à la ville de Canope. || *Branche canopique*. Branche du Nil la plus occidentale, qui aboutissait vers l'ancienne ville de Canope.

CANOPITE. s. m. Pharm. Sorte de collyre décrit par Celse.

CANOPUM. s. m. (pr. *ka-no-pomm*). Pharm. Nom que l'on donne à l'écorce du sureau.

CANORE. adj. des 2 g. (du lat. *canorus*, résonnant). Harmonieux, mélodieux, sonore. Vieux et inusité.

— Nom distinctif des oiseaux chanteurs.

CANOT. s. m. (du celt. *canod ;* de *can*, creux). Petit bateau fait d'écorce ou d'un tronc d'arbre, autrement nommé *pirogue*, dont se servent les sauvages de l'Amérique pour pêcher à la mer, pour voyager, et aller en course et en traite sur les rivières.

— Petite chaloupe ou petit bateau destiné au service d'un grand bâtiment. Canot léger, agile. Mettre le canot à la mer. || *Canot jaloux*. Qui a le côté faible et qui se renverse aisément.

— CANOT ou CANOUT. Bot. V. CELISIER MAHALEB.

CANOTIER. s. m. Matelot qui conduit un canot.

— Se dit en général de ceux qui vont dans de petites barques sur les rivières, etc. On se fait *canotier* par désœuvrement, et souvent en désespoir de cause, n'en déplaise aux *canotiers* de vocation. (A. Bression.) Le *canotier* parisien est un nouveau type, un caractère neuf. (Id.) Le *canotier* se recrute dans toutes les professions littéraires, artistiques et industrielles. (Id.)

CANOURGE. s. f. Comm. Sorte d'étoffe de laine.

gno, village de l'état Vénitien, mort à Venise en 1822, fut le rénovateur et le père de la sculpture moderne.

CANQUE. s. f. Comm. Toile de coton avec laquelle les Chinois font leurs chemises.

CANQUETER. v. n. 1re conj. Crier, en parlant de la cane.

CANSCORA. s. f. (altération d'un nom malabare). Bot. Genre de la famille des gentianacées chironiées, plantes annuelles, à fleurs rouges ou blanches, et croissant toutes dans les Indes orientales.

CANSJÈRE. s. f. Bot. Genre de la famille des daphnacées, arbrisseaux grimpants à petites fleurs hermaphrodites, jaunâtres, et originaires des Indes orientales.

CANT. s. m. Terme emprunté de l'anglais, pour exprimer une médisance particulière, une pruderie pédantesque particulière à certaines classes de la société britannique, et stigmatisée par lord Byron.

CANT, CANTIEN, frères, **CANTIENNE** ou **CANTIANILLE** leur sœur, dits *les martyrs cantiens*, furent décapités pour la foi chrétienne, à Rome, vers l'an 304.

CANTABRE. s. m. Archéol. Sorte d'enseigne, d'étendard, chez les anciens Romains.

CANTABRES (Monts). Géogr. Chaîne de montagnes qui forme à l'ouest le prolongement des Pyrénées, sur une longueur de 548 kilom. en ligne droite.

CANTABRUNE. s. f. Flacon plein de vin, que les paysans du midi de la France emportent lorsqu'ils vont au travail.

CANTAL. Géogr. Département du centre de la France, borné au N. et à l'E. par les départ. du Puy-de-Dôme, de la Creuse et de la Haute-Loire ; au S. et à l'O, par ceux du Lot et de la Corrèze, est formé de la Haute-Auvergne. Doit son nom à un groupe de montagnes qui le traverse et dont le point le plus élevé, appelé *Plomb du Cantal*, a 1,906 mètres au-dessus de la mer ; 270 000 hab. ; chef-lieu, Aurillac. Commerce et industrie presque nuls ; excellents et abondants pâturages ; climat sain.

CANTAL. s. m. Écon. dom. Sorte de fromage estimé qui se fait en Auvergne.

CANTALITE. s. f. Minér. Variété de quartz granulaire et d'un jaune verdâtre, trouvé au Cantal.

CANTALOUP. s. m. Bot. Excellente variété de melon, à côtes saillantes et rugueuses. Cantaloup orange. Cantaloup hâtif d'Angleterre. Cantaloup d'un mois. Cantaloup petit prescote. Cantaloup gros prescote blanc. Cantaloup gros prescote noir. Cantaloup boule de Siam. Cantaloup argenté de Hollande. Gros cantaloup noir de Hollande. Cantaloup à chair verte. Cantaloup à chair blanche. Cantaloup à chair rouge. Gros cantaloup du Portugal.

CANTANETTES. s. f. pl. Mar. Petites ouvertures rondes entre lesquelles est placé le gouvernail d'un bâtiment, et par où le gavon est éclairé. || Petits compartiments ménagés dans les chambres des vaisseaux.

CANTAR. s. m. Comm. Quintal turc en usage dans la Grèce et tout le Levant ; vaut 50 kilogr. de France.

CANTARELLA. s. m. ou **CANTARELLE.** s. f. Venin ou poison tiré, dit-on, de la bave d'un cochon hydrophobe.

CANTARO. s. m. Comm. Poids dont la valeur varie, suivant les pays où on l'emploie. A Palerme, il vaut 275 livres ; à Tunis, 50 kilogrammes, etc., etc.

CANTATE. s. m. (de l'ital. *cantata*, formé du lat. *cantare*, chanter). Mus. Pièce de musique vocale, avec des accompagnements, composée sur un petit poème qui porte aussi le nom de *cantate*. Composer une cantate. Orchestrer une cantate. Récitatifs, airs, chœurs d'une cantate. Belle cantate. Brillante cantate. Cantate nationale, patriotique.

— Littér. Composition lyrique, ayant beaucoup d'analogie avec l'ode et dont J.-B. Rousseau a enrichi notre littérature. Selon ce poëte, la cantate offre une allégorie exacte, dont les récits sont le corps, et les airs l'âme et l'application.

CANTATELLE. s. f. Syn. de Cantatille.

CANTATILLE. s. f. (dimin. de *cantate*). Mus. Petite cantate, cantate fort courte.

CANTATRICE. s. f. (du lat. *cantatrix*, même signification). Femme qui chante avec art et par état. Grande cantatrice. Célèbre cantatrice.

CANTEMIR (Démétrius). Hospodar de la Moldavie, né en 1673, mort en Ukraine.

CANTER. v. a. Techn. Mettre sur le can, ou poser de champ.

CANTHARELLE. s. m. (dimin. du gr. κάνθαρος, coupe). Bot. Genre de champignons comestibles d'une belle couleur jaune chamois. V. CHANTERELLE.

CANTHARIDE. s. f. (du gr. κάνθαρος, scarabée). Entom. Genre de coléoptères hétéromères, famille des trachélides, insectes très-communs en Espagne, en Italie et en France, où ils vivent sur le frêne, le lilas, le troëne, en nombreuses tribus. Les cantharides ont les élytres d'un vert doré extrêmement brillant ;

des baquets contenant de l'eau vinaigrée, puis on les fait sécher et on les pulvérise dans les laboratoires de pharmacie, pour former, avec la poudre brunâtre qui en résulte, la base de ces emplâtres si utiles et si connus sous le nom de *vésicatoires*.

— S'empl. adjectiv. Mouche cantharide.

CANTHARIDIEN, ENNE. adj. Entom. Qui ressemble à une cantharide. || CANTHARIDIENNES. s. f. pl. Famille d'insectes coléoptères.

CANTHARIDIES. s. f. pl. Entom. Famille d'insectes de l'ordre des coléoptères. V. CANTHARIDE.

CANTHARIDINE. s. f. Chim. Principe immédiat auquel les cantharides doivent leur propriété épispastique. C'est une substance blanche, en petites lames cristallisées, volatile, insoluble dans l'eau.

CANTHARISTE. s. m. Comm. Nom donné à une sorte de vin qui vient d'outre-mer.

CANTHARUS. s. m. Archéol. Espèce de vase à deux anses attribué souvent à Bacchus.

CANTHROPE ou **CANTHROPS.** s. m. (ét. gr., κάνθαρος, coin ; ὤψ, œil). Anat. Angle de l'œil. || Commissure des paupières.

— Chim. Goulot d'un vase qui a un peu de pente, et dans lequel on fait couler des liquides par décantation.

CANTHUS. s. m. (du gr. κάνθος, angle, coin). Syn. de Canthrope.

CANTIBAI. s. m. Techn. Nom que les charpentiers donnent aux dosses ou pieds de bois qui sont fendus ou remplis de défauts. Vieux et inusité.

CANTIBAN. s. m. Techn. Bois qui n'a de flache que d'un côté.

CANTILÈNE. s. f. (de l'ital. *cantilena* ; ét. lat., *cantus*, chant ; *lenis*, doux, même signif.). Chant suave, romance douce, mélancolique.

CANTIMARON. s. m. Mar. Nom donné à une espèce d'embarcation qui consiste en deux ou trois canots de pieds d'arbres croisés et liés ensemble avec des cordes de coco, qui soutiennent des voiles de nattes en forme de triangle, dont les nègres de la côte de Coromandel se servent pour la pêche et pour le trafic de proche en proche.

CANTINE. s. f. (de l'ital. *cantina*, dérivé du celt. *cant*, vase ; *gouin*, *ouin*, *in*, vin). Nom donné anciennement à de fort jolies maisonnettes qui avaient quelquefois jusqu'à deux étages, et dans lesquelles on vendait aux gens de guerre de l'eau-de-vie, du vin et autres boissons, à plus bas prix que chez les marchands.

— Signifie aujourd'hui, dans les hospices, les places de guerre, les casernes, les prisons, l'endroit où l'on vend aux vieillards, aux soldats et aux prisonniers, l'eau-de-vie, le tabac, et toutes les marchandises dont ils ont besoin. Aller à la cantine. Acheter à la cantine. Manger à la cantine. Tenir cantine.

— On nomme aussi *cantine* les coffrets à compartiments où l'on place les bouteilles et les fioles pour un voyage.

CANTINIER, ÈRE. s. Celui, celle qui tient une cantine. Cantinier d'un régiment. Une bonne cantinière.

CANTIQUE. s. m. (du lat. *canticum*, formé de *cantus*, chant). Hymne que l'on chante en l'honneur de la Divinité. Entonner un cantique. Célébrer par des cantiques. Le parfum de l'encens et l'harmonie des cantiques. Les célestes cantiques. Les cantiques sacrés. Les cantiques de Sion. Le cantique d'actions de grâces. Je chanterai, dit-il, éternellement les miséricordes du Seigneur. Il expire en disant ces mots, et il continue avec les anges le sacré *cantique*. (Boss.) Son âme s'épanche dans les célestes *cantiques*. (Id.) Il chantait dans la paix les *cantiques* de Sion. (Fléch.) Prêtres sacrés, préparez vos *cantiques*. (Rac.) Mes filles, c'est assez ; suspendez vos *cantiques*. (Id.)

— Liturg. Se dit absolument des quinze psaumes graduels qui se trouvent à la fin du livre des Psaumes de David.

— Les Hébreux composaient des cantiques dans toutes les occasions importantes. Il y a le sublime cantique de Moïse après le passage de la mer Rouge ; celui de David sur la mort de Saül et de Jonathas ; le cantique de la sainte vierge Marie, appelé vulgairement *Magnificat*, du premier mot par lequel il commence ; le cantique de Zacharie, de Siméon, etc.

— Hist. sainte. *Cantique des cantiques*. Ouvrage faisant partie du canon des Livres saints, et attribué à Salomon ; n'étant, suivant quelques auteurs, que l'épithalame de son mariage avec la fille du roi d'Egypte ; mais, ainsi que le prouvent facilement tous les théologiens, prophétisant sous cet emblème l'union de Jésus-Christ avec l'Eglise catholique. || *Cantiques spirituels*. Chants que l'on compose sur des sujets de dévotion. Les cantiques de Saint-Sulpice, ceux de Sainte-Geneviève, sont d'excellents recueils de cantiques spirituels.

CANTOMANE. s. des 2 g. Celui, celle qui a la manie de chanter, de faire des chansons. || S'empl. adjectiv.

CANTOMANIE. s. f. Manie du chant, fureur de chanter, de composer ou de fredonner des airs, des chansons, etc.

CANTON. s. m. (du lat. *canthus*, dérivé du gr. κάνθος, angle, coin). Géogr. admin. Etendue d'une ville, séparée et distincte du reste. Il n'y a dans cette province qu'un *canton* où l'on recueille du vin. (Acad.) Dans Rome, il y a un *canton* destiné pour les Juifs. (Id.)

— En France, fraction de territoire plus ou moins circonscrite et comprenant un certain nombre de communes. Les cantons sont les subdivisions des arrondissements communaux, de même que les communes sont les subdivisions des cantons. Dans l'organisation actuelle il existe 2,971 cantons ayant chacun leur chef-lieu. Circonscription d'un canton. Etendue, population d'un canton. Chef-lieu de canton. Administration d'un canton.

— Nom donné à chacun des treize états qui composent le corps helvétique. Les grands cantons, ceux de *Zurich*, *Berne*, *Lucerne*, *Bâle*, *Fribourg*, *Soleure*, *Schaffouse* ; les petits cantons, ceux de *Schwitz*, *Uri*, *Underwald*, *Zug*, *Glaris*, *Appenzell*. Les cantons catholiques. Les cantons protestants. Les treize cantons. Les cantons suisses. V. SUISSE.

CANTON. Géogr. Ville et port maritime de l'empire chinois, capitale de la province du même nom ; le seul port de la Chine qui soit ouvert aux navires marchands des nations européennes. Les Américains et les Anglais font avec la ville de Canton un commerce immense. Pop., 800,000 hab. En 1841, elle a été prise par les Anglais après quelques jours de blocus, et rendue aux conditions d'une rançon très-onéreuse.

CANTONADE. s. f. Théâtr. Coin du théâtre, coin du fond de la scène. *Parler à la cantonade*. C'est parler à une personne qui n'est point en vue des spectateurs ; mais qui est censée dans la coulisse. C'est presque toujours au moment d'une entrée que l'acteur parle à la cantonade.

CANTONAL, ALE. adj. Qui appartient au canton, qui est du ressort du canton. Assemblée cantonale. Administration cantonale. Intérêts cantonaux. Affaires cantonales. Communes cantonales.

CANTONISTE. s. m. Hist. milit. Nom que des historiens donnent aux simples soldats des colonies militaires de la Russie.

CANTONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Cantonner. S'empl. adjectiv. Troupes cantonnées. Soldats cantonnés. Il trouva les troupes *cantonnées* en divers villages. (Acad.)

— Archit. Se dit d'un bâtiment dont les encoignures sont ornées d'une colonne, d'un pilastre, de chaînes, de pierres, dont les assises sont marquées par des refends, des bossages.

— Blas. Se dit lorque les espaces que les croix et les sautoirs laissent vides, sont remplis de quelques figures. De gueules à la croix d'argent, *cantonné* de quatre coquilles de même. Se dit encore lorsqu'un lion, un aigle, ou tout autre animal étant au milieu de l'écu, se trouve accompagné de pièces ou meubles posés aux angles.

CANTONNEMENT. s. m. (rad. *cantonner*). Action de cantonner ; résultat de cette action ; état de concentration dans un espace de terrain limité et circonscrit.

— Signifie, dans le langage civil, la limitation, aux conditions déterminées par la loi ou par la convention, d'un usage, d'un droit, d'une faculté qui étaient auparavant exercés sur une échelle plus étendue.

— Chass. Restriction qui est apportée dans la vue de prévenir une trop grande destruction du gibier et la dévastation des bois et forêts, au droit réciproque de chasser sur un terrain respectif que peuvent avoir deux propriétaires voisins.

— Art milit. Action de loger des troupes, en quartier, dans des cantons ou espaces de terrain circonscrits et rapprochés ; état des troupes ainsi cantonnées ; séjour de troupes cantonnées. Lieu où elles sont cantonnées. Quartier de cantonnement. Mettre en cantonnement. Prendre un cantonnement, des cantonnements, ses cantonnements. Lever un cantonnement. Entrer en cantonnement.

— Agric. Partie d'un terrain qu'on destine aux bestiaux malades.

— Eaux et for. Droit qu'a tout propriétaire d'un bois ou d'une forêt assujétis à un droit d'usage, d'en abandonner une portion en toute propriété aux usagers pour leur tenir lieu de leur droit d'usage.

— Pêch. Fixation des limites dans lesquelles il est permis aux propriétaires riverains des rivières et des canaux non navigables ni flottables, dépendant du domaine public, d'user du droit de pêche, sans préjudice de celui qui peut leur être acquis par la possession ou qui serait établi par titres.

CANTONNER. v. a. 1re conj. Mettre en cantonnement. Distribuer, répartir des troupes dans des lieux rapprochés, dans plusieurs villages, pour la commodité de leur subsistance, avant l'ouverture d'une campagne, ou à l'entrée de l'hiver.

— S'emploie neutralement et signifie Être en cantonnement. Les troupes cantonnent dans tel endroit, dans tel village.

— Agric. Mettre des bestiaux malades en cantonnement.

— SE CANTONNER. v. pron. Prendre séjour, entrer en cantonnement ; se retirer dans un canton pour y être en sûreté.

— Se dit d'un petit nombre de gens qui se fortifient contre un plus grand nombre

CANTONNIER. s. m. Nom qu'on donne en France à des ouvriers stationnaires sur les routes qu'ils doivent réparer et entretenir. Chaque cantonnier a moyennement une longueur de 4,800 mètres de routes à entretenir. Les bons cantonniers font les bonnes routes. Outre les soins qu'ils doivent donner aux routes, ils doivent aussi prêter gratuitement aide et assistance aux voituriers et voyageurs, en cas d'accident. On compte en France 12 à 13,000 cantonniers.

— Blas. Se dit d'un quartier qui est moindre que le quartier ordinaire de l'écu. Se dit aussi des parties dans lesquelles un écu est partagé par les pièces dont il est chargé.

CANTONNIÈRE. s. f. Techn. Pièce de la tenture d'un lit à colonnes, qui couvre les colonnes du pied du lit, et qui passe par-dessus les rideaux.

— Sorte de tenture qui passe par-dessus les

rideaux d'une fenêtre, et qu'on relève et qu'on dispose de différentes manières.

— Se dit des morceaux de ferblanc ou de fer qui servent à fortifier l'assemblage d'une malle, d'un coffre, etc.

— Mar. Gros bout de cordage d'une circonférence variable, selon le poids des ancres qu'il doit porter.

— Impr. Se dit de quatre bouts ou pièces de fer fixés en triangle, de manière à embrasser carrément chaque coin ou angle du train d'une presse, et servant à fixer une forme au moyen de coins de bois que l'on ajoute, selon la grandeur ou la petitesse relative du format. Cantonnières droites. Cantonnières courbées.

CANTORBÉRY. Géogr. Célèbre ville d'Angleterre, à 55 milles de Londres; 12,000 hab. Plusieurs conciles y ont été tenus.

CANTORIEN. s. m. Hist. relig. Membre d'une secte de fanatiques, fondée à Bruxelles au XVe siècle par un nommé Gilles le Chantre ou Cantor, qui se prétendait être le véritable sauveur des hommes.

CANTRE. s. f. Manuf. en soie. Partie de l'ourdissoir dans laquelle on passe les rochets pour ourdir.

CANTUA-PIQUETÉ. s. m. Bot. Très-jolie plante bisannuelle de la famille des polémoines, originaire de la Caroline, et admise aujourd'hui dans beaucoup de nos jardins d'ornement.

CANULE. s. f. (de *cannula*, dimin. de *canna*, roseau; on devrait écrire *cannule*). Tube plus ou moins long, d'un diamètre variable, solide ou flexible, droit ou courbe, ouvert à ses deux extrémités, en fer, en plomb, en argent, en caoutchouc, etc., dont on se sert dans beaucoup d'opérations chirurgicales.

CANULETTE. s. f. Pêch. Forte pagaie à l'usage des pêcheurs de Quito, au Pérou.

CANUN. s. m. Relat. Ordonnance émanée du Grand Seigneur.

CANUT. s. m. Nom par lequel on désigne vulgairement les ouvriers en soie des fabriques de Lyon. Les canuts.

CANUT. s. m. Bot. Sorte de raisin.

— Ornith. Espèce de bécasseau d'Angleterre.

CANUT ou **KNUD.** Nom de six rois de Danemark et d'un roi de Suède.

CANZONE. s. f. (pr. *kan-dzô-né*). Mot italien qui désigne un petit poëme que son nom pourrait faire confondre avec notre *chanson*, tandis qu'il participe à la fois de l'ode et de la cantate. Il consiste en une suite de stances dont les vers et les rimes sont disposés dans un ordre déterminé, et semblable en tout à celui qui a été observé pour la première stance. C'est la plus belle et la plus noble composition lyrique dont la poésie italienne puisse s'enorgueillir. Quoiqu'elle soit assez ancienne et qu'elle remonte à plus d'un siècle avant Pétrarque, cependant c'est ce dernier qui a perfectionné ce genre de poésie. On ne se lasse jamais de lire toutes les *canzoni* de Pétrarque. (Cte de Brad..)

CANZONETTE. s. f. (diminut. de l'ital. *canzone*). On appelle de ce nom, dans les pays méridionaux, dans la Provence surtout, de petites chansons aux refrains populaires, remplies de sentiment et de gaîté.

CAOÏNAN. s. m. Hist. Nom donné au chant funèbre des Irlandais.

CAOUTCHINE. s. f. Chim. Substance cristallisable qu'on obtient par distillation du caoutchouc. Elle est sans usage.

CAOUTCHOUC. s. m. (pr. *ka-out-chou*). Bot. Cette substance, très-connue aussi sous le nom de Gomme élastique, est un suc propre, épaissi au contact de l'air, lequel existe à ce qu'il paraît dans beaucoup de végétaux de la zone équatoriale, mais qui abonde surtout dans plusieurs arbres de la famille des euphorbiacées, tels que l'hervea, qui croît en abondance dans les forêts de la Guiane. On se servit successivement du caoutchouc pour faire disparaître les traces du crayon et en fabriquer des instruments de chirurgie. Dans ces derniers temps, cette substance, ayant acquis une nouvelle importance, est devenue l'objet d'une branche de commerce considérable. Réduit à l'état de vernis, on en a enduit des étoffes devenues imperméables par ce procédé; puis on est parvenu à le filer et à le transformer en bretelles, en ceintures, en coussins élastiques, etc.

l'élatérite, sorte de bitume élastique qu'on trouve dans le Derbyshire, en Angleterre.

CAOUTCHOUCTÉ, ÉE. part. pass. du v. Caoutchoucter. S'empl. adjectiv. Le ballon, construit en étoffe *caoutchouctée*, avait 400 mètres carrés de capacité. (Const[el].)

CAOUTCHOUCTER. v. a. 1re conj. (pr. *ka-out chou-té*). Filer en caoutchouc; enduire de caoutchouc. Caoutchoucter une étoffe, des bretelles, etc.

CAP. s. m. (du lat. *caput*, tête). Vieux mot qui a signifié Tête, chef. En ce sens il ne s'emploie plus, mais on le retrouve dans diverses locutions, et il sert de racine à une foule de mots de notre langue.

— *De pied en cap.* loc. adv. Des pieds jusqu'à la tête. Armé de pied en cap. || On a dit aussi *de cap à pied* dans le même sens; on en trouve des exemples dans Montaigne.

— *Cap à cap.* Tête à tête. Parler cap à cap. Cette expression n'est plus guère en usage.

— *Cap de Dious!* interj. Jurement gascon qui signifie *Tête de Dieu*, et d'où l'on a fait *cadédis*. V. ce mot.

— *Avoir cap et queue.* loc. Se disait d'une pièce d'étoffe qui était entière.

— Chef d'une escouade de matelots et d'ouvriers dans un port.

— Conducteur de forçats dans les ports.

— Comm. Nom qu'on donne dans le Levant aux ballots d'une forme et d'un poids déterminés, dont on charge les chameaux et les mulets.

— Bot. Nom qu'on donne dans le Nord aux excroissances qui se forment sur le tronc des bouleaux.

— Anc. mar. *Cap de more.* V. CHONQUET.

— Manég. *Cheval cap de more.* Cheval de poil rouan, à tête et à pieds noirs.

— Anc. art milit. *Cap d'escouade* ou *cap d'escadre.* Sous François Ier, grade de caporal. || *Cap de mailles.* Coiffure en treillis de fer, usitée au moyen âge.

— Anc. jurispr. *Cap deulh.* Château, maison principale qui appartenait à l'aîné par préciput. || *Cap d'homi.* Etat et condition des personnes.

— Géogr. Avance considérable d'un rivage qui se termine brusquement dans la mer, et qui est formée par des terres élevées ou par la terminaison abrupte d'une chaîne de montagnes. Le cap de Bonne-Espérance. Le cap Nord. Doubler un cap. Partout la côte se trouve heureusement diversifiée par des *caps* et des golfes autour desquels s'élèvent quantité de bourgs et de villes. (Barth.)

— En style élevé, au lieu de *cap*, on dit plutôt *promontoire*, qui désigne plus particulièrement l'extrémité d'un continent dans une direction remarquable. || Les saillies de terre moins considérables et peu élevées se nomment Pointes.

— Mar. *Doubler un cap.* Passer près d'un cap en longeant la côte. Ce ne fut qu'en 1740 que les Espagnols eux-mêmes commencèrent à doubler le *cap* de Horn. (Rayn.) || La proue, l'avant d'un bâtiment considéré par rapport à la direction qu'on lui donne quand on navigue. Avoir le cap à terre. Porter le cap à terre. Porter le cap au large. Avoir le cap en route. Avoir le cap au Nord. || *Où est le cap?* Vers quel point de la boussole est dirigé notre avant? || *Virer cap par cap.* Changer les amures pour courir sur une route exactement opposée à la première direction. || *Etre cap à cap.* S'est dit de deux vaisseaux allant l'un vers l'autre sur des routes directement opposées. || *Cap de mouton.* Bloc en bois percé de trois trous triangulaires pour le passage des rides, et dont la circonférence est creusée pour recevoir le bout d'un cordage qui l'entoure en se repliant sur lui-même. Les *caps* de mouton déterminent l'extrémité inférieure des gros cordages qui maintiennent les mâts. (Lecomte.) || *Cap de mouton à croc.* Cap de mouton armé d'un croc de fer pour accrocher au côté d'une chaloupe. || *Cap de mouton de martinet.* Celui où passent les lignes des trelingues des vaisseaux français. || *Cap de compas.* Diamètre qui est tracé au fond de la cuvette de la boussole, et qui indique la direction de l'axe du bâtiment. || C'était un terme générique à bord des galères pour désigner tous les cordages. Cap de bosses. Cap de postes, etc.

— CAP DE BONNE ESPÉRANCE ou CAP (Le). Géogr. Importante colonie, ci-devant hollandaise et maintenant anglaise, située à la pointe méridionale de l'Afrique, entre la Hottentotie indépendante, la Cafrerie propre, l'océan Atlantique; capitale le Cap. Occupée par les Anglais en 1795 et 1806, elle leur fut cédée formellement en 1815, et elle forme aujourd'hui le noyau de leurs possessions dans cette partie du monde.

— CAP CORSE. Établissement anglais sur la Côte d'Or, dans la Guinée septentrionale. || CAP FRANÇAIS. Ville belle et riche de l'île d'Haïti, ancienne capitale de la partie française de l'île, et aujourd'hui capitale de la république haïtienne sous le nom de Cap Haïtien; 6,000 hab. | CAP MESURADO. Établissement fondé en 1817, par les Etats-Unis d'Amérique, sur la côte de la Guinée septentrionale. || CAP VERT. Cap situé sur la côte occidentale de l'Afrique, à l'est des îles qui portent son nom. || CAP VERT (Iles du). Groupe d'une vingtaine d'îles appartenant aux Portugais, et situées à environ 120 [illegible]

On le nomme aussi l'Archipel du cap Vert. || CAP BLANC. Découvert par Nuno Tristan, portugais, en 1440, sur la côte occidentale d'Afrique. || CAP BRETON. Ile considérable de l'Amérique Septentrionale, dans le golfe de Saint-Laurent, au S.-O. de Terre-Neuve, et au N.-E. de la Nouvelle-Ecosse; 200 kilom. de long sur 120 de largeur. Climat froid et humide. Elle est aux Anglais depuis 1763.

CAPABLE. adj. des 2 g. (du celt. *cap*, tête; *abl*, habile; ou du lat. *capere*, prendre, contenir, et de *habilis*, habile). Proprement, Qui peut contenir ou renfermer une chose. Se dit des choses considérées sous le rapport de leur capacité intérieure. Cette salle est capable de contenir tant de personnes. Cette malle est capable de contenir toutes vos hardes. Ce vase est capable de contenir tant de pintes. || En ce sens, nos pères l'ont employé sans le secours des verbes *tenir* ou *contenir*. Il y avait de petites places d'armes *capables* de quinze mousquetaires. (Mém. de Bassomp.)

— Se dit des personnes et des choses. En parlant des personnes et avec un nom de chose pour complément:

— Susceptible de quelque sentiment. Capable d'amitié. Capable de reconnaissance. Une âme ambitieuse est rarement *capable* de modération. (Acad.) On dirait d'abord qu'il n'est pas *capable* de tendresse. (Fléch.)

Qui sait. . . . .
S'il n'a pas de pitié déjà rendu *capable*
De nos malheureux rois l'homicide implacable?
(RACINE.)

— Susceptible de telle ou telle opinion. Si les hommes sont *capables* de quelque vérité. L'homme est *capable* des plus extravagantes opinions. (Id.)

— Susceptible de quelque excès, le plus souvent en mal. Il ne faut pas toujours montrer aux hommes de quoi ils sont capables. Il y a peu de gens au monde *capables* de ces excès. (Pasc.) C'est une fureur dont on ne croirait pas les hommes *capables*. (Mass.) Mais puisque d'un tel crime il s'est montré *capable*. (Corn.) De quoi n'est pas *capable* une amante insensée! (Piron.)

— Se prend quelquefois en bien dans le même sens. Cette haute vertu dont il semble que son siècle n'était pas *capable*. (Fléch.)

— Propre à. Quel homme parut d'abord plus *capable* des grandes affaires? (Boss.) Un sujet plus fidèle et plus *capable* de cet emploi. (Fléch.)

— Disposé à. Je me sens moins que jamais *capable* de te tourmenter et de t'humilier. (G. Sand.)

— *Capable de tout* est une expression amphibologique. Elle présente trois sens; 1° qui peut s'acquitter de toute sorte d'emplois; 2° qui peut accomplir les plus belles choses; 3° qui peut se porter aux plus grands crimes. Cette phrase de Lamotte présente les trois sens. Je crois les femmes *capables* de tout.

— Mais le plus souvent il est pris en mauvaise part. Les gens intéressés sont bas et *capables* de tout. (Bonnin.)

— Avec un infinitif pour complément. Qui a les qualités requises, la capacité, le talent nécessaire pour faire une chose. C'est un homme capable de gouverner. Tout le monde en parle avec exécration; mais il y en a peu qui soient *capables* de s'opposer à une si puissante tyrannie. (Pasc.) Il n'y a que les personnes *capables* [illegible] les grands hommes qui soient *capables* [illegible] louer. (Mme de Pompad.) Elle fut *capable* de donner des conseils dans un âge où les autres sont à peine *capables* d'en recevoir. (Fléch.) Je vous exhorte à continuer cette traduction par une raison qui me paraît sans réplique, c'est que vous êtes le seul *capable* d'y réussir. (Volt.) Où sont de nos jours les ordres religieux, et les ordres religieux *capables* d'enseigner? (Cousin.)

— Qui peut se porter à quelque mauvaise action. Personne capable d'assassiner. Capable de manquer à sa parole. Vous n'êtes pas capable de manquer à votre parole. Quiconque est *capable* de mentir est indigne d'être compté au nombre des hommes. (Fén.)

— Qui est digne de. L'homme arraché à lui-même devient *capable* d'adorer Dieu. (Boss.) Le cœur purifié est rendu *capable* de voir Dieu. (Id.)

— Qui a l'âge requis pour une charge. Il est *capable* d'exercer cette charge. (Acad.) Il n'était pas encore *capable* de se déterminer par son propre choix. (Fléch.)

— Légal. Qui a la capacité légale. Être capable de recevoir, de disposer entre vifs, ou par testament. Etre capable de contracter. Il est en âge, il est capable d'exercer cet emploi.

— Anc. cout. A signifié Responsable. Si la femme pendant ces quarante jours n'a solennellement renoncé, elle est capable et poursuivable des dettes de son mari. (La Curne Ste-P.)

— Absol. Habile, intelligent. C'est un homme capable. Mettre une affaire entre les mains d'une personne capable. La jalousie éloigne les sujets *capables*. (Mass.)

— Par extension, Qui peut, qui a les qualités requises pour produire certains effets que l'on attend ou que l'on craint. Cette maladie est *capable* de le tuer. (Acad.) La raison toute seule n'était pas *capable* de les contenir. (Boss.) Une doctrine pernicieuse *capable* de renverser toutes les familles. (Pasc.) Il n'y eut qu'une [illegible]

que la paix soit digne et durable, il faut qu'elle s'appuie sur une force toujours *capable* de se faire respecter. (De Joinville.)

— Susceptible de. Vous abusez de quelques paroles ambiguës de ses lettres, qui étant *capables* d'un bon sens doivent être prises en bonne part. (Pasc.)

— *Air capable.* Air présomptueux. L'érudition donne aux femmes un air *capable* qui détruit tout le charme de la modestie. (Boiste.) Les jeunes gens cachent leur ignorance sous un air *capable*. (Id.)

— Géom. *Segment capable d'un angle.* Segment de cercle tel que tous les angles qui y sont inscrits sont égaux à ce premier angle.

— subst. *Faire le capable.* Faire l'homme capable, faire l'habile homme, l'homme entendu.

CAPABLEMENT. adv. Avec capacité. Il a été employé par Mme de Sévigné.

CAPACITÉ. s. f. (en lat. *capacitas*; de *capio*, je prends, je comprends). Étendue ou volume d'une chose qui peut en contenir ou en contient une autre. La capacité d'un vaisseau. La capacité du cerveau. La capacité de l'estomac. La capacité d'un litre.

— Par extension, le contenu lui-même ou le volume de l'espace qu'un corps occupe. La capacité d'un corps.

— Fig. Il est nécessaire qu'il étende la *capacité* de son âme, afin que Dieu la puisse remplir. (Fléch.)

— En parlant de l'homme et de ses facultés. Aptitude active et positive à connaître et à pratiquer certaines choses, et qui a pour triple origine la capacité innée, la réflexion et l'étude. Le roi a estimé la *capacité* de cette princesse. (Boss.) Ravi de trouver un homme d'une si grande *capacité*. (Id.) Il fallait opposer à tant d'ennemis un homme d'un courage ferme et d'une *capacité* étendue. (Fléch.)

— Étendue, portée de l'esprit; étendue des connaissances théoriques. Grande capacité. Vaste capacité. Avoir beaucoup de capacité. Avoir peu de capacité. Manquer de capacité. Juger de la capacité d'un homme par ses ouvrages. Ce qui passe de bien loin la *capacité* de notre faible raison. (Boss.)

— Psychol. État passif et primitif de notre âme, qui consiste dans une aptitude à recevoir, à éprouver, à subir toutes les impressions que lui communiquent incessamment le monde matériel et le monde moral, et à en être diversement modifiée. Cette doctrine qui l'instruit de sa double capacité de recevoir et de perdre la grâce. L'homme a en lui la *capacité* de connaître la vérité. (Pasc.)

— Faculté de l'âme qui consiste à agir sciemment et volontairement sur ces mêmes impressions.

— Légal. Habileté à contracter, à disposer, à donner ou à recevoir, soit par acte entre vifs, soit par testament, à succéder, à se marier, etc.

— Aptitude que le bon ordre exige pour l'emploi auquel on se destine dans la société.

— *Brevet de capacité.* Brevet par lequel on est autorisé à ouvrir un établissement d'enseignement primaire.

— *Titres et capacités d'un ecclésiastique.* Les actes et pièces qui servent à montrer qu'il est capable de posséder le bénéfice qu'il demande

— Néol. Dans la langue politique, Personne d'une profession ou d'une position sociale pour lesquelles on réclame la concession de certains droits politiques, tels que le droit électoral et le droit d'éligibilité aux fonctions de membre du parlement. Capacité électorale. Appeler toutes les capacités.

— Phys. *Capacité pour le calorique.* La disposition particulière de chaque corps à prendre plus ou moins de calorique pour élever sa température.

— Chim. *Capacité de saturation d'un acide.* Le nombre exprimant la quantité d'oxygène qui se trouve dans la quantité de base quelconque nécessaire pour saturer cet acide, ou la quantité d'oxygène qu'il faut dans cette base pour qu'elle puisse donner naissance à un sel parfaitement neutre.

— Métrol. *Mesures de capacité.* Mesures qui servent à déterminer le volume des liquides et des matières sèches, telles que le grain, les racines alimentaires, le charbon.

— Hist. Titre d'honneur que les empereurs romains donnaient à leurs officiers. Votre capacité.

— Syn. comp. CAPACITÉ. HABILETÉ. La *capacité* est la connaissance théorique des préceptes; l'*habileté* est l'art de les pratiquer. La *capacité* s'acquiert par l'étude; l'*habileté* par la pratique.

CAPADE. s. f. Techn. La quantité de laine ou de poil nécessaire pour faire un chapeau. Un chapeau est composé de quatre *capades* que l'on feutre sur le bassin et que les ouvriers foulent ensuite avec la lie de vin. (Lav.)

— s. m. Relat. Nom des eunuques noirs chez les Maures, selon Trévoux.

CAPAGE. s. f. Anc. législ. Capitation, tribut imposé sur les personnes et par tête.

CAPAHAR. s. m. Relat. Droit que les Turcs faisaient payer aux marchands chrétiens qui amenaient des marchandises d'Alep à Jérusalem et autres villes de Syrie.

CAPARAÇON. s. m. (en esp. *caparazon*, augmentatif de *capa*, cape). Couverture d'étoffe pour le cheval. Caparaçon d'étoile. Mettre le [illegible]

CAPARAÇONNÉ, ÉE. part. pass. du verbe Caparaçonner. Se prend adjectiv. Cheval caparaçonné.

CAPARAÇONNER. v. a. 1re conj. Mettre un caparaçon. Caparaçonner un cheval.

CAPAS ANTU. s. m. Bot. Plante de l'Inde. C'est une espèce de ketmie décrite et figurée par Rumphius. Son nom en langue malaise signifie *coton du démon*.

CAPE. s. f. (du lat. *caput*, tête). Sorte de manteau à capuchon qui était fort en usage autrefois, et dont les bergers de quelques provinces se servent encore.

— Vêtement dont les femmes de quelques provinces se couvrent la tête. Cape de camelot. Cape de toile. Cape de velours. Cape de taffetas. Cape de toile cirée.

— Anc. art milit. Manteau de chevalier.

— Prov. et fig. *N'avoir que la cape et l'épée.* Être sans biens. Se disait autrefois d'un gentilhomme sans fortune. || Par extension, se dit d'une personne et même d'une chose, qu'*elle n'a que la cape et l'épée*, pour dire, Qu'elle n'a qu'un mérite apparent.

— Prov. *Rire sous cape.* Éprouver une satisfaction maligne qu'on cherche à dissimuler.

— Fortif. Partie supérieure d'un bâtardeau de fortification.

— Mar. État où se trouve un navire qu'un gros temps ou un vent contraire force de dérober la majeure partie de ses voiles à la tempête. || *Mettre à la cape.* Cesser de faire route, c'est-à-dire, avoir la barre du gouvernail sous le vent, afin de présenter le travers, soit sous les deux basses voiles seulement, sous la misaine et l'artimon, sous le grand hunier, sous ses ris pris, etc. || *Tenir la cape.* Ne pas changer cette situation que nous venons de décrire.

— A signifié Chape, chaperon, ce qui vient à l'appui de notre étymologie. Laveaux, qui n'en donne point, s'est avisé, à propos de ce mot, de le faire venir de *capere*, contenir, couvrir entièrement. Mais pour quiconque a jamais lu et réfléchi, il paraîtra clair que de ce mot sont venus les mots *capuche, capuchon, capucin*, et une foule d'autres, qui tous ont pour radical le *caput* des Latins.

CAPEDUNCULE. s. m. Hist. anc. Nom des vases dans lesquels on conservait le feu sacré de Vesta.

CAPÉE. s. f. (de M. *Cap*, pharmacien distingué). Genre de la tribu des laminariées. La capée est une algue d'un brun olivâtre que l'on trouve aux Canaries, au cap Vert et sur la côte du Chili.

CAPÉÉ. part. pass. du v. Capéer.

CAPÉER. v. n. 1re conj. (rad. *cape*). Mar. Tenir la cape tout le temps que dure un coup de vent qui ne permet pas de faire servir les voiles, ni de porter en route. Un vaisseau qui capée bien.

— Quelques dictionnaires écrivent aussi *capéyer*, mais ce mot est de l'invention du matelot ignorant, qui au lieu de dire *gréer, dégréer*, change ces mots en *gréyer, dégréyer*, etc.

CAPEIRON. s. m. Pêch. Sorte de filet.

CAPEL. s. m. (du lat. *caput*, tête). Vieux mot qui a signifié Chapeau et qui s'est conservé dans les dialectes du midi de la France.

CAPELADE. s. f. Écon. rur. Hangar au milieu d'une ferme.

CAPELAGE. s. m. Mar. Action de capeler. Tour que fait un cordage sur la tête d'un mât ou sur le bout de toute autre pièce de mâture, soit en se pliant sur lui-même, soit que son extrémité, préparée en forme d'anneau, presse en s'arrêtant le bout de bois qu'il reçoit.

— Réunion de tous les cordages à l'endroit du mât où ils sont capelés. Chaque mât a ordinairement son capelage, auquel il donne son nom.

CAPELAN. s. m. (de l'espagn. *capellan*). Vieux mot qui a signifié Chapelain, prêtre, et dont on se sert encore dans le midi de la France.

— Terme de mépris qui, suivant l'Académie, sert à désigner un prêtre cagot et pauvre qui ne sait point s'attirer le respect dû à son caractère. Faisons remarquer l'erreur que commet l'Académie en donnant cette locution : le mot *capelan* est presque exclusivement employé dans le midi de la France pour désigner le prêtre, et jamais la pauvreté n'a attiré le mépris sur un ecclésiastique.

— Ichthyol. V. CAPLAN.

CAPELÉ, ÉE. part. pass. du v. Capeler. Se prend adjectiv. Hune capelée. Chouquet capelé. Barre capelée. Au mât de misaine, le premier hauban *capelé* est celui de bâbord. (Willaum.) Les cordages qui maintiennent les mâts sont *capelés* à leur tête. (Lecomte.)

CAPELER. v. a. 1re conj. Il prend deux *l* devant un *e* muet. *Je capelle. Je capellerai. Je capellerais.* Mar. Passer un capelage sur la tête d'un mât. Capeler les hunes. Capeler le chouquet. Capeler les barres. || Expression dont les matelots se servent pour dire Revêtir.

— SE CAPELER. v. pron. Se revêtir d'un capelage.

CAPELET. s. m. Art vétér. Espèce de loupe qui se développe chez le cheval dans l'épaisseur des téguments vers la pointe du jarret, et qui se présente sous la forme d'une tumeur mobile, le plus souvent indolente, et de la [illegible]

passe-campagne.

— Bot. Un des noms de la cannelle giroflée.

— Hist. Nom qu'on donnait à des soldats albanais qui étaient au service de la république de Venise.

CAPELIN. s. m. Anc. art milit. et blason. Genre de morion, de pot ou de casque ouvert dont le nom est resté dans le blason. On écrivait aussi *capeline.*

CAPELINE. s. f. (ét. lat., *caput*, tête). A signifié une sorte de chapeau à l'usage des gens du peuple.

— Anc. art milit. Espèce de casque de fer à l'usage des piétons.

— Chir. Sorte de bandage qui, par sa configuration, ressemble à une capote ou à un capuchon. On en distingue plusieurs espèces : la *capeline de la tête*, ou bonnet à deux globes, que l'on employait autrefois pour remédier à l'écartement des sutures, pour contenir diverses pièces d'appareil appliquées sur la tête ; la *capeline de la clavicule*, dont on se sert dans les fractures de la clavicule, de l'acromion, de l'épine, de l'omoplate ; la *capeline pour l'amputation*, bande roulée à un ou deux globes.

— Techn. Nom que les plumassiers donnent à des panaches que les actrices portent sur le théâtre. En ce sens il a vieilli.

CAPELLA. s. m. Chim. Vaisseau semblable au chapiteau d'un alambic.

CAPELLE. s. f. Ornith. Nom d'une espèce du genre colombe.

CAPELLE (LA). Géogr. Ch.-l. de canton (Aisne) ; 1,080 hab.

CAPELLE-EN-VEZIE. Géogr. Village d'Auvergne où l'on trouve une source minérale d'eau froide et gazeuse.

CAPELLE-MARIVAL (LA). Géogr. Ch.-l. de canton (Lot) ; 1,000 hab.

CAPELLIE. s. f. Bot. Genre d'arbres de la famille des dilléniacées, formé sur une seule espèce.

CAPELUCHE. s. f. Syn. de Capuchon dans la *Satire Ménippée.*

CAPENDU. Géogr. Ch.-l. de canton (Aude) ; 500 hab.

CAPENDU. s. m. Hortic. Pomme chargée de vermillon. Son eau est douce et agréable. Ce mot est une corruption de *court-pendu*, parce que ce fruit tient à l'arbre par un pédoncule très-court.

CAPÈNE. s. f. Antiq. rom. Nom d'une des portes de Rome ; aujourd'hui Saint-Sébastien. La porte Capène ouvrait la voie Appienne.

CAPEROLAN. s. m. Hist. relig. Membre d'une congrégation de franciscains fondée au XVe siècle par le Vénitien Caperole.

CAPERON. s. m. Bot. Nom d'une variété du genre fraisier.

CAPERONIE. s. f. Genre de la famille des euphorbiacées contenant quatre espèces. Les caperonies sont des herbes ou arbrisseaux de l'Amérique tropicale.

CAPESTANG. Géogr. Ch.-l. de canton (Hérault) ; 1,400 hab.

CAPET. Surnom de Hugues, premier roi de la troisième race des rois de France, qui a pris de lui le nom de race capétienne. On donne plusieurs étymologies de ce mot, mais la plus naturelle nous paraît être *caput*, tête. Nous pensons avec Noël que ce surnom fut donné à Hugues parce qu'il avait une grosse tête ou parce qu'il l'avait bonne. Nos pères ont dit *capas*, grosse tête, bonne tête, et les Écossais disent encore *capai* pour Têtu, opiniâtre.

CAPÉTIEN, IENNE. adj. (pr. *ka-pé-ci-ein.*) Se dit des descendants de Hugues Capet et de ce qui les concerne.

— Diplom. *Écriture capétienne.* Sorte d'écriture usitée en France dans les deux premiers siècles de la race capétienne. L'écriture capétienne succéda à l'écriture caroline, et fut en usage jusqu'à saint Louis.

CAPÉTIENS. s. m. Troisième race des rois de France, ayant pour chef Hugues Capet dont elle a pris le nom, et qui a succédé à celle des Carlovingiens. Les Capétiens se subdivisent en trois branches : *les Capétiens* proprement dits, depuis Hugues jusqu'à Philippe V (987-1328) ; les *Valois*, depuis Philippe VI jusqu'à Henri III (1328-1589), les *Bourbons*, depuis Henri IV jusqu'à nos jours. V. ces noms.

CAPETTE. s. f. (diminut. de *cape*). Petite cape. Se trouve souvent dans nos vieux auteurs. Tous les matelots et rameurs, vestus de jaune et de rouge, et de *capettes* de mesme couleur. (Brant.) || La capette est encore le vêtement des femmes d'une partie des Pyrénées.

CAPEVINGIEN, IENNE. adj. Vieux syn. de Capétien.

CAPHARÉE. Géogr. anc. Promontoire fameux de l'île d'Eubée.

CAPHARNAÜM. (pr. *ka-far-na-omm*). Géogr. anc. Ville de la Palestine, sur le bord de la mer de Tibériade, célèbre par le séjour qu'y fit Jésus pendant les trois ans de sa prédication, et par la guérison du centenier.

— s. m. Fig. Lieu de désordre. C'est une véritable Capharnaüm.

CAPHISOS. s. m. Mesure de capacité pour les choses sèches et pour les liquides, en usage [illegible] a un hectolitre 86 litres.

CAPHOPICRITE. s. f. Chim. Substance amère qu'on extrait de la rhubarbe.

CAPHYRE. s. f. Crust. Genre de l'ordre des décapodes brachyures, appartenant à la famille des oxystomes, fondé sur une seule espèce trouvée à la Nouvelle-Hollande.

CAPIA. s. f. Bot. Plante du Pérou. Syn. de Phalésie.

CAPI-AGA ou **CAPI-AGASSI.** s. m. Hist. Gouverneur des portes du sérail à Constantinople.

CAPIAUMONT. s. m. Hortic. Variété de poire.

CAPI-CATINGA. s. m. Bot. Plante du Brésil que l'on présume être l'acomus odorant.

CAPICHA. s. f. Métrol. Mesure de capacité pour les matières sèches, employée dans quelques parties de l'Asie. Le capicha de Perse vaut 6 litres 51 centilitres.

CAPIDE ou **CAPÈDE.** s. f. Antiq. Tasse antique à deux anses.

CAPIDJI. s. m. (en turc, *gardien de la porte*). Nom qu'on donne aux quatre cents portiers du sérail.

CAPIDJI-BASCHI. s. m. Nom que portent les chambellans du sultan. Les capidji-baschis ont la charge d'introduire les ambassadeurs, d'annoncer aux pachas, aux vizirs, etc., les volontés du sultan, de les conduire en exil, ou de leur présenter le fatal cordon.

CAPIDOLIO. s. m. Mamm. Nom du dauphin à bec chez quelques naturalistes.

CAPIÉ, ÉE. adj. Minér. Se dit d'un corps offrant un aspect analogue à celui du bois qu'on appelle *piqué.*

CAPIKOULY (mot turc, *esclave de la Porte*). Nom générique des troupes réglées en Turquie.

CAPILLACÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *capillaceus*, de *capillus*, cheveu). Bot. Qui est allongé et grêle comme un cheveu. Didymodon capillacé.

CAPILLAIRE. adj. des 2 g. (pr. *ca-pil-lè-re* ; du lat. *capillus*, cheveu). Qui a la finesse d'un cheveu.

— Phys. Se dit des phénomènes d'ascension et de dépression que présente la colonne d'un liquide dans lequel on plonge l'extrémité inférieure d'un tube délié. En pénétrant dans ce tube, le liquide ne s'arrête presque jamais au niveau extérieur, et l'on indique par là que le diamètre des tubes servant à produire ces phénomènes doit approcher de la finesse d'un cheveu.

— *Action capillaire.* Attraction, force ou cause de laquelle dépendent les phénomènes capillaires.

— *Tube capillaire.* Celui dans lequel l'eau, en raison de la petitesse de son diamètre, qui est de 0m,0009, s'élève au-dessus de son niveau lorsqu'on le plonge dans ce liquide. V. CAPILLARITÉ.

— Bot. Se dit d'un corps très-grêle, ayant presque la finesse d'un cheveu. Racine capillaire. Aigrette capillaire. Stigmate capillaire. Pédoncule capillaire. Style capillaire. Tige capillaire. Feuilles capillaires.

— Minér. Se dit des cristaux prismatiques qui sont allongés de manière à être déliés comme des cheveux.

— Anat. et pathol. Qui a la ténuité d'un cheveu. || *Vaisseaux capillaires.* Ceux qui sont intermédiaires aux artères et aux veines. Leur ensemble constitue le système capillaire. || *Fente capillaire.* Espèce de fracture, spécialement des os du crâne, dans laquelle il n'y a aucun écartement des parties osseuses, et qui se manifeste lorsque l'os est dénudé par une ligne extrêmement fine.

CAPILLAIRE. s. m. Nom qu'on trouve dans les anciens ouvrages de médecine pour désigner plusieurs espèces de fougères, et principalement les adiantes. V. ce mot. Le capillaire noir. Le capillaire du Canada. Le capillaire de Montpellier. Le capillaire blanc.

— *Sirop de capillaire.* V. SIROP.

— Entom. Genre de lépidoptères nocturnes. V. COCLÉOPHASIE.

— Helmint. Genre de vers intestinaux, au corps cylindrique, obtus, et plus gros que la queue.

CAPILLAMENT. s. m. (en lat. *capillamentum*, de *capillus*, cheveu). Anat. Ce nom, qui s'applique à la chevelure proprement dite, désigne encore les poils qui couvrent le menton, les aisselles, les parties génitales, ainsi que les téguments velus des animaux.

CAPILLARITÉ. s. f. Qualité, nature des tubes capillaires, et en général de tout ce qui est capillaire.

— Phys. Force de laquelle dépendent les phénomènes capillaires, et qui s'exerce au contact de toutes les parcelles les plus ténues de la matière pondérable, comme on le voit dans la cohésion des liquides et l'attraction que les solides exercent sur eux.

— C'est à cette force qu'est due la forme que prend une goutte d'un liquide quelconque qui s'attache à un corps. C'est par elle qu'a lieu l'ascension des liquides dans les végétaux, de l'huile dans la mèche d'une lampe ; par elle se réunissent les petits corps flottants sur les liquides, et les petits insectes se tiennent par elle sur les eaux.

[illegible] du lat. *capillus*, cheveu). Chir. Fracture capillaire du crâne, laquelle se montre sous la forme d'une ligne fort étroite, ce qui la rend très-difficile à reconnaître. V. TRICHISMOS.

CAPILLIFOLIÉ, ÉE. (ét. lat., *capillus*, cheveu, et *folium*, feuille). Bot. Qui a des feuilles capillaires.

CAPILLIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *capillus*, cheveu, et *forma*, forme). Bot. Qui a la forme d'un cheveu.

CAPILLINE. s. f. (du lat. *capillus*, cheveu). Bot. Genre de la cryptogamie et de la famille des champignons. Ce sont des espèces de filaments entrecroisés dans une foule de sens, qui croissent sur les écorces des arbres.

CAPILLITIE. s. f. (pr. *ka-pil-li-si*; du lat. *capillus*, cheveu). Bot. Nom donné, dans la famille des lycoperdacées, au tissu filamenteux entre les [illegible] tions duquel se trouvent les sporules, à [illegible] du péridion.

CAPILLOTOMIE. s. f. (du lat. *capillus*, cheveu, et du gr. [illegible], couper). Coupe de cheveux. Inusité dans le langage usuel.

CAPILOTADE. s. f. Littér. Recueil de chansons galantes et bachiques, qui sont au nombre de 26, et qui commencent chacune par une lettre de l'alphabet. On donne aussi à ce genre de recueils le nom d'*Alphabet de chansons.*

— Art culin. Ragoût fait de restes de volaille et de pièces de rôti dépecées.

— Fig. et fam. *Mettre quelqu'un en capilotade.* L'accabler de coups ; médire de quelqu'un sans ménagement, le déchirer par des médisances outrées.

CAPION. s. m. Mar. Nom dont les Levantins se servent pour dire l'étrave et l'étambot. Capion de proue. Capion de poupe.

— *Distance de capion à capion.* Longueur du bâtiment de tête à tête.

CAPIOU. s. m. Bot. Manioc.

CAPISCOL. s. m. (ét. lat., *caput*, chef, et *schola*, école). Droit ecclés. Nom qu'on donnait autrefois à un dignitaire dans quelques chapitres de cathédrales et de collégiales. Le capiscol présidait au chœur et veillait à ce qu'on observât les rubriques et les cérémonies.

CAPISTRATE. adj. des 2 g. (du lat. *capistratum*, licou). Zool. Qui porte un licou, une muselière. Se dit de plusieurs animaux, à cause de la manière dont sont disposées les couleurs qui peignent ou encadrent leur face. On dit plus souvent *bridé.*

— s. m. Mamm. Nom d'une espèce du genre écureuil qui habite principalement la Caroline.

— Ornith. Nom d'une espèce du genre colombe.

CAPISTRATION. s. f. (pr. *ka-piss-tra-ci-ion* ; du lat. *capistrare*, museler). Dans quelques auteurs, syn. de Phymosis. V. ce mot.

CAPISTRE. s. m. (ét. lat., *capistrum*, bride). Médec. Bandage pour la tête. V. CHEVESTRE.

— Rigidité spasmodique des muscles élévateurs de la mâchoire inférieure.

CAPISTRUM. s. m. (pr. *ca-pis-tromm* ; mot latin qui signifie licou). Ornith. Chez les oiseaux, la partie de la tête qui entoure le bec.

CAPITAËS DOMATO. s. m. (*capitains de bois*). Nom donné, au Brésil, à des hommes, espèce de soldats, dont l'occupation est d'aller à la recherche des noirs marrons dont la fuite leur est signalée et de s'en emparer. Un capitaës domato. Des capitaës domato.

CAPITAINAGE. s. m. Anc. cout. Taille baptisée ; droit porté par les terriers du roi, en sus du cens.

CAPITAINE. s. m. (ét. lat., de *caput*, on fit *chef* ; de *chef, chevet*, qui signifia aussi *chef*, et de *chevet, chevitaine*, que l'on trouve dans Joinville pour chef, commandant, et enfin, rentrant dans l'étymologie latine *caput*, *chevitaine* devint capitaine). En général celui qui est à la tête, le premier.

— Chef, général d'armée par rapport aux qualités et aux connaissances nécessaires pour la conduite de la guerre. Grand capitaine. Sage capitaine. Capitaine expérimenté. Vaillant capitaine. Vieux capitaine. Général plus soldat que capitaine. Sous lui se sont formés tant de renommés *capitaines* que ses exemples ont élevés aux premiers honneurs de la guerre. (Boss.) Si les Français peuvent tout, c'est que le roi est partout leur *capitaine.* (Id.)

— Particulièrement. Officier qui commande une compagnie de cavalerie ou d'infanterie. Capitaine de dragons, de grenadiers. Capitaine de carabiniers. Capitaine de cavalerie. Capitaine d'infanterie. Capitaine en premier. Capitaine en second. Le grade de *capitaine* fut créé en 1355 et correspondait d'abord à celui de colonel. (Encycl.)

— Armée de terre. Dans l'infanterie il y a les capitaines de première et de seconde classe qui ne diffèrent que par la solde. Dans la cavalerie et l'artillerie il y a des capitaines en premier et des capitaines en second. Le capitaine en premier commande l'escadron. || *Capitaine de recrutement.* Officier du grade de capitaine préposé dans les départements pour l'exécution de la loi du recrutement militaire.

— Armée de mer. *Capitaine de vaisseau.* Officier qui a rang de colonel et qui commande les vaisseaux de ligne et les frégates de premier rang. A terre il commande les divisions des équipages de ligne de première classe et [illegible] et directeur du port, dans les chefs-lieux d'arrondissement maritimes. || *Capitaine de frégate.* Officier qui a rang de lieutenant colonel et qui commande les frégates de deuxième et de troisième rang, les corvettes de 24 canons et les corvettes de charge. A terre il commande en premier les divisions d'équipages de ligne de deuxième classe, et en second les divisions d'équipages de ligne de première classe, et remplit les fonctions d'aide-major. || *Capitaine de corvette.* Officier qui a rang de chef de bataillon et qui commande tout bâtiment de guerre portant de 10 à 22 bouches à feu, les bâtiments à vapeur et tous les transports armés en guerre. Il remplit les fonctions de second à bord des vaisseaux portant pavillon d'un officier général. A terre il commande en second les divisions d'équipages de ligne de deuxième classe et remplit les [illegible]

sous-aide-major. || *Capitaine de pavillon*. Capitaine commandant le vaisseau sur lequel est embarqué un officier général. || *Capitaine garde-côtes*. Celui qui commande la milice établie pour s'opposer à la descente de l'ennemi sur les côtes. || *Capitaine de marine*. Chef de soldats gardiens d'un port. || *Capitaine d'armes*. Sous-officier des troupes de la marine qui fait à bord la police sous l'officier chargé du détail et ceux de service. || *Capitaine de port*. Ancien officier de marine de la guerre ou du commerce qui est nommé par le gouvernement pour faire la police d'un port et assigner aux navires la place qu'ils doivent occuper dans un port marchand. || *Capitaine des mousses*. Celui des mousses qui a le plus navigué ou qui a montré une aptitude propre à lui donner de l'autorité sur ses camarades.

— Plus particulièrement celui qui commande un navire du commerce, car sur les vaisseaux de guerre on dit plutôt commandant. Le *capitaine* peut commander des navires de commerce de toute grandeur et pour tous les points du monde ; il est maître après Dieu sur son bord, une fois qu'il est en mer, et tous les rangs sociaux s'effacent devant sa supériorité discrétionnaire. (Lecomte.)

— *Capitaine au long cours*. Tout officier commandant un bâtiment de la marine marchande qui fait des voyages transatlantiques. || *Capitaine au cabotage*. Marins qui ont subi l'examen secondaire qui permet la navigation des côtes et de quelques points désignés. On dit aussi Maître au cabotage.

— Autrefois, Officier commandant dans les maisons royales, dans les châteaux, dans les villes fortes, etc. En ce sens on disait : Capitaine du Louvre. Capitaine des Tuileries. Capitaine de St-Germain, etc. On dit aujourd'hui Commandant ou gouverneur.

— Chef. Capitaine de voleurs. Capitaine de bohémiens. Capitaine de brigands.

— *Capitaine-lieutenant*. Avant 1789, Officier commandant une compagnie dont le roi, la reine ou un prince du sang était censé capitaine.

— *Capitaine des gardes*. Officier qui commandait l'une des compagnies de gardes à cheval qui servait auprès de la personne du roi.

— *Capitaine aux gardes*. Officier qui commandait une des trente compagnies qui composaient les gardes françaises.

— *Capitaine en pied*. Anciennement, Celui dont la charge et la compagnie avaient été conservées lors de la réforme des troupes.

— *Capitaine réformé*. Autrefois, Celui dont la charge et la place avaient été transférées à un autre ; aujourd'hui, Celui qui tout en gardant son grade ne fait plus partie de l'armée.

— *Capitaine réformé en pied*. Mestre de camp dont le régiment avait été cassé et réduit en compagnies franches, dont il était resté le chef.

— *Capitaine général*. Avant la restauration de 1814, Premier et principal agent des colonies françaises chargé de leur défense intérieure et extérieure. || Dans les fermes du roi, Officier qui commandait un certain nombre de gardes destinés à veiller aux intérêts des fermiers, à empêcher la fraude et à arrêter les marchandises prohibées.

— *Capitaine conducteur*. Nom donné au commencement du siècle dernier au capitaine qui avait le commandement du train. || *Capitaine général conducteur*. Celui qui avait sous ses ordres des capitaines conducteurs pour exécuter les ordres du général en chef par rapport au transport de l'artillerie.

— *Capitaine général des charrois*. C'était l'officier préposé au transport de l'artillerie.

— *Capitaine des guides*. C'était le chef des éclaireurs.

— *Capitaine des chasses*. Officier qui avait soin de tout ce qui regardait la chasse dans une étendue de pays.

— Hist. Titre que portèrent les premiers magistrats des républiques italiennes, pendant les troubles du XIIIe siècle. || *Capitaine de la liberté génoise*. Titre qui fut donné avec un pouvoir absolu à Obert Spinola et à Conrad Doria dans la révolution de 1270. La faction des Fiesque créa huit *capitaines de la liberté* en 1477, après le meurtre de Galéas-Marie. || *Capitaine d'armes*. Officier que Philippe le Long établit dans certaines villes du royaume, pour défendre les bourgeois contre [illegible] *peuple*. Titre du magistrat suprême établi à Gênes, en 1257, lors du soulèvement qui éclata dans cette ville contre la noblesse. Le capitaine du peuple fut supprimé en 1262. || *Capitaine et conservateur du peuple*. Titre que les Florentins donnèrent à Gauthier de Brienne, duc d'Athènes, dans les troubles de 1312. || *Capitaine et conservateur de la garde du roi de France*. Titre que Baptiste Boccanegra reçut en 1400, après les troubles qui forcèrent le gouverneur français de Gênes à se retirer.

— *Capitaine général*. Gouverneur d'une capitainerie générale, en Espagne.

— Zool. Nom vulgaire de plusieurs poissons, d'un oiseau et d'une coquille.

CAPITAINERIE. s. f. Nom qu'on donnait en France à une division territoriale qui a été remplacée par celle des divisions militaires, et qui relevait de l'autorité et de la juridiction d'un capitaine d'armes. Avant la révolution, la France comptait cent dix *capitaineries*. (Encyclop.)

— Étendue de la juridiction d'un capitaine des chasses. Les capitaineries furent abolies en 1789.

— Ancienne division administrative des forêts.

— *Capitainerie générale* (en Espagne). s. f. Sorte de circonscription territoriale qui correspond à nos divisions militaires. Les capitaineries générales sont gouvernées par un capitaine général ou chef politique, qu'il ne faut pas confondre avec les intendants ou gouverneurs civils des provinces. L'Espagne est divisée en douze capitaineries générales.

CAPITAINESSE. s. f. Anc. mar. Galère que montait le commandant d'une escadre.

CAPITAL, ALE. adj. (du lat. *capitalis*, dérivé de *caput*, tête, chef). Principal, fondamental. Point capital. Clause capitale. Maxime capitale. Vérité capitale. Dessein capital. Selon cette maxime *capitale* de leur doctrine. (Pasc.) Le dessein *capital* que notre société a pris pour le bien de la religion. (Id.)

— Qui est de la plus haute importance. Affaire capitale. Chose capitale. Notre intérêt le plus *capital*. (La Bruy.) Il ne faut pas penser à gouverner un homme tout d'un coup et sans autre préparation dans une affaire importante et qui serait *capitale* à lui et aux siens. (Id.) Tout devient *capital* dans la bouche du souverain. (Mass.)

— Se dit d'un crime qui mérite le dernier supplice et du supplice même. Crime capital. Peine capitale. Des crimes *capitaux*. (La Bruy.)

— *Ennemi capital*. Ennemi mortel; celui dont la haine ne peut être assouvie que par la mort de celui qu'il hait.

— Peint. D'une grande beauté, d'un grand prix. Tableau capital. Dessin capital. || *Couleurs capitales*. Couleurs principales dont on forme les autres en les rompant ensemble.

— Pharm. *Médecines capitales*. Certaines préparations essentielles remarquables par leurs propriétés.

— Techn. *Lie capitale*. Dans les manufactures de savon, Lie forte que laisse la potasse au fond des chaudières où l'on fait le savon.

— Relig. *Péchés capitaux*. V. PÉCHÉ.

— Imprim. *Lettres capitales*. Grandes lettres que la grammaire appelle majuscules, et qu'on met ordinairement au commencement d'un livre, d'un chapitre, d'un alinéa, d'une phrase, d'un nom propre, etc. Grandes capitales, petites capitales.

— *L'écriture capitale*. La capitale fut remplacée par l'onciale. Il y a des inscriptions où la capitale antique est mêlée à l'onciale.

— Mus. Se dit quelquefois du son ou mode de la tonique d'une pièce.

CAPITAL. s. m. Ce qui est principal. La principale chose ; la chose relativement la plus importante. Le *capital* est de se bien conduire. (Lav.) Le *capital*, pour une femme, n'est pas d'avoir un directeur, mais de vivre si uniment qu'elle s'en puisse passer. (La Bruy.) Vous en faites sérieusement le *capital* de votre défense. (Pasc.)

— Loc. *Je fais mon capital de cette affaire*. Je la considère comme la plus importante, ou je m'en occuperai préférablement à toute autre.

— Financ. Somme qui placée ou prêtée produit intérêt. Il a payé les intérêts, mais il doit encore le *capital*. (Acad.)

— Somme d'argent qu'un marchand met dans son commerce, en s'établissant pour son compte particulier.

— Numéraire ou fonds de rente et valeurs accumulées de quelque nature qu'elles soient. Augmenter, doubler ses capitaux. On avait pris sur les *capitaux* des dividendes qui ne devaient sortir que des bénéfices. (Rayn.)

— *Capital productif ou reproductif*. Celui qui donne un revenu susceptible de s'accumuler et de former un capital à son tour. || *Capital improductif*. Celui qu'on ne peut faire valoir et qui ne donne aucun revenu. On dit aussi Capital mort. || *Capital engagé*. Celui qui consiste en terres, usines, etc., de manière qu'on ne puisse en disposer à son gré. || *Capital circulant*. Celui qui est engagé dans une entreprise industrielle et qui se renouvelle par la vente des produits. || *Compte de capital*. Compte qui représente les fonds composant le capital.

— Hist. Chez les anciens, Voile dont ils se couvraient la tête dans les sacrifices ; Bourse [illegible] Ruban qui servait à lier les cheveux avant de les mettre dans cette bourse.

CAPITALE. s. f. Fortific. Ligne de convention qui est censée partager un bastion en deux portions égales perpendiculairement à la gorge de l'ouvrage.

— Géogr. Ville qui occupe le premier rang dans un état ou une province, parce qu'elle est le siège du gouvernement ou de l'administration. Dieu affligea la *capitale* de ce royaume d'une maladie contagieuse. (Boss.) On croit déjà voir la *capitale* du christianisme devenir le siège de la grandeur des infidèles. (Id.) Avoir la *capitale* au bout de son royaume c'est avoir le cœur au bout de ses doigts (Dider.)

CAPITALEMENT. adv. Souverainement, au suprême degré. Je la hay *capitalement*. (Montaigne.)

CAPITALISATION. s. f. (pr. *ka-pi-ta-li-za-ci-on*). Financ. Action de capitaliser.

CAPITALISÉ, ÉE. part. pass. du v. Capitaliser. Se prend adjectiv. Revenu capitalisé. Le produit de ma rente est capitalisé.

CAPITALISER. v. a. et n. 1re conj. Financ. Accumuler de manière à former un capital. L'avantage principal de l'or et de l'argent pour la formation des capitaux a été de favoriser les plus petites économies et de les *capitaliser*. (Dupont de Nemours.)

— Réaliser le capital. Capitaliser une rente.

CAPITALISTE. adj. et s. des 2 g. Qui possède des capitaux, des fonds en argent ou en papier et qui les fait valoir.

CAPITALITÉ. s. f. État de ce qui est capital.

CAPITAN. s. m. Hist. litt. Personnage fanfaron, grand donneur de coups d'épée en paroles, et très-humble dans le fait, qui figurait dans presque toutes nos vieilles farces ou comédies avant Molière.

— Par extension, Tout individu qui se vante d'une bravoure qu'il n'a pas. Inusité aujourd'hui.

— Bot. Nom qu'on donne en Amérique à l'aristoloche gigantesque.

— Ichthyol. Nom d'une espèce de poisson.

— Hist. Gouverneur d'une province et en même temps amiral au Brésil.

CAPITANATE. Géogr. Province du roy. de Naples ; 280,000 hab. Chef-lieu, Foggia.

CAPITANE. adj. et s. f. Anc. mar. Principale galère d'une flotte. La capitane. La galère capitane. La galère *capitane* portait trois fanaux en ligne courbe. (Encycl.)

CAPITANIE. s. f. Géogr. Syn. de Gouvernement dans la subdivision des provinces du Brésil.

— Charge, titre, emploi, fonction du capitan au Brésil.

CAPITAN-PACHA. Hist. or. Grand amiral de l'empire ottoman. Le capitan-pacha est en même temps commandant suprême de la flotte, surintendant-général de la marine, et beylerbey de toutes les côtes et îles de l'empire, tant en Europe qu'en Asie. Il n'a au-dessus de lui que le grand-vizir, et il ne rend compte qu'au Grand-Seigneur.

CAPITATION. s. f. (pr. *ka-pi-ta-ci-on*). Taxe par tête ou imposition qui se lève annuellement sur chaque personne selon son rang, son état et ses facultés. La capitation a été remplacée en France par la contribution personnelle et mobilière.

— On s'en sert encore dans la langue politique. Si j'étais député, j'userais certainement de mon initiative parlementaire pour imposer une énorme *capitation* à tout masculin pris en flagrant délit d'épingles, boutons, chaînes, etc. (L. L.)

— *Capitation des Juifs*. Imposition par tête frappée par Moïse sur le peuple juif, et qui se montait à un demi-sicle (80 c.) par personne.

CAPITÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *caput*, tête). Hist. nat. Qui a la forme d'une tête ou qui est renflé en tête au sommet. || *Filet capité*. Dans les étamines, celui qui est renflé en forme de tête. || *Poils capités*. Ceux qui sont renflés au sommet. || *Stigmate capité*. Celui qui est épais et plus ou moins arrondi.

— Zool. Se dit quelquefois d'un animal qui a une tête grosse ou d'une couleur différente de celle du corps.

CAPITÉES. s. f. pl. Bot. Plantes de la famille des cinarocéphales, dont les fleurs forment une sorte de tête.

CAPITEL. s. m. Techn. Le plus clair et le plus liquide d'une lessive composée de cendres, d'eau et de chaux vive, pour faire du savon.

CAPITELLE. s. m. Annél. Genre de la famille des sabellaires. Les capitelles sont des vers des mers du Groënland.

CAPITELLÉ, ÉE. adj. (du lat. *capitellum*, petite tête). Bot. Se dit des plantes dont les fleurs sont presque en tête : des synanthérées, dont les capitules sont fort petits ; des algues, dont les fructifications globuleuses sont portées sur de longs pédicules déliés ; des animaux qui ont une très-petite tête.

CAPITEUX, EUSE. adj. Hyg. Qui porte à la tête, qui enivre facilement. Cette épithète s'applique surtout aux vins qui contiennent beaucoup d'alcool. Vin capiteux.

CAPITILAVE. s. m. (ét. lat. *caput*, tête [illegible] tion sur la tête.

CAPITO. s. m. Ichthyol. Espèce de poisson des Moluques, au corps jaunâtre entouré de quatre anneaux rouges, et aux nageoires vertes.

CAPITOLE. (en lat. *capitolium*, ét. *caput*, tête ; on découvrit une tête d'homme encore sanglante en creusant les fondements du Capitole). Temple et citadelle de Rome, élevés sur le mont Tarpéien, et dédiés à Jupiter. Le Capitole fut commencé par Tarquin l'Ancien, achevé par Tarquin le Superbe, et consacré par le consul Horatius (507 av. J.-C.) Il renfermait aussi les temples de Minerve et de Junon ; des trésors immenses y étaient déposés. Brûlé trois fois, du temps de Marius, sous Vitellius et sous Vespasien, il fut reconstruit à grands frais par Domitien. Au moyen âge, les poètes vainqueurs étaient couronnés au Capitole. Aujourd'hui l'on voit sur l'emplacement de l'ancien Capitole d'immenses bâtiments qui forment le palais du sénat de Rome, celui des magistrats municipaux, et le musée, qui est le *Campidoglio*, ou Capitole moderne, construit sur les plans de Michel-Ange.

— Nom qu'on donna sous les empereurs aux temples des différentes villes et surtout des colonies romaines. Constantinople, Milan, Autun, Nîmes, Besançon, Toulouse, avaient chacune leur Capitole. Ce nom ne s'est conservé que dans la dernière de ces villes.

— Se prend dans le haut style et dans la poésie pour Rome et pour la puissance romaine. Brûlons ce *Capitole* où j'étais attendu. (Rac.) Il vit Rome, et pas un Romain sur les débris du *Capitole*. (C. Delav.)

CAPITOLIN, INE. adj. Hist. anc. Qui concernait le Capitole ; qui appartenait au Capitole.

— Surnom de Jupiter, regardé comme protecteur du Capitole. Jupiter Capitolin.

— *Mont Capitolin*. L'une des sept collines de Rome, sur laquelle était bâtie le Capitole.

— Antiq. rom. *Jeux capitolins*. Jeux consacrés à Jupiter Capitolin, et établis l'an 381 av. J.-C., par Camille, vainqueur des Gaulois.

— *Fastes capitolins*. Tables de marbre trouvées à Rome en 1547, et portant les noms de tous les consuls qui se sont succédé depuis l'an 250 jusqu'à l'an 765 de Rome.

CAPITON. s. m. Techn. Bourre qu'on tire de dessus le cocon, après qu'on en a enlevé la bonne soie.

— Étoffe commune faite de cette bourre.

CAPITOUL. s. m. Anc. jurispr. Nom que portaient avant 1789 les premiers municipaux de la ville de Toulouse. Les capitouls répondaient à ce qu'on appelait ailleurs *échevins*. Ils furent ainsi nommés du Capitole de Toulouse, où se tenaient leurs réunions, ou bien du *capitulum*, conseil civil des comtes de Toulouse, dont ils étaient membres.

CAPITOULAT. s. m. Dignité de capitoul.

CAPITULAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *caput*, chapitre). Hist. ecclés. Qui appartient au chapitre, à une assemblée de chanoines ou de religieux. Assemblée capitulaire. Acte capitulaire. Résolution capitulaire.

— CAPITULAIRE. s. m. Anciennement, Livre divisé par chapitres. || Livres de cens dont se servaient les officiers chargés du recouvrement des impôts.

— Hist. rom. Celui qui était chargé de recevoir la capitulation.

— Hist. Nom des statuts et règlements arrêtés dans les assemblées nationales.

CAPITULAIRE. s. m. Bot. Genre de plantes de la famille des lichens.

CAPITULAIREMENT. adv. En chapitre. Les religieux capitulairement assemblés.

CAPITULAIRES. s. m. pl. Recueil de lois et d'ordonnances de nos anciens rois, surtout de ceux de la deuxième race. Les Capitulaires les plus connus sont ceux de Charlemagne. Les actes de l'autorité royale cessèrent de porter ce nom à la mort de Charles le Simple, en 929.

CAPITULANT. adj. m. Chevalier, chanoine ou religieux qui a voix au chapitre. Chanoine capitulant. Les capitulants sont assemblés.

— Hist. anc. S'est dit des cantons suisses qui fournissaient des soldats aux pays étrangers. Cantons capitulants.

CAPITULARIACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à un capitulaire. || CAPITULARIACÉES. s. f. pl. Groupe de lichens qui ont le genre capitulaire pour type.

CAPITULATION. s. f. (pr. *ka-pi-tu-la-ci-on* ; du lat. *capitulum*, chapitre). Art milit. Traité qui détermine les conditions sur lesquelles une place de guerre est abandonnée au commandant de l'armée qui en fait le siége. Les articles de la capitulation. Ce qui est porté par la capitulation. Capitulation honorable. Une capitulation avantageuse. Faire sa capitulation. Violer la capitulation. Dresser la capitulation. Signer la capitulation. Recevoir la capitulation. Le capitaine qui, une fois le fait constaté qu'il est cerné, ferait sa *capitulation*, trahirait son prince et son honneur. (Napol.)

— Action de capituler. Toute *capitulation* qui n'est pas en quelque sorte arrachée au commandant par une nécessité impérieuse et [illegible] contre lequel les lois se sont armées d'une grande rigueur. (Merl.)

— Convention en vertu de laquelle les sujets d'une puissance jouissent de certains priviléges dans les États d'une autre.

— Convention qui réglait les droits et les devoirs des troupes suisses au service de la France.

— *Capitulation d'empire*. Acte par lequel l'empereur d'Allemagne, à son avénement, s'engageait à respecter les droits et priviléges du corps germanique. Cet usage fut introduit lors de l'élection de Charles Quint (1519), la dernière capitulation fut jurée par François II en 1792.

— Hist. *Capitulation milanaise*. Traité conclu entre les cantons suisses et les Grisons d'une part, et le duché de Milan d'autre part,

relativement à des opérations industrielles et commerciales.

— Fam. Moyens de rapprochement et de conciliation qu'on propose dans une affaire. On finit par l'amener à une *capitulation*. (Acad.) Cet homme n'entend à aucune *capitulation* en fait d'intérêt. (Id.)

— Fig. *Capitulation de conscience*. Composition avec notre propre conscience quand elle nous fait des reproches.

CAPITULE. s. m. (du lat. *capitulum*, petite tête). Bot. Assemblage de fleurs tellement serrées sur le sommet dilaté du pédoncule, qu'elles ont de loin l'apparence d'une fleur unique.

— Réunion de plusieurs calathides.

— Quelquefois les rosettes des mousses et le péridion de certains champignons, quand il est petit, arrondi et pédicellé.

— Terme de bréviaire, qui désigne un petit chapitre ou quelques versets pris de l'Ecriture sainte, et relatifs à l'office du jour, que l'on récite après les psaumes et avant l'hymne.

CAPITULÉ. part. pass. du v. n. Capituler.

CAPITULÉ, ÉE. adj. Bot. Se dit des fleurs assemblées en capitule. Epi capitulé. Ombellule capitulée. Quelques-uns le font synonyme de Capité.

CAPITULER. v. n. 1re conj. Parlementer, traiter de la reddition d'une place. Battre la chamade pour capituler. La ville *capitula* après huit jours de tranchée ouverte. (La Bruy.) On ne put les forcer dans le poste où ils s'étaient retranchés, et ils obtinrent de *capituler* honorablement. (Acad.)

— Fam. Entrer en traité sur quelque affaire; en venir à un accommodement. Il commence à se défier de son droit, il demande à capituler. Le patriarche de Ferney a l'air de vouloir *capituler* avec le public. (Grimm.)

— Fig. *Capituler avec sa conscience*. Chercher des raisons à opposer aux cris de sa conscience.

CAPITULIFORME. adj. des 2 g. Bot. Qui a la forme d'une petite tête comme le renflement antérieur du tœnia.

CAPIVARD. s. m. Mamm. Quadrupède demi-amphibie, des terres basses de l'Amérique méridionale.

— Sorte de quadrupède indéterminé de l'Afrique.

CAPIVI (Baume de). V. TÉRÉBENTHINE DE COPAHU.

CAPIYAGOUA. s. m. Mamm. Syn. de Cabiai. V. ce mot.

CAPLAN. s. m. Ichthyol. Sorte de poisson commun dans la Méditerranée. Sa chair est douce, tendre et de bon goût. On le nomme aussi *officier* sur les côtes de Bretagne.

— Nom vulgaire de divers poissons de Terre-Neuve et autres parages, ressemblant plus ou moins au véritable caplan.

CAPLANIER, ÈRE. s. Homme ou femme qui pêche des caplans.

— CAPLANIER. s. m. Mar. Marin chargé de semer le caplan pour attirer la morue.

CAPNIAS. s. m. (du gr. καπνός, fumée). Minér. Sorte de jaspe de couleur de fumée.

CAPNIE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des algues, créé aux dépens des lichens.

CAPNISE. s. m. Entom. Genre de coléoptères hétéromères, famille des mélasomes, fondé sur une espèce trouvée dans la Turcomanie.

CAPNITE. s. m. Bot. Syn. de Corydale.

CAPNODIS. s. m. (du gr. καπνώδης, nuageux). Entom. Genre de coléoptères pentamères, de la famille des sternoxes. La plupart des espèces de capnodis sont d'assez grande taille, de couleur noire et saupoudrés de blanc.

CAPNOÏDE. adj. des 2 g. (ét. gr., καπνός, fumeterre; εἶδος, aspect). Bot. Qui ressemble au fumeterre. V. CORYDALE.

CAP-NOIR. s. m. Ornith. Nom que portent divers oiseaux qui ont la tête noire.

CAPNOMANCIE. s. f. (ét. gr., καπνός, fumée; μαντεία, divination). Divination qui consistait à observer la fumée des sacrifices pour en tirer des présages.

CAPNOMANCIEN, ENNE. adj. et s. Celui ou celle qui exerçait la capnomancie.

CAPNOMOR. s. m. Chim. Un des produits de la distillation du goudron.

[illegible] (ét. gr., καπνός, fumeterre; φύλλον, feuille). Bot. Genre de la famille des ombellifères, ne renfermant encore que deux espèces toutes deux cultivées dans nos jardins. Les capnophylles sont des herbes originaires du Cap.

CAPNOPTÈRE. adj. des 2 g. (ét. gr., καπνός, fumée, πτερόν, aile). Zool. Qui a les ailes jaunâtres.

CAPOC. s. m. Comm. Espèce de coton doux comme de la soie, trop fin et trop court pour être filé et que l'on tire du fruit du capoquier, arbre du genre cotonier. Le *capoc* est d'un grand usage dans les Indes orientales et en Europe pour faire des lits, des matelas, etc. (Encycl.)

CAPO D'ISTRIA (Jean-Antoine comte de). Né à Corfou en 1776, joua un grand rôle dans les affaires de la Grèce, dont il fut nommé président en 1827. Il périt assassiné en 1831.

— Géogr. Ville d'Illyrie, sur une île du golfe de Trieste; 10,000 hab.

CAPOËT. s. m. Ichthyol. Espèce de poisson de la mer Caspienne.

CAPOLIN ou **CAPOLLIN**. s. m. Bot. Petit arbre du Mexique dont le fruit bon à manger ressemble à une cerise. On en distingue trois variétés qui dépendent du volume.

CAPON, ONNE. adj. et s. Hist. Non donné anciennement aux juifs.

— Fam. Par analogie au caractère général de cette nation, homme souple et dissimulé, hypocrite. Faire le capon. C'est un capon qui veut vous tromper.

— Pop. Poltron, lâche. Se montrer capon. C'est un capon, qui n'ose répondre à qui l'insulte.

— T. d'écol. Se dit d'un enfant rapporteur au collége. C'est un capon qui nous vendra tous.

— T. de jeu. Joueur rusé, fin et appliqué à prendre toutes sortes d'avantages aux jeux d'adresse. Presque pas usité.

CAPON. s. m. Mar. Assemblage de cordages, de rouets et de poulies, employé à élever et à soutenir une ancre pendante sur le bossoir. || *Garant du capon*. Cordage qui forme l'appareil du capon.

CAPONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Caponner. Se prend adjectiv. L'ancre est *caponnée*, lorsque hissée jusqu'au bossoir elle se trouve suspendue sur la bosse du bout, les becs hors de l'eau. (Willaum.)

CAPONNER. v. n. 1re conj. (rad. *capon*). Fam. Faire le souple et l'hypocrite auprès des gens dont on a besoin. Caponner auprès de quelqu'un pour se rendre agréable. Caponner pour obtenir une faveur. Peu usité.

— Montrer de la lâcheté, de la poltronnerie. Il caponne, il n'ose avancer. Vous le verrez caponner, le lâche, à la moindre menace.

— Trahir, rapporter, en terme d'écolier. Il caponnera et nous serons tous punis. Ne faisons pas cela devant lui; il pourrait caponner.

— T. de jeu. User de finesse et tâcher de prendre toutes sortes d'avantages. Inusité.

— CAPONNER. v. a. Mar. Lever une ancre sous le bossoir par le moyen du capon. Caponner l'ancre.

CAPONNIÈRE. s. f. Fortific. Pièce de fortification ou galerie de communication établie entre les ouvrages d'une place fortifiée. Les caponnières sont en général propres à défendre les fossés.

— Logement creusé en terre et ordinairement établi dans des fossés secs, dans lequel peuvent tenir quinze ou vingt fusiliers qui tirent presque à rez-de-chaussée sans être vus. On fit un feu continuel des *caponnières* de cette place. (Acad.) Le rapprochement de *caponnière* avec *capon* fait que les soldats n'aiment pas ce mot. (Encycl.)

CAPOQUIER. s. m. Bot. Espèce d'arbre cotonnier des Indes d'où l'on tire le capoc.

CAPORAL. s. m. (du lat. *caput*, tête). Art milit. Soldat revêtu du grade le plus élémentaire de la hiérarchie militaire dans l'infanterie, et dont le signe distinctif est un double galon de laine, posé transversalement au-dessus de chaque parement de l'uniforme. Les fonctions de caporal, très-multipliées, sont en quelque sorte le pivot de tout le mécanisme du service et de la discipline. Un caporal, des caporaux. Caporal chef d'escouade. Caporal de semaine. Caporal tambour. Caporal de grenadiers, de voltigeurs, etc.

— *Petit caporal*. Sobriquet presque honorifique qui est resté attaché, dans les classes populaires, au grand nom de Napoléon.

CAPOSER. v. n. 1re conj. Mar. Amarrer le gouvernail; mettre à la cape, afin de suivre l'abandon du vent.

CAPOT. s. m. (du lat. *caput*, tête). Hist. Petite cape qui faisait partie de l'habit de cérémonie des chevaliers du Saint-Esprit. On disait mieux Capote.

— Mar. Grande redingote d'étoffe recouverte en grosse toile, ayant quelquefois un capuchon, servant aux limoniers et aux factionnaires à bord des bâtiments de guerre, pour le mauvais temps. || Espèce de capuchon en planches légères qui couvre l'ouverture de l'escalier de l'arrière à bord de certains bâtiments du commerce: on les nomme Dôme sur les vaisseaux. || *Faire capot*. [illegible]

[illegible]

CAPOT. adj. des 2 g. et des 2 n. T. de jeu. Se dit de celui qui ne fait aucune levée. Être capot. Demeurer capot.

Et pour un six de cœur je me suis vu *capot*,
Sans pouvoir de dépit proférer un seul mot.
(MOLIÈRE.)

— Jeu de cartes. *Faire capot*. Faire toutes les levées, toutes les mains. Je ferai capot. Si j'avais un as de plus, je ferais capot, tant j'ai beau jeu.

— *Payer le capot*. Payer ce que prescrit le jeu quand on est capot.

— Fig. et fam. Honteux et confus; frustré dans son espérance. Il a été bien *capot* de se voir reconnu. (Acad.) Elle est demeurée *capot* (Id.) || *Faire capot*. Rendre honteux et confus.

Dame ignorante a fait enfin *capot*
Le bel esprit. (DESHOULIÈRES.)

— On dit aussi *Faire pic et capot*.

Philis, contre la mort vainement on chicane,
Tôt ou tard qui s'y joue est fait pic et *capot*.
(BENSERADE.)

CAPOTAGE. s. m. Mar. Partie de la science du pilote qui consiste dans la connaissance du chemin que le vaisseau fait sur la mer. Le *capotage* est nécessaire pour conduire sûrement le vaisseau. (Encyclop.)

CAPOTE. s. f. (augment. de *cape*, V. ce mot). Sorte de cape ou de grand manteau d'étoffe grossière, auquel est attaché ordinairement un capuchon, et qui sert particulièrement aux soldats en hiver pour monter la garde et pour le mauvais temps. Grande capote. Bonne capote. Capote grise. Capote blanche. Capote contre la pluie. Dans le mauvais temps les sentinelles ont ordinairement une *capote*. (Acad.)

— Autrefois, espèce de mante que les femmes mettaient par dessus leurs vêtements, quand elles sortaient, et qui les couvrait depuis la tête jusqu'aux pieds. Capote de camelot. Capote de taffetas. Capote de soie. Capote de velours.

— Espèce de redingote à l'usage des soldats. Capote grise. Capote neuve. A la parade, la *capote* doit être roulée et attachée sur le havresac au moyen de deux courroies. (Acad.)

— Chapeau de femme qui diffère des chapeaux ordinaires en ce qu'il est fait d'étoffe et à coulisse. Capote de satin. Capote de gros de Naples. Capote de velours. Capote de fantaisie. Capote d'été. Capote d'hiver.

— Couverture en cuir d'un cabriolet. Baisser la capote. Lever la capote.

— Art vétérin. Sorte de poche de toile ouverte aux deux extrémités dans laquelle on passe la tête d'un cheval qu'on veut assujétir ou abattre.

— Techn. Chez les fumistes, tuyau en fonte, en tôle ou en terre cuite, que l'on place au faîte d'une cheminée pour faciliter la sortie de la fumée.

CAPOTÉ. part. pass. du v. n. Capoter. Inv.

CAPOTER. v. n. 1re conj. Mar. Chavirer sens dessus dessous. De petits bâtiments peuvent *capoter* sous l'effort d'un grain, s'ils sont mal chargés. (Will.)

CAPOU-AGASSI. Hist. Le chef des eunuques du sérail à Constantinople.

CAPOUAN, ANE. adj. et s. Qui est de Capoue, qui a rapport à Capoue ou à ses habitants.

CAPOUDAN. s. m. Hist. ott. Gouverneur d'une ville dans les états du sultan.

CAPOUE. Géogr. mod. Ville du royaume de Naples; 8,000 hab. Archevêché, citadelle, cathédrale, beau pont.

— Géogr. anc. Ancienne ville d'Italie dont on voit encore les ruines auprès de la nouvelle Capoue. Elle est célèbre dans l'histoire par le séjour qu'Annibal y fit après la bataille de Cannes; son armée, dit-on, fut énervée par les délices de cette ville.

CAPOULIÈRE. s. f. Pêch. Nappe de filets à larges mailles qu'on met à l'entrée des bourdigues pour que les poissons ne puissent s'échapper.

CAPPA. s. m. Mamm. Nom d'une espèce de quadrupèdes fort grands; animaux féroces qui ressemblent au loup par leur voracité. Ils n'habitent point l'Europe.

— CAPPA. s. f. Bot. Section du genre aunée caractérisée par son involucre formé d'écailles régulièrement imbriquées.

CAPPA ou **KAPPA**. s. m. Nom de la dixième lettre de l'alphabet grec ainsi figurée Κ κ. V. la lettre K dans notre dictionnaire.

CAPPADOCE. Géogr. anc. Royaume de l'Asie-Mineure.

CAPPADOCIEN, ENNE. adj. et s. Habitant de la Cappadoce.

CAPPARÉES. s. f. pl. Bot. Tribu de la famille des capparidées, ayant pour type le genre câprier.

CAPPARIDÉ, ÉE. adj. Bot. Qui tient du câprier, qui a de la ressemblance avec le câprier. || CAPPARIDÉES. s. f. pl. Bot. Famille de plantes dicotylédonées polypétales à étamines hypogynes, ayant pour type le genre câprier.

CAPPE. s. f. Techn. Espèce de croûte qui se forme à la surface du cidre qui reste en vidange dans le tonneau.

— Dans les sucreries, morceaux de bois légers et minces dont on se sert pour couvrir les formes cassées, et par ce moyen les mettre en état de servir encore un peu de temps.

CAPPELLINO. s. m. Petite monnaie de Modène qui vaut 12 centimes et demi.

CAPPELLONO. s. m. Petite monnaie de Modène qui vaut 25 centimes de France.

CAPRA-CAPELLA. s. f. Erpét. Nom d'une espèce de serpent du Malabar.

CAPRAIRE. s. m. (du lat. *capra*, chèvre). Bot. Genre de la famille des personnées, renfermant des arbrisseaux très recherchés par les chèvres dans les Antilles. La *capraire biflore* ou thé du Mexique a des fleurs d'une odeur très agréable. On en boit fréquemment l'infusion théiforme en Amérique.

CAPRAIS (Saint). Né à Agen dans le IIIe siècle, eut la tête tranchée en 287 par les ordres de Dacien, gouverneur de la Gaule tarraconaise.

CAPRARA (Jean-Baptiste). Cardinal, archevêque de Milan. Né à Bologne en 1733, légat du pape Pie VII à Paris. Conclut avec Bonaparte le concordat qui rendit la paix à l'Eglise catholique, et sacra Napoléon roi d'Italie. Il mourut à Paris en 1810.

CAPRATE. s. m. Chim. Genre de sels qui sont formés par la combinaison de l'acide caprique avec les bases salifiables.

CAPRE. s. m. Mar. Vieux mot dont on se servait pour désigner ceux qui allaient en course sans solde, mais avec l'espoir d'avoir part aux prises. Capre à la prise. || Vaisseau corsaire. Vieux.

CÂPRE. s. f. Bot. Boutons à fleurs du câprier confits dans le vinaigre. Bonnes câpres. Grosses câpres. Manger des câpres. Mettre des câpres dans un ragoût. Un baril de câpres. De la sauce aux câpres.

CAPRÉE, aujourd'hui **CAPRI**. Géogr. anc. Ile de la Méditerranée à l'extrémité du golfe de Naples. Elle est célèbre dans l'antiquité par le séjour de Tibère les onze dernières années de sa vie. On y admire encore les ruines des douze palais qu'il y fit bâtir, et de nos jours, par l'audace et l'intrépidité avec lesquelles une division de 1,600 hommes, sous les ordres du général Lamarque, s'en rendit maître vers la fin de 1808, sous les yeux d'une flotte anglaise.

CAPRELLE. s. f. Crust. V. CHEVROLLE.

CAPRELLIEN, ENNE. adj. Bot. Qui a du rapport avec la caprelle ou chevrolle. || CAPRELLIENS. s. m. pl. Crust. Nom d'une famille de l'ordre des crustacés hétérobranches isopodes, qui a pour type le genre caprelle ou chevrolle.

CAPRÉOLAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *capreolus*, vrille de vigne). Anat. Se dit quelquefois des artères et des veines spermatiques, à raison des nombreuses flexuosités qu'elles décrivent avant de se rendre aux testicules. Vaisseaux capréolaires.

CAPRÉOLE. s. m. Mamm. Famille de la classe des mammifères renfermant les genres cerf et musc.

CAPRÉOLE. s. m. (du lat. *capreolus*, vrille de vigne). Anat. Nom qu'on a quelquefois donné à l'hélix à cause de ses sinuosités.

CAPRÉOLÉ, ÉE. adj. Bot. Se dit des plantes qui sont couvertes de vrilles.

CAPRICE. s. m. (ét. ital., *capriccio*, caprice, rad. *capra*, chèvre, animal capricieux). Fantaisie. Avoir des caprices. Contenter les caprices d'une personne. Suivre son caprice. Caprice bizarre. Etrange caprice. Ils ne sont plus que les tristes jouets de leurs *caprices*. (Mass.) Un *caprice* léger, qui naît et qui meurt presque dans le même instant. (La Bruy.) Tout pour le moment et le *caprice*, rien pour la durée... voilà notre devise et nos mœurs en France. (Napol.) J'étudiai leurs cœurs, je flattai leurs *caprices*. (Rac.)

— Inégalité d'humeur. Les caprices de l'amour. Les caprices de la tyrannie. Les caprices de la multitude. Une passion sans aventures est une maîtresse sans *caprices*. (A. Houss.) Elevés à vivre d'humeur et de *caprices*. (Mass.) Qui ne donne rien aux *caprices* et à l'humeur. (Id.) Mais la raison d'état connaît peu ces *caprices*. (Volt.)

— Saillie d'esprit, d'imagination. Beau caprice. Léger caprice. Heureux caprice. Aimable caprice. Caprice bizarre. Caprice ridicule. Le *caprice*, ce caméléon d'une imagination rêveuse ou féconde, oisive ou folâtre, prend, quitte, reprend, abandonne en se jouant, mille formes gracieuses, fantasques, délicieuses, grotesques. (Lorembert.)

— Bizarrerie. Le *caprice* de notre humeur est encore plus bizarre que celui de la fortune. (La Rochef.)

— Amour passager, amour d'un instant. Il a un caprice pour elle. Son amour ne durera point, ce n'est qu'un caprice. || Fam. *Faire des caprices*. Inspirer des désirs, des sentiments passagers.

— Fig. en parlant des choses. Inconstance. Exposé au *caprice* de la fortune. (Boss.) Sa prudence ne permit plus rien au *caprice* de la fortune. (***)

— Changement brusque et bizarre. Il faut suivre la fortune dans ses *caprices*, et la cor[illegible]

— Dans les beaux-arts, Petit ouvrage le plus souvent fantasque et bizarre, mais exécuté avec verve, sans effort, sans application, comme en se jouant, par un poète ou par un artiste habitué d'ailleurs à des travaux sérieux, importants et soignés.

— Techn. *Caprices de pierres*. Veines de houille qui vont du nord au midi et qui ne suivent pas leur direction ordinaire.

— Iconol. Figure allégorique représentée par un jeune homme bizarrement coiffé de plumes de différentes couleurs et de différentes grandeurs.

CAPRICIER (SE). v. pron. 1re conj. A été employé par le cardinal de Retz pour, Adopter par caprice. Se capricier pour une chose. Se capricier pour une femme.

CAPRICIEUSEMENT. adv. Avec caprice. Agir capricieusement. Se conduire capricieusement. Cet homme agit capricieusement.

CAPRICIEUX, EUSE. adj. Fantasque. Homme capricieux. Femme capricieuse. Humeur capricieuse.

— Sujet aux caprices. Enfant capricieux. Femme capricieuse. Maîtresse capricieuse. La molle indulgence des parents prépare mille peines aux enfants *capricieux*. (Boiste.)

— Fig. Se dit des choses qui ont rapport à l'homme. Volonté capricieuse. Esprit capricieux.

— Se dit des animaux. Cheval capricieux. Mule capricieuse. || Se dit même des choses inanimées, considérées sous le rapport de leur inconstance naturelle. Temps capricieux. Mer capricieuse. Flots capricieux.

— S'emploie aussi substantivement. Un capricieux. Une capricieuse. Vous êtes un capricieux, on ne saurait vous contenter. Que de choses, que d'heureux hasards, que de complaisances de la fortune il faut pour le bonheur d'un *capricieux!* (Boiste.)

CAPRICORNE. s. m. (ét. lat., *caper*, bouc; *cornu*, corne). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères de la famille des xylophages. Les capricornes sont remarquables par la longueur de leurs antennes, et vivent dans le tronc des arbres. Le capricorne musqué habite le saule et a une odeur de rose très-prononcée.

— Astron. Dixième signe du zodiaque, entre le Sagittaire et le Verseau. Le Capricorne donne son nom au tropique méridional. V. TROPIQUE.

CÂPRIER. s. m. (ét. arab., *cappar*, même signif.). Bot. Genre de la famille des capparidées. Le câprier ordinaire est un arbrisseau qui croît dans le midi de la France et dans toute l'Europe australe. On confit dans le vinaigre les boutons de ses fleurs, et on s'en sert comme d'assaisonnement sous le nom de *câpres*.

CAPRIFICAL, ALE. adj. Hist. anc. Se dit du jour où les Méniens honoraient Vulcain en lui offrant des pièces de monnaie. Jour caprifical. Fête caprificale.

CAPRIFICALIES. s. f. Fêtes ou cérémonies qui s'exécutaient en l'honneur de Vulcain le jour caprifical.

CAPRIFICATION. s. f. (pr. *ka-pri-fi-ka-ci-on*; du lat. *caprificus*, figuier sauvage). Hort. Procédé en usage chez les anciens, et qui s'est conservé dans le Levant, ayant pour effet de hâter la maturation des figues.

CAPRIFIGUIER. s. m. (ét. lat., *capra*, chèvre; *ficus*, figuier). Bot. Nom donné par les Romains au figuier sauvage.

CAPRIFOLIACÉ, ÉE. adj. Bot. Se dit des plantes qui ressemblent à un chèvrefeuille. || CAPRIFOLIACÉES. s. f. pl. Bot. Famille de plantes dicotylédones monopétales, à étamines épigynes et à anthères distinctes.

CAPRIMULGE. s. m. (ét. lat., *capra*, chèvre; *mulgere*, téter). Erpét. Nom que les anciens donnaient à une couleuvre à laquelle ils attribuaient faussement la faculté de sucer le lait des chèvres.

— Ornith. Genre d'oiseaux. Syn. d'Engoulevent. V. ce mot.

CAPRIMULGIDÉ, ÉE. adj. Ornith. Qui ressemble au caprimulge ou engoulevent. || CAPRIMULGIDÉES. s. f. pl. Famille d'oiseaux qui a pour type le genre caprimulge ou engoulevent. V. ENGOULEVENT.

CAPRIMULGINÉ, ÉE. adj. Ornith. Qui tient du caprimulge. || CAPRIMULGINÉES. s. f. pl. Ornith. Sous-famille de la famille des caprimulgidées ou engoulevents.

CAPRINE. s. f. Chim. Nom qu'on donne, comme ayant une existence probable, à une substance grasse qui par la saponification se transforme en acide caprique et en glycérine.

— Moll. Genre de mollusques brachyopodes que l'on trouve à l'état fossile dans la craie chloritée.

CAPRINIDÉ, ÉE. adj. Moll. Qui ressemble à la caprine. || CAPRINIDÉES. s. f. pl. Famille spéciale parmi les brachyopodes, comprenant les genres caprine et caprotine.

CAPRIPÈDE. adj. des 2 g. (ét. lat., *capra*, chèvre; *pes*, pied). Myth. Qui a des pieds de chèvre. Se disait des faunes et des satyres, que l'on représentait avec des pieds de chèvre. Les faunes capripèdes.

CAPRIQUE. adj. des 2 g. (du lat. *capra*, chèvre). Chim. Se dit d'un acide particulier

che. Acide caprique.

CAPRISANT ou **CAPRIZANT, ANTE.** adj. (ét. lat., *capra*, chèvre, animal qui sautille). Médec. Se dit du pouls quand il est dur, inégal, irrégulier, et de la fièvre qui en est ordinairement la conséquence. Pouls caprisant. Fièvre caprisante.

CAPROMYS. s. m. (du lat. *capra*, chèvre; *mus*, rat). Mamm. Genre de l'ordre des rongeurs, fondé sur trois espèces originaires de Cuba, qui sont le capromys de Fournier, le capromys prehensile, et le capromys de Poey.

CAMPROMYSIDÉ, ÉE. adj. Mamm. Qui tient du capromys. || CAPROMYSIDÉES. s. m. pl. Famille de rongeurs, ayant le genre capromys pour type.

CAPRON ou **CAPERON.** s. m. Bot. Grosse fraise, plus belle que bonne, et dont on fait peu de cas.

— Hist. relig. Morceau de drap fait en ovale, que portaient les novices capucins, et qui pendait sur l'estomac et le dos.

CAPRONIER. s. m. Bot. Fraisier qui produit les caprons. Les feuilles des caproniers sont plus larges et en plus grand nombre que dans les autres fraisiers.

CAPROS. s. m. (du gr. κάπρος, sanglier). Ichthyol. Genre de poissons de la famille des scombéroïdes. Il renferme un petit poisson fort rare de la mer Méditerranée.

CAPROTIN. s. m. (nom mythol.). Moll. Genre de brachyopodes, composé seulement de coquilles fossiles spéciales aux terrains crétacés.

CAPROTINE. Myth. Surnom de Junon. || *Fêtes caprotines*. Fêtes consacrées à Junon, et qui se célébraient aux nones de juillet. Les caprotines étaient de grandes fêtes pour les femmes esclaves, qui ce jour-là régalaient leurs maîtresses hors des portes de la ville.

CAP-ROUGE. s. m. Ornith. Petit oiseau olivâtre des Antilles.

CAPSA. s. m. Ornith. Espèce d'oiseau d'Afrique, dont le chant est très-doux et très-harmonieux.

CAPSAIRE. s. m. (du lat. *capsa*, boîte). Nom que les Grecs et les Romains donnaient à ceux qui prenaient soin des habits dans les bains, et à certains esclaves qui conduisaient les enfants à l'école portant leurs livres dans une boîte.

CAPSALE s. f. Helmint. Genre de la famille des polycotylaires, qui a beaucoup d'affinité avec la famille des hirudinées. L'espèce type de ce genre est parasite des branchies des diodons.

CAPSE. s. f. (du lat. *capsa*, boîte). Moll. Genre de l'ordre des conchifères dimyaires, formé sur deux espèces de coquilles des mers tropicales.

— Entom. Genre de la famille des mirides, de l'ordre des hémiptères, fondé sur un petit nombre d'espèces la plupart européennes.

— A signifié Une boîte servant au scrutin d'une compagnie, d'une société littéraire. La capse de Sorbonne.

CAPSELLE. s. f. (dimin. de *capsula*, petite boîte). Bot. Genre de la famille des crucifères, qui ne renferme que trois espèces originaires d'Europe, et répandues dans presque toutes les parties du globe.

CAPSICINE. s. f. Substance âcre, oléagineuse ou résinoïde, trouvée dans le piment commun.

CAPSIQUE. s. m. Bot. Sorte de poivre qu'on nomme aussi *poivre d'Inde* ou *de Guinée*.

CAPSOOL ou **CAPSOU.** s. m. (en lat. barb. *capsoldum*). Droit féod. Droit que l'on devait payer au seigneur sur le prix de la vente des biens dépendants de sa seigneurie.

CAPSULAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *capsula*, petite boîte). Hist. nat. Qui a des rapports avec une capsule, qui appartient à une capsule.

— Qui se fait remarquer par la forme de ses capsules.

— Bot. Se dit des fruits simples et secs, et s'ouvrant à leur maturité à la manière de la capsule. Telles sont la capsule proprement dite, la silique et la pyxide. || *Fructification capsulaire*. Fructification propre à certains thalassiophytes, et qui consiste dans des granulations colorées éparses dans le tissu de la plante, et qu'on regarde le plus généralement comme les premiers rudiments de la fructification.

— Anat. Qui a rapport à quelques-unes des parties qu'on nomme *capsules*. V. ce mot. || *Ligaments capsulaires*. Ceux qui forment les capsules des articulations. V. CAPSULES ARTICULAIRES. || *Artères* ou *veines capsulaires*, ou *surrénales*. Celles qui appartiennent aux capsules surrénales.

CAPSULAIRE. Helmint. Genre de vers intestinaux qui vivent dans la poitrine, selon quelques auteurs.

— Zoophyt. Genre de zoophytes, dont les espèces habitent dans les fucus des mers d'Angleterre.

CAPSULE. s. f. (du lat. *capsula*, dimin. de *capsa*, pris du gr. κάψα, boîte). Techn. Petite boîte cylindrique ouverte d'un côté, qui se place sur la cheminée d'un fusil de manière à s'y emboîter parfaitement, et au fond de laquelle est l'amorce qui éclate sous le coup sec du chien du fusil et fait partir le fusil.

— [illegible] qui s'ouvre d'une manière déterminée. Dans Richard, Péricarpe sec renfermant une ou plusieurs graines, soit qu'il ne s'ouvre pas, soit qu'il s'ouvre d'une manière déterminée. Dans De Candolle, Genre servant de type à une classe de fruits qui s'ouvrent d'eux-mêmes à leur maturité, sont de consistance sèche et renferment beaucoup de graines. || La capsule présente un grand nombre de variétés dans sa forme et dans la manière dont elle s'ouvre. || L'urne des mousses. || Columelle située au centre de cette urne. || Les sporanges des fougères. Les plantes à coton du pays, renversant leurs *capsules* épanouies, ressemblaient à des rosiers blancs. (Chateaub.)

— Ces divers états exigent une foule d'épithètes caractéristiques; ainsi, quant aux graines, la capsule est monosperme, disperme, trisperme, tétrasperme, polysperme; elle est uniloculaire, biloculaire, etc.; elle est bivalve, trivalve, quadrivalve; elle est déhiscente par des dents terminales, par des fentes, par des pores apicaux, basilaires. Quant au mode de déhiscence proprement dit, elle est loculicide, septicide ou septifrage, etc. Quant aux formes qu'elle affecte, la capsule est toruleuse, cylindrique, trigone, tétragone, etc.; ailée, triptère, pentaptère, etc.; elle est aiguë, tronquée, etc.

— Anat. *Capsules articulaires*. Espèces de sacs cylindriques membraneux, fibreux, qui enveloppent certaines articulations et sont plus ou moins forts, élastiques, blanchâtres, d'autant plus lâches que la partie est susceptible de mouvements plus étendus. || *Capsule du cœur*. Syn. de Péricarde. || *Capsule de Glisson*. Membrane décrite par Glisson et qui est formée par un tissu cellulaire très-dense, qui environne les ramifications de la veine-porte dans l'épaisseur du foie. || *Capsules séminales*. Nom que Batholin a donné à l'extrémité des conduits déférents, qui est sensiblement dilatée au voisinage des vésicules séminales. || *Capsules surrénales* ou *atrabilaires*. Deux petits corps placés dans l'abdomen au-dessus des reins, dont ils embrassent l'extrémité supérieure. Les capsules surrénales existent constamment, mais leurs usages sont totalement inconnus. Creuses et ovoïdes chez l'adulte, elles sont granulées et plus volumineuses chez le fœtus. Leur couleur est brune, jaunâtre, nuancée de rouge. || *Capsules synoviales*. Membranes qui ont la plus grande analogie avec les membranes séreuses, sous le triple rapport de leur forme, de leur structure et de leurs fonctions. Elles existent dans toutes les articulations diarthrodiales de contiguïté sans exception, et forment des poches sans ouvertures, transparentes, déployées sur toutes les parties qui constituent l'articulation, sans en renfermer aucune dans leur intérieur. V. SYNOVIE.

— Chim. Vase de porcelaine, de platine, etc., arrondi en forme de calotte, et servant à faire évaporer les liquides. Capsule de grès. Capsule de terre. Capsule de porcelaine. Capsule de cristal.

CAPSULIER, ÈRE. adj. Bot. Se dit d'une classe de végétaux à capsule. || CAPSULIERS. s. m. pl. Classe du règne végétal, comprenant les végétaux à capsule.

CAPSULIFÈRE. adj. des 2 g. (du lat. *capsula*, capsule, et *fero*, je porte). Bot. Se dit des tubercules des floridées, parce qu'ils renferment les capsules contenant elles-mêmes les corps reproducteurs.

CAPTAL. s. m. Droit féod. Titre qui équivalait dans quelques provinces du Midi au titre de comte. Le captal de Buch.

CAPTATEUR, TATRICE. adj. Jurispr. Celui, celle qui, par flatterie et par artifice, tâche de surprendre des héritages, des donations. *Captateurs* d'héritage, ils trompent, ils volent, ils se parjurent. (Raym.)

CAPTATION. s. f. (pr. *kap-ta-ci-ion*). Jurispr. Action de capter, de surprendre des héritages, des donations, par flatterie, par ruse, par artifice. || Résultat de cette action.

— Syn. comp. CAPTATION, SUGGESTION. La *captation* est l'action de celui qui parvient à se rendre maître de la volonté d'un autre. La *suggestion* consiste à user de l'ascendant qu'on a pris sur l'esprit d'une personne pour lui faire consentir des actes de libéralité qu'elle n'aurait point faits de son propre mouvement.

CAPTATOIRE. adj. des 2 g. Jurispr. Se dit de toute disposition testamentaire provoquée par l'artifice d'un héritier ou d'un légataire.

CAPTÉ, ÉE. part. pass. du v. Capter. S'emploie adjectiv. Une bienveillance captée par voie d'insinuation.

CAPTER. v. a. 1re conj. (du lat. *captare*, prendre, captiver). Obtenir par insinuation quelque chose de flatteur, d'avantageux. Capter la bienveillance. Capter la confiance de quelqu'un. Capter les éloges d'une assemblée. Capter les éloges du public. Capter les faveurs des grands. Abailard devint le disciple de ce maître célèbre, et *capta* sa bienveillance. (Géruzez.)

— On dit aussi dans le même sens, Capter une personne. Les généraux de Bonaparte devaient s'entourer des scheiks, *capter* les Cophtes, et établir la perception des impôts pour fournir aux besoins de l'armée. (Thiers.)

CAPTEUR. adj. et s. m. Néol. Celui qui prend, qui fait une capture.

— Mar. Se dit d'un vaisseau qui fait une

CAPTIEUSEMENT. adv. (pr. *kap-ci-eu-se-man*). D'une manière captieuse, par voie d'insinuation. Agir captieusement. Se conduire captieusement.

CAPTIEUX, EUSE. adj. (*kap-ci-eu, eu-se*). Qui tend à tromper, à induire en erreur par de fausses apparences. Personne captieuse.

— Se dit particulièrement des raisonnements qui en apparence sont vrais, mais que l'on trouve faux à bien les examiner. Discours captieux. Paroles captieuses. Raisonnement captieux. On s'étudiait à l'embarrasser de questions *captieuses*, dont il était plus facile au crime impudent qu'à l'innocence troublée de se démêler. (Rayn.)

— Se dit aussi d'une proposition, d'une clause qui sous un bon sens qu'elle pourrait présenter et avoir, en cache un mauvais qu'elle a effectivement et auquel elle conduit. Proposition captieuse. Clause captieuse.

CAPTIEUX. Géogr. Chef-lieu de cant., arr. de Bazas (Gironde); 1,240 hab.

CAPTIF, IVE. adj. souvent employé substantivement (du lat. *captivus*; rad. *captare*, prendre). Hist. anc. Prisonnier de guerre réduit à l'esclavage. Les Grecs, ayant pris la ville, passèrent les hommes au fil de l'épée et emmenèrent les femmes *captives*. (Trév.) Les rois *captifs* ornaient ordinairement le triomphe des généraux romains. (Lav.)

Pour apaiser mon sang et mon ombre plaintive,
Dis-lui qu'avec douceur il traite sa *captive*.
(RACINE.)

— Aujourd'hui, Chrétiens que les corsaires réduisent à l'esclavage. Racheter les chrétiens captifs. Les religieux mathurins et ceux de la Merci étaient établis pour la rédemption des captifs.

Captif au rivage du Maure,
Un guerrier courbé sous ses fers, etc.
(BÉRANGER.)

— Par extens. Tout esclave musulman.

La *captive* s'arrête, et deux eunuques blancs
Jusqu'aux pieds de Mourad guident ses pas tremblants.
(BARTHÉLEMY et MÉRY.)

— Dans le style soutenu et dans la poésie, Toutes sortes de prisonniers.

Je comptais les anneaux de cette immense chaîne
Qui lia deux *captifs* dans les deux Ste-Hélène.
(BARTHÉLEMY et MÉRY.)

— Fig. Asservi aux passions, en parlant de l'âme et de ses attachements, ou de l'homme par rapport à son âme, à ses attachements. Ame captive. Cœur captif. *Captive* de son corps, *captive* des sens et des plaisirs, *captive* de toutes les choses extérieures qui l'environnent. (Boss.) La longue vie est le supplice d'une femme qui a mis tout son bonheur à traîner après elle une foule de *captifs*. (Voit.)

Moi qui contre l'amour fièrement révolté,
Aux fers de ses *captifs* ai longtemps insulté.
(RACINE.)

— Fig. adjectivement. Asservi à une dure loi, en parlant d'un Etat, d'une puissance. Philipsbourg qui tint si longtemps le Rhin *captif*. (Boss.) La puissance temporaire a semblé vouloir tenir l'Eglise *captive*. (Id.) Comme la Grèce alors la France était *captive*. (C. Delavigne.)

— En ce sens on dit *Tenir quelqu'un captif*. Le tenir dans une extrême sujétion. Ce mari tient sa femme *captive*. (Trév.)

— Il est d'un bel effet dans ces deux vers :

Peu de jeunesse entre eux, force vieillards craintifs,
Femmes, filles, enfants aux cœurs déjà *captifs*.
(LA FONTAINE.)

— En ce sens, se dit même des choses inanimées. La mer *captive* sous ses digues. (Fléch.) La vérité *captive*. (Voit.) Tiens ta langue *captive*. (Corn.)

CAPTIVÉ, ÉE. part. pass. du v. Captiver. Se prend adjectivement et a toutes les significations du verbe. Cœur captivé. Attention captivée. Bienveillance captivée. Toute l'attention d'Oswald fut *captivée* par les objets les plus près de lui. (Mme de Staël.) Le paladin est bientôt *captivé*. (B. de St-P.)

CAPTIVER. v. a. 1re conj. (rad. *captif*). Rendre captif; priver de la liberté. Ce mot n'est point d'usage au propre. On n'en trouve qu'un exemple dans Racine :

Et déjà son amour, lassé de ma rigueur,
Captive ma personne au défaut de mon cœur.

— Cette expression ne serait pas tolérable sans l'opposition du propre au figuré.

— Fig. Rendre captif, s'emparer de, se rendre maître de. Captiver l'esprit. Captiver l'imagination. Captiver les cœurs. L'une des plus grandes inconséquences de l'esprit humain est de vouloir *captiver* l'admiration de ceux mêmes qu'il méprise. (Boist.)

— Assujétir. Captiver l'humeur d'un jeune homme. Il y a des hommes qu'on ne saurait *captiver*. (Trév.)

— S'emploie particulièrement pour exprimer l'empire que les passions, surtout l'amour et tout ce qui le fait naître, exercent sur l'homme. L'amour captive les cœurs. L'amour captive l'homme. La beauté qui me captive. Ses yeux ont *captivé* ma liberté. (Acad.)

Loin ce bizarre amour, dont l'ardeur violente
D'un plaisir criminel inspirant le poison
En *captivant* le cœur, aveugle la raison.
(VILLEMAIN.)

Claire fontaine, onde aimable, onde pure,
Où la beauté qui *captive* mon cœur,
Seule beauté qui soit dans la nature,
Des feux du jour évitait la chaleur. (VOLT.)

— Retenir.

Et celui qui *captive* une mer furieuse
Borne aussi des humains l'humeur ambitieuse.
(RACINE.)

— Renfermer.

Lorsqu'Arachné, sur des métiers divers,
L'aiguille en main, colorait l'univers,
Que de l'Olympe elle étendait le voile
Ou *captivait* l'Océan sur la toile. (DE BERNIS.)

— Fam. Gagner. Captiver la bienveillance.

— Styl. bibl. *Captiver son esprit, son entendement sous le joug de la foi*. Croire sans raisonner, sans comprendre ce qui est au-des-

sus de notre esprit, de notre entendement, ou ce qui semble contraire à la raison et que l'Église nous oblige de croire. Il faut captiver tout entendement humain sous l'obéissance de la foi.

— SE CAPTIVER, v. pron. Se contraindre, s'assujétir, s'attacher aux personnes et aux choses avec une constance qui fait repousser tout ce qui pourrait en distraire et sacrifier tout ce qui pourrait en détourner. Cette femme se *captive* dans sa maison. (Lav.) Ce marchand ne fera jamais fortune, il ne saurait se *captiver*. (Trév.) Il faut se *captiver* auprès des grands. (Id.)

CAPTIVERIE. s. f. C'était autrefois dans le commerce des nègres qui se faisait par les Français au Sénégal, de grands lieux destinés à renfermer les captifs que l'on traitait et dans lesquels on les tenait jusqu'à ce qu'ils fussent assez nombreux pour être transportés aux vaisseaux et envoyés aux îles.

CAPTIVITÉ. s. f. (en lat. *captivitas*). État de celui qui est retenu par force sous la puissance d'un autre. Triste captivité. Longue captivité. Tenir en captivité. Délivrer de la captivité. Racheter de captivité. Etre en captivité. Languir en captivité. Daniel prie pour la délivrance du peuple de la *captivité* de leurs ennemis. (Pasc.) La *captivité* entraîne bien des maux, et pour le corps et pour l'âme. (Boss.) Il ne leur reste aucune espérance de pouvoir jamais adoucir leur *captivité*. (Fén.)

— Se dit aussi de l'état d'un peuple privé de sa liberté et emmené en esclavage. La captivité des Juifs. La captivité de Babylone.

Ton Dieu n'est plus irrité :
Réjouis-toi, Sion, et sors de la poussière,
Quitte les vêtements de ta *captivité*,
Et reprends ta splendeur première.
(RACINE.)

— Se dit aussi des animaux. Dans tous les animaux retenus en domesticité ou détenus en *captivité* les couleurs naturelles et primitives ne s'exaltent jamais. (Buff.)

— Grande sujétion, rude gêne. Les princes d'Orient tiennent leurs sujets en *captivité*. Souvent une jeune fille qui se marie croit sortir de la *captivité*, et elle ne fait qu'en changer. (Lav.)

— Fig. Assujétissement à ses plaisirs, à ses attachements, au vice, etc., en parlant de l'homme ou des sentiments de son âme. Captivité des sens. L'âme délivrée de la *captivité* des sens. (Boss.)

— Abnégation volontaire de sa liberté, pour rester auprès de quelqu'un, de quelque chose. Un bon courtisan est dans une perpétuelle *captivité* auprès de son prince. (Trév.) Un amant languit dans une agréable *captivité* auprès de sa maîtresse. (Id.)

— Dans le même sens, Dévouement entier au service de Dieu.

Un cœur qui vous possède a tout ce qu'il désire,
Il règne, il est heureux dans sa *captivité*.
(L'ABB. TÊTU.)

— Hist. sainte. *Captivités des Juifs.* Célèbres captivités que les Juifs eurent à souffrir à différentes époques de leur histoire. La plus fameuse et la dernière fut celle de Babylone, qui dura soixante-dix ans, de 605 à 536 av. J.-C.

CAPTURE. s. f. (ét. lat., *capere, captum*, prendre). Prise au corps d'un ou de plusieurs criminels ou accusés ou même débiteurs arrêtés pour être conduits dans les prisons. Les gendarmes ont arrêté une bande de vingt voleurs, c'est une bonne capture. Les gardes du commerce ont procédé à la *capture* d'un débiteur contraignable par corps. (Acad.)

— Saisie faite par les préposés du gouvernement, de marchandises prohibées. On a fait sur la frontière une *capture* de marchandises de contrebande. (Lav.)

— Prise de navires marchands qui appartiennent à des nations avec lesquelles on est en guerre. La capture d'un navire.

— Se dit quelquefois des navires mêmes. Il s'empara de deux bâtiments chargés, et rentra dans le port avec cette riche capture.

— Fam. Prise que les soldats font à la guerre ; butin. Ils ont fait une bonne capture.

CAPTURÉ, ÉE. part. pass. du v. Capturer. Se prend adjectiv. Vaisseau capturé. Ce bâtiment a été *capturé* par les corsaires ennemis. (Acad.)

CAPTURER. v. a. 1re conj. Faire capture. V. ce mot.

— T. de prat. Appréhender au corps, saisir une personne pour l'arrêter.

[illegible] *capturer* tous les navires qui se montreraient dans ces parages. (Acad.)

CAPUA. s. m. Entom. Genre de lépidoptères nocturnes, de la tribu des tortricides.

CAPUCE. s. m. Sorte de vêtement fait en pointe, un peu plus étroit que le capuchon, et dont plusieurs moines se couvrent la tête.

— *Frères du capuce.* Nom que prirent des religieux de l'ordre de St-François, réformés par Jean de Guadeloupe, sous le pontificat d'Alexandre VI, et qu'on nomma depuis frères déchaussés.

CAPUCHON. s. m. Partie du vêtement de plusieurs moines, dont ils se servent pour se couvrir la tête. Il y eut autrefois une fameuse dispute entre les cordeliers au sujet du *capuchon*. (Trév.) L'assemblée d'Aix-la-Chapelle, de l'an 817, ordonna que le *capuchon* de chaque moine serait au moins de deux coudées. (Chor.)

— Fam. *Prendre le capuchon.* Se faire moine.

— Mar. Nom qu'on donne sur quelques points à la petite coiffe de toile goudronnée que l'on rouste sur le bout des bas haubans et autres gros dormants. || Espèce de coffrets percés sur une face qui servaient dans les cuisines des navires avant qu'on eût des cheminées en tôle.

— Anat. Nom que quelques anatomistes ont donné au muscle trapèze.

— Bot. Évasement particulier des filets des étamines qui dans les asclépiadacées recouvre l'ovaire comme un capuchon. || Pétales concaves dont la forme approche plus ou moins de celle du capuchon.

CAPUCHONNÉ, ÉE. adj. Qui porte un capuchon. Moine capuchonné. On dit mieux encapuchonné.

Sans impudence il fut badin,
Sans être cafard il fut sage :
Mérite assurément divin
Chez le *capuchonné* lignage.
(DES FORGES MAILLART.)

— Bot. Qui est en forme de capuchon. Tels sont les pétales de l'ancolie.

CAPUCHON-NOIR. s. m. Ornith. Nom d'un oiseau du genre polochion.

CAPUCIAT, ATE. adj. et s. Nom que portèrent en Angleterre des disciples de Wiclef. Les capuciats furent ainsi nommés parce qu'ils gardaient leur capuchon devant le saint-sacrement.

CAPUCIÉ. s. m. Nom des membres d'une société politique et religieuse qui se forma en France vers l'an 1182, et qui avait pour but de réprimer les ravages qu'exerçaient sur notre pays les Brabançons, les routiers et les cotereaux.

CAPUCIN. s. m. Nom des religieux franciscains, ainsi nommés du capuchon ou capuce dont ils couvraient leur tête. Ce fut Matthieu de Baschi, moine de Montefiascone, qui établit les franciscains en 1525 ; ils furent introduits en France en 1572 par Catherine de Médicis et Charles IX. Les capucins étaient vêtus d'une robe grossière d'étoffe brune, portaient un manteau, un capuchon très-pointu et une longue barbe. Ils vivaient d'aumônes.

— Fig. et fam. Homme qui affiche une grande dévotion.

— *Capucin de carte.* Carte coupée et pliée de manière qu'elle peut se tenir droite et présenter quelque ressemblance avec un capuchon.

— Bot. Nom d'une espèce du genre saki.

— Moll. Nom vulgaire du cône moine.

CAPUCINADE. s. f. Discours de capucin. Instruction morale et religieuse plate et triviale, comme les capucins avaient coutume d'en faire à la populace. Ce sermon n'est qu'une *capucinade*. (Acad.) L'homélie de l'archevêque de Grenade était un discours diffus, une rhétorique de régent usé, une *capucinade*. (Le Sage.)

— Sermon hors de propos, manifestation religieuse instantanée, dont on a lieu de suspecter la sincérité.

CAPUCINAGE. s. m. Condition, métier de capucin. Lors de la révolution, il en profita en homme d'esprit ; il abandonna le *capucinage* pour l'alambic du chimiste. (***)

CAPUCINAL, ALE. adj. Qui a rapport aux capucins, qui tient des capucins. Paroles capucinales.

CAPUCINE. s. f. Hist. relig. Nom donné à des religieuses qui portaient à peu près le même costume et suivaient la même règle que les capucins. On les nommait aussi *Filles de la passion*. Etablies d'abord à Naples, elles furent introduites en France en 1602.

— *A la capucine.* loc. adv. Se disait pour A la manière des capucins. Prêcher à la capucine. || On disait également d'une chambre, d'un appartement mal meublé, qu'*il était meublé à la capucine*.

CAPUCINE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des tropæolacées. Ce genre contient plus de trente espèces, dont on cultive une quinzaine dans nos jardins. || *La grande capucine*, originaire du Pérou, est cultivée aujourd'hui dans toute l'Europe, comme plante potagère et comme plante d'agrément. Toutes ses parties ont une saveur âcre et piquante, [illegible] ses graines, confites au vinaigre, font un excellent assaisonnement. Toute la plante a la même propriété que le cresson.

— *Couleur capucine.* Couleur qui ressemble à celle des fleurs de la capucine, qui est une espèce d'aurore foncé. Etoffe de couleur capucine ou étoffe capucine.

— Mar. Courbe qui sert à lier l'éperon avec l'étrave d'un vaisseau. || Courbes en fer ou en bois qui s'ajoutent à un vaisseau qui a fatigué ou vieilli, pour lier la muraille avec les ponts.

— Techn. Chez les potiers, Petite écuelle de terre munie d'une queue.

— Arqueb. Anneau de fer ou de cuivre qui assujétit sur son bois le canon d'une arme à feu à l'usage des troupes. La première capucine d'un fusil. La seconde capucine.

CAPUCINIÈRE. s. f. Fam. et pop. Demeure des capucins. Couvent de capucins. Ne s'emploie que par dénigrement.

CAPUK. s. m. Syn. de Capoc. V. ce mot.

CAPULE. s. f. Nom que les Romains donnaient à une bière à porter les morts en terre.

CAPULI. s. m. Bot. Plante du Pérou et de la Virginie, dont le fruit a une saveur agréable, et sert au Pérou à faire une sorte de conserve acide et rafraîchissante.

CAPULOÏDE. adj. des 2 g. Conchyl. Se dit de certaines coquilles qui ont la forme d'une tasse. || CAPULOÏDES. s. m. pl. Famille de l'ordre des mollusques gastéropodes, qui a pour type le genre capulus ou cabochon.

CAPULUS. s. m. Moll. V. CABOCHON.

CAPURION. s. m. Nom qu'on donne à Rome aux magistrats chargés de la police de la ville, et dont les fonctions sont analogues à celles de nos commissaires de police.

CAPUT MORTUUM. s. m. (en lat. *tête morte*). Chim. Expression dont les anciens chimistes se sont servis pour désigner le résidu de certaines opérations.

— Fig. Chose sans valeur, méprisable.

— Nom d'un quadrupède peu connu, autrement dit Singe à queue de rat.

CAPU-UBERA. s. m. Bot. Sorte de gazon qui vient au Brésil à la hauteur d'un mètre et au-dessous, et que l'on croit pouvoir rapporter à une espèce du genre barbon.

CAPYBARA. s. m. Mamm. Nom de l'espèce type du genre cabiai.

CAQUAGE. s. m. Comm. Façon que l'on donne aux harengs en vracq lorsqu'on veut les saler. Le *caquage* se fait ordinairement la nuit. (Trév.)

— Action d'encaquer les harengs. || Action de caquer la poudre et le salpêtre. || Etat, qualité des choses qui sont caquées.

CAQUE. s. f. (du celt. *cacz*, caisse ; en esp. *caca* ; en angl. *cagg*). Comm. Baril dans lequel on encaque les harengs. Une caque de harengs.

— Art milit. Petit baril dans lequel on enferme la poudre à canon. Une caque de poudre.

— Nom qu'on donne en Champagne à ce qu'on nomme ordinairement un *quartaut*. Une caque de vin.

— Chez les fabricants de chandelles, espèce de Tonneau de bois dans lequel on met le suif fondu pour faire la chandelle moulée.

— Chez les ciriers, Fourneau cylindrique sur lequel on met la poêle où doit fondre la cire.

— Prov. *Être rangés, pressés, serrés comme des harengs en caque.* Se dit de plusieurs personnes ou choses rangées et pressées l'une contre l'autre.

— Prov. et fig. *La caque sent toujours le hareng.* On se sent toujours de la bassesse de son origine, quelque fortune qu'on ait faite ; ou bien encore, On conserve malgré soi les mauvaises habitudes contractées de bonne heure. S'applique aussi aux opinions.

CAQUÉ, ÉE. part. pass. du v. Caquer. S'empl. adjectiv. Harengs caqués.

CAQUER. v. a. 1re conj. Préparer le poisson pour le mettre en caque, c'est-à-dire, lui couper le dessous de la tête à mesure qu'on le jette dans la huche, et ensuite lui arracher les entrailles ou breuilles et le mettre dans la caque. Caquer le hareng.

— Quelquefois, Mettre le poisson dans la caque. En ce sens, on dit mieux *encaquer*. V. ce mot.

CAQUEROLLE. s. f. (dimin. de *caque*. V. ce mot). Petit pot de cuivre muni de trois pieds et d'une longue queue, dans lequel on fait cuire différentes choses.

CAQUE-SANGUE. s. f. (ét. lat., *cacare*, aller à la selle ; *sanguis*, sang). Pathol. Nom qu'on a donné à toutes les déjections sanguinolentes. Cette expression comprenait la dyssenterie, la diarrhée sanguinolente et toutes les autres affections dans lesquelles le sang est excrété avec les matières alvines.

— Impréc. *Caque-sangue vous vienne !* Rabelais.)

CAQUET. s. m. (du celt. *caqed*, babil). Bruit que font les poules quand elles sont sur le point de pondre.

— Fig. Babillage des personnes qui caquettent comme les poules ; abondance de paroles inutiles, intempérance de langue. Caquet importun. Avoir bien du caquet. N'avoir que du [illegible] mes n'ont que du *caquet* ; elles ne parlent que de bagatelles. (Trév.) L'esprit et la grâce font excuser le *caquet* d'une jolie femme. (Boiste.)

— Se dit aussi des oiseaux qui parlent. Le caquet de la pie. Le caquet du perroquet. Cette pie nous étourdit par son caquet. J'éveillerai la pie en son *caquet*. (Marot.)

De sœurs en sœurs l'immortel perroquet
Transportera son âme et son *caquet*.
(GRESSET.)

— Fam. Signifie aussi, surtout au pluriel, Discours futiles, propos malins tenus sur le compte d'autrui. Faire des caquets. S'exposer aux caquets. Il y a une chose que l'on n'a pas vue sous le ciel, c'est une petite ville dont on a banni les *caquets*, le mensonge et la médisance. (Lav.) A tous les sots *caquets* n'ayons jamais d'égard. (Mol.)

Cherche : il est à rêver là-bas dans ces bosquets.
Mais vas-y seul. On vient, et je crains les *caquets*.
(PIRON.)

— *Être dans le caquet.* Faire parler de soi.

— *Rabattre, rabaisser le caquet de quelqu'un.* Humilier quelqu'un en lui prouvant la sottise et l'impertinence de son caquet, ou le forcer par un moyen quelconque à cesser des propos présomptueux, insolents ou indiscrets.

— Prov. et fam. *Le caquet de l'accouchée.* La conversation ordinairement frivole qui se fait dans les visites qu'on rend aux femmes nouvellement accouchées. || *Caquet bon bec.* Nom qu'on donne ordinairement à la pie, oiseau qui apprend facilement à parler. || Fig. Femme bavarde et médisante. *Caquet bon bec* alors de jaser au plus dru. (La Font.)

CAQUETAGE. s. m. Action de caqueter. Caquetage étourdissant. Il m'étourdit par son caquetage. || Se prend aussi pour Caquet. Le caquetage des commères.

CAQUETANT, ANTE. adj. Qui a l'habitude de caqueter. La poule soigneuse rassemble auprès d'elle sa famille *caquetante*, nourrie et protégée par le coq intrépide, qui brillant d'ardeur, marche avec grâce, et par son chant défie ses ennemis. (Deleuze.)

— Il ne faut pas le confondre avec *caquetant*, part. prés. du v. *caqueter*, qui est invariable. Une femme caquetant du matin au soir.

CAQUETARD, ARDE. adj. et s. Vieux mot qui signifie Qui caquette ; celui, celle qui caquette.

CAQUETTE. s. f. (diminut. de *caque*). Sorte de baquet où les harengères mettent des carpes.

CAQUETER. v. n. 1re conj. Il prend deux *t* devant un *e* muet. *Je caquette, tu caquettes, il caquette. Il caquettera*, etc. Se dit au propre du bruit que font les poules quand elles veulent pondre. La poule caquette.

Je vois deux poules là, dont l'une ne fait guère
Que manger, *caqueter*, gratter gaîment la terre.
(AUBERT.)

— Par analogie, Parler beaucoup et ne dire que des choses frivoles ; babiller. Cette femme ne fait que caqueter du matin au soir. A quelque prix que ce fût, il fallait que du matin au soir elle écoutât, elle *caquetât*. (Mlle l'Hérit.)

— Se dit aussi des petits enfants et des oiseaux parleurs.

Du moment qu'elle crut pouvoir être entendue,
Elle se mit à *caqueter*,
Pour lui donner lieu d'écouter.
(Mlle L'HÉRIT.)

CAQUÈTERIE. s. f. Propos de caqueteur, de babillard.

— Syn., surtout au pluriel, d'Indiscrétion. Eternelles caquèteries.

— Quelques dictionnaires écrivent, à tort, *caquetterie* et *caquéterie*. Le premier pèche par sa composition ; le second, par son accentuation.

CAQUETEUR, EUSE. adj. et s. Celui, celle qui caquette et babille beaucoup. Un grand caqueteur. Une grande caqueteuse.

CAQUETINER. v. n. 1re conj. Vieux diminutif du v. Caqueter. Caqueter d'une voix douce et gentille. Se disait au propre d'une jeune poulette, et au figuré d'une jeune fille, d'un enfant, ou d'une personne à la parole mignonne et douce.

CAQUETOIRE. s. f. Chaise basse, sans bras, et à dos élevé.

— Agric. Bâton placé au milieu des mancherons de la charrue, et sur lequel s'appuie le laboureur.

CAQUEUR, EUSE. adj. et s. Comm. Celui, celle qui met les harengs en caque.

— Art milit. Celui qui met la poudre ou le salpêtre dans les barils.

— Techn. Ouvrier qui verse le suif fondu dans des tonneaux pour faire la chandelle moulée. || Chez les ciriers, celui qui prépare la cire dans une poêle, sur un fourneau cylindrique.

CAQUEUX. s. m. Petit couteau dont le caqueur ou la caqueuse se sert pour ôter les ouïes et les entrailles des harengs.

CAQUEUX, EUSE. s. (du celt. ou du bret. *cacodd, cacous*, ladre, lépreux). Nom qu'on donnait autrefois aux individus d'une sorte de caste qui existait en Bretagne, et que le reste du peuple regardait avec une extrême aversion, prétendant que c'était un reste de juifs et qu'ils étaient tous lépreux. Les évêques même et les [illegible] sures très-sévères, et sans doute très-injustes, contre ces malheureux. Peut-être les caqueux, ainsi que les cagots du Béarn, descendaient-ils de ces Sarrasins qui restèrent en France après la défaite de Poitiers.

CAQUILLIER. s. m. Bot. Genre de la famille des crucifères qui croît dans le Languedoc, sur les bords de la mer. On le nomme communément *roquette de mer*.

CAR. conj. (ét. lat. *quâ re*, pour cette chose, pour la raison que, parce que). Conjonction qui sert à marquer la cause, la preuve, la raison d'une proposition avancée. Il ne faut pas faire telle chose, car Dieu le défend. (Acad.) Il me fit d'abord mille caresses, car il m'aime toujours. (Pasc.) Voilà les périls, voici le moyen de les éviter ; car enfin, le bras de Dieu n'est pas raccourci. (Mass.)

— S'emploie élégamment dans certaines parenthèses. Saintes filles, ses chères amies (*car* elle voulait bien vous nommer ainsi). (Boss.) Comme elle possédait l'affection de son époux (*car* les nuages qui avaient paru au commencement furent bientôt dissipés). (Id.) Le peuple se figure une félicité imaginaire dans les situations élevées où il ne peut atteindre, et il croit (*car* tel est l'homme) que tout ce qu'il ne peut avoir, c'est cela même qui est le bonheur qu'il cherche. (Mass.)

— Se prenait chez nos anciens auteurs quelquefois dans le sens de Or, même, en effet. Quand le roy eut entendu le compte de la dame, il fut joyeux et dit : *Car* maintenant je scay la verité de ce dont j'étais en doubtance. (Roman de Percef.)

— On a voulu proscrire ce mot de la haute poésie, parce qu'il tend à ralentir la marche du style. Cependant bien des poètes l'ont employé assez heureusement.

Ah ! Titus ! *car* enfin l'amour fuit la contrainte
De tous ces noms que suit le respect et la crainte,
De quel soin votre amour va-t-il s'importuner ?
(Racine.)

Je vous dirai, seigneur (*car* ce n'est plus à moi
À nommer autrement et mon juge et mon roi),
Que vous voyez l'effet..... (Corneille.)

...Plus brillants que nous vous savez davantage,
Car de la vérité la lumière est l'image.
(Lamartine.)

— Il s'emploie dans la comédie sans difficulté.

Où tend Mascarille à cette heure ?
Que fait-il ? revient-il ? va-t-il ? ou s'il demeure ?
— Non je ne reviens pas, *car* je n'ai pas été ;
Je ne vais pas aussi, *car* je suis arrêté,
Je ne demeure point, *car*, tout de ce pas même
Je prétends m'en aller..... (Molière.)

— Il est d'un bon effet à la fin du vers dans cet exemple de Racine :

Tout ce que les mortels ont de plus redoutable
Semble s'être assemblé contre nous par hasard,
Je veux dire la brigue et l'éloquence. *Car*
D'un côté le crédit du défunt m'épouvante,
Et de l'autre côté, etc.

— Il s'emploie substantiv. Quelle persécution le *car* n'a-t-il pas essuyée ! et s'il n'eût pas trouvé de la protection parmi les gens polis, il était banni honteusement de la langue à qui il a rendu de si longs services, sans qu'on sût quel mot lui substituer. (La Bruy.) De *car* viennent les lois ; sans *car* point d'ordonnance. (Id.)

Que ferons-nous, messieurs, de *car* et de pourquoi ?
Que deviendrait sans *car* l'autorité du roi ?
(Saint-Évremont.)

— Loc. *Mettre des si et des car dans une affaire*. Elever des difficultés, prendre trop de précautions. || *Car tel est notre bon plaisir*. Formule dont François Ier est l'auteur, et qui terminait toutes les lettres de chancellerie.

CAR. s. f. (ét. lat., *caro*, chair). Vieux mot qui a signifié Chair, viande. Il s'est conservé dans les dialectes du midi de la France, et sert de racine à un grand nombre de mots français, tels que *carnassier*, *carnification*, *carnaval*, etc.

CARA. s. m. Bot. Liseron d'Afrique, dont les nègres mangent la racine ; probablement le liseron patate.

CARABA. s. m. Bot. Nom donné à la Guiane à l'huile extraite de la noix d'acajou.

CARABACCIUM. s. m. Bot. Bois aromatique de l'Inde, de couleur jaunâtre, de l'odeur de la giroflée.

CARABAS. s. m. Pop. Char à bancs ; vieille voiture longue et toute garnie de bancs. Un carabas, des carabas.

CARABE. s. m. (du gr. κάραβος, crabe). Entom. Nom donné par Linné à un genre de coléoptères pentamères, de la famille des carnassiers, et qui ne s'applique plus aujourd'hui qu'à une des nombreuses divisions établies dans ce genre, qu'on a converti en tribu à cause du nombre considérable d'espèces qu'il contient. Les carabes sont éminemment carnassiers ; ils se nourrissent de larves et d'insectes parfaits plus petits qu'eux.

CARABIEN, ENNE. adj. Entom. Qui ressemble à un carabe. || CARABIENS. s. m. pl. Famille de l'ordre des coléoptères, ayant pour type le genre carabe.

cavaliers au temps de Henri IV et de Louis XIII, et qui avaient pour arme offensive une escopette ou carabine de 15 décimètres de long. Ils ont donné naissance aux carabiniers.

— Au jeu de lansquenet, Celui qui hasarde une bagatelle et se retire aussitôt, perte ou gain.

— Fig. et fam. Celui qui dans une dispute, une conversation, ne fait que jeter quelques mots vifs, puis se tait et s'en va.

— A désigné un garçon chirurgien, mais aujourd'hui on ne l'emploie plus que pour désigner par dénigrement un étudiant en médecine.

— Techn. Petit morceau de peau qui forme la jonction des doigts du gant.

CARABINADE. s. f. Décharge de carabines.

— Fam. Tour de carabin. Il a fait une carabinade. Inusité.

CARABINE. s. f. Arme à feu portative et courte dont l'intérieur est rayé en spirale, qui se charge ordinairement à balle forcée et porte plus juste et plus loin que le fusil ordinaire. Bonne carabine.

— Fusil court dont la cavalerie est armée.

— *Carabine brisée*. Carabine faite de manière à pouvoir être mise à l'arçon d'une selle.

CARABINÉ, ÉE. part. pass. du v. Carabiner. Se prend adjectiv. Canon de fusil carabiné.

CARABINÉ, ÉE. adj. Mar. Se dit d'un vent violent qui a passé la force ordinaire, mais qui n'est pas encore arrivé à la tempête. Vent carabiné. || *Brise carabinee*. Bonne brise qui entraîne promptement le navire.

CARABINER. v. a. 1re conj. Tracer en dedans d'un canon de fusil des lignes longitudinales ou circulaires.

CARABINEUR. s. m. Techn. Celui qui carabine un canon de fusil.

— Au jeu de lansquenet, Celui des pontes qui prend une carte après que la carte de celui qui a la main est tirée.

CARABINIER. s. m. Nom qu'on donne aux soldats d'un corps de cavalerie, qui tire son nom de ce que dans chaque compagnie de cavalerie l'on choisissait deux cavaliers habiles tireurs, que l'on plaçait armés de carabines à la tête des escadrons. L'établissement des régiments de carabiniers date de Louis XIV. L'organisation actuelle de l'armée comprend deux régiments de carabiniers, qui portent le casque et la cuirasse. || *Carabiniers à pied*. Avant 1792, Hommes d'élite exercés conformément au genre de l'arme qu'ils portaient, et qui faisaient partie des compagnies de chasseurs des bataillons d'infanterie légère.

— Dans l'infanterie française, le mot *carabinier* est synonyme de Grenadier, en ce sens que dans l'infanterie de ligne les compagnies d'élite sont nommées Compagnies de grenadiers, et que dans l'infanterie légère elles prennent le nom de Compagnies de carabiniers.

CARABIQUE. adj. des 2 g. Entom. Qui tient du carabe, qui ressemble au carabe. || CARABIQUES. s. m. pl. Famille comprenant ceux des coléoptères pentameres carnassiers qui ont six palpes.

CARABOU. s. m. Bot. Bel arbre de l'Inde aux rameaux lanugineux, aux feuilles ailées. Les folioles en sont ovales et répandent une odeur desagréable. On retire de l'huile de ses graines.

CARACA. s. m. Bot. Nom qu'on a donné à un dolic bulbeux.

CARACK, CARACHE ou **CARAG.** s. m. (de l'arabe *karach*, tribut). Hist. Capitation que le Grand-Seigneur impose sur les vaisseaux qui ne sont pas musulmans.

CARACAL. s. m. Mamm. Espèce de chat d'Afrique, peut-être le *lynx* des anciens, fauve isabelle au-dessous, avec les oreilles noires extérieurement.

CARACALLA. s. m. Habit des anciens Gaulois, espèce de manteau qui s'ouvrait par devant et s'attachait au moyen d'agrafes et descendait jusqu'à mi-jambe.

CARACALLA. Empereur romain, né à Lyon en 188, fils de Septime Sévère, s'est rendu célèbre par ses cruautés et ses extravagances. Il mourut en 217 sous les coups de Macrin, préfet du prétoire.

CARACALLA. s. m. Bot. Nom vulgaire d'une espèce de haricot.

CARA-CANIRAM. s. m. Bot. Carmantine paniculée du Malabar. On se sert de sa racine contre la morsure du serpent *capracapella*.

CARACARA. s. m. Ornith. Groupe de la famille des ventourins. Les caracaras, très-nombreux en Amérique, ont un vol horizontal et plus rapide que celui des aigles et des buses, et semblent, comme les sarcophages, créés dans le double but de dévorer les cadavres et de détruire les reptiles.

CARACAS. Géogr. Ville de l'Amérique méridionale, capitale du Venezuela ; 40,000 hab. Patrie de Bolivar.

CARACCIOLI. Famille illustre du royaume de Naples, d'origine grecque, qui a fourni à l'Europe occidentale un grand nombre d'hommes distingués dans la guerre, dans la politique et dans les lettres.

CARACHÉRA. s. f. Bot. Plante américaine qui a beaucoup de rapport avec les tamomes.

du Pérou.

CARACO. s. m. Sorte de vêtement de femme dont la mode est passée.

— Mamm. Mammifère rongeur de l'espèce des rats.

CARACOL. s. m. Bot. Nom vulgaire d'un haricot d'Amérique qu'on cultive comme plante d'agrément, et dont les fleurs sont contournées en spirale.

CARACOL. s. m. Archit. En hélice ou en spirale. Escalier en caracol.

CARACOLE. s. f. Manég. Mouvement en rond qu'on fait faire à un cheval, en changeant quelquefois de main. Faire une caracole. Faire plusieurs caracoles.

— Art milit. Mouvement de tous les cavaliers d'un même escadron quand il tourne en même temps sur sa droite ou sur sa gauche.

— Syn. comp. CARACOLE. CONVERSION. La *caracole* se fait par rang, la *conversion* se fait par ligne.

CARACOLER. v. n. 1re conj. Manég. Faire des caracoles, en parlant d'un cheval. Le cheval caracole. Il y avait plaisir à voir les chevaux caracoler. La puissance de l'éducation est ton grand cheval de bataille : fais-le *caracoler* dans tous les sens. (Camp.)

— En parlant des personnes, Faire faire des caracoles à un cheval que l'on monte. Il *caracolait* autour de la voiture où étaient les dames. (Acad.)

Son jeune frère, écuyer intrépide,
Caracolant sur un léger bâton,
Avec fracas traverse le salon. (Parny.)

— Art milit. S'est dit autrefois en parlant des escadrons qui se détachaient l'un après l'autre du corps de la cavalerie pour aller agacer l'ennemi à coups de pistolets, comme font aujourd'hui les tirailleurs.

CARACON. s. m. Petite caraque. V ce mot.

CARACORE. s. m. Sorte de bâtiment à rame et à voile dont les habitants de Bornéo se servent habituellement.

CARACOSMOS. s. m. Hyg. Lait de cavale aigri. Le caracosmos est une liqueur recherchée des grands seigneurs tartares.

CARACOULER. v. n. 1re conj. Mot qui exprime le cri du pigeon et des oiseaux de ce genre, surtout en parlant du mâle. La colombe roucoule, le pigeon caracoule.

CARACTACUS. Roi des Silures dans la Grande-Bretagne. Célèbre par la résistance qu'il opposa aux Romains, par sa captivité et par la noblesse de son caractère.

CARACTÈRE. s. m. (en gr. χαρακτήρ, empreinte, marque). En général, Marque ou figure tracée sur du papier, du bois, de la pierre, du métal, de la pâte, avec la plume, le burin, le pinceau, le ciseau ou tout autre instrument, afin de signifier ou de désigner quelque chose.

— En particulier, Figure dont on se sert dans l'écriture et dans l'impression pour représenter d'une manière sensible les objets de sa pensée. Gros caractère. Petit caractère. Caractère lisible. Caractère romain. Caractère italique, grec, hébreu, assyrien, phénicien, chaldéen, syriaque, arabe. Caractère gothique. Les caractères littéraux, les caractères numéraux et les caractères d'abréviation. Caractères emblématiques ou symboliques. Caractères cunéiformes. Caractères runiques. Nous ne pûmes déchiffrer les *caractères* de cette inscription. (Acad.) L'abbé Dangeau a présenté un système fort judicieux relativement au rapport des sons avec les *caractères*. (Du Rozoir.)

— Signifiait autrefois la manière d'écrire d'une personne. J'ai été content en voyant seulement votre *caractère*. (Voit.)

— Signes particuliers dont on se sert dans diverses sciences pour les rendre plus claires et plus concises. Caractère tachygraphique. Caractère sténographique. Caractère diplomatique. Caractères algébriques. Caractères astronomiques. Caracteres musicaux.

— *Caractères d'imprimerie*. Petits parallélipipèdes métalliques dont chacun porte gravé en relief, à une de ses extrémités, une lettre ou quelque autre figure employée dans l'impression des livres. Les caractères mobiles d'imprimerie furent inventés par Schœffer vers l'an 1450.

— Certaines marques et empreintes que les anciens mettaient sur le front de leurs esclaves ou des criminels pour les reconnaître ou pour les noter.

— Lettres ou figures auxquelles on attribuait jadis une certaine vertu, en conséquence d'un pacte prétendu avec le diable. Il n'a jamais été à la guerre, on dit qu'il a un *caractère* sur lui. (Acad.)

— Psychol. Physionomie morale d'un individu. Ce qui distingue une personne des autres, sous le rapport de l'intelligence et des passions. Caractère étrange. Caractère bizarre. Beau caractère. Caractère doux, gai, sérieux. Caractère sournois, triste, vindicatif, perfide. Le *caractère* est la forme distinctive d'une âme avec une autre, sa différente manière d'être ; le *caractère* est aux âmes ce que la physionomie est au corps. (Duclos.) Vit-on jamais en deux hommes les mêmes vertus avec des *caractères* si divers, pour ne pas dire si contraires ? (Boss.)

quelle on est porté à faire une chose plutôt qu'une autre. Avec quelle bonté, avec quelle humanité, ce magnanime prince vous a-t-il reçus ; n'en soyons pas surpris, c'est son *caractère* le même qu'on voit éclater dans toutes les actions de sa belle vie. (La Bruy.) Son *caractère* est de ne pas savoir se renfermer dans celui qui lui est propre et qui est le sien. (Id.) Le vrai *caractère* perce toujours dans les grandes circonstances. (Napol.)

C'est un fort galant homme, excellent *caractère*,
Bon ami, bon mari, bon citoyen, bon père.
(Piron.)

— Force d'âme, fermeté, énergie. Avoir du caractère. Montrer du caractère. Manquer de caractère. N'avoir pas de caractère. Etre sans caractère. Celui-là seul montre constamment du *caractère*, qui joint à la vertu des lumières étendues. (Du Roz.)

Le *caractère* est dans le monde
Un pouvoir plus sûr que l'esprit.
De l'esprit aisément les péchés sont remis.

Mais non pas ceux du *caractère*.
(Delille.)

— Qualités visibles qu'on respecte en ceux qui sont revêtus de fonctions respectables ou de hautes dignités. Le caractère d'évêque. Le caractère de prêtre. Le caractère d'ambassadeur. Le caractère de savant. Il faut qu'un évêque soutienne son *caractère* par son savoir et par sa vertu, plutôt que par l'éclat et la vanité mondaine. (Fléch.) Les prêtres, en perdant eux-mêmes le respect qu'ils doivent à la sainteté de leur *caractère*, sont les premiers coupables du mépris qu'on a pour eux. (Id.) Ce qui rend certains savants peu capables de plaire en conversation, c'est qu'ils croiraient mal soutenir le *caractère* des savants s'ils s'abaissaient à parler de ces aimables riens qui font le charme des entretiens. (Bell.)

— Qualité, mission, autorité. Faire connaître son caractère. Cacher son caractère. N'entreprenez donc plus de faire les maîtres ; vous n'avez ni le *caractère* ni la suffisance pour faire cela. (Pasc.)

Sovez roi,
Reprenez hautement ce noble *caractère*.
(Corneille.)

— *Déployer son caractère*. Faire connaître sa mission ; et *Cacher son caractère*. Ne pas la faire connaître encore.

Je suis le magister d'ici,
Je suis bailli, je suis notaire aussi,
Et je suis prêt dans mes trois *caractères*
A te servir dans toutes tes affaires.
(Voltaire.)

— Fig. Qualité extérieure qui imprime le respect à ceux qui la connaissent. Caractère sacré. Caractère divin. Caractère de majesté. Caractère d'innocence. Dieu a empreint sur le front de l'homme un *caractère*, une image de la divinité. (Trév.) La majesté des rois leur donne un *caractère* qui leur attire le respect des peuples. (Id.) Elle voyait en vous ce *caractère* de grandeur et de bonté, de modération et de courage, de justice et de religion. (Fléch.)

Faut-il que sur le front d'un profane adultère
Brille de la vertu le sacré *caractère* !
(Racine.)

— Marque, empreinte saillante, espèce de reflet que laissent les affections de l'âme sur la physionomie des individus, et qui perce dans leurs actions et leurs discours. La douceur est le *caractère* de sa physionomie. (Du Roz.) La véhémence est le *caractère* de cet orateur. (Cap.) Cicéron a un *caractère* de politesse qui manquait à Démosthène. (Id.) Toutes vos actions portent le *caractère* de l'insouciance. (Id.)

— En parlant des peuples, des nations, des races, des familles, Disposition habituelle de l'âme plus commune chez les uns que chez les autres, quoique cette disposition ne se rencontre pas chez tous les individus. Caractère national. Le *caractère* des Français est la légèreté, la gaieté et la sociabilité. (Hav.) On prête aux Anglais un *caractère* opposé à celui des Français. (Encycl.) L'indolence habituelle, le flegme, la fierté, forment le *caractère* des Espagnols. (Id.) Les Turcs ont gardé leur *caractère* loyal, courageux et brave. (Id.) La légèreté et la duplicité forment le *caractère* des Grecs modernes. (Id.)

— Quelquefois, surtout en pathologie, L'essence, le propre d'une chose. Sa maladie a un caractère fâcheux. La maladie de cet homme a un *caractère* de malignité qui me fait appréhender pour sa vie. (Nyst.) Ce contrat n'a pas le *caractère* légal. (Du R.)

— D'autres fois, en pathologie, Certains phénomènes qui déclarent une maladie telle plutôt que telle. Caractère bilieux. Caractère inflammatoire.

— Littér. S'emploie en littérature pour exprimer les principes, les règles, le ton qui constituent les différents ouvrages. Cette pièce de vers a tous les *caractères* de l'élégie. (Du Roz.) Notre langue prend heureusement le *caractère* de tous les sujets qu'elle traite. (L'abb. Pluche.) || Dans la poésie, dans l'art dramatique, Inclination ou passion dominante qui inspire toutes les démarches et tous les discours des personnages. Ainsi doit éclater le courage bouillant dans Achille ; la piété dans Enée ; la prudence et la ruse dans Ulysse ; l'ambition dans Alexandre, dans César ; la jalousie dans Hermione ; l'avarice dans Harpagon. La simplicité et l'unité de *caractere* dans

(Du Roz.) La simplicité de *caractère* consiste à ne point donner au héros des sentiments incompatibles. (Id.)

— Beaux-arts. Traits par lesquels l'artiste désigne les objets visibles ou invisibles qu'il présente à notre esprit, de manière à nous faire connaître à quel genre ils appartiennent, et par quelle propriété ils se distinguent des autres objets. Le peintre doit donner à chaque partie visible de l'objet le *caractère* du genre. (Encycl.) L'expression des *caractères* moraux est la plus importante partie de l'art. (Id.) La pierre, les eaux, les arbres, le poil, la plume, enfin tous les animaux, demandent des touches différentes pour conserver l'esprit de leur *caractère*. (Du Roz.) || Talent, génie, que l'artiste fait paraître dans ses ouvrages ; manière dont il les traite. Le *caractère* du génie s'annonce par la noblesse et l'élévation dans les idées, par la beauté et la magnificence dans l'invention, par le bon sens et l'intelligence dans la disposition. (Encycl.)

— *Tête de caractère*. Tête expressive. || *Air*

de caractère. Air expressif. || *Danse de caractère.* Danse exprimant tel ou tel sentiment; parodiant tel ou tel ridicule. || On dit, dans le même sens, d'un morceau de musique qu'il a ou qu'il n'a pas de caractère.

— Théol. Marque spirituelle et ineffaçable, imprimée dans l'âme, qui distingue ceux qui l'ont reçue, et qui rend capables de recevoir ou d'administrer les choses saintes qui regardent le culte de Dieu. Le caractère du baptême. Le caractère de la confirmation. Le caractère de l'ordre. Caractère indélébile. Caractère ineffaçable. Le *caractère* est un effet que les sacrements produisent toujours dès qu'ils sont valides, lors même qu'ils ne produisent pas la grâce. (Du Roz.)

— Hist. nat. Traits principaux qui appartiennent à un être ou à un phénomène quelconque, et qui le distinguent de tous les autres. || Toute particularité organique qui établit entre les individus une différence ou une ressemblance quelconque. Il faut bien se garder de juger de la nature des êtres par un seul *caractère*, il se trouverait toujours incomplet et fautif. (Buff.)

— Bot. Les caractères des plantes sont nommés *caractères classiques*, *caractères génériques* et *caractères spécifiques*, quand ils sont employés à former les classes et leurs sections, les genres, les espèces.

— Au pluriel, titre de plusieurs ouvrages dans lesquels l'auteur s'est proposé de peindre le caractère des hommes. Les Caractères de Théophraste. Les Caractères de la Bruyère. Les Caractères de Fénelon. Les caractères de Vauvenargues. || Titre de plusieurs ouvrages dramatiques. Les Caractères de l'amour. Les Caractères de la folie. Les Caractères de Thalie. Les Nouveaux caractères de la darse. || Dans un sens analogue on dit Les caractères d'Homere. Les caractères de Virgile. Les caractères de Racine, pour Les personnages à caractère de ces auteurs.

CARACTÉRISÉ, ÉE, part. pass. du v. Caractériser. Se prend adjectiv. Passion bien caractérisée. Physionomie bien caractérisée. Mouvement bien caractérisé.

CARACTÉRISER. v. a. 1re conj. (rad. *caractère*). Décrire si bien le caractère de quelque chose, qu'on le reconnaisse et qu'on le distingue de tout autre. Il convient d'embrasser d'un coup d'œil tout ce qui peut *caractériser* le caractère d'une nation. (Rayn.) Racine, avec une douceur et avec une élégance qui *caractérisent* les petites passions, exprime l'amour, ses craintes, ses emportements. (Condill.) D'une candeur qui *caractérisa* toujours les grandes âmes. (Mass.)

CARACTÉRISME. s. m. Bot. Conformité des plantes avec quelques parties du corps humain.

CARACTÉRISTIQUE. adj. des 2 g. (ét., V. CARACTÈRE et ISTIQUE). Qui caractérise. Signe caractéristique. L'enfance et la vieillesse ont, je crois, les deux époques les plus *caractéristiques* de la vie d'une Parisienne. (L. Gozlan.)

— Gramm. Se dit particulièrement en grammaire pour exprimer la principale lettre d'un mot, celle qui se conserve dans la plupart de ses temps, de ses modes, de ses dérivés et de ses composés. Lettre caractéristique. Le R est la lettre caractéristique des futurs français. Le P est la lettre caractéristique de corps et de ses dérivés corporel, corporellement, etc.

— Géom. *Triangle caractéristique d'une courbe.* Nom que l'on a donné quelquefois au triangle infiniment petit formé par la différentielle de l'abscisse, la différentielle de l'ordonnée et l'élément correspondant de la courbe. Ce triangle est plus ordinairement nommé Triangle différentiel.

— Géogn. *Fossiles caractéristiques.* Ceux qui signalent une espèce de terrains, parce qu'ils s'y rencontrent plus fréquemment que d'autres.

CARACTÉRISTIQUE. s. f. Math. Marque ou caractère par lequel on désigne une certaine fonction d'une quantité. Ainsi *d* est la caractéristique des différentielles ; la lettre grecque Δ est la caractéristique des différences.

— Logarith. *Caractéristique d'un logarithme vulgaire.* Nombre entier qui entre dans ce logarithme.

— Géom. Nom donné par Monge à la courbe qui résulte de l'intersection de deux surfaces développées, consécutives dans la génération des surfaces enveloppantes.

CARADRINE. s. f. Entom. Genre de lépidoptères nocturnes qui renferme une vingtaine d'espèces généralement de couleur grise. La caradrine se trouve principalement dans le centre de la France, où elle paraît en juillet.

CARADRINIDE. adj. des 2 g. Entom. Qui ressemble à une caradrine. || CARADRINIDES. s. m. pl. Tribu de lépidoptères nocturnes qui se compose des genres symire, caradrine et hydrille.

CARAFE. s. f. Vase de verre plus large par le bas que par le haut qui sert à divers usages, et particulièrement à mettre de l'eau, du vin ou des liqueurs. Une carafe pleine d'eau. Une carafe de liqueur. Mettre de l'eau dans la carafe. Vider la carafe. || Le contenu d'une carafe. J'ai bu depuis hier deux carafes de limonade.

CARAFFA. Nom d'une illustre famille napolitaine qui a donné plusieurs papes et plusieurs savants à l'Église, et des capitaines célèbres à son pays.

CARAFON. s. m. (dimin. de *carafe*). Petite carafe; particulièrement carafe à contenir des liqueurs fines. Un carafon d'eau-de-vie. Un carafon d'anisette. Un carafon de cassis. || Liqueur contenue dans un carafon. Boire un carafon d'anisette. || Vaisseau de bois dans lequel on fait rafraîchir une carafe.

CARAGAN. s. m. Bot. Genre de la famille des papilionacées, renfermant une vingtaine d'espèces d'arbrisseaux propres à l'Asie médiane, et presque toutes cultivées dans nos jardins d'Europe comme plante d'agrément.

CARAGNE. s. f. Bot. Résine produite par un grand arbre d'Amérique qu'on appelle l'*arbre de la folie.*

CARAGUATE. s. m. Bot. Genre de la famille des broméliacées, très-voisin de la tillandsie. V. ce mot.

CARAGROUCHI. s. m. Ancienne monnaie d'argent de Turquie qui valait environ 3 francs.

CARAÏBE. Nom d'un peuple de l'Amérique qui habitait, lors de la découverte du Nouveau-Monde, dans les petites Antilles et sur la côte de la Terre-Ferme, depuis le cap de Vela jusqu'à l'embouchure du Surinam. Les Caraïbes avaient le teint cuivré, étaient grands, braves, actifs, assez adroits. Ils étaient anthropophages et polygames. Il n'en reste aujourd'hui que quelques débris dans la province de Caracas.

— Géogr. *Iles caraïbes.* Nom qu'on donne quelquefois aux petites Antilles, ou îles du Vent. || *Mer des Caraïbes.* La mer des Antilles.

CARAÏPÉ. s. m. Bot. Genre de la famille des ternstrœmiacées, qui renferme une douzaine d'espèces environ. Les caraïpés sont des arbres ou arbrisseaux propres à l'Amérique tropicale.

CARAÏSME. s. m. Doctrine des caraïtes.

CARAÏTE. Hist. relig. Membre d'une secte de Juifs opposée à celle des talmudistes et qui s'attache exclusivement à la lettre de la Bible et rejette les interprétations arbitraires et ridicules des rabbins.

CARALLIE. s. f. Bot. Genre d'arbrisseaux toujours verts de la famille des rhizophoracées, renfermant cinq ou six espèces propres à l'Asie tropicale et aux îles adjacentes, et dont une, la carallie lucide, est cultivée dans nos serres d'Europe.

CARALLUMA. s. m. Bot. Genre de la famille des asclépiadacées, établi pour quelques plantes de l'Inde. L'espèce la plus jolie des carallumas, cultivée depuis longtemps dans nos jardins d'Europe, porte des fleurs renversées en forme de clochettes chinoises.

CARAMAN. Géogr. Chef-lieu de canton, arr. de Villefranche (Haute-Garonne); 2,400 h.

CARAMANIE. Géogr. Grande province de la Turquie d'Asie, au centre de l'Asie-Mineure, à l'est de l'Anatolie propre, chef-lieu Konieth.

CARAMATE. s. m. Hist. or. Membre d'une secte musulmane, dont Caramath fut le chef et qui prit naissance en 890.

CARAMBOLAGE. s. m. T. de jeu de billard. Action de caramboler.

CARAMBOLE. s. f. Au jeu de billard. Bille de couleur rouge qui se place sur la mouche. || Partie de billard que l'on joue avec la carambole.

CARAMBOLE. s. f. Bot. Fruit du carambolier. Les caramboles sont de petites baies acides.

CARAMBOLÉ, ÉE. part. pass. du v. Caramboler. Billes carambolées.

CARAMBOLER. v. a. 1re conj. Au jeu de billard, Toucher d'un même coup deux billes avec la sienne.

CARAMBOLEUR. s. m. T. de jeu de billard. Celui qui fait des carambolages.

CARAMBOLIER. s. m. Bot. Genre de la famille des oxalidacées, très-voisin de la famille des térébinthacées. Le carambolier est un arbre des Indes orientales, haut de quatre à cinq mètres, et dont les fruits jaunâtres, et d'une acidité agréable, ont la grosseur d'un œuf.

CARAMBU. s. m. Bot. Plante du Malabar, espèce de pissie.

CARAMEL. s. m. Sucre soumis à l'action du feu, en partie décomposé, déliquescent, d'une couleur foncée, d'une odeur forte et assez agréable.

CARAMÉLISATION. s. f. (pr. *ka-ra-mé-li-za-ci-on*). Techn. Réduction du sucre en caramel.

CARAMÉLISÉ, ÉE. part. pass. du v. Caraméliser. Se prend adjectiv. Sucre caramélisé. Osmazôme caramélisé.

CARAMÉLISER. v. a. 1re conj. Techn. Réduire le sucre en caramel par le moyen du feu. Caraméliser le sucre.

— SE CARAMÉLISER. v. pron. En parlant du sucre, se réduire en caramel. Mais il ne faut pas employer les sucres huileux et bruts qui ne peuvent se *caraméliser* qu'à un haut degré de chaleur. (Néo-phys. du goût.) || Par extens. Se dit d'autres substances qui semblent se réduire en caramel. L'osmazôme, en se *caramélisant*, forme le roux des viandes. (Brill. Sav.)

CARAMOTE. s. m. Crust. Nom vulgaire d'une espèce du genre pénée.

CARAMOUSAL. s. m. Sorte de navire de commerce, en Turquie, dont l'arrière est très-élevé.

CARA-NASCI. s. m. Bot. Nom vulgaire de deux plantes d'Amboine, dont l'une est une crustolle, et l'autre une capraire.

CARANATE. s. f. Pêch. Nom qu'on donne à de petites crevettes qui servent d'amorce.

CARANDAS. s. m. Bot. Espèce du genre carissa.

CARANDE. s. f. Bot. Fruit du carandier.

CARANDIER. s. m. Bot. Petit palmier de l'île de Ceylan, indéterminé.

CARANGA. s. f. Bot. Plante rampante que l'on nomme aussi Couranga.

CARANGUE. s. f. Ichthyol. Poisson des mers occidentales, long quelquefois d'un mètre.

CARANGUER. v. n. 1re conj. Mar. Louvoyer à petite voile, par une mer grosse, sans gagner, sans quitter pendant plusieurs jours le même point. Le vaisseau a carangué pendant tant de temps.

CARANNA. s. m. Bot. Espèce de palmier résineux d'Amérique.

CARANX. s. m. Ichthyol. Genre de poissons de la famille des scombéroïdes, et remarquables la plupart par le volume de leur tête. Une des espèces, le saurel ou maquereau bâtard, habite la mer Méditerranée, l'océan Pacifique et l'océan Atlantique.

CARANXOMORE. s. m. du lat. *caranx*, caranx; et du gr. ὅμορος, voisin). Ichthyol. Genre de poissons de la famille des scombéroïdes, et très-voisin du caranx. On en mange plusieurs espèces, particulièrement aux Indes.

CARAPACE. s. f. Zool. Test osseux qui recouvre le corps des reptiles, de la famille des chéloniens. C'est le bouclier supérieur ou dorsal de ces animaux. La carapace est formée d'un grand nombre de plaques osseuses unies ensemble par des sutures ; c'est une portion de leur squelette, où l'on retrouve encore les pièces constitutives du squelette des autres vertébrés.

— Par extens. Appareil plus ou moins semblable à un bouclier qui protége le corps d'une foule d'autres animaux.

CARAPAT. s. m. Bot. Syn. de Ricin. || Huile qu'on tire de cette graine.

CARAPATINE. s. f. Ichthyol. Dents fossiles des poissons, dont la forme est arrondie.

CARAPE. s. m. Ichthyol. Genre de poissons de l'ordre des apodes et de la famille des péroptères, vivant dans les eaux douces du Brésil et de Surinam.

CARAPE. s. m. Ornith. Espèce du genre nothure.

CARAPICHE. s. m. Bot. Genre d'arbres à petites fleurs blanches, de la famille des rubiacées, ne renfermant que deux espèces propres à la Guiane.

CARAPINE. s. f. Nom donné à un alcaloïde qui a été trouvé dans l'huile de carapat et dans l'écorce du carapat de la Guiane.

CARAPOPÉBA. s. m. Erpét. Espèce de lézard très-venimeux qu'on rencontre au Brésil.

CARAPOUCHA. s. f. Bot. Espèce de graminée du Pérou, dont les grains causent l'ivresse et le délire.

CARAQUE. s. f. Mar. Immense navire que les Portugais employaient à la navigation des Indes orientales et du Brésil. Les caraques portaient jusqu'à 2,000 tonneaux. Aujourd'hui elles sont moins grandes et peu en usage.

CARAQUE. s. m. Bot. Cacao d'une qualité supérieure et recueilli sur la côte de Caracas.

CARAQUE. Géogr. Nom d'un peuple sauvage de l'Amérique méridionale, sur la côte de la mer du Sud.

CARARAYADA. s. m. Zool. L'un des noms de l'aote douroucouli, singe de l'Amérique méridionale.

CARARU. s. m. Bot. Nom donné à l'amarante verte.

CARA SCHULLI. s. m. Bot. Plante du Malabar, dont la racine est un remède contre l'ischurie.

CARASSIN. s. m. Ichthyol. Poisson du

CARAT. s. m. (du gr. κεράτιον, petit poids ou denier). Métrol. Unité de poids usités avant l'adoption du système décimal pour peser les diamants, les perles et les pierres précieuses, et que l'on évaluait à 4 grains, environ 22 centigrammes.

— Mot qui s'employait relativement à l'or dans un sens qu'il importe de bien déterminer. On supposait que chaque pièce d'or formait un composé de 24 parties appelées *carats*. Cela posé, si la pièce d'or était toute d'or pur, on disait qu'elle était au titre de 24 carats. Si elle était composée de 23 parties d'or pur et d'une d'alliage, le titre était de 23 carats, ainsi de suite.

— *Carat de fin.* Nom que les orfèvres donnaient à un vingt-quatrième degré de finesse d'une pièce d'or pur. || *Carat de prix* Vingt-quatrième partie de la valeur d'une once ou d'un marc d'or.

— Petits diamants qui se vendent au poids.

— Fig. et fam. Degré, augmentation. J'espère que, pour mon droit d'avis, vous augmenterez de quelques *carats* la précieuse amitié dont vous m'honorez. (Costar.) || Ne se dit plus en ce sens.

— Loc. prov. *C'est un homme sot à vingt-quatre carats.* Il est parvenu au plus haut point de sottise.

Enfin, quoique ignorante, à vingt et trois *carats*,
Elle passait pour un oracle. (LA FONT.)

CARATA ou **CARATAS** et **CARATHAS.** s. m. Bot. Nom commun à plusieurs espèces de plantes de l'Amérique.

CARATCH. s. m. Espèce de capitation que les chrétiens et les juifs paient au Grand-Seigneur.

CARATE. s. m. Bot. Camphre que l'on retire d'un végétal d'Amérique.

— Médec. Maladie cutanée des pays chauds et des Cordilières, en Amérique, qui attaque particulièrement ceux qui habitent sur les bords des rivières.

CARATÉ, ÉE. adj. Médec. Qui est attaqué du carate, rempli de taches de lait. || Se prend subst. Un caraté. Les caratés.

CARATURE. s. f. Chim. Mélange de parties d'or avec des parties ou d'argent seul ou d'argent et de mercure, selon une certaine proportion destinée à faire des aiguilles d'essai pour l'or. Carature blanche. Carature mixte.

CARAVAGE. Surnom de deux célèbres peintres italiens du bourg de Caravaggio dans le Milanais, au XVe siècle.

CARAVANE. s. f. (du pers. *karvan*, marchand). Réunion plus ou moins nombreuse de marchands, de voyageurs et de pèlerins qui vont de compagnie avec ou sans escorte, pour traverser les déserts de l'Afrique et de l'Arabie. || Troupe de pèlerins mahométans qui vont tous les ans à la Mecque. || Par extens. Troupe quelconque de voyageurs ou de gens qui se rendent ensemble quelque part.

Et des Français joyeux la grande *caravane*
S'éveille dans la plaine aux sons de la diane.
(BARTH. et MÉRY.)

— Troupe de gens qui courent la campagne.

— Mar. Cabotage sur la côte des échelles du Levant.

— Hist. milit. et relig. Campagne que les chevaliers de Malte faisaient sur mer contre les Turcs et autres infidèles. || *Faire ses caravanes.* Se disait autrefois pour Aller croiser sur les Turcs, en parlant des chevaliers de Malte. || Se disait aussi d'un bâtiment français qui prenait congé de deux ans, pour aller commercer dans le Levant au service des Turcs.

— Fig. *Faire ses caravanes.* Se dit d'un jeune homme qui s'amuse beaucoup et se lance même dans le libertinage.

CARAVANEUR. s. m. Mar. Vaisseau marseillais qui porte des marchandises d'échelle en échelle dans le Levant. || Pilote qui monte ce vaisseau.

CARAVANIER. s. m. Comm. Conducteur des animaux qui portent les bagages dans les caravanes.

CARAVANISTE. s. des 2 g. Comm. Celui, celle qui fait partie d'une caravane.

CARAVANSÉRAIL ou **CARAVANSÉRAI.** s. m. (ét. pers., *karvan*, marchand ; *seraï*, hôtel, grande maison ; hôtel des voyageurs). Grand bâtiment public, ordinairement carré, au milieu duquel se trouve une cour très-spacieuse, et destiné à loger les caravanes. || Dans quelques villes, vaste établissement qui tient lieu d'auberge, de boutique, de magasin, et même de place de change. Les *caravanserails* de Constantinople, d'Ispahan et d'Agra sont surtout remarquables par leur magnificence et leur commodité. (Encycl.) En Turquie, il n'est permis qu'à la mère et aux sœurs du sultan, et aux vizirs et pachas qui se sont trouvés trois fois dans une bataille contre les chrétiens, de fonder des *caravanserails*. (Id.)

CARAVANSERASKIER. s. m. Intendant ou gardien d'un caravansérail.

CARAVELLE. s. f. Mar. Nom que les Turcs donnent aux grands navires. || En Portugal, petits bâtiments à voiles pointues.

— Techn. Espèce de clou de quatre à cinq centimètres, qu'on nomme également Carvelle.

— Bot. Nom vulgaire du physalis pélagique.

[illegible] espèce du genre alouate.

CARBATINE. s. f. Techn. Chez les bouchers et les tanneurs, peau de bête nouvellement écorchée. Ils eurent les jambes écorchées parce qu'ils portaient des *carbatines* faute de souliers. (Trev.)

CARBAZOTATE. s. m. Chim. Genre de sels qui sont formés par la combinaison de l'acide carbazotique avec les bases salifiables.

CARBAZOTIQUE. adj. des 2 g. Se dit d'un acide qu'on nommait auparavant *amer de Welter*. Acide carbazotique. On dit aussi Acide nitropicrate.

CARBÉ. s. m. Nom vulgaire du chanvre en Provence.

CARBÉGNAL. s. m. Nom qu'on donne en Provence à la chenevière.

CARBET. s. m. Grande case commune des sauvages, aux Antilles, placée au milieu de

leurs habitati || Bâtis de branches d'arbres qui sert d'habitation aux sauvages et d'abri aux voyageurs.

CARBO. s. m. Ornith. Nom générique du cormoran, gros oiseau de Ceylan dont la chair est bonne à manger.

CARBOCÉRINE. s. f. Minér. Carbonate de cérium, formant une espèce unique composée d'un atome d'oxyde de cérium et deux atomes d'acide carbonique. Cette substance, très-rare et très-peu connue, se décompose par la chaleur, surtout au contact de l'air. Son gisement, en Suède, est dans le terrain primitif.

CARBOHYDRIQUE. adj. des 2 g. Chim. Se dit d'un acide qui résulte de la combinaison du sulfide hydrique avec le sulfide carbonique. Acide carbohydrique.

CARBON. s. m. (ét. ital., *carbo, carbonis,* charbon). S'est dit pour charbon, et sert encore de racine à une foule de mots scientifiques.

CARBONADE. s. f. Art culin. Viande grillée sur les charbons et servie avec ou sans sauce. || La manière de faire cuire la viande sur les charbons. Pigeon à la carbonade. Tranche de bœuf à la carbonade. Mettre des tranches de jambon à la carbonade.

CARBONAGE. s. m. (du lat. *carbo*, charbon). Droit féod. Droit de faire dans une forêt le charbon dont on avait besoin.

CARBONAL. s. m. Écon. rur. Nom vulgaire de la carie du froment. On la nomme aussi Carbonat.

CARBONARISME. s. m. Principes des carbonari ; leur association.

CARBONARO. s. m. (mot italien qui signifie *charbonnier;* on dit au pl. *carbonari*). Nom des membres d'une société politique et secrète qui paraît s'être formée en Italie au commencement du XIXe siècle, et qui, après la chute des nouvelles républiques italiennes, avait pour but l'expulsion de l'étranger et l'établissement d'un gouvernement démocratique. Cette société se répandit en France vers 1818. Un carbonaro. Des carbonari. Les carbonari se divisaient en petites compagnies de vingt membres, nommées *ventes*, qui envoyaient des députés à une assemblée centrale nommée *vente suprême.* On les a quelquefois, mais à tort, confondus avec les francs-maçons.

— Par extens. Partisan exagéré de la démocratie.

CARBONATE. s. m. (rad. lat. *carbo*, charbon). Chim. Sel formé par la combinaison de l'acide carbonique avec les bases. Le caractère des carbonates est de donner, par l'action de presque tous les acides, un dégagement plus ou moins abondant de gaz incolore, rougissant le tournesol, précipitant les eaux de chaux, et éteignant les corps en ignition. Carbonate ammoniaque. Carbonate de baryte. Carbonate de chaux. Carbonate de cuivre Carbonate de fer. Carbonate d'hydrogène. Carbonate de magnésie. Carbonate de plomb. Carbonate de potasse. Carbonate de soude. Carbonate de strontiane. Carbonate de zinc, etc.

CARBONATÉ, ÉE. part. pass. du v. Carbonater. S'empl. adjectiv. Substance carbonatée.

— Min. Se dit d'une base qui par sa combinaison avec l'acide carbonique a été transformée en carbonate.

— *Roches carbonatées.* Groupe de la classe des roches pierreuses comprenant celles qui se composent de carbonates.

CARBONATER. v. a. 1re conj. Chim. Convertir en carbone. Carbonater une substance.

— SE CARBONATER. v. pron. Être carbonaté. Se convertir en carbone. Une substance qui se carbonate.

CARBON-BLANC (Le). Géogr. Chef-lieu de canton, arr. de Bordeaux (Gironde) ; 1,900 h.

CARBONCLE ROUGE. s. m. Minér. Pierre rouge luisante et transparente de l'île de Ceylan, qu'on employait autrefois en médecine comme préservatif de la peste, de plusieurs poisons, etc.

— Médec. Flegmon enflammé et souvent pestilentiel. || Ancien nom de la maladie appelée le Charbon.

CARBONE s. m. (du lat. *carbo, onis,* charbon). Chim. Principe combustible abondam- [illegible] le sein de la terre des masses plus ou moins considérables ; l'un des principes constituants des êtres organisés d'où on l'extrait à l'aide du charbon pour les usages de l'économie domestique. Le diamant est regardé comme le carbone le plus pur. Le charbon de bois, le charbon animal, l'anthracite, la plombagine, sont du carbone associé à d'autres principes. || *Oxyde de carbone.* Gaz incolore, sans saveur ni odeur, sans action sur les couleurs végétales, presque insoluble dans l'eau, etc.

CARBONÉ, ÉE. adj. Chim. Qui contient du carbone. On dit mieux *carburé.*

CARBONÉE. s. f. Vieux mot qui a signifié Une charbonnée, un morceau de chair rôtie.

CARBONEUX, EUSE. adj. Chim. Qui contient du carbone. || *Acide carboneux.* Syn. d'Acide oxalique. || *Chloride carboneux.* Le premier degré de combinaison du carbone avec le chlore. || *Chlorure carboneux.* Troisième degré de [illegible]ême combinaison.

CARBONIDES. s. m. pl. Minér. Famille minérale comprenant les corps formés de carbone pur ou uni à d'autres substances, et qui se compose des genres carbone et carbonate.

CARBONIEN (Édit). Hist. rom. Décret porté sous la république, à Rome, adopté ensuite sous les empereurs, portant que si l'on disputait à un jeune homme impubère les qualités de fils et d'héritier tout à la fois, la question d'état se jugerait après sa puberté, et la question d'hérédité sur-le-champ.

CARBONIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *carbo,* charbon ; *fero,* je porte). Hist. nat. Qui porte, qui produit du charbon.

— Géogr. *Terrain carbonifère.* Système de couches arénacées qui est interrompu d'une manière irrégulière par des lits et des amas de charbon de terre. || *Calcaire carbonifère.* Calcaire qui se trouve en liaison avec le terrain houillier, qui le recouvre en stratifications concordantes, et dont les couches supérieures contiennent déjà quelques couches subordonnées de houille.

— *Carbonifère* est aussi syn. d'Anthraxifère.

CARBONILLA. s. f. Chim. Nom qu'on donne au Potosi à un mélange de deux parties de terre grasse qu'on humecte et qu'on pétrit ensemble pour en faire des vaisseaux pour les essais des mines.

CARBONIQUE. adj. des 2 g. Chim. Qui contient du carbone en assez grande quantité. || *Oxyde* ou *gaz carbonique.* Premier degré d'oxydation du carbone. || *Acide carbonique.* (V. ACIDE.) || *Chlorure carbonique.* Le second des trois degrés de combinaison du chlore avec le carbone. || *Nitrure carbonique.* Le cyanogène. (V. ce mot.) || *Sulfide carbonique.* Combinaison présumée du sélénium avec le carbone, dont l'existence est probable. || *Oxychloride carbonique.* Gaz produit par la combinaison de volumes égaux de gaz oxyde-carbonique et de chlore gazeux.

CARBONISATION. s. f. (pr. *kar-bo-ni-za-ci-on*). Chim. Transformation d'une matière végétale ou animale en charbon, soit par la nature, soit par l'art. La nature pratique la *carbonisation* dans les entrailles de la terre. (Encycl.) L'homme applique plus généralement la *carbonisation* aux substances végétales et animales pour obtenir différents charbons dont la médecine, les arts et l'économie domestique, font un usage très-étendu. (Id.)

CARBONISÉ, ÉE. part. pass. du v. Carboniser. Il se prend adjectiv. Matière carbonisée. Houille carbonisée.

CARBONISER. v. a. 1re conj. Réduire en charbon.

CARBONITE. s. m. Nom qu'on donne aux composés salins de l'acide oxatique.

CARBONNE. Géogr. Chef-lieu de canton, arr. de Muret (Haute-Garonne) ; 2,000 hab.

CARBONOÏDES. s. f. pl. Nom de la troisième des familles chimiques, selon la classification Dampière, et qui comprend le carbone, le bore et le silicium.

CARBONOXYDE. s. m. Chim. Combinaison naturelle du carbone avec l'oxygène.

CARBOSULFURE. s. m. Chim. Combinaison du carbure de soufre avec un alcali.

CARBOSULFUREUX, EUSE. adj. Chim. Qui contient du carbone et du soufre. Oxychloride carbosulfureux.

CARBOUCLE. s. m. Vieux mot qui a signifié Rubis, pierre précieuse.

CARBOUILLE. s. f. Agric. Un des noms de la carie du froment.

CARBOUILLON. s. m. Anc. financ. C'était un droit des salines de Normandie qui équivalait à la quatrième partie du sel blanc qui s'y fabriquait.

CARBOVINATE. s. m. Chim. Nom de quelques sels encore à peine connus, représentant dans leur composition l'union d'une base avec un acide analogue à l'acide sulfovinique, mais dans lequel l'acide carbonique remplacerait l'acide sulfurique.

CARBURE. s. m. Chim. Nom des composés auxquels le carbure donne naissance en s'unissant aux métalloïdes et aux métaux.

CARBURÉ, ÉE. adj. Chim. Qui contient du carbone. || *Hydrogène carburé.* Le gaz hydrogène protocarboné.

[illegible] le carbone. || *Phyllade carburé.* Phyllade noir qui tache les doigts. || *Carbure de fer.* Syn. de Graphite.

CARCADEL ou **CARCAILLOT.** s. m. Ornith. Nom vulgaire de la caille.

CARCAILLER. v. n. 1re conj. Chass. Verbe dont se servent les oiseleurs pour exprimer le cri de la caille. Les cailles carcaillent.

CARCAIRE. s. m. Anc. art milit. Éperon.

CARCAISE. s. f. Techn. Dans les verreries, Fourneau particulier aux manufactures de glaces et de cristaux où l'on prépare les frittes destinées à ces ouvrages.

— Anc. art milit. A signifié Carquois.

CARCAJOU. s. m. Mamm. Syn. de Blaireau du Labrador.

CARCAL. s. m. Agric. Cadre de bois servant à la récolte du foin.

CARCAMOUSSE. s. m. Anc. art milit. Sous Charles le Simple, Machine propre à renverser les murailles, espèce de bélier ou de cancer.

CARCAN. s. m. (du bas lat. *carcanum*, même signif.). Cercle de fer au moyen duquel l'exécuteur des hautes-œuvres fixe par le cou à un poteau celui qui est déclaré atteint et convaincu d'avoir commis certains crimes. Attacher au carcan. Mettre au carcan.

— Peine infamante qui consiste à être attaché au carcan. La peine du carcan accompagne toujours celle des travaux forcés à perpétuité, des travaux forcés à temps et de la réclusion. Condamner au carcan. Cela mérite le carcan. Le *carcan* fut mis en 1719 au nombre des peines afflictives. (Encycl.) Quiconque aura été condamné à l'une des peines des travaux forcés à perpétuité, des travaux forcés à temps ou de la réclusion, avant de subir sa peine sera attaché au *carcan* sur la place publique ; il y demeurera exposé aux regards du peuple durant une heure ; au-dessus de sa tête sera placé un écriteau portant en caractères gros et lisibles ses noms, sa profession, son domicile, sa peine, et la cause de sa condamnation. (Code pén.)

— A signifié un Collier ou chaîne de pierreries que les femmes portaient au cou.

CARCAPULI. s. m. Bot. Espèce d'oranger de Malabar, si grand et si gros que deux hommes peuvent à peine l'embrasser, et dont le fruit, d'abord vert, puis jaune, finit par être blanc. Il se mange et a une acidité agréable.

CARCAPULI D'ACOSTA. s. m. Bot. Arbre des Indes qui fournit par incision la gomme gutte.

CARCAROS. s. m. (du gr. χόρκαρος, résonnement). Pathol. Nom sous lequel on désigne certaine fièvre dont l'invasion est marquée par un tremblement général accompagné d'un bruit plus ou moins fort, comme le claquement des dents, le sifflement de la respiration.

CARCAS. s. m. pl. Techn. Nom des matières non fondues après une coulée dans le four à reverbère. || Gâteaux de fonte, matière qu'on fait couler sur la terre par le trou qui sert à évacuer le laitier dans un four d'affinerie.

CARCASO. Géogr. anc. Ville de la Gaule narbonnaise chez les Volces tectosages. Aujourd'hui Carcassonne.

CARCASSE. s. f. (du celt. *carz,* enfermer, et *cass,* d'où le lat. barb. *cassa,* caisse, cassette ; la carcasse est comme la caisse du corps ; on dit le coffre du corps). La charpente osseuse du corps d'un animal mort et dénué de ses chairs. On voit encore les *carcasses* des soldats et des chevaux demeurés sur le champ de bataille. (Trév.)

— Gastron. Se dit du corps d'une pièce de volaille ou de gibier, lorsqu'on en a ôté les ailes et les cuisses. Une carcasse de chapon. Une carcasse de poulet. Une carcasse de perdrix.

— Mar. Le squelette d'un bâtiment, l'ensemble de cette première charpente, en bois, lorsqu'il n'est pas encore revêtu de bordages.

— Se dit plus souvent d'un navire qu'on démolit, ou de celui qui a péri sur les rochers d'une côte, que la mer a dépecé en partie, et qui n'offre plus que des débris informes noircis par l'eau et couvert d'algues. A quelles douloureuses réflexions n'est-on pas entraîné à la vue des nombreuses *carcasses* qui se dressent comme autant de squelettes démembrés sur le rivage de Navarin ! (Lecomte.) Les *carcasses* sont des écueils dangereux, lorsqu'elles ne se montrent pas au-dessus de la mer. (Id.)

— Techn. Chez les marchandes de modes, Branches de fil de fer couvertes de cordonnet, dont elles se servent à monter les bonnets et à empêcher qu'ils ne se chiffonnent. Les grands et les riches sans instruction et sans vertus ne sont que comme des *carcasses* revêtues d'un brillant oripeau. (Boiste.)

— Archit. Assemblage de charpente, considéré indépendamment de ce qui sert à l'orner et à le finir. || Bâtis d'une feuille de parquet garni de toutes ses traverses, où il ne manque que les carreaux de remplissage.

— Pêch. Grande gline ou corbeille couverte, où l'on met les grands poissons qu'on a pêchés.

— Charpente d'un ustensile d'osier.

— Chez les luthiers, ce qui soutient le corps d'un clavecin.

— Endroit où l'on dessine l'artifice.

— Art milit. A signifié un projectile incendiaire, une espèce de bombe qu'on lançait avec [illegible] teresses une certaine quantité de *carcasses*, et on s'en servait au besoin à peu près comme on employait anciennement le feu grégeois. (Bard.)

— Fig. et pop. Personne d'une maigreur extrême. C'est une carcasse.

> Tu n'es qu'une ombre, une *carcasse*,
> Je ne vois rien quand je te vois. (GOMB.)

> Sa jeunesse, son air et sa gentille face,
> Commençait d'échauffer cette vieille *carcasse*,
> Toujours tombait sur lui quelque amoureux [regard.
> (GRANDVAL.)

|| On dit dans le même sens, *Il n'a plus que la carcasse*, Il est extrêmement maigre.

CARCASSE. s. m. Ichthyol. Nom de plusieurs espèces de poissons des mers d'Amboine où elles sont très-communes. Le *carcasse* est un poisson très-amusant, très-facile à apprivoiser, et qui vient manger à la main lorsqu'on l'appelle. (Encyclop.)

CARCASSIÈRE. s. f. Mar. Nom que l'on donne à un petit bâtiment de mer, qui est plus connu sous celui de chaloupe canonnière.

CARCASSONNAIS, AISE. adj. et s. Géogr. Qui est né à Carcassonne. || Qui appartient à cette ville ou à ses habitants.

CARCASSONNE. (en lat. *Carcasum* ; du celt. *carrec, carre,* roc ; *sum,* cime ; la Cité, qui est l'ancienne ville, est sur la cime d'une montagne de roc escarpé en plusieurs endroits). Chef-lieu du département de l'Aube ; 18,907 hab.

CARC-BOEUF. s. m. Bot. L'un des noms vulgaires de la bugrane.

CARCÉLIE. s. f. Entom. Genre de diptères de la famille des calyptérées. Les carcélies se rencontrent ordinairement dans les terrains desséchés, et font entendre en volant un fort bourdonnement.

CARCERE-DURO. s. m. Mots empruntés à l'italien, et qui signifient littéralement une *prison dure,* pour désigner le régime tortionnaire auquel sont soumis certains détenus politiques dans les prisons autrichiennes de l'Italie, régime qui cause souvent la mort.

CARCÈRES. s. m. pl. Archéol. Mot tiré du latin et signifiant Prison ; nom qu'on donnait chez les anciens à la partie du cirque où étaient placées les barrières, qui s'ouvraient à un signal donné.

CARCÉRULAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *carcer,* prison). Bot. Se dit de fruits simples à péricarpe sec et indébiscent. Fruits carcérulaires.

CARCÉRULE. s. f. (du lat. *carcer,* prison). Bot. Fruit à péricarpe sec, indéhiscent, arrondi dans le grenadier, réniforme dans l'anacarde, trigone dans le blé noir, linguiforme dans le frêne, périptère ou ailé tout autour dans l'orme, libre dans la patience, biloculaire dans la circée.

CARCHARIAS. s. m. (du gr. καρχαρίας, chien de mer). Ichthyol. Nom d'un sous-genre de poissons, du genre des squales, lequel renferme le requin.

CARCHARIODONTE. s. f. Ichthyol. Dent du squale fossile.

CARCHÉDOINE. s. f. Minér. Variété d'agate.

CARCHÉSIER. s. m. (du gr. καρχήσιον, hune). Syn. de Vorticelle.

CARCHOUFLIER. s. m. (de l'ital. *carcioffo*). Hortic. Un des noms vulgaires de l'artichaut.

CARCIN. s. m. (du gr. καρκίνος, crabe). Crust. Genre de la famille des portuniens, dont l'espèce type, le carcin mœnas, est très-commune sur nos côtes et se trouve, à marée basse, entre les pierres enfoncées dans le sable. On le nomme vulgairement *crabe enragé.*

CARCINIAS. s. m. Minér. Pierre précieuse qui est de la couleur d'un cancre marin.

CARCINITES. s. m. pl. Crust. Petit groupe de crustacés vivants, comprenant les genres thia, carcin et polydecte.

CARCINOÏDE. adj. des 2 g. (ét. gr., καρκίνος, crabe ; εἶδος, ressemblance). Crust. Qui ressemble à un crabe. || CARCINOÏDES. s. m. pl. Famille de l'ordre des décapodes branchyures.

CARCINOLOGIE. s. f. (ét. gr., καρκίνος, crabe ; λόγος, discours). Didact. Traité sur les crabes.

CARCINOLOGIQUE. adj. des 2 g. (ét., V. CARCINOLOGIE). Qui a rapport à la carcinologie. Bibliothèque carcinologique. Traité carcinologique.

CARCINOLOGUE. s. des 2 g. Naturaliste qui s'occupe de la carcinologie.

CARCINOMATEUX, EUSE. adj. (ét., V. CARCINOME). Pathol. Qui est de la nature du carcinome. Ulcère carcinomateux.

CARCINOME. s. m. (du gr. καρκίνος, cancre). Pathol. Chez quelques auteurs, Tumeurs indolentes, différentes du cancer ; chez d'autres, le cancer commençant ; chez d'autres encore, l'espèce de cancer dans lequel le tissu affecté prend l'aspect de la substance cérébrale ; chez d'autres enfin, synonyme de Cancer.

CARCINOPODE. s. m. (ét. gr., καρκίνος, crabe ; πούς, pied). Crust. Nom des pattes des crustacés à l'état fossile.

CARCINUS. s. m. Astron. Nom d'une constellation, la même que le Cancer.

[illegible] pignon.

CARDAIRE. s. m. Ichthyol. Poisson de mer du genre des raies, ainsi nommé parce qu'il est hérissé d'aiguillons à peu près comme les cardes.

CARDAGE. s. m. (rad. *carde*). Techn. Action de carder.

CARDALINE. s. f. Ornith. Nom vulgaire du chardonneret.

CARDAMINE. s. f. (du gr. καρδαμίνη, cresson). Bot. Genre de la famille des crucifères. La cardamine ou *cresson élégant* est une plante commune dans les prairies humides et ombragées. On en connaît un assez grand nombre d'espèces dont les principales sont la cardamine des prés, la cardamine des Alpes et la cardamine à feuilles ternées.

CARDAMOME. s. m. (du gr. καρδάμωμον, sorte de cresson). Bot. Nom commun à plusieurs espèces de fruits du genre amome. Le grand

cardamome. Le moyen cardamome. Le petit cardamome.

CARDAN (Jérôme). Philosophe italien né à Pavie en 1501, exerça la médecine à Padoue, à Milan, à Pavie, à Bologne, alla à Rome, obtint une pension du pape, et se laissa mourir de faim en 1576, pour accomplir un horoscope qui avait dit qu'il ne vivrait pas au delà de 75 ans. Ses œuvres, remplies de hautes connaissances, fourmillent de folies et d'absurdités.

CARDANE. s. m. Entom. Genre de la famille des lamellicornes. C'est le platycère cylindrique des collections de Paris.

CARDASSE. s. f. Bot. Sorte de plante grasse, dont les fruits, quoique de bonne qualité, donnent une couleur rouge à l'urine de ceux qui en mangent.

— Techn. Peigne à carder la bourre pour en faire du capiton. || Grosse carde.

CARDE. s. f. (du lat. *carduus*, chardon; rad. celt. *car*, pointe). Techn. Instrument qui sert à séparer les brins de laine, de coton ou de toute autre substance analogue, pour les disposer à la filature ou à d'autres usages. || Chez les perruquiers, Peigne à dents dont on se sert pour faire des perruques. || *Cardes cylindriques.* Cardes consistant en deux rouleaux recouverts de bandes de cuir hérissées de petites dents de fil de fer, tournant en sens contraire, l'un qui reçoit la laine doucement, et l'autre plus vite.

— Bot. Côte qui est au milieu des feuilles de certaines plantes, comme la poirée et l'artichaut et qui est bonne à manger.

CARDÉ, ÉE. part. pass. du v. Carder. Se prend adjectiv. Laine cardée.

CARDÉE. s. f. Techn. Morceau de laine cardée qu'on lève de dessus les cardes; ce que l'on carde de laine à la fois avec les deux cardes.

CARDENAS (Barthélemy de). Célèbre peintre espagnol né en 1547, mort à Valladolid en 1606.

CARDE-POIRÉE. s. f. Bot. V. [illegible]ETTE.

CARDER. v. a. 1re conj. (rad. *carde*). Peigner avec des cardes; démêler les brins de la laine, de la bourre, de la ouate avec les cardes. || Peigner avec des chardons à bonnetier.

CARDÈRE. s. f. Bot. Genre de plante de la famille des dipsacées qui renferme quatre espèces de plantes bisannuelles, la cardère des bois, la cardère laciniée, la cardère bleue et la cardère à foulon.

CARDERIE. s. f. (rad. *carde*). Techn. Atelier où l'on carde. || Fabrique de cardes.

CARDEUR, EUSE. s. (rad. *carde*). Ouvrier, ouvrière qui carde. Cardeur de matelas. Cardeuse de matelas.

CARDIA. s. m. (du gr. καρδία, cœur). Anat. L'orifice supérieur de l'estomac. || Il a désigné le cœur autrefois.

CARDIACÉ, ÉE. (du gr. καρδία, cœur). Moll. Qui ressemble à un cœur. || CARDIACÉES. s. f. pl. Famille de conchifères dimyaires qui comprend les genres bucarde, cardite, cypricarde, hyatelle, isocarde, et est placée entre les conques et les arcacées. || Dans Cuvier, une famille d'acéphales testacées. || Dans Férussac, une famille d'acéphales lamellibranches. || Chez d'autres, une famille de mollusques. || Dans Blainville, une famille de coquilles bivalves. || Dans Menke, un ordre de la classe des élalobranches et une famille de cet ordre, coupes qui ont toutes pour type le genre *cardium* ou bucarde.

CARDIADÈRE. s. m. (ét. gr., καρδία, cœur; δέρη, cou). Entom. Genre de coléoptères pentamères de la famille des carabiques, fondé sur une seule espèce, le cardiadère chlorotique que l'on trouve dans les steppes de la Sibérie.

CARDIÆPATHIE. s. f. Médec. Augmentation du volume du cœur.

CARDIAGRAPHE. s. Anat. Anatomiste qui s'occupe spécialement de la description du cœur. || Auteur qui écrit sur le cœur, sur les diverses parties qui le composent.

CARDIAGRAPHIE. s. f. (ét. gr., καρδία, cœur; γραφή, description). Anat. Partie de l'anatomie qui donne la description du cœur.

CARDIAGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport à la cardiagraphie.

CARDIAIRE. adj. des 2 g. (ét., V. CARDIAGRAPHIE). Anat. Qui est relatif au cœur, qui se trouve dans le cœur.

[...] le cœur. Ver cardiaire.

CARDIALGIE. s. f. (ét. gr., καρδία cœur; ἄλγος, douleur). Pathol. Douleur très-vive qui se fait sentir à l'épigastre vers l'orifice supérieur de l'estomac. On a substitué à ce mot celui de *gastralgie*.

CARDIALGIQUE. adj. des 2 g. Pathol. Qui est relatif aux douleurs du cœur.

CARDIALOGIE. s. f. (ét. gr., καρδία, cœur; λόγος, discours). Anat. Traité du cœur.

CARDIALOGIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport à la cardialogie. Bibliothèque cardialogique. Traité cardialogique.

CARDIANASTROPHE. s. f. Médec. Transposition du cœur.

CARDIANDRE. s. m. (ét. gr., καρδία: cœur; ἀνήρ, en botanique, étamine). Bot. Genre de la famille des saxifragées formé sur un arbrisseau du Japon.

CARDIAPE. s. m. (ét. gr., καρδία, cœur; πούς, pied). Entom. Genre de coléoptères tétramères de la famille des chrysomélines, ayant pour type une espèce propre à l'Angleterre, le cardiape de Matthew.

CARDIAQUE. adj. des 2 g. (ét., V. CARDIA). Anat. Qui a rapport au cœur, ou à l'orifice supérieur de l'estomac. Orifice cardiaque. || *Fièvre cardiaque; passion cardiaque.* Anciennes dénominations auxquelles on a substitué celles de cardialgie, et plus récemment encore celle de gastralgie. || *Artères cardiaques* ou *coronaires du cœur.* Nom de deux artères fournies par l'aorte près de son origine, immédiatement au-dessus du bord des valvules sigmoïdes. || *Nerfs cardiaques.* Nom des six nerfs du cœur, dont trois de chaque côté qui sont formés par les ganglions ou cervicaux correspondants. || *Plexus cardiaque.* Entrelacement nerveux formé par les différents nerfs coronaires du cœur, et qui se trouve placé derrière la crosse de l'aorte près de l'origine de cette artère.

— Thérap. Syn. de Cordial.

CARDIAQUE. s. m. Bot. V. AGRIPAUME.

CARDIATOMIE. s. f. (ét. gr., καρδία, cœur; τεμνεῖν, couper). Anat. Dissection du cœur.

CARDIATOMIQUE. adj. des 2 g. Qui tient, qui est relatif à la diatomie.

CARDIER, ÈRE. adj. et s. Techn. Se dit de l'ouvrier ou ouvrière qui fait des cardes.

CARDIEURYSME. s. m. Médec. Dilatation anormale du cœur.

CARDIGAN. Géogr. Ville d'Angleterre, dans la principauté de Galles, sur le canal Saint-Georges, importante par sa marine marchande; 3,000 hab.

CARDIGÈNE. s. m. (ét. gr., καρδία, cœur; γένειον, menton). Entom. Genre de coléoptères hétéromères, de la famille des calloptérides, qui se distingue principalement de ceux de la même tribu, par son menton en forme de cœur. Il est fondé sur deux espèces, l'une du Chili et l'autre de l'Amérique.

CARDIHELCOSE. s. m. Médec. Suppuration du cœur. Peu usité aujourd'hui.

CARDINAL. s. m. Prince ecclésiastique qui a voix active et passive dans le conclave, lors de l'élection du pape. Plur., *cardinaux*.

— *Cardinal in petto.* Celui que le pape a élevé à la dignité de cardinal, en se réservant de ne le proclamer et de ne l'instituer que dans la suite.

— Hist. ecclés. Nom par lequel on désignait, sous le pontificat de Grégoire le Grand, les évêques, les prêtres, les diacres titulaires ou attachés à une église, pour les distinguer de ceux qui ne desservaient que par commission ou temporairement. || *Cardinal évêque.* Titre des cardinaux du premier ordre. || *Cardinal prêtre.* Titre des cardinaux de deuxième ordre. || *Cardinal diacre.* Titre des cardinaux du troisième ordre.

— Prov. *Qui entre pape au conclave en sort cardinal.* Tous les cardinaux qui ont droit à la tiare n'obtiennent pas toujours les suffrages nécessaires pour être papes.

— Techn. Carde à laine garnie ou remplie de bourre tontisse jusqu'à l'extrémité des pointes, et dont on se sert pour coucher le poil ou la laine.

— Bot. Se dit souvent des plantes à cause de leur couleur rouge, qui est celle des cardinaux ou une des plus saillantes du spectre solaire.

— Moll. Nom d'une espèce du genre cône.

— Ornith. V. GROS BEC.

CARDINAL, ALE. adj. (du lat. *cardo*, gond, charnière). Ce qui est le principal, le premier, le plus considérable, le fondement d'une chose.

— Astron. *Points cardinaux.* Nom des quatre points les plus diamétralement opposés de l'horizon. || *Points cardinaux du zodiaque.* Premiers degrés des signes où l'entrée apparente du soleil détermine les saisons, c'est-à-dire, le Bélier, le Cancer, la Balance et le Capricorne. || *Vents cardinaux.* Vents qui soufflent des quatre points cardinaux.

— Théol. *Vertus cardinales.* Nom que les théologiens donnent à la prudence, la justice, la force et la tempérance, sources de tous les actes de vertu.

— Gramm. *Nombre cardinal.* Nombre qui désigne une quantité sans marquer l'ordre par [...] deux, trois, etc. *Cardinal* vient du lat. *cardo*, pivot, base des nombres.

— Conchyl. *Dent cardinale.* Se dit des dents principales de la charnière dans les coquilles bivalves. Dents cardinales.

— Hist. ecclés. *Titres cardinaux.* Nom qu'on donna autrefois, à Rome, aux titres ou paroisses principales, pour les distinguer des autres églises. De là la dénomination de cardinaux donnée aux prêtres qui les desservaient et qui accompagnaient ordinairement le pape dans les cérémonies. || S'est dit en parlant du grand autel, d'une messe solennelle. Autel cardinal. Messe cardinale.

CARDINALAT. s. m. Dignité de cardinal. Promotion au cardinalat. Il a été promu au cardinalat.

CARDINALE. s. f. Entom. Genre de coléoptères pentamères, de la famille des trachélides, et synonyme de Pyrochre.

— Moll. Nom d'une espèce du genre mitre.

— Bot. Nom d'une espèce du genre lobélie, d'un glaïeul, d'une sauge, etc. Cardinale bleue. Cardinale rouge.

— Anc. T. milit. Bouche à feu autrefois en usage.

CARDINALICE. adj. des 2 g. Hist. ecclés. A signifié Qui mène au cardinalat. Poste qui mène au cardinalat.

CARDINALISÉ. part. pass. du v. Cardinaliser. Se prenait adjectiv. Prélat cardinalisé.

— Peint. Rendu rouge. Draperie cardinalisée.

CARDINALISER. v. a. 1re conj. Faire quelqu'un cardinal, lui donner le titre de cardinal. Inusité.

— Peint. Rendre rouge. Cardinaliser une draperie.

CARDINALISME. s. m. A signifié Cardinalat. || Opinion des cardinalistes, des partisans de Richelieu et de Mazarin.

CARDINALISTE. adj. et s. des 2 g. S'est dit sous Louis XIII et Louis XIV, des partisans de Richelieu et de Mazarin.

— adj. des 2 g. Qui appartient à un cardinal. Titre cardinaliste.

CARDINE. s. f. Ichthyol. V. CALIMANDE.

CARDINIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *cardo*, charnière; *ferens*, qui porte). Moll. Se dit des coquilles bivalves, dont les valves s'articulent par une sorte de charnière. Coquille cardinifère.

CARDIOCARPE. s. m. (ét. gr., καρδία, cœur; καρπός, fruit). Bot. Fruits ou plutôt graines mûres de plantes du groupe des gymnospermes, et probablement des calamites qu'on trouve à l'état fossile et en assez grande abondance dans les terrains houilliers.

CARDIOCÈLE. s. f. (rad. gr. καρδία, cœur; κήλη, hernie). Pathol. Hernie du cœur.

CARDIOGME. s. m. (en gr. καρδιωγμός; rad. καρδία, cœur). Pathol. Dénomination qui comprend toutes les affections du cœur.

CARDIOGRADE. adj. des 2 g. (du gr. καρδία, cœur; et du lat. *gradior*, je marche). Qui se meut par le moyen du cœur. Se dit d'un ordre de la classe des arachnodermaires, à cause de leur mode de locomotion, qui est principalement le résultat d'un mouvement de systole et de diastole, analogue à celui qu'exécute le cœur des animaux plus élevés dans l'échelle. || CARDIOGRADES. s. m. pl. Moll. Ordre de la classe des arachnodermaires.

CARDIOLITES. s. f. pl. Moll. Syn. de Bucardites.

CARDIOLOCHIE. s. m. (ét. gr., καρδία, cœur; λοχός, plein). Bot. Division du genre aristoloche.

CARDIOMÈRE. s. m. (ét. gr., καρδία, cœur; μέρος, division). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des carabiques, établi sur une espèce d'insectes, de Palerme.

CARDIONÈME. s. m. (ét. gr., καρδία, cœur; νῆμα, fil). Bot. Genre de la famille des caryophyllées, établi sur une petite plante herbacée, du Mexique.

CARDIOPALMIE. s. f. (ét. gr., καρδία, cœur; παλμός, battement). Médec. Premier genre des angioses de la nosologie d'Alibert.

CARDIOPALMIQUE. adj. des 2 g. Médec. Qui concerne la cardiopalmie.

CARDIOPÉTALE. adj. des 2 g. (ét. gr., καρδία, cœur; πέταλον, pétale). Bot. Se dit d'une plante qui a le limbe de ses pétales en cœur à la base.

— s. m. Bot. Genre de plantes de la famille des anonacées, fondé sur une espèce du Brésil.

CARDIOPHORE. s. m. (ét. gr., καρδία, cœur; φορός, qui porte). Entom. Genre de coléoptères pentamères, de la famille des sternoxes, comprenant un grand nombre d'espèces de divers pays, mais dont la majeure partie appartient à l'Europe.

CARDIOPHTHALME. s. m. (ét gr., καρδία, cœur; ὀφθαλμός, œil). Entom. Genre de coléoptères pentamères, de la famille des carabiques, qui ne comprend qu'une seule espèce trouvée au port Famine, détroit de Magellan.

CARDIOPHYLLE. adj. des 2 g. (ét. gr., καρδία, cœur; φύλλον, feuille). Bot. Qui a les feuilles en cœur. Renoncule cardiophylle.

CARDIOPTÈRE. adj. des 2 g. (ét. gr., [...] les ailes ou les nageoires en forme de cœur.

CARDIORHEXIE. s. f. (ét. gr., καρδία, cœur; ῥῆξις, déchirement). Pathol. Déchirure du cœur.

CARDIORHIN. s. m. (ét. gr., καρδία, cœur; ῥινός, bouclier). Entom. Genre de coléoptères pentamères de la famille des sternoxes, comprenant plusieurs espèces d'insectes du Brésil.

CARDIOSPERME. s. m. (καρδία, cœur; σπέρμα, graine). Bot. Genre de la famille des sapindacées, qui renferme une vingtaine d'espèces de plantes herbacées de l'Amérique, dont plusieurs sont cultivées dans nos jardins.

CARDIOTARSE. s. m. (ét. gr., καρδία, cœur; ταρσός, tarse). Entom. Genre de coléoptères, de la famille des sternoxes, tribu des élatérides.

CARDIOTROTE. adj. des 2 g. (rad. gr. καρδία, cœur; τρωτός, blessé). Médec. Qui est blessé au cœur.

CARDIPÉRICARDITE. s. f. (ét. gr., καρδία, περί, autour). Médec. Inflammation simultanée du cœur et du péricarde.

CARDISOME. s. m. (ét. gr., καρδία, cœur; σῶμα, corps). Crust. Genre de la famille des catométopes, ayant pour espèce type le cardisome carnifex, qui se trouve aux environs de Pondichéry.

CARDITACÉ, ÉE. adj. Moll. Qui ressemble à la cardite. || CARDITACÉES. s. f. pl. Moll. Famille de l'ordre des élatobranches mytilacées, qui a pour type le genre cardite.

CARDITE. s. f. (du gr. καρδία, cœur). Pathol. Inflammation du tissu musculaire du cœur. La *cardite* peut être produite par l'abus de certaines boissons spiritueuses, par l'action de certains poisons, notamment de l'arsenic, par les exercices immodérés, etc.

— Moll. Genre de l'ordre des conchifères dimyaires et de la famille des cardiacées ou cardilacées. Les *cardites* sont des coquilles marines, dont quelques-unes s'attachent par un byssus aux corps sous-marins. (D'Orbig.)

CARDITIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport au cœur. Fièvre carditique.

CARDON. s. m. (du lat. *carduus*, ou du bas lat. *cardo*, chardon). Bot. Nom vulgaire d'une espèce d'artichaut dont les pétioles des feuilles larges et épais sont employés comme aliments, après avoir été étiolés. C'est le crangon commun.

— Pêch. Nom que les pêcheurs de Caen donnent quelquefois aux crevettes.

CARDONA. Géogr. Ville d'Espagne (Catalogne), bâtie sur une montagne de sel gemme, de 166 mètres de hauteur et de 4 kilom. de circonférence.

CARDONCELLE. s. f. Bot. Genre de la famille des synanthérées cinarocéphales, qui renferme deux espèces.

CARDONNETTE. s. f. V. CHARDONNETTE.

CARDOPAT. s. m. Bot. Genre de la famille des synanthérées cinarées. Le cardopat se trouve en Italie et en Grèce.

CARDOPATÉ, ÉE. adj. Bot. Qui a de la ressemblance avec le genre cardopat. || CARDOPATÉES. s. f. pl. Sous-tribu des cinarées, qui a pour type le genre cardopat.

CARDONZILE. s. f. Comm. Sorte d'étoffe de laine.

CARDUACÉ, ÉE. adj. des 2 g. (ét. lat., *carduus*, chardon). Bot. Qui ressemble au chardon. || CARDUACÉES. s. f. pl. Une des grandes sections de la famille des synanthérées. || Dans Jussieu, synonyme de cinarocéphales. || Dans de Candolle, groupe des cinarocéphales. || Dans Richard, tribu de la synanthérie monostigmatie.

CARDUÈLE. s. m. Bot. Nom vulgaire d'agarics qui croissent sur la tige des châtaigniers.

CARDUINÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *carduus*, chardon). Bot. Qui tient du chardon. || CARDUINÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des synanthérées cinarées, ayant pour type le genre chardon.

CARÉBARIE. s. f. (ét. gr., κάρη, tête; βάρος, pesanteur). Pathol. Pesanteur de la tête.

CARÉE. s. f. (du lat. barb. *carea*, charrette). Vieux mot qui a signifié Charroi, voiture, charretée. || Droit. féod. Droit de voiture que les vassaux devaient à leur seigneur.

CAREICHE ou **CARAICHE.** s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des graminées.

CARÉLIE. s. f. Bot. Genre de la famille des synanthérées vernoniacées, établi sur un petit arbrisseau du Brésil.

— Géog. et hist. Ancienne province de la Russie d'Europe dont la possession suscita de graves contestations entre la Suède et la Russie, et fut assurée à cette dernière puissance en 1710.

CARELU. s. m. Bot. Espèce d'arbrisseau du Malabar, appartenant au genre sésame.

CAREMAYE. s. m. Nom qu'on donne dans l'est de la France aux grains qu'on sème en mars, principalement aux avoines et aux orges.

CARÊME. s. m. Temps d'abstinence et de jeûne observé chez les chrétiens et qui dure 40 jours, en mémoire des 40 jours que Jésus-Christ passa dans le désert sans boire ni [...] Carême commence le mercredi des Cendres et finit le dimanche de Pâques. Le saint temps de Carême. Durant le Carême. Le commencement du Carême. La fin du Carême. Jeûner le Carême. Prêcher le Carême. La mi-Carême.

— *Provisions de Carême, viandes de Carême.* Aliments dont les catholiques se servent le plus ordinairement en Carême.

— *Faire Carême, observer le Carême.* Suivre les règlements prescrits par l'Église touchant les aliments que l'on doit prendre pendant le Carême. S'abstenir de viandes défendues pendant le Carême.

— *Rompre le Carême.* Cesser d'observer l'abstinence de Carême, manger des viandes défendues.

— *Le Carême est bas.* Se dit quand il commence dans les premiers jours de février. || *Le Carême est haut.* Quand il commence au mois de mars.

— Fig. et fam. *Mettre le Carême bien haut.* Exiger des choses trop difficiles. || Promettre une chose qui n'arrivera pas de longtemps.

— Prov. et fig. *Prêcher sept ans pour un Carême.* Donner souvent et inutilement le même avis, répéter toujours en vain la même chose. || *Avoir prêché sept ans pour un Carême en quelque endroit.* Y avoir longtemps demeuré, le connaître parfaitement. || *Si le Carême durait sept ans, tu serais un habile homme à Pâques.* Si tu avais l'instruction que peuvent donner les sermons prononcés dans le Carême pendant sept ans, tu cesserais d'être compté parmi les imbéciles. || *Arriver comme marée en Carême.* Arriver fort à propos, comme la marée ou le poisson dans le Carême. || *Arriver comme mars en Carême.* Se dit d'une chose qui arrive toujours en certain temps, comme le mois de mars dans le Carême. || *Avoir jeûné le Carême.* Etre maigre et pâle. On dit dans le même sens : *Face de Carême.*

Plus défait et plus blême,
Que n'est un pénitent sur la fin du *Carême.*
(Boileau.)

— Loc. prov. *Amoureux de Carême.* Amoureux tiède.

— Recueil de sermons fait par un prédicateur pendant le Carême. Le Carême de Bourdaloue. Le Petit Carême de Massillon. Parmi les sermonnaires, il y en a quantité qui ont fait des *Carêmes* et des Avents. (Trév.)

CARÊME. Le plus célèbre cuisinier des temps modernes, bien connu par ses travaux scientifiques et littéraires sur l'art culinaire. Mort le 14 janvier 1833 à l'âge de 50 ans.

CARÊME-PRENANT. s. m. Fam. Nom qu'on donne familièrement aux trois jours gras qui précèdent immédiatement le mercredi des Cendres. C'était à carême-prenant.

— Particulièrement, le mardi-gras. Le jour de carême-prenant.

—Par extens. Personne masquée et déguisée qui court les rues. Des carême-prenant.

— Fig. Personne vêtue d'une manière extravagante et qui a l'air d'un masque. Vous voilà fait comme un *carême-prenant.* (Trév.) On dit que vous donnez votre femme à un *carême-prenant.* (Mol.)

— Prov. *Il faut faire carême-prenant avec sa femme et Pâques avec son curé.*

CARÉNAGE. s. m. Action de procéder à la carène d'un bâtiment. || Travaux qui ont pour but de réparer la carène d'un vaisseau.

— Lieu choisi dans la découpure d'un rivage ou dans le bassin d'un port à l'abri du vent et de la mer, et favorable à la réparation des navires. Pour qu'un lieu soit propre pour en faire un *carenage*, il faut qu'au pied de la côte il y ait assez d'eau pour que le vaisseau y soit à flot et qu'on puisse l'abattre aisément sur la terre. (Encycl.)

CARENCE. s. f. (du lat. *carere*, manquer). Jurispr. Mot qui signifie Manque, et qui ne s'emploie que dans cette locution : *Procès-verbal de carence.* Procès-verbal constatant que le débiteur n'a point ou n'a que très-peu de meubles, et qu'il est insolvable.

CARENCY (Bourbon-). Nobil. Branche de la maison de Bourbon issue de Jean Ier, comte de la Marche, dont plusieurs familles se font honneur d'être sorties, en raison de son illustre origine.

CARÈNE. s. f. (du celt. *car*, bois, poutre; *hen*, principale; d'où le lat. *carina*; la carène est une longue et grosse pièce de bois qui sert de fondement au navire). Périphérie extérieure du fond d'un navire. Il y a dans la forme d'une *carène* un milieu à trouver qui réponde à toutes les conditions d'un navire. (Lecomte.)

— Opération qui a pour objet les réparations à faire au-dessous du bâtiment. Le vaisseau est en carène. Le vaisseau est en carène complète, en demi-carène.

CARÈNE. s. f. (du gr. κάρηνον, tête, sommet). Bot. Pétale inférieur des fleurs papilionacées, qui ressemble en quelque sorte à la carène d'un vaisseau. || Arête que présente la surface inférieure de certaines feuilles.

CARÉNÉ, ÉE. part. pass. du v. Caréner. Se prend adjectiv. Navire caréné.

CARÉNÉ, ÉE. adj. Hist. nat. Canaliculé et ayant au-dessus une saillie longitudinale comme la carène d'un vaisseau. Feuille carénée. Ecaille carénée. Valve carénée.

... num garni d'un brechet.

CARÉNER. v. a. 1re conj. Mettre en bon état la partie submergée d'un vaisseau. Caréner un navire.

CARÉNOSTYLE. s. m. (ét. gr., κάρηνον, sommet; στῦλος, soutien). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des carabiques. Ces insectes se trouvent dans le midi de la France, en Espagne et en Portugal.

CARENTAN. Géogr. Chef-lieu de canton (Manche); 2,801 hab.

CARENTOIRE. Géogr. Chef-lieu de canton (Morbihan); 575 hab.

CARESSANT, ANTE adj. Qui est d'une nature caressante, qui aime à caresser. Enfant caressant.

— Se dit aussi des animaux. Chien caressant. Animal caressant. Le chien naturellement *caressant.* (Delille.)

— Fig. Se dit des choses également, en parlant de l'air, des manières, des mouvements qui décèlent quelque soin affectueux. Souvent elle cessait de regarder ses enfants, pour reporter ses yeux *caressants* sur la grave et puissante figure de son mari. (Balzac.) La muse leur jeta des regards *caressants.* (Andrieux.)

— Se dit dans le même sens des choses morales. Humeur caressante. Soins caressants. L'humeur *caressante* est un don précieux qui tourne au profit de celui qui le possède, et qui en définitive l'engage fort peu. (Encycl.) Chez les oiseaux surtout, que de soins *caressants !* (Delille.)

CARESSE. s. f. (du gr. χαρίζειν, ou du celt. *caricia*, dérivé de *car*, près, auprès, parent, ami; de *car* est venu le lat. *charitas, charus*; de là *cher* en français; *chière*, en vieux français, caresses). Témoignage extérieur d'affection, d'amitié, d'amour ou de bienveillance, soit en actions, soit en paroles. Douce caresse. Grandes caresses. Des caresses trompeuses. De perfides caresses. Faire des caresses. Accabler quelqu'un de caresses. Recevoir des caresses. Remarquez le rire forcé et les *caresses* contrefaites d'un courtisan. (La Bruy.) Je vous vois accabler un homme de *caresses.* (Mol.)

— Se dit aussi des animaux. Les chiens font des caresses à leurs maîtres. Rien d'expansif et de sincère comme les *caresses* d'un chien. (Du Rozoir.)

Souvent il me regarde; humide de tendresse,
Son œil affectueux implore une *caresse.*
(Delille.)

— Action de flatter de la main. Faire une caresse à un enfant. Faire une caresse à un chien. Faire des caresses à un cheval.

— Fig. Il ne faut pas se fier aux *caresses* de la fortune. (Acad.)

— Prov. *Caresse de femme, caresse de chatte.*

CARESSÉ, ÉE. part. pass. du v. Caresser, dont il a toutes les significations, tant au propre qu'au figuré. Se prend adjectiv. L'âme végétale donne au chien fait pour être *caressé* un poil soyeux. (B. de St-P.)

Le souvenir des obstacles passés
Donne au présent une douceur nouvelle;
A ses regards son amante est plus belle :
Tous les attraits sont vus et *caressés.*
(Parny.)

— Peint. Se dit d'un tableau d'un fini précieux, pour exprimer le travail du pinceau, qu'on a repassé légèrement et plusieurs fois sur chaque partie, et pour figurer l'idée de la délicatesse de l'ouvrage et des soins minutieux que l'artiste lui a prodigués. Les ouvrages d'un assez grand nombre de Flamands sont très-*caressés.* (Boutard.)

CARESSER. v. a. 1re conj. (du gr. χαρίζειν, caresser). Flatter de la main. En ce sens, il est familier. Caresser un enfant. Caresser un chien. Caresser un cheval.

— Fig. Flatter, accueillir, cajoler. Il sait *caresser* les gens pour en obtenir ce qu'il désire. (Acad.) La faiblesse de l'homme, c'est d'aimer qu'on le *caresse.* (Trév.)

Quel avantage a-t-on qu'un homme vous *caresse*,
Lorsqu'au premier faquin il court en faire autant?
(Molière.)

— Fig. Peut avoir en poésie, et par métaphore, un nom de chose pour sujet et un autre pour régime. Le zéphyr *caresse* les fleurs. (Volt.)

— Effleurer à plusieurs reprises avec sa main, avec une sorte de soin. C'était bien inutile, dit le bel homme en *caressant* sa moustache; nous n'avons plus besoin de rien pour reprendre Toulon. (Las-Cases.)

— S'emploie aussi au sens moral. Caresser l'orgueil. Caresser une chimère. *Caresser* la révolte et flatter l'imposture. (Volt.)

Je ne puis. . . . .
Par des soumissions *caresser* son orgueil.
(Voltaire.)

— Dans le même sens, avec un nom de chose pour sujet. Si la gloire, le renom, *caressent* l'imagination, ils ne peuvent rien au réel du bonheur de la vie, pas même empêcher un de nos cheveux de blanchir ou de tomber. (Boiste.)

— Quelquefois, Jouir d'une femme. Caresser une femme.

— Peint. *Caresser le nu.* Jeter les draperies de manière à faire apercevoir le nu, de manière qu'elles indiquent le nu aux principaux attachements.

— Fig. et pop. *Caresser la bouteille.* Boire à petits coups et avec délices.

— Fig. *Caresser de.* Omiss. des dictionn.

Je vous *caresserais* de soins si délicats,
Que de m'avoir choisi vous ne gémiriez pas.
(É. Augier.)

— Remarquons que *caresser* et *faire des caresses* ne signifient pas la même chose. *Caresser* ne se dit guère au propre qu'en badinant et en parlant des enfants et des animaux à qui l'on fait de petites amitiés; au lieu que *faire des caresses* ne s'emploie que sérieusement, et signifie Traiter les gens de manière à leur faire voir qu'on les aime et qu'on les estime.

CARET. s. m. Erpét. Nom de la tortue de mer qui fournit l'écaille.

— Bot. Genre de plantes de la famille des graminées.

— Techn. Sorte de dévidoir à l'usage des cordiers. || *Fil de caret.* Gros fil qui sert à fabriquer tous les cordages employés dans la marine. || Fil tiré des vieux câbles et d'autres cordages coupés par tronçons.

CARETTE. s. f. Techn. Cadre long d'un mètre environ, qui fait partie du métier à fabriquer les étoffes de soie. Aleiron de carette.

CARETTOÏDE. adj. des 2 g. (du lat. *caretta*, caret; et du gr. εἶδος, ressemblance). Erpét. Qui ressemble à un caret. || CARETTOÏDES. s. m. pl. Famille de reptiles chéloniens qui ont pour type le genre caret.

ÇA-REVAUT. s. m. Chass. Cri de chasse qui avertit que le cerf s'en retourne dans les bois qu'il habite.

CAREX. s. m. Bot. V. LAICHE.

CAREYE. s. f. Bot. Genre de la famille des myrtacées, fondé pour une petite plante herbacée de l'Inde.

CARGAISON. s. m. (de l'esp. *cargazon*, même signif., ou du celt. *carg, carga*, poids, valise, charge). Réunion de toutes les marchandises que peut embarquer un bâtiment de commerce. Le navire a péri, mais on a sauvé l'équipage et la *cargaison.* (Acad.) Les vaisseaux de l'État ne reçoivent pas de *cargaison*, mais seulement leurs munitions de guerre et de bouche, prises à bord après le lest. (Will.)

— Facture des marchandises chargées dans le vaisseau.

— Action de charger un vaisseau. Pendant toute cette *cargaison*, il a toujours été sur notre bord. (Trév.)

CARGAMON. s. m. Sorte d'épicerie des Indes.

CARGILLIER. s. m. (de *J. Cargill*, médecin). Bot. Genre de la famille des ébénacées, comprenant deux espèces d'arbrisseaux de la Nouvelle-Hollande.

CARGNIEULE. s. m. Géol. Syn. de Calcaire magnésien caverneux.

CARGUADOR. s. m. (mot espagnol). On désigne ainsi à Amsterdam les courtiers chargés d'aller chercher du frêt pour les navires en chargement, et d'avertir les marchands du départ des vaisseaux et des lieux pour lesquels ils sont destinés.

CARGUE. s. f. Mar. Cordes légères fixées aux bords et aux coins inférieurs des voiles, servant à les retrousser et à les relever sur les vergues en plis pendants et drapés, pour en soustraire la surface à l'action du vent. || *Cargue-bouline.* Cordage fixé à la patte de bouline du milieu, et passant dans une poulie placée au quart de la vergue. || *Cargue-fond.* Cargue fixée au tiers de la ralingue, et répondant au milieu de la vergue. || *Cargue-point.* Cargue fixée aux angles de la voile, et répondant au tiers de la vergue. || *Cargue-vue.* Cargue employée à soulever une portion de voile pour laisser la vue libre. || *Cargue au vent.* Cargue placée du côté d'où vient le vent. || *Cargue sous le vent.* Celle qui est placée du côté opposé.

CARGUÉ, ÉE. part. pass. du v. Carguer. Mar. Se prend adjectiv. Voile carguée. Quelquefois, sous la violence des bourrasques, les voiles, quoique *carguées*, sont encore dangereuses pour les mâts, qu'elles ébranlent de leurs terribles fouettements. (Lecomte.)

CARGUER. v. a. 1re conj. Mar. Relever, retrousser au-dessus de la vergue une voile qui est dehors, soit qu'on la tienne ainsi ployée sur ses cargues momentanément, soit qu'on veuille la serrer. Carguer une voile.

— Absol. Il est temps, *cargue !* dit l'officier : *Cargue !* répète le maître de manœuvre, et le bruit de son sifflet, dominant celui de la rafale, excite les agiles matelots. (Lecomte.)

— Pencher sur le côté en naviguant.

CARGUEROS. Géogr. Peuple d'Amérique qui habite la vallée de Cauca, dans les Andes.

CARGUETTE. s. f. Manœuvre qui sert à redresser une antenne, à la changer de bord lorsqu'on mude.

CARGUEUR. s. m. Mar. Poulie qui sert particulièrement à amener et guinder le perroquet. || Matelot employé à carguer.

CARHAIX. Géogr. Ville de France (Finistère); patrie de la Tour d'Auvergne, premier grenadier de France; 9,000 hab.

CARI ou **CARRY.** s. m. (du celt. *car*, viande, aliment; en malabare *kari*, bouillie, ... pose de piment en poudre, d'épices, etc. || Mets importé de l'Inde et qui se compose de volaille et de riz assaisonné de cari.

CARIACOU. s. m. Mamm. Syn. de Chevreuil d'Amérique et de Cerf des bois. Le cariacou vit à la Guiane et au Mexique. || Dans Buffon, c'est la femelle du cerf de la Louisiane et de la Virginie. || Dans d'autres naturalistes, ce nom s'applique à d'autres cerfs de Cayenne, à cheville osseuse, très-longue, et à dagues courtes et simples.

—Boisson fermentée, composée de sirop de canne, de cassave et de patates, en usage à la Guiane.

CARIAME. s. m. Ornith. Genre formé sur une espèce d'oiseau du Brésil qui se nourrit de reptiles terrestres. On l'élève en domesticité en Amérique, à cause de la bonté de sa chair.

CARIAMINÉES. s. m. pl. Sous-famille de la famille des ardéidées, ayant pour type le genre cariame.

CARIAQUE. s. m. Mamm. Sous-genre de cerfs américains comprenant le cariacou.

CARIAROU. s. m. Bot. Liane des Antilles, dont la feuille fournit une teinte cramoisie.

CARIATIDE ou **CARYATIDE.** s. f. (ét. gr., καρυάτις, femme de Carie dans le Péloponnèse. Les Cariatides réduites à l'esclavage servirent de type chez leurs vainqueurs pour ce genre d'ornement). Sculpt. Nom des figures employées par les architectes, au lieu de colonnes ou de pilastres, pour servir de soutien à une architrave qu'elles portent sur leur tête.

— Chez les Grecs, la cariatide était toujours une figure de femme vêtue de la longue robe des femmes de Carie, dans le Péloponnèse. Dans l'architecture moderne, on emploie également des figures d'hommes ou de femmes, nues ou vêtues, et quelquefois surmontées d'un coussin ou d'une corbeille qu'elles portent sur leur tête.

—Se dit aussi de l'ordre d'architecture dans lequel les cariatides sont employées au lieu de colonnes. Ordre cariatide.

— Danse lacédémonienne en l'honneur de Diane.

CARIATIDIQUE adj. des 2 g. Archit. Qui appartient aux cariatides. || Qui admet, qui offre ce genre d'ornement. Style cariatidique. Architecture cariatidique.

CARIBE. adj. et s. des 2 g. Syn. de Caraïbe, en usage chez quelques ethnographes modernes.

CARIBERT ou **CHEREBERT.** Hist. L'aîné des fils de Clotaire, eut en partage, à la mort de son père, en 561, les provinces dont Paris fut le chef-lieu, et mourut en 567 sans enfants mâles.

CARIBOU. s. m. Mamm. Animal sauvage du Canada dont on mange la chair. || Cerf de l'Amérique septentrionale, qui a la plus grande ressemblance avec le renne, dans l'espèce duquel on l'a rangé.

CARICATURAL, ALE. adj. Qui concerne la caricature, qui tient de la caricature.

CARICATURE. s. f. (en ital. *caricatura*, dériv. de *caricare*, charger). Peint. Image satirique dans laquelle l'artiste a représenté en charge, et par une allégorie bouffonne, les personnes ou les événements qu'il a voulu tourner en dérision. La *caricature*, ainsi que l'épigramme en poésie, veut être faite avec facilité. (Boutard.) Les Anglais, dans leurs nombreuses *caricatures* politiques, désignent le peuple sous la figure d'un gros homme vigoureux, bien vêtu, bien nourri, triste ou gai, apathique ou passionné, suivant l'occurrence. (Id.)

— Fig. Art dram. Personnage qui, passant les limites du comique, cherche à exciter le gros rire par un costume chargé et un dialogue burlesque et bouffon.

— Fig. Personne ridiculement accoutrée. Voyez cette femme, quelle caricature !

CARICATURÉ, ÉE. part. pass. du v. Caricaturer. S'emploie adjectivement. Personne caricaturée.

CARICATURER. v. n. 1re conj. Faire une ou plusieurs caricatures.

—v. a. Tourner en ridicule par le moyen d'une caricature. Caricaturer une personne. John Bull *caricatura* ses magistrats, ses députés, ses ministres, ses rois même. (M. O.)

CARICATURIEN, IENNE. adj. et s. Fam. Amateur ou vendeur de caricatures.

CARICATURISTE. s. m. Se dit de l'artiste qui fait des caricatures.

CARICÉ, ÉE. adj. (en lat. *cariceus*, qui tient de la laiche). Bot. Qui tient de la laiche. || CARICÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des cypéracées, qui a pour type le genre laiche.

CARICÉE. s. f. Entom. Genre de diptères de la famille des mésomydes; vivant sur les bords des ruisseaux, des étangs et des marais, au milieu des scirpes, des laiches, des joncs et autres plantes aquatiques.

CARICICOLE. adj. des 2 g. (ét. lat., *carex*, laiche; *coleo*, j'habite). Entom. Qui vit sur les laiches.

CARICICOLOGIE. s. f. (du lat. *carex*, laiche; et du gr. λόγος, discours). Didact. Traité sur les laiches.

... rapport à la caricicologie.

CARICICOLOGISTE. s. Didact. Celui, celle qui traite des laiches.

CARICINÉ, ÉE. adj. Bot. Syn. de Caricé.

CARICK. V. CARRIK.

CARICOÏDE. s. m. (du lat. *carica*, figue; et du gr. εἶδος, aspect). Zooph. foss. Genre peu connu de zoophytes fossiles que plusieurs auteurs ont pris à tort pour des figues pétrifiées.

CARICON. s. m. Pharm. Remède cathérétique propre à déterger les ulcères sordides.

— Mamm. Espèce de cerf de la Virginie.

CARIDINE. s. f. (du gr. καρίδιον, petite crevette). Crust. Genre de la famille des salicoques, renfermant deux espèces : la caridine type dont la patrie nous est inconnue, et la caridine longirostre, trouvée dans la rivière de la Macta, aux environs d'Oran.

CARIDIOÏDE. adj. des 2 g. (ét. gr., καρίς, squille; εἶδος, ressemblance). Crust. Qui ressemble à une squille. || CARIDIOÏDES. s. m. pl. Famille de crustacés de l'ordre des stomapodes, comprenant tous les animaux qui par la forme du corps se rapprochent beaucoup des salicoques.

CARIE. s. f. (du celt. *car*, bois; d'où le lat. *caries*, pourriture provenant de vieillesse, principalement dans le bois). Pathol. Ulcération des os. Carie interne. Carie locale. La *carie* attaque spécialement la partie spongieuse des os. (J. Cloq.)

— *Carie des vertèbres.* V. MAL VERTÉBRAL. La masturbation est une cause fréquente de la *carie* des vertèbres. (J. Cloq.)

— Bot. Maladie qui attaque les corps ligneux, semblable à la maladie qui produit dans les parties osseuses du corps humain le même effet que la gangrène. La *carie* cave toujours et s'étend, elle fait périr les branches et souvent l'arbre. (Baudrill.)

CARIE. Géogr. anc. Province occidentale de l'Asie Mineure, dont les villes principales étaient Milet et Halicarnasse.

CARIÉ, ÉE. part. pass. du v. Carier. Se prend adjectivement. Os carié. Vertèbre cariée. Bois carié.

— Minér. Une roche a une structure cariée lorsqu'elle est percée de cavités irrégulières, semblables parfois à des tubercules qui donnent au minéral une sorte de ressemblance avec un os frappé de carie.

CARIEN, IENNE. adj. et s. Géogr. anc. Habitant de la Carie. Qui concerne la Carie et ses habitants.

— CARIEN. s. m. Linguist. Idiome des Cariens que parlaient aussi les Mysiens, et qui était la langue la plus répandue de l'Asie Mineure.

CARIER. v. a. 1re conj. (rad. *carie*). Pathol. Gâter, pourrir par la carie. L'usage de cet élixir a *carié* toutes ses dents. (Acad.)

— SE CARIER. v. pron. Pathol. Commencer à être affecté de la carie.

CARIEUX, EUSE. adj. Pathol. Qui a rapport à la carie. Ulcère carieux.

CARIGNAN. Géogr. Chef-lieu de canton (Ardennes); 1,500 hab.

CARIGNAN. Nom d'une famille illustre de Savoie qui a produit des personnages célèbres et qui règne aujourd'hui sur la Sardaigne en la personne de Charles-Albert. C'est à cette famille qu'appartenaient le fameux prince Eugène de Savoie, et l'infortunée princesse de Lamballe.

CARILLON. s. m. (ét. *quadrille;* les carillons étaient ordinairement exécutés à quatre cloches). Réunion de cloches accordées de manière à former une échelle chromatique d'environ deux octaves et demie ou même trois, suspendues dans un clocher et mises en vibration au moyen de ressorts mus par un double clavier, l'un élevé et qui sert à jouer les notes intermédiaires, en frappant les touches avec les poings, l'autre, plus bas, qui sert pour les notes graves et se joue avec les pieds. Le premier *carillon* fut fait à Alost, en Flandre, en 1487. (Encycl.) L'horloge de la Samaritaine sur le pont Neuf était la seule qui fût construite à *carillon,* faisant entendre un air à chaque sonnerie. (Id.)

— Le battement des cloches; l'air qu'elles jouent. Sonner le carillon; à double carillon.

— Par extension, Tout battement de cloches à coups précipités et avec une sorte de mesure et d'accord.

— Dans certaines horloges, Cordes métalliques mises en vibration par des marteaux mus au moyen de pointes fixées à une roue comme dans les orgues de Barbarie. || Air que jouent ces horloges.

— Fig. et fam. Tapage, grand bruit. Quand la maîtresse du logis verra ce désordre, elle fera beau *carillon.* (Acad.) || *A double, à triple carillon.* A grand bruit. Il fut sifflé à double carillon.

— Bot. Nom vulgaire d'une espèce de campanule.

— Phys. *Carillon électrique.* Petit carillon composé de trois timbres suspendus à une tige de métal, et que font résonner deux boulettes de métal appendues par un fil de soie et mises en mouvement par l'électricité.

[illegible] de 10 à 20 millim. carrés. Fer de carillon.

CARILLONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Carillonner. Quoique participe de verbe neutre, ce mot a les propriétés des participes dérivés de verbes actifs, et s'emploie adjectivement, surtout au féminin. Fête carillonnée. Il ne met cet habit que les jours de fêtes *carillonnées.* (Acad.) || *Fête carillonnée.* Grande fête de l'Église catholique.

CARILLONNEMENT. s. m. Action de carillonner.

CARILLONNER. v. n. 1re conj. (ét., V. CARILLON). Sonner sur des cloches à coups précipités, et avec une espèce de mesure et d'accord. Il est fête à la paroisse, on n'a fait que *carillonner.* (Acad.)

— Exécuter un air sur un carillon de cloches.

— Fig. et fam. Faire grand bruit, crier.

CARILLONNEUR. s. m. Celui qui carillonne. Le carillonneur de la Samaritaine. Le carillonneur de Dunkerque.

— Ornith. Nom vulgaire d'une espèce de merle, qui fait entendre une voix éclatante et assez semblable au tocsin.

CARINACÉ, ÉE. adj. (du lat. *carina*, carène). Moll. Qui ressemble à une carène. || CARINACÉES. s. f. pl. Moll. Famille de l'ordre des coquilles univalves, ayant pour type le genre carinaire.

CARINAIRE. s. f. (du lat. *carina*, carène). Moll. Genre de gastéropodes, animaux transparents comme du cristal, ornés de vives couleurs, et si fragiles qu'on les trouve rarement entiers, surtout l'espèce vitrée à reflets opalins, d'un bel effet.

CARINAL, ALE. adj. (ét. lat. *carinalis,* de *carina,* carène). Bot. Qui a rapport à la carène.

CARINDE. s. m. Ornith. Synon. d'Ara bleu. V. ARA.

CARINE. s. m. Ornith. Genre d'oiseaux formé pour le canard musqué.

CARINE. s. f. Nom qu'on donnait chez les anciens à des femmes chargées de pleurer dans les cérémonies funèbres. Elles venaient ordinairement de la Carie.

— Syn. de Chevêche. V. ce mot.

CARINÉ, ÉE. adj. Bot. Se dit d'une feuille dont le milieu est creusé en gouttière.

CARINIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *carina,* carène; *ferens,* qui porte). Zool. et bot. Se dit des parties des animaux et des plantes qui ont une carène.

CARINTHIE. Géogr. Ancienne province de l'empire d'Autriche qui forme aujourd'hui les cercles de Klagenfurt et de Vellach du royaume d'Illyrie.

CARINULÉ, ÉE. adj. (du lat. *carina*, carène). Bot. Qui est muni d'une très-légère carène.

CARIOPSE. s. m. (ét. gr., κάρη, tête; ὄψις, aspect). Bot. Espèce de fruit dont les caractères sont d'être sec, indéhiscent, monosperme, et d'avoir un péricarpe tellement mince qu'on le confond avec le tégument des graines, dont on ne peut le distinguer à l'époque de la maturité.

CARIOPSIDE. s. m. (ét., V. CARIOPSE). Bot. Assemblage de cariopses disposées circulairement comme dans les malvacées.

CARIPE. s. f. Ichthyol. Petit poisson de l'Orénoque et de l'Amazone, du genre des sérasalmes, de la famille des salmonoïdes, et redoutable aux personnes qui se baignent dans ces fleuves, à cause des blessures qu'il leur fait avec ses dents comprimées et tranchantes comme des lancettes.

CARIQUEUSE. s. f. Bot. Espèce de figue sauvage.

CARIQUEUX, EUSE. adj. (ét. prov., *carique*, figue) Chirurg. Qui ressemble à une figue. Tumeur cariqueuse.

CARISEL ou **CRÉSEAU.** s. m. Comm. Grosse toile très-claire, dans le genre du canevas, qui sert pour travailler en tapisserie.

CARISET. s. m. Comm. Étoffe de laine croisée, qui se fabrique en Angleterre et en Ecosse.

CARISSE. s. f. Bot. Genre de la famille des apocynées, qui renferme des arbrisseaux lactescents des Indes et de l'Afrique australe, dont cinq espèces sur vingt sont cultivées dans nos jardins d'Europe.

CARISSÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une carisse. || CARISSÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des apocynées, ayant pour type le genre carisse.

CARISTADE. s. f. (ét. gr., χάρις, grâce). Fam. Aumône. Demander la caristade. Donner la caristade. La caristade, s'il vous plaît.

CARIT. s. m. (du gr. καρίς, crevette). Arachn. Genre de l'ordre des arachnides trachéennes de la famille des gamas, dont le type est le caris vespertilion, qui se trouve ordinairement sur les chauves-souris.

CARIVE. s. f. Mat. méd. Un des noms du piment ou poivre de Guinée.

CARL. s. m. Monnaie d'or de Bavière, qui vaut 24 fr. 15 cent. de France. Il y a des demi-carls et des quarts de carl, qui ont des valeurs proportionnées. || Monnaie d'or de Brunswick, qui vaut 18 fr. 95 cent. Il y a des doubles carls et des demi-carls.

CARLA. s. m. Comm. Toile peinte des Indes orientales, qui se fabrique dans un village du même nom, sur la côte de Malabar.

CARLET. s. m. Anc. art milit. Carrelet, épée dont la lame est triangulaire.

CARLETTE. s. f. Comm. Sorte d'ardoise qui se tire des environs d'Angers.

CARLIEN, ENNE. adj. et s. Syn. de Carlovingien. Se trouve dans Mézerai et dans Cordemoy.

CARLIN. s. m. Sorte de petit chien au nez écrasé, au poil ras. Joli carlin. Petit carlin. Cette espèce, très-commune en France au commencement du siècle, a presque entièrement disparu.

CARLIN. s. m. (de l'ital. *carlino*). Métrol. Nom de plusieurs monnaies d'or du royaume de Sardaigne. Le carlin de Victor-Amédée III, depuis 1755, vaut 150 fr.; celui de Charles-Emmanuel III, 142 fr. 30 cent.; le carlin, depuis 1768, 49 fr. 33 cent. || Monnaie d'argent du royaume des Deux Siciles, qui vaut, depuis 1804, 0 fr. 45 cent. || Monnaie de compte de Malte, valant environ 9 cent.

CARLINE. s. f. Bot. Genre de la famille des synanthérées cinarées, qui croît sur les Pyrénées et sur les montagnes de la Suisse et de l'Italie.

CARLINÉ, ÉE. adj. Bot. Qui tient de la carline. || CARLINÉES. s. f. pl. Bot. Tribu de la famille des synanthérées cinarées, ayant pour type le genre carline.

CARLINGUE. s. f. (du celt. *car,* bois; *lang, ling,* long). Mar. Combinaison de deux ou trois fortes pièces de bois de chêne, ajoutées bout à bout dans le fond d'un navire, servant avec la quille à consolider la carène et soutenir les mâts. || *Carlingue de cabestan.* Celle qui est établie sur les baux du pont où est le cabestan. || *Carlingue de mât.* Assemblage de charpente sur laquelle est contenu le pied de ce mât, comme un tenon dans une mortaise.

CARLINGUE. adj. et s. des 2 g. Hist. Se lit dans quelques vieux auteurs pour Carlovingien, qui est plus usité quoique moins conforme à l'origine teutonne *karl* et *karling.*

CARLISME. s. m. Polit. Nom par lequel on a désigné pendant quelques années en France, depuis 1830, le parti légitimiste; mais cette dénomination avait cessé d'être en usage même avant la mort de Charles X. || En Espagne, le parti de don Carlos. Naguère encore le *carlisme* était puissant en Espagne. (Dict. polit.)

CARLISTE. adj. et s. Polit. Nom donné en France aux partisans de Charles X, après 1830, et en Espagne à ceux de don Carlos, prétendant au trône depuis la mort de Ferdinand VII.

CARLOCK. s. m. Comm. Colle de poisson qu'on tire d'Arkhangel, et que l'on fait avec la vessie de l'esturgeon.

CARLOMAN. (ét. germ., *karl*, robuste; *man*, homme). Fils aîné de Charles-Martel, eut en partage à la mort de son père (741) l'Austrasie et une partie de la Germanie, remporta plusieurs victoires sur les Saxons et les Allemands, se retira au monastère du Mont-Cassin et mourut en 755. || CARLOMAN. Fils de Pépin le Bref et frère de Charlemagne, né en 1751, eut en partage après la mort de son père (768), l'Austrasie, la France germanique, la Provence et une partie de l'Aquitaine. Il mourut en 771, laissant sa famille exposée à la haine de son frère. || CARLOMAN. Fils de Louis le Bègue, succéda en 876 à son père, conjointement avec son frère Louis III. Ces deux princes, par leur concorde, donnèrent un bel et rare exemple d'amitié fraternelle sur le trône. Carloman mourut en 884.

CARLONE. Famille célèbre de sculpteurs génois, dont plusieurs membres se sont distingués aux XVIe et XVIIe siècles.

CARLOS (Don). Nom de deux princes espagnols, également célèbres par leurs infortunes et par l'injustice de leurs parents. L'un, fils de Jean, prince d'Aragon, et de Blanche, reine de Navarre, mourut en 1461; l'autre, fils de Philippe II, accusé de conspiration, mourut empoisonné en 1568. || CARLOS (Marie-Isidore, de Bourbon, Don). Infant d'Espagne, exclu de la succession à la couronne par le testament de Ferdinand VII, dernier roi d'Espagne, son frère, en faveur de sa fille aînée dona Isabelle, aujourd'hui régnante. Don Carlos tenta de faire valoir ses droits à l'aide des nombreux partisans de l'absolutisme, qui l'appelèrent et le soutinrent pendant sept ans de guerre civile. La convention dite de *Bergara*, intervenue entre les débris de son armée et les troupes du gouvernement constitutionnel, ayant forcé ce prétendant à chercher un refuge en France, le gouvernement l'a placé en surveillance à Bourges, départ. du Cher.

CARLOVINGIEN, ENNE. adj. et s. Hist. Qui appartient à la race de Charlemagne. Prince carlovingien. Princesse carlovingienne. Un Carlovingien. Une Carlovingienne.

CARLOVINGIENS. s. m. pl. Famille qui a donné à la France les rois dits de la deuxième race, et à l'Allemagne ainsi qu'à l'Italie un grand nombre de souverains. Elle tire son nom de [illegible] France depuis 752 jusqu'en 987.

CARLSRUHE. (en franç. *repos de Charles*). Géogr. Capitale du grand duché de Bade; 20,000 hab. Elle fut fondée par Charles-Guillaume, grand-duc de Bade, qui en fit sa résidence.

CARLUDOVIQUE. s. f. Bot. Genre de la famille des palmiers, comprenant cinq espèces toutes propres au Pérou.

CARLUS. Chef-lieu de canton (Dordogne); 700 hab.

CARMAGNOLE. Géogr. Ville des États Sardes, dans le Piémont, qui fut prise par Catinat, en 1691.

CARMAGNOLE. s. f. Ronde républicaine injurieuse à la cour, composée en 1792, à l'occasion de la prise de Carmagnole, en Piémont. Le refrain était :

Dansons la *carmagnole*,
Vive le son du canon.

— Habit veste, à petites basques, presque sans collet, porté généralement par la classe populaire, pendant la révolution française.

CARMAGNOLE. s. m. S'est dit des membres les plus exaltés du club des Jacobins, parce qu'ils portaient de préférence le costume appelé carmagnole.

— Par dénigrement, Soldat des armées républicaines.

CARMANTINE. s. f. Bot. Genre de la famille des acanthacées. Plante exotique venant des contrées chaudes de l'Afrique et de l'Asie. La carmantine pectorale sert à faire le sirop connu sous le nom de *sirop de Carpentier.*

CARME. s. m. Hist. relig. Membre d'un ordre religieux, originaire du mont Carmel, en Syrie, d'où il tire son nom.

— *Carme mitigé* ou *belletti.* Membre d'un ordre religieux, institué en 1432, et qui suivait la règle des carmes adoucie par Eugène IV.

— *Carme déchaussé.* Membre d'une congrégation religieuse, établie au VIe siècle, et qui n'était qu'une réforme des carmes. Les carmes déchaussés marchaient pieds nus.

— *Eau des carmes.* Eau spiritueuse, dont l'invention est attribuée à des religieux carmes. V. MÉLISSE.

CARMEL. Géogr. Montagne fameuse de la Palestine, dans la tribu d'Aser, où résida le prophète Élie. Elle se trouve aujourd'hui dans la Turquie d'Asie, province de Syrie, et l'on y remarque les ruines de l'ancien couvent des carmes, bâti sur une hauteur d'environ 1,000 mètres.

— *Notre-Dame du Mont-Carmel.* Nom d'un ordre religieux qui se forma dès le XIIe siècle, en Syrie, et dont le pape Honorius III confirma les règles en 1224. Les religieux de Notre-Dame du Mont-Carmel ou les carmes passèrent en Europe avec saint Louis.

— *Chevaliers du Mont-Carmel.* Ordre militaire d'hospitaliers, fondé par Henri IV, et réuni depuis aux chevaliers de St-Lazare.

CARMELINE. s. f. Sorte de laine qu'on tire de la vigogne.

CARMÉLITE. s. f. Hist. relig. Nom qu'on donne à des religieuses de l'ordre du Carmel. || *Carmélites déchaussées.* Religieuses de la réforme de sainte Thérèse.

— Bot. Genre de la famille des composées mutisiacées, établi sur une plante herbacée du Chili, dont on ne connaît qu'une seule espèce, la belle carmélite.

CARMENTAL, ALE. adj. Myth. et antiq. lat. Qui se rapporte à Carmentis et à son culte. Flamine carmental. || *Porte carmentale.* Porte de Rome, qui se trouvait au pied du Capitole, vers le Tibre, ainsi nommée d'un temple de Carmentis bâti dans le voisinage.

CARMENTALES. s. f. pl. Hist. anc. Fêtes célébrées à Rome en l'honneur de la déesse Carmentis, que l'on suppliait de rendre les femmes fécondes, et de les aider dans leurs couches.

CARMENTES. s. f. pl. Chez les anciens Romains, déesses qui révélaient l'avenir.

CARMENTIS. (litt. *prophétesse*). Myth. Surnom sous lequel Nicostrate, mère d'Évandre, était honorée à Rome.

CARMES. s. m. pl. Au jeu de trictrac, Coup de dés qui amène les deux quatre. Amener carmes.

CARMICHÉLIE. s. f. Bot. Genre de la famille des légumineuses, établi sur un arbre très-remarquable de la Nouvelle-Hollande, dont on ne connaît qu'une seule espèce, la carmichélie australe.

CARMIN. s. m. Chim. Matière colorante d'un rouge éclatant, qu'on obtient principalement de la cochenille, et dont on fait usage dans la peinture en miniature ou en détrempe. Le carmin est un composé triple formé de l'acide du sel qui a servi à le précipiter, de la matière animale qui se trouve dans l'insecte, et de la partie colorante nommée carmine.

— La couleur de cette matière. Lèvres de carmin. || S'emploie aussi adjectiv. dans le même sens; en ce cas il est invariable. Le colibri à gorge *carmin* a quatre pouces et demi de longueur. (Buff.)

— Syn. simp. poét. Rouge, vermillon, fard. || Épith. Vif, pourpré, empourpré, épais, luisant, léger, délicat, menteur, trompeur. || [illegible]

Pourquoi mêler aux fleurs de ton visage
De nos *carmins* le mensonger éclat?
(DUPUY DES ISLETS.)

L'industrieux pinceau d'un *carmin* délicat
D'un visage arrondi relève l'incarnat.
(VOLTAIRE.)

CARMINATIE. s. f. Bot. Genre de la famille des composées eupatoriées, établi pour une plante herbacée annuelle du Mexique, dont on ne connaît qu'une seule espèce, la carminatie à feuilles minces.

CARMINATIF, IVE. adj. (du lat. *carminare*, nettoyer). Mat. médic. Se dit des médicaments qui ont la propriété d'expulser les vents ou flatuosités contenues dans le conduit intestinal. Alcool carminatif. Espèce carminative.

— Se prend substantivement pour Médicament carminatif. Les *carminatifs* sont pris communément parmi les substances aromatiques. (H. Cloq.)

CARMINE. s. f. Chim. Matière colorante de la cochenille et du kermès, d'un pourpre vif, fondant à une chaleur de 50°, se dissolvant dans l'eau et inaltérable à la lumière. Les acides la dissolvent et en changent la couleur en ecarlate.

CARMINÉ, ÉE. part. pass. du v. Carminer. Se prend adjectiv. Peinture carminée. Lèvre carminée. Joue carminée.

CARMINER. v. a. 1re conj. Peint. Peindre, enluminer avec du carmin. || Rougir, faire rougir.

— Techn. Convertir en carmin.

CARMINIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *carmen*, vers, chant, poeme; *forma*, forme). Qui a la forme de vers, de poeme. Vers carminiformes.

CARMONA. Géogr. Ville d'Espagne (Andalousie), à 25 kil. de Séville, fameuse par ses antiquités; 20,000 hab.

CARMONE. s. f. Bot. Arbrisseau des îles Mariannes.

CARNAC. Géogr. Village de France, près de la mer (Morbihan). On y remarque onze rangées de pierres granitiques, qui forment des allées perpendiculaires à la côte, et occupent un espace de 1340 metres; 3,100 hab.

CARNAGE. s. m. (du lat. *caro, carnis*, chair). Massacre d'hommes à la guerre, tuerie. Grand carnage. Horrible carnage. Arrêter le carnage. Pousser au carnage. Animer au carnage. S'accoutumer au carnage. Ne respirant que le sang et le *carnage*. (Mass.) Pour vous donner des idées de meurtre et de *carnage*. (Boss.)

Et la terre et le fleuve, et leur flotte et le port,
Sont des champs de *carnage* où triomphe la [mort.
(CORNEILLE.)

Tel que dans les combats, maître de son courage,
Tranquille, il arrêtait ou pressait le *carnage*.
(VOLTAIRE.)

— Massacre d'animaux à la chasse. Faire un grand carnage de cerfs, de lièvres, de perdrix.

L'ennemi nous regarde, en son aveugle rage,
Comme de vils troupeaux réservés au *carnage*.
(RACINE.)

— *Les lions, les tigres, les loups vivent de carnage.* Vivent de la chair des animaux qu'ils tuent.

Et mon esprit enfin n'est pas plus offensé
De voir un homme fourbe, injuste, intéressé,
Que de voir des vautours affamés de *carnage*.
(MOLIÈRE.)

— Chass. Se dit de l'action des chiens qui d... ent un animal. On a fait carnage à la meute. La meute a fait carnage.

— *Carnage* ne se dit que de la mort, du massacre de beaucoup de monde, donc ce vers de Rotrou n'est pas à imiter :

Du *carnage* d'un frère un frère est incapable.

— Syn. poét. Massacre, grande défaite. || Syn. fam. Tuerie, déconfiture. || Epith. Cruel, inhumain, effroyable, horrible, terrible, hideux, grand, prodigieux, immense.

CARNAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *caro, carnis*, chair). Qui vit dans la chair, dans la viande. || *Mouche carnaire.* Mouche dont la larve vit dans la viande.

CARNAL. s. m. Anc. mar. Palan servant sur les galères à élever la tente. || Extrémité inférieure d'une antenne.

CARNALAGE. s. m. Anc. cout. Droit dû en nature à un seigneur par les bouchers de son fief.

CARNALETTE. s. f. Anc. mar. Palan plus petit que le carnal.

CARNARVON. Géogr. Nom d'un comté d'Angleterre dans la partie septentrionale de la principauté de Galles. || Ville, chef-lieu du comté de ce nom; port très-commerçant; 4,600 hab.

CARNASSIER, ÈRE. adj. (du lat. *caro, carnis*, chair). Se dit des animaux qui se nourrissent de chair. Animal carnassier. Bête carnassière.

— Qui mange beaucoup de chair, de viande; en ce sens on peut le dire des hommes. Les peuples du Nord sont fort *carnassiers* en comparaison des méridionaux. (Acad.)

— CARNASSIERS. Mamm. Ordre d'animaux mammifères qui se nourrissent de chair crue, ... présentent les types principaux, et que caractérisent ses molaires plus ou moins comprimées, son estomac simple et petit, son intestin court.

— Entom. Famille de coléoptères pentamères qui se partage en deux sections naturelles, les terrestres, comprenant deux tribus, et les aquatiques, qui n'en forment qu'une seule.

CARNASSIÈRE. s. f. (du lat. *caro, carnis*, chair). Chass. Sorte de sac ordinairement en filet et à plusieurs compartiments où l'on met le gibier tué à la chasse.

CARNATION. s. f. (pr. *kar-na-ci-on;* du lat. *caro, carnis*, chair). Couleur des chairs, apparence extérieure de la peau, eu égard à sa coloration; teint. Une belle carnation. Une vilaine carnation.

— Peint. L'ensemble des parties de chair que presente un tableau; imitation de la couleur de la chair.

— Il s'emploie d'une manière générale; ainsi on ne dirait point La carnation d'un bras, d'une jambe, etc.; mais on dit d'un tableau, Que les carnations en sont belles, et d'un peintre, Qu'il fait de belles carnations.

CARNAU. s. m. Techn. Trou pratiqué à la voûte d'un fourneau de porcelaine.

CARNAUBA. s. m. Bot. Palmier du Brésil.

CARNAVAL. s. m. (ét. lat., *carni*, à la chair; *vale*, adieu). Temps de fêtes et de divertissements qui précèdent le Carême. Il commence le jour de l'Epiphanie et finit le mercredi des Cendres. Les jours de carnaval. Pendant le carnaval. Les divertissements du carnaval. Les *carnavals* de Venise et en général ceux du Midi sont les plus célèbres et les plus brillants. (Encycl.) On peut regarder les folies du *carnaval* comme un reste des fêtes du paganisme. (Id.)

La raison vainement voudrait nous interdire
Le *carnaval*, ce passe-temps si doux.
(REGNARD.)

— *Ambassadeurs du carnaval.* Députés qui furent envoyés à Rome pour s'opposer au règlement par lequel St Charles Borromée prescrivait, à partir du mercredi des Cendres, l'observation du Carême, qui ne commençait alors qu'après le dimanche de la Quadragésime.

CARNAVATEPY. s. m. Comm. Bois de Surinam.

CARNE. s. f. Techn. L'angle extérieur d'une chose. La carne d'une pierre. La carne d'une table. La carne d'un volet. Il s'est blessé contre la *carne* de cette pierre. (Acad.)

— Calligr. Les carnes d'une plume taillée pour écrire; l'évidement du tuyau ou du canon de la plume. || Les *grandes carnes.* Celles qui partent du tuyau. || Les *petites carnes.* Celles qui se terminent au bec.

CARNÉ, ÉE. adj. Techn. Se dit, chez les fleuristes, de tout objet couleur de chair. Œillet carné. Une anémone carnée.

CARNÉADES. Philosophe pyrrhonien, fondateur de la troisième académie, né à Cyrène en 215, enseigna a Athènes et y vécut 90 ans. Dialecticien subtil, il n'admettait aucune certitude, et soutenait également le pour et le contre.

CARNÉADIEN, IENNE. adj. Phil. Qui appartient à Carnéades, chef de la nouvelle Académie.

CARNÉADISME. s. m. Phil. Doctrine philosophique de Carnéades.

CARNEAU. s. m. Anc. mar. L'angle de la voile latine placée du côté de la proue.

— A signifié Créneau, en t. de fortif.

CARNÈLE. s. f. Monn. Bordure qui paraît autour du cordon d'une monnaie et qui forme la légende.

CARNELÉ, ÉE. part. pass. du v. Carneler. Se prend adjectiv. Pièce carnelée. Louis carnelé.

CARNELER. v. a. 1re conj. Numism. Faire une carnèle. Carneler une pièce de monnaie.

— Blas. Ceindre d'une bordure.

CARNET. s. m. Petit livre dont se servent particulièrement les negociants, les banquiers, les agents de change et les courtiers de commerce, pour inscrire leurs négociations au moment même où ils les font. || *Carnet d'échéance.* Livre sur lequel les négociants inscrivent les effets qu'ils ont à payer. || *Carnet de recette.* Livre dans lequel un receveur de deniers publics inscrit ses recettes au moment où il les fait.

CARNIEN. Myth. Surnom d'Apollon, tiré de Carnus, devin d'Acharnie, dont ce dieu vengea la mort.

CARNIEN, ENNE. adj. Qui concerne les carnies. Jeux carniens. Vers carniens.

CARNIER. s. m. (du lat. *caro, carnis*, chair). Chass. Syn. de Carnassière.

CARNIÈRES. Géogr. Chef-lieu de canton (Nord); 1,000 hab.

CARNIES. s. f. pl. Nom d'une fête qui se célébrait à Sparte en l'honneur d'Apollon Carnien, et qui durait neuf jours.

CARNIFEX. s. m. (mot latin qui signifie *bourreau*). Alchim. Le feu, lorsqu'il est employé à la recherche de la pierre philosophale.

CARNIFICATION. s. f. (pr. *kar-ni-fi-ka-*... *nis*, chair, et de *fieri*, devenir). Pathol. Transformation de certains tissus en une substance qui présente quelque ressemblance avec la chair ou le tissu musculaire. || *Carnification des poumons.* V. HÉPATISATION.

CARNIFIÉ, ÉE. part. pass. du v. Carnifier. Se prend adjectiv. Poumon carnifié.

CARNIFIER (SE). v. pron. 1re conj. Médec. En parlant de certains tissus, Se transformer en une substance qui présente quelque ressemblance avec la chair.

CARNIFORME. adj. des 2 g. Didact. Qui a l'apparence de la chair.

CARNIOLE. s. f. Bot. Genre de champignons dont quelques espèces sont comestibles, telle que la carniole tardive, que l'on trouve souvent en Toscane.

CARNIOLE (Duché de). Géogr. Province de l'empire autrichien contigué à celle de Trieste, et faisant partie du royaume d'Illyrie; capitale Laybach, ville de 12,000 âmes.

CARNIQUE. adj. des 2 g. Géogr. Se dit de la partie des Alpes qui est située au nord de la Vénétie. Alpes carniques ou juliennes.

CARNIURE. s. f. Agric. Pléthore des bourgeons de la vigne.

CARNIVORE. adj. des 2 g. (ét. lat., *caro, carnis*, chair; *vorans*, qui dévore). Zool. Se dit des animaux qui se nourrissent de chair, par opposition à ceux qui se nourrissent de végétaux. Animal carnivore. L'homme est à la fois *carnivore* et frugivore. (Acad.)

— CARNIVORES. s. m. pl. Mamm. En général, ce nom s'applique à tous les animaux qui se nourrissent en totalité ou en grande partie de chair, et il est alors syn. de Carnassiers.

— Plus spécialement, on nomme *carnivores* une division de l'ordre des carnassiers, les carnassiers par excellence, les animaux généralement dits *bêtes féroces*.

CARNIVORITÉ. s. f. Zool. Condition d'un être que son organisation appelle à vivre de matières animales.

CARNOSITÉ. s. f. Pathol. Nom qu'on donne à de petites tumeurs, végétations ou excroissances, qui se développent sur la peau ou sur les membranes muqueuses, par suite de l'action du virus vénérien.

CARNOT (Lazare-Nicolas-Marguerite). L'un des hommes les plus remarquables qu'ait produits la révolution française; mathématicien célèbre, général, membre du Directoire et de l'Institut; né à Nolay, en Bourgogne, en 1753, mort à Magdebourg en 1823.

CAROBOTANE. s. f. Art milit. Nom qu'on donnait autrefois au gros canon nommé aussi bombarde.

CAROCHA. s. f. Hist. Nom donné par les Portugais à une espèce de mitre de papier ou de carton sur laquelle étaient peintes des flammes et des figures de diables, et qu'on mettait sur la tête des victimes de l'inquisition dans les auto-da-fé.

CAROCOLLE. s. f. Conchyl. Genre de coquille univalve.

CARODIS. s. m. Econ. rur. Grenier au-dessus d'une grange, pour serrer le fourrage. Le plancher d'un *carodis* est formé de simples planches. (Raym.)

CAROGNE. s. f. (ét. lat., *caro*, chair). Pop. Terme injurieux par lequel on désigne une femme débauchée, une méchante femme. Quelle carogne! Vieille carogne.

CAROLE. s. f. A signifié Danse en rond, accompagnée de chants; ronde, branle.

Quand au printemps tu les menas danser
Dans le verger l'amoureuse *carole*.
(*Les Amours de Ronsard.*)

CAROLÉ. part. pass. du v. Caroler. Vieux.

CAROLER. v. n. 1re conj. Vieux mot qui a signifié Danser en rond.

CAROLEUR, EUSE. adj. et s. Vieux mot qui a signifié Danseur, celui qui carole.

CAROLIE. s. f. Mamm. Genre de chéiroptères de la tribu des phyllostomes.

CAROLIN, INE. adj. Hist. Qui se rapporte à Charlemagne ou à ses actes. Code carolin. Litanies carolines. Ecriture caroline. La procédure secrète et la torture de l'ancien droit *carolin* tombèrent devant la belle organisation judiciaire de la France... (Mignet.) || *Livres carolins.* Nom donné à quatre livres que Charlemagne opposa aux décisions du second concile de Nicée, 790, relatives au culte des images. || *Litanies carolines.* Litanies que Charlemagne fit composer pour sa chapelle. || *Ecriture caroline, lettres carolines.* Ecriture, lettres romaines dont Charlemagne rétablit l'usage. || *Faction caroline.* Nom qu'on a donné dans le XVIe siècle aux cadets de la maison de Lorraine qui portaient tous le nom de Charles. La *faction caroline* suscita bien des troubles pendant les guerres de la ligue. (Raym.) || *Loi caroline.* Code criminel donné par l'empereur Charles-Quint à ses sujets, à la diète de Ratisbonne en 1532, et qui a servi de base au droit pénal de l'Allemagne jusqu'au moment où les Français y portèrent la législation napoléonienne.

CAROLIN. s. m. Monnaie d'argent de Suède sans effigie ni cordon, ni marque sur tranche. || Monnaie d'or de Cologne qui vaut 24 francs. ... 35 cent.

— Hist. relig. Nom donné aux juifs *chasidim* à cause d'un village de Lithuanie nommé Carolin où un grand nombre de ces sectaires s'établirent.

CAROLINE. Géogr. Contrée des États-Unis d'Amérique septentrionale, entre la Virginie et la Géorgie. La Caroline fut découverte en 1512 par l'Espagnol Ponce de Léon. En 1562 Charles IX y forma une colonie qui prit son nom. Cette colonie fut massacrée par les Espagnols, qui à leur tour subirent le même sort. Les Anglais s'y établirent définitivement en 1663.

CAROLINES (Les) ou **NOUVELLES PHILIPPINES.** Géogr. Vaste archipel de la Polynésie, que les Espagnols ne possèdent que nominalement.

CAROLINGIEN, IENNE. adj. et s. Hist. Nom que des historiens modernes emploient pour Carlovingien ou Carlien. Il est plus conforme à l'étymologie.

CAROLUS. s. m. Monnaie de billon de France, qui tirait son origine de Charles VIII, sous le règne duquel elle a été frappée; elle valait à peu près dix deniers. Mon cousin, un double henri vaut bien un *carolus*. (Henri IV.)

CARON. s. m. Écon. dom. Bande de lard dont on a enlevé le maigre.

— Econ. rur. Mélange d'orge et de froment semés dans un même champ.

CARON. Myth. Fils de l'Érèbe et de la Nuit, nocher chargé de faire traverser aux âmes des morts les fleuves des enfers et qui prenait une obole par chacune; aussi les anciens avaient-ils soin de mettre une obole dans la bouche de leurs morts. Quelquefois des vivants se présentaient devant la barque de Caron, qui les portait aux enfers s'ils étaient munis du célèbre rameau d'or.

— Epith. poét. Avare, avide, sourd, inexorable, impitoyable, inflexible, rigoureux, sévère, triste, horrible, hideux, redoutable, effroyable, affreux, infernal, noir, à l'œil ardent, à l'œil étincelant, au front couvert de rides. || Périph. Le fils de l'Erèbe. Le nocher de l'enfer. Le nocher du sombre empire. Le vieux nocher des morts. Du Styx l'inflexible nocher. Le nautonier des enfers.

— Antiq. gr. *Escalier de Caron.* Nom que les Grecs donnaient à un escalier qui, partant de l'orchestre ou du pied des gradins latéraux destinés aux spectateurs, conduisait sur l'avant-scène.

CARONADE. s. f. (rad. *carron*). Bouche à feu ordinairement en fer, d'un poids bien inférieur a celui d'une pièce de canon du même calibre, et qui présente de grands avantages pour l'armement des vaisseaux de guerre.

CARONCULAIRE. adj. des 2 g. Bot. Se dit de l'arille, quand elle est formée de plusieurs caroncules. Arille caronculaire.

CARONCULE. s. f. (du lat. *caruncula*, diminutif de *caro*, chair). Pathol. Petit morceau de chair. || *Caroncule lacrymale.* Petit corps rougeâtre et en apparence charnu, situé à l'angle interne de l'œil et formé par un amas de follicules muqueux recouverts par un repli de la membrane clignotante. || *Caroncules myrtiformes.* Petits tubercules rougeâtres, plus ou moins fermes, de forme variable en nombre indéterminé, situés à l'orifice du vagin et formés par la membrane muqueuse de ce conduit. || *Caroncules papillaires.* Petits mamelons que présente le tissu des reins et qui versent l'urine dans les calices. || *Caroncule de l'urètre.* V. VÉRUMONTANUM.

— Bot. Renflement qu'on remarque à la surface de certaines graines.

— Ornith. Excroissance charnue, molle, dénuée de plumes, qui sert d'ornement au front, au vertex, à la gorge, et aux sourcils des oiseaux.

CARONCULÉ, ÉE. adj. Zool. et bot. Qui est muni d'une caroncule. || CARONCULÉS. s. m. pl. Famille de la tribu des sylvains anisodactyles, comprenant ceux de ces oiseaux qui ont la tête ou la mandibule inférieure garnie de caroncules.

CARONCULEUX, EUSE. adj. Pathol. Qui a rapport aux caroncules ou aux carnosités.

CARONIEN, IENNE. adj. Qui concerne Caron.

— *Grotte caronienne.* Nom appliqué à certaines grottes dans lesquelles règne un air méphitique qui fait périr les animaux. La grotte du chien, près de Naples, est une *grotte caronienne.* (Rayn.)

CARONPHYLLOÏDE. s. f. Min. Pierre qui a la forme du clou de girofle.

CAROSSE. s. m. Techn. Ustensile de cordier.

— Écon. rur. Assemblage de sarments liés ensemble autour d'un échalas.

— Bot. Fruit du carossier.

— Relat. Couverture de peau que portent les Hottentots.

CAROSSIER. s. m. Nom d'un palmier de Guinée.

CAROTIDAL, ALE. adj. Anat. V. CAROTIDIEN.

CAROTIDE. s. f. (ét. gr., καρωτίδες, de κάρος, assoupissement). Anc. médec. Artère qui porte le sang aux différentes parties de la tête. Les carotides primitives. La carotide ...

CAROTIDIEN, IENNE. adj. Anat. Qui a rapport aux carotides. Conduit carotidien. Trous carotidiens.

CAROTIQUE. adj. des 2 g. Anat. Syn. de Carotidien.

CAROTTE. s. f. (du celt. *car*, rouge, roux, jaune). Bot. Genre de la famille des ombellifères. Plante potagère et indigène, dont la racine pivotante, charnue, douce, sucrée, légèrement aromatique, forme un de nos légumes les plus agréables et les plus salubres.

L'une voudra que tu plantes des choux,
L'autre voudra que ce soit des *carottes*.
(LA FONTAINE.)

— Ce mot, tout commun qu'il est, n'est pas exclu de la poésie didactique, il y fait même une image assez gracieuse. || Epith. Dorée, vermeille, safranée, jaune, sucrée. La carotte dorée et les bettes vermeilles. (Cast.)

—Fig. et fam. *Ne vivre que de carottes.* Vivre mesquinement.

— Comm. *Carotte de tabac.* Feuilles de tabac roulées les unes sur les autres en forme de carotte.

— Loc. pop. *Tirer une carotte.* Obtenir adroitement d'une personne, à l'aide d'un mensonge, ou par surprise, ce qu'elle n'avait nulle intention de donner. Se dit particulièrement d'une petite somme d'argent.

— Moll. Nom d'une espèce du genre cône.

CAROTTÉ, ÉE. part. pass. du v. Carotter. S'empl. adjectiv.

CAROTTER. v. n. Fam. et pop. Jouer mesquinement. Ne hasarder que peu d'argent à la fois. || v. a. Par extens. et fam. Tirer une carotte, c'est-à-dire, tirer de l'argent de quelqu'un. V. CAROTTE.

CAROTTEUR, EUSE, ou CAROTTIER, IÈRE. s. Celui, celle qui joue timidement, et ne hasarde que peu d'argent à la fois. || Par extens. et fam. Celui, celle qui tire une carotte, c'est-à-dire, qui tire de l'argent de quelqu'un. V. CAROTTE.

CAROTTINE. s. f. Chim. Matière cristallisable qui se trouve dans l'extrait du jus frais de la carotte.

CAROUBE. s. m. Bot. Fruit du caroubier. Les *caroubes*, qui ont ordinairement jusqu'à trois décimètres de longueur, contiennent une pulpe d'un goût sucré assez agréable, quand elle est mûre. (D'Orbig.)

CAROUBIER. s. m. Bot. Arbre de la famille des légumineuses qui croît en Orient et dans le midi de l'Europe, surtout sur les roches voisines de la mer et des cours d'eau. Le bois du caroubier, connu dans les arts sous le nom de *carouge*, est d'une grande dureté, et sert à faire de belle menuiserie. || *Caroubier de la Guiane.* Syn. de Courbaril.

CAROUGE. s. m. Ornith. Genre d'oiseaux d'Amérique de la famille des cassiques de Cuvier et des tisserands de Vieillot.

— Bot. Nom vulgaire du bois de caroubier.

CAROVAGLIE. s. f. (pr. *ka-ro-va-li*). Bot. Genre de mousse qui a un peu le port d'une lycopodiacée.

CAROXYLE. s. m. Bot. Arbre du cap de Bonne-Espérance. C'est un arbre qui croît sur le bord de la mer, et qui a beaucoup de rapport avec les sondes, auxquelles on l'a réuni.

CARPADÈLE. s. m. (du gr. καρπός, fruit; ἄδηλος, caché). Bot. Nom des fruits hétérocarpiens, indéhiscents et pluriloculaires, qui se composent d'un péricarpe sec enveloppé par le calice, et à loges distinctes monospermes.

CARPAIS. s. m. Entom. Genre d'insectes de la famille des arachnides.

CARPALIME. s. m. (du grec καρπάλιμος, prompt). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des brachélytres.

CARPANTHE. s. m. Bot. Genre de plantes aquatiques de la Pensylvanie.

CARPANTHÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble au genre carpanthe. || CARPANTHÉES. s. f. pl. Famille de plantes aquatiques, ayant pour type le genre carpanthe.

CARPAS. s. m. Bot. Un des noms vulgaires du cotonnier.

CARPATHES. Géogr. Chaînes de montagnes situées entre la Valachie et la Moldavie. Les monts Carpathes. Les Carpathes.

CARPATHOS. Géogr. anc. Ile de la Méditerranée, entre Rhodes et la Crète, d'où la mer voisine est souvent appelée mer de Carpathos et mer Carpathienne. Aujourd'hui Scarpanto.

CARPE. s. f. (en lat. *carpio*). Ichthyol. Poisson d'eau douce de la famille des gymnonomes et que l'on sert sur nos tables. La chair des carpes est estimée. Carpe de rivière. Carpe d'étang. Pêche des carpes. Carpe laitée. Carpe œuvée. Carpe frite. Carpe au court bouillon. Carpe à l'étuvée. Laitance de carpe. Langue de carpe.

—Épith. poét. Brillante, dorée, féconde, épaisse, large, bréhaigne. Un long âge blanchit la *carpe* centenaire. (Delille.)

La *carpe* aux bonds légers et qui, rebelle encor,
Fait vaciller l'éclat de ses écailles d'or.
(BOISJOLIN.)

— *Carpe à miroir.* Sorte de carpe à demi-nue, et dont le dos et le ventre sont les seuls endroits couverts de deux ou trois rangées d'écailles dorées, et beaucoup plus grandes [illegible]

— *Carpe saumonée.* Carpe commune dont la chair a contracté par des circonstances locales une teinte rougeâtre, et un goût analogue à celui du saumon.

—Fig. *Saut de carpe.* Certain saut que les baladins exécutent à plat ventre, en s'élevant horizontalement. Faire le saut de carpe.

—Fig. et fam. *Faire la carpe pâmée.* Feindre de se trouver mal.

CARPE. s. m. (du gr. καρπός, poignet). Anat. Partie qui se trouve entre l'avant-bras et la main. Le *carpe* est formé par des os et des tendons recouverts par la peau. (Béclard.) Les os qui entrent dans la composition du *carpe* se trouvent au nombre de huit, la plupart très-petits et sur deux rangées. (Nysten.) || Crust. Quatrième article de la pince des crustacés. || Entom. Partie du bord externe de l'aile des insectes qui offre plus d'épaisseur que le reste, parce qu'elle est située à la terminaison des os de l'avant-bras.

CARPEAU. s. m. Diminutif de carpe. Petite carpe.

Un *carpeau* qui n'était encore que fretin,
Fut pris par un pêcheur au bord d'une rivière.
(LA FONTAINE.)

— Ichthyol. Nom d'une variété fort estimée de la carpe, que l'on prend dans le Rhône et dans la Saône.

CARPÉE. s. f. Littérat. anc. Sorte de pantomime en usage chez les Thessaliens et les Macédoniens.

CARPELLAIRE. adj. des 2 g. Bot. Se dit des feuilles qui produisent des carpelles. || Se dit aussi du quatrième verticille floral, celui qui enveloppe les jeunes carpelles et les réunit en un seul corps.

— *Bractées carpellaires.* Petites écailles qu'on observe quelquefois à la base des carpelles, disposées en épi autour d'une colonne centrale.

CARPELLE. s. m. (du gr. καρπός, fruit). Bot. Chacun des fruits ou des pistils partiels d'une même fleur, comme dans les fraisiers. || Organes élémentaires, tantôt libres, tantôt adhérents ensemble, dont la réunion donne naissance au pistil et dont chacun peut être considéré comme une petite feuille ployée en dedans sur elle-même, qui renferme les germes que la fécondation doit développer.

CARPENTE. s. m. Antiq. lat. Sorte de voiture en usage à Rome et dont se servaient principalement les patriciens.

CARPENTRAS. Géogr. Ville de France, chef-lieu d'arr., du départ. de Vaucluse. Fabrique d'acide nitrique et d'acide sulfurique; 10,000 hab.

CARPÉSIE. s. f. (ét. gr., καρπήσιον, bois étranger). Bot. Genre de la famille des composées sénécionidées, établi sur des plantes herbacées assez rares en Europe, mais plus communes dans l'Asie méridionale.

CARPÉSIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui tient de la carpésie. || CARPÉSIÉES. s. f. pl. Bot. Section des sénécionidées relhaniées, qui a pour type le genre carpésie.

CARPET. s. m. Ichthyol. Poisson du Sénégal, espèce de baliste, semblable à la carpe, mais plus courte.

CARPETTE. s. f. Hist. ecclés. Nom de la chape que portaient les carmes.

— Pêch. Diminutif de carpe. Jeune carpe, petite carpe.

— Comm. Gros drap rayé pour emballage. Autrement dit apis à emballer.

CARPHA. s. m. Bot. Genre de plantes de la Nouvelle-Hollande, famille des souchets.

CARPHALÉE. s. f. (ét. gr., καρφαλέα, qui dessèche). Bot. Genre de la famille des rubiacées établi sur un arbrisseau de Madagascar, seule espèce que l'on connaisse.

CARPHÉPHORE. s. m. (ét. gr., κάρφη, fétu; φορός, qui porte). Bot. Genre de la famille des composées eupatoriées, établi pour des plantes herbacées, dont toutes les espèces habitent l'Asie boréale et centrale.

CARPHOLITHE. s. m. (ét. gr., κάρφη, fétu; λίθος, pierre). Minér. Sorte de minéral qu'on trouve en Bohême.

CARPHOLOGIE. s. f. (ét. gr., κάρφος, flocon; λέγω, je ramasse). Pathol. Agitation automatique des mains, qui tantôt semblent chercher des flocons dans l'air, et tantôt roulent ou palpent de diverses manières les draps ou les couvertures du lit où le malade est couché. || On dit aussi *carpologie*.

CARPHOLOGIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport à la carphologie.

CARPHOPHIOPS. s. m. (de *carphophis* et ὤψ, ressemblance). Erpét. Genre de calamariens, qui ne diffère des carphophis que par la présence d'une paire de petites scutelles internasales.

CARPHOPHIS. s. m. (ét. gr., κάρφη, fétu; ὄφις, serpent). Erpét. Genre de calamariens, dont l'espèce type est le carphophis paisible, qui vient de l'Amérique septentrionale.

CARPHOSIDÉRITE. s. f. Minér. Minéral du Groënland.

CARPHURE. s. m. (ét. gr., καρφυρός, fait de paille). Entom. Genre de coléoptères pentamères de la famille des malacodermes, établi sur [illegible] Singapour.

CARPIDIER. s. m. Bot. Nom des fruits partiels, qui se sont soudés pendant la maturité, comme la mûre.

CARPIE. s. f. Art culin. Hachis de carpe.

CARPIEN, IENNE. adj. (ét., V. CARPE). Anat. Qui appartient aux carpes. Ligaments carpiens.

CARPIER. s. m. ou **CARPIÈRE.** s. f. Écon. rur. Petit étang où l'on conserve les carpes.

CARPILIE. s. f. Crust. Genre de la famille des cyclométopes, composé de quatre espèces, qui habitent les mers d'Asie et celles d'Amérique.

CARPILLON. s. m. (dimin. de *carpe*). Très-petite carpe.

Le pauvre *carpillon* lui dit en sa manière.....
Laissez-moi carpe devenir..... (LA FONTAINE.)

CARPINICOLE. adj. des 2 g. (ét. lat., *carpinus*, charme; *coleo*, j'habite). Entom. et bot. Qui vit dans les charmes. Qui croît sur les charmes.

CARPIONE. s. f. Nom de pays de la truite pointillée, fort commune dans les eaux douces des Alpes.

CARPIQUE. adj. des 2 g. (du gr. καρπός, fruit). Bot. Qui concerne les fruits. || *Cicatrice carpique.* Large cicatrice produite à la base de certains fruits au moment de leur séparation, par la large adhérence que cette base avait avec l'involucre foliacé, ou par l'involucre en forme de capsule qui entourait sa base.

CARPOBALSAME. s. m. Pharm. Sorte de fruit qui vient du Levant.

— Bot. Arbre du genre balsamier, le même probablement que le balsamier de la Mecque.

CARPOBLEPTE. s. m. Bot. Genre d'algues marines, qui ne renferme qu'une seule espèce que l'on nomme le *varic tuberculé.*

CARPOBOLE. s. m. Bot. V. CYATHOCTIER.

— Bot. Genre de champignons.

CARPOBOLÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à un carpobole. || CARPOBOLÉES. s. f. pl. Section de la tribu des lycoperdacées angiogastres, qui a pour type le genre carpobole.

— CARPOBOLES. s. m. pl. Bot. Tribu de l'ordre des gastéromycètes angiogastres, comprenant ceux dont les sporanges solitaires sortent avec élasticité du péridion.

CARPOCALYMME. s. m. (ét. gr., καρπός, fruit; κάλυμμα, enveloppe). Bot. Genre de plantes non encore déterminé.

CARPOCAPSE. s. m. (ét. gr., καρπός, fruit; κάψις, action de dévorer). Entom. Genre de lépidoptères de la famille des nocturnes, qui ne comprend qu'un petit nombre d'espèces, remarquables par leurs couleurs métalliques et par la manière de vivre de leurs chenilles.

CARPOCÉRAS. s. m. (ét. gr., καρπός, fruit; κέρας, corne). Bot. Genre de la famille des pédaliacées, formé sur une plante herbacée apportée du Cap et cultivée dans nos jardins, la martyme longiflore.

CARPOCRATE. Hérésiarque d'Alexandrie, vivait au IIe siècle, sous Adrien. Il niait la divinité de Jésus-Christ, la résurrection des morts, et soutenait que le mal n'existe point dans l'ordre de la nature, etc. Les adamites se confondirent dans son école.

CARPOCRATIEN, IENNE. adj. et s. des 2 g. Phil. et hist. relig. Se dit de ce qui appartient à la doctrine de Carpocrate. Discours carpocratiens. Sectateur de Carpocrate.

CARPODE. s. m. (ét. gr., καρπός, fruit; εἶδος, ressemblance). Entom. Genre de coléoptères pentamères, de la famille des curculionites.

CARPODESMIE. s. f. (ét. gr., καρπός, fruit; δεσμός, lien). Genre de la tribu des fucacées. On ne connaît point son habitation.

CARPODÈTE. s. m. (ét. gr., καρπός, fruit; δετός, emprisonné). Bot. Genre de la famille des célestrinées, établi sur un arbre de la Nouvelle-Zélande haut de 6 à 7 mètres.

CARPODINE. s. m. (ét. gr., καρπός, fruit; δῖνος, toupie, sabot). Bot. Genre de la famille des apocynées, renfermant deux espèces d'arbrisseaux de l'Afrique tropicale.

CARPODONTE. s. m. (ét. gr., καρπός, fruit; ὀδούς, ὀδόντος, dent). Bot. Genre de plantes de la famille des garcinées, servant de type à la tribu des carpodontées.

CARPODONTÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à un carpodonte. || CARPODONTÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des garcinées, qui a pour type le genre carpodonte.

CARPOLÉPIDE. s. m. (ét. gr., καρπός, fruit; λεπίς, écaille, écorce). Bot. Genre de plantes établi aux dépens des jungermanes, et qui comprend les espèces dont les fruits sont solitaires, sous des écailles imbriquées et distinctes des feuilles.

CARPOLITHE. s. m. (ét. gr., καρπός, fruit; λίθος, pierre). Bot. Fruit fossile en général. || Particulièrement, les fruits fossiles trop imparfaitement connus pour qu'on puisse les rapporter soit à un genre, soit au moins à une famille.

CARPOLOBE. s. m. (ét. gr., καρπός, fruit; λόβιον, petite gousse). Bot. Genre de la famille des polygalacées, qui renferme un petit nombre d'arbrisseaux rameux indigènes de l'Amérique tropicale.

CARPOLOGIE. s. f. (ét. gr., καρπός, fruit; [illegible] jet spécial l'étude des fruits. Cette partie de la botanique a été créée par Gærtner, à qui l'on doit la première description exacte qu'on possède des fruits et des graines.

CARPOLOGIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport à la carpologie. Bibliothèque carpologique.

CARPOLOGUE. s. des 2 g. Botaniste qui s'occupe spécialement de l'étude des fruits et des graines.

CARPOLYZE. s. f. Bot. Genre de la famille des amaryllidées, originaire des régions chaudes, dont l'espèce type est cultivée depuis longtemps dans nos serres tempérées.

CARPO-MÉTACARPIEN, ENNE. adj. Anat. Qui appartient au carpe et au métacarpe. Muscles carpo-métacarpiens. Muscle carpo-métacarpien du pouce. Muscle carpo-métacarpien du petit doigt.

CARPOMORPHE. s. m. (ét. gr., καρπός, fruit; μορφή, forme). Bot. Nom donné aux apothécies des lichens qui ressemblent à des fruits, bien qu'il ne soit pas prouvé qu'elles résultent de la fécondation et qu'elles renferment des semences.

CARPOMORPHITE. s. f. Géol. V. CARPOLITHE.

CARPOMYZE. adj. des 2 g. (ét. gr., καρπός, fruit; μύζω, je suce). Entom. Qui vit du suc des plantes. || CARPOMYZES. s. m. pl. Tribu des muscides, comprenant des insectes diptères qu'on suppose vivre des sucs des plantes sur lesquelles la plupart se tiennent d'habitude.

CARPOPHAGE. adj. des 2 g. (ét. gr., καρπός, fruit; φάγω, je mange). Zool. Qui mange les fruits.

— s. m. Ornith. Genre de pigeons ayant pour espèce type la colombe brune.

— Entom. Genre de coléoptères tétramères de la famille des chrysomélines.

— Mamm. Famille de l'ordre des marsupiaux, comprenant des mammifères qui vivent principalement de fruits.

CARPO-PHALANGIEN, ENNE. adj. Anat. Qui appartient au carpe et à la première phalange. Muscles carpo-phalangiens du pouce, du petit doigt.

CARPOPHILE. adj. des 2 g. (ét. gr., καρπός, fruit; φιλέω, j'aime). Bot. Qui croît sur les fruits.

— s. m. Entom. Genre de coléoptères pentamères de la famille des clavicornes, dont l'espèce type se trouve en France et dans toute l'Europe.

CARPOPHORE. adj. des 2 g. (ét. gr., καρπός, fruit; φέρω, je porte). Bot. Qui porte des fruits.

— s. m. Support de l'ovaire d'une plante.

CARPOPHYLLE. s. m. (ét. gr., καρπός, fruit; φύλλον, feuille). Bot. Toute feuille qui par son plissement produit une carpelle.

— Bot. Genre d'algues fondé pour une espèce qui faisait partie du genre sargasse. Les carpophylles habitent les côtes de la mer Pacifique, et acquièrent une grande dimension.

CARPOPTÉRYGIEN, ENNE. adj. Qui a les bras en forme de nageoires ou les nageoires en forme de bras. || CARPOPTÉRYGIENS. s. m. pl. Famille de poissons.

CARPO-SUS-PHALANGIEN, ENNE. adj. Anat. Qui se porte du carpe à la face supérieure de la première phalange.

CARPOT. s. m. Anc. cout. Impôt qui se levait autrefois sur le vin. || Part de vendange du propriétaire d'une vigne dont les fruits sont partagés avec le vigneron.

CARPOTHÈQUE. s. f. (ét. gr., καρπός, fruit; θήκη, coffre). Bot. Le réceptacle des sargasses.

CARPOTROCHE. s. m. (ét. gr., καρπός, fruit; τροχός, roue). Bot. Genre de la famille des bixacées, qui renferme un petit nombre d'arbres brésiliens.

CARPTEUR. s. m. (du lat. *carpere*, prendre, couper). Hist. C'était, à Rome, un esclave chargé de découper la viande.

CARQUAISE ou **CARCAISE.** s. f. Techn. Petit fourneau dans lequel on recueille le verre pour lui donner de l'élasticité et une certaine solidité.

— Anc. art milit. Ancien nom du carquois.

CARQUEFOU. Géogr. Chef-lieu de canton (Loire-Inférieure); 1,500 hab.

CARQUERON. s. m. Techn. Levier qui s'interpose entre les marches dans un métier à tisser.

CARQUOIS. s. m. (du celt. *carc*, enfermer, renfermer; en bas lat. *carcaissum*; en vieux franç. *carcas*; en ital. *carcasso*; en espagn. *carcax*; en allem. *karkasse*). Etui destiné à contenir des flèches et qui se porte sur le dos au moyen d'une attache. Le carquois, inséparable de l'arc et des flèches, a été d'un grand usage chez tous les peuples avant l'invention de la poudre, soit à la chasse, soit à la guerre. Carquois garni de flèches. Vider son carquois. Le carquois de l'amour.

— Épith. poét. Fidèle, garni, rempli, lourd, léger, vide, redoutable, riche, brillant, retentissant, flottant, pendant, suspendu, sonore.

A ton dos attaché pend un *carquois* d'ivoire,
Et ta main tient un arc, instrument de ta gloire.
(DESAINTANGE.)

— Myth. Plusieurs personnages de la fable sont représentés avec le carquois; tels sont Diane, Calisto, Apollon, Cupidon, Orion, Hip- [illegible]

— Fig. *Il a vidé son carquois.* Se dit d'un homme qui a lancé beaucoup d'épigrammes. || Se dit aussi de celui qui a épuisé tout son répertoire d'épigrammes. Elles nous accablèrent d'abord de traits plaisants et fins qui, tombant toujours sans rejaillir, épuisèrent bientôt leur *carquois*. (J.-J. Rouss.)

CARRACHE. Famille de peintres célèbres de l'école bolonaise. L'un d'eux, Louis, né en 1555, élève du Tintoret, fonda, de concert avec ses deux cousins, Augustin et Annibal, l'Académie de peinture, dite des *Incamminati*, à Bologne. François, le dernier des Carrache, élève et frère des deux précédents, répondit mal à leurs soins, et mourut à l'hôpital en 1622, après les trois premiers.

CARRARE. Nom d'une famille souveraine de Padoue dont plusieurs membres figurent

glorieusement dans l'histoire d'Italie, au XVe et du XVIe siècle.

CARRARE. s. m. Marbre blanc tiré des environs de Carrare. Une cheminée en carrare. Une statue de carrare.

CARRASSIN. s. m. Ichthyol. Espèce de carpe qui diffère du genre carpe par l'absence de barbillons, et par son corps court et trapu.

CARRE. s. f. (du celt. *car*, élevé, grand, long). Art milit. Nom que prend chaque face d'une lame d'épée.

— A signifié Angle. || Char, chariot. || Carreau, sorte de flèche.

— Dans le langage ordinaire il entre dans diverses locutions. || *La carre d'un chapeau.* Le haut de la forme d'un chapeau. || *La carre d'un habit.* Le haut de la taille d'un habit. || *La carre d'un soulier.* Le bout d'un soulier qui se termine en général carrément.

— Pop. *Avoir bonne carre.* Avoir des épaules larges et fortes.

— *Voir la carre*, au jeu de bouillotte. Tenir ce que propose de jouer celui qui s'est carré.

CARRÉ. s. m. Géom. Quadrilatère qui a ses quatre côtés égaux et ses quatre angles droits. La surface d'un carré s'obtient en multipliant par lui-même le nombre qui exprime la longueur d'un côté.

— Par extension, dans le langage ordinaire, Toute sorte de quadrilatère. Carré long. Petit carré. Grand carré.

— Arith. *Carré d'un nombre.* Le produit de ce nombre multiplié par lui-même. Le carré de 4 est 4 multiplié par 4 ou 16. Le carré de 6 est 6 multiplié par 6 ou 36. Le carré de 9 est 81. 25 est le carré de 5. || *Carré du carré* ou *carre carré.* Quatrième puissance d'un nombre.

— Hortic. Espace de terre ou carré dans lequel on plante des fleurs, des légumes, etc. Un carré de parterre. Un carré de potager. Un carré de tulipes. Un carré d'anémones. Un carré d'artichauts. Un carré long. Il faut marcher dans les allées et non pas dans les *carrés.* (Acad.)

— Quelquefois Palier. Loger sur le même carré.

— Monn. Morceau d'acier en forme de dé sur lequel est gravé en creux ce qui doit se trouver en relief sur la médaille ou sur la monnaie. Graver un carré. Carré mal gravé. Carré usé.

— Stratég. Formation en bataille à quatre aspects ou à quatre fronts, qui a pour objet de résister sur tous les points à des charges de cavalerie, et à laquelle l'infanterie a recours quand elle est privée d'appui. Aux angles du carré on place ordinairement des canons pour les défendre. Carré d'infanterie. Former le carré. L'état-major, les tambours et la musique s'enferment dans le carré. Enfoncer un carré d'infanterie.

Autour de ce *carré* puissant par sa tactique
Tourbillonne à grands cris l'armée asiatique.
(BARTHÉL. et MÉRY.)

— Anat. Nom donné à plusieurs muscles, à cause de leur figure, qui se rapproche de celle du carré. Le carré de la lèvre inférieure. Le carré pronateur. Le carré crural. Le carré du pied. || Se prend aussi adjectiv. Muscle carré.

— Mar. Sur les frégates, Chambre commune autour de laquelle sont rangées les cabanes des officiers, et dont le centre, occupé par la table, sert pour les repas de l'état-major. || *Carré naval.* Table carrée fixée au milieu du gaillard d'arrière d'un vaisseau, sur laquelle sont tracées des lignes qui se coupent à angle droit et à 45°, afin de faciliter le relèvement du vaisseau par rapport aux autres bâtiments de l'escadre dont il fait partie. || Anc. mar. *Brassé carré.* Se dit des basses vergues quand elles se trouvent perpendiculaires à la longueur du navire.

— Pêch. Sorte de filet qu'on nomme aussi Carrelet et carreau.

— Techn. Chez les cordiers, Bâti de charpente dont ils se servent pour tordre les torons. || Chez les fabricants de tabatières, Piller qui fait l'angle d'une tabatière. || Chez les cordonniers, Morceau de cuir coupé en carré contenant juste ce qu'il faut pour faire une paire de souliers. || Chez les orfèvres, Base d'un ouvrage quelconque, quelle qu'en soit la forme. Le carré d'un flambeau. || Chez les papetiers, se dit d'une dimension de papier qui est la plus généralement employée dans l'imprimerie. Une rame de carré. Et adjectiv., Une rame de papier carré.

— Manég. *Travailler en carré.* Se dit d'un mouvement qu'on fait exécuter [illegible] à le mener autour du pilier par quatre lignes droites, en tournant la main à chacun des angles.

— *Carré de mouton.* Pièce du quartier de devant d'un mouton, le collet et l'épaule en étant séparés. On le nomme aussi *haut côté.*

— *Carré de toilette.* S'est dit pour un Coffre dont les femmes se servaient à leur toilette et dans lequel elles mettaient leurs peignes et d'autres objets. Carré d'argent. Carré de cèdre. Carré d'ébène. Carré d'acajou. Carré de bois d'aloès. Carré d'ivoire.

— Mathem. *Carré géométrique.* Ancien instrument d'observation à l'usage des astronomes et des arpenteurs.

— *Carré magique.* Disposition de certains nombres en carré, de manière que ceux d'une même file, et ceux d'un même rang, et ceux qui composent les deux diagonales étant ajoutés ensemble fassent toujours une même somme. Traité des carrés magiques. Table des carrés magiques.

CARRÉ, ÉE. part. pass. du v. Carrer.

CARRÉ, ÉE. adj. (du lat. *quadratus*, même signif.). Se dit proprement de toute surface plane ayant quatre angles droits. Surface carrée. Figure carrée.

— Se dit par extension de toute surface ayant quatre côtés, abstraction faite de leur similitude, et quatre angles plus ou moins droits. Jardin carré. Pierre carrée. Table carrée. Chambre carrée. Place carrée. Plaine carrée.

— *Bonnet carré.* Bonnet à quatre et même à trois côtés que portaient les docteurs, les ecclésiastiques et quelques gens de justice dans l'exercice de leurs fonctions.

— *Jeu de paume carré.* Jeu de paume où le dedans est remplacé par un petit trou et un ais.

— Mar. *Voiles carrées* ou *voiles à trait carré.* Voiles quadrangulaires dont les vergues sont hissées par le milieu et croisent le mât à angles droits. || *Poupe carrée.* Celle qui est de forme ordinaire par opposition à la *poupe ronde* de certains bâtiments.

— Stratég. *Bataillon carré.* V. CARRÉ.

— Géom. *Mètre carré, kilomètre carré*, etc. Surface carrée dont l'un des côtés a 1 mètre, 1 kilomètre, etc. || *Trois mètres carrés, quatre mètres carrés*, etc. Surface carrée dont l'un des côtés a 3 mètres, 4 mètres, etc.

— Arith. *Racine carrée.* Nombre qui multiplié par lui-même produit un certain nombre carré assigné. Extraire la racine carrée d'un nombre. 4 est la racine carrée de 16; 5 est la racine carrée de 25; 8 est la racine carrée de 64. || *Nombre carré.* V. CARRÉ, subs.

— Rhétor. *Période carrée.* Période de quatre membres. Par extension, toute période nombreuse et bien soutenue, quel que soit le nombre de ses membres.

— Littér. *Prose carrée.* S'est dit assez souvent pour Style lapidaire, pour cette espèce de prose poétique serrée et symétrique dont on se sert dans les inscriptions funéraires.

— Mus. *Phrase carrée.* Phrase de quatre mesures ou d'un nombre de mesures multiples de quatre. Quelquefois même, phrase de six mesures.

— T. de jeu. *Brelan carré.* V. BRELAN.

— Fam. *Partie carrée.* Partie de plaisir faite entre deux hommes et deux femmes. || Par extension, Toute société de quatre hommes et de quatre femmes.

— Fam. *Être carré des épaules.* Avoir de larges épaules.

— Fig. et fam. *C'est une tête carrée.* Se dit d'un homme qui a beaucoup de justesse et de solidité dans le jugement.

— *Visage carré.* Visage dont la largeur égale la hauteur.

— Prov. *Juste et carré comme une flûte.*

— *Monnaie carrée.* Dans les Novelles de Justinien, une des quatre plus petites pièces de monnaie qui avaient cours alors. || *Légion carrée.* Celle qui se composait de quatre cents hommes.

CARREAU. s. m. (pr. *ka-rô;* du celt. ou du gall. *car, ron*, pierre). Archit. En général, pavé d'une matière quelconque, taillé régulièrement en carré ou à pans coupés et servant à paver les maisons, les églises, etc. Carreau de pierre. Carreau de marbre. Carreau de pierre dure. Carreau de pierre de liais. Carreau de terre cuite. Carreau de faïence. Carreau vernissé. Carreau de Hollande. Carreau à quatre pans. Carreau à six pans. Carreau en losange. || Pierre dont la plus grande dimension est posée en parement et la plus petite en boutisse. || Pierre brute de dimension moyenne, plus forte que la pierre de libage ou gros moellon et moindre que le quartier. || *Carreaux de bossage.* Pierres taillées en bossage avec refend qui composent quelquefois un pied droit ou une chaîne.

— *Carreau de parquet.* Petit ais carré de bois de chêne dont on remplit la carcasse d'une feuille de parquet.

— *Carreau de vitre* ou simplement *carreau.* Pièce de verre carrée dont on remplit les croisées d'une fenêtre. Casser un carreau de vitre. Remettre deux carreaux de vitre. Il manque des carreaux aux fenêtres.

— Peint. *Carreaux de réduction.* Lignes perpendiculaires et transversales que l'on trace à la craie, ou avec des fils, sur un tableau ou sur [illegible]

— Coussin carré dont on se sert pour s'asseoir et se mettre à genoux. Carreau de velours. Carreau de soie. Carreau galonné d'or. Carreau de damas. Une pile de carreaux. Se faire apporter un carreau à l'église.

Qu'à l'église jamais devant le Dieu jaloux
Un fastueux *carreau* soit vu sous vos genoux.
(BOILEAU.)

. . . Sur la pourpre opulente
Des *carreaux* que pressait sa mollesse indolente.
(DELILLE.)

— L'une des couleurs dans les cartes à jouer. Elle est figurée par de petits carrés rouges placés en losange sur la carte. Un as de carreau. Un deux de carreau. Dame de carreau. Roi de carreau. Jouer en carreau. Il tourne en carreau. Avec les sept *carreaux* il avait quatre piques. (Mol.)

— S'emploie aussi pour Carré quand il s'agit de plusieurs carrés formant un assemblage symétrique. Étoffe à carreaux. Étoffe à petits carreaux, à grands carreaux. Dessin à carreaux. Tracer, faire des carreaux. Plier du linge à petits carreaux.

— Techn. Instrument de fer dont se servent les tailleurs pour aplatir les rentraitures des coutures faites dans les étoffes épaisses, et consistant en une lame de fer épaisse de deux à trois décimètres de longueur, au-dessus de laquelle est soudée une anse qui va d'un bout à l'autre et sert de manche. || Chez les taillandiers et les serruriers, Sorte de grosse lime carrée triangulaire ou méplate avec laquelle ils enlèvent au fer les inégalités de la forge, ce qu'ils appellent dégrossir. Le carreau est plus ou moins fort, plus ou moins dur, et prend différentes dénominations suivant ces différents états. Demi-carreau ou carrelet. Carreau doux. Les gros demi-carreaux. || Petit nécessaire à l'usage des couturières et dont le couvercle est surmonté d'une pelote. || Coussin sur lequel les dentelières établissent leur ouvrage.

— Écon. rur. Pâturage clos de larges fossés.

— Manég. Grand carreau plombé qu'on place dans les écuries au-dessus des mangeoires des chevaux pour les empêcher de lécher le mur.

— Mar. Nom qu'on donne à toutes les ceintes et préceintes, et particulièrement de la lice de vibord. || *Carreau de chaloupe.* Les pièces de bois qui forment le haut des côtés d'une chaloupe.

— Phys. *Carreau électrique.* Carreau de verre enduit de part et d'autre d'une couche métallique, et pouvant servir à faire les expériences que l'on fait avec la bouteille de Leyde.

— Art milit. Gros dard qui se lançait avec les balistes, les catapultes et l'arbalète, ainsi nommé parce que son fer était à quatre côtés égaux. || Anc. art milit. Pierres très-pesantes lancées par des mangonneaux.

— Fig. dans le sens de Flèche, foudre, tonnerre. Carreaux brûlants. Carreaux fumants, menaçants, vengeurs, bruyants, éclatants, enflammés, allumés, infatigables, inévitables, retenus, lancés, meurtriers, éteints. Les carreaux du ciel. Les carreaux d'un Dieu courroucé. Les carreaux de la colère de Dieu. Dieu lance contre nous les *carreaux* de sa colère. (De la Rue.) Du tonnerre dans l'air bravant les vains *carreaux.* (Boil.)

La grêle et les *carreaux* écrasent
Ceux que la crainte a dispersés.
(L. RACINE.)

Le souverain des imm[illegible]
Épuisa ses *carreaux* sur s[illegible]pres autels.
(CAZOTTE.)

— Généralement, ce mot, dans le sens figuré de Foudre, tonnerre, ne s'emploie qu'au pluriel; cependant Th. Corneille s'en sert au singulier.

Je frémis et m'étonne. . . .
Comme cent et cent fois il n'a pas sur ma tête
Lancé l'affreux *carreau* qu'aux méchants il apprête.

— Pathol. Dégénérescence tuberculeuse des glandes mésentériques. Le *carreau*, qui reconnaît en général les mêmes causes que les scrofules, attaque particulièrement les enfants. (Chom.)

— Ichthyol. Très-gros brochet. Brochet carreau.

— Moll. Syn. de Pyrule.

— Loc. fam. *Coucher sur le carreau.* Coucher hors du lit sur le plancher. || *Jeter les meubles de quelqu'un sur le carreau.* Les jeter dans la rue. || *Jeter, coucher, étendre, laisser quelqu'un sur le carreau.* L'étendre sur la place, mort ou blessé à ne pouvoir se relever.

— Fig. et fam. *Valet de carreau.* Homme qui ne mérite point de considération. On l'a reçu comme le valet de carreau. Il a été traité comme un valet de carreau.

— Loc. pop. *Jeter cœur sur carreau* ou *du cœur sur du carreau.* Vomir.

CARRÉE. s. f. Mus. Nom qu'on donnait autrefois en musique à une figure de note, à cause de sa forme. La durée de la carrée était égale à celle de deux rondes qu'on nommait alors *semi-brèves.* La carrée s'appelait aussi *brève.*

— Comm. Espèce d'ardoise de l'Anjou. Carrée fine. Carrée forte.

CARREFOUR. s. m. (ét. *quatre*, et *fourc*, vieux mot français qui signifiait *angle*). Point où aboutissent plusieurs rues ou chemins [illegible] des routes dans la campagne, des allées dans les bois et les jardins, et des galeries dans les carrières. La foule qui remplissait le carrefour. Publier à son de trompe par tous les carrefours. Planter des croix dans les carrefours. Quand les prud'hommes du moyen âge tenaient leurs assises au *carrefour* d'une grande route, au porche de l'église, ou sous l'aubépine en fleurs, ils appelaient, en cas de doute, le premier bon compagnon qui passait. (Michelet.)

Vous devez marcher droit pour n'être pas berné,
Et s'il faut que sur vous on ait la moindre prise,
Gare qu'aux *carrefours* on ne vous tympanise.
(MOLIÈRE.)

CARRÉGER. v. a. 1re conj. (Il prend un *e* après le *g* devant les voyelles *a* et *o*, pour adoucir la prononciation du *g*. *Nous carrégeâmes. Nous carrégeons*). Mar. Se dit dans la Méditerranée pour Louvoyer. Nous carrégeâmes pendant trois jours.

CARREL (Armand). Publiciste distingué, né à Rouen en 1801, s'attira, dans la position délicate de rédacteur en chef du *National*, l'estime de ses adversaires politiques eux-mêmes, par le talent et la franchise qu'il déploya dans la défense de la cause démocratique. Victime de son extrême susceptibilité, il succomba dans un dernier duel, à Paris, à l'âge de 35 ans.

CARRELAGE. s. m. (rad. *carreau*). Archit. Assemblage des carreaux posés et tels qu'ils doivent être pour former le revêtement d'un plancher. Beau carrelage. Carrelage en pierre. Carrelage en marbre. Carrelage en porcelaine. Carrelage en faïence. Les ouvriers prennent tant pour chaque toise de carrelage. Réparation du carrelage. || Opération par laquelle on pose les carreaux. Faire le carrelage d'un appartement. Il m'a coûté tant pour le carrelage de ma chambre.

CARRELÉ. s. m. Comm. Sorte d'étoffe de soie.

CARRELÉ, ÉE. part. pass. du v. Carreler. Se prend adjectiv. Chambre carrelée.

CARRELÉE. s. f. Erpét. Espèce de tortue terrestre, autrement dite l'aréole.

CARRELER. v. a. 1re conj. Paver avec des carreaux. Carreler une salle. Carreler une chambre. Faire carreler des planchers. Pour *carreler*, on couvre le vide des solives avec des liteaux de bois que l'on fait tenir avec des clous; sur ces liteaux on place une couche de mortier de deux centimètres d'épaisseur et par dessus un pouce de poussière et enfin les carreaux. (Saint-Laur.)

CARRELER. v. a. 1re conj. (du celt. *car*, tête, bout, extrémité, d'où *carre*, bout de soulier). Raccommoder de vieux souliers, en parlant des savetiers ambulants. Carreler des souliers.

CARRELET. s. m. Chir. Instrument de chirurgie en usage chez les anciens.

— Pêch. Espèce de filet en forme de nappe carrée en usage sur les côtes de France, et que l'on retient sur le fond au moyen de deux demi-cerceaux, et d'une perche servant à le relever vivement quand on aperçoit du poisson au-dessus. Pêcher au carrelet. Prendre du poisson au carrelet.

— Chass. Espèce de filet servant à prendre les petits oiseaux.

— Chez les chapeliers, Petite carde sans manches dont les dents sont de fil de fer très-fin et servant à donner la façon nommée *tirer le chapeau à poil.*

— Techn. Grosse aiguille angulaire du côté de la pointe, à l'usage des bourreliers, des selliers, des cordonniers, des emballeurs. || Outil du tablettier pour ouvrir les dents des peignes. || Chez les pharmaciens, Instrument ou châssis destiné à retenir les coins du blanchet au travers duquel l'apothicaire passe quelque liqueur.

— Art milit. Épée dont la lame est à trois carrées.

— *Carrelet à renverser.* Aiguille un peu coudée dont les cordonniers se servent pour faire la trépointe du derrière du soulier.

— Ichthyol. Nom vulgaire d'un pleuronecte très-répandu dans nos marchés et qui paraît être une variété de la barbue.

CARRELETTE. s. f. Techn. Lime plate et fine dont se servent divers ouvriers en fer.

CARRELEUR. s. m. (rad. *carre*, le bout d'un soulier). Ouvrier qui fait le carrelage. || Maître qui entreprend les ouvrages de carrela[illegible]

— Savetier ambulant. Carreleur de souliers.

CARRELIER. s. m. Artisan qui façonne et cuit des carreaux pour garnir le sol des appartements. Un bon carrelier. Un pauvre carrelier.

CARRELURE s. f. Techn. Semelles neuves qu'on met à de vieux souliers et à de vieilles bottes. Mettre une carrelure à des souliers.

— Fig. et pop. *Carrelure de ventre*, A signifié Un bon repas. Le temps qui se passa jusqu'au souper me parut un siècle, tant j'avais besoin d'une bonne *carrelure* de ventre. (Ablanc.)

CARRÉMENT. adv. En carré, à angle droit. Couper une chose carrément. Tracer un plan carrément. Couper une étoffe carrément.

CARRER. v. a. 1re conj. Rendre carré. Carrer un bloc de marbre. Carrer une pierre. [illegible] une surface terminée par des courbures quelconques.

— Arith. Former le carré d'un nombre. Carrer un nombre. Pour carrer un nombre, il faut le multiplier par lui-même.

— Art milit. Former une troupe en carré. Carrer un bataillon.

— SE CARRER. v. pron. Au jeu de bouillotte, S'assurer la priorité en doublant sa mise. Je me carre. Il s'est carré.

— Fig. et fam. Marcher avec un maintien qui annonce de la prétention, de l'arrogance.

La fleur du chardon se *carrait*
Au milieu des piquants dont sa tige est armée,
Et sans plus de façon, d'elle-même charmée,
A la rose se préférait. (ARNAULT.)

CARRETAGE. s. m. (du lat. *carrus*, char) Anc. cout. Droit sur les chariots.

CARRICHTÈRE. s. m. Bot. Genre de la famille des crucifères, ordre des orthoplacées, établi pour une petite plante annuelle, indigène des parties méridionales de l'Europe et du littoral de la Méditerranée.

CARRIER. s. m. Ouvrier qui travaille à tirer la pierre des carrières. Manœuvre carrier. Un pauvre carrier. || Entrepreneur qui fait ouvrir une carrière pour en tirer de la pierre. Maître carrier. L'art du carrier.

CARRIER (J.-B.). L'un des hommes les plus sanguinaires de la Révolution, qui rappela par ses monstrueuses cruautés les temps de Néron. C'est lui qui inventa les *noyades de Nantes*, qu'il appelait *mariages républicains*. Il mourut sur l'échafaud (1756-1794).

CARRIÈRE. s. f. (du lat. *carrus*, char, ou du celt. *car*, grand, long, la carrière étant un terrain, une étendue d'un champ où l'on peut pousser son cheval jusqu'à ce que l'haleine lui manque). Lieu fermé de barrières et disposé pour les courses à cheval ou en char. Vaste carrière. Le bout de la carrière. Le milieu de la carrière. Parcourir la carrière. Ouvrir la carrière. Entrer dans la carrière. Aller jusqu'au bout de la carrière. Suivre de l'œil un char fuyant dans la *carrière*. (Rac.) Il excelle à conduire un char dans la *carrière*. (Id.) Chante un vainqueur poudreux au bout de la *carrière*. (Boil.)

— Manég. Carré long bordé de barrières en bois dans lequel on exerce les chevaux, dans les haras. || L'étendue de terrain que l'on peut faire parcourir à un cheval sans qu'il perde haleine. Ce cheval a bien fourni sa *carrière*. (Acad.) || *Donner carrière à un cheval*. Lui lâcher la bride, le laisser libre de courir.

— Fauconn. La montée de l'oiseau. Carrière. Double carrière. Demi-carrière.

— Fig. O vous qui courez avec tant d'ardeur dans la *carrière* de la gloire. (Boss.) L'empereur occupé des séditions de la Hongrie, la Suède endormie par des négociations, l'Espagne toujours faible, toujours irrésolue et toujours lente, laissaient une libre *carrière à* l'ambition de Louis XIV. (Volt.) Quelle *carrière* d'honneur nous avons déjà parcourue ! (J.-J. Rouss.)

S'il était vrai que son ardeur guerrière
Eût ouvert à la vôtre une illustre *carrière*.
(RACINE.)

Sur ses pâles rivaux renversant la barrière,
Le génie à grands pas marche dans la *carrière*.
(GILBERT.)

— Racine a dit :

Vous n'entreprendrez point une injuste *carrière*.

Il faut remarquer qu'on n'entreprend pas une carrière, mais qu'on y entre. On ne dit pas non plus une *injuste carrière*. Une carrière n'est ni juste, ni injuste, elle est longue ou courte, brillante ou obscure, etc.

— Fig. et poét. Se dit du mouvement périodique des astres. Le soleil commence sa carrière. La lune achève sa carrière. L'astre des nuits parcourt sa paisible carrière.

Avant que le soleil commence sa *carrière*,
Et que l'aurore au monde annonce son retour.
(***)

Mais bientôt les vapeurs où brillait la lumière
Suivent le globe ardent qui finit sa *carrière*.
(LAMBERT.)

— Fig. Le cours de la vie. Parcourir sa carrière. Commencer heureusement sa carrière. Finir sa carrière. Achever sa carrière. Fournir sa carrière. Etre au bout de sa carrière. La couronne de justice que vous gardez à ceux qui ont fourni une glorieuse *carrière*. (Fléch.) Il vit l'éternité, il redoubla ses forces pour achever ce qui restait à fournir de sa longue *carrière*. (Id.) Louis XIV n'aspirait qu'à achever en paix sa longue *carrière*. (Volt.)

Je touche aux derniers pas de ma longue *car-*
[*rière*,
Et mes yeux sans regret quitteront la lumière.
(VOLTAIRE.)

— Le temps qu'on exerce un emploi, une charge, etc. Longue carrière. Pénible carrière. Etre au bout de sa carrière. Fournir une glorieuse carrière. A l'entrée de cette *carrière*. (Mass.) Il a fourni de la même force la *carrière* de plusieurs Carêmes, dans les chaires les plus illustres de la France. (Boss.)

— Fig. La profession que l'on embrasse, les études auxquelles on se livre, les entreprises où l'on s'engage, etc. La carrière des armes. La carrière militaire. La carrière du barreau. La carrière administrative. La carrière des honneurs. La carrière de l'ambition. Carrière dan-

bonne carrière. S'engager dans une bonne carrière. Suivre une carrière honorable. Mon ami, j'ai vieilli dans la *carrière* où vous entrez : les fruits de la vieillesse sont tristes comme elle-même. (Lacretelle.)

— En style soutenu, *Il ouvrit et ferma la carrière*, se dit d'un homme qui n'a point de rivaux dans l'art dont il fut le créateur.

— Fig. et moral. *Donner carrière*. Laisser entière liberté d'agir. Laisser aller à l'aventure. Donner un libre cours. Donner carrière à son esprit. Donner carrière à son imagination. Donner carrière à sa méchanceté.

— Fig. et fam. *Se donner carrière*. Se laisser emporter au désir qu'on a de faire ou de dire quelque chose. || Se réjouir. || *Se donner carrière aux dépens de quelqu'un*. S'en divertir par des railleries.

— Loc. prov. *Faire passer carrière à quelqu'un*. Lui faire faire une chose malgré lui.

— Syn. poét. Lice, arène, champ, course, espace étendu. || Epith. Glorieuse, noble, éclatante, brillante, honorable, pénible, longue, vaste, courte, brûlante, périodique, mortelle, immortelle, poudreuse, obscure.

CARRIÈRE. s. f. (du celt. *car*, roc, pierre ; ou du bas lat. *quadrataria*, dérivé de *quadratus*, carré, parce que les pierres qu'on tire des carrières sont ordinairement carrées). Archit. Excavation souterraine d'où l'on tire la pierre à bâtir, le marbre, l'ardoise, le plâtre. Carrière de marbre. Carrière de pierre. Carrière d'ardoise. || Particulièrement celle d'où l'on tire la pierre à bâtir ; les autres prennent le nom de *marbrière*, *ardoisière*, *plâtrière*. Les *carrières* sont composées de différents lits ou couches presque toutes horizontales. (Buff.)

— L'exploitation des carrières se fait en formant des galeries souterraines qui se dirigent selon la disposition naturelle des couches, en y laissant des parties intactes pour soutenir les terres, en sorte que la carrière imite une sorte de village souterrain habité et percé de rues.

— Fig. et fam. *Il a une carrière dans son corps*. Se dit d'un homme qui a été opéré de la pierre plusieurs fois.

— T. de cout. Dans certaines coutumes, Chemin de charroi plus large que les sentiers et plus petit que la voie et que les chemins royaux.

— Bot. *Carrière des fruits*. Sorte de concrétions pierreuses, qui se trouvent dans l'intérieur de certains fruits, et qui sont probablement formées par des pelotons de glandes ou de vaisseaux agglomérés auprès de l'ombilic, et s'étendant le long de l'axe du fruit pour se grouper autour des pepins.

— Hist. anc. V. LATOMIES. || *Qu'on me reconduise aux carrières*. Je suis prêt à redire, à refaire de nouveau ce qui m'a valu un traitement injuste.

CARRIGUEL-ANTOU. s. m. (littéral. *brouette de la mort*). Croyance pop. Nom par lequel les paysans bretons désignent un bruit nocturne qui, selon eux, annonce la mort du malade à la porte duquel il se fait entendre.

CARRIK ou **CARRICK.** s. m. Espèce de redingote à collet ample ou à plusieurs collets, en usage en Angleterre il y a un quart de siècle.

CARRIOLE. s. f. (en celt. *carriol*, diminut. de *carr*, chariot, char, carrosse). Petite charrette couverte et ordinairement suspendue, d'un grand usage dans le midi de la France. Aller en carriole. Voyager dans une carriole.

— Dans quelques cantons, syn. de Brouette.

CARRO. s. m. Métrol. Mesure de capacité pour les liquides et pour les matières sèches, usitée dans quelques provinces de l'Italie. Celui de Naples vaut 1,984 litr. Un carro. Deux carri.

CARROBALISTE. s. f. (ét. lat., *carrus*, char ; *balista*, flèche). Anc. art milit. Arme balistique portée sur un train à quatre roues que tiraient deux bêtes de trait garanties par un caparaçon de mailles. Baliste moyenne ou scorpion.

CARROCCIO. s. m. (pr. *ka-rot-chio*). Hist. Char sacré ou porte-étendard des armées chrétiennes au moyen âge, qui servait de signe de ralliement aux troupes, et sur lequel le prêtre célébrait les saints mystères. C'était un immense chariot à quatre roues recouvertes de fer, au milieu duquel s'élevait quelquefois une tour, plus communément un grand mât, surmonté d'une croix et d'un étendard, et muni d'une voile, qui concourait à alléger le fardeau quand le vent soufflait. Vers le milieu se trouvait un Christ de grandeur naturelle ; au pied s'appuyait un autel. Dix à douze chevaliers avaient la garde du carroccio. Le carroccio se nommait aussi *standart*.

CARRON. Géogr. Village d'Angleterre, comté de Stirling. Ses forges, les plus considérables de l'Angleterre, ont fourni jusqu'à 5,000 canons par an. C'est de là que sont sorties d'abord les pièces d'artillerie nommées *carronades*, mot que l'on écrit par corruption *caronades*.

CARROSSABLE. adj. des 2 g. S'est dit quelquefois en parlant des routes où les voitures peuvent passer. Route carrossable. Chemin carrossable. La ville de Bone offre maintenant des rues larges et *carrossables*. (Débats.) Un pont sera jeté sur les ruines du vieux pont ture, et dès lors Alger sera en communication

vallée de l'Isser. (Courrier fr.)

CARROSSE. s. m. (de l'ital. *carroccio*, même signification). Techn. Grande voiture à quatre ou six places, suspendue, couverte ou fermée, à quatre roues. Carrosse à portière. Carrosse à deux fonds. Carrosse coupé. Carrosse de campagne. Carrosse drapé. Carrosse doux. Carrosse rude. Carrosse suspendu. L'impériale du carrosse. Les portières du carrosse. Les glaces du carrosse. Carrosse à glaces. Carrosse à ressorts. Carrosse à flèche. Carrosse à brancard. Faire rouler un carrosse. Avoir de quoi rouler carrosse. Monter en carrosse. Descendre de carrosse. Aller en carrosse. Un prince ira-t-il se faire cocher parce qu'il mène bien son *carrosse* ? (J.-J. Rouss.) Christophe de Thou, père de l'historien, est le premier citoyen de Paris qui ait fait faire un *carrosse* ; mais il l'enfermait soigneusement chez lui comme un produit curieux d'une nouvelle industrie. (Ph. Chasles.)

J'aurais un bon *carrosse* à ressorts bien pliants ;
De ma rotondité j'emplirais le dedans.
(REGNARD.)

— Ce mot était du féminin primitivement.

D'où vient. . . . .
Que toujours d'un valet la *carrosse* est suivie ?
(REGNIER.)

Qu'un homme de trois jours de soie et d'or se
[couvre,
Du bruit de sa *carrosse* importune le Louvre.
(THÉOPH.)

— Ce mot est du style familier ainsi que ses syn. Voiture, équipage, coche, chaise, etc. Dans le style poétique, on se sert du mot Char.

— Il est aujourd'hui beaucoup moins usité que Voiture.

— Le premier carrosse à coffre suspendu servit en 1405 à Isabeau, lors de son entrée solennelle à Paris. Sous François Ier, on ne comptait que trois carrosses : celui de la reine, celui de la belle Diane de Poitiers et celui de Jean de Laval.

— Mar. Construction en charpentage et en menuiserie qu'on élève sur le pont, à l'arrière d'un navire, pour servir de logement.

— Pêch. Petit parc très-bas dont le dessus est couvert par un filet.

— Prov. et fig. *C'est un vrai cheval de carrosse*. Se dit d'un homme grossier, brutal ou stupide.

CARROSSÉE. s. f. (rad. *carrosse*). La quantité de personnes que contient un carrosse. Il nous vint une *carrossée* de provinciales. (Acad.)

CARROSSER. v. n. 1re conj. Mar. Ne s'emploie que dans cette expression : *Carrosser de la voile*. Avoir beaucoup de voiles dehors par un bon frais.

CARROSSIER. s. m. Celui qui fait des carrosses. Sellier-carrossier. Ouvrier carrossier.

— Se dit quelquefois pour Cheval de carrosse. C'est un bon carrossier.

CARROSSIN. s. m. Dans quelques voyageurs, syn. de Voiturin, *vetturino*.

CARROUGES. Géogr. Chef-lieu de canton (Orne) ; 2,200 hab.

CARROUILLO. s. m. (pr. *ka-rou-io*). Bot. Nom de l'épi de maïs dans le midi de la France.

CARROUSEL. s. m. (ét. lat., *currus solis* ; en espag. *carro del sol*, char du soleil). Hist. mod. Jeu militaire qui se compose d'une suite d'exercices à cheval exécutés par des quadrilles et entremêlés de représentations allégoriques tirées de la fable ou de l'histoire. Les carrousels qui succédèrent aux tournois furent importés d'Italie en France sous Henri IV et Louis XIII. Faire un carrousel. Ouvrir le carrousel. Un brillant carrousel. Le carrousel du roi. Le carrousel des Tuileries, donné par Louis XIV en 1662.

— Lieu où se donnent les carrousels. Aller au carrousel. Venir du carrousel. Entrer au carrousel. Sortir du carrousel.

— Place de Paris dans l'enceinte des Tuileries et du Louvre, ainsi nommée des brillants carrousels qui s'y donnèrent sous Louis XIII.

CARROUSSE. s. f. (du celt. *car*, d'où le lat. *caro*, viande, nourriture, aliment). Vieux mot qui signifiait Grande chère, régal. Débauche, excès dans le boire. Faire carrousse.

CARROUSSER. v. n. 1re conj. Vieux mot qui a signifié Faire grande chère ; Boire avec excès. Faire carrousse.

CARRUQUE. s. m. Espèce de chariot à quatre roues, et ordinairement garni d'argent et d'ivoire, en usage chez les anciens Romains pour les gens de qualité. Alexandre Sévère ne permit les carruques argentés qu'aux sénateurs (236) ; mais Aurélien rendit cette permission générale.

CARRURE. s. f. Largeur du dos à l'endroit des épaules. Homme d'une belle carrure.

— Se dit aussi en parlant d'un habit. Habit trop étroit de carrure.

CARSAIE. s. f. ou **CRÉSEAU.** s. m. Comm. Etoffe croisée qui se fabrique principalement en Angleterre. On en fait aussi en France.

CARTACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui a rapport au papier. Se dit d'un corps organisé qui croît sur le papier humide.

— Qui a l'aspect du papier. Se dit en ce sens de l'épiderme et du péricarpe quand ils sont secs, flexibles et tenaces, ayant l'aspect

CARTAGÉ, ÉE. part. pass. du v. Cartager.

CARTAGER. v. n. 1re conj. Agric. Dans quelques cantons, Donner un quatrième labour à la vigne.

CARTAHU. s. m. Mar. Cordage léger dont la destination improvisée est de servir à hisser ou descendre un objet quelconque qu'on veut se dispenser d'aller porter ou chercher.

CARTAL. s. m. Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des longicornes.

CARTAYÉ. part. pass. du v. Cartayer. Il est invariable.

CARTAYER. v. n. 1re conj. L'y se change en i devant un e muet. *Je cartaie, tu cartaies. Je cartaierai*. Conduire une voiture de manière que les roues soient entre les ornières et les ruisseaux, ce qui facilite le roulement et soulage les chevaux. Ce cocher a fort bien cartayé.

CARTE. s. f. (du gr. χάρτης, d'où le lat. *charta*, papier). Nom qu'on donne à de petits rectangles de carton ordinairement blancs d'un côté et marqués de l'autre de quelque figure ou de quelque couleur, et qui servent à jouer à différents jeux. Un jeu de cartes. Des cartes de piquet. Jouer aux cartes. Battre des cartes. Mêler les cartes. Donner, faire les cartes. Etre le premier en carte. Couvrir la carte. Faire une carte. Ecarter une carte. Amener une carte. Il lui est rentré une carte qui lui fait beau jeu. Faire des tours de cartes. Escamoter une carte. Filer la carte.

— On distingue en général les jeux de cartes en deux sortes : les jeux entiers, composés de cinquante-deux cartes, et les jeux de piquet, qui n'en ont que trente-deux.

— *Le dessous des cartes*. La partie coloriée des cartes qui reste cachée quand on donne ou que l'on coupe. Quand on donne les *cartes*, il ne faut pas en laisser voir le dessous. (Acad.)

— *Demander carte*. Proposer d'écarter, de mettre de côté un certain nombre de cartes pour en prendre de nouvelles.

— Jeu. *Carte anglaise*. Au pharaon, La première carte que le banquier place à sa gauche et sur laquelle il doit doubler ce que les pontes ont joué. || *Carte de face*. Au même jeu, Carte que le banquier place à sa droite et sur laquelle les pontes perdent ce qu'ils ont joué. || *Carte du banquier*. A certains jeux de cartes, Première carte que retourne le banquier en commençant la partie. || *Filer les cartes*. Se défaire d'un certain nombre de cartes qui se suivent immédiatement. || Gagner le plus grand nombre de levées. || *Premier en cartes*. Celui qui doit jouer le premier. || *Dernier en cartes*. Celui qui doit jouer le dernier. || *Cartes basses*. Les sept, les huit, les neuf, qui, à certains jeux, ne produisent aucun point. || *Cartes blanches*. Celles qui ne sont marquées d'aucune figure, qui n'ont que les couleurs seulement. || *Avoir cartes blanches*. Au jeu de piquet, N'avoir dans son jeu avant d'écarter ni roi, ni dame, ni valet. || *Carte brûlante*. Au jeu de quinze, Carte qui représente plus de cinq points. || *Cartes couvertes*. Au jeu de vingt et un, Cartes que l'on distribue aux joueurs sans les montrer, pour les distinguer de celles que l'on découvre en les distribuant. || *Faire cartes égales*. Avoir tous le même nombre de levées. || *Cartes jouées et gagnées*. Au jeu de hoc, se dit quand un joueur se défait de toutes les cartes de son jeu avant les autres joueurs. || *Carte double*. Au jeu de lansquenet, Cartes de même figure, deux rois, deux dames, etc. On dit dans le même sens, *Carte triple, carte quadruple*. || *Cartes droites*. Celles que le coupeur qui taille distribue aux autres coupeurs avant de tirer la sienne. || *La carte du coupeur*. La carte que celui qui tient la main retourne et prend pour lui. || *Cartes de reprise*. Cartes tirées après la première distribution. || *Fausses cartes ou cartes préparées*. Celles qui portent des marques auxquelles on les reconnaît. || On dit aussi, *Cartes ajustées*. Avoir gagné cinq cent mille écus avec des *cartes ajustées*. (Sévign.) || *Avoir une fausse carte dans son jeu*. Avoir une carte seule de sa couleur.

— Fig. et fam. *Le dessous des cartes*. Les ressorts secrets d'une affaire, d'une intrigue. Il en sait là-dessus plus qu'un autre, il a vu le dessous des *cartes*. (Acad.) || Quelque chose de secret, de caché, dont il faut se défier. Il y a dans cette affaire un dessous de *cartes*. (Acad.) || *Brouiller les cartes*. Mettre le trouble, la division, entre des personnes unies. || *Jouer cartes sur table*. Agir ouvertement, sans cacher les moyens dont on fait usage dans une affaire. C'est un homme franc qui joue toujours *cartes* sur table. (Acad.)

— Loc. *Tirer les cartes*. Prédire l'avenir d'après la disposition fortuite des cartes. Tirer les cartes à quelqu'un.

— Fam. *Château de cartes*. Figures de petites maisons que les enfants prennent plaisir à faire avec des cartes. Imaginez-vous l'application d'un enfant à faire un château de *cartes*. (La Bruy.)

— Fig. et fam. *Château de cartes*. Petite maison de campagne fort enjolivée et peu solidement bâtie.

— Par extension et au pluriel, Ce que les joueurs laissent pour le paiement des cartes. Les *cartes* valent beaucoup aux domestiques de cette maison. (Acad.)

— Hist. L'usage des cartes est connu en Europe depuis longtemps. Sous Charles VII, un peintre français inventa les cartes particu-

lières à la France.

— Iconol. *Argine*, nom de la dame de trèfle, est l'anagramme de *regina* (reine). C'est la reine Marie d'Anjou, femme de Charles VII. *Rachel*, dame de carreau, représente Agnès Sorel, maîtresse du roi. *Pallas*, la dame de pique, est la Pucelle d'Orléans. *Judith*, la dame de cœur, représente Isabeau de Bavière. *David* est le roi Charles VII. Les autres rois sont des personnages historiques. Les quatre valets *Ogier*, *Lancelot*, *La Hire et Hector*, sont aussi des personnages historiques. Ogier et Lancelot étaient des preux de Charlemagne ; Hector de Garlandes et La Hire étaient des capitaines distingués sous Charles VII. Les quatre valets représentent la noblesse ; toutes les autres cartes, depuis les dix, désignent les soldats ; les couleurs même sont des emblèmes militaires.

‖ Le *cœur* indique la bravoure; le *pique* et les *carreaux*, les armes; le *trèfle*, le fourrage; l'*as*, monnaie romaine, est le symbole de la guerre.

— Épith. poét. Bigarrée, peinte, hasardeuse, chanceuse, aventureuse, fortunée, heureuse, fidèle, infidèle, malheureuse. ‖ Périph. Carton bigarré. Cartons peints de rouge et de noir.

— Projection de la surface du globe ou d'une de ses parties qui représente les figures et les dimensions, ou au moins les situations des villes, des rivières, etc. Carte de géographie. Carte géographique. Dresser une carte. Apprendre la carte. Savoir la carte. La carte de France. La carte d'Europe. La carte d'Angleterre. La carte des environs de Paris. Chercher une ville, un peuple, un royaume sur la carte. Chercher son chemin sur la carte. Recueil de cartes. Un recueil de cartes est un atlas.

— *Carte plane* ou *plate*. Celle où les méridiens et les parallèles sont représentés par des droites parallèles les unes aux autres.

— *Carte réduite* ou *carte de réduction*. Carte dans laquelle les méridiens sont représentés par des droites convergentes vers les pôles, et les parallèles par des droites parallèles les unes avec les autres, mais inégales.

— *Carte de Mercator*. Carte tracée selon la méthode de ce géographe, et dans laquelle les méridiens sont représentés par des droites parallèles.

— *Carte pentingérienne*. V. PENTINGÉRIENNE.

— *Cartes terrestres*. Celles qui représentent les continents ou quelqu'une de leurs parties, par opposition aux cartes marines.

— *Carte universelle*. Syn. de Mappemonde. V. ce mot.

— *Cartes générales*. Cartes qui représentent une partie du monde ou une seule contrée, par opposition à celles qui n'en représentent que certaines portions et qu'on nomme *cartes particulières* ou *spéciales*.

— *Carte topographique*. Carte d'une province qui retrace les détails de la nature du terrain, ou même les habitations isolées, et qui représente minutieusement les chemins et les rivières.

— *Carte chorographique*. Carte d'une province avec tous ses lieux remarquables.

— *Cartes itinéraires*. Celles sur lesquelles sont marquées les routes et les stations, et qui sont faites dans le but de guider les voyageurs.

— *Cartes de postes*. Celles où sont marquées les routes et les stations des postes.

— *Carte hydrographique*, *nautique* ou *marine*. Celle qui, omettant le détail de l'intérieur des terres, donne avec un soin minutieux les côtes des continents et des îles, les moindres écueils des mers, les sondes, les fleuves avec toutes leurs diverses branches et toutes les circonstances de leur cours, afin de guider les navigateurs.

— Mar. *Pointer la carte*. C'est trouver le point de la carte ou le cercle de latitude auquel le vaisseau est probablement arrivé, ou quel rumb de vent il faut faire pour arriver à un point déterminé.

— *Carte céleste*. Carte qui représente la position des étoiles. ‖ *Carte sélénographique*. Carte qui contient la description ou les apparences soit de la lune entière, soit de quelques-unes de ses parties.

— Il y a encore des cartes géographiques et des cartes nautiques qui sont appropriées à des usages particuliers, telles sont les *cartes ecclésiastiques*, *politiques*, *physiques*, *minéralogiques*, *botaniques*, *militaires*, *etc.*

— *Carte généalogique*. Tableau qui représente la généalogie d'une maison.

— Par extension, Connaissance géographique d'un lieu. Savoir la carte. Je possède ma carte de France.

— Fig. et fam. *Savoir la carte du pays*, ou simplement *la carte*. Connaître les intérêts, les habitudes, les intrigues d'une société, d'une famille, etc. ‖ *Perdre la carte*. Se brouiller, se troubler, se confondre dans ses idées.

— Billet ordinairement imprimé qu'on délivre à une personne pour qu'elle soit admise en quelque lieu, et pour qu'au besoin elle puisse faire reconnaître sa qualité. Carte de spectacle. Carte d'entrée. Carte d'étudiant. Carte d'électeur. Les agents de police doivent être munis d'une carte. Carte de sûreté

— *Carte de visite*. Petite carte sur laquelle on écrit ou fait graver son nom, et qu'on laisse chez les personnes qui se trouvent absentes à leur retour qu'on s'est présenté chez elles. J'ai laissé ma carte chez son portier.

— *Carte d'adresse*. Carte sur laquelle un fabricant, un marchand fait imprimer son nom, son adresse et une note des objets qu'on trouve chez lui.

— Chez les restaurateurs, Liste des mets qu'on peut demander. Déjeuner à la carte. Dîner à la carte. Demander la carte. Tel mets n'est pas sur la carte. La carte de ce restaurateur est très-variée.

— Mémoire de la dépense d'un repas chez les restaurateurs, les traiteurs, etc. Carte à payer. Carte payante. Demander la carte. La carte se monte bien haut. La carte est de vingt francs. ‖ On dit mieux aujourd'hui l'*addition*.

— Techn. Carton dont se servent les artificiers. ‖ *Carte en deux, en trois, en quatre*, etc. Carton composé de deux, trois, etc., feuilles de gros papier. ‖ *Carte lisse*. Gros carton pour former les cartouches les plus fortes.

— Hist. ecclés. Dans l'ordre des chartreux, Décisions du chapitre général. ‖ *Carte de charité*. Anciens statuts de l'ordre de Cîteaux.

— Hist. *Carte de sûreté*. Carte qui fut donnée aux citoyens à différentes époques de la révolution française, pour se faire reconnaître au besoin par la police de la ville qu'ils habitaient. ‖ Aujourd'hui, Permis de séjour à Paris délivré par le préfet de police.

— Prov. et fig. *Carte blanche*. V. BLANC.

— Moll. *Carte géographique*. Nom vulgaire d'une espèce du genre porcelaine.

— Entom. *Carte géographique brune* ou *carte géographique fauve*. Nom d'une espèce de lépidoptères diurnes, dont on a fait à tort deux espèces distinctes pendant longtemps.

CARTEL. s. m. (rad. *carte*). Lettre de défi écrit qu'on envoie à quelqu'un pour le défier à un combat singulier. Un cartel de défi. Envoyer un cartel. Donner un cartel. Recevoir un cartel. Accepter un cartel. Refuser un cartel.

— S'est dit également pour un défi par écrit, pour un combat dans une fête, dans un tournoi.

— Accord qui se fait entre les États pour la rançon des prisonniers pendant la guerre. Régler le cartel. Le cartel est fait. Cartel d'échange.

— Mar. Bâtiment portant les prisonniers qui doivent être échangés.

— Techn. Boîte de pendule en forme de cul-de-lampe qui s'applique contre le mur. Les cartels ne sont plus de mode. Cette pendule même. Joli cartel. Il n'y a dans la salle à manger qu'un simple *cartel*. (Acad.) ‖ Nom que les menuisiers donnent aux petits cartouches qui servent dans les décorations des frises. ‖ En général, nom des ornements qu'on emploie dans les bordures des tableaux, des couronnements des trumeaux, des cheminées, etc.

— Blas. Écu.

CARTELADE. s. f. Sorte de mesure pour l'arpentage autrefois employée dans la Guienne.

CARTELET. s. m. Comm. Nom d'une petite étoffe de laine.

CARTELETTE. adj. f. T. de couvreur. Se dit d'une petite ardoise. Ardoise cartelette.

— Il s'emploie aussi substantiv. dans le même sens. Une cartelette.

CARTELLE. s. f. (du celt. *car*, bois; *tala*, coupé, taillé, mis en planches). Techn. Chez les armuriers et les ébénistes, Petites planches d'une épaisseur déterminée, particulièrement en usage parmi eux. ‖ On débite par *cartelle* les bois recherchés, tels que le frêne, l'orme et l'érable loupeux et noueux, quand on les met par petites planches pour meubles. (Baudrill.)

— Grosse planche qui porte les meules d'un moulin.

— Mus. Grande feuille de peau d'âne préparée, sur laquelle on entaille les traits des portées pour y pouvoir noter tout ce qu'on veut en composant, et l'effacer ensuite avec une éponge. Les *cartelles* viennent toutes de Rome ou de Naples. (J.-J. Rouss.)

CARTÈRE. s. m. (du gr. καρτερός, fort.) Entom. Genre de coléoptères tétramères de la famille des curculionides gonatocères, établi sur une seule espèce de la Nouvelle-Hollande. ‖ Genre de coléoptères pentamères, famille des carabiques.

CARTÉRÉTIE. s. f. (pr. *kar-té-ré-ci*; de *Carteret*, célèbre voyageur). Bot. Genre de la famille des orchidacées qui ne renferme qu'une seule espèce, une petite plante parasite de la Nouvelle-Guinée.

CARTERIE. s. f. Techn. Art de fabriquer les cartes. Bâtiment ou atelier où l'on fabrique les cartes.

CARTÉRIQUE. s. m. (du gr. [illegible], patient). Entom. Genre de coléoptères tétramères de la famille des longicornes, fondé sur une espèce originaire de Cayenne, le cartérique basal.

CARTERO. s. m. (rad. *carte*). Petit portefeuille, porte-lettre.

— Techn. Lame de bois qui contient les fils de la chaîne d'un tissu.

CARTERON, ONNE. s. Homme ou femme provenant de l'union d'un blanc avec une mulâtresse, ou d'un mulâtre avec une blanche. [illegible]

CARTERON. s. m. Techn. Chez les tisserands, nom de deux lames de bois plates, servant à tenir les fils écartés.

— Métrol. V. QUARTERON.

CARTÉRONYX. s. m. (ét. gr., καρτερός, fort; ὄνυξ, ongle). Entom. Genre de lépidoptères pentamères, de la famille des lamellicornes, synonyme de Monocranie.

CARTÉSIANISME. s. m. (du lat. *Cartesius*, nom lat. de Descartes). Philosophie, doctrine de Descartes. Le cartésianisme se résume tout entier dans le doute méthodique, doute par lequel on substitue progressivement, et par des raisonnements rigoureux, les croyances de l'expérience à celles de la routine. L'école de Descartes fut spiritualiste, et ce spiritualisme alla plus tard jusqu'à l'idéalisme. Au moment où nous sommes, je déclare qu'il n'y a pas une école où s'enseigne le *cartésianisme*, c'est-à-dire le doute. (Cousin.)

CARTÉSIEN, IENNE. adj. Qui appartient à Descartes ou à son système. Système cartésien. Philosophie cartésienne. Doctrines cartésiennes.

— Et substantivement, Partisan des doctrines de Descartes. Les cartésiens. Malebranche est de tous les *cartésiens* celui qui a le mieux aperçu les causes de nos erreurs. (Condill.) *Cartésiens*, malebranchistes, jansénistes, tout se déclare contre moi. (Volt.)

CARTHAGE. (du phénic. *Kartha-haddad*, la ville neuve). Géogr. Ancienne ville d'Afrique, capitale de la Zingitane, sur une presqu'île au fond d'un golfe du même nom. On la divisait en trois parties principales : *Mégalie* (la ville propre), *Byrsa* (la citadelle), et *Cothon* (le port). Selon les uns, Carthage fut fondée en 1259 av. J.-C. par des Phéniciens chassés de leur pays par Josué, fils de Nun; selon d'autres, par Didon ou Elisa en 869 av. J.-C. Carthage étendit bientôt sa puissance sur une grande partie du littoral d'Afrique, fonda une colonie en Corse, s'empara de la Sardaigne, domina en Espagne, en Sicile. Ses démêlés avec Rome donnèrent naissance à trois guerres carthaginoises ou puniques, à la suite desquelles elle fut détruite, 149 ans av. J.-C.; puis elle fut relevée par ses destructeurs. Plus tard les Vandales en firent la capitale de leur empire, jusqu'à ce que les Arabes vinssent la détruire encore et à jamais.

— *Cap de Carthage*. Cap de la côte septentrionale du royaume de Tunis, près duquel on voit les ruines de l'ancienne Carthage.

— Hist. ecclés. *Concile de Carthage*. Concile présidé par saint Cyprien au IIIe siècle, où l'on déclara que le baptême donné par un hérétique était nul, doctrine que l'Église a rejetée. ‖ *Conférence de Carthage*. Assemblée de 565 évêques présidés par saint Augustin, qui condamna les donatistes, 411.

CARTHAGÈNE. Géogr. Ville forte d'Espagne, province de Murcie; 30,000 hab. Port vaste et sûr sur la Méditerranée. ‖ Ville de la république de la Nouvelle-Grenade, ch.-l. du dép. de Magdalena; 25,000 hab. Port sûr et commerçant.

CARTHAME. s. m. (altération du mot arabe *qortom*, farder). Bot. Genre de la famille des synanthérées, renfermant à peine deux ou trois espèces de plantes orientales, cultivées dans les jardins pour l'utilité et pour l'agrément. C'est une plante herbacée dont les pétales ont dans le commerce le nom de *safran bâtard*, et les graines celui de *graines de perroquet*. Les fleurs du *carthame* entrent dans la composition du fard ou vermillon d'Espagne. (Nyst.)

CARTHAMÉ, ÉE. adj. Bot. Qui tient du genre carthame. ‖ CARTHAMÉES. s. f. pl. Section de la tribu des cinarées, ayant pour type le genre carthame.

CARTHAMINE. s. f. Chim. Principe colorant des fleurs de carthame. La *carthamine* est employée pour les teintures en rose, en rouge cerise et en rouge ponceau. (Nyst.)

CARTHAMIQUE. adj. des 2 g. Chim. Qui a rapport à la carthamine ou au carthame. Acide carthamique.

CARTHAMOÏDE. s. f. Bot. Syn. de Cardoncelle.

CARTIER. s. m. Techn. Celui qui fait des cartes à jouer. L'art du cartier. Les cartiers ont toujours deux planches pour imprimer les figures. ‖ Marchand de cartes à jouer. ‖ Se dit aussi du papier destiné à faire le dos des cartes. Papier cartier.

CARTILAGE. s. m. (du lat. *cartilago*). Anat. Nom des parties d'un blanc laiteux, opalin flexibles, compressibles, très-élastiques, dures, sans apparence de texture ni d'organisation, de consistance moyenne entre celle des os et des ligaments.

Tantôt une topaze, effroi du linge blanc,
Au bout du *cartilage* étincelle en tremblant.
(BARTHÉLEMY.)

— *Cartilages articulaires*. Ceux qui revêtent les surfaces articulaires des os, et qui amortissent par leur élasticité les efforts de pression et les chocs que peuvent éprouver les articulations. ‖ *Cartilages non articulaires*. Ceux qui ont pour caractère commun de constituer une portion ou la totalité de la charpente osseuse de certaines parties. ‖ *Cartilages d'ossification*. Chez les fœtus et chez l'enfant, les cartilages que les progrès de l'ossification doivent convertir [illegible] seux.

CARTILAGINEUX, EUSE. adj. Anat. Qui a rapport aux cartilages ou qui en est formé. Tissu cartilagineux. Substance cartilagineuse. Les animaux quadrupèdes ont des naseaux ou des narines *cartilagineuses* comme les nôtres. (Buff.)

— Bot. Se dit du bord des feuilles quand il est dur, élastique, et d'une autre couleur que le reste; quand il est garni de crénelures plus dures, comme cartilagineuses; lorsqu'il est tenace comme un cartilage. ‖ Se dit aussi d'un agaric, à cause de sa consistance. Agaric cartilagineux.

CARTILAGINEUX. s. m. pl. Ichthyol. Sous-classe de la classe des poissons, comprenant ceux dont le squelette est non flexible, élastique, peu imprégné de sels calcaires.

CARTILAGINIFICATION. s. f. Physiol. Conversion d'un tissu en cartilage.

CARTILAGINIFIÉ, ÉE. part. pass. du v. pron. Se cartilaginifier. S'empl. adjectiv. Tissu cartilaginifié.

SE CARTILAGINIFIER. v. pron. 1re conj. Se convertir en cartilage.

CARTOGRAPHE. s. m. (ét., V. CARTOGRAPHIE). Auteur de cartes géographiques.

CARTOGRAPHIE. s. f. (ét. gr., χάρτης, carte, papier; γραφή, description). Art de tracer les cartes de géographie.

— Recueil de cartes géographiques.

CARTOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Qui concerne la cartographie.

CARTOMANCIE. s. f. L'art de tirer les cartes, de lire dans l'avenir au moyen des cartes.

CARTOMANCIEN, ENNE. adj. et s. Qui pratique la cartomancie.

CARTON. s. m. (augmentatif de *carte*. V. ce mot). Corps plat composé avec des rognures de cartes, avec des rognures de reliure et de mauvais papier. Gros carton. Carton mince. Carton épais. Feuille de carton. Livre relié avec du carton. Boîte de carton. ‖ Les cartons portent ordinairement le nom des papiers qui servent à les composer. Carton de couronne. Carton de raisin, etc. ‖ *Carton couvert*. Celui qui est couvert d'une feuille de papier blanc. ‖ *Carton gaufré*. Celui sur lequel on fait des dessins en relief. ‖ *Carton fin*. Carton fait de plusieurs papiers collés les uns sur les autres. ‖ *Carton cuir*. Espèce de carton très-solide. ‖ *Carton de collage*. Carton formé par la réunion de plusieurs feuilles de papier les unes sur les autres.

— Boîte faite de carton servant à contenir des papiers, des dentelles, des rubans, et autres articles de modes. Carton de bureau. Mettre des papiers dans le carton. Carton de marchande de modes. Carton carré, rond, ovale, Carton de rubans. Carton de dentelles.

— Techn. Chez les imprimeurs, Maculature bien unie sur laquelle on colle des hausses pour remédier à l'inégalité du foulage, qui se rencontre à presque toutes les presses. Ce carton se place entre le petit tympan et les blanchets. ‖ *Petit carton* ou *carton d'en haut*. Le premier tiers d'une feuille pliée en in-12, lequel contient les 8 pages du milieu de la feuille, qui s'insèrent entre les 8 premières pages et les 8 dernières du grand carton ou carton d'en bas. ‖ Feuillet d'impression qu'on refait pour corriger une erreur ou pour faire quelques changements. Je conseillerais, en général, à tous les éditeurs d'ouvrages instructifs de faire des *cartons* au lieu d'errata. (Volt.)

— Chez les rubaniers, Partie du métier à rubans qui consiste en un carton suspendu par des ficelles un peu au-dessus de l'ensuple de devant, et qui sert à poser les navettes et les sabots, lorsqu'il y en a plusieurs, pendant que l'ouvrier en fait travailler une.

— *Carton de dessin*. Grand portefeuille de carton dans lequel on serre des dessins. Mettre les dessins dans le carton. Avoir un carton sous le bras.

— Peint. Dessin exécuté sur un fort papier ou sur du carton, pour servir de patron à divers ouvrages, tels que la peinture à fresque, la tapisserie, la mosaïque, etc., et fait dans les mêmes dimensions que les ouvrages à l'exécution desquels on veut les appliquer.

— Archit. Feuille de carton ou de fer-blanc dont les appareilleurs se servent pour tracer le profil des corniches et des autres moulures prescrites par l'architecte. On les appelle aussi calibres.

— Matière ou pâte dont on fait les cartons ordinaires et qui sert à la fabrication d'autres objets d'art. Moulure de carton. Bas-relief de carton. Poupée de carton. Masque de carton. Nez de carton.

— *Carton lithographique*. Carton qui peut suppléer aux pierres à lithographie.

— *Carton pierre*. Carton fort dur avec lequel on fait des ornements d'architecture.

— Se dit par périphrase pour Carte à jouer. Carton bigarré. Cartons peints de rouge et de noir.

Ces *cartons* bigarrés, oracles du hasard,
Que l'intérêt saisit, que l'espérance agite.
(DE BRIDEL.)

Et qui de ses loisirs peut mettre alors l'espoir
Dans ces tristes *cartons* peints de rouge et de noir?
(DELILLE.)

CARTONÈME. [illegible] Bot. Genre de la famille des commélinacées qui ne comprend qu'une seule espèce, plante herbacée, indigène de la Nouvelle-Hollande tropicale.

CARTONNAGE. s. m. (rad. *carton*). Techn. Art de faire du carton. Le cartonnage n'est pas un art nouveau; depuis l'invention du papier et du carton on s'en est toujours occupé.

— Action de cartonner un livre. S'occuper de cartonnage.

— Produits de cet art. Cartonnage grossier. Cartonnages soignés. Nous ne parlerons pas ici des *cartonnages* grossiers pour lesquels on emploie des cartons de basse qualité. (Dict. de technol.) Les *cartonnages* soignés sont ceux dont nous nous occuperons spécialement. (Id.)

CARTONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Cartonner. Se prend adject. Livre cartonné.

CARTONNER. v. a. 1re conj. Relier un livre en carton. Cartonner un livre.

— Couvrir chaque pièce d'étoffe d'un carton ou d'un vélin avant que de la presser et de la catir.

CARTONNERIE. s. f. Manufacture où l'on fait des cartons.

— Art de faire les cartons. En ce sens on dit mieux Cartonnage. V. ce mot.

CARTONNEUR, EUSE. adj. et s. Se dit de l'ouvrier ou ouvrière qui cartonne des livres.

CARTONNIER. s. m. Fabricant de carton. Art du cartonnier. || Celui qui fabrique des objets en carton. Un bon cartonnier. Un habile cartonnier. || Celui qui vend du carton.

CARTONNIÈRE. s. f. Entom. Nom de certaines guêpes d'Amerique qui construisent leurs nids avec des parcelles de végétaux si bien liées entre elles qu'ils semblent faits de carton.

CARTOUCHE. s. m. Archit. Ornement de sculpture formant le cadre ou plutôt le champ d'une inscription, d'une devise, d'un bas-relief, ou celui d'un petit tableau historique. Graver des armes dans un cartouche. Peindre des armes dans un cartouche.

— Dessin qu'on met au bas d'un plan ou d'une carte de géographie, et qui sert à renfermer le titre de l'ouvrage ou les armoiries de celui à qui on veut les dédier ou les présenter.

— Antiq. Sorte d'anneau elliptique qui, dans les inscriptions hiéroglyphiques, entoure et isole les noms propres et les titres honorifiques.

— Chez les artificiers, Toute espèce de boîte renfermant les matières inflammables, pour en déterminer et en varier les effets. Un cartouche de bois. Un cartouche de toile. Un cartouche de parchemin. Grand cartouche. Petit cartouche. || *Étrangler un cartouche.* Le comprimer si fort par un tour de ficelle, que le carton s'enfonce dans lui-même par de petits plis rentrants qui en bouchent l'orifice en tout ou en partie, suivant l'usage qu'on en doit faire.

CARTOUCHE. s. f. (de l'ital. *cartocchio*, augment. de *carta*, papier). Art milit. Boîte de parchemin ou de fort papier en plusieurs doubles, ou même d'une feuille de fer-blanc ou de bois, qui contient la charge de poudre et le boulet, et qui se met dans une pièce d'artillerie pour la charger. || Quelquefois au lieu de boulet on y met de la mitraille de fer, des balles de plomb, des clous, des chaînes, pour que le coup écarte davantage. || *Cartouches à grappes de raisin.* Celles où l'on met des balles de plomb jointes avec de la poix, enfermées dans une toile claire, et disposées sur une petite planche en forme pyramidale, autour d'un piquet de bois qui s'élève au milieu de la planche. || Charge entière d'une arme à feu portative, enveloppée dans un rouleau de papier. || *Cartouche blanche.* Cartouche sans balle. Un paquet de cartouches. Cartouche de calibre.

— Écrit délivré à un soldat, scellé du sceau de son corps, par lequel on lui donne un congé absolu ou limité.

— On appelait Cartouche jaune celle délivrée à un soldat dégradé et chassé.

CARTOUCHE (Louis-Dominique). Célèbre voleur, né à Paris en 1693, et rompu vif, en vertu d'une sentence du parlement, sur la place de Grève, en 1721.

— Loc. proverb. *C'est un cartouche, un vrai cartouche,* en parlant d'un voleur déterminé.

CARTOUCHIEN, IENNE. s. et adj. Voleur de la bande de Cartouche.

CARTOUCHIER. s. m. Mar. Petite giberne sans banderolles que les marins portent en ceinture et devant eux, pour serrer les cartouches. On dit aussi, mais très-improprement, *gargousier*.

— Art milit. Nom primitif de la giberne. || Petit coffre où le soldat met ses cartouches.

CARTULAIRE. s. m. Hist. ecclés. Officier de l'Église chargé de garder les chartes ou papiers qui concernaient le public.

— *Grand cartulaire.* Officier impérial qui, à Constantinople, gardait les registres publics et menait le cheval de l'empereur.

— Recueils de contrats de vente, d'achats, d'échange, de privilèges, immunités et autres charges des églises, des monastères et des seigneuries.

CARUDE. s. m. Ichthyol. Poisson du genre des labres.

CARUM. s. m. (pr. *ka-romm*). Bot. Genre de la famille des ombellifères, comprenant huit [illegible] espèces de plantes bisannuelles des parties méridionales et australes de l'Europe et de l'Asie.

CARUS. s. m. (pr. *ca-russe*; du gr. κάρος, même sens qu'en franç.). Pathol. Assoupissement profond. Le carus est le dernier degré du coma; il est caractérisé par l'insensibilité à l'action des plus forts stimulants.

CARUS (Marcus-Aurélius). Empereur romain, né à Narbonne en 230, d'une famille originaire de Rome, s'éleva par son mérite au consulat et aux premières dignités militaires, puis à l'empire. Il illustra son règne par plusieurs victoires en Asie, et périt foudroyé sur les bords du Tigre. Il fut mis au rang des dieux.

CARVE. s. f. Pêch. Nom qu'on donne, en quelques lieux, à un filet en forme de chausse, semblable à la drague, et qui se traîne.

CARVELLE. s. f. Espèce de clous en usage dans les ports et à bord des vaisseaux, longs d'environ 12 centim., et à tête carrée.

CARVI. s. m. Bot. Nom vulgaire du carum.

CARVIFEUILLE. s. m. Bot. Genre de plantes établi avec le selin à feuilles de carvi.

CARVIFOLIÉ, ÉE. adj. Bot. Dont les feuilles ressemblent à celles du carvi.

CARVIN-ÉPINOY. Géogr. Chef-lieu de canton (Pas-de-Calais); 3,200 hab.

CARVITÈS. s. f. Nom donné par Dioscoride à une plante rapportée aujourd'hui aux euphorbes.

CARYA. s. m. (du gr. καρύα, noix). Bot. Genre de la famille des juglandacées qui renferme une douzaine d'espèces environ. Les caryas sont de grands arbres de l'Amérique boréale, qui fournissent d'excellent bois aux arts industriels.

CARYBDE. (du gr. Χάρυβδις). Gouffre du détroit de Sicile, près du port de Messine, redoutable pour les petits navires des anciens, mais qui ne l'est plus aujourd'hui pour aucun bâtiment considérable. Non loin de Carybde se trouvait Scylla, autre gouffre. Celui qui voulait éviter l'un risquait de tomber dans l'autre; de là l'expression figurée : *Pour éviter Carybde on tombe dans Scylla.* En voulant fuir un mal on tombe dans un autre.

La vieille au lieu du coq les fit tomber par là
De *Carybde* en Scylla. (La Font.)

— L'étymologie demande qu'on écrive *Charybde*, et on le trouve souvent écrit de cette manière.

CARYBDÉE. s. f. Acal. Genre de méduses, établi sur deux espèces, l'une trouvée dans la Méditerranée et l'autre dans le Pérou.

CARYCHION. s. m. Moll. Genre établi pour deux coquilles terrestres, confondues parmi les auricules par la plupart des conchyliologistes.

CARYEDON. s. m. (ét. gr., καρύα, noix; ἔδω, je ronge). Entom. Genre de coléoptères tétramères, de la famille des rhynchophores, créé pour certaines espèces du genre bruche.

CARYOBORE. s. m. (ét. gr., καρύα, noix; βορός, vorace). Entom. Genre de coléoptères tétramères, de la famille des curculionides orthocères, ayant pour type le bruche du Brésil.

CARYOBRANCHES. s. m. pl. (ét. gr., καρύα, noix; βράγχια, branchies). Entom. Ordre de la classe des gastéropodes. Syn. de Nucléobranche.

CARYOCAR. s. m. (du gr. κάρυον, noix). Bot. Genre de la famille des rhizobolacées, qui renferme sept espèces. Les caryocars sont de beaux arbres d'Amérique, dont les noix, bonnes à manger, donnent aussi une huile abondante qu'on emploie en guise de beurre, et dont les fleurs, d'un pourpre très-sombre et presque noir, n'ont pas moins de 14 à 15 cent. de hauteur avec un diamètre proportionné.

CARYOCARPE. adj. des 2 g. (ét. gr., καρύα, noix; καρπός, fruit). Bot. Qui a le fruit renflé et semblable à une noix. Astragale caryocarpe.

CARYOCATACTE. adj. des 2 g. (ét. gr., καρύα, noix; κατάκτης, qui brise). Ornith. Qui brise les noix. Se dit de certains oiseaux qui se nourrissent de noix, d'amandes, de cônes de pin, etc.

CARYOCHLOÉ. s. f. (ét. gr., κάρυον, noix, χλόη, herbe). Bot. Genre de la famille des graminées, comprenant deux plantes brésiliennes.

CARYOCOSTIN. s. m. (ét. gr., καρυκεύω, j'assaisonne; κόστος, costus, arbrisseau odorant). Pharm. Électuaire dans la composition duquel entrent le costus et d'autres substances très-stimulantes. Électuaire caryocostin.

CARYOLOBE. s. f. Bot. Plante de Ceylan.

CARYOPHYLLAIRE. adj. des 2 g. Polyp. Qui tient de la caryophyllie. || CARYOPHYLLAIRES. s. f. pl. Ordre de la section des polypiers pierreux, qui a pour type le genre caryophyllie.

CARYOPHYLLATE. s. f. Bot. Genre de plantes, établi aux dépens des benoîtes et appelé ensuite *sieversie*.

CARYOPHYLLÉ, ÉE. adj. Bot. Se dit des corolles régulières qui se composent de cinq pétales, dont les onglets très-longs sont entièrement cachés par le tube du calice. Corolle caryophyllée. || CARYOPHYLLÉES. s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones polypétales hypogynes, ayant pour type le genre œillet [illegible] plantes dont la corolle est caryophyllée.

CARYOPHYLLIE. s. f. Zoophyt. Genre de madrépores de la famille des lithophytes. Il renferme plusieurs espèces de la mer Méditerranée et de l'océan Indien.

CARYOPHYLLINE. s. f. (du gr. καρυόφυλλον, giroflier). Chim. Stéaroptène qu'on extrait de l'alcool de girofle.

CARYOPHYLLINÉES. adj. et s. f. pl. Bot. Classe de plantes qui comprend les familles des chénopodées, des amaranthacées, des phytolacées, des scléranthées, des paronychiées, des portulacées et des alsinées.

CARYOPHYLLITE. s. m. (du gr. καρυόφυλλον, clou de girofle). Polyp. Nom des caryophyllies fossiles dans différents ouvrages.

CARYOPHYLLODENDRON. s. f. (du gr. καρυόφυλλον, giroflier, et δένδρον, arbre). Bot. V. GIROFLIER.

CARYOPHYLLOÏDES. s. f. pl. Bot. Espèces fossiles du genre caryophyllie.

CARYOPTÈRE. s. m. (ét. gr., κάρυον, noix; πτερόν, aile). Bot. Genre de la famille des verbenacées, établi sur une plante de la Mongolie, arbrisseau dont toutes les parties exhalent une légère odeur.

CARYOTE. s. m. Bot. Genre de palmiers de l'Asie équatoriale dont on n'a longtemps connu qu'une seule espèce, le caryote brûlant, et qui en renferme plusieurs autres aujourd'hui.

CAS. s. m. (pr. *ka*; du lat. *casus*, cas, chute; dérivé de *cadere, casum*, tomber). Événement fortuit. En ce sens on dit : Si le cas arrivait. En ce cas-là, on prendrait tel parti. En cas de malheur. En cas de pluie. Au cas que je meure avant vous.

— Événement, fait, conjecture, considéré relativement à sa nature, à sa cause, à ses circonstances et à ses conséquences. En ce sens on dit : Cas imprévu. Un cas extraordinaire. Cas étrange. En tel cas. En pareil cas. Le cas est différent. Si le cas est tel. C'est un tout autre cas. Cela change le cas. Ce n'est pas là le cas dont il s'agit. Dans le cas contraire. Le cas échéant. Voilà le *cas* où vous devez être plus que personne au monde. (J.-J. Rouss.) En ce *cas*, je suis moins surpris que nous pensions vous et moi si différemment sur les points qui s'y rapportent. (Id.) En ce *cas* je vous félicite, quant à moi, je l'ignore. (Id.)

— Situation d'une personne par rapport à un événement, à un fait qui a ou doit avoir des suites pour elle. Tel est le cas extraordinaire dans lequel je me trouve. Cet homme-là est dans un mauvais cas.

— Matière, fait, condition stipulée qui s'exécute lorsqu'il arrive une chose prévue. Auquel cas. Le cas avenant. Si le cas y échet. Ce *cas* n'a pas été prévu par la loi. (Acad.) Nous ne sommes pas dans le *cas* de l'article cité. (Id.)

— Fig. a signifié Chose étonnante. C'est grand *cas* que les hommes ne se corrigent point par les fautes d'autrui. (Trév.)

— A aussi signifié Chose.

L'âme est d'en haut, et le corps inutile
N'est autre *cas* qu'une basse prison,
En qui languit l'âme noble et gentille.
(Marot.)

— Affaire. Se disait souvent en matière d'amour. || *Conter son cas.* Déclarer sa peine.

— Jurispr. A signifié Fait, action, crime. Cas graciable. Cas horrible. Cas atroce. Cas innocent. Le *cas* dont il est accusé n'est pas graciable. (Acad.) || *Cas spéciaux.* Crimes déférés à la chambre des pairs constituée en haute cour de justice. || *Cas rédhibitoires.* Vices propres à la chose qui fait l'objet du contrat, que le bailleur ou le vendeur s'est efforcé de dissimuler au moment de la convention, et dont la découverte instantanée permet à l'acheteur ou au preneur de demander l'annulation du contrat ou une réduction sur le prix. || *Cas fortuit.* Événement occasionné par une force majeure qu'on ne peut ni prévoir ni empêcher. Tels sont les débordements, les naufrages, les incendies, etc. La perte d'une chose qui périt doit être supportée par le propriétaire de la chose, à moins qu'il n'y ait des clauses particulières établies à cet égard. || *Cas présidiaux* ou *prévôtaux.* Ceux des crimes qui présentant des caractères plus graves que les autres, paraissaient devoir être promptement punis et étaient jugés par un tribunal présidial ou prévôtal, sommairement et en dernier ressort, sans appel. || *Par les cas résultant du procès.* Formule autrefois en usage dans les jugements rendus en matière criminelle, lorsque les preuves n'étaient pas complètes. Il était accusé d'assassinat, mais comme il n'y avait point de preuves suffisantes, il fut condamné aux galères pour les *cas* résultant du procès. (Acad.)

— *Cas royaux.* Nom qu'on donnait autrefois aux crimes qui portaient directement atteinte à la majesté et à l'autorité du prince, aux droits de la couronne, à la dignité de ses officiers et à la sûreté publique. || *Cas privilégiés.* Causes criminelles qui sortaient du droit commun, et dont la connaissance était dévolue à des juges qui avaient le privilége de dépouiller la cause de toutes les garanties qui lui étaient assurées par la loi. || Particulièrement en jurisprudence canonique, Cas dans lesquels le juge séculier prenait connaissance des crimes d'un ecclésiastique, et le jugeait conjointement avec le juge ecclésiastique, nonobstant le privilége clérical.

— *En cas que* et *au cas que.* Loc. conjonct. toujours suivies du subjonctif; elles marquent également une supposition, mais la première est moins probable que la seconde. Ainsi on doit dire : *En cas que* cela s'éclaircisse un jour, et *Au cas que* cela soit comme vous le dites. C'est à tort que les grammairiens prétendent que *en cas que* est peu usité. En *cas* qu'il eût été fait prisonnier de guerre. (Vertot.) Je m'assortis de quelques livres pour les Charmettes, en *cas* que j'eusse le bonheur d'y retourner. (J.-J. Rouss.) En *cas* que vous persistiez, il faudra que j'allègue au prince et au roi même votre mauvaise santé. (Fén.) Comme j'ai osé faire force questions à votre majesté, je lui ferai un petit conte, mais c'est en *cas* qu'elle ne le sache pas déjà. (Volt.) Je ne mets point dans cette préface ce que l'on verra dans la critique, en *cas* que je me résolve à la faire paraître. (Mol.) Au *cas* que ce qu'on en dit soit inévitable. (Pasc.) Il n'est hérétique qu'au *cas* qu'il soit conforme à ces erreurs condamnées. (Id.)

— Suivi d'un substantif on se sert toujours de *en cas*. En cas de mort. En cas de refus. En cas de pluie. En cas d'inondation. En cas de guerre.

— Fam. *En cas* a signifié En fait de. En *cas* de chevaux, vous pouvez vous en rapporter à lui. (Acad.)

— *En tout cas.* Quoi qu'il arrive, à tout événement. Venez ce soir chez moi, j'y serai; en tout cas je vous verrai demain. Je vous paierai dans un mois; en tout *cas*, je vous donnerai des sûretés suffisantes. (Acad.)

— *Poser le cas que*, avec un subjonctif, Supposé que. Posez le cas que cela arrive.

— Fam. *Être dans le cas de faire une chose.* Avoir occasion ou pouvoir, être à même de la faire. Je suis rarement dans le *cas* de me trouver avec lui. (Acad.) Je voudrais être dans le *cas* de vous obliger. (Id.)

— Fig. *Faire cas de quelqu'un, d'une chose.* L'estimer, l'apprécier, en avoir bonne opinion. Cette expression n'est autre chose qu'une abstraction métaphorique, le *cas* étant un événement, un fait notable par sa nature, par ses circonstances, par ses conséquences. Faire cas d'une personne, d'une chose, c'est la considérer comme remarquable, ne pas la confondre parmi les autres, mais toujours en bonne part. C'est un prince qui sait faire *cas* des hommes de mérite. (Acad.) On ne fait pas grand *cas* de ce qu'il dit. (Id.) Les hommes ont toujours fait et feront toujours *cas* de ce qui peut fixer les yeux des autres hommes. (Buff.) Je fais tant de *cas* de l'esprit et de l'amitié de Pollion, que je lui dis mon sentiment sans aucun ménagement. (Volt.)

— Fig. et pop. *Son cas va mal, son cas n'est pas net, son cas est véreux, est sale.* Se dit d'une personne en danger pour quelque crime, pour quelque mauvaise affaire. || Dans le même sens on dit : *Il sent son cas véreux.*

— Par extens. *Je m'en fais un cas de conscience.* Je m'en fais scrupule. Je regarde cela comme une chose que la conscience me reprocherait.

— Gramm. Dans plusieurs langues, surtout dans les langues anciennes telles que le grec et le latin, ce mot exprime les différentes inflexions ou terminaisons que subissent les substantifs, les pronoms, les adjectifs et les participes, pour marquer des rapports différents dans la phrase. La plupart des langues modernes, comme le français, l'italien et l'espagnol, rejettent les cas et y suppléent par les prépositions et les articles et par l'arrangement déterminé des mots et des membres de phrase, c'est ce que différents grammairiens ont à tort nommé *cas*.

— Log. Chez quelques logiciens, par une extension erronée, il signifie Dérivé, conjugué.

— Prov. *Au cas que Lucas n'eût qu'un œil, sa femme aurait épousé un borgne.* Se dit pour se moquer de ceux qui prévoient trop d'accidents, qui exigent trop de conditions.

— Loc. prov. *Cas sur cas n'a point de lieu.* Quand une chose est saisie pour une cause, on ne peut la saisir pour une autre cause, jusqu'à ce qu'il ait été jugé et décidé de la première saisie.

— *En cas.* s. m. Supplément, chose préparée pour servir en cas de besoin. Un en cas de nuit. C'est un en cas. Le prince s'étant levé, se fit servir son en *cas* de nuit. (Acad.)

— Fam. et bas. Excrément, ordure. Faire son cas. Il a fait son *cas* au pied du mur. (Acad.)

— Prov. *Tous vilains cas, tous mauvais cas sont niables.* La honte ou la crainte du châtiment nous porte à nier toute faute grave.

— Théolog. Dans les actions des hommes relativement à la conscience, Difficulté sur ce que la religion permet ou défend en certains cas. Le *cas* de conscience est une question relative aux devoirs de l'homme et du chrétien, dont il appartient au théologien nommé casuiste de peser la nature et les circonstances, et de décider selon la lumière de la raison, les lois de la société, les canons de l'Église et les maximes de l'Évangile. (Trév.) *Cas* de conscience fort difficile à résoudre. (Id.) Ce docteur est savant dans les *cas* de conscience. (Id.) || *Cas réservés.* Péchés, griefs dont le pape, l'évêque et les autres supérieurs moyens se réservent l'absolution.

— Math. Les diverses hypothèses que l'on peut faire sur une donnée pour en comprendre sans exception tous les accidents et tous les [illegible] pour les triangles, lorsqu'ils ont un angle égal compris entre deux côtés égaux; lorsque, etc. (B. Jull.)

— Algèbr. *Cas irréductible.* Cas où les trois racines d'une équation du troisième degré sont réelles et inégales.

— Il ne faut pas, comme l'a fait l'Académie, confondre les mots *cas*, *accident*, *aventure*, *conjoncture*, *occasion*, ni les prendre indifféremment l'un pour l'autre. *Occasion* se dit pour la rencontre de quelque chose de nouveau, soit que cela se présente ou qu'on le cherche, et dans un sens indéterminé, pour le temps comme pour l'objet. *Occurrence* se dit uniquement pour ce qui arrive sans qu'on le cherche, et avec un rapport fixé au temps présent. *Conjoncture* sert à marquer la situation qui pré-

vient d'un concours d'événements, d'affaires ou d'intérêts *Circonstances* ne porte que l'idée d'un accompagnement ou d'une chose accessoire à une autre qui est principale. On connaît les gens dans l'*occasion*. Il faut se comporter selon l'*occurrence* des temps. Ce sont ordinairement les *conjonctures* qui déterminent au parti qu'on prend. Est-il des *cas* où la raison défend de consulter la vertu ? La diversité des *circonstances* fait que le même homme pense différemment sur la même chose.

CAS, CASSE. adj. Mot qui n'est plus usité, surtout au masculin, et qui a signifié Cassé, mal articulé, enroué. Voix casse et enrouée. Ton cas.

As-tu pris garde, il parlait d'un ton *cas*,
Comme je crois que parle
La famille de Lucifer... (La Font.)

L'un vous traînait sa voix de pédagogue,
L'autre braillait d'un ton *cas*, d'un air rogue.
(Com. de *l'Enf. prod.*)

CASALÉE. s. f. (de *Casal*, n. prop.). Bot. Genre de la famille des renonculacées, renfermant les espèces de renoncules tripétales croissant dans les marais de l'Amérique.

CASANIER, IÈRE. adj. (du vieux franç. *case*, maison, venant de l'ital. *casa*, pris du lat. *casa*, chaumière, hutte). Qui aime à demeurer chez lui, à garder la maison, soit par esprit de fantaisie, soit par esprit d'indolence. Homme casanier. Femme casanière. C'est l'homme du monde le plus *casanier*. (Acad.)

— Se dit des choses qui ont rapport à cette disposition. Vie casanière. Humeur casanière. Habitudes casanières. Ils sentent si bien l'ennui de cette indolence efféminée et *casanière*. (J.-J. Rouss.) L'homme n'est point né pour la vie *casanière* et sédentaire, et il est plutôt né pour agir que pour méditer. (Bonnin.)

— Se prend en bonne part et se dit d'un homme qui n'aime point à courir, qui garde volontiers la maison.

Non, non, suis plutôt l'exemple
De tes amis *casaniers*,
Et reviens chercher au temple
L'ombre de tes marronniers. (Racan.)

— S'empl. substantiv. Un casanier. Une casanière. Vous ne sortez jamais, vous êtes un indolent casanier.

— Voltaire a étendu le sens de ce mot. Il appelle Casaniers de café des gens qui fréquentent les cafés et qui y passent le temps à conter des nouvelles, à y réciter des vers.

D'un vil café superbes *casaniers*.

CASAQUE. s. f. (du celt. *casaca*; en bret. *casacqen*, dérivé de *cas*, en lat. *casa*, lieu, demeure, habitation, cage, étui, boîte, caisse; et par extension tout ce qui couvre, habit, vêtement; les anciens ayant regardé les habits comme de petites habitations). Sorte de vêtement dont on se servait comme d'un manteau qu'on mettait par-dessus son habit et qui avait des manches fort larges. Une casaque pour la campagne. Une casaque pour la ville.

— Ne se dit plus que d'un surtout fait d'étoffe grossière. Une casaque de bure. Une casaque pour la pluie. Une casaque de forçat.

— Surtout que portaient les mousquetaires, les gardes du corps, les gendarmes et les cavaliers des diverses compagnies, et qui avait des marques et des broderies particulières, pour les distinguer les uns des autres. || En ce sens on disait : *Il a pris la casaque* ou *il a rendu la casaque de mousquetaire*. Il est entré au service dans les mousquetaires, ou il l'a quitté.

— Fig. et fam. *Tourner casaque*. Changer de parti, fuir. Ce prince étranger s'était mis au service du roi, mais depuis il a tourné *casaque*. (Trév.) || *Tourner casaque* a aussi signifié Fuir, déserter. || Cette expression vient de ce que les soldats qui désertaient ou s'allaient rendre à l'ennemi retournaient leurs casaques pour ne pas être reconnus en chemin.

CASAQUIN. s. m. (en ital. *casacchino*). Diminutif de casaque. Petite casaque. Espèce de déshabillé court qu'on portait pour sa commodité

— Aujourd'hui, Vêtement à l'usage des paysannes et des femmes du peuple.

— S'est dit pour une partie élevée et distincte du dos qui se remarque chez quelques animaux.

— Fig. et pop. *Donner sur le casaquin*. Battre. On lui a donné sur le *casaquin*. (Acad.)

CASARCA. s. m. Ornith. Espèce du genre [illegible]

CASAS (Barthélemy de las). Né à Séville en 1474, mort en 1568; ecclésiastique célèbre par ses efforts pour s'opposer aux barbaries des Espagnols envers les Indiens; fut nommé évêque de Chiappa au Mexique. On a de lui un livre curieux sur la destruction des Indiens.

CASBAH. s. f. Nom qu'on donne en Afrique aux citadelles des villes. Ce mot a acquis une certaine célébrité depuis que les Français se sont rendus maîtres de l'Algérie et du riche trésor que le dey d'Alger avait accumulé dans la casbah d'Alger.

CASCADE. s. f. Chute considérable d'un fleuve, d'une rivière ou de tout autre courant d'eau. La cascade de Gavarni. La cascade du Niagara. La cascade de Tivoli. Une belle cascade. Bruyante cascade. Cascade écumante.

. . . . . . Ces *cascades* pompeuses
Qui brisent sur des rocs leurs ondes écumeuses.
(Rivarol.)

Jusqu'aux lieux où le Nil pour la dernière fois
De la blanche *cascade* entend mugir la voix.
(Barth. et Méry.)

— Se dit également de la chute artificielle d'un courant d'eau. La cascade de St-Cloud. Faire une cascade dans un jardin. Les *cascades* artificielles tombent en nappes, en gouttelettes, en rampe douce, en buffets, par chute de perrons. (Trév.)

— Artif. *Cascade de feu*. Chute de feu en forme de cascade.

— Algèb. *Méthode des cascades*. Méthode par laquelle, dans la résolution d'une équation, on approche toujours plus de la valeur de l'inconnue par des équations successives qui vont sans cesse en baissant d'un degré.

— Fig. A été employé pour Fautes de jugement, inégalités qui se trouvent dans un ouvrage, lapsus. Jugement de l'auteur, où étiez-vous quand vous fîtes cette magnifique *cascade ?* (Balz.) || Saut, chute, bond. En ce sens on dit : *Ce discours est plein de cascades, va par cascades*. L'auteur y passe tout d'un coup d'une chose à l'autre sans transition. || *Je ne sais cette nouvelle que par cascades, elle n'est venue à moi que par cascades*. Cette nouvelle a passé par différentes bouches avant d'arriver jusqu'à moi.

— Fig. et fam. *Cet homme est arrivé là de cascade en cascade*. Il est arrivé là d'événement en événement, sans plan apparent et suivi.

— Syn. simpl. Catadoupe, cataracte, chute d'eau. || Epith. poét. Bruyante, limpide, fraîche, brillante, rapide, écumante, bondissante, blanchissante, orageuse, écumeuse, mugissante.

— Les cascades naturelles occasionnées par l'inégalité du terrain se nomment souvent *cataractes*.

CASCALHO. Géol. Nom qu'on donne au Brésil à une espèce de poudingue formé de fragments arrondis de quartz réunis par un ciment ferrugineux, dans lequel les diamants se trouvent le plus communément engagés.

CASCANE. s. f. Fortific. Vieux mot qui avait la même signification que puits ou écoute, en terme de fortification, et dont on ne se sert plus depuis longtemps. Il était même vieux du temps des auteurs du dictionnaire de Trévoux, sur lequel Laveaux et d'autres l'ont copié sans faire cette remarque. V. puits ou écoute.

CASCANOQUI. s. m. Écorce tinctoriale jaune, employée en médecine comme fébrifuge.

CASCARET. s. m. Homme d'apparence mesquine, sans consistance. || Il est encore d'usage dans le style familier.

CASCARILLE. s. f. (ét. esp., *cascarilla*, petite écorce). Mat. méd. Écorce d'un arbrisseau de l'Amérique méridionale. La cascarille est roulée en petits fragments, épaisse, d'un gris blanchâtre à l'extérieur, d'une saveur et d'une odeur très-aromatique. On l'emploie en médecine comme astringent et tonique.

CASCATELIE. s. f. Ichthyol. Espèce de poisson mormyre, qu'on trouve dans le Nil.

CASCATELLE. s. f. (de l'ital. *cascatella*, dimin. de *cascata*, cascade). Petite cascade. Les cascatelles de Tivoli.

CASCELIE. s. f. Entom. Genre de coléoptères pentamères, de la famille des carabiques, composé de deux espèces provenant du détroit de Magellan.

CASCHIVE. s. m. Ichthyol. Nom d'une espèce du genre mormyre.

CASCOCLYTRE. s. m. Bot. Genre de graminées semblables aux calothèques.

CASE. s. f. (du celt. *cas*, habitation, demeure, maison, cabane, boîte, caisse; d'où le lat. *casa*). Vieux mot de la langue française qui signifiait Maison, et qui s'est conservé en ce sens dans les dialectes du Midi.

— Il ne se dit guère chez nous que des huttes ou cabanes qu'habitent les esclaves dans les plantations des Indes. Des esclaves cultivent depuis longtemps autour de leurs *cases* du tabac pour leur usage. (Rayn.)

— Au jeu de trictrac, Chacune des vingt-quatre flèches qui indiquent les places des dames. Chaque jan a six cases. Il y a tant de cases au trictrac. Avoir une dame à telle case. Avoir cinq cases remplies et une dame à la sixième. || *Cases basses*. Celles qui sont le plus près de votre adversaire. || *Fausse case*. Celle que vous faites lorsque les points amenés ne vous y conduisent point; ce qui exige une réparation. || *Case du diable*. La septième, qui est la [illegible] nairement très-difficile à remplir. || *Faire une case*. Mettre deux dames sur une case ou flèche, faire une belle case. || *Pousser case*. Quand deux ou plusieurs cases adhérentes sont remplies et que l'on amène un doublet qui permettra de faire une case préférable, au lieu d'enlever deux dames, on pousse la masse.

— *Demi-case*. Flèche sur laquelle il n'y a qu'une dame.

— Au jeu des échecs et des dames, chacun des carrés de l'échiquier sur lequel on joue. Avancer de deux cases. Avancer un pion à la seconde. Case du roi.

Chacun sur son damier fixe d'un œil avide
Les *cases*, les couleurs, et le plein et le vide.
(Delille.)

— Espaces pratiqués dans une tablette, dans une armoire, dans un tiroir, dans une boîte, etc., pour y placer séparément divers objets.

— Par extens. Divisions d'un registre formées par les lignes qui coupent les colonnes transversalement. Folio 24 recto, case 4.

— Fam. *Le patron de la case*. Le maître de la maison, ou celui qui en a l'autorité.

CASÉ, ÉE. part. pass. du v. n. Caser. Se prend adjectiv. Le voilà casé. Il est casé pour la vie.

CASÉARIE. s. f. Bot. Genre de la famille des samydacées, renfermant une cinquantaine d'espèces, dont une douzaine ont été introduites dans les jardins européens. Ces arbrisseaux croissent dans les régions tropicales, et principalement en Amérique.

CASÉATE. s. m. (du lat. *caseus*, fromage). Sel formé par la combinaison de l'acide caséique avec une base.

CASÉATION. s. f. (pr. *ka-zé-a-ci-on*; du lat *caseus*, fromage). Chim. Formation du fromage par la fermentation du lait.

CASÉEUX, EUSE. adj. (du lat. *caseus*, fromage). Chim. Qui est de la nature du fromage. Albumine caséeuse. Matière caséeuse. || *Acide caséeux*. Substance contenue dans le fromage très-fait. || *Matière caséeuse*. Le magma qui se produit par la coagulation du lait et qui fait la base du fromage.

CASÉIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *caseus*, fromage; *forma*, forme). Qui a la forme, l'apparence du fromage, qui est d'une nature analogue à celle du fromage.

CASÉINE. s. f. Chim. Substance contenue dans le fromage très-fait. La caséine est solide, blanche, spongieuse, inodore, insipide, soluble dans l'eau à 60°.

CASÉIQUE. adj. des 2 g. (du lat. *caseum*, fromage). Chim. Se dit d'un sel et d'un oxyde qui sont les produits de la décomposition du fromage.

CASEMATE. s. f. (altérat. de l'ital. *casa armata*, maison meurtrière). Art milit. Place pratiquée dans le flanc proche de la courtine où l'on met une batterie de canon pour défendre le fossé. || Souterrain voûté à l'épreuve du canon, ordinairement pratiqué dans les bastions, surtout dans les citadelles. Les casemates sont ordinairement divisées en cénacles pratiqués dans les pans des bastions d'une forteresse, de manière à servir de chambres de caserne à la garnison en cas de bombardement; on y perce des embrasures dans les flancs des bastions, pour y placer des pièces qui, en cas d'assaut livré au corps de la place, tirent à mitraille. || *Casemates à feu*. Triples plateformes garnies de pièces de canon, d'où l'on tirait à cartouches sur les assaillants, s'ils tentaient le passage du fossé.

— Fig. et fam. A signifié Prison. Il a été mis dans la casemate, en casemate.

CASEMATÉ, ÉE. adj. Art milit. Muni de casemates. Bastion casematé.

CASÉOLAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *caseum*, fromage). Bot. Se dit du rhizophore en raison de la mollesse de son bois, qui ressemble à celle du fromage.

CASER. v. n. 1re conj. Au jeu de trictrac, Faire une case, accoupler des dames, en mettre deux sur la même flèche. La plus grande science du trictrac est de bien *caser*. (Trév.) Celui-là ne jouera jamais bien, qui ne considère point l'essence du jeu avant de *caser*. (Id.)

— v. a. Placer quelqu'un, lui procurer une place. N'ayez point d'inquiétude sur votre avenir, je vous *caserai*. (Acad.) Fam.

— se caser. v. pron. Trouver une place. Avoir de la peine à se caser. Il est parvenu à se caser.

— S'établir dans un lieu comme on peut. Quand on ne peut se loger commodément, il faut bien se caser comme on peut.

CASEREL. s. m. Vase percé de trous, ou petit panier d'osier à claire voie, dans lequel on met le fromage pour le faire égoutter.

CASERETTE. s. f. Techn. Forme dans laquelle on fait des fromages.

CASERNE. s. f. (du celt. *cas*; d'où le lat. *casa*, maison). Vaste édifice dans une ville de guerre ou de garnison, distribué pour le logement des soldats et des officiers, selon qu'il est réglé par l'ordonnance militaire.

— Tous les soldats qui sont dans une caserne. On a mis sous les armes toute la caserne de la Pépinière.

— Hist. Les Grecs n'avaient pas de casernes; chez les Romains elles avaient un seul étage au-dessus du rez-de-chaussée, et il régnait sur tout le pourtour de cet étage une galerie extérieure sur laquelle ouvraient les portes des chambres occupées par les soldats. Outre la caserne des prétoriens, il y avait à Rome onze casernes.

CASERNÉ, ÉE. part. pass. du v. Caserné. Se prend adjectiv. dans le sens passif. Troupes casernées. Sa majesté ordonne que dans les routes ses troupes seront *casernées*, comme il se pratique dans les lieux où elles tiennent garnison. (Trév.)

CASERNEMENT. s. m. Action de caserner les troupes. Les frais du casernement.

CASERNER. v. n. 1re conj. Demeurer, loger dans les casernes.

— v. a. Faire loger les troupes dans les casernes.

CASERNET. s. m. Cahier sur lequel on inscrit le nom des ouvriers qui se trouvent à l'appel dans les ports, ou à tenir des notes sur les divers travaux et les consommations.

CASET. s. m. Entom. Nom que donnent les pêcheurs à certaines larves, et particulièrement à celles des phryganes, de l'ordre des névroptères, et dont ils se servent pour amorcer les poissons d'eau douce.

CASÉUM. s. m. (pr. *ka-zé-omm*, mot lat. qui signifie *fromage*). Chim. Principe immédiat qui fait partie du lait, et qui constitue à lui seul le fromage frais.

CASH. s. m. Monnaie de cuivre du Tonquin. 200 cash égalent 1 fr. de notre monnaie.

CASI. s. m. Relat. Nom qu'on donne au chef de la religion mahométane chez les Mongols.

CASIASQUIER. s. m. Surintendant de justice militaire chez les Turcs.

CASIE. s. f. Bot. Syn. d'Osyris.

CASIER. s. m. (rad. *case*). Garniture de bureau divisée en plusieurs cases, pour y placer les papiers et autres objets que l'on veut tenir en ordre.

— Appareil pour la pêche, formé d'un cylindre en cercles de barrique couverts d'un filet.

CASIÈRE. s. f. Lieu où l'on conserve le fromage de Parmesan.

CASILLEUX, EUSE. adj. Techn. Se dit en parlant du verre qui se casse en plusieurs morceaux, quand on y applique le diamant pour le couper, ce qui arrive à celui qu'on a retiré trop tôt du fourneau où il n'a pas eu assez de recuite. Verre casilleux.

CASIMIR. Nom qu'ont porté cinq rois de Pologne. Le premier monta sur le trône en 1034, et le dernier quitta la royauté en 1667 et se retira en France dans l'abbaye de Saint-Germain des Prés, que Louis XIV lui donna.

CASIMIR. s. m. Techn. Drap léger, croisé, qu'on a d'abord fabriqué avec la plus belle laine, et qui a pris son nom de celui qui en fabriqua le premier. On en fait aussi en coton. Pantalon de casimir. Gilet de casimir.

CASIMIRE. s. f. Bot. Syn. de Mélicie.

CASIMIROA. s. m. Bot. Genre dont la place dans le système naturel n'a pu encore être fixée. Il ne renferme qu'un petit arbre indigène du Mexique.

CASINO. Géogr. Montagne d'Italie dans la province de Labour, située dans une position délicieuse, où était un couvent de bénédictins, célèbre par les plaisirs qu'y trouvaient les voyageurs et les pèlerins.

CASINO. s. m. (de l'ital. *casino*, diminut. de *casa*, habitation, maison). Lieu où se rassemble une société particulière pour se livrer au plaisir de la conversation et du jeu. Un casino. || Cette société elle-même.

CASISPERME. adj. des 2 g. (ét. gr., κάσις, frère; σπέρμα, fruit). Bot. Se dit des plantes dont les sporidies sont adhérentes de tous côtés.

CASLEU ou mieux **KISLEV.** s. m. Hist. Neuvième mois de l'année sacrée des Hébreux et le troisième de l'année civile. Il avait trente jours pleins, et répondait à la fin de novembre et au commencement de décembre du calendrier grégorien.

CASNOÏDÉE. s. f. Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des carabiques. Cet insecte se trouve dans les Indes orientales.

CASNONIE. s. f. Entom. Genre de coléoptères pentamères, de la famille des carabiques. Les insectes qu'il renferme sont tous exotiques.

CASOAR. s. m. Ornith. Genre de l'ordre des échassiers brévipennes. Cet oiseau habite les îles de l'Archipel indien, et surtout les forêts profondes de l'île Céram. La taille du *casoar* est moindre que celle de l'autruche, car il n'a guère que 1 mètre et demi de hauteur et son corps est plus massif; il ne vole point, mais il court très-vite. (D'Orbigny.)

CASOLANE. s. f. Pomme d'Italie, qui paraît être une variété de notre pomme d'api.

CASPARÉE ou **CASPARIE.** s. f. Bot. Genre de la famille des papilionacées. Il renferme un petit nombre de plantes croissant dans l'Amérique tropicale.

CASPIA. s. m. Bot. Arbuste qui diffère des millepertuis par son fruit à baie et non à capsule.

CASPIEN, IENNE. Hist. nat. Se dit par extension de tous les amas d'eau salée que la [illegible] tière, et que nul détroit, nul cours d'eau un peu considérable ne met en rapport soit avec l'Océan, soit avec une Méditerranée.

— Géogr. *Portes Caspiennes*. Nom qu'on donne à un passage du Caucase entre Derbend et la mer Caspienne. || *Mer Caspienne*. Grand lac situé aux confins de l'Europe entre la Russie à l'O. et au N., la Tartarie à l'E., la Perse au S. Superf. 67,400 kilom. carrés; profond. 150 mètres environ. Il est salé et poissonneux. La mer Caspienne est sans communication apparente avec d'autres mers, quoiqu'elle reçoive le Volga, le Kour, l'Oural, le Terek, fleuves considérables, et une infinité d'autres courants d'eau.

CASQUE. s. m. (du celt. *cas*, caisse, étui, et *qed*, ou *ked*, de *cead*, tête; *bask* en angl.; *casco*, en espagnol; *cassis*, en lat.). Arme défensive qui couvre la tête et lui sert de coiffure. Un beau casque. Un casque brillant empanaché.

Le *casque* sur son front surmonté d'un panache,
Sur ses yeux la visière, à son bras la rondache.
(DELILLE.)

Mais quel pouvoir brise sous ton épée
Les cimiers d'or et les *casques* d'airain ? (ID.)

Sur son *casque* ondulant d'où jaillit la lumière
Flotte d'un coursier noir l'ondoyante crinière.
(LAMARTINE.)

— Fig. Se prend métaphoriquement pour la Carrière militaire.

Il tourne au moindre vent, il tombe au moindre choc,
Aujourd'hui dans un *casque* et demain dans un froc.
(BOILEAU.)

— Fig. et pop. Se prenait pour Tête. *Il en a dans le casque*. Il a la tête un peu brouillée soit de vin, soit de folie. || *Il manque un clou à son casque*. Il est un peu fou.

— Blas. Représentation d'un casque sur l'écusson des armoiries, ce qui est le véritable signe de chevalerie et de noblesse.

— Hist. La forme du casque a beaucoup varié. Au moyen âge l'usage du casque fut généralement répandu. Aujourd'hui il est la coiffure de la grosse cavalerie. On le fabrique en cuir bouilli, revêtu de feuilles de cuivre jaune.

— Moll. Genre de coquilles établi aux dépens des buccins de Linné et qui comprend un assez grand nombre d'espèces, soit vivantes, soit fossiles. Les vivantes proviennent pour le plus grand nombre des mers intertropicales; les fossiles se rencontrent dans tous les terrains tertiaires.

— Ornith. Proéminence calleuse qui se trouve sur le sommet de la tête de certains oiseaux, tels que le casoar et les calaos.

— Entom. Chez Lyonnet, L'ensemble des parties solides qui composent l'enveloppe extérieure de la tête des insectes. Chez Réaumur, Pièce roulée, mobile et de consistance membraneuse, qui, dans les névroptères et les orthoptères, recouvre les mâchoires.

— Bot. L'éperon des fleurs quand il est large et plus ou moins en forme de casque; la lèvre supérieure d'une corolle personnée, quand elle est voûtée et concave intérieurement; la division supérieure et redressée du périgone des orchidées. || *Casque militaire*. Nom vulgaire d'une espèce d'orchis. V. ce mot.

CASQUÉ, ÉE. adj. Chez les médaillistes, Qui a un casque en tête. Une Pallas casquée. Une Rome casquée. Une tête casquée. Les premiers empereurs ne sont point *casqués*. (Trév.)

— Zool. Cette épithète se donne aux animaux qui ont la tête garnie de lames dures qu'on a comparées à un casque. Coryphène casquée. Dendrobie casquée. || Se dit quelquefois des oiseaux qui ont la tête d'une autre couleur que le corps.

CASQUETTE. s. f. (diminut. de *casque*). Coiffure d'homme faite d'étoffe ou de peau, de forme variable et ordinairement munie d'un rebord sur le devant servant à la mettre ou à l'ôter et à garantir les yeux. Casquette de peau. Casquette de drap. Casquette d'été, d'hiver. Casquette de voyage. Casquette de chasse. Beaucoup d'ouvriers portent des casquettes. Ce petit garçon a perdu sa casquette.

CASQUILLON. s. m. Moll. Nom vulgaire d'une espèce du genre nasse.

CASSADE. s. f. Vieux mot qui a signifié Mensonge pour plaisanter ou pour servir d'excuse, de défaite. C'est un donneur de cassades. || S'emploie encore dans le Midi pour Légers reproches, paroles un peu dures et désobligeantes. Donner une cassade. Donner des cassades. Fam.

— *Faire une cassade*. A certains jeux de renvi, Faire un renvi avec vilain jeu, afin d'obliger les autres joueurs à quitter. C'est un grand faiseur de cassades.

CASSAILLE. s. f. (pr. *kas-sa-ye*). Nom qu'on donne dans quelques endroits au premier labour des terres qui se fait immédiatement après la moisson. L'Académie a tort de généraliser cette expression.

CASSANDRE. Myth. Fille de Priam, roi de Troie, et d'Hécube, reçut le don de prophétie; prédit à ses concitoyens, qui ne la crurent point, les malheurs dont ils furent accablés à la prise de Troie; elle tomba au pouvoir d'Agamemnon, qui l'emmena en Grèce, où elle fut assassinée avec lui.

— s. m. Art théâtr. Personnage comique était celui d'un ridicule vieillard toujours dupé. Un bon cassandre. Un mauvais cassandre.

— s. f. Chorégr. Nom d'une danse célèbre du temps de Ronsard, ainsi appelée du nom de sa maîtresse.

— Bot. Une des divisions établies dans le genre andromède.

CASSANT, ANTE. adj. Qui est sujet à se casser, à se rompre; qui se casse aisément, fragile. Le verre est cassant. La porcelaine est cassante. Le cristal est beau, mais il est cassant. La trempe à l'eau froide rend le fer *cassant*. (Buff.)

— Minér. Se dit de certains métaux aigres et particulièrement du fer. Fer cassant. Acier cassant.

— Bot. Se dit de certains fruits qui font une espèce de résistance sous la dent quand on les mange, contrairement à d'autres qui fondent dans la bouche. Poire cassante. Le bon-chrétien est une poire cassante.

CASSARD. s. m. Ornith. Nom vulgaire, ancien, de la buse commune.

CASSATION. s. f. (pr. *ka-ça-ci-on*; rad. *casser*). Jurispr. Acte juridique par lequel on casse des jugements, des actes et des procédures. Cassation d'une procédure. La cassation d'une sentence. La cassation d'un testament.

— Plus particulièrement, Décision de la cour suprême par laquelle un arrêt ou un jugement en dernier ressort est annulé. Requête en cassation. Pourvoi en cassation. Recours en cassation. Moyens de cassation.

— *Se pourvoir en cassation*. Se pourvoir pour faire casser un arrêt ou un jugement en dernier ressort. On dit dans le même sens, *poursuivre la cassation d'un arrêt*, etc.

— Avant la révolution, on ne pouvait se pourvoir en cassation d'un arrêt qu'au conseil privé du roi.

— Aujourd'hui, le droit de casser les arrêts en dernier ressort est délégué à une autorité qui a été créée par une loi du 27 novembre 1790 sous le nom de *Tribunal de cassation*, et qu'on nomme *Cour de cassation* depuis le 28 floréal an XII (18 mai 1804). V. COUR DE CASSATION.

CASSAVE. s. f. Bot. Espèce de pain ou de galette préparée avec la racine du jatropha manihot, vulgairement appelé manioc. La cassave est un aliment commun aux Indes et forme la base de la nourriture des nègres de nos colonies. Elle nous vient en Europe sous le nom de *sagou blanc* ou *tapioka*.

CASSE. s. f. (du lat. *casa*, maisonnette, hutte). Impr. Table coupée horizontalement en deux compartiments appelés *casseaux*. L'un se nomme *haut de casse*, et l'autre *bas de casse*. Chacun est divisé en compartiments nommés *cassetins*; le haut de casse en a 98 et le bas de casse 54. Ils servent à contenir les caractères d'imprimerie à l'usage du compositeur. Le haut de casse contient les grandes capitales, les petites capitales et différents autres caractères. Le bas de casse contient les minuscules, qu'on nomme aussi *lettres de bas de casse*, les chiffres, les blancs, etc.

— Fonder. Bassin formé vis-à-vis de l'œil d'un fourneau dans lequel est reçu le métal fondu qui découle du fourneau, par un trou pratiqué à sa partie inférieure.

— Techn. Chez les orfèvres et les monnayeurs, Vaisseau fait de cendres de lessive et d'os de mouton calcinés dont ils se servent dans l'affinage de l'or et de l'argent et lorsqu'il s'agit d'asseoir le cuivre en bain. || Chez les rubaniers, Espèce de peigne en corne qui remplace ceux de canne dans les ouvrages où ceux-ci seraient trop faibles. || Chez les savonniers, Poêlon de cuivre servant à puiser le savon ou l'eau pour arroser la chaux. || Sorte de petit bassin à queue, servant à puiser de l'eau dans un seau.

— Comm. Toiles de coton blanches et fortes qui se tirent de l'Inde et qui sont destinées à l'impression.

— Art milit. Peine militaire qui consiste dans la perte du grade. || *Lettres de casse*. Ordre écrit que donnait le roi pour casser un officier.

CASSE. s. f. (du gr. κασσία, le cannellier). Bot. Genre important de la famille des papilionacées, qui renferme aujourd'hui plus de 300 espèces. On en cultive près d'une centaine dans les jardins d'Europe. || Fruit du cannéficier, qui nous vient particulièrement des Antilles sous le nom de *casse en bâtons*, *casse des boutiques*. || *Pulpe de la casse*. On la nomme *casse mondée* quand on l'a passée avec soin au tamis de crin. Casse cuite. Conserve de casse. Extrait de casse.

CASSE AROMATIQUE et **CASSE GIROFLÉE.** s. f. Bot. Nom ancien de la cannelle.

CASSÉ, ÉE. part. pass. du v. Casser. Se prend adjectiv. Un verre cassé. Un pot cassé. Un bras cassé. Une jambe cassée. Arrêt cassé. Sergent cassé. Un homme cassé aux gages. Un homme extrêmement cassé. Une voix cassée. Je n'aurais pas eu tous les chagrins que j'ai eus dans le monde, je ne serais pas aujourd'hui si infirme et si *cassé*. (Ablan.)

Il arriva bientôt à la vieillesse,
Par la débauche avant l'âge *cassé*.
(ANDRIEUX.)

— Mar. Se dit d'un vaisseau dont les extrémités sont abaissées et font paraître le milieu relevé. Vaisseau cassé.

CASSEAU. s. m. (dimin. de *casse*). Impr. Nom qu'on donne aux deux grands compartiments d'une casse. V. ce mot. || Casse particulière divisée en cassetins et servant à contenir certains caractères particuliers ou les sortes surabondantes des caractères ordinaires. Il prend le nom du caractère qu'il renferme. Le casseau de deux points de gros-romain. Le casseau de deux points de saint-augustin, etc. Cette acception du mot *casseau* n'est pas mentionnée par l'Académie, et Laveaux ne la définit pas.

— Techn. Chez les faiseurs de dentelle, Petit étui de corne mince et coloriée dans lequel on met le fuseau à faire la dentelle, quand il est chargé de fil, pour empêcher qu'il ne s'évente.

— Art vétér. Pince faite avec du sureau ou autre bois et dont on se sert en guise de ligament, pour hongrer ou châtrer les chevaux.

CASSE-BARGOT. s. m. Ichthyol. Sorte de poisson de la Guiane dont la chair est bonne à manger.

CASSEBÉÈRE. s. f. Bot. Genre de fougères encore peu nombreux, qui renferme quelques petites espèces de fougères à stipe lisse, noir et coriace.

CASSE-BOUTEILLE. s. m. Phys. Nom qu'on donne à un récipient de cristal ouvert auquel on adapte une bouteille clissée, que la pression atmosphérique casse lorsqu'on a fait le vide sous le récipient. Un casse-bouteille. Des casse-bouteille.

CASSE-COU. s. m. Fam. Endroit où il est aisé de tomber et de se faire beaucoup de mal, si l'on n'y prend garde. Cet escalier est un vrai casse-cou. Un casse-cou. Des casse-cou.

— Au jeu de collin-maillard, cri par lequel on avertit la personne qui a les yeux bandés qu'elle approche d'un lieu où elle pourrait se blesser.

— Nom qu'on donne dans les manéges et parmi les maquignons, à ceux qui sont chargés de monter des chevaux jeunes ou vicieux. || Par extension, Celui qui monte un cheval avec plus de hardiesse que d'habileté. C'est plutôt un casse-cou qu'un bon écuyer.

— Fig. et fam. Personnage de peu d'importance chargé d'une mission périlleuse.

— Échelle double qui n'a qu'une queue pour la soutenir, au lieu d'une seconde échelle, jointe à la première par un boulon.

CASSE-CROÛTE. s. m. Techn. Instrument qui sert à broyer les croûtes pour les vieillards qui ne peuvent les mâcher avec les dents. C'est une espèce de double lime d'acier ou de fer à charnière, avec de fortes dents. Des casse-croûte.

CASSE-CUL. s. m. Sorte de jeu d'enfant. Chute qu'on fait en tombant sur le derrière. Un casse-cul. Des casse-cul.

CASSE-FIL. s. m. Techn. Instrument à l'aide duquel les fabricants d'étoffes connaissent la ténacité des fils crus. Un casse-fil. Des casse-fil.

CASSEL. Geogr. Chef-lieu de canton, arr. d'Hazebrouck (Nord); 4,400 hab.

— Ville de l'Allemagne, capitale de la Hesse électorale; 26,000 hab. De 1807 à 1814, Cassel fut le chef-lieu du royaume de Westphalie, créé par Napoléon pour Jérôme Bonaparte, son frère.

CASSELIE. s. f. Bot. Genre synonyme de steenhammere. || Genre de la famille des verbenacées, qui ne renferme que quatre ou cinq espèces. Les casselies sont de petits arbustes brésiliens.

CASSE-LUNETTE. s. m. Bot. Synonyme vulgaire d'euphraise officinale et de centaurée bleuet. Un casse-lunette. Des casse-lunette.

CASSEMENT. s. m. (rad. *casser*). Action de casser. Ce mot, comme le remarque avec raison Laveaux, quoique inusité, est nécessaire dans certains cas.

— Hortic. Pratique de jardinage analogue au pincement. Sagaret a démontré qu'il ne faut pas exécuter trop tard le *cassement*, parce qu'on n'en obtiendrait aucun effet. (Mr Pay.)

— Fig. *Cassement de tête*. Sorte d'inquiétude causée par le travail ou les affaires qui comportent beaucoup de détails.

CASSE-MOTTE ou **BRISE-MOTTE.** s. m. Ornith. Nom vulgaire du traquet motteux. Un casse-motte. Des casse-motte.

— Masse de bois dur avec laquelle les jardiniers divisent les mottes de terre.

CASSE-MUSEAU. s. m. Art. cul. Sorte de pâtisserie molle et creuse qui est fort délicate. Invariable.

CASSENAY. s. m. Métrol. Mesure de superficie en usage dans l'Inde française, équivalant à 53 ares 51 centiares.

CASSE-NOISETTES. s. m. Techn. Petit instrument avec lequel on casse les noisettes, noix, amandes et autres fruits semblables; il consiste en deux branches de fer qui s'ouvrent et se ferment et entre lesquelles on écrase l'enveloppe ligneuse du fruit.

CASSE-NOISETTES. s. m. Ornith. Nom vulgaire de la sittelle torchepot. Nous donnons le nom de casse-noisettes à cet oiseau, parce que son cri représente exactement le bruit du petit outil avec lequel nous cassons des noisettes. (Buff.) Les *casse-noisettes* vivent en petites troupes. (Id.)

CASSE-NOIX. s. m. Ornith. Genre de l'ordre des passereaux, de la division des conirostres et de la famille des carvidées. Les casse-noix habitent les pays de forêts et surtout les forêts montagneuses de l'Auvergne, de la Lorraine, des Alpes, de la Suisse et de la Savoie.

— Techn. V. CASSE-NOISETTES.

CASSENOLE. s. f. Mat. méd. Un des noms vulgaires des noix de galle. En usage surtout parmi les teinturiers.

CASSE-NOYAUX. s. m. Ornith. Nom vulgaire du gros-bec commun. Un casse-noyaux. Des casse-noyaux.

CASSE-PIERRE. s. m. Bot. Nom vulgaire des pariétaires, de diverses saxifrages et du crithme, qui croissent dans les murs et sur les rochers. Des casse-pierre.

CASSE-POT. s. m. Nom vulgaire du cestreau à feuilles de laurier.

CASSER. v. a. 1re conj. (du lat. *quassus*, ébranlé). Briser, casser un verre. Casser une pierre. Casser des noix.

Mais en *cassant* la noix, ô fatal incident!
Mon drôle se casse une dent. (LE BAILLY.)

— Rompre. Casser une branche. Casser une bûche. Casser les os. Casser les bras à quelqu'un. La peur *casse* les jambes à l'homme, pourquoi ne briserait-elle pas les ailes à l'oiseau ? (Chateaub.)

— Affaiblir, débiliter. L'âge, la guerre et les débauches l'ont *cassé*. (Boiste.)

— Annuler. Casser un acte. Casser un arrêt, une sentence, un jugement.

— Art milit. Dégrader, priver de son emploi. Casser un officier. Ne se dit plus que des sous-officiers et caporaux ou brigadiers. || *Casser un soldat*. Le désarmer et le chasser. Ne se dit plus aujourd'hui.

— *Casser la tête d'un homme*. Le tuer en le frappant à la tête. Il ne faut qu'un plomb pour *casser* la meilleure tête du monde. (Volt.)

— *Casser aux gages*. Ôter à quelqu'un son emploi et ses appointements. Ne s'emploie plus qu'au figuré et proverbialement, en parlant de l'expulsion ou de la perte du crédit et de l'influence de certaines gens. Se dit encore d'un supérieur qui retire sa confiance à un inférieur.

— Fig. et fam. *Casser la tete*. Assourdir par grand bruit. || Faire mal à la tête. La métaphysique casse la tête. Le vin casse la tête. || *Casser les vitres*. Parler sans ménagement.

— Prov. et fig. *Qui casse les verres les paie*. Celui qui cause quelque dommage doit le réparer.

— CASSER. v. n. Se casser. La corde casse. Le verre casse. La branche casse. L'assiette casse. En élevant cette machine la corde *cassa*. (Trév.) Une poire *casse* sous la dent. (Id.)

— SE CASSER. v. pron. Être cassé. Un verre se casse. La corde se casse. Le fer se casse. La branche se casse.

— S'affaiblir, se débiliter. En parlant d'une personne, Il se casse depuis longtemps.

— *Se casser*. Casser à soi. Se casser une jambe.

— *Se casser la tête*. Se la briser ou se la fendre soit en tombant, soit en heurtant contre un corps dur.

— Fam. Par exagération *Se casser la tête*, *le nez*. Simplement, Se blesser à la tête, au nez, en se heurtant contre quelque chose.

— *Se casser le cou*. Se blesser en tombant.

— *Se casser le nez*. Tomber visage contre terre, heurter du visage contre quelque chose. Au bout de cet escalier est un mur à se *casser* le nez. (Mérim.)

— Fig. et fam. *Se casser la tête*. S'appliquer fortement à une étude. || *Se casser le cou*. Ruiner ses affaires. || *Se casser le nez*. Ne pas venir à bout de ce que l'on a entrepris. Tel élève réussit à rendre un petit croquis spirituellement touché, et se *casse* le nez quand il veut entreprendre un tableau. (Grimm.)

CASSEROLE. s. f. (dépréciatif de *casse*). Écon. dom. Ustensile de cuisine généralement connu. Il est ordinairement en cuivre rouge étamé et a une queue en fer. On fait aussi des casseroles en fer-blanc, en fonte de fer, en fer battu, en terre vernie. La profondeur de la casserole est proportionnée à son diamètre. Remuer la casserole. Faire sauter la casserole.

CASSERON. s. m. Ichthyol. Nom d'une espèce de poisson volant; l'un des noms du calmar.

CASSETÉE. s. f. Plein une casse; quantité d'objets qui remplissent une casse.

CASSE-TÊTE. s. m. Massue de bois très-dur ou de pierre dont plusieurs peuples sauvages se servent dans les combats. Un casse-tête. Des casse-tête. De guerrier fameux qu'il était, le sauvage du Canada est devenu berger obscur; espèce de pâtre extraordinaire conduisant ses cavales avec un *casse-tête*, et ses moutons avec des flèches. (Chateaub.) Nous découvrîmes de loin une troupe nombreuse d'habitants des montagnes bleues qui descendaient dans la plaine, armés de *casse-tête*. (Volt.)

— Fig. et fam. Vin gros et fumeux qui porte à la tête. Les gros vins d'Orléans sont des casse-tête. || Grand bruit. Leurs criailleries sont un casse-tête éternel. || Grande contension d'esprit. || Ce qui l'exige, l'occasionne. Ce problème est un vrai casse-tête. On dit mieux et plus ordinairement, Cassement de tête.

— Sorte de jeu composé de petits morceaux de bois ou de métal polygones avec lesquels on forme différentes figures. || C'est aussi le nom de plusieurs autres jeux dont les combinaisons sont très-multipliées.

— Mar. Grand filet fait avec de la grosse ligne goudronnée qu'on établit encore sur quelques bâtiments de guerre et qu'on tend en nappe, entre les bas haubans d'un vaisseau à dix ou douze pieds au-dessous du gaillard d'arrière, pour garantir les hommes des poulies et cordages qui tomberaient des mâts.

CASSETIN. s. m. (diminutif de *casse*.)

Impr. Nom que prennent chacune des petites cases de différentes grandeurs qui divisent une casse d'imprimerie. Chaque lettre a son cassetin.

— *Cassetin au diable.* Cassetin destiné à recevoir les lettres cassées ou mauvaises.

— Partie qui est placée au-dessus de la caisse d'imprimerie inventée par l'anglais Stanhope.

CASSETTE. s. f. (diminutif de *casse*). Petit coffre où l'on serre d'ordinaire des objets précieux et de peu de volume. Cassette d'acajou. Cassette d'ivoire. Cassette de palissandre. Cassette d'ébène. Cassette pleine de pierreries. Cassette pleine de bijoux. On lui a pris sa cassette. Il avait tout son argent dans sa cassette. Ouvrir la cassette. Fermer la cassette.

— Trésor particulier du roi. Le roi a donné à un tel une pension sur sa cassette.

— Chez les tailleurs, Boîte divisée en quatre cases pour contenir le fil et le poil de chèvre, les boutons, agrafes, etc., afin de les avoir tout prêts sous la main.

CASSEUR, EUSE. adj. et s. Qui casse. Qui aime à casser.

— Loc. fam. *Casseur de raquettes.* Homme fort et vigoureux.

— Loc. pop. *Casseur d'assiettes.* Se dit d'un tapageur, d'un querelleur. C'est un casseur d'assiettes. || *Mettre son chapeau, sa casquette en casseur d'assiettes.* Les mettre de travers.

CASSE-VESSIE. s. m. Phys. Récipient de cristal ouvert à l'une des extrémités et fermé de l'autre avec un morceau de vessie mouillée. On s'en sert pour faire des expériences physiques sur la pression atmosphérique.

CASSIA. Famille célèbre de Rome, qui fit porter plusieurs décrets importants par les changements qu'ils introduisirent dans la constitution romaine.

CASSI-ASHER. s. m. Hist. mod. Grand prévot chez les Turcs.

CASSICAN. s. m. Ornith. Oiseau omnivore originaire des terres australes où il représente nos corbeaux, dont il a le port, la taille et la couleur. || CASSICANS. s. m. pl. Dans Lisson, Quatrième famille des passereaux conirostres éleuthérodactyles, renfermant cinq genres, dont le genre cassican est le type. || Dans le règne animal de Cuvier, Groupe composé de ses cassicans et de ses calybés, qu'il représente comme sous-genre étranger venant se grouper autour des pies-grièches.

CASSIDAIRE. adj. des 2 g. Entom. Qui ressemble à un casside.

CASSIDAIRE. s. m. (du lat. *cassis*, casque). Moll. Genre de coquilles marines ayant la plus grande analogie avec les casques et renfermant quatre espèces vivantes de la Méditerranée et de l'océan Indien, et sept fossiles provenant des terrains tertiaires.

— Entom. Tribu de coléoptères tétramères de la famille des cycliques, qui renferme un nombre considérable d'espèces.

CASSIDE. s. f. Entom. Genre de coléoptères de la famille des chrysomélines. Ces insectes, du moins les espèces d'Europe, se trouvent au commencement de l'été sur les artichauts, les chardons et les menthes.

— s. m. Ornith. Genre formé pour l'espèce d'oiseau connu sous le nom de Cassique à mantelet et synonyme de Scaphidure. V. ce mot.

CASSIDEH. Littér. Espèce d'idylle ou de poésie élégiaque en usage chez les Arabes. Elle se compose de distiques dont le nombre ne peut être au-dessous de 20 ni au-dessus de 100. Les deux vers du premier distique riment ensemble; et dans les distiques suivants la même rime revient toujours au deuxième vers, mais on n'a pas égard au premier.

CASSIDITE. adj. des 2 g. Qui a de la ressemblance avec le genre cassidie || CASSIDITES. s. m. pl. Entom. Nom donné à un groupe de cassidaires, qui se compose de deux genres. || Echin. Nom donné aux cassidules fossiles.

CASSIDOINE. s. f. Pierre précieuse dont les anciens se servaient pour faire des vases. Un vase de cassidoine.

CASSIDULE s. m. Moll. Genre qu'on trouve dans le catalogue de Portland et qui correspond au genre pyrule.

— Échin Genre d'échinides établi sur quatre espèces dont une seule vivante.

CASSIDULINE. s. f. Foramin. Genre de coquilles microscopiques [illegible]. Ce genre, dont on compte quatre espèces, est un des plus remarquables entre les foraminifères. || CASSIDULINES. s. f. pl. Echin. Syn. de Cassidites.

CASSIE. s. f. Bot. Espèce d'acacia originaire de l'Inde, et qui croît aujourd'hui dans l'Europe méridionale et médiane. Ses fleurs ont une odeur des plus suaves et sont employées par les parfumeurs.

CASSIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à la casse. || CASSIÉES. s. f. pl. Nom donné à une tribu de la famille des légumineuses, ayant pour type le genre casse.

CASSIER. s. m. Bot. Syn. vulgaire de Canéficier.

— Imprim. Armoire où l'on met les casses.

CASSIGIAT. s. m. Mamm. Nom d'une espèce du genre phoque.

CASSIN. s. m. Techn. Chez les fabricants de tissus, Châssis élevé au-dessus du métier des ouvriers à la navette dans lequel sont attachées plusieurs poulies pour porter des ficelles qui servent à faire les façons des étoffes.

CASSIN (Mont). Géogr. Montagne du royaume de Naples, au sommet de laquelle se trouve une célèbre abbaye de bénédictins fondée, en 529, par saint Benoît. On y voit le tombeau de Carloman, fils de Charles-Martel, et celui de Pierre de Médicis, frère aîné de Léon X.

CASSINE. s. f. (dimin. de *case*, mot qui signifie maison, pris de l'ital. *casa*). Petite maison, maisonnette. Or, voilà le trésor de ma pauvre *cassine*. (Bergeries de A. Belleau.)

— Se dit généralement d'une mauvaise maison, dépourvue des choses les plus nécessaires.

— Se dit encore en quelques provinces pour Petite maison de plaisir hors de la ville. Jolie cassine.

— Art milit. Petite maison détachée au milieu des champs, où l'on peut s'embusquer, se retrancher.

— Se prend en mauvaise part pour Une maison de peu d'importance, une maison où l'on ne trouve rien de ce qui est nécessaire. Ce n'est qu'une cassine. Mauvaise cassine. Quelle cassine!

— Bot. Genre de la famille des aquifoliacées renfermant une douzaine d'espèces indigènes de l'Afrique australe et de l'Inde. || Nom trivial qu'on donne dans quelques endroits à la chanterelle. Ce mot, suivant Paulet, vient de *casse*, qui, en gaulois, signifie *chêne*, arbre sous lequel croît assez généralement ce champignon.

CASSINI (Jean-Dominique). Célèbre ingénieur et savant astronome à qui la science dut les plus grands progrès, né dans le comté de Nice le 8 juin 1625, mort à Paris le 14 septembre 1712. || Son fils, Jacques, se distingua aussi par d'utiles et importants travaux. Il fut comme son père astronome et géomètre. 1677-1756.

CASSINIE. s. f. (de *Cassini*, botaniste français). Bot. Genre de la famille des composées sénécionidées. Ces sous-arbrisseaux croissent dans la Nouvelle-Hollande. On en connaît une vingtaine d'espèces.

CASSINIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble au genre cassinie. || CASSINIÉES. s. f. pl. Division établie dans la tribu des gnaphaliées, ayant pour type le genre cassinie.

CASSIODORE. Homme d'état et historien latin, né en Italie vers 470, mort en 562. On a de lui un grand nombre d'ouvrages.

CASSIOPÉE. Myth. Reine d'Éthiopie, eut la vanité de se croire plus belle que Junon, et vit, en punition de son arrogance, l'Éthiopie ravagée par un monstre marin, et sa fille Andromède exposée à sa fureur, par les conseils de l'oracle, afin de faire cesser le fléau. Persée délivra Andromède, et Jupiter mit Cassiopée au nombre des constellations.

CASSIOPÉE. s. f. Astron. Nom d'une constellation boréale, située près du pôle nord, l'une des 48 formées par Ptolémée; elle renferme 55 étoiles principales.

— Acal. Genre de méduses de la famille des rhizostomides, ayant pour caractères l'absence totale de bouche entre les bras, et l'absence de tentacules marginaux.

CASSIPOURIER. s. m. Bot. Genre rapporté avec quelque doute à la famille des rhizophoracées. Il contient cinq ou six espèces indigènes de l'Amérique et de l'Afrique tropicales.

CASSIQUE. s. m. Ornith. Genre faisant partie de la famille des tisserands. C'est parmi les cassiques que se trouvent les plus grandes espèces de la famille des troupiales. Ils sont, comme toute cette famille, particuliers à l'Amérique.

CASSIQUE NOIR. s. m. Ornith. Nom vulgaire de l'oriole noir, espèce du genre tisserin.

CASSIRY. s. m. Nom qu'on donne dans l'Amérique méridionale à une liqueur vineuse qui se fabrique avec le maïs.

CASSIS. s. m. (pr. *ka-ciss*). Bot. Nom vulgaire d'une espèce de groseillier à fruits noirs.

— Sorte de ratafia qui se fait avec le fruit du cassis. Boire du cassis. Un petit verre de cassis. Le cassis est stomachique.

CASSITE. s. f. Bot. Genre de plantes qui comprend deux espèces de plantes parasites assez semblables à la cuscute, et qui croissent sur les arbres de l'Inde.

CASSITERITE. s. f. Minér. Syn. d'Étain oxydé.

CASSIUS (C.). Général romain, l'un des meurtriers de César, eut à combattre avec Brutus l'armée des triumvirs, fut vaincu à Philippes et se donna la mort, an 42 av. J.-C.

CASSOLETTE. s. f. (dimin. de *casse*). Petite boîte, espèce de réchaud dans lequel on fait brûler ou évaporer des parfums, et qui a ordinairement un couvercle percé d'ouvertures par où s'échappe la fumée ou la vapeur. Jolie cassolette. Une cassolette d'or. Une cassolette d'argent.

— Petite boîte d'or ou d'argent, que l'on porte suspendue à une chaîne, et dans laquelle on renferme des parfums.

— Odeur qui s'exhale de la cassolette.

— Composition odoriférante.

— Fam. et iron. Mauvaise odeur. Quelle cassolette! La terrible cassolette!

— Archit. Espèce de vase isolé, peu élevé, mi-partie composé de membres d'architecture et de sculpture, du sommet ou des côtés duquel s'exhalent des figures de flammes ou de parfums.

CASSOLLE. s. f. Techn. Chez les papetiers, Réchaud pour chauffer la colle.

CASSON. s. m. Pain informe de sucre fin. Du sucre en cassons.

— Bot. Morceau de cacao rompu.

CASSONADE. s. f. (ét., *casses* ou *caisses*, parce que les Portugais l'apportèrent dans des caisses en Europe). Sucre qui n'a été raffiné qu'une fois.

CASSORARI. s. m. Ichthyol. Poisson de mer gros comme un anchois; on le pêche dans les mers des Indes. Il a, dit-on, deux prunelles à chaque œil.

CASSOT. s. m. Papet. Sortes des caisses ou compartiments où les trieuses mettent les différents lots de chiffons.

CASSUMANIAR. s. m. Bot. Racine d'une espèce d'amome que les Anglais apportent des Indes orientales, et dont ils vantent beaucoup les propriétés.

CASSUPA. s. m. Bot. Genre de la famille des rubiacées. Cet arbre, dont on ne connaît qu'une espèce, appartient à l'Amérique tropicale.

CASSURE. s. f. (rad. *casser*). Solution de continuité, endroit où un objet est cassé. Raccommoder une cassure.

— Minér. Aspect que présente un minéral qui a été brisé. Cassure vitreuse. Cassure conchoïde. Cassure résineuse.

CASSUVIÉ, ÉE. adj. Qui ressemble au genre cassuve. || CASSUVIÉES. s. f. pl. Bot. Syn. d'Anacardiées, l'une des familles dans lesquelles on a divisé le grand groupe des térébinthacées. V. ce mot.

CASSYTHE. s. f. (du gr. κασσύθα, nom de la cuscute chez les Grecs modernes). Bot. Genre de la famille des lauracées. Il renferme une dizaine d'espèces croissant au Brésil, aux Indes orientales, à Ceylan, à la Nouvelle-Hollande. || CASSYTHÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des laurinées (V. ce mot), ayant pour type et jusqu'ici pour unique genre la cassythe.

CASTAGNEAU. s. m. Ichthyol. Nom vulgaire d'un petit poisson extrêmement commun dans la Méditerranée, de la famille des sciénoïdes.

CASTAGNETTE. s. f. Instrument de musique composé de deux petites pièces concaves, en forme de coquille, qui s'attachent aux doigts au moyen de cordons. En les frappant l'une contre l'autre en marquant la mesure, on fait entendre un bruit parfaitement cadencé. Une paire de castagnettes. Jouer des castagnettes. Danser avec des castagnettes. Le bruit des castagnettes.

— Comm. Étoffe de soie, de fil et de laine, croisée des deux côtés.

CASTAGNEUX. s. m. Ornith. Nom vulgaire du petit grèbe.

CASTAGNOLE. s. f. Ichthyol. Dénomination vulgaire appliquée à un poisson qui fait le type d'un genre particulier, de la famille des squammipennes. Il est commun dans la Méditerranée, et se montre quelquefois dans l'Océan.

— Mar. Morceau de bois percé de deux trous et fixé sur les galères à chacune des ralingues de la tente.

— s. m. Nom qu'on donne sur les côtes de Nice à deux espèces de spare, le spare castagnole et le spare maron.

CASTALIE. s. f. Myth. Fontaine du Parnasse, dédiée aux Muses, et dont les eaux inspiraient le génie de la poésie à ceux qui en buvaient. Elle avait pris son nom de la nymphe Castalie, fille d'Achéloüs.

— Ce mot est souvent employé dans la poésie.

Soit qu'enfin dans sa course il ne dédaigne pas
Le double front du Pinde et la source limpide
D'où *Castalie* échappe avec un flot rapide.
(De Valeri.)

Au bruit mystérieux des flots de *Castalie*,
Le poète inspiré prélude aux doux accords.
(Vincent Vindare.)

— Épith. poét. Divine, docte, savante, limpide. || Périphr. Les eaux de Castalie.

— Entom. Genre de coléoptères pentamères, [illegible]

— Annél. Genre de la famille des néréides.

— Bot. Syn. du genre nymphée.

CASTANÉES. s. f. pl. Bot. Groupe d'amentacées, pour lesquels on a depuis généralement adopté le nom de Cupulifères. V. ce mot.

CASTANET. Géogr. Chef-lieu de canton, arr. de Toulouse (Haute-Garonne); 1,300 hab.

CASTANITE. s. f. Minér. Pierre argileuse, de la couleur et de la forme d'une châtaigne.

CASTANOCARPE. adj. des 2 g. (ét. gr., κάστανον, châtaigne; καρπός, fruit). Bot. Dont le fruit ressemble à celui des châtaigniers.

CASTANOPTÈRE. adj. des 2 g. (ét. gr., κάστανον, châtaigne; πτερόν, aile). Zool. Se dit d'un oiseau dont les ailes sont de couleur marron, ou d'un insecte dont les élytres ont aussi cette couleur.

CASTANOSPERME. s. m. (ét. gr., κάστανον, châtaigne; σπέρμα, graine). Bot. Genre de la famille des papilionacées, établi pour un grand arbre dont on ne connaît qu'une espèce, originaire de la Nouvelle-Hollande orientale.

CASTE. s. f. Nom donné aux diverses tribus ou familles formant une nation et distinctes les unes des autres par les mœurs, le sang et la différence des races.

— S'applique particulièrement aux peuples indiens, chez qui cette division remonte à la plus haute antiquité. Les castes principales des Hindous sont les *Brames*, sortis de la tête de Brahma, ce sont les prêtres; les *Xattrias*, ou guerriers sortis de ses bras; les *Vaiscias*, agriculteurs et négociants, sortis de son ventre, et les *Soudras*, artisans, ouvriers et serviteurs, sortis de ses pieds. Il existe encore au-dessous des soudras, des castes mixtes et méprisées, provenant de mariages de diverses castes. Les dernières castes sont les Parias et les Poulias, à qui les Brames contestent même le droit de les regarder en face. L'Égypte ancienne avait aussi ses castes.

— Dans un sens moins restreint, s'entend des différents ordres dans lesquels est divisée une nation. La caste des nobles. La caste des prêtres. La caste du peuple. Les Malabares sont divisés en deux ordres ou castes, savoir: Les *nairos*, qui sont les nobles, et les *poliars*, qui sont les artisans, les paysans, les pêcheurs. (Encycl.)

CASTEL. s. m. (du lat. *castellum*, château). Vieux mot qui a signifié Château, et qui s'est conservé dans les dialectes du midi de la France. On le trouve souvent dans nos anciens auteurs, surtout dans les poètes. Il entre encore dans la composition d'une foule de noms de villes et de villages de France et d'Italie.

— Peut encore s'employer dans le style familier et surtout dans la poésie marotique.

Je suis un bon enfant, et, je vous le déclare,
Habitant d'un *castel* voisin, dans le vallon.

— Épith. Vieux castel. Castel antique. Beau castel. Riche castel. Castel délabré, abandonné, désert.

CASTELANE. s. f. Sorte de prune verte.

CASTÈLE. s. f. (de *Castel*, auteur français d'un poème sur les plantes). Bot. Genre de la famille des ochnacées, type de la tribu des castelées; on en cultive une espèce dans nos jardins, originaire de Saint-Domingue.

CASTÉLÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une castèle. || CASTÉLÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des ochnacées, ayant pour type le genre castèle.

CASTÈLEGARDE. s. f. Droit féod. Obligation de concourir à la garde du château suzerain.

CASTEL-JALOUX. Géogr. Chef-lieu de canton, arr. de Nérac (Lot-et-Garonne); 2,600 hab.

CASTELLAN. s. m. Nom qu'on donnait, dans l'ancienne constitution polonaise, aux sénateurs revêtus des premières dignités après les palatins du royaume.

CASTELLANE. Géogr. Chef-lieu de sous-préfecture du département des Basses-Alpes; 3,000 hab.

CASTELOGNE. s. f. Comm. Sorte de couverture de lit fait sur le métier des tisserands avec de la laine très-fine.

CASTELMORON. Géogr. Chef-lieu de cant. arr. de Marmande (Lot); 2,800 hab.

CASTELNAU (RIVIÈRE-BASSE). Chef-lieu de cant., arr. de Tarbes (Hautes-Pyrénées); 1,300 hab.

CASTELNAUDARY. Géogr. Chef-lieu d'arrond. (Aude); 10,000 hab. Célèbre par la défaite du duc de Montmorency, qui commandait les troupes de Gaston d'Orléans, en 1632.

CASTELNAU-DE-MÉDOC. Géogr. Chef-lieu de cant., arr. de Bordeaux (Gironde); 1,100 hab.

CASTELNAU-DE-MONTMIRAL. Géogr. Chef-lieu de cant., arr. de Gaillac (Tarn); 3,100 hab.

CASTELNAU-DE-MONTRATIER. Géogr. Chef-lieu de cant., arr. de Cahors (Lot); 4,100 hab.

CASTELNAU-MAGNOAC. Chef-lieu de cant., arr. de Bagnères-de-Bigorre (Hautes-Pyrénées); 1,600 hab.

CASTEL-SARRASIN. Géogr. Chef-lieu de sous-préfecture (Tarn-et-Garonne); 7,100 hab.

[illegible]

CASTETS. Géogr. Chef-lieu de cant., arr. de Dax (Aude); 1,400 hab.

CASTICE. s. m. Nom qu'on donne aux Indiens nés à Goa de père et de mère portugais.

CASTIFAO. Géogr. Chef-lieu de cant., arr. de Corte (Corse); 600 hab.

CASTIGLIONE. s. f. Bot. Genre synonyme du curcas, dédié au comte de Castiglione, amateur et protecteur de la botanique.

CASTILLAN. s. m. Linguist. L'espagnol parlé dans la Castille. Le castillan est la langue nationale.

— Monn. Monnaie d'or d'Espagne qui vaut 6 fr. 42 cent. de France.

CASTILLAN, ANE. adj. et s. Qui est de la Castille, qui regarde la Castille et ses habitants. Celui, celle qui est de la Castille.

CASTILLE. (de *castella*, châteaux). Géogr. Contrée d'Espagne qui se divise en Nouvelle-Castille au sud, capitale Madrid et de toute l'Espagne; et en Vieille-Castille au nord, capitale Burgos. Les deux Castilles forment chacune une capitainerie générale, leur population ensemble est de 2,500,000 hab. || Le nom de Castille date du VIIe siècle, époque où les seigneurs espagnols furent obligés de hérisser ce pays de *châteaux* pour se défendre contre l'invasion des Arabes.

— s. f. Débat, démêlé, dispute de peu d'importance. Etre toujours en castille. Ils ont une castille ensemble. Chercher castille à quelqu'un.

CASTILLE. s. f. Bot. Genre rapporté avec quelque doute à la famille des artocarpées. La seule espèce qui en fait le sujet est un arbre du Mexique peu connu. Il fournit une résine fort semblable au caoutchouc.

CASTILLEJE. s. f. (de *Castillejo*, botaniste espagnol). Bot. Genre de la famille des scrofulariacées. Plantes herbacées annuelles ou vivaces, renfermant vingt-cinq espèces répandues dans toute l'Amérique, et dont quelques-unes croissent également dans le nord de l'Asie.

CASTILLON. Géogr. Chef-lieu de canton, arr. de St-Girons (Ariége); 1,000 hab.

CASTILLON. Géogr. Chef-lieu de canton, arr. de Libourne (Gironde); 2,900 hab. Victoire des Français sur les Anglais en 1451.

CASTILLONNÈS. Géogr. Chef-lieu de canton, arr. de Villeneuve-d'Agen (Lot-et-Garonne); 2,000 hab.

CASTINE. s. f. (altérat. de l'allem. *kalkstein*, pierre calcaire). Techn. Nom qu'on donne dans les hauts-fourneaux au fondant calcaire que l'on emploie avec le minerai de fer, pour en faciliter la fusion.

CASTNIE. s. f. Entom. Genre de lépidoptères, de la famille des crépusculaires, qui ne se compose que d'espèces exotiques. Latreille en compte dix-huit espèces.

CASTNIENS. s. m. pl. Entom. Première famille des lépidoptères crépusculaires.

CASTNITES. s. f. pl. Entom. Nom donné à la deuxième tribu de la famille des lépidoptères crépusculaires, qui renferme trois genres.

CASTOR. s. m. Mamm. Genre de mammifères de l'ordre des rongeurs. Le castor a environ 7 décimètres de long et 3 de hauteur; ses formes sont lourdes et ramassées; son pelage, bien fourni, est ordinairement roux marron, quelquefois blanc, et d'autres fois noir. Sa vie est aquatique; les feuilles, les racines, les écorces d'arbres lui servent de nourriture. Les castors, réunis en troupes, se construisent des huttes sur le bord de l'eau, avec une admirable industrie. La fourrure de ces animaux sert à fabriquer des chapeaux. Ils vivent principalement au Canada et dans toute l'Amérique du nord.

— *Castor terrier*. Nom qu'on donne aux castors qui logent dans les cavernes pratiquées dans un terrain élevé sur le bord de l'eau.

— Peau de cet animal.

— *Castor neuf*. Peau de castor tué à la chasse pendant l'hiver et avant la mue. || *Castor sec* ou *castor maigre*. Peau qui provient de la seconde chasse d'été. || *Castor gras*. Celle qui a été portée par quelque sauvage et qui est tout imbibée de sueur. || *Huile de castor*. Nom que les Anglais donnent à l'huile de ricin. || *Castors fossiles*. V. RONGEURS FOSSILES.

— Chapeau qui se fait avec le poil de cet animal. Acheter un castor. Porter un castor. Un castor neuf. Un vieux castor. Un castor lustré. Un castor à longs poils.

— *Demi-castor*. Chapeau dans la composition duquel entrent d'autres poils avec ceux du castor.

— Fig. et fam. *C'est un demi-castor*. C'est un homme d'une conduite équivoque.

— Entom. Nom de deux papillons que l'on a placés dans le genre des satyres.

CASTOR. s. m. Ornith. Nom spécifique sous lequel on désigne le Harle vulgaire.

CASTOR. Myth. Héros grec, fils de Tyndare et de Léda, dont le nom n'est presque jamais séparé de celui de Pollux, autre fils de Léda qu'elle eut de Jupiter. Après l'expédition des Argonautes, que les deux frères firent ensemble, Castor ayant été tué, Pollux obtint de Jupiter la faveur de partager l'immortalité avec Castor.

[illegible] Nom d'un météore ayant l'apparence d'une gerbe de feu, que l'on observe quelquefois en mer et qui est attaché aux extrémités des mâts des vaisseaux. Il prend le nom d'*Hélène* quand on ne voit qu'une gerbe; si l'on en voit deux, on les appelle *Castor et Pollux* ou *feu St-Elme*.

— Astron. L'une des deux belles étoiles de la constellation des Gémeaux, marquée dans les cartes célestes.

CASTORATE. s. m. Chim. Sel produit par l'acide castorique avec une base salifiable.

CASTORÉUM. s. m. Pathol. Matière animale sécrétée par des glandules placées longitudinalement sous la peau de l'abdomen du castor, entre l'origine de la queue et la partie postérieure des cuisses. On l'emploie en médecine comme excitant de la circulation et comme sédatif du système nerveux. Le *castoréum* est composé de castorine, d'une huile volatile, de résine, de mucus, d'albumine, d'osmazome, de carbonates, de benzoates, etc.

CASTORINE. s. f. Chim. Principe encore peu connu, isolé du castoréum, traité par l'alcool bouillant. On ignore si c'est à ce principe que le castoréum doit ses propriétés.

— Mamm. Dans plusieurs auteurs, Nom d'une famille de rongeurs, dont le castor serait le type.

— Comm. Étoffe de laine légère et soyeuse. Redingote de castorine.

CASTORIQUE. adj. des 2 g. Chim. Se dit d'un acide que produit l'acide nitrique sur la castorine. Acide castorique.

CASTOS. s. m. Relat. Droit d'entrées et de sorties des marchandises au Japon. || Présents que les marchands sont obligés de donner pour y être reçus.

CASTRAMÉTATION. s. f. (du lat. *castrametatio*, formé de *castra*, camp, et *metor*, je mesure). T. milit. Art de camper les armées, manière particulière de camper de chaque peuple. || Les Grecs et les Romains furent les premiers peuples qui adoptèrent un genre particulier de castramétation. Les premiers prirent la forme parallélogrammatique, les seconds la forme carrée. Aujourd'hui les armées sont campées par bataillons pour l'infanterie, par escadrons pour la cavalerie et par batteries pour l'artillerie.

CASTRAT. adj. et s. m. (du lat. *castratus*, part. de *castrare*, châtrer). Pathol. Qui a subi l'opération de la castration. Un castrat. Des castrats.

— Nom qu'on donnait à un chanteur en voix de contralto ou de soprano, qui, dans son enfance et avant la mue, avait été privé des organes de la génération pour prévenir les changements que font subir à la voix les phénomènes de la puberté.

CASTRATION. s. f. (pr. *kass-tra-ci-on*; du lat. *castrare*, châtrer). Pathol. Ablation des testicules. || *Castration complète*. Extirpation des deux testicules. || *Castration incomplète*. Extirpation d'un seul testicule.

— Législ. Amputation d'un organe quelconque, nécessaire à la génération. Le crime de *castration* a été prévu par la loi. Celui qui par vengeance ou jalousie, ou par toute autre cause, aurait privé quelqu'un des attributs de la virilité, est puni des travaux forcés à perpétuité, et même de mort si la victime meurt dans les quarante jours. (Code pénal, art. 316.)

— Art vétérin. Extirpation des ovaires. V. CHÂTRURE.

— Bot. Opération par laquelle on ôte à une plante la faculté de féconder ses graines, en lui enlevant les organes de l'un ou de l'autre sexe, avant que la fécondation ait eu lieu.

CASTRENSE. adj. f. (pr. *cas-trin-se*; du lat. *castrensis*, qui concerne le camp). Hist. Se dit d'une couronne dont les Romains gratifiaient un soldat qui avait pénétré le premier dans le camp ennemi. Couronne castrense.

CASTRES. (du lat. *castra*, camp). Géogr. Chef-lieu d'arrondissement (Tarn); 16,500 hab.

CASTRIES. Géogr. Chef-lieu de canton, arr. de Montpellier (Hérault); 1,000 hab.

CASUALITÉ. s. f. Qualité de ce qui n'a rien de certain, d'assuré.

CASUARINE. s. f. Bot. Arbre des Indes orientales et de la Nouvelle-Hollande, dont les rameaux verts, nombreux et touffus, sont formés de pièces articulées et n'ont point de feuilles. Bois extrêmement dur.

CASUARINÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une casuarine. || CASUARINÉES. s. f. pl. Petite famille voisine des myricées, formée pour le genre casuarine, autrefois réuni aux conifères.

CASUARINITES. s. f. pl. Bot. Plantes fossiles qu'on avait comparées à des *galium* et à des *hippuris*, et qui aujourd'hui forment les genres astérophyllite et annulaire.

CASUEL. s. m. Recettes fortuites, incertaines et irrégulières attachées à des fonctions publiques ou privées.

— Particulièrement, honoraires accordés aux curés, vicaires, et autres ecclésiastiques, consistant en offrandes, rétributions de messes, mariages, sépultures, etc.

CASUEL, ELLE. adj. (ét. lat., *casus*, chute, hasard). Qui est fortuit, qui est accidentel, qui peut arriver ou n'arriver pas. Chose casuelle. Cela est casuel. C'est fort casuel.

[illegible] emplois révocables, des charges que les familles pouvaient perdre par la mort de ceux qui en étaient investis. Emplois casuels. Charges casuelles.

— S'est dit de certains droits consistant en des profits de fief qui arrivaient fortuitement. Droits casuels.

— *Charge vacante aux parties casuelles*. Charge qui vaquait au profit du roi.

— *Parties casuelles*. Droits et revenus éventuels qu'on percevait au profit de l'Etat. || Bureau établi pour le recouvrement des parties casuelles. Payer une charge aux parties casuelles.

— Il ne faut pas confondre, comme on le fait vulgairement, *casuel* avec *cassant*. V. CASSANT, ANTE.

CASUELLEMENT. adv. Fortuitement, par hasard.

CASUISTE. Hist. relig. Nom qu'on a donné à des théologiens, dont les études ont pour objet de résoudre les *cas de conscience*, c'est-à-dire, de décider si telle action est bonne ou mauvaise. Casuiste sévère. Casuiste relâché. Casuiste savant. Consulter les casuistes. Le meilleur de tous les *casuistes* est la conscience. (J.-J. Rouss.)

CASUISTIQUE. s. m. Partie de la théologie morale qui s'occupe des cas de conscience. (V. CAS.) C'est un trait de *casuistique* que la conscience publique réprouve. (Courr. fr.)

CASUISTIQUER. v. n. Néol. Faire le casuiste, discuter des cas de conscience.

CASY. s. m. Relat. Nom par lequel on désigne les prêtres persans. Un casy. Des casys.

CATA. s. m. Ornith. Nom vulgaire d'une espèce du genre ganga.

CATAAL. adj. et s. m. Anat. Seconde paire d'osselets placés au-dessous du cycléal, chez les animaux dont les pièces vertébrales sont géminées.

CATABALISTIQUE. adj. (ét. gr., κατὰ, en bas; βάλλω, je lance). Art milit. Qui agit à la manière des béliers de guerre.

CATABAPHYTE. s. m. (ét. gr., καταβάπτω, plonger; φυτὸν, plante). Bot. Nom qu'on donne aux plantes qui vivent submergées dans les eaux.

CATABAPTISTE. s. m. Hist. relig. Sectaires qui niaient la nécessité du baptême, surtout pour les enfants.

CATABAUCALÈSE. s. f. (du gr. καταβαυκαλήσεις). Antiq. gr. Chanson grecque des nourrices pour tâcher d'endormir les enfants.

CATABIBAZON. s. f. (du gr. καταβιβάζω, faire descendre). Astron. Nœud descendant de la lune, nommé aussi *Queue du Dragon*.

CATABROSE. s. f. (du gr. κατάβρωσις, action de manger avidement). Bot. Genre de la famille des graminées, renfermant sept ou huit espèces, dont quelques-unes sont cultivées dans les jardins de botanique.

CATACANTHE. s. m. Entom. Genre de la tribu des scutellériens, groupe des pentalomites, établi sur quelques espèces très-voisines des vraies pentalomes.

CATACAUSTIQUE. s. f. (ét. gr., κατὰ, contre; καίω, je brûle). Opt. Courbe formée par des rayons réfléchis, à l'opposé de la diacaustique, qui est formée par réfraction.

CATACÉRASTIQUE. adj. des 2 g. Pharm. Se dit de certains médicaments propres à tempérer la force et les dangers de certaines maladies. Remèdes catacérastiques.

— Il est aussi subst. Un catacérastique.

CATACHÈNE. s. m. (ét. gr., καταχαίνω, je bâille). Entom. Genre de coléoptères tétramères, de la famille des curculionides gonatocères, division des brachydérides.

CATACHRÈSE. s. f. (pr. *ka-ta-krè-ze*; du gr. καταχράομαι, j'abuse). Rhét. Métaphore qui consiste dans un assemblage de mots qui semblent disparates, et qui cependant sont les seuls avec lesquels on puisse se faire entendre clairement: comme A cheval sur un âne; à cheval sur un bâton. Cheval ferré d'argent. Feuille de papier. Feuille d'or. || Chez quelques rhéteurs, Métaphore hardie et exagérée, comme: ténèbres visibles. (Milton.) Lit effronté. (Boil.)

CATACHRISTON. s. m. Médec. Espèce de liniment employé par les anciens.

CATACLASE. s. f. (ét. gr., κατακλάσις, rupture; de κατὰ, sous, et κλάω, je romps). Médec. Renversement des paupières. || Convulsion du muscle orbiculaire. || Fracture d'un membre.

CATACLÉSIE. s. f. (ét. gr., κατακλεισις; de κατὰ, sous, et κλείω, enfermer). Bot. Fruit monosperme, indéhiscent, à péricarpe coriace, non ligneux, recouvert par le calice, qui ne devient jamais charnu.

CATACLYSME. s. m. (du gr. κατακλυσμὸς, déluge). Déluge, inondation.

— Phys. Bouleversement ordinairement accompagné d'inondation, qui change totalement ou en grande partie la surface du globe.

— Médec. Chez quelques auteurs, Bain de douche.

— Fig. Bouleversement social qui, dans un Etat, change totalement sa situation précédente. La révolution française de 1789 a été un véritable cataclysme.

CATACLYSMOLOGIE. s. f. (ét. gr., κατακλυσμὸς, déluge; λόγος, discours). Histoire des [illegible] globe.

CATACLYSMOLOGIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport à la cataclysmologie. Traités cataclysmologiques.

CATACOIS. s. m. Mar. V. CACATOIS.

CATACOMBES. s. f. (ét. gr., κατὰ, en bas; κύμβος, creux). Excavations souterraines où les anciens plaçaient dans des tombes les corps qu'ils ne brûlaient pas. La plupart des catacombes n'étaient dans l'origine que des carrières abandonnées. Les plus fameuses sont celles de Rome, de Naples, de Syracuse et de Paris. Les catacombes sont devenues célèbres pour avoir servi de refuge aux chrétiens au temps des persécutions. Les *catacombes* de Syracuse sont les plus vastes, les mieux conservées qui existent. (Encycl. cath.)

— Plus particulièrement, dans les auteurs ecclésiastiques, Tombeau de saint Pierre et de saint Paul.

CATACOUSTIQUE. s. f. (du gr. κατακούω, j'entends). Phys. Partie de l'acoustique qui a pour objet les propriétés des échos.

— adj. des 2 g. Qui appartient à la catacoustique, qui concerne les sons réfléchis. Appareil catacoustique.

CATADÈME. s. m. Antiq. gr. Magistrat établi dans chaque dème de l'Attique. Les catadèmes connaissaient des affaires contentieuses jusqu'à dix drachmes.

CATADIOPTRIQUE. adj. des 2 g. (ét., V. DIOPTRIQUE et CATOPTRIQUE). Optiq. Qui appartient à la fois à la catoptrique et à la dioptrique, c'est-à-dire qui traite de la lumière, soit réfractée, soit réfléchie.

— Il est aussi adj. Télescope catadioptrique.

CATADOUPE ou **CATADUPE.** s. f. (ét. gr., κατὰ, en bas; δουπέω, faire du bruit). Chute d'un fleuve, cataracte. Les catadoupes du Borysthène. Les catadoupes du Nil. Les catadoupes du Rhin. Puis, roulant leurs eaux entre les rochers, formaient un gazouillement à peu près semblable à celui des *catadupes* du Nil. (La Font.)

CATADROME. s. m. (ét. gr., κατὰ, sur; δρόμος, course). Entom. Genre de coléoptères pentamères de la famille des carabiques. On en connaît trois espèces, dont la plus belle est originaire de Java.

— Antiq. Corde qui était tendue d'une extrémité du théâtre à l'autre, suivant une ligne inclinée, sur laquelle on dansait.

CATAFALQUE. s. m. (de l'ital. *catafalco*). Décoration funèbre élevée dans une église pour placer l'effigie ou le cercueil d'un mort à qui l'on veut rendre de grands honneurs funèbres. Catafalque riche, pompeux. Elever un catafalque. Faire un catafalque. Au *catafalque* qui se fit à Saint-Denis pour Bertrand du Guesclin, les chevaliers qui menaient le deuil entrèrent dans l'église sur des chevaux caparaçonnés de noir. (Hist. de Par.)

— L'élévation en charpente sur laquelle est le cercueil.

CATAGLOTTISME. s. m. (du gr. καταγλωττισμός). Littér. anc. Emploi de mots recherchés. || Baiser lascif.

* **CATAGMATIQUE.** adj. des 2 g. (du gr. κάταγμα, fracture). Médec. Qui est propre à favoriser la consolidation des fractures.

CATAGOGIES. s. f. pl. Antiq. gr. (du gr. καταγωγὴ, action d'aborder au port). Fêtes du retour célébrées par les marins à leur retour dans le port d'où ils étaient partis. Les fêtes du départ se nommaient agogies.

CATAGRAMME. s. m. (ét. gr., κατὰ, sur, γράμμα, chiffre). Entom. Genre de lépidoptères de la famille des diurnes. Ce genre renferme un assez grand nombre d'espèces propres à l'Amérique méridionale.

CATAGRAPHE. s. m. (du gr. καταγράφω, je dessine). Peint. anc. Dessin, et particulièrement Profil.

CATAIRE. s. f. Bot. Plante d'une odeur aromatique forte, mais fort peu agréable, qui attire les chats.

CATALAN, ANE. adj. et s. Habitant de la Catalogne, qui est né dans ce pays, qui appartient à ce pays ou à ses habitants. Les *Catalans* aiment mieux la guerre que le travail, et font faire presque tous les ouvrages de la campagne par des Français qui y viennent des provinces voisines. (Maty.)

— s. m. Linguist. Langue de la souche gréco-latine que l'on parle encore dans la Catalogne, et qui est un dialecte de la langue romane.

— Hist. mod. *Catalans* ou *Amogavares*. Soldats mercenaires, pour la plupart Catalans, qui se rendirent fameux au XIVe siècle par les ravages qu'ils firent en Asie.

CATALASIS. s. m. Entom. Nom donné à un groupe de coléoptères pentamères de la famille des lamellicornes, qui faisait autrefois partie du genre mélolonthe.

CATALAUNIEN, ENNE. adj. Hist. De Châlons. Ne s'emploie que dans cette expression: *Champs catalauniens*. Vaste plaine près de Châlons-sur-Marne, fameuse par la défaite de l'immense armée d'Attila (451).

CATALAUNIQUE. adj. des 2 g. Syn. de Catalaunien.

CATALECTES. s. m. pl. (du gr. καταλέγω, [illegible] détachés d'ouvrages incomplets.

CATALECTIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., κατὰ, contre; λήγω, je finis). Se disait chez les anciens d'une poésie imparfaite, des vers auxquels il ne manquait qu'une syllabe.

CATALEPSIE. s. f. (du gr. κατάληψις, prise, surprise). Pathol. Affection intermittente, et le plus souvent apyrétique, caractérisée par la perte instantanée du sentiment et de l'entendement, par une raideur comme tétanique générale ou partielle du système musculaire. La *catalepsie*, en général rare, s'observe chez les individus nerveux et mélancoliques. (Nysten.)

CATALEPTIQUE. adj. et s. des 2 g. Pathol. Qui est attaqué de la catalepsie. Individu cataleptique. Un cataleptique.

— Qui a rapport à la catalepsie. Stupeur cataleptique.

— s. m. Bot. Nom vulgaire du dracocéphale de Virginie.

CATALOGNE. (en lat. mod. *Catalaunia*, formé de *Gothalanie*, pays des Goths). Géogr. Grande province de l'Espagne au N.-E. de la péninsule; 300 kil. de long sur 210 de large; 1,120,000 hab. Chef-lieu, Barcelone. La Catalogne forme une capitainerie générale dite de *Catalogne*, et une intendance dite de *Barcelone*.

CATALOGOGRAPHE ou **CATALOGRAPHE.** s. Bibliog. Celui qui rédige des catalogues. Le *catalogographe* a souvent dans sa main le sort d'un livre. (***)

CATALOGUE. s. m. (du gr. κατάλογος, recensement, de καταλέγω, je rassemble). Bibliog. Liste ou énumération des noms de plusieurs livres, hommes ou autres choses classés dans un certain ordre. Un catalogue de livres. Le catalogue d'une bibliothèque. Catalogue par ordre alphabétique. Catalogue par ordre de matières. Rayer un livre d'un catalogue. Le catalogue des plantes. Le catalogue des tableaux du Musée. Le catalogue des saints.

Voilà tout fait et tout formé
Un époux du grand *catalogue*. (La Font.)

— Art milit. Liste d'appel ou contrôle nominatif des anciennes troupes grecques.

— Astron. Liste, dénombrement des corps célestes. Catalogue d'étoiles fixes.

CATALOGUEMENT. s. m. Action de cataloguer. Le cataloguement des livres. Quel est l'avantage de ce *cataloguement* presque général? (Ball.)

CATALOGUER. v. a. 1re conj. Bibliogr. Inscrire un livre, un article dans le catalogue. Tel se croit un érudit, qui n'a fait autre chose que de cataloguer à l'infini. Il y a différentes manières de *cataloguer* un ouvrage : ici, on en reproduit le titre *in extenso*; là, on n'en cite qu'une partie, choisie et arrangée avec une habileté qui n'appartient qu'au véritable catalographe. (Bull. de l'Alliance des arts.)

— Par extension, Arranger, mettre par classes, former des catalogues des choses. Cataloguer les plantes.

CATALOGUEUR. s. m. Qui fait, qui rédige des catalogues. Je ne suis plus libraire, mais je serai toujours *catalogueur*. (M. Barrois.)

CATALOTIQUE. adj. des 2 g. (du gr. καταλούω, je lave). Anc. médec. Se dit d'un médicament propre à faire des lotions.

CATALPA. s. m. Bot. Genre fort intéressant de la famille des bignoniacées, renfermant cinq ou six espèces. Ce sont des arbres indigènes des parties tropicales et extratropicales de l'Amérique. L'ample feuillage du *catalpa* et ses belles fleurs, d'un beau blanc ponctué de pourpre, font un très-bel effet dans les grands jardins paysagers. (D'Orbigny.)

CATALYSE. s. f. (du gr. καταλύω, je dissous). Chim. Faculté qu'ont certains corps d'éveiller en quelque sorte par leur présence, et sans y participer chimiquement, le jeu de certaines affinités qui sans eux resteraient inactives.

CATALYSÉ, ÉE. part. pass. du v. Catalyser. Se prend adjectiv. Corps catalysé. Substance catalysée.

CATALYSER. v. a. 1re conj. Chim. Décomposer ou modifier un corps par catalyse.

CATALYTIQUE. adj. des 2 g. Chim. Qui a les caractères de la catalyse.

CATALYTIQUEMENT. adv. Chim. D'une manière catalytique.

CATAMARAN. s. m. Sorte de machine infernale que les Anglais avaient inventée pour détruire notre flotte. Les catamarans étaient des espèces de brûlots.

CATAMBO. s. m. Antiq. Jeu ancien, peu connu. Il ressemblait à cet exercice que font deux personnes en se renversant alternativement et se tenant tête bêche, l'une ayant la tête en bas chaque fois que l'autre est debout; cet exercice s'appelle le *monde renversé*.

CATAMÉNIAL, ALE. adj. (du gr. καταμήνιος, menstruel; formé de κατὰ, selon, et μήν, mois). Médec. Qui a rapport au flux périodique des femmes.

CATANANCÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une catananche. || CATANANCÉES. s. f. pl. Bot. Tribu de la section des chicoracées, ayant pour type le genre catananche.

CATANANCHE. s. f. Bot. Genre de la famille des chicoracées. La catananche bleue est

France. On la cultive dans les jardins à cause de la beauté de ses fleurs, qui se conservent longtemps détachées du pied, et qu'on nomme quelquefois *fleurs immortelles*.

CATANANCHÉ, ÉE. adj. Bot. V. CATANANCÉ.

CATANE. Géogr. Ville de Sicile, chef-lieu de l'intendance de Catane; 60 à 80,000 hab. Catane, fondée en 746 av. J.-C., est située au pied de l'Etna, et a été plusieurs fois détruite par des tremblements de terre.

CATAPAN. s. m. Hist. Officier chargé par les empereurs grecs d'administrer leurs possessions dans l'Italie méridionale. Les catapans, qui succédèrent aux exarques, furent établis par Basile le Macédonien en 870, et ont existé jusqu'en 1070.

— Magistrat de police à Naples.

CATAPANAT. s. m. Hist. Dignité de catapan. || Province gouvernée par un catapan. Le catapanat de la Pouille et de la Calabre.

CATAPASME. s. m. (du gr. καταπάσσειν, arroser). Pharm. Mélange de poudres odorantes pour parfumer les cheveux et les habits; de poudres fortifiantes, pour l'appliquer sur l'estomac, le cœur ou la tête; de poudres escarotiques, pour consumer les chairs mortes.

CATAPELTE. s. f. Instrument de supplice dont les païens se servaient pour tourmenter les chrétiens, et qui consistait en une espèce de pressoir ou de presse composée de planches entre lesquelles on mettait et on pressait le patient. Le gouverneur en colère le fit dépouiller et étendre sur la *catapelte*. (Fleury.)

CATAPELTIQUE. s. f. (ét., V. CATAPULTE). Art milit. Maniement de la catapulte.

— adj. des 2 g. Qui concerne le maniement de la catapulte. Exercices catapeltiques.

CATAPÉTALE. adj. des 2 g. (ét. gr., κατὰ, en bas; πέταλον, feuille, pétale). Bot. Se dit de la corolle dont les pétales sont attachés sur l'androphore et ne tombent point séparément après la floraison. Corolle catapétale.

CATAPHAGE. s. m. (du gr. καταφαγάς, vorace). Entom. Genre de coléoptères pentamères, de la famille des sternoxes.

CATAPHASE. s. f. (en gr. κατάφασις, affirmation; de κατάφημι, j'affirme). Log. anc. Affirmation, figure de rhétorique.

CATAPHONIQUE. s. f. Syn. de Catacoustique.

CATAPHORA. s. m. (ét. gr., κατὰ, en bas; φέρω, je porte). Pathol. Assoupissement sans fièvre ni délire, espèce de coma que l'on fait facilement cesser à l'aide des excitants, mais qui se renouvelle dès qu'on en cesse l'usage. Inusité.

CATAPHRACTE. s. f. (du gr. καταφράκτος, cuirassé). Ichthyol. Genre de poisson de la famille des oplophores, qu'on trouve dans les rivières de l'Inde et d'Amérique, dont le corps est couvert de lames larges et dures, et la chair estimée.

— Anc. art milit. Nom d'une armure de fer à l'usage des Grecs et des Asiatiques, qui couvrait le corps du soldat tout entier.

— Hyg. Espèce de bandage qui s'applique autour de la poitrine.

— Vaisseau de guerre des anciens, long et ponté, à la différence de ceux qu'on nommait *aphractes*, qui n'avaient pas de pont.

CATAPHRACTE ou **CATAPHRACTAIRE.** adj. Anc. milit. Qui est armé d'une cataphracte.

— Se prend substantivement pour Soldat armé d'une cataphracte. Les cataphractaires.

CATAPHRACTÉ, ÉE. adj. Ichthyol. Qui est muni d'une cuirasse. || CATAPHRACTÉS. s. m. pl. Dénomination de poissons de la famille des siluroïdes.

CATAPHRONÉTIS. s. m. (du gr. καταφρονητής, méprisé). Entom. Genre de coléoptères hétéromères, de la famille des diapériales.

CATAPHRYGIEN, IENNE. s. et adj. Hist. relig. Secte chrétienne répandue en Phrygie au XIIe siècle, et qui avait adopté les opinions des montanistes. Saint Epiphane a parlé fort au long des *cataphrygiens*. (Trév.)

CATAPIÉSIS. s. m. (du gr. καταπίεσις, pression). Entom. Genre de l'ordre des coléoptères pentamères de la famille des carabiques, fondé sur une seule espèce venant du Brésil.

CATAPIESTE. s. m. (du gr. καταπιέζω, je déprime). Entom. Genre de coléoptères hétéromères, de la famille des ténébrionites. L'insecte qui a servi à établir ce genre est de Java.

CATAPIONE. s. m. (du gr. καταπίων, très-gras). Entom. Genre de coléoptères tétramères de la famille des curculionides gonatocères, établi sur une espèce originaire de la province de Cachemire dans les Indes orientales.

CATAPLASME. s. m. (ét. gr., καταπλάσσειν, enduire, appliquer dessus). Médec. Topique de la consistance d'une bouillie épaisse, que l'on compose de pulpes, de poudres ou de farines cuites soit avec de l'eau pure, soit avec des décoctions de plantes ou avec du lait. Cataplasme froid. Cataplasme chaud. Cataplasme de farine de graine de lin. Cataplasme émollient. Cataplasme de fécule. Cataplasme maturatif. Cataplasme anti-cancéreux de Swediaur.

Cataplasmes! Dieu sait, les gens n'ont point de

De faire aller le mal toujours de pis en pis.
(La Fontaine.)

— Hortic. Préparation de bouse de vache et de terreau gras pour recouvrir les arbres. On le nomme ordinairement Onguent de saint Fiacre.

CATAPLEXIE. s. f. (du gr. κατάπληξις, stupeur). Pathol. Air d'étonnement, dans les yeux en particulier. || Engourdissement subit qui survient dans une partie du corps.

CATAPPA. s. m. Bot. Nom d'une espèce de terminalie.

CATAPSYXIE. s. f. (ét. gr., κατάψυξις, refroidissement; rad. ψύχω, refroidir). Pathol. Refroidissement du corps sans tremblement ni transpiration.

CATAPTOSE. s. f. (ét. gr., κατάπτωσις, chute). Pathol. Chute soudaine du corps sur le sol, lors d'une attaque d'épilepsie ou d'apoplexie. Inusité aujourd'hui.

CATAPUCE. s. f. Bot. Nom vulgaire de l'euphorbe épurge.

CATAPULTE. s. f. (en gr. καταπέλτης, rad. πέλτη, bouclier). Anc. art milit. Machine de guerre qui lançait des pierres d'une grosseur extraordinaire et qui pesaient jusqu'à 500 kilogr. La catapulte fut inventée par les Syriens 200 ans av. J.-C.

L'horrible *catapulte* et le tranchant du fer
N'ont rien de comparable à ce nouveau tonnerre.
(Delille.)

CATAPULTAIRE. adj. et s. Anc. art milit. Se disait des soldats qui manœuvraient la catapulte.

CATAPYGE. s. m. (du gr. καταπύγων, obscène). Entom. Genre de coléoptères de la famille des curculionides gonatocères et de la division des apostasiméides, fondé sur une seule espèce qui se trouve en Guinée.

CATAPYGNES. s. m. (du gr. καταπυκνός, dur, épais). Entom. Genre de coléoptères de la famille des curculionides gonatocères.

CATARACTAIRE. adj. et s. Chez les anciens, Gardien des portes d'une ville ou d'une prison. Comme sainte Félicie se plaignait, un valet des *cataractaires* lui dit : Si tu souffres maintenant, que feras-tu quand tu seras exposée aux bêtes. (Martyr de Ste Félicie.)

CATARACTE. s. f. (du gr. καταῤῥάσσω, renverser avec force). Hydrogr. Chute d'eau brusquement interjectée dans le cours d'un fleuve, dont elle empêche la navigation. Les cataractes du Nil. Les cataractes du Niagara. Les plus authentiquement célèbres des *cataractes* sont celles du Nil, dont on s'était généralement formé une idée si gigantesque et si fausse. Malgré les rugissements de la *cataracte* et l'abîme effrayant qui bouillonnait au-dessous de moi, je conservai ma tête et parvins à une quarantaine de pieds du fond. (Chateaub.)

— Hydraul. La différence de hauteur du niveau des eaux d'amont d'un pont au niveau d'aval des eaux du même pont.

— Au pluriel, signifie, dans le style biblique, Grande abondance d'eau tombant du ciel, surtout en parlant du déluge universel. Les cataractes du ciel furent ouvertes.

— Pathol. Maladie des yeux qui consiste dans l'opacité du cristallin ou de sa membrane, ou à la fois du cristallin et de sa membrane, ou de l'humeur limpide de Morgagni, opacité qui empêche aux rayons lumineux de parvenir jusqu'à la rétine et qui cause ainsi la perte de la vue. Cataracte lenticulaire ou cristalline. Cataracte capsulaire ou membraneuse. Cataracte capsulo-lenticulaire. Cataracte intersticielle. Cataracte laiteuse. Cataracte branlante. Cataracte à trois branches. Cataracte fausse. Cataracte hyaloïde. Cataracte secondaire. Avoir la cataracte. L'oculiste lui a ôté la cataracte, lui a enlevé la cataracte. On lui a fait l'opération de la cataracte. || *Cataracte noire*. V. AMAUROSE.

— Prov. et fig. *Lâcher les cataractes*. Laisser déborder sa colère, son indignation.

— Antiq. Chez les Grecs et les Romains, sorte de herse placée aux portes des villes.

— Mécan. Appareil qui dans les machines à vapeur à simple effet sert à régler le mouvement. || Courbe décrite par les particules d'un fluide qui s'échappe d'un vase par un trou horizontal.

CATARACTÉ, ÉE. adj. Pathol. Se dit d'un œil ou d'un individu affecté de la cataracte. Œil cataracté. Homme cataracté. Cristallin déjà cataracté.

— part. pass. du v. pron. **Se cataracter.**

CATARACTER (SE). v. pron. Médec. Se dit du cristallin qui commence à s'obscurcir.

CATARRACTE. s. m. Ornith. Genre établi aux dépens du genre stercoraire, ayant pour type le stercoraire parasite.

CATARRHAL, ALE. adj. Pathol. Qui est relatif au catarrhe. Toux catarrhale. Fièvre catarrhale. || N'a pas de pluriel au masculin. En ce cas on se sert de Catarrheux, synonyme. Symptômes catarrheux.

CATARRHE. s. m. (ét. gr., κατὰ, en bas; ῥέω, je coule). Pathol. Toute inflammation aiguë ou chronique des membranes muqueuses avec augmentation de la sécrétion habituelle de ces membranes. || Par extension, Toute inflammation des membranes muqueuses avec ou sans accroissement de sécrétion. Catarrhe pul-

tinal. Catarrhe vésical. Catarrhe sec. Catarrhe suffocant. || Aujourd'hui les différents genres de catarrhes reçoivent des dénominations formées du nom particulier de la membrane affectée auquel on ajoute la désinence *ite*. || *Catarrhe guttural*. V. LARYNGITE. || *Catarrhe intestinal*. V. ENTÉRITE, DIARRHÉE. || *Catarrhe nasal*. V. RHINITE ou CORYZA. || *Catarrhe de l'oreille*. V. OTITE, OTORRHÉE. || *Catarrhe pharyngien*. V. PHARYNGITE. || *Catarrhe pulmonaire*. V. BRONCHITE. || *Catarrhe suffocant*. V. ASTHME. || *Catarrhe urétral* ou *vaginal*. V. BLENNORRHÉE. || *Catarrhe vésical*. V. CYSTITE.

— Vulgairement, Gros rhume. Son catarrhe le fait tousser beaucoup.

CATARRHECTIQUE. adj. des 2 g. Chim. S'est dit de certains liquides auxquels on supposait une force dissolvante. Inusité.

CATARRHEUX, EUSE. adj. Pathol. Sujet au catarrhe. Peu usité.

— Chez quelques auteurs, synonyme de Catarrhal, qui n'a pas de pluriel masculin. Symptômes catarrheux.

CATARRHINIEN. s. m. Mamm. Nom qu'on donne à la famille des singes de l'ancien monde, dont l'un des caractères est d'avoir les narines rapprochées et ouvertes au-dessous du nez.

CATARTISME. s. m. (du gr. καταρτίζειν, replacer). Chirurg. Réduction d'un os luxé. Inusité aujourd'hui.

CATASARQUE. (du gr. κατάσαρκος, charnu). Entom. Genre de coléoptères tétramères de la famille des curculionides gonatocères et de la division des entimides. On en compte cinq espèces, toutes de la Nouvelle-Hollande.

CATASCOPE. s. m. (du gr. κατάσκοπος, qui observe). Entom. Genre de coléoptères pentamères, de la famille des carabiques. Les Catascopes, insectes parés de couleurs métalliques assez brillantes, se trouvent sous l'écorce des palmiers aux Indes orientales.

— Mar. Sorte de bâtiment léger dont on se sert pour aller à la découverte.

CATASÈTE. s. m. (du gr. κατὰ, sur, et du lat. *seta*, soie). Bot. Genre de la famille des orchidacées, renfermant une vingtaine d'espèces, cultivées dans nos serres chaudes.

CATASTALTIQUE. adj. des 2 g. (du gr. καταστέλλειν, resserrer). Médec. Dans quelques auteurs, Astringent; dans d'autres, Cathartique. Rarement usité.

CATASTASE. s. f. (du gr. κατάστασις, dérivé de καθίστημι, constituer). Littérat. Chez les anciens, Troisième partie d'une tragédie, celle où l'intérêt était le plus vif et le plus soutenu.

— Médec. anc. Constitution d'une chose en général.

CATASTE. s. f. Antiq. lat. Sorte d'échafaudage sur lequel on plaçait les esclaves à vendre. || Lit de fer sous lequel on allumait du feu et qui servait d'instrument de torture.

CATASTÉRISMES. s. m. pl. (ét. gr., κατὰ, touchant; ἀστὴρ, astre). Philos. Titre d'un traité sur les constellations.

CATASTROPHE. s. f. (du gr. καταστροφὴ, de κατὰ, en bas, et de στρέφω, je tourne). Littérat. Renversement des premières dispositions d'un poème dramatique par un événement inopiné qui finit la pièce autrement qu'on ne croyait. Dans les comédies la catastrophe est généralement heureuse; dans la tragédie, elle est toujours funeste. || On doit préparer habilement la *catastrophe*. (Acad.) Dans les anciennes tragédies, la *catastrophe* formait la quatrième et dernière partie. (Encycl.)

— Se dit aussi du dénouement de tout autre ouvrage qui vise à l'effet, comme le poème épique et le roman. La catastrophe d'un poème, la catastrophe d'un roman.

— Événement important, le plus souvent funeste; grande révolution qui survient dans la vie d'un homme ou dans l'histoire d'un peuple. Affreuse catastrophe. Terrible catastrophe. Catastrophe inattendue. Ce tremblement de terre fut une épouvantable *catastrophe*. (Acad.)

Ô *catastrophe* horrible! ô souvenir affreux!
Hélas! en écoutant ce récit douloureux.....
Quel barbare soldat ne répandrait des larmes!
(***)

— Fin déplorable. Cruelle catastrophe. Sanglante catastrophe. Sa vie a fini par une cruelle catastrophe.

— Syn. simpl. Peripétie, révolution, changement, dénoûment, fig. Malheur, accident, fin déplorable. || Epith. Inopinée, imprévue, naturelle, ingénieuse, forcée, préparée, attendue, tragique, cruelle, funeste.

CATAU. s. f. (dimin. de *Catherine*). Fam. Fille de ferme ou d'auberge. || Pop. Fille malpropre et de mauvaise vie.

CATAULAX. s. m. (ét. gr., κατὰ, sur; et αὖλαξ, sillon). Entom. Genre de la tribu des scutellériens, de l'ordre des hémiptères.

CATEAU-CAMBRÉSIS ou **LE CATEAU.** Géogr. Chef-lieu de cant., arr. de Cambrai (Nord); 6,900 hab. Traité de paix célèbre entre Henri II, roi de France, et Philippe II, roi d'Espagne.

— *Paix de Cateau-Cambrésis*. Paix conclue le 13 avril 1559 à Cateau-Cambrésis, entre la France, l'Espagne et l'Angleterre, et par laquelle Calais fut cédé pour huit ans à la France, qui l'a toujours gardé.

κατήχησις, instruction). Explication courte et méthodique de la doctrine chrétienne et des mystères de la foi pour ceux qui veulent se faire chrétiens. Autrefois les catéchèses ne se faisaient pas à l'église. On dit aujourd'hui Catéchisme.

CATÉCHÈTE. s. m. (pr. *ka-té-kè-te*). Hist. ecclés. Celui qui catéchise. Au IIIe siècle les catéchètes composaient un cinquième ordre mineur dans certaines églises. Origène était catéchète à Alexandrie.

CATÉCHINE. s. f. Chim. Substance qui fait la base du cachou ou catéchu.

CATÉCHISÉ, ÉE. part. pass. du v. Catéchiser. S'empl. adjectiv. Les fidèles ont été catéchisés ce matin. Personne bien catéchisée.

CATÉCHISER. v. a. 1re conj. (ét., V. CATÉ-

CHÈSE). Instruire touchant les mystères de la foi et les principaux points de la religion chrétienne. Catéchiser les infidèles. Catéchiser les ignorants. Catéchiser les enfants. Catéchiser les nations. Catéchiser les idolâtres.

— Fig. et fam. Dire à quelqu'un toutes les raisons qui peuvent le porter à croire, à faire quelque chose. Je l'ai longtemps catéchisé, mais inutilement. Je l'ai bien *catéchisé* sans pouvoir rien obtenir, rien gagner sur son esprit. (Trév.)

— Bien instruire quelqu'un sur ce qu'il a à dire ou à faire, le mettre au fait, l'endoctriner.

CATÉCHISME. s. m. (ét., V. CATÉCHÈSE). Instruction qu'on donne aux enfants et aux adultes baptisés pour les initier aux préceptes de la religion, et les préparer à la première communion. Aller au catéchisme. Savoir le catéchisme, son catéchisme. Apprendre le catéchisme. Réciter le catéchisme. Enseigner le catéchisme. Le concile de Trente ordonne aux curés de faire tous les dimanches des *catéchismes* dans leurs paroisses. (Trév.) Souvent pour faire plaisir à sa femme, Diderot menait sa fille au *catéchisme*. (Ann. fr.)

— Livre qui contient cette instruction. Acheter un catéchisme. Lire le catéchisme. Ce catéchisme est déchiré.

— Par extens. Titre de certains ouvrages qui contiennent l'exposition abrégée de quelque science, et qui sont rédigés, comme le catéchisme religieux, par demandes et par réponses. Catéchisme d'économie politique. Catéchisme d'histoire.

— Par extens. se prend quelquefois pour toutes sortes d'instructions et de préceptes, même profanes. Catéchisme politique. Les Essais de Montaigne ont été appelés le *catéchisme* des honnêtes gens. (Impr. fr.) Ce livre est le *catéchisme* des rois. J'entends de ceux qui ont le sens commun. (Cat. de Russ.)

Abbé, c'est là le *catéchisme*
Que les muses m'ont enseigné,
Et voilà le vrai quiétisme
Que Rome n'a point condamné.
(J.-B. Rouss.)

— Fig. et fam. *Faire le catéchisme à quelqu'un.* L'endoctriner, le mettre au fait. || Dans un sens analogue on dit : Il sait son catéchisme.

— *Catéchisme poissard.* Recueil de toutes les grossièretés et injures que se disent les masques qui parcourent les rues pendant les réjouissances du carnaval.

CATÉCHISTE. s. m. (ét., V. CATÉCHÈSE). Ecclésiastique chargé d'enseigner le catéchisme. Le catéchiste de la paroisse. Rien n'est plus important à remplir que les fonctions de *catéchiste*, et c'est une place bien belle dans la maison de Dieu. (Guérin.) On convient qu'un *catéchiste* qui apprend aux enfants les premiers éléments de la religion ne peut parler trop clairement. (Roll.)

— Anciennement, Officier ecclésiastique dont la fonction était d'enseigner la religion aux catéchumènes, fonction qui était regardée comme la plus importante.

CATÉCHISTIQUE. adj. des 2 g. Qui est par demandes et par réponses en forme de catéchisme. Cette forme *catéchistique* ne laisse pas d'avoir son mérite et son utilité. (Desfont.)

CATÉCHONTES. s. m. pl. Acoust. Lieux qui naturellement rendent la voix sourde, étouffent le son.

CATÉCHU. s. m. Bot. Espèce du genre acacia, de la famille des légumineuses. V. CACHOU.

CATÉCHUMÉNAT. s. m. (pr. *ka-té-ku-mé-na* ; ét., V. CATÉCHUMÈNE). Hist. ecclés. Etat de catéchumène. Préparation au baptême. Victorin reçut les cérémonies du *catéchuménat*, et donna son nom peu après pour être baptisé. (Fleury.) Le *catéchuménat* était comme le noviciat du baptême et de la profession qu'on faisait en entrant dans la religion chrétienne. (Du Gué.)

CATÉCHUMÈNE. s. des 2 g. (pr. *ka-té-ku-mè-ne* ; du gr. κατηχούμενος, instruit de vive voix ; rad. κατά, selon, et ἦχος, voix). Hist. ecclés. Personne qui désire recevoir le sacrement de baptême et qui se fait instruire dans cette intention touchant les vérités de la religion chrétienne. Jeune catéchumène. Nouveau catéchumène. Nouvelle catéchumène. Les catéchumènes. Le baptême des catéchumènes. Le jour du baptême étant venu, on amenait le *catéchumène* au baptistère, on le faisait renoncer au démon et à ses pompes, on l'interrogeait sur la foi, et il répondait en récitant le symbole.

CATÉCHUMÉNIE. s. f. (pr. *ka-té-ku-mé-ni*). Hist. ecclés. Selon Du Cange, Galerie où les femmes assistaient aux offices dans les églises. Selon d'autres, et c'est aussi notre opinion, Lieu où l'on instruisait les catéchumènes.

CATÉGORÉMATIQUE. adj. des 2 g. Philos. scol. S'est dit de toute chose qui est actuellement telle que son nom l'annonce. Par exemple : *Un infini catégorématique.* Infini qui contient actuellement une infinité de parties.

CATÉGORÈME. s. m. Phil. aristotél. Aspect sous lequel on peut considérer un terme afin de le ranger dans telle ou telle catégorie. On reconnaît cinq catégorèmes dans la philosophie aristotélicienne : le genre, l'espèce, la différence, le propre et l'incident. La scolastique les appelle *prédicables.*

CATÉGORIE. s. f. (du gr. κατηγορία, objet dont on peut parler). Log. Classe, ordre, rang dans lequel une chose doit être placée et qui est déterminé par l'homogénéité des choses qui le composent. Etablir des catégories.

Dieux et rois mettent, quoi qu'on leur die,
Tout en même *catégorie.* (La Font.)

— Fig. et fam. *Ces gens-là sont de même catégorie.* De même caractère, de mêmes mœurs. Cette manière de parler s'emploie ordinairement en mauvaise part.

— Polit. *Catégories politiques.* Nom qu'on donna en 1815 à une proposition de proscription par classes de coupables, rédigée par Labourdonnaye et fondue avec un projet de gouvernement par de Corbière. Les *catégories* ayant été présentées devant les Chambres furent rejetées à la majorité de 9 voix. (E. Duclerc.) Le gouvernement qui combattit les *catégories* fit preuve de sagesse et d'habileté (Id.)

— Philos. Classification des idées humaines, indiquée par les philosophes grecs de diverses écoles et dont l'invention pourrait appartenir à Archytas de Tarente, si les écrits qu'on lui attribue étaient réellement de lui. Combinées avec les *catégorèmes*, les *catégories* devaient éclairer les définitions et faciliter les distinctions logiques. Les catégories étaient inhérentes aux êtres, les catégorèmes n'étaient que des points de vue de l'esprit. Voici les dix catégories d'Aristote : la substance, la quantité, la qualité, la relation, l'action, la passion, le temps, le lieu, la situation, l'habitude ou la possession.

— Il y a aussi des catégories dans la philosophie hindoustane, qui consistent en deux classifications établies l'une pour le système vaisachiva, l'autre pour le système nyaya.

— *Catégories de Kant.* Se dit, dans le criticisme, des lois universelles de l'entendement, des formes sous lesquelles l'esprit doit produire les idées pour en constituer des jugements. Ces catégories se présentent sous trois formes, comprenant chacune trois modes : QUANTITÉ, *unité, pluralité, universalité* ; QUALITÉ, *réalité, négation, limitation* ; RELATION, *substance et accident, causalité et dépendance, communauté* ; MODALITÉ, *possibilité et impossibilité, existence et néant, nécessité et contingence.*

— *Les Catégories.* Titre d'un des traités de logique d'Aristote.

CATÉGORIQUE. adj. des 2 g. Log. Qui se rapporte aux catégories. Qui est rangé sous une catégorie. L'ordre *catégorique* veut que la substance aille avant l'attribut. (Trév.)

— *Forme catégorique.* Se dit, dans le système de Kant, de la forme d'un raisonnement, composé de jugements dans lesquels l'attribut est considéré comme résidant dans le sujet.

— *Impératif catégorique.* Se dit dans le même système, du motif désintéressé de nos actions. L'impératif *catégorique* est fourni à la raison pratique par la raison pure, il s'énonce ainsi : Agis toujours d'après une loi générale. (Encyclop.)

— Anc. prat. *Audition catégorique.* Interpellation faite par une partie à la partie adverse, en ces termes : N'est-il pas vrai que vous avez dit ou fait telle chose ?

— Par extension, se dit de ce qui est dans l'ordre, à propos, réglé, déterminé. Réponse catégorique. Cette réponse n'est pas catégorique. Je crus pieusement sa petite fille, quoique sa réponse ne fût pas *catégorique.* (Le Sage.)

CATÉGORIQUEMENT. adv. Philos. Par catégories. Ranger les choses catégoriquement.

— Fig. et fam. D'une manière claire, précise. || Pertinemment, à propos. On a ordonné que le défendeur répondrait *catégoriquement* par oui ou par non sur les faits qui lui ont été signifiés. (Trév.)

CATÉGORISÉ, ÉE. part. pass. du v. Catégoriser. Se prend adjectiv. Idées catégorisées. Etres catégorisés.

CATÉGORISER. v. a. 1re conj. Philos. et néol. Classer par catégories. Catégoriser les plantes. Catégoriser les animaux. Catégoriser les idées.

CATÉGORISEUR. s. et adj. Philos. et néol. Qui établit des catégories. Philosophe catégoriseur. Les catégoriseurs.

CATÉGORISTE. adj. et s. des 2 g Qui fait un système de catégories.

CATEL. s. m. Anc. législ. V. CATEUX.

— Dr. féod. *Droit de meilleur catel.* Droit d'un de leurs vassaux, prenaient à leur choix le meilleur des meubles du défunt.

CATELET (Le). Géogr. Chef-lieu de cant., arr. de St-Quentin (Aisne) ; 600 hab.

CATELLE. s. f. (dimin. de *catena*, chaîne). Antiq. Petite chaîne qui se donnait chez les Romains comme récompense militaire.

CATÉNAIRE. s. m. (du lat. *catena*, chaîne). Polyp. Genre de polypes bryozoaires de l'ordre des cellariées, que l'on trouve en forme de chaîne à la surface des corps sous-marins.

— Bot. Nom donné à une tige fossile du terrain houiller. V. SIGILLAIRE.

CATENELLE. s. f. (diminutif de *catena*, chaîne). Bot. Genre de la famille des floridées, qui habite les mers de l'Europe.

CATÉNIÈRE. s. f. (du lat. *catena*, chaîne). Pêch. Chaîne munie de plusieurs crocs et que les pêcheurs traînent au fond de la mer, pour retrouver leurs filets ou leurs appelets.

CATÉNIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *catena*, chaîne ; *fero*, je porte). Didact. Qui porte une chaîne.

— Hist. nat. Se dit d'un corps dont la surface est marquée de lignes colorées, imitant des chaînes par leur disposition.

CATÉNIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *catena*, chaîne ; *forma*, forme). Didact. Qui a la forme d'une chaîne.

CATÉNIPORE. s. m. Zooph. Genre de madrépores. Il ne comprend qu'une seule espèce, le caténipore escharoïde du calcaire de transition de l'Europe septentrionale et de l'Amérique.

CATÉNULAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *catenula*, petite chaîne). Didact. Qui ressemble à une petite chaîne.

— Hist. nat. Qui offre des rugosités arrondies et situées les unes à la suite des autres, comme les anneaux d'une chaîne, ou des lignes colorées affectant la même disposition.

CATÉNULE. s. f. (en lat. *catenula*, dimin. de *catena*, chaîne). Didact. Petite chaîne.

— Petits filaments entortillés qu'on trouve dans les capsules des hépatiques.

— Helm. Genre d'helminthes vivant dans les eaux douces ou marines, appartenant à l'ordre des bothrocéphalés, seul genre connu dans le groupe des ténias, des bothriocéphales.

CATÉNULÉ, ÉE. adj. Didact. Qui a la forme d'une caténule.

— Hist. nat. Qui offre des points enfoncés, situés les uns à la suite des autres, ou des branches comme frisées par l'enroulement de leurs petites ramifications. Cellarie caténulée.

CATÉPHIE. s. f. (du gr. κατήφεια, tristesse). Entom. Genre de lépidoptères de la famille des nocturnes, composé de trois espèces. La plus connue se trouve en mai et juin dans les bois des environs de Paris.

CATÉRÈTE ou **CATHÉRÈTE.** s. m. Entom. Genre de coléoptères pentamères de la famille des clavicornes.

CATERNISTE. s. m. Hist. ecclés. Nom que prenaient autrefois les membres de la communauté de St-Joseph.

CATÉROLE. s. f. Chass. Nom que quelques chasseurs donnent au terrier où la femelle du lapin dépose ses petits.

CATERVE. s. f. (du lat. *caterva*, troupe). Vieux mot qui a signifié Troupe, bande, et que J.-J. Rousseau a employé dans ce sens.

— Antiq. Chez les Romains, Corps d'infanterie des barbares, assez semblable par son organisation à la phalange des Macédoniens.

CATESBÉE. s. f. Bot. Genre de la famille des rubiacées, renfermant sept à huit espèces indigènes des Antilles, du Brésil et du Mexique.

CATESCHÈNE. s. m. Entom. Genre de coléoptères pentamères, de la famille des curculionides, division des rhyncophorides.

CATEUX. s. m. (ét. *catel*, vieux mot qui signifie effet mobilier). Dans certaines coutumes, Objets auxquels, bien qu'ils soient immeubles par leur adhésion à un fonds, l'on donne fictivement les mêmes attributs qu'aux meubles, quoiqu'ils ne soient pas des meubles réels. || Les cateux sont divisés en *cateux verts* ou *arbres*, et en *cateux secs* ou *bâtiments.*

CATHA. s. m. (nom arabe de plusieurs de ces plantes). Bot. Genre de la famille des célastracées. On compte six ou sept espèces de ces plantes, dont aucune n'a été introduite dans nos cultures.

CATHAMISTE ou mieux **CATAMISTE.** s. m. (du gr. κατάμιξις, mélange). Entom. Genre de coléoptères pentamères de la famille des clavicornes, synonyme du genre gédrisse.

CATHARE. adj. m. pris subst. (du gr. καθαρός, pur). Philos. Dans les doctrines platoniciennes, Notions pures ou types. Le cathare de Platon.

— Hist. relig. Nom qu'on a souvent donné par antiphrase aux sectaires qui affectaient une grande pureté. Les cathares.

CATHARINÉE. s. f. Bot. Genre fondé sur plusieurs espèces de polytrics.

CATHARISTE. adj. et s. des 2 g. (du gr. καθαρός, pur). Hist. relig. Ceux des manichéens qui se livraient sans scrupule à de honteux excès.

sens qu'en franç.). Médec. Purgation ; évacuation naturelle ou artificielle par une voie quelconque.

CATHARSIER. s. m. (du gr. καθαρμιος, qui a la faculté de nettoyer). Entom. Genre de coléoptères pentamères de la famille des lamellicornes. Les espèces qu'il comprend habitent les contrées intertropicales.

CATHARTE. s. m. Ornith. Genre de l'ordre des rapaces de la famille des vautours. On n'en connaît que deux espèces bien constatées, l'urubu et l'aura. (V. ces mots.) Les *cathartes* vivent sans crainte de l'homme qui les respecte, des débris de sa nourriture, qu'ils disputent aux animaux domestiques. (D'Aubigny.) || Genre formé pour tous les vautours du nouveau monde auxquels il a réuni les espèces de l'ancien.

CATHARTINE. s. f. Chim. Substance incristallisable, d'un jaune rougeâtre, soluble dans l'eau, l'alcool et l'éther, d'une saveur âcre et nauséabonde, qu'on obtient en décomposant par l'acétate de plomb le produit de la décoction du séné.

CATHARTINÉ, ÉE. adj. Ornith. Qui ressemble à un catharte. || CATHARTINÉES. s. f. pl. Sous-famille de l'ordre des oiseaux de proie ou rapaces, et de la famille des vulturidées.

CATHARTIQUE. adj. des 2 g. Médec. Se dit tantôt des purgatifs en général, tantôt des purgatifs plus forts que les laxatifs et les minoratifs, mais moins actifs que les drastiques. || *Poudre cathartique.* Mélange d'une partie de poudre de jalap avec une de scammonée d'Alep, et deux de tartrate acidule de potasse.

CATHARTOCARPE. s. f. (ét. gr., καθαίρειν, purger ; καρπός, fruit). Syn. de Canéficier.

CATHAY. Géogr. Nom qu'on donnait autrefois en Europe aux provinces septentrionales de la Chine. L'héroïne de Roland l'amoureux, la belle Angélique, était princesse du Cathay.

CATHÉCU. s. m. Bot. Nom d'une espèce du genre arec.

CATHEDRA (EX-). loc. adv. (littéral. *de sa chaire*). Expression empruntée du latin, et qui s'emploie en termes dogmatiques en parlant du pape et de ses décrets. Le pape parle *ex-cathedra* lorsqu'il publie un décret comme chef de l'Eglise universelle, et qu'il l'adresse à tous les fidèles.

CATHÉDRAL, ALE. adj. Vieux mot qui a signifié Principal, magistral.

CATHÉDRALE. adj. f. (du gr. καθέδρα, siége, chaire). Se dit depuis le Xe siècle, parmi les chrétiens de l'Eglise latine, de la principale église d'un diocèse, de l'église épiscopale. Eglise cathédrale. Qui sent la chaire. Ta morgue *cathédrale.* (J.-B. Rouss.)

— S'empl. substantiv. La cathédrale. La cathédrale de Paris. La cathédrale d'Orléans. La cathédrale de Rouen. La *cathédrale* est pour les fidèles l'emblème et le symbole du christianisme. (J. Lobet.) || On cite comme parfaits dans leur genre, le portail de la cathédrale de Reims, la nef de la cathédrale d'Amiens, le chœur de la cathédrale de Beauvais, et les clochers de la cathédrale de Chartres.

CATHÉDRANT. s. m. Celui qui enseigne en chaire, en parlant d'un théologien ou d'un philosophe. || Celui qui préside à un acte de théologie ou de philosophie. Dans les deux acceptions ce mot est vieux.

CATHÉDRATIQUE. adj. des 2 g. Anc. cout. Se disait d'une sorte de tribut qui se payait à l'évêque. Droit cathédratique. Cens cathédratique.

— *Docteur cathédratique.* V. DOCTEUR CATHÉDRANT.

CATHÉDRÉ, ÉE. part. pass. du v. Cathédrer.

CATHÉDRER. v. n. 1re conj. Anc. législ. Siéger, présider. Les juges du même titre *cathèdrent* tour à tour. (Anc. cout.) Le complément de l'Académie prend note de ce verbe sans remarquer que le dictionnaire de Trévoux, où il l'a trouvé, n'en parle que pour dire qu'il doute de l'usage de ce mot.

CATHÉMERIN, INE. adj. (ét. gr., κατά, pendant ; ἡμέρα, le jour). Pathol. Quotidien, qui revient tous les jours. Fièvre cathémerine.

CATHÉRÈSE. s. f. (du gr. καθαιρεῖν, abattre, renverser). Pathol. Epuisement indépendant de toute évacuation artificielle, telle que la saignée ou la purgation.

CATHÉRÉTIQUE. adj. et s. des 2 g. (ét., V. CATHÉRÈSE). Médec. Se dit des caustiques ou escharotiques faibles, ou employés en petite quantité, de manière que leur effet se borne à produire une vive irritation ou la fermentation d'une eschare très-superficielle. Le nitrate d'argent ou pierre infernale est le *cathérétique* le plus actif. (Nysten.)

CATHERINE (Sainte). Vierge et martyre, patronne des écoles de filles, avait une instruction au-dessus de son sexe : elle souffrit le martyre au IVe siècle sous Maximin. Sa fête se célèbre le 25 novembre. || Plusieurs autres saintes de ce nom se sont rendues célèbres par leur piété et leurs écrits mystiques.

CATHERINE. Nom qu'ont rendu célèbre plusieurs princesses fameuses dans l'histoire moderne ; surtout Catherine de Médicis, reine de France, qui fit signer à Charles IX, son fils, l'ordre du massacre de la Saint-Barthélemy (1572), et les deux impératrices de Russie, Catherine Ire, femme et successeur du czar Pierre Ier (1725), et Catherine II (1729-1796), que leur génie supérieur à leur sexe a placées au rang des plus grands hommes.

— Hist. *Ordre de Sainte-Catherine.* Nom d'un ordre de chevalerie à peu près semblable à celui du Saint-Sépulcre, dont il prit les statuts, et qui fut établi en Palestine vers 1063, sous la protection de sainte Catherine. || *Congrégation de Sainte-Catherine.* Réforme de l'ordre de Saint-Dominique faite vers la fin du XVIe siècle. || *Ordre de Sainte-Catherine.* Ordre russe spécialement affecté au sexe féminin, et fondé par Pierre le Grand, en 1714, en mémoire du dévouement que sa femme Catherine avait montré lors de son désastre sur le Pruth.

— Hortic. Espèce de bonnes prunes. Les

Sainte-Catherine sont longuettes, blanches, jaunâtres, assez grosses, et bonnes en pruneaux. (La Quint.)

CATHERINETTE. s. f. Hist. Thèses que dans les colléges de Paris on faisait soutenir vers la fête de sainte Catherine, patronne des écoliers.

— Bot. Un des noms vulgaires de l'épurge.

CATHESTÈQUE. s. m. (du gr. καθεστηκώς, fixé). Bot. Genre de la famille des graminées. Il ne renferme qu'une seule espèce encore peu connue.

CATHÈTE. adj. et s. f. (du gr. κάθετος, perpendiculaire). Géom. Droite tombant perpendiculairement sur une autre. Les *cathètes* d'un triangle rectangle sont les deux côtés qui comprennent l'angle droit. (Scienc. mathém.)

— Optiq. *Cathète d'incidence.* Ligne droite menée d'un point éclairé et rayonnant perpendiculairement au plan du miroir réfléchissant. || *Cathète de réflexion.* Perpendiculaire menée de l'œil ou d'un point quelconque d'un rayon refléchi sur le plan de réflexion.

— Archit. Mécan. Ligne perpendiculaire passant par le milieu de l'œil de la volute du chapiteau ionique. || Ligne verticale passant par le milieu d'un solide en révolution. On dit plus souvent *axe*.

CATHÈTE. s. f. (du gr. κάθετος, perpendiculaire; à cause de la position des anthères relativement au filet). Bot. Nom donné à un arbre de la Cochinchine, qui ne paraît pas différer des phyllanthes.

CATHÉTER. s. m. (du gr. καθετήρ, sonde). Chir. Sonde cannelée qu'on introduit par le canal de l'urètre dans la vessie avant de pratiquer l'opération de la taille, pour constater de nouveau la présence du calcul et en même temps pour que la cannelure de cet instrument serve de guide au lithotome.

— Chez les chirurgiens anglais, Sondes de toute nature pour être introduites dans la vessie.

— Chez les anciens, Sonde ou instrument explorateur, destiné à parcourir un canal quelconque.

CATHÉTÉRISÉ, ÉE. part. pass. du v. Cathétériser.

CATHÉTÉRISER. v. a. 1re conj. Chir. Introduire une sonde dans la vessie.

CATHÉTÉRISME. s. m. (ét., V. CATHÉTER). Chir. Introduction d'un cathéter, d'une sonde, ou d'une algalie dans la vessie, soit pour explorer cet organe, soit pour évacuer l'urine, soit pour guider les instruments tranchants dans l'opération de la lithotomie.

CATHÉTOGYRATE. s. f. Bot. Nom donné à une division de la famille des fougères.

CATHÉTURE. s. m. (ét. gr., κάθετος, abaissé; οὐρά, queue). Ornith. Genre établi par Swainson, sur un oiseau de la Nouvelle-Hollande, et synonyme de Télégalle de Lesson, qui lui était antérieur. V. TÉLÉGALLE.

CATHIMIE. s. f. Dans le langage spagirique, Veine minérale souterraine, d'où l'on tire de l'or et de l'argent. || Concrétions qui se forment dans les fourneaux où l'on fond l'or et l'argent. || Or. || Scories d'argent. || Suie qui s'attache aux murs des endroits où l'on prépare le cuivre.

CATHOLICISME. s. m. (ét., V. CATHOLIQUE). Dogmes, maximes, système de la religion catholique. Embrasser le catholicisme. Renoncer au catholicisme. On eût dit que la tiare et le *catholicisme* avaient livré leur dernier combat. (Encycl.) C'est ainsi que le gouvernement d'Angleterre admet toutes les sectes et tolère à peine le *catholicisme*, qu'il redoute. (Volt.)

CATHOLICITÉ. s. f. (ét., V. CATHOLIQUE). L'Église catholique, l'ensemble de tous les catholiques.

— *Catholicité de l'Église.* Caractère de la vraie Eglise, qui ne convient qu'à l'Eglise romaine, et qui consiste dans son universalité à tous les temps, à tous les lieux, à toutes sortes de personnes.

— Signifie quelquefois Tous les pays catholiques. C'est un usage reçu dans la catholicité. Dans la *catholicité*, on ne voit point ce libertinage étonnant de sentiments, ces opinions extravagantes si fréquentes dans les pays hérétiques. (Trév.)

— Se dit aussi de la doctrine des catholiques. Catholicité d'une expression. Douter de la catholicité d'une personne.

CATHOLICISSIME. adj. des 2 g. Très-ca- [illegible] dans la satire Ménippée. Quiconque fait pendre les catholiques zélés est tyran et fauteur d'hérétiques : *atqui* M. le lieutenant (le duc de Mayenne) a fait pendre Louchard et consorts, *catholicissimes* et zélatissimes, *ergo* M. le lieutenant est tyran et fauteur d'hérétiques. (Nic. Rapin.)

CATHOLICON. s. m. Littér. *Catholicon d'Espagne.* Satire ingénieuse contre la ligue et Philippe II, roi d'Espagne, publiée en 1593. Le Catholicon d'Espagne fait partie de la satire Ménippée.

— Espèce d'estampe représentant une procession de la ligue.

— Pharm. Sorte de purgatif doux qu'on nomme aussi *électuaire composé de séné et de rhubarbe.*

CATHOLIQUE. adj. et s. des 2 g. (du gr. καθολικός, universel). Dans toute la force du terme, il signifie Universel. || Se dit de l'Eglise latine. L'Eglise catholique. La sainte Eglise catholique, apostolique et romaine.

— Se dit aussi de ce qui n'appartient qu'à elle. Foi catholique. Religion catholique. Dogmes catholiques. Cérémonies catholiques. Eglises catholiques. Sentiments catholiques. Prières catholiques.

— Se dit même en poésie de toute chose à l'usage des catholiques, dont les catholiques se servent avec quelque intention religieuse. En voici un exemple dans une métaphore bien hardie :

Et sans distinction dans ton sein hérétique
Enfoncer avec joie un poignard *catholique.*
(BOILEAU.)

— Fig. et fam. *Cela n'est pas catholique.* Cela répugne à la morale et au devoir.

— Titre que prend le roi d'Espagne. Le roi catholique. Sa majesté catholique.

— Hist. *Ligue catholique.* Ligue que les catholiques formèrent à Wurtzbourg, en 1610, pour s'opposer à celle des protestants, connue sous le nom d'*Union évangélique de la halle.* || *Cantons catholiques.* Les cantons de la Suisse qui professent la religion catholique. || *Pays-Bas catholiques.* S'est dit de la Belgique, par opposition à la Hollande, devenue protestante.

— Gnom. *Cadran catholique.* Cadran qui indique les heures à toute élévation du pôle.

— Chim. *Fourneau catholique.* Celui qui servait à toutes sortes d'opérations faites par le moyen du feu.

— Médec. *Humeurs catholiques.* Celles qui sont répandues dans toutes les parties du corps. || *Remèdes catholiques.* Ceux qui conviennent dans toutes les maladies.

— Se prend substantivement pour désigner les chrétiens de l'Eglise latine. Un catholique. Des catholiques. Une catholique. Un bon catholique. Vous êtes donc envoyés de Dieu? reprirent les *catholiques.* (J.-J. Rouss.) Les protestants sont généralement mieux instruits que les *catholiques.* (Id.)

— s. m. Titre que portaient les évêques primats des églises d'Asie. || Officier chargé de la levée des impôts dans l'empire grec. Le catholique était le trésorier général ou le contrôleur général des finances de l'empire.

— *Nouveaux catholiques, nouvelles catholiques.* Nom que prenaient en France certaines communautés religieuses établies pour instruire les hérétiques convertis.

— *Pauvres catholiques.* Congrégation religieuse formée de vaudois convertis au commencement du XIIIe siècle.

— *Église catholique française.* Secte fondée après 1830 par l'abbé Châtel, et qui n'était autre chose que le pur déisme revêtu de certaines formes empruntées au catholicisme.

— Fig. et prov. *Catholique à gros grains.* Catholique qui ne se fait pas scrupule de bien des choses que défend la religion. Cette expression a probablement pris naissance du temps de la ligue, ou du moins elle existait de ce temps. Ravaillac appelle le duc d'Epernon *catholique à gros grains.*

CATHOLIQUEMENT. adv. D'une manière conforme à la foi de l'Eglise catholique. On vit dans cette famille fort *catholiquement.* (Trév.)

CATHOLISATION. s. f. (pr. *ka-tô-li-za-ci-on*). Action de devenir catholique, de rendre quelqu'un catholique. Peu usité.

CATHOLISÉ, ÉE. part. pass. du v. Catholiser.

CATHOLISER. v. n. 1re conj. Faire le catholique, fréquenter les catholiques. Néologisme fait à plaisir et peu usité. Il serait plus naturel de lui donner la forme active et le sens de Convertir à la foi de l'Eglise catholique. Catholiser les peuples. Catholiser les nations.

CATI. s. m. Techn. Apprêt qui rend les étoffes plus fermes et plus lustrées. Donner le cati à un drap. Le marchand fait des montres pour donner de sa marchandise ce qu'il y a de pire; il a le *cati* et le faux jour afin d'en cacher les défauts et qu'elle paraisse bonne. (La Bruy.)

CATI, IE. part. pass. du v. Catir. S'empl. adjectiv. Drap cati. Etoffe catie.

CATIANG. s. m. Bot. Espèce de dolic de l'Inde dont on mange les graines.

CATICHE. s. f. Chass. Nom que les chasseurs donnent aux trous où se cachent les loutres et les autres animaux amphibies, sur les [illegible]

CATILIE. s. f. Entom. Genre de diptères faisant partie de la famille des calyptérées, division des coprobies vivipares.

CATILINA (Lucius-Sergius). Célèbre conspirateur romain qui avait formé le projet de renverser la république par le fer et la flamme. Découvert par Cicéron, il se rendit à la tête d'une armée qui l'attendait; mais il périt dans une bataille avec tous ses partisans, qui furent tués jusqu'au dernier, l'an 62 av. l'ère chrétienne.

CATILINAIRE. s. m. Titre que portent quatre discours fameux de Cicéron contre Catilina. Les *Catilinaires* sont les chefs-d'œuvre de l'éloquence. (***)

CATILINETTE. s. f. Hortic. A signifié Marguerite d'Espagne, espèce de fleur.

CATILLAC. s. m. Bot. Variété de poire. Les catillacs ont la forme des calebasses.

CATILLARIE. s. f. (du lat. *catillus*, petite écuelle). Bot. Une des divisions du genre lécidea et qui comprend toutes les espèces à thalle crustacé uniforme.

CATIMARON. s. m. Mar. Radeau en usage aux Indes orientales, servant à faire la pêche et à porter des dépêches aux bâtiments qui passent près des côtes.

— Bot. Syn. vulgaire de Ronce.

CATIMARUS. s. m. Bot. Arbre qui croît à Java, à Amboine et aux Philippines.

CATIMBAM. s. m. Bot. Genre de plantes qui ne diffère que fort peu des globas.

CATIMINI (EN). adv. (du vieux v. *se catir*, que nos aïeux employaient pour *se blottir*, et de *mini*, variante de *minon, minet,* qui signifie chat). C'est-à-dire En cachette et sans bruit, à la manière des chats. Il a fait cela en catimini.

CATIN. s. f. Nom de femme, diminutif de Catherine. Il se donne parmi le peuple aux personnes du nom de Catherine. Pourquoi nommer *Catin* votre charmante fille? (Alman. des Muses.)

— Mot enfantin par lequel les petites filles désignent leurs poupées, dans quelques provinces.

— Femme ou fille de mauvaises mœurs. C'est une vraie catin. Il est très-familier et même un peu leste.

Fi donc! peut-on m'offrir, s'écria l'aigrefin,
Dans l'état où je suis, de voir une *catin?*
(FR. DE NEUFCHATEAU.)

CATIN. s. m. (de l'ital. *catino*). Chim. Bassin qui sert à recevoir le métal fondu. || *Grand catin.* Bassin qui reçoit la mine fondue qui coule du fourneau. || *Petit catin.* Bassin qui communique avec le grand catin par une rigole, pour recevoir le métal fondu qui en découle.

CATINAT (Nicolas). Maréchal de France, né à Paris en 1637. Gagna sur le duc de Savoie les batailles de Staffarde et de la Marsaille. On attribue à la trahison du duc de Savoie, alors uni à la France, les échecs qu'il éprouva contre le prince Eugène. Il mourut en 1712.

CATINGA. s. m. Bot. Sous ce nom générique vernaculaire on comprend deux arbres de la Guiane, appartenant probablement à la famille des myrtacées.

CATINUS-LACTIS. s. m. Moll. Petit genre de coquilles qui appartient au genre sigaret. V. SIGARET.

CATIR. v. a. 2e conj. Donner à l'étoffe un certain lustre et une certaine fermeté qu'on nomme cati. Catir une étoffe. Catir à froid. Catir à chaud.

— Appliquer l'or dans les filets d'une pièce à dorer.

CATISSAGE. s. m. Techn. Opération qui consiste à donner le lustre à une étoffe.

CATISSEUR, EUSE. adj. et s. Ouvrier, ouvrière qui donne le cati aux étoffes.

CATISSOIR. s. m. Techn. Outil à l'usage du doreur qui catit, et qui sert à enfoncer l'or dans les filets avec du coton ou du linge très-fin.

CATISSOIRE. s. f. Techn. Petite poêle dans laquelle certains ouvriers en laine mettent du feu pour catir leurs étoffes à chaud.

CATIZOPHYTE. s. m. (ét. gr., καθίζω, placer; φυτόν, plante). Bot. Nom donné par Necker aux plantes dont les étamines nombreuses sont insérées sur le disque.

CATMARIN. s. m. Nom vulgaire et spécifique du colymbe septentrional, espèce du genre plongeon.

CATOBLÉPAS. s. m. (ét. gr., κάτω, en bas; βλέπω, je regarde). Animal fabuleux d'Egypte qui passait pour donner la mort à ceux qui rencontraient son regard.

— Mamm. Sous-genre de ruminants à cornes ou cérophores. V. ANTILOPE.

— Ichthyol. Poisson de mer de la famille des squales.

CATOCALE. s. f. (ét. gr., κάτω, en bas, au-dessous; καλός, beau). Entom. Genre de lépidoptères de la famille des nocturnes, établi aux dépens du grand genre noctue.

CATOCALIDE. adj. des 2 g. Entom. Qui ressemble à un catocale. || CATOCALIDES. s. m. pl. Entom. Tribu de la famille des lépidoptères nocturnes, qui a pour type le genre catocale.

CATOCALITES. s. m. pl. Entom. Groupe noctuéliens.

CATOCATHARTIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., κάτω, par bas; καθαίρειν, purger). Qui purge par les selles.

CATOCHE. s. m. (du gr. κατοχή, inspiration). Entom. Genre de diptères de la division des brachocères et de la famille des tipulaires, fondé sur une espèce remarquable par la dilatation des tarses.

CATOCHITES. s. f. (ét. gr., κάτοχος, retenu). Minér. Pierre de l'île de Corse qui, dit-on, jouit de la propriété d'attirer et retenir la main quand on l'applique dessus.

CATOCHRYSOPS. s. m. (ét. gr., κάτω, au-dessous, χρυσός, or; ὤψ, œil). Entom. Genre de lépidoptères de la famille des diurnes, fondé sur trois espèces d'insectes, l'une de la Nouvelle-Irlande, l'autre de la Nouvelle-Hollande.

CATOCLÉSIE. s. f. (ét. gr., κάτω, en bas; κλείω, je ferme à clef). Bot. Nom qui répond à celui de Carcérule. V. ce mot.

CATODONTE. adj. des 2 g. (ét. gr., κατά, en bas; ὀδούς, dent). Zool. Qui a les dents recourbées en bas.

CATOGAN ou **CADOGAN.** s. m. Sorte de coiffure particulièrement à l'usage de l'infanterie française du XVIIIe siècle, et qui consistait en une pelote de cheveux se roulant sur eux-mêmes. Le catogan fut remplacé par la queue en 1792.

CATOLÈTHRE. s. m. du gr. κατώλεθρος, pernicieux). Entom. Genre de coléoptères tétramères de la famille des curculionides gonatocères et de la division des cossonides.

CATOMÉTOPES. s. m. pl. (ét. gr., κάτω, en bas; μετόπη, espace). Crust. Famille de la section des décapodes brachyures.

CATOMISME. s. m. Entom. Genre de coléoptères tétramères de la famille des curculionides et de la division des érirhinides.

CATON. Nom de deux illustres Romains. Le premier, Caton l'Ancien ou le Censeur, célèbre par la rigidité de ses mœurs et l'énergie avec laquelle il chercha à proscrire de Rome le luxe et la mollesse, 234-149 av. J.-C; l'autre, Caton d'Utique, petit-neveu du précédent, fameux par son amour pour la liberté de Rome et ses efforts malheureux pour y affermir la république. Il se donna volontairement la mort à Utique, l'an 46 av. J.-C.

— Fig. et fam. Homme très-sage ou qui affecte de l'être. En ce sens il prend la marque du pluriel. C'est un Caton. C'est un vrai Caton. Ce sont de vrais Catons. L'ayant vu il y avait quelque temps en province, il ne lui avait pas paru si *Caton.* (Mlle L'Hérit.) Un *Caton* à la cour est un triste animal. (Destouches).

— *Faire le Caton.* Affecter l'air sage. J'enrage quand je vois des jeunes gens comme cela faire les *Catons* devant des barbons comme nous. (Baron.)

— Techn. Tringle de fer qu'on forge à bras pour la passer à la filière. Un caton. Des catons.

CATONIE. s. f. Bot. Arbuste de la Jamaïque encore peu connu.

CATONIEN, IENNE. adj. S'est dit pour Sévère, rude, inflexible, qui affecte le caractère de Caton.

CATONISÉ, ÉE. part. pass. du v. Catoniser.

CATONISER. v. a. 1re conj. Néol. Faire le Caton. V. CATON.

CATOPHRACTE. s. m. (ét. gr., κάτω, en dessous; φράκτης, clôture). Bot. Genre de la famille des bignoniacées, formé pour une plante encore peu connue, découverte dans le pays des Namaquois. Arbrisseau à fleurs blanches, belles, latérales et subsessiles.

CATOPHTHALMITE. s. f. Minér. Syn. de Silex chatoyant.

CATOPODES. adj. et s. m. pl. (ét. gr., κάτω, au dessous, πούς, pied). Ichthyol. Se dit d'un ordre de poissons osseux comprenant ceux qui sont pourvus de nageoires ventrales.

CATOPS. s. m. (ét. gr., κάτω, en dessous, ὤψ, œil. Entom. Genre de coléoptères pentamères de la famille des clavicornes. Le nombre des espèces d'Europe peut s'élever à une trentaine. On en connaît deux ou trois des Etats-Unis.

CATOPTES. s. m. (du gr. κατόπτης, qui fait sentinelle). Entom. Genre de coléoptères tétramères, de la famille des curculionides gonatocères, établi sur une seule espèce, originaire de la Nouvelle-Zélande.

CATOPTRIQUE. s. f. (ét. gr., κάτοπτρον, miroir; de κατά, contre, et ὄπτομαι, je vois). Didact. Partie de la physique qui traite de la lumière réfléchie, de la direction que suit la lumière lorsqu'elle rencontre une surface polie.

— adj. des 2 g. Se dit de ce qui a rapport à la catoptrique. Télescope catoptrique. || *Télescope catoptrique*, télescope qui représente les objets par réflexion. || *Cadran catoptrique.* Cadran qui marque les heures par des rayons réfléchis. || *Caisse catoptrique.* Sorte de machine propre à grossir les objets.

CATOPTRIQUEMENT. adv. Phys. Au moyen d'une réflexion de la lumière par un miroir.

CATOPTROMANCIE. s. f. (ét. gr., κάτοπτρον, miroir; μαντεία, divination). Divination qui se pratiquait au moyen d'un miroir [illegible]

CATOPTROMANCIEN, ENNE. adj. et s. (ét., V. CATOPTROMANCIE). Qui pratique la catoptromancie.

CATOPTROPHORE. s. m. (ét. gr., κάτοπτρον, miroir; φέρω, je porte). Ornith. Genre établi par M. Ch. Bonaparte pour le chevalier semi-palmé, et qu'il fonde sur le développement des palmures de ses doigts. V. CHEVALIER.

CATOPYGE. s. f. (ét. gr., κάτω, en bas; πυγή, fesse). Echin. Genre d'échinides formé aux dépens du genre nucléolite, et comprenant des espèces fossiles qui ont le disque ovale.

CATORCHITE. s. m. Vin de figues. Espèce de vinaigre que l'on fait en Chypre avec des figues sèches.

CATORTHOME. s. m. Théol. Action de sagesse ou de vertu, pleine de droiture.

CATORTHOSE. s. m. Théol. Droiture d'esprit et de cœur. || Inclination, penchant à la pratique des vertus, aux bonnes actions.

CATOSCOPIE. s. f. (ét. gr., κάτω, en bas; σκοπέω, je regarde). Bot. Genre de mousses acrocarpes haplopéristomées, établi aux dépens des weissies. Ces mousses habitent dans les lieux tourbeux et élevés de l'Europe, où elles forment des gazons touffus.

CATOSTOME. s. m. (ét. gr., κάτω, en bas; στόμα, bouche). Ichthyol. Genre de poissons de l'Amérique septentrionale, de la famille des cyprinoïdes. On en connait une douzaine d'espèces.

CATOTAPHYTE. s. m. (ét. gr., κατώτατος, le plus bas; φυτόν, plante). Bot. Dénomination des plantes dont les étamines sont insérées à la base du calice ou au disque.

CATOTÉRIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., κάτω, en bas; τερεῖν, percer). Pharm. Qui fait couler par bas, purgatif.

CATOTOL. s. m. Ornith. Nom d'un petit oiseau du Brésil qui a quelques rapports avec le tarin.

CATOTRÈTE. adj. et s. des 2 g. (ét. gr., κάτω, au-dessous; τρητὸς, percé). Infus. Se dit de deux familles d'infusoires polygastriques, comprenant ceux de ces animaux qui n'ont ni la bouche ni l'anus terminal.

CATOXANTHE. s. m. (ét. gr., κάτω, en bas; ξανθὸς, jaune). Entom. Genre de coléoptères pentamères, de la famille des sternoxes.

CATRACA. s. m. Ornith. Nom et cri d'un oiseau des rivages du Mexique, gros comme le faisan.

CATS-JOPIRI. s. m. Bot. Nom qu'on donne à Amboine à un arbrisseau qui croît dans toute l'Inde, et que l'on cultive dans les jardins à cause de sa beauté et de son parfum.

CATTICHE. s. f. Hist. nat. Caverne, lieu, retraite où se retire la loutre, auprès des bords des rivières et des étangs.

CATTÉGAT. Géogr. Bras de mer qui unit la mer du Nord à la Baltique, par le détroit du Sund et les deux Belt.

CATTENOM. Géogr. Chef-lieu de canton, arr. de Thionville (Moselle); 1,100 hab.

CATTLEYE. s. f. (de *W. Cattley*, amateur de plantes). Bot. Genre de la famille des orchidacées, renfermant aujourd'hui près d'une trentaine d'espèces, dont plus de la moitié sont cultivées à l'envi dans nos jardins.

CATTOLOGIE. s. f. (ét. lat., *cattus*, chat, et du gr. λόγος, discours). Zool. Traité sur les chats.

CATTOLOGIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport à la cattologie. Traité cattologique.

CATTY. s. m. Métrol. Unité de poids pour les métaux fins, usitée en Asie. Le catty de Chine vaut 600 grammes; celui de Siam vaut 613 grammes.

CATULARIENNE (Porte). (du lat. *catulus*, chien). Antiq. rom. Une des portes de Rome, située entre le mont Capitolin et le mont Quirinal, ainsi nommée parce qu'on y immolait des chiennes rousses pour apaiser les ardeurs de la canicule.

CATULLE. Poète latin, né l'an 86 av. J.-C. Il réussit surtout dans le genre érotique et dans l'épigramme. Catulle est enjoué et délicat, mais il est trop libre.

CATULOTIQUE. adj. des 2 g. (du gr. κατουλοῦν, cicatriser). Médec. Chez les uns, Cicatrisant; chez les autres, Propre à faire disparaître les cicatrices.

CATU-MULLA. s. m. Bot. Arbrisseau de Malabar, espèce de jasmin.

CATUXE. s. m. Bot. Arbrisseau des Indes, de la famille des euphorbiacées.

CATURS. s. m. pl. Mar. Vaisseaux de guerre en usage au royaume de Bantam, en Asie; ils ont la proue recourbée et pointue; les voiles sont faites d'herbes et de feuillages entrelacés.

CATUS. s. m. Expression vulgaire qui a signifié Cas, histoire, aventure qui ne fait pas d'honneur.

Ayant sur soi ce nouveau couvre-chef,
Et s'étant fait raconter derechef
Tout le *catus*, elle dit irritée :
Voyez un peu la petite effrontée. (LA FONT.)

CATUS. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Cahors (Lot); 1,400 hab.

CATU-TRITAVA. s. m. Bot. Espèce de basilic originaire de la presqu'île de l'Inde. [illegible]

CATU-TSJÉRÉGAM-MULLA. s. m. Bot. Arbrisseau du Malabar, espèce de jasmin d'Arabie.

CATU-TSJETTI-PU. s. m. Bot. Espèce d'armoise originaire de l'Inde.

CATU-UREN. s. m. Bot. Plante du Malabar, espèce de sida.

CAUCA. Géogr. Nom d'un département de la république de la Nouvelle-Grenade; capitale Popayan.

— Rivière de la Nouvelle-Grenade, qui donne son nom à la province de Cauca et se jette dans la Magdalena, après 800 kilomètres de cours.

CAUCAFON. s. m. Bot. Espèce d'ail des Indes.

CAUCALIDE. s. f. Bot. Genre de la famille des ombellifères, comprenant environ une douzaine d'espèces. On en cultive dans les jardins, et deux ou trois croissent aux environs de Paris.

CAUCALIDÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à la caucalide. || CAUCALIDÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des ombellifères, ayant pour type le genre caucalide.

CAUCALINÉ, ÉE. adj. Qui tient de la caucalide. || CAUCALINÉES. s. f. pl. Dans de Candolle, tribu de la famille des ombellifères, ayant pour type le genre caucalide.

CAUCANTHE. s. m. (de *Cauca*, nom arabe, et du gr. ἄνθος, fleur). Bot. Genre fourni par un arbuste qui croît en Arabie. Ses caractères, encore imparfaitement connus, semblent le rapprocher des malpighiacées.

CAUCASE. Géogr. Nom général sous lequel on comprend un système de montagnes qui séparent l'Europe de l'Asie au sud-est, et qui s'étendent entre la mer Caspienne et la mer Noire.

— Province de la Russie d'Europe; capitale, Stavropol.

CAUCASIEN, ENNE. adj. Géogr. Qui appartient au Caucase. Isthme caucasien. || *Portes caucasiennes.* Nom que les anciens donnaient à un défilé entre le Caucase et la mer Caspienne. || *Race caucasienne.* Race blanche qui couvre toute l'Europe et une grande partie de l'Asie, et que les savants font venir du Caucase.

CAUCHE. s. f. Pêch. Anse où les aloses se tiennent pendant la chaleur du jour.

CAUCHEMAR. s. m. (de *cauquemare*, vieux mot qui signifie sorcière). Sentiment de suffocation qui survient pendant le sommeil et qui produit le réveil en sursaut après une anxiété extrême. Il semble à celui qui éprouve ce symptôme qu'un poids énorme est placé sur sa poitrine, qu'un fantôme le poursuit, qu'il se forme sous lui un précipice; il fait des efforts inutiles pour se soustraire au danger qui le menace; son corps est ordinairement couvert de sueur au moment où il se réveille. Le *cauchemar* est souvent l'effet d'une digestion difficile, d'une position pénible du corps; d'autres fois il survient à la suite d'affections morales tristes, d'une grande contention d'esprit, de toute émotion qui a exalté la sensibilité cérébrale. (Nysten.)

— Fig. et fam. Personne ou chose très-ennuyeuse, très-importune. Cet homme-là est mon cauchemar. Cette pensée est un cauchemar pour moi.

CAUCHER. s. m. Techn. Assemblage de feuilles de vélin dans lesquelles on enferme l'or battu.

CAUCHOIS, OISE. adj. et s. Habitant du pays de Caux, en Normandie. Qui appartient à ce pays ou à ses habitants.

— *Pigeons cauchois.* Nom que portent dans le commerce une espèce de pigeons plus gros que les pigeons ordinaires et qui viennent du pays de Caux.

En lapins de garenne ériger nos clapiers,
Et nos pigeons *cauchois* en superbes ramiers.
(BOILEAU.)

CAUCHOIS. s. m. Patois normand du pays de Caux. Le cauchois. Parler le cauchois.

CAUCON. s. m. Bot. Plante dont parle Pline et que les uns ont rapproché de l'éphère, et les autres de la prêle.

CAUDA-CANCRI. s. f. (ét. lat., *cauda*, queue; *cancri*, d'écrevisse). Crust. Fragments d'ammonites ou autres coquilles cloisonnées, qui ont une ressemblance grossière avec une queue d'écrevisse. || Nom qu'on donne quelquefois aux hippurites.

CAUDAL, ALE. adj. (du lat. *cauda*, queue). Zool. Qui a rapport à la queue. || *Appendice caudal.* Prolongement aminci qui termine le corps. || *Nageoires caudales.* Celles qui terminent la queue de presque tous les poissons.

CAUDALISONE. s. m. Erpét. Genre établi aux dépens des crotales de Linné, et dont le type est le caudalisone miliaire.

CAUDA LUCIDA. s. f. (mots latins qui signifient *queue brillante*). Astron. Belle étoile de la première ou de la seconde grandeur placée à la queue du Lion, et marquée β dans les catalogues.

CAUDATAIRE. s. m. Celui qui porte la queue de la robe d'un pape, d'un cardinal, d'un prélat. [illegible] nataire.

CAUDATION. s. f. (pr. *kau-da-ci-on*). Médec. Allongement considérable du clitoris. Ce mot ne se trouve que dans un seul auteur qui écrivait en latin; néanmoins plusieurs lexicographes l'ont recueilli sur la foi de Béclard.

CAUDÉ, ÉE. adj. (du lat. *caudatus*, caudé). Qui a une queue ou un appendice semblable à une queue.

— Astron. *Étoiles caudées.* Comète, parce qu'elles sont souvent munies d'une queue.

— Bot. Qui est terminé par un filet flexible et velu en forme de queue.

— Zool. Se dit d'un animal qui a la queue très-longue. || CAUDÉS. s. m. pl. Polyp. Famille de l'ordre des polypes trichostomes, comprenant ceux dont le corps est terminé en pointe ou en queue.

CAUDEBEC. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. d'Yvetot (Seine-Inférieure); 2,900 hab.

— s. m. Anc. cout. Mot par lequel on désignait autrefois un chapeau de laine, dont la première fabrique fut établie à Caudebec.

Pradon a mis au jour un livre contre vous,
Et chez le chapelier, au coin de notre place,
Autour d'un *caudebec* j'en ai lu la préface.
(BOILEAU.)

CAUDEC. s. f. Ornith. Espèce de gobe-mouche.

CAUDELETTE ou **CAUDETTE.** s. f. Pêch. V. CAUDRETTE.

CAUDEX. s. m. (mot latin qui signifie *tige*). Bot. Dans Ruelle et Tournefort, tige des arbres; dans Linné, tige et partie la plus épaisse de la racine; dans Link, la base persistante et rabougrie de certaines tiges annuelles; dans Willdenow, le tronc des palmiers et des fougères arborescentes, dans Bernhardi, le collet ou la portion de la plante intermédiaire entre la racine et la tige. || *Caudex ascendant.* La tige ou le tronc proprement dit. || *Caudex descendant.* La racine, tant qu'elle ne se divise point.

— Antiq. Nom qui fut donné aux premiers bateaux construits grossièrement de troncs d'arbres; ce nom resta à certains esquifs dont on se servait pour passer le Tibre.

CAUDICIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *caudex*, tige; *forma*, forme). Bot. Se dit d'une tige qui ne se ramifie point.

CAUDICULE. s. f. (du lat. *caudicula*, petite queue). Bot. Pédicelle qui porte les masses polliniques des orchidées.

CAUDIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat, *cauda*, queue; *fero*, je porte). Qui porte une queue. Glossophage caudifère.

CAUDIGÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *cauda*, queue; *gero*, je porte). Bot. Qui a des feuilles terminées par une partie longue et étroite. || Qui offre à l'une de ses extrémités un appendice en forme de queue. || Qui a des ramifications minces et allongées, semblables à des queues.

CAUDIMANE. s. m. (ét. lat., *cauda*, queue; *manus*, main). Dénomination sous laquelle on a compris les singes du nouveau continent, dont la queue est prenante comme une main.

CAUDINES (Fourches). (ét. lat., *furcæ*, fourches; *caudinæ*, caudines; de *Caudium*, ville des Samnites). Géogr. Défilé de l'Italie ancienne, dans le Samnium, célèbre par l'échec que les Romains y éprouvèrent. Ils s'y laissèrent enfermer par les Samnites, et furent obligés de passer sous le joug, 322 ans av. J.-C. De là le nom de *fourches caudines.*

— Fig. Traité honteux, concessions onéreuses et humiliantes arrachées aux vaincus par l'abus de la force majeure.

Deux ans! c'est bien assez sous les fourches [*caudines.*
Ah! levez de nos fronts la couronne d'épines.
(RIBEYROLLES.)

CAUDIVERBÈRE. s. m. (ét. lat., *cauda*, queue; *verbera*, fouets). Erpét. Genre de sauriens de la famille des iguanes, appelé uromastix.

CAUDRETTE. s. f. Pêch. Truble sans manche et suspendu comme une balance. On le relève avec une petite fourche de bois.

CAUDULE. s. f. (du lat. *caudula*, petite queue). Entom. Appendices cétacés qui terminent le corps des thysanoures de la famille des lépismènes.

CAULACAU. s. m. Hist. relig. Nom que les nicolaïtes, hérétiques du Ier siècle, donnaient à une des puissances du ciel.

CAULEDON. s. m. Anc. chir. Nom donné par les Grecs à une fracture transversale oblique ou en bec de flûte.

CAULERPE. s. m. (ét. gr., καυλὸς, tige; ἕρπω, je rampe). Bot. Genre d'algues, de la famille des zoospermées, comprenant environ trente-cinq espèces, de la mer équatoriale.

CAULERPÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble au caulerpe; qui tient de cette algue. || CAULERPÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des zoospermées, ayant pour type le caulerpe.

CAULERPITE. adj. des 2 g. Bot. Qui tient du genre caulerpe. || CAULERPITES. s. m. pl. Section des fucoïdes ou algues fossiles, qui paraît offrir de l'analogie avec le genre caulerpe.

CAULESCENT, ENTE. [illegible] plantes pourvues d'une tige, par opposition à celles qui en sont privées. || CAULESCENTES. s. f. pl. Famille de l'ordre des échinodermes astéroïdes, comprenant ceux qui ont le corps porté sur une tige articulée par des rayons rameux.

CAULET. s. m. Écon. rust. Nom qu'on donne dans certaines provinces à une espèce de chou que l'on donne aux bestiaux.

CAULICINAL, ALE. adj. Bot. Qui croît sur la tige et les rameaux. L'agaric caulicinal.

CAULICOLE. adj. des 2 g. (ét. lat., *caulis*, tige; *colo*, j'habite). Bot. Se dit des plantes phanérogames qui, comme la cuscute, vivent en parasite sur les tiges des autres végétaux.

— s. f. Archit. Partie du chapiteau corinthien, en forme de tige et de cornet d'où naissent les volutes et les hélices.

CAULICULE. s. f. (du lat. *cauliculus*, petite tige). Bot. Partie intermédiaire de l'embryon qui a germé, celle qu'on aperçoit entre les cotylédons et la racine. || Nom de chacune des tiges qui sortent au nombre de plusieurs d'une seule racine.

CAULIFLORE. adj. des 2 g. (ét. lat., *caulis*, tige; *flos*, fleur). Bot. Se dit des plantes dont les fleurs naissent sur la tige. || CAULIFLORÉES. s. f. pl. Division du genre oxalis pour les espèces qui ont les pédoncules axillaires et uniflores.

CAULIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *caulis*, tige; *forma*, forme). Bot. Qui a la forme d'une tige.

CAULINAIRE. adj. des 2 g. Bot. Se dit de tout organe appendiculaire naissant sur la tige ou qui en dépend. || *Stipules caulinaires.* Celles qui n'adhèrent avec les feuilles que par un point à peine sensible, tandis qu'il existe une union très-apparente entre elles et la tige. || *Elongation caulinaire.* Celle qui résulte du développement en longueur de la racine ou de la tige après leur formation.

CAULINICOLE. adj. des 2 g. (ét. lat., *caulis*, tige; *colo*, j'habite). Bot. Qui croît sur les tiges. Champignon caulinicole.

CAULINIE. s. f. Bot. Genre de la famille des naïadacées, contenant sept ou huit espèces croissant sous les climats d'Europe, d'Égypte, de la Guadeloupe, de l'Amérique boréale et dans les Indes orientales.

CAULINITE. s. f. Bot. foss. Nom qu'on donne aux empreintes des tiges trouvées dans le calcaire grossier des environs de Paris.

CAULIPARE. adj. des 2 g. Bot. Se dit d'une fleur dans laquelle le rameau qui devait produire l'embryon, s'est développé comme dans un bourgeon ordinaire.

CAULIRHIZE. adj. des 2 g. (ét. gr., καυλὸς, tige; ῥίζα, racine). Bot. Plante dont la tige émet des racines. Acmelle caulirhize.

CAULOBIE. s. m. (du lat. *caulis*, tige; et du gr. βίος, vie). Entom. Genre de lépidoptères, de la famille des nocturnes, des environs de Paris.

CAULOCARPE. s. m. (ét. gr., καυλὸς, tige; καρπὸς, fruit). Bot. Tige des plantes vivaces qui persiste et porte plusieurs fois des fruits.

CAULOCARPIEN, IENNE. adj. Bot. Se dit des végétaux dont la tige persiste et porte plusieurs fois du fruit.

CAULOCARPIQUE. adj. des 2 g. Syn. de Caulocarpien.

CAULOGASTRE. s. m. (ét. gr., καυλὸς, tige; γαστὴρ, ventre). Bot. Genre de champignons de la famille des pilobolidées.

CAULOGLOSSE. s. m. (ét. gr., καυλὸς, tige; γλῶσσα, langue). Bot. Genre de champignons très-remarquables, appartenant aux gastéromycètes, et qu'on ne trouve que dans les Indes et dans la Caroline.

CAULOPHYLLE. s. m. (ét. gr., καυλὸς, tige; φύλλον, feuille). Bot. Genre de plantes de la famille des herbidées, originaire de l'Amérique septentrionale.

CAULOPTÉRIS. s. m. (ét. gr., καυλὸς, tige; πτερὶς, fougère). Bot. Nom qu'on donne à des tiges analogues à celles des fougères arborescentes actuelles, dont on a trouvé quelques exemples dans les terrains houilliers.

CAULOTRÈTE. s. m. (ét. gr., καυλὸς, tige; τρητὸς, troué). Bot. Genre de la famille des papilionacées, dont on connait six ou sept espèces. Les caulotrètes sont des arbres ou arbrisseaux grimpants indigènes de l'Amérique tropicale.

CAUMONT. Géogr. Chef-lieu de canton, arr. de Bayeux (Calvados); 800 hab.

CAUMOUN. s. m. Bot. Palmier de Cayenne, du genre agoira, et dont on emploie les fruits pour faire une liqueur et une huile bonne à manger.

CAUNE (La). Chef-lieu de canton (Tarn); 4,050 hab.

CAUQUE. s. m. Poisson des rivières du Chili.

CAUQUEMARE. s. f. Vieux mot qui a signifié Sorcière, et que nous croyons être l'étymologie de cauchemar.

Griffons hideux qui mangent gens,
Barbares et fiers lougaroux,
Vielles et laides *cauquemares*. (PESART.)

CAURALE. s. m. (du lat. *cauda*, queue et [illegible]) est un oiseau de la taille d'un courlis, à cou mince et élancé, à jambes basses, rappelant par son plumage la coloration si douce et si moelleuse de nos phalènes. (D'Orbig.)

— Les créoles de Cayenne le nomment aussi *oiseau du soleil, paon des palétuviers, petit paon des roses.*

CAURE. s. m. Bot. Nom vulgaire du noisetier sauvage.

CAURIS ou **CORIS.** s. m. Petite coquille qui tient lieu de monnaie dans plusieurs contrées de l'Asie et de l'Afrique. Payer en cauris.

CAUSAGE. s. m. Se dit quelquefois familièrement pour l'action de causer, de babiller.

CAUSAL, ALE. adj. (du lat. *causa*, cause, raison). Gramm. Se dit de certaines particules qui servent à rendre compte de la raison ou de la cause pourquoi on dit ou fait quelque chose;

telles sont, parce que, vu que, car. On les nomme aussi causatives.

— Sciences phys. et mor. Qui annonce un rapport de cause à effet.

CAUSALITÉ. s. f. Didact. Manière dont une chose agit. Il y a une causalité morale et une causalité physique, comme il y a des causes morales et des causes physiques. (Mém. de Trév.)

— Rapport de la cause à l'effet.

— Chez quelques philosophes modernes, Loi primitive de l'esprit, par laquelle il conçoit nécessairement et non empiriquement le rapport de la cause à l'effet.

— Dans le système phrénologique de Gall et de Spurzheim, se dit de l'une des deux facultés intellectuelles réflectives de l'homme. Organe de la causalité.

CAUSANT, ANTE. adj. verb. Dont la nature est de causer, d'effectuer, de produire. Toutes choses étant causées et *causantes*, aidées et aidantes, et toutes s'entretenant par un lien naturel, il est impossible de connaître les parties sans connaître le tout, non plus que de connaître le tout sans connaître les parties. (Pascal.)

— Fam. Qui aime à parler. Je ne suis pas si *causante* qu'à Paris. (Mme de Sévign.)

— Comme participe il est invariable. Or, chemin faisant, je me trouvai avec quelques-uns de la ville d'Hypate, qui s'en retournaient au pays ; et marchant de compagnie, *causant*, mettant vivres en commun, nous nous entr'aidions à tromper l'ennui du voyage. (Courier.) L'empereur en *causant* lui avait dit que si nous ne devions être que deux à le suivre, il comptait encore que je serais du nombre. (Le comte de Las-Cases.) La Fontaine à la main, je chemine en *causant*. (A.-Martin.)

CAUSATIF, IVE. adj. Gramm. Qui rend compte. Particule causative. V. CAUSAL.

CAUSATION. s. f. (pr. *kau-za-ci-on*). Didact. Action de produire un effet.

CAUSATIVEMENT. adv. Didact. En agissant comme cause.

CAUSE. s. f. (du lat. *causa*, même signification). Principe qui produit ou concourt à produire un effet, qui fait qu'une chose est, a lieu. Dieu est la première de toutes les causes, la souveraine cause, la cause des causes, la cause universelle. Il y a différents genres de causes : la cause principale, la cause instrumentale, la cause matérielle, la cause formelle, la cause physique, la cause efficiente, la cause morale, la cause occasionnelle, la cause prédisposante, la cause occulte, etc. Remonter, aller à la cause. Rechercher, découvrir, reconnaître, trouver, indiquer la cause, les causes. Telles furent les causes qui amenèrent cette révolution. A quelle cause attribue-t-on la maladie de votre père ? On n'a point encore déterminé les causes de ce phénomène. Un enchaînement de causes. Cet événement est le résultat de causes intérieures et de causes extérieures. D'après les effets qu'on voit, on juge des causes. Il n'est pas possible d'expliquer en détail toutes les *causes* physiques de la sensibilité et de la mémoire. (Condill.) Toutes ces *causes* de dépérissement que nous venons d'indiquer, agissent continuellement sur l'être matériel, et le conduisent peu à peu à la dissolution. (Buff.) Ceux qui ne voient que les effets, et qui ne voient pas les *causes*, sont à l'égard de ceux qui découvrent les *causes*, comme ceux qui n'ont que des yeux à l'égard de ceux qui ont de l'esprit. (Pasc.) Ce conseil éternel qui renferme toutes les *causes* et tous les effets dans un même ordre. (Boss.) Entre le bon sens et le bon goût, il y a la différence de la *cause* à son effet. (La Bruy.)

— Métaphys. *Cause finale.* Cause destinée par l'auteur de la nature à produire tel ou tel effet. La doctrine des causes finales. Cicéron, qui doutait de tout, ne doutait point des *causes* finales. (Volt.) Il ne faut pas abuser des *causes* finales. (Id.) Il faut avoir un étrange amour des *causes* finales, pour assurer que les vers à soie sont nés en Chine pour que nous ayons du satin en Europe. (Id.)

— Ce qu'on se propose pour but. La gloire de Dieu doit être la cause finale de toutes nos actions. La cause finale d'un bon prince, c'est le bonheur des peuples. La liberté est la cause finale des actions des grands citoyens.

— *Causes secondes.* Les êtres créés, considérés comme ayant reçu de la cause première, Dieu, la faculté de produire des effets. Dieu

— *Cause première* ou *primordiale.* Celle qui agit par elle-même, par sa propre vertu. Le hasard que vous admettez seul pour la *cause* première de toutes choses. (La Bruy.)

— *Cause* et *effet* désignent une de ces notions simples qu'aucun sens ne reçoit, que notre conscience ne trouve point en nous, mais que notre intelligence forme nécessairement lorsque notre activité produit des actes.

Heureux qui, pour expliquer les effets,
Peut parvenir à connaître les *causes*. (***)

—Philos. aristot. *Cause matérielle.* La chose de laquelle une autre chose est faite. || *Cause formelle.* Celle par le moyen de laquelle une chose a lieu. || *Cause efficiente.* Celle par laquelle une chose est opérée. || *Cause finale.* Le but pour lequel une chose est faite.

— *Cause*, en parlant d'une chose qui amène quelque événement à sa suite. L'homme est si malheureux, qu'il s'ennuierait même sans aucune *cause* étrangère d'ennui. (Pasc.) La *cause* commune de leur ruine est qu'ils furent contraints de céder à une plus grande puissance. (Boss.) La *cause* la plus immédiate de la ruine des personnes des deux conditions de la robe et de l'épée, est que l'Etat seul et non le bien règle la dépense. (La Bruy.) Nous ne devons chercher ailleurs que dans le dérèglement de nos mœurs les *causes* de nos misères. (Mass.) D'une *cause* si belle il faut souffrir l'effet. (Corn.) Du silence des vents demandez-leur la *cause*. (Rac.) De vos douleurs la *cause* m'est connue. (Id.) Mon malheur est parti d'une si belle *cause*. (Id.) Il est important pour l'honneur des grands événements, que les *causes* en soient cachées. (Fontenelle.)

Et c'est en de tels maux avoir l'esprit bien fort,
D'en connaître la *cause* et l'imputer au sort.
(CORNEILLE.)

L'époux ne voulut pas pousser plus loin la chose,
Ni de sa propre honte être lui-même *cause*.
(LA FONTAINE.)

— *Être cause.* Occasionner. Il se dit des personnes et des choses. Vous êtes cause de mon bonheur. C'est vous qui êtes cause de cet accident. Il est cause que je vous ai parlé. Les affaires sont cause que je n'ai pu aller vous voir. Les mauvais conseils de cet homme sont cause de tous vos désordres. Il fut cause de la perte de tous les siens. Cet accident est cause de mon retour. Les chagrins qu'il a éprouvés ont été cause de sa mort. Dans ces différentes locutions le mot *cause* est indéclinable, c'est-à-dire, qu'il ne prend jamais la marque du pluriel. Sa mère, qui le gouvernait, fut *cause* de sa perte, comme elle l'avait été de sa gloire. (Boss.) Elle eut deux époux malheureux, mais ne fut *cause* du malheur d'aucun. (Volt.)

Voir le dernier Romain à son dernier soupir,
Moi seule en être *cause*, et mourir de plaisir.
(CORNEILLE.)

— On dit aussi dans le même sens, *être la cause*, avec l'article. Vous serez la cause de sa mort. Son humilité fut la cause de sa gloire. Etre la cause innocente, la cause involontaire d'un accident, du malheur de quelqu'un, etc. Si de son arrivée Annibal est la *cause*. (Corn.) Elle mourra, Phénix, et j'en serai la *cause*. (Rac.)

Oui, tout ce qu'il a fait, il l'a fait pour me plaire,
Et j'en étais, seigneur, la *cause* et le salaire.
(CORNEILLE.)

— *Cause*, mis pour Motif, sujet, raison, occasion. Cause juste, légitime. Il ne l'a point fait sans cause. Ce n'est pas sans cause qu'il agit ainsi. Il s'est formalisé sans cause. Je vous expliquerai les causes de cet incident. Quelle cause peut vous avoir porté à une action si indigne ? On ne l'a pas puni sans cause. Maître souverain de la vie des hommes, il ne la leur ôte jamais sans *cause*. (Pasc.) D'autres *causes* suspendaient ou adoucissaient quelquefois la persécution. (Boss.) Les froideurs et les relâchements dans l'amitié ont leurs *causes*. (La Bruy.) Auguste est fort troublé, j'en ignore la *cause*. (Corn.)

Et dites quelle *cause*
A leur juste supplice obstinément s'oppose.
(CORNEILLE.)

— Par extension, signifie Intérêt, parti. La cause du prochain. La cause publique. La cause de l'Eglise. La cause des pauvres, des rois. La cause de l'Etat. || Se dit aussi, dans le même sens, des êtres métaphysiques personnifiés. La cause de Dieu. La cause de la religion, de l'humanité, de la vertu, etc. Défendre, soutenir une bonne cause. Abandonner une mauvaise cause. Embrasser une cause. Voilà une cause désespérée. Il a toujours favorisé la bonne cause. Vous défendez une cause désespérée. La froideur que vous avez pour une *cause* si importante à son Eglise. (Pasc.) Nommez des combattants pour la *cause* commune. (Corn.) Trahir vos intérêts et la *cause* publique. (Id.) Servir sa *cause* et venger ses injures. (Rac.)

— *Prendre fait et cause pour quelqu'un.* Se déclarer pour quelqu'un, prendre son parti, le défendre de son propre mouvement. On dit aussi quelquefois, pour exprimer la même idée, *Prendre le fait et cause pour quelqu'un*, mais la première locution est préférable. || *Faire cause commune avec quelqu'un.* Unir ses intérêts aux siens, se liguer avec lui. Faisons cause commune. Je ferai cause commune avec vous.

— Polit. La réunion des idées, des vœux,

cause du peuple. La cause de la royauté.

— Pratiq. Procès qui se plaide et qui se juge à l'audience ; intérêt d'une partie aux prises avec celui d'un adversaire. Les causes se distinguent les unes des autres, relativement aux tribunaux devant lesquels elles se discutent, aux formes par lesquelles elles sont dirigées et aux différentes matières qui en sont les objets. Mettre une cause au rôle. Appeler, plaider une cause. Gagner sa cause. Il a perdu sa cause. Causes célèbres. Cause d'apparat. Cause sommaire. Cause embrouillée, douteuse, imperdable. Une bonne, une excellente cause. On l'a chargé d'une cause bien mauvaise. Combien un avocat bien payé par avance trouve-t-il bien plus juste la *cause* qu'il plaide ! (Pasc.) Ramener les avocats au fait et aux preuves toutes sèches qui établissent leurs *causes*. (La Bruy.) La loi permit d'appeler au peuple, du sénat et des consuls, dans toutes les *causes* où il s'agissait de châtier un citoyen. (Boss.) Ce chaos d'incidents et de procédures dont on avait enveloppé leur *cause*. (Fléch.) Il semble lui-même plaider la *cause* de l'innocent. (Mass.) N'osez-vous entreprendre une *cause* si belle ? (C. Delav.) Un premier président demandait à M. Langlois pourquoi il se chargeait souvent de mauvaises *causes*. (Rec. d'anecd.) A présent, monsieur, que vous êtes payé, dites-moi franchement si vous trouvez ma *cause* aussi bonne qu'auparavant. (Id.) C'est malheureusement un axiome trop vrai que les pires *causes* se peuvent gagner et les meilleures se perdre ; l'organisation judiciaire actuelle explique cela. (Dict. polit.)

On expose toujours avec autorité
La *cause* de l'honneur et de la vérité.
(GRESSET.)

— De là les dénominations : *Cause principale.* Celle qui s'instruit et qui doit se juger par le premier juge devant lequel elle est portée. || *Cause d'appel.* Celle qui est pendante par appel à un tribunal supérieur pour faire réformer le jugement rendu par le premier juge. || *Cause appointée* ou *interloquée.* Affaire qui a été plaidée à l'audience, et sur laquelle est intervenu un appointement. || *Cause incidente.* Demande particulière qui survient dans le cours d'une contestation de la part de l'une des parties. || *Causes d'opposition.* Ecritures fournies dans les décrets et instances d'ordre pour soutenir des oppositions qui y ont été formées. || *Cause d'audience.* Procès qui doit être jugé à l'audience sur plaidoirie, par opposition aux affaires qui s'instruisent par écrit. || *Cause d'intervention.* Celle qui a lieu lorsque, sur une contestation formée entre deux parties, il intervient une tierce personne, ou pour revendiquer ce que deux parties se disputent, ou pour venir au secours de l'une d'elles et faire valoir ses prétentions. || *Cause en fait de legs.* Motif qui a porté le testateur à faire un legs. || *Cause prise pour mode.* Indication de l'emploi qu'un testateur veut que le légataire fasse de la chose léguée. || *Cause sommaire.* Celle qui doit être promptement traitée dans un tribunal, c'est-à-dire sans toutes les formes et les procédures qui ont lieu pour les causes ordinaires. || *Causes et moyens d'abus.* Moyens dans lesquels on concluait à ce qu'il plût à la cour mettre l'appellation au néant ; émendant, dire qu'il y avait abus dans l'exécution ou dans l'ordonnance de l'officier. || *Causes et moyens d'opposition à des criées.* Ecritures que fournissait celui qui avait formé opposition à des criées, pour justifier cette opposition. || *Cause provisoire.* Celle qui est formée pour qu'en attendant le jugement du fond de la question il soit ordonné telle ou telle chose, soit parce que le demandeur est fondé en titre, soit parce qu'il y aurait du péril à laisser plus longtemps en souffrance la chose qui fait l'objet de la demande. || *Cause possessoire.* Celle qui roule sur un fait de possession, abstraction faite du droit de propriété, ou bien celle qui s'attache uniquement à obtenir une jouissance perdue, sans entrer pour cela dans le fond du droit de propriété. || *Cause civile.* Procès soumis aux tribunaux civils. || *Cause criminelle.* Affaire portée devant les tribunaux criminels. || *Cause grasse.* Cause que les clercs du palais choisissaient ou inventaient autrefois pour plaider entre eux aux jours gras, et dont le sujet était plaisant. || *Cause des pauvres.* Celle où il s'agit des intérêts des hôpitaux et des pauvres d'une paroisse. || *Etre en cause.* Etre partie au procès. || *Mettre, appeler en cause.* Rendre quelqu'un partie au procès. || *Mettre hors de cause.* Déclarer que telle personne ne doit point être partie au procès. || Dans un sens analogue, *Etre hors de cause.* || *Ayant-cause.* (V. AYANT.) || *Cause pétitoire.* Celle qui tend à revendiquer la propriété d'un meuble ou d'un droit réel. || *Causes commises.* Droit qu'on avait, en vertu de sa charge, de ne pouvoir être traduit que dans telle juridiction, tant en demandant qu'en défendant. Avoir ses causes commises.

— Droit canon. *Cause bénéficiale.* Cause dans laquelle il s'agit de bénéfices ecclésiastiques, de dîmes, portions congrues. || *Causes majeures.* Les grandes affaires de l'Eglise, celles qui se rapportent à la foi, aux points douteux et importants de la discipline, à la personne des évêques lorsqu'ils sont coupables de quelque crime méritent la déposition. || *Cause pie.* Celle qui provient de la libéralité des fidèles, exercée envers les pauvres ou en faveur d'une église.

— Droit rom. *Cause publique.* Se disait de ce que nous appelons aujourd'hui *cause criminelle.*

— Jurispr. Motif pour lequel une personne

obligation. Cause fausse, illicite. La cause n'a pas besoin d'être exprimée.

— Diplom. *Scel aux causes.* Sceau particulier qu'avaient certaines villes pour sceller les actes de leur juridiction.

— Pathol. En termes de médecine, on distingue diverses causes de maladie. *Causes morbifiques.* Tout ce qui produit ou concourt à produire les maladies. Les causes morbifiques ayant été groupées de diverses manières par les différents médecins, il est nécessaire, pour l'intelligence des auteurs, d'indiquer le sens qu'ils ont attaché aux épithètes par lesquelles ils les ont caractérisées. Ainsi ils ont dit : Causes accessoires, causes accidentelles, causes chimiques, etc. || *Causes internes.* Celles qui existent au dedans du corps, antérieurement à la maladie. || *Causes externes.* Celles qui proviennent des objets extérieurs. || *Causes prochaines* ou *continentes.* Celles qui constituent la maladie. || *Causes éloignées.* Qui mettent le corps dans une disposition propre à contracter une maladie. || *Causes essentielles.* Propres par elles-mêmes à produire telle ou telle maladie. || *Causes accidentelles.* Qui n'agissent que dans certaines conditions données. || *Causes matérielles.* Communes à un genre, à un ordre, à une classe de maladies. || *Causes formelles* ou *spécifiques.* Celles qui déterminent la forme ou l'espèce de maladie, etc. || *Causes fébriles.* Qui produisent des symptômes de fièvre.

— loc. conjonct. *A cause que.* Parce que. L'Académie ne donne pas cette locution. Il n'obéit aux lois qu'à *cause* qu'il les croit justes. (Pasc.) Artaxerxe, nommé *Longuemain* parce que les bras lui tombaient jusqu'aux genoux, et non à *cause* qu'il avait une main plus longue que l'autre. (La Bruy.) De simples bourgeois, seulement à *cause* qu'ils étaient riches, ont eu l'audace d'avaler en un seul morceau la nourriture de cent familles. (Id.) Si Dieu prend pour son titre éternel le Dieu d'Abraham, d'Isaac et de Jacob, c'est à *cause* que ces saints hommes sont toujours vivants devant lui. (Boss.) *A cause de, à cause que*, se trouvent très-rarement dans Fléchier et dans Massillon, et jamais dans les poètes. M. Alph. Karr en fait un énorme abus. *Parce que* est plus usité.

— loc. prépos. *A cause de.* En considération de, pour l'amour de. A cause de cela. A cause de lui. J'ai fait cela à cause de vous. Nos actions sont les nôtres, à *cause* du libre arbitre qui les produit, et elles sont aussi de Dieu, à *cause* de sa grâce, qui fait que notre arbitre les produit. (Pasc.) Il fut soupçonné d'aspirer à la tyrannie, à *cause* d'une maison qu'il faisait bâtir sur une éminence. (Boss.) Celui qui blâme le vice à *cause* du vice. (La Bruy.)

— On dit en style de chancellerie, *A ces causes.* Conclusions d'édits, de mandements, etc. En considération de ce qui vient d'être exposé. || *Et pour cause.* Pour de bonnes raisons. Se dit quand on ne veut pas s'expliquer sur les motifs qu'on a de faire ou de ne pas faire une chose. Il ne le fera pas, et pour cause. Je veux faire cela, et pour cause. Venez, singe, parlez le premier, et pour *cause*. (La Font.)

— Fam. *Avocat sans cause.* Avocat qui ne trouve pas de cause à plaider, qui n'a pas de clients.

— Fig. *Avoir gain de cause.* L'emporter, obtenir l'avantage dans une discussion. || Dans un sens opposé, *Donner gain de cause.* Je lui ai donné gain de cause. || On dit aussi dans ces deux sens, *Avoir, donner cause gagnée.*

— Fig. et fam. on dit, *La bonne, la mauvaise cause*, pour dire, Le bon, le mauvais parti. Il discerna les raisons de la bonne *cause* d'avec les prétentions et les artifices de la mauvaise. (Fléch.) Livrer la bonne *cause* à leurs passions, sous prétexte de la renvoyer à leur conscience. (Id.)

— Fig. et prov. *Parler avec connaissance de cause, agir en connaissance de cause.* Parler, agir avec pleine connaissance de ce qu'on dit, de ce qu'on fait ; parler d'une affaire, agir dans une affaire dont on connaît bien tous les détails, toutes les circonstances. Un jugement rendu avec connaissance de *cause*.

— loc. adv. *En tout état de cause.* Quel que soit l'état du procès. La prescription peut être invoquée en tout état de cause. || On s'en sert aussi quelquefois dans le discours ordinaire, pour dire, Quel que soit l'état des choses.

— Prov. *Nul ne doit être témoin en sa cause.* || *Tel a bonne cause qui est condamné.* || *Il n'y a pas d'effet sans cause.*

— Syn. comp. CAUSE. MOTIF. SUJET. RAISON. PRÉTEXTE. La *cause* fait naître l'action ; le *sujet* la détermine ; le *motif* lui donne l'activité et la vie ; la *raison* tend à la justifier ; le *prétexte* tend à la déguiser.

CAUSÉ, ÉE. part. pass. du v. Causer.

CAUSE-FINALIER, IÈRE. adj. et s. Mot employé par Voltaire pour désigner familièrement un philosophe qui s'attache aux causes finales. Si une horloge n'est pas faite pour montrer l'heure, j'avouerai alors que les causes finales sont des chimères, et je trouverai fort bon qu'on m'appelle *cause-finalier*, c'est-à-dire imbécile. (Volt.)

CAUSER. v. a. 1re conj. (rad. *cause*). Être cause, occasionner. Causer un malheur. Causer du dommage. Causer la guerre. Causer de la joie. Causer du chagrin. Causer de la douleur. Causer du scandale. Les grands peuvent *causer* beaucoup de bien et de mal. (Trév.)

gement ! (Ibid.) Eh bien ! reste, et fais-nous mourir tous comme ma malheureuse sœur ! Marie, tu n'es plus, et ton frère a causé ta mort. (X. Marmier.) Jacob se souvint de la douleur que lui avait autrefois *causée* la perte de Joseph. (Le Maistre de Sacy.)

Vous m'aimez trop pour vouloir rien
Qui me pût *causer* de la honte.
(LA FONTAINE.)

. . . N'ayez point ces délicates craintes
Qui d'un juste héritier peuvent *causer* les plaintes.
(MOLIÈRE.)

CAUSER. v. n. 1re conj. (du lat. *causa*, ou du celt. *causeal*, parler, discourir). S'entretenir familièrement. Causer longtemps. Causer agréablement. Causer avec esprit. Causer d'affaires. Causer de toilette. Causer d'amourettes. Ils ont été deux heures à causer ensemble. J'ai mille

choses à vous conter, et je *causerais* volontiers, si l'on *causait* avec la main d'un autre. (Sévign.) Il fut question de ce que je deviendrais, et pour en *causer* plus à loisir, elle me retint à dîner. (J.-J. Rousseau.) Tout caractère en *causant* se déploie. (Volt.) Si l'on pouvait croire qu'en mourant on va avec ses amis *causer* dans l'autre monde, il serait doux de penser à la mort. (Ninon.)

— *Causer de choses et d'autres.* S'entretenir familièrement de choses diverses, sans contention d'esprit, sans y attacher la moindre importance.

— *Causer de pluie et de beau temps.* Causer de choses peu importantes.

— S'emploie elliptiquement dans le même sens sous la forme active. Causer littérature. Causer peinture. Causer amour. Causer voyages. Causer batailles.

— Parler inconsidérément, avec une certaine indiscrétion. Ne lui dites que ce que vous voudrez que tout le monde sache, car il aime à *causer*. (Acad.)

— Parler avec malignité. Cette femme a une mauvaise réputation, on en *cause*. (Trév.)

— Se prend substantiv. pour L'action de causer, la manière de causer.

D'un voile ingénieux parant l'instruction,
Fille du doux *causer* et souple dans son style,
L'épître marche au gré d'un caprice fertile.
(Chaussard.)

CAUSERIE. s. f. (rad. *cause*). Babil, entretien familier qui s'exerce sur toutes sortes de sujets et qui prend sa source dans la familiarité et le plaisir de se communiquer ses pensées. Ceci entre nous deux et Mme de Coulanges, car vous jugez bien que cette *causerie* serait entièrement ridicule avec d'autres. (Sévign.) Le marquis de Villette était l'homme qui possédait le mieux l'art de la *causerie*. (Condorc.)

— Au pluriel, signifie souvent, Propos indiscrets. Les causeries finiront par nous compromettre. Ces *causeries* furent une des raisons qui la portèrent à déclarer qu'elle ne voulait pas épouser le docteur Glacius. (Bayle.)

CAUSEUR, EUSE. adj. Qui aime à causer. Homme causeur. Femme causeuse.

Mais ma femme au logis est rêveuse ;
Et celle-ci paraît *causeuse*
Et d'un agréable entretien. (La Font.)

— Se dit aussi de ce qui a rapport aux personnes. Humeur causeuse. Il y a des passions causeuses.

— Se prend substantivement. Un causeur. Une causeuse.

— Fam. Signifie quelquefois Indiscret. Ne dites rien à cet homme, c'est un causeur. Cette femme n'est qu'une causeuse.

Efforçons-nous de vivre avec toute innocence,
Et laissons aux *causeurs* une pleine licence.
(Molière.)

— Fig. La vraie éloquence est bien différente de cette *causeuse* des places publiques, et son style bien éloigné du jargon ambitieux des sophistes grecs. (Balzac.)

CAUSEUSE. s. f. Sorte de petit canapé, où deux personnes peuvent s'asseoir et causer ensemble.

CAUSIDIQUE. s. m. (du lat. *causidicus*, avocat). S'est dit quelquefois dans le style burlesque pour Avocat.

CAUSIE. s. f. Antiq. Coiffure en usage chez les Grecs et chez les Romains, mais principalement en Macédoine. La causie des rois de Macédoine était garnie d'un double bandeau.

CAUSIMA. s. m. (du gr. [illegible], qui a la propriété de brûler). Entom. Genre de coléoptères hétéromères, famille des vessicants.

CAUSIMOMANCIEN, IENNE. adj. et s. Qui pratique la causimomantie.

CAUSIMOMANTIE. s. f. (pr. *kau-si-mo-man-ci*; ét. gr., [illegible], combustible; [illegible], divination). Myth. Divination qui se faisait par le moyen du feu.

CAUSSADE (La). Géogr. Chef-lieu de canton, arr. de Montauban (Tarn-et-Garonne); 1,800 hab. Farines, safran, truffes, etc.

CAUSSE. s. f. Min. Synonyme vulgaire de marne dans les Cévennes.

CAUSSERGUE. s. f. Agric. Terre calcaire, légère, sèche et mêlée de pierres.

CAUSSINÉ, ÉE. adj. Techn. Se dit du bois qui se déjette après avoir été travaillé. Bois caussiné.

CAUSTICITÉ. s. f. (du gr. [illegible], je brûle). Chim. Propriété inhérente à certains corps qui [illegible] sur lesquelles on les applique, altèrent le tissu de celle-ci, en détruisent la texture. La causticité des acides.

— Impression que font sur l'organe du goût les corps que l'on nomme *Caustiques*.

— Dans le langage ordinaire, Inclination à dire ou à écrire des choses mordantes, satiriques. Sa causticité lui a fait bien des ennemis.

— Traits mordants, propos satiriques. Il y a dans cette épigramme plus de causticité que de finesse.

CAUSTIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., [illegible], de [illegible], je brûle). Chim. Qui brûle, qui désorganise les substances animales. Substance caustique. Remède caustique.

— Se prend substantivement pour signifier Corps qui mis en contact avec une partie animale et à une température peu élevée, altère et détruit sa texture ou son organisation, comme ferait le feu. || *Caustique perpétuel de Lémery.* V. NITRATE D'ARGENT FONDU. || *Caustique de frère Côme.* V. PÂTE ARSENICALE. || *Caustique de Vienne.* Caustique composé de sept parties de chaux vive très-caustique et cinq de potasse pure qu'on triture ensemble et que l'on conserve à l'abri de l'air dans un flacon très-sec.

— Fig. Bayle disait de son dictionnaire philosophique, que c'était un *caustique* violent, qui après avoir consumé les chairs baveuses d'une plaie, carie les os et perce jusqu'à la moelle. (Dict. des Hom. ill.)

— Dans le langage ordinaire et adjectiv. Mordant, satirique, malin. Homme caustique. Humeur caustique. Substance caustique. || S'emploie substantiv. dans ce sens. Omiss. des dictionn. Tout louer est d'un sot, tout blâmer d'un *caustique*. (Paliss.) On aime un bon plaisant, on abhorre un *caustique*. (Id.)

— S'emploie aussi substantiv. pour Langage, style caustique. Les satires de Juvénal n'approchent pas de la mordacité et du *caustique* de la plume de Pogge dans ses ouvrages appelés Invectives. (Journ. des Sav.)

CAUSTIQUE. s. f. Géom. Se dit d'une courbe formée par l'intersection des rayons lumineux partant d'un point rayonnant, et réfléchis ou réfractés par une autre courbe.

— Phys. *Caustique par réflexion.* Courbe produite derrière un miroir convexe, par les prolongements des divers rayons réfléchis et divergents qu'envoie un point lumineux placé à une certaine distance vis-à-vis le miroir. || *Caustique par réfraction.* Courbe analogue à la précédente et qui est l'effet de la réfraction du rayon lumineux.

CAUSTIQUÉ, ÉE. part. pass. du v. Caustiquer.

CAUSTIQUEMENT. adv. D'une manière caustique.

CAUSTIQUER. v. a. 1re conj. Didact. Rendre caustique.

CAUSTIS. s. m. (du gr. χαῦστις, chaume jaunissant). Bot. Genre de la famille des cypéracées, renfermant quatre ou cinq espèces indigènes de la Nouvelle-Hollande extra-tropicale et ayant le port de certaines restiacées.

CAUT, AUTE. adj. (du lat. *cautus*, rusé, prudent). Vieux mot qui a signifié Fin, rusé, qui prend toutes ses précautions, et dont il nous reste le dérivé *cautèle*, peu usité.

CAUTÈLE. s. f. S'est dit pour Ruse, finesse. Il est encore d'usage dans le style familier et marotique.

Qui veult entrer en grâce
Des dames bien avant,
En *cautelle* et fallace
Faut estre bien sçavant. (Cl. Marot.)

— Droit can. Précaution. Ne s'emploie que dans cette phrase, Absolution à cautèle.

— Syn. simpl. Finesse, adresse, ruse, astuce, dol, artifice, fourberie, subtilité, fraude, tromperie. || Épith. Subtile, adroite, déloyale.

CAUTELER. v. n. 1re conj. S'est dit pour Agir avec cautèle, avec ruse.

CAUTELEUSEMENT. adv. Avec ruse, avec finesse. Se prend toujours en mauvaise part. Il a fait cela cauteleusement. Un chicaneur agit toujours *cauteleusement* quand il contracte. (Trév.)

CAUTELEUX, EUSE. adj. Rusé, fin. Se prend toujours en mauvaise part. Esprit malin et cauteleux. Il n'y a point de plaisir de traiter avec les gens *cauteleux*. (Trév.)

Le démon *cauteleux* et fin
En a fait l'abord effroyable. (La Chap.)

A voir son visage assassin
Et son œillade *cauteleuse*. (Voiture.)

CAUTÈRE. s. m. (du gr. [illegible], je brûle). Agent dont on se sert pour désorganiser une portion plus ou moins profonde des tissus organiques et la convertir en eschare.

— *Cautère actuel.* Instrument de fer ou de tout autre métal qu'on fait rougir au feu et qu'on applique sur une partie du corps qu'il dessèche en lui cédant le calorique. || *Cautère potentiel.* Substance caustique qui désorganise les tissus en vertu de ses propriétés chimiques. || Parmi les cautères actuels on remarque le cautère conique ou pointe de feu ; le cautère olivaire ou bouton de feu ; le cautère cultellaire ou rondache, l'octogone ou le nummulaire, ou plaque de feu ; le cautère en roseau et le cautère annulaire.

— Plaie qui résulte de l'application d'un [illegible] Avoir un cautère au bras. Avoir un cautère à la jambe. Panser un cautère. Laisser fermer le cautère.

— Pharm. *Cautère volant.* Produit par l'application d'une pommade épispastique qui produit une légère suppuration avec faculté d'une prompte suppression.

— Prov., fig. et pop. *C'est un cautère sur une jambe de bois.* Se dit d'un remède qui ne peut produire aucun effet.

CAUTÉRÉTIQUE. adj. des 2 g. Chirurg. Syn. de Caustique. V. ce mot.

CAUTERETS. Géogr. Village du département des Hautes-Pyrénées ; 850 hab. Eaux thermales sulfureuses très-estimées.

CAUTÉRISATION. s. f. (pr. *ko-te-ri-za-ci-on*). Chirurg. Action de cautériser ; résultat de cette action. Cautérisation inhérente. Cautérisation transcurrente. Cautérisation par pointes. Cautérisation lente. Cautérisation objective.

CAUTÉRISÉ, ÉE. part. pass. du v. Cautériser. Se prend adjectiv. Plaie cautérisée.

— Moral. chrét. *Conscience cautérisée.* Conscience corrompue, endurcie. Je ne crois pas qu'une âme *cautérisée* sceut contrefaire une telle asseurance. (Mont.)

CAUTÉRISER. v. a. 1re conj. Appliquer le cautère ; brûler au moyen du cautère. Cautériser une plaie.

CAUTIBAN. adj. m. Comm. Se dit du bois qui n'offre beaucoup de déchet que d'un côté. Bois cautiban.

CAUTION. s. f. (pr. *kô-ci-on*; en lat. *cavere, cautum*, prendre garde, garantir). Prat. Personne qui répond de l'exécution d'une promesse contractée par une ou par plusieurs autres, et s'engage à satisfaire à l'obligation contractée, dans le cas où on n'y satisferait pas. Caution légale. Caution judiciaire. Caution solidaire. Bonne caution. Caution suffisante. Mauvaise caution, caution véreuse.

— Ce mot se prend essentiellement dans le sens de Garantie.

Donne des *cautions* ; sois sûr, si tu m'abuses,
Que je n'admettrai pas tes mauvaises excuses.
(Voltaire.)

— *Caution bourgeoise.* Celle qui est répondue par une personne ayant son domicile et des biens apparents dans une ville. || *Caution judicatum solvi.* V. JUDICATUM SOLVI. || *Caution juratoire.* V. JURATOIRE. || *Caution banale.* Homme insolvable ; homme de paille, qui s'oblige pour la forme et pour telle somme qu'on veut. || *Réception de caution.* Procédure qui a pour objet la présentation d'une caution, la soumission, la présentation de ses titres, la discussion et le jugement des reproches qui lui sont adressés, enfin son admission ou son rejet.

— Fig. *Être caution d'une chose.* Se dit en parlant d'une chose pour assurer, garantir qu'elle a été, est ou sera telle qu'on la dit. J'en suis caution. Je vous en suis caution. Qui me sera *caution* de ce que vous me dites? (Acad.)

— Prov. et fig. *Être sujet à caution.* Se dit en parlant d'un homme dont la bonne foi est douteuse, ou bien encore en parlant d'une chose dont la véracité n'est pas certaine. Le sage est diablement sujet à *caution*. (Régn.)

— Se dit aussi des choses. Une histoire, une nouvelle sujette à caution ; qui a besoin de preuves.

— *Élargir quelqu'un à la caution d'un autre.* Le mettre en liberté moyennant le cautionnement donné par un autre.

CAUTIONNAGE. s. m. (pr. *kô-ci-o-na-ge*). Syn. de Cautionnement dans quelques coutumes.

CAUTIONNAIRE. adj. des 2 g. (pr. *kô-ci-o-nè-re*). Vieux mot qui nous semble devoir être aussi usité qu'*actionnaire*, etc., et qui signifie Donné à titre de caution, qui sert de caution. Il serait à désirer qu'on maintint cette expression : on éviterait une périphrase et l'on serait parfaitement compris.

CAUTIONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Cautionner. Se prend adjectiv. Personne cautionnée. Je suis cautionné.

CAUTIONNEMENT. s. m. (pr. *kô-ci-ô-ne-man*, St., V. CAUTION). Jurisp. Acte par lequel on s'oblige pour un autre. || Ce que l'on engage pour la sûreté d'une promesse, soit en biens, soit en argent ; dépôt d'une somme ou de certaines valeurs dont le propriétaire se dessaisit et dont il ne peut plus disposer qu'après s'être mis à l'abri de tout recours, à raison des actes que le cautionnement est destiné à garantir. Action de celui qui cautionne. Cautionnement onéreux, superflu, exorbitant, faible, insignifiant, compromis, perdu, absorbé. Cautionnement en nature, en immeubles, en espèces, en actions, en inscriptions de rentes.

— Gage ou somme que les lois obligent certaines personnes à déposer, comme garantie de la responsabilité à laquelle elles sont soumises. Le percepteur a versé son cautionnement. Un cautionnement de 20,000 fr. 40,000 fr. de cautionnement. Les receveurs des deniers publics et tous les officiers ministériels sont obligés de fournir un cautionnement. L'objet du *cautionnement* est de mettre dans la main du pouvoir un gage réel pour le recouvrement des amendes auxquelles peuvent être condamnés les journaux. (H. Celliez.)

CAUTIONNER. v. a. 1re conj. (pr. *kô-ci-o-né*, [illegible] ment ; se rendre caution de quelqu'un. Il me cautionne. Je le cautionne pour 20,000 fr. On le cautionnera jusqu'à concurrence de 60,000 fr.

— SE CAUTIONNER. v. pron. Se rendre caution l'un de l'autre. Aujourd'hui l'on voit encore les gouvernements se *cautionner* entre eux ; mais il y a entre les contrats particuliers et les traités publics cette différence, que les particuliers sont toujours tenus de remplir leurs obligations, et que les gouvernements s'en dispensent quand la force est de leur côté. (Dict. polit.)

CAUVETTE. s. f. Zool. L'un des noms vulgaires du choucas.

CAUX. s. m. Écon. rust. Mélange de choux, de navets et de pommes qu'on donne aux vaches et aux cochons.

— Géogr. Nom d'un petit pays de la Haute-Normandie, dont la capitale a été successivement Lillebonne, Caudebec et Dieppe.

CAVAGE. s. m. Comm. Dans quelques places de commerce, Loyer d'une cave où l'on dépose les marchandises. || Action de descendre ces marchandises dans la cave. || Frais de cette opération.

CAVAGNOLE. s. m. (de l'ital. *cavajola*, nappe, serviette). Jeu de hasard, sorte de biribi qui n'est plus en usage, où tous les joueurs avaient des tableaux et tiraient les boules chacun à leur tour.

On croirait que le jeu console ;
Mais l'ennui vient à pas comptés,
A la table d'un *cavagnole*,
S'asseoir entre deux majestés. (Volt.)

CAVAILLON. Géogr. Chef-lieu de canton arr. d'Avignon (Vaucluse) ; 7,000 hab. Cavaillon fut une ville remarquable de l'antiquité, et dans le moyen âge elle avait un évêché.

CAVALAGE. s. m. Pêch. Nom que les pêcheurs donnent aux tortues accouplées.

ÇA-VA-LÀ-HAUT. interject. Véner. Cri par lequel on excite les chiens, en les lançant sur la bête.

CAVALAM. s. m. Bot. Arbre de la côte du Malabar.

CAVALCADE. s. f. (ét. lat. *caballus*, cheval). Marche pompeuse de gens à cheval. Belle cavalcade. Riche cavalcade. Élégante cavalcade. Aller en cavalcade. Le pape va en *cavalcade* prendre possession de l'église de Saint-Jean de Latran. (Acad.)

— Simplement. Troupe de gens à cheval qui vont ensemble. Nombreuse cavalcade.

— Promenade que plusieurs personnes réunies font à cheval. Faire une cavalcade au bois de Boulogne.

Peindrai-je du matin les fraîches promenades,
Les bruyants déjeuners, les folles *cavalcades* ?
(Delille.)

CAVALCADOUR. s. m. (en espagn. *cavalgador*). Écuyers qui ont la surveillance des chevaux et de tous les équipages de l'écurie dans la maison du roi et des princes.

— adj. m. Écuyer cavalcadour.

CAVALE. s. f. (du lat. *caballa*). Femelle du cheval, jument. Belle cavale. Grande cavale. Faire couvrir une cavale. Faire saillir une cavale. Cavale pleine. La cavale a pouliné. Boucler une cavale.

S'il entend ou le cor ou le cri des *cavales*,
De son sérail nombreux hennissantes rivales.
(Delille.)

Sa voix en sons confus se prolonge et s'exhale,
C'est le hennissement d'une jeune *cavale*.
(Desaintange.)

— Syn. simpl. Jument. || Épith. Belle, légère, fougueuse, hennissante, vive ; à la belle encolure, à la riche encolure.

CAVALERIE. s. f. (du lat. *caballus*, cheval ; selon Henri Estienne, le mot Cavalerie n'est qu'une prononciation italienne qui a remplacé les mots Chevalier, chevalerie, dans le sens d'homme de cheval, troupe à cheval). Nom collectif qui comprend les différentes espèces de troupes qui servent à cheval. Levée de cavalerie. La cavalerie française. Manœuvres de cavalerie. Faire manœuvrer la cavalerie. Commander la cavalerie. Général de cavalerie. Colonel de cavalerie. Capitaine de cavalerie. Officiers de cavalerie. Corps de cavalerie. Régiment de cavalerie. Escadron, compagnie de cavalerie. Un piquet de cavalerie. Belle cavalerie. Cavalerie légère. Cavalerie de ligne. Cavalerie de réserve. Combat de cavalerie. Charge de cavalerie. La cavalerie a donné plusieurs fois. La meilleure manière de protéger sa *cavalerie* est d'en appuyer le flanc. (Nap.) Les besoins de la guerre réclament quatre espèces de *cavalerie* : les éclaireurs, la cavalerie légère, les dragons, les cuirassiers. (Id.)

— La cavalerie de l'armée française se compose de grosse cavalerie et de cavalerie légère. Les régiments de carabiniers, de cuirassiers et de dragons, forment la grosse cavalerie. Les régiments de lanciers, hussards et chasseurs, composent la cavalerie légère ; il y a encore l'artillerie à cheval, et la gendarmerie à cheval, plus le train d'artillerie et des équipages. La France entretient encore en Afrique des chasseurs à cheval qui ont pris le nom de chasseurs d'Afrique.

— *Entendre la cavalerie.* En parlant d'un officier, Savoir bien la commander.

CAVALET. s. m. Techn. Couvercle de la [illegible]

CAVALIER. s. m. (du lat. *caballus*, cheval). En général Homme à cheval. Nous rencontrâmes plusieurs cavaliers sur notre route. Voilà un cavalier qui s'approche de notre voiture pour nous parler.

— Qui monte bien à cheval. En ce sens il a un féminin. Êtes-vous cavalier ? Êtes-vous bon cavalier ? C'est un très-mauvais cavalier. C'est un méchant cavalier. C'est un excellent cavalier. Il n'y a pas de meilleur cavalier que lui. Voilà une bonne cavalière. Elle ne saurait jamais monter à cheval, elle est très-mauvaise cavalière.

— *Beau cavalier.* Homme qui a de la grâce à cheval.

— Soldat, homme de guerre à cheval. Trente cavaliers ont été tués. Quinze cavaliers ont été

démontés. Compagnie de cinquante cavaliers.

Le Nil conquis par vous a roulé dans son onde
Les premiers *cavaliers* de l'Égypte et du monde.
(Barthél. et Méry.)

—Autrefois Gentilhomme qui suivait la profession des armes. Brave cavalier. Cavalier accompli. C'est vous, seigneur *cavalier*, c'est vous que je cherche. (Le Sage.)

— A longtemps et généralement signifié Homme, par opposition à Femme, parce qu'avant que les carrosses fussent devenus d'un usage presque général, le cheval était la monture ordinaire des citadins et des campagnards.

J'aime un *cavalier*
Libre, ouvert, soutenu d'un ton de petit-maître.
(Destouches.)

— Se dit encore, en termes de salon, dans le même sens. Six dames et point de cavalier. Joli cavalier. Beau cavalier. Aimable cavalier. Charmant cavalier. Galant cavalier. Cavalier désagréable. Le cavalier doit offrir poliment le bras à sa dame.

— Au jeu des échecs, Pièce dont la marche est d'aller du blanc au noir, et du noir au blanc, par sauts obliques, et en laissant une case entre deux. Les cavaliers blancs. Les cavaliers noirs. Le cavalier du roi. Le cavalier de la dame. L'échec du cavalier ne peut être couvert. Déplacer le roi quand le cavalier lui donne échec.

Voyez partir les brillants *cavaliers*,
Qui, dans leur course oblique, irréguliers,
Sur leurs chevaux caracolent, bondissent...
(De Roman.)

— Fortific. Tertre élevé provisoirement pour placer l'artillerie qui défend ou qui attaque une place. Faire un cavalier. Elever un cavalier. Dresser un cavalier. || Chem. de fer. Masse de terre composée d'un excédant des déblais sur les remblais.

— Techn. Chez les imprimeurs et les papetiers, Papier d'impression dont le format est intermédiaire entre le carré et le grand raisin.

— Nom donné, au XVIIe siècle, en Angleterre aux partisans de la cause des Stuarts.

CAVALIER IÈRE. adj. En parlant de l'air, des manières d'une personne, et rarement en bonne part, surtout quand il s'agit d'une femme, Libre, aisé, dégagé. Air cavalier. Mine cavalière. Avoir l'air cavalier. Les airs cavaliers déplaisent généralement. Ce procédé est un peu *cavalier* pour un homme de bréviaire. (Costar.)

— Par extens. Brusque, hautain, inconvenant, trop leste. Réponse cavalière. Façon cavalière. Procédé cavalier. Ton cavalier. Propos cavaliers. Faire une réponse cavalière. Traiter une personne d'une façon cavalière. Votre procédé à mon égard est un peu trop cavalier. Prendre avec une femme un ton cavalier est de la dernière inconvenance. Tenir des propos cavaliers.

— *En cavalier.* loc. adv. Cavalièrement, brusquement, d'une manière hautaine, inconvenante.

— *A la cavalière.* loc. adv. En cavalier. Vieux.

CAVALIÈREMENT. adv. Brusquement, d'une manière hautaine, inconvenante, sans égard, sans respect. Traiter quelqu'un cavalièrement. Parler cavalièrement d'une personne. En user cavalièrement avec quelqu'un. Ils se mettent en possession de juger *cavalièrement* de toutes les choses. (Malebranche.)

— A signifié Plus en homme du monde qu'en homme de l'art. Danser cavalièrement.

CAVALINE. s. f. Mar. Nom qu'on donne à des pièces de bois placées dans les galères, pour former le premier plan du bâtiment.

CAVALOT. s. m. Monnaie de cuivre qui se fabriquait sous Louis XII, et valait 2 centimes et demi.

— Art milit. Nom d'une espèce de fusil de rempart.

CAVALQUET. s. m. Anc. art milit. Sonnerie de trompettes ou marche de cavalerie. || *Double cavalquet.* Autre sonnerie.

CAVALUCO. s. m. Ichthyol. Espèce de poisson que l'on pêche sur les côtes de Nice.

CAVANDELY. s. m. Bot. Espèce de concombre originaire du Malabar.

CAVANILLE. s. f. Bot. Arbuste grimpant qui croît au cap de Bonne-Espérance et dont le fruit ressemble à une noix.

CAVANILLÉSIE. s. f. Bot. Genre de la famille des sterculiacées, établi pour trois espèces de grands arbres indigènes de l'Amérique tropicale.

CAVATINE. s. f. Mus. Sorte d'air ordinairement de courte durée et exécuté par un seul musicien. La cavatine se compose souvent [illegible] lents et vifs. Le grand air de ce rôle n'est ni une *cavatine* brillante, ni un chant large et passionné. (Constitutionnel.)

CAVE. s. f. (du lat. *cavus*, creux). Lieu souterrain, ordinairement voûté, destiné le plus souvent à recevoir et à conserver diverses substances, mais particulièrement le vin. La meilleure cave est celle où le thermomètre se maintient en toute saison à 10° environ, température qui s'obtient en France à quatre mètres de profondeur. Bonne cave. Cave profonde. Cave fraîche. Cave trop humide. Avoir du vin en cave. Faire descendre du vin dans une cave. Avoir du bois dans la cave. La clef de la cave.

— Par extens. Quantité et choix des vins qu'on a en cave. Bonne cave. Cave bien choisie. Mauvaise cave. Faire sa cave. Monter sa cave.

— Coffre qui se trouve au-dessous de la caisse d'une voiture, et qui sert à contenir les provisions de voyage.

— Caisse à compartiments servant à mettre des liqueurs ou des eaux de senteur, pour les transporter d'un lieu dans un autre.

— T. de jeu. Fonds d'argent que chacun des joueurs met devant soi a certains jeux de cartes, comme la bouillotte, le brelan. Perdre sa cave. Faire une nouvelle cave, etc.

— Prov. et fig. *Aller de la cave au grenier.* Faire des coq-à-l'âne, parler sans suite, sans liaison. || Se dit aussi de celui qui, en écrivant, ne dispose pas ses lignes d'une manière très-régulière.

— Fig. Swift a dit assez plaisamment de l'esprit anglais, qui est extrême en tout, que quand il ne montait point au grenier, il descendait à la *cave*. (Sall.)

CAVE. adj. des 2 g. (du lat. *cavus, a, um*). Qui est creux. Œil cave. Joues caves.

— Anat. Se dit, sans doute à cause de leur diamètre considérable, de deux troncs veineux qui rapportent au cœur le sang de toutes les parties du corps. Veines caves. Veine cave supérieure. Veine cave inférieure.

— Astron. et chron. *Lune cave.* Mois lunaire de vingt-neuf jours. || *Année cave.* Année lunaire de 353 jours. || *Année cave.* Se dit encore d'une année incomplète que l'on fait entrer dans un calcul chronologique, comme année accomplie, pour exprimer un âge, une date en nombre rond.

CAVÉ, ÉE. part. pass. du v. Caver. Se prend adjectiv. Pierre cavée.

CAVEAU. s. m. (diminutif de *cave*). Petite cave. Ce caveau ne peut contenir que trois tonneaux de vin.

Pour porter le trépas à cent peuples vaincus,
J'ai vu Mars profaner les *caveaux* de Bacchus.
(Delille.)

— Particulièrement dans les églises ou les cimetières, Petites caves destinées aux sépultures et où l'on dépose les corps enfermés dans des cercueils de plomb scellés hermétiquement. Descendre le cercueil dans un caveau.

— Société littéraire et bachique fondée en 1730 par Piron, Collé, Gallet et Crébillon fils, et qui, dissoute et renouvelée successivement, a subsisté jusqu'en 1814. Cette société tire son nom de ce qu'elle fut formée pour la première fois chez Caudelle, dont l'établissement, situé dans le carrefour Bussy, à Paris, était connu sous le nom de *Caveau*.

CAVECÉ, ÉE. adj. Ne s'emploie que dans ces phrases : Un cheval rouan cavecé de noir. Une jument rouan cavecée de noir. Qui a la tête noire.

CAVEÇON ou **CAVESSON.** s. m. (de l'esp. *cabeça*, tête). Manég. Espèce de bride qui se compose d'une bande de fer tournée en arc ayant un anneau au milieu, montée d'une têtière et d'un sous-gorge que l'on attache à la bouche du cheval quand on veut le dresser. Mettre un caveçon à un cheval. Çà et là jetés sans ordre sur le plancher sont des chaînes de fer, des carcans à pointes aiguës, et des caveçons à dents de scie. (E. Sue.)

— Fig. et fam. Frein, modération. Ta condition d'ecclésiastique voulait que tu misses un *caveçon* à tes calomnies. (Nic. Pasq.)

Que sert donc aux mortels cette droite raison
Que le ciel leur donna comme un sûr *caveçon*,
Si rien ne peut brider leur fougue et leur audace?
(Regnard.)

— Fig. et fam. *Avoir besoin de caveçon.* Être naturellement fougueux et emporté, en parlant des personnes.

CAVÉE. s. f. (ét. lat., *cavus*, creux). Véner. Chemin creux. Longue cavée.

CAVELÉE. s. f. Techn. Mesure à tan. La cavelée est composée de cinq paquets d'écorce de 1,75 centimètres de longueur et d'autant de circonférence.

CAVELIN. s. m. Comm. Nom qu'on donne à Amsterdam dans les ventes au bassin à ce qu'on appelle *lot* en France.

CAVENDISH. Ancienne et illustre famille anglaise qui a produit des généraux, des hommes d'état et des savants distingués. Le dernier, Henri Cavendish, célèbre chimiste, l'un des huit associés étrangers de l'Institut de France, est mort à Londres en 1810, à l'âge de 77 ans.

CAVENDISHIE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des éricacées, formé sur un petit arbrisseau toujours vert trouvé au [illegible]

CAVER. v. a. 1re conj. Creuser, miner en creusant. L'eau a cavé cette pierre. La rivière a cavé son lit. La mer cave les rochers de ses rivages.

— S'emploie absolument. La rivière a *cavé* sous la pile de ce pont. (Acad.)

— Prov. et fig. *L'eau qui tombe goutte à goutte cave la pierre.* Un effort faible, mais continu, triomphe des plus grandes difficultés.

— Techn. En termes de doreur, Imprimer un cuir. || Evider un morceau de verre pour y enchâsser d'autres verres.

— v. n. En terme d'escrime, Retirer le corps et avancer la tête en portant une botte.

— Au jeu de renvi, Faire fonds d'une certaine somme d'argent. Caver cinquante francs. || *Caver au plus fort.* Mettre au jeu autant d'argent que le joueur qui en a le plus.

— Fig. et fam. *Caver au plus fort.* Porter tout à l'extrême; supposer tout ce qui peut arriver de moins probable ou ce qui peut arriver de pis.

— SE CAVER. v. pron. A certains jeux de cartes, Mettre sur le tapis la somme fixée, nommée *cave*, que chaque joueur ne peut dépasser.

— S'emploie dans tous les temps de l'actif.

CAVERNAIRE. adj. des 2 g. Bot. Se dit de quelques plantes qui croissent dans les cavernes et autres lieux souterrains.

CAVERNE. s. f. (du lat. *caverna*, dériv. de *cavus*, creux; ou du celt. *cavarn*, dérivé de *cav*, cave, creux; *arn*, pierre). Topogr. Cavité souterraine, irrégulière, sinueuse, d'une certaine étendue, et ordinairement composée d'une série de renflements ou étranglements, c'est-à-dire, de salles plus ou moins vastes, communiquant ensemble par des couloirs. Vaste caverne. Caverne profonde. Caverne immense. La bouche, l'ouverture d'une caverne.

Quel antre n'a pas de quoi plaire;
Quelle *caverne* est étrangère,
Lorsqu'on y trouve le bonheur? (Gresset.)

— Fig. Rendez-vous des scélérats, par allusion à ce que les malfaiteurs se retirent ordinairement dans les cavernes. Caverne de brigands. Cette maison est une caverne de brigands, une caverne de voleurs. || C'est en ce sens que Raynal appelle fort énergiquement l'ancienne Rome une *caverne* de héros.

— Par extens. Se dit des choses qui ont l'apparence d'une caverne. Le front seul du colosse d'Aménophis, à Thèbes, qui, debout, aurait dépassé de toute la tête la hauteur du Louvre, est une montagne, et le sourire de ses lèvres est exprimé par une *caverne*. (De Norb.)

— Fig. L'opinion est la *caverne* d'où sortent les principaux vents, d'où naissent les tempêtes de notre âme, c'est-à-dire, les passions. (Charron.)

CAVERNEUX, EUSE. adj. Plein de cavernes. Pays caverneux. Lieux caverneux. Montagne caverneuse. Terres caverneuses. Il y a des montagnes *caverneuses* qui envoient les vents, comme si elles les produisaient dans leurs flancs. (B. de St-P.)

—Poés. Par extens. Semblable aux cavernes, creux, profond, creusé, souterrain, cavé, enfoncé. Des rochers *caverneux* les masses entassées. (Le père Venance.)

..... Pourrais-je oublier ces eaux miraculeuses
Qui cachent à nos yeux leurs grottes *caverneuses*?
(Delille.)

— La Fontaine l'a dit du tronc d'un vieux pin : Dans son flanc *caverneux* et miné par le temps.

— Qui est plein de cavités. Anthracite caverneux.

— Anat. Qui renferme de petites cavités, de petites cavernes, ou bien qui est d'un tissu vasculaire spongieux. || *Sinus caverneux.* Deux canaux veineux, l'un droit, l'autre gauche, très-larges, assez courts, logés dans deux gouttières, de la face cérébrale du sphénoïde, entre deux lames de la dure-mère. || *Ganglion caverneux.* Petit ganglion nerveux, d'un gris rougeâtre, situé dans le sinus caverneux au côté externe de la carotide interne, donnant des filets aux nerfs moteur externe et ophthalmique, et communiquant avec les filets ascendants du ganglion cervical supérieur. || *Corps caverneux.* Tissu vasculaire spongieux, renfermé dans une membrane fibreuse qui entre dans la structure du pénis ou du clitoris.

— Fig. *Voix caverneuse.* Voix sourde et rude, semblable aux sons qui se font entendre dans une caverne.

CAVERNOSITÉ. s. f. Didact. Creux, enfoncement d'un corps caverneux. Cavernosité d'un rocher. Cavernosité d'une pierre.

CAVERON. s. m. Bot. Nom vulgaire du prunellier.

CAVESSINE. s. f. (dimin de *caveçon*). Petit caveçon.

CAVET s. m. Archit. Moulure concave, formée d'une portion de circonférence.

CAVEZZO. s. m. Métrol. Mesure de longueur, en usage dans quelques provinces d'Italie. Le cavezzo vaut 2 mètres de France.

CAVIAIRE. adj. des 2 g. Antiq. rom. Se disait des animaux qu'on immolait et dont la queue ainsi que les parties voisines étaient consacrées aux dieux. Victimes caviaires.

CAVIAR s. m. Œufs d'esturgeon salés. [illegible] presque exclusivement, le commerce du caviar.

CAVICOLE. adj. des 2 g. (ét. lat., *cavus*, creux; *colo*, j'habite). Hist. nat. Qui vit dans les cavités.

CAVICORNE. s. m. (ét. lat., *cavus*, creux; *cornu*, corne). Mamm. Famille de ruminants comprenant les genres chèvre et antilope.

CAVIÉ, ÉE. adj. Mamm. Qui ressemble à un cabiai. || CAVIÉES. s. f. pl. Famille de mammifères.

CAVILLATION. s. f. (pr. *ca-vil-la-si-on*; du lat. *cavillari*, se jouer). Sophisme, raisonnement captieux, subtilité contre laquelle il faut être en garde. Il faut que la critique soit éclairée par le goût; autrement ses observations dégénèrent en *cavillations*. (Grosier.) Ce mot n'est d'usage que parmi les savants.

— Dérision, moquerie.

CAVILLEUX, EUSE. adj. Vieux mot qui a signifié Artificieux, fourbe, rusé, subtil. La royne Frédégonde estoit belle et *cavilleuse*. (Chroniq. de St-Denis.)

CAVILLONE. s. m. Ichthyol. Nom vulgaire du genre trigle.

CAVIN. s. m. (ét. lat., *cavus*, creux). Géol. Accident géologique; lieu bas; petite fondrière. Les cavins qui se trouvent près d'une place en facilitent l'approche.

— A signifié Vallée, fossé, chemin creux.

CAVINIE ou **CAVINION.** Bot. Arbrisseau de Madagascar, qui forme seul un genre dans la famille des bicornes.

CAVIROSTRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *cavus*, creux; *rostrum*, bec). Ornith. Qui a le bec creux.

CAVISTE. s. m. Admin. Se dit dans quelques administrations publiques, comme on le disait dans certaines communautés rel[illegible]es, de la personne chargée de l'administ[illegible] de la cave. Le caviste.

CAVITAIRE. s. m. Helmint. Nom donné par Cuvier au premier ordre des intestinaux, comprenant ceux qui ont un canal intestinal flottant dans une cavité abdominale et distincte.

CAVITÉ. s. f. (ét. lat., *cavus*, creux). Etat de ce qui est creux; vide dans un corps solide. La cavité des corps. Les cavités d'un rocher. Les cavités d'un cerveau. Les cavités du cœur. Les *cavités* intérieures de la terre contiennent du feu, de l'air et de l'eau. (Buff.) Il est nécessaire que les *cavités* des volcans communiquent avec la mer.

— Anat. Se dit de tout ce qui est creux. Le crâne, la bouche, les fosses nasales, sont des cavités. Cavité splanchnique. Cavité crânienne. Cavité thoracique. Cavité abdominale. Cavité pelvienne. Cavité nasale. Cavité gutturale. Cavité digitale du cerveau. || Les cavités des os ont été divisées en articulaires et non articulaires, selon qu'elles servent ou non aux articulations, et ont reçu différents noms selon leur forme. Cavité cotyloïde. Cavité glénoïde. Cavité alvéole. || Celles qui n'entrent pas dans la composition des articulations sont connues sous le nom de Fosses, sinus, empreintes, rainures, sillons, gouttières, etc.

CAVOIR. s. m. Techn. Instrument pour rogner le verre. V. GRÉSOIR.

CAVOLINE. s. f. Moll. Genre de mollusques nudibranches. Les cavolines sont des animaux de forme très-élégante, que l'on trouve depuis les régions glacées du pôle jusqu'à la zone torride.

CAVOLINITE. s. f. Minér. Sorte de minéral peu connu.

CAWERIRKY. s. m. Ornith. Nom d'un canard de Surinam dont la chair est fort délicate.

CAYAMBOUC. s. m. Mar. Navire de peu de valeur. || Terme de mépris, parmi les marins, pour désigner tout mauvais navire.

CAYENNE. Géogr. Ville de l'Amérique méridionale, capitale de la Guiane française, dans l'île de Cayenne, à l'embouchure de la rivière du même nom; 5,290 hab.

CAYENNE. s. f. Mar. Vaste caserne dans les ports, destinée à recevoir les marins levés pour le service, et qui n'ont pas encore reçu de destination. || Cuisine commune dans laquelle les équipages de bâtiments de guerre font cuire les aliments pendant l'armement et le désarmement.

CAYES. s. f. Nom qu'on donne aux Antilles à de petits bancs de sable qui ressemblent à des îlots.

CAYETH. s. m. Relat. Dans l'Hindoustan, Celui qui fait profession d'écrire et de régler les comptes.

CAYEU. s. m. Bot. Petit bulbe produit par un autre bulbe déjà formé. Les *cayeux* détachés de la plante mère et mis en terre, produisent de nouveaux individus. (Nyst.) Les *cayeux* naissent tantôt dans la substance même des bulbes, comme pour le safran et les colchiques, tantôt à côté d'eux, comme pour la tulipe et le lis; tantôt au-dessous, comme dans quelques ixias. (H. Cloq.)

CAYLAR (Le). Géogr. Chef-lieu de canton, arr. de Lodève (Hérault); 800 hab.

CAYLUS. Géogr. Ch.-l. de canton, arr. de Montauban (Tarn-et-Garonne); 5,300 hab.

CAYLUSÉE. s. f. Bot. Genre de la famille [illegible] une espèce de plantes herbacées qui croît en Égypte.

CAYMIRI. s. m. Mamm. Espèce de singe d'Amérique, du genre sagouin.

CAYMITTE. s. f. Bot. Fruit de l'Amérique, qui a à peu près la forme et la grosseur d'une pomme de rambour.

CAYOLOCKA. s. m. Comm. Nom d'une espèce de bois de santal.

CAYOPOLLIN. s. m. Mamm. Nom d'une espèce du genre sarigue.

CAYOU. s. m. Mamm. Nom d'une espèce du genre atèle.

CAYRES. Ch.-l. de canton, arr. du Puy (Haute-Loire); 1,900 hab.

t en *carillations.* (Grosier.) Ce mot
ge que parmi les savants.
ion, moquerie.

LEUX, EUSE. adj. Vieux mot qui
Artificieux, fourbe, rusé, subtil. La
édégonde estoit belle et *cavilleuse.*
de St-Denis.)

LONE. s. m. Ichthyol. Nom vulgaire
rigle.

. s. m. (ét. lat., *cavus*, creux). Géol.
éologique ; lieu bas ; petite fondrière.
qui se trouvent près d'une place en
approche.

nifié Vallée, fossé, chemin creux.

IE ou **CAVINION.** Bot. Arbrisseau
scar, qui forme seul un genre dans
des bicornes.

OSTRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *cavus*,
trum, bec). Ornith. Qui a le bec

TE. s. m. Admin. Se dit dans quel-
nistrations publiques, comme on le
certaines communautés rel[illegible]es,
nne chargée de l'administ[illegible] de
caviste.

AIRE. s. m. Helmint. Nom donné
au premier ordre des intestinaux,
t ceux qui ont un canal intestinal
s une cavité abdominale et distincte.

É. s. f. (ét. lat., *cavus*, creux). Etat
st creux ; vide dans un corps solide.
les corps. Les cavités d'un rocher.
d'un cerveau. Les cavités du cœur.
intérieures de la terre contiennent
l'air et de l'eau. (Buff.) Il est néces-
es *cavités* des volcans communi-
la mer.

Se dit de tout ce qui est creux Le
ouche, les fosses nasales, sont des
vité splanchnique. Cavité cranienne.
racique. Cavité abdominale. Cavité
Cavité nasale. Cavité gutturale.
tale du cerveau. || Les cavités des
livisées en articulaires et non arti-
lon qu'elles servent ou non aux ar-
et ont reçu différents noms selon
Cavité cotyloïde. Cavité glénoïde.
ole. || Celles qui n'entrent pas dans
ion des articulations sont connues
n de Fosses, sinus, empreintes, rai-
ns, gouttières, etc.

. s. m. Techn. Instrument pour ro-
re. V. ORTSOIR.

NE. s. f. Moll. Gen[illegible] de mollus-
branches. Les cavolines sont des
forme très-élégante, que l'on trouve
régions glacées du pôle jusqu'à la
.

NITE. s. f. Minér. Sorte de miné-
nu.

IRKY. s. m. Ornith. Nom d'un
urina[illegible] dont la chair est fort dé-

BOUC. s. m. Mar. Navire de peu
Terme de mépris, parmi les marins,
er tout mauvais navire.

NE. Géogr. Ville de l'Amérique mé-
apitale de la Guiane française, dans
enne, à l'embouchure de la rivière
om ; 5,990 hab.

E. s. f. Mar. Vaste caserne dans
estinée à recevoir les marins levés
ice, et qui n'ont pas encore reçu
on. || Cuisine commune dans la-
quipages de bâtiments de guerre
s aliments pendant l'armement et
ent.

s. f. Nom qu'on donne aux Antilles
bancs de sable qui ressemblent à

. s. m. Relat. Dans l'Hindoustan,
profession d'écrire et de régler les

s. m. Bot. Petit bulbe produit par
lbe déjà formé. Les *cayeux* déta-
ante mère et mis en terre, produi-
eaux individus. (Nyst.) Les *cayeux*
ôt dans la substance même des
ne pour le safran et les colchiques,
d'eux, comme pour la tulipe et le
u-dessous, comme dans quelques
oq.)

(Le). Géogr. Chef-lieu de canton,
e (Hérault) ; 800 hab.

Géogr. Ch.-l. de canton, arr. de
Tarn-et-Garonne) ; 3,300 hab.

E. s. f. Bot. Genre de la famille [illegible]
[illegible]
qui croît en Egypte.

, s. m. Mamm. Espèce de singe
du genre sagouin.

E. s. f. Bot. Fruit de l'Amérique,
rès la forme et la grosseur d'une
mbour.

KA. s. m. Comm. Nom d'une es-
le santal.

LIN. s. m. Mamm. Nom d'une
re sarigue.

. m. Mamm. Nom d'une espèce
e.

Ch.-l. de canton, arr. du Puy
; 1,900 hab.

CAYSTRE. s. m. Petite rivière de l'Asie-Mineure, fameuse chez les poètes, parce qu'elle était autrefois pleine de cygnes. On en parle encore assez souvent dans notre poésie, sous le nom de *Caystre*, quoiqu'elle se nomme aujourd'hui *Koutchouk-Moïnder*.

— On l'écrit quelquefois à tort *Caïstre.*

Des cygnes du *Caïstre* on voit les bataillons
A flots tumultueux inonder les vallons.
(LA MOTHE.)

CAZALS. Géogr. Chef-lieu de cant. (Lot) ; 1,000 hab.

CAZAN. La véritable orthographe de ce mot est *hazan* (*h* aspiré). *Cazan* ne vaut absolument rien. || On écrit aussi *chazan* ou *hhazan*, mais *hasan* doit être préféré. V. HAZAN.

CAZAUBON. Géogr. Chef-lieu de canton (Gers) ; 2,300 hab.

CAZELLE. s. f. Techn. Chez les fileurs d'or, Bobine portant à une de ses extrémités des gorges, dont le diamètre va toujours en diminuant, et servant à dévider le fil au fur et à mesure qu'il est tiré.

CAZERDIEN. s. m. Hist. orient. Se dit des sultans seljoucides qui ont régné dans le Kerman, au XIIe siècle.

CAZÈRES. Géogr. Ch.-l. de cant. (Haute-Garonne) ; 2,000 hab.

CAZETTE. s. f. Techn. Étui de terre dont on enveloppe les poteries avant de les mettre au four.

CAZIASQUER ou **CAZIASKER.** s. m. Hist. ott. V. CASIASQUIER.

CAZIMI. s. m. Astron. arab. Disque apparent du soleil.

CAZOU. s. m. Mamm. Mammifère de la côte de Guinée, qui se rapproche quelque peu du blaireau.

— Bot. Nom d'un fruit de la côte d'Afrique, dont les semences sont bonnes à manger et que l'on croit être produites par une espèce de cacaoyer.

CE. CET. sing. m. **CETTE.** sing. f. **CES.** pl. des 2 g. Adj. démonst. dont l'attribution est de mettre sous les yeux de celui à qui l'on parle, ou bien de présenter à son imagination l'objet que celui qui parle a devant lui ou dans sa pensée. Ces adjectifs déterminent les noms avec le concours d'une proposition le plus souvent sous-entendue ; et lorsque l'objet dont on parle se trouve sous les yeux de celui qui le montre, le geste par lequel il l'indique peut être considéré comme une expression du langage d'action équivalente à une des propositions : *que je vous montre, que vous voyez*, etc. En effet, *Cet habit, cette maison*, peuvent se traduire par *L'habit que je vous montre, la maison que vous voyez.*

— *Ce* ne s'emploie que devant les mots commençant par une consonne ou par un *h* aspiré. Ce soldat. Ce paysage. Ce fleuve. Ce vallon. Ce papillon. Ce jeune églantier. Ce tombeau. Ce héros. Ce hameau. Ce hanneton. Ce héron.

Voyez *ce* papillon échappé du tombeau ;
Sa mort fut un sommeil, et sa tombe un berceau.
(DELILLE.)

.... A ces mots, *ce* héros expiré,
N'a laissé dans mes bras qu'un corps défiguré.
(RACINE.)

— *Cet* précède tous les mots masculins ayant pour initiale une voyelle ou un *h* muet. Cet homme. Cet arbre. Cet étang. Cet îlot. Cet œillet. Cet usage. Cet habit. Cet habitant. Cet hameçon. Cet héliotrope. Cet hérétique. Cet hippopotame. Cet historien. Cet honnête procédé. Cet humble maintien. Pars, et d'un vol hardi parcours *cet* hémisphère. (Castel.) *Cet* admirable don, l'instinct, est loin de l'aimable raison. (Delille.)

C'est le fruit du tuba, de *cet* arbre si grand,
Qu'un cheval au galop met toujours en courant,
Cent ans à sortir de son ombre.
(V. HUGO.)

— *Cette* se place devant tout mot féminin singulier. Cette personne. Cette prairie. Cette rose. Cette harmonie. Cette hérésie. Cette haie. Cette anémone. Cette tulipe. Cette boîte. Cette chose. Cette fleur. Cette habitude. Cette héroïne. Comment percer *cette* foule effroyable de rimeurs affamés ? (Boil.) Voyez *cette* mouche qui luit d'une clarté semblable à celle de la lune ; elle porte avec elle le phare qui doit la guider. (A.-Martin.) Qui vous a pu plonger dans *cette* humeur chagrine ? (Boil.)

C'est Tinville : on le voit, au nom de la patrie,
Convier aux forfaits *cette* horde flétrie
D'assassins, juges à leur tour. (V. HUGO.)

[illegible]
Cette offre l'afflige : Dans mon destin funeste,
Qui m'aimera, dit-il, si mon chien ne me reste ?
(DELILLE.)

— *Ces* précède tous les mots pluriels, masculins ou féminins. Ces hommes. Ces femmes. Ces jeunes filles. Ces paysages. Ces prairies. Ces fleuves. Ces roses. Ces vallons. Ces arbres. Ces étangs. Ces flots. Ces œillets. Ces usages. Ces hameaux. Ces hannetons. Ces harmonies. Ces hérésies. Ces héros. Ces haies. Ces fleurs. *Ces* haies de chèvrefeuilles, de framboisiers, de groseilliers et de lilas, sont toutes verdoyantes de de feuilles, de boutons et de fleurs. (B. de St-P.)

C'est là, près de *ces* murs, par le lierre vieillis,
Sous *ces* ormes, *ces* ifs au lugubre feuillage,
Dans *ces* sillons étroits, que les morts du village
D'un éternel repos dorment ensevelis.
(SOULIÉ.)

— Ces adjectifs se répètent ordinairement devant chaque nom. Ces décrets et ces arrêtés. Ces ordonnances et ces décisions. Ces arts et ces métiers. Ces dimensions et ces proportions. Ces rubans et ces bijoux. Vous croyez qu'avec *ces* moyens et *ces* mesures, les déclarations des propriétaires seront fidèles. (Dupont de Nem.) Tous ces aventuriers ne devaient pas regarder *ces* arts et *ces* métiers comme au-dessous d'eux. (Roll.) Pour savoir comment tous *ces* cultes ou *ces* superstitions s'établirent, il faut suivre la marche de l'esprit humain. (Volt.) || Cependant quelquefois il est permis de supprimer ces adjectifs devant le dernier nom, lorsqu'on veut donner plus de rapidité au discours, ou quand ce sont deux mots à peu près synonymes. *Ces* questions et propositions sont la plupart extraites du Contrat social. (J.-J. Rouss.) On ne doit jamais charger aucun comité particulier d'expédier ou de refuser *ces* certificats ou approbations. (Id.) Tous *ces* prétendus cerfs ou biches ne sont que des chevreuils. (Buff.)

— Ils doivent également se répéter devant chaque adjectif, lorsque ces adjectifs expriment des idées tout à fait opposées, et qui ne conviennent pas au même nom. Les matelots ajoutent à *ces* bonnes et *ces* mauvaises qualités les vices de leur éducation. (B. de St-P.) Chassez-moi tous *ces* anciens et *ces* nouveaux amis qui ne voient en vous que votre position et votre fortune. (***) || Néanmoins, ils se suppriment devant le second adjectif, quand les adjectifs se rapportent à un seul et même nom. *Cette* immense et tumultueuse république avait pour chefs le pape et l'empereur. (Volt.) Je vous sais un gré infini d'avoir osé dépouiller notre langue de *ce* sot et précieux jargon qui ôte toute vérité aux images et toute vie aux sentiments. (Id.) Grotius lui-même a répété que Mahomet, *ce* grand et faux prophète, avait instruit une colombe à voler auprès de son oreille, et avait fait accroire que l'esprit de Dieu venait l'instruire sous cette forme. (Id.) || On dirait cependant sans *et* : *ces* jeunes, *ces* jolies personnes ont tout ce qu'il faut pour plaire. Cette répétition de *ces* est très-énergique.

— *Ce, cette, ces*, sont quelquefois emphatiques. Ce grand spectacle. *Ce* jour, *ce* triste jour frappe encor ma mémoire. (Rac.) *Cette* main souveraine, qui tient du plus haut des cieux les rênes de tous les empires. (Boss.) *Ces* grands prophètes nous ouvrent le ciel. (Id.)

Cette férocité que tu croyais fléchir
De tes faibles liens est prête à s'affranchir.
(RACINE.)

— Quelquefois on ajoute *ci* ou *là* au nom précédé de *ce, cet, cette, ces.* Cet homme-ci. Cet homme-là. Cette femme-ci. Cette femme-là. Ce pays-ci. Ce pays-là. Cette ville-ci. Cette ville-là. Ce village-ci. Ces villages-ci. Ces fleurs-ci. Ces fleurs-là. Ces volumes-ci. Ces volumes-là. V. CI et LÀ. *Cette* vie-*ci* n'est qu'un songe. (Volt.) Toutes les femmes ne sont heureusement pas de *cette* humeur-*là*. (Arnault.) Lorsqu'on représentait à Napoléon une chose comme impossible, il prétendait que *ce* mot-*là* n'était pas français. (Soy.) *Ce* monde-*ci* n'est qu'une loterie. (Volt.)

. . . Que de défauts elle a,
Cette jeunesse ; on l'aime avec *ces* défauts-*là*.
(DUFRESNY.)

CE. pron. démonstr. m. sing. et invar. S'emploie pour Cela. Ce mot n'est autre chose que l'adjectif démonstratif *ce*, employé avec ellipse du nom qu'il détermine. La preuve, c'est qu'on dit : *Cet* objet *qui* m'avait frappé, ou *ce qui* m'avait frappé ; *cet* accident *qui* venait de m'arriver, ou *ce qui* venait de m'arriver ; *ce* bonheur *dont* mon cœur était avide, ou *ce dont* mon cœur était avide ; *cet* instant *est* l'heure, ou *c'est* l'heure ; *ce* fait *que* j'avance, ou *ce que* j'avance, etc.

— Quelquefois *ce*, au commencement d'une proposition qui est liée avec une proposition antécédente, indique une personne ou une chose dont on a déjà parlé. J'aime Pierre, c'est un excellent ami. Je lis volontiers Racine et Boileau, ce sont de grands poètes.

— *Ce que* se dit des choses et des personnes. *Ce qu'*on gagne en amour ne vaut pas *ce qu'*on perd. (Demoust.) Il faut que je me livre à tout *ce que* je hais. (Rac.) Tout *ce que* j'ai perdu, madame, est en ces lieux. (Id.) Et nous appellerons bonheur de notre vie *ce qu'*il faut quitter, *ce qu'*il faut haïr, *ce qu'*il faut expier ! (Fléch.) *Ce que* la discipline de l'Eglise avait établi, la providence de Dieu l'a [illegible]
peut désirer *ce qu'*on ne connaît pas. (Volt.) || Il peut avoir un complément. Ce qu'il a d'intelligence. On aime sans façon tout *ce qu'*on voit de belles. (Corn.) On approcha d'elle tout *ce que* l'Espagne avait de plus vertueux et de plus habile. (Boss.) Ces phrases sont un abrégé de : On aime sans façon tout *ce* nombre *de belles que l'on voit* ; *ce* degré *d'intelligence qu'il a*, etc.

— *Ce qui* s'emploie dans tous les rapports possibles, et se dit des choses et même des personnes, qu'il désigne d'une manière vague. *Ce qui* fait le héros dégrade souvent l'homme. (Volt.) Tout *ce qui* n'est pas Dieu ne saurait remplir notre attente. (Pasc.) || Il sert aussi à former une parenthèse. Elle était captive des ennemis de sa maison, et (*ce qui* était plus déplorable) captive des ennemis de l'Eglise. (Boss.)

— *Ce qui, ce que*, suivis de *c'est que, c'est ce que, c'est ce qui.* Mais *ce qui* me choque de ces beaux esprits, *c'est qu'*ils ne se rendent pas utiles à leur patrie. (Montesq.) Ce n'est pas *ce qui* nous élève au-dessus des autres hommes qui nous rend heureux, *c'est ce qui* nous réconcilie avec Dieu. (Mass.) *Ce qui* est certain, *c'est que* le monde est de travers. (Fén.) *Ce qu'*il y a de vrai, *c'est que* l'agriculture était extrêmement honorée chez les anciens Romains. (Roll.)

— Le grand usage du pronom *ce*, c'est de se placer devant les temps personnels du verbe *être*, et de former un grand nombre de phrases qui sont de vrais gallicismes. On élide l'*e* de *ce*, et on le remplace par l'apostrophe devant *est, était, étaient, a été, ont été.* On doit écrire *c'a été, c'ont été*, et non *ça été, çont été*, l'apostrophe dispensant de la cédille. L'élision a également lieu devant le pronom *en. C'est* un méchant métier que celui de medire. (Boil.) *Ce n'est* que par les sens que l'âme peut s'instruire. (Fontanes.) *Ce sont* nos méthodes qui nous égarent. (B. de St-P.) Chez les anciens, *c'étaient* les vieillards qui gouvernaient ; chez nous, *ce sont* les jeunes gens. (Id.) *Ce fut* d'une retraite de pâtres et d'aventuriers que sortirent les conquérants de l'univers. (Roll.) *Ce furent* les Phéniciens qui inventèrent l'écriture. (Boss.) Qu'ai-je fait ici-bas ? j'étais fait pour vivre, et je meurs sans avoir vécu. Au moins *ce n'a pas été* ma faute. (J.-J. Rouss.) Chacun a ses fantaisies ; *c'a* toujours *été* la mienne, et je ne pense pas comme Horace sur ce point-là. (Id.) Apprendre les langues les plus difficiles, connaître les livres et les auteurs, etc., *c'ont été* vos premiers plaisirs. (Fléch.) *Ce ne sera* ni la force de vos armées, ni l'étendue de votre empire, qui vous rendront cher à vos peuples ; *ce seront* les vertus qui font les bons rois. (Mass.) Qu'eût-il fait ? *c'eût été* lion contre lion. (La Font.) Je partis sans lumière ; si j'en avais eu, *c'aurait* peut-être *été* pis encore. (J.-J. Rouss.)

Ce seraient paroles exquises,
Si c'était un grand qui parlât. (MOL.)

Entre la veuve d'une année
Et la veuve d'une journée
La différence est grande : on ne croirait jamais
Que *ce fût* la même personne. (LA FONT.)

— Dans les interrogations et les exclamations, il se place après le verbe *être*, auquel on le réunit par un tiret. Il en est de même quand le verbe est à l'imparfait du subjonctif, etc. Mais la transposition de *ce* après le verbe *être*, soit par interrogation, soit par exclamation, peut-elle toujours avoir lieu ? Quelques grammairiens trouvent *sont-ce* trop dur et vont jusqu'à le proscrire. Tous les écrivains en prose et en vers protestent contre cet injuste arrêt. On dit : *fût-ce*, avec un nom singulier ou pluriel. *Furent-ce, fussent-ce* ne seraient pas supportables. *Ont-ce été* est inusité ; on y supplée par le présent *sont-ce ? Sont-ce* des fièvres qui vous ont pris ? *A-ce été* est peu usité ; on y substitue *est-ce ? Seront-ce* est trop dur, il n'est pas usité. *Est-ce* un si grand malheur que de cesser de vivre ? (Rac.) *Sont-ce* des religieux qui parlent ainsi ? (Pasc.) *Était-ce* des palais ? (Delille.) *N'étaient-ce* pas les mêmes hommes ? (Chateaub.) Quoi donc, à votre avis, *fut-ce* un fou qu'Alexandre ? (Boil.) *Fut-ce* des avis à dédaigner ? (Planche.) Peut-être *n'a-ce pas été* par hasard que les sciences se sont tenues entre le mont Atlas et la mer Baltique ? (Fonten.) Qui jugera ce grand procès ? *sera-ce* la raison ? (Volt.) *Sera-ce* vos frères que l'on choisira ? (Planche.) Si l'homme a une raison universelle, *ne serait-ce* point parce qu'il a des besoins universels ? (B. de St P.) Qui que *c'ait été* qui vous l'ait dit, il s'est trompé. (Planche.) Si vous aviez demandé quelqu'un, *eût-ce, aurait-ce été moi ?* (Dessiaux.) Un Irlandais ne conclut pas de marché, *fût-ce* pour un seul penny, sans éloquence, sans discussions, sans clameurs, sans contorsions véhémentes. (Ph. Chasles.)

Dire qu'on ne saurait haïr,
N'est-ce pas dire qu'on pardonne ?
(MOLIÈRE.)

Moi l'emporter ! et que *serait-ce*
Si vous portiez une maison ? (LA FONT.)

— Il peut aussi se placer devant les temps personnels des verbes *pouvoir, devoir*, suivis de *être*, et devant le verbe *sembler*. Ce peut être. Ce doit être. Ce semble. Figurez-vous quelle joie *ce peut être* que de relever la fortune d'une personne qu'on aime. (Mol.) C'est un défaut capital qu'il faut éviter dans quelque sujet que *ce puisse être.* (Volt.) Les Portugais [illegible]
sance dans l'île de Ceylan [illegible]

Sottes de ne pas voir que le plus grand des [soins
Ce doit être celui d'éviter la famine.
(LA FONTAINE.)

La noblesse et l'argent sont brouillés, *ce me* [*semble*,
A ne pouvoir jamais se bien remettre ensemble.
(BOURSAULT.)

— Il se met encore devant les temps personnels du verbe *dire*. Ce dit-il. Ce dit-elle. Ce dit-on. Je l'aurai, ce dit-il, sans peine. Cette manière de s'exprimer commence à vieillir. *Ce dit-il*, est pour *il dit cela, ce fait.* Aujourd'hui on ne se sert plus que des formes simples, *dit-il, dit-elle, dit-on.* Un tiens vaut *ce dit-on*, mieux que deux tu l'auras. (La Font.) Soit fait, *ce dit* le frère. (Id.)

Je devais, *ce dis-tu*, te donner quelque avis
Qui te disposât à la chose. (LA FONT.)

Il lui fallait quelque simple bourgeoise,
Ce disait-elle. Un petit trafiquant,
Traiter ainsi les filles de mon rang ! (ID.)

— Comme sujet d'un verbe autre que *être, pouvoir, devoir, sembler, venir, dire*, on emploie *cela* et non pas *ce*. Cela ne me regarde pas. Cela m'intéresse peu. Cela me plaît. Cela lui fait mal.

— Il s'emploie aussi devant le verbe *venir.* Quand ce vint à payer, il se trouva sans argent, c'est-à-dire, quand il fut question de payer, etc. Ce tour est familier.

Ce qui nous paraissait terrible et singulier,
S'apprivoise avec notre vue,
Quand *ce vient* à la continue. (LA FONT.)

Il emprunta ; quand *ce vint* à payer,
Et qu'à sa porte il vit le créancier,
Force lui fut d'esquiver par la fuite.
(LA FONTAINE.)

— *Ce, ceci, cela.* Dans le langage soutenu, on emploie *cela* et *ceci* ; dans le langage ordinaire, on peut les remplacer par *ce* ; mais l'emploi de *cela* et de *ceci* est plus exact et présente un sens plus précis. Ce sont des phrases outrées et dégoûtantes, nuisibles à *cela* même qui est louable. (La Bruy.) La mode fait applaudir à *ce* qui est honteux (Boiste.) Mais non, *cela* n'est point, on vous trompe, Julie. (Corn.) Il me faut quinze années de ta vie. *C'est* en effet bien cher. (Lemont.) Et l'envie, mon père, sera-t-elle plus difficile à excuser ? *Ceci* est délicat, dit le père. (Pasc.) Oh ! monsieur, avoir un carrosse à soi, ou être obligé d'emprunter ceux de ses amis, *cela* est bien différent. (Le Sage.)

Elles ont la fureur de me croire fidèle.
— *C'est* malheureux, monsieur. (DE BIÈVRE.)

— *Ce*, pour *il, elle, ils, elles*, etc. Lorsque ces mots sont employés comme sujet d'une proposition dont l'attribut n'est pas un adjectif, on peut, dans ce cas, faire usage de *il, elle*, etc., ou de *ce* ; mais l'emploi de *ce* est plus conforme au génie de notre langue. *Ce n'était* pas un sot que le chien de Jean de Nivelle. (La Font.) On lui fait voir qu'*il est* un sot. (Id.) Bien loin d'être des demi-dieux, *ce ne sont* pas même des hommes. (Fén.) Loin d'être les protecteurs du peuple, *ils en sont* les oppresseurs. (Mass.) L'animal diffère beaucoup de la plante, puisqu'il est doué de sentiment ; *c'est* un être sensible qui, pendant sa vie, est sans cesse agité par le désir de l'entretenir et la crainte de la perdre. (B. de St-P.) Le seul caractère qui distingue essentiellement l'homme des animaux, c'est qu'*il est* un être religieux. (Id.) L'amitié des enfants, qu'*est-ce ?* pure habitude. (Fab. d'Eglant.) La mort *est-elle* un mal ? La vie *est-elle* un bien ? (Crébill.) Je lis et relis La Fontaine ; *c'est* mon auteur favori ; *il est* admirable. (Bonif.)

La modestie est belle enchâssée à propos ;
Mais hors de son endroit, *c'est* la vertu des [sots.
(BOURSAULT.)

— *Quelle heure est-il ?* est une interrogation par laquelle on demande l'heure qu'il est dans le moment où l'on parle. *Quelle heure est-ce ?* signifie Quelle est l'heure que l'on entend sonner en ce moment. A la première question on répondra, *il est midi, il est deux heures* ; à la seconde, *c'est midi, c'est deux heures*, c'est-à-dire, ce qui sonne est midi, est la deuxième heure.

— *C'est vrai, il est vrai. C'est* ne souffre pas de complément commençant par *que* ou par *de*. Ainsi on peut dire *C'est vrai, c'est faux, c'est juste, c'est commode, c'est incontestable*, etc ; mais on s'exprimerait incorrectement si l'on faisait suivre immédiatement chacune de ces locutions d'un *que* ou d'un *de*. Nous sommes rentrés tard, *c'est* vrai ; mais en revanche nous nous sommes levés matin. (Marl.) Vous avez beaucoup écrit, *c'est* vrai, mais que d'erreurs dans vos ouvrages ! (Id.) Vous soutenez que vous n'êtes pas sorti, *c'est* faux ; car je vous ai vu au théâtre. (Id.) Vous déclarez que vous m'avez payé, *c'est* juste, mais qui vous le conteste ? (Id.) Je te laisserai choisir, *c'est* commode, il est vrai ; mais je vous avoue que tant de plaisirs m'effraient. (Lemont.) || Dans le discours soutenu, on remplace *ce* par *cela*. Les Maniotes ou Maïnotes ne sont-ils pas les descendants des Spartiates ? *Cela* est incontestable. (Lemont.) || *Il est* veut au contraire après l'adjectif qui le suit un complément exprimé. *Il est* faux que les démarches soient indifférentes quand on a le cœur pur. (Mme d'Epinay.) *Il est* juste, grand roi, qu'un meurtrier périsse. (Corn.) *Il est* bien plus aisé de conquérir des provinces que [illegible]
de se défaire du vice qui plaît ! (Id.) || On peut sous-entendre le complément, mais devant l'adjectif *vrai* seulement.

Je suis jeune, *il est* vrai ; mais aux âmes bien [nées
La valeur n'attend pas le nombre des années.
(CORNEILLE.)

Je suis bien agitée, *il est* vrai ; mais mon cœur
De vos sages avis recherche la douceur.
(DE BIÈVRE.)

— Lorsque le verbe *être* est suivi d'un adverbe qui le modifie, tels que *peu, assez, beaucoup, trop*, on doit faire usage de *ce*. *C'est* beaucoup que de savoir commander (Acad.) *C'est* assez pour toi d'un ami ; *c'est* même beaucoup de l'avoir rencontré. (La Bruy.)

C'était assez pour animer les braves de Sparte, de leur montrer les trophées. (Fléch.) *Ce n'est* pas assez que d'entrer ainsi dans les honneurs, si l'on n'en use avec modération quand on les possède. (Id.) || Lorsque le verbe *être* est suivi d'un adjectif ayant après lui un *de* ou un *que*, on emploie *il*. *Il est* doux de revoir les murs de la patrie. (Corn.) *Il est* bon d'avoir de la vertu. (Ducerceau.) *Il est* beau de périr pour sauver l'innocence. (Volt.) *Il n'est* pas toujours bon d'être trop politique. (Rotrou.)

— *C'est un péché que de mentir. C'est un péché de mentir. C'est un péché que mentir.* Ces trois constructions sont également bonnes, mais les deux premières sont beaucoup plus usitées. *C'est* une maladie d'esprit *que de* souhaiter des choses impossibles. (Fén.) *C'est* créer les talents *que de* les mettre en place. (Volt.) *Est-ce* séduction *que de* se faire aimer? (La Chauss.) *C'est* être criminel *que d'*être misérable. (Guym. de la Touche.) *Ce n'est* point assez *de* pardonner les offenses, il faut aussi les oublier (Mme de Staël.) *C'est* un second crime *de* tenir un serment criminel. (J.-J. Rouss.) *C'est* un pesant fardeau *d'*avoir un grand mérite. (Regnard.) *C'est* une erreur *de* regarder la naissance et le rang comme un privilège. (Mass.) *C'est* mériter la mort *que* d'attenter à autrui. (Decaux.) *C'est* louer plus ... *que* louer notre amant. (Saurin.)

... Mérite a toujours droit de charmer nos yeux,
... *que* en avoir *que* savoir le connaître.
(Lanoue.)

— ... *une grande joie. Ce me fut une grande joie. Ce fut une grande joie pour moi.* Ces trois constructions sont également usitées. *Ce m'eût été* une grande joie de la laisser dans l'espérance d'une guérison. (Sévigné.) Jamais ma franchise ne m'abandonnera, quand elle devrait me nuire, *ce n'est* une qualité trop naturelle. (Mirab.) Il fallut qu'un peu de réputation me tînt lieu de tout. Si c'est un dédommagement pour ceux qui sont toujours loin d'eux-mêmes, *ce n'en fut* jamais un pour moi. (J.-J. Rouss.)

Du palais d'un jeune lapin,
Dame belette, un beau matin,
S'empara ; c'est une rusée :
Le maître étant absent, *ce lui fut* chose aisée.
(La Fontaine.)

— *Ce* peut être suivi des mots *à quoi, dont, où*, etc. Je sais ce dont il s'agit. Comment ! vous ne savez pas ce à quoi il travaille ? Refuserait-il de vous dire ce dont il s'occupe ? Les maladies de l'âme sont les plus dangereuses : nous devrions travailler à les guérir ; c'est *ce à quoi* cependant nous ne travaillons guère. (Bonif.) || *Ce dont* je me flatte, du moins, c'est que la critique, dont le talent doit être l'objet, ne s'étendra pas aujourd'hui sur les intentions. (Arnault.) || *Ce* peut néanmoins s'ellipser par raison d'harmonie devant *à quoi*. Vous ne savez donc pas *à quoi* sert la folie? (Fonten.) || Avant tout autre pronom relatif l'ellipse est vicieuse. L'exactitude exige donc *ce que deviendra* dans les vers suivants :

En bien ! de mes desseins Rome encore in-[certaine
Attend *que deviendra* le destin de la reine.
(Racine.)

— *Est-ce ci? est-ce ceci? Est-ce cela? est-ce là?* V. ci et là.

— Le mot *ce* est propre à donner aux phrases plus de variété et plus de force. Il est surtout merveilleux par les moyens qu'il fournit de mettre sur le devant du tableau ce qu'on veut faire le plus remarquer. Par ce seul mot, l'un des plus caractéristiques de notre langue, beaucoup de phrases peuvent être doublées et prendre un tour plus pittoresque et plus énergique. Quelle différence entre cette construction : *O sexe charmant, c'est dans vos vertus qu'est votre puissance !* et celle-ci : *O sexe charmant, votre puissance est dans vos vertus.*

— *Ce qui, ce que..... c'est* ou *est*. Ce que je sais le mieux, *c'est* mon commencement. (Rac.) Ce qu'on souffre avec le moins de patience, *ce sont* les perfidies, les trahisons, les noirceurs. (Corn.) Ce qui donne le plus d'éloignement pour les dévots de profession, *c'est* cette âpreté de mœurs qui les rend insensibles à l'humanité. (J.-J. Rouss.) Dites ce qui est vrai, faites ce qui est bien : ce qui importe à l'homme, *c'est* de remplir ses devoirs sur la terre ; et c'est en s'oubliant qu'on travaille pour soi. (Id.) || On peut dans certains cas supprimer *ce*. Après les bonnes leçons, ce qu'il y a de plus instructif *sont* les ridicules. (Duclos.) ... aux yeux des autres que mémoire et légèreté. (Vauven.) Ce qui m'étonne le plus *est* de voir que tout le monde n'est pas étonné de sa faiblesse. (Pasc.) Ce qui rend la taille et tous les impôts onéreux au cultivateur *est* qu'ils sont pécuniaires, et qu'il est premièrement obligé de vendre pour parvenir à payer. (J.-J. Rouss.)

— Se place entre deux noms. Le plaisir des bons cœurs, *c'est* la reconnaissance. (La Harpe.) La loi de l'univers, *c'est* malheur au vaincu. (Saurin.) Le miel, *c'est* le doux fruit que produit la science. (Naudet.) Le plus beau présent qui ait été fait aux hommes après la sagesse, *c'est* l'amitié. (La Rochef.) || On peut aussi ne pas exprimer le pronom *ce*. La première qualité d'un bon roi *est* la fermeté. (Louis XIV.) L'enfer des femmes *est* la vieillesse. (La Rochef.) Le grand ouvrier de la nature *est* le temps. (Buff.) Le plus grand des biens, sans doute, *est* le repos. (Demoust.) Le vrai jour pour voir un bon cœur *est* la clarté d'un incendie. (Dupaty.) || L'emploi de *ce* est indispensable, disent quelques grammairiens, quand le verbe est au pluriel. Cette règle est contredite par les faits.

Le gibier du lion, *ce ne sont* pas moineaux,
Mais beaux et bons sangliers, daims et cerfs [bons et beaux.
(La Font.)

Le sage Ésope dans ses fables
Nous en donne un exemple ou deux :
Celui qu'en ces vers je propose,
Et les siens, *ce sont* même chose. (Id.)

. . . . Ces séductions
Qui vont au fond des cœurs chercher nos pas-[sions,
Ce poison préparé des mains de l'artifice,
L'espoir qu'on donne à peine afin qu'on le sai-[sisse,
Sont les armes d'un sexe aussi trompeur que [vain.
(Voltaire.)

— Se place entre un nom et un verbe. Son unique désir, crois-moi, *c'est* de charmer. (Dorat.) Le vrai moyen d'être trompé, *c'est* de se croire plus fin que les autres. (La Rochef.) La fureur de la plupart des Français, *c'est* d'avoir de l'esprit ; et la fureur de ceux qui veulent avoir de l'esprit, *c'est* de faire des livres. (Montesq.) || On peut aussi, quoi qu'en disent les grammairiens, supprimer *ce*. Le premier commandement de la religion *est* d'aimer Dieu. (B. de St-P.) Le premier moyen de diminuer l'indigence du peuple *est* d'affaiblir l'opulence extrême des riches. (Id.) Le seul moyen de lui ressembler *est* de se remplir de sagesse, de justice et de sainteté. (Barthél.) Le bonheur parfait n'est pas sur la terre, mais le plus grand des malheurs, et celui qu'on peut toujours éviter, *est* d'être malheureux par sa faute. (J.-J. Rouss.)

Le devoir le plus saint, la loi la plus chérie,
Est d'oublier la loi pour sauver la patrie.
(Voltaire.)

Dès qu'il faut obéir, le parti le plus sage
Est de savoir se faire un heureux esclavage.
(Crébillon.)

— *Ce* placé entre un ou plusieurs infinitifs et un nom. Alléguer l'impossible aux rois, *c'est* un abus. (La Font.) Apprendre les langues les plus difficiles, connaître les livres et les auteurs, etc., *c'ont* été ses premiers plaisirs. (Fléch.) || On peut aussi supprimer le pronom *ce*. Punir *est* un tourment ; pardonner, un plaisir. (Chén.) Savoir manier les chevaux et les armes *sont* des talents communs au chasseur et au guerrier. (Buff.)

Être allié de Rome et s'en faire un appui,
C'est l'unique moyen de régner aujourd'hui.
(Corneille.)

Mépriser le mépris, rendre haine pour haine,
Est le parti qu'il faut qu'un honnête homme [prenne.
(Quinault.)

— Placé entre deux infinitifs. Végéter, *c'est* mourir ; beaucoup penser *c'est vivre*. (Fréd.) Épargner les plaisirs, *c'est* les multiplier. (Fonten.) Déchoir du premier rang, *c'est* tomber au dernier. (La Harpe.) Ne citer qu'une traduction d'un poëte, *c'est* ne montrer que l'envers d'une belle étoffe. (B. de St-P.) Vivre content de peu, *c'est* être vraiment riche. (Gand.) Réduire l'homme à son corps, *c'est* le réduire à ses sens. (A. Mart.) Prévenir le besoin, *c'est* doubler le bienfait. (Maréch.) || La suppression de *ce* est cependant quelquefois permise, surtout quand il y a négation. Souffler *n'est* pas jouer. (Acad.) Se parer et farder *n'est* pas, je l'avoue, parler contre sa pensée. (Fléch.)

— *C'est, qu'est-ce?* se mettent devant un nom singulier. *Ce fut* ici le commencement des miracles de Jésus ; il manifesta sa gloire, et ses disciples crurent en lui. (Boss.) L'amour-propre nous perd ; *c'est* un écueil flatteur. (Le Brun.) Qu'*est-ce* qu'une voix? Un souffle qui se perd en l'air. (Boss.) Le dessein de l'architecte du temple d'Éphèse n'*était-ce* pas de faire revivre son nom? (Fonten.) *Serait-ce* point quelque espèce de sort? (La Font.)

— *Ce sont* s'emploie devant un nom pluriel. *Ce sont* les mœurs qui font la bonne compagnie. (La Chauss.) *Ce furent* les Phéniciens qui, les premiers, inventèrent l'écriture. (Boss.) *C'étaient* les récompenses terrestres que cherchait le peuple de Dieu dans l'observation de sa loi. (De la Luz.) Il semblait que *ce fussent* de nouveaux décemvirs prêts à rétablir leur tyrannie. (Vert.) *Ce sont* nos cartes qui, comme la plupart des instruments de nos sciences, nous induisent en erreur. (B. de St-P.) D'un courage naissant *sont-ce* là les essais? (Rac.) ... (Chateaub.) De mon aveugle amour *seraient-ce* là les fruits? (Rac.) || Cependant on dit par exception : *C'est* onze heures qui viennent de sonner. *C'était* quatre heures qui sonnaient. || On peut aussi mettre *c'est* devant un nom pluriel. L'occasion prochaine de la pauvreté, *c'est* de grandes richesses. (La Bruy.) *Ce ne fut* que plaintes et que larmes. (Marmontel.) *Ce n'était* que jeux et que festins. (Id.) Comme les seigneurs étaient multipliés à l'infini, *ce n'était* partout que violences et brigandages. (Anquet.) Les meilleurs endroits pour élever les paonneaux, *c'était* les petites îles qui se trouvent en quantité sur les côtes d'Italie. (Buff.) Si l'on voulait ne point se tromper dans sa conduite, *ce serait* d'habiles gens que l'on irait consulter. (Corn.) *C'était* tous les jours de nouvelles accusations. (Volt.)

— Dans les phrases interrogatives on met *est-ce*, si le mot pluriel est suivi de *que*, et *sont-ce*, s'il est suivi de *qui*. *Est-ce* ces moments que vous accordez à la religion sur le point d'un combat, qui flattent votre espérance? (Mass.) *Est-ce* les Anglais que vous aimez? (Acad.) *Est-ce* les sons graves de l'orgue que j'entends, tandis que des sons plus légers errent dans les voûtes de verdure? (Chateaub.) *Sont-ce* des religieux et des prêtres qui parlent de cette sorte? *sont-ce* des chrétiens? (Pasc.) *Seraient-ce* ses maîtres qui l'auraient façonné? (St-Marc Girard.)

— *Ne fût-ce, ce sera, sera-ce*, s'emploient au lieu des formes *ne fussent-ce, ce seront, seront-ce*. C'est un singulier qui est commandé par l'euphonie. N'épargnez personne, *fût-ce* vos meilleurs amis. (Bonif.) Il n'y aura que trop d'intérêts qui diviseront les hommes dans la même société, *ne fût-ce* que ceux de la fortune. (B. de St-P.) *Ce sera* nos descendants qui nous jugeront. (Planche) *Sera-ce* vos frères que l'on choisira? (Id.)

— Dans les oppositions, on met *c'est* toutes les fois que l'esprit est frappé avec force par le substantif pluriel qui suit ; mais si ce substantif n'attire que faiblement l'attention, s'il n'occupe qu'un rang secondaire dans la phrase et dans la pensée, on se sert le plus souvent de *ce sont*. *Ce n'est* pas les Troyens, c'est Hector qu'on poursuit. (Rac.) *Ce ne sont* point les louanges, c'est la vertu que tu chéris. (J.-B. Rouss.) *Ce n'est* point tous ses droits, c'est le procès qu'elle aime. (Boil.) *Ce ne sont* point les médecins qu'il joue, c'est la médecine. (Mol.) *C'est* donc les dieux, et non pas la mer qu'il faut craindre. (Fén.) *Ce ne sont* point des admirateurs que j'ambitionne, mais des amis indulgents. (B. de St-P.) Ah ! *ce n'est* pas des pleurs qu'il s'agit de répandre (Chén.) *Ce ne sont* pas tant les passions qui sont fortes, que les hommes qui sont faibles. (S. Dubay.) *Ce n'est* plus des conseils, *c'est* des secours qu'il me faut. (Bonif.) *Ce sont* moins leurs ennemis que les animaux fuient, que la présence de l'homme. (Buff.) *Ce fut* moins des batailles que des fuites concertées. (Vertot.) *Ce ne sont* pas les pierres qui font le temple, c'est la pensée. (Alletz.) Ce n'est pas ma cabane, *c'est* mes terres que j'ai voulu agrandir. (Berq.) Ce ne fut pas une certaine invasion qui perdit l'empire, *ce furent* toutes les invasions. (Montesq.) Quel projet se présente à mes yeux ? *Ce n'est* pas seulement des hommes à combattre, c'est un marais à franchir, etc. (Besch.) Un homme inégal, ce n'est pas un seul homme, *ce sont* plusieurs. (La Bruy.)

— Avec plusieurs substantifs, on emploie ordinairement *c'est*. L'aliment de l'âme, *c'est* la vérité et la justice. (Fénél.) *C'est* la pluie et la chaleur qui fécondent la terre. (Descartes.) Ce qui se trouvait naturellement dans l'âme de Descartes, *c'était* la douceur et la bonté. (Thom.) Ah ! ce sont des tourterelles de mon pays ; *c'est* le mâle et la femelle. (B. de St-P.) On allait au temple pour demander les faveurs des dieux ; *ce n'était* pas les richesses et une heureuse abondance. (Montesq.) || On peut aussi mettre *ce sont* dans ces sortes de phrases, quoique l'emploi de *c'est* soit plus conforme à l'usage généralement suivi par nos meilleurs écrivains. Quelles sont les trois vertus théologales ? *Ce sont* la foi, l'espérance et la charité. (Condill.) Quels sont les quatre points cardinaux? *Ce sont* le levant, le couchant, le nord et le midi. (Gauth.) *Ce n'étaient* ni le même homme ni les mêmes juges. (Mirab.) Ce qui m'attache le plus à la vie, *ce sont* mes enfants et ma femme (Marm.) *C'étaient* des épis et des graines dont ils enrichissaient l'Attique. (Barth.) Il appelle à lui quatre courriers qu'il destinait au message ; *c'étaient* l'âne, le chien, le corbeau et le pigeon. (Volt.) Ces deux jeunes gens, couronnés de violettes et de roses, *ce sont* Varius et Plotius (Ph. Chasl.) Quand Louis XIV donnait des fêtes, *c'étaient* les Corneille, les Molière, les Quinault, les Lulli, les Lebrun, qui s'en mêlaient. (Volt.) || Pour rendre compte de la différence qui existe entre ces deux formes verbales *c'est* et *ce sont*, il faut entrer, en quelque sorte, dans le mystère de l'art de s'énoncer et d'écrire. M. Thiers a dit : *Aujourd'hui on accuse Marat, Danton, Robespierre ; demain ce sera Santerre, Chabot, Merlin*, etc. en employant le singulier *ce sera*, parce que son esprit embrassant difficilement l'idée collective de plusieurs substantifs qui ne s'énoncent que successivement, reste frappé de l'impression du premier, et le verbe obéit au nombre que celui-ci indique. De telles phrases sont elliptiques ; la répétition du verbe se suppose devant chacun des substantifs : *ce sera Santerre, ce* ... au contraire : *Un voit sortir de ce bateau trois graves personnages à demi vêtus de lambeaux déchirés, mais conservant sous les livrées de la pauvreté l'air le plus majestueux ; c'étaient Daniel, Ezéchiel et Jérémie.* Voltaire a employé le pluriel *c'étaient*, parce que les trois noms qui suivent considérés simultanément, emportent l'idée de la pluralité. || Souvent les auteurs ont employé *c'est* et *ce sont* dans la même phrase et dans la même analogie. Pour le poëte, *c'est* l'or et l'argent ; mais pour le philosophe, *ce sont* le fer et le blé qui, etc. (J.-J. Rouss.) *Ce n'était* pas de l'or et de l'argent qui me manquaient ; *c'étaient* du café et de la cannelle. (Volt.)

— Après plusieurs infinitifs, on se sert ordinairement de *c'est*. Vivre libre et peu tenir aux choses humaines, *c'est* le meilleur moyen d'apprendre à mourir (J.-J. Rouss.) Manger, boire et dormir, *c'est* leur unique occupation. (Domerg.) Voir et écouter les méchants, *c'est* déjà un commencement de méchanceté. (Confuc.) Prendre les choses comme elles sont, et les employer comme les circonstances le permettent, *c'est* la sagesse pratique de la vie. (Lacret.) Punir rarement et toujours à propos, récompenser quelquefois et caresser souvent, *c'est* un moyen sûr pour les pères de se faire aimer et respecter. (Labouisse.) || Cependant on peut aussi en pareil cas, et malgré l'opinion contraire de MM. Noël et Chapsal, se servir de *ce sont*, surtout si le mot qui suit est au pluriel. Faire du bien, entendre dire du mal de soi patiemment, *ce sont* là des vertus de roi. (Louis XVI.) Écouter les cantiques, respirer l'encens, allumer les cierges, suivre les processions, *c'étaient* le seul plaisir et toute l'occupation de l'idiot. (Ph. Chasl.) Vieillir, être malade et mourir, *ce sont* là les plus grands maux de la vie. (Dict. de max.) Compatir aux erreurs des hommes, être indulgent pour leurs faiblesses, *ce sont* là les devoirs de chacun de nous. (Ségur.) Apprendre les langues les plus difficiles, connaître les livres et les auteurs, etc., *c'ont* été vos premiers plaisirs. (Fléch.)

— S'emploie avec les pronoms personnels. Chose bizarre ! on dit, *ce sont eux, ce sont elles*, et il n'est pas permis de dire *ce sont nous, ce sont vous*. Ici l'usage l'emporte sur la syntaxe. On dit : *C'est moi, c'est toi, c'est lui, c'est elle, c'est nous, c'est vous ;* et *c'est toi et moi, c'est lui et elle ; c'est nous et vous*, etc. Le temps passe, disons-nous ; nous nous trompons : le temps reste, *c'est nous* qui passons. (A.-Mart.) Nous croyons que tout change, quand *c'est nous* qui changeons. (Gréc.) *C'est vous*, braves amis, que l'univers contemple. (Volt.) *Est-ce* nous qui avons fait cela ? (Acad.) *C'est vous* qu'il faut remercier. (Id.) *C'est vous-mêmes* que tous les peuples accuseront, avec raison, de vouloir usurper la tyrannie universelle. (Fén.) || Il n'y a d'exception que pour les pronoms *eux, elles*, avec lesquels on peut employer le singulier ou le pluriel. *C'est* eux qui ont bâti ce superbe labyrinthe. (Boss.)

C'est eux que j'en atteste, ils sont tous trois [mes guides ;
Ils vous arracheront aux mains des parricides.
(Voltaire.)

Ce sont eux que l'on voit, d'un discours insensé,
Publier dans Paris que tout est renversé !
(Boileau.)

— Avec une préposition, et lorsqu'il y a inversion, on emploie toujours *c'est*. *C'est des* contraires que résulte l'harmonie du monde. (B. de St-P.) *C'est* d'eux que j'attends tout ; ils sont plus forts que moi. (Volt.) *C'est* des récoltes que dépend la subsistance de l'homme. (Camin.) Nous ne dirons pas comme MM. Noël et Chapsal, que dans ces sortes de phrases il y a trois mots de trop, *ce, est*, et *que*. Singulière manière de rendre compte des mots que de dire qu'ils sont inutiles ! Et pourtant voilà ce que font tous les jours les grammairiens. Faut-il s'étonner après cela que la science ait fait jusqu'à présent si peu de progrès? Plus hardi que nos devanciers, nous aborderons franchement cette difficulté, qui leur a paru insurmontable. Soit cette phrase : *C'est des contraires que résulte l'harmonie du monde.* Prenons le premier mot, *ce*. L'attribution de cet adjectif, car ce n'est pas autre chose, est de mettre sous les yeux de celui à qui l'on parle, ou bien de présenter à son imagination un objet qu'on a devant soi ou dans la pensée. Or, le mot qui représente cet objet n'étant pas exprimé, il est clair qu'il est sous-entendu. Quel peut être ce mot? Supposons que ce soit le mot *assemblage*, et nous aurons *cet assemblage ;* mais ces mots ne présentent qu'un sens vague, et ont besoin d'être déterminés. La proposition suivante *que* pour *duquel résulte l'harmonie du monde*, exprime cette détermination. Nous avons donc : *Cet assemblage duquel* ou *d'où résulte l'harmonie du monde.* Il ne reste plus qu'à trouver ce qu'on affirme de cet *assemblage*, et nous aurons *est celui des contraires*. L'analyse complète de la phrase est donc : *Cet assemblage d'où résulte l'harmonie du monde est celui des contraires.* Ce vers de Racine : *C'est aux mains de l'amour à parer la victoire*, s'analysera de même : *Ce soin qui nous oblige à parer la victoire, est un soin réservé à l'amour.* Nous pensons avoir dissipé par ces analyses rigoureuses l'obscurité dont semblaient s'envelopper ces sortes de phrases, regardées jusqu'ici, même par les plus habiles, comme des gallicismes inexplicables.

— *Qu'est-ce que* s'emploie même lorsqu'il est ... chesses publiques, sinon la somme des richesses privées? (Dup. de Nem.) *Qu'est-ce* que nos princes naturels, sinon nos princes accoutumés? (Pasc.) Hé ! *qu'est-ce* que les poëmes épiques? En vérité, me dit-il, je n'en sais rien. (Montesq.) *Qu'est-ce* que les conquêtes d'Alexandre, en comparaison de celles de Gengiskan ? (Id.) *Qu'est-ce* que la vie et ses prospérités, aux yeux de l'homme tout occupé de son éternel avenir ? (Marmont.) *Qu'est-ce* donc que les choses les plus graves de l'histoire, foi des autels, sainteté des mœurs, dignité de l'homme, indépendance, civilisation même, si elles doivent passer plus promptement que les statuts de la vanité et les chartes d'un caprice ? (Chateaub.) || Au lieu de *qu'est-ce que*, on dit aussi quelquefois *qu'est-ce que c'est que*. *Qu'est-ce que c'est que* ces petits boutons jaunes comme des têtes d'épingles, qui sont au milieu de la marguerite ? Ce sont des fleurons. (B. de St-P.)

— Lorsque *ce* est précédé de deux noms, on

emploie *c'est* s'il y a identité de personnes, c'est-a-dire si les deux n'en font qu'une. Pierre et Céphas, *c'est* le même apôtre. (Acad.) || On emploie *ce sont* s'il n'y a point identité de personnes. Chacun admire Démosthènes et Cicéron, parce que *ce sont* les deux plus grands orateurs de l'antiquité. (Camin.)

— On emploie toujours *si ce n'est* au singulier, disent les grammairiens, lorsqu'il est pris dans le sens d'*excepté*. Qu'est-ce que le fils de l'homme, *si ce n'est* du fumier et de la boue? (Boss.) Qui m'aidera, *si ce n'est* mes amis? (Bonif.) || Lorsque les grammairiens ont établi cette règle, ils n'avaient probablement pas lu la phrase suivante : Les Chinois ne savent point que leur pays s'appelle la Chine, *si ce ne sont* ceux qui trafiquent avec les Européens ; ils l'appellent *Chium hoa*, le royaume du milieu. (B. de St-P.) On voit par là le danger d'établir des règles en l'absence des faits.

— *C'est là. Ce sont là.* Avec un nom pluriel on emploie toujours la dernière de ces locutions. Le bonhomme disait : *ce sont là* jeux de prince. (La Font.) *Ce ne sont pas là* mes affaires. (Id.) *Ce sont là* des effets du hasard. (Id.) *Ce sont là* les exploits que tu dois avouer. (Boil.) Regardez-bien ! *Ne sont-ce pas là* vos tablettes? Ce les sont là elles-mêmes. (Id.) Dites-moi, *sont-ce là* des signes d'opulence ou d'indigence? (D'Olivet.) Va, *ce sont là* les dieux que tu dois implorer. (Volt.) || Suivant quelques grammairiens, ces phrases sont autant de fautes. *C'est là* équivalant à *cela est*, il faut dire : *c'est là les leçons, c'est là des jeux d'enfants*. Nous sommes vraiment honteux d'avoir à réfuter une assertion aussi étrange, et qui tendrait à faire croire que Racine, Voltaire, Boileau, La Fontaine, etc., écrivaient au hasard. Où ces grammairiens ont-ils donc vu que *c'est là* équivaut à *cela*? S'ils avaient su tant soit peu de grammaire, ils n'ignoreraient pas que *cela* est une expression équivalente à *cet objet qui est là*; et que de même qu'on dit : *Ce sont des savants; c'étaient de beaux jours*, on dit très-bien : *ce sont là des savants c'étaient là de beaux jours*, sans que l'addition ou la suppression de la particule *là* influe en rien sur le nombre du verbe.

— Voyez quelle bizarrerie ! s'écrient les grammairiens. On dit : *C'est la mollesse et l'oisiveté qui rendent les peuples insolents et rebelles*, en mettant *c'est* au singulier, et *rendent* au pluriel. *C'est* le nombre du peuple et l'abondance des aliments qui *forment* la vraie force et la vraie richesse des royaumes. (Fén.) *Ce n'est* plus la sagesse et l'intérêt public qui *président* aux conseils, c'est l'intérêt des passions. (Mass.) *Ce n'est* ni l'erreur ni la vanité qui *ont* inventé ces noms magnifiques. (Fléch.) *Ce ne sera* ni la force de vos armées, ni l'étendue de votre empire qui vous *rendront* cher à vos peuples; ce sont les vertus qui font les bons rois. (Mass.) || Les grammairiens oublient de dire qu'on peut aussi mettre le verbe au singulier après *qui*. *Ce n'est* pas tant la pompe et la majesté qui fait les rois. (Fléch.) *C'est* la force et la liberté qui *fait* les excellents hommes. (J.-J. Rouss.) *C'est* le goût, la vanité ou l'intérêt qui les *lie*. (Mass.) *C'est* cette foi, cette dévotion qui la *conduisit* et la *régla* dans tous les offices de la vie chrétienne. (Fléch.) *C'est* la dureté, la hauteur des rois et leur mollesse qui les *rend* incapables de veiller sur tous les membres de l'Etat. (Fén.) || Ils oublient encore d'ajouter qu'on peut aussi employer *ce sont*. Seigneur, *ce sont* la femme et les enfants de Socrate qui *demandent* qu'on les laisse entrer. (B. de St-P.)

— *C'est moi qui parlerai.* Bien que le second verbe soit à un temps différent, on emploie ordinairement *c'est*. *C'est* précisément ce qui arriva à la première représentation de l'Œdipe de Voltaire. (La Harpe.) *C'est* là que s'allumera le premier flambeau du génie européen. (Villem.) *Est-ce* par l'amour du bon goût que Despréaux se croyait forcé à louer Segrais? (Volt.) *C'est* Boileau qui, le premier, enseigna l'art de parler toujours convenablement. (Id.) Ah! *c'est* ici seulement qu'il fallait faire retentir la parole sainte dans toute la force de son tonnerre. (Brid.) *C'est* alors que Fénelon fit voir que les cœurs sensibles, à qui l'on reproche d'étendre leurs affections sur le genre humain, n'en aiment pas moins leur patrie. (La Harpe.) || On peut aussi, au lieu de *c'est*, faire usage de *c'était, ce sera, ce serait, ce fut*, etc.; néanmoins *c'est*, présente une expression plus précise. La scène et le dialogue ne furent inventés que dans la suite, et *ce fut*

Ce ne fut qu'à l'âge de 30 ans que Crébillon composa sa première tragédie. (Volt.) Ouais! *serait-ce* bien moi qui me tromperais, et serais-je devenu médecin, sans m'en être aperçu? (Mol.) *C'était* pourtant la seule manière de critiquer dont Corneille s'était servi contre ses rivaux, et *ce fut* la seule que Racine employa contre Corneille même. (Volt.) *Ce fut* alors qu'Annibal reconnut que dans les affaires de la guerre il y a des moments favorables et décisifs qui ne reviennent jamais. (Vert.)

Ce sera vous qui de nos villes
Ferez la beauté refleurir. (Ma. Herbe.)

— *On m'a dit que c'est. On m'a dit que c'était.* Suivant les grammairiens, toutes les fois qu'on énonce une qualité habituelle ou essentielle, comme maxime, il faut toujours se servir de *c'est*, même après un passé. Je le priai de me dire ce que c'est que le pouvoir prochain. (Pasc.) Tous ceux qui ont médité sur l'art de gouverner les hommes, ont reconnu que *c'est* de l'instruction de la jeunesse que dépend le sort des empires. (Barthél.) || La raison éternelle veut sans doute que, lorsqu'on a l'intention d'exprimer une vérité habituelle ou essentielle comme telle, c'est-à-dire comme une maxime, on emploie le présent; mais elle n'empêche pas que nous ne la fassions correspondre à une époque passée, et que, pour peindre cette idée, nous ne nous servions du passé. Par exemple, de ce que Dieu est toujours essentiellement bon, s'ensuit-il que je ne puisse pas dire qu'il était bon hier d'une manière particulière, à telle ou telle occasion? Il faut donc laisser aux grammairiens leurs recettes qui n'ont d'autre effet, la plupart du temps, que de déformer l'intelligence et de convertir les hommes en automates. Reployez-vous sur vous-même, cherchez ce qui se passe en vous, si c'est un sentiment plutôt qu'une maxime, un fait particulier plutôt qu'une vérité générale, que vous voulez exprimer. Dans ce cas, vous mettrez le passé. Mais si c'est plutôt une maxime qu'un sentiment, qu'un fait, vous emploierez le présent. Rien ne peut apprendre à faire ce choix, il dépend uniquement de l'organisation de celui qui parle. Du reste, voici des exemples de cet emploi : Je le suppliai de me dire ce que *c'était* que le pouvoir prochain de faire quelque chose. (Pasc.)

Assez et trop longtems l'arrogance de Rome
A cru qu'être Romain *c'était* être plus qu'homme.
(Corneille.)

— Dans ces locutions : Est-ce là votre habit? *Oui, ce l'est.* Sont-ce vos livres? *Oui, ce les sont.* Est-ce ma montre? *Ce l'est.* Est-ce ton canif? *Oui, ce l'est.* Est-ce là votre voiture? *Oui, ce l'est.* Sont-ce là vos gants? *Oui, ce les sont*, les réponses sont grammaticalement correctes, mais on évite de les employer, parce qu'elles ont quelque chose d'affecté, de bizarre. On dit simplement, *oui*, ou *oui, c'est ma voiture; oui, ce sont mes gants*, etc. || Quand on parle d'êtres animés, de personnes, on se sert des formes *c'est lui, c'est elle, ce sont eux*, etc. Est-ce votre père? Oui, c'est lui. Est-ce sa femme? Oui, c'est elle. Sont-ce vos parents? Oui, ce sont eux. Est-ce ta mère? Oui, c'est elle. N'est-ce pas ton oncle? Oui, c'est lui. || Ces règles sont applicables même hors de l'interrogation. Je crois que voilà mon aimable invisible dont je te parlais. *C'est elle-même.* (Regn.) Ce carrosse parut être celui de mon fils, *ce l'était* en effet. (Sévigné.)

Monsieur, c'est là Crispin. *C'est lui*, je le sais [bien,
Nous avons eu là-bas un moment d'entretien.
(Regnard.)

Hé! sont-ce là vos gants? Est-ce là votre épée?
Oui, *ce les sont*. (Id.)

|| Cependant Regnard, sans y être aucunement forcé par la mesure du vers, a employé *c'est elle*, en parlant d'un objet inanimé.

Il faut donc que mon mal m'ait ôté la mémoire,
Et c'est ma léthargie.—Oui, *c'est elle*, en effet.

— *C'est à vous à, c'est à vous de.* Les grammairiens ne sont pas d'accord sur l'emploi de la préposition après *c'est à*. Les uns veulent que l'on préfère *de*, quand le verbe à l'infinitif commence par une voyelle; d'après cela il faut dire : *C'est à nous d'obéir*, et non pas, *c'est à nous à obéir*. Les autres, en tête desquels se trouve l'Académie, prétendent qu'on doit employer *c'est à vous à* toutes les fois qu'on veut exprimer une idée de tour : *C'est à votre tour à parler*; et *c'est à vous de*, lorsqu'on fait entendre une idée de droit ou de devoir : *C'est au maître à parler, et au disciple d'écouter.* Enfin, Laveaux, descendant dans la lice, veut qu'on mette *à*, quand il s'agit d'une action à faire par le sujet, et *de*, si le sujet est dans un état passif. Suivant lui, on doit dire : *C'est au maître à parler et au disciple d'écouter.* Nous viderons ce conflit, nous, en disant : Employez l'une ou l'autre construction, car nos meilleurs écrivains ont confondu ces deux manières de s'exprimer; on peut les imiter sans crainte, d'autant mieux qu'avec une proposition négative, la préposition *de* produirait souvent un mauvais effet. Mais *ce n'est* qu'à Virgile *à* chanter les abeilles. (L. Rac.) *C'est à* la musique *à* ponctuer les paroles. (J.-J. Rouss.) *C'est* au copiste *de* rapprocher ces deux termes le plus qu'il est possible. (Id.) *Ce n'est pas* aux militaires *à* prendre garde, échappe qui peut, on tire toujours. (Lemont.) *Est-ce* à toi *d*'envier la voix du rossignol? (La Font.) Cet homme avait un fils de dix-huit ans né paralytique et imbécile : Dieu me l'a donné, dit-il, *c'est* à moi *à*

t-on sur le style, ne répondez jamais; *c'est* à votre ouvrage seul *de* répondre. (Volt.) *C'est* aux mains de l'amour *à* parer la victoire. (Rac.) *C'est* aux édiles *à* donner des jeux publics. (Volt.) S'il arrivait qu'on leur intentât quelque procès, *c'était* au patron *à* défendre ses clients et à plaider pour eux. (Rollin.)

C'est à toi de prouver
Si ce que tu ravis tu le sais conserver. (Rac.)

— *Ce* s'emploie quelquefois seul et comme complément d'une préposition; mais cet emploi ne peut guère avoir lieu que dans le style familier ou épistolaire. Ecrivez-moi, de grâce, vos petites réflexions sur *ce*. (Volt.) Cette expression est elliptique, et *sur ce* est évidemment ici pour *sur ce point*, comme le prouvent les vers suivants :

. . . . . . Oui, seigneur, elle ose
Dans ses beaux compliments appuyer *sur ce* [point.
(Piron.)

— On dit aussi en style de pratique et de chancellerie : Et ce, conformément à. Nonobstant lettres à ce contraires. Et en vertu de ce que dessus. A ce qu'il n'en prétendit cause d'ignorance.

— *Parce que. Par ce que.* Il ne faut pas confondre *parce que*, écrit en deux mots, avec *par ce que*, écrit en trois mots. V. PARCE QUE.

— *C'est pourquoi.* Telle est la cause, la raison pour laquelle; tel est le motif pour lequel, etc. C'est pourquoi je suis parti. V. POURQUOI.

— *C'est fait. C'en est fait.* La première de ces locutions exige un complément. C'est fait de lui. C'est fait de nous. La seconde n'en demande point. C'en est fait, il n'y faut plus penser. J'étais dans les filets, *c'était fait* de ma vie. (Malh.)

Ma foi, *c'est fait* de moi, car Isabeau
M'a conjuré de lui faire un rondeau.
(Voiture.)

C'en est fait, mes amis, il n'est plus de patrie,
Plus d'honneur, plus de lois, Rome est anéantie.
(Voltaire.)

— *Qui est-ce qui? Qu'est-ce qui.* V. QUI et QUE.

— *C'est là que. C'est là où.* V. QUE et OÙ.

— *Ce qui nous plaît. Ce qu'il nous plaît.* V. QUI et QUE.

— *C'est à vous que. C'est vous à qui. C'est à vous à qui.* V. QUI, QUE, et À.

— *C'est-à-dire. C'est à savoir.* V. DIRE et SAVOIR.

CE. Chim. Abréviation du mot *cérium*, nom d'un métal.

CÉANOTHE. s. m. (du gr. κεάνωθος, groseillier). Bot. Genre de la famille des rhamnoïdes et de la pentandrie monogynie. Il renferme des arbrisseaux d'Amérique et de la Nouvelle-Hollande.

CÉANS. adv. Ici dedans, dans ce logis. Il ne se dit que de la maison où l'on est quand on parle. Il dînera céans. Il n'est pas céans. Le maître de céans. Si son clerc vient *céans*, fais-lui goûter mon vin. (Rac.) Je demande *céans* monsieur de Valencés. (F. d'Egl.) Que l'ami du logis déniche de *céans*. (Volt.)

Quoi! je souffrirai, moi, qu'un cagot de critique
Vienne usurper *céans* un pouvoir tyrannique?
(Molière.)

— *Céans* est du style familier, et on ne l'emploie même plus guère que dans la comédie ou dans le conte.

CÉARA ou **CIARA.** Géogr. Province du Brésil, ch.-l. Céara, dite aussi Fortalezza. On y cultive le maïs, l'ananas, le tabac, etc. Immenses pâturages.

CÉAUSTE. s. m. Bot. Genre de plantes exotiques à fleurs polypétales, de la famille des nerpruns.

CEBAR. s. m. Bot. Un des noms de l'aloès ordinaire.

CÉBATH. s. f. Bot. Plante d'Arabie dont la tige ligneuse s'entortille autour des objets qu'elle rencontre.

CÉBIEN. s. m. (du lat. *cebus*, singe). Mamm. Nom donné à une famille de l'ordre des mammifères quadrumanes, ayant pour type le genre cébus.

CÉBIEN, IENNE. adj. Qui ressemble, qui a rapport à un cébien.

CEBI-GALLINÆ. s. m. Mat. médic. Foie de poule broyé.

CÉBIPIRE. s. m. Bot. Grand arbre du Brésil dont l'écorce amère et astringente sert à faire des bains et des fomentations pour les douleurs rhumatismales.

CÉBLÉPYRINE. s. m. Ornith. Sous-famille faisant partie de la famille des laniadées.

CÉBLÉPYRINÉES. s. f. pl. Sous-famille de la famille des muscicapidées.

CÉBLÉPYRIS. s. m. Ornith. V. ÉCHENILLEUR.

CÉBOCÉPHALE. s. m. (ét. gr., κῆβος, singe; κεφαλή, tête). Térat. Genre de monstres unitaires dont la tête ressemble à celle d'un singe, et appartenant à la famille des cyclocéphaliens.

CÉBOCÉPHALIE. s. f. (rad. *cébocéphale*). Térat. Conformation vicieuse de cébocéphale.

CÉBOCÉPHALIEN, IENNE. adj. (ét., V. CÉBOCÉPHALE). Térat. Il se dit des monstres

CÉBOCÉPHALIQUE. adj. des 2 g. (ét., V. CÉBOCÉPHALE). Térat. Qui présente les caractères de la cébocéphalie.

CÉBRION. s. m. (nom d'un géant mythologique). Entom. Genre d'insectes coléoptères de la famille des serricornes.

CÉBRIONATES. s. m. pl. Entom. Tribu d'insectes de l'ordre des coléoptères.

CÉBRIONITES. s. m. pl. (ét., V. CÉBRION). Entom. Tribu d'insectes de la famille des coléoptères serricornes, qui a pour type le genre cébrion.

— adj. Qui ressemble à un cébrion.

CÉBUGALE. s. m. (ét. gr., κῆβος, singe; γαλῆ, belette, chat). Mamm. Genre dans lequel se place un lémurien de Madagascar.

CÉBUS. s. m. (du gr. κῆβος, singe). Mamm. Genre de singes du nouveau continent renfermant ceux qui portent aujourd'hui le nom de sapajou, etèle et alouatte.

CÉCAL, ALE. adj. (ét., V. CÆCUM). Anat. Qui a rapport au cæcum. || *Appendice cécal* ou *vermiforme*. Petit prolongement creux cylindroïque, appartenant à l'intestin cæcum. || *Artères et veines cécales*. Rameaux des artères et veines coliques droites inférieures, qui se distribuent au cæcum.

CÉCALYPHE. s. m. Bot. Genre de plantes de la famille des mousses.

CÉCHÈNE. s. m. (du gr. κεχηνώς, bâillant). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des carabiques, établi aux dépens du genre carabe.

CECI. pron. démonst. m. (contraction du mot *ce* et de l'adverbe *ci*; c'est pour *cet objet ci* : le plus souvent on détache *ci* de *ce* pour le placer après le verbe : *c'est ici ce que j'examine*; on dirait en un seul mot, *c'est ceci que j'examine*). Se dit, par opposition à Cela, pour indiquer, de deux choses, la plus rapprochée de celui qui parle. Ceci est à moi, cela est à vous. Ceci est beau, cela est laid. J'aime ceci, mais je préfère cela. Ceci est soie, cela est laine. Si cela est plus gracieux, ceci est plus utile.

— On s'en sert d'une manière absolue pour désigner une qualité indéfinie, par opposition à une autre qualité indiquée par le pronom *cela*. Elle n'est point *ceci*, elle n'est point cela. (Mme de Sévigné.)

— Quand il n'est question que d'un seul objet, on emploie indifféremment *ceci* ou *cela*. Ceci ou cela me regarde.

— Fam. et d'une manière indéterminée. *Ceci, cela.* Tantôt une chose, tantôt une autre. C'était ceci, c'était cela, il avait toujours un prétexte pour ne pas venir. C'est ceci, c'est cela, vous avez toujours quelque excuse à donner. Ce n'est ni ceci ni cela, il ne s'agit point de ce que vous dites. J'ai dit ce qu'il faut faire quand un enfant pleure pour avoir *ceci* ou cela. (J.-J. Rouss.)

Tant que le jour est long, il gronde entre ses [dents :
Fais *ceci*, fais cela; va, vient, monte, descends.
(Regnard.)

L'un n'avait en l'esprit nulle délicatesse,
L'autre avait le nez fait de cette façon-là,
C'était *ceci*, c'était cela. (La Fontaine.)

Combien de gens par-ci, par-là,
Comme le roi lombard, comme Joconde,
Ne se doutent le moins du monde
Ni de *ceci*, ni de cela. (Id.)

— Il s'emploie souvent sans opposition à *cela*, et indique un objet présent, un fait actuel, la chose dont on parle ou dont on va parler. Que veut dire ceci? Ecoutez ceci. Ceci n'est pas un jeu d'enfants. Qu'est-ce que ceci? que tout ceci? Voyez ceci. Retenez bien ceci. Nous vivons comme si tout *ceci* ne devait jamais finir. (Mass.) *Ceci* paraîtra contraire aux idées communes, mais il faut me laisser le temps d'exposer les miennes. (J.-J. Rouss.)

— On se sert de *ceci* pour indiquer ce que l'on va dire, et de *cela* pour rappeler ce qu'on a dit. (V. CELA.) Quant aux riches, mon cher petit Pollux, dis-leur *ceci* en mon nom : Ah! insensés, pourquoi gardez-vous soigneusement cet or, et vous tourmentez-vous à calculer vos usures? (Bel. de Baum.) || Cependant l'usage permet souvent d'employer indifféremment l'un pour l'autre. On voit des femmes qui, sans être ni vieilles ni laides, n'en plaisent pas davantage; et *ceci* s'applique à la voisine du chevalier. (Lemont.)

— Dans le langage soutenu, on emploie *ceci*; dans le langage ordinaire, on peut le remplacer par *ce*; mais l'emploi de *ceci* est plus exact et présente un sens plus précis. Et l'envie, mon père, sera-t-elle plus difficile à exécuter? *Ceci* est délicat, dit le père. (Pasc.) V. CE.

CECIDODAPHNE. s. f. (ét. gr., κηκίς, noix de galle; δάφνη, laurier). Bot. Genre de la famille des lauracées, et ne contenant qu'une espèce.

CÉCIDOMYIE. s. f. (ét. gr., κηκίς, noix de galle, excroissance; μυῖα, mouche). Entom. Genre d'insectes de l'ordre des némocères, famille des tipulaires. Ce genre est assez nombreux en espèces, dont nous citerons les plus remarquables : cécidomyie du saule, cécidomyie du pin, cécidomyie des marais, cécidomyie du bouillon blanc, cécidomyie du lotier, cécidomyie destructive, etc.

MYIE). Entom. Groupe ou sous-tribu établie dans l'ordre des diptères comprenant le genre cécidomyie.

CÉCIFORME. adj. (ét. lat. *cæcus*, aveugle; *forma*, forme). Bot. On appelle réservoirs céciformes, des tubes courts pleins d'huile volatile, observés dans l'écorce du fruit des ombellifères.

CÉCILE (Sainte). Romaine, souffrit le martyre en Sicile sous l'empereur Marc-Aurèle. Les musiciens l'ont prise pour patronne, parce qu'en chantant les louanges de Dieu elle s'accompagnait souvent d'un instrument.

CÉCILE. s. f. Entom. Espèce de libellule ou demoiselle.

CÉCILIADE. adj. des 2 g. Erpét. Qui ressemble à une cécile. || CÉCILIADES. s. m. pl. Famille de reptiles.

CÉCILIADÉ, ÉE. adj. Entom. qui a rapport

au genre cécilade. || CÉCILIADÉS. s. m. pl. Nom donné à une seule famille dans l'ordre des amphibiens apodes, et qui a pour type le genre cécilie.

CÉCILIE. s. m. (du lat. *cæcus*, aveugle). Erpét. Genre de reptiles de la famille des ophidiens homodermes. Il renferme des serpents sans queue, d'Amérique, dont les mœurs sont inconnues.

— Entom. Genre de l'ordre des névroptères, trouvé en Angleterre.

— Ichthyol. Genre de poissons établi pour une espèce d'anguilliformes.

CÉCILOÏDE. adj. des 2 g. (du lat. *cæcilia*, cécilie, et du gr. εἶδος, ressemblance). Erpét. Qui ressemble à la cécilie. || CÉCILOÏDES. s. m. pl. Famille de batraciens héromeles, ayant pour type le genre cécilie.

CÉCIS. s. m. (du gr. κηκίς, gland). Bot. Gland du chêne.

CÉCITÉ. s. f. (du lat. *cæcitas*, même signif.). Privation de la vue, abolition de la faculté de voir, état d'une personne aveugle. Il fut frappé de cécité. Homère, malgré sa *cécité*, a peint de si brillants spectacles, que depuis trois mille ans l'imagination ne nous a rien offert de pareil. (A. Martin.) Nous ne saurions bien comprendre les ténèbres que par la lumière, et la *cécité*, que par les fonctions de l'œil et l'excellence de la vue. (La Mothe le Vayer.)

J'irai, je charmerai la discorde inhumaine,
Ma triste *cécité*, les cris de mes rivaux. (DEL.)

— Poét. Il se prend pour l'aveugle lui-même.

Sévère dans la ferme, humain dans la cité,
Il (le chien) soigne le malheur, conduit la *cécité*.
(ID.)

— Fig. Aveuglement. Parmi cette *cécité* universelle, je me fusse, ce me semble, plus volontiers attaché à ceux qui adoraient le soleil. (Montaigne.)

— Syn. comp. CÉCITÉ. AVEUGLEMENT. *Cécité* se dit au propre, et *aveuglement* au figuré.

CÉCOGRAPHE. s. des 2 g. (du lat. *cæcus*, aveugle, et du gr. γράφω, j'écris). Celui ou celle qui écrit la cécographie; qui enseigne la cécographie. Un cécographe. Une habile cécographe.

— adj. des 2 g. Un auteur cécographe.

CÉCOGRAPHIE. s. f. (ét., V. CÉCOGRAPHE). Méthode d'écriture particulière aux aveugles.

CÉCOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. (ét., V. CÉCOGRAPHE). Qui a rapport, qui appartient à la cécographie. Un écrit, une écriture cécographique.

CÉCRACTES. s. m. (du gr. κεκράκτης, bruyant). Entom. Genre de coléoptères de la famille des curculionides.

CÉCROPE. s. m. Entom. Genre d'insectes entomostracés.

CÉCROPÉ, ÉE. adj. Entom. Qui ressemble à un cécrope. || CÉCROPÉS. s. m. pl. Famille d'entomostracés.

CÉCROPIDES. s. m. pl. (rad. *Cécrops*). Hist. anc. Les descendants de Cécrops, les Athéniens.

CÉCROPIE. s. f. (nom mythol.). Bot. Arbre de la famille des urticées, diœcie diandrie, indigène aux Antilles.

CÉCROPIÉ, ÉE. adj. (ét., V. CÉCROPIE). Bot. Qui ressemble à une cécropie. || CÉCROPIÉES. s. f. pl. Famille de plantes de la famille des urticées, qui a pour type le genre cécropie. V. COULEQUIN.

CÉCROPS. Égyptien, natif de Saïs, conduisit (1643 av. J.-C.) une colonie dans l'Attique, où il fonda la ville d'Athènes. Il institua le mariage, apprit aux habitants à cultiver l'olivier, et mourut après un règne de 50 ans, vers l'an 1594.

CÉCROPS. s. m. (nom du fondateur d'Athènes). Crust. Genre de crustacés de l'ordre des branchiopodes, famille des caligides.

— Entom. Papillon de jour.

CÉCRYPHALE. s. m. (du gr. κεκρύφαλον, réseau). Anat. L'un des estomacs des animaux ruminants.

— Hist. gr. Réseau dont les femmes grecques couvraient leurs cheveux.

CÉCUBE. Géogr. anc. Territoire d'Italie, entre Terracine et Gaëte, célèbre par ses vins exquis.

— Vin du coteau qui porte le même nom.

CÉCULE. s. m. (du lat. *cæcus*, aveugle).

mille des sternoxes, originaire de Sibérie.

CÉCUM. s. m. (pr. *cé-komm*; du lat. *cæcus*, caché). Anat. La première portion des gros intestins.

CÉDANT, ANTE. adj. (rad. *céder*). Qui cède son droit. La partie cédante. Il ne s'emploie guère que substantiv., en terme de droit et de pratique. Le cédant et le cessionnaire.

— Il ne faut pas le confondre avec le Part. prés. du v. Céder, qui est invariable. Son cœur fier et indomptable, *cédant* à la voix impérieuse de la nature, a montré un instant de faiblesse. (Boiste.) *Cédant* au destin dont la rigueur commande. (Aimé-Mart.)

Et tout à coup, *cédant* aux désirs de mon cœur,
Je voulus adorer Dieu, l'auteur de mon être,
Et je dis à la terre : « Es-tu le Créateur ? »
(AIMÉ-MARTIN.)

CÉDÉ, ÉE. part. pass. du v. Céder. S'empl. adjectiv. Des biens cédés en toute propriété.

CÉDER. v. a. 1re conj. (du lat. *cedere*, même signif.). Il ne prend l'è qu'aux temps suivants : *Je cède, tu cèdes, il cède, ils cèdent. Cède. Que je cède, que tu cèdes, qu'il cède, qu'ils cèdent.* Abandonner une chose à quelqu'un, la lui laisser. Céder sa place. Céder la victoire. Céder le pas, le haut du pavé. Qui passera de nous deux ? Qui *cédera* la place à l'autre ? (Pasc.) Une liberté remuante qui allait *céder* la place à l'autorité légitime. (Boss.) Un grand cœur *cède* un trône, et le *cède* avec gloire. (Rac.) Porus, il faut périr ou me *céder* la reine. (Id.)

— Comm. et jurisp. Transporter une chose à une autre personne, lui en donner la propriété. Céder un cheval. Céder un bail, une dette. Céder ses droits, ses prétentions.

— v. n. Plier, s'affaisser. Céder sous le poids. Cette poutre ne tardera pas à céder, commence à céder.

— Fig. tant au sens physique qu'au sens moral, Se soumettre, ne pas résister, cesser de résister, ne pas s'opposer, ne plus contester, ne plus soutenir le contraire. Céder à la force, au mal, au temps, à l'orage. Céder aux larmes, aux prières de quelqu'un. Céder à son penchant. Cédons, puisqu'il le faut. Lors même qu'il semblait *céder*, il ne laissait pas de se faire craindre. (Fléch.) Mon cœur, qui résistait, fut contraint de *céder*. (Corn.) Ma fille, il faut *céder*, votre heure est arrivée. (Rac.) La fierté l'abandonne, il tremble, il *cède*, il fuit. (Boil.) Apprends-moi donc aussi qu'il faut *céder* au sort. (Mme Babois.) Je *cédais*, ou du moins je ne résistais pas en face. (J.-J. Rouss.) Je suis vaincu du temps, je *cède* à ses outrages. (Malherbe.)

Nous l'avons rencontré
De morts et de mourants noblement entouré,
Que, vengeant sa défaite, et *cédant* sous le nombre,
Ce héros a forcés d'accompagner son ombre.
(RACINE.)

On dit *céder au nombre*, et non pas *sous le nombre*. De plus, le pronom conjonctif *que* ne doit pas être séparé de son antécédent *morts et mourants*.

— Acquiescer, ne pas s'opposer. Il faut céder à nos supérieurs. Tout cède à ce redoutable conquérant. Tout cédait aux lumières de son esprit. Il n'est rien qui ne *cède* à l'ardeur de régner. (Corn.) Mais tout *cède* aux efforts du chanoine Fabri. (Boil.) Le dieu lui-même *cède* au torrent qui l'entraîne. (Id.)

— Se reconnaître ou être reconnu inférieur à un autre. Il lui cède en talent, en mérite, en expérience. Le céder à quelqu'un en vertu, en science. Je lui cède en tout. La maison de France à qui les plus puissantes maisons peuvent bien *céder* sans envie. (Boss.) Vous qui ne *cédez*, ni en savoir, ni en mérite, à nul de ceux qui vous ont précédés. (La Bruy.) Votre vie est pour moi d'un prix à qui tout *cède*. (Rac.) Ne faites pas comme ceux qui en *cédant* tâchent de donner à connaître qu'ils ne *cèdent* que par complaisance. (Ab. Rec.) Il y a des génies dominants à qui tout le monde *cède*, par je ne sais quelle force de supériorité qui les fait régner partout. (Amelot.) Je pense que ce visage est assez passable, et que pour le bel air, Dieu merci, nous ne le *cédons* à personne. (Mol.)

Je suis né, tu le sais, assez près de Péronne,
D'un sang dont la valeur ne le *cède* à personne.
(REGNARD.)

— *Le céder*. Dans cette expression, *le* est pour *le pas, l'avantage*, etc. A force de dire *céder le pas à quelqu'un*, on a fini par dire d'une manière elliptique *le céder à quelqu'un*.

— Se dit, à peu près dans le même sens, avec un nom de chose pour sujet. Son amitié cède toujours à sa politique. Les intérêts privés doivent céder à l'intérêt général.

— S'est dit pour Succomber. Pour moi, je *cède* aux ans.

— Syn. comp. CÉDER. LAISSER. DONNER. ABANDONNER. ACCORDER. ACQUIESCER. On *cède* une chose qu'on pouvait encore défendre. *Laisser*, c'est consentir à livrer une marchandise à un certain prix. Nous ne pouvons *donner* que ce qui est à nous. Un débiteur *abandonne* tous ses biens à ses créanciers. *Accorder* suppose une demande et le pouvoir d'y satisfaire. On *acquiesce* par amour de la paix.

CÉDIE. s. m. (du gr. κῆδος, deuil). Entom.

originaire de Madagascar.

CÉDILLE. s. f. (pr. *cé-di-ie*; de l'esp. *cedilla*, même signif.). Gramm. Signe orthographique inventé par les Espagnols; espèce de petite virgule qu'on met sous la lettre *c* devant les voyelles *a, o, u*, pour indiquer qu'elle doit être prononcée comme un *s*. Français. Garçon. Glaçon. Venez çà. Avez-vous reçu ma lettre? Le *c* dans le mot *leçon* est accompagné d'une cédille. Nos ancêtres écrivaient *Françzois, leçzon, façzon*, etc. Ils déplacèrent ensuite le *z*, le mirent sous le *c*, en le diminuant de grandeur.

— Techn. Les fondeurs de caractères et les imprimeurs appellent *c à queue* le *c* avec sa cédille.

CEDME. s. f. (du gr. κέδμα, maladie causée par des fluxions). Pathol. Une des formes de la goutte ou du rhumatisme articulaire.

CEDMONÉENS. s. m. pl. (de l'hébr. *kédem*, oriental). Géogr. Anciens habitants de la terre promise, descendus de Chanaan, fils de Cham. || L'Écriture donne ce nom aux peuples qui habitaient dans l'Arabie déserte, à l'orient de la Terre sainte, comme nous donnons celui d'Orientaux à ceux qui habitent l'orient de l'Europe.

CÉDONULLÉ. s. m. Conchyl. Coquille univalve du genre cône, et habitant les mers de l'Amérique méridionale et des Antilles.

CÉDRAT. s. m. Bot. Espèce de citronnier qui produit un fruit d'une odeur fort agréable. Des tablettes de cédrat. || Fruit du cédrat. Le cédrat est un excellent fruit, dont les confiseurs font un grand usage. Cédrat confit. Eau de cédrat. Les feuilles de l'oranger nommé *cédrat* ont le même goût que l'orange même, et pourraient contribuer à faire de la limonade. (La Quint.)

CÉDRATIER. s. m. Bot. Arbre qui produit les cédrats, variété du citronnier.

CÈDRE. s. m. (du gr. κέδρος, même signif.). Bot. Arbre conifère, pyramidal, toujours vert, qui acquiert une très-grande hauteur, et qui ne croissait autrefois que sur le mont Liban. Son bois, rougeâtre et odoriférant, passe pour incorruptible. Il en découle pendant les grandes chaleurs de l'été une résine qui devient dure, et que l'on nomme *cédrie*. (V. ce mot.) Les cèdres du Liban. Élevé comme le cèdre du Liban. Le cèdre brûlé rend une fort bonne odeur. Ce grand Dieu, qui se vante de déraciner par son souffle les *cèdres* du Liban. (Boss.) Dieu est le seigneur des *cèdres* du Liban, comme de l'hysope qui croît dans les plus profondes vallées. (Mass.) Liban, dépouille-toi de tes *cèdres* antiques. (Rac.) Le *cèdre* altier qui règne sur les monts. (Lebrun.) Ce fut M. de Jussieu qui, dans un de ses voyages, donna à la France le *cèdre* du Liban. (Ann. franç.)

Pareil au *cèdre*, il cachait dans les cieux
Son front audacieux. (RACINE.)

— Le bois même de cet arbre. Une boîte de cèdre. De la poudre de cèdre. Un cadre, une bordure de cèdre. On imite la couleur de *cèdre* par la teinture rougeâtre qu'on donne aux ouvrages qu'on veut faire passer pour bois de *cèdre*; mais l'odeur sert à en faire la différence, le véritable *cèdre* ayant une odeur fort aromatique. (Trév.)

— On donnait naguère encore, à Paris, le nom de *cèdre* au bois de l'acajou rouge.

— Fig. *Il connaît tout, depuis le cèdre jusqu'à l'hysope*. Se dit d'un homme fort instruit, très-versé dans les sciences naturelles, et signifie qu'il connaît depuis les plus grandes choses jusqu'aux plus petites.

— Fig. et style de l'Écriture. *Les cèdres du Liban*. Les grands, les puissants du siècle, les orgueilleux.

Dieu sait changer, par son souffle puissant,
Le roseau faible en *cèdre* du Liban. (VOLT.)

— *Il est haut comme un cèdre*. Il est fort haut, fort grand.

— *Aigre de cèdre*. Sorte de liqueur qui se fait avec du sucre, de l'eau-de-vie et du jus de cédrat. Dans cette locution, *cèdre* est pour *cédrat*.

— Pharm. *Vin de cèdre*. On prépare ce vin en mêlant des baies de cèdre écrasées avec du vin doux. Il est échauffant, diurétique et astringent.

— Bot. *Petit cèdre, oxycèdre, cèdre de Lycie*. Espèce de cèdre baccifère qui croît dans le midi de l'Europe. La baie charnue qu'il produit s'appelle *cédride*. || *Cèdre-acajou*. La swietonie mahogonie. || *Cèdre blanc*. Le cyprès à feuilles de thuya. || *Cèdre de Goa* ou *de Busaco*. Le cyprès glauque. || *Cèdre d'encens* ou *d'Espagne*. Le genévrier à encens. || *Cèdre de la Jamaïque*. Le guazume. || *Cèdre de la Sibérie*. Une espèce de pin. || *Cèdre des Bermudes*. Le genévrier bermudien. || *Cèdre lycien*. Le genévrier de la Phénicie. || *Cèdre rouge*. L'iciquier. || *Cèdre de Virginie*. Le genévrier de Virginie. || *Cèdre doux*. Syn. de Cédrat.

CÉDREL ou ACAJOU À PLANCHES. s. m. Bot. Grand et bel arbre de l'Amérique méridionale, qui forme un genre dans la famille des méliacées et dans la pentandrie monogynie. Son tronc acquiert des dimensions énormes

CÈDRELATE. s. m. (ét. gr., κέδρος, cèdre; ἐλάτη, sapin). Bot. Nom que les anciens ont donné à un arbre conifère d'une taille gigantesque, et qui paraît être le cèdre.

rée avec le fruit du cèdre.

— CÉDRÉLÉES. s. f. pl. Bot. Tribu de plantes de la famille des méliacées, ayant le genre cédrèle pour type.

CÉDRÉLÉON. s. m. Pharm. Huile de cèdre; espèce de résine en usage chez les anciens.

CÉDRIDE. s. m. Bot. Fruit du cade ou oxycèdre.

CÉDRIE. s. f. (rad. *cèdre*). Bot. Résine qui sort naturellement du cèdre en forme de larmes. Les anciens s'en servaient pour embaumer les corps; de là le nom de *vie des morts* donné aussi à cette résine.

CÉDRINO. s. m. Bot. Nom de plusieurs variétés du limon. || Espèce du genre citronnier, cultivée particulièrement en Italie.

CÉDRITE. s. m. (ét., V. CÉDRIE). Pharm. Sorte de vin très-échauffant, préparé avec du vin doux et de la résine de cèdre. Il était employé comme vermifuge.

CÉDRO. s. m. Bot. Variété du citronnier. || L'un des noms espagnols de l'acajou à planches ou cédrel.

CÉDROÉLÉON. s. m. (ét. gr., κέδρος, cèdre, ἔλαιον, huile). Chim. Huile essentielle tirée du cèdre.

CÉDROMELLE. s. f. Mat. méd. Un des syn. de Citron.

CÉDRONELLE. s. f. Bot. V. MÉLISSE.

CÉDROSTE. s. f. Bot. La couleuvrée blanche.

CÉDULE. s. f. (du lat. *schedula*, petit billet; dér. du gr. σχίδη, écorce sur laquelle les anciens écrivaient). Écrit, billet sous seing-privé, par lequel on reconnaissait devoir quelque somme. On lui a prêté dix mille francs sur sa simple cédule. On dit aujourd'hui Billet. Esope écrivit une *cédule* par laquelle Necténabo confessait devoir deux mille talents à Lycérus, roi de Babylone. La *cédule* fut mise entre les mains de Necténabo. Le roi l'ayant décachetée et lue, s'écria : Cette *cédule* est de toute fausseté. (Vie d'Es.)

— Prov. et fig. *Plaider contre sa cédule*. Former, élever une mauvaise contestation, sur laquelle on peut être convaincu par son propre fait.

— Dans l'anc. prat. *Cédule évocatoire*. Acte qu'on faisait signifier à sa partie adverse pour lui déclarer qu'on allait se pourvoir au conseil, afin d'être renvoyé à un autre parlement. || Dans la pratique actuelle, *Cédule de citation*. Acte par lequel un juge de paix permet, dans les cas urgents, d'abréger les délais.

— Syn. comp. CÉDULE. BILLET. OBLIGATION. La *cédule* et le *billet* ne sont pas exécutoires de plein droit, tandis que l'*obligation* l'est immédiatement.

CÉE ou CÉOS. Géogr. L'une des Cyclades, dans la mer Egée; aujourd'hui Zéa, patrie du poète Simonide.

CÉE. s. f. Entom. Genre de la famille des chalcidiens, établi sur une petite espèce trouvée en Angleterre.

CÉGINUS. s. m. Astron. Nom d'une étoile de troisième grandeur, dans la constellation du Bouvier.

CEIBA ou SEIBA. s. m. Bot. Grand arbre épineux d'Afrique, de la famille des mauves.

CEIGNANT. part. prés. du v. Ceindre. Il est invariable. Des bandelettes lui ceignant le front.

CEIGNANTE. s. f. (rad. *ceindre*). Anat. La douzième vertèbre du dos, placée à l'endroit où l'on porte la ceinture.

CEINDRE. v. a. et irrég. 4e conj. (du lat. *cingere*, même signif.). Le *g* qui se trouve dans le radical latin, reparaît dans plusieurs temps. *Je ceins, tu ceins, il ceint; nous ceignons, vous ceignez, ils ceignent. Je ceignais*, etc. *Je ceignis*, etc. *Je ceindrai*, etc. *Je ceindrais*, etc. *Ceins, ceignons*, etc. *Que je ceigne*, etc. *Que je ceignisse*, etc. *Ceignant; ceint, ceinte*. Entourer, environner. Ceindre une ville de murailles, de fossés. Ceindre un parc d'une haie vive.

— Se dit, dans un sens particulier, des choses qui serrent et entourent quelque partie du corps. Une corde lui ceignait les reins. La tiare ceint la tête des papes, et le diadème ceint le front des rois. Des bandelettes ceignaient le front des victimes.

— *Ceindre de quelque chose le corps, la tête de quelqu'un*. Lui mettre quelque chose autour du corps, autour de la tête. Il lui ceignit le corps d'une écharpe, le front d'un bandeau. Je vous *ceins* du bandeau préparé pour sa tête. (Rac.) D'un superbe bandeau l'on doit *ceindre* ma tête. (Chateaubrun.) || *Ceindre quelqu'un d'une chose*. La lui mettre autour du corps. Il le ceignit d'une écharpe. || *Ceindre la tiare*. Être élevé au pontificat. || *Ceindre la couronne, le diadème*. Devenir roi, empereur. Je *ceignis* la tiare et marchai son égal. (Rac.) Mon front chargé d'ennuis fut *ceint* du diadème. (Volt.)

— Dans le style soutenu, on dit d'un conquérant, La victoire lui a ceint le front de lauriers. Les lauriers immortels qui lui *ceignent* le front. (Corn.) Veux-tu *ceindre* ton front d'une palme immortelle? (Desaint.)

— Crébillon a employé, à tort, *ceindre* comme syn. de Tresser, entrelacer.

La justice du ciel semble *ceindre* elle-même

— *Ceindre l'épée à un chevalier*. Lui mettre une épée au côté. En le faisant chevalier, il lui ceignit l'épée.

— Fig., poét. et au moral. Étreindre, faire souffrir.

La douleur aux traits vénéneux,
Comme d'un habit épineux,
Me *ceint* d'une horrible torture.
(RÉGNIER.)

— Au physique. Former comme une ceinture.

Escaladons ces rocs, dont les sommets déserts
S'avancent vers le pôle et *ceignent* l'univers.
(CASTEL.)

— SE CEINDRE. v. pron. Se serrer, s'entourer quelque partie du corps. Se ceindre la tête, le front d'un bandeau, d'un diadème, etc. || *Se ceindre d'une écharpe, d'une corde*. Mettre une écharpe, une corde autour de ses reins.

— Fig. *Se ceindre le front d'un diadème.* Devenir roi ou reine.

— Absolument. *Se ceindre le corps, se ceindre les reins.* Se serrer le corps, les reins avec une écharpe, un ruban, une corde, etc.

— Syn. comp. CEINDRE. ENCEINDRE. ENTOURER. ENVIRONNER. *Ceindre* suppose l'application immédiate de l'objet que l'on ceint. *Enceindre* suppose la formation d'une enceinte. *Entourer* signifie mettre une chose autour d'une autre. *Environner* suppose une distance peu considérable entre la chose que l'on environne et celle dont on l'environne.

CEINT, EINTE. part. pass. du v. Ceindre. S'empl. adj. Etre ceint d'une écharpe. Avoir le front ceint de lauriers. Une ville ceinte de murailles. Une place ceinte de bastions. Le front ceint d'une mitre étrangère. Ceint du bandeau mortel. Etre ceint d'une ceinture. L'homme de Dieu d'une corde était *ceint.* (La Font.) Le front *ceint* de serpents et l'œil armé d'éclairs. (Desaint.) C'est là que les Semnothées, le front *ceint* de feuilles de chêne et de bandeaux étoilés, emblèmes de l'apothéose, viennent chercher avec des cérémonies mystérieuses le gui sacré. (Marchangy.)

C'est peu que, le front *ceint* d'une mitre étran-
Ce lévite à Baal prête son ministère. [gère,
(RACINE.)

Et ton front cette fois
Sera *ceint* de lauriers qu'on ne vit jamais luire
Sur la tête des rois. (MALHERBE.)

Le mot *luire* n'est pas heureux, et le poète aurait pu en trouver un plus approprié au sujet : les lauriers ne luisent pas.

CEINTES. s. f. pl. Mar. Tous les cordages qui ceignent, qui lient ou environnent un vaisseau.

CEINTRAGE. s. m. Mar. Se dit de tous les cordages qui servent à ceindre, à lier un bâtiment, lorsqu'il menace de s'ouvrir.

CEINTRE. s. m. Archit. V. CINTRE.

— Mar. Sorte de bourrelet fait avec un vieux bout de cordage, façonné et recouvert, qui sert à être mis en ceinture autour des embarcations pour les préserver d'un frottement nuisible.

CEINTRÉ, ÉE. part. pass. du v. Ceintrer. S'empl. adjectiv.

— Mar. On dit d'un navire qu'il est *ceintré par son câble,* lorsque, dans ses mouvements au-dessus de son ancre, il passe sur le câble et s'en trouve arrêté.

CEINTRER. v. a. 1re conj. Mar. Contenir, rapprocher autant qu'on le peut avec des cordages les côtés d'un navire, quand ils menacent de s'écarter ou de se disjoindre.

CEINTURE. s. f. (rad. *ceindre*). Ruban de soie, de fil, ou de laine, cordon, bande de cuir ou autre chose semblable, dont on se ceint le milieu du corps. Ceinture de soie. Ceinture à frange d'or. Mettre une ceinture. La boucle d'une ceinture. L'usage des ceintures est fort ancien. Les gens du commun, sous le même climat, n'avaient pour tout vêtement qu'une *ceinture.* (Rayn.) Lorsque les Juifs célébraient la Pâque, ils avaient des *ceintures* autour de leurs reins, suivant l'ordre qu'ils en avaient reçu de Dieu. (Fleury.) Les Romains portaient toujours une *ceinture* qui leur servait à retrousser leur robe quand ils voulaient agir. (Dac.) La défense de porter la *ceinture* était autrefois une tache d'ignominie. (Et. Pasq.) Nos ancêtres avaient accoutumé de porter à leurs *ceintures* tous les instruments nécessaires pour l'usage ou pour la conservation des biens, comme la bourse, les clefs, etc., en sorte que la ceinture était le symbole des biens. (Id.) Une *ceinture* large est placée haut sur l'estomac. (La Bruy.)

Cythérée, à ces mots, d'une main complaisante,
Détachant sa *ceinture,* à Junon la présente.
(***)

Un limpide bassin
Où la pudeur, qu'un jour sombre rassure,
Vient en secret dénouer sa *ceinture.*
(CAMPENON.)

— La partie d'une culotte, d'un pantalon, d'une jupe, que l'on serre autour des reins. La ceinture d'un pantalon, d'une jupe. Faire élargir, faire rétrécir sa ceinture.

— L'endroit du corps où l'on attache, où l'on serre une ceinture. En passant cette riviere, nous eûmes de l'eau jusqu'à la ceinture.

— *Ceinture de cuir.* Espèce de sac dont on se ceint les reins, et qui sert de bourse aux

garnie.

— *Ceinture à l'anglaise.* Sangle fort juste qui sert à porter l'épée.

— *Ceinture d'en haut.* La partie du corps qui se trouve au-dessus de la ceinture. || *Ceinture d'en bas.* La partie du corps comprise depuis la ceinture jusqu'aux jambes.

— *Ceinture de la reine.* Droit qu'on levait autrefois, pendant un certain temps, sur les marchandises qui entraient à Paris par la Seine, et qui était destiné à l'entretien de la maison de la reine. On appelait anciennement ce droit *la taille du pain et du vin.* Marie-Antoinette ayant renoncé au droit appelé la *ceinture* de la reine, donna lieu au quatrain suivant :

Vous renoncez, charmante souveraine,
Au plus beau de vos revenus ;
Mais que vous servirait la *ceinture* de reine ?
Vous avez celle de Vénus. (***)

— *Ceinture de deuil* ou *ceinture funèbre.* Large bande noire qu'aux funérailles d'un grand personnage on met autour de l'église, à une certaine hauteur, tant en dedans qu'en dehors, et sur laquelle sont placées, d'espace en espace, les armoiries du défunt. On l'appelle aussi *litre.*

— *Ceinture de chasteté.* Espèce de bandage au moyen duquel on a prétendu, autrefois, conserver la chasteté des femmes, et qui fut employé pour la première fois par François de Carrare, viguier de Padoue, dans le XIVe siècle. || Chir. Appareil dont on se sert pour préserver les jeunes gens de l'onanisme.

— *Ceinture de vierge* ou *de virginité.* Ceinture que portait une jeune fille, chez les Grecs et chez les Romains, et que le mari dénouait le premier soir des noces. Le nœud qui attachait la ceinture de virginité se nommait le *nœud d'Hercule.*

— Fig et poét. Bandes et cercles qu'on imagine dans le ciel, comme sont les zones, le zodiaque.

Et de là traversant cette ardente *ceinture*
Qui d'un feu tiède et clair couronne la nature.
(P. LE M.)

— *Ceinture à boulet* ou *ceinture de condamné au boulet.* Sorte de ceinture à laquelle s'attache une chaîne qui traîne un boulet.

— Anat. *Ceinture blanche de la choroïde.* Cercle ciliaire.

— Archit. *Ceinture d'une colonne.* Petite moulure carrée au haut et au bas du fût d'une colonne, auquel elle se joint par un congé On l'appelle aussi *filet.* || *Ceinture de murailles, de fossés, de haies.* Murailles, fossés, haies qui entourent un lieu. La ceinture du chœur d'une église. || *Ceinture de la volute ionique.* V. ÉCHARPE. || Rangs de feuilles de refend de métal, posées sur une astragale en forme de couronne, pour séparer sur une colonne torse la partie cannelée d'avec celle qui est ornée.

— Art milit. *Ceinture de caleçon.* Sorte de ceinture d'habillement de troupe qui est de morceaux égaux, formés chacun d'une bande de toile pliée en double, ou de deux bandes cousues ensemble et se doublant elles-mêmes. || *Ceinture de ceinturon d'officier.* Sorte de ceinture d'équipement formée d'une seule bande, qui est la principale partie du ceinturon des officiers des corps d'infanterie française. || *Ceinture de chasseur d'infanterie.* Sorte de ceintures d'équipement imitées de la ceinture de course. || *Ceinture de commandement.* Sorte de ceintures d'uniforme ou de ceintures décoratives portées par les généraux et par les commandants de place. || *Ceinture de course.* Sorte de ceinture d'équipement analogue à celle de chasseur. || *Ceinture de cuissière.* Sorte de ceinture d'équipement qui se compose de l'une des courroies de la cuissière, et qui s'attache autour des reins du tambour. || *Ceinture de giberne de chasseur.* Sorte de ceinture d'équipement, au moyen de laquelle se portait la giberne à la Corse. || *Ceinture de membre de l'intendance.* Sorte de ceinture d'uniforme qui se portait en signe de service. || *Ceinture militaire.* Sorte de ceinture dont l'usage est de toute antiquité ; elle a été, suivant les temps, un objet d'utilité ou de décoration. Chez les peuples d'Orient, elle arrêtait ou retroussait militairement la longue robe qu'ils nommaient doliman. Quoique devenue superflue, cette ceinture se conserve, par la puissance de l'habitude.

— Myth *Ceinture de Vénus.* Les poètes attribuaient à Vénus une ceinture qu'ils appelaient *ceste,* et à laquelle ils attachaient le pouvoir d'inspirer de l'amour et de charmer les cœurs.

On dirait que pour plaire instruit par la nature,
Homère ait à Vénus dérobé sa *ceinture.*
(BOILEAU.)

— Chirom. La ligne de la main qui commence entre le second et le troisième doigt, et finit vers le petit, en faisant une espèce de demi-cercle.

— Chir. *Ceinture d'Hildanus.* Ceinture de cuir dont on se sert quelquefois dans la réduction des luxations et des fractures des extrémités supérieures et inférieures.

— Fortific. *Ceinture de muraille.* Cordon de pierres qui environne les murailles des villes, des forteresses.

— Hyg. *Ceinture anti-obésique.* Ceinture qui contient le ventre, en le serrant modérément, pour l'empêcher de trop s'étendre ; ou qui sert à indiquer qu'on est assez repu.

mot. La différence consiste en ce que la ceinture est employée pour les canots légers, destinés au transport des officiers. || *Ceinture de carène.* Rang de petites planches clouées momentanément autour d'un bâtiment, dans le sens de sa longueur, au-dessus de sa carène, pour garantir les hauts des flammes pendant que l'on chauffe les fonds. || Pièces de charpente qui entourent un bâtiment et servent à sa liaison. || Dans les galères, haubans et palans frappés aux deux tiers du mât, pour le soutenir quand on vire la galère en quille.

— Ichthyol. Nom vulgaire de poissons de l'ordre des acanthoptérygiens, de la famille des tænioïdes.

— Ornith. *Ceinture de prêtre.* Syn. vulgaire d'une variété de l'alouette hausse-col.

— *Ordre de la ceinture.* V. au mot CORDELIER, *Ordre de la cordelière.*

— *Les chrétiens de la ceinture.* Chrétiens d'Asie, principalement ceux de Syrie et de Mésopotamie, qui portent une large ceinture de cuir.

— Techn. Les boulangers, les pâtissiers appellent Ceinture du four, le tour intérieur de la cavité où la chapelle et l'âtre s'unissent.

— Dans le style élevé, *ceinture* se dit au fig., en prose et en vers, de diverses choses qui entourent. L'agriculteur est l'époux de la terre, il déchire sa verte *ceinture,* il y dépose le double germe du grain et de sa sueur. (Michelet.) Il y a quelques années, je conçus le projet d'étudier la France, de connaître son sol, et cette vaste *ceinture* de fleuves, de montagnes et de mers qui se déroulent des Pyrénées aux Alpes, de la Méditerranée à l'Océan. (Aimé-Martin.)

La terre sans ruisseau, sans parfums, sans cul-
N'y voit pas une fleur émailler sa *ceinture.* [ture,
(B.-LORMIAN.)

— Ceinture sert aussi pour désigner le zodiaque.

Sous le cercle des mois, sous des signes divers,
D'une *ceinture* oblique embrasse l'univers.
(DESAINTANGE.)

— Pour l'eau, la mer, on dit, La liquide ceinture qui entoure la terre.

Ainsi des flancs du globe observant la structure,
Cook mesura trois fois leur liquide *ceinture.*
(CHAUSSARD.)

— Fam. *Il ne lui va pas à la ceinture.* Se dit, par exagération, en parlant d'un petit homme en comparaison d'un grand.

Ils ne vont pas à la *ceinture*
De ceux dont je fais la peinture.
(SCARRON.)

— Fig. *Être toujours pendu à la ceinture de quelqu'un.* L'accompagner, ne le quitter jamais, être sans cesse avec lui, le suivre partout. || *Dénouer* ou *détacher sa ceinture.* Se marier, cesser d'être vierge. || *Couper sa ceinture.* Chez les musulmans, Se convertir au mahométisme.

— Prov. *Bonne renommée vaut mieux que ceinture dorée.* Une bonne renommée vaut mieux que les richesses ; il vaut mieux avoir l'estime publique que d'être riche.

— Epithètes. Belle, riche, légère, galante, pudique, virginale, étroite, serrée, détachée, dénouée, mystique, magique, merveilleuse.

— Syn. comp. CEINTURE. CEINTURON. ÉCHARPE. La *ceinture* est un morceau d'étoffe que l'on ceint autour de ses reins soit comme vêtement, soit comme parure. *L'écharpe* est une ceinture de couleur déterminée que l'on porte autour de ses reins, comme une marque de dignité. Le *ceinturon* est une ceinture de cuir qui a des pendants auxquels on suspend une épée, etc.

CEINTURÉ, ÉE. adj. Qui a, qui porte une ceinture ou une écharpe.

— Fig. Le comte de Guise était *ceinturé* comme son esprit. (Mme de Sév.)

— Hist. nat. Qui a le milieu du corps d'une autre couleur que le reste. Xylophage ceinturé. Pamphilie ceinturée. V. CERCLÉ.

CEINTURELLE. s. f. (dimin. de *ceinture*). Mar. Sorte de trelingage des mâts qui portent des antennes. || Bridure des haubans au-dessous du calcet.

CEINTURETTE. s. f. (dimin. de *ceinture*). Chass. Petite bande de cuir qui entoure le cor de chasse.

— Se disait d'une petite et jolie ceinture, et par fig., de la jolie personne qui la portait.

Si j'aime bien les blanches *ceinturettes,*
J'aime bien mieux dames qui sont brunettes.
(CL. MAROT.)

CEINTURIER. s. m. (rad. *ceinture*). Techn. Fabricant ou marchand de ceintures, de ceinturons et de baudriers.

— adj. m. Marchand ceinturier.

CEINTURON. s. m. (augm. de *ceinture*). Techn. Sorte de ceinture faite ordinairement de cuir, que l'on serre avec une boucle et qui a des pendants auxquels on suspend une épée, un sabre, un couteau de chasse. Un ceinturon de buffle, de maroquin, de veau. L'empereur Basile, courant à la chasse un cerf, le prit avec son bois par le *ceinturon.* (Hist. de Nicép.)

— Hist. rom. La marque la plus honorable du service militaire. On dégradait un soldat en lui ôtant son ceinturon. || Au moyen âge, et tant qu'ont duré les usages de la chevalerie, le ceinturon était la partie la plus honorable de l'armure. Un chevalier félon faisait amende honorable la tête nue, et sans *ceinturon.* (C. A.)

CEINTURONNIER. s. m. (rad. *ceinturon*). Techn. Celui qui fait, qui vend des ceinturons. Peu usité.

CEIXUPÈRE. s. m. Ichthyol. Espèce de poisson du Brésil.

CELA. pron. démonstr. m. (contraction de l'adjectif *ce* et de l'adverbe *là*; c'est pour *cet objet qui est là* ; le plus souvent, en effet, *là* se détache de *ce* pour se placer après le verbe : *Ce fut là ce qui me surprit* ; on dirait en un seul mot : *Ce fut cela qui me surprit*). Se dit, par opposition à *ceci,* pour indiquer, de deux choses, la plus éloignée de celui qui parle. Je n'aime point ceci, donnez-moi de cela. Cela est plus solide, ceci est plus élégant, etc. Avec l'épée je tue ; avec la plume je ruine ; (prenant son petit collet) avec *ceci* je subjugue les belles ; (prenant sa calotte) avec *cela* je coiffe tout le monde. (Piron.)

— On se sert de *cela* pour rappeler ce qu'on a dit, et de *ceci* pour indiquer ce que l'on va dire. V. CECI. J'aime cette maxime chinoise : L'âme n'a point de secrets que la conduite ne révèle. *Cela* est vrai à Paris comme à Pékin. (Suard.)

— Il s'emploie souvent sans opposition à *ceci,* et pour indiquer un objet présent, un fait actuel, la chose dont on parle ou dont on va parler. Que dites-vous de cela ? Cela est beau. Faites comme cela. Cela fait, cela dit, je m'éloignai. Avec cela. Sans cela Cela étant. Ils ont cela de commun entre eux. A cela près. Que veut dire cela ? Que signifie cela ? Cela ne me regarde pas. Tous ceux qui s'acquittent des devoirs de la reconnaissance ne sont pas reconnaissants pour *cela.* (La Rochef.) Les femmes sont, de nos jours, ou dévotes ou coquettes, ou joueuses ou ambitieuses ; quelques-unes même tout *cela* à la fois. (La Bruy.) Votre raison, votre élévation, la force de votre esprit, votre prétendue philosophie, tout *cela* vous abandonne. (Mass.) Tout *cela* n'a donc pu vous le rendre odieux ! (Rac.) Chaque peuple a sur *cela* des usages différents. (Buff.) Mais non, *cela* n'est point ; on vous trompe, Julie (Corn.) *Cela* même est un bien que je goûte aujourd'hui. (La Font.) *Cela* dit, maître loup s'enfuit et court encore. (Id.) La grenouille à *cela* trouve un très-bon remède. (Id.) Vous n'avez pu désavouer *cela.* (Pasc.)

Soulever des sujets contre leur souverain,
Leur mettre à tous le fer et la flamme a la main,
Jusque dans le palais pousser leur insolence,
Vous appelez *cela* fort peu de violence !
(CORNEILLE.)

— Fam. *C'est cela, c'est bien cela.* Se dit à une personne qui prouve, par ses paroles ou par ses actions, qu'elle a bien compris ce qu'on lui a dit ou prescrit. || *C'est bien cela.* Se dit pour approuver ce qu'une personne a dit ou fait de son propre mouvement. || *N'est-ce que cela ?* Indique que ce qu'on dit, ce qu'on annonce, est sans intérêt, sans importance. L'imagination grossit tous les moyens de succès ; à l'examen, la raison se dit : N'est-ce que *cela* ? (La Rochef.) || *Comme cela.* Ni bien ni mal ; plutôt bien que mal. Comment vous portez-vous ? Comme cela. Je me porte comme cela.

— *C'est ceci, c'est cela.* C'est tantôt une chose, tantôt une autre.

C'était ceci, c'était *cela,*
C'était tout, car les précieuses
Font dessus tout les dédaigneuses.
(LA FONTAINE.)

— *Pour cela, à cause de cela.* Pour cette raison, pour ce motif, pour ce sujet. || *Il est comme cela.* C'est son caractère, sa manière habituelle d'agir. Que voulez-vous que j'y fasse ? il est comme cela. || *Comment cela ?* Annonce l'étonnement, et signifie Comment ? de quelle manière ? Il prétend que vous lui devez telle somme. Comment cela ?

— Bien que *cela* ne se dise que des choses, cependant on peut l'employer aussi à l'égard des personnes, mais familièrement, sur le ton du mépris. Voyez ces enfants, cela est heureux, cela ne fait que jouer. Cela parle. Cela veut raisonner. Cela se croit habile. Cela se fait valoir. Cela promet. Cela se flatte. Cela se croit jolie.

Il aurait bien besoin de deux grains d'ellébore.
Il était moins distrait hier qu'il n'est aujour-
[d'hui :
Cela croît tous les jours, je me gâte avec lui.
(REGNARD.)

Elle est de ces beautés qui, malgré leur mérite,
Ne sauraient pour longtemps s'assujétir un cœur.
Tiens ! *cela* ne sait pas rappeler son buveur.
(PIRON.)

— Se dit encore en parlant de quelqu'un qu'on a vu enfant. Je vous ai vu que vous n'étiez pas plus grand que cela ; et alors la main de celui qui parle montre la petite taille qu'il veut désigner.

— Se prend aussi quelquefois pour terme de dédain, de mépris. N'est-ce que cela ? Qui me vaut cela ?

— *Cela de.* Le siége apostolique a *cela* de recommandable. (Pasc.) Il y a *cela* de commun entre la vie ordinaire des hommes et celle des saints. (Id.) Elles ont *cela* de commun, qu'elles viennent d'une petite origine. (Boss.)

— *Cela que.* Ses plaies ont *cela* qu'elles peuvent être sondées jusqu'au fond. (Boss.) || Cet

produit d'une ellipse. *Ses plaies ont cela* d'avantageux, de particulier, *qu'elles peuvent être sondées,* etc. L'exemple suivant le prouve jusqu'à l'évidence. L'histoire de Xénophon, plus suivie et plus vraisemblable en elle-même, *a encore cet avantage, qu'*elle est plus conforme à l'Ecriture. (Boss.)

— *Cela,* joint à diverses prépositions. Nous nous garderons bien de vous suivre en *cela.* (Pasc.) Il cesse d'admirer ces héros dès qu'il a le loisir de les connaître, et en *cela* ne l'accusons pas d'injustice. (Mass.) Après *cela,* il n'y a rien dont vous ne soyez capable. (Id.) Sur *cela* j'admire comment on n'entre pas en désespoir. (Pasc.) Dieu aimait leur père Abraham, c'est pour *cela* qu'il les avait multipliés. (Id.) Sans *cela,* comment aurait-il pu parvenir ? (Pasc.) Dans tout *cela* on a plus cherché sa gloire propre. (Mass.)

— Fam. *C'est parler, cela ! Voilà parler*

cela! Voilà ce qui s'appelle parler clairement, avec franchise, courage, fermeté.

CELA. s. m. Ornith. Syn. de Casoar.

CÉLACHNÉE. s. f. Bot. Petite plante de la Nouvelle-Hollande qui forme seule, dans la famille des graminées, un genre voisin des bellies.

CÉLA-DOLO. s. f. Bot. Petite plante de la famille des personnées, de la côte de Malabar.

CÉLADON. s. m. Vert pâle. Le céladon est un bleu verdâtre, ou vert bleuâtre.

— Amant délicat et passionné, tel que d'Urfé nous représente le berger de ce nom, dans son roman de l'Astrée. Cet homme est un parfait Céladon. Feu *Céladon*, je crois, vous a légué son âme. (Barthe.)

Quoi! tu gémis d'une inconstance!
Tu pleures, nouveau *Céladon!*
Ah! le trouble de ta raison
Fait honte à ton expérience. (PARNY.)

— Fig. et par raillerie. On dit d'un homme à beaux sentiments, en matière de galanterie, C'est un vrai Céladon, un parfait Céladon, il fait le Céladon. En *Céladon* moderne allez-vous m'ériger? (Ghérardi.)

— Il est aussi adj. Vert céladon. Ruban céladon. Taffetas céladon. La peluche de cette anémone est céladon. Ou voit-on des maris *céladons?* (Destouches.)

— CÉLADON. s. m. Entom. Nom d'une espèce de phalène.

CÉLADONIQUE. adj. des 2 g. (rad. *céladon*). Qui appartient au céladon. Herman était d'une naïveté *céladonique*. (Alex. Dumas.)

CÉLADONISME. s. m. (rad. *céladon*). Style de Céladon. Style de ruelle. Langage fade des amoureux. || Manie d'un Céladon.

CÉLAN. s. m. Ichthyol. Espèce du genre hareng.

CÉLANTES. s. m. pl. (mot latin). On donnait ce nom, en logique, au second mode indirect de la première figure des syllogismes.

CÉLANTHÈRE. s. f. Bot. Syn. du genre marattie.

CÉLASTRE. s. m. (du gr. κήλαστρον, même signif.). Bot. Genre de la famille des rhamnoïdes et de la pentandrie monogynie. Il renferme des arbrisseaux d'Amérique et du cap de Bonne-Espérance.

CÉLASTRINÉ, ÉE. (ét., V. CÉLASTRE). adj. Bot. Qui ressemble, qui a rapport à un célastre. || CÉLASTRINÉES. s. f. pl. Famille de plantes qui a pour type le genre célastre.

CÉLATE. s. m. Anc. art milit. Le devant d'un casque, et quelquefois le casque lui-même.

CÉLATION. s. f. (pr. *cé-la-ci-on;* du lat. *celare*, cacher). Médec. lég. Action de celer. Il se disait en parlant de la grossesse et de l'accouchement que l'on voulait cacher. Célation de la grossesse, de l'accouchement.

CELATUS AER. s. m. (mots lat., *air caché*). Phys. Air stagnant dans les puits et dans les lieux fermés à l'abri des vents et du soleil.

CÉLAURITE. s. f. Chim. Mot employé par les alchimistes pour désigner la litharge.

CÈLE. s. m. (du gr. κήλη, tumeur). Pathol. Tumeur, hernie.

CÉLÉBARIS. s. m. Techn. Sorte de javelot avec la pointe duquel on faisait, à Rome, la coiffure des nouvelles mariées, pour leur rappeler que les premiers mariages, chez les Romains, s'étaient faits au milieu des combats.

CÉLÈBES. Géogr. Ile de la Malaisie; 2,200,000 hab. Riz, coton, muscades, girofles; il s'y fait un grand commerce. Une partie de l'île Célèbes, ou de l'île de Célèbes, est soumise aux Hollandais.

CÉLÉBIEN, IENNE. s. Géogr. Habitant de l'île Célèbes.

— adj. Qui appartient à cette île ou à ses habitants. || *Groupe célébien*. Groupe d'îles dont Célèbes fait partie.

CÉLÉBOGYNE. s. f. (ét. gr., κοιλίψ, célibataire; γυνή, femelle). Bot. Genre d'euphorbiacées ayant pour type un petit arbrisseau originaire de la Nouvelle-Hollande. || *Celebogyne ilicifolice*. Ses feuilles ressemblent à celle du houx, et son ovaire est fécond sans l'intervention d'organes mâles, ce qui est exceptionnel dans la physiologie végétale.

CÉLÉBRABLE. adj. des 2 g. Digne d'être célébré.

CÉLÉBRANT. s. m. (rad. *célébrer*). Le [illegible] qui officie dans les cérémonies religieuses du culte catholique. Le célébrant montait à l'autel. J'ai assisté à la messe, mais je n'ai pu voir le célébrant. Le célébrant était assisté du diacre et du sous-diacre.

— Il ne faut pas le confondre avec le part. prés. du v. Célébrer qui est invariable.

Moscow, *célébrant* nos conquêtes;
Du Capitole antique a retracé les fêtes.
(LA HARPE.)

CÉLÉBRATION. s. m. (pr. *cé-lé-bra-ci-on;* rad. *celebrer*). Action de célébrer. La célébration de la messe. La célébration de l'office divin, d'une fête, d'un mariage. Il assista à la célébration de ce concile. Il lui proposa la *célébration* d'un concile universel. (Boss.) La célébration des saints mystères, pour La célébration de la messe. || La célébration des jeux et des combats athlétiques. La célébration d'une pompe funèbre. Tout l'éclat de sa fortune est donc réduit à la *célébration* d'une pompe funèbre! (Fléch.) Les chaleurs qu'il fallait essuyer dans la *célébration* des jeux mettaient la patience des athlètes à une rude épreuve. (Barth.)

CÉLÈBRE. adj. des 2 g. (du lat. *celeber*, même signification). Fameux, renommé. Un avocat, un orateur célèbre. Un lieu célèbre. Une célèbre université. Une action célèbre. Les causes célèbres. Une célèbre assemblée. De célèbres exploits. Un jour, une fête célèbre. Célèbre magistrat. Docteurs célèbres. Un homme célèbre par ses vertus. Se rendre célèbre. Ses belles actions l'ont rendu célèbre. Une histoire célèbre. Une ville, une foire, une cité célèbre. Des vins célèbres. Talma fut un artiste célèbre et a laissé un nom célèbre. Deux célèbres rivaux. Les plus *célèbres* artistes furent chargés de conduire ces ouvrages à leur perfection. (Barth.) L'ère de Nabonassar, *célèbre* chez Ptolomée et les anciens astronomes. (Boss.) Rien de si *célèbre* que Pythagore, rien de si peu connu que les détails de sa vie. (Barth.) La réponse de Colombo à cet envieux est *célèbre*. (Volt.) Des tyrans d'Israël les *célèbres* disgrâces. (Rac.) Il fut arrêté que cet ordre de Richelieu serait consigné dans les registres comme un monument *célèbre* de sa modestie. (Hist. de l'Ac. franç.)

. . . Les noms les plus *célèbres*
N'ont pas toujours été ce qu'ils sont aujour-[d'hui.
(LA CHAUSSÉE.)

— *Célèbre par*. *Célèbre* par sa doctrine autant que par sa naissance. (Boss.)

— *Célèbre pour*. Saint Maximin, *célèbre* par tout l'Orient pour sa piété et sa doctrine. (Boss.)

— Il ne se prend qu'en bonne part, à moins que le sens ironique de la phrase ne lui donne un sens contraire.

Heureux, trois fois heureux, *célèbre* Occitanie,
Celui qui dans ton sein pourra finir sa vie!
(ROSSET.)

— Syn. comp. CÉLÈBRE. ILLUSTRE. RENOMMÉ. FAMEUX. *Illustre* suppose le mérite et la gloire. *Célèbre*, un mérite ou des qualités remarquables. *Renommé* est l'expression de la rumeur publique. *Fameux* est le plus haut degré de la renommée, en bonne comme en mauvaise part. Ces trois derniers se disent des personnes et des choses.

CÉLÉBRÉ, ÉE. part. pass. du v. Célébrer. S'empl. adj. Cet événement *célébré* par les deux plus grands poètes de la Grèce et de l'Italie. (Boss.) Nous n'avons pas été heureux en oraisons funèbres: l'impératrice Marie-Thérèse n'a pas été *célébrée* comme elle le méritait. (La Harpe.) Marguerite va seule à l'église, l'unique refuge qui lui reste; une foule immense remplit le temple, et le service des morts est *célébré* dans ce lieu solennel. (Mme de Staël.)

CÉLÉBRER. v. a. 1re conj. (du lat. *celebrare*, même signification). Il prend un è devant une syllabe muette, excepté au fut. et au condit. *Je célèbre, tu célèbres, il célèbre*, etc. *Je célébrerai*, etc. *Je célébrerais*, etc. L'Académie s'est adroitement tirée d'embarras en ne citant que l'infinitif. Exalter, louer avec éclat, publier avec éloge, rendre célèbre par des éloges pompeux. Célébrer la mémoire de quelqu'un. Célébrer les grandes, les belles actions. Célébrer les exploits d'un prince. Les enfants apprirent à *célébrer* les dieux et les héros. (Barth.) On a tant *célébré* de grands hommes, qu'il n'y a presque plus de grands hommes. (Volt.) Quand le peuple hébreu entra dans la terre promise, tout y *célébrait* leurs ancêtres. (Boss.) Afin qu'ils *célébrassent* éternellement ses miséricordes. (Id.) On a de tout temps *célébré* la beauté. (La Harpe.) Puis le premier service apparut dans toute sa gloire, il aurait fait honneur à feu Cambacérès, et Brillat-Savarin l'eût *célébré*. (Balzac.) Il semble néanmoins qu'on n'ait pas assez *célébré* leur intelligence. (Alibert.)

— Avec un sujet de chose inanimée. Avec un dévouement patriotique que l'histoire ne saurait trop *célébrer*, Moreau accepta une défaite, en acceptant le commandement le soir même où l'Adda était forcé. (Thiers.)

— Fig. *Célébrer les louanges de quelqu'un*. Publier hautement ses louanges. Pour *célébrer* en commun les louanges et les bienfaits du Très-Haut. (Mass.)

— Solenniser une fête, des fêtes. Célébrer les fêtes. Célébrer l'anniversaire d'une victoire. Célébrons ce grand jour. Les anciens célébraient les jeux séculaires avec de grandes sol[illegible] [illegible] le sabbat et les fêtes établies par les lois de Moïse. (Boss.) Le grand saint Louis, dont l'église *célèbre* aujourd'hui la mémoire. (Fléch.) Je viens... *célébrer* avec vous la fameuse journée. (Rac.)

— On dit dans un sens analogue, Célébrer l'arrivée, la venue d'une personne et d'une chose. Ils *célèbrent* le retour de la verdure, des moissons, des vendanges et des quatre saisons de l'année. (Barth.)

— Dans le même sens, Célébrer la mémoire, le souvenir. Les acteurs mirent beaucoup de zèle et de dignité à *célébrer* la mémoire du premier poète comique. (Grimm.)

— *Célébrer un mariage*. Bénir, faire un mariage avec les cérémonies religieuses.

— *Célébrer des noces*. Les faire avec beaucoup de magnificence et d'éclat.

— *Célébrer les funérailles, les obsèques d'une personne*. Lui faire des funérailles, des obsèques pompeuses. L'homme incomparable dont cette illustre assemblée *célèbre* les funérailles. (Boss.) Celle dont nous *célébrons* les obsèques. (Fléch.)

— *Célébrer un concile*. Tenir un concile.

— *Célébrer la messe*. Dire la messe; et, dans le même sens, *Célébrer les mystères, les saints mystères*. Pour *célébrer* les saints mystères. (Mass.)

— On dit aussi dans un sens neutre, *célébrer*. *Le prêtre n'a pas encore célébré*, pour N'a pas encore dit la messe.

— *Célébrer pontificalement*. Célébrer, dire la messe en habits pontificaux.

— SE CÉLÉBRER. v. pron. Être célébré. Là se *célébraient* ces fameux combats. (Boss.)

— En parlant des personnes. Se louer mutuellement. Les compères se célèbrent.

CÉLÉBRITÉ. s. f. (du lat. *celebritas*, fait de *celeber*). Grande réputation qui s'étend au loin. La célébrité d'un nom, d'une personne, d'une victoire, d'un succès, d'un événement. L'amour de la célébrité. Acquérir de la célébrité. Rechercher une vaine célébrité. Courir après la célébrité. Honteuse célébrité. Fatale célébrité. Une malheureuse célébrité. Cette ville avait acquis une grande célébrité. La *célébrité* que donne l'histoire à ceux qui ont cultivé la vertu, et l'infamie dont elle note les scélérats, sont de puissants moyens pour inspirer l'amour de la vertu et l'horreur du vice. (Boss.) Il y a des *célébrités* factices, auxquelles on travaille toute sa vie, et qui finissent à la mort; il y a des *célébrités* réelles, qui ne commencent qu'au tombeau et ne finissent plus. (Mme Necker.) La *célébrité* est belle, mais le bonheur est précieux. (Bonnin.) Je ne connais personne qui soit autant dévoré de la soif de la *célébrité*. (P. Pallu.)

— Il signifie aussi Solennité, pompe d'une fête. La célébrité de ce jour, de cette fête. Cette cérémonie se fit avec une grande célébrité. L'entrée des légats se fait avec beaucoup de célébrité. Cette acception a vieilli; on dit aujourd'hui Solennité.

— Personne célèbre. Célébrité littéraire. C'est une des célébrités de l'époque.

— Syn. comp. CÉLÉBRITÉ. RENOMMÉE. RÉPUTATION. CONSIDÉRATION. L'esprit, les talents, le génie, procurent la *célébrité;* c'est le premier pas vers la *renommée*, qui ne diffère que par plus d'étendue; mais les avantages en sont peut-être moins réels que ceux d'une bonne *réputation*. La *considération* est un sentiment d'estime mêlé d'une sorte de respect.

CÉLEBS. s. m. (du gr. κοῖλος, creux). Ornith. Nom d'une espèce du genre pinson.

CELÉ, ÉE. part. pass. du v. Celer. S'emploie adjectiv. Des circonstances celées avec soin.

CÉLÉE. s. f. Ornith. Genre créé aux dépens du genre pic, et ayant pour type le genre pic flavescent.

CÉLÉE. Myth. Roi d'Éleusis, père de Triptolème, accueillit Cérès qui cherchait sa fille Proserpine, et est regardé comme l'inventeur de plusieurs instruments d'agriculture.

CÉLÉINÉES. s. f. pl. Ornith. Sous-famille de la famille des picidées ou des pics.

CÉLÈNE. s. m. Entom. Genre de lépidoptères nocturnes, de la tribu des phalénites.

CÉLÉNO. Myth. Fameuse harpie. V. HARPIES.

— s. m. Mamm. On a établi sous ce nom, dans la famille des vespertiliens, un genre composé d'une espèce unique, et qui paraît devoir rentrer dans le genre sténoderme.

CELER. v. a. 1re conj. (du lat. *celare*, cacher). Il ne double pas la lettre *l*, et l'*e* du radical se change en è devant une syllabe muette. *Je cèle, tu cèles, il cèle, ils cèlent. Je cèlerai*, etc. *Je cèlerais*, etc. Taire, cacher, ne pas faire connaître. Celer un dessein. Celer une circonstance dans un récit. C'est un homme qui ne peut rien celer. Je ne vous cèlerai pas. Celer les effets d'une succession. Un bon capitaine doit celer ses desseins à tout le monde. [illegible] plus grande discrétion d'un amant est de c[illegible] bonheur. La coutume des Perses est de [illegible] le secret avec une fidélité merveilleuse. (Vau[illegible]) Soupirs d'autant plus doux qu'il les fallait *celer*. (Rac.) Elle vous aime assez pour ne vous rien *celer*. (Corn.) Je ne le *cèle* point, j'ai joint mes vœux aux vôtres. (Id.)

(Thésée) fit succéder l'hymen à son enlèvement,
Une fille en sortit que sa mère a *celée*. (RAC.)

[illegible]
N'a point d'un chaste amour dédaigné de brû-[ler.
(ID.)

— SE CELER. v. pron. Être celé. Être tu. Cette circonstance ne saurait se celer longtemps.

— Se celer soi-même. S'enfermer, se cacher, ne voir personne.

On dit que les amants, pour ne se rien *celer*,
Au défaut de la voix ont les yeux pour parler.
(BOURSAULT.)

— *Se faire celer*. Faire dire qu'on n'est pas chez soi, bien qu'on ne soit pas sorti. Fam.

Lorsque des créanciers cherchent à nous parler,
Je trouve qu'il est mal de se faire *celer*.
(CORNEILLE.)

— Syn. comp. CELER. CACHER. V. CACHER.

CÉLÈRE. adj. des 2 g. (du lat. *celer*, rapide). Néolog. Prompt, rapide. Un homme célère. Une femme célère. Ce qui me plaît dans mes mousquetaires, c'est cette gaîté *célère* avec laquelle ils se portent au combat. (Louis XIII.)

— Myth. *Les déesses célères*. Les Heures.

— CÉLÈRE. s. m. Hist. milit. Corps de cavalerie composé de 300 jeunes gens des meilleures familles de Rome, qui formaient la garde de Romulus. Leur chef s'appelait Tribun des célères. Ils furent remplacés par les chevaliers.

CÉLERET. s. m. Pêch. Sorte de filet en usage sur les côtes de la Normandie. On dit aussi Coleret.

CÉLERI. s. m. Bot. Variété de l'ache, qui fait partie de la famille des ombellifères et de la pentandrie digynie. Une salade de céleri. Faire blanchir du céleri. Le céleri est une plante saine et fort agréable, qu'on mange crue ou cuite. On en cultive plusieurs variétés, le céleri à couper, le céleri plein, blanc, violet, le céleri rose, le céleri long, le céleri court et le céleri à grosse racine. Céleri au jus, à la bonne femme. Céleri frit à la bourgeoise. Céleri à la crème. Céleri à la moelle. Céleri frit.

CÉLÉRIER. s. m. Nom que portaient les fermiers des dauphins dans les terres que ces princes possédaient au-delà du Rhône.

CÉLÉRIFÈRE. s. m. (ét. lat., *celer*, rapide; *fero*, je porte). Sorte de voiture publique qui va, qui porte très-vite. Il est parti par les célérifères. V. VÉLOCIFÈRE.

CÉLÉRIGRADE. s. m. (ét. lat., *celer*, rapide; *gradior*, je marche). Qui ressemble, qui a rapport au célérigrade. || CÉLÉRIGRADES. s. m. pl. Mamm. Nom donné à un ordre de la classe des mammifères renfermant les rongeurs, qui se font remarquer par la prestesse de leurs mouvements.

— Entom. Division de la famille des carabiques.

CÉLÉRIMÈTRE. s. m. (du lat. *celer*, rapide, et du gr. μέτρον, mesure). Techn. Instrument nouvellement inventé, qui adapté à la roue d'une voiture, doit donner la mesure du chemin qu'elle a parcouru.

CÉLERIN ou **HARENGAGE.** s. m. Ichthyol. Espèce de grosse sardine, du genre du clupe.

CÉLÉRIPÈDE. s. et adj. des 2 g. (ét. lat. *celer*, rapide; *pes*, pied). Qui marche vite, rapidement.

CÉLÉRITÉ. s. f. (du lat. *celeritas;* formé de *celer*, rapide). Diligence, vitesse, promptitude dans l'exécution. C'est proprement la vitesse d'un corps en mouvement. Grande célérité. Une célérité prodigieuse. Il fit ce trajet avec une étonnante célérité. La célérité d'un éclair. Cet homme est un monstre pour la vigilance et la *célérité*. (Cic.) Court de Gébelin écrivait avec une *célérité* incroyable, et presque aussi vite que la parole. (Almar. litt.)

On voit écrit *célérité*
Sur chaque voiture publique,
Mais ce n'est qu'un titre emprunté. (***)

— Il s'emploie le plus souvent au fig. Cette affaire demande de la célérité, une grande célérité. Cette affaire requiert célérité. Agir avec célérité. Les Romains bâtissent des navires avec une *célérité* capable de faire croire que leurs forêts sont tout à coup métamorphosées en galères. (Le P. Catrou.)

— Mécan. Vitesse d'un corps en mouvement.

— Syn. comp. CÉLÉRITÉ. PROMPTITUDE. VITESSE. DILIGENCE. Il faut obliger avec *promptitude*, faire les affaires avec *célérité*, courir avec *vitesse* au secours des malheureux, et travailler avec *diligence* à sa propre perfection.

CÉLESTE. adj. des 2 g. (du lat. *cœlestis*, formé de *cœlum*, ciel). Qui appartient au ciel. Globe céleste. La sphère céleste. Les corps célestes. Une influence céleste. Le mouvement des globes célestes. L'homme ne peut rien sur le produit de la création; il ne peut rien sur les mouvements des corps *célestes*. (Buff.)

— Se dit encore de tout ce qui appartient au ciel, considéré comme le séjour des bienheureux. Les esprits célestes. Les célestes intelligences. La troupe céleste. La cour céleste. La gloire céleste. Les puissances célestes. De la *céleste* fille il reconnaît l'éclat. (Boil.)

. . . J'atteste
Le souverain pouvoir de la troupe *céleste*.
(CORNEILLE.)

— Il signifie quelquefois Divin, qui vient de Dieu. Une joie céleste. Cette nourriture céleste. La colère céleste. Le courroux céleste [illegible] céleste, elles ont été créées par Dieu. D'autres placèrent la science de la divination dans des songes qu'ils se plaisaient à regarder comme les plus sûrs interprètes des volontés *célestes*. (Rayn.) Objet infortuné des vengeances *célestes*. (Rac.)

— Par hyperbole, ce qui est excellent, extraordinaire. Ame céleste. Beauté céleste. Une voix céleste. Une céleste maxime. Le plus grand de nos saints n'a jamais débité de maxime plus *céleste*. (Volt.) La voix de Jeanne avait un timbre *céleste*. (G. Sand.)

Et dès qu'on vient à voir vos *célestes* appas,
Un cœur se laisse prendre, et ne raisonne pas.
(MOLIÈRE.)

— Poétiq. *Les célestes flambeaux*. Les astres. || *La voûte céleste, les célestes lambris*. Le ciel, le firmament.

— *La céleste patrie*. *Le royaume céleste*. La

Jérusalem céleste. Le ciel, considéré comme le séjour des bienheureux.

— *Le Père céleste.* Dieu.

— Astrol. jud. *Theme* ou *figure céleste.* Disposition du ciel à certain moment désigné, comme la naissance d'un enfant; quelque accident signalé de sa vie, de ses actions. On l'appela plus communément horoscope.

— *Le Céleste empire.* L'empire chinois.

— *Bleu céleste.* Bleu de la couleur dont le ciel paraît être quand le temps est serein.

— *Sœurs célestes.* Sœurs de l'Annonciade, ainsi nommées parce qu'elles sont en partie habillées de bleu. V. ANNONCIADE.

— *Musique céleste.* Se dit de certains registres de l'orgue qui produisent des sons doux et voilés. Jeu céleste. Pédale céleste.

— Syn. comp. CÉLESTE. DIVIN. *Céleste* ne se dit que des choses qui n'ont pas un rapport immédiat avec l'essence de la Divinité; *divin* ne se dit que de celles qui ont ce rapport.

CÉLESTIN. Cinq papes ont porté ce nom. CÉLESTIN Ier (saint), né à Rome, monta sur le trône pontifical en 422, fit condamner la doctrine de Nestorius, et mourut en 432. || CÉLESTIN II, natif de Tiferne (Italie), disciple du célèbre Abailard, fut élu pape en 1143, et mourut en 1144. || CÉLESTIN III, Romain, ceignit la tiare en 1191; fit prêcher les croisades, et mourut en 1198. || CÉLESTIN IV, élu pape en 1241, ne régna que 18 jours. || CÉLESTIN V, né à Isernia, roy. de Naples, en 1215, élu en 1294; ordonna que l'élection des papes aurait lieu dans un conclave fermé; abdiqua le pontificat en 1296. Mourut à Fumone, et fut canonisé.

— CÉLESTIN. s. m. Religieux d'un ordre institué par le pape Célestin V, en 1244. Un célestin. Un couvent de célestins.

CÉLESTINE. s. f. Minér. Synonyme de Strontiane sulfatée.

— Bot. Jolie plante de la famille des corymbifères, remarquable par le bleu céleste de ses fleurs.

— Hist. ecclés. Religieuse de l'ordre de Saint-Benoît. V. ANNONCIADE.

CÉLÉSYRIE. Géogr. Profonde vallée comprise entre le Liban et l'Antiliban. En 112 av. J.-C. elle forma un état particulier, cap. Damas. Elle fait aujourd'hui partie des pachaliks de Damas et de Tripoli.

CÉLÈTE. s. m. Anc. mar. Navire léger garni de rames.

— Antiq. gr. Se disait d'un cheval de selle régi seulement par le frein.

— Statue équestre. Les Grecs ne consacraient des célètes qu'aux vainqueurs dans les jeux.

CÉLÈTE. s. m. (du gr. κηλήτης, qui a une hernie). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionides.

CÉLEUSME ou **KÉLEUSME.** s. m. (du gr. κέλευσμα, ordre; ce qu'on dit pour exhorter). Mar. anc. Air que l'on jouait ou que l'on chantait sur les vaisseaux, pour encourager les rameurs à l'ouvrage. || Signal que le pilote donnait aux matelots pour passer d'une manœuvre à une autre.

CÉLEUSTE. s. m. (du gr. κελευστής, celui qui donne le signal aux matelots.) Mar. Celui qui donnait les ordres aux matelots, aux rameurs et aux autres employés d'un bâtiment, au moyen d'un instrument.

— Celui qui chantait dans les navires pour encourager les rameurs.

CÉLEUSTIQUE. adj. des 2 g. (ét., V. CÉLEUSTE). Art milit. Se dit de l'art de transmettre des signaux au moyen d'instruments de musique.

— s. f. L'art lui-même. La céleustique.

CÉLEUSTIQUEMENT. adv. (ét., V. CÉLEUSTE). Art milit. Par le moyen de la céleustique.

CÉLIAQUE. adj. des 2 g. (du gr. κοιλία, ventre). Médec. Se dit d'un flux de ventre dans lequel les aliments sortent à demi digérés. Un flux céliaque.

— Anat. Se dit d'une des artères du bas-ventre. L'artère céliaque. || Qui a rapport au ventre ou aux intestins.

CÉLIBAT. s. m. (en lat. *cœlebs*; formé du gr. κοίτη, privé de lit nuptial). État d'une personne qui n'a jamais été mariée. Vivre dans le célibat. Demeurer dans le célibat. Garder le célibat. Passer sa vie dans le célibat. L'homme n'est pas fait pour le célibat. Célibat monastique. Il faut être égoïste ou misanthrope pour aimer le célibat. Les hérétiques ont parlé

qu'elle est capable de faire rougir même les libertins. (St-Évr.) Le *célibat* est montré comme une imitation de la vie des anges. (Boss.) Tel préfère un *célibat* dangereux à un établissement qui le dégraderait dans le monde. (Mass.) Ils vinrent du *célibat* affranchir la prêtrise. (Boil.) Le *célibat* volontaire est une condition essentiellement vicieuse et nulle. (Bonnin.) De l'affreux égoïsme est né le *célibat*. (Ducis.) Le *célibat* des prêtres fut agité très-vivement au concile de Trente. (Fleury.)

La règne des Laïs la cohorte effrénée,
Honte du *célibat*, fléau de l'hyménée.
(DELILLE.)

. . . . Le *célibat* morne, désert et rude,
N'est plus la liberté, mais bien la solitude.
(E. AUGIER.)

— État d'une personne mariée qui vit dans la continence par un motif de religion.

CÉLIBATAIRE. s. m. (ét., V. CÉLIBAT). Celui qui vit dans le célibat, quoiqu'il soit d'âge à se marier. Un célibataire. Un vieux célibataire. Il est célibataire. Rester célibataire. Lycurgue nota d'infamie les célibataires. Tous les ans, les femmes de Lacédémone allaient prendre chez eux les *célibataires*, les conduisaient au temple de Junon, en les accablant de plaisanteries, et leur donnaient le fouet aux pieds de sa statue. (Trév.) Je n'ai jamais pris de femme, ce qui fait que je suis *célibataire*. (Scribe). Le sort du *célibataire* est pénible, en ce qu'il se voit seul parmi les hommes, et qu'il est témoin d'affections qu'il ne peut éprouver. (Bonnin.)

Ci-gît qui fut *célibataire*,
Et n'eut que vices et défauts. (LEBRUN.)

CÉLIBE. s. f. Conchyl. Genre de coquilles univalves que l'on trouve dans la mer Adriatique.

— Entom. Genre de coléoptères hétéromères.

CÉLICOLE. s. m. (ét. lat., *cœlum*, le ciel; *colere*, adorer, habiter). Habitant du ciel; les dieux. || Nom de quelques hérétiques qui parurent sur la fin du IVe siècle.

— Nom que l'on donnait aux Juifs, à Rome, comme un reproche de ce qu'ils n'adoraient que les nuages et la puissance du ciel.

CÉLIDÉE. s. f. Bot. Variété d'anémone.

CÉLIDOGRAPHE. s. des 2 g. (ét. gr., κηλίς, tache; γράφω, je décris). Astron. Celui, celle qui s'occupe de la célidographie.

CÉLIDOGRAPHIE. s. f. (ét., V. CÉLIDOGRAPHE). Astron. Description des taches des planètes, surtout de celles que l'on remarque sur le disque de la planète de Vénus.

CÉLIDOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. (ét., V. CÉLIDOGRAPHE). Astron. Qui concerne la célidographie. Qui a rapport à la célidographie. Observation, dessin célidographique.

CÉLIE. s. f. Sorte de boisson fermentée, espèce de bière que les Espagnols faisaient avec du froment.

— Entom. Genre de la famille des crabronides, de l'ordre des hyménoptères, établi aux dépens du genre stigme.

CÉLIE. s. f. (du gr. κοιλία, même signific.). Anat. Cavité du corps, le bas-ventre en particulier. || Syn. de Conduit alimentaire.

CÉLIFOLE. s. f. Bot. V. NOSTOCH.

CÉLIN. s. m. Entom. Genre de la famille des ichneumonides braconides, ayant l'abdomen séparé du corselet par un long appendice.

CÉLINE. s. f. Entom. Genre de lépidoptères nocturnes.

CÉLIQUE. adj. des 2 g. (du lat. *cœlum*, ciel). Il s'est dit quelquefois pour Céleste.

CÉLIT-LAWAN. s. m. Pathol. V. CULILAWAN.

CÉLIUS. Géogr. anc. Une des sept collines sur lesquelles Rome était bâtie.

CELLAIRE. s. f. Zooph. Genre de polypiers, qui sert de type à l'ordre des cellariées dans la division des polypiers flexibles cellulifères.

CELLAMARE (Ant. de Giudice, prince de). Né à Naples en 1657, devint, en 1712, ministre de Charles II, roi d'Espagne. Ambassadeur à la cour de France en 1715, il y fut l'âme d'une conspiration contre le duc d'Orléans, régent du royaume; mais elle échoua. Cellamare mourut en 1733.

CELLARIÉ, ÉE. adj. Zooph. Qui ressemble à une cellaire. || CELLARIÉS. s. m. pl. Troisième ordre des polypiers cellulifères dans la division des flexibles, qui a pour type le genre cellaire.

CELLARIUM. s. m. (pr. *cel-la-ri-omm*; rad. *cella*, cave). Nom générique des greniers, celliers, garde-robes, etc., dans les anciennes maisons des grands.

CELLE. pron. démonstr. s. f. V. CELUI.

CELLE. s. f. (du lat. *cella*, loge). On désignait ainsi le lieu de retraite d'un ermite.

— Se disait, dans l'origine, des petits monastères. Celle neuve, Celle volante.

— *Être en celle.* Être en retraite pour se préparer aux sacrements. Être dans une communauté religieuse.

— Hist. ecclés. *Sœurs de la celle.* Nom donné à une partie des religieuses hospitalières du tiers ordre de Saint-François, qui vivaient d'aumônes et servaient les malades.

vres); 1,150 hab.

CELLÉPORACÉ, ÉE et **CELLÉPORIN, INE.** adj. Zooph. V. CELLÉPORÉ.

CELLÉPORE. s. m. (ét. lat., *cella*, loge; *porus*, pore). Zooph. Genre de polypiers flexibles, cellulifères, servant de type à l'ordre des cellépores.

CELLÉPORÉ, ÉE. adj. (ét., V. CELLÉPORE). Zooph. Qui ressemble à un cellépore. || CELLÉPORÉES. s. f. pl. Nom d'un ordre de polypiers cellulifères flexibles, ayant le genre cellépore pour type.

CELLÉRAGE. s. m. (rad. *cellier*). Féod. Droit seigneurial qui se levait sur le vin lorsqu'il était dans le cellier.

CELLÉRERIE. s. f. (rad. *cellier*). Hist. ecclés. Emploi, office, bénéfice du cellérier.

CELLÉRIER, IÈRE. s. (pr. *cé-lé-ri-é*; du lat. *cellarius*, fait de *cella*, cellier). Hist. ecclés. Titre d'office qu'on donne dans un monastère, dans un couvent, au religieux ou à la religieuse qui a soin des provisions, de la dépense de bouche, du temporel de la maison. Les fonctions du cellérier, de la cellérière.

— Les anciens donnaient ce nom à ceux à qui ils confiaient le soin de leurs affaires domestiques. Ce titre est l'équivalent de celui d'Intendant dans les grandes maisons.

CELLICOLE. adj. des 2 g. (ét. lat., *cella*, cave; *colo*, j'habite). Hist. nat. Qui habite dans les caves. La némésie cellicole.

CELLIER. s. m. (pr. *cé-li-é*; du lat. *cella*, même signific.). Lieu ordinairement voûté, situé au rez-de-chaussée d'une maison, dans lequel on serre les vins et les autres provisions. Endroit où l'on fait le vin. Mettre des pièces de vin dans le cellier. Il n'y a point de cave dans cette maison, il n'y a qu'un cellier, que des celliers. Un grand cellier. Mon cellier est plein de vin. Un vin que le *cellier* n'a pas mûri longtemps. (Desaint.)

Venez de vos *celliers* préparer les trésors,
Et foulez la vendange écumante à pleins bords.
(CASTEL.)

J'ai perdu, je le dis enfin,
La clef de mon *cellier*, et j'ai dîné sans boire.
(IMPROV. FR.)

CELLINI (Benvenuto). (pr. *Bènn-vé-nou-to Tchel-li-ni*). Peintre, sculpteur et graveur florentin, né à Florence en 1500; il excella surtout dans l'orfévrerie. Étant venu en France, François Ier le combla de bienfaits. Il mourut en 1570.

CELLITE ou **MECCIENT.** s. m. Hist. ecclés. Congrégation religieuse laïque, fondée en Allemagne vers l'an 1309, par un Italien nommé Meccio. Ils s'appelaient aussi *blexiens*, saignaient les malades et enterraient les morts.

— s. f. pl. Religieuses qui suivaient la même règle que les frères cellites.

— adj. des 2 g. Un frère cellite. Une sœur cellite.

CELLULAGE. s. m. (rad. *cellule*). Manière de construire, de tenir les cellules dans nos prisons modernes. Une seule chose reste à tenter pour améliorer les prisons centrales, c'est le *cellulage*. (Corne.)

CELLULAIRE. adj. des 2 g. (ét., V. CELLULE). Anat. Qui a des cellules. Il se dit d'un tissu composé de plusieurs loges plus ou moins distinctes, qui entoure et sépare tous les organes du corps jusque dans leurs plus petits éléments. Tissu cellulaire. La graisse est une huile concrète qui se forme dans les interstices du tissu *cellulaire*. (Brill.-Savar.) || *Membrane cellulaire.* Membrane formée par du tissu cellulaire.

— Bot. *Plante cellulaire.* Plante composée uniquement de tissu cellulaire arrondi ou allongé. || On appelle *enveloppe, tissu cellulaire*, La première peau ou couche, ordinairement verte, qu'on trouve sous l'épiderme des végétaux, et dont l'organisation a quelque rapport avec celle du tissu cellulaire des animaux.

— Législ. *Système cellulaire.* Système d'après lequel les prisonniers sont renfermés isolément dans des cellules séparées. || *Voiture cellulaire.* Voiture divisée en compartiments, au moyen de laquelle on transporte les condamnés au lieu de leur détention, sans qu'ils communiquent ensemble pendant la route. Elle a remplacé la chaîne des forçats depuis 1837.

— Minér. *Texture cellulaire.* Se dit d'une poche qui offre de nombreuses cavités arrondies, à parois lisses.

CELLULAIRE. s. m. Helmint. Nom d'un ordre de la classe des vers, comprenant les lithophytes et les zoophytes.

— Bot. Nom donné aux végétaux composés de tissus cellulaires et dépourvus de vaisseaux, telles sont les acotylédonées.

— adj. Qui ressemble, qui a rapport aux cellulaires.

CELLULARITES. s. m. pl. (ét., V. CELLULE). Zooph. Nom donné aux polypiers fossiles du genre cellaire.

CELLULE. s. f. (du lat. *cellula*, dimin. de *cella*, chambre, loge). Petite chambre d'un religieux ou d'une religieuse. Ma cellule. Il est renfermé dans sa cellule. La cellule d'un religieux, d'une religieuse. Les chartreux ont chacun une maison séparée qui leur sert de cellule. Les moines étaient dans leurs cellules. Il

(Fléch.) Le trop long temps que l'on mit à bâtir à Diogène une *cellule* le détermina à demeurer dans un tonneau, qui ne lui coûta point d'apprêt. (Improv. fr.)

L'autel garde leurs vœux sur des tables d'airain,
Et le seul désespoir habite leurs *cellules*.
(FONTANES.)

Dans sa *cellule* elle conduit Agnès:
Cellule propre et bien illuminée. (VOLT.)

— Petit logement d'un cardinal quand le sacré collége est assemblé dans le conclave pour élire un pape. La cellule d'un cardinal. Les cardinaux sont entrés en cellule.

— Petite chambre, dans les prisons modernes, où l'on renferme les condamnés pour les isoler les uns des autres. Cette prison d'état contient cent cinquante cellules.

— Fig. Petit appartement, retraite qu'on aime à habiter, petit lieu où l'on se plaît. C'est ma cellule. Voilà ma jolie cellule. Venez voir ma cellule. Il faut embellir sa cellule.

— Hist. nat. Par analogie, Petits alvéoles, dans les ruches, où les abeilles font leur miel, renferment leur miel et leur couvain. Les cellules des abeilles. Les abeilles distribuent le miel dans leurs cellules. La première *cellule* d'une abeille ressemble à la dernière. (Buff.)

On verra qui sait faire avec un suc si doux
Des *cellules* si bien bâties. (LA FONT.)

— Bot. Cavités de certains fruits, des pommes, des poires, par exemple, où les semences sont logées et enchâssées, et qui sont séparées entre elles par des cloisons.

— Anat. Petites cavités formées par les lames du tissu cellulaire, du canal médullaire, des os longs, etc. || Petites loges ou capsules qui contiennent la graisse. Cellules adipeuses. || Petites cavités du cerveau, des poumons. || *Cellules bronchiques.* V. POUMON. || *Cellules mastoïdiennes.* Voy. MASTOÏDIEN. || *Cellules ethmoïdales.* V. ETHMOÏDAL.

CELLULÉE. adj. f. Conchyl. Épithète donnée à une coquille univalve dont la cavité est séparée en plusieurs loges par autant de cloisons.

CELLULÉS. s. m. pl. Zooph. Nom donné à une famille de polypes.

CELLULEUX. adj. m. (pr. *cel-lu-leu*; ét., V. CELLULE). Anat. et bot. Qui est divisé en cellules, dont l'intérieur est divisé en cellules dans lesquelles se trouvent des graines ou quelque autre substance. Le tissu celluleux des os. Fruit celluleux. La tunique celluleuse interne du canal intestinal.

CELLULIE. s. f. (ét., V. CELLULE). Conchyl. Genre de coquilles univalves.

— Zooph. Espèce du genre polystomelle.

CELLULIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *cellula*, cellule; *fero*, je porte). Hist. nat. Qui porte des enfoncements celluleux. || CELLULIFÈRES. adj. et s. m. pl. Nom donné à une section de l'ordre des polypiers flexibles, comprenant ceux dont les polypes sont contenus dans des cellules non irritables.

CELLULIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat, *cellula*, cellule; *forma*, forme). Hist. nat. Qui a la forme d'une cellule.

CELLULITÈLE. s. f. (ét. lat., *cellula*, cellule; *tela*, toile). Arachn. Espèce d'araignées qui filent des toiles serrées formant une cellule

CELLULOSITÉ. s. f. (rad. *cellule*). Amas de cellules.

CELMISIE. s. f. Bot. Genre de plantes à fleurs composées, de la famille des composées eupatoriées, établi pour des plantes herbacées des terres australes.

CÉLOCE. s. m. (du gr. κέλης, cheval de main, et fig. esquif, chaloupe). Mar. Petite barque des anciens, dépourvue d'éperon, et dont se servaient particulièrement les pirates.

CÉLOGASTRIQUE. s. m. (ét. gr., κοιλία, intestins; γαστήρ, ventre). Anat. Qui a des organes de mastication avec un œsophage très-court et un intestin simple.

CÉLOME. s. m. (du gr. κοίλωμα, même signif.). Pathol. Ulcère rond de la cornée, plus large et moins profond que celui désigné sous le nom de *bothrion*.

CÉLONITE. s. m. Entom. Genre d'insectes hyménoptères de la famille des diploptères, établi pour un insecte du midi de l'Europe.

CÉLOPELTIDE. s. m. Erpét. Genre de serpents.

CÉLOPNÉ, ÉE. adj. (ét. gr., κοῖλος, creux; πνέω, respirer). Moll. Qui possède une cavité pulmonaire pour organe respiratoire. || CÉLOPNÉS. s. m. pl. Famille de mollusques gastéropodes.

CÉLOPTYCHION. s. m. Zooph. Genre de polypiers.

CÉLORHIZE. adj. (ét. gr., κοῖλος, creux; ῥίζα, racine). Anat. Se dit des dents qui ont des racines creuses.

CÉLORHYNQUE. adj. (ét. gr., κοῖλος, creux; ῥύγχος, bec). Ichthyol. Qui a un museau déprimé qui s'avance au-dessus de la bouche.

CÉLOSIE. s. f. (du gr. κηλός, brillant). Bot. V. PASSE-VELOURS.

CÉLOSIÉ, ÉE. adj. (ét., V. CÉLOSIE). Bot. Qui appartient à la famille des amaranthacées. || CÉLOSIÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des

CÉLOSOME. s. m. (ét. gr., κήλη, hernie; σῶμα, corps). Anat. Monstre offrant une éventration latérale ou médiane, avec absence de sternum.

CÉLOSOMIE. s. f. (ét., V. CÉLOSOME). Anat. Monstruosité par éventration.

CÉLOSOMIEN, ENNE. adj. (ét., V. CÉLOSOME). Anat. Se dit des monstres par éventration. || CÉLOSOMIENS. s. m. pl. Famille de monstres unitaires appartenant à l'ordre des autosites.

CÉLOSOMIQUE. adj. des 2 g. (ét., V. CÉLOSOME). Anat. Qui a le caractère de la célosomie.

CÉLOSPERMÉ, ÉE. adj. (ét. gr., κοῖλος, creux; σπέρμα, graine). Bot. Se dit des plantes qui ont l'albumen recourbé de la base au sommet. || CÉLOSPERMÉES. s. f. pl. Famille de l'ordre

des ombellifères, comprenant celles qui ont l'albumen recourbé de la base au sommet.

CÉLOSTOMIE. s. f. (ét. gr., κοῖλος, creux; τέμνειν, couper). Pathol. Vice de la voix, qui devient obscure.

CÉLOTOMIE. s. f. (ét. gr., κήλη, tumeur; τέμνειν, couper). Chir. Castration par la ligature des vaisseaux spermatiques et de la production du péritoine. || Opération que l'on pratique dans les hernies lorsqu'il se manifeste un engorgement.

CÉLOTOMIQUE. adj. des 2 g. (ét. V. CÉLOTOMIE). Chir. Qui concerne la célotomie.

CELS (Jacques-Martin). Célèbre botaniste, né à Versailles en 1743. Il créa un jardin où les botanistes trouvaient dans toutes les saisons les plantes les plus rares. Il est mort en 1806.

CELSA. s. m. Médec. anc. Sorte de tressaillement des muscles sous-cutanés.

CELSE (Aurelius Cornelius Celsus). Né à Rome, vivait sous Auguste et Tibère. Il avait écrit un ouvrage encyclopédique en vingt livres, sous le titre *De artibus*, dont il ne nous reste que les VI°-XIV° livres, qui traitent de la médecine.

CELSIE. s. f. (de *Cels*). Bot. Genre de plantes de la famille des solanées et de la didynamie angiospermie, originaire des contrées orientales.

CELSITUDE. s. f. (du lat. *celsitudo*, élévation). Ancien titre de dignité qui a été remplacé par ceux de majesté, altesse, hautesse, grandeur, excellence, etc.

CELSIUS (Olaüs). Botaniste, théologien et orientaliste suédois, né en 1670, mort en 1756, détermina les différentes plantes citées dans la Bible, et fonda l'histoire naturelle dans sa patrie.

CELT. Abréviation de Celtique.

CELTE. s. m. (Les *Celtes* s'appelaient *Gail* ou *Gael*, mot dont les Grecs ont fait *Keltes*, et les Romains *Galli*). Nom donné à tort par les Grecs aux peuples qui habitaient les contrées comprises entre l'Océan et les Palus-Méotides, et particulièrement aux habitants de l'Espagne et de la Gaule. Il est reconnu aujourd'hui que le nom de Celtes n'était réellement porté que par un peuple, les Gaulois ou Gaëls. Les Bretons, les Basques, les Irlandais et les habitants du comté de Galles, en Angleterre, sont des peuples d'origine celtique, c'est-à-dire, gauloise.

— CELTE. adj. des 2 g. Qui concerne ce peuple ou le pays qu'il habitait.

CELTIBÈRE. s. et adj. des 2 g. Géogr. anc. V. CELTIBÉRIEN.

CELTIBÉRIE. Géogr. anc. Contrée de l'Espagne tarraconaise, habitée par les Celtibériens.

CELTIBÉRIEN, IENNE. Géogr. anc. Nom d'un peuple formé par l'union des Celtes et des Ibères, et qui occupait l'intérieur de l'Espagne.

— adj. Qui concerne ce peuple ou le pays qu'il habitait.

CELTICISME. s. m. (rad. *celte*). V. CELTOMANIE.

CELTIDÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble, qui a rapport au micocoulier. || CELTIDÉES. s. f. pl. Nom d'un groupe de la famille des ulmacées, ayant pour type le genre celtis.

CELTIQUE. adj. des 2 g. Géogr. Ce nom, donné d'abord à toute la Gaule transalpine, désigna, au temps de César, la Gaule proprement dite, comprise entre le Rhône, la Garonne, l'Océan, la Seine, la Marne et la partie inférieure du Rhin.

— Géogr. anc. Qui appartient aux Celtes. La langue celtique. La religion celtique. Une étymologie celtique. Monuments celtiques.

— *Gaule celtique*. Partie de la Gaule située entre la Belgique, le Rhin, les Alpes, la Narbonnaise, l'Aquitaine ou l'Océan. Les Romains en formèrent les quatre Lyonnaises, la Séquanaise, la première et la deuxième Aquitaine.

— On dit aussi substantiv. *Le celtique*, pour *la langue celtique*. Nom d'une famille de langues européennes, à laquelle appartiennent les idiomes parlés par les Irlandais, les montagnards d'Écosse, les habitants du pays de Galles et de Cornouailles en Angleterre, et les Bas-Bretons en France.

CELTIQUES. s. m. pl. Géogr. anc. Peuples [illegible] et la Guadiana. Leur pays répond à peu près à l'Alentéjo, à une partie de l'Estramadure et à une partie de l'Andalousie.

CELTIS. s. m. Bot. Nom latin du micocoulier. V. ce mot.

CELTO-GALATIE. Géogr. anc. Nom donné tantôt à la Gaule, tantôt à une portion de la Galatie peuplée par des habitants de la Gaule celtique.

CELTOMANE. adj. des 2 g. (ét., V. CELTOMANIE). Qui est possédé de la celtomanie. Le savant Buller était celtomane.

CELTOMANIE. s. f. (ét. gr., Κελτός, celte; μανία, manie, passion insensée). Se dit de l'esprit de système qui a porté certains savants à voir l'origine de toutes les langues dans la langue celtique.

CELUI. m. sing. **CELLE.** f. sing. **CEUX.** m. pl. **CELLES.** f. pl. pron. démonstr. (formé de *ce* et *lui*). Cet homme ou cet objet. Cette femme ou cette chose. Ces hommes ou ces choses. Ces pronoms servent à montrer, à indiquer les personnes ou les choses dont ils rappellent l'idée.

— Lorsqu'ils se disent des choses, l'antécédent avec lequel ils sont en relation doit toujours être énoncé. Le plaisir le plus grand est de faire *celui* d'autrui. (La Bruy.) La meilleure leçon est *celle* des exemples. (La Harpe.) Les défauts de l'esprit augmentent en vieillissant, comme *ceux* du visage. (Lenoble.) Le suffrage de la nature l'emporte sur *celui* de l'art. (Gress.) Les inconvénients du silence sont quelquefois plus graves que ceux de la parole. Les plaies du corps se ferment; *celles* de l'âme restent toujours ouvertes. (Livry.) Le monopole du pouvoir n'implique pas *celui* des lumières. (Benj. Const.)

— Lorsqu'ils se disent des personnes, ils s'emploient souvent avec un antécédent exprimé. Une femme insensible est *celle* qui n'a point encore vu celui qu'elle doit aimer. (La Bruy.) De deux hommes de lettres, *celui* qui est le plus riche est ordinairement celui à qui on marque le plus d'égards. (D'Alemb.) || Le plus souvent ils s'emploient sans antécédent exprimé, mais, dans ce cas, ils signifient l'homme, les hommes, la femme, les femmes, et sont toujours déterminés par un des adjectifs *qui*, *que*, *dont*, *lequel*, *laquelle*, *lesquelles*, etc. *Celui* qui compte dix amis n'en a pas un. (Malesh.) Il y a un goût dans la simple amitié où ne peuvent atteindre *ceux* qui sont nés médiocres. (La Bruy.) Malheur à *ceux* qui remuent le fond d'une nation! (Rivarol.) || Quelques grammairiens prétendent qu'il n'y a que le masculin *celui* et *ceux* qui puisse être employé sans rapport à un substantif précédemment énoncé; les exemples suivants prouvent que ces grammairiens sont à cet égard dans une complète erreur. Ceux qui ont vécu avant nous. Ceux dont nous pleurons la mort. L'harmonie la plus douce est le son de la voix de *celle* que l'on aime. (La Bruy.) *Celles* qui ne nous ménagent sur rien et ne nous épargnent nulle occasion de jalousie, ne mériteraient de nous aucune jalousie. (Id.)

— Quelquefois le nom auquel se rapportent *celui*, *celle*, etc., est exprimé après ces pronoms. Il a récompensé *ceux* de ses domestiques qui l'avaient mérité. (Acad.) Ce fut *celui* de tous les jeunes gens que j'aimais le plus. (Fén.)

— Après *celui*, *celle*, etc., nos meilleurs écrivains ont généralement exprimé le pronom *qui* suivi du verbe *être*. Les grandeurs naturelles sont *celles qui sont indépendantes* de la fantaisie des hommes. (Fonten.) Les actions qui échappent de la main de l'ouvrier ont bien plus de grâce que *celles qui sont étudiées*. (Montaigne.) Nulle religion n'a pris soin des mœurs des hommes plus que la religion chrétienne et *celles qui ont été dressées* sur son modèle. (Nicole.) Dans quelque contrée que le moineau habite, on ne le trouve jamais dans les lieux déserts, ni même dans *ceux qui sont éloignés* du séjour de l'homme. (Buff.) || Mais l'ellipse du *qui* et du verbe *être*, nécessitée dans les actes publics, dans les ordonnances, commence à être aujourd'hui en faveur, et elle finira sans doute par être généralement adoptée, malgré les réclamations des grammairiens. De bons auteurs ne craignent pas maintenant d'en faire usage. Cette remarque, ainsi que *celles purement grammaticales*, sont pour les étrangers principalement. (Volt.) Pline dit que Carès inventa les augures tirés des oiseaux, et qu'Orphée inventa *ceux tirés* des autres animaux. (Legendre.) J'ai joint à ma dernière lettre *celle écrite* par le prince. (Rac.) Le goût de la philosophie n'était pas alors *celui dominant*. (Volt.) Ces éditions sont postérieures à *celles données* par Corneille. (Id.) Jugeant vous-mêmes *ceux commis* par vous pour juger les autres. (Flor.) Si cette vengeance est terrible, *celle exercée* par les Portugais ne l'est pas moins. (Rayn.) Cette observation qu'on a faite mille fois prouve la vérité de *celle contenue* dans la note précédente. (Delille.) Une société bien plus près de l'état de nature que *celle chantée* par Homère. (Chateaub.) On confondit sous l'action de la loi aquilienne la blessure faite à une bête, et *celle faite* à un esclave. (Montesq.) Les Athéniens ont de trois espèces de monnaies; *celles en argent* sont les plus communes. (Barth.) Vos succès présents répondent de *ceux à venir*. (Bonif.) Il faut du courage et du dévouement pour accepter, dans des circonstances comme *celles actuelles*, un pouvoir écrasant par son poids. (Thiers.) || Il est vrai que tous les adjec- [illegible] noms *celui*, *celle*, etc.; on ne dirait certainement pas *Celui bon*, *celles méchantes*, *ceux noirs*; mais l'ellipse de *qui* n'en est pas moins autorisée par l'usage dans toutes les circonstances où elle peut avoir lieu.

— On peut dire : *Ces sentiments sont* ceux d'*un bon père*, ou *ces sentiments sont* d'un *bon père*. Dans toutes les phrases analogues l'ellipse des pronoms *celui*, *celle*, etc., donne tout à la fois à l'expression plus de concision, d'élégance et d'énergie. Cette construction, aussi bien que la construction pleine, est en prose comme en vers très en usage, quoi qu'en dise Girault-Duvivier. Si la fin de Socrate est *d'un* sage, la mort de Jésus est *d'un* Dieu. (J.-J. Rouss.) Voyez si mes regards sont *d'un* juge sévère. (Rac.) C'est-à-dire, si la fin de Socrate est *celle* d'un sage; si mes regards sont *ceux* d'un juge sévère.

— *Celui*, *celle*, quoique du singulier, peuvent se trouver en relation avec des substantifs pluriels. L'amour est *celui* de tous les *dieux* qui sait le mieux le chemin du Parnasse. (Rac.) L'influence du luxe se répand sur toutes les *classes* de l'État, même sur *celle* du laboureur. (Marmont.) De toutes les *choses* entreprises par Bonaparte, *celle* qui lui coûta le plus fut indubitablement son concordat. (Chateaub.) || *Ceux*, *celles*, quoique du pluriel, peuvent se trouver en relation avec des noms au singulier. L'honnêteté d'une femme n'est pas dans les grimaces; il sied mal de vouloir être plus sage que *celles* qui sont sages. (Mol.) On répétait avec admiration le *nom* des Solon et des Lycurgue avec *ceux* des Miltiade et des Léonidas. (Thom.) J'ai ajouté une *personne* de plus à *celles* qui peuvent me souhaiter un peu de bien. (Chateaub.) Vous serez seul de votre parti, peut-être; mais vous porterez en vous-même un *témoignage* qui vous dispensera de *ceux* des hommes. (J.-J. Rouss.) || Cette construction, quoique contraire aux lois de la grammaire, qui veulent que le pronom prenne le genre et le nombre du nom qu'il représente, peut être justifiée par la syllepse. Il est vrai qu'on peut éviter cette construction en répétant le substantif, et que souvent même cette répétition est élégante; par exemple, Marmontel, au lieu de : *L'influence du luxe se répand sur toutes les* classes *de l'État, même sur* celle *du laboureur*, aurait pu dire : *l'influence du luxe se répand sur toutes les* classes *de l'État, même sur la* classe *du laboureur*.

— *Les habitants de l'air et ceux de la terre. Les habitants de l'air et de la terre.* Dans ces sortes de phrases on exprime ordinairement les pronoms *celui*, *celle*, etc. Les ministres de France et ceux d'Angleterre. Les peuples de l'Afrique et ceux de l'Amérique. Le clergé de France et celui d'Espagne. L'autorité du pape et celle du roi. L'ambassadeur d'Espagne et celui de Portugal. L'aigle tyrannise également les habitants de l'air et *ceux* de la terre. (Buff.) On voyait à la cour d'Attila les ambassadeurs des Romains, d'Orient et *ceux* d'Occident, qui venaient recevoir ses lois ou implorer sa clémence. (Montesq.) || On peut aussi supprimer les pronoms *celui*, *ceux*, etc. Nos meilleurs écrivains ont fait très-souvent usage de cette construction, qui, par sa brièveté, peut être quelquefois préférée. Les ambassadeurs d'Espagne et de Portugal. L'autorité du pape et du roi. Les ministres de France et d'Angleterre. Le clergé de France et d'Espagne. Les peuples de l'Afrique et de l'Amérique. Les pontifes d'Athènes et *de Rome* étaient juges des pièces tragiques. (Volt.) Les querelles de religion et *de politique*, qui font verser tant de sang par des gens de bonne foi, naissent souvent de l'amour même pour la vérité. (B. de St-P.) Le bonheur des enfants ainsi que *des hommes* consiste dans l'usage de leur liberté. (J.-J. Rouss.)

— On peut dire : *La peau du buffle est plus épaisse et plus dure que* celle *du bœuf. La peau du buffle est plus épaisse et plus dure que* la peau *du bœuf. Le buffle a la peau plus épaisse et plus dure que* celle *du bœuf. Le buffle a la peau plus épaisse et plus dure que* la peau *du bœuf. Le buffle a la peau plus épaisse et plus dure* que *le bœuf.* Ces constructions sont également usitées. Le nombre des espèces d'animaux est plus grand que *celui* des espèces de plantes. (Buff.) Le buffle a la peau plus épaisse et plus dure *que* le bœuf. (Id.) La voix du phoque est plus expressive et plus modulée que *celle* des autres animaux. (Id.) Les mâles des grenouilles font entendre un coassement plus fort *que* les femelles. (Id.) Les chevreuils bruns ont la chair plus fine *que* les roux. (Id.) La chair du renard est moins mauvaise que *celle* du loup. (Id.) Le renard a les sens aussi bons *que* le loup. (Id.) La fécondité du lapin est encore plus grande que *celle* du lièvre. (Id.) Il est probable que l'orfraie n'a pas la vue aussi nette ni aussi perçante *que* les aigles. (Id.) Pompée avait une ambition plus douce et plus lente que *celle* de César. (Montesq.) || Cette phrase de Buffon : *Le buffle a la peau plus épaisse et plus dure que le bœuf* est un abrégé de : *Le buffle a la peau plus épaisse et plus dure que le bœuf* n'a *la peau épaisse et dure*. Il en est de même de cette phrase : *Jésus-Christ avait une morale plus sublime que les païens*; c'est-à-dire, *Jesus-Christ avait une morale qui était plus sublime que celle qu'avaient les païens*. Il en est de même de toutes les phrases semblables.

— Quelquefois, *ci* et *là* se joignent aux pronoms *celui*, *celle*, etc. Celui-ci. Celui-là. Celle-ci. Celle-là. Ceux-ci. Ceux-là. Celles-ci. Celles-là. [illegible] sonne ou la chose qu'on a près de soi et que l'on montre à quelqu'un. De tous les domestiques, celui-ci est le plus fidèle. Voilà plusieurs étoffes, prenez celle-ci. Dans tous les éloges, les actions sont soutenues par l'éloquence; dans *celui-ci*, l'éloquence est soutenue par les actions. (Fléch.)

— *Celui-là*, *celle-là*, etc., désignent la personne ou la chose dont on parle et qu'on montre à quelqu'un, mais qui est un peu éloignée. De tous ces tableaux, celui-là est le plus remarquable. Voyez-vous ces dames? c'est celle-là qui mérite nos hommages.

— Quand on a nommé deux ou plusieurs personnes ou deux ou plusieurs choses, *celui-ci*, *ceux-ci*, etc., se rapportent au terme le plus prochain, et *celui-là*, *ceux-là*, etc., au terme le plus éloigné. Pratiquez la vertu, fuyez la paresse; *celle-ci* rend malheureux, *celle-là* mène au bonheur. (Bonif.) Corneille nous assujétit à ses caractères et à ses idées, Racine se conforme aux nôtres; *celui-là* peint les hommes comme ils devraient être; *celui-ci* les peint tels qu'ils sont. (La Bruy.) La comédie qu'on a eu dessein d'attaquer n'est point du tout la comédie que nous voulons défendre; il faut bien se garder de confondre *celle-là* avec *celle-ci*. (Mol.) Aussitôt les anges et les démons se répandent dans le sénat; *ceux-ci* pour éclairer les esprits, *ceux-là* pour les aveugles. (Chateaubr.) Les Phéniciens avec les troupes de l'île de Cypre se retirèrent, après avoir fait alliance avec le nouveau roi; *celui-ci* rendit tous les prisonniers phéniciens. (Fén.) Tous les riches comptent l'or avant le mérite. Dans la mise commune de l'argent et des services, ils trouvent toujours que *ceux-ci* n'acquittent jamais l'autre. (J.-J. Rouss.)

— Ils peuvent n'avoir rapport à aucun substantif exprimé. En ce cas ils ne s'emploient que dans l'énumération des personnes et des choses. *Celui-ci* désigne ce qui est placé en premier ordre dans notre esprit, *celui-là* ce qui n'y occupe qu'un rang secondaire. Celui-ci naît, celui-là meurt. Celle-ci est pauvre, celle-là est riche. Ceux-ci font bien, ceux-là font mal. Celles-ci aiment la lecture, celles-là la toilette. *Celui-ci* meurt dans les prospérités et dans les richesses, *celui-là* dans la misère et dans l'amertume de son âme. (Fléch.) Applaudie de tous, mais à son tour affable et civile à tous, elle prévenait *ceux-ci*, répondait honnêtement à *ceux-là*. (Id.) On la vit toutes les semaines essuyer les larmes de *celui-ci*, pourvoir aux besoins de *celui-là*. (Id.) Les chrétiens se précipitent de leurs cavales ou de leurs chameaux. *Ceux-ci* se prosternent trois fois, *ceux-là* se frappent le sein en poussant des sanglots. (Chateaub.)

— Quand ces pronoms démonstratifs ne sont précédés que d'un seul substantif, on peut indifféremment employer *celui-ci* ou *celui-là*. Si j'avais écrit les Provinciales d'un style dogmatique, il n'y aurait eu que les *savants* qui les auraient lues, et *ceux-là* n'en avaient pas besoin. (Pasc.)

> Après sombre hiver gai printemps;
> Après joli temps triste *pluie;*
> Après *celle-ci* le beau temps. (PIRON.)

— *Celui-ci*, *celle-ci* peuvent aussi avoir rapport à une chose qu'on va immédiatement indiquer. On ne peut définir un mot sans commencer par *celui-ci :* C'EST, soit qu'on l'exprime ou qu'on le sous-entende. (Pasc.) C'est une belle prière que *celle-ci :* Mon Dieu, gardez-moi de moi-même. (Bonif.)

— Quelques grammairiens, se fondant sur l'autorité de l'Académie, se prononcent contre l'emploi de *qui* ou de *que* après *celui-ci*, *celui-là*, parce que ces pronoms sont déjà déterminés par *ci* et *là*. Ils n'approuvent cet emploi que dans les cas où le mot *qui* sert à former une proposition incidente, comme dans ces phrases : *celui-là*, qui est déjà usé, *vaut mieux que l'autre, qui est tout neuf*. Nous ne partageons en aucune manière les scrupules de ces grammairiens ni ceux de l'Académie, et nous pensons que *celui-là qui* est beaucoup plus énergique que *celui qui*. Les faits sont en notre faveur. Il n'y a point de doctrine plus propre à l'homme que *celle-là qui* l'instruit de sa double capacité de recevoir et de perdre la grâce. (Pasc.) S'il est des misères sur la terre, prouvent-elles l'injustice de la Providence, qui donne si libéralement aux riches les moyens de les soulager, ou l'endurcissement de *ceux-là* même qui s'en font un titre contre elle? (Vauven.)

> .... Les femmes ont coutume d'oublier
> Tous leurs adorateurs, excepté le premier;
> C'est *celui-là qui* sert d'époque à la tendresse.
> (DEMOUSTIER.)

> Notre galant vous lorgne une fillette,
> De *celles-là que* je viens d'exprimer.
> (LA FONTAINE.)

> .... Le feu qui brûla Gomorrhe
> Ne fut jamais si véhément
> Que *celui-là* qui me dévore. (VOITURE.)

— *Celui-là*, *celle-là*, etc., sont ordinairement séparés de *qui*, *dont*, etc., par le verbe dont ils sont le sujet. Celui-là trouvera bien qui pense bien. Celui-là n'est pas toujours heureux qui est riche. Celle-là est mon amie qui me veut du bien. Ceux-là ne sont pas mes amis qui disent du mal de vous. *Celui-là* est riche *qui* reçoit plus qu'il ne consume. (La Bruy.) *Celui-là* est pauvre *dont* la dépense excède la recette. (Id.) *Celui-là* vit heureux qui vit ignoré. (Bonif.) || Néanmoins, et malgré l'opinion con- [illegible] placer immédiatement *qui*, *dont*, etc., après *celui-là*, *celle-là*, etc. *Celui-là* qui vit ignoré vit heureux. (Bonif.)

> Le plus sage, en sa vie,
> A quelquefois ses accès de folie :
> Chacun s'égare, et le moins imprudent
> Est *celui-là* qui plus tôt se repent.
> (VOLTAIRE.)

CÉLUINÉ. s. m. Bot. Genre de plantes de la famille des corymbifères.

CÉLYPHE. s. m. (du gr. κέλυφος, coquille, écaille). Entom. Genre de plantes de la famille des athéricères.

CÉMADE. s. m. Mamm. Faon du cerf.

CEMBALO. s. m. Mus. Nom italien du clavecin. Ce mot s'emploie quelquefois sur les partitions pour désigner cet instrument.

CEMBRE. s. m. Bot. Nom d'une espèce de pin des Alpes et du Dauphiné.

CÉMENT. s. m. (du lat. *cæmentum*, blocaille). Chim. Poudre dans laquelle on chauffe certains corps pour leur donner certaines propriétés; on l'appelle aussi Poudre cémentatoire. Les céments varient suivant le corps sur lequel on agit et le but qu'on se propose. Le cément est presque entièrement formé de charbon lorsqu'on veut faire de l'acier artificiel. On prend, au contraire, un cément composé de quatre parties de tuiles réduites en poudre fine, d'une partie de nitre, d'une partie de sulfate de fer calciné au rouge, et d'un peu d'eau, quand on veut séparer l'or de l'argent avec lequel il est allié.

— Anat. Une des substances qui forment les dents de certains mammifères.

CÉMENTATION. s. f. (pr. *cé-man-ta-ci-on;* ét., V. CÉMENT). Chim. Opération dans laquelle on fait subir à un corps une modification quelconque, à l'aide de la chaleur ou d'une substance en poudre ou quelquefois en pâte, qui porte le nom de *cément*. Acier de cémentation. Acier de première cémentation. Acier de deuxième cémentation. La *cémentation* est une opération par laquelle on acière le fer forgé qu'on suppose amené à l'état de pureté. (Franc.)

— Anc. alchimie. Calcination.

CÉMENTATOIRE. adj. des 2 g. (ét., V. CÉMENT). Chim. Qui est relatif à la cémentation. || *Cuivre cémentatoire.* Cuivre qui a été précipité d'une dissolution de sulfate de cuivre par le moyen du fer.

CÉMENTÉ, ÉE. part. pass. du v. Cémenter. S'empl. adjectiv. L'acier *cémenté* est dur, cassant, et ne peut être travaillé qu'après avoir été forgé. (Franc.) L'acier de deuxième cémentation, ou *cémenté* deux fois, lorsqu'il a été corroyé avec soin, est plus homogène que le premier; il prend bien mieux le poli; il se soude parfaitement sur lui-même et peut souvent remplacer l'acier fondu. (Id.)

CÉMENTER. v. a. 1re conj. (ét., V. CÉMENT). Chim. Faire la cémentation. On cémente le fer ou on le transforme en acier, en l'entourant du poussier de charbon et en l'exposant pendant longtemps à une température très-élevée. Réaumur s'est assuré qu'il faut 12 heures pour *cémenter* un barreau de 7 millim. d'épaisseur, et 36 heures pour *cémenter* jusqu'au centre un barreau d'une épaisseur double. (Franc.) Pour rendre parfaitement malléable et soudable l'acier devenu intraitable ou aigre par un excès de carbone, il suffit de le *cémenter* avec de l'oxyde de fer ou de l'oxyde de manganèse. (Id.) Les ouvriers *cémentent* de petites pièces de fer à la surface et sur une très-petite épaisseur, par un procédé connu depuis longtemps sous le nom de *trempe au paquet*. (Id.)

CÉMENTÈRE. s. m. Chim. V. ALUDEL.

CÉMENTEUX, EUSE. adj. (rad. *cément*). Chim. Qui a les caractères du cément. Enduit cémenteux. Matière cémenteuse.

CÉMÉTÉRIAL, ALE. (du lat. *cæmeterium*, cimetière). Qui concerne le cimetière, qui est situé dans un cimetière. Un monument cémétérial. Chapelle cémétériale. Les monuments cémétériaux. Peu usité.

CÉMONE. s. m. Entom. Genre d'insectes hyménoptères.

CÉNACLE. s. m. (du lat. *cœnaculum*, même signif.) Salle à manger, réfectoire. Il n'est usité qu'en parlant de la salle où le Sauveur célébra la cène, et où les apôtres reçurent le Saint-Esprit. Jésus-Christ lava les pieds des apôtres dans le cénacle. Les apôtres étaient assemblés dans le cénacle quand le Saint-Esprit descendit sur eux.

— Ironiq. S'est dit naguère d'une réunion d'hommes de lettres, qui professaient une grande admiration les uns pour les autres.

CÉNAGE. s. m. Anc. cout. Redevance payée pour le droit de pêche accordé à quelqu'un sur une rivière.

CÉNANGIEN, IENNE. adj. (ét. gr., κενός, creux; ἀγγεῖον, vase). Bot. Qui ressemble à un cénangion. || CÉNANGIENS. s. m. pl. Famille de champignons, de l'ordre des pyrénomycètes phacidiacés, qui a pour type le genre cénangion.

CÉNANGION. s. m. (ét., V. CÉNANGIEN). Bot. Genre de champignons, de l'ordre des pyrénomycètes phacidiacés.

CÉNARRHÈNE. s. m. (ét. gr., κενός, inutile; ἄῤῥην, mâle). Bot. Arbre médiocre de la terre de Van-Diémen, qui forme un genre dans

CENCHRAME. s. m. Ornith. Syn. de Dindon.

CENCHRÉ. s. m. Bot. Genre de plantes de la famille des graminées.

— Entom. Un des noms de la cresserelle.

— Erpét. Nom d'une espèce de boa.

CENCHRITES. s. m. pl. Minér. Pierres composées d'un assemblage de petits grains pétrifiés qui ressemblent à des grains de millet. On les nomme aujourd'hui Golithes. || Petits diamants qui n'étaient pas plus gros qu'un grain de millet.

CENCHROME. s. m. (ét. gr., αἰν ou κῆν; χρῶμα, couleur). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des curculionides. On le nomme aujourd'hui hypomèce.

CENCHRUS. s. m. (du gr. κέγχρος, millet). Bot. Genre de la famille des graminées.

CENCO. s. m. Erpét. Espèce de serpent.

CENDAL. s. m. Anc. art milit. Étoffe de soie ou en partie de soie, dont on faisait des habillements, et surtout des bannières militaires. L'oriflamme de Saint-Denis était de cendal rouge.

— Pourpoint piqué recouvert en cendal.

— Comm. Espèce de camelot, et particulièrement de camelot vert, dont on habillait les archers. V. KENDAL.

CENDRE. s. f. (du gr. κόνις, poussière). Poudre qui reste du bois et de toute matière combustible, entièrement consumée par le feu. Cendre chaude, froide, brûlante, fumante, tiède, refroidie, éteinte, éparse. Cendre de sarment. Cendre de bois neuf, de bois flotté. Feu couvert de cendre. Faire cuire des marrons dans les cendres, sous les cendres. Réduire en cendres. Mettre en cendres. Ce bel édifice n'est plus aujourd'hui qu'un monceau de cendres. La fable dit que le phénix renaissait de sa cendre, de ses cendres. Certains religieux expirent sur la cendre. Autrefois, chez les Juifs, pour témoigner une grande douleur ou un profond repentir, on prenait le sac et on se couvrait de *cendre*. (Acad.) Je ne vois que des tours que la *cendre* a couvertes. (Rac.)

— Hyperbol. *Réduire, mettre en cendres une ville, une province*, etc. Les ravager, y mettre tout à feu et à sang. Tamerlan mit l'Asie en cendres. Sans lui déjà nos murs seraient réduits en *cendre*. (Rac.) Murs que j'ai relevés, palais, tombez en *cendre*. (Volt.)

— *En cendre. En cendres.* Les écrivains se servent indifféremment du singulier et du pluriel. Cependant, en prose, on écrit généralement *cendres* au pluriel. Troie est en *cendres*, il est vrai; mais il vaudrait mieux pour les Grecs qu'elle fût encore dans toute sa gloire. (Fén.) N'entendez-vous pas Hector animer toute son armée, plein de la rage impatiente de réduire les vaisseaux en *cendres?* (Bitaub.)

Votre conquête est juste, il la faut entreprendre,
Brûlez le Capitole, et mettez Rome en *cendre*.
(RACINE.)

— *La cendre, les cendres d'une ville.* Les restes d'une ville qui a été incendiée et ravagée.

Quel plaisir de te suivre aux rives du Scamandre,
D'y trouver d'Ilion la poétique *cendre!* (BOIL.)

— *C'est un feu caché sous la cendre.* Se dit d'une passion qui n'est pas bien éteinte.

— *C'est un feu qui couve, qui dort sous la cendre.* Se dit en parlant d'une personne qui dissimule un désir de vengeance, en attendant l'instant de le satisfaire. Le feu qui semble éteint souvent dort sous la *cendre*. (Corn.)

— *Renaître de ses cendres.* Se dit des choses qui prennent une existence nouvelle, après avoir été presque entièrement détruites. Cette ville renaît enfin de ses cendres.

Animé d'un regard, je puis tout entreprendre:
Votre Ilion encor peut sortir de sa *cendre*.
(RACINE.)

— Poét. ou dans le style élevé. Les restes de ceux qui ne sont plus. La cendre ou les cendres des morts. C'est là que reposent les cendres chéries de ma mère. J'irai chaque jour pleurer sur ta cendre. Mêler sa cendre aux cendres de ses pères. Venez, sur les tombeaux de vos ancêtres, méditer en présence de leurs *cendres* sur la vanité des choses d'ici-bas. (Mass.) Les pleurs que son amour aurait dus à ma *cendre*. (Rac.) Le tombeau qu'à ta *cendre* ont élevé mes soins. (Id.) Toi, fameux Panthéon, reçois sa noble *cendre*. (Millev.)

On craint que de la sœur les flammes téméraires
Ne raniment un jour la *cendre* de ses frères.
(RACINE.)

Cendre de ce grand homme autrefois avilie,
Parle, révèle-nous le secret du génie.
(DE CHABANON.)

— Mis pour Tombeau. Un chêne sans feuillage et trois pierres grisâtres rongées par la mousse des ans, marquent les *cendres* de Comhal. (Chateaub.)

— Les mânes, la mémoire d'une personne. Cendres muettes, froides, insensibles, éteintes, sensibles, irritées, apaisées, précieuses, sacrées, profanées, chéries, dispersées. Donner des larmes à la cendre d'un ami. Honorer la cendre des morts. Je dois des larmes à ses cendres.

— *Il ne faut pas remuer, troubler la cendre, les cendres des morts.* Il ne faut point rechercher les actions des personnes mortes pour les blâmer, pour flétrir leur mémoire.

qu'un. Venger sa mort.

— *Le supplice de la cendre.* Ancien supplice particulier à la Perse, pour les grands criminels. On remplissait de cendre une tour, et on y jetait le criminel la tête la première.

— Fig. *Faire pénitence dans le sac et la cendre, avec le sac et la cendre.* Éprouver une vive douleur d'avoir offensé Dieu, et faire une grande pénitence pour obtenir de lui le pardon de ses péchés.

Mais d'où vient cet air sombre et ce cilice affreux,
Et cette *cendre* enfin qui couvre vos cheveux?
(RACINE.)

— Souvenir.

En pure perte un vieillard devient tendre;
Des feux d'amour il n'a plus que la *cendre*.
(G. BERN.)

— Douleur, mortification, pénitence. Conservait sous la *cendre* encor le même orgueil. (Rac.) A ces vains ornements je préfère la *cendre*. (Id.)

— En chimie et dans les arts. Certaines poudres ou résidus produits par la combustion ou par quelque autre décomposition analogue. || *Cendre gravelée.* Celle dont on se sert pour faire des pierres à cautère. || *Cendre d'azur.* Azur broyé, lavé et réduit en poudre. || *Cendre verte.* Couleur formée d'une espèce d'ocre ou de rouille de cuivre, très-riche en métal. || *Cendre bleue native.* Le bleu de montagne pulvérulent, ordinairement mêlé d'argile et de terre calcaire. || *Cendre de mer.* Cendre de houille ou de tourbe, et de charbon de terre. || *Cendre d'or.* Dorure qui se fait avec de la cendre de chiffon, imbibée d'or dissous dans l'eau régale. || *Cendre du Levant* ou *de Saint-Jean-d'Acre.* Espèce de soude, cendre provenant de la rognette, qui se brûle à Saint-Jean-d'Acre et à Tripoli en Syrie, et qui entre dans la fabrication du cristal et du savon. || *Cendre de fougère.* Celle qui est le produit de la fougère, et qui sert à faire le verre blanc. || *Cendre de varec.* Obtenue de différentes herbes croissant sur le bord de la mer, et qui s'emploie dans les fabriques de savon et dans les verreries.

— Peint. *Cendre bleue.* Couleur formée de terre, chargée d'une certaine quantité de chaux naturelle de cuivre.

— Techn. *Cendres d'orfèvre.* Cendre provenant des foyers où l'on fond l'or et l'argent, et qu'on brûle pour en retirer les matières qui y sont contenues. || *Cendre de plomb.* Le plus menu plomb dont on se sert pour tirer sur le petit gibier. || *Cendre d'étain.* La chaux grise de l'étain calciné, dont se servent les potiers.

— Hist. nat. *Cendres* ou *sables volcaniques.* Matières pulvérulentes qui s'élèvent des cratères des volcans avec des torrents de fumée, soit avant, soit après l'éruption de la lave.

— *Pluie de cendre.* Fragments de laves réduites à la consistance de gravier et entremêlées de sable que les volcans rejettent avec violence.

O douleur! du volcan la *cendre* dévorante
Roule en noirs tourbillons sur la terre brûlante.
(A. MARTIN.)

— Minér. *Cendres vertes.* V. VERT DE MONTAGNE.

— *Cendres*, au plur. Cendre bénite faite de branches de buis ou d'olivier, ou de linges, qui ont servi à l'autel, et dont le prêtre marque le front des fidèles en forme de croix, le premier jour de Carême. Recevoir les cendres. Aller prendre les cendres. Le jour des Cendres. Le mercredi des Cendres. Le prêtre donne des cendres, les cendres.

— En poésie, on peut l'employer au singulier.

Au temple un peu de *cendre* épars sur notre front,
A changé ce tumulte en un calme profond.
(LEMIERRE.)

— *Mercredi des Cendres.* Le premier jour du Carême. Ce fut le pape saint Grégoire le Grand qui institua la cérémonie des *cendres*. (Fleury.)

— Prov. et fig. *Il faudrait les brûler pour en avoir de la cendre.* Se dit en parlant d'un bon mari, d'une bonne femme, pour faire entendre que l'un et l'autre sont fort rares. || *Les cendres ne peuvent pas couvrir le feu.* Situation pécuniaire d'une personne qui a plus de dettes que de biens.

— Syn. comp. CENDRES. POUSSIÈRE. On respecte les *cendres* de ses ancêtres en ne faisant rien qui soit indigne d'eux. Ce conquérant si redouté n'est plus aujourd'hui que *poussière*. V. POUSSIÈRE.

CENDRÉ, ÉE. part. pass. du v. Cendrer, et adj. Qui est de couleur de cendre. Couleur cendrée. Gris cendré. Cheveux d'un blond cendré. Serpent cendré.

— Anat. *Substance cendrée du cerveau.* La substance corticale du cerveau.

— Astron. *Lumière cendrée.* La clarté que répand la lune lorsqu'elle est nouvelle.

CENDRÉE. s. f. Chim. Écume de plomb.

— Chass. Le menu plomb dont on se sert à la chasse du menu gibier. Son fusil était chargé de cendrée.

— Techn. Mélange de pierre à chaux calcinée et de cendres de charbon de terre, qui sert de ciment pour les coupelles.

— *Cendrée de Tournay.* Poussière de houille des fours à chaux, qui sert de pouzzolane.

tendre, grenelée, qui se trouve dans les mines de cuivre, et qu'on emploie dans la peinture en détrempe.

CENDRER. v. a. 1re conj. (rad. *cendre*). Techn. Donner une couleur de cendre. || Mêler de la cendre avec quelque chose.

CENDREUIL. s. m. (rad. *cendre*). Nos pères appelaient de ce nom un homme frileux qui a toujours les pieds dans les cendres.

CENDREUX, EUSE. adj. (rad. *cendre*). Couvert de cendre, sali par la cendre, plein de cendre. Un habit cendreux. Rôti cendreux. Cette table est toute cendreuse.

— Techn. *Fer, acier cendreux.* Le fer, l'acier qui prend mal le poli.

— Syn. comp. CENDRÉ. CENDREUX. *Cendré* se dit des corps qui ont la couleur ou la consistance de la cendre; *cendreux*, de ceux qui sont couverts de cendres ou salis par des cendres.

CENDRIER. s. m. (rad. *cendre*). Techn. La partie du fourneau ou du réchaud dans laquelle tombent les cendres du bois ou du charbon.

— Vase dans lequel on met les cendres ou de la cendre. || Espace situé sous la grille du foyer d'une machine à vapeur et par lequel s'introduit l'air nécessaire à la combustion. C'est dans le cendrier que tombent les cendres et escarbilles qui n'ont pu être absorbées par la combustion. Dans les locomotives, le *cendrier* ne doit pas descendre trop bas, car il risquerait de rencontrer le sable que les cantonniers relèvent dans les parties de la voie qui sont en réparation. (Tourneux.)

CENDRIER, ÈRE. s. et adj. Marchand de cendres. Celui qui ramasse de la cendre ou des cendres. Marchand cendrier.

CENDRIÈRE. s. f. (rad. *cendre*). Comm. L'un des noms vulgaires de la tourbe.

CENDRIETTE. s. f. (rad. *cendre*). Bot. L'un des noms vulgaires de la cinéraire.

CENDRILLARD. s. m. (rad. *cendre*). Ornith. Syn. vulgaire du Piaye américain.

CENDRILLE. s. f. (pr. *çan-dri-ie;* rad. *cendre*). Ornith. Nom vulgaire de la mésange et de quelques autres oiseaux.

CENDRILLON. s. f. (pr. *çan-dri-ion;* rad. *cendre*). Se dit d'une petite fille qui ne quitte point le coin du feu. || Servante malpropre.

CENDROIEMENT. s. m. (rad. *cendre*). Vieux mot qui se disait de l'action de réduire en cendres. Le roi vous fera porter la malenchère du funeste *cendroiement* de son royaume. (Et. Pasquier.)

CENDRURE. s. f. (rad. *cendre*). Métal. Petites piqûres, petites veines, petits trous que l'on rencontre quelquefois dans l'acier, et qui constituent la plus mauvaise qualité.

CÈNE. s. f. (du lat. *cœna*, souper, formé du gr. κοινός, commun, parce que les anciens prenaient leurs repas en commun). Relig. Le souper que Jésus-Christ fit avec ses apôtres la veille de sa passion. Le jour de la cène. La dernière cène. Jésus-Christ fit la cène avec ses apôtres. Après la cène, Jésus-Christ lava les pieds à ses apôtres.

— Cérémonie religieuse qui se fait le Jeudi saint, et qui consiste à servir treize pauvres ou treize enfants après leur avoir lavé les pieds, en mémoire de la cène que Notre-Seigneur fit avec ses apôtres, et où il leur lava les pieds.

— Chez les protestants, Communion qu'ils font sous les deux espèces. Faire la cène. Nous avons fait la cène.

CÉNELLE. s. f. Bot. Fruit du houx, de l'aubépine.

CÉNESTHÉSIE. s. f. (ét. gr., κοινός, commun; αἴσθησις, sensibilité). Médec. Sensibilité générale de notre corps.

CÉNIE. s. f. (du gr. κενός, creux). Bot. Genre de plantes du cap de Bonne-Espérance, de la famille des composées sénécionidées.

— CÉNIE. s. f. (du gr. καινία, victoire éclatante). Entom. Genre de coléoptères, famille des malacodermes, ayant pour espèce unique la cénie scapulaire.

CÉNIS (Mont). (ét. lat., *mons*, mont; *cineris*, de cendre). Géogr. Montagne des Alpes dans les États Sardes; c'est un des passages des Alpes, où Napoléon a fait construire, de 1802 à 1811, une route magnifique.

CÉNISME. s. m. (du gr. κοινός, commun). Littér. Vice d'élocution qui consiste à mélanger plusieurs dialectes. Il se dit particulièrement de ceux qui parlent ou écrivent la langue grecque.

CÉNOBIARQUE. s. m. (ét. gr., κοινός, commun; βίος, vie; ἀρχή, commandement). Relig. Supérieur des cénobites.

CÉNOBIE. s. f. (ét. gr., κοινός, commun; βίος, vie). Relig. Maison qu'habitaient les cénobites. On a détruit les monastères, les couvents; mais on pourait rétablir les *cénobies*. (Mercier.)

CÉNOBION. s. m. (ét., V. CÉNOBIE). Bot. Genre de fruit régulier, partagé jusqu'à sa base en péricarpes privés de styles et de sommets organiques.

CÉNOBIONNAIRE. adj. des 2 g. (ét., V. CÉNOBIE). Bot. Qui a les caractères du cénobion.

CÉNOBIONNIEN, IENNE. adj. (ét., V.

qui a des rapports avec le cénobion. Dierésile cénobionnienne.

CÉNOBITE. s. m. (ét. gr. κοινός, commun; βίος, vie). Relig. Moine, religieux qui vit en communauté. On ne le dit guère que des anciens moines qui vivaient en commun, par opposition aux ermites ou anachorètes qui vivaient séparés les uns des autres. Les anciens cénobites.

— Fig. Se dit en parlant de plusieurs personnes qui, quoique du monde, vivent ensemble et retirées. Les trois frères vivent comme des cénobites.

— Crust. Genre appartenant à l'ordre des décapodes, de la famille des ptérygures.

CÉNOBITIQUE. adj. des 2 g. (ét., V. CÉNOBITE). Relig. Qui appartient au cénobite; et, par extension, à tous les moines qui vivent en communauté. La vie cénobitique.

CÉNOBITOPHILE. s. et adj. des 2 g. (ét. gr., κοινος, commun; βίος, vie; φίλος, ami). Relig. Ami des cénobites, de leur genre de vie.

CÉNOCHILE. s. m. (ét. gr., κοινός, commun; χεῖλος, lèvre). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des lamellicornes.

CÉNOCOQUE. s. m. (ét. gr., κενός, vide; κόκκος, grain). Bot. Genre de champignons.

CÉNOGASTRE. s. m. (ét. gr., κενός, vide; γαστήρ, ventre). Entom. Insecte de l'ordre des diptères.

CÉNOGONE. adj. (ét. gr., κοινός, commun; γονή, génération). Didact. Animal qui pond à une époque des œufs, et à une autre des petits vivants.

CÉNOGONÉ, ÉE. adj. (rad. *cénogone*). Qui tient du cénogonion. || CÉNOGONÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des byssacées, ayant pour type le genre cénogonion.

CÉNOGONION. s. m. Bot. Genre type d'une tribu de la famille des byssacées.

CÉNOGYNE. s. m. (ét. gr., κοινός, commun; γυνή, femme. Bot. Genre de la famille des composées sénécionidées.

CÉNOLBOLOGIE. s. f. Didact. Partie de l'économie politique comparée, qui s'occupe des moyens d'augmenter l'aisance générale.

CÉNOLOGIE. s. f. (ét. gr., κενός, vide; λόγος, discours). Phys. Science du vide.

— CÉNOLOGIE. s. f. (ét. gr., κοινός, commun; λόγος, conversation). Médec. Conférence entre plusieurs personnes.

CÉNOLOGIQUE. adj. des 2 g. (ét., V. CÉNOLOGIE). Qui concerne la cénologie.

CÉNOLOGUE. s. des 2 g. (ét., V. CÉNOLOGIE). Qui s'occupe de la cénologie.

CÉNOLOPHE. s. m. (ét. gr., κενός, inutile; λόφος, crête). Bot. Genre de la famille des ombellifères.

CÉNOLOPHON. s. m. (ét., V. CÉNOLOPHE). Bot. Genre de la famille des scitaminées, formé sur une plante encore peu connue, découverte dans l'île Célèbes.

CÉNOMAN, ANE. adj. et s. Géogr. Peuple de la Gaule transalpine, dans la 3e Lyonnaise, et occupant le pays qui forma plus tard le Maine oriental. Vers le IVe siècle av. J.-C., les Cénomans firent une invasion en Italie, et occupèrent le territoire qui correspond aux légations de Mantoue et de Brescia.

— adj. Qui concerne ce peuple, qui a rapport à ce peuple. Le pays cénoman. Les coutumes cénomanes. Biographie cénomane.

CÉNOMYCE. s. f. Bot. V. CÉNOMYIE.

CÉNOMYCÉ, ÉE. adj. (ét., V. CÉNOMYIE). Bot. Qui ressemble à une cénomyce. || CÉNOMYCÉES. s. f. pl. Famille des lichens ayant pour type le genre cénomyce.

CÉNOMYIE. s. f. (ét. gr., κοινός, commun; μυῖα, mouche). Entom. Genre de diptères, de la famille des tanystomes, répandant après leur mort une forte odeur de mélilot.

CÉNOPASSALE. adj. (ét. gr., κοινός, commun; πάσσαλος, pieu). Bot. Se dit des plantes qui ont des passales joints à la base.

CÉNOPODE. s. m. (ét. gr., κοινός, commun; πούς, pied). Bot. Nom donné à l'embryon monocotylédon dont la radicule est en forme de pied.

CÉNOPTÈRE. s. f. (ét. gr., καινός, nouveau; πτερίς, fougère). Bot. foss. Genre de fougères fossiles, qui ne diffèrent pas des asplènes.

CÉNORHAMPHE. adj. des 2 g. (ét. gr. κενός, vide; ῥάμφος, bec). Ornith. Qui a un très-gros bec, vide à l'intérieur, et très-léger, malgré son volume. || CÉNORHAMPHES. s. m. pl. Famille d'oiseaux renfermant les grimpeurs à bec léger et celluleux, tels que les toucans, les aracaris, etc.

CÉNOSE. s. f. Médec. anc. Evacuation, déplétion.

CÉNOSIE. s. f. (rad. gr. κοινός, commun). Entom. Genre de diptères, division des brachocères, famille des athéricères.

CÉNOTAPHE. s. m. (ét. gr., κενός, vide; τάφος, tombeau). Tombeau, monument vide, dressé à la mémoire d'une personne morte. Un riche, un vain cénotaphe. Un cénotaphe pompeux. Élever un cénotaphe. On lui a élevé un magnifique cénotaphe.

— Syn. comp. CÉNOTAPHE. MAUSOLÉE. Le *cénotaphe* est pour conserver la mémoire d'un nom cher à la patrie ou à sa famille; le *mausolée* est pour conserver ses restes précieux.

CÉNOTHALAME. adj. (ét. gr., κοινός, commun; θάλαμος, lit). Bot. Se dit des lichens lorsqu'ils ont les conceptacles de même nature que le thalle. || CÉNOTHALAMES. s. m. pl. Classe de lichens, comprenant ceux dont les conceptacles sont de même nature que le thalle.

CÉNOTIQUE. adj. des 2 g. (du gr. κενός, vide). Médec. anc. Déplétif très-purgatif.

— CÉNOTIQUE. adj. des 2 g. (du gr. κοινός, commun). Bot. Se dit d'un grand nombre de filaments fructifères lorsqu'ils se réunissent, s'entrecroisent et se soudent, pour former le champignon.

CÉNOTROPHOSPERME. adj. (ét. gr., κοινός, commun; τρέφω, nourrir; σπέρμα, sperme). Bot. Qui possède un trophosperme commun à la base de l'ovaire.

CENS. s. m. (pr. *çan-ce;* du lat. *census*, même signif.). Hist. anc. Dénombrement des citoyens romains; déclaration authentique qu'ils faisaient, tous les cinq ans, de leurs noms, biens, résidences, etc., aux préposés pour la recevoir et qu'on nommait *censeurs*. V. ce mot.

— Jurispr. féod. Redevance en argent, en nature, que certains biens payaient annuellement au seigneur du fief dont ils relevaient. Payer le cens, les cens. Cette terre devait tant de cens.

— *Cens aqueste*. Cens que le seigneur était tenu de demander. || *Cens double*. Celui qui était une fois plus considérable que le cens ordinaire. || *Cens gros*. Celui qui se payait en bloc. || *Cens menu*. Celui qui était dû par chaque partie de l'héritage censuel. || *Cens portable*. Celui que le censitaire était obligé de porter à un seigneur, par opposition au cens aqueste. || *Cens truant*. Celui qui n'apportait ni lods, ni rente, ni aucun bénéfice au seigneur. || *Chef-cens*. Le seul qui jouît de l'imprescriptibilité. || *Cher-cens*. Équivalent à peu près au revenu annuel de l'héritage qui le supportait. || *Sur-cens*. Imposé depuis la première concession.

— Fig. *Abandonner la terre pour le cens*. Abandonner une chose, renoncer à un bien, parce qu'il est plus onéreux que profitable.

— Jurispr. mod. La quotité d'imposition nécessaire pour être électeur ou éligible, pour exercer certains droits civiques. Le cens électoral. Le cens d'éligibilité. Élever, abaisser, réduire le cens électoral. Vous ne payez pas le cens exigé pour être électeur. Je paie le cens voulu par la loi. Les colonies anglaises, même les plus fertiles, ne paient qu'un faible *cens*. (Rayn.)

CENSABLE. adj. des 2 g. (rad. *cens*). Féod. Qui a droit de cens. Seigneur censable.

CENSAL. s. m. (rad. *cens*). Comm. Signifie Courtier, agent de change en Provence et dans les Échelles du Levant.

CENSE. s. f. Métairie, ferme. Ce mot n'est usité que dans certaines parties de la France et de la Belgique.

CENSÉ, ÉE. adj. (du lat. *censare*, croire, estimer). Réputé, regardé comme. Il est censé tel. Vous êtes censé avoir fait cela. Cela est censé bien fait. Une loi est censée abolie par le non usage. Celui qui n'a pas fait sa fortune à la cour est *censé* ne l'avoir pas dû faire. (La Bruy.) De tyranniques rois *censés* grands politiques. (Boil.) Chacun fut de la loi *censé* juge infaillible. (Id.) Je ne veux même pas être *censée* en rien savoir. (G. Sand.) Ceux d'une même curie sont *censés* fraterniser entre eux, parce qu'ils ont des fêtes, des temples, des sacrifices qui leur sont communs. (Barth.)

CENSÉABLE. adj. des 2 g. (rad. *cens*). Qui était sujet au cens.

CENSERIE. s. f. (rad. *cens*). Courtage, fonctions de censal, en Provence et dans le Levant.

CENSEUR. s. m. (du lat. *censor*, même signification; formé de *censere*, évaluer). Hist. anc. Magistrat romain qui tenait un registre des citoyens et de leurs biens, et qui avait en outre le droit de rechercher leurs mœurs et leur conduite. Caton le Censeur.

— Par allusion. Celui qui reprend ou qui contrôle les actions d'autrui. Il se prend ordinairement en mauvaise part. Un censeur équitable. Un rude censeur. Un censeur sévère, injuste, pointilleux. Les hommes seraient peut-être pires, s'ils venaient à manquer de *censeurs*. (La Bruy.) Il n'y a point d'ouvrage si accompli qui ne fondît tout entier au milieu de la critique, si son auteur voulait en croire tous les *censeurs* qui ôtent chacun l'endroit qui leur plaît le moins. (Id.) Des attentions si religieuses trouvèrent des *censeurs* dans le monde. (Mass.) Ainsi s'expliqueront nos *censeurs* sourcilleux. (Boil.) Ce *censeur* qu'ils ont peint si noir et si terrible. (Id.) Ah! quittez d'un *censeur* la triste diligence. (Rac.)

. . . Les hommes sont, sur toutes les affaires,
Loueurs impertinents, ou *censeurs* téméraires.
(MOLIÈRE.)

— *C'est un censeur*. C'est un homme qui trouve à redire à tout.

— Critique qui juge des ouvrages d'esprit. Consulter un censeur éclairé. Le théâtre fertile en *censeurs* pointilleux. (Boil.)

Faites choix d'un *censeur* solide et salutaire,
Que la raison conduise et le savoir éclaire.
(BOILEAU.)

— Celui qui est préposé par le gouvernement [...] ces de théâtre, etc., avant la publication ou la représentation. Il fut nommé censeur d'un tel ouvrage. Le censeur a refusé son approbation. On m'a donné un censeur très-sévère. Censeur des pièces de théâtre ou censeur dramatique. Censeur des journaux. Les anciens censeurs royaux étaient à la nomination du chancelier. Ce censeur a eu tort d'approuver ce livre.

— Dans l'ancienne université, Officier nommé pour examiner la capacité des récipiendaires. Les censeurs en Sorbonne ou de Sorbonne donnaient leur suffrage par billets.

— Dans nos collèges royaux, Celui qui est chargé de la surveillance des études et du maintien de la discipline. Le censeur du collège Bourbon.

— Dans les institutions et pensions, se dit quelquefois de l'élève chargé de surveiller ses camarades en l'absence du maître.

— Philol. *Tables des censeurs*. Recueil chronologique et historique rédigé par les censeurs, depuis le règne de Servius Tullius.

CENSIER. adj. m. (rad. *cens*). Féod. Seigneur à qui le cens était dû. Seigneur censier.

— Le livre où s'enregistrait le cens. Un livre censier. Dans ce sens, il est aussi subst. Un censier.

— Celui qui tient une cense à ferme.

— Officier qui percevait le cens.

CENSIÈRE. s. f. Se disait d'une famille qui tenait une métairie, une cense.

CENSIF, IVE. adj. (rad. *cens*). Féod. Se disait de toutes les dépendances d'un fief.

CENSISTE. adj. des 2 g. (rad. *cens*). V. CENSITAIRE.

CENSITAIRE. s. des 2 g. (rad. *cens*). Féod. Celui, celle qui devait cens et rente au seigneur du fief. Les censitaires d'un fief.

— Polit. s. m. et adj. des 2 g. Se dit des électeurs qui possèdent le droit électoral en vertu du cens qu'ils paient.

CENSITE. adj. des 2 g. (rad. *cens*). Féod. Sujet au cens. Personnes censites et taillables.

CENSITEUR. s. m. (du lat. *census*, cens). Hist. rom. Magistrat chargé de faire la répartition des impôts, et de maintenir la justice et l'égalité dans les impositions. || Magistrat qui, sous les empereurs, remplissait dans les provinces les fonctions de censeur.

CENSIVE. s. f. (rad. *cens*). Jurispr. féod. Redevance annuelle en argent ou en nature que certains biens payaient au seigneur du fief dont ils relevaient. Cette terre devait tant de censive.

— Étendue des terres roturières qui dépendaient d'un fief, et qui devaient lods et rente. Il était dans la censive d'un tel.

CENSIVEMENT. adv. (rad. *cens*). Anc. législ. Avec charge, avec droit de cens. Tenir une terre censivement.

CENSORIAL, ALE. adj. (rad. *cens*). Qui est relatif à la censure exercée par le gouvernement. Autorité censoriale. Une loi censoriale. Des lois censoriales. Des règlements censoriaux. On ne doute pas que l'intervention du ministre ne mette fin aux inconcevables appréhensions du bureau *censorial*. (Cour. fr.)

— Hist. rom. Qui appartient aux censeurs.

CENSUEL, ELLE. adj. (rad. *cens*). Jurispr. féod. Qui a rapport au cens. Droit censuel. Rente censuelle.

CENSURABLE. adj. des 2 g. (rad. *censure*). Qui peut être censuré, qui mérite censure. Proposition censurable. Action, conduite censurable.

CENSURE. s. f. (du lat. *censura*, même signification). Dignité et fonction du censeur chez les anciens Romains. Durant la censure de Caton.

— Correction, répréhension. Souffrir la censure. S'exposer à la censure. Soumettre ses écrits à la censure. La *censure* doit être accompagnée de quelques louanges qui en corrigent l'amertume. (St-Réal.) La *censure* épargne les corbeaux et persécute les colombes. (Juvénal.) Il y a des petits défauts que l'on abandonne volontiers à la *censure*. (La Bruy.) Pourquoi vous alarmer d'une vaine *censure*? (Boil.) Craignez-vous pour vos vers la *censure* publique? (Id.) L'homme éclairé suspend l'éloge et la *censure*. (Gresset.)

— Dans un sens particulier, Examen qu'un gouvernement fait faire des livres, journaux, pièces de théâtre, etc., avant d'en permettre la publication ou la représentation. Établir, abolir, rétablir la censure. Censure préalable. Censure des journaux. Censure des pièces de théâtre, ou censure dramatique. Passer à la censure. La *censure* des livres est le plus grand monopole; le jugement, la raison et l'esprit de tous les hommes sont soumis à un seul. (Milt.)

— Par extension, Le comité des personnes préposées à cet examen. Vers supprimés par la censure. La censure a permis, ne permet pas l'insertion de cet article.

— Lieu où s'assemblent les censeurs des livres, journaux, etc. Il est à la censure.

— Hist. *Tribunal royal des censures*. Conseil formé de magistrats et d'ecclésiastiques que Joseph, roi de Portugal, établit en 1768, et auquel furent attribuées toutes les causes relatives à la permission et à la prohibition des livres.

[...] condamnation. La censure que la Sorbonne fit de ce livre. Calomnies qui ont mérité la *censure* de l'archevêque de Paris. (Pasc.)

— Excommunication, interdiction, suspension d'exercice et de charge ecclésiastiques. Il a encouru la censure, les censures ecclésiastiques. Absoudre des censures.

— Peine disciplinaire que les corps de magistrature, l'ordre des avocats, les chambres des notaires et des avoués, prononcent contre ceux de leurs membres qui manquent aux devoirs de leur profession.

— Syn. comp. CENSURE. CRITIQUE. SATIRE. La *censure* est la répréhension précise et motivée de ce qui blesse la vérité ou la loi. La *critique* conserve pures les idées du bon et du vrai dans les ouvrages d'esprit et de goût. La *satire* cherche à piquer l'homme même.

CENSURÉ, ÉE. part. pass. du v. Censurer. S'empl. adjectiv. Livre censuré. Doctrine censurée. || Régit *de* et *par*. Sa conduite est censurée de tout le monde. Sa doctrine a été *censurée* par l'université de Louvain. (Pasc.)

CENSURER. v. a. 1re conj. (rad. *censure*). Reprendre, critiquer, blâmer. On censure fort votre conduite. Il est loin de *censurer* dans les autres ce qu'il a peut-être fait lui-même. (La Bruy.) *Censurer* le lien le plus doux de la vie. (Boil.) Faites-vous des amis prompts à vous *censurer*. (Id.) Avec assez de malice pour *censurer*, ils n'ont pas assez de cet esprit qu'il faut pour plaire. (Mass.)

— En matière de dogme, Déclarer qu'un livre, qu'une proposition contient des erreurs. Censurer un livre, une proposition. La Sorbonne censura tel livre.

— Se dit aussi de la peine disciplinaire que certains corps prononcent contre leurs membres. Cet avocat a été censuré par son ordre. La cour royale a censuré un de ses membres.

— SE CENSURER. v. pron. Se reprendre, se critiquer, se blâmer. Le sage se censure lui-même. Heureux les amis qui se censurent. || Être censuré. Ce livre peut facilement se censurer. Jupin les renvoya s'étant *censurés* tous. (La Font.)

— Syn. comp. CENSURER. BLÂMER. V. BLÂMER.

CENT. adj. numéral des 2 g. (du lat. *centum*, même signif.). Nombre qui contient dix fois dix. Il est invariable quand il n'indique que cent unités. Cent hommes. Cent femmes. Cent soldats. Cent écus. Cent pièces d'or. Cent ducats. Cent louis. L'Italie aux *cent* princes et aux magnifiques souvenirs contraste avec la Suisse obscure et républicaine. (Chateaubr.) On sait de *cent* auteurs l'aventure tragique. (Boil.) Une force secrète le persuade à *cent* milliers d'hommes ignorants. (Pasc.)

Cent ans d'oisiveté ne valent pas une heure
Que l'on a su bien employer. (DE FULVY.)

— Il est également invariable quoique suivi d'un autre nombre. Cent deux ans. Cent dix points. Cent vingt coups. Cent trente soldats. Cent quatre-vingts chevaux. Louis XII avait donné pour l'investiture de Milan *cent* mille écus d'or. (Volt.) Un seul mot prononcé par *cent* cinquante-un individus pourrait arrêter le roi. (Mirab.) Nous avons un grand nombre d'exemples d'hommes qui ont vécu *cent* dix et même *cent* vingt ans. (Buff.)

— Il prend le signe du pluriel lorsqu'il est précédé d'un adjectif numéral qui le multiplie. Deux cents personnes. Six cents moutons. La Suède et la Finlande composent un royaume large d'environ deux *cents* de nos lieues, et long de trois *cents*. (Volt.) Les lois prohibitives, promulguées à Rome sous les empereurs, fixèrent à cinq *cents* arpents le terme de la plus grande propriété individuelle. (B. de St-P.) Pour les honoraires qui m'étaient dus, et que je n'avais pas demandés, on m'apporta chez moi douze *cents* francs. (J.-J. Rouss.) De mille enfants nés dans une même année, il en reste à peine six *cents* au bout de vingt ans. (Volt.)

— Cependant il est invariable quoique multiplié par une expression numérale, lorsqu'il est suivi d'un autre nombre. Deux cent vingt hommes. C'est là ce que les six *cent* trente pères dirent autrefois dans le concile de Chalcédoine. (Boss.) Tel, avec deux millions de rente, peut être pauvre chaque année de cinq *cent* mille livres. (La Bruy.) Nous avons une époque certaine de la science des Chaldéens; elle se trouve dans les dix-neuf *cent* trois ans d'observations célestes envoyées de Babylone par Callisthène au précepteur d'Alexandre. (Volt.) Louis XVI fut condamné à mort, à la majorité de trois *cent* soixante-six voix sur sept *cent* vingt et une. (Anquet.)

— Il est encore invariable lorsqu'il est employé par abréviation pour *centième*. Page cent. Paragraphe cent. Chant premier, vers cent. Le numéro deux cent. L'an cinq cent. Charlemagne fut proclamé empereur d'Occident le jour de Noël en huit *cent*. (Volt.) L'Allemagne était dès l'an quinze *cent* divisée en dix cercles. (Id.) Après la mort d'Alfred, arrivée en neuf *cent*, l'Angleterre retomba dans la confusion et la barbarie. (Id.) Vers l'an douze *cent* de notre ère, Alexis fit crever les yeux à son frère Isaac l'Ange, et s'empara du trône de Constantinople. (Id.)

Dans ce Paris plein d'or et de misère,
En l'an du Christ mil sept *cent* quatre-vingt,
Chez un tailleur, mon pauvre et vieux grand-père,
Moi nouveau-né, sachez ce qui m'advint.
(BÉRANGER.)

— *Cent un, cent et un*. Ces deux expressions sont également usitées. Paris ou le livre des cent et un. Une période de cent et un ans. L'évêque de Rome et son consistoire réduisirent le tout à *cent et un* anathèmes. (Volt.)

— Il signifie quelquefois indéterminément Un grand nombre. Vous trouverez cent occasions plus favorables. Il y en a plus de cent à qui cela est arrivé avant nous. Je vous l'ai déjà dit plus de cent fois. Cent et cent fois. Il m'a joué cent et cent fois le même tour. D'un homme tel que vous la foi vaut *cent* otages. (Corn.) Après avoir *cent* fois maudit le diadème. (Id.) Je l'ai *cent* fois appris de votre propre bouche. (Rac.) De *cent* plaintes importunes tous les jours il fatiguait les dieux. (Lamotte.) Une chose arrive aujourd'hui et presque sous nos yeux, *cent* personnes qui

l'ont vue la racontent en *cent* façons différentes. (La Bruy.)

Mon nom peut soulever de nouveaux ennemis,
Et réveiller *cent* rois dans leurs fers endormis.
(Racine.)

J'ai rebattu *cent* et *cent* fois
Ceci dans *cent* et *cent* endroits.
(La Fontaine.)

— Comm. et financ. *Cinq pour cent, dix pour cent, cent pour cent.* Profit, intérêt, escompte, qui est avec le capital prêté ou la somme avancée dans la proportion de cinq francs, de dix francs, de cent francs pour cent francs, etc. Prêter son argent à cinq pour cent d'intérêt, ou simplement à cinq pour cent. Rente à trois pour cent, trois pour cent. Gagner six, dix, trente pour cent dans une spéculation. Cette affaire offre un bénéfice de soixante pour cent. || On dit, en matière de commerce et d'intérêt, *Cinq pour cent, dix pour cent, cent pour cent. Cinq du cent* ne vaut rien, car il signifie *cinq de le cent*, et l'on ne peut certainement pas dire, *le cent de francs, un cent de francs;* mais on dira correctement, *Je vous donne cinq francs du cent d'œufs*, parce qu'on dit, *le cent d'œufs*.

— Par exagération. *Il y a cent pour cent à gagner dans cette affaire.* Il y a beaucoup à gagner.

— Myth. *La bête à cent têtes, aux cent têtes.* Cerbère.

— Prov. *Trois jours de répit valent cent livres.*

— Hist. *Guerre de cent ans.* On donne ce nom à cette longue et sanglante rivalité qui divisa la France et l'Angleterre de 1337 à 1437, sous les règnes de Philippe VI de Valois, de Jean Ier, de Charles V, de Charles VI et de Charles VII en France; d'Edouard III, de Richard II, de Henri IV, de Henri V et de Henri VI en Angleterre. || *Cent jours.* On appelle ainsi le temps qui s'est écoulé entre le retour de Napoléon de l'île d'Elbe, le 20 mars 1815, et sa seconde abdication, le 28 juin de la même année.

— *Les Quatre cents.* Conseil supérieur composé de 400 membres, qui fut établi à Athènes en 411, et que remplaça le sénat. || *Les Trois cents.* Les 300 Spartiates qui périrent aux Thermopyles avec Léonidas.

CENT. s. m. Le produit de dix multiplié par dix. Se dit particulièrement pour Centaine. Un cent d'œufs. Deux cents, trois cents de prunes, d'épingles. Un demi-cent de noix. Vendre, acheter au cent. Combien le cent?

— *Un cent pesant.* Cinquante kilogrammes.

— *Jouer un cent de piquet.* Jouer une partie de cent points au piquet.

— Comm. *Le grand cent.* Se dit pour les marchandises vendues à pièces ou au poids, et dont le vendeur cède quelques pièces ou quelques kilogrammes au-dessus du cent sans les faire entrer en compte. A Nantes, le grand cent de morue est de cent vingt-quatre poissons. En France, presque tous les grands cents de marchandises en pièces sont composés de cent quatre. En Angleterre, le grand cent pour la droguerie est de soixante-six kilogrammes. || *Cent de bois.* Ancienne manière de compter le bois de charpente mis en œuvre. V. cubage des bois.

CENTAINE. s. f. collectif. Nombre de cent ou environ. Une centaine d'années. Une centaine de francs, d'écus. Cette classe contient une centaine d'écoliers. Il n'est fort entre ceux que tu prends par *centaines*.

— Fig. et adverbial. *A centaines, par centaines.* En grande quantité.

— Techn. Le brin de soie ou de fil par lequel tous les fils d'un écheveau sont liés ensemble. On coupe la centaine pour dévider l'écheveau.

— Mar. Liure faite avec la même livarde pour tenir en respect les paquets de petits cordages. V. commande.

CENTAURE. s. m. (ét. gr., κεντέω, je pique; ταῦρος, taureau; parce que les centaures, cavaliers thessaliens, prenaient les taureaux sauvages à la course). Myth. Etre fabuleux, moitié homme et moitié cheval. Le centaure Chiron prit soin de l'éducation d'Achille. Le combat des centaures et des Lapithes. Les *centaures* hideux, monstres à doubles formes. (Desaint.) Deux *centaures* altiers, fiers enfants des nuages. (Delille.)

— Epith. Monstrueux, velus, hardis, courageux, fiers, cruels, furieux, orgueilleux, robustes, envieux, adroits, habiles, belliqueux.

— Fig. Se dit quelquefois des jeunes gens passionnés pour l'équitation.

[...] sous la queue de l'Hydre, au-dessus de la Voie lactée.

— Il est quelquefois adj. des 2 g. Ce sont des douleurs *centaures*, moitié physiques, moitié morales. (L. Gozlan.)

CENTAURÉE. s. f. (du *centaure* Chiron, à qui l'on attribue la découverte de ses propriétés). Bot. Genre de plantes de la famille des synanthérées cinarées. Centaurée musquée. Centaurée odorante. || *Centaurée commune* ou *grande centaurée.* La gentiane. || *Centaurée bleue.* Nom d'une scutellaire. || *Centaurée jaune.* V. chlore. || *Centaurée érythrée* ou *petite centaurée.* Petite plante d'Europe, employée en médecine contre les fièvres intermittentes.

CENTAURELLE. s. f. (dimin. de *centaurée*). Bot. Genre établi pour placer deux plantes de l'Amérique septentrionale qui diffèrent des gentianes par le nombre des parties de la fleur et par l'ovaire.

CENTAURIE. s. f. Bot. Synonyme de Centaurée.

CENTAURIÉ, ÉE. adj. (rad. *centaurée*). Bot. Qui ressemble à la centaurée. || centauriées. s. f. pl. Famille de plantes de la tribu des composées cinarées, ayant pour type le genre centaurée.

CENTAURIOÏDE. adj. des 2 g. (du lat. *centaurée*, et du gr. εἶδος, ressemblance.) Bot. Qui ressemble à une centaurée.

CENTAURION. s. m. (rad. *centaurée*). Bot. Genre de plantes de l'espèce des gentianes et des gentianelles.

CENTAUROPSE. s. m. (du lat. *centaurea*, centaurée; et du gr. ὄψις, aspect). Bot. Genre de la famille des composées vernoniacées, établi pour des plantes frutiqueuses et sylvicoles de Madagascar. On n'en connaît que deux espèces, le centauropse laineux, et le centauropse frutiqueux.

CENTÈLE. s. m. Hist. nat. V. tanrec.

CENTEMÈRE. s. m. (ét. gr., κέντρον, pointe; μηρός, cuisse). Genre de coléoptères tétramères, de la famille des curculionides. Il renferme deux espèces de Cayenne.

CENTENAIRE. adj. des 2 g. (rad. *cent*). Qui a cent ans, qui contient cent ans. Il n'est guère usité que dans ces locutions: Un homme centenaire. Une femme centenaire. Nombre centenaire. Inscription centenaire. Possession centenaire. Je puis devenir *centenaire*. (De Fulvy.)

— s. des 2 g. Personne qui a cent ans. Un centenaire. Une centenaire. Fontenelle a été un célèbre centenaire.

— s. m. Monn. Nom d'une monnaie d'or du Bas-Empire.

CENTÈNE. s. m. Mamm. Synonyme de Centèle.

CENTENIER. s. m. (rad. *cent.*) Ecriture sainte. Officier qui commandait une troupe de cent hommes. Le centenier de l'Evangile. Jésus-Christ guérit la fille du centenier. Un chétif *centenier* des troupes de Mysie. (Corn.)

— Anc. art milit. Officier subordonné au comte, et chargé de mener à la guerre les hommes libres de son canton, ou sa centaine.

— Dans certaines villes de France, Officier qui commandait cent hommes de garde bourgeoise.

CENTENILLE. s. f. Bot. Genre de la famille des primulacées. On n'en connaît que deux espèces, dont l'une croît dans l'Amérique du Nord, et l'autre en Europe.

CENTÉSIMAL, ALE. adj. (rad. *cent*). Arithm. Se dit des différents nombres de 1 à 99 considérés collectivement. Fraction centésimale. Deux pour cent, quatre pour cent sont des valeurs centésimales. Nombres centésimaux. || *Division centésimale.* Division en cent parties.

CENTÉSIMATION. s. f. (pr. *çan-té-zi-ma-ci-on;* du lat. *centesimus*, centième). Décimation où l'on prend un homme sur cent.

CENTÉSIME. s. f. (rad. *cent*). Intérêt d'un pour cent par mois.

— Impôt du centième, établi par Auguste sur les ventes à l'enchère.

CENTI. (du lat. *centum*, cent). Mot qui, joint aux noms des nouvelles mesures, désigne une unité cent fois plus petite que l'unité génératrice. Ainsi un centimètre est la centième partie du mètre.

CENTIARE. s. m. (ét. lat. *centum*, cent; *area*, aire, superficie). Métrol. Mesure de surface qui vaut la centième partie de l'are, ou un mètre carré.

CENTIÈME. adj. des 2 g. (rad. *cent.*) Nombre ordinal de cent. La centième année. Je suis la centième sur la liste. || On dit de même, la deux centième année. Vous êtes le deux centième, etc.

— *La centième partie.* Chaque partie d'un tout qui est ou que l'on conçoit divisé en cent parties égales. || On dit également la deux centième partie, la trois centième partie, etc.

— *Centième denier.* Impôt établi autrefois, et qui était payé par les nouveaux acquéreurs d'un bien meuble ou immeuble, et qui consistait dans la centième partie du prix de ce bien.

— s. m. La centième partie. Un centième [...] tième. Trois centièmes (3/100). Cinq centièmes (5/100). Vingt centièmes (20/100), etc. Cent centimes ou cent centièmes de franc font un franc. || On dit, dans un sens analogue, un deux-centième (1/200). Un trois-centième (1/300), etc.

— Fam. *Vous n'êtes pas le centième à qui cela soit arrivé.* Il y en a plus de cent à qui cela est arrivé avant vous.

— Législ. Impôt établi dans l'Artois par Philippe II, roi d'Espagne.

CENTIGRADE. adj. des 2 g. (ét. lat. *centum*, cent; *gradus*, degré). Divisé en cent degrés. Thermomètre centigrade. Ligne centigrade.

CENTIGRAMME. s. m. (du lat. *centum*, cent, et du gr. γράμμα, gramme). Métrol. La centième partie de l'unité du poids, du gramme.

CENTILITRE. s. m. (du lat. *centum*, cent, et du gr. λίτρα, mesure). Métrol. La centième partie de l'unité de capacité, c'est-à-dire du litre.

CENTILOQUIUM. s. m. (mot latin). Philos. Recueil de cent maximes ou sentences. Le centiloquium d'Ali est célèbre dans la littérature arabe.

CENTIME. s. m. (du lat. *centum*, cent). Monn. La centième partie du franc. Un centime. Un franc cinquante centimes. Centimes additionnels. V. additionnel.

CENTIMÈTRE. s. m. (du lat. *centum*, cent; μέτρον, mesure). Métrol. La centième partie d'un mètre. Centimètre carré. Un centimètre cube. Un mètre trente-six centimètres.

— Littér. S'est dit d'un poëme dont l'auteur avait employé un grand nombre de mètres divers. Le centimètre de Térentianus Maurus.

CENTINODE. s. f. (ét. lat., *centum*, cent, *nodus*, nœud). Bot. Espèce de renouée fort commune. On la nomme aussi *renouée des ciseaux*, et *traînasse*.

CENTIPÈDE. adj. des 2 g. (ét. lat., *centum*, cent; *pes*, pied). Entom. Qui est muni de cent pattes. || centipèdes. s. m. pl. Insectes qui ont plus de cinquante pattes et moins de deux cents, comme les scolopendres.

CENTON. s. m. (du lat. *cento*, habit fait de divers morceaux). Toute étoffe, tout habillement fait de plusieurs morceaux de couleurs différentes.

— Les soldats romains se servaient de centons mouillés pour amortir les traits de l'ennemi, comme on s'est servi depuis de sacs de laine.

— Peaux de bêtes fraîchement écorchées, dont on couvrait les machines de guerre.

— Couvertures sur lesquelles les soldats romains se couchaient, dans le camp, lorsqu'ils étaient accablés de fatigue et de sommeil par suite de leurs expéditions guerrières. || Espèces de couvertures sur lesquelles couchaient les pauvres des villes ou des champs. || Habits des paysans et des valets. || Pièces de cuir dont les gens de la campagne couvraient ordinairement leurs habitations. || Habillements de fous, d'arlequins et d'histrions.

— Par extension, Ouvrage de poésie, composé de lambeaux pris dans plusieurs auteurs. Proba Falconia a écrit la vie de Jésus-Christ en centons, tirés de Virgile.

— Ouvrage rempli de morceaux détachés. Ce livre n'est qu'un centon. On peut le dire hardiment, la littérature latine n'est guère formée que de *centons* de la littérature grecque. (T. Gauth.)

— Mus. Oratorio ou opéra composé d'airs de plusieurs maîtres.

— Plain-chant. Morceaux de traits recueillis et arrangés pour la mélodie qu'on a en vue.

CENTONAIRE. s. m. (rad. *centon*). Hist. rom. Officier romain qui avait soin des centons. || Ouvrier qui travaillait aux centons dont on couvrait les machines de guerre.

CENTONIFIQUE. adj. et s. m. (rad. *centon*). Faiseur de centons. (Rabelais.)

CENTONISÉ. part. pass. du v. Centoniser.

CENTONISER. v. n. 1re conj. (rad. *centon*). Plain-chant. Faire des centons, composer un chant de traits recueillis et arrangés pour la mélodie qu'on a en vue. Saint Grégoire lui-même a *centonisé*. (L'abbé Lebeuf.)

— Par extension, en littérat. Composer des centons, arranger en centons.

CENTOTHÈQUE. s. f. (ét. gr. κέντημα, aiguille; θήκη, graine). Bot. Genre de la famille des graminées.

CENT-PIEDS. s. m. Erpét. Serpent de Siam très-venimeux.

CENTRADÉNIE. s. f. (ét. gr. κέντρον, éperon; ἀδήν, glande). Bot. Genre de la famille des mélastomacées, ne contenant qu'une espèce découverte au Mexique.

CENTRAL, ALE. adj. (rad. *centre*). Qui est au centre, qui a rapport au centre. Point central. Eclipse centrale.

— Se dit, par extension, d'un pays, d'un lieu situé au milieu d'un autre ou à peu près. Province centrale. Les parties centrales de la France. Je vous invite à vous loger dans le quartier le plus central.

— Fig. se dit pour Principal. Administration centrale. Bureau central. Il y a eu pendant un temps des écoles centrales.

— Phys. [...] un corps qui se meut tend à s'éloigner ou à s'approcher d'un centre. C'est cette force qui retient les planètes dans les orbites qu'elles décrivent autour du soleil. On l'appelle aussi Force centripète. || *Feu central.* Feu que quelques philosophes ont cru être au centre de la terre.

— Géomét. *Règle centrale.* Règle ou méthode pour trouver le centre et le rayon du cercle qui peut couper une parabole donnée.

— Astron. *Eclipse centrale.* V. éclipse.

— *École centrale.* V. école.

CENTRALISATEUR, TRICE. s. et adj. Polit. Partisan, agent de la centralisation administrative. Pouvoir centralisateur.

CENTRALISATION. s. f. (pr. *çan-tra-li-za-cion;* rad. *centre*). Action de réunir dans un même centre.

— Polit. *Centralisation des pouvoirs.* Réunion de l'autorité, de toutes les forces d'un État dans les mains du gouvernement. Mode d'action qui implique l'absorption de l'autorité locale.

CENTRALISÉ, ÉE part. pass. du v. Centraliser. S'emploie adjectiv. Ces différents services ont été centralisés.

CENTRALISER. v. a. 1re conj. (rad. *centre*). Réunir dans un même centre. Centraliser l'administration.

— se centraliser. v. pron. Être centralisé. Ces différents services ne peuvent se centraliser.

CENTRALISTE. s. m. V. centralisateur.

CENTRANTHE. s. f. (ét. gr., κέντρον, éperon; ἄνθος, fleur). Bot. Genre de plantes de la famille des valérianes rouges et à fleurs aiguës.

CENTRANTHÈRE. s. f. (ét. gr., κέντρον, éperon; ἀνθηρά, anthère). Bot. Petite plante de la Nouvelle-Hollande, de la famille des scrofulariacées, renfermant un très-petit nombre d'espèces.

CENTRAPALE. s. m. Bot. Genre de plantes à fleurs composées, de la famille des synanthérées.

CENTRARCHE. s. m. (ét. gr., κέντρον, épine; ἀρχός, anus). Ichthyol. Sous-genre établi dans les poissons aux dépens du genre pomotis.

CENTRATHÈRE. s. m. (ét. gr., κέντρον, épine; ἀθήρ, épi). Genre de la famille des composées vernoniées, établi pour une plante herbacée de l'isthme de Panama.

CENTRE. s. m. (du gr. κέντρον, même signific.). Point du milieu d'un cercle, d'une sphère, dont tous les points de la circonférence sont également éloignés. Le centre d'un cercle. Le centre de la terre, d'une planète.

— Par extension, dans les figures non sphériques, le point où concourent tous les diamètres. Le centre d'un carré. Le centre d'une ellipse.

— Le milieu d'un espace quelconque. Le centre du royaume, d'une province. Le palais est au centre de la ville. Le soleil est au centre de notre système planétaire. Autour du soleil est le *centre* de l'univers. (La Bruy.)

J'ai vu de la forêt l'hôte le plus sauvage
Courir de son asile au *centre* du village.
(St-Lambert.)

— Art milit. *Le centre d'une armée, d'une troupe.* La partie d'une armée, d'une troupe rangée en bataille qui est entre les deux ailes. Il plaça l'infanterie au centre. Le centre fut forcé, fut enfoncé. S'aligner sur le centre. || *Centre d'un bataillon.* Tout le vide qu'on y laisse dans le milieu pour y enfermer des drapeaux ou des bagages. Le drapeau est au centre du bataillon. || *Centre d'alignement.* Sorte de centre qui consiste en un point ou en une masse intermédiaire qui est désignée comme point de vue aux hommes et aux troupes qui doivent s'aligner. || *Centre d'attaque.* Sorte de centre qui, dans les siéges offensifs, est comme le pivot des attaques du front de place. || *Centre de bastion.* L'angle saillant qui résulte du prolongement de la ligne de chaque courtine. || *Centre de camp.* Sorte de centre ou plutôt de terrain situé à une distance à peu près égale des deux ailes.

— *Le centre d'une assemblée.* Le milieu d'une assemblée délibérante, par opposition aux extrémités. Siéger au centre. Tout le centre s'est levé pour la proposition.

— Dans le langage scientifique, plusieurs choses de nature diverse, mais qu'on peut considérer en général comme le point autour duquel, vers lequel, dans lequel s'opèrent ou se rassemblent certains effets. Centre d'attraction ou de gravitation. Centre d'équilibre.

— Le lieu où les choses tendent naturellement comme au point de leur repos. Chaque chose tend à son centre.

— Fig. Lieux où se trouvent, où se font habituellement certaines choses. Marseille est le centre de toutes les affaires du Levant. Un quartier situé au centre des affaires. Paris est le centre des arts et du bon goût. Dans un pays qui est le *centre* du bon goût et de la politesse. (La Bruy.) Londres, jadis barbare, est le *centre* des arts. (Volt.) || Se dit quelquefois des personnes. C'est un égoïste, qui se fait le centre de tout. Chacun court à lui comme au *centre* où aboutissent toutes les lignes de la fortune. (Fléch.) Nous nous établissons comme le [...] (Mass.) L'homme est tombé dans la présomption; il a voulu se faire le *centre* de lui-même. (Pasc.)

— Théol. Le siége de Rome est le centre de l'unité de l'Église.

— Fig. et fam. *Être dans son centre.* Être où l'on se plaît, où l'on aime à être. || Dans le sens contraire, *n'être pas dans son centre, être hors de son centre.*

— Fortif. *Centre d'un bastion.* Point où se rencontrent les deux demi-gorges.

— Mécan., astron., géom. et phys. *Centre de la parabole.* Le point où se rencontrent les rayons réfléchis. || *Centre de gravité.* Point par lequel un corps suspendu se trouve en équilibre de tous côtés. || *Centre commun de gravité.* Point situé dans la ligne qui joint les centres

de gravité des deux corps. || *Centre des corps pesants.* Le centre de la terre vers lequel tendent tous les corps. || *Centre d'équilibre.* Point autour duquel les corps sont en équilibre. || *Centre de mouvement.* Point autour duquel un corps se meut. || *Centre de conversion.* Point autour duquel un corps circule. || *Centre de gravitation.* Point vers lequel une planète ou une comète est poussée ou attirée dans sa révolution. || *Centre d'oscillation.* Point placé sur la perpendiculaire abaissée du centre de gravité du système sur l'axe de rotation. || *Centre de percussion.* Point par lequel doit passer la direction du choc appliqué à un corps solide, assujéti à tourner autour d'un axe fixe, pour que cet axe n'éprouve aucune secousse.

— Acoust. *Centre phonique.* Dans un écho, le lieu où se tient celui qui parle. || *Centre phonocamptique.* L'endroit qui renvoie le son.

— Anat. *Centre ovale.* Partie du cerveau entourée par la conjugaison des vertèbres. || *Centre nerveux.* Les organes d'où les nerfs tirent leur origine. || *Centre tendineux* ou *diaphragme.* Partie dans laquelle les queues des muscles du diaphragme se rencontrent.

— Astron. *Centre de l'équant.* Point aussi éloigné du centre de l'excentricité vers l'aphélie que le soleil l'est du centre de l'excentricité vers le périhélie.

— Gnomon. *Centre d'un cadran.* Point dans lequel le gnomon ou style coupe le plan du cadran.

— Mar. *Centre de gravité.* Point d'un bâtiment flottant sur lequel il serait en repos. || *Centre de voilure.* Point des voiles d'un bâtiment où se réunit l'action du vent.

— Polit. *Le centre.* Les députés ministériels qui siégent au centre de la Chambre.

— *Canal du centre.* Canal qui unit la Loire à la Saône; longueur 125 kil. Il fut creusé sous Louis XVI, et porta d'abord le nom de canal du Charolais.

— Géogr. *Royaume du centre.* Nom que les Chinois donnent à leur pays.

— Prov. *Chercher deux centres en un cercle.* Chercher une chose impossible.

— Syn. comp. CENTRE. MILIEU. Tout *centre* est milieu, mais tout *milieu* n'est pas centre.

CENTRÉ, ÉE. part. pass. du v. Centrer. S'emploie adjectiv. Lunette centrée.

CENTRER. v. a. 1re conj. (rad. *centre*). Techn. Placer le centre de l'axe d'une lunette de manière que toutes les parties du champ soient semblables et situées de la même manière par rapport à cet axe. De tous les moyens employés pour obtenir ce résultat, le plus simple est de couvrir l'objectif avec un diaphragme que l'on promène sur sa surface en le présentant au soleil : il faut alors que l'image réfléchie par la partie convexe fasse un cercle concentrique et parallèle à celui de l'image donnée par la surface concave.

— SE CENTRER. v. pron. Se réunir sur un seul point.

CENTREUR. s. m. (rad. *centre*). Techn. Pièce de moule à chandelles qui tient la mèche au centre.

CENTRICIPITAL, ALE. adj. (rad. *centriciput*). Anat. Qui a rapport au centriciput.

CENTRICIPUT. s. m. Anat. Partie moyenne du crâne.

CENTRIER. s. m. (rad. *centre*). Polit. Se dit des députés qui siégent au milieu de la Chambre dont ils forment le centre. Un centrier. Les centriers votent toujours avec le ministère. Ce mot est familier et se prend ordinairement en mauvaise part.

CENTRIFUGE. adj. des 2 g. (ét. gr., κέντρον, centre; φεύγω, je fuis). Phys. et astron. Qui tend à s'éloigner d'un centre. || *Force centrifuge.* Celle par laquelle un mobile qui tourne autour d'un centre fait effort pour s'éloigner de ce centre. La force *centrifuge* est d'autant plus grande que le rayon de courbure est plus petit. (Fourn.) La force *centrifuge* est si puissante sur les chemins de fer, que l'on cherche autant que possible à les faire en ligne droite ou du moins à raccorder leurs alignements par des courbes d'un très-grand rayon. (Id.) L'effet de la force *centrifuge* sur des voitures qui parcourent une courbe est fort dangereux; il tend à les renverser et à les jeter hors de la voie. (Id.) Dans les machines la force *centrifuge* tend à désunir les parties dont sont composées leurs roues, lorsqu'elles ne sont pas solidement assemblées.

CENTRINE. s. f. Ichthyol. Genre de pois-

CENTRIPÈTE. adj. des 2 g. (du gr. κέντρον, centre, et du lat. *petere*, aller vers). Phys. Qui tend à s'approcher d'un centre. || *Force centripète.* Celle qui s'oppose à ce qu'un mobile parcourant une courbe quitte la ligne sur laquelle on veut le maintenir. La force centripète est directement contraire à la force centrifuge; elle doit lui être égale pour la contrebalancer. Les planètes sont poussées vers le soleil par une force centripète. Un corps libre qui se meut circulairement est retenu dans son orbite par une force centripète.

CENTRIPÉTENCE. s. f. (ét., V. CENTRIPÈTE). Phys. Tendance à se porter vers le centre.

CENTRIS. s. m. (du gr. κεντρίς, aiguillon). Entom. Genre d'insectes de l'ordre des hyménoptères, de l'Amérique méridionale.

CENTRISPORÉES. s. f. pl. (ét. gr., κέντρον, centre; σπορά, graine). Bot. Classe des plantes phanérocotylédones complètes hypogynes polypétales.

CENTRISQUE. s. m. (ét., V. CENTRIS). Ichthyol. Genre de poissons branchiostéges.

CENTROBARIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., κέντρον, centre; βάρος, poids). Mathémat. Qui dépend du centre de gravité. || *Méthode centrobarique.* Méthode pour mesurer une surface ou un solide, en multipliant la ligne ou la surface génératrice par le chemin que parcourt son centre de gravité.

CENTRODONTE. adj. des 2 g. (ét. gr., κεντρίς, aiguillon; ὀδούς, dent). Hist. nat. Qui a des dents aiguës et subulées. Boops centrodonte.

CENTROGASTRE. s. m. (ét. gr., κέντρον, centre; γαστήρ, ventre). Ichthyol. Genre de poissons de la division des thoraciques.

CENTROLÉPIDE. s. f. (du gr. κέντρον, centre). Bot. Petite plante du cap de Van-Diémen, de la famille des restiacées.

CENTROLÉPIDÉ, ÉE. adj. (ét., V. CENTROLÉPIDE). Bot. Qui ressemble à une centrolépide. || CENTROLÉPIDÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des restiacées, érigé en famille, et qui a le genre centrolépide pour type.

CENTROLOPHE. s. m. Ichthyol. Genre de poissons voisin des coryphènes. V. ce mot.

CENTRONIÉ, ÉE. adj. (du gr. κέντρον, habitation faite de divers morceaux). Hist. nat. Dont le test se compose de plusieurs pièces dures accolées. || CENTRONIÉS. s. m. pl. Dénomination classique des oursins.

CENTRONOTE. adj. des 2 g. Qui a le dos épineux.

— s. m. Grand genre de poissons de la famille des scombéroïdes.

CENTROPE. s. m. (ét. gr., κέντρον, centre; πούς, pied). Ornith. Genre d'oiseaux, espèce de coucou.

CENTROPHORE. s. m. (ét. gr., κέντρον, centre; φέρω, je porte). Bot. Genre de plantes graminées.

CENTROPHYLLE. adj. des 2 g. Bot. Qui a des feuilles épineuses.

— s. m. Genre de plantes à fleurs composées.

CENTROPODE. adj. des 2 g. (ét., V. CENTROPE). Ichthyol. Qui a les pattes épineuses.

— s. m. Ichthyol. Genre de poissons de la famille des centrogastères.

CENTROPOME. adj. des 2 g. Ichthyol. Qui a l'opercule épineux.

— s. m. Brochet de mer.

CENTROPRISTE. s. m. Ichthyol. Poisson qui appartient au genre perche.

CENTROPYX. s. m. Erpét. Genre de reptiles sauriens, voisin des améivas.

CENTROSCOPE. s. m. (ét. gr., κέντρον, centre; σκοπεῖν, découvrir). Géom. Celui qui s'attache à découvrir le centre des grandeurs.

CENTROSCOPIE. s. f. (ét., V. CENTROSCOPE). Géom. Partie de la géométrie qui s'occupe de la détermination des centres des grandeurs.

CENTROSCOPIQUE. adj. des 2 g. (ét., V. CENTROSCOPE). Géom. Qui a rapport à la centroscopie. Recherches centroscopiques.

CENTROSPERME. s. m. (du gr. κέντρον, centre). Bot. Plante de la Nouvelle-Andalousie.

CENTROSTOMES. s. m. pl. (ét. gr., κέντρον, centre; στόμα, bouche). Hist. nat. Famille de l'ordre des échinodermaires échinides, comprenant ceux qui ont la bouche parfaitement centrale.

CENTROTE. s. m. Entom. Genre d'insectes hémiptères, de la famille des cicadaires, établi aux dépens du genre membracis.

CENT-SUISSES. s. m. pl. L'un des corps de la garde du roi de France qui était composé de Suisses au nombre de cent. Le capitaine des cent-suisses. || On disait au singulier Un cent-suisse, pour Un soldat de la garde des cent-suisses.

CENTUMVIR. s. m. (pr. *çan-tome-vir*; ét. lat., *centum*, cent; *viri*, hommes). Hist. rom. Magistrat chargé de rendre la justice dans Rome.

CENTUMVIRAL, ALE. adj. (pr. *çan-tome-vi-ral*; ét., V. CENTUMVIR). Hist. nat. Qui appartenait aux centumvirs, qui était de leur

CENTUMVIRAT. s. m. (pr. *çan-tome-vi-ra*; ét., V. CENTUMVIR). Hist. rom. Dignité de centumvir. || Assemblée de centumvirs.

CENTUPLE. adj. des 2 g. (du lat. *centuplex*, même signif.) Qui vaut cent fois autant. Un nombre centuple d'un autre.

— s. m. Cette terre rend au centuple. On lui a donné le centuple. Dieu rendra au centuple tout ce qu'on fera pour lui. L'aumône est un gain; c'est une usure, c'est un bien qui rapporte ici-bas même au *centuple.* (Mass.) Dieu qui rend le *centuple* aux bonnes actions. (Corn.)

Le ciel vous fasse paix d'avoir de moi mémoire,
Et vous paie au *centuple* une œuvre méritoire.
(REGNARD.)

CENTUPLÉ, ÉE. part. pass. du v. Centupler, et adj.

CENTUPLER. v. a. 1re conj. (du lat. *centuplare*, même signification). Rendre cent fois plus grand, plus fort, plus considérable; multiplier un nombre par cent. Centupler un nombre. Ses bénéfices centuplent sa fortune.

— SE CENTUPLER. v. pron. Devenir cent fois plus grand, plus fort, plus considérable; se multiplier. Les abus se centuplent avec les années.

CENTURIATEUR. s. m. (du lat. *centuriator*, même signification). Nom donné à quelques auteurs allemands protestants, qui ont composé une histoire ecclésiastique divisée par centaines d'années. Les centuriateurs de Magdebourg.

CENTURIE. s. f. (rad. *centum*, cent). Hist. rom. Compagnie de cent hommes d'armes, formant le sixième de la cohorte et le soixantième de la légion.

— Espace de cent ans ou un siècle.

— *Les Centuries de Nostradamus.* Les prédictions de cet astrologue, rangées par centaines de quatrains ou de sixains. || Chacun de ces quatrains ou sixains. *Faire une centurie.* Faire un quatrain, etc., dans le genre de ceux de Nostradamus.

— Hist. *Centuries de Magdebourg.* Corps d'histoire ecclésiastique écrit par des ministres protestants de Magdebourg (1560). V. CENTURIATEUR.

CENTURION. s. m. (rad. *centum*, cent). Hist. rom. Officier romain qui commandait la centurie. Il y en avait 60 dans chaque légion, et ils avaient un cep de vigne pour marque de leur dignité.

CÉNUM. (pr. *cé-nomm*; du gr. καινόν, ville neuve). Géogr. anc. Forte place de l'Asie-Mineure (Pont), où Mithridate gardait ses trésors et ses archives secrètes.

CÉNURE. s. m. Entom. Genre de vers entozoaires, de l'ordre des vésiculaires, qui se logent dans le cerveau des moutons et leur causent le tournis.

CÉOAN. s. m. Ichthyol. Oiseau du Mexique, un peu plus gros que la grive, et à plumage blanc tacheté de jaune.

CÉODE. s. m. Bot. Genre de plante peu connu.

CÉOMACÉ, ÉE. adj. Bot. Se dit des champignons qui tiennent du céome. || CÉOMACÉES. s. f. pl. Famille de champignons épiphytes, ayant le céome pour type.

CÉOME. s. m. (du gr. καίω, je brûle). Bot. Nom générique des champignons épiphytes.

CÉOMURE. s. m. (ét. gr., καίω, je brûle; οὐρά, queue). Bot. Genre de champignon caractérisé par un pédicelle plus ou moins long.

CEP. s. m. (du lat. *caput*, tête, chef). Bot. Pied de vigne. Cep de vigne, de treille. Cep tortu. Arracher le cep des ceps, un cep, des ceps. Couper un cep. Chaque année le cep se dépouille de son écorce par parcelles longues et étroites, et comme par écailles. En dépouillant vos *ceps* de leurs grappes mûries. (D. Baron.) Tes *ceps* sont-ils plantés, il faut couvrir la terre. (Delille.)

J'ai vu des vignerons, du ciel favorisés,
Couvrir leurs *ceps* de pierres ou de vases brisés.
(DELILLE.)

— Épith. Branchu, fécond, fructueux, fertile, entrelacé, noueux, tortueux, rampant, flexible, souple, errant.

— Lien, chaîne; en ce sens on ne l'emploie qu'au plur. et il vient du lat. *cippus*, qui a la même signific. Avoir les ceps aux pieds et aux mains. Rompre les ceps. Il vieillit.

— Instrument de torture dans lequel on mettait les pieds des criminels.

— Hist. rom. *Cep de vigne.* Sorte de canne, ordinairement de bois de vigne que portaient les centurions, et dont ils frappaient les soldats coupables de quelque délit militaire.

— Agric. Partie de la charrue qui porte le soc.

— Mar. *Cep de l'ancre.* Nom que les marins de la Provence et du Levant donnent au jas.

CÉPACÉ, ÉE. adj. (du lat. *cepa*, ognon). Bot. Qui a l'odeur de l'ognon ou de l'ail. Tulbagie cépacée. || Qui a une forme globuleuse et déprimée, à peu près semblable à celle d'un ognon. Natique cépacée.

CÉPAGE. s. m. Agric. Ébranchage de la vigne.

— Peine du cep.

CÉPASTRE. s. m. (du lat. *cepa*, ognon). Bot. Quelques auteurs ont confondu sous ce nom

CÈPE. s. m. Bot. Espèce de champignons. Manger des cèpes. Faire cuire des cèpes.

CÉPEAU. s. m. Techn. Billot auquel était attachée la matrice, lorsqu'on frappait les monnaies au marteau. || Souche ou tronc de bois sur lequel on pose les pièces de monnaie que l'on veut frapper.

CÉPÉE. s. f. (du lat. *cippus*, assemblage de pieux enfoncés en terre). Touffe de plusieurs tiges de bois qui sortent d'une même souche; d'un même tronc. La coupe des têtes et des cépées des saules, des frênes, etc. Faire la coupe des cépées de saules.

— Bot. Petite plante du genre orpin, et qui ressemble à la joubarbe.

— Chass. Bois d'un an ou deux.

CEPENDANT. adv. (formé de *ce*, pour *cela*, et de *pendant*). Pendant cela; pendant ce temps-là. Vous vous amusez, et cependant la nuit vient. Il se livre tout entier au plaisir, et cependant on travaille à le perdre. On adorait la liberté, et cependant on était entouré de tyrans. Il pourvut à la sûreté du dedans en gagnant le cœur de tous ses peuples par la libéralité et par la justice, et *cependant* il faisait ses préparatifs. (Boss.)

Debout à ses côtés, le jeune Éliacin,
Comme moi le servait en longs habits de lin,
Et *cependant* du sang de la chair immolée
Les prêtres arrosaient l'autel et l'assemblée.
(RACINE.)

— conj. Néanmoins, toutefois, nonobstant cela. On disait que vous ne viendriez pas, cependant vous voilà. Vous m'avez promis telle chose, et cependant vous faites tout le contraire. On court après la fortune, et cependant elle ne rend pas heureux. (V. POURTANT.) Épictète et ses sectateurs croient que Dieu seul est digne d'être aimé et admiré, et *cependant* ils ont désiré d'être aimés et admirés des hommes. (***)

Je crains Dieu, cher Abner, et n'ai point d'autre [crainte,
Cependant je rends grâce au zèle officieux
Qui sur tous mes périls vous fait ouvrir les yeux.
(RACINE.)

— Poét. *Cependant que*, pour Pendant que. *Cependant* que mon front au Caucase pareil. (La Font.) *Cependant* que Félix donne ordre au sacrifice. (Corn.)

Cependant qu'ils chantaient, la lumière sacrée
Dirigeait lentement leur marche mesurée. (***)

— Syn. comp. CEPENDANT. POURTANT. NÉANMOINS. TOUTEFOIS. *Pourtant* a plus d'énergie; *cependant* est moins absolu; *néanmoins* indique deux choses dont on affirme l'une sans nier l'autre; *toutefois* marque une exception à une règle générale.

CÉPHAÉLIDÉ, ÉE. adj. (ét. gr., κεφαλή, tête; εἶδος, ressemblance). Bot. Qui ressemble à une céphaélie. || CÉPHAÉLIDÉES. s. f. pl. Sous-tribu établie dans la tribu des psytrochiées du grand groupe des rubiacées, et ayant pour type le genre céphaélie.

CÉPHAÉLIE. s. f. (du gr. κεφαλή, tête). Bot. Plante vivace de la famille des rubiacées, croît dans les lieux humides du Brésil, et produit l'ipécacuanha.

CÉPHALACANTHE. adj. des 2 g. (ét. gr., κεφαλή, tête; ἄκανθα, épine). Ichthyol. Qui a la tête épineuse.

— s. m. Poisson osseux établi dans la division des thoraciques, pour placer une espèce du genre gastérostée.

CÉPHALACÈNE. adj. des 2 g. (ét. gr., κεφαλή, tête; ἄκαινα, épine). Ichthyol. Qui a la tête chargée d'épines.

— s. m. Tribu de la famille des percoïdes, renfermant des poissons dont la plupart ont des dentelures ou des épines sur quelque partie de la tête.

— adj. des 2 g. Qui a la tête chargée d'épines.

CÉPHALAGRAPHE. s. des 2 g. (ét. gr., κεφαλή, tête; γράφω, je décris). Anat. Celui, celle qui fait un traité sur la tête ou sur le cerveau.

CÉPHALAGRAPHIE. s. f. (ét., V. CÉPHALAGRAPHE). Anat. Description anatomique de la tête ou du cerveau.

CÉPHALAGRAPHIQUE. adj. des 2 g. (ét., V. CÉPHALAGRAPHE). Anat. Qui concerne la céphalagraphie.

CÉPHALAGRE. s. f. (ét. gr., κεφαλή, tête; ἄγρα, prise). Médec. Irritation de la tête; goutte dans la tête.

CÉPHALAIRE. adj. des 2 g. (du gr. κεφαλή, tête). Minér. Épithète donnée aux grains d'une roche grenue, quand ils sont gros comme la tête d'un homme.

— Qui a un volume égal à celui de la tête de l'homme.

CÉPHALALGES. s. m. pl. (du gr. κεφαλαλγής, qui a mal à la tête). Entom. Genre de coléoptères tétramères, de la famille des curculionides. Il contient deux espèces, dont l'une habite Saint-Domingue et l'autre Cuba.

CÉPHALALGIE. s. f. (ét. gr., κεφαλή, tête; ἄλγος, douleur). Médec. Toute sorte de douleur de tête.

CÉPHALALGIQUE. adj. des 2 g. (ét., V. CÉPHALALGIE). Médec. Qui concerne la céphalalgie, qui a rapport à la céphalalgie.

λόγος, discours). Anat. Partie de l'anatomie qui traite de la tête et du cerveau.

CÉPHALALOGIQUE. adj. des 2 g. (ét., V. CÉPHALALOGIE). Anat. Qui a rapport à la céphalalogie.

CÉPHALANDRE. s. f. (ét. gr., κεφαλή, tête; ἀνήρ, étamine). Bot. Genre de la famille des cucurbitacées, formé pour une plante grimpante du Cap.

CÉPHALANTHE. adj. des 2 g. (ét. gr., κεφαλή, tête; ἄνθος, fleur). Bot. Qui a les fleurs réunies en forme de tête. || Assemblage des fleurons qui forment les fleurs composées.

— s. m. Genre de plantes de la famille des rubiacées, qui croît naturellement à la Caroline.

CÉPHALANTHÉ, ÉE. adj. (ét., V. CÉPHA-

LANTHE). Bot. Qui ressemble à un céphalanthe. || CÉPHALANTHÉES. s. f. pl. Sous-tribu de la famille des rubiacées, qui a le genre céphalanthe pour type.

CÉPHALANTHÈRE. s. f. (ét. gr., κεφαλή, tête, ἀνθηρός, fleuri). Bot. Genre de plantes établi dans la famille des orchidées, aux dépens des épipactes.

CÉPHALARIE. s. f. (du gr. κεφαλή, tête). Bot. Genre de la famille des dipsacées, institué pour quelques plantes retirées de la scabieuse. On en connaît une vingtaine d'espèces répandues dans l'Europe médiane, l'Asie boréale et méditerranéenne, et au cap de Bonne-Espérance; une dizaine environ sont cultivées dans les jardins.

CÉPHALARTIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., κεφαλή, tête; ἀρτίζω, je rends parfait). Médec. Remède propre à combattre le mal de tête.

CÉPHALASPIDOBÈNE. adj. des 2 g. (ét. gr., κεφαλή, tête; ἀσπίς, plaque; βαίνω, je marche). Erpét. Se dit d'un reptile marcheur de la famille des géosauriens ou sauriens, comprenant ceux qui ont la tête couverte de plaques.

— s. m. Reptile marcheur.

CÉPHALATOMIE. s. f. (ét. gr., κεφαλή, tête; τέμνω, je coupe). Anat. Dissection anatomique des parties de la tête.

CÉPHALATOMIQUE. adj. des 2 g. (ét., V. CÉPHALATOMIE). Anat. Qui concerne la céphalatomie.

CÉPHALE. Myth. Époux de Procris, inspira une vive passion à l'Aurore, perça involontairement d'un javelot sa chère Procris, et se donna la mort de désespoir.

Amoureux de l'Aurore,
Céphale attend que l'Olympe se dore.
(DE BERNIS.)

CÉPHALE. s. f. (du gr. κεφαλή, tête). Entom. Petit papillon diurne du genre des satyres.

— Ichthyol. Poisson du genre tétrodon, qui a le corps extrêmement comprimé et comme tronqué en arrière.

CÉPHALÉ, ÉE. adj. (rad. *céphale*). Entom. Nom générique des animaux à vertèbres, qui ont une tête distincte et séparée. || CÉPHALÉS. s. m. pl. Section de la classe des mollusques.

CÉPHALÉE. s. f. Médec. Douleur de tête invétérée. || Mal de tête qui revient par attaques. || Mal de tête plus violent et plus opiniâtre que la céphalalgie.

CÉPHALÉIE. s. f. (ét., V. CÉPHALE). Entom. Genre d'insectes hyménoptères.

CÉPHALÉMYDE. adj. des 2 g. (rad. *céphalémyie*). Entom. Qui ressemble à une mouche munie d'une grosse tête. || CÉPHALÉMYDES. s. m. pl. Famille d'insectes diptères myodaires, comprenant ceux qui ont une grosse tête.

CÉPHALÉMYIE. s. f. (ét., (ét. gr., κεφαλή, tête; μυῖα, mouche). Entom. Genre d'insectes diptères, famille des athéricères.

CÉPHALÉODE. adj. des 2 g. (ét. gr., κεφαλή, tête; ὁδεύω, je marche). Moll. Qui marche au moyen de tentacules fixés sur la tête. || CÉPHALÉODES. s. m. pl. Classe de mollusques.

CÉPHALÉOMANCIE. s. f. V. CÉPHALONOMANCIE.

CÉPHALEURE. s. m. (ét. gr., κεφαλή, tête; εὐρώς, moisissure). Bot. Genre de champignons découvert à Surinam, et qui appartient à la seconde section des hyphomycètes.

CÉPHALIADE. s. m. (du gr. κεφαλή, tête). Térat. Syn. de Céphalopage.

CÉPHALIDIEN, IENNE. adj. (du gr. κεφαλίδιον, petite tête). Hist. nat. Qui a une petite tête. || CÉPHALIDIENS. s. m. pl. Série du règne animal, comprenant les animaux sans vertèbres qui ont une petite tête, ou dont la partie qu'on appelle ainsi porte improprement cette dénomination.

CÉPHALIDION. s. m. (du gr. κεφαλή, tête). Bot. Syn. d'Arthocéphale.

CÉPHALIE. s. f. (du gr. κεφαλή, tête). Entom. Genre de diptères, de la famille des athéricères. Ce genre n'a encore été observé qu'en Allemagne.

CÉPHALIN. s. m. (ét., V. CÉPHALINE). Comm. Tissu de laine propre à garantir la tête du froid.

CÉPHALINE. s. f. (du gr. κεφαλίνη, même signification). Anat. Base ou racine de la langue; partie de la langue où réside le goût.

— Bot. Syn. de Sarcocéphale.

à l'usage des femmes.

CÉPHALIQUE. adj. des 2 g. (du gr. κεφαλή, tête). Médec. Qui appartient à la tête. Il n'est guère usité que dans les locutions suivantes: *veine céphalique*, une des veines du bras qu'on croyait autrefois venir de la tête; *remède céphalique, plante céphalique, poudre céphalique*; remède, plante, poudre, propre à guérir ou à soulager les maux de tête.

— Conchyl. Épithète donnée à la charnière d'une coquille bivalve, quand elle est située à l'extrémité où se trouve la tête de l'animal, et au crochet d'une coquille bivalve, quand il occupe l'extrémité antérieure de la valve. Crochet céphalique.

— adj. pl. des 2 g. V. CÉPHALARTIQUES.

CÉPHALITE. s. f. (du gr. κεφαλή, tête). Médec. Inflammation du cerveau et de ses membranes. V. ENCÉPHALITE.

CÉPHALOBARE. s. m. (du gr. κεφαλοβαρής, qui a la tête pesante). Entom. Genre de coléoptères pentamères, de la famille des curculionites. Il habite la Nouvelle-Grenade.

CÉPHALOBRANCHE. adj. des 2. g. (ét. gr., κεφαλή, tête; βράγχια, branchies). Moll. Qui a les branchies près de la tête. || CÉPHALOBRANCHES. s. m. pl. Famille de mollusques.

CÉPHALOCÈRE. s. m. (ét. gr., κεφαλή, tête; κέρας, corne). Entom. Genre d'insectes de l'ordre des hyménoptères, établi sur quelques espèces brésiliennes qui se rapprochent beaucoup du genre athalie. || Genre de diptères, famille des tanystomes.

CÉPHALOCLE. s. m. (du gr. κεφαλή, tête; et du lat. *oculus*, œil). Crust. Genre de crustacés de l'ordre des branchiopodes.

CÉPHALOCTE. s. m. (ét. gr., κεφαλή, tête; ὀκτώ, huit). Entom. Genre d'insectes de l'ordre des hyménoptères. On n'en connaît encore qu'une seule espèce qui habite l'Andalousie et Tanger.

CÉPHALODE. s. m. (ét. gr., κεφαλή, tête; εἶδος, forme). Bot. Apothécion bombé, sans bordure ni bourrelet, et qui prend naissance sur un podétion. || Mode de fructification de certains lichens.

CÉPHALODÈLE. s. f. (ét. gr., κεφαλή, tête; δῆλος, apparent). Zooph. Genre d'animaux microscopiques, établi pour le genre cercaire.

CÉPHALODENDRON. s. m. (ét. gr., κεφαλή, tête; δένδρον, arbre). Entom. Genre de coléoptères pentamères qui habite le cap de Bonne-Espérance.

CÉPHALODÈRE. s. m. (ét. gr., κεφαλή, tête; δέρη, cou). Hist. nat. Réunion du cou et de la tête.

CÉPHALODIAL, ALE. adj. (ét., V. CÉPHALODE). Bot. Il se dit de la fructification de certains lichens.

CÉPHALODIEN, IENNE. adj. (ét., V. CÉPHALODE). Qui est muni de céphalodes. || CÉPHALODIENS. s. m. pl. Famille de lichens.

CÉPHALODONTE. s. m. (ét. gr., κεφαλή, tête; ὀδούς, dent). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des chrysomélines. Il comprend dix espèces qui habitent le Brésil et Cayenne.

CÉPHALOGÉNÈSE. s. f. (ét. gr., κεφαλή, tête; γένεσις, origine). Anat. Histoire du développement de la tête.

CÉPHALO-HÉMATOME. s. m. Chirurg. V. CÉPHALOMATOME.

CÉPHALOÏDE. adj. des 2 g. (ét. gr., κεφαλή, tête; εἶδος, ressemblance). Bot. Qui a une figure sphérique; se dit des plantes dont le sommet est rassemblé en forme de tête. Les fleurs céphaloïdes sont les mêmes que les fleurs capitées. V. CAPITÉ. || Se dit aussi des fleurs, lorsqu'elles sont réunies en capitules.

— CÉPHALOÏDES. s. m. pl. Ordre de lichens comprenant ceux dont les conceptacles presque globuleux sont placés à l'extrémité des ramifications du thalle, ou portés sur des pédicules.

CÉPHALOLIE. s. f. (ét. gr., κεφαλή, tête; λεῖος, lisse). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des chrysomélines.

CÉPHALOMATOME. s. m. (ét. gr., κεφαλή, tête; τέμνω, je coupe). Médec. Tumeur sanguine du crâne des enfants nouvellement nés.

CÉPHALOMÈLE. s. m. (ét. gr., κεφαλή, tête; μέλος, membre). Anat. Monstre qui a un membre inséré à la tête.

CÉPHALOMÉLIE. s. f. (ét., V. CÉPHALOMÈLE). Anat. Insertion d'un membre accessoire à la tête.

CÉPHALOMÉLIEN, IENNE. adj. Anat. Il se dit des monstres qui ont à la tête un membre accessoire.

CÉPHALOMÉLIQUE. adj. des 2 g. (ét., V. CÉPHALOMÈLE). Anat. Qui offre les caractères de la céphalomélie.

CÉPHALOMÈTRE. s. m. (ét. gr., κεφαλή, tête; μέτρον, mesure). Chir. Instrument propre à mesurer la tête du fœtus pendant le travail de l'accouchement.

CÉPHALOMÉTRIE. s. f. (ét., V. CÉPHALOMÈTRE). Chir. Action de mesurer la tête du fœtus pendant l'accouchement.

V. CÉPHALOMÈTRE. Chir. Qui concerne le céphalomètre ou la céphalométrie.

CÉPHALONIE. Géogr. La plus grande des îles Ioniennes, à l'entrée du golfe de Lépante, sous la protection de l'Angleterre. Huile, raisin dit de Corinthe. Ch.-l. Argostoli; 60,000 hab.

CÉPHALONOMANCIE. s. f. (ét. gr., κεφαλή, tête; ὄνος, âne; μαντεία, divination). Chirom. Divination qui se pratiquait en faisant diverses cérémonies sur la tête d'un âne cuite sur un brasier.

CÉPHALONOMANCIEN, IENNE. s. (ét., V. CÉPHALONOMANCIE). Chirom. Celui ou celle qui exerce la céphalonomancie.

— adj. Qui concerne ce genre de divination.

CÉPHALONOSE. s. f. (ét. gr., κεφαλή, tête; νόσος, maladie). Médec. Fièvre cérébrale. V. ce mot.

CÉPHALOON. s. m. (ét. gr., κεφαλή, tête; ὠόν, œuf). Entom. Genre de coléoptères hétéromères, de la famille des hélopiens, fondé sur une seule espèce qui se trouve au Canada et dans le nord des États-Unis d'Amérique.

CÉPHALOPACHE. s. m. (ét. gr., κεφαλή, tête; παχύς, épais). Mamm. Genre établi pour le tarsier de Banca.

CÉPHALOPAGE. s. m. (ét. gr., κεφαλή, tête; et la terminaison commune aux monstres doubles supérieurement et inférieurement). Térat. Monstre double dont les têtes sont réunies par le sommet, appartenant à la famille des eusomphaliens.

CÉPHALOPAGIE. s. f. (ét., V. CÉPHALOPAGE). Anat. Réunion de deux animaux par le sommet de la tête.

CÉPHALOPAGIEN, IENNE. adj. (ét., V. CÉPHALOPAGE). Anat. Il se dit des monstres doubles réunis par le sommet de la tête.

CÉPHALOPAGIQUE. adj. des 2 g. (ét., V. CÉPHALOPAGE). Anat. Qui offre les caractères de la céphalopagie.

CÉPHALOPAPPE. s. m. (ét. gr., κεφαλή, tête; πάππος, aigrette). Bot. Genre de plantes de la famille des composées nassanviées, établi pour les plantes herbacées du Brésil.

CÉPHALOPHARYNGIEN. adj. et s. m. (ét. gr., κεφαλή, tête; φάρυγξ, pharynx). Anat. Épithète donnée à la portion du muscle constricteur supérieur du pharynx, qui s'insère supérieurement à la face inférieure de l'apophyse basilaire.

CÉPHALOPHE. s. m. (ét. gr., κεφαλή, tête; λόφος, huppe). Mamm. Sous-genre d'antilopes.

CÉPHALOPHIDE. s. m. (ét. gr., κεφαλή, tête; ὄφις, serpent). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des longicornes.

CÉPHALOPHOLE. s. m. (ét. gr., κεφαλή, tête; φολίς, écaille). Ichthyol. Genre de poissons de l'ordre des acanthopomes.

CÉPHALOPHORE. adj. des 2 g. (ét. gr., κεφαλή, tête; φέρω, je porte). Bot. Qui a une tête. || Qui porte ses fleurs disposées en pelotes ou en têtes. Crassule céphalophore.

— s. m. Genre de plantes du Chili, à fleurs composées.

— CÉPHALOPHORES. s. m. pl. Moll. Ordre et famille de mollusques, que l'on nomme aussi Céphalopodes. || Classe de malacozoaires, comprenant ceux qui ont une tête bien distincte du reste du corps, et pourvue de tous les organes des sens spéciaux.

CÉPHALOPHRAGME. s. m. (ét. gr., κεφαλή, tête; φράγμα, haie). Hist. nat. Cloison qui divise intérieurement la tête des insectes en deux chambres, l'une antérieure et l'autre postérieure.

CÉPHALOPHYME. s. m. (ét. gr., κεφαλή, tête; φῦμα, enflure). Médec. Tumeur à la tête.

CÉPHALOPODE. adj. des 2 g. (ét. gr., κεφαλή, tête; πούς, pied). Moll. Qui a les pieds ou les organes moteurs sur la tête. || CÉPHALOPODES. s. m. pl. Famille de mollusques.

— Hist. nat. Classe du règne animal, comprenant des animaux vertébrés, qui ont la tête couronnée de huit à dix appendices, servant à la locomotion et à la préhension.

CÉPHALOPONIE. s. f. (ét. gr., κεφαλή, tête; πόνος, douleur). Médec. Douleur ou pesanteur de tête.

CÉPHALOPSIDES. s. m. pl. Entom. Tribu établie dans l'ordre des diptères, famille des athéricères, et qui renferme deux genres.

CÉPHALOPSITES. s. m. pl. Entom. Groupe établi dans l'ordre des diptères, et qui correspond à la tribu des céphalopsides.

CÉPHALOPTÈRE. adj. des 2 g. (ét. gr., κεφαλή, tête; πτερόν, aile). Ornith. Qui a la tête garnie d'un bouquet de longues plumes grêles, recourbées d'avant en arrière, en forme de parasol.

— Ichthyol. Qui a la tête ailée.

— s. m. Genre d'oiseaux. || Oiseau du Brésil, nouvellement découvert, dont on a fait une division des dentirostres.

— Ichthyol. Genre de poissons établi pour placer quelques raies qui n'ont pas les caractères des autres.

CÉPHALOPYOSE. s. f. (ét. gr., κεφαλή, tête; πύον, pus). Médec. Abcès dans la tête.

tête; σκοπεῖν, découvrir). Médec. Inspection du cerveau et du crâne, pour en déduire l'état des facultés intellectuelles.

CÉPHALOSCOPIQUE. adj. des 2 g. (ét., V. CÉPHALOSCOPIE). Médec. Se dit de crânes destinés à l'étude de la céphaloscopie. || s. f. Art de juger les hommes par l'inspection du crâne. V. CRÂNOLOGIE.

CÉPHALOSÉRIDE. s. f. Bot. Syn. de Polyachyre.

CÉPHALOSOME. adj. des 2 g. (ét. gr., κεφαλή, tête; σῶμα, corps). Ichthyol. Épithète donnée aux poissons qui ont le corps gros en avant et la tête volumineuse. || CÉPHALOSOMES. s. m. pl. Genre de poissons.

CÉPHALOSPHÈRE. s. m. (ét. gr., κεφαλή, tête; σφαῖρα, sphère). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionites.

CÉPHALOSPORIE. s. f. (ét. gr., κεφαλή, tête; σπορά, spore). Bot. Genre de champignons placé dans les stilbinées.

CÉPHALOSTÈNE. s. m. (ét. gr., κεφαλή, tête; στενός, étroit). Entom. Genre de coléoptères hétéromères, famille des mélasomes. Il renferme deux espèces qui habitent la Morée: le céphalostène dejeanien, et le céphalostène élégant.

CÉPHALOSTIGME. s. f. (ét. gr., κεφαλή, tête; στίγμα, stigmate). Bot. Genre de la famille des campanulacées, renfermant quatre ou cinq espèces encore assez peu connues, et croissant dans la Sénégambie et la Birmanie.

CÉPHALOSTOME. adj. des 2 g. (ét. gr., κεφαλή, tête; στόμα, bouche). Entom. Qui a la bouche supportée par une tête. || CÉPHALOSTOMES. s. m. pl. Famille d'arachnides.

CÉPHALOTAXE. s. m. (ét. gr., κεφαλή, tête, τάξος, if). Bot. Genre formé pour un petit groupe d'arbres dioïques japonais, à rameaux secondaires distiques.

CÉPHALOTE. adj. (du gr. κεφαλωτός, même signif.) Hist. nat. Qui a une grosse tête. Crabe céphalote. Fourmi céphalote.

— s. m. Genre de chauve-souris.

— Entom. Genre d'insectes coléoptères.

— Bot. Plante de la Nouvelle-Hollande.

— CÉPHALOTES. s. m. pl. Ichthyol. Famille de poissons.

— Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des carabiques, et qui ne forme qu'une seule divison du genre féronie.

CÉPHALOTECIE. s. f. (ét., V. CÉPHALOTE). Bot. Petit champignon de l'ordre des mucédinées.

CÉPHALOTHÈQUE. s. f. (ét. gr., κεφαλή, tête; θήκη, boîte). Entom. L'extrémité antérieure des chrysalides, qui couvre et protège la tête de l'insecte.

CÉPHALOTHORAX. s. m. (ét. gr., κεφαλή, tête; θώραξ, poitrine). Crust. Partie de la tête qui répond au thoracide des crustacés décapodes, et qui résulte de la tête confondue avec le tronc.

CÉPHALOTOMIE. s. f. (ét., V. CÉPHALOMATOME). Chir. Opération qui consiste à ouvrir le crâne du fœtus, afin d'en extraire le cerveau, lorsqu'il est encore dans l'utérus, et que le volume de la tête paraît être un obstacle à l'accouchement.

CÉPHALOTRIBE. s. m. (ét. gr., κεφαλή, tête; τρίβω, je broie). Chir. Forceps avec lequel on broie la tête de l'enfant mort dans un accouchement laborieux.

CÉPHALOTRICHIE. s. m. (ét. gr., κεφαλή, tête; τρίχιον, poil). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des lamellicornes.

CÉPHALOTRICHIEN, IENNE. adj. (ét., V. CÉPHALOTRICHIE). Qui ressemble à un céphalotrichion. || CÉPHALOTRICHIENS. s. m. pl. Famille de champignons.

CÉPHALOTRICHION. s. m. (ét. gr., κεφαλή, tête, θρίξ, cheveu). Genre de champignons de la première section des hyphomycètes.

CÉPHALOTRIPTEUR. s. m. Chir. V. CÉPHALOTRIBE.

— adj. m. Le forceps céphalotripteur.

CÉPHALOTRIPSIE. s. f. (ét., V. CÉPHALOTRIBE). Chir. Broiement de la tête du fœtus par le moyen du céphalotribe.

CÉPHALOTRIPTIQUE. adj. des 2 g. (ét., V. CÉPHALOTRIBE). Chir. Qui concerne la céphalotripsie.

CÉPHALOTTE. s. f. (du gr. κεφαλή, tête). Mamm. Genre de mammifères carnassiers, de la famille des chéiroptères, originaire des Moluques et de l'île de la Trinité.

— Entom. Genre de la tribu des carabiques.

— Bot. Plante vivace de la famille des rosacées.

— Ichthyol. Famille de poissons établie parmi les osseux thoraciques.

CÉPHALO-VISCÉRAL, ALE. adj. Anat. Qui a rapport à la tête et aux viscères du bas-ventre.

CÉPHALOXE. s. f. (ét. gr., κεφαλή, tête; ἶλυς, reins). Bot. Genre de plantes établi pour placer le jonc rampant. || Genre de plantes de la famille des mousses.

CÉPHALOXIE. s. f. (ét., V. CÉPHALOXE). Médec. Renversement de la tête sur l'épaule.

CÉPHALOZIE. s. f. Bot. Syn. de Jungermannie.

CÉPHAS. L'un des soixante-douze disciples de Jésus-Christ, dont saint Paul parle dans l'épître aux Galates. On croit que c'est le même que saint Pierre, car *Képha* en syriaque veut dire *Pierre*.

CÉPHE. s. m. Entom. Genre d'insectes hyménoptères.

CÉPHÉE. Temps hér. et myth. Roi d'Éthiopie et l'un des Argonautes, fut l'époux de Cassiopée et le père d'Andromède. Jupiter le plaça lui, sa femme, sa fille et son gendre au rang des astres. L'astérisme Céphée brille au pôle boréal.

CÉPHÉE. s. m. (nom mythologique). Astron.

Constellation de l'hémisphère septentrional, composée de trente-quatre étoiles.

— Entom. Genre d'acalèphes libres, établi aux dépens des méduses.

— Ornith. Petit groupe de la famille des guillemots.

CÉPHÉLIDE. s. m. (ét. gr., κεφαλή, tête; εἶδος, ressemblance). Bot. Genre de rubiacées, plantes d'Amérique.

CÉPHÉLIDÉ, ÉE. adj. (ét., V. CÉPHÉLIDE). Bot. Qui ressemble à une céphélide. || CÉPHÉLIDÉES. s. f. pl. Famille de plantes.

CÉPHEN. s. m. (ét. gr., κηφήν, frelon). Entom. Syn. de Frelon.

CÉPHÉNÉMYE. s. f. (ét. gr., κηφήν, frelon, bourdon; μυῖα, mouche). Entom. Genre d'insectes diptères, famille des athéricères.

CÉPHISE. Hist. anc. Nom commun à deux rivières de la Grèce, l'une dans la Phocide, et l'autre dans l'Attique.

CÉPHUSE. s. m. Mamm. Espèce de singes du genre des guenons.

— Ornith. Oiseau de la famille des plongeurs, qui correspond au genre mergule.

— Entom. Insectes de l'ordre des hyménoptères de la famille des porte-scie.

CÉPILLON. s. m. (du lat. *cepa*, ognon; dimin.). Bot. Petite espèce de champignon qui a la forme d'un petit ognon.

CÉPITE. s. f. Minér. Agate formée de couches concentriques comme un ognon.

CÉPOLE. s. f. Ichthyol. Genre de poissons de la famille des pétalosomes, et dont la chair se lève par feuillets, comme les tuniques des ognons.

— Conchyl. Genre de coquilles.

CÉPOLOÏDE. adj. des 2 g. Ichthyol. Qui ressemble à une cépole. || CÉPOLOÏDES. s. m. pl. Famille de l'ordre des poissons thoraciques qui a le genre cépole pour type.

CÉPORIDE. s. m. (du gr. κηπωρός, jardinier). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des chrysomélines.

CEPPHUSE. s. m. Ornith. Espèce du genre plongeon. || On a appliqué aussi ce nom au grand guillemot et à l'ombrette.

CEPS. s. m. pl. Bot. Noms vulgaires de plusieurs espèces comestibles du genre bolet. V. MYCOLOGIE.

CÉPURE. s. m. (du gr. κηπουρός, jardinier). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionites.

CEQUI. s. m. Métrol. Poids employé dans quelques parties de l'Orient. Le cequi de Smyrne vaut 4 hectogrammes.

CÉRACÉ, ÉE. adj. (du lat. *cera*, cire). Qui a la consistance ou l'aspect de la cire.

CÉRACÉE. s. f. Écon. rur. Nom donné en Suisse à une sorte de laitage.

CÉRACHATE ou **CÉRACHATES.** s. f. Minér. Espèce d'agate.

CÉRACHIE. s. f. Bot. Syn. de Spilanthe.

CÉRACOLINE. s. f. Mamm. Espèce de singe.

CERA DE PALMA. s. f. Bot. et chim. Sorte de résine produite par un palmier des Cordilières, et qui donne un tiers de cire pure.

CÉRAGÉNIE. s. f. (ét. gr., κεραία, antenne; γενειάς, duvet). Entom. Genre de coléoptères tétramères, de la famille des longicornes. Il n'a qu'une seule espèce qu'on trouve au Brésil, à Cayenne, et dans d'autres contrées de l'Amérique méridionale.

CÉRAÏA ou **CÉRAJA.** s. f. Bot. Plante parasite de la Cochinchine, du genre angrec.

CÉRAIE. s. f. Bot. Genre de plantes orchidées.

CÉRAÏNE. s. f. Chim. Matière grasse extraite de certaines huiles volatiles, produite par l'action des alcalis sur la cérine.

CÉRAISTE ou **CÉRESTE.** s. m. (du gr. κεράστης, cornu). Bot. Plante de la famille des caryophyllées, et renfermant plus de soixante espèces. || *Céraiste vulgaire* ou *oreille de souris*. Il croît dans les lieux incultes et sablonneux. | *Céraiste des champs, céraiste rampant*. Il fleurit dans les champs en friche. || *Céraiste aquatique*. Il se plaît dans les marais et au bord des rivières.

CÉRAÏTIS. s. m. Bot. Nom grec de la plante appelée Fenu-grec.

CÉRAM. Géogr. Une des îles Moluques du groupe d'Amboine, soumise aux Hollandais. Bois de construction, et tous les fruits des tropiques. Chef-lieu, Céram.

CÉRAMANTHE. s. f. Bot. Syn. de Scrofulaire.

CÉRAMBYCE. s. m. (du lat *cerambyx*, capricorne). Entom. Genre d'insectes coléoptères.

CÉRAMBYCIN, INE. adj. (ét., V. CÉRAMBYCE). Entom. Qui ressemble à un cérambyce. || CÉRAMBYCINS. s. m. pl. Tribu d'insectes coléoptères de la famille des longicornes, qui a pour type le genre cérambyce.

CÉRAMES. s. m. Archéol. Vases, d'abord de terre cuite, et plus tard d'or et d'argent, à l'usage des anciens Grecs.

CÉRAMIAIRE. adj. des 2 g. (du gr. κεράμιον, vase en terre). Bot. Qui ressemble à un céramion. || CÉRAMIAIRES. s. f. pl. Familles d'hydrophytes, qui a le genre céramion pour type.

CÉRAMIANTHÈME. s. m. (ét. gr., κέρας, corne; ἄνθεμον, fleur). Bot. Genre d'algues marines.

— Zool. Genre de polypiers.

CÉRAMIE. s. f. (du gr. κέραμος, tuile). Entom. Genre d'insectes hyménoptères, dont on distingue quatre espèces, deux du cap de Bonne-Espérance, et deux du midi de l'Europe.

— Bot. Plante très-petite et très-élégante, qui a la forme d'arbuste, et croît dans l'Océan.

— Techn. V. CÉRAMIQUE.

CÉRAMIÉ, ÉE. adj. V. CÉRAMIAIRE.

CÉRAMION. s. m. (ét., V. CÉRAMIE). Bot. Genre de confervacées appelé aussi Polysperme. || Tribu de la famille des floridées. || Genre de fougères.

— s. m. Hist. rom. Place de Rome sur laquelle était située la maison de Cicéron.

CÉRAMIQUE. adj. des 2 g. (du gr. κέραμος, brique). Techn. Se dit de l'art de la fabrication et de la cuisson de toutes sortes d'objets en terre, en faïence, en porcelaine, etc. Arts céramiques. Les Etrusques excellaient dans l'art céramique. || Il est aussi subst. Nous surpassons les Anglais dans quelques parties de la céramique.

— s. m. Un des quartiers de la ville d'Athènes, où était l'académie de Platon, et qui servait de sépulture à ceux qui étaient morts pour la patrie.

CÉRAMITE ou **CÉRAMITES.** s. f. Minér. Sorte de pierre précieuse d'une couleur de brique.

— Techn. Terre à potier.

— Entom. Groupe de la tribu des euméniens, de l'ordre des hyménoptères, établi pour le seul genre céramie.

CÉRAMOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr. κέραμος, tuile; γράφω, j'écris). Se dit des vases de terre cuite ornés de peintures.

CÉRAMOPSE. s. m. Bot. Plante de la famille des algues.

CÉRAN ou **CÉRAUNE** (St). Évêque de Paris au commencement du VIIe siècle; gouverna son église avec un zèle et une piété dignes des premiers évêques, et travailla à recueillir les actes des martyrs. On célèbre sa fête le 27 septembre.

CÉRANCOLINE. s. f. Minér. Sorte de coraline.

CÉRANDRIE. s. f. (ét. gr., κέρας, corne; ἀνδρία, force). Entom. Genre de coléoptères hétéromères, de la famille des taxicornes, établi aux dépens du genre tragosite.

CÉRANITE. s. m. Pharm. Sorte de pastilles, de médicament du genre des trochiques.

CÉRANOÏDE. adj. des 2 g. (ét. gr., κέρας, corne; εἶδος, ressemblance). Bot. Qui a des rameaux disposés en manière de cornes. La cladonie céranoïde.

CÉRANTHE. s. m. (ét. gr., κέρας, corne; ἄνθος, fleur). Bot. Genre de plantes d'Amérique. V. CHIONANTE.

CÉRANTHÈRE. s. f. (ét. gr., κέρας, corne; ἀνθηρός, fleuri). Bot. Syn. d'Alsodée, de Solane et de Dicérandre.

— Entom. Genre d'insectes de l'ordre des coléoptères.

CÉRANTHIE. s. f. (ét. gr., κέρας, corne; ἄνθος, fleur). Entom. Genre de diptères, famille des calyptérées. Il comprend deux espèces, la céranthie fulvipe et la céranthie padacine, toutes deux des environs de St-Sauveur.

CÉRAPE. s. m. (ét. gr., κέρας, corne; πούς, pied). Crust. Genre de l'ordre des isopodes, de la famille des crevettines.

CÉRAPHRON. s. m. Entom. Genre d'insectes hyménoptères de la tribu des proctotrupiens.

CÉRAPHRONTITES ou **CÉRAPHRONTIDES.** s. m. pl. Entom. Groupe d'insectes de la famille des proctotrupiens, comprenant principalement le genre céraphron et quelques petits genres voisins.

CÉRAPODINE. s. f. (dimin. de *cérape*). Crust. Genre de crustacés de l'ordre des amphipodes, famille des crevettines.

CÉRAPTÈRE. s. m. (ét. gr., κέρας, corne; πτερόν, aile). Entom. Genre d'insectes coléoptères de la famille des xylophages, établi sur un insecte démembré du genre paussus.

CÉRAPTÉRYGE. s. m. (ét. gr., κέρας, corne; πτέρυξ, aile). Entom. Genre de lépidoptères de la famille des nocturnes.

CÉRAPTOCÈRE. s. m. (du lat. *ceraplerus*, genre d'insectes, et du gr. κέρας, antenne). Entom. Genre d'insectes de la famille des chalcidites.

CÉRARION. s. m. (rad. *cera*, cire). Antiq. rom. Impôt que les préteurs des provinces levaient pour fournir leur maison de cire.

CÉRASBOLE. s. f. (ét. gr., κέρας, corne; βάλλω, je jette). Nom que les Grecs donnaient aux grains qui cuisaient difficilement, parce qu'ils croyaient que les grains qui touchaient la corne des bœufs, dans le temps des semailles, ne pouvaient point cuire.

CÉRASINE. s. f. (du lat. *cerasus*, cerisier). Chim. Mucilage végétal de la gomme de cerisier.

— Écon. domest. Sorte de boisson, de liqueur qui se faisait avec des cerises.

CÉRASIOLE. s. f. Bot. Fruit du taminier, qui a la forme de petites cerises.

CÉRASIOS. s. m. Pharm. Nom commun à plusieurs sortes d'onguent.

CÉRASIOTE. s. m. (du lat. *cerasus*, cerise). Pharm. Remède purgatif, ainsi nommé parce qu'il contient du jus de cerises.

CÉRASITE. s. f. (du lat. *cerasus*, cerise). Minér. Fossile qui ressemble à une cerise pétrifiée.

CÉRASME. s. m. (du gr. κεράννυμι, je mêle). Médec. Mélange d'eau et de cire chez les Grecs; selon d'autres, Mélange d'eau froide et d'eau chaude.

CÉRASONTE, CÉRASUS (aujourd'hui *Kérésoum*). Géogr. Ville de l'Asie-Mineure, dans le royaume du Pont. C'est de cette ville, dit-on, que le général romain Lucullus, après la guerre de Mithridate, rapporta les premières cerises à Rome, d'où elles se répandirent dans toute l'Europe. V. CERISIER.

Lucullus le premier cultiva de ses mains
Les fruits de *Cérasonte* ignorés des Romains.
(ROSSET.)

CÉRASPHORE. adj. des 2 g. (ét. gr., κέρας, corne; φέρω, je porte). Entom. Qui porte une corne.

— s. m. Genre de coléoptères tétramères, famille des longicornes.

— Apophyse de l'os frontal de certains mammifères qui porte une corne solide à l'extrémité.

CÉRASPIDE. adj. des 2 g. (ét. gr., κῆρ, cœur; ἀσπίς, écusson). Entom. Qui a un écusson en cœur. || CÉRASPIDES. s. m. pl. Genre de coléoptères pentamères, famille des lamellicornes. Ce genre se distingue des hoplies par la forme de son écusson en cœur.

CÉRASTE. s. m. (du gr. κεράστης, cornu). Erpét. Serpent d'Afrique de l'ordre des ophidiens, qui a sur la tête deux éminences courbes en forme de cornes, et dont la morsure est très-dangereuse.

— Genre de lépidoptères, famille des nocturnes, établi aux dépens du genre noctuen.

— Moll. Genre de vers testacées qui a pour type l'animal des bucardes.

— Bot. Genre de plantes.

CÉRASTIDE. s. f. (ét. gr., κέρας, corne; εἶδος, ressemblance). Entom. Genre de papillons.

CÉRASTIÉ, ÉE. adj. (du gr. κεράστης, cornu). Bot. Qui concerne le genre céraste. || CÉRASTIÉES. s. f. pl. Genre de plantes caryophyllées, qui a pour type le genre céraste.

CÉRASTIN, INE. adj. (ét., V. CÉRASTE). Erpét. Qui ressemble au céraste.

— s. m. Nom d'une espèce du genre acantopis.

CÉRASTITE. s. f. (du gr. κεράστης, cornu). Bot. Syn. de Méconopse.

CÉRASTODERME. s. m. (ét. gr., κέρας, corne; δέρμα, enveloppe). Moll. Nom donné aux coquilles du genre cardion.

CÉRASTOSTÈMES. s. m. pl. Bot. Genre de campanulacées.

CÉRASTOSTYLE. s. f. (ét. gr., κέρας, corne; στῦλος, style). Bot. Genre de la famille des orchidées, établi pour six espèces d'orchidées des montagnes de Java, parasites, caulescentes, sans bulbes, à pédoncules uniflores à la base des feuilles, et entourés d'écailles.

CÉRASTOSTOME. s. m. (ét. gr., κέρας, corne; στόμα, bouche). Bot. Genre de champignons.

CÉRASUS. Géogr. anc. V. CÉRASONTE.

— s. m. Bot. Genre de plantes de la famille des rosacées.

CÉRAT. s. m. (du gr. κηρός, cire). Pharm. Onguent ou pommade faite ordinairement de cire et d'huile. Cérat soufré. Cérat de Galien. Cérat citrin. Mettre du cérat sur des gerçures. || Mixtion d'huile et de cire dont se frottaient les athlètes grecs et romains, pour rendre leurs membres plus souples et plus glissants.

CÉRATANDRE. s. f. (ét. gr., κέρας, corne; ἀνήρ, étamine, en botanique). Bot. Genre de la famille des orchidacées, qui renferme quelques espèces appartenant au Cap.

CÉRATANTHÈRE. s. f. (ét. gr., κέρας, corne; ἀνθηρός, fleuri). Bot. Syn. de Globbe.

[illegible] αὐλός, flûte, tuyau). Musicien qui sonnait une espèce de trompe faite avec une corne d'animal.

CÉRATHÈQUE. s. f. (ét. gr., κηρός, cire; θήκη, boîte). Entom. Partie de la chrysalide qui loge les antennes de l'insecte parfait.

CÉRATIAS. s. m. (du gr. κέρας, corne). Astron. Nom d'une comète à deux queues, ou qui présente la forme d'un croissant.

CÉRATIE. s. f. Bot. Sous-genre établi dans les quercus. || Ce nom a été donné à quatre plantes différentes, le caroubier, le gaînier, le courbaril et l'érythrine.

CÉRATINE. s. f. (du gr. κέρας, corne, antenne). Entom. Genre d'insectes hyménoptères de la famille des mellifères.

— adj. f. Logique. Mot qui signifie Corne, et qui ne s'emploie que dans cette locution: *Question cératine*, question captieuse, espèce de sophisme. Par exemple: Vous avez ce que vous n'avez pas perdu; vous n'avez pas perdu des cornes; donc vous avez des cornes.

CÉRATIOLE. s. f. Bot. Arbuste de la Caroline, de la famille des bruyères. On l'appelle aussi Bruyère d'Amérique.

CÉRATION. s. f. (du lat. *ceratio*, contraction de *cerificatio*, action de faire ou d'imiter la cire). Chim. Action de préparer une matière, et surtout une matière métallique, à entrer en fusion. || Disposition d'une matière à se liquéfier. || Action d'enduire de cire un corps quelconque.

— CÉRATION. s. m. (du gr. κεράτιον, petite corne). Infus. Genre établi pour un infusoire de la famille des péridiniens, qui comprend des animaux sans organes internes connus.

— Bot. Syn. de Cylindrolobe.

CÉRATIOSICYE. s. f. (ét. gr., κεράτιον, petite corne; σίκυος, concombre). Bot. Genre de la famille des passifloracées, établi pour une plante herbacée du Cap.

CÉRATITE. s. f. (du gr. κερατίτης, encorné). Bot. Sorte de pavot sauvage.

— Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des longicornes, qui habite le Sénégal. || Genre de diptères, famille des athéricères, fondé sur une espèce dont la larve est très-nuisible aux orangers cultivés dans l'île Saint-Michel, l'une des Açores.

— Minér. Genre, espèce de fossile.

— Moll. Espèce d'ammonites.

CÉRATOBLÉPHARE. s. m. (ét. gr., κέρας, corne; βλέφαρον, paupière). Ornith. Division établie dans le genre macareux.

CÉRATO-BRANCHIAL. adj. et s. m. (ét. gr., κέρας, corne; βράγχια, branchies). Anat. Un des muscles de l'hyoïde de la grenouille.

CÉRATOCARPE. adj. des 2 g. (ét. gr., κέρας, corne; καρπός, fruit). Bot. Qui a des fruits cornus.

— s. f. Bot. Petite plante de la Turquie d'Europe, de la famille des chénopodiacées, qui a ses silicules très-échancrées, ce qui les fait paraître chargées de deux cornes.

CÉRATOCARYON. s. m. (ét. gr., κέρας, corne, κάρυον, noix). Bot. Genre de la famille des restiacées, établi pour une espèce d'herbe du Cap.

CÉRATOCÈLE. s. f. (ét. gr., κέρας, corne; κήλη, tumeur). Chirurg. Hernie de la cornée transparente.

CÉRATOCÉPHALE. s. m. (ét. gr., κέρας, corne; κεφαλή, tête). Bot. Genre de plantes renonculacées, dont les graines sont surmontées d'appendices en forme de cornes. || Genre de la famille des renonculacées, formé pour deux espèces annuelles très-petites, croissant dans les endroits stériles et les champs cultivés de l'Europe médiane.

CÉRATOCHILE. s. f. Bot. Synonyme de Stanhopée.

CÉRATOCHLOÉ. s. f. (ét. gr., κέρας, corne; χλόη, jaunâtre). Bot. Genre de plantes graminées.

CÉRATOCOLE. s. m. Entom. Nom d'une division établie dans le genre crabre.

CÉRATOCORAUX. s. m. pl. (ét. gr., κέρας, corne; κόραξ, corbeau). Zooph. Famille de zoophytes.

CÉRATODACTYLE. s. f. (ét. gr., κέρας, corne; δάκτυλος, doigt). Bot. Genre de fougères, fondé sur une plante du Mexique.

CÉRATODE. s. m. (du gr. κερατώδης, forme de corne). Moll. Genre des ampulaires qui ont la forme de planorbes.

CÉRATODON. s. m. (ét. gr., κέρας, corne, ὀδούς, dent). Bot. Genre de mousses qui appartient à la division des acrocarpes haplopéristomées, et dont le genre mnion pourpré est le type.

CÉRATOGLOSSE. adj. des 2 g. et s. m. (ét. gr., κέρας, corne; γλῶσσα, langue). Se dit d'un muscle étendu de la grande corne de l'os hyoïde à la langue.

CÉRATOGNATHE. s. m. (ét. gr., κέρας, corne; γνάθος, mâchoire). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des lamellicornes, originaire de Van-Diémen.

CÉRATOGONON. s. m. (ét. gr., κέρας, corne; γόνυ, articulation). Bot. Genre de la famille des polygonacées, établi sur une plante cultivée dans le jardin botanique de Calcutta, et dont on ignore la patrie.

[illegible] GONON). Entom. Syn. de Cryptostome.

CÉRATOHYAL. s. m. (ét. gr., κέρας, corne, ὑοειδής, hyoïde). Anat. Une des branches styloïdiennes de l'os hyoïde.

CÉRATOÏDE. adj. des 2 g. (ét. gr., κέρας, corne; εἶδος, forme). Anat. Qui a la forme d'une corne.

— s. f. Anat. Cornée ou première tunique de l'œil.

— Moll. Syn. de Baculite vertébré.

CÉRATOÏTE. s. f. (ét., V. CÉRATOÏDE). Foss. Un des noms de la corne d'Ammon ou ammonite.

CÉRATOLÈNE. adj. des 2 g. (ét. gr., κέρας, corne; ὠλένη, bras). Hist. nat. Qui a des bras en forme de cornes. || CÉRATOLÈNES. s. m. pl. Ordre de la classe des acéphales, comprenant ceux qui ont des bras articulés et voisins de la bouche.

CÉRATOLÉPIE. s. f. Bot. Syn. de Pamphalée.

CÉRATOLITHE. s. f. (ét. gr., κέρας, corne; λίθος, pierre). Foss. Corne pétrifiée.

— Moll. Espèce d'orthocératite ou d'hippurite, qui appartient à la classe des mollusques.

CÉRATOLOBE. s. m. (ét. gr., κέρας, corne; λοβός, lobe). Bot. Palmier indigène de Java, de la famille des palmacées.

CÉRATONÈME. s. m. (ét. gr., κέρας, corne; ἔχω, je possède). Bot. Genre de plantes cryptogames. || Syn. de Dématıon et de Phlébie.

CÉRATONIE. s. f. Bot. V. CAROUBIER.

CÉRATONYZE. s. m. (ét. gr., κέρας, corne; ὄνυξ, ongle). Entom. Genre de coléoptères pentamères.

CÉRATOPÉTALE. adj. des 2 g. (ét. gr., κέρας, corne; πέταλον, feuille). Bot. Dont les pétales ont la forme de cornes. || s. m. Bot. Arbre de la Nouvelle-Hollande.

CÉRATOPHARYNGIEN. adj. et s. m. (ét. gr., κέρας, corne; φάρυγξ, le pharynx). Anat. Se dit d'un muscle qui s'étend de la corne de l'hyoïde au pharynx.

CÉRATOPHORE. s. m. (ét. gr., κέρας, corne; φέρω, je porte). Erpét. Genre de reptiles sauriens.

— Bot. Genre de champignons.

CÉRATOPHRYDE. s. m. (ét. gr., κέρας, corne; ὀφρύς, sourcil). Erpét. Genre de reptiles batraciens, établi pour quelques espèces de grenouilles de l'Amérique méridionale.

CÉRATOPHTHALME. adj. des 2 g. (ét. gr., κέρας, corne, ὀφθαλμός, œil). Hist. nat. Qui a les yeux portés par une sorte de corne. || CÉRATOPHTHALMES. s. m. pl. Famille des crustacés décapodes, comprenant ceux qui ont les yeux placés le plus souvent à l'extrémité des deux pièces mobiles.

CÉRATOPHYE. s. f. (ét. gr., κέρας, corne; φύω, je produis). Entom. Genre d'insectes diptères brachocères, famille des brachystomes.

CÉRATOPHYLLE. adj. des 2 g. (ét. gr., κέρας, corne; φύλλον, feuille). Bot. Se dit des plantes qui ont les feuilles simples, linéaires et subulées. La centaurée cératophylle. || Se dit encore des plantes qui ont les feuilles pinnatifides, à pinnules linéaires. Le cresson cératophylle.

CÉRATOPHYLLÉ, ÉE. adj. (ét., V. CÉRATOPHYLLE). Qui ressemble à un cératophyllon. || CÉRATOPHYLLÉES. s. f. pl. Famille de plantes qui a pour type le genre cératophyllon.

CÉRATOPHYLLON. s. m. (ét., V. CÉRATOPHYLLE). Bot. Genre type et unique de la famille des cératophyllées, renfermant huit espèces. Ce sont des plantes herbacées annuelles ou vivaces, plus ou moins submergées et croissant dans les lacs, les étangs, les fleuves et les ruisseaux des parties tempérées de l'Europe, de l'Asie, de l'Afrique et de l'Amérique. Deux d'entre ces espèces croissent aux environs de Paris, où on les trouve dans les mares et les fossés pleins d'eau.

CÉRATOPHYTES. s. m. pl. (ét. gr., κέρας, corne; φυτόν, tige). Polyp. Famille de l'ordre des polypes corticaux. || Famille de la classe des protozoaires. || Ordre de la classe des phytozoaires, comprenant des polypiers dont l'axe intérieur a l'apparence du bois ou de la corne.

CÉRATOPOGON. s. m. (ét. gr., κέρας, corne; πώγων, barbe). Entom. Genre d'insectes diptères, de la famille des némocères.

CÉRATOPTÈRE. s. m. (ét. gr., κέρας, corne; πτερόν, aile). Ichthyol. Le grand cartilagineux [illegible] Antilles.

[illegible]RATOPTÉRIDE. adj. des 2 g. (ét., V. C[illegible]ROPTÉRIS). Bot. Qui ressemble à une cératoptéris. || CÉRATOPTÉRIDES. s. f. pl. Famille de plantes qui a pour type la cératoptéris.

CÉRATOPTÉRIS. s. f. (ét. gr., κέρας, corne; πτερίς, fougère). Bot. Genre de fougères très-remarquables par leur végétation annuelle ou bisannuelle, dont on connaît cinq ou six espèces dans les régions équatoriales des deux continents, et qui se cultive facilement dans les serres.

CÉRATORHINE et **CÉRATORHYNQUE.** s. m. Ornith. Synonyme de Cérorhynque.

CÉRATOSANTHE. s. m. (ét. gr., κέρας, corne; ἄνθος, fleur). Bot. Genre de plantes cucurbitacées.

[illegible] κέρας, corne; σπέρμα, semence). Bot. Qui a des fruits allongés en forme de cornes.

— s. m. Plante cryptogame, de la famille des algues. || Nom du champignon vulgairement appelé coccigrue.

CÉRATOSPORION. s. m. Bot. Synonyme de Stilbospore.

CÉRATOSTACHYE. s. f. (ét. gr., κέρας, corne; στάχυς, épi). Bot. Genre de la famille des combrétacées. Il ne renferme qu'une espèce encore incomplètement décrite.

CÉRATOSTAPHYLIN. adj. et s. m. (ét. gr., κέρας, corne; σταφυλή, la luette). Anat. Il se dit d'un muscle qui s'étend de la corne de l'hyoïde à la luette.

CÉRATOSTÈME. s. f. (ét. gr. κέρας, corne; στῆμα, étamine). Bot. Genre de la famille des éricacées, renfermant cinq ou six espèces, indigènes du Pérou.

CÉRATOSTIGME. s. f. (ét. gr. κέρας, corne; στίγμα, stigmate). Bot. Genre établi dans la famille des plumbaginées, pour une petite plante vivace des environs de Pékin.

CÉRATOTHÈQUE. s. f. (ét. gr., κέρας, corne; θήκη, coffret). Bot. Genre de la famille des bignoniacées, formé pour renfermer un très-petit nombre d'espèces herbacées indigènes de l'Afrique tropicale.

CÉRATOTOME. s. m. (du gr., κέρας, corne; τομή, incision). Chir. Espèce de scalpel dont on se sert pour inciser la cornée transparente, dans l'opération de la cataracte.

CÉRATOTOMIE. s. f. (ét., V. CÉRATOTOME). Chir. Incision de la cornée transparente.

CÉRATOTOMIQUE. adj. des 2 g. (ét., V. CÉRATOTOME). Qui a rapport à la cératotomie.

CÉRATUPIDE. adj. des 2 g. (ét. gr., κέρας, οὖπις, qui aide.) Entom. Qui se sert des cornes pour marcher. || CÉRATUPIDES. s. m. pl. Genre de coléoptères pentamères, famille des taxicornes.

CÉRATURGE. s. m. (ét. gr., κέρας, corne; οὐργός, fabricant). Entom. Genre d'insectes diptères, famille des tanystomes.

CÉRAULOTOS. s. m. Bot. Nom donné à un genre de plantes marines dont les espèces ne sont point connues.

CÉRAUNIA. s. f. ou **CÉRAUNIAS.** s. m. (du gr. κεραυνός, foudre). Minér. Pyrite ou sulfure de fer radié, regardé comme une substance métallique, qui a la propriété de faire feu sous le briquet. || Nom de certaines astéries et haches de pierre appelées aussi *céraunites.*

CÉRAUNIE. s. f. (ét., V. CÉRAUNIA). Minér. Sorte de pierre précieuse des anciens. || Sorte de pierre brunâtre dont les anciens se servaient pour faire des frictions dans les engorgements du genou, du sein, etc.

CÉRAUNIEN, IENNE. adj. (ét. V. CÉRAUNIA). Qui a rapport au tonnerre. Jupiter céraunien. Jupiter fulminant.

— Géogr. V. ACROCÉRAUNIEN.

CÉRAUNION. s. m (ét., V. CÉRAUNIA). Paléogr. Signe qui servait à indiquer plusieurs vers ou un passage entier qu'on improuvait, afin d'éviter la répétition de l'obèle à chaque livre. Le céraunion a la figure d'un petit foudre ou d'une flèche dont la pointe est tournée en bas.

— Bot. Syn. d'Élaphromyce.

CÉRAUNITE. s. f. Minér. Nom donné à des pierres que les anciens croyaient être tombées du ciel avec la foudre. || Pétrification du genre des bélemnites. V. CÉRAUNIA.

CÉRAUNOCHRYSOS. s. m. (ét. gr., κεραυνός; foudre; χρυσός, or. Alchim. Nom donné par les alchimistes à l'or fulminant.

CÉRAUNOSCOPE. s. m. (ét. gr., κεραυνός, foudre; σκοπέω, je regarde). Hist. anc. Prêtre chargé d'observer les phénomènes de la foudre.

CÉRAUNOSCOPIE. s. f. (ét., V. CÉRAUNOSCOPE). Hist. anc. L'art de tirer des augures des phénomènes de la foudre.

CÉRAUNOSCOPION. s. m. (ét., V. CÉRAUNOSCOPE). Hist. anc. Machine de théâtre, espèce de guérite ou de tour portative, d'où Jupiter lançait la foudre. || Autre machine de théâtre qui imitait le bruit de la foudre.

CÉRAUNOSCOPIQUE. adj. des 2 g. (ét., V. CÉRAUNOSCOPE). Hist. anc. Qui concerne la céraunoscopie.

CÉRAURE. s. m. Genre de crustacés.

CERBÈRE. s. m. (ét. gr., κρέας, chair; βορός, dévorant). Mythol. Chien à trois têtes qui gardait la porte des enfers et le palais de Pluton, et veillait nuit et jour, menaçant de ses triples gueules les ombres qui voulaient en sortir ou les hommes qui voulaient y entrer avant leur mort. *Cerbère* ouvre déjà ses trois gosiers hurlants. (Valori.) A mes pieds s'abaisse *Cerbère.* (Lamothe.)

Là, ce monstre à trois voix, l'effroyable *Cerbère,*
Sans cesse veille au fond de son affreux repaire.
(DELILLE.)

— Epith. Affreux, cruel, effroyable, infatigable, hérissé, vigilant, noir, dévorant, impatient, vorace, affamé. || Périphr. Le chien à la triple gueule, aux triples abois, aux crins de vipère; le chien des enfers; le chien de l'empire des morts. Le chien féroce armé de trois gueules sanglantes. (Mollevaut.)

— Fig. et fam. Portier brutal, gardien in- [illegible] cerbère. Votre vieux cerbère n'a pas voulu me laisser entrer.

— Les platoniciens entendaient par Cerbère un mauvais démon.

— Marot appelle ainsi le geôlier d'une prison.

Si rencontrai *Cerberus* à la porte,
Lequel dressa ses trois têtes en haut.
A tout le moins une qui trois en vault.

— Astron. Nom d'une petite constellation boréale placée auprès de celle d'Hercule, et qui renferme seulement quatre étoiles.

— Bot. Genre de plantes des deux Indes, de la famille des apocynacées, renfermant un petit nombre d'espèces.

— Chim. Le salpêtre.

— Erpét. Nom d'une espèce du genre couleuvre, du genre ophidien.

CERBON ou **CERBONEL** (Saint), évêque de Populone (Toscane), vivait dans le VIe siècle, se distingua surtout par la vertu de l'hospitalité. L'Eglise de Paris célèbre sa fête le 17 octobre.

CERCAIRE. s. f. (du gr. κέρκος, queue). Infus. Genre d'animalcules infusoires qu'on trouve dans les eaux croupissantes des marais.

CERCAMP. Ancienne abbaye de l'ordre de Cîteaux, dans l'Artois, diocèse d'Amiens.

CERCARIÉ, ÉE. adj. Infus. Qui ressemble à un cercaire. || CERCARIÉES. s. f. pl. Famille d'animalcules infusoires de l'ordre des microscopiques gymnodés, qui a pour type le genre cercaire.

CERCASPIDE. s. m. (ét. gr. κέρκος, queue; ἀσπίς, serpent). Erpét. Genre d'ophidiens, indigène de l'île Ceylan.

CERCE. s. f. Archit. Calibre dont on se sert pour exécuter une construction suivant une forme donnée. || Archure, menuiserie qui entoure les meubles d'un moulin.

— Techn. Feuille de bois large et mince dont on se sert pour monter les cribles et les tamis.

CERCÉ, ÉE. adj. (nom mythologique). Bot. Qui concerne le genre cercis. || CERCÉES. s. f. pl. Section de la famille des légumineuses qui a pour type le genre cercès.

— Crust. Genre des isopodes, famille des sphéroniens.

CERCEAU. s. m. (du gr. κίρκος, tour, cercle). Techn. Lame de fer mince ou de bois flexible, dont les tonneliers se servent pour relier les tonneaux, les cuves, etc. Cerceau de fer. Cerceau de châtaignier, de tremble. Faire des cerceaux. Mettre des cerceaux à un cuvier. Quand ils sont en fer, on les nomme plus ordinairement cercles.

Que j'aime la liqueur divine
De ce qu'artistement entoure maint *cerceau.*
(PIIS.)

— Cercle de bois léger que les enfants font courir en le poussant avec un petit bâton. Jouer au cerceau. Faire courir un cerceau.

— Bois courbés qui soutiennent la toile dont on couvre une voiture, une barque, ou servent à former le cintre d'un cabinet de verdure, etc. Tendre une toile sur des cerceaux pour couvrir un bateau, une voiture. || Cercle garni de petits crochets ou de cordons, auxquels les ciriers suspendent les bougies de table qui ne sont pas encore couvertes. || Fil d'or plié en cercle, dont se servent les boutonniers pour façonner les boutons.

— Chass. Sorte de filet pour prendre des oiseaux. Dresser des cerceaux. Prendre des oiseaux au cerceau. || Plumes du bout de l'aile des oiseaux de proie. Les laniers n'ont qu'un cerceau, les vautours et les éperviers en ont trois.

— Phys. Ronds concentriques qui se font quand on jette des pierres dans l'eau et qu'elle est calme.

— Hist. anc. Sorte d'instrument de musique en bronze, dont les Grecs et les Romains faisaient usage dans leurs jeux et leurs exercices, en l'agitant en l'air et le frappant avec une baguette de fer.

— Prov. *On ne connaît pas plus l'homme au chapeau que le vin au cerceau.*

— Syn. comp. CERCEAU. CERCLE. Les *cerceaux* sont faits avec du bois qui se plie facilement. Les *cercles* sont fabriqués avec du fer, du cuivre, de l'argent, etc.

CERCELLE. s. f. Entom. Sorte d'insecte ailé; papillon.

CERCERELLE. s. f. Ornith. Un des noms vulgaires de la crécerelle.

CERCÉRIDE. s. m. (du lat. *cerceris*, même signific.). Entom. Genre d'insectes hyménoptères, de la famille des fouisseurs. Ce genre réunit un grand nombre d'espèces.

CERCIBIS. s. m. Ornith. Genre d'oiseaux formé aux dépens du genre ibis, et qui a pour type l'ibis oxycerce.

CERCIDION. s. m. Bot. Blanc de champignon.

CERCIDOCÈRE. adj. des 2 g. (ét. gr., κερκίς, navette; κέρας, corne). Entom. Qui a les antennes terminées en marteau ou en navette. || CERCIDOCÈRES. s. m. pl. Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionites.

CERCIO. s. m. Ornith. Étourneau des Indes, [illegible]

CERCIS. s. m. Bot. Un des noms vulgaires du gaînier.

CERCLAGE. s. m. (rad. *cercle*). Techn. Action de cercler.

— *Bois de cerclage.* Bois propre à faire des cerceaux.

CERCLE. s. m. (ét., V. CERCEAU). Géom. Surface plane limitée par une ligne courbe nommée circonférence, dont tous les points sont également distants d'un même point appelé centre. Un demi-cercle. Un quart de cercle. Une portion de cercle. Un cercle entier. La circonférence, le diamètre d'un cercle. Les Grecs écrivirent les noms des sept sages sur un *cercle*, ne voulant pas déterminer quel était le plus sage des sept. (Barth.) Giotto se contenta de faire d'un seul trait, avec la pointe du crayon, un *cercle* parfait. (D. de l'It.)

— Se dit improprement de la ligne circulaire appelée circonférence. Faire, tracer des cercles. Arc de cercle. Décrire un cercle. Le cercle se divise en 360 degrés. Le *cercle* que Saturne décrit a plus de six cents millions de lieues de diamètre. (La Bruy.)

— *Quadrature du cercle.* Détermination d'un carré dont la surface serait rigoureusement égale à celle d'un cercle donné. La quadrature géométrique du cercle est impossible. Archimède est celui qui a approché le plus près de la quadrature du *cercle.* (Trév.)

— *Chercher la quadrature du cercle.* Chercher, tenter une chose très-difficile ou même impossible.

— *Cercles parallèles* ou *concentriques.* Cercles qui sont également éloignés les uns des autres dans toutes leurs parties, ou qui sont tracés d'un même centre. || *Cercles excentriques.* Cercles qui sont tracés de centres différents.

— *Cercle à calculer.* Appareil qui donne, sans écrire, les résultats des calculs les plus compliqués. || *Cercle d'équation.* Les horlogers appellent ainsi un cercle ajouté aux cadrans des pendules pour marquer l'heure vraie du soleil.

— Sciences et arts. Certains instruments de forme plus ou moins circulaire. Cercle répétiteur. Cercle d'arpenteur, etc.

— Anat. *Cercle membraneux.* Partie de l'oreillette gauche du cœur, qui entoure intérieurement son embouchure.

— Art milit. *Cercles à feu.* Deux ou trois grands cercles de bois, liés ensemble, autour desquels on attache plusieurs grenades, canons de pistolet chargés, etc., et qu'on fait rouler sur les travaux des assiégeants, après y avoir mis le feu. || *Cercle d'ordre, grand cercle, petit cercle.* Différentes réunions de militaires armés ou sans armes, qui se rangent en rond pour recevoir l'ordre ou pour entendre, soit la lecture des ordres, soit des allocutions. Former le cercle, rompre le cercle.

— Artill. *Cercles goudronnés.* Vieilles mèches ou vieux cordages poissés, trempés dans le goudron et pliés en cercle, que l'on met dans des réchauds pour éclairer dans une ville assiégée.

— Astron. Pièces de forme circulaire qui entrent dans la composition de la sphère armillaire. Les grands, les petits cercles de la sphère. || Lignes circulaires qu'on suppose dans le ciel pour représenter le mouvement des astres, la succession des saisons, les divisions de la sphère, etc. Les grands *cercles*, les petits *cercles.*

Le compas d'Uranie a tracé dans les airs
Sept invisibles points et huit *cercles* divers.
(DARU.)

— *Cercle de hauteur.* Petit cercle de la sphère parallèle à l'horizon. || *Cercles polaires.* Deux petits cercles immobiles parallèles à l'équateur, situés à une distance des pôles égale à la plus grande déclinaison de l'écliptique. || *Cercles de déclinaison.* Cercles qui, passant par les deux pôles du monde, sont perpendiculaires à l'équateur. || *Cercles de latitude.* Grands cercles perpendiculaires au plan de l'écliptique, qui passent par les pôles et par l'astre dont ils indiquent la latitude. || *Cercles de longitude.* Petits cercles parallèles à l'écliptique, qui diminuent à mesure qu'ils s'en éloignent. || *Cercle d'apparition perpétuelle.* Petit cercle parallèle à l'équateur, décrit du point le plus septentrional de l'horizon, et que le mouvement diurne emporte avec lui. || *Cercle d'occultation perpétuelle.* Cercle parallèle à l'équateur décrit du point le plus méridional de l'horizon, et comprenant des astres qui ne paraissent jamais sur notre hémisphère. || *Cercles diurnes.* Cercles immobiles que les astres sont supposés décrire dans leur mouvement diurne autour de la terre. || *Cercles d'excursion.* Cercles parallèles à l'écliptique, qui ne s'étendent qu'à une distance suffisante pour renfermer toutes les excursions des planètes vers les pôles de l'écliptique. || *Cercle entier* ou *cercle répétiteur.* Cercle à réflexion, cercle entier de cuivre divisé en 360 degrés et garni d'un micromètre de lunettes, etc., pour mesurer l'angle que forment deux objets terrestres; on le nomme ordinairement *cercle de Borda*, du nom de son inventeur. || *Grand cercle.* Celui qui divise en deux parties égales un globe dont il a le même centre. || *Petit cercle.* Celui qui ne divise pas la sphère également, et qui n'a son centre que dans l'axe de la sphère. || *Cercle équinoxial.* C'est le même [illegible] MUTH. || *Cercle de distance.* Grand cercle passant par deux étoiles dont la distance est mesurée par l'arc de ce cercle compris entre ces deux étoiles. || *Cercles de position.* Six grands cercles qui passent par les intersections du méridien avec l'horizon, et coupent l'équateur en 12 parties égales que les astrologues appelaient maisons célestes. || *Cercles mobiles.* Cercles qui sont censés tourner par le mouvement direct, de manière que leur plan change de situation à chaque instant, comme les méridiens. || *Cercles immobiles.* Cercles qui ne tournent pas, ou qui tournent en restant toujours dans le même plan, comme l'écliptique, etc.

— Blas. *Cercle perlé.* Couronne de vicomte.

— Chim. Les chimistes appellent Cercle un cercle de fer dont on se sert pour couper le col de certains vases de terre, tels que cornues, cucurbites, etc.

— Féod. La marque d'investiture d'une principauté, comme l'étendard était celle d'un comté, l'anneau celle des seigneurs inférieurs, etc.

— Gnom. *Cercle horaire.* Formé de droites lignes qui marquent les heures sur un cadran.

— Hist. *Cercles d'Allemagne.* On donne ce nom à des divisions de l'empire germanique qui ont plusieurs fois varié. En 1387, l'empereur Wenceslas partagea l'Allemagne en quatre grands cercles. En 1438, Albert II en établit six, et en 1512, Maximilien Ier la partagea définitivement en dix cercles. Chaque cercle était gouverné par un électeur. Cette division a disparu lors de la formation de la confédération du Rhin, en 1806.

— Hist. nat. *Cercle à la corne.* Bourrelet de corne qui entoure le sabot et qui indique que le cheval a le pied trop sec.

— Hist. rom. *Cercle d'or.* Espèce de petite couronne qui était, à Rome, la marque de la dignité de patricien.

— Logiq. *Cercle vicieux.* Raisonnement défectueux, consistant à donner la proposition pour preuve de cette même proposition. Raisonner ainsi, c'est faire un cercle vicieux, c'est être dans un cercle vicieux. Une révolution ne peut être qu'un *cercle* vicieux ; elle part de l'abus, s'agite dans de violentes réformes, et tombe dans les excès. (Lav.)

— Manég. Ligne circulaire que décrit le cheval dans l'hippodrome, ordinairement entre les deux murs. Être en cercle. Se mettre en cercle. Travailler sur le cercle. On le nomme *piste.*

— Mar. *Cercle d'étambraie* ou *de cabestan.* Cercle de fer qui entoure l'étambraie au point où passe le cabestan. || *Cercle de boute-hors.* Doubles cercles placés au bout des vergues, et dans lesquels on passe les boute-hors qui servent à mettre les voiles d'étai. || *Cercles de hunes.* Grands cercles de bois placés autour des hunes, pour empêcher les matelots de tomber en manœuvrant. || *Cercles de pompe.* Deux cerlces dont l'un embrasse l'extrémité de la pompe pour l'empêcher de se fendre, et l'autre sert à l'attacher à la potence.

— Phys. *Cercle galvanique.* Communication entre deux points de contact plus ou moins distants entre eux, dans une suite d'organes nerveux et musculaires.

— Techn. Vases d'argile sans fond qui servent d'étuis à des pièces de porcelaine plus ou moins garnies.

— Fig. Toute disposition d'objets qui offre à peu près la figure d'un cercle. Ranger des sièges en cercle. Ils rangèrent les fauteuils en cercle, en demi-cercle.

— Réunion de personnes rangées à peu près circulairement. Resserrer, élargir le cercle. Entrer dans le cercle. Ils formèrent un cercle autour du roi.

Satan vient, il s'adresse à ses troupes fidèles :
Vers lui l'armée en *cercle* a recourbé ses ailes.
(DELILLE.)

En *cercle* rassemblés, tous les chefs intrépides
Sur le noble héros portaient des yeux avides.
(AIGNAN.)

— Se dit particulièrement de la réunion des princesses et des dames de la cour, assises circulairement et en présence de la reine. La reine tient le cercle aujourd'hui. Cette duchesse était au cercle. Aller au cercle de la reine.

— Par extens. Assemblée d'hommes et de femmes dans les maisons des particuliers, pour le plaisir du jeu, de la lecture, de la conversation. Un petit cercle d'amis. Cet homme brille dans les cercles. Cercle littéraire. Le cercle est fort nombreux. Il s'insinue dans un *cercle* de personnes respectables. (La Bruy.) Propres à briller dans les conversations et dans les *cercles.* (Id.) Ce n'est pas trop la peine de quitter le coin d'un bon feu, quand le vent glace ; une chambre fraîche, quand le soleil brûle, pour aller s'asseoir dans un *cercle*, où l'on est presque sûr d'avoir aussi peu à dire qu'à entendre. (Ann. fr.)

Narrez avec aisance : un piquant narrateur
De nos *cercles* oisifs est l'aimable enchanteur.
(CHAUSSARD.)

— Au sens moral, Sphère, étendue, limites. Agrandir le cercle de ses idées. Il cherche à étendre le cercle de ses attributions. Je ne sors jamais du cercle de mes occupations habituelles.

— Étendue dans laquelle quelque chose agit, se fait, se concentre. Le commerce, au lieu de s'étendre, se renfermerait tous les jours dans un cercle plus étroit, et finirait peut-être par s'anéantir. (Rayn.) Elle était née décidée, le *cercle* de son esprit était étroit. (Did.) Les bons exemples des écrivains faits pour servir de modèles sont enfermés dans un certain *cercle* d'années, hors duquel il n'y a rien qui ne soit ou dans l'imperfection de ce qui commence, ou dans la corruption de ce qui vieillit. (Balzac.)

— Hist. rom. *Cercle de Popilius.* Cercle que Popilius traça avec sa baguette autour de Ptolémée, roi d'Égypte, en lui enjoignant de n'en point sortir sans lui donner une réponse positive de paix ou de guerre. De là, l'allusion souvent répétée, dans des circonstances analogues : *Tracer le cercle de Popilius.*

— Choses qui reviennent, qui se succèdent continuellement. Le cercle des saisons. La vie n'est pour lui qu'un cercle de douleurs. Ah ! la vie est pour nous un *cercle* de douleurs. (Volt.) Dès l'instant que nous recevons la vie, nous sommes condamnés à rouler dans un *cercle* de biens et de maux, de plaisirs et de douleurs. (Barth.) Parcourant sans cesser ce long *cercle* de peines. (La Font.)

— Étendue et bornes de nos connaissances. L'étude des belles-lettres étend le cercle de nos idées.

— Poét. Les espèces d'anneaux que forment les serpents en se roulant à terre.

Ses flancs, de taches d'or et d'azur émaillés,
Déroulent à longs plis leurs *cercles* écaillés.
(DESAINT.)

— Désigne quelquefois l'Arc-en-ciel.

La campagne étincelle, un *cercle* radieux,
Tracé dans l'air humide, unit la terre aux cieux.
(ST-LAMBERT.)

— *Cercle magique.* Trace circulaire de gazon pelé, soit par les fourmis, soit par l'effet du tonnerre, soit encore par la sécheresse, et que la superstition regarde comme de mauvais augure.

— *Cercle lumineux.* Nimbe dont on orne les images des saints.

— Fig. *Vin en cercles.* Vin contenu dans des tonneaux.

Prov. *On ne connaît pas le vin en cercles.* On ne connaît pas à la mine le caractère d'une personne ; on ne connaît pas les hommes par l'extérieur.

CERCLÉ, ÉE. part. pass. du v. Cercler. S'empl. adjectiv. Tonneau cerclé. Cuve cerclée.

— Blas. Il se dit des tonneaux dont les cercles sont d'un autre émail que les douves. Trois tonneaux d'azur cerclés d'or.

— Bot. Epithète donnée à des plantes dont les feuilles naissent roulées sur elles-mêmes, comme celles des fougères. Lycopode cerclé. || Dont la tige est formée d'anneaux, de protubérances ou de cercles implantés les uns sur les autres. Cycas cerclé. || Dont les semences sont employées à faire des colliers et des bracelets. La mimose cerclée.

— Ornith. On donne aussi cette épithète à des oiseaux dont le plumage est marqué de raies transversales colorées. Le thamnophile cerclé.

— Erpét. A des serpents dont le corps offre des lignes transversales ou des cercles irréguliers colorés. Couleuvre cerclée.

— Conchyl. A des coquilles qui présentent des lignes colorées, enfoncées ou saillantes, concentriques. Murex cerclé. Le brochet cerclé. V. CEINTURÉ.

CERCLER. v. a. 1re conj. (rad. *cercle*). Garnir, entourer de cercles. Mettre des cercles, des cerceaux. Cercler une cuve. Cercler un tonneau.

CERCLIER. s. m. (rad. *cercler*). Techn. Ouvrier qui fait des cercles, des cerceaux.

CERCOCARPE. adj. des 2 g. (ét. gr., κέρκος, queue ; καρπός, fruit). Bot. Qui porte des fruits qui ont la forme d'une queue. || CERCOCARPES. s. m. pl. Genre de la famille des rosacées sanguisorbées, établi pour un ordre du Mexique. La seule espèce de ce genre est le cercocarpe fothergilloïde.

CERCOCÈBE. s. m. (ét. gr., κέρκος, queue ; κῆβος, singe). Mamm. Genre de singes macaques à longue queue.

CERCODÉE. s. f. (du gr. κέρκος, queue). Bot. Genre de plantes onagraires de la Nouvelle-Zélande qu'on appelle aussi *zénale.*

CERCODIANÉ, ÉE. adj. (ét., V. CERCODÉE). Bot. Qui ressemble à une cercodée. || CERCODIANÉES. s. f. pl. Famille de plantes qui croissent en forme de queue.

CERCOLABE. s. m. Mamm. Sous-genre de la famille des hystriciens.

CERCOLEPTE. s. m. (ét. gr., κέρκος, queue ; λείπω, je laisse). Mamm. Genre de mammifères. V. KINKAJOU.

CERCOLIPIE. s. f. Mamm. V. CERCOLEPTE.

CERCOMONADE. s. m. (ét. gr., κέρκος, queue ; μόνος, seul). Infus. Genre de l'ordre des infusoires asymétriques, famille des monadiens, dont ils ne diffèrent que par leur prolongement postérieur.

CERCOMYDE. s. m. (ét. gr., κέρκος, queue ; μῦς, rat). Mamm. Genre de la tribu des échymides, dans l'ordre des rongeurs. On ne lui connaît encore qu'une espèce, indigène du Brésil.

CERCOPE. [illegible] Entom. Genre d'insectes hémiptères de la famille des cicadaires.

CERCOPIDE. adj. des 2 g. (ét. gr., κέρκος, queue ; εἶδος, ressemblance). Entom. Qui ressemble à un cercope. || CERCOPIDES. s. m. pl. Famille d'insectes hémiptères de la tribu des cicadiens, comprenant les typhlocybites, les ulopites, les jassites et les cercopites.

CERCOPITES. s. m. pl. Entom. Groupe de la famille des cercopides, comprenant les genres cercopide, aphrophore, tettigonie, évacanthe, lèdre et penthimie.

CERCOPITHÈQUE. s. m. (ét. gr., κέρκος, queue ; πίθηξ, gén. πίθηκος, singe). Mamm. Espèce de singe à longue queue. On en distingue un grand nombre, dont voici les principales : Cercopithèque hocheur, cercopithèque blanc-nez, cercopithèque barbu, cercopithèque moustac, cercopithèque aux lèvres blanches, cercopithèque campbell, cercopithèque martin, cercopithèque temminck, cercopithèque monoïde, cercopithèque mone, cercopithèque raloway, cercopithèque diane, cercopithèque à diadème, cercopithèque delalande, cercopithèque vervet, cercopithèque malbrouck, cercopithèque grisvert ou grivet, cercopithèque callitriche, cercopithèque tantale, cercopithèque roux-vert, cercopithèque patas, cercopithèque à dos rouge, etc.

CERCOPONHÈDRES. s. m. pl. (ét. gr., Κερκώπων, des Cercopes ; ἕδραι, demeures). Géogr. anc. Chemin ou défilé pratiqué entre le mont OEta et le pays des Trachiniens, par lequel passèrent les Perses pour surprendre les Lacédémoniens qui défendaient les Thermopyles.

CERCOSAURE. s. m. (ét. gr., κέρκος, queue ; σαῦρος, lézard). Erpét. Genre de sauriens de la famille des cyclolépides.

CERCOSE. s. f. (du gr. κέρκος, queue). Chir. Allongement du clitoris ; excroissance de chair qui sort de l'orifice de la matrice.

CERCOSTYLE. s. f. (ét. gr., κέρκος, queue ; στῦλος, style). Bot. Genre de la famille des composées sénécionidées, établi pour une plante herbacée du Brésil.

CERCOTRICHADE. s. m. (ét. gr., κέρκος, queue ; θρίξ, τριχός, poil). Ornith. Genre d'oiseaux de la famille des saxicolidées, ayant pour type le merle de Mindanao.

CERCUEIL. s. m. (du gr. σάρξ, σαρκός, chair). Bière, caisse, coffre de bois, de plomb, etc., où l'on dépose un corps mort. Cercueil de bois. Cercueil de plomb, de marbre. Mettre un mort dans son cercueil. Les *cercueils* de la Chine sont grands et d'un bois épais, vernissés et dorés par dehors, mais fermés avec un soin extraordinaire, pour empêcher l'air d'y pénétrer. (Le P. Font.) Quand ma froide dépouille étendue au *cercueil.* (Parny.) Ses noms écrits... ombragent le *cercueil.* (Id.) Les *cercueils* de plomb n'ont été en usage que depuis quatre ou cinq siècles. (M. de l'A. des B.-l.)

La plaintive élégie, en longs habits de deuil,
Sait, les cheveux épars, gémir sur un *cercueil.*
(BOILEAU.)

Le front pâle, étendu dans un étroit *cercueil,*
Il va d'un long sommeil commencer la carrière.
(BAOUR-LORMIAN.)

— Fig. et dans le style élevé, dans le sens de Mourir. Descendre, entrer au cercueil. L'oubli du cercueil. Le chagrin l'a mis au cercueil. Il y trouva son cercueil. Ce frère et ton espoir vont entrer au *cercueil.* (Corn.) Que du trône au *cercueil* le passage est terrible ! (Rac. fils.)

Mais quoique ce combat me promette un *cercueil,*
La gloire d'un tel choix m'enfle d'un juste or-
(CORNEILLE.) [gueil.

Ceux-ci du coup fatal tombent frappés soudain ;
Ceux-là vont au *cercueil* par un plus long che-
(MILLEVOYE.) [min.

— Se prend quelquefois pour La mort même.

Un fléau, précurseur du trépas,
Vers la nuit du *cercueil* précipite mes pas.
(THEVENEAU.)

Une nuit, c'était l'heure où les songes funèbres
Apportent aux vivants les leçons du *cercueil.*
(C. DELAVIGNE.)

— Syn. de Tombeau.

Vous eussiez dit qu'alors tous les rois Ptolémée
Sortaient de leurs *cercueils* pour voir la grande
(BARTH. et MÉRY.) [armée.

— *Elle passa du berceau au cercueil; le chagrin l'a mis au cercueil.* Elle est morte encore enfant ; il est mort de chagrin.

— En parlant d'une personne à qui un accident a causé la mort. C'est ce qui l'a mis au cercueil.

— Anc. cout. *L'épreuve* ou *le jugement de Dieu par le cercueil.* Lorsqu'un assassin res-tait inconnu, on plaçait sur un cercueil le corps de l'assassiné, et tous ceux qui étaient soupçonnés d'avoir eu part à l'assassinat étaient obligés de le toucher. Si l'on remarquait quelque mouvement dans les yeux, la bouche, les mains, etc., de ce corps, celui qui le touchait dans l'instant de ce mouvement extraordinaire était regardé comme coupable.

— Épith. Triste, noir, funèbre, horrible, affreux, froid, glacé, riche, glorieux, étroit.

— Syn. comp. CERCUEIL. TOMBEAU. *Cercueil* indique proprement un coffre de bois, de plomb ou d'autre matière, dans lequel on renferme un corps mort, et *tombeau* l'endroit de la terre dans lequel on l'enfouit. On dit également, au propre et au figuré, Mettre au *cercueil* et Mettre au *tombeau.*

CERCURE. s. f. Vaisseau de charge des anciens habitants de l'Asie, qui allait à voiles et à rames.

CERCYON. s. m. (nom mythologique). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, famille des palpicornes, établi aux dépens des genres sphéridion et hydrophile.

CERCYPHALÉE. Géogr. anc. Parage de la mer de Grèce dans lequel les Athéniens défirent la flotte des Péloponnésiens.

CERCYRE. Myth. Fille du fleuve Asopus et de Méthone, qui eut de Neptune un fils nommé Phéax.

CERDA (Jean-Louis de la). Ce savant jésuite, né à Tolède vers 1560, non moins recommandable par sa candeur et sa simplicité que par son érudition, est surtout connu par son Commentaire sur Virgile. Il mourut à Madrid en 1613.

CERDAGNE. Géogr. Ancien pays situé sur l'un et l'autre versant des Pyrénées ; la partie française, chef-lieu Mont-Louis, était comprise dans le Roussillon ; la partie espagnole, chef-lieu Puycerda, était située dans la Catalogne.

CERDANE. s. f. Bot. Arbre du Pérou qui diffère peu des sébestiers.

CERDIE. s. f. Bot. Genre de la famille des caryophyllées paronychiées, établi pour une plante herbacée du Mexique.

CERDON. Gnostique syrien, hérésiarque du IIe siècle, admettait deux principes, rejetait la plus grande partie des Ecritures, et soutenait que Jésus-Christ n'avait qu'un corps fantastique.

CERDONIENS. Hist. eccl. Hérétiques du IIe siècle qui suivaient les erreurs de Cerdon.

CERDORISTIQUE. s. f. Comm. Science qui apprend à se rendre compte des profits et des pertes d'une entreprise.

— *Cerdoristique industrielle.* Partie de la technologie élémentaire.

— *Cerdoristique agricole.* Partie de l'agriculture élémentaire.

— CERDORISTIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à la cerdoristique. Point de vue cerdoristique.

CÉRÉ (SAINT-). Géogr. Chef-lieu de canton (Lot) ; 4,000 hab.

CÉRÉ (Jean-Nicolas). Directeur du jardin botanique de l'Ile-de-France ; né dans cette colonie en 1737, et mort en 1810. Il réussit à former à ses frais des pépinières de poivriers, de girofliers, cannelliers et muscadiers, et par lui la France put s'affranchir du tribut qu'elle avait payé jusqu'alors à la Hollande pour le commerce des épiceries.

CÉRÉA. Géogr. Petite ville du royaume lombard-vénitien ; 3,000 hab. Bataille entre les Français et les Autrichiens, le 11 septembre 1798.

CÉRÉALE. adj. f. (de *Cérès*, déesse des moissons). Bot. Se dit en général des plantes qui, portant des épis, appartiennent à la famille des graminées, et que nous cultivons pour leurs grains, dont on prépare du pain pour la nourriture de l'homme. Telles sont, l'alpiste, l'avoine, la fétuque flottante, le froment, l'épeautre, le maïs, le millet blanc, le millet d'Italie l'orge, le riz, le sarrasin, le seigle, le sorgho, la zizanie. Plantes céréales. Loi céréale. Les plantes *céréales* et surtout la plus précieuse d'entre elles, le froment, entrent tellement dans nos besoins, que partout où elles peuvent végéter elles occupent une partie considérable des terres. (Crud.) || Les grains mêmes de ces plantes. Les graines céréales. || On a étendu souvent ce mot jusqu'aux plantes légumineuses, telles que lentilles, haricots, etc.

— Il s'emploie fréquemment comme substantif. La culture des céréales. Loi sur les céréales.

CÉRÉALES. s. f. pl. Fêtes en l'honneur de Cérès. Les dames romaines y étaient vêtues de blanc et y portaient des flambeaux. Les céréales des Romains étaient les thesmophories des Grecs.

CÉRÉALIS. Tribun militaire qui, avec 3,600 Romains, tailla en pièces 11,000 Juifs sur la montagne de Garizim. || Oncle de l'empereur Gratien, fit proclamer auguste le jeune Valentinien II, frère de ce prince.

CÉRÉALISTE. s. m. (rad. *céréale*). Polit. Celui qui demande une loi sur les céréales, qui désire que l'agriculture soit encouragée et favorisée.

— Ce mot s'emploie, dans la presse, lorsqu'une loi sur les blés est discutée dans les Chambres françaises ou anglaises, et il se dit alors des partisans d'une mesure qui prohibe ou limite les importations des céréales. Un céréaliste. Les céréalistes.

CÉRÉAN, ANE. adj. (du lat. *cera*, cire). Qui vit dans la cire.

CÉRÉBELLEUX, EUSE. adj. (du lat. *cerebellum*, cervelet). Anat. Qui a rapport, qui appartient au cervelet. Artères cérébelleuses.

CÉRÉBELLITE. s. f. (ét., V. CÉRÉBELLEUX). Médec. Inflammation du cervelet.

CÉRÉBRAL, ALE. adj. (du lat. *cerebrum* cerveau). Anat. Ce qui appartient, ce qui a rapport au cerveau, ce qui concerne le cerveau. Système cérébral. Artères cérébrales. Nerfs cérébraux. Les régions antérieures sont écrasées à peu près comme chez les singes, en [illegible] trouvent rétrécis, comprimés. (Virey.)

— Médec. Qui affecte le cerveau. Affections cérébrales. Fièvre cérébrale. || *Système cérébral.* Le centre où viennent aboutir les sensations du corps de l'animal, au moyen de cordons nerveux qui y ont leur point de départ ou qui s'y rattachent.

CÉRÉBRALE. s. f. Philol. Consonne du troisième ordre dans l'alphabet sanscrit. Les cérébrales sont appelées linguales par plusieurs grammairiens.

CÉRÉBRATULE. s. m. Helm. Genre de vers établi pour deux espèces de la mer Adriatique, très-voisines des borlasies ou némertes, mais à corps moins longs et moins cylindrique que chez celles-ci.

CÉRÉBREUX, EUSE. adj. (du lat. *cerebrum*, cerveau). Médec. Il se dit particulièrement des liqueurs qui échauffent le cerveau.

CÉRÉBRIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *cerebrum*, cerveau ; *forma*, forme). Médec. Qui ressemble au cerveau, à la matière cérébrale. || *Dégénérescence cérébriforme.* Variété du cancer qui a les apparences de la matière cérébrale. On la nomme aussi *substance encéphaloïde.*

CÉRÉBRIN, INE. adj. (ét., V. CÉRÉBRINE). Anat. Qui appartient au cerveau. Je ne veux point vous raconter les mécontentements que nous apporte cette raison *cérébrine.* (Et. Pasq.)

CÉRÉBRINE. s. f. (du lat. *cerebrum*, cerveau). Graisse particulière que l'on trouve dans le cerveau.

CÉRÉBRITE. s. f. (du lat. *cerebrum*, cerveau). Médec. Inflammation du cerveau.

— Zooph. Madrépore fossile qui ressemble à une cervelle d'homme.

CÉRÉBRO-RACHIDIEN, ENNE. adj. Anat. Qui appartient au cerveau et à la moelle épinière.

CÉRÉBRO-SPINAL. adj. m. Anat. L'ensemble des parties chargées de porter la sensibilité, la volonté ou le mouvement dans les diverses régions du corps, se compose de deux parties distinctes : l'une, qui porte le nom de *système nerveux cérébro-spinal* ou de *système nerveux de la vie animale*, est le siége et le conducteur de la volonté et de la sensibilité ; l'autre, qui s'appelle *système nerveux ganglionnaire* ou *de la vie organique*, ne fait que transmettre le mouvement dans certains organes de la vie de nutrition, tels que le cœur, l'estomac, les intestins, etc.

CÉRÉIBA et **CÉRÉIBUNA.** s. m. Bot. Arbres du Brésil qui paraissent être deux manguiers.

CÉRÉIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *cereus*, cierge ; *forma*, forme). Qui a la forme d'un cierge.

CÉRÉGIDION. s. m. (ét. gr., κέρας, corne ; αἰγίδιον, chevreau). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des lamiaires, qui habite la partie nord de la Nouvelle-Hollande.

CÉRÉLÉON. s. m. (ét. gr., κηρός, cire ; ἔλαιον, huile). Pharm. Mélange de cire et d'huile ; nom du cérat chez les Grecs.

CÉRÉMONIAL. s. m. sans pl. (ét., V. CÉRÉMONIE). L'usage réglé dans chaque pays, dans chaque cour, dans chaque diocèse, touchant les cérémonies religieuses ou politiques. Le cérémonial est différent selon les pays. L'ambassadeur fut conduit auprès du roi avec le cérémonial d'usage.

— Cérémonies que les particuliers observent les uns envers les autres, par devoir ou par politesse. Aimer le cérémonial. Je n'aime pas le cérémonial. Les grands enfants jouent au *cérémonial*, et les petits à la chapelle. (Lav.) Il y a un certain *cérémonial* entre les femmes, et ce cérémonial les occupe si fort, qu'il n'y a rien qu'elles ne soient capables de sacrifier pour le maintenir. (Cail.)

— On appelle ainsi certains usages établis par une longue coutume, tant pour les affaires civiles que pour les autres, tels que les mariages, les enterrements, etc., qui doivent être regardés comme des lois auxquelles on est obligé de se conformer.

— *Être fort sur le cérémonial.* Être instruit du cérémonial, être attaché au cérémonial, être difficile et pointilleux sur les cérémonies.

— Fig. Se dit aussi d'un homme difficile sur les égards qu'il croit lui être dus.

— Par extension, Le livre où sont contenus l'ordre et les règles des cérémonies, tant religieuses que politiques et civiles. Le cérémonial français. Le cérémonial de l'Eglise de Paris. Le cérémonial romain. Le cérémonial des ambassadeurs.

CÉRÉMONIAL, ALE, ou **CÉRÉMONIEL, ELLE.** adj. Qui concerne les cérémonies. Les Juifs avaient beaucoup de lois qui n'étaient que cérémoniales ou cérémonielles. Les préceptes *cérémoniaux* de Moïse ont été abolis par la prédication de l'Evangile. (Trév.)

CÉRÉMONIE. s. f. (du lat. *Cereris munus*, offrande faite à Cérès). Il se dit des formes régulières et extérieures qu'on observe dans le culte religieux. Les cérémonies de l'Eglise. Les cérémonies du baptême, d'un mariage. L'ordre des cérémonies. Les cérémonies de l'ancienne loi. Une cérémonie imposante, funèbre. Une pieuse, une sainte cérémonie. Le sacre des évêques se fait avec de grandes cérémonies. Ils avaient toujours observé les *cérémonies* du sanctuaire. (Boss.) Malheur à moi, si je mêlais l'esprit du monde à une cérémonie de religion. (Fléch.) Souffrez donc, messieurs, que, laissant là le corps pour ainsi dire, et les dehors de cette *cérémonie*, je vous en développe l'esprit. (Mass.) Madame, tout est prêt pour la *cérémonie.* (Rac.) Je vois l'ordre pompeux de ses *cérémonies.* (Id.)

O toi qui n'attends plus que la *cérémonie*
Pour jeter à mes pieds ma rivale punie !
(CORNEILLE.)

Impatient pour eux que la *cérémonie*
Ne commence bientôt, ne soit bientôt finie.
(ID.)

— *Suppléer les cérémonies d'un baptême.* Présenter à l'église un enfant qui n'a été qu'ondoyé, pour qu'il reçoive les formes et les prières omises dans l'administration du sacrement.

— Formalités que l'on observe dans certaines occasions solennelles, pour les rendre plus imposantes, plus éclatantes. Jour de cérémonie. Cérémonies pompeuses. Grande cérémonie. On a donné audience à cet ambassadeur avec beaucoup de cérémonie. L'entrée du roi eut lieu avec de grandes cérémonies. Les cérémonies de l'ordre du Saint-Esprit. Ces *cérémonies* s'observaient avec réflexion, et l'humeur sérieuse des Egyptiens ne permettait pas qu'elles tournassent en simples formules. (Boss.) Le règlement des rangs, des préséances, et des autres *cérémonies.* (La Bruy.) Cette *cérémonie* finit avec beaucoup de magnificence. (Anquet.) Voilà les *cérémonies* qu'on fait pour les riches. (Buff.)

— *Grand-maître des cérémonies, maître, aide des cérémonies.* Officiers chargés d'ordonner, de régler, de diriger les cérémonies, de présider aux cérémonies.

J'ai tort d'ériger le fripon (l'Amour)
En maître des *cérémonies.* (LA FONT.)

— *En cérémonie, avec cérémonie.* Avec pompe, avec grand appareil. Donner à dîner en cérémonie. Mener quelqu'un, le reconduire en cérémonie. Cléopâtre lui présenta en *cérémonie* la coupe empoisonnée. (Boss.) Dans cette procession où l'on portait en *cérémonie* les livres de Trismégiste. (Id.)

Lorsqu'il voit la justice, en grosse compagnie,
Mener tuer un homme avec *cérémonie.* (BOIL.)

— *Un habit de cérémonie.* Habit que l'on ne met que les jours de fêtes, ou dans des occasions d'apparat. Les sacrificateurs revêtus de leurs habits de *cérémonie.* (Boss.)

— Actes de civilité, témoignages de déférence, de respect que se donnent mutuellement les particuliers. Faire des visites de cérémonie. Nous ne sommes que *cérémonie ;* la *cérémonie* nous emporte, et laissons la substance. (Montaigne.) Un long séjour en Italie lui avait communiqué la *cérémonie* dans le commerce des femmes, et la défiance dans celui des hommes. (Hamilt.)

— Se prend quelquefois dans le sens d'Importunités, de civilités importunes et gênantes. Faire des cérémonies. C'est un grand faiseur de cérémonies. Je suis l'ennemi des cérémonies. Rien ne me fâche tant que les *cérémonies.* (Mol.) Quand on a l'esprit libre, tout ce qui est *cérémonie* est ennuyeux. (Mme de Sév.)

— Se prend quelquefois dans le sens de Simagrées, de leurre pour tromper, donner le change. Que servent les meilleures institutions, quand elles dégénèrent en pures *cérémonies ?* (Boss.) Toutes les promesses faites par Napoléon au sujet de la liberté n'étaient que belles et bonnes *cérémonies.* (P. Lub.) Quelques *cérémonies* trompeuses tiennent lieu d'amitié dans le monde. (Bouh.)

— Fam. *Point de cérémonie, sans cérémonie.* Librement, sans façon, sans contrainte, d'une manière franche et amicale.

— Fig. et fam. *Faire des cérémonies.* Faire des difficultés, des façons avant de consentir à quelque chose, avant de prendre une détermination, avant de commencer quelque chose de désagréable ou de pénible. Il fait bien des cérémonies pour se battre. Vous faites bien des cérémonies pour prendre cette médecine. || *Il n'y fait pas tant de cérémonies.* Il va droit au but, sans hésiter.

— *Cérémonies politiques.* Le couronnement d'un roi, l'introduction d'un ambassadeur, etc.

— *Cérémonies religieuses.* Le sacre d'un évêque, l'ordination d'un prêtre, la bénédiction ou le baptême d'une cloche, etc.

— *Cérémonies civiles et religieuses.* Cérémonies dans lesquelles la discipline de l'Eglise se trouve mêlée avec les usages du peuple, comme les cérémonies d'un baptême, d'un mariage.

— Techn. *Cérémonie*, dans la glacerie, est le temps qu'on demeure sans tirer après le curage.

— *Faire la cérémonie.* Attendre que le verre soit arrivé à un certain degré de consistance.

CÉRÉMONIEUX, EUSE. adj. (ét. V. CÉRÉMONIE). Qui fait trop de cérémonies, qui a une politesse affectée, importune. C'est un homme cérémonieux. Vous êtes trop cérémonieux. La fausseté est cérémonieuse. Comme les pleurs des femmes sont d'ordinaire artificiels et *cérémonieux*, il ne faut pas s'y opposer : c'est les exposer à faire pis. (Montaigne.)

CÉRÉOLITHE. s. f. (ét. gr., κηρός, cire ; λίθος, pierre). Minér. Substance peu connue qu'on trouve dans les caves, et qui tire son nom de sa ressemblance avec la cire, dont elle a l'apparence et souvent la mollesse. On l'ap- [illegible]

CÉRÉOPSE. s. m. (ét. gr., κηρός, cire ; ὄψις, aspect). Ornith. Oiseau de la Nouvelle-Hollande, de l'ordre des palmipèdes, famille des lamellirostres.

CÉRÉOPSIDE. s. m. Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des longicornes.

CÉRÉOPSINE. s. m. Ornith. Groupe de la famille des anatidées, ayant pour type le genre céréopse.

CÉRÉOXYLE et **CÉROXYLE.** s. m. Bot. Genre de palmier des Andes du Pérou. Les anneaux de cet arbre, ses pétioles et la partie inférieure de ses feuilles, sont couverts d'un mélange de résine et de cire. Cette dernière, mêlée avec un tiers de suif, est employée à faire des bougies.

CÉRÈS. Myth. Déesse des blés et des moissons, enseigna l'agriculture aux hommes. On la représente couronnée d'épis et tenant une faucille à la main. *Cérès* de tes greniers entretient l'abondance. (Castel.)

Cérès a la première apporté dans le monde
Des blés aux gerbes d'or la semence féconde.
(DESAINTANGE.)

On verra le soleil, armé de tous ses traits,
Ceindre deux fois l'été des gerbes de *Cérès.*
(CHÊNEDOLLÉ.)

— En poésie, on dit *Cérès* et *Bacchus* pour le blé et le vin, et les *trésors de Cérès*, pour le blé, le grain en général. Là, Bacchus a cédé la campagne à Cérès. (Delille.)

Ces laboureurs dont l'industrie
Donne *Cérès* aux citoyens,
Ces vrais amants de la patrie,
En sont les plus nobles soutiens.
(LE BRUN.)

— *Cérès*, pour le pain, signifie que, faute de table on pose le fruit sur le pain. Et *Cérès* sert de table aux présents de Pomone. (Delille.)

Et leur faim, s'accordant avec l'ordre céleste,
Des débris de *Cérès* a dévoré le reste.
(DELILLE.)

— Poés. *Cérès* se prend pour le temps de la moisson, pour l'été.

Attendre que septembre ait ramené l'automne,
Et que *Cerès* contente ait fait place à Pomone.
(BOILEAU.)

— Astron. Planète découverte le 1er janvier 1801, par l'astronome Piazzi. Elle est placée entre Mars et Jupiter. Son extrême petitesse n'a pas encore permis de déterminer son diamètre, ni le temps de sa rotation sur elle-même.

— Épith. Blonde, riche, féconde, triste, affligée, inconsolable. || Périphr. La déesse aux blonds cheveux, couronnée d'épis, le front ceint d'épis. La déesse des moissons. La mère de Proserpine. La blonde fille de Saturne qui préside aux moissons, etc.

CÉRÉSIE. s. f. (rad. *Cérès*). Bot. Genre de plantes graminées.

CÉRÉSION. s. m. (du gr. κηρέσιος, nuisible). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des longicornes, qui renferme trois espèces des îles Philippines, et deux de la Nouvelle-Hollande.

CÉRESTE. s. m. Bot. V. CÉRAÏSTE.

CÉRET. Géogr. Chef-lieu de canton (Pyrénées-Orientales) ; 3,200 hab. Les Français y battirent les Espagnols en 1794.

CÉREUX, EUSE. adj. Chim. Qui a rapport au cérion. Oxyde céreux. Sel céreux.

CERF. s. m. (pr. *cèr ;* du lat. *cervus*, même signif. et formé du gr. κεραός, cornu). Mamm. Animal du genre des bêtes fauves, très-rapide à la course, et portant sur la tête des cornes ramifiées, appelées bois, qui se renouvellent tous les ans. Un jeune cerf. Un vieux cerf. Vif, léger comme un cerf. La chasse du cerf. Lancer, détourner, courre le cerf. Prendre le cerf. Un pâté de cerf. Des filets de cerf. Cerf rôti. Rouelles de cerfs à la Saint-Hubert. Oreilles et langue de cerf en menus-droits. Il est occupé à voir par où passera un *cerf* que ses chiens poursuivent avec ardeur depuis six heures. (Pasc.) Il leur raconte comme il n'a point perdu le *cerf* de meute. (La Bruy.) Le *cerf* aux pieds légers et le jeune Actéon. (Volt.)

Le *cerf* ingénieux, dans ses frayeurs extrêmes,
Varie en cent façons ses adroits stratagèmes.
(DELILLE.)

— Vén. *Jeune cerf.* Cerf qui est dans sa troisième, quatrième ou cinquième année. || *Cerf dix cors jeunements.* Cerf qui est dans sa sixième année. || *Cerf dix cors.* Cerf qui est dans sa septième année.

Et nous conclûmes tous d'attacher nos efforts
Sur un *cerf*, qu'un chacun nous disait *cerf* dix [cors.
(MOLIÈRE.)

|| *Vieux cerf.* Le cerf qui a plus de sept ans. || *Grand cerf.* Celui qui est dans sa huitième année. || *Grand vieux cerf.* Celui qui est dans sa neuvième année. || *Détourner le cerf.* Tourner tout autour du lieu où un cerf est entré, et s'assurer qu'il n'en est pas sorti. || *Lancer le cerf.* Le faire partir de son gîte. || *Bois de cerf.* Cornes du cerf vivant, qu'on appelle *cornes*, lorsqu'elles en sont séparées après sa mort. || Un cerf est *aux abois*, quand il est las et qu'il n'a plus la force de courir. || *Cerf droit.* C'est le cerf qu'on a lancé. || *Le cerf fait le rouge*, pour dire qu'il rumine. || On appelle *change*, le cerf qu'on rencontre en chemin. || On dit qu'un *cerf est au* [illegible] quand il est au soleil après la rosée ou après sa course. [illegible] *temps* ou de *hautes erres*, quand il va vite et loin, ou quand ses pistes sont fraîches ; qu'*il va de vieux temps*, quand il est incertain dans sa course. || *Le cimier du cerf.* Le dessus du dos approchant des cuisses. || *Courre le cerf.* Aller à la chasse du cerf avec des chiens courants. || *Laisser courre un cerf.* Le lancer avec le limier. || *Daintiers du cerf.* Ses testicules. Les cerfs privés de leurs daintiers ne muent plus leur tête, ou s'ils sont alors sans tête, il ne leur en revient plus de nouvelle. || *Démêler et redresser le cerf.* Quitter le change et frapper à route. || *Ecuyer de cerf.* Jeune cerf en compagnie d'un vieux ; on l'appelle aussi *broquart*, il a un petit bois fort pointu. || *Epois de tête de cerf.* Les cors ou cornichons de la couronnure, paumure, trochure et enfourchure de tête. || *Fumée de cerf.* Fiente du cerf. On les appelle aussi *torches* et *plateaux.* || *Hordes de cerfs.* Cerfs qui vont en troupe, particulièrement quand il neige. || On appelle le *lit*, la *chambre* ou la *reposée du cerf*, son fort, sa demeure, un lieu où les arbres sont touffus. || *Le cerf se méjuge.* Il met le pied de derrière hors de la trace du pied de devant. || *Meule du cerf.* La bosse qui est sur la tête du cerf et d'où sort le merrain, la perche ou le fruit de son bois qui produit la ramure. || *Musc de cerf.* La triste contenance où il se trouve lorsqu'il est en rut. || *La nappe du cerf.* La peau du cerf. || *Parement du cerf.* La chair rouge qui est attachée à la peau quand on fait la curée. || *Pieds de cerfs.* Les voies et les marques que le cerf empreint sur terre en marchant. || *La pince du cerf.* Extrémité de l'ongle d'en bas sur le devant. || *Raclure de corne de cerf.* Ce qui en sort quand on râpe ce bois. || *Rut de cerf.* Saison où le cerf est en chaleur et cherche la femelle. || *Toies de cerf.* Les têtes contrefaites. || *Talon du cerf.* Le côté du pied ou les os. || *Tête de cerf.* Le bois d'un cerf. || *Tête de cerf affourchie.* Celle qui représente une fourche. || *Tête bien née, bien semée.* Tête de cerf également marquée en ses deux perches. || On dit qu'un cerf pose son bois ou sa tête, ou met bas quand ce bois lui tombe. || On dit qu'un cerf près de se rendre, *va feignant son corps*, lorsqu'en chancelant il fait de grands bonds, de grandes glissées, et donne des os en terre.

— Épith. Bramant, vif, léger, agile, vagabond, bondissant, timide, peureux, aux pieds légers, aux longs rameaux, au front superbe, etc.

— Prov. On dit d'une chose, *qu'elle est au lieu où le cerf a posé sa tête*, pour Qu'elle est très-difficile à trouver. || *On connaît le cerf à ses abattures.* On juge souvent du caractère d'un homme par ses actions, par ses discours. || *Au cerf la bière, au sanglier le barbier.* La morsure du cerf est plus dangereuse que celle du sanglier. || *Plus terrible est la compagnie de cerfs desquels le lion est chef, que des lions desquels le cerf est chef.* || *Sers comme serf, ou fuis comme cerf.*

— Antiq. rom. *Cerf* se disait des troncs d'arbres rameux comme le bois du cerf, dont les soldats romains se servaient pour garnir leurs retranchements.

— Numism. Sur les médailles, il est le type d'Éphèse et d'autres villes où Diane était honorée.

— Blas. *Cerf sommé.* Cerf ramé de neuf, dix, onze, treize cors, et quelquefois d'un plus grand nombre.

— Manég. *Mal de cerf.* Rhumatisme qui tombe sur les mâchoires et sur le train de devant d'un cheval.

— Hist. *Parc aux cerfs.* Petite maison où Louis XV avait une espèce de sérail.

— CERFS FOSSILES. pl. Paléont. Ossements que l'on rencontre dans les terrains meubles, les tourbières, les cavernes et les brèches osseuses, et qu'on croit avoir appartenu à des individus antédiluviens.

CERFEUIL. s. m. (pr. *cèr-feu-ye ;* ét. gr., χαίρω, je me réjouis ; φύλλον, feuille). Bot. Plante annuelle, potagère, à fleur en ombelle, et dont les feuilles, profondément découpées, sont assez semblables à celles du persil, mais plus grandes. On en fait un fréquent usage dans la cuisine comme assaisonnement. Cerfeuil commun, cerfeuil sauvage. Cueillir, semer du cerfeuil. De la graine de cerfeuil. || *Cerfeuil musqué.* V. MYRRHIS.

CERFOUETTE ou **SERFOUETTE.** s. f. (du lat. *circumfodere*, creuser autour). Hortic. Instrument de jardinier, pour creuser la terre autour des arbres, des plantes. On écrit plus ordinairement *serfouette.*

CERF-VOLANT. s. m. (pr. *cèr-vo-lan*). Entom. Gros insecte volant. V. ESCARBOT.

— Jouet en forme de grande raquette, fait avec du papier étendu et collé sur des baguettes, et que les enfants font voler en l'air à l'aide du vent, et au moyen d'une ficelle qu'ils tiennent à la main. La queue d'un cerf-volant. Un frêle cerf-volant. Un cerf-volant léger, mobile, haut, élevé, perdu, fragile. Vous pouvez donner aux enfants le spectacle étonnant de l'électricité atmosphérique par un *cerf-volant.* (B. de St-P.) Enfants, hâtez-vous de rassembler vos ballons, vos volants et vos *cerfs-volants.* (Id.) Il va un soir se promener dans une plaine où des écoliers s'amusaient à guider des *cerfs-volants.* (J. J. Rouss.)

Le *cerf-volant*, objet de surprise et de joie
Pour les marmots qui, le suivant des yeux,
Croyaient monter avec lui dans les cieux
(DELILLE.)

— Phys. *Cerf-volant électrique.* Cerf-volant surmonté d'une pointe et dont la corde, entourée d'un fil de métal, est propre à soutirer la matière électrique des nuages. Lancé dans un temps d'orage, il est électrisé par les nuages dont il s'approche, et en l'isolant ensuite au moyen d'un cordon de soie, on peut en tirer des étincelles plus ou moins vives, selon la quantité de fluide électrique dont le cerf-volant sera chargé.

— Tann. Cuirs tannés à forfait, et dont le ventre a été ôté.

CÉRIACA. s. m. Bot. Sorte d'arbre à fleurs blanches.

CÉRICO-POTASSIQUE. adj. m. Chim. Il se dit d'un sel cérique combiné avec un sel potassique.

CÉRIDES. s. m. pl. Chim. Famille de corps simples qui renferme le cérion.

CÉRIE. s. f. Entom. Genre d'insectes diptères, famille des brachystomes.

CÉRIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. gr., κηρὸς, cire; φέρω, je porte). Hist. nat. Qui produit de la cire. Arbre cérifère.

CÉRIGÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat. *cera*, cire; *gero*, je porte). Hist. nat. Qui est muni d'une cire.

CÉRIGNOLE. Géogr. Ville du royaume de Naples. Gonzalve de Cordoue y battit le duc de Nemours, 1503, et cette défatie fit perdre à Louis XII ses possessions dans le royaume de Naples.

CÉRIGO. Géogr. Une des îles Ioniennes, dans la Méditerranée; 10,000 hab. très-pauvres; ch.-l. Cérigo, nommé aussi Capsali ou Kupseli; 1,200 hab. V. CYTHÈRE.

CÉRIGO. s. m. (île de l'Archipel). Entom. Genre de lépidoptères nocturnes, fondé sur une seule espèce, le cérigo cythéréen.

CÉRILLY. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Montluçon (Allier); 2,500 hab. Papeteries, étamines.

CÉRINE. s. f. (du gr. κηρὸς, cire). Chim. Substance particulière qui existe dans la cire. || Substance nouvelle que l'on extrait du liége, et dont les propriétés se rapprochent de celles de la cire.

CÉRINTHE. Gnostique juif, hérétique du Ier siècle, disciple de Simon le Magicien, niait la divinité de Jésus-Christ. C'est pour le réfuter que saint Jean écrivit son Evangile.

CÉRINTHE ou **CÉRINTHÉE.** s. f. (ét. gr., κηρὸς, cire; ἄνθος, fleur). Bot. Genre de plantes borraginées, fort agréable aux abeilles, et qu'on nomme aussi *melinet*.

CÉRINTHIENS. s. m. pl. Hist. ecclés. Hérétiques, partisans de Cérinthe.

CÉRINTHOÏDE. adj. des 2 g. (ét. gr., κηρός, cire; ἄνθος, fleur; εἶδος, ressemblance). Bot. Qui ressemble à la cérinthe.

CÉRIOMYCE. s. m. (ét. gr., κηρὸς, cire; μύκης, champignon). Bot. Nom qui a été donné aux bolets.

CÉRION. s. m. Bot. Sorte de fruit qu'on appelle aussi caryopse. || Plante de la Cochinchine, de la famille des solanées.

— Médec. Variété de la teigne.

— Chim. Nom d'un métal particulier, découvert dans un minéral de Rastnaès en Suède. Il est solide, cassant, d'une couleur blanchâtre, et jusqu'ici sans usage.

CÉRIOPORE. s. m. Zooph. Genre de polypiers. || Genre de coquilles polythalames.

CÉRIOPSE. s. f. (ét. gr., κηρίον, alvéole; ὤψ, forme). Bot. Genre de la famille des rhizophoracées, formé pour renfermer deux plantes retirées des rhizophores: le rhizophore décandre et le rhizophore timorien.

CÉRIORNIDE. s. m. Ornith. Syn. de Tragopan.

CÉRIPHASIE. s. f. Moll. Nom proposé pour un genre de mollusques établi aux dépens des mélanies.

CÉRIQUE. adj. des 2 g. Chim. V. CÉREUX.

CÉRIROSTRE. adj. des 2 g. Ornith. Qui a le bec garni d'une cire. || CÉRIROSTRES. s. m. pl. Oiseaux dont le bec est garni d'une membrane à la base.

CERISAIE. s. f. (rad. *cerise*). Lieu planté de cerisiers. J'ai une belle cerisaie. Voilà une cerisaie bien étendue.

CERISAY. Géogr. Ch.-l. de cant. (Deux-Sèvres); 1,000 hab.

CERISE. s. f. (du lat. *cerasus*, même signification). Bot. Espèce de petit fruit rouge à noyau, dont la chair est fort aqueuse, et la peau très-mince. Par le mot *cerise* on désigne à Paris, et dans les provinces voisines, la *cerise acide*, et on nomme *guigne, bigarreau*, les *cerises douces*. Dans les autres provinces, au contraire, on appelle *griotte*, la *cerise acide*; et la *cerise douce*, *cerise* proprement dite. Cerise à courte queue. Cerises précoces, tardives. Cerise hâtive. Cerise commune. Cerise à bouquet, à trochet. Cerise de Montmorency. Cerise ambrée. Cerise amarelle. Cerise amarelle toujours fleurissante. Semis de cerises. Cerises confites. Cerise à confire. Compote de cerises. Liqueur de cerises. Eau de cerise. Cerises aux croûtons. Cerises en chemise blanche. Marmelade de cerises au beurre. Cerises frites à la d'Aumont. Cerises à

Et l'Europe lui dut les premières *cerises*. (Rosset.) La *cerise* rougit aux rameaux suspendue. (Michaud.)

— Fig. Madame de Sévigné, parlant des fables de La Fontaine, disait: C'est un panier de *cerises*, on veut choisir les plus belles, et le panier reste vide.

L'aimable Sévigné compare avec raison
Tout le recueil avec un panier de *cerises*.
(MERCURE DE FRANCE.)

— Hist. A Hambourg, o. célèbre la *fête des cerises*. Des chœurs d'enfants parcourent les rues tenant en main des rameaux verts chargés de cerises. On fait remonter cet usage au temps de la guerre des Hussites, 1432, qui, marchant contre la ville de Hambourg, furent attendris par une députation d'enfants couverts de draps mortuaires. Le chef des Hussites, Procope Nosus, combla de caresses les suppliants, les régala avec des cerises, et épargna la ville.

— Techn. Couleur semblable à celle de ce fruit. || *Rouge-cerise*. Rouge très-vif et un peu clair.

— *Il est rouge, elle est rouge comme une cerise*. Se dit d'un enfant, d'une personne qui a des couleurs vermeilles.

— *Vin de cerises*. Liqueur très-agréable composée avec les espèces de cerises les plus acides, et parfaitement mûres. On en fait un assez fréquent usage dans les pays méridionaux.

— Manég. Mal qui survient à la fourchette d'un cheval.

CERISETTE. s. f. (dimin. de *cerise*). Bot. Espèce de petite prune rouge.

CERISIER. s. m. (du lat. *cerasus*, même signific.). Bot. Arbre de la famille des rosacées, qui porte des cerises. Les feuilles du cerisier. Les cerisiers jettent beaucoup de gomme.

Plus loin le *cerisier* montre aux yeux éblouis
Ses fruits mûrs suspendus en groupes de rubis.
(MICHAUD.)

. . . Et la brise rafraîchissante [blants,
S'embaume en se jouant dans les lilas trem-
Ou sème sur la terre une neige odorante
En balançant les *cerisiers* tout blancs.
(A. KARR.)

— Par périphr. on dit, L'arbre de Cérasonte, pour Le cerisier.

L'arbre de *Cérasonte* aux gazons des prairies
Oppose l'incarnat de ses branches flétries.
(ST-LAMBERT.)

— *Cerisiers de pied*. Ceux qui naissent de la racine d'autres cerisiers. || Le cerisier d'Angleterre. Le cerisier commun hâtif. Le cerisier de Montmorency ordinaire. Le cerisier de Montmorency à gros fruits. Le cerisier de Hollande. Le cerisier à fruit ambré. Le cerisier guigne. Le cerisier royal nouveau. Le cerisier à grappe. Le cerisier de Virginie. Le cerisier du Canada. Le cerisier amande ou laurier cerise. Le cerisier azaréro ou cerisier de Portugal. Le cerisier luisant. || *Cerisier capitaine* ou *bois capitaine*. Arbrisseau d'Amérique à feuilles, à aiguillons et à bois rouges.

CERISIERS. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Joigny (Yonne); 1,300 hab.

CÉRISIN. s. m. Ornith. Nom vulgaire du serin.

CÉRISOLES. Géogr. Ville des États Sardes; 1,800 hab. Victoire éclatante du duc d'Enghien sur le marquis de Guast et les Espagnols, 1544.

CÉRISQUE. s. f. Bot. Syn. de Randie.

CÉRISY-LA-SALLE. Géogr. Ch.-l. de ca[nt.], arr. de Coutances (Manche); 2,500 hab. Caricots.

CÉRITE. s. f. (du gr. κηρύτης, même signif.). Minér. Minéral que l'on trouve en Suède.

— Conchyl. Genre de coquille univalve qui comprend les rochers, les strombes et les toupies à forme turriculée.

CÉRITIACÉ, ÉE. adj. Conchyl. Qui ressemble à une cérite. || CÉRITIACÉES. s. f. pl. Famille de coquilles univalves.

CÉRITIER. s. m. Mollusque qui habite les cérites.

CÉRIUM-OXYDÉ, SILICIFÈRE NOIR. s. m. Minér. Minéral nommé aussi allanite.

CÉRIZAY. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Vressuire (Deux-Sèvres); 1,000 hab.

CERMATIDE. adj. des 2 g. Entom. Qui ressemble à une cermatie. || CERMATIDES. s. m. pl. Famille des myriapodes.

CERMATIE. s. f. Entom. Genre d'insectes myriapodes. V. SCUTIGÈRE.

CERNAY. (du celt. *cern*, enclos, enceinte; ce petit village aura commencé par une enceinte, un clos). Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Belfort (Haut-Rhin); 3,500 hab. Filatures, blanchisseries, draps, calicots, fonderies.

CERNE. s. m. (du lat. *circinus*, compas). Rond tracé sur la terre, sur le sable, etc. Faire un cerne. Tracer un grand cerne.

— Il se dit proprement de ces figures que les magiciens décrivent avec leurs verges enchantées pour y opérer leurs charmes et leurs conjurations.

A minuit à la lune,
Va faire en terre un grand *cerne* tout rond.
(MAROT.)

fois autour d'une plaie qui n'est pas en bon état, ou autour des yeux quand ils sont ce qu'on appelle battus. Dans ces deux premiers sens il est vieux. On dit: *Avoir les yeux cernés*. V. CERNER.

— Bot. Cercles concentriques que l'on remarque sur la tranche d'un arbre coupé horizontalement, et qui marquent son accroissement annuel. Le nombre des cernes indique celui des années de l'arbre.

— Chass. Sorte d'enceinte que l'on fait pour traquer le gibier.

— Fauconn. *Vol à grand cerne*. Vol des moineaux et des autres oiseaux qui vont haut et bas.

CERNÉ, ÉE. part. pass. du v. Cerner. S'emploie adjectiv. Une armée cernée de tous côtés. Une maison cernée par la force armée. || *Avoir les yeux cernés*. Avoir les yeux battus comme s'ils avaient été meurtris.

CERNEAU. s. m. La moitié du dedans d'une noix, tirée de sa coque encore verte. Faire des cerneaux. Eplucher, manger des cerneaux. Marchande de cerneaux. Un demi-cent de cerneaux. || Nom de la noix avant sa complète maturité.

— *Vin de cerneaux*. Vin rosé qui est bon à boire dans la saison des cerneaux. Le vin d'Orléans est un vin de cerneaux.

CERNEMENT. s. m. (rad. *cerner*). Action de cerner. Les fruits d'une victoire qui pouvait terminer la guerre par le *cernement* de l'armée anglaise. (B. Varenne.)

CERNER. v. a. 1re conj. (du lat. *circinare*, pris dans le sens de *circinus*, compas, qui vient de *circus*, formé du gr. κίρκος, tour, cercle). Faire un cercle autour de quelque chose. Cerner l'écorce d'un arbre.

— Détacher, séparer une chose de ce qui l'environne. Cerner des noix, détacher le cerneau de sa coque.

— *Cerner un arbre au pied*. Faire un creux autour d'un arbre pour l'enlever avec les racines ou pour l'entourer de bonne terre, d'engrais, etc.

— Par extension, Investir, entourer un lieu de manière à ôter toute communication, tout moyen de fuite ou de secours extérieur à ceux qui s'y trouvent. Cerner de troupes une place. Les gendarmes cernèrent la maison où il s'était réfugié.

— Fig. *Cerner quelqu'un*. L'entourer de certains témoins, de certains conseils pour s'assurer de lui. On l'a si bien cerné, qu'il lui sera impossible de s'échapper.

— SE CERNER. V. pron. S'entourer d'un cercle. Vos yeux se cernent.

CERNIER. s. m. Ichthyol. Poisson qui a la forme d'un serran. La Méditerranée en possède une espèce qui atteint à de grandes dimensions.

CERNOIR. s. m. (rad. *cerne*). Hortic. Outil de jardinier pour cerner les plantes. || Espèce de serpette.

— Prov. *De l'arbre d'un pressoir, le manche d'un cernoir*. A force de changer la destination d'un objet, le réduire presque à rien.

CERNOPHORE. s. des 2 g. (ét. gr., κέρνος, vase; φέρω, je porte). Celui, celle qui portait les vases dans les anciens sacrifices.

CÉRO. s. m. Pêch. Poisson indéterminé, fort commun à Antibes.

CÉROBATES. s. m. pl. (du gr. κεροβάτης, dont les pieds sont cornus). Entom. Genre de coléoptères subpentamères, famille des curculionites. Il ne renferme que trois espèces.

CEROCALE. s. m. (ét. gr. κέρας, corne; καλός, beau). Entom. Genre de lépidoptères de la familles des nocturnes, fondé sur une seule espèce.

CÉROCÉPHALE. s. m. (ét. gr., κέρας, corne, κεφαλή, tête). Entom. Genre de la famille des chalcidiens, établi sur une petite espèce trouvée en Angleterre.

CÉROCHETTE. s. m. Entom. Genre d'insectes de l'ordre des diptères, et composé des espèces de la famille des athéricères.

CÉROCOME. s. m. (ét. gr., κέρας, corne, κόμη, chevelure). Genre d'insectes coléoptères de la famille des trachélides.

CÉROCTÈNE. s. m. (ét. gr., κέρας corne; κτείς, gén. κτενός, peigne). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des longicornes, qui a pour type le genre céroctène abdominal qu'on trouve au Brésil

CÉROÈNE. s. m. (ét. gr., κηρός, cire; οἶνος, vin). Pharm. Emplâtre dont la cire fait la base, et qu'on applique sur les membres foulés ou blessés par contusion.

CÉROFÉRAIRE. s. m. (ét. gr., κηρός, cire; φέρω, je porte). Liturg. L'acolyte ou celui qui porte un cierge dans les cérémonies religieuses.

CÉROGRAPHE. s. m. (ét. gr., κηρός, cire; γράφω, j'écris, j'imprime sur la cire). Cachet ou anneau qui servait à cacheter.

CÉROGRAPHIQUE. s. f. (ét., V. CÉROGRAPHE). Techn. Peinture à l'encaustique.

CÉROÏDE. adj. des 2 g. (ét. gr., κηρός, cire; εἶδος, ressemblance). Minér. Qui a l'apparence de la cire.

CÉROLITHE. s. m. (ét. gr., κηρός, cire; λίθος, pierre). Minér. Substance d'un aspect céroïde,

ou légèrement vitreux, compacte et à cassure conchoïdale, et qui se trouve en petits lits et en rognons dans la serpentine, à Zoblitz, en Saxe, et à Frankenstein en Silésie. || Silicate hydraté d'alumine et de magnésie.

CÉROMANCIE. s. f. (ét. gr., κηρός, cire; μαντεία, divination). Sorte de divination pratiquée avec de la cire fondue que l'on versait goutte à goutte dans un vase plein d'eau. On tirait un présage de la figure que formaient ces gouttes de cire.

CÉROMANCIEN, ENNE. s. (ét., CÉROMANCIE). Celui, celle qui pratique la céromancie. || Il est aussi adj. L'art céromancien.

CÉROMATIQUE. adj. des 2 g. (du gr., κηρωματικός, même signif.) Pharm. Mêlé de cire et d'huile.

CÉROME. s. m. Lieu dans lequel les athlètes se frottaient d'huile.

CÉROMEL. s. m. (ét. gr., κηρός, cire, μέλι, miel). Pharm. Onguent dont la cire et le miel forment la base.

CÉROMIMÈME. s. m. (ét. gr., κηρός, cire, μιμέομαι, j'imite). Substance qui peut remplacer la cire à cacheter.

CÉROMYE. s. f. (ét. gr., κηρός, cire; μυῖα, mouche). Entom. Genre de diptères qui fait partie de la famille des calyptérées, et dont on compte cinq espèces de diverses parties de la France.

CÉRON et mieux **SURON.** s. m. Comm. Ballot de marchandises couvert d'une peau de bœuf fraîche, dont le poil est en dedans.

CÉRONIE. s. f. Bot. Variété du caroubier.

CÉROPACHE. s. m. (ét. gr., κέρας, corne; παχεῖα, épaisse). Entom. Genre de lépidoptères nocturnes.

CÉROPALE. s. m. (ét. gr., κέρας, antenne; πάλος, agitation). Entom. Genre d'insectes hyménoptères de la famille des fouisseurs.

CÉROPÉGIE. s. f. (du gr. κηροπήγιον, chandelier). Bot. Genre de plantes des deux Indes, de la famille des apocynées, qui comprend une trentaine d'espèces.

CÉROPÉGIÉ, ÉE. adj. (ét., V. CÉROPÉGIE). Bot. Qui a rapport à la céropégie. || CÉROPÉGIÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des asclépiades, ayant pour type le genre céropégie.

CÉROPHORE. adj. des 2 g. (ét. gr., κέρας, corne; φορός, porteur). Mamm. Qui porte des cornes.

— s. m. Mammifères à cornes creuses et persistantes, subdivisés en douze sous-genres, dont huit se rapportent au genre antilope, et les quatre autres sont les genres chèvre, mouton, bœuf et buffle musqué du Canada.

— Bot. Genre de plantes établi aux dépens des hydnes et qui croît en Amérique. || Genre de champignons.

— Entom. Syn. de Nitidule.

CÉROPHYSE. s. f. (ét. gr., κέρας, corne; φυσάω, j'enfle). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des chrysomélines, originaire de Java.

CÉROPHYTE. s. m. (ét. gr., κέρας, corne; φυτὸν, plante; allusion à la forme des antennes qui sont ramifiées). Entom. Genre d'insectes de l'ordre des coléoptères pentamères, famille des serricornes.

CÉROPISSE. s. f. (ét. gr., κηρός, cire; πίσσα, poix). Pharm. Emplâtre composé de cire et de poix.

CÉROPLASTE. s. m. (ét. gr., κηρός, cire; πλάστης, ouvrier). Entom. Genre d'insectes de la tribu des cocciniens, établi aux dépens du genre porphyrophore.

CÉROPLASTIQUE. s. f. (ét. gr., κηρός, cire; πλαστική, art de modeler). Techn. Art de modeler en cire les parties du corps humain

CÉROPLATE. s. m. (ét. gr., κέρας, corne; πλάτος, large). Entom. Genre d'insectes diptères de la famille des tipulaires.

CÉROPLÉSIE. s. f. (ét. gr., κέρας, corne; πλησίος, voisin). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des longicornes, auquel se rapportent dix espèces africaines.

CÉROPOGON. s. m. (ét. gr., κέρας, corne; [πώ]γων, barbe). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des longicornes.

CÉROPRIE. s. f. (ét. gr., κέρας, corne; πρίων, scie). Entom. Genre de coléoptères de la famille des taxicornes.

CÉROPTÈRE. s. m. (ét. gr., κέρας, corne, πτερὸν, aile). Entom. Genre de diptères, famille des athéricères, établi sur une seule espèce retranchée au genre borbore, indigène du Portugal.

CÉRORHYNQUE. s. m. (ét. gr., κέρας, corne; ῥύγχος, bec). Ornith. Genre établi pour un oiseau qui paraît être intermédiaire aux stariques et aux macareux. Il habite les côtes nord-ouest de l'Amérique.

CÉROSO-CÉRIQUE. adj. m. Chim. Il se dit d'un composé d'oxyde cereux et d'oxyde cérique. Oxyde céroso-cérique.

CÉROSO-POTASSIQUE. adj. m. Chim. Il se dit d'un sel céreux combiné avec un sel potassique.

CÉROSTÈNE. s. m. (ét. gr., κέρας, corne; στενός, étroit). Entom. Genre de coléoptères hétéromères, créé aux dépens du genre nyctélie.

στέρνον, poitrine). Entom. Genre de la famille des longicornes, qui répond à celui des hoplophores.

CÉROSTOME. s. m. (ét. gr., κέρας, corne, στόμα, bouche). Entom. Genre de papillons nocturnes de l'ordre des lépidoptères.

CÉROSTROTON. s. m. Archéol. Sorte de marqueterie dont les pièces étaient de corne.

CÉROTOME. s. m. (ét. gr., κέρας, corne; τομή, incision). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des chrysomélines, qui renferme dix-huit espèces.

CÉROXYDE. s. m. (ét. gr., κέρας, corne; ὀξύς, aigu). Entom. Genre de diptères, famille des athéricères.

CÉROXYLINE. s. f. Syn. de Cera de Palma.

CÉROXYLON. s. m. (ét. gr., κηρός, cire; ξύλον, bois). Bot. Genre de la famille des palmiers et de la monécie polyandrie.

CÉROYSE. s. f. (ét. gr., κέρας, corne; οὖς, oreille). Entom. Genre d'insectes de la tribu des phasmiens, de l'ordre des orthoptères, établi aux dépens du genre cladomorphe.

CÉROZODIE. s. f. (ét. gr., κέρας, corne; ὀζώδης; plein de branches). Entom. Genre de diptères de la famille des tipulaires.

CERPHÉRÈS. Roi d'Égypte qui éleva la plus petite des trois pyramides de Gizèh.

CERQUE. s. m. (du gr. κέρκος, petite bête qui ronge la vigne). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des clavicornes. || Sorte de queue de certains insectes.

CERQUEMANAGE. s. m. (du lat. *circum*, autour; *ager*, champ; *agere*, agir). Anc. cout. Bornage; recherche de limites faites par la justice. Procéder à un cerquemanage. || La charge de cerquemaneur.

CERQUEMANÉ, ÉE. part. pass. du v. Cerquemaner, et adj.

CERQUEMANEMENT. s. m. Action de cerquemaner. || Résultat du cerquemanage.

CERQUEMANER. v. a. 1re conj. (ét., V. CERQUEMANAGE). Anc. jurispr. Régler l'arpentage, placer les bornes des héritages.

CERQUEMANEUR. s. m. (ét. lat., *circare*, tourner; *manerium*, basse lat., logement, demeure). Expert ou maître arpenteur juré, qu'on appelle pour planter des bornes d'héritages, ou pour les rasseoir.

CERRE. s. m. Bot. Espèce de chêne. La culotte de son gland sert à corroyer les cuirs.

CERRIS. s. m. (pr. *sé-ri-ze*). Mamm. Espèce de singe.

— Bot. Espèce de chêne.

CERSPÈGE. s. f. Bot. Plante exotique herbacée, de la famille des apocynées.

CERTAIN, AINE. adj. (du lat. *certus*, même signif.) En parlant des choses, sûr, vrai, indubitable. Le fait est certain. La nouvelle est certaine. Preuve certaine. Signe certain. Sa mort est certaine. C'est un profit certain. Faire un rapport certain. Il est certain. On tient pour certain. Marquer à ce peuple ingrat sa perte *certaine*. (Pasc.) Ses promesses et ses menaces sont également *certaines*. (Id.) Je parle sur des témoignages *certains*. (Fléch.) Vous en avez, seigneur, des preuves trop *certaines*. (Corn.) En un tel combat sa victoire est *certaine*. (Rac.) La vertu d'un cœur noble est la marque *certaine*. (Boil.)

Don Pourceau raisonnait en subtil personnage.
Mais que lui servait-il? Quand le mal est *certain*,
La plainte ni la peur ne changent le destin.
(LA FONTAINE.)

— Dans ce sens, La Fontaine l'a placé avant le substantif :

L'ânier l'embrassait, dans l'attente
D'une prompte et *certaine* mort.

— *Il est certain que, tenir pour certain.* Il ne sert de rien de dire qu'il est incertain si on gagnera, et qu'il est *certain* qu'on hasarde. (Pasc.) Il est *certain* par l'histoire que ce changement fut fait en même temps. (Boss.) On doit donc tenir pour *certain*, tant par les histoires que par le consentement des Juifs, que vers les temps de Notre-Seigneur ils perdirent entièrement l'autorité temporelle. (Id.)

Il est *certain*, mes fils,
Que mon amour pour vous fit tout ce que je fis.
(CORNEILLE.)

— Préfix, déterminé. L'assemblée se doit tenir à jour certain On se sert souvent d'un nombre certain à la place d'un nombre incertain. Des routes certaines. Des signes, des caractères certains. Ils s'assemblent tous les jours à une *certaine* heure dans un temple. (La Bruy.) Pourquoi nous attribuons ces livres à des temps et à des auteurs *certains*. (Boss.) Notre crainte ne pouvant poser sur rien de *certain*. (Mass.)

— *Prix certain, taux certain.* En ce sens, il ne se dit que des choses. Prix, taux qui ne varie point. Ces marchandises n'ont pas de prix certain.

— En parlant des personnes. Qui est assuré d'une chose, qui en a la certitude. Je suis certain de cela. J'en suis très-certain. Je suis certain de réussir, que vous réussirez. Nous sommes bien *certains* que nous n'avons pas mal à la tête. (Pasc.)

— Il se dit souvent, dans un sens vague, de personnes ou de choses qu'on ne peut pas ou [illegible] terminer, et alors il se met toujours devant le substantif auquel il se rapporte. On m'a parlé d'un certain homme. J'ai ouï dire à certain homme, à une certaine femme. Il y a certaines choses, de certaines choses. Durant un certain temps. A certaines époques de l'année. Dans certains cas. Une certaine quantité. *Certain* renard gascon, d'autres disent normand. (La Font.) Que de choses ne dit-on pas de *certains* insectes. (Buff.) Les filles ont toujours de *certaines* petites incommodités qui demandent de *certains* petits soins, et auxquelles il faut mettre un *certain* ordre, dans de *certaines* circonstances. (Volt.)

Il est bien difficile enfin d'être fidèle
A de *certains* maris faits d'un *certain* modèle.
(MOLIÈRE.)

— Il s'emploie aussi à la place de *quelque*, et, dans cette acception, il se dit des personnes et des choses, mais il se place toujours devant le subst. Certains moines scythes. La doctrine de certaines gens. Ne pas croire certains faits particuliers. Il a vécu dans l'intrigue un certain temps. Dieu donne aux maisons royales *certains* caractères propres. (Boss.) Il s'élève dans tous les temps *certaines* âmes bienfaisantes. (Fléchier.) *Certain* païen chez lui gardait un dieu de bois. (La Font.) *Certain* esprit de liberté leur fait chercher fortune. (Id.) Chacun s'envisage toujours par *certains* côtés favorables. (Mass.) *Certaines* gens ont une grossièreté qui leur tient lieu de philosophie. (Boiste.)

— Il s'emploie aussi, dans une acception particulière, pour atténuer, restreindre le sens trop absolu d'une expression. Cet homme a un certain mérite, jouit d'une certaine réputation. L'affaire est d'une certaine importance. Agir avec une certaine modération. Il ne manque pas d'une certaine adresse.

— *Un certain quidam, certains quidams.* Locutions employées dans les anciens monitoires, informations, procès-verbaux, etc., pour désigner les personnes dont on ignorait, ou dont on ne faisait pas connaître le nom. Un certain quidam est entré dans cette maison, et a commis le vol.

— *Un certain* placé devant un nom propre, marque le dédain, le mépris. J'ai appris qu'un certain Cuny se permet de répandre ce bruit.

— Anc. prat. Instruit et fondé de pouvoirs suffisants. Venir certain à l'audience.

— *Certain* est quelquefois subst., et signifie Chose certaine. Il ne faut jamais quitter le certain pour l'incertain. S'il ne fallait rien faire que pour le *certain*, on ne devrait pas..., mais combien de choses fait-on pour l'incertain, les voyages sur mer, les batailles, etc. (Pasc.)

— T. de banque. Prix du change acquitté par une monnaie dont la valeur est fixe. La France donne le certain à Londres, et l'incertain à Madrid.

— Syn. comp. CERTAIN. ASSURÉ. SÛR. ÉVIDENT. *Certain* se dit des choses dont on peut prouver l'existence; *sûr*, des choses ou des personnes sur lesquelles on peut compter, auxquelles on peut se fier. *Assuré* a un rapport particulier à la durée des choses et au témoignage des hommes. Ce qui est *évident* est tel parce que l'esprit aperçoit tout d'un coup la liaison des idées qui le composent. || CERTAINS. QUELQUES. *Certains* a rapport aux qualités particulières des personnes ou des choses qu'on veut indiquer indéterminément; *quelques* a rapport au nombre.

CERTAINEMENT. adv. (rad. *certain*). D'une manière certaine, indubitable. Le savez-vous bien certainement? Comme je le crois certainement. Ils sont certainement catholiques. Je ne suis *certainement* ni habitant, ni secrétaire de Port-Royal. (Pasc.) Si j'étais dans une ville où il y eût douze fontaines, et que je susse *certainement* qu'il y en eût une empoisonnée. (Id.)

— Indubitablement. Nous connaissons *certainement* son existence. (Pasc.) Cette vérité importante est connue si *certainement* par l'expérience. (Boss.)

— Assurément, en vérité. Il est, dans ce sens, synonyme de Certes, à coup sûr, sans contredit. Il est certainement le plus habile de tous. Viendrez-vous? certainement non. Certainement les hommes sont bien aveugles.

— Syn. comp. CERTAINEMENT. CERTES. AVEC CERTITUDE. Vous savez une chose *avec certitude*, de science certaine, sans aucun doute; vous l'affirmez *certainement*, sans crainte, et *certes* vous la garantissez en homme qui certifie, qui doit être cru, qui répond de la chose, qu'on n'aurait garde de contredire.

CERTAINETÉ. s. f. (rad. *certain*). Certitude, chose assurée. Ce mot a vieilli, et c'est dommage, car il était gracieux.

CERTALLE. s. m. Entom. Genre d'insectes coléoptères.

CERTEAU. s. m. Bot. Variété de poire dont on distingue deux espèces, le certeau d'été et le certeau musqué.

CERTES. adv. interj. Certainement, assurément, évidemment, en vérité, sans mentir. Oui certes. Non certes. Il y a, certes, du courage à faire cela. Et, certes, ce ne fut pas sans raison. *Certes*, l'exemple est rare et digne de mémoire. (Corn.) J'ai peine à contempler son grand cœur dans ces dernières épreuves; mais, *certes*, il a montré qu'il n'est pas permis aux [illegible] sait se connaître. (Boss.) Le mot *certes* est beau dans sa vieillesse et a encore de la force sur son déclin; la poésie le réclame, et notre langue doit beaucoup aux écrivains qui le disent en prose et qui se commettent pour lui dans leurs ouvrages. (La Bruy.)

Certes, plus je médite, et moins je me figure
Que vous m'osiez compter pour votre créature.
(RACINE.)

CERTHIADES. s. m. pl. Ornith. Famille d'oiseaux renfermant le grimpereau et autres passereaux qui ont la faculté de grimper.

CERTHIADÉ, ÉE. adj. Ornith. Qui a rapport aux certhiades. || CERTHIADÉES. s. f. pl. Famille d'oiseaux répondant aux grimpereaux, faisant partie des anisodactyles, et renfermant la sous-famille des certhianées, etc.

CERTHIANÉ, ÉE. adj. Ornith. Qui concerne les oiseaux grimpeurs. || CERTHIANÉES. s. f. pl. Sous-famille de la famille des certhiadées, dans l'ordre des anisodactyles.

CERTHIDÉE. s. f. Ornith. V. GÉOSPIZE.

CERTHIONYDE. adj. des 2 g. (du lat. *certhia*, grimpereau, et du gr. ὄνυξ, ongle). Qui concerne le grimpereau. || CERTHIONYDES. s. m. pl. Genre d'oiseaux placé dans la sous-famille des nectarinines.

CERTHIPORE. s. m. Ornith. V. GRIMPEREAU-MÉSANGE.

CERTIFICAT. s. m. (ét. lat., *certum*, certain; *facere*, faire). Acte écrit qui sert à rendre témoignage de la vérité d'un fait. Donner, délivrer un certificat. Prendre, avoir un certificat. Certificat de bonne vie et mœurs. Ce domestique a d'excellents certificats. || *Certificat de capacité.* Celui qui se délivre aux élèves qui, dans les écoles de droit, ont été examinés et trouvés suffisamment instruits sur la législation et la procédure civile et criminelle. || *Certificat de carence.* Attestation du juge qui reconnaît que tel individu ne peut payer l'amende encourue en matière d'eaux et forêts. || *Certificat de coutume.* Celui qui est délivré par le magistrat d'un pays étranger pour faire immatriculer, au nom d'un nouveau propriétaire, une rente sur le grand-livre provenant de la succession d'un étranger. || *Certificat de décharge.* Pièce qui indique l'entrée et le déchargement, ou la sortie, des marchandises expédiées par acquit à caution. || *Certificat de descente.* Billet par lequel les commis du bureau des traites déclarent qu'ils ont visité certaines marchandises conduites à leur bureau. Ce certificat se met ordinairement au dos de l'acquit à caution, et c'est ce qu'on appelle décharger cet acquit. || *Certificat de vie.* Celui qui a pour objet de constater l'existence d'un rentier ou d'un pensionnaire de l'État. || *Certificat de déclaration de changement de domicile.* Celui qu'on prend de son notaire quand on change de domicile, afin de pouvoir obtenir du nouveau notaire un certificat de vie. || *Certificat de moralité et de capacité.* Acte qui atteste que les mœurs d'une personne sont irréprochables, et qu'elle est capable de remplir l'emploi ou les fonctions qu'elle sollicite. || *Certificat négatif.* Attestation d'un conservateur des hypothèques, par laquelle il déclare qu'il n'existe aucune inscription sur les biens de la personne désignée. || *Certificat d'origine.* Pièce qui indique l'espèce, la quantité et la provenance des marchandises étrangères. || *Certificat d'individualité.* Pièce rédigée par un notaire, et qui sert à attester l'identité de celui qui en est porteur. || *Certificat de déclaration de changement de notaire certificateur.* Pièce analogue à la précédente. Une loi récente a aboli la distinction de notaire certificateur. || *Certificat d'indigence.* Acte qui atteste qu'une personne ne possède rien, qu'elle se trouve dans l'impossibilité de payer, et a droit à des secours ou à des exemptions et décharges de telle ou telle nature. || *Certificat de propriété.* Acte par lequel un officier public atteste le droit de propriété d'une ou de plusieurs personnes sur le capital et les arrérages d'une rente sur l'Etat. || *Certificat de quinzaine.* Pièce délivrée par le conservateur des hypothèques, qui atteste l'absence de toute inscription prise contre un propriétaire vendeur, et contre les premiers propriétaires, pendant les quinze jours qui ont suivi la transcription de l'acte d'aliénation. || *Certificat de radiation.* Attestation du conservateur des hypothèques, qui prouve la radiation ou la réduction d'une inscription. || *Certificat de transcription.* Attestation du conservateur des hypothèques, qui déclare qu'il a transcrit les contrats translatifs d'une propriété qu'on veut purger d'hypothèques ou de priviléges.

Loin de moi les soupçons et les *certificats*;
Cela répugne trop à des cœurs délicats.
(COLLIN-D'HARLEVILLE.)

— Comm. *Certificat de franchise.* Acte qui déclare certaines marchandises franches et exemptes de droits.

— Syn. comp. CERTIFICAT. ATTESTATION. L'*attestation* sert à établir le fait, le *certificat* sert à le confirmer.

CERTIFICATEUR. s. m. (ét., V. CERTIFICAT). Prat. et comm. Celui qui certifie la solvabilité d'une caution, la validité d'un billet, d'une promesse. Donner, recevoir un certificateur. Certificateur de caution.

— Anc. jurispr. *Certificateur de criées.* Se disait autrefois de celui qui avait mission d'attester, et qui attestait en justice, que les criées avaient été faites dans les formes judiciaires.

— [illegible] certificateur. Agent certificateur. Le notaire, l'agent choisi par le gouvernement pour faire ou délivrer des certificats de vie.

CERTIFICATION. s. f. (pr. *cer-ti-fi-ka-ci-on*; ét., V. CERTIFICAT). T. de palais. Attestation qu'un comptable écrit au bas d'un mémoire, d'un compte, d'un registre, pour affirmer la vérité du conteau. Certification de caution. Sa certification est au bas de cette promesse. Il vieillit.

— Anc. jurispr. *Certification des criées.* Sentence par laquelle les criées étaient bien et valablement faites

CERTIFIÉ, ÉE. part. pass. du v. Certifier. S'emploie adjectiv. Facture certifiée conforme.

CERTIFIER. v. a. 1re conj. (ét., V. CERTIFICAT). Assurer, attester, témoigner qu'une chose est vraie. Certifier quelque chose. Je puis vous le certifier. Je vous certifie que cela est.

Ma parole est ma loi, je veux que l'on s'y fie,
Sans qu'un notaire écrive et vous la *certifie*.
(DESTOUCHES.)

— Ce verbe, dans le sens affirmatif, régit l'indicatif : Je puis certifier que cela est. Dans le sens négatif, il régit le subjonctif : Je ne certifie pas que cela soit. Dans le sens interrogatif, on peut le faire suivre de l'un ou de l'autre de ces deux modes, selon la différente vue de l'esprit : Puis-je certifier que cela est, lorsque je suis certain que la chose n'est pas? Puis-je certifier que cela soit, lorsque je n'ai pas la certitude que la chose est?

— Pratiq. *Certifier une caution.* Répondre que la caution est solvable et qu'elle tiendra ses engagements. || *Certifier des criées.* Attester que les criées ont été faites dans les formes prescrites par la loi. Cette dernière phrase n'est plus usitée.

— SE CERTIFIER. v. pron. Être certifié. Beaucoup de faits sont susceptibles de se certifier.

CERTITUDE. s. f. (du lat. *certitudo*, même signific., formé de *certus*, certain, assuré). Assurance pleine et entière d'une chose que nous avons reconnue vrai. Cela est de toute certitude. J'en ai la certitude. Mes soupçons se changèrent bientôt en certitude. Quelle certitude en avez-vous? Les uns établissent la certitude, les autres le doute. La certitude d'un fait. La certitude de gagner. Les principales raisons des pyrrhoniens sont que nous n'avons aucune *certitude* de la vérité des principes (Pasc.) Alors la *certitude* de ce qu'on expose est égale à l'incertitude du gain. (Id.) Depuis ce temps, l'histoire d'Egypte, jusque-là mêlée de fables, commence, selon Hérodote, à avoir de la *certitude*. (Boss.) Quel plaisir d'avoir un bon appétit, quand on a la *certitude* de faire bientôt un excellent repas. (Bril.-Savar.)

— Philos. *Certitude métaphysique.* Celle qui est fondée sur le jugement que l'esprit porte nécessairement en combinant certaines idées entre elles. || *Certitude physique.* Celle qui est fondée sur le rapport des sens. || *Certitude morale.* Celle qui a pour base le témoignage des autres hommes. Le raisonnement. || *Certitude* rationnelle. Celle qui est fondée sur la raison. || *Certitude mixte.* Celle qui réunit ces deux derniers caractères. || *Bases de la certitude.* Moyens par lesquels nous nous assurons de la conformité de nos idées avec leur objet. ces bases sont : l'évidence des sens, tant internes qu'externes; le témoignage ou l'autorité des autres hommes; la raison. || *Certitude empirique.* Celle qui est fondée sur l'expérience, soit individuelle, soit universelle.

— Il signifie aussi Stabilité. Il n'y a nulle certitude dans les choses de ce monde.

— Syn. comp. CERTITUDE. PROBABILITÉ. La *certitude* prend sa source dans les lois générales que tous les hommes suivent; la *probabilité*, dans l'étude du cœur de celui qui parle.

CÉRUANE. s. f. Bot. Genre de plantes à fleurs composées, de la famille des corymbifères.

CÉRUCHIDE. s. f. Bot. Un des noms vulgaires de la spilanthe.

CÉRUCHE. s. m. (du gr. κεροῦχος, qui a des cornes). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des lamellicornes.

CÉRULÉ, ÉE. adj. (du lat. *cæruleus*, azuré, bleu de ciel). Qui a une teinte bleue ou bleuâtre. Vieux mot qui méritait cependant d'être conservé. J'apperceus d'advantaige deux tables d'aimant indique, amples et espoisses en demie paulme, à couleur *cerulée*. (Rabelais.)

CÉRULÉOCÉPHALE. adj. des 2 g. Hist. nat. Qui a la tête bleue.

CÉRULÉO-SULFATE. s. m. Chim. V. SULFO-INDIGOTATE.

CÉRULÉO-SULFURIQUE. adj. des 2. g. Chim. V. SULFO-INDIGOTIQUE.

CÉRULINE. s. f. Chim. Bleu d'indigo soluble.

CÉRULIPÈDE. adj. des 2 g. Zool. Qui a les pattes bleues.

CÉRULIPENNE. adj. des 2 g. Zool. Qui a les ailes bleues.

CÉRUMEN. s. m. (du gr. κηρός, cire). Médec. Matière épaisse et jaunâtre qui se forme dans l'oreille, et qui a à peu près la consistance de la cire.

CÉRUMINEUX, EUSE. adj. (ét., V. CÉRUMEN). [illegible] meur cérumineuse des oreilles. Glandes cérumineuses.

CÉRURE. s. f. (ét. gr., κέρας, corne; οὐρά, queue). Entom. Genre de papillons nocturnes.

CÉRURIDE. adj. des 2 g. Entom. Qui ressemble à une cérure. || CÉRURIDES. s. f. pl. Famille d'insectes lépidoptères, qui a pour type le genre cérure.

CÉRUSE. s. f. (du gr. κηρός, cire, parce que la céruse ressemble à de la cire). Chim. carbonate de plomb, dont la couleur est blanche. Blanc de céruse. La céruse est insoluble dans l'eau.

— Minér. *Céruse native.* Nom que quelques minéralogistes ont donné au plomb blanc terreux.

— Fig. *Céruse* s'est dit pour Faux brillant. En ce sens, il vient du mot latin *cerussa*, fard. Tu n'éblouis pas tes lecteurs avec la *céruse* et le plâtre. (Main.)

CÉRUSIER s. m. (rad. *céruse*). Ouvrier qui travaille à la fabrication de la céruse.

CERUTTI (Jos.-Ant.-Joachim). Jésuite, né à Turin en 1738, embrassa en 1789 les idées nouvelles, se lia avec Mirabeau, dont il prononça l'oraison funèbre, fut appelé à l'Assemblée législative, 1791, et mourut au commencement de 1792.

CERVA. s. f. Astron. Nom de la constellation de Cassiopée.

CERVAISON. s. f. (rad. *cerf*). Véner. Le temps où le cerf est gras et bon à chasser.

CERVANTES SAAVEDRA (Michel de). Célèbre écrivain espagnol, né en 1547 à Alcala de Hénarès (Vieille-Castille), auteur de *Don Quichotte*, mourut à Madrid, 1616, accablé d'infirmités et de misère.

CERVANTÉSIE. s. f. Bot. Genre de la famille des thymélées et de la pentandrie monogynie.

CERVANTESQUE. adj. des 2 g. (rad. *Cervantes*). Littér. Il s'est dit quelquefois d'un style, d'un caractère qui ont du rapport avec ceux de Cervantes, auteur de *Don Quichotte*. Style cervantesque. Humeur joyeuse et cervantesque.

CERVANTINE. s. f. Bot. Variété de figue.

CERVEAU. s. m. (du lat. *cerebrum*, même signif.). Anat. Substance molle enfermée dans la capacité osseuse du crâne, et qui est un des principaux organes de la vie. Les physiologistes regardent le cerveau comme l'organe de la pensée. Avoir le cerveau débile. Les membranes du cerveau. Avoir le cerveau attaqué. Purger le cerveau. Il a un transport au cerveau. Rhume de cerveau. Etre enrhumé du cerveau. Etre pris du cerveau. Des drogues qui attaquent le cerveau. Cette blessure lui a découvert le cerveau.

— Il se dit aussi des animaux. Le cerveau d'un oiseau, d'un poisson. V. CERVELLE.

— Fig. Esprit, jugement, entendement. Cerveau étroit. Petit cerveau. Cerveau rétréci. Cerveau vide. Son cerveau travaille. Cet homme n'a jamais pu rien tirer de son cerveau.

— Poét. Personnes.

Dieu ne fit la sagesse
Pour les *cerveaux* qui hantent les neuf sœurs.
(***)

— Fig. et fam. *S'alambiquer le cerveau.* Se fatiguer l'esprit par une trop grande application ; s'appliquer avec une trop grande contention d'esprit à des choses abstraites, subtiles. || On dit aussi, dans le même sens : *Se creuser le cerveau pour trouver une chose.* Se livrer à un travail intellectuel extraordinaire. || *Avoir le cerveau timbré, fêlé.* Etre un peu fou. || On dit dans le même sens : *Cerveau malade, blessé, troublé.* || *Cerveau brûlé.* Imagination ardente, personne extravagante, qui porte tout à l'excès. Les amoureux sont dans la société ce que sont les fanatiques dans la religion ; c'est-à-dire des *cerveaux* brûlés. (Prince Eugène.) Mes chers amis, c'est un *cerveau* brûlé. (Alm. litt.) || *Il a le cerveau creux, c'est un cerveau creux.* C'est un visionnaire, un sot, un homme sans intelligence.

Non content de ce songe, il y joint les atomes,
Enfants d'un *cerveau* creux, invisibles fantômes.
(LA FONTAINE.)

— Techn. La partie de la cloche qui est au dehors de l'anse.

CERVEAU DE MER ou **DE NEPTUNE.** s. m. Zooph. Nom vulgaire de polypiers pierreux appartenant au genre méandrine, et particulièrement à la méandrine cérébriforme.

CERVELAS. s. m. Espèce de saucisson, ou de grosse saucisse, gros boyau rempli de chair hachée, salée et épicée. Un bon cervelas. Une tranche de cervelas. Cervelas à la ménagère. Cervelas façon de Milan. Cervelas maigre à la bénédictine.

— Mus. Ancien instrument de musique à hanche et à vent, qui n'est plus en usage.

CERVELET. s. m. (du lat. *cerebellum*, petit cerveau). Anat. La partie postérieure du cerveau.

— Bot. Sorte de champignon d'Italie.

CERVELIÈRE, CERVELLIÈRE ou **CERVEILLIÈRE.** s. f. Anc. art milit. Genre de casque ouvert, ou de pot.

CERVELLE. s. f. (ét., V. CERVELET). Anat. [illegible] veau. On lui voyait la cervelle. Il lui a fait sauter la cervelle d'un coup de pistolet. Le coup fit jaillir la cervelle.

— *Brûler la cervelle à quelqu'un.* Lui casser la tête d'un coup d'arme à feu tiré à bout portant. || On dit, dans le même sens, avec le pronom personnel pour régime indirect : *se brûler la cervelle.* Il faut que l'homme qui veut en forcer un autre à se brûler la *cervelle* avec lui, prouve qu'il en a. (J.-J. Rouss.)

— Par exagération, on dit d'une personne qui, ayant été longtemps exposée à l'ardeur du soleil, s'en trouve incommodée, Le soleil lui a fait bouillir la cervelle, lui a desséché la cervelle.

— Fig. Esprit, jugement, entendement. Cela lui tourne, lui trouble la cervelle. Avoir la cervelle renversée. S'alambiquer la cervelle.

— Fig. et fam. *Cela lui trotte depuis longtemps dans la cervelle.* Il y a longtemps que cette idée le préoccupe. || *C'est une bonne cervelle.* C'est un homme de sens, un homme de bon jugement, d'un jugement sûr.

L'âne, le buffle et le chameau,
Un autre encor, bonne *cervelle*,
Je ne sais plus trop qui, ni comment on l'appelle,
Devaient tenir conseil sous un antique ormeau.
(DORAT.)

|| On dit, dans une acception contraire, C'est une tête sans cervelle, une petite cervelle, une cervelle légère, évaporée, éventée, une cervelle à l'évent.

— Prov. et fig. *Mettre quelqu'un en cervelle, le tenir en cervelle.* Le mettre en inquiétude, lui tenir l'esprit en suspens. Ces expressions ont vieilli. || *Cervelle de lièvre.* Un homme qui a mauvaise mémoire, qui n'a pas de mémoire.

— Art culin. *Cervelle* se dit particulièrement du cerveau des animaux morts, destiné à servir de mets. Des cervelles frites. Apprêter des cervelles. Cervelle de mouton, de veau, etc. Manger de la cervelle. Cervelle à la vinaigrette.

— Bot. *Cervelle de palmier.* Moelle douce qui se trouve au haut du tronc de certains palmiers. Il y a des peuples qui se nourrissent de la cervelle du palmier.

CERVÈQUE. s. m. (ét. lat., *cervus*, cerf ; *equus*, cheval). Mamm. Genre de ruminants voisin de celui des chevrotains. Sa taille est un peu plus grande que celle d'un grand cerf ; le cervèque est de la même couleur et habite le Chili.

CERVICAIRE. s. f. Bot. Ancien nom de la campanule trachélienne. || Nom de plusieurs espèces de plantes.

CERVICAL, ALE. adj. (du lat. *cervix*, cou). Anat. Qui appartient, qui a rapport au cou. Muscle cervical. Glandes cervicales. Nerfs cervicaux.

CERVICALE. s. f. Anc. art milit. Partie supérieure du chanfrein d'un cheval bardé.

CERVICAPRE. s. m. Mamm. Nom de l'antilope des Indes qui fournit le bézoard oriental.

CERVICHÈVRE. s. m. (ét. lat., *cervus*, cerf ; *capra*, chèvre). Mamm. Division établie dans le genre antilope, et comprenant les espèces à cornes simples, droites, courbées en avant ou en arrière, n'ayant jamais de brosses, presque jamais de mufle, le plus souvent des larmiers, des pores inguinaux et une queue courte.

CERVICINE. s. f. Bot. Plante annuelle d'Egypte.

CERVICO-ACROMIEN. adj. et s. m. Anat. Il se dit d'un muscle qui s'étend de la nuque à l'acromion, qui a rapport à la portion antérieure du trapèze.

CERVICO-AURICULAIRE. adj. et s. m. Anat. Il se dit d'un muscle qui va de la nuque à l'oreille.

CERVICO-BRANCHE. adj. des 2 g. Moll. Qui porte des branchies au cou. || CERVICO-BRANCHES. s. m. pl. Famille de mollusques.

CERVICO-BRANCHIAL. adj. et s. m. Anat. Se dit d'un des muscles de l'hyoïde de la larve de salamandre.

CERVICO-BREGMATIQUE. adj. des 2 g. et s. m. Anat. Qui a rapport à la nuque et au sommet de la tête ; diamètre de la tête d'un enfant.

CERVICO-CONCHIEN. adj. et s. m. Anat. Il se dit d'un muscle qui se dirige de la ligne du ligament cervical vers la face de la conque de l'oreille externe.

CERVICO-MASTOÏDIEN. adj. et s. m. Anat. Il se dit d'un muscle qui s'étend de la nuque à l'apophyse mastoïde.

CERVICO-NASAL. adj. et s. m. Anat. Il se dit d'un muscle qui s'étend de la nuque au nez.

CERVICORNE. adj. des 2 g. Mamm. Qui a des cornes semblables à celles du cerf.

CERVICO-SCAPULAIRE. adj. et s. m. (ét. lat., *cervix*, partie postérieure du cou ; *scapulæ*, épaules). Anat. Il se dit d'un muscle qui va de la nuque à l'épaule. || Il se dit encore de l'artère et de la veine appelées aussi cervicules et transverses.

CERVICO-SCUTIEN. adj. et s. m. (ét. lat., *cervix*, cou ; *scutum*, bouclier). Anat. Il se dit du muscle qui, de la ligne du ligament cervical, se porte au dehors et se termine au cartilage scutiforme de l'oreille.

[illegible] m. (ét., V. CERVICO-SCAPULAIRE). Anat. Il se dit du muscle releveur de l'épaule, qui va de la nuque à l'omoplate.

CERVICO-TUBIEN. adj. et s. m. Anat. Il se dit du muscle qui aboutit à la partie membraneuse du fond de la conque de l'oreille externe.

CERVICULÉ, ÉE. adj. (du lat. *cervix*, partie postérieure du cou). Qui se prolonge en une sorte de nuque.

CERVIN, INE. adj. (rad. *cerf*). Mamm. Qui ressemble au cerf. || CERVINS. s. m. pl. Famille de mammifères.

CERVIN. Géogr. Mont remarquable des Alpes Pennines, sur la limite du Valais et des Etats Sardes. Immenses glaciers.

CERVIONE. Géogr. Ch.-l. de cant., arrond. de Bastia (Corse), 1,500 hab.

CERVISPINE s. f. Bot. Ancien nom du nerprun ordinaire.

CERVOISE. s. f. (du lat. *cervisia*, même signific.). Boisson faite avec du grain et des herbes. La bière est une espèce de cervoise. En général, les Gaulois aimaient le vin, et tout breuvage qui lui ressemble ; entre autres une composition qu'ils appelaient *cervoise*, faite d'orge et d'eau, en laquelle on avait lavé le marc des ruches à miel. (Cl. Fauchet.)

Goths, Ostrogoths, ...
Dans des tonneaux de *cervoise* et de vin,
Ont recherché ce feu pur et divin.
(VOLTAIRE.)

|| Ce mot ne s'emploie guère qu'en parlant des anciens breuvages.

CERVOISIE. s. f. Syn. de Cervoise.

CERVOISIER. s. m. (ét., V. CERVOISE). Celui qui fait et qui vend de la cervoise. On dit auj. *brasseur.*

CERVULE. s. m. (dim. de *cerf*). Mamm. Division établie dans le genre cerf, pour les espèces dont le bois est porté par un long pédicule osseux dépendant des os du front. Ce groupe comprend les cerfs mantjac, musc et à petits bois.

CÉRYCE. s. m. (du gr. κήρυξ, crieur). Hist. anc. Nom des crieurs publics qui, à Athènes, annonçaient au peuple les choses civiles et religieuses.

CÉRYCÉON ou **CÉRYCION.** s. m. (ét., V. CÉRYCE). Hist. anc. Baguette des hérauts grecs ; celle de Mercure.

CÉRYLE. s. m. (du gr. κήρυλος, espèce d'oiseau de mer). Ornith. Genre formé dans la famille des martins-pêcheurs, ayant pour type le martin-pêcheur pie.

CÉRYLON. s. m. (ét. gr. κήρ, malheur ; ὕλη, bois). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des xylophages.

CÉRYOMIDE ou **CÉRYOMICE.** s. m. Bot. Syn. de Bolet.

CES. adj. démonst. des 2 g. V. CE.

CÉSAIRE (Saint). Né en 470 près de Châlons-sur-Saône, fut élevé malgré lui au siége métropolitain d'Arles, présida plusieurs conciles, et mourut en 542. On célèbre sa fête le 27 août. || CÉSAIRE (saint) d'Alexandrie, né 140 ans avant le précédent, fut médecin de l'empereur Constance et questeur en Bithynie.

CÉSALIE. s. f. Bot. Genre de plantes corymbifères.

CÉSALPINE. s. f. Bot. V. BRÉSILLET.

CÉSALPINIE. s. f. Bot. Genre de la famille des légumineuses, végétal arborescent des tropiques. On remarque la césalpinie sappan, des Indes orientales, qui sert à donner une belle teinte rouge au coton et à la laine ; la césalpinie mimosoïde, dont les folioles sont contractiles, comme celles de la sensitive.

CÉSALPINIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une césalpinie. || CÉSALPINIÉES. s. f. pl. Famille de plantes.

CÉSAR (Caïus Julius), célèbre général, dictateur perpétuel, né à Rome, l'an 654 de Rome, 100 avant J.-C. Proscrit dans sa jeunesse par Sylla, il ne revient à Rome qu'après la mort de ce dictateur, et sait capter la faveur du peuple. Il s'associe avec Pompée et Crassus, et forme avec eux ce fameux triumvirat qui leur assure un pouvoir absolu. Gouverneur de la Gaule, il emploie dix ans à en faire la conquête et pénètre jusque dans la Bretagne. Forcé de se démettre de son commandement, il passe les Alpes, franchit le Rubicon, marche sur Rome, entre dans la ville, et se fait décerner la dictature. Vainqueur à Pharsale, il rentre en Asie, bat et détrône en trois jours le roi de Pont, Pharnace, et écrit au sénat ces mots célèbres : *Veni, vidi, vici.* Revenu à Rome, il y reçoit les honneurs du triomphe, et se fait décerner la dictature perpétuelle. Les républicains l'accusent d'aspirer à la royauté, ils conspirent contre lui, et le tuent au milieu du sénat, 15 mars, 44 ans avant J.-C. On lui donne souvent le titre de premier empereur romain. Ses Commentaires sur la guerre des Gaules ne sont pas un de ses moindres titres à l'immortalité.

CÉSAR. s. m. Titre que portèrent les empereurs et les princes romains. Il était aussi affecté aux héritiers présomptifs de l'empire, et cet usage devint une règle à partir de Dioclétien. Depuis cette époque, les empereurs prirent le titre d'Auguste, et s'adjoignirent un prince [illegible]

— Qualification oratoire et poétique des monarques qui ont le titre d'empereur. Il représente les droits de Dieu sans blesser ceux de *César.* (Boss.) Multiplier les images de leurs rois et de leurs *césars.* (Mass.)

Et les rois à genoux venaient de toutes parts,
Adorer la grandeur du trône des *Césars.*
(GOD.)

— Ce mot est souvent employé, en poésie, comme synonyme de Guerrier, de conquérant.

Qu'armés des foudres de la guerre,
Suivis de soldats indomptés,
Les *Césars* enchaînent la terre
Sous leurs drapeaux ensanglantés.
(BALZAC.)

— Fig. et fam. *C'est un césar, il est brave comme un césar.* Se dit d'un homme hardi et courageux.

— Prov. et fam. *Il faut rendre à César ce qui appartient à César.* Il faut rendre à chacun ce qui lui est dû.

— CÉSARS (les douze). On désigne sous ce nom Jules César et les onze empereurs qui régnèrent après lui : Auguste, Tibère, Claude, Caligula, Néron, Galba, Othon, Vitellius, Vespasien, Titus et Domitien.

CÉSARÉ. s. m. Logiq. Espèce de syllogisme.

CÉSARÉE. (en lat. *ville de César*). Géogr. anc. Plusieurs villes de l'empire romain ont porté ce nom. La plus célèbre était Césarée, capitale de la Cappadoce, aujourd'hui Kaïsarieh, dans l'Asie-Mineure ; 25,000 hab.

CÉSARÉE. s. f. Bot. Genre douteux de la famille des géraniacées, herbe du Brésil austral.

CÉSARÉON. s. m. Temples qui furent construits d'abord en l'honneur de César-Auguste, ensuite en l'honneur des autres Césars. Il y avait un Césaréon dans la plupart des villes de l'empire. On plaçait dans le Césaréon les images de tous les empereurs qui, après leur mort, étaient élevés au rang des dieux.

CÉSARIEN, IENNE. adj. (rad. *César*). Hist. rom. Qui appartenait à Jules César ou à un César. Famille césarienne. Troupes césariennes.

— Littér. *Discours césariens.* Discours de Cicéron dans lesquels cet orateur a placé les louanges de Jules César. L'oraison pour Marcellus, l'oraison pour le roi Déjotaire, sont des oraisons césariennes ou des discours césariens.

— CÉSARIEN. s. m. Ami, partisan, soldat de Jules César. Les césariens battirent les pompéiens à Pharsale. || Membre de la famille de Jules César. Les césariens s'éteignirent dans la personne de Néron. || Officier de l'empire qui tenait les comptes du fisc. || Gladiateurs de l'ancienne Rome, destinés pour les jeux auxquels assistaient les empereurs.

CÉSARIENNE. adj. f. (du lat. *cæsus*, part. pass. du v. *cædere*, couper, inciser). Chirurg. Se dit d'une incision faite à la matrice pour tirer un enfant du corps de sa mère. Opération césarienne. Les Latins appelaient *cæsares* ou *cæsones* les enfants nés de la sorte.

CÉSARION. (dimin. de *César*). Nom du fils que César eut de Cléopâtre, et qu'Auguste fit mourir après la prise d'Alexandrie.

CÉSAROTTI (Melchior). Littérateur italien, né à Padoue en 1730, mort en 1808, fut comblé dans sa vieillesse des bienfaits de Napoléon.

CÉSATIE. s. f. Bot. Genre de la famille des ombellifères, formé pour une plante herbacée de la Nouvelle-Hollande austro-occidentale.

CÉSÈNE. Géogr. Ville d'Italie dans l'État de l'Eglise ; 12,000 hab. Patrie de Pie VI et de Pie VII.

CÉSERON. s. m. Bot. Nom vulgaire du poischiche.

CÉSICOLLE. adj. des 2 g. (ét. lat., *cæsus*, taillé ; *collum*, cou). Zool. Qui a le cou ou le corselet sillonné ou entaillé. Lagostome césicolle.

CÉSIE. s. f. Entom. Genre de papillons.

— Bot. Genre de plantes herbacées de la Nouvelle-Hollande. || Genre de la famille des liliacées asphodélées.

CÉSIÉ, ÉE. adj. Entom. Qui ressemble à une césie. || CÉSIÉS. s. m. pl. Famille de lépidoptères qui a le genre césie pour type.

CÉSIOMORE. s. m. Ichthyol. Genre de poissons de la famille des atractosomes. Il renferme deux espèces qui habitent la mer des Indes.

CÉSION. s. m. Ichthyol. Genre de poissons de la famille des atractosomes, de la mer des Moluques. L'espèce type est le césion tilé de l'archipel des Carolines.

CESPÈDES (Paul de). Peintre espagnol, né à Cordoue en 1538, et mort en 1608, enrichit la cathédrale de Cordoue, dont il était chanoine, de plusieurs tableaux, et a écrit un poème sur la peinture.

CESSANT, ANTE. adj. (rad. *cesser*). Qui cesse. On ne l'emploie guère que dans ces phrases : Tout empêchement cessant. Tous empêchements cessants. Toute chose, toute affaire cessante. Toutes choses, toutes affaires cessantes. Tous empêchements cessants, j'irai vous voir. || Il ne faut pas le confondre avec *cessant*, part. prés. du verbe Cesser, qui est invariable. V. CESSER.

CESSATEUR, TRICE. s. (du lat. *cessare*, [illegible] par défaut de patience, d'énergie ou d'affection pour son entreprise. (Ce mot est de Rabelais.)

CESSATION. s. f. (pr. *cess-ça-ci-on* ; rad. *cesser*). Discontinuation, interruption, intermission. Cessation de commerce, de travail, d'affaires. Cessation d'armes, d'hostilités. Cessation de poursuites. La *cessation* de la royauté prédite par Osée.

— Montaigne s'est servi de ce mot pour signifier Repos.

CESSE. s. f. (rad. *cesser*). Répit. Il se met toujours sans article, et ne s'emploie guère que dans cette location, *Sans cesse*, continuellement, toujours, sans interruption. Porter sans cesse. Travailler sans cesse. Sans cesse occupé. Le goût change sans cesse. Les piéges que l'on tend sans cesse. Soupirer sans cesse.

— Il faut sans cesse recommencer le combat. Nous nous voyons sans *cesse* assiégés de témoins. (Rac.) Sans *cesse* en écrivant variez vos discours. (Boil.) La loi défend la médisance, et ils le calomnient sans *cesse*. (J.-J. Rouss.) Il fallait nous dire sans *cesse* que nous nous aimions. (L'abbé Prévost.)

Seigneur, afflige-moi sans *cesse*,
Mais ne m'abandonne jamais.
(L'abbé Têtu.)

—Fam. *N'avoir point de cesse.* Ne point cesser, continuer sans interruption. Il n'aura point de cesse que vous ne lui ayez accordé ce qu'il demande. || *Il n'a ni repos ni cesse.* Il est continuellement occupé. Il ne se donne aucun repos. Je ne me donnerai ni repos ni cesse que je n'aie achevé cet ouvrage.

CESSÉ. part. pass. du v. Cesser.

— On se sert de l'auxiliaire *avoir* quand on veut exprimer une action. La fièvre *a cessé*, c'est-à-dire, elle a cessé d'agir. On emploie l'auxiliaire *être* pour exprimer l'état qui résulte de la cessation de l'action. La peste *est cessée*. Et du Dieu d'Israël les fêtes sont *cessées*. (Rac.) Cette sorte d'influence que tu exerçais sur elle par ta nature romanesque, a *cessé*. (Alp. Karr.) Quand les passions ont *cessé* de tourmenter notre vie, le repos est le plus grand de tous les biens. (Beauch.)

CESSER. v. n. 1re conj. (du lat. *cessare*, même signif.). Discontinuer, interrompre. Cesser de vivre, de parler, d'agir. Il ne cesse de pleurer. Il a cessé de pleuvoir. La goutte a cessé de le tourmenter. La nuit fit cesser le combat. Faire cesser un désordre. Quand cesserez-vous de chanter, de pleurer? Je cesse de régner. Cessons de nous haïr. Que votre douleur cesse. Le jeu cesse à l'instant. Cessez de me déranger. Ne cessons pas de désirer la paix. Il ne *cessait* de leur inspirer les sentiments de la véritable religion. (Boss.) Elle ne voulait pas qu'ils *cessassent* un moment de l'entretenir. (Id.) Je *cesse* d'être esclave, et n'ai plus d'ennemi. (Rac.) Pour être souverain faut-il *cesser* d'être homme? (Corn.) L'homme ne commence pas aisément à penser ; mais sitôt qu'il commence, il ne *cesse* plus. (J.-J. Rouss.) Il court de mauvais bruits sur votre compte ; ou faites-les *cesser*, ou *cessez* de vivre. (Barthélemy.)

Romains ! souffrirez-vous qu'on vous immole [un homme
Sans qui Rome aujourd'hui *cesserait* d'être [Rome?
(Corneille.)

Lorsque de tant d'horreurs le trépas nous dé- [livre,
Est-ce un si grand malheur que de *cesser* de [vivre?
(Racine.)

— Après ce verbe, on peut supprimer *pas* et *point*, quand on ne veut pas exprimer une continuation absolue et non interrompue. On dit d'un ouvrier : *Il ne cesse de travailler*, c'est-à-dire il donne au travail tout le temps qu'il peut y employer. *Il ne cesse de travailler du matin au soir*, qu'il travaille du matin au soir sans interruption, mais qu'il travaille continuellement, à l'exception des heures de repas. Mais si l'on voulait exprimer une continuation absolue de travail, sans aucune espèce d'interruption, il faudrait mettre pas. Depuis ce matin, il n'a pas cessé de travailler.

— Pris d'une manière absolue. Les bienfaits s'oublient, les amitiés *cessent*. (Fléch.) Le charme *cesse*, le bonheur s'enfuit. (Mass.) *Cessez*, vaines frayeurs ; *cessez*, lâches tendresses. (Corn.) *Cessez*, et retenez vos larmes l'un et l'autre. (Rac.)

— *Faire cesser.* Mettre un terme, apaiser, calmer, dissiper. Faisons *cesser* les crimes qui l'irritent. (Mass.) Faire *cesser* les moindres prétextes de trouble. (Fléch.) Faire *cesser* partout la discorde et la guerre. (Rac.)

— Il est quelquefois actif. *Cessez* vos cris, vos plaintes. Cessons notre travail. Ils ont cessé leurs poursuites.

— Syn. comp. CESSER. DISCONTINUER. FINIR. *Cesser* marque l'inaction volontaire de celui qui agissait ; *discontinuer*, l'abandon momentané de la suite de l'action ; *finir*, la cessation naturelle du travail, faute d'objet.

CESSIBILITÉ. s. f. Qualité d'une chose qui est susceptible d'être cédée.

CESSIBLE. adj. des 2 g. (rad. *céder*). Jurispr. Qui peut être cédé. Un droit cessible, non cessible. Des droits cessibles.

CESSION. s. f. (du lat. *cessio*, même signif., dérivé de *cedere*, céder). Jurispr. Action de céder, transport, abandonnement à un autre de la chose dont on est propriétaire. Il se dit surtout [illegible] *sa créance*. Transporter à une autre personne les droits que donne une créance. || Abandonner ses biens à ses créanciers lorsqu'on est hors d'état de payer ses dettes, pour avoir sa liberté. Faire cession de biens, ou simplement faire cession. || *Cession volontaire*. Cession que les créanciers acceptent volontairement de leurs débiteurs. || *Cession judiciaire*. Celle que la justice permet à un débiteur de faire à ses créanciers, et que ceux-ci ne peuvent refuser. || *Être admis au bénéfice de cession*. Être autorisé à faire cession ; avoir la permission de céder ses biens à ses créanciers. Les étrangers ne sont point admis au bénéfice de cession.

— Syn. comp. CESSION. CONCESSION. La *cession* est un droit, la *concession* est une grâce, une faveur, un privilége.

CESSIONNAIRE. s. des 2 g. (rad. *céder*). Celui, celle à qui on a cédé quelque chose, qui accepte une cession, un transport. Il est cessionnaire de mes droits. Il agit en qualité de cessionnaire. Dès lors, les *cessionnaires*, ainsi que les créanciers hypothécaires, ne pouvaient s'opposer à l'exercice du droit de préférence de la femme. (Le Droit.)

— Il se dit aussi, mais rarement, de celui qui a cédé ses biens à ses créanciers, volontairement ou par ordre de justice.

CESTE. s. m. (du gr. κεστὸς, fait à l'aiguille; dérivé de κεντέω, je pique). Espèce de gantelet de cuir garni de fer ou de plomb, dont les anciens athlètes se servaient dans les combats du pugilat. Il y a dans l'*Enéide* de Virgile une magnifique description du combat du ceste.

— Chez les anciens, la ceinture que le mari donnait à sa femme le premier jour de ses noces.

— Myth. Ceinture de Vénus, dans laquelle étaient renfermés les désirs, les grâces, les attraits, les charmes séducteurs, etc. Cette ceinture faisait naître pour celle qui la portait un amour irrésistible, et rallumait une passion près de s'éteindre. Junon emprunta le ceste pour plaire à Jupiter.

Elle avait en ses yeux, en sa voix, en son geste,
Plus de charmes divers que Vénus dans son *ceste*.
(Ménage.)

— *Avoir dérobé le ceste* ou *la ceinture de Vénus*. Se disait, chez les anciens, de celui ou de celle qui possédait les grâces les plus attrayantes.

— Zooph. Genre d'acalèphes libres.

CESTIE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des solanées.

CESTIPHORE. s. m. (ét. gr., κεστὸς, ceste ; φέρω, je porte). Gladiateurs qui combattaient à coups de poing, ou avec le gantelet appelé ceste.

CESTOÏDE. adj. des 2 g. (ét. gr., κεστὸς, ceinture, ruban ; εἶδος, forme). Entom. Qui a la forme d'un ruban. || CESTOÏDES. s. m. pl. Famille de vers intestinaux.

CESTRACION. s. m. (du gr. κέστρον, trait, épieu). Ichthyol. Genre de poissons cartilagineux, de la famille des plagiostomes. Il ne renferme qu'une seule espèce qui habite la mer de la Nouvelle-Galles du Sud.

CESTRE. s. m. Bot. Syn. de Bétoine.

CESTRE. s. m. Antiq. Flèche ou petit trait que l'on lançait à l'aide d'une grande fronde.

CESTREAU. s. m. Bot. Genre de la famille des solanées et de la pentandrie monogynie. || Les baies du cestreau vénéneux, du cap de Bonne-Espérance, sont très-vénéneuses.

CESTRIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *cestrum*, trait; *forma*, forme). Hist. nat. Qui a la forme d'un dard.

CESTRIN. s. m. Bois odoriférant dont on faisait des patenôtres.

CESTRINÉ, ÉE. adj. Bot. Qui concerne le genre cestre. || CESTRINÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des solanées, ayant le genre cestre pour type.

CESTRINUS. Temps hér. Fils d'Hélénus et d'Andromaque. Il s'établit dans une contrée de l'Epire, à laquelle il donna le nom de Cestrine.

CESTRON. s. m. Bot. Syn. de Cestreau et de Bétoine.

— Techn. Sorte de touret avec lequel on travaillait l'ivoire.

CESTRORHIN. s. m. Ichthyol. Syn. de Marteau.

CESTROSPHENDONE. s. f. Anc. art milit. Sorte de javelot qu'on lançait avec une fronde, et que les Macédoniens inventèrent dans la guerre de Persée.

CÉSULIE. s. f. (du lat. *cæsulla*, qui a les yeux bleus). Bot. Genre de la famille des composées astéroïdées, herbe vivace des marais du Coromandel, et dont les fleurs sont d'un bleu tendre.

CÉSULIÉ, ÉE. adj. (ét., V. CÉSULIE). Bot. Qui est semblable à la césulie. || CÉSULIÉES. s. f. pl. Division de la tribu des composées astéroïdées, comprenant le seul genre césulie.

CÉSURE. s. f. (du lat. *cæsura*, même signif., dérivé de *cædere*, couper). Poés. Repos qui, dans les vers alexandrins français, se trouve après la sixième syllabe, et après la quatrième dans les vers de dix syllabes. La césure sépare les hémistiches. Ce vers n'a pas de césure. Les deux vers suivants formulent d'une manière caractéristique le précepte de la césure :

Que toujours dans vos vers, | le sens, coupant [les mots,
Suspende l'hémistiche, | en marque le repos.
(Boileau.)

. . . . Souvent la *césure*
Plaît, je ne sais comment, en rompant la me- [sure.
(Voltaire.)

— Dans les vers grecs et latins, syllabe longue qui termine un mot ou pied, et qui sert à former le pied suivant :

Τίς τ' ἄρ σφωε θεῶν ἔριδι ξυνέηκε μάχεσθαι;
(Homère.)

Invisum numen, terras cœlumque levabat.
(Virgile.)

— Syn. comp. CÉSURE. HÉMISTICHE. *L'hémistiche* est toujours à la moitié du vers ; la *césure* qui rompt le vers est partout où elle coupe la phrase. Tout *hémistiche* est une *césure* ; mais toute *césure* n'est pas un *hémistiche*.

CET. adj. démonst. V. CE.

CÉTACÉ, ÉE. adj. (ét., V. CÉTACÉS). Qui est du genre de la baleine.

CÉTACÉEN, ENNE. adj. Mamm. Qui a rapport aux cétacés. Le dauphin est un poisson cétacéen.

CÉTACÉS. s. m. pl. (du gr. κῆτος, baleine). Zool. Famille d'animaux mammifères qui vivent dans la mer, et à laquelle se rapportent les baleines, les cachalots, etc. Les cétacés n'ont point de nageoires postérieures. Les cétacés sont communs dans les mers du Nord.

— Paléont. *Cétacés fossiles*. Débris de mammifères antédiluviens qu'on a rencontrés dans les calcaires marins tertiaires, et les sables.

CÉTAIRES. s. m. pl. (du gr. κῆτος, baleine). Il se disait des bas-fonds sur lesquels les cétacés et les gros poissons venaient échouer dans certaines saisons de l'année.

CÉTARIE. s. f. (du gr. κῆτος, gros poisson). Réservoirs où les Romains nourrissaient du poisson de mer, et surtout des thons.

CÉTÉENS. Géogr. anc. Peuples de Mysie, qui vinrent au secours de Troie.

CÉTÈNE. s. f. Chim. Base de l'éthal et de la cétine.

CÉTÉRAC. s. m. Bot. Genre établi parmi les fougères, aux dépens des doradilles, qui rentre dans ceux qu'on appelle néphrodion et Noodsie.

CÉTÈS. Roi d'Égypte, dont les Grecs ont fait leur Protée. Il était fort habile dans les arts, et se métamorphosait fréquemment, c'est-à-dire, que les différents ornements qu'il avait coutume de porter et de changer souvent ont donné lieu à cette fable.

CÉTHÉGUS (Famille des). Une des plus illustres et des plus anciennes familles de Rome, était célèbre par l'austérité de ses mœurs, et affectait de porter un costume particulier.

CÉTHIM. Fils de Javan, et petit-fils de Noé, qui peupla la Macédoine.

CÉTHIM. Géogr. anc. Nom sous lequel la Bible désigne la Macédoine.

CÉTHORIN. s. m. Ichthyol. Sous-genre de poissons, établi aux dépens des squales.

CÉTHOSIE. s. f. Entom. Genre d'insectes de l'ordre des lépidoptères, famille des diurnes.

CÉTINE. s. f. Chim. V. BLANC DE BALEINE.

CÉTIOSAURE. s. m. (ét. gr., κῆτος, baleine; σαῦρος, lézard). Foss. Genre de reptiles gigantesques, dont les débris se rencontrent dans les formations oolithiques de diverses parties de l'Angleterre. Le cétiosaure long. Le cétiosaure court. Le cétiosaure moyen. Le cétiosaure brachyure.

CÉTIQUE. adj. des 2 g. (du gr. κῆτος, baleine). Chim. Produit de la saponification de la cétine. Acide cétique.

CÉTO. Myth. Fille de Neptune et de la Terre. Elle épousa Phorcys, son frère, et en eut les Phorycides et les Gorgones.

— s. m. Entom. Espèce de papillons.

CÉTOCAPNIE. s. f. Bot. Syn. de Bravoe.

CÉTOCINE. s. f. Conchyl. Genre de coquilles, établi pour placer une espèce qui avait été rangée parmi les bélemnites, sous le nom de bélemnites à extrémité pointue.

CÉTOGRAPHE. s. des 2 g. (ét. gr., κῆτος, baleine ; γράφω, je décris. Qui s'occupe de la description de la baleine.

CÉTOGRAPHIE. s. f. (ét., V. CÉTOGRAPHE). Description de la baleine.

CÉTOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. (ét., V. CÉTOGRAPHIE). Qui a rapport à la cétographie.

CÉTOINE. s. m. Entom. Genre d'insectes de l'ordre des coléoptères pentamères, famille des lamellicornes. Ce genre est composé d'un grand nombre d'espèces.

CÉTOLOGIE. s. f. (ét. gr., κῆτος, baleine ; λόγος, discours). Entretien sur les cétacés, tels que baleines, dauphins, etc.

CÉTOLOGIQUE. adj. des 2 g. (ét., V. CÉTOLOGIE). Qui concerne la cétologie.

CÉTONIDES. s. m. pl. (ét. gr., κῆτος, baleine ; εἶδος, ressemblance). Entom. Nom d'une division de la tribu des scarabéides mélitophiles, famille des lamellicornes.

CÉTONIEN, IENNE. adj. Entom. Qui concerne les cétonides. || CÉTONIENS. s. m. pl. Famille d'insectes de la tribu des lamellicornes.

CÉTONION. s. m. (du gr. [illegible] à coucher). Bot. Glume calicinale des graminées à épillets multiflores.

CÉTONITES. s. m. pl. Entom. Division d'insectes établie dans la tribu des scarabéides mélitophiles, et qui se compose en partie des cétonides et des gymnésides.

CÉTOPHAGE. s. m. (ét. gr., κῆτος, baleine; φάγω, je mange). Ornith. Genre de famille des gobe-mouches. V. SETOPHAGE.

CÉTOPIRE. s. f. Moll. Syn. de Coronule.

CÉTRARIE. s. f. (du lat. *cetra*, bouclier). Bot. Genre de plantes de la famille des lichens.

CÉTRAS. Mécanicien, né à Chalcédoine, perfectionna le bélier, machine de guerre, que le hasard avait fait découvrir pendant le siége de Cadix par les Carthaginois.

CÈTRE. s. f. Anc. art milit. Espèce de petit bouclier rond, de cuir, dont se servaient les soldats africains et espagnols.

CETTE. adj. démonst. f. s. V. CE.

CETTE. Géogr. Port de mer, chef-lieu de cant. (Hérault); 12,000 hab. Le centre des exportations du département. Distilleries, cendres gravelées, bouchons, etc. Pêche très-active ; belles salines.

CETTIE. s. f. Ornith. Genre formé pour la sylvie cette.

CÉTUS. Myth. Monstre marin que Neptune envoya ravager les terres de Céphée. || Autre monstre marin que Neptune envoya contre Laocoon.

CEURAWATH. Nom d'une secte de benjans ou banjans, dans les Indes, si infatués de la métempsycose, qu'ils respectent les moindres insectes. Leurs brahmines ou prêtres ont toujours la bouche couverte d'un voile, de peur d'avaler quelques mouches. Ils ont également soin, en allumant de la chandelle ou du feu dans leurs maisons, que nul papillon ou moucheron ne vienne s'y brûler, et de faire bouillir l'eau avant de la boire, de peur qu'elle ne contienne quelques insectes.

CÉUS. Myth. Fils de Titan et de la Terre, épousa Phebé, dont il eut Latone et Astérie. Jupiter ayant séduit la première, Céus prit les armes contre lui et en fut foudroyé.

CEUTA, jadis **SEPTA**. Géogr. Ville de la côte septentrionale de l'Afrique (Maroc), appartient à l'Espagne ; 9,300 hab. || Près de là s'élève une montagne nommée aussi *Ceuta*, autrefois *Abyla*, qui, avec Calpé en Espagne, formait les colonnes d'Hercule.

CEUTHOCÈRE ou **CEUTOCÈRE.** s. m. (ét. gr., κεύθω, je cache ; κέρας, corne). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des clavicornes.

CEUTHORHYNCHE ou **CEUTORHYNQUE.** s. m. (ét. gr., κεύθω, je cache ; ῥύγχος, rostre). Entom. Genre de coléoptères tétramères, de la famille des curculionites.

CEUTHOSPORE. s. f. (ét. gr., κεῦθος, caché, σπορά, spore). Bot. Genre de la famille des pyrénomycètes, établi pour de petits champignons parasites, croissant sur les feuilles coriaces de certains végétaux.

CEUTOCÈRE. s. m. Entom. V. CEUTHOCÈRE.

CEUX. pron. démonst. pl. m. V. CELUI.

CÉVADATE. s. m. Chim. Genre de sels produits par la combinaison de l'acide cévadique avec les bases salifiables.

CÉVADILLE. s. f. Bot. et médec. Graine qu'on emploie pour empoisonner la vermine de la tête, et qu'on applique quelquefois sur les parties attaquées de gangrène.

CÉVADILLINE. s. f. Chim. V. SABADILLINE.

CÉVADIQUE. adj. des 2 g. Chim. Acide découvert dans la cévadille. Acide cévadique.

CÉVALCHICHILLE. s. f. Bot. Espèce de vigne sauvage du Mexique.

CÉVALLIE. s. f. Bot. Genre de la famille des claycérées, qui ne renferme encore qu'une espèce, indigène du Mexique.

CÉVENNES. Géogr. Chaîne de montagnes occupant la partie sud du centre de la France, se liant par les montagnes de Corbières avec les Pyrénées, et par les montagnes du Charolais et de la Côte-d'Or avec les Vosges. Elles renferment les sources d'un grand nombre de rivières. Leur sommet le plus élevé est le Gerbier-des-Jones, haut de 3,200 mètr. Les Cévennes ont été de 1682 à 1750 le théâtre de guerres de religion. V. CAMISARDS.

CEYLAN (*Singhala* en langue indigène). Géogr. La Taprobane des anciens. Grande île de l'Inde anglaise ; 2,000,000 hab., chef-lieu, Colombo. Cannelle, muscade, cardamome, plantes équinoxiales ; buffles, éléphants, tigres, hyènes, élans, etc., multitude de singes, serpents, oiseaux, etc. ; diamants, rubis, améthystes, topazes, saphirs, etc.

CEYLANITE. s. m. Minér. Substance pierreuse de couleur noire, observée parmi les tourmalines de Ceylan, et que l'on regarde comme une espèce de schorl ou de grenat.

CEYX. s. m. (nom mythologique). Entom. Genre d'insectes diptères, établi dans la famille des sacrostomes. Ce sont de très-petites mouches qui vivent sur les plantes aquatiques.

— Ornith. Nom que l'on donne aux martins-pêcheurs tridactyles.

CEYZERIAT. Géogr. Chef-lieu de canton (Ain); 1,150 hab.

CH. Ces deux lettres prennent le son du *k* quand elles sont immédiatement suivies de *l*, de *n*, de *r*. Dans les noms tirés de l'hébreu ou du grec, *ch* a souvent le son du *k*, mais souvent aussi on le prononce à la française, comme dans les mots *cheval*, *chien*, etc. C'est le plus ou le moins grand emploi qui règle la prononciation. Ainsi quelquefois les dérivés d'un même mot se prononcent différemment, quand les uns sont d'un plus grand usage que les autres. Voilà pourquoi *bachique*, *archevêque*, etc., se prononcent à la française, tandis que *Bacchus*, *archiepiscopal*, *archiépiscopat*, se prononcent comme en grec et en latin, avec le son *k*. A la fin du mot *almanach*, le *ch* ne se

prononce pas du tout. Nous avons indiqué la prononciation de tous les mots où le *ch* se prononce autrement que dans *chameau*.

CHA. s. m. Comm. Étoffe de soie très-légère dont on se sert à la Chine.

— Bot. Espèce de nerprun dont les Chinois pauvres emploient les feuilles en guise de thé.

— Liqueur vineuse produite par une espèce de palmier.

CHABAN. s. m. Mois de mai chez les Turcs.

— Liturg. Prière de minuit, et lune pendant laquelle on fait cette prière chez les mahométans.

CHABANAIS. Géogr. Ch.-l. de canton, arr. de Confolens (Charente); 1,900 hab.

CHABANNES. Ancienne famille du Bourbonnais, qui a fourni à la France plusieurs grands capitaines. Les deux plus célèbres sont Antoine de Chabannes, qui partagea les exploits de Jeanne d'Arc, et, après avoir commandé quelque temps les brigands connus sous le nom d'Ecorcheurs, servit fidèlement Charles VII et Louis XI; il mourut en 1487. Jacques de Chabannes, seigneur de la Palice, tué à la bataille de Pavie en 1525, fut un des plus grands capitaines de son temps, et cependant il est plus connu par une plate chanson populaire que par ses exploits.

CHABANON. Littérateur érudit et laborieux, né en 1720, mort en 1792, a publié un grand nombre de traductions d'auteurs grecs et latins, a fait plusieurs pièces de théâtre estimées, et a écrit un traité sur la musique; c'est son meilleur ouvrage.

CHABAR. Myth. ar. Divinité des anciens Arabes, que les uns disent être Vénus et d'autres la Lune.

CHABASIE. s. f. (du gr. χαβάζιος, nom d'un minéral inconnu). Minér. Espèce minérale de l'ordre des silicates alumineux et de la tribu des rhomboédriques. Elle appartient essentiellement aux terrains ignés et volcaniques.

CHABEC. s. m. Anc. mar. Bâtiments de la Méditerranée, très-légers, à voiles et à rames, destinés pour la guerre, et portant de 14 à 22, et même 26 canons, en une seule batterie.

CHABEUIL. Géogr. Ville de France, ch.-l. de canton, arr. de Valence (Drôme); 4,500 h.

CHABIN. s. m. Produit prétendu de l'union du bouc et de la brebis.

CHABLAGE. s. m. (rad. *câble*). Mar. Action de veiller à ce que les bateaux ne rencontrent aucun obstacle dans les passes difficiles.

CHABLAIS. s. m. Géogr. Province des Etats Sardes, dans la Savoie, ch.-l. Thonon; 52,000 hab. Les Romains entretenaient des haras dans ce pays, d'où lui vint le nom de *Caballica provincia*, dont Chablais n'est qu'une corruption.

CHABLE. s. m. (du gr. κάλως, câble). Techn. Grosse corde passée dans une poulie pour soulever un fardeau.

— Mar. Grosse corde à l'usage de la marine.

— Agric. Nom qu'on donne à la herse dans quelques endroits.

CHABLEAU. s. m. Mar. Longue corde dont les bateliers se servent pour tirer les bateaux.

CHABLER. v. a. 1re conj. Anc. art milit. Combattre dans un tournoi.

— Mar. Tordre plusieurs cordes en une. || Attacher un câble à une pièce de bois pour la lever.

— Agric. *Chabler les noyers.* Abattre les noix à coups de perche.

— SE CHABLER. v. pron. Être chablé. C'est ainsi que cette pièce se chable.

CHABLEUR. s. m. Navig. river. Nom donné à une corporation de matelots pilotes qui, sur certaines rivières, étaient chargés de faciliter aux bateaux le passage des ponts et des autres endroits difficiles.

CHABLIS. s. m. Législ. Arbres abattus dans les forêts par le vent, ou tombés de vieillesse, de pourriture, ou par le poids des neiges. Il y a beaucoup de chablis dans cette forêt. Vendre les chablis.

— On appelle aussi *chablis* les branches d'arbres brisées par quelqu'une des causes précédentes.

CHABLIS. Géogr. Ch.-l. de canton, arr. d'Auxerre (Yonne), renommé par ses vins blancs; 2,600 hab.

— s. m. Vin du territoire de cette ville. Une bouteille de Chablis. Le *Chablis* est, après celui de Meursault, le meilleur vin blanc de la Bourgogne; il avait déjà de la réputation dans le moyen âge. (Dubourg.)

CHABLOT. s. m. [illegible]

pour attacher les pièces de bois nommées échasses. || On dit aussi *chabot*, mais *chablot* est préférable, comme plus analogue avec câble, chabler, chableur, etc.

CHABNAM. s. m. (pr. *kab-namm*). Comm. Espèce de mousseline des Indes, très-claire et très-fine.

CHABOISSEAU. s. m. Ichthyol. Nom vulgaire d'une espèce du genre cotte.

CHABOT. s. m. (du lat. *caput*, tête, parce que ce poisson a une très-grosse tête). Ichthyol. Nom vulgaire d'une espèce du genre cotte.

— Blas. Meuble d'armoiries qui représente un chabot en pal, la tête en haut, montrant son dos.

CHABOT (François). Fameux révolutionnaire, né en 1759 à St-Geniez (Aveyron), ancien capucin, auteur du *Journal populaire* ou *Catéchisme des sans-culottes*, député à la Convention; monta sur l'échafaud le 5 avril 1794. || CHABOT (Georg.-Ant.). Député à la Convention, après le 9 thermidor; né à Montluçon (Allier), célèbre jurisconsulte, fit, au tribunat, décréter le consulat à vie de Napoléon; mort en 1819.

CHABOTTE. s. f. Serrur. Masse de fonte dans laquelle on fixe les grosses enclumes.

CHABOUSSADE. s. f. Agric. Race de moutons de l'Amérique qui n'ont point de cornes, et qui sont garnis de laine jusqu'aux sabots.

CHABRAQUE. s. f. (du lat. *capra*, chèvre). Art milit. Peau de chèvre ou de mouton que l'on met sur les chevaux de troupes légères.

— On écrit aussi *schabraque*, orthographe que les partisans de l'étymologie trouvent plus correcte que la nôtre, ce qui n'est pas exact, puisque ce mot s'écrit en allemand *schabracke*. Laquelle de ces orthographes est préférable? Nous pensons que c'est celle qui est le plus conforme au génie de notre langue, puisque aucune des deux formes ne reproduit l'orthographe allemande.

CHABRATE. s. f. Minér. Espèce de pierre transparente à laquelle les anciens ont attribué des propriétés merveilleuses.

CHABRÉE. s. f. (de *Chabré*, botaniste). Bot. Genre de la famille des composées, tribu des nassauviées, dont les espèces sont la plupart indigènes du Chili.

CHABRIAS. (pr. *Ka-bri-ass*). Général athénien, fameux dans la guerre maritime; il périt dans un combat naval, 358 ans av. J.-C.

CHABRILLOU. s. m. (pr. *ka-bri-iou*; du lat. *capra*, chèvre). Écon. rur. Fromage de lait de chèvre qui se fabrique en Auvergne.

CHABROL DE CROUSOL (Christophe-Jean-André, comte de). Ministre et pair de France, né à Riom en 1771, d'une famille de robe, mort en 1836, laissant la réputation d'un des hommes d'Etat les plus éclairés et les plus sages qui aient servi la France sous l'Empire et la Restauration.

CHABROTÈRE. s. f. Ichthyol. Poisson du genre des trigles.

CHABUISSEAU. s. m. Ichthyol. Un des noms de la chevanne.

CHAC. s. m. Mot dont on se servait pour exprimer le bruit d'un chien de fusil qui frappe la batterie sans découvrir le bassinet. Faire chac.

CHACABOUT. s. m. Hist. relig. Membre d'une secte établie au royaume de Siam par un solitaire nommé Chacabout, que les Indiens disent avoir été métamorphosé en éléphant blanc, de là le respect des habitants de Siam et du Tonquin pour cet animal.

CHACAL. s. m. Mamm. Espèce du genre chien, qui vit en Orient, dans l'état sauvage, et qui est très-féroce. Une troupe de chacals. Le *chacal* déterre les cadavres, et, quoiqu'il ait la pupille ronde, il chasse pendant la nuit. (Buff.) A de longs intervalles on entendait les lugubres cris de quelques oiseaux de nuit et de quelques *chacals*. (Volney.)

CHACAMEL. s. m. (du mexic. *chachalacamelt*, oiseau criard). Ornith. Aigle du Mexique, espèce du genre hocco.

CHACARA. Myth. Prêtre du soleil au Pérou.

CHACART. s. m. Comm. Toile de coton, à carreaux, des Indes.

CHACAYE. s. f. (pr. *cha-ca-ie*). Bot. Arbrisseau du Pérou.

CHACELLE. s. f. Se disait autrefois pour Siége à dossier.

CHA-CHA ou **CLA-CLA.** s. f. Ornith. Nom vulgaire de la litorne, espèce du genre merle, division des grives.

CHACHANATOTOTL. s. m. Ornith. Oiseau du Mexique, un peu plus gros que le chardonneret.

CHACHEM. Géogr. Montagne des Indes dans le Pérou, près d'Aréquipa. 7,000 mètres de hauteur.

CHACHIL ou **KAKIL.** s. m. Bot. Palmier du Congo.

CHACMA. s. m. Mamm. Singe du cap de Bonne-Espérance, espèce du genre cynocéphale. On l'appelle aussi Choac-kama.

CHACO. Géogr. Vaste contrée de la république de Buénos-Ayres, intendance du Paraguay, presque entièrement habitée par des [illegible]

CHACOLI. s. m. Écon. rur. Sorte de vin qu'on fait en Biscaye.

CHACONNE. s. f. (de l'ital. *ciacona*, de *cecone*, aveugle; parce qu'on prétend que cet air fut inventé par un aveugle). Mus. Ancien air de danse d'une longue durée, espèce de symphonie dansante et d'un mouvement modéré, qu'on écrivait ordinairement à trois temps et quelquefois à quatre. Depuis longtemps la chaconne est passée de mode. Jouer une chaconne.

— *Chaconne chantante.* Paroles faites sur un air de chaconne. || Air composé sur des paroles, où le musicien s'est assujéti à une basse contrainte.

— Danse sur un air de chaconne. Danser la chaconne. Une chaconne.

— Ruban que l'on portait sur la chemise, et dont on laissait pendre négligemment les bouts par devant.

CHACARA. s. m. Mamm. Sorte de chien que les Hurons font rôtir pour servir de mets dans les repas de cérémonie.

CHACRAN. Myth. ind. Arme faite en cercle, qui vomit continuellement du feu, et qui, par la force des prières que récite Vichnou en la lançant, a le pouvoir de traverser la terre et les cieux, et de tuer tous ses ennemis.

CHACRELLE. s. f. Bot. Un des noms de la cascarille.

CHACRIL. s. m. Bot. Nom d'un arbre de l'Amérique qui a quelques-unes des propriétés du quinquina.

CHACUN, UNE. pron. indéf. (de l'ital. *ciascheduno*, même signification). S'est écrit autrefois *chaqu'un*. Chaque personne, chaque chose. Chacun de nous. Logez ces voyageurs chacun à part. Chacun d'eux a refusé. Ces vases coûtent douze francs chacun. *Chacun* de tes rubans me coûte une sentence. (Rac.)

Chacun de ses désirs demande une victime;
Chacun de ses instants amène un nouveau [crime.
(LEGOUVÉ.)

— Employé d'une manière absolue au masculin, il signifie Toute personne, qui que ce soit. Chacun sent son mal. Chacun pense à soi. Chacun pour soi. Rendre à chacun ce qui lui appartient. Chacun se gouverne à sa mode. Chacun prend son plaisir où il le trouve.

L'archet rustique part; *chacun* choisit sa belle;
On l'enlace, on l'enlève, on retombe avec elle.
(DELILLE.)

— Se prend quelquefois pour *on*. Chacun en parle. Chacun en raisonne. Chacun s'en plaint.

Voltaire en soit loué! *Chacun* sait au Parnasse
Que Malherbe est un sot, et Quinault un Ho- [race!
(GILBERT.)

— *Chacun*, employé comme sujet, veut toujours le verbe au singulier. Ainsi Delille n'est pas à imiter quand il a dit: *Chacun* de ses filets sont autant de Pactoles. Il aurait fallu: Chacun de ses filets est un Pactole.

— Quand on place *chacun* avant le complément du verbe, on emploie *leur* après *chacun*. Ils ont apporté chacun leur offrande. Ils ont rempli chacun leur devoir. Ils s'en allèrent chacun de leur côté. Deux hommes uniques *chacun* dans leur caractère. (Mass.)

— Quand on ne place *chacun* qu'après le complément du verbe, on emploie *son, sa, ses* après *chacun*. Il faut remettre ces livres-là chacun à sa place. Ils apportèrent des offrandes au temple, chacun selon ses moyens.

— La règle est la même pour l'emploi des pronoms *le, la, lui, leur*, après *chacun*. La loi lie les hommes, chacun en ce qui le concerne. Ils soutenaient chacun l'opinion qui leur paraissait la meilleure.

— Les meilleurs écrivains n'ont pas toujours observé cette règle; ils ont préféré souvent l'accord syleptique, leur esprit étant surtout occupé de l'idée de pluralité. Les députés venaient de rapporter, *chacun* à leur tour, les différentes circonstances de l'ambassade. (Barthél.) Les citoyens, *chacun* selon leurs facultés, tenaient table ouverte. (Vertot.) Ils auraient dû dire Chacun à son tour, chacun selon ses facultés.

— Lorsque *chacun* est suivi du nom ou du pronom pluriel, dont il est le distributif, il exige *son, sa, ses*. Chacun de nous a ses peines. Chacun de ces hommes a eu sa récompense. Donnez à chacun de ces enfants son goûter et ses joujoux.

— La même chose a lieu lorsque le nom ou le pronom pluriel n'est point exprimé dans la phrase. Donnez à chacun sa part.

— Quand ce mot est seul, il est en relation avec un nom appellatif connu, soit pour avoir été énoncé auparavant, soit pour être suffisamment déterminé par les circonstances de l'énonciation. Ainsi, après avoir parlé de livres, on dira: Chacun coûte six francs. Après avoir parlé de Pierre et de Paul, chacun y consentit; et dans cette phrase, *chacun* est en concordance avec le nom commun *homme*. Dans la phrase: Chacun se plaint du sort, *chacun* signifie *chaque homme*.

— Ce mot n'a pas de pluriel, ainsi le verbe qui le suit doit être au singulier. On jugerait beaucoup mieux les visages, si chacun portait ses cheveux et les laissait flotter librement.

— On disait autrefois *un chacun*; on ne pourrait l'employer aujourd'hui que par plaisanterie.

On s'en sert encore quelquefois de cette manière dans le style familier. Chacun avait sa chacune.

Santés, Dieu sait combien! *chacun à sa chacune*
But en faisant de l'œil. . . . (LA FONTAINE.)

— Prov. *Chacun le sien* ou *chacun le sien n'est pas trop*. Il est juste que chacun ait ce qui lui appartient. || *Chacun est maître chez soi, dit le charbonnier.* On prétend que ce proverbe a pris naissance sous François Ier, qui, égaré dans une forêt, fut reçu dans la loge d'un charbonnier et n'obtint que la seconde place à table.

CHACUNIÈRE. s. f. (rad. *chacun*). Maison, logis particulier. Chacun en sa chacunière. Ce mot a été employé par Rabelais, par Montaigne et par Mme de Sévigné.

— On l'a aussi employé dans le sens de Maîtresse.

CHACURA. s. f. Ornith. Genre formé aux dépens du genre perdrix, ayant pour type la perdrix saxatile.

CHADARE. s. f. Bot. Genre de plantes renfermant le greuvier à feuilles de peuplier.

CHADEC. s. m. Bot. Sorte de grosse orange de la Barbade.

CHADET. s. m. Conchyl. Coquillage du genre cérite, que l'on trouve à la Jamaïque.

CHADI. s. m. Hist. ott. Soldat d'une compagnie du corps des janissaires. Les chadis apportaient le bois nécessaire aux cuisines du sérail.

CHAFALKANI. s. m. Comm. Toile peinte d'Alep.

CHAFAUDIER. s. m. Pêch. Celui qui dresse les échafauds sur lesquels on fait sécher la morue. On l'appelle aussi Chafaudeur. Il est aussi chargé de couper la tête à la morue, et alors on l'appelle décolieur.

CHAFÉE. s. f. Techn. Son qui reste quand l'amidonnier a exprimé toute la farine du froment.

CHAFÉI. s. m. Relig. mah. Nom du premier des quatre rites orthodoxes de l'islamisme. Chaféi, son fondateur, né l'an 767 de J.-C. fut un des savants les plus distingués et les plus laborieux de son siècle. Il est le premier parmi les musulmans qui ait écrit sur la jurisprudence proprement dite.

CHAFÉITE. s. des 2 g. Celui, celle qui est du rite chaféi.

CHAFEL. s. m. Anc. art milit. Espèce de fortification extérieure.

CHAFERCONNÉE. s. f. Comm. Toile peinte des Indes.

CHAFFRE. s. m Nom du brou de noix dans quelques parties de la France.

CHAFOUIN. s. m. Mamm. Ancien nom du furet ou de la fouine.

CHAFOUIN, INE. s. Fam. Se dit d'une personne maigre, de petite taille, et qui a la mine basse. Petit chafouin. Petite chafouine.

— S'empl. adjectiv. en parlant de la mine, des manières, etc. Air chafouin. Mine chafouine.

CHAFOURER. v. a. 1re conj. Se disait pour Défigurer.

— Barbouiller; griffonner.

CHAFOUREUR. s. m. Barbouilleur. Chafoureur de parchemin.

CHAGAN. s. m. Hist. Titre que portait le roi des Arabes.

CHAGE. s. m. Hist. Sectaires mahométans qui suivaient l'armée des Mameluks dans la guerre des croisades.

CHAGNELAIE. s. f. Minér. Veine de charbon de terre fort tendre.

CHAGNOT. s. m. Ichthyol. Nom vulgaire du squale glauque.

CHAGNY. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Châlons (Saône-et-Loire); 3,000 hab. Bons vins.

CHAGOS. Géogr. Ile de l'océan Indien, près de l'île Maurice; les malades s'y rétablissent promptement. On l'appelle aussi *Diego-Garcia*.

CHAGRIN. s. m. (de l'ar. *chakii*, qui se plaint). Peine d'esprit causée par des choses qui contrarient nos désirs, nos espérances, qui détruisent notre satisfaction, etc., ou par des malheurs dont nous redoutons l'arrivée. Chagrin cuisant. Grand chagrin. Profond chagrin. Noir chagrin. Chagrin mortel. De longs chagrins. Avoir du chagrin, des chagrins. Vivre dans le chagrin. Miné, rongé par le chagrin. Mourir de chagrin. Exempt, délivré de tout chagrin. Sans chagrin. Chagrins domestiques. Les chagrins abrègent la vie. Le chagrin empoisonne ses jours. Passer son chagrin. Noyer son chagrin dans le vin. Un sage adoucit ses *chagrins* en les supportant en silence. (Jouff.) Il n'est point de *chagrin* et de douleur que le temps n'adoucisse et le plus souvent n'efface. (Bonnin.) Le *chagrin* monte en croupe et galope avec lui. (Boil.) En tous lieux les *chagrins* m'attendent au passage. (Id.) Les *chagrins* laissent donc quelque trêve aux tyrans! (Lemerc.)

Les noirs *chagrins*, enfants de la vieillesse,
N'habitent pas sous les rustiques toits.
(VOLTAIRE.)

nouvelle. Il fut obligé de le faire à son grand chagrin.

— Colère, dépit, humeur. La moindre contradiction excite son chagrin. Elle souffrait les incommodités et les maladies sans *chagrin*. (Boss.) J'affectai les *chagrins* d'une injuste marâtre. (Rac.) Pourquoi témoigner un *chagrin* bizarre contre les fautes d'autrui qui ne nous regardent pas? (St-Evrem.)

— *Le chagrin de*, suivi d'un infinitif. Palliant d'une politique zélée le *chagrin* de ne se sentir pas à leur gré si bien loués, et si longtemps, que chacun des autres académiciens. (La Bruy.)

— Prov. *Cent heures ou cent livres de chagrin ne paient pas un sou de dettes.*

— Iconol. On le représente avec un visage livide, les yeux creux, les sourcils froncés et la démarche incertaine, tenant de l'absinthe, qu'il presse dans un vase pour s'en abreuver, et d'une plaie qu'il a au cœur tombent des gouttes de sang.

— Myth. Il était fils de la Mort, et père de Momus et des Hespérides. Sa demeure était à la porte des Enfers.

— Syn. simp. Tristesse, mélancolie, aigreur, humeur, colère, dépit, douleur, affliction, désolation, déplaisir, tourment, ennui, inquiétude, peine, misère, soins, tintouin (ce dernier est trivial). || Epith. Amer, cruel, cuisant, incommode, importun, affreux, âpre, dévorant, farouche, morne, sombre, fâcheux, funeste, brusque, secret, domestique, éternel, solitaire, passager, inquiet, pesant, léger, adouci, calmé, aigri, superbe. || Périphr. Le poids du chagrin, le poids des ennuis, les soins amers. Humeur chagrine.

— Syn. comp. LE CHAGRIN. LES CHAGRINS. Le *chagrin* exprime un état habituel de l'âme; les *chagrins* sont des contrariétés plus ou moins fortes. || CHAGRIN. TRISTESSE. MÉLANCOLIE. Le *chagrin* vient du mécontentement et des tracasseries de la vie. La *tristesse* est ordinairement causée par les grandes afflictions. La *mélancolie* est l'effet du tempérament.

CHAGRIN. s. m. (de l'ital. *sigrino*, fait du turc *sagri*, croupe). Espèce de cuir grenu, fait ordinairement de peau de la croupe du mulet ou de l'âne. Les gainiers particulièrement emploient le chagrin à couvrir les boîtes qu'ils fabriquent. Peau de chagrin. Un livre couvert de chagrin. Etui de chagrin.

— Ichthyol. Espèce de chat marin, dont la peau fort dure sert à faire le chagrin.

— Fig. et fam. *Avoir une peau de chagrin.* Avoir la peau rude.

— Etoffe légère de taffetas moucheté, dont on fait des habits. On l'appelle ainsi, parce que les mouches dont il est parsemé ont quelque ressemblance avec les grains du cuir appelé chagrin.

CHAGRIN, INE. adj. Qui a du chagrin, qui est triste. Depuis la mort de sa femme, on le voit toujours chagrin. Il est si chagrin depuis quelque temps qu'on ne le reconnaît plus.

— Mélancolique. Il est né chagrin. Il est naturellement chagrin. Il a l'air chagrin, l'âme, l'humeur chagrine. Air chagrin. Avoir l'esprit chagrin. Un esprit chagrin. Avoir le caractère chagrin, un caractère chagrin, une humeur chagrine. Etre d'un caractère chagrin, d'une humeur chagrine. Un esprit né *chagrin* plaît par son chagrin même. (Boil.) Un esprit *chagrin* et mélancolique se forme d'ordinaire des idées tristes et affreuses de ses devoirs, et se prescrit un genre de vie austère et farouche. (Fléch.) Les faux dévots se figurent que le zèle de la religion les autorise à agir avec une humeur *chagrine* contre tout ce qui n'est pas conforme à leurs idées. (De Vill.) Ah! grand Dieu, qu'un vieillard est *chagrin* et grondeur! (Etienne.)

— De mauvaise humeur. Quoi qu'on fasse pour lui plaire, cet homme chagrin ne paraît jamais satisfait. Je viens de planter notre *chagrin* de médecin sur sa *chagrine* de mule. (Brueys.)

— Qui cause du chagrin. Idée chagrine. Réflexion chagrine. Un accès d'humeur fait naître mille pensées *chagrines.* (Boiste.)

— On dit qu'une personne *a l'air chagrin*, pour dire, ou qu'elle a l'air triste, ou qu'elle a l'air de mauvaise humeur, ou enfin qu'elle semble avoir un mauvais caractère, une humeur fâcheuse.

— Au masculin, il suit toujours le substantif; au féminin, il peut le précéder. La chagrine vieillesse.

CHAGRINANT, ANTE. adj. Qui chagrine, qui cause du chagrin. Cela est chagrinant. Un homme chagrinant. Une nouvelle chagrinante. Des propos chagrinants. Cet homme-là est bien chagrinant. Je serais au désespoir que quelques soupers nous attirassent de *chagrinantes* remontrances de votre famille et de la mienne. (Dancourt).

— Il ne faut pas le confondre avec *chagrinant*, part. prés. du v. Chagriner, qui, exprimant une action, est toujours invariable. Une nouvelle *chagrinant* ceux qui l'entendent. (Besch.)

CHAGRINÉ, ÉE. part. pass. du v. Chagriner. S'empl. adjectiv. Homme chagriné. Femme chagrinée. Peau chagrinée. Le part. régit *de* ou *par*. Etre chagriné d'une chose. Etre chagriné par quelqu'un.

grin, qui est grenu comme la coquille du maurex chagriné.

— Entom. *Chenilles chagrinées.* Celles dont la peau est hérissée d'une infinité de petits grains durs, qui font sous le doigt la même impression que les aspérités du chagrin.

— Bot. Le *campylope chagriné* est ainsi appelé parce que ses urnes sont chagrinées à la base.

CHAGRINEMENT. adv. D'une manière chagrine, d'un ton chagrin. Je passe la vie à Paris *chagrinement* quelquefois, et quelquefois en espérance et en amusement. (Mme de Sévigné.)

CHAGRINER. v. a. 1re conj. Attrister, rendre chagrin. Chagriner l'âme. Chagriner l'esprit. Chagriner le cœur. Sa maladie le chagrine. Cela me chagrine. Quel plaisir prenez-vous à le chagriner? Je n'ai pas eu intention de vous chagriner. Phèdre ici vous *chagrine* et blesse votre vue. (Rac.) Les déserts et la solitude *chagrinent* ceux qui sont vains, parce qu'ils ne leur parlent point d'eux-mêmes. (Nicole.)

— Art milit. Tracasser l'ennemi, pousser contre lui des détachements de guerre, contrarier ses projets par une multitude de petites manœuvres.

— Techn. Préparer, travailler une peau de manière à la rendre grenue, à la convertir en chagrin. || Etre converti en chagrin. Cette peau se chagrine difficilement.

— SE CHAGRINER. v. pron. Prendre du chagrin. Il se chagrine de tout. Il ne faut pas se chagriner. Pourquoi vous chagrinez-vous d'avance?

— Se donner mutuellement du chagrin. Les amants, les époux se chagrinent.

CHAGRINEUX, EUSE. adj. Qui rend chagrin. Un oncle chagrineux. Ce mot, proposé par Mercier, n'a pas été adopté.

CHAGRINIER. s. m. Techn. Celui qui fabrique le chagrin.

CHAH. s. m. (mot persan qui signifie *roi*). C'est le titre que prennent les rois de Perse, en l'ajoutant à leur nom propre. Il précède également le nom d'un grand nombre de villes fondées par des rois de Perse qui portaient ce titre. Tous les princes du sang l'ajoutent à leur nom. Plusieurs rois des Afghans ont aussi pris ce titre.

CHAH-ABAD. Géogr. District de l'Inde anglaise, dans le Bengale; 2,000,000 hab.

CHAH-DJEHAN-POUR. Géogr. Ville de l'Hindoustan anglais, présidence du Bengale; 50,000 hab.

CHAH POUR. Géogr anc. Ville de Perse, dont les ruines couvrent une étendue de seize kilomètres. Elle existait, dit-on, du temps d'Alexandre, et devint la capitale des Etats de Sapor.

CHAHUT. s. f. (du fr. *chat-huant*, oiseau de nuit). Nom d'une danse extrêmement indécente, que la police interdit dans tous les lieux publics.

CHAHUTER. v. n. 1re conj. Danser la chahut.

CHAIAC. s. m. Bot. Espèce de melon d'Égypte, peu estimé.

CHAIAT. Géogr. Désert de la Basse-Égypte, où l'on trouve quelques monastères habités par les Coptes. Au VIIIe siècle, on en comptait au moins 160, dont les ruines se voient encore aujourd'hui.

CHAIDEUR. s. m. Techn. Ouvrier qui pile le minerai à bras.

CHAIE. s. f. Mar. Espèce de barque hollandaise.

— Ornith. Nom d'une espèce du genre kamichi.

CHAIL. s. m. (pr. *cha-ie*). Agric. Nom de la pierre meulière dans quelques parties de la France.

CHAILLAND. (pr. *cha-ian*). Géogr. Chef-lieu de canton, arr. de Laval (Mayenne); 2,400 hab.

CHAILLATS. s. m. pl. Agric. Nom qu'on donne, dans quelques lieux, aux tiges des vesces, des gesces et des lentilles, après qu'on les a battues pour en obtenir le grain.

CHAILLE. s. f. (pr. *cha-ie*). Agric. Un des noms vulgaires de la camomille romaine.

CHAILLÉ-LES-MARAIS. Géogr. Chef-lieu de cant., arr. de Fontenay (Vendée); 2,100 h.

CHAILLERIE. s. f. (pr. *cha-ie-rie*). Bot. Un des noms vulgaires de la camomille puante.

CHAILLETÉACÉ, ÉE. adj. (pr. *cha-ie-té-a-cé*). Bot. Qui ressemble à une chailletée. || CHAILLETÉACÉES. s. f. pl. Famille de plantes, dont les espèces, peu nombreuses, sont répandues sous les tropiques, dans la Guiane, à Sierra-Léone, etc.

CHAILLETÉE. s. f. Bot. Genre type de la petite famille des chailletéacées, dont deux espèces ont été cultivées dans nos serres; une d'elles est vénéneuse.

CHAILLETIÉ, ÉE Bot. V. CHAILLETÉACÉ.

CHAILLOCHE. s. m. (pr. *cha-io-che*). Hortic. Variété de raisin.

CHAÎNASSE. s. f. Minér. Nom vulgaire d'une terre argileuse, mêlée presque en même quantité de sable quartzeux.

CHAINE. s. f. (du lat. *catena*, même signification, ou du gr. [illegible], un à un, parce que dans une chaîne les anneaux sont assemblés un à un). Espèce de lien de métal, composé d'anneaux engagés les uns dans les autres. Chaîne de fer. Chaîne d'or. Chaîne d'argent. Montre à chaîne. Une chaîne de montre. Tendre des chaînes dans les rues. Dans la marine militaire, on emploie aujourd'hui des chaînes pour câbles. Une chaîne de puits. Etre attaché avec une chaîne. Un bruit de chaînes. Charger quelqu'un de chaînes. Briser les *chaînes* est plus généreux que de les dorer. (Boiste.)

Gloire à Napoléon! on dirait que son bras
Par des *chaînes* de fer a lié ses soldats.
(BARTH. et MÉRY.)

— *Chaîne à la [illegible].* Chaîne formée de plusieurs anneaux ronds ou elliptiques en fer, mis les uns dans les autres de manière que chaque anneau en renferme deux.

— *Chaîne carrée.* Celle dont les anneaux sont d'une figure elliptique, ployés en deux et entrelacés les uns dans les autres.

— *Chaîne en gerbe.* Celle dont les maillons sont courbés comme un 8.

— *Chaîne en s.* Celle dont les maillons ont la forme d'un s.

— *Chaîne de Vaucanson* ou *chaîne sans fin.* Chaîne qui tient lieu d'une crémaillère, et sert à faire tourner en même temps et dans le même sens des roues dentées, des poulies qui sont plus ou moins éloignées les unes des autres, comme ferait une courroie dont les bouts seraient cousus ensemble.

— Petite chaîne de fer, propre à mesurer la taille d'un cheval.

— Mar. *La chaîne d'un port.* La chaîne, ou par extension, l'espèce de radeau, d'estacade qui ferme l'entrée d'un port. Tous les ports militaires ont une chaîne que l'on ferme avec des cadenas, et qu'on ouvre pour laisser passer les bâtiments. || *Chaînes d'abordage.* Sorte de crocs de fer qu'on lance dans les agrès d'un navire ennemi pour le retenir, le lier et le combattre à l'abordage. || Chaîne qui servait, dans les anciennes cuisines de bord, à maintenir la chaudière de l'équipage contre les mouvements du navire. || Quelques chaînes sont employées dans la mâture pour y remplacer certaines cordes importantes que des frottements inévitables attaquaient et finissaient par rendre douteuses. || *Chaîne du paratonnerre.* Espèce de corde faite en fil de cuivre, servant de conducteur à la foudre, depuis le sommet du grand mât où elle peut être attirée, jusqu'à la mer où elle va se précipiter. || *Chaîne de rochers, chaîne de brisants.* Ecueils qui s'étendent en longues files sur la mer et semblent intercepter de larges espaces. || *Chaînes d'amarrage.* Chaînes qui servent au fond de l'eau à retenir dans un port les grands bâtiments désarmés.

— *Chaîne d'arpenteur.* Chaîne de fer, longue de dix mètres, qui sert à mesurer le terrain dans les opérations de l'arpentage.

— Métrol. Chaîne de fer, divisée en parties égales, et dont on se servait pour mesurer différentes sortes de marchandises. Sa longueur variait suivant les pays.

— Joaill. *Chaîne de diamants.* Chaîne garnie de diamants.

— Horl. *Chaîne d'une montre.* Espèce de petite chaîne d'acier qui sert à tendre le grand ressort, en se roulant sur la fusée. Avant cette invention, on employait au même usage une corde à boyau, qui était sujette aux variations de l'air et à bien d'autres inconvénients.

— *Chaîne de charron.* Outil composé de plusieurs chaînons carrés, dont les charrons se servent pour rapprocher les rayons d'une roue et les faire entrer dans les mortaises des jantes.

— Agric. *Chaîne de charrue.* Chaîne qui tient le timon de la charrue, et que l'on avance ou que l'on recule, selon que l'on veut que le soc avance plus ou moins dans la terre. || *Chaîne d'avaloir.* Chaîne qui est accrochée au timon d'une voiture. || *Chaîne de charrette.* Chaîne dont les voituriers se servent pour tenir ferme les tonneaux de vin qu'ils charrient.

— Archit. *Chaîne de pierres.* Pilier élevé à plomb dans un mur de maçonnerie, soit pour fortifier le mur, soit pour porter l'about d'une poutre. Chaîne simple. Chaîne double. Chaîne figurée. Chaîne de refend. Chaîne de bossage. || *Chaîne d'encoignure*, ou *chaîne de liaison.* Celle qui forme l'encoignure d'un bâtiment, et sert à lier les deux côtés de l'angle formé par le mur de pignon et par le mur de face. || On appelle aussi *chaîne de fer* un assemblage de plusieurs barres de fer, liées bout à bout, qui, mises dans l'intérieur des bâtiments neufs, servent à les entretenir, et placées autour des vieux, les retiennent quand ils menacent ruine. || *Chaîne barrière.* Chaîne de fer rond, qu'on attache au sommet de bornes espacées également, pour tenir lieu de barrière. On tendait autrefois des chaînes dans les rues pour les fermer la nuit, pour en intercepter le passage dans le jour, ou pour se barricader dans les émeutes. Quand on voulait punir une ville rebelle, on lui ôtait ses chaînes, ses barrières.

— Il y a des chaînes formées de fils de fer, d'argent, etc., tressés comme ceux d'un lacet; ce sont de véritables cordes de métal; on peut en dire autant de celles qui soutiennent le tablier des ponts suspendus, ce sont des cordes de fil de fer non tordu, massés les uns contre les autres comme les fils d'un écheveau.

— Quand les Romains allaient à la guerre, ils portaient avec eux des chaînes destinées aux prisonniers qu'ils devaient faire; elles étaient de fer, d'argent ou d'or, suivant le rang et la dignité des prisonniers.

— *Mettre à la chaîne.* Enchaîner, mettre un chien à la chaîne.

— *Tenir un chien à la chaîne.* Le tenir enchaîné. || On le dit aussi des hommes : Ils tiennent sous leurs pieds tout un peuple à la *chaîne.* (Volt.)

— De cent *chaînes* d'airain son bras va m'enchaîner. (Volt.) *Enchaîner de chaînes* n'est pas l'expression propre : il fallait *charger de chaînes.*

— Autrefois la peine des galères. Il fut condamné à la chaîne. On le tira de la chaîne.

— *Mettre à la chaîne.* Envoyer aux galères.

— Instruments de gêne et de précaution employés non-seulement pour les criminels et les malfaiteurs, mais encore pour les simples prisonniers. Les condamnés aux galères et les déserteurs subissent en France la peine de la chaîne et du boulet. Les premiers les gardent ordinairement pendant tout le temps que dure leur condamnation, et n'en sont pas même déchargés au milieu de leurs pénibles travaux, ni le jour ni la nuit.

— Toute la troupe des gens condamnés aux travaux forcés. La chaîne n'est pas encore partie pour le bagne. Le départ de la chaîne. Le ferrement de la *chaîne* et le départ de la *chaîne* sont des opérations pénibles et un spectacle attristant pour l'humanité; mais il n'en excite pas moins toujours la curiosité d'une populace avide d'émotions, ainsi que de cette classe de lecteurs qui préfère à toute autre lecture celle de la *Gazette des Tribunaux.* (Encycl. cathol.)

— Blas. Les chaînes figurent sur quelques armoiries : les armes de Navarre sont des chaînes d'or en champ de gueules.

— La *chaîne* était chez les Gaulois un des principaux ornements de ceux qui avaient le pouvoir et l'autorité; ils la portaient en tout temps, et dans les combats elle les distinguait des simples soldats. Chez les modernes, les chaînes ont aussi longtemps servi de marque de distinction; on en donnait autrefois aux soldats qui avaient fait quelque action d'éclat dans un combat. La chaîne est également la marque de la dignité du lord maire à Londres; il la conserve, même après être sorti de fonctions, en souvenir de l'autorité qu'il a exercée.

— *Huissiers à la chaîne, de la chaîne.* Huissiers du conseil du roi, ainsi nommés parce qu'ils portaient au cou une chaîne d'or où était la médaille du roi. Il y a encore aujourd'hui les huissiers de la chambre du roi, des princes, des deux Chambres et de différents ministères, qui en portent dans l'exercice de leurs fonctions; mais à cette chaîne s'attache plutôt l'idée d'une espèce de service que celle de distinction et d'honneur, dont elles ont été la marque dans l'origine.

— Art milit. Dans l'équipement militaire, il y a plusieurs chaînes métalliques en usage. Chaîne de canne de tambour-major. Chaîne d'épinglette.

— *Chaîne à boulet.* Sorte de chaîne en fer qui tient au boulet du déserteur.

— Fig. *Chaîne de fourrage* ou *enceinte de fourrage.* Formée de postes ou de troupes destinées à la protection des fourrages armés, ou à empêcher les fourrageurs de dépasser les limites fixées pour le fauchage, si c'était un fourrage au vert. || *Chaîne de postes.* Rempart mobile et vivant destiné à garantir des attaques des détachements et des surprises de guerre, une armée en station, des quartiers de cantonnement, une enceinte du camp. || *Chaîne de sentinelles.* Etablie comme moyen de surveillance et de sûreté, soit au camp, soit en garnison.

— Géogr. Suite non interrompue d'objets semblables, et surtout de montagnes, de rochers. Une longue chaîne de montagnes. La chaîne des Andes. Une chaîne de rochers.

Que j'aime à contempler cette *chaîne* sauvage
De rocs qui, l'un sur l'autre au hasard suspendus,
Couronnent vingt hameaux à leurs pieds étendus!
(ROUCHER.)

|| On appelle habituellement *chaînes de montagnes* celles qui forment un grand massif de terrain élevé au-dessus du sol environnant, diversement découpé par des vallons et des points d'où s'élèvent encore des cimes particulières, quoique, strictement parlant, cette dénomination ne convienne qu'à celles de ces masses qui sont étendues en longueur. || *Chaîne principale* ou *primaire.* Chaîne surmontée d'une arête formant les revers et offrant les points dominants d'où s'échappent des cours d'eau considérables qui se dirigent vers de grands réservoirs. || *Chaîne secondaire, chaînon* ou *embranchement.* Se dit de séries irrégulières de hauteurs, étendues surtout en longueur, dans une direction parallèle, et se rattachant à la chaîne principale, à plus ou moins de distance de sa souche.

— Par anal. *Une chaîne d'étangs.* Plusieurs étangs qui se communiquent.

— Tisser. Les fils tendus sur les deux rouleaux d'un métier pour faire de la toile ou de l'étoffe et entre lesquels passe la trame. La chaîne de cette étoffe est de fil, la trame est de soie. La chaîne fait la longueur de l'étoffe, et la trame la largeur.

Dans la *chaîne* entr'ouverte enlace un fil errant.
(MOLLEVAUT.)

— *Chaîne à poil.* Chaîne de surcroît qu'on insère dans celle d'un fond de velours.

— Suite de personnes disposées de manière à faire passer rapidement de main en main un fardeau, des pierres, des seaux d'eau dans un incendie etc. Faire la chaîne. Former la chaîne. Plusieurs chaînes puisaient dans la rivière.

— Phys. *Chaîne électrique.* Suite de personnes qui se tiennent par la main ou qui sont mises en communication par un corps intermédiaire, pour recevoir toutes en même temps la commotion électrique. || *Chaîne magnétique.* Anneaux qui s'attachent à un aimant et forment entre eux une chaîne à travers laquelle passe la force magnétique.

— Danse. Figure dans laquelle les danseurs se donnent la main en passant, lorsque, dans une contredanse, ils traversent pour changer de place, ou lorsqu'ils doivent tourner en rond. Chaîne anglaise. La grande chaîne. La chaîne des dames. La chaîne des cavaliers.

— Erpét. Espèce de serpent noir bleuâtre.

— Anc. jurispr. Addition de prix stipulée par une femme lorsqu'elle vendait une propriété, ou consentait à une vente faite par son mari.

— Fig. Servitude, esclavage où l'on est réduit, soit par les passions, soit par une force ou une puissance supérieure. Ces peuples ont rompu leurs chaînes et se sont mis en liberté. Secouer sa chaîne. Briser ses chaînes. Traîner sa chaîne. Il y a plus de constance à user sa *chaîne* qu'à la rompre. (Montaigne.) Le serf à ses enfants ne lègue que sa *chaîne*. (Ancelot.) Les Anglais n'ont jamais porté de *chaînes* plus pesantes que celles dont Cromwell les chargea. (Encycl. cathol.) Quant aux *chaînes* du monde, on semble, au lieu de chercher à les alléger, vouloir en augmenter encore le poids par l'étiquette, la fierté, la morgue, le défaut de confiance et de franchise, et mille petits obstacles que les hommes sont toujours si ingénieux à créer, comme s'il n'y avait pas ici-bas assez d'obstacles naturels au bonheur. (Id.) La plus petite *chaîne* est toujours importune. (Lenoble.)

L'ambition, l'amour, l'avarice et la haine,
Tiennent comme un forçat son esprit à la *chaîne*.
(BOILEAU.)

Une *chaîne* dorée est toujours une *chaîne*
Dont le poids se fait trop sentir.
(AUBERT.)

— On a critiqué ce mot de Diderot : La *chaîne* du devoir brise toutes les autres *chaînes*, parce que l'image est fausse : une *chaîne* n'est point une hache pour détruire toutes les autres *chaînes*. (Mme Necker.)

— En style de dévotion. *Les chaînes du péché*. Ce qui nous retient dans la mauvaise voie.

— Fig. Engagement, liaison, attachement des sens et de l'esprit. Ils sont unis par une étroite chaîne. Rien ne peut briser la chaîne qui nous lie. Il aime sa chaîne. Cet amant se plaît dans ses chaînes. Il a brisé ses chaînes. Traîner sa chaîne. D'un amour si parfait les *chaînes* sont si belles ! (Corn.) Il relie sa *chaîne* et ne la rompt jamais avec éclat. (Fléch.) Quand sa *chaîne* est coupable, un noble cœur la brise. (C. Delav.) Un bienfait est une *chaîne* délicate qui lie notre cœur. (Abadie.)

. . . . Une première *chaîne*
Laisse une impression qu'on ne perd qu'avec peine.
(DESTOUCHES.)

— Fig. Se dit en parlant des divers degrés de parenté. Du sang qui nous unit je sais l'étroite *chaîne*. (Rac.)

Mais quand de la nature on a brisé les *chaînes*,
Cher Attale, il n'est rien qui puisse réunir
Ceux que des nœuds si forts n'ont pas su retenir.
(RACINE.)

— Fig. Le chancelier de l[illegible] après Homère, appelle la religion [illegible] d'or qui suspend la terre au trône de l'Éternel.

— Fig. Enchaînement, continuité, succession. La chaîne des vérités. La chaîne des idées. La chaîne de mes idées est rompue. La chaîne des événements. Cela forme une chaîne d'occupations continuelles. L'attente est une *chaîne* qui lie tous nos plaisirs. (Montesq.) Des siècles écoulés la *chaîne* recommence. (Tissot.) En développant insensiblement à ses yeux la *chaîne* de ses devoirs, il lui fait remarquer la *chaîne* des lois qui l'obligerait à les remplir. (Barthél.)

Las des cieux, et du monde inutile fardeau,
Je traînais de mes jours la *chaîne* déplorable
Sur les bords sanglants du tombeau.
(LEBRUN.)

— *Chaîne des êtres créés*. Gradation des êtres qui s'élèvent depuis le plus léger atome jusqu'à l'Être suprême. D'où vient que, sur le point de se briser mille fois, la *chaîne* intime des êtres se conserve toujours ? (Barthél.) Reste à la place que la nature t'assigna dans la *chaîne* des êtres. (J.-J. Rouss.)

— Philol. Collection de tous les auteurs qui ont travaillé sur quelques-uns des livres de l'Écriture sainte.

— Philos. *Chaîne dorée*. Réunion de toutes les sectes philosophiques, religieuses, mystiques, et même de la théurgie.

— Syn. simpl. Chaînon, lien, fers, prison, esclavage, servitude, attache, attachement, engagement, liaison. || Épith. Lourde, pesante, étroite, longue, dure, forte, odieuse, effroya-

importune, flétrissante, vile, honteuse, indigne, invisible, insensible, durable, éternelle, indissoluble, brisée, rompue, fatale, funeste, légère, allégée, douce, dorée, de fleurs, amoureuse, orgueilleuse. || Périphr. Le bruit, le poids des chaînes. Des nœuds d'airain. Mille nœuds d'airain. Cent chaînes d'airain.

— Longue suite de choses qui se succèdent sans intervalle.

— Syn. comp. CHAÎNES, FERS. Au propre, les *chaînes* peuvent être de différentes matières et servir à divers usages ; les *fers* n'ont qu'un usage. Au figuré, le mot *chaînes* peut exprimer un doux assujétissement ; mais *fers* n'emporte jamais que l'idée d'esclavage et d'oppression.

CHAÎNÉ, ÉE. part. pass. du v. Chaîner. S'empl. aussi adjectiv. Lieu chaîné. Distance chaînée.

— adj. Techn. et hist. nat. Qui est formé de parties attachées bout à bout. Câble chaîné.

CHAÎNEAU. s. m. Hortic. Variété de poires.

CHAÎNÉE. s. f. Mesure à la chaîne. || Métrol. Dans plusieurs contrées de l'Ouest, Mesure de surface pour les propriétés rurales.

CHAÎNER. v. a. 1re conj. Géom. arpent. Mesurer une distance à l'aide d'une chaîne. Chaîner une route.

CHAÎNETIER. s. m. (rad. *chaîne*). Ouvrier qui fait des agrafes et toutes sortes de petites chaînes.

CHAÎNETTE. s. f. (dimin. de *chaîne*). Petite chaîne. La chaînette d'une bride.

— Techn. *Points de chaînette*. Points dont l'assemblage imite une chaînette. || Brod. Sorte de broderie en points noués qui forme une espèce de lacs continu. || Rubann. Espèce de tissu de soie qu'on fait courir sur toute la tête de la frange. || Carross. La partie du harnais des chevaux de carrosse qui sert à soutenir le timon et à le reculer. || Éperonn. Petites chaînes qu'on place au nombre de deux dans le bas d'un mors, pour en contenir les branches et les empêcher de s'écarter l'une de l'autre.

— Géom. Courbe qu'affecte un fil pesant suspendu librement par ses deux extrémités.

— Archit. Voûte dont le cintre est semblable à la courbe d'une chaîne suspendue par les deux bouts.

— Art milit. Troupe circulaire de soldats pour garantir des attaques de l'ennemi ceux qui sont chargés de fourrager.

— Imprim. Gouttière au bas d'un tympan.

— Helmint. Genre voisin des planariens.

CHAÎNON. s. m. (rad. *chaîne*). Boucle ou anneau. C'est de la réunion de chaînons engagés les uns dans les autres que se compose une chaîne. Cette chaîne s'est rompue, il y a deux ou trois chaînons de rompus.

— Fig. Plus il y aura de classes et de *chaînons*, depuis le roi jusqu'au portefaix, plus il y aura de tranquillité. (Le pr. de Ligne.)

— Techn. Bride qui embrasse les queues des tenailles.

— Géol. Élévations particulières de terrain placées les unes à côté des autres.

CHAINTRE. s. m. Dans quelques cantons, Portion de terrain un peu creuse qu'on laisse aux extrémités des champs pour servir d'égout aux eaux pluviales, et qu'on cure de temps en temps pour en reporter la terre sur le champ d'où elle a été entraînée.

— *Chaintre de terre, chaintre de pré*. Lieu mis en réserve pour le pâturage des bestiaux, et défendu au moyen d'un fossé ou d'une clôture.

— *Droit de chaintre*. Droit de mettre en réserve et en défense une certaine étendue de terrain.

CHAIR. s. f. (du lat. *caro*, même signif.). Substance molle et sanguine, qui est entre la peau et les os de l'homme et des animaux. On donne ordinairement ce nom à toutes les parties molles des animaux, et plus spécialement à leurs muscles, qu'on nomme la *chair musculaire*. Chair vive. Chair morte. Chair ferme. Chair molle. Avoir un coup d'épée dans les chairs. On guérit aisément les blessures qui ne sont que dans les chairs. Avoir la chair bonne. Ceux qui ont la chair mauvaise sont difficiles à guérir. Sa plaie va bien, les chairs commencent à revenir. Le corps de ce saint est en chair et en os dans cette église. Chaque coup sur sa *chair* est une meurtrissure. (Boil.) Un homme pâle et livide qui n'a pas sur soi dix onces de *chair*. (La Bruy.)

— On se sert encore de ce mot en parlant de l'état d'un individu, de l'apparence extérieure de son corps. On dit, Ses chairs sont molles, fermes. Dans ce cas, on indique non-seulement la disposition des muscles, mais encore celle des autres parties molles, et notamment de la peau, du tissu cellulaire, etc.

— *Chairs baveuses*. Chairs spongieuses d'une plaie qui ne va pas bien.

— *Chair vive*. Chair saine.

— *Chair morte*. La chair gangrenée et dépourvue de sentiment.

— On dit qu'un homme a *bonne chair*, quand, étant blessé en quelque endroit, la plaie se guérit facilement ; et qu'il a *mauvaise chair*, si quelque humeur maligne empêche la plaie de se fermer.

lante

— *Excroissance de chair*. Tumeur de nature très-diverse.

— Chir. *Mortifier la chair*. L'engourdir pour diminuer le sentiment de douleur, quand on coupe quelque membre.

— Art vétér. *Bouillon de chair*. Excroissance de chair qui vient à la fourchette des chevaux ou à côté, et qui les fait boiter. || *Chair du pied*. Réseau réticulaire qui enveloppe l'os du sabot du cheval.

— Anat. *Chair carrée de la plante des pieds*. Nom donné autrefois à l'accessoire du long extenseur des orteils.

— *Cet homme est encore en chair et en os*. Il est encore plein de vie.

— *Jésus-Christ apparut à ses disciples en chair et en os*, c'est-à-dire réellement et corporellement, et non comme un spectre ou un esprit.

— On dit des corps conservés entiers dans le sein de la terre, *qu'ils sont tout entiers en chair et en os*.

— On dit à ceux qui veulent maltraiter quelqu'un, ou le faire trop travailler : *Prenez garde, il est de chair et d'os comme vous*.

— Fig. Le sens éclaire et produit les paroles, non plus de vent, ains de *chair* et d'os. (Mont.)

— Fig. et fam. *Chair de poule*. Aspect que présente la peau, lorsque l'impression du froid y détermine une sorte d'aspérité due à la saillie des poils, ce qui la fait ressembler à la peau de la poule ou de l'oie. || *Cela fait venir la chair de poule*. Cela fait frissonner. || On dit de même, *J'en ai la chair de poule*.

— Fam. *C'est une masse de chair, une grosse masse de chair*. Se dit d'une personne qui a le corps et l'esprit lourds, ou seulement dont le corps est fort gros, fort pesant.

— *Cette femme a la chair fraîche*. Elle a de la fraîcheur.

— *Être en chair*. Avoir, prendre de l'embonpoint.

— *Ce cheval est bien en chair*. Il est en bon état, et il a la chair ferme.

— Faucon. *Remettre en chair*. Redonner de l'embonpoint à un oiseau maigre.

— La peau, en parlant des personnes. Avoir la chair douce, rude, blanche, noire, etc. Avoir la peau douce, rude, etc.

— s. f. pl. Beaux-arts. Toute imitation de la chair de l'homme, non-seulement sous le rapport de sa couleur, mais aussi sous celui de la porosité et de toutes ses autres qualités. Ce peintre rend bien les chairs. Ses chairs sont belles.

— On l'emploie quelquefois au singulier, mais en peinture seulement. *Telle partie est belle de chair*, Le coloris en est vrai, naturel.

— *Couleur de chair*. Couleur rouge pâle qui approche de la couleur de la chair de l'homme. Des gants de couleur de chair.

— Toutes les parties musculaires des animaux terrestres et des oiseaux, considérées comme aliments. Un morceau de chair. Chair de bœuf. Chair de mouton. Chair crue. Chair cuite. Chair rôtie. Chair bouillie. Chair dure. Chair tendre. Chair grasse. Chair maigre. Chair coriace. Chair courte. Chair longue. Chair salée. Chair fraîche. Manger de la chair. Les catholiques ne mangent point de chair en Carême ; ils s'abstiennent de chair le vendredi et le samedi. Il fallait donner aux hommes une nourriture plus substantielle dans la *chair* des animaux. (Boss.) J'aime à voir aux lapins cette *chair* blanche et molle. (Boil.) L'abstinence de la *chair* des animaux est une suite de la nature du climat. (Volt.) Je n'entends ici par oiseaux de proie que ceux qui se nourrissent de *chair*, et font la guerre aux autres oiseaux. (Buff.)

— *Chair blanche*. La chair des chapons, des poulardes, des dindons, etc. || *Chair noire*. Celle des lièvres, des bécasses, etc. || *Chair de boucherie*. La grosse viande, comme le bœuf, le mouton, le veau, etc.

— Art culin. *Mortifier la chair*. La garder quelque temps avant de la manger, pour la faire trouver plus tendre.

— Se dit même quelquefois en parlant des poissons. Ce brochet a la chair molle, ferme. Ces truites saumonées ont la chair rouge.

— Par extension, Substance, imbibée de sucs et cependant assez ferme, de certains fruits, et même de quelques plantes qui servent d'aliment ; on l'appelle plus ordinairement *pulpe* en botanique. La chair de la pêche. La chair d'un melon. La chair de cette poire est cassante. Chair beurrée. Chair fondante. Chair pâteuse. Chair fine. Chair grossière. Chair farineuse. Chair tendre. Chair coriace. Chair dure. Chair aigre. Chair âcre. Chair revêche. Chair grumeleuse. Ce melon a la chair rouge. La chair d'un champignon. Il ouvre cette prune, vous en donne une moitié, et prend l'autre : Quelle *chair !* dit-il. (La Bruy.)

— *Chair fossile*. Minér. Espèce d'amiante à feuillets épais et solides.

— Fam. *La chair nourrit la chair*. La viande est le meilleur aliment.

— Prov. *Il a plus de chair que de pain*. Il est plus gras qu'il n'est riche. || *Il n'y a point de belle chair près des os*. Une personne maigre n'est jamais belle. || *Pester entre cuir et chair*. Être mécontent sans oser le dire. || *Rire entre cuir et chair*. Rire intérieurement, et

sait s'il est chair ou poisson, ou *il n'est ni chair ni poisson*. Se dit d'un homme sans caractère et particulièrement de celui qui flotte par faiblesse entre deux partis. || *Hacher menu comme chair à pâté*. Mettre en pièces, hacher par morceaux. || On dit de même par menace : Vous serez haché menu comme chair à pâté. || *Jeune chair et vieux poisson*. Il faut manger les bêtes et les oiseaux jeunes et les poissons gros. || *Chair de commissaire, chair et poisson*. Repas où il y a des services gras et maigres. Ce proverbe pourrait bien être du temps des édits de pacification, époque à laquelle les commissaires chargés d'en faire exécuter les conditions, étaient les uns catholiques, les autres réformés. Ces derniers mangeaient sans façon de la viande, tandis qu'aux autres il fallait du poisson. || *Chair fait chair, et poisson, poison*. || *Chair vieille fait bon brouet, et frais poivre saupiquet*. || *Chair, vin et pain, font perdre la faim*. || *Bonne chair rend le cœur joyeux*. || *Il y a plus de chair que de sauce*. || *Toute chair n'est pas venaison*. || *La chair la plus près des os est la plus tendre*.

— *Vendeur de chair humaine*. Se disait autrefois des racoleurs, et se dit aujourd'hui des agents pour le remplacement militaire. || On le dit aussi des personnes qui font métier de prostituer des femmes.

— Faucon. *Être bien à la chair*. Se dit de l'oiseau lorsqu'il chasse avec adresse et succès.

— Techn. Nom que les tanneurs, corroyeurs, chamoiseurs, mégissiers, donnent au côté de la peau qui touchait à la chair de l'animal. Le côté opposé s'appelle la fleur. || *Donner une façon de chair*. C'est travailler la peau du côté du poil. || *Vaches, veaux à chair grasse*. Peaux auxquelles les corroyeurs ont donné le suif, tant de chair que de fleur. || *Vaches, veaux à chair douce*. Peaux auxquelles ils ont donné du suif de fleur et de l'huile de chair. || *Tenir de chair*. Se dit, chez les chamoiseurs, pour désigner l'opération par laquelle, avec le couteau, ils enlèvent sur le chevalet, du côté de la chair, tout ce qui peut être détaché, afin de rendre les peaux plus douces et plus maniables.

— *Avoir de la chair*. Se dit en parlant du fer, quand sa cassure est inégale et paraît d'un brun noirâtre.

— Dans l'Écriture, l'humanité, la nature humaine, le corps humain. Le Verbe s'est fait chair. La résurrection de la chair. La noblesse du chrétien n'est pas dans le sang qu'il tire de ses ancêtres, mais dans la gloire qu'il hérite de Jésus-Christ ; la *chair* qui le fait naître ne sert à rien, mais l'esprit selon lequel nous renaissons sert à tout. (Mass.)

— On dit dans un sens analogue : L'Église catholique croit que le pain est réellement changé en la chair de Jésus-Christ dans le sacrement de l'Eucharistie. Elle nous ordonne de croire, comme article de foi, que l'on mange réellement la chair de Jésus-Christ dans la sainte communion. Ce pain que je donnerai pour la vie du monde est ma propre *chair*, car ma *chair* est véritablement *chair* et mon sang est véritablement breuvage. (St Jean.)

— Se prend aussi pour l'homme et tous les animaux vivants. Toute chair est arrivée en ma présence. Je vais faire mourir toute chair vivante.

— L'espèce humaine en général. Toute chair avait corrompu sa voie.

— Dans l'Évangile, l'homme terrestre et animal, opposé à l'homme spirituel éclairé par la foi. Dans cette acception, on le joint ordinairement au mot sang. Écouter la chair et le sang. La chair et le sang se troublent quelquefois. La grandeur des gens d'esprit est invisible aux riches, aux rois et à tous ces grands de *chair*. (Pasc.) Ces hommes de *chair* et de sang ont raison de refuser l'honneur que la religion fait à leur nature. (Mass.) Quel Dieu de *chair* et de sang nous formons-nous. (Id.) L'esprit nous élève, mais le poids de la *chair* nous abaisse. (Nic.) Pour les esprits de *chair* et de sang, il faut des preuves grossières, parce que rien ne les fait [illegible] que ce qui fait impression sur leurs sens. (Malebr.)

— L'homme considéré surtout relativement à sa propension au péché. Cette *chair* que nous avons à combattre est une *chair* souillée de mille désordres, une *chair* de péché... La *chair* du Fils de Dieu n'avait rien de tout cela ; c'était une *chair* sainte et sanctifiante, une *chair* sans tache, toute pure, une *chair* soumise à l'esprit, c'était la *chair* d'un Dieu. (Bourdal.) Mon esprit ne demeurera pas toujours avec l'homme, parce qu'il est *chair*. (Genes.) Marcher selon la *chair*. (St Paul.)

— Rousseau a dit des *âmes de chair* pour des esprits charnels, des hommes attachés à la terre et aux besoins du corps, expression qui n'est bonne que dans l'Écriture.

— Quelquefois *la chair et le sang* signifie Parenté, droit de naissance, intérêt de famille, etc. Afin de rompre tous les liens de la *chair* et du sang. La *chair* et le sang n'amollirent pas son courage. (Fléch.) Il vit de ce que prescrivent les lois, ce que la *chair* et le sang inspirent. (Id.) Je sais que la *chair* et le sang ne donnent aucun droit au royaume de Dieu. (Mass.) C'est notre frère et notre *chair* ; nous sommes nés du même sang. (Genes.) Je n'ai point acquiescé à la *chair* et au sang. (St Paul.) Lorsque vous verrez un pauvre réduit à la nudité, revêtez-le, et ne méprisez pas votre *chair*. (Id.)

femme. Le mari et la femme sont deux dans une même *chair*. (Évang.)

— Culte extérieur et grossier. Saint Paul reproche aux Galates d'avoir commencé par l'esprit, et de finir par la chair, d'avoir embrassé d'abord le culte spirituel du christianisme, et de vouloir retourner aux cérémonies du judaïsme et de la circoncision. Il nomme ces cérémonies les justices de la *chair*, parce que c'était un culte purement extérieur. (Encycl. cathol.)

— En style de dévotion, la concupiscence. Le monde, le démon et la chair sont les ennemis de notre salut. L'aiguillon de la chair. Le démon de la chair. La chair se révolte contre l'esprit. L'esprit est prompt et la chair est

faible. Les faiblesses, les infirmités de la chair. L'esprit, les désirs de la chair. Ceux qui se sanctifient par le débris de leur propre *chair.* (Fléch.) Honteux attachement de la *chair* et du monde. (Corn.) Saint François se plongeait dans la neige pour dompter les rébellions de la *chair.* (Baill.) La virginité est un martyre perpétuel qui combat contre les aiguillons de la *chair.* (Trév.) La *chair* est un cheval fougueux qu'il faut dompter par la tempérance et le travail. (St-Evrem.) La *chair* convoite contre l'esprit et l'esprit contre la *chair.* (St Paul.)

Vous êtes donc bien tendre à la tentation,
Et la *chair* sur vos sens fait grande impression.
(Molière.)

— *Mortifier, macérer, crucifier la chair.* Affliger son corps par plusieurs austérités, comme jeûnes, haires, disciplines, etc. || *L'œuvre de la chair* ou *l'œuvre de chair.* La conjonction charnelle. || *Le péché de la chair.* Le péché d'impureté. || *Être de chair.* Éprouver des désirs. || *L'esprit est prompt, la chair est faible*

Filles de sang royal ne se déclarent guères :
Tout se passe en leur cœur, cela les fâche bien :
Car elles sont de *chair*, ainsi que les bergères.
(La Fontaine.)

— *Les œuvres de la chair.* Les débauches, les impudicités, les querelles, les dissensions, les envies. || *Prudence de la chair.* Les ruses de la concupiscence et de l'amour-propre.

— Syn. comp. chair. viande. La *chair* s'appelle ainsi tant qu'elle n'est point dépecée, pour être mangée. Dès qu'elle est partagée par morceaux, pour l'usage de la cuisine, c'est de la *viande.* Toute *viande* se mange, toute *chair* ne se mange pas.

CHAIR. s. f. Mot anglais qui signifie siége ou chaise, et que l'on emploie quelquefois en français comme synonyme de Coussinet pour désigner les pièces de fonte par l'intermédiaire desquelles les rails reposent sur les dés ou traverses.

CHAIR À DAME. s. f. Hortic. Espèce de poire peu estimée.

CHAIRE. s. f. (du gr. καθέδρα, chaire). Dans les églises, espèce de tribune élevée et ordinairement surmontée d'un dais ou baldaquin, dans laquelle on se place pour prêcher, pour faire quelque lecture aux assistants, etc. Chaire de bois, de marbre, de pierre, etc. Belle chaire. La chaire de St-Sulpice, de St-Roch. Dès que le prédicateur fut en chaire. Monter en chaire. Descendre de chaire. Ce mandement fut lu en chaire dans toutes les églises. Il fit cette déclaration en pleine chaire. Un clerc mondain et irréligieux, s'il monte en *chaire,* est déclamateur. (La Bruy.) Tel monte en *chaire,* sans autre talent ni vocation que le besoin d'un bénéfice. (Id.)

Je ne t'arrête plus, va prêcher, monte en *chaire,*
Sans relâche au péché va déclarer la guerre.
(Vill.)

— *Avoir la chaire d'une cathédrale, d'une paroisse.* Etre nommé pour y prêcher. || *Interdire la chaire à quelqu'un.* Lui défendre d'enseigner, de prêcher publiquement. || *Il a prêché dans les meilleures chaires.* Dans les églises les plus célèbres. || *La chaire de vérité, la chaire évangélique.* La chaire où l'on prêche l'Evangile. Souiller la chaire de vérité par des propositions impies. Tonner du haut de la chaire évangélique.

— Fig. *Être assis dans la chaire de mensonge, de pestilence,* etc. Professer l'hérésie.

Vous, malheureux, assis dans la *chaire* empestée,
Où le mensonge règne et répand son poison.
(Racine.)

— *La chaire de Moïse.* La fonction d'enseigner qu'exerçaient, chez les Juifs, les docteurs de la loi, parce que leur enseignement consistait à lire et à expliquer au peuple la loi de Moïse.

— Fig. Prédication. Il a du talent pour la chaire. On a interdit la chaire à ce prédicateur. La chaire chrétienne n'admet point d'ornements profanes. On a enfin banni la scolastique de toutes les *chaires* des grandes villes. (La Bruy.) La *chaire* chrétienne invective d'ordinaire contre les grandeurs. (Mass.) La profonde érudition a trop de sécheresse pour la *chaire,* où il faut de la pompe et des figures. (Bayle.) La facilité de parler est un des principaux talents pour la *chaire.* (D'Orb.)

Malgré ses trois mentons, vante ses abstinences,
Se glisse incognito de la *chaire* aux finances.
(C. Delavigne.)

— *L'éloquence de la chaire.* L'éloquence qui

— Fig. L'éloquence sacrée. La *chaire* elle-même rougit de ce comique indécent ou de ces ornements bizarres et pompeux dont elle s'était jusque-là parée, et substitua l'instruction à une pompe vaine et déplacée. (Mass.) Le plus grand orateur dont la *chaire* se vante. (Boil.)

— Siége qu'un évêque a dans son église au haut du chœur. L'évêque étant dans sa chaire donna la bénédiction au peuple.

— Fig. La dignité épiscopale. Assis dans la chaire de Jésus-Christ et des apôtres. Les évêques à qui ils avaient confié leur chaire et la conduite des peuples. Des évêques qui ont eux-mêmes anéanti l'autorité de leur chaire. || Siége apostolique. La chaire apostolique. La chaire d'unité. Le pape est assis dans la chaire de St Pierre. Une *chaire* si éminente, à qui Jésus-Christ a tant donné, ne veut pas être flattée par les hommes, mais honorée selon la règle avec une soumission profonde; elle est faite pour attirer tout l'univers à son unité, et y rappeler à la fin tous les hérétiques. (Boss.)

— *Chaire de St Pierre à Rome.* Fête que l'Église catholique célèbre le 18 janvier, en l'honneur de la translation du siége de l'église d'Antioche à Rome. || *Chaire de St Pierre à Antioche.* Fête célébrée le 22 février en l'honneur du siége pontifical établi d'abord à Antioche par St Pierre.

— Dans les écoles publiques, simple tribune où se place le professeur lorsqu'il fait sa leçon. La chaire du professeur. Le professeur est en chaire. Chaire de théologie. Chaire de philosophie. Chaire de belles-lettres. Chaire de législation. Demander une chaire. Obtenir une chaire. Disputer une chaire au concours.

— Fig. Place de professeur dans une école publique. Chaire de droit, de philosophie, de mathématiques. Chaire d'hébreu. Chaire d'éloquence. Remplir une chaire. Occuper une chaire au Collége de France. Etre nommé à une chaire. Mettre une chaire au concours. Créer, établir une chaire. Obtenir une chaire.

— *Chaire curule.* V. chaise.

— Mar. Grands bateaux plats qui, dans les ports de mer et dans quelques rivières, servent à charger et à décharger les vaisseaux, et à transporter d'un endroit à l'autre les effets d'un grand poids.

CHAIS. s. m. Comm. Se dit, dans quelques villes commerçantes, des bâtiments où les vins, les eaux-de-vie sont emmagasinés.

CHAISE. s. f. (par corruption du mot *chaire*). Siége à dossier, et ordinairement sans bras. Chaise de bois, de paille, de velours, de tapisserie. Chaise de canne. Chaise de salon. Donnez une chaise à monsieur. Prenez une chaise. Avancez une chaise. S'asseoir sur une chaise. Louer des chaises à l'église, dans une promenade publique. Loueuse de chaises. Il y a des petites chaises à bras pour les enfants.

— Chez les anciens Romains, *Chaise* ou *chaire curule,* Chaise d'ivoire sur laquelle siégeaient les principaux magistrats. Elle fut d'abord réservée pour les rois. Après leur expulsion on l'accorda aux dictateurs, aux consuls, aux censeurs, aux préteurs et aux édiles, lorsqu'ils présidaient les assemblées du sénat ou du peuple. Cette chaise les suivait à l'armée. Les Romains l'envoyaient par honneur aux princes leurs alliés.

— *Chaise de chœur.* V. stalle.

— *Chaise longue.* Espèce de lit ou de canapé qui n'a de dossier qu'à l'une de ses extrémités. || *Chaise de commodité.* Chaise dont le dossier se hausse ou se baisse par le moyen d'une crémaillière, et sur laquelle on peut dormir commodément. || *Chaise percée,* ou simplement *chaise.* Siège sur lequel on se met pour satisfaire aux besoins naturels. Aller à la chaise. Etre à la chaise. || *Chaise d'affaires.* C'est ainsi qu'on nomme chez le roi la chaise percée. Il y a des princes qui, pour dépêcher les affaires les plus importantes, font leur trône de leur *chaise* percée. (Mont.)

— *Chaise à porteurs.* Espèce de siége fermé et couvert, dans lequel on se fait porter par deux hommes. L'usage en fut introduit de Londres en France, par M. de Montbrun, bâtard du duc de Bellegarde. Il fallut des lettres-patentes enregistrées au parlement, le 11 décembre 1617, pour permettre qu'on s'en servît dans tout le royaume. Il se fait porter en chaise. Il va en chaise. Porteur de chaise. Aujourd'hui on ne se sert plus guère de chaises à porteurs.

— Sorte de voiture légère à deux ou quatre roues, traînée par un ou deux chevaux, pour une ou deux personnes. Monter dans sa chaise. Descendre de sa chaise. Chaise de poste. Chaise roulante. || Ce nom, presque abandonné, est resté aux *chaises de poste,* établies en 1664, sous le ministère de Colbert.

— Archit. Assemblage de quatre fortes pièces de charpente sur lequel on établit la cage d'un clocher, d'une campanile, d'un moulin à vent.

— Mar. Large sangle disposée de manière à former un siége mobile pour les gabiers ou voiliers qui travaillent à un mât, à une vergue ou à un étai.

— Machine pour suspendre, par le moyen de deux axes, ceux qui font des observations astronomiques.

— Techn. Bâti de bois qui soutient un moulin. || Partie de la roue du coutelier. || Bâti de

grue. || Table qui supporte la poêle lorsqu'on fait les bougies.

— *Chaise chirurgicale.* Espèce de chaire particulière où l'on fait asseoir les personnes auxquelles on doit faire quelque opération.

— *Chaise de Sanctorius.* Machine, espèce de balance inventée par Sanctorius, pour connaître par le poids la quantité d'aliments qu'on a pris dans un repas, et indiquer le moment où il faut mettre des bornes à son appétit.

— *Chaise de force.* Machine sur laquelle on attache les fous furieux en Angleterre.

— Féod. Se disait des quatre arpents de terre qui étaient autour d'un château, hors des fossés, et qui, avec le château lui-même, entraient dans le préciput de l'aîné. C'est ce qu'on appelait le vol du chapon.

— Sorte de monnaie d'or, en usage en France de 1346 à 1430 ; elle valait 20 sous tournois de cette époque ; mais le poids et le titre de cette monnaie a beaucoup varié.

— Prov. On dit qu'*un homme se trouve entre deux chaises le cul par terre,* lorsqu'il a formé à la fois deux entreprises, dont aucune n'a réussi. La variante *entre deux selles* a le même sens, puisque *sella* signifie également, en latin, chaise et selle.

CHAISE (François de la). Célèbre jésuite, né en 1624, et mort en 1709. Il fut longtemps confesseur de Louis XIV, et il passe généralement pour avoir porté ce prince à plusieurs actes d'intolérance qui ont souillé son règne.

— Le cimetière de l'Est, à Paris, plus connu sous le nom de *Père La Chaise,* tire ce dernier nom de ce que l'emplacement qu'il occupe avait appartenu à ce jésuite. V. cimetière.

CHAISE-DIEU (La). Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Brioude (Haute-Loire) ; 1,800 hab. Cette ville doit son nom et son origine à une célèbre abbaye de bénédictins, fondée vers le milieu du XIe siècle.

CHAISIER. s. m. Techn. Ouvrier qui fait des chaises.

CHAISIÈRE. s. f. Femme qui loue des chaises à l'église. On dit plutôt Loueuse de chaises.

CHAITOSE. s. f. Pathol. Épaississement et dureté des poils et des cheveux.

CHAIXIE. s. f. Bot. Syn. de Ranundie.

CHAKANDOUR. s. m. Comm. Espèce d'étoffe de soie des Indes.

CHAKIA-MOUNI. Myth. bouddh. Le dernier des quatre Bouddhas qui ont déjà paru.

CHAKIATELLE. s. f. Bot. Syn. de Wollffie.

CHAKO. s. m. Art milit. Coiffure militaire de l'infanterie et des hussards.

— Les variantes orthographiques de ce mot sont assez nombreuses ; on trouve *chako, shako, schakot, schakut, shasko, schatko.* Pourquoi toutes ces formes étrangères à notre langue ? Ce mot servant à désigner un objet fort commun, a dû être francisé, et puisqu'il y a partage sur la manière de l'écrire, nous avons adopté l'orthographe la plus simple et la plus conforme au génie de la langue.

CHAL. Géogr. Oasis du Darfour, Afrique, dont les habitants vivent indépendants, font souvent la guerre à ceux des oasis voisines pour les vendre, et sont eux-mêmes souvent attaqués par le roi de Darfour dans le même but

CHALA. s. f. Bot. Plante du Chili, dont les feuilles sont bonnes contre les maux de dents.

CHALABRE. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Limoux (Aude) ; 3,500 hab. Draps.

CHALAIS. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Barbezieux (Charente) ; 500 hab.

CHALAMIDE. s. f. Mar. Pièce de chêne qui sert d'appui au mât d'une galère.

CHALAMONT. (ét. celt., *chal,* montagne ; *amon.* étang ; *ty,* deux : ville située sur une montagne, entre deux étangs). Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Trévoux (Ain) ; 1,600 hab.

CHALAN. s. m. Mar. Espèce d'allége servant dans les ports.

CHALAND, ANDE. (du lat. *calere,* être enflammé, s'empresser). Celui qui achète ordinairement chez un même marchand. Bon chaland. Un marchand qui a beaucoup de chalands. Il a force chalands. C'est un de ses chalands. C'est une de ses chalandes. Il a perdu ses chalands. Ses chalandes l'ont quitté. Un nouveau chaland.

— Se prend quelquefois simplement pour Acheteur. Faire venir, attirer les chalands. Une jolie femme dans un comptoir attire ordinairement beaucoup de chalands.

— On dit fig. et fam., d'un homme qui aime le plaisir, que *c'est un bon chaland.*

— Se dit aussi fig. et par raillerie de ceux ou de celles qui fréquentent les mauvais lieux. Ses sœurs n'étaient pas alors en âge de lui donner des *chalands* ; toutes maintenant sont grandes, et en la fleur de leur jeunesse. (Patru.)

— T. de riv. Grand bateau plat dont on se sert pour transporter les marchandises. Un chaland chargé de foin, de vin. Les chalands qui vont du Havre à Paris sont remorqués par des bateaux à vapeur. || Bateau où l'on nourrit le poisson.

— adj. m. *Pain chaland.* Autrefois sorte de gros pain assez blanc et fort massif, amené à Paris par les bateaux appelés chalands.

CHALANDEAU. s. m. Mar. Marin chargé de la conduite des chalands.

CHALANDISE. s. f. Habitude d'acheter chez un marchand. Vous êtes trop cher, vous n'aurez pas ma chalandise. L'enseigne fait la *chalandise.* (Lafont.)

— Concours de chalands. La chalandise enrichit.

— Se dit aussi de ceux à qui un marchand débite ordinairement ses marchandises, des pratiques qui achètent ordinairement chez lui. Un marchand qui a de bonnes chalandises. Il a perdu la plupart de ses chalandises. Dans chacune de ces acceptions, ce mot a vieilli ; on dit plutôt aujourd'hui Pratique.

— Se disait autrefois pour Commerce, fréquentation, usage du monde.

CHALARE. s. m. (pr. *ka-la-re ;* du gr. χαλαρός, flexible). Entom. Genre de diptères, de la tribu des scénopides.

CHALARION. s. m. (pr. *ka-la-ri-on*). Bot. Syn. d'Ogière.

CHALASIE. s. f. (pr. *ka-la-zi ;* du gr. χάλαζα, grêle). Pathol. Relâchement des fibres de la cornée transparente, d'où résulte la destruction des adhérences par lesquelles cette membrane est unie à l'iris.

— Tumeur ressemblant à un petit grain de grêle, qui se forme dans le bord libre des paupières.

— Minér. Pierre précieuse, dure comme le diamant, et qui a beaucoup de ressemblance avec un grain de grêle.

CHALASTIQUE. adj. des 2 g. (pr. *ka-la-sti-ke ;* du gr. χαλάζω, grêler). Médec. Médicament propre à relâcher les fibres.

— S'empl. aussi substantiv. Ce remède est un bon chalastique.

CHALAZE ou **CHALAZÉE.** s. f. (pr. *ka-la-ze*). Pathol. Petite tumeur au bord des paupières.

— Ornith. Chacun des deux ligaments gélatineux qui attachent le jaune aux deux pôles de l'œuf.

— Bot. Cordon saillant formé dans quelques graines, par les vaisseaux qui, venant du péricarpe, leur apportent la nourriture. On l'appelle aussi *ombilic interne.*

CHALAZÉ, ÉE. adj. Bot. Qui est muni d'une chalaze.

CHALAZOPHYLACE. s. m. (pr. *ka-la-zo-fi-la-ce ;* ét. gr., χάλαζα, grêle ; φυλάσσω, préserver). Antiq. gr. Prêtres d'Athènes, institués par Cléon, pour détourner par leurs prières la grêle et les orages.

CHALCANTHUM. s. m. (pr. *kal-kan-tum*). Chim. Ancien nom du sulfate de cuivre.

CHALCAS. s. m. (pr. *kal-kass*). Bot. Arbrisseau de la Chine, syn. de Murrage.

CHALCASPIDE. s. m. (pr. *kal-kass-pi-de ;* ét. gr., χαλκός, cuivre ; ἀσπίς, bouclier). Anc. art milit. Soldat grec qui portait un bouclier de cuivre.

CHALCÉ. s. m. (pr. *kal-cé*). Ichthyol. Genre de poissons de la famille des salmonoïdes.

CHALCÉDOINE. (pr. *Kal-cé-doi-ne*). Géogr. anc. Ville de Bithynie où s'est tenu le 4e concile général, ordonné par l'empereur Marcien, dans lequel fut condamnée, en 451, l'hérésie d'Eutychès.

CHALCÉDOINE. s. f. Minér. Espèce d'agate onyx d'un blanc laiteux. On prétend qu'elle a été trouvée d'abord auprès de la ville de Chalcédoine.

CHALCÉDOINEUX, EUSE. adj. (pr. *kal-ce-doi-neu*). Techn. Se disait, en termes de joaillier, des pierres précieuses qui avaient un défaut consistant en certaines marques blanches. Ce rubis est chalcédoineux.

CHALCÉDONIEN, ENNE. adj. (pr. *kal-ce-do-nien*). Géogr. Habitant de la Chalcédoine. || Qui appartient à cette ville ou à ses habitants.

CHALCIDE. s. m. (pr. *kal-ci-de ;* du gr. χαλκίς, airain). Erpét. Genre de sauriens qui a donné son nom à la famille à laquelle il appartient.

— Entom. Genre de la tribu des chalcidiens, ordre des hyménoptères, ainsi appelés parce qu'ils sont en général d'une couleur métallique cuivreuse.

CHALCIDÉS. s. m. pl. (pr. *kal-ci-dé*). Erpét. Famille de reptiles sauriens ayant pour type le genre chalcide.

CHALCIDIDE. s. m. (pr. *kal-ci-di-de*). Erpét. V. chalcidien.

CHALCIDIEN, ENNE. adj. (pr. *kal-ci-dien*). Erpét. Qui ressemble à un chalcide. || chalcidiens. s. m. pl. Famille de reptiles sauriens voisine des scinques et des amphisbènes.

— Entom. Tribu de l'ordre des hyménoptères, renfermant un grand nombre de genres.

CHALCIDIES. s. m. pl. (pr. *kal-ci-di*). Entom. Syn. de Chalcidites.

CHALCIDIQUE. s. m. (pr. *kal-ci-di-ke*). Archéol. Vaste salle qui faisait partie des grandes basiliques.

— Myth. Partie d'un temple que le peuple croyait être la salle à manger des dieux qu'il révérait.

CHALCIDIQUE. (pr. *kal-ci-di-ke*). Géogr. anc. Contrée de la Macédoine, entre le golfe Thermaïque et le golfe Strymonique.

— Hist. Concile de Chalcédoine. V. chalcédoine.

CHALCIDIQUE. Myth. rom. Surnom de Minerve, à laquelle Auguste éleva dans Rome un petit temple de bronze.

CHALCIDITE. adj. des 2 g. (pr. *kal-ci-di-te*). Entom. Qui ressemble à un chalcide. || chalcidites. s. m. pl. Groupe de la tribu des chalcidiens, de l'ordre des hyménoptères pupivores, ayant pour type le genre chalcide. Ce sont de petits insectes souvent couverts de couleurs métalliques très-brillantes, et ayant la faculté de sauter.

CHALCIDOÏDE. (pr. *kal-ci-do-i-de*). Erpét. V. chalcidien.

CHALCIÉCIES. s. f. pl. (pr. *kal-cié-ci;* du gr. χαλκός, airain). Antiq. gr. Fêtes qu'on célébrait à Sparte dans le temple de Minerve Chalciéque.

CHALCIÈQUE. (pr. *kal-ci-è-ke*). Myth. gr. Surnom de Minerve, qui avait à Sparte un temple entièrement revêtu de bronze.

— CHALCIÈQUE. s. m. Ornith. Genre de la famille des coucous, renfermant des espèces remarquables par un plumage brillant et à reflets métalliques des plus vifs.

CHALCIS. Géogr. anc. Capitale de l'île d'Eubée, sur l'Euripe. C'est aujourd'hui Négrepont.

CHALCITE. s. f. (pr. *kal-ci-te;* du gr. χαλκός, airain). Minér. Ancien nom d'un minerai de cuivre, le sulfate.

CHALCOCHRON. s. m. (pr. *kal-co-kron;* ét. gr., χαλκός, airain; χρόα, couleur). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des carabiques.

CHALCODERME. s. m (pr. *kal-co-der-me;* ét. gr., χαλκός, airain; δέρμα, peau). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionites, dont les espèces sont d'une couleur métallique, tantôt brillante, tantôt obscure.

CHALCOGASTRE. adj. des 2 g. (pr. *kal-co-gas-tre;* ét. gr., χαλκός, airain; γαστήρ, ventre). Entom. Qui a l'abdomen bronzé, comme l'asile chalcogastre.

CHALCOGRAPHE. s. m. (pr. *kal-co-gra-fe;* ét. gr., χαλκός, airain; γράφω, j'écris). Graveur sur cuivre.

— Par extens. Graveur sur tous métaux.

— S'empl. aussi adjectiv. Graveur chalcographe.

CHALCOGRAPHIE. s. f. (pr. *kal-co-gra-fi*). Grav. Art de graver sur le cuivre ou sur les autres métaux.

— Lieu, établissement destiné à l'exercice de cet art.

— *La chalcographie du Musée.* L'établissement où se conservent les planches gravées et les estampes de la collection du roi.

— A Rome, l'Imprimerie du pape. La chalcographie apostolique.

CHALCOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. (pr. *kal-co-gra-fi-ke*). Techn. Qui se rapporte à la chalcographie. Procédé chalcographique.

CHALCOICHTHYOLITHE. s. f. (pr. *kal-ko-ik-ti-o-li-te;* ét. gr., χαλκός, airain, ἰχθύς, poisson, λίθος, pierre). Minér. Ardoises cuivreuses sur lesquelles on voit les empreintes d'os de poissons.

CHALCOLÉPIDE. s. m. (pr. *kal-ko-lé-pi-de;* ét. gr., χαλκός, cuivre, λεπίς, écaille). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des serricornes.

CHALCOLITHE. s. m. (pr. *kal-ko-li-te;* ét. gr., χαλκός, cuivre; λίθος, pierre). Minér. Nom du phosphate vert d'urane et de cuivre.

CHALCONOTE. s. m. (pr. *kal-ko-no-te;* ét. gr., χαλκός, airain; νῶτος, dos). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des lamellicornes.

CHALCOPHACITE. s. m. (pr. *kal-ko-fa-ci-te;* ét. gr., χαλκός, cuivre; φακός, lentille). Minér. Arséniate de cuivre en cristaux octaèdres, aplatis comme des lentilles.

CHALCOPHANE. s. m. (pr. *kal-ko-fa-ne;* ét. gr., χαλκός, airain; φανή, brillant). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des chrysomélines.

— Ornith. Genre formé dans la famille des troupiales, et syn. de Quiscale et de scolécophage.

CHALCOPHONE. s. f. (pr. *kal-ko-fo-ne;* ét. gr., χαλκός, airain; φωνή, son). Antiq. Pierre noire qui, étant frappée, résonnait, dit-on, comme l'airain.

CHALCOPHORE. s. m. (pr. *kal-ko-fo-re;* ét. gr., χαλκός, airain; φορός, porteur). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des serricornes, dont les espèces sont revêtues de couleurs bronzées ou cuivreuses.

CHALCOPLACIDE. s. m. (pr. *kal-ko-pla-ci-de;* ét. gr., χαλκός, airain; πλάξ, plaque). Entom. des chrysomélines, renfermant onze espèces de l'Amérique méridionale.

CHALCOPTÈRE. adj. des 2 g. (pr. *kal-co-ptè-re;* ét. gr., χαλκός, bronze; πτερόν, aile). Qui a les ailes bronzées, comme la colombe chalcoptère; ou violettes, comme le court-vite chalcoptère.

CHALCOPYGE. adj. des 2 g. (pr. *kal-ko-pi-je;* ét. gr., χαλκός, bronze; πυγή, derrière). Zool. Qui a l'extrémité de l'abdomen bronzée, comme l'éristale chalcopyge.

CHALCOPYRITE. s. f. (pr. *kal-ko-pi-ri-te;* ét. gr., χαλκός, airain; πυρίτης, pyrite). Minér. Pyrite cuivreuse.

CHALCOSIDÉRITE. s. m. (pr. *kal-ko-si-dé-ri-te;* ét. gr., χαλκός, cuivre; σίδηρος, fer). Minér. Phosphate vert de fer et de cuivre, qui se trouve en concrétions fibreuses dans l'hématite fibreuse.

CHALCOSINE. s. f. (pr. *kal-ko-ci-ne*). Minér. Cuivre sulfuré.

CHALCOSOME. s. m. (pr. *kal-ko-ço-me;* ét. gr., χαλκός, airain; σῶμα, corps). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des lamellicornes, renfermant des espèces dont les étuis sont de couleur métallique.

CHALCOTRICHITE. s. m. (pr. *kal-ko-tri-ki-te;* ét. gr., χαλκός, cuivre; θρίξ, cheveu). Minér. Cuivre oxydé rouge en filaments capillaires, dans lequel on trouve un peu de sélénium.

CHALDAÏQUE. adj. des 2 g. (pr. *kal-da-i-ke*). Qui appartient aux Chaldéens. La langue chaldaïque.

CHALDAÏSME. s. m. (pr. *kal-da-is-me*). Linguist. Locution propre au chaldéen.

CHALDÉE. (pr. *kal-dé*). Géogr. anc. Partie méridionale de la Babylonie. On étendait quelquefois ce nom à la Babylonie tout entière; c'est aujourd'hui le Kurdistan. || Partie orientale du royaume de Pont, sa ville principale était Trapezonte.

CHALDÉEN, ENNE. s. et adj. (pr. *kal-dé-en*). Habitant de la Chaldée. || Qui concerne ce pays ou ses habitants.

— CHALDÉEN OU CHALYBE. Nom d'un peuple des montagnes où l'Euphrate prend sa source. || Nom d'un peuple presque sauvage des montagnes de la Colchide.

— *Philosophie chaldéenne.* Système de cosmogonie astrologique, dont on a trouvé quelques indications dans un fragment de Bérose.

— CHALDÉEN. s. m. Linguist. Langue des habitants de la Chaldée. C'était un dialecte de l'hébreu.

— CHALDÉENS. s. m. pl. Hist. anc. Prêtres de Babylone qui formaient une classe distincte dans le corps des mages, et exerçaient une grande influence sur le gouvernement, au moyen de l'astrologie. Ils étaient célèbres dans toute l'antiquité par leurs connaissances mathématiques et astronomiques, auxquelles ils joignaient les études astrologiques. Les astrologues de la Chaldée étaient très-recherchés à Rome dans les derniers temps de l'empire.

— Ce mot est souvent employé dans l'Écriture, et même dans les auteurs profanes, comme synonyme de Mathématicien, astrologue, diseur de bonne aventure, etc.

— Hist. rel. Nom sous lequel on désigne les historiens d'Orient, pour les distinguer des historiens d'Occident.

CHALDRON. s. m. Métrol. Mesure anglaise de capacité pour les matières sèches; elle vaut 13 hectolitres.

CHÂLE. s. m. Sorte de vêtement long ou carré, qui, dans l'Orient, sert aux deux sexes de turban, de manteau et de ceinture, et même quelquefois de tapis.

— Grande pièce d'étoffe dont les femmes se couvrent les épaules, et qui est ordinairement fabriquée dans le goût des châles de l'Orient. Son usage en Europe est fort peu ancien, et sauf les femmes d'ambassadeurs, qui les conservaient par pure curiosité, on ne voyait guère de châles d'Orient avant l'expédition d'Egypte. Le premier châle de cachemire fut porté en France en 1801; mais depuis lors nos dames les ont recherchés avec empressement. Aussitôt l'industrie nationale a cherché à imiter ces tissus désirés, et dès qu'elle a commencé à réussir, la mode a forcé toutes les femmes à s'en couvrir les épaules. Châle de soie, de laine, de coton, de cachemire. Châle uni. Grand châle. Prendre, mettre son châle. La bordure d'un châle. Un châle à grandes palmes. Châle boiteux.

— On a écrit aussi *schall*, dont l'orthographe est tout à fait étrangère, mais aujourd'hui tout le monde écrit *châle;* il n'y a que M. Landais qui condamne cette forme.

— s. f. Techn. Dans les salines, Pile de bois.

CHALEF. s. m. Bot. Genre type de la famille des éléagnacées, dont quelques espèces sont admises dans les jardins paysagers, à cause de leur port élégant, et de l'odeur assez suave que répandent leurs fleurs.

CHALEMELER. v. n. 1re conj. Jouer du chalumeau, de la flûte, du flageolet. Vieux mot qu'il serait peut-être bon de rajeunir.

CHALÉMIE. s. f. Espèce de cornemuse qui n'a point de petit bourdon. || Chalumeau de berger, fait soit d'un brin d'avoine ou de seigle, soit d'une branche de figuier ou de sureau.

CHALENGE ou **CALENGE.** s. f. (du lat. *calumnia*, calomnie). Dans les anciennes lois, ce mot désingnait tantôt l'accusation portée contre une personne, tantôt l'ordre donné pour l'exécution d'un jugement, et quelquefois la prise de corps exécutée par un agent de l'autorité.

CHALEPE. s. m. (pr. *ka-lè-pe;* du gr. χαλεπός, incommode). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des lamellicornes, tribu des scarabéides.

CHALET. s. m. Nom qu'on donne en Suisse aux maisons des paysans. Un petit, un grand, un beau chalet.

— Se dit souvent, dans un sens particulier, des cabanes où se font les fromages, et qui dans l'été servent de retraite aux vaches des montagnes.

CHALEUR. s. f. (du lat. *calor*, même signification). Qualité de ce qui est chaud. Chaleur actuelle. Chaleur naturelle. Chaleur étrangère. La chaleur du feu. La chaleur du soleil. Le vent du midi, mon cher fils, perd sa *chaleur* en passant sur des montagnes de glaces. (Chateaub.) Quand l'automne voile de ses brouillards froids l'astre de la lumière et de la *chaleur*, les chênes verts et les châtaigniers se hâtent de nous donner leurs glands farineux et substantiels. (B. de St-P.) Le feu en soi, et indépendamment de toute sensation, n'a aucune *chaleur*. (La Bruy.)

— Sensation produite par un corps chaud. Différents degrés de chaleur. Vive chaleur. Forte chaleur. Douce chaleur. Entretenir une chaleur modérée dans un lieu. Le corps avait un reste de chaleur. Le froid condense l'air autant que la *chaleur* le raréfie. (Buff.)

— Pathol. Dans l'économie animale, certaines sensations de chaleur, ordinairement incommodes. La chaleur de la fièvre. Chaleur d'entrailles. Chaleur de tête. Éprouver des chaleurs. || *Chaleur interne.* Celle qu'éprouve le malade, et qui ne peut pas être sensible au toucher. || *Chaleur extérieure.* Celle qui se fait sentir à ceux qui le touchent. || *Chaleur halitueuse.* Celle qui est accompagnée de moiteur et semblable à celle que l'on éprouve après le bain. || *Chaleur sèche.* Celle qui enlève à la peau sa souplesse ordinaire. || *Chaleur âcre et mordicante.* Celle qui produit sous la main une sorte de picotement désagréable. || *Chaleur nerveuse, chaleur erratique.* Chaleur qui vient par bouffées alternant avec des frissons vagues, et qui passe rapidement d'un lieu à un autre. || *Chaleur hectique.* Chaleur brûlante et sèche, accompagnée de fièvre lente. || *Chaleur septique.* Chaleur qui produit sur la main une sensation piquante analogue à celle de la chaleur âcre, mais plus douce et plus uniforme. || *Chaleurs du foie.* Taches rouges, livides, qui se manifestent à la peau et que les anciens croyaient provenir d'une intempérie chaude du foie.

— Art vétér. On désigne quelquefois par le nom de chaleur la maladie du sang chez les bêtes à laine.

— Phys. Ce mot, dans lequel on enferme ordinairement l'idée vague et confuse d'une cause, n'exprime en réalité que la sensation éprouvée par nous lorsque nos organes enlèvent du calorique aux corps dont la température est supérieure à la nôtre, et, par extension, celle qu'il pourrait produire sur les organes plus résistants, ou même sur des corps non organisés. || Autrefois ce mot était employé dans le sens de *calorique*, nom qu'on emploie aujourd'hui pour désigner la cause qui produit la chaleur. Cependant il arrive quelquefois qu'on emploie encore aujourd'hui l'un pour l'autre. || *Chaleur fixée.* C'est le nom qu'on donnait autrefois au *calorique latent* ou *chaleur latente.* On appelle ainsi l'absorption de chaleur nécessaire pour changer l'état d'un corps; cette quantité n'est pas appréciable au thermomètre. || *Chaleur rayonnante.* Quantité de chaleur que perd tout corps chaud placé dans un milieu froid; elle est proportionnelle à l'excès de sa température sur la température du milieu environnant. || *Chaleur centrale* ou *terrestre.* Chaleur intérieure de la terre, dont le foyer, à ce que l'on croit, est situé au centre de notre planète. || *Chaleur solaire.* Chaleur produite par les rayons du soleil. || *Chaleur végétale.* Chaleur intérieure des plantes, due à l'eau du sol, qui, plus chaude que l'air en hiver, et plus fraîche en été, est absorbée par les racines plus ou moins profondes, et répandue dans tout le tissu végétal. || *Chaleur innée.* Chaleur produite, suivant les anciens médecins, par le sang en traversant le cœur. || *Chaleur apparente* ou *sensible.* Chaleur dont les effets peuvent être aperçus par les sens ou au moyen du thermomètre. || *Chaleur animale* ou *chaleur vitale.* Température constamment uniforme, et presque toujours supérieure à celle du milieu environnant, entretenue dans les animaux par l'acte de la respiration, que les physiciens modernes regardent comme une espèce de combustion. Cette température, dans l'homme, est de 36 à 37° centigr., et il conserve cette température même quand il est exposé à un froid de plusieurs degrés au-dessous de zéro, ou à une chaleur bien supérieure à la sienne. Cette faculté est commune à tous les animaux, mais tous ne la possèdent pas également. On a distingué par le nom d'*animaux à sang chaud,* [...] la même au milieu des variations atmosphériques, et l'on donne celui d'*animaux à sang froid* à ceux qui ne produisent pas assez de chaleur pour avoir une température indépendante de ces variations. || *Chaleur spécifique.* Quantité relative de calorique, nécessaire pour élever à une même température un même poids de différents corps. Ainsi il faut trente fois plus de calorique pour élever un kilogr. d'eau à 100°, que pour élever au même degré un même poids de mercure. Rien n'est positif dans ces quantités : ce sont des proportions, et l'on est convenu de prendre l'eau pour terme de comparaison, en nommant 1,000 son calorique spécifique, de sorte que chaque fraction de ce nombre exprime celui des autres.

— *Être en chaleur.* Se dit des femelles de certains animaux, surtout des animaux domestiques, lorsqu'elles désirent l'approche du mâle. Cette jument, cette chatte est en chaleur. Laissez passer la chaleur de cette chienne. Cette expression est synonyme de *être en rut*, employée dans le langage scientifique.

— Fig. et fam. *Chaleur de foie.* Mouvement de colère prompt et passager. C'est une petite chaleur de foie. Il lui prit une chaleur de foie. Cette locution a vieilli. On dit aujourd'hui la chaleur d'un transport. D'un coupable transport écoutant la *chaleur*. (Rac.)

— Pour excuser un jeune homme, on dit que c'est la chaleur de l'âge qui lui a fait commettre une faute.

— En parlant d'un homme fait, on dit que *ses grandes chaleurs sont passées;* pour dire que l'âge a ralenti ses passions.

— Température produite par l'action du soleil. La chaleur est dévorante, étouffante. Le thermomètre marque 20 degrés de chaleur. Être incommodé par la chaleur. Se mettre à l'abri de la chaleur. Nous partirons ce soir après la chaleur. Les chaleurs de l'été, de la canicule. Dans le temps des chaleurs. Durant les grandes chaleurs. Les chaleurs règnent ici la plus grande partie de l'année. L'arrosement est un secours nécessaire aux jardins, et le principal travail durant les *chaleurs* de l'été. (Castel.) L'hiver de la *chaleur* nous fait sentir l'absence. (Delille.) Une *chaleur* douce et féconde anime et fait éclore tous les germes de la vie. (Buff.)

— s. f. pl. L'époque la plus chaude de l'année. Je vais toujours à la campagne pendant les chaleurs. Les *chaleurs* sont très-vives dans ce pays. (Rayn.)

— Prov. *Couvrez-vous, la chaleur vous est bonne.* Si dit à ceux qu'on taxe d'incivilité, quand ils mettent leur chapeau à contre-temps.

— Fig. Ardeur, feu, véhémence des passions, des sentiments, ou de ce qui sert à les manifester. La chaleur de la jeunesse. Noble chaleur. Chaleur guerrière. Ce comédien n'a point de chaleur, est dépourvu de chaleur. Dans la première chaleur de son ressentiment, il voulait le renvoyer. Prendre, embrasser avec chaleur les intérêts de quelqu'un. Défendre une personne avec chaleur. Il sert ses amis avec chaleur. Il montre beaucoup de chaleur à soutenir cette affaire. Il s'y porte avec chaleur. Il y met trop de chaleur. La chaleur du sentiment. Dans la *chaleur* d'un premier mouvement. (Corn.) C'est d'un nouveau chrétien la première *chaleur*. (Id.) Beaucoup de personnes ont une *chaleur* de tête qui ne descend pas jusqu'au cœur. (Boiste.)

— *Dans la chaleur du combat, dans la chaleur de la dispute, dans la chaleur de la composition.* Au fort du combat, de la dispute, de la composition.

— s. f. pl. Passions vives. Conservant toujours dans les *chaleurs* et les vivacités de son esprit, la bonté et la tendresse même de son cœur. (Fléch.)

— Fig. *Donner chaleur.* Donner de l'activité. Un feu égal a toujours donné *chaleur* aux affaires. (Balzac.)

— Fig. se dit du style, du langage. Chaleur d'éloquence. Chaleur de style. Écrire avec chaleur. Parler avec chaleur. Style plein de chaleur. Une heureuse *chaleur* anime ses discours. (Boil.) Dans ces poésies les grandes idées sont rendues avec simplicité, et les sentiments élevés avec *chaleur*. (Barthél.) Pour peu qu'on ait de la *chaleur* dans l'esprit, on a besoin de métaphores et d'expressions figurées pour se faire entendre. (J.-J. Rouss.) L'enthousiasme est la *chaleur* de l'imagination au plus haut degré; la véhémence est la *chaleur* des mouvements de l'âme impétueusement exhalée; mais la *chaleur* du style en général en est comme l'âme et la vie; c'est une métaphore prise de la *chaleur* naturelle du sang. (Marm.)

— *Chaleur du raisonnement.* Qualité du raisonnement, lorsqu'il est pressant et rapide, surtout lorsqu'il est animé par quelque mouvement de l'âme, et mêlé d'interrogations, d'invectives, d'imprécations, etc.

— *Chaleur à*, suivi d'un infinitif. Il montre beaucoup de chaleur à poursuivre cette affaire. Cette *chaleur* à poursuivre leurs préventions. (La Bruy.) J'excuse ta *chaleur* à venger ton offense. (Corn.)

— Syn. simpl. Ardeur, chaud, feu, emportement, émotion, ardeur de courage; zèle, empressement, vivacité, diligence; passion, colère, courroux. || Epith. Âcre, éthérée, vive, brûlante, bouillante, dévorante, excessive, caniculaire, véhémente, ardente, enflammée, modérée, ralentie, tempérée, attiédie, tiède, adoucie, éteinte, douce, agréable, bénigne, active, [...] vivifiante, vitale, véhémente, subtile, pétillante, ignée, rapide, graduée, intestine, étrangère, incommode, importune, lourde, pesante, insupportable, impétueuse, impatiente, noble, aveugle, indiscrète, amortie. || Périphr. Le fardeau, le poids de la chaleur, des chaleurs; les feux de Sirius; les feux, les ardeurs de la canicule; les feux du jour.

— Syn. comp. ARDEUR. CHALEUR. La *chaleur* a rapport à la qualité de la chose, et l'*ardeur* à son activité plus ou moins grande. || CHALEUR, CHAUD. Le *chaud* désigne la température de l'air, d'un lieu, d'un corps. La *chaleur* à un certain degré produit cette température.

CHALEUREUSEMENT. adv. Avec chaleur, d'une manière chaleureuse. Parler chaleureusement.

CHALEUREUX, EUSE. adj. (rad. *chaleur*). Se dit d'une personne qui a beaucoup de chaleur naturelle. A l'âge de 70 ans, on n'est guère chaleureux. Peu usité au propre.

— Fig. en parlant des choses. Vif, animé. Paroles chaleureuses. Style chaleureux.

— S'empl. également au fig. en parlant des

personnes. Court de Gébelin fut le disciple chéri du célèbre docteur Quesnay ; il en reçut l'enseignement comme un nouvel évangile, et s'en montra l'un des plus *chaleureux* propagateurs. (Lanjuinais.)

— Syn. comp. CHALEUREUX. CHAUD. *Chaud* marque moins de force et d'entraînement. *Chaleureux* semble indiquer une sorte d'animation qui tient de l'emphase. Ces deux mots ne sont synonymes qu'au figuré.

CHALEURS (Baie des). Géogr. Baie formée par le golfe Saint-Laurent, entre le Nouveau-Brunswick et le Bas-Canada, elle a 160 kilom. sur 2C. Une flotte française y fut détruite par les Anglais, en 1760.

CHALGRIN. (J.-Fr.-Thérèse). Célèbre architecte, né à Paris en 1739, mort en 1811, a fait à Paris plusieurs travaux importants. Il a terminé l'église Saint-Sulpice élevé l'église Saint-Philippe du Roule, restauré le Luxembourg et commencé l'arc de triomphe de l'Etoile.

CHALIANE. s. f. Hortic. Variété de raisin.

CHALIBAUDE. s. f. (du lat. *calor*, chaleur). Nom qu'on donne quelquefois à la fête de la Saint-Jean, à cause des feux qu'on allume ce jour-là.

CHALICODOME. s. f. (pr. *ka-li-ko-do-me;* ét. gr., χάλιξ, pierre; δῶμα, maison). Entom. Genre de la tribu des apiens, famille des osmiides, ordre des hyménoptères, ayant pour type la chalicodome des murailles, appelée aussi abeille maçonne, parce qu'elle construit son nid avec une sorte de mortier très-dur, qu'elle applique sur les murs.

CHALICOMYS. s. m. (pr. *ka-li-ko-miss*). Mamm. Genre de mammifères fossiles.

CHALICORE. s. m. (pr. *ka-li-ko-re*). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des malacodermes, fondé sur une espèce unique.

CHALICOTHÉRIUM. s. m. (pr. *ka-li-ko-té-riom ;* ét. gr., χάλιξ, calcaire; θηρίον, animal). Mamm. Genre de mammifères fossiles, présentant de l'analogie avec le rhinocéros.

CHÂLIER. s. m. Néol. On appelle ainsi, dans les magasins de nouveautés de premier ordre, le commis chargé spécialement de l'achat et de la vente des châles.

CHALIL, ou mieux **HALIL.** s. m. (pr. *kalill*). Mus. C'est ainsi que les Hébreux appelaient leur flûte, qui n'était probablement qu'un chalumeau.

CHALILITHE. s. m. (pr. *ka-li-li-te ;* ét. gr., χάλιξ, caillou; λίθος, pierre). Minér. Pierre siliceuse, hydratée, d'un brun rougeâtre, ayant par son aspect de l'analogie avec certains silex ferrugineux.

CHALIME. s. m. (pr. *ka-li-me;* du gr. χάλιμος, empoisonneur). Crust. Genre de crustacés de l'ordre des siphonostomes, ayant pour type un crustacé que l'on trouve sur le maquereau.

CHALINASPISTE. s. m. (pr. *ka-li-nas-pis-te ;* ét. gr., χαλινοί, dents; ἀσπίς, plaque). Erpét. Groupe de l'ordre des reptiles ophidiens, renfermant ceux qui ont des plaques sur le corps et des dents venimeuses à la mâchoire supérieure.

CHALINGUE. s. f. (pr. *ka-lin-ghe*). Mar. Petit bâtiment des Indes, dans la construction duquel on n'emploie pas de clous, et dont les bordages ne sont cousus qu'avec du fil de caret fait d'étoupe de noix de palmier.

CHALINITIDE. (pr. *ka-li-ni-ti-de*). Myth. gr. Surnom que les Corinthiens donnaient à Minerve, en mémoire du frein qu'elle avait mis à Pégase.

CHALINOPHIDES. s. m. (pr. *ka-li-no-fi-de ;* ét. gr., χαλινοί, dents; ὄφις, serpent). Erpét. Famille de serpents qui ont des crochets à venin.

CHALINOPHOLIDOPHIDES. s. m. pl. (pr. *ka-li-no-fo-li-do-fi-de ;* ét. gr., χαλινοί, dents; φολίς, écaille; ὄφις, serpent). Erpét. Groupe de l'ordre des reptiles ophidiens, comprenant ceux qui ont le corps couvert d'écailles et les mâchoires armées de crochets à venin.

CHALIT. s. m. (ét. lat., *capsa*, caisse; *lectus*, lit). Bois de lit. Châlit de bois de noyer. Châlit de fer. Le châlit est rompu. Vieux. On dit aujourd'hui Bois de lit.

[illegible]

CHALIZA, ou mieux [illegible]. s. m. (pr. *ka-li-za*). Liturg. Cérémonie juive par laquelle une femme veuve déchausse les souliers du plus proche parent de son mari, qui refuse de l'épouser suivant la loi, et se procure par ce moyen la liberté de se marier à qui elle veut.

CHALLANS. Géogr. Ch.-l. de canton, arr. des Sables (Vendée); 3,800 h.

CHALLULA. s. m. Poisson sans écailles des rivières du Pérou.

CHALOIR. v. n. 3ᵉ conj. (du gr. καλεῖν, appeler). Ne s'emploie qu'impersonnellement, et ne se dit guère que dans cette phrase : *Il ne m'en chaut.* Il ne m'importe. Vieux.

CHALOMBE ou **CHALOME.** Myth. afr. Chef des gangas, prêtres du Congo.

CHALON. s. m. Pêch. Grand filet que les pêcheurs traînent dans les rivières par le moyen de deux bateaux au bout desquels les côtés du filet sont attachés.

— Comm. Sorte d'étoffe de laine.

CHALONITIDE. (pr. *ka-lo-ni-ti-de*). Géogr. anc. Contrée de l'Assyrie comprise entre la rive gauche du Tigre et les monts Zagros, qui la séparaient de la Médie. Artémite en était la capitale.

CHÂLONNAIS. Géogr. Pays de la Bourgogne dont la capitale était Châlons-sur-Saône. Il est aujourd'hui compris dans le département de Saône-et-Loire. || Pays de la Champagne dont la capitale était Châlons-sur-Marne. Il est aujourd'hui compris dans le département de la Marne.

CHALONNES. Géogr. Ville de France, ch.-l. de canton, arrond. d'Angers (Maine-et-Loire). Serges, mouchoirs, eaux-de-vie; 5,000 hab.

CHÂLONS-SUR-MARNE. (en lat. *Catalauni ;* du celt. *cat*, guerre ; *nel*, meilleurs ; *an*, hommes). Géogr. Ville de France, ch.-l. du dép. de la Marne ; évêché, école des arts et métiers ; 13,200 hab. ; à 158 kilom. de Paris. C'est près de cette ville qu'Attila fut défait, le 14 juin 456, par Aétius et Mérovée. Plus de 200,000 Huns périrent dans les plaines de Châlons.

— *Les aveugles de Châlons.* C'étaient des mendiants non engagés dans les ordres, et qui quêtaient dans la ville une sonnette à la main. Ils étaient tous mariés, et même, quand ils devenaient veufs, on les obligeait à se remarier six semaines après. Cet ordre fut supprimé en 1641.

CHÂLONS-SUR-SAÔNE. (en lat. *Cabilonum;* du celt. *caubill*, bateau; *havn*, port). Géogr. Ch.-l. d'arr. (Saône-et-Loire); 13,200 hab.; à 339 kilom. de Paris. Ville ancienne, souvent ravagée et brûlée dans différentes guerres. En 1814, lors de l'invasion, Châlons fit une énergique défense, en commémoration de laquelle Napoléon, en 1815, lui permit de mettre une croix d'honneur dans ses armoiries.

CHALOSSE. Geogr. Petit pays de la Gascogne, capitale Saint-Sever. Il est aujourd'hui compris dans le département des Landes.

— Hortic. Variété de raisin.

— Agric. Ce sont, dans quelques lieux, les tiges des plantes légumineuses, telles que la gesse, la vesce, les pois, etc., que l'on fait sécher pour la nourriture d'hiver des bestiaux.

CHALOTAIS (Louis-René de Caradeuc de la). Procureur-général au parlement de Bretagne, né à Rennes en 1701, fut un des premiers magistrats qui réclamèrent l'expulsion des jésuites. Exilé à Saintes, où il resta jusqu'en 1775, il mourut le 12 juillet 1785.

CHALOUPE. s. f. (de l'ital. *scialuppa*, même signif.) Mar. Sorte de petit bâtiment non ponté, allant à voiles ou à avirons, dont on se sert principalement dans les ports et les rades, et qu'on embarque aussi pour le service des navires. Chaloupe de pêche. Chaloupe d'un vaisseau de guerre. Chaloupe armée. Descendre la chaloupe. Mettre la chaloupe à la mer. Ils se sauvèrent dans une chaloupe. || *Chaloupe canonnière.* Petit bâtiment à fond plat, armé d'un ou de plusieurs canons. || *Chaloupe à la toue.* Celle qui est attachée au bord d'un vaisseau qui la traîne lorsqu'il est sous voiles. || *Chaloupe double.* Petit bâtiment ponté, ou qui n'a que des courcives. || *Chaloupe de bonne nage.* Celle qui est facile à manier et qui sille bien avec les rames. || *Chaloupe en fagot.* Toutes les pièces d'une chaloupe que l'on garde à bord d'un vaisseau, pour les rassembler et en former une chaloupe dans le besoin. || *Chaloupe armée.* Celle dans laquelle, outre les matelots nécessaires à sa conduite, il y a encore des soldats pour quelques expéditions.

CHALOUPE CANNELÉE. s. f. Conchyl. Nom vulgaire et marchand de la coquille de l'argonaute.

CHALOUPIER. s. m. Mar. Matelot qui fait partie de l'équipage d'une chaloupe.

CHALQUE ou **CHALCONS.** s. m. (pr. *kal-ke*). Métrol. V. CHALCOS.

CHALUC. s. m. Ichthyol. Nom vulgaire d'une espèce de gade.

CHALUMÉ, ÉE. part. pass. du v. Chalumer. S'empl. adjectiv. Vin chalumé. Boisson chalumée.

CHALUMEAU. s. m. (du lat. *calamus*, roseau). Tuyau de paille, de roseau, de métal, etc., qui sert à sucer quelque liqueur en aspirant. [illegible] chalumeau. Quand le pape communie solennellement, il prend avec un chalumeau d'or le vin consacré.

— Bot. Tiges simples, herbacées, sans nœuds, et plus ou moins fistuleuses.

— Techn. Tuyau recourbé fait de cuivre, d'argent ou de verre, au moyen duquel on conduit un courant d'air sur la flamme d'une lampe pour la diriger sur les matières qu'on veut échauffer ou fondre. Chalumeau d'émailleur. || *Chalumeau à gaz oxygène.* Courant de gaz oxygène que l'on fait arriver sur un charbon ayant un point d'ignition, et au moyen duquel on fond beaucoup de corps qui résistent à la chaleur produite par le chalumeau ordinaire. || *Chalumeau de Brooks.* Celui dans lequel on fait usage d'un mélange d'oxygène et d'hydrogène, et au moyen duquel on a fondu presque toutes les substances qui passaient pour infusibles avant l'invention de cet instrument.

— Chass. Petites branches que l'on frotte de glu pour prendre les petits oiseaux.

— Poés. Toutes sortes de flûtes et d'instruments à vent qui composent une musique champêtre. Au son des chalumeaux. Les doux sons de leurs chalumeaux.

Viendrai-je en une églogue, entouré de troupeaux,
Au milieu de Paris enfler mes *chalumeaux ?*
(BOILEAU.)

— Mus. Instrument pastoral qui n'était dans l'origine qu'un roseau percé de plusieurs trous. || Espèce de petit hautbois maintenant abandonné, à cause de la mauvaise qualité des sons qu'il donnait. || Tuyaux qui s'adaptent au corps de la musette. || Sons graves de la clarinette, toutes les notes de cet instrument qui sont au-dessous du *la*. || Ce mot, écrit au-dessus de la portée de la musique de la clarinette, indique que le passage doit être joué à l'octave basse.

— Syn. simpl. Dans le sens de Tuyau de paille ou de roseau. Tuyau, petit tube, paille. || Epith. Faible, mobile, frêle, vacillant, ondoyant, vert, jaune, doré, délicat, fragile, chargé, courbé, fécond. || Tout instrument à vent champêtre. || Syn. simpl. Flageolet, flûte, roseau. || Epith. Champêtre, agreste, rustique, villageois, pastoral, humble, tendre, doux, léger, aigre, frêle, faible.

CHALUMER. v. a. 1ʳᵉ conj. Fam. Aspirer du vin ou tout autre liquide, à l'aide d'un chalumeau.

Ésope quelquefois la nuit,
De concert avec la servante,
Chalumait, sans faire de bruit,
Les tonneaux de son maître Xanthe.
(FURETIANA.)

CHALUMET. s. m. Bout d'une pipe.

CHALUS. (en lat. *Castrum Lucii*). Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Saint-Yrieix (Haute-Vienne); 2,100 hab. En 1199, Richard Cœur-de-lion reçut une blessure mortelle au siége de cette ville.

CHALUT ou **CHALUS.** s. m. Pêch. Filet en forme de chausse que l'on traîne. || *Chalut* est préférable à cause de son dérivé *chaluter*.

CHALUTER. v. n. 1ʳᵉ conj. Mar. Traîner un chalut sur le fond d'une rade, d'une baie, etc.

CHALY. s. m. Comm. Étoffe de poil de chèvre.

CHALYBE. adj. des 2 g. (pr. *ka-li-be*). Géogr. anc. Peuple des bords du Pont, qui possédait des mines de fer très-riches, et qui travaillait habilement ce métal.

CHALYBÉ. (pr. *ka-li-bé*). Myth. Vieille prêtresse de Junon dont Alecto, dans l'Enéide, emprunte les traits pour se présenter à Turnus, et l'exciter à la guerre contre Enée.

— Entom. Genre de lépidoptères nocturnes, fondé sur une espèce de la Russie méridionale.

CHALYBÉ, ÉE. adj. (pr. *ka-li-bé;* du lat. *chalybs*, acier, ou du gr. χάλυψ). Chim. Se dit, en chimie, des préparations où il entre du tartrate de potasse et de fer. Vin chalybé. Pain chalybé.

— Zool. Qui a la teinte grise du fer, comme le roitelet chalybé, l'auriculaire chalybé.

CHALYBÉIFORME. adj. des 2 g. (pr. *ka-li-bé-i-for-me;* ét. lat., *chalybs*, fil de fer; *forma*, forme). Bot. Qui ressemble à un fil d'archal. Le lichen chalybéiforme a été ainsi appelé, parce qu'il est formé de filaments bruns et cylindriques, qui ressemblent à des fils d'archal.

CHALYBON ou **BÉRÉE.** (pr. *ka-li-bon*). Géogr. Aujourd'hui Alep, ville de Syrie, capitale de la Chalybonitide, ainsi nommée de l'acier qui faisait l'objet de son principal commerce.

CHALYBONITIDE. (pr. *ka-li-bo-ni-ti-de*). Géogr. anc. Petite contrée de la Syrie euphratésienne, qui avait pour capitale Chalybon. Elle produisait des vins excellents.

CHAM. (pr. *kam*). Hist. sainte. Un des trois fils de Noé, qui fut maudit par son père pour l'avoir outragé pendant son ivresse. Sa postérité occupa l'Afrique, l'Egypte, l'Arabie-Heureuse et la Palestine.

— *Cham, Chemi,* ou *Terre de Cham.* Géogr. anc. Nom que donnèrent à l'Egypte les écrivains sacrés, parce qu'elle fut peuplée par Mitsraïm, fils de Cham. || *Cham* ou *Bar-el-Cham.* Nom véritable de la Syrie.

— CHAM OU KAN. Titre des souverains de la Tartarie.

CHAMACÉ, ÉE. adj. (pr. *ka-ma-cé*). Conchyl. Qui ressemble à un chame.

— s. f. pl. Famille de coquilles bivalves de ceux qui ont pour type le genre chame.

CHAMADE. s. f. (du lat. *clamare*, crier, appeler). Signe que les assiégés donnent avec la trompette, le tambour ou un drapeau blanc, pour parlementer. Battre la chamade. Répondre à une chamade. La brèche étant faite, les assiégés battirent la *chamade.* (Acad.)

— Les bateleurs ont donné ce nom aux batteries de tambour avec lesquelles ils attirent les curieux au pied de leurs tréteaux.

— Fig. Il entendait son estomac battre la *chamade*, et il trouvait très-déplacé que le mauvais destin prît sa philosophie par la famine. (V. Hugo.)

CHAMAGROSTIDE. s. f. (pr. *ka-ma-gros-ti-de*). Bot. Syn. de Mibore.

CHAMAGROSTIDÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à la chamagrostide. || CHAMAGROSTIDÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des graminées, ayant pour type le genre chamagrostide.

CHAMAILLER, autrefois **CAMAILLER.** v. n. 1ʳᵉ conj. (pr. *cha-ma-ié;* du franç. *camail*, parce que les principaux coups étaient donnés sur le camail, qui n'a pas toujours été un vêtement de chanoine). En parlant de plusieurs personnes, Se battre confusément et avec grand bruit. Passer toute sa vie à *chamailler*, c'est peser sur le collier sans relâche. (Beaumar.)

— Anc. art milit. Frapper sur un cap de mailles. || Combattre dans un chamaillis.

— On dit *chamailler des dents* pour Bâfrer.

Mais ce sont de ces gens qui ne craignent personne.
Et *chamaillent* des dents.
(HAUTEROCHE.)

— SE CHAMAILLER. v. récipr., même sens que le neutre. Ils se chamaillèrent deux heures durant. Nous nous chamaillerons comme il faut.

— Fig. Se dit plus ordinairement en parlant de gens qui disputent avec beaucoup de bruit. Ils se sont bien chamaillés. Ces deux femmes ne cessent de se chamailler.

— Art milit. Se chicaner par petits partis, par escarmouches. || S'insulter comme le font quelquefois des canonniers ennemis.

— Syn. comp. CHAMAILLER. SE CHAMAILLER. DISPUTER. *Chamailler* ou *se chamailler*, c'est Se disputer confusément, avec aigreur, avec grand bruit. *Disputer* signifie seulement Contester pour emporter ou pour conserver quelque chose.

CHAMAILLIÈRES. Géogr. Commune du Puy-de-Dôme, remarquable par une église du IVᵉ siècle. Dans les environs se trouvent des mines de houille; 1,000 hab.

CHAMAILLIS. s. m. (pr. *cha-ma-i;* ét., V. CHAMAILLER). Fam. Mêlée, combat avec bruit. Durant le chamaillis.

— Fam. Dispute bruyante. Voilà un grand chamaillis.

Ce *chamaillis* de cent propos croisés,
Ressemble aux vents l'un à l'autre opposés.
(VOLTAIRE.)

— Anc. art milit. Espèce de combat, de joûte en champ clos où tous les individus se confondaient en combattant à droite et à gauche.

— Syn. comp. CHAMAILLIS. DISPUTE. Le *chamaillis* est une dispute confuse où tous parlent à la fois sans s'écouter ni s'entendre. La *dispute* est une discussion où chacun dit ses raisons.

CHAMAIRE. s. m. Bot. Genre de plantes de la famille des labiées.

CHAMALION. s. m. (pr. *ka-ma-lion*). Bot. Syn. de Cardopation.

CHAMAN. s. m. Sorte de prêtre, de sorcier et de médecin chez les Kamtschadales. || Prêtre indien, dont les fonctions étaient à peu près les mêmes.

CHAMANIM, ou mieux **HAMANIM.** (de l'hébr. *hamam*, chauffer). Myth. hébr. Idoles exposées au soleil sur le faîte des maisons. || Chapelles portatives en forme de char, que l'on construisait en l'honneur du soleil.

CHAMANISME. s. m. Hist. relig. Système religieux des chamans, encore en vigueur de nos jours parmi plusieurs peuplades sauvages qui dépendent de la Russie. Les sectateurs de ce culte grossier diminuent de jour en jour.

CHAMARÉE. s. m. Bot. Genre de la famille des ombellifères, tribu des sésélinées, ayant pour type l'aneth du Cap.

CHAMARIER. s. m. (du gr. καμάρα, voûte). Hist. relig. Titre d'un ancien dignitaire de l'Eglise de Lyon, ainsi nommé, parce que, dans l'origine, c'était lui qui présidait à une chambre ou chapitre particulier, dans lequel on réglait la dépense et autres menues affaires de cette église.

CHAMARIM, ou mieux **COMARIM.** Myth. hébr. Prêtres des idoles chez les Hébreux, surtout lorsqu'ils furent adorateurs du feu.

CHAMARIPHE. s. m. Zooph. Espèce de gorgone.

CHAMARRAS. s. m. (pr. *cha-ma-rass*). Bot. Nom vulgaire de la germandrée aquatique.

CHAMARRÉ, ÉE. part. pass. du v. Chamarrer. S'empl. adjectiv. Habit chamarré. Meuble chamarré. Robe chamarrée. Six grands laquais plus *chamarrés* de galon que les estafiers d'un carrousel. (Dancourt.) Trois corbillards comblés de laquais grands comme des [illegible] parurent dans la cour, et débarquèrent toute la noce. (Hamilton.)

Il voit de toutes parts les hommes bigarrés,
Les uns gris, les uns noirs, les autres *chamarrés.*
(BOILEAU.)

— Le part. régit *de.* Chamarré de galons.

— Fig. Un grand seigneur tout *chamarré* d'orgueil. (Volt.) Le fond de ses discours est du poison *chamarré* d'un faux agrément. (Mᵐᵉ de Sév.) J'étais *chamarrée* de tendresse et d'admiration. (Id.)

Et d'un pédant *chamarré* de latin
Elle fabrique un nouvel Augustin.
(J.-B. ROUSSEAU.)

— S'empl. aussi sans compl. *Style chamarré.* Style bizarre.

— s. m. Ancien habit de berger, fait de peau de mouton ou de chèvre, sur les coutures duquel il y avait plusieurs bandes en guise de passement.

CHAMARRER. v. a. 1ʳᵉ conj. (de l'espagn. *camarra*, simarre). Orner, garnir de passements, de bandes de velours, de dentelles, de

brode ies, etc. Chamarrer un habit. Chamarrer un meuble.

— Se dit plutôt aujourd'hui en parlant d'une parure de mauvais goût, d'un assemblage de couleurs éclatantes et bizarrement assorties. On l'a chamarré de la manière la plus bizarre. Cette robe est bien ridiculement chamarrée.

— Peint. Charger un tableau d'ornements de mauvais goût. Cette draperie rouge, dont vous avez *chamarré* cette figure, blesse l'art et désaccorde le tableau. (Dider.)

— Fig. et fam. *Chamarrer quelqu'un de ridicules*. Le charger, le couvrir de ridicules.

— Fig. Charger un discours de figures.

— Fig. SE CHAMARRER. v. pron. Se vêtir d'une manière bizarre.

— Fig. Les orateurs se *chamarrent* de métaphores, d'antithèses. (L'abbé Coyer.)

CHAMARRURE. s. f. (rad. *chamarrer*). Manière de chamarrer. Cette chamarrure est bien faite.

— Ornements avec lesquels on chamarre. Chamarrure à ondes. La chamarrure de cet habit est très-riche.

— Ne se dit plus aujourd'hui que par dénigrement, en parlant d'une parure bizarre et de mauvais goût. Quelle singulière chamarrure!

— S'emploie au fig. dans le même sens que le verbe.

CHAMAS. s. m. Ancien droit de lever du bois dans certaines communes pour se chauffer.

CHAMBELLAGE. s. m. Droit féod. Droit payé par un vassal à son seigneur en lui prêtant foi et hommage à chaque mutation de vassal. || Droit payé au premier huissier de la chambre des comptes par ceux qui y prêtaient foi et hommage. || Droit que les bénéficiers, évêques et archevêques, payaient au roi, en lui prêtant le serment de fidélité.

CHAMBELLAN. s. m. (rad. *chambre*). Gentilshommes qui servent dans la chambre, chez certains princes, en l'absence du premier gentilhomme de la chambre. Le chambellan porte pour marque distinctive une clef attachée à la poche droite de l'habit. Il n'y a plus de chambellans que dans quelques cours étrangères. || Il y avait aussi des chambellans dans quelques abbayes.

— Table que le roi tenait pour les courtisans et dont le grand chambellan faisait les honneurs. Dîner au chambellan.

— *Chambellan ordinaire du roi*. Titre que prenait autrefois le prévôt de Paris.

— *Grand chambellan*. Titulaire de l'une des grandes charges de la couronne de France. Elle n'existe plus depuis 1830. V. TALLEYRAND.

— *Chambellan du sacré collége*. Cardinal qui administre les revenus du sacré collége.

— *Chambellan du pape*. On l'appelle plutôt camerlingue.

CHAMBELLANIE. s. f. Office, dignité de chambellan. On l'emploie encore quelquefois en plaisantant.

CHAMBELLENAGE. s. m. Dr. féod. Droit dû au seigneur dominant, dans le cas de mutation de vassal.

CHAMBERIER. s. m. S'est dit pour Chambrier. || Officier de la chambre

CHAMBERLAIN. s. m. Hist. mod. Dignité analogue à celle de chambellan en France. C'est un des grands officiers de la couronne employés au couronnement du roi. Il y a aussi des chamberlains dans la plupart des cours d'Angleterre, dont ils sont les receveurs ou les trésoriers. Cette charge, en Angleterre, a des attributions fort étendues.

CHAMBERLAN. s. m. (rad. *chambre*). S'est dit pour Chambellan.

— Celui qui travaille en chambre.

— Collé a fait un singulier usage de ce mot. Je ne suis, a-t-il dit, ni assez simple ni assez vain pour m'être laissé tourner la tête par mes petits succès dramatiques, *chamberlans* ou publics.

CHAMBERS (Ephraïm). Laborieux compilateur anglais, mort en 1740, s'est surtout fait connaître par une encyclopédie, qui eut un grand succès, et qui eut le mérite de donner à Diderot l'idée de son grand dictionnaire en-

CHAMBERTIN. Géogr. Célèbre coteau de France, commune de Gevrey (Côte-d'Or), l'un des premiers crûs des vins rouges fins de la Haute-Bourgone.

— s. m. Vin qui nous vient du coteau de Chambertin. Boire du Chambertin.

CHAMBÉRY. (en lat. *Camberiacum*; du celt. *can*, environné; *ber*, montagne; *i*, près; *ach*, rivière : ville environnée de montagnes). Géogr. Ville des Etats Sardes, capit. de toute la Savoie, 14,000 habitants. De 1792 à 1815, cette ville appartint à la France. Elle était le chef-lieu du département du Mont-Blanc.

CHAM-BIA-TLON. s. m. Bot. Arbre de la Cochinchine, dont l'écorce sert à faire de la filasse et des cordes.

CHAMBOLLE. s. m. Comm. Sorte de vin de Bourgogne.

CHAMBON (Le). Géogr. Ch.-l. de canton, arr. de St-Etienne (Loire), 1,600 hab. || Ch.-l. de canton, arr. de Boussac (Creuse); 1,550 hab.

— Agric. V. CHAMBONAGE.

CHAMBONAGE. s. m. Agric. Dans quelques départements du centre, terres sablonneuses, grasses, fraîches, profondes, qui sont des alluvions que les eaux recouvrent encore chaque hiver.

CHAMBORD. (en lat. *Camborium*; du celt. *cam*, courbure; *ber*, rivière). Géogr. Village de France (Loir-et-Cher), remarquable par un magnifique château, construit dans le goût de la renaissance, d'après les dessins du Primatice. François Ier le fit commencer en 1532, et Louis XIV y mit la dernière main. Après avoir été successivement habité par Stanislas Leczinsky, le maréchal de Saxe, la famille de Polignac, le maréchal Berthier, cette magnifique habitation fut acquise au moyen d'une souscription, et offerte au duc de Bordeaux, qui en est encore aujourd'hui le propriétaire. 300 h.

CHAMBOURIN. s. m. Minér. Espèce de pierre qui sert à faire le faux cristal.

— Comm. Sorte de verre qui est de couleur verte et très-commun.

CHAMBRAGE. s. m. Mar. Charpente qui garnit le pied du mât de beaupré dans un grand bâtiment.

CHAMBRANLE. s. m. (rad. *chambre*). Archit. Cadre de bois ou de pierre composé de deux montants et d'une traverse supérieure, qui borde les portes, les fenêtres et les cheminées. Chambranle sculpté. Magnifique chambranle. Chambranle de menuiserie. Les montants du chambranle. Le chambranle de la cheminée. Les hommes que leur condition met auprès des grands doivent s'y tenir dans la même distance que les *chambranles* auprès des cheminées, pas si loin qu'ils n'en sentent pas l'influence, pas si près qu'ils ne s'y brûlent. (Improv. fr.) || *Chambranle à crossettes*. Celui qui a des oreillons à ses encoignures. || *Chambranle à cru*. Celui qui porte sur l'aire du pavé ou sur un appui de croisée sans plinthe.

CHAMBRE. s. f. (du lat. *camera*, chambre; dérivé du gr. καμάρα, voûte). Se dit de la plupart des pièces d'une maison, et principalement de celle où l'on couche. Chambre à coucher. Belle chambre. Chambre de parade. Chambre bonne et chaude. Chambre parquetée, lambrissée, boisée, planchéiée, carrelée, Chambre haute. Chambre basse. Chambre fort exhaussée. Première, deuxième, troisième chambre. Chambre à feu. Chambre vide. Chambre meublée. Chambre garnie. Chambre à louer. Service de la chambre. | *Chambre en estrade*. Celle où le lit était placé sur une estrade élevée d'une ou de deux marches au-dessus du plancher, et garnie d'une balustrade; elle n'était guère en usage que pour les rois et les princes. || *Chambre à alcôve*. Celle où le lit est placé dans une alcôve. | *Chambres en galetas*. Chambres pratiquées dans le comble d'un bâtiment, ordinairement pour servir de logement aux domestiques. || *Chambre de parade*. La plus belle chambre d'un appartement, celle qui est destinée à recevoir les visites de cérémonie. || *Chambre du trône*. Chambre où un souverain reçoit, avec magnificence, les ambassadeurs des cours étrangères, et dans laquelle est pratiquée une estrade sur laquelle est un siége ou fauteuil nommé trône et surmonté d'un dais. On dit aujourd'hui salle du trône. || *Chambre en niche*. Chambre au fond de laquelle est une espèce de niche où l'on place le lit.

— S'empl. aussi en parlant des choses qui servent à la chambre. Valet de chambre. Femme de chambre. Robe de chambre. Pot de chambre.

— *Chambre garnie*. Chambre qui est fournie de toutes les choses nécessaires, et qu'on loue aux personnes qui n'ont pas de meubles.

— *Garder la chambre*. Être assez indisposé pour ne pouvoir sortir de sa chambre. Tous les maux viennent de ce qu'on ne sait pas garder sa *chambre*. (Mme de Sév.)

— *Travailler en chambre*. Se dit d'un artisan, d'un ouvrier qui ne tient pas boutique.

— Fam. *Mettre une fille en chambre*. Louer des meubles, une chambre, pour une fille qu'on entretient.

— Fig. et fam. *Mettre, tenir quelqu'un en chambre*. L'obséder pour le faire jouer, et le tromper au jeu. Ils sont quatre ou cinq qui le tiennent en chambre, et lui gagnent tout son

— Prov. et fig. *Il a bien des chambres à louer dans la tête*. Se dit d'un homme un peu timbré, qui a des visions.

— *Chambre noire*. Dans les monastères, Chambre qui n'est point éclairée, où l'on renferme ceux que l'on met en pénitence, et où l'on fait aussi des retraites volontaires.

— Mar. Sur les vaisseaux, Certains retranchements où couchent les principaux officiers, où se tient le conseil, où se placent les passagers. La chambre du capitaine. Chambre du conseil. Grande chambre. Chambre des passagers. || *Chambre aux voiles*. L'endroit où l'on tient les voiles destinées à remplacer celles dont on se sert. || *Chambre de port*. Autrefois la partie du bassin d'un port de mer la plus retirée, et qui était disposée pour recevoir un vaisseau désarmé que l'on voulait réparer. || *Chambre d'assurance*. Maison de commerce maritime où l'on assure les navires du commerce et leurs cargaisons.

— Se dit quelquefois dans les casernes, pour exprimer le nombre d'hommes contenu dans une chambre, et pour désigner le matériel du logement de la troupe.

— S'est dit aussi des logements de la milice turque.

— Raffin. *Chambre à plier*. Atelier où l'on enveloppe le sucre d'un papier bleu.

— Absol. *La chambre*. La chambre du roi. Premier gentilhomme de la chambre. Pages de la chambre. Huissier de la chambre. Musique de la chambre.

— Par extens. Les officiers mêmes de la chambre du roi. La chambre est entrée.

— *Avoir les entrées de la chambre*. Avoir le privilége d'entrer avec les officiers de la chambre.

— *La chambre du roi*. Le lit et les officiers de la chambre du roi, qui l'accompagnaient toujours dans ses voyages. || On donne le même nom aux plus belles pièces des châteaux où couche le roi dans ses voyages.

— Autrefois on appelait *chambre*, le lieu où l'on gardait le trésor royal.

— On donne à Rome le même nom au trésor des papes. Les ducats de la chambre.

— *Maître de chambre*. Le premier officier de la maison du pape ou d'un cardinal.

— Se prenait quelquefois pour la Chambrerie ou l'Office de chambrier dans certains monastères.

— Fig. Certaines assemblées législatives. Les Etats généraux étaient partagés en trois chambres, la chambre du clergé, la chambre de la noblesse et la chambre du tiers-état. La Charte ne reconnaît que deux chambres. Chambre des pairs. Chambre des députés. Chambre des lords. Chambre des communes. Chambre haute. Chambre basse. Convoquer les Chambres. Dissoudre les Chambres. Ouvrir, clore la session des Chambres. Présenter un projet de loi à l'une des deux Chambres. La discussion fut très-animée à la Chambre des pairs. La droite, la gauche, le centre de la Chambre. La Chambre adopte. La Chambre rejette. La Chambre passe à l'ordre du jour. La Chambre n'est pas en nombre pour délibérer. La majorité de la Chambre. Adresser une pétition à la Chambre. Siéger à la chambre.

— LES CHAMBRES. s. m. pl. La Chambre des pairs et la Chambre des députes.

— Nom commun à différentes juridictions, distinguées par un second titre propre à chacune d'elles. Quelques-unes n'ont été que temporaires, et créées extraordinairement pour juger certains crimes spéciaux, d'autres ont eu une plus longue durée, mais ont été détruites par la révolution; un petit nombre existe encore.

— *Chambre d'accusation*. Section des cours royales spécialement formée pour statuer sur l'instruction des affaires criminelles.

— *Chambre des aliénations*. Tribunal souverain créé pour connaître des aliénations faites par des gens de mainmorte, et pour la recherche, taxe et liquidation de ce que devaient payer les possesseurs des biens aliénés.

— *Chambre apostolique*. Tribunal qui connaît des revenus de l'État ecclésiastique, et qui en a l'administration. Trésorier de la chambre apostolique. Auditeur de la chambre apostolique. Ecus d'or de la chambre. Quoique cette chambre ait été instituée pour veiller principalement sur ce qui concerne le trésor, le domaine et les revenus casuels du pape, on y expédie néanmoins quelquefois des lettres, des bulles et des rescrits sur les matières bénéficiales. On enregistre encore à la chambre apostolique toutes les grâces accordées, soit par le pape, soit par son chancelier.

— On donnait le même nom à une juridiction que l'abbé de Sainte-Geneviève exerçait autrefois à Paris. Cette chambre, qui connaissait d'un grand nombre de causes entre les gens d'église, perdit peu à peu de ses attributions, et au moment où elle fut abolie par la révolution, elle se bornait à décerner des monitoires, lorsque les juges séculiers lui en demandaient.

— *Chambre ardente*. Nom de deux anciens tribunaux qui connaissaient, l'un des crimes d'hérésie, l'autre des crimes d'empoisonnement, et qui prononçaient la peine du feu contre les coupables. Cette chambre fut ainsi appelée, parce qu'elle était toute tendue de deuil, et n'était éclairée que par des flambeaux. || Il y a

les criminels d'Etat qui étaient de grande naissance. || On donnait encore le même nom à certaine commission ou chambre de justice établie pour un temps, soit dans l'Arsenal, soit dans quelques provinces, pour connaître de certaines affaires de contrebandiers et autres accusés de crimes graves, qui avaient plusieurs complices.

— *Chambre de l'Arsenal*. Commission établie en diverses circonstances, dans l'enclos de l'Arsenal, à Paris, pour connaître souverainement de certaines matières.

— *Chambres assemblées*. Se disait autrefois de l'assemblée de toutes les chambres du parlement, et en matière criminelle, de la grand' chambre seulement, jointe à la tournelle.

— Cet usage existe encore aujourd'hui en France dans tous les tribunaux partagés en plusieurs sections ou chambres, pour vider un partage de voix, pour une audience de rentrée ou de réception, et à la cour de cassation, pour statuer sur un second pourvoi, formé dans la même cause et pour les mêmes motifs.

— *Chambre basse* ou *Chambre des communes*. Nom de la chambre élective du parlement en Angleterre.

— *Chambre des blés*. Juridiction établie dans le parlement de Paris, en 1709, pour connaître de toutes les questions relatives au commerce des blés.

— *Chambre carrée* ou *de la tour carrée*. Chambre établie par François Ier au parlement, pour l'enregistrement des édits et déclarations. Elle ne subsista pas longtemps.

— *Chambre civile*. Ancienne juridiction qui siégeait au Châtelet, et dont le lieutenant civil était le seul juge. On n'y jugeait que des affaires sommaires, et dont l'importance ne dépassait pas mille livres. || On appelle maintenant *chambres civiles*, celles de première instance ou d'appel et de cassation, établies pour connaître exclusivement des causes civiles.

— *Chambre du clergé*. Une des trois chambres des Etats généraux.

— *Chambre du commerce*. Assemblée des principaux marchands et négociants d'une ville, pour traiter ensemble des affaires de leur commerce, et quelquefois fournir au gouvernement des mémoires instructifs sur l'état du commerce, et sur les moyens de le rendre florissant. En 1701, on en a établi dans les principales villes de France; supprimées en 1791, elles ont été rétablies dans un grand nombre de villes par un arrêté du 3 nivôse an II. Les membres de ces assemblées sont électifs, et sont renouvelés par tiers tous les ans.

— *Chambre de la commission*. Chambre particulière dans l'enclos et dépendance de la chambre des comptes de Paris, dans laquelle s'exécutaient toutes les commissions où il n'y avait que des commissaires de la Chambre des comptes.

— *Chambre des comptes*. Cour supérieure établie pour connaître, en dernier ressort, de tout ce qui était relatif au maniement des finances, et à la conservation des deniers du roi. Déclaration vérifiée en la chambre des comptes. Il y avait d'abord six chambres des comptes, outre celle de Paris, qui comprenait les chambres de Normandie, de Languedoc, de France et d'Anjou. Ces chambres furent réunies, en 1566, à celle de Paris, ainsi que d'autres qui furent créées postérieurement en diverses circonstances. La chambre des comptes est aujourd'hui remplacée par la cour des comptes, qui a des attributions analogues.

— *Chambre du conseil*. Dans les tribunaux, la chambre où les juges se retirent pour délibérer. Certaines décisions ne peuvent être rendues qu'en chambre du conseil. Dans chaque tribunal de première instance il doit exister une chambre du conseil, chargée de statuer sur les procédures criminelles d'après le rapport du juge d'instruction. Lorsque les officiers des maîtrises n'avaient point d'auditoire particulier, ils étaient en droit de se servir des auditoires et des chambres du conseil des présidiaux et autres juges ordinaires des lieux.

— *Chambre des conseillers généraux sur le fait des aides*. C'était la juridiction des conseillers généraux des aides.

— *Chambre des consultations*. C'était un lieu où les avocats au parlement donnaient des consultations, soit verbales, soit écrites. Le bâtonnier, les anciens bâtonniers et les autres anciens avocats s'assemblaient quelquefois en la principale chambre des consultations pour délibérer entre eux des affaires de l'ordre.

— *Chambre consultative des manufactures, arts et métiers*. Chambres, créées dans l'an II, pour faire connaître les besoins et les moyens d'amélioration des manufactures, fabriques, arts et métiers, etc.

— *Chambre aux contrats et chancellerie*. Tribunal, séant à Strasbourg, qui avait inspection sur les notaires et sur les actes émanés d'eux.

— *Chambre de la couronne de France*. C'était anciennement une chambre du trésor ou du domaine. Une ville était appelée *chambre du roi*, pour dire qu'elle était de son domaine. La Rochelle était qualifiée de *chambre spéciale de la couronne*. Il y avait plusieurs de ces chambres du domaine; elles sont aussi appelées tantôt *chambre du roi*, tantôt *chambre royale*.

— *Chambre aux deniers*. Bureau où l'on réglait tout ce qui regardait la dépense de bou-

les mêmes que celles de l'intendance de la liste civile. Maître de la chambre aux deniers.

— *Chambre des députés*. Une des trois branches du pouvoir législatif instituées par la Charte de 1814. Les membres en sont élus pour cinq ans par les colléges électoraux des départements. Cette chambre participe à la confection des lois; elle a de plus le privilége d'être saisie la première de toutes les lois financières; elle a un droit d'initiative dans les propositions des lois; elle examine les pétitions qui sont présentées par écrit; elle a le droit d'ouvrir des enquêtes sur toutes les questions qui lui sont soumises; elle a le droit d'accuser les ministres et de les traduire devant la Chambre des pairs; elle peut traduire à sa barre toute personne qui l'a offensée publiquement. Comme corps représentatif, elle exprime les vœux et les besoins du pays; elle surveille la marche du pouvoir exécutif, et si elle désapprouve les actes du gouvernement, si elle le voit s'engager dans des voies funestes, elle peut lui refuser son concours.

— *Chambre du domaine*. Chambre pour les

affaires extraordinaires du domaine de la couronne.

— *Chambre de l'édit.* Chambre établie par le roi, dans quelques parlements, pour connaître en dernier ressort des affaires des protestants, à l'exception des appels comme d'abus. Il y avait dans chacune de ces chambres un conseiller de la religion réformée. On les supprima en 1660.

— *Chambre ecclésiastique.* Tribunal où l'on connaissait des affaires qui avaient rapport aux décimes et autres impôts sur le clergé. Chambre ecclésiastique de Paris.

— *Chambre des enquêtes.* Chambre des parlements qui ne jugeait que des procès écrits.

— *Chambres de l'Etat.* Chambres instituées par l'édit de Nantes, et nommées aussi *chambres mi-parties,* parce qu'elles étaient composées, par moitié, de juges catholiques et de juges protestants. Louis XIV supprima les chambres mi-parties.

— *Chambre étoilée.* Juridiction exceptionnelle établie en Angleterre depuis Henri VII jusqu'à la fin du long parlement. Cette chambre avait été créée en haine du jury, et comme les lords du conseil avaient seuls le droit d'y siéger, la royauté était sûre de ses condamnations quand elle en avait besoin, les membres recevant une partie des amendes auxquelles ils condamnaient les accusés. Après la restauration des Stuarts, on tenta, mais sans succès, de la rétablir. On l'appelait *chambre étoilée*, parce qu'elle se réunissait dans une salle ornée d'étoiles d'or.

— *Chambre féodale.* Chambre du palais papal où le saint-père recevait l'hommage des princes qui lui devaient l'investiture de leurs états.

—*Chambre des fiefs.* Subdivision de la chambre des comptes, où étaient déposés les actes de foi et hommage, les aveux et les dénombrements.

— *Chambre haute* ou *chambre des lords.* Nom de la chambre héréditaire en Angleterre.

— *Chambre impériale.* Tribunal de l'Empire, où se jugeaient les affaires des différents Etats d'Allemagne, et, par appel, celles des particuliers. La chambre impériale siégea d'abord à Spire, à Worms, à Augsbourg, etc., et fut enfin transférée à Wetzlar, où elle est restée jusqu'à l'époque où elle a cessé d'exister.

— *Chambre introuvable.* Nom donné à la Chambre des députés convoquée le 7 octobre 1815. Cette chambre s'est fait remarquer par ses efforts pour établir une réaction royaliste et par son zèle excessif en faveur de l'aristocratie et du clergé. Elle vota l'établissement des cours prévôtales, et prononça le bannissement de tous les conventionnels qui avaient voté la mort de Louis XVI. Louis XVIII se vit obligé de la dissoudre par l'ordonnance du 5 septembre 1816.

— *Chambre de justice.* Assemblée de juges commis pour connaître des malversations de ceux qui avaient manié les deniers publics, et de quelques autres affaires qui leur étaient renvoyées. On a souvent établi de ces sortes de commissions, dont les fonctions cessaient immédiatement après que l'objet pour lequel on les avait créées était rempli. La dernière chambre de justice, établie en 1716, et révoquée en 1717, est aussi connue sous le nom de *Chambre ardente.*

— *Chambres législatives.* C'est ainsi qu'on appelle, depuis 1814, les deux Chambres qui, de concert avec le pouvoir exécutif, sont chargées par la constitution de procéder à la confection des lois.

— *Chambre de la maçonnerie.* On désignait par ce nom, ou par celui de *Juridiction des bâtiments,* un tribunal créé dans l'origine pour connaître de tout ce qui avait rapport à la construction, police et sûreté des bâtiments; recevoir les entrepreneurs, faire observer leurs statuts et les règles de leur art, décider toutes les contestations qui naissent pour raison de leurs ouvrages.

— *Chambre des maladreries.* Commission du conseil établie à Paris, en 1612, pour la réforme générale des hôpitaux, maladreries et aumôneries du royaume. || En 1693, on établit une autre chambre du même nom, pour veiller à l'exécution de l'édit portant séparation des maladreries et autres biens et revenus qui avaient été réunis à l'ordre de Notre-Dame du [illegible] cherche de ces biens.

— *Chambre de la marée.* Juridiction souveraine, composée de commissaires du parlement. Cette chambre avait la police générale sur les poissons de mer, frais et salés, ainsi que sur les poissons d'eau douce, dans la ville, les faubourgs et la banlieue de Paris, et dans toute l'étendue du royaume, sur les mêmes marchandises destinées à l'approvisionnement de cette ville, etc.

— *Chambres mi-parties.* Chambres qui furent établies dans la Guienne, le Languedoc et le Dauphiné, pour juger les causes dans lesquelles étaient intéressés les sujets du roi qui professaient la religion réformée; elles différaient des chambres de l'édit, en ce que dans celles-ci il y avait au plus deux magistrats de la religion réformée, et que dans celles-là les catholiques n'étaient qu'en nombre égal avec les protestants. Quelquefois cependant on trouve les unes et les autres désignées sous le nom de Chambres de l'édit.

— *Chambre des monnaies.* Cour souveraine établie sous Henri II, où l'on jugeait, en dernier ressort, tout ce qui avait rapport aux monnaies. || C'était aussi une des divisions de la chambre des comptes, ainsi appelée, parce que les généraux des monnaies y tenaient leurs séances et juridiction; plus tard, on y substitua les comptes des généralités d'Amiens, Flandre, Hainaut et Artois. Cependant cette chambre n'en retint pas moins toujours le nom de Chambre des monnaies.

— *Chambre de la noblesse.* Une des trois chambres des Etats généraux.

— *Chambre des pairs.* Une des trois branches du pouvoir législatif instituées par la Charte de 1814. Jusqu'en 1830, les membres de la Chambre des pairs étaient nommés par le roi, soit à titre héréditaire, soit à vie; mais depuis cette époque, ils sont seulement nommés à vie. Les attributions de cette chambre sont les mêmes que celles de la Chambre des députés, à quelques exceptions près; elle ne peut voter les lois d'impôt et de finances que lorsque ces lois ont déjà été adoptées par la Chambre des députés. Outre ses attributions législatives, la Chambre des pairs devient cour de justice dans quelques circonstances: elle connaît des crimes de haute trahison et des attentats à la sûreté de l'Etat, et quand un ministre a été accusé par la Chambre des députés, c'est la Chambre des pairs qui est chargée de le juger. Quand elle siège en qualité de cour de justice, ses séances peuvent être tenues hors du temps de la session de la Chambre des députés. || On donnait quelquefois ce nom, avant la révolution, à la grand'chambre du parlement de Paris, parce que c'était dans cette chambre que se réunissait cette compagnie, quand les princes et les pairs venaient siéger avec elle.

— *Chambre des pauvres.* Chambre établie dans chaque parlement, en 1610, pour rendre gratuitement la justice aux pauvres, auxquels on donnait le privilége de plaider en première instance dans cette chambre.

— *Chambre du plaidoyer* ou *grand'chambre.* Première et principale chambre de chaque parlement, celle où la compagnie se rassemblait, et où le roi tenait ses lits de justice. || Par extension, Les magistrats qui y prenaient séance.

— *Chambre de la police.* Juridiction établie en 1667 pour connaître de toutes les affaires concernant la police.

— *Chambre de postulation.* Juridiction, dont les fonctions consistaient à faire une recherche exacte des particuliers qui postulaient sans en avoir le droit, et des procureurs qui leur prêtaient leurs noms.

— *Chambre des prélats.* Nom par lequel on désignait quelquefois la grand'chambre du parlement de Paris, parce qu'il devait toujours y avoir au moins deux prélats parmi les membres de cette compagnie.

— *Chambre privée* (Gentilshommes de la). Domestiques du roi et de la reine d'Angleterre qui les suivent et les accompagnent dans les occasions de divertissements, en voyages de plaisirs, etc.

— *Chambre du procureur du roi au Châtelet.* Chambre distincte et séparée du parquet, où se tenoient les avocats du roi, et qui était particulière pour le procureur du roi.

— *Chambre de la question.* Lieu où se donnait la torture.

— *Chambre des requêtes du palais.* Tribunal où l'on jugeait en première instance les affaires des officiers du roi qui étaient privilégiés.

— *Chambre de réunion.* Chambre créée par Louis XIV dans les parlements de Metz, de Brisach et de Besançon, pour rechercher les terres et fiefs qui avaient relevé des Trois-Evêchés, des villes d'Alsace ou de Franche-Comté, afin de les réunir à la couronne.

— *Chambre rigoureuse.* Juridiction établie dans le ressort du parlement de Toulouse, pour connaître de l'exécution des contrats passés sous un scel appelé *scel rigoureux,* en vertu duquel on avait exécution parée, non-seulement pour saisir les biens de son débiteur, mais aussi pour le contraindre par emprisonnement de sa personne.

— *Chambre royale.* Commission créée le 25 août 1601 pour juger souverainement les appels des jugements des commissaires envoyés dans les provinces pour la recherche des financiers. || *Chambre de justice.* Créée en 1753, après la dissolution du parlement, et installée [illegible] la réformation des maladreries. || *Chambre royale* ou *du roi.* En matière de domaine, c'était le nom que l'on donnait anciennement à certaines villes qui étaient du domaine du roi.

— *Chambre royale de Metz.* Tribunal extraordinaire établi à Metz par Louis XIV, afin de connaître de la réunion des fiefs mouvants des évêchés de Toul, Metz et Verdun. Elle cessa lorsqu'on établit le parlement de Metz.

— *Chambre royale de Verdun.* Juridiction établie en cette ville en 1607, pour juger en dernier ressort les appellations des jugements de première instance qui se relevaient précédemment à Spire. Elle fut supprimée en 1633 par la création du parlement de Metz.

— Hist. rom. *Chambre sacrée.* La chambre des empereurs.

— *Chambre de la santé.* Bureau établi dans la ville de Lyon pour ordonner, même en dernier ressort, tout ce qu'il jugeait convenable pour la guérison d'une maladie contagieuse, ou pour la prévenir et en empêcher la communication.

— *Chambres à sel.* V. GRENIER.

— *Chambre souveraine des eaux et forêts.* Tribunal qui exerçait dans certains parlements la même juridiction que les tables de marbre possédaient dans d'autres. Il jugeait en dernier ressort, et à l'exclusion de toute autre cour, les instances civiles concernant le fonds des eaux et forêts appartenant à l'Etat, les îles, les rivières, les bois tenus en gruerie, etc., etc.

— *Chambre de sûreté de gendarmerie.* Prison provisoire établie dans toutes les résidences de brigades où il n'y a ni maison de justice ni prison, et particulièrement destinée pour déposer les prisonniers qui doivent être conduits de brigade en brigade.

— *Chambre syndicale de la librairie de Paris.* Lieu où s'assemblaient les syndics et adjoints des libraires, pour travailler aux affaires générales de la corporation. On l'appelait aussi *chambre royale.* || L'assemblée de ces syndics dans les villes où il y avait une chambre syndicale.

— *Chambre des terriers.* Une des subdivisions de la chambre des comptes, où se faisait le dépôt des terriers de tous les héritages qui étaient en la censive du roi, etc.

— *Chambre des tiers.* Assemblée de procureurs tenue au palais pour juger les différends relatifs aux taxes de dépens, quand les parties refusaient de s'en tenir à ce qu'avait réglé le procureur tiers.

— *Chambre du tiers-état.* Une des trois chambres des Etats généraux.

— *Chambre de la Tournelle civile.* Tribunal devant lequel se portait l'appel des condamnations qui n'excédaient pas 2,000 livres.

— *Chambre de la Tournelle criminelle.* Tribunal qui jugeait en appel les causes et procès criminels.

— *Chambre du trésor.* Juridiction qui prononçait en première instance sur les affaires relatives au domaine du roi, et dont l'appel ressortissait au parlement.

— *Chambre tripartie.* Tribunal où le tiers seulement des magistrats était de la religion réformée.

— *Chambre des vacations.* Chambre composée d'un président et de plusieurs conseillers ou juges tirés des différentes chambres, dans laquelle on administre la justice, pour les affaires urgentes, pendant les vacations ou vacances des tribunaux. Tous les tribunaux, excepté ceux de commerce, entrent en vacances depuis le 1er septembre jusqu'au 31 octobre. Dans la cour de cassation, la chambre criminelle seule reste assemblée, et prend le titre de chambre des vacations. || C'était aussi le nom d'un tribunal créé par un édit de 1519 pour juger les affaires criminelles et civiles urgentes, et juger ainsi pendant les vacances des autres chambres.

— *Chambre du visa.* Nom donné aux deux dernières chambres de justice, mais particulièrement à celle qui, après la chute du système de Law, fut établie pour juger les malversations commises par les préposés au visa des billets de banque. || C'était aussi le nom d'un tribunal extraordinaire établi en 1716, pendant la régence du duc d'Orléans, pour vérifier et viser les comptes de tous les agents du trésor.

— Section, division de certains tribunaux. Il y avait dans les parlements la grand'chambre, la chambre des requêtes, celle des enquêtes, etc. La première, la seconde chambre de la cour royale. Président de chambre. Arrêt rendu les chambres assemblées. La cause a été portée à la deuxième chambre du tribunal de première instance. La cour royale, chambre des appels de police correctionnelle.

—Assemblée qui s'occupe d'intérêts spéciaux. Chambre de commerce. Chambre d'assurance. Chambre d'agriculture.

— Assemblée qui s'occupe de ce qui est relatif à la discipline d'un corps. Chambre des avoués. Chambre des notaires. Chambre syndicale des agents de change.

— *Chambre garnie* ou *tapissée.* Don de noces ou de survie stipulé par contrat de mariage en faveur de la femme survivante. Cet usage existait surtout en Provence, en Dauphiné et en Bresse.

— Vénér. Endroit de la forêt où le cerf se repose pendant le jour. || Sorte de piége qu'on tend aux loups et aux renards.

— Techn. Vide qu'on pratique dans une selle, un bât ou un collier de cheval, en retirant un peu de bourre, lorsque le cheval est blessé en quelque endroit, pour empêcher que la selle ne porte dessus. || Ouverture à la base d'une enclume.

— Espace qui se trouve entre deux lames de peigne, et par lequel passe une partie des fils qui portent la chaîne. || Creux dans la verge de plomb où le vitrier insère les carreaux de vitre. || Verr. Ouvertures particulières pratiquées dans les murailles du four, et au niveau des siéges, afin de pouvoir manœuvrer plus facilement sur les pots, quand il leur arrive de casser. || Certaines cavités accidentelles ou pratiquées à dessein.

— Fond. Vide qui s'est fait à la fonte, dans un canon, dans une cloche, lorsque la matière n'a pas coulé également partout. Il faut refondre cette cloche, parce qu'elle a une chambre. On a reconnu, en forant le canon, qu'il y avait des chambres. Un tir trop fréquent peut aussi produire des chambres. || *Chambre d'un mortier, d'un obusier.* Espace ovale qu'on pratique en fondant un mortier, un obusier, et où l'on met la poudre, pour lui donner plus de force.

— *Chambre* ou *fourneau d'une mine.* Endroit destiné à recevoir la charge de la mine.

— Hydraul. *Chambre d'écluse.* Espace compris entre deux portes d'écluse.

— Ponts et chauss. *Chambre de portes.* Partie d'une écluse dans laquelle les portes se meuvent.

— Anat. *Chambres de l'œil.* Deux cavités remplies par l'humeur aqueuse, et qui communiquent ensemble par l'ouverture de la pupille. Chambre antérieure. Chambre postérieure.

— Opt. *Chambre claire.* Sorte de prisme de cristal qui, sans être privé de la lumière, réfléchit les objets sur un papier, en conservant leurs couleurs et leurs apparences naturelles. || *Chambre noire* ou *chambre obscure.* Châssis portatif couvert d'une toile, dont l'extrémité supérieure porte un grand objectif surmonté d'un miroir qu'on incline à volonté, et par le moyen duquel les objets du dehors se peignent sur un carton placé dans l'intérieur du châssis sans perdre ni leurs couleurs ni leurs mouvements.

— Chim. *Chambre de plomb.* Vaste pièce dans laquelle on fabrique l'acide sulfurique.

— Chem. de fer. *Chambre d'emprunt.* Lieu où l'on extrait les terres dont on a besoin, lorsque les déblais faits sur la ligne même d'un chemin de fer ou d'une route ne suffisent pas pour compenser les remblais à déposer sur d'autres points, ou lorsque les parties à remblayer sont trop éloignées de ces déblais. || *Chambre de vapeur.* Espace compris entre la paroi supérieure de la chaudière et la surface du liquide.

— Ce mot est du style familier, et s'emploie mal dans la tragédie, à moins que la simplicité de cette expression ne soit couverte par la richesse des mots qui l'environnent, comme dans ce vers d'Athalie. De princes égorgés la *chambre* était remplie.

— Syn. simpl. Pièce, appartement, réduit, bouge, chambrette.

CHAMBRÉ, ÉE. part. pass. du v. Chambrer. S'emploie adjectiv. Homme chambré. Femme chambrée.

CHAMBRÉ, ÉE. adj. Se dit des pièces d'artillerie qui ont des chambres. Ce canon est chambré. Refondre une pièce chambrée.

— Conchyl. Se dit d'une coquille univalve qui présente plusieurs cavités séparées les unes des autres par des cloisons, qui offre un feuillet détaché de leur fond et formant une petite loge au milieu, ou un repli septiforme à la base de leurs valves.

CHAMBRÉE. s. f. (rad. *chambre*). Certain nombre de soldats qui logent et mangent ensemble. Les chambrées ont été de cinq à douze soldats.

— Se dit vulgairement d'un certain nombre d'ouvriers qui couchent dans une même chambre.

— Dans les théâtres, se dit de la quantité des spectateurs, et du produit de la recette. Bonne chambrée. Chambrée complète. Médiocre chambrée.

— Techn. Les différentes profondeurs d'une carrière d'ardoise. La bonne chambrée est celle où se trouve l'ardoise de bonne qualité.

CHAMBRELAGE. s. m. Anc. législ. V. CHAMBELLENAGE.

CHAMBRELAN. s. m. (rad. *chambre*). Ouvrier qui travaille en chambre. Popul. et peu usité.

— Locataire qui n'occupe qu'une chambre dans une maison. Popul. et peu usité.

CHAMBRER. v. n. 1re conj. Être de la même chambrée. Ces deux soldats chambrent ensemble. Vieux en ce sens.

— Vénér. Se dit du cerf qui se repose pendant le jour.

— v. a. *Chambrer quelqu'un.* Le tenir enfermé par une sorte de violence ou de séduction, pour le faire jouer.

— Fam. Tirer quelqu'un à l'écart, l'entretenir en particulier. On l'a chambré pendant deux heures, sans rien gagner sur son esprit.

— En t. de sellier, Faire de petits creux dans une selle et en tirer la bourre, quand le cheval est blessé.

[illegible] relig. Office qui, dans certains chapitres et monastères, consistait à prendre soin des revenus communs. || C'était aussi un des principaux offices claustraux dans les grandes abbayes.

— Anc. jurispr. Juridiction attachée à l'office de grand chambrier de France.

CHAMBRETTE. s. f. (dimin. de *chambre*). Fam. Petite chambre. Elle se tient renfermée dans sa chambrette. Il est aussi content dans sa chambrette qu'un riche dans un bel appartement.

— Ce mot ne peut être employé que dans un conte ou dans une chanson badine.

— Hortic. Variété de poire, peu estimée.

CHAMBREULE. s. f. Bot. Un des noms vulgaires de la galéopside.

CHAMBRIE. s. f. Agric. Ancien nom du chanvre.

CHAMBRIER. s. m. Dans quelques monastères rentés, et dans quelques chapitres, Officier claustral qui avait soin des revenus ruraux d'une abbaye.

— Dans quelques abbayes, c'était celui qui présidait à une chambre particulière, où l'on réglait la dépense et les menues affaires de la maison.

— *Grand chambrier.* Autrefois l'un des grands officiers de la couronne de France, qui avait l'intendance de la chambre du roi. La charge de grand chambrier est devenue celle de grand chambellan.

— Fam. *Grand chambrier.* S'est dit autrefois d'un conseiller de grand'chambre.

CHAMBRIÈRE. s. f. (rad. *chambre*). Servante qui a soin des chambres, qui sert dans la chambre et ne fait pas la cuisine. Il a congédié sa chambrière. Il est impossible d'expliquer comment le nom de chambrière a été changé en l'appellation vulgaire de *bonne*, mais cet usage date tout au plus de la fin du XVIIIe siècle ; jusque-là le nom de chambrière avait toujours prévalu.

— Manég. Espèce de fouet. Bâton d'environ 1 mètre de long, au bout duquel est attachée une courroie, une longe de cuir, pour châtier les chevaux. Un coup de chambrière. Ce cheval manie par la peur de la chambrière. Avoir la chambrière en main. Montrer la chambrière au cheval. Donner de la chambrière contre terre. Faites-lui sentir la chambrière.

— Mar. Grosse tresse en fil de caret, amarrée aux bas haubans, en avant de chaque bas mât, pour soutenir le double des écoutes et amures des basses voiles qui ne sont pas tournées. || Espèces de crampes servant aux chantiers de la mâture. || Petit cordage pour serrer les voiles d'étai et d'artimon. || Estrope qui, dans certaines embarcations, reçoit l'about inférieur d'une livarde.

— Techn. Sorte de chandelier en usage chez les charrons et autres ouvriers. || Morceau de bois attaché par un anneau sous une charrette pour en soutenir les brancards dans une position horizontale. || Outil de maréchal pour arranger le fer et le charbon dans le feu. || Bâton attaché près de l'établi du tréfileur. || Petit ruban avec lequel la fileuse tient sa quenouille attachée devant elle. || Demi-cercle de fer, suspendu par une anse de même métal, que l'on accroche à la crémaillère d'une cheminée, pour supporter la poêle sans être obligé d'en tenir la queue.

— Syn. comp. CHAMBRIÈRE. SERVANTE. CUISINIÈRE. FEMME DE CHAMBRE. La *chambrière* est une domestique uniquement chargée du service de la chambre, dans les maisons bourgeoises. La *servante* est chargée de tous les détails du ménage, dans les petits ménages. La *cuisinière* ne se mêle que de la cuisine. La *femme de chambre* fait le service de l'ajustement et de la parure chez les dames.

CHAMBRILLON. s. f. (pr. *cham-bri-ion*; rad. *chambre*). Pop. Petite servante dont les gages sont peu élevés.

CHAMBRISTE. s. m. Hist. relig. Membre d'une secte chrétienne. V. PURISTE.

CHAMBRULE ou **CHAMBUCHE.** s. m. Agric. Nom vulgaire du charbon qui attaque les moissons.

CHAME ou **CAME.** s. f. (pr. *ka-me*). Conchyl. Genre de coquilles bivalves, comprenant un grand nombre d'espèces, toutes marines.

CHAMÉACTE. s. m. (pr. *ka-mé-ak-te*). Bot. Un des noms de l'hyèble.

CHAMEAU. s. m. (du lat. *camelus*, même signification). Mamm. Genre de quadrupèdes ruminants, haut de jambes, qui a le cou fort long, la tête petite, les oreilles courtes, et une ou deux bosses sur le dos. Chameau mâle. Chameau femelle. Chameau d'Arabie. Dans le Levant on se sert beaucoup de chameaux.

> Le premier qui vit un *chameau*
> S'enfuit à cet objet nouveau. (LA FONT.)

> Le *chameau* voyageur traverse l'Arabie,
> Et ses cinq estomacs, réservoirs abondants,
> Bravent l'aridité de ces sables ardents.
> (DELILLE.)

— Cet animal, si précieux pour les Arabes, les nourrit de son lait et de sa viande, les habille de son poil, et seul il a pu rendre habitables ces contrées arides, en rapprochant par le commerce des peuples séparés les uns des autres par des océans de sable. Les chameaux se divisent en deux sous-genres, les chameaux proprement dits et les lamas. Le chameau à deux bosses est celui que l'on connaît [illegible] sous le nom de chameau ; celui qui n'a qu'une bosse est appelé dromadaire.

— Au féminin, on dit *chamelle* ou *femelle du chameau.* La femelle du *chameau* fournit du lait abondant, épais, et qui fait une bonne nourriture, même pour les hommes, en le mêlant à une grande quantité d'eau. (Buff.) V. CHAMELLE.

— Poil de chameau, dont on se sert pour différents ouvrages.

— Blas. *Chameau emmuselé.* Celui qui est représenté avec une muselière.

— Iconol. Sur les médailles, le chameau est le symbole de l'Arabie.

— Épith. Haut, voûté, bossu, au dos voûté, laborieux, patient, frugal, sobre, soumis, docile, obéissant, intelligent, voyageur.

— Hist. or. *Journée du chameau.* Célèbre victoire qu'Ali remporta, en 656, sur les partisans d'Othman. Elle est ainsi appelée, parce que Aïschah, veuve de Mahomet, y assista montée sur un chameau, pour exciter par sa présence le courage des troupes opposées à Ali.

— Prov. *Rejeter le moucheron et avaler le chameau.* Éviter de petites fautes et s'en permettre de grandes. Ce proverbe se trouve dans l'Évangile de saint Matthieu. « Malheur à vous, guides aveugles, qui faites passer votre boisson de peur d'avaler un moucheron, et qui avalez un *chameau !* || *Il est plus facile à un chameau de passer par le trou d'une aiguille, qu'à un riche d'entrer dans le ciel.* Ce proverbe est encore tiré de l'Évangile de saint Matthieu.

— Conchyl. Nom vulgaire du strombe lucifer.

— Mar. Espèce de grand ponton qu'on emploie surtout en Hollande, et qui sert à soulever un bâtiment pour le faire passer sur de petits fonds. On place un chameau de chaque côté du vaisseau qu'on veut soulever. || Espèce de bâtiment flottant dont les Hollandais se servaient autrefois. On l'appelait aussi *allége.*

— Mamm. *Chameau léopard.* Syn. de Girafe. || *Chameau du Pérou.* Syn. de Lama.

— Ichthyol. *Chameau marin.* Espèce de poisson du genre ostracion.

— Ornith. *Chameau de rivière.* Un des noms du pélican.

CHAMÉBUXE. s. m. (pr. *ka-mé-buk-se;* du gr. χαμαὶ, à terre; et du lat. *buxus*, buis). Bot. Espèce de polygale.

CHAMÉCALAME s. m. (pr. *ka-mé-ka-la-me*). Bot. Syn. d'Agrostide.

CHAMÉCÉDRIS. s. f. (pr. *ka-mé-cé-driss*). Bot. L'aurone femelle.

CHAMÉCÉRASE. s. m. (pr. *ka-mé-cé-ra-ze;* ét. gr., χαμαὶ, à terre; κεράσιον, cerise). Bot. Espèce de cerisier nain, du genre lonicère.

CHAMÉCISSE. s. m. (pr. *ka-mé-ci-ce;* ét. gr., χαμαὶ, à terre; κισσός, lierre). Nom que les anciens donnaient à la bugle et au lierre terrestre.

CHAMÉCYPARISSE. s. m. (pr. *ka-mé-ci-pa-ri-ce;* ét. gr., χαμαὶ, à terre; κυπάρισσος, cyprès). Bot. Espèce de santdoline, que l'on appelle aussi Petit cyprès.

CHAMÉDAPHNE. s. m. (pr. *ka-mé-daf-ne;* ét. gr., χαμαὶ, à terre; δάφνη, laurier). Bot. Un des noms du fragon ou laurier d'Alexandrie.

CHAMÉDAPHNOÏDE. s. m. (pr. *ka-mé-daf-no-i-de*). Bot. Espèce de daphné qui croît en Crète.

CHAMÉDORÉE. s. f. (pr *ka-mé-do-ré;* ét. gr., χαμαὶ, à terre; δόρυ, tige). Bot. Genre de palmiers américains, ayant pour type une espèce de caracas.

CHAMÉDORIDE. s. f. (pr. *ka-mé-do-ri-de;* ét. gr., χαμαὶ, qui s'élève peu; δωρίς, nymphe de la mer). Bot. Genre de phycée, composée d'une seule espèce qui croît aux Antilles.

CHAMÉDRYFOLIÉ, ÉE. adj. (pr. *ka-mé-dri-fo-lié*). Bot. Dont les feuilles ressemblent à celles de la germandrée.

CHAMÉDRYS. s. m. (pr. *ka-mé-driss;* ét. gr., χαμαὶ, à terre; δρῦς, chêne, parce que ses feuilles sont dentelées comme celles du chêne). Bot. Un des noms de la germandrée. Syn. de Tenerion.

CHAMÉDRYTE. s. m. (pr. *ka-mé-dri-te*). Pharm. Vin dans lequel on faisait infuser de la germandrée.

CHAMÉIRIS. s. m. (pr. *ka-mé-i-riss;* du gr. χαμαὶ, à terre, et du lat. *iris, idis*). Nom de plusieurs petites espèces d'iris.

CHAMÉJASME. s. m. (pr. *ka-mé-jas-me*). Bot. Nom de plusieurs plantes qui se rapprochent du jasmin.

CHAMÉLAUCIÉES. s. f. pl. (pr. *ka-mé-lo-ci-ée*. Bot. Famille de plantes ayant pour type le genre chamélaucion.

CHAMÉLAUCION. s. m. (pr. *ka-mé-lo-cion*). Bot. Genre de plantes formant le type de la famille des chamélauciées.

CHAMÉLÉDON. s. m. (pr. *ka-mé-lé-don*). Bot. Syn. d'Azalée.

CHAMÉLÉOLIS. s. m. (pr. *ka-mé-lé-o-liss;* ét. lat., *chameleo*, caméléon, *olis*, contr. d'*anolis*). Erpét. Genre d'iguaniens distinct de celui des anolis par l'écaillure de son ventre.

CHAMÉLÉON. s. m. (pr. *ka-mé-lé-on;* ét. gr., χαμαὶ, à terre; λέων, lion.) Espèce de chardon.

— Crust. Sorte de crabe.

— Chim. Nom que les anciens donnaient au mercure.

CHAMÉLÉOPSIS. s. m. (pr. *ka-mé-lé-op-siss;* du lat. *chameleo*, caméléon, et du gr. ὄψις, apparence). Erpét. Genre de sauriens, de la famille des iguaniens, créé pour une espèce américaine dont la physionomie extérieure rappelle jusqu'à un certain point celle des caméléons.

CHAMÉLEUCE. s. f. (pr. *ka-mé-leu-ce;* ét. gr., χαμαὶ, à terre; λευκός, blanc, parce que ses feuilles blanches touchent la terre). Bot. Nom que les anciens donnaient au souci des marais et au tussilage pétasite.

CHAMELIER. s. m. (rad. *chameau*). Celui qui est chargé de conduire et de soigner des chameaux. En me réveillant, je vis les étoiles briller au-dessus de ma tête, et j'entendis le cri du *chamelier* qui conduisait une caravane éloignée. (Chateaubr.)

— Quoique l'Académie ne donne pas de féminin à ce mot, on peut très-bien dire *chamelière.*

CHAMÉLIN. s. m. (pr. *ka-mé-lin*). Bot. Très-petite espèce de lin.

CHAMÉLINION. s. m. pr. *ka-mé-li-ni-on.* Bot. Genre de plantes liliacées.

CHAMELLE. s. f. Mamm. Femelle du chameau. Ce féminin est un de ceux qu'on cherche vainement dans les dictionnaires. C'est une omission d'autant plus grave que plusieurs écrivains ont employé ce mot, infiniment préférable aux périphrases, la femelle du chameau, le chameau femelle, etc. Les mœurs arabes sont conservées, les femmes boivent le lait des *chamelles.* (Chateaubr.)

> Le zèbre rayonnant, la docile *chamelle*,
> Autruche à quatre pieds et qui vole comme elle
> (BARTHELEMY.)

> D'autres (vierges), joyeuses comme elles,
> Faisaient jaillir des mamelles
> De leurs dociles *chamelles*,
> Un lait blanc sous leurs doigts noirs.
> (V. HUGO.)

CHAMÈLON. s. m. Mamm. Le petit du chameau.

CHAMÉMÈLE. s. m. (pr. *ka-mé-mè-le;* ét. gr., χαμαὶ, à terre; μῆλον, pomme). Bot. Genre de la famille des panacées, fondé sur un arbrisseau de l'île de Madère.

CHAMÉMÉLÉON. s. m. (pr. *ka-mé-mé-lé-on*). Bot. Nom donné par les anciens à diverses plantes corymbifères, et notamment à la camomille.

CHAMÉMESPILE. s. m. (pr. *ka-mé-mes-pi-le*). Espèce de néflier nain.

CHAMÉMYRSINE. s. f. (pr. *ka-mé-myr-si-ne*). Bot. Nom donné anciennement à une airelle, à un fragon et à un polygale.

CHAMÉNÈME. s. m. (pr. *ka-mé-nè-me*). Bot. Syn. d'Hydrocoris.

CHAMÉNÉRION. s. m. (pr. *ka-mé-né-ri-on.* Bot. Un des noms de la naziette ou épilope à feuilles étroites.

CHAMÉNURE. s. m. (pr. *ka-mé-nu-re*). Bot. Espèce herbacée du genre des ronces.

CHAMÉPÉLIE. s. f. (pr. *ka-mé-pé-li*). Ornith. Syn. de Colombigalline.

CHAMÉPLATANE. s. m. (pr. *ka-mé-pla-ta-ne*). Bot. Un des noms de l'obier.

CHAMÉRANTHÈME. s. m. (pr. *ka-mé-ran-tè-me;* du gr. χαμαὶ, à terre; et du lat. *eranthemum*, genre de plantes). Bot. Genre de la famille des acanthacées, formé pour un sous-arbrisseau du Brésil.

CHAMÉRAPHIS. s. m. (pr. *ka-mé-ra-fiss;* ét. gr., χαμαὶ, petite; ῥαφίς, aiguille). Bot. Genre de graminées, tribu des panicées de la Nouvelle-Hollande.

CHAMÉRÈPE. s. m. (pr. *ka-mé-rè-pe;* du gr. χαμαιρεπής, qui rampe). Bot. Genre de la famille des orchidacées, tribu des ophrydées, ayant pour type l'ophrys des Alpes.

CHAMÉRHODE. s. m. (pr. *ka-mé-ro-de;* ét. gr., χαμαὶ, à terre; ῥόδον, rose). Bot. Genre de la famille des rosacées, tribu des dryadées chamérhodées, renfermant six à sept espèces, dont plusieurs sont cultivées en Europe. || CHAMÉRHODÉES. s. f. pl. Tribu du groupe des dryadées, une des grandes divisions des rosacées.

CHAMÉRHODENDRON. s. m. (pr. *ka-mé-rho-den-dron;* ét. gr., χαμαὶ, à terre; ῥόδον, rose; δένδρον, arbre). Bot. Nom collectif de plusieurs arbrisseaux des genres azalée et rosage.

CHAMÉROPE. s. m. (pr. *ka-mé-ro-pe;* ét. gr., χαμαὶ, à terre; ῥῶπες, broussailles). Bot. Genre de palmiers comprenant les espèces de la plus petite dimension ; ils atteignent rarement plus de quatre à cinq mètres, et souvent même présentent à peine une tige distincte au-dessus du sol.

CHAMERRHIPE. s. m. (pr. *ka-mé-ri-pe;* du gr. χαμαιρεπής, qui penche vers la terre). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des serricornes, fondé sur une seule espèce du Sénégal.

[illegible] Bot. Nom hybride d'une espèce de ronce qui croît sur les montagnes.

CHAMÉRYPHE. s. m. (pr. *ka-mé-ri-fe*). Zooph. Nom de plusieurs polypiers indéterminés et d'une espèce de gorgone.

— Bot. Nom que l'on donne quelquefois au chamérope.

CHAMÉSAURE. s. m. (pr. *ka-mé-ço-re;* du gr. χαμαισαῦρα, petit lézard). Erpét. Genre de reptiles sauriens serpentiformes, propres à l'Afrique australe.

CHAMÉSAURINE. s. f. (pr. *ka-mé-ço-ri-ne*). Erpét. Tribu de la famille des ophiosaurides.

CHAMESCIADION. s. m. (pr. *ka-mé-ci-a-di-on;* ét. gr., χαμαὶ, à terre; σκιάδιον, ombrelle). Bot. Genre de la famille des ombellifères, tribu des amminées, fondé sur une seule espèce du Caucase, qui est cultivée dans les jardins botaniques.

CHAMESPARSION. s. m. (pr. *ka-mé-spar-si-on*). Bot. Nom de plusieurs genêts.

CHAMESPHACOS. s. m. (pr. *ka-mé-sfa-koss;* ét. gr., χαμαὶ, à terre; σφάκος, sauge). Bot. Genre de la famille des labiacées fondé pour une plante de la Soungarie.

CHAMESTÉPHANON. s. m. (pr. *ka-mé-sté-fa-non*). Bot. Syn. d'Achyropappe.

CHAMÉSYCE. s. m. (pr. *ka-mé-zi-ce;* ét. gr., χαμαὶ, à terre; συκῆ, figuier). Bot. Ancien nom d'une euphorbe et d'un figuier, tous deux à tige très-basse.

CHAMÉTRACHÉE. s. f. (pr. *ka-mé-tra-ché*). Conchyl. Nom que l'on donnait autrefois aux grandes coquilles appelées aujourd'hui tridacnes.

CHAMÈZE. s. m. (pr. *ka-mè-ze;* ét. gr., χαμαὶ, à terre; ζάω, je vis). Ornith. Genre de la famille des fourmiliers, ayant pour type le fourmilier flambé.

CHAMFORT (Sébastien-Roch-Nicolas, dit). Poëte et littérateur distingué, né en 1741 ; se fit connaître de bonne heure par des prix de poésie remportés à l'Académie ; s'attacha pour vivre à diverses entreprises littéraires, et mourut en 1781.

CHAMILLARDE. s. f. (pr. *cha-mi-iar-de*). Mot forgé par Voltaire pour désigner un édit de persécution contre les protestants, pareil à ceux qui furent contresignés par Michel de Chamillart, ministre de Louis XIV, secrétaire de la guerre en 1701.

CHAMIRE. s. f. Bot. Genre de crucifères du cap de Bonne-Espérance, cultivées dans quelques jardins botaniques.

CHAMIS. Myth. ind. Divinité des Japonais, invoquée dans les affaires importantes.

CHAMISIES. s. f. pl. Fêtes japonaises en l'honneur de Chamis.

CHAMISSOÉ. s. f. (de *Chamisso*, botaniste allemand). Bot. Genre de la famille des amaranthacées, tribu des achyranthées, renfermant une douzaine d'espèces, dont une seule jusqu'ici a été introduite dans nos jardins botaniques.

CHAMISSONIE. s. f. Bot. Syn. de Sphérostigma.

CHAMITIS. s. m. Bot. Genre d'ombellifères, syn. d'Azorelle.

CHAM-LAGU. s. m. Bot. Arbrisseau de la Chine, espèce du genre robinier.

CHAMO. Géogr. Désert considérable de l'Asie, sur un plateau très-élevé, au pied des monts neigeux frontières de Chine et de Tartarie.

CHAMOIS. s. m. (de l'ital. *camoccia*, même signif., ou du gr. κεμάς, chevreuil). Mamm. Espèce de chèvre sauvage du genre antilope, qui vit dans les rochers et dans les montagnes. On chasse les chamois pour leur chair, et principalement pour leur peau. Il tua, il prit deux chamois. Chamois mâle. Chamois femelle.

— La peau de cet animal corroyée et passée en huile. Culotte, gants, souliers de chamois.

— *Passer au chamois.* Mettre en presse, dans un sac de peau de chamois, des cendres métalliques d'où l'on veut extraire le mercure.

— *Couleur chamois.* Couleur d'un jaune très-clair.

— S'est dit autrefois pour désigner Un homme qui ne quittait point son régiment pour venir faire la cour, et qui était uniquement appliqué à son métier. Ce nom venait de ce que les vieux officiers de cavalerie qui ne quittaient point les troupes avaient d'ordinaire une veste et des hauts-de-chausses de chamois.

CHAMOISÉ, ÉE. part. pass. du v. Chamoiser. S'empl. adjectiv. Peau chamoisée.

CHAMOISER. v. a. 1re conj. (rad. *chamois*). Techn. Préparer une peau en lui donnant la façon de la peau de chamois.

— SE CHAMOISER. v. pron. Être chamoisé. C'est ici que se chamoisent toutes les peaux de nos magasins.

CHAMOISERIE. s. f. Lieu où l'on prépare les peaux de chamois, ou d'autres peaux que l'on apprête de la même manière.

— Marchandise que prépare le chamoiseur. Faire le commerce de chamoiserie. Vendre de la chamoiserie.

— Commerce de chamoiseur. La chamoiserie va mal.

CHAMOISEUR. s. m. Ouvrier qui prépare non-seulement les peaux de chamois, mais encore d'autres peaux, telles que celles de mouton, de veau, etc., pour les rendre propres aux usages domestiques.

— Si une femme exerçait cette profession, on devrait dire *chamoiseuse.*

CHAMOISITE. s. f. (de *Chamosson*, montagne). Minér. Minéral ferrugineux, en masses compactes ou oolithiques, d'un gris verdâtre, d'une assez grande dureté, et doué de la propriété magnétique.

CHAMON. s. m. Agric. Nom qu'on donnait autrefois à un champ en friche et non cultivé.

CHAMOND (SAINT-). Géogr. Ch.-l. de canton, arr. de Saint-Étienne (Loire) ; 7,500 hab.

CHAMONIX ou **CHAMOUNI.** Géogr. Comm. des États Sardes, division de Savoie, au centre de la vallée de Chamonix et au pied du mont Blanc. C'est un endroit très-fréquenté par les étrangers, qui de là vont visiter les montagnes et les glaciers environnants ; 1,800 hab.

CHAMORCHIS. s. m (pr. *cha-mor-kiss*). Bot. Syn. de Chamérèpe.

CHAMOS. Myth. anc. Dieu de la débauche et de l'ivrognerie chez les Amorrhéens et les Moabites.

CHAMOSTRÉE. s. f. Conchyl. Syn. de Cleidothère.

CHAMOUNI. Géogr. V. CHAMONIX.

CHAMOUNIER, ÈRE. s. Paysan ou paysanne de la vallée de Chamouni, en Savoie.

CHAMOUSSET (Clément-Humbert Piarron de). Maître des comptes, né à Paris en 1707, et mort en 1778, ne vécut que pour se rendre utile à ses concitoyens. C'est à lui qu'on doit l'invention de la petite poste. Il publia un grand nombre de mémoires remplis de vues utiles sur les hôpitaux militaires, les enfants abandonnés, l'extinction de la mendicité, la police des ouvriers, etc., etc.

CHAMP. s. m. (le *p* ne se prononce pas, même devant une voyelle; du lat. *campus*, même signif.) Pièce de terre labourable, qui ordinairement n'est pas fermée de murailles. Champ fertile. Champ stérile. Champ en friche. Champ d'un hectare. Labourer, cultiver, fumer, semer, moissonner un champ. Champ de blé. Au bout du champ. Au milieu d'un champ. Le décimateur prenait la dîme dans le champ. La culture des *champs* est plus douce que celle des lettres. (Volt.) Les villes ne sont florissantes que par la fécondité des *champs*. (Rayn.)

Hésiode à son tour, par d'utiles leçons,
Des *champs* trop paresseux vient hâter les mois-[sons.
(BOILEAU.)

— Hist. rom. Sorte de place publique consacrée à différents exercices, à certains spectacles, et particulièrement aux assemblées politiques nommées comices. Il y en avait un grand nombre, dont il est souvent question dans les auteurs anciens. Champ agonien. Champ d'Agrippa. Champ brutien. Champ caudetan. Champ cœlimontanus. Champ esquilin. Champ figulin. Champ de Flore. Champ des Horaces. Champ de Jupiter. Champ lanataire. Champ martial. Champ de Mars. Champ octavien. Champ pécuaire. Champ du reseau. Champ scélérat, où l'on enterrait toutes vives les vestales convaincues d'avoir violé leurs vœux. Champ des trois jumeaux. Champ du Vatican. Champ vicinal.

— Quand le mot *champ* était employé seul, on entendait toujours le Champ de Mars.

— Hist. *Champ du rire*. Lieu voisin de Rome, d'où Annibal, épouvanté de vaines terreurs, leva précipitamment son camp. Il fut ainsi appelé, parce que les Romains y élevèrent un autel au dieu du rire. || *Champ du lis*. Lieu où Conradin, héritier des royaumes de Naples et de Sicile, fut défait par Charles d'Anjou, en 1268. || *Champ du drap d'or* ou *Camp du drap d'or*. Lieu où se passa, en 1520, une entrevue célèbre entre François Ier, roi de France, et Henri VIII, roi d'Angleterre, dans le but de déjouer les intrigues de Charles-Quint. Cet endroit fut ainsi nommé à cause du faste que les deux cours y déployèrent. || *Champ d'asile*. Nom que des réfugiés français avaient donné à une colonie qu'ils tentèrent d'établir, après la seconde Restauration, sur le territoire du Texas, dans l'Amérique septentrionale. || *Champ de mars* ou *Champ de mai*. Certaines assemblées que les principaux de la nation française tenaient, sous les rois de la première race, au mois de mars ou de mai, pour régler les affaires de l'État. Sous la troisième race, ces assemblées ont pris le nom d'États-généraux. || *Champ de mai*. Assemblée convoquée par Napoléon, pendant les Cent jours, dans le Champ de Mars. On y proclama l'acte additionnel aux constitutions de l'Empire.

— *Champs Élysées*, *Élysiens* ou *Élyséens*. Lieux où, selon les païens, étaient reçues, après la mort, les âmes des justes. || C'étaient aussi des cimetières où les païens enterraient leurs morts séparément, et dans des tombeaux de pierre.

— CHAMPS. s. m. pl. Toutes sortes de terres, tant les terres labourables que les prés, les bois, les bruyères, etc., pris tous ensemble. Mener les vaches, les brebis aux champs. Fleurs des champs. Se promener dans les champs. Il ne fait pas bon aux champs dans cette saison.

— Se prend aussi pour La campagne en général. La vie des champs. Demeurer aux champs. Envoyez vos enfants reprendre au milieu des *champs* la vigueur qu'on perd dans l'air malsain des lieux trop peuplés. (J.-J. Rouss.)

[illegible]
Que j'aime à voir, vers son humble ermitage,
L'ami des *champs*, en habit de voyage,
S'acheminer, un Virgile à la main.
(CAMPENON.)

— Plaines, campagnes. Dans les champs phrygiens. Ai-je vaincu pour vous dans les *champs* de Pharsale? (Corn.)

Seriez-vous, leur dit-il, du nombre des Hébreux
Que le vainqueur retient dans les *champs* d'As-[syrie?
(FLORIAN.)

Jamais vaisseaux partis des rives du Scamandre
Aux *champs* thessaliens osèrent-ils descendre?
(RACINE.)

— Comme *champ* signifie une vaste étendue de terre labourable ou non, et sans clôture, on a dit figurément en poésie, *Les vastes champs de l'air, des airs, les champs de l'éther*, pour l'air; *les champs de Neptune, les champs d'Amphitrite*, pour la mer, etc.

Dans ces *champs* azurés combien d'astres épars
Se partagent l'Olympe, attirent les regards!
(DARU.)

Et toi, terrible mer, séjour impétueux,
Déjà j'ai célébré tes *champs* majestueux.
(DELILLE.)

— *En plein champ*. Au milieu des champs, de la campagne. Passer la nuit en plein champ. Dormir en plein *champ*, le harnais sur le dos. (Boil.) Les Tartares, accoutumés à dormir en plein *champ*, doivent avoir l'avantage sur un peuple élevé dans une vie moins dure. (Volt.)

— *À travers champs*. Hors des routes battues. Prendre, aller à travers champs. On dit aussi À travers les champs.

— Fam. *Courir les champs*. Se promener, errer dans les champs.

— Prov. *Il est fou à courir les champs*. Se dit d'un homme très-fou. || Prov. et fig. *Se sauver à travers champs*. Se dit d'une personne qui essaie, par différents discours, d'échapper à une question pressante.

— CHAMPS. s. m. pl. Tous les lieux qui ne sont point dans les villes ou dans les faubourgs. Maison des champs. Il demeure aux champs. Il est allé aux champs.

— *Maison des champs*. Maison de campagne, avec cette différence que la maison des champs paraît plus relative aux vues économiques, et la maison de campagne aux vues d'agrément.

— *Être aux champs et à la ville*. Loger à l'extrémité d'un faubourg, ou habiter dans la ville une maison où il y a un grand jardin.

— Fig. et fam. *Un rien le met aux champs, il se met aux champs pour la moindre chose*. Se dit d'un homme qui se fâche ou s'inquiète aisément. || On dit dans un sens analogue, *Être aux champs*.

— Art milit. *Battre aux champs*. Battre le pas ordinaire, soit pour rendre les honneurs, soit pour se mettre en marche. On battait aux champs pour aller relever la garde. La garde des Tuileries bat aux champs quand le roi sort ou rentre.

— *Champ de bataille*. Place où combattent deux armées. Il est demeuré maître du champ de bataille. Le champ de bataille lui est demeuré. Il a couché sur le champ de bataille. Visiter un champ de bataille après le combat. Washington a laissé les États-Unis pour trophée sur son *champ* de bataille. (Chateaubr.) Un misérable *champ* de bataille, qui suffit à peine pour la sépulture de ceux qui l'ont disputé, devient le prix des ruisseaux de sang dont il demeure à jamais souillé. (Mass.) La terre est comme un vaste *champ* de bataille où l'on est tous les jours aux prises avec l'ennemi. (Id.) || Comme les combats ont presque toujours lieu hors des villes, dans les champs, dans les plaines, on a dit *Les champs de Bellone*, *le champ* ou *les champs de Mars, les champs du carnage, les champs de la gloire, les champs des combats, le champ de l'honneur*.

Sourd aux cris de l'humanité,
Faudra-t-il, farouche et sauvage,
Dans les *champs* fumants du carnage
Courir à l'immortalité? (PEZAY.)

|| Lorsqu'on a voulu spécifier la place où une bataille s'était livrée, on a déterminé le mot *champ* par le nom propre du lieu. Ai-je vaincu pour vous dans le *champ* de Pharsale? (Corn.)

— Regnard a dit, par une métaphore hardie et très-poétique :

Zénobie, qui. . . . .
Fit pâlir le sénat et frémir les Romains,
Et faisant de leur camp un *champ* de funérailles,
Leur fit souvent pleurer le gain de leurs batailles.

— On appelle aussi *champs de bataille* des terrains consacrés à des études en tactique, à de simples évolutions d'armée, et des places d'armes propres à des rassemblements de troupes qui agissent ou hostilement ou non.

— Fig. et fam. *Il a bien pris, bien choisi son champ de bataille*. Il a bien pris ses avantages pour réussir. || *Prendre mal son champ de bataille*. Se dit d'une personne qui ne sait choisir ni le temps ni le lieu d'une discussion. || De celui qui, dans une dispute, aurait proposé un sujet qu'il lui serait difficile de soutenir, une difficulté à résoudre qu'il aurait de la peine à éclaircir. || *Le champ de bataille lui est demeuré*. Se dit d'un homme qui a remporté l'avantage sur un autre dans un débat. || *Laisser quelqu'un maître du champ de bataille*. Cesser de discuter, de disputer, de se défendre.

— *Champ clos*. Lice, lieu fermé de barrières, dans lequel deux ou plusieurs personnes vidaient autrefois leurs différends par les armes, avec la permission du prince ou du magistrat. Se battre en champ clos. [illegible] avoir voulu se renfermer dans des bois et dans des marais, pour décider leur querelle comme deux braves en *champ* clos. (Boss.) || *Champ clos* se disait aussi en parlant du lieu où se faisait le tournoi. Néanmoins, en ce cas, on dit *le juge du camp*, et non *le juge du champ*.

— *Prendre du champ*. Dans les combats de ce genre qui avaient lieu à cheval, se disait pour Prendre de l'espace pour mieux fournir sa carrière.

— Fig. Carrière. On lui a donné, on lui a ouvert un beau champ pour acquérir de la gloire. Un vaste champ s'ouvre devant nous. Il a un beau champ pour paraître avec avantage. Voilà un beau champ pour étaler son éloquence, son érudition. Il apporta le même esprit dans le conseil, où l'autorité du prince, qu'on y exerce avec un pouvoir plus absolu, semble ouvrir un *champ* plus libre à la justice. (Boss.) L'Inde sembla m'ouvrir un *champ* digne de moi. (Rac.)

Dans le *champ* de la gloire il ne fait que d'entrer,
Il y marche en aveugle, on l'y peut égarer.
(VOLTAIRE.)

— Sujet, occasion. Cette importante mission vous offre un champ superbe pour déployer vos rares talents.

— Fig. Par une double métaphore, on a dit *les champs de l'histoire*, pour cette longue série de circonstances, de faits qui sont le domaine de l'histoire, etc. Cultiver, féconder le champ de l'histoire, le champ de l'avenir. Si cette vie est le *champ* fécond dans lequel nous devons semer pour la glorieuse immortalité, ne devons-nous pas désirer que ce *champ* soit ample et spacieux? (Boss.) Dans le *champ* du public largement ils moissonnent. (Corn.)

L'un, né pour moissonner dans les *champs* de [l'histoire,
Nous peindra les héros courant à la victoire.
(LEMIERRE.)

— *Champ des sciences et des arts*. L'ensemble des connaissances humaines.

— *Laisser à quelqu'un le champ libre*. Ne point s'opposer à ses prétentions, ne point se mettre en concurrence avec lui. Vous pouvez continuer vos démarches, je vous laisse le champ libre. || *Avoir le champ libre*. Avoir la liberté de faire une chose. Rien ne vous empêche d'y aller : vous avez le champ libre.

— *Donner un champ libre à son imagination, à sa colère, à sa fureur*, etc. S'y abandonner.

Et rejetant la porte à son double battant,
Ouvrir à sa colère un *champ* libre en sortant.
(RHULIÈRES.)

Il faut, pour démasquer ce superbe hypocrite,
Flatter de son amour les désirs effrontés,
Et donner un *champ* libre à ses témérités.
(MOLIÈRE.)

— *Vous le pouvez, le champ vous est libre*. Se dit à ceux à qui l'on accorde la permission de dire ou d'écrire quelque chose.

— Prov. et fig. *Avoir un œil aux champs et l'autre à la ville*. Prendre garde à tout, être attentif à tout.

— Fig. et fam. *Avoir la clef des champs*. Avoir la liberté d'aller où l'on veut. || *Donner la clef des champs*. Mettre en liberté. || *Prendre la clef des champs*. S'en aller, s'enfuir.

— Fig. Fond sur lequel on peint, on grave, on représente quelque chose. Le champ d'un tableau, d'une médaille, d'un écusson. Le champ d'une tapisserie. Le champ de ce tableau est trop clair. Il faut rembrunir le champ de cette tapisserie, pour en relever davantage les couleurs; le champ de ce tableau, pour en détacher les figures. Le champ, le fond et le derrière d'un tableau, c'est la même chose.

— Sculpt. La partie rase, unie, sur laquelle le sculpteur applique un ouvrage de demi-bosse ou de bas-relief. || Le champ d'une médaille, c'est le fond où il n'y a rien de gravé.

— On dit qu'une draperie, ou un morceau de bâtiment sert de champ à une figure, quand la figure est peinte sur la draperie ou sur le bâtiment.

— Blas. Le fond de l'écu, qui est chargé des différentes pièces dont se composent les armoiries. Ses armes sont un lion d'or en champ d'azur.

— Opt. Étendue d'objets qu'on veut voir à la fois, au moyen d'une lunette d'approche, d'un télescope ou d'un microscope. Cette lunette a trop peu de champ.

— Art milit. *Champ de feu*. Espace que parcourt, ou peut parcourir, un projectile lancé par une arme à feu.

— Anat. *Champ olfactif*. Partie de la base du cerveau dans laquelle naissent les nerfs olfactifs.

— *Champ de Mars*. À Rome, c'était un champ sur les bords du Tibre, où l'on s'appliquait à divers exercices du corps. Le peuple s'y assemblait aussi pour l'élection des magistrats. || C'est, dans beaucoup de villes modernes, un terrain destiné aux manœuvres militaires et aux solennités publiques. Le 14 juillet 1790, eut lieu dans le Champ de Mars de Paris le serment de la fédération, prêté sur un autel appelé autel de la patrie.

— Hist. *Champ du mensonge*. Vaste plaine, située près de Colmar, où l'empereur Louis se vit trahi et abandonné par ses fils et par tous ceux qui lui avaient juré fidélité.

— *Champ du repos*. Cimetière. Un cimetière est pour nous le *champ* de l'égalité. (Boiste.)

— *Champ du sang*. V. HACELDAMA.

— Techn. Milieu d'un peigne qui a deux rangées de dents. || Chez les orfèvres, le Fond sur lequel sont distribués les ornements. || [illegible] espace qui reste autour d'un cadre.

— *De champ*. loc. adv. Parallèlement à l'horizon. Mettre une solive de champ. Les charpentiers et les menuisiers sont les seuls qui emploient cette expression, pour signifier le contraire de Debout.

— *Mettre de champ, poser de champ des briques, des pierres, des solives*. Les mettre, les poser sur la face la moins large.

— Mécan. *Roue de champ*. Celle qui est horizontale, et dont les dents sont perpendiculaires.

— *Sur-le-champ*. loc. adv. V. SUR-LE-CHAMP.

— *À tout bout de champ, à chaque bout de champ*. loc. adv. et fam. À chaque instant, à tout propos. Il retombe dans la même faute à tout bout de champ.

— Agric. *À champ*. loc. adv. À la volée. || *Semer à champ*. C'est jeter la semence de manière qu'elle se distribue sans symétrie sur la terre labourée. || *Fumer à champ*. Jeter du fumier, et en couvrir toute la superficie d'une portion de terrain.

— Ce mot a peu de rimes au singulier. Voltaire, dans un poème badin, le fait rimer avec *violent*; il pourrait s'unir dans la poésie légère avec les terminaisons en *ant* et en *ent*, mais, au pluriel, il se joint non-seulement avec les mots en *amps*, mais même avec ceux en *ants, ents, emps, ancs, angs*, tels que *touchants, confidents, temps, flancs, rangs*.

Opposez des tableaux terribles ou touchants,
Et des maux de la ville embellissez les *champs*.
(DELILLE.)

En vain elle parcourt et les bois et les *champs*,
Le fer mortel la suit et s'attache à ses flancs. (ID.)

— Syn. simpl. Fonds de terre, pièce de terre, héritage, plaine, pays. || Epith. Riche, fécond fertile, gras, tranquille, paisible, pauvre, aride, nu, dépouillé, stérile, inculte, pierreux, argileux, désolé, ravagé, paresseux, cultivé, désaltéré, fertilisé, défriché, engraissé, moissonné, sec, altéré, fleuri, défleuri, fortuné, délicieux, émaillé, héréditaire, paternel, spacieux, vaste, étroit, resserré, limité, borné, modeste.

— Syn. comp. CHAMP. PIÈCE DE TERRE. TERRITOIRE. *Champ* se dit d'un espace plus ou moins grand de terre cultivée. Plusieurs *champs* forment la *pièce de terre*, plusieurs *pièces de terre* forment un *territoire*. || CHAMPS. CAMPAGNE. La *campagne* réveille l'idée de quelque chose de très-grand, de très-étendu et qui flatte la vue. Les *champs* rappellent l'idée de culture.

CHAMPAC, CHAMPACA ou **CHAMPACAN.** s. m. Bot. Syn. de Michélie.

CHAMPADA. s. m. Bot. Grand arbre touffu de Malacca, produisant des espèces inférieures à celles de nos contrées.

CHAMPAGE ou **CHAMPAIS.** s. m. Agric. Mots synonymes de pâturage en quelques contrées.

CHAMPAGNAC DE BEL-AIR. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Nontron (Dordogne); 900 hab.

CHAMPAGNE. Géogr. Ainsi appelée à cause de ses belles campagnes, fertile surtout en grains et en vins. Ancienne province de France, qui forme actuellement les départements de l'Aube, de la Haute-Marne, de la Marne, des Ardennes, et une partie de ceux de l'Yonne, de l'Aisne et de Seine-et-Marne. Cette province, renommée pour ses vins, forma, dès le Xe siècle, un comté héréditaire, jusqu'en l'année 1284, où elle fut inséparablement unie à la couronne de France par le mariage de Philippe IV avec Jeanne de Navarre. La capitale était Troyes.

— *Champagne pouilleuse*. Nom que l'on donnait vulgairement au pays compris entre Vitry et Sézanne, à cause de la stérilité du sol et de la misère de ses habitants.

— Ch.-l. de cant., arrond. de Belley (Ain); 500 hab.

— *Vin de Champagne*, ou vulg. *Champagne*. s. m. Produit des vignobles de l'ancienne Champagne. Champagne crêmant, mousseux, rosé, etc. Boire du Champagne, sabler du Champagne. Cette expression elliptique *le Champagne*, usitée dans le commerce, s'emploie dans la chanson, la poésie familière, et dans la conversation.

— Anc. cout. *Droit de Champagne*. Droit que les auditeurs des comptes prélevaient sur les baux à ferme du domaine de Champagne.

— Prov. *Être du régiment de Champagne*. Se moquer de l'ordre. || *Regarder en Picardie pour voir si la Champagne brûle*. Avoir des yeux louches, des yeux qui prennent leur visée d'une manière extrêmement oblique.

CHAMPAGNE (Philippe de). Célèbre peintre, né à Bruxelles en 1602, et mort en 1674, a laissé un grand nombre de tableaux estimés, parmi lesquels on distingue le vœu de Louis XIII, la Réception des chevaliers du Saint-Esprit, une Cène, la Madeleine aux pieds de Jésus-Christ, les Religieuses.

CHAMPAGNE. s. f. Teint. Cercle de fer, garni d'un filet, qu'on suspend dans la cuve au pastel, pour empêcher les étoffes de toucher au fond.

— Mar. Long bâtiment des Indes et du Japon qui n'a que des coursives, et dont les membres sont cousus avec des chevilles de bois, et les bordages emboîtés.

— Blas. Tiers de l'écu pris à la partie [illegible] sous le nom de plaine.

CHAMPAGNE-MOUTON. Géogr. Ch.-l. de cant., arrond. de Confolens (Charente); 1,100 hab.

CHAMPAGNEY. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Lure (Haute-Saône); 3,100 hab.

CHAMPAGNOLE. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Poligny (Jura); 3,900 hab.

CHAMPAN. s. m. Dr. féod. V. CHAMPART.

CHAMPART. s. m. (du lat. *campi pars*, partie du champ.) Dr. féod. Droit que les seigneurs de fief avaient, en quelques lieux, de lever une certaine quantité de gerbes sur les terres qui étaient en leur censive. Lever la dîme et le champart.

CHAMPARTAGE. s. m. Dr. féod. Second droit de champart dont jouissaient quelques seigneurs d'après la coutume de Mantes; il était ordinairement égal à la moitié du champart.

CHAMPARTÉ, ÉE. part. pass. du v. Cham-

parter. S'emploie adjectiv. Terre champartée.

CHAMPARTEL, ELLE. adj. (rad. *champart.*) Dr. féod. Qui est sujet au droit de champart. Terre champartelle.

CHAMPARTER. v. a. 1re conj. (rad. *champart*). Dr. féod. Exercer le droit de champart. Champarter un champ.

CHAMPARTERESSE. s. f. Dr. féod. Grange seigneuriale où se mettaient les champarts.

CHAMPARTEUR. s. m. (rad. *champart*). Dr. féod. Celui qui levait le champart au nom du seigneur. || Le seigneur qui jouissait du droit de champart.

— S'empl. aussi adjectiv. Seigneur champarteur. Fermier champarteur.

CHAMPARTI, IE. part. pass. du v. Champartir. S'empl. aussi adjectiv.

CHAMPARTIR. v. a. 1re conj. Dr. féod. Exercer le droit de champart. || Donner à champart.

CHAMP-AUBERT. Géogr. Village de France (Marne), célèbre par la victoire que Napoléon y remporta sur les alliés, le 10 février 1814.

CHAMPAY. s. m. Dr. féodal. Droit de pacage.

CHAMPAYÉ, ÉE. part. pass. du v. Champayer. S'empl. adjectiv.

CHAMPAYER. v. a. 1re conj. (pr. *chan-pé-ié*). Dr. féod. Faire paître dans les champs.

CHAMP-BÉSIALLE. s. m. Anc. législ. Terre ou lande commune entre plusieurs personnes qui y ont chacun des parts certaines, mais contiguës les unes aux autres, sans maisons ou autres héritages qui en interrompent la continuité.

CHAMP-DE-BOST ou **HAMPS.** Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Mauriac (Cantal); 1,800 hab.

CHAMP-DENIERS. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Niort (Deux-Sèvres); 1,400 hab.

CHAMPÉAGE. s. m. Droit que quelques communes ont encore de faire paître leurs bestiaux sur des terres vagues.

CHAMPEAU. s. m. (rad. *champ*). Anc. législ. Pré haut qui se trouve parmi les champs, par opposition à Pré bas, ou pré en fonds de rivières.

— adj. m. Se disait pour Qui croît en plein champ.

CHAMPEAUX. s. m. pl. Vieux mot qui signifiait Prés, prairies.

CHAMPEAUX (Guillaume de). Philosophe français du XIIe siècle, professa avec distinction, à Paris, la rhétorique, la dialectique et la théologie, et compta au nombre de ses élèves Abailard, qui, plus tard, devint son rival. Il mourut en 1121, après avoir été quelque temps évêque de Châlons-sur-Marne.

CHAMPECIÈRE ou **CHANCIÈRE.** s. f. Agric. Nom qu'on donne dans la Manche aux bords des champs qui sont entourés d'une haie; bords qu'on laisse en herbe pour la nourriture des bestiaux, ou qu'on cultive à la houe pour y planter des pommes de terre, des haricots, etc.

CHAMPEIN (Stanislas). Célèbre compositeur, né à Marseille en 1753, et mort en 1830, s'est placé au premier rang des compositeurs de son époque. Il est auteur de la *Mélomanie* et de beaucoup d'autres opéras qui ont eu un grand succès.

CHAMPEIX. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. d'Issoire (Puy-de-Dôme); 1,500 hab.

CHAMPELEUSE. s. f. Entom. Nom vulgaire des grosses chenilles.

CHAMPELURE. s. f. Nom donné en Normandie au robinet d'un tonneau qu'on a mis en perce.

CHAMPENOIS, OISE. adj. et s. Qui est né dans la Champagne. || Qui appartient à ce pays ou à ses habitants.

— Prov. *Quatre-vingt-dix-neuf moutons et un Champenois font cent bêtes.* Ce qui a donné lieu à ce proverbe, c'est qu'autrefois en Champagne, les bergers, pour ne pas payer un impôt établi sur chaque centaine de moutons, n'en conduisaient que quatre-vingt-dix-neuf. On décida alors qu'en pareil cas le berger serait [illegible] a été, mal à propos, appliqué à la stupidité supposée des Champenois.

CHAMPESER. v. a. 1re conj. Techn. Jeter le bois sur la grille dans une saline.

CHAMPESÉ, ÉE. part. pass. du v. Champeser. S'emploie adjectivement.

— Blas. Se dit d'une pièce mise sur un champ de tel ou tel émail champesé d'or, de gueules.

CHAMPESTRE ou **CHAMPESTE.** s. m. Habillement servant aux anciens Romains à se couvrir dans les exercices; il prenait depuis le nombril jusqu'au milieu des cuisses, laissant tout le reste du corps à nu.

CHAMPÊTRE. adj. des 2 g. (du lat. *campestris*, dér. de *campus*, champ). Qui appartient, qui a rapport aux champs. Travaux champêtres. Soins champêtres. Vie champêtre. Musique champêtre. Site champêtre. Des *champêtres* plaisirs tu n'es plus le séjour. (J. Chénier.) Le service est modeste et *champêtre*, mais propre et [illegible]nt. (J.-J. Rouss.) La simplicité de la vie pastorale et *champêtre* a toujours quelque chose qui touche. (Id.)

— Qui est éloigné des villes. Maison champêtre. Lieu champêtre. Séjour champêtre.

Tous les soins sont bannis des demeures *cham-* [*pêtres;*
On y vit sans sujets, mais on y vit sans maîtres.
(VILL.)

— Boileau a dit *des sottises champêtres.*

— *Garde-champêtre.* Agent préposé à la garde des récoltes et des propriétés rurales de toute espèce. Le garde-champêtre dressa procès-verbal. Les gardes-champêtres sont ordinairement d'anciens militaires.

— Myth. *Dieux champêtres, divinités champêtres.* Divinités qui présidaient aux biens de la terre, et qui étaient particulièrement adorées aux champs.

— Zool. Qui vit dans les champs, comme le grillon champêtre.

— Ordinairement il suit le substantif; en vers il peut le précéder. Achevons de dicter ces *champêtres* leçons. (Delille.) J'obtiens souvent le prix des *champêtres* chansons. (Gresset.) De vos *champêtres* airs répétez les plus beaux. (Id.) Cette dernière inversion est un peu dure: c'est que les adjectifs de plusieurs syllabes ne vont guère bien devant les substantifs monosyllabiques.

La table où l'on servit le *champêtre* repas
Fut d'ais non façonnés à l'aide du compas.
(LA FONTAINE.)

— Il rime avec les mots en *être* et en *aître* où l'avant-dernière syllabe est longue, comme dans *hêtre, reître, salpêtre, connaître, paître;* mais il ne rime pas avec les mots terminés en *ètre* ou en *ettre* bref, comme *géomètre, lettre, mettre,* etc.

— Syn. simpl. Agreste, rural, rustique, villageois, solitaire.

— S'est pris autrefois comme substantif au masculin. Ce champêtre est agréable.

— CHAMPÊTRES. s. m. pl. Ornith. Famille de l'ordre des oiseaux coureurs.

CHAMPEUR. s. m. Techn. Ouvrier qui, dans une saline, tient le bois sur la grille et entretient le feu des poêles.

CHAMPI. s. m. (rad. *champ*). S'est dit autrefois pour Bâtard. Il n'y a pas encore dix jours qu'un gentilhomme de ce pays-là me disait d'un de ses voisins qui lui contestait quelques honneurs dans l'église: C'est un coq [illegible] je prouverai qu'il est *champi* de quatre races. (Costar.)

— Techn. Espèce de papier propre pour l châssis.

CHAMPIE. s. f. (de *Deschamps*). Bot. et médec. Genre de la tribu des chandriées, qui a pour type une espèce du cap de Bonne-Espérance.

CHAMPIGNON. s. m. (du l'ital. *campinione;* de *campus*, champ). Bot. Nom générique d'une famille nombreuse de plantes sans organes sexuels apparents, d'une consistance molle, spongieuse ou coriace, dénuées de feuilles et de racines, dont la forme et la couleur varient beaucoup. Quelques espèces sont comestibles, mais un plus grand nombre sont vénéneuses. Les champignons croissent très-rapidement. L'amadou est fait d'une espèce de champignon. Champignons parasites. Champignons vénéneux. Le pied d'un champignon. Le chapeau d'un champignon. La pluie douce fait venir les champignons. Champignons bons à manger. Champignons de couche. Maniveau de champignons. Plat de champignons. Ragoût, sauce aux champignons. Poudre de champignons. Croûte aux champignons. Champignons blancs à l'ancienne. Champignons à la provençale. Champignons aux fines herbes. Champignons blancs pour galantine. Purée de champignons.

Craignez le *champignon,* délice des festins,
Que l'art fait chaque jour naître dans nos jar- [dins.
(CASTEL.)

|| *Champignons des plaies.* Champignons plats et blanchâtres qui se forment sur des bandes et des attelles trempées dans l'oxycrat et appliquées sur les fractures des malades. || *Champignons de Malte.* Syn. de Cynomoria.

— Hortic. *Blanc de champignon.* V. BLANC DE CHAMPIGNON.

— Prov. et fig. *Il est venu en une nuit, comme un champignon.* Se dit d'un homme qui [illegible] de l'apparition dans une famille d'un enfant dont on suspecte la légitimité.

— *Il croît comme un champignon.* Il croît rapidement, à vue d'œil.

— Scaliger appelait un cardinal un *champignon du Vatican.*

— Fig. Un homme d'esprit a appelé *Champignons de l'esprit français,* ces bons mots arrangés par les beaux esprits de Paris, et dont la Harpe et Grimm s'empressaient de régaler les cours du Nord, qui en étaient très-friandes.

— Support, ordinairement de bois, dont le haut a la forme d'un champignon et sur lequel on pose des chapeaux ou des bonnets de femmes, des perruques, etc.

— Bouton noir qui se forme au lumignon d'une bougie, d'une chandelle, ou à une mèche qui brûle, quand on a négligé de les moucher.

— Pathol. Certaines excroissances de chair spongieuses qui se forment dans les plaies, et mettent obstacle à la cicatrisation. On dit aussi fongus. || Certains auteurs nomment encore *champignons* ou *choux-fleurs* des boursouflements charnus et mous, qui surviennent assez souvent à la vulve ou à l'anus après un commerce impur.

— Art vétér. Excroissance qui survient après la castration.

— Archit. hydraul. Jet d'eau peu élevé, dont les eaux en retombant présentent la forme d'un champignon. || Espèce de coupe renversée qui fait bouillonner l'eau d'un jet dans les fontaines jaillissantes.

— *Champignon de mer.* Nom vulgaire de divers corps que l'on trouve sur le bord de la mer et dont la forme se rapproche plus ou moins de celle des champignons.

— *Champignon marin* ou *anémone de mer.* Espèce de zoophyte.

CHAMPIGNONNIÈRE. s. f. Hortic. Couche préparée pour y faire venir des champignons. Il faut faire là une champignonnière. On place ordinairement les champignonnières dans les caves.

CHAMPIN. s. m. Bot. Sorte d'arbre à fleur odoriférante.

CHAMPION. s. m. (ét., *champ* et *pion*, soldat, ou du bas lat. *campio*, dont la signification était la même). Celui qui combattait en champ clos pour sa querelle ou pour la querelle d'autrui, moyennant récompense. Cet usage s'est maintenu jusqu'à la fin du XVIe siècle. Brave champion. Vaillant champion. Ceux qui ne pouvaient pas combattre de leur personne, comme les vieillards, les estropiés, les ecclésiastiques, les dames, fournissaient des champions. Il s'offrit pour être son champion.

— Noble chevalier qui se présentait pour soutenir les droits d'une dame opprimée ou d'un orphelin sans défense.

— *Champion des dames.* C'était, dans les tournois, un chevalier choisi par les dames qui y assistaient et dont l'office était de prendre sous sa protection tout malencontreux chevalier qui, puni pour avoir enfreint quelqu'un des règlements, venait réclamer la merci des dames.

— *Champion du roi.* Chevalier armé de pied en cap qui, au couronnement du roi d'Angleterre, entre dans la salle de Westminster, jette son gantelet par terre, et propose un cartel à quiconque élèverait des doutes sur la légitimité des droits du nouveau souverain.

— Par extens. Toute personne qui combat. En ce sens, on ne l'emploie guère sérieusement; on ne s'en sert que dans le style familier ou burlesque.

— Iron. et fam. *C'est un vaillant champion.* Se dit d'un homme qu'on croit peu courageux.

— Fig. Défenseur. Champion de la foi. Se faire le champion des anciens.

— Se dit souvent par mépris ou par raillerie. Cet homme est le champion des mauvaises causes. Il s'est fait, il s'est déclaré le champion de cet auteur.

— Prov. *Gourmandise de champions.* Dans le moyen âge, les champions, avant d'entrer en champ clos, avaient coutume de bien manger, c'est leur gloutonnerie qui a donné naissance au proverbe.

— Molière a donné un féminin à ce mot. Tous viennent sur mes pas, hors les deux *championnes.* On l'a presque toujours employé ironiquement.

CHAMPIONNET (Jean-Étienne). Général français, né en 1762, mort en 1799, se distingua surtout à l'armée d'Italie, et mourut de chagrin d'avoir été défait par les Austro-Russes.

CHAMPLÉ, ÉE. part. pass. du v. Champler. S'emploie adjectiv.

CHAMPLER. v. a. 1re conj. Anc. t. de mar. Rabattre les côtés relevés d'une galère.

CHAMPLEVÉ, ÉE. part. pass. du v. Champlever. S'empl. adjectiv.

CHAMPLEVER. v. a. 1re conj. Techn. Pratiquer une rainure dans une plaque de métal pour retenir l'émail. || Creuser et découvrir au burin une figure dessinée sur un morceau d'acier. || Abaisser le champ d'une pièce à la hauteur qu'il doit avoir pour y incruster une autre pièce ou y placer des émaux.

CHAMPLITTE. (ét. celt., *can*, coteaux; [illegible] teaux). Géogr. Chef-lieu de canton, arr. de Gray (Haute-Saône); 3,000 hab.

CHAMPLURE. s. f. Écon. rur. Désarticulation et chute des fruits, des feuilles, des jeunes-rameaux, par l'effet des gelées, de la grêle, ou par le défaut de force de la végétation.

— Techn. Trou pratiqué au bas d'un tonneau ou d'un baquet, pour en faire écouler le contenu.

CHAMPMESLÉ (Marie-Desmares). Célèbre actrice, née à Rouen en 1644, et morte en 1698, reçut des leçons de déclamation de Racine, et en profita si bien qu'elle éclipsa toutes ses rivales. Elle remplissait les premiers rôles tragiques.

CHAMPOLLION (Jean-François). Né à Figeac, en 1791, et mort en 1831, s'est surtout fait connaître par ses nombreux travaux sur l'Égypte ancienne, et par l'explication de l'écriture hiéroglyphique.

CHAMPONIER ou **CLAMPONNIER.** s. m. Manég. Cheval qui a les pâturons longs, effilés et trop pleins.

CHAMPOYER. v. n. 1re conj. (rad. *champ*). Anc. cout. Paître dans les champs lorsqu'ils sont dépouillés.

CHAMPRICHE ou **CHAMP-RICHE.** s. f. Hortic. Variété de poire.

CHAMPS. Géogr. Chef-lieu de canton, arr. de Mauriac (Cantal); 1,800 hab.

CHAMPSODACTYLE. s. m. (pr. *kam-pso-dak-ti-le;* ét. gr., χάμψαι, crocodiles; δάκτυλος, doigt). Erpét. Genre de reptiles sauriens, ayant pour type une espèce de l'Inde.

CHAMPTOCEAUX. Géogr. Chef-lieu de canton, arr. de Beaupréau (Maine-et-Loire); 1,500 hab.

CHAMSIC. s. m. Hist. relig. Membre d'une secte d'adorateurs du feu qui vivaient en Syrie.

CHAM-TI. Myth. Dieu des Chinois, présidant au gouvernement du monde.

CHAMYNE. Myth. Surnom donné à Cérès, parce qu'un tyran de Pise, après avoir fait périr un des principaux citoyens appelé Chamynus, voulut expier son crime en employant tous ses biens à élever un temple à cette déesse.

CHANAAN (Terre ou Pays de). (pr. *ka-na-an*). Géogr. anc. Nom qui fut donné d'abord à la Palestine ou Judée.

— Fils de Cham, qui donna son nom à la terre que sa postérité eut en partage.

— Dans l'Écriture, *Chanaan* est souvent pris pour le peuple de Chanaan. Les Sidoniens, Amalec et *Chanaan* vous ont opprimé.

— Il se prend aussi pour le pays de Chanaan. Les bornes, les confins de Chanaan. Les rois de Chanaan.

CHANAC. Géogr. Chef-lieu de canton, arr. de Marvejols (Lozère); 1,900 hab.

CHANANÉE. s. f. Nom qu'on donnait autrefois à la Chananéenne dont il est question dans l'Evangile. Seigneur, inspirez-moi, par votre sainte grâce, les mêmes dispositions avec lesquelles la *Chananée* vint se prosterner à vos pieds. (Trév.) || On dit aujourd'hui *Chananéenne.*

CHANANÉEN, ENNE. adj. et s. Nom d'un peuple de la terre de Chanaan. Les Chananéens étaient les mêmes que les Phéniciens.

— s. m. Linguist. Langue qu'on parlait dans le pays de Chanaan.

CHANANÉENNE. Ecrit. sainte. Femme des environs de Tyr et de Sidon qui vint demander à Jésus-Christ la guérison de sa fille.

CHANCAS. Peuples belliqueux du Pérou, dont quelques tribus immolaient les premiers nés des enfants.

CHANCE. s. f. (ét. lat., *cadentia*, chute, parce que de la chute des dés dépend le bonheur ou le malheur; ou du celt. *chanox*, chance). Sorte de jeu de dés. Jouer à la chance.

— Le point qu'on livre à celui contre lequel on joue aux dés. Livrer chance.

— Le point qu'on se livre à soi-même. Amener sa chance.

— *Donner la chance.* Se dit au jeu de kraps, quand le joueur qui tient le cornet nomme le point qu'il veut avoir en sa faveur.

— *Livrer chance à quelqu'un.* Le défier, le provoquer à quelque discussion.

— Fig. Tout événement, heureux ou malheureux, qui peut résulter d'un ordre de choses donné. Il y a beaucoup de chances possibles. Cette chance est la plus probable; cette autre est difficile, incertaine. Chance favorable. Chance de succès. Calculer les chances. Courir la chance. Les bannis des anciens avaient beaucoup de *chances.* (Michelet). C'est bien peu connaître les *chances* de la fortune, que de s'abandonner au désespoir. (De Bugny.) La guerre est une loterie qui se tire chaque jour de combat; quand on y fait la mise de la vie, on renonce difficilement à ses *chances* favorables, les grades et la fortune. (Boiste.)

— Probabilité pour ou contre. Avoir deux chances pour ou contre soi.

— *Chances égales.* Avantages apparents que présentent deux choses ou deux personnes, avantages que l'on a pu jusqu'à un certain point apprécier, en faisant abstraction du hasard, qui suffit pour rétablir ou pour faire [illegible]

— Bonne fortune. Être en chance. Cela m'a porté chance. La chance a tourné.

— *Courir la chance.* S'exposer au hasard.

— *Se mettre à couvert de toute chance,* de tout hasard.

— Fam. *Bonne chance.* Se dit, en forme de souhait, à une personne qui nous quitte pour faire quelques démarches dont le succès paraît douteux.

— *La chance est pour vous.* Vous avez une perspective favorable.

— *La chance a tourné.* Les choses ont changé de face. Il avait tout le monde pour lui, contre lui, mais la chance a tourné.

— Prov. *Fi du jeu qui n'a que chance.* Quelque précaution que l'on prenne, rien ne réussit quand on est malheureux. || *Chance vaut mieux que bien jouer.* Le bonheur est préférable au talent. || *Il n'est chance qui ne retourne. Il n'y a chance qui ne rechange.* Il n'y a point de bonheur constant. || *Conter sa chance.* Conter

ses malheurs, ses déplaisirs, ses aventures. Il vint me conter sa chance.

— Techn. Pot de terre dans lequel on blanchit les épingles de fer.

— Syn. comp. BONHEUR. CHANCE. Le *bonheur* ne produit que des événements heureux ; la *chance* renferme dans son idée la possibilité d'un événement heureux ou malheureux.

CHANCEAU. s. m. (du celt. *can*, rameau ; *cell*, clôture ; *cancelli*, bois déliés mis en travers en forme de filets ; ils étaient faits d'abord de bois, puis de fer et de pierre). Archit. Barreaux d'une grille qui ferme une enceinte. Les chanceaux du chœur.

— Lieu fermé de grilles, où se scellaient les lettres et édits royaux, sous les premiers rois.

CHANCEL. s. m. V. CANCEL.

CHANCELADIN. s. m. Membre d'une congrégation de chanoines réguliers de l'ordre de Saint-Augustin.

CHANCELAGUE. s. f. Bot. Plante du Pérou, qu'on regarde comme une espèce de petite centaurée, à fleur de couleur pourpre.

CHANCELANT, ANTE. adj. Qui est peu ferme sur ses pieds ; mal assuré. Je le vis chancelant. Aller d'un pas chancelant. Démarche chancelante.

La sombre jalousie, au teint pâle et livide,
Suit d'un pas *chancelant* le soupçon qui la guide.
(VOLTAIRE.)

— Fig. S'empl., tant au phys. qu'au mor., pour signifier Irrésolu, mal assuré. Santé chancelante. Autorité chancelante. Trône chancelant. Foi chancelante. Esprit chancelant. La vie d'un enfant est fort *chancelante* jusqu'à l'âge de trois ans. (Buff.) Solon avait coutume de dire qu'un empire est *chancelant*, si le magistrat n'obéit aux lois, et le peuple au magistrat. (Improv. fr.) La fortune marche à pas *chancelants* comme l'ivresse. (Bacon.)

Vos pas ébranleront tout le Nord *chancelant*
Aux plaines d'Austerlitz, d'Iéna, de Friedland.
(BARTHÉL. et MÉRY.)

CHANCELER. v. n. 1re conj. (du celt. *cam*, *cham*, *can*, courbure, tortuosité ; d'où est venu le bas lat. *cancellare*, incliner de côté et d'autre). Ce verbe double le *l* dans tous les temps dont la terminaison commence par un *e* muet. *Je chancelle*, *tu chancelles*, *il chancelle*, *nous chancelons*, *vous chancelez*, *ils chancellent*. *Je chancelais*, etc. *Je chancelai*, etc. *Je chancellerai*, etc. *Je chancellerais*, etc. *Chancelle*, *chancelons*, *chancelez*. *Que je chancelle*, *que nous chancelions*, *que vous chanceliez*, *qu'ils chancellent*. *Que je chancelasse*, etc. *Chanceler*. *Chancelant*. *Chancelé*. Être peu ferme sur ses pieds, pencher de côté et d'autre comme si on allait tomber. Il chancelle comme un homme ivre. Il est près de tomber, il chancelle. Ce coup le fit chanceler. Ils s'attendrissent sur notre sort, parce que nous n'allons plus à la taverne, et que nous rentrons le soir sans *chanceler*. (Grimm.)

— Se dit également des choses.

Et sur ses fondements le Vésuve agité
Chancelle en vomissant une horrible clarté.
(A[illegible])

— Fig. N'être pas ferme, n'être [illegible]. Il varie, il chancelle dans ses [illegible] dans ses résolutions, dans sa foi, [illegible] Un trône qui chancelle. Sa [illegible]. Sa vertu chancelle. L'inté[illegible] *chancelle* dans les circonstances délicates ; la vertu va droit au but et ne tombe pas. (Boiste.)

Sous le coupable effort de sa noire insolence,
Thémis a vu cent fois *chanceler* sa balance.
(BOILEAU.)

— *Sa mémoire chancelle*. Se trouble.

— Syn. comp. CHANCELER. VACILLER. Ce qui *chancelle* n'est pas ferme ; ce qui *vacille* n'est pas fixe. L'esprit qui ne sait pas se tenir dans le parti qu'il a pris, *chancelle* ; celui qui flotte d'un parti à l'autre, sans se fixer, *vacille*. ‖ CHANCELER. ÊTRE CHANCELANT. *Chanceler* exprime un fait accidentel ; *être chancelant* marque une disposition permanente.

CHANCELIER. s. m. (ét. *chanceau*, lieu où se scellaient les édits royaux ; parce que la place qu'il occupait était fermée d'une balustrade). Officier chargé de garder les sceaux, et quelquefois d'administrer les biens d'un prince, d'un corps, d'un ordre militaire, etc. La reine et [illegible] [illegible] chancelier de l'ordre de Malte. Le chancelier de l'ordre du Saint-Esprit. Le grand chancelier de la Légion d'honneur. J'aurais parlé de ce *chancelier* célèbre, qui, après avoir rendu ses oracles dans les tribunaux suprêmes de la justice, venait présider à ceux que vous rendez dans vos assemblées. (Fléch.)

— A Rome, les chanceliers étaient des espèces de gardes des archives, de notaires ou d'huissiers. ‖ Sous les premiers empereurs romains, le chancelier était un huissier chargé d'ouvrir et de fermer les portes des tribunaux, et d'exécuter les ordres des juges. ‖ Dans le Bas-Empire, c'était un titre qui équivalait à celui de questeur. ‖ Ce titre a été aussi employé, dans des acceptions analogues, sous les premières races de nos rois.

— *Chancelier de l'Académie française*. Celui qui gardait le sceau de l'Académie, et qui aujourd'hui remplit les fonctions de président en l'absence du directeur.

— *L'archichancelier de l'Empire* était un officier qui, dans les institutions impériales de Napoléon, était chargé de la promulgation des lois. Il partageait avec le ministre de la justice le travail annuel adressé à l'empereur sur les abus qui avaient pu s'introduire dans l'administration de la justice, présidait la haute cour impériale, signait tous les brevets de nomination de l'ordre judiciaire, et était grand officier du palais impérial. ‖ *L'archichancelier d'État* était un autre grand dignitaire de l'Empire, chargé de la promulgation des traités de paix et d'alliance, et des déclarations de guerre.

— *Chancelier de la Légion d'honneur*. Lors de la création de la Légion d'honneur, on ordonna que, dans le grand conseil de l'ordre, il y aurait un grand chancelier, et dans chaque cohorte un chancelier particulier.

— *Chancelier de justice*. Titre du chef de la justice dans certains états d'Allemagne.

— *Chancelier de l'Échiquier*. Un des juges de la cour des finances, en Angleterre. ‖ *Grand chancelier d'Angleterre*. Président de la cour de la chancellerie, il n'a au-dessus de lui que le roi, les princes de la famille royale, et l'archevêque de Cantorbéry.

— *Chancelier du sénat*. Officier chargé, sous l'Empire, d'apposer le sceau du sénat, de garder ses archives, de diriger les procès relatifs aux propriétés du sénat et de chaque sénatorerie.

— *Chancelier de consulat*. Celui qui a la garde du sceau d'un consulat, et qui remplit près du consulat les fonctions de greffier et d'huissier.

— Dans l'Église de Paris, Chanoine dignitaire qui présidait aux études de l'Université. On l'appelait aussi *chancelier des arts*, parce qu'il n'y avait autrefois qu'une seule faculté.

— *Chancelier de l'Université*. Celui qui conférait les degrés et délivrait les diplômes.

— Les chanceliers, en Angleterre, sont chargés de conserver les privilèges et les libertés de l'Université qu'ils gouvernent, de convoquer les assemblées, et de rendre justice à tous les membres de l'université soumis à sa juridiction.

— *Chancelier de la basoche*. Président chargé de juger les contestations qui pouvaient survenir entre les clercs des procureurs du parlement de Paris.

— *Chancelier de l'empire de Galilée*. Président de la juridiction des clercs de procureurs de la Chambre des comptes de Paris.

— Hist. ecclés. Se dit de certains officiers qui succédèrent aux bibliothécaires dans l'Église romaine, et qui en prirent les fonctions. ‖ *Chancelier du saint-siège apostolique*. Officier de la cour de Rome, dont l'institution remonte au IXe siècle, et dont le titre disparut sous Innocent XIII, et fut remplacé par ceux de vice-chancelier et de chapelain. ‖ Dans certains chapitres, Chanoine chargé de la garde des sceaux.

— Art milit. *Chancelier d'armée*. Sa fonction avait quelque analogie avec celle du chef d'état-major et de l'intendant de l'armée.

— Se disait, dans un sens particulier, du premier officier de la couronne, chef de la magistrature, et ordinairement gardien des sceaux. Chancelier de France. La place de chancelier était inamovible.

— Chez les premiers Français établis dans les Gaules, les chanceliers étaient des hommes publics qui jouissaient déjà de quelque distinction à la cour de France, dès le VIe siècle. La charge de référendaire se confondit, au VIIe siècle, avec celle de chancelier.

— En 1814, le ministre de la justice fut chargé de la garde des sceaux, et le chancelier fut nommé président de la chambre des pairs.

— Aujourd'hui le chancelier de France est président de la Chambre des pairs, et remplit à l'égard des princes de la famille royale les fonctions d'officier de l'état civil. La plupart des attributions des anciens chanceliers appartiennent au ministre de la justice.

— Prov. *Il faut se défier de la messe du chancelier*. Se disait par allusion au chancelier de l'Hospital, qui, ayant défendu les calvinistes avec courage et éloquence, fut soupçonné par les catholiques intolérants de pencher pour le calvinisme, quoiqu'il allât régulièrement à la messe. ‖ *Rogue comme un chancelier*. On prétend que c'est le caractère du chancelier de l'Hospital qui a donné naissance à ce proverbe. [illegible] variété du pêcher.

CHANCELIÈRE. s. f. La femme du chancelier.

— Petit meuble de bois ou de cuir, garni intérieurement de peau d'ours ou de mouton, qui sert à mettre les pieds pendant l'hiver, lorsqu'on reste longtemps assis, pour les tenir chauds.

— Hortic. Variété de pêche. ‖ Variété de tulipe.

CHANCELLADE. s. f. Hist. ecclés. Corporation de chanoines réguliers de St-Augustin, établie au XIIe siècle, dans les environs de Périgueux, près d'une fontaine appelée la Chancellade. Chanoines réguliers de la réforme de la Chancellade.

CHANCELLEMENT. s. m. (ét., V. CHANCELER.) Mouvement de ce qui penche de côté et d'autre, et qui menace de tomber. Je m'aperçus de son chancellement, et je le soutins. Le *chancellement* est un signe certain du trouble du cerveau. (Boiste.)

CHANCELLERIE. s. f. Lieu où l'on scelle certains actes avec le sceau du prince, de l'État. Officier de la chancellerie. Des lettres expédiées en chancellerie. En style de chancellerie. Aller à la chancellerie.

— *La chancellerie d'un consulat*. Le lieu où l'on garde le sceau et les registres.

— *Grande chancellerie*. Celle où le chancelier scellait avec le grand sceau. Il vous faut les lettres de la grande chancellerie. ‖ Aujourd'hui la *grande chancellerie* est une administration chargée de tout ce qui a rapport à l'ordre de la Légion d'honneur. Le palais de la grande chancellerie de la Légion d'honneur.

— *Petite chancellerie*. Dans les parlements, celle où un maître des requêtes, ou un autre officier commis pour cette fonction, scellait avec le petit sceau.

— *Chancellerie des juifs*. Chancellerie établie spécialement pour sceller les obligations passées en France au profit des israélites.

— *Chancellerie des grands jours*. Chancellerie particulière que le roi établissait près des grands jours ou assises qui se tenaient de temps en temps dans les provinces éloignées.

— *Chancellerie de l'Université*. Lieu où l'on scellait les lettres de maître-ès-arts, de docteur, etc.

— *La chancellerie de Rome*. Le bureau où se font les expéditions des bulles, brefs et autres actes concernant le gouvernement de l'Église. Règles de chancellerie.

— Hist. *Chancellerie de la chambre impériale de Spire*. Un des deux trésors des archives impériales, conservé à Spire, et renfermant les actes judiciaires de l'Empire.

— *Chancellerie de Mayence*. Second trésor des archives impériales, renfermant les actes publics dressés dans les diètes.

— Anc. législ. *Chancellerie aux contrats*. Juridiction établie autrefois en plusieurs villes du duché de Bourgogne. Le titulaire de cette chancellerie avait droit de connaître de l'exécution des actes passés sous le scel dit des contrats.

— On appelait aussi *chancellerie* le greffe d'un consulat de marine, où l'on délivrait des expéditions authentiques, comme celles des notaires et des greffiers.

— Cour souveraine d'Angleterre pour les affaires civiles.

— Maison destinée pour la chancellerie. Hôtel de la chancellerie de France.

— Bien qu'aujourd'hui le ministre de la justice ne soit plus chancelier de France, son hôtel est encore désigné sous le nom de Chancellerie de France, et les arrêtés et décisions de ce ministre énoncent qu'ils sont donnés en chancellerie.

— Le personnel employé à la chancellerie. La chancellerie a été au-devant du roi à son entrée.

— Se prenait aussi pour L'émolument du sceau, droit établi de temps immémorial sur les actes scellés.

— *Chancellerie commune*. C'était le nom qu'on donnait autrefois aux émoluments du sceau, qui se partageaient entre tous les notaires, secrétaires du roi, et autres officiers de la grande chancellerie de France.

— Le style aride usité dans les actes émanés des bureaux ministériels, des greffes de justice, etc., l'habitude de farcir ces pièces, déjà assez obscures par elles-mêmes, de mots latins ou barbares, a donné lieu au terme de *style de chancellerie*.

CHANCEUX, EUSE. adj. (rad. *chance*). Fam. Qui a une chance favorable. Il a eu le gros lot de la loterie, il est chanceux. Je ne suis pas si chanceux. Il y a des gens si chanceux, que tout leur réussit, jusqu'aux fautes qu'ils peuvent faire.

— Iron. *Voilà un homme bien chanceux*. C'est un homme malheureux, à qui rien ne réussit.

— Se dit d'une chose dont le résultat est fort incertain. Cette affaire est fort chanceuse.

— Il est pris substantiv. dans ce prov. *Mieux vaut jouer contre un pipeux que contre un chanceux*. Au jeu, un fripon est moins redoutable qu'un homme heureux.

CHANCI. s. m. (du lat. *canus*, blanc). Hortic. Fumier dans lequel s'est développé du blanc de champignon. [illegible] S'empl. adjectiv. Pain chanci. Jambon chanci. Confitures chancies. Pâtés chancis.

— Techn. Se dit, dans les salines, d'un charbon éteint.

CHANCIL. s. m. Comm. Ancien nom d'une espèce de toile.

CHANCILLER. v. a. et n. S'est dit autrefois pour Barrer, annuler. ‖ Chanceler.

CHANCIR. v. n. 2e conj. (du celt. *can*, blanc ; d'où le lat. *canus*, *candidus*, blanc). Se couvrir d'une pellicule blanchâtre. Les confitures commencent à chancir. Vieux.

— Hortic. Se dit aussi du fumier qui, en tas, ou sur une couche fort sèche, commence à blanchir.

— S'emploie aussi en parlant des racines des arbres, lorsqu'elles blanchissent.

— SE CHANCIR. v. pron. Devenir chanci. Des confitures qui se chancissent. Un pâté qui commence à se chancir. Le pain se chancit. Ce fumier se chancit bien. Vieux.

— Syn. comp. CHANCIR. MOISIR. *Chancir* se dit des premiers signes de changement ; *moisir*, du changement entier. ‖ CHANCIR. SE CHANCIR. *Chancir* se dit de la fermentation qu'éprouvent ou que peuvent éprouver diverses matières comestibles ; *se chancir* se dit de la fermentation qu'éprouvent actuellement ces matières.

CHANCISSURE. s. f. (rad. *chancir*). Commencement de moisissure. Ôter la chancissure de dessus un pâté. Vieux.

— Filaments produits par la putréfaction.

CHANCRE. s. m. (du lat. *cancer*, écrevisse, à cause de sa forme). Chir. Nom donné vulgairement à plusieurs espèces d'ulcères qui rongent ; mais, dans le langage médical, il se dit particulièrement des ulcères vénériens. Chancre vénérien. Il a le visage rongé par un chancre. Chancre simple. Chancre scorbutique. Chancre primitif. Chancre consécutif. Chancre bénin. Chancre malin. De beaux habits sur le pauvre vaniteux sont comme du fard sur un *chancre*. (Boiste.)

— Pathol. Élevure qu'une fièvre ardente fait venir sur la langue, aux lèvres, dans le palais.

— Crasse qui s'attache aux dents.

— Art vétér. Sorte d'ulcère qui attaque le gros bétail, et qui commence par occuper le dessous de la langue, d'où il s'étend rapidement vers les parties environnantes. On l'appelle communément *chancre volant*. Le chancre attaque beaucoup d'autres parties du corps, celui des fosses nasales est un des signes caractéristiques de la morve ; celui qui se manifeste au pied des bêtes à laine est désigné sous les noms de *crapaud*, *piétin*, *fourchet*, etc.

— Agric. Maladie qui ronge les arbres et les dépouille de leur écorce.

— Fauconn. Espèce de tartre qui s'attache au gosier et à la partie inférieure du bec du faucon.

— Pop. *Manger comme un chancre*. Manger excessivement.

— Fig. Vice d'administration, fléau public qui appauvrit l'État, qui le ruine insensiblement. La taxe des pauvres, en Angleterre, est un véritable chancre politique. La guerre civile est un chancre qui dévore ce pays.

— *Chancre politique*. Nom qu'on donna, en 1791, à la guerre de la Vendée, parce qu'elle dévorait des armées entières.

CHANCREUX, EUSE. adj. (rad. *chancre*). Qui tient de la nature du chancre ou du cancer. Ulcère chancreux. Bouton chancreux.

— Qui est attaqué du chancre. Arbre chancreux. Avoir la bouche chancreuse.

CHANDELETTE. s. f. S'est dit pour Petite chandelle.

CHANDELEUR. s. f. (du lat. *candela*, chandelle). Liturg. Fête de la présentation de Notre Seigneur au temple et de la purification de la Vierge. On la nomme ainsi parce que ce jour-là il se fait une procession où tous les assistants portent des chandelles de cire ou des cierges.

— Prov. *Étrennes d'honneur durent jusqu'à la Chandeleur*. ‖ *La veille de la Chandeleur, l'hiver se passe ou prend vigueur*.

CHANDELIER. s. m. (du lat. *candela*, chandelle). Artisan qui fait et vend de la chandelle.

— Ustensile qui sert à mettre la chandelle, la bougie ou les cierges. Chandelier d'étain, de cuivre, d'argent, de cristal. Grand chandelier. Chandelier à plusieurs branches. Chandelier d'église.

— Fig. Il est parlé dans l'Apocalypse de sept chandeliers mystérieux en or, au milieu desquels St Jean vit un personnage respectable qui n'était autre que Jésus-Christ lui-même.

— Prov. *Il ne faut point mettre la lumière sous le boisseau, mais sur le chandelier, afin qu'elle éclaire toute la maison*. Il ne faut pas laisser de grands talents dans l'obscurité. Il ne faut pas cacher la vérité aux hommes.

— Fig. et fam. *Être placé sur le chandelier*, *être sur le chandelier*. Être en vue, occuper une place éminente, surtout dans l'église.

— *Mettre quelqu'un sur le chandelier*. L'élever en dignité.

— Hortic. *Faire le chandelier*. Couper avec la serpette toutes les petites branches nouvelles qui sont sur les plus grosses [illegible] ser dégarnies, en croyant, par ce moyen, avoir des fruits plus gros.

— Techn. Petit pilier de terre au milieu d'un fourneau à cuire les pipes.

— *Chandelier de jauge*. Bâton porté sur un pied et traversé par deux branches, dont la longueur et la distance servent à jauger ou à mesurer la forme que le faïencier doit donner au vase qu'il tourne.

— Mar. Barre de fer arrondie, fixée par son pied et posée à peu près verticalement, pour soutenir les lisses du passe-avant, des batayoles de hune, etc. Les fanaux de hune et poupe sont supportés par des chandeliers. ‖ *Chandeliers de tire-veilles*. Deux petites colonnes de cuivre ou de fer plantées sur le bord du bâtiment pour retenir deux cordes d'appui dont on s'aide pour monter à bord. On les appelle aussi *chandeliers d'échelle*. ‖ *Chandeliers de chaloupe*. Deux fourches de fer qui servent à soutenir le mât lorsqu'on ne s'en sert pas et que la chaloupe va à la rame. ‖ *Chandeliers de petits bâtiments*. Appuis de bois que l'on

voit sur le pont de quelques bâtiments, et qui servent à appuyer et soutenir le mât lorsqu'il est amené sur le pont. || *Chandelier de fanal.* Grand fer avec un pivot sur lequel on pose un fanal à la poupe.

— *Chandelier de pierrier.* Fourche dont les branches embrassent les tourillons d'un pierrier pour servir de support à cette pièce d'artillerie.

— Archit. *Chandelier d'eau.* Fontaine dont le jet est élevé sur un pied portant un petit bassin, et qui ne diffère du champignon qu'en ce qu'il ne fait point nappe et que son eau va former un autre chandelier plus bas.

— Art milit. *Chandeliers de tranchée* ou *de blinde.* Pieux ou montants plantés verticalement dans un madrier pour couvrir les sapeurs.

— Véner. *Porter le chandelier.* Se dit en parlant d'un cerf qui a le haut de la tête large et creux. Ce cerf porte le chandelier.

— adjectiv. Maître chandelier.

CHANDELIÈRE. s. f. Comm. Marchande de chandelles. Femme d'un fabricant ou d'un marchand de chandelles.

CHANDELLE. s. f. (ét. lat., *candela*, même signification). Mèche recouverte de suif, ou tout à la fois de suif et de cire, et qui est propre à l'éclairage. La chandelle, connue en France depuis 1300, ne paraît l'avoir été ni des Grecs ni des Romains : ils ne brûlaient que de l'huile. Pendant longtemps les chandelles furent un objet de luxe. Sous le règne de Charles V, les valets tenaient les chandelles à la main, et ne les posaient point sur les tables du souper. Chandelles moulées. Grosse chandelle. Chandelle des quatre, des huit, des douze au demi-kilogramme. Chandelle de veille. Chandelle bénite. Allumer la chandelle. Cette chandelle éclaire bien, n'éclaire pas. Moucher la chandelle. Eteindre la chandelle. Souffler la chandelle. Ne brûler que de la chandelle. Travailler à la chandelle. Un bout de chandelle. Excommunier à chandelles éteintes. Un papillon qui se brûle à la chandelle.

— *Chandelles moulées.* Celles qui sont fondues dans des moules.

— *Chandelles ployées* ou *à la baguette.* Celles qui se fabriquent à l'aide de baguettes de bois, dont l'un des bouts est terminé en pointe, de manière à mieux enfiler les mèches.

— *Chandelle économique.* Celle à laquelle on ajoute une petite quantité de cire pour augmenter sa consistance, et la rendre d'un usage plus agréable.

— Prov. et fig. *Se brûler, venir se brûler à la chandelle.* Se dit d'un homme qui, séduit par des apparences décevantes, s'engage dans une situation embarrassante ou périlleuse. || Quitter un asile où l'on était en sûreté, pour venir se faire prendre en un autre. || *A chaque saint sa chandelle.* Pour s'assurer le succès d'une affaire, il faut se rendre favorable chacun de ceux qui peuvent contribuer à la faire réussir. || *Il doit une belle chandelle à Dieu, à la Vierge.* Se dit d'un homme qui est échappé d'un grand péril, par allusion à la coutume d'offrir des chandelles de cire à Dieu et aux saints, en reconnaissance de leur protection ; et ces chandelles étaient plus ou moins belles, selon le degré d'importance qu'on attachait aux grâces obtenues. || *Donner une chandelle à Dieu et une au diable.* Se ménager entre deux partis opposés. || Mener une vie mêlée de bien et de mal. || *C'est une économie de bouts de chandelles.* Se dit d'une épargne sordide de petites choses. || *Etre ménager de bouts de chandelles.* Ne se montrer économe que dans les petites choses. || *Le jeu ne vaut pas la chandelle.* La chose dont il s'agit ne mérite pas les soins qu'on prend, les peines qu'on se donne, la dépense qu'on fait.

— Fam. *Il s'en va comme une chandelle,* ou fig. *C'est une chandelle qui s'éteint.* Se dit d'un homme qui meurt insensiblement et de vieillesse.

— Fig. et fam. *Voir des chandelles, mille chandelles.* Se dit lorsqu'on a un grand éblouissement d'yeux causé par un coup, un heurt, une chute.

— Prov. *Ses yeux brillent comme des chandelles.* Ses yeux sont vifs et brillants. || Prov. et fig. *Brûler la chandelle par les deux bouts.* Consumer son bien en faisant différentes sortes de dépenses également ruineuses. || Se livrer à la fois à des excès de genres différents. || Se dit aussi d'un ménage où le mari dépense d'un [illegible]

— Fig. et fam. *La chandelle brûle.* Le temps presse ; on perd inutilement un temps précieux.

— Prov. On dit de celui qui a de la peine à s'expliquer, *Apportez-lui une chandelle pour trouver ce qu'il veut dire.* || *La chandelle qui va devant éclaire mieux que celle qui va derrière.* Il vaut mieux faire des libéralités de son vivant que par testament. || *Il y a des nouvelles à la chandelle.* Cela se dit lorsqu'on voit se former au lumignon ou à la mèche d'une chandelle des boutons nommés champignons, qui sont supposés annoncer l'arrivée de quelque le[illegible]e, ou la visite de quelque étranger.

— *Cette femme est belle à la chandelle.* Se dit d'une femme dont la beauté ne soutient pas le grand jour.

— Fig. *Tenir la chandelle.* Se prêter à de honteuses complaisances, pour favoriser un commerce de galanterie. Cette expression est très-libre.

— *Chandelle des Rois.* Grosse chandelle cannelée, et peinte de différentes couleurs, dont les chandeliers faisaient présent à leurs pratiques le jour des Rois.

— *Cet habit est bariolé comme la chandelle des Rois.* Se dit d'un habit chamarré de plusieurs couleurs.

— Prov. *Être réduit à la chandelle bénite.* Etre à l'agonie, à l'extrémité.

— Anc. prat. *Donner à chandelle éteinte.* Formule usitée dans les adjudications des fermes du roi, où l'on pouvait surenchérir tant que durait une chandelle.

— Droit ecclés. *Excommunication à chandelle éteinte.* Celle qui avait lieu lorsqu'on donnait encore le temps de la durée d'une chandelle au pécheur pour se repentir.

— Admin. *Adjudication à l'extinction de la chandelle.* Adjudications pendant lesquelles on allume une chandelle, et pour lesquelles on peut surenchérir jusqu'à ce que la chandelle soit éteinte.

— *Chandelle romaine.* Pièce d'artifice en forme de grosse chandelle, qui lance perpendiculairement, et à certains intervalles, des étoiles d'un éclat très-vif.

— Constr. Pièce de bois ou de fer placée verticalement pour servir d'étai.

— Impr. Pièce de bois longue que l'on place debout, sur le chapeau d'une presse d'imprimerie, et que l'on fixe au plateau supérieur pour empêcher la presse de varier.

— Bot. *Bois de chandelle.* Bois jaune des Antilles.

— Fig. et pop. *Chandelles de glace.* Eau glacée qu'on voit pendre des toits des maisons, des gouttières, des arbres.

CHANDELLERIE. s. f. Comm. Lieu où l'on fait des chandelles. || Boutique où l'on en vend. || Commerce de chandelles.

CHANDERNAGOR. Géogr. Ville de l'Hindoustan appartenant à la France ; 30,000 hab.

CHANDOS (Jean). Capitaine anglais du XIVe siècle, nommé par Edouard III lieutenant général des provinces que l'Angleterre possédait sur le continent, fit prisonnier du Guesclin à la bataille d'Auray, en 1364, et fut tué au combat de Lussac, près Poitiers, en 1369.

CHANÉE. s. f. Techn. Cannelure du métier à tisser la soie. || Gouttière qui conduit l'eau sur la roue du moulin à papier.

CHANEL. s. m. V. CHENAL.

CHANELETTE. s. f. Techn. Gouttière d'une auge à l'autre.

CHANETTES. s. f. pl. S'est dit autrefois pour Burettes.

CHANFREIN. s. m. (ét. lat., *camus*, licou ; *frenum*, frein). Autrefois, la Pièce de fer qui couvrait le devant de la tête d'un cheval armé.

— Maintenant, par extension, Partie de la tête du cheval qui est entre les sourcils, depuis les oreilles jusqu'aux naseaux. Un cheval qui a le chanfrein blanc.

— Mamm. Marque blanche longitudinale que certains chevaux portent à la partie antérieure de la tête. Cette marque prend aussi le nom de Lice. || Quand cette marque se prolonge jusqu'à l'extrémité de la lèvre inférieure, on dit que l'animal *boit dans son blanc*, et l'on a observé qu'il est plus ombrageux.

— Morceau d'étoffe noire qu'on met sur le nez des chevaux de deuil. || Panaches de plumes pour les chevaux.

— Archit. Petite surface que l'on forme en abattant l'arête d'une pierre ou d'une pièce de bois.

— Techn. Petit creux en cône que l'horloger pratique dans une pièce de métal.

— Partie comprise entre le bas du front et le museau de quelques mammifères.

— Ornith. Bouquet de plumes effilées, rudes, et dirigées d'avant en arrière, qui garnit la base du bec de quelques oiseaux.

CHANFREINDRE. v. a. 4e conj. Techn. Faire un chanfrein. On dit plus ordinairement Chanfreiner.

CHANFREINÉ, ÉE. part. pass. du v. Chanfreiner. S'empl. adjectiv. Bois chanfreiné. Pierre chanfreinée.

CHANFREINER. v. a. 1re conj. (rad. *chanfrein*). Abattre l'arête d'une pierre ou d'une pièce de bois pour former un chanfrein.

[illegible]
chanfrein.

— SE CHANFREINER. v. pron. Être chanfreiné.

CHANFREINT, EINTE. part. pass. du v. Chanfreindre. S'empl. adjectiv.

CHANG. Hist. Prince de la deuxième dynastie des empereurs de la Chine. La dynastie des Changs a duré de 1766 à 1122 av. J.-C.

CHANGALLA. Géogr. Nom d'un peuple de race nègre qui habite la partie occidentale de l'Abyssinie et le sud de la Nubie.

CHANG-CO. Myth. chin. Divinité chinoise honorée des célibataires, et surtout des lettrés, qui la regardaient comme leur protectrice.

CHANGE. s. m. (du bas lat. *cambium*, même signif.). Troc d'une chose contre une autre. N'est guère usité, en ce sens, que dans ces phrases : Gagner au change, perdre au change.

— Prix qu'un banquier reçoit pour sa participation au contrat de change. Le change est de tant pour cent. Le change est au pair.

— Comm. Négociation par laquelle une personne, moyennant un prix convenu, cède à une autre personne les fonds dont elle dispose dans un endroit autre que celui où se fait l'opération. Faire le change. Courtier de change. Ce sont les dettes ou les créances réciproques entre les villes qui règlent toutes les opérations du *change.* (Condill.) || *Commerce de change.* Celui qui comprend toutes les négociations relatives à la vente ou à l'échange des matières d'or ou d'argent, soit monnayées, soit en lingots, ainsi que de tous les papiers représentant une valeur métallique. || *Change menu.* Celui qui se fait tous les jours et à tous moments en faveur des marchands et des voyageurs qui, voulant avoir de la monnaie pour des pièces d'or et d'argent, ou certaines espèces pour d'autres, donnent quelque profit à ceux qui leur font ce change. || *Change réel.* Celui qui se fait par lettres de change et négociation d'argent de place en place. || *Change sec.* Celui qui n'est qu'un prêt usuraire déguisé. || On a aussi appelé *change sec* celui qui se fait sans transport de deniers. || *Change au pair.* Se dit quand il n'y a rien à perdre ou à gagner entre les cambistes, et quand pour une somme qu'on donne en un lieu on en reçoit une autre de même valeur dans une autre place. || *Change intérieur.* Opération qui se fait sur des places du même pays par un échange d'effets, moyen plus commode et moins embarrassant que la remise des espèces. || *Change étranger* ou *extérieur.* C'est la même faite sur les places des pays étrangers.

— *Lettre de change.* Contrat par lequel un négociant cède à un autre, contre de l'argent comptant ou toute autre valeur, les fonds qu'il possède dans un autre pays. L'invention des lettres de change est attribuée aux Juifs qui, s'étant réfugiés en Lombardie après avoir été chassés de France, de 1181 à 1316, donnèrent à des voyageurs des lettres portant ordre aux dépositaires des fonds qu'ils y avaient laissés de les remettre à ces voyageurs, qui leur en avaient payé la valeur. Cependant il paraît que le change n'était pas étranger aux Romains.

— Les bonzes donnaient des lettres de change pour l'autre vie.

— *Billet de change.* Billet qui représente une valeur en argent contre laquelle on peut le changer à volonté. Les monnaies fictives, inventées par la nécessité, sont comme des billets de *change* dont la valeur imaginaire peut excéder aisément les fonds qui sont dans un Etat. (Volt.)

— Banq. *Cours du change.* La différence qui existe entre la valeur nominale d'un papier et celle pour laquelle ce papier est reçu dans le commerce. Lorsque le *change* se fait d'une ville à l'autre, somme égale pour somme égale, on dit qu'il est au pair. (Condill.) Le *change* hausse au-dessus du pair dans une ville, lorsqu'on y donne une somme plus grande que celle qu'on fait toucher dans une autre ville. (Id.) Quand on donne une moindre somme pour une plus grande, on dit que le *change* est au-dessous du pair. (Id.)

— *Place de change.* Celle qui est intermédiaire entre tel et tel pays, et où se font toutes les opérations du change. Hambourg est une place de change entre la France et l'Angleterre, entre la France et le Nord.

— *Changes étrangers.* Opération par laquelle on fait la réduction de la monnaie d'un pays en celle d'un autre pays, d'après le prix du change convenu.

— *Le change est en faveur de telle place.* Se dit quand les lettres sur cette place gagnent au prix du change. Dans le cas contraire, on dit que le change est contre telle place ou qu'il lui est défavorable.

— L'intérêt de l'argent qu'on prête selon le cours de la place. Prendre, donner à change.

— Par extens. Lieu où l'on va changer des pièces de monnaie étrangères pour les monnaies du pays où l'on se trouve, des pièces d'argent pour des pièces d'or, de l'or ou de l'argent pour des billets de banque, etc. Aller au change.

— Se disait aussi pour La menue monnaie qu'on donne pour de la grosse. Il m'est venu demander le change d'un louis.

— Se disait autrefois pour Changement. Un inconstant aime le change.

— *Payer comme au change.* Payer sur-le-champ.

— S'est dit autrefois pour Le lieu destiné aux réunions des négociants. On l'appelle aujour- [illegible]

— Véner. Ruse d'une bête fauve qui cherche à échapper aux chiens ou aux chasseurs en leur donnant une autre bête à chasser. || *La bête donne le change.* Elle fait lever une autre bête dont les chiens suivent la voie. || *Les chiens prennent le change, tournent au change.* Ils quittent la bête qui a été lancée pour courir la nouvelle bête. || *Les chiens gardent le change, ne tournent pas au change.* Ils ne se laissent pas emporter après la nouvelle bête, et continuent à chasser la bête qui a été lancée. || *Maintenir le change.* Se dit quand les chiens chassent toujours la bête qu'ils ont lancée. Les chiens maintiennent le change.

— Fauconn. Se dit lorsque l'oiseau quitte son entreprise pour une nouvelle, ou qu'il prend des pigeons ou d'autre gibier qu'il ne doit pas poursuivre.

— Fig. *Donner le change à quelqu'un.* Détourner adroitement quelqu'un du dessein, des vues qu'il peut avoir, en lui donnant lieu de croire une chose pour une autre. La per[illegible] si j'ose le dire, est un mensonge de toute personne : c'est dans une femme l'art de placer un mot ou une action qui donne le *change*, et quelquefois de mettre en œuvre des serments et des promesses qui ne lui coûtent pas plus à faire qu'à violer. (La Bruy.) || *Prendre le change.* Se laisser tromper de cette manière, par ignorance ou par simplicité. || Se tromper, se méprendre sur un objet, sur une affaire. || Sortir de son sujet pour s'attacher à des choses dont il n'est point question. Les petites passions ne prennent jamais le *change* et vont toujours à leur fin. (J.-J. Rouss.) || *Faire prendre le change à quelqu'un.* Le tromper, l'induire en erreur. || *On donne le change aux ennemis*, en faisant semblant de marcher à droite quand on a marché à gauche.

— Prov. et fig. *Rendre le change à quelqu'un.* Lui faire une réplique ingénieuse ou vive, lui rendre la pareille.

— Syn. comp. CHANGE. TROC. ÉCHANGE. PERMUTATION. *Change* exprime l'action de changer, sans indiquer l'espèce ou la manière. *Troc* se dit pour les choses de service et pour tout ce qui est meuble. *Echange* se dit des marchandises, des terres, des états, des personnes, et de tout ce qui est bien-fonds. *Permutation* n'est d'usage que pour les titres ou les emplois. || CHANGE. ESCOMPTE. L'*escompte* est une remise d'une partie de la dette, lorsqu'on paie avant l'échéance. Le *change* est une remise qui se paie d'avance.

CHANGÉ, ÉE. part. pass. du v. Changer. S'empl. adjectiv. La nature *changée* tout à coup. (Boss.) Les temps sont *changés.* (La Bruy.) Un cœur jeune encore dans un corps *changé.* (Mass.) Il meurt détrompé, sans mourir *changé.* (Id.)

Un jour, une glace fidèle
Lui fit voir ses traits allongés :
Ah ! quelle horreur ! s'écria-t-elle,
Comme les miroirs sont *changés !*
(FR. DE NEUFCHÂTEAU.)

— *Changé à* pour *changé en.* Dans le sacrement de l'Eucharistie, le pain est changé au corps de Notre-Seigneur. J'aurais assez d'inclination à attendre que sa beauté se fût entièrement rétablie, et que le lait de cette pauvre bête se fût *changé* aux lis et aux roses d'une déesse. (Fonten.)

— *Changé en.* La femme de Lot fut changée en une statue de sel. Daphné fut changée en laurier. On croyait déjà voir ces temples *changés* en mosquées. (Fléch.) La question si du pain et du vin sont *changés* en la seconde personne de la Trinité. (Volt.) Trop de mots pour exprimer une pensée remarquable, c'est une pièce d'or *changée* en monnaie de billon. (Beauch.)

— Fig. et fam. *Il faut qu'il ait été changé en nourrice.* Se dit d'un enfant qui ne ressemble à ses parents ni pour les traits ni pour le caractère. || *Il n'a pas été changé en nourrice.* Il ressemble à ses parents au physique aussi bien qu'au moral.

— *Changé* prend l'auxiliaire *avoir* quand on veut exprimer l'action. Il a changé de visage, il a changé d'avis. Mais quand on veut exprimer l'état qui résulte de l'action, on emploie l'auxiliaire *être.* Cet homme est changé à ne pas le reconnaître. Cette femme est bien changée depuis sa dernière maladie.

CHANGEANT, ANTE. adj. Variable, inconstant, qui change facilement. Voilà un temps bien changeant. Une nation fort changeante. Humeur changeante. Esprit changeant. Une personne changeante.

— *Couleur changeante.* Couleur qui change selon les différentes expositions. Comme la gorge d'un pigeon, au cou *changeant*, au cœur tendre et fidèle. (La Font.)

. . . . . . Les nœuds rattachés sur ma tête
Ont gardé ces couleurs et ces reflets *chan-*
(FELLENS.) [*geants.*

— *Taffetas changeant.* Taffetas qui paraît de différentes couleurs, parce que la trame est d'une couleur et la chaîne d'une autre.

— Astron. *Etoiles changeantes.* Etoiles qui sont sujettes à des diminutions ou à des augmentations alternatives de lumière.

— Bot. Epithète donnée à diverses plantes, soit à cause des variétés de couleur que la culture a produites en elles, soit parce que leurs fleurs ne sont pas toujours de la même couleur ; soit enfin parce qu'un même pied [illegible]

— Zool. Se dit également des animaux dont le pelage varie suivant les saisons. || Dont le plumage est glacé. || Dont le plumage est très-sujet à varier pour la nuance.

— En prose, il ne se met qu'après son substantif. Un homme changeant, un esprit changeant ; humeur changeante, couleur changeante.

— Syn. comp. CHANGEANT. LÉGER. INCONSTANT. VOLAGE. Une personne *légère* ne s'attache pas fortement ; une *inconstante* ne s'attache pas pour longtemps ; une volage ne s'attache pas à un seul ; une *changeante* ne s'attache pas longtemps au même.

— CHANGEANT. part. prés. du v. Changer. Qui change. Il est invariable, parce qu'il marque l'action. Des personnes changeant d'opinion à tout moment.

Tous mes sots, à l'instant changeant de conte[nance,]
Ont loué du festin la superbe ordonnance.
(BOILEAU.)

Un moment elle est gaie, un moment sérieuse,
Enfin *changeant* d'humeur mille fois en un jour.
(DESTOUCHES.)

CHANGEANT. s. m. Erpét. Sous-genre de sauriens de la famille des agames, qui changent de couleur presque aussi rapidement que les caméléons. || CHANGEANTS. s. m. pl. Tribu de l'ordre des reptiles batraciens, renfermant ceux de ces animaux qui subissent des métamorphoses.

— Comm. Espèce de camelot de laine pure, qui se fabrique à Lille.

CHANGEANTE. s. f. Astron. Etoile dont la lumière augmente ou diminue. La changeante de la Baleine. Les changeantes du Cygne.

CHANGEMENT. s. m. Passage d'un état à un autre, d'une chose à une autre. Etrange, merveilleux, continuel changement. Tout est sujet au changement. Changement de saison. Changement de domicile. Changement de vie, de conduite. Changement de vues, de système. Changement d'état, de condition. Aimer le changement. Changement dans la nature, dans le gouvernement, dans les affaires. Ceci peut amener de grands changements. Opérer un changement. Plusieurs changements ont eu lieu. Changement de théâtre, de scène, de décorations. Changement à vue. Tel deuil n'est rien souvent que *changement* d'habits. (La Font.) Je connais mieux ton âme, j'ai des garants qui ne me permettent pas même d'imaginer ton *changement* possible. (J.-J. Rouss.) Le peuple va même jusqu'à oublier ses intérêts les plus chers, par l'amour qu'il a pour le *changement*. (La Bruy.)

Regarde-moi, trouves-tu, ma chère âme,
En mon visage un si grand *changement* ?
(LA FONTAINE.)

— Altération, passage d'une modification à une autre. Les *changements* sont d'abord imperceptibles, deviennent peu à peu sensibles, et se marquent enfin par des résultats auxquels on ne peut se méprendre. (Buff.) Les animaux sauvages et libres sont peut-être de tous les animaux vivants les êtres les moins sujets aux altérations, aux *changements*, aux variations de tout genre. (Id.) Il ne se fit dans les états aucun *changement* qui corrompît ou qui perfectionnât son administration. (Volt.) Il se peut que notre globe ait éprouvé autant de *changements* que les états ont éprouvé de révolutions. (Id.)

— *Changement de décoration*. Opération par laquelle on change le lieu de la scène, en substituant une nouvelle toile et de nouvelles coulisses à celles qui disparaissent.

— Législ. *Changement d'état*. Celui qui se fait de la condition d'un homme suivant laquelle il vivait auparavant dans le public et dans sa famille, et qui lui donnait certains droits et certaines dénominations.

— Chorégr. *Changement de jambe*. Temps qui consiste à s'enlever légèrement de terre en faisant passer en avant la jambe qui, dans la position précédente, se trouvait derrière.

— Manég. *Changement de main*. Passage du cheval par une ligne diagonale, prenant à la sortie du coin qui mène au grand côté du manége, et finissant à l'autre extrémité à pareille distance du coin opposé. || *Faire un changement de main renversée*. Parcourir deux lignes diagonales parallèles, distantes d'environ 65 centimètres, de telle façon que le cheval, revenu au point de départ, se trouve changé de main.

— Algèbre. *Changement d'ordre*. Expression employée comme synonyme de Permutation.

— Archit. *Changement de proportions*. Changement qui consiste à augmenter ou diminuer la hauteur, la saillie, le diamètre des membres, des corniches, des colonnes, selon la situation où se trouvent toutes ces parties, selon le caractère que l'architecte veut exprimer, l'effet qu'il veut produire.

— Chem. de fer. *Changement de voie*. Action de faire passer les voitures qui circulent sur un chemin de fer d'une voie sur une autre.

— Prov. *Changement de propos réjouit l'homme*. Il ne faut pas toujours parler de la même chose. || *Changement de corbillon fait appétit de pain bénit*. La nouveauté est une espèce de ragoût. || *Changement de temps, entretien de sot*.

— Epith. Prompt, subit, avantageux ; sensi-

— Syn. comp. CHANGEMENT. ALTÉRATION. Le *changement* peut être entier ou partiel, l'altération est un changement partiel, mais elle exprime le rapport d'une chose bonne à une chose moins bonne ou mauvaise. || CHANGEMENT. VARIATION. VARIÉTÉ. Le premier marque le passage d'un état à un autre ; le second, le passage rapide par plusieurs états successifs ; le dernier, l'existence de plusieurs individus d'une même espèce, sous les états en partie semblables, en partie différents ; ou d'un même individu sous plusieurs états différents. || CHANGEMENT. RÉVOLUTION. MUTATION. Les *changements* mettent la chose dans un nouvel état ; les *révolutions* la renversent ; les *mutations* la changent de place et de maître.

CHANGEOTER. v. a. 1re conj. Changer souvent et sans raison. Il changeote souvent ce qu'il a.

— S'empl. aussi absol. Il aime à changeoter.

CHANGER. v. a. 1re ... (du lat. barb. *cambire*, changer ... ... e ou un o, on ajoute un *e* muet après le *g* pour lui conserver le son de *j*. *Je change, tu changes, il change, nous changeons, vous changez, ils changent. Je changeais*, etc. *Je changeai*, etc. *Je changerai*, etc. *Je changerais*, etc. *Change, changeons, changez. Que je change*, etc. *Que je changeasse*, etc. *Changer. Changeant. Changé, ée.* Céder une chose pour une autre. Il a changé sa vieille vaisselle pour de la neuve. Il a changé ses tableaux contre des meubles. Changer une pièce d'or pour de l'argent blanc, pour de la monnaie. Je ne veux pas changer avec lui.

— Donner des pièces de monnaie d'une certaine valeur pour la même somme en pièces de valeur différente. Changer un louis, une pièce de cinq francs. || On le dit même, en parlant des billets de banque. Changer un billet de 500 francs.

— Remplacer un objet par un autre. Ne nous changez pas notre vin. Changer un enfant en nourrice. Changer le papier d'une chambre. Changer les draps d'un lit. Cette femme a changé son amant pour un autre. Il faudra changer cet ameublement. Il a changé son bien de nature. Ta hardiesse ne *change* rien à mon projet. (Grimm.) Je pense qu'au lieu de *changer* la nourriture ordinaire des nourrices, il suffit de la leur donner plus abondante et mieux choisie dans son espèce. (J.-J. Rouss.)

— Rendre une chose différente de ce qu'elle était. Changer sa manière de vivre. On a changé l'ordre. Il a changé tout son plan. Il a changé toute sa maison. Cet événement allait changer la face des affaires. Rien ne peut changer les lois de la nature. Cela ne change rien à mes résolutions. M. de Voltaire a changé totalement nos idées sur la manière d'écrire l'histoire. (La Harpe.) Ce n'était pas tout que de *changer* les hommes, il fallait leur fournir de nouveaux moyens de remplir la tâche sous laquelle leurs prédécesseurs avaient succombé. (Thiers.) Le temps qui *change* tout *change* aussi les humeurs. (Boil.)

Il voit comme avec art *changeant* ses habitudes,
La feuille en se tournant s'expose tour à tour,
A la fraîche rosée, à la chaleur du jour.
(DELILLE.)

— Convertir une chose en une autre, tant au propre qu'au fig. Aux noces de Cana Jésus-Christ changea l'eau en vin. Il se vantait de pouvoir changer toutes sortes de métaux en or. On changea les temples en églises. Cela changea mes soupçons en certitude. Le succès *change* en tyrans les vainqueurs de la tyrannie. (C. Delav.) O Dieu ! vous avez *changé* mes pleurs en joie, vous avez déchiré le sac qui me couvrait, vous m'avez revêtu d'allegresse. (La Harpe.) Et le froid en statue a *changé* les rochers. (Delille.) Celui qui se charge d'un élève infirme et valétudinaire *change* sa fonction de gouverneur en celle de garde-malade. (J.-J. Rouss.) C'est à force de travailler pour augmenter notre bonheur que nous le *changeons* en misère. (Id.)

— *Changer quelqu'un*. Changer le linge qu'il a sur lui.

— Mar. *Changer la barre du gouvernail*. La faire passer de tribord à bâbord, si l'on parle à celui qui est au gouvernail, et *vice versâ* ; mais si l'on s'adresse aux autres marins de garde sur le pont, on indique à l'un d'eux de venir relever celui qui l'a tenue jusqu'alors. || *Changer d'amures*. Les prendre à l'autre bord, lorsqu'on louvoie. || *Changer les écoutes de focs des voiles d'etai*. Les passer d'un bord à l'autre. || *Changer les manœuvres*. Les remplacer par d'autres meilleures ou plus convenables. || *Changer le quart*. Remplacer par d'autres hommes ceux qui étaient depuis quatre ou six heures sur le pont. || *Changer les voiles*. Remplacer celles qui sont enverguées par d'autres. || *Changer devant, changer derrière*. Virer vent devant, en faisant tourner tout le phare, toutes les voiles d'un mât ensemble par le moyen des bras qui agissent sur les vergues. || *Changer de bord*. Mettre un côté du navire au vent, au lieu de l'autre qui y était. || *Changer l'artimon*. Faire passer la voile d'artimon avec la vergue d'un côté du mât à l'autre.

— Prov. et fig. *Changer son cheval borgne contre un aveugle*. Changer, par méprise, une chose défectueuse contre une autre plus défectueuse encore.

— CHANGER. v. n. Quitter une chose pour une autre. Dans ce sens, on l'emploie toujours avec la préposition *de*. Changer d'habit, de chemise. Changer d'appartement, de place.

de nom en traversant la France. Vous avez besoin de *changer* d'air. (Mme de Sévig.)

— S'emploie au fig. dans le même sens. Vous avez changé de couleur. A cette menace, il a changé de visage. Changer de façon d'agir. Changer de vie, de conduite. Changer de religion. Changer de parti. Changer de résolution, d'avis. Changer de ton, de langage.

Mais le bon La Fontaine eût bien *changé* d'avis
Si de messieurs d'Alger il avait été pris.
(F. DE NEUFCHATEAU.)

Au pied de l'échafaud, sans *changer* de visage,
Elle s'avançait à pas lents.
(C. DELAVIGNE.)

— Fig. et fam. *Changer de batterie*. Se servir de quelque nouveau moyen dans une affaire, le premier n'ayant pas réussi.

— Manég. *Changer de main*. Porter la tête du cheval d'une main à l'autre, pour le faire aller à droite ou à gauche

— Prov. et fig. *Changer de note*. Changer de façon d'agir ou de parler.

— Ellipt. Changer de linge lorsqu'on est mouillé par la pluie ou la sueur. Je suis rentré chez moi pour changer.

— *Changer avec quelqu'un*. Faire un échange avec lui. Il ne veut pas changer avec vous.

— *Je ne voudrais pas changer avec lui*. Je ne voudrais pas être à sa place, être dans sa position, dans sa condition, etc.

— Absol. Changer d'état. Rien n'est stable en ce monde, tout change. Le temps va changer. Il dégèlera si le vent change. Son visage a bien changé. Les modes changent rapidement. Vos sentiments ont bien changé. Tout *change* dans la nature, tout s'altère. (Buffon.)

Tout *change*, tout vieillit, tout périt, tout s'ou-
[blie ;
Mais qui peut oublier ses premières amours ?
(GINGUENÉ.)

— On dit qu'une société, qu'un corps change, lorsque tous ses membres sont renouvelés, et que les membres d'un corps changent, lorsqu'ils se succèdent à certaines époques dans l'exercice de leurs fonctions. Comme le sénat *change* tous les ans, et que les officiers *changent* tous les jours, il n'y a ni assez de temps ni assez d'intérêt pour retenir une partie de l'autorité. (Barthélemy.)

— Fig. Changer de mœurs, de caractère. Changer en bien. Changer en mal. S'il est honnête homme, il a bien changé. Ce jeune homme est changé à son avantage.

— *Changer du tout au tout, du blanc au noir*. Changer entièrement.

— Prov. *Tel change qui ne gagne pas*. On ne gagne pas toujours au changement. || *Il change comme un caméléon*. Il change fort souvent. Cette expression venait de ce que l'on a cru longtemps que le caméléon changeait de couleur à volonté.

— *Cet homme change à ne pas le reconnaître*. Il a le visage bien changé, soit par l'âge, soit par la maladie. || Fig. Il a changé entièrement de mœurs et de conduite. || On dit, dans le même sens, *il change à vue d'œil*.

— Avoir de l'inconstance dans les projets, les goûts, les affections. C'est un homme qui change aisément, on ne peut se fier à lui. Aimer à changer. Un amant jure de ne jamais changer. Le perfide a changé. Semblables au navigateur qui croit voir le rivage du fleuve se mourir, quand nous *changeons*, nous disons que c'est le monde qui change. (De Gerando.)

— Prov. *Le temps changera*. Se dit quand on voit quelqu'un faire une chose contraire à son genre de vie ordinaire.

— *Changer à*. L'âge, en changeant ses traits, a-t-il *changé* quelque chose à la honte de son caractère ? (Mass.) Ces grandes révolutions, que *changeront*-elles à votre malheur éternel ? (Id.)

— *Changer avec*. Je ne puis changer avec vous, car je perdrais à ce marché.

— *Changer contre*. Ses parchemins et ses titres qu'il ne *changerait* pas contre les masses d'un chancelier. (La Bruy.)

— *Changer de*. Les chrétiens ne meurent pas, ils ne font que *changer* de vie. (Fléch.) De mesure et de poids je *changeais* à leur gré. (Rac.)

— *Changer en*. Elles *changent* leur physionomie douce et modeste en une autre qui est fière et audacieuse. (La Bruy.) Leur piété a trois écueils à craindre, qui peuvent *changer* en vices toutes les vertus. (Mass.)

— *Changer pour*. Le sort des armes pourra changer encore pour la France, mais le sort des lettres ne changera plus. Il a changé ses manuscrits pour des livres. Changer un billet pour de l'argent blanc.

— Plusieurs auteurs ont dit en vers et en prose, *changer à* pour *changer en*. *Changeons* les soins du monde à des soins plus utiles. (Malleville.)

Les dieux. . . . .
Changent leur frêle enduit aux marbres les plus
(LA FONTAINE.) [durs.

Peut-être avant la nuit l'heureuse Bérénice
Change le nom de reine au nom d'impératrice
(RACINE.)

Geoffroy pense que *changer à* peut être permis en vers ; en prose, on n'en doit faire usage que dans cette phrase consacrée : Le pain et le vin sont changés au corps et au sang de Jésus-Christ.

se change en glace par l'action du froid. Mes soupçons se changèrent en certitude. Comment en un plomb vil l'or pur s'est-il *changé* ? (Rac.) Ils ont trop fait sentir aux peuples que l'ancienne religion se pouvait *changer*. (Boss.) Tout se *change* en passions dans le cœur de l'homme. (Mme de Staël.)

— Réformer ses mœurs, son caractère. Tel est mon caractère, je ne saurais me changer.

— On ne dit pas bien *je me suis changé*, il vaut mieux dire *j'ai changé d'habillement*

— Syn. simpl. Echanger, troquer, permuter, commuer, métamorphoser, transformer, convertir.

— Syn. comp. AVOIR CHANGÉ. ÊTRE CHANGÉ. Le premier rappelle l'action, le second l'état. V. CHANGÉ, ÉE, part. || CHANGER. ÉCHANGER. *Changer* est le terme vulgaire ; *échanger* appartient exclusivement au langage du commerce. || CHANGER POUR. CHANGER CONTRE. *Changer pour* se rapporte à l'intention, *changer contre* a rapport à la valeur des objets. || CHANGER. ALTÉRER. *Changer*, opérer un changement quelconque ; *altérer*, faire un changement en mal. || CHANGER. VARIER. *Changer*, c'est cesser d'être le même ; *varier*, c'est être tantôt d'une façon, tantôt d'une autre.

CHANGEUR. s. m. (rad. *change*). Celui qui fait commerce de changer des pièces de monnaie françaises ou étrangères pour d'autres pièces, des billets de banque pour du numéraire, du numéraire pour des billets de banque, ou des matières précieuses contre du numéraire. La boutique d'un changeur. Porter des monnaies étrangères au changeur.

— Avant 1789, les changeurs n'étaient pas des commerçants : ils recevaient seulement pour les envoyer à la monnaie, les monnaies altérées, les monnaies étrangères, les matières d'or et d'argent, et les échangeaient contre de la monnaie ayant cours. Ils étaient chargés de surveiller l'état des monnaies mises en circulation, et de saisir toutes les espèces décriées.

— On a aussi donné le nom de *changeurs* à certains employés de l'hôtel de la monnaie, et notamment au caissier.

— Fam. *Cet homme paie comme un changeur*. Il paie comptant.

— *Riche comme un changeur*. Se dit d'un homme qui a beaucoup d'argent comptant.

— Chez les Romains, les changeurs remplissaient presque toutes les fonctions de nos changeurs, de nos banquiers et de nos notaires : C'était par leur ministère que se faisaient les changes, les dépôts, les achats, les ventes, les prêts.

— Hist. *Changeur du trésor*. Titre que le trésorier du domaine a porté jusqu'en 1543, époque où François Ier créa seize recettes générales.

CHANGEUSE. s. f. Comm. Femme qui tient un bureau de change. || Femme d'un changeur. || L'Académie ne donne pas ce féminin.

CHANG-TI. Myth. Un des noms sous lequel les Chinois désignent le dieu créateur.

CHANI. s. m. Ichthyol. Nom vulgaire de poissons de genres et de familles différents

CHANKS. s. m. pl. Conchyl. Genre de coquilles univalves en forme de conque et d'une grande dimension, que l'on pêche sur la côte de Ceylan.

CHANLATTE. s. f. Constr. Planche taillée en biseau et placée à l'extrémité des chevrons, d'un comble, pour soutenir l'égout de la couverture.

CHANNE. s. m. Ichthyol. Poisson de la mer des Indes, qui ressemble beaucoup à la perche.

CHANNE ou **CHAN.** s. m. Econ. rur. Se dit dans le midi de la France des fleurs ou particules blanches qui se présentent à la surface d'un vin en vidange.

CHANOINE. s. m. (du gr. κανών, règle, parce que, dans l'origine, tous les chanoines observaient une règle commune). Relig. Celui qui possède un canonicat dans une église cathédrale ou collégiale. Chanoine de Notre-Dame de Paris. Chanoine de St-Denis. Chanoine honoraire.

Les *chanoines* vermeils et brillants de santé
S'engraissaient d'une longue et sainte oisiveté.
(BOILEAU.)

Moi-même ai vu sous l'habit d'un *chanoine*,
Un homme sage, et, qui plus est, savant.
(SALLENTIN.)

— Hist. ecclés. Se disait, dans l'origine, des clercs soumis à la règle particulière d'un chapitre ou d'une collégiale. || *Chanoine cardinal*. Chanoine attaché à une église. || *Chanoine damoisel* ou *damoiseau*. Jeune chanoine qui, n'étant pas encore dans les ordres, n'avait point droit de chapitre. || *Chanoine expectant* ou *surnuméraire*. Celui qui n'a que le titre et la dignité de chanoine, sans prébende. || *Chanoine forain*. Celui qui fait desservir sa chanoinie par un vicaire. || *Chanoine jubilaire* ou *jubilé*. Celui qui jouit d'une prébende depuis cinquante ans. || *Chanoine laïque* ou *séculier*. Laïque admis par honneur dans un chapitre. || *Chanoine majeur*. Celui qui possédait une grande prébende. || *Chanoine mineur*. Celui dont la prébende était moins considérable. || *Chanoine mansionnaire* ou *résidant*. Celui qui dessert la chanoinie. || *Chanoine moine*. Chanoine régulier. || *Chanoine tertiaire*. Celui qui

nonicat. || *Chanoine de treize marcs*. Chanoine dont le revenu était de cette somme. || *Chanoine mitré*. Chanoine qui, par privilége du pape, avait droit de porter la mitre. || *Chanoine ad succurrendum*. Celui qui se faisait chanoine à l'article de la mort, pour participer aux prières du chapitre. || *Chanoine honoraire*. Celui qui a été chanoine, et qui s'est démis de son canonicat. || Personne notable qui, sans être réellement chanoine, jouit de tous les droits des chanoines, et prend place parmi eux. || *Chanoines réguliers*. Chanoines qui faisaient des vœux de religion, et qui vivaient en communauté. Les chanoines réguliers de St-Augustin, de Ste-Geneviève, de Prémontré. || *Chanoine capitulant*. Chanoine qui, étant constitué dans les ordres sacrés, a voix délibérative dans les assemblées capitulaires. || *Chanoine ad effectum*. Dignitaire auquel le pape confère le titre ou de chanoine sans prébende, à l'effet de posséder une dignité dans un chapitre. || *Chanoines privilégiés*. Ceux qui, sans assister à l'office, et même

sans résider, jouissaient des fruits de leurs prébendes.

— Prov. et fig. *Mener une vie de chanoine.* Mener une vie douce et tranquille.

CHANOINESSE. s. f. Celle qui possède une prébende dans un chapitre de filles. Chanoinesse de Maubeuge, de Remiremont. Un chapitre de chanoinesses. Dominique, il faudra ôter les housses de la chambre bleue, c'est là que doit loger madame la *chanoinesse.* (Mme de Chamilly.)

— Religieuses qui suivaient la règle de St Augustin.

— On donna ce nom dans l'origine à toutes les vierges religieuses, domestiques des monastères, et généralement à toutes les personnes qui y étaient employées.

CHANOINIE. s. f. Canonicat. Posséder une chanoinie. Conférer une chanoinie. Vieux. On dit plutôt canonicat.

— Syn. comp. CHANOINIE, PREBENDE. La *prébende* peut subsister sans le canonicat, mais la *chanoinie* est inséparable de la prébende, excepté pour les chanoines honoraires.

CHANON. s. m. Conchyl. Espèce de coquille bivalve du genre avicule.

CHANOS. s. m. Ichthyol. Nom vulgaire d'une espèce de poisson abdominal à une seule dorsale.

CHANSON. s. f. (du lat. *cantio*, de *cantare*, chanter). Pièce de vers simples, aisés et naturels que l'on chante sur un air, et dont les stances se nomment couplets. Plusieurs chansons ont des refrains; elles offrent alors plus de grâce, mais il faut que ce refrain soit amené naturellement. Chanson nouvelle. Vieille chanson. Chanson à boire. Chanson bachique. Les chansons de Béranger. Les chansons de Désaugiers. Faire une chanson. Un couplet de chanson. Le refrain d'une chanson. L'air d'une chanson. Noter une chanson. Composer une chanson. On a fait des chansons sur lui. Il met tout en chanson. Dire, chanter une chanson. Danser aux chansons. Recueil de chansons. Fredonner une chanson. Composer, rimer une chanson. Il faut même en *chansons* du bon sens et de l'art. (Boil.)

Fille aimable de la Folie,
La *chanson* naquit parmi nous;
Souple et légère, elle se plie
Au ton des sages et des fous. (DE BERNIS.)

— *Chanson de Roland.* Conte romanesque inventé pour animer le soldat avant d'en venir aux mains. On plaçait en tête de l'armée une troupe de basses-tailles qui chantaient cette chanson; cet usage s'est maintenu jusqu'à la bataille de Poitiers.

— *Chansons spirituelles.* Chansons sur des matières pieuses.

— *Chansons à boire* ou *chansons bachiques.* Celles que l'on fait pour se réjouir à table et se provoquer à boire.

— *Chansons à danser.* Celles qu'on chante quand plusieurs personnes dansent en rond.

— *Chansons du Pont Neuf.* Chansons communes qui se chantent parmi le peuple avec une grande facilité et sans art.

— S'emploie aussi pour L'air, la musique d'une chanson.

— Fig. et fam. *Il n'a qu'une chanson; il ne sait qu'une chanson; il dit, il chante toujours la même chanson; c'est toujours la même chanson; c'est la chanson du ricochet, dont on ne voit pas la fin.* Se dit d'un homme qui répète toujours la même chose. || *Je ne me paie pas de chansons.* Je ne me paie pas de paroles, je veux des effets. || *Voilà bien une autre chanson.* Voilà une chose nouvelle, une chose à laquelle on ne s'attendait pas.

— S'emploie quelquefois comme synon. de Chants, accents, accords, vers.

Chantons; tout s'attendrit, mes brebis attentives
Semblent s'intéresser à mes *chansons* plaintives.
(GRESSET.)

— Se dit même du chant des oiseaux. Le rossignol répétait sa chanson.

— Fig. et fam. Sornette, discours ou raison frivole. Tout ce qu'il vous dit est une chanson. Il nous conte des chansons. Chansons que tout cela.

Les maux les plus cruels ne sont que des *chan-*
[*sons*
Près de ceux qu'aux maris cause la jalousie.
(LA FONTAINE.)

— On dit aussi, par forme interjective, *Chanson!* c'est-à-dire, Je n'en crois rien, je ne m'y fie pas.

— Épith. Jolie, petite, bachique, obscène, guerrière, grivoise, pastorale, poissarde, rustique, champêtre, satirique.

— Prov. *Les mots font les chansons.* Il faut s'en tenir à ce qu'on a dit ou écrit. || S'emploie aussi pour exciter quelqu'un à s'expliquer. || *En une chanson n'y a qu'un bon mot.* || *Il ne chante qu'une chanson, il n'aura qu'un denier, qu'un double.*

CHANSONNABLE. adj. des 2 g. Qui mérite d'être chansonné. Homme chansonnable. Femme chansonnable.

CHANSONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Chansonner. S'empl. adjectiv. Homme chansonné. Femme chansonnée.

CHANSONNER. v. a. 1re conj. (rad. *chanson*). Faire des chansons satiriques sur quelqu'un. Je l'ai bien chansonné. Il *chansonna* le vice et chanta la vertu. (Favart.)

La médisante envie. . . . .
Avec un air dévot déchirant son prochain,
Et *chansonnant* les gens l'Évangile à la main.
(VOLTAIRE.)

— SE CHANSONNER. v. pron. Se dit de plusieurs personnes qui font sur chacun d'eux des couplets satiriques. Ces deux personnes se chansonnent continuellement.

CHANSONNET. s. m. Ornith. Un des noms vulgaires de l'étourneau.

CHANSONNETTE. s. f. (dimin. de *chanson*). Petite chanson. Une jolie chansonnette. Se dit surtout des poésies pastorales, par opposition aux airs graves et sérieux. L'air d'une *chansonnette* doit être facile et gracieux. (Enc.)

Souvent l'auteur altier de quelque *chansonnette*
Prend droit au même instant de se croire poète.
(BOILEAU.)

— Ce mot, qui n'est que du style familier, s'emploie aussi en parlant du chant des oiseaux.

Qu'ils me sont doux ces champêtres concerts,
Où rossignols, pinsons, merles, fauvettes,
Sur leur théâtre, entre deux rameaux verts,
Viennent gratis m'offrir leurs *chansonnettes.*
(***)

— Épith. Tendre, légère, jolie, amoureuse.

CHANSONNIER, ÈRE. s. (rad. *chanson*). Fam. Celui, celle qui fait des chansons. Les bons chansonniers sont rares. C'est un chansonnier fort spirituel. Je suis le *chansonnier* et l'âme du festin. (Regnard.)

— Épith. Facile, agréable, élégant, aimable, spirituel, fertile, fécond, mauvais, pitoyable, stérile, ennuyeux, lourd.

— Recueil de chansons. Le Chansonnier français. Chansonnier des dames. Acheter un chansonnier.

— Voltaire l'a employé adjectiv., dans le sens de Qui fait des chansons.

Je voulais par quelque huitain,
Sonnet ou lettre familière,
Réveiller l'enjoûment badin
De votre altesse *chansonnière.* (VOLTAIRE.)

— Propre à faire des chansons. Le génie chansonnier est le partage de la nation française.

— Ce terme est peu usité comme adjectif.

CHANT. s. m. (pr. *chan* devant une cons.; du lat. *cantus*, même signif.). Sorte de modification de la voix, qui permet de produire des sons variés et appréciables.

— Suite d'inflexions de voix, agréables à l'oreille, qui procèdent par des intervalles admis dans la musique et dans les règles de la modulation. Chant agréable, harmonieux, mélodieux. Chant triste, lugubre. Chant d'allégresse. Chants de triomphe. Des chants pieux. École de chant. Les règles du chant. L'art du chant. Le cerf écoute avec plaisir le flageolet et le *chant* du berger. (Guéroult.) Sont-ce là les hommes aimés du ciel dont j'ai entendu les *chants*? (Chateaubr.)

— Fig. *Chant de sirène.* Langage trompeur.

— Toute musique qui peut s'exécuter avec la voix. Mettre un air en chant. Il a fait les paroles, un autre a fait le chant. Ce n'est pas là le chant. Étudier un morceau de chant. Parties de chant. Les beaux chants se font moins par art que par génie. Chant usé. Chant nouveau. Inventer des chants nouveaux. La jeunesse, accoutumée de bonne heure à répéter des *chants*, y puisait avec plaisir l'amour du devoir et l'idée de la vraie beauté. (Lav.)

— La partie mélodieuse ou principale d'une musique quelconque, celle d'où dépend toute l'expression. L'harmonie ne doit point étouffer le chant. Ce compositeur a de très-beaux chants.

— *Ce morceau, cette ouverture manque de chant.* Ce morceau, cette ouverture n'a pas de mélodie.

— Mus. *Chant en ison* ou *chant égal.* Chant qui ne roule que sur deux sons, et qui ne forme par conséquent qu'un seul intervalle. || *Chant sur le livre.* Plain-chant d'église avec un accompagnement musical. || *Chant figuré.* V. CONTREPOINT. || *Plain-chant, chant grégorien, chant d'église.* Le chant ordinaire de l'Église, dont saint Grégoire est regardé comme l'inventeur. || *Chant royal.* Ton sur lequel se chante la prière pour le souverain. || *Chant ambrosien.* Chant composé des quatre sons authentiques des anciens, et choisi par saint Ambroise pour en former le chant de l'Église de Milan.

— Ramage des oiseaux. Le chant du rossignol, du serin, de l'alouette, etc. Le chant du cygne est consacré par les poètes. L'Église ne fait que gémir, et le *chant* de la tourterelle délaissée est dans sa bouche. (Boss.)

— Fig. *C'est le chant du cygne.* Se dit du dernier ouvrage qu'un musicien célèbre, un grand poète, un homme éloquent, a fait peu de temps avant sa mort. Les cygnes sans doute ne chantent point leur mort; mais toujours, en parlant du dernier essai et des derniers élans d'un beau génie prêt à s'éteindre, on rappellera avec sentiment cette expression touchante: *C'est le chant du cygne.* (Buff.)

— Cri du coq.

— *Dès le chant du coq.* Au point du jour.

— Cri de la cigale. Le chant de la cigale est monotone.

— Par extens. Certaines pièces de poésie qui se chantent ou peuvent se chanter. Chant nuptial. Chant funèbre. Chant pastoral. Chant guerrier. Cessez, cessez pour moi tous vos *chants* d'allégresse. (Mol.)

Puissé-je demeurer sans voix,
Si dans mes *chants* ta douleur retracée
Jusqu'au dernier soupir n'occupe ma pensée.
(RACINE.)

— Fig. et poét. Toute composition en vers. Les héros qu'immortalisent les chants du poète. Chants sublimes. Chants immortels. Le dieu qui préside à mes chants. Daigne inspirer mes chants. Mes chants rediront tes exploits.

J'ai des *chants* pour toutes les gloires,
Des larmes pour tous les malheurs.
(C. DELAV.)

Quels *chants* sur ces flots retentissent?
Quels *chants* éclatent sur ces bords?
(LAMARTINE.)

— Chacune des divisions d'un poème. Le premier chant, le deuxième chant de l'Iliade, de l'Odyssée, de la Jérusalem délivrée, de la Henriade, du Lutrin. Art poétique de Boileau, chant quatrième. La Peinture, poème en trois chants. || On donne souvent aussi le nom de livres aux chants de certains poèmes. Le premier, le deuxième livre de l'Énéide, des Géorgiques.

— Dans notre ancienne poésie, on donnait le nom de *chant* à plusieurs sortes de pièces de vers, les unes assujéties à certaines règles, les autres n'en ayant proprement aucune particulière. Chant royal, chant de mai, chant nuptial, chant de joie, chant pastoral, chant de folie, etc. Ces sortes de poésies ne sont plus en usage aujourd'hui.

— *Chants civiques.* Chants au moyen desquels les peuples manifestent, par l'organe d'un poète qui résume leurs sympathies, l'expression commune de leur joie, de leur tristesse, de leur souffrance ou de leur gloire. Les plus célèbres sont la *Marseillaise, le Chant du départ, la Varsovienne, l'Hymne de Riégo, la Tragala, la Brabançonne,* etc. Quant à la *Parisienne*, ce n'est qu'un chant civique bâtard, emprunté, pour l'air et les paroles, à une cantate plus ancienne.

— *Chants nationaux* ou *populaires.* Chants qui reflètent les mœurs, les coutumes et la pensée dominante de chaque époque. Il n'y a pas un peuple, quel qu'ait été son degré de civilisation, qui n'en offre un plus ou moins grand nombre. C'est par ce moyen que s'est conservé dans la mémoire des hommes le souvenir des anciens événements. La plupart de ces anciennes poésies se sont perdues; mais il en existe un grand nombre chez les peuples modernes, et quelques-unes de ces poésies remontent à des époques très-reculées. L'Écosse et la Scandinavie se plaisent à de mystérieuses ballades; l'Allemagne s'inspire de légendes mystérieuses; la Pologne redit tout bas ses *masurques;* l'Angleterre tressaille aux accents de *Rule Britannia* ou du *God save the king;* l'Helvétie a ses *rans;* l'Italie ses *boleros* et ses *saltarelles;* l'Espagne ses *fandangos*, ses *cachuchas* et ses *seguidillas;* enfin la France compte avec orgueil ses *noëls*, ses *rondes*, ses *romances* et ses *vaudevilles.* Qui n'a fredonné cent fois en sa vie le *roi Dagobert, Malbrough, Vive Henri IV, Au clair de la lune*, etc.

— Syn. simpl. Air, chanson, fredon, concerts, voix; vers, accords, accents; en parlant des oiseaux: ramage, gazouillement, gazouillis. On dit Les concerts pour Les chants des oiseaux. || Épith. Agréable, mélodieux, harmonieux, délicieux, séducteur, enchanteur, ravissant, beau, simple, intéressant, attrayant, doux, tendre, sublime, divin, gracieux, noble, naïf, naturel, solennel, passionné, pathétique, vif, animé, mesuré, musical, nombreux, joyeux, bizarre, ennuyeux, lamentable, triste, languissant, sinistre, lugubre, plaintif, humble, timide, grossier, rustique, rude, nocturne, tragique, héroïque, pastoral, nuptial. || Périphr. De ses chants les accords éternels. Des chants la douce mélodie.

CHANTABLE. adj. des 2 g. Mus. Qui peut se chanter.

— Digne d'être chanté. Cette musique n'est pas chantable.

CHANTAGE. s. m. Pêch. Pêche dans laquelle on fait du bruit, pour engager le poisson à donner dans les filets.

— adjectiv. Pêche, poisson chantage.

CHANTAL (Jeanne-Françoise Frémiot, baronne de). Née en 1572, morte en 1641, fonda, après la mort de son mari, l'ordre de la Visitation, et consacra le reste de sa vie à des œuvres de charité. Elle fut canonisée en 1767, par Clément XII.

CHANTANT, ANTE. adj. Qui se chante aisément. Musique chantante. Une mélodie chantante. Des airs chantants.

— *Vers chantants, paroles chantantes.* Vers, paroles propres à être mis en chant. Le phénix de la poésie chantante.

— *Cette langue est chantante, a quelque chose de chantant.* Se dit d'une langue fort accentuée, dont la prosodie a quelque chose de musical.

— *Déclamation chantante.* Déclamation qui manque de naturel, parce que les intonations se rapprochent du chant.

— On a appelé Lulli et Quinault *les héros de la scène chantante*, parce que ce sont eux qui ont le mieux réussi dans les opéras.

— Qui aime à chanter. Cette Rosette si fraîche, si accorte, si *chantante*, qui trouvait son violon un orchestre sans rival. (Rog. de Beauv.)

— Il suit son substantif. Un air chantant, une musique chantante.

— CHANTANT. part. prés. du v. Chanter. Qui chante. Il est invariable parce qu'il marque l'action. Une jeune fille chantant une romance.

CHANTÉ, ÉE. part. pass. du v. Chanter. S'empl. adjectiv. La romance n'est qu'une élégie *chantée.* (La Harpe.) Jamais un drame *chanté* ne peut produire l'effet progressif et profond que produit le drame déclamé, où l'illusion est constamment soutenue. (Id.) Les cantiques sacrés leur causaient une espèce d'enthousiasme, surtout lorsqu'ils étaient *chantés* par leurs femmes. (Ségur.)

— Prov. et fig. *C'est bien chanté.* Se dit, par moquerie, à une personne qui dit quelque chose qu'on n'approuve pas, qu'on ne trouve pas à propos.

CHANTEAU. s. m. (ét. celt., *cant*, cercle, petit rond; le côté d'un corps plat et équarri, sur lequel côté ce corps peut se tenir élevé; en gr. κανθός, cercle de fer). Morceau coupé à un grand pain. Un gros chanteau de pain.

— *Chanteau de pain bénit* ou absolument *chanteau.* Le morceau de pain bénit qu'on envoie à celui qui doit rendre le pain bénit le dimanche suivant ou le jour de fête le plus prochain.

— Grosse pièce de pâtisserie en long qu'on fait faire pour envoyer à ses parents et à ses amis.

— Prov. *On lui a donné le chanteau.* C'est à lui à faire au premier jour, et à son tour, ce que les autres ont fait avant lui. On dit, dans le même sens, qu'*on lui a donné le bouquet.*

— Morceau d'étoffe coupé à une plus grande pièce. Ce manteau a été coupé en plein drap, il n'y a point de chanteau. Les chanteaux d'une robe, d'une soutane.

— Espèce de pointes que les tailleurs sont obligés d'ajouter sur les côtés d'un manteau ou d'un autre vêtement semblable, tant pour lui donner l'ampleur nécessaire, que pour l'arrondir.

— Techn. La pièce du fond d'un tonneau, qui est seule de son espèce, et qui se termine par deux segments de cercles égaux.

— Anc. législ. Portion de biens possédée séparément.

— Guichardin nous apprend qu'une sœur de Léon X eut le plus grand *chanteau* des deniers recueillis par la croisade contre Sélim. (Et. Pasq.)

— CHANTEAUX. s. m. pl. Jantes du rouet.

CHANTEL. s. m. S'est dit autrefois pour Chanteau. || Part, portion.

CHANTELAGE. s. m. (du celt. *chanter*, chantier, soutien de navire qu'on construit, ou de tonneau de vin). Dr. féod. Droit qu'on payait au seigneur pour le vin vendu en gros ou par brocs, sur le chantier de la cave et du cellier, dans l'étendue de la seigneurie. || Droit qu'avaient les habitants de Paris d'ôter le chantel ou bondon de leurs tonneaux, et d'en vider la lie, moyennant une certaine redevance.

CHANTELLE. s. f. (du celt. *chantell*, habitation). Dr. féod. Taille personnelle due au seigneur par ses mortaillables, pour la permission de demeurer dans la seigneurie, et d'y posséder certains héritages.

CHANTEL-LE-CHÂTEAU. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Gannat (Allier); 1,700 hab.

CHANTEPLEURE. s. f. (du fr. *chanter* et *pleurer*, le chant étant représenté par le bruit que fait l'eau en sortant par les petits trous de la chantepleure, et les *pleurs*, par l'eau qu'elle répand). Sorte d'entonnoir qui a un long tuyau percé de plusieurs trous par le bout inférieur, pour faire couler du vin ou quelque autre liqueur dans un tonneau, sans la troubler.

— Arrosoir de jardinier à queue longue et étroite.

— Fente qu'on pratique dans des murs de clôture ou de terrasse, pour laisser les eaux pénétrer ou s'écouler facilement. On l'appelle aussi Barbacane.

— Tuyau dont on se sert pour tirer de l'eau d'une rivière ou d'un réservoir.

— Se dit, dans le nord de la France, du robinet d'un tonneau à vin, à cidre, ou à bière.

— [illegible] dans lequel on foule, en certains vignobles, le raisin avant de le descendre dans le cuvier; il est garni d'une gouttière qui conduit le vin dans la cuve. D'autres fois la chantepleure est criblée de trous, et on la place sur la cuve même.

CHANTEPLEURER. v. a. 1re conj. Remplir au quart, à moitié ou entièrement, la chantepleure, et piétiner le raisin qu'elle renferme, afin d'en exprimer plus de jus.

CHANTER. v. n. 1re conj. (ét. lat., *cantare*, fréquentat. de *canere*, chanter). Former avec la voix des sons variés et appréciables.

— Faire diverses inflexions de voix suaves, agréables à l'oreille, par des intervalles admis dans la musique et dans les règles de la modulation. Chanter bien. Chanter avec goût. Chanter juste, agréablement, passablement. Chanter à pleine voix. Chanter faux. Chanter à basse note. Il allait chantant par les chemins. Chanter en musique. Chanter en faux

bourdon. Chanter en chœur. Chanter dans un concert. Chanter seul. Chanter au lutrin. Maître à chanter. Il se mit à son clavecin, et *chanta* sans voix, en maître de chapelle, c'est-à-dire comme un ange. (Grimm.) Les sons que nous faisons entendre en parlant et en *chantant*, quoique formés par les mêmes organes, ne produisent pas le même effet. (Barthél.)

— Syn. simpl. Fredonner. || Périph. Faire des fredons, faire entendre sa voix, faire entendre les accents, les accords de sa voix, de son gosier déployer les richesses.

— *Chanter sur le livre.* Se dit lorsque les chantres composent et chantent impromptu, sur le livre de chœur qui est au lutrin, un contre-point à quatre parties.

— *Chanter à livre ouvert.* Chanter, à la première inspection des notes, un air qu'on n'avait jamais vu.

— Fig. et fam. *Je le ferai chanter sur un autre ton.* Je l'obligerai à parler, à se conduire autrement qu'il ne fait. || *Il faut qu'il chante sur un autre ton, qu'il chante plus haut.* Il faut qu'il en offre davantage, qu'il en donne davantage. || *Je le ferai chanter.* Je le réduirai à la raison.

— Fam. *C'est comme si vous chantiez.* Se dit à quelqu'un pour lui témoigner qu'on ne fait aucune attention à ce qu'il dit, qu'on n'en fait aucun cas.

— Prov. *Envoyer quelqu'un chanter devant le myrte.* S'est dit d'un ignorant incapable de placer un mot dans la conversation des gens instruits, par allusion à la coutume en usage chez les anciens de placer une branche de myrte entre les mains du convive qui ne voulait pas chanter, ou qui ne le savait pas, et de le forcer à chanter devant ce rameau.

— Fam. *Ce criminel a chanté à la question.* Il a trop parlé, il a découvert la vérité. || On dit de ceux qui ont découvert quelque secret : *Il faut que quelqu'un ait chanté.* || *Il a été mis en cage pour apprendre à chanter.* On l'a fait prisonnier pour avoir été trop libre en paroles.

— Prov. *Voilà bien chanté.* Se dit d'une personne qui dit quelque méchante raison, qui ne satisfait pas.

— *Maître à chanter.* Musicien qui enseigne le chant, la musique vocale.

— *Pain à chanter.* Sorte de petit pain sans levain, d'un blanc mat très-pur découpé en rond et très-mince, qui porte l'empreinte de la figure de quelque symbole de Jésus-Christ, et que le prêtre consacre pendant la messe. || On le dit abusivement pour Pain à cacheter les lettres.

— Se dit par extension des instruments qui exécutent la partie mélodieuse d'un morceau de musique, par opposition à ceux qui ne font qu'accompagner. La basse seule chante dans ce morceau.

— On dit poétiquement *chanter sur la lyre, sur la harpe, sur la musette* etc. Oserons-nous *chanter* sur nos faibles musettes ? (Volt.)

— Se dit aussi des oiseaux, de la cigale. L'alouette a chanté. Le coq a chanté. La cigale chante. Il n'aime les oiseaux que parce qu'ils *chantent* et ne cessent de *chanter*. (La Bruy.) L'alouette, en *chantant*, monte vers la lumière. (Léonard.)

La cigale ayant chanté,
Tout l'été. (La Fontaine.)

— Syn. simple. Gazouiller, ramager.

— Prov. et fig. *Ce n'est pas à la poule à chanter devant le coq.* Une femme doit se tenir dans l'infériorité à l'égard de son mari.

— Un auteur l'a même dit de la mer. Les eaux *chantent* de bonheur autour du paquebot. (Méry.)

— Prov. *Bien danse à qui la fortune chante.* On est joyeux quand on a la fortune favorable. || *Tel chante qui n'a joie.* On affecte souvent d'être gai, lorsqu'on aurait sujet de s'affliger.

— Par extens. Réciter, déclamer ou lire d'une manière qui n'est pas naturelle et qui approche du chant. Ce comédien, ce prédicateur chante.

— Mar. Crier d'une certaine manière, pour donner le signal de réunion d'efforts à faire par plusieurs, soit dans les ports, soit sur les vaisseaux.

— Blas. On dit des armes parlantes, qu'*elles chantent*.

— CHANTER. v. a. Exécuter une partie ou un morceau de musique vocale. Chanter un air, une chanson, des vers. Chanter un hymne. Chanter le dessus, la basse, etc. Qui a bien chanté un air peut en chanter bien d'autres avec un égal succès. Pendant toute la nuit, la jeunesse de Delphes, distribuée dans les rues, *chantait* des vers à la gloire de ceux qu'on venait de couronner. (Barthél.)

— S'empl. également avec un régime direct en parlant des oiseaux. Les petits oiseaux ne gazouillent pas, ils *chantent* l'amour. (Dict. des sc. médic.)

— Se dit aussi des paroles mises en plain-chant. Chanter une hymne. Chanter une antienne. Chanter une prose. Chanter l'évangile. Chanter l'épître. Chanter un *Te Deum*. Chanter la messe. Chanter vêpres.

— On dit qu'un *homme chante messe*, pour signifier qu'il est prêtre.

— Fig. et fam. *Il chante toujours la même chanson, la même antienne.* Il répète toujours la même chose.

— Prov. et fig. *Chanter à quelqu'un sa gamme.* Lui faire une forte réprimande, lui dire ses vérités.

— Se dit aussi relativement aux pensées, aux idées exprimées par les paroles que l'on chante. Chanter des sottises. Chanter des blasphèmes. Chanter des infamies. Si les Français savaient *chanter* des sentiments, ils ne *chanteraient* pas de l'esprit. (J.-J. Rouss.)

— Fig. et fam. *Chanter la palinodie.* Se rétracter, dire du bien d'une personne ou d'une chose dont on avait dit du mal.

— Publier, célébrer, raconter. Chanter la gloire, chanter les hauts faits d'un héros. Homère a chanté la colère d'Achille. Ovide a chanté les amours. Je *chante* la gloire, et non pas la puissance. (J. Chénier.) Mon luth *chante* aujourd'hui les vertus d'un autre âge. (C. Delavigne.)

Sous le masque heureux qui vous donnait le change,
Je vous faisais *chanter* des vers à ma louange.
(Piron.)

Je pourrai dire encore, en *chantant* mes plaisirs,
C'est un Dieu qui m'a fait ces tranquilles loisirs.
(Michaud.)

— *Chanter quelqu'un.* Faire des vers sur lui.

— Syn. simple. Célébrer, vanter, annoncer, publier, louer, prôner, exalter, préconiser.

— Fig. et fam. *Chanter victoire.* Se glorifier du succès. Il a réussi, il chante victoire. Il ne faut pas chanter victoire avant le temps.

— Fig. *Chanter les louanges de quelqu'un.* Faire de grands éloges d'une personne. Tout le monde chante vos louanges.

— Dans certaines phrases du langage familier, il s'emploie pour Dire. Que me chantez-vous là ? Il me chante toujours la même chose. Que chante cette lettre ? Voyons ce que ce livre, ce que cet auteur chante.

— Fig. et fam. *Chanter injures, chanter pouilles, chanter goguettes à quelqu'un.* Lui dire des injures, des choses offensantes.

— S'empl. aussi absol. Les maîtresses sont des oiseaux qui, un beau matin, s'envolent par la fenêtre pour aller *chanter* ailleurs. (A. Houssaye.)

Je n'ai plus désormais, étranger dans la France,
De retraite où *chanter*, ni d'asile où mourir.
(Bertin.)

— SE CHANTER. v. pron. Être chanté. Les cantiques qui se chantent dans les fêtes.

— Devoir être chanté. Ce cantique se chante sur un autre air.

— Syn. comp. CHANTER. CHANTONNER. *Chanter*, exécuter un morceau de musique et prononcer les paroles distinctement. *Chantonner*, chanter à voix basse, sans méthode et sans suite.

CHANTÈRE. s. m. Se disait autrefois des troubadours ou chanteurs provençaux.

CHANTERELLE. s. f. (rad. *chanter*). Il est probable qu'on leur a donné ce nom, parce que c'était ordinairement sur cette corde qu'on exécutait autrefois la partie du chant). La corde d'un violon, d'une basse, etc., qui est la plus déliée et qui a le son le plus aigu. Mettre une chanterelle. Hausser la chanterelle. Baisser la chanterelle. La chanterelle s'est rompue. Jusqu'à présent on a regardé les chanterelles de Naples comme les meilleures.

— On dit d'une symphonie qu'*elle ne quitte pas la chanterelle*, lorsqu'elle ne roule qu'entre les sons de cette corde et ceux qui en sont les plus voisins.

— Bouteille de verre fort mince, dont on tire des sons très-agréables en soufflant dessus.

— Chasse. Femelle d'oiseau que l'on met dans une cage au milieu d'un bois ou d'une campagne, afin que par son chant elle attire les autres oiseaux dans les filets tendus pour les prendre. La chanterelle a attiré beaucoup d'oiseaux.

— Bot. Espèce de champignon comestible, ainsi appelé, parce qu'on a cru trouver quelque ressemblance entre sa forme et celle de la tête d'un coq qui chante.

— Techn. Pièce de l'arçon des chapeliers, qui sert à bander la corde. || Chez les tireurs d'or, petite bobine sous laquelle passe le battu en sortant des roues du moulin. On la nomme ainsi à cause du bruit qu'elle fait. || La fausse équerre des menuisiers et des charpentiers.

CHANTERIE. s. f. S'est dit pour Chant. || Action de chanter.

[illegible] de chantre.

CHANTERILLE ou **CHANTARILLE.** s. f. Petite bobine qui reçoit l'or et l'argent battus au sortir du moulin.

CHANTEUR, EUSE. s. (en lat. *cantor*). Celui, celle qui chante habituellement. En son hôtel il fait venir le *chanteur*. (La Font.)

— Se dit plus particulièrement des personnes qui font métier de chanter. Les chanteurs, les chanteuses de l'Opéra. Chanteur des rues. C'est une excellente chanteuse.

— *Chanteur militaire.* S'est dit des musiciens qui chantaient à la tête des troupes, comme les musiciens actuels y jouent de leurs instruments.

— Mar. Ceux qui sont chargés, sur les vaisseaux, de chanter d'une certaine façon pour donner le signal d'une réunion d'efforts.

— Ornith. Nom vulgaire d'une espèce d'épervier appelé aussi Faucon chanteur, le seul de tous les rapaces qui ait la voix harmonieuse. || Sorte de petit oiseau qu'on nomme aussi Pouillot.

— CHANTEURS. s. m. pl. Ornith. Famille d'oiseaux de la tribu des anisodactyles, ordre des sylvains, que l'on a partagé depuis en plusieurs sections plus naturelles, ce groupe renfermant à la fois des oiseaux véritablement chanteurs et d'autres qui sont privés des agréments de la voix.

— CHANTEUSES. s. f. pl. Entom. Tribu de la famille des cicadaires, renfermant les espèces dont les mâles ont un organe musical de chaque côté de la base du ventre.

— adj. Ornith. Se dit des oiseaux qui ont la voix plus ou moins harmonieuse. On a découvert en Amérique de petits oiseaux *chanteurs* dont le ramage est aussi doux que celui de nos fauvettes. (Chateaubr.)

— Syn. comp. CHANTER. CHANTEUR. *Chanteur* se dit de ceux qui chantent dans les théâtres, dans les rues, etc. ; *chantre* ne s'entend que de ceux qui chantent dans les églises. || CHANTEUSE. CANTATRICE. *Chanteuse* se dit de toute femme dont la profession est de chanter ; *cantatrice* se dit des personnes habiles dans l'art du chant, et surtout des chanteuses italiennes distinguées par leurs talents qui chantent dans les concerts ou sur le théâtre.

CHANTIER. s. m. (du bas lat. *canterium*, angle ; *canterium terræ*, angle de terre ; de *cant*, coin, angle). Grande enceinte où l'on arrange, où l'on entasse des piles de gros bois à brûler, de bois de charpente ou de charronnage. Les chantiers sont pleins, on ne manquera pas de bois. Ce marchand de bois a son chantier bien garni.

— Lieu où l'on décharge le bois ou la pierre pour les travailler, afin de pouvoir les employer à un bâtiment. Les pierres sont au chantier. Le bois est en chantier.

— Endroit où l'on construit des vaisseaux. Chantiers de marine. Chantiers de construction. Les chantiers de Brest, de Toulon.

— Blocs de bois sur lesquels porte la quille d'un vaisseau, d'un navire en construction ou en radoub. Un vaisseau qui est sur le chantier, sur les chantiers.

— Fig. et fam. *Mettre un ouvrage, avoir un ouvrage sur le chantier.* Commencer un ouvrage, y travailler.

— *Chantier d'embarcation.* Petits morceaux sur lesquels sont posés les chaloupes et les canots lorsqu'ils sont embarqués.

— Morceaux de bois ou de pierre dont se sert un maçon, un charpentier, pour maintenir dans une certaine position le bloc, la pièce de bois qu'il taille ou qu'il équarrit. Mettre une pierre, une pièce de bois en chantier.

— Pièces de bois couchées en long sur lesquelles on pose des tonneaux de vin ou d'autre liquides dans le cellier, dans la cave. Mettre du vin en chantier. Il a tant de pièces de vin en chantier, sur le chantier.

— On donne le même nom aux Pièces de bois sur lesquelles on assujétit les barriques, les boucauts, les ballots, etc., à bord d'un navire, pour qu'ils n'obéissent pas aux mouvements du vaisseau, et aux morceaux de bois sur lesquels on place les sacs de blé sur les ports.

— On l'a dit également de la Remise où les loueurs rangeaient leurs voitures.

— Dans les trains de bois, Bûches ou perches auxquelles on a pratiqué des coches dans lesquelles passent les rouettes qui lient ensemble un certain nombre d'autres bûches.

— Cord. *Chantier à commettre.* Deux grosses pièces de bois qui supportent une forte traverse percée de quatre ou cinq trous dans lesquels passent les manivelles.

— Syn. comp. CHANTIER. ATELIER. BOUTIQUE. MAGASIN. L'*atelier* se dit des peintres, des sculpteurs, des fondeurs et de quelques autres professions ; le *chantier*, des charpentiers, marchands de bois, constructeurs de vaisseaux ; les *boutiques*, de presque tous les autres arts mécaniques. Les ouvrages se font dans l'*atelier* ou dans la *boutique* ; les matériaux et approvisionnements se renferment dans le *magasin*, et restent au contraire sur le *chantier* jusqu'à ce qu'ils soient employés ou vendus.

CHANTIGNOLE. s. f. (du celt. *cant*, coin, angle). Charpent. Pièce de bois qui soutient les pannes d'une charpente.

— Techn. Espèce de brique que l'on emploie [illegible] les tympans [illegible]

CHANTILLE. s. f. Anc. cout. Contre-mur de tuileaux que l'on doit faire contre les murs mitoyens, à l'endroit où se trouvent les âtres des cheminées.

CHANTILLY. (pr. *Chan-ti-i* ; ét. celt., *cant*, grand nombre, quantité ; *lies*, eau, fontaine : l'anc. château était assis sur une roche au milieu de plusieurs grosses sources). Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Senlis (Oise), célèbre par un château qu'habitait le grand Condé, et appartenant aujourd'hui au duc d'Aumale ; 2,500 h.

CHANTONAY. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Bourbon (Vendée) ; 2,500 hab.

CHANTONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Chantonner. S'empl. adjectiv.

CHANTONNÉ, ÉE. adj. Comm. Se dit du papier défectueux.

CHANTONNER. v. a. 1re conj. Chanter à demi-voix. Il chantonnait en se promenant. Louis XIV *chantonnait* les prologues des opéras qui contenaient son éloge. (St-Simon.) Ce mot méritait d'être conservé.

CHANTONNERIE. s. f. S'est dit quelquefois, dans le langage familier, d'une musique plate et monotone. Un amateur passionné de la musique italienne appelle le chant français une plate et dégoûtante *chantonnerie*. (Noël.)

CHANTOURNAGE. s. m. Techn. Art de chantourner. || Action de chantourner.

CHANTOURNÉ, ÉE. part. pass. du v. Chantourner. S'empl. adjectiv. Bois chantourné. Marbre chantourné. Métal chantourné.

CHANTOURNÉ. s. m. Techn. Pièce d'un lit qui est de bois bien travaillé ou couverte d'étoffe, et qui se met entre le dossier et le chevet. Ce chantourné est bien fait.

CHANTOURNEMENT. s. m. Techn. Contour d'une planche qui a été chantournée.

CHANTOURNER. v. a. 1re conj. (du gr. κανθός, coin). Techn. Couper en dehors ou évider en dedans une pièce de bois, de métal, de marbre, etc., suivant un profil donné.

— Peint. Se dit des objets représentés sur la toile et des bordures auxquelles on a pratiqué des éminences ou contours qui font rentrer ou saillir quelques-unes de leurs parties.

— SE CHANTOURNER. v. pron. Être chantourné. Cette pièce de bois ne peut pas se chantourner.

CHANTRANSIE. s. f. Bot. Genre de conferves, renfermant des plantes capillaires qui vivent principalement dans les eaux courantes ; mais on les trouve aussi quelquefois dans les eaux dormantes, à la surface desquelles elles s'étendent en tapis verts.

CHANTRE. s. m. (du lat. *cantare*, chanter). Celui dont la fonction est de chanter dans l'église au service divin. Les chantres de Notre-Dame, de St-Roch. Voix de chantre.

Peut-être qu'un Virgile, un Cicéron sauvage
Est *chantre* de paroisse ou juge de village.
(Voltaire.)

— Dignitaire, qui est le maître du chœur et qui préside au chant dans une église cathédrale ou collégiale et dans quelques monastères. Le grand chantre. Le chantre de Notre-Dame. Bâton de chantre.

— Chez les protestants on appelle *chantre* celui qui entonne et soutient le chant des psaumes dans les temples.

— Épith. Gagé, salarié, mercenaire, ivrogne, altéré, bouffi.

— Prov. *Chantre tousse qui perd sa note.* || *Boire comme un chantre.* Boire beaucoup.

— Dans cette première acception, *chantre* est du style familier ; mais quand il est employé en vers, comme synonyme de poëte, il est du style noble.

— Chanteur. Du plus habile *chantre* un bouc était le prix. (Boil.)

— Fig. et poét. Poëte. Chantre harmonieux. Chantre célèbre. Chantre immortel. Chantre divin. Chantres d'Apollon. Chantres du Parnasse. Divins chantres des Muses.

Tout *chantre* ne peut pas sur le ton d'un Orphée
Entonner en grands vers la discorde étouffée.
(Boileau.)

|| *Le chantre de la Thrace.* Orphée. || *Le chantre thébain.* Pindare. || *Le chantre d'Ionie, le chantre d'Ilion, le chantre d'Achille, le chantre d'Ulysse.* Homère. || *Le chantre d'Énée, le chantre d'Ausonie.* Virgile. || *Le chantre de Roland.* L'Arioste. || *Le chantre des jardins.* Delille. || *Le chantre de Henri.* Voltaire. || *Le chantre d'Ascra.* Hésiode. || *Le chantre de Téos.* Anacréon.

— Fig. et poét. *Les chantres des bois, les chantres du printemps, les chantres ailés.* Les rossignols et les autres oiseaux. Si le rossignol est le *chantre* des bois, le serin est le musicien de la chambre. (Buff.) Les *chantres* du printemps cesseront leurs concerts. (L. de Lancival.)

Et le lierre embrassant ces débris de murailles
Où croasse l'oiseau, *chantre* des funérailles.
(Fontanes.)

— *Chantre* a été quelquefois employé dans le sens de Méchant musicien. Les chantres du pont Neuf.

— Ornith. Un des noms vulgaires d'une espèce du genre roitelet. Il doit cette dénomination à son ramage, beaucoup plus agréable que celui du roitelet [illegible]

— s. f. Religieuse qui a une bonne voix, qui sait le chant, et est capable de redresser les manquements qui se font au chœur. La *chantre* dira tout haut ce qui regarde l'office du lendemain. (Trév.)

— Titre de dignité dans quelques chapitres de filles. Les principales du chapitre d'Ardennes sont celles de prévôte, de doyenne, d'écolâtre et de *chantre*. (P. Hélyot.)

CHANTRERIE. s. f. Bénéfice, dignité de chantre dans une église cathédrale ou collégiale. La chantrerie de telle église. La chantrerie d'un chapitre.

CHANT ROYAL. s. m. Littér. Sorte d'ancienne poésie, composée de cinq strophes ou couplets, chacun de onze vers, rangés de façon que les rimes du premier couplet règlent celles des couplets suivants, qui doivent être les mêmes et dans le même ordre. Le dernier vers du premier couplet sert de refrain pour

les suivants qui doivent finir de la même manière. L'envoi est une sorte d'explication de l'allégorie; car le sujet qui fait le corps de cette pièce est pour l'ordinaire emprunté de la fable, des métamorphoses, ou de quelque trait éclatant de l'histoire, d'où l'on tire à la fin quelque moralité.

CHANU, UE. adj. A été employé par Rabelais dans le sens de Qui a les cheveux blancs.

CHANVRE. s. m. (du lat. *cannabis*, même signif.) Bot. Genre de plantes dioïques, formant le type de la famille des cannabinées. Le chanvre indigène de l'Asie médiane est cultivé de temps immémorial en France et dans toute l'Europe, où il est, dans ses divers produits, l'objet d'un commerce important. On remarque une grande différence dans le port et surtout dans la stature de l'individu femelle. Celui-ci est toujours plus grand, vit plus longtemps que le mâle. Cette différence dans la nature et la grosseur des tiges est telle, que les habitants des campagnes donnent le nom de chanvre mâle à l'individu femelle, en raison du préjugé qui attribue au sexe masculin la supériorité et la force. Sa graine se nomme chenevis, et c'est avec l'écorce de la tige qu'on fait la filasse, après qu'on lui a fait subir quelques manipulations. On plonge d'abord la plante dans des eaux stagnantes, pour séparer les fibres ligneuses, unies entre elles par une matière gommo-résineuse, puis on la fait sécher, ensuite on sépare la filasse de la chenevotte par le moyen du teillage ou du broyage. Dans plusieurs contrées de l'Orient, on fume les feuilles de chanvre en les mêlant à celles du tabac, pour se procurer une ivresse semblable à celle de l'opium. Le chenevis sert à la nourriture des volailles et des animaux domestiques. et il fournit une huile excellente pour la table, la peinture et l'éclairage. Chanvre mâle. Chanvre femelle. Cueillir du chanvre. Faire rouir le chanvre. Tiller ou teiller du chanvre. Broyer du chanvre.

Amolli par les eaux, par la pierre écrasé,
Sous des ongles de fer le *chanvre* est divisé.
(THOMAS.)

— Filasse de chanvre. Du fil de chanvre. De la toile de chanvre. Du chanvre peigné. Du chanvre prêt à filer. Des cordes de chanvre. Il a vendu tout son chanvre. Des cordages de chanvre. Des voiles de chanvre. C'est avec les *chanvres* qui habillent nos pauvres villageoises, que sont faites les voiles des corsaires qui vont dépouiller les cultivateurs de l'Inde. (B. de St-P.) Le *chanvre* de sa quenouille servait d'oreiller à sa joue candide. (Cousin).

Pour revêtir la veuve et l'orphelin,
Elle filait et le *chanvre* et le lin. (MILLEV.)

— En poésie, on dit Le chanvre pour La corde. Le chanvre se rompt.

— Le poète Lebrun, en parlant du temps où il jouait *à la corde*, exprime cette idée d'une manière très-poétique :

Là je triplais le cercle agile
Du *chanvre* envolé sous mes pas.

— *Chanvre* était autrefois du féminin, il n'a conservé ce genre que dans quelques provinces. Cependant La Fontaine a dit : Il arriva qu'au temps où la *chanvre* se sème; et dans la même fable : La *chanvre* étant tout à fait crûe.

— Le nom de chanvre a été donné à certaines plantes appartenant pour la plupart à des familles différentes. Ainsi l'on a appelé *chanvre aquatique*, le bident tripartité; *chanvre de Canada*, l'apocyn cannabié; *chanvre de Crète*, le datisque cannabié; *chanvre de la Nouvelle-Zélande*, le phormium tenax; *chanvre des Américains*, l'agave d'Amérique; *chanvre du Japon*. la spirée du Japon; *chanvre piquant*, l'ortie cannabiée.

— Syn. simpl. Filasse. || Épith. Broyé, peigné, roui, tillé, taillé, fin, liant, souple, filé.

CHANVREUX, EUSE. adj. Qui tient de la nature du chanvre.

CHANVRIER, ÈRE. s. m. (rad. *chanvre*). Comm. Celui, celle qui prépare ou vend le chanvre.

CHANVRIÈRE. s. f. (rad. *chanvre*). Econ. rur. Se dit quelquefois pour Chenevière. Quand la *chanvrière* fut verte. (La Font.)

CHANVRIN. s. m. Bot. Nom vulgaire de [illegible]

CHAODINEES. s. f. pl. (pr. *ka-o-di-né*). Bot. Famille de végétaux d'ordre inférieur, dont la nature et le développement ont été longtemps peu connus, et que l'on a rapprochés à cause de l'enveloppe muqueuse propre à tous les individus de cette famille. || Tribu de la famille des nostochinées. || Famille de la classe des algues.

CHAOLOGIE. s. f. (pr. *ka-o-lo-ji*; ét. gr., χάος, abîme; λόγος, discours). Histoire ou description du chaos. Ce que les anciens désignaient par ce nom avait beaucoup de rapport avec ce que nous appelons aujourdhui la cosmogonie; enfin cette science s'occupait des différentes altérations, sécrétions et formes par ou la terre a passé avant de devenir habitable.

CHAOLOGIQUE. adj. des 2 g. (pr. *ka-o-lo-gi-ke*). Qui concerne la chaologie.

CHAOMANCIE. s. f. (pr. *ka-o-man-si*; ét. gr., χάος, air; μαντεία, divination). Divin. Art de prédire l'avenir par des observations faites sur l'air.

CHAOMANCIEN, ENNE. adj. et s. (pr. *ka-o-man-sien*). Divin. Celui, celle qui pratique la chaomancie.

CHAON. (pr. *ka-on*). Myth. Fils de Priam, tué par mégarde à la chasse par son frère Hélénus, qui, pour honorer sa mémoire, donna son nom à la Chaonie.

— Antiq. *L'oiseau de Chaon*. On appelait ainsi le pigeon, parce que la Chaonie passait pour posséder des pigeons qui prédisaient l'avenir.

CHAONIE. (pr. *ka-o-ni*). Géogr. anc. Contrée de l'Epire, entre les monts Acrocerauniens et la mer Ionienne; couverte de montagnes et de forêts, célèbre par les glands dont se nourrissaient les hommes avant l'invention du pain, et par ses pigeons qui prédisaient l'avenir.

CHAONIE. s. f. Entom. Genre de lépidoptères nocturnes, famille des notodontides.

— CHAONIES. s. f. pl. Antiq. gr. Fêtes qu'on célébrait en Chaonie.

CHAONIEN, ENNE. adj. et s. (pr. *ka-o-ni-en*). Qui est né dans la Chaonie. || Qui appartient à ce pays ou à ses habitants.

CHAOR-BOOS. (pr. *ka-or-bo-os*). Myth. ind. Dieu des quatre vents, au temple duquel les prêtres renvoient les malades qu'ils n'ont pu guérir.

CHAOS. s. m. (pr. *ka-ô*; du gr. χάος, abîme). Confusion de toutes choses. Se dit au propre, de l'état où toutes choses étaient au moment de la création, avant que Dieu leur eût donné l'ordre et l'arrangement. Dieu débrouilla le chaos. Ton souffle du *chaos* faisait sortir les lois. (C. Delav.) Dieu parle, et le *chaos* se dissipe à sa voix. (Volt.)

Pas un être vivant, tout est muet, glacé,
Le *chaos* recommence, et le monde a cessé.
(PARSEVAL.)

Ainsi quand du Très-Haut la parole féconde
Des horreurs du *chaos* eut fait naître les mondes.
(VOLTAIRE.)

— Syn. simpl. Abîme, gouffre, ténèbres. || Épith. Antique, noir, obscur, ténébreux, informe, indigeste, horrible, affreux, monstrueux, éternel, impénétrable, primitif, stérile, inexplicable, débrouillé. || Périphr. La nuit du chaos, les horreurs, les abîmes du chaos. Les ombres du *chaos* où sommeillaient les mondes. (Baour-Lormian.)

— Myth. gr. et lat. Selon les poètes, le chaos était une matière première existante de toute éternité sous une seule forme. dans laquelle les principes de tous les êtres particuliers étaient confondus. Hésiode dit que le chaos engendra l'Erèbe et la Nuit. Dieu ou la nature, dit Ovide, sans rien créer, ne fit que débrouiller le chaos en séparant les éléments, et plaçant chaque corps dans le lieu qui lui convenait.

— Myth. scand. Demeure et empire d'un mauvais génie, qui ne se mêle point de ce qui se passe dans cet univers, mais qui viendra le détruire un jour.

— Chez les plus anciens auteurs grecs, c'était l'infini, dans lequel tous les corps sont plongés. Au milieu de cet espace fut placé la terre, qui le divisa en deux parties, l'une lumineuse au-dessus, l'autre noire et ténébreuse au-dessous. Cette dernière partie était particulièrement appelée Chaos, c'était le Tartare, l'Erèbe.

— Iconol. Dans un tableau dont les nuages forment le corps, on a représenté le chaos sous la forme d'un abîme de ténèbres, et dans les nuages, un mélange confus d'eau, de terre, de feu, de fumée, de vents, etc.

— Fig. Toute sorte de confusion. Chaos d'idées, d'images, etc. Plonger dans le chaos. Tomber dans le chaos. Etre dans le chaos. Ses affaires sont dans un chaos épouvantable. Sa bibliothèque est un chaos, un vrai chaos. Sa tête est un chaos. Ainsi tantôt poursuivi par les uns, tantôt repoussé par les autres, je sortis de cet affreux *chaos*. (B. de St-P.) Le concert règne entre les éléments, les hommes sont dans le *chaos*. (J.-J. Rouss.) Quelle chimère est-ce donc que l'homme! quel *chaos!* quel sujet de contradiction! (Pasc.) Il connaît à fond les Egyptiens et leurs dynasties; il débrouille l'horrible *chaos* des deux empires, le babylonien et l'assyrien. (La Bruy.) Ils ont défiguré l'histoire du monde par un *chaos* de siècles innombrables et imaginaires. (Mass.) Nos a[illegible]naies n'ont pas daigné même compter les années de la vie des rois fainéants, c'est un *chaos* qu'on a de la peine à éclairer encore aujourd'hui. (Id.)

— Fig. Pensées, raisonnements confus.

— Syn. simpl. Confusion, trouble, désordre, mélange confus. || Épith. Affreux, épouvantable.

— Paracelse a employé ce mot dans le sens d'Air.

— Bot. Genre renfermant des végétaux amorphes, très-simples, principalement remarquables par un enduit muqueux qui recouvre des corpuscules de formes diverses.

— Ce mot rime non seulement avec ceux qui sont terminés en *os* et en *ots*, comme repos, enclos, Minos, impôts, sots, mais aussi avec ceux qui sont en *aus*, *auds*, *auts*, comme chevaux, ormeaux, échafauds, assauts.

Un dieu, de l'univers architecte suprême,
Sépara dans les flancs du ténébreux *chaos*,
Et les eaux de la terre, et la terre des eaux.
(DESAINTANGE.)

— Syn. comp. CHAOS, CONFUSION. A force de patience, on peut faire disparaître la *confusion*, il est difficile, et quelquefois impossible, de mettre de l'ordre dans ce qu'on appelle un *chaos*.

CHAOTIQUE. adj. des 2 g. (pr. *ka-o-ti-ke*; du gr. χάος, chaos). Qui a rapport au chaos.

— Géol. *Eléments chaotiques*. Les rudiments hypothétiques de l'état présent de la matière.

CHA-OUAWE. s. m. Bot. Sorte de plante de Chine.

CHAOURCE. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Bar-sur-Seine (Aube); 1,600 hab.

CHAOURI. s. m. Monnaie d'argent de Tiflis en Géorgie, valant à peu près 22 centimes un tiers.

CHAPAIRO. s. m. Bot. Chêne d'Amérique.

CHAPE. s. f. (du lat. *capere*, contenir, parce que ce mot s'applique non-seulement à des objets qui couvrent le corps, mais encore à ce qui sert à renfermer quelque chose). Vêtement d'église, en forme de manteau, qui s'agrafe par devant, et va jusqu'aux talons, et que portent l'évêque, le prêtre officiant, les chantres, etc., durant le service divin. Chape de drap d'or, de satin, de damas. Chape en broderie. Les chantres qui portent chape. Il avait la chape. L'archevêque vint recevoir le roi en chape et en mitre.

— Prov. et fig. *Disputer, se débattre de la chape à l'évêque*. Disputer à qui appartiendra une chose qui n'est et ne peut être à aucun de ceux qui se la disputent. || Se débattre à cause de quelque chose, pour en tirer chacun ce que l'on pourra. || Ce proverbe est né de ce qu'avant la Révolution, lorsque l'archevêque de Bourges mettait pour la première fois le pied dans sa cathédrale, pour en prendre possession, le peuple qui l'attendait à la porte, se jetait sur la chape de l'évêque, la mettait en pièces, et chacun se battait pour en avoir un morceau.

— Hist. *Chape de saint Martin*. Insigne principal des armées de la première race; c'était un étendard, suivant quelques écrivains; d'autres admettent, au contraire, que c'était un oratoire placé sur une espèce de char, et renfermant les reliques de saint Martin et de plusieurs autres saints.

— Habit que portent les cardinaux, et qui a un capuce doublé d'hermine. Chape rouge. Chape violette. Chape noire.

— Grand manteau de drap ou de serge que les chanoines séculiers ou réguliers portaient au chœur durant l'hiver.

— Vêtements que certains religieux portent en ville.

— *Droit de chape*. Droit qui se payait aux chapitres par les nouveaux prélats, ou aux religieux par les nouveaux abbés commandataires. || Droit que prétendent quelques chapitres sur les nouveaux chanoines.

— *Sous chape*. En cachette. Vous menez sous *chape* un train que je hais fort. (Mol.)

— Fig. Nos pères disaient autrefois *sous la chape du ciel*, comme nous disons encore aujourd'hui *sous la calotte des cieux*.

— Techn. Certaines choses qui s'appliquent sur d'autres servant à les couvrir ou à les envelopper.

— Comm. Double futaille qui sert d'enveloppe aux tonneaux de vin que l'on envoie dans un pays éloigné.

— Grav. Pièce de cuivre qui enveloppe le touret des graveurs de pierres fines.

— T. de man. Morceau de métal arrondi qui borde l'extrémité supérieure d'un fourneau.

— Fond. Enveloppe qui assujétit les différentes pièces d'un moule. || Composition qui prend en creux la forme des cires, et qui la donne en relief au métal fondu. || Moule composé de terre, de fiente de cheval et de bourre, dont on recouvre les cires des moules de modèles de cloches.

— Archit. Enduit de ciment dont on recouvre les parois d'un souterrain pour arrêter ou prévenir l'humidité.

— Pharm. Couvercle d'un alambic.

— T. de ceint Morceaux de cuir qui soutiennent, dans un baudrier, les boucles du devant et celles du remontant.

— T. de pot. d'ét. Pièces des moules qui enveloppent les noyaux.

— Chim. Pièce qui termine par en haut le fourneau de fusion.

— Impr. Petit calibre de tôle, taillé à l'extérieur comme une matrice de lettre, lequel est fermé par un bout, et a par en bas un petit rebord.

— *Chape d'une boucle*. Partie de la boucle par laquelle elle tient au soulier, à la ceinture, etc.

— *Chape de poulie*. En mécanique, Bandes de fer recourbées en demi-cercle, qui soutiennent le pivot sur lequel tourne une poulie.

— En horlogerie, on appelle *chape de poulie*, la monture d'une ou de plusieurs poulies.

— Planches sur lesquelles se fichent les tuyaux d'orgue, qui servent de couverture au sommier, et où se fait la distribution du vent.

— Art milit. Double futaille qui sert d'enveloppe à un baril de poudre. || Morceau de cuivre ou d'argent arrondi sur le fourreau, et qui en borde l'extrémité supérieure.

— Mar. Petit cône creux fixé au milieu de l'aiguille d'un compas; il est posé sur le pivot vertical qui s'élève du fond de la boîte de la boussole. || Se dit des barrots qui terminent l'avant et l'arrière des gabarres et gabarrots de Nantes et de Rochefort. || *Faire chape*. Se dit d'un vaisseau qui tourne toujours, et revient dans la même situation.

— Chir. Composé de deux pièces jumelles qui, par leur jonction, forment une caisse ayant la figure de la lame d'un bistouri.

— Écon. domest. Couvercle bombé que l'on met sur les plats pour tenir les viandes chaudes et les préserver de la poussière.

— Partie des mitaines de femmes qui recouvre le dos de la main.

CHAPÉ, ÉE. adj. S'est dit pour Revêtu d'une chape. Il n'est d'usage que dans cette locution. *Le chœur tout chapé va au-devant de l'évêque*. Sur ce brancard resplendissant, crossé, *chapé* et mitré, le nouveau pape des fous, le sonneur de cloches, Quasimodo le bossu. (V. Hugo.)

— Blas. *Ecu chapé*. Se dit de l'écu dans lequel est une pièce faite en forme de chevron, mais pleine et massive au-dedans. Ecu chapé losangé. Ecu chapé enté. Ecu chapé crénelé. Ecu chapé écartelé.

CHAPEAU, autrefois **CHAPEL.** s. m. (du lat. *caput*, tête). Coiffure d'homme qui est ordinairement d'étoffe foulée, de laine ou de poil, et qui a une forme avec des bords. Avant le règne de Charles VI, les chapeaux étaient inconnus en France, il n'y avait que des chaperons, des mortiers, etc. On commença à porter de son temps des chapeaux à la campagne. Sous Charles VII, on n'en faisait usage qu'au temps des pluies. Sous Louis XI, on s'en servit en tout temps. Mais ce ne fut que sous François Ier que l'usage commença à en devenir général. Pendant longtemps il fut défendu aux prêtres de s'en servir sous peine de suspension, d'excommunication et de cent sous d'amende. La forme d'un chapeau. Les bords d'un chapeau. Un chapeau noir. Un chapeau gris. Un chapeau à grands bords, à petits bords. Un chapeau rond. Un chapeau à cornes. Un chapeau de feutre, de castor, de vigogne. Chapeau de paille. Chapeau pointu. Chapeau en pain de sucre. Un cordon de chapeau. La boucle d'un chapeau. Un chapeau neuf. Un vieux chapeau. Fabricant de chapeaux. Mettre son chapeau. Enfoncer son chapeau. Garder son chapeau sur la tête. Oter son chapeau. Un chapeau qui coiffe bien.

— *Chapeau de soie*. Chapeau de feutre recouvert d'une peluche de soie. || *Chapeau bordé*. Chapeau dont les bords sont ornés d'un galon. *Chapeau en blanc*. Chapeau qui n'est pas encore teint.

— Autrefois les gens de cour donnaient fort improprement le nom de *chapeau* à un morceau de feutre aplati, et de forme triangulaire, qu'ils ne portaient que sous le bras.

— Syn. simpl Feutre. Ce mot est du style familier.

— *Oter son chapeau à quelqu'un, donner un coup de chapeau à quelqu'un*, Le saluer en se découvrant la tête. Newton ne prononçait jamais le nom de Dieu sans ôter son *chapeau*. (Boiste.)

— *Mettre la main au chapeau*. Porter la main à son chapeau pour saluer. En beaucoup d'universités d'Allemagne, lorsque les professeurs nomment Turnèbe ou Cujas, tous les auditeurs ne manquent jamais de mettre la main au *chapeau*, tant est grand l'honneur et le respect qu'ils portent à leur mémoire. (Pasq.).

— Fig. et fam. *Coup de chapeau*. Salutation qu'on fait en ôtant son chapeau. Cela ne vaut pas un coup de chapeau.

— *Mettre chapeau bas*. Oter son chapeau.

— Par ellipse, *Chapeau bas*. Découvrez-vous, ôtez votre chapeau.

Chapeau bas! *chapeau* bas!
Gloire au marquis de Carabas!
(BÉRANGER.)

— Fig. et fam. *Enfoncer son chapeau*. Prendre une résolution courageuse, hardie, dans quelque circonstance difficile, dans quelque péril.

— *Mettre son chapeau de travers*.

— Fam. *Il y a eu bien des chapeaux de reste*. Se dit en parlant d'une bataille où beaucoup d'hommes ont péri. [illegible] sans beaucoup de désordre : *tant de tués que de blessés, il n'y a qu'un chapeau de perdu*.

— Fam. et pop. On dit que *le père d'un enfant nouveau né va tourner son chapeau*, pour indiquer qu'il va faire des démarches pour avoir un parrain et une marraine.

— Prov. *Tel cerveau, tel chapeau*. || *Sous le chapeau d'un paysan est le conseil d'un prince*. Les facultés intellectuelles d'un homme sont indépendantes de sa condition. || *Ventre pointu n'a jamais porté chapeau*. Le ventre d'une femme enceinte, lorsqu'il n'est pas bien arrondi, n'annonce pas un garçon. || *Etre comme saint Roch en chapeaux*. Etre abondamment pourvu d'une chose, en avoir plus qu'il n'en faut. || *Qui a bonne tête ne manque pas de chapeaux*. L'homme habile trouve toujours le moyen de se procurer ce qui lui est nécessaire, et de réparer les pertes qu'il a éprouvées.

— Fam. Se dit des hommes par opposition aux femmes. Il y avait là plusieurs femmes, et pas un chapeau.

— *Chapeau de cardinal*. Sorte de chapeau rouge, qui a la forme très-plate, et les bords

très-grands. Il voulait couvrir sa couronne de prince d'un *chapeau* rouge. (Volt.)

— Fig. *Chapeau de cardinal*, ou absol. *Chapeau*. Dignité de cardinal. Le pape lui a donné le chapeau. Aspirer au chapeau.

— *Il vaque tant de chapeaux*. Il y a tant de places vacantes dans le sacré collége.

— Blas. Marque de dignité ecclésiastique.

— Les anciens avaient pris le chapeau pour symbole de liberté; c'est pour cela qu'en affranchissant leurs esclaves ils leur donnaient un chapeau.

— Hist. *Chapeau pyramidal*. Coiffure de couleur rouge mêlée d'or, que portaient les empereurs au moyen âge. || *Chapeaux rouges*. Nom d'une faction, formée des riches bourgeois, qui existait à Bordeaux, au milieu du XVIIe siècle; leurs adversaires s'appelaient les Orméistes. La *faction des chapeaux*, ou absol. *Les chapeaux*. Faction politique qui agita la Suède en 1751 à 1771. Leurs adversaires s'appelaient *les bonnets*. Les chapeaux agissaient dans l'intérêt de la France qui les soudoyait. || Sous le règne de Louis XV, on donnait le même nom aux encyclopédistes et aux philosophes qui faisaient partie de l'Académie.

— Etoffe avec laquelle on fait ordinairement les chapeaux. Mettre dans ses souliers des semelles de chapeau.

— *Argent de chapeaux*. Somme de dix schellings que le landamman de Schwitz payait tous les ans à chaque membre de l'assemblée générale du canton, parce que les paysans avaient coutume, au mois de mai, époque de l'élection, de faire emplette d'un chapeau de paille.

— Anc. art milit. *Chapeau de fer*. Casque de petites dimensions en usage au XIVe siècle.

— Certaines coiffures de femme, dont les formes sont très-variées, et qui ont sur le devant un bord plus ou moins large, appelé passe. Chapeau de paille, de satin, de velours. Chapeau garni de fleurs, de plumes, etc. Chapeau à plumes. Le bord, la passe, la forme, les brides d'un chapeau.

— Pour désigner un chapeau de paille, M. Chaussard a dit poétiquement :

. . . Le chaume enlacé dont la voûte légère
Protége élégamment le front de la bergère.

— *Chapeau de fleurs*. Couronne de fleurs qu'on porte sur sa tête dans quelques réjouissances, dans quelque fête solennelle.

— *Chapeau de fleurs*, ou simplement *chapeau*. Le bouquet de fleurs qu'on met sur la tête d'une fille le jour de ses noces. Le chapeau de la mariée.

— Législ. anc. *Chapeau de roses*. Léger don que le père et la mère faisaient à leur fille en la mariant. Dans quelques coutumes, elle ne pouvait plus prétendre à la succession de ses parents, quand même elle n'aurait eu, lors de son mariage, qu'un chapeau de roses.

— Fig. et fam. *Elle s'est donné un mauvais chapeau*. Se dit d'une femme qui a fait tort à sa réputation.

— Prov. et fig. *C'est la plus belle rose de son chapeau*. Se dit du plus grand honneur, de l'avantage le plus considérable qu'ait une personne. Pourquoi renoncerait-il à ce droit? c'est la plus belle rose de son chapeau.

— Prov. *Voilà un beau chapeau que vous lui mettez sur la tête*. Se dit d'une personne à qui il est arrivé quelque sujet de honte, et de qui on a fait quelque médisance.

— *Frère chapeau*. Moine subalterne qui en accompagnait un autre, et qui portait un chapeau au lieu de capuchon.

— Fig. et fam. *Frère chapeau*. Vers oiseux, qui n'est fait que pour la rime. || On le dit aussi quelquefois, par allusion, d'un homme qui s'attache à quelque patron pour lui servir de compère, et pour faire valoir son mérite dans le monde.

— Minér. Partie d'un filon qui s'approche de la surface du sol.

— Bot. Partie supérieure d'un champignon renfermant les corps producteurs lorsqu'elle fait une espèce de disque ou de calotte. Le chapeau d'un champignon. Chapeau concave. Chapeau convexe. Chapeau allongé. Chapeau arrondi. Chapeau conique. Chapeau aplati. Chapeau campaniforme. Chapeau contigu. Chapeau écailleux. Chapeau farineux. Chapeaux boiteux. Chapeau velu. Chapeau visqueux. On [illegible]

— Comm. Gratification accordée par convention au capitaine, au maître ou au patron d'un bâtiment de commerce, pour avoir chargé à bon port, et bien conditionné, les effets ou marchandises à fret. || Somme offerte à un concurrent pour le faire renoncer à une adjudication.

— Milice. *Mettre au chapeau*. Cotisation en argent faite par les jeunes gens exempts de la milice en faveur de leurs camarades atteints par le sort.

— Eaux et for. On donne quelquefois ce nom à la houppe, à la tête, à la couronne d'un arbre.

— Mar. Petit chapiteau placé sur deux montants, au-dessus de la cloche d'un bâtiment. || Pièce de chêne qui couvre la tête des bittes. || *Serrer une voile en chapeau*. Ramasser le plus de voile que l'on peut au milieu de la vergue sous laquelle cette voile est carguée.

— Mus. Trait demi-circulaire dont on couvre deux ou plusieurs notes pour indiquer que le son doit en être lié. On l'appelle plus communément Liaison. || *Chapeau chinois* Instrument en usage dans la musique militaire : il consiste principalement en un disque ou chapeau de cuivre garni de clochettes, et fixé au bout d'un manche qui sert à l'agiter en mesure.

— Ornith. Partie supérieure du crâne des oiseaux, depuis la racine du bec jusqu'à la nuque.

— Pêch. Nom d'une espèce de truble dont on se sert à Calais pour prendre des chevrettes.

— Technol. Se dit de certaines choses qui ont quelque rapport de forme ou de destination avec la coiffure nommée chapeau. Chapeau d'escalier. Chapeau de lucarne. Chapeau d'une presse.

— Archit. Dernière pièce qui termine un pan de bois, et qui porte un chanfrein destiné à recevoir une corniche de plâtre. || *Chapeau d'escalier*. Pièce qui sert d'appui au haut d'un escalier de bois. || *Chapeau de lucarne*. Pièce de bois qui fait la fermeture d'une lucarne.

— Charpent. Pièce de bois mise au-dessus des étais pour soutenir des solives. || Pièce de bois que des chevilles de fer tiennent attachée sur les couronnes d'une file de pieux.

— Constr. Pièce de bois posée horizontalement à la partie supérieure d'un ouvrage en charpente.

— Horlog. Pièce conique dont la base couvre une roue que l'horloger veut serrer sur l'arbre d'une machine à fendre.

— Hortic. Ustensile dont on se sert dans les écoles de botanique pour garantir certaines plantes des rayons du soleil.

— Imprim. Pièce de bois qu'on plaçait au-dessus des deux jumelles d'une presse en bois pour les assujétir.

— Mécan. Assemblage de trois pièces de bois, dont deux, posées verticalement, et emmortaisées avec une troisième sur ses extrémités, tiennent cette troisième horizontale.

— Métrol. Mesure de compte en usage en Hollande, et sur laquelle s'évaluaient les droits d'entrée et de sortie qui se payaient pour les thons.

— Tann. *Faire un chapeau*. Mettre par-dessus l'écorce neuve, qui couvre le dernier cuir de la fosse, une masse de tannée qu'on foule avec les pieds.

— Bobine sur laquelle le tireur d'or roule l'or avant qu'il soit dégrossi.

— Marc qui reste dans les alambics après certaines distillations.

— Planche courbée et placée au-dessus d'une roue de cordier; elle porte plusieurs molettes qui reçoivent le chanvre qu'on file.

— *Chapeau de vendange*. Marc qui se tient à la surface du vin, dans la cuve où s'opère la fermentation tumultueuse.

— Pharm. *Chapeau de roses*. Roses amassées en forme d'un gâteau au fond d'un alambic, après qu'on en a distillé l'eau.

CHAPEAU CANNELLE. s. m. Bot. Nom vulgaire de l'agaric du châtaignier.

CHAPEAU D'ÉVÊQUE. s. m. Bot. Nom vulgaire de l'épimède des Alpes et du fruit du fusain.

CHAPEAUROUX. s. m. Ornith. Espèce de gros-bec ou de moineau.

CHAPE-CHUTE. s. f. (du franç. *chape*, *chute*, comme si l'on trouvait la chape de quelqu'un). Se disait pour Aubaine. Messer loup attendait *chape-chute* à la porte. (La Font.)

— Prov. et fig. *Chercher chape-chute, trouver chape-chute*. Chercher, trouver occasion de profiter de la négligence ou du malheur de quelqu'un. || Chercher, trouver quelque aventure désagréable, fâcheuse, à la place de ce qu'on cherchait d'avantageux. Ces phrases ont vieilli.

CHAPECHUTER. v. n. 1re conj. Faire un léger bruit. J'entendis *chapechuter* tout bas derrière une grosse sépée. (Le Sage.)

CHAPEL. s. m. Se disait autrefois pour Chapeau.

— Couronne de roses ou de fleurs. Ces peuples voulaient que la femme passât aux mains de l'homme sans autre dot que sa robe blanche, son voile blanc, son *chapel* de roses. (Michelet.) Les *chapels* de fleurs figuraient dans toutes les solennités comme parure ou récompense. (Encycl. cathol.)

— *Chapel de coton*. Bonnet de coton. [illegible] ornée quelquefois de broderies, de dorures, et surmontée de plumes de paon. Les troubadours et les trouvères vainqueurs dans les jeux partis étaient couronnés ordinairement d'un *chapel* de fleurs, mais quelquefois aussi d'un *chapel* de paon, qu'ils portaient tant que durait le jour de leur triomphe, et le conservaient ensuite avec soin en mémoire de leur victoire. (Encycl. cathol.)

CHAPELAIN. s. m. (du lat. *capellanus*; de *capella*, chapelle). Bénéficier titulaire d'une chapelle. Les chapelains de Notre-Dame. Les chapelains de la Sainte-Chapelle.

— Prêtre qui reçoit des appointements pour dire la messe dans une chapelle particulière ou dans une communauté. On dit plus souvent Aumônier.

— Chez le roi, Prêtre dont la fonction est de dire la messe au roi, à la reine, etc. Chapelain du roi. Chapelain de la reine. Chapelain ordinaire. Chapelain de quartier.

— Prov. *Comme chante le chapelain, ainsi répond le sacristain*. || *Tel chapelain, tel sacristain*.

— Hist. mod. Titre qui désignait, dans l'origine, l'ecclésiastique établi pour garder la chape de saint Martin en temps de paix, et pour la porter en temps de guerre.

— Art milit. Dans les croisades du XIIIe siècle, des chapelains étaient employés à la chirurgie militaire.

— On a aussi donné, à certaines époques, le même nom à des ecclésiastiques plus tard désignés sous le nom d'*aumôniers*.

— Dans les armées anglaises, il y a encore aujourd'hui des aumôniers désignés sous le nom de *chapelains*.

— Se disait, par excellence, du premier chapelain, qui avait intendance sur tous les clercs du palais, et qu'on appela ensuite *archichapelain*.

— S'est dit aussi dans le sens de Secrétaire, notaire du roi, chancelier.

— *Primat des chapelains*. S'est dit de l'archichapelain du palais.

— *Chapelain conventuel*. Un des dignitaires de l'ordre de Malte. Les chapelains conventuels formaient le deuxième classe des chefs de cet ordre.

— Se disait autrefois, dans les églises paroissiales, des ecclésiastiques qu'on avait appelés d'abord les prêtres, et qui prenaient rang immédiatement après les curés primitifs.

— *Chapelains du pape*. Auditeurs ou juges des causes du sacré palais, ainsi nommés, parce que le pape donnait autrefois audience dans sa chapelle, pour juger les questions sur lesquelles il était consulté de tous les endroits de la chrétienté.

CHAPELAIN (Jean). Né à Paris en 1595, mort en 1674, avait acquis de bonne heure de la réputation par quelques poésies et ses profondes connaissances. Mais quand il eut publié sa *Pucelle*, fruit de trente ans de travail, sa réputation de poète s'évanouit.

CHAPELAINE. s. f. Ancien titre de dignité dans une abbaye de femmes.

CHAPELÉ, ÉE. part. pass. du v. Chapeler. S'empl. adjectiv. Du pain chapelé. || Le part. régit *par*.

CHAPELER. v. a. 1re conj. (du lat. barb. *capulare*, couper, tailler). Ce verbe double le *l* dans tous les temps dont la terminaison commence par un *e* muet. *Je chapelle, tu chapelles, il chapelle, nous chapelons, vous chapelez, ils chapellent. Je chapelais*, etc. *Je chapelai*, etc. *Je chapellerai*, etc. *Je chapellerais*, etc. *Chapelle, chapelons, chapelez. Que je chapelle, que tu chapelles, qu'il chapelle, que nous chapelions, que vous chapeliez, qu'ils chapellent. Que je chapelasse*, etc. *Chapeler. Chapelant. Chapelé, ée*. Oter le dessus de la croûte du pain. Chapeler du pain. Ce vieillard fait chapeler son pain à cause de ses mauvaises dents.

— SE CHAPELER. v. pron. Être chapelé. C'est ainsi que le pain se chapelle.

CHAPELET. s. m. (dimin. de *chapel* ornement de tête, ainsi appelé à cause de sa forme). Certain nombre de grains enfilés, sur lesquels on dit des *Ave*, et à chaque dizaine desquels il y en a un plus gros, sur lequel on dit le *Pater*. Chapelet de corail, d'agate, de cornaline. Enfiler des chapelets. Défiler des chapelets. Dire son chapelet. Porter un chapelet à la ceinture.

Un *chapelet* pendait à sa ceinture,
Long d'une brasse, et gros outre mesure.
(La Fontaine.)

— Dans plusieurs religions de l'Orient, on fait aussi usage de chapelets, sur lesquels on récite certaines prières, ou que l'on porte sur soi. C'est même des Orientaux que les catholiques en ont emprunté l'usage pendant les croisades.

— Fig. et fam. *Défiler son chapelet*. Réciter en détail et de suite tout ce qu'on sait sur une matière. Il a bien défilé son chapelet. || Faire à quelqu'un tous les reproches qu'on peut avoir à lui faire. || *Enfiler et défiler des chapelets*. Faire et défaire les affaires, les troubler, les gâter. || *Le chapelet se défile, il commence à se défiler*. Se dit quand quelques personnes d'une même famille, d'une même société, d'une même confédération viennent successivement à manquer ou à mourir. || Lorsque des personnes qui étaient unies commencent à se séparer. || *Il a défilé son chapelet*. Il a cessé d'être [illegible] *chapelet*. Se dit de quelqu'un qui reçoit le juste châtiment d'une faute. || *Il faut se défier du chapelet du connétable*. Proverbe auquel donna lieu la singulière dévotion du connétable Anne de Montmorency, qui avait toujours son chapelet à la main pendant la marche de l'armée, et, tout en le roulant entre les doigts, commandait tantôt de mettre le feu à un village, tantôt de faire main-basse sur une garnison, et tantôt de châtier ou de pendre quelque soldat.

— Était employé autrefois comme un diminutif de Chapeau, pour désigner tout ce qui couvre la tête.

De Cupidon le diadème
Est de roses un *chapelet*. (Marot.)

— *Chapelet de chevalerie*. Guirlande de roses qui arrêtait les cheveux.

— Couronne de romarin, qu'on mettait anciennement sur le front des nouvelles mariées.

— *Donner, bailler le chapelet à une fille*. Se disait autrefois pour La marier.

— Pathol. Par allusion au chapelet de mariée, Certaines pustules qui viennent autour du front et qu'on regarde comme un symptôme de la maladie vénérienne. Avoir le chapelet. On dit plutôt aujourd'hui Couronne.

— Anc. cout. Marque d'honneur que les comtes et barons avaient droit de faire mettre aux fourches patibulaires de leurs seigneuries.

— Anc. t. de comm. Se disait d'un quarteron de marrons.

— Archit. Baguette découpée et formant une suite de perles, d'olives ou de grains ronds, semblables à ceux d'un chapelet.

— Cercle de petites bulles d'air qui se forme, au-dessus de l'eau-de-vie que l'on verse, lorsqu'elle est de bonne qualité.

— Se dit, en termes de fauconnerie, pour Chaperon.

— Décorat. Machine de théâtre composée de plusieurs petits châssis sur chacun desquels est peinte une masse de nuages, et qui s'enfilent sur des cordes pour former une gloire.

— Dessin. Suite d'ornements qui se suivent ou s'enchevêtrent les uns dans les autres.

— Erpét. Nom vulgaire d'une espèce du genre couleuvre.

— Hortic. Continuité de plusieurs dessins qui s'enfilent l'un sur l'autre.

— Hydraul. Machine qui sert à élever les eaux et qui est composée de plusieurs godets ou plateaux, attachés de suite à une chaîne. Pompe à chapelet.

— Manég. Couple d'étrivières, garnies chacune d'un étrier, qui s'attachent au pommeau de la selle, pour monter à cheval.

— Mar. *Chapelet de cabestan*. Garniture de roulettes placée entre les taquets, au bas de certains cabestans. || *Chapelet de barriques* ou *de pièces*. Certaine quantité de pièces vides, qui flottent à la suite les unes des autres, retenues par une amarre; elles sont remorquées dans cet état par un canot pour les sortir d'un port ou pour les y entrer.

— Pêch. Balles de plomb que l'on met au bas de certains filets pour les faire aller au fond.

— Techn. Assemblage de barreaux d'acier arrangés en croix, qui sert à tenir le noyau droit dans la chape du moule d'une pièce de canon. || Sorte d'ouvrage de serrurerie. || Espèce de grand papier.

— Ouvrages de verroterie, que l'on vend aux nègres de la Guinée et aux sauvages de l'Amérique. On les appelle ainsi, parce que ces grains de verre sont enfilés comme des chapelets.

— Syn. comp. CHAPELET. ROSAIRE. Le *rosaire* est plus grand que le *chapelet*.

CHAPELGORRI. s. m. Hist. Soldats de certains corps espagnols tirés des provinces basques. Les chapelgorris portaient un chapeau ou béret de couleur rouge.

CHAPELIER, IÈRE. s. (rad. *chapeau*). Celui, celle qui fait ou qui vend des chapeaux. Un chapelier. La boutique d'un chapelier.

— Les marchands de chapelets ou couronnes de roses portaient le nom de *chapeliers*, et dans les statuts donnés en 1736 aux marchandes de fleurs artificielles, on les qualifia de *chapelières en fleurs*.

— Les bonnetiers s'appelaient aussi *chapeliers de coton*, et lorsqu'ils eurent obtenu la faculté de travailler la laine, ils prirent le titre de *chapeliers de bonnets et de gants de coton et de laine*.

— Les *chapeliers de paon* vendaient des couronnes surmontées de plumes de paon.

— S'empl. aussi adjectiv. Marchand chapelier. Garçon chapelier.

CHAPELIÉRIE. s. f. (de *Chapelier*, voyag. franç.). Bot. Genre de la famille des rubiacées, tribu des gardéniées eugardéniées, formé pour un arbrisseau de Madagascar.

CHAPELINE. s. f. Art milit. Armure de tête des anciens, du temps de la chevalerie.

CHAPELLE. s. f. (rad. *chape*). Petite église, petit édifice consacré à Dieu, où il n'y a ordinairement qu'un autel. Une chapelle au milieu des champs. La chapelle d'un prieuré. Construire une chapelle. Ériger une chapelle.

— Se dit aussi des petits temples des autres religions. Quand les Lacédémoniens érigèrent une *chapelle* à la peur, cela ne signifiait pas [illegible] s'emparer d'eux dans les combats. (Montesq.)

— Chacune des enceintes ménagées dans une grande église pour y renfermer un autel sous l'invocation particulière de quelque saint, ou un tombeau, des fonts baptismaux, etc. Il y a bien des chapelles dans cette église. La chapelle de la Vierge. La chapelle de St-Joseph. Jolie chapelle. Petite chapelle. Chapelle obscure. Chapelle ardente. Chapelle sépulcrale.

— Lieu où l'on célèbre l'office divin dans une grande maison, dans un hospice, dans un collége, etc.

— Fig. Newton est ici le dieu auquel je sacrifie, mais j'ai des *chapelles* pour d'autres divinités subalternes. (Volt.)

— Prov. *Il n'est si petite chapelle qui n'ait sa dédicace et fête*.

— *La chapelle du roi*, ou simplement *la chapelle*. Le lieu où le roi entend ordinairement la messe.

— Par extens. *La chapelle du roi*. Le corps des ecclésiastiques employés à la chapelle du

roi. La chapelle du roi marcha, et alla à l'armée.

— *Les musiciens de la chapelle, la musique de la chapelle*, ou simplement *la chapelle*. Les musiciens qui chantent à la chapelle du roi. Il fait partie de la chapelle. La messe a été chantée par la chapelle.

— François Ier fut le premier qui établit en France un corps de musiciens en dehors du service divin, divisa sa chapelle en deux corps, dont l'un, appelé *chapelle de musique*, était composé de chanteurs et de quelques instrumentistes; l'autre, nommé *chapelle de plain-chant*, comprenait les chantres et les ecclésiastiques destinés à chanter les grand'messes et les heures canoniales. Dans certaines solennités ces deux corps se réunissaient, et alors on leur donnait le nom de *grande chapelle*.

— *Maître de chapelle*. Celui qui est chargé de diriger le chant dans une église, et de former les enfants de chœur.

— Maître de musique, en Italie.

— *Sainte Chapelle*. S'est dit de quelques chapelles où des princes avaient fondé le service et déposé des reliques. La sainte Chapelle de Vincennes. La sainte Chapelle de Paris. La sainte Chapelle de Bourges. La sainte Chapelle de Dijon.

— Bénéfice simple, dans lequel le titulaire est obligé de dire ou de faire dire la messe à certains jours. Fonder une chapelle. Permuter une chapelle contre un autre bénéfice.

— Par extens. Toute l'argenterie dont on se sert dans une chapelle, l'ensemble des ornements, vêtements et accessoires nécessaires à la célébration des offices divins. Ce prélat a une belle et riche chapelle.

— *Chapelle ardente*. Appareil funèbre qui environne le cercueil ou sa représentation, soit dans le chœur d'une église, soit dans une chapelle particulière, soit dans un appartement, avec un grand nombre de cierges allumés.

— *Tenir chapelle*. Se dit du pape, lorsque, étant accompagné des cardinaux, il assiste à l'office divin, soit dans la chapelle de son palais, soit dans une église. ‖ Se dit aussi de l'empereur d'Autriche et du roi d'Espagne, lorsqu'ils assistent en cérémonie à l'office divin.

— A Versailles, on appelait *jours de grande chapelle*, les fêtes solennelles qui étaient célébrées par un évêque dans la chapelle du roi.

— Jeu d'enfant qui consiste à imiter les cérémonies de l'Église.

— Fig. et fam. *Jouer à la chapelle*. S'occuper sérieusement de choses inutiles ou frivoles. Plus l'homme est élevé dans l'échelle sociale, plus il aime à jouer à la *chapelle*. (Boiste.)

— Mar. Coffre dans lequel l'aumônier d'un bâtiment de guerre renferme les ornements propres au service divin. ‖ *Chapelle de compas*. V. CHAPE. ‖ *Faire chapelle*. Virer de bord vent devant, ce qui est un mouvement dangereux.

— Hist. Petite chape, sorte de vêtement que portaient anciennement les laïques, les moines et les clercs.

— *Chapelle* ou *chape*. Se disait, par excellence, de la chape de saint Martin, que nos anciens rois regardaient comme la sauvegarde de leur couronne. ‖ Oratoire du palais où l'on conservait cette chape. ‖ Reliques, vases sacrés, trésors qui étaient renfermés dans cet oratoire.

— S'est dit pour Chancellerie, archives du palais.

— *Chevalier de la chapelle*. Chevaliers institués par Henri VIII; au nombre de treize dans l'origine, ils furent portés depuis à vingt-six. Les chevaliers de la chapelle remplissent, aux funérailles des rois d'Angleterre, tous les devoirs des chevaliers de la Jarretière.

— Anc. prat. *Droit de chapelle*. Rétribution pécuniaire que les magistrats, avocats, procureurs, etc., payaient, lors de leur réception, pour l'entretien de la chapelle commune placée dans l'intérieur du tribunal.

— Constr. Partie intérieure d'une machine où se trouve placé un mécanisme quelconque, et que l'on ferme avec une plaque mobile.

— Techn. Sorte d'alambic qui a un chapiteau conique très-élevé, et sa cucurbite basse, cylindrique et à fond plat. ‖ Couvercle d'un alambic. ‖ Voûte du four des boulangers ou des pâtissiers. Quand la chapelle est blanche, il est temps d'enfourner. ‖ Bâtis en bois qui supporte la châsse et le porte-lame du métier de tisserand. ‖ Cintre qui recouvre la roue d'une vielle. ‖ Dans les ateliers de typographie, association entre les ouvriers pour certains frais et bénéfices. On tirait autrefois des exemplaires de chapelle. Voilà 12 fr. pour la chapelle. Cette horloge appartient à la chapelle. ‖ *Enfourner en chapelle*. Se dit, dans le langage des manufacturiers de faïence, d'une manière d'enfourner les pièces sans étui et à nu, ou des espèces de terre cuite.

— Syn. comp. CHAPELLE. CHAPELLENIE. La *chapelle* est un édifice séparé de toute autre église. La *chapellenie* est une partie d'une grande église ayant son autel propre où l'on dit la messe. Dans un autre sens, la *chapelle* est l'édifice sacré où se trouve un autel sur lequel on dit la messe, et la *chapellenie* est le bénéfice attaché à la chapelle.

CHAPELLE (Claude-Emmanuel-Lhuillier). Né en 1616, et mort en 1686, est surtout connu par un voyage en prose et en vers, publié en société avec Bachaumont.

CHAPELLE (LA). Géogr. Commune du dép. de la Seine, auprès des barrières de Paris; 2,500 hab. Marché de porcs.

CHAPELLE D'ANGILLON (LA). Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Sancerre (Cher); 800 hab.

CHAPELLE-EN-VERCORS (LA). Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Die (Drôme); 1,300 h.

CHAPELLE-LA-REINE (LA). Géogr. Ch.-l. de canton, arr. de Fontainebleau (Seine-et-Marne); 900 hab.

CHAPELLENIE. s. f. (rad. *chapelle*). Bénéfice d'un chapelain. Il possédait une chapellenie dans la cathédrale.

— Dignité d'un chapelain.

CHAPELLERIE. s. f. (rad. *chapeau*). Art de fabriquer les chapeaux. Apprendre la chapellerie.

— Maison, bâtiment, atelier où se fait cette fabrication.

— Commerce des chapeaux. Se mêler de la chapellerie.

— Marchandises que vend le chapelier. Emballer de la chapellerie.

CHAPELLE-SUR-ERDRE (LA). Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Nantes (Loire-Inférieure); 2,300 hab.

CHAPELLIÈRE. s. f. Bot. Syn. et section du genre élynanthe.

CHAPELURE. s. f. (rad. *chapeler*). Ce que l'on a ôté de la croûte du pain en le chapelant.

— Art culin. Croûte de pain râpée ou pulvérisée, unie à de fines herbes, du sel et des épices, dont on couvre des côtelettes, des jambons, ou que l'on met dans une sauce pour l'épaissir.

CHAPERON. s. m. (ét. lat., *caput*, tête, ou du bas lat. *capparo*, chaperon). Coiffure de tête autrefois commune aux hommes et aux femmes : elle avait un bourrelet sur le haut et une queue pendante par derrière. Cette mode s'est maintenue en France jusque sous Charles VII. Chaperon de drap, d'écarlate. Chaperon mi-parti de deux couleurs. Il y a longtemps qu'on a quitté les chaperons. Aux enterrements des grands, ceux qui mènent le deuil portent de grands chaperons à longue queue traînante par derrière.

— Bande de velours, de satin, de camelot, que les femmes et les filles attachaient sur leur tête. Chaperon en pointe.

— Blas. Ancien habillement de tête en forme de capuchon.

— Prov. *Deux têtes dans un chaperon*. Se disait autrefois dans le même sens qu'aujourd'hui *Deux têtes dans un bonnet*. ‖ *Qui n'a point de tête n'a que faire de chaperon*.

— Ornement particulier au costume des gens de robe, des docteurs, etc., qui consiste en un bourrelet circulaire placé sur l'épaule gauche, et où pend devant et derrière une bande d'étoffe garnie d'hermine à son extrémité.

— Ornement relevé en broderie qui est au dos d'une chape.

— Devant d'une robe de deuil dont on ne se servait que dans les grandes cérémonies. Il pendait presque sur les genoux et cachait entièrement le visage.

— Certains petits écussons et autres ornements qu'on met sur la tête des chevaux dans les pompes funèbres.

— Hist. ecclés. Espèce de camail de certains religieux, couvrant la tête, les épaules et l'estomac, et descendant par derrière fort bas et en pointe.

— *Chaperon de mailles*. Anc. t. milit. Coiffure de fer qui emboîtait tout le heaume lorsque le chevalier combattait. Quand il voulait prendre l'air, il ôtait son casque et se couvrait du chaperon. Cette coiffure a été longtemps attachée à une partie du vêtement appelée la chape, et lorsqu'elle en a été isolée, jeter à terre son chaperon équivalait, en certains cas, à une provocation, à un gage de bataille.

— CHAPERONS. s. m. pl. Hist. Factieux qui se réunirent, en 1357, sous la conduite du prévôt des marchands, Marcel. ‖ On a donné le même nom aux séditieux plus connus sous celui de Baudis. ‖ Autres factieux qui se soulevèrent en Flandre, l'an 1566, pour faire diminuer les impôts et rétablir l'ordre dans les

— Fig. Personne âgée ou grave qui accompagne une jeune demoiselle ou une jeune femme dans le monde, par bienséance, et comme pour répondre de sa conduite. Servir de chaperon. C'est une vieille tante qui l'accompagne partout et lui sert de chaperon.

— Agric. Fragment qui échappe au fléau et se retrouve lors du vannage.

— Archit. Faîte d'une muraille de clôture, fait en forme de toit, pour l'écoulement des eaux. Chaperon en bahut. Chaperon en dos d'âne.

— Artill. Petit toit qu'on place sur la lumière d'un canon.

— Crust. L'intervalle qui sépare les yeux, quand le bord externe de la tête ne se prolonge point en rostre.

— Entom. Partie du front des coléoptères la plus voisine de la lèvre supérieure. ‖ Labre des orthoptères, des névroptères et des hyménoptères. ‖ Une des six pièces du crâne, placée au-devant de l'épicrâne, et recouvrant la bouche en entier, parce que, dans beaucoup d'insectes, elle est très-considérable et s'avance sur les parties de la bouche, qu'elle recouvre en entier.

— Fauconn. Espèce de coiffe de cuir dont on couvre la tête et les yeux des oiseaux de proie pour les affûter. ‖ *Chaperon de rust*. Celui qu'on mettait aux oiseaux qui n'étaient pas dressés. ‖ Dessus de la tête de certains oiseaux de proie.

— Ichthyol. Corps plane, marginé, garni de lames parallèles et pectinées, qui se trouve sur la tête des échinéides.

— Imprim. Quantité de feuilles ajoutées au nombre fixé pour l'impression d'un ouvrage, et destinées à remplacer les feuilles qui peuvent être gâtées pendant le tirage. On dit plutôt aujourd'hui Mains de passe.

— Manég. Partie de l'escache qui embrasse et lie le banquet de l'embouchure d'un cheval.

— Pêch. Couverture de paille qu'on met sur les paniers de poisson.

— Techn. Égratignure au papier. ‖ Dessus d'une potence. ‖ Boîte de cartier, sans couvercle, dans laquelle les coupeurs mettent les cartes quand elles sont coupées. ‖ Plaque ronde qui se monte ordinairement sur l'extrémité du pivot d'une roue d'horloge. ‖ Dessus d'une presse à imprimer des estampes.

— Seller. Pièce de cuir qui recouvre les fontes des pistolets pour les garantir de la pluie.

CHAPERON DE MOINE. s. m. Bot. Un des noms vulgaires de l'aconit napel.

CHAPERONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Chaperonner. S'empl. adjectiv. Oiseau chaperonné.

— adj. Se dit d'une espèce de pipra, ainsi appelée parce que les plumes noires qui garnissent sa tête se relèvent en une sorte de chaperon.

— Blas. Se dit d'un Oiseau de proie orné de son chaperon.

CHAPERONNER. v. a. 1re conj. (rad. *chaperon*). Fauconn. Coiffer un oiseau de proie d'un chaperon. Chaperonner l'oiseau.

— Fig. *Chaperonner une jeune personne*. La conduire dans le monde. Aimant le mouvement, l'agitation et le bruit des salons, elle *chaperonnait* toutes les jeunes femmes de haut rang qui faisaient leur entrée dans le monde. (Mme Chodzko.)

— Archit. *Chaperonner une muraille*. La faire en forme de toit par en haut. Je veux qu'on ne chaperonne cette muraille que de mon côté, car elle est bâtie sur mon fonds et à mes dépens.

— Se disait autrefois dans le sens de Se couvrir la tête d'un chaperon.

Quand je l'aurai *chaperonnée*
Du couvre-chef de l'hyménée,
Rien n'ira sur mon compte.
(ÉSOPE, *comédie*.)

— S'est dit aussi pour Oter son chaperon, faire des révérences à quelqu'un qu'on a intérêt de ménager. Les juges veulent être bonnetés et chaperonnés.

— SE CHAPERONNER. v. pron. Être chaperonné.

CHAPERONNET. s. m. S'est dit pour Petit chaperon.

CHAPERONNIER. s. m. (rad. *chaperon*). Fauconn. Oiseau de proie qui porte patiemment son chaperon. Le faucon est un excellent chaperonnier.

CHAPETON. s. m. Nom par lequel on désigne, au Mexique, les blancs nés en Europe.

CHAPETONNADE. s. f. Pathol. Vomissement avec délire qui attaque les Européens dans les pays chauds.

CHAPIER. s. m. (rad. *chape*). Celui qui porte chape. Les deux chapiers se promènent dans le chœur en certains temps de l'office divin. On dit plutôt Porte-chape.

— Fig. Celui qui se promène comme les chantres.

Les politiques rêveries
Des vieux *chapiers* des Tuileries.
(GRESSET.)

— Armoire pour les chapes.

— On fait aussi des chapiers à bras et des chapiers à potence, qui tournent sur deux pi-

— Celui qui fait des chapes.

CHAPIFOU. s. m. Jeu de cligne-musette ou de colin-maillard, dans lequel on se couvrait le visage d'un linge ou d'une feuille de papier.

CHAPITEAU. s. m. (du lat. *capitulum*, dimin. de *caput*, tête). Archit. La partie du haut de la colonne qui pose sur le fût. Chapiteau corinthien. Chapiteau ionique. Ce fut par une inspiration toute divine que les architectes grecs donnèrent à leurs *chapiteaux* cette courbe élégante que n'enseigne aucune formule géométrique. (P. Mérimée.) ‖ *Chapiteau toscan*. Celui dont le tailloir est carré et sans moulure. ‖ *Chapiteau dorique*. Celui dont le tailloir est couronné d'un talon. ‖ *Chapiteau composite*. Celui qui a les deux rangs de feuilles du corinthien et les volutes de l'ionique. ‖ *Chapiteau attique*. Celui qui a des feuilles de refend dans le gorgerin. ‖ *Chapiteau corinthien*. Celui qui est orné de petites volutes et de feuilles d'acanthe. ‖ *Chapiteau ionique*. Celui qui est garni de volutes et d'oves. ‖ *Chapiteau gothique*. Compilation de toutes les formes des chapiteaux antiques et de celles que l'imagination des sculpteurs y introduisit à son gré. ‖ *Chapiteau symbolique*. Celui qui est orné d'attributs des divinités, comme les chapiteaux qui ont des foudres et des aigles pour Jupiter, des trophées pour Mars. Les modernes portent la devise ou les armes d'une nation. ‖ *Chapiteau pilastre*. Chapiteau carré par son plan ou sur une ligne droite. ‖ *Chapiteau angulaire*. Celui qui porte un retour d'entablement à l'encoignure d'un avant-corps ou d'une façade. ‖ *Chapiteau plié*. Celui d'un pilastre qui est dans un angle rentrant droit ou obtus. ‖ *Chapiteau écrasé*. Celui qui est trop bas et hors des proportions de l'antique. ‖ *Chapiteau mutilé*. Celui qui a moins de saillie d'un côté que de l'autre. ‖ *Chapiteau de triglyphe*. Plat sur le triglyphe, ou triglyphe qui fait l'office de chapiteau à un pilastre dorique. ‖ *Chapiteaux de moulure*. Ceux qui, comme le toscan et le dorique, n'ont point d'ornements. ‖ *Chapiteaux de sculpture*. Tous ceux où il entre des feuilles et des ornements taillés. ‖ *Chapiteau galbé*. Celui dont les feuilles ne sont qu'ébauchées.

— Se dit, dans un sens plus général, de quelques autres ornements d'architecture, formant la partie supérieure, le couronnement de certaines choses. ‖ *Chapiteau de niche*. Espèce de petit dais à niche peu profonde qui couvre une statue portée sur un cul-de-lampe. ‖ *Chapiteau de balustre*. Partie supérieure du balustre. ‖ *Chapiteau de lanterne*. Couverture que l'on met pour couronner une lanterne de dôme. ‖ *Chapiteau de couronnement*. Amortissement quelconque.

— Se dit en menuiserie des Corniches et autres couronnements qui posent au-dessus des buffets, des armoires et d'autres ouvrages.

— La couverture mobile du moulin, qui tourne verticalement sur la tour ronde d'un moulin pour en exposer les ailes au vent.

— La partie supérieure d'un alambic, dans laquelle se condensent les vapeurs qui s'élèvent de la cucurbite. Le bec d'un chapiteau. ‖ *Chapiteau aveugle* ou *borgne*. Chapiteau sans bec.

— Morceau de carton en forme d'entonnoir qui se met vers le haut d'une torche, pour recevoir ce qui en dégoutte de cire ou de poix.

— Art milit. Se dit de deux ais formant un angle dièdre, que l'on place sur la lumière d'un canon pour empêcher que le vent n'emporte l'amorce, ou qu'elle ne soit mouillée par la pluie. ‖ Couronnement du corps de la chape du fourreau de certaines armes blanches des officiers d'infanterie.

— Artif. Cornet placé au sommet d'une fusée volante, non-seulement pour la couvrir, mais aussi pour percer plus aisément l'air en s'élevant en pointe.

— Bot. Syn. de Chapeau. ‖ On appelle du même nom certaines parties des fleurs et des fruits qui ont des rapports avec un chapiteau.

CHAPITRAL, ALE, pl. **AUX**. adj. Qui appartient au chapitre. Décision chapitrale. Maison chapitrale.

CHAPITRE. s. m. (du lat. *capitulus*, dimin. de *caput*, tête). Une des divisions de certains livres. Chapitre premier. Chapitre second. Chapitre deuxième. Un livre divisé par chapitres. Ce livre est divisé en tant de chapitres. Il a divisé l'ouvrage en livres, et les livres en chapitres. Les anciens ne divisaient point leurs livres par chapitres et par articles. Traiter une matière par chapitres. St Augustin dit que les *chapitres* d'un ouvrage reposent le lecteur comme les hôtelleries reposent les voyageurs. Une pensée qui demande un développement d'une certaine étendue, forme ce qu'on appelle un paragraphe; plusieurs paragraphes font un *chapitre*; plusieurs *chapitres* font un livre; plusieurs livres font un traité. (Condill.)

— Fin. Subdivision d'un compte, d'un mémoire, d'un budget, etc. Chapitre de recette. Chapitre de dépense. Un chapitre du budget.

— Liturg. Trait de l'Écriture, que l'officiant chante ou récite entre le dernier psaume et l'hymne. On dit plus communément Capitule.

— Fig. Il y a des conjonctures où la prudence même ordonne de ne consulter que le *chapitre* des accidents. (De Retz.) Dans la vie de l'homme, le plus long *chapitre* est celui des adversités. (De la Bouisse.) Elle ouvre assez son cœur, même sur les *chapitres* les plus délicats. (Mme de Sév.) Les hommes sont aussi

femmes sur celui de la beauté. (Boiste.)

— Hist. ecclés. *Les trois chapitres*. Ouvrage de Théodoret, en faveur du nestorianisme, condamné en 553, dans le concile de Constantinople. On l'appelait les trois chapitres, parce qu'il contenait une lettre d'Ibas, évêque nestorien, des extraits de Diodore et de Théodore de Mopsueste, et les écrits de Théodore contre St Cyrille.

— Fig. La matière, le sujet dont on parle, le propos sur lequel on est. Puisque nous sommes sur ce chapitre, je vous dirai que vous vous trompez. La conversation tombe insensiblement sur le chapitre de ces gens-là. C'est un chapitre qu'on traitera une autre fois. Il est fort sur ce chapitre. Quand il est sur ce chapitre, il ne finit pas. Je tombai sans y penser sur ce chapitre. Il ne pouvait tarir sur ce chapitre. Nous avons bien causé, la maîtresse du logis et moi, sur ce chapitre. (Mme de Sév.)

— Fam. *Ce goinfre entend bien le chapitre des sauces*. Il entend bien les sauces. ‖ *Parler sur le chapitre de quelqu'un*. Parler de lui

Après qu on eut parlé de plusieurs choses, enfin on vint sur son chapitre.

CHAPITRE. s. m. (du lat. *caput*, tête, parce que leurs assemblées se réunissaient anciennement derrière l'autel). Relig. Le corps des chanoines d'une église cathédrale ou collégiale. Le chapitre de Notre-Dame. Cette terre appartenait à tel chapitre. Le doyen d'un chapitre.

— *Chapitre de Saint-Denis.* Corps de chanoines, créé en 1806, pour remplacer l'abbaye de cette ville, et veiller sur les tombes des souverains qui y sont enterrés.

— L'assemblée que les chapitres de chanoines tiennent pour traiter de leurs affaires. Assembler le chapitre. Tenir chapitre. Présider au chapitre. Avoir voix au chapitre. Tout le chapitre fut d'avis d'accepter cette proposition. Cela fut *résolu* en plein chapitre.

. . . . . J'ai maints *chapitres* vus,
Qui pour neant se sont ainsi tenus; [nes,
Chapitres, non de rats, mais chapitres de moi-
Voire *chapitres* de chanoines. (LA FONT.)

— *Pain de chapitre.* Le pain qu'on distribuait autrefois tous les jours aux chanoines, dans quelques chapitres.

— Prov. *Pain et vin de chapitre.* Se disait d'un pain et d'un vin excellents. || *Discorde de chapitre.* Se disait par allusion aux vives et fréquentes discussions qui s'élevaient entre les membres des différents chapitres chargés de régler les affaires des communautés religieuses.

— Fig. et fam. *Avoir voix au chapitre, en chapitre.* Avoir du crédit dans une compagnie, dans une famille, auprès de quelque personnage considérable. || On dit, dans le sens contraire : *N'avoir pas voix, n'avoir pas de voix en chapitre, au chapitre.* Quand la femme gouverne, le mari n'a point de voix en chapitre.

— Assemblée que des religieux tiennent pour délibérer de leurs affaires. Chapitre conventuel. Chapitre provincial. Chapitre général. Convoquer le chapitre. Aller au chapitre.

Quoi! dit-elle, d'un ton qui fit trembler les vitres,
J'aurais pu jusqu'ici brouiller tous les *chapitres*.
(BOILEAU.)

— Assemblée des ordres royaux, des ordres militaires. Le roi tint le chapitre de l'ordre.

— Lieu où se tiennent les assemblées, soit de chanoines, soit de religieux, soit de chevaliers. Les bancs d'un chapitre. On lui ferma la porte du chapitre.

— Fig. et fam. Se disait autrefois pour Réprimande.

CHAPITRÉ, ÉE. part. pass. du v. Chapitrer. S'empl. adjectiv. Enfant chapitré. Fille chapitrée. Il sera bien chapitré. Vous la verrez tantôt bien *chapitrée*. (La Font.)

CHAPITRER. v. a. 1re conj. (du lat. barb. *capitulare*, même signif.). Réprimer un chanoine ou un religieux en plein chapitre. Peu usité au propre.

— Fig. et fam. Réprimander une personne, lui remontrer sa faute en termes un peu sévères. Son père, son précepteur le chapitrera tantôt.

— SE CHAPITRER. v. pron. Se faire des reproches réciproques.

CHAPLE. s. f. (du langued. *capla* ou *chapla*, frapper, ou du v. fr. *chapeler*, couper, tailler). Anc. art milit. Combat entre deux ou plusieurs chevaliers, par couple ou par quadrille.

CHAPLÉIER. v. n. 1re conj. Anc. t. milit. Combattre, soit avec l'épée ou la lance; se conduire comme dans une chaple

CHAPLÉIS ou **CHAPLIS.** s. m. Anc. art milit. Tumulte d'une chaple, d'un tournoi.

CHAPMANNIE. s. f. Bot. Genre de la famille des papilionacées, tribu des hédysarées, établi sur une plante herbacée de l'Amérique boréale.

CHAPON. s. m. (ét. lat. barb., *capo*, même signif., ou du celt. *cabon*). Art culin. Coq châtré que l'on engraisse. Engraisser des chapons. Gros chapon. Chapon gras. Chapon de Bruges. Chapon du Mans. Chapon de pailler. Chapon bouilli. Chapon rôti. Aile, cuisse, blanc de chapon. Chapon à l'indienne ou en pilau. Chapon poêle à la cavalière. Chapon au gros sel. Chapon au riz. Chapon aux truffes. Brider un

lardes du pays de Caux, et particulièrement ceux du Mans, sont les plus estimés. Un citoyen du Mans, *chapon* de son métier. (La Font.)

— Iron. Un homme châtré.

— Fam. *Il a les mains faites en chapon rôti.* Se dit d'un homme qui a les doigts crochus, retirés. || Fig. Se dit d'un homme qui a l'habitude de dérober.

— Prov. et fig. *Ce sont deux chapons de rente.* Se dit de deux personnes dont l'une est grasse et l'autre maigre. || Deux choses de la même espèce, mais différentes en valeur et en bonté. || *Qui chapon mange, chapon ou perdrix lui vient.* Le bien vient plutôt à ceux qui en usent qu'à ceux qui l'épargnent. || Le bien vient à ceux qui en ont déjà. || *Qui chapon donne, chapon lui vient.* Un cadeau en procure un autre à celui qui l'a fait. || *Il en porte le nom, mais un autre en mange les chapons.* Se dit d'un homme qui porte le nom d'une terre, sans en toucher les revenus, soit parce qu'il l'a vendue, soit parce qu'on l'a usurpée. || *Chapon de huit mois, manger de rois.*

— Anc. cout. *Le vol du chapon.* Certaine étendue de terre qui était autour du château ou principal manoir. Le vol du chapon entrait, avec le principal manoir, dans le préciput de l'aîné.

— Art culin. Gros morceau de pain qu'on met bouillir dans le pot, et qu'on sert sur un potage. || Croûte de pain frottée d'ail qu'on met dans une salade.

— *Chapon de Gascogne.* Gousse d'ail.

— *Chapon de Normandie.* Croûte de pain dans de la bouillie.

— Agric. Branche de vigne de l'année qu'on détache pour en faire une bouture. On l'appelle ainsi, parce qu'à l'extrémité d'en bas il y a ordinairement de vieux bois, qui fait comme un cul de chapon.

— Techn. Grande peau d'élan ou de bouc sans défaut.

CHAPON DE PHARAON. s. m. Ornith. Un des noms du vautour d'Egypte.

CHAPONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Chaponner. S'empl. adjectiv. Coq chaponné. Cet homme a été chaponné.

CHAPONNEAU. s. m. (dimin. de *chapon*). Coq nouvellement châtré

CHAPONNER. v. a. 1re conj. (rad. *chapon*). Châtrer un jeune coq. Chaponner des cochets. On chaponne dans les mois de mai et de juin.

— S'emploie quelquefois par plaisanterie en parlant de l'homme. Chaponner un homme.

— Techn. Fendre la tête d'une peau d'animal depuis les yeux jusqu'à la bouche, et lui couper les oreilles.

— SE CHAPONNER. v. pron. Être chaponné. C'est à cet âge que les jeunes coqs se chaponnent.

CHAPONNIÈRE. s. f. (rad. *chapon*). Art culin. Ustensile de cuisine pour faire cuire un chapon en ragoût.

CHAPOTÉ, ÉE. part. pass. du v. Chapoter. S'empl. adject. Bois chapoté.

CHAPOTER. v. a. 1re conj. Dégrossir le bois avec une plane.

CHAPOUR ou **CHAHPOUR.** Nom de plusieurs rois de Perse, plus connus sous le nom Sapor.

CHAPPAR. s. m. Courriers du roi de Perse, portant les dépêches de la cour dans les provinces, et les lettres des gouverneurs à la cour. Ils jouissaient du singulier privilége de s'emparer sans indemnité de tous les chevaux qu'il rencontraient, sans que l'on pût opposer de résistance.

CHAPPE. s. f. Pêch. Espèce de lisière que l'on met autour des filets pour les fortifier.

— Techn. Poignée servant à fermer, à ouvrir un moule.

— Entom. Genre d'insectes lépidoptères, dont les larves vivent dans les fruits.

CHAPPE (Claude). Né en 1763, et mort en 1805, est surtout connu pour avoir inventé le télégraphe.

CHAPPÉ. adj. m. Agric. Se dit du blé qui a conservé ses balles dans le travail du battage et du criblage.

CHAPPEDENADE. s. f. Pathol. Vomissement accompagné de délire furieux, auquel sont exposés les Européens qui voyagent dans les pays chauds.

CHAPPIN. s. m. Chaussure espagnole, enveloppant le soulier. C'était une chaussure de cérémonie.

CHAPTAL (Jean-Antoine). Célèbre chimiste et ministre de l'intérieur sous l'Empire, né en 1756, et mort en 1832. La France lui est redevable de la fabrication de l'acide sulfurique, et de la teinture du coton en rouge d'Andrinople. Il avait été admis à l'Institut en 1798. On lui doit deux ouvrages estimés, l'un sur l'industrie française, et l'autre sur la chimie.

CHAPTALIE. s. f. Bot. Genre de la famille des composées, tribu des mutisiacées.

CHAPTIE. s. f. Ornith. Genre de la famille des drongos, ayant pour type la chaptie muscipéroïde.

CHA-PUAN. s. m. Bot. Sorte de plante

CHAPUCIER. s. m. Se disait, dans quelques chapitres, de celui qui avait soin des chapes.

CHAPUIS. s. m. S'est dit pour Charpentier. || Espèce de hangar. || Charpente en bois des bâts ou des selles.

CHAPUISÉ. part. pass. du v. Chapuiser. Il est invariable.

CHAPUISER. v. n. 1re conj. S'est dit pour Travailler comme un charpentier.

CHAPUISEUR. s. m. Ouvrier en charpente.

CHAPUT. s. f. Techn. Billot de bois qui sert pour équarrir les ardoises.

CHAQUE. adj. distrib. des 2 g. sans pluriel. Désigne un assemblage de parties spécifiques, prises distributivement, en énumérant, pour ainsi dire, ces parties l'une après l'autre; et, par conséquent, il renferme une idée de généralité, ainsi que l'adj. *tout*. Il s'emploie en parlant des personnes ou des choses. Chaque homme. Chaque maison. Chaque arbre. Chaque chose. A chaque personne. A chaque instant. Pour chaque jour. En chaque espèce. Chaque pays a ses coutumes. A chaque jour suffit sa peine. Mille désirs inquiètent l'homme et semblent l'armer à *chaque* instant contre lui-même. (Alibert.) *Chaque* animal eut son aliment, et *chaque* homme, son empire. (B. de St-P.) Les inventeurs, en *chaque* science, sont les plus dignes de louange, parce qu'ils en ouvrent la carrière aux autres hommes. (Id.) *Chaque* climat a ses oiseaux bienfaiteurs. (Id.) *Chaque* homme, en particulier, s'instruit par ses disgrâces. (Duclos.) *Chaque* condition a ses dégoûts et à *chaque* état sont attachées des amertumes. (Mass.) *Chaque* homme a son génie. (Volt.) *Chaque* soir le sommeil vient nous ôter notre fardeau pour nous faire voltiger dans le pays des songes; *chaque* matin, l'impitoyable nécessité nous le recharge sur les épaules. (Boiste.)

Chaque mère à sa bru l'alléguait pour patron;
Chaque époux le prônait à sa femme chérie.
(LA FONTAINE.)

L'agile papillon de son aile brillante
Courtise *chaque* fleur, caresse *chaque* plante.
(MICHAUD.)

La nature, féconde en bizarres portraits,
Dans *chaque* âme est marquée à de différents
(BOILEAU.) [traits.

— Prov. *Chaque tête, chaque avis.* Chacun a sa manière de penser.

— Les grammairiens se trompent en avançant que *chaque* précède toujours le substantif et qu'il n'en peut être séparé par aucun adjectif. Ne dit-on pas : Chaque nouvel avis. Chaque nouveau printemps. A chaque nouvelle femme?

Chaque nouveau guerrier sur l'angora s'élance,
Et réveille le chat qui dort. (FLORIAN.)

— *Chaque* ne doit pas être confondu avec *chacun*. En général, *chaque* doit toujours être suivi d'un nom. *Chacun*, au contraire, pris dans un sens absolu ou relatif, est toujours employé sans substantif. *Chaque* âge a ses humeurs, son goût et ses plaisirs. (Régnier.) *Chacun* ici-bas fait son rôle; *chacun* vend son orviétan. (Du Trembl.)

— A la fin d'une phrase, on emploie ordinairement *chacun* et non *chaque*. Il y avait dans Ancyre sept vierges chrétiennes d'environ soixante-douze ans *chacune*. (Volt.) L'Asie allait être désolée par quatre armées de trois mille combattants *chacune*. (Id.) Nous attendions qu'il fît clair, quand nous entendîmes passer quatre chariots avec deux bœufs *chacun*. (Regnard.) || Néanmoins dans le style épistolaire, dans la conversation et surtout dans le style commercial, on emploie *chaque* au lieu de *chacun*. Plusieurs écrivains ne se sont pas fait scrupule de s'en servir. Salomon avait douze mille écuries de dix chevaux *chaque*. (L'abbé Guénée.) Mille arpents, sous un seul propriétaire, ont chaque année un tiers de leur étendue en jachères, et sont mis en valeur tout au plus par dix familles domestiques de cinq personnes *chaque*. (B. de St-P.) En 1825, l'Angleterre, d'après les états d'importation, a tiré de l'Hindoustan 59,350 balles de coton du poids commun de 340 livres *chaque*. (J.-B. Say.)

— Il se répète ordinairement devant chaque substantif. *Chaque* jour, *chaque* heure m'apporte de nouvelles inquiétudes. (Mirab.) *Chaque* coup, *chaque* trait blesse un séditieux. (Volt.) || Cependant on peut, dans certains cas, ne pas répéter *chaque* devant le second substantif et le remplacer par *ou*. *Chaque* gentilhomme *ou* chanoine aura pour sa part mille arpents, à charge de dormir; et s'il ronfle, le double. (P.-L. Courier.)

— Lorsque *chaque* est répété, le verbe qui suit se met généralement au singulier. *Chaque* pays, *chaque* degré de température *a* ses plantes particulières (Buff.) *Chaque* mot, *chaque* regard *est* un trait plein de flamme. (Mol., Je sais que *chaque* science et *chaque* art *a* ses termes propres. (Fleury.) *Chaque* âge et *chaque* nation *a* vu des esprits vains et superbes. (Mass.) *Chaque* vers, *chaque* mot *court* à l'événement. (Boil.) || Cependant rien n'empêche de mettre le verbe au pluriel. *Chaque* nuit et *chaque* aurore nous *apportent* de nouveaux journaux de la sagesse et de la providence divine. (B. de St-P.)

— Syn. comp. CHAQUE. TOUT. *Tout* suppose uniformité dans le détail, et exclut les excep-

suppose et indique nécessairement des différences dans le détail.

CHAQUEUE. s. f. Bot. Nom vulgaire de la prêle. On l'appelle aussi *queue de chat*.

CHAR. s. m. (du lat. *carrus*, même signif.). Sorte de voiture à deux roues, dont les anciens se servaient ordinairement dans les triomphes, dans les jeux, dans les cérémonies publiques, dans les combats, etc. Char de triomphe. Char doré. Il monta sur son char. Son char, en tournant trop court, se brisa contre les bornes. Les captifs suivaient le char du triomphateur. Le char d'Apollon selon les poëtes, le char de Vénus était attelé de colombes. Les puissances ennemies suivaient en tremblant le *char* du vainqueur. (Boss.)

Sous un marteau d'airain pila comme du verre,
Et le jouet d'enfant et le *char* de la guerre.
(BARTHÉLEMY et MÉRY.)

— Épith. Rapide, agile, attelé, poudreux, léger, roulant, mobile, brillant, éclatant, pompeux, belliqueux, victorieux, superbe, triomphant, triomphal.

— Les poëtes ont donné un char à Jupiter, à Junon, à Vénus, à Cybèle, etc.; au Soleil ou Phébus, à la Lune ou Phébé, à la Nuit et aux différentes constellations.

La Nuit qui, sur son *char*, s'élève au firmament,
Amène le repos, suspend le mouvement.
(SAINT-LAMBERT.)

— Épith. En parlant du char du soleil : Radieux, lumineux, igné, de feu, rayonnant, brûlant, étincelant, sanglant, pourpré, doré, safrané. En parlant de la lune : Argenté, étoilé, aérien. En parlant de la nuit : Sombre, noir, nébuleux, silencieux.

Sur son *char* de rubis, mêlés d'azur et d'or,
Apollon va lançant des torrents de lumière.
(VOLTAIRE.)

— *Char* remplace utilement dans la haute poésie, le mot *carrosse*, qui n'est que du style familier.

Un *char* commode avec grâces orné
Par deux chevaux rapidement traîné,
Paraît aux yeux une maison roulante.
(VOLTAIRE.)

— Dans le style élevé, toute espèce de voitures, de chariots, etc. Char rustique. Char de vendange. Des chars pesants traînaient d'énormes fardeaux.

— Plus ordinairement, voiture remarquable par son élégance ou sa richesse. Char élégant, brillant, rapide, commode, course de chars, en char. Il excelle à conduire un *char* dans la carrière. (Rac.)

— Iron. *Un char numéroté.* Un fiacre.

— Art milit. *Char de guerre.* Char dont on s'est servi de toute antiquité, et sur lequel on plaçait des hommes armés ou des machines incendiaires. On s'en servait également pour percer la mêlée et écraser l'infanterie. On n'en fait plus usage depuis longtemps.

— *Char de deuil.* Chariot à quatre roues, couvert d'un poêle, dans lequel on transport les corps des rois, des princes, etc.

— Poét. *Char funèbre.* Toute espèce de corbillard.

— *Char orthopédique.* Partie d'une machine inventée pour remédier aux difformités de la taille.

— Au théâtre, *Char de gloire.* Espèce de trône sur lequel descendent les divinités, les magiciens, les génies et autres personnages, par le moyen des cordes auxquelles cette machine est suspendue.

— Corps du moulin à papier.

— Fig. Dans le style élevé, se dit des personnes ou des choses qui asservissent, qui tiennent dans une dépendance volontaire ou forcée. Il voulut enchaîner l'Asie entière à son char. Enchaîner la victoire à son char. Le char de la victoire, de la gloire, de la fortune, etc. Tous les peuples, dans le long cours des siècles, s'avancent plus ou moins rapidement, entraînés sur le *char* de la civilisation. (Virey.) Attelés tous deux au *char* de la fortune, et tous deux fort éloignés de s'y voir assis. (La Bruy.) Sa résurrection attache à son *char* de triomphe ces principautés et ces puissances mêmes. (Mass.)

— Prov. *Du char la plus méchante roue est celle qui crie toujours.*

— Iconol. Sur les médailles, un char traîné par des chevaux, par des lions ou par des éléphants, marque le triomphe ou l'apothéose des princes. Quand un char couvert est traîné par des mules, c'est pour désigner que l'on portait l'image du prince dans les jeux du cirque.

— Syn. comp. CHAR. CHARRETTE. CHARIOT. La *charrette* est une voiture qui sert à transporter toutes sortes d'objets pour les besoins ordinaires de l'agriculture ou de la vie. *Char* ne se dit que des voitures d'apparat dont on fait usage dans les courses, dans les triomphes, dans les fêtes publiques. La différence qu'il y a entre les *charrettes* et les *chariots*, c'est que les premières n'ont que deux roues, et ne sont pas destinées à de longs voyages, au lieu que les *chariots* ont quatre roues et servent à transporter des marchandises, des bagages ou des personnes dans des lieux éloignés.

CHAR DE NEPTUNE. s. m. Zooph. Nom vulgaire donné par les marchands au madrépore palmette, variété du madrépore mutiqué.

CHARA. s. m. Astron. La constellation des Chiens de chasse, qui est sous la queue de la

Grande-Ourse.

— Bot. Genre de plantes, plus connu sous le nom de Chacagne.

CHARAB. s. m. Sorte de punch en usage chez les Arabes.

CHAR À BANCS. s. m. Sorte de voiture longue et légère, garnie de plusieurs bancs, et ordinairement ouverte de tous côtés, ou fermée seulement par des rideaux de toile. || Pl., des *chars à bancs*. Il s'écrit sans trait d'union.

CHARABIA. s. m. Mot dont se sert le peuple de Paris pour désigner le patois des Auvergnats ou tout autre idiome étranger. Je ne comprends pas leur charabia.

— Se dit quelquefois des Auvergnats eux-mêmes. Ils sont là trois ou quatre charabias

CHARAC ou **CHARAG.** s. m. Tribut payé au Grand-Seigneur par les chrétiens et les juifs. Les prêtres, les religieux, les rabbins et les femmes sont dispensés de le payer.

CHARACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à

une **charagne.** || CHARACÉES. s. f. pl. Section de la famille des hydrophytes. Famille de l'ordre des confervoïdées, ayant pour type le genre charagne.

CHARACHÈRE. s. m. Bot. Syn. de Lantane.

CHARACIAS. s. m. Bot. Espèce d'euphorbe ligneuse.

— s. m. pl. Ichthyol. Tribu de la famille des salmonides, ayant pour type le genre characin.

CHARACIN. s. m. Ichthyol. Genre de la famille des salmonides, dont la plupart des espèces sont bonnes à manger.

CHARACTE. s. m. Entom. Syn. du genre caloptéron.

CHARADE. s. f. Littér. Espèce de jeu littéraire sur un mot que l'on partage en deux ou trois parties, suivant l'ordre des syllabes, en sorte que chacune de ces parties présente un terme qu'on laisse à deviner en exprimant par une circonlocution l'idée qu'il renferme, après quoi on résume toute l'énigme du mot entier. Tous les mots ne sont pas propres à faire une charade, il faut qu'ils présentent une expression distincte pour chaque division que forme le mot. L'ingénieuse *charade* court à trois pieds après le bon sens, sans pouvoir l'attraper. (Sall.)

— *Charade en action.* Espèce de divertissement où plusieurs personnes donnent à deviner à d'autres chaque partie d'un mot et le mot entier, en exécutant une pantomime qui en exprime la signification. Jouer des charades. Jouer aux charades

— s. m. Membre d'une des principales sectes idolâtres de l'Inde, dont l'occupation est la guerre.

CHARADISTE. s. des 2 g. Celui, celle qui s'occupe à composer ou à deviner des charades.

CHARADRIADÉ, ÉE. adj. des 2 g. Ornith. Qui ressemble à un pluvier (en lat. *charadrius*). || CHARADRIADÉS. s. m. pl. Famille d'oiseaux du genre pluvier.

CHARADRIÉS. s. m. pl. Ornith. Famille de l'ordre des échassiers, dont le genre pluvier est le type

CHARADRIUS. Myth. Oiseau fabuleux, dont le regard seul guérit la jaunisse; mais il faut que le malade le regarde, et que l'oiseau lui renvoie ses regards assez fixement; car, s'il détournait la vue, le malade mourrait infailliblement.

CHARAGNE. s. f. Bot. Genre de plantes aquatiques, subdivisé en plusieurs sections. La plupart des espèces répandent une odeur fétide et limoneuse.

CHARAMAIS. s. m. Bot. Arbre des Indes, dont la racine laiteuse est un purgatif violent.

CHARAME. s. m. (du gr. χαραμός, trou, cavité). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionites.

CHARANÇON. s. m. (du gr. χαράσσειν, creuser). Entom. Genre de coléoptères tétramères, très-nombreux en espèces, dont plusieurs rongent les blés dans les greniers. Le charançon s'est mis dans ces blés, et les a gâtés.

— Il serait plus conforme à l'étymologie d'écrire *charanson*.

CHARANÇONITE. adj. des 2 g. Entom. Qui ressemble à un charançon. || CHARANÇONITES. s. m. pl. Tribu de coléoptères tétramères, qui se divise en deux sections, les brévirostres et les longirostres.

CHARANÇONNÉ, ÉE. adj. Se dit du grain attaqué par les charançons. Blé charançonné.

CHARANSON. s. m. Conchyl. Syn. vulgaire de Cône pavé.

CHARANSONITES. s. m. pl. Entom. Voy. CHARANÇONITES.

CHARAX. s. m. (du gr. χάραξ, pieu). Ichthyol. Nom scientifique du puntazzo, espèce de sparoïde.

CHARAXE. s. m. (*Charaxus*, nom d'un Lapithe). Entom. Genre de lépidoptères diurnes, de la tribu des nymphalides, ayant pour type une espèce dont la chenille vit sur l'arbousier. C'est un des plus beaux lépidoptères de l'Europe.

CHARBON. s. m. [illegible] noir; d'où le lat. *carbo*, même signification). Morceau de bois, entièrement embrasé, qui ne jette plus de flamme. Le bois neuf fait de bon charbon. Charbon ardent. Charbon tout rouge. Charbon éteint. Charbon allumé. Faire griller sur les charbons. Le méchant est comme le *charbon*: s'il ne vous brûle, il vous noircit. (Improv. fr.) La vapeur du *charbon* est un poison. On s'en servait à Rome pour le supplice des criminels condamnés à mort. (Id.)

— La braise éteinte. Rallumer les charbons. Écrire avec du charbon. Noir comme du charbon.

— Tronçons de jeune bois qu'on brûle à demi, et qu'on éteint pour les rallumer au besoin. C'est une des parties constituantes de la poudre. Son inaltérabilité l'a fait employer par les Egyptiens pour préserver les corps d'une entière destruction. On s'en sert pour préserver de la fermentation acide les substances végétales et animales, ainsi que pour enlever les principes colorants et surtout l'odeur désagréable des matières qui commencent à se putréfier. Ce bois est très-propre à faire du charbon. Passer du bois en charbon. Cuire le charbon. Fosses à charbon. Vendre du charbon. Charbon de bateau. Charbon de somme. Un sac de charbon. Sac à charbon. Une voie de charbon.

— *Place à charbon, fosse à charbon.* Lieu où les charbonniers construisent leurs fourneaux.

— *Cuire le charbon.* Brûler le bois au temps convenable pour en faire du charbon.

— *Le charbon animal,* vulgairement appelé *noir animal,* est le produit de la combustion, à vaisseau clos, des matières animales azotées. Il jouit à un plus haut degré que le charbon végétal de la propriété décolorante. On s'en sert surtout dans les raffineries de sucre et dans les pharmacies. Quand le charbon animal sort des raffineries, il forme un excellent engrais.

— Matières animales noircies et calcinées par le feu. Cette côtelette est trop cuite, elle est en charbon.

— *Charbon de terre, charbon minéral* ou *houille.* Sorte de fossile dur et inflammable, dont on se sert à la forge, dans les usines, et même pour les usages domestiques. C'est par la distillation de la houille que l'on obtient l'hydrogène carboné dont on se sert pour l'éclairage. Mines de charbon de terre. On retire du charbon de terre le gaz qui sert à l'éclairage. Les détritus des substances végétales sont le premier fond des mines de charbon de terre (Buff.)

— *Charbon de pierre.* Espèce de houille très-dure.

— On appelle aussi *charbon minéral* un charbon que l'on obtient en calcinant en vases clos un minerai de schistes bitumineux, que l'on a proposé pour remplacer le charbon animal dans le raffinage du sucre

— *Charbon incombustible.* Minér. Un des noms de l'athracite.

— Chim. Une des matières noires qui reste après les décompositions partielles des substances végétales ou animales, opérées par la nature ou par l'art. Cette matière renferme du carbone et plusieurs substances qu'on en sépare par la combustion complète. Le charbon, à une haute température, a beaucoup d'attraction pour l'oxygène; c'est ce qui constitue sa combustibilité.

— Fig. Style de l'Écriture. *Amasser des charbons ardents sur la tête de son ennemi.* Le rendre plus inexcusable, et attirer sur lui la vengeance de Dieu, en lui rendant le bien pour le mal.

— Fig. et fam. *Être sur les charbons.* Éprouver une vive impatience, être dans une grande inquiétude. Ce retard me tourmente, je suis sur les charbons.

— Fig. *Il brûle comme un charbon en feu.* Se dit d'un homme qui a une fièvre ardente.

— Prov. *Il y a bien du charbon de rabais.* Se dit pour exprimer que quelque chose a bien diminué de prix. *Charbon n'est jamais si bien éteint qu'en s'approchant du feu il ne se rallume.* Le méchant n'est jamais si bien corrigé de ses vices, qu'il ne s'y livre encore sous l'influence de l'occasion.

— Pathol. Syn. d'Anthrax, mais il désigne plus particulièrement les inflammations gangréneuses de ce genre qui sont dues à une cause interne. Avoir le charbon. Le *charbon* est ordinairement le symbole de la peste et des fièvres pestilentielles. (Encycl.)

— Art vétér. Sorte de tumeur, inflammatoire et gangréneuse qui attaque les chevaux, les bœufs, les moutons, les poules, les dindons.

— Agric. Maladie des blés et autres céréales. Voy. CARIE et NIELLE.

CHARBONNAGE. s. m. Houillère, mine de houille.

— Dr. féod. *Droit de charbonnage.* Droit concédé par un seigneur haut justicier à un particulier qui entreprend l'exploitation d'une mine de houille.

CHARBONNAILLE. s. f. Techn. Composé de sable, d'argile et de charbon, qui sert à faire la sole des fourneaux à réverbère.

CHARBONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Charbonner. S'empl. adjectiv. Muraille charbonnée. Portrait charbonné. Viande charbonnée. [illegible] charbon.

— Hist. nat. Qui est de couleur noire, ou marqué de noir, comme le créobate charbonné, l'andrène charbonnée.

CHARBONNÉE. s. f. (rad. *charbon*). Art culin. Petit aloyau tiré des fausses côtes de bœuf, et qui n'a de la chair que d'un côté. Manger une charbonnée. || Morceau de porc ou de bœuf sans graisse qu'on fait griller à grand feu sur le charbon.

— Techn. Couche de charbon dans un fourneau à briques. || Lit de charbon entre deux lits de pierre à chaux.

CHARBONNER. v. a. 1re conj. (rad. *charbon*). Réduire en charbon. Charbonner le bois.

— Noircir avec du charbon. Charbonner le visage à quelqu'un.

— *Charbonner une muraille.* Dessiner ou écrire sur une muraille avec du charbon. *Charbonner* de ses vers les murs d'un cabaret. (Boil.)

— Techn. Enlever avec un charbon de bois les raies faites par la pierre ponce sur le chanvre.

— Fig. Esquisser, peindre grossièrement. Il ne l'a pas peint, il l'a charbonné.

— Fig., bas et comm. Noircir la réputation d'une personne, la déchirer par quelque sanglante raillerie. Il me sollicite de la *charbonner* dans mes vers. (Main.)

— v. n. Former du charbon. Votre lampe charbonne, baissez-la.

— SE CHARBONNER. v. pron. Être réduit en charbon. Le bois, plongé dans l'acide sulfurique concentré, se charbonne. Votre lampe se charbonne.

— Être couvert de dessins ou de lignes d'écriture. Voilà pourquoi les murs se charbonnent tous les jours.

CHARBONNERIE. s. f. Dépôt, magasin de charbon.

— Hist. Nom d'une société politique qui se forma en 1820. On dit plus ordinairement Carbonarisme.

CHARBONNEUX, EUSE. adj. (rad. *charbon*). Médec. Qui est de la nature du charbon. Tumeur charbonneuse.

CHARBONNIER, IÈRE. s. (rad. *charbon*.) Celui, celle qui fait, qui vend ou qui porte du charbon. Noir comme un charbonnier.

— Prov. *La foi du charbonnier.* La foi d'un homme simple, qui croit sans aucun examen tout ce que l'Eglise enseigne.

— Prov. et fig. *Le charbonnier est maître dans sa maison,* ou *Charbonnier est maître chez soi.* Chacun vit chez soi comme il lui plaît.

— Le lieu où l'on serre le charbon.

— Anc. art milit. Soldat qui dans l'artillerie primitive était chargé de la préparation du charbon pour la confection de la poudre.

— CHARBONNIER OU CARBONARO. Hist. Membre de la charbonnerie. V. CARBONARO.

— Ichthyol. Nom que les pêcheurs donnent au merlan noir.

— Mamm. Nom d'une variété, et suivant quelques auteurs, d'une espèce du sous-genre renard.

— Mar. Bâtiment employé à transporter du charbon de terre.

— Techn. Celui qui dirige un fourneau. || Four à cuire la houille.

— S'empl. adjectiv. Maître charbonnier.

CHARBONNIÈRE. s. f. (rad. *charbon*). Le lieu où l'on fait du charbon dans les bois. Il y a une charbonnière dans telle forêt.

— La femme d'un charbonnier.

— Celle qui fait ou vend du charbon.

— Fourneau nouvellement inventé pour opérer la carbonisation du bois.

— Nom vulgaire d'une espèce du genre mésange.

— Une autre espèce porte aussi vulgairement le nom de *petite charbonnière.*

— Chass. Terres glaises et rouges où les cerfs vont frotter leur tête et la brunir.

— Anc. législ. Prison à l'hôtel de ville de Paris, où l'on enfermait ceux qui avaient commis quelque délit sur la rivière, les quais, ports et autres lieux dont la juridiction appartenait au prévôt des marchands.

— Quelques prisons des maisons royales étaient appelées ainsi à cause de leur obscurité.

CHARBOUILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Charbouiller. S'empl. adjectiv. Des blés charbouillés par la nielle.

CHARBOUILLER. v. a. 1re conj. (pr. *charbou-ié*; rad. *charbon*). Ce verbe ne se conjugue qu'à la troisième personne du singulier. Agric. Se dit de l'effet que la nielle produit sur les blés.

— SE CHARBOUILLER. v. pron. Être charbouillé. Mes blés se charbouillent tous les ans.

CHARBOUILLON. s. m. Art vétér. Inflammation ulcéreuse de la membrane pituitaire.

CHARBUCLE. s. f. (rad. *charbon*). Écon. rur. Un des noms de la nielle des blés.

CHARCANES. s. m. Comm. Étoffe de soie et coton qu'on fabrique aux Indes.

CHARCUTÉ, ÉE. part. pass. du v. Charcuter. S'empl. adjectiv. Viande charcutée.

CHARCUTER. v. a. 1re conj. (ét., V. CHARCUTERIE). Découper de la chair et la mettre [illegible]

— Fig. Couper malproprement de la viande à table. Il a charcuté cette langue de veau.

— Fam. Se dit d'un chirurgien maladroit, qui dans une opération, découpe, taillade les chairs d'un malade, d'un blessé.

> Aux malheureux que l'on *charcute*
> Revient une nouvelle peau
> Pour les *charcuter* de nouveau. (SCARR.)

— Se dit par extension des autres choses taillées malproprement. Ce tailleur a charcuté mon habit. Ce menuisier a charcuté une pièce de bois.

— SE CHARCUTER. v. pron. Être coupé malproprement. Cette viande se charcute plutôt qu'elle ne se coupe.

CHARCUTERIE. s. f. État et commerce de charcutier; art de préparer la chair de porc.

— S'est dit pour exprimer le peu d'adresse avec laquelle on taille, on fait quelque chose.

— Nap. Landais qui fait dériver *charcuterie* de *chair cuite,* prétend qu'il serait plus conforme au génie de la langue, d'écrire ce mot avec deux *t*; *charcutterie.* Gardons-nous d'adopter cette dernière orthographe; si *cute* est pour *cuite,* n'est-ce pas assez déjà d'avoir supprimé l'*i,* sans rendre encore le mot plus méconnaissable? Mais nous croyons que *charcuterie,* et *charcutier,* ne viennent pas de *chair cuite,* et c'est la fausse prononciation que le peuple a toujours donnée à ces mots, qui a probablement induit les lexicographes en erreur. *Charcuterie* et *charcutier* paraissent venir plutôt du celt. *car,* d'où le lat. *caro,* chair, et de *cutt,* morceau, parcelle; d'où l'angl. *cutt,* couper. Et ce qui le prouvera assez, c'est que *charcuter* n'exprime pas du tout l'idée de *chair cuite,* mais bien celle de couper de la chair, de la viande en morceaux, d'où *charcutis* grand carnage.

CHARCUTIER, ÈRE, autrefois **CHAIRCUITIER.** s. Celui, celle qui prépare et qui vend de la chair de porc, des boudins, des saucisses, des andouilles, etc. Une boutique de charcutier. Au lieu de faire chez soi un grand nombre de préparations dont la chair de cochon est susceptible, on préfère avec raison s'en pourvoir chez le *charcutier.* (Néo-phys. du goût.)

— S'empl. adjectiv. Maître charcutier. Garçon charcutier.

— Prov. *A charcutier bonne saucisse.*

CHARCUTIS. s. m. S'est dit pour Grand carnage. En cette journée, il se fit un horrible charcutis.

CHARDIN (Jean). Célèbre voyageur, né en 1643, mort en 1713, parcourut la Perse pour faire le commerce des diamants, et publia un récit aussi exact qu'intéressant de ses voyages dans cette contrée.

CHARDINIE. s. f. Bot. Genre de la famille des composées cinarées, ayant pour type le xéranthème oriental.

CHARDON. s. m. (du lat. *carduus,* même signification). Bot. Genre de la famille des composées cinarées, plantes épineuses très-abondantes, dont les fleurs sont recherchées des abeilles. Elle ne sont d'aucun usage, ni en économie domestique, ni en médecine; l'aspect désagréable de leur tige épineuse n'a pas empêché qu'on n'en introduisît quelques espèces dans les jardins, comme plantes d'ornement.

— Certaines plantes munies d'épines ont encore été appelées vulgairement chardons; quelques-unes seulement appartiennent à la famille des composées. Chardon bénit. Chardon étoilé. Chardon hémorrhoïdal. Chardon des prés. Chardon roland ou roulant. Chardon acanthe. Chardon aux ânes ou chardon argentin. Chardon bleu. Chardon des Indes ou melon épineux. Chardon doré. Chardon laité. Chardon Marie ou chardon Notre-Dame. Point de *chardons,* pourtant, il s'en passa sur l'heure. (La Font.) L'âne souffre la faim, un *chardon* le contente. (Rosset.)

— *Chardon à bonnetier ou à foulon.* Plante dont les têtes sont armées d'une espèce de petits crochets, et servent aux bonnetiers et aux foulons pour carder la laine, pour rendre le poil des draps plus lisse et plus uni.

— Fig. Peines, désagréments qu'on éprouve dans la vie.

> Dans des sentiers secrets le sage doit marcher
> Au milieu des *chardons* qu'on ne peut arracher.
> (VOLTAIRE.)

— Prov. *Cet homme est amoureux, gracieux comme un chardon.* Il est mal gracieux, rébarbatif.

— *Notre-Dame du Chardon.* Ordre militaire créé en 1370, par Louis II, duc de Bourbon. Son nom venait du chardon représenté sur le collier et de ce que les boucles des ceintures de l'ordre avaient la forme de la tête d'un chardon. || Il y a eu aussi en Ecosse un ordre militaire du chardon ou de Saint-André du Chardon.

— *Chardons factices.* Cardes très-fines que l'on a essayé, mais vainement jusqu'à présent, de substituer aux chardons.

— CHARDONS. s. m. pl. Archit. Pointes, crochets et dards de fer rivés sur des enroulements de serrurerie, et placés sur le haut ou aux côtés d'une grille, pour empêcher de l'escalader. || Crochet aux balustrades.

— Ichthyol. Nom vulgaire d'une espèce du genre raie, dont la surface supérieure est hérissée de petites épines très-serrées entre elles [illegible]

— *Petit chardon.* Conchyl. Syn. vulgaire de Murex épineux.

CHARDONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Chardonner. S'empl. adjectiv. Etoffe chardonnée.

CHARDONNEAU. s. m. Ornith. Un des noms du chardonneret.

CHARDONNER. v. a. 1re conj. (rad. *chardon*). Techn. Faire ressortir le poil d'une étoffe avec des chardons.

— SE CHARDONNER. v. pron. Être chardonné. Ce genre d'étoffe se chardonne toujours.

CHARDONNERET. s. m. (rad. *chardon,* parce que cet oiseau en aime beaucoup la graine). Ornith. Nom vulgaire d'un oiseau du genre moineau, qui, croisé avec le serin, donne naissance à des métis stériles qui ont perdu une partie de la brillante livrée du chardonneret, un des plus jolis oiseaux de notre pays. Son chant est très-agréable.

CHARDONNERETTE. s. f. Art culin. Espèce de sauce.

— Fig. N'ayez point de religion, moquez-

vous à gogo des prêtres et des sacrements de l'Eglise, et de tout droit divin et humain; mangez de la chair en Carême en dépit de l'Eglise; il ne vous faudra d'autre absolution ni d'autre *chardonnerette* qu'une demi-drachme de catholicon. (Sat. Ménip.)

CHARDONNET. s. m. Ponts-et-ch. Pierres des bajoyers des écluses qui portent la feuillure dans laquelle tournent les poteaux tourillons.

— Techn. Pièce de bois d'une porte de ferme du côté des gonds.

— Se disait autrefois pour Petit chardon. || Il ne se dit qu'en parlant d'une église de Paris qu'on appelle Saint-Nicolas du *Chardonnet*, mot que le peuple défigure en prononçant *chardonneret*.

CHARDONNETTE ou **CARDONNETTE.** s. f. (rad. *chardon*). Bot. Espèce d'artichaut sauvage dont la fleur sert à faire cailler le lait. On en cultive dans les jardins une variété connue sous le nom de chardon d'Espagne.

— Pièces de bois qui servent, sur les navires, à assujétir les boucauts, barriques, ballots, etc.

— CHARDONNETTE OU CHARDONNERETTE. Art culin. Assaisonnement fait avec le chardon d'Espagne.

CHARDONNIÈRE. s. f. (rad. *chardon*). Écon. rur. Terre couverte de chardons.

CHARDONNIN ou **CHARDONIN.** s. m. Chim. Principe amer qu'on retire du chardon bénit.

CHARÉE. s. f. Entom. Genre de lépidoptères nocturnes de la famille des noctuides.

— CHARÉES. s. f. pl. Bot. Famille de plantes ayant pour type le genre charagne.

CHARENTE (Convoi de). s. f. Anc. législ. Un des droits imposés sur le sel dans les parties de la France dites *provinces franches*.

CHARENTE. Géogr. Fleuve de France qui a donné son nom à deux départements. La Charente prend sa source dans la Haute-Vienne, et se jette dans l'Océan, après 308 kil. de cours.

— Nom d'un département de la France, formé de l'Angoumois et de quelques parties du Limousin, du Poitou, de la Saintonge et du Périgord. Fer, truffes, ânes, mulets, porcs, volailles, forges, eau-de-vie, papiers; 365,000 h. Il est divisé en 5 arrondissements, 29 cantons et 324 communes; chef-lieu, Angoulême.

CHARENTE-INFÉRIEURE. Géogr. Nom d'un département de la France, formé de l'Aunis et de la plus grande partie de la Saintonge. Sel, bestiaux, huîtres et sardines, vins et eau-de-vie; 410,000 hab. Il est divisé en 6 arrondissements, 39 cantons et 483 communes. Chef-lieu, La Rochelle.

CHARENTON. Géogr. Chef-lieu de canton, arrondissement de St-Amand (Cher); 1,800 h.

CHARENTON-LE-PONT. Géogr. Commune du département de la Seine, près du confluent de la Marne avec la Seine, à 9 kil. de Paris. Hospice d'aliénés; autrefois célèbre temple de protestants; 2,000 hab.

CHARETTE (François-Athanase). Chef vendéen, né en 1763, lieutenant de vaisseau au moment de la révolution, se mit, en 1793, à la tête de l'insurrection des paysans vendéens, et après plusieurs combats mêlés de succès et de revers contre l'armée républicaine, il vit détruire entièrement la sienne par Hoche en 1796; fait prisonnier, il fut fusillé à Nantes.

CHARGE. s. f. (du celt. *carg*; en ital. *carica*, même signification). Ce qui, posé sur une personne ou sur une chose, peut y être soutenu par la force de la personne ou de la chose. Charge pesante, excessive, légère. On a donné trop de charge à ce plancher. Cet homme ne se fatiguera pas en portant une charge si légère.

— Ce que peut porter une personne, un animal, un bâtiment ou autre chose semblable. Cela est très-pesant, j'en ai ma charge. La charge d'un mulet, d'une charrette est de tant. La charge de ce bateau est de 50 tonneaux. Prendre charge.

— Constr. Epaisseur de maçonnerie que l'on met sur les solives d'un plancher pour recevoir le carrelage.

— Archit. hydraul. Pression que l'eau exerce dans une conduite, ou dans un vase quelconque.

— Hydrodyn. *Charge d'eau.* Hauteur verticale de l'eau au-dessus d'un orifice ou d'un point quelconque.

— *Payer les charges d'un mur.* Indemniser le voisin, à raison de la nouvelle charge qu'on met sur le mur mitoyen, lorsqu'on l'élève à une plus grande hauteur.

— L'action de charger un bâtiment.

— Mar. Ce que peut porter un bâtiment rendu à sa plus haute ligne de flottaison. || *Morte charge.* Charge excessive. || *Bâtiment en charge.* Celui qui attend ou reçoit les objets destinés à former sa cargaison. || *Bâtiment de charge.* Celui que la forme de sa carène rend susceptible de porter des poids considérables et qui suit une armée navale pour porter des munitions ou des provisions. || *Ligne de charge* ou *de flottaison.* Niveau de l'eau qui marque sur la carène d'un bâtiment le point de sa plus grande calaison. || *Charge de combat.* Quantité de poudre égale au tiers du calibre d'une pièce. || *Charge d'épreuve.* La quantité de poudre que l'on met pour éprouver la force d'une pièce. || *Charge de salut.* Celle que l'on emploie quand on veut saluer de grands personnages. || *Charge à cueillette, au tonneau* ou *au quintal.* Charge provenant de marchandises fournies par divers particuliers. || *Charge à la côte.* Situation d'un vaisseau, forcé par le gros vent à se tenir près de la terre, dont il ne peut s'éloigner, quelque effort qu'il fasse.

— Métrol. Mesure ou quantité déterminée de certaines choses. Une charge de blé, de fagots, de cotrets, etc. || C'était aussi un ancien poids en usage dans quelques parties de la France. La charge de Marseille était égale à 150 kilogr. || Mesure de capacité pour les grains en Suisse. La charge de Saint-Gall vaut en litres 72,79. || Mesure de superficie usitée dans diverses localités de la Provence et du Dauphiné, dont la contenance très-variable était renfermée entre 39 et 64 ares.

— Fig. et pop. *Une charge de coups de bâton.* Plusieurs coups de bâton donnés de suite. Donner, recevoir une charge de coups de bâton.

— Fig. Tout ce qui fatigue le corps ou l'esprit. L'action de l'esprit s'étouffe par trop d'étude; c'est une *charge* qui l'accable. (Montaigne.)

C'est une *charge* bien pesante
Qu'un fardeau de quatre-vingts ans.
(QUINAULT.)

— Fig. Toute dépense, tout ce qui met dans la nécessité de faire quelque dépense. C'est une grande charge que beaucoup d'enfants. Il a beaucoup de charge et peu de bien. Il faut que je le nourrisse, il est à ma charge. Les frais demeurent à sa charge. Les grosses réparations sont à la charge du propriétaire. Une tutelle est une charge, et non pas un avantage. Cet importun est à la charge de ses amis.

— Fig. Toute obligation permanente, qui est ou que l'on regarde comme gênante, onéreuse, assujétissante. Il faut que des peuples aient joui pendant des siècles des bienfaits de la civilisation, avant d'en porter les *charges*. (Rayn.) C'est ainsi que, loin de regarder ses devoirs comme une *charge*, il en a fait son bonheur. (J.-J. Rouss.) Me fera-t-on porter double bât, double *charge*? (LA FONT.)

— *Une personne est à la charge d'une autre* lorsque cette dernière l'entretient, en prend soin. Cet enfant est à sa charge.

— *Être à charge à quelqu'un.* Lui causer de la dépense ou de l'incommodité. Il craint de vous être à charge. Une vieille fille est à charge aux autres et à elle-même. Toutes ces cérémonies me sont à charge.

— Imposition. Le tiers état portait la plus grande partie des charges. Cette nouvelle charge pèsera sur l'industrie. Payer les charges publiques. Augmenter, diminuer les charges. Faut-il que les propriétaires paient toutes les *charges*, et tout citoyen ne doit-il pas contribuer aux dépenses publiques? (Condill.)

— *Les charges de l'État.* Sa dette et ses dépenses.

— *Charges publiques.* Impôts qui sont levés sur les peuples pour fournir aux besoins des Etats. || Certaines charges locales communes aux habitants d'un certain pays seulement, telles que les réparations d'un pont, d'une chaussée, d'un chemin, de la nef d'une église paroissiale, d'un presbytère; le curage d'une rivière, d'un canal, etc. || On appelle aussi du même nom celles que la police est autorisée à imposer aux habitants des villes, telles que l'obligation de faire balayer les rues au-devant de leurs maisons, de les arroser pendant les chaleurs de l'été, etc.

— Sous la dénomination de *charges publiques*, on était dans l'usage autrefois de comprendre tous les emplois civils ou judiciaires, qu'ils fussent ou non créés à titre d'office, temporaires ou à vie. On les désigne aujourd'hui sous le nom de *fonctions publiques*.

— On s'en sert encore dans le langage ordinaire, mais seulement en parlant de certaines professions dont le titre est conféré par des lettres du prince, qui donnent à ceux qui en sont pourvus le droit de les exercer exclusivement, en les soumettant à une responsabilité pécuniaire, telles sont celles de notaire, d'agent de change, d'avoué, d'huissier, etc.

— Droit rom. *Charges sordides* ou *extraordinaires.* Contributions imprévues qui n'étaient

et que les circonstances particulières rendaient nécessaires. C'étaient des charges présentant beaucoup d'analogie avec la corvée.

— Par extens. Tout ce qui est dû sur une chose mobilière ou immobilière, ou sur une masse de biens. Charges annuelles. Les charges de cet héritage excèdent le revenu. Le revenu de cette terre suffit à peine pour en acquitter les charges. Les charges d'une succession. Charge foncière. Cahier des charges d'une vente.

— *Charges d'un testament.* Conditions onéreuses que le testateur impose à l'héritier, ou à celui en faveur de qui il fait quelque libéralité, comme quand il charge son héritier ou un légataire d'un usufruit, d'une servitude, ou d'une rente viagère en faveur d'une tierce personne.

— *Charges de la communauté.* Dettes mobilières qui doivent être acquittées par la communauté des conjoints.

— *Charges foncières.* Redevances imposées sur les héritages, lors de leur aliénation.

— *Charges réelles.* Droits dus autrefois par les héritages, comme le cens, le surcens, le champart, selon la disposition des coutumes ou l'usage des lieux. || On appelle encore aujourd'hui de ce nom les servitudes ou services fonciers, parce qu'ils sont imposés sur un héritage, pour l'usage et l'utilité d'un héritage appartenant à un autre propriétaire.

— *Charges personnelles.* Celles qu'on supporte personnellement, comme la tutelle, le service militaire, etc. || Elles consistent aussi dans l'obligation qui est imposée à une personne de donner, de faire ou de ne pas faire une chose; elles n'affectent directement que celui qui en est tenu par une convention à laquelle il s'est soumis.

— *Charges mixtes.* Charges qui affectent la personne et la chose.

— *Charges du mariage.* L'entretien du ménage, la nourriture et l'éducation des enfants qui en proviennent.

— *Charges universelles.* Celles qui affectent une masse de biens, et non pas une certaine chose en particulier, telles sont les dettes d'une succession.

— Prov. et fig. *Ce n'est pas un bénéfice sans charges.* Se dit d'un bien, d'un avantage qu'on n'a pas sans peine, sans dépense ou même sans danger. || *Il faut prendre le bénéfice avec les charges.* Il faut se résoudre à essuyer les incommodités d'une chose qui d'ailleurs est avantageuse.

— *Bénéfice à charge d'âmes.* Celui qui oblige à être prêtre.

— Certaines magistratures, dignités ou fonctions publiques. La charge des édiles était annuelle. Entrer en charge. Sortir de charge. Etre en charge. Hors de charge. Charge de notaire, d'avoué, d'agent de change. Ce notaire a vendu sa charge. Le grand Théodose refusa l'empire, et l'on remarque que ce n'était point par une vaine cérémonie, mais par une véritable sagesse, qui lui faisait regarder cet honneur comme une *charge* difficile. (Fléch.) Il ne sort point de l'idée de sa grandeur, de ses alliances, de sa *charge*, de sa dignité. (La Bruy.) Sa *charge* est annuelle, et lui est conférée par l'assemblée générale de la nation. (Barthél.)

— Se disait plus particulièrement dans l'ancien régime, des offices pour lesquels on prenait des provisions. Charge de judicature, de finance. Charge militaire. Charge dans l'armée. Charge dans la maison du roi. Charge honorable. Charge lucrative. Charge vénale. Acheter une charge. Se faire recevoir à une charge, dans une charge. Exercer une charge. On lui enjoignit de se défaire de sa charge. Cela n'était pas de sa charge. Se démettre de sa charge. Donner démission de sa charge. Ce n'était pas une charge, ce n'était qu'une commission. Ces commissions furent érigées en charge. Une téméraire jeunesse entrait sans étude et sans connaissances dans les *charges* de la robe. (Fléch.) On convenait que les *charges* avaient plus besoin de vous que vous des *charges*. (Id.)

— *Faire l'acquit de sa charge.* En remplir le devoir fidèlement. Ce juge, ce commissaire, en dressant procès-verbal, a fait l'acquit de sa charge.

— *Aller au-delà de sa charge.* En excéder les droits ou les devoirs.

— *Être en charge.* Exercer actuellement une charge, en faire actuellement les fonctions.

— *Être hors de charge.* Cesser d'en exercer les fonctions, parce que le temps pour lequel on l'a obtenue est expiré.

— *Exercer une charge en titre.* En avoir les provisions.

— *Exercer une charge par commission.* Remplir les fonctions d'une charge en attendant qu'on nomme un titulaire; en remplacer le titulaire, absent ou interdit.

— *Être pourvu d'une charge en survivance.* Avoir le droit de l'exercer après la mort ou en l'absence du titulaire.

— Commission verbale, sans titre ou passagère, par laquelle on donne à quelqu'un le soin ou la garde de quelque chose. On lui a donné la charge d'un tel recouvrement. Il a la charge de fournir des vivres, des logements aux troupes.

— Soin qu'on prend des affaires d'un état, d'une maison, en vertu d'une commission particulière. Ce ministre prend sur lui toute la charge, tout le faix des affaires du royaume.

affaires et procès de cette maison.

— Commission, ordre qu'on donne à quelqu'un. On lui a donné charge d'agir avec vigueur. J'ai charge de vous dire que vous auriez dû agir autrement. Ce mot vieillit en ce sens.

— *Cela est à ma charge, à sa charge.* On m'en a donné, on lui en a donné le soin, la garde.

— *Femme de charge.* Femme attachée au service d'une grande maison, pour avoir soin du linge, de la vaisselle d'argent, etc.

— Dr. crimin. Preuves et indices qui s'élèvent contre un accusé. Examiner les charges portées contre un accusé. Vous allez entendre les charges produites contre vous. Produire de nouvelles charges.

— Dans ce sens, ce mot s'emploie plus ordinairement au pluriel; on trouve cependant de fréquents exemples du singulier. Dans les luttes qu'Abailard soutint partout où il vint, faut-il mettre tous les torts à la *charge* de ses adversaires? (Géruzez.)

— *Porter les charges et les informations au greffe.* Porter au greffe les actes qui contiennent la plainte de la partie et les dépositions des témoins

— On dit qu'*un accusé prend droit par les charges*, lorsqu'il est sûr de son innocence, qu'il n'y a point de charges contre lui, et qu'il s'en rapporte au dire des témoins, qu'il n'est point besoin de lui confronter.

— *Informer à charge et à décharge.* Informer pour et contre l'accusé.

— *Témoins à charge.* Témoins assignés par le ministère public ou la partie civile, pour déposer sur les faits qui paraissent être à la charge de l'accusé.

— *Charge d'enquête.* Anc. cout. Certaines formules de sentences que les magistrats de Mons et de Valenciennes donnaient aux juges de leur ressort. Prendre charge d'enquête.

— Art milit. Attaque vive et brusque par laquelle des attaquants, soit à cheval, soit à pied soit en bataille, soit en colonne, se précipitent sur l'ennemi, pour le percer, le culbuter, se faire jour à travers ses rangs. Rude, furieuse, vigoureuse, brillante, simulée, sérieuse charge. Charge à fond. Sonner, battre la charge. Donner, entamer, exécuter, fournir, mener, pousser, recevoir, repousser la charge. Charge à l'arme blanche. Charge à la baïonnette. Charge en ordre de bataille. Charge en colonne serrée. Charge de cavalerie au sabre. Aller à la charge. Soutenir la charge. Retourner à la charge. La première, la seconde charge. Charge de cavalerie. Fournir une charge. Exécuter une charge. Pas de charge. Marcher au pas de charge. Enlever une position au pas de charge.

— Fig. *Revenir, retourner à la charge.* Réitérer ses démarches, ses instances, ses prières, ses reproches, ses invectives, etc. On a beau le rebuter, il revient toujours à la charge. || On dit aussi en ce sens *venir à une seconde charge*. Un homme d'esprit, et d'un caractère simple et droit, peut tomber dans quelque piége. Il n'y a qu'à perdre pour ceux qui viendraient à une seconde *charge*, il n'est trompé qu'une fois (La Bruy.)

— Mus. Batterie de tambours, ou sonnerie de trompettes qui s'exécute au moment où les troupes vont exécuter une charge.

— Ce qu'on met de poudre dans un canon, dans un mortier, etc., pour lancer un boulet, une bombe, etc. Ce canon est fort mince, ne lui donnez que demi-charge. On a donné double charge à cette pièce pour l'éprouver. Mettre double charge. Charge d'épreuve.

— *Charges à poudre* ou *charges à bandoulière.* Etui de bois, de cuir bouilli, de cuivre ou de fer blanc, dans lequel était contenue, avant l'invention des cartouches à fusil, la charge de poudre dont devait faire usage chaque soldat.

— Dans les exercices militaires, l'action de charger un fusil. Apprendre la charge. Charge en douze temps. Charge en quatre temps. Charge précipitée. Charge à volonté. Ces noms différents ne désignent que la même charge, mais exécutée avec différents degrés de promptitude.

— Phys. *Charge d'une bouteille de Leyde* ou *d'une batterie.* La quantité de fluide électrique accumulée sur une des surfaces de ces instruments.

— Peint. Représentation exagérée, imitation bouffonne. Ce portrait est peint en charge.

— L'ouvrage exécuté de cette manière. J'ai acheté toutes les charges de ce dessinateur. Les charges de Dantan.

— S'empl. également en littér. pour Représentation exagérée d'un caractère. Les personnages de cette comédie sont autant de charges grossières.

— Fig. Ce qu'un acteur ajoute à son rôle. Ce que vient de dire, de faire cet acteur est une charge. Cet acteur n'est pas plaisant, ses charges sont de mauvais goût. Une bonne charge. Une mauvaise charge.

— Art vétér. Application d'un cataplasme, d'un emplâtre, ou de tout autre topique, sur quelque partie du corps d'un animal malade ou blessé.

— Techn. Sorte de selle à trois pieds, sur laquelle on place une hotte pour l'emplir. V. CHARGEOIR. || Quantité de mine, de castine et de charbon qu'on jette à la fois dans un haut-fourneau. || Entonnoir d'un fourneau.

— Scienc. occult. Charme et sort que les sorciers jetaient secrètement dans une bergerie, ou dans tout autre lieu où ils voulaient opérer leurs maléfices. Le sort ne pouvait être levé que par celui qui l'avait jeté, ou par quelqu'un qui lui était supérieur.

— *A la charge* ou *à charge.* loc. conj, à condition, avec obligation. Je lui ai vendu ma maison, à la charge de payer mes plus anciens créanciers. Je lui ai promis telle chose, mais c'est à charge qu'il fera ce que je lui ai demandé.

— *A la charge d'autant.* loc. adv. A condition que vous en ferez autant pour moi.

— Prov. *La charge d'un baudet n'est pas celle d'un éléphant.*

— Syn. comp. CHARGE. FARDEAU. FAIX. S'il y a une compensation bien faite entre la pesanteur de la *charge* et la force du corps, on n'est ni trop ni trop peu chargé, on a sa *charge*. Si la *charge* est grande, d'un gros volume, et qu'elle exige toutes les forces du corps, on aura un *fardeau*; si le *fardeau* excède les forces, ce

sera un *fait*. || CARGAISON. CHARGE. La *charge* d'un vaisseau est ce qu'il peut porter ; la *cargaison*, ce qu'il porte dans tel ou tel cas. || CHARGE. OFFICE. MINISTÈRE. EMPLOI. *L'office* donne un pouvoir, une autorité pour faire ; le *ministère*, une qualité, un titre, pour représenter les personnes, disposer des choses ; la *charge*, des prérogatives, des priviléges qui honorent ou distinguent le titulaire ; l'*emploi*, les salaires, des émoluments, qui paient ou récompensent le travail. || CHARGE. CARICATURE. *Charge* se dit mieux lorsqu'il s'agit d'une personne dont on exagère les traits, et *caricature* lorsqu'il s'agit d'une action, d'une scène, d'un sujet, ou d'êtres fantastiques.

CHARGÉ, ÉE. part. pass. du v. Charger. S'emploie adjectivement. Lettre chargée. Marchandises chargées. Fusil chargé. Pistolet chargé. Canon chargé à mitraille. Ils revinrent chargés de butin. Le portrait que tel auteur fait de cet homme est trop chargé. Les caractères sont trop chargés dans ce roman. Cette description est trop chargée. Le succès de la bataille d'Austerlitz me ramena les courtisans en toute hâte, comme s'ils avaient été *chargés* par des Cosaques. (Napol.)

— Pop. *Chargé comme un baudet*. Se dit d'un homme excessivement chargé. || Fig. D'un homme trop chargé de travail.

— Prov. bas. *Il est chargé d'argent comme un crapaud de plumes*. Il n'a point d'argent. || *Il a été bien chargé d'appointements*. Il a été bien battu à coups de poings.

— Manég. *Ce cheval est chargé de ganache, est chargé d'encolure, de tête*. Il a trop de ganache, il a l'encolure trop grosse, la tête trop grosse.

— Par extens. *Cet homme est chargé de ganache*. Il a de grosses mâchoires.

— Fig. Se dit d'un homme qui, étant épais de corps, a aussi l'esprit lourd et grossier.

— Prov. et fig. *Être chargé de cuisine*. Être fort gras et avoir un gros ventre. || Avoir trop mangé.

— *Lettre chargée, paquet chargé*. Lettre, paquet contenant des valeurs, dont on fait constater l'envoi sur les registres de la poste, afin d'en être remboursé en cas de perte.

— Peint. Exagéré, trop marqué. Pour qu'une chose soit *chargée*, il n'est pas nécessaire que le peintre ait eu l'intention de la rendre ridicule, il suffit qu'elle soit outrée. (De Piles.)

— Rempli, couvert de. Des yeux chargés de pleurs. Un ciel chargé de nuages. Un manuscrit chargé de fautes, de ratures. Une épreuve chargée de corrections. Un habit chargé de broderies. La vigne est chargée de raisins. La mer était chargée de vaisseaux. Nos drames modernes sont *chargés* de points qui veulent dire : Ici, je suis sublime, ici, je suis profond ; ici, devinez-moi. (La Harpe.) Un baudet *chargé* de reliques. (La Font.)

De mots une pensée est-elle trop *chargée*,
C'est une pièce d'or en lourd billon changée.
(MOLLEVAUT.)

— *Le temps est chargé*. Il est couvert.

— *Avoir les yeux chargés*. Les avoir enflés, remplis d'humeur.

— *Couleur chargée*. Couleur trop forte, trop brune, trop foncée, et qui manque d'éclat.

— *Écriture trop chargée*. Écriture dans laquelle on a employé trop d'encre.

— *Feuille d'impression trop chargée*. Celle qui est trop pleine et trop grande.

— *Dés chargés*. Dés pipés, dont se servent ceux qui veulent tromper au jeu.

— *Pièce chargée*. Celle qu'on a affaibli de son propre métal, et à laquelle on a ajouté un morceau de métal étranger pour la rendre de poids.

— Fig. Qui a beaucoup, qui a trop de certaines choses. Chargé d'honneurs. Chargé de crimes, d'opprobres. Être chargé d'enfants. David vainqueur, d'ans et d'honneurs *chargé*. (Rac.) Mon front *chargé* d'ennuis fut ceint du diadème. (Volt.)

Trois cents soldats, sur deux files rangés,
Penchent leurs fronts de tristesse *chargés*.
(PARNY.)

— *Être chargé de la haine, du mépris, de la malédiction de quelqu'un*. Être haï, être fort méprisé de quelqu'un, avoir reçu sa malédiction.

— *Être chargé de l'exécration publique*. Être généralement détesté. Enfin, *chargé* de l'exécration publique, il fut obligé de fuir du pays qu'il avait voulu enrichir, et qu'il avait bouleversé. (Volt.)

— Blas. Pièces sur lesquelles il y en a d'autres.

— Mar. *Chargé en côte*. Se dit d'un bâtiment que le vent et une grosse mer poussent vers la terre. || *Chargé par un grain*. Se dit d'un navire qui, portant beaucoup de voiles, essuie en travers un coup de vent violent. || *Maître chargé*. Premier maître responsable des objets d'armement.

— *Chargé de*. Certainement des volumes *chargés* de latin, de grec et d'hébreu, ne sont pas pour la multitude. (La Harpe.) Les autres boissons, au contraire, nous impressionnent, parce qu'elles ne sont autre chose que des solutions plus ou moins *chargées* de particules appréciables. (Brill.-Savar.)

— *Chargé par*.

Des pores si nombreux, *chargés* par la nature
D'aspirer, d'exhaler, d'attirer et d'exclure.
(DELILLE.)

— Syn. simpl. Appesanti, accablé, abattu, affaissé, opprimé, affaibli.

CHARGÉ. s. m. Diplom. *Chargé d'affaires*. Celui qui, à défaut d'ambassadeur ou de ministre plénipotentiaire, est chargé de veiller aux intérêts de son gouvernement dans une cour étrangère. Notre chargé d'affaires en Toscane. Le chargé d'affaires de France. Nous n'avons pas d'ambassadeur à Bruxelles, nous n'y avons qu'un simple chargé d'affaires.

CHARGEANT, ANTE. adj. Se disait autrefois pour Importun ou homme qui engage à faire beaucoup de dépense.

— Qui charge, qui pèse. Fardeaux chargeants.

— Fig. Se dit des emplois, des charges, des dignités, des affaires. Il disait que cette dignité était trop *chargeante* pendant les troubles de ce siècle. (Fléch.)

— Ce mot est très-rarement usité, au propre aussi bien qu'au figuré.

CHARGEMENT. s. m. (rad. *charger*). Tout ce qui est chargé sur un bâtiment. Le chargement d'un vaisseau de guerre se compose de ses armes, de ses munitions et de ses vivres.

— Quantité de marchandises chargées sur un navire de commerce. Attendre, chercher, trouver un chargement. Chargement à fret. Son chargement est composé de telles marchandises. Le capitaine fut obligé de jeter une partie de son chargement à la mer.

— Dans ce sens, on dit aussi Cargaison.

— Action de charger un bâtiment. Il a fait son chargement dans tel port. Entrer en chargement. Commencer, finir son chargement. Être en chargement. Pendant le chargement. Travailler au chargement d'un navire. Frais de chargement.

— Acte qui constate qu'un marchand a chargé telle quantité de marchandises sur un vaisseau. On lui délivra un chargement. Montrer son chargement. || Le résultat de cette action.

— Action de faire constater sur les registres de la poste l'envoi d'une lettre, d'un paquet contenant des valeurs. Bureau des chargements.

— Rabelais l'a employé pour exprimer l'action par laquelle on frappe.

CHARGEOIR. s. m. (rad. *charge*). Art milit. Ancien instrument de canonnier qui se composait d'une hampe garnie d'une lanterne à poudre pour charger le canon.

— Techn. Ustensile qui sert d'appui et de support à la hotte.

CHARGEON. s. m. Agric. Sarment de vigne taillé à un, deux ou trois yeux.

CHARGER. v. a. 1re conj. (rad. *charge*). Devant un *a* ou un *o* on met un *e* après le *g*. *Je charge, nous chargeons, vous chargez. Je chargerai*, etc. *Charge, chargeons, chargez. Que je charge*, etc. *Que je chargeasse*, etc. *Chargeant, chargé, ée*. Mettre une charge sur un être ou un objet quelconque. Charger un crocheteur. Charger un cheval, un mulet. L'architecte a trop chargé ce mur. Il n'y a point de danger à charger une voûte. Charger un bateau pour tel endroit. Ce bateau est chargé de vin, de sel. Charger un navire. Charger à fret. Charger en cueillette. Charger un prisonnier de chaînes.

A la place du fer, ce sceptre des Romains,
La lyre et le pinceau *chargent* tes faibles mains.
(LAMARTINE.)

— Il a souvent pour régime le nom de la charge, du fardeau. Charger un fardeau sur ses épaules. Charger des pierres sur une voiture. Charger des marchandises sur un bateau, sur un navire, dans un navire. Charger en grenier du blé, du sel, du charbon.

— *Charger une voûte*. Y joindre le poids des matériaux nécessaires pour en contenir l'effort.

— Fig. *Charger un homme de coups*. Le battre avec excès. || *Charger quelqu'un d'injures, d'opprobres, de malédictions*. Lui dire beaucoup d'injures, l'accabler d'opprobres, de malédictions.

— Fig. Astreindre. Le grand nombre d'observances dont Moïse a *chargé* les Hébreux. (Boss.)

— Fig. Imposer une obligation permanente qui est, ou que l'on regarde comme pénible [illegible] de soins, de devoirs, de travaux. Celui qui veut être sincèrement vertueux se sent assez *chargé* des devoirs de l'homme, sans s'en imposer de nouveaux. (J.-J. Rouss.) Ils *chargent* les autres de lourds fardeaux auxquels ils ne veulent pas toucher eux-mêmes. (Id.)

— Fig. *Charger sa conscience de quelque chose*. Prendre quelque chose sur sa conscience et s'en rendre responsable devant Dieu.

— Se dit en parlant de l'opinion d'un moraliste ou d'un théologien qui trouve coupable telle ou telle action. Il ne fait pas mal de *charger* celui-là de péché. (Pasc.)

— Fig. *Charger quelqu'un d'un crime, d'une faute*, etc. L'en accuser. Ils ont voulu le charger de ce crime. Pourquoi me charger de vos sottises? On veut couvrir ses fautes, et en *charger* quelque autre. (La Bruy.)

— Fig. *Charger sa mémoire de quelque chose*. Mettre une chose dans sa mémoire, s'appliquer sérieusement à la retenir. Charger sa mémoire de bonnes choses, de bagatelles. Il faut *charger* sa mémoire de pensées morales ; elles servent de lest dans le cours de la vie. (Boiste.)

— *Il ne faut pas trop charger la mémoire des enfants*. Il ne faut pas obliger les enfants à retenir trop de choses.

— Fig. Rejeter, faire tomber sur quelqu'un. Les vieillards louent le passé et blâment le présent, *chargeant* ainsi le monde du chagrin de leur âge. (Mont.)

A quoi bon *charger* votre vie
Des soins d'un avenir qui n'est pas fait pour [vous?
(LA FONTAINE.)

— Comm. *Charger un registre de telle et telle chose*. La marquer sur le registre. || *Charger un compte d'une dépense, d'une recette*. La faire figurer dans ce compte. || *Charger un article sur un registre, sur un livre de compte*. Écrire cet article sur un registre, sur un livre de compte. || *Charger un compte, un article*. Exagérer le montant des frais dans un compte, etc. Cette maison a la réputation de charger ses comptes. Il y a beaucoup d'abus sur cette place, tous les frais sont chargés.

— *Charger un mot*. Écrire un mot sur un autre qu'on n'a pas ou qu'on a mal effacé.

— Peser sur. Cette poutre charge trop la muraille. Cela chargera trop cet homme. Cette malle chargerait trop la voiture.

— *Cette nourriture charge l'estomac*. Elle pèse trop sur l'estomac, parce qu'elle est difficile à digérer.

— *Charger quelqu'un*. Vouloir le faire boire ou manger plus qu'il ne convient. Vous me chargez trop, en me voulant faire boire des rasades.

— Dr. crimin. Déposer contre quelqu'un, dire des choses qui tendent à le faire condamner. Les témoins, les dépositions le chargent beaucoup. Il est bien chargé par les aveux de ses complices. Il osa le *charger* d'avoir au moins connivé à son attentat. (Volt.)

— Par exagér. Mettre avec profusion certaines choses sur une autre. Charger une table de mets. Charger ses cheveux de diamants. Des cristaux pompeux *chargés* de fleurs pour tout dessert. (J.-J. Rouss.)

Il faut que de Cuba le divin narcotique
Charge de bleus flocons mon divan poétique.
(BARTHÉLEMY.)

— Fig. Se dit dans le même sens, surtout en parlant des ouvrages d'esprit. Charger d'incidents une pièce de théâtre. Charger un discours de figures, un ouvrage de citations, de notes. Charger un discours de sentences déplacées. On reprochait à Cicéron que son éloquence était *chargée* de paroles et de pensées superflues. (Nicol.) Les commentateurs sont d'ordinaire *chargés* d'une vaine et fastueuse érudition. (La Bruy.)

— Fig. Mettre des impositions trop fortes. Charger un peuple, un pays d'impôts. Charger une province, un département.

— *Charger une terre d'une redevance, une succession d'un legs*. Établir, imposer une redevance sur une terre, grever une succession d'un legs.

— Donner commission, donner ordre pour l'exécution de quelque chose, pour la conduite de quelque affaire. On l'a chargé de porter la parole. C'est à vous de prendre garde à cela, je vous en charge. Charger un avocat d'une cause. De quelles fonctions est-il chargé? Lui-même il m'a *chargé* de conduire vos pas. (Rac.) Et qui vous a *chargé* du soin de ma famille? (Id). || On dit dans le même sens, *Charger quelqu'un de ses pouvoirs, de sa procuration*.

— Art milit. Marcher vers l'ennemi et l'attaquer en ordre de bataille, soit dans des vues sérieuses, soit seulement pour le harceler, etc. Nous chargeâmes si vigoureusement l'aile droite, que nous la fîmes plier. || *Charger en queue*. Attaquer l'ennemi par derrière.

— Fam. Se dit aussi d'une personne qui en frappe une autre. S'il me tient de pareils discours, je le chargerai.

— Burl. *Charger de bois le dos de quelqu'un*. Lui donner des coups de bâton.

Il pourrait bien, mettant affront dessus affront,
Charger de bois mon dos comme il a fait mon [front.
(MOLIÈRE.)

|| *Charger de bois le front de quelqu'un*. Avoir [illegible]

— Mettre dans une arme à feu ce qu'il faut de poudre, de plomb, etc., pour tirer un coup. Charger un pistolet, un fusil. Les soldats chargèrent leurs armes. Vous chargez trop ce canon, il crèvera. Charger à balle. Charger à cartouche.

— Phys. *Charger une bouteille de Leyde, une batterie électrique*, etc. Y accumuler une quantité d'électricité assez considérable pour que les effets en deviennent terribles. || On dit aussi *charger d'électricité*.

— *Charger une pipe*. La remplir de tabac.

— *Charger une plume d'encre, charger un pinceau de couleur*. Prendre avec une plume, avec un pinceau, autant d'encre, autant de couleur qu'ils en peuvent tenir.

— Dans les arts et en littér. se dit généralement de toute exagération. Cet acteur charge son rôle, charge trop ses rôles.

— Peint. Représenter grotesquement les traits, la figure d'une personne, pour la rendre ridicule, sans qu'elle cesse d'être reconnaissable. Charger un portrait.

— Exagérer avec malignité les défauts de quelqu'un. Charger un portrait, un caractère.

— *Charger un récit, une histoire, une description*. Y ajouter, l'amplifier beaucoup. Ce poëte charge ses descriptions.

— *Charger le bidet*. Se disait autrefois, au trictrac, pour Mettre un grand nombre de dames sur une flèche.

— Techn. T. d'argent. Appliquer des feuilles d'argent sur une pièce de métal ou de bois, et l'appuyer avec du linge avant de la brunir. || Serr. Souder du fer à une pièce qui est trop mince. || T. de corr. et de mégiss. Appliquer certains ingrédients en quantité suffisante sur les peaux et les cuirs, pour les apprêter. || T. de soier. Dévider la soie des bobines sur les fuseaux. || *Charger le moulin*. Mettre assez de bobines sur les fuseaux du moulin, pour que la soie acquière le tors nécessaire. || *Charger de soie une bobine, un fuseau*. Mettre sur une bobine, sur un fuseau la quantité de soie qu'ils sont destinés à recevoir. || T. de fil. Mettre du lin ou du chanvre sur une quenouille, pour le filer. || Teint. *Charger une cuve*. Mettre dans la cuve ce qui est nécessaire pour faire une teinture. || Salpêtr. Mettre dans une cuve les matériaux nécessaires pour la fabrication du salpêtre. || Mettre du charbon et du minerai dans un haut-fourneau. || Horlog. Mettre du poids sur un balancier d'horloge, afin d'empêcher qu'il n'avance. || Art culin. Enfiler une ou plusieurs pièces de viande avec une broche. || Chandel. *Charger les broches*. Arranger sur les baguettes à chandelles la quantité de mèches nécessaires. || Brass. *Charger la touraille*. Porter le grain germé sur la touraille, afin de l'y faire sécher. || Miroit. *Charger la glace*. Placer des poids sur la surface d'une glace nouvellement mise au tain, afin d'en faire écouler le vif-argent superflu et d'occasionner partout un contact de parties. || Dor. Appliquer l'or sur une pièce où il n'y en a point encore, ou en mettre de nouveau dans les endroits où il n'y en a pas assez. || Brod. cisel., etc. Mettre en grande quantité certains ornements. Charger un habit de broderie, de passementerie. Charger le marbre, la pierre, l'airain, de bas-reliefs, d'arabesques, etc. || Monn. *Charger la coupelle d'affinage*. Y jeter l'or et l'argent qu'on veut affiner. || Manuf. de laine. Mettre dans les dents une quantité de laine suffisante. || Vinaig. Emplir, charger les vaisseaux. Pot à charger. Entonnoir à charger.

— Hortic. *Charger une couche*. Couvrir la couche de terreau, de tannée ou de terre.

— S'emploie absolument dans le sens d'Amplifier un récit. Ce que vous dites là n'est pas possible, vous chargez.

— Dans le sens d'Exagérer. Cet acteur charge trop.

— Dans le sens de Mettre une charge sur quelque chose. Je vais charger toute la journée.

— Mar. *Charger en grande*. Jeter dans la cale, sur des nattes ou sur de grosses toiles, des grains, du sel, etc., sans les emballer. || *Charger en cueillette*. Embarquer des marchandises pour plusieurs personnes. || *Charger à fret*. Louer un bâtiment à des négociants. || *Charger à sec*. Arrimer, pendant la basse marée, des marchandises dans un navire échoué. || *Charger à bord d'un navire*. Lui confier des marchandises à transporter. || *Charger un navire*. Lui donner un chargement complet. || On dit que le *vent charge à la côte, en côte*, ou qu'un *navire est chargé à la côte*, pour dire que le vent ou le gros temps pousse un navire vers la côte, sans qu'il puisse s'en éloigner pour gagner la pleine mer. || *Charger la pompe d'un vaisseau*. Y jeter de l'eau par en haut.

— Art milit. *Charger en fourrageurs*. Charger l'ennemi au galop, sans s'astreindre à garder d'alignement, et sans observer d'intervalle. || *Charger en murailles*. S'avancer sur l'ennemi sans rompre ses rangs. || Dans les exercices militaires, on dit absolument *Chargez*, pour Mettez dans votre arme la charge nécessaire.

— v. n. Hortic. Donner du fruit. Cet arbre charge peu, charge beaucoup.

— SE CHARGER. v. pron. Se mettre un fardeau sur le dos, sur la tête, sur les épaules. Cet homme ne peut se charger seul. Aidez-moi donc à me charger. Vous vous chargez d'un fardeau trop pesant.

— *Le temps se charge*. Il se couvre de nuages, et se dispose à la pluie. L'horizon se *chargeait* au loin de vapeurs ardentes et sombres. (Barthél.)

— *Se charger d'un crime, d'une faute*, etc. En prendre la responsabilité. Industrieux à se cacher dans les actions éclatantes, il en renvoyait la gloire au ministre, sans craindre dans le même temps de se *charger* des refus que l'intérêt de l'État rendait nécessaires. (Boss.) De l'intérêt du ciel pourquoi vous *chargez*-vous? (Mol.)

— *Cet homme se charge de trop de nourriture, se charge l'estomac*. Il mange trop.

— Manég. *Se charger d'épaules, de ganache, de chair*. Se dit d'un cheval quand il engraisse trop, et que la ganache et les épaules deviennent trop grosses.

— *Se charger la tête d'ornements, de fleurs, de perles, de diamants*. Se mettre des ornements en trop grande quantité. Cette femme croit valoir beaucoup quand elle s'est *chargée* d'or, de pierreries et de mille autres ornements. (Mass.)

— *Charger sa mémoire*. Je ne prétends pas

que vous vous *chargiez* scrupuleusement de toutes les dates. (Boss.)

— Prendre le soin, la conduite de quelque chose. Vous vous chargez là d'un emploi bien difficile. Je ne veux pas me charger de cette affaire. Il a refusé de se charger des papiers, de se charger de la garde de ce trésor. Vous vous êtes chargé de lui parler. Il s'est chargé de la distribution des fonds. Je me charge de tout. Ne vous *chargez* jamais de mauvaises nouvelles : il ne faut être l'instrument de la désolation de personne. (Mme de Puysieu.) Se *charger* de tout, quand on n'est chargé de rien, c'est présomption ou bêtise. (Sallentin.)

Je ne m'étais *chargé*, dans cette occasion,
Que d'excuser César d'une seule action.
(Racine.)

— S'emploie dans le même sens en parlant des choses. Les lois ne se *chargent* de punir que les actions extérieures. (Montesq.) Souvent nous ne comprenons pas bien toute notre infortune, le temps se *charge* de nous l'expliquer. (Boiste.)

— *Se charger de quelqu'un*. Se charger de le nourrir, de l'élever. Je me charge de cet enfant.

— Comm. *Se charger de marchandises*. En acheter beaucoup. || En acheter trop.

— Être chargé. Ce fusil se charge par la culasse. Un canon se charge avec des boulets, des cartouches, des balles. Le récit de cet événement s'était peu à peu *chargé* de circonstances merveilleuses. (***)

CHARGEUR. s. m. (rad. *charge*). Celui qui charge des marchandises ou autres fardeaux. Chargeur de bois. Chargeur de charbon.

— Manœuvre dont l'emploi consiste à charger les autres ouvriers.

— Celui dont l'état est de procurer aux rouliers des marchandises pour charger leurs voitures.

— Celui qui sert à charger et à arranger le bois dans les membrures sur les ports.

— Mar. Celui à qui appartient tout ou partie d'une cargaison.

— Dans la marine militaire, Celui qui charge une pièce.

— Techn. Ouvrier qui entretient un fourneau de forge.

— adj. *Commissionnaire chargeur*. Celui qui se charge de l'expédition des marchandises.

— Si l'on avait besoin d'employer le féminin, il ne faudrait pas craindre de dire *chargeuse*, quoique presque tous les dictionnaires n'en disent rien.

CHARGEURE. s. f. (rad. *charge*). Blas. Se dit des pièces qui chargent d'autres pièces. La chargeure ne diminue pas la noblesse des armes.

CHARGIOT. s. m. Hortic. Variété de pomme.

CHARIANTHE. s. m. (pr. *ka-ri-an-te ;* ét. gr., χαρίεις, gracieux ; ἄνθος, fleur). Bot. Genre de la famille des mélastomacées, renfermant cinq ou six espèces de l'Amérique tropicale.

CHARIANTHÉES. s. f. pl. (pr. *ka-ri-an-té*). Bot. Tribu ou plutôt sous-famille des mélastomacées, ayant pour type le genre charianthe.

CHARIBARDON. s. f. Comm. Sorte d'étoffe servant de couverte aux bateaux de charge.

CHARIBE. s. m. (pr. *ka-ri-be*). Conchyl. Genre de coquilles établi aux dépens des polythalames, et qui a pour type une espèce de la Méditerranée.

CHARICLÉE. s. f. (pr. *ka-ri-clé ;* nom mythologique). Entom. Genre de lépidoptères nocturnes, fondé sur une seule espèce extrêmement jolie.

CHARIDOTÈS. (pr. *ka-ri-do-tèss*). Myth. gr. Surnom sous lequel Mercure était honoré à Samos. A sa fête, l'usage des habitants était de se voler les uns les autres, en mémoire de l'état de misère auquel avaient été réduits les Samiens, chassés par leurs ennemis, et obligés de vivre pendant dix ans de vols et de brigandages.

CHARIÉIDE. s. f. (pr. *ka-ri-é-i-de ;* du gr. χαρίεις, gracieux). Bot. Genre de la famille des composées eupatoriacées, qui a pour type la chariéide hétérophylle.

CHARIÉIE. s. f. (pr. *ka-ri-é-i ;* du gr.

tétramères, famille des longicornes, tribu des prioniens, ayant pour type la chariéie bleue.

CHARIEN. s. m. (pr. *ka-ri-ein*). Bot. Nom d'une plante qui passait pour faire sortir le fœtus mort de la matrice, quand on l'appliquait sur le ventre de la malade.

CHARIENTISME. s. m. (pr. *ka-ri-ein-tisme ;* du gr. χαρίεις, agréable). Littér. Espèce de trope qui consiste dans une ironie pleine de douceur et de gaîté, dans une raillerie qui n'a rien de trop mordant.

CHARIENTOPTÈRE. s. m. (pr. *ka-ri-ein-to-ptè-re*). Entom. Synonyme du genre sphénothèque.

CHARIESSE. s. m. (pr. *ka-ries-se ;* du gr. χαρίεσσα, gracieuse). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des térédiles, qui a pour type la chariesse ramicorne.

CHARIESTÈRE. s. m. (pr. *ka-riès-tè-re ;* du gr. χαριέστερος, gracieux). Entom. Genre de l'ordre des hémiptères, famille des coréens, ayant pour type le chariestère antennator.

CHARINOTE. s. m. (pr. *ka-ri-no-te ;* ét. gr., χάρις, grâce, νῶτος, dos). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des longicornes, qui a pour type le charinote à bandes.

CHARIOT. s. m. (rad. *char*). Voiture à quatre roues très-légères pour les pays de montagnes, très-grandes et très-solides pour les pays de plaines. Les chariots s'emploient avec avantage sur les mauvais chemins pour transporter de lourds fardeaux.

— Pourquoi *chariot* est-il le seul mot de sa famille qui s'écrive avec un seul *r* ? Cette orthographe ne serait bonne qu'autant qu'on renoncerait à se conformer à l'étymologie dans charrette, charrue, et autres mots dérivés de *carrus* ou *currus*.

— Agric. Sorte de voiture employée à divers travaux de la ferme.

— Dans l'administration militaire, on se sert également de chariots pour transporter toutes sortes de fardeaux. Chariot de bagage. Chariot de foin. Chariots d'ambulance. Chariots d'artillerie. Chariots de vivres. On les appelle plus ordinairement Fourgons.

— Art milit. Les chariots armés de faux sont très-anciens : plusieurs nations ont disputé cette invention à l'Egypte. La plupart des peuples de l'Orient en ont fait usage, mais ils furent très-peu employés par les peuples d'Occident, qui surent en annuler les effets en ouvrant leurs rangs ou en choisissant un champ de bataille dont le terrain fût inégal. Ils furent abandonnés complètement lorsque l'art militaire se fut perfectionné, et que la domination romaine se fut étendue sur la presque totalité de l'ancien monde. Cependant, de nos jours, un ingénieur anglais a proposé d'en renouveler l'usage et de les faire marcher au moyen de la vapeur.

— Il y a eu aussi des chariots de guerre, sur lesquels se plaçaient les princes et les généraux, ou des soldats armés.

— Sorte de voiture militaire, dont on a fait usage dans les armées italiennes jusqu'à l'invention de l'artillerie. Elle était montée par plusieurs jeunes gens robustes, et elle portait les bannières de l'armée. C'était une infamie de perdre cette machine, et sa pesanteur faisait qu'il était presque impossible de la sauver dans une déroute, mais cependant il n'était pas permis à ceux qui la gardaient de l'abandonner.

— *Chariot à voiles*. Machine renouvelée des anciens par Stevin, mathématicien de Bruges.

— *Chariot à vapeur*. Cette espèce de char, aujourd'hui connu sous le nom de *wagon*, et employé sur les chemins de fer pour le transport des fardeaux, a été inventé par Montgolfier, et perfectionné par Cugnot ; mais l'essai n'ayant pas complétement réussi, on cessa de s'en occuper. Les Anglais ne tardèrent pas à s'emparer de cette invention et à l'utiliser, puis nous la leur avons empruntée à notre tour.

— Techn. Bâti en planches, porté sur deux roues, dont se sert le cordier pour assembler le cordage. || Métier du fabricant de lacets. || Nom de trois instruments employés dans les manufactures de glaces : *Chariot à potence*, levier de fer porté sur des roulettes et sur un essieu qui, dans l'action, sert de point d'appui ; *chariot à ferrasse*, feuille de tôle portée sur deux roues et deux barres, qui forment la queue du chariot ; *chariot à tenailles*, outil pour tirer les cuvettes du four et les y replacer.

— Machine de bois, garnie de roulettes, au milieu de laquelle on place les enfants qui commencent à marcher.

— Mesure ou estimation à laquelle on vendait à Paris la pierre de taille ordinaire ; elle contenait 15 pieds cubes de pierre.

— Phys. *Chariot électrique*. Machine destinée à lancer dans l'atmosphère le cerf-volant électrique, et à développer la corde dans un temps orageux, sans que celui qui opère s'expose au moindre danger. || *Chariot mécanique*. Variété de la machine précédente, consistant en un petit éolipyle, chauffé à l'esprit de vin, et porté sur un petit chariot très-léger. La chaleur de la flamme met en vapeur le liquide contenu dans l'éolipyle ; comme le tuyau de celui-ci est très-étroit, la vapeur sort avec assez de force pour faire reculer et l'éolipyle et le chariot qui le porte.

— Astron. Constellation de la Grande ou de la Petite Ourse. || *Le Grand Chariot*, le Cha-

|| *Le Petit Chariot*. La Petite Ourse.

— Syn. comp. CHARIOT. CAISSON. FOURGON. Un *caisson* appartient plutôt à un service public, à un parc ; un *fourgon* est plutôt la propriété d'un corps ou d'un officier. Toute charrette à quatre roues est un *chariot ;* tout *chariot*, fermé d'une bâche sur cerceaux, et ayant une fourragère devant et derrière, est un *caisson* de transport ou un *fourgon*.

CHARIPTÈRE. s. m. (pr. *ka-rip-tè-re ;* du gr. χάρις, beauté, πτερόν, aile). Entom. Genre de lépidoptères nocturnes, tribu des hadénides, renfermant quatre espèces remarquables par le dessin élégant qui orne leurs premières ailes.

CHARIS. s. m. (pr. *ka-riss ;* du gr. χάρις, grâce). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des longicornes, formé pour trois espèces du Brésil.

CHARISIES. s. f. pl. (pr. *ka-ri-zi*). Antiq. gr. Fête qui se célébrait en l'honneur des Grâces, et dans laquelle le plus infatigable danseur recevait un gâteau nommé pyramous.

CHARISSE. s. f. (pr. *ka-ris-se ;* du gr. χάρις, grâce, agrément). Entom. Genre de lépidoptères nocturnes, tribu des phalénites.

CHARISTÉRIES. s. f. pl. (pr. *ka-ris-té-ri*). Antiq. gr. Fête qui se célébrait, chez les Athéniens, en mémoire du rétablissement de la liberté par Thrasybule.

CHARISTIAIRE. s. m. (pr. *ka-ris-ti-è-re ;* du gr. χάρις, grâce). Anc. législ. Sous les empereurs grecs, celui à qui l'on avait donné la jouissance des revenus d'un monastère, d'un hôpital ou d'un bénéfice, sans qu'il fût obligé d'en rendre compte à personne.

CHARISTIES. s. f. pl. (pr. *ka-ris-ti*). Antiq. rom. Repas solennel qui avait lieu dans toutes les familles, pour y entretenir ou y faire régner l'union et la concorde. Nul étranger n'était admis à prendre part à ce festin. Les parents s'y faisaient des présents, et offraient de l'encens à leurs parents morts.

CHARISTOLOCHIE. s. f. (pr. *ka-ris-to-lo-ki*). Bot. Ancien nom de l'armoise.

CHARITABLE. adj. des 2 g. (rad. *charité*). Qui a de la charité pour son prochain. Il faut être charitable envers tout le monde. Les hommes appellent *charitables* ceux qui flattent leurs défauts, parce qu'ils ne sauraient convenir qu'on les puisse découvrir avec justice. (P. Roy.)

— Qui aime à faire l'aumône. Cette dame est fort charitable. On ne peut être bon chrétien si on n'est fort charitable. On se fait un devoir extérieur de l'aumône, on la donne comme riche, et non comme *charitable*. (Fléch.) Que diront ceux qui s'épuisent en folles dépenses, et se croient dans l'impuissance d'être *charitables*, parce qu'ils se sont imposé la nécessité d'être ambitieux et d'être superbes ? (Id.)

Il est bon d'être *charitable*,
Mais envers qui ? C'est là le point.
(La Fontaine.)

— En parlant des choses, Qui part d'un principe de charité. Secours charitable. Conseil charitable. Avis charitable. Il ne faut pas s'autoriser dans l'indiscrétion d'un faux zèle, ou dans le plaisir malicieux de censurer son prochain, sous prétexte de donner un avis *charitable*. (De Vill.)

— Ironiq.

Ma muse en l'attaquant, *charitable*, discrète,
Sait de l'homme d'honneur distinguer le poète.
(La Fontaine.)

— S'emploie quelquefois substantiv. Loin d'ici ces faux *charitables* qui, prenant à toutes mains et donnant de temps en temps une partie de ce qu'ils ont pris, croient effacer leurs péchés. (Fléch.)

— Il peut précéder son substantif lorsque l'harmonie et l'analogie le permettent. On ne peut pas dire Un charitable homme, mais on dit Une charitable personne, un charitable avis.

— Syn. comp. CHARITABLE. BIENFAISANT. L'homme *charitable* donne par principe de religion ; l'homme *bienfaisant* oblige par principe d'humanité.

CHARITABLEMENT. adv. (rad. *charité*). D'une manière charitable, par charité. Assister, consoler charitablement les pauvres. Instruire charitablement. Avertir charitablement. Saintement et *charitablement* industrieuse à présenter tout ensemble le pain aux forts et le lait aux enfants. (Boss.)

— Avec une libéralité qui prend sa source dans la charité chrétienne. Il donne charitablement une partie de ses revenus aux pauvres.

— Iron. Malignement. On avertit *charitablement* les autres de leurs défauts, de leurs torts, pour le plaisir de les humilier. (Boiste.)

— On peut le mettre entre l'auxiliaire et le participe. On l'a averti charitablement, ou on l'a charitablement averti.

CHARITATIF. adj. m. (pr. *ka-ri-ta-tif*). *Don* ou *subside charitatif*. Droit canon. Secours modéré que les anciens canons permettaient à l'évêque de lever sur ses diocésains, quand il se trouvait dans quelque urgente nécessite.

CHARITÉ. s. f. (en lat. *charitas*, de *carus*,

aliment, pain). Théol. Amour par lequel nous aimons Dieu comme notre souverain bien. La charité couvre la multitude des péchés. Si je n'ai point la charité, je ne suis rien. La charité est la perfection de la loi. La fin de la religion, l'âme des vertus et l'abrégé de la loi, c'est la *charité ;* mais, jusqu'à Jésus-Christ, la perfection et les effets de cette vertu n'étaient pas entièrement connus. (Boss.)

— Amour qu'on a pour le prochain en vue de Dieu. La charité des premiers chrétiens. Charité fraternelle. Avoir de la charité pour le prochain. Mouvement, motif de charité. Il a fait telle chose par charité, par pure charité. *Charité* chrétienne, que vous avez un étrange langage dans la bouche des ministres de Jésus-Christ ! (J.-J. Rouss.) La guerre civile est un des plus grands crimes qu'on peut commettre contre la *charité*. (Pasc.) Il n'arrive que trop souvent que, pour vouloir sauver la foi, on perd la *charité*. (Ganganelli.)

— Amour que Dieu a de tout temps pour l'homme. La charité de Dieu pour l'homme.

— Zèle de religion pour le prochain. La vraie dévotion est la *charité*, sans elle tout ce qu'on fait pour le salut est inutile. (Clém. XIV.)

— Effet d'une commiseration soit chrétienne soit morale par laquelle nous secourons notre prochain de notre bien, de nos conseils, etc. C'est une belle charité que de nourrir et d'instruire les orphelins. Faire des actes de charité. Faire la charité à quelqu'un. Ce pauvre homme vous demande la charité. || Ce mot a un pluriel dans ce sens. Il se recommande aux charités des gens de bien. Cette dame fait bien des charités, de très-grandes charités. Un simple refus est moins accablant qu'une *charité* sèche et farouche. (Mass.) Ne faites pas seulement l'aumône, faites la *charité*. (J.-J. Rouss.)

La *charité* jadis s'exerçait sans éclat,
A Paris maintenant on en fait un état.
(Etienne.)

— *La charité, s'il vous plaît !* Cri du pauvre qui demande l'aumône.

— Indulgence, commisération ; bienveillance habituelle. Cet homme est plein de charité. Reprendre avec charité. Reprendre sans charité.

— Autrefois, quand on voulait corriger un moine en chapitre, le supérieur disait à un des religieux : Mon frère, *faites-lui la charité*, c'est-à-dire, Avertissez-le de ses fautes, déclarez celles que vous avez remarquées, donnez-lui la discipline, la correction fraternelle.

— Prov. *Charité oint, péché point*. Les actes de charité nous causent d'agréables souvenirs, le péché de tristes remords. || *Charité bien ordonnée commence par soi-même*. Il est naturel de songer à ses propres besoins avant de s'occuper de ceux des autres.

— *Établissements de charité*. Se dit de tous les établissements créés dans le but de soulager les pauvres, les indigents, les malades, les infirmes.

— *Assemblées de charité*. Assemblées où l'on règle ce que l'on peut donner aux pauvres, aux malades d'une paroisse.

— *Bureau de charité*. V. BUREAU.

— *Médecin de charité*. Médecin chargé par un bureau de charité de soigner gratuitement les indigents malades.

— *Atelier de charité*. Atelier où l'on fait travailler les pauvres.

— *Dames de charité*. Dames bienfaisantes qui secondent les bureaux de charité.

— Par extens. Toute association charitable. Il a été enterré aux dépens de la charité de la paroisse.

— Fig. Le fonds des aumônes de ces sociétés. La charité de cette paroisse est bonne, riche, bien réglée. Il est à la charité de la paroisse.

— *Charités des pauvres honteux*. Sociétés composées du curé et des marguilliers de la paroisse, qui font subsister les pauvres honteux du fonds des aumônes et des legs qu'on faits à cette intention.

— *Écoles de charité*. Écoles établies dans les paroisses pour enseigner aux enfants pauvres à lire, à écrire, et les principes de la religion.

— *Maisons de charité*. Maisons habitées par les sœurs de la charité. || Tous les lieux où l'on soigne les malades gratuitement, où l'on distribue des secours aux indigents, et où l'on donne une instruction gratuite aux enfants et du travail aux ouvriers.

— *Consultations de charité*. Celles que donnaient gratuitement à la bibliothèque des avocats, un jour de la semaine, six avocats nommés *ad hoc*.

— *Frères de la charité*. Instituteurs des écoles des pauvres. || Ordre institué par St Jean de Dieu pour le service des malades.

— Congrégation de personnes pieuses qui se vouent au soulagement des pauvres et des malades. Les sœurs de la charité. Frères de la charité.

— Par extens. Certains hôpitaux où les malades sont soignés par des sœurs de la charité. S'il tombe malade, il se fera porter à la Charité. Il est mort à la Charité. Médecin de la Charité. L'hôpital, l'hospice de la Charité.

— *Charité chrétienne*. Ordre militaire établi par Henri III en faveur des soldats estropiés.

— Iconol. Cette vertu est principalement caractérisée par les enfants qu'elle tient ou qui

dans une de ses mains. On l'a encore caractérisée par des charbons embrasés, et par des pèlerins qui vont loger dans un hôpital qu'on aperçoit dans l'éloignement.

— Syn. simpl. Aumône, bienfait, don, libéralité. || Epith. Ardente, active, agissante, ingénieuse, bienfaisante, fraternelle, infatigable, compatissante, vive, sensible, tendre, douce, chrétienne, sainte, divine, pure, tardive, refroidie, éteinte, fille du ciel.

— Syn. comp. CHARITÉ. LES CHARITÉS. La *charité* est une vertu théologale ; les *charités* sont les actes, les pratiques qui en dérivent. || CHARITÉ. JUSTICE. Quand on refuse l'aumône à un pauvre qui en a besoin, on n'est pas censé violer la *justice*, mais seulement la *charité ;* au lieu que manquer à payer ses dettes, c'est violer les droits de la *justice* et en même temps ceux de la *charité*. || CHARITÉ. AMITIÉ. L'*amitié* suppose la *charité*, au moins la *charité* naturelle ; mais elle ajoute une habitude de liaison particulière qui fait entre deux personnes un agrément de commerce mutuel.

— Masque dont les femmes se couvraient au-

trefois le visage. Les anciens le nommaient ainsi, dit Rabelais, parce qu'il couvre en elles de péchés grande multitude.

— Prov., fig. et iron. *Prêter une charité, des charités à quelqu'un.* Chercher à faire croire qu'il a dit ou fait quelque chose de mal. Je suis sûr qu'il n'a point dit cela, c'est une charité qu'on lui prête.

— *Charité de cour.* Perfidie de courtisan.

— Hist. ecclés. Titre d'honneur que l'on donnait aux princes de l'Eglise. Votre charité.

CHARITES. s. f. pl. (pr. *ka-ri-te*). Myth. Ancien nom des Grâces. Marmontel, dans un ouvrage écrit en style moitié familier, moitié badin, a cru pouvoir en faire usage :

Cette prêtresse, avec les trois *Charites*,
Va découvrir les trésors précieux
Dont la beauté doit éblouir les yeux.

CHARITÉ-SUR LOIRE (LA). Géogr. Ch.-l. d'arr. (Nièvre) ; 5,000 hab.

CHARITOBLÉPHARON. s. m. (pr. *ka-ri-to-blé-fa-ron ;* ét. gr., χάρις, grâce ; βλέφαρον, paupière. Bot. Arbrisseau dont les anciens employaient le suc pour se teindre les paupières.

CHARIVARI. s. m. (du celt. ou du bret. *choary* ou *chary*, jeu, divertissement, plaisanterie qui fait peine ; *vari*, en composition pour *mari*, chagrin ; ou du lat. *chalybarium*, parce que ce bruit se fait en frappant des vaisseaux d'airain). Fam. Bruit tumultueux de poêles, poêlons, chaudrons, etc., accompagné de cris et de huées, que l'on faisait la nuit devant la maison des femmes du petit peuple, veuves et âgées, qui se remariaient. Si vous vous remariez, on vous fera un charivari trois jours de suite.

Qui rebute à son tour est souvent rebutée,
Et va par le mépris droit au *charivari*.
(LE NOBLE.)

— Tout bruit semblable par lequel des gens attroupés témoignent à quelqu'un, surtout à un homme public, leur désapprobation de ce qu'il a fait. Donner un charivari à quelqu'un. Notre député a eu un beau charivari.

— Par dénigr. Musique bruyante et discordante. Ce n'était pas un concert, c'était un charivari, un vrai charivari. Quel charivari !

— Fig. Toutes sortes de criailleries, de querelles. Il y a un terrible charivari dans cette maison. Sa femme lui a fait un beau charivari. On continua la pièce, malgré le charivari qui se faisait dans la salle.

— Mar. C'était anciennement sur les bâtiments un cri ridicule et inconvenant, dont les matelots s'étaient fait un privilége, sous le prétexte de trouver, dans les invectives grossières que ce cri leur fournissait, un stimulant pour manœuvrer le cabestan.

— C'est aujourd'hui le nom d'un journal satirique fort en vogue.

— On a aussi donné ce nom à un paquet de breloques bruyantes que les jeunes gens portaient à leur montre.

— Pantalon de dessus garni de cuir entre les cuisses et de boutons sur les côtés, dont on se sert pour monter à cheval. Ce mot, dans cette acception, dérive du mot *kharavari*, nom hongrois de ce vêtement.

— Se dit à l'hombre, quand les quatre dames se trouvent réunies dans la main d'un joueur.

— Nos vieux poëtes l'ont employé dans le sens de Minauderies, de simagrées. Ce mot dérive alors de *cara*, mine, et *varius*, varie.

CHARIVARIER. v. a. 1re conj. Donner un charivari à quelqu'un. Ce verbe a été hasardé par l'abbé Le Noble :

Où la sotte cérémonie
D'un époux qu'on *charivarie*.

CHARIVARIQUE. adj. des 2 g. Qui tient de la nature du charivari ; qui concerne le charivari ; qui est accompagné de charivari. Une réception charivarique.

CHARIVARIQUEMENT. adv. D'une manière charivarique ; avec charivari.

CHARIVARISÉ, ÉE. part. pass. du v. Charivariser. S'empl. adjectiv. Époux charivarisés.

CHARIVARISER. v. n. 1re conj. Néol. Faire un grand tapage.

— v. a. Témoigner à quelqu'un, en lui donnant un charivari, que l'on désapprouve sa conduite. Charivariser quelqu'un.

ciproquement un charivari. Nous nous sommes charivarisés plusieurs fois.

CHARIVARISEUR, EUSE. s. ou **CHARIVARISTE.** s. des 2 g. Celui, celle qui donne un charivari.

— Ces deux mots sont employés concurremment, et l'usage ne s'est pas encore prononcé en faveur de l'un ou de l'autre.

CHARIZY. Célèbre rabbin espagnol du XIIIe siècle, l'un des écrivains les plus remarquables du moyen âge, traduisit en hébreu les poésies de l'Arabe Hariri, et composa un ouvrage original du même genre.

CHARLATAN. s. m. (de l'ital. *ciarlatano ;* de *ciarlare*, parler beaucoup). Celui qui vend les drogues, de l'orviétan, et qui les débite dans les places publiques, monte sur des tréteaux. Remède de charlatan. Quand on veut éviter d'être *charlatan*, il faut fuir les tréteaux ; car si l'on y monte on est bien forcé d'être *charlatan*, sans quoi l'assemblée vous jette des pierres. (Chamfort.)

Le *charlatan* prend rarement
Les grands remèdes qu'il étale. (***)

— Médecin hâbleur, qui se vante de guérir toutes sortes de maladies. Ce n'est point un médecin, ce n'est qu'un charlatan. Je n'aime point un *charlatan* qui veut me faire accroire que je suis malade, pour me vendre ses pilules. (Volt.)

Parmi tant de secrets divins
Que les *charlatans* s'attribuent,
Il en est un des plus certains :
C'est qu'ils font pardonner à l'art des médecins :
Ceux-ci laissent mourir, mais les autres vous [tuent.
(***)

— Par extens. Toute personne qui se vante de posséder quelque secret merveilleux, et qui tire de l'argent des personnes crédules, en promettant de le leur communiquer. Les charlatans l'ont ruiné. On lui adressa un charlatan qui prétendait avoir trouvé le secret de faire de l'or.

C'est à Paris, dans notre immense ville,
En grands esprits, en sots toujours fertile,
Mes chers amis, qu'il faut bien nous garder
Des *charlatans* qui viennent l'inonder.
(VOLTAIRE.)

— Fig. Homme qui cherche à en imposer, à se faire valoir par un grand étalage de paroles, par le faste de ses actions. N'écoutez pas cet homme-là, c'est un charlatan. Il y a des charlatans dans tous les états. Un charlatan politique. Machiavel, en ne faisant voir l'ambition que dans son beau jour, joue le rôle de *charlatan* du crime. (Volt.)

Que l'Eglise est fertile en dévots empiriques !
Que de saints *charlatans !* (ST-EVREM.)

Enfin je ne vois rien qui soit plus odieux
Que ces francs *charlatans*, que ces dévots de [place.
(MOLIÈRE.)

— S'empl. aussi adjectiv. L'homme est l'ami du style *charlatan*. (Lamotte.)

— Voltaire a donné un féminin à ce mot. La malheureuse espèce qui écrit pour vivre est *charlatane* d'une autre manière. V. CHARLATANESQUE.

— Syn. comp. CHARLATAN. PÉDANT. Le *pédant* est dupe des choses et de lui-même ; les autres sont, au contraire, ordinairement les dupes du *charlatan*.

CHARLATANÉ, ÉE. part. pass. du v. Charlataner. S'empl. adjectiv. Homme charlatané. Femme charlatanée.

CHARLATANER. v. a. 1re conj. (rad. *charlatan*). Fam. et peu usité. Tâcher d'amadouer, de tromper par des flatteries, par de belles paroles. Ne vous laissez pas charlataner. Ce jeune homme a tant charlatané ce vieillard, qu'il a trouvé le moyen de lui attraper sa bourse.

— v. n. Faire le charlatan. *Charlataner* au bout du pont Neuf, cela est presque vil ; mais *charlataner* dans une grande salle ou au milieu de grandes sociétés savantes, cela est presque respectable. (Mercier.) Ce mot mérite de s'accréditer.

CHARLATANERIE. s. f. (rad. *charlatan*). Fam. Etat de celui qui monte sur des tréteaux dans les places publiques, pour distribuer aux gens simples des remèdes auxquels il attribue toutes sortes de vertus. Il s'est adonné à la charlatanerie, et court de ville en ville pour vendre ses prétendus remèdes.

— Vice de celui qui travaille à se faire valoir lui-même, ou à faire valoir les choses qui lui appartiennent, en leur attribuant des qualités simulées. Tout ce qu'il vous dit n'est que charlatanerie. Ses charlataneries lui ont réussi. La charlatanerie est proprement une hypocrisie de talent ou d'état. Y a-t-il une *charlatanerie* plus grande que de mettre les mots à la place des choses, et de vouloir que les autres croient ce que vous ne croyez pas vous-même ! (Volt.)

— Trait de charlatan. Scipion l'Africain faisait croire à ses soldats qu'il était inspiré par les dieux ; cette grande *charlatanerie* était en usage dès longtemps. (Volt.)

— Fig. Tout ce qui a pour but de tromper.

CHARLATANESQUE. adj. des 2 g. Qui appartient aux charlatans. Remèdes, annonces charlatanesques. Discours charlatanesques. Amuser les malades par l'usage des eaux inutiles et des remèdes *charlatanesques*. (Merc.)

CHARLATANISME. s. m. (rad. charlatan).

du charlatan. Ce médecin fait la guerre au charlatanisme. Son charlatanisme fut bientôt découvert. Il affecte la modestie : pur charlatanisme ! C'est un homme dont le charlatanisme est bien adroit. N'y avait-il pas un peu de *charlatanisme* dans Socrate, avec son démon familier, et la déclaration précise d'Apollon qui le proclama le plus sage de tous les hommes ? (Volt.)

— Fig. Affectation de mérite, de talent, de vertu, etc.

— Syn. comp. CHARLATANERIE. CHARLATANISME. Le *charlatanisme* fait partie d'un système, d'un art ; la *charlatanerie* est plus simple, plus accidentelle, plus faite pour le moment.

CHARLEMAGNE ou **CHARLES Ier.** Fils puîné de Pépin le Bref, roi de France, naquit en 742, et succéda à son père en 768, avec son frère Carloman. Après la mort de ce frère, en 771, il réunit sous son pouvoir toute la France, renversa le royaume des Lombards en 773, soumit en 785 Witikind chef des Saxons, fut couronné empereur d'Occident par le pape Léon III, en 800, et mourut à Aix-la-Chapelle en 814. L'empire de Charlemagne s'étendait en Espagne jusqu'à l'Ebre, en Italie jusqu'au Vulturne, en Allemagne jusqu'à la Theiss et la Vistule. Ce prince fut aussi grand par son amour pour les sciences et les lettres que par ses exploits. Il s'immortalisa par la sagesse de ses lois, connues sous le nom de *Capitulaires*. On a de lui des lettres ; on lui attribue une grammaire et quelques écrits littéraires et théologiques. Il fut canonisé par l'antipape Pascal III ; sa fête se célèbre le 28 janvier. En 1661, l'Université le choisit pour son patron.

— Prov. *Faire Charlemagne.* Se retirer du jeu après avoir gagné, sans terminer la partie. || *Il est sorti de la côte de Charlemagne, du roi Arthus ou de saint Louis.* Se dit, par ironie, de quelqu'un qui veut faire le grand seigneur.

CHARLEMONT. Géogr. Forteresse de France (Ardennes), qui fait partie de la ville de Givet, avec laquelle elle forme une place de guerre importante. Le fort de Charlemont fut bâti par Charles-Quint en 1555.

CHARLEROI. Géogr. Ville forte et commerçante de Belgique, province de Hainaut. Fonderies ; fabriques de canons de fusil et de quincaillerie. Il y a dans les environs des mines considérables de houille ; 4,500 hab.

CHARLES. Nom commun à un très-grand nombre de personnages historiques, que nous classerons dans l'ordre suivant : saints ; rois de France ; princes français, ducs de Bourgogne et rois de Navarre, empereurs d'Allemagne ; rois d'Angleterre ; rois de Suède ; rois d'Espagne ; rois de Naples et des Deux-Siciles ; ducs de Savoie et rois de Sardaigne ; personnages divers.

— CHARLES (St), dit le Bon, comte de Flandre, succéda, en 1119, à Baudouin, qui, pour récompenser ses services dans la Palestine, l'institua son héritier. Il réprima dans ses Etats les meurtres, les violences, et garantit le peuple de l'oppression des grands. Le prévôt de Bruges et son neveu, se voyant arrêtés dans leurs déprédations, l'assassinèrent dans l'église de Bruges en 1127. Sa fête se célèbre le 4 novembre. || CHARLES BORROMÉE (St). V. BORROMÉE. || CHARLES (St), roi de France. V. CHARLEMAGNE.

— CHARLES Ier, roi de France. V. CHARLEMAGNE. || CHARLES II, dit le Chauve, né en 823, devint roi de France en 840, et empereur en 875. Il mourut empoisonné par son médecin en 877. C'est de son règne que datent la ruine de la maison carlovingienne, les invasions des Normands en France, et la puissance de la féodalité. || CHARLES III, dit le Simple, fils posthume de Louis le Bègue, né en 879, se vit enlever la couronne par les seigneurs français, qui lui préférèrent Charles le Gros, et, après la déposition de ce prince en 887, Eudes, comte de Paris. Charles partagea quelque temps le trône avec Eudes, et, à la mort de ce seigneur, il resta seul roi. Il mourut prisonnier au château de Péronne en 929. || CHARLES IV, dit le Bel, succéda, en 1322, à son frère Philippe le Long, et ajouta à son titre de roi de France celui de roi de Navarre. Il chassa les juifs et les Lombards de ses Etats, et mourut en 1328, ne laissant que des filles. En lui s'éteignit la branche directe des Capétiens. || CHARLES V, dit le Sage, fils aîné du roi Jean, né en 1337, gouverna d'abord le royaume, en qualité de régent, pendant la captivité de son père, auquel il succéda en 1364. Il fut le premier qui porta le titre de dauphin. Du Guesclin, sous son règne, reprit sur les Anglais le Poitou, la Guienne. Secondé par d'habiles ministres, servi par de grands capitaines, ce prince fit consister la gloire de son règne dans la prospérité de ses Etats. Il fonda la Bibliothèque, et fit construire la Bastille. C'est à lui qu'est due l'ordonnance qui fixe la majorité des rois à 14 ans. Il mourut en 1380. || CHARLES VI, dit l'Insensé, fils et successeur de Charles V, naquit en 1368, et monta sur le trône en 1380. Sa minorité livra la France à l'ambition de ses trois oncles, qui en écrasant le peuple d'impôts donnèrent lieu au soulèvement des maillotins. Des guerres sanglantes au dedans, funestes au dehors, la peste et la famine, la dangereuse et criminelle influence de la reine Isabeau de Bavière, signalèrent tristement le règne de Charles VI, qui mourut en démence en 1422.

les VI, né en 1403, nommé régent en 1418, fut déshérité en 1420 par le traité de Troyes, et banni du royaume, comme fauteur de l'assassinat du duc de Bourgogne ; néanmoins, il ne se laissa pas abattre, il parcourut les provinces méridionales, et au moyen d'un secours qui lui fut envoyé d'Ecosse il put organiser son armée. La perte de plusieurs batailles et le siége d'Orléans allaient décider de son sort, quand Jeanne d'Arc fait lever le siége de cette ville et fait couronner le roi à Reims en 1429. Il rentra à Paris en 1436, et chassa tout à fait les Anglais du royaume. Les dernières années de son règne furent troublées par l'ambition de Louis XI. Craignant d'être empoisonné par ce fils dénaturé, il se laissa mourir de faim en 1461. || CHARLES VIII, dit l'Affable et le Courtois, né en 1470, fut sacré en 1484, et gouverna sous la régence de sa sœur Anne de Beaujeu. Par son mariage avec Anne de Bretagne, il réunit cette province à la France. En 1494, il s'empare du royaume de Naples, mais il perd aussi rapidement sa conquête qu'il l'a faite, et meurt à Amboise, en 1498, sans enfants ; Louis XII duc d'Orléans, son cousin, lui succéda. || CHARLES IX, né en 1550, succéda à son frère François II en 1560. Sa mère gouverna sous son nom. Ce règne fut troublé par les guerres des catholiques et des protestants. Ce prince, cédant aux instigations de sa mère, signa le massacre de la St-Barthélemi ; on dit même qu'il tira sur ses sujets. Charles IX mourut en 1574, accablé de remords. || CHARLES X. Ce nom fut donné par les ligueurs au cardinal de Bourbon. || CHARLES X (Charles-Philippe), né en 1757, porta avant son avénement le titre de comte d'Artois. Sa jeunesse fut scandaleusement légère. Il émigra dès 1791 et suscita la première coalition. A la mort de Louis XVIII en 1824, il monta sur le trône, et signala son règne par l'expédition de Morée en 1828, et la conquête d'Alger en 1830. Egaré par de mauvais conseils, il rendit les ordonnances de juillet, qui le firent exiler, ainsi que tous les princes de sa famille. Il est mort à Goritz en 1836.

— CHARLES MARTEL, duc d'Austrasie, né en 691, mort en 741, régna longtemps sur toute la France, avec le simple titre de maire du palais. Il vainquit les Saxons, les Frisons, les Allemands, les Bavarois, et remporta à Poitiers en 732 une victoire complète sur les Sarrasins. Après avoir battu, en différents combats, Chilpéric II, roi de France, il lui substitua Clotaire IV, encore enfant, afin de régner sous son nom, et après la mort de ce prince il se fit livrer Chilpéric II, auquel il conserva la couronne, en se réservant le titre de maire du palais. Charles Martel fut le père de Pépin le Bref, fondateur de la deuxième race de nos rois. || CHARLES de France, dit aussi Charles de Lorraine, deuxième fils de Louis d'Outremer, n'obtint, à la mort de son père, aucune part dans ses Etats ; il reçut, en 977, de l'empereur Othon II le duché de Basse-Lorraine, sur lequel il avait des droits par sa mère, et il consentit à en faire hommage à l'empereur, ce qui le fit exclure par Hugues Capet du trône de France, devenu vacant par la mort de son neveu. Ayant tenté vainement de faire valoir son droit par les armes, il fut pris à Laon et renfermé dans la tour d'Orléans, où il mourut en 993. || CHARLES de France ou de Valois, né en 1270, avait été investi en 1283 du vain titre de roi d'Aragon, auquel le pape Boniface VIII ajouta celui de vicaire du saint-siége. Envoyé vers l'an 1320 par Charles le Bel pour enlever la Guienne et la Flandre au roi d'Angleterre, il contribua, par la prise de plusieurs villes à accélérer la paix, et il mourut l'année suivante, laissant un fils qui monta sur le trône de France, et commença la branche des Valois. On a dit de lui qu'il fut fils de roi, frère de roi, père de roi, jamais roi. || CHARLES d'Anjou, beau-frère et favori de Charles VII, sut conserver son crédit jusqu'à la mort de ce prince, qu'il accompagna dans diverses expéditions, de 1449 à 1459. A l'avénement de Louis XI, il parut s'attacher à ce monarque, qui le chargea de régler ses différends avec le duc de Bretagne ; mais sa négociation n'aboutit qu'à envenimer les deux partis. Sa conduite et sa lâcheté lui attirèrent enfin la disgrâce du roi de France. Charles mourut en 1472. || Son fils, dernier rejeton de la maison d'Anjou, fut investi du duché de Provence, par le testament de son oncle René, mort en 1480, mais il mourut l'année suivante. Il légua sa souveraineté de Provence à Louis XI et à ses successeurs. || CHARLES de Blois ou de Châtillon, épousa en 1337 la nièce de Jean III, duc de Bretagne, à condition qu'il prendrait le nom et les armes de Bretagne, et qu'il succéderait au duc Jean III, qui n'avait point d'enfants. Cet héritage lui fut disputé par le comte de Montfort, ce qui donna lieu à une guerre de vingt-trois ans, à laquelle prirent part la France et l'Angleterre. Cette lutte se termina en 1364 par la mort de Charles de Blois, tué à la bataille d'Auray. || CHARLES le Téméraire, duc de Bourgogne, né en 1433, se signala de bonne heure par son courage et par sa haine contre Louis XI. D'un caractère cruel, il punit avec une sévérité excessive les Liégeois et les Gantois, qui s'étaient révoltés. Tout son règne fut rempli par ses guerres avec le roi de France, et par les efforts qu'il fit pour agrandir ses Etats aux dépens de ses voisins, surtout de la Suisse et de la Lorraine. Son armée fut exterminée à Morat, en 1476, par les Suisses, et il fut tué lui-même en 1477 sous les murs de Nancy, qu'il disputait au duc de Lorraine.

Etats, et en porta une partie dans la maison d'Autriche, par son mariage avec Maximilien.

— CHARLES Ier, duc de Lorraine, régna de 1391 à 1431, combattit dans l'armée française à Azincourt, et fut fait connétable de France en 1418. || CHARLES II, dit le Grand, né en 1543, fut le bienfaiteur de son peuple et le législateur de son pays. || CHARLES III, duc de Lorraine en 1624, s'étant mis en hostilité avec la France, se vit dépouillé de ses Etats par Louis XIII, en 1641. Il en recouvra une partie par les traités de Saint Germain et des Pyrénées, mais il fut chassé de nouveau par Louis XIV, pour avoir violé ces traités, et il mourut en 1675, après avoir remporté une victoire sur le maréchal de Créqui. Par un testament signé en 1670, il avait institué Louis XIV son héritier. || CHARLES IV, neveu du précédent, succéda à ses droits en 1675, malgré l'opposition de Louis XIV. Ne pouvant se mettre en possession de ses Etats, il prit du service en Autriche. Ce fut un des meilleurs généraux de l'Empire ; il mourut en 1690.

son cousin, lui succéda. || CHARLES IX,
0, succéda à son frère François II en
mère gouverna sous son nom. Ce règne
é par les guerres des catholiques et
stants. Ce prince, cédant aux instiga-
a mère, signa le massacre de la St-
mi ; on dit même qu'il tira sur ses sujets.
X mourut en 1574, accablé de remords.
s x. Ce nom fut donné par les ligueurs
al de Bourbon. || CHARLES X (Charles-
né en 1757, porta avant son avéne-
tre de comte d'Artois. Sa jeunesse fut
sement légère. Il émigra dès 1791 et
première coalition. A la mort de
VIII en 1824, il monta sur le trône, et
on règne par l'expédition de Morée
et la conquête d'Alger en 1830.
r de mauvais conseils, il rendit les
ces de juillet, qui le firent exiler,
tous les princes de sa famille. Il est
Goritz en 1836.

RLES MARTEL, duc d'Austrasie, né en
en 741, régna longtemps sur toute la
avec le simple titre de maire du pa-
ainquit les Saxons, les Frisons, les
ls, les Bavarois, et remporta à Poi-
732 une victoire complète sur les Sar-
près avoir battu, en différents com-
lpéric II, roi de France, il lui substi-
ire IV, encore enfant, afin de régner
nom, et après la mort de ce prince il
er Chilpéric II, auquel il conserva la
, en se réservant le titre de maire du
harles Martel fut le père de Pépin le
dateur de la deuxième race de nos
ARLES de France, dit aussi Charles de
deuxième fils de Louis d'Outremer,
à la mort de son père, aucune part
Etats ; il reçut, en 977, de l'empereur
le duché de Basse-Lorraine, sur le-
rait des droits par sa mère, et il con-
n faire hommage à l'empereur, ce qui
clure par Hugues Capet du trône de
leveau vacant par la mort de son ne-
nt tenté vainement de faire valoir son
les armes, il fut pris à Laon et ren-
ns la tour d'Orléans, où il mourut en
ARLES de France ou de Valois, né en
it été investi en 1283 du vain titre de
agon, auquel le pape Boniface VIII
lui de vicaire du saint-siége. Envoyé
1320 par Charles le Bel pour enlever
ne et la Flandre au roi d'Angleterre,
oua, par la prise de plusieurs villes à
la paix, et il mourut l'année suivante,
n fils qui monta sur le trône de France,
nça la branche des Valois. On a dit de
ut fils de roi, frère de roi, père de roi,
i. || CHARLES d'Anjou, beau-frère et
Charles VII, sut conserver son cré-
'à la mort de ce prince, qu'il accom-
ans diverses expéditions, de 1449 à
l'avénement de Louis XI, il pa-
cher à ce monarque, qui le chargea de
s différends avec le duc de Bretagne ;
négociation n'aboutit qu'à envenimer
partis. Sa conduite et sa lâcheté lui
enfin la disgrâce du roi de France.
nourut en 1472. || Son fils, dernier re-
la maison d'Anjou, fut investi du du-
rovence, par le testament de son on-
, mort en 1480, mais il mourut l'année
Il légua sa souveraineté de Provence
XI et à ses successeurs. || CHARLES de
le Châtillon, épousa en 1337 la nièce
II, duc de Bretagne, à condition qu'il
le nom et les armes de Bretagne, et
céderait au duc Jean III, qui n'avait
nfants. Cet héritage lui fut disputé
mte de Montfort, ce qui donna lieu à
re de vingt-trois ans, à laquelle pri-
la France et l'Angleterre. Cette lutte
a en 1364 par la mort de Charles de
é à la bataille d'Auray. || CHARLES le
e, duc de Bourgogne, né en 1433, se
e bonne heure par son courage et par
contre Louis XI. D'un caractère cruel,
vec une sévérité excessive les Liégeois
ntois, qui s'étaient révoltés. Tout son
rempli par ses guerres avec le roi de
t par les efforts qu'il fit pour agrandir
aux dépens de ses voisins, surtout de la
de la Lorraine. Son armée fut exter-
Morat, en 1476, par les Suisses, et il
ui même en 1477 sous les murs de
qu'il disputait au duc de Lorraine.

il laissa une fille qui hérita de ses
en porta une partie dans la maison
e, par son mariage avec Maximilien.

ARLES Ier, duc de Lorraine, régna de
31, combattit dans l'armée française à
, et fut fait connétable de France en
HARLES II, dit le Grand, né en 1543,
nfaiteur de son peuple et le législateur
ys. || CHARLES III, duc de Lorraine en
ant mis en hostilité avec la France,
ouillé de ses Etats par Louis XIII,
il en recouvra une partie par les trai-
nt Germain et des Pyrénées, mais il
é de nouveau par Louis XIV, pour
lé ces traités, et il mourut en 1675,
ir remporté une victoire sur le maré-
réqui. Par un testament signé en
avait institué Louis XIV son héri-
ARLES IV, neveu du précédent, suc-
s droits en 1675, malgré l'opposition
XIV. Ne pouvant se mettre en pos-
e ses Etats, il prit du service en Au-
e fut un des meilleurs généraux de
il mourut en 1690.

— CHARLES Ier, roi de Navarre. V. CHARLES IV, roi de France. || CHARLES II, dit le Mauvais, né en 1332, fut couronné en 1350. Il ne cessa de fomenter des troubles en France dans l'espoir d'arriver au trône, sur lequel il avait des droits en cas d'extinction de la branche de Valois. Il ne resta tranquille que lorsqu'il vit Charles V solidement établi sur le trône. Il se tourna alors vers l'Espagne, et eut de longs démêlés avec Pierre le Cruel et Henri de Transtamare, qui se disputaient la Castille. Trahissant tous les partis à la fois, il se fit tant d'ennemis, qu'il fut forcé pour se tirer d'affaire d'abandonner une partie de ses Etats. Instruit enfin par l'adversité, il passa ses dernières années ne s'occupant que de l'administration de son royaume ; il mourut en 1387. || CHARLES III, dit le Noble, fils du précédent, lui succéda en 1387, et s'appliqua à vivre en paix avec ses voisins. Il renonça aux prétentions de son père, et reçut en dédommagement des sommes considérables. Il mourut en 1425, après un règne long et paisible.

— CHARLES Ier, empereur d'Allemagne. V. CHARLEMAGNE. || CHARLES II. V. CHARLES LE CHAUVE. || CHARLES III, dit le Gros, eut après la mort de son père, Louis le Germanique, en 876, la Souabe, la Suisse et l'Alsace. En 880, son frère Carloman étant mort, il hérita du royaume d'Italie. En 881, il fut élu empereur, et en 882, il réunit tout le patrimoine de son père par suite de la mort de ses deux frères. Cet indigne descendant de Charlemagne ayant acheté la paix des Normands, fut déposé en 878, et mourut misérablement l'année suivante, méprisé de tout le monde. || CHARLES IV, né en 1316, fils et successeur de Jean de Luxembourg, roi de Bohême, fut élu empereur en 1346. Il publia la Bulle d'or, qui jusqu'à nos jours a été la loi fondamentale de l'Empire germanique. Charles IV se rendit odieux à ses peuples par sa condescendance envers le pape et le clergé ; il mourut en 1379. || CHARLES V, plus connu sous le nom de Charles-Quint, né en 1500, fut déclaré roi d'Espagne, en 1516, du vivant de sa mère ; il fut élu empereur deux ans après. Il avait eu pour compétiteur à l'empire, François Ier, roi de France, avec qui il fut longtemps en guerre. Charles V ayant fait ce prince prisonnier à Pavie, il le conduisit en Espagne, et le força à signer un traité honteux qui ne fut pas exécuté ; de là de nouvelles guerres. Charles V fit tous ses efforts pour s'opposer aux progrès de la réforme, cependant il se vit contraint de signer, en 1552, la paix de Passaw, qui assurait aux réformés la liberté de conscience. Il fit plusieurs expéditions contre l'Afrique, il défit Barberousse en 1535, mais il échoua contre Alger, en 1541. Affaibli par la vieillesse et les maladies, il abdiqua l'empire en 1556, en faveur de son frère Ferdinand ; l'année précédente, il avait cédé la couronne d'Espagne à Philippe, son fils. Il se retira dans le monastère de Saint-Just, en Estramadure, et y mourut en 1558. || CHARLES VI, né en 1685, fut, pendant la guerre de la succession, compétiteur de Philippe V au trône d'Espagne, vacant par la mort de Charles II ; il fut forcé de renoncer à ses prétentions, et succéda, en 1711, à son frère l'empereur Joseph Ier. Il dut l'éclat de son règne à l'habileté de ses généraux, et surtout aux talents du prince Eugène. Les dernières années de sa vie furent signalées par des revers ; il mourut en 1740, laissant une fille unique, Marie-Thérèse, mariée à l'archiduc François de Lorraine. || CHARLES VII, électeur de Bavière en 1697, parvint en 1741, avec l'aide de la France, à se faire couronner roi de Hongrie et empereur, concurremment avec Marie-Thérèse ; mais des revers inouïs vinrent renverser sa fortune ; il erra plusieurs mois en Allemagne, dépouillé de ses États. Le grand Frédéric lui ayant reconquis la Bavière, il rentra à Munich, et mourut en 1745.

— CHARLES Ier, roi d'Angleterre, monta sur le trône en 1625, se laissa gouverner par Buckingham, tenta contre l'Espagne et la France des expéditions malheureuses, renvoya successivement quatre parlements qui lui refusaient des subsides ou qui lui adressaient de justes réclamations, et prétendit gouverner seul et sans contrôle. Il irrita le peuple en voulant imposer dans tout le royaume une nouvelle liturgie. Les presbytériens se soulevèrent pour défendre leur religion, et n'ayant pu les réduire, Charles se vit forcé de convoquer un nouveau parlement, qui, loin de lui prêter secours, s'érigea en juge du roi, et leva une

battues en plusieurs rencontres, et Charles, qui s'était réfugié en Ecosse, fut livré aux révoltés par les Écossais, traduit devant le parlement, condamné et exécuté en 1649. || CHARLES II, né en 1630, prit, aussitôt après la mort de son père, le titre de roi, quitta la Hollande, où il s'était réfugié, et vint en Angleterre, où il trouva des partisans ; mais ayant été battu par Cromwell, il fut obligé de se retirer sur le continent, et il ne put monter sur le trône qu'après la mort du Protecteur, en 1660, grâce au dévouement du général Monck. Il voulut, comme son père, gouverner seul, et il s'entoura de ministres corrompus ; ce qui mécontenta son peuple, et donna lieu à plusieurs conspirations, qui devinrent l'occasion d'exécutions sanglantes. Il mourut en 1685. Ce règne, remarquable par les progrès de la littérature, l'est encore plus par la dissolution des mœurs.

— Il y a eu quatorze rois de Suède du nom de Charles ; mais le règne des six premiers est regardé comme imaginaire par quelques savants. || CHARLES VII succéda à son père comme roi de Gothie en 1151, et devint roi de toute la Suède en 1161. Il déclara la guerre aux habitants de l'Ingrie et de l'Esthonie pour les contraindre à embrasser le christianisme. Il fonda beaucoup d'églises et de monastères qu'il dota richement ; mais le pouvoir du clergé ayant pris des accroissements considérables, il allait y mettre un terme, lorsqu'il fut assassiné en 1168 par Canut Ericson. || CHARLES VIII en montant sur le trône vit rompre l'union du Danemark, de la Suède et de la Norwége, en 1448. Cependant la Norwége le reconnut pour roi l'année suivante ; mais ce royaume lui fut enlevé par Christian Ier d'Oldenbourg, et ce prince le força même quelque temps après d'abandonner le trône de Suède. Charles le reprit bientôt pour le perdre de nouveau. Remis une troisième fois en possession de sa couronne, en 1467, il la conserva jusqu'à sa mort qui arriva en 1470. || CHARLES IX, né en 155., profita de l'absence de l'héritier légitime, Sigismond, son neveu, élu roi de Pologne, pour se faire décerner l'administration de l'État, et bientôt après, en 1604, il se fit proclamer roi. Il avait fait décréter, en 1595, que le luthéranisme serait la seule religion tolérée. Il eut à combattre les Russes et les vainquit ; mais il éprouva des revers dans la guerre qu'il fit aux Polonais et aux Danois. Il mourut en 1611. || CHARLES X, né en 1622, monta sur le trône en 1654, après l'abdication de Christine, s'empara de la Pologne en moins de trois mois, se fit aider par le Danemark, la Scanie et plusieurs autres provinces, qui sont unies depuis à la Suède, et il mourut en assiégeant Copenhague, en 1670. || CHARLES XI fut reconnu roi en 1660, à l'âge de 5 ans, et commença à gouverner par lui-même en 1672. Déclaré souverain absolu par les Etats assemblés, il ne s'occupa que du soin d'améliorer l'administration intérieure de son royaume. Il mourut en 1697. || CHARLES XII, né en 1682, monta sur le trône en 1697, n'ayant que 15 ans. La Russie et la Pologne s'étant coalisées contre lui, Charles marcha d'abord sur les Russes, et les défit à Narva, puis il détrôna le roi de Pologne, et fit nommer à sa place Stanislas Leczinski. Battu par les Russes à Pultawa, il se réfugia à Bender, en Turquie, où il fut d'abord accueilli avec distinction ; fut forcé ensuite de sortir de cet asile. Après avoir traversé l'Allemagne sous un déguisement, il arriva en Scanie, et fut tué, en 1718, tandis qu'il assiégeait la forteresse de Frédérickshall, en Norwége. || CHARLES XIII, né en 1748, fut nommé régent en 1792, après l'assassinat de son frère. En 1796, il remit les rênes de l'Etat à Gustave-Adolphe IV, et vécut en simple particulier jusqu'en 1809, que Gustave ayant été détrôné, il fut proclamé roi. A son avénement, il fit la paix avec la France, la Russie et le Danemark ; quelques années après il conquit la Norwége, et l'annexa définitivement à ses Etats. N'ayant pas d'enfants, il avait choisi pour son successeur le prince de Holstein-Augustenbourg ; mais ce jeune prince étant mort en 1810, le général français Bernadotte fut choisi pour le remplacer. Charles XIII mourut en 1818. || CHARLES XIV (Jean-Baptiste-Jules Bernadotte), général français, né à Pau en 1764, quitta le barreau pour entrer au service en qualité de simple soldat. Ses exploits le portèrent rapidement aux premiers grades militaires. Il se signala surtout aux combats de Spire, de Mayence, de Fleurus, au siége de Maëstricht, etc. Après la révolution du 30 prairial, il fut appelé au ministère de la guerre, qu'il quitta au bout de trois mois. Il refusa hautement de prêter la main à Bonaparte pour le coup d'état du 18 brumaire. Cependant, lorsque la révolution fut consommée, il accepta une place dans le conseil d'État, et le commandement de l'armée de l'Ouest. En 1803, il reçut une mission diplomatique pour le Nouveau-Monde ; mais, avant son départ, ayant appris la nouvelle de la rupture de la paix d'Amiens, il revint à Paris, ce qui irrita le premier consul. Bonaparte le comprit néanmoins dans la promotion des maréchaux de l'Empire. Au commencement de 1806, l'empereur lui conféra le titre de prince de Ponte-Corvo. Mais désirant l'éloigner de sa personne, Napoléon était sur le point de l'envoyer en Italie, lorsque la diète suédoise le choisit pour succéder à Charles XIII. Arrivé à Stockholm, il abjura le calvinisme pour embrasser le luthéranisme. Dès qu'il fut nommé prince royal, il déclara qu'il ne prêterait son

de la Norwége à la Suède et d'autres avantages lui seraient officiellement garantis. En 1813, il s'allia avec l'empereur Alexandre, et promit de jouer un rôle actif dans la coalition contre la France. Il prit une part importante à la bataille de Leipsick, si fatale à la France. En 1815, il refusa de se joindre à la coalition. Après la mort de Charles XIII, il monta sans obstacle sur le trône. Ce prince a fait beaucoup pour la prospérité matérielle de la Suède. Il est mort en 1844.

— CHARLES Ier, roi d'Espagne. V. CHARLES-QUINT. || CHARLES II, roi d'Espagne et de Naples, né en 1661, fut proclamé roi en 1665, sous la tutelle d'Anne d'Autriche. Étant entré dans la coalition contre Louis XIV, il se vit enlever la Franche-Comté et plusieurs provinces des Pays-Bas. N'ayant pas d'enfants, il fit en 1700 un testament par lequel il déclarait héritier de la monarchie espagnole le duc d'Anjou, ce qui occasionna la guerre de la succession. Il mourut en 1701. Il fut le dernier prince de la branche aînée de la maison d'Autriche. || CHARLES III, né en 1716, porta le nom de Don Carlos jusqu'à son avénement au trône, en 1759. Il régna d'abord sur Parme, dont il hérita par sa mère en 1731 ; et quelques années après, son père lui céda ses droits sur le royaume des Deux-Siciles. Il gouvernait ses Etats d'Italie avec sagesse depuis 28 ans, lorsqu'il devint roi d'Espagne. Il laissa les Deux-Siciles à Ferdinand, son troisième fils. Peu après il conclut avec Louis XV le pacte de famille, qui assurait les droits de la maison de Bourbon, et se joignit à la France dans les guerres qu'elle eut à soutenir contre l'Angleterre en 1762 et en 1778. Il n'éprouva que des revers dans la première, mais il fut plus heureux dans la seconde. Ce prince, qui mourut en 1788, s'occupa surtout d'améliorer l'état de l'Espagne. || CHARLES IV, son fils, lui succéda. Ce fut un prince faible, qui se laissa sans cesse dominer par la reine et par son favori, le prince de la Paix. En 1794, il déclara la guerre à la France, mais il ne tarda pas à être contraint de faire la paix et même de conclure avec elle un traité d'alliance offensive et défensive, en vertu duquel il fut forcé de déclarer la guerre au Portugal et à l'Angleterre. Enfin, pour se soustraire au joug que lui imposait l'empereur Napoléon, il abdiqua en faveur de son fils Ferdinand, et voulut se retirer en Amérique ; mais Napoléon l'ayant forcé à rétracter sa première abdication, et à en faire une nouvelle en sa faveur, Charles IV fut alors obligé de venir en France, puis de se retirer en Italie, où il mourut en 1819.

— CHARLES Ier, comte d'Anjou et roi de Naples, suivit d'abord St Louis en Égypte, et fut fait comme lui prisonnier à Damiette, en 1250. Rendu à la liberté, il vint gouverner la Provence, dont il avait hérité par sa femme. En 1264, le pape Urbain IV lui donna la couronne de Naples et de Sicile, que possédait Mainfroi, qui avait encouru la disgrâce du saint-siége. Il réussit à s'emparer du royaume, mais il souilla sa victoire par sa cruauté. Il rendit son gouvernement tellement odieux aux Siciliens, que ceux-ci, guidés par Jean de Procida, massacrèrent tous les Français qui se trouvaient à Palerme. Ce massacre est connu sous le nom de *Vêpres siciliennes*. Charles perdit la Sicile par suite de cet événement, mais il resta maître du royaume de Naples. A partir de cette époque, il n'éprouva que des revers. Il mourut en 1285. || CHARLES II d'Anjou, dit le Boiteux, fait prisonnier par les Siciliens dans un combat, se trouvait encore captif lors de la mort de son père, et il ne recouvra la liberté qu'en 1289. Couronné roi de Naples, il s'efforça inutilement de reconquérir la Sicile, que son père avait perdue ; mais il gouverna ses peuples avec plus de douceur et de sagesse que son prédécesseur. Il mourut en 1309. || CHARLES III, appelé au trône de Naples, en 1381, par le pape Urbain VI, mécontent de la reine Jeanne, se mit en possession de la couronne sans coup férir, et fit étouffer Jeanne ; mais il eut ensuite à combattre Louis Ier, duc d'Anjou, à qui cette princesse avait cédé ses droits. Il eut aussi des démêlés avec le pape qui, l'ayant placé sur le trône, prétendait le dominer. En 1385, il fut appelé au trône de Hongrie, dont il était le seul héritier mâle ; mais, au moment où il croyait avoir triomphé de tous les obstacles, il fut assassiné par ordre de la reine de Hongrie, qui avait feint de renoncer à ses droits, en 1386. || CHARLES IV. V. CHARLES Ier, roi d'Espagne. || CHARLES V. V. CHARLES II, roi d'Espagne. || CHARLES VI. V. CHARLES VI, empereur d'Allemagne. || CHARLES VII. V. CHARLES III, roi d'Espagne.

— CHARLES Ier, duc de Savoie, né en 1468, mourut à 21 ans sans avoir rien fait de remarquable. || CHARLES II, mourut à l'âge de 8 ans. || CHARLES III, dit le Bon, succéda à son frère en 1504. Son règne fut long et malheureux ; flottant sans cesse entre François Ier et Charles-Quint, il fut maltraité par tous les deux, et mourut de chagrin en 1553. || CHARLES-EMMANUEL Ier, dit le Grand, gouverna de 1580 à 1630. Profitant des troubles de la France, il s'empara du marquisat de Saluces, et se fit nommer, par les ligueurs, comte de Provence, en 1590. Henri IV se vengea en lui enlevant la Savoie et une partie du Piémont. D'une ambition sans bornes, il eut des prétentions sur le trône impérial, puis sur le royaume de Chypre et sur la principauté de Macédoine. Il mourut de chagrin d'avoir vu échouer tous ses

succéda à son frère en 1638, et régna jusqu'en 1675. Il fit fleurir le commerce et les arts. || CHARLES-EMMANUEL III, né en 1701, monta sur le trône en 1730, par suite de l'abdication de son père. Ce fut un grand capitaine, qui prit une part active à toutes les guerres de son siècle ; mais sur la fin de sa vie il consacra tous ses soins à soulager ses peuples. || CHARLES-EMMANUEL IV, né en 1751, succéda à son père Victor-Amédée III ; abdiqua, en 1802, en faveur de son frère Victor-Emmanuel IV. Il mourut à Rome en 1819. || CHARLES FÉLIX, devint roi de Sardaigne en 1821, par l'abdication de Victor-Emmanuel IV, et mourut en 1831, sans avoir rien fait de remarquable. Il eut pour successeur Charles Albert, qui règne encore aujourd'hui.

— CHARLES d'Orléans, un des poëtes les plus remarquables du XVe siècle, s'illustra autant par son concours aux affaires de l'État que par l'élégance, la noblesse et la facilité de ses poésies. Il se conduisit en héros à la funeste bataille d'Azincourt, où il fut fait prisonnier. || CHARLES de Valois, fils naturel de Charles IX, né en 1573, fut nommé, en 1587, grand prieur de Malte ; mais ayant reçu le titre de comte d'Auvergne, il sortit de l'ordre, et Henri IV le nomma, en 1590, son gouverneur en Auvergne. Il entra dans la conspiration de Biron, obtint sa grâce, et conspira une seconde fois ; enfermé à la Bastille en 1604, il en sortit en 1616, et mourut en 1650, avec le titre de duc d'Angoulême. || CHARLES (Jacq.-Alexandre-César), Célèbre physicien, né à Nancy en 1746, mort à Paris en 1825 ; s'est fait un nom par l'habileté avec laquelle il faisait les expériences. Il s'occupait surtout de l'électricité ; il perfectionna l'aérostat en y appliquant le gaz hydrogène, et fit avec succès plusieurs ascensions.

— *Ordre de Charles III*. Ordre de chevalerie fondé par le roi d'Espagne de ce nom, en 1771, pour récompenser toutes sortes de mérites ou de services tant civils que militaires.

— Prov. *Il a fait plus que Charles en France.* Ce proverbe, qui s'applique à une personne ayant accompli de grandes choses, fait allusion aux guerres longues et désastreuses que le roi Charles VII eut à soutenir contre les Anglais pour reconquérir son royaume. || *Vous êtes un Charles.* Se dit par allusion au mot Charlatan.

— En prose, on l'écrit toujours avec un *s*. En vers, on conserve ou l'on supprime cette lettre, selon le besoin de la mesure.

CHARLESTOWN. Géogr. Ville des Etats-Unis, la plus considérable de la Caroline du Sud ; 24,000 hab. || Autre ville des Etats-Unis, état de Massachusets ; elle communique avec Boston par un port. Le 1er juin 1775, première bataille livrée pour l'indépendance américaine ; 7,000 hab.

CHARLEVILLE. Géogr. Ville de France (Ardennes), en face de Mézières. Armes à feu 9,500 hab. C'était autrefois une place de guerre, mais ses fortifications ont été rasées en 1626.

CHARLEVOIX (Pierre-François-Xavier). Célèbre jésuite, né en 1682, parcourut en qualité de missionnaire le Canada et les autres contrées de l'Amérique du Nord, passa à Saint-Domingue, revint en Europe, fit un voyage en Italie, et finit par se fixer en France. Il est auteur de plusieurs ouvrages historiques estimés. Sa mort eut lieu en 1761

CHARLIENS. s. m. pl. Hist. S'est dit autrefois pour Carlovingiens.

CHARLIEU. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Roanne (Loire) ; 3,500 hab. Fabriques de creusets, tanneries.

CHARLOT. s. m. Ornith. Un des noms vulgaires du courlis commun. || *Charlot de plage.* Nom vulgaire de l'alouette de mer.

CHARLOTTE. s. f. Art culin. Plat d'entremets, fait de marmelade de pommes, qu'on entoure de morceaux de pain grillés et frits. Manger de la charlotte. Servir une charlotte. Charlotte de pommes aux confitures. Charlotte de poires à la vanille. Charlotte de poires à la Condé. Charlotte d'abricots. Charlotte de pêches. Charlotte de pommes d'api. Charlotte froide à la Brunoy. Charlotte à la crème au fruit. Charlotte anonyme. Charlotte à l'italienne. Charlotte aux macarons d'avelines Charlotte aux gaufres de pistaches.

— *Charlotte russe.* Charlotte faite d'une sorte de crème fouettée qu'on entoure de petits biscuits.

CHARLOTTE CORDAY. V. CORDAY.

CHARLOTTENBOURG. Géogr. Ville de Prusse, prov. de Brandebourg. Beau palais construit par Frédéric II.

CHARLWOODIE. s. f. Bot. Synonyme de Cordyline.

CHARLY. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Château Thierry (Aisne) ; 1,600 hab

CHARMANT, ANTE. adj. (du celt. *car*, beau ; *mant*, de *mendt*, beaucoup, fort ; en bret. *chalman*). Qui plaît extrêmement par des qualités qui captivent le cœur, ravissent l'esprit. Vous êtes *charmante*, on vous le répète sans cesse ; mais combien vos succès ne vous font-ils pas d'ennemis ! (Mme de Staël.)

L'amour vint s'offrir à ma vue,
Le sourire le plus *charmant*
Errait sur sa bouche ingénue. (PARNY.)

charmante. Site charmant. Concert charmant. Voix charmante. Maison charmante. Conversation charmante. C'est un homme charmant en société. Sexe charmant. Charmants oiseaux.

Voici le cabinet *charmant*
Où les Grâces font leur toilette. (PARNY.)

— *Un espoir si charmant*, employé deux fois dans Andromaque, est une expression galante qui convient bien plus à un roman qu'à une tragédie.

— Cet adjectif peut suivre ou précéder un substantif. Un homme charmant. Une femme charmante. Lieux charmants. Une charmante musique. Une charmante personne. Une tête charmante. Une charmante fête.

— Syn. simpl. Agréable, aimable, ravissant, délicieux, excellent.

— Syn. comp. CHARMANT, ENCHANTEUR, RAVISSANT. Un objet *charmant* plaît par ses qualités aimables ; un objet *enchanteur* inspire un

goût vif auquel il est difficile de résister, un trajet *ravissant* frappe par des qualités séduisantes, extraordinaires, qui transportent l'âme malgré elle, sans lui laisser le temps de la réflexion et l'usage de la liberté.

— CHARMANT. part. prés. du v. Charmer. Qui charme. Il est invariable. Une personne charmant tous ceux qui la voient.

CHARMASAC. Géogr. Nom donné par quelques historiens à la ville de Mansourah, où saint Louis fut fait prisonnier le 5 avril 1250.

CHARMAY. s. m. Comm. Espèce de soie des Indes, fabriquée en façon de gros de Tours.

CHARME. s. m. (du celt. *carm*, vers, certaine quantité de mots et de syllabes; de là *carmen* en latin. Comme les magiciens se servaient de vers dans leurs enchantements, on a nommé *carmen* l'enchantement dans les anciens monuments). Ce qu'on suppose fait par art magique pour produire un effet extraordinaire. Faire un charme, des charmes. Rompre, ôter, lever un charme. Porter un charme sur soi. User de charmes.

— Syn. simpl. Enchantement, sort, sortilége, sorcellerie, magie, illusion, prestige. || Epith. Magique, enchanteur, vainqueur, séducteur, impérieux, puissant, suborneur, superstitieux, inspirateur, doux, attrayant, décevant, involontaire, invisible, secret, inexprimable, inconnu, imperceptible, inévitable, inexplicable, malin, funeste, perfide, pernicieux, conjuré, dissipé, évanoui, rompu, invincible.

— Syn. comp. CHARME. ENCHANTEMENT. SORT. Le *charme* s'opère par des moyens occultes sur des objets insensibles. L'*enchantement* s'opère par l'illusion des sens sur des êtres intelligents. Le *sort* ne tend qu'à nuire, qu'à faire du mal aux hommes, aux animaux et aux choses.

— Fig. Ce qui est fait pour produire un effet extraordinaire afin de séduire. Il faut de grands talents, de pénibles et continuels travaux pour tenir constamment sous le *charme* de l'admiration un peuple vain, inconstant et malin. (Boiste.) || Fig. *Le charme est rompu.* L'illusion est détruite. Les manières de cette femme m'avaient d'abord séduit, mais le charme est rompu.

— Fig. Attrait, appas; ce qui plaît beaucoup, ce qui touche sensiblement. Dans cette acception, il dérive du celt. *car*, beau; *mendt*, beaucoup, fort. Cette personne a du charme. Il fait le charme de ma vie. La grâce et le *charme* sont le partage exclusif de la jeunesse. (G. Sand.) La nouveauté a un *charme* dont on se défend malaisément. (St-Evrem.) L'amour est privé de son plus grand *charme* quand l'honnêteté l'abandonne. (J.-J. Rouss.)

Par un *charme* inconnu, mais qui flattait mon [cœur,
Pour ne songer qu'au sien j'oubliai mon bon- [heur.
(GILBERT.)

— S'emploie surtout dans ce sens au pluriel. Cette jeune personne a des charmes. Les charmes d'une belle femme. On ne peut se défendre de ses charmes. Rien ne résiste au pouvoir de ses charmes. Des charmes surannés. La musique, la poésie a de grands charmes. Ces lieux ont pour moi bien des charmes. La mélancolie a des charmes. Les charmes de ses yeux. Les charmes de son cœur. Les charmes de l'esprit. Si une laide se fait aimer, ce ne peut être qu'éperdument, car il faut que ce soit ou par une étrange faiblesse de son amant, ou par de plus secrets et de plus invincibles *charmes* que ceux de la bonté. (La Bruy.)

Ce peuple usurpateur, altier, ami des armes,
De la victoire seule idolâtrait les *charmes*.
(ANDRIEUX.)

De son trésor il convoitait les *charmes*,
Et de bon cœur l'arrosait de ses larmes. (ID.)

— S'emploie quelquefois en mauvaise part pour exprimer le funeste emploi que l'on fait des avantages physiques ou moraux dont on est doué.

— Le *charme* ne se dit pas des personnes comme des choses. On dit d'une personne qu'elle est *l'amour, les délices, la gloire* d'une nation; on ne dit guère qu'elle en est le charme. Ainsi Voltaire a eu tort de dire :

Digne sang de Guesclin, vous qu'on voit au- [jourd'hui
Le charme des Français dont il était l'appui.

— Dans Racine, Cléofile dit à Alexandre :

[illegible] *charmes*,
Me troublent bien souvent par de justes alarmes.

Les charmes d'Alexandre sont une expression fausse, fade et impropre dans la bouche d'une femme qui parle sérieusement. Ce terme ne peut s'employer en parlant d'un homme qu'ironiquement et par plaisanterie.

— Dans une autre tragédie du même poète, on lit :

J'appris Bajazet, je lui vantai ses *charmes*,
Qui, par un soin jaloux, dans l'ombre retenus,
Si voisins de ses yeux, leur étaient inconnus.

Dans toute autre occasion, ce mot *charmes* serait impropre; mais, pour une sultane, un jeune homme enfermé, invisible, a véritablement les charmes qu'une pupille sous les verrous a pour un jeune amant.

— Voltaire a fait un heureux emploi de ce mot dans les vers suivants :

Peut être un Espagnole eût promis davantage;
Elle eût pu prodiguer les *charmes* de ses [illegible]

— *Charme de.* Le plaisir de, suivi d'un infinitif. Le *charme* de sentir est-il si fort que nous ne puissions rien prévoir? (Boss.)

— Syn. simpl. Attraits, appas, agréments, grâces, beauté. || Epith. Doux, tendres, ravissants, touchants, éblouissants, inexprimables, indicibles, ineffables, merveilleux, invincibles, inévitables, vainqueurs, trompeurs, périlleux, perfides, dangereux, irrésistibles, pernicieux, funestes, voilés, dévoilés, nus, embellis, factices, faux, menteurs, décevants, empruntés, naturels, naissants, ingénus, modestes, impérieux, orgueilleux, flétris, fanés, surannés, antiques, délicats, lourds, grossiers, massifs, innocents, coupables, criminels.

CHARME. s. m. (en lat. *obpinus;* de *car*, bois; *pin*, tête, parce qu'on met le joug sur la tête des animaux). Bot. Genre de la famille des cupulifères, renfermant cinq ou six espèces; la plus importante sous le rapport économique est le charme-bouleau, arbre indigène formant en grande partie l'essence de nos forêts, dont il est l'ornement ainsi que de nos parcs. Les mécaniciens et les charrons font un grand usage de son bois; il est aussi très-bon pour le chauffage. Dans nos jardins, il forme les charmilles.

— CHARME. s. f. Anc. cout. Chaumes, landes et bruyères. Vain pâturage est en pleines charmes.

CHARMÉ, ÉE. part. pass. du v. Charmer. S'empl. adjectiv.

Aux yeux de la Grèce *charmée*,
Zeuxis, de son brillant pinceau,
Venait de faire éclore un chef-d'œuvre nou- [veau.
(LEBAILLY.)

— Il régit *de* et *par*. Les filles de Juda sont *charmées* de son éloquence céleste. (Mass.) Les hommes sont prévenus, *charmés* par la réussite. (La Bruy.)

— *Bois charmé.* Eaux et for. Arbre qu'on a gâté par le pied pour le faire périr. Cette expression tire sûrement son origine de ces temps de simplicité où l'on attribuait à des sorts ou charmes tout effet dont la cause n'était pas apparente.

— *Fusil charmé.* Dont on a arrêté l'effet par quelque moyen secret, par quelque prétendue opération magique.

CHARMER. v. a. 1re conj. (du lat. *carminare*, enchanter; ét., V. CHARME). Produire un effet extraordinaire sur quelqu'un ou sur quelque chose par charme, par un prétendu art magique. On croit, dans le village, que ce berger charme les loups, les serpents. Ces pauvres gens croyaient qu'en disant certaines paroles ils charmeraient les armes à feu. Son cheval ne voulant pas avancer, il crut qu'on l'avait charmé.

— Fasciner. Le serpent charme et attire le rossignol.

— Eaux et for. *Charmer les arbres.* Les creuser, enlever l'écorce, etc., dans l'intention de les faire périr.

— Fig. Plaire extrêmement, ravir en admiration. Cet acteur vous charmera. Cette femme charme tous ceux qui la regardent. Vous en êtes charmé. Cette musique m'a charmé. Charmer les yeux, l'oreille. Charmer l'esprit, le cœur. Poète et musicien, rien ne manquait à Abailard pour *charmer* le cœur de celle qu'il aurait choisie. (Géruzez.) Ingrats, un Dieu si bon ne peut-il vous *charmer!* (Rac.) Je viens de jouir du plus doux spectacle qui puisse *charmer* vos yeux. (Barthél.) La fraîcheur de l'aurore ne *charmait* plus mes sens. (Id.) C'est cette extrême difficulté surmontée qui *charme* les connaisseurs. (Volt.)

— Voltaire a dit : L'heureux talent dont vous *charmez* la France. Laveaux pense que cette expression n'est admissible qu'en poésie, *dont* ne pouvant tenir lieu de *par*. C'est à tort, car ce pronom peut fort bien s'employer pour Au moyen duquel, même en prose.

— Entraîner. L'éloquence charme tous les hommes.

— *Charmer la douleur, la peine, l'ennui de quelqu'un.* Suspendre en lui le sentiment de la douleur, de l'ennui. Il a charmé ma douleur par ce récit. Tantôt un bon roman *charme* le coin du feu. (Delille.) Par le travail, on *charmait* l'ennui, on ménageait le temps. (Boss.) Les devins *charment* l'inquiétude des jeunes femmes qui ont de vieux maris. (La Bruy.) Nous *charmons* nos ennuis présents par l'ét[illegible]que, qu'il avait apprise sous les plus habiles maîtres, *charmait* quelquefois ses loisirs. (Barthél.) Loin d'eux s'enfuyait le doux sommeil qui *charme* les plus cuisantes peines. (Fén.)

— *Charmer les loisirs de quelqu'un.* Les lui faire passer agréablement.

— Fig. et fam. Causer une vive satisfaction. Vous me charmez en m'apprenant cela. || En ce sens, il s'emploie très-souvent au passif. Je suis charmé de vous voir. Il sera charmé de vous voir.

— Absol. Un objet attirant qui *charme* et occupe tout entier. (Pasc.) Là tout *charme* et rien n'éblouit. (Boss.)

— SE CHARMER. v. pron. Être charmé. C'étaient là les seuls objets qui autrefois pouvaient se charmer.

— Syn. comp. CHARMER. ENCHANTER. RAVIR. Celui qui est *charmé* éprouve un plaisir mêlé d'approbation; celui qui est *enchanté* éprouve un très-grand plaisir mêlé d'admiration; celui qui est *ravi* éprouve un plaisir qui fait disparaître les autres.

CHARMES-SUR-MOSELLE. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Mirecourt (Vosges); 3,000 h.

CHARMEUR, EUSE. s. Celui, celle qui emploie des charmes et des paroles superstitieuses pour produire quelque effet surprenant, et qui ne paraît point naturel. Ce mot est peu usité.

— Corneille s'est servi de ce mot au féminin, pour signifier Femme qui se fait aimer. Juge alors quel désordre aux yeux de ma *charmeuse*.

— Montaigne l'a employé comme adjectif, et lui a donné pour féminin *charmeresse*. Platon accouple la douleur et la volupté, et veut que ce soit pareillement l'office de la fortitude de combattre à l'encontre de la douleur, et à l'encontre des immodérées et *charmeresses* blandices de la volupté.

CHARMILLE. s. f. (pr. *char-mi-ie;* rad. *charme*). Plant de petits charmes. Botte de charmille. Planter de la charmille pour faire une palissade. Se promener dans une charmille.

— Haie, palissade, allée plantée de charmes. Planter une charmille. Se promener dans une charmille.

— Syn. comp. CHARMILLE. CHARMOIE. La *charmoie* est un lieu planté de jeunes charmes, d'où l'on tire la charmille, dont on fait dans les jardins les palissades, les portiques, les haies, que l'on appelle aussi *charmilles*.

CHARMOIE. s. f. Lieu planté de charmes.

CHARMON. (pr. *kar-mon*). Myth. Surnom sous lequel les Arcadiens adoraient Jupiter.

CHARMOSYNE. s. m. (pr. *kar-mo-sy-ne;* du gr. χαρμόσυνος, agréable). Ornith. Genre établi aux dépens du genre perroquet, et ayant pour type le perroquet papoua.

— CHARMOSYNES. s. f. pl. Myth. Fêtes en l'honneur de Jupiter Charmon.

CHARMUTH. s. m. Ichthyol. Poisson d'Égypte, du genre silure.

CHARNAGE. s. m. (du lat. *caro, carnis*, chair). Pop. Temps pendant lequel il est permis de manger de la chair, de la viande. On fait meilleure chère en charnage qu'en Carême.

— Dr. féod. Droit que payaient les troupeaux qui paissaient ou qui passaient sur les terres d'un seigneur.

CHARNAIGRE. s. m. Chass. Race de chiens levriers, fort bons pour la chasse dans les plaines incultes ou couvertes de broussailles.

CHARNALITÉ. s. f. (du lat. barb. *carnalitas*, de *caro, carnis*, chair). Qualité de ce qui est charnel. || Passion charnelle.

— Se disait autrefois pour Parenté. || Incontinence.

CHARNEL, ELLE. adj. (du lat. *caro, carnis*, chair). Qui est de la chair, qui appartient à la chair. Il s'emploie surtout dans ces locutions. Plaisir charnel. Appétit charnel. Copulation charnelle. Commerce charnel.

— *Homme charnel.* Homme sensuel, par opposition à homme spirituel. Le Messie, selon les juifs *charnels*, doit être un prince temporel. (Pasc.) Selon les chrétiens *charnels*, il est venu nous dispenser d'aimer Dieu, et nous donner des sacrements qui opèrent tout sans nous. (Id.) Une des principales raisons pour lesquelles les prophètes ont voilé les biens spirituels qu'ils promettaient sous les figures des biens temporels, c'est qu'ils avaient affaire à un peuple *charnel*. (Id.) Moïse propose aux hommes *charnels*, par des images sensibles, des vérités pures et intellectuelles. (Boss.) L'homme, devenu tout *charnel*, ne sait plus admirer que les beautés qui frappent ses sens. (Mass.)

— Se dit aussi des choses, dans le même sens. Grandeur charnelle. Erreur charnelle. Biens charnels et périssables. Le joug des cérémonies de la loi mosaïque contribuait à détacher les Israélites du culte *charnel* de la loi. (Cl.)

— Qui descend selon la chair. Le peuple *charnel* qui devait sortir d'Abraham. (Pasc.)

— S'empl. aussi substantiv. La grandeur de la sagesse qui vient de Dieu est invisible aux *charnels* et aux gens d'esprit. (Pasc.) Par le mot ennemi, les justes entendaient leurs passions, et les *charnels* entendaient les Babyloniens. (Id.)

— Il ne se met guère qu'après son substantif. Appétit charnel, plaisirs charnels.

CHARNELLEMENT. adj. (rad. *chair*). Selon [illegible]

On ne l'emploie guère que dans cette phrase.

— Comme un homme charnel. Quand David prédit que le Messie délivrera son peuple de ses ennemis, on peut croire *charnellement* que ce sera des Égyptiens. (Boss.)

— Il ne se met qu'après le verbe.

CHARNEUX, EUSE. adj. (rad. *chair*). Médec. Qui est principalement composé de chair. Les joues, les muscles sont des parties charneuses. On dit plutôt aujourd'hui Charnu.

CHARNIER. s. m. (du lat. *carnarium*, même signification). Fam. Lieu où l'on garde les viandes salées.

Je vous ferai garnir votre charnier auguste
De deux bons moutons gras, valant vingt francs [*au juste.*
(VOLTAIRE.)

— Lieu couvert où l'on met les ossements des morts.

— La pile même de ces ossements.

— *Les charniers des Saints Innocents des Innocents*, ou simplement *les charniers*. C'était, avant la révolution, un cimetière entouré de vastes charniers, dont les greniers étaient remplis d'ossements de morts; sous ces greniers était une longue voûte où se tenaient, dans les embrasures des fenêtres, de malheureux écrivains publics. De là l'usage, si fréquent aux écrivains des deux derniers siècles, d'appeler les mauvais auteurs Écrivains des charniers.

— A Paris, on donnait autrefois ce nom à des galeries placées autour des églises paroissiales, où l'on donnait la communion les jours de grandes fêtes.

— Mar. Tonneau qui contient l'eau pour la consommation journalière de l'équipage.

— Pêch. Cuve où l'on met l'huile tirée des foies de morue.

— Écon. rur. Botte d'échalas pour les vignes.

CHARNIÈRE. s. f. (du lat. *cardo*, gond, parce que ces matières, emboîtées comme une partie des ossements dans les chairs du corps humain, peuvent, comme eux, se mouvoir sur un centre commun). Techn. Assemblage mobile de deux pièces de métal, de bois ou d'autres matières, enclavées l'une dans l'autre et jointes ensemble par une broche, par un clou qui les traverse. La charnière d'un compas, d'une boîte, d'une montre, d'une tabatière. Boîte à charnière.

— Les fabricants d'instruments de mathématiques donnent ce nom à l'endroit par lequel les jambes d'un compas, les parties d'une équerre sont assemblées, soit que l'assemblage soit à une ou à deux fentes.

— Conchyl. Partie où sont attachées ensemble les deux valves d'une coquille et sur laquelle se font leurs mouvements.

— Grav. Outil du graveur sur pierre pour percer des trous, et enlever les parties grossières.

— Mécan. *Charnière universelle.* Appareil qui sert à transmettre le mouvement de rotation d'un axe à un autre axe de position variable.

— Fig. Faisant la révérence un doigt plus bas que la *charnière* de ses genoux n'avait accoutumé de se ployer. (Tabourot.)

CHARNIÈRE. s. f. (du lat. *caro*, chair). Fauconn. Endroit où le fauconnier portait son leurre et la chair dont il acharnait l'oiseau.

— Se disait pour Poche où les chasseurs mettent leur gibier. On dit aujourd'hui Carnassière.

CHARNON. s. m. Techn. Petit cylindre creux qui fait partie de la charnière d'une boîte. L'ensemble des charnons forme une charnière.

CHARNU, UE. adj. (rad. *chair*). Bien fourni de chair. Corps charnu. Personne charnue. Main charnue.

— Bot. Se dit également des plantes et de leurs parties, quand elles sont pulpeuses, succulentes, et qu'elles offrent une consistance analogue à celle de la chair. Plante, racine, feuille charnue. Des fruits charnus.

— Formé de chair. Une masse charnue. Les parties charnues du corps, des muscles.

— Anat. *Pannicule charnu.* Membrane musculeuse, adhérente à la peau de certains animaux et pouvant lui communiquer des mouvements très-variés. *Partie charnue d'un muscle.* Celle qui est formée de fibres rouges. Ces fibres sont appelées elles-mêmes *fibres charnues*, par opposition aux fibres blanches qui forment les aponévroses et les tendons. || *Colonnes charnues du cœur.* Faisceaux de fibres saillants dans l'intérieur de ce viscère.

— Pathol. Se dit de bourgeons vasculaires et celluleux qui se développent à la surface des plaies, des ulcères, etc.

— Montaigne a employé ce mot au figuré. Tacite me semble plus *charnu*, Sénèque plus aigu. Dans un autre passage, il dit en parlant des vers de la Boétie, qu'ils sont autant *charnus*, pleins et moelleux, qu'il s'en soit encore vu en notre langue.

— Syn. comp. CHARNEUX. CHARNU. *Charnu* se dit d'un corps ou d'une partie du corps où la chair se trouve en grande quantité. *Charneux* ne s'emploie qu'en médecine pour qualifier les parties où il y a plus de chair que d'autres matières.

CHARNURE. s. f. (rad. *chair*). La chair, [illegible] férentes qualités qu'elles peuvent avoir. Charnure ferme. Charnure molle. Charnure vive. Belle charnure. Ne se dit qu'en parlant des personnes.

— Se prend le plus souvent pour la peau. Belle charnure. Vilaine charnure. Il avait le corps robuste, ramassé et d'une belle *charnure*. (Vaug.)

CHARNY. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Verdun (Meuse); 500 hab. || Ch.-l. de cant., arr. de Joigny (Yonne), 1,100 hab.

CHAROGNE. s. f. (du lat. *caro*, chair). Corps de bête morte, exposé et corrompu. Vieille charogne. Puant comme une charogne. Un cheval mort est un cadavre; tout autre animal dont la vie s'est envolée n'est qu'une *charogne*. (Th. Gautheir.)

— Fig. et pop. Se dit d'un homme dont le corps est usé, corrompu par la maladie, par la débauche. Vilaine charogne. Hideuse charogne. Charogne n'ecte.

s, ou simplement *les charniers*. C'é-
nt la révolution, un cimetière entouré
s charniers, dont les greniers étaient
d'ossements de morts; sous ces gre-
ait une longue voûte où se tenaient,
embrasures des fenêtres, de mal-
écrivains publics. De là l'usage, si
aux écrivains des deux derniers siè-
appeler les mauvais auteurs Ecrivains
rniers.

Paris, on donnait autrefois ce nom à
ries placées autour des églises parois-
où l'on donnait la communion les jours
des fêtes.

r. Tonneau qui contient l'eau pour la
mation journalière de l'équipage.

ch. Cuve où l'on met l'huile tirée des
morue.

on. rur. Botte d'échalas pour les vignes.

RNIÈRE. s. f. (du lat. *cardo*, gond,
ue ces matières, emboîtées comme une
les ossements dans les chairs du corps
, peuvent, comme eux, se mou-
r un centre commun). Techn. Assem-
mobile de deux pièces de métal, de bois
utres matières, enclavées l'une dans
et jointes ensemble par une broche,
clou qui les traverse. La charnière d'un
, d'une boîte, d'une montre, d'une ta-
Boîte à charnière.

es fabricants d'instruments de mathé-
es donnent ce nom à l'endroit par le-
jambes d'un compas, les parties d'une
sont assemblées, soit que l'assemblage
une ou à deux fentes.

onchyl. Partie où sont attachées ensem-
deux valves d'une coquille et sur la-
se font leurs mouvements.

rav. Outil du graveur sur pierre pour
des trous, et enlever les parties gros-

écan. *Charnière universelle*. Appareil
t à transmettre le mouvement de rota-
un axe à un autre axe de position va-

ig. Faisant la révérence un doigt plus
e la *charnière* de ses genoux n'avait
umé de se ployer. (Tabourot.)

ARNIÈRE. s. f. (du lat. *caro*, chair).
on. Endroit où le fauconnier portait son
et la chair dont il acharnait l'oiseau.

e disait pour Poche où les chasseurs
t leur gibier. On dit aujourd'hui Car-
e.

ARNON. s. m. Techn. Petit cylindre
qui fait partie de la charnière d'une
L'ensemble des charnons forme une
ère.

ARNU, UE. adj. (rad. *chair*). Bien fourni
air. Corps charnu. Personne charnue.
charnue.

Bot. Se dit également des plantes et de
parties, quand elles sont pulpeuses, suc-
es, et qu'elles offrent une consistance
gue à celle de la chair. Plante, racine,
charnue. Des fruits charnus.

Formé de chair. Une masse charnue. Les
s charnues du corps, des muscles.

nat. *Pannicule charnu*. Membrane mus-
e, adhérente à la peau de certains ani-
et pouvant lui communiquer des mou-
ts très-variés. *Partie charnue d'un*
. Celle qui est formée de fibres rouges.
bres sont appelées elles-mêmes *fibres*
ues, par opposition aux fibres blanches
rment les aponévroses et les tendons. ||
nes charnues du cœur. Faisceaux de
saillants dans l'intérieur de ce viscère.

athol. Se dit de bourgeons vasculaires
uleux qui se développent à la surface
aies, des ulcères, etc.

Montaigne a employé ce mot au figuré
me semble plus *charnu*, Sénèque plus
Dans un autre passage, il dit en parlant
rs de la Boëtie, qu'ils sont autant *char-*
pleins et moelleux, qu'il s'en soit encore
notre langue.

Syn. comp. CHARNEUX. CHARNU. *Charnu*
d'un corps ou d'une partie du corps où
ir se trouve en grande quantité. *Char-*
ne s'emploie qu'en médecine pour quali-
s parties où il y a plus de chair que
es matières.

ARNURE. s. f. (rad. *chair*). La chair,

es qualités qu'elles peuvent avoir. Char-
ferme. Charnure molle. Charnure vive.
charnure. Ne se dit qu'en parlant des
nes.

le prend le plus souvent pour la peau.
charnure. Vilaine charnure. Il avait le
robuste, ramassé et d'une belle *char-*
(Vaug.)

ARNY. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de
n (Meuse); 500 hab. || Ch.-l. de cant.,
e Joigny (Yonne), 1,100 hab.

AROGNE. s. f. (du lat. *caro*, chair).
de bête morte, exposé et corrompu.
e charogne. Puant comme une charogne.
cheval mort est un cadavre; tout autre
l dont la vie s'est envolée n'est qu'une
gne. (Th. Gautheir.)

Fig. et pop. Se dit d'un homme dont le
est usé, corrompu par la maladie, par la
chr. Vilaine charogne. Hideuse charo-
Charogne infecte.

— Pop. On dit communément d'une personne dont il s'exhale une mauvaise odeur, que *c'est une charogne*, ou *qu'elle pue comme une charogne*.

— Fig. On dit du corps humain, pour le ravaler au-dessous de l'esprit, *qu'il ne faut pas le traiter délicatement, parce que ce n'est qu'une charogne*. || On dit aussi que l'âme noircie de péchés, et qui croupit dans le vice, n'est qu'*une puante charogne*.

CHAROLLAIS. Géogr. Petit pays de la Bourgogne, dont la capitale était Charolles; il fait aujourd'hui partie du département de Saône-et-Loire.

— *Canal du Charollais*. V. CENTRE (Canal du).

CHAROLLES. Géogr. Ch.-l. d'arr. (Saône-et-Loire); 3,200 hab.

CHARON. Myth. V. CARON.

CHARONDAS. (pr. *ka-ron-dass*). Législateur et moraliste ancien, vivait à Catane en Sicile, vers l'an 600 av. J.-C. Il se perça, dit-on, de son épée, parce qu'il avait enfreint une loi qu'il avait lui-même portée, et qui défendait de se présenter en armes dans l'assemblée du peuple.

CHAROPE. s. m. (pr. *ka-ro-pe*; du gr. χαροπός, agréable à voir). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des malacodermes, qui a pour type le malachius pallipède.

CHAROSPERME. s. m. (pr. *ka-ro-sper-me*; du lat. *chara*, espèce de plante; et du gr. σπέρμα, semence). Bot. Genre renfermant plusieurs algues, qui appartiennent aux genres draparnaldie et batrachosperme.

CHAROST. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Bourges (Cher); 1,200 hab.

CHAROST (Armand-Joseph de Béthune, duc de). Né à Versailles en 1728, consacra sa vie et sa fortune au bonheur de son pays. Fit, au commencement de la révolution, un don patriotique de 100,000 fr. Nommé, en 1799, maire du 10me arrondissement de Paris, il périt victime de son zèle l'année suivante pendant une épidémie.

CHAROTTE. s. f. Chass. Espèce de panier ou de hotte dont on se sert pour porter les instruments qui servent à la chasse aux pluviers, et pour rapporter les oiseaux qu'on a pris.

CHARPAGNE. s. m. Ellipse formée d'un seul bâton courbé, qui sert au transport des pierres.

CHARPÈNE. s. m. (du lat. *carpinus*, charme). Bot. Syn. vulgaire de Charme.

CHARPENTE. s. f. (ét., V. CHARPENTIER). Assemblage de pièces de bois servant à une construction, ou en faisant partie. Charpente de bois de chêne, de châtaignier. La charpente d'une église, d'une couverture, d'un plancher. Maison bâtie de charpente.

— Tout ouvrage de grosses pièces de bois taillées et équarries.

— *Édifice en charpente*. Celui qui est composé de pièces de bois.

— *Bois de charpente*. Bois propre à la construction.

— Fig. *La charpente du corps*. L'ensemble des parties osseuses du corps des animaux, et surtout de l'homme. || Le plan, les parties principales d'un ouvrage d'esprit. La charpente d'une pièce de théâtre, d'un poëme. Les syllogismes sont la charpente d'un sermon.

CHARPENTÉ, ÉE. part. pass. du v. Charpenter. S'empl. adjectiv. dans le sens de Taillé grossièrement. Bois charpenté. Comme tout cela est charpenté. || Ne s'emploie guère qu'avec un adverbe de qualité. Bien charpenté, mal charpenté.

CHARPENTER. v. a. 1re conj. (ét., V. CHARPENTIER). Techn. Tailler, équarrir des pièces de bois avec la hache, pour les mettre en état d'être assemblées. Peu usité en ce sens.

— Fig. Couper, tailler d'une manière maladroite. Vous charpentez cette viande, au lieu de la couper proprement. Le chirurgien lui a tout charpenté le bras. Le bourreau charpenta le cou et les épaules de ce pauvre patient. || Tracer grossièrement le plan des parties principales d'un ouvrage d'esprit.

— SE CHARPENTER. v. pron. Être charpenté. C'est ainsi que le bois se charpente.

CHARPENTERIE. s. f. L'art de travailler en charpente. La charpenterie a fait de très-

— Signifie aussi la même chose que *charpente*, surtout lorsqu'il s'agit de la manière dont le travail est exécuté. Échafaud de charpenterie. La charpenterie de cette église est fort belle.

— Endroit où sont déposés les bois de construction sur les ports.

CHARPENTIER. s. m. (du bas lat. *carpentum*, char pompeux; du celt. *carr*, char; *pen*, *pent*, principal, pompeux; dans les anc. monum. *carpentarius*, *carpentator*, *carpenterius*, celui qui faisait ces chars; du celt. *carpio*, déchirer, couper, mettre en pièces). Artisan qui travaille en charpente. Il est dans l'embarras, il a les charpentiers et les maçons chez lui. Les sauvages sont tous, comme les héros d'Homère, des médecins, des cuisiniers et des *charpentiers*. (Chateaub.) D'orgueilleux chrétiens méprisent les ouvriers, et Jésus-Christ fut dix-huit ans *charpentier* ! (Boiste.)

— Au moyen âge, on appelait *charpentiers* tous les ouvriers qui travaillaient le bois, tels que les charpentiers, les menuisiers, les tourneurs, les charrons, etc.

— *Charpentier de vaisseau, de navire*. Celui qui travaille à la construction et à la réparation des vaisseaux, des bâtiments de toute espèce.

— *Charpentiers de la grande cognée*. Nom qu'on donnait autrefois aux charpentiers.

— *Charpentiers de la petite cognée*. Ancien nom sous lequel on désignait les menuisiers.

— Anc. t. milit. Autrefois Sapeur d'un régiment d'infanterie. Il y en avait même dans quelques régiments de cavalerie.

— Fig. Se disait d'un guerrier qui tuait beaucoup d'ennemis.

— Pêcheur de baleine, qui la dépèce pour en enlever le lard.

— Entom. Espèce de capricorne.

— S'emploie aussi adjectiv. Maître charpentier. Garçon charpentier.

CHARPENTIÈRE. s. f. Bot. Synonyme de Chamissoé.

— Femme de charpentier.

— s. f. pl. Entom. Nom vulgaire de certaines femelles d'hyménoptères de la famille des apiaires, qui percent le bois pour y déposer leurs œufs.

— (ét. esp., *carpenteras*, même signif.). Ornith. Un des noms des pics.

CHARPI. s. m. Techn. Billot sur lequel le tonnelier taille les douves.

CHARPI, IE. part. pass. du v. Charpir. S'empl. adjectiv. Animal charpi. Bête charpie.

CHARPIE. s. f. (ét. lat. barb., *carpia*, de *carpere*, carder). Chir. Filaments qu'on obtient en effilant du linge usé qu'on a d'abord coupé par petits morceaux, ou bien en le ratissant avec la lame d'un couteau. Dans le premier cas, on a de la *charpie brute*, et dans le second cas, de la *charpie râpée*. Faire de la charpie. La charpie sert à panser les plaies, les ulcères. On porta tant de tonneaux de charpie à l'armée.

— *Charpie anglaise*. Sorte de tissu très-mince, gommeux d'un côté et tomenteux de l'autre.

— *Charpie vierge*. Charpie économique dont l'invention est due à M. le docteur Autier, d'Amiens. Cette charpie est faite de fil de lin qui n'ont jamais été touchés par aucune main; elle réunit une blancheur éclatante et une grande souplesse; elle est sans odeur et ne contient aucun détritus pulvérulent comme celle qu'on se procure dans le commerce, qui, étant faite dans les hôpitaux par les malades ou dans les maisons de réclusion, éprouve le contact obligé de doigts toujours malpropres ou malades. La charpie vierge du docteur Autier est bien supérieure sous tous les rapports à celle qui est faite de linge effilé; elle a été approuvée par le conseil de santé des armées, par le conseil des hospices, etc., etc.

— Fig. *Cette viande est en charpie*. Se dit d'une viande bouillie qui est trop cuite et comme réduite en filets.

CHARPIR. v. a. 2e conj. (du celt. *carpio*, mettre en pièces). Se disait autrefois pour Déchirer, mettre en pièces, diviser, séparer.

— v. n. Faire de la charpie.

CHARQUE. s. f. Art culin. Viande que l'on dessèche à l'étuve, et que l'on enduit de blanc d'œuf pour la conserver.

CHARRASSON. s. m. Comm. Se dit dans plusieurs localités pour Échalas.

CHARRAU. s. m. Vieux mot qui signifiait Chemin assez large pour qu'une charrette ou un chariot puisse y passer.

CHARRÉE. s. f. (du lat. barb. *cinerata*, même signification; d'après cette étymologie on devrait écrire *charée*; rien ne justifie le double *r*). Cendre qui a servi à faire la lessive. La *charrée* échauffe doucement la terre, et fait mourir les mauvaises herbes. (Lav.)

— Agric. Résidu du traitement des soudes brutes par les mêmes moyens que ceux que l'on emploie pour les cendres.

— Pêch. Larves qui servent d'appâts aux pêcheurs, particulièrement celles des friganes.

CHARRET. s. m. Se disait autrefois pour Rouet.

CHARRETÉE. s. f. (rad. *char*). La charge d'une charrette. Charretée de bois, de foin, de

— Plein une charrette.

— Prov. *Dire à quelqu'un une charretée d'injures*. L'accabler d'invectives. Cette expression nous vient de l'usage où sont les voitures chargées de masques de dire des injures aux passants.

CHARRETIER, IÈRE, autrefois **CHARRIER.** s. (rad. *char*). Celui, celle qui conduit une charrette, un chariot. Bon charretier. Les échos d'alentour avaient répété le formidable roulement des roues, les hennissements des rosses et les jurements énergiques des *charretiers*. (Mich. Mass.)

— Personne qui gagne sa vie à voiturer diverses choses dans une charrette ou un chariot.

— Prov. *Jurer comme un charretier embourbé*. Jurer beaucoup, avec emportement.

— Prov. et fig. *Il n'y a si bon charretier qui ne verse*. Les plus habiles font quelquefois

des fautes. || *Il est bon charretier, il charrie bien droit*.

— Se dit quelquefois de Celui qui mène une charrue.

— Astron. Un des noms qu'on donne à la constellation du Cocher.

— S'empl. aussi adjectiv. *Maître charretier*. Le principal charretier d'une ferme.

CHARRETIER, IÈRE. adj. Par où peuvent passer les charrettes. Chemin charretier. Porte charretière.

— *Voie charretière*. L'espace compris entre les roues d'une charrette, lequel est ordinairement déterminé par les règlements de police. La voie charretière est plus étroite dans ce pays qu'ailleurs.

CHARRETIN. s. m. (rad. *char*). Espèce de charrette sans ridelles.

CHARRETTE. s. f. (rad. *char*). Sorte de voiture à deux roues, qui a deux timons et ordinairement deux ridelles, et dont on se sert pour transporter des fardeaux. Charger une charrette. Mener, conduire une charrette. L'Espagne n'est pas encore arrivée à l'utile *charrette*. (Salvandy.) Se faire traîner en *charrette* dans les rues de Paris, à peine pavées et couvertes de fange, était un luxe, et ce luxe fut défendu aux bourgeois par Philippe-Auguste. (Hist. génér.)

— Prov. et fig. *C'est un avaleur de charrettes ferrées*. C'est un fanfaron. || *Il vaut mieux être cheval que charrette*. Il vaut mieux soumettre les autres à sa volonté que de leur obéir.

— *Charrette à bras*. Petite charrette traînée par une ou deux personnes, et propre seulement au transport de légers fardeaux.

— Fig. Le corps humain. A Bourbon, on est précisément comme un automate. Notre *charrette* mal graissée reçoit et fait des visites; mais nous nous y gardons bien d'avoir une âme, cela nous importunerait trop pendant nos remèdes. (Mme de Sévig.)

— Fig. *Bien mener sa charrette*. Bien conduire ses affaires. M. Turgot n'ayant pu, dans un poste éminent, se plier à l'empire des circonstances, le baron d'Holbach, lui parlant de son inflexible droiture, lui dit : Vous meniez très-bien votre *charrette*; mais vous aviez oublié la petite boîte de saindoux, pour graisser les essieux.

CHARRETTERIE. s. f. Se disait pour ce qui était charroyé.

— Prov. *Charretterie se boit toute*. Quelque vin que l'on charroie, soit bon, soit mauvais, il est bu.

CHARRIAGE. s. m. (rad. *char*). Action de charrier. Le charriage coûte souvent plus que la pierre, que le bois. Le charriage est difficile en hiver.

— Salaire qu'on donne pour charrier ou voiturer quelque chose. Le charriage de cette marchandise est payé par le vendeur.

— S'est pris autrefois pour exprimer les objets charriés.

— Il s'employait aussi autrefois au figuré pour tout le tracas, toute la suite d'une affaire.

CHARRIÉ, ÉE. part. pass. du v. Charrier. S'empl. adjectiv. Enveloppés dans ces îles de verdure, les poissons, les coquillages, les insectes, sont *charriés* dans les mers étrangères où ils fondent de nouvelles colonies. (A. Martin.)

— *Charrié avec*. Souvent aussi les pierres sont moins dures, et se trouvent mélangées de différentes substances que l'eau a rencontrées et *charriées* avec la matière de la pierre. (Buff.)

— *Charrié par*. *Charriés* par les vagues écumantes, ces débris descendent au Meschacebé. (Chateaub.)

CHARRIER. s. m. (ét., V. CHARRÉE.) Pièce de grosse toile dans laquelle on met la cendre au-dessus du cuvier, quand on fait la lessive. Ce drap servira de charrier.

— Faucon. Oiseau de vol qui emportait la proie qu'il avait saisie, ou qui se laissait emporter lui-même dans la poursuite de cette proie.

CHARRIER. v. a. 1re conj. (rad. *char*). Ce verbe double l'*i* dans toutes les personnes dont la terminaison commence par cette voyelle. *Je charrie*, etc., *nous charrions*, *vous charriez*, *ils charrient*. *Je charriais*, etc., *nous charriions*, *vous charriiez*, *ils charriaient*. *Que je*

riiez, qu'ils charrient. Voiturer dans une charrette, dans un chariot, etc. Charrier des pierres. Charrier des gerbes du champ à la grange. Charrier du vin.

— Emporter, entraîner, en parlant d'un courant d'eau, d'une rivière, etc. Les rivières charrient du sable. Le canal charrie beaucoup de limon. La mer commence à *charrier* des glaces au Spitzberg dans les mois d'avril et de mars. (Buff.)

— Par extens. *Ses urines charrient du gravier*, ou simplement *charrient*. Elles entraînent des graviers.

— Se dit absol. d'une rivière, d'un fleuve, couverts de glaçons qu'entraîne le courant. La Seine sera bientôt prise, car elle charrie.

— v. n. fig. et fam. *Charrier droit*. Se bien conduire, se gouverner comme l'on doit, s'acquitter de son devoir. Il a toujours charrié droit. Je le ferai bien charrier droit. Il fera bien de charrier droit.

— Montaigne a dit de lui-même et de son ami la Boëtie : Nos âmes ont *charrié* si uniment ensemble, c'est-à-dire, ont voyagé, ont fait route.

— Mar. *Charrier de la voile*. Se dit en parlant d'un navire qui porte beaucoup de voiles.

— Faucon. Se dit en parlant d'un oiseau qui emporte la proie qu'il a prise, et qui ne revient que quand on la réclame. || Se dit aussi en parlant de l'oiseau qui se laisse emporter à la poursuite de sa proie. Cet oiseau charrie.

— SE CHARRIER. v. pron. Être charrié. Ces objets se charrient mieux dans cette saison.

CHARRIÈRE. s. f. (rad. *char*.) Voie par laquelle peut passer un char, une charrette.

CHARRIOTTE. s. f. Est employé par Montaigne dans le sens de Petit chariot.

CHARROI. s. m. (rad. *char*). Transport par chariot, charrette, tombereau, etc. On lui a payé tant pour le charroi. On a requis tant de charrois par village. On ne saurait aller là par charroi.

— Salaire du charretier.

— Art milit. Corps de troupes chargés de transporter les bagages de l'artillerie. Il sert dans les charrois. Capitaine de charrois.

— Dr. féod. *Droit de charroi*. Droit qu'avaient certains seigneurs d'obliger les tenanciers de leur censive à voiturer au château le blé, le vin et les autres denrées de la récolte seigneuriale.

— Mar. Grande chaloupe qui sert, sur le banc de Terre-Neuve, à transporter la morue après la pêche.

— S'est dit autrefois pour Char de triomphe.

Il vit autour de ses *charrois*
D'un seul regard maints victorieux rois.
(MAROT.)

— S'est dit aussi pour le Chariot du roi Artus, ou le char du diable, que les paysans ou les gens crédules croyaient voir passer la nuit en l'air avec un grand fracas. || Les danses des sorciers au sabbat. || Les charmes, les enchantements.

CHARROIRESSE. s. f. S'est dit autrefois pour Sorcière, magicienne.

CHARRON. s. m. (rad. *char*). Ouvrier, artisan qui fait des trains de carrosse, des chariots, des charrettes, etc. Un habile charron.

— La femme d'un charron s'appelle Charronne.

CHARRON (Pierre). Né à Paris en 1541, quitta le barreau pour s'appliquer à l'étude de la théologie et de l'éloquence de la chaire. Il est surtout connu par son *Traité sur la Sagesse*, qui est encore aujourd'hui un des meilleurs traités de morale pratique que nous ayons. Il mourut en 1603.

CHARRONNAGE. s. m. (rad. *char*). Art du charron. Apprendre le charronnage.

— Ouvrage de charron. Le charronnage d'un cabriolet.

— *Bois de charronnage*. Bois propre aux ouvrages de charron.

CHARRONNE. s. f. (rad. *char*). Femme d'un charron.

CHARROUX. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Civray (Vienne); 1,700 hab.

CHARROYÉ, ÉE. part. pass. du v. Charroyer. S'empl. adjectiv. Bois charroyé. Pierre charroyée.

CHARROYER. v. a. 1re conj. (rad. *char*). Dans tous les temps dont la terminaison commence par un *e* muet, l'*y* se change en *i*. *Je charroie, tu charroies, il charroie, nous charroyons, vous charroyez, ils charroient. Je charroyais, etc., nous charroyions, vous charroyiez, ils charroyaient. Je charroyai, etc. Je charroierai, etc. Je charroierais, etc. Charroie, charroyons, charroyez. Que je charroie, que tu charroies, qu'il charroie, que nous charroyions, que vous charroyiez, qu'ils charroient. Que je charroyasse, etc. Charroyer. Charroyant. Charroyé, ée.* Transporter sur des chariots, charrettes, tombereaux, etc. Il en a coûté beaucoup pour charroyer toutes ces pierres.

— SE CHARROYER. v. pron. Être charroyé.

CHARROYEUR. s. m. (rad. *char*). Celui qui charroie.

— Au féminin on dirait Charroyeuse.

CHARRUA. s. m. Géogr. Nom d'une nation

entre le Parana et l'Uruguay. Les Charruas sont presque entièrement détruits aujourd'hui.

CHARRUAGE. s. m. Féod. Droit que les seigneurs levaient sur leurs vassaux, en Champagne, à raison du nombre de charrues que ceux-ci possédaient.

— Étendue de terre qui peut être labourée pendant un an avec une seule charrue.

CHARRUE. s. f. (du lat. *carruca*, même signif.). Agric. Instrument composé d'un train monté ordinairement sur deux roues, qui porte un gros fer pointu et un soc tranchant pour ouvrir et couper la terre, et qui est ordinairement tiré par des chevaux ou par des bœufs. Charrue bien attelée. Charrue de bœufs, de chevaux. Charrue simple. Charrue à avant-train. Charrue à tourne-oreille. Charrue à double oreille. Charrue à versoir fixe. Charrue à soc pointu. Charrue de Brabant. Charrue Grangé. Valet de charrue. Tenir le manche de

la charrue. Le soc d'une charrue. Tirer la charrue. Lors de la conquête du Pérou, on trouva dans le trésor des Incas une *charrue* d'or dont leur roi était dans l'usage de se servir à un certain jour marqué de l'année, et en présence de ses courtisans, ainsi qu'il se pratique encore chez les Turcs et les Chinois. (Improv. fr.)

— Hortic. *Charrue de jardin.* Machine dont on se sert pour nettoyer les allées, et couper et déraciner les herbes qui y naissent.

— *Être à la charrue.* Être habituellement occupé à labourer avec une charrue. || Labourer actuellement avec la charrue.

— Prov. et fig. *Mettre la charrue devant les bœufs.* Commencer par où l'on devrait finir. || *C'est une charrue mal attelée.* Se dit en parlant d'associés qui ne s'accordent pas, qui n'agissent pas de concert dans leur entreprise. On dit dans le même sens *Charrue à chiens.*

— Fig. et fam. *Tirer la charrue.* Avoir beaucoup de peine. C'est tirer la charrue que de se donner à un travail si pénible.

— Fig. *Cheval de charrue.* Homme stupide et grossier.

— Prov. *Charrue de jeunes veaux fait rarement bonne journée.* || *À l'ombre d'une charrue j'ai trouvé un nid de bœufs.*

— Profession de cultivateur. Les Romains tiraient quelquefois leurs généraux de la charrue. Au cri du besoin public, le laboureur quittait sa *charrue* et prenait un arc. (Royn.)

— Étendue de terre qu'on peut mettre en valeur avec une charrue. Cette ferme est de deux, de quatre charrues.

— Pêch. Filet en manche employé dans la Basse-Bretagne.

— Syn. simpl. Soc, coutre, fer. || Épith. Rustique, agreste, tranchante, ennoblie. || Périphr. Le soc cultivateur, le soc tranchant, le tranchant du soc, le soc de Triptolème, le joug de la charrue, le coutre de la charrue.

— Syn. comp. ARAIRE. CHARRUE. Par le mot *charrue* on entend **la** *charrue* ordinaire ; on appelle *araire* une sorte de charrue en usage dans les terres légères.

CHARRUER. v. n. 1re conj. S'est dit pour Mener la charrue.

CHARRUYER. s. m. S'est dit pour Charretier, laboureur.

CHARTAGNE. s. f. Retranchement caché dans les bois.

CHARTE, autrefois **CHARTRE**. s. f. (du gr. χάρτης, papier). Anciens titres et papiers relatifs à l'histoire, au droit public, etc., ou appartenant à une ville, à une communauté, etc. Trésor des chartes. École des chartes. C'est la plus ancienne charte que je connaisse. De quinze cents *chartes*, il y en a mille de fausses, et l'on ne peut garantir les autres. (De Longerue.)

— ***Chartes constitutionnelles.*** Constitution politique d'une nation.

— *Charte d'affranchissement.* Acte par lequel le roi ou un seigneur accordait la liberté à un serf. || *Charte de privilége.* Acte par lequel un prince accordait des priviléges à une commune, à une corporation, ou à une personne. || *Charte jurée, charte sacramentelle.* Tout acte où la religion du serment était interposée ; telles étaient les chartes de fidélité, d'obéissance, d'hommage, etc. || *Charte de mundeburde.* Charte de protection accordée par le roi à des corporations ou à des particuliers. || *Charte de sauvegarde.* Charte accordée par des évêques ou des particuliers. || *Charte apenne.* Charte délivrée par un magistrat, pour constater qu'une maison avait perdu tous ses titres de propriété. || *Charte de tradition, transfusion, réfusion, offersion*, etc. Acte par lequel on faisait une donation. || *Charte indelane.* Acte de donation remis par le donateur dans la main du donataire. || *Charte prostaire.* Acte par lequel une église ou un monastère accordait à un particulier l'usufruit de quelques terres à certaines conditions. || *Charte précaire.* Acte par lequel on demandait ou on acceptait cet usufruit. || *Chartes paricles.* Actes écrits en autant de doubles qu'il y avait de parties. || *Charte bénéficiaire.* Acte d'une donation faite par les empereurs ou par les rois francs des deux premières races aux guerriers, aux nobles, et dans la suite aux ecclésiastiques même, à condition de vasselage ou de service [illegible] tion réelle entre la *charte d'éducation* et la *charte de tradition*, en ce que cette dernière était la charte d'investiture du bien donné. || *Charte de relation.* Espèce de requête, où, après avoir rendu compte d'un événement funeste, on implorait la protection de quelque personnage éminent. || *Charte de confirmation.* Charte qui tenait lieu de la charte de donation, quand elle n'existait pas ou qu'elle était perdue. || *Charte de vente.* Acte qui constatait la vente d'une propriété. || *Charte de soumission* ou *d'assujetissement.* Acte constatant l'aliénation que l'on faisait de sa propre liberté ou de celle de sa famille, soit dans des temps de famine, soit pour satisfaire des créanciers, pour solder une amende ou pour restituer un bien mal acquis || *Charte d'obligation* ou *de caution.* Charte qui obligeait à terme le débiteur devant le créancier. || *Charte d'engagement et de garantie.* Charte qui contenait ordinairement une cession de terre jusqu'au remboursement de certaine somme. || *Charte d'héritage.* Charte qui appelait à partager la succession les filles et les autres enfants inhabiles à succéder. || *Charte de division.* Acte par lequel les frères faisaient le partage d'un héritage, lorsque le père était mort sans rien décider à ce sujet dans son testament. || *Charte d'audience.* Acte par lequel on citait quelqu'un à un tribunal. || *Charte de commune.* Lettres par lesquelles le roi ou quelque autre seigneur, avec la permission du roi, érigeait les habitants d'une ville ou d'un bourg en corps et communauté après l'affranchissement.

— Hist. *Charte de voyage.* Permission du prince ou de l'évêque, dont les croisés étaient obligés de se munir, et qui leur servait de passeport. || *Charte* ou *charte normande.* Ordonnance rendue en 1315 par Louis X le Hutin, pour établir les droits et priviléges des nobles de Normandie. Cette ordonnance fut confirmée par Philippe de Valois, en 1339 ; par Louis XI, en 1461 ; par Henri III, en 1579. Elle cessa d'être en vigueur à la fin du XVIe siècle, mais continua de figurer dans les ordonnances et les priviléges du roi jusqu'en 1789. Nonobstant clameur de haro, charte normande. || *Charte champenoise.* Nom que l'on donnait autrefois en chancellerie aux lettres en forme de charte, qui devaient avoir leur exécution dans la province de Champagne. || *La grande charte d'Angleterre*, ou simplement *la grande charte.* Charte accordée en 1215 aux Anglais par le roi Jean Sans-terre. Elle est devenue la base du droit constitutionnel de l'Angleterre. Cette charte, arrachée au roi par la révolte des barons et le courage adroit du primat Langton, garantissait à la nation, représentée par le clergé et la noblesse, la liberté des personnes et des propriétés, le vote libre de l'impôt, la liberté de l'église d'Angleterre, et renfermait en germe la loi de l'*habeas corpus.* || *La charte constitutionnelle*, ou simplement *la charte.* La loi fondamentale qui établit en France le régime constitutionnel. La charte constitutionnelle de France, octroyée par Louis XVIII, fut promulguée le 4 juin 1814. Elle a été modifiée en 1830, après la chute de Charles X. La charte de 1814. La charte de 1830. Promulguer la charte. Jurer le maintien de la charte. Se conformer à la charte. Violer la charte. Invoquer, citer un article de la charte. || *Grand trésor des chartes.* Collection de tous les manuscrits qui se trouvaient dans les monastères, de tous les actes et diplômes du temps, commencée par saint Louis, et continuée sous ses successeurs.

— Anc. législ. *Lettres de charte.* Lettres de grande chancellerie qui attribuaient un droit perpétuel, et contenaient cette adresse : *A tous présents et à venir.* || *Chartes générales de Hainaut.* Ordonnances des archiducs Albert et Isabelle, du 5 mars 1619, contenant le recueil général des lois données jusqu'alors au Hainaut.

— Anc. cout. *Chartes préconisées du chef-lieu de Mons.* Espèce de projet de réforme de la coutume qui, avant l'abolition du régime féodal, régissait les mains-fermes du chef-lieu de Mons.

— Est employé, dans Rabelais, pour Alphabet collé sur du carton.

— *Charte virade.* Carte retournée, ancien jeu.

— Antiq. Papier de papyrus ou d'Égypte.

— *Chartre*, dans cette acception, est contraire à l'étymologie ; il serait donc préférable d'écrire toujours *charte*, ce qui empêcherait de le confondre avec *chartre*, prison.

CHARTÉ, ÉE ou **CHARTRÉ, ÉE.** adj. S'est dit autrefois pour qui a une charte, un privilége, un droit. Villes chartrées.

CHARTE-PARTIE. s. f. Hist. Acte que l'on délivrait en le séparant d'un registre à souche, ou que l'on déchirait en deux pour en donner une portion à chacun des contractants. Les chartes-parties, les endentures et les cérographes suppléèrent souvent aux sceaux, du XIe siècle au XIIIe.

— Mar. *Charte-partie.* Acte par lequel on loue ou affrète un navire. Les chartes-parties doivent être rédigées par écrit et faites doubles ou triples, et signées par les parties ; mais, dans l'origine, on donnait seulement la moitié de l'acte à chacun des contractants. Acte par lequel plusieurs personnes se joignent et s'associent pour naviguer de compagnie et faire quelque entreprise. || Acte par lequel le propriétaire d'un vaisseau s'engage vis-à-vis d'un [illegible] ses, et les transporter dans le lieu de leur destination, sauf les risques de la mer.

CHARTERGE. s. m. (pr. *kar-ter-je* ; ét. gr., χάρτης, papier ; ἔργον, travail). Entom. Genre de la tribu des vespiens, ordre des hyménoptères, établi sur quelques espèces de guêpes américaines, très-remarquables par le genre de construction de leurs nids. Ils sont composés d'une sorte de carton très-fin et très-lisse, et si semblable à du carton de pâte, que les fabricants les plus exercés ne sauraient reconnaître s'il n'est pas sorti d'une fabrique spéciale. Une espèce de ce genre produit un miel vénéneux, qui cause une sorte d'ivresse.

CHARTIER (Alain). Célèbre poète et écrivain du XVe siècle, fit les délices de la cour sous les règnes de Charles VI et de Charles VII, qui l'envoyèrent en ambassade vers plusieurs souverains. On lui doit l'histoire de Charles VII et plusieurs pièces où il y a plus de naïveté que de poésie. Cependant la langue française lui a de grandes obligations. Il est mort en 1449. || JEAN CHARTIER, son frère, débrouilla et mit en ordre les Chroniques de St-Denis, monument national précieux pour les faits et les anecdotes curieuses qu'il renferme. Il mourut en 1461.

CHARTIL. s. m. Écon. rur. Grande et longue charrette pour le transport des gerbes à la grange.

— Le corps de la charrette.

— Lieu couvert sous lequel on serre les chariots, charrettes, charrues, etc., pour les garantir des injures de l'air.

CHARTISTE. s. m. Hist. Partisan d'une charte quelconque et spécialement de la charte de don Pedro, en Portugal. Il s'emploie par dénigrement.

— CHARTISTES. s. m. pl. Membres d'un parti anglais, formé récemment, et qui veut faire adopter par le gouvernement une charte démocratique qu'il a rédigée.

CHARTOGRAPHE. s. m. Qui écrit sur les chartes. || Qui fait un recueil de chartes. || Auteur de chartes.

CHARTOGRAPHIE. s. f. Traité sur les chartes. || Art de faire les chartes.

CHARTOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Qui concerne la chartographie.

CHARTOLOGIE. s. m. Traité sur l'art de faire les chartes.

CHARTOLOGIQUE. adj. des 2 g. Qui concerne la chartologie.

CHARTON. s. m. S'est dit pour Cocher, charretier. || Ce vieux mot peut encore trouver place dans le genre badin et dans le style marotique.

> Le *charton* n'avait pas dessein
> De les mener voir Tabarin.
> (LA FONTAINE.)

CHARTOPHYLAX. s. m. (pr. *kar-to-fi-laks* ; ét. gr., χάρτης, papier ; φυλάσσω, je garde). Hist. Gardien des chartes, actes et diplômes ecclésiastiques dans l'empire de Constantinople. Nul ne pouvait être promu à un évêché, à une abbaye sans son approbation. Il présidait le grand conseil du patriarche, et connaissait de toutes les affaires ecclésiastiques.

CHARTOPTÉRYX. s. m. (pr. *kar-to-pté-riks* ; ét. gr., χάρτης, carte ; πτέρυξ, aile). Entom. Genre de coléoptères hétéromères, qui a pour type une espèce de l'Australie, remarquable par les lignes dont la partie inférieure de ses élytres est marquée, comme une carte géographique.

CHARTRAIN, AINE. adj. et s. Qui est né à Chartres ou dans les environs. || Qui concerne cette ville ou ses habitants.

— Géogr. *Pays Chartrain.* Le territoire de Chartres. Il était compris dans la Beauce, et il fait aujourd'hui partie du départem. d'Eure-et-Loir. || La Beauce proprement dite. || *Chartrain français.* Nom que l'on donnait à la partie septentrionale et à la partie orientale du diocèse de Chartres, qui avait Mantes pour capitale, et dont les principales villes étaient Dreux, Dourdan, etc.

CHARTRE. s. f. (du lat. *carcer*, prison). Se disait autrefois pour Prison. Saint-Denis de la Chartre.

— *Chartre privée.* Tout lieu où l'on détient, où l'on emprisonne quelqu'un sans autorité de justice. Il n'est pas permis de tenir un homme en chartre privée.

CHARTRE. s. f. (du lat. *carcer*, parce que la prison fait maigrir). Pop. Dépérissement du corps, maigreur. Tomber en chartre. Cet enfant est en chartre. Dans le langage médical, on dit plutôt Carreau ou atrophie mésentérique. || On l'emploie aussi comme synonyme d'Étisie, de consomption.

CHARTRÉ, ÉE. part. pass. du v. Chartrer. V. CHARTÉ.

CHARTRER. v. a. 1re conj. Se disait autrefois pour Accorder une chartre, un privilége.

CHARTRES. (Appelée d'abord *Autricum*, elle prit ensuite le nom de son peuple, un des plus puissants de la Gaule celtique, *Carnotuni*, et par syncope *Carnotes, Carnutes* ; du celt. *carn*, forte ; *auten*, couteau, épée. Nous appelons encore un brave une forte épée). Géogr. Très-ancienne ville, autrefois siége principal du druidisme, aujourd'hui évêché. Ch.-l. d'Eure-et-Loir ; 14 400 hab. Belle cathédrale.

CHARTREUSE. s. f. Couvent de chartreux. La grande Chartreuse. V. CHARTREUX.

— Religieuse qui suit la règle de saint Bruno.

— Fig. Petite maison de campagne isolée, solitaire.

— Géogr. Montagne du Dauphiné sur laquelle saint Bruno établit son premier monastère.

— Art culin. Mets composé du mélange de plusieurs légumes et racines. Chartreuse en écailles de poisson. Chartreuse en losange. Chartreuse en damier. Chartreuse à dents de loup. Chartreuse à la parisienne en surprise. Chartreuse de pommes. Thon à la chartreuse.

— Conchyl. Nom vulgaire d'une espèce du genre helice.

— Hortic. Variété de tulipe.

CHARTREUX. s. m. Religieux de l'ordre fondé par saint Bruno. Ce fut en 1086 que saint Bruno fonda l'ordre des Chartreux, dont le premier monastère, appelé depuis la grande Chartreuse, fut bâti dans le diocèse de Grenoble, près du village de Chartreuse, d'où l'ordre a tiré son nom. La première loi impo[sée] aux chartreux était un silence absolu ; la seconde, l'abstinence de toutes viandes, même au lit de la mort.

— Se prend quelquefois pour Monastère de chartreux. Saint Louis a fait bâtir les Chartreux de Paris.

— Bot. Espèce de champignon, ainsi appelé parce que sa couleur est semblable à celle des chats chartreux.

— Mamm. Nom d'une variété du chat domestique, dont le poil est d'un gris bleuâtre || S'emploie aussi adjectiv. Un chat chartreux

CHARTRIER. s. m. (rad. *chartre*). Lieu où l'on conserve les chartes d'une abbaye, etc. Le chartrier de Saint-Denis. Beau chartrier. Chartrier en bon ordre.

— Celui qui conserve les chartes.

— Recueil des chartes.

— Fig. Un bon dictionnaire, ce serait le *chartrier* de la langue avec tous ses actes d'origine et d'alliances. (Ch. Nod.)

— Se disait autrefois pour Prisonnier.

CHARTRON. s. m. Se disait pour Petite layette en forme de tiroir, qu'on fait au haut d'un des deux côtés d'un coffre.

CHARTULAIRE. s. m. (pr. *kar-tu-lè-re* ; du gr. χάρτης, papier). Hist. Volume où étaient transcrites ou recueillies les principales chartes d'une abbaye, d'une seigneurie.

— Officier préposé à la garde des chartes des papiers concernant le public.

— Celui qui présidait aux jugements ecclésiastiques au lieu du pape, et qui gardait les chartes de l'Église.

— Membre du clergé qui avait soin des chartes, des codicilles, des livres de compte, et de tous les livres à l'usage des lecteurs et des chantres.

— Copiste, clerc, scribe d'un ordre inférieur.

— *Chartulaire de Constantinople.* V. CARTULAIRE.

CHARTUMIM et mieux **HARTOUMIM** (*h* asp. ; en héb. *interprètes des hiéroglyphes*). s. m. pl. Nom que la Bible donne aux savants, devins et magiciens, que Pharaon fit venir devant lui pour opposer les prodiges de leur art aux miracles que Moïse opérait. || En Chaldée, les enchanteurs et les magiciens, qui étaient en grand crédit du temps de Daniel, portaient aussi le nom de *hartoumin.*

CHARYBDE. s. m. V. CARYBDE.

CHARYBDIS. s. m. (pr. *ka-rib-diss*). Crust. Genre de l'ordre des décapodes brachyures, famille des portuniens.

CHARYTONIE. s. f. (pr. *ka-ri-to-ni*). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des serricornes, tribu des buprestides.

CHAS. s. m. Le trou d'une aiguille. Le chas de cette aiguille est trop grand, est trop petit.

— Se disait autrefois de l'intervalle entre deux poutres. On l'appelle aujourd'hui Travée.

— Constr. Plaque de métal de forme carrée, percée d'un trou par lequel passe le fil auquel on suspend un plomb. Chacun des côtés du chas a la même dimension que le diamètre du plomb.

— Techn. Colle dont se servent les tisserands pour enduire les fils de la chaîne, afin de les rendre un peu moins flexibles. || Colle d'amidon qu'on tire du grain par expression.

CHASALIE. s. f. Bot. Genre de la famille des rubiacées, tribu des psychotriées coffées, contenant environ une dizaine d'espèces, croissant dans l'Ile de France et de Bourbon.

CHASCANON. s. m. (pr. *kas-ka-non* ; du gr. χάσκανον, nom ancien d'une plante inconnue). Bot. Genre de la famille des verbénacées, tribu des lipiées, dont le type est le buchnère annuel.

CHASCOLYTRE. s. m. (pr. *kas-ko-li-tre*, ét. gr., χάσκω, je bâille ; ἔλυτρον, glume). Bot. Genre de la famille des graminées, tribu des festucacées, formé pour une plante herbacée de l'Amérique méridionale.

CHASDIM. s. m. pl. (pr. *kas-dim*, littér. *Chaldéens*). Astrologues chaldéens qui prédisaient l'avenir, expliquaient les songes, et interprétaient les oracles.

CHASEMENT. s. m. (de l'ital. *casa*, maison). Se disait pour Habitation, demeure. [illegible] Jouissance d'un héritage accordée à une personne, pour la durée de la vie, à la charge d'une redevance annuelle en argent, ou sous quelque autre réserve.

CHASERET. s. m. Écon. rur. Petit châssis à fromages. Un chaseret fort propre. Ce sont les boisseliers qui font les chaserets.

CHASIDIM. s. m. (pr. *ka-si-dim*). Hist. relig. Membre d'une secte juive fondée au XVIIIe siècle, en Ukraine, par un rabbin nommé Israël, qui condamnait toute instruction, et recommandait à ses disciples des pratiques immorales comme un moyen de s'unir entièrement avec Dieu.

CHASIDIN. s. m. (pr. *ka-si-din* ; ét. hébr., *khasid*, entier, parfait, complet). Hist. Nom donné aux juifs qui, après le retour de la captivité de Babylone, adoptèrent, outre la loi écrite, les constitutions et les traditions des anciens. Ils plaçaient au premier rang de leurs devoirs de piété, de combattre courageusement et jusqu'à la mort pour la défense du culte et du temple du vrai Dieu

CHASIER. s. m. Nom qu'on donnait à une espèce de forme pour le fromage.

CHASMAGNATHE. s. m. (pr. *kas-ma-ghna-te;* ét. gr., χάσμα, hiatus; γνάθος, mâchoire). Crust. Genre de l'ordre des décapodes brachyures, tribu des gonoplaciens, qui a pour type le chasmagnathe convexe.

CHASMANTION. s. m. (pr. *kas-man-sion*). Bot. Syn. d'Uniole.

CHASMARHYNQUE. s. m. (pr. *kas-ma-rin-ke;* ét. gr., χάσμα, ouverture; ῥύγχος, bec). Ornith. Genre d'oiseaux, dont le bec présente une grande ouverture.

CHASMATE. s. f. (pr. *kas-ma-te*). Se disait autrefois pour Casemate. || Abîme, ouverture qui se forme subitement dans la terre.

CHASMATOPHYTE. s. m. (pr. *kas-ma-to-fi-te;* χάσμα, hiatus; φυτόν, plante). Bot. Plantes didynames, dont la fleur irrégulière représente une sorte de gueule.

CHASMATOPTÈRE. s. m. (pr. *kas-ma-to-ptè-re;* ét. gr., χάσμα, ouverture; πτερόν, aile). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des lamellicornes, tribu des scarabéides, ayant pour type le chasmatoptère villosule.

CHASME. s. m. (pr. *kas-me;* ét. gr., χάσμα, ouverture). Bot. Syn. de Leucodendron.

— Entom. Genre de coléoptères, famille des lamellicornes, tribu des scarabéides, qui a pour type une espèce du cap de Bonne-Espérance.

CHASMIE. s. f. (pr. *kas-mi*). Bot. Syn. de Zeylérie.

CHASMODIE. s. f. (pr. *kas-mo-die;* du gr. χασμωδία, bâillement). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des lamellicornes, ayant pour type la chasmodie verte.

CHASMODON. s. m. (pr. *kas-mo-don;* du gr. χασμώδης, bâillant). Entom. Genre de la tribu des ichneumoniens, de l'ordre des hyménoptères, famille des braconides, fondé sur une seule espèce.

CHASMONE. s. m. (pr. *kasmone*). Bot. Syn. d'Argyrolobien.

CHASNAÉMIN. s. m. V. KHAZNAÉMIN.

CHASNATAR-BASCHI. s. m. V. KHAZNA-DAR-BACHI.

CHAS-ODAH, mieux **KHAS-ODHA.** s. m. (ét. turq., *khas,* particulière; *odha,* chambre). Appartement intérieur du sérail.

CHAS-ODAH-BACHI. s. m. (ét. turq., *khas-odah,* chambre particulière; *bachi,* chef). Grand chambellan qui commande à tous les officiers de la chambre où couche le sultan.

CHASOLION. s. m. Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des brachélytres, fondé sur une seule espèce de Madagascar.

CHASSABLE. adj. Qui est bon à chasser.

CHASSAGNE. s. m. Comm. Sorte de vin de Bourgogne.

CHASSAKI, mieux **KHASSÉKI.** s. m. Un des principaux officiers du sultan.

— s. f. Celle que le Grand-Seigneur a honorée de sa tendresse.

CHÂSSE. s. f. (du lat. *capsa,* caisse; la première syllabe est longue). Sorte de caisse, de coffre où l'on garde des reliques de quelque saint. Châsse de bois doré, d'argent, d'or. Châsse enrichie de pierreries. On descendit la châsse de tel saint. La châsse de sainte Geneviève.

— *Châsse d'une balance.* Morceau de fer par lequel on soulève, on soutient une balance, lorsqu'on pèse quelque chose.

— Prov. *Cette personne est décorée comme une châsse.* Elle est fort parée.

— Techn. Se dit de certaines choses qui servent à en tenir d'autres enchâssées. || Orfèvr. La partie de la boucle où est le bouton. || Métal ou corne qui tient le verre de la lunette, et où se place le nez.

CHASSE. s. f. (du lat. barb. *cassa;* la première syllabe est brève). Action de chasser, de poursuivre. Se dit particulièrement de la poursuite des bêtes sauvages, soit féroces, comme lions, tigres, ours, loups, etc.; soit bêtes fauves, tels que lièvres, lapins, daims, cerfs, chevreuils; soit oiseaux, tels que perdrix, bécasses, et autres. Malgré les lois que le propriétaire ou le fermier peuvent, en tout temps, se défendre des dégâts causés par certains animaux. La loi leur permet de tirer les volailles qui viennent sur leur terrain ensemencé, à plus forte raison ils pourront y tirer le cerf ou le daim qui viennent le ravager. Chasse à courre. Chasse au tir, au tiré, au vol. La chasse du cerf, du loup, du sanglier, du renard, etc. La chasse au cerf, au loup, au sanglier, etc. Chasse à la grande bête. Chasse générale. Aller à la chasse. Entrer en chasse. Se mettre en chasse. Mettre ses chiens, son cheval en chasse. Le plaisir, les plaisirs de la chasse. Pays de chasse. La chasse est défendue, est permise, est ouverte. Avoir droit de chasse. Fusil de chasse. Équipage de chasse. Couteau de chasse. Veste de chasse. Maison de chasse. Partie de chasse. Rendez-vous de chasse. L'exercice de la *chasse* doit succéder aux travaux de la guerre. (Buff.)

N'ai-je pas bien servi dans cette occasion?
Dit l'âne en se donnant tout l'honneur de la [chasse.
(La Fontaine.)

— *Chasse aux chiens courants,* au lévrier, *au furet, à l'oiseau,* etc. Avec les chiens courants, avec le lévrier, avec le furet, avec l'oiseau, etc.

— *Chasse aux toiles.* Celle qui consiste à prendre vivants, au moyen de filets, les cerfs, les sangliers, etc.

— *Chasse royale* ou *chasse à bruit.* Chasse aux chiens courants avec meute et équipages.

— *Chasse meurtrière.* Chasse autrefois en usage en Italie et en Allemagne, où l'on abattait quantité de gibier, qu'on ne forçait point à la course, mais qu'on enfermait dans des toiles ou filets, et qu'on tuait avec des épieux ou des arquebuses.

— *Chasse du rabat.* Celle où l'on va la nuit avec des filets pour rabattre sur le gibier, qu'on pousse dedans par le moyen des chiens.

— La *chasse aux chiens* s'appelle vénerie.

— La *chasse à l'oiseau* s'appelle fauconnerie.

— *Rompre la chasse, l'ordre de la chasse.* Troubler la chasse ou même l'interrompre tout à fait.

— *Habit de chasse.* L'habit d'uniforme que portent les chasseurs qui accompagnent à la chasse le roi, les princes, les grands seigneurs, ou même quelques riches particuliers.

— *Équipage de chasse.* Les chiens, les chevaux, les piqueurs et tout ce qui sert à la chasse.

— *Bottes de chasse, de demi-chasse.* Grosses bottes dont on se sert à la chasse.

— *Montre, boîte de chasse.* Montre, boîte qu'on porte à la chasse, et dont le couvercle en métal s'ouvre quand on pousse un bouton.

— Anc. législ. *Capitaine des chasses.* Juge établi pour connaître des délits de chasse.

— Parties d'une terre, d'un domaine qui sont réservées pour la chasse. Ce propriétaire a une belle chasse. Les chasses de ce domaine sont abondamment fournies de gibier. Les chasses royales.

— Les chasseurs, les chiens et tout l'équipage de la chasse. La chasse est loin, est près. La chasse a passé par là. Suivre la chasse.

— Le gibier que l'on prend. Il vit de sa chasse. Je vous enverrai de ma chasse. Faites-nous manger de votre chasse. Faire bonne chasse, mauvaise chasse.

— Art de poursuivre les animaux. Entendre bien la chasse.

— Prov. *Affamé comme un lévrier de chasse.* || *Il n'est chasse que de vieux chiens.* || *Il n'est chasse que de vieux loups.* || *Il sait trop la chasse qui a été veneur.*

— Mus. *Air de chasse.* Sorte d'air qui a le caractère des fanfares que l'on sonne à la chasse.

— Syn. simpl. Vénerie, poursuite, troupe de chasseurs, gibier pris par le chasseur. || Épith. Opiniâtre, longue, dangereuse, hardie, heureuse, féconde, abondante. || Périphr. Les plaisirs de Diane, les jeux sanglants des bois; les jeux guerriers, amusements des rois.

— Dr. féod. Faculté accordée aux meuniers de parcourir une ou plusieurs paroisses pour y recueillir les grains et les moudre, nonobstant les droits de banalité.

— *Donner la chasse.* Poursuivre. On donne la chasse à un parti de cavalerie ennemie. Les galères de Malte donnaient la chasse aux corsaires de Barbarie. Donner la chasse à une bande de voleurs. On lui a si bien donné la chasse, qu'il ne sera plus tenté de revenir. Nous donnâmes la chasse à une bande d'écoliers qui avait fait une descente dans notre verger.

— Mar. *Donner chasse.* Poursuivre un navire, un vaisseau qu'on veut reconnaître, ou dont on veut s'emparer. || *Appuyer une chasse.* Poursuivre vigoureusement. || *Recevoir une chasse, prendre une chasse.* Se retirer à pleines voiles pour éviter le combat, pour se dérober à l'ennemi. || *Soutenir la chasse.* Seconder le vaisseau qui donne chasse. || Fuir à égalité de marche sans être joint par l'ennemi. || *Maintenir, continuer la chasse.* Continuer la poursuite d'un vaisseau ennemi. || *Lever, abandonner la chasse.* Cesser la poursuite. || *Canons de chasse.* Ceux qui, placés le plus près de l'avant, se tirent ordinairement en chasse. || *Chasse de proue* ou *pièces de chasse de l'avant.* Pièces de canon qui sont à l'avant, et dont on se sert pour tirer sur un vaisseau qui fuit et que l'on poursuit. || On dit qu'*une rade a de* [illegible] timents qui, surpris par le mauvais temps, peuvent y chasser sur leurs ancres assez longtemps pour y espérer des secours ou un changement de temps.

— Plus ou moins de facilité qu'a une voiture ou toute autre machine semblable de se porter en avant. Ce cabriolet a peu de chasse, n'a pas assez de chasse.

— Mécan. Certaine liberté de course qu'on laisse à quelques parties d'une machine pour qu'elle puisse se prêter à des irrégularités accidentelles de force ou de mouvement. Il ne faut ni trop ni trop peu de chasse.

— Art milit. *Chasse de platine.* Sorte de chasse ou de mouvement qui consiste dans l'impulsion que le chien d'une arme à feu exerce par sa chute et son choc contre la batterie.

— Paume. Le lieu où la balle finit son premier bond. Grande chasse. Il y a une chasse. Gagner la chasse. Chasse au pied de la muraille ou chasse au pied. Marquer une chasse. Chasse à deux, à trois carreaux et demi. Il y a chasse. || *Chasse morte.* Coup perdu.

— Fig. et fam. *Chasse morte.* Affaire commencée que l'on ne poursuit pas.

— Prov. et fig. *Marquer une chasse.* Relever une parole. || Remarquer dans une affaire, dans la conduite d'un homme, une circonstance dont on veut tirer avantage.

— *Écluses de chasse.* Écluses destinées à nettoyer un port, un cheval, un bassin.

— *Huîtres de chasse.* Celles qu'apportent les chasse-marée.

— Ponts-et-chauss. Écoulement rapide de l'eau pour écarter les sables, vases ou galets qui obstruent un chenal ou une rivière.

— Pêch. Filet tendu sur des piquets en forme de palis. || *Chasse couverte.* Verveux auquel on ajoute un filet horizontal tendu d'une aile à l'autre.

— Technol. Sorte de niveau à l'usage du maçon. || Artif. Charge de poudre grainée et mise au fond d'une cartouche pour chasser et faire partir l'artifice dont elle est remplie.

— Outil à l'usage du raffineur de sucre pour cercler les formes neuves ou pour caper les formes cassées.

— Maçonnerie qui garantit le verrier de l'action du feu.

— Outil du fabricant d'ancres, dont la tête a un côté carré pour chasser, et l'autre aplati pour recevoir les coups de marteau.

— Partie d'une balance au milieu de laquelle est placée l'aiguille.

— Partie du métier de tisserand qui frappe la trame après chaque coup de navette.

— Charr. Marteau carré d'un côté et rond de l'autre, avec lequel ils chassent et enfoncent les cercles de fer qui entourent les moyeux des roues pour empêcher qu'ils ne se fendent.

— Quantité précise dont la scie doit être plus longue que la pierre à scier, afin que toute l'action du scieur soit employée sans lui donner un poids de scie superflu.

— Courbure des dents d'une scie.

— Impr. Nombre de lignes que chaque page de la copie renferme de plus qu'une page d'impression.

— Chim. *Feu de chasse.* Feu violent que l'on obtient en ouvrant tous les registres d'un fourneau.

— Écon. rur. On donne quelquefois ce nom aux formes des fromages.

CHASSÉ, ÉE. part. pass. du v. Chasser. S'empl. adject.

Déjà de sa présence avec honte *chassée,*
Dans la profonde mer Œnone s'est lancée.
(Racine.)

— *Chassé de.* St Athanase fut *chassé* de son siége par Constance. (Boss.)

— *Chassé par.*

Des murs de Bethléhem *chassés* par la famine,
Noémi, son époux, deux fils de leur amour,
Dans les champs de Moab vont fixer leur [séjour.
(Florian.)

CHASSÉ. s. m. Pas de danse qui s'exécute en allant de côté, soit à droite, soit à gauche.

CHASSE À BISEAU. s. f. Techn. Outil dont la tête acérée est en pente, et dont le prolongement irait rencontrer le manche. Son usage est de refouler fortement les épaulements, surtout lorsqu'il arrive que leurs angles sont aigus. || Plur., des *chasse à biseau.*

CHASSE À PARER. s. f. Techn. Outil qui sert à finir une surface plane, c'est-à-dire, à faire disparaître les irrégularités produites par les coups de marteau. || Plur., des *chasse à parer.*

CHASSE-AVANT. s. m. Techn. Celui qui, dans les grands ateliers, dirige l'ouvrage et tient registre des heures de travail employées ou perdues par les ouvriers. || Plur., des *chasse-avant.*

— Inspecteur des travaux des maçons et autres manœuvres.

— Fig. Celui qui excite les autres.

CHASSE-BONDIEU. s. m. Techn. Morceau de bois dont les scieurs de long se servent pour enfoncer leur coin. || Plur., des *chasse-bondieu,* des morceaux de bois qui chassent le coin appelé bondieu.

CHASSE-BOSSES. s. m. Bot. Nom vulgaire de la lysimaque, parce qu'on la regardait au- Plur., des *chasse-bosses.* Une plante qui chasse les bosses, des plantes qui chassent les bosses.

CHASSE CARRÉE. s. f. Techn. Sorte de marteau à deux têtes carrées, dont l'une est acérée et l'autre ne l'est pas. On s'en sert pour rendre vif l'angle d'un épaulement commencé au marteau. || Plur., des *chasses-carrées,* des chasses qui sont carrées.

CHASSE-CHIENS. s. m. Pop. Portier. || Plur., des *chasse-chiens.* Un homme qui chasse les chiens, des hommes qui chassent les chiens.

— Iron. Garde des jardins publics.

CHASSE-COQUINS. s. m. Pop. Bedeau, suisse d'église. || Plur., des *chasse-coquins.* Un homme qui chasse les coquins, des hommes qui chassent les coquins.

CHASSE-COUSINS. s. m. Fam. Mauvais vin ou autres choses propres à éloigner les parasites. Il leur a donné du chasse-cousins. || Plur., des *chasse-cousins,* ce qui chasse les cousins.

— Fleuret fermé et qui ne plie pas, propre à bourrer ceux qui font assaut.

— Fig. et fam. Tout ce qui peut éloigner les importuns.

CHASSE-CRAPAUDS. s. m. Ornith. Un des noms vulgaires de l'engoulevent d'Europe. || Plur., des *chasse-crapauds,* des oiseaux qui chassent les crapauds.

CHASSE-DIABLE. s. m. Bot. Un des noms vulgaires du millepertuis. || Plur., des *chasse-diable.*

CHASSE-ENNUI. s. m. Ce qui ôte le chagrin, l'inquiétude de l'esprit. Le vin est un bon chasse-ennui. || Plur., des *chasse-ennus.*

CHASSE-FIENTE. s. m. Ornith. Un des noms vulgaires du vautour fauve ou vautour griffon. || Plur., des *chasse-fiente.*

CHASSE-FLEURÉE. s. f. Techn. Planche dont le teinturier se sert pour écarter de la surface de la cuve l'écume qui pourrait tacher les étoffes. || Plur., des *chasse-fleurée,* des planches qui chassent la fleurée.

CHASSE-GOUPILLE. s. m. Art milit. Outil d'armurier || Plur., des *chasse-goupille,* des instruments qui chassent la goupille.

CHASSELAS. s. m. Bot. Nom vulgaire d'une variété de raisin. Une grappe de chasselas. Chasselas de Fontainebleau. Chasselas blanc. Chasselas noir. Chasselas rouge. Chasselas doré.

CHASSE-MARÉE. s. m. Voiturier qui apporte la marée. Cheval de chasse-marée. || Plur., des *chasse-marée,* des voituriers qui chassent la marée.

— Voiture qui sert à transporter la marée.

— Mar. Sorte de petit bâtiment à deux mâts et d'une forme très-avantageuse à la marche. || Chaloupe qui se charge de sardines à Belle-Isle, et qui à chaque marée les transporte à Bordeaux.

— Fig. et fam. *Aller un train* ou *d'un train de chasse-marée.* Aller fort vite.

CHASSE-MARS. s. m. Calend. La fête de l'Annonciation qui vient à la fin de mars. Notre-Dame de Chasse-mars.

CHASSE-MERDE. s. m. Ornith. Nom vulgaire du labre, oiseau de mer, qui poursuit sans relâche une espèce de petite mouette, pour lui faire jeter le poisson qu'elle a avalé, et non, comme on le croyait autrefois, pour se nourrir de sa fiente. || Plur., des *chasse-merde.*

CHASSE-MOUCHES. s. m. Espèce de petit balai avec lequel on chasse les mouches. C'est à tort que l'Académie écrit *un chasse-mouche.* || Plur., des *chasse-mouches.* Un balai qui chasse les mouches, des balais au moyen desquels on chasse les mouches.

— Espèce de filet à cordons pendants, dont on couvre les chevaux dans la saison des mouches.

CHASSE-MULET. s. m. Techn. Valet de meunier. || Plur., des *chasse-mulets.*

CHASSENEUIL. Géogr. Comm. de France, arr. de Confolens (Charente). Ce lieu paraît avoir été jadis une ville importante. Charlemagne y tint le seul champ de mai qu'il convoqua dans la France romaine. C'était la résidence ordinaire des rois d'Aquitaine.

CHASSE-NOIX. s. m. Art milit. Espèce de chasse-goupille, dont on se sert pour le démontage des petites armes à feu.

CHASSE-PARTIE. s. f. Accord par lequel les aventuriers règlent ce qui doit revenir à chacun d'eux pour sa part, lorsqu'ils ont fait quelque entreprise.

CHASSE-PIERRES. s. m. Chem. de fer. Appareil fixé au châssis d'une locomotive en avant des roues, et qui a pour but de débarrasser les rails des corps étrangers qui pourraient occasionner des accidents. On l'appelle aussi Garde.

CHASSE POIGNÉE. s. f. ou **CHASSE-POMMEAU.** s. m. Techn. Outil qui sert à chasser la poignée d'une épée ou d'un sabre, sur la soie de la lame. || Pl., des *chasse-poignee,* des outils qui chassent la poignée.

CHASSE-POINTES. s. f. Techn. Outil qui sert à chasser les pointes ou goupilles d'une machine. || Pl., des *chasse-pointes,* des outils qui chassent les pointes.

[illegible] Sibérie, famille des renoncules, dont la fétidité est insupportable. || Pl., des *chasse-punaises.*

CHASSER. v. a. 1re conj. (du lat. *quassare,* ébranler). Mettre dehors avec violence, forcer de sortir de quelque lieu. On l'a chassé comme un coquin. Il se fit chasser. Chasser les chiens. Chasser les mouches. Le calife, s'il veut, peut me *chasser* d'ici. (Flor.)

— Fig. tant au phys. qu'au moral. La nuit nous chassa. Cette odeur nous chassa de l'appartement. La terreur avait chassé tous les habitants. Le jour vint chasser les ténèbres. Hier l'orage nous ayant *chassés* de la prairie, ces dames entrèrent dans mon cabinet de physique. (A. Martin.) La seule religion chrétienne a pu guérir ces deux vices, non pas en *chassant* l'un par l'autre par la sagesse de la terre, mais en *chassant* l'un et l'autre par la simplicité de l'Évangile. (Pasc.) L'ardeur de s'enrichir *chassa* la bonne foi. (Boil.)

— Fig. Éloigner, écarter, bannir. Chasser l'ennui, les chagrins, les mauvaises pensées. L'amour s'est insinué trop avant dans la sub-

stance de votre âme pour que vous puissiez jamais l'en *chasser*. (J.-J. Rouss.)

— Fam. par exagération. Les maçons, les peintres le chassent de chez lui. Pardon si je vous chasse, mais il faut que je sorte.

— Prov. et fig. *La faim chasse le loup hors du bois*. La nécessité détermine un homme à faire, même contre son inclination, beaucoup de choses pour se procurer de quoi vivre.

— *Chasser le mauvais air*. Purifier l'air. Ouvrez la fenêtre pour chasser le mauvais air.

— Se dit aussi des choses qui servent à l'assainissement de l'air. Ces herbes, cette odeur chassent le mauvais air.

— Par extens. Congédier, renvoyer une personne dont on n'est pas satisfait. Chassez ce valet, c'est un débauché, un fripon. Le commis a été chassé de la maison où il travaillait. Il a été chassé du régiment où il servait.

Lorsque le roi, contre elle enflammé de dépit,
La *chassa* de son trône ainsi que de son lit.
(Racine.)

— Mener, faire marcher devant soi, principalement en parlant des bestiaux. Chasser les vaches aux champs. Chasser un troupeau de moutons.

— Par extens. *Chasser l'ennemi devant soi*. Le faire retirer de poste en poste. Une grande armée devait partir de l'Adige pour *chasser* tout à fait les Autrichiens jusqu'au delà du Lizonzo. (Thiers.)

— Pousser quelque chose en avant. La charge n'est pas assez forte pour chasser un boulet si pesant. La poudre fine chasse bien plus que la grosse. Le vent chasse la pluie, la neige de ce côté. Ce joueur de longue paume chasse une balle de grande raideur.

Le salpêtre enflammé
Dans le tube brûlant *chasse* l'air comprimé.
(Delille.)

Comme la paille légère,
Que le vent *chasse* devant lui. (Rac.)

— Pousser, frapper avec violence sur une chose pour la faire entrer dans une autre. Les menuisiers chassent à force une cheville dans un trou. Les tonneliers chassent à force les cerceaux pour bien serrer les douves d'un tonneau.

— Prov. et fig. *Un clou chasse l'autre*. Une nouvelle passion, un nouveau goût, de nouveaux soins en font oublier d'autres. L'ambition a succédé à l'amour : un nouveau clou chasse l'autre. Chez vous, après la soif des plaisirs est venue la soif du gain : un clou chasse l'autre.

— Se dit dans un sens analogue, en parlant des personnes. Ce favori vient d'être supplanté par un tel : un clou chasse l'autre. Elle vient de quitter cet amant-là pour prendre celui-ci : un clou chasse l'autre.

— Manég. *Chasser son cheval*. Le porter en avant en serrant les jambes. || *Chasser son cheval en avant*. Doubler son action avec les jambes pour lui donner un degré de vitesse plus considérable, ou vaincre la résistance qu'il oppose.

— Poursuivre, tâcher de prendre à la course avec des chiens certaines bêtes, dans le dessein de les tuer ou de les prendre vivantes. Chasser le lièvre, le cerf, le renard, le chevreuil, le loup, le sanglier, etc.

— Mar. *Chasser un navire, un vaisseau*. Le poursuivre ou s'en approcher pour le reconnaître. || *Chasser la terre*. S'en approcher, la reconnaître.

— Escr. *Chasser les mouches*. Se dit d'un tireur, quand au lieu de prendre des contre ou toute autre parade double, il pare au hasard à droite ou à gauche par des mouvements irréguliers.

— Pêch. *Chasser le poisson au loin*. Le transporter d'un lieu dans un autre.

— v. n. Poursuivre toute sorte de gibier. Chasser au fusil. Chasser au tir. Chasser avec le chien couchant. Chasser avec une meute de chiens courants. Chasser à beau bruit, à grand bruit. Chasser à cor et à cri. Chasser avec l'oiseau, à l'oiseau. Chasser dans la plaine. Chasser en fond de forêt. Il faisait bon chasser. Je ne souffrirai pas qu'il chasse sur mes terres. Ce chien chasse bien. Les chiens ont [illegible] sanglier, etc. Chasser aux [illegible], aux bécasses, etc.

— *Ce chien chasse de haut vent*. Il chasse contre le vent.

— Véner. *Chasser de gueule*. Laisser aboyer un limier qui naturellement est secret.

— Fig. et fam. *Cet homme chasse bien au plat*. Il a bon appétit, il aime à manger le gibier que les autres tuent.

— Prov. et fig. *Les bons chiens chassent de race; bon chien chasse de race; cet homme chasse de race*. Ordinairement les enfants tiennent des mœurs et des inclinations de leurs parents. Se prend en bonne et en mauvaise part, mais on ne le prend jamais qu'en mauvaise part lorsqu'il s'agit d'une femme. *Cette fille chasse de race*. Elle est coquette, comme l'était sa mère.

— Fig. et fam. *Leurs chiens ne chassent pas ensemble*. Se dit de deux personnes qui ne sont pas en bonne intelligence. || *Chasser sur les terres de quelqu'un*. Entreprendre sur ses attributions, sur ses devoirs, etc.

— Prov. *Chasser aux blancs* [illegible] Perdre son temps à poursuivre une chose impossible. || *Chasser aux lièvres et aux oiseaux ensemble*. || *Autant vaut celui qui chasse et rien ne prend, comme celui qui lit et rien n'entend*. || *Il n'est pas en votre choix de chasser à l'oiseau en notre bois*. || *Qui deux choses chasse, ni l'une ni l'autre ne prend*. || *Qui bien chasse, bien trouve*.

— Mar. *Ce bâtiment chasse sur ses ancres*. Il les entraîne et leur fait labourer le fond. || *Cette ancre chasse*. Elle ne tient pas le fond. || *Un bâtiment chasse sur un autre, chasse à la côte*. Se dit d'un bâtiment qui, chassant sur ses ancres, va tomber sur un autre bâtiment ou se jeter à la côte.

— *Les nuages chassent du nord, du sud*, etc. Ils viennent du nord, du sud.

— *Cette voiture chasse bien*. Elle n'est pas lourde, elle roule avec facilité, son mouvement est commode et prompt.

— Impr. Espacer fortement les lignes, remplir beaucoup d'espace avec peu de caractère. || *Ce caractère chasse, chasse beaucoup, chasse plus que tel autre*. Les mots composés avec ce caractère occupent plus d'espace que s'ils étaient composés avec tel autre. Le cicéro chasse plus que la philosophie.

— Danse. Exécuter le pas de danse appelé chassé. Chassez et déchassez.

— Batt. d'or. Commencer à étendre l'or et l'argent avec un marteau.

— Ponts-et-chauss. Ouvrir l'écluse de chasse.

— Se disait autrefois des meuniers qui, n'ayant pas un moulin banal, allaient chercher çà et là leur mouture.

— se chasser. v. pron. Se renvoyer mutuellement. Les enfants de Cassandre se *chassèrent* les uns les autres de ce royaume. (Boss.)

— Sortir de soi-même. Je vais me chasser. Peu usité en cette acception.

— Être chassé. Voilà comme se chasse le mauvais air. Le lapin se chasse au furet.

— Syn. simpl. Poursuivre, pousser contre. Périphr. Faire la guerre, livrer la guerre aux hôtes des forêts, aux habitants de l'air.

— Syn. comp. chasser le ou la. chasser au ou à la. *Chasser le*, veut dire poursuivre le gibier avec des chiens, et tâcher de le forcer ou de le tuer au passage. *Chasser au*, signifie chercher le gibier pour le tuer quand on le rencontre, ou l'attirer dans des filets pour le prendre.

CHASSERAGE. s. m. Bot. Syn. de Passerage.

CHASSERANDERIE. s. f. Dr. féod. Droit payé par des meuniers à un seigneur qui avait un moulin banal, pour obtenir la permission de chasser dans l'étendue de sa banalité.

CHASSERESSE. s. f. Ce mot, qui est synonyme de Chasseuse, ne s'emploie guère qu'en poésie et dans le style soutenu. Une jeune chasseresse.

. . . . . . La jeune *chasseresse* [ces bois,
Que vous nous dépeignez, nous n'avons, dans
Ni rencontré ses pas, ni reconnu sa voix.
(Delille.)

— S'emploie aussi adjectivement. Diane la chasseresse. Les nymphes chasseresses.

Une vierge *chasseresse*,
Pleurant de laisser les bois,
Append ici son carquois,
Ses traits, son arc et sa laisse.
(Du Bellay.)

— Syn. comp. chasseuse. chasseresse. Le premier se dit en prose; le second seulement en poésie.

CHASSE-RIVET. s. m. Techn. Outil dont se sert le chaudronnier pour river les clous en cuivre. || Pl., des *chasse-rivet*, des outils qui chassent le rivet.

CHASSERON. s. m. Écon. rur. On donne quelquefois ce nom aux formes des fromages.

CHASSE-RONDE. s. f. Techn. Outil qui sert à faire des congés ou quarts de rond concaves. || Pl., des *chasse-rondes*.

CHASSE-RONDELLE ou **CHASSE-ROUE.** s. m. Techn. Outil de charron. || Pl., des *chasse-rondelle*, des *chasse-roue*, des instruments qui chassent la rondelle, la roue.

CHASSETON. s. m. Ornith. Un des noms [illegible]

CHASSEUR, EUSE. s. (rad. *chasser*.) Celui, celle qui chasse actuellement, ou qui aime à chasser. C'est un grand chasseur. Il n'est point chasseur. Il a un appétit de chasseur. Etre affamé comme un chasseur. Ces dames étaient habillées en chasseuses. Cette femme est une grande chasseuse. Aux côtés du *chasseur* sommeille son chien fidèle. (Chateaub.) Il est bon de chasser quelquefois, mais il ne faut pas être un *chasseur* quand on a un autre état dans la société. (Lav.)

Hélas ! pauvres petits oiseaux,
Des ruses du *chasseur* songez à vous défendre.
(Mme Deshoulières.)

— Se dit aussi des animaux qui vivent de proie.

Maître renard et maître loup,
Chasseurs suivant la même voie,
Ensemble avaient fait un beau coup :
Ils avaient pris un cerf. . . .
(F. de Neufchâteau.)

— Domestique occupé dans une terre à chasser pour son maître.

Dans les grandes maisons, Domestique de haute stature, revêtu d'une livrée d'apparat, et qui monte derrière la voiture.

— *Repas de chasseur*. Repas prompt et léger.

— *Messe de chasseur*. Messe dite à la hâte.

— *Être affamé comme un chasseur*. Avoir grand appétit.

— Art milit. Autrefois Soldats choisis entre les plus lestes et les plus agiles, et formant une compagnie d'élite dans un bataillon. || On a aussi donné le nom de chasseurs aux meilleurs chevaux de guerre. || Aujourd'hui Soldats d'infanterie légère. On en a distingué de deux espèces : les uns qui faisaient partie d'un corps dont tous les soldats portaient le nom de chasseurs, et les autres qui n'étaient que des soldats d'élite. || Ceux qui forment les compagnies du centre dans chaque bataillon de la garde nationale. || Certains corps de cavalerie légère. Chasseurs à cheval. Un régiment de chasseurs. Le neuvième de chasseurs. || *Chasseurs d'Afrique*. Soldats d'un corps créé depuis l'occupation d'Alger par les Français, et destiné à la défense de cette colonie. || *Chasseur patineur*. Soldats d'un corps au service de la Norwége; ils voyagent en hiver au moyen de patins de bois de près de deux mètres de long.

— Mar. Bâtiment léger qui en poursuit un autre.

— Se prend adjectiv. Le vaisseau chasseur.

L'honneur des bois, la *chasseuse* Doris,
Passe de loin Circé, Nice et Chloris.
(Malfilâtre.)

— Syn. simpl. Veneur. || Epith. Ardent, actif, infatigable, déterminé, opiniâtre, obstiné, patient, vigilant, diligent, matinal, robuste, prompt, agile, avide, errant, meurtrier, adroit, heureux, habile, ingénieux, rusé, insidieux, perfide, sauvage, téméraire, hardi, intrépide, courageux.

— Il a un autre féminin, *chasseresse*, qui ne s'emploie qu'en poésie. V. chasseresse.

CHASSEUSES. s. *f.* pl. Entom. Se dit des araignées qui ne filent pas de toiles pour attraper leur proie, et qui la prennent soit à la course, soit en la guettant.

CHASSE-VOLANTE. s. f. Superst. Poursuite prétendue que les démons font des âmes après la séparation du corps qu'elles animaient. Les paysans croient en quelques endroits que les démons poursuivent les âmes après la mort, et qu'ils aboient après elles comme des chiens qui courent une bête.

CHASSI. Myth. ind. Démon auquel les habitants des îles Mariannes attribuaient le pouvoir de tourmenter ceux qui tombaient dans ses mains. Ainsi l'enfer était pour eux la maison de Chassi.

CHASSIE. s. f. (du lat. *cæcare*, aveugler). Humeur gluante qui s'amasse sur le bord des paupières, et les colle. Il a toujours de la chassie aux yeux. Chassie simple. Chassie compliquée.

CHASSIEUX, EUSE. adj. (rad. *chassie*). Qui a de la chassie aux yeux. Il est chassieux. Elle est chassieuse.

— Se dit aussi des yeux, des paupières. Avoir les yeux chassieux. Paupières chassieuses.

— Subst. Un chassieux, une chassieuse.

CHASSIPOLERIE. s. f. (de *chassipol*, qui, dans la Bresse, signifie concierge). Dr. féod. Redevance modique payée par les hommes d'un seigneur au concierge du château, pour avoir le droit de s'y retirer, eux, leurs meubles et leurs bestiaux, lorsque leur sûreté était menacée.

CHÂSSIS. s. m. (du lat. *capsa*, caisse). Ouvrage de menuiserie, composé de plusieurs pièces qui forment ordinairement des carrés où l'on met des vitres, de la toile ou des feuilles de papier huilé, pour empêcher le vent, les injures du temps, etc. Châssis de papier. Châssis de verre. Châssis de toile. Il a double châssis à sa chambre. Coller, poser, lever les châssis. Châssis à fiche. Châssis à coulisse. Châssis à panneaux. Châssis d'osier.

— Assemblage de fer ou de bois, ordinairement carré, destiné à environner un corps et à le contenir.

— Espèce de cadre sur lequel on attache, on applique, on fait tenir un tableau, une toile ou autre chose semblable.

— *Châssis dormant*. Assemblage de montants et de traverses qui encadre les parties mobiles d'une fenêtre, et qui est fixé dans la feuillure de la baie.

— *Châssis pliant*. Châssis destiné à être plié.

— *Châssis d'osier*. Clôture d'osier qu'on met devant certaines fenêtres.

— *Châssis de paravent*. Cadre d'un paravent sur lequel on pose de la toile et on colle du papier.

— Cir. Petit coffre plus long que large, percé sur sa superficie, pour recevoir la bassine sous laquelle on met le fourneau plein de feu.

— Métier sur lequel on étend de la toile pour broder, des réseaux pour y faire des dentelles ou d'autres ouvrages, ou des matelas pour les piquer.

— Plomb. Bordure d'une table à couler le plomb.

— *Châssis d'imprimerie*. Cadre de fer, ordinairement traversé d'une barre, dans lequel on place les caractères assemblés en pages, en les serrant de tous côtés avec des coins. Quand il n'y a pas de barre au milieu, on l'appelle Ramette.

— *Châssis d'une table*. Ce qui soutient le dessus d'une table.

— Archit. Partie immobile de la croisée qui reçoit le verre ou les glaces. || *Châssis de pierre*. Dalle de pierre, percée en rond ou carrément, pour recevoir une autre dalle en feuillure qui sert aux aqueducs, aux regards et aux fosses d'aisance pour les vider. || *Châssis de galerie*. Poutres ou soliveaux dont les anciens se servaient pour soutenir les terres. || *Châssis d'une maison*. Carcasse de la charpente d'une maison. || *Châssis de serrurerie*. Assemblage des montants et des traverses d'une porte de fer. || Bâti d'une rampe d'escalier.

— *Châssis de monnayeur*. Moule dans lequel les fondeurs coulent les lames d'or, d'argent et de cuivre, qui doivent servir à faire les flancs.

— Cadre en bois, divisé en plusieurs carreaux, dont se servent les peintres et les dessinateurs pour faire des réductions.

— châssis ou coulisses. Sorte de décoration théâtrale qui forme les côtés de la scène, et dérobe au spectateur la vue des ailes du théâtre.

— Art milit. *Châssis de barrière*. Cadre ou assemblage des barreaux, des montants et des traverses, formant le vantail, soit d'une barrière de forteresse, soit d'une barrière de fortification passagère.

— Hortic. Ouvrage de menuiserie dans l'épaisseur duquel on a placé les feuillures pour y enchâsser des panneaux de vitres, et en couvrir les plantes qu'on veut préserver du froid pendant l'hiver ou dont on veut hâter la végétation.

— Hydraul. Assemblage de bois ou de fer qui se place au bas d'une pompe, afin de pouvoir, au moyen de deux coulisses pratiquées dans un dormant de bois, la lever au besoin, et en visiter le corps.

— Mécan. Est employé, dans les machines, comme synonyme de Cadre ou de bâti. On lui réserve plus souvent la première acception, surtout lorsqu'il s'agit des locomotives et autres véhicules employés sur les chemins de fer.

— Mus. Une des principales pièces de l'orgue, dans laquelle on enchâsse l'aire du sommier sur lequel on pose les tuyaux. || *Châssis du clavier*. Partie du clavier sur laquelle les touches sont montées.

— Papier découpé de certaine manière dont on se sert pour écrire en chiffres.

CHASSOIR. s. m. (rad. *chasse*). Techn. Morceau de bois que le tonnelier pose sur le cerceau, et qu'il frappe pour chasser le cerceau sur la futaille.

CHASSOIRE. s. f. (rad. *chasse*). Fauconn. Baguette que portaient les autoursiers.

CHASTE. adj. des 2 g. (du lat. *castus*, même signif.). Qui s'abstient des plaisirs d'un amour illicite. Homme chaste. Femme chaste. Chaste épouse. Hors quelques courts moments destinés à la reproduction, les animaux sont *chastes* par instinct, sans quoi il y a longtemps que les espèces auraient péri. (Lamennais.) On a dit de Lucrèce que son corps avait reçu l'injure, tandis que son âme était demeurée *chaste*. (Le Maître.) C'est peu pour Pompée que son épouse soit demeurée *chaste*, si elle a pu seulement concevoir la pensée de ne l'être plus. (Vill.)

— Pur, éloigné de tout ce qui blesse la pudeur, la modestie. Amour chaste. Cœur chaste. De chastes attraits. Il est chaste de corps et d'esprit. Cela blesse les oreilles chastes. Il n'a que des pensées chastes. Discours chastes et honnêtes. Un style chaste. Enfin, d'un *chaste* amour pourquoi vous effrayer? (Rac.) La langue française est si *chaste*, qu'elle rejette non-seulement toutes les expressions qui blessent la pudeur et qui salissent tant soit peu l'imagination, mais encore celles qui peuvent être mal interprétées. (Bouh.) La *chaste* éloquence ne met point de fard sur son visage pour paraître agréable. (St-Evrem.)

Ainsi, dans l'âge des amours,
Finit sa *chaste* destinée. (C. Delav.)

— On s'en est servi quelquefois pour marquer la pureté grammaticale, et alors il se joint [illegible] qui le détermine. On ne peut voir une diction plus *chaste* ni plus correcte. (Bouh.)

— Il peut se mettre avant son substantif quand l'analogie et l'harmonie le permettent. On ne dirait pas Un chaste homme, une chaste femme; mais on dit Une chaste épouse, un chaste amour.

— Syn. comp. chaste. continent. L'âge rend les vieillards nécessairement *continents*; il est rare qu'il les rende *chastes*.

CHASTELET (Gabrielle-Émilie de Breteuil, marquise du). Née en 1706, s'appliqua surtout à l'étude de la philosophie et des mathématiques. Elle traduisit et commenta les *Principes* de Newton, fut également célèbre par son intimité avec Voltaire, et mourut en 1749.

CHASTEMENT. adv. (rad. *chaste*). D'une manière chaste. Il ne se met guère qu'après le verbe. Vivre chastement. Peu de gens parlent de l'humilité humblement, peu de la chasteté *chastement*. (Pasc.)

L'amour le moins honnête, exprimé *chastement*,
N'excite point en nous de honteux mouvement.
(Boileau.)

CHASTENÉE. s. f. Bot. Genre de la famille des mélastomacées, tribu des lavoisiérées, établi pour un arbrisseau de l'Amérique australe.

CHASTETÉ. s. f. sans pl. (du lat. *castitas*, même signif.). Vertu par laquelle nous modérons les désirs déréglés de la chair. Garder la chasteté. Cela blesse la chasteté. Chasteté conjugale. Avant d'être un devoir de morale, la *chasteté* est une loi de conservation que la nature impose à tous les êtres vivants. (Lamenn.)

— Abstinence des plaisirs illicites de la chair. La *chasteté* des vierges consiste à vivre dans une perpétuelle continence ; celle des veuves, à garder la continence pendant le temps de leur veuvage ; celle des personnes mariées, à vivre saintement dans le mariage et à n'en user que selon Dieu, sans se laisser dominer par la cupidité. (Trév.)

— Entière abstinence des plaisirs de l'amour. Chasteté perpétuelle. Faire vœu de chasteté. La vraie *chasteté* de l'homme, la vraie pudeur chrétienne est de rougir du péché. (Boss.) La croix est le sceau de l'alliance que les vierges ont avec Jésus-Christ ; leurs corps lui appartiennent par la *chasteté* qu'elles lui vouent. (Fléch.)

— Saint Jérôme appelle la chasteté des veuves une *chasteté laborieuse*, parce qu'il leur faut combattre le souvenir des plaisirs qu'elles ont goûtés.

— Iconol. Les Romains la représentaient sous l'habit d'une dame romaine tenant un sceptre en main, et ayant à ses pieds deux colombes blanches. On la représente aussi sous la figure d'une femme vêtue de blanc et voilée, et ayant à ses pieds un Amour dont l'arc est rompu et dont les yeux sont couverts d'un bandeau.

— Syn. comp. CHASTETÉ. CONTINENCE. PUDEUR. PUDICITÉ. PURETÉ. La *chasteté* est une vertu qui prescrit des règles à l'usage des plaisirs de la chair ; la *continence* en interdit absolument l'usage. La *pureté* est un état d'innocence qui n'a jamais été troublé par les atteintes de l'impureté ou le désir de la volupté. La *pudeur* est un sentiment qui fait craindre de céder ou rougir d'avoir cédé, et qui s'alarme de tout ce qui peut faire soupçonner cette défaite ou en rappeler l'idée. La *pudicité* est le reste de la pudeur vaincue.

CHASUBLE. s. f. (du lat. *casula*, même signif.). Ornement que le prêtre met par-dessus l'aube et l'étole pour célébrer la messe. Chasuble de camelot, de damas, de toile d'or, etc. Mettre la chasuble. Oter la chasuble.

CHASUBLIER, ÈRE. s. (rad. *chasuble*). Celui, celle qui fait ou vend toutes sortes d'ornements d'église.

CHAT. s. m. **CHATTE.** s. f. (du lat. *catus*, fin). Mamm. Section du sous-ordre des carnivores, ordre des carnassiers, série des digitigrades. Ces animaux se divisent en trois genres : les guépards, les chats proprement dits, et les lynx.

— Les *chats proprement dits* renferment un grand nombre d'espèces de bêtes féroces répandues dans les diverses contrées du globe. Ce genre et toutes ses espèces sont connus sous le nom de race *féline*. V. ce mot.

— Le *chat domestique* est un animal d'un caractère timide ; il devient sauvage par poltronnerie, défiant par faiblesse, rusé par nécessité, et voleur par besoin. Il n'est jamais méchant que lorsqu'il est en colère, et jamais en colère que lorsqu'il croit sa vie menacée. Forcé de vivre continuellement dans la société du chien, son plus cruel ennemi, sa méfiance naturelle a dû augmenter. La chasse continuelle qu'il fait aux souris est la cause qui a engagé à le réduire à l'état de domesticité.

— Le *chat sauvage*, que l'on regarde comme la souche de notre chat domestique et de ses nombreuses variétés, a conservé toutes les habitudes des grandes espèces. Il vit isolé, dans les bois, de la chasse qu'il fait aux perdrix, aux lièvres et à tous les autres animaux faibles.

— Quelques autres mammifères ont encore reçu le nom vulgaire de *chat*. Ainsi l'on a appelé *chat bizaam, chat civette, chat musqué*, la civette ; *chat de Constantinople, chat genette*, la genette commune ; *chat épineux*, le coïndou ; *chat volant*, le galéopithèque et le ptéromys taguan ; *chat sauvage à bandes noires des Indes*, la genette rayée ; *chat cervier*, une [illegible] guépard.

— Rabelais a appelé la martre *chat de Mars*.

— Art milit. *Chat hampé*. Instrument à branches de fer élastiques et pointues, dont on se sert pour visiter l'âme d'une pièce de canon, afin de découvrir les chambres qui s'y trouvent. || *Chat à ressorts*. Autre instrument plus connu sous le nom de *diable*. || *Chat à griffes*. Instrument qui sert à sonder l'âme des fusils d'uniforme. || *Chat offensif*. Instrument composé d'une grue ou d'un balancier à l'extrémité duquel était suspendue une cage contenant des soldats d'une armée assiégeante, qui pouvaient de la crête des remparts s'y accrocher, et par ce moyen pénétrer dans la place. || Dans le moyen âge, on a aussi donné ce nom à une tour mobile, ayant une poutre armée d'un harpon qui faisait l'office de bélier et de corbeau, et dont la plate-forme était garnie de soldats. || *Chat à neuf queues*. Instrument dont on se sert, dans la milice anglaise, pour fustiger le soldat.

— Blas. *Chat effarouché*. Celui qui est rampant. || *Chat hérissonné*. Celui qui lève le train de derrière plus haut que la tête.

— Bot. Espèce de garance qui croît sur les côtes du Malabar.

— Conchyl. *Chat de mer*. Nom vulgaire de l'aplysie et de quelques coquilles hérissées d'épines.

— Fam. *Elle est friande comme une chatte*, et fig. *C'est une chatte*. Se dit d'une femme très-friande. || *Elle est amoureuse comme une chatte*. Se dit d'une femme qui est de complexion amoureuse.

— Hortic. *Couper les branches d'un arbre en dos de chat*. Leur faire faire un coude, pour ne pas laisser un vide.

— Ichthyol. *Chat marin*. Un des noms vulgaires d'une espèce de phoque et de trois poissons : le loup de mer, la roussette, et un pimélode.

— Jeu qui consiste à courir après une personne pour l'atteindre, dans le but de la faire courir à son tour après vous ; celui qui a été atteint le dernier emporte le chat. C'est sans doute de là que vient le proverbe ***emporter le chat***.

— Mar. Ancien bâtiment de commerce des mers du Nord, qui n'a ordinairement qu'un pont, et dont le fond est rond.

— Myth. Les chats étaient les animaux dont les Egyptiens punissaient le plus sévèrement la mort, et celui dont ils pleuraient le plus la perte. Cela venait de l'opinion où ils étaient que Diane, pour éviter la fureur des géants, s'était cachée sous la figure de cet animal. On représentait le dieu chat tantôt sous sa forme naturelle, tantôt avec le corps d'un homme ayant une tête de chat.

C'était un *chat* vivant comme un dévot ermite,
Un saint homme de *chat*, bien fourré, gros et [gras.
(La Fontaine.)

— Pêch. Petit grappin dont les pêcheurs se servent pour retirer du fond de la mer leur filet quand il leur a échappé.

— Prov. et fig. *Il le guette comme le chat fait la souris*. Se dit d'un homme qui en épie un autre. || *A bon chat bon rat*. Bien attaqué, bien défendu. || Prov. *Ces gens s'accordent, vivent comme chiens et chats*. Ils ne peuvent s'accorder, ils ne sauraient vivre ensemble. || *S'aimer comme chiens et chats*. Vivre en ennemis. || *La nuit tous les chats sont gris*. La nuit il est aisé de se méprendre, de ne pas reconnaître ceux à qui l'on parle. || Dans l'obscurité, il n'y a nulle différence, pour la vue, entre une personne laide et une belle personne. || *Emporter le chat*. Sortir d'une maison sans dire adieu à personne. || S'en aller sans payer. || *Il n'y a pas là de quoi fouetter un chat*. L'affaire, la faute dont il s'agit, n'est qu'une bagatelle. || *Musique de chat*. Musique dont les voix sont aigres et discordantes. || *Se servir de la patte du chat pour tirer les marrons du feu*. Se servir adroitement de la témérité ou de la simplicité d'un autre pour faire quelque chose de périlleux dont on espère recueillir le profit. || *Chat échaudé craint l'eau froide*. Quand une chose nous a causé une vive douleur, nous a été très-nuisible, nous en craignons même l'approche. On dit aussi dans le même sens : *Chat échaudé ne revient pas en cuisine*. || *Acheter chat en poche*. Conclure un marché sans connaître l'objet dont on traite. On a dit dans le même sens *Acheter le chat pour le lièvre*. || *Vendre chat en poche*. Vendre une chose sans l'avoir montrée. || *Eveiller le chat qui dort*. Eveiller une affaire qui était assoupie. Il ne faut pas éveiller le chat qui dort. N'éveillez pas le chat qui dort. || Chercher un danger qu'on pouvait éviter. || *Appeler un chat un chat*. Appeler les choses par leur nom. J'appelle un *chat* un *chat*, et Rolet un fripon. (Boil.) || *Il n'y a pas un chat*. Il n'y a absolument personne. Je croyais qu'il y aurait beaucoup de monde ; j'y allai ; il n'y avait pas un chat, je n'y vis pas un chat. || *Avoir un chat dans la gorge*. Se dit d'un chanteur qui éprouve quelque embarras dans le gosier. || *Quand les chats n'y sont pas, les souris dansent sous la table*, ou *Absent le chat, les souris dansent*. Il y a du désordre là où les maîtres, les magistrats ne maintiennent pas la tranquillité. || *C'est le nid d'une souris dans l'oreille d'un chat*. C'est une chose impossible. || C'est une situation périlleuse. || *Avoir joué avec les chats*. Avoir des égratignures au visage. || *C'est le chat !* [illegible] qui a plusieurs acceptions. || *Il passe là-dessus comme chat sur braise*. Se dit d'un homme qui coule avec rapidité sur un fait peu honorable. || *On ne saurait retenir le chat quand il a goûté à la crème*. On a bien de la peine à corriger celui qui s'est habitué à quelque chose. || *Il est comme le chat qui tombe toujours sur ses pieds*. Il sait se tirer avec adresse de toutes les situations embarrassantes.

— Saint-Simon a dit, en parlant de M. de Pussort : C'était une mine de *chat* fâché, dont il avait le jeu.

— Techn. Matière étrangère et dure qui rend l'ardoise dure et fragile, et fait qu'on ne peut s'en servir pour la couverture des bâtiments. || Sorte de drap dont la chaîne est de diverses couleurs. || Chevalet de couvreur. || T. de monn. Fonte qui s'échappe du creuset par accident. || Charp. Pièce de cuivre ou de fer, carrée ou ronde, et percée dans son milieu d'un trou où passe la corde de l'aplomb.

— CHATS. s. m. pl. Bot. Folles fleurs des noyers, des coudriers, des saules, etc.

CHÂTAIGNE. s. f. (du lat. *castanea*, même signification). Bot. Fruit du châtaignier. Châtaigne à gros fruit. La châtaigne exalade est celle dont le fruit est le plus savoureux. Dans une partie de la France les châtaignes sont la nourriture principale des habitants. Faire cuire des châtaignes dans les cendres. Manger des châtaignes. Abattre des châtaignes.

— Ce nom a été donné à plusieurs fruits présentant de la ressemblance avec la châtaigne ordinaire. || *Châtaigne d'Amérique*. Fruit de la solanée dentée. || *Châtaigne du Brésil*. Fruit de la bertholésie. || *Châtaigne de cheval*. Fruit du marronnier d'Inde. || *Châtaigne d'eau*. Fruit de la macre. || *Châtaigne du Malabar*. Fruit du jacquier. || *Châtaigne de mer*. Graine du mimosa grimpant. || *Châtaigne sauvage*. Fruit du brabéie étoilé. || *Châtaigne de terre*. Racine du bunion bulbocastane. || *Châtaigne de la Trinité*. Fruit du pachirier à grandes fleurs.

— Art vétér. Excroissance cornée à la jambe des chevaux.

— Conchyl. *Châtaigne à bandes*. Nom vulgaire du murex noueux.

— Entom. *Châtaigne noire*. Nom vulgaire de l'hispe noire.

CHÂTAIGNÉ, ÉE. adj. Se disait autrefois pour Châtain. Couleur châtaignée. Il est d'un beau brun châtaigné.

CHÂTAIGNERAIE. s. f. (rad. *châtaigne*). Lieu planté de châtaigniers. Il a fait abattre une châtaigneraie qu'il avait près de sa maison.

CHÂTAIGNERAIE (LA). Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Fontenay (Vendée) ; 1,450 hab.

CHÂTAIGNERAIE (François de Vivonne, sieur de la). Favori de Henri II, est surtout connu par son duel avec Gui Chabot, sire de Jarnac.

CHÂTAIGNIER. s. m. (rad. *châtaigne*). Bot. Genre de la famille des cupulifères, dont l'espèce la plus commune et la plus importante sous le rapport économique, est le châtaignier proprement dit, arbre très-commun dans nos forêts, ainsi que dans l'Amérique méridionale. Son bois est d'une grande ténacité, il pourrit difficilement à l'air, dans la terre et dans l'eau. Comme bois de chauffage, il donne assez de chaleur, flambe bien, produit un assez bon charbon ; mais son emploi sous ce rapport est dangereux, à cause de nombreuses étincelles qu'il lance sans cesse. Ses jeunes branches servent à faire des cerceaux, des treillages, des échalas, etc.

— Le bois du châtaignier. Charpente de châtaignier. Perches, cerceaux de châtaignier.

L'acier tranchant élague les rameaux
Du *châtaignier* qui s'allonge en solive.
(Campenon.)

— Épith. Sauvage, haut, fécond, nourricier, utile, épineux.

— Hortic. Espèce de pomme blanche et rousse.

CHÂTAIN. adj. m. (rad. *châtaigne*). Qui est de couleur de châtaigne. N'est guère usité que dans ces locutions : Poil châtain, cheveux châtains.

— Hist. nat. Qui a la couleur d'une châtaigne ou d'un marron, le brun plus ou moins foncé, le roux plus ou moins vif, comme le molosse châtain, l'émyde châtain, l'anisotome châtain.

— Ce mot est généralement invariable quand il est suivi d'un autre adjectif qui le modifie. Des cheveux châtain clair. Ordinairement, dans ce cas, le premier adjectif est pris substantivement : Des cheveux d'un châtain clair. Mais quand les deux adjectifs qualifient chacun séparément le substantif auquel ils se rapportent, ils varient tous les deux. Les cheveux de cette petite fille étaient *châtains*-bruns et fins. (Buff.)

— L'usage refuse à tort un féminin à ce mot. Cette exception n'est fondée ni sur l'étymologie, ni sur l'analogie, ni sur l'euphonie. Pourquoi donc craindrait-on de dire Une barbe châtaine, une belle chevelure châtaine, une femme châtaine, comme on dit Une barbe blanche, une chevelure blonde ?

CHATAIRE. s. f. (rad. *chat*, parce que les chats l'aiment beaucoup). Bot. Syn. vulgaire du genre népète.

CHAT-BRÛLÉ. s. m. Hortic. Variété de [illegible] || Plur., des *chats-brûlés*.

CHAT-CERVIER. s. m. Mamm. Animal sauvage du Canada. || Plur., des *chats cerviers*.

CHAT-CHATEIL. s. m. Art milit. Ancienne machine de guerre qui était employée offensivement dans les siéges. || Galerie couverte flanquée de tours.

CHÂTEAU. s. m. (ét. lat., *castellum*, dimin. de *castrum* ; on disait autrefois *castel*, *chatel*). Forteresse environnée de fossés et de gros murs flanqués de tours ou de bastions. Château situé sur un rocher, sur une montagne. Le château de Namur. Château fort. Château de Vincennes. Le château commandait la ville. Ce fut entre ses mains que le gouverneur remit le port et ce *château* inaccessible. (Boss.)

— Prov. *Ville prise, château rendu*. On ne peut guère tenir dans le château, dans la forteresse, quand la ville est prise. || *Faire des châteaux en Espagne*. Faire des projets en l'air, se repaître de chimères agréables. || Dans le XVe siècle, on disait dans la même acception : *Faire des châteaux en Asie*. || *Château pris n'est plus secourable*. || *Château abattu demi-refait*. || *Bon château garde qui sait son corps garder*.

— Habitation seigneuriale. Il se retira dans son château. Un vieux château. Les ruines d'un ancien château.

— Par extens. Toute maison de plaisance vaste et magnifique. Il y a de beaux châteaux dans cette province. La vie de château. On rencontre aux environs de Paris un grand nombre de beaux châteaux.

— Certaines résidences royales. Le château de Windsor. Le château de Versailles. Le château de Saint-Cloud.

— *Le château des Tuileries*, ou simplement *le château*. Le palais où demeure le roi. Je vais au château.

— Hist. S'est dit absolument, dans les premières années de la Révolution, de la cour et des intrigues qu'on lui attribuait. Cela vient du château. On reconnaît bien là le château.

— Blas. *Château fondu*. Celui qui est représenté en sa partie d'en haut seulement, celle d'en bas semblant coupée.

— *Château de cartes*. Petit édifice que les enfants s'amusent à construire avec des cartes.

— Prov. et fig. *Château de cartes*. Petite maison de campagne fort enjolivée, et peu solidement bâtie.

— On appelle aussi *château branlant* une chose fort enjolivée, mais qui n'a rien de solide, qui branle dans ses fondements.

— *Château d'eau*. Bâtiment destiné à renfermer des réservoirs d'eau, qui se distribuent ensuite dans les diverses parties d'un parc ou d'une ville. C'est à tort qu'on donne quelquefois ce nom à des fontaines jaillissantes, dont les réservoirs ne reçoivent que les eaux qu'elles consomment. || Réservoirs d'eau placés dans les gares et ateliers des chemins de fer pour l'alimentation des machines.

— Mar. *Château de poupe, château d'arrière*, ou *château de proue, château d'avant*. Espèce de logement qui était élevé sur la poupe ou sur la proue d'un navire au-dessus du dernier pont.

— Syn. simp. Citadelle, fort, forteresse, place forte ; palais, hôtel, maison de plaisance, maison seigneuriale, bâtiment. || Epith. Fort, fortifié, remparé, bastionné, flanqué, élevé, menaçant ; héréditaire, seigneurial, superbe, pompeux, apparent, vaste. || Périphr. L'orgueil des antiques créneaux, l'orgueil des créneaux.

— Syn. comp. CHÂTEAU. MAISON. HÔTEL. PALAIS. *Maison* est un mot générique, servant à désigner un bâtiment plus ou moins simple, destiné à l'habitation des personnes d'une fortune médiocre. Le *château* était une habitation seigneuriale ou une forteresse ; c'est aujourd'hui une maison de plaisance. Les *hôtels* servent ordinairement à loger des personnes revêtues de grandes dignités, ou qui jouissent d'une fortune très-considérable. Le *palais* est un bâtiment magnifique, propre à loger un roi, un prince, ou quelque autre personne revêtue d'une haute dignité.

CHÂTEAUBOURG. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Vitré (Ille-et-Vilaine) ; 1,300 hab.

CHÂTEAUBRIANT. Géogr. Ville de France, ch.-l. d'arr. (Loire-Inférieure) ; 3,700 hab. ; à 343 kilom. de Paris.

CHÂTEAU-CHINON. (en lat. *Castrum caninum* ; du celt. *can*, blanche ; *nein*, cime ; *canin*, cime blanche : les montagnes y sont presque toutes couvertes de neige). Géogr. Ch.-l. d'arr. (Nièvre) ; 2,800 hab. ; à 310 kilom. de Paris.

CHÂTEAU-D'OLÉRON. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Marennes (Charente-Inférieure) ; 2,500 hab.

CHÂTEAU-DU-LOIR. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Saint-Calais (Sarthe) ; 3,000 hab. Vins estimés.

CHÂTEAUDUN. (du cel. *dun*, montagne : sur la croupe d'une montagne). Géogr. Ville de France, très-ancienne, ch.-l. d'arr. (Eure-et-Loir) ; 6,500 hab. ; à 130 kilom. de Paris.

CHÂTEAU-GIRON. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Rennes (Ille-et-Vilaine) ; 1,500 hab.

CHÂTEAU-GONTIER. Géogr. Ch.-l. d'arr. (Mayenne) ; 6,200 hab. ; à 304 kilom. de Paris.

CHÂTEAU-LANDON [illegible] *tonis*, puis *Castrum Landonum* ; du celt. *nant*, rivière ; *lon*, montagne : sur une montagne au bord d'une rivière). Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Fontainebleau (Seine-et-Marne) ; 2,300 hab.

CHÂTEAU-LA-VALLIÈRE. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Tours (Indre-et-Loire) ; 1,300 h.

CHÂTEAULIN. (du celt. *lein*, sommet : on y voit au-dessus du rocher les restes de son ancien château). Géogr. Ch.-l. d'arr. (Finistère) ; 3,000 hab. ; à 577 kilom. de Paris.

CHÂTEAUMEILLANT. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Saint-Amand (Cher) ; 2,500 hab.

CHÂTEAUNEUF. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Limoges (Haute-Vienne) ; 1,400 hab.

CHÂTEAUNEUF-DE-RANDON. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Mende (Lozère) ; 600 hab. Du Guesclin y mourut en 1380.

CHÂTEAUNEUF-DU-FAOU. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Châteaulin (Finistère) ; 2,600 h.

CHÂTEAUNEUF-EN-BRETAGNE. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Saint-Malo (Ille-et-Vilaine) ; 1,500 hab.

CHÂTEAUNEUF-EN-THIMERAIS. Géog. Ch.-l. de cant., arr. de Dreux (Eure-et-Loir); 1,200 hab.

CHÂTEAUNEUF-SUR-CHARENTE. Géog. Ch.-l. de cant., arr. de Cognac (Charente); 2,300 hab.

CHÂTEAUNEUF-SUR-CHER. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de St-Amand (Cher); 2,000 hab.

CHÂTEAUNEUF-SUR-LOIRE. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. d'Orléans (Loiret); 2,200 hab.

CHÂTEAUNEUF-SUR-SARTHE. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Segré (Maine-et-Loire); 1,400 hab.

CHÂTEAU-PONSAC. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Bellac (Haute-Vienne); 3,700 hab.

CHÂTEAU-PORTIEN. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Rhétel (Ardennes); 2,300 hab.

CHÂTEAU-RENARD. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Montargis (Loiret); 2,300 hab.

CHÂTEAU-RENAUD. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Tours (Indre-et-Loire); 2,500 h.

CHÂTEAUROUX. (autrefois *Château-Raoul*, du nom d'un de ses seigneurs). Géogr. Ch.-l. du dép. de l'Indre; 13,800 hab.; à 255 kil. de Paris.

CHÂTEAU-SALINS (ainsi appelée à cause de ses salines). Géogr. Ch.-l. d'arr. (Meurthe); 2,600 hab. Salines. A 357 kil. de Pau.

CHÂTEAU-THIERRY (ainsi appelée d'un château que fit construire Charles-Martel pour Thierry III). Géogr. Ch.-l. d'arr. (Aisne); 4,700 hab. Patrie de La Fontaine, à 89 kilom. de Paris.

CHÂTEAU-VILAIN. (du celt. *vilyen, vilen*, roc: sur un roc). Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Chaumont (Haute-Marne); 1,900 hab.

CHATÉE ou **CHATTÉE.** s. f. (rad. *chat*). Portée d'une chatte.

CHÂTEL ou **CASTEL.** s. m. Ces mots anciens peuvent encore être employés comme synonymes de Château, mais seulement dans le genre badin, et plus avantageusement encore dans le style marotique.

Tu connais ce *châtel* antique,
Que fit bâtir François premier,
Mazure bizarre et gothique,
Mais qu'il ne faut point oublier. (DORAT.)

— Art milit. On appelait, dans le moyen-âge, *châtel* un engin construit, en bastille fixe, comme une espèce de beffroi, ou comme une tour mobile.

CHÂTEL (Jean). Fils d'un drapier, tenta d'assassiner Henri IV, le 27 décembre 1594, et fut écartelé le 29 décembre de la même année, à l'âge de 22 ans.

CHÂTELAIN, AINE. s. (rad. *château*). Autrefois Celui, celle qui commandait dans un château.

— Celui, celle qui avait droit de fortifier son manoir, et de rendre la justice dans une certaine étendue de pays. Le châtelain. La châtelaine.

— Juge d'un seigneur châtelain.

— Anc. législ. *Châtelains royaux.* Juges du premier degré de la justice royale. Ils connaissaient, en première instance, des différends des particuliers en matière civile et criminelle, ainsi que de l'appel des sentences des hauts justiciers.

— adjectiv. Seigneur châtelain. Dame châtelaine. Juge châtelain.

— *Chaîne châtelaine.* Chaîne à laquelle sont suspendus des instruments de couture, des clefs, etc., et que les dames portent à leur ceinture.

CHATELAUDREN. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de St-Brieuc (Côtes-du-Nord); 1,400 hab.

CHATELDON. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Thiers (Puy-de-Dôme); 1,800 hab.

CHÂTELÉ, ÉE. adj. (rad. *château*). Blas. Se dit d'une bordure ou d'un lambel chargé de plusieurs châteaux. La bordure de Portugal et le lambel d'Artois sont châtelés.

CHÂTELET. s. m. (rad. *château*). Autrefois Petit château.

— Féod. Lieu qui servait anciennement de forteresse, de manoir, et où se sont tenues de-

dernière époque, les châtelets servaient en outre de prisons royales. A Paris il y avait deux anciens châteaux de ce nom: *le Grand Châtelet*, où l'on rendait la justice, et *le Petit Châtelet*, qui servait de prison, et qui fut détruit quelques années avant le premier.

— A Paris, Ancienne juridiction, ancien tribunal où les affaires civiles et criminelles se jugeaient en première instance. Conseiller au Châtelet. Notaire au Châtelet. Commissaire au Châtelet. Sentence du Châtelet. La procédure du Châtelet. || Se disait, dans un sens analogue, des Juridictions d'Orléans, de Montpellier et de quelques autres villes.

— Le corps des juges du Châtelet. Le Châtelet s'est assemblé. Tout le Châtelet a été de son avis.

— Jeu auquel les enfants jouent en assemblant des noix de manière à en faire une petite pyramide.

— Techn. Partie du métier du rubanier qui soutient les hautes lices.

— Petite élévation en forme de bâtiment faite avec de la tourbe.

CHÂTELET (LE). Géogr. Ch.-l. de canton, arr. de Saint-Amand (Cher); 1,400 hab. || Ch.-l. de canton, arr. de Melun (Seine-et-Marne); 1,100 hab.

CHATE-LEVANT, CHATE-PRENANT. loc. adv. Anc. cout. Clause d'un contrat par laquelle on donnait pouvoir à celui qui prenait un fonds à gagière ou à mort gage d'en percevoir les fruits.

CHÂTELLENAGE. s. m. Droit féod. Garde et gouvernement d'un château pour le comte laïque ou ecclésiastique propriétaire de ce château, avec un domaine considérable qui y était attaché, la seigneurie et toute justice dans ce domaine, et la suzeraineté sur plusieurs vassaux.

CHÂTELLENIE. s. f. (rad. *château*). Autrefois, Seigneurie et juridiction du seigneur châtelain. Droit de châtellenie. Ériger une châtellenie en marquisat.

— Étendue de pays placée sous la juridiction d'un châtelain. Cette paroisse, cette terre était de la châtellenie de tel endroit.

— Cour qui était composée du châtelain, d'un procureur fiscal, d'un notaire ou greffier et de quelques sergents.

— On donnait aussi ce nom, en Flandre, à chacune des subdivisions de cette province. Châtellenie de Lille. Châtellenie d'Ypres. Châtellenie de Gand. || On l'a donné également, en Pologne, aux petits gouvernements placés sous la dépendance des castellans.

CHÂTELLER. v. a. 1re conj. Se disait autrefois pour Gouverner. || Conduire.

CHÂTELLERAULT. (ainsi appelée d'un de ses seigneurs nommé *Hérault*, qui y fit bâtir un château). Géogr. Ch.-l. d'arr. (Vienne); 9,400 hab. Coutellerie. A 304 kilom. de Paris.

CHÂTEL-SUR-MOSELLE. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. d'Épinal (Vosges); 1,200 hab.

CHÂTELUS. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Doussac (Creuse); 1,300 hab.

CHÂTENOIS. (du celt. *chat*, forêt; *nwy, noy*, eau, ruisseau: terrain aquatique). Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Neufchâteau (Vosges); 1,600 hab.

CHATEPELEUSE. s. f. Entom. Nom vulgaire de la calandre du blé.

CHATERIE. s. f. (rad. *chat*). S'est dit autrefois dans le sens de Niche, tour de page. Et en allant s'avisa de jouer un tour de *chaterie* à son homme. (Despériers.)

CHATHAM. Géogr. Ville forte d'Angleterre, comté de Kent. Arsenal et autres établissements de la marine royale, 14,000 hab. Les vaisseaux et les chantiers de cette ville furent incendiés par Ruyter en 1667.

CHATHAM (William). V. PITT.

CHATH-EL-ARAB. Géogr. Fleuve de la Turquie d'Asie, pachalik de Bassora, formé par la jonction du Tigre et de l'Euphrate.

CHATHER. s. m. Valet de pied persan qui court dans les rues devant son maître pour faire faire place.

CHATHIB, ou mieux **KHATHIB.** s. m. (de l'arabe *khathab*, prêcher; littéral., *prédicateur*). Celui qui est chargé de prononcer tous les vendredis, dans les mosquées, la prière publique pour le souverain régnant.

CHAT-HUANÉ, ÉE. adj. Ornith. Se dit des Oiseaux de proie qui ont le pennage d'un chat-huant.

CHAT-HUANT. s. m. (pr. *cha-hu-an*; du fr. *chat*, parce que sa tête ressemble à celle du chat, et que, comme cet animal, il se nourrit de souris; et de *huant*, dér. du vieux verbe *huer*, crier, à cause de son cri lugubre). Ornith. Sorte de hibou, de chouette, qui ne chasse que la nuit et se nourrit de mulots, de campagnols, de taupes, etc. On reconnaîtra le *chat-huant* d'abord à ses yeux bleuâtres, et ensuite à la beauté et à la variété distincte de son plumage, et enfin à son cri, hôhôhô hô, par lequel il semble huer. (Buff.) On ne trouve guère les *chats-huants* ailleurs que dans les bois; en Bourgogne, ils sont bien plus communs que les hulottes; ils se tiennent dans les arbres creux. (Id.)

— Iconol. Le chat-huant était l'oiseau de Minerve, et on le considérait comme le sym-

les ténèbres. Il est aussi le symbole d'Athènes sur les monnaies de cette ville.

CHATI. s. m. Mamm. Nom d'une espèce brésilienne du genre chat.

CHÂTIABLE. adj. des 2 g. Qui mérite d'être châtié. Qui peut être châtié.

CHÂTIÉ, ÉE. part. pass. du v. Châtier. S'empl. adjectiv. Prose châtiée. Son style n'est pas assez châtié. Enfant châtié. Dites-lui combien j'estime sa précision, sa netteté, sa force, son tour heureux, naturel, son style *châtié*. (Volt.)

— *Châtié de, par.* Tu seras *châtié* de ta témérité. (La Font.) Être châtié par quelqu'un.

CHÂTIER. v. a. 1re conj. (du lat. *castigare*, même signif.) Ce verbe double l'i dans toutes les personnes dont la terminaison commence par cette voyelle. *Je châtie*, etc., *nous châtions, vous châtiez, ils châtient. Je châtiais*, etc.; *nous châtiions, vous châtiiez, ils châtiaient. Que je châtie*, etc.; *que nous châtiions, que vous châtiiez, qu'ils châtient.* Punir, corriger quelqu'un qui a failli, lui faire souffrir la peine qu'il mérite. C'est au père à châtier ses enfants. Quand il plaît à Dieu de nous châtier. Les fléaux dont Dieu châtie les hommes. Cette ville s'est révoltée, mais on l'a châtiée rigoureusement. Châtier les rebelles.

Et le ciel réunit, pour *châtier* le monde,
Au déluge du feu le déluge de l'onde. (DEL.)

— S'empl. quelquefois dans le même sens en parlant des choses. C'était la loi qui établissait les magistrats, et qui *châtiait* leur mauvaise administration. (Boss.) Lorsque d'un ris moqueur il (Démocrite) *châtiait* son âge. (Regnard.)

— Manég. *Châtier un cheval.* Lui donner des coups de cravache ou d'éperon, lorsqu'il refuse de faire ce qu'on exige de lui.

— *Châtier son corps.* Se dit des mortifications que les saints faisaient subir à leur corps, par les jeûnes, les veilles, les haires, les cilices ou les fustigations. Ce saint châtiait rudement son corps trois fois par jour.

— En parlant des ouvrages d'esprit, polir, rendre plus pur, plus correct. Il n'a pas assez châtié ses derniers ouvrages. Châtier son style, sa prose, ses vers.

— S'empl. quelquefois absol. L'homme de bien *châtie* par le mépris, quand la justice ne *châtie* pas avec le glaive. (De la Bouisse.)

— Prov. *Qui aime bien, châtie bien.* C'est aimer véritablement quelqu'un que de le reprendre de ses fautes. || *Châtiez bien et récompensez de même.* C'était, dit-on, une maxime du duc d'Albe, général de Philippe II, roi d'Espagne.

— SE CHÂTIER. v. pron. Se punir soi-même. Pour éviter les châtiments, *châtiez*-vous vous-même. (Boil.)

— Être châtié. Voilà comme se châtient les animaux.

— Syn. simpl. Punir, reprendre, corriger, réprimer, polir, retoucher, rendre correct. || Périphr. Faire porter la peine, le châtiment.

— Syn. comp. CHÂTIER. PUNIR. Le mot *châtier* porte toujours avec lui une idée de subordination, mais le mot *punir* n'emporte pas cette idée.

CHATIÈRE. s. f. (rad. *chat*). Trou qu'on pratique aux portes des greniers ou ailleurs, pour laisser passer les chats. Faire une chatière à une porte.

— Fig. Un fripon de la lie du peuple et de la lie des êtres pensants, patelin et fourbe, voilà ce qui réussit, parce qu'il entre par la *chatière*. (Volt.)

— Piége pour prendre les chats.

— Construct. Espèce de pierrée souterraine pour donner issue aux eaux d'un bassin.

CHÂTIEUR. s. m. (rad. *châtier*). Fam. Celui qui châtie. C'est un rude châtieur.

— Saint-Simon appelle les conquérants, *des châtieurs de nations*.

CHATILLON. s. m. Ichthyol. Syn. de Chatouille.

CHÂTILLON. Nom de plusieurs puissantes familles de France. La plus célèbre est celle de Châtillon-sur-Marne, qui était s'liée aux maisons souveraines de France, d'Autriche et de Jérusalem, et se divisait en un grand nombre de branches. Elle s'éteignit en 1762. Les principaux membres de cette famille sont: Eudes, qui fut pape sous le nom d'Urbain II; Gaucher, sénéchal de Bourgogne, mort en 1210, qui accompagna Philippe Auguste à la Terre-sainte, et qui se distingua au siége d'Acre et à la bataille de Bouvines, etc.

CHÂTILLON. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Die (Drôme), 1,200 hab.

CHÂTILLON-DE-MICHAILLE. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Nantua (Ain); 1,500 h.

CHÂTILLON-EN-BAZOIS. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Château-Chinon (Nièvre); 1,000 hab.

CHÂTILLON-LÈS-DOMBES. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Trévoux (Ain); 2,800 hab.

CHÂTILLON-SUR-INDRE. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Châteauroux (Indre); 3,400 h.

CHÂTILLON-SUR-LOING. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Montargis (Loiret); 2,200 h.

CHÂTILLON-SUR-LOIRE. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Gien (Loiret); [illegible] hab.

CHÂTILLON-SUR-MARNE. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Reims (Marne); 800 hab.

CHÂTILLON-SUR-SEINE. Géogr. Ville de France, ch.-l. d'arr. (Côte-d'Or); 4,200 hab.; à 216 kilom. de Paris. Congrès en 1814.

CHÂTILLON-SUR-SÈVRE. Géogr. Ville de France, ch.-l. de cant., arr. de Bressuire (Deux-Sèvres); 900 hab.

CHÂTIMENT. s. m. (rad. *châtier*). Punition, correction, peine que l'on fait souffrir à celui qui a failli, soit pour lui faire expier sa faute, soit pour le ramener à son devoir et le contenir. Léger châtiment. Rude châtiment. Sévère châtiment. Rigoureux châtiment. Cruel châtiment. C'est un châtiment de Dieu. S'il a fait une faute, il en a reçu, il en a souffert le châtiment. Infliger un châtiment, des châtiments.

— S'emploie quelquefois dans un sens très-rapproché du mot Supplice.

Il faut des *châtiments* dont l'univers frémisse,
Qu'on tremble en comparant l'offense et le supplice. (RACINE.)

— Manég. *Les châtiments du cheval.* La douleur qu'on lui cause, en le piquant, en le fouettant, ou en se servant des aides avec rudesse quand il ne veut pas obéir.

— Iconol. On le représente boitant sur la trace du crime, qu'il ne manque jamais d'atteindre; ou sous la figure d'un homme à l'aspect sévère, tenant une hache, un sabre, et sur ses genoux un faisceau de verges délié.

— Syn. comp. CHÂTIMENT. PUNITION. Le *châtiment* est une correction; la *punition* n'est qu'une mortification faite à celui qu'on punit. || CHÂTIMENT. PEINE. C'est le souverain qui inflige la *peine*; c'est un supérieur qui ordonne le *châtiment*.

CHAT-MARIN. s. m. Ichthyol. Nom vulgaire de l'anarsichas-loup, d'une espèce du genre pimélode, du silure-chat, et du squale-roussette.

CHATOIEMENT. s. m. Minér. Reflets variés produits par certaines pierres, lorsqu'on change l'angle sous lequel on les regarde. Cette expression fait allusion à l'éclat changeant des yeux du chat dans l'obscurité.

— Effet produit par une surface chatoyante.

CHATON. s. m. (dim. de *chat*). Petit chat. Un chaton. Un petit chaton.

CHATON. s. m. (rad. lat. *capsa*, caisse). La partie d'une bague dans laquelle une pierre précieuse est enchâssée. La pierre est tombée du chaton.

— La pierre montée. Elle avait au doigt une belle rangée de chatons.

— Anat. Lame osseuse, contournée sur elle-même, qui embrasse la base de l'apophyse styloïde du temporal. || Cavité de l'humeur vitrée dans laquelle se trouve le cristallin.

— Pathol. Cavité particulière que forme la matrice après l'expulsion du fœtus, et dans laquelle le placenta se trouve retenu.

— Bot. Mode d'inflorescence propre à certains arbres, surtout à ceux de la famille des amentacées et des conifères, résultant de la réunion de fleurs unisexuelles, disposées en épi autour d'un axe commun, au moyen de bractées faisant l'office de pédoncules. || Le vert qui couvre la coquille de la noisette, lorsqu'elle est encore sur le noisetier. || Partie qui enferme la graine de la tulipe.

CHATONIE. s. f. (rad. *chat*). S'est dit autrefois pour Niche, tour de page.

CHATONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Chatonner. S'empl. adjectiv. Diamant chatonné.

— adj. Pathol. Renfermé comme dans un chaton. || *Calculs chatonnés.* Pierres urinaires, adhérentes à la face interne de la vessie, de sorte qu'elles sont immobiles, et ne peuvent se porter dans les diverses parties de cet organe, comme celles qui sont libres. || *Placenta chatonné.* Placenta retenu dans une poche particulière de la matrice.

CHATONNEMENT. s. m. Techn. Action d'encastrer dans un chaton.

— Pathol. Rétention des calculs urinaires dans les différentes cavités naturelles ou accidentelles, ou du placenta dans une contraction irrégulière des fibres de l'utérus. Le chatonnement des calculs vésicaux.

CHATONNER. v. a. 1re conj. Encastrer dans un chaton.

— S'est dit autrefois pour Ramper, aller à quatre pattes.

CHATOUILLE. s. f. Ichthyol. Nom vulgaire d'une espèce du genre ammocète, le pétranyzon branchial. || Un des noms vulgaires du poulpe commun.

— Pêch. Espèce de petite lamproie fréquemment employée pour la pêche de l'anguille, du brochet et de la lotte.

CHATOUILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Chatouiller. S'empl. adjectiv.

CHATOUILLEMENT. s. m. (rad. *chatouiller*). Action de chatouiller. Le *chatouillement* s'opère en titillant les nerfs d'une partie par des attouchements doux. (Sédillot.)

— La sensation qui en résulte. Être sensible au moindre chatouillement. Le chatouillement excite ordinairement le rire. Il paraît, par l'exemple du *chatouillement*, que le mouvement du plaisir poussé un peu trop loin devient douleur, et que le mouvement de la douleur un peu modéré devient plaisir. [illegible]

— Par extens. Certaines impressions agréables que reçoivent les sens. Cette harmonie cause à l'oreille un doux chatouillement. Quel agréable *chatouillement* cause l'approbation du monde dans les esprits vains, lorsqu'ils s'entendent nommer parmi les docteurs célèbres (Bens.)

CHATOUILLER. v. a. 1re conj. (pr. *cha-tou-ié*; du lat. *catullare*, pour *catulire*; rad. *catus*, chat; on sait que le chat est le plus chatouilleux des animaux). *Je chatouille*, etc. *Nous chatouillons, vous chatouillez, ils chatouillent. Je chatouillais*, etc. *Nous chatouillions, vous chatouilliez, ils chatouillaient. Que je chatouille*, etc. *Que nous chatouillions, que vous chatouilliez, qu'ils chatouillent.* Causer, en certaines parties du corps, par un attouchement léger, un mouvement involontaire, un tressaillement qui provoque ordinairement à rire. Chatouiller quelqu'un aux côtés. Chatouiller à la plante des pieds. Ne le chatouillez pas si fort. Il y avait parmi les anabaptistes une secte de fanatiques qui, ne voulant point s'écarter de la maxime

de l'Église qui abhorre l'effusion du sang, avaient imaginé un genre de supplice fort singulier : c'était de *chatouiller* ceux qu'ils condamnaient à la mort, jusqu'à ce qu'ils expirassent. (Ess. hist. sur Paris.)

— Manég. *Chatouiller un cheval de l'éperon.* Le toucher légèrement avec l'éperon.

— Par extens. se dit de tout ce qui produit sur les sens des impressions agréables. Le vin chatouille le palais, le gosier. La musique, l'harmonie chatouille agréablement l'oreille, les oreilles.

Un auteur vertueux, dans ses vers innocents,
Ne corrompt point le cœur en *chatouillant* les [sens.
(Boileau.)

— Iron. pop. Tirer les oreilles.

— Fig. Plaire, flatter. Quand on lui dit du bien de ses enfants, on le chatouille par l'endroit le plus sensible. La flatterie chatouille les oreilles des grands. De tels éloges doivent chatouiller son amour-propre. La louange *chatouille* et gagne les esprits. (La Font.)

Mercier, tu disais vrai : la vaine renommée,
Dont la douceur *chatouille* un imprudent auteur,
Lui coûte bien souvent le calme et le bonheur.
(Satiriques.)

— On dit aussi *chatouiller l'orgueil.*

— *Chatouiller son âme.* Se flatter de quelque espérance, s'entretenir agréablement dans quelque douce pensée.

Mais, ô rigueur du sort ! tandis que je m'arrête
A *chatouiller* mon âme en ce contentement,
Je ne m'aperçois pas que le destin m'apprête
Un autre partement. (Malherbe.)

— Ce mot n'est pas du style noble, Corneille avait déjà cherché à l'ennoblir.

L'aise de voir la terre à son pouvoir soumise
Chatouillait malgré lui son âme avec surprise.

Il était réservé à Racine d'élever cette expression à la hauteur de la tragédie : il unit l'idée physique de chatouillement du cœur avec l'idée morale de chatouillement de l'orgueil; cette sorte d'alliance de mots, qui ordinairement produit un mauvais effet, est admirable dans ce vers de Racine :

Ce nom de roi des rois et de chef de la Grèce
Chatouillait de mon cœur l'orgueilleuse fai- [blesse....

parce que le poète a ménagé adroitement sa transition du physique au moral par la disposition des mots. S'il avait dit : De mon cœur *chatouillait* l'orgueilleuse faiblesse, il n'aurait fait qu'un vers condamnable, parce que l'image de *chatouiller* se serait portée sur le mot *faiblesse.*

— Moun. *Chatouiller le remède.* Approcher du remède de loi, de si près, que la différence en est infiniment petite.

— S'empl. aussi absol. Il faut que sa douceur flatte, *chatouille*, éveille. (Boil.)

— SE CHATOUILLER. v. pron. Se causer réciproquement la sensation produite par le chatouillement. Ces deux enfants se chatouillent sans cesse.

— Prov. et fig. *Se chatouiller pour se faire rire.* S'exciter à la gaieté, à la joie, pour un faible sujet, ou même sans sujet.

— Être chatouillé. La vanité n'ouvre un livre que pour se *chatouiller* en le critiquant. (Boiste.)

CHATOUILLEUX, EUSE. adj. (rad. *chatouiller*). Qui est fort sensible au chatouillement. En général, les femmes, comme plus passionnées, sont plus *chatouilleuses.* (Sédillot.) Les jeunes gens sont plus *chatouilleux* que les vieillards. (Id.)

— Manég. *Chatouilleux à l'éperon.* Se dit d'un cheval qui, au lieu d'obéir à l'éperon, hennit et rue.

— Fig. et fam. *Cet homme est bien chatouilleux.* Il s'offense aisément, il se fâche pour peu de chose. || Il est délicat sur le point d'honneur.

— Syn. Délicat, sensible.

— Fig. *Cette affaire, cette question est bien chatouilleuse.* Il faut la traiter avec beaucoup de circonspection, parce que les plus légères erreurs auraient de graves inconvénients. Prenez garde, vous traitez là un point bien chatouilleux.

— Scabreux, dangereux. Flanquer en lieux chatouilleux les troupes marchant en la campagne.

J'en eusse été peut-être moins épris,
Si de tes vers la *chatouilleuse* amorce
N'eût secondé sa puissance et sa force.
(L. Racine.)

— Gaillard, graveleux, licencieux.

Souriant d'un souris badin
A ces paroles *chatouilleuses*
Qui font baisser un œil malin
A mesdames les précieuses. (Voltaire.)

— Il ne se met guère qu'après son substantif. Un homme chatouilleux, une affaire chatouilleuse, une question chatouilleuse.

CHATOYANT, ANTE. adj. (ét., *œil de chat*). Se dit des objets qui, vus sous différents aspects, semblent changer de couleur, comme l'œil du chat. Etoffe chatoyante. Pierre chatoyante. Couleur chatoyante. Les pierres appelées œils-de-chat sont toutes *chatoyantes.* (Buff.) Voyez le réseau *chatoyant* dont elle tapisse l'aile du ciron. (Bouffl.)

— Entom. Épithète d'une espèce de mouche dont le corselet est d'un gris perlé.

— Erpét. Épithète d'une espèce de couleuvre appelée ainsi à cause de ses écailles chatoyantes.

— Minér. Se dit d'une pierre demi-transparente qui a des reflets variés et brillants, suivant l'aspect sous lequel on la voit, comme le quartz chatoyant.

— Il suit ordinairement son substantif. Couleur chatoyante.

CHATOYER. v. n. 1re conj. (ét., *œil de chat*). L'*y* se change en *i* dans toutes les personnes dont la terminaison commence par un *e* muet. *Il chatoie, ils chatoient.* Changer de couleur selon les différents aspects. A Nîmes, on en fabrique des étoffes qui bruissent et *chatoient* comme des métaux. (A. Martin.)

— Lapid. Se dit de l'éclat de certaines pierres précieuses qui jettent des rayons comme l'œil d'un chat.

— Fig. On a dit en parlant du style : Ce style-là *chatoie*, mais après le premier coup d'œil tous ces faux brillants disparaissent.

CHAT-PARD. s. m. (ét. fr., *chat*, *léopard*, à cause de sa ressemblance avec ces deux animaux). Mamm. Nom vulgaire du serval.

CHÂTRE (LA). Géogr. Ch.-l. d'arr. (Indre); 4,400 hab.; à 277 kilom. de Paris.

CHÂTRÉ, ÉE. part. pass. du v. Châtrer. S'empl. adjectiv. Homme châtré. Enfant châtré. Ouvrage châtré. Les chevaux *châtrés* jeunes sont plus dociles et en général d'un meilleur usage que ceux *châtrés* plus tard. (Rozier.)

— Fig. *Voix châtrée.* Voix claire et féminine.

— S'empl. substantiv. C'est un châtré. Voix de châtré. Les châtrés n'ont point de barbe.

Vous vivez en *châtré*, c'est un bonheur extrême;
Mais ce n'est point assez : Dieu veut encor qu'on [l'aime.
(Voltaire.)

— *Mine de châtré.* Visage désagréable, pâle, et tout efféminé.

— Syn. comp. CHÂTRÉ. CASTRAT. EUNUQUE. HONGRE. *Castrat* se dit d'un homme à qui l'on a retranché les testicules pour quelque cause que ce soit. *Châtré* se dit des animaux auxquels on a fait la même opération pour les empêcher d'engendrer. *Eunuque* se dit des castrats employés à la garde des femmes dans les sérails. *Hongre* ne se dit que des chevaux.

CHÂTRER. v. a. 1re conj. (du lat. *castrare*, même signif.). Rendre inhabile à la génération en enlevant les testicules. Châtrer un homme, un cheval, un chat, un bélier, un taureau, etc. On châtre les taureaux et les béliers pour les engraisser et pour les rendre plus dociles.

— *Châtrer une truie, une chienne*, etc. Leur faire une opération qui les mette hors d'état d'avoir des petits || On le dit aussi des femmes. Galien prétend qu'on ne peut les châtrer sans exposer leur vie.

— Fig. Enlever ce qu'il y a de meilleur. C'est pour lui qu'elles détournent le pain, *châtrent* la marmite, écrèment le poêlon de la bouillie. (Guzm. d'Alfar.)

— Fig. et fam. Retrancher des ouvrages d'esprit ce qui choque les bonnes mœurs, la religion ou le gouvernement. Martial, dans cette édition, n'est pas entier; il a été châtré. On a châtré cette histoire en plusieurs endroits. La censure châtre les écrits.

— Fig. On l'a dit aussi en parlant des désirs, etc. Montaigne, en parlant du vœu d'ignorance, dit que c'est aussi *châtrer* nos appétits désordonnés d'émousser cette cupidité qui nous époinçonne à l'étude des livres, et priver l'âme de cette complaisance voluptueuse qui nous chatouille par l'opinion de la science. || L'homme se taille de la besogne pour être misérable.... employant et étendant sa misère, au lieu de la *châtrer* et de la raccourcir. (Charron.)

— *Châtrer des cotrets, des fagots.* En ôter quelques bâtons.

— *Châtrer des ruches.* Enlever avec un couteau de fer fait exprès la cire et le miel d'une ruche.

— Agric. *Châtrer une vigne.* En couper les rejetons qui poussent vers le pied. || *Châtrer des tiges de tabac.* En enlever les têtes.

— Hortic. *Châtrer un fraisier, un cep de vigne.* En ôter les rejetons superflus. || *Châtrer des melons, des concombres.* En retrancher quelques fleurs ou des rejetons inutiles. || *Châtrer un œillet.* Couper les marcottes lors-

— Techn. *Châtrer une roue.* Oter une faible partie des jantes pour en resserrer les rais.

— SE CHÂTRER. v. pron. Se priver soi-même des parties de la génération.

— Fig. Etre châtré. Se dit en parlant des objets mutilés par la censure, par la critique, etc. C'est ainsi que se châtrent les écrits.

— Syn. simpl. Couper, amputer, mutiler, élaguer, émonder, retrancher, tailler.

— En parlant des animaux, ce mot ne s'emploie que dans le style familier; en parlant des hommes on évite de s'en servir, et l'on a recours à une périphrase, comme Tarir la source de la vie, livrer au rasoir infamant, faire subir le supplice d'Abailard, mutiler l'organe de la vie, cesser d'être homme sans cesser de vivre.

Ce froid ambitieux, dans sa lâche folie,
Ose attaquer en lui les sources de la vie :
Il s'enlève ce bien à tout mortel si cher,
Et qui dans Abailard dépiut tant à Fulber.
(Anonyme.)

CHÂTREUR, EUSE. s. (rad. *châtrer*). Celui, celle qui fait métier de châtrer les animaux. Châtreur de chiens. Couteau de châtreur. Châtreuse de chats.

CHÂTRILLON. s. m. (pr. *châ-tri-ion*). Se disait pour Jeune et petit animal auquel on a fait subir ou auquel on doit faire subir la castration.

CHAT-ROCHIER. s. m. Ichthyol. Nom vulgaire du squale chaton.

CHÂTRURE. s. f. Art vétér. Opération de la castration que l'on fait subir aux animaux au moyen d'un caustique.

CHATSCHATEL. s. m. Art milit. Sorte de machine que saint Louis fit construire durant les croisades, pour protéger les travailleurs.

CHATTE. s. f. (rad. *chat*). Mamm. Nom de la femelle du chat. V. CHAT.

— Mar. Sorte de grappin, qui sert à accrocher au fond de l'eau un câble tendu qui a besoin d'en être sorti sans lever l'ancre à laquelle il est attaché, ou pour ressaisir les cordages qu'on a laissé tomber dans une rade. || Espèce de chasse-marée à fond un peu plat, servant à la pêche. || Se dit encore de divers bâtiments employés comme allèges ou comme barques-citernes.

— Hortic. Espèce de concombre d'Egypte.

CHATTEMENT. adj. (rad. *chat*). A la manière des petits chats. Ce mot, employé par d'Alembert, ne pourrait être admis que dans un langage très-familier.

— Fig. D'une manière hypocrite.

CHATTEMITE. s. f. (ét. bas lat., *cata*, chatte; *mitis*, douce). Fam. Personne qui affecte une contenance douce, humble et flatteuse, pour tromper quelqu'un. Voyez-vous cette chattemite. Comme elle fait la chattemite. Il a beau faire la chattemite, il ne me trompera pas.

Que maudit soit l'amour, et les filles maudites
Qui veulent en tâter, puis font les *chattemites !*
(Molière.)

CHATTER. v. n. 1re conj. Ne se conjugue qu'à la troisième personne. Pop. Se dit d'une chatte qui fait ses petits. Une chatte qui est prête à chatter. Elle a chatté cette nuit.

CHATTERIE. s. f. (rad. *chat*). Se dit, dans le langage familier et enfantin, des bonbons, des friandises que l'on donne aux enfants.

— Fausse caresse.

CHATTERTON (Thomas). Célèbre par la précocité de son talent, la bizarrerie de son caractère et les malheurs qui en furent la suite, naquit à Bristol en 1752. Il s'empoisonna, le 25 août 1770, avant d'avoir atteint sa dix-huitième année.

CHATY. s. m. Comm. Etoffe en poil de chèvre d'Angora.

CHATZINTZARIEN s. m. (pr. *kat-sin-tsa-rien*). Hist. relig. Nom donné aux sectaires grecs chassés de Constantinople par l'ordre de Théodose le Jeune, pour avoir nié la vertu du cantique connu sous le nom de Trisagion.

CHAUBOUILLER. v. a. 1re conj. Se disait pour Brûler au moyen d'un liquide bouillant.

CHAUBOULURE. s. f. Cloche ou phlogose qui se manifeste sur la peau après une brûlure occasionnée par un liquide bouillant. Il fut couvert de chauboulures. Omiss. des dict.

CHAUCE. s. m. Nom d'un des peuples de la confédération des Francs; ils habitaient le pays situé entre le Weser et l'Elbe, sur la mer du Nord.

CHAUCER (Geoffroy). Le plus ancien des poètes classiques anglais, né en 1328, mort en 1400. Ses ouvrages sont aujourd'hui fort difficiles à entendre.

CHAUCERIE. s. f. Se disait autrefois pour Métier de culottier et de cordonnier.

CHAUCHE-BRANCHE. s. f. Techn. Levier pour élever de grands fardeaux.

— Ornith. Nom vulgaire de l'engoulevent.

CHAUCHE-POULE. s. m. Ornith. Nom vulgaire du milan.

CHAUCHER. v. a. 1re conj. (du celt. *chaucqat*, mâcher). S'est dit autrefois pour Fouler avec force.

CHAUCHE-VIEILLE. s. f. Le cauchemar.

chaux). S'est dit autrefois pour Four à chaux.

CHAUCIQUE. s. m. Linguist. Langue autrefois en usage dans la Frise orientale.

CHAUD, AUDE. adj. (du lat. *calidus*, même signification). Qui donne de la chaleur. Le feu est chaud. Le soleil est bien chaud aujourd'hui. Temps chaud. Climat chaud. La journée a été très-chaude. Les vautours se trouvent dans toutes les contrées *chaudes* du monde. (A. Martin.)

— Qui a de la chaleur. Eau chaude. Bain chaud. Fer chaud. Four chaud. Mettre quelque chose sous les cendres chaudes. Prendre un bouillon chaud. Pâté chaud. Il faut manger cela tout chaud. Cette soupe est bien chaude. Une chambre chaude. Avoir les pieds chauds, les mains chaudes.

Dans cette *chaude* enceinte avec goût éclairée,
Mille heureux passe-temps abrégent la soirée.
(Delille.)

— Phys. Un corps est *chaud*, par rapport à un autre, lorsqu'il a pour le calorique moins d'attraction que celui auquel on le compare.

— *Chaudes larmes.* Celles qui coulent avec impétuosité, quand on a le cœur serré de quelque douleur violente. || *Pleurer à chaudes larmes.* Pleurer excessivement.

— *Tempérament chaud.* Tempérament ardent.

— Prov. et fig. *Il faut battre le fer pendant qu'il est chaud.* Il ne faut point se relâcher dans la poursuite d'une affaire, quand elle est en bon train. || Fig. et fam. *Cet ouvrage est encore tout chaud de la forge.* Il sort des mains de l'auteur, il a été achevé tout récemment. || *Avoir les pieds chauds.* Jouir des commodités de la vie, être dans une situation heureuse et agréable. || *Il en parle bien à son aise, il a les pieds chauds.* Se dit d'un homme qui parle de sang-froid des misères et des douleurs qu'il n'éprouve pas. || *Froides mains, chaudes amours.* La fraîcheur des mains annonce ordinairement un tempérament ardent. || *Il a la main chaude.* Se dit de celui qui gagne plusieurs parties de suite, à certains jeux où le gagnant fait toujours. || *Il ne trouve rien de trop chaud ni de trop froid; il n'y a rien de trop chaud ni de trop froid pour lui.* Se dit d'un homme avide, qui veut tout avoir, qui prend de toutes mains. || *Si vous n'avez rien de plus chaud, vous n'avez que faire de souffler.* Se dit pour donner à entendre à une personne qu'elle se flatte vainement de quelque espérance. || *Le rendre tout chaud, le rendre chaud comme braise.* || Se venger promptement de quelque tort qu'on a reçu. || Faire une repartie vive et prompte à un propos piquant. Il m'a joué un mauvais tour, je le lui ai rendu chaud comme braise. || *Il n'y a rien de si chaud où il ne se fourre le doigt.* || *Il est accouru tout chaud et tout bouillant nous annoncer cette nouvelle.* || Iron. *Vous êtes un chaud lambin, un chaud lancier.* Se dit à ceux qu'on veut taxer de froideur.

— *Main chaude.* Jeu où une personne, courbée sur les genoux d'une autre et les yeux fermés, reçoit des coups dans une de ses mains, qu'elle tend derrière elle, et doit deviner qui l'a touchée. Jouer à la main chaude.

— *Être chaude.* Se dit des femelles de quelques animaux, lorsqu'elles sont en chaleur. Cette chienne est chaude. Chienne chaude.

— Se dit des vêtements qui conservent ou qui augmentent la chaleur naturelle. Cet habit, ce manteau est bon et chaud. Le renne offre une fourrure plus *chaude* que la brebis. (B. de St-P.)

— Qui augmente la chaleur intérieure du corps. Le vin est chaud. Les épiceries sont chaudes.

— Pathol. *Fièvre chaude* Fièvre ardente et accompagnée de délire.

— Prov. et fig. *Tomber de fièvre en chaud mal.* Tomber dans un état fâcheux, dans un pire.

— Fig. Ardent, passionné, zélé. C'est un homme chaud en amitié. Un ami chaud. Un chaud partisan. Etre chaud sur une affaire. Comme vous êtes chaud sur cette question. Les plus ardents défenseurs d'un système politique ne sont le plus souvent que de *chauds* égoïstes. (Boiste.)

Je crois qu'un ami *chaud*, et de ma qualité,
N'est pas assurément pour être rejeté.
(Molière.)

— Fig. *Ne trouver rien de trop chaud.* Ne trouver rien de difficile pour son ardeur. La maréchale de La Ferté est tellement convertie, qu'on ne saurait l'être plus sincèrement. Elle ne trouve rien de trop *chaud* dans le service de Dieu. (Mme de Sévig.)

— Fam. *Il n'est ni chaud ni froid.* Se dit d'un homme qui ne se détermine ni d'un côté ni de l'autre. || *Etre chaud de vin.* Avoir un peu trop bu.

— Littér. *Style chaud.* Style animé. || *Il est chaud dans sa composition.* Sa composition est vive et animée.

— Peint. *Ton chaud, coloris chaud.* Ton, coloris brillant et vigoureux. || *Tableau chaud de couleur.*

— Art milit. *Action, affaire chaude, attaque chaude.* Action, affaire, attaque où le combat est sanglant. Deux profondes cicatrices, l'une au flanc, l'autre au poitrail, prouvaient que ce cheval avait assisté à de *chaudes* batailles. (E. Sue.)

dispute, la querelle fut chaude.

— *Alarme chaude.* Grande et soudaine alarme. Donner une alarme bien chaude.

— Fig. et fam. *La donner bien chaude.* Donner une grande alarme en faisant le mal plus grand qu'il n'est. Il nous l'a donnée bien chaude.

— Fig. Prompt, qui se met facilement en colère. Il est chaud et emporté. Il a la tête chaude.

— *Avoir le sang chaud, la tête chaude.* S'emporter facilement.

— Fam. Récent. Cela est encore tout chaud. Il m'apporta la nouvelle toute chaude. Les récompenses toutes *chaudes* ont un prix merveilleux. (Mme de Sévig.) Les plaisanteries ne sont bonnes que quand elles sont servies toutes *chaudes.* (Volt.)

— S'emploie adverb. pour Chaudement, à un degré, à un état chaud. Boire chaud. Manger chaud. Servir chaud. Tout le monde rentre dans la ferme et dans la maison, chacun se tient chaud au poêle. (Michelet.)

— *Tenir chaud,* c'est-à-dire tenir le corps dans un état chaud. Se dit des vêtements qui protègent contre le froid ou qui augmentent la chaleur naturelle du corps. Cet habit vous tiendra chaud.

— Loc. adv. et pop. *Chaud, chaud!* Sur le-champ, sans perdre de temps.

— Technol. *Dorer chaud.* Animer le feu dans un fourneau d'essai rempli de charbons allumés, en ouvrant le soupirail ou la porte du cendrier, et en mettant un ou plusieurs gros charbons embrasés à l'embouchure du moufle.

CHAUD. s. m. Chaleur. Il fait grand chaud. Avoir chaud. Souffrir le chaud et le froid. Mourir, étouffer de chaud. Crever de chaud. Il fait chaud dans cette chambre comme dans un four, comme dans une étuve.

Le *chaud*, la solitude, et quelque dieu malin,
L'invitèrent d'abord à prendre un demi-bain.
(La Fontaine.)

— *Il fait chaud comme dans un four.* Se dit, par exagération, pour exprimer qu'il fait très-chaud.

— Fig. et fam. *Il faisait chaud à cette affaire, à cette action, à cette attaque.* On y courait de grands dangers. Il se garda bien d'y aller, il y faisait trop chaud.

— Prov. et fig. *Souffler le chaud et le froid.* Louer et blâmer une même chose; parler pour et contre une personne; être tour à tour d'avis contraires.

Arrière ceux dont la bouche
Souffle le *chaud* et le froid! (La Font.)

— Fig. et fam. *Cela ne lui fait ni froid ni chaud.* Cela lui est indifférent, ne peut lui nuire. || *Cela ne fait ni chaud ni froid.* Se dit de ce qui ne sert ni ne nuit à une affaire.

— Philos. C'était, chez les anciens, un des éléments des choses.

— Syn. comp. CHAUD. CHALEUR. Le *chaud* est un air qui accable; la *chaleur*, un feu qui dévore.

CHAUDE. s. f. (rad. *chaud*). Techn. Se dit, dans les forges, de la double action de faire chauffer le fer suffisamment pour être forgé, et de le forger. Il faut deux ou trois chaudes pour forger cette pièce de fer. Les orfèvres en vaisselle plate emploient le mot *chaude* dans le même sens. Il faut plusieurs chaudes pour forger un plat, une assiette.

— Degré de cuisson qu'on donne à la matière du verre. Cette chaude doit produire un millier de verres.

— *Chaude grasse* ou *suante.* Celle dans laquelle le fer sortant de la forge est bouillonnant et presque en fusion.

— *Donner une chaude à la besogne.* Mettre le métal au feu chaque fois qu'on veut le travailler sur l'enclume.

— *Battre la chaude.* Se disait autrefois, dans les monnaies, pour Battre les lingots d'or sur l'enclume à coups de marteau, après qu'ils avaient été tirés du moule, avant que de les donner aux ouvriers.

— Pop. *Donner une chaude.* Allumer le feu de manière à lui faire jeter une flamme vive, pour se réchauffer, lorsqu'on a passé quelques heures à l'air froid ou dans un lieu sans feu.

— Loc. adv. *A la chaude.* Pendant qu'une chose est chaude. Ce métal ne peut se forger qu'à la chaude.

— Fig. fam. et vieux. Sur l'heure, dans le premier moment. Cela s'est fait à la chaude. On attaque l'ennemi à la chaude. Je reçois le lundi une de vos lettres; j'y fais une réponse à la *chaude.* (Mme de Sévig.)

— Loc. adv. *Sur la chaude.* Au premier moment.

CHAUDÉ, ÉE. part. pass. du v. Chauder. S'empl. adjectiv. Champ chaudé.

CHAUDEAU. s. m. (rad. *chaud*). Sorte de bouillon chaud que l'on portait autrefois aux mariés le lendemain de leurs noces.

— Lait de poule qu'on donnait aux femmes nouvellement accouchées.

— Toute boisson chaude. Ce mot vieillit.

— Pharm. Mélange de bière et d'œufs dont on fait usage dans la dyssenterie.

CHAUDE-BRANCHE. s. f. Espèce de levier. Inusité.

CHAUDE-CHASSE ou **CHAUDE-SUITE**

[illegible]

— Chasse vive et forcée.

CHAUDE-COLE. s. f. Est employé dans les vieilles lois et ordonnances pour Colère, emportement.

— *A la chaude-cole.* D'un premier mouvement.

CHAUDELAIT. s. m. Art culin. Espèce de gâteau composé de lait, de farine et d'anis.

CHAUDEMENT. adv. (rad. *chaud*). De manière que la chaleur se puisse conserver. Se bien vêtir et se tenir chaudement. Mettre de la viande devant le feu pour la tenir chaudement. On est fort chaudement dans cette chambre.

— Fig. Avec ardeur, avec vivacité. Poursuivre chaudement une affaire, une personne. Prendre une affaire chaudement. Cette affaire a été suivie chaudement. Voltaire prétend que dans ce sens ce mot est proscrit du style noble.

— Fam. Promptement.

— On peut le mettre entre l'auxiliaire et le participe. Il est vêtu chaudement, ou Il est chaudement vêtu. Il a suivi chaudement cette affaire, ou Il a chaudement suivi cette affaire.

CHAUDE-PISSE. s. f. Pathol. Nom vulgaire de la blennorrhagie, ainsi appelée à cause de la douleur brûlante qui accompagne et qui suit l'excrétion de l'urine. On évite, par bienséance, de se servir de ce mot. || Plur., des *chaudes-pisses.*

CHAUDER. v. a. 1re conj. Agric. Mêler de la chaux avec la terre d'un champ. Chauder un champ.

— SE CHAUDER. v. pron. Être chaudé. C'est dans cette saison que les champs se chaudent.

CHAUDERET. s. m. Batt. d'or. Moule qui sert à étendre l'or et l'argent.

CHAUDERIE. s. f. Caravansérails bâtis dans l'Inde sur les grandes routes pour recevoir les voyageurs, à quelque caste qu'ils appartiennent.

CHAUDES-AIGUES. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Saint-Flour (Cantal); 2,400 hab. Eaux thermales ferrugineuses.

CHAUDIER. v. n. 1re conj. Vèner. Entrer en chaleur. Se dit des levrettes.

CHAUDIÈRE. s. f. (du lat. *caldarium*). Grand vaisseau, ordinairement de cuivre, où l'on fait cuire, bouillir, chauffer quelque chose. Chaudière de cuisine. Chaudière de teinturier, de raffineur de sucre, de brasseur de bière.

— Contenu d'une chaudière. Une chaudière d'huile.

— *Chaudière bouillante.* Chaudière où il y a un liquide bouillant.

— Techn. *Chaudière à vapeur.* Vaisseau de cuivre, de tôle ou de fonte, exactement fermé, dans lequel l'eau se transforme en vapeur. La chaudière de cette machine à vapeur a crevé, a éclaté. || *Chaudière évaporatoire.* Celle qui est à grande surface. || *Chaudière à basse pression.* Celle qui produit de la vapeur à une tension égale ou peu supérieure à celle de l'atmosphère. || *Chaudière à moyenne pression.* Celle dans laquelle la vapeur a une tension de deux à quatre atmosphères. || *Chaudière à haute pression.* Celle où la vapeur ne se développe que sous une pression supérieure à quatre atmosphères. || Partie du four à chaux qui se trouve au-dessus du cendrier. || Chez les argenteurs, vase de fonte peu profond, rempli de feu, sur lequel ils placent les mandrins ou porte-mouchettes, parce qu'il faut toujours les entretenir très-chauds. || Les raffineurs de sucre emploient plusieurs chaudières. La chaudière à cuire, la chaudière à clarifier, la chaudière à éclairer, la chaudière à écumer.

— Mar. *Chaudière d'étuve.* Vase qui, dans les ports, sert à faire chauffer le goudron. || Très-grand vaisseau en cuivre dans lequel on fait cuire les aliments des équipages des vaisseaux. || *Faire la chaudière.* Surveiller la cuisson des aliments qui y sont renfermés. || *Manger à la chaudière.* N'avoir ni table ni poste particulier. || *Petite chaudière.* Chaudière portative qui sert à la maistrance. Il mange à la petite chaudière. Il a droit à la petite chaudière. || *Faire chaudière.* Faire bonne chère. Les mariniers qui ont pris à la ligne ou au harpon de gros poisson en font chaudière.

— Parmi les sauvages, *Faire chaudière avec les étrangers,* C'est mêler ses viandes avec les leurs, les partager en signe d'amitié ou d'hospitalité, et les manger avec eux.

— Blas. Meuble qui, surtout en Espagne et en Portugal, est une preuve de grande noblesse, parce qu'il ne se trouvait que sur les écus des plus grands seigneurs.

— Hist. Les païens ont souvent fait souffrir le martyre dans des chaudières d'huile bouillante.

— Ce mot s'empl. quelquefois pour l'Enfer.

. . . Il est ici-bas des *chaudières* bouillantes,
Où l'on plonge à jamais les âmes mal vivantes.
(Molière.)

— Syn. simpl. Chaudron, cuve, marmite. Chaudière et ses synonymes sont familiers. Les poètes disent souvent l'airain, le bronze, etc., pour la chaudière. || Epith. Brûlante, fumante, bouillante, ardente, refroidie.

— Syn. comp. CHAUDIÈRE. CHAUDRON. CUVE. La *chaudière* diffère du *chaudron* en ce qu'elle n'a pas d'anse pour la suspendre. On ne fait

verse déjà bouillant, ou on l'y chauffe par un jet de vapeur.

CHAUDON (Louis-Mayeul). L'un des plus laborieux biographes du XVIIIe siècle, né en 1737, mort en 1817, est surtout connu par un nouveau dictionnaire historique, bien supérieur à tous ceux qui existaient auparavant.

CHAUDRÉE. s. f. (rad. *chaud*). Technol. Quantité de soie à teindre en noir à la fois.

CHAUDRERIE. s. f. V. CHAUDERIE.

CHAUDRET. s. m. Technol. Livret de 850 feuilles de baudruche à l'usage du batteur d'or. || Le plus petit des moules à étendre l'or.

CHAUDRETTE. s. f. Pêch. V. CAUDRETTE.

CHAUDRON. s. m. (rad. *chaud*). Petite chaudière ordinairement de cuivre jaune poli à l'intérieur, qui a une anse, d'un usage très-fréquent, soit dans les arts, soit dans l'économie domestique. Faites bouillir cela dans un chaudron. Écurer un chaudron. Mettre un chaudron sur le feu. Un grand, un petit chaudron. Gare la cage ou le *chaudron!* (La Font.)

— Myth. *Chaudron résonnant de Dodone.* Vase de bronze placé sur une colonne, en face de laquelle se trouvait une autre colonne, où était placée la statue d'un enfant qui tenait un fouet d'airain mobile et à plusieurs cordes. Lorsqu'un certain vent venait à souffler, il poussait ce fouet contre le chaudron, qui résonnait tant que le vent durait.

— *Chaudron d'une cassolette.* Partie où l'on met les odeurs, et sous laquelle on met le feu.

— On dit, pour blâmer le son d'une cloche, que *ce n'est qu'un chaudron.*

— Prov. *Couvercle digne du chaudron.* Il rencontrait gens aussi fous que lui, et, comme dit le proverbe, couvercle digne du *chaudron.* (Rabelais.)

— Mar. Calotte de plomb, percée de plusieurs trous, et clouée sous le pied d'une pompe, pour empêcher les ordures de la cale de s'y introduire. || Petite calotte de cuivre, clouée sur l'habitacle, et percée de quelques trous, pour laisser passage à la fumée de la lampe d'habitacle.

— Bott. Genouillère aussi haute en dedans qu'en dehors.

— Boyaud. Espèce de baquet ou tonneau coupé, dans lequel on fait tremper les boyaux.

CHAUDRONNÉE. s. f. Ce qu'un chaudron peut contenir.

CHAUDRONNERIE. s. f. Art du chaudronnier. Apprendre la chaudronnerie.

— Fabrique d'ustensiles de cuivre. Il est à la tête d'une chaudronnerie. Etablir une chaudronnerie.

— Le commerce du chaudronnier. La chaudronnerie va mal.

— Toute marchandise de chaudronnier. Acheter de la chaudronnerie.

CHAUDRONNIER, ÈRE. s. Celui, celle qui fait ou qui vend des chaudrons, des marmites et autres ustensiles de fer ou de cuivre, pour la cuisine. Boutique de chaudronnier.

— *Chaudronnier planeur.* Celui qui ne fait que planer, polir et brunir des planches de cuivre pour la gravure. || *Chaudronnier faiseur d'instruments.* Celui qui fait des instruments de cuivre. || *Chaudronniers au sifflet.* Ceux qui viennent d'Auvergne, et courent les provinces et les grandes villes, achetant et revendant du vieux cuivre. || *Chaudronnier grossier.* Celui qui fabrique différents ustensiles de ménage et autres objets d'un usage ordinaire.

— Prov. et fig. *Faire comme les chaudronniers qui mettent la pièce auprès du trou.* Raccommoder mal quelque ouvrage.

— adjectiv. Maître chaudronnier. Ouvrier chaudronnier.

CHAUF, CHOUF ou **CHAUFETTE.** s. f. Comm. Soie de Perse.

CHAUFFAGE. s. m. (rad. *chaud*). Nom donné collectivement aux matières combustibles employées pour chauffer les maisons et les appartements pendant les rigueurs de l'hiver. Les bois de chêne, de charme, de hêtre ou d'orme, le charbon de terre, la tourbe, sont les matières qui, le plus universellement, servent de chauffage. Le bois est, sans contredit, le *chauffage* le meilleur, le plus sain, et en outre celui qui s'allie le plus avec la propreté des appartements. (Dict. des Sc. méd.)

— Quantité de bois employé à chauffer.

— Action de chauffer. Le chauffage d'un four. Le chauffage d'une machine.

— Manière de se chauffer. Le chauffage à la vapeur est très-économique.

— Temps employé à chauffer un four quelconque.

— Féod. Droit de faire couper dans une forêt royale une certaine quantité de bois pour se chauffer. Il avait son chauffage dans telle forêt. Il avait tant de stères de bois pour son chauffage. Droit de chauffage.

— Les maîtres des eaux et forêts avaient aussi, parmi leurs droits, celui de chauffage, qu'ils percevaient souvent en argent.

— Mar. *Bois de chauffage.* Se dit non-seulement du bois dont on se sert pour la cuisson des aliments ou le chauffage des gens de l'équipage, mais encore du genêt et des menus bois que l'on brûle sous la carène d'un vaisseau, pour en enlever le vieux brai.

arr. de Charolles (Saône-et-Loire); 3,800 hab.

CHAUFFE. s. f. (rad. *chaud*). Fond. Lieu où se jette et se brûle le bois qu'on emploie à la fonte des pièces.

— Techn. Opération entière de la distillation. || Une des deux grilles du chauffé dans une fonderie. || Temps employé au chauffage d'un appartement. || *Surface de chauffe.* La partie d'un appareil que l'on doit chauffer.

CHAUFFÉ, ÉE. part. pass. du v. Chauffer. S'empl. adjectiv. Poêle chauffé, eau chauffée.

— Prov. *Tu seras bien chauffé en l'autre monde.* Se dit à un méchant homme, pour le menacer de damnation.

CHAUFFÉ. s. m. Techn. Espace où le fondeur allume le feu sous le fourneau qui contient le métal à fondre.

CHAUFFE-ASSIETTES. s. m. Art culin. Ce qui sert à chauffer les assiettes, ou à les tenir chaudes. || Plur., des *chauffe-assiettes.*

CHAUFFE-CHEMISES ou **CHAUFFE-LINGE.** s. m. Econ. dom. Panier d'osier, placé sur un poêle, pour chauffer le linge. || Plur., des *chauffe-chemises*, des *chauffe-linge*, des ustensiles au moyen desquels on chauffe les chemises, le linge.

CHAUFFE-CIRE. s. m. (ét. *chauffer, cire*). Officier de chancellerie qui avait la charge de chauffer la cire pour sceller. || Plur., des *chauffe-cire*, des officiers qui chauffent la cire.

CHAUFFE-DOUBLE. s. f. Techn. Cuisson de l'eau-de-vie seconde avec de nouveau vin. || Plur., des *chauffes-doubles.*

CHAUFFE-DOUX. s. m. Se disait autrefois pour Poêle, étuve.

CHAUFFE-LIT. s. m. Écon. dom. Bassinoire; moine; tout ce qui sert à chauffer un lit. || Plur., des *chauffe-lit*, des ustensiles au moyen desquels on chauffe le lit.

CHAUFFE-PANSE. s. m. Fam. Cheminée très-basse. || Plur., des *chauffe-panse.*

CHAUFFE-PIEDS. s. m. Écon. dom. Chaufferette. || Ustensile composé d'une lampe et d'un réservoir de chaleur placé au-dessus. Le *chauffe-pieds*, appelé *augustine*, a l'avantage de pouvoir être aussi bien adopté par les hommes que par les femmes (Dict. techn.) || Plur., des *chauffe-pieds*, des ustensiles au moyen desquels on se chauffe les pieds.

CHAUFFER. v. a. 1re conj. (rad. *chaud*). Rendre chaud, en approchant du feu, en mettant sur le feu ou dans le feu, en mettant du feu dedans, etc. Chauffer le four. Chauffer un poêle. Chauffer des draps. Chauffer de l'eau.

— Art milit. *Chauffer un poste.* Faire tirer vivement l'artillerie sur ce poste. || *Chauffer une ville assiégée.* Servant à indiquer l'activité que commencent à prendre les batteries de siége offensif; les progrès que fait le feu des assiégeants; le ravage exercé par les projectiles.

— Fig. et fam. *Chauffer quelqu'un.* L'attaquer vivement par des raisonnements ou des plaisanteries. || Lui faire la cour, le circonvenir de manière à lui faire faire ce que l'on veut.

— Fig. et fam. Faire une chose avec promptitude ou avec action. Il faut chauffer un peu cette affaire, si l'on veut qu'elle réussisse.

— Anc. législ. *Chauffer les pieds.* Donner la question par le moyen du feu.

— Mar. Brûler de la paille sous la carène d'un bâtiment pour en fondre le brai, la dégager de tous les corps qui s'y sont attachés, et détruire les vers. || On chauffe aussi certains bordages, au moment de les employer, pour les courber convenablement. || *Chauffer les soutes.* Les sécher, afin que le biscuit se conserve bien.

— Techn. Tirer le soufflet dans une forge quand le fer est au feu.

— Absol. *Ce bois chauffe plus que tel autre.* Il brûle mieux, et donne plus de chaleur.

— v. n. Recevoir de la chaleur. Le four chauffe. Le bain chauffe.

— Fig. S'échauffer, s'animer. Cela chauffe.

— Fig. et fam. *C'est un bain qui chauffe.* Se dit d'un gros nuage, éclairé du soleil, qui menace de la pluie dans un temps chaud.

— Prov. et fig. *Ce n'est pas pour vous que le four chauffe.* Ce n'est pas pour vous que telle chose est préparée.

— SE CHAUFFER. Se mettre auprès d'un feu, pour en recevoir de la chaleur. Venez vous chauffer. Se chauffer les pieds, les mains.

— Fig. et fam. *Allez lui dire cela, et vous chauffer au coin de son feu.* Vous ne seriez pas bien venu à lui tenir ce langage dans un lieu où il serait le maître.

— Prov. et fig. *On saura, on verra de quel bois je me chauffe.* On saura, on verra de quoi je suis capable, quel homme je suis. S'il m'attaque, je lui ferai voir de quel bois je me chauffe. || *Nous ne nous chauffons pas du même bois.* Nous n'avons pas les mêmes sentiments, les mêmes opinions.

— Syn. comp. CHAUFFER. RENDRE CHAUD. En *chauffant* on *rend chaud.* || CHAUFFER. ÉCHAUFFER. SE CHAUFFER. S'ÉCHAUFFER. *Chauffer*, c'est communiquer à une personne ou à une chose la chaleur du feu, en la mettant et la tenant auprès. *Echauffer*, c'est dissiper la sensation du froid par du mouvement, de l'exercice, ou de quelque autre manière semblable. On *se chauffe* auprès de son feu, aux rayons du soleil; on *s'échauffe* à courir, à travailler, etc.

Petit coffre de bois garni de tôle en dedans, percé de plusieurs trous, et dans l'intérieur duquel on introduit un vase rempli de charbons ardents ou de cendres chaudes. Les femmes s'en servent pour le placer sous leurs pieds afin de les garantir du froid. Il y a aussi des chaufferettes de terre cuite. (V. GUEUX.) Chaufferette commode. Chaufferette économique. L'usage des *chaufferettes* est généralement nuisible à la santé. (Marc.)

— Petit réchaud que l'on met sur la table pour tenir les viandes chaudes.

— Coffret de bois, garni de tôle en dedans, dans lequel les ouvriers en soie allument du feu, et au-dessus duquel ils font passer le velours pour en redresser le poil, lorsqu'il a été froissé.

CHAUFFERIE. s. f. Techn. Fourneau d'affinerie, dans lequel le charbon qu'on brûle est exposé à l'action des soufflets mécaniques ou en trompes.

— Forge destinée à forger le fer qu'on veut réduire en barres. || Partie du four à briques.

CHAUFFEUR. s. m. (rad. *chauffer*). Ouvrier chargé d'entretenir le feu d'une forge, d'une machine à vapeur, etc.

— Hist. S'est dit d'une bande de brigands, répandue dans le nord et l'ouest de la France, dans la Belgique et sur les bords du Rhin, à la fin du XVIIIe siècle et au commencement du XIXe. Les chauffeurs ou chauffeurs de pieds, pour forcer les habitants des maisons qu'ils attaquaient à livrer leurs richesses, leur exposaient les pieds à un feu violent.

— adjectiv. Ouvrier chauffeur.

CHAUFFOIR. s. m. (rad. *chauffer*). Lieu d'un monastère où les religieux, les religieuses vont se chauffer. C'est l'heure où les religieuses sont au chauffoir.

— Lieu, dans les théâtres, où les comédiens et les spectateurs vont se chauffer. Aujourd'hui on dit plutôt Foyer.

— En général, toute salle commune où l'on va se chauffer.

— Chambre chauffée par un poêle que l'administration publique fait ouvrir pour les pauvres, dans les hivers rigoureux.

— Linge chaud avec lequel on couvre, on essuie un malade, une personne qui est en sueur. On lui a mis plusieurs chauffoirs, et on ne peut l'échauffer.

— Linge de propreté et de précaution à l'usage des femmes pendant l'époque de leurs menstrues.

— Techn. Caisse de tôle dans laquelle le cartier fait sécher les feuilles de carton qu'il veut coller.

CHAUFFURE. s. f. Techn. Défaut du fer ou de l'acier qui, ayant été trop chauffé, s'écaille.

CHAUFOUR. s. m. (ét. *chaux*, *four*). Grand four à cuire la chaux. On dit plus ordinairement Four à chaux.

— Magasin où le chaufournier serre le bois, la pierre et la chaux.

CHAUFOURNIER. s. m. (rad. *chaufour*). Ouvrier qui fait la chaux.

— Marchand qui la vend.

— S'empl. adjectiv. Maître chaufournier.

CHAUFROIX. s. m. (de *Chaufroix*, cuisinier). Art culin. Sorte de préparation culinaire en usage pour la volaille. Chaufroix de poulets, de perdreaux, de bécasses à la gelée.

CHAULAGE. s. m. (rad. *chaux*). Agric. Opération par laquelle, au moyen de la chaux, on détruit le germe de la carie du blé. Chaulage par immersion, par aspersion, par absorption. Chaulage à sec. Le *chaulage* fait gonfler le grain, et a l'avantage de diminuer la quantité de la semence répandue sans nuire à la récolte. (Franc.)

CHAULÉ, ÉE. part. pass. du v. Chauler. S'empl. adjectiv. Blé chaulé.

CHAULER. v. a. 1re conj. (rad. *chaux*). Agric. Faire tremper du blé dans de l'eau de chaux avant de le semer, afin de le préserver du charbon. On n'est pas dans l'usage de *chauler* le seigle, l'avoine et l'orge, quoique ces céréales soient exposées ainsi que le froment à la carie, que le chaulage a pour but de détruire; et il serait avantageux d'y recourir. (Franc.)

— Jeter de la chaux dans un champ pour amender la terre.

— SE CHAULER. v. pron. Être chaulé. Ce grain ne doit pas se chauler.

CHAULIER. s. m. Techn. Celui qui exploite un four à chaux.

CHAULIEU. (Guillaume Aufraye de). Poète aimable, né en 1639, mort en 1720, mérita par sa poésie épicurienne le surnom d'Anacréon.

CHAULIODE. s. m. (pr. *kô li-o-de;* du gr. χαυλιόδους, à dents saillantes). Ichthyol. Genre de la tribu des lucioïdes, comprenant des poissons remarquables par la longueur des dents de la mâchoire supérieure, qui croisent les branches de l'inférieure quand la gueule est fermée.

— Ornith. Genre ayant pour type le chipeau, espèce du genre canard.

— Entom. Genre de la tribu des hémérobiens, ordre des névroptères, ayant pour type le chauliode pectinicorne. || Genre de lépidoptères de la famille des nocturnes, tribu des vent sur les plantes basses, entre des feuilles réunies en paquet, et se métamorphosent dans un léger réseau, entremêlé de grains de terre et de mousse.

CHAULIODONTE. adj. des 2 g. (pr. *kô-li-o-don-te*). Zool. Dont les dents font saillie hors de la bouche, comme l'éléphant, le sanglier, etc.

CHAULIOGNATHE. s. m. (pr. *kô-li-o-ghna-te;* ét. gr., χαῦλιος, saillant; γνάθος, mâchoire). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des malacodermes, qui a pour type le téléphore de Pensylvanie.

CHAULMOOGRE. s. m. Bot. Syn. d'Hydnocarpe.

CHAULNES. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Péronne (Somme); 1,300 hab.

CHAUMAGE. s. m. (rad. *chaume*). Agric. Action de couper le chaume.

— Temps pendant lequel on le coupe.

CHAUMARD ou **CHOMARD.** s. m. Anc. art mar. Gros montant de bois fixé sur un banc du premier pont d'un grand bâtiment, pour recevoir les garants des drisses des basses vergues, et ceux des guinderesses du mât de hune.

— Bloc de bois percé de plusieurs clans qui reçoivent des réas.

CHAUME. s. m. (du lat. *calamus*, même signif.). Bot. Tige herbacée, creuse, simple, entrecoupée de nœuds, d'où naissent les feuilles, comme dans les graminées.

— Agric. La partie de la tige des céréales qui reste dans le champ après qu'elles ont été fauchées ou coupées. On l'appelle vulgairement Paille. Les chaumes sont hauts, sont forts. Dans quelques endroits on brûle le chaume sur place pour en répandre les cendres comme engrais. Brûler les chaumes.

— Par extens. Champ où le chaume est encore sur pied. Cette compagnie de perdrix s'est allée remettre dans un chaume. Battre un chaume.

— Syn. simpl. Paille, fétu, chalumeau. || Epith. Court, frêle, léger, sec, vil.

— La paille qui couvre les maisons de village, les habitations de paysans. Maison couverte de chaume. Nos villageois accueillent l'hirondelle qui vient partager leurs toits de *chaume*. (B. de St-P.)

Le pauvre en sa cabane où le *chaume* le couvre
Est sujet à ses lois. (MALHERBE.)

— Par extens. et poét. Chaumière quelconque. Etre né sous le chaume. Vivre, habiter sous le chaume. Le *chaume* qui l'attend ne le reverra plus. (H. de Latouche.) Du *chaume* hospitalier l'honorable indigence. (Delille.)

— *Chaume* s'emploie souvent par opposition à Opulence.

Et dans sa course engloutit les troupeaux,
Les toits de *chaume* et les pompeux châteaux.
(PARNY.)

— On dit bien Naître sous le chaume, vivre sous le chaume; mais on ne peut pas dire, comme Voltaire, Naître aux chaumes. La fille qui naquit aux *chaumes* de Nanterre.

— Épith. Humble, indigent, modeste, vertueux, paisible.

— Un lit de chaume, de paille.

Chacun enfin, rentrant au gîte hospitalier,
Dort sur le *chaume* frais qui jonche son foyer.
(***)

— Pour désigner un chapeau de paille, un poète a dit :

. . . . . Le *chaume* enlacé dont la voûte légère
Protége élégamment le front de la bergère.
(CHAUSSARD.)

— Syn. comp. CHAUME. PAILLE. Le *chaume* se dit plus particulièrement de la partie de la tige qui reste dans les champs après que les blés sont coupés; il n'est pas d'une grande utilité. La *paille*, c'est la tige des graminées après qu'elles ont été battues; son usage est très-étendu. Le *chaume* dont on couvre les maisons n'est autre chose que ce que l'on appelle la *paille* dans le langage ordinaire.

CHAUMÉ, ÉE. part. pass. du v. Chaumer. S'empl. adjectiv. Champ chaumé.

CHAUMER. v. a. 1re conj. (*rad. chaume*). Agric. Couper, arracher du chaume. Je ne veux pas qu'elle chaume mon champ.

— S'empl. aussi absol. Il est allé chaumer. Je ne veux pas qu'elle chaume dans mon champ.

— Eaux et for. *Chaumer les arbres.* Mettre du feu au pied des arbres par malice pour les faire périr.

— SE CHAUMER. v. pron. Être chaumé. Nous sommes dans la saison où se chaument les champs.

CHAUMERGY. Géogr. Ch-l. de cant., arr. de Dôle (Jura); 500 hab.

CHAUMES. s. m. pl. Dans les Vosges on appelle ainsi les hautes montagnes dont on a abattu tous les arbres, et dont les sommités, ordinairement peu étendues, offrent des pâturages où l'on conduit durant l'été les bêtes à grosses cornes, les chèvres et les moutons.

CHAUMET. s. m. (rad. *chaume*). Ornith. Petit oiseau très-délicat, qui se pose ordinairement sur la pointe des plantes dans les champs.

CHAUMETTE (Pierre-Gaspard). Né à Nevers en 1763, après avoir exercé diverses pro- de la commune de Paris, sur laquelle il avait un grand ascendant. Il professa dès lors les opinions les plus violentes, et essaya de détruire tous les cultes religieux. Robespierre, qui craignait en lui un rival, le fit décapiter le 12 avril 1794.

CHAUMIER. s. m. Monticule de chaume. Inusité.

— Celui qui couvre de chaume les habitations des villages. Peu usité.

— Celui qui coupe le chaume.

CHAUMIÈRE. s. f. (rad. *chaume*). Maison couverte de chaume. Habitation du pauvre à la campagne. Petite chaumière. Chaumière construite négligemment. On ne trouve que des chaumières dans ce pays. C'est dans les appartements dorés qu'un écolier va apprendre les airs du monde, mais le sage en apprend les mystères dans la *chaumière* du pauvre. (J.-J. Rouss.)

Hélas! à la clarté d'une faible lumière,
On veille, on pleure en la triste *chaumière*.
(ANDRIEUX).

— Fig. et par exagér. Se dit quand on veut parler modestement d'une maison de campagne peu considérable. J'ai en cette province une petite chaumière à votre service.

— Syn. simpl. Cabane, cahute, réduit, chaume. || Epith. Humble, pauvre, champêtre, agreste, héréditaire. || Périphr. Toit de chaume, toit d'une chaumière.

— Syn. comp. CABANE. HUTTE. CHAUMIÈRE. V. CABANE.

CHAUMINE. s. f. (rad. *chaume.*) Petite chaumière. Une pauvre chaumine. Ce diminutif est plus en usage en vers qu'en prose. Je ne sais si la *chaumine* du vieux Caton, dans le pays des Sabins, était beaucoup plus propre que la hutte d'un Iroquois. (Chateaub.)

Un pauvre bûcheron, tout couvert de ramée,
Qui tâchait de gagner sa *chaumine* enfumée.
(LA FONTAINE.)

— Rabelais a employé ce mot adjectivement pour Couvert de chaume. Cabane chaumine.

CHAUMONT-EN-BASSIGNY. (ét. celt., *chod*, bois, forêt; *mon*, montagne : sur une montagne près d'un bois). Géogr. Ch.-lieu du dép. de la Haute-Marne, à 238 kil. de Paris; 6,400 h. En 1814, l'Autriche, la Russie, la Prusse, après la rupture du congrès de Châtillon, y signèrent un acte portant que l'on ne traiterait plus avec Napoléon.

CHAUMONT-EN-VEXIN. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Beauvais (Oise); 1,100 hab.

CHAUMONT-PORCIEN. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Rhétel (Ardennes); 2,300 hab.

CHAUNE. s. m. (du gr. χαῦνος, vain, superbe). Ornith. Echassier du Brésil et du Paraguay.

— Erpét. Genre de batraciens bufoniformes de l'Amérique méridionale.

CHAUNE. s. f. Techn. Instrument d'épinglier pour couper les tronçons de laiton.

CHAUNONOTE. s. m. (et. gr., χαῦνος, léger; νῶτος, dos). Ornith. Genre comprenant quelques espèces de pies-grièches d'Afrique.

CHAUNORNIS. s. m (ét. gr., χαῦνος, lâche; ὄρνις, oiseau). Ornith. Genre faisant partie du groupe des tamatias, et ayant pour type le chaunornis tamatia.

CHAUNY. (du celt. *con*, *chon*, jonction; *y*, île). Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Laon (Aisne); 5,000 hab.

CHAUS s. m. Mamm. Nom d'une espèce du genre Chat.

CHAUSSAGE. s. m. (rad. *chaussée*). Féod. Droit que l'on payait au seigneur pour l'entretien d'une chaussée.

— Droit de passage. Dans ces deux acceptions, Chausséage serait préférable. V. CHAUSSÉAGE.

— Écon. dom. Ce qui est nécessaire pour entretenir quelqu'un de chaussure. On dit aussi Chaussure dans le même sens.

CHAUSSANT, ANTE. adj. Qu'on chausse facilement. Il ne se dit guère que des bas, et est peu usité. Un bas de soie est plus chaussant qu'un bas de fil.

— Fig. On disait autrefois qu'*un homme n'était point chaussant*, c'est-à-dire point maniable, point facile en affaires.

CHAUSSE. s. f. Pièce d'étoffe que les membres des universités portent sur l'épaule dans les fonctions publiques. Chausse de docteur en théologie. Chausse de docteur en droit. On l'appelle aussi Chaperon.

— *Chausse de colback.* Sorte d'ornement destiné à pendre en dehors du colback du tambour-major.

— Pièce de drap ou de toute autre étoffe taillée en capuchon pointu, dans laquelle on passe des liqueurs qui ont besoin d'être clarifiées. On l'appelle quelquefois Chausse d'Hippocrate.

— Sac de toile dont le dedans est garni de toile de crin, et qui sert à donner des croisées réglées aux capades des chapeaux à plumes.

— Hist. *Chevaliers de la chausse.* Chevaliers qui se formèrent à Venise avant la fin du XVe siècle. On les appelait ainsi, parce que chacune des compagnies qui faisaient partie de leur association était distinguée par une chausse de couleur différente. Leurs règlements n'é- ruineuses.

— *Chausse d'aisances.* Tuyau des latrines, qui est ordinairement de poterie revêtue de plâtre.

CHAUSSÉ, ÉE. part. pass. du v. Chausser. S'empl. adjectiv.

— Prov. et fig. *Les cordonniers sont les plus mal chaussés.* On néglige ordinairement les avantages qu'on est le plus à portée de se procurer par son état, par sa position, etc.

— Fig. et fam. *Elle est toute des mieux chaussées.* Se dit d'une femme de bon ton, d'une petite maîtresse très-jolie et très-recherchée. || *Il ne s'adresse qu'aux mieux chaussées.* Il ne s'adresse qu'à des personnes jolies et de qualité.

— Prov. *S'enfuir un pied chaussé, l'autre nu.* S'enfuir en toute hâte, sans prendre le temps de s'habiller.

— Fig. et fam. *Avoir son bonnet chaussé, sa tête chaussée.* Etre obstiné dans son opinion.

— Prov. *Ne vous moquez pas des mal chaussés, vos souliers perceront.* Ne vous riez pas de ceux qui ont quelque défaut.

— *Être né chaussé et vêtu.* Être né avec de la fortune. De vrai, celui de qui les biens et fortunes sont ou petites ou brouillées, se fait mieux avancer et rendre honnête homme, que ceux qui sont nés *chaussés* et vêtus. (Cont. d'Eutr.)

— Fig. *Être chaussé d'une opinion.* Y tenir avec entêtement.

Chose étrange de voir comme avec passion
Un chacun est *chaussé* de son opinion.
(MOLIÈRE.)

— Prov. *Le diable l'a emporté tout chaussé et tout vêtu.*

— Manég. *Cheval chaussé trop haut.* Se dit d'un cheval dont les balzanes montent jusque vers le genou et le jarret.

— Blas. *Ecu chaussé.* Ecu dont le sommet de l'angle est à la pointe d'en bas et au milieu de l'écu, et dont la ligne d'en haut forme la mesure de cet angle.

— *Chemin chaussé.* Se disait autrefois pour Chemin ferré.

CHAUSSÉAGE. s. m. Anc. législ. Droit de péage, droit de passage sur certaines chaussées.

CHAUSSÉE. s. f. (du lat. barb. *calceata*, ou du celt. *chauczer*, de *chaucz*, tronc d'arbre, parce que les chaussées et digues se font avec des troncs d'arbres). Levée de terre qu'on fait au bord d'une rivière, d'un étang, pour retenir l'eau. La chaussée d'un étang. La chaussée d'une rivière.

— Levée qui se fait dans les lieux bas, humides et marécageux, pour servir de chemin de passage. Chaussée soutenue de maçonnerie, de pilotis, etc. Faire une chaussée dans un marais. La chaussée de Brunehaut. Les Romains ont fait la plupart des grands chemins dans les Gaules en manière de chaussée, et ils y employaient beaucoup de chaux.

— Partie bombée d'une rue ou d'un grand chemin, qui est entre deux revers ou deux ruisseaux, ou entre deux bordures de pierres rustiques. Les voitures passent sur la chaussée.

Les bandes de vaincus, par la peur entassées,
De Bruxelles et d'Anvers inondent les *chaussées*.
(BARTH. et MÉRY.)

— Antiq. Se dit particulièrement des routes anciennes construites en France par les Romains. On les appelle, en quelques endroits, *Chaussées de Brunehaut*, parce que cette reine fit réparer les voies romaines du nord de la France.

— Géogr. *Chaussée des géants.* Promontoire, sur la côte septentrionale de l'Irlande, prov. d'Ulster. La chaussée des géants, qui a 200 mètres de long sur 80 de large, se compose d'une immense quantité de colonnes naturelles de basalte. Suivant les traditions irlandaises, c'est l'ouvrage de géants qui, dans les premiers temps du monde, ont bâti cette vaste jetée pour franchir la mer qui sépare l'Irlande de l'Écosse.

— *Ponts-et-chaussées.* Dénomination sous laquelle on comprend tout ce qui concerne l'administration publique dans la confection et l'entretien des routes, des ponts, des canaux, etc. Directeur général, inspecteur, ingénieur des ponts-et-chaussées. Il y a trente ans qu'il est dans les ponts-et-chaussées.

— *École des ponts-et-chaussées.* École spécialement destinée à former des sujets pour les travaux de cette partie de l'administration.

— *Rez-de-chaussée.* V. REZ-DE-CHAUSSÉE.

— Techn. Espèce de sac au travers duquel passe la farine. || Pièce de la cadrature d'une montre qui porte l'aiguille des minutes.

CHAUSSÉE (Pierre-Claude Nivelle de la). Poète dramatique, né à Paris en 1692, mort en 1754, est considéré comme l'introducteur du genre larmoyant sur le théâtre français. Ses diverses pièces, où les situations sont combinées avec art, laissent beaucoup à désirer sous le rapport de la vigueur et du coloris.

CHAUSSEMENT. s. m. Se disait pour Chaussure.

CHAUSSE-PIEDS. s. m. Instrument de corne ou long morceau de cuir dont on se sert pour chausser plus facilement un soulier. || Plur., des *chausse-pieds*, des instruments à

— Fig. Moyen qui facilite les affaires. Une charge est un chausse pieds pour le mariage.

— *Nous voilà dedans sans chausse-pieds.* Nous avons réussi sans le secours de personne.

CHAUSSER. v. a. 1re conj. (du lat. *calceare*, même signif.). Avec un nom de chose pour régime. Mettre des bas, des souliers, etc. Chausser ses bas. Chausser ses souliers. Chausser des bas, des souliers à quelqu'un.

— Couvrir ses pieds d'une chaussure. Chausser les deux pieds l'un après l'autre. Chausser le pied droit. Chausser le pied gauche.

— Absol. *Chausser bien, chausser mal.* Faire bien, faire mal une chaussure.

— Agric. *Chausser un arbre, une plante.* Entourer de terre le pied d'un arbre, d'une plante, pour les soutenir et favoriser leur accroissement.

— Art vétér. *Chausser une vache.* Envelopper de linge imbibé de quelque liqueur le paturon d'une vache fatiguée.

— Fauconn. *Chausser la grande serre d'un oiseau.* Entourer l'ongle du gros doigt de l'oi-

seau avec un morceau de peau qui lui sert d'entrave.

— Fig. *Chausser le cothurne*. Se mettre à composer des tragédies. || Essayer de jouer dans la tragédie. || Enfler son style. || *Chausser le brodequin*. Se mettre à composer des comédies. || Essayer de jouer dans la comédie.

— Fig. et fam. *Chausser de près les éperons à quelqu'un*. Poursuivre de près quelqu'un qui s'enfuit.

— Fig. *Chausser une opinion*. Se la mettre fortement dans la tête.

— Montaigne l'a employé en parlant de l'âme. Considérant le pauvre mendiant à une porte, souvent plus enjoué et plus sain que moi, je me plante en sa place; j'essaie de *chausser* mon âme à son biais. || Ailleurs il l'a employé en parlant du teint. Mon miroir ne m'étonne pas : car en la jeunesse même, il m'est advenu plus d'une fois de *chausser* un teint et un port trouble et de mauvais pronostic.

— Fig. *Chausser la peau d'un honnête homme*. En prendre toutes les apparences.

— Avec un nom de personne pour régime. Mettre une chaussure à quelqu'un. Il faut chausser cet enfant. Faites-vous chausser par votre domestique.

— Faire la chaussure de quelqu'un. Ce cordonnier chausse toute la famille.

— *Cette personne n'est pas aisée à chausser*. Il est difficile de lui faire des chaussures qui lui aillent bien.

— Fig. et fam. *C'est un homme qui n'est pas aisé à chausser*. On ne le persuade pas aisément.

— Manég. *Chausser les étriers*. Enfoncer trop avant ses pieds dans les étriers.

— *Chausser les éperons à quelqu'un*. Lui mettre les éperons en le faisant chevalier.

— Mus. *Chausser les voix à son point*. Proportionner l'étendue des chants, tant dans le haut que dans le bas, à l'étendue des voix qui doivent les chanter.

— Prov. *Chaussez bien vos lunettes*. Regardez bien, de très-près.

— Prov. *Chausser tous les hommes à la mesure de son pied*. Juger les autres d'après soi-même.

— *Ce bas, ce soulier chausse bien*. Il va bien sur la jambe, sur le pied.

— Pop. *Cela me chausse, cela ne me chausse point*. Cela me convient, cela ne fait pas mon affaire.

— v. n. Ne s'emploie que dans ces phrases, *Chausser à six points, à sept points, chausser à tant de points*. Porter des souliers de telle et telle longueur.

— Fig. et fam. *Ces deux personnes chaussent à même point, sont chaussées à même point*. Elles ont même humeur, même inclination, etc.

— Prov. *Je ne me chausse pas à son point*. Je ne m'accorde pas avec lui. || *Chausser à tout point*. N'être point scrupuleux.

— SE CHAUSSER, v. pron. Mettre sa chaussure. Il ne sait pas encore se chausser. Chaussez-vous donc.

— Fig. et fam. *Se chausser une opinion dans la tête*. S'entêter d'une opinion. Se prend toujours en mauvaise part.

CHAUSSES. s. f. pl. (de *calx*, talon). Se disait pour Culotte, caleçon, et toute partie du vêtement des hommes qui couvre depuis la ceinture jusqu'aux genoux. Chausses de drap, de velours, de chamois. Chausses de toile. Chausses d'écarlate. Prendre ses chausses. Mettre ses chausses. Attacher ses chausses. Boutonner ses chausses. Mettre chausses bas.

— *Chausses de page ou trousses*. Chausses courtes et plissées, que portaient les pages.

— *Chausses à tuyaux d'orgue*. Chausses qui étaient si amples, que les plis qu'elles faisaient naturellement imitaient les tuyaux d'orgues.

— Fig. *Quitter les chausses*. Sortir des pages.

— Prov. *Avoir chausses et manches*. Avoir tout l'avantage. || *Il n'a pas de chausses*. Il est fort pauvre.

— *Tirer ses chausses*. Se déchausser.

— Prov. et bass. *Tirer ses chausses*. S'en aller, s'enfuir. Va-t'en, tire tes chausses. Il tira ses chausses de bonne heure. Il a bien fait de tirer ses chausses.

— Prov. et fig. *Cette femme porte les chausses*, [illegible] son mari. On dit aussi dans le même sens, Porter la culotte.

— Fig. et pop. *Tenir quelqu'un au cul et aux chausses*. Le serrer de si près qu'il ne peut échapper, qu'il ne peut s'empêcher de faire ce qu'on veut. || S'occuper de quelqu'un pour examiner et censurer sa conduite, son caractère.

— Prov. et fig. *Faire dans ses chausses*. Avoir une grande peur. || *Il a la clef de ses chausses*. Se dit d'un jeune homme qui n'est plus en âge d'être châtié.

— Prov., fig. et pop. *Prendre son cul pour ses chausses*. Se méprendre grossièrement. || *Il y a laissé ses chausses*. Il y est mort. || *N'y portez point vos chausses*. N'y allez pas. || *Va te promener, tu auras des chausses*. Ce prov. doit son origine à l'usage où étaient les feuillants de marcher toujours pieds nus, excepté lorsqu'ils allaient à la campagne. || *C'est un gentilhomme de Beauce, qui se tient au lit quand on raccommode ses chausses*. Se disait pour se moquer de la noblesse pauvre.

— Anc. art milit. *Chausses de mailles*. Espèce d'armure défensive, qui consistait en un pantalon de peau recouvert d'un treillis de fer.

— Se disait aussi de ce qui sert ordinairement à couvrir les jambes et les pieds. Une paire de chausses. Aujourd'hui on dit plutôt Bas.

— Ce mot s'employait rarement au singulier. On ne s'en servait que lorsqu'on ne voulait parler évidemment que d'un seul de ses bas. J'ai perdu une de mes chausses.

— Prov. *Il ne fait point ce qu'il veut qui fait des chausses de sa femme un chaperon*. || *Avoir des chausses de deux paroisses*. Porter des bas dépareillés.

— Mar. C'est la même chose que le chapeau.

— Pêch. Manche du bregin. || Filet fait en forme de chausses.

— Techn. Outil de l'épinglier.

CHAUSSETIER. s. m. (rad. *chausse*). Marchand qui vend des bas, des bonnets, etc. Chaussetier bonnetier. Quand nous voyons un homme mal chaussé, nous disons que ce n'est pas merveille, s'il est *chaussetier*. (Montaigne.)

— Ouvrier qui les fait.

— Ce mot est remplacé aujourd'hui par *bonnetier*.

CHAUSSE-TRAPE. s. f. (ét. lat., *calx*, talon; *trabs*, poutre). Art milit. Petite pièce de fer à quatre ou plusieurs pointes fortes et aiguës, dont il s'en trouve toujours une en haut, de quelque manière que la pièce de fer soit jetée. On jette des chausse-trapes dans des gués, dans les avenues d'un camp, pour enferrer les hommes et les chevaux. Semer des chausse-trapes. S'enferrer dans des chausse-trapes.

— *Chausse-trape brûlante*. Sorte de brûlot projectile, anciennement en usage pour défendre les places.

— Blas. Pièce qu'on voit sur quelques écus.

— Bot. Genre de plantes de la famille des cinarocéphales. La chausse-trape étoilée croît dans les lieux incultes et dans les pâturages. Dans quelques endroits on se nourrit de ses feuilles, qui sont amères, et de ses racines, dont la saveur est fort douce.

— Chass. Piéges que l'on tend pour prendre les bêtes puantes. Dresser une chausse-trape. Mettre des chausse-trapes dans une forêt.

— Conchyl. Nom vulgaire d'une espèce du genre rocher.

CHAUSSETTE. s. f. Bas de toile, de fil, de peau, etc., que l'on met sous des bas. Une paire de chaussettes. Chaussettes à étrier. Des chaussettes pour des enfants.

— Sorte de demi-bas.

CHAUSSIER. s. m. Se disait autrefois pour Soulier. || Chaussetier ou fabricant de bas.

CHAUSSIER (François). Célèbre médecin, né à Dijon en 1746, mort à Paris en 1828, fut appelé à Paris en 1794 pour réorganiser l'enseignement médical. Non moins habile dans la pratique que dans l'enseignement, il fut considéré, pendant sa longue carrière, comme l'un des premiers médecins de la capitale.

CHAUSSIN. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Dôle (Jura); 1,300 hab.

CHAUSSON. s. m. (du lat. *calceus*, même signif.). Chaussure qu'on met au pied par-dessous les bas, et quelquefois par-dessus. Une paire de chaussons. Des chaussons de toile. Des chaussons de fil, de coton, de laine. Des chaussons de flanelle.

— Espèce de soulier à semelle de feutre, de buffle, et dont on se sert pour jouer à la paume, pour faire des armes, etc. Ils se mirent en chaussons pour jouer leur partie de paume.

— *Chausson de bal, de danse*. Soulier fort léger qui sert pour danser. || On appelle aussi chaussons des souliers faits avec un cuir très-doux, qu'on met dans les souliers ou dans les bottes, pour se garantir les pieds de l'humidité.

— Fig. et fam. *Tout son équipage tiendrait dans un chausson*. Se dit, en plaisantant, d'un homme qui n'a guère de linge, de hardes.

— Art culin. Sorte de pâtisserie, qui contient de la marmelade, de la compote ou des confitures, et qui est faite d'un rond de pâte replié sur lui-même. Les chaussons se servent froids.

CHAUSSURE. s. f. (ét. lat., *calceus*, même [illegible]) [illegible] l'habillement dont on recouvre les parties inférieures du corps, et dont on distingue dans le commerce de la vie une foule d'espèces différentes, suivant la forme qu'elle affecte et la matière qui entre dans sa composition; c'est ainsi qu'on revêt ses pieds de sandales, de chaussons, de souliers, de mules, de sabots, de bottes, de bottines, etc. Bonne chaussure. Chaussure mignonne, élégante. Chaussure propre. Chaussure à l'antique. Je dépense tant pour ma chaussure. Bornées d'abord à l'usage auquel elles sont généralement destinées, les *chaussures* n'eurent d'autre but que de défendre les pieds contre l'action des agents extérieurs, qui auraient pu les écorcher ou les déchirer. (Jourd.)

— Prov. et fig. *Trouver chaussure à son pied*. Trouver justement ce qu'il faut, ce qui convient. || Se dit aussi d'une personne qui en trouve une autre capable de lui tenir tête. || *Chacun sait où sa chaussure le blesse*. Chacun sait ce qui lui est nuisible. || *Avoir un pied dans deux chaussures*. Avoir à choisir entre deux partis également avantageux. || *Cordonnier, borne-toi à la chaussure*. Ne critiquez que les choses que vous connaissez.

— Écon. dom. Ce qui est nécessaire pour entretenir quelqu'un de souliers, de bottes, etc.

— Syn. simp. Brodequin, sandale, soulier, chausse, escarpin, pantoufle, sabot. || Épith. Élégante, légère, souple, élevée, étroite, mignonne, lourde, grossière.

CHAU-TU. s. m. Bot. Espèce d'orange douce de la Chine.

CHAUVE. adj. des 2 g. (du lat. *calvus*, même signif.) Dont les cheveux sont tombés, surtout au devant de la tête, sans qu'il y ait lieu d'espérer qu'ils reviennent, ce qui est causé ordinairement par une maladie, par le grand âge, etc. Homme chauve. Femme chauve. Devenir chauve. Être chauve. Avoir la tête chauve. La partie la plus élevée de la tête est celle qui devient *chauve* la première. (BUFF.)

— Bot. Se dit d'une graine dépourvue de chevelure. || Se dit aussi d'une cypsèle qui ne porte à son sommet ni aigrette, ni arête, ni paillettes.

— Ichthyol. Se dit d'un poisson couvert de pièces osseuses dures, tel que l'amie chauve.

— Myth. rom. Surnom donné à Vénus en mémoire du dévouement des Romaines, qui, pendant le siége du Capitole par les Gaulois, se coupèrent les cheveux pour qu'on en fît des cordes dont les assiégés manquaient.

— Ornith. Se dit d'un oiseau qui a la tête dégarnie de plumes, comme le tantale chauve, la colombe chauve.

— Prov. et fig. *L'occasion est chauve*. Elle est difficile à saisir; on n'a qu'un moment pour la saisir.

— CHAUVE. s. f. Techn. Veine blanche dans une carrière d'ardoises.

CHAUVEAU-LAGARDE (Claude-François). Né à Chartres, en 1765, jouissait déjà d'une réputation au barreau de Paris, lorsque les orages politiques lui fournirent l'occasion de déployer son courage et son talent sur un plus grand théâtre. Le zèle qu'il montra dans la défense de Marie-Antoinette et de Charlotte Corday, le fit arrêter. Mort en 1811.

CHAUVÉE. s. f. Nom qu'on donnait à une laine de médiocre qualité.

CHAUVELIN (Bernard-François, marquis de). Né en 1766, s'est rendu célèbre par l'opposition ardente qu'il fit à différents ministres de la Restauration. Sa vie parlementaire jusqu'en 1829 ne fut qu'un combat continuel contre le ministère. Il fut, l'un des premiers, frappé du choléra, en 1832.

CHAUVE-SOURIS. s. f. (ét. fr., *chauve, souris*; *chauve*, parce qu'elle n'a point de plumes aux ailes, et *souris*, parce qu'elle ressemble à une souris volante). Mamm. Nom vulgaire sous lequel on comprend tous les chéiroptères, à l'exception du galéopithèque. V. CHÉIROPTÈRE. Les chauves-souris sont des mammifères volants, qui ont des ailes membraneuses, et qui ressemblent à une souris, pour la forme et la grosseur du corps. Leurs yeux sont excessivement petits; mais leurs oreilles sont souvent très-grandes. Les chauves-souris communes ou vespertilions forment le sous-genre le plus nombreux de tous les chéiroptères; on en trouve des espèces dans toutes les parties du monde. Nous en comptons six ou sept en France, parmi lesquelles on remarque les chauves-souris ordinaires. Les chauves-souris sont toutes des animaux nocturnes. Retirées pendant le jour dans les carrières, dans les greniers, dans les troncs d'arbres, elles attendent l'heure du crépuscule dans un état d'immobilité presque constante et sans doute de sommeil. C'est surtout dans les salles souterraines de certaines cavernes qu'on les trouve ainsi réunies. Aussitôt que le crépuscule commence à faire place à la nuit, on voit ces chasseurs nocturnes sortir de leurs sombres retraites, et courir après leur proie avec une gloutonnerie qui les aveugle sur le danger et ne leur permet pas de distinguer les piéges les plus grossiers. Aussi peut-on prendre des chauves-souris à la ligne, en amorçant un hameçon avec un insecte, et en agitant cet appât dans l'air. Ces animaux ne sont nullement faciles à observer vivants. Privés de leur liberté, ils ne tardent pas à périr, quelque soin qu'on prenne pour les conserver. Leurs mœurs nocturnes, le choix de leur retraite, en ont [illegible] goût et d'horreur. Moïse les met au nombre des animaux impurs dont le peuple de Dieu ne doit jamais manger la chair. Les Grecs semblent les avoir prises pour modèles de leurs Harpies. Au moyen âge, elles sont les compagnes des sorciers, des loups-garous; et quand on a voulu représenter Satan, on a chargé ses épaules de vastes ailes de chauve-souris. Les Caraïbes les regardaient comme des bons anges qui gardaient leurs maisons durant la nuit, et appelaient sacriléges ceux qui les tuaient. Spallanzani parle des excellents pâtés de chauves-souris qu'on mange en Sicile; il est encore d'autres pays où on les regarde comme un mets délicat.

Une *chauve-souris* donna tête baissée
Dans un nid de belette : et, sitôt qu'elle y fut,
L'autre, envers les souris dès longtemps courroucée,
Pour la dévorer accourut.
(LA FONTAINE.)

— La Fontaine, forcé par la rime, a dit *souris-chauve*, en quoi il n'est pas à imiter, même dans une fable.

Je connais maint detteur, qui n'est ni souris-chauve,
Ni buisson, ni canard, ni dans tel cas tombé,
Mais simple grand seigneur, qui tous les jours se sauve
Par un escalier dérobé.

— Épith. Nocturne, triste, laide, hideuse, sifflante, ailée. || Périphr. Les filles de Minée, de Minyas, les Minéides.

— Ichthyol. Poisson du genre des lophies.

— Mar. La partie la plus élevée de la ferrure du gouvernail, s'étendant en ailes, tribord et bâbord de l'étambot.

— Archit. Toile placée en appentis au devant de la partie vitrée du cintre d'un bâtiment, pour garantir des rayons du soleil les personnes qui sont dans l'intérieur.

CHAUVETÉ. s. f. (rad. *chauve*). État d'une personne chauve. Ce mot est vieux, mais il serait bon de le conserver, celui de *calvitie* n'étant guère employé que par les médecins.

CHAUVIGNY. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Montmorillon (Vienne); 1,400 hab.

CHAUVIN. Nom prop. V. CHAUVINISME.

CHAUVINISME. s. m. (de *Chauvin*, nom propre). Néolog. On a prétendu, à tort ou à raison, qu'après le licenciement de l'armée de la Loire en 1815, il se trouva bon nombre d'anciens soldats du nom de *Chauvin*, qui, rentrés dans la vie commune, se firent remarquer par une admiration sans bornes, par une foi aveugle et stupide pour tout ce qui avait appartenu à Napoléon, tout ce qui était émané de lui. Cette ferveur innocente, habilement mise en scène par M. Scribe dans la pièce du *Soldat laboureur*, dont le principal personnage se nomme *Chauvin*, a encore été signalée par le spirituel crayon de Charlet. Dès lors le nom de *chauvinisme* a été donné à toute affection collective, à toute doctrine politique ou sociale qui se refuse à l'examen parce qu'elle procède d'un sentiment exclusif. C'est, en un mot, du fanatisme stationnaire. On a dit que si le chauvinisme politique était un culte, La Fayette en serait le grand prêtre. Tous les *chauvinismes* sont de mauvais goût. Le *chauvinisme* humanitaire (qu'on nous passe ce mot) n'obtiendra pas plus de faveur auprès des esprits sérieux, que le *chauvinisme* politique ou militaire. (Rev. de Paris.) Ce mot est omis dans tous les dictionnaires.

CHAUVIR. v. n. 2e conj. Dresser les oreilles. Ne se dit que des chevaux, des mulets et des ânes. Ce cheval chauvit des oreilles.

— Rabelais a employé *chauver* dans le même sens.

— Devenir chauve.

CHAUX. s. f. (du lat. *calx*, même signif.) Minér. Protoxyde de calcium, une des anciennes terres alcalines connues de toute antiquité à raison de son abondance. Elle ne se rencontre jamais pure, mais toujours combinée avec des acides. La chaux sert à une multitude d'usages dans la vie commune, les arts et les manufactures.

— Pierre calcaire qui a perdu, par l'action du feu, son eau de cristallisation et son acide carbonique. Sols fertilisés par la chaux. Faire usage de la chaux. Répandre la chaux. Un tas de chaux. La *chaux* est un des agents les plus utiles de l'agriculture, mais elle doit être employée avec réserve et intelligence, car s'il est des terrains dont elle augmente la fécondité d'une manière remarquable, il en est d'autres qu'elle semble frapper de stérilité. (Roz.)

— *Chaux vive*. Chaux qui n'a point été imprégnée d'eau. || *Chaux éteinte*. Celle qui a perdu ses propriétés en restant exposée à l'air ou qu'on a délayée dans de l'eau. || *Chaux grasse*. Celle qui est produite par les calcaires purs, qui prend beaucoup d'eau à l'extinction et supporte une forte dose de sable; elle est économique, mais de mauvaise qualité. || *Chaux maigre*. Chaux moins productive que la précédente, mais préférable pour la solidité des constructions. || *Chaux hydraulique*. Celle qui se [illegible] promptement sous l'eau. || *Chaux hydraulique artificielle*. Mélange d'argile et de craie de Meudon. || *Chaux carbonatée, chaux sulfatée, chaux phosphatée*, etc. Combinaison de la chaux avec l'acide carbonique, l'acide sulfurique, l'acide phosphorique, etc. Aujourd'hui on dit plutôt Carbonate de chaux, sulfate de chaux, phosphate de chaux, etc. || *Chaux ciment*. Celle qui ne fuse pas lorsqu'elle est [illegible] en poudre impalpable, a la propriété de durcir sous l'eau sans addition de corps étrangers. || *Chaux fraisée*. Chez les sauniers, chaux humectée au point de pouvoir en former de petites pelottes.

— *Lait de chaux, blanc de chaux*. Eau dans laquelle on a délayé de la chaux. Blanchir une muraille avec du lait de chaux.

— *Eau de chaux*. Eau qui tient de la chaux en dissolution.

— Prov. et fig. *Cela est fait à chaux et à ciment*. V. CIMENT.

— On dit dans le même sens, *Bâtir à chaux et à sable*. Dieu, quand il veut, fait évanouir en fumée tous les conseils que ces grands pensent avoir bâti à *chaux* et à sable. (Pasq.)

— Prov. *La chaux enrichit le père et ruine les enfants*. Ce qui veut dire que les sols fertilisés par la chaux cessent de produire si l'on n'y met de nouveaux engrais végétaux ou animaux.

— Chim. On appelait ainsi autrefois les sub-

stances appelées aujourd'hui Oxydes. Chaux métallique. Chaux de cuivre, d'étain, etc. || Espece de cendre ou de poudre tres-menue qui reste des métaux ou des minéraux longtemps exposés à un feu violent.

CHAUX-DE-FONDS (LA). Géogr. Ville de Suisse, cant. de Neufchâtel. Horlogerie, orfèvrerie et dentelles ; 6,000 hab.

CHAVAIGNE. s. f. Dr. féod. Espèce de corvée due au seigneur par chacun de ses vassaux, ou le rachat en argent de cette servitude.

CHAVAIRE. s. m. Ornith. Nom vulgaire d'une espèce du genre kamichi.

CHAVANCELLE. s. m. Bot. Nom vulgaire du bolet de Sologne, espèce de champignon comestible.

CHAVANGES. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. d'Arcis-sur-Aube (Aube) ; 1,100 hab.

CHAVARIA. s. m. Ornith. Oiseau d'Amérique, de la famille des uncirostres, qui défend les volailles contre les oiseaux de proie.

CHAVARIGIS. s. m. (de l'ar. *charagi*, apostat, hérétique). Hist. relig. Membre d'une secte mahométane qui soutient que Dieu n'a envoyé sur la terre aucun prophète dont l'autorité fût infaillible, et qui fût chargé de donner de nouvelles lois aux hommes.

CHAVERI. s. m. Halle aux Indes.

CHAVIRÉ, ÉE. part. pass. du v. Chavirer. S'empl. adjectiv. Vaisseau chaviré.

CHAVIREMENT. s. m. Mar. Action de chavirer. || État d'un vaisseau qui chavire.

CHAVIRER. v. n. 1re conj. (ét. lat., *caput*, tête ; *versari*, tourner). Se dit d'un bâtiment, d'un bateau qui tourne sur lui-même, de manière à montrer sa quille au-dessus de l'eau. Notre navire chavira. La barque chavira. Nous chavirâmes à l'entrée du port.

— Fig. Il serait difficile que le vaisseau d'un État ne *chavirât* point, lorsque le capitaine et l'équipage sont dans l'ivresse des passions. (Boiste.)

— v. a. Retourner un objet, le mettre sens dessus dessous.

— SE CHAVIRER, v. pron. Être chaviré. Les objets se chavirent de cette manière.

CHAVONIS. s. m. Comm. Toile de coton des Indes.

CHAVREAU. s. m. Agric. Sorte de bêche triangulaire et un peu courbée.

CHAYA ou **CHAYAVER.** s. m. (pr. *ché-ia*). Bot. Plante dont la racine sert pour la teinture.

CHAYE. s. f. (pr. *ché-ie*). Monnaie persane d'argent, qui vaut 0 fr. 24 de France.

CHAYLARD (LE). Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Tournon (Ardèche) ; 2,300 hab.

CHAYNISES. s. m. pl. Classe de prêtres d'un ordre inférieur, dans le royaume de Cambaye.

CHAZAN. s. m. V. HAZAN.

CHAZILITE. s. m. Hist. relig. Membre d'un ordre monastique musulman, fondé par Chazily ou Schazily, vers la fin du XIIIe siècle.

CHAZINZARIEN. s. m. (ét. armén., *khazus*, croix). Hist. relig. Membre d'une secte répandue en Arménie au VIIe siècle. Les chazinzariens reconnaissaient, comme les nestoriens, deux natures en Jésus-Christ, et adoptaient d'autres opinions qu'ils disaient avoir reçues par tradition d'un de leurs évêques. Ils n'adoraient que la croix.

CHAZNA. s. m. V. KHAZNA.

CHAZNADAR-BACHI. s. m. V. KHAZNADAR.

CHÉ. s. m. Instrument de musique des Chinois, garni de vingt-cinq cordes.

CHÉABLE. adj. des 2 g. Se disait pour Qui peut tomber.

CHÉANT, ANTE. adj. Anc. syn. de Tombant.

CHEAUS. s. m. pl. (pr. *chô*). Chass. Petits de la louve, du renard, etc.

CHEBEC. s. m. Mar. Bâtiment à trois mâts, terminé en pointe aux deux extrémités, qui va à voiles et à rames, et fort en usage dans la [...] voiles carrées. Un chebec armé de vingt canons. Un chebec armé en guerre. Les chebecs équipés pour le commerce gréent quelquefois des voiles carrées sur des mâts à pible.

CHÉBEL, ou mieux **HÉBEL** (h aspiré), s. m. Métrol. Nom d'une mesure de longueur, dont on se servait en Égypte, en Judée et dans d'autres parties de l'Asie. Le chebel valait environ 3 mètres.

CHEBET. s. m. Bot. Un des noms vulgaires de l'aneth.

CHEBREISS. Géogr. Village d'Égypte, où le général Bonaparte défit les Mameluks de Mourad-Bey, 13 juillet 1798.

CHEBULE. adj. m. Pharm. Il se dit d'une sorte de myrobolan.

CHÉCHILLON. adj. m. Anc. cout. Pré chéchillon. Se dit dans le même sens que Champeau. V. ce mot.

CHÉDA. s. m. Métrol. Monnaie d'étain du royaume de ce nom, dans le voisinage du Mogol. Le chéda octogone répond à un peu plus de 10 centimes ; le chéda rond répond à peu près à 3 centimes.

CHEDEAUX (Pierre-Joseph). Né à Metz le 31 août 1767, créa dans cette ville les établissements de broderies qui occupent une grande partie de la population. Nommé député en 1831, il mourut du choléra en 1832.

CHÉEANK. s. m. Bot. Racine de Siam.

CHEF. s. m. (pr. *cheff* ; du gr. κεφαλή, tête). Tête. Aujourd'hui, on ne le dit guère au propre qu'en parlant de reliques. Le chef de saint Denis. Le chef de saint Jean. Nous vîmes, à Saint-Maximin, le chef de sainte Magdeleine. Jésus-Christ a eu le chef couronné d'épines.

— On l'employait dans la haute poésie. Le chef ceint de lauriers. Couronner, couvrir son chef de lauriers. Puissent briser mon *chef* les traits les plus sévères. (Corn.) Immolez donc ce *chef* que les ans vont ravir. (Id.)

Et ce mortel affront
Qui tombe sur mon *chef*, rejaillit sur ton front.
(CORNEILLE.)

— *Par mon chef !* Par ma tête.

— Il n'est plus admis aujourd'hui que dans le style badin et marotique.

— Pris pour Tête, en parlant des bestiaux. Tant de chefs de bétail. Il avait deux cents chefs de brebis, de bêtes à cornes. V. TÊTE.

— Fig. Celui qui est à la tête d'un corps, d'une assemblée, etc. Celui qui y a le premier rang, l'autorité principale. Le pape est le chef visible de l'Église. Le roi est le chef de l'État. Le garde des sceaux est le chef de la justice. Un chef de famille. Le chef du jury. Le chef, les chefs de l'armée. Chef de bandits. Les chefs d'une ambassade, d'une députation. Un chef de cabale, de secte, de faction. Élire un chef, des chefs. Il a été choisi pour chef. Il fut le chef de cette école célèbre. On aime Jésus-Christ, parce qu'il est le *chef* du corps dont on est le membre. (Pasc.) Platon, *chef* de l'Académie ; Aristote, *chef* des péripatéticiens ; Zénon, *chef* des stoïciens ; et Épicure, *chef* des philosophes qui portent son nom. (Boss.) Sans vous donner pour *chef* à cette populace. (Corn.)

— Dans un sens générique, il se dit des officiers et sous-officiers de l'armée. Obéir à ses chefs. Il a manqué à ses chefs. Ce militaire est aimé de ses chefs. Avoir de bons chefs. L'exemple des chefs encourage le soldat.

— Il signifie quelquefois Commandant, général d'armée. Il est du devoir d'un bon chef de maintenir la discipline. Un bon chef doit tout prévoir. Il contraignit deux *chefs* expérimentés à poser les armes. (Boss.) C'est toi que veut pour *chef* leur généreuse audace. (Corn.) Ils demandent le *chef* ; je me nomme ; ils se rendent. (Id.) Ils n'attendent qu'un *chef* contre la tyrannie. (Rac.) A suivre ce grand *chef* l'un et l'autre s'apprête. (Boil.)

— *Gouverneur en chef.* Le premier gouverneur.

— *Abbaye chef d'ordre, de congrégation*, ou simplement *chef d'ordre*. Principale maison de l'ordre, celle dont dépendaient toutes les autres. Les abbés titulaires de ces abbayes prenaient aussi le titre de chef d'ordre, et cette qualité leur conférait plusieurs privilèges. Leurs monastères étaient exempts des visites de l'évêque diocésain, affranchis de la nomination du roi, avaient la juridiction de leurs religieux, etc.

— *Chef du nom et des armes, chef de nom et d'armes.* On nommait ainsi le premier de la branche aînée d'une grande maison.

— Anc. législ. *Chefs-lieux d'Hainaut.* Certains arrondissements du Hainaut qui suivaient, pour les mains-fermes ou rotures, des coutumes particulières.

— Anc. mar. *Chef d'eau.* V. HAUTE MARÉE.

— Art milit. *Chef d'escadron.* Officier qui commande un escadron de cavalerie. || *Chef d'avancée* ou *chef de poste d'avancée.* Chef tiré de la classe des officiers ou sous-officiers d'infanterie, et qui monte la garde à ce poste et y commande. || *Chef de bataillon.* L'officier qui commande un bataillon. On distingue le chef de bataillon à la suite, chef de bataillon adjudant de place, chef de bataillon au camp, chef de bataillon auxiliaire, chef de bataillon capitaine, chef de bataillon colonel, chef de bataillon commandant, chef de bataillon commandant de corps, chef de bataillon commandant [...] d'artillerie, chef de bataillon de brigade, chef de bataillon de campement, chef de bataillon de conseil de révision, chef de bataillon de conseil de permanence, chef de bataillon de pontonniers, chef de bataillon de semaine, etc. || *Chef de brigade.* Officier général qui commande une brigade, ordinairement composée de deux régiments. || *Chef de demi-brigade.* Pendant toutes les guerres de la Révolution, les régiments portèrent la dénomination de demi-brigade ; on supprima le titre de colonel comme féodal, quoiqu'il ne le fût nullement, et on le remplaça par celui de chef de demi-brigade, qui disparut au commencement du consulat, lors du rétablissement des régiments. || *Chef de chambrée.* Sorte de chef qui remplit les fonctions d'un caporal d'escouade et qui est responsable envers le sergent de subdivision, de la tenue des hommes de garde, de la répartition de la solde, etc. || *Chef de poste.* Officier, sous-officier, et même caporal qui commande un poste, une garde. || *Chef de peloton, de section, de division.* Dans les exercices militaires, celui qui dirige les mouvements d'un peloton, d'une section, etc. || *Chef de pièce.* Le canonnier qui pointe et celui qui commande la manœuvre d'une pièce de canon. || *Chef de file.* Celui qui est le premier d'une file de soldats, soit à pied, soit à cheval. || *Commander une armée en chef.* En avoir le principal commandement, en être le général.

Seigneur, pour sauver Rome, il faut qu'elle s'unisse
Sous la main d'un bon *chef* à qui tout obéisse.
(CORNEILLE.)

|| On dit dans un sens analogue, Général en chef. Commandant en chef.

— Art scénique. *Chef d'emploi.* Le plus ancien des acteurs, ou celui qui remplit les premiers rôles. || *Chef d'orchestre.* Celui qui conduit un orchestre.

— *Être en chef, travailler en chef dans une affaire.* En avoir la principale direction. Être en chef dans une entreprise, dans une négociation. || Dans un sens analogue, Ordonnateur en chef, ingénieur en chef, etc.

— *Chef d'atelier.* Celui qui dirige les travaux d'un atelier ou d'une fabrique.

— *Chef d'office, de cuisine.* Le principal officier de l'office ou de la cuisine dans une grande maison.

— Astron. *Chef de l'épicycle* ou *apogée de l'épicycle.* La partie la plus éloignée de la terre.

— Blas. Pièce honorable qui est au haut de l'écu, et qui en occupe le tiers ou les deux septièmes. || *Chef abaissé.* Placé sous un autre chef. || *Chef bandé.* Divisé en six parties par cinq lignes diagonales. || *Chef chargé.* Sur lequel on voit un ou plusieurs meubles. || *Chef cousu.* Celui qui se rencontre métal sur métal, ou couleur sur couleur, ce qui est contraire à la règle. || *Chef denté.* Dont le bord inférieur est coupé par des dents comme celles d'une scie. || *Chef échiqueté.* Divisé en deux ou trois rangs de carreaux. || *Chef émanché* ou *emmanché.* Celui qui dans sa partie inférieure a de grandes dents en pointes qui entrent les unes dans les autres, et dont la partie inférieure se termine en plusieurs angles très-aigus. || *Chef engrêlé.* Qui a en haut et en bas de petites dents plus fines que celles du chef edenté, et dont les cavités ou entre-deux sont arrondis. || *Chef losangé.* Divisé en losanges. || *Chef retrait.* Qui n'a en hauteur que la moitié de sa proportion ordinaire. || *Chef soutenu.* Chef abaissé sous un autre, qui n'a que la moitié de sa proportion ordinaire, et qui est coupé par une espèce de second chef appelé *divise*, et par lequel il semble soutenu. || *Chef surmonté.* Qui en a un autre au-dessus de lui.

— Chir. Le rouleau d'une bande. Une bande roulée à deux chefs. || *Bandage à dix-huit chefs.* Bandage composé de trois pièces de toile appliquées les unes sur les autres, et coupées par les côtés en trois endroits, pour faire dix-huit chefs.

— *Chef de bureau, de section, de division.* Dans les ministères, les administrations publiques, celui qui dirige tous les employés d'un bureau, d'une section, d'une division qui est sous ses ordres, et le travail qu'on doit y expédier.

— Féod. *Chef-seigneur.* Celui de qui plusieurs fiefs relevaient, sans qu'il fût nécessaire pourtant qu'il relevât lui-même immédiatement du roi. || *Chef-cens.* Le premier cens établi par le bail emphytéotique. || *Chef-mer, chef-meix* ou *chef-mois.* Lieu principal d'une seigneurie, celui où les vassaux étaient tenus d'aller rendre foi et hommage, et de porter leur aveu et dénombrement.

— *Chef de famille.* Celui qui tient le premier rang dans une famille.

— *Chef de péage.* Le lieu où est établi le péage.

— Sous les rois de France, on appelait *chef du gobelet, chef de fruiterie, chef de panneterie*, l'officier du gobelet, de la fruiterie, etc.

— *Greffier en chef.* Le premier greffier d'une juridiction, dans une cour de justice, dans un tribunal.

— Jurispr. *Chefs d'une loi.* Les principaux objets qu'une loi règle. Les lois avaient plusieurs chefs. Il a commencé par le chef qui concerne les honneurs et les récompenses. Les divers chefs d'une loi. || *Chef d'accusation.* Le principal sujet d'une plainte, l'article principal. [...] plainte contient de délits différents. Les chefs d'une accusation. || *Crime de lèse-majesté au premier chef.* Conspiration, attentat contre la personne du roi. || *Crime de lèse-majesté au second chef.* Attentat contre l'autorité du roi ou l'intérêt de l'État. La fausse monnaie, l'intelligence avec les ennemis de l'État, est un crime de lèse-majesté au second chef. || *Chef de contestation.* Objet principal d'une contestation. || *Chef d'une demande.* Objet d'une demande déjà formée en justice, ou que l'on se propose de former.

— Manuf. On nomme *chef* la première partie de soie, de laine, de toile ourdie qui s'enveloppe immédiatement sur l'ensuple de devant, et qui doit servir de manteau à la pièce entière quand elle est finie. Comme les étoffes de soie, de laine s'entament par la queue, le chef est toujours le dernier morceau que l'on vend.

— Mar. *Chef d'escadre.* Officier supérieur de marine, appelé aujourd'hui contre-amiral. || *Chef de timonnerie.* Sur les bâtiments de l'État, c'est une sorte de maître qui est chargé des boussoles, des cartes marines, des longues-vues, des horloges, des pavillons, des signaux, en un mot, de tout ce qui est partie intelligente dans le matériel ou l'armement d'un vaisseau ; et il en fait opérer le service par des marins qu'on nomme *matelots timoniers*, qui sont eux-mêmes choisis parmi ceux de l'équipage qui présentent le plus de qualités morales. || *Chef de gamelle.* C'est un officier, un élève, un maître, enfin un membre quelconque d'une table de bord, alimentée par un traitement en sus de la ration accordée par le gouvernement, lequel est chargé par les autres de l'achat des provisions. || *Chef de hune.* C'est le chef des gabiers affectés au service de chacun des mâts. V. GABIER. || *Chef de pièce.* Celui qui, à bord d'un bâtiment de l'État, commande les canonniers nécessaires au service de chaque canon, pour l'armer, le nettoyer, l'entretenir, etc. Dans un combat, c'est le chef de pièce qui pointe et met le feu. || *Chef de roue.* Dans une corderie, c'est celui qui, plus habile que les autres fileurs, règle la grosseur du fil. || *Chef de file.* Vaisseau qui est le premier de la ligne de bataille, qui tient la tête de l'armée navale. || *Chef.* Bout de câble amarré à l'arrière d'un vaisseau qu'on veut lancer à l'eau, et qui sert à le retenir pendant les manœuvres qui précèdent sa mise à flot.

— Mus. *Chef d'attaque.* Musicien chargé de conduire tous les chanteurs qui, dans un chœur, chantent la même partie. Les chefs d'attaque marquent les entrées.

— Point, article dans une discussion ou dans une affaire. S'il est lésé dans quelques *chefs* qui ont été réglés. (La Bruy.) Les prophéties qu'ils avaient vues s'accomplir en tant de *chefs* (Boss.)

— Techn. Les boulangers appellent *chef* le morceau de levain pris sur celui de la dernière fournée, pour servir à la fournée suivante. || Le côté d'une carrière coupé presque à pic. || Chez les layetiers, Chef est le synonyme de Brin et de Bout. *Coudre les ourlets et les trépointes des malles à deux chefs de ficelle neuve et poissée.* Les coudre à deux bouts ou à deux brins de ficelle.

— *Chef de parti.* Celui qui dirige un parti, une faction contre l'autorité légitime. Le chef des mécontents. Elle avait gagné plusieurs autres *chefs* de la faction. (Boss.) On est *chef* de parti, on n'est pas *chef* d'une guerre. (Volt.)

— *Chef* a signifié Cap, promontoire.

— Le premier jour du mois. Chef d'octobre

— A signifié aussi Extrémité. *Le chef de la foire.* La fin de la foire

— T. de coulisses. *Chef de claque.* V. CLAQUE.

— *Chef de complot.* Instigateur qui entraîne à la désertion ses camarades ou ses subordonnés.

— Rivière. *Chef* est la partie du devant d'un bateau.

— Loc. adv. *Au chef.* Au bout, à la fin. || *De son chef.* De son côté, par soi-même, quand il est question de successions, d'héritages. Il a tant de bien de son chef. Succéder de son chef. Les Stuarts qui étaient venus à la succession de la couronne d'Angleterre par une fille de Henri VII, mais qui tenaient de leur *chef*, depuis plusieurs siècles, le sceptre d'Écosse. (Boss.) || *Du chef de quelqu'un.* Comme exerçant les droits de quelqu'un. Il a eu cette terre du chef de sa femme. Ils vinrent à la succession du chef de leur père. || *De son chef.* De son propre mouvement, de son autorité privée. Il a fait cela de son chef. Cet auteur ne dit rien de son chef. Je n'avance point cela de mon chef. || *Mettre une entreprise à chef, venir à chef.* Ces locutions sont surannées. Elles signifiaient Achever une entreprise, la mettre à fin. On pourrait encore, ce nous semble, les employer dans le style comique et satirique.

Le pis de leur méchef
Fut qu'aucun d'eux ne put venir à *chef*.
(LA FONTAINE.)

— Syn. simpl. Premier, principal, président, supérieur, général, capitaine, commandant, conducteur, roi, prince, souverain. || Épith. Auguste, illustre, éminent, distingué, ambitieux, orgueilleux, superbe, généreux, artificieux, puissant, indompté, sage, prévoyant, etc

— Syn. comp. CHEF, TÊTE. *Chef*, c'est la partie la plus élevée de la *tête* de l'homme, celle qui serait coupée par un plan horizontal passant au-dessus des sourcils. Il ne se dit guère qu'en poésie et en parlant des reliques [...] *tête* d'un bataillon. Un *chef* de bataillon.

CHEF-BOUTONNE. Géogr. Ch.-l. de cant. (Deux-Sèvres) ; 2,660 hab.

CHEF-D'OEUVRE. s. m. (pr. *chè-d'eu-vre*, du gr. κεφαλή, tête, et du lat. *opus*, *operis*, ouvrage). Ouvrage difficile que confectionnait autrefois l'ouvrier qui voulait faire preuve de capacité dans le métier où il desirait être reçu maître. Présenter son chef-d'œuvre. Aucun artisan n'est agrégé à aucune société, ni n'a ses lettres de maîtrise, sans faire son *chef-d'œuvre*. (La Bruy.)

— Au pl., des *chefs-d'œuvre*. M. de Lamartine a dit : *Les chefs-d'œuvre* humains sont la cendre des vents. Mais nous n'y voyons qu'une licence poétique.

— Fig. Ouvrage parfait en son genre. C'est un chef-d'œuvre. Les chefs-d'œuvre de Corneille. La façade du Louvre est un chef-d'œuvre d'architecture, un chef-d'œuvre de l'art. Cette beauté est un chef-d'œuvre de la nature. L'homme est le chef-d'œuvre de la création. Le chef-d'œuvre de l'homme est de [...]

propos. On n'a guère vu jusqu'à présent un *chef-d'œuvre* d'esprit qui soit l'ouvrage de plusieurs. (La Bruy.) Votre Église, grand Dieu, ce *chef-d'œuvre* admirable de votre sagesse et de votre miséricorde envers les hommes. (Mass.) Le *chef-d'œuvre* de l'esprit, c'est le parfait gouvernement. La Bruy.) Ce *chef-d'œuvre* devait couronner ton adresse. (Boil.) Mais ces *chefs-d'œuvre* de l'art, ces prodiges de l'industrie, que sont ils en comparaison des biens que lui prodigue la nature? (A. Martin.) Une femme qui joint à la beauté et aux grâces de la nature, la bonté de l'âme et les agréments de l'esprit, est le *chef-d'œuvre* du Créateur. (Impr. fr.

En visitant les *chefs-d'œuvre* de l'art,
Je rencontrai celui de la nature. (GAILL.)

— Par extens. et avec un régime. C'est un chef-d'œuvre d'habileté, de malice. Un chef-d'œuvre d'impertinence. Un *chef-d'œuvre* d'amour est le cœur d'une mère. (Gaill.)

— Par ironie. Vous avez fait là un beau chef-d'œuvre! Voilà un de vos chefs-d'œuvre. Vous avez fait une sottise.

CHEFECIER. s. m. V. CHEVECIER.

CHEFFERIE. s. f. (rad. *chef*). Art milit. Mot exprimant la circonscription dans laquelle un officier du génie exerce, à titre de chef, les fonctions de détail dont il est chargé. Telle chefferie est sous la direction d'un colonel, telle autre sous celle d'un lieutenant, etc. Il y a à Paris trois chefferies. Depuis quelques jours, des sapeurs du génie de la *chefferie* d'Issy étaient l'objet de pratiques d'embauchage. (Gaz. des Trib.)

CHEF-LIEU. s. m. (pr. *chè-fe-lieu*). Lieu principal. Autrefois il se disait du principal manoir d'un seigneur, d'un chef d'ordre. Cluny était le chef-lieu de tout l'ordre. L'hommage se rendait au chef-lieu. || Au pl., des *chefs-lieux*.

— Aujourd'hui il se dit des villes principales de l'administration française. || *Chef-lieu de département* ou *de préfecture*. La ville où le préfet a sa résidence. || *Chef-lieu d'arrondissement* ou *de sous-préfecture*. La résidence du sous-préfet. || *Chef-lieu de canton*. Petite ville ou bourg où se trouve une justice de paix. Aller au chef-lieu. Dans tous les chefs-lieux. Lyon est le chef-lieu du département du Rhône.

CHÉGOS. s. m. Comm. Poids dont se servent les Portugais pour peser les perles.

CHÉGROS. s. m. Techn. Bouts de fil enduits de poix, dont les cordonniers et les bourreliers se servent pour coudre le cuir.

CHEIK ou **CHEIKH**. s. m. (de l'ar. *schaïkh*, vieillard). Chef de tribu arabe. Il n'est point de titre arabe plus prodigué que celui de *cheik*, depuis le cheikh-ul-islam ou grand mufti jusqu'aux mendiants couverts de haillons. Il est même très-ordinaire d'entendre les jeunes Arabes d'Égypte apostropher les baudets en leur criant *ia chikh* ô cheik! Chez les Bédouins des environs de la Mekke, le titre de cheik est donné à tous les chefs quels qu'ils soient. Le père de famille même reçoit ce nom, et par extension on le donne indifféremment à tous les vieillards. En captivant l'opinion des grands *cheiks* du Caire, on a l'opinion de toute l'Égypte et de tous les chefs que ce peuple peut avoir; il n'y en a aucun de moins dangereux que les *cheiks*, qui sont peureux, ne savent pas se battre, et qui inspirent le fanatisme sans être fanatiques. (Napol.)

— Supérieur d'un monastère turc.

— Titre que prennent, en Égypte, les aînés de la famille. || Les gens de loi.

CHEIKH-UL-ISLAM. s. m. (littér. *chef de l'islamisme*). Hist. ott. Titre du mufti.

CHEKEN. s. m. Bot. Espèce de myrte du Chili.

CHÉ-KING. s. m. Phil. chin. Titre d'un poëme didactique chinois qui développe les préceptes de la morale, dont les bases sont posées préalablement dans l'*Y-king*. Le *Ché-king* appartient à l'école de Koung-tseu ou Confucius.

CHÉILA. s. m. (pr. *ké-i-la*; du gr. χεῖλος, lèvre). Ichthyol. Espèce de poisson de l'ordre des thoraciques.

CHÉILALGIE. s. f. (pr. *ké-i-lal-gie*; ét. gr., [illegible] aux lèvres.

CHÉILALGIQUE. adj. des 2 g. (pr. et ét., V. CHÉILALGIE). Médec. Qui concerne la chéilalgie; qui a le caractère de la chéilalgie.

CHÉILANTHE. adj. des 2 g. (pr. *ké-i-lante*; ét. gr., χεῖλος, lèvre; ἄνθος, fleur). Bot. Qui a des fleurs labiées. || CHÉILANTHES. s. f. pl. Genre de la famille des fougères qui renferme environ trente espèces croissant dans des contrées très-diverses. Le chéilanthe odoriférant, seul, croît dans le midi de l'Europe.

CHÉILANTHITES. s. m. pl. (pr. *ké-i-lan-tite*; ét. gr., χεῖλος, lèvre; ἄνθος, fleur). Bot. Fougères fossiles.

CHÉILINE. s. m. (pr. *ké-i-line*; du gr. χεῖλος, lèvre). Ichthyol. Genre de poissons de la famille des labroïdes.

CHÉILION. s. m. (pr. *ké-i-li-on*, du gr. χεῖλος, lèvre). Ichthyol. Genre de poissons de la famille des labroïdes.

CHÉILOCACE. s. f. (pr. *ké-i-lo-ka-ce*, ét. gr., χεῖλος, lèvre; κακός, mal). Médec. Mal aux lèvres; endurcissement, gonflement, crevasse aux lèvres.

CHÉILOCOCCE. s. f. Bot. Syn. de Platylobion.

CHÉILODACTYLE. s. m. (pr. *ké-i-lo-dak-tile*; ét. gr., χεῖλος, lèvre; δάκτυλος, doigt). Ichthyol. Poisson de la Nouvelle-Zélande, de la division des abdominaux.

CHÉILODIPTÈRE. s. m. (pr. *ké-i-lo-dipp-tè-re*; ét. gr., χεῖλος, lèvre; πτερόν, aile, nageoire). Ichthyol. Genre de poissons des mers d'Amérique et du Japon, qui réunit quelques espèces du genre labre.

CHÉILONYCHE. s. m. (pr. *ké-i-lo-ni-che*; ét. gr., χεῖλος, lèvre; ὄνυξ, ὄνυχος, ongle). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des carabiques.

CHÉILOPHYME. s. m. (pr. *ké-i-lo-fi-me*; ét. gr., χεῖλος, lèvre; φῦμα, tumeur). Médec. Tumeur aux lèvres.

CHÉILORRHAGIE. s. f. (pr. *ké-i-lo-ra-ji*; ét. gr., χεῖλος, lèvre; ῥέω, je coule). Médec. Écoulement de sang par les lèvres.

CHÉILORRHAGIQUE. adj. des 2 g. (pr. et ét., V. CHÉILORRHAGIE). Qui a rapport à la chéilorrhagie, qui concerne la chéilorrhagie.

CHÉILOSE. s. f. (pr. *ké-i-loze*; du gr. χεῖλος, bord d'une coupe). Bot. Genre de plantes établi dans la famille des euphorbiacées, d'après un grand arbre de Java.

CHÉILOSIE. s. f. (pr. *ké-i-lo-zî*; du gr. χεῖλος, lèvre). Entom. Genre de diptères de la famille des brachystomes.

CHÉILOTOME. s. m. (pr. *ké-i-lo-tome*; ét. gr., χεῖλος, lèvre; τομή, coupure). Entom. Genre de coléoptères tétramères de la famille des chrysomélines.

CHÉIMATOBIE. s. f. (pr. *ké-i-ma-to-bî*; ét. gr., χεῖμα, hiver; βιόω, je vis). Entom. Genre de lépidoptères de la famille des nocturnes.

CHÉIMATOPHILE. s. m. (pr. *ké-i-ma-to-fi-le*; ét. gr., χεῖμα, hiver; φιλέω, j'aime). Entom. Genre de lépidoptères de la famille des nocturnes.

CHÉIMONÉE. s. m. (pr. *ké-i-mo-né*; du gr. χειμών, hiver). Ornith. Genre d'oiseaux ayant pour type le lare tridactyle.

CHÉIMONOPHILE. s. m. (pr. *ké-i-mo-no-fi-le*; ét. gr., χειμών, hiver; φιλέω, j'aime). Entom. Genre de lépidoptères de la famille des nocturnes.

CHEINTRE. s. m. Anc. législ. V. CHAINTRE.

CHEIRACANTHE. s. m. (pr. *ké-i-ra-cante*; ét. gr., χείρ, main; ἄκανθα, épine). Helmint. Genre de vers intestinaux nématoïdes, établi pour deux espèces de vers, dont l'une est parasite de l'estomac, et l'autre du canal intestinal.

CHÉIRANTHE. s. f. (pr. *ke-i-ran-te*; ét. gr., χείρ, main; ἄνθος, fleur). Bot. Syn. de Giroflée.

CHÉIRANTHÉ, ÉE. adj. (pr. *ké-i-ran-té*; ét. gr., χείρ, main; ἄνθος, fleur). Bot. Qui ressemble à la giroflée. || CHÉIRANTHÉES. s. f. pl. Tribu de plantes de la famille des crucifères, ayant pour type le genre chéiranthe.

CHÉIRANTHÈRE. s. f. (pr. *ké-i-ran-tère*; du gr. χείρ, main; et du lat. *anthera*, anthère). Bot. Genre de la famille des pittosporacées, formé pour un sous-arbrisseau de la Nouvelle-Hollande, et ne contenant que cette espèce.

CHÉIRANTHIFOLIÉ, ÉE. adj. (pr. *ké-i-ran-ti-fo-li-e*; ét. gr., χείρ, main; ἄνθος, fleur, et du lat. *folium*, feuille). Bot. V. CHÉIRANTHOPHYLLE.

CHÉIRANTHODENDRE. s. f. (pr. *ké-i-ran-to-dandre*, ét. gr., χείρ, main; ἄνθος, fleur; δένδρον, arbre). Bot. V. CHEIROSTEMON.

CHÉIRANTHOÏDE. adj. des 2 g. (pr. *ké-i-ran-to-i-de*; ét. gr., χείρ, main; ἄνθος, fleur; εἶδος, ressemblance). Bot. Qui ressemble à la giroflée. || CHÉIRANTHOÏDES. s. f. pl. Division de la famille des plantes crucifères, qui a pour type le genre chéiranthée.

CHÉIRANTHOPHYLLE. adj. des 2 g. (pr. *ke-i-ran-to-file*; ét. gr., χείρ, main; ἄνθος, fleur; φύλλον, feuille). Bot. Dont les feuilles ressemblent à celles de la giroflée.

CHÉIRAPSIE. s. f. (pr. *ké-i-rap-sî*; ét. gr., [illegible] Action de se gratter dans certaines maladies.

CHÉIRIE. s. f. (pr. *ké-i-rî*). Bot. Nom d'une espèce de giroflée.

CHÉIRINIE. s. f. (pr. *ké-i-ri-nî*; du gr. χείρ, main). Bot. Syn. d'Erysime.

CHÉIRISME. s. m. (pr. *ké-i-ris-me*, du gr. χειρισμα, traitement chirurgical au moyen de la main). Médec. Emploi mesuré de la main; action de toucher avec soin.

CHÉIRODES. s. m. pl. (pr. *ke-i-rode*; ét. gr., χείρ, main; δεσμός, lien). Entom. Genre de coléoptères hétéromères, famille des taxicornes.

CHÉIROGALE. s. m. (pr. *ké-i-ro-ga-le*; ét. gr., χείρ, main; γαλῆ, chat). Mamm. Genre de quadrumanes qui ressemble beaucoup au chat. Il est encore peu connu.

CHÉIROLOGIQUE. adj. des 2 g. (pr. *ké-i-ro-lo-jike*, ét. gr., χείρ, main; λόγος, discours). V. CHIROLOGIQUE.

CHÉIROMÈLE. s. m. (pr. *ke-i-ro-mèle*; du gr. χείρ, main, et du lat. *meles*, blaireau). Mamm. Nom d'un sous-genre de chéiroptères établi pour une espèce de l'Inde.

CHÉIROMYENS. s. m. pl. (pr. *ké-i-ro-mien*; ét. gr., χείρ, main; μῦς, rat). Mamm. Famille de mammifères établie pour le genre chéiromys.

CHÉIROMYS. s. m. (ét., V. CHÉIROMYENS). Mamm. Syn. de Aye-aye.

CHÉIROMYZE. s. f. (pr. *ké-i-ro-my-ze*; ét. gr., χείρ, main; μῦς, rat). Entom. Genre d'insectes diptères.

CHÉIRONOMIE. s. f. (pr. *ké-i-ro-no-mî*; ét. gr., χείρ, main; νόμος, règle). V. CHIRONOMIE.

CHÉIROPLATYS. s. m. (pr. *ké-i-ro-pla-tiss*; ét. gr., χείρ, main; πλατύς, large). Entom. Genre de coléoptères pentamères de la famille des lamellicornes.

CHÉIROPTÈRE. adj. des 2 g. (pr. *ké-i-ro-ptère*; ét. gr., χείρ, main; πτερόν, aile) Mamm. Qui a des mains ailées, dont les mains sont transformées en ailes. || CHÉIROPTÈRES. s. m. pl. Famille de mammifères carnassiers qui comprend les animaux vulgairement connus sous le nom de chauves-souris.

CHÉIROSTÉMONE. s. m. (pr. *ké-i-roz-té-mon*; ét. gr., χείρ, main; στήμων, filament). Bot. Genre de la famille des sterculiacées, et ne contenant qu'une espèce découverte à la Nouvelle-Espagne dans les forêts de la province de Guatimala. Cet arbre s'élève à la hauteur d'environ cinq mètres, soutenant une cime touffue.

CHÉIROSTYLE. s. f. (pr. *ké-i-ros-tile*; ét. gr., χείρ, main; στῦλος, style). Bot. Genre de la famille des orchidées, établi pour une plante originaire des montagnes boisées de l'île de Java.

CHÉIROTHÉRIE. s. f. (pr. *ké-i-ro-té-rî*; ét. gr., χείρ, main ou pied; θηρίον, animal). Paléont. Pas d'animaux imprimés en creux dans le nouveau grès rouge du comté de Dumfries.

CHÉ-KAO. s. m. Minér. Espèce de plâtre ou de gypse qui entre dans la fabrication de la porcelaine de Chine.

CHÉKY. s. m. Métrol. Unité de poids employée en Turquie. Le chéky vaut 0,3 kilog.

CHÉLAIRE. s. m. (du gr. χηλή, pince, tenailles). Entom. Genre d'insectes lépidoptères de la famille des nocturnes, fondé sur une seule espèce qui se trouve dans le nord de la France.

CHÉLÉ. s. m. (du gr. χηλή, tenailles). Chir. Espèce de sonde dont on se servait pour extraire les polypes du nez.

— Crust. Pinces des crustacés.

CHÉLEM. s. m. (pr. *ché-lèmm*). T. de jeu. Se dit, au whist et au boston, d'un coup qui consiste à faire à deux toutes les levées de cartes. Faire chélem.

CHÉLEPTÉRICE. s. m. (ét. gr., χηλή, pince; πτέρυξ, aile). Entom. Sous-genre de lépidoptères nocturnes établi pour y placer une espèce de l'Australie.

CHÉLICÈRE. s. f. (ét. gr., χηλή, pince; κέρας, corne). Entom. Deux pièces de la tête des arachnides représentant les antennes intermédiaires des crustacés décapodes.

CHÉLICORNE. adj. des 2 g. (pr. *ké-li-corne*; du gr. χηλή, pinces, et du lat. *cornu*, corne). Entom. Qui a des pinces garnies de soies.

CHÉLIDINE. adj. des 2 g. (pr. *ké-li-dine*; du gr. χέλυς, tortue). Entom. Qui concerne le genre chélide. || CHÉLIDINES. s. m. pl. Section de la famille des émydides, qui a le genre chélide pour type.

CHÉLIDOINE (Saint). Martyr du IVe siècle. Après avoir servi avec honneur dans les armées de l'empire romain, en Es[illegible], il renonça à la milice séculière, et eut la tête coupée pour n'avoir pas voulu sacrifier aux idoles. On célèbre sa fête le 3 mars.

CHÉLIDOINE. s. f. (pr. *ké-li-do-ann*; du gr. χελιδών, hirondelle). Bot. Genre de plantes de la famille des papavéracées et de la polyandrie monogynie. Chélidoine commune. Chélidoine à feuilles de chêne. Chélidoine d'Amérique. || *Grande chélidoine*. V. ÉCLAIRE. || *Petite chélidoine*. Un des noms vulgaires de la renoncule ficaire.

— Minér. Pierre précieuse. || *Chélidoine* ou *pierre d'hirondelle*. Petits cailloux presque lenticulaires, très-polis, de nature siliceuse, [illegible] grottes de Sassenage, près de Grenoble. Longtemps on a cru qu'ils venaient des nids d'hirondelles. On les emploie pour chasser de l'intérieur des yeux la poussière ou les corps étrangers qui s'y sont introduits.

— Ornith. Hirondelle de mer. (Rabelais.)

CHÉLIDOINES. s. f. pl. Foss. On a autrefois donné ce nom à de petites dents de poissons fossiles. V. GLOSSOPÈTRES.

CHÉLIDON. s. m. Ornith. V. CHÉLIDONIEN.

CHÉLIDONIEN, ENNE. adj. (pr. *ké-li-do-ni-ein*, du gr. χελιδών, hirondelle). Ornith. Qui ressemble à l'hirondelle. || CHÉLIDONIENS. s. m. pl. Famille d'oiseaux de l'ordre des passereaux, qui a pour type le genre chélidon.

CHÉLIDONIES. s. f. pl. (pr. *ké-li-do-nî*; χελιδών, hirondelle). Antiq. gr. Fête que l'on célébrait à Rhodes au retour du printemps.

CHÉLIDONINES. s. f. (ét., V. CHÉLIDOINE). Bot. Substance jaune et caustique que contient la chélidoine, et qui est propre à détruire les verrues. Quelques chimistes présument que ce n'est que le véhicule de la substance volatile à laquelle la chélidoine doit ses propriétés narcotiques.

CHÉLIDONISME. s. m. (ét. gr, χελιδών, hirondelle; ᾆσμα, chanson). Antiq. gr. Chanson joyeuse que l'on chantait à Rhodes dans les chélidonies.

CHÉLIDONS. s. m. pl. (pr. *ké-li-don*; du gr. χελιδών, hirondelle). Ornith. Famille entière des oiseaux qui, pourvus d'un large bec, d'un ample gosier, ont le vol rapide, la vue perçante, et, tenant leurs mandibules habituellement ouvertes, y engloutissent les insectes dont ils font leur seule nourriture.

CHÉLIFÈRE. adj. des 2 g. (pr. *ké-li-fère*; ét. gr., χηλή, pince; φέρω, je porte). Entom. Qui a des mandibules fendues comme des tenailles; qui est terminé par une pince. || CHÉLIFÈRES. s. m. pl. Genre d'arachnides, de la famille des acères, [illegible] ressemble au scorpion, et porte aussi le n[illegible] *porte-pince*.

CHÉLIFÉRÉ, ÉE. adj. (ét. V. CHÉLIFÈRE). Entom. Qui ressemble à un chélifère. || CHÉLIFÉRÉS. s. m. pl. Famille d'arachnides.

CHÉLIFORME. adj. des 2 g. (pr. *ké-li-for-me*; du gr, χηλή, pince, et du lat. *forma*). Entom. Qui a la forme d'une pince. || On donne encore cette épithète aux palpes des insectes, lorsque leur dernier article est divisé en deux pièces, dont l'une se meut sur l'autre, de manière à former une pince. Scorpion chéliforme.

CHÉLIGASTRE. s. m. (ét. gr., χηλή, pince; γαστήρ, ventre). Entom. Genre de diptères de la famille des athéricères.

CHÉLIGNATHE. adj. des 2 g. (pr. *kélli-gnate*). Entom. Qui a les mâchoires en forme de pinces.

CHÉLINGUE. s. f. Mar. Bateau à fond plat de la côte de Coromandel.

CHÉLINOTE. s. f. (ét. gr. χηλή, pince; νῶτος, dos). Moll. Genre proposé dans la famille des haliotidées, pour rassembler les vélutines et quelques sigarets.

CHÉLINOTTE. s. f. (pr. *ké-li-no-te*; du gr. χηλή, pince). Minér. Pierre d'hirondelle.

CHÉLIPALPE. adj. des 2 g. (pr. *ké-li-pal-pe*; du gr. χηλή, pince, et du lat. *palpus*, palpe). Entom. Qui a les palpes en forme de pinces.

CHÉLIPE. s. f. Hist. nat. V. PINCE.

CHELLEN. s. m. Comm. Toile de coton des Indes.

CHELLES. s. f. pl. Comm. Toile de coton à carreaux, des Indes.

— CHELLES. (anc. *Cala*; du celt. *cal*, hauteur, éminence: placé sur une hauteur). Géogr. Bourg (Seine-et-Marne), 2,900 hab., résidence des rois de la première race. Chilpéric Ier y fut assassiné par les émissaires de Frédégonde. Il possédait autrefois une abbaye de bénédictines dont le trésor rivalisa longtemps de magnificence avec celui de Saint-Denis.

— *Monnaie de Chelles*. Le monastère de Chelles avait, sous la seconde race, le droit de battre monnaie. On possède en effet des deniers et des oboles de Charles le Chauve qui portent pour légende KALAMONASTERI(um).

CHELME. adj. des 2 g. Mot employé, du temps de la Ligue, pour Rebelle, turbulent, fanatique. Il se trouve dans la satire Ménippée.

CHELMON. s. m. (du gr. χελμών, nom d'un poisson). Ichthyol. Genre établi aux dépens des chétodons, pour y placer deux poissons voisins l'un de l'autre, et remarquables par l'excessif allongement de leur museau. On n'en connaît encore que deux espèces, toutes deux de la mer des Indes.

CHELMSFORDITE. s. m. (nom de lieu). Minér. Nom donné à un minéral trouvé à Chelmsford (Massachusets). Il est en masses amorphes, ou cristallisé en prismes rectangulaires, striés longitudinalement. Sa couleur est blanchâtre, avec des nuances de vert et de rouge, et ses principes composants sont la silice et la chaux.

CHÉLOBASIDE. s. f. (pr. *ké-lo-ba-zi-de*; ét. gr., χηλή, pointe; βάσις, base). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des [illegible]

CHÉLOCHIRE. s. f. (pr. *ké-lo-chire*; ét. gr., χηλή, pince; χείρ, main). Entom. Genre du groupe des aradites.

CHÉLODÈRE. s. m. (pr. *ké-lo-dè-re*; ét. gr. χηλή, dent; δέρη, cou). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des longicornes.

CHÉLODINE. s. f. (pr. *ké-lo-dine*; ét. gr., χέλυς, tortue; δίνη, courant). Erpét. Genre de chéloniens de la famille des émydes, dont on ne connaît que trois espèces, l'une de la Nouvelle-Hollande, et les deux autres de l'Amérique méridionale.

— Crust. Genre de tortues terrestres.

CHÉLODONTE. adj. des 2 g. (ét. gr., χηλή, pince; ὀδούς, dent). Entom. Qui a des dents en forme de pinces. || CHÉLODONTES. s. m. pl. Famille d'arachnides.

CHÉLONANTHÈRE. s. f. (pr. *ke-lo-nan-thère*, du gr. χελώνη, tortue; et du lat. *anthera*, anthère). Bot. Genre de la famille des

es. Quelques chimistes présument que ce
que le véhicule de la substance volatile
uelle la chélidoine doit ses propriétés
tiques.

ÉLIDONISME. s. m. (ét. gr. χελιδών, hi-
lle; ᾆσμα, chanson). Antiq. gr. Chanson
se que l'on chantait à Rhodes dans les
onies.

ÉLIDONS. s. m. pl. (pr. *ké-li-don;* du
ιδών, hirondelle). Ornith. Famille entière
iseaux qui, pourvus d'un large bec, d'un
gosier, ont le vol rapide, la vue per-
, et, tenant leurs mandibules habituelle-
ouvertes, y engloutissent les insectes dont
nt leur seule nourriture.

ÉLIFÈRE. adj. des 2 g. (pr. *ké-li-fère;*
., χηλή, pince; φέρω, je porte). Entom.
des mandibules fendues comme des te-
s; qui est terminé par une pince. || CHÉ-
ES. s. m. pl. Genre d'arachnides, de la
le des acères, [illegible] essemble au scorpion,
rte aussi le n[illegible] *porte-pince.*

ÉLIFÉRÉ, ÉE. adj. (ét. V. CHÉLIFÈRE).
n. Qui ressemble à un chélifère. || CHÉLI-
s. s. m. pl. Famille d'arachnides.

ÉLIFORME. adj. des 2 g. (pr. *ké-li-for-*
du gr. χηλή, pince, et du lat. *forma*).
n. Qui a la forme d'une pince. || On
e encore cette épithète aux palpes des in-
s, lorsque leur dernier article est divisé
ux pièces, dont l'une se meut sur l'autre,
anière à former une pince. Scorpion ché-
ne.

ÉLIGASTRE. s. m. (ét. gr., χηλή, pince;
, ventre). Entom. Genre de diptères de
mille des athéricères.

ÉLIGNATHE. adj. des 2 g. (pr. *kéli-*
). Entom. Qui a les mâchoires en forme
nces.

ÉLINGUE. s. f. Mar. Bateau à fond plat
côte de Coromandel.

ÉLINOTE. s. f. (ét. gr. χηλή, pince;
, dos). Moll. Genre proposé dans la fa-
des haliotidées, pour rassembler les vé-
es et quelques sigarets.

ÉLINOTTE. s. f. (pr. *ké-li-no-te;* du gr.
pince). Minér. Pierre d'hirondelle.

ÉLIPALPE. adj. des 2 g. (pr. *ké-li-pal-*
du gr. χηλή, pince, et du lat. *palpus*,
). Entom. Qui a les palpes en forme de
s.

ÉLIPE. s. f. Hist. nat. V. PINCE.

IELLEN. s. m. Comm. Toile de coton des
s.

IELLES. s. f. pl. Comm. Toile de coton
rreaux, des Indes.

CHELLES. (anc. *Cala;* du celt. *cal*, hauteur,
ence : placé sur une hauteur). Géogr.
g (Seine-et-Marne), 2,200 hab., résidence
ois de la première race. Chilpéric Ier y fut
siné par les émissaires de Frédégonde. Il
édait autrefois une abbaye de bénédictines
le trésor rivalisa longtemps de magnifi-
e avec celui de Saint-Denis.

Monnaie de Chelles. Le monastère de
les avait, sous la seconde race, le droit
attre monnaie. On possède en effet des
ers et des oboles de Charles le Chauve
ortent pour légende KALAMONASTERI(um).

IELME. adj. des 2 g. Mot employé, du
s de la Ligue, pour Rebelle, turbulent,
ique. Il se trouve dans la satire Ménip-

IELMON. s. m. (du gr. χέλμων, nom d'un
on). Ichthyol. Genre établi aux dépens des
odons, pour y placer deux poissons voisins
de l'autre, et remarquables par l'excessif
gement de leur museau. On n'en connaît
re que deux espèces, toutes deux de la
des Indes.

IELMSFORDITE. s. m. (nom de lieu).
ér. Nom donné à un minéral trouvé à
msford (Massachusets). Il est en masses
phes, ou cristallisé en prismes rectangu-
e, striés longitudinalement. Sa couleur est
châtre, avec des nuances de vert et de
e, et ses principes composants sont la si-
et la chaux.

ÉLOBASIDE. s. f. (pr. *ké-lo-ba-si-de;*
r., χηλή, pointe; βάσις, base). Entom.
[illegible]

ÉLOCHIRE. s. f. (pr. *ké-lo-chire;* ét.
χηλή, pince; χείρ, main). Entom. Genre du
pe des aradites.

ÉLODÈRE. s. m. (pr. *ké-lo-dè-re;* ét.
χηλή, dent; δέρη, cou). Entom. Genre de
optères tétramères, famille des longi-
es.

ÉLODINE. s. f. (pr. *ké-lo-dine;* ét. gr.,
, tortue; δίνη, courant). Erpét. Genre de
oniens de la famille des émydes, dont on
nnaît que trois espèces, l'une de la Nou-
-Hollande, et les deux autres de l'Amé-
méridionale.

Crust. Genre de tortues terrestres.

ÉLODONTE. adj. des 2 g. (ét. gr., χηλή,
; ὀδούς, dent). Entom. Qui a des dents en
e de pinces. || CHÉLODONTES. s. m. pl. Fa-
d'arachnides.

ÉLONANTHÈRE. s. f. (pr. *ké-lo-nan-*
, du gr. χελώνη, tortue; et du lat. *an-*
, anthère). Bot. Genre de la famille des

orchidées, établi pour des plantes herbacées, originaires de l'archipel Indien.

CHÉLONARIE. s. m. (pr. *ké-lo-na-ri;* du gr. χελώνη, tortue), Entom. Genre d'insectes coléoptères qui comprend deux espèces originaires d'Amérique, très-voisin des genres antarène et birrhe.

CHÉLONARION. s. m. (pr. *ké-lo-na-ri-on;* du gr. χελώνη, tortue). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des serricornes.

CHÉLONE. s. f. (pr. *ké-lone;* du gr. χελώνη, tortue). Bot. Genre de la famille des scrophulariacées, renfermant cinq ou six espèces, recherchées pour l'ornement des jardins. || Genre de plantes d'ornement.

CHÉLONÉE. s. f. (ét., V. CHÉLONE). Crust. Genre de tortues de mer.

CHÉLONIADÉ, ÉE. adj. (rad. *chélonie*). Erpét. Qui ressemble à une chélonie. || CHÉLONIADÉS. s. m. pl. Famille de reptiles chéloniens qui a pour type le genre chélonie.

CHÉLONIDE. adj. des 2 g. (rad. *chélonie*). Entom. Qui concerne le genre chélonie. || CHÉLONIDES. s. m. pl. Tribu de lépidoptères nocturnes, établie aux dépens de celle des noctuo ou pseudo-bombycites.

CHÉLONIE. s. f. (pr. *ké-lo-ni;* du gr. χελώνη, tortue). Entom. Genre de lépidoptères de la famille des nocturnes.

CHÉLONIEN, ENNE. adj. (rad. *chélonie*). Erpét. Qui ressemble à une chélonie. || CHÉLONIENS. s. m. pl. Groupe de reptiles, comprenant les tortues de terre et celles d'eau douce ou salée, et dont on a fait les familles des émydes, trionyx et chélonées.

CHÉLONIENS FOSSILES. Paléont. V. TORTUES-FOSSILES.

CHÉLONISQUE. s. m. Mamm. V. TATOU.

CHÉLONITE. s. f. (pr. *ké-lo-ni-te;* du gr. χελώνη, tortue). Minér. Pierre figurée représentant une tortue sans tête.

CHÉLONITES. s. f. pl. Erpét. Nom donné aux tortues d'eau douce.

— Entom. Groupe de la tribu des bombycites.

CHÉLONODÈME. s. m. (pr. *ké-lo-no-dème;* ét. gr. χελώνη, tortue; δέμας, corps). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des carabiques, qui renferme quatre espèces indigènes du Brésil.

CHÉLONOGRAPHE. s. m. (pr. *ké-lo-no-gra-phe;* ét. gr., χελώνη, tortue; γράφω, j'écris). Naturaliste qui s'occupe exclusivement des tortues.

CHÉLONOGRAPHIE. s. f. (pr. et ét., V. CHÉLONOGRAPHE). Description ou traité des tortues.

CHÉLONOPHAGE. adj. et s. des 2 g. (pr. *ké-lo-no-fa-je;* ét. gr., χελώνη, tortue; φάγω, je mange). Se dit des peuples qui se nourrissaient de tortues, et qui habitaient près de l'Éthiopie, sur les bords de la mer Rouge. || Se dit aussi des animaux qui vivent de tortues.

CHÉLONURE. s. f. (pr. *ké-lo-nu-re*). V. ÉMISAURE.

CHÉLOPODE. adj. des 2 g. (pr. *ké-lo-po-de;* ét. gr., χηλή, pince, ongle; ποῦς, pied). Mamm. Qui a les pieds armés d'ongles crochus. CHÉLOPODES. s. m. pl. Ordre de mammifères carnassiers, comprenant ceux qui ont les doigts armés d'ongles crochus. || Nom donné à un ordre de mammifères dont les doigts sont armés d'ongles aigus.

CHÉLOSTOME. s. m. (pr. *ké-lo-sto-me;* ét. gr., χεῖλος, lèvre; στόμα, bouche). Entom. Genre de l'ordre des hyménoptères, famille des mellifères, établi pour un insecte très-voisin du genre hériade.

CHELSEA. Géogr. Ville d'Angleterre (Middlesex); 27,000 hab. Asile militaire pour les enfants des soldats.

CHÉLURE. s. f. (pr. *ké-lu-re;* ét. gr., χηλή, pince; οὐρά, queue). Entom. Genre de lépidoptères, de la famille des nocturnes, qui a pour type une espèce originaire d'Assam, contrée de l'Asie orientale.

CHÉLY-D'APCHIER (SAINT-). Géogr. Ch.-l. de cant. (Lozère); 1,900 hab.

CHÉLY-D'AUBRAC (SAINT-). Géogr. [illegible]

CHÉLYDE. s. f. (pr. *ké-li-de;* du gr. χέλυς, tortue). Erpét. Genre de la famille des émydes, établi pour une espèce aquatique de l'Amérique méridionale.

CHÉLYDIN, INE. adj. (ét., V. CHÉLYDE). Erpét. Qui ressemble à une chélyde. || CHÉLYDINES. s. f. pl. Famille de reptiles, qui a pour type le genre chélys.

CHÉLYDOÏDE. adj. des 2 g. (pr. *ké-li-do-i-de;* ét. gr., χέλυς, tortue; εἶδος, ressemblance). Erpét. Qui ressemble à un chélydin. || CHÉLYDOÏDES. s. m. pl. Famille du genre chélyde, comprise dans la grande catégorie des émydes ou chéloniens élodites.

CHÉLYDRE. s. f. (pr. *ké-li-dre;* ét. gr., χέλυς, tortue; ὕδωρ, eau). Erpét. Nom qui a été donné d'abord à un serpent aquatique, puis à une tortue d'eau douce, enfin à un genre de la famille des émydes, ayant pour objet la tortue serpentine, qui vit dans l'Amérique septentrionale.

CHÉLYMORPHE. s. m. (pr. *ké-li-mor-fe;* ét. gr., χέλυς, tortue; μορφή, forme). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des chrysomélines.

CHÉLYS. s. f. (pr. *ké-liz;* du gr. χέλυς, même signif.) Erpét. Espèce de tortue terrestre.

— Antiq. gr. Espèce de lyre moins grande que le barbiton.

CHEMAGE. s. m. (rad. *chemin*). Féod. Droit qu'on payait aux seigneurs pour passer avec des charrettes dans certains bois ou sur certains chemins.

CHEMBALIS. s. m. (pr. *chan-ba-li*). Comm. Sorte de cuir qui vient du Levant.

CHEMBEL. s. m. (pr. *chan-bè-le*). Anc. art milit. Tournoi.

CHEMBELER. v. n. 1re conj. (pr. *chan-be-lé*). Anc. art milit. Assister à un tournoi, à un chembel, y figurer comme combattant.

CHÊMÉ, ÉE. part. pass. du v. se Chêmer.

CHÊMER (Se). v. pron. 1re conj. (de l'ital. *scemare*, diminuer; on a dit aussi *chesmer*). Il est fam. et signifie Maigrir beaucoup, tomber en chartre. Se dit particulièrement des enfants que le chagrin, le dégoût, ou quelque mal inconnu empêche de profiter. Comme un enfant de douleur il se *chesme*. (Desmarais.)

CHÉMÉRAGE. s. m. Féod. Privilége du droit d'aînesse, en vertu duquel les puînés tenaient de l'aîné leur portion de fief en parage, c'est-à-dire, sous son hommage.

CHÉMERINE. s. f. (du gr. χειμερινός, d'hiver). Entom. Genre de lépidoptères nocturnes, établi pour y placer une espèce découverte en Corse, et retrouvée depuis en Provence.

CHEMIER. s. m. Féod. L'aîné d'une famille noble, qui prélevait un préciput dans les partages, et jouissait du droit de chémérage.

CHÉMILLÉ. (pr. *che-mi-ié*). Géogr. Ch.-l. de cant. (Maine-et-Loire); 4,000 hab.

CHEMIN. s. m. (de l'ital. *cammino*, même signif.) Voie, route pour aller, pour communiquer d'un lieu à un autre. Chemin battu, frayé, uni, pierreux. Beau, bon, mauvais, vilain chemin. Chemin de traverse. Chemin de charroi. Grand chemin. Chemin vicinal. Chemin praticable, impraticable. Chemin bordé d'arbres, de fossés. Chemin de Lyon, de Marseille. Tracer un chemin. Réparer un chemin. Assurer les chemins. Ce chemin va, mène, conduit à Nancy. Prenez le chemin à main droite, à main gauche. Ce chemin est malaisé à tenir. Le chemin fourche. Poursuivez votre chemin. Les pluies, le dégel, les charrois ont gâté, ont rompu les chemins. Passez votre chemin. Rebrousser chemin. L'entretien des *chemins* est un des objets les plus importants et cependant les plus négligés dans toutes les exploitations rurales. (Dombasle.) En général, c'est par l'emploi des matériaux que l'on pèche presque toujours dans la confection des *chemins*. (Id.) Le *chemin* est souvent détruit par des torrents ou des eaux stagnantes. (Barth.) Les rivières sont des *chemins* qui marchent et qui portent où l'on veut aller. (Pasc.) Les rois d'Assyrie apprirent le *chemin* de la Terre sainte, et en résolurent la conquête. (Boss.) Je sais tous les *chemins* par où je dois passer. (Corn.)

Voit-on les loups brigands, comme nous inhu- [mains,
Pour détrousser les loups courir les grands *che-* [mins?
(BOILEAU.)

Cher Abner, quel *chemin* a pu jusqu'en ces lieux
Vous conduire au travers d'un camp qui nous [assiége?
(RACINE.)

— *Chemin de fer.* Chemin dont la voie est formée par deux lignes parallèles de barres de fer ou de fonte, scellées dans les soubassements de pierre, et sur lesquels des chariots garnis de roues de fonte roulent avec peu de frottement, de manière à économiser la force motrice. Chemin de fer de Lyon à Saint-Étienne. Chemin de fer de Versailles, de St-Germain, de Corbeil, d'Orléans.

— Par extens., au propre comme au fig. Toute ligne ou voie qu'on parcourt ou qu'on peut parcourir pour aller d'un lieu à un autre. Savoir le chemin, montrer, enseigner le chemin. Nous fîmes le chemin à pied, à cheval, en voiture. Le chemin de Paris à Lyon. Il y a bien du chemin d'ici à Marseille. Une journée de chemin. Le chemin est plus long par terre que par eau. Il a repris le chemin de son vil- [illegible] et venaient le long de ces *chemins*. (B. de St-P.) Nous arrivâmes par un *chemin* étroit et scabreux à Bethléhem. (Chateaub.)

Heureux, heureux le temps où les premiers hu- [mains
Du temple de mémoire ignoraient les *chemins*.
(C. DELAVIGNE.)

En méditant un projet inhumain,
De notre France elle prit le *chemin*
(MILLEVOYE.)

— Il se dit aussi en parlant des animaux et des choses. Ce cheval connaît le chemin de la ville. Ce torrent s'est ouvert un chemin à travers la forêt. Les pigeons font beaucoup de chemin en peu de temps. Il n'y a point de *chemin* trop long à qui marche lentement et sans se presser. (La Bruy.)

Et n'aime pas de si loin qu'on m'évite,
Quand je me trouve en *chemin* vers le soir.
(BAOUR DE LORMIAN.)

— *Chemin public.* Chemin que tout le monde a le droit de suivre, de fréquenter. || *Chemin privé.* A l'usage de certaines personnes. || *Chemin ferré.* Chemin pavé d'une pierre fort dure; chemin dont le sol est de vive roche ou formé d'une aire de cailloutage. || *Chemin de halage.* Espace laissé sur les bords des rivières navigables ou des canaux, pour le passage des hommes ou des chevaux qui halent ou tirent les bateaux. || *Chemin aquatique.* Tout chemin fait sur les eaux courantes des fleuves et des torrents, comme les ponts et les digues, et sur les eaux dormantes, comme les levées à travers les marais et les étangs. On comprend aussi sous ce nom les rivières navigables et les canaux faits de main d'homme. || *Chemin artificiel.* Fait à force de bras, soit de terres rapportées, soit de maçonnerie, et dont l'existence est due entièrement au travail des hommes. Telles sont la plupart des levées le long des rivières, des marais, des étangs. || *Chemin comblé.* Chemin qui est fait dans une vallée ou fondrière, pour regagner deux côtes de montagnes. || Chemin antique, que les décombres de quelque ville voisine ont couvert d'une certaine épaisseur de matériaux, en sorte qu'en fouillant on découvre l'aire de l'ancien pavé. || *Chemin de traverse.* Sentier de détour plus court que le chemin ordinaire, pour aller d'un lieu à un autre. || *Chemin fendu*, pratiqué dans le roc. || *Chemin percé*, taillé dans le roc, et qui reste voûté. Il y a des chemins percés dans le royaume de Naples. || *Chemin droit.* Le plus court, le plus à la ligne, et de niveau qu'il est possible. || *Chemin naturel.* Celui qui est fréquenté par une longue succession de temps, à cause de sa disposition, et qui subsiste avec peu d'entretien. || Les Romains appelaient *chemins militaires*, les chemins pratiqués pour envoyer les armées dans les provinces. || Ils appelaient *chemin double*, un chemin pour les charrois, à deux chaussées, l'une pour aller, et l'autre pour venir, afin d'éviter l'embarras. || *Chemin royal.* Le plus grand de tous les chemins, celui qui parcourt une longue distance, qui va d'une grande ville à une autre grande ville. Le chemin royal de Paris à Bordeaux. On dit aujourd'hui route royale. || *Chemin particulier.* Chemin ouvert pour la communication d'un château à un autre ou à un grand chemin. || *Chemin retiré.* Petit chemin qui est à côté de celui des charrois, et qui sert pour les piétons.

— Fig. Moyen qui mène, qui conduit à une fin, à un terme. Le chemin de la vertu, de la perfection, de la gloire, des honneurs. Le chemin de la perdition est large. Il aspire aux dignités, mais il n'en prend pas le chemin. Mon ami, vous n'êtes pas dans le bon chemin. Le plus sûr *chemin* de la gloire est toujours celui que montre la raison. (Louis XIV). Ceux qui cherchent le *chemin* du ciel, étant avertis qu'ils y trouveront des troubles et des inquiétudes en grand nombre, doivent se réjouir de rencontrer des marques qu'ils sont dans le véritable *chemin*. (Pasc.) Les avares ont trouvé le secret d'aller à leur perte par le *chemin* le plus pénible. (La Bruy.) Il a cru mieux faire son *chemin* par la voie de la magistrature que par celle des emplois militaires. (Mass.) Celui qui sait attendre le bien qu'il souhaite, ne prend pas le *chemin* de se désespérer. (La Bruy.) Celui qui entre dans le *chemin* de la fortune, s'il ne veut point reculer, doit, ainsi qu'elle, avoir un bandeau sur les yeux. (Guichard.) Aucun *chemin* de fleurs ne conduit à la gloire. (La Font.)

Pour aller jusqu'au cœur que vous voulez per- [cer,
Voilà par quel *chemin* vos coups doivent passer.
(RACINE.)

Tout doit tendre au bon sens, mais, pour y par- [venir,
Le *chemin* est glissant et pénible à tenir.
(BOILEAU.)

— Fig. et par comp. *Chemin* se prend quelquefois pour le cours de la vie. Je suis toujours à trouver certaines choses fort mal rangées, ce sont de grosses pierres dans le *chemin*, trop lourdes pour être déplacées : je crois que nous passerons par-dessus. (Mme de Sév.)

Le monde est un *chemin* d'abîmes entouré;
Et lorsqu'en ce *chemin*, où le plus ferme hésite,
Un fou de son semblable entreprend la con- [duite...
Court risque à tout moment de se rompre le [cou.
(J.-B. ROUSS.)

— *Trouver le chemin du cœur.* V. CŒUR.

— *Chemin de velours.* Chemin sur une pe- [illegible] parvenir à quelque chose. Il est arrivé à la fortune par un chemin de velours.

— Loc. fig. et fam. *Je le mènerai par un chemin où il n'y aura pas de pierres.* Je le poursuivrai vivement, je ne lui ferai point de quartier. Il signifie aussi : Je lui faciliterai les moyens d'arriver à ses fins; je lui aplanirai les difficultés. || On dit aussi, dans le premier sens, je lui ferai voir bien du chemin. || *Montrer le chemin aux autres.* Faire quelque chose que d'autres font ensuite; faire quelque chose dans l'intention que d'autres le fassent. || *Chemin du paradis.* Se dit d'un chemin étroit et mal tenu. || *Faire son chemin.* Obtenir de l'avancement, réussir, parvenir, s'enrichir, etc. Il a su faire son chemin. Il a bien fait son chemin. || On dit de même, Il a bien fait du chemin en peu de temps. || *Aller le droit chemin.* Agir, se conduire, procéder avec sincérité, avec loyauté, sans aucun artifice. || *Aller son petit bonhomme de chemin.* Vaquer à ses affaires, faire sa besogne, poursuivre une entreprise tout doucement et sans éclat. || *Aller son grand chemin.* N'entendre point de finesse à ce qu'on dit, à ce qu'on fait. || *Aller son chemin, aller toujours son chemin.* Poursuivre son entreprise, ne pas dévier de la conduite qu'on a tenue dès le commencement d'une affaire. Quelque chose qu'on lui dise, il va toujours son chemin. || *Couper chemin à quelque chose.* En arrêter le cours, en empêcher les progrès, la réussite. Couper chemin à la fièvre, à la gangrène, à une maladie. La nouvelle loi a coupé chemin aux chicanes. || *Trouver quelqu'un dans* ou *sur son chemin.* Le trouver toujours opposé à ses projets. || *Faire voir du chemin à quelqu'un.* Lui donner, lui causer beaucoup d'embarras. || *Avoir du chemin à faire avant de...* Avoir du temps à passer, des difficultés à surmonter, des obstacles à vaincre avant de... || *Barrer, croiser le chemin à quelqu'un.* Mettre opposition à ses desseins, à ses projets, lui susciter des obstacles. || *Fermer le chemin à quelqu'un.* L'empêcher de faire ce qu'il voulait, de parvenir, de réussir. Vous voulez donc me fermer tout chemin? || *Demeurer en beau chemin.* Quitter, se rebuter au moment où tous les obstacles avaient disparu, avaient été levés. || *Être sur le chemin de quelqu'un.* L'empêcher de réussir. L'homme supérieur n'est sur le chemin de personne. || *Le mensonge fait plus de chemin que la vérité.* Le mensonge se répand plus vite et plus promptement que la vérité. || *Cette affaire est en bon chemin.* On est presque sûr qu'elle réussira. || *Prendre le chemin de la perdition*, Se livrer au vice. || *Prendre le chemin de l'hôpital.* Travailler à sa ruine par ses débauches, par de folles prodigalités ou en négligeant ses affaires. || *Prendre le chemin du Parnasse.* Se livrer à la poésie.

Qui prend le *chemin* du Parnasse
Prend le *chemin* de l'hôpital.
(*Almanach des Muses.*)

|| *Prendre le chemin de la Grève.* Se conduire de manière à périr sur l'échafaud. || *Suivre le bon chemin, le chemin de la vertu.* Être vertueux. || *Être toujours par voie et par chemin.* N'être jamais chez soi; être continuellement en course. || Et par menace. || *Je le trouverai en mon chemin.* Je trouverai occasion de lui nuire. || *Il me trouvera en son chemin.* Je le traverserai dans ses projets, dans ses desseins, dans son entreprise.

— Fig. Pris dans le sens de Conduite. C'est lorsqu'on est très-avancé dans la route de la vie, que, regardant en arrière, on s'aperçoit que l'on s'est trompé de *chemin*. (Le gr. Fréd.)

— *Chemin de la croix.* Chemin que Jésus-Christ a parcouru en portant sa croix de Jérusalem au Calvaire. || Suite de tableaux placés dans une église, et représentant les divers actes de la passion. || Prières que l'on récite devant les tableaux tous les vendredis du Carême. Faire célébrer le chemin de la croix. Suivre le chemin de la croix. || Livre ou recueil contenant ces prières.

— Anc. législ. *Chemins forains.* Chemins qui se trouvent à l'entrée d'une ville et près de la porte. || *Chemins royaux.* Chemins faisant partie du domaine de la couronne. || *Chemins seigneuriaux.* Chemins de traverse appartenant aux seigneurs hauts justiciers, comme ayant été démembrés autrefois de leur domaine. || *Chemins voisinaux.* Chemins établis pour la commodité des habitants des bourgs et villages voisins, pour faciliter la communication des communes rurales entre elles. On dit aujourd'hui *Chemin vicinal, chemins vicinaux.*

— Astron. *Chemin de saint Jacques.* Nom vulgaire de la voie lactée, de cet amas d'étoiles qui font comme une espèce de trace blanche et lumineuse dans le ciel, et pronostiquent une continuation de beau temps.

— Chorégr. Lignes tracées sur le papier et qui représentent la figure qu'un ou plusieurs danseurs exécutent sur la scène, pendant tout le cours d'une danse.

— Écon. rur. *Chemins de déblave* ou *d'exploitation rurale.* Chemins qui communiquent de la ferme à toutes les pièces d'un domaine.

— Fortif. *Chemin de ronde* ou *des rondes.* Espace entre le rempart et la muraille de la place pour servir de passage aux officiers qui font la ronde. || *Chemin couvert.* Chemin qui règne sur le bord extérieur des fossés d'une place, et où le soldat est à couvert du feu des assiégeants. Se loger sur le chemin couvert. Emporter le chemin.

[illegible] à galoper. || [illegible] dit du cheval qui part au galop, quand ses deux pieds de droite arrivent sur le sol en avant des deux pieds gauches. || *Manger le chemin.* Se dit d'un cheval qui avance trop rapidement.

— Mar. Vitesse plus ou moins grande d'un bâtiment sous voiles. Ce vaisseau fait beaucoup de chemin.

— Techn. Disposition de règles que les ouvriers en bâtiment posent pour traîner les moulures. || Enduit de plâtre tracé à la règle et suivant lequel ces mêmes ouvriers conduisent leur calibre. || Les ardoisiers disent qu'ils font le chemin, quand ils placent les coins qui doivent supporter les ardoises. || Tapis [illegible] étroit, ou pièce de toile [illegible] long des escaliers, sur les paliers [illegible] tements ou dans les vestibules, d'une porte à l'autre. || Voie ou jeu d'une scie. || Voûte sous laquelle le verrier met son bois pour chauffer le four. || Le puits par où l'on descend dans une

carrière pour la fouiller; l'ouverture qu'on fait sur la côte d'une montagne pour en tirer le marbre, la pierre, etc. Ouvrir les chemins. || Trace que fait un diamant sur la meule de fer où le lapidaire le taille. || Pièces de bois qui portent, d'un bout, sur les bateaux chargés de vin, de l'autre bout, à terre, où elles servent à conduire les tonneaux sans accident.

— *Chemin faisant.* loc. adv. et ellipt. En faisant le chemin, c'est-à-dire par occasion, en même temps. J'ai remarqué, chemin faisant, plusieurs fautes de langue dans cet ouvrage. Veuillez, chemin faisant, passer chez mon tailleur. Cela s'est fait, Messieurs, *chemin faisant* (''). *Chemin faisant*, il vit le cou du chien pelé. (La Font.)

Afin de varier la vie,
Chemin faisant, elle (Ninon) avait eu
Mainte faiblesse fort jolie. (J. Chénier.)

— Prov. *Ceux qui ne savent pas le chemin le montrent aux autres.* Ceux qui ignorent une chose veulent l'enseigner aux autres; et encore ceux qui se conduisent mal veulent enseigner aux autres à se bien conduire. || *C'est le chemin de Villejuif.* Se dit d'une chose longue et étroite. || *Chemin des écoliers.* Le chemin le plus long, parce que c'est celui que prennent ordinairement les enfants pour aller à l'école. || *De grand seigneur, grand fleuve et grand chemin, fuis, si tu peux, d'être voisin.* || *Qui trop se hâte reste en chemin.* || *Qui trop se hâte, en beau chemin se fourvoie.* La précipitation gâte souvent une bonne affaire, une belle cause. || *S'arrêter en beau chemin, à mi-chemin.* Abandonner une entreprise dont la réussite paraissait assurée. || *Bien dépenser et peu gagner, c'est le chemin de l'hôpital.* || *Trouver une pierre en son chemin, des pierres dans son chemin.* Rencontrer des obstacles dans une entreprise qu'on s'est proposé. || *Il ne faut pas aller par deux, par quatre chemins.* Il faut s'expliquer franchement, sans détours. Je ne vais point par quatre *chemins*, moi : j'aime la franchise. (Carmontel.)

Et sans aller par deux *chemins*,
Disons qu'à cette comédie
Les rats de la folle Thalie
Grignottaient mal ses brodequins. (Piron.)

|| *Tous chemins vont à Rome* ou *Tout chemin mène à Rome.* Divers chemins mènent au même endroit; et fig. Divers moyens conduisent à la même fin, au même but, en s'y prenant bien, on peut arriver au but que l'on se propose.

Trois saints, également jaloux de leur salut,
Portés d'un même esprit, tendaient au même but,
Ils s'y prirent tous trois par des routes diverses :
Tous *chemins* vont à Rome... (La Font.)

|| *En tout pays, il y a une lieue de mauvais chemin.* Il n'est point d'entreprise qui n'offre quelque difficulté. || *Le grand chemin des vaches.* L'usage commun et ordinaire. || *Suivre le chemin battu.* S'attacher aux usages établis. Il n'y a rien de plus sûr que de suivre le chemin battu. || *A chemin battu il ne croît point d'herbe.* Il n'y a point de profit à faire un commerce dont trop de gens se mêlent. || *Vieux comme les chemins.* Fort vieux. || *Bonne terre, mauvais chemin.* Dans les terres grasses, les chemins sont mauvais. || *Avec le florin, langue et latin, par tout l'univers on trouve le chemin.* || *Aller et venir font le chemin pelé.* || *Aller et retourner fait le chemin frayé.* || *Il m'a mené par toutes sortes de chemins.*

— Syn. simp. Voie, cours, sentier, route, rue, passage. || Fig. Conduite, moyen. || Epith. Long, court, large, étroit, aisé, facile, battu, fréquenté, frayé, tracé, uni, aplani, escarpé, détourné, pénible, difficile, raboteux, glissant, trompeur, rude.

— Syn. comp. chemin. route. voie. *Chemin* est le terme général ; il y a plusieurs sortes de *chemins*, et tous conduisent en un lieu. *Route* se dit du lieu où aboutit une *route*, la *route* de Bordeaux, et des lieux par où elle passe, la route de Saint-Denis, la route qui passe à Saint-Denis. *Voie* se dit des *routes* et des *chemins* considérés comme passages publics. Exposer un enfant sur la *voie* publique.

CHEMIN. Géogr. Ch.-l. de cant. (Jura), 260 hab.

CHEMIN (Poire de). s. f. Bot. Une des meil- [illegible] Nord et du Nord-Ouest.

— chemin (Cath. du). Femme de Girardon, et digne de l'être par le talent supérieur de peindre les fleurs. L'Académie de peinture et de sculpture lui ouvrit ses portes. Elle mourut à Paris en 1698.

CHEMINAIS (Timoléon). Jésuite, né à Paris en 1652, fit admirer ses talents à la cour et à la ville. Sa réputation a longtemps approché de celle de Bourdaloue. Sa carrière fut courte, mais elle fut bien remplie. Il mourut en 1689, en digne ministre de cette religion qui l'avait animé pendant sa vie.

CHEMINEAU. s. m. (dimin. de *cheminée*). Techn. Cheminée portative en terre cuite. Peu usité. || Sorte de pain qu'on faisait jadis à Rouen, pendant le Carême.

CHEMINÉE. s. f. (du gr. καμινος, fourneau). Endroit d'une maison, d'une chambre, etc., où l'on fait du feu, soit pour se chauffer, soit pour faire cuire des aliments, et où il y a un tuyau pour conduire la fumée en dehors. Une cheminée large, étroite. Le foyer, l'âtre d'une cheminée. Tuyau de cheminée. Ramonage de cheminée. Le coin de la cheminée. Le manteau de la cheminée. Noir comme la cheminée. Cette cheminée fume. Le feu prit à la cheminée. S'approcher de la cheminée pour se chauffer. Cheminée à la Rumford. Cheminée de Désarnod. La *cheminée* du cultivateur doit avoir un foyer large; il faut qu'elle suffise à la fois à tous les besoins de la ferme. (Roz.) Une grande *cheminée* serait défectueuse dans une petite pièce. (Id.) Un archevêque de Tours se faisait complimenter sur l'étymologie du mot *cheminée*, qu'il croyait avoir trouvée. *Cheminée* vient, disait-il, de *chemin aux nuées*. (Mem. de litt.)

Lise aurait bien moins de pudeur,
Sans le feu de la *cheminée*. (*Alm. litt.*)

— La partie de la cheminée qui avance dans la chambre. Cheminée de marbre, de pierre, de carton-pierre. Mettre une pendule sur une cheminée. Placer des vases sur une cheminée.

La *cheminée* assez souvent
Offre à nos regards une horloge.
(*Alm. litt.*)

— Le tuyau par où passe la fumée. Le ramoneur monte dans la cheminée.

— La partie du tuyau qui s'élève au-dessus du toit. La chute d'une cheminée. Le vent a abattu plusieurs cheminées.

— Cheminée affleurée. C'est celle dont l'âtre et le tuyau sont pris dans l'épaisseur du mur et dont l'architecture du manteau est en saillie. || *Cheminée à l'anglaise.* Petite cheminée à trois pans sur son plan, et fermée en anse de panier. || *Cheminée à la prussienne.* Cheminée de tôle fort petite, qui s'introduit dans une plus grande, dont le devant est fort bas, à l'extrémité supérieure terminée en cône tronqué, qui se ferme plus ou moins au moyen d'un couvercle. || *Cheminée angulaire.* Celle dont le plan est circulaire et qui est située dans l'angle d'une chambre. || *Cheminée de cuisine.* Celle qui n'a qu'une hotte, et le plus souvent sans jambages. || *Cheminée en hotte.* Cheminée dont le manteau, fort large par le bas et en figure pyramidale, est porté en saillie par des courges et corbeaux de pierre. || *Cheminée en saillie.* Celle dont le contre-cœur effleure le nu d'un mur, et dont le manteau est en dehors. || *Cheminée isolée.* Celle qui est placée au milieu d'un chauffoir, et qui ne consiste qu'en une hotte soutenue en l'air par des soupentes de fer, ou portée par quatre colonnes. || On appelle encore *cheminée isolée*, celle qui, étant adossée à une cloison, laisse un espace entre le contre-cœur et les poteaux, de crainte du feu.

—Techn. Les luthiers appellent cheminée, dans les orgues, un tuyau de plomb ouvert par les deux bouts. Tuyaux à cheminée. || Petit vide occasionné par l'air dans une pièce de métal fondu. || Trou par lequel on extrait les matières contenues dans une fosse d'aisances. || Trou par lequel les matières fécales tombent dans les fosses d'aisances. || Tube de verre qui entoure la lumière d'un quinquet.

— Art milit. Petit cylindre saillant, dans le centre duquel est creusé le trou de la lumière, et sur lequel on place la capsule d'amorce dans les armes à percussion.

— *Chevalier de cheminée.* Se disait anciennement, par dérision, du chambellan qui restait auprès de son maître, tandis que les autres chevaliers allaient à la guerre.

— Fig. Valériana, médecin espagnol, dit : « Le corps humain ressemble à un beau et vaste palais, où il y a plusieurs salles et cabinets, et dans ces salles, entre autres, trois *cheminées* : Le cerveau est celle de la salle du conseil, le cœur est la *cheminée* du cabinet de plaisir et de délices, et le foie est celle de la cuisine. »

— Fig. et fam. *Faire quelque chose sous la cheminée.* Faire quelque chose en cachette, sans observer les formes. C'est un mariage fait sous la cheminée. Des arrangements faits sous la cheminée. Donner une assignation sous la cheminée.

— Prov. et pop. Quand une personne entre dans une maison où elle n'était pas venue depuis longtemps; où elle avait promis, juré de ne plus venir, on dit : *Il faut faire une croix à la cheminée.* || *Se chauffer à la cheminée du* [illegible]

— Prov. *En petite cheminée fait-on bien grand feu.* || *En petite cheminée fait-on grande fumée.* || *Nouvelle cheminée est bientôt enfumée.*

CHEMINEL. s. m. Bot. Sorte de poire avec laquelle on fait du poiré.

CHEMINEMENT. s. m. Art milit. Ce mot exprime l'action de gagner du terrain sous le point de vue des attaques de places, des manœuvres, de la marche des armées ou des convois. || Marche progressive des travaux offensifs d'un siége. || Marche composée des armes ou troupes diverses.

CHEMINER. v. n. 1re conj. (rad. *chemin*). Aller, marcher, avancer dans un chemin en marchant. Nous cheminions ensemble. Cheminer lentement. Il y a tant d'heures que nous cheminons. La Foi d'un pas certain devant elle *chemine*. (Boil.) Le vieux devin qui *chemine* avec peine. (Malfil.) Les chameaux d'Arabie *cheminent* quatre jours sans boire. (Buff.) Cet écart s'accroît à mesure que l'on *chemine*, et, lorsque le chemin est long, on se trouve à un intervalle immense de celui qu'il faut suivre. (Grimm.) En *cheminant* ainsi notre tout neuf aventureux se parlait à lui-même. (Flor.)

Et l'on me dit, quand je *chemine*,
C'est pauvre chose qu'un goutteux. (Saras.)

— Faire du chemin pour arriver quelque part. Il se dit des personnes et des choses. Après avoir cheminé deux heures, nous aperçûmes le clocher du village. Le temps chemine toujours. Voyez dans quel sentier la vertu *chemine*, doublement à l'étroit, et par elle-même, et par l'effort de ceux qui la persécutent. (Boss.) Voila le monde devant lui : de quel côté *cheminera*-t-il, avec sa femme enceinte et sa faible couvée sans ailes? (Michelet.)

Au détour d'une eau qui *chemine*
A flots purs, sous de frais lilas,
Vous avez vu notre chaumine. (Bérang.)

— Mis en opposition avec Naviguer.

Je cours plus d'une mer, franchis plus d'un détroit,
Chemine sur la terre et navigue sur l'onde.
(Delille.)

— Fig. et fam. *Cheminer droit.* Ne point faire, ne point commettre de faute. Je vous conseille de cheminer droit. C'est un homme sévère, avec qui il faut cheminer droit. || Faire son chemin, s'avancer, aller à ses fins, faire ce qu'il faut pour réussir. Cet homme sait cheminer. Celui dont il lui échapperait de dire ce qu'il en pense, est celui-là même qui, venant à le savoir, l'empêcherait de *cheminer*. (La Bruy.) || On dit dans le même sens. Cet homme chemine; il cheminera bien. Il réussit, il réussira. || On dit d'une affaire qui est en bon train; qu'elle chemine. || D'un ouvrage, d'un poème, d'un discours bien suivi, dont les parties sont bien disposées, bien liées. Cela chemine bien.

— Syn. simpl. Faire du chemin. Marcher, aller, avancer.

— Syn. comp. cheminer. marcher. Un homme *marche* bien, quand il *marche* d'une manière convenable, ou qu'il supporte bien la marche ; il *chemine* bien quand il fait beaucoup de chemin en marchant. V. s'acheminer.

CHEMINEUX, EUSE. adj. (rad. *chemin*). Se disait d'une personne qui marche vite, qui fait beaucoup de chemin.

CHEMISE. s. f. (du lat. barb. *camisia*, même signif., formé de *cama*. Origène dit : Nous les appelons *chemises* (*camisias*), parce que, enfermés en elles, nous dormons dans nos lits *in camis*). Techn. Vêtement de toile ou de coton, qui a un corps et des manches, qui descend depuis le cou et les épaules jusque vers le genou, et qu'on porte sur la peau. Chemise d'homme, de femme, d'enfant. Chemise de jour, de nuit. Chemise fine. Grosse chemise. Mettre, passer sa chemise. Changer de chemise. Prendre une chemise blanche. Chemise de toile, de coton. Col de chemise. Troquer ses vieilles chemises contre des neuves. Il tira de sa poche trois *chemises*, et du fond de son chapeau des bas et des mouchoirs. (A. Karr.) Les premiers jours, on voyait sur ses *chemises* des fleurs de lis brodées en soie noire. (Ch. de Boigne.) Il met tout son esprit à se créer un répertoire de *chemises* plus plissées et plus brodées les unes que les autres, et qui ne se ressemblent pas un seul jour de l'année. (Id.) Les petits coquins, les voilà bien contents, à présent qu'ils ont des *chemises*. (Alm. litt.)

Ah ! que j'ai de dépit que la loi n'autorise
A changer de mari comme on fait de *chemise*.
(Molière.)

— Chez les Égyptiens, Habit de cérémonie exclusivement réservé aux femmes, et qui couvre les autres vêtements.

— On a aussi appelé *chemises* les aubes des ecclésiastiques dont se vêtirent d'abord les lecteurs qui servaient au chœur.

— Morceau de toile dans lequel on enveloppe certaines marchandises, telles que la soie, le drap, etc.

— Feuille de papier qui renferme et qui couvre d'autres papiers. Mettez une chemise à cette liasse, à ce dossier. Remettez ces papiers dans leur chemise.

— Enveloppe de rames de papier.

— *Être en chemise.* N'avoir sur soi que sa [illegible] chemise.

— Anc. art milit. *Chemise de mailles.* Chemise faite de petits annelets d'acier, et dont on se couvrait et qui servait d'arme défensive. On l'appelait aussi *chemise de fer*.

— Art milit. *Chemise à feu.* Morceaux de toile trempés dans une composition d'huile de pétrole, de camphre, et d'autres matières combustibles, dont on se sert sur mer pour mettre le feu à un vaisseau ennemi. || Espèce d'artifice incendiaire en usage dans la marine et dans les siéges défensifs.

— Anc. législ. *Chemise ardente* ou *chemise de soufre.* Vêtement enduit de soufre qu'on faisait prendre à un criminel condamné à être brûlé vif.

— Archit. hydraul. Maçonnerie qui enveloppe une conduite de poterie.

— Bot. V. bourse, volve, induvie.

— Econ. rur. Couverture en paille que l'on met sur les ruches d'abeilles, pour les garantir des intempéries de l'atmosphère. || Couverture peu épaisse de longue paille de fumier, que les jardiniers étendent sur les couches et sur les meules à champignons. || Couverture de paille que les moissonneurs placent sur les meules à blé, pour empêcher que l'humidité, en y pénétrant, ne fasse pourrir les grains.

— Fauconn. Il se dit du duvet de l'oiseau. Le duvet est la chemise de l'oiseau.

— Fortif. *La chemise d'un bastion* ou *d'un autre ouvrage.* Muraille de maçonnerie dont un ouvrage est revêtu.

— Hist. *Chemise de Chartres.* Petite médaille que les pèlerins rapportaient de Notre-Dame de Chartres, et qui avait deux petits ailerons faits comme les manches d'une chemise.

— Hist. ecclés. *Frères de la chemise.* Nom que le peuple donnait aux chanoines réguliers de Latran.

— Jeux. *Prendre une chemise blanche.* Se dit, à l'hombre, lorsqu'on écarte ses neuf cartes pour en prendre neuf autres.

— Mar. *Chemise de chargement.* Voiles ou nattes qui tapissent l'intérieur de la cale d'un navire en chargement. || *Serrer les huniers en chemise.* Ramasser la toile du fond en forme de colonne autour du pied du mât de hune.

— Mus. milit. *Chemise de clairon, de trompette, de cornet.* Partie opposée au pavillon; prolongement rectiligne de l'enroulement.

— Techn. Crépi, revêtement de maçonnerie enveloppe, couche de mortier, etc. || Mastic de chaux et ciment qui sert à retenir les eaux, tant sur le côté que dans le fond des bassins faits de ciment. || Enduit de plâtre qui sert, dans les grandes fontes, à envelopper le moule de portée après son recuit. || Partie inférieure du fourneau à manche dans lequel on fait fondre les mines pour en séparer les métaux. Mettre la chemise du fourneau. Renouveler la chemise du fourneau. || Calotte dont les verriers revêtent, en certains cas, la couronne du four de fusion. Une chemise. Une demi-chemise. || Les arquebusiers appellent ainsi un Canon de fusil ébauché. || La couche de potée dont les statuaires fondeurs forment la chape d'un moule. || Partie inférieure du fourneau dans lequel on fait fondre le minerai.

— *Lettres en chemise* ou *à la duchesse.* Espèce d'écriture où les pleins tiennent la place des déliés, et les déliés celle des pleins.

— Fam. *Donner, jouer, manger, perdre jusqu'à sa chemise.* Jouer, manger, etc., tout ce qu'on a, jusqu'à son dernier sou. Je crois qu'il aurait mangé jusqu'à sa chemise.

J'en sais qui, pour avoir cette commodité,
Donneront jusqu'à leur *chemise*.
(La Fontaine.)

— *J'y mangerai jusqu'à ma chemise.* Je me ruinerai plutôt que d'abandonner cette affaire, ce procès, cette entreprise, etc.

— Fig. *Nous ne savons point distinguer la peau de la chemise.* Nous ne savons point distinguer la réalité de l'apparence.

— Sorbière disait de Clément IX, qui le traitait en ami, mais qui ne fit jamais rien pour sa fortune, que c'était envoyer des manchettes à un homme qui n'a pas de *chemise*.

— Fig. On a appelé l'ambition la dernière *chemise* de l'âme, car c'est le dernier vice duquel elle se dépouille. (Charron.)

— Fig. et fam. *N'avoir pas de chemise.* Être sans ressources, être fort pauvre. || *Mettre quelqu'un en chemise.* Le ruiner entièrement. || *Je cacherais cet homme dans ma chemise; je voudrais le cacher entre ma peau et ma chemise.* Je ferais tout pour l'obliger, lui rendre service, le mettre en sûreté.

— Prov. et fig. *La peau est plus proche que la chemise.* Nous devons préférer nos intérêts personnels à ceux des autres. || On dit dans le même sens : *La chemise est plus proche que le pourpoint.* Plaute a dit de même : *La tunique est plus proche que le manteau.* || *Entre la chair et la chemise il faut cacher le bien qu'on fait.* Il faut faire le bien sans ostentation, agir avec discrétion.

Or il est bon que l'on vous dise
Qu'entre la chair et la *chemise*
Il faut cacher le bien qu'on fait.
(La Fontaine.)

|| *Un verre de vin est la chemise d'un capucin.* Lorsqu'on est en sueur, il faut ou changer de chemise ou boire un verre de vin. || *Que ta* [illegible] de penser. || *Il m'en souvient aussi peu que de ma première chemise.* || *Près est ma cotte, plus près est ma chemise.* || *Oncques d'estoupes bonne chemise.*

CHEMISÉ, ÉE. part. pass. du v. Chemiser. S'empl. adjectiv. Cornue chemisée. Alambic chemisé.

CHEMISER. v. a. 1re conj. (rad. *chemise*). Chim. Garnir une cornue d'un enduit pour la garantir des premières impressions de la chaleur.

— Fig. Je n'appelle point du nom d'idées ces conversations toutes faites, ce parlage au premier occupant, espèce de badigeon qui ne sert qu'à *chemiser* un sot. (L. Desnoyers.)

CHEMISERIE. s. f. (rad. *chemise*). Magasin, boutique où l'on confectionne, où l'on vend des chemises.

CHEMISETTE. s. f. (dimin. de *chemise*). Vêtement sans manches qui se met sur la chemise, et qui prend d'ordinaire depuis les épaules jusqu'aux hanches. Chemisette de toile. Chemisette de coton. Après la mort de Frédéric le Grand, roi de Prusse, on ne trouva dans sa

garde-robe que onze chemises et cinq *chemisettes*. (Alm. litt.)

— Morceau de toile ou de coton qui simule le devant d'une chemise, et qu'on met sur une chemise sale ou moins fine.

— Les femmes appellent *chemisette* une sorte de col orné de broderies ou de dentelles.

— Sorte de camisole que portent les gens du peuple. Dans ce sens, Camisole est plus usité.

CHEMISIER, ÈRE. s. (rad. *chemise*). Celui, celle qui confectionne ou qui vend des chemises. Chemisier du roi. Chemisier des princes. Une habile chemisière. Aujourd'hui, toutes les industries semblent devoir prendre un littérateur à leurs gages, comme elles ont un caissier et un teneur de livres; et déjà un *chemisier* donne au public un traité complet. (Ch. de Boigne.) Les marchandes lingères ont maintenant pour concurrents les *chemisiers*, dans tous les articles où la broderie n'entre pas comme la partie spéciale. (Enc. des gens du m.)

CHEMNITZ. Géogr. La première ville manufacturière et la seconde ville commerciale du royaume de Saxe; 17,000 hab. On compte environ 1,200 maîtres tisserands et 8 à 9,000 ouvriers. Fabriques de guingams, couvertures de lit, etc. Les Français y vainquirent les Autrichiens en 1813.

CHEMNITZIE. s. f. (nom propre). Moll. Genre de mollusques gastéropodes. Les chemnitzies sont toutes marines et vivent à d'assez grandes profondeurs sur le littoral de toutes les régions.

CHEMNIZER (Ivan-Ivenowitch). Né à Pétersbourg en 1744, mort à Smyrne en 1784, est regardé comme le La Fontaine des Russes.

CHÉMOSIS. s. m. Médec. Inflammation de l'œil qui fait élever le blanc au-dessus du noir.

CHEMSSITE. s. m. Hist. relig. Membre d'un ordre monastique musulman fondé vers la fin du xve siècle. On dit aussi Schemssite.

CHEN. s. m. (du gr. χὴν, oie). Ornith. Genre établi aux dépens des genres oie et bernache.

CHÉNACTIDE. s. f. (ét. gr., χαίνω, je m'entr'ouvre; ἀκτίς, rayon). Bot. Genre de plantes appartenant à la famille des composées. On ne connaît encore que deux espèces du genre chénactide, indigènes de la Californie.

CHÊNAIE. s. f. (rad. *chêne*). Lieu planté de chênes. Une belle chênaie.

CHENAL. s. m. (du lat. *canalis*, canal). Courant d'eau en forme de canal, bordé des deux côtés de terres coupées en talus, quelquefois revêtu de murs, par lequel les navires peuvent passer, et qui sert à les faire entrer dans un port.

— Courant d'eau pratiqué pour l'usage d'une forge ou d'un moulin.

— Petit canal pratiqué le long d'un toit pour l'écoulement des eaux de pluie. Dans ce sens *chéneau* est plus usité. V. ce mot.

— Petit canal, souvent tortueux, pour faire entrer un navire dans le bassin d'une écluse.

— Passage entre des rochers, des bancs, des terres.

CHENALER. v. n. 1re conj. Mar. Suivre les sinuosités d'un chenal; chercher un passage dans un lieu où l'eau est peu profonde.

CHÉNALOPEX. s. m. Ornith. Espèce d'oie ou de canard que les anciens Egyptiens vénéraient à cause de son attachement pour ses petits.

CHENANE. s. f. Agric. Terre argileuse et mêlée de sable.

CHÉNANTHE. s. f. (ét. gr., χαίνω, je m'entr'ouvre; ἄνθη, fleur). Bot. Genre de la famille des orchidacées, formé sur une plante épiphyte du Brésil.

CHÉNANTHOPHORE. adj. des 2 g. (ét. gr., χαίνω, bâiller; ἄνθος, fleur; φέρω, je porte). Bot. Qui porte des fleurs en gueule. || CHENANTHOPHORES. s. f. pl. Famille de plantes à fleurs composées, appartenant au groupe des labiatiflores.

CHENAPAN. s. m. (de l'all. *schnappen*, littér., *lâcher le chien d'un fusil*, brigand des montagnes Noires). Fam. Vaurien, bandit, mauvais sujet. C'est un chenapan, un vrai chenapan. Vous vous conduisez en vrai chenapan. Sa conduite est celle d'un chenapan. D'où viens-tu, chenapan? Tout le monde veut que les *chenapans* que nous avons, dit-on, trouvés en chemin, nous aient, vous et moi, greffés tous deux sur quelque vieux chêne. (Danevard.)

Je réserve au ch'napan,
Pan,
Cette caresse. (PANARD.)

— Anc. art milit. Long fusil de montagnard.

CHENAR. s. m. Bot. Arbre que l'on cultive en Perse.

CHENARD. s. m. Bot. Nom vulgaire du chènevis.

CHENASSE. s. f. Minér. Sorte de terre argilo-siliceuse.

CHENAVARD. s. m. Comm. Espèce de feutre grossier.

CHENDI. Géogr. Ville d'Afrique, jadis capitale de l'Etat de Chendi (Nubie), comptait 7,000 hab. avant que Méhémet-Ali, pacha d'Egypte, ne l'eût détruite en 1820, pour venger le meurtre de son fils Ismaïl. C'était l'entrepôt et le grand marché d'esclaves de la Nubie. L'Etat de Chendi est tributaire du pacha d'Egypte.

CHÊNE. s. m. (du bas lat. *chaisnus*, *casnus*, formé du celt. *cen* ou *chen*, beau; en sous-entendant *wen*, arbre. *Quercus*, nom du *chêne* chez les Latins, est pris du gaul. et signifie pareillement bel arbre; *qer* ou *quer*, beau; *cus* de *cuez*, *guez*, arbre. Le chêne est le plus beau des arbres par la hauteur de sa tige la circonférence de ses branches, la grosseur de son tronc, la dureté de son bois. Les anciens le regardaient comme le roi des arbres. Les Romains par cette raison l'avaient consacré à Jupiter; ainsi il n'est pas surprenant que nos ancêtres lui aient donné le nom de *beau* en sous-entendant *arbre*). Bot. Arbre de la famille des cupulifères, qui porte le gland. Son bois sert à toutes sortes d'usages. Il y en a plusieurs espèces, dont nous donnons plus bas les principales. Il était consacré à Jupiter Capitolin, qui en était couronné. On en tressait des couronnes civiques pour servir de témoignage à la bravoure des soldats. On couronnait de chêne ceux qui avaient conservé la vie à des citoyens. Les chênes de la forêt de Dodone, en Épire, passaient pour rendre des oracles. Les druides lui avaient emprunté leur nom (V. DRUIDES.). Un grand chêne. Un vieux chêne. Une couronne de chêne. Du bois de chêne. Une poutre de chêne. Un chêne altier, audacieux, verdoyant. Culture du chêne. Exploitation du chêne. Ecorcement des chênes. Véritable roi des forêts, par sa taille élevée, son port majestueux, la vigueur de son tronc et de ses rameaux, le *chêne* est utile par son bois employé aux constructions, à la navigation, au chauffage; par ses fruits et par son écorce, etc. (Roz.) Un *chêne*, antique orgueil des paisibles hameaux. (B. Lormian.) Le prophétique *chêne*, oracle des autels. (De Valori.) Et le *chêne* courbé sous l'amas de ses glands. (Desaintange.) *Chênes* divins, parlez tous. (Lemotte.)

Des *chênes* verdoyants
De leur ombre tardive embellissent les champs.
(CASTEL.)

— Il se prend aussi très-souvent pour le bois de chêne mis en œuvre ou propre aux ouvrages de l'art, et au chauffage. Une armoire de chêne. Une table de chêne. Un buffet de chêne. Je veux que le cadre de ce tableau soit de chêne.

Le ciel devient-il sombre, eh bien, dans ce salon,
Près d'un *chêne* brûlant j'insulte à l'aquilon.
(DELILLE.)

— Epith. Dur, robuste, majestueux, sourcilleux, vénérable, immense, vaste, spacieux, branchu, rameux, touffu, sacré, prophétique, etc. || Périphr. Le chêne aux racines profondes. L'arbre qui porte les glands. L'arbre de Jupiter. L'arbre consacré à Cybèle. L'arbre cher à Dodone. L'arbre cher aux druides.

— Prov. *Payer en feuilles de chêne.* Payer en effets de nulle valeur. Ce proverbe vient d'un autre plus ancien : *La monnaie du diable est de feuille de chêne*, parce qu'il les faisait paraître d'or.

— Astron. *Chêne de Charles II.* Petite constellation méridionale, ainsi nommée par Halley, en mémoire du fameux chêne qui servait de retraite à Charles II, après sa défaite de Worcester, 1651.

— *Chêne rouvre* ou *roure.* Le plus majestueux de nos forêts; c'est le plus fréquent des arbres de son espèce dans les bois des environs de Paris; il fournit la glandée la plus abondante et la plus utile pour les porcs, les sangliers, les cerfs, les chevreuils, etc. || *Chêne pédonculé.* Connu vulgairement sous les noms de *merrain*, de *gravelin*, de *chêne femelle.* || Chêne cerris. Chêne tauzin ou Chêne angoumois. Chêne pyramidal, qu'on appelle aussi Chêne cyprès et Chêne des Pyrénées. Chêne des Apennins. Chêne de Portugal. Chêne grec. Chêne à noix de galle. Chêne prase. Chêne velani ou velanède. Chêne vert. Chêne à feuilles rondes. Chêne liége. Chêne faux-liége. Chêne à glands doux ou baliote. Chêne à feuilles d'égylops. Chêne castillan. Chêne kermès. Chêne faux-kermès. Chêne blanc. Chêne blanc châtaignier. Chêne saule. Chêne châtaignier des rochers. Chêne blanc des marais. Chêne quercitron. Chêne noir. Chêne aquatique. Chêne de banister. Chêne écarlate. Chêne catesby. Chêne rouge. Chêne à poteaux. Chêne à gros glands. Chêne à feuilles en lyre. Chêne nain. Chêne cendré. Chêne à lattes. Chêne à feuilles de laurier. Chêne trilobé. Chêne ambigu. Chêne à feuilles et faux.

— Prov. *On n'abat pas un chêne au premier coup.* || *D'un petit gland sourd* (provient) *un grand chêne.*

CHÊNEAU. s. m. (dimin. de *chêne*). Bot. Jeune chêne. Des cotrets de chêneau.

CHÉNEAU. s. m. (du celt. *can*, *cen*, canal, conduit, tube, tuyau, gouttière, ou de l'hébr. *kané*, tuyau). Techn. Conduit de bois ou de plomb qui recueille les eaux du toit et les porte dans la gouttière ou dans le tuyau de descente.

CHÊNEDOLLÉ (Charles-Pioult de). Poète né à Vire en 1760, mort en 1831; fit paraître en 1807 *le Génie de l'homme*, poème didactique qui attira sur lui l'attention. Lors de la création de l'université, il fut nommé professeur à Rouen, puis inspecteur de l'Académie de Caen, en 1812; enfin inspecteur général de l'université en 1830.

CHENEIN. s. m. Bot. Variété de raisin.

CHÉNÉLACÉES. s. f. pl. Bot. Famille de plantes d'Amérique.

CHÊNE MARIN. s. m. Bot. Nom commun du ficoïde vésiculeux et de plusieurs de ses variétés.

CHÉNENDOPORE. s. m. Zooph. Genre établi pour un fossile du calcaire jurassique supérieur de Caen, nommé chénendopore fungiforme, qui est très-voisin des spongiaires ficoïdes.

CHÊNE-POPULEUX (LE). Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Vouziers (Ardennes); 1,250 h.

CHÊNERAILLES. (pr. *Chene-ra-ye*). Géogr. Ch.-l. de cant., arr. d'Aubusson (Creuse); 1,000 hab.

CHENÈRE. s. f. Ornith. Espèce d'oie sauvage.

CHENES. s. m. (du gr. χὴν, oie). Nom donné à une famille d'oiseaux qui a le genre oie pour type.

CHÉNÉSIE. s. f. Entom. Genre de diptères, famille des tipulaires, fondé sur une espèce unique qui habite les environs de Liége.

CHENET. s. m. Écon. dom. (rad. *chien*, parce qu'on donnait à cette sorte de meuble la forme d'un chien; on a même dit autrefois *chiennet*). Ustensile de cheminée qu'on place par paire, pour élever et soutenir le bois, et le faire brûler plus facilement. Chenet de fer, de bronze. Une paire de chenets. Chenets à pommes de cuivre.

Les pieds sur les *chenets*, étendu sans façons,
Je pousse la fleurette et conte mes raisons.
(REGNARD.)

— On appelle Chenets de cuivre, d'argent, etc., ceux dont la partie antérieure est revêtue de cuivre, d'argent, etc.

— Mar. Machine de fer qui sert à donner le pli aux bordages que l'on chauffe.

CHÊNETEAU. s. m. (dim. de *chêne*). Bot. Jeune chêne en baliveau, au-dessous de quarante ans.

CHENETTE. s. f. (dim. de *chêne*). Bot. Un des noms de la germandrée, de la véronique, de la dryade.

CHÈNEUSE. s. f. Bot. Nom vulgaire de l'agripoume.

CHÈNEVEAU. s. m. Pêch. Sorte de filet.

CHÈNEVIÈRE. s. f. (rad. *chènevis*); ou

CHANVRIÈRE. s. f. (rad. *chanvre*). Champ semé de chènevis, de chanvre. Une chènevière. Ce terrain est trop sec pour en faire une chènevière.

— *Epouvantail à chènevière.* Mannequins faits de vieux morceaux de linge et de lambeaux d'étoffes qu'on place au haut d'un bâton ou d'un arbre, pour faire peur aux oiseaux.

— Prov. et fig. On dit d'une personne laide, ou ridiculement habillée, *C'est un épouvantail à chènevière, de chènevière.* || On dit encore d'une personne ou d'une chose dont on veut nous faire peur, qui n'est propre qu'à épouvanter des personnes timides, *Ce n'est qu'un épouvantail de chènevière.*

CHÈNEVIÈRE. s. f. Bot. Variété de pomme dont on fait un cidre peu estimé. Le pommier de chènevière vient dans le Bocage et dans les départements de l'Orne et de la Manche.

CHÈNEVILLE. s. f. Bot. Syn. de Chènevotte.

CHÈNEVIS. s. m. (du gr. κάνναβις, chanvre) Bot. Graine du chanvre. Semer du chènevis. Les oiseaux aiment le chènevis.

CHÈNEVOTTE. s. f. La partie ligneuse du chanvre quand elle est sèche et dépouillée de la filasse. Feu de chènevottes. En Provence, on se sert de la chènevotte pour faire des allumettes. Monceau de chènevotte ou de chènevottes.

CHÈNEVOTTER. v. n. 1re conj. (rad. *chènevotte*). Agric. Il se dit de la vigne qui pousse du bois faible comme des chènevottes. Les vignes chènevottent.

CHENG. s. m. Mus. Instrument à vent en usage chez les Chinois.

CHENICIDE. s. m. (du gr. χοινικίς). Chirurg. Sorte de trépan en usage chez les anciens.

CHÈNIER. s. m. (rad. *chêne*). Bot. Nom donné à deux champignons qui croissent sur les chênes. || Le *chênier dur* appartient à la famille des feuillets faucilleurs. On le trouve au bois de Boulogne. || Le *chênier ventru* appartient à la famille du gros clou. Il est commun aux environs de Paris.

CHÉNIER (Marie-Joseph de). Poète français, et membre de l'Académie française, né en 1764 à Constantinople, où son père était consul, mort à Paris en 1811. Enthousiaste des idées républicaines, il leur dut le plus souvent ses inspirations. Il fut de toutes les assemblées politiques qui se succédèrent de 1792 à 1802. || CHÉNIER (André de). Frère aîné du précédent, né à Constantinople en 1763, se distingua de bonne heure par son talent poétique. Révolté par les excès de la révolution, il osa les blâmer hautement, fut traduit devant un tribunal révolutionnaire et condamné à mort en 1794. Quelques jours avant l'exécution, il composa sur sa fin prématurée les vers les plus touchants.

CHENIL. s. m. (pr. *che-ni*; du lat. *canis*, chien). Lieu où on loge les chiens de chasse. Enfermer les chiens dans un chenil. Les *chenils* des princes et de certains grands seigneurs étaient assurément des palais, en comparaison des misérables huttes occupées par des hommes qui valent souvent mieux que ceux qui logent leurs chiens si commodément (Sall.)

— Par extens. Tout bâtiment nécessaire pour loger les officiers de la vénerie, et pour contenir un équipage de chasse. Les bâtiments d'un chenil.

— Fig. et fam. *Un vrai chenil.* Logement fort vilain et fort sale. Sa maison n'est qu'un vrai chenil.

CHENILLE. s. f. (du lat. *catena*, chaîne, parce que cet insecte a le corps composé d'anneaux, et forme une petite chaîne). Entom. Larve de diverses familles d'insectes, et principalement des lépidoptères, qui cause souvent de grands ravages dans nos champs et sur les arbres de nos vergers et de nos bois. L'état de chenille est le second de la vie de ces insectes, c'est-à-dire que toutes sont sorties d'un œuf et se changeront en chrysalides. Grosse chenille. Chenille velue, rose, grise, jaune, verte. Nid de chenilles. Détruire les chenilles. Les chenilles s'enferment dans une coque avant de se changer en papillons. La plupart des chenilles rongent les feuilles et les fleurs des arbres et des plantes. Du midi au nord, des frontières de l'Italie aux montagnes volcaniques du Vivarais, une *chenille* excite partout l'activité. (A. Martin.)

Cachée à nos regards, la hideuse *chenille*
Sous le pampre naissant dépose sa famille.
(ROSSET.)

Que sur vos fruits la livide *chenille*
N'ose jamais promener son venin.
(CAMPENON.)

— *Chenille commune.* C'est une de celles qui vivent en société, et qui fait les plus grands ravages aux arbres. || *Chenille arpenteuse.* Il y en a deux classes. La première classe est de celles qui ont dix jambes; la seconde comprend celles qui en ont douze. || *Chenille à livrée.* Elle a des bandes longitudinales de diverses couleurs, qui parent son corps, et lui donnent la ressemblance d'un ruban. || *Chenille processionnaire.* Cette espèce a seize jambes. || *Chenille du chou.* Cette espèce est la plus redoutable dans les jardins potagers, où elle attaque le chou préférablement à toute autre plante. || *Chenille des grains.* Cette espèce, quoique très-petite, cause des dégâts immenses aux moissons. || *Chenille de vigne.* Cette espèce se nourrit du suc des bourgeons. || *Chenille de l'avoine.* Espèce de chenille qui, dans certaines années, exerce de grands ravages sur les avoines pendantes, et ôte tout espoir d'en retirer.

— Conchyl. *Chenille bariolée*, le murex alucien. || *Chenille blanche*, le cérithion vertigé. || *Chenille blanche striée*, le cérithion fascié. || *Chenille granuleuse*, le cérithion granuleux. || *Grande chenille*, le cérithion noduleux. || *Chenille de mer*, l'aphrodite hérissée et un escubrion. || *Chenille aquatique*, la scorpiure.

— Fig. et fam. *Méchante chenille.* Se dit d'une personne qui se plaît à mal faire. || On dit aussi d'un importun : *C'est une chenille* dont on ne saurait se débarrasser. || Voltaire, en parlant des Zoïles de son temps, dit : Il faut qu'il y ait des *chenilles*, parce que les rossignols, dit-on, les mangent pour mieux chanter.

— *Être laid comme une chenille.* Être d'une laideur repoussante.

— Costum. *Chenille* se disait d'un habillement négligé que les hommes portaient autrefois.

— Art milit. Crinière non flottante et à poil court.

— Conchyl. Nom marchand de plusieurs coquilles univalves. Chenille bariolée. Chenille blanche. Chenille granuleuse.

— Techn. Tissu de soie velouté qui ressemble à la chenille, et dont on se sert dans les broderies. Il entre beaucoup de chenille dans cette broderie.

— Epith. Rampante, humble, laide, sale, [illegible], nuisible, funeste, dévastatrice, longue, allongée, dorée, diaprée, velue, gluante, etc. || Périphr. L'insecte rongeur qui rampe sur les feuilles.

CHENILLÈRE. s. f. Bot. Syn. de Chenillette.

CHENILLETTE. s. f. (dimin. de *chenille*). Bot. Petite plante annuelle, rampante, de la famille des légumineuses, dont les fruits hérissés, écailleux, sillonnés, imitent ou des chenilles, ou des vers, ou des limaçons.

CHÉNISQUE. s. f. (du gr. χηνίσκος, petite oie). Ornith. Nom d'une espèce du genre bernache.

— Hist. anc. Extrémité de la poupe d'un vaisseau, qui représentait un cou d'oie ou de cygne.

CHENNIE. s. f. Entom. Genre d'insectes de l'ordre des coléoptères, qu'on trouve sur la terre humide, et dont on ne connaît encore qu'une seule espèce.

CHENNION. s. m. (du gr. χηνίον, petite oie). Entom. Genre de coléoptères dimères, famille des psélaphiens.

CHÉNOCOLYMBES. s. m. pl. (ét. gr., χὴν,

oie; κολυμβίς, plongeon). Ornith. Famille d'oiseaux, comprenant le genre alca.

CHÉNOCOPROSE. s. m. Pharm. Nom qu'on donnait à la fiente du canard, employée en pharmacie.

CHÉNOLE. s. f. Bot. Genre de plantes voisines de celles dont on retire la soude.

— Agric. Sarment de vigne conservé deux ou trois ans, dans le but de faire produire plus de grappes aux ceps.

CHÉNOLÉE. s. f. Bot. Genre de plantes réuni à la soude, dont il diffère seulement par sa graine renfermée dans une capsule, et contournée en spirale.

CHÉNOLITHE. Hist. nat. V. CERAUNITE.

CHÉNOLOBIE. s. f. Moll. Syn. de Cirrhipèdes.

CHÉNOMÈLE. s. f. Bot. Syn. de Cydonie.

CHÉNOMYCHON. s. m. Bot. Nom d'une plante que les oies n'aiment pas. On l'appelle aussi *nyctegrète*.

CHÉNON. s. m. (mieux *chaînon*, puisqu'il est formé de *chaîne*). Techn. Vitrage dont toutes les pièces, oblongues et arrondies par un des quatre angles, paraissent liées les unes aux autres comme les anneaux d'une chaîne, et forment différents carrés.

CHÉNOPIDE. s. m. (ét. gr. χήν, oie; ποῦς, pied). Ornith. Genre d'oiseaux formé aux dépens du genre cygne, et dont le cygne noir est le type.

CHÉNOPLEURE. s. f. (ét. gr., χαίνω, je m'entr'ouvre; πλευρά, flanc). Bot. Genre de plantes de la famille des mélastomacées, formé sur un arbrisseau encore peu connu, de l'île Saint-Domingue.

CHÉNOPODE. s. m. (ét. gr., χήν, oie; ποῦς, pied : certaines espèces ont des feuilles palmées, de là leur nom vulgaire franç. de *patte d'oie*). Bot. Genre type de la famille des chénopodiacées.

CHÉNOPODÉ, ÉE. adj. (ét., V. CHÉNOPODE). Bot. Qui ressemble à un chénopode. || CHÉNOPODÉES. s. f. pl. Genre de plantes de la famille des chénopodiacées kochiées, dont la feuille a la forme du pied d'une oie.

CHÉNOPODIÉ, ÉE. adj. (ét., V. CHÉNOPODE). Bot. Qui ressemble à un chénopodion. || CHÉNOPODIÉES. s. f. pl. Nom donné à la tribu des chénopodées, qui renferme le genre chénopodion.

CHÉNOPODION. s. m. (ét., V. CHÉNOPODE). Bot. Nom générique des anserines. || Plante de la famille des chénopodées.

CHÉNOPODIPHAGE. adj. des 2 g. (ét. gr., χήν, oie; ποῦς, pied; φάγω, je mange.) Entom. Qui dévore les feuilles du chénopodion, comme la chenille de la manestre chénopodiphage.

CHÉNORAMPHE. s. m. Ornith. Nom du bec-ouvert.

CHÉNOSIRIS. s. m. Antiq. Nom que les Égyptiens donnaient au lierre, parce qu'il était consacré à Osiris.

CHÉNOSTOME. s. f. (ét. gr., χαίνω, je m'entr'ouvre; στόμα, bouche). Bot. Genre de la famille des scrofulariacées, renfermant une vingtaine d'espèces environ.

CHÉNOSURE. s. m. Erpét. Genre de reptiles sauriens.

CHÉNOTRIQUE. adj. des 2 g. Bot. Qui a la gorge de sa corolle velue.

CHEN-SI. Géogr. Une des provinces septentrionales de la Chine; 15,400,000 hab. Elle se divise en sept départements. Industrie agricole et manufacturière très-développée; ch.-l. Si-an.

CHENU, UE. adj. (du lat. *canus*, blanchi de vieillesse, ou plutôt de *chef nu*, tête dépouillée de sa chevelure). Qui est tout blanc de vieillesse. Il n'est d'usage qu'en poésie, et se dit des personnes et des choses. Devenir chenu. Tête chenue. Barbe chenue. Front chenu. Ce vieillard chenu qui s'avance. Ces arbres *chenus* semblent toucher les cieux. (La Font.) Le pied du mont *chenu* de frimas s'environne. (B.-Lormian). Vous saviez tout le prix d'une tête *chenue*. (Fontenelle.)

Pour moi, je cède au temps, et ma tête *chenue*
M'apprend qu'il faut quitter les hommes et le [jour.
(MAIN.)

Regarde, vois ce mont dont la tête *chenue*
Forme un amphithéâtre et se perd dans la nue.
(LE BAILLY.)

— On le dit aussi des ondes de la mer, pour faire entendre qu'elles sont blanchissantes d'écume.

On compterait plutôt les arènes menues
Que baigne l'Océan de ses vagues *chenues*.
(GODEAU.)

— *Montagnes chenues*. Montagnes couvertes de neige.

— Fig. et poét.

Mais aujourd'hui qu'enfin la vieillesse venue,
Sous mes faux cheveux blancs déjà toute *chenue*,
A jeté sur ma tête, avec ses doigts pesants,
Onze lustres complets, surchargés de trois ans.
(BOILEAU.)

CHEOIR. v. n. 3ᵉ conj. Ancienne orthographe de Choir. V. ce mot.

CHÉOPS. Roi d'Égypte de 1178 à 1122 av. J.-C., fit élever la grande pyramide pour lui servir de tombeau; il accabla ses sujets d'impôts et de corvées, afin d'exécuter cet immense travail.

CHÉPHREN. Roi d'Égypte, successeur de Chéops, monta sur le trône vers 1112 av. J.-C. et régna 56 ans. Il a fait construire une des grandes pyramides.

CHÉPORE. s. m. Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des carabiques, indigène de la Carniole.

CHEPTEL. s. m. (pr. *che-tel*; du celt. *chatal*, *chetal*, bétail, certain nombre de bêtes que l'on donne en société). Jurisp. Bail de bestiaux dont le profit doit être partagé en parts plus ou moins égales entre le bailleur et le preneur, qui s'oblige à les garder, les nourrir et les soigner. Bail à cheptel. Cheptel simple. Donner des bestiaux à cheptel. L'expiration du cheptel.

— Il se dit aussi des bestiaux même donnés à cheptel. Fournir un cheptel. L'estimation du cheptel. Le preneur doit les soins d'un bon père de famille à la conservation du *cheptel*. (Acad.)

— *Cheptel à moitié*. Société dans laquelle chacun des contractants fournit la moitié des bestiaux, à condition que le profit qui en naîtra sera partagé également entre les parties. || *Cheptel de fer*. V. cette locution au mot FER. || *Cheptel donné au colon partiaire*. Cheptel simple, dans lequel les rapports qui lient le bailleur et le preneur font admettre certaines modifications; notamment, que, si le bétail périt en entier sans la faute du colon, la perte est pour le bailleur. || *Cheptel simple*. Dans ce bail, la tonte et le croît seulement se divisent par moitié entre le bailleur et le preneur, quant au laitage, au fumier, au travail des animaux, ils appartiennent en entier au preneur, et la perte doit toujours être supportée en commun.

CHEPTELIER, IÈRE. s. (pr. *ché-te-lié, lière*). Celui, celle qui prend un bail à cheptel.

CHÉPU. s. m. Techn. Billot sur lequel le tonnelier bûche le bois.

CHER, ÈRE. adj. (du gr. χάρις, grâce). Qui est tendrement aimé, auquel on tient beaucoup. Se dit des personnes et des choses. Sauvez une tête si chère. Ses plus chers amis l'ont condamné. Cette personne m'est extrêmement chère. Je tiens ce present d'une main bien chère. Ce souvenir me sera toujours cher. Il n'y a personne à qui la vie ne soit chère. Négliger ses intérêts les plus chers. L'honneur m'est cher. Il fait nos plus chères délices. Perdre ses plus chères espérances. C'est mon vœu le plus cher. Je reverrai ces campagnes si chères. Lieux chers à mon enfance. Au nom d'un époux si cher. Notre plus chère espérance. Oublier ses intérêts les plus chers. Une tête si chère et si précieuse. La gloire si chère à ce peuple belliqueux. Le souvenir de ma chère patrie. Que son peuple lui soit aussi *cher*, qu'il est lui-même *cher* à son peuple. (Mass.) Il y eut une vie qui lui fut plus *chère* que la sienne propre. (Fléch.) Les livres saints furent la plus *chère* étude de saint Bernerd (Mass.) Tu m'as vue successivement fille, amie, amante, épouse et mère, tu sais si tous ces titres m'ont été *chers*. (J.-J. Rouss.) A tous les cœurs bien nés que la patrie est *chère !* (Corn.)

Je crains Dieu, disait-il, encor plus que le roi,
Et les infortunés me sont plus *chers* que moi.
(FLORIAN.)

— Il s'emploie particulièrement dans certaines locutions familières. Mon cher ami. Mon cher monsieur. Ma chère enfant. Ils ont beau m'appeler mon *cher*, j'appelle chacun d'eux, monsieur. (L'abbé Blanchet.) || On dit aussi, entre personnes qui se traitent familièrement : Mon cher, ma chère; mais alors il est employé comme substantif.

— Il signifie encore. Qui coûte beaucoup. Les diamants sont toujours chers. Les étoffes sont chères. Tout est cher dans cette ville. Cela est bien cher, trop cher, fort cher, beaucoup trop cher. La marée est fort chère aujourd'hui. Les fraises ne sont pas trop chères. Tout est *cher* ici, et surtout le pain. (Ann. fr.)

— *Chère année*. Se dit de l'année où le blé est beaucoup plus cher qu'à l'ordinaire.

— Se dit encore du négociant, du marchand qui vend à plus haut prix que ses confrères. Ce marchand-là est cher. Cette marchande est trop chère. Vous êtes trop cher. Il n'y a pas d'avocat plus cher que lui ... pas un bon conseil pour cent pistoles. (D. des G. du m.)

— Fig. *Le temps est cher, les moments sont chers*. Le temps, les moments sont précieux, il ne faut pas les perdre en futilités; le temps presse, il faut se hâter. Mais le temps est trop *cher* pour le perdre en paroles. (Corn.) Soit que le temps trop *cher* la pressât de se rendre. (Id.) Le temps est *cher*, portons-le dans le temple. (Boil.) Les moments sont trop *chers* pour les perdre en paroles. (Rac.)

Renaud laissa les discours superflus :
Le temps est *cher* en amour comme en guerre.
(LA FONTAINE.)

— Prov. et fig. *C'est chère épice*. Se dit d'une marchandise qui coûte plus cher qu'elle ne le devrait.

— adv. Il est un abrégé de *à prix cher*, et signifie A haut prix. Acheter cher. Vendre cher, trop cher. C'est bien cher. Cela me coûte cher. Cette étoffe coûte trop cher. Ce marchand vend toujours plus cher que les autres. Il fait cher vivre à Paris. Les manchons de genette étaient à la mode il y a quelques années et se vendaient fort *cher*. (Buff.)

— Fig. Il vend cher sa protection. Je lui payai cher son ouvrage. J'achetai bien cher ce court moment de bonheur. Vos plaisirs me coûtent cher. Que vos plaisirs coûtent *cher* à ces infortunés! (Mass.) O mon fils! que tes jours coûtent *cher* à ta mère! (Rac.) Je lui vendrai bien *cher* ce bonheur qu'il ignore. (Id.) Mais, hélas! combien *cher* me vend-il cette joie. (Id.) C'est de bon cœur, quoique tu me coûtes bien *cher*. (Mᵐᵉ de Caylus.)

— Prov. et fig. *Vous me le paierez plus cher qu'au marché*. Je me vengerai de vous. || *Vendre bien cher sa vie*. Se bien défendre.

CHER. (en lat. *Caris*, du celt. *car*, beau; ou *gur*, *cur*, rapide). Rivière de France, naît près de Marinchal (Creuse), et se jette dans la Loire, après un cours de 345 kil., dont 200 de flottage. Elle donne son nom au département du Cher et de Loir-et-Cher.

CHER (Dép. du). Géogr. Le plus central de toute la France; 276,853 hab.; ch.-l. Bourges. Il est formé de la partie orientale du Berry et d'une portion du Bourbonnais. Pierre de taille, argile, cire, grains, chanvre, draps, porcelaines, papeteries. Il appartient à la vingt-et-unième division militaire; cour royale, archevêché à Bourges.

CHERADES. Géogr. anc. Nom de plusieurs îles ou écueils situés, 1° dans la mer Ionienne; 2° dans le Pont-Euxin; 3° dans le golfe Persique; 4° près du détroit de Gadès.

CHÉRAFS. s. m. pl. Comm. Nom donné aux changeurs banians établis en Perse.

CHERAGE. s. m. Anc. législ. Subside qui se levait autrefois sur les étrangers pour leur séjour dans le royaume. Payer le cherage. || Droit de douze deniers parisis payés annuellement au roi par les bâtards et aubains, mariés ou veufs, et établis en certaines provinces.

CHERAMBOHIR. s. m. Bot. Arbrisseau des Indes.

CHERAMÈLE. s. f. Bot. Fruit du cheramelier.

CHERAMELIER. s. m. Bot. Genre de la famille des euphorbiacées et de la monécie tétrandie qui renferme des arbrisseaux des Indes et de la Cochinchine.

CHÉRASQUE (*Cherasco*). Géogr. Ville des Etats Sardes, 8,000 hab. Deux traités y ont été signés, l'un en 1631, entre les Français et les Espagnols, par l'entremise de Mazarin; l'autre en 1796, entre la Sardaigne et Bonaparte, général de la République française.

CHERBALI ou **CHERBASSI.** s. m. Comm. Soie de première qualité que l'on tire de la Perse.

CHERBOURG (anc. *Coriallum*, *Coriovallum*, *Carusburg*, au XIᵉ siècle; du celt. *cor*, embouchure; *gwal*, *wal* ou *yal*, fortification, forteresse; château situé à l'embouchure d'une petite rivière dans la mer qui y forme un port). Géogr. Ch.-l. d'arr. (Manche). 20,000 hab. Superbe port militaire, le seul que nous ayons dans la Manche; il peut contenir cinquante vaisseaux de ligne. La rade est fermée par une digue de 3,866 mètres; il y a aussi un port marchand. Dentelles, bonneterie, chantiers de construction, etc., à 329 kilom. de Paris.

CHERCHE. s. f. Archit. Toute courbe à plusieurs centres qu'on ne peut décrire d'un seul trait sans changer de place la pointe du compas; telles sont les courbes d'une ellipse.

— Techn. Planche de volige découpée pour régler les saillies et les cavités d'une pierre qu'il s'agit de tailler.

— Quête, soin que l'on prend pour chercher. Il n'est employé que dans cette locution familière : *Etre en cherche de quelqu'un*; on doit dire : *Etre à la recherche de quelqu'un*.

— adj. fém. Se disait, dans certaines communautés de femmes, d'une religieuse qui faisait la ronde. La sœur cherche.

CHERCHÉ, ÉE. part. pass. du v. Chercher. S'emploie adjectiv. La quadrature du cercle sera encore longtemps cherchée.

— Peint. *Cela est trop cherché*. Se dit d'une œuvre dans laquelle l'artiste a trop visé à l'effet.

CHERCHE-FICHE. s. m. Techn. Outil dont ... d'une fiche engagée dans le bois.

CHERCHELL. Géogr. Ville d'Afrique (Algérie), province de Mascara. Les Français s'en sont emparés au mois de mars 1840.

CHERCHE-POINTE. s. m. Techn. V. CHERCHE-FICHE.

CHERCHER. v. a. 1ʳᵉ conj. (du lat. barb. *circare*, formé du gr. κίρκος, tour, cercle, parce qu'on tourne autour du lieu où l'on croit trouver la chose que l'on cherche.) Se donner du mouvement, de la peine, du soin, pour trouver une personne ou une chose. Je cherche mon domestique. Je cherche une place. Que cherchez-vous? Cet écolier cherche toujours ses livres. Ce chien cherche son maître. Chercher un trésor. Nous cherchons un bon hôtel. Le coupable *cherche* autant qu'il est en soi les ténèbres. (Mass.) Jésus-Christ même se voyait contraint de *chercher* d'autres voiles et d'autres ténèbres que les voiles et les ténèbres mystiques. (Boss.) J'ai *cherché* Dieu dans les jours de tribulation, mes mains se sont étendues vers lui dans la nuit, et mon attente n'a pas été trompée (La Harpe.)

La cour de Claudius, en esclaves fertile,
Pour deux que l'on *cherchait*, en eût présenté [mille.
(RACINE.)

— Il se dit aussi des choses inanimées. L'eau cherche un passage. L'aiguille aimantée cherche le Nord.

— *Chercher l'ennemi*. Aller à la recherche de l'ennemi pour lui livrer bataille.

— Fig. avec un nom de personne. Ne *cherchons* plus d'autre Dieu visible après celui-ci. (Boss.) Qui *cherche* Dieu de bonne foi ne manque jamais de le trouver. (Id.) Entrez plus avant : *cherchez* l'homme lui-même. (Mass.) Me *cherchiez*-vous, madame? (Rac.)

— Avec un nom de chose. On croit *chercher* sincèrement le repos, et l'on ne *cherche* en effet que l'agitation. (Pasc.) Vous serez heureux avec Antiope, pour avoir moins *cherché* la beauté que la sagesse et la vertu. (Fén.) Il *cherche* trop les secours et les assistances des hommes. (Fléch.) Amateurs de la vérité, je l'avoue, mais ce n'est pas elle qu'ils *cherchent*, c'est le crédit et la confiance qu'elle leur acquiert parmi les hommes. (Mass.)

— Signifie particulièrement, Tâcher de se procurer, faire des efforts pour obtenir. Chercher des amis. Ce domestique cherche une condition. Chercher la gloire, un profit, une occasion, la vérité. Chercher l'origine d'un mot, la cause d'un phénomène. Chercher une rime. Il cherchait la pierre philosophale. Nous chercherons ensuite les moyens de réussir. Chercher fortune. Cherchez un remède à vos maux. Chercher son salut dans la fuite. Il cherche toujours ses expressions. J'ai vu sa main défaillante *chercher* de nouvelles forces. (Boss.) *Cherche*-t-il seulement le plaisir de leur nuire? (Rac.)

Je vais *chercher* au milieu des combats
Cette immortalité que donne le trépas.
(CORNEILLE.)

|| *Chercher son pain*. Mendier. || *Chercher sa vie*. Chercher les moyens de subsister. || *Chercher femme*. Chercher à se marier. || *Chercher noise, chercher querelle*. Attaquer quelqu'un de paroles, de manière à causer une querelle. || *Chercher malheur, chercher son malheur*. Faire des choses capables d'attirer quelque malheur à celui qui les fait. || On dit familièrement et à peu près dans le même sens : *Chercher à se faire battre*. || *Chercher de l'argent*. Faire des démarches pour se procurer de l'argent.

— Précédé de l'un des verbes *aller*, *venir*, il signifie souvent Aller, venir trouver quelqu'un, tant au propre qu'au figuré. Les honneurs ont été le chercher. J'irai vous chercher au bout du monde. Le dégoût était venu le *chercher* au sein de ses fêtes. (G. Sand.) || On dit de même : Venir chercher, envoyer chercher quelqu'un. On est allé chercher la garde. Avez-vous envoyé chercher le médecin? Viendrez-vous me chercher. J'ai envoyé mon fils chercher son jeune frere.

— *Aller chercher quelqu'un*. Se rendre auprès d'une personne pour la conduire quelque part ou pour l'avertir de s'y rendre. *Aller chercher quelqu'un*, se dit quelquefois pour Aller visiter. Je suis allé vous chercher, mais vous étiez déjà sorti.

— *Venir, aller, envoyer chercher quelque chose*. Aller, etc., en un lieu pour y prendre ou y recevoir quelque chose. Il est allé chercher son cheval. Que venez-vous chercher ici? J'enverrai chercher ce paquet. Mon domestique viendra chercher votre réponse. Envoyez chercher ce livre.

— *Chercher à*, suivi d'un infinitif, signifie Tâcher, s'efforcer de. Chercher à s'instruire. Je chercherai à vous plaire. Il cherche à nous séduire par de belles paroles. Ce cheval cherche à démonter son cavalier. Il faut *chercher* seulement à penser et à parler juste, sans vouloir amener les autres à notre goût et à nos sentiments. (La Bruy.) Nous avons *cherché* à les dépouiller de cet intérêt sordide qui produit tant de crimes (Barth.) Dès qu'un homme est à craindre, on ne *cherche* plus qu'à l'adoucir, le flatter ou le tromper. (Fén.) L'homme du meilleur esprit parle peu, n'écrit point; il ne *cherche* point à imaginer ni à plaire. (La Bruy.) Il *cherchait* à soumettre les ennemis, non pas à les ... On *cherche* plus à s'élever qu'à se rendre utile à ses frères. (Mass.) Oh! si Fénelon vivait, je *chercherais* à être son laquais, pour mériter d'être son valet de chambre. (J.-J. Rouss.)

— Suivi d'un nom. Il fallut *chercher* un défenseur à ces princes. (Boss.) Nous *cherchons* à nos propres portraits des ressemblances étrangères aux portraits qu'un prédicateur fait de nous dans la chaire. (Mass.) Et par tout l'univers *cherchons*-lui des vengeurs. (Rac.)

— Fig. *Chercher dans* avec un nom de personne. On *cherche* ces glorieux ancêtres dans leurs indignes successeurs. (Mass.) C'est en vain, ô hommes! que vous *cherchez* dans vous-mêmes le remède à vos misères. (Pasc.) Nous ne devons pas *chercher* de la consolation dans nous-mêmes, ni dans les hommes, ni dans tout ce qui est créé; mais nous devons la *chercher* en Dieu seul. (Pasc.)

— Avec un nom de chose. L'homme *cherche* dans les choses absentes le secours qu'il n'obtient pas des présentes. (Pasc.) Nous ne devons *chercher* ailleurs que dans le dérèglement de nos mœurs toutes les causes de nos

misères. (Fléch.) Il ne *cherche* sa gloire que dans le bonheur de ses sujets. (Mass.)

Dans la loi du Très-Haut son cœur humble et [docile,
En *cherchant* ses devoirs, a trouvé ses plaisirs.
(La Harpe.)

— *Chercher par.* Là ils ont toujours en main les saints Livres pour en *chercher* la lettre par l'étude, l'esprit par l'oraison, la profondeur par la retraite, l'efficace par la pratique, la fin par la charité. (Boss.) L'orateur *cherche* par ses discours un évêché; l'apôtre fait des conversions; il mérite de trouver ce que l'autre *cherche.* (La Bruy.) Leur véritable gloire est celle qu'ils vont *chercher* jusque dans son principe par les travaux et par les périls qui l'environnent. (Fléch.) Pourquoi par tant de sang *cherchez*-vous à régner? (Rac.)

— *Chercher pour. Chercher* le danger pour le danger même. (Fléch.) Il trouva Dieu, parce qu'il ne le *chercha* que pour lui-même. (Id.)

— Absol. Si donc vous ne trouvez pas, sans doute vous ne *cherchez* pas. (Boss.) Il *cherche*, il brouille, il crie. (La Bruy.) Il suffit, sans *chercher*, d'attendre et de souffrir. (Rac.) Tes yeux *cherchent* en vain, tu ne peux échapper. (Id.)

— *Chercher*, ayant pour sujet un nom de chose. La vanité *cherche* les titres les plus éclatants. (Fléch.) Les honneurs vont *chercher* l'homme sage qui les fuit. (Mass.) Les plaisirs près de moi vous *chercheront* en foule. (Rac.)

Que dès les premiers vers la passion émue
Aille *chercher* le cœur, l'échauffe, le remue.
(Boileau.)

— Fig. Épier. Il *cherchait* l'occasion de succéder à sa puissance. (Boss.) C'est à vous à reconnaître et à *chercher* les occasions de lui plaire. (Fléch.) Allons *chercher* le temps d'immoler mes victimes. (Corn.)

— Tâcher de découvrir à force d'observations, de réflexions, d'études, etc. Chercher la solution d'un problème. Chercher le mot d'une énigme. S'il a le malheur de *chercher* la pierre philosophale, je ne suis pas surpris que de six mille livres de rentes il soit réduit à rien. (Volt.) *Cherchons* ce qu'il y a de grand et de solide en nous. (Boss.) En cela les hommes *cherchent* la raison de leurs caprices. (La Bruy.) Mon esprit ne suit point un auteur qu'il faut toujours *chercher.* (Id.) Je fis ma prière dévotement, et je m'en retournai *cherchant* en moi-même ce que pouvaient signifier ces caractères. (B. de St-P.)

Je vois qu'on m'a trahi; vous m'y voyez rêver,
Et j'en *cherche* l'auteur sans le pouvoir trouver.
(Corneille.)

Cent fois le jour sa mère lui disait:
Va-t'en *chercher* de l'esprit, malheureux!
(La Fontaine.)

— Fig. et par extens. Courir après. Chercher la gloire, la fortune, la mort, etc. Soit qu'il fallût *chercher* la victoire avec ardeur ou l'attendre avec patience. (Fléch.) Nous étions faits pour suivre et chérir la véritable vertu, mais nous nous trompions en la *cherchant*, et ne suivions qu'un vain fantôme. (J.-J. Rouss.) Ils *cherchent* en tous lieux les dangers et la gloire. (Corn.)

Toutes les fois, tyran, qu'on se laisse adopter,
On *cherche* de la gloire et non de l'infamie.
(Corneille.)

— *Se faire chercher.* Son mérite se fit *chercher* à Turin sans qu'il y pensât. (Boss.) La vérité qui se plaît à se faire *chercher* aux autres. (Fléch.)

— Manég. *Chercher sa cinquième jambe.* Se dit en parlant d'un cheval lorsqu'il se porte sur la main et y prend un point d'appui.

— Mar. *Chercher la sonde en venant du large.* Approcher des côtes pour trouver le fond avec la sonde.

— Prov. *En cherchant on trouve.* || *Chercher quelqu'un par mer et par terre.* || *Chercher quelqu'un à pied et à cheval.* || *Chercher midi à quatorze heures.* Chercher des difficultés où il n'y en a point. || *Chercher une aiguille dans une botte de foin.* Se dit d'une chose qui est très-difficile à trouver à cause de sa petitesse. || *Le bien cherche le bien.* Le bien vient à celui qui en a déjà beaucoup.

— se chercher. v. pron. L'homme déchu par le crime se *cherche* lui-même et ne se [illegible] cette chaire j'aime mieux me *chercher* moi-même que votre salut! (Boss.) Le goût ne se *cherche* que lui-même. (Mass.) Lasse de vains honneurs et me *cherchant* moi-même. (Rac.) Je me *cherche* moi-même et ne me trouve plus. (Id.) Les malheureux se *cherchent* et se comprennent. (G. Sand.)

CHERCHEUR, EUSE. s. (rad. *chercher*). Celui, celle qui cherche. Se prend ordinairement en mauvaise part. Chercheur de trésors. Chercheur de pierre philosophale. Ne vous laissez pas duper par les chercheurs de trésors. J'en ai assez dit pour désabuser les *chercheurs* de trouble et de bruit, qui croient que les boues de Paris sont de meilleure odeur que les parfums de l'Arabie Heureuse. (Le P. Lemoyne.) Notre jeune *chercheur* d'aventures ne pouvait se faire d'illusion sur le confortable des gîtes qui l'attendaient. (G. Sand.)

Quatre *chercheurs* de nouveaux mondes,
Presque nus échappés à la fureur des ondes.
(La Fontaine.)

— *Chercheuse d'esprit.* Femme pédante et prétentieuse.

Il fit la *Chercheuse d'esprit*,
Et n'en chercha point pour la faire.
(*Alm. litt.*)

— Il est aussi adj. Le célèbre La Grange était doué d'une intelligence éminemment *chercheuse.* (Carp.)

CHERCHEUR. s. m. Hist. relig. Membre d'une secte, répandue surtout aux États-Unis, qui soutient qu'aucune des croyances établies parmi les chrétiens n'est la vraie religion.

— Astron. Petite lunette à court foyer adaptée au télescope, et au moyen de laquelle on dirige cet instrument vers l'astre que l'on veut observer.

CHERCONNÉE. s. f. Comm. Étoffe de soie et de coton qui vient des Grandes-Indes.

CHÈRE. s. f. (du gr. χαίρω, je me réjouis). Tout ce qui regarde les mets, leur quantité, leur qualité, et la manière de les préparer. Bonne chère. Grande chère. Maigre chère. Nous avons fait bonne chère. Vous ferez maigre chère. Chère pitoyable. Ils font petite chère. Aimer la bonne chère. Nous allons faire une chère délicate. Ma foi, messieurs, je suis fâché de la mauvaise *chère* que je vous fais faire; mais je ne m'attendais pas à avoir si nombreuse compagnie. (Fred. II.) Nous n'en mettrons pas plus grand pot, et nous ferons meilleure *chère.* (Cit. fr.)

Moi qui ne compte rien ni le vin ni la *chère*,
Si l'on n'est plus au large assis en un festin
Qu'aux sermons de Cassagne ou de l'abbé Co-
(Boileau.) [tin.

Abbés de cour, charmants prédicateurs,
Faisant grand'*chère* et sablant les bons vins.
(Le Brun.)

— *Il est homme de bonne chère.* Il aime la bonne chère et il s'y connait. || *Chère entière.* Grand repas suivi de plusieurs divertissements. Il nous a fait faire chère entière. || *Chère de commissaire.* Repas où l'on sert de la viande et du poisson. M. N. Landais dit: « *Chère de commissaire.* Repas où l'on sert *chair* et poisson. » Il nous semble que le mot *chair* est d'une application trop étendue pour être employé dans cette circonstance; car on dit *chair* de bœuf, *chair* de mouton, *chair* de poisson. Le mot propre était donc ici *viande.* Il ajoute: « Il nous semble qu'on devrait dire *chair entière.* » Nous ne comprenons pas cette locution, ni dans quelle intention M. Landais l'a introduite dans son Dictionnaire.

— *Faire chère lie.* Faire bonne chère en se livrant à la gaieté. Cette locution est familière à nos vieux auteurs.

Enfin ses facteurs le trompant,
Et lui-même ayant fait grand fracas, *chère* lie.
(La Fontaine.)

— *Tant pour la chère.* Se disait chez les cabaretiers. Tant pour le couvert et les autres menus frais qui ne sont pas compris dans le détail.

— Il signifie aussi Accueil, réception, et, en ce sens, il n'est guère plus d'usage que dans cette phrase: *Il ne sait quelle chère lui faire*, c'est-à-dire, Cet homme est enchanté de recevoir un de ses amis, et ne sait quel bon accueil lui faire. Pour ce, la reine lui faisoit bonne *chère* et l'entretenoit souvent. (Brant.)

— Prov. *Faire grande chère et bon feu.* Faire une fort grande dépense. || *Il n'est chère que de vilain.* Quand un avare donne un repas, il y met plus de profusion qu'un autre.

CHÉREAU (François). Né à Blois en 1680, célèbre graveur du cabinet du roi, fut reçu à l'Académie en 1718 et mourut en 1729. Il excellait dans le portrait. Son œuvre est considérable. || (Jacques), son frère. Né en 1694, se fit aussi connaître avantageusement dans la gravure.

CHÉRÉBERT. Roi de Paris. V. caribert.

CHÉRÉDIN. Par corruption pour *Khaïr ed-Dyn*, plus connu sous le nom de *Barberousse.* V. ce mot.

CHÈREMENT. adv. (rad. *cher*). Tendrement, avec amour, avec affection. Je vous aime chèrement. Je conserverai chèrement votre souvenir. L'Église garde *chèrement* la mémoire de cette reine. (Boss.) Elle conserve *chèrement* le souvenir de vos vertus. (Fléch.) La [illegible] mémoire du grand Clovis. (Mass.)

— A haut prix. Vendre chèrement. Acheter, payer chèrement une marchandise.

— Fig. Il paya chèrement sa victoire. Il m'a vendu chèrement cette faveur. Une dignité qu'à la fin il voulut quitter comme trop *chèrement* achetée. (Boss.) Chacun vendait *chèrement* les services qu'il pouvait rendre. (Fléch.) || *Vendre chèrement sa vie, la faire acheter chèrement.* Tuer ou blesser beaucoup d'ennemis avant de périr. || *Vendre chèrement sa peau.* Se dit dans le même sens, mais d'une manière triviale.

CHÉRI, IE. part. pass. du v. Chérir. S'emploie adjectiv. Un prince chéri. Femme chérie. Main, tête chérie. Image chérie. Un nom chéri. Un séjour chéri. Honoré et chéri. Une princesse chérie. Cendres chéries. Un corps si tendre, si chéri. Son titre le plus chéri. Cette mère si chérie. Nation chérie. Liberté chérie. Tous ces soins remplissent une partie du temps que lui laissent ses devoirs les plus *chéris.* (J.-J. Rouss.) Je présente à genoux ma faible tête au fardeau que tes mains *chéries* veulent lui imposer. (X. Marmier.)

Pour les climats *chéris* une abondante pluie
Descend pendant six mois des monts d'Éthiopie.
(Rosset.)

— Régit la préposition *de.* Enfant chéri des dames. Le peuple chéri de Dieu. Une famille chérie de Dieu. Des rois chéris des peuples. Chéri de l'univers. Son livre aimé du ciel et *chéri* des lecteurs. (Boil.) Il est aimé des grands, il est *chéri* des belles. (Id.) Lieux *chéris* des bergers, des belles et des sages. (A. Martin.)

CHÉRIBON. Géogr. Ville de l'île de Java, ch.-l. de la province, jadis royaume de Chéribon. On voit aux environs un volcan qui fume encore. La province compte 100,000 hab. Elle appartient à la Hollande.

CHÉRIC. s. m. Ornith. Fauvette de Madagascar.

CHÉRIDION. s. m. (du gr. χοιρίδιον, petit cochon). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des lamellicornes.

CHÉRIF. s. m. Les Arabes écrivent *scherif* (du verbe *scherafa*, exceller en noblesse et en gloire). Nom des descendants de Mahomet par Fatime, sa fille, épouse d'Aly; ils sont distingués par un turban vert.

— Il signifie aussi Prince, chez les Arabes et chez les Maures. Le roi de Maroc se qualifie de *chérif des chérifs.*

— Métall. Monnaie d'or d'Égypte, valant environ 6 francs 78 centimes.

CHÉRIFAT. s. m. Dignité du chérif. || Pays gouverné par un chérif. Le chérifat de la Mecque.

CHÉRIMOLIE. s. f. Bot. Nom d'une espèce du genre anone.

CHÉRIN (Bernard). Généalogiste et historiographe des ordres de Saint-Lazare, Saint-Michel et du Saint-Esprit, mort à Paris en 1785.

CHÉRIP. s. m. Ornith. Un des noms vulgaires du moineau franc.

CHÉRIR. v. a. 2e conj. (rad. *cher*). Aimer tendrement, avec prédilection. Chérir ses enfants, ses amis. Chérir le souvenir, la mémoire de quelqu'un. Chérir sa patrie, la gloire. Un prince qui chérit ses peuples. Cet amant chérit ses peines, son tourment. Un homme qui chérit son erreur. Chérir les vrais biens. Chérir la grandeur. Je le *chérirai* même au-delà du trépas. (Corn.) Montre au fils à quel point tu *chérissais* le père. (Rac.) Cependant, à l'entendre, il *chérit* la critique. (Boil.) Le chanvre et le pastel *chérissent* tes campagnes. (Rosset.) Les objets que l'homme *chérit* le plus sont ceux qui lui offrent le plus d'espérance. (Boiste.)

Mot d'amitié, ni doux sourire,
Déifiant le pauvre sire, [chéri.
N'avaient fait soupçonner qu'il fût vraiment
(La Fontaine.)

. . . . . . On me donne un mari
Encor tout teint du sang que j'ai le plus *chéri.*
(Corneille.)

— se chérir. v. pron. Omiss. de l'Acad. S'aimer, avoir de l'affection pour soi-même.

— Être chéri. La vertu ne peut trop se *chérir.* (Boiste.)

— Syn. comp. chérir. aimer. V. aimer.

CHÉRISSABLE. adj. des 2 g. (rad. *chérir*). Qui mérite, qui est digne d'être chéri. La santé est un des biens les plus chérissables. La gloire la plus chérissable est celle qui naît de la vertu.

CHERLERIE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des caryophyllées, qui viennent en gazons épais et serrés sur les montagnes de la Suisse.

CHERLESKER. s. m. Lieutenant général des armées ottomanes.

CHERLITE. s. m. Ornith. Genre d'oiseaux de l'ordre des sylvains.

CHERMÈS. s. m. Entom. Genre d'insectes de l'ordre des hémiptères.

CHERNITE. s. m. Minér. Sorte de marbre qui ressemble à de l'ivoire et dont les anciens faisaient des tombeaux, parce qu'ils lui attribuaient la propriété de conserver les cadavres.

CHÉROCAMPE. s. m. (ét. gr., χοῖρος, cochon; καμπη, chenille). Entom. Genre de lépidoptères, de la famille des crépusculaires, formé aux dépens des déilèphiles.

[illegible] s. m. Mamm. Espèce de hérisson.

CHÉROKI. Géogr. Nom des membres d'une tribu indienne des États-Unis, au N. des États de Géorgie et d'Alabama, et dans le S.-E. du Tennessée. Une grande partie des Chérokis a été civilisée par les missions. Ils sont au nombre d'environ 14,000, tous bien faits et belliqueux.

CHÉROMORPHE. s. m. (ét. gr., χοῖρος, pourceau; μορφή, forme). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des longicornes.

CHÉROMYCÈS. s. m. (pr. *ké-ro-mi-cè-ce;* ét. gr., χοῖρος, cochon; μύκης, champignon). Bot. Genre de la famille des gastéromycètes, établi pour des tubercules souterrains blancs recherchés par les cochons, ayant dans leur jeunesse des propriétés nauséabondes, et à leur maturité remplaçant les truffes, dont ils ont la délicatesse. Les *cheromyces* se trouvent dans les sables de l'Afrique septentrionale. (C. d'Orb.)

CHÉRON (Élisabeth-Sophie). Née à Paris en 1648, morte en 1711, se distingua dans la peinture, la musique et la poésie, et fut reçue, en 1672, à l'Académie de peinture et de sculpture. L'Académie des Ricovrati de Padoue l'admit dans son sein, et l'honora du surnom d'*Erato.*

CHÉRONÉE (*Cheronea*, aujourd'hui *Caprana* ou *Caprena*). Géogr. Ville de Béotie, patrie de Plutarque, est célèbre par plusieurs victoires: des Béotiens sur les Athéniens, 447 av. J.-C.; de Philippe sur Athènes et Thèbes, 338 av. J.-C.; de Sylla sur Archélaüs, général de Mithridate, 87 av. J.-C.

CHÉROPE. s. m. (ét. gr., χοῖρος, cochon; πούς, pied). Mamm. Genre de mammifères didelphes encore peu connu, de la taille d'un jeune lapin de garenne, et à peu près de la même couleur, habitant l'est de la Nouvelle-Hollande.

CHÉROPHYLLÉ, ÉE. adj. (ét., V. chérophyllon). Bot. Qui ressemble à un chérophyllon. || chérophyllées. s. f. pl. Tribu de l'ordre des ombellifères, ayant pour type le genre chérophyllon.

CHÉROPHYLLON. s. m. (ét. gr., χαίρω, je me réjouis; φύλλον, feuille). Bot. Plante herbacée annuelle ou bisannuelle, de l'ordre des ombellifères.

CHÉROPITHÈQUE. s. m. (ét. gr., χοῖρος, cochon; πίθηκος, singe). Mamm. Ancien nom du cynocéphale, adopté depuis comme nom générique.

CHÉROPOTAME. s. m. (ét. gr., χοῖρος, cochon; ποταμός, fleuve). Mamm. Genre de mammifères fossiles, appliqué à un genre de pachydermes de la famille des cochons, trouvé dans les gypses des environs de Paris. || Syn. d'Hippopotame.

CHÉROY. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Sens (Yonne); 950 hab.

CHERQUEMOLLE. s. f. Comm. Étoffe de soie que l'on fabrique dans les Indes.

CHERRE. s. m. (du gr. χέρσος, désert, inculte). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionides gonatocères, qui renferme dix espèces, toutes de la Nouvelle-Hollande.

CHERSE. s. f. (du gr. χερσαῖος, terrestre). Erpét. Genre de chéloniens, établi dans la famille des chersites pour la tortue bordée d'Orient.

CHERSÉE. s. f. Erpét. Espèce du genre vipère, connue sous le nom de petite vipère ou de vipère rouge, et qui se trouve principalement dans les contrées septentrionales de l'Europe.

CHERSINE. s. f. (du gr. χέρσινος, terrestre). Erpét. Genre de chéloniens terrestres, établi pour la tortue anguleuse de Madagascar. || Espèce de limace.

CHERSIPHON, ou, suivant divers auteurs, **CTÉSIPHON, ARCHIPHRON.** Architecte, né à Gnosse (Crète), traça le plan et commença la construction du temple d'Éphèse, l'une des sept merveilles du monde, 684 ans av. J.-C.

CHERSITE. adj. des 2 g. Erpét. Qui vit sur la terre. || chersites. s. m. pl. Famille de reptiles chéloniens. C'est la même chose que les Chersochélones.

CHERSOCHÉLONE. adj. des 2 g. (ét. gr., χερσαῖος, terrestre; χελώνη, tortue). Erpét. Qui vit sur la terre. || chersochélones. s. m. pl. Famille de reptiles, comprenant les tortues qui vivent sur la terre.

CHERSODOLOPE. adj. des 2 g. (ét. gr., χερσαῖος, terrestre; δόλος, perfidie). Erpét. Se dit de reptiles qui vivent sur la terre. || chersodolopes. s. m. pl. Famille de reptiles ophidiens, comprenant les serpents venimeux qui vivent sur terre.

CHERSOHYDROCHÉLONE. adj. des 2 g. (ét. gr., χερσαῖος, terrestre; ὕδωρ, eau; χελώνη, tortue). Erpét. Qui concerne les tortues d'eau douce. || chersohydrochélones. s. m. pl. Famille de reptiles, qui comprend les tortues d'eau douce.

CHERSONÈSE. (pr. *ker-so-nè-ze;* ét. gr., χέρσος, terre ferme; νῆσος, île). Géogr. Presqu'île. Ce mot désigne plus particulièrement certaines contrées, dont voici les plus connues: *Chersonèse cimbrique*, aujourd'hui le *Jutland*, ainsi [illegible] *sonèse de Thrace*, aujourd'hui *presqu'île de Gallipoli.* Miltiade lui fit reconnaître la domination d'Athènes, qui la conserva jusqu'à la guerre du Péloponnèse. || *Chersonèse d'or*, aujourd'hui la *presqu'île de Malacca*, ou plutôt l'*Inde transgangétique.* || *Chersonèse taurique*, aujourd'hui la *Crimée.* Elle doit son nom aux *Tauri*, peuple inhospitalier qui massacrait tous les étrangers qui y abordaient. || *Grande Chersonèse.* Presqu'île d'Afrique vis-à-vis de la Sicile. || *Petite Chersonèse.* Presqu'île sur la côte d'Alexandrie.

CHERSONÉSIEN, ENNE. s. (pr. *ker-so-né-zien;* rad. *Chersonèse*). Géogr. Habitant d'une Chersonèse.

— adj. Qui concerne les habitants d'une des Chersonèses.

CHERSOPHOLIDOPHIDE. adj. des 2 g. (ét. gr., χερσαῖος, terrestre, φολίς, écaille; ὄφις, serpent). Erpét. Qui a le corps couvert d'écailles. || chersopholidophides. s. m. pl. Famille de serpents, comprenant ceux qui ont le corps couvert d'écailles et qui vivent sur terre.

CHERSOTIDE. s. f. (du gr. χέρσος, désert, inculte). Entom. Genre de lépidoptères nocturnes dont le type est le genre noctuo-rectangulaire, qui se trouve en Suisse, et en France dans le département des Basses-Alpes.

CHERSYDRE. s. m. (pr. *ker-si-dre;* ét. gr., χέρσος, de terre ; ὕδωρ, eau). Erpét. Genre de serpents établi pour l'acrochorde fascié, espèce de serpent de mer de l'archipel Indien.

CHERTÉ. s. f. (rad. *cher*). Haut prix des marchandises. Grande cherté. Cherté excessive des vivres. Causer la cherté.

— *La cherté est à cette étoffe.* Il y a presse, tout le monde veut en avoir. || *Je n'y mettrai pas la cherté.* Je n'en achèterai pas, de cette manière je ne ferai pas renchérir. || *Cherté foisonne.* Plus une marchandise coûte cher, plus elle se trouve partout en abondance.

CHÉRUBIN. s. m. (de l'hébreu *kéroub*, au plur. *keroubim*, même signif.) Ange du second chœur de la première hiérarchie. Le chérubin qui gardait la porte du paradis terrestre. Dieu est assis sur les chérubins. Ils viennent briser l'autel, brûler les *cherubins*. (Rac.)

. . . . . Des voûtes éternelles
Descendirent vers moi deux *cherubins* fidèles.
(A. Guiraud.)

— Fam. *Avoir une face de chérubin.* Avoir le visage jeune, rond, frais et les joues colorées. || *Il est rouge comme un chérubin.* Il a le visage rouge et enflammé. || *Etre heureux comme un chérubin.* Etre très-heureux. || *Mon chérubin.* Terme d'amitié. || *Être beau, être joli comme un chérubin.* Etre parfaitement beau, parfaitement joli.

Ma belle enfant, quittez ce ton sévère,
Répond le joli *cherubin*,
C'est un péché que la colère. (B. de L.)

— En peinture, et en sculpture, Tête d'enfant avec des ailes, qui figure un ange. Les *chérubins* sont peints ordinairement avec le visage enflammé, pour exprimer l'amour de Dieu qui les anime. (Carp.)

De frais mentons, d'où s'échappent des ailes,
Mais point de corps ; ces minois enfantins,
Ces têtes-là se nomment *cherubins*. (Parny.)

— chérubin. s. m. Hist. *Ordre des chérubins.* Ordre militaire de Suède, institué par Magnus IV en 1334 ; on l'appelait aussi *Ordre des séraphins.*

CHÉRUBINI (Mar.-Louis-Char.-Zénobi-Salvator). Compositeur de musique, né à Florence le 8 septembre 1760, et mort à Paris le 15 mars 1842. Napoléon, qui ne l'aimait pas, ne lui donna aucun encouragement ; mais la Restauration le nomma successivement professeur au Conservatoire, surintendant de la musique du roi, enfin directeur du Conservatoire.

CHÉRUBIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport aux chérubins. || *Hymne chérubique.* Se dit, dans l'Eglise grecque, d'un hymne fort célèbre qui se chante pendant le saint sacrifice.

CHÉRUSQUE. Hist. Nom d'un ancien peuple de la Germanie, entre le Weser et l'Elbe, qui, sous la conduite d'Hermann ou Arminius, tailla en pièces les légions de Varus, l'an 9 de J.-C., et résista longtemps aux armes de Germanicus. Affaiblis par les attaques continuelles des Lombards, les Chérusques disparurent vers le IIIe siècle, en se fondant dans la grande confédération des Francs.

— adj. des 2 g. Qui concerne ce peuple. Mœurs, coutumes chérusques.

CHERVI ou **CHERVIS.** s. m. Bot. Plante potagère de la famille des ombellifères, bisannuelle, appartenant à la pentandrie digynie, dont la racine, qui porte le même nom, est très-bonne à manger. Une botte de chervis. Le chervis a une saveur douce et aromatique. Le chervis se mange en hiver, et particulièrement en carême ; il reçoit les mêmes préparations que les salsifis et les scorsonères.

CHÈS. s. f. pl. (pr. *kèss ;* du gr. χοή, libation). Antiq. gr. Nom de la fête qui se célébrait à Athènes le deuxième jour des Dionysiaques lénéennes.

CHESAPEAK. Géogr. Baie formée par l'Atlantique, sur la côte orientale des États-Unis. C'est sur ce point que l'amiral de Grasse aborda, le 3 septembre 1781, pour seconder les opérations de Washington et de Rochambeau, qui amenèrent la défaite de lord Corn-[illegible]

CHESIADE. s. m. Entom. Genre de papillons.

CHÉSIE. s. f. (surnom de Diane). Entom. Genre de lépidoptères, de la famille des nocturnes.

CHÉSIL. Astron. Nom d'une constellation qui, selon quelques auteurs, est Orion, et selon d'autres, le Scorpion ou la Grande-Ourse.

— *Concile de Chesil.* Dans Rabelais, Concile de Trente.

CHESLEN. s. Bot. Plante du Chili, dont les racines en infusion sont bonnes dans les ophthalmies. || Genre de plantes, de la famille des eugenies.

CHESNEIE. s. f. (de lord *Chesney*). Bot. Genre de plantes de la famille des papilionacées, ne renfermant encore qu'une espèce découverte sur les bords de l'Euphrate.

CHESTER. Géogr. Ville d'Angleterre, ch.-l. du comté de Chester ; 22,000 hab. Chantiers de construction, grand commerce, etc.

— chester (Comté de). Géogr. Dans l'Angleterre septent. ; 335,000 hab. ; ch.-l. Chester. Sel gemme et houille, fromages renommés, tissus de soie, de coton, etc. Depuis Edouard III, le fils aîné du roi a toujours porté le titre de comte de Chester.

CHESTER. s. m. Fromage très-estimé que l'on fait dans le comté de ce nom. Un chester. Un morceau de chester.

CHESTERFIELD. Géogr. Ville d'Angleterre (Derby) ; 6,000 hab. Forges, tapis, soieries, etc.

CHESTERFIELD (Phil. Dormer Stanhope, comte de). Né à Londres en 1694, mort en 1779, fut successivement membre de la chambre des communes et de celle des lords, 1726, et se fit remarquer dans toutes les deux par son éloquence insinuante. Il était lié particulièrement avec Voltaire et Montesquieu.

CHÉTACANTHE. s. f. (ét. gr., χαίτη, long crin ; ἄκανθα, épine). Bot. Genre de la famille des acanthacées, formé pour une plante herbacée, indigène du Cap.

CHÉTACLÈNE. s. f. (ét. gr., χαίτη, crin ; χλαῖνα, enveloppe). Bot. Genre de la famille des composées mutisiacées, établi pour une plante annuelle du Pérou.

CHÉTANTHE. s. m. (ét. gr., χαίτη, crin ; ἄνθος, fleur). Bot. Genre de l'ordre des restiacées, établi pour une plante herbacée de la Nouvelle Hollande.

CHÉTANTHÈRE. s. f. (ét. gr., χαίτη, soie ; ἀνθηρά, anthère). Bot. Genre de plantes, de la famille des composées mutisiacées, établi pour des plantes herbacées du Chili.

CHÉTANTHÉRÉ, ÉE. adj. (ét., V. chétanthère). Bot. Qui ressemble à une chétanthère. || chétanthérées. s. f. pl. Famille de plantes à fleurs composées mutisiacées.

CHÉTARE. s. f. (du gr. χαίτη, crin). Bot. Genre de plantes de la famille des graminées.

CHÉTARINÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une chétare. || chetarinées. s. f. pl. Tribu de la famille des graminées, qui a pour type le genre chétare.

CHÉTARTHRIE. s. m. (ét. gr., χαίτη, crin ; ἄρθρον, article). Entom. Genre de coléoptères, de la famille des brachélytres.

CHÈTE. s. m. (du gr. χαίτη, soie). Entom. Nom donné à une pièce triarticulée des antennes de certains myodaires.

CHÉTÉPHORE. s. f. (ét. gr., χαίτη, chevelure ; φορός, porteur). Bot. Espèce de mousse formant une section dans le genre hookerie.

CHÉTIF, IVE. adj. (du lat. *captivus*, captif, qui était autrefois le syn. de *chétif*). Vil, méprisable. Une si chétive créature ose-t-elle bien s'enorgueillir ? Un chétif vermisseau. Notre durée vaine et chétive. Baissez les yeux vers la terre, *chétif* ver que vous êtes. (Pasc.) Un *chétif* centenier des troupes de Mysie. (Corn.) D'un avare écrivain *chetif* imitateur. (Boil.) Un *chétif* animal pétri d'un peu de terre. (Id.)

Chétifs mortels, insensés et coupables,
De tant d'horreurs à quoi bon vous noircir ?
(Voltaire.)

— Mauvais, qui n'est pas de la qualité dont il devrait être dans son genre. Chétive récolte. Moutons chétifs. Voilà une chère bien chétive. Il nous a fait une chétive réception. Cher et *chétif* espoir d'une reine flatteuse. (Boil.) Son galbe est ridicule, et son maintien *chetif*. (Barth.)

Pour lui rendre, s'il peut, ce qu'aux morts on
[doit rendre,
Dans quelque urne *chétive* on ramasse la cendre.
(Corneille.)

— Fam. *Avoir chétive mine.* Avoir l'air d'un homme souffrant, malade.

— Avoir une mauvaise mine. || Une triste apparence.

— Syn. comp. chétif. mauvais. *Mauvais*, ce qui a quelque vice ou quelque défaut essentiel, ou qui n'a pas les qualités relatives à l'usage qu'on en attend. *Chétif*, se dit des enfants, des animaux et des plantes qui ne sont pas dans l'état de croissance, d'embonpoint, de vigueur où ils devraient être.

CHÉTION. s. m. (du gr. χαίτιον, petite crinière). Bot. Genre de la famille des graminées, établi pour une plante du Brésil.

CHÉTIS. s. m. pl. Docteurs ou philosophes [illegible]

CHÉTIVEMENT. adv. (rad. *chétif*). D'une manière chétive, à peu de frais. Vivre chétivement. Cet homme se traite chetivement.

CHÉTIVETÉ. s. f. (rad. *chetif*). État, qualité de ce qui est chétif.

CHÉTOBLEMME. s. m. (ét. gr., χαίτη, poil ; βλέμμα, visage). Ornith. Genre formé dans la famille des pies-grièches.

CHÉTOCALYCE. s. f. (ét. gr., χαίτη, crin ; κάλυξ, bouton de fleur, calice). Bot. Genre de la famille des papilionacées, qui ne renferme encore que deux espèces, originaires des îles Caraïbes.

CHÉTOCARPE. s. f. (ét. gr., χαίτη, crin ; καρπός, fruit). Bot. Syn. de Pouterie.

CHÉTOCÉPHALE. adj. des 2 g. (ét. gr., χαίτη, crin ; κεφαλή, tête). Hist. nat. Qui a la tête velue ou chevelue. Spermacoce chétocéphale.

CHÉTOCÈRE. adj. des 2 g. (ét. gr., χαίτη, crin ; κέρας, corne). Entom. Qui a des cornes en forme de crin. || chetocères. s. m. pl. Genre de diptères, faisant partie de la famille des palomydes. Ce genre est fondé sur une seule espèce trouvée à Paris, et nommée *chétocère claripenne.* V. séticornes.

CHÉTOCHILE. s. m. (ét. gr., χαίτη, crin ; χεῖλος, lèvre, pour palpe). Bot. Arbrisseau du Brésil, synonyme de Schwenkie.

— Entom. Genre de lépidoptères nocturnes.

CHÉTOCNÈME. s. m. (ét. gr., χαίτη, crin ; κνήμη, jambe). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des chrysomélines, composé de six espèces.

CHÉTODIPTÈRE. s. m. (ét. gr., χαίτη, crin ; διπτερόν, deux ailes). Ichthyol. Poisson des mers d'Amérique.

CHÉTODON. s. m. (ét. gr., χαίτη, crin ; ὀδούς, dent). Ichthyol. Genre de poissons qui ont des dents fines comme des crins.

CHÉTODONIDE. adj. des 2 g. (ét., V. chétodon). Ichthyol. Qui ressemble à un chétodon. || chétodonides. s. m. pl. Famille de l'ordre des poissons thoraciques, ayant pour type le genre chetodon.

CHÉTODONOÏDE. Ichthyol. V. chétodonide.

CHÉTODONTE. adj. des 2 g. (ét. gr., χαίτη, crin ; ὀδούς, dent). Ichthyol. Qui a les dents fines comme des crins, comme des soies.

CHÉTOGASTRE. s. m. Entom. V. naïs.

CHÉTOGASTRÉE. s. f. (ét. gr., χαίτη, long crin ; γάστρα, sorte de vase). Bot. Genre de la famille des mélastomacées, renfermant environ une quarantaine d'espèces, retirées des genres osbeckie et rhexie.

CHÉTOGLÈNE. s. m. (ét. gr., χαίτη, épine ; γλήνη, prunelle). Infus. Genre d'infusoires asymétriques.

CHÉTOLÉPIDE. s. f. (ét. gr., χαίτη, long poil ; λεπίς, écaille, écorce). Bot. Genre de la famille des mélastomacées, ne renfermant qu'une seule espèce, le rhexie microphylle.

CHÉTOLOXE. adj. des 2 g. (ét. gr., χαίτη, soie ; λοξός, latéral, oblique). Entom. Se dit de certains insectes dont les antennes portent un poil latéral. || chetoloxes. s. m. pl. Famille de diptères qui correspond au genre mouches.

CHÉTOMION. s. m. (du gr. χαίτη, poil). Bot. Genre de champignons gastéromycètes périsporiacés, établi pour de petits champignons noirâtres, croissant à la surface de divers végétaux.

CHÉTOMONADE. s. f. (ét. f. χαίτη, crin ; μόνος, seul, monade). Infus. Genre de la section des épitriqués nus, de la famille des cyclidines.

CHÉTONOTE. s. m. (ét. gr., χαίτη, crin ; νῶτος, dos). Infus. Genre de l'ordre des rotifères monotroques nus.

CHÉTOPAPPE. s. f. (ét. gr., χαίτη, chevelure ; πάππος, aigrette). Bot. Genre de la famille des composées.

CHÉTOPHORE. s. f. (ét., V. chétophoré). Bot. Genre d'algues, de la tribu des batrachospermées.

— Entom. Genre de coléoptères pentamères, de la tribu des byrrhiens.

CHÉTOPHORÉ, ÉE. adj. (ét. gr., χαίτη, soie ou crin ; φορός, porteur). Bot. Qui a des filaments rameux. || chetophorées. s. f. pl. Tribu de la famille des zoospermées, elles vivent dans les eaux douces, rarement dans la mer.

CHÉTOPHORELLE. s. f. Bot. Syn. de Chetophore.

CHÉTOPHOROÏDÉ, ÉE. adj. (ét. gr. χαίτη, soie ; φορός, porteur ; εἶδος, semblable). Bot. Qui a des filaments semblables à de la soie. || chétophoroïdées. s. f. pl. Syn. de Chétophorées.

CHÉTOPODE. adj. des 2 g. (ét. gr., χαίτη, soie ; πούς, pied). Entom. Qui a des soies pour pattes. || chétopodes. s. m. pl. Catégorie des vers annélid[illegible] ont sur les parties latérales du corps des [illegible] petits poils épineux inarticulés, au mo[illegible]squelles ils se meuvent comme avec des p[illegible] rudimentaires.

CHÉTOPS. s. m. (ét. gr., χαίτη, poil ; ὤψ, visage). Ornith. Genre formé dans la sous-[illegible]

CHÉTOPSIDE. s. f. Bot. Syn. de Démation.

CHÉTOPTÈRE. s. m. (ét. gr., χαίτη, crin ; πτερόν, aile). Entom. Genre de l'ordre des annélides, établi pour un articulé de la mer des Antilles.

CHÉTOPTÉRIEN, IENNE. adj. (ét. gr., χαίτη, soie ; πτερόν, aile). Entom. Qui a les ailes garnies de soies. || chétoptériens. s. m. pl. Espèce très-remarquables d'annélides chétopodes, rapportée de la mer des Antilles.

CHÉTOSOME. s. m. (ét. gr., χαίτη, chevelure ; σῶμα, corps). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des longicornes, indigène du cap de Bonne-Espérance.

CHÉTOSPORE. s. f. (ét. gr., χαίτη, crin ; σπορά, semence). Bot. Genre de plantes de la Nouvelle-Hollande, de la famille des cypéracées.

CHÉTOSTOME. s. f. (ét. gr., χαίτη, long poil ; στόμα, orifice). Bot Genre de la famille des mélastomacées, renfermant quatre ou cinq petits arbustes du Brésil.

CHÉTOSTROME. s. f. Bot. Syn. de Périole.

CHÉTOTYPHLE. s. m. (ét. gr., χαίτη, crin ; τυφλός, aveugle). Infus. Genre d'infusoires asymétriques, de la famille des thécamonadiens, établi pour une seule espèce.

CHÉTRON. s. m. Techn. Espèce de layette, en forme de tiroir, qu'on ménage dans l'intérieur d'un coffre, pour y serrer des choses ou plus précieuses, ou qu'on veut trouver plus aisément.

CHÉTURE. s. m. (ét. gr., χαίτη, poil, épine ; οὐρά, queue). Bot. Genre de la famille des graminées, établi aux dépens du genre polypogon.

— Ornith. Genre formé dans la famille des hirondelles.

CHÉTUSIE. s. m. Ornith. Genre établi aux dépens du genre pluvier, et dont la chétusie grégarienne est le type,

CHEUQUE. s. m. Ornith. Autruche du Chili, qui est de plus petite taille que l'autruche d'Afrique, et en diffère surtout parce qu'il a trois doigts. V. nandou.

CHEVAGE. s. m. Féod. Droit qu'on levait sur les étrangers et sur les bâtards qui voulaient s'établir dans le royaume de France.

CHEVAGNES. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Moulins (Allier) ; 1,000 hab.

CHEVAINE. s. f. Ichthyol. V. chevanne.

CHEVAL. s. m. (du gr. καβάλλης, qui n'a signifié d'abord qu'un cheval de bagage, et a été appliqué ensuite à toute sorte de chevaux). Mamm. Mammifère solipède à quatre pieds, propre à porter et à tirer, que l'homme monte, et dont il se sert en voyage, à la chasse, etc. Cheval noir, blanc, gris, pommelé, gris moucheté, alezan, bai, isabelle, poil de souris, tigre, etc. Cheval entier, hongre. Cheval de service, de charrette, de charrue. Cheval de cabriolet. Cheval à deux fins, de carrosse, de main. Cheval à deux mains. Cheval de bât, de somme ou de charge. Cheval de poste, de relais, de selle. Cheval de parade, de bataille. Cheval de race. Cheval turc, barbe, anglais, arabe, breton, normand. Cheval de grand prix. Cheval oreillard, maigre, efflanqué. Cheval couronné. Cheval poussif, morveux, courbattu, fourbu. Cheval pesant, léger à la main. Cheval fougueux, fâcheux au montoir, doux au montoir. Cheval doux, docile, fou, rétif, fantasque, ombrageux, dur à l'éperon. Cheval vicieux, qui rue, qui mord, qui se défend contre l'écuyer. La bouche, les jambes d'un cheval. Ce cheval a la bouche bonne, forte, gâtée, égarée. Ce cheval ne marche plus. Panser, étriller, frotter, ferrer, déferrer un cheval. Monter à cheval. Aller à cheval. Descendre de cheval. Savoir se tenir à cheval. Les allures du cheval. Mettre un cheval au pas, au trot, au galop. Faire une partie de cheval. Promenade à cheval. Tenir un cheval en haleine. Pousser un cheval à toute bride. Mettre un cheval sur les dents. Débourrer, commencer, dompter, réduire un cheval. Combattre à cheval. Son cheval s'abattit sous lui. Son cheval tomba les quatre fers en l'air. Mettre les chevaux à la voiture. Il était dans une voiture à quatre, à six chevaux. Ce cheval tire bien, il est franc du collier. Courses de chevaux. Ce cheval a remporté le prix de la course. Cette machine à vapeur est de la force de vingt, de trente, de cent chevaux. Vous avez appris à Ithaque à vous connaître en *chevaux*. (Fén.) Elle monte un *cheval* écumant, fougueux et semblable à ceux que Castor domptait pour le combat, elle le conduit sans peine. (Id.) Sa main sur ses *chevaux* laissait flotter les rênes. (Rac.) Traîné par les *chevaux* que sa main a nourris. (Id.) Malheureux, laisse en paix ton *cheval* vieillissant. (Boil.) Le *cheval* du roi fut tué sous lui. (Volt.) Six forts *chevaux* tiraient un coche. (La Font.)

J'ai perdu dans ce jour fatal
Mon cocher, mon cheval, ma belle.....
J'ai grand regret à mon *cheval*.
(*Mercure de France.*)

Six *chevaux* attelés à ce fardeau pesant
Ont peine à l'émouvoir sur ce pavé glissant.
(Desmoulières.)

— On distingue en France trois races principales de chevaux domestiques : la race *normande*, la race *limousine* et la race *navarrine*. La première fournit de bons chevaux de trait ; [illegible] gères, celle qui présente le type de la perfection est la race *arabe*.

— Cet animal belliqueux était consacré à Mars, dieu des combats, et sa vue était un présage de guerre. Les Perses, les Athéniens, etc., l'immolaient au soleil et à Neptune. Les chevaux paissants désignaient la paix et la liberté, ou simplement un pays abondant en pâturages. Ils ont été aussi regardés comme le symbole de l'empire et de l'autorité. Suivant les poètes, le char du soleil est traîné par quatre chevaux : Eoüs, Pyroïs, Ethon et Phlégon.

— *Cheval camus.* Cheval qui a le chanfrein enfoncé. || *Cheval chaussé trop haut.* Celui dont les balzanes montent jusque vers les genoux et les jarrets. || *Cheval chevillé.* Celui dont les épaules sont serrées, et paraissent se toucher. || *Cheval pris des épaules.* Celui qui fait mouvoir d'une seule pièce ses jambes de devant, sans fléchir les articulations. || *Cheval portant au vent.* Celui qui porte la tête en avant, en

tendant le cou. || *Cheval siffleur.* Cheval dont la respiration est accompagnée d'un sifflement produit par l'air qui traverse les narines. || *Cheval cornard*, cheval attaqué du *cornage.* V. ce mot. || *Cheval huché sur son derrière.* Cheval usé, qui porte le boulet en avant, et se soutient sur la pince. || *Cheval tiqueux.* Celui qui exécute habituellement avec la tête un mouvement vicieux. || *Cheval de tête, d'étude* ou *de haute-école.* Celui qui exécute tout travail de deux pistes, au pas, au trot et au galop, ainsi que les changements de pied, du tact au tact. || *Cheval de deux cœurs.* Celui qui ne se manie que par contrainte, qui n'obéit pas volontiers aux aides du cavalier. || *Cheval dans la main.* Celui dont l'encolure, la tête et le corps sont dans un tel équilibre, qu'on ne sent point le poids de cette forte masse. || *Cheval entier à une main.* Celui qui refuse de tourner d'un côté. || *Cheval de pas.* Celui qui va un grand pas et fort à l'aise.

— En parlant du cri du cheval, on dit qu'il hennit.

— *Bon homme de cheval.* Celui qui sait bien manier un cheval. || *Bel homme de cheval.* Celui qui a bonne grâce à cheval.

— *Monter à cheval* signifie quelquefois Apprendre à monter à cheval. Il a monté à cheval sous Baucher. || *Mettre quelqu'un à cheval.* Lui enseigner l'équitation. C'est Franconi qui m'a mis à cheval.

— *On loge à pied et à cheval.* Terme d'hôtellerie, pour indiquer qu'on y reçoit, qu'on y héberge les voyageurs à pied et ceux qui vont à cheval.

— Fig. et fam. *Fièvre de cheval.* Fièvre violente. || *Médecine de cheval.* Médecine très-forte. || *C'est son cheval de bataille, son grand cheval de bataille.* Se dit de la chose dont quelqu'un s'appuie le plus fortement. Cet argument est son cheval de bataille. Il en fait son cheval de bataille. || *Il est bon cheval de trompette, il ne s'étonne pas du bruit.* Se dit d'un homme qui ne s'effraie pas des menaces. || *C'est un cheval pour le travail.* C'est un homme qui travaille beaucoup. || *C'est un cheval, un gros cheval, un cheval de carrosse ; un cheval de bât.* C'est un homme stupide, grossier, brutal. || On dit de celui qui, dans une maison, dans une communauté, est chargé de la grosse besogne : *C'est un cheval de bât.* || *C'est un cheval échappé.* Jeune, emporté, qui se soustrait à l'obéissance. || *Je lui ferai voir que son cheval n'est qu'une bête.* Je lui prouverai qu'il se trompe lourdement. || *Écrire à quelqu'un une lettre à cheval.* Lui écrire avec menace, avec hauteur. || *Monter sur ses grands chevaux.* Mettre de la fierté, de la hauteur, de la sévérité dans ses paroles. || *Être mal à cheval.* Se dit de celui qui est mal dans ses affaires.

— *Aller, être à cheval.* Se dit, par extension, d'une personne montée sur un autre animal qu'un cheval, ou qui se tient à califourchon sur une poutre, sur une muraille, etc. Il était à cheval sur un âne, sur un mulet, etc. Il était à cheval sur le haut du mur. Aller à cheval sur un âne, sur un bâton. L'amour du roi Agésilas pour ses enfants était tel, que, pour les amuser, il allait à *cheval* sur un bâton. (Barth.) || *Être à cheval sur quelque chose.* S'en prévaloir, y revenir sans cesse. Il est à cheval sur sa naissance, sur sa noblesse, sur sa fortune, etc. Il est toujours à cheval sur ses opinions.

— *Tirer un criminel à quatre chevaux.* Écarteler un criminel, en attachant chacun de ses membres à un cheval, et faisant tirer en même temps les quatre chevaux chacun de son côté. Autrefois on tirait à quatre chevaux les criminels de lèse-majesté au premier chef.

— Art milit. *Être à cheval sur un fleuve, sur une rivière.* Armée qui a des troupes sur l'une et sur l'autre rive d'un fleuve, d'une rivière. Il se borna à se tenir en observation sur l'Oglio, à *cheval* sur le Pô. (Napol.) || On dit, dans un sens analogue : *Être, se mettre à cheval sur une route.* || *Cheval de frise.* Grosse pièce de bois longue de quatre à cinq mètres, traversée en sens divers par des pieux pointus et ferrés aux extrémités, pour défendre une brèche, etc. Mettre des chevaux de frise à une brèche.

— Astron. Un des noms vulgaires de la constellation de Pégase. || *Petit Cheval.* La ligne de la Lyre au Dauphin se prolonge sur le milieu du Petit Cheval, trapèze de quatre étoiles quartaires.

— Féod. *Cheval de service.* Cheval dû par [illegible] un vassal à son seigneur.

— Gymn. *Cheval de bois.* Figure de bois qui ressemble plus ou moins à un cheval, et sur laquelle on apprend à voltiger. || Pièce de bois taillée en crête, dont on servait autrefois pour punir les soldats. Ce soldat a été mis sur le cheval de bois.

— Hist. anc. *Cheval de Troie.* V. TROIE.

— Hist. nat. Trou rempli de terre qu'on trouve quelquefois dans un bloc.

— Ichthyol. Poisson du genre syngnathe. || Quelques voyageurs ont donné aussi ce nom aux morses.

— Mécan. *Cheval-vapeur.* Unité employée pour évaluer la force des machines à vapeur. On entend par *force d'un cheval-vapeur*, un travail capable d'élever par seconde un poids de 75 kil. à la hauteur d'un mètre. Ainsi on dit : Une machine à vapeur de dix chevaux, de vingt chevaux, etc., pour : Une machine à vapeur capable d'élever, à un mètre par seconde 750 kil., 1,500 kil., etc.

— Myth. *Cheval marin.* Animal fabuleux, qu'on représente ayant le devant d'un cheval et le derrière d'un poisson.

— *Chevaux*, au pl. Se dit quelquefois de gens de guerre à cheval. Un escadron de deux cents chevaux. Vingt mille hommes de pied et six mille chevaux.

— On a aussi donné le nom de *cheval* à des animaux appartenant à des genres différents, et n'ayant avec le cheval qu'une grossière ressemblance. Ainsi l'on a appelé *cheval-cerf*, le cerf des Ardennes et l'antilope-chevalin. || *Cheval des fleuves*, l'hippopotame. || *Cheval marin*, le morse. Parmi les poissons, on a encore donné ce nom à l'hippocampe, qui, après sa mort, se contourne de manière à présenter l'encolure du cheval.

— *Cheval fondu.* Jeu où plusieurs enfants sautent, l'un après l'autre, sur le dos d'un d'entre eux qui se tient courbé, dans l'attitude d'un cheval, sur les genoux d'un de ses camarades. Jouer au cheval fondu. Faisons une partie au cheval fondu.

— Prov. *Jamais cheval ni méchant homme n'amenda pour aller à Rome.* Les voyages ne corrigent pas les hommes vicieux. || *Cela ne se trouve pas dans le pas d'un cheval.* C'est une chose qui ne se trouve point facilement. Molière fait dire à Scapin : « Croit-il, le traître, que mille cinq cents livres se trouvent dans le pas d'un *cheval* ? » || *Après bon vin, bon cheval.* Quand on a un peu bu, on est plus hardi. || *L'œil du maître engraisse le cheval.* Quand on surveille soi-même ses affaires, elles en vont beaucoup mieux. || *Le cheval du père Canaye.* Cheval fort doux. || *A cheval hargneux il faut une écurie séparée.* || *A jeune cheval vieux cavalier.* || *Aux chevaux maigres va la mouche.* || *Brider son cheval par la queue.* || *Bon cheval de trompette qui ne s'effraie pas du bruit.* || *Bon cheval, mauvais cheval veut l'éperon, bonne femme, mauvaise femme veut le bâton.* || *Changer son cheval borgne contre un aveugle.* || *Fermer l'étable quand les chevaux n'y sont plus.* || *Hennir avec les chevaux.* || *Il fait toujours bon tenir son cheval par la bride.* || *Il n'y a si bon cheval qui ne bronche.* || *Il n'est plus temps de fermer les étables quand les chevaux sont pris.* || *Jamais bon cheval ne devint rosse.* || *Qui aura de beaux chevaux si ce n'est le roi ?* || *Un bon cheval fait les lieues courtes.* || *Un cheval a quatre pieds et tombe.*

— Syn. simp. Coursier, palefroi, bidet, haquenée, haridelle, rosse, mazette, criquet, rossinante. || Epith. Docile, souple, obéissant, soumis, dompté, noble, fier, superbe, fringant, généreux, fougueux, ardent, impétueux, hardi, courageux, bouillant, belliqueux, bondissant, vigoureux, indocile, inquiet, chatouilleux, usé, efflanqué, etc.

— Syn. comp. CHEVAL. COURSIER. ROSSE. *Cheval* est de tous les styles ; *coursier*, du style poétique ; et *rosse*, du style familier ou burlesque.

CHEVAL DU BON DIEU. s. m. Entom. Nom vulgaire du grillon des champs.

CHEVAL DU DIABLE. s. m. Entom. Nom vulgaire des mantes et des spectres dans le midi de la France.

CHEVALEMENT. s. m. (rad. *cheval*). Archit. Espèce d'étai fait d'une ou de deux pièces de bois qui sert à soutenir des parties de bâtiment qu'on reprend en sous-œuvre.

CHEVALER. v. n. 1re conj. (rad. *cheval*). Faire plusieurs allées et venues pour une affaire ; faire plusieurs démarches. Il m'a bien fait chevaler. J'ai longtemps chevalé pour cette affaire. Il est vieux.

— Manég. Se dit d'un cheval qui passage sur les voltes, en faisant passer les jambes du dehors par-dessus celles du dedans. Dans ce sens, on dit aussi *chevaucher*.

— Techn. Se servir du chevalet pour donner un apprêt, une façon à certaines marchandises, pour faire quelque ouvrage. Dans cette acception, il est tantôt neutre, tantôt actif. Les tanneurs, les corroyeurs chevalent les cuirs. Les scieurs de bois chevalent.

— v. a. Il a signifié presser vivement. Il les *chevala* tant qu'il leur donna sur la queue. (Mézeray.)

— On a dit aussi *chevaler* une perdrix. *Chevaler* les voyageurs pour les détrousser. (Nicot.) Ainsi font les grands voleurs et les fameux corsaires : les uns découvrent le pays, les autres chevalent les passagers. [illegible] Boëtie.)

— Techn. Étayer, soutenir un mur, un édifice, etc. avec des chevalements. Chevaler un mur, une maison qu'on reprend en sous-œuvre.

CHEVALERESQUE. adj. des 2 g. (rad. *cheval*). Qui appartient à la chevalerie, qui tient de la chevalerie. Courage chevaleresque. Bravoure, franchise chevaleresque. Il a des goûts chevaleresques.

CHEVALERESQUEMENT. adv. D'une manière chevaleresque.

CHEVALERESSE. adj. f. (de l'it. *cavaleressa*, même signif.) Se disait de ce qui convenait à un chevalier. *Une bière chevaleresse.* Un tombeau de chevalier.

— s. f. Femme d'un chevalier. Femme décorée d'un ordre de chevalerie. V. CHEVALIÈRE.

CHEVALERIE. s. f. (rad. *cheval.*) Rang, qualité de chevalier. La chevalerie était le premier degré d'honneur dans les armées, et ne s'obtenait ordinairement que par de hauts faits d'armes. Il reçut l'ordre de la chevalerie. La chevalerie n'était pas héréditaire. Au moyen âge, si des guerriers assistaient à un siége offensif, ils tenaient à honneur insigne de se faire conférer la dignité de *chevalerie* au sein même de la mine creusée sous la place. (Bardin.)

Et la *chevalerie*, inclinant sa bannière,
Pose sur le cercueil sa couronne dernière.
(SOUMET.)

— L'institution, l'ordre, le corps des chevaliers. L'antique chevalerie. Les temps de la chevalerie. Des actes de chevalerie. Les règles de la chevalerie.

Idole des grands cœurs, noble *chevalerie*,
Toi dont le nom loyal plaît à l'âme attendrie !
(CHAUSSARD.)

— On compte au nombre des ordres de la chevalerie les associations militaires ou autres créées par des souverains. Les ordres du Saint-Esprit, de la Toison d'or, de la Jarretière, sont des ordres de chevalerie. Les ordres de chevalerie d'Espagne.

— Il y a quatre sortes de chevalerie. La *chevalerie militaire.* Celle des anciens chevaliers, qui s'acquérait par de hauts faits d'armes. La *chevalerie régulière.* Celle des ordres militaires, ou l'on faisait profession de prendre un habit particulier, de porter les armes contre les infidèles, de servir dans les hôpitaux, etc. Tels étaient les Templiers, les chevaliers de Malte, etc. La *chevalerie honoraire.* Celles que les princes confèrent aux autres princes, aux principaux personnages de leur cour, à leurs favoris, des chevaliers d'Honneur, en France ; des chevaliers de la Jarretière, en Angleterre ; de la Toison d'or, en Espagne, etc. La *chevalerie sociale.* C'est celle qui n'est pas fixée, qui n'a été ni confirmée, ni réglée par des statuts durables.

— *Chevalerie errante.* La profession, l'ordre des chevaliers errants. Les vieux romanciers ont rendu presque fabuleuse l'histoire de la chevalerie errante. Les lois, les mœurs de la chevalerie errante. On dit simplement *la chevalerie.* Des romans de chevalerie. Le roman de Don Quichotte a guéri les Espagnols de la chevalerie. Le berceau de la *chevalerie errante* s'entoure de fables ; on pourrait presque douter qu'elle ait existé. (Bardin.) On a presque révoqué en doute la *chevalerie errante*, parce qu'elle n'a eu pour historiens que des romanciers. (Id.)

— *Fine fleur de chevalerie.* Désignait un chevalier accompli ou l'élite des chevaliers.

— *Chevalerie* signifie encore Extraction, noblesse de race. Cette maison est d'ancienne chevalerie.

— Il se disait autrefois pour Haut fait d'armes, exploit chevaleresque. Il serait impossible de compter les hautes *chevaleries* que les premiers Français mirent à fin. (E. Pasq.)

— On s'est aussi servi du mot *chevalerie* pour désigner une partie de plaisir dont les hommes (les cavaliers) font les frais. Un bal de chevalerie.

— Rabelais a employé ce mot dans le sens d'Équitation, exercice du cheval.

— Anc. cout. Métairie chargée du logement des gens de guerre à cheval. || *Aide de chevalerie.* Taille qu'il était permis au seigneur de lever quand il faisait son fils chevalier. || *Tenure de chevalerie.* V. TENURE.

— Épith. Noble, ancienne, antique, brillante, illustre, honorable, loyale, pieuse, crédule, galante, etc.

CHEVALET. s. m. (rad. *cheval*). Instrument de torture chez les anciens. On n'en parle qu'à l'occasion des supplices que les persécuteurs faisaient endurer aux martyrs. Il expira sur le chevalet. Il fut condamné à être mis sur le chevalet.

— Art. milit. *Chevalet d'armes.* Sorte de chevalet qui, au camp, sert de support aux armes ; il est ordinairement formé de deux fourches plantées en terre et soutenant un travers où s'appuie le fusil sous un abri de branchages. || *Chevalet de pont-volant.* Sorte de chevalet formé de grands tréteaux destinés à servir de support à un pont de poutrelles et de planches, qu'on appelle aussi Pont sur chevalet. || *Chevalet de fusées* ou *à fusées.* Armature ou support au moyen duquel on lance les fusées de guerre.

— Astron. *Chevalet du peintre.* Petite constellation [illegible] tient vingt-cinq étoiles, dont une de quatrième grandeur, et trois de sixième.

— Bot. Un des noms vulgaires du gouet commun.

— Mar. Nom de deux montants qui portent la roue du gouvernail. || Machine munie d'un rouleau mobile, qui sert à passer les câbles d'un lieu à un autre.

— Pêch. Instrument du fabricant de haims qui fait partie du barbelet. On le nomme quelquefois *rencontre du barbelet.*

— Techn. Morceau de bois fort mince qui sert à tenir élevées les cordes d'un violon, d'une basse, etc. || Instrument de bois sur lequel les peintres appuient les tableaux auxquels ils travaillent. Mettre un tableau sur le chevalet. || *Tableau de chevalet.* Petit tableau, ou tableau de moyenne grandeur, travaillé et fini avec grand soin. || Se dit aussi de tous les tableaux, quelle que soit leur étendue, autres que ceux qui sont exécutés sur des murailles et des plafonds.

— Se dit, en général, de ce qui sert aux artisans, dans différents métiers, à tenir l'ouvrage élevé ou baissé, pour travailler plus commodément. || Grand tableau en charpente servant à différents usages. || Le *chevalet* des tonneliers est un banc à quatre pieds, qui porte à son extrémité deux morceaux de bois qui se serrent l'un sur l'autre, et entre lesquels on passe les douves que l'on veut travailler avec la plane. || Chez les artificiers, c'est un poteau planté en terre, ou soutenu par trois ou quatre arcs-boutants, et traversé tout en haut par une barre de fer plate sur laquelle on place, l'une après l'autre, les fusées qu'on veut tirer. || Chez les arquebusiers, instrument d'acier ou de fer propre à recevoir une fraise. L'ouvrier la place dans l'étau, et fait tourner la fraise dans le bassinet, par le moyen de la boîte et de l'archet, à peu près comme les forets. || Instrument qui sert aux serruriers à forer les pièces. || Chez les rubanniers, Planchette étroite et percée de quatre petits trous, pour être suspendue par deux ficelles aux grandes traverses d'en haut du métier, pour maintenir l'ouvrage. || Pièce servant d'étai dans un bâtiment en réparation. || Pièce de charpente posée en travers sur deux autres. || Tréteau servant à échafauder, scier de long et à transporter des tringles dans un corps de machine hydraulique. || Chez les couvreurs, Natte de paille qu'ils placent sous les échelles étendues sur les combles. || Machines dont ils se servent pour soutenir leurs échafauds, lorsqu'ils font des entablements aux édifices couverts en ardoise, et pour continuer de couvrir le reste du comble. || Chez les doreurs sur bois, Espèce d'échelle sur laquelle ils appuient les cadres pour les dorer. || Chez les corroyeurs, Instrument de bois sur lequel ils étendent leurs cuirs pour les drager. || Les imprimeurs appellent *chevalet du tympan* une petite barre de bois aussi longue que le tympan est large ; elle est assemblée en travers sur deux petites barres de bois enchâssées à plomb dans des mortaises derrière le tympan, sur la planche du coffre. || *Chevalet d'espadeur.* Les cordiers appellent ainsi une simple planche attachée verticalement au bout d'une pièce de bois couchée par terre, qui lui sert de pied. *Chevalet de commetteur.* Tréteau surmonté de chevilles de bois, et qui sert à supporter les torons et les cordons, pour les empêcher de porter à terre. || Chez les chaudronniers, le *chevalet* est un banc garni de deux gros anneaux à chaque bout, dans lesquels est retenue une espèce de bigorne à table et à boule. || En terme de passementerie, Pièce de bois enfoncée en terre, qui porte à son extrémité supérieure une poulie, à laquelle est attaché un petit morceau de bois en forme de sifflet, et qui a à chacun de ses bouts un crochet de fer tournant. || En terme de charpenterie, pièce de bois couchée en travers sur deux autres pièces auxquelles elle est perpendiculaire. || Les chamoiseurs donnent le nom de *chevalet* à un instrument composé de deux montants de bois d'environ deux mètres de haut, sur lesquels est assemblée une traverse de même longueur, laquelle a une gouttière dans toute sa longueur, pour recevoir une règle de bois aussi longue, qui s'y ajuste parfaitement. C'est entre cette règle, qui est mobile, et la pièce de bois à gouttière qu'on fait passer la peau pour la travailler. || Chez les cardeurs, Espèce de prie-Dieu qui porte une grosse droussette sur laquelle l'ouvrier brise la laine ou le coton. || Boîte dans laquelle le cartier place ses cartes. || Étui du treillageur.

CHEVALIER. s. m. (rad. *cheval*). Celui qui avait reçu l'ordre de chevalerie. Chaque chevalier avait un écuyer. Un preux, un loyal chevalier. Chevalier sans peur et sans reproche. Un chevalier félon, discourtois. Les anciens chevaliers. Il fallait être chevalier pour se battre contre un chevalier. Foi de chevalier. Chevalier banneret. La devise d'un chevalier. Faire un chevalier. Dégrader un chevalier. L'honneur avait uni tous ces grands *chevaliers.* (Volt.) Pourtant, ce qui l'inquiétait le plus, c'était de ne pas se voir armé *chevalier.* (Cervant.) Nul n'honora plus le nom de *chevalier*, que Bayard, surnommé le *chevalier* sans peur et sans reproches. (Impr. fr.)

Voilà donc ce mortel qui, bravant ma fureur,
A mérité le nom de *chevalier* sans peur ?
(A.-MARTIN.)

— Se dit aussi de celui qui a été reçu dans un ordre militaire et religieux. Chevalier du temple. Chevalier de Malte. Les chevaliers de [illegible] l'ordre teutonique, etc.

— Hist. anc. Membre d'un corps d'élite établi à Sparte pour la garde des rois. Les chevaliers ne combattaient point à cheval ; ce nom leur était donné comme titre d'honneur. Ils étaient divisés en six compagnies (oulames) de cinquante hommes chacune. Il est à présumer que les trois cents Spartiates qui combattirent aux Thermopyles étaient les trois cents chevaliers. || Titre d'honneur chez les Crétois. Les chevaliers crétois avaient des chevaux. || Hommes de guerre dont se composait la cavalerie à Athènes. Les chevaliers, tous choisis parmi les plus riches citoyens, formaient un corps privilégié. || Le second des trois ordres de la république romaine qui tenait le milieu entre les patriciens et les plébéiens. Ils furent créés par Romulus, mais ils ne formèrent un ordre constitué qu'au VIIe siècle de Rome, et à cette époque leur nombre était illimité. Ils avaient le privilége d'avoir un cheval entretenu aux frais de l'État, de porter un anneau d'or, d'occuper dans les jeux publics les qua-

torze premiers siéges. Gracchus leur donna l'administration de la justice, 122 av. J.-C.; Sylla la leur ôta, 82; Pompée la leur rendit, 70, en leur associant les sénateurs et les tribuns du trésor. Ils eurent la ferme des biens et des impôts de la République. L'ordre des chevaliers. Cicéron était ne chevalier romain.

— Au moyen âge, le titre de chevalier appartenait de droit et exclusivement aux personnes nobles de nom et d'armes, mais on n'y parvenait qu'après avoir passé par les rangs de varlet ou de damoiseau, de page et d'écuyer. Les chevaliers seuls pouvaient porter bannière, paraître dans les tournois, y disputer le prix, revêtir un collier d'or et une armure dorée, placer une girouette sur le haut de leur manoir; ils prenaient le titre de *messire* ou de *monseigneur*, et leurs femmes celui de *madame*. La chevalerie s'évanouit avec le régime féodal.

— *Chevalier à la proie.* Sorte de chevaliers du moyen âge qui menaient une vie pillarde et commettaient les extorsions les plus criantes. || *Chevalier à pennon.* Chef de vassaux qu'il réunissait sous un banneret et menait au service du roi. La solde des chevaliers à pennon était le double de celle des écuyers.

— *Armer quelqu'un chevalier.* Le faire, le recevoir chevalier.

— *Chevaliers errants.* Chevaliers qui allaient par le monde, cherchant les aventures, châtiant les méchants, protégeant les opprimés, et soutenant, la lance au poing, l'honneur et la beauté de leurs dames, envers et contre tous. Les chevaliers errants, les enchanteurs et les fées, figurent souvent dans les récits des vieux romanciers. Don Quichotte de la Manche est le plus illustre des chevaliers errants.

Noblement dépourvus de science,
D'illustres fous, appelés *chevaliers*,
Couraient le monde avec leurs écuyers,
Et se battaient parfois à toute outrance.
(Palissot.)

— *Chevalier de justice.* Celui qui était obligé de faire les preuves de noblesse exigées, pour entrer dans l'ordre de Malte, à la différence des chevaliers servants, qui en étaient dispensés.

— Simple titre de noblesse donné à des personnes qui n'appartiennent à aucun ordre de chevalerie; ordinairement le fils aîné d'un baron, le troisième fils d'un comte, le cinquième d'un marquis, etc.

— Dans les distinctions nobiliaires, le titre de chevalier désignait le plus infime degré de la noblesse, et venait après celui de baron.

— Celui qui a été reçu dans une association militaire ou civile, établie par un prince souverain. Chevalier du Saint-Esprit, de Saint-Michel, de Saint-Louis, de la Légion-d'honneur. Chevalier de la Jarretière. Chevalier de la Toison d'or, de Calatrava. Les chevaliers du Saint-Esprit portaient le cordon bleu, etc. Faire, créer des chevaliers. Création, promotion de chevaliers.

— *Chevaliers ès lois.* Ceux qui avaient obtenu la chevalerie à cause de leur capacité dans la science des lois. Les chevaliers es-lois prenaient le titre de maîtres.

— Féod. *Chevalier terrien.* V. TERRIEN.

— Hist. *Chevalier d'âge.* Celui qui se présentait pour être reçu dans l'ordre de Malte, selon les statuts. || *Chevalier de minorité.* Celui qui était reçu avant l'âge requis, par un bref du pape. || *Chevalier d'honneur.* Conseiller d'épée, qui avait voix délibérative dans les cours souveraines. || Chez la reine et chez les princesses de la famille royale, signifie le principal officier qui leur donne la main quand elles marchent. Chevalier d'honneur de la reine. La charge de chevalier d'honneur. || *Chevalier du guet.* Commandant d'une compagnie de gardes qui faisaient le guet la nuit dans Paris. || *Chevalier du poignard.* On appela ainsi, par dérision, en 1791, les jeunes seigneurs de la cour qui avaient, dit-on, formé l'entreprise de délivrer Louis XVI, et qui avaient caché dans les armoires du château des Tuileries des poignards, de courtes épées, etc. || *Chevalier de l'arquebuse.* Bourgeois qui forment une compagnie, et dont le but est de se perfectionner dans l'art de tirer l'arquebuse, en disputant un prix.

— *Chevalier,* se disait autrefois, au jeu des échecs, pour Cavalier. Les chevaliers blancs. Les chevaliers noirs. Le chevalier du roi, de la

— Fig. *Il est le chevalier de cette dame.* Il lui est attaché, il lui rend des soins. || *Se faire le chevalier de quelqu'un.* Prendre sa défense avec chaleur.

— Fig. et fam. *Chevalier d'industrie.* Homme qui vit d'adresse, d'expédients. Il se prend toujours en mauvaise part. En général, les chevaliers d'industrie cherchent à n'opérer que par l'adresse et la persuasion.

Tu te dis *chevalier*, écoute, je te prie,
N'es-tu pas, en effet, *chevalier* d'industrie?
(*Alm. litt.*)

— Ichthyol. Genre de poissons de la division des thoraciques, et qui ne comprend qu'une seule espèce, le chevalier américain.

— Ornith. Genre de l'ordre des échassiers, de la famille des hélonomes.

— Epith. Preux, courageux, hardi, valeureux, redoutable, invincible, magnanime, généreux, loyal, courtois, illustre, noble, galant, fidèle, constant, antique, brillant, accompli, errant, vagabond, etc.

— Prov. *Faveurs, femmes et deniers, font de vachiers chevaliers.* || *Grand chevalier ne va sans mie.* || *Hier vacher, aujourd'hui chevalier.* || *Nul chevalier sans prouesse.*

CHEVALIER. Ingénieur mécanicien, à Paris, offrit à la Convention des armes à feu renfermant huit charges. Le 30 novembre 1797, il fit l'expérience d'une fusée inextinguible, découverte très-ingénieuse, qui fit croire qu'il avait retrouvé le feu grégeois. Injustement accusé d'avoir pris part à la machine infernale du 3 nivose an IX, Chevalier fut condamné à mort et fusillé à Vincennes, le 24 décembre 1800.

CHEVALIÈRE. s. et adj. f. (rad. *cheval*). Hist. Se disait des femmes qui étaient membres de certains ordres de chevalerie. Il y avait des *religieuses chevalières* de l'ordre de Saint-Jacques de l'Epée, en Espagne et en Portugal, des *chevalières de Saint-George,* chanoinesses de Nivelle, des *chevalières de Malte,* dans trois cantons de France.

Ciel, que je hais ces créatures fières,
Soldats en jupe, hommasses *chevalières.*
(Voltaire.)

— Joaill. *Chevalière* ou *bague à la chevalière.* Anneau large et épais, orné d'un chaton de même métal, et que l'on porte au doigt.

CHEVALINE. adj. f. (rad. *cheval*). Il n'est usité que dans cette locution : *Bête chevaline.* Un cheval ou une jument. Un procureur qui savait son thème aurait rougi de ne pas dire une bête *chevaline,* une bête asine, au lieu de dire un cheval, un âne. (Improv. fr.)

J'ai, dit la bête *chevaline,*
Un apostume sous le pied. (La Font.)

— s. f. Comm. Se disait du trafic des chevaux. *Il fait la chevaline.* Il commerce en chevaux. || On donnait aussi ce nom aux chevaux de la petite espèce ou de peu de valeur.

CHEVALIS. s. m. Passage pratiqué dans une rivière dont les eaux sont basses.

CHEVALORIFÈRE. s. m. Techn. Machine faite en forme de cheval, nouvellement inventée, sur laquelle une personne, à l'aide de certains ressorts, peut faire des exercices d'équitation.

— Il est aussi adj. Machine chevalorifère.

CHEVANCE. s. f. (du bas lat. *cabentia;* rad. *cab,* tenir, posséder). Le bien qu'on a. Il a perdu toute sa chevance. Auj. peu usité. Lui promettant qu'il lui serait vrai et loyal sujet, et le servirait de corps et de *chevance.* (Alain Chartier.) Tout l'univers ne vaut pas la *chevance* que je rencontre ici. (La Font.)

Il se gardera bien de commettre une offense,
Craignant de perdre honneur, dignités et *chevance.*
(Ronsard.)

Il avait dans la terre une somme enfouie,
Son cœur avec, n'ayant d'autre déduit
Que d'y ruminer jour et nuit,
Et rendre sa *chevance* à lui-même sacrée.
(La Fontaine.)

— Syn. simpl. Bien, fortune, possession, avoir, richesse.

CHEVANNE ou **CHEVAINE.** s. f., et **CHEVIN.** s. m. Ichthyol. Noms vulgaires de plusieurs espèces du genre able.

CHEVAUCHABLE. adj. des 2 g. Propre à être chevauché.

— Où l'on peut aller à cheval. Chemin chevauchable.

CHEVAUCHANT, ANTE. adj. Bot. Se dit des feuilles qui, pliées en gouttière, s'emboîtent réciproquement. Feuilles chevauchantes.

— Techn. Se dit aussi de parties qui empiètent l'une sur l'autre et se croisent un peu.

— CHEVAUCHANT. part. prés. du v. Chevaucher. Il est invariable.

CHEVAUCHÉE. s. f. (rad. *cheval*). Se disait autrefois, en style de pratique, des Voyages à cheval que certains officiers de justice faisaient dans l'étendue de leur ressort pour remplir les devoirs de leur charge. Le prévôt des maréchaux a fait sa chevauchée.

— S'est dit pour Incursion hostile, course de gens armés. On le trouve sous cette acception dans les ordonnances de Louis IX.

— Anc. législ. Service que les vassaux ou sujets étaient tenus de faire à cheval, soit envers le roi, soit envers quelque seigneur. || *Chevauchée d'une justice.* Procès-verbal que l'on faisait pour reconnaître l'étendue et les limites d'une justice. || *Droit de chevauchée.* Droit qu'avait un seigneur de faire marcher ses sujets ou vassaux à la guerre. || *Devoir de chevauchée.* Obligation des vassaux de monter à cheval pour défendre leur seigneur dans ses querelles particulières.

— Tout le terrain qu'une bête de somme peut parcourir en un jour ou en un temps donné. La *chevauchée* est aussi une mesure d'occupation, de donation : les Scythes, les Turcs, les Romains, donnent à un homme la terre dont il peut faire, en une journée, le tour à cheval. (Michelet.)

CHEVAUCHEMENT. s. m. (rad. *chevaucher*). Chir. Déplacement des fragments d'une fracture, dans lequel, au lieu d'être bout à bout, les deux pièces se croisent et sont placées à côté l'une de l'autre et parallèlement.

— Bot. Disposition des feuilles chevauchantes.

— Techn. Croisement de deux pièces.

CHEVAUCHER. v. n. 1re conj. (rad. *cheval*). Aller à cheval. L'Académie dit que ce mot est vieux et ne s'emploie plus guère que dans ces deux locutions peu usitées : *Chevaucher court, chevaucher long.* Se servir d'étriers courts ou longs. Cependant il nous paraît très-expressif, et il figure très-bien dans la poésie badine et marotique et dans le langage familier

Agnes arrive en une hôtellerie
Où dans l'instant, lasse de *chevaucher*,
La fière Jeanne avait été coucher. (Volt.)

— Parcourir à cheval un certain espace de terrain. Clovis et d'autres rois barbares concèdent à un saint évêque tout ce qu'il pourra *chevaucher* sur un âne pendant que le roi fait sa méridienne. (Michelet.)

— Chirurg. Se dit des fragments d'un os qui éprouve le chevauchement.

— Fauconn. Se dit de l'oiseau qui s'élève par secousses au-dessus d'un vent dont la direction est contraire à son vol.

— Manég. Se dit dans le sens de Chevaler. V. ce mot. || Se dit encore de l'action du cheval faible et incertain dans ses allures, qui se taille les boulets en marchant.

— Techn. Les typographes le disent des mots qui vont de travers, et particulièrement des bouts de lignes qui montent ou qui descendent. Ces mots, ces lignes chevauchent. || Les couvreurs, des ardoises qui croisent l'une sur l'autre. || Se dit, par analogie, de certaines choses disposées de manière qu'elles glissent les unes sur les autres. Les parties d'un os fracturé chevauchent quelquefois.

— Se prend quelquefois activ. Chevaucher un âne. Chevaucher un bel alezan.

Hélas! grand roi, qu'eussiez-vous cru,
En voyant ma faible figure
Chevauchant tristement à cru
Un coursier de mon encolure? (Voltaire.)

|| Il a aussi une signification obscène.

CHEVAUCHEUR. s. m. Se disait pour Cavalier. Le comte y envoya trente *chevaucheurs* et cinquante piétons; mais Godefroy renvoya après quarante *chevaucheurs* et cent piétons, qui grand secours firent aux premiers. (Roman des Neuf Preux.)

— Voyageur à cheval.

CHEVAUCHONS (À). loc. adv. Jambe deçà, jambe delà. Pourquoi laisser perdre ce mot? Ces gens qui se perchent *à chevauchons* sur l'épicycle de Mercure, qui voient si avant dans le ciel, ils m'arrachent les dents. (Montaigne.)

CHEVAU-LÉGERS. s. m. pl. Compagnie de 200 hommes, d'abord tirée de l'élite des hommes d'armes, puis instituée en compagnie de la garde du roi par Henri IV, 1599, et réformée par Louis XVI, 1787; elle avait le roi pour capitaine, et ne paraissait sous les armes que dans les cérémonies d'apparat. Sous l'Empire, il y avait six régiments de chevau-légers. Quelques princes de la Confédération germanique entretiennent encore des régiments de chevau-légers. || Au singulier on écrit un *chevau-léger,* suivant l'Acad.; mais cette orthographe nous paraît assez bizarre. On devrait écrire un *chevaux-légers*, c'est-à-dire un homme faisant partie de la compagnie des *chevaux-légers.*

CHEVÉ, ÉE. part. pass. du v. Chever. S'emploie adjectiv. Voilà une pierre bien chevée. Cet ouvrage a été mal chevé. Verres chevés.

CHEVÊCERIE. s. f. Charge de chevecier.

CHEVÊCHE. s. f. Ornith. Espèce de chouette.

— Fauconn. Oiseau nocturne que l'on dresse à la chasse comme le hibou et le duc.

CHEVÊCHOÏDE. s. m. Ornith. Nom du strix passerinoïde, espèce du sous genre chevêche.

CHEVECIER. s. m. (ét., *chef, cire*). Titre de dignité dans quelques églises. || Dans certains chapitres ecclésiastiques, celui qui a soin de la cire.

CHEVEL. s. m. Féod. Chef, seigneur féodal, à qui l'on devait différentes espèces d'aides ou de services.

CHEVELÉ, ÉE. adj. (rad. *cheveu*). Blas. Il se dit d'une tête dont les cheveux sont d'un autre émail, d'autre couleur que la tête. Tête d'argent chevelée de sable.

— Hortic. Se dit de boutures ou marcottes garnies de racines. Bouture chevelée. Ces marcottes sont trop chevelées.

CHEVELÉE. s. f. Agric. Plant en racine de vigne.

personne qui avait de longs et beaux cheveux.

CHEVELINE. s. f. Bot. Un des noms vulgaires de la clavaire.

CHEVELU. s. m. Bot. Syn. de Radicelle. Cette expression, employée aussi comme épithète, sert à désigner les appendices filiformes qui garnissent certaines semences ou les racines pourvues de nombreuses ramifications capillaires.

CHEVELU, UE. adj. (rad. *cheveu*). Qui porte de longs cheveux. Les peuples du Nord sont plus chevelus que ceux du Midi. Clodion le Chevelu.

— Hist. *Gaule chevelue* (*Gallia comata*). Nom donné par les Romains à la partie des Gaules dont les habitants portaient de longs cheveux. || *Les rois chevelus,* ou absolument *les chevelus*, se dit quelquefois pour les rois mérovingiens.

— Anat. *Cuir chevelu.* La peau qui couvre le crâne et qui donne naissance aux cheveux.

— Astron. *Comète chevelue.* C'est une comète où l'on aperçoit des rayons de lumière qui imitent une espèce de chevelure.

— Bot. *Graine chevelue.* Graine qui a beaucoup de poils longs et déliés. || *Racine chevelue.* Racine qui a des filaments presque aussi déliés que des cheveux. || On dit quelquefois substant., *le chevelu d'une racine*, ou simplement, *le chevelu.*

CHEVELURE. s. f. (rad. *cheveu*). L'ensemble des cheveux dont la tête est couverte. Une longue chevelure. Avoir une belle chevelure. Chevelure en désordre. Une chevelure bien, mal peignée. Laisser flotter sa chevelure. Quand Jupiter secoue sa *chevelure*, il ébranle l'Olympe. (Fén.) En noirs anneaux flotte sa *chevelure.* (Millev.) Il aime à contempler l'or de sa *chevelure.* (Colardeau.) Sa molle *chevelure*, aux vents abandonnée. (Mme des Roches.) La longue *chevelure*, en France, était autrefois la marque distinctive entre les Francs et les peuples subjugués. (Anquet.) Un contraste frappant entre la couleur de la *chevelure* et celle des sourcils, inspire de la méfiance à quelques observateurs. (Descuret.)

Sa *chevelure* noire
D'un teint de neige augmente encore l'éclat,
Et, descendant sur un cou délicat,
Offre l'ébène à côté de l'ivoire. (Malfil.)

— Poét. et par analogie. Les feuilles des arbres. Les arbres ont perdu, ont dépouillé leur chevelure. Et le pin conservant sa verte *chevelure.* (Béranger.)

J'aperçois une tombe où de leur *chevelure*
Le cornouiller, le myrte, étalent la verdure.
(Delille.)

Et dès que le printemps, ranimant la nature,
Lui rendrait sa superbe et noble *chevelure.*
(Colin d'Harl.)

— Fig. Il se dit aussi des rayons de certaines comètes. Cette comète avait une belle chevelure.

— Astron. *Chevelure de Bérénice.* Constellation de l'hémisphère nord, située près de la queue du Lion, et composée de 40 étoiles.

— Pyrot. *Chevelure de feu.* Petits serpenteaux d'artifice.

— Syn. simpl. Les cheveux. || Epith. Belle, longue, riche, épaisse, noire, blonde, dorée, argentée, d'or, frisée, hérissée, molle, flottante, ondoyante, etc.

— Fig. Syn. simpl. Feuilles, feuillage, ornement, ombrage. || Epith. Verte, verdoyante, nouvelle, touffue, mobile, mouvante, agitée, sombre, épaisse, fraîche, pâle, flétrie, jaunie, éparse, etc.

— Bot. On donne ce nom à la touffe de feuilles qui couronne l'ananas et certaines espèces de fritillaires. C'est aussi l'aigrette qui accompagne certaines semences et naît de leur enveloppe extérieure, comme dans les asclépiades.

CHEVELURE DES ARBRES. s. f. Bot. Nom vulgaire des plantes grimpantes et filamenteuses, telles que les usnées et l'hydne rameux.

CHEVELURE BLONDE. s. f. Bot. Nom vulgaire de la stipe pennée. || *Chevelure dorée.* Syn. du Chrysocome linosyre.

CHEVER. v. a. 1re conj. Anc. cout. Empiéter sur la chaussée d'une ville, sur un chemin, sur un héritage.

— Techn. Cerner ou creuser une pierre précieuse en dessous pour adoucir sa teinte. || Polir une pierre concave sur une roue convexe. || Rendre concave une pièce de métal forgée.

CHEVERT (François de). Brave général français, né à Verdun de parents pauvres, en 1695, mort en 1769. Il contribua puissamment au gain de la bataille d'Hastenbeck, 1757.

CHEVERUS (Jean Lefebvre de). Cardinal, né à Mayenne en 1768. Lors de la révolution de 89, il passa aux Etats-Unis, prêcha l'Evangile aux sauvages du Nord, leur bâtit une église et fut nommé évêque de Boston en 1810. Ses vertus le firent chérir de tous. Revenu en France, il occupa le siége de Montauban, et en 1826 il fut nommé à l'archevêché de Bordeaux et créé pair. En 1833, il fut promu au cardinalat, et mourut en 1836, emportant les regrets universels.

CHEVET. s. m. (du lat. *caput,* tête). Traversin, long oreiller sur lequel repose la tête de la personne qui est couchée. Il s'endort aussitôt qu'il a la tête sur le chevet. J'aime le chevet bien haut, bien bas. Je m'assis à son chevet. Entretenir quelqu'un au chevet de son

(Millev.) Pour ce qui est de l'ordre, je l'ai laissé derrière mon *chevet*, à Chantilly. (Brantôme.) Une nuit, profitant de son sommeil, je dérobai sous son *chevet* les clefs de la ville. (P. de Cr.)

— La place du lit où est le chevet. Méfiez-vous de toutes les fortunes faites au *chevet* des rois. (Mad. de Maint.)

— Par extension, Tout ce qui sert à appuyer la tête quand on dort. Une pierre lui servait de chevet. Joachim Vadian avait tant de goût pour l'étude des poëtes latins, qu'il n'avait ordinairement pour *chevet* qu'un Virgile in-folio. (Journ. litt.)

— Fig. et par extension. Le lit même. Cela se raccommodera sur le *chevet*. (Ball.)

— Fig. Tout ce qui sert à reposer, tant au moral qu'au physique. Mes amis, l'ignorance est un *chevet* bien doux. (Satiriq.) L'incuriosité est un *chevet* bien doux, bien sain à reposer une tête bien faite. (Montaigne.)

Comète chevelue. C'est une comète
çoit des rayons de lumière qui
spèce de chevelure.
ine chevelue. Graine qui a beau-
longs et déliés. || *Racine chevelue.*
des filaments presque aussi déliés
ux. || On dit quelquefois substant.,
une racine, ou simplement, *le*

RE. s. f. (rad. *cheveu*). L'ensem-
eux dont la tête est couverte. Une
ure. Avoir une belle chevelure.
désordre. Une chevelure bien,
Laisser flotter sa chevelure. Quand
e sa *chevelure*, il ébranle l'Olympe.
oirs anneaux flotte sa *chevelure.*
ime à contempler l'or de sa *che-*
rdeau.) Sa molle *chevelure*, aux
nnée. (Mme des Roches.) La longue
France, était autrefois la marque
tre les Francs et les peuples sub-
uet.) Un contraste frappant entre
la *chevelure* et celle des sourcils,
méfiance à quelques observateurs.

velure noire
e neige augmente encore l'éclat,
dant sur un cou délicat,
ne à côté de l'ivoire. (MALFIL.)

t par analogie. Les feuilles des
arbres ont perdu, ont dépouillé
re. Et le pin conservant sa verte
éranger.)

e tombe où de leur *chevelure*
er, le myrte, étalent la verdure.
(DELILLE.)

e printemps, ranimant la nature,
sa superbe et noble *chevelure.*
(COLIN D'HARL.)

se dit aussi des rayons de certaines
te comète avait une belle chevelure.
Chevelure de Bérénice. Constel-
émisphère nord, située près de la
on, et composée de 40 étoiles.
Chevelure de feu. Petits serpen-
ce.
mpl. Les cheveux. || Epith. Belle,
e, épaisse, noire, blonde, dorée,
r, frisée, hérissée, molle, flottante.
etc.
n. simpl. Feuilles, feuillage, orne-
age. || Epith. Verte, verdoyante,
uffue, mobile, mouvante, agitée,
isse, fraîche, pâle, flétrie, jaunie,

donne ce nom à la touffe de feuil-
enne l'ananas et certaines espèces
. C'est aussi l'aigrette qui accom-
nes semences et naît de leur en-
rieure, comme dans les asclépiades.
URE DES ARBRES. s. f. Bot.
e des plantes grimpantes et fila-
telles que les usnées et l'hydne

URE BLONDE. s. f. Bot. Nom
a stipe pennée. || *Chevelure dorée.*
ysocome linosyre.
v. a. 1re conj. Anc. cout. Empiéter
sée d'une ville, sur un chemin,
age.
Cerner ou creuser une pierre pré-
ssous pour adoucir sa teinte. ||
rre concave sur une roue convexe.
ncave une pièce de métal forgée.
T (François de). Brave général
à Verdun de parents pauvres, en
n 1769. Il contribua puissamment
a bataille d'Hastenbeck, 1757.
US (Jean Lefebvre de). Cardinal,
ne en 1768. Lors de la révolution
sa aux Etats-Unis, prêcha l'Evan-
uvages du Nord, leur bâtit une
nommé évêque de Boston en 1810.
e firent chérir de tous. Revenu en
cupa le siége de Montauban, et en
ommé à l'archevêché de Bordeaux
En 1833, il fut promu au cardi-
urut en 1836, emportant les regrets

. s. m. (du lat. *caput*, tête). Tra-
oreiller sur lequel repose la tête
ne qui est couchée. Il s'endort aus-
la tête sur le chevet. J'aime le
haut, bien bas. Je m'assis à son
retenir quelqu'un au chevet de son
[illegible]
our ce qui est de l'ordre, je l'ai
re mon *chevet*, à Chantilly. (Bran-
nuit, profitant de son sommeil, je
s son *chevet* les clefs de la ville.

e du lit où est le chevet. Méfiez-
es les fortunes faites au *chevet* des
de Maint.)
tension, Tout ce qui sert à appuyer
nd on dort. Une pierre lui servait
Joachim Vadian avait tant de
étude des poètes latins, qu'il n'a-
rement pour *chevet* qu'un Virgile
urn. litt.)
par extension. Le lit même. Cela
odera sur le *chevet*. (Ball.)
out ce qui sert à reposer, tant au
physique. Mes amis, l'ignorance
bien doux. (Satiriq.) L'incurio-
chevet bien doux, bien sain à re-
te bien faite. (Montaigne.)

— Archit. La partie d'une église qui est derrière le maître-autel, et qui est ordinairement circulaire et plus élevée que le reste. Le chevet de l'église de Saint-Denis.

— Art milit. Gros billot de bois qui, placé sous le derrière de l'affût d'un canon, en soutient la culasse. || *Chevet de mortier.* Coin de bois propre à faire varier l'inclinaison de l'arme, quand on l'introduit entre l'affût et le mortier.

— Mar. Fourrure ou garniture de bitte, pièce de sapin arrondie, que l'on met sous l'arrière du traversin des grandes bittes.

— Minér. Lit ou mur d'un filon.

— Techn. Garniture de plomb qu'on met au bord des chéneaux.

— *Droit de chevet.* Certaine somme qu'un officier des compagnies supérieures payait autrefois à ses confrères, quand il se mariait.

— Prov. et fig. *C'est son épée de chevet.* C'est sa ressource en toute occasion, soit pour l'exécution, soit pour le conseil. || Il se dit aussi des choses. L'Iliade d'Homère était l'épée de chevet d'Alexandre.

— Quand une personne débite des histoires fausses, dénuées de preuves, ou fabriquées à plaisir, on dit : *Elle a trouvé cela sous son chevet.*

CHÉVETEAU. s. m. (dimin. de *chevet*). Techn. Pièce de bois transversale sur laquelle se meut le tourillon d'un moulin.

CHEVÊTRAGE. s. m. Législ. Droit que les écuyers du roi prenaient, à Paris, sur le foin venu par eau.

CHEVÊTRE. s. m. (du lat. *capistrum*, licou). Licou. Chevêtre de cuir, chevêtre de crin. En ce sens, il est vieux.

— Techn. Pièce de bois dans laquelle les charpentiers emboîtent les soliveaux d'un plancher. || Les serruriers appellent ainsi une barre de fer qui sert à soutenir les solives coupées à l'endroit de la cheminée pour donner passage au tuyau.

— Chirurg. Bandage employé pour la luxation ou la fraction de la mâchoire inférieure.

CHEVÊTRIER. s. m. Techn. Pièce qui sert de support à un tourillon.

CHEVEU. s. m. (du lat. *capillus*, même signif.) Poil de la tête. Il ne se dit qu'en parlant des hommes et des femmes. De beaux cheveux. De grands cheveux. Cheveux longs, courts, plats, frisés, noirs, blonds, châtains, roux, cendrés, gris, blancs. Mes cheveux commencent à grisonner. Vos cheveux blanchissent. Cheveux épars, hérissés. Cheveux crêpés, ondés, annelés, tressés, bouclés. Cheveux fins, doux, gros, gras, rudes. Poudre pour teindre les cheveux. Se prendre aux cheveux. Se tirer les cheveux. S'arracher les cheveux de chagrin, de douleur, de désespoir. Tirer quelqu'un par les cheveux. Une touffe, une poignée de cheveux. Un tour de cheveux. Un bracelet, une bague, une bourse de cheveux. Ses cheveux étaient hérissés. Leurs beaux *cheveux* pendaient sur leurs épaules, et flottaient au gré du vent. (Fén.) Un prêtre en *cheveux* blancs ordonne le supplice. (Cas. Delav.) On jurait autrefois sur ses *cheveux*, comme on jure aujourd'hui sur son honneur. (Hist. de Paris.) La couleur des *cheveux* aide à déterminer la constitution des individus. (Descuret.) Des *cheveux* noirs, plats, épais et gros, dénotent peu d'esprit, mais de l'assiduité et l'amour de l'ordre. (Id.) Les *cheveux* roux caractérisent l'homme souverainement bon ou souverainement méchant. (Id.)

Quelle importune main, en formant tous ces [nœuds,
A pris soin sur mon front d'assembler mes [*cheveux*?
(RACINE.)

— *Être coiffée en cheveux.* Se dit d'une femme qui est nu-tête, et dont les cheveux sont bien arrangés. || *Faux cheveux.* Cheveux qui ne tiennent pas à la tête; comme sont ceux des toupets, des perruques, etc.

— Fig. *Cheveux d'ébène.* Cheveux très-noirs. *Cheveux d'ébène* en longs replis flottants. (Dorat.)

. . . Et cependant Ismène
De ses *cheveux* épars tresse la molle ébène.
(DEMAINT).

— Fig. *Cheveux d'or.* Cheveux d'un beau blond.

Et sa main s'empressant de délier les nœuds
[illegible]
(B.-LORMIAN.)

— Fam. *Ils étaient près de se prendre aux cheveux.* Ils étaient près de se quereller, de se battre. || *Cela fait dresser les cheveux à la tête*, et simplement, *cela fait dresser les cheveux.* Cela fait horreur. Chaque mot sur mon front fait dresser mes *cheveux.* (Rac.) Faisons peur à ce vilain spectre, à ce hideux monstre qui fait dresser les *cheveux* au genre humain. (G. Sand.) || On dit aussi : *Les cheveux me dressent, lui dressent à la tête.* Les *cheveux* cependant me dressaient à la tête (Boil.) || *Prendre l'occasion aux cheveux.* Saisir l'occasion dès qu'elle se présente, en profiter.

— Fig. et fam. *Cette interprétation est tirée par les cheveux.* Elle n'est pas naturelle, juste; elle est forcée. || *Il ne s'en faut pas de l'épaisseur d'un cheveu.* Il s'en faut bien peu. Il ne s'en faut pas de l'épaisseur d'un cheveu que ces deux choses-là ne se touchent.

— Prov. et fig. *Fendre un cheveu en quatre.* Faire des distinctions subtiles ; raffiner, subtiliser. C'est vouloir fendre un cheveu en quatre. Cet homme fendrait un cheveu en quatre. || *Nos cheveux sont comptés.* Dieu prend soin de tout ce qui nous regarde, et il ne nous arrive rien que par sa permission.

— *On ne peut prendre un homme rasé aux cheveux.* On ne peut rien prendre à celui qui n'a rien. || *La vie d'un homme ne tient qu'à un cheveu.*

— Zool. et bot. Cheveux. V. POILS.

— En botanique, on a donné le nom de cheveux à des végétaux de diverses sortes affectant la forme capillaire. Ainsi l'on nomme : *cheveux du diable*, la casente. *Cheveux d'évêque*, la raiponce. *Cheveux de mer*, le fucus filon et l'ulve comprimée. *Cheveux du roi*, le tillandsie usnéoïde. *Cheveux de Vénus*, l'adianthe de Montpellier. *Cheveux de la Vierge*, plusieurs espèces de byssus. *Cheveux de paysans*, la chicorée sauvage étiolée par sa culture dans des caves, et désignée à Paris sous le nom *barbe de capucin.*

— Epith. Beaux, jolis, blonds, noirs, bouclés, annelés, flottants, ondoyants, vagabonds, parfumés, dorés, argentés, etc.

— Les poètes disent bien des flots, des ondes de cheveux ; l'or de ses cheveux, de ses blonds cheveux ; l'ébène de ses cheveux. L'argent de ses cheveux, pour les cheveux d'un enfant blond, ou les cheveux blanchis par la vieillesse.

— Syn. simpl. Poil, crin, chevelure, tresse.

— Syn. comp. CHEVEUX. CHEVELURE. La *chevelure* suppose une quantité considérable de *cheveux.* Un homme qui n'a que quelques *cheveux* sur sa tête n'a pas de *chevelure.* Une femme a une belle *chevelure*, si la totalité de ses *cheveux* orne bien sa tête, accompagne bien ses traits et son teint.

CHEVILIÈRE. s. f. Sorte de tresse ou cordon plat, en fil ou coton, d'un grand usage dans l'économie domestique pour faire des attaches aux jupes, tabliers, caleçons, etc. Un mètre, une pièce de chevilière. Omiss. de tous les dictionnaires.

CHEVILLAGE. s. m. (rad. *cheville*). Mar. Opération qui consiste à enfoncer des chevilles dans la charpente d'un bâtiment.

— Techn. L'action de cheviller des meubles.

CHEVILLE. s. f. (du lat. *clavicula*, même signif. ; dimin. de *clavus*, clou, cheville). Morceau de métal ou de bois, façonné de manière à boucher un trou. Cheville de bois, de fer, de cuivre, etc. Cheville longue, courte, ronde, carrée. Grosse cheville. Pendre quelque chose à une cheville. Planter, ficher des chevilles dans la muraille. Votre charpente est pleine de chevilles.

— *Cheville ouvrière.* Grosse cheville de fer qui joint le train de devant d'un carrosse avec la flèche ou avec les brancards.

— Fig. Le principal agent, le principal mobile d'une affaire. Vous êtes la cheville ouvrière de cette entreprise.

— Anat. *Cheville du pied.* Partie des deux os de la jambe qui s'élève en bosse aux deux côtés du pied. Tout cela ne passe pas la *cheville* du pied. (Vie de J.-B. Rouss.) Vous avez donc envie de me casser les *chevilles.* (Hist. de la litt.) En Espagne, la loi fait un crime capital de toucher la *cheville* du pied de la reine. (H. des fem.)

— Fig. et fam. *Il ne lui va pas à la cheville du pied*, ou simplement *à la cheville.* Se dit d'un homme qui, comparé à un autre, lui est extrêmement inférieur dans son genre.

— Art milit. *Chevilles de talon.* Sorte de chevilles ou de clous de fer qui garnissent et consolident les talons des souliers ; elles sont au nombre de 30 au moins, et leur longueur est de 15 millimètres.

— Bouch. *Commerce à la cheville.* Revente par quartiers, dans les abattoirs, de la viande abattue. Lorsque les bestiaux sont abattus, on les suspend à de fortes chevilles pour les dépecer ; c'est alors que des bouchers, dont le débit n'est pas assez important pour qu'il ne leur soit pas onéreux d'aller acheter eux-mêmes les bestiaux sur les marchés de Sceaux et de Poissy, viennent acheter par moitié de bœufs ce qui est nécessaire pour garnir leurs boutiques. Je pense qu'il faudrait se prononcer pour le maintien du commerce en demi-gros aux abattoirs, désigné sous le nom de *commerce à la cheville.* (H. Sar.) Omission de tous les dictionnaires.

— Manég. On dit d'un cheval qui n'est bon qu'à tirer et à être mis devant un limonier, qu'*il n'est propre qu'à mettre en cheville.*

— Mar. *Cheville de pompe.* Cheville de fer mobile, qui sert à assembler la bringueballe avec la verge de pompe. || *Chevilles de potence de pompe.* Chevilles de fer qui passent par les deux branches de la pompe, et qui servent à assujétir les bringuebailles. || *Chevilles à boule.* Celles qui sont terminées par une boule. || *Chevilles à croc.* Celles qui ont des crocs, et qui sont attachées aux côtés des sabords pour y amarrer les canons. || *Chevilles à tête de diamant ou à tête ronde.* Chevilles de fer dont la tête arrondie est assez grosse pour les empêcher d'entrer dans le bois du vaisseau. || *Chevilles à tête perdue.* Celles dont la tête entre dans le bois. || *Cheville d'amaine.* Celle qui sert à amarrer la drisse de la vergue de trinquet.

— Techn. *Cheville à tourniquet.* Bâton qu'on passe dans une corde, et dont on fait une espèce de tourniquet pour serrer la corde qui maintient et assure la charge d'une charrette. || Les bijoutiers nomment *cheville*, un fil d'or ou d'argent qui passe dans l'ouverture des compartiments dont une charnière est composée. || Petits morceaux de bois ou de métal qui, dans les instruments à cordes, servent à tendre ou à détendre les cordes. Il manque une cheville à ce violon. || Chez les relieurs, Boulon de fer à tête, qui sert à serrer et desserrer la presse à rogner. || Les imprimeurs appelaient *chevilles à presse*, deux morceaux de bois ronds, chassés dans l'épaisseur d'une des deux jumelles de l'ancienne presse, et qui servaient à soutenir les balles montées quand l'ouvrier cessait d'en faire usage. || Dans la menuiserie, les *chevilles rances* forment des échelons de part et d'autre, le long d'une sorte de poutre. || *Cheville à quatre points.* Cheville dont le bout est édenté, afin qu'étant chassée avec force dans le bois, on ne puisse l'en tirer.

— Véner. *Chevilles.* Les andouillers qui sortent des perches de la tête du cerf, du daim ou du chevreuil.

— Aux jeux de l'hombre, du quadrille et du tri, *Etre en cheville.* N'être ni le premier ni le dernier en carte.

— Fig. Se dit, en versification, de tout ce qui n'est mis dans un vers que pour la mesure ou pour la rime. Vos vers sont pleins de chevilles. Cette épithète est une cheville. L'éloquence a ses *chevilles* comme la poésie, et un mot de trop ou mal placé gâte une phrase ainsi qu'un vers. (La Harpe.)

— *Les chevilles de Maître Adam.* On appelle ainsi l'un des trois recueils de poésies composées par Adam Billaut, poète menuisier de Nevers ; les deux autres sont *le Vilbrequin* et *le Rabot.* || Jolie comédie-vaudeville, sur le même personnage, jouée en 1805.

— Fig. et pop. *Autant de trous, autant de chevilles ; autant de chevilles que de trous.* Trouver à tout des excuses, des réponses, des défaites, des expédients.

— Prov. *Je trouverais autant de chevilles que tu trouveras de pertuis.* || *Il ne lui faut plus qu'une cheville pour le tenir.* Se dit d'un homme que la fortune a placé dans une situation avantageuse, mais peu stable.

CHEVILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Cheviller. S'emploie adjectiv. Navire doublé et chevillé en cuivre.

— Blas. Il se dit d'un cerf qui porte des ramures à la sommité de son bois, en forme de couronne. Il porte d'azur à deux bois de cerf, chaque branche chevillée de six pièces d'argent.

— Bot. Qui a la forme d'un clou. Cérithie chevillée.

— Manég. Il se dit d'un cheval dont les épaules sont trop serrées.

— Vén. *Tête de cerf bien chevillée.* Qui a beaucoup d'andouillers bien rangés.

— Prov. et fig. *Avoir l'âme chevillée dans le corps.* Se dit d'une personne qui résiste à de grandes maladies, à des blessures dangereuses.

CHEVILLER. v. a. 1re conj. (pr. *che-vi-ié* ; rad. *cheville*). Joindre, assembler avec des chevilles. Cheviller une table. Cheviller une armoire, une porte, etc.

— Mar. *Cheviller à bout perdu.* Enfoncer la cheville de manière qu'elle se perde dans l'épaisseur des pièces de bois qu'elle doit tenir unies. || *Cheviller en cuivre.* Mettre des chevilles de cuivre aux bordages des bâtiments que l'on double avec ce métal.

— Techn. *Cheviller la soie.* La tordre pour qu'elle se décolle.

— Fig. et fam. *Cheviller des vers.* Y mettre des mots inutiles, et qui ne sont pas poétiques.

CHEVILLER. s. m. (rad. *cheville*). Mus. Partie d'un instrument à cordes, dans laquelle les chevilles sont fixées.

CHEVILLER-ROUX-BRUN. s. m. Bot. Nom vulgaire du bolet granuleux.

CHEVILLETTE. s. f. (dimin. de *cheville*). Petite cheville.

— Techn. Broche de fer dont se servent les charpentiers. || Morceau de cuivre plat et troué que le relieur met sous le cousoir pour attacher les nerfs des livres. || Clef de bois très-simple des anciennes fermetures. Tournez la chevillette. V. BOBINETTE.

[illegible] s. m. Cheval qui est placé en avant du timonier ; il est ainsi appelé parce que le trait de corde du cheval qui est devant lui et le sien se joignent l'un à l'autre au moyen d'une cheville de bois.

CHEVILLOIR. s. m. (pr. *che-vi-io-ar* ; rad. *cheville*). Techn. Instrument de bois garni de chevilles dans le haut, dont on se sert pour mettre les soies en main.

CHEVILLON. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Vassy (Haute-Marne) ; 900 hab.

CHEVILLON. s. m. Techn. Bâton à l'usage des ourdisseurs pour lever la soie de dessus l'ourdissoir. || Petit bâton tourné au dos d'une chaise de paille.

— Mar. Petit morceau de bois tourné, qui sert à lancer les manœuvres le long des côtés du bâtiment.

CHEVILLOT. s. m. Mar. Grosse cheville de bois dur tourné. On plante les chevillots dans des tablettes pour former un ratelier auquel on amarre les manœuvres qui descendent le long des bas haubans. On les appelle aussi Tolets de tournage.

CHEVILLURE. s. f. (pr. *che-vi-iure* ; rad. *cheville*). Mamm. On donne ce nom à tous les andouillers des bois du cerf situés au-dessus du second.

CHEVIOT (Monts). Géogr. Chaîne de montagnes qui sépare l'Angleterre de l'Ecosse.

CHÈVRE. s. f. (du lat. *capra*, même signif. ; de *carpere*, brouter). Mamm. La femelle du bouc. Ce mot a dans notre langue, comme le mot *capra*, en latin, une double signification : dans l'usage commun, il désigne une espèce particulière de ruminants répandue dans presque toutes les parties de l'ancien monde, où, de temps immémorial, elle se propage à l'état domestique ; dans le sens que lui donnent les naturalistes, il s'applique à l'animal domestique et à l'espèce sauvage qu'on suppose en être la souche primitive. La chèvre est la vache du pauvre. Troupeau de chèvres. Chèvre sauvage, Poil de chèvre. Chèvre naine. Chèvre de cachemire. Chèvre d'Angora. Chèvre de la Haute-Egypte. Chèvre du Népaul. Chèvre colombienne. Chèvre du Thibet. Un taureau qui rumine, une *chèvre* qui broute. (Boil.) La *chèvre* aime à gravir au sommet des coteaux. (Rosset.)

Dès que les *chèvres* ont brouté,
Certain esprit de liberté
Leur fait chercher fortune. (LA FONT.)

Sur le penchant de vos coteaux
Je vois dans ses écarts la *chèvre* pétulante,
Dont la dent affamée insulte aux arbrisseaux.
(THOMAS.)

— Us. et cout. *Barbe de chèvre.* Barbe qu'on laisse venir longue, sous le menton.

— Astron. Nom d'une étoile brillante de la première grandeur, située sur l'épaule gauche du Cocher.

— Bot. *Barbe de chèvre.* Espèce de spirée. V. BARBE.

— Écon. rur. *Chèvre.* Table sur laquelle on fait des fromages, et d'où le petit-lait s'écoule par une rigole faite exprès.

— Hist. rom. *Marais de la chèvre.* Le lieu où Romulus fut massacré par les sénateurs, au moment où il passait son armée en revue, l'an 715 av. J.-C.

— Mamm. Nom d'une espèce d'antilope.

— Pêch. *Chèvre de guideau.* Pieux sur lesquels on pose le rets ou le sac de guideau.

— Phys. *Chèvre bleue.* Matière lumineuse, composée d'ondes, qui forment des accidents de l'aurore boréale. || *Chèvre dansante.* Ancien nom d'un météore lumineux, susceptible de prendre différentes figures, suivant le mouvement que lui imprime le vent.

— Techn. *Pied-de-chèvre.* Levier de fer dont une extrémité est faite en pied de chèvre. || *Chèvre.* Machine propre à élever des fardeaux. || Outil composé de deux croix de saint André, réunies par trois traverses sur lesquelles on pose les pièces de bois que l'on veut scier.

— Loc. adv. *A la chèvre morte.* Sur le dos. Il fut traîné à la *chèvre* morte. (Montaigne.)

— Prov. et fig. *Où la chèvre est attachée, il faut qu'elle broute.* Il faut vivre dans l'état où l'on se trouve engagé, dans le lieu où l'on est établi. || *Avoir la chèvre, prendre la chèvre.* Se fâcher, s'irriter tout à coup, mal à propos. J'en ai vu prendre la *chèvre*, de ce qu'on leur trouvait le visage frais et le pouls posé. (Montaigne.) C'est un homme qui se met incontinent en colère, et lequel prend la *chèvre* pour bien légère occasion. (H. Estienne.) Elle est prompte à prendre la *chèvre*, et elle y fera reflexion, je m'assure (Dancourt.) || *Ménager la chèvre et le chou.* User d'adresse pour se conduire entre deux partis, de manière à ne blesser ni l'un ni l'autre. Il s'est mis dans l'embarras pour avoir voulu ménager la chèvre et le chou. || *Il aimerait une chèvre coiffée.* V. COIFFÉ. || *La chèvre a pris le loup.* C'est-à-dire, un homme qui voulait en tromper un autre, s'est trouvé lui-même dupé. || *On n'a jamais vu chèvre morte de faim.* Il y a de l'avantage à prendre l'habitude de n'être point difficile sur les aliments et de manger de tout, comme fait la chèvre. || *Vin qui fait danser les chèvres.* Vin dur et acide.

— Prov. *A la chandelle la chèvre semble demoiselle.*

[illegible] de la chèvre. Il bondit comme un chevreau. Un quartier de chevreau. De jeunes demoiselles caressaient un chevreau.

Entendez-vous le timide *chevreau*
Murmurer quand il broute et ronge l'arbrisseau?
(PILS.)

— Tann. et cham. La peau de la chèvre ou celle du chevreau préparée pour les besoins usuels. Souliers de chevreau. Gants de chevreau. Vendre, acheter, commander deux, quatre, cinq douzaines. V. CHEVROTIN.

— Myth. Victime la plus ordinaire du dieu Faune et des autres dieux champêtres.

— Fermier. On le nomme aussi *cabri.* Sauter comme un cabri.

— Astron. *Chevreaux.* Trois étoiles du Cocher qu'on nomme les Chevreaux ou les Boucs, qui forment un petit triangle isoscèle étroit, placé tout près de la Chèvre, et qui sert à distinguer cette étoile de toutes les autres primaires.

CHÈVREFEUILLE. s. m. (ét. lat., *capra*, chèvre ; *folium*, feuille). Bot. Arbrisseau sarmenteux, grimpant, à fleurs monopétales, odoriférantes, et dont les espèces sont très nombreuses. On s'en sert ordinairement, dans les jardins, pour faire des berceaux, etc. Un berceau de chèvrefeuille. Chèvrefeuille des jardins, des bois. Chèvrefeuille romain, printanier. Vois l'épais *chèvrefeuille* errer en longs festons. (Boisjolin.) Des *chèvrefeuilles*, des roses, et quantité d'arbrisseaux d'une odeur aromatique parfument l'air des environs. (De la Porte.)

Puis-je oublier l'œillet de la vallée,
Le bouton d'or, la pâle giroflée,
Le *chèvrefeuille* à l'odeur parfumée?
(Brugnot.)

En son essor volage
Le *chèvrefeuille*, aidé par un lien,
Monte, s'attache, et s'enlace au treillage.
(Camp.)

— Boileau, dans l'Épître à son jardinier, pressé sans doute par la rime, a écrit *chèvrefeuil* :

Antoine, gouverneur de mon jardin d'Auteuil,
Qui diriges chez moi l'if et le *chèvrefeuil*.

Et Delille, à l'imitation de Boileau :

Soit qu'autour du palmier le jasmin s'entrelace,
Ou que, le cep errant, le souple *chèvrefeuil*
De cent bras amoureux étreignent le tilleul.

Mais cette orthographe n'est pas à imiter, *chèvrefeuille* étant seul conforme à l'usage, et surtout à l'étymologie. Au plur., des *chèvrefeuilles*.

— On cultive encore plusieurs espèces de chèvrefeuilles : le chèvrefeuille à petites fleurs, le chèvrefeuille de Minorque, le chèvrefeuille de Virginie, etc.

CHÈVRE-PIEDS. adj. m. Qui a des pieds de chèvre. Il n'est usité qu'en parlant des satyres. Dieux chèvre-pieds.

Déjà de toutes parts j'entrevois les brigades
De ces dieux *chèvre-pieds* et des folles Ménades.
(Desmarets.)

— On a dit aussi quelquefois substant. Ces divins chèvre-pieds.

— Conchyl. Petites écrevisses de mer appelées plus ordinairement *crevettes*.

— Techn. Petit chenet bas, qui n'a point de branche de devant. || Morceau de fer recourbé aux deux extrémités en forme de pattes, et sur lequel on pose le bois dans les poêles, pour faciliter l'action du feu.

— Bot. Espèce de champignons, appelés aussi *chevrotines*, parce que leur pied ressemble en quelque sorte à celui de la chèvre. || On nomme encore chevrette ou chevrille, la *chanterelle*, autre champignon du genre mérule.

CHEVRETER. v. n. 1re conj. V. CHEVROTER.

CHEVRETTE. s. f. Mamm. La femelle du chevreuil. La *chevrette* se recèle dans le plus fort du bois pour éviter le loup. (Buff.)

— Art milit. Plaque de corne ou de cuir bouilli faite en demi-carcan, qui servait de lien et d'ornements aux catogans, dont elle environnait en son milieu la partie extérieure.

— Techn. Chevet de fer un peu haut que les plombiers mettent dans leur fourneau pour élever le bois et faciliter le passage de l'air. || Chez les paumiers-raquetiers, espèce de Crochet de fer évasé par le bout qui sert à embrasser le collet de la raquette. || Les serruriers nomment *chevrette* un trépied de fer qui sert à soutenir sur le feu les marmites, casseroles, poêles, etc. || Châssis assemblé sur le sommier, au haut de la scie du scieur de long.

— Espèce de musette dont l'usage était fort répandu dans les XIIe, XIIIe et XIVe siècles, et à laquelle nos aïeux se plaisaient à donner les formes les plus ridicules.

Car je vis tout en un cerne (cercle).
Cornemuses, flajos (flageolets), et *chevrettes*.
(G. de Machault.)

— Cet instrument est encore connu sous le nom de *chèvre*, *chièvre*, *chiovre*, dans le Gâtinais, la Bourgogne, le Limousin, et sous celui de *loure* ou de *bedon* dans quelques autres provinces.

— Pharm. Petit pot de faïence à goulot pour mettre les sirops.

CHEVREUIL. s. m. (du lat. *capreolus*, même signification, dimin. de *caper*, bouc). Mamm. Espèce de bête fauve, plus petite que le cerf, et qui a quelque ressemblance avec la [illegible] comme celui du cerf, par le nombre des andouillers qui sont à ses bois : il en porte jusqu'à dix, et alors il est dix-cors. Courre le chevreuil. Faon de chevreuil. Un cuissot de chevreuil. Un filet de chevreuil. Gigot de chevreuil rôti. Carré de chevreuil à la broche. Civet de chevreuil. Épaule de chevreuil. Filets de chevreuil sautés à la minute. Escalopes de chevreuil. Hachis de chevreuil aux œufs pochés. Pâté de chevreuil. Le *chevreuil* est fidèle au pacte conjugal. (Rosset.)

CHEVREULIE. s. f. Bot. Genre de plantes d'Amérique, de la famille des corymbifères.

CHEVREUSE. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Rambouillet (Seine-et-Oise) ; 1,800 hab. Laines.

CHEVREUSE (Marie de Rohan-Montbazon, duchesse de). Femme célèbre par son esprit et sa beauté, née en 1600, épousa, en secondes noces, 1622, Claude de Lorraine, duc de Chevreuse. Son attachement pour la reine Anne d'Autriche lui fit haïr le cardinal de Richelieu, qui l'exila. Anne étant devenue régente, la duchesse revint à la cour, où elle conserva toujours un grand ascendant sur l'esprit de la reine.

CHEVREUSE. s. f. Bot. Variété du pêcher ou amandier-pêcher.

CHEVRIER, IÈRE. s. (rad. *chèvre*). Celui, celle qui mène paître les chèvres. Le chevrier du village. Une jeune chevrière. Un rustique, grossier, agreste chevrier. L'Académie ne donne pas le féminin de ce mot ; nous aimons à croire que c'est un oubli. Les larmes me vinrent aux yeux en fixant mes regards sur cette misérable cabane qui s'élève dans l'enceinte abandonnée d'une des villes les plus florissantes de l'univers, et qui sert seule à faire reconnaître l'emplacement de Sparte. C'est l'unique demeure d'un *chevrier*, dont la triste richesse consiste dans l'herbe qui croît sur les tombeaux d'Agis et de Léonidas. (Lamartine.)

Là, tandis qu'appuyé sur son bâton noueux,
Veillant à son bercail, le *chevrier* joyeux
Sur son humble roseau module un air rustique.
(De Valori.)

Il fuit comme un lion que de la bergerie
Chassent les *chevriers* et les chiens en furie.
(Aignan.)

CHEVRILLARD. s. m. Mamm. Petit chevreuil. Faon de chevrette.

CHEVROLLE. s. f. Entom. Espèce de cloportes.

CHEVRON. s. m. (du lat. *caper*, bouc). Techn. Pièce de bois équarrie qui soutient les lattes sur lesquelles on pose la tuile ou l'ardoise de la couverture d'une maison. On a mis des chevrons trop minces dans ce bâtiment.

Sous un *chevron* de bois maudit
Y branle le squelette horrible
D'un pauvre amant qui se pendit.
(St-Amand.)

— Charp. *Chevrons cintrés*. Chevrons courbés et assemblés dans les liernes d'un dôme. || *Chevrons de croupe* ou *empanons*. Chevrons inégaux et attachés sur les arêtiers de la croupe d'un comble. || *Chevrons de ferme*. Deux chevrons encastrés par le bas sur l'entrait, et joints en haut par le bout au poinçon. || *Chevrons de long pan*. Chevrons qui sont sur le courant du faîte et des pannes de long pan du comble. || *Chevrons de remplage*. Les plus petits chevrons d'un dôme qui ne suivent pas dans les liernes, parce que leur nombre diminue à mesure qu'ils approchent de la fermeture de la coupole.

— Blas. Assemblage de deux pièces plates, dont la pointe est tournée vers le haut de l'écu, et qui forment une espèce de compas à demi ouvert. || *Chevron brisé*. Celui dont la pointe est fendue, en sorte que les pièces ne se touchent que par un de leurs angles. || *Chevron abaissé*. Dont la tête ou la pointe se termine au centre de l'écu. || *Chevron alaisé*. Dans lequel les extrémités des branches ne touchent point les bords de l'écu. || *Chevron chargé d'un autre*. Composé de deux émaux. || *Chevron couché*. Dont la pointe est tournée vers un flanc de l'écu. || *Chevron écimé*. Celui dont la pointe est coupée. || *Chevron failli* ou *rompu*. Qui a une branche séparée en deux. || *Chevron ondé*. Qui a les branches en onde. || *Chevron parti*. Dont les branches sont de deux émaux différents. || *Chevron ployé*. Dont les branches ont leur superficie creusée en portion de cercle. || *Chevron renversé*. Celui qui a sa pointe ou au bas ou au cœur de l'écu, et ses branches vers les angles du chef.

— Art milit. Par extens. Deux morceaux de galon d'or ou d'argent, assemblés en angle, que les militaires, autres que les officiers, ont le droit de porter, après un certain nombre d'années de service, sur la manche gauche de leur habit. Chaque chevron vaut une augmentation de paie. Ce soldat a deux, a trois chevrons. || *Chevrons de baraque*. Sorte de soliveau qui, s'ajustant deux à deux, à angle droit, supportent la toiture d'une baraque, composée de voliges étagées ou superposées. || *Chevron de livrée*. Sorte de chevrons d'habillement au nombre de sept, placés par étages le long du quartier extérieur de chaque manche d'habit des tambours, cornets et caporaux-tambours.

— Comm. Sorte de laine noire, rousse ou grise, fabriquée dans le Levant.

— Hortic. Bande de [illegible] allée de jardin.

— Pêch. Frai de poisson.

CHEVRONNAGE. s. m. (rad. *chevron*). Techn. Action de chevronner. || État, qualité, position ou ensemble des chevrons. || Ouvrage fait en chevrons.

CHEVRONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Chevronner. S'emploie adjectiv. Blas. Il se dit des pièces ou de tout l'écu chargés de chevrons alternatifs, de métal et de couleur. Pièce chevronnée. Écu chevronné.

CHEVRONNER. v. a. 1re conj. (rad. *chevron*). Techn. Faire ou placer des chevrons.

CHEVROTAGE. s. m. (rad. *chèvre*). Féod. Droit annuel que l'on payait au seigneur pour les chèvres que l'on nourrissait. Ce droit était la cinquième partie d'un chevreau mâle ou femelle.

CHEVROTAIN. s. m. Mamm. Genre d'animaux mammifères de la famille des ruminants. C'est à ce genre qu'appartient le porte-musc. V. MUSC.

CHEVROTANT, ANTE. adj. (rad. *chèvre*). Qui a l'habitude de chevroter ; qui chante, qui parle en tremblotant ; qui imite la voix, la marche de la chèvre. Voix chevrotante. Sons chevrotants. Marche chevrotante.

CHEVROTÉ, ÉE. part. pass. du v. Chevroter. S'emploie adjectiv. Trilles chevrotés. Cadences chevrotées.

CHEVROTEMENT. s. m. Mus. Action de chevroter. Le *chevrotement* est la désagréable ressource de ceux qui, n'ayant aucun trille, en cherchent l'imitation grossière ; mais l'oreille ne peut supporter cette substitution, et un seul *chevrotement*, au milieu du plus beau chant du monde, suffit pour le rendre insupportable et ridicule. (Ed. Girod.)

CHEVROTER. v. n. 1re conj. (rad. *chèvre*). En parlant des chèvres, Faire les chevreaux. Cette chèvre a chevroté.

— Mus. Chanter d'une voix tremblotante. Ce chanteur chevrote. || On le dit aussi de la voix. La voix de cette femme chevrote. Sa voix commence à chevroter. || Battre d'une manière inégale les deux notes d'un trille ou d'une cadence, ou même n'en battre qu'une seule, et remplacer le trille par un tremblement désagréable de la voix.

— Fig. et fam. Perdre patience, se dépiter.

— Aller par sauts et par bonds. Il chevrote en marchant.

CHEVROTIN. s. m. (rad. *chevreau*). Techn. Peau de chevreau corroyée. Gants de chevrotin.

— Express. proverb. *Tirer au chevrotin*. Boire à l'envi.

CHEVROTINE. s. f. (rad. *chevreuil*). Gros plomb dont on se sert pour tirer le chevreuil et autres bêtes fauves. Mon fusil est chargé de chevrotines, à chevrotines.

— Bot. Plante de la famille des champignons.

CHEVROTINÉ. part. pass. du v. Chevrotiner. Invariable.

CHEVROTINER. v. n. 1re conj. Faire comme le chevrotain, bondir à la manière du chevrotain.

CHEYLARD (LE). Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Tournon (Ardèche) ; 2,600 hab.

CHÉYLÈTE. s. m. Entom. Nom scientifique du ciron qui vit dans les livres.

CHÉYLÉTIDE. adj. des 2 g. Qui ressemble à un chéylète. || CHÉYLÉTIDES. s. m. pl. Famille de la classe des arachnides, qui a pour type le genre chéylète.

CHÉYLOGLOTTE. s. f. Genre de plantes de la famille des orchidées.

CHEZ. prép. (du lat. *casa*, cabane, maison, d'où *chesa*, et en vieux français, *chesal*). Dans la maison, au logis de. Chez moi. Chez vous. Chez mon père. Je viens de chez vous, d'auprès de chez vous. J'ai passé par chez vous. Chacun est maître chez soi. Allons-nous-en chacun chez nous. Il vaut mieux se soucier de ce qu'on est *chez* soi, que de ce qu'on est *chez* les autres. (Montaigne.) Porte, porte *chez* lui cette mâle assurance. (Corn.)

Notre siècle est fertile en sots admirateurs ;
Il en est *chez* le duc, il en est *chez* le prince.
(Boileau.)

Je sors de *chez* un fat qui, pour m'empoisonner,
Je pense, exprès *chez* lui m'a forcé de dîner.
(Id.)

— Il se dit par extension, du pays natal, du lieu qu'on habite ordinairement. Il part demain pour chez lui. Je retournerai bientôt chez moi. La guerre se fait *chez* vous et à vos dépens. (Pasc.) Il voulait qu'on allât attaquer les Macédoniens *chez eux*. (Boss.)

— Il signifie aussi Parmi. Chez nous, les modes se succèdent rapidement. Chez les Athéniens, chez les Grecs, il y avait telle coutume. Chez ce peuple barbare. La condition des comédiens était infâme *chez* les Romains, et honorable *chez* les Grecs. (La Bruy.) *Chez* nous, le soldat est brave, et l'homme de robe est savant ; *chez* les Romains, l'homme de robe était brave, et le soldat était savant. (Id.) L'hymen *chez* les Romains n'admet qu'une Romaine. (Rac.) Il entre dans les idées de votre caste de perpétuer l'ignorance *chez* le pauvre, afin d'y perpétuer la soumission. (G. Sand.)

L'ouvrage le plus plat a, *chez* les courtisans,
De tout temps rencontré de zélés partisans.
(Boileau.)

— Pris pour famille. L'empire était *chez* nous un bien héréditaire. (Corn.)

— Fig. En, dans, tant au moral qu'au physique. C'est chez lui une habitude. Chez la plupart des jeunes gens, tous les goûts sont des passions. On trouve chez les auteurs grecs des exemples de modération. Nous ne sommes jamais *chez* nous, nous sommes toujours au-delà. (Montaigne.)

Chez les amis, tout s'excuse ; tout passe ;
Chez les amants, tout plaît, tout est parfait,
Chez les époux, tout ennuie et tout lasse.
(La Fontaine.)

— Au service de. Ce domestique est chez un tel. Elle est femme de chambre chez la comtesse de.....

— Dans l'esprit de, dans la personne de, dans les ouvrages de, etc. On trouve *chez eux* une prévention établie contre les savants. (La Bruy.) Il se vante que l'honneur et la véritable piété ne résident que *chez* lui. (Mass.) Ah ! la raison *chez* vous perd ainsi son usage. (Corn.)

Cette dureté
Passera *chez* Sylla pour magnanimité. (Corn.)

— Cette prép., jointe à un pronom personnel, forme un nom substantif. Avoir un chez soi. Aimer son chez soi. Quand j'aurai un chez moi, je vous y recevrai. Il a maintenant un chez lui. Ils sentent leurs bourgeois qui ont pignon sur rue, et toujours un *chez-moi* à la bouche. (Pasc.)

— *Chez* est quelquefois précédé de la prép. *de*. Je sors de chez lui. Ils l'ont chassé de chez eux. Vivent, vivent, morbleu, les gens de *chez* nous, pour être francs et généreux ! (Dancourt.) || De la prép. *par*. J'ai passé par chez vous.

CHEZANANCE. s. f. (ét. gr., χίζω, aller à la selle ; ἀνάγκη, nécessité). Pharm. Onguent composé de miel et d'alun, dont on frottait le pourtour de l'anus, pour déterminer des évacuations abondantes et douloureuses.

CHÈZE (LA). Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Loudéac (Côtes-du-Nord) ; 450 hab.

CHÉZÉ. s. f. Ornith. Espèce de mésange appelée aussi Nonnette.

— Féod. Mesure de terre accordée, par préciput, au fils aîné, dans les possessions féodales.

CHIAÏ-CATAI. s. m. Bot. Genre de plantes, de la famille des champignons.

CHIAMÈLE. s. m. Erpét. Genre de sauriens, de la famille des scinques.

CHIANTOTOTL. s. m. Ornith. Oiseau du Mexique, de la taille de l'étourneau.

CHIAOUX. s. m. (corruption du mot turc *tchaouch*, envoyé.) Espèce d'huissier chez les Turcs. Le Grand-Seigneur envoie ordinairement un chiaoux en ambassade auprès des autres princes de sa domination.

Le *chiaoux*, homme de sens,
Lui dit : Je sais par renommée
Ce que chaque électeur peut de monde fournir.
(La Fontaine.)

— *Orta-chiaoux*. Second officier des janissaires, chargé de faire exécuter les sentences des capitaines contre les soldats coupables, car les soldats ont en Turquie le privilège d'être jugés par leurs propres officiers. || *Chiaoux-baschi*. Maître des requêtes, introducteur des ambassadeurs, qui, en l'absence du grand-vizir, préside le tribunal suprême, et rend la justice au peuple.

CHIAPA (État de). Géogr. Une des vingt-quatre divisions de la confédération mexicaine ; ch.-l. Chiapa de los Españoles ou Ciudad-réal : c'était jadis une prov. de Guatimala. Climat varié, sol fertile ; volailles, chevaux, beaucoup de beaux oiseaux, etc.

CHIAPANAIS, AISE. s. Géogr. Habitant de l'État, de la province de Chiapa.

— adj. Qui appartient à la province de Chiapa ou à ses habitants.

— *Langue chiapanaise*. Une de celles qu'on parle dans le royaume de Guatimala.

CHIARAMONTE (Barnabé). V. PIE VII.

CHIARTES. s. m. pl. (pr. *ki-ar-te* ; du gr. χίαρτος, formé en χ) Chir. Sorte de bandage ainsi nommé, parce qu'il ressemble à la lettre χ des Grecs.

CHIARVATAR. s. m. Officier public en Perse, espèce de percepteur, chargé de lever un droit sur les personnes et sur les marchandises.

CHIASME. s. m. (pr. *ki-a-sme* ; du gr. χιασμός, croisement). Diplom. Croix marginale en forme d'un χ. Le chiasme marque que l'on désapprouve le passage auquel il s'applique.

— Rhétor. Figure de rhétorique composée d'une double antithèse, dont les termes se croisent, le premier correspondant au dernier, et le second au troisième.

— Anat. Rencontre de deux nerfs optiques qui se croisent dans le crâne.

CHIASOGNATHE. s. m. (pr. *ki-a-so-gna-te*, ét. gr., χιάζω, je forme le χ ; γνάθος, mâchoire). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des lamellicornes, fondé sur une seule espèce trouvée d'abord dans l'île de Chiloé, et ensuite dans les environs de Valparaiso.

CHIASSE. s. f. Écume de métaux. Chiasse [illegible] de fer, de cuivre, etc. La chiasse de fer est ce qu'on appelle *mâchefer* dans les petites forges, *ornes* dans les grandes, et *scorie* parmi les savants.

— *Chiasse de mouche, de ver*. Excréments de la mouche, du ver.

— Fig. et bass. On dit d'une chose et même d'une personne vile et méprisable, C'est de la chiasse, ce n'est que de la chiasse. Cet homme est la chiasse du genre humain. Voilà un plaisant homme à caractère, c'est la *chiasse* du paradis. (Trév.)

CHIASTOLITHE. s. m. (pr. *ki-a-sto-li-te* ; ét. gr., χιαστός, en croix ; λίθος, pierre). Minér. Syn. de l'Andalousite, macle dont les cristaux offrent sur leur coupe transversale l'apparence d'une croix obliquangle ou d'un X.

CHIAVARI. (pr. *ki-a-va-ri*). Géogr. Ville des États Sardes, ch.-l. de la prov. du même nom, dans la division de Gênes ; 7,000 hab. Patrie d'Innocent IV.

CHIAZOSPERME. s. m. (pr. *ki-a-sosperme* ; ét. gr., χιάζω, je place en croix ; σπέρμα, graine). Bot. Genre de la famille des papavéracées fumariacées. C'est une plante annuelle, indigène de l'Asie médiane.

CHIBADOS. s. m. Espèce de sorcier à Angola, toujours habillé en femme.

CHIBIE. s. m. Ornith. Genre formé sur une espèce de drongue du Népaul.

CHIBIGOUAZOU. s. m. Mamm. Un des synonymes vulgaires de l'ocelot.

CHIBOU. s. m. Bot. Grand arbre des Antilles, qui fournit abondamment une résine à laquelle on donne le même nom.

CHIBOUQUE. s. f. Pipe à long tuyau dont on se sert en Orient.

. . . La noble *chibouque* où brûle et s'évapore
La feuille réservée au seigneur du Bosphore.
(Barthélemy.)

CHIC. s. m. (pr. *chik*). Ornith. Nom qu'on donne en Provence à presque tous les oiseaux du genre bruant. Le chic jaune, le bruant commun, le chic gavotte ou moustache, le bruant gavoué ; le chic perdrix, le bruant proyer, le chic de roseaux, le bruant de roseaux.

— Peint. Terme usité dans les ateliers pour exprimer une certaine habileté jointe à un remarquable bonheur d'expression dans le maniement du pinceau. Il y a du chic là-dedans. || On le dit aussi du dessin. || Dans un sens analogue, on dit : Cet artiste a du chic, n'a pas de chic.

— Boiste est le seul qui donne aussi à ce mot l'acception populaire de Subtilité, finesse, et qui l'écrive *chique*, et il serait alors s. f. Cependant nous n'avons trouvé nulle part : Ce tableau a de la chique. Ce dessin a de la chique, etc.

— Le mot *chic* s'applique aujourd'hui à presque tous les genres de profession. Cet ouvrier n'a pas le chic. Cet instituteur a le chic pour avoir des élèves. Ce feuilletoniste a saisi le chic pour plaire à ses lecteurs. Cet avocat a le chic, etc. Il est peut-être inutile de faire observer que cette expression est de la dernière familiarité.

CHICA. s. m. Sorte de boisson forte des peuples américains, que l'on fait avec diverses sortes de plantes. Ont-ils mangé, ils s'endorment ; nous passons presque toute la nuit à moudre le maïs et à leur faire le *chica*. (Did.) Ils boivent leur *chica*, ils s'enivrent, et quand ils sont ivres ils nous traînent par les cheveux et nous foulent aux pieds. (Id.)

CHICA. s. f. Espèce de danse des nègres, qui ressemble assez au fandango des Espagnols. Le mot de *chica* une fois lâché, la salle d'office fut vide. (R. de Beauv.)

CHICABAUT. s. m. Mar. Sorte de boutdehors sur lequel on amarre la misaine des logres. On l'appelle aussi Boute-lof. || Longue et forte pièce de bois placée vers l'avant d'un navire pour lui servir d'éperon.

CHICALY. s. m. Ornith. Bel oiseau fort commun dans les bois de l'isthme de Panama.

CHICANDARD, ARDE. adj. (rad. *chicard*). Néol. pop. Augmentatif de Chicard. V. ce mot.

CHICANE. s. f. (du celt. *chic*, petit, de peu de valeur ; *chicanour*, homme qui cherche de petites difficultés). Abus des formalités de la procédure. Les ruses, les détours de la chicane. Les artistes sont dans l'usage d'exprimer la *chicane* par une vieille femme sèche et hideuse, qui dévore des sacs de papiers. (Noël.)

De *chicane* il épuisait l'art,
Payait maint avocat bavard.
(Lebrun.)

Là, sur des tas poudreux de sacs et de pratique
Hurle tous les matins une sibylle étique :
On l'appelle *Chicane*. (Boileau.)

— Se dit, par dénigrement, des procès en général. Aimer la chicane. Se plaire dans la chicane. Redouter la chicane.

La *chicane* est un des fléaux
Que renfermait la boîte de Pandore.
(Royou.)

— Fam. et par dénigrement. *Gens de chicane*. Les praticiens subalternes, les huissiers, les avoués, etc.

— Procéd. Subtilité captieuse en matière de procès. Voilà une étrange chicane. C'est pure chicane. Vous nous cherchez des chicanes. Les emprunts d'où naissaient les fainéantises, les [illegible], la chicane. (Boss.) Se ruiner les uns les autres par la *chicane*. (Fléch.) Lui souffle avec ces mots l'ardeur de la *chicane*. (Boil.)

— Par extens. et fam. Se dit de toute objection trop subtile, de toute argutie qu'on oppose à quelqu'un dans la discussion. Vos objections ne sont que des chicanes, de pures chicanes. A la honte des savants, une dispute de littérature dégénère bien souvent en *chicane* et en injures. (De Vill.) Embarrasser une chose claire par des *chicanes* de chronologie. (Boss.) Les plaintes de délicatesse réveillent, celles de *chicane* fatiguent. (Fonten.)

— Mauvaise querelle, contestation que rien ne justifie. Vous me faites là une chicane, une mauvaise chicane. Chercher chicane à quelqu'un. Il lui cherche toujours chicane.

— Fig. et fam. Chagrin occasionné par une chose passagère, de peu d'importance. C'est une étrange *chicane* que lui fait ce rhumatisme. (Mad. de Sévigné.)

— Certaine manière de jouer au billard, au mail, à la paume. Jouer à la chicane.

— Art milit. *Guerre de chicane*. Escarmouche, petite affaire où les combattants se disputent le terrain pied à pied, en marches et en contremarches. Souvent pour les *chicanes* de guerre bien conduites il faut plus d'activité, plus de vigilance, plus d'habileté, que pour des actions plus brillantes. (Bardin.) Le local du pays n'admettait point de guerre de *chicane*. (Napol.)

— Fortif. Petits ouvrages faits pour disputer le terrain et le défendre pied à pied.

— Les poëtes personnifient la chicane. La *Chicane* en fureur mugit dans la grand'salle. (Boil.) Je vois hurler en vain la *Chicane* ennemie. (Id.) La *Chicane* semble animer les ressorts, etc. (Id.)

Déjà de tous côtés la *Chicane* aux abois,
S'enfuit au seul aspect de tes nouvelles lois.
(Boileau.)

— Syn. simp. Subtilité, contestation, dispute, discorde, tracasserie, vétillerie. || Épith. Mauvaise, injuste, subtile, longue, ennuyeuse, fatigante. || Périphr. L'art de la chicane. L'hydre de la chicane. Le labyrinthe de Thémis.

— Syn. comp. CHICANE. CHICANERIE. DISPUTE. TRACASSERIE. *Chicane*, querelle de mauvaise foi fondée sur des subtilités ou des prétextes. Cette *chicane* a duré une année entière, pendant laquelle il m'a fait toutes sortes de *chicaneries*. *Dispute*, contestation faite de bonne foi sur des motifs justes ou que l'on croit tels. *Tracasserie*, suite d'attaques mal fondées, et qui portent sur des bagatelles.

CHICANÉ, ÉE. part. pass. du v. Chicaner. Il s'emploie aussi adjectiv. Ce procès a été longtemps chicané. Affaire chicanée.

CHICANER. v. n. 1re conj. (rad. *chicane*). User de chicane en procès. Cet avoué ne fait que chicaner. Cet homme est habile dans l'art de chicaner, il ne fait que chicaner.

— Par extension. Se servir de subtilités captieuses, de détours, faire des contestations, élever des prétentions mal fondées. Vous chicanez sur tout. Il ne fait que chicaner au jeu. Les hérétiques ne répondent pas aux arguments, mais ils chicanent. L'esprit de pédanterie met son plus grand plaisir à *chicaner* sur les petites choses et à contredire, surtout avec une basse malignité. (Nic.) Des citoyens parjures qui ne voulaient pas leur tenir parole, ou qui *chicanaient* sur leurs serments. (Boss.) Mon cousin l'avocat n'est donc pas encore las de *chicaner* ? (Louis XV.)

— v. a. Intenter un procès à quelqu'un mal à propos. Cet homme chicane tous ses voisins.

— Reprendre, critiquer sans raison et sur des bagatelles. Chicaner un auteur, un ouvrage. Il ne faut pas chicaner les poëtes sur des vétilles. Il ne faut pas *chicaner* un écrivain enjoué, qui, dans une débauche d'esprit, dit des folies pour se réjouir. (Bouh.) Il y a quelques répétitions dans le cours de la pièce, mais elles sont toujours accompagnées de circonstances différentes et si naturelles ou si piquantes, qu'on aurait tort de *chicaner*. (Grimm.)

— Fig. et fam. Fâcher, chagriner, en parlant d'une chose peu importante. Cela me chicane. Cette affaire, qui n'est cependant qu'une bagatelle, ne laisse pas de le chicaner. Son rhumatisme le chicane depuis longtemps. Cette nouvelle me chicane.

— On dit d'un accusé qui se défend bien : Il chicane sa vie à la justice. Je ne sais pas *chicaner* ma vie, disait le duc de Montmorency, décapité sous Louis XIII, après avoir lu, et le déchirant, un mémoire de ses amis sur les moyens de prolonger son procès. (***)

— Art milit. *Chicaner le terrain*. Le disputer pied à pied. Ce capitaine ne s'est retiré qu'après avoir chicané pied à pied le terrain. Il ne quittera pas aisément la place, il chicanera le terrain.

— Mar. *Chicaner le vent*. Prendre le vent en louvoyant, en faisant plusieurs bordées, tantôt d'un côté, tantôt de l'autre. Ce navire chicane le vent. Un navire qui chicane le vent diminue son sillage et augmente sa dérive. *Chicaner* le vent est une mauvaise habitude des matelots qui tiennent le gouvernail. (J. Lecomte.) La fausse route que suit un bâtiment qui *chicane* le vent lui est imposée par un vent contraire. (Id.) Portez bon plein, timonier : ne *chicanez* pas le vent ! (Id.)

— Se chicaner, v. pr. et récipr. Se chercher querelle à soi-même ; se quereller mutuellement. Ces enfants se chicanent sans cesse. Pourquoi vous chicanez-vous toujours ? Le précepte d'Ovide, de *se chicaner* soi-même sur les appas de ce qu'on aime, est souvent assez inutile. (Bouh.)

CHICANERIE. s. f. (rad. *chicane*). Mauvaise difficulté, tour de chicane. Ce n'est qu'une chicanerie, une pure chicanerie. Vous me faites mille chicaneries. Au préjudice de cette noble et sacro-sainte *chicanerie*. (Eutrapel.)

— Art milit. Il se dit dans le même sens que *chicane*. Que de chicaneries de la part de l'ennemi ! Il use de toutes sortes de chicaneries.

— M. Nap. Landais veut qu'on écrive *chicannerie*, qu'il dit être plus conforme au génie de la langue. Mais alors il faudrait écrire *chicanne*, et avec deux n toutes les personnes du verbe *chicaner* dont le n est immédiatement suivi d'un *e* muet, ce qui, à notre avis, serait absurde.

CHICANEUR, EUSE. s. (rad. *chicane*). Celui, celle qui chicane, qui aime à chicaner, à plaider, principalement en affaires. C'est un chicaneur. Un grand chicaneur. Vous êtes une chicaneuse. La Normandie fournit beaucoup de chicaneurs.

— Se dit aussi d'une personne pointilleuse, qui veut trop raffiner, qui est trop difficile à contenter. Il ne faut pas être trop chicaneur en amour. C'est un chicaneur insupportable. Il y a des amitiés *chicaneuses* qui s'alarment de tout, et qui s'offensent d'un regard froid ou d'un visage mystérieux. (Bell.) Il est bon d'être délicat, mais il ne faut pas être *chicaneur*. (Fontenelle.)

— Il est aussi adj. Homme chicaneur. Esprit chicaneur. Je ne vis jamais de femme plus chicaneuse que vous.

CHICANIER, IÈRE. s. (rad. *chicane*). Celui, celle qui chicane, qui conteste, qui vétille sur les plus petites choses. C'est un chicanier, un vrai chicanier. Vous êtes vraiment par trop chicanière. Votre sœur est bien chicanière.

— On a dit : *Cela est chicanier*, pour, Cela est embarrassant, difficile, vétilleux.

— Il s'emploie aussi adject. Quel homme chicanier ! Je n'aime pas une femme chicanière.

Eh bien ! alors décochez, comme Émile,
Sur maint abus un couplet *chicanier*.
(E. Debraux.)

CHICANOUX. s. m. pl. (rad. *chicane*). C'est le nom que Rabelais donne aux gens de palais.

CHICARD, ARDE. adj. Néol. Se dit, parmi le peuple, de ce qui est beau, en quelque genre que ce soit. Un habit chicard. Un bal chicard. Une tenue chicarde. Il a fait une action chicarde. Avoir des manières chicardes. Le fait est qu'il est soiffard et crânement *chicard*. (E. Sue.) Qu'est-ce qu'il médite ? Un pas *chicard*. (Id.)

CHICARDER. v. n. 1re conj. (rad. *chicard*). Néol. pop. Faire le beau ; avoir une belle tenue. Vous chicardez trop. Voyez donc comme Lucile chicarde.

CHICASSOIS, CHICASSOISE. adj. et s. Nom d'une tribu indienne de l'Amérique du Nord. Lorsque les derniers froids étaient passés, les femmes séminoles, *chicassoises*, s'armaient d'une crosse de noyer et mettaient sur leur tête des corbeilles remplies de semailles de maïs. (Chateaub.)

CHICHE. adj. des 2 g. (du celt. *chic*, petit, de peu de valeur, qui donne peu, avare, tenace, dur). Trop ménager, qui craint de dépenser ce qu'il faudrait, avare. Que vous êtes chiche ! Il est bien chiche. Votre maîtresse est bien chiche. Elle est si chiche ! Oh ! il n'en était pas *chiche* de couronnes, l'empereur. (E. Sue.) On m'accuse d'être *chiche* ; cependant je fais trois choses bien éloignées de ceux qui n'agissent que chichement : je fais la guerre, je fais l'amour, et je bâtis. (Henri IV.)

— Fig. et fam. *Être chiche de ses paroles, de ses pas, de ses peines*, etc. N'aimer guère à parler, à agir pour les autres, etc.

— Il signifie aussi Chétif, mesquin. La moisson sera chiche. Quelle chiche récompense ! Il nous a donné un repas passablement chiche.

— Prov. *Il n'est festins que de gens chiches.* Les personnes qui vivent avec beaucoup d'épargne sont celles qui aiment à étaler le plus de magnificence dans les occasions d'éclat.

Belle leçon pour les gens *chiches !* [vus
Pendant ces derniers temps combien en a-t-on
Qui du soir au matin sont pauvres devenus,
Pour vouloir trop tôt être riches.
(La Fontaine.)

|| *Il n'est pas riche qui est chiche.* || *Les plus riches sont les plus chiches.*

— S'empl. substantiv. Le chiche. Les chiches. Ce que *chiche* épargne, large le dépense. (Prov.)

— Bot. *Pois chiche*. Plante de la famille des légumineuses. || Le fruit de cette plante, qu'on nomme aussi *pois gris*. Farine de pois chiches. Les cafetiers font rôtir les pois chiches et les substituent au café.

— Syn. comp. CHICHE. LADRE. Le *chiche* évite la dépense, dans la crainte de diminuer ce qu'il a, parce qu'il y est attaché ; le *ladre*, parce qu'il veut amasser, et qu'en dépensant il s'éloigne de ce but.

CHICHE-FACE. s. m. Se dit, en style burlesque, d'une personne que l'avarice rend maigre.

CHICHEMENT. adv. (rad. *chiche*). D'une manière chiche, avec avarice. Vivre chichement. Donner chichement. Vous récompensez bien chichement les services qu'on vous a rendus.

Le galant pour toute besogne
Avait un brouet clair, il vivait *chichement*.
(La Fontaine.)

CHICHETÉ. s. f. (rad. *chiche*) M. Nap. Landais dit : « Mot forgé qui est synonyme d'Avarice. » Il se trompe ; il signifie bien avarice, mais il n'est point forgé, nos pères s'en sont servis, et pour notre compte, nous sommes fâché qu'on l'ait laissé vieillir, car il était joli et expressif.

CHICHIMÈGUES. s. m. pl. Géogr. Nom collectif de plusieurs peuplades indiennes du Mexique.

CHICKRASSI. s. m. (nom indien). Arbre de l'Inde, de la famille des cédrélacées.

CHICLANA. Géogr. Ville d'Espagne (Séville) ; 8,000 hab. Eaux minérales. Bataille entre les Français et les Anglais, 1811.

CHICON. s. m. Bot. Laitue romaine, plante potagère. || Cœur de la laitue.

CHICORACÉ, ÉE. adj. Conchyl. Se dit d'une coquille univalve, dont le bord gauche offre une dilatation divisée en plusieurs pointes de forme diverse. Murex chicoracé.

— Bot. Qui appartient à la famille des chicoracées. Les plantes chicoracées.

— CHICORACÉES. s. f. pl. Bot. Famille de plantes dicotylédones monopétales synanthérées, laiteuses et à fleurs composées, dont la chicorée est un des genres les plus remarquables. Les laitues appartiennent à la famille des chicoracées.

— S'emploie aussi au singulier. Le pissenlit est une chicoracée.

CHICORÉE. s. f. (du lat. *chicorium*, nom que les anciens paraissent avoir appliqué à l'*endive*, en réservant celui de *seris* pour la chicorée sauvage). Bot. Genre de plante potagère, de la famille des chicoracées et de la syngénésie polygamie égale, qu'on met ordinairement au pot et dans les salades. Chicorée blanche. Chicorée sauvage. Une salade de chicorée. Sirop de chicorée. Eau de chicorée. Chicorée aquatique. Ragoût de chicorée à la bonne femme. Chicorée au grand jus. Chicorée à la crème. Chicorée au velouté.

Ainsi, loin du soleil, dans nos celliers captive,
Pâlit la *chicorée* et se blanchit l'endive. (Del.)

— On a cherché à substituer au café la racine de chicorée sauvage torréfiée, et on a célébré dans le temps cette substitution. Plusieurs personnes même s'en servent encore ; les limonadiers surtout en font, en général, un fréquent et frauduleux usage. La chicorée a des vertus salutaires, il est vrai, mais on ne fait pas assez attention que la torréfaction les lui fait perdre, tandis qu'elle les développe dans le café.

— Jeux de cartes. Se dit des cartes de celui qui a en main trois ou quatre atouts, parmi lesquels doivent se trouver nécessairement les deux as de la couleur noire et le neuf de la rouge.

CHICORÉE DE MER. s. f. Bot. Nom vulgaire de plusieurs espèces du genre ulve, qui, sur quelques parties de notre littoral, sont mangées avec avidité par les bêtes à cornes.

CHICORÉE FRISÉE. s. f. Moll. Nom vulgaire du murex rameux, type du genre chicoracé.

CHICOT. s. m. (du celt. *chic, chiket*, petit, découpé, haché). Ce qui reste hors de terre d'un arbre qui a été cassé par le vent ou coupé. Cette forêt est pleine de chicots.

— Morceau de bois mort qui est sur une branche ou sur une souche.

— Petit morceau de bois rompu. Son cheval s'est mis un chicot dans le pied.

— Fam. Petit morceau d'une dent rompue qui reste dans la gencive. Il m'a arraché une dent, mais il m'en a laissé un chicot. Oui, il m'a ôté la dent qui me faisait mal, mais il m'a laissé un fier *chicot*. (De N.)

— Blas. Bâton noueux ; rejeton d'arbre, soit des racines, soit du tronc, soit des branches.

— Bot. Genre de plantes de la famille des légumineuses, qui est composé de deux arbres, dont l'un faisait partie des bonducs, et l'autre a été décrit sous le nom d'*hypéranthère*. Le premier est le *chicot du Canada*, que l'on cultive dans les jardins à cause de la beauté de son feuillage ; le second est le *chicot d'Arabie*, qui en diffère peu.

— Hortic. Branche morte, vieille ou mourante, défectueuse sous tous les rapports, et couverte de chancres.

— Peint. Pointe d'arbre à peu près comme un if, ou comme un palmier.

— Vétér. Nom d'une maladie qui survient aux chevaux.

CHICOTER. v. n. 1re conj. (du celt. *chic*, petit ; *chiket*, découpé, haché). Pop. On dit plutôt *chicaner*. (V. ce mot.) Contester sur des choses de peu d'importance, sur des bagatelles. Ce ne sera jamais fait qui voudra *chicoter* tous les mots, ce que Cicéron appelle : *Verba aucupari*. (Tabourot.)

— Pop. S'emploie aussi dans le sens de Manger, grignoter. Qu'est-ce que tu chicotes ?

CHICOTIN. s. m. (par corrupt. de l'aloès [illegible]) dont les nourrices se frottent les bouts du sein, quand elles veulent sevrer les enfants.

— On dit d'une chose, qu'*elle est amère comme chicotin*, *comme du chicotin*, pour indiquer qu'elle est d'un goût très amer.

— Fig. Tout ce qui est dur, pénible à supporter, tant au moral qu'au physique.

Mais, dans les fers, loin d'un libre destin,
Tous les bonbons ne sont que *chicotin*.
(Gresset.)

— Bot. Herbe d'un goût âcre et amer. || Chair d'une courge sauvage fort amère.

— Pharm. *Dragées de chicotin*, ou simplement *chicotin*. Dragées fort amères, où l'on a mêlé du chicotin.

CHICOTTER. v. n. 1re conj. Ce mot a été proposé par l'abbé de Marolles pour marquer le petit cri de la souris.

CHICQUERRE. s. m. Ornith. Nom sous lequel on a désigné une espèce du genre faucon

CHIÉ, EE. part. pass. du v. Chier. S'empl. adjectiv.

CHIE-EN-LIT. s. m. (pr. *chi-an-li*). Masque mal propre qui court les rues pendant les jours gras. Par extension, les enfants et les gens du peuple appellent ainsi, par raillerie, tous les masques, dans le temps du carnaval. Ce mot ne prend pas la marque au pluriel. Des chie-en-lit. Une troupe de chie-en-lit.

— *A la chie-en-lit!* Sorte d'exclamation de carnaval, par corruption de *Il a chié au lit*, qui se disait autrefois.

CHIEF, s. m. Il s'est dit autrefois pour Chef, tête.

Cheveux frangés par gente chevelure,
Racine et *chief* de belle créature.
(MAROT.)

CHIEN, CHIENNE. s. (du gr. κύων; en lat. *canis*). Mamm. Genre de mammifères carnassiers digitigrades, famille des vulpiens. Quadrupède domestique, le plus familier, le plus docile et le plus intelligent de tous les animaux. Gros chien. Petit chien. Chien hargneux, enragé, fou. Chien de berger. Chien de Terre-Neuve. Le museau, les pattes d'un chien. Les aboiements d'un chien. Chien de bonne garde, de basse-cour. Jeter un os à un chien. Cet aveugle est conduit par un chien. Dresser, châtier un chien. Meute de chiens. Coupler, découpler des chiens. Valet de chiens. Donner les chiens. Lâcher les chiens. Les chiens sont en défaut. Donner la curée aux chiens. Le chien, aimable autant qu'utile. Une chienne difforme. Autrefois un portier était logé un peu moins [illegible] qu'un *chien* de ferme. (L. Gozlan.) On [illegible] enfin, après avoir mangé le *chien* sacré. (Ch. [illegible]eaubr.) Le *chien* est celui de tous les animaux carnassiers dont l'espèce est la plus variée. (Buff.) Il semble que la nature ait donné le *chien* à l'homme pour sa défense et son *plaisir*. (Volt.)

Chose étrange, on apprend la tempérance aux [*chiens*,
Et l'on ne peut l'apprendre aux hommes.
(LA FONTAINE.)

Les *chiens* à qui son bras a livré Jezabel,
Déjà sont à ta porte et demandent leur proie.
(RACINE.)

Mon *chien* bondit, s'écarte, et suit avec ardeur
L'oiseau dont les zéphirs vont lui porter l'o-[deur.
(ST-LAMBERT.)

— En parlant du cri du chien, on dit qu'il aboie. On dit encore du petit chien, qu'il jappe.

— *Chien de chasse*. Celui qui sert pour la chasse; à neuf ou dix mois, on le fait rapporter, arrêter, aller à l'eau.

. . . . Les *chiens*, par le cor animés,
De plaisir haletants, et les yeux enflammés,
De leurs naseaux ouverts ont respiré la proie.
(THOMAS.)

— Chien courant. Chien basset. Chien braque. Chien terrier anglais. Chien terrier d'Écosse. Chien épagneul anglais ou blood-dog. Chien épagneul. Chien couchant ordinaire. Chien de garde. Chien mâtin. Chien barbet. Chien de Malte. Chien loup. Chien de Terre-Neuve ou terre-neuvien. Chien turc lévrier. Chien danois. Chien lévrier commun. Chien de Saint-Bernard. Chien de trait. Chien tournebroche. Chien traître, etc.

— *Chien savant*. Chien dressé à certains exercices qui semblent exiger plus que de l'instinct. Il y a eu des exercices de chiens savants. Elle était occupée à voir danser son *chien*. (Merc. de Fr.)

— *Chien de berger*. Sa taille est moyenne, et a les oreilles courtes et droites.

Telle du *chien* l'activité constante
De son troupeau gourmande la lenteur,
Et va chercher la brebis imprudente
Qui du buisson broute en passant la fleur.
(PARNY.)

— Chass. On emploie plusieurs espèces de chiens, et qui portent différents noms. Chiens allants. Chiens trouvants. Chiens batteurs. Chiens babillards. Chien à belle gorge. Chiens menteurs. Chiens vicieux. Chien bien coiffé. Chien buté. Chiens sages. Chiens de tête et d'entreprise. Chiens corneaux. Chien barreur. Chiens clabauds. Chien de change. Chien d'agail ou d'aiguail. Chien allongé. Chien armé. Chien épointé. Chien ergoté. Chien espié. Chien étruffé. Chien de haut jour. Chien qui a le nez fin. Chien de haut nez. Chien qui a [illegible]

Rompre les chiens. Les arrêter, les empêcher de suivre une voie.

— Fig. et fam. *Rompre les chiens*. Empêcher qu'une conversation qui pourrait avoir de fâcheuses suites, ne continue. Ils allaient s'emporter, mais j'ai su rompre les chiens. Il y a apparence que cette raillerie eût épuisé tous ceux qui étaient dans la chambre, si le poète n'eût rompu les *chiens*. (Scarron.) Si tu n'étais venu tantôt, j'allais tout découvrir. J'ai rompu les *chiens* fort à propos. (Brueys.)

— Fam. *Il est fait à cela comme un chien à aller à pied, nu-tête*. Il se dit d'un homme tellement accoutumé à faire une chose, qu'elle semble lui être naturelle.

— *Chien*, se dit, par injure et par mépris, des personnes et des choses. Quel chien de musicien! Quel chien de temps! Quelle chienne de vie! Il vous a fait là un beau chien de présent. Je suis au désespoir que vous ayez eu Bayssat par d'autres que par moi; c'est ce *chien* de Barbin qui me hait. (Mad. de Sév.) Scarron avait adressé un madrigal à la *chienne* de sa sœur, avec ce titre: A la *chienne* de ma sœur. S'étant brouillé avec elle, il changea le titre du madrigal, et mit: A ma *chienne* de sœur. (Merc. de Fr.) Je voudrais que tu te fisses rompre le cou, double *chien*. Que ne laisses-tu la porte ouverte? (Brueys.) Que ne vous défaites-vous aussi de cette *chienne* de maison? (Dancourt.)

— Fig. On dit d'un homme capricieux. Qu'il a été mordu par un chien enragé. Hélas! dit-elle, est-ce qu'il a été mordu par un *chien* enragé? (Mad. de Sév.)

— Par un insigne abus et une ingratitude révoltante, les écoliers des pensions et même ceux des colléges royaux, qui ne se piquent pas toujours de convenance, donnent le nom de *chiens*, de *chiens de cour*, à leurs maîtres d'études, à ces hommes si utiles, et souvent si recommandables, auxquels ils doivent la plupart du temps tous leurs succès, et qui les surveillent, ou plutôt qui les protégent pendant les récréations.

— Fig. et fam. *Cela ne vaut pas les quatre fers d'un chien*. Cela ne vaut absolument rien. || *C'est saint Roch et son chien*. Se dit de deux personnes qu'on voit toujours ensemble. || *Leurs chiens ne chassent pas ensemble*. Se dit de deux personnes qui ne vivent pas en bonne intelligence. || *Querelle de chien, bruit de chien, train de chien*. Grande querelle, grand bruit. || *C'est un métier de chien*. Se dit d'une profession, d'un travail qui donne beaucoup de peine et peu de profit. || *Traiter quelqu'un comme un chien*. Le traiter fort mal. || *Laisser quelqu'un comme un chien*. Le négliger beaucoup. *Etre las comme un chien, comme un vieux chien*. Etre accablé de fatigue, de lassitude. || *Entre chien et loup* désigne cette partie du soir où il fait encore assez clair pour voir les objets, mais où on ne peut pas les discerner si bien qu'on ne puisse prendre un chien pour un loup, ou un loup pour un chien. J'éclaircirai, autant qu'il me sera possible, l'*entre chien et loup* de nos bois. (Mad. de Sév.) Bautru, faisant allusion à ce proverbe, disait: J'ai rencontré une femme *entre chienne et louve*.

— Prov. *Il est comme le chien du jardinier, qui ne mange point de choux et n'en laisse point manger aux autres*. Se dit de celui qui ne peut ou ne veut pas se servir d'une chose et qui empêche les autres d'en user.

— Prov. et fig. *Il est là comme un chien à l'attache*. On le dit d'une personne dont l'emploi, le travail est fort assujétissant. || *Il est fou comme un jeune chien*. Se dit d'un jeune garçon étourdi et folâtre. || *Un chien regarde bien un évêque*. On ne doit pas s'offenser d'être regardé par un inférieur. || *Il n'est pas nécessaire de montrer le méchant au chien*. Il n'est pas besoin de signaler à un homme habile et vigilant les piéges qu'il doit éviter. || *Battre le chien devant le lion*. Châtier le faible devant le fort pour une faute que l'un et l'autre ont commise. || *C'est le chien de Jean de Nivelle, il s'enfuit quand on l'appelle*. C'est un homme qui s'éloigne, qui s'en va, quand on veut le retenir.

Ce n'était pas un sot, non, non, et croyez-m'en,
Que le *chien* de Jean de Nivelle.
(LA FONTAINE.)

|| *Il fait un temps à ne pas mettre un chien dehors*. || *Mener une vie de chien*. || *Vivre comme un chien*. || *Mourir comme un chien*. || *Qui m'aime aime mon chien*. || *C'est une charrue à chiens*. Se dit en parlant d'associés qui ne s'accordent pas. || *Il n'est chasse que de vieux chiens*. Les vieillards, à cause de leur expérience, sont plus propres au conseil et aux affaires. || *Les bons chiens chassent de race*, ou *bon chien chasse de race*. Ordinairement les enfants tiennent des mœurs et des inclinations de leurs pères. || *Chien qui aboie ne mord pas*. Les gens qui font le plus de bruit ne sont pas toujours les plus à craindre. || *Jamais à un bon chien il ne vient un bon os*. Une bonne fortune ne vient jamais à ceux qui en seraient dignes. || *Chien hargneux a toujours l'oreille déchirée*. Il arrive toujours quelque accident aux querelleurs. || *Quand on veut noyer son chien, on dit qu'il a la rage*, ou *Qui veut noyer son chien l'accuse de la rage*. || *C'est un chien au grand collier*. Se dit d'un homme qui a le principal crédit dans une compagnie ou dans une maison. || *Il mourrait plutôt quelque bon chien de berger*. Se dit d'un homme méchant et inutile qui est échappé [illegible] *os*. || *Il y a trop de chiens après l'os*. Se dit quand les associés d'une entreprise, d'une spéculation sont tellement nombreux que la part du profit ne peut être que fort petite. || *Faire le chien couchant*. Flatter quelqu'un, tâcher de le gagner par des soumissions basses et rampantes. On dit de même, *C'est un bon chien couchant*. || *Pendant que le chien pisse, le loup s'en va*. Le moindre retardement fait perdre l'occasion favorable. || *Il n'en jetterait pas sa part aux chiens*. Se dit d'un homme qui se croit bien fondé dans les prétentions qu'il a sur quelque chose. || *Jeter sa langue aux chiens*. Renoncer à deviner quelque chose. || *Il ne serait pas bon à jeter aux chiens*. Tout le monde le blâmerait, crierait après lui. || *Il vient là comme un chien dans un jeu de quilles*. Se dit d'un homme qui vient à contre-temps dans une compagnie. || *Recevoir quelqu'un comme un chien dans un jeu de quilles*. || *Il ne faut point se moquer des chiens qu'on ne soit hors du village*. Il faut se mettre à l'abri du danger avant de s'en moquer. || *C'est un beau chien s'il voulait mordre*. Homme d'un bel extérieur et qui paraît brave, mais qui ne l'est pas. || *C'est un chien qui aboie à la lune*. Se dit d'un homme qui crie inutilement contre un plus puissant que lui. || *S'aimer, s'accorder comme chiens et chats*. Etre toujours en dispute. || *Etre comme un chien à l'attache*. Etre dans une continuelle sujétion. || Style de l'Écriture: *C'est un chien qui retourne à son vomissement*. Se dit d'un pécheur qui retombe dans le vice, dans le crime. || *Cela n'est pas tout chien*. Cela n'est pas trop mauvais.

— Astron. *Grand Chien, Petit Chien*. Noms de deux constellations: la première, de l'hémisphère méridional, placée sous les pieds d'Orion, un peu vers l'occident; la seconde, de l'hémisphère septentrional, située entre l'Hydre et Orion. C'est dans la constellation du Grand Chien que se trouve la belle étoile que nous nommons *Canicule*, et que les Grecs appelaient Σείριος, Sirius. C'est le chien dont Minos, suivant la fable, fit présent à Procris, et celle-ci à Céphale, son époux, et que Jupiter plaça au ciel. Je ne te mettrai point près du *chien* de Procris. (Delille.)

Déjà le *Chien* brûlant dont l'Inde est dévorée
Vomissait tous ses feux sur la plaine altérée.
(DELILLE.)

|| *Chien de chasse*. Autre constellation de l'hémisphère septentrional.

— Ichthyol. *Chien marin* ou *chien de mer*. Poisson de mer cartilagineux du genre ou de la grande famille des squales, dont la peau est si rude que, lorsqu'elle est séchée, les menuisiers s'en servent pour polir leur ouvrage.

— Mamm. *Chien* se dit du genre de mammifères auquel appartient le chien. Le loup, le renard, le chacal, sont du genre chien, du genre des chiens. || *Chien volant*. Syn. de la Roussette commune.

— Mar. Sorte de grappin.

— Techn. La pièce qui tient la pierre d'une arme à feu. Le chien d'un fusil, d'un pistolet. || Les tonneliers appellent *chien* l'instrument qui leur sert à tenir assujéties les pièces qu'ils travaillent. || Espèce de caisse roulante traînée par des hommes, et qui sert dans l'exploitation des mines. || Brosse très-rude à l'usage des blanchisseuses. || Fer plat qui fait partie du métier à tisser.

— Hist. mod. Dans l'île de Ceylan, on ne donne aucun titre au roi; mais en lui parlant, on se dépouille, par respect, de la qualité d'homme; par exemple, s'il demande d'où l'on vient, on lui répond que son *chien* vient de tel endroit; s'il demande combien on a d'enfants, on lui répond que sa *chienne* a donné deux enfants à son *chien*.

— Hist. Au moyen âge, les chiens jouent un grand rôle dans les armées. L'histoire d'Angleterre est remplie de récits de grandes batailles dans lesquelles les chiens d'Écosse se distinguèrent. Olaüs Magnus a composé, dans le XVIe siècle, une histoire des mœurs et des guerres des peuples du Nord, dans laquelle il dit que les Finlandais dressaient habilement des chiens à combattre contre la cavalerie et à sauter au nez des chevaux; ceux-ci tombaient à terre vaincus par la douleur. Il rapporte aussi que Henri VIII, envoyant une armée auxiliaire à Charles-Quint, qui se disposait à combattre François Ier, mit à la solde du monarque espagnol quatre cents chiens anglais. L'expédition française de Saint-Domingue a renouvelé l'essai des chiens de guerre; mais par la fraude des vendeurs cet essai ne réussit pas. Une troupe de *chiens* de montagne avait rencontré d'autres *chiens* du camp ennemi, et leur donnait la chasse. (De Barante.) Les *chiens* de montagne des confédérés entamèrent l'action à l'encontre des *chiens* bourguignons. (Bardin.)

— Hist. anc. *Chiens indiens*. Chiens que les anciens peuples de l'Asie regardaient comme les plus grands et les plus forts, que les seigneurs persans et babyloniens entretenaient en grand nombre pour la chasse aux lions, et dont ils faisaient un grand commerce. Xerxès, dans son expédition, avait amené une quantité innombrable de chiens indiens.

— Le chien fut anciennement chez les Chinois, comme il l'est encore chez les Tartares, plus encore chez les habitants du Kamtschatka, et sur les bords de l'Oussouri, un des principaux moyens d'échange. Chez les uns ainsi que chez les autres, la chair de cet ani- [illegible] à Carthage, et comme elle l'est encore ailleurs. Aussi dans l'écriture chinoise, le caractère qui signifie chien est-il la base essentielle des caractères qui désignent le genre et presque toutes les espèces de quadrupèdes.

— Anc. législ. *Chien d'avoine*. Redevance seigneuriale qui consistait en une certaine quantité d'avoine, originairement destinée à la nourriture des chiens de chasse du seigneur.

— Prov. *On ne peut pas défendre le chien d'aboyer, ni le menteur de mentir*. || *Qui veut avoir bon serf ou chien, il faut qu'il les gouverne bien*. || *Tel maître, tel chien*. || *Jamais chien ne mordit l'Église qu'il n'enrageât*. Il s'est dit des hérésiarques, schismatiques et autres persécuteurs de l'Église, dont plusieurs sont morts furieux. || *Vous ressemblez à chien qui crie avant que la pierre ne soit tombée*. || *Chien affamé de bastonnade n'est intimidé*. || *Chien enragé ne peut longuement vivre*. || *Chien sur son fumier est hardi*. || *A mauvais chien on ne peut montrer le loup*. || *A méchant chien belle queue*. || *A petit chien petit lien*. || *Il ne faut pas donner le lard aux chiens*. || *Le chien ronge l'os parce qu'il ne le peut engloutir*. || *Le chien se défend quand on lui ôte un os*. || *Par petits chiens le lièvre est trouvé, et par les grands est happé*. || *Chien en vie vaut mieux que lion mort*. || *Les coups de bâton sont pour les chiens*. || *Un bon chien n'aboie point à faux*. Un homme habile n'a point recours à des expédients inutiles ou dangereux. || *Il faut flatter les chiens jusqu'à ce qu'on soit aux pierres*. Il faut patienter jusqu'à la chute du puissant qui vous persécute. || *Au chien qui mord il faut jeter des pierres*. Il ne faut pas avoir pitié des gens malfaisants. || *Il ne faut pas tuer son chien pour une mauvaise année*. On ne doit pas se désespérer pour une petite disgrâce. || *Jeter un os à la gueule d'un chien pour le faire taire*. Faire un présent à un homme avide et redouté pour acheter son inaction et son silence. || *Faire bras de fer, ventre de fourmi, âme de chien*. Se dit de ceux qui, poussés par la cupidité, travaillent rudement, se refusent la nourriture, et agissent de mauvaise foi. || *Écorcher son chien pour en avoir la peau*. Sacrifier une chose importante pour un petit bénéfice. || *On ne lui demande pas: Es-tu chien, es-tu loup?* Se dit d'un homme que l'on veut perdre. || *Il a crédit comme un chien à la boucherie*. Se dit d'un homme peu considéré. || *Si vous n'avez pas d'autre sifflet, votre chien est perdu*. Se dit à une personne dont la cause est mauvaise. || *Droit comme une jambe de chien*. Se dit d'une chose tortue, d'une jambe mal faite. || *Battre quelqu'un comme un chien*. || *Étriller quelqu'un en chien courtaud*. || *On le laisse comme un chien*. || *Etre las comme un chien*.

— Épith. Aboyant, hurlant, jappant, caressant, affectueux, fidèle, vigilant, soigneux, doux, apprivoisé, alerte, vif, courageux, hardi, sauvage, hargneux, dévorant, affamé.

— Le mot *chien* manque de noblesse, et ne peut tout au plus paraître que dans la poésie descriptive; cependant le génie, à l'aide de l'encadrement, a su l'élever à la hauteur de l'épopée et de la tragédie:

Le pâle Troyen tombe, et, sur le sol fumant,
Offre aux *chiens* affamés un horrible aliment.
(AIGNAN.)

Des lambeaux pleins de sang et des membres [affreux
Que des *chiens* dévorants se disputaient entre [eux.
(RACINE.)

L'Écriture dit que les *chiens* léchèrent le sang de Jézabel. Cette image était dégoûtante; le poëte a dit:

Dans son sang inhumain les *chiens* désaltérés.
(RACINE.)

Et l'élégance et l'harmonie ont ennobli les *chiens*.

Ulysse est de retour: ô spectacle touchant!
Son *chien* le reconnaît, et meurt en le léchant.
(DELILLE.)

Ici, c'est la simplicité même de l'expression qui en constitue la beauté. La noblesse n'est point dans le mot, elle est dans la chose même.

— Géogr. *Grotte du chien*. Située aux environs du lac d'Agnano, près de Naples. Elle est remplie d'un gaz carbonique délétère, qui ne pouvant guère s'élever qu'à un mètre au-dessus du sol, fait périr les animaux qui entrent dans cette grotte, tandis que l'homme n'y ressent aucun mal. || *Ile des chiens*. Ile de la Polynésie, ainsi nommée parce que ceux qui la découvrirent n'y trouvèrent d'autres habitants que trois chiens. || *Baie des chiens-marins* ou *de Dampierre*, en Australie, sur la côte O. de la Nouvelle-Hollande.

— Hist. *Ordre du chien*. Ordre militaire institué en 1109, par Bouchard IV de Montmorency, qui, vaincu par Louis, fils de Philippe Ier, vint à Paris, suivi d'un grand nombre de chevaliers portant tous un collier fait en façon de tête de cerf, avec une médaille où se trouvait gravé un chien, apparemment pour symbole de la fidélité qu'ils voulaient garder au roi dans la suite. On croit que c'est de là que la maison de Montmorency porte un chien pour cimier de ses armes.

CHIENAGE. s. m. Féod. Droit qu'avait un seigneur d'obliger ses vassaux à nourrir un certain nombre de chiens destinés à la chasse.

CHIEN CRABIER. s. m. Mamm. Espèce de sarigue.

CHIENDENT. s. m. Bot. Plante [illegible] qui jette une grande quantité de racines longues, déliées, traçantes, noueuses par intervalles, et entrelacées les unes dans les autres. Elle tire son nom de ce que les chiens se purgent en la mangeant et en la vomissant. Les racines de chiendent sont bonnes à faire de la tisane. Chiendent aquatique. Chiendent marin. Chiendent musqué. Chiendent queue de renard. Chiendent ruban. Chiendent à vergettes. Chiendent à brossettes.

— *Chiendent pied-de-poule*. Espèce de chiendent, dont la graine est connue dans le commerce sous le nom de *manne de Pologne*.

— Minér. *Chiendent fossile*. Nom que quelques auteurs ont donné à l'amiante.

— Nom vulgaire de l'asbeste flexible.

— *Chiendent* se dit quelquefois fig. et poét., pour une chose vile, de peu d'importance.

Quoi! le cèdre orgueilleux
Sur le Liban domine et touche aux cieux,
Et du *chiendent* l'on parlerait encore! (PARNY.)

CHIEN DES BOIS. s. m. Mamm. Un des noms du raton, quadrupède de la Guiane.

CHIEN DU MEXIQUE. s. m. Mamm. Un des noms de l'alco, petit animal domestique qui ressemble à nos petits chiens.

CHIEN-MARON. s. m. Quadrupède des Indes orientales, qui a la forme d'un grand chien et d'un mouton, mais sans laine. On en donne en ration sur les vaisseaux qui passent à Pondichéry ; il y en a des troupeaux sauvages et domestiques.

CHIENNÉE. s. f. Se dit vulgairement de la portée d'une chienne.

— Bot. Nom vulgaire du colchique.

CHIENNET. s. m. (dimin. de *chien*). Se disait autrefois et se dit encore dans certaines provinces pour Petit chien.

> Un beau petit *chiennet* couchant
> Qui ne lairra (laissera) poulaille en voie.
> (VILLON.)

CHIENNINE. adj. Qui appartient aux chiens. Montaigne a dit : D'une manière chiennine, à la manière des chiens.

CHIENNER. v. n. 1re conj. (rad. *chien*). Faire des chiens. Se dit des chiennes quand elles mettent bas. Votre chienne a chienné. Il est peu usité.

CHIEN RAT. s. m. Mangouste du Cap.

CHIEN VOLANT. s. m. Le galéopithèque. || Plur., des *chiens volants*.

CHIER. v. n. 1re conj. (du gr. χέζω, même signification). Ce verbe prend deux *i* à la première et à la seconde pers. pl. du prés. de l'ind. et du prés. du subj. *Je chie, tu chies, il chie, nous chions, vous chiez, ils chient.* Imparf. *Je chiais, tu chiais, il chiait, nous chiions, vous chiiez, ils chiaient.* Subj. prés. *Que je chie, que tu chies, qu'il chie, que nous chiions, que vous chiiez, qu'ils chient.* Se décharger le ventre des gros excréments. Il est bas.

— S'emploie quelquefois activ. au fig. Chier du musc. Sentir très-mauvais. Trivial.

— Prov. et fig. *Chier de peur.* Avoir excessivement peur. || *Cet homme a chié dans mes bottes.* Cet homme m'a trompé ; je ne me fierai plus à lui. On dit aussi dans le même sens : *Cet homme a chié dans ma malle jusqu'au cadenas.*

CHIEUR, EUSE. s. (rad. *chier*). Celui, celle qui chie, qui se décharge le ventre des gros excréments. Il est bas.

CHIFFE. s. f. (de l'ar. *schaffoun*, linge mince et usé). Nom que l'on donnait, dans les papeteries, aux vieux morceaux de linge qui servent à faire le papier ; on les nomme plus ordinairement aujourd'hui Chiffons. Papier de chiffe.

— Se dit aussi, par mépris, d'une étoffe faible ou mauvaise. Ce n'est que de la chiffe. Cela est mou comme chiffe, comme de la chiffe.

— *Balle de chiffe.* Balle à jouer, très-molle.

— Fig. et fam. On dit d'un homme d'un caractère faible, qui ne résiste à rien : *il est mou comme chiffe.*

— Syn. comp. CHIFFE. CHIFFON. *Chiffon* est le terme ordinaire ; *chiffe* est le terme de manufacture.

CHIFFLÉ, ÉE. part. pass. du v. Chiffler.

CHIFFLER. v. n. 1re conj. Siffler.

— Il était aussi actif, et le peuple s'en servait pour signifier Boire largement. Chiffler largement. Chiffler une bouteille. Il dit aujourd'hui *flûter*.

CHIFFON. s. m. (ét., V. CHIFFE). Morceau de vieux linge, de vieux drap. Le papier se fait ordinairement de chiffons broyés et réduits en pâte. Chercher, ramasser des chiffons. Vendre, acheter des chiffons. Elle a retrouvé son bonnet parmi de vieux chiffons. De *chiffons* ramassés dans la plus noire ordure. (Boil.) Ce n'est pas la mécanique qui fait le mauvais papier, c'est le mauvais *chiffon* et la mauvaise pâte. (Conat.)

— Il se met au sing. ou au plur., selon le point de vue de l'esprit. Il y a au moins 900 cuves dans le royaume, dont chacune emploie environ 40 milliers de *chiffon*. (Desmar.) Quelques fabricants distinguent jusqu'à neuf lots de *chiffons*, les superfins, les fins, les mi-fins, les moyens, etc. (Id.)

— Fig. et fam. On dit d'une personne très-mal vêtue [illegible]

— *Un chiffon de papier.* Morceau de papier froissé, sali ou déchiré.

— Fig. et fam. Écrit dont le contenu est sans valeur, sans importance. Ce n'est pas une quittance que vous me donnez là ; c'est un chiffon de papier.

— Un petit morceau de papier. Fais des allumettes avec ces chiffons de papier.

— Fig. et fam. Tout ajustement de femme uniquement destiné à la parure. Cette femme se ruine en chiffons. Elle dépense énormément pour ses chiffons.

— Personne qui a de l'enfantillage dans le caractère, dans les manières, ou des traits peu réguliers.

— Terme injurieux qu'on adresse à certaines femmes.

— Terme d'amitié dans la bouche d'une mère qui parle à sa fille encore enfant. Mon petit chiffon.

CHIFFONNADE. s. f. Art culin. Sorte de potage.

CHIFFONNAGE. s. m. (rad. *chiffonner*). Action de chiffonner. Draperies chiffonnées. Sainte Thérèse (statue du chevalier Bernin), dans un *chiffonnage* de draperies encore plus outré, n'a pas plus l'air d'une sainte que d'une sibylle. (Dupaty.)

CHIFFONNE. adj. f. Agric. On appelle branches chiffonnes celles qui sont grêles, mal constituées, et qui nuisent à l'arbre.

CHIFFONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Chiffonner. Il s'emploie adjectiv. Étoffe chiffonnée. À cette interpellation, le père Goriot regarda l'étudiant, et lui vit à la main la lettre *chiffonnée.* (Balzac.)

— Fig. Une femme d'esprit disait d'un homme tout d'une pièce : Cet homme-là aurait besoin d'être un peu *chiffonné.* (***)

— Fig. et fam. Avoir une petite mine chiffonnée. Avoir les traits petits et peu réguliers, mais fins et agréables à voir.

— Bot. Qui est ployé sans aucun ordre, comme les pétales de la punique avant leur épanouissement. Estivation chiffonnée. Cotylédons chiffonnés.

CHIFFONNER. v. a. 1re conj. (rad. *chiffon*). Bouchonner, froisser une étoffe. Chiffonner du linge, un habit, du papier. On a tout chiffonné mon habit.

— Fam. Déranger l'ajustement d'une femme. Le vent l'a toute chiffonnée.

— Fig. Un chef d'escadre ne riait jamais ; ses officiers lui en demandant la raison, il répondit : Je ne suis pas moins aise que vous, mais je n'aime point à me *chiffonner* le visage. (***)

— Fig. et fam. *Chiffonner une femme.* Prendre, se permettre des libertés avec elle. Jamais garçon ne me *chiffonnera.* (Vieille chanson.)

— Inquiéter, contrarier. Cette nouvelle me chiffonne.

— Syn. comp. CHIFFONNER. FRIPER. Ce qui est *fripé* a quelques plis irréguliers ; ce qui est *chiffonné* est tellement gâté par une multitude de petits plis irréguliers, qu'il ne peut plus être employé décemment.

CHIFFONNERIE. s. f. (rad. *chiffonner*). Souci, inquiétude de peu d'importance. Je veux éloigner toute *chiffonnerie* de ma tête et de mon cœur, pour être tout entière à vous et à moi. (Mme d'Épinay.)

CHIFFONNIER, ÈRE. s. (rad. *chiffon*). Celui, celle qui ramasse des chiffons par la ville. Les chiffonniers ne se bornent pas à ramasser des chiffons, ils réunissent tout ce dont ils peuvent tirer le moindre parti, les vieux papiers, les cartons, les os des animaux, etc. La plupart des chiffonniers de Paris font aussi le métier d'écorcheurs, et vendent aux émailleurs l'huile qu'ils retirent de la graisse du cheval. La hotte, le crochet, la lanterne d'un chiffonnier, d'une chiffonnière. D'un sale *chiffonnier* remplir l'indigne hotte. (Boil.)

— On comprend aussi sous ce nom tous ceux qui font le trafic de vieux chiffons, de linge, de vieux papiers, et autres substances destinées pour la fabrique des papiers et des cartons. Les chiffonniers vont acheter dans les villes et les villages des vieux chiffons.

— Fig. et fam. Celui, celle qui ramasse et débite sans choix tout ce qu'il lit ou entend dire par la ville. C'est un chiffonnier. Ce n'est qu'une chiffonnière.

> Comment nommer la rampante vermine
> Des *chiffonniers* de la double colline ?
> (VOLTAIRE.)

— Personne vétilleuse et tracassière.

CHIFFONNIER, ÈRE. s. Meuble à tiroirs dans lequel les femmes renferment leurs chiffons et tout ce qui sert à leurs ouvrages. M. N. Landais, qui ne veut que *chiffonnière* au féminin, est dans l'erreur. Boiste, il est vrai, est le seul dictionnaire, avec l'Académie, qui donne les deux genres à ce mot, et il a raison car les deux sont également en usage dans le commerce et surtout dans les salons.

CHIFFRE. s. m. (de l'hébr. *siphr*, rac. *saphar*, nombrer). Caractère dont on se sert pour marquer les nombres. Chiffres arabes, romains. Apprendre à connaître les chiffres. Écrire, tracer des chiffres. Une longue série de chiffres. Un chiffre bien fait, mal fait. Nombre exprimé par un seul chiffre, par deux, par trois chiffres. Ce fut sous le règne de Charlemagne que [illegible] *fres*, qu'ils tenaient des Indiens, et dont l'usage, beaucoup plus facile, fut peu à peu substitué à celui des *chiffres* romains. (Sall.)

— On connaît dans le système de la numération, trois sortes de chiffres : les chiffres arabes, dont on se sert généralement, tels [illegible] 1, 2, 3, 4, etc. ; un, deux, trois, quatre, les chiffres romains : I, un ; IV, quatre ; XX, vingt ; XL, quarante, etc. ; ce sont, comme on le voit, des lettres dites capitales employées pour la numération ; et les chiffres financiers, qui s'expriment en lettres italiques : *i* ou *j*, un ; *ij*, deux ; *iv*, quatre ; *vj*, six ; *xx*, vingt, etc.

— Autrefois on employait ce mot d'une manière absolue, pour désigner les chiffres en général. Apprendre le chiffre. Se tromper au chiffre. Mettre le chiffre au feuillet d'un registre.

— Il signifie quelquefois le Total d'une somme. Le chiffre du budget est augmenté de près du tiers. Faites moi connaître le chiffre de ce que je vous dois. Le chiffre de votre dépense m'effraie.

— Manière secrète d'écrire par le moyen de certains caractères, de certains mots dont on est convenu avec les personnes auxquelles on écrit. Écrire en chiffres. Changer de chiffre. Donner un chiffre. Avoir le secret du chiffre. Avez-vous terminé la note relative à l'affaire des médailles ? — Je finissais de la traduire en *chiffres.* (E. Sue.) || *La clef du chiffre.* L'alphabet dont on est convenu, et qui sert à chiffrer ou à déchiffrer les dépêches secrètes. || *Chiffre à simple clef.* Quand on se sert toujours d'une même figure pour écrire une même lettre. || *Chiffre à double clef.* Quand on change d'alphabet à chaque mot.

— Fig. Il se dit de certaines façons de parler que quelques personnes ont entre elles, et qui ne sont point entendues des autres. C'est un chiffre entre eux.

— Se dit encore de l'arrangement de deux ou de plusieurs lettres initiales de noms entrelacées l'une dans l'autre. Faire, tracer un chiffre. Graver un chiffre sur un cachet. Voilà un beau chiffre, un chiffre bien net. Ils ont gravé leurs chiffres sur l'écorce des arbres. Il n'a qu'un chiffre à sa voiture.

— Prov. et fig. On dit d'un homme nul, qui n'a ni considération ni importance, *C'est un zéro en chiffre.*

— Art milit. *Chiffre de pompon.* Sorte de chiffres en cuivre fondu, ayant 30 millimètres de hauteur ; ils s'appliquent au pompon du chako des compagnies de fusiliers de ligne, et sont indicatifs du numéro de la compagnie.

— Comm. Les marchands, ceux surtout qui font le détail, appellent *chiffres* ou *marques*, des chiffres ou autres caractères écrits sur des étiquettes de papier ou de carton qu'ils attachent aux marchandises pour en désigner le prix d'achat et de vente.

CHIFFRÉ, ÉE. part. pass. du v. Chiffrer. S'empl. adjectiv. Livre mal chiffré. Dépêche mal chiffrée.

— *Chiffré en angourisme.* Express. prov. souvent répétée dans Gautier de Coinsi pour signifier qu'Un homme a été trompé dans son attente, qu'il a mal fait de ne pas accepter ce qu'on lui offrait.

CHIFFRER. v. n. 1re conj. (ét., V. CHIFFRE). Compter avec la plume au moyen de chiffres. Apprendre à chiffrer. Cet homme chiffre bien. Ne savoir pas chiffrer. On peut être un sot, même en *chiffrant* comme Barême. (Noël.)

— Compter en général. Dans ce sens, il est populaire.

— Il est actif dans le sens de Numéroter, distinguer par des chiffres. Chiffrer les pages d'un livre, d'un registre.

— Écrire en chiffres. Chiffrer une dépêche. Votre excellence, pourquoi *chiffre*-t-elle ? (J.-J. Rouss.)

— Fig. On a dit autrefois entre écoliers : Avoir *chiffré* la messe, pour L'avoir manquée par sa négligence ; Avoir *chiffré* sa leçon en sa chambre, pour Avoir passé dans sa chambre le temps qu'on devait employer à entendre les leçons en classe ; Avoir *chiffré* la moitié d'un pain, pour L'avoir dérobée ; Avoir *chiffré* toute son épître sur Cicéron, pour L'y avoir entièrement pillée.

— S'emploie encore dans le sens de Chercher un expédient, combiner des mesures, des moyens d'action. Cette affaire me donne beaucoup à chiffrer, il y a de quoi chiffrer.

— Musiq. Indiquer par des chiffres écrits au-dessus ou au-dessous des notes de la basse les accords dont ces notes doivent être accompagnées. Chiffrer un accord. Chiffrer une sixte, une quinte.

CHIFFREUR, EUSE. s. (rad. *chiffre*). L'Académie ne donne pas le féminin de ce mot. Celui, celle qui chiffre, qui compte bien avec la plume. Vous êtes un habile chiffreur. Pour être bon arithméticien, il faut être habile chiffreur.

> Griffon est bon *chiffreur*, et tient pour sot
> Quiconque ne sait pas son art, qu'il croit suprême.
> (NOËL.)

CHIGNOLLE. s. m. Techn. Espèce de dévidoir à trois ailes, distantes, dans leurs parties les plus éloignées, de 40 cent. l'une de l'autre, et sur lequel l'ouvrier dévide les matières qu'il emploie, afin de les mesurer : chaque tour donne 120 cent., mesure de l'ancienne aune de Paris.

CHIGNON. s. m. (de *chaîne*, dont on a fait d'abord *chaignon*, et enfin le *chignon*). Le derrière du cou. Dans les mammifères et les oiseaux, c'est la portion du cou comprise entre la nuque et le commencement du dos. Quand on recevait quelqu'un chevalier de l'ordre de Saint-Michel, celui qui le recevait tirait son épée, et donnait un coup du plat sur le *chignon* du récipiendaire. (Sall.)

— Par extens. Partie de la coiffure formée par les cheveux de derrière relevés et retroussés en double, et dont les femmes couvraient leur chignon. Chignon natté. Chignon uni. Les chignons ne sont plus de mode.

> Mademoiselle, en faisant froide mine,
> Ne daigne pas aider à la cuisine ;
> Elle se mire, ajuste son *chignon*. (VOLT.)

CHICOMIER. s. m. Bot. Genre de la famille des combrétacées et de l'octandrie monogynie. Il renferme des arbrisseaux des régions chaudes de l'Amérique.

CHIHUAHUA. Géogr. Un des États-Unis mexicains, formé de l'ancienne intendance de Durango. Sa population est évaluée par les uns à 30,000 hab., et par les autres à 70,000.

CHIJERS. s. m. Anc. art milit. Machine de guerre dont on se servait au moyen âge. C'était une sorte de charpente pour attaquer les villes.

CHIKANGA. Géogr. Contrée de l'Afrique méridionale. Il y existe des mines d'or, dont les habitants échangent les produits avec les établissements portugais des bords du Zambèse.

CHILCANAUTHLI. s. m. Ornith. Sarcelle rousse à longue queue, du Mexique.

CHILCOTE. s. f. Bot. Une des quatre sortes connues du poivre de Guinée.

CHILDEBERT Ier, troisième fils de Clovis, eut en partage le royaume de Paris, et commença à régner en 511. Il se joignit à ses frères Clodomir et Clotaire Ier contre Sigismond, roi de Bourgogne, le fit périr avec sa famille, et démembra ses états, 524. Il tourna ses armes contre l'Espagne, prit Pampelune, et mourut à Paris, 558, sans enfants mâles. C'est lui qui fit bâtir Saint-Germain des Prés. || CHILDEBERT II, fils de Sigebert et de Brunehaut, succéda à son père dans le royaume d'Austrasie, 575. À la mort de son oncle Gontran, 593, il réunit à l'Austrasie les royaumes de Bourgogne, d'Orléans, et une partie de celui de Paris. Il mourut en 596, âgé de 26 ans, empoisonné, selon les uns, par sa mère Brunehaut ; selon d'autres, par Frédégonde. || CHILDEBERT III, dit *le Juste*, roi de France, fils de Thierry III, succéda, 695, à son frère Clovis III, à l'âge de 12 ans. Il en régna 16 sous la domination de Pepin le Gros, maire du palais, et mourut en 711.

CHILDEBRAND. Prince franc, fils de Pepin le Gros et frère de Charles-Martel. Quelques auteurs prétendent qu'il est la tige des rois de France de la troisième race ; d'autres, et c'est le plus grand nombre, soutiennent qu'il n'a jamais existé.

CHILDÉRIC Ier, roi de France, succéda à son père Mérovée en 457. Chassé à cause de la dissolution de ses mœurs, il se réfugia en Thuringe. Quelque temps après, il rentra dans ses états, et mourut en 481. || CHILDÉRIC II, deuxième fils de Clovis II, eut en partage le royaume d'Austrasie, 656. À la mort de Clotaire III, son frère aîné, 670, il réunit à sa couronne les royaumes de Bourgogne et de Neustrie. Il eut pour ministre le saint Léger. Bodillon, seigneur qu'il avait maltraité, l'assassina en 673. || CHILDÉRIC III, dernier roi de France de la première race, fils de Chilpéric II, fut placé sur le trône, 742, par Pepin le Bref, maire du palais, qui l'en fit bientôt descendre, l'enferma dans un couvent, et régna à sa place, 752. Childéric mourut quelques années après.

CHILDRÉNITE. s. m. Minér. Substance en petits cristaux jaunâtres ou brunâtres, qui sont des octaèdres rhomboïdaux, d'une dureté comparable à celle de l'apatite, et composée d'acide phosphorique, d'alumine et d'oxyde de fer.

CHILI. Géogr. État de l'Amérique méridionale, s'étend le long des côtes du Grand-Océan sur une longueur de 2,000 kil. environ et une largeur de 220 ; 1,500,000 hab. Capitale Santiago. Villes principales : Santiago, Valparaiso, San Felipe, Coquimbo, San-Fernando, Cauquenes, Concepcion, Valdivia et San-Fernando. Volcans presque toujours en éruption ; mines très-riches, or en abondance, argent, fer, cuivre, étain, etc. Les indigènes descendent de deux races distinctes, celle des Araucans ou Araucaniens, qui forment encore aujourd'hui un état indépendant (V. ARAUCANIENS), et celle des Puelches, qui habitent les montagnes et se distinguent par leur taille élevée. Avant la conquête des Espagnols, le Chili, soumis par les Incas, faisait partie de l'empire du Pérou. En 1778, tout le pays reçut le nom de capitainerie générale du Chili. En 1810, il secoua le joug de la métropole. Retombé sous la domination espagnole en 1814, il s'insurgea en 1817, et après la victoire de Maypo, avril 1818, qui assura son indépendance, il s'érigea en république, qui ne fut définitivement constituée qu'en 1826.

CHILI. s. m. Ichthyol. Nom spécifique de [illegible] se trouvant tous au Chili. Tels sont un spare, un pimélode, un mugiloïde, etc.

CHILIADE. s. f. (pr. *ki-li-ade*, du gr. χιλιάς, millier). Choses mises ensemble mille par mille. C'est ainsi qu'on disait une chiliade d'années, pour dire mille ans. Peu usité.

— Philol. *Les Chiliades.* Ouvrage en vers politiques de Jean Tzetzès, où sont racontés une foule de faits de la mythologie et de l'histoire, soit politique, soit littéraire, sans aucune liaison ni transition, et chacun sous un titre particulier. On l'a nommé Chiliades, à cause des divisions de mille en mille vers que les éditeurs ont établies.

CHILIANDRE. adj. des 2 g. (ét. gr. χίλιοι, mille ; ἀνήρ, homme). Qui contient mille hommes. Ce mot se trouve dans Rabelais.

CHILIANTHE. adj. f. (ét. gr. χίλιοι, mille, ἄνθος, fleur). Bot. Se dit d'une plante qui est couverte de fleurs sans nombre. L'[illegible] chilianthe.

CHILIARCHIE. s. f. (pr. *ki-li-ar-chi;* ét., V. CHILIARQUE). Hist. anc. Commandement du chiliarque ; troupe ou bataillon grec de mille hommes.

CHILIARQUE. s. m. (pr. *ki-li-arke ;* ét. gr., χιλιάς, millier ; ἀρχή, commandement). Hist. anc. Officier qui commandait un corps de mille hommes. C'est le nom par lequel les Grecs désignaient les tribuns militaires des Romains. || Chez les Perses, et plus tard chez les Macédoniens, le premier officier de l'armée, après le roi, s'appelait chiliarque. || Ce titre est en usage dans les troupes du nouveau royaume de Grèce.

CHILIASME. s. m. (pr. *ki-li-asme ;* ét., V. CHILIASTES). Hist. eccl. Croyance des chiliastes ou millénaires.

CHILIASTES. s. m. pl. (pr. *ki-li-aste;* du gr. χιλιάς, millier ; c'est à-dire millénaires). Hist. ecclés. Sectaires chrétiens du XIIe siècle, qui soutenaient qu'après le jugement dernier, les prédestinés demeureraient mille ans sur la terre et y jouiraient de toutes sortes de délices.

CHILIEN, IENNE. s. Géogr. Qui est né au Chili. Un Chilien. Nous rencontrâmes une Chilienne.

— adj. Qui appartient au Chili ou à ses habitants. La république chilienne.

CHILIMAS. s. m. pl. Géogr. Tribu indienne qui habite dans la province de Magdalena, Nouvelle-Grenade. Elle est redoutée des colons à cause de ses pillages et de ses dévastations.

CHILIOGONE. s. m. Géom. V. KILIOGONE.

CHILIOMBE. s. f. (pr. *ki-li-ombe;* ét. gr. χίλιοι, mille ; βοῦς, bœuf). Hist. anc. Sacrifice de mille bœufs ou de mille victimes.

CHILIOTRIQUE. s. m. (pr. *chi-li-o-tri-que;* ét. gr., χίλιοι, mille ; θρίξ, poil). Bot. Genre de plantes de la famille des composées ; c'est un arbrisseau originaire du détroit de Magellan.

CHILLAN. Géogr. District de la province de la Conception (Chili) ; 32,000 hab. Pays très-fertile ; moutons en grande quantité. || Rivière du Chili qui donne son nom au district. Cours de 334 kil. || Ch.-l. du district sur les bords du fleuve du même nom.

CHILLAS. s. m. Comm. Toile de coton à carreaux qui vient du Bengale et de quelques autres contrées des Indes.

CHILO. s. m. (du gr. χεῖλος, lèvre ; parce que les papillons ont les palpes très-développées). Entom. Genre de lépidoptères nocturnes, établi aux dépens du genre crambe, et ne renfermant qu'une seule espèce, remarquable par la longueur de ses palpes dirigées en avant en forme de bec.

CHILOCARPE. s. f. (ét. gr., χιλός, nourriture ; καρπος, fruit). Bot. Genre de la famille des apocynacées, établi sur deux plantes découvertes à Java, et encore peu connues.

CHILOCARPÉES. s. f. pl. (ét. gr., χεῖλος, lèvre, bord ; κάρπος, fruit). Bot. Groupe des hépatiques membraneuses gastérocarpées, dont le fruit est presque marginal.

CHILOCHLOÉ. s. m. Bot. Genre de plantes de la famille des graminées, établi aux dépens des alpistes.

CHILOCORE. s. m. Entom. Genre de coléoptères trimères.

CHILODIE. s. f. (ét. gr., χεῖλος, lèvre ; ὀδοὺς, dent). Bot. Genre de la famille des labiacées, formé sur un arbrisseau observé sur les côtes orientales de la Nouvelle-Hollande.

CHILODON. s. m. (ét., V. CHILODIE). Infus. Genre de la famille des trachéliens.

CHILOÉ (Archipel de). Géogr. Dans l'océan Pacifique, sur la côte du Chili, découvert par Mendoza en 1558, compreud 47 îles principales ; ch.-l. général, Castro. Climat chaud et humide, fréquents tremblements de terre, sol très-fertile, commerce actif avec le Chili, toiles, lainages, etc.

CHILOGLOSSE. adj. des 2 g. (ét. gr., χεῖλος, lèvre ; γλῶσσα, langue). Entom. Dont la langue forme une grande lèvre inférieure crustacée. || CHILOGLOSSES. s. m. pl. Syn. de Chilognathes.

CHILOGLOTTIDE. s. f. (ét. gr., χίλιοι, ...

mille des orchidées, établi pour une plante herbacée du Port Jackson

CHILOGNATHE. adj. des 2 g. (ét. gr., χεῖλος, lèvre ; γνάθος, mâchoire). Conchyl. Qui a un grand nombre de mâchoires. || CHILOGNATHES. s. m. pl. Famille de crustacés, premier ordre de la classe des myriapodes.

CHILOGNATHIFORME. adj. des 2 g. (ét. gr., χεῖλος, lèvre ; γνάθος, mâchoire ; μορφή, forme). Entom. Épithète donnée aux larves de coléoptères qui sont herbivores. Lucane chilognathiforme.

CHILOGRAMME. s. f. (ét. gr., χεῖλος, lèvre, γραμμα, ligne). Bot. Nom donné à une section du genre antrophyon, dans la famille des fougères. Cette section constitue le genre ptéropside.

CHILOLOBE. s. m. (ét. gr., χεῖλος, lèvre ; λοβος, lobe). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des lamellicornes, établi aux dépens du genre cétoine sur une seule espèce.

CHILOME. s. m. (du gr. χεῖλος, lèvre). Hist. nat. Extrémité labiale du nez des mammifères, prise collectivement avec la lèvre, quand elle est tuméfiée et humide.

CHILOMONADE. s. m. (ét. gr., χεῖλος, lèvre ; μόνος, seul). Infus. Genre de l'ordre des infusoires asymétriques, famille des monadiens, établi pour des animaux microscopiques. Ce genre renferme deux espèces, l'une trouvée dans une infusion de mousses, l'autre dans une infusion de sucre et de nitrate d'urée.

CHILON de Lacédémone. Un des sept sages, vivait vers l'an 600 av. J.-C. Il mourut de joie en voyant son fils couronné aux jeux olympiques.

CHILONE. adj. des 2 g. (pr. *ki-lo-ne ;* nom propre). Qui a de grosses lèvres. Tout le monde sait qu'on appelle *chilones* ceux qui ont de grosses lèvres, mais peu de personnes savent que cette expression tire son origine de *Chilon*, l'un des sept sages de la Grèce, qui les avait ainsi. (D. des origines).

CHILONYCTÉRIDE. s. m. (ét. gr., χεῖλός, lèvre ; νυκτερίς, chauve-souris). Mamm. Genre de chéiroptères, établi pour une espèce venue de l'île de Cuba, où elle paraît fort commune.

CHILOPLASTIQUE. s. f. (ét. gr., χεῖλος, lèvre ; πλάσσω, je façonne). Chir. Art de réparer les lèvres détruites.

CHILOPODE. adj. des 2 g. (pr. *ki-lo-po-de ;* ét. gr., χίλιοι, mille ; πούς, pied). Entom. Qui a des pieds innombrables. || CHILOPODES. s. m. pl. Famille de crustacés connue ordinairement sous le nom de millepieds, et de l'ordre des myriapodes.

CHILOPODIFORME. adj. des 2. g. Entom. Épithète donnée aux larves des coléoptères qui sont subhexapodes et qui ressemblent un peu à des scolopendres.

CHILOPODOMORPHE. s. m. (ét. gr., χίλιοι, mille ; πούς, pied ; μορφή, forme). Entom. Une des cinq grandes tribus dont se compose l'ordre des coléoptères.

CHILOPSIDE. s. m. (ét. gr., χεῖλος, lèvre ; ὄψις, apparence). Bot. Genre de plantes établi sur un arbrisseau du Mexique, et ne comprenant qu'une seule espèce.

CHILOPTÉRIDE. s. f. (ét. gr., χεῖλος, lèvre ; πτερόν, aile). Bot. Nom donné à une section du genre grammitide, de la famille des fougères.

CHILOSCHISTE. s. f. (ét. gr., χεῖλος, lèvre ; σχιστός, fendu). Bot. Genre de la famille des orchidées, établi pour une petite plante épiphyte du Népaul. On n'en connaît qu'une seule espèce, le chiloschiste usnéoïde.

CHILOSCYPHE. s. f. (ét. gr., χεῖλος, lèvre ; σκύφος, vase, calice). Bot. Genre des hépatiques, fondé sur un démembrement des jongermannes. Il comprend trois espèces à feuilles bidentées, dont le jongermanne polyanthe est le type.

CHILOSTIGME. s. f. (ét. gr., χεῖλος, lèvre ; στίγμα, stigmate, en botanique). Bot. Genre de la famille des scrofulariacées, formé pour une seule espèce découverte sur les parties montagneuses du Cordofan, en Afrique.

CHILOUCKS. s. m. pl. Géogr. Peuple de l'Afrique orientale qui habite les bords du Bahr-el-Abyadh, à l'extrémité est du Takrour, au-dessus des frontières de la Nubie.

CHILPELAGUA. s. m. Bot. Une des quatre sortes de poivre de Guinée.

CHILPÉRIC Ier, le plus jeune des fils de Clotaire Ier, reçut en partage le royaume de Soissons, en 561, mais il se rendit bientôt maître de Paris et régna seul. Son règne n'est qu'une suite de crimes, et il fut surnommé le Néron de son siècle. Il mourut assassiné par les ordres de sa femme Frédégonde et de Landry son amant, en 584. || CHILPÉRIC II, roi de France, 715-720, fils de Childéric II, fut élevé dans un monastère sous le nom de Daniel, et placé sur le trône en 715, par Rainfroi, maire du palais. Ayant eu l'imprudence d'attaquer Charles Martel, il fut vaincu, fait prisonnier, et ne conserva de la royauté que le titre.

— Diplom. *Lettres de Chilpéric.* Il se dit des quatre caractères dont Chilpéric Ier tenta d'introduire l'usage dans l'écriture. On croit que ces caractères avaient la valeur de l'*o* long, de l'*a*, du *th* anglais et du *w* de la même ...

CHIM. Abréviation du mot Chimie.

CHIM. s. m. Ornith. Un des noms vulgaires du nid de la salangène, oiseau de la Chine.

CHIMACHIME. s. m. Ornith. Nom d'une espèce d'oiseaux du genre caracara.

CHIMALTENANGO. Géogr. Gouvernement des États-Unis de l'Amérique centrale ; 60,000 hab. Ch.-l. Chimaltenango ou Sainte-Anne de Chimaltenango.

CHIMAPHILE. s. f. Bot. Genre de plantes de l'Amérique septentrionale, établi pour placer les pyroses, dont le stigmate est sessile et épais.

CHIMARRHIDE. s. f. (du gr. χίμαῤῥος, torrent ; qui croît le long des torrents). Bot. Genre formé sur un grand et bel arbre de l'Amérique tropicale, de la famille des rubiacées, de la pentandrie monogynie. Les créoles le nomment *Bois de rivière.*

CHIMAY. Géogr. Ville de Belgique (Hainaut), 3,000 hab. Toiles de coton, ardoisières, fonderies. Anc. principauté. || *Principauté de Chimay.* Hist. Principauté érigée par l'empereur Maximilien en faveur de la maison de Croy. En 1610, elle a passé dans la maison d'Aremberg.

CHIMAY (la princesse de). V. TALLIEN (Madame).

CHIMAZE. s. f. Bot. Synonyme de Chimophile.

CHIMBORAZO. Géogr. Fameuse mont. de l'Amérique du Sud, une des plus hautes de la chaîne des Andes (Nouvelle-Grenade), 6,520 mètres au dessus du niveau de la mer ; couverte de neiges éternelles, quoique presque sous l'équateur. Elle donne son nom à une province de la république de l'Équateur.

CHIM-CHIM-RUNG s. m. Bot. Arbre de la Cochinchine, avec lequel les tourneurs font des vases et d'autres ouvrages que l'on recouvre de vernis.

CHIMÈRE. s. f. (du gr. Χίμαιρα, nom de la montagne qu'habitait la Chimère). Myth. Monstre qui avait la tête d'un lion, le corps d'une chèvre, et la queue d'un dragon ; sa gueule béante vomissait des tourbillons de flammes et de feux. Bellérophon combattit la Chimère. Parmi les peintures d'Herculanum, on a trouvé l'Espérance allaitant une chimère. Et la *Chimère* en feu vomissant le trépas. (Lebrun.)

— Antiq. Assemblage bizarre de différentes parties d'animaux divers qu'on voit sur des pierres gravées et sur des bas-reliefs antiques. On l'appelle aussi Crylle.

— Fig. Imagination vaine et sans fondement. Avoir des chimères dans la tête. Vaines chimères. C'est une pure chimère. Une séduisante chimère. Vous vous créez des chimères. Il ne se repaît que de chimères. Voilà une belle chimère. C'est sa chimère. Traiter une prétention de chimère. L'espérance n'est qu'une chimère. Si vous ôtez aux hommes toutes leurs *chimères*, quel plaisir leur restera-t-il ? (Fontenelle.) Quelles *chimères* ne tombent pas dans l'esprit des hommes ! (La Bruy.) Lassé d'avoir couru longtemps après le songe et la *chimère*, on veut quelque chose de sûr et de réel. (Mass.) Je reconnus, mais trop tard, les *chimères* qui m'avaient abusé. (J.-J. Rouss.) Tous les hommes poursuivent ici-bas une *chimère :* la fortune, la gloire, l'amour, la poésie. (A. Houss.) L'ambition politique devint le stimulant de son intelligence et la *chimère* de sa vie. (G. Sand.)

Longtemps d'un vain fantôme embrassant la [*chimère*,
J'ai vu mon jeune âge égaré.
(B. LORMIAN.)

— On dit d'une personne qui enfante des projets plus flatteurs que sensés, *qu'elle se promène dans le pays des chimères.*

L'ennui pourtant m'a fort peu tourmenté,
Ayant toujours, grâce au ciel, existé
Dans l'heureux pays des *chimères.*
(DAIL.-DELATOUCHE).

— En parlant des origines fabuleuses auxquelles certaines familles veulent faire remonter leur nom, on dit : C'est la chimère de cette maison.

— Conchyl. Genre de coquilles bivalves.

— Géogr. Montagnes de la Turquie d'Europe, dans l'Albanie. Les habitants en sont encore fort peu civilisés.

— Ichthyol. Poisson du genre collorhynque. Il renferme deux espèces : la *chimère arctique*, qui a des plis poreux sur le museau, et se trouve dans la mer du Nord, où elle est connue sous le nom de *singe de mer* et de *roi des harengs ;* et la *chimère antarctique*, qui a le museau garni d'un long appendice, et qu'on nomme aussi *poisson-coq* ou *poisson-éléphant.*

— Syn. comp. CHIMÈRE. ILLUSION. Les *illusions* disent quelque chose de présent, d'actuel, de positif, en ce sens qu'elles font voir ou apercevoir les objets autrement qu'ils ne sont. Elles produisent immédiatement le plaisir qu'elles promettent. Les *chimères* sont un état fantastique. Elles disent quelque chose de vague, d'incertain, qui semble toujours fuir à mesure qu'on le poursuit, et qui échappe au moment où l'on croit le saisir.

CHIMÉRINE. s. m. Ornith. V. CÉROHYNQUE.

CHIMÉRIQUE. adj. des 2 g. (rad. *chimère*). Plein de chimères, d'imaginations vaines et ...

héros de romans, à force d'être parfaits, deviennent chimériques. (Fén.) L'égalité est à la fois la chose la plus naturelle et la plus *chimérique.* (Volt.) Enflant d'un vain orgueil son esprit *chimérique.* (Boil.) Je viens d'entretenir le plus bel esprit et le plus *chimérique* de mon royaume. (Louis XIV.)

— S'applique aussi aux espérances, aux craintes, aux prétentions qui n'ont aucun fondement solide, réel. Prétention chimérique. Dessein, projet chimérique. Crainte, espérance chimérique. Espoir d'un avenir chimérique. Un être chimérique. Des prédictions flatteuses et chimériques. Aventures chimériques d'un personnage de théâtre. Désirs chimériques. Perfection chimérique. Tout ce qui lui avait paru frivole et *chimérique* se montre et se réalise. (Mass.) Exempt de maux réels, il s'en forme de *chimériques.* (Id.) Leur objet principal n'était pas absolument *chimérique.* (Buff.)

— Se dit encore des imaginations qui ne se repaissent que de chimères, de futilités. Imagination chimérique.

CHIMÉRISER. v. n. 1re conj. Se forger des chimères. Ce mot se trouve dans Oudin, et a été employé par Fontenelle, mais il n'a pas encore fait fortune.

CHIMÉRITES. s. m. pl. Entom. Sous-tribu des lépidoptères crépusculaires, répondant à la tribu des atychides.

CHIMÉRODERME. s. m. (du lat. *chimæra*, chimère, et du gr. δέρμα, peau). Conchyl. Nom imposé aux coquilles du genre chimère. V. PINNE.

CHIMIÂTRE. s. m. (ét., V. CHIMIE). Médecin qui explique et traite les maladies d'après les lois de la chimie.

— adj. Épithète que l'on donne aux mauvais médecins chimistes.

CHIMIÂTRIE. s. f. (ét., V. CHIMIE.) Art de guérir les maladies par les remèdes chimiques.

CHIMIÂTRIQUE. adj. des 2 g. (ét., V. CHIMIE). Qui a rapport à la chimiâtrie.

CHIMIE. s. f. (du gr. χημεία, formé de χέω, je fonds. Les anciens l'ont appelée tantôt *pyrotechnie* ou *art du feu*, *chrysopée* ou *argyropée*, c'est-à-dire, *fabrication de l'or, de l'argent*, tantôt *science spagirique*, de deux mots grecs, σπάω, ἀγείρω, je sépare et je réunis ; on lui avait aussi donné le nom de χημία, science de Cham, parce que l'Égypte, où elle a été anciennement cultivée, a été quelquefois appelée *Terre de Cham*). Science qui a pour objet de décomposer, d'analyser, de purifier, de recomposer les corps mixtes, afin de découvrir l'action réciproque qu'ils exercent les uns sur les autres. Cours de chimie. Enseigner, étudier la chimie. Professeur de chimie. Termes de chimie. Expérience de chimie. Éléments de chimie. Depuis que la *chimie* est devenue une science certaine, on a pénétré très-avant dans la double nature des éléments dont notre corps est composé. (Bril.-Sav.)

Décomposant les éléments antiques,
La *chimie* a pour vous allumé ses fourneaux,
Et va vous découvrir des miracles nouveaux.
(CASTEL.)

— *Chimie philosophique.* Celle qui établit les principes et fonde toute la doctrine de la science. || *Chimie météorique.* Celle qui a pour objet tous les phénomènes qui se passent dans l'air. || *Chimie minérale.* Celle qui s'occupe de l'analyse de tous les fossiles, des eaux, des terres, des pierres, etc. || *Chimie végétale.* Celle qui traite de l'analyse des plantes et de leurs produits. || *Chimie animale.* Elle s'occupe des corps des animaux. || *Chimie pharmacologique.* Elle a pour objet tout ce qui tient à la connaissance, à la préparation et à l'administration des médicaments. || *Chimie manufacturière.* Celle qui s'applique à découvrir, rectifier, étendre, perfectionner, simplifier les procédés chimiques des manufactures. || *Chimie économique.* Celle qui a pour but de régulariser les procédés économiques pour assainir, chauffer, éclairer nos demeures ; pour préparer les vêtements, la nourriture, les boissons, etc.

— Épith. Docte, savante, bienfaisante, puissante, patiente, ingénieuse. || Périphr. La science hermétique. L'art, les mystères, les secrets d'Hermès. La science d'Hermès.

— Syn. comp. CHIMIE. ALCHIMIE. *Alchimie* signifie littéralement la *chimie* par excellence. On ne l'emploie aujourd'hui qu'en mauvaise part, et pour désigner le charlatanisme de ceux qui prétendent qu'on peut trouver le secret de faire de l'or.

CHIMIFICATION. s. f. (pr. *chi-mi-fi-ka-ci-on*). Principe qui transmet à une substance une consistance chimique.

CHIMIQUE. adj. des 2 g. (rad. *chimie*). Qui appartient à la chimie, qui est l'objet de la chimie. Moyen, procédé chimique. Composition chimique. Produits chimiques. Nomenclature chimique. Allumettes chimiques.

CHIMIQUEMENT. adv. D'une manière chimique. D'après les lois de la chimie. L'Académie a oublié d'enregistrer ce mot si usuel.

CHIMISME. s. m. (ét., V. CHIMIE). Ensemble de tout ce qui, dans les phénomènes naturels, est explicable par des changements de composition d'après les lois que la chimie a découvertes.

CHIMISTE. s. m. (rad. *chimie*). Celui qui sait bien la chimie, qui s'occupe de chimie, qui en ...

cellent chimiste. Les principes des chimistes. Lavoisier était un des plus honnêtes financiers, comme un des plus laborieux et des plus savants *chimistes* qu'ait eus la France. (S.) La république n'a pas besoin de *chimistes.* (Coffinal.)

— M. Nap. Landais fait ce mot des 2 genres, nous croyons qu'il a tort. L'étude de la chimie ne s'est point encore assez répandue parmi les femmes pour lui attribuer le genre féminin.

CHIM-MI-VU. s. m. Bot. Espèce de genet qui croît en Chine, dans les environs de Canton

CHIMOINE. s. m. Techn. Sorte de stuc ou ciment, formé de chaux faite avec des coquilles calcinées, qui par sa blancheur et le poli qu'il est susceptible de prendre, imite très-bien le marbre.

CHIMOMÉTRIE. s. f. (ét. gr., χημεία, chimie ; μέτρον, mesure). Calcul des éléments chimiques des corps.

CHIMONANTHE. s. f. (ét. gr., χειμών, hiver ; ἄνθος, fleur). Bot. Genre de la famille des calycanthacées, formé aux dépens du caly-

canthe précoce. Il fleurit en février ou en mars, et quelquefois même en décembre, de là son nom générique. On en connaît deux espèces, ce sont des arbrisseaux formant buisson, fort recherchés dans nos jardins.

CHIMOPHILE. s. f. (ét. gr., χειμών, hiver; φιλός, ami). Bot. Genre de la famille des éricacées, établi aux dépens du pyrole, et renfermant deux ou trois petits arbustes toujours verts, indigènes d'Europe et de l'Amérique boréale.

CHIMPANZÉ. s. m. Mamm. Nom vernaculaire du troglodyte noir, érigé en sous-genre par quelques auteurs. V. TROGLODYTE.

CHINA. s. f. Bot. Espèce de salsepareille qui croît en Chine. V. SQUINE.

CHINAGE. s. m. (rad. *chiner*). Techn. Action, art de chiner les étoffes. L'art de chiner les étoffes qui nous a été apporté de la Chine consiste à représenter dans le tissu un dessin quelconque, formé, non par un arrangement particulier ou une combinaison singulière des fils de la chaîne entre eux; ni avec ceux de la trame, comme dans les étoffes brochées, mais par un procédé tout différent. Pour chiner une étoffe, il faut donner aux fils de la chaîne des couleurs différentes, et disposer ces couleurs sur ces fils de manière qu'après que l'étoffe sera travaillée, elles y représentent un dessin. La *chinure* s'obtient par des variétés de couleurs ou de nuances dans le même fil. (Lenorm.)

— M. Nap. Landais ne donne pas ce mot si usuel, surtout dans nos villes manufacturières.

— Anc. cout. Droit payé pour les charrettes qui passaient dans les bois.

CHINALADAN ou **SARAC.** Dernier roi de Ninive, monta sur le trône 647 av. J.-C., se rendit méprisable par sa mollesse, et laissa les Scythes ravager ses États. Nabopolassar prit Ninive, 625 av. J.-C., et obligea Chinaladan à se donner la mort. Après lui, son royaume fut réuni à celui de Babylone.

CHINCAPIN. s. m. Bot. Nom d'une espèce du grand hêtre, arbre d'Amérique. || *Chincapin* ou *châtaignier nain de Virginie.* Arbrisseau de Virginie, dont les feuilles sont assez semblables à celles du châtaignier; son fruit est une amande renfermée dans une capsule épineuse.

CHINCHE. s. m. Mamm. Nom d'une espèce de mouffette du Brésil, qui exhale une très-mauvaise odeur. V. MOUFFETTE.

CHINCHILLA. Géogr. Ville d'Espagne (Murcie); 11,000 hab. Commerce de soieries.

CHINCHILLA. s. m. Mamm. Animal du Pérou, de la famille des rongeurs, de la grosseur d'un de nos petits lapins de garenne; fort estimé pour la beauté de son poil dont on fait des fourrures.

— L'Académie dit aussi *chincilla.* Nous avons consulté tous les auteurs spéciaux, interrogé plusieurs fourreurs, et nulle part nous n'avons trouvé ni ouï dire *chincilla.*

CHINCHILLIDES. s. m. pl. Mamm. Petite famille de rongeurs américains, comprenant les trois genres suivants: chinchilla ou triomyde, lagotis ou lagidion, lagostome ou viscache. Cette famille correspond au genre callomyde. On appelle aussi les chinchillides *callomyens.* V. ce mot.

CHINCHOURES. s. m. pl. Pêch. Filets pour la pêche des sardines.

CHINCOU. s. m. Ornith. Nom d'une espèce du genre vautour, le vautour moine.

CHINE. Géogr. On entend sous ce nom: 1° L'*empire chinois*, appelé par les indigènes *Ta-tching-koun* (le Céleste Empire); il forme un vaste et puissant état, situé dans l'Asie orientale; 340,000,000 d'hab., capitale Pékin, et de tout l'empire; 2° La *Chine* proprement dite, en chinois, *Tien-hia* (ce qui est sous le ciel), *Tchong-koue* (l'empire du milieu), *Tchong-hoa* (la fleur du milieu), le *Catay* des voyageurs du moyen âge, vaste contrée de l'Asie et partie principale de l'empire chinois, séparée de la Mongolie par une grande muraille de 2,500 kil., 170,000,000 d'hab. La Chine se divise en dix-huit provinces, chaque province se subdivise en départ. (*fou*); ceux-ci en arrond. (*tcheou*), et en districts (*hian*). Bien que les Chinois aient connu longtemps avant les Européens la boussole, l'imprimerie, la poudre à canon,

de perfectionner ces inventions. Leur littérature est riche, variée, surtout en fait d'histoire, de romans, de pièces de théâtre; nulle part les livres ne sont plus nombreux et à meilleur marché. L'écriture est une langue à part; elle exprime, non les sons, mais les idées; on y compte, dit-on, près de 100,000 caractères; très-peu de personnes les connaissent tous. Ce qu'il y a de certain, c'est que l'imprimerie royale, qui a fait récemment graver en Chine un corps complet de chinois, possède quarante-deux mille sept cents et quelques types. Le gouvernement est monarchique et absolu, mais tempéré par le droit de représentation accordé à certaines classes de magistrats et par l'obligation où est l'empereur de ne choisir ses ministres que dans le corps des lettrés et d'après des règles fixes. L'empereur est chef de la religion et de l'État. Les employés de l'État et les troupes sont payés moitié en argent, moitié en nature. On évalue les forces militaires à 750,000 hommes. Les Chinois donnent à leur histoire une antiquité merveilleuse; leurs annales ne comprendraient pas moins de 80 à 100,000 ans. Cependant on peut raisonnablement placer vers le XXXe siècle av. J.-C. l'existence de Fo-hi, leur premier législateur. L'empereur Mian-ning, surnommé Tao-kouang (*splendeur de la raison*), a tout récemment, 1840, déclaré la guerre aux Anglais, qui, malgré ses défenses, avaient importé de l'opium dans ses États. C'est la première guerre qui se soit allumée entre la Chine et une puissance européenne; elle s'est terminée par un traité de paix qui assure de grands avantages à l'Angleterre.

CHINE. s. m. Bot. Serpentin, espèce de bois dur, rougeâtre et à taches noires.

CHINÉ, ÉE. part. pass. du v. Chiner. S'empl. adj. Des bas chinés.

CHINER. v. a. 1re conj. (du mot *Chine*, c'est-à-dire, faire comme les Chinois). Manuf. Donner des couleurs différentes aux fils de la chaîne, avant de tisser une étoffe, de manière qu'il en résulte un dessin assez connaissable, quand l'étoffe est fabriquée. On chine particulièrement les taffetas. Chiner une étoffe.

CHINES. s. f. pl. Idoles des Chinois.

CHINFRENEAU. s. m. Coup d'épée, coup de bâton à la tête, à travers le visage. Pop.

CHINIAN (SAINT-). Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Saint-Pons (Hérault); 3,400 hab.

CHINOÏDINE. s. f. Chim. Nouvel alcaloïde qui existe dans le quinquina, jaune et rouge, et qui est un mélange de cinchonine et de quinine, avec une matière particulière difficile à isoler.

CHINOIS, OISE. s. Celui, celle qui est de la Chine. Un Chinois. Une Chinoise. Les Chinois sont en général de petite taille; ils ont le teint jaune, la tête de forme conique et la figure triangulaire; leurs sourcils sont placés très-haut et presque sur une ligne droite; la racine du nez est très-large, et la lèvre supérieure fait saillie sur l'inférieure. Ils sont sujets à une lèpre contagieuse; leur naturel est doux et pacifique, mais ils sont rusés et méfiants.

— adj. Qui appartient à la Chine ou à ses habitants; qui vient de la Chine, qui a la forme des ouvrages de la Chine. Les mœurs chinoises. Une loi chinoise. Une étoffe, une tapisserie chinoise. Pavillon chinois. Cabinet, jardin chinois. Des magots chinois. Goût chinois. Ce peuple n'entend guère, par les quatre parties du monde, que l'empire *chinois.* (Zimmermann.)

— *Ombres chinoises.* Petit spectacle d'enfants, qui consiste à faire passer derrière un transparent des figures découpées.

— Pop. Se prend dans un sens moitié burlesque, moitié dédaigneux. Vous êtes un chinois. Où donc est-il allé ce *chinois*-là? dit madame Vauquer en plaçant les assiettes. (H. de Balzac.)

— Bot. Sorte de petite orange verte que l'on conserve dans une liqueur spiritueuse.

— Relation. A Mexico, à Lima, à la Havane, on donne le nom de *Chinois* au descendant d'un nègre et d'une indienne.

CHINOISERIE. s. f. (rad. *Chinois*). Comm. Objets d'arts, ornements divers, meubles, cheminées, etc., imités des chinois.

— Fig. et par plaisanterie. Parmi nos écoliers, ce mot est syn. de Bêtise. M. N. Landais n'a donné ce mot ni dans l'une ni dans l'autre de ces deux acceptions.

CHINON. Géogr. Ch.-l. d'arr. (Indre-et-Loire), à 269 kil. de Paris; 6,900 hab. Fabrique de toiles et de lainages, grains, vins, pruneaux de Tours, etc. Henri II, roi d'Angleterre, y mourut en 1189. C'est aux environs de Chinon que naquit Rabelais.

CHINORRHODON, et mieux **CYNORRHODON.** s. m. (ét. gr., κύων, chien; ῥόδον, rose). Bot. Nom du rosier églantier. On donne aussi ce nom à une collection de roses sauvages.

CHINQUIS. s. m. Ornith. Paon du Thibet. V. ÉPERONNIER.

CHINT. s. m. Comm. Toile des Indes, propre à être imprimée. Il y en a de plusieurs sortes qui se distinguent par les noms des lieux où elles sont fabriquées ou par leurs dimensions. *Chint-seronges*, toiles de coton blanches, propres à être mises en couleur, qui se fabriquent aux Indes orientales, et dont les pièces n'ont que 7 mètres 20 cent. sur 90 cent. de large;

cent. de long sur 60 cent. de large; *chint-broad*, celles qui ont la même longueur sur 90 cent. de large; *chint-surat*, celles qui ont 8 mètres 60 cent. sur 90 cent. de large.

CHINURE. s. f. (rad. *chiner*). Techn. Le même que Chinage. (V. ce mot). M. N. Landais, qui a oublié le mot *chinage*, se contente de dire ici, *dessin chiné*, et ce n'est pas exact, il fallait au moins *étoffe chinée.*

CHIO. s. m. Techn. Pièce que l'on fixe avec du mortier ou du ciment au-devant du bas de la glace, ou à l'ouverture du jour de glacerie.

CHIO. Géogr. Ile célèbre de la Méditerranée dans l'Asie mineure. Capit. Chio, le Chios des Grecs. Avant 1822, Chio était la plus riche et la plus florissante des îles de l'Archipel; ses 100,000 hab. qui fournissaient à l'empire ottoman les meilleurs jardiniers, sont aujourd'hui réduits à 14,000. Patrie d'Homère, de Théopompe, de Métrodore, et de plusieurs artistes célèbres.

CHIOCOQUE. s. f. (ét. gr., χιών, neige; κόκκος, baie). Bot. Genre de la famille des rubiacées, renfermant sept ou huit espèces, qui appartiennent à l'Amérique équatoriale.

CHIODECTON. s. m. (ét. gr., χιών, neige; δεκτός, qui reçoit, c'est-à-dire, réceptacle). Bot. Genre de lichens, qui appartient à la tribu des endocarpées des lichens angiocarpes, fondé sur deux seules espèces.

CHIOGGIA. Géogr. Ville du royaume lombard-vénitien, sur les lagunes; 24,000 hab. || *Bataille de Chioggia.* Sanglante défaite de la flotte des Génois par celle des Vénitiens, en 1380, qui établit la supériorité de Venise sur Gênes.

CHION. s. m. (nom d'une idole). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des longicornes.

CHIONACHNE. s. f. (ét. gr., χιών, neige; ἄχνη, duvet). Bot. Genre de la famille des graminées.

CHIONANTHE. s. f. (ét. gr., χιών, neige; ἄνθος, fleur). Genre de la famille des oléacées, renfermant des arbres ou des arbrisseaux, huit ou dix espèces répandues dans l'Amérique boréale et tropicale, ainsi que dans les contrées chaudes de l'Asie. Le chionanthe de Virginie est cultivé comme arbuste d'agrément.

CHIONE. s. m. (du gr. χιών, neige). Entom. Genre de diptères, de la famille des palomydes. Les trois espèces de ce genre n'habitent que parmi les plantes des marais.

CHIONÉE. s. f. (du gr. χιών, neige). Entom. Genre de diptères, famille des tipulaires.

CHIONIDE. s. m. (du gr. χιών, neige). Ornith. Genre d'oiseaux, de la famille des échassiers charadriées.

CHIONIDÉES. s. f. pl. (ét., V. CHIONÉE). Ornith. Groupe rapporté à l'ordre des gallinacées, de la famille des thinochorinées.

CHIONIS. s. m. Ornith. Genre d'oiseaux de l'ordre des échassiers, qui habite les rivages des mers australes.

— Ichthyol. Poisson de la Méditerranée.

CHIONOBAS. s. m. (du gr. χιονόβας, qui marche dans la neige). Entom. Genre de lépidoptères, établi aux dépens du genre satyre

CHIONOBATES. s. m. (ét. gr., χιών, neige; βαίνω, je marche). Mamm. Genre établi aux dépens du genre lièvre, et ayant pour type le lièvre varié.

CHIONOLÈNE. s. f. (ét. gr., χιών, neige; χλαῖνα, vêtement, enveloppe). Bot. Genre de plantes appartenant à la famille des composées.

CHIONOMEL. s. m. (ét. gr., χιών, neige; μέλι, miel). Pharm. Mélange de miel et de neige.

CHIONOPTÈRE. s. f. (ét. gr., χιών, neige; πτερόν, aile, par allusion à la couleur de l'aigrette). Bot. Plante appartenant à la famille des composées. Elle a été découverte dans les Andes du Chili.

CHIONOTRIE. s. f. (ét. gr., χιών, neige; ὄθρυς, bois). Bot. Genre rapporté à la famille des aurantiacées, établi pour renfermer un arbrisseau de l'Asie tropicale.

CHIONYPHE. s. f. (ét. gr., χιών, neige; ὑφή, tissu). Bot. Genre de plantes de la sous-famille des zoospermées. Il se compose de trois espèces, qui ont été trouvées sur la neige à la fin de l'hiver, en Islande et en Saxe.

CHIOTE. s. des 2 g. Qui est de l'île de Chio. Un Chiote. Une Chiote.

— adj. Qui concerne l'île de Chio, ou ses habitants. Les mœurs chiotes.

CHIOURME. s. collectif f. (du lat. *turma*, foule, multitude, dont les Italiens ont fait *ciurma*, même signif.). Il se disait de tous les forçats et autres qui ramaient sur une galère. Une bonne chiourme. Renforcer la chiourme. La chiourme fit force de rames. Toutes les chiourmes des galères de France.

— Se dit aujourd'hui de tous les forçats renfermés dans un bagne. La chiourme de Brest. La chiourme de Toulon. Un garde-chiourme.

CHIPAGE. s. m. (rad. *chiper*). Techn. Action de chiper les cuirs.

CHIPÉ, ÉE. part. pass. du v. Chiper. S'empl. adjectiv. Un livre chipé. Des cuirs chipés.

CHIPEAU. s. m. Ornith. Espèce de canard [illegible]
de l'Amérique, on l'appelle aussi [illegible].

CHIPER. v. a. 1re conj. Techn. Donner aux cuirs l'apprêt à la danoise. Au lieu de les étendre dans la fosse, on les coud en forme de sac, on les remplit de tan et d'eau, on coud l'ouverture, et on les met dans une fosse pleine d'une solution de tan, de manière que les cuirs soient entièrement submergés.

— En termes d'écolier et dans le langage pop., *chiper* signifie Dérober une chose de peu de valeur; faire, par espièglerie, un petit larcin, un larcin excusable. Chiper une plume. Ce mot se trouve dans Rabelais.

— SE CHIPER. v. pron. Être chipé. Techn. Ces cuirs ne peuvent se chiper. || Pop. En les mettant là, vos plumes ne pourront pas facilement se chiper.

CHIPEUR, EUSE. s. (rad. *chiper*). Techn. Celui, celle qui chipe les cuirs.

— En termes d'écolier et pop. Celui, celle qui a l'habitude de commettre de petits larcins.

CHIPIE. s. f. (du celt. *chip*, de peu de valeur, d'où *chipotal*, vétiller, contrarier). Terme injurieux et familier qui se dit d'une femme boudeuse, acariâtre, exigeante et pointilleuse. C'est une chipie. Une vraie chipie.

— Syn. comp. CHIPIE, BÉGUEULE. V. ce dernier mot.

CHIPIU. s. m. (Nom donné par les Guaranis à tous les petits oiseaux granivores, d'après le cri d'une des espèces). Ornith. Genre établi pour des oiseaux du groupe des fringilles. Ce genre a cessé d'exister, et les espèces qui le composaient ont été presque toutes réparties dans les genres touit, embérizoïde, passerine et némosie.

CHIPOLATA. s. f. Sorte de ragoût d'origine italienne.

CHIPOLIN. s. m. Techn. Peinture en détrempe vernie et polie.

CHIPOTÉ, ÉE. part. pass. du v. Chipoter.

CHIPOTER. v. n. 1re conj. (du gr. χειλοποτεῖν, boire du bout des lèvres). Faire peu à peu, lentement et à plusieurs reprises, ce qu'on a à faire; lanterner, barguigner. Vous ne faites que chipoter. Cet enfant chipote sans cesse.

— Signifie aussi Vétiller, chicaner. Vous chipotez toujours.

— Dans le midi de la France, *chipoter* signifie encore Couper en petits morceaux avec des ciseaux, et par extension, Gâter un ouvrage de couture à force de l'avoir rogné.

CHIPOTEUR, EUSE. s. (rad. *chipoter*). Celui, celle qui coupe, taille, rogne avec des ciseaux. Fam. dans le midi de la France.

CHIPOTIER, IÈRE. s. (rad. *chipoter*). Celui, celle qui chipote, qui barguigne, qui vétille, qui lésine, qui chicane à propos de rien. C'est un franc chipotier. Se dit surtout de la part d'un acheteur.

CHIQUE. s. f. Entom. Espèce de ciron qui saute comme la puce, dont elle a la couleur, et qui s'insinue sous la peau des orteils et du talon, où elle cause une vive douleur. Les matelots en sont souvent atteints: c'est en marchant sans chaussures dans le sable et dans les herbages, lorsqu'ils vont faire la provision d'eau ou de bois sur les bords des rivières, qu'ils sont piqués par les *chiques.* (J. Lecomte.)

— Comm. Tabac préparé qu'on met dans la bouche pour chiquer. Avoir une chique dans la bouche. Jeter sa chique. Les marins doivent figurer pour les cinq sixièmes parmi les amateurs de la *chique.*

— Cocon peu fourni en soie, sans consistance et dans lequel le ver est mort. || Soie qui provient de ce cocon.

— Tasse de très-petite dimension.

— Petite boule de marbre ou de terre cuite avec laquelle les enfants jouent. Jouer aux chiques.

— Entom. V. PUCE.

CHIQUÉ, ÉE. part. pass. du v. Chiquer. S'empl. adjectiv. Tabac chiqué. Voilà un tableau bien chiqué. Une fête parfaitement chiquée.

CHIQUENAUDE. s. f. (du bas-breton *chiquenaden*, qui a la même signif.) Coup que l'on donne du doigt du milieu, lorsque après l'avoir plié et raidi contre le pouce on le lâche sur le visage, sur le nez, etc. Donner une chiquenaude. Il vous a donné une bonne chiquenaude. Eh bien! cela s'appelle une *chiquenaude.* (Scribe.) Oh! alors, croquignole, pichenette, *chiquenaude;* il y a un langage différent pour toutes les classes de la société. (Id.) Qu'est-ce que la guillotine? Une *chiquenaude* sur le cou. (Amourette.)

— Fig. *Il se plaint qu'on l'a battu, et on ne lui a pas même donné une chiquenaude.* On ne l'a pas même touché.

— Mauvais traitements. Il n'est jamais entré dans mes principes de me mêler des affaires, du gouvernement, pas plus que des secrets de cour; il n'y a que des *chiquenaudes* à recevoir, quand cela n'expose pas à quelque chose de plus. (Mme Campan.)

CHIQUENAUDÉ, ÉE. part. pass. du v. Chiquenauder. S'emploie adjectivement. Il a été chiquenaudé, elle fut chiquenaudée d'importance.

CHIQUENAUDER. v. a. 1re conj. Donner des chiquenaudes.

CHIQUER. v. n. 1re conj. Mâcher du tabac. Il chique sans cesse. Tabac à chiquer.
[illegible]
ger, boire. Il chique bien les légumes. Pop.

— Peint. Faire habilement. Chiquer bien un tableau.

— SE CHIQUER. v. pron. Se couvrir de chiques, être dévoré par les chiques.

— Être chiqué. Il se dit du tabac. Le tabac se chique, mais la feuille de chou ne se chique pas.

CHIQUET. s. m. (pr. *chi-ket;* du celt. *chic*, petit, menu, de peu de valeur; *chiket*, découpé, haché; d'où l'espagnol *chico*, petit). Petite partie d'un tout. *Un chiquet de vin.* Un petit coup de vin. Fam.

— Loc. adv. *Payer chiquet à chiquet.* Payer peu à peu, par petites sommes.

— L'Académie dit: *Chiquet* n'est usité que dans cette locution adverbiale et familière: *chiquet à chiquet*, peu à peu, par petites parcelles. Nous croyons qu'elle se trompe; tous les jours nous entendons dire par les habitués de marchands de vin ou de liqueurs: *Un chiquet de vin, un chiquet d'eau-de-vie, un chi-*

quet de rayone. C'est donc également à tort que M. N. Landais se sert ici du mot *parcelle*.

CHIQUETÉ, ÉE. part. pass. du v. Chiqueter. S'emploie adjectiv. Laine chiquetée, mal chiquetée.

CHIQUETER. v. a. 1re conj. Tech. Déchirer la laine avec les cardes et la démêler en l'allongeant.

— Pâtiss. Façonner une sorte d'ornement sur une poterie, autour d'un gâteau ou autre pièce de pâtisserie, en y traçant des rayons avec un couteau.

— Peint. en bât. Faire un semis de taches sur un fond de marbre peint.

CHIQUEUR. s. m. (rad. *chique*). Celui qui chique, qui mâche du tabac. Entre les marins, les matelots sont les *chiqueurs* par excellence. (J. Lecomte.) Qui dit matelot dit *chiqueur*. (Id.)

CHIQUI. s. m. Bot. Palmier de l'Amérique méridionale qu'on ne peut rapporter à aucun genre.

CHIQUITOS. s. m. pl. Géogr. Peuple indigène de l'Amerique méridionale (Bolivie.) Ils sont chasseurs et pêcheurs, et fabriquent des tissus de coton. Les missionnaires ont en vain tenté de les convertir.

CHIRAGRE. s. f. (pr. *ki-ra gre;* ét. gr. χείρ, main; ἄγρα, prise, capture.) Médec. Goutte qui attaque les mains.

— Fauconn. Espèce de goutte que les oiseaux ont quelquefois aux pattes.

— Il est subst. et adj. des 2 g., et signifie Qui est attaqué de la chiragre. Voilà un chiragre, une chiragre, etc. Peu usité.

— CHIRAGRE. adj. des 2 g. Epithète donnée à un crustacé dont les pieds sont noduleux; à une coquille dont les digitations sont renflées de distance en distance. Le ptérocère chiragre a des insectes dont les cuisses postérieures sont renflées, le mérodon chiragre.

CHIRAGRIQUE. adj. des 2 g. (pr. *ki-ra-gri-ke;* ét., V. CHIRAGRE. Médec. Qui a rapport à la chiragre.

CHIRARTHROCACE. s. f. (pr. *ki-rar-tro-ka-ce;* ét. gr. χείρ, main; ἄρθρον, articulation.) Médec. Carie de l'articulation radio-carpienne.

CHIRAYITE. s. f. Bot. Espèce de gentiane indéterminée que les sauvages de l'Amérique emploient comme stomachique et fébrifuge.

CHIRICOTE. s. m. Ornith. Sorte de râle du Paraguay.

CHIRIDOTE. s. f. Sorte de tunique à manches que portaient anciennement les femmes. C'est à tort que M. N. Landais écrit *Chiridoce*, et l'Encyclopédie *Chirodote*.

CHIRIPE. s. m. Bot. Palmier des bords de l'Orénoque, dont le tronc est épineux, les feuilles tronquées à leur extrémité et argentées en dessous.

CHIRITE. s. f. (pr. *ki-ri-te;* du gr. χείρ, main). Bot. Genre de la famille des gesnéracées-cyrtandrées, établi pour des plantes herbacées du Népaul.

— Minér. On a donné ce nom aux stalactites qui ont la forme d'une main.

CHIROBALISTE. s. f. (pr. *ki-ro-ba-lis-te;* ét. gr., χείρ, main; βάλλω, je lance). Anc. art milit. Baliste à main, ainsi nommée par opposition aux balistes sur roues.

CHIROCENTRE. s. m. (pr. *ki-ro-san-tre;* ét. gr., χείρ, main; κέντρον, aiguillon). Ichthyol. Genre de poissons de la famille des clupéoïdes, établi pour une clupée dont on ne connaît encore qu'une seule espèce.

CHIROCÉPHALE. s. m. (pr. *ki-ro-sé-fa-le*). Crust. Syn. de Branchype.

CHIROCÈRE. s. m. (pr. *ki-ro-sè-re;* ét. gr., χείρ, main, rameau; κέρας, corne, antenne). Entom. Genre de la famille des chalcidides et du groupe des chalcidites. Une seule espèce qu'on trouve dans le midi de la France, compose ce petit genre. On la nomme chirocère à antennes pectinées.

CHIROCOLE. s. m. (pr. *ki-ro-ko-le;* ét. gr., χείρ, main; κόλος, imparfait). Erpét. Genre de sauriens, petit reptile du Brésil.

CHIRODICE. s. m. Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des chrysomélines.

[illegible] χείρ, main; δοτός, pourvu). Entom. Genre d'holothuries. V. ce mot.

CHIRODYSMOLGES. s. m. pl. (pr. *ki-ro-dis-mol-ge;* ét. gr., χείρ, main; μολγός, salamandre. Erpét. Nom donné à une famille de la classe des reptiles, renfermant les batraciens qui n'ont que des membres antérieurs.

CHIROGASTÈRE. s. m. (pr. *ki-ro-gass-te-re;* ét. gr., χείρ, main; γαστήρ, ventre; littéralement: qui se nourrit du travail de ses mains). Antiq. Il se disait des Cyclopes, qui passaient pour avoir bâti les murailles gigantesques connues dans l'antiquité sous le nom de *murailles cyclopéennes*. ‖ Se disait aussi des Dactyles, parce qu'ils étaient en quelque sorte les bras de Rhéa, puisqu'ils travaillaient pour elle.

CHIROGRAPHAIRE. adj. des 2 g. (pr. *ki-ro-gra-fe-re;* ét. gr., χείρ, main; γράφω, j'écris). Jurispr. Il se dit des dettes et des créances contractées en vertu d'un acte sous seing privé, qui dès lors ne peuvent emporter hypothèque, à la différence des dettes et créances fondées sur des actes notariés ou reconnus en justice. Dette chirographaire. Créance chirographaire.

— On dit aussi Créancier chirographaire.

CHIROGRAPHE. s. m. (pr. *ki-ro-gra-fe;* ét., V. CHIROGRAPHAIRE). Diplom. Acte, diplôme revêtu de la signature autographe d'un roi, d'un prince, d'un particulier. ‖ Il se dit particulièrement d'une charte sur laquelle le même acte est écrit deux fois, de manière qu'en coupant la feuille par le milieu, chacun des contractants ait un original de la pièce. A l'endroit où la feuille était coupée, il y avait, comme à nos talons de souche, des vignettes, ou des lettres majuscules qui se trouvaient partagées en deux. Pour vérifier un chirographe, il suffirait d'en rapprocher les deux parties. Les chirographes s'appellent aussi *chartes-parties, chartes endentées*.

— s. des 2 g. Philol. Celui ou celle qui exprime ses pensées par le mouvement des mains.

CHIROGRAPHIE. s. f. (pr. *ki-ro-gra-fi;* ét., V. CHIROGRAPHAIRE). L'art du chirographe, lequel consiste à exprimer ses pensées par le mouvement des mains.

CHIROGRAPHIQUE. adj. des 2 g. (pr. *ki-ro-gra-fike;* ét., V. CHIROGRAPHAIRE). Qui concerne la chirographie.

CHIROGRAPHIQUEMENT. adv. (pr. *ki-ro-gra-fi-ke-man;* ét., V. CHIROGRAPHAIRE). D'une manière chirographique.

CHIROLE. s. f. (pr. *ki-ro-le*). Petit dôme au milieu d'un bâteau.

CHIROLOGIE. s. f. (pr. *ki-ro-lo-gi;* ét. gr., χείρ, main; λόγος, discours). Art d'exprimer ses pensées par des mouvements et des figures qu'on fait avec les doigts.

CHIROLOGIQUE. adj. des 2 g. (pr. et ét., V. CHIROLOGIE). Qui a rapport à la chirologie, à l'art d'exprimer ses pensées avec les doigts.

— Techn. On appelle *arts chirologiques*, les arts manuels, tels que celui du tailleur, du luthier, etc.

CHIROMANCIE. s. f. (pr. *ki-ro-man-ci;* ét. gr., χείρ, main; μαντεία, divination). L'art prétendu de deviner, de prédire par l'inspection de la main. Savoir la chiromancie. Etudier les règles de la chiromancie. La chiromancie est une science frivole. La chiromancie n'est plus aujourd'hui pratiquée que par les bohémiens et les charlatans.

— L'Académie prétend que quelques-uns disent *chiromance*. C'est possible que quelques-uns le disent, mais l'Académie ne devrait pas enregistrer un barbarisme dans ses colonnes. Elle aurait mieux fait, ce nous semble, de donner les mots *cartomancie, cartomancien*, etc., qu'elle a jugé à propos de passer sous silence.

CHIROMANCIEN, IENNE. s. (pr. *ki-ro-man-ci-en;* ét. V. CHIROMANCIE). Celui, celle qui fait profession de prédire l'avenir par l'inspection de la main. Un chiromancien. Une chiromancienne. Le chiromancien n'est qu'un fourbe qui attrape les sots. Il faut reléguer les chiromanciens avec les astrologues.

— L'Académie ne donne pas le féminin de ce mot; cependant on dit partout que Mlle Lenormand était aussi adroite cartomancienne qu'habile *chiromancienne*.

CHIROMYZE. s. m. Entom. Genre de diptères, famille des brachystomes, renfermant trois espèces propres au Brésil.

CHIRON. Myth. Centaure, né des amours de Saturne métamorphosé en cheval, et de la nymphe Philyre, excella dans la chasse, l'astronomie et la médecine; fut chargé de l'éducation d'Hercule, et plus tard de celle d'Achille. Atteint par accident d'une flèche trempée dans le sang de l'hydre de Lerne, Jupiter hâta sa mort afin d'abréger ses souffrances, et le plaça dans le ciel où il forma la constellation du Sagittaire.

CHIRON. s. m. (Nom mythologique). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des lamellicornes; il renferme trois espèces, et toutes les trois attaquent les olives.

CHIRONE. s. f. Bot. Genre de plantes exotiques qui comprend des sous-arbrisseaux et des herbes de la famille des gentianes.

CHIRONECTE. s. m. (pr. *ki-ro-nek-te;* ét. [illegible] de la famille des sarigues, établi pour la seule espèce de ce groupe qui soit aquatique.

— Ichthyol. Genre de poissons, établi aux dépens des lophies.

CHIRONIE. s. f. Conchyl. Genre proposé pour une petite coquille bivalve, voisine des érycines.

— Bot. Genre de la famille des gentianacées, tribu des gentianées chironiées, renfermant une vingtaine d'espèces dont la moitié au moins sont cultivées dans les jardins d'Europe en raison de leur port gracieux, et surtout de la beauté de leurs fleurs. Ce sont toutes des plantes herbacées suffrutiqueuses, appartenant à l'Afrique centrale et particulièrement au cap de Bonne-Espérance.

CHIRONIÉES. s. f. pl. Bot. Tribu de la famille des gentianées, ayant pour type le genre chironie.

CHIRONIEN, IENNE. adj. (pr. *ki-ro-ni-en;* rad. *Chiron*, nom mythologique). Chir. Se dit des ulcères invétérés dont les bords sont boursouflés, durs et calleux, difficiles à cicatriser; tel que celui que Chiron eut au pied à la suite de la blessure qu'il avait reçue d'une des flèches d'Hercule.

CHIRONION. s. m. Erpét. Genre de serpents établi sur la couleuvre carinatée des bois du Brésil.

CHIRONOME. s. m. (ét. gr., χείρ, bras; νόμος, règle). Entom. Genre de diptères, famille des tipulaires. Les espèces de ce genre sont très-nombreuses.

CHIRONOMIE. s. f. (pr. *ki-ro-no-mi;* ét. gr., χείρ, main; νόμος, règle). Hist. anc. Mouvement du corps, surtout des mains, par lequel, sans le secours de la parole, les comédiens chez les anciens désignaient aux spectateurs les êtres pensants, dieux ou hommes, soit pour exciter le rire à leurs dépens, soit pour leur attribuer des idées avantageuses.

— On appelait aussi *chironomie*, un des exercices de la gymnastique.

— Signe dont on usait avec les enfants pour les avertir de prendre une posture de corps convenable.

CHIRONOMIQUE. adj. des 2 g. (pr. et ét., V. CHIRONOMIE). Qui appartient à la chironomie.

CHIRONOMISTE. s. m. (pr. et ét., V. CHIRONOMIE). Hist. anc. Celui qui enseignait l'art du geste, la chironomie.

CHIRONOMISTES. s. m. pl. (ét., V. CHIRONOME). Entom. Tribu de diptères qui répond exactement à celle des tipulaires culiciformes.

CHIRONOMONTES. s. m. pl. (pr. et ét., V. CHIRONOMIE). Hist. anc. Ecuyers tranchants qui, chez les Grecs et les Romains, découpaient les viandes en cadence et au son des instruments.

CHIROPÉTALE. adj. des 2 g. (ét., V. CHIROPETALON). Bot. Qui a des pétales découpés en lanières palmées. Ditaxide chiropétale.

CHIROPÉTALON. s. m. (ét. gr., χείρ, main; πέταλον, pétale: de la forme digitée des pétales). Bot. Genre de la famille des euphorbiacées. Les espèces peu nombreuses sont des plantes herbacées du Chili et du Pérou.

CHIROPLASTE. s. m. (pr. *ki-ro-plass-te;* ét. gr., χείρ, main; πλάσσω, je frappe). Techn. Instrument qu'on emploie pour aplanir les difficultés du forte-piano.

CHIROPODE. adj. des 2 g. (ét. gr., χείρ, main; ποῦς, pied). Mamm. Qui a le pied divisé en plusieurs doigts.

— s. m. Monstre dont l'espèce du cheval a offert quelques exemples.

CHIROPOTE. adj. des 2 g. (pr. *ki-ro-po-te;* ét. gr., χείρ, main; πότης, buveur). Mamm. Qui a l'habitude de boire dans le creux de sa main.

— s. m. Sous-genre établi aux dépens du genre saki, le pithérie chiropote, ainsi appelé, parce qu'il a l'habitude de boire dans le creux de sa main.

CHIROPTÈRE. adj. des 2 g. (pr. *ki-ro-ptère;* ét. gr., χείρ, main; πτέρον, aile). Epithète donnée aux pieds des mammifères, quand ils sont conformes en manière d'ailes, comme ceux de devant des chauves-souris.

CHIRORNITHES. s. m. pl. (pr. *ki-ror-ni-te;* ét. gr., χείρ, main; ὄρνις, oiseau). Ornith. Nom donné à un ordre de la classe des oiseaux, comprenant ceux qui se servent de leurs pieds comme de mains, pour grimper ou saisir leur nourriture.

CHIROSCÈLE. s. m. (pr. *ki-ros-sè-le*). Entom. Genre d'insectes de l'ordre des coléoptères.

CHIROSCÉLIDE. s. m. (ét. gr., χείρ, main; σκέλις, jambe). Entom. Genre de coléoptères hétéromères, famille des mélasomes, établi sur un insecte de la Nouvelle-Hollande.

CHIROSCÉLITES. s. m. pl. (ét., V. CHIROSCÉLIDE). Entom. Division établie dans la tribu des ténébrionites, et qui se compose des genres orthocère, chiroscélide, toxicon, phrénopote et boros.

CHIROTE. s. m. (du gr. χειρωτός, qui a des mains). Erpét. Genre d'amphisbènes qui ne comprend encore qu'une espèce.

CHIROTEUTHE. s. m. (ét. gr., χείρ, bras; τευθίς, calmar). Conchyl. Genre de la famille des éoligopsidées, dont on ne connaît qu'une seule espèce propre à la Méditerranée.

CHIROTONIE. s. f. (pr. *ki-ro-to-ni;* ét. gr., χείρ, main; τείνω, j'étends). Théol. Imposition des mains, qui se pratique en conférant les ordres sacrés.

— Antiq. gr. Action de lever ou de tendre la main; vote, suffrage; élection.

CHIROTRIBIE. s. f. (ét. gr., χείρ, main; τρίβω, je frotte). Chirurg. Friction avec la main.

CHIROUTE. s. f. Nom adopté par les marins pour le cigare. Le mot *chiroute* est indien, et les marins, en l'adoptant pour désigner un objet qui avait déjà sa dénomination, semblent vouloir y formuler un souvenir de leurs voyages: c'est une vanterie comme une autre. (J. Lecomte.)

CHIRU. s. m. Mamm. Nom d'une espèce du genre antilope.

CHIRURGICAL, ALE. adj. (ét., V. CHIRURGIE). Qui appartient à la chirurgie, qui concerne la chirurgie. Opérations chirurgicales. Instruments chirurgicaux. Anatomie chirurgicale.

CHIRURGIE. s. f. (ét. gr., χείρ, main; ἔργον, ouvrage, travail). Partie de la médecine qui enseigne à faire, avec la main, diverses opérations sur le corps de l'homme, pour la guérison des blessures, des fractures, des plaies, des abcès, pour les accouchements, etc. Apprendre la chirurgie. Etudier en chirurgie. Savoir la chirurgie. Traité, éléments de chirurgie. Exercer la chirurgie. Instruments de chirurgie. Pratiquer la chirurgie. Docteur en chirurgie. Elève en chirurgie. C'était un usage commun du temps de l'ancienne chevalerie, que les dames et demoiselles du plus haut parage apprissent la *chirurgie* pour se rendre utiles à leurs pères, frères, maris ou parents. (Bibl. des Rom.) Louis, duc d'Orléans, fils du régent, légua, par testament, son corps à l'école de *chirurgie*, afin qu'il servît à l'instruction des élèves. (Merc. de Fr.)

CHIRURGIEN. s. m. (ét., V. CHIRURGIE). Celui qui exerce la chirurgie, qui fait profession de la chirurgie. Un bon, un excellent chirurgien. Etre entre les mains des chirurgiens. L'homme craintif ne fut jamais bon *chirurgien*. (G. d'Alf.)

— Art milit. *Chirurgien en chef*. Sorte de chirurgien militaire chargé en chef d'une des parties du service médical, et ayant droit d'intimer des ordres aux chirurgiens majors, etc. ‖ *Chirurgien major*. Celui qui est préposé dans les armées, dans les villes de guerre, sur les vaisseaux de l'Etat, etc., pour préparer les médicaments, traiter, panser les malades, faire les visites, les opérations, etc. Il a le grade de capitaine. ‖ *Aide-major-chirurgien*. Chirurgien attaché à chaque bataillon, sous les ordres du chirurgien-major. Il a le grade de lieutenant. ‖ *Sous-aide-major chirurgien*. Chirurgien attaché aux titulaires des deux grades précédents, pour les aider et les seconder dans le service.

— Prov. *Il faut avoir jeune chirurgien, vieux médecin et riche apothicaire*.

— Racine a donné quatre syllabes au mot *chirurgien*, qui n'en a réellement que trois:

Vite un *chirurgien*, qu'il vienne à l'audience.

— Ce terme, comme celui de *chirurgie*, n'est que du style familier, c'est pourquoi dans la poésie élevée on en rend l'idée par une périphrase: Un disciple, un enfant d'Esculape. Dans le style badin, on dit un Esculape. La plupart des périphrases qui désignent un médecin peuvent s'appliquer à un chirurgien.

CHIRURGIEN. s. m. Ichthyol. Nom vulgaire d'une espece du genre acanthure.

— Ornith. Genre d'oiseaux échassiers de la famille des pressirostres.

CHIRURGIENNE. s. f. (ét., V. CHIRURGIE). Femme que exerce la chirurgie. Ce mot se trouve dans Perceforest et dans Et. Pasquier. Dans le Midi, on appelle généralement Madame la chirurgienne, la femme du chirurgien.

CHIRURGIQUE. adj. des 2 g. (ét., V. CHIRURGIE). Qui appartient à la chirurgie. On dit plus ordinairement *chirurgical, ale*. Opération chirurgique.

CHIRUSE. s. m. (du gr. χείρ, bras). Ichthyol. Genre de poissons de la famille des gobioïdes.

CHISE. s. f. Bot. Poivre du Mexique.

CHISECCO. s. m. Bot. Espèce d'arbre du Mexique.

CHISEY (Bataille de). Du Guesclin, à la tête de 1,400 soldats, assiégea Chisey, l'une des dernières places du Poitou dont les Anglais fussent encore maîtres, et s'en empara. Cette victoire amena aussi la reddition de Niort et Lusignan, mars 1373.

CHISMOBRANCHE. adj. des 2 g. (ét. gr., χίσμα, fente; βράγχια, branchies). Conchyl. Qui a les branchies dans une cavité communiquant au dehors par une large fente. ‖ CHISMOBRANCHES. s. m. pl. Ordre de mollusques qui renferme les six ordres suivants: coriocelle, sigaret, cryptostome, oxynoé, stomatelle et vélutine.

CHISMOPNÉ, ÉE. adj. (ét. gr., χίσμα, fente; πνέω; respirer). Ichthyol. Dont les branchies, sans opercules, sont couvertes par une membrane percée d'une fente de chaque côté du cou. ‖ CHISMOPNÉS. s. m. pl. Nom du second ordre et de la troisième famille des poissons cartilagineux. C'est à cette famille qu'appar- [illegible] liste, etc.

CHISTE. s. m. (pr. *kis-te*). Chir. L'Académie veut qu'on dise *kyste*. V. ce mot.

CHITE. s. f. Comm. Sorte de toile des Indes orientales, imprimée en pointe avec des planches de bois, et dont les couleurs, sans rien perdre de leur éclat, durent autant que la toile même. Il y a des chites imprimées des deux côtés.

CHITERPIN. s. m. Bot. Une des quatre sortes de poivre de Guinée.

CHITINE. s. f. (du gr. χιτών, pourpoint, enveloppe). Entom. Nom donné à la croûte dure qui forme le tégument extérieur des insectes, et en particulier les élytres des coléoptères. ‖ Les anciens donnaient ce nom à la chrysolithe.

CHITOME. s. m. Chef de la religion de certaines peuplades nègres idolâtres.

CHITON. s. m. Conchyl. Synonyme d'Oscabrion.

CHITONIDE. adj. des 2 g. (du gr. χιτὼν, enveloppe). Conch. Qui ressemble à un oscabrion. || CHITONIDES. s. m. pl. Famille de mollusques.

CHITONIE. s. f. (du gr. χιτὼν, tunique). Bot. Genre de la famille des zygophyllées.

CHITONIER. s. m. (du gr. χιτὼν, enveloppe). Conchyl. Animal de l'oscabrion, de la famille des dermobranches.

CHITONISQUE. s. f. (du gr. χιτὼν, tunique). Hist. anc. Tunique de laine que les Grecs portaient sur la peau, et qui leur servait de chemise.

CHI-TSE. s. m. Bot. Arbre de la Chine très-estimé pour la bonté de son fruit, et qu'on croit être une espèce de plaqueminier.

CHIURE. s. f. (rad. *chier*). Il ne se dit que des excréments des mouches. Ce miroir est couvert de chiures de mouches. On dit aussi *chiasse.*

CHIVAFOU. s. m. Bot. Ancien nom de l'épine-vinette.

CHIVEF. s. m. Bot. Arbre des Indes dont le fruit, qui atteint la grosseur d'un melon, est d'un goût exquis.

CHIZÉRHINE. s. m. (ét. gr., χιζή, fente; ῥὶν, nez, à cause de l'ouverture des narines en forme de fente). Ornith. Genre d'oiseaux démembré de celui de musophage, plus connu sous les noms de musophage varié et de touraco géant.

CHIZEROTS. s. m. pl. Race d'habitants que l'on trouve dans quelques communes avoisinant la Saône, et notamment à Boz (Ain) et à Huchizy (Saône et-Loire), et que la tradition fait descendre des Sarrasins qui inondèrent la France au VIIIe siècle. Il y a à peine une trentaine d'années, les Chizerots portaient de larges culottes plissées, des vestes longues bordées de galon, des ceintures rappelant le costume oriental. Ils s'adonnent à l'agriculture et cultivent principalement le sarrasin, le maïs et le millet, avec lequel ils se préparent un mets qu'ils nomment *pilé*, et qui n'est autre que le *pilau* des Arabes.

CHLAEN. s. m. (pr. *kla-ènn*). Ornith. Nom qu'on donne, en Suisse, à la sittelle ou torchepot.

CHLAMYDE. s. f. (pr. *kla-mi-de*; en gr. χλαμὺς). Antiq. gr. et rom. Espèce de vêtement des anciens, commun aux Grecs et aux Romains, consistant dans une sorte de manteau de laine tout ouvert, et retroussé sur l'épaule gauche où il s'attachait avec une agrafe afin que le bras droit fût libre. Les Grecs portaient la chlamyde en tout temps; les Romains, seulement en temps de guerre. Chlamyde de laine. Chlamyde de soie. Chlamyde ornée d'or et de pierres précieuses. Cicéron reproche à Sylla de paraître avec la *chlamyde* et la chaussure militaire dans les villes où les autres généraux n'avaient jamais paru que revêtus de la toge. (Encycl.)

— Ce vêtement des Grecs fut introduit par Numa Pompilius chez les Romains, qui l'appelèrent *paludamentum* pour l'ordre équestre, et *sagum* pour les soldats.

— Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, famille des cycliques, brillant d'un bel éclat métallique, et se composant de 48 espèces de l'Amérique.

CHLAMYDÈRE. s. m. (pr. *kla-mi-dè-re*; ét. gr., χλαμὺς, manteau; δέρη, cou). Ornith. Genre d'oiseaux comprenant deux espèces, le chlamydère tacheté et le chlamydère nuchal, vivant dans la Nouvelle-Hollande.

CHLAMYDIE. s. f. (pr. *kla-mi-di*; du gr. χλαμὺς, chlamyde). Bot. Genre de plantes de la famille des asphodélées, qui est le lin de la Nouvelle-Hollande.

CHLAMYDION. s. m. (pr. *kla-mi-di-on*; du gr. χλαμὺς, chlamyde). Bot. Seconde section du genre marchantie, caractérisée par le pédoncule excentrique des réceptacles femelles.

CHLAMYDOBLASTE. adj. des 2 g. (pr. *kla-mi-do-blas-te*; ét. gr., χλαμὺς, surtout; βλαστὸς, germe). Bot. Qui a l'embryon renfermé dans un sac propre. || CHLAMYDOBLASTES. s. f. pl. Groupe de l'ordre des plantes dicotylédonées, comprenant celles qui ont leur embryon renfermé dans un sac.

CHLAMYDODON. s. m. (pr. *kla-mi-do-don*; Genre de l'ordre des infusoires asymétriques, famille des plesconiens, établi pour un animal microscopique vivant dans les eaux de la Baltique.

CHLAMYDOMONADE. s. f. (pr. *kla-mi-do-mo-na-de*; ét. gr., χλαμὺς, bouclier; μονὰς, monade). Infus. Genre de la famille des volvox, animal dépourvu de queue et offrant une double trompe filiforme.

CHLAMYDOPHORE. s. m. (pr. *kla-mi-do-fo-re*; ét. gr., χλαμὺς, chlamyde; φορός, porteur). Bot. Genre de plantes de la famille des composées, tribu des sénécionidées, originaires d'Egypte.

CHLAMYDOSAURE. s. m. (pr. *kla-mi-do-çô-re*; ét. gr., χλαμὺς, manteau; σαῦρος, lézard). Erpét. Genre de sauriens de la Nouvelle-Hollande, voisin des sittanes, mais d'une taille supérieure, égalant celle des grands lézards ocellés de l'Europe.

CHLAMYDOTHÉRION. s. m. (pr. *kla-mi-do-té-ri-on*; ét. gr., χλαμὺς, manteau; θηρίον, animal). Mamm. foss. Genre fossile de la famille des tatous créé pour un animal dont la cuirasse est à peu près la même que celle de l'encoubert, et dont la composition des pieds est celle des cachicames.

CHLAMYDOTIS. s. m. (pr. *kla-mi-do-tiss*). Ornith. Genre établi pour une espèce d'outarde, l'outarde houbara.

CHLAMYDULE. s. f. (pr. *kla-mi-du-le*; diminutif de *chlamyde*). Antiq. gr. et rom. Petite chlamyde flottante qui était l'unique vêtement des enfants d'une naissance distinguée en Grèce et à Rome.

CHLAMYPHORE. s. m. (pr. *kla-mi-fo-re*; ét. gr., χλαμὺς, manteau, bouclier; φορός, porteur). Mamm. Genre très-curieux de la famille des tatous, établi pour une petite espèce du Chili.

CHLAMYSPERME. s. m. (pr. *kla-mi-sper-me*; ét. gr., χλαμὺς, surtout; σπέρμα, graine). Bot. Genre formé sur une herbe annuelle du Mexique, famille des composées, tribu des sénécionidées.

CHLAMYSPORE. s. m. (pr. *kla-mi-spo-re*). Bot. V. THYSANOTHE.

CHLANIDION ou **CHLANIS** s. m. (pr. *kla-ni-di-on*). Espèce de manteau à l'usage des femmes grecques, qui se mettait sur la dernière tunique et enveloppait les épaules. On le nommait aussi Aymation. || Une des parties de l'habillement des Babyloniens. Le chlanidion des Babyloniens descendait bien plus bas que celui des femmes grecques.

CHLÉDIPOLE. s. m. (pr. *klé-di-po-le*). Bot. Genre de plantes marines, famille des algues, indigène des côtes de la Sicile.

CHLÉDRISTOME. s. m. (pr. *klé-dri-sto-me*). Moll. Genre de mollusques acéphales, voisin des acidies et des bobrylles, et fondé sur une espèce originaire des mers de Sicile.

CHLÉNACÉ, ÉE. adj. (pr. *klé-na-cé*; du gr. χλαῖνα, surtout). Bot. Se dit des plantes dont la capsule est enveloppée par l'involucre épaissi. || CHLÉNACÉES. s. f. pl. Famille de plantes dicotylédonées polypétales hypogynes, renfermant plusieurs espèces d'arbres grimpants de Madagascar.

CHLÈNE. s. f. (pr. *klè-ne*; en gr. χλαῖνα; en lat. *chlæna*). Archéol. Espèce de vêtement en usage chez les Romains, qui se mettait par-dessus la tunique, et qui différait de la chlamyde par son ampleur.

CHLÉNIE. s. f. (pr. *klé-ni*; du gr. χλαῖνα, manteau). Entom. Genre de coléoptères pentamères, de la famille des carabiques, tribu des patellimanes, renfermant un nombre considérable d'espèces répandues dans tout le globe.

CHLÉPHAGE. s. m. (pr. *klé-fa-ge*). Ornith. Genre d'oiseaux établi aux dépens du genre bernache.

CHLEUASME. s. m. (pr. *kleu-asme*). Litt. Figure de rhétorique par laquelle on semble attirer sur soi le blâme qui doit retomber sur un autre.

CHLIDANTHE. s. f. (pr. *kli-dan-te*; ét. gr., χλιδὴ, parure; ἄνθος, fleur). Bot. Genre de la famille des amaryllidées, établi pour des plantes herbacées du Chili à fleurs grandes et jaunes et ayant pour type le pancrace boueux.

CHLIDONIE. s. f. (pr. *kli-do-ni*; du gr. χλιδὼν, bracelet). Polyp. Genre de polypes de la famille des cellariés, voisin des caténicelles.

CHLOANTE. s. m. (pr. *klo-an-te*; ét. gr., χλόη, herbe, verte; ἄνθος, fleur). Bot. Genre de la famille des verbénacées, tribu des lippiées, renfermant environ quatre espèces découvertes dans la Nouvelle-Hollande. Deux sont cultivées dans nos jardins d'Europe.

CHLOASME. s. m. (pr. *klo-as-me*; du gr. χλόη, verdure). Médec. État de la peau quand elle se couvre de taches verdâtres.

CHLOÉ. (pr. *klo-é*; du gr. χλόη, verdure, couleur blonde). Myth. Surnom de Cérès chez les Athéniens. Surnom qui se donnait également aux femmes qui à une grande beauté joignaient beaucoup de simplicité. || Surnom de Vénus, protectrice des blés en herbe.

CHLOÉ. s. f. (de *Chloé*, nom de femme). Entom. Genre de diptères de la famille des mésomydes, division des larves coprobies, qui mai dans les bois et dont les individus sont très-nombreux.

— Annél. Genre des annélides, voisin des amphinomes et appartenant à la famille des amphinomiens. On n'en connaît qu'une espèce propre aux mers d'Asie.

CHLOÉBIE. s. f. (pr. *clo-é-bi*; ét. gr., χλόη, herbe; βίος, vie). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionites, renfermant trois espèces, l'une propre à la Sibérie, et les autres au Caucase.

CHLOÉIES. s. f. pl. (pr. *klo-é-iss*). Fêtes célébrées tous les ans à Athènes en l'honneur de Cérès. Elles étaient accompagnées de jeux et de danses. On y immolait un bélier à la déesse.

CHLOÉNIE. s. f. (pr. *klo-é-ni*). Entom. Genre d'insectes tiré de celui des crabes, d'après la disposition des palpes maxillaires et labiales.

CHLOOPSIS. s. m. (pr. *klo-op-ciss*; ét. gr., χλόα, herbe; ὄψις, apparence). Bot. Genre de la famille des liliacées anthéricées, établi pour des plantes herbacées des forêts tempérées de l'île de Java. On en connaît deux espèces.

CHLORA. s. f. (pr. *klo-ra*; du gr. χλωρὸς, jaune). Bot. Genre de la famille des gentianacées, tribu des gentianacées chicorinées, renfermant huit ou dix espèces de plantes herbacées, indigènes de l'Europe médiane, et dont quelques-unes sont cultivées dans nos jardins.

CHLORACÉTIQUE. adj. des 2 g. (pr. *klo-ra-cé-ti-que*). Chim. Qui est composé de chlore et d'acide acétique. Acide chloracétique.

CHLORACIDE. s. m. (pr. *klo-ra-ci-de*; du gr. χλωρὸς, vert, et du lat. *acidum*, acide). Acide dans lequel on suppose que le chlore joue le rôle de principe acidifiant.

CHLORAL. s. m. (pr. *klo-ral*). Chim. Produit de la réaction du chlore sec en très-grand excès sur l'alcool. Le chloral est liquide, incolore, gras au toucher; il tache le papier comme les huiles. || *Chloral insoluble.* Précipité de chloral dissous par l'eau.

CHLORANTHACÉ, ÉE, ou **CHLORANTHÉ, ÉE.** adj. (pr. *klo-ran-ta-cé, klo-ran-té*). Bot. Qui a de la ressemblance, ou quelque affinité avec le genre chloranthe. || CHLORANTHACÉES ou CHLORANTHÉES. s. f. pl. Famille de plantes dicotyledonées, dont les espèces sont des sous-arbrisseaux ou de petits arbres originaires des contrées tropicales, l'Inde, l'Océanie et l'Amérique, et dont le type est le chloranthe.

CHLORANTHE. s. m. (pr. *klo-ran-te*; ét. gr., χλωρὸς, jaune; ἄνθος, fleur). Bot. Genre type de la famille des chloranthacées, contenant une dizaine d'espèces propres à l'Asie, à l'Amérique et à l'Océanie tropicales.

CHLORANTHE. adj. des 2 g. (pr. *klo-ran-te*). Qui a des fleurs vertes. Pyrole chloranthe. On dit plus souvent Viridiflore.

CHLORANTHÉ, ÉE. adj. (pr. *klo-ran-té*). Bot. Qui ressemble aux chloranthes. On dit mieux Chloranthacé. || CHLORANTHÉES. s. f. pl. Famille de plantes, ayant pour type le genre chloranthe.

CHLORANTHIE. s. f. (pr. *klo-ran-ti*; ét. gr., χλωρὸς, vert; ἄνθος, fleur). Bot. Cas de tératologie végétale, dans lequel les organes floraux sont convertis en fleurs véritables.

CHLORATE. s. m. (pr. *klo-ratt*; du gr. χλωρὸς, verdâtre). Chim. Nom qu'on donne aux sels neutres, résultant de la combinaison de l'acide chlorite avec une base. Les caractères généraux des chlorates sont d'être décomposés par le feu, de donner du gaz oxygène et un sous-chlore métallique, ou un chlorure métallique plus une portion d'oxyde du chlorate; de fuser sur les charbons ardents, et de produire une flamme d'une couleur variable, etc. On les obtient en combinant l'acide chlorique avec les oxydes. Chlorate d'argent. Chlorate de baryte. Chlorate de cuivre. Chlorate de fer. Chlorate de mercure. Chlorate de plomb. Chlorate de potasse. Chlorate de soude. Chlorate de strontiane.

CHLORE. s. m. (pr. *klo-re*; du gr. χλωρὸς, jaune ou vert). Chim. Gaz jaune-verdâtre, d'une saveur et d'une odeur forte et désagréable, d'une densité de 2, 42, susceptible d'être liquéfié sous une pression de quelques atmosphères, et dont l'action sur l'économie animale est très-énergique et produit, à faible dose, l'effet du poison.

— CHLORE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, monopétales hypogynes, famille des gentianées, plantes herbacées, à feuilles simples opposées ou perfoliées; à fleurs disposées en cime terminale. On en connaît sept espèces, dont quatre croissent naturellement en Europe. La chlore perfoliée et la chlore à feuilles sessiles appartiennent à la France.

CHLORE (Constance). Empereur romain. V. CONSTANCE CHLORE.

CHLORÉ, ÉE. adj. (pr. *klo-ré*). Chim. Qui contient du chlore. Gaz hydrogène chloré. Ether chloré.

— Hist. nat. Se dit quelquefois des corps jaunâtres, verdâtres ou olivacés, soit en totalité, soit seulement par taches ou par veines.

CHLORÉE. s. f. (pr. *klo-rée*; du gr. χλωρὸς, jaune). Bot. Genre de la famille des orchidées aréthusées, établi pour des plantes de l'Amérique du Sud, croissant au sommet des Cordillères, près de la limite des neiges.

CHLORÈME. s. f. (pr. *klo-rè-me*; ét. gr., χλωρὸς, verdâtre; αἷμα, sang). Annél. Genre d'annélides chétopodes, établi sur une espèce des côtes de France, dont les caractères sont un mélange de ceux des sabelles et des naïs.

CHLORÉTIQUE. adj. des 2 g. V. CHLOROTIQUE.

CHLOREUX, EUSE. adj. (pr. *klo-reux*). Chim. Qui a rapport au chlore. Oxyde chloreux. Acide chloreux.

CHLORICTÈRE. adj. des 2 g. (pr. *klo-ric-tè-re*; ét. gr., χλωρὸς, vert; ἴκτερος, jaunisse). Hist. nat. Qui est d'un jaune de safran foncé. Tachyphone chlorictère.

CHLORIDE. s. f. (pr. *klo-ri-de*; du gr. χλωρὶς, jaune). Ornith. Genre de la famille des sylviades, établi pour quelques petits becs-fins d'Amérique.

— Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des longicornes, renfermant quatre espèces originaires du Nouveau Monde.

— Bot. Genre de la famille des graminées, tribu des chloridées. Les chlorides sont des plantes d'un port élégant qui se trouvent dans l'Amérique du Sud, dans les Etats-Unis, aux Indes orientales et au cap de Bonne-Espérance.

— Chim. Combinaisons du chlore avec des corps moins électro-négatifs que lui, dans lesquels les rapports atomiques sont les mêmes que dans les acides.

CHLORIDÉ, ÉE. adj. (pr. *klo-ri-dé*). Bot. Qui a de la ressemblance avec la chloride. || CHLORIDÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des graminées, ayant pour type le genre chloride. || Section de la tribu des musécidinées byssacées, ayant pour type le genre chloride.

CHLORIDES. s. m. pl. (pr. *klo-ri-de*). Minér. Dans Ampère et Pauquy, genre ou famille de corps simples; dans Beudant, famille de minéraux comprenant le chlore et ses dérivés.

CHLORIDION. s. m. (pr. *klo-ri-di-on*; du gr. χλωρὸς, vert). Bot. Genre de plantes, famille des champignons, fondé sur le chloridion vert. Elle se présente en touffes ou gazons extrêmement petits, délicats, d'un beau vert, et qui, vus au microscope, sont composés de filaments simples ou peu rameux.

CHLORIME. s. m. (pr. *klo-ri-me*; du gr. χλωρὶς, verdoyant). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionites.

CHLORINE. s. f. (pr. *klo-ri-ne*; du gr. χλωρὶς, verdoyant). Entom. Genre de diptères faisant partie de la famille des mésomydes, division des phyllophages, et renfermant plusieurs espèces d'insectes européens.

CHLORIODATE. s. m. (pr. *klo-ri-o-da-te*, rad. *chlore*). Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide chloriodique avec une base.

CHLORIODIQUE. adj. des 2 g. (pr. *klo-ri-o-di-que*). Chim. Se dit, selon Davy, d'une substance qu'il considérait comme acide, à cause de sa saveur et de sa propriété de rougir le tournesol. Acide chloriodique.

CHLORION. s. m. (pr. *klo-ri-on*; du gr. χλωρὸς, vert). Entom. Genre du groupe des sphégites, tribu des sphégites, ordre des hyménoptères, renfermant plusieurs espèces répandues dans les pays chauds des deux hémisphères. La présence des *chlorions* est un véritable bienfait dans les colonies où les marchandises sont fréquemment détériorées par les blattes.

— Ornith. Nom d'un oiseau que l'on croit être le loriot.

CHLORIQUE. adj. des 2 g. (pr. *klo-ri-ke*). Qui contient du chlore. || Acide chlorique. Acide chlorique oxygéné.

CHLORIS. (pr. *klo-riss*; du gr. χλωρὸς, vert, pâle, blond). Myth. Nom grec de la déesse des fleurs, et dont s'est formé le nom latin Flora (Flore), si l'on en croit Ovide. Chloris fut mariée à Zéphyre, de qui elle obtint l'intendance sur toutes les fleurs. || Fille de Niobé et d'Amphion, la seule qui survécut à ses sœurs. Elle fut ainsi surnommée à cause de la pâleur que son visage conserva depuis le désastre de sa famille.

CHLORIS. s. f. (pr. *klo-riss*). Bot. Genre de la famille des graminées qui renferme plusieurs espèces originaires d'Amérique. Les principales sont: la chloris en croix, la chloris mucronée, la chloris radiée, la chloris élancée, la chloris panic, la chloris à épis nombreux, etc., etc.

— Ornith. Nom d'un oiseau que l'on croit être notre verdier. || Oiseaux qui forment une section particulière des fringilles.

CHLORISOME. s. m. (pr. *klo-ri-ço-me*). Ornith. V. CISSE.

CHLORISSE. s. f. (pr. *klo-ris-se*; du gr. χλωρίζω, je suis vert). Entom. Genre de lépidoptères nocturnes, tribu des phalénites, famille des arpenteuses.

CHLORISTIQUE. adj. des 2 g. (pr. *klo-ris-ti-ke*). Qui a rapport au chlore. Théorie chloristique.

CHLORITE. s. f. (pr. *klo-ri-te*; du gr. χλωρὸς, vert). Minér. Silicate alumineux hydraté à base de Magnésie et de protoxyde de fer, en petites lamelles hexagonales, d'un vert plus ou moins foncé, agrégées entre elles avec plus ou moins de force, et composant ainsi des masses à structure grenue ou écailleuse.

— s. m. Genre de sels formés par la combinaison de l'acide chloreux avec les bases salifiables.

CHLORITÉ, ÉE. adj. (pr. *klo-ri-té*). Chim. Qui contient du chlorite. Grès chlorité. Sable chlorité.

CHLORITEUX, EUSE. adj. (pr. *klo-ri-teu*). Minér. Qui contient de la chlorite. || Qui en est formé. Schiste chloriteux. Couche chloriteuse.

CHLORITIQUE. adj. des 2 g. (pr. *klo-ri-ti-que*). Minér. Qui est mêlé de chlorite. Stéaschite chloritique.

CHLORITSPATH. s. m. (pr. *klo-rits-pat*). Minér. Substance d'un vert noirâtre, divisible en feuillets minces, qui accompagne le diaspore de l'Oural et paraît être un silicate d'alumine et d'oxidule de fer.

CHLORO-ANTIMONIATE. s. m. (pr. *klo-ro-an-ti-mo-ni-a-te*). Chim. Nom que prennent les combinaisons du chlorure ammonique avec des chlorures de métaux électro-positifs.

CHLORO-ARGENTALE. s. m. (pr. *klo-ro-*

ar-gen-ta-te. Chim. Nom des combinaisons du chlorure argentique avec les chlorures des métaux électro-positifs.

CHLORO-AURATE. s. m. (pr. *klo-ro-o-ra-te.*) Chim. Nom des combinaisons du chloride aurique avec les chlorures des métaux électro-positifs.

CHLORO-BORURE. s. m. (pr. *klo-ro bo-ru-re*). Chim. Nom que prend un corps produit par le mélange ou la combinaison des gaz chloride, borique et ammonique. Chloro-borure ammoniacal.

CHLOROCARPE. adj. des 2 g. (pr. *klo-ro-car-pe*; ét. gr., χλωρός, vert; καρπός, fruit). Bot. Qui a les fruits jaunes ou verdâtres. Torilis chlorocarpe.

CHLOROCÉPHALE. adj. des 2 g. (pr. *klo-ro-ce-pha-le*; ét. gr., χλωρός, vert; κεφαλή, tête). Hist. nat. Qui a la tête ou une partie de la tête verdâtre ou jaunâtre.

CHLOROCOQUE. s. m. (pr. *klo-ro-ko-ke*; ét. gr., χλωρός, vert; κόκκος, grain). Bot. Genre établ. sur trois espèces de lichens, dont la principale, le chlorocoque mural, est la plus commune, et forme sur les murs ombragés de belles taches vertes.

CHLORO-CUPRATE. s. m. (pr. *klo-ro-ku-pra-te*; du gr. χλωρός, chlore; et du lat. *cuprum*, cuivre). Chim. Nom des combinaisons les chlorures de cuivre avec les chlorures des métaux électro-positifs.

CHLORO-CYANIQUE. adj. des 2 g. (pr. *klo-ro-ci-a-ni-ke*). Chim. Se dit d'un acide produit par la combinaison du chlore avec le cyanogène. Acide chloro-cyanique.

CHLORO-CYANURE. s. m. (pr. *klo-ro-ci-a-nu-re*). Chim. Mélange ou combinaison d'un chlorure et d'un cyanure.

CHLORODE. s. m. (pr. *klo-ro-de*; du gr. χλωρός, vert). Crust. Genre de l'ordre des décapodes, famille des cyclométopes, tribu des canceriens, comprenant sept espèces toutes exotiques, ayant pour type le chlorode ongulé, les mers d'Australasie.

CHLORO-FERRO-CYANIQUE. adj. des 2 g. (pr. *klo-ro*). Se dit d'un acide dont Johnson admet l'existence et qu'il suppose composé de chlore, de fer, et de cyanogène.

CHLORO-FERRO-CYANURE. s. m. (pr. *klo-ro*). Chim. Composé de chlore de fer et de cyanure.

CHORO-FLUORURE. s. m. (pr. *klo-ro-flu-o-ru-re*). Chim. Sel double résultant de la combinaison d'un fluorure avec un chlorure.

CHLOROFORME. s. m. (pr. *klo-ro-forme*). Substance liquide, incolore, o[illegible]neuse, aromatique, obtenue en traitan[illegible]cool par les chlorures d'oxydes, particulièrement par celui de chaux.

CHLOROGASTRE. adj. des 2 g. (pr. *klo-ro-gas-tre*; ét. gr., χλωρός, vert ou jaune; γαστήρ, ventre). Zool. Qui a le ventre jaunâtre ou verdâtre. On dit aussi Lutéoventre.

CHLOROGONIDÉE. s. f. (pr. *klo-ro-go-ni-dé*; ét. gr. χλωρός, jaune; γονή, semence). Bot. Nom donné par quelques auteurs aux gonidies qui ont une couleur jaune dorée.

CHLOROGONIMIQUE. adj. des 2 g. (pr. *klo-ro-go-ni-mi-ke*). Bot. Qui résulte de l'assemblage de chlorogonidées. Couche chlorogonimique.

CHLOROGONION. s. m. (*klo-ro-go-ni-on*; ét. gr., χλωρός, verdâtre; γωνία, angle). Infus. Genre voisin des euglènes, de la famille des astasiées, dont on ne connaît qu'une espèce.

CHLORO-HYDRARGYRATE. s. m. (pr. *klo-ro-i-drar-gi-ra-te*; ét. gr., χλωρός, chlore, ὕδωρ, eau, liquide; ἄργυρος, argent). Chim. Sels que le chlorure mercurique forme en se combinant avec une grande partie des chlorures de métaux électro-positifs.

CHLORO-HYDRIQUE. adj. des 2 g. (pr. *klo-ro-i-dri-ke*). Chim. Synonyme plus correct d'Hydrochlorique, que l'on trouve dans quelques chimistes. Acide chloro hydrique.

CHLORO-IODIQUE. adj. des 2 g. (pr. *klo-ro-io-di-ke*). Chim. Qui a pour principes le chlore et l'iode. Acide iodique.

CHLORO-IODURES. s. m. pl. (pr. *klo-ro-*[illegible]

[illegible]res, et dans lesquels les premiers paraissent faire les fonctions d'éléments électro-négatifs.

CHLOROLÉPIDOTE. adj. des 2 g. (pr. *klo-ro-le-pi-do-te*; ét. gr., χλωρός, vert, jaune; λεπίς, écaille). Ornith. Qui a la robe jaune. Perroquet chlorolépidote.

CHLOROLEUQUE. adj. des 2 g. (pr. *klo-ro-leu-ke*, ét. gr., χλωρός, vert; λευκός, blanc). Hist. nat. Qui est blanc et vert. Agaric chloroleuque.

CHLOROLOPE. s. m. (pr. *klo-ro-lo-pe*; ét. gr., χλωρός, vert, λοπός, peau). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionites.

CHLOROLOPHE. adj. des 2 g. (pr. *klo-ro-lo-fe*, ét. gr., χλωρός, vert, λόφος, crinière). Zool. Qui a une huppe d'un vert jaunâtre sur la tête.

CHLOROMÉLANE. s. m. (pr. *klo-ro-mé-la-ne*, ét. gr., χλωρός, vert; μέλας, noir). Minér. Syn. de Cronstedtite.

CHLORO-MÉTHYLIQUE. adj. des 2 g. (pr. *klo-ro-me-ti-li-ke*). Chim. Qui est formé de chlore et d'éther méthylique. Éther chloro-méthylique.

CHLOROMÈTRE. s. m. (pr. *klo-ro-mè-tre*; ét. gr. χλωρός, chlore; μετρέω, je mesure). Chim. Appareil destiné à évaluer la quantité de chlore qui est en combinaison avec de l'eau ou avec une base, et qu'on peut estimer de plusieurs manières, dont la meilleure est le procédé de Descroizilles, fondé sur la propriété qu'a le chlore de décolorer l'indigo.

CHLOROMÉTRIQUE. adj. des 2 g. (pr. *klo-ro-me-tri-ke*). Qui a rapport au chloromètre. Degré chlorométrique. Chaque volume de cette liqueur qui est décoloré constitue un degré *chlorométrique*. (Nyst.) Une dissolution de chlorure étant donnée, il suffit, pour connaître sa valeur *chlorométrique*, de déterminer combien un volume de ce chlore décolore de liqueur d'épreuve. (Id.)

CHLOROMYRON. s. m. (pr. *klo-ro-mi-ron*). Bot. Grand arbre du Pérou découvert dans les grandes forêts, aux environs de Pozuzo, et qui constitue seul un genre très-voisin de la famille des guttifères. Son tronc, haut de 20 mètres et plus, est revêtu d'une écorce d'où découle une résine verdâtre, très-abondante, que les habitants recueillent, et qui est connue sous le nom d'huile, ou de baume de Sainte-Marie.

CHLORO-NAPHTALASE. s. f. (pr. *klo-ro-na fta-la-ze*; mot formé de *chlore* et de *naphtaline*). Chim. Composé de naphtaline et d'une certaine quantité de chlore substituée à une partie équivalente d'hydrogène. Les variétés de cette combinaison prennent successivement les noms de chloro-naphtalèse, naphtaline, naphtalise et naphtalose.

CHLORONERPE. s. m. (pr. *klo-ro-ner-pe*; ét. gr., χλωρός, vert; ἕρπω, je rampe). Ornith. Genre établi dans le groupe des pics et dont le *pic rouillé* est le type.

CHLORONITE. s. f. (pr. *klo-ro-ni-te*; du gr. χλωρός, vert; et du lat. *niteo*, je brille). Bot. Syn. de Conferve.

CHLORO-NITREUX, EUSE. adj. (pr. *klo-ro-ni-treu*). Chim. Qui contient du chlore et de l'acide nitrique. Acide chloro-nitreux.

CHLORONOTE. adj. des 2 g. (pr. *klo-ro-no-te*; ét. gr. χλωρός, vert; νῶτος, dos). Zool. Qui a le dos d'un vert olivâtre.

CHLOROPALE. s. m. (pr. *klo-ro-pa-le*; ét. gr., χλωρός, vert; ὀπάλλιος, opale). Minér. Substance siliceuse d'un vert-pré, compacte et terreuse, qui se rencontre avec l'opale, dans les roches trachytiques d'Unghwar en Hongrie, et qui est composée de silice, d'oxydule de fer et d'eau.

CHLORO PALLADATE. s. m. (pr. *klo-ro-pal-la-da-te*). Sels doubles résultant de la combinaison du chlorure de palladium avec les chlorures de métaux électro-négatifs.

CHLOROPE. adj. des 2 g. (pr. *klo-ro pe*; ét. gr. χλωρός, verdâtre; πούς, pied). Zool. Qui a les pieds verdâtres.

— Bot. Qui a les pédoncules jaunes.

CHLOROPHANE. s. f. (pr. *klo-ro-fa-ne*; ét. gr., χλωρός, vert; φαίνω, j'apparais). Minér. Variété de fluorine de Sibérie, de couleur violette, qui devient phosphorescente par la chaleur en répandant une belle lumière verte.

— Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionides, ayant pour espèce type la chlorophane verte. Les chlorophanes, insectes d'un vert tendre, sont répandus dans toute l'Europe et dans une partie de l'Asie.

— adj. des 2 g. Hist. nat. Qui est jaune ou jaunâtre. Agaric chlorophane. || Se dit aussi du blastème ou thalle des lichens, quand, à travers sa teinte générale blanche ou grisâtre, on voit percer une nuance de vert plus ou moins prononcée.

CHLOROPHAZITE. s. f. (pr. *klo-ro-fa-zi-te*; ét. gr., χλωρός, vert; φαίνω, je parais). Minér. Une des terres vertes qui se trouvent en nids dans les basaltes et autres roches amygdalaires.

CHLOROPHOLE. s. m. (pr. *klo-ro-fo-le*; ét. gr., χλωρός, vert; φολίς, écaille). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionites, fondé sur deux espèces d'insectes [illegible]

CHLOROPHORE. s. m. (pr. *klo-ro-fo-re*; ét. gr., χλωρός, vert; φορός, qui porte). Entom. Genre de diptères de la famille des phytomydes, tribu des myodines, fondé sur une seule espèce du Brésil.

— Bot. Syn. de Maclure.

CHLOROPHORÉ, ÉE. adj. (pr. *klo-ro-fo-re*). Bot. Qui ressemble à un chlorophore. || CHLOROPHORÉES. s. f. pl. Tribu de plantes établie dans la grande famille des urticées, ayant pour type le genre chlorophore.

CHLORO-PHOSPHOREUX, EUSE. adj. (pr. *klo-ro-fos fo-reu*). Chim. Qui tient du chlore et du phosphore. Acide chloro-phosphoreux.

CHLORO PHOSPHORIQUE. adj. des 2 g. (pr. *klo-ro-fos-fo-ri-ke*). Chim. Qui est composé de chlore et de phosphore. Acide chloro-phosphorique.

CHLORO PHOSPHURE. s. m. (pr. *klo-ro-fos-fu-re*). Chim. Composé dans lequel il entre du phosphore et du chlore, plus un autre corps, comme dans le *chloro-phosphure ammoniacal*, composé de chloride phosphorique et d'ammoniaque.

CHLOROPHYLLE. adj. des 2 g. (pr. *klo-ro-fil-le*; ét. gr., χλωρός, vert; φύλλον, feuille). En général qui a les feuilles vertes ou jaunâtres. || Se dit des plantes parasites phanérogames pourvues de feuilles vertes, comme le gui et la plupart des loranthacées.

— s. f. Chim. Substance regardée d'abord comme un principe immédiat des végétaux, et comme la cause de la couleur verte de ces derniers, principalement de leurs feuilles, reconnue être un mélange de plusieurs substances.

CHLOROPHYTE. s. f. (pr. *klo-ro-fi-te*; ét. gr., χλωρός, vert; φυτόν, plante). Bot. Plantes dont l'évolution se fait d'une manière successive et qui ont des expansions vertes.

— Bot. Genre de la famille des liliacées anthéricées, fondé sur des plantes herbacées, à fleurs blanches en grappes, portées sur des pédicelles articulés dans leur partie moyenne.

CHLORO-PLATINATE. s. m. (pr. *klo-ro-pla-ti-na-te*). Nom des sels produits par la combinaison du chlorure platinique avec les chlorures des métaux électro-positifs.

CHLOROPODE. adj. des 2 g. (pr. *klo-ro-po-de*; ét. gr., χλωρός, verdâtre; πούς, pied). Zool. Qui a les pieds verdâtres. On dit aussi Chlorope.

CHLOROPS. s. m. (pr. *klo-ropse*; ét. gr., χλωρός, vert; ὤψ, œil). Entom. Genre de diptères, division des brachocères, famille des athéricères, fondé aux dépens du genre *oscinis* de Latreille, sur trente-six espèces d'insectes toutes d'Europe. Les *chlorops* sont de jolies muscides que l'on trouve sur les fleurs pendant le mois de juillet et d'août. (D'Orbig.)

CHLOROPTÈRE. adj. des 2 g. (pr. *klo-ro-ptè-re*; ét. gr., χλωρός, vert; πτερόν, aile). Hist. nat. Qui a les ailes ou les nageoires ou les élytres vertes.

CHLOROPYGE. adj. des 2 g. (pr. *klo-ro-pi-ge*; ét. gr., χλωρός, vert; πυγή, derrière). Zool. Qui a le croupion verdâtre. Mouche chloropyge.

CHLORORHYNQUE. adj. des 2 g. (pr. *klo-ro-rin-ke*; ét. gr., χλωρός, vert; ῥύγχος, bec). Ornith. Qui a le bec jaune. Diomédée chlororhynque. On dit le plus souvent Flavirostre.

CHLOROSE. s. f. (pr. *klo-ro ze*; du gr. χλωρός, vert.) Bot. Genre de la famille des orchidées, établi pour deux plantes herbacées, parasites, dont on ne connaît que deux espèces croissant sur les arbres des vallées ombragées de Java.

— Pathol. Maladie propre au sexe féminin, surtout aux filles et aux veuves, caractérisée par la langueur générale, la coloration pâle ou verdâtre de la peau, et divers accidents nerveux, accompagnée presque toujours de troubles dans la menstruation.

— Syn. vulg. Pâles couleurs, fièvre des filles, fièvre blanche, jaunisse blanche.

CHLORO-SEL. s. m. (pr. *klo-ro-sel*). Chim. Nom générique des combinaisons des chlorures des métaux négatifs avec ceux des métaux positifs.

CHLOROSOCRACÉ, ÉE. adj. (pr. *klo-ro-so-kra-cé*; ét. gr., χλωρός, vert; ὠχρός, jaune). Hist. nat. Qui est verdâtre et nuancé de rouge.

CHLOROSOME. s. m. (pr. *klo-ro-ço-me*; ét. gr., χλωρός, vert; σῶμα, corps.) Erpét. Genre d'ophidiens reposant sur la couleuvre pourprée de Gmelin.

CHLOROSPIZE. s. f. (pr. *klo-ro-spi-ze*; ét. gr., χλωρός, vert; σπίζα, pinson). Ornith. Genre de la famille des fringillidées.

CHLOROSTACHYÉ, ÉE. adj. (pr. *klo-ro-sta-chi-e*; ét. gr., χλωρός, vert; στάχυς, épi). Bot. Qui a des épis de couleur verte. Amaranthe chlorostachyée.

CHLOROSTOME. adj. des 2 g. (pr. *klo-ro-sto-me*; ét. gr., χλωρός, vert; στόμα, bouche.) Zool. Se dit d'une coquille qui a l'ouverture ou la bouche jaune, ou d'un insecte qui a la bouche ou le rostre vert.

CHLOROSTYLE. adj. des 2 g. (pr. *klo-ro-sti-le*; ét. gr., χλωρός, jaune; στῦλος, colonne). Bot. Se dit d'un champignon dont le stipe est jaune. Claverie chlorostyle.

[illegible]

fu-re). Chim. Nom donné à la combinaison d'un chlorure avec un sulfure. Chloro-sulfure alumínico-hydrique.

CHLORO-SULFURIQUE. adj. des 2 g. (pr. *klo-ro-sul-fu-ri-ke*). Chim. Qui tient du chlore et du soufre. Acide chloro-sulfurique.

CHLOROTE. s. f. (pr. *klo-ro-te*; du gr. χλωρότης, couleur verte). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des lamellicornes, tribu des xylophyles.

CHLOROTIQUE. adj. des 2 g. (pr. *klo-ro-ti-ke*). Pathol. Qui est affecté de la chlorose. Femme chlorotique.

— Qui tient à la chlorose. Symptômes chlorotiques.

— Subst. Une chlorotique.

CHLOROURE. adj. des 2 g. (pr. *klo-rou-re*; ét. gr., χλωρός, vert, οὐρά, queue). Ichthyol. Se dit des poissons qui ont la nageoire caudale verte.

CHLOROXALATE s. m. (pr. *klo-rok-ça-la-te*). Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide chloroxalique avec une base salifiable.

CHLOROXALIQUE. adj. des 2 g. (pr. *klo-rok-ça-li-ke*). Se dit d'un acide formé par la combinaison des acides oxalique et hydrochlorique.

CHLOROXANTHE. adj. des 2 g. (pr. *klo-rok-çante*; ét. gr., χλωρός, vert; ξανθός, jaune). Bot. Se dit d'un agaric qui a le chapeau couvert d'écailles olivâtres et les lamelles jaunâtres.

CHLOROXYCARBONIQUE. adj. des 2 g. (pr. *klo-rok-ci-car-bo-ni-ke*). Qui est composé de chlore d'oxyde et de carbone. Acide chloroxycarbonique.

CHLOROXYCARBURE. s. m. (pr. *klo-rok-ci-kar-bu-re*). *Chloroxycarbure ammoniacal*, sel double anhydre produit par la condensation de quatre volumes d'ammoniaque gazeuse par un volume de gaz oxychloride carbonique.

CHLOROXYLE. s. m. (pr. *klo-rok-ci-le*; ét. gr., χλωρός, jaunâtre; ξύλον, bois). Bot. Genre d'arbrisseaux de la famille des cédrélacées.

CHLOROXYLE DUPADA. s. m. Bot. Arbre de l'Inde dont le bois est vert et qui laisse fluer une résine que les Brahmes emploient dans leurs pagodes en guise d'encens.

CHLOROXYSULFURE. s. m. (pr. *klo-rok-ci-çul-fu-re*). Composé de chlore d'oxyde et de sulfure.

— *Chloroxysulfure ammoniacal*. Composé qui s'obtient simultanément avec le chloroxycarbure ammoniacal, en introduisant dans le gaz ammoniaque le corps blanc et cristallin qui résulte de l'action de l'eau régale sur le sulfide carbonique.

CHLORURE. s. m. (pr. *klo-ru-re*). Chim. Nom qu'on donne à tous les corps composés de chlore et d'une substance simple autre que l'oxygène et l'hydrogène, et qu'on obtient en combinant le chlore gazeux avec les métaux, en faisant passer le chlore gazeux à travers les oxydes métalliques incandescents, ou faisant chauffer fortement les hydro-chlorates.

— Les principaux chlorures sont le chlorure d'antimoine, le chlorure d'argent, le chlorure d'arsenic, le chlorure d'azote, le chlorure de baryum, de bismuth, de calcium, de cobalt, de cuivre, d'étain, de fer, d'iode, de mercure, de phosphore, de plomb, de potassium, de sodium, de soufre, de strontiate, de zinc.

— *Chlorures métalloïdiques*. Chlorures de carbone, de bore, de soufre, de sélénium et de phosphore, chlorures qui, à l'exception des quatre chlorures de carbone, sont décomposés par l'eau, dont l'hydrogène se porte toujours sur le chlore pour former de l'acide chlorhydrique, et l'oxygène sur le métalloïde pour former un oxacide. || *Chlorures métalliques*. Chlorures formés par la combinaison du chlore avec les métaux. Les *chlorures métalliques* sont les plus importants. (Pell.) La nature nous présente un grand nombre de *chlorures métalliques*, et quelques-uns sont employés dans l'industrie et pour les usages ordinaires de la vie. (Id.)

— *Chlorures décolorants, chlorure d'oxydes*. Composés que la plupart des chimistes considèrent comme des mélanges atomiques de chlorures métalliques et d'hypochlorites, et qui se prép[illegible]nt en recevant le chlore dans certaines dissolutions alcalines ou dans la chaux éteinte. Chlorure de chaux. Chlorure de potasse.

— Minér. L'un des ordres ou grands genres chimiques de la minéralogie, comprenant tous les chlorures naturels qui font partie de l'écorce terrestre.

CHLORURÉ, ÉE. adj. des 2 g. (pr. *klo-ru-ré*). Qui contient du chlorure.

— *Roches chlorurées*. Ordre ou genre comprenant les dépôts de sel gemme ou chlorure sodique.

CHLORYLLIS, ou mieux **CHLORILLIS**. s. m. (pr. *klo-ril-liss*; dimin. de *Chloris*, nom propre). Bot. Genre de la famille des papilionacées, tribu des phaséolées dioclées, formé sur une seule espèce, belle plante indigène du Cap, et à fleurs charmantes.

CHNAS. Nom phénicien du célèbre Agénor.

CHNOODÈS. s. m. (pr. *kno-o-dèss*, du gr. χνοώδης, lanug[illegible]). Entom. Genre de coléo-[illegible]

[illegible] pèces, dont cinq de l'Amérique méridionale.

CHNOOPHORE. s. m. (pr. *kno-o-fo-re*; ét. gr., χνόος, duvet; φορός, qui porte). Bot. Genre de fougères du groupe des cyathéacées, fondé sur plusieurs espèces de fougères arborescentes de Java et des Indes orientales.

CHNOOTRIBE. s. m. (pr. *kno-o-tri-be*; ét. gr., χνόος, efflorescence, duvet; τρίβω, j'use). Entom. Genre de coléoptères trimères. Ces insectes sont couverts d'une villosité cotonneuse qui leur a valu le nom de chnootribes.

CHNOUM ou **CHNOUMIS**. Archéol. Troisième décan du Cancer, selon les légendes hiéroglyphiques. Il est nommé Chumis dans Saumaise, et Thumis dans Firmicus. On présume que c'est le personnage placé debout à la proue de la dernière grande barque décanophore, de la bande supérieure dans le zodiaque rectangulaire de Tentyrah.

CHNYZA s. f. Bot. Plante à laquelle on attribuait la propriété de conserver les femmes

dans l'esprit de chasteté que la religion exigeait d'elles pendant la célébration des mystères de Cérès.

CHOA. Géogr. Nom d'une province qui compose, conjointement avec celle d'Efat, une des cinq grandes divisions de l'Abyssinie. Capitale, Ankober. Habitants catholiques.

CHOAA. s. m. (pr. *chô-a-a*). Mamm. Nom hottentot du chat domestique. Dans ce mot et le suivant, l'accent circonflexe représente le glapissement particulier à la langue des Hottentots.

CHÔAKAMMA. s. m. (pr. *chô-a-kâ-mma*). Mamm. Nom que les Hottentots donnent à un babouin, probablement au babouin noir.

CHOANA. s. f. (pr. *ko-a-na;* du gr. χοάνη, entonnoir). Anat. Cavité du cerveau qu'on appelait l'entonnoir infundibulum.

CHOANOÏDE. adj. des 2 g. (pr. *ko-a-no-ï-de;* ét. gr., χοάνη, entonnoir; εἶδος, forme, figure). Anat. Se dit d'un muscle qui entoure le nerf optique dans l'orbite chez les quadrupèdes, s'attache d'une part au fond de la cavité osseuse, se termine de l'autre sur la sclérotique comme les muscles droits, et paraît avoir pour usage de retirer le globe de l'œil dans l'orbite. Il n'existe point dans l'homme. Muscle choanoïde.

CHOANORRHAGIE. s. f. (pr. *ko-a-nor-ra-gi;* ét. gr., χοάνη, narine; ῥέω, je coule). Médec. Saignement par les narines.

CHOANORRHAGIQUE. adj. des 2. (pr. *ko-a-nor-ra-gi-ke*). Médec. Qui a rapport à la choanorrhagie.

CHOASPIDE. s. m. (pr. *ko-a-spi-de;* ét. gr., χέω, je verse; ἀσπίς, aspic). Bot. Genre d'algues, de la tribu des zygnémées, syn. de Spizogyre.

CHOASPITE. s. f. (pr. *ko-a-spi-te*). Minér. Nom que les anciens donnaient à une pierre précieuse que l'on croit être le chrysobérye.

CHOB. s. m. Ichthyol. Nom spécifique d'un poisson qu'on pêche dans le fleuve Saint-Laurent. Il a le corps noir en dessus et blanc en dessous. Sa chair est très-savoureuse. Il paraît appartenir à la famille des cyprins.

CHOBAR. Géogr. anc. Fleuve d'Assyrie, qui se décharge dans l'Euphrate. Ezéchiel se trouvait sur ce fleuve lorsque Dieu lui fit sentir les impressions de son esprit. (Ezéch. I, 1.)

CHOBAR, CHOBAZA. s. m. Noms arabes d'une espèce d'abutilon, ainsi nommée, selon Rumph, parce que ses fruits ont un peu la forme d'un petit pain appelé *chobs* en langue arabe.

CHOBBEIZE. s. f. Bot. Nom arabe de la mauve ordinaire, nommée aussi *chubèse* ou *chubas*.

CHOBS-EL-OKEB. s. m. Bot. Nom arabe d'une espèce de campanule, dont on mange la racine. Ses fleurs sont violettes; les divisions du calice se renversent sur la capsule.

CHOC. s. m. (du celt. *cob*, coup, heurt). Heurt d'un corps contre un autre. Le pont de César, qui seul a supporté tout le *choc*, se montre digne de son antique renommée. (L'Amiel.) Les fronts respiraient la gaîté; les cœurs étaient épanouis; la salle du festin était décorée, et chacun prenait un vêtement nouveau; au *choc* des verres on tirait au sort les royautés éphémères. (Chateaub.)

Ces murs battus des eaux, à demi renversés
Par le *choc* des boulets que Venise a lancés,
C'est Coron... (C. Delavigne.)

— Effet d'un mouvement brusquement arrêté par une résistance.

— Quoiqu'il semble n'exprimer que le heurt des corps durs, il se dit aussi de la rencontre de corps quelconques qui se combattent et se repoussent brusquement avec une certaine résistance. La fleur du blé a souvent aussi un calice, ou enveloppe extérieure, pour la préserver du *choc* des vents. (B. de St-P.)

Pourquoi ces sons affreux, ces longs rugissements,
Ce tumulte confus, ce *choc* des éléments?
(St-Lambert.)

— Rencontre, combat de deux troupes qui se chargent. La science militaire calcule les masses, leur vitesse, leurs *chocs* et leur résistance. (Boiste.) Les Gaulois trouvaient leurs plaisirs et leurs jeux dans le *choc* des batailles, et, quittant leurs casques au moment du combat, ils se couronnaient de fleurs. (De Marchangy.)

L'élite des Anglais vers les monts se replie
Sous le *choc* foudroyant du roi de Westphalie.
(Barth. et Méry.)

— Phys. Rencontre de deux corps qui se heurtent. Choc direct. Choc oblique. Rude choc. Choc violent. Choc des corps sans ressort. Choc des corps élastiques. Le *choc* direct est celui où le point de contact des corps se trouve sur la droite supposée, menée par leurs centres de gravité. (Scienc. mathem.) Le *choc* oblique est celui qui se fait de toute autre manière. (Id.) Pour les corps parfaitement durs, la déperdition des forces vives ou la différence entre ces forces avant et après le *choc*, se trouve égale à la somme des forces vives qu'auraient les masses animées de vitesses perdues ou gagnées. (Carnot.) La vérité sort du frottement des opinions, comme l'étincelle du *choc* des corps électriques. (Mab.)

— *Choc en retour*. Phénomène qui consiste en ce qu'un homme ou un animal placé sous un nuage orageux peut être frappé de la foudre au moment où elle éclate à une assez grande distance de lui. L'explication de ce phénomène est fondée sur l'hypothèse des deux fluides. V. électricité. || Il n'est pas inutile de faire remarquer, à propos de *choc en retour*, que M. N. Landais, complétement ignorant de ce fait physique, accuse, sans plus de façon, Raymond de l'avoir inventé; nous sommes heureux d'apprendre à M. Landais que le phénomène du *choc en retour* se trouve dans tous les auteurs de physique moderne. La réserve, en pareil cas, le silence même, eussent été de la prudence bien calculée.

— Fig. Conflit, opposition. Le choc des passions. Le choc des idées. Le choc des pensées. Le choc des intérêts. Le *choc* des grands princes est moins funeste que les disputes des petits. (Turgot.) Depuis un siècle surtout, quel *choc* d'opinions opposées parmi nous! (L'abbé de Frayssinous.) Du *choc* des opinions jaillit la vérité (***).

Caressés d'un souris, foudroyés d'un refus,
Ce *choc* tumultueux de sentiments confus
Redouble à chaque instant leur pénible martyre.
(Baour-Lormian.)

— Malheur, disgrâce de la fortune, coup du sort qui frappe comme à l'improviste une personne dans sa fortune, dans sa santé, dans sa raison. Recevoir un rude choc. Fortune ébranlée par un choc. Sa raison fut troublée par un *choc* si violent. (Acad.)

Voilà l'homme. . . . .
Il tourne au moindre vent, il tombe au moindre [choc,
Aujourd'hui dans un casque, et demain dans un froc.
(Boileau.)

— Mar. Second demi-tour que l'on fait faire à un câble sur la bitte.

— Minér. Synonyme de Puits. V. puits.

— Syn. propr. Heurt, frottement, coup. || Syn. fig. Conflit, opposition, concours. || Bataille, combat, rencontre. || Epith. Faible, léger, affreux, horrible, éclatant, inévitable, violent, impétueux, tumultueux, soudain. Terrible, rude, sanglant, meurtrier.

CHOCAILLER. v. n. 1re conj. Vieux verbe français qui a signifié Trinquer, choquer les verres.

CHOCAS. s. m. Ornith. Nom sous lequel le choucas, ou petite corneille des clochers, est connu dans quelques départements. On le nomme aussi *Chocotte*.

CHOCH. s. m. Bot. Nom égyptien du pêcher, suivant Forskaël.

CHOCHE-PIERRE. s. f. Ornith. Un des noms vulgaires du gros-bec.

CHOCHE-POULE. s. f. Ornith. Nom qu'on donne en Champagne au milan, parce qu'en s'abattant sur les poules il semble vouloir les chocher ou cocher, comme fait le coq.

CHOCHI. s. m. Ornith. Nom qu'on a donné à un oiseau du Paraguay à cause de son cri. Il a été rapporté par Sonnini au coucou brun varié de roux de Buffon. C'est le même que le coulicou-chochi de Vieillot.

CHOCHO. s. m. Bot. Nom donné au fruit du séchium. || Synonyme de Séchium.

CHOCHOPITKI. s. m. Ornith. Oiseau du Mexique, qui paraît se rapporter au grand courlis blanc et brun de Cayenne.

CHOCOLAT. s. m. (du mex. *choco*, bruit; *latle*, eau: les Mexicains préparaient le chocolat en le faisant mousser dans de l'eau chaude). Sorte de pâte composée de sucre, d'amandes de cacao torréfiées et broyées, et souvent de quelques aromates. Cette pâte, ordinairement employée comme aliment, est souvent rendue médicamenteuse par l'addition de certaines substances comme le lichen d'Islande, le salep, le tapioka, etc. Chocolat à la vanille. Chocolat de santé. Chocolat surfin. Chocolat analeptique. Chocolat antispasmodique. Chocolat au lait d'amandes. Pastilles de chocolat. Crème au chocolat. Glace au chocolat. Soufflé au chocolat. Chocolat praliné. Chocolat philhygiène. Faire du chocolat. Préparer du chocolat. La préparation du chocolat. La fabrication du chocolat. Les sophistications du chocolat. La pâte du chocolat. La cassure du chocolat. Le goût du chocolat. L'odeur du chocolat. Le bon *chocolat* a une cassure unie et d'aspect légèrement cristallin. (Encycl.) Le mauvais *chocolat* a une cassure inégale, graveleuse, poreuse. (Id.) Le *chocolat*, préparé avec soin, est nourrissant et de facile digestion. (Brill.-Sav.) On fait en Espagne de fort bon *chocolat*. (Id.) Les *chocolats* d'Italie conviennent peu aux Français. (Id.)

— Boisson faite avec cette pâte dissoute dans de l'eau ou dans du lait. Chocolat au lait. Chocolat à l'eau. Une tasse de chocolat. Prendre une tasse de chocolat. Faire mousser le chocolat. Le *chocolat* est une boisson agréable et nourrissante. (Acad.) Les dames espagnoles du nouveau monde aiment le *chocolat* jusqu'à la fureur, au point que, non contentes d'en prendre plusieurs fois par jour, elles s'en font souvent apporter à l'église. (Brill.-Sav.) Aujourd'hui, dans toute la Péninsule, on présente du *chocolat* dans toutes les occasions où il est de la politesse d'offrir quelques rafraîchissements. Quand on a bien et copieusement déjeuné, si on avale sur le tout une ample tasse de bon *chocolat*, on aura parfaitement digéré trois heures après, et l'on dînera quand même. (Id.) Quand vous voudrez prendre du bon *chocolat*, faites-le faire dès la veille dans une cafetière de faïence, et laissez-le là: le repos de la nuit le concentre et lui donne un velouté qui le rend bien meilleur. (Id.)

— Couleur semblable à celle du chocolat. Couleur chocolat. Robe chocolat. Le chocolat est une couleur brun rouge foncé.

— *Chocolat surfin*. Chocolat fait avec le cacao caraque ou terré, qu'on tire de Caracas et de Soconusco.

— Hist. Les Espagnols, dès l'année 1520, trouvèrent l'usage du chocolat établi au Mexique, et en firent longtemps un mystère; mais, dès que les préparations furent connues, l'usage se généralisa, et en France il devint assez commun dès l'époque d'Anne d'Autriche. Aujourd'hui la pierre et le rouleau ne suffisent plus pour la préparation de cet aliment, l'art y emploie de belles et puissantes machines. Chaque pays le fait à sa façon. En Espagne, on sucre peu, mais on aromatise fortement la pâte; en Italie, on torréfie beaucoup le cacao.

— Discipl. ecclés. Le cardinal François-Marie Brancaccio prétend que le chocolat pris en liqueur ne rompt point le jeûne; mais ce sentiment n'est point partagé par l'Eglise, vu que le chocolat est nourrissant et que tout ce qui est nourrissant rompt le jeûne.

— Poés. Ce mot, trop familier pour le style soutenu, est bien remplacé par celui de *cacao* dans une périphrase, comme l'onctueux *cacao* qu'embaume la vanille; du noir *cacao* le liquide aliment. || Epith. Gras, onctueux, moelleux, succulent, nourrissant, noir.

CHOCOLATIER, IÈRE. s. Celui, celle qui fabrique du chocolat. Bon chocolatier. Amateur de chocolat, nous avons à peu près parcouru l'échelle des préparateurs, et nous nous sommes fixés à M. Debauve, *chocolatier* du roi, en nous réjouissant de ce que le rayon solaire est tombé sur le plus digne. (Brill.-Sav.)

— Marchand ou marchande de chocolat. Aller chez le chocolatier. Tu n'es pas riche, nous le savons, mais un gentilhomme vouloir épouser une *chocolatière*, il y a de la folie, ma foi, il y a de la folie. (Rouss.)

CHOCOLATIÈRE. s. f. (rad. *chocolat*). Espèce de cafetière cylindrique ou légèrement conique dans laquelle on prépare le chocolat que l'on veut prendre en boisson, et dont le couvercle est percé d'un trou au milieu pour donner passage au manche du moussoir, qui sert à l'agiter circulairement en le faisant rouler entre les mains sans ouvrir la chocolatière.

CHOCOTTE. s. f. Ornith. Un des noms vulgaires du choucas.

CHOCZIM. Géogr. Ville de la Russie d'Europe dans la Moldavie, célèbre par deux batailles qui s'y livrèrent entre les Polonais et les Turcs, l'une en 1621, l'autre en 1683. 20,000 hab. Beau château.

CHODADENDE. s. f. Métrol. Monnaie de billon de Perse.

CHODCHOD. s. m. Hist. Marchandise dont parle Ezéchiel, et qu'on apportait à Tyr. On ignore ce que c'était.

CHOÉPHORE. adj. des 2 g. (pr. *koé-fo-re;* ét. gr., χοή, libation; φορός, qui porte). Philol. Qui porte les offrandes destinées aux morts. || choéphores. s. f. pl. Titre d'une tragédie d'Eschyle, où le chœur, composé d'esclaves troyennes, dépose des offrandes sur le tombeau d'Agamemnon.

CHOEUR. s. m. (pr. *keur;* ét. gr., χορός, chœur; rad. χαίρω, je me réjouis). Troupe de personnes qui chantent ensemble. Les chœurs de l'Opéra. Un chœur bien composé. Excellent chœur de musique. Le chœur a bien chanté ce morceau.

— Quelquefois, Troupe de personnes qui dansent ensemble avec une certaine méthode.

. . . . . Les *chœurs* se forment, et la danse
Exécute en riant les lois de la cadence.
(L. de Lancival.)

— Composition à une ou plusieurs parties, dans laquelle chaque partie est rendue par un certain nombre d'exécutants. Chœur d'opéra. Il y a deux chœurs dans cet opéra. Les chœurs à quatre parties sont en général les plus beaux, car aux différents timbres des deux sexes ils joignent la richesse d'une harmonie pleine et nourrie. Chœur à une partie. Chœur à deux parties. Chœurs à voix de femmes. Chœurs à voix d'hommes. Chœurs à voix d'hommes et de femmes, avec et sans accompagnement. Chœur double, triple, quadruple. Le *chœur* contribue essentiellement à la beauté et à la perfection du drame lyrique. (Edm. Viel.) Après un air ou un duo, rien ne repose agréablement comme un *chœur*. (Id.)

— Se dit encore en parlant des grandes subdivisions de l'orchestre. Le chœur des cuivres. Le chœur des instruments à cordes.

— Dans les pièces dramatiques des anciens, Un ou plusieurs acteurs qui sont supposés spectateurs de la pièce, mais qui témoignent de temps en temps la part qu'ils prennent à l'action par des discours qui y sont liés, sans pourtant en faire une partie essentielle. Chœur de vieillards. Chœur de Phéniciennes. Chœur de captifs. Dans la tragédie moderne on a supprimé les *chœurs*, si nous en exceptons l'*Athalie* et l'*Esther* de Racine. (Encycl.) Si l'on en croit les admirateurs de l'antiquité, la tragédie a fait une perte considérable en renonçant à l'usage du *chœur*. (Id.)

La tragédie, informe et grossière en naissant,
N'était qu'un simple *chœur*. (Boil.)
Sophocle enfin, donnant l'essor à son génie,
Intéressa le *chœur* dans toute l'action. (Id.)

— Chant ou récitatif des chœurs. Les chœurs d'*Athalie*. Les chœurs d'*Esther*. Les chœurs de *Sophocle*. Les chœurs d'*Euripide*. Les *chœurs* d'*Athalie* et d'*Esther* sont des chefs-d'œuvre de poésie lyrique. (Encycl.)

— *Donner le chœur*. Chez les Grecs, Acheter la pièce d'un poëte et faire les frais pour la représenter. Un magistrat avare refusa le *chœur* à Sophocle et le donna à un mauvais poëte dont la pièce était à meilleur marché. (Dacier.) Le magistrat ne commença que fort tard à donner des *chœurs* comiques. (Id.) Celui qui donnait le *chœur* se nommait chorége; les archontes à Athènes et les édiles à Rome étaient chargés de ce soin-là. (Trév.)

— *Recevoir les chœurs*. Se disait en parlant du poëte dont on achetait la pièce.

— Archit. Dans une église, Espace situé ou derrière l'autel ou entre l'autel et la nef, et dans lequel est placé le clergé pour chanter l'office divin. On prétend que le *chœur* des églises n'a été séparé de la nef que sous le règne de Constantin. (Encycl.) Dans le XIIe siècle on commença à fermer le *chœur* de murailles. (Thiers.)

— Dans les monastères de filles, Salle attachée au corps de l'église, dont elle est séparée par une grille, et où les religieuses chantent l'office.

— *Chœur en tribune*. Chœur séparé de l'église et élevé au-dessus du rez-de-chaussée, derrière le grand autel.

— Dans les paroisses, Certain nombre de prêtres, ordinairement de douze, qui disent la messe au chœur.

— Dans les chapitres, Les chanoines et les dignitaires, hormis les chantres et les chapelains.

— Assemblée des personnes qui chantent au chœur. Le chœur répond au célébrant. On chante à deux chœurs.

— *Haut chœur*. Chanoines ou prêtres qui occupent les stalles les plus élevées. || *Bas chœur*. Chantres, musiciens, enfants de chœur qui remplissent les basses stalles.

— *Enfants de chœur*. Enfants qui chantent au chœur ou qui répondent au célébrant. Un enfant de chœur. Maître des enfants de chœur. || *Religieuses* ou *dames de chœur*. Nom qu'on donne aux religieuses qui ne sont encore que sœurs converses. || *Maître de chœur*. Le chantre principal d'un chœur.

— Théol. Division des esprits célestes qui se fait en hiérarchies. En ce sens il signifie Ordre, rang, degré. Les neuf chœurs des anges qui chantent les louanges de Dieu.

— Loc. prov. *Tondu comme un enfant de chœur*. Se dit d'un homme bien rasé ou qui n'a point de cheveux.

— *En chœur*. loc. adv. Ensemble. Chanter en chœur.

Ainsi viennent en *chœur* les matous du quartier
Donner concert à notre prisonnier,
Non pas sous le balcon, mais dessus la gouttière
(Lemontey.)

CHOFFIN (David-Étienne). Philosophe et écrivain distingué, né à Héricourt, dans la Franche-Comté, en 1703, mort en 1773. Son ouvrage capital est un *Abrégé de la vie de divers hommes illustres et des grands capitaines*, avec des réflexions philosophiques sur leur conduite et sur leurs actions.

CHOFTI. s. m. Ornith. Nom qu'on a donné, en Lorraine, au pouillot ou chantre.

CHOGRAMME. s. m. Nom qu'on donne ordinairement aux serrures mécaniques à combinaisons. Les *chogrammes* sont incrochetables. (Techn.) La combinaison des *chogrammes* est fondée sur le principe des serrures égyptiennes. (Id.)

CHOI-DUC. s. m. Bot. Arbrisseau de la Cochinchine, dont on a fait un genre particulier.

CHOIN. s. m. Bot. Nom vulgaire du genre schœne. Ce sont des plantes de la famille des cypéroïdes. On en compte jusqu'à cent espèces la plupart exotiques; on les divise en choins à tiges cylindriques, et choins à tige triangulaires. Les principales espèces sont: le choin marisque, le choin brun, le choin blanc, le choin noirâtre, le choin ferrugineux, et le choin [illegible].

— Minér. *Pierre de choin*. Nom vulgaire sous lequel on désigne à Lyon un des calcaires employés dans cette ville comme pierres de construction. C'est une espèce de marbre coquillier de couleur d'ardoise et médiocrement susceptible de poli.

CHOINE. s. f. Bot. Syn. vulgaire d'Anone muriqué.

CHOIR. v. n. et défect. 3e conj. (pr. *cho-ar*). Ne s'emploie qu'à l'infinitif présent et au participe passé, *chu*. Tomber, être porté du haut en bas par son propre poids. Prenez garde de choir. Se laisser choir. Il s'est laissé choir.

— En prose, il est du style badin et familier. Il s'est laissé choir. On lui donna un coup qui le fit *choir*. (Acad.)

— En vers, il entre dans le style noble.

Ainsi qu'on voit sous ses mains diligentes
Choir les épis des moissons jaunissantes.
(***)

Un jeune enfant dans l'eau se laissa *choir*,
En badinant sur le bord de la Seine.
(La Fontaine).

— Il prend l'auxiliaire *être*. Etre chu. V. chu.

— Il nous semble que c'est à tort qu'on abandonne la conjugaison de ce verbe. *Je chois, choyons, chu, choirai*, n'ont rien qui pèche contre l'euphonie. Ce verbe a son substantif *chute*, et *tomber* n'a pas cet avantage. D'ailleurs il y a d'heureux emplois de la synonymie, comme dans ce vers : Tout va *choir* en ma main, ou *tomber* dans la vôtre. (Corn.)

— Syn. comp. choir. faillir. tomber. *Choir* désigne particulièrement un choc, un coup, une impulsion qui fait perdre l'équilibre. *Faillir* désigne proprement l'action d'aller en bas par un faux pas, une faute, un défaut. *Tomber* marque spécialement une chute lourde, brusque, bruyante, d'un lieu élevé.

CHOISEUL. Famille dont l'histoire remonte à Raymond III, qui épousa en 1182 Alix de Dreux, petite-fille de Louis le Gros, et qui, divisée en plusieurs branches, a depuis lors produit un grand nombre d'hommes distingués.

CHOISEUL-GOUFFIER (Marie-Gabriel-Auguste-Laurent, comte de). Né en 1752, s'est fait connaître comme homme de lettres par son *Voyage pittoresque en Grèce*. Il fut ambassadeur en Turquie, nommé pair de France en 1814. Il est mort en 1817.

CHOISEUL-STAINVILLE (Étienne-François, duc de). Né en 1719. Il dut son élévation à Mme de Pompadour, dont le crédit le fit envoyer ambassadeur à Rome, puis à Vienne. Louis XV lui laissa gouverner tous les départements de l'Etat. Il conclut la paix avec l'Angleterre. La destruction des jésuites fut son ouvrage. Une de ses dernières négociations fut le mariage du dauphin avec Marie-Antoinette. Il fut exilé à Chanteloup, en 1770, n'ayant pu résister au parti des ducs de Richelieu et d'Aiguillon. Il mourut en 1785.

CHOISI, IE. part. pass. du v. Choisir. S'emploie adjectiv. Personne choisie. Livre choisi. Société choisie. Termes choisis. Morceaux choisis. Œuvres choisies. Les remèdes sont dans des vases de porcelaine, et toujours *choisis* d'une bonne qualité. (B. de St-P.) Aussi a-t-on formé pour leur usage des pièces *choisies* dont la morale est pure. (J.-J. Rouss.) Il faut dire que le moment était bien *choisi* pour renoncer ainsi de gaieté de cœur à toutes les joies de mes vingt ans. (J. Janin.)

— Il signifie, comme adjectif, Qui excelle en quelque chose, qui est au-dessus des autres. Gens choisis. Il envoya à cette expédition un détachement de soldats *choisis*. (Trév.)

Des serviteurs *choisis* entre tous ses sujets
Dans sa chambre royale ont seuls un libre ac-
(Delille.) [cès.

— Fin et délicat. Le commerce du monde *choisi* donne un air de politesse qu'on ne perd jamais. (Mlle de Scud.) Cette dévote en fuyant le faste et le tumulte s'est réservé un commerce délicat et *choisi*. (St-Evrem.) Les citations doivent être *choisies* et peu fréquentes. (Id.)

— Prédestiné à quelque chose, en parlant des vues de la Providence. Mes autres liaisons ne semblaient-elles pas tout exprès *choisies* du sort pour tourmenter un cœur comme le mien? (Marmier.)

Chaque arbuste d'ailleurs, ainsi que sa struc-
[ture,
A ses propres vaisseaux *choisis* par la nature.
(Delille.)

— Et même en parlant des vues humaines. Les métaux, comme les plus faciles à transporter, ont été généralement *choisis* pour termes moyens de tous les échanges. (J.-J. Rouss.)

CHOISIR. v. a. 2e conj. (du lat. *colligere*, choisir). Préférer une personne, une chose à une autre, à d'autres, après quelque examen. L'écrivain ne doit *choisir* pour son Mécène qu'un homme digne d'être son juge. (La Serre.) Quand Polyphile les consulterait et qu'il ne ferait pas tant le pathétique, la chose n'en irait que mieux, vu la manière d'écrire qu'il a *choisie*. (La Font.) De quel temps de sa vie a-t-il *choisi* l'histoire? (Rac.)

Et les maîtres du monde ont *choisi* ces moments
Pour commander le meurtre et les embrase-
(St-Lambert.) [ments.

Il feint que, las des cours, du monde dégoûté,

(Delille.)

— Faire un choix. Choisir des fruits. Choisir des étoffes. Je vous choisirai ce que j'ai de mieux. Il faut lui choisir les morceaux. Choisir bien ses amis.

— Élire, prédestiner à quelque chose, à quelque usage, une personne ou une chose dont les qualités répondent à nos vues. Gédéon obtient de Dieu le miracle de la toison pour preuve qu'il l'avait *choisi* et qu'il l'allait rendre le libérateur de son peuple. (Le M. de Sacy.) Les trois premiers archontes ont chacun en particulier un tribunal où ils siègent, accompagnés de deux assesseurs qu'ils ont *choisis* eux-mêmes. (Barth.)

Un amant l'adorait, tel que le dieu d'amour
L'eût *choisi* pour charmer les nymphes de sa
(Delille.) [cour.

Jéhu, qu'avait *choisi* sa sagesse profonde,
Jéhu, sur qui je vois que votre espoir se fonde,
D'un oubli trop ingrat a payé ses bienfaits.
(Racine.)

— Simplement Prendre, après quelque examen, pour connaître ce qui nous convient le mieux.

L'archet rustique part, chacun *choisit* sa belle ;
On s'enlace, on s'enlève, on retombe avec elle.
(Delille.)

Mais cette soif de l'or qui le brûlait dans l'âme
Le fit enfin songer à *choisir* une femme.
(Boileau.)

— Distinguer, noter. Dans la mêlée, il *choisit* de l'œil celui qu'il devait frapper. (Acad.)

— A signifié Découvrir. On le trouve en ce sens dans Villehardoin et dans le roman des Loheranes.

— Quoique pour choisir il faille une certaine opération de l'esprit dont l'homme seul semble capable, il se dit très-bien des animaux. L'alouette *choisit* les blés et les prairies pour y faire son nid. (Hist. natur.)

Le timide bouvreuil, la sensible fauvette,
Sous la blanche aubépine ont *choisi* leur re-
(Michaud.) [traite.

— Loc. prov. *Entre deux maux il faut choisir le moindre.*

— S'emploie absolument. Il y a de quoi choisir. Parmi tant d'objets je ne saurais choisir. Ces choses sont si pareilles qu'on a peine à choisir. Je vous donne à choisir. C'est une nécessité; il n'y a pas à choisir. Après mon père mort, je n'ai point à *choisir*. (Corn.) Voilà vos intérêts, c'est à vous de *choisir*. (Id.) Devine si tu peux, et *choisis* si tu l'oses. (Id.) C'est à vous à *choisir*, vous êtes encor maître. (Rac.)

Je ne *choisirai* point dans ce désordre extrême,
Tout me sera Pyrrhus, fût-ce Oreste lui-même.
(Racine.)

On se lève, on reprend sa lecture ordinaire,
On relit tout Racine, on *choisit* dans Voltaire.
(Delille.)

— Loc. prov. *A force de choisir, on prend souvent le pire.* || *Qui choisit mal pour soi, choisit mal pour autrui.*

— *Choisir de*, suivi d'un infinitif. Vous avez à choisir de prendre ou de laisser. Il a *choisi* d'y demeurer sous les apparences de l'Eucharistie. (Pasc.) *Choisis* de leur donner ton sang ou de l'encens. (Corn.)

Mais sur l'un de ces rois s'il fallait vous régler,
A qui *choisiriez*-vous, mon fils, de ressembler?
(Racine.)

— *Choisir de*, suivi d'un substantif ou d'un pronom. Et qu'il *choisisse* après de la mort ou de moi. (Corn.) Qu'il *choisisse*, s'il veut, d'Auguste ou de Tibère. (Rac.) *Choisissez* de César, d'Achille ou d'Alexandre. (Id.)

— *Choisir de*, pour *Choisir dans*. On le verra rassembler ses élus des quatre vents; les *choisir* de toute langue, de tout état, de toute nation. (Mass.)

— *Choisir pour* suivi d'un infinitif. On ne *choisit* pas pour gouverner un vaisseau celui qui est de meilleure maison. (Pasc.) Il *choisit* ce lieu pour y etablir son culte. (Boss.) Ces hommes qu'il a *choisis* pour être les ornements de leur siècle. (Id.)

. . . . . Ce Dieu ne vous a point *choisie*
Pour être un vain spectacle aux peuples de
(Racine.) [l'Asie.

— *Choisir pour* suivi seulement d'un substantif par ellipse du verbe *être*. Il *choisit* pour ses apôtres des gens sans science. (Pasc.) Nerva *choisit* Trajan pour son successeur. (Boss.) Abraham fut *choisi* pour la tige et le père de tous les croyants. (Id.) Il vous a *choisi* pour son chancelier. (Fléch.) C'est toi que j'ai *choisi* pour témoin de ma gloire. (Rac.)

— *Choisir pour* avec un nom ou pronom comme régime indirect. J'ai choisi cette robe pour ma sœur. Mon père a choisi cette montre pour moi. J'ai choisi cette étoffe pour moi; pour vous, j'en aurais choisi une plus belle. Choisir un bon précepteur pour son fils.

— *Choisir à*, suivi d'un substantif ou d'un pronom comme régime indirect. Le roi doit à son fils *choisir* un gouverneur. (Corn.) Bien camper, bien *choisir* à chacun son emploi. (Id.) L'importance, messieurs, c'est de *leur choisir* un chef. (Fléch.)

— *Choisir dans*. Il *choisit* cette famille dans Juda. (Boss.)

— *Choisir entre.*

Vos peuples

(Corneille.) [moi.

Quoi! Roxane, seigneur, qu'Amurat a *choisie*
Entre tant de beautés?
(Racine.)

— *Choisir parmi*. Romulus *choisit* parmi le peuple tout ce qu'il y avait de meilleur. (Boss.) L'amour qu'ils avaient pour Jérusalem en avait engagé plusieurs à *choisir* leur demeure parmi ses ruines. (Id.) Ce n'est pas parmi les peuples les plus polis qu'il a *choisi* ses sages. (Mass.)

— *Choisir sur*. Il vous a *choisi* sur tout le peuple pour vous combler de bienfaits. (Mass.)

— *Choisir si.*

. . . . *Choisissez* aujourd'hui
Si vous voulez tout perdre ou tout tenir de lui.
(Racine.)

— Choisir implique ordinairement une certaine comparaison. Quand on parle de deux choses entièrement disproportionnées, le mot *choisir* ne serait point à sa place. C'est pour cela qu'on dit : *Entre l'intérêt et l'honneur il n'y a pas à choisir*, pour dire que l'honneur est infiniment préférable. *Entre Dieu et le monde il n'y a pas à choisir* ; Dieu est infiniment préférable au monde. Dans ces sortes de cas, *opter* est mieux : Entre Dieu et le monde il faut opter. Entre l'intérêt et l'honneur il faut opter.

— Cependant on pourrait l'employer dans ce dernier sens par ironie. Messieurs, le joug du Seigneur est doux et nous conduit au comble de tous biens; le joug du monde est dur et nous plonge dans l'abîme de tous maux : *choisissez* maintenant auquel des deux vous voulez vous soumettre... (***)

— se choisir. v. pron. Choisir pour soi. Se choisir des amis. Se choisir une compagne. La nuit approchait, je me *choisis* une retraite dans une sorte de parloir dont j'enfonçai la porte antique, et où je rassemblai quelques débris de bois avec de la fougère. (G. Sand.) On ne peut rien concevoir qui soit plus digne de Dieu que de s'être *choisi* un peuple qui fut un exemple, etc. (Boss.) Celle qu'il s'est *choisie* pour sa compagne inséparable. (La Bruy.) Une nation de tout temps en état de se *choisir* ses maîtres. (Mass.)

Est-ce au peuple, madame, à se *choisir* un
(Racine.) [maître?

— Choisir soi-même, faire choix de sa propre personne. Se *choisir* soi-même pour l'accomplissement d'une œuvre grande et forte, c'est de la folie, de la vanité ou la conscience du génie. (Boiste.)

— Se choisir l'un l'autre ou les uns les autres. Admirez avec quelle sagacité les sots et les méchants se reconnaissent et se *choisissent*. (Boiste.)

— Etre choisi. Le bon et le beau ne sont pas toujours ce qui se *choisit* le plus vite. (Boiste.) L'heure, le lieu, le bras, se *choisit* aujourd'hui. (Corn.)

— Syn. comp. choisir. faire choix. Ces deux expressions ne sont pas absolument syn. *Choisir* est plutôt relatif aux choses, et se dit ordinairement de celles dont on veut faire usage; *faire choix* est relatif aux personnes, et se dit proprement de celles qu'on veut élever à quelque emploi ou dignité. *Choisir* marque plus particulièrement la comparaison qu'on fait de tout ce qui se présente pour connaître ce qui vaut le mieux et le prendre; *faire choix* marque plus précisément la simple distinction qu'on fait d'un sujet préférablement aux autres.

CHOISISSABLE. adj. des 2. g. Qui peut, qui doit être choisi. Tout ce qui est bon est *choisissable*, le *choisissable* est jouissable. (Cholier.) Et quelle contrariété peut être plus grande que celle-ci, quant aux choses *choisissables* ou refusables? (Amyot.)

— Remarquons que ce vieux mot de notre langue mériterait d'être remis en usage. Il est étonnant qu'il ait vieilli, tant il est analogue et approprié à sa désignation.

CHOISYA. s. m. Bot. Genre de chiosmées, consacré à M. Choisy, botaniste génevois, et dont l'espèce unique, originaire du Mexique, est un arbrisseau à feuilles opposées, à fleurs blanches disposées en ombelle.

CHOISY-AU-BAC. (en lat. *Causiacum*). Géogr. hist. Village de l'Ile de France, aujourd'hui département de l'Oise, Près de là, se trouvait une abbaye, dans l'église de laquelle furent inhumés Clovis III, Childebert II, Dagobert III et Berthe, mère de Charlemagne.

CHOISY-LE-ROI. Géogr. Bourg de France (Seine), à 11 kil. de Paris, célèbre par le château que Mlle de Montpensier y fit construire par Mansard. Après avoir servi de théâtre aux plaisirs de Louis XV, qui l'avait fait reconstruire pour Mme de Pompadour, il a été en partie démoli, et le reste converti en une fabrique.

CHOISYE. s. f. Bot. Genre d'arbustes du Mexique.

CHOIX. s. m. (ét., V. choisir). Acte de discernement qui fixe la volonté sur ce qui paraît le meilleur; acte par lequel, après avoir comparé les qualités de différentes personnes ou choses entre elles, on se détermine à ce qu'on juge être le mieux. Cette définition est de l'abbé Girard ; nous l'avons adoptée parce qu'elle est parfaite, et nous remarquerons aussi que rien n'est plus faux que la définition de ce mot dans l'Académie et dans presque tous les lexicographes, qui ne font aucune différence entre *choix*, *élection*, *option*, *préférence*. (V. chacun de ces mots dans notre Dictionnaire.) Digne du *choix*

tion ni le hasard n'eurent point de part à ce *choix* ; toute la France l'avait prévenu par ses vœux. (Id.) De tous les *choix*, il n'en est point où la prudence chrétienne ait moins de part qu'à celui d'un état de vie. (Mass.)

— Discernement. Tel est le *choix* qu'il faut mettre dans ce qu'on cueille; il en faut mettre aussi dans le moment qu'on prend pour cela. (J.-J. Rouss.)

— La chose choisie elle-même. Le choix est digne de vous. J'approuve votre choix. Jamais *choix* ne fut plus louable que celui qu'on fit de M. de Lamoignon. (Fléch.) Ce *choix* piqua Maximin. (Boss.) On voit les amants vanter toujours leur *choix*. (Mol.)

— Faculté de choisir. On lui a donné le choix. On lui a laissé le choix. Demander le choix. Vous avez le choix. Le choix est à vous. Si j'avais le choix. Je ne suis pas maîtresse du choix. Si Dieu avait donné le *choix*, ou de mourir, ou de toujours vivre. (La Bruy.)

— Ce qu'il y a de meilleur, l'élite. Un choix de livres. Un choix de poésies. Un choix de romances. Un choix de romans. Un choix de marchandises. Un heureux choix de mots. Cette ville, qui rassemble le *choix* comme le rebut de nos provinces. (Mass.)

— *Choix de.* Action de choisir. L'ignorance dans le *choix* du bien et du mal. (Pasc.) Celui qui délibère sur le *choix* d'une abbaye ou d'un simple monastère pour s'y renfermer. (La Bruy.) Le *choix* des sujets est la première source du bonheur public. (Mass.) Et surtout pensez bien au *choix* de vos victimes. (Corn.)

— *Choix de.* Choix fait par. Élevé par un *choix* particulier de la divine Providence. (Boss.) Aurait-il pu échapper au *choix* du prince? (La Bruy.) C'est le *choix* de la nation qui mit d'abord le sceptre entre les mains de vos ancêtres. (Mass.)

Au trône de Cyrus
Le *choix* du sort plaça l'heureux Assuérus.
(Racine.)

— *Choix de*, suivi d'un infinitif.

Réduit au triste *choix* ou de trahir ma flamme,
Ou de vivre en infâme. (Corn.)

— *Au choix de, à son choix.* Au gré de, à son gré. Il rend la grâce efficace ou inefficace, à son *choix*. (Pasc.) Avoir à répondre oui ou non, à son *choix*. (Id.) Comme reine, à mon *choix*, je fais justice ou grâce. (Corn.) Chacun peut, à son *choix*, le perdre ou l'épargner. (Rac.)

— *Avec choix.* Il cueillait ces fleurs avec *choix*. (Boss.)

— *Sans choix.* Je hais les imaginations heureuses qui échappent à l'esprit sans *choix* et sans connaissance. (St-Evrem.) Ils croyaient avoir tout fait quand ils avaient ramassé sans *choix* un peuple immense. (Boss.) Les volumes sans *choix* à la tête jetés. (Boil.)

— *Par choix.* Si quelques poètes s'en sont servis, c'est moins par *choix* que par la contrainte de la mesure. (La Bruy.) Le temps où l'on donnait les places par nécessité plutôt que par *choix*. (Boss.)

Mais ce n'est point par *choix* ni par raison d'ai-
[mer
Qu'en voyant ce qui plaît on se laisse enflammer.
(Th. Corneille.)

— *Faire choix.* Il me semble qu'un prédicateur devrait faire *choix* dans chaque discours d'une vérité unique. (La Bruy.) On doit faire *choix* d'amis sûrs. (Id.) Cet honneur vous regarde, et j'ai fait *choix* de vous. (Rac.) Dieu fit *choix* de Cyrus avant qu'il vît le jour. (Id.)

Fils de Napoléon, petit-fils de François,
Entre deux avenirs il faudra faire un *choix*.
(Barth. et Méry.)

— Blas. *Armes de choix*. Se dit des armoiries qu'un particulier compose à sa fantaisie, et sans les avoir acquises par quelque action glorieuse. On dit également *armes arbitraires*.

— Syn. simpl. Différence, discernement, distinction, préférence, élection, option, triage, élite, collection choisie. || Epith. Heureux, éclairé, délicat, digne, juste, sage, prudent, raisonné, raisonnable, scrupuleux, salutaire, propice, libre, arbitraire, bizarre, capricieux, aveugle, indigne, honteux, coupable, criminel, indiscret, triste, funeste, contraire, douteux, rapide, réfléchi.

— Peint. et sculpt. Ce mot figure assez souvent dans le langage de la peinture et de la sculpture. Choix de sujet. Choix de composition. Choix d'attitude. || *Sujet d'un beau choix.* Sujet qui a de justes rapports avec les circonstances, au temps pour lequel il est fait, aux personnes qui l'ont fait faire, et aux lieux où il doit être placé. || *Composition d'un beau choix.* Composition par laquelle le peintre a rendu tout ce qui peut le mieux caractériser le sujet. || *Attitude d'un beau choix.* Attitude qui présente les figures sous de beaux aspects.

— Corneille a dit : *J'en ai le choix en main avec le droit d'aînesse.* Il est bon de remarquer avec Voltaire que cette expression, *avoir un choix en main*, n'est ni noble ni régulière, et doit être bannie de la haute poésie.

— Poés. Ce mot rime avec les désinences en *ois, oits, oids, oix*, quelle que soit la lettre d'appui, comme *abois, lois, carquois, froids, droits, exploits, voix*.

CHOKROSAL. s. m. Bot. Syn. de Duabanga.

CHOLAGOGUE. adj. des 2 g. (pr. *ko-la-go-*

sent spécialement en faisant couler la bile, ou que l'on administre dans la jaunisse et les fièvres bilieuses. Médicament cholagogue. Se prenait aussi substantivement. Les tamarins, l'aloès, la scammonée, la rhubarbe, les savons, étaient des *cholagogues*. (H. Cloq.)

CHOLAS. s. m. (pr. *kolass*; en gr. χολάς). Anat. Cavité des hypochondres.

CHOLATE. s. m. (pr. *ko-la-te*). Genre de sels qui sont produits par la combinaison de l'acide cholique avec les bases salifiables.

CHOLE. s. m. (pr. *ko-le*; ét. gr. χωλός, boiteux.) Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionites, formant la base de la subdivision des choïides, et renfermant dix-neuf espèces, toutes de l'Amérique méridionale.

CHOLÉCYSTE. s. f. (pr. *ko-lé-cis-te*; ét. gr. χολή, bile; κύστις, vessie). Anat. Nom donné à la vésicule biliaire.

CHOLÉCYSTITE. s. f. pr. *ko-lé-cis-ti-te;* ét. gr., χολή, bile : κύστις, vessie). Anat. Inflammation de la vésicule biliaire.

CHOLÉDOGRAPHIE. s. m. (pr. *ko-lé-do-gra-fi;* ét. gr., χολή, bile ; γράφω, je décris). Physiol. Description de ce qui a rapport à la bile.

CHOLÉDOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. (pr. *co-lé-do-gra-fi-ke*). Qui a rapport à la cholédographie.

CHOLÉDOLOGIE. s. f. (pr. *ko-lé-do-lo-gi;* ét. gr., χολή, bile ; λόγος, discours). Médec. Dissertation sur la bile. Inusité.

CHOLÉDOLOGIQUE. adj. des 2 g. (pr. *ko-lé-do-lo-gi-que*). Didact. Qui a rapport à la cholédologie. Ouvrage cholédologique.

CHOLÉDOLOGUE. s. des 2 g. (pr. *ko-lé-do-lo-gue*). Didact. Auteur d'une cholédologie.

CHOLÉDOQUE. adj. des 2 g. (pr. *ko-lé-do-ke;* ét. gr., χολή, bile ; δοχός, qui contient). Anat. Qui contient de la bile. || *Conduit ou canal cholédoque.* Conduit qui fait partie de l'appareil excréteur.

CHOLÉLITHE. s. f. (pr. *ko-lé-li-te;* ét. gr., χολή, bile ; λίθος, pierre). Médec. Calcul biliaire.

CHOLÉLOGIE. s. f. (pr. *ko-lé-lo-gie;* ét. gr., χολή, bile ; λόγος, discours). Didact. Histoire de la bile ; traité sur la bile.

CHOLÉLOGIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport à la bile. Traité cholélogique.

CHOLEM ou **KHOLEM.** s. m. Gramm. hébr. Nom d'un des points-voyelles longs.

CHOLÉPE. s. m. Mamm. V. PARESSEUX.

CHOLÉPOIÈSE. s. f. (pr. *ko-lé-po-iè-ze;* ét. gr., χολή, bile ; ποιέω, je fais). Anat. Fabrication ou sécrétion de la bile.

CHOLÉPYRE. s. f. (pr. *ko-lé-pi-re;* ét. gr., χολή, bile ; πῦρ, feu, fièvre.) Pathol. Fièvre bilieuse.

CHOLÉRA ou **CHOLÉRA-MORBUS.** s. m. (pr. *ko-lé-ra-mor-buss;* ét. gr., χολή, bile ; ῥέω, je coule, et lat. *morbus*, maladie.) Path. Maladie caractérisée par des vomissements et des déjections fréquentes et douloureuses de bile, par des nausées et des épreintes avec altération profonde de la physionomie, agitation continuelle, anxiété extrême, sentiment d'effroi, crampes, convulsions dans les mollets et les avant-bras, flexion convulsive des doigts, lividité des ongles, soif brûlante, chaleur vive dans les parties intérieures, refroidissement de la surface du corps, et en peu d'heures prostration extrême de forces, faiblesse du pouls, force palpitations, défaillances, syncopes. La voix s'éteint, des convulsions et une sorte d'étranglement précèdent la mort, qui arrive ordinairement au bout de vingt-quatre heures, quelquefois plus rapidement encore. Dans quelques cas il s'est prolongé jusqu'au troisième et même jusqu'au septième jour. (Chom.) Le *choléra-morbus* paraît consister surtout dans une sécrétion excessive de la bile, et peut-être dans une altération particulière de ce liquide. (Id.)

— Le choléra se divise en *choléra sporadique*, et en *choléra épidémique*. Il est à peu près certain que cette épidémie n'est autre chose que la *peste noire*, qui parcourut, de 1345 à 1350, presque tout le globe, et menaça, au dire des chroniqueurs, d'anéantir le genre humain. Le vulgaire lui donnait les noms de *trousse-galant*, de *maladie noire*, de *mort de chien*, noms que lui valurent la rapidité de ses progrès et l'horreur qu'elle inspirait.

CHOLÉRINE. s. f. (pr. *ko-lé-ri-ne;* dimin. de *choléra*). Pathol. Nom donné à la diarrhée ordinaire, depuis l'apparition du choléra asiatique en Europe.

CHOLÉRIQUE. adj. des 2 g. (pron. *ko-lé-ri-ke;* du gr. χολή, bile). Physiol. Qui est bilieux. Tempérament cholérique.

— Pathol. Qui tient au choléra, qui est accompagné de ses symptômes. Fièvre intermittente cholérique.

CHOLERRHAGIE. s. f. (pr. *ko-lé-ra-gi;* ét. gr., χολή, bile ; ῥέω, je coule). Médec. Flux de bile. || Choléra-morbus.

CHOLERRHAGIQUE. adj. des 2 g. Pathol. Qui a rapport à la cholerrhagie.

CHOLESTÉRATE. s. m. (pr. *ko-lé-sté-ra-te*). Chim. Genre de sels qui résultent de la combinaison de l'acide cholestérique avec les bases salifiables.

CHOLESTERIME. s. f. (pr. *ko-lé-sté-ri-me*). Dans quelques auteurs, synonyme de Cholestérine.

CHOLESTÉRINE. s. f. (pr. *ko-lé-sté-ri-ke;* ét. gr., χολή, bile ; στέαρ, graisse). Zool. Substance grasse particulière, découverte par Green dans les calculs biliaires, et qui se trouve également dans le sang, dans certaines concrétions cérébrales, dans le musc, dans le jaune d'œuf, etc., et qui ressemble aux corps gras par ses propriétés, et surtout à la cétine. La cholestérine tirée des calculs biliaires se convertit en acide cholestérique par l'action de l'acide azotique. (D'Orbigny.)

CHOLESTÉRIQUE. adj. des 2 g. (pr. *ko-lé-sté-ri-ke;* ét., V. CHOLESTÉRINE). Chim. Se dit d'un acide particulier produit par l'action de l'acide nitrique sur la cholestérine. L'acide *cholestérique* découvert en 1816 par Pelletier et Caventou est cristallisé d'un blanc jaunâtre fusible à 58° centig. Peu soluble dans l'eau, il l'est beaucoup dans l'alcool bouillant, et susceptible de former avec les bases des cholestérates. (Orfila.)

CHOLET. Géogr. Petite ville de France, ch.-l. de cant. (Maine-et-Loire) ; 7,345 hab. A joué un grand rôle dans les guerres de la Vendée, et est depuis longtemps célèbre par ses fabriques de mouchoirs, de siamoises, de toiles, etc.

CHOLÈVE. s. f. Entom. Nom que Latreille donne au *catops* de Fabricius. C'est un genre d'insectes de l'ordre des coléoptères, famille des clavicornes. Les cholèves vivent dans les champignons pourris, dans le tan qui tombe des vieux arbres, et sous l'écorce qui tombe des arbres morts.

CHOLIAMBE. s. m. (pr. *ko-li-am-be;* ét. gr., χωλεύω, je boite ; ἴαμβος, iambe). Littér. anc. Terme de la métrique grecque et latine qui désigne un vers iambique qui cloche, parce que le dernier pied est un spondée au lieu d'être un iambe, comme : *Fulsere quondam candidi tibi soles.*

CHOLIAMBIQUE. adj. des 2 g. (pr. *ko-li-am-bique*). Littér. anc. Se dit d'une composition faite en choliambes et du mètre où entre le choliambe. Poème choliambique. Vers choliambique.

CHOLIBA. s. m. Ornith. Espèce d'oiseau de nuit du Paraguay.

CHOLIDE. adj. des 2 g. Entom. Qui tient du genre chole. || CHOLIDES. s. m. pl. Groupe de la famille des charansonides. || Groupe de celle des gonatocères mécorhynches, ayant pour type le genre chole.

CHOLIDES. s. f. pl. Entom. Subdivision de la famille des apostasimevides, contenant trente-quatre genres.

CHOLIHÉMIE. s. f. (pr. *ko-li-hé-mie;* ét. gr., χολή, bile ; αἷμα, sang). Pathol. Mélange de la bile avec le sang.

CHOLIPE. s. m. (pr. *ko-li-pe;* ét. gr., χωλός, boiteux ; πούς, pied). Entom. Genre de coléoptères hétéromères, tribu des ténébrionites, créé pour une seule espèce indigène de Java, le cholipe brévicorne.

CHOLIQUE. adj. des 2 gr. (pr. *ko-li-ke*). Chim. Se dit d'un acide particulier, découvert dans la bile.

CHOLITES. s. f. pl. Entom. Groupe ou sous-tribu de coléoptères, établi dans la famille des curculionites et qui a pour type le genre chole.

CHOLOME. s. m. (pr. *ko-lo-me;* du gr. χωλός, boiteux). Pathol. Distorsion d'un membre ou son inaptitude au mouvement.

— Action de boiter.

CHOLOSE. s. f. (pr. *ko-lo-ze;* du gr. χώλωσις, claudication). Pathol. Chez les anciens médecins, Difformité de la main qui fait appeler manchots ceux qui en sont atteints.

CHOLOVOCÈRE. s. m. (pr. *ko-lo-vo-cè-re.* D'après l'étymologie de ce mot donnée par l'auteur, il aurait dû l'écrire colovocere, car il le fait dériver du gr. κολούω, tronquer, et de κέρας, corne). Entom. Genre de coléoptères trimères, établi par Victor Motschoulski, sur un insecte recueilli non loin de la mer Caspienne.

CHOLULA. Géogr. Ville du Mexique, État de la Puebla ; 10,000 hab. Ville déchue, la *Chunultecol* des Mexicains à l'époque de la conquête par Cortez. L'une des villes les plus considérables du Mexique, et le sanctuaire le plus vénéré du culte des Mexicains. Son célèbre *téocalli*, aujourd'hui en partie ruiné, était une immense pyramide quadrangulaire mesurant 439 mètres sur chacune de ses faces à la base, et s'élevant à plus de 50 mètres. Sa vaste plateforme supportait un temple qui a été remplacé par une chapelle de la Vierge.

CHÔMABLE. adj. des 2 g. (ét., V. CHÔMER). Qu'on doit chômer. Se dit des jours, des fêtes où il n'est pas permis de travailler. Jour chômable. Fête chômable. Les dimanches et les fêtes commandées par l'Église sont des jours *chômables*. (Trév.)

CHÔMAGE. s. m. État d'une chose qui est sans agir un certain temps. Le chômage des moulins. Le chômage des canaux. L'ordonnance règle le *chômage* des moulins pendant vingt-quatre heures à quarante sous, quelque nombre de roues qu'ils aient : on leur paie ce *chômage* quand ils sont empêchés de moudre par le passage des trains, des bateaux. (Trév.) Le chômage des ouvriers. Quand des ouvriers ont manqué de se trouver dans un atelier, on leur déduit leur *chômage*. (Trév.)

— Fig. Mme de Sévigné l'a employé au figuré dans cette phrase : « Mme de Richelieu me parut abattue ; les fatigues de la cour ont rabaissé son caquet ; son moulin me parut en *chômage*. »

CHOMAR. s. m. Mar. Ceps de drisse.

CHÔMÉ, ÉE. part. pass. du v. Chômer. Se prend adjectiv. Jour chômé. Fête chômée.

CHOMÉLIE. s. f. (de *Chomel*, médecin et botaniste franç. du XVIIIe siècle). Bot. Genre de la famille des rubiacées, tribu des psychotriées-cofféées, renfermant cinq ou six espèces croissant dans l'Amérique tropicale. Les chomélies ont de nombreuses épines éparses sur les branches et axillaires sur les rameaux.

CHÔMER, qu'on devrait écrire **CHAUMER.** v. n. (du bas lat. *calamare*, rester sous le chaume, rad. *calamus*, chaume). Manquer de travail, ne rien faire faute de travail. Un bon ouvrier ne devrait pas chômer. Il ne faut pas laisser *chômer* les compagnons, il leur faut tailler de la besogne. (Trév.) Ceux qui fêtent toujours le saint du jour ne *chôment* jamais. (Boiste.) *Chômons :* c'est faire assez qu'aller de temple en temple. (La Font.)

— Signifie encore Vivre sans rien faire, par paresse, par négligence.

Je t'ai déjà dit que j'étais gentilhomme,
Né pour *chômer*, et pour ne rien savoir.
(LA FONTAINE.)

— N'être pas ensemencé, rester en repos, en parlant des terres. Ces terres chôment. Ils laissent de temps en temps chômer leurs terres.

— *Le moulin chôme.* Il ne va pas, il reste inactif, on n'y moud pas. || *Le canal chôme.* On n'y navigue point provisoirement. || *La monnaie chôme.* Se dit lorsque, faute de matière, on cesse de travailler dans les ateliers des monnaies.

— Fig. et fam. *Chômer de.* Manquer de quelque chose. Chômer de livres. On ne vous laissera pas chômer de bois.

— v. a. Solenniser, fêter un jour en cessant de travailler. Chômer une fête.

Tenez, lorsqu'oubliant nos pénibles travaux,
Nous *chômons* le dimanche ou bien les bonnes [fêtes,
Chacun rit, fait un conte, ou dit quelques chan- [sons.
(FUMARS.)

— Prov. et fig. *Il ne faut point chômer les fêtes avant qu'elles soient venues.* Il faut se garder de se réjouir ou de s'affliger pour une chose qui n'est pas encore arrivée.

— Fig. et prov. *C'est un homme qu'on ne chôme point.* On n'en fait nul cas. || *C'est un saint qu'on ne chôme plus.* Se dit d'un homme disgracié qui n'a plus ni crédit, ni autorité.

— Ce mot s'écrivait autrefois *chaumer ;* cette orthographe est plus analogue à l'étymologie. La justice a cognoissance et animadversion aussi sur ceux qui *chaument*. (Mont.)

CHOMÉRAC. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Privas (Ardèche) ; 2,700 hab.

CHOMIOCARPE. s. m. (pr. *ko-mi-o-car-pe;* ét. gr., χῶμα, éminence ; καρπός, fruit). Bot. Syn. de Preissie.

CHOMMÉ ou **CHÉNEN.** Ant. égypt. Troisième décan du Sagittaire, représenté dans le zodiaque rectangulaire de Tentyrah, avec un urée sur la tête.

CHON. Myth. égypt. Personnage de la mythologie des Égyptiens, qui répond à l'Hercule des Grecs et des Latins.

CHONDESTE. s. m. Ornith. Genre de la famille des fringilidées, créé pour une espèce de pinson marcheur du Mexique. Le *chondeste*, comme les alouettes, se tient habituellement sur le sol ; comme elles, il fréquente les prairies, et ne s'envole presque jamais sur les arbres. (Lafr.)

CHONDRACANTHE. s. m. (pr. *kon-dra-kan-te;* ét. gr., χόνδρος, cartilage ; ἄκανθα, épine). Crust. Genre appartenant à l'ordre des lernides et à la famille des chondracanthiens, comprenant huit espèces qui vivent parasites sur les poissons.

CHONDRACANTHIEN, IENNE. adj. (pr. *kon-dra-ka-n-ti-en*). Moll. Qui ressemble au chondracanthe. || CHONDRACANTHIENS. s. m. pl. Famille appartenant à l'ordre des lernides, et renfermant des crustacés remarquables, en ce que les femelles se fixent sur leur proie à l'aide de petites mâchoires ancreuses, insérées à l'extrémité antérieure de la tête et sous le front.

CHONDRACHNE. s. f. (pr. *kon-drak-ne*). Bot. Genre de plantes établi aux dépens des varées de Linné.

CHONDRE. s. m. (pr. *kon-dre;* du gr. χόνδρος, cartilage). Bot. Genre de la famille des floridées, tribu des sphérococcoïdées, se composant d'environ trente espèces, dont huit seulement habitent les mers d'Europe.

CHONDRIE. s. f. (pr. *kon-dri;* du gr. χόνδρος, cartilage). Bot. V. LAURANCIE, CHRYSYMÉNIE, LOMENTARIE, ACANTHOPHORE.

CHONDRIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à la chondrie. || CHONDRIÉES. s. f. pl. Une des tribus de la famille des floridées, renfermant quinze genres de plantes à fronde celluleuse, continue, souvent étranglée de distance

CHONDRILLE. s. f. (pr. *kon-dri-ye;* du gr. χόνδρος, grain). Bot. Genre de composées, tribu des chicoracées, fondé sur des herbes vivaces, indigènes de l'Europe, des régions orientales ou plus rarement de la Sibérie.

CHONDRITE. adj. des 2 g. (pr. *kon-dri-te;* du gr. χόνδρος, grain). Erpét. Qui a la peau grenue. || CHONDRITES. s. m. pl. Sous-ordre de l'ordre des reptiles ophidiens, renfermant les serpents qui ont la peau grenue.

CHONDROCARPE. adj. des 2 g. (pr. *kon-dro-carpe;* ét. gr., χόνδρος, cartilage ; καρπός, fruit). Bot. Qui a des fruits cartilagineux.

CHONDROCÈRE. s. m. (pr. *kon-dro-cè-re;* ét. gr., χόνδρος, dilatation ; κέρας, corne). Entom. Genre de la tribu des coréens, de l'ordre des hémiptères, section des hétéroptères. Le type de ce genre est le chondrocère à larges antennes.

CHONDRODENDRON. s. m. (pr. *kon-dro-din-dron;* ét. gr., χόνδρος, grain ; δένδρον, arbre). Bot. Syn. de Coccule. Quelques auteurs écrivent à tort *chondodendron*.

CHONDRODITE. s. f. (pr. *kon-dro-di-te*, du gr. χονδρώδης, grumeux). Minér. Maclurite, brucite des Américains. Substance minérale qui ne s'est encore présentée que sous la forme de grains arrondis, jaunes ou brunâtres, à texture lamellule, disséminés dans les calcaires saccharoïdes, dans le New-Jersey, aux États-Unis, en Finlande, en Sudermanie, en Norwége et en Saxe. La *chondrodite* a de grands rapports avec le péridot. (Del.) La *chondrodrite* est infusible au chalumeau, et sa dureté est comprise entre celle du quartz et du feldspath orthose. (Id.)

CHONDROGLOSSE. adj. des 2 g. (pr. *kon-dro-glos-se*, ét. gr., χόνδρος, cartilage, γλῶσσα, langue). Anat. S'est dit d'un muscle qui est la portion de l'hyoglosse qui s'attache à la petite corne de l'os hyoïde, ainsi qu'au cartilage placé entre le corps et la grande corne de cet os. Muscle chondroglosse.

CHONDROGRADE. adj. des 2 g. (pr. *kon-dro-gra-de;* du gr. χόνδρος, cartilage ; et du lat. *gradior*, je marche). Entom. Se dit d'un ordre de la classe des arachnodermaires, comprenant ceux de ces animaux qui ont dans l'intérieur de leur corps une pièce solide destinée à soutenir leur ombrelle ou leur corps. || CHONDROGRADES. s. m. pl. Ordre de la classe des arachnodermaires chondrogrades.

CHONDROGRAPHIE. s. f. (pr. *kon-dro-gra-fi;* ét. gr., χόνδρος, cartilage ; γραφή, description). Didact. Description des cartilages.

CHONDROGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui a rapport à la chondrographie.

CHONDROLOGIE. s. f. (pr. *kon-dro-lo-gie;* ét. gr., χόνδρος, cartilage ; λόγος, discours). Didact. Branche de l'organologie qui regarde les cartilages.

CHONDROLOGIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui a rapport à la chondrologie. Traité chondrologique.

CHONDROMÈTRE. s. m. (pr. *kon-dro-mè-tre;* ét, gr., χόνδρος, grain ; μέτρον, mesure). Instrument pour connaître au poids le titre des grains et des farines.

CHONDROPÉTALE. s. f. (pr. *kon-dro-pé-ta-le;* ét. gr., χόνδρος, cartilage ; πέταλον, pétale). Bot. Syn. d'Élégie.

CHONDROPTÉRYGIEN, IENNE. adj. (pr. *kon-dro-pté-ri-gi-en;* ét. gr., χόνδρος, cartilage ; πτέρυξ, nageoire). Ichthyol. Se dit des poissons dont le squelette est entièrement cartilagineux. || CHONDROPTÉRYGIENS. s. m. pl. Ichthyol. Groupe de poissons, faisant dans Artédi le quatrième ordre de la classe des vertébrés, et qui, détruit dans le système de Linné, a été rétabli par Cuvier dans ses *Essais de classification des poissons.*

CHONDRORHYNQUE. s. m. (pr. *kon-dro-rin-ke;* ét. gr., χόνδρος, cartilage ; ῥύγχος, rostre). Mamm. Espèce d'ours appelé *ours labié.*

CHONDROS. s. m. (pr. *kon-dros-se;* en gr. χόνδρος). Anat. En général, cartilage. || Particulièrement, le cartilage xiphoïde.

CHONDROSÉE. s. f. Bot. Syn. de Saxifrage.

CHONDROSÉPIE. s. f. (pr. *kon-dro-cé-pi;* du gr. χόνδρος, cartilage ; σηπία, seiche). Moll. Nom des céphalopodes, qui, tout en ayant la forme et les nageoires longitudinales des seiches, renferment un osselet cartilagineux analogue à l'osselet interne des calmars.

CHONDROSIACÉ, ÉE. adj. (pr. *kon-dro-si-a-cé*). Bot. Qui a de la ressemblance, de l'affinité avec le genre chondrosie. || CHONDROSIACÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des graminées, qui a pour type le genre chondrosie.

CHONDROSIE. s. f. (pr. *kon-dro-si;* du gr. χόνδρος, froment). Genre de la famille des graminées, tribu des chloridées, établi pour des herbes de l'Amérique méridionale, dont on connaît quatre ou cinq espèces.

CHONDROSPERME. s. m. (pr. *kon-dro-sper-me;* ét. gr., χόνδρος, grain ; σπέρμα, semence). Bot. Genre de la famille des jasminacées ou plutôt des oléacées, renfermant deux espèces d'arbrisseaux indiens, grimpants, à rameaux tétragones à feuilles opposées.

CHONDRO-SYNDÈME. s. m. (pr. *kon-dro-cin-dè-me;* ét. gr., χόνδρος, cartilage ; σύνδεσμος ligament). Anat. Mot employé par les anciens, [illegible] moyen d'un fibrocartilage.

CHONDROTOMIE. s. f. (pr. *kon-dro-to-mi;* ét. gr., χόνδρος, cartilage ; τέμνειν, couper). Anat. Dissection des cartilages.

CHONG. s. m. Relat. Sorte de boisson en usage au Thibet et qu'on prépare avec du riz.

CHONICRITE. s. f. (pr. *ko-ni-cri-te;* ét. gr., χωνεία, fusion des métaux ; κριτός, choisi, distingué ; distingué par sa fusibilité). Minér. Substance blanche, compacte, translucide, dont la spécification est encore incertaine, et qui a beaucoup de rapport avec la pyrosclérite.

CHON-KUI. s. m. Ornith. Bel oiseau de la Tartarie qui fut présenté à Gengis-kan, par les ambassadeurs du Cadjak. On pense que cet oiseau était un chungar des Turcs, et par conséquent un héron ou un butor.

CHONTA. s. m. Bot. Nom que portent au Pérou, au Chili, plusieurs espèces de palmiers,

et que citent Dombey, Gaudichaud, d'Orbigny, sans déterminer rigoureusement les espèces auxquelles ils s'appliquent.

CHONTACRÉ ou **SÉNACHER**. Antiq. égypt. Second décan du Bélier. Dans le zodiaque rectangulaire de Tentyrah, on le voit représenté sur une fleur de lotus, de laquelle il semble sortir dans l'attitude du soleil levant.

CHONTARÉ. s. m. Ant. égypt. Nom de trois décans dans la nomenclature de Saumaise. Le premier est représenté, dans le zodiaque rectangulaire de Tentyrah, coiffé d'un vautour, et armé du sceptre des dieux bienfaisants; dans le planisphère, il est précédé d'un dieu acéphale, assis sur un trône; le deuxième est le troisième décan de la Balance, placé au dessous du monstre à corps de laie, à pattes de lion et à queue de scorpion; le troisième est le deuxième décan des Poissons et se voit sous la forme d'un ibiocéphale, dans le zodiaque rectangulaire entre l'hierocéphale et le dieu à tête de chakal.

CHOOUT. s. m. Ant. gr. Premier décan du Taureau. Il est représenté sur le zodiaque de Tentyrah avec une coiffure composée de cornes de bouc et de cornes de taureau, entre lesquelles s'élève une espèce de mitre, et avec un bâton à la main, au lieu de sceptre, à tête de coucoupha.

CHOPADE. s. f. Vieux mot qui a signifié Achoppement, heurt, l'action de chopper.

CHOPART. s. m. Ornith. Nom vulgaire du bouvreuil ordinaire.

CHOPE. s. f. Art milit. Jaque ou gambeson que portaient les écuyers et les varlets sous le haubergeon. Un varlet armé du haubergeon, et ayant *chope* par dessous, aura de gages cinq sous tournois. (Ordonn. de 1351.) || Sorte de gobelet en forme de cône tronqué, renversé, contenant une mesure de bière, dont l'usage a été récemment introduit de Belgique en France. Sa contenance est de 0,5 lit.

CHOPI. s. m. Ornith. Sous-genre d'oiseaux formé dans le genre troupiale ayant pour espèce type et même unique le chopi azara, oiseau de la grosseur d'un étourneau, à plumage d'un noir mat et facile à reconnaître aux plumes étroites et acuminées de sa tête et de son cou.

CHOPINE. s. f. (du lat. *copa* ou *copina*, coupe, ou du phénicien *chopen*, paume de la main, parce qu'en Phénicie un marché était conclu quand on avait frappé dans la paume de la main, après quoi on allait boire le *chopen* ou marché de la paume). Vase creux qui servait à mesurer les liquides avant l'adoption du système métrique. Sa contenance était d'une demi-pinte, un peu moins que 0,5 lit. Chopine d'étain. Chopine de fer-blanc.

— On s'en est servi quelque temps comme d'une mesure de matières sèches. Une chopine de sel. Une chopine d'olives.

— Quantité de vin ou de tout autre liquide contenu dans la chopine. Boire une chopine à son repas. Payer chopine. Boire chopine à chopine. Chopine d'eau. Chopine de vinaigre. Chopine de vin.

On ne croit boire que *chopine*,
Et quelquefois on en boit deux :
On croit rire avec sa voisine,
Et l'on en devient amoureux. (***)

— Quand on dit *chopine*, seulement cela s'entend toujours d'une chopine de vin. Boire une chopine. Tirer une chopine. Payer une chopine.

— Loc. prov. *Mettre pinte sur chopine*. Faire débauche de vin.

— Mar. Espèce de boîte cylindrique en cuivre ou en bois, placée dans le corps d'une pompe au-dessus du piston, totalement percée pour le passage de l'eau, ayant à sa partie supérieure une soupape en cuir fort, nommée clapet, et garnie en outre d'une anse en fer pour servir au besoin à la retirer par le moyen d'une gaule armée d'un croc.

CHOPINER. v. n. 1re conj. (rad. *chopine*). Ne faire que boire chopine sur chopine; boire fréquemment du vin. Il ne fait que chopiner. Il est vieux et populaire. Il est pourtant encore assez usité dans le nord de la France.

Avant pourtant que, tous deux étant las
De leurs moitiés, leur voisin le notaire
Un jour de fête avec eux *chopinait*.
(La Fontaine.)

Monsieur s'en va *chopiner*, cependant
Qu'on se tourmente ici le corps et l'âme. (Id.)

CHOPINETTE. s. f. (dimin. de *chopine*). Se dit vulgairement pour Chopine. Boire sa chopinette.

— Se dit dans quelques provinces pour les Burettes dont on se sert à la messe.

— Techn. Nom que les pompiers donnent au cylindre du corps de pompe qui est sous le piston.

CHOPPEMENT. s. m. Action de chopper. [illegible] us ceux de cette famille, est [illegible] Il est même probable qu'on ne le trouve point ailleurs que dans Pomey.

CHOPPER. v. n. 1re conj. (du celt. *sop*, coup, heurt, blessure, par le changement de *s* en *ch*). Faire un faux pas en se heurtant le pied. Ce chemin est si raboteux qu'on y *choppe* à tous moments. (Trév.)

— Maneg. Se dit d'un cheval qui dans ses différentes allures ne lève pas assez les pieds et heurte contre terre. Ce cheval choppe continuellement.

— Fig. et fam. A signifié Commettre une grande faute, se tromper. La fausseté *choppe* souvent. (Mont.) Cet officier s'est brouillé avec son supérieur, il a *choppé* lourdement. (Név.) Il est tout à fait vieux tant au propre qu'au figuré. Mes conceptions et mon jugement ne marchent qu'à tâtons, chancelant, bronchant et *choppant*. (Mont.) Il n'y a point, disait Henri IV, d'esprits si roturiers qui ne trébuchassent tout à fait, s'ils n'étaient relevés lorsqu'ils *choppent*, par les admonitions de leurs loyaux serviteurs, ou bien intimes et prudents amis. (Mémoires de Sully.)

CHOPPEUR, EUSE. adj. et s. Se dit quelquefois de celui, de celle qui fait un faux pas. Un avertissement qui les empesche de chopper après les *choppeurs*. (La Dlle de Gournay.)

CHOQUANT, ANTE. adj. Qui est offensant, qui est brusque, désagréable, déplaisant. Se dit des personnes et des choses. Homme choquant. Mine choquante. Air choquant. Paroles choquantes. Manières choquantes. Souvent, pour ne pas reconnaître ce qu'on a *de choquant* dans l'humeur, on traite les autres avec dureté, et l'on en rejette encore le tort sur eux. (Nicol.) Il est des refus moins *choquants* que certaines grâces que l'on fait sentir. (Bell.) Il y a une humilité d'amour-propre, qui fait éviter ce qu'il y a de *choquant* dans l'orgueil. (Port-R.)

CHOQUART ou **CHOQUARD**. s. m. Ornith. Genre de corbeau, d'un noir intense, avec le bec jaune-citron et les pieds d'un rouge vif dans l'adulte.

CHOQUE ou **CHOC**. s. m. Techn. Outil dont le chapelier se sert pour donner au feutre la forme de chapeau et faire descendre la ficelle jusqu'au lien. Le choque est en cuivre jaune, presque carré, ayant l'un des côtés un peu contourné en rond, afin de mieux embrasser la forme du chapeau, et l'autre roulé à jour pour servir de poignée.

CHOQUÉ, ÉE. part. pass. du v. Choquer. Se prend adjectivement. Vaisseau choqué. Verres choqués. Il a été choqué de mes paroles. La plupart des hommes ne sont *choqués* des abus que dans le détail, parce que tout ce qui est grand leur impose du respect. (B. de St-P.)

CHOQUER. v. a. 1re conj. (ét., V. choc.) Donner un choc, heurter. Si ce grand vaisseau vient à *choquer* la chaloupe, il la brisera. (Trév.) Tout corps qui en *choque* un autre produit un son. (Buff.)

L'oiseau de Jupiter sans répondre un seul mot
Choque de l'aile l'escarbot. (La Fontaine.)

— Fig. Offenser, blesser. Évitez les mots qui *choquent* l'oreille et la pudeur. (Boiste.) Choisir tant de détours et de tempéraments pour éviter de les *choquer*. (Pasc.) Dût ma muse par là *choquer* tout l'univers. (Boil.) Soyez industrieux à ménager l'esprit du prince, et gardez-vous de *choquer* la délicatesse de son humeur. (St-Evrem.) J'aime ceux qui ont toujours de l'esprit sans *choquer* personne, et je hais ceux qui n'en ont que pour déplaire. (Trév.)

— Simpl. absol. Mais, puisqu'on vous dit, ma fille, que cela pourrait *choquer* et faire naître dès l'abord des préventions contre nous! (G. Sand.)

— Fig. Déplaire. Tout ce qu'elle fait me choque. Tout me choque en lui. Cette façon de parler me choque. Ce mot m'a choqué. Choquer la vue. Choquer l'oreille. Ce terme, de la part d'un sujet, ne doit pas *choquer* les oreilles de Gustave. (Grimm.) La métaphore est un emprunt fait au connu pour représenter l'inconnu, et n'a rien qui me *choque* alors. (Ch. Nod.)

Vous faites cent secrets :
Faut-il qu'un seul vous *choque* et vous déplaise?
(La Fontaine.)

— Être contraire à. Cela choque le bon sens et la raison. Des décrets qui *choquent* vos sentiments. (Pasc.) Quelques opinions de nos pères qui paraissent *choquer* leurs décisions. (Id.) Il faut tâcher de plaire à l'esprit, mais sans *choquer* la raison. (P. Rap.)

L'hippogriffe n'a rien qui me *choque* l'esprit,
Non plus que la lance enchantée.
(La Fontaine.)

— Agir d'une manière contraire à. Pour peu qu'ils croient qu'ils ne *choquent* pas la justice. (Nicol.)

— Boire ensemble ce qui se fait ordinairement en choquant les verres. Voulez-vous choquer avec moi?

— Souvent aussi l'on exprime le complément, *les verres*.

. . . . Et j'espère
Choquer aussi le verre avec monsieur mon père.
(Destouches.)

|| En ce sens il est du style familier.

— Mar. Filer ou lâcher un peu un cordage soumis à une grande tension et qui est sans doute emprunté au *choc* que ressent le cordage quand on le lâche. On *choque* la tournevire pour faire monter ses tours sur la cloche du cabestan. (Will.) On commande au marin qui tient dessous à retorer : *Choque* quelques pieds! *choque* en douceur! *choque* rondement. (Id.) || *Choquer les boulines*. Les relâcher un peu pour qu'elles n'ouvrent pas autant la surface des voiles au souffle d'une brise oblique; ce qui annonce que le vent a donné ou qu'on se l'est rendu plus favorable en faisant arriver le bâtiment.

— se choquer. v. récipr. Se heurter. Les deux navires se sont choqués à l'entrée du port. Ils ne s'embarrassent point l'un de l'autre, ils ne se *choquent* point. (La Bruy.) Deux corps qui se *choquent* fortuitement. (Id.)

— Combattre, se heurter, en parlant de deux armées, de deux troupes. Les armées se sont *choquées* avec grande ardeur sitôt qu'elles ont été en présence. (Trév.)

— Se heurter quelque partie du corps contre quelque chose. Il s'est choqué la tête contre le mur.

— Fig. Se choquer soi-même, s'offenser. C'est un homme qui se choque de tout. Elle se *choque* elle-même et s'arrête nécessairement. (Montesq.)

— Syn. simpl. Heurter, frapper, chopper, broncher, trébucher. || Syn. fig. Offenser, blesser, piquer, insulter, révolter, déplaire, contrarier.

— Syn. comp. choquer. heurter. Ces deux verbes expriment le coup plus ou moins fort que se donnent deux corps en se rencontrant; mais *heurter*, au propre comme au figuré, a plus de force que *choquer*. On *choque* les verres à table; s'ils se *heurtaient* ils se briseraient. Une bagatelle suffit pour *choquer* bien des gens. Il ne faut pas *heurter* ceux dont on a besoin.

CHOQUEUR. s. m. Mot qui se trouve dans quelques dictionnaires pour signifier un vaisseau qui en choque un autre. Il est inusité.

CHORAGE. s. m. (pr. *ko-ra-ge*; du gr. χόραγος, chorége). Entom. Genre de coléoptères, servant de base à la tribu des choragides, vivant sur les arbres en Angleterre, en Belgique, en Lombardie.

CHORAGES. s. m. pl. Antiq. gr. Partie du théâtre des anciens, qui formait le fond des coulisses. C'est là qu'on disposait quelquefois des chœurs de musique, et qu'on gardait les habits et les instruments de la scène.

CHORAGIDE. adj. des 2 (pr. *ko-ra-gi-de*). Entom. Qui a de la ressemblance, de l'affinité avec le genre chorage. || choragides. s. m. pl. Famille de l'ordre des coléoptères, ayant pour type le genre chorage.

CHORAGIQUE. adj. des 2 g. (pr. *ko-ra-gi-ke*; ét. gr., χορός, chœur; ἄγειν, conduire). Archéol. Qui tient du chorége; qui regarde ce magistrat. Prix choragique. || *Prix choragique*. Prix que les Athéniens décernaient à celui des dix choréges qui avaient deployé le plus de goût et de magnificence dans l'exercice de ses fonctions. Ce prix était un bas-relief ou un trépied dont l'inscription perpetuait la gloire du chorége vainqueur et celle de sa tribu.

CHORAÏQUE. adj. des 2 g. (pr. *ko-ra-i-ke*). Anc. litt. Se dit d'une espèce de vers grec et latin où se trouvent des chorées. Vers choraïque.

CHORAL. s. m. (pr. *ko-ral*). Mus. Espèce de chant religieux. De ce genre est le choral de Luther.

CHORAPTÉNODYTE. adj. des 2 g. (pr. *ko-ra-pte-no-di-te*, ét. gr., χῶρος, champs; *a* priv.; πτηνός, volatile). Ornith. Qui vit dans les champs et n'a point d'ailes. || chorapténodytes. s. m. pl. Famille de l'ordre des pédinorhithes, comprenant des oiseaux qui vivent dans les lieux cultivés et qui n'ont point d'ailes, comme le casoar.

CHORAS. s. m. Mamm. Espèce du genre cynocéphale.

CHORAULE. s. m. (pr. *ko-rô-le*; ét. gr., χορός, chœur; αὐλός, flûte). Hist. anc. Chez les Grecs et les Romains, celui qui présidait aux chœurs et qui les dirigeait en jouant de la flûte. Le *choraule* qu'on voit dans les Antiquités du P. Montfaucon est revêtu d'une tunique et tient de chaque main une flûte, dont le petit bout est appuyé sur la poitrine. (Encycl.)

CHORDA. s. m. (pr. *kor-da*; du gr. χορδή, corde à boyau). Bot. Genre de la tribu des chordariées de la famille des phycoïdées, renferment trois espèces.

CHORDAPSE. s. m. (pr. *kor-dap-se*; ét. gr., χορδή, intestin; ἅπτω, lier). Médec. Colique violente causée par le resserrement des intestins, qui semblent être liés ou noués. Le cordapse est vulgairement appelé *passion iliaque*.

CHORDARIE. s. f. (pr. *kor-da-ri*; du gr. χορδή, corde à boyau). Bot. Genre de la famille des chordariées, qui se compose de cinq espèces, dont deux sont propres aux mers équatoriales.

CHORDARIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui a de la ressemblance avec une chordarie. || chordariées. s. f. pl. Section de l'ordre des fucoïdées. || Division de la tribu des batrachospermées. || Ordre de la famille des algues, ayant pour type le genre chordarie.

CHORDEILLE. s. m. Ornith. Genre de la famille des caprimulgides ou engoulevents, formé sur une espèce de l'Amérique du Nord, mais qui depuis s'est enrichi de deux autres espèces américaines.

CHORDODÈRE. s. f. (pr. *kor-do-dère*; ét. gr., χορδή, corde, δέρη, cou). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des lamellicornes, tribu des scarabéides mélitophiles, établi aux dépens du genre cétoine de Fabricius.

CHORDORHIZE. adj. des 2 g. (pr. *kor-do-ri-ze*; ét. gr., χορδή, corde; ῥίζα, racine). Bot. Qui a une racine mince, allongée, filiforme.

CHORDOSTYLE. s. m. (pr. *kor-do-sti-le*). Bot. Genre syn. de Péricoine.

CHORÈBE. s. m. (pr. *ko-rè-be*). Entom. Genre de la tribu des ichneumoniens, famille des braconides, établi sur quelques espèces indigènes dont les yeux sont velus et le second anneau de l'abdomen plus grand que les autres.

CHORÉE. s. m. (pr. *ko-ré*; du gr. χορεῖος, même signification; rad. χορός, chœur, danse). Litt. anc. Dans l'ancienne poésie grecque et latine, pied ou mesure de vers composée d'une longue et d'une brève, comme dans *omne*, πάντα. On l'appelle plus ordinairement *trochée*.

CHORÉE. s. f. (pr. *ko-ré*; du gr. χορεία, danse). Pathol. Affection caractérisée par des mouvements convulsifs et désordonnés qui se succèdent plus ou moins rapidement, soit que le malade se livre au repos, soit qu'il exécute quelque mouvement volontaire, attaquant à la fois tous les muscles ou seulement une partie du corps, se développant particulièrement dans l'enfance ou vers l'époque de la puberté, très-rarement chez les vieillards, et plus rarement encore dans la période moyenne de la vie, et ayant pour causes principales la masturbation, les excès dans les plaisirs de l'amour, les affections morales vives, un accroissement trop rapide, et quelquefois, chez les filles, l'établissement difficile des menstrues. On la nomme vulgairement *danse de saint Guy*, *danse de saint Witt*.

CHORÉGE. s. m. (pr. *ko-rè-ge*; en gr., χόραγος, dérivé de χορός, chœur; et de ἄγω, je conduis). Le directeur des théâtres chez les Grecs; celui qui en réglait les dépenses, soit que le spectacle se donnât à ses frais, soit qu'il se donnât aux frais du public. Chacune des dix tribus avait son chorége, qui rivalisait de magnificence et de goût avec les neuf autres. V. choragique.

CHORÉGRAPHE. s. m. (pr. *ko-ré-gra-fe*; ét., V. chorégraphie). Didact. Celui qui connaît la chorégraphie, qui s'occupe de la chorégraphie.

CHORÉGRAPHIE. s. f. (pr. *ko-ré-gra-fie*; ét. gr., χορός, danse; γράφω, j'écris). Didact. Art d'écrire la danse à l'aide de différents signes, comme on écrit la musique à l'aide de figures ou de caractères désignés par la dénomination des notes. Toinot-Arbeau, chanoine de Langres, est le premier qui ait écrit sur la *chorégraphie*. (Encycl.) Flavier a publié un système de *chorégraphie*, dans lequel l'air est écrit au-dessous de la danse. (Id.)

CHORÉGRAPHIQUE. adj. des 2 g. (pr. *ko-ré-gra-fi-ke*; ét., V. chorégraphie). Didact. Qui appartient à la chorégraphie. Exercice chorégraphique. Art chorégraphique. Études chorégraphiques. Caractères chorégraphiques. Lignes chorégraphiques.

CHORÉIE. s. f. (pr. *ko-ré-ye*; du gr. χορεύω, je saute). Entom. Genre de la famille des calcidides, de l'ordre des hyménoptères, établi sur de petits insectes à corps assez large et déprimé, à ailes rudimentaires, et à pattes postérieures assez fortes.

CHORELLÉES. s. f. pl. (pr. *ko-rel-lé*). Entom. Section de la tribu des anthomyzides, famille des mésomydes, comprenant des espèces qui se balancent et dansent en grandes troupes dans les airs.

CHORÉMANIE. s. f. (pr. *ko-ré-ma-ni*; ét. gr., χορεία, danse; μανία, folie). Médec. Syn. de Chorée.

CHORÈTRE. s. m. (pr. *ko-rè-tre*; ét. gr., χωρίτης, rustique). Bot. Genre de la famille des santalacées, établi pour deux espèces découvertes sur les côtes méridionales de la Nouvelle-Hollande. Les *chorètres* ont le port des leptoméries et ressemblent assez bien à nos genêts. (Lucas.)

CHORÉVÊQUE. s. m. (pr. *ko-ré-vê-ke*, du gr. χώρα, pays; ἐπίσκοπος, évêque). Hist. eccl. Prêtre qui dans la primitive Église exerçait les fonctions d'évêque au lieu où il était envoyé par les évêques. Les *chorévêques* ne dépassèrent pas le XIe siècle, et furent remplacés par les archidiacres chez les Latins, et par les exarques chez les Grecs. (Encycl.)

— C'était encore naguère un dignitaire ecclésiastique dans quelques cathédrales, principalement en Allemagne. En ce sens, ce mot n'a plus pour étymologie χώρα, mais χορός, [illegible]

CHORGES. Géogr. Ch.-l. de cant. des Hautes-Alpes, arr. et à 5 kil. d'Embrun; 2,000 hab. La petite ville de Chorges est bâtie près de l'emplacement d'une ancienne cité des Caturiges, où les Romains firent élever plusieurs édifices, entre autres un temple à Diane, qui sert aujourd'hui d'église paroissiale.

CHORI. s. m. Bot. Genre particulier de plantes du Malabar qui semble tenir le milieu entre le micocoulier et le bucéphale, dans la troisième section de la famille des châtaigniers. Le chori est un arbre qui s'élève à une hauteur de 8 mètres environ; son tronc est cylindrique droit, haut de 2 mètres et couronné par une cime sphérique, composée de branches alternes, menues, longues. Il croît sur les montagnes, et au bord des rivières.

CHORIAMBE. s. m. (pr. *ko-ri-an-be*; ét. gr., χορός, chœur, danse, ballet; ἴαμβος, iambe)

gr., χορδὴ, corde ; ῥίζα, racine). Bot. racine mince, allongée, filiforme.

ͻOSTYLE. s. m. (pr. *kor-do-sti-le*). e syn. de Périconie.

ƐBE. s. m. (pr. *ko-rè-be*). Entom la tribu des ichneumoniens, famille nides, établi sur quelques espèces dont les yeux sont velus et le second l'abdomen plus grand que les autres.

ÉE. s. m. (pr. *ko-ré;* du gr. χορεῖος, nification ; rad. χορὸς, chœur, danse). Dans l'ancienne poésie grecque et pied ou mesure de vers composée ngue et d'une brève, comme dans ντα. On l'appelle plus ordinairement

ÉE. s. f. (pr. *ko-ré;* du gr. χορεία, Pathol. Affection caractérisée par des nts convulsifs et désordonnés qui se t plus ou moins rapidement, soit que e se livre au repos, soit qu'il exécute mouvement volontaire, attaquant à la les muscles ou seulement une partie s, se développant particulièrement fance ou vers l'époque de la puberté, ment chez les vieillards, et plus rarecore dans la période moyenne de la ayant pour causes principales la mas- n, les excès dans les plaisirs de l'amour, tions morales vives, un accroissement ide, et quelquefois, chez les filles, l'é- nent difficile des menstrues. On la vulgairement *danse de saint Guy*, e *saint Witt*.

RÉGE. s. m. (pr. *ko-rè-ge ;* en gr., dérivé de χορὸς, chœur ; et de ἄγω, je). Le directeur des théâtres chez les celui qui en réglait les dépenses, soit pectacle se donnât à ses frais, soit qu'il ât aux frais du public. Chacune des us avait son chorége, qui rivalisait de cence et de goût avec les neuf autres. AGIQUE.

RÉGRAPHE. s. m. (pr. *ko-ré-gra-fe ;* CHORÉGRAPHIE). Didact. Celui qui con- choregraphie, qui s'occupe de la cho- ie.

RÉGRAPHIE. s. f. (pr. *ko-ré-gra-fie ;* χορὸς, danse ; γράφω, j'écris). Didact. écrire la danse à l'aide de différents comme on écrit la musique à l'aide de ou de caractères désignés par la dé no- n des notes. Toinot-Arbeau, chanoine gres, est le premier qui ait écrit sur la *raphie*. (Encycl.) Flavier a publié un e de *chorégraphie*, dans lequel l'air est -dessous de la danse. (Id.)

ORÉGRAPHIQUE. adj. des 2 g. (pr. *ko -fi-ke ;* ét., V. CHORÉGRAPHIE). Didact. partient à la chorégraphie. Exercice raphique. Art chorégraphique. Études raphiques. Caractères chorégraphiques. chorégraphiques.

ORÉÏE. s. f. (pr. *ko-ré-ye ;* du gr. χορεύω, te). Entom. Genre de la famille des cal- s, de l'ordre des hyménoptères, établi petits insectes à corps assez large et né, à ailes rudimentaires, et à pattes pos- es assez fortes.

ORELLÉES. s. f. pl. (pr. *ko-rel-lé*). . Section de la tribu des anthom les, des mésomydes, comprenant des espè- i se balancent et dansent en grandes s dans les airs.

ORÉMANIE. s. f. (pr. *ko-ré-ma-ni ;* ét. ρεία, danse ; μανία, folie). Médec. Syn. orée.

ORÈTRE. s. m. (pr. *ko-rè-tre ;* ét. gr., ς, rustique). Bot. Genre de la famille des acées, établi pour deux espèces décou- sur les côtes méridionales de la Nou- Hollande. Les *chorètres* ont le port des nèries et ressemblent assez bien à nos s. (Lucas.)

ORÉVÊQUE. s. m. (pr. *ko-ré-vê-ke*, de ρα, pays ; ἐπίσκοπος, évêque). Hist. eccl. qui dans la primitive Église exerçait nctions d'évêque au lieu où il était en- par les évêques. Les *chorevêques* ne dé- rent pas le XIe siècle, et furent remplacés s archidiacres chez les Latins, et par arques chez les Grecs (Encycl.) C'était encore naguère un dignitaire ec- stique dans quelques cathédrales, princi- nent en Allemagne. En ce sens, ce mot lus pour étymologie χώρα, mais χορὸς,

ORGES. Géogr. Ch.-l. de cant. des Hau- lpes, arr. et à 5 kil. d'Embrun ; 2,000 La petite ville de Chorges est bâtie près mplacement d'une ancienne cité des Ca- es, où les Romains firent élever plusieurs es, entre autres un temple à Diane, qu' ujourd'hui d'église paroissiale.

ORI. s. m. Bot. Genre particulier de es du Malabar qui semble tenir le milieu le micocoulier et le bucéphale, dans la ème section de la famille des châtaigniers. ori est un arbre qui s'élève à une hau- le 8 mètres environ ; son tronc est cylin- e droit, haut de 2 mètres et couronné ne cime sphérique, composée de branches ses, menues, longues. Il croît sur les agnes, et au bord des rivières.

ORIAMBE. s. m. (pr. *ko-ri-an-be ;* ét. ορὸς, chœur, danse, ballet ; ἴαμβος, iambe)

Litt. anc. Dans l'ancienne poésie grecque ou latine, Pied ou mesure composée d'un trochée et d'un iambe, c'est-à-dire de deux brèves entre deux longues.

CHORIAMBIQUE. adj. des 2 g. (pr. *ko-ri-am-bi-ke*). Littér. anc. Se dit d'une composition faite en vers choriambes. Poème choriambique

CHORI-BOLI. s. m. Bot. Nom que les Brahmes donnent au chori.

CHORILÈNE. s. f. (pr. *ko-ri-lè-ne ;* ét. gr., χωρὶς, séparement ; χλαῖνα, d'où en lat. *læna*, tunique, enveloppe unique, par opposition au genre voisin *diplolène*). Bot. Genre de diosmées australasiennes.

CHORINE. s. f. Crust. Genre de crustacés appartenant à l'ordre des décapodes brachyures et à la famille des oxyrhynques.

CHORION. s. m. (pr. *ko-ri-on ;* ét. gr., χωρίον, enveloppe ; de χωρεῖν, contenir). Anat. Partie la plus extérieure des membranes propres au fœtus, dont la face externe correspond à l'épichorion, à la face fœtale du placenta, et aux vaisseaux du cordon, et qui a la face interne en rapport avec l'amnios, et, dans une très-petite partie de son étendue, avec la vésicule ombilicale. Lorsqu'il existe plusieurs fœtus on trouve un *chorion* pour chacun. (J. Cloquet.)

—Partie la plus épaisse de la peau, ou membrane blanche fibreuse d'une force considérable qui repose au-dessus du tissu graisseux sous-cutané, et est composée d'alvéoles analogues à ceux du tissu cellulaire, et de fibres lamelleuses formées d'une manière inextricable par du tissu albuginé, des artères, des veines et des nerfs. L'épaisseur du chorion. La face interne du chorion. La face extérieure du chorion. L'épaisseur du *chorion* varie selon les régions du corps, l'âge, le sexe. (J. Cloquet.) La face extérieure du *chorion* en rapport avec les corps muqueux est parsemée d'aspérités plus ou moins prononcées. (Id.)

— Bot. Liqueur pulpeuse qui, avant la fécondation, semble former toute l'amande de la graine des végétaux, et qui disparaît avant la maturité de cette dernière.

CHORION. s. m. (pr. *ko-ri-on ;* du gr. χορὸς, chœur). Hist. anc. Nom de la musique grecque qui se chantait en l'honneur de la mère des dieux, et qui, dit-on, fut inventée par Olympe, Phrygien.

CHORIONNAIRE. adj. (pr. *ko-ri-on-naire*). Bot. Syn. d'Etérionnaire. V. ce mot.

CHORIO-PÉTALE. s. f. (pr. *ko-ri-o-pé-ta-le ;* ét. gr. χωρὶς, séparément ; πέταλον, pétale). Bot. Genre de la famille des myrsinacées, établi pour des arbrisseaux des Indes à feuilles alternes, à fleurs très-petites, disposées en grappes pédunculées.

CHORIQUE. s. f. (pr. *ko-ri-ke ;* du gr. χορὸς, chœur, danse). Hist. anc. Espèce de flûte dont on accompagnait les dithyrambes.

CHORISANTHÉRIE. s. f. (pr. *ko-ri-zan-té-ri ;* ét. gr., χωρὶς, séparément ; ἀνθηρὸς, fleuri). Bot. Classe de plantes renfermant celles qui ont les anthères distinctes.

CHORISÈME. s. m. (pr. *ko-ri-sè-me ;* ét. gr., χωρὶς, à part ; σῆμα, marque). Bot. Genre de la famille des papilionacées, tribu des podalyriées eupodalyriées, qui renferme un assez grand nombre d'espèces, dont une douzaine au moins sont cultivées dans nos jardins d'Europe.

CHORISIE. s. f. (pr. *ko-ri-zi ;* du gr. χώρισις, séparation). Bot. Genre de la famille des sterculiacées, tribu des bombacées, qui ne renferme que deux ou trois espèces. Les chorisies sont des arbres brésiliens, à fleurs grandes, belles et pourprées.

CHORISIS. s. f. (pr. *ko-ri-ziss ;* du gr. χώρισις, séparation). Genre de plantes fondé sur une seule espèce qui habite le Kamtschatka. Il est encore imparfaitement connu, mais il semble devoir se classer près des prenanthes.

CHORISOLÉPIDE. s. m. (pr. *ko-ri-so-lé-pi-de ;* ét. gr., χωρὶς, séparément ; λεπὶς, écaille). Bot. L'involucre des synanthérées quand il est composé d'écailles distinctes.

— Se dit aussi adjectiv. du péricline des synanthérées quand les squames qui le forment sont libres.

CHORISOPHYTE. s. m. (pr. *kori-so-fi-te ;* ét. gr., χωριστὸς, séparable ; φυτὸν, plante). Bot. Plantes qui ont les étamines libres ou distinctes.

CHORISPERME. s. m. (pr. *ko-ris-per-me*). Bot. Genre de plantes crucifères, à tiges presque glabres, à fleurs petites et d'un bleu tendre. Elle croît dans les déserts, sur les bords de la mer Caspienne.

CHORISPORE. s. f. (pr. *ko-ri-spo-re ;* ét. gr., χωρὶς, à part ; σπορὰ, semence). Bot. Genre de la famille des crucifères, tribu des caquelinées, renfermant un petit nombre d'espèces indigènes de l'Asie médiane, dont quelques-unes sont cultivées dans nos jardins botaniques.

CHORISPORÉ, ÉE. adj. (pr. *ko-ris-po-ré*). Bot. Qui a de la ressemblance, de l'affinité avec le genre chorispore. || CHORISPORÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des crucifères, ayant pour type le genre chorispore.

CHORISTE. s. m. (pr. *ko-ris te ;* du gr. χωριστὸς, qui sépare). Bot. Genre de la famille des rubiacées, tribu des hédyotidées rondelétiées, comprenant un grand nombre d'espèces découvertes au Mexique.

CHORISTE. s. des 2 g. (pr. *ko-ris-te ;* du gr. χορὸς, chœur). Mus. Artiste qui chante dans les chœurs de l'Opéra, ou dans ceux des églises. Bon choriste. Mauvais choriste. Choriste détestable. Les bons *choristes* sont rares, et il n'y a guère qu'en Allemagne qu'ils réunissent toutes les conditions voulues. (E. Viel). Dans les autres pays, surtout en France, les *choristes* sont généralement détestables. (Id.)

— Ce mot était particulièrement consacré pour désigner ceux qui chantent au chœur dans une église. Il vient ordinairement deux *choristes* revêtus de chapes chanter alternativement avec le chœur quelques antiennes ou motets, entre l'Epître et l'Evangile. (Trév.)

— Dans l'ordre de la Visitation, Religieuses destinées à chanter l'office au chœur. Les *choristes* et les associées sont seules capables de remplir toutes les charges du monastère. (P. Hélyot.)

— Petit instrument destiné à donner le ton pour accorder les autres.

CHORISTÉE. s. f. (pr. *ko-ris-té*). Bot. Genre de la classe des composées ou synanthérées.

CHORISTITE. s. f. (pr. *ko-ris-ti-te*). Moll. Syn. de Spirifer. V. ce mot.

CHORISTOPORÉES. s. f. pl. (pr. *ko-ris-to-po-ré*). Syn. des Floridées de Lamouroux.

CHORIZANDRE. s. m. (pr. *ko-ri-zan-dre*). Bot. Genre peu différent des chrysithrix, appartenant à la famille des cypéracées et renfermant deux espèces découvertes dans la Nouvelle - Hollande. Chorizandre éphérocéphale. Chorizandre cymbarie.

CHORIZANTHE. s. m. (pr. *ko-ri-zan-te ;* ét. gr., χωρίζω, je sépare ; ἄνθος, fleur). Bot. Genre de la famille des polygonées ériogonées, établi pour des plantes herbacées de Californie et des sous-arbrisseaux du Chili.

CHORIZÈME. s. f. (pr. *ko-ri-zè-me*). Bot. Genre de la famille des légumineuses et renfermant trois espèces, qui sont : la chorizème à feuille de houx, la chorizème naine et la chorizème rhombée : toutes les trois habitent la Nouvelle-Hollande.

CHORIZONTE. s. m. (pr. *ko-ri-zon-te ;* du gr. χωρίζω, je sépare). Philol. Se dit d'une classe de critiques postérieurs aux diascévastes. Les chorizontes firent des poèmes d'Homère l'objet de leurs recherches, et en retranchèrent plusieurs passages qui leur semblaient hétérogènes.

CHORLITO. s. m. Ornith. Nom de diverses espèces de bécasses et de chevaliers propres au Paraguay.

— *Chorlito des Indes*. Rhynchée blanche.

CHORO. s. m. Mamm. Nom d'une espèce du genre alouate ; singe hurleur d'Amérique.

CHOROBATE. s. m. (pr. *ko-ro-ba-te*). Mécan. Espèce de niveau à l'usage des anciens. Il consistait en une boîte de 6,75 mètres de longueur, soutenue par quelques pièces aux extrémités et qui avait dans sa partie supérieure un canal qu'on remplissait d'eau avec quelques petits plombs qui pendaient aux côtés pour s'assurer si l'appareil était de niveau.

CHOROCITHARISTE. s. m. (pr. *ko-ro-ci-ta-ri-ste ;* ét. gr., χορὸς, chœur ; κιθαριστὴς, harpiste). Mus. anc. Joueur de lyre qui accompagnait les chœurs.

CHORODIDASCALE. s. m. (pr. *ko-ro-di-da-ska-le ;* ét. gr., χορὸς, chœur ; διδάσκαλος, maître). Anc. mus. Maître de chœur qui bat la mesure, qui conduit la danse et le chant. On l'appelait chez les Latins précenteur.

— On donnait aussi ce nom au poète tragique, parce que c'était lui-même qui instruisait les acteurs.

CHORODIE. s. f. (pr. *ko-ro-di ;* ét., V. CHŒUR). Mus. anc. Chant exécuté en chœur, par opposition à *monodie*.

CHOROGRAPHE. s. m. (pr. *ko-ro-gra-fe ;* ét. gr., χώρα, contrée ; γράφω, j'écris). Didact. Auteur de chorographie, de cartes chorographiques. Habile chorographe. Savant chorographe.

CHOROGRAPHIE. s. f. (pr. *ko-ro-gra-fi ;* rad. *chorographe*). Didact. Science qui a pour but de décrire une contrée et qui diffère de la topographie en ce qu'elle ne donne point, comme cette dernière, une idée précise d'un pays, mais qu'elle se borne à reproduire les lieux remarquables, négligeant ainsi tous les détails, tous les accidents de terrain, tous les chemins, tous les cours d'eau.

CHOROGRAPHIQUE. adj. des 2 g. (pr. *ko-ro-gra-fi-ke ;* rad. *chorographie*). Didact. Qui a rapport à la chorographie, qui concerne cette science. Carte chorographique. V. CARTE.

CHOROÏ. s. m. (pr. *ko-ro-ï*). Ornith. Au Chili, perroquet vert sur le corps et gris en dessous.

CHOROÏDE. adj. des 2 g. (pr. *ko-ro-i-de ;* ét. gr., χόριον, chorion ; εἶδος, forme). Anat. Se dit de plusieurs parties qui ressemblent au chorion par le grand nombre de vaisseaux qu'elles reçoivent. || *Membrane choroïde*. Une des membranes intérieures de l'œil placée entre la sclérotique et la rétine, offrant en arrière une ouverture pour livrer passage au nerf optique, et, en avant, se terminant vers la grande circonférence de l'iris en se continuant avec les procès ciliaires. || *Plexus choroïdes*. Espèces de cordons membrano-vasculaires appartenant à la pie-mère, aplatis, rougeâtres, fixés à la toile choroïdienne par un de leurs bords, lâches, flottants, onduleux par l'autre, qui règnent dans les ventricules latéraux du cerveau tout le long du côté du trigone et des corps frangés.

CHOROÏDIEN, IENNE. adj. On désigne sous ce nom plusieurs organes. || *Toile choroïdienne*. Sorte de prolongement membraneux formé par la pie-mère, tapissant la face inférieure de la voûte à trois piliers réunie au corps calleux et qui se trouve tendu au dessus du ventricule moyen du cerveau et recouvre la commissure postérieure et les tubercules quadrijumeaux. || *Veines choroïdiennes* ou *veines de Galien*. Veines qui rampent dans la toile choroïdienne, reçoivent la plupart des veines des ventricules latéraux, de la partie supérieure du cervelet, de la glande pinéale des tubercules quadrijumeaux, et viennent s'ouvrir dans le sinus droit. || *Enduit choroïdien*. Liquide brun ou noir dont se trouve imprégnée la membrane choroïde. || *Glande choroïdienne*. Nom d'un corps d'une nature particulière qui, chez les poissons, sépare l'une de l'autre la membrane ruyschienne et la choroïdienne, et que certains anatomistes ont pris pour un muscle, quoique la plupart le placent parmi les glandes.

CHOROK. s. m. Mamm. Nom d'une espèce du genre marte.

CHORON (Alexandre-Etienne). Compositeur de musique, né en 1771, mort en 1834, fut nommé en 1815 directeur de l'Opéra, et fonda en 1817 une école qui devint par la suite un conservatoire de musique.

CHOROPTÈNE. adj. des 2 g. (pr. *ko-ro-ptène ;* ét. gr., χῶρος, champ ; πτηνὸς, volatile). Ornith. Qui vit dans les champs. || CHOROPTÈNES. s. m. pl. Section des xérornithes, comprenant les oiseaux qui vivent dans les champs.

CHORRÉENS, ou mieux **HORRÉENS.** (pr. *kor-ré-en*). Géogr. Nom des premiers habitants de Séhir, qui fut depuis occupée par les Iduméens. Les Chorréens étaient déjà puissants du temps d'Abraham.

CHORTINON. s. m. (pr. *kor-ti-non*). Bot. Ancien nom de l'huile qu'on retirait de la graine de raifort.

CHORTODIPHYTE. s. m. (pr. *kor-to-di-fi-te ;* ét. gr., χορτώδης, qui ressemble au foin ; φυτὸν, plante). Bot. Nom que prennent les plantes qui se rapprochent du foin.

CHORTONOMIE. s. f. (pr. *kor-to-no-mi ;* ét. gr., χόρτος, herbe ; νόμος, loi). Didact. Art de faire les herbiers.

CHORTONOMIQUE. adj. des 2 g. (pr. *kor-to-no-mi-ke ;* rad. *chortonomie*). Didact. Qui a rapport à la chortonomie.

CHORTOPHILE. s. m. (pr. *kor-to-fi-le ;* ét. gr., χόρτος, herbe ; φιλέω, j'aime). Entom. Genre de diptères, famille des athéricères, tribu des muscides. Les chortophiles se trouvent le plus souvent sur les herbes des bois et des prairies, et principalement sur les graminées, ainsi que l'indique leur nom générique.

CHORUS. s. m. (pr. *ko-russ*). Mus. Mot emprunté du latin, où il signifie chœur. Il n'est usité que dans cette expression *faire chorus*, répéter en chœur, à l'unisson, ce qui vient d'être chanté à voix seule.

— Fig. et fam. *Faire chorus*. Donner son assentiment à une opinion, à des éloges, etc. Je n'ai pas été le dernier à faire *chorus* à tous les applaudissements qu'on lui a donnés. (Trév.) Toute l'assemblée fit *chorus* au panégyriste. (Id.)

CHOSE. s. f. (du celt. *caus*, discours, occasion, cause, motif ; de là *causa*, latin. Comme c'est principalement lorsqu'on a des contestations, des procès, que l'on fait des discours pour établir son droit, on a appelé les procès *causes ;* on a ensuite appelé *cause* l'objet du procès ; et comme il n'est rien qui ne soit l'objet des contestations et des procès, on a fait de *cause* un terme universel. De *cause* pris en ce sens on a fait *chose*, qui dans notre langue est un terme général qui convient à tout ce qui existe. *Chose* en vieux français, contestation, querelle. *Choser*, quereller). Dans son acception la plus générale, ce mot peut représenter d'une manière indéterminée, comme tous les pronoms indéfinis, tout ce qui est, tout être physique ou métaphysique, hormis Dieu et les êtres animés, et sa signification précise se détermine par la matière que l'on traite. Dieu a créé toutes choses. L'âme est une chose étrange. Les choses humaines. Les choses de ce monde. La belle chose ! Que de jolies choses dans cet ouvrage. Chose délicate. Chose étonnante. Chose incroyable. Les choses divines. Les choses du ciel. Les choses humaines. Les choses terrestres. Les choses de la terre. Les choses de ce monde. Les choses de cette vie. Les choses de l'autre vie. Les choses mondaines. Les choses spirituelles. Les choses vaines. Les choses réelles. Les choses imaginaires. Les choses précieuses. Les choses passées. Les choses présentes. Les choses futures. Les choses à venir. Les choses du passé. Les choses du présent. Les choses de l'avenir. Les choses extérieures. Les choses immortelles. Les choses sensibles. Les choses visibles. Les choses idéales. Les choses métaphysiques. Les choses physiques. Les choses naturelles. Les choses surnaturelles. Les choses morales. Les choses temporelles. Les choses éternelles. Les choses créées. Les choses d'ici-bas. Les choses d'en-haut. La vanité des choses humaines. La sagesse des choses divines. L'inconstance des choses terrestres. La fragilité et l'inconstance des choses humaines. La contemplation des choses célestes. L'instabilité et le néant des choses humaines. C'est le destin des *choses* humaines de n'avoir qu'une durée courte et rapide, et de tomber aussitôt dans l'éternel oubli d'où elles sont sorties. (Mass.) Il y a une fausse sagesse qui, se renfermant dans les *choses* mortelles, s'ensevelit avec elles dans le néant. (Fléch.) La France, elle, a du goût, et doit le prouver dans les plus petites *choses*. (Constt.) La nature est grande dans les grandes *choses*, mais elle est très-grande dans les plus petites. (B. de St-P.) La mort étant la dernière de toutes les *choses*, c'est bien assez que l'on aille à elle d'un pas assuré sans que l'on y coure. (Vaug.) Les passions ont rendu l'homme esclave de toutes les *choses* sensibles. (Malebr.) Cette découverte fournit plusieurs *choses* utiles pour la physique. (Buff.) L'espérance est la dernière *chose* qui nous quitte. (J.-J. Rouss.) Ah ! c'est que ces livres étaient trop pleins de *choses* à reprendre pour qu'on pût tout relever. (Id.) Mes amis, dit le solitaire, les *choses* d'ici-bas ne me regardent plus. (La Font.)

> L'habit de guerre de Vénus
> Est plein de *choses* admirables.
> (LA FONTAINE.)

> Si l'Amour ne s'en mêlait pas,
> On verrait périr toutes *choses*.
> (Mme DESHOULIÈRES.)

— En parlant de Dieu et des êtres animés, le mot *chose* ne conviendrait point ; on se sert du mot être. Dieu est un *être* incompréhensible, et non une chose incompréhensible. L'homme est un *être* capable d'aimer, et non une chose capable d'aimer. Remarquons toutefois qu'il y a des occasions où ce mot a bonne grâce, joint avec des êtres animés. Un bon ami est une chose bien précieuse. C'est une chose bien intéressante qu'une jolie femme.

— Plus particulièrement, Possession, bien. Amasser des choses inutiles. Avoir les choses nécessaires. Manquer des choses nécessaires. En amassant des *choses* que le vent emporte. (Boss.) Ils manquent des *choses* les plus nécessaires. (Id.) Tant s'agiter pour des *choses* que le hasard distribue, et que la mort va nous ravir demain. (Mass.) Ainsi tandis que le fils est pour Rome, la *chose* du père, l'Allemagne tire de la famille l'idée de la propriété même. (Michelet.)

— Affaire, action, entreprise, parole, enfin tout ce qui a rapport à la conduite de la vie. Les grandes *choses* étonnent, les petites rebutent, nous nous apprivoisons avec les unes et les autres par habitude. (La Bruy.) Qui fit jamais de plus grandes *choses*, qui les dit avec plus de retenue ? (Fléch.) L'éloquence a l'art de relever les petites *choses*, mais elle a le malheur de succomber sous les grandes. (Id.) Voilà des *choses* surprenantes que vous me racontez là. (J.-J. Rouss.)

> Si ce prologue est long, la matière en est cause
> Ce n'est pas en passant qu'on traite cette *chose*.
> (LA FONTAINE.)

— Événement. Savoir avec exactitude les *choses* anciennes et narrer les nouvelles avec simplicité. (La Bruy.) Tacite ne rapporte pas les *choses* comme elles sont arrivées, mais comme il imagine qu'elles auraient pu être. (Bouh.) Les *choses* humaines ne roulent point à l'aventure et au gré de la fortune. (Vaug.) On se peut éloigner du monde si les *choses* n'y vont point comme on veut ; mais quand on se montre, il faut les laisser aller comme elles vont. (Ch. de M.)

— L'opposé de Personne. Les personnes et les choses. Cette éducation nous vient de la nature ou des hommes ou des *choses*. (J.-J. Rouss.)

— Il est également opposé à Nom, mot, et signifie alors Objet, réalité, fait. Le mot et la chose. Vous me donnez des mots, et je demande les choses. Le nom épouvante plus que la chose. On prétend que les mots n'ont pas de synonymes ; n'en pourrait-on pas dire autant des *choses* ? (Boiste.) Si les paroles nous manquent, si les expressions ne répondent pas à un sujet si vaste et si relevé, les *choses* parleront assez d'elles-mêmes. (Fléch.) Les choses, noblesse, puissance, pour les hommes du monde, ne sont que des noms ; pour nous, si nous servons Dieu, ce seront des *choses*. (Id.) Abailard professait que les idées générales n'étaient ni de simples mots ni des *choses*. (Geruzez.) C'est qu'Adam formait les noms en raison de l'aspect le plus saillant sous lequel les *choses* lui eussent apparu. (Ch. Nod.)

> Chacun se dit ami ; mais fou qui s'y repose :
> Rien n'est plus commun que ce nom,
> Rien n'est plus rare que la *chose*.
> (LA FONTAINE.)

— En parlant d'un ouvrage, du style, Idées, faits qu'il contient, par opposition au style, aux mots, etc. Style fort de choses. Ouvrage fort de choses. Livre vide de choses. Si l'un dit des *choses* angéliques, et l'autre des *choses* basses et communes. (Pasc.) La dernière *chose* qu'on trouve en faisant un ouvrage est de savoir celle

qu'on doit mettre la première. (Id.) Les *choses* les plus communes, les plus triviales et qu'il est même capable de penser, il veut les devoir aux anciens, aux Grecs, aux Romains. (La Bruy.) Je ne m'arrête pas à ces *choses*, et je ne les touche qu'en passant. (Boss.) C'est ma troisième partie, où je prétends en peu de mots renfermer de grandes *choses*. (Fléch.)

— Réflexions, pensées, opinions, dogmes, etc. Les belles *choses* même ont besoin d'être imaginées, et il ne faut pas éblouir l'esprit par un trop grand nombre de traits agréables et surprenants. (Cl.) Il y a dans Théocrite une certaine bigarrure de jolies *choses* et de *choses* purement rustiques qui est très-mal assortie. (Font.) L'évidence n'accompagne pas les *choses* de la foi. (Malebr.)

— Ce qu'on fait pour obliger, pour plaire, etc. Ces petites *choses* n'acquièrent du prix que quand elles sont soutenues par les grâces. (Volt.)

— Se dit de tout ce qui n'a point de nom, de ce qu'on ignore, ou dont on ne se souvient pas, ou qu'on s'abstient de dire par pudeur ou quand on manque d'expressions. Alors il est masculin ou féminin, selon le genre du mot qu'il remplace. Le plus souvent c'est un terme trivial dont se servent les gens qui ont de la peine à trouver leurs mots. Nous passâmes la rivière à chose; je ne me souviens pas du nom de ce port. Va dire à *chose* d'aller chercher la petite *chose* qui est sur la grande *chose*. (L'abbé Féraud.) Un particulier voulant désigner le cardinal de Fleury, dont le nom avait échappé à sa mémoire, disait : *Chose*, précepteur de *chose*. (Noël.) C'est le seigneur de notre pays, M. le vicomte de *chose*... Foin! je ne me souviens jamais comment ils baragouinent ce nom-là. (Mol.) N'est-ce pas ce grand *chose* de fer avec quoi vous faites le carrousel tant que la nuit dure? (Gherardi.)

— On trouve dans Mme de Sévigné : *Chose*... ce Romain... Régulus. C'est une plaisanterie qui fait allusion au trait d'un M. de Sauvebœuf, qui, rendant compte à M. le Prince d'une négociation pour laquelle il était allé en Espagne, disait : *Chose... chose...* le roi d'Espagne m'a dit...

— Se dit absolument. Je pense à une chose.

— Employé dans une parenthèse. Quatre cent mille écus, distribués par ses ordres, firent voir (*chose* rare dans la vie humaine!) la reconnaissance aussi vive dans le prince de Condé, que l'espérance d'engager les hommes l'est dans les autres. (Boss.) En faisant voir (*chose* rare!) que les grands peuvent trouver des amis, même parmi ceux qui les servent. (Mass.)

— Servant à fixer l'attention de l'esprit sur un ou plusieurs objets particuliers. Il y a trois *choses* qui rendent une âme éclairée : le recueillement, l'humanité et la charité. (Fléch.) Deux *choses* endurcissent ordinairement le cœur des riches et des puissants du siècle : l'orgueil de la condition et la délicatesse de la personne. (Id.) Deux *choses* sont nécessaires à la sainte Église : la pureté de la foi et l'ordre de la [illegible] (Boss.) Les sentiments de la religion [illegible] la dernière *chose* qui s'efface en l'homme, et la dernière que l'homme consulte. (Id.)

— *La chose publique*. Expression longtemps usitée pour dire Le bien commun, ce qui regarde l'État, et qui répond positivement au mot *respublica* (république) chez les Romains. Cette locution a été de nos jours nouvellement employée par quelques orateurs et quelques publicistes, et nul doute que le régime actuel n'en fasse sentir la nécessité et ne la mette en crédit.

Il faut pour son pays un entier dévouement,
Et l'on doit rigoureusement
Compte de ses actions à la *chose* publique.
(L'abbé DE CHAULIEU.)

— *Chose militaire*. Art militaire, état militaire. Cette locution a été employée dans plusieurs langues par beaucoup d'auteurs, et surtout d'auteurs anciens. Ils ont compris sous ce nom la machine militaire, la stratégie et son historique, la législation, la discipline qui régit l'armée, les combats qu'elle livre, les moyens de correspondance qui l'animent, etc.

— *Choses communes*. Celles dont l'usage est commun à tous les hommes.

— *Choses des communes* ou *choses communales*. V. BIENS COMMUNAUX.

— Jurispr. Se dit de tout ce qui est dans notre patrimoine et de tout ce qui n'y est pas; de tout ce qui est distinct des personnes et

qui ne peuvent point tomber dans le patrimoine des particuliers, comme les choses sacrées, les choses religieuses et les choses saintes. || *Choses sacrées*. Celles qui sont consacrées à Dieu avec les solennités prescrites, comme les temples, les vases sacrés, etc. || *Choses religieuses*. Les lieux qui servent à la sépulture des fidèles. || *Choses saintes*. Celles que les lois mettent à l'abri de l'injure des hommes, en établissant des peines contre ceux qui manquent au respect qui leur est dû, comme la personne du souverain, d'un ambassadeur, lois qu'on ne viole pas impunément, etc. || *Choses profanes*. Celles qui sont opposées aux choses sacrées, religieuses et saintes. || *Jugement passé en force de chose jugée*. Décision qui ne peut plus être réformée par aucune voie légale, vu que la partie condamnée ne s'est pas pourvue dans le délai fixé

— Médec. Les anciens médecins distinguaient trois sortes de choses. || *Choses naturelles*. Les choses qui par leur union étaient censées constituer la nature de l'homme. || *Choses non naturelles*. Les choses qui composent la matière de l'hygiène, et qui, lorsqu'on en fait un usage convenable, entretiennent la vie et la santé, et au contraire la détruisent lorsqu'on en abuse; expression vicieuse dont on a fait sentir le ridicule depuis longtemps. || *Choses contre nature*. Les choses qui tendent à détruire l'homme, comme les maladies et tout ce qui y a rapport; certains crimes contre la morale universelle, etc.

— Gramm. Il entre dans une foule de locutions.

— *Choses égales*. Autant d'un côté que de l'autre, autant pour que contre. Si Jésus-Christ paraissait dans ce temple pour nous juger, croyez-vous que le plus grand nombre de tout ce que nous sommes ici fût placé à la droite? croyez-vous que les *choses* du moins fussent égales? (Mass.)

— *Mille choses*. Une fortune qui vous laisse encore mille *choses* à désirer. (Mass.)

— *Toutes choses*. Dieu, qui emploie toutes *choses* à ses fins cachées. (Boss.) Ils outrent toutes *choses*, les bonnes et les mauvaises. (La Bruy.) Le Seigneur, dont la providence a réglé toutes *choses* avec un ordre si admirable. (Mass.)

— *Sur toutes choses, sur toute chose*. Avant tout, principalement. Sur toutes choses, il lui recommanda d'être fidèle.

Prends un siége, Cinna, prends, et sur toute *chose*
Garde fidèlement la loi que je t'impose.
(CORNEILLE.)

— *Grand'chose*. Celui que les journaux peuvent dépouiller n'a pas grand'*chose* à perdre. (Boiste.)

— *Quelque chose*. Suivi d'un verbe au subjonctif, il est féminin. Quelque chose que j'aie faite. Quelque chose qu'on ait donnée. Quelque chose que vous ayez promise. Quelque chose que nous ayons accordée. Quelque chose qu'il ait refusée. Quelque chose que tu aies mangée. Quelque chose qu'ils aient entendue. Quelque chose que vous ayez eue. Quelque chose que j'aie écrite. Quelque *chose* qu'il eût faite, il ne la niait jamais. (Lamar.) Quelque *chose* que vous ayez promise, donnez-la. (Id.) Les actions qui comblèrent Pompée de gloire firent que dans la suite, quelque *chose* qu'il eût faite au préjudice des lois, le sénat se déclara toujours pour lui. (Montesq.)

— Dans tous les autres cas il est masculin. Quelque chose d'humain. Autre chose de bon. Quelque chose qui n'est pas moins beau. Quelque chose de fâcheux. Quelque chose de merveilleux. Quelque chose de grand. Quelque chose de vil, de bas. Quelque chose de réel. Quelque chose de flatteur. Je prenais souvent plaisir à blâmer publiquement quelque *chose* qu'il avait fait. (Fén.) N'entreprenez rien témérairement, mais quand vous avez résolu quelque *chose*, exécutez-le avec vigueur. (Id.) S'il y a quelque *chose* de nouveau, je vous demande en grâce de me le dire. (Volt.) Si, après avoir assouvi sa faim, il lui reste quelque *chose* de son repas, il le cache. (Chateaub.) Ce quelque *chose*, qu'on dirait l'âme de la création, s'entretenait avec son âme. (Ballanche.)

— *Quelque chose de*, suivi d'un adjectif. Pour trouver en eux quelque *chose* de grand, il faut souvent le chercher hors d'eux-mêmes. (Fléch.) S'il y a quelque *chose* de flatteur dans l'élévation, ce n'est pas les vaines distinctions que l'usage y attache, c'est de pouvoir, etc. (Mass.)

Je rends grâces aux dieux de n'être pas Romain,
Pour conserver encor quelque *chose* d'humain.
(CORNEILLE.)

— *Autre chose*. Un regret immense de ses péchés ne lui permet pas de regretter autre *chose*. (Boss.) On ne pouvait attendre autre *chose* d'une compagnie de magistrats. (Volt.) Voilà ce que l'on dit, et que dis-je autre *chose*? (Boil.)

— *Autre chose*. Employé dans un sens indéterminé, il est du masculin. C'est autre chose qu'il a dit. Quelque chose est promis, autre chose est accordé. Donnez-moi autre chose de bon.

— *Autre chose, sinon*. Des plaies où tout l'art des médecins n'avaient pu connaître autre *chose*, sinon qu'elles étaient incurables. (Fléch.) Que puis-je penser autre *chose*, sinon que, etc. (Boss.)

— *Autre chose que*. Si nos cœurs s'endur-

reste-t-il autre *chose* que de nous frapper nous-mêmes? (Boss.) Que faisons-nous autre *chose*, lorsque nous flattons le corps, qu'accroître la proie de la mort? (Id.) Et qu'entend-on autre *chose* parmi vous, que des réflexions sur l'abus, etc. (Mass.)

— *La même chose que*. En un mot, qu'il passe pour homme de bien, c'est la même *chose* pour lui que de l'être. (Mass.)

— *Peu de chose*. Cette noblesse est en soi trop peu de *chose* pour qu'on doive s'y arrêter. (Boss.) L'ordre d'un sacrifice est pour lui peu de *chose*. (Corn.) Ma vie est peu de *chose* et je vous l'abandonne. (Volt.)

— *Peu de chose et peu de choses*. V. PEU.

— Loc. prov. *Le fond des choses*. Les ressorts cachés des choses, ce que les choses ont de plus intime. || *Aller au fond des choses*. Les

examiner à fond; ne pas s'en tenir à un examen superficiel.

— Fam. *Être tout chose*. Être de mauvaise humeur, ou bien, être dans une situation qu'on ne peut pas expliquer. Colin était malade, non toutefois que sa santé fût dérangée par la fièvre ou quelque autre maladie qui eût besoin d'un docteur en médecine. Il était proprement ce qu'on appelle, dans le style familier, être tout je ne sais comment, être tout *chose*. (Chef-d'œuvre d'un inconnu.)

— Prov. *A chose faite conseil pris*. Il est trop tard pour demander conseil, quand la chose sur laquelle on devait délibérer est faite. || *Il ne faut pas négliger les petites choses*. || *L'attention aux petites choses est l'économie de la vertu*.

CHOSETTE. s. f. (dimin. de *chose*). Petite chose. Ne s'emploie que dans le langage familier ou burlesque

Quoique d'ailleurs homme d'honneur
N'ait dérobé quelque *chosette*
Pour régaler quelque coquette. (SCARRON.)

CHOSIER. s. m. Ce qui contient des choses, mot familier qui n'est d'usage que dans ce proverbe : *Il y a bien des choses dans un chosier*. Il y a bien des circonstances à considérer dans les affaires de ce monde.

CHOTECKIE. s. f. Bot. Syn. de Disophylle.

CHOTIN. s. m. Moll. Espèce de coquille du genre cône.

CHOU. s. m. (ét. lat. *caulis*, nom sous lequel les Latins désignaient les légumes et herbes potagères de toutes sortes). Bot. Genre de la famille des crucifères orthoplocées siliqueuses. Les choux sont des herbes indigènes du littoral méditerranéen, des Indes orientales et de l'Amérique australe extratropicale, bisannuelles, plus rarement annuelles ou vivaces, quelquefois suffrutescentes à la base, à feuilles radicales pétiolées, lyrées ou pinnatifides, feuilles caulinaires sessiles, entières, à rameaux allongés, aphylles, et à fleurs jaunes.

— Le nombre des espèces du genre chou ne va pas au delà de dix-sept, mais six seulement ont en grande culture et dans nos jardins potagers une véritable importance, en ce que leurs nombreuses variétés servent à la nourriture de l'homme, et que leurs graines contiennent une quantité considérable d'huile qui sert à l'éclairage et dans les arts. Ces espèces sont le chou commun ou chou sauvage, le chou-colza, le chou-rave, le chou-navet, la navette d'été et le chou chinois.

— *Chou sauvage*. Espèce sauvage à tige assez élevée et rameuse, à feuilles glauques, lobées et un peu charnues, qui croît spontanément sur le bord de la mer, en Angleterre, en France et dans l'Europe septentrionale, et sert de type au chou cultivé et à ses nombreuses et utiles variétés. Nous établirons parmi ces choux cinq races : 1° les choux cabus ou pommés; 2° les choux de Milan; 3° les choux verts ou sans pomme; 4° les choux-raves; 5° les choux-fleurs et les brocolis.

— *Chou chinois*. Espèce qui existait depuis longtemps dans nos jardins de botanique, et qui a été réintroduite en France comme plante potagère en 1837. C'est un légume sain, d'un goût agréable et d'une digestion facile.

— *Choux cabus* ou *pommés*. A pommes pleines et serrées. Ce sont les plus savoureux, les plus recherchés pour la nourriture de l'homme, leur seul défaut est d'être quelquefois musqués.

— *Choux de Milan* ou *pommés-frisés*. Ils sont moins serrés que les précédents et ne sentent jamais le musc; ce sont surtout des choux d'été.

— *Choux verts* ou *non pommés*. Jouissant de la propriété de durer trois ans et plus. Cette race a pour type le chou cavalier, ou grand chou à vaches, ou chou en arbre qui s'élève sans feuilles jusqu'à 2 mètres.

— On a étendu le nom de chou à des plantes de familles et de genres différents. Ainsi l'on a appelé *Chou bâtard*, l'arabette. || *Chou caraïbe*. Deux espèces de gouets. || *Chou de Chine*. La mercuriale. || *Chou de l'Inde*. Les brèdes. || *Chou de mer*. Le liseron soldanelle. || *Chou marin*. Le crambe maritime, dont les jeunes pousses, blanchies, se mangent comme asperges. || *Chou palmiste*. Le bourgeon terminal de plusieurs espèces de palmiers, principalement de l'arec. || *Chou poivré*. Le gouet commun.

— Conchyl. *Chou-fleur de mer*. Nom vulgaire du pocillipore corne de daim. Un chou-fleur de mer. Des choux-fleurs de mer.

— Le nom de ce légume, simple et commun,

cabus, pomme, rouge, vert.

Le chou. . . . .
Dont la feuille frisée en pomme s'arrondit.
(CASTEL.)

Plantes ces fruits d'une double saison,
Ce *chou* qui change et de forme et de nom,
Et qu'on peut voir dans l'hiver, dans l'automne,
Blanchi par Flore, arrondi par Pomone.
(CAMPENON.)

— Ce mot, comme la plupart des termes très-usités parmi le vulgaire, entre dans plusieurs expressions familières et proverbiales.

— Loc. prov. *Il est allé planter des choux*. Se dit d'un homme qui se retire à la campagne, après avoir vécu dans le monde, pour y mener une vie tranquille et paisible.

. . . . Plus d'un sage,
Dans les soupirs, dans les dégoûts,
Du bonheur, sur les flots jaloux,
Poursuivant la trompeuse image,
S'est écrié dans son naufrage :
Ah! si j'avais planté des *choux*!
(DUCIS.)

— Prov. et fig. *Envoyer quelqu'un planter ses choux*. Le reléguer à la campagne, le priver de son emploi. Ah! malheureux! s'écriait le maréchal de Biron en parlant à son fils, qui venait de remporter une victoire, tu vas nous envoyer planter des *choux* à Biron! (Impr. fr.) On croit que ce fut Dioclétien qui donna lieu à cette expression proverbiale, lorsque, après avoir abdiqué l'empire, il vivait à Salone, sa patrie, occupé à cultiver son jardin. Il répondit aux députés du sénat, qui l'engageaient à remonter sur le trône, qu'il aimait mieux *planter des choux* que de redevenir empereur.

— Prov. et fig. *Chou pour chou, Aubervilliers vaut bien Paris*. Chaque chose est recommandable sous quelque rapport. || *Chou pour chou*. L'un vaut l'autre; il y a parfaite égalité entre les deux choses.

— Loc. prov. *Arrive qui plante, ce sont des choux*. Cette phrase proverbiale, dont le second membre explique le premier, s'employa primitivement pour dire qu'on n'attachait point d'importance à une chose, et qu'on en laissait le soin à qui voudrait. Elle signifie aujourd'hui la résolution qu'on a prise de faire une chose au risque de tout ce qui peut arriver, et l'on supprime presque toujours le dernier membre de la phrase.

— Prov. et iron. *Il s'y entend comme à ramer des choux*. Se dit d'un homme qui veut faire une chose à laquelle il n'entend rien. L'ironie consiste en ce que tout le monde sait qu'on rame les plantes grimpantes, comme les pois, les haricots, etc., dont les tiges ont besoin de support, mais qu'on ne rame point les choux.

— Prov. et fig. *Faire ses choux gras de quelque chose*. En faire ses délices, en faire son profit. Il vous conseille de faire vos *choux* gras vous-même de cet homme à qui vous trouvez de l'esprit. (Sévign.)

Mais, moi défunt, je suis à vous sans faute;
Prenez mes vers, faites-en vos *choux* gras.
(P. DU CERC.)

— Fig. et fam. *Aller tout au travers des choux, à travers choux*. Agir étourdiment, inconsidérément, sans aucun égard.

— Prov. et fig. *Il y a chou et chou*. Des choses de même espèce peuvent être différentes de prix et de qualité.

— Fig. et fam. *Il en fait comme des choux de son jardin*. Il dispose de cela comme s'il en était le maître.

— Prov. et fig. *Faites-en des choux, des raves*. Faites-en ce que vous voudrez.

— Fig. et fam. *Il a été trouvé sous un chou*. Se dit d'un homme dont la naissance est inconnue. || Il se dit aussi aux petits enfants qui demandent comment ils sont venus dans cette vie.

— Prov. et fig. *Ménager la chèvre et le chou*. V. CHÈVRE.

— Prov. *La gelée n'est bonne que pour les choux*. Les premiers froids sont désagréables, mais ils rendent les choux plus tendres.

— Prov. fig. *Faire valoir ses choux*. Priser plus qu'il ne faut ses bonnes qualités ou sa fortune.

— T. de jeu. *Faire chou blanc*. Ne rien abattre au jeu de quilles. || Ne faire aucune levée au jeu de cartes. || Perdre une partie sans avoir eu aucun avantage.

— Fig. et fam. *Faire chou blanc*. V. BLANC.

— Art cul. Espèce de pâtisserie fort légère et soufflée, faite avec des œufs, du beurre, et semée par-dessus de petites dragées. On connaît encore les choux-pâtissiers à la bourgeoise, à la parisienne, à la royale, pralinés aux avelines, à la mecque, à la saint-cloud, etc.

— Fam. *Mon chou, mon petit chou*. Mot d'amitié et de tendresse fréquemment employé dans l'intérieur des ménages bien unis.

— Métrol. Monnaie de compte de la Chine qui vaut huit centièmes de centime.

— Cout. Ornement de tête des femmes. Le chou faisait partie de la coiffure que l'on nommait *commode*.

CHOU! CHOU-LÀ! exclamat. Cri de chasse pour exciter le chien à quêter.

CHOUAN. s. m. Ornith. Nom vulgaire du moyen-duc.

— Bot. Nom donné à une semence peu connue apportée du Levant et un peu semblable aux têtes du semen contra, d'une saveur un

CHOUAN. Nom sous lequel sont connus les quatre frères Cottereau, contrebandiers du département de la Mayenne, appelés chouans parce que, dans leurs incursions nocturnes, ils avaient adopté pour signal de ralliement le cri de la chouette, que l'on nomme vulgairement *chouan* en Bretagne. Ils parcouraient, en 1793, les environs de Laval, lorsque, réunis à d'autres vagabonds, ils imaginèrent de faire la guerre au nom de Louis XVIII.

— Nom qu'on donna par extension en Bretagne aux partisans de la cause royale, non organisés en troupes régulières et faisant la guerre dans les forêts et derrière les buissons. Les chouans furent détruits avec les Vendéens.

CHOUANNÉ, ÉE. part. pass. du v. Chouanner.

CHOUANNER. v. a. 1re conj. (rad. *chouan*)

Faire la guerre à la manière des chouans.

CHOUANNERIE. s. f. (ét., V. CHOUAN). Hist. Nom qu'on donna, pendant la révolution, au parti royaliste dont les membres étaient connus sous le nom de chouans. Les guerres de la chouannerie. La *chouannerie* était répandue surtout dans la Bretagne et le Poitou. (Encycl.)

CHOUART. s. m. Ornith. Un des noms de l'effraie.

CHOUC. s. m. Ornith. Nom vulgaire du choucas noir. On le trouve dans diverses parties de la France, à Tours, à Bordeaux, etc.

CHOUCADOR. s. m. Ornith. Nom vulgaire du merle roupenne.

CHOUCALCYON. s. m. Ornith. V. MARTIN-CHASSEUR.

CHOUCALLE. s. f. Bot. V. CALLE.

CHOUCARI. s. m. Ornith. Genre formé par Cuvier pour quelques espèces d'oiseaux particuliers aux Grandes Indes et à l'Australie, et que Vieillot a placés dans ses coracines, mais qui doivent être placés parmi les échenilleurs.

CHOUCAS. s. m. Ornith. Nom vulgaire d'une espèce du genre corbeau · la petite corneille des clochers. Il s'applique aussi avec une épithète à diverses variétés de ce genre, comme le choucas blanc, le choucas noir, le choucas à collier.

— On a encore donné le nom de *choucas* à des oiseaux de l'ordre des paresseux, mais qui appartiennent à diverses familles. Ainsi l'on a appelé *Choucas des Alpes*, le choquard. || *Choucas à bec et à pieds rouges*. Le crave d'Europe. || *Choucas chauve*. Le gymnocéphale capucin. || *Choucas de la Jamaïque*, *choucas de Surinam*. Le tisserin de Cuvier. || *Choucas de la mer du Sud*. Le tyran cendré. || *Choucas de la Nouvelle-Guinée*. Le choucari à ventre rayé. || *Choucas d'Owihée*. Choucas du tropique. Le phonigame noir. || *Choucas des Philippines*. Le drongo cul-blanc.

CHOUCE. s. f. Ornith. Nom que porte dans l'Inde la crécerelle, ou une espèce très-voisine.

CHOUCHEMENT. s. m. Cri de la chouette. Omiss. des dictionn. Les appeaux à frouer imitent lorsqu'on souffle dessus le cri d'un oiseau, ou son vol, ou le *chouchement* de la chouette, et quelquefois même des cris imaginaires qui excitent leur curiosité et les invitent à la satisfaire. (Baudrill.)

CHOUCHETTE. s. f. Ornith. C'est le choucas.

CHOUCOU. s. m. Ornith. Nom d'une espèce du genre chouette. Un choucou. Des choucous.

CHOUCOUHOU. s. m. Ornith. Nom d'une espèce du genre chouette, que l'on trouve principalement en Afrique. Un choucouhou. Des choucouhous.

CHOUCROUTE. s. f. (ét. all., *sauerkraut*, chou aigre). Art cul. Aliment fort salubre, d'un grand usage dans le Nord, d'où il nous est venu, qui se prépare avec le chou-cabus blanc, et qui est beaucoup plus facile à digérer que le chou dans son état naturel. Bonne choucroute. Excellente choucroute. Aimer la choucroute. On considère la *choucroute* comme un excellent antiscorbutique. (Art cul.) On peut attribuer à l'usage de la *choucroute* l'état de santé dans lequel le capitaine Cook parvint à maintenir tout son équipage pendant une navigation de plus de trois ans. (Encycl.)

CHOUDET. s. m. Ornith. Un des noms vulgaires du hibou ou moyen-duc.

CHOUE. s. f. Ornith. Nom vulgaire des oiseaux de nuit dans quelques provinces. || *Choue cornerotte*. Nom qu'on donne en Bourgogne au hibou commun, à la hulotte.

CHOUÉ, ÉE. part. pass. du v. Chouer.

CHOUER. v. a. 1re conj. Vieux mot qui a signifié Éluder, tromper, décevoir. Il avait *choué* la divine justice. (Mont.)

CHOUETTE. s. f. (onomatopée). Ornith. Genre de l'ordre des rapaces nocturnes, à tête grosse, plate, lisse dans certaines espèces, et munie de deux aigrettes dans d'autres; les yeux très-grands. Leur plumage, de couleur assez uniforme, est agréablement varié de mouchetures et de rayures. La plupart des chouettes, ennemies de la lumière du jour, ne quittent guère leur retraite qu'au crépuscule et au clair de la lune. Elles se nourrissent le plus souvent de proie vivante, qu'elles atten-

[illegible]

tendre jour et nuit la syllabe *gout*, prononcée d'un ton assez doux, et quand il doit pleuvoir, elles changent de cri, et semblent dire *gohon*. La nidification ne leur coûte pas grand apprêt: la femelle pond trois ou quatre œufs dans quelque trou de mur, d'arbre, de rocher, et puis les couve tour à tour avec le mâle jusqu'à l'éclosion. La durée de l'incubation n'est pas connue. *Les chouettes*, comme tous les oiseaux du même genre, sont utiles à l'agriculture par la grande quantité de souris et de mulots qu'elles détruisent. (Baudrill.)

— On peut diviser les chouettes en diurnes et en nocturnes. || *Chouettes diurnes*. Ce sont les chouettes éperviéres ou accipitrines, telles que la chouette à longue queue, ou chouette épervière, la chouette de l'Oural, la chouette lapone et la chouette harfang, la chouette hubul, chouette noire ou chouette du jour. || *Chouettes nocturnes*. Les chouettes-ducs, les chouettes à aigrettes, les chouettes-hiboux, les chouettes scops, les chouettes-kétupu, les chouettes chats-huants, les chouettes proprement dites, les chouettes chevêches, les chouettes phodiles, les chouettes effraies.

— Dans les Mystères de Paris, surnom de l'un des personnages de ce roman. La Chouette est une vieille femme de la lie du peuple qu'à sa laideur affreuse et à son atroce méchanceté on pourrait prendre pour le hideux génie du mal.

— Loc. prov. *Larron comme une chouette*. Cette locution proverbiale tire son origine de ce qu'on a généralement cru que la chouette, comme la pie, a l'habitude de dérober l'argenterie.

— Fig. et fam. *Il est leur chouette*. Il est en butte à leurs mépris et à leurs railleries. Cette expression et la suivante sont des métaphores empruntées de la chasse à la pipée, chasse qui est due à l'antipathie naturelle qu'ont les oiseaux de jour pour les oiseaux de nuit.

— *Faire la chouette*. Aux jeux de piquet, de trictrac, de billard, etc., Jouer seul contre deux ou plusieurs personnes.

— Fig. et pop. *Être chouette*. Terme trivial et populaire emprunté à l'argot pour signifier Être parfait en son genre.

— *Jeu de la chouette*. Sorte de jeu qui ressemble à celui de l'oie.

— Ornith. *Chouette rouge*. Nom vulgaire du choquart.

— Entom. Nom vulgaire de la chenille du séneçon.

— Ichthyol. *Chouette de mer*. Nom vulgaire du lump. || Nom que porte dans certains cantons le cycloptère.

— Iconol. Les anciens avaient consacré cet oiseau à Minerve, parce qu'il voit dans les ténèbres, et que l'on en avait fait, à cause de cette propriété, le symbole de la sagesse et de la prudence. Les Athéniens, dévoués au culte de Minerve, l'ont toujours accompagnée de la chouette, que l'on voit sur leurs monnaies, au revers de la tête de la déesse. On trouve encore l'image de cet oiseau sur les monnaies de beaucoup de villes de l'Italie ancienne et de l'Asie, et la divinité révérée à Saïs sous le nom de Neith était représentée, dit Philostrate, sous la forme d'une chouette.

CHOU-FLEUR. s. m. Bot. Race de choux sans doute produite par le chou vert. Il a été apporté en France des pays orientaux au commencement du XVIIe siècle. Les trois principales variétés sont: le chou-fleur tendre, le demi-dur et le dur, plante dont la culture exige de grands soins. || Plur., des *choux-fleurs*. Les *chou-fleurs* ont une organisation singulière; les pédoncules des grappes de leurs fleurs sont rapprochés de leur base et gênés les uns contre les autres. Avant la floraison, ils se déforment, se soudent ensemble et deviennent charnus. (Dict. d'agr.)

— Pathol. Excroissance syphilitique.

CHOUGUET ou **CHOUQUET.** s. m. Techn. Billot sur lequel on rabat les filières dans les tréfileries.

CHOUK. s. m. (mot égyptien qui signifie *épine*). Bot. Espèce d'asperge dont les feuilles sont fermes et aiguës comme des épines.

CHOU-KING. s. m. Philol. chin. Titre d'un ouvrage philosophique qui à la morale contenue dans l'Y-king joint des notions historiques. Le Chou-king appartient à l'école de Confucius. Il ne faut pas le confondre avec le Chi-king.

CHOULTRY. s. m. Nom qu'on donne en Asie aux caravansérails où l'on vend du vin.

CHOUPILLE. s. m. Vén. Espèce de chien bon pour la chasse au tir.

CHOUQUET. s. m. Techn. V. CHOUGUET.

— Anc. cout. Petit billot dont les bourreaux se servaient pour achever de couper une tête qu'ils avaient manquée avec la hache.

— Mar. Bloc de bois en forme de parallélipipède qui forme une espèce de chapeau dont on coiffe un mât et qui sert à maintenir le mât qui se superpose sur le premier. On distingue les chouquets par le nom des mâts sur les têtes desquels ils sont capelés. Il serait avantageux d'adapter une mortaise de chaque côté dans l'épaisseur des *chouquets* pour y recevoir un réa en fonte ayant son essieu en fer et servir à passer les guinderesses. (Will.)

CHOUQUETTE. s. f. Ornith. Nom vulgaire

[illegible]

CHOUROUCOULIHUÉ. s. m. Bot. Nom caraïbe du rocou, cité dans l'Herbier de Vaillant.

CHOURTKA. s. m. Ornith. Genre de l'ordre des gallinacés, assez semblable à la bartavelle, quoique plus fort et de couleur jaunâtre. Le mâle, qui est plus gros que la femelle, égale presque la taille d'une oie. Le plumage d'hiver du *chourtka* est de couleur plus sombre que celui d'été, et il devient plus épais. (J. Desnoy.)

CHOUSSET. s. m. Relat. Boisson en usage chez les Turcs. Le *chousset* est fait de pâte crue, mais levée, qu'on délayé dans un chaudron plein d'eau; et quand elle est rassise et séchée, l'on en prend la grosseur d'un œuf qu'on jette dans de l'eau pour boire. (Vigen.) Les Turcs se tardent de l'écume de *chousset*. (I)

CHOUSTACKS. s. m. Comm. Monnaie d'argent, autrefois usitée en Pologne, et qui valait environ 40 centimes de France.

CHOUTER. Antiq. égypt. Un des trente-sept dynastes du latercule d'Ératosthène, qui figure le 27me dans sa liste. C'est aussi le 3me décan du Sagittaire, dans le zodiaque rectangulaire de Dendérah.

CHOUX (Val des). Géogr. Lieu situé dans le département de la Haute-Marne.

— Hist. ecclés. Nom d'un ordre religieux institué, vers la fin du XIIe siècle, dans le diocèse de Langres, et ainsi nommé du lieu où le monastère fut bâti.

CHOUWER. s. m. Ichthyol. Poisson des îles Moluques, qui forme un genre particulier appartenant à la famille des carpes. Le chouwer a le corps rouge dessus et verdâtre dessous; sa nageoire dorsale a les rayons antérieurs épineux noirâtres; ses yeux ont la prunelle noire, entourée d'un iris bleu, cerclé de rouge.

CHOYÉ, ÉE. part. pass. du v. Choyer. Se prend adjectiv. Vieillard choyé. Ce vieillard est choyé par tous ses neveux. L'enfant le plus *choyé* toujours est le plus fort. (Fablier des enf.)

CHOYER. v. a. 1re conj. Ce verbe change l'*y* en *i* devant un *e* muet. *Je choie, tu choies, il choie; je choierai; je choierais; que je choie, que tu choies, qu'il choie*, etc. De plus, il prend un *i* après l'*y*, à la première et à la deuxième personne du pluriel de l'imparfait de l'indicatif et du présent du subjonctif: *Nous choyions; vous choyiez; que nous choyions, que vous choyiez*. Conserver, ménager avec grand soin. Choyer une personne chérie. Choyer une chose précieuse.

— Se dit surtout des personnes que l'on soigne avec tendresse, avec affection. Cette mère choie trop ses enfants. Il le choie comme un amant choie sa maîtresse.

— Fig. *Choyer quelqu'un*. Avoir pour lui de grands égards, chercher à lui plaire par toute sorte de prévenances.

Il le *choie*, il l'embrasse, et pour une maîtresse
On ne saurait, je pense, avoir plus de tendresse.
(MOLIÈRE.)

— SE CHOYER. v. pron. Choyer soi-même. Se ménager. Avoir grand soin de sa santé. Ne se dit qu'en parlant des personnes. Vous ne vous choyez pas assez. C'est un homme qui se choie trop. Il n'est pas encore remis de sa maladie, il aurait besoin de se *choyer*. (Acad.)

On a beau se *choyer* pour se mieux conserver,
La mort quand il faudra saura bien nous trou-[ver.
(DUCERCEAU.)

— Dans toutes ses acceptions ce verbe n'est que du style familier.

CHR. Dans tous les mots commençant par *chr*, la prononciation étant toujours la même, c'est-à-dire *chr* se prononçant comme *kr*, nous n'avons pas cru devoir indiquer la prononciation à chacun des mots de cette série.

CHRAMNE. Fils naturel de Clotaire 1er, célèbre par sa révolte contre son père et par sa fin tragique. Poursuivi et défait par Clotaire, il fut brûlé avec sa femme et ses enfants dans une chaumière où il s'était réfugié.

CHRÉMATISTIQUE. s. f. (en gr. χρηματιστική, dérivé de χρήματα, les biens). Didact. Science des richesses, ou l'art d'acquérir des biens et de les conserver. Ce mot, employé par Aristote, a été introduit dans notre langue par quelques économistes modernes.

— adj. des 2 g. Qui a rapport à la chrématistique. Science chrématistique.

CHRÉMATOLOGIE. s. f. (ét. gr., χρήματα, les biens, les richesses; λόγος, discours.) Didact. Économie politique. || Traité des richesses.

CHRÉMATOLOGIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui a rapport à la chrématologie.

CHRÉMATONOMIE. s. f. (ét. gr., χρήματα, les richesses; νόμος, loi). Didact. Traité de l'emploi des richesses.

CHRÉMATONOMIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui concerne la chrématonomie.

CHRÉMATOPÉE. s. f. (ét. gr., χρῆμα, richesse; ποιέω, je fais). Didact. Nom donné par Ampère à la partie de l'économie politique élémentaire qui traite de la formation des richesses.

CHRÊME. s. m. (du gr., χρῖσμα, même signif.). Cérém. ecclés. Huile sacrée servant aux onctions qu'on fait dans l'administration de quelques sacrements et dans quelques autres cérémonies de l'Église. Il y a deux sortes de

[illegible]

baume, sert aux sacrements du baptême, de la confirmation et de l'ordre; l'autre, qui est d'huile seule, sert à l'extrême-onction. C'est l'évêque qui consacre solennellement le saint *chrême*, le jeudi saint. (Encycl.) Les curés sont obligés de se pourvoir tous les ans du *chrême* qui a été nouvellement consacré le jeudi saint par l'évêque, sans qu'ils puissent se servir de l'ancien, qu'ils doivent brûler. (Id.)

— Fig. et prov. *Faire renier chrême et baptême*. Pousser à bout la patience d'un homme.

— Loc. prov. *Être du bon chrême*. Être fort crédule. Mauvaise allusion au saint chrême dont l'évêque oint le front de ceux qu'il confirme dans la foi. Le bonhon me est de bonne foy et de bon *chresme*. (Les XV joyes du mariage.)

CHRÉMEAU. s. m. (dimin. de *chrême*). Cérém. relig. Bonnet ou béguin de toile blanche qu'on met sur la tête des enfants après qu'ils ont été baptisés, et qui représente la robe blanche, symbole de l'innocence, dont on revêtait autrefois les catéchumènes après le baptême.

CHRÈSE. s. f. Antiq. gr. Une des parties de la mélopée, celle qui se rapportait à la mélodie.

CHRÉSIMON. s. m. Diplom. Espèce de chrisme ou de croix de Saint-André, surmontée d'un ρ, que l'on trace à la marge d'un passage remarquable.

CHRESMOTHÈTE. s. m. (ét. gr., χρησμός, oracle; τίθημι, je pose). Ant. gr. Ministre des temples, chargé de donner les sorts à tirer.

CHRESTE. s. m. (du gr. χρηστός, sorte de chicorée, selon Pline). Bot. Genre de la famille des composées, tribu des vernoniées, formé pour des arbustes particuliers du Brésil.

CHRESTOMATHIE. s. f. (pr. *kres-to-ma-ti*; ét. gr., χρηστός, bon, agréable; μαθεῖν, enseigner). Didact. Choix de poètes ou de prosateurs, ou de morceaux de leurs ouvrages réunis en corps et coordonnés de manière à offrir aux commençants des difficultés progressives, et à les initier par degrés à la connaissance des langues anciennes. Chrestomathie latine. Chrestomathie grecque. Chrestomathie arabe.

— Dans l'origine, les Grecs donnaient ce nom aux ouvrages qu'ils composaient en réunissant ce que, dans leurs lectures, ils avaient marqué d'un χ pour signifier χρηστόν, bon, utile.

— Titre d'un ouvrage de Proclus cité par Photius, où l'auteur énumère les noms de tous les cycliques et la patrie de chacun d'eux.

CHRÉTIEN, ENNE. adj. (du lat. *christianus*, rad. *Christ*). Se dit de ceux qui sont baptisés et qui font profession de croire en Jésus-Christ. Être chrétien. Être chrétienne. Homme chrétien. Femme chrétienne. Les enfants chrétiens. Peuple chrétien. Monde chrétien. Rois chrétiens. Princes chrétiens. Les devoirs des rois *chrétiens*. (Boss.) La discorde s'éloigne du monde *chrétien*. (Fléch.) Les Josué, les Gédéon, les David et tous les conquérants *chrétiens*. (Mass.) Elle a trop de vertus pour n'être pas *chrétienne*. (Corn.)

— Se dit aussi des choses qui ont rapport à la foi du Christ, au christianisme. Religion chrétienne. La foi chrétienne. Le nom chrétien. La morale chrétienne. La vie chrétienne. Les vertus chrétiennes. Les temples chrétiens. Une doctrine si pure et si *chrétienne*. (Pasc.) Une animosité étrange et qui n'est pas *chrétienne*. (Id.) Les sévères lois de la pénitence *chrétienne*. (Boss.) Dans ces chaires *chrétiennes*. (Mass.) L'usage *chrétien* et véritable de vos richesses. (Id.) Des mœurs plus régulières et plus *chrétiennes*. (Id.)

— Ce mot a été employé dans le sens de Légitime, honnêtement acquis. Cet argent qu'elle m'offrait n'était pas *chrétien*, je ne l'ignorais pas, et je participais au petit désordre de conduite en vertu duquel il avait été acquis. (Mariv.)

— Se dit aussi de ce qui est conforme à la loi évangélique.

Ne valait-il pas mieux vous perdre dans les [nues,
Que d'aller sans raison, d'un *style peu chrétien*,
Faire insulte, en rimant, à qui ne vous dit [rien?
(BOILEAU.)

— *Très-chrétien*. Titre qu'ont porté les rois de France depuis Childebert, vers 530, et qui devint une expression de formule dans les bulles et brefs apostoliques adressés aux rois de France à partir du pontificat de Paul II, en 1469.

— S'emploie souvent comme substantif en parlant des personnes. Un bon chrétien. Un mauvais chrétien. *Chrétiens*, que la mémoire d'une grande reine appelle de tous côtés à cette triste cérémonie. (Boss.) Si on comparait la doctrine des *chrétiens* avec leur conduite, on trouverait leur vie bien peu conforme à leur foi. (Vill.)

Un *chrétien* ne craint rien, ne dissimule rien;
Aux yeux de tout le monde il est toujours [*chrétien*.
(CORNEILLE.)

Les *chrétiens* n'ont qu'un Dieu, maître absolu [de tout,
De qui le seul vouloir fait tout ce qu'il résout.
(Id.)

. . . Tout *chrétien*, tout digne chevalier,
Pour sa religion se doit sacrifier. (VOLT.)

— Hist. Ce fut à Antioche, vers l'an 41 de

[illegible]

chrétiens. On les avait jusqu'alors appelés Nazaréens, de la ville de Nazareth, patrie de Jésus, et qui fut convertie par saint Pierre.

— *Chrétien de St-Jean*. Nom que l'on donne aux membres d'une secte de chrétiens qui sont en grand nombre à Bassora et dans les villes voisines. Ils habitaient autrefois le long du Jourdain, où St Jean baptisait; et c'est de là qu'ils ont pris leur nom.

— *Chrétien de St-Thomas*. Nom qu'on donne aux chrétiens que les Européens trouvèrent dans l'Inde la première fois qu'ils touchèrent au port de Calicut, et qui se disaient descendus de ceux que St Thomas avait convertis aux Indes.

— *Chrétien demi-juif*. Nom par lequel on désigne en Angleterre les disciples d'une femme nommée Jeanne Southcott, qui annonça au XVIIIe siècle, qu'un nouveau Messie naîtrait d'elle.

— *Ancien* ou *vieux chrétien*. Expression par laquelle on désignait, en Portugal, les chrétiens du pays, pour les distinguer des Maures et des juifs convertis.

— *Nouveau chrétien*. Se disait des Maures et des juifs portugais qui embrassèrent le christianisme pour échapper au bannissement sous le règne d'Emmanuel le Fortuné, en 1496. Les nouveaux chrétiens furent exclus de toutes les charges ecclésiastiques et civiles, et regardés à perpétuité comme infâmes.

— Se dit aussi dans le style bas et comique, pour Une personne. Jamais je ne vis un plus hideux *chrétien*. (Mol.)

— Prov. et fam. *Il n'y a corps de chrétien qui m'ose reprocher telle chose*. Il n'y a personne qui, etc.

— Loc. prov. *Parler chrétien*. Parler un langage intelligible, expression qui nous vient sans doute des Italiens et qui est très-ancienne dans notre langue. Si nous étions au temps des sacrifices, je devrais sacrifier à Esculape; mais il faut parler *chrétien*, je loue Dieu. (Ball.)

Sancte dame, comme il barbote.
Par le corps bleu, il barbelote
Ses mots, tant qu'on n'y entend rien;
Il ne parle pas *chrestien*.
(*Dialog. du nouv. lang. fr. italianisé.*)

— *Roi très-chrétien*. V. ROI.

CHRÉTIEN DE TROYES. Nom d'un poète français du XIIe siècle. Il était natif de Troyes en Champagne, et chroniqueur de Jeanne, comtesse de Flandre. On a de lui dans les manuscrits de la bibliothèque royale, les romans de *Lancelot du Lac*, de *Perceval et Gallois* et plusieurs autres. Il mourut en 1191.

CHRÉTIENNÉ, ÉE. part. pass. du v. Chrétienner. Après avoir *chrétienné*, il lui fit serment de fidélité. (Rabel.)

CHRÉTIENNEMENT. adv. D'une manière chrétienne, en chrétien, comme il convient à un chrétien. Vivre chrétiennement. Il faut pardonner les injures quand on veut vivre *chrétiennement*. (Trév.)

C'est en vain qu'un docteur qui prêche l'É-[vangile
Mêle *chrétiennement* l'agréable à l'utile,
S'il ne joint un beau geste à l'art de bien par-[ler.
(VILL.)

CHRÉTIENNER. v. a. 1re conj. Vieux mot employé dans le sens de Baptiser. Le marchand l'a fait *chrétienner*, et si le tient à sien. (Cent nouv. nouv.) ‖ On a dit aussi *Se chrétienner*, pour Se faire chrétien.

CHRÉTIENTÉ. s. f. (pr. *kré-ti-ein-té*). Tout le pays habité par les chrétiens.

— Collection générale de tous les chrétiens répandus sur la surface de la terre, sans avoir égard aux différentes opinions qui peuvent diviser ce corps en sectes particulières.

— Hist. ecclés. *Doyen de chrétienté*. Nom que prenaient dans quelques diocèses, entre autres dans celui du Mans, les doyens ruraux. ‖ *Cour de chrétienté*. Sorte de juridiction ecclésiastique. ‖ Lieu où avaient coutume de s'assembler ceux qui exerçaient cette juridiction.

— Fig. et fam. *Marcher sur la chrétienté*. Avoir des bas et des souliers usés et percés, marcher nu-pieds.

— Anc. loc. *Avoir chrétienté*. Avoir reçu le baptême.

CHRICHTONITE. s. f. Minér. V. CRAÏTONITE.

CHRIE. s. f. (ét. gr., χρεία, même signification). Rhét. Narration courte, concise, mais cependant forte, vive et oratoire. Donner une chrie à faire à ses élèves. Les ordres qu'il donnait à ses gens et les discours qu'il tenait dans son domestique, étaient des enthymèmes, des *chries* et des apostrophes. (Huet.)

CHRISMAL. s. m. (rad. *chrême*). Hist. relig. Vase dans lequel les anciens moines portaient sur eux de l'huile bénite pour en oindre les malades. Celui qui oubliait le chrismal, allant en un lieu éloigné, recevait quinze coups de fouet.

CHRISMATION. s. m. (pr. *kris-ma-ci-on*; ét.. V. CHRÊME). Action d'imposer le saint [illegible] de l'Eglise applique le saint chrême.

— Ne se dit qu'en parlant du baptême et de la confirmation. On dit Onction pour les autres sacrements.

CHRISME. s. m. Paléogr. Abréviation du mot *Christus*. XPS, XPI, XPO, XPM, sont autant de chrismes pour *Christus*, *Christi*, *Christo*, *Christum*.

— Se dit aussi du monogramme plus connu sous le nom de *labarum*.

CHRIST. s. m. (on prononce l'*s* et le *t* dans ce mot quand il est seul : on ne les prononce pas dans *Jésus-Christ*; du gr. χριστός, dérivé de χρίω, oindre). Dans son acception primitive ce mot signifie *oint*, *sacré*. C'était un titre qui désignait la puissance et la royauté. Il n'a pas d'autre sens dans les saintes Écritures. Abisaï veut tuer Saül dans son camp; David l'en empêche et lui dit : Ne le tuez point; car qui étendra la main sur le *christ* (l'OINT) du Seigneur et sera innocent? (Livre 1er des Rois, XXVI, 9.) Plus loin, le prophète royal dit à l'Amalécite qui lui apporte la nouvelle de la mort de Saül et de Jonathas : Comment n'as-tu pas craint de mettre la main sur le *christ* (l'OINT) du Seigneur et de le tuer?

— Il s'appliquait même en ce sens également aux rois, aux prêtres, aux prophètes, enfin à toute personne consacrée, destinée par la volonté divine et même humaine à quelque action importante.

— C'est encore dans ce sens qu'il est dit au pluriel dans saint Luc : Vous verrez parmi vous de faux prophètes et de faux christs.

— Dans notre langue et dans toutes les littératures modernes on ne s'en sert que pour désigner le Messie, le Sauveur du monde. Dans cette acception on le fait presque toujours précéder du nom de Jésus. V. JÉSUS-CHRIST.

— Toutefois on se sert du mot *christ* tout seul, lorsque, faisant abstraction de la personne de Jésus, on n'a en vue que le Messie, l'envoyé de Dieu avec tous les attributs de sa mission. Il était prédit que le *Christ* devait être glorieux, puissant, fort, et néanmoins si misérable, qu'il ne serait pas reconnu, qu'on le rejetterait. (Pasc.) Nous voilà enfin arrivés à ces temps si désirés par nos pères, de la venue du Messie; ce nom veut dire le *Christ* ou l'oint du Seigneur, et Jésus-Christ le mérite, comme roi et comme prophète. (Boss.) Deux prophéties marquaient aux Juifs le temps du *Christ*; elles marquaient toutes deux la ruine du royaume de Juda, au temps que le *Christ* viendrait. (Id.) Saint Jean-Baptiste, qu'on jugea digne d'être le *Christ*, n'en fut pas cru, quand il montra le *Christ* véritable. (Id.) Que ni lui ni son *Christ* ne règnent plus sur nous. (Racine.)

Le *Christ*, de nos péchés victime renaissante,
De ses élus chéris nourriture vivante,
Descend sur les autels à ses yeux éperdus,
Et lui découvre un Dieu sous un pain qui n'est [plus.
(VOLTAIRE.)

— Beaux-arts. Représentation de Notre-Seigneur attaché sur la croix. Un Christ en marbre. Un beau Christ. Un Christ d'une belle et touchante expression. Un Christ de Raphaël. Un Christ de Léonard de Vinci. En contemplant le *Christ* du peintre Champagne, que Lebrun et Girardon ne pouvaient s'empêcher d'admirer, le père Scévole s'écria : Est-il vivant? se meurt-il? est-il mort? (Impr. fr.)

— Philol. Suivant le gnosticisme valentinien, une des plus hautes puissances du Plérome, descendue jusque dans ce monde pour y réformer l'ouvrage du Démiurge.

— *Ordre du Christ*. Ordre militaire créé en 1318, par Denis 1er, roi de Portugal, pour animer la noblesse contre les infidèles. Il fut confirmé deux ans après par le pape Jean XXII, sous la règle de saint Benoît. La grande maîtrise de l'ordre est maintenant unie à la couronne de Portugal. ‖ Ordre militaire institué en Livonie, en 1205, par Albert, évêque de Riga, pour dérober les nouveaux convertis aux persécutions des païens. Les chevaliers de cet ordre furent plus tard réunis aux chevaliers teutoniques.

CHRISTANNIE. s. f. Bot. Genre de la famille des bixacées, tribu des prockiées, qui ne renferme encore qu'une espèce. C'est un arbrisseau indigène du Pérou.

CHRISTE-MARINE. s. f. Bot. Nom vulgaire qu'on donne, sur plusieurs points de notre littoral, à des herbes dont les feuilles se mangent confites au vinaigre, telles que la salicorne herbacée, l'inule et la crithme marine.

CHRISTIAN. V. CHRISTIERN.

CHRISTIANE. s. f. Bot. Genre de la famille des tiliacées, formé sur une plante d'Afrique non encore décrite.

CHRISTIANIA. Géogr. Capitale du royaume de Norwége et du diocèse d'Aggerhuus, à 448 kilom. de Stockholm, à l'extrémité du golfe qui porte son nom; 20,600 hab. Ville grande et très-industrieuse. Port excellent sur la baie d'Anslo. Évêché, université, cour de justice. C'est à Christiania que se rassemble le *Storthing*, ou diète du royaume.

CHRISTIANISER. v. a. 1re conj. Rendre chrétien. Ce mot, qui fut hasardé dans le XVIIIe siècle, n'a jamais été très-usité, malgré sa grâce et son énergie. Christianiser les sentiments. Christianiser les actions. Christianiser les pensées. [illegible] charité épure, ranime et perfectionne la justice; elle la rend plus complète et en même temps *christianise*, si j'ose faire un terme, des actions bonnes par elles-mêmes, mais qui n'ont souvent d'autres principes que l'humanité. (M. de Claville, *Traité du vrai mérite*). Ce ne sont point deux choses qu'on soit en pouvoir de séparer, le chrétien d'avec le négociant, le chrétien d'avec l'ouvrier et l'artisan, le chrétien même d'avec l'officier de guerre, le chrétien d'avec le prince et le monarque; parce que cela et tout autre état, si j'ose m'exprimer de la sorte, doit être *christianisé* dans nos personnes. (Bourdal.) S'il est beau de *christianiser* la race nègre, faut-il armer contre les chrétiens ce qu'il y a de plus fanatique parmi les musulmans?

— Il avait été employé en 1716, dans le Journal des Savants, dans le sens de Attribuer des sentiments chrétiens. M. Dacier n'oublie pas de se justifier sur le reproche que quelques auteurs lui ont fait de *christianiser* les chrétiens. (Journ. des Sav.)

CHRISTIANISME. s. m. (rad. *Christ*). La doctrine de Jésus-Christ. Les apôtres et les martyrs ont établi le *christianisme*. (Trév.) Le *christianisme* devait périr, s'il n'eût été soutenu par une force toute divine. (Pasc.) En ce temps, Rome, toujours ennemie du *christianisme*, fit un dernier effort pour l'éteindre, et acheva de l'établir. (Boss.) Comme le *christianisme* a pris sa naissance de la croix, ce sont aussi les malheurs qui le fortifient. (Id.) Une de ces vies mondaines où le *christianisme* est réduit à quelques actes de religion faits dans le cours d'une maladie. (Fléch.) Si le *christianisme* est divin dans sa base, il ne l'est pas moins dans son auteur. (J. Barth.)

— Hist. Le christianisme se répandit de la Judée, qui fut son berceau, dans l'Europe et dans le nord de l'Afrique. Malgré les nombreuses persécutions qui décimèrent les fidèles, la religion chrétienne fit d'immenses et rapides progrès dans l'empire romain, et prit peu à peu la place du paganisme, que les efforts des empereurs ne purent sauver. Les supplices les plus atroces furent inventés pour lasser la constance des martyrs, mais leur sang devenait, pour ainsi dire, une semence de chrétiens, et ne faisait que consolider le culte naissant. Bientôt, avec Constantin, le christianisme s'assit sur le trône impérial et devint la religion de l'État. Dès 170, il avait pénétré dans les Gaules; saint Anschaire le porta en Suède et en Danemark, au IXe siècle, et saint Augustin, premier évêque de Cantorbéry, l'avait introduit en Angleterre dès le VIe siècle. Aujourd'hui l'Europe compte 175 millions de chrétiens, l'Asie 17 millions, l'Amérique presque tout entière est chrétienne.

CHRISTIANITE. s. f. Minér. Syn. d'Anorthite. V. ce mot.

CHRISTIANOCATÉGORE. s. des 2 g. (ét. gr., χριστιανός, chrétien; κατηγορέω, j'accuse). Hist. relig. Nom qu'on a donné à certains hérétiques qui adoraient les images de la sainte Vierge et des saints. S'il fallait parler de ces hérétiques, il vaudrait mille fois mieux dire *accusateurs des chrétiens*, selon la signification de l'étymologie, que d'employer cet interminable mot de christianocatégore.

CHRISTIAQUE. adj. des 2 g. (rad. *Christ*). Mot employé par Voltaire pour Chrétien. Chaque société *christiaque* eut ses mystères. (Dict. phil.)

CHRISTICOLE. adj. et s. des 2 g. (ét. lat., *Christus*, Christ; *colo*, j'honore). Adorateur du Christ.

CHRISTIE. s. f. Bot. Syn. de Lourée.

CHRISTIEN, IENNE. adj. et s. Hist. relig. S'est dit des partisans d'un faux prophète nommé Christ.

CHRISTIERN. Nom qu'ont porté sept rois de Danemark. Le premier monta sur le trône en 1448 et le dernier en 1766. Celui-ci est célèbre par son amour pour les lettres et par le secours qu'il leur accorda toujours. Il établit dans ses États la liberté de la presse. Il devint fou vers la fin de son règne.

CHRISTI-MANUS. s. m. Pharm. Trochisques préparés avec du sucre raffiné, bouilli dans de l'eau de roses, avec ou sans addition de perles préparées.

CHRISTIME. s. f. Bot. Syn. de Bouvardie.

CHRISTINE. s. f. Monnaie d'argent de Suède, de la valeur de 75 centimes.

CHRISTINE DE FRANCE. Fille de Henri IV et de Marie de Médicis, née en 1606, fut mariée en 1619 à Victor Amédée, duc de Savoie. Nommée régente de son fils Charles-Emmanuel II, cette sage princesse gouverna pendant sa minorité avec beaucoup de prudence. Elle mourut en 1663.

CHRISTINE DE PISAN. V. PISAN.

CHRISTINE DE SUÈDE. Née en 1626, de Gustave-Adolphe et de Marie-Éléonore de Brandebourg, succéda à son père mort au milieu de ses victoires, en 1632. Reine à six ans, elle sut gouverner en roi. Rien n'échappa à l'activité de son esprit. Elle apprit huit langues et se familiarisa avec la lecture des anciens. Descartes, Grotius et plusieurs autres savants furent appelés à sa cour. Dégoûtée de la souveraineté par la conspiration de Messénius, et jalouse de donner au monde un spectacle extraordinaire, elle abdiqua en 1654, en faveur de son cousin Charles-Gustave, en donnant [illegible] les sciences et pour les arts. Travestie en homme, elle parcourut l'Europe, et embrassa la religion catolique. Elle mourut à Rome en 1689, après avoir inutilement tenté de remonter sur le trône à la mort de Charles-Gustave.

CHRISTINOS. s. m. (pr. *kriss-ti-noss*). Hist. Nom qu'on donne, en Espagne, aux partisans de la reine Marie-Christine, princesse des Deux-Siciles et veuve de Ferdinand VII.

CHRISTMON. s. m. Bot. Un des noms du bacile.

CHRISTODIN, INE. s. Hist. relig. Nom qu'on donna, au commencement du calvinisme, aux calvinistes de France, parce qu'ils avaient sans cesse le nom du Christ à la bouche.

— Signifie encore un chrétien simple et pauvre.

CHRISTOLÉE. s. f. Bot. Genre de la tribu des sysimbriées, et de la famille des crucifères nothorhizées, formé sur une plante découverte dans l'Asie médiane, à feuilles alternes, à fleurs jaunes, en grappe terminale assez large.

CHRISTOLOGIE. s. f. (ét. gr., Χριστός, Christ; λόγος, discours, traité). Traité du Christ, concernant le Christ.

CHRISTOLYTE. adj. et s. des 2 g. (ét. gr., Χριστός, Christ; λύω, je résous : gens qui dissolvent Jésus-Christ). Hist. ecclés. Nom qu'on a donné à des hérétiques dont parle Damascène, et qui prétendaient que Jésus-Christ était descendu aux enfers en corps et en âme, y avait laissé l'un et l'autre, et était monté au ciel avec sa seule divinité.

CHRISTOMAQUE. s. et adj. des 2. (ét. gr., Χριστός, Christ; μάχη, combat). Hist. ecclés. Nom générique qui a été donné par plusieurs Pères, et entre autres par saint Athanase, à tous ceux auxquels ils attribuaient des erreurs sur la nature ou sur la personne de Jésus-Christ.

CHRISTOPHANIE. s. f. (ét. gr. Χριστός, Christ; φαίνω, j'apparais). Manifestation du Christ.

CHRISTOPHE. Nom qu'ont porté trois rois de Danemark. Le premier succéda en 1252 à Abel, et mourut en 1259; le troisième, qui était fils de Jean de Bavière, comte palatin, fut proclamé roi en 1441, et mourut en 1448.

CHRISTOPHE (St). (ét. gr., Χριστός, Christ; φορός, porteur, c'est-à-dire, porte-Christ). Nom d'un saint martyr, natif de Samo, en Lycie, qui eut la tête tranchée l'an 250, pendant la sanglante persécution de l'empereur Dèce contre les chrétiens.

CHRISTOPHE (Henri). Nègre, né en 1767, dans l'île de Saint-Christophe, prit avec chaleur la défense des nègres, lors de la révolution de 1790. Successivement protégé par Toussaint-Louverture et par Dessalines, il parvint aux premières dignités de l'État d'Haïti. En 1811, il se fit couronner et sacrer roi d'Haïti, dans la ville du Cap, sous le nom de Henri 1er. Ce fut un despote cruel et avide d'argent. Il se tua en 1820 d'un coup de pistolet, pour ne pas tomber entre les mains de ses sujets révoltés.

CHRISTOPHE (SAINT-). Géogr. Une des îles Antilles, entre Saint-Barthélemy et Antigoa. Elle fut découverte par Christophe Colomb, qui lui donna son nom. Depuis 1805 elle appartient aux Anglais. Pop. 6,000 blancs et 36,000 nègres. Superficie, 1,296 kil. carrés.

— Ch.-l. de cant., arr. d'Issoudun (Indre); 523 hab.

CHRISTOPHORIENNE. s. f. Bot. Syn. d'Actée. V. ce mot.

CHROAGÉNÉSIE. s. f. (ét. gr., χρόα, couleur; γένεσις, origine). Chim. Branche de la chimie qui regarde la production des différentes couleurs.

CHROÏCOLYTE. s. m. (ét. gr., χρῶμα, couleur; λύω, je dissous). Minér. Dans la classification des métaux simples faite par Ampère Classe de métaux, dont les oxydes forment avec les acides des dissolutions colorées. ‖ Classe de minéraux ou corps composés, dont les principes électro-négatifs ont pour radical un élément chroïcolyte.

— adj. Élément chroïcolyte.

CHROMADOTE. s. m. (ét. gr., χρῶμα, couleur; δίδω, je donne). Métrol. Instrument inventé par le mécanicien Hoffman, et destiné à rendre plus facile à observer les phénomènes de l'inflexion de la lumière. V. INFLEXIOSCOPE.

CHROMAMÈTRE. s. m. (ét. gr., χρῶμα, note noire; μέτρον, mesure). Mus. Instrument destiné à faciliter l'accord du piano à ceux qui n'en ont pas l'habitude. Il est composé d'un petit corps sonore, avec un long manche divisé par demi-tons, et monté d'une corde sur laquelle on fait glisser un capotasto mobile, qui varie les intonations selon les divisions du manche. Une touche de clavier ordinaire fait mouvoir un marteau qui frappe la corde et la fait résonner. Il fut inventé en 1827 par M. Roller.

CHROMATE. s. m. (rad. *chrome*). Minér. Genre minéralogique, comprenant tous les composés qui résultent de la combinaison de l'acide chromique avec les bases salifiables. Chromate de baryte. Chromate de chaux. Chromate de fer. Chromate de potasse.

— Jusqu'ici on n'a trouvé à l'état natif que deux de ces combinaisons, ce sont : le *chromate rouge de plomb*, V. CROCOÏSE; le *chromate vert de plomb ou de cuivre*. V. VAUQUELINITE.

[illegible] Qui est converti en chromate. Plomb chromaté.

CHROMATIQUE. adj. des 2 g. (du gr. χρῶμα, couleur). Mus. Se dit d'une échelle musicale, composée d'une succession de douze demi-tons sur treize sons consécutifs d'une octave à l'autre. Cette épithète lui vient de ce que les demi-tons font en musique le même effet que la variété des couleurs en peinture. Pour former une échelle chromatique, on partage en deux intervalles égaux chacun de ceux qui dans l'échelle diatonique portent le nom de tons entiers; les cinq sons ainsi ajoutés ne forment pas de nouveaux degrés dans la musique, mais se marquent sur le degré le plus voisin par un dièse, si le degré est plus haut, par un bémol s'il est plus bas, et la note prend toujours le nom du degré sur lequel elle est placée.

— s. m. Un des trois genres de musique chez les anciens, genre qui divisait chaque ton en trois.

— De nos jours, Composition qui procède par demi-tons. Le *chromatique* est dans la musique, entre le diatonique et l'enharmo-

nique, ce qu'est dans la peinture la couleur entre le blanc et le noir. (Parran.) Dans la mélodie, le *chromatique* consiste dans une suite de chant qui procède par semi-tons, tant en montant qu'en descendant. (Ram.) Le *chromatique* n'est en usage que dans les tons mineurs. (Id.) Ah! madame, vous ne m'aimez plus, puisque vous êtes insensible au *chromatique* dont cet air est tout rempli. (Dancourt.)

— Il est aussi féminin. Faire de la *chromatique* aujourd'hui, c'est faire un chant qui va en montant ou en descendant toujours de demi-ton en demi-ton. (Ram.) Les Italiens n'ont pas inventé la *chromatique*. (Id.)

— Ce mot n'est qu'un adjectif pris substantivement. Il est masculin ou féminin, selon que l'on sous-entend *genre* ou *musique*.

— CHROMATIQUE. s. f. Peint. Syn. de Coloris, envisagé comme une des parties de l'art de peindre.

CHROMATIQUEMENT. adv. Mus. D'une manière chromatique, par demi-tons.

CHROMATISME. s. m. (du gr. χρῶμα, couleur). Phys. Coloration.

CHROMATOGÈNE. adj. des 2 g. (ét. gr., χρῶμα, couleur; γεννάω, je produis). Anat. Qui produit de la matière colorante. Il se dit surtout d'un appareil sécrétoire qui produit la matière colorante de la peau.

CHROMATOPSEUDOPSIE. s. f. (ét. gr., χρῶμα, couleur; ψεῦδος, mensonge; ὄψις, apparence). Médec. Maladie dans laquelle on voit les corps revêtus de couleurs différentes de celles qu'ils ont réellement.

CHROME. s. m. (du gr. χρῶμα, couleur). Minér. Métal découvert en 1797, par Vauquelin, dans le plomb rouge de Sibérie et dont le nom rappelle ses propriétés éminemment colorantes. Il est d'un blanc gris, doué de quelque éclat, cassant et faiblement magnétique. Son oxyde, qui est isomorphe avec l'alumine, est d'un vert d'émeraude; son acide isomorphe avec l'acide sulfurique est d'un rouge de cinabre, et il forme avec les bases, des sels particuliers qui sont la plupart jaunes ou rouges. On obtient ce métal en réduisant ses oxydes au moyen du charbon par le procédé ordinaire. ‖ *Chrome métallique*. Chrome sans usage encore, mais dont l'oxyde est employé dans les manufactures comme couleur verte. ‖ *Chrome oxydé*. On connaît deux oxydes de chrome : le *protoxide* découvert par Vauquelin, il est vert, infusible et indécomposable par la chaleur; et le *deutoxide*, qui s'obtient en évaporant le nitrate de chrome.

— Rhét. Signifie raison spécieuse que l'orateur emploie pour persuader, à défaut de motifs sérieux et réels.

— Mus. A signifié Dièse. ‖ Se dit encore quelquefois, dans la musique italienne, pour croche; c'est pourquoi la double-croche s'appelle *bis-chrome*.

CHROMÉ, ÉE. adj. Minér. Qui contient du chrome. ‖ *Plomb chromé*. Combinaison d'oxyde de plomb et de chrome.

CHROMICO-AMMONIQUE. adj. des 2 g. Chim. Se dit des sels doubles qui résultent de la combinaison d'un sel chromique avec un sel potassique. Fluorure chromico-ammonique.

— Se prend aussi substantiv. Les chromico-ammoniques.

CHROMICO-POTASSIQUE. adj. des 2 g. Chim. Se dit des sels doubles qui résultent de la combinaison d'un sel chromique avec un sel potassique. Fluorure chromico-potassique.

— Se prend substantiv. Les chromico-potassiques.

CHROMICO-SODIQUE. adj. des 2 g. Chim. Se dit des sels doubles qui sont produits par la combinaison d'un sel chromique avec un sel sodique.

— Se prend substantiv. Les chromico-sodiques.

CHROMIDES. s. m. pl. Minér. Dans Ampère, Genre de corps simples. ‖ Dans Beudant, Famille de minéraux ayant le chrome pour type.

CHROMIFÈRE. adj. des 2 g. (du gr. χρῶμα, couleur; φέρω, je porte). Minér. Se dit des corps qui contiennent accidentellement du [illegible]

CHROMIQUE. adj. des 2 g. Chim. Qui est relatif au chrome, qui regarde le chrome. Oxyde chromique. Acide chromique. Sulfide chromique. Sels chromiques.

CHROMIS. s. m. Ichthyol. Nom que les auteurs anciens donnent à une sorte de poisson que l'on croit être notre ombrine. ‖ Genre de poissons formé aux dépens des spares et des labres de Linné. Les principales espèces sont : le chromis de la Méditerranée, le chromis du Nil, le chromis filamenteux, le chromis quinze épines, et le chromis de Surinam.

CHROMITE. s. m. Minér. Genre de composés analogues aux sels et résultant de la combinaison de l'oxyde chromique avec les bases salifiables, et dont on ne connaît encore qu'un seul dans la nature, le chromite de fer ou sidérochrome. V. ce mot.

CHROMMYOMANCIE. s. f. V. CROMMYOMANCIE.

CHROMO-DURO-PHANE. s. m. (du gr. χρῶμα, couleur; lat. *durus*, dur; et du gr. φαίνω, je parais). Sorte de vernis nouvellement

nique, ce qu'est dans la peinture la couleur entre le blanc et le noir. (Parran.) Dans la mélodie, le *chromatique* consiste dans une suite de chant qui procède par semi-tons, tant en montant qu'en descendant. (Ram.) Le *chromatique* n'est en usage que dans les tons mineurs. (Id.) Ah! madame, vous ne m'aimez pas, puisque vous êtes insensible au *chromatique* dont cet air est tout rempli. (Dancourt.)

— Il est aussi féminin. Faire de la *chromatique* aujourd'hui, c'est faire un chant qui va en montant ou en descendant toujours de demi-ton en demi-ton. (Ram.) Les Italiens n'ont pas inventé la *chromatique*. (Id.)

— Ce mot n'est qu'un adjectif pris substantivement. Il est masculin ou féminin, selon que l'on sous-entend *genre* ou *musique*.

— CHROMATIQUE. s. f. Peint. Syn. de Coloris, envisagé comme une des parties de l'art de peindre.

CHROMATIQUEMENT. adv. Mus. D'une manière chromatique, par demi-tons.

CHROMATISME. s. m. (du gr. χρῶμα, couleur). Phys. Coloration.

CHROMATOGÈNE. adj. des 2 g. (ét. gr., χρῶμα, couleur; γεννάω, je produis). Anat. Qui produit de la matière colorante. Il se dit surtout d'un appareil sécrétoire qui produit la matière colorante de la peau.

CHROMATOPSEUDOPSIE. s. f. (ét. gr., χρῶμα, couleur; ψεῦδος, mensonge; ὄψις, apparence). Médec. Maladie dans laquelle on voit les corps revêtus de couleurs différentes de celles qu'ils ont réellement.

CHROME. s. m. (du gr. χρῶμα, couleur). Minér. Métal découvert en 1797, par Vauquelin, dans le plomb rouge de Sibérie et dont le nom rappelle ses propriétés éminemment colorantes. Il est d'un blanc gris, doué de quelque éclat, cassant et faiblement magnétique. Son oxyde, qui est isomorphe avec l'alumine, est d'un vert d'émeraude; son acide isomorphe avec l'acide sulfurique est d'un rouge de cinabre, et il forme avec les bases, des sels particuliers qui sont la plupart jaunes ou rouges. On obtient ce métal en réduisant ses oxydes au moyen du charbon par le procédé ordinaire. || *Chrome métallique*. Chrome sans usage encore, mais dont l'oxyde est employé dans les manufactures comme couleur verte. || *Chrome oxydé*. On connaît deux oxydes de chrome : le *protoxide* découvert par Vauquelin, il est vert, infusible et indécomposable par la chaleur; et le *deutoxide*, qui s'obtient en évaporant le nitrate de chrome.

— Rhét. Signifie raison spécieuse que l'orateur emploie pour persuader, à défaut de motifs sérieux et réels.

— Mus. A signifié Dièse. || Se dit encore quelquefois, dans la musique italienne, pour croche; c'est pourquoi la double-croche s'appelle *bis-chrome*.

CHROMÉ, ÉE. adj. Minér. Qui contient du chrome. || *Plomb chromé*. Combinaison d'oxyde de plomb et de chrome.

CHROMICO-AMMONIQUE. adj. des 2 g. Chim. Se dit des sels doubles qui résultent de la combinaison d'un sel chromique avec un sel potassique. Fluorure chromico-ammonique.

— Se prend aussi substantiv. Les chromico-ammoniques.

CHROMICO-POTASSIQUE. adj. des 2 g. Chim. Se dit des sels doubles qui résultent de la combinaison d'un sel chromique avec un sel potassique. Fluorure chromico-potassique.

— Se prend substantiv. Les chromico-potassiques.

CHROMICO-SODIQUE. adj. des 2 g. Chim. Se dit des sels doubles qui sont produits par la combinaison d'un sel chromique avec un sel sodique.

— Se prend substantiv. Les chromico-sodiques.

CHROMIDES. s. m. pl. Minér. Dans Ampère, Genre de corps simples. || Dans Beudant, Famille de minéraux ayant le chrome pour type.

CHROMIFÈRE. adj. des 2 g. (du gr. χρῶμα, couleur; φέρω, je porte). Minér. Se dit des corps qui contiennent accidentellement du

CHROMIQUE. adj. des 2 g. Chim. Qui est relatif au chrome, qui regarde le chrome. Oxyde chromique. Acide chromique. Sulfide chromique. Sels chromiques.

CHROMIS. s. m. Ichthyol. Nom que les auteurs anciens donnent à une sorte de poisson que l'on croit être notre ombrine. || Genre de poissons formé aux dépens des spares et des labres de Linné. Les principales espèces sont : le chromis de la Méditerranée, le chromis du Nil, le chromis filamenteux, le chromis quinze épines, et le chromis de Surinam.

CHROMITE. s. m. Minér. Genre de composés analogues aux sels et résultant de la combinaison de l'oxyde chromique avec les bases salifiables, et dont on ne connaît encore qu'un seul dans la nature, le chromite de fer ou sidérochrome. V. ce mot.

CHROMMYOMANCIE. s. f. V. CROMMYOMANCIE.

CHROMO-DURO-PHANE. s. m. (du gr. χρῶμα, couleur; lat. *durus*, dur; et du gr. φαίνω, je parais). Sorte de vernis nouvellement inventé pour mettre les appartements en couleur.

CHROMOLÈNE. s. f. (ét. gr. χρῶμα, couleur; χλαῖνα, enveloppe). Bot. Plante de la famille des composées, tribu des eupatoriées, à feuilles opposées et dont les capitules rappellent le houblon. On n'en connaît qu'une espèce.

CHROMOLÉPIS. s. m. Bot. Syn. de Chardon carlinoïde.

CHROMO-LITHOGRAPHIE. s. f. (ét. gr., χρῶμα, couleur; λίθος, pierre; γράφω, j'empreins). Impression lithographique en couleur, procédé récemment inventé.

CHROMOPHORE. s. m. (ét. gr., χρῶμα, couleur; φέρω, je porte). Moll. Nom que portent les follicules ou globules colorés qui garnissent le corps des céphalopodes.

CHROMOPTILIE. s. f. (ét. gr., χρῶμα, couleur; πτίλον, duvet). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des lamellicornes, tribu des scarabéides mélitophiles, établi sur une petite espèce de cétoine de Madagascar, remarquable par les pinceaux de poils noirs et jaunes dont ses tarses sont garnies.

CHROMOSPORION. s. m. Bot. Syn. présumé de Dendrine.

CHROMULE. s. f. (ét. gr., χρῶμα, couleur). Bot. Matière verte des feuilles, composée de carbone et d'hydrogène combinés avec un peu d'oxygène, et susceptible sous l'action de ce dernier agent de prendre toutes les nuances de coloration. Elle se retrouve dans les calices, les corolles et les autres parties de la fleur et même dans le fruit, ce qui indique l'identité de nature des matières colorantes des végétaux.

CHROMURGIE. s. f. (ét. gr., χρῶμα, couleur; ἔργον, travail). Didact. Branche de la chimie qui s'occupe des matières colorantes et de leur application aux besoins des arts.

CHROMURGIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui a rapport à la chromurgie.

CHRON. Abréviation du mot Chronologie.

CHRONHYOMÈTRE. s. m. (ét. gr., χρόνος, temps; ὑετός, pluie; μετρέω, je mesure). Métrol. Instrument fort compliqué, imaginé par Landriani pour mesurer le temps que dure la pluie et l'époque où elle commence.

CHRONHYOMÉTRIE. s. f. Phys. Mesure de la durée de la pluie.

CHRONHYOMÉTRIQUE. adj. des 2 g. Phys. Qui a rapport à la durée de la pluie. Observations chronhyométriques.

CHRONICITÉ. s. f. (ét., V. CHRONIQUE). Méd. État des maladies chroniques. La chronicité du mal. La débilité de tous les appareils en sera le résultat, ainsi que les maladies auxquelles elle prédispose, enfin un caractère d'atonie, de *chronicité* difficile à méconnaître. (Rostan.)

CHRONIES. s. f. pl. (du gr. χρόνος, le temps, Saturne). Ant. gr. Fêtes célébrées chez les Athéniens en l'honneur de Saturne, et les mêmes que les saturnales chez les Romains.

CHRONIQUE. s. f. (du gr. χρόνος, temps). Nom donné aux histoires générales ou particulières rédigées par époques.

Il fallait ces hochets à leurs pauvres *chroni*-
[*ques*,
Au répertoire usé des fastes britanniques.
(BARTH. et MÉRY.)

— Plus particulièrement, Vieille narration du passé, surtout du moyen âge. Chronique de Saint-Denis. Chronique de Charlemagne. Vieille chronique. Ancienne chronique.

Je veux que la vertu de vos aïeux antiques
Ait servi de matière aux plus vieilles *chroni*-
(BOILEAU.) [*ques*.

— *Grandes Chroniques de France* ou *Chroniques de Saint-Denis*. Nom donné aux chroniques écrites dans l'abbaye de Saint-Denis et traduites du latin en français par Guillaume de Nangis. Ces chroniques furent commencées au IXe siècle par Suger, abbé de Saint-Denis. Elles contiennent les principaux événements de l'histoire de France, jusqu'en 1355, et se composent des ouvrages d'Aymoin, d'Eginhard, de l'historien anonyme connu sous le nom de l'*Astrologue*, de Glaber, de Guillaume de Jumièges, de Suger, de Rigord, de Guillaume le

— *Chronique scandaleuse*. Nom donné à l'histoire de Louis XI, depuis 1460 jusqu'en 1483, attribuée à Jean de Troyes, greffier de l'hôtel de ville de Paris. || Par extension, Propos qui, dans une période très-rapprochée, se tiennent sur la vie privée des personnes. Se prend toujours en mauvaise part.

— CHRONIQUES. s. f. pl. Nom par lequel les calvinistes désignent ordinairement les deux livres de l'Écriture sainte que les catholiques appellent Paralipomènes.

CHRONIQUE. adj. des 2 g. Pathol. Qui dure longtemps. || *Maladie chronique*. Maladie dont la durée est longue et dont les symptômes se développent et se succèdent avec lenteur. Cette dénomination est opposée à celle des maladies aiguës.

CHRONIQUEMENT. adv. Didact. D'une manière prolongée.

CHRONIQUER. v. n. (ét., V. CHRONIQUE). S'est dit pour Écrire des chroniques.

— v. a. A signifié Critiquer.

CHRONIQUEUR, EUSE. adj. et s. (ét., V. CHRONIQUE). Celui, celle qui écrit des chroniques. Si (chose rare!) le *chroniqueur* est homme de goût, il écrit d'une manière claire, nette, précise. (Encycl.)

CHRONISER. v. n. 1re conj. Écrire des chroniques. Inusité.

CHRONIZOÏQUE. adj. des 2 g. (du gr. χρονίζειν, durer). Se dit des médicaments susceptibles d'être conservés plus ou moins longtemps et que l'on doit trouver tout préparés dans les officines.

CHRONOGRAMME. s. m. (ét. gr., χρόνος, temps, époque; γράμμα, lettre, caractère). Formule ou millésime d'un fait contenu dans certaines lettres des mots ayant chez les Romains une valeur numérique. Par exemple, Pierre le Grand, voulant consacrer la mémoire de la victoire de Pultava, arrivée en 1714, fit frapper une médaille avec cette inscription : pULtaVa MIra CLaDe InsIgnIs. Si on addditionne les lettres numérales de cette légende qui sont V, L, V, M, I, C, L, D, I, I, I, on trouve en somme 1714, millésime de cette mémorable journée.

CHRONOGRAMMATIQUE. adj. des 2. g. Philol. Qui renferme un chronogramme, qui forme un chronogramme. Inscription chronogrammatique.

CHRONOGRAPHE. s. des 2. g. (ét. gr., χρόνος, temps; γράφω, j'écris). Philol. Il s'emploie quelquefois pour Chroniqueur, et se dit surtout en parlant des anciens.

CHRONOGRAPHIE. s. f. (ét., V. CHRONOGRAPHE). Rhét. Il se dit quelquefois d'une description dans laquelle on a soin de mentionner toutes les circonstances propres à caractériser l'époque à laquelle appartient le fait ou l'objet décrit. || Ce mot est encore synonyme de Chronologie.

CHRONOGUNÉE. s. f. (ét. gr., χρόνος, temps, durée, période; γυνή, femme). Physiol. S'est dit quelquefois pour Menstruation.

CHRONOLOGIE. s. f. (ét. gr., χρόνος, temps; λόγος, raison, discours). Didact. Science de la mesure ou de la division du temps considéré comme l'ordre successif des êtres. Elle a pour double but de rechercher, d'une part, la connaissance des divisions du temps chez les anciens et les modernes; de l'autre, de classer régulièrement, dans leurs rapports de succession et de durée, tous les faits passés dont nous avons la mémoire; de marquer ceux qui ont précédé, ceux qui ont suivi, ceux qui ont été contemporains; de mettre, en un mot, dans l'ensemble des événements dont la tradition nous est restée, un ordre sans lequel l'histoire ne serait qu'un épouvantable chaos. Chronologie ancienne. Chronologie moderne. Chronologie sacrée. Savoir la chronologie. Étudier la chronologie. Ignorer la chronologie. Newton étudiait la *chronologie* ancienne pour se délasser. (Nouv. Théor. des Plaisirs.) Il est nécessaire d'avoir un système régulier de *chronologie* pour l'intelligence de l'histoire. (L'abbé Glaire.) La géographie et la *chronologie* sont les deux yeux de l'histoire. (Paulm.)

— *Chronologie théorique*. C'est une science déduite de l'astronomie, car elle est le résultat de l'observation des phénomènes célestes dont cette science explique les lois. Lorsqu'elle traite du temps que mettent les corps célestes à faire leurs différentes révolutions, on la nomme *chronologie uranographique*. || *Chronologie appliquée*. Application aux événements humains de cette déduction de la science astronomique, formant la basse essentielle de l'histoire. || *Chronologie sacrée*. Science des temps marqués dans les saintes Écritures.

CHRONOLOGIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient, qui a rapport à la chronologie. Tables chronologiques. Suivre, adopter l'ordre chronologique.

CHRONOLOGIQUEMENT. adv. D'une manière chronologique; sous le rapport chronologique.

CHRONOLOGISTE. s. des 2 g. Celui, celle qui sait la chronologie, qui écrit sur la chronologie.

CHRONOLOGUE. s. des 2 g. Syn. de Chronologiste. Peu usité.

CHRONOMÉRISTE. s. m. (ét. gr. χρόνος,

tenant toutes les décompositions possibles de la mesure. || L'un des moyens principaux de la méthode de musique dite Méthode de méloplaste.

CHRONOMÈTRE. s. m. (ét. gr., χρόνος, temps; et μέτρον, mesure). Mécan. Nom générique des instruments qui servent à mesurer le temps.

— Plus particulièrement Espèce de montre construite avec une grande précision, pour donner exactement des subdivisions d'une seconde, et dont on se sert en mer pour trouver les longitudes. Bon chronomètre. Chronomètre bien exact. Chronomètre de prix. Ce chronomètre coûte trois mille francs. La solution complète et pratique de ce problème d'une si haute importance dépend de la construction d'un *chronomètre* parfait. (Encycl.) Muni d'un pareil *chronomètre*, le navigateur n'aura plus qu'à déterminer l'heure locale de chaque station où il se trouvera. (Id.)

CHRONOMÉTRIE. s. f. (ét. V. CHRONOMÈTRE). Phys. Science de la mesure du temps. || Mesure du temps.

CHRONOMÉTRIQUE. adj. des 2 g. Phys. Qui a rapport à la chronométrie.

CHRONOPAPPE. s. m. (ét. gr., χρόνος, temps, durée; παππος, aigrette : aigrette persistante). Bot. Genre appartenant à la famille des composées, tribu des vernoniées, qui ne renferme qu'une seule espèce du Brésil.

CHRONOSCOPE. s. m. (ét. gr., χρόνος, temps; σκοπέω, je considère). Phys. Mot synonyme de Chronomètre et désignant un pendule propre à mesurer le temps.

CHRONOSCOPIE. s. f. (ét., V. CHRONOSCOPE). Phys. Art d'observer, de mesurer le temps. Synonyme de Chronométrie.

CHRONOSCOPIQUE. adj. des 2 g. Phys. qui a rapport à la chronoscopie.

CHRONOSTICHE. s. m. (ét. gr., χρόνος, temps; στίχος, vers.) Litt. Composition en vers, disposée de telle sorte que les premières lettres des vers, prises comme lettres numérales, forment le chiffre d'une certaine époque.

CHROOLÈPE. s. m. (ét. gr., χρόος, peau; λέπος, écaille). Bot. Genre de la tribu des byssoïdées établi pour des productions qu'on rencontre sur les croûtes ou sur les rochers, rarement sur les écorces d'arbres. On en connaît huit ou neuf espèces. Notre chroolèpe ianthine est d'une belle couleur violette.

CHROOSTROME. s. m. (ét. gr., χρόος, peau; στρῶμα, enveloppe). Bot. Genre de la famille des céomacées.

CHROTOGONE. s. m. (ét. gr., χρὼς, peau du corps; γωνία, angle). Entom. Genre de la tribu des acridiens, de l'ordre des orthoptères, ayant pour type le chrotogone lugubre. Les chrotogones sont propres aux régions chaudes.

CHROTTA. s. f. Mus. Espèce de flûte ou de crotale. Anciennement usité en Angleterre.

CHRYOLITE. s. f. Minér. Substance minérale en masses laminaires, clivables en prismes rectangulaires, de couleur ordinairement blanche, quelquefois salie par un mélange d'hydrate de fer. On la trouve en filons ou en couches minces dans le granit et le gneiss du Groënland.

CHRYSÆTOS. s. m. (ét. gr., χρυσὸς, or; ἀετὸς, aigle). Ornith. Synonyme d'Aigle royal.

CHRYSALIDE. s. f. (du gr. χρυσαλλίς, de χρυσὸς, or; à cause de l'éclat métallique dont brillent quelques chrysalides). Entom. On nomme ainsi le second état par lequel passe le lépidoptère, depuis la sortie de l'œuf avant de devenir insecte parfait, ou, si l'on veut, la première métamorphose que subit la chenille avant de devenir papillon. Les chrysalides des diurnes varient beaucoup pour la forme, qui est plus ou moins anguleuse, tandis que celles des crépusculaires et des nocturnes sont toujours arrondies et cylindrico-coniques. (Delaf.) On sait qu'on peut retarder ou avancer l'éclosion des *chrysalides* à l'aide d'un froid ou d'une chaleur artificiels, mais il s'en faut que cette expérience réussisse sur toutes les espèces. (Ducaisn.)

La nymphe transformée
En *chrysalide* inanimée
Que voilent de sombres couleurs. (LEBRUN.)

— Syn. simpl. Nymphe, Aurélie. || Épith. Inanimée, engourdie, transmuée, transformée, solitaire, obscure.

CHRYSALIDÉ, ÉE. part. pass. du v. Chrysalider. Se prend adjectivement. Insecte chrysalidé.

CHRYSALIDÉO-CONTOURNÉ, ÉE. adj. Bot. Se dit des cotylédons, lorsqu'ils sont chiffonnés comme les chrysalides d'insectes.

CHRYSALIDER. v. n. Se changer en chrysalide. Peu usité. On dit mieux se chrysalider.

— SE CHRYSALIDER. v. pron. 1re conj. Se changer en chrysalide.

— Fig. Tel n'était qu'une hideuse chenille dans sa province, qui est venu *se chrysalider* à Paris, puis est retourné au pays, où il a déployé des ailes de papillon léger. (Impr. fr.)

CHRYSALIDINE. s. f. (rad. *chrysalide*). Foram. Genre de la famille des turbinoïdées, qui paraît en innombrable quantité avec la craie chloritée inférieure du bassin pyrénéen, (à l'embouchure de la Charente) pour disparaître aussitôt de la surface du globe. La chrysalidine est une charmante petite coquille ayant

spire qui représente des loges reparties sur trois faces opposées. Ce genre ne contient qu'une seule espèce.

CHRYSALITHE. s. f. (ét. gr., χρυσὸς, or; λίθος, pierre). Minér. Pierre brillante, dure, raboteuse, de couleur d'or et de fer semblable à celle de la corne d'Ammon.

CHRYSAMMONITE. s. f. (ét. gr., χρυσὸς, or; Ἄμμων, Ammon). Foss. Cornes d'Ammon qui sont couvertes d'une teinture dorée.

CHRYSANTHE. adj. des 2 g. (ét. gr., χρυσὸς, or; ἄνθος, fleur). Bot. Qui a les fleurs jaunes. Le loranthe chrysanthe. Le phaséole chrysanthe.

CHRYSANTHELLE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des synanthérées, appartenant à la tribu naturelle des hélianthées. C'est une plante herbacée, annuelle, qui habite en Amérique les pâturages un peu humides.

CHRYSANTHELLINE. s. f. Bot. Genre de la famille des composées, tribu des sénécionidées, qui se compose de plusieurs espèces de plantes annuelles, propres pour la plupart à l'ancien continent.

CHRYSANTHÈME. s. m. (ét. gr., χρυσός, or ; ἄνθεμον, fleur : fleur d'or). Bot. Genre de la famille des composées, tribu des sénécionidées, intermédiaire entre le leucanthème (marguerite des prés) et le pyrèthre, comprenant les espèces dont les fruits des fleurs du rayon sont à trois côtes ou à trois ailes. Les *chrysanthèmes* sont des herbes ou arbrisseaux originaires de l'Europe ou de l'Afrique. (J. Desnoy.) Les *chrysanthèmes* cultivés dans nos jardins appartiennent au genre pyrèthre. (Id.)

— *Chrysanthème des Indes.* Nom qu'on donne souvent à la superbe plante connue autrement sous la désignation d'*anthémis à grandes fleurs*, et qui diffère essentiellement du vrai chrysanthème indien.

— Quelques dictionn. écrivent *chrysanthemum, chrysantémum, chrysanthémon ;* mais la première de ces formes est le nom latin ; la seconde est moins bonne, parce qu'elle est latine accentuée à la française ; la troisième est française, mais entre la terminaison nasale *on* et la finale sonore et facile *ème,* le choix n'est pas douteux. Quant à M. Landais, qui invoque si souvent l'étymologie, il s'en est écarté ici bien à tort, en écrivant *chrysantème,* au lieu de *chrysanthème.*

CHRYSANTHÉMÉ, ÉE. adj. Bot. Qui a de la ressemblance avec le genre chrysanthème. || CHRYSANTHÉMÉES. s. f. pl. Section de la tribu des anthémidées. || Sous-tribu de la tribu des sénécionidées, ayant pour type le genre chrysanthème.

CHRYSAORE. s. m. (ét. gr., χρυσός, or ; ἄορ, épée). Polyp. Genre voisin des millépores et des myriapores. Les chrysaores sont des polypiers fameux couverts de côtes ou de lignes saillantes qui se croisent dans tous les sens.

— Crust. foss. Genre de coquilles fossiles, qui a été trouvé dans la montagne de Sainte-Catherine, près de Rouen.

CHRYSARGYRE. s. m. (ét. gr., χρυσός, or ; ἀργύριον, argent). Hist. anc. Impôt établi par Constantin sur les marchands, le menu peuple et les gens de mauvaise vie. Il se payait en or et en argent. L'empereur Anastase l'abolit.

CHRYSASPIDE. s. m. (ét. gr., χρυσός, or ; ἀσπίς, bouclier). Hist. anc. Nom qu'on donnait, dans la milice romaine, à des soldats munis de boucliers enrichis d'or. Les *chrysaspides* étaient un corps privilégié, employé sous le règne d'Alexandre Sévère. (Bard.)

CHRYSE. s. f. Médec. Emplâtre en usage chez les anciens, et qui selon Paul d'Egine était composé d'encens, d'alun de plume, de colophane, de résine d'huile et d'orpiment broyé dans du vinaigre.

CHRYSÉIDE. s. f. Bot. Genre de plantes établi dans la famille des synanthérées, tribu naturelle des centauriées.

CHRYSÉIDÉ, ÉE. adj. Bot. Qui a de la ressemblance ou quelque affinité avec le genre chryséide. || CHRYSÉIDÉES. s. f. pl. Section de la tribu des centauriées, qui a pour type le genre chryséide.

CHRYSÉIS. Myth. Fille de Chrysès, prêtre d'Apollon, enlevée par Achille au sac de Lyrnesse.

CHRYSÉLECTRE. s. m. (ét. gr., χρυσός, or ; ἤλεκτρον, ambre). Minér. Nom donné par les anciens à une pierre jaune assez semblable à l'ambre. On présume que c'est l'hyacinthe.

CHRYSESTHE. s. m. (ét. gr., χρύσεος, d'or ; ἐσθής, habit). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des sternoxes, tribu des buprestides, dont plusieurs espèces habitent le Brésil.

CHRYSIDE. s. m. (du gr. χρυσός, or). Minér. Classe de corps simples, qui ont l'or pour type.

CHRYSIDIEN, IENNE. adj. Entom. Qui a de la ressemblance ou quelque affinité avec la chrysis || CHRYSIDIENS. s. m. pl. Tribu de l'ordre des hyménoptères, composée d'insectes, dont le corps presque cylindrique peut se replier en forme de boule.

CHRYSIDIFORME. adj. des 2 g. Entom. Qui a la forme d'une chrysis.

CHRYSIDITE. adj. des 2 g. Qui a de la ressemblance avec une chrysis. || CHRYSIDITES. s. m. pl. Groupe de la tribu des chrysidiens, essentiellement caractérisée par les palpes [illegible] articles.

CHRYSINE. s. f. (du gr. χρύσινος, d'or). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des lamellicornes, tribu des scarabéides xylophiles.

CHRYSIPHIALE. s. f. (ét. gr., χρυσός, d'or ; φιάλη, fiole). Bot. Genre de la famille des amaryllidées narcissées, établi pour des plantes bulbeuses de l'Amérique tropicale.

CHRYSIPPE. (pr. *kri-zip-pe*). Philosophe stoïcien, né à Soles en 280 av. J.-C. Se distingua parmi les disciples de Cléanthe. La logique fut sa principale étude, et l'on vanta la subtilité de son esprit. Il écrivit jusqu'à 311 traités de dialectique, et mourut l'an 207 av. J.-C.

CHRYSIS. s. f. (du gr. χρυσός, or). Entom. Genre de la tribu des chrysidiens de l'ordre des hyménoptères. Les espèces connues de ce genre sont nombreuses.

CHRYSITE. s. f. (du gr. χρυσός, or). Minér. Nom que les anciens donnaient à la pierre de touche, à cause de l'usage qu'on en fait pour essayer l'or.

CHRYSITHRIX. s. m. (ét. gr., χρυσός, or ; θρίξ, cheveu). Bot. Genre de la famille des cypéracées chrysitrichées, établi pour une plante sablonneuse des plaines du Cap, seule espèce connue.

CHRYSITRICHÉ, ÉE. adj. Bot. Qui tient du chrysithrix. || CHRYSITRICHÉES. s. f. pl. Bot. Tribu de la famille des cypéracées, ayant pour type le genre chrysithrix.

CHRYSOBALANE. s. m. Bot. V. ICAQUIER.

CHRYSOBALANÉ, ÉE. adj. Bot. Qui a de la ressemblance ou quelque affinité avec le chrysobalane. || CHRYSOBALANÉES. s. f. pl. Dans Brown, Famille, et dans de Candolle, Tribu de la famille des rosacées, ayant pour type le genre chrysobalane.

CHRYSOBALE. s. m. Entom. Genre de coléoptères hétéromères, voisin du genre hélops. L'espèce qui en fait partie est de la Nouvelle-Hollande.

CHRYSOBATE. s. f. Chim. Végétation d'or artificielle et opérée par le feu.

CHRYSOBOTHRIDE. adj. des 2 g. Entom. Qui ressemble à un chrysobothris. || CHRYSOBOTHRIDES. s. m. pl. Division de la tribu des buprestides, ayant pour type le genre chrysobothris.

CHRYSOBOTHRIS. s. m. (ét. gr., χρυσος, or ; βόθρος, trou). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des sternoxes, tribu des buprestides. Les *chrysobothris* sont généralement remarquables par leur éclat métallique.

CHRYSOBULLE. s. m. (du gr. χρυσός, or ; et du lat. *bulla*, bulle, charte). Hist. A signifié Charte ou diplôme scellé d'un sceau d'or.

CHRYSOCALQUE. s. m. (ét. gr., χρυσός, or ; χαλκός, airain ; comme qui dirait, *or fait avec du cuivre*). Techn. Alliage de cuivre et de zinc qui offre plus ou moins l'apparence de l'or. On le nomme aussi *similor, or de Manheim, alliage du prince Robert, cuivre jaune* ou *laiton.*

— On n'est point d'accord sur l'orthographe de ce mot. Les uns, le faisant dériver de χρυσός, or, et de καλός, beau, *beau comme l'or*, écrivent *chrysocal* : les autres, *chrysocale*, et la plupart, *chrysocalque*. Comme il est presque certain que ce mot est de l'invention de quelque fabricant d'objets faits avec cet alliage, il n'est guère facile de s'en rapporter à l'étymologie. Toutefois celle que nous avons donnée nous paraît la plus rationnelle, et conséquemment nous adoptons l'orthographe *chrysocalque.*

CHRYSOCARPE. adj. (ét. gr., χρυσός, or ; καρπός, fruit). Bot. Qui a les fruits d'un jaune d'or.

CHRYSOCÉPHALE. s. m. (ét. gr., χρυσός, or ; κεφαλή, tête). Bot. Genre de la famille des synanthérées, tribu des gnaphaliées hélichrysées établi sur une espèce de la Nouvelle-Hollande.

— adj. des 2 g. Hist. nat. Qui a la tête d'un jaune d'or. Oriolin chrysocéphale. || Qui a la tête ferrugineuse. Mouche chrysocéphale. || Qui a la tête de couleur orangé. Sylvie chrysocéphale. || Qui a la tête d'un roux jaunâtre. Staphyline chrysocéphale.

CHRYSOCÈRE. adj. des 2 g. (ét. gr., χρυσός, or ; κέρας, corne). Qui a les cornes dorées. Se disait de Bacchus dans la poésie grecque. || CHRYSOCÈRES. s. f. pl. Nom que les anciens donnaient aux victimes dont on avait doré les cornes.

CHRYSOCHE. s. m. (du gr., χρυσοχόος, orfèvre). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des chrysomélines, comprenant trois espèces, dont la dernière, l'eumolpe précieux, se trouve abondamment sur l'asclépias.

CHRYSOCHLAMYDE. s. f. (ét. gr., χρυσός, or ; χλαμύς, chlamyde). Bot. Genre de la famille des clusiacées, tribu des clusiées, constitué pour un arbrisseau brésilien subparasite.

CHRYSOCHLOA. s. m. (ét. gr., χρυσός, or ; χλόη, verdure). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille et tribu des chrysomélines.

CHRYSOCHLORE. adj. des 2 g. (ét. gr., χρυσός, or ; χλωρός, vert). Zool. Qui est d'un vert doré.

CHRYSOCHLORE. s. m. (ét. gr., χρυσός, or ; χλωρός, verdâtre). Mamm. Genre qui comprend les insectivores de la même famille que notre taupe d'Europe, animaux remarquables extérieurement par le luxe des reflets iridés et chatoyants de leur robe.

— Entom. Genre de diptères, division des brachocères, famille des notacanthes, tribu des stratiomydes, qui ne comprend que des espèces exotiques.

CHRYSOCHORIS. s. m. (ét. gr., χρυσός, or ; χωρίς, sans). Entom. Genre de lépidoptères de la famille des nocturnes, tribu des yponomeutides.

CHRYSOCHROA. s. m. (ét. gr., χρυσός, or ; χρόα, couleur). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des sternoxes, tribu des buprestides.

CHRYSOCHROÏDE. adj. des 2 g. Entom. Qui a de la ressemblance avec le chrysochroa. || CHRYSOCHROÏDES. s. m. pl. Division établie dans la tribu des buprestides, et renfermant quatre genres dont le chysochroa est le type.

CHYSOCOLLE. s. m. (ét gr., χρυσός, or ; κόλλα, colle). Minér Nom donné par les anciens à une substance verte qu'ils employaient à souder l'or et les autres métaux. || Chez les chimistes, spécifique du cuivre hydrosilicaté.

CHRYSOCOME. s. m. (ét. gr., χρυσός, or ; κόμη, chevelure.) Bot. Genre de la famille des synanthérées astéroïdées chrysocomées, qui se compose d'une quinzaine d'espèces dont une moitié environ est cultivée dans les jardins d'Europe.

CHRYSOCOMÉ, ÉE. adj. Bot. Qui a de la ressemblance ou quelque affinité avec le genre chrysocome. || CHRYSOCOMÉES. s. f. pl. Groupe de la section des astérées baccharidées qui a pour type le genre chrysocome.

CHRYSODÈME. s. m. (ét. gr., χρυσός, or ; δέμας, corps). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des sternoxes, tribu des buprestides. Les chrysodèmes sont des insectes de grande taille, propres aux contrées les plus chaudes de l'Asie et aux îles situées entre cette partie du globe et la Nouvelle-Hollande.

CHRYSODOME. s. m. (ét. gr., χρυσός, or, δῶμα, maison). Moll. Dans Swainson, Genre qui renferme ceux des fuseaux qui, tels que l'antique, sont ventrus et ont la queue courte.

CHRYSODON. s. m. Annél. V. PECTINAIRE.

CHRYSODONTE. adj. des 2 g. (ét. gr., χρυσός, or ; ὀδούς, dent). Bot. Se dit d'un agaric, parce qu'il a son stipe jaune.

CHRYSODORE. s. f. V. STÉNOPTÈRE.

CHRYSOGASTRE. adj. des 2 g. (ét. gr., gr., χρυσός, or ; γαστήρ, ventre). Qui a le ventre ou le dessous du corps d'un jaune orangé.

— s. m. Entom. Genre de diptères, famille des brachystomes, qui renferme quatorze espèces.

CHRYSOGÈNE. adj. des 2 g. (ét. gr., χρυσός, or ; γένυς, menton). Zool. Qui a les joues jaunes.

CHRYSOGÈNE s. m. (ét. gr., χρυσός, or ; γένος, race). Hist. Nom qu'une prophétie répandue par les Grecs, et admise par les Turcs, assigne à un peuple qui doit un jour détruire l'empire de Constantinople.

CHRYSOGLOSSE. s. f. (ét. gr., χρυσός, or, γλῶσσα, langue). Bot. Genre de la famille des orchidées pleurothallées, établi pour des plantes herbacées de Java à racines rampantes, à feuilles presque solitaires, à fleurs médiocres.

CHRYSOGONE. s. m. (ét. gr., χρυσός, or ; γωνία, angle). Bot. Genre de la famille des composées sénécionidées, établi sur une plante herbacée de l'Amérique septentrionale, et particulièrement de la Virginie.

CHRYSOGONIDÉE. s. m. (ét. gr., χρυσός, or, γονή, semence.) Bot. Qui a une couleur verte.

CHRYSOGONIE. s. f. (ét. gr., χρυσός, or ; γονή, génération.) Alchim. Nom que les alchimistes donnaient dans leur langage mystérieux à la semence d'or séparée d'une dissolution de ce métal.

CHRYSOGONIMIQUE. adj. des 2 g. Se dit dans les lichens d'une couche qui résulte d'un assemblage de chrysogonidies.

CHRYSOGRAPHE. adj. et s. des 2 g. (ét. gr., χρυσός, or ; γράφω, j'écris.) Hist. anc. Ecrivain en lettres d'or. Le métier de *chrysographe* paraît avoir été fort honorable. Avant de parvenir à l'empire, Attemius avait été *chrysographe.* (Encyclop.)

CHRYSOGRAPHIE. s. f. (ét. gr., χρυσός, or ; γράφω, j'écris). Art d'écrire en lettres d'or. La chrysographie était fort en usage dans le Bas-Empire. Elle commença à disparaître au Ve siècle, et aujourd'hui elle est tout à fait perdue, car on ne sait plus attacher l'or sur le papier comme on le voit au Virgile du Vatican et à d'autres manuscrits antiques.

CHRYSOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport à la chrysographie.

CHRYSOLAMPE. s. m. (ét. gr., χρυσός, or ; λάμπω, je brille). Ornith. Genre de la famille des trochilidées, ayant pour type l'oiseau-mouche rubis topaze.

— Minér. Nom donné par les anciens à une sorte de pierre précieuse. Selon Pline, elle paraissait pâle pendant le jour, et de couleur de feu pendant la nuit.

CHRYSOLÉPIDE. adj. des 2 g. (ét. gr., χρυσος, or ; λεπίς, écaille). Ichthyol. Qui a les [illegible] de la famille des sparoïdes, comprenant les poissons qui ont les écailles dorées.

CHRYSOLITHE. s. f. (ét. gr., χρυσός, or ; λίθος, pierre : pierre d'or.) Minér. Chez les anciens, Toute pierre précieuse.

— Chez les lapidaires modernes, Pierres de différente nature, mais toutes de couleur jaune verdâtre et qui se distinguent dans la nomenclature par une épithète particulière ajouté au nom principal. || *Chrysolithe orientale,* le corydon jaune de l'Inde. || *Chrysolithe chatoyante* ou *du Brésil*, la cymophane. || *Chrysolithe d'Espagne,* le phosphate de chaux. || *Chrysolithe du Cap,* le prehnite. || *Chrysolithe ordinaire* ou *des volcans,* le péridot. || *Chrysolithe de Saxe ou de Sibérie,* certaines variétés de topaze ou de béryl. || *Chrysolithe du Vésuve,* l'idocrase.

— Chez plusieurs minéralogistes allemands, nom spécifique qui désigne le minéral que nous nommons péridot.

— Il est facile de voir, par ce simple aperçu, qu'en ne s'en rapportant qu'à la couleur, le nom de chrysolithe peut bien continuer à être employé par les lapidaires, mais qu'il a été avec raison banni du langage scientifique.

CHRYSOLITHIQUE. adj. des 2 g. Minér. Qui a rapport à la chrysolithe.

CHRYSOLOGIE. s. m. (ét. gr., χρυσός, or ; λόγος, discours). Econ. polit. Science des richesses.

CHRYSOLOGUE. adj. des 2 g. (ét., χρυσός, or, λόγος, discours). Littér. Qui a un langage doré, brillant, éloquent. Epithète que l'on a quelquefois donnée à certains orateurs sacrés.

CHRYSOLOME. s. m. (ét. gr., χρυσός, or, λῶμα, bordure). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des curculionites.

CHRYSOLOPE. s. m. (ét. gr., χρυσός, or ; λοπός, écaillé). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionites, qui ne contient jusqu'à présent qu'une seule espèce fort belle et très-commune à la Nouvelle-Hollande.

CHRYSOLOPHE. adj. des 2 g. (ét. gr., χρυσός, or ; λοφία, crinière). Zool. Qui a une crinière dorée. L'oiseau-mouche chrysolophe.

CHRYSOMALLE. s. m. (ét. gr., χρυσός, or ; μαλλός, toison : toison d'or, à cause du duvet soyeux et roussâtre dont la corolle est revêtue en dehors). Bot. Arbrisseau d'un port élégant observé par Dupetit-Thouars à l'île de Madagascar.

CHRYSOME. s. m. (ét. gr., χρυσός, or σῶμα, corps). Crust. Crustacé du genre phyllosome.

— CHRYSOME. s. m. (ét. gr., χρυσός, or ; ὦμος, épaule). Ornith. Genre d'oiseaux de la famille des sturnides répondant aux troupiales de Cuvier.

CHRYSOMÉLANE. s. m. (ét. gr., χρυσός, or ; μέλας, noir). Ichthyol. Poisson des eaux de l'Amérique équinoxiale qui se rapporte au genre des spares.

CHRYSOMÉLAS. adj. m. (ét. gr., χρυσός ; or ; μέλας, noir). Se dit d'un singe qui a le pelage noir et d'un roux doré.

CHRYSOMÈLE. s. f. (ét. gr., χρυσός, or ; μῆλον, pomme). Entom. Genre de coléoptères tétramères comprenant des espèces de tous les points du globe. Ces jolis insectes vivent sur les plantes et principalement sur les fleurs. La chrysomèle du peuplier a été nommée, à raison de sa couleur, *chrysomèle rouge à corselet bleu.*

CHRYSOMÉLIDE. adj. des 2 g. Entom. Qui ressemble à une chrysomèle || CHRYSOMÉLIDES. s. f. pl. Famille d'insectes coléoptères ayant pour type le genre chrysomèle.

CHRYSOMÉLINES. s. f. pl. Entom. Insectes coléoptères tétramères. || Famille qui comprend trois tribus, les eupodes, les cycliques et les clavipalpes. || Tribu de la famille des cycliques qui se compose de quarante-deux genres répartis en plus de six cent cinquante espèces dont la plupart sont ornées de riches couleurs d'or, de cuivre rouge, de bronze, de vert métallique, de bleu foncé, d'azur, de violet, d'argent nacré.

CHRYSOMÉLINITE. adj. des 2 g. Bot. Qui a de la ressemblance avec la chrysoméline. || CHRYSOMÉLINITES. s. f. pl. Tribu de plantes, ayant pour type le genre chrysoméline.

CHRYSOMITRE. s. m. (ét. gr., χρυσός, or ; μίτρα, coiffure). Ornith. Genre de la famille des fringillidées établi pour un petit groupe de granivores.

CHRYSOMYRE. s. f. (ét. gr., χρυσός, or ; μυῖα, mouche). Entom. Genre de diptères, division des brachocères, famille des notacanthes. Les espèces que ce genre renferme sont remarquables par leur couleur dorée et habitent les unes l'Europe, les autres l'Amérique.

CHRYSOPALE. s. f. Minér. V. CYMOPHANE.

CHRYSOPÉE. s. f. (ét. gr., χρυσός, or ; ποιέω, je fais). Didact. Art prétendu de faire de l'or. C'était le nom que les anciens donnaient à la chimie, lorsqu'elle s'occupait principalement de docimatie et de métallurgie.

CHRYSOPÉLÉE. s. f. (ét. gr., χρυσός, or ; πέλειος, noir). Erpét. Genre d'ophidiens.

CHRYSOPÉPLIS. s. m. (ét. gr., χρυσός, or, [illegible] tramères, famille des chrysomélines, tribu des colaspides.

CHRYSOPHANE. s. f. (ét. gr., χρυσός, or ; φανή, éclat). Minér. Sorte de mica qui se trouve disséminé avec des lamelles de graphite, dans un calcaire grenu de Warwick, dans l'Etat de New-York.

CHRYSOPHANIE. s. f. (ét. gr., χρυσός, or ; φανή, éclat). Bot. Genre de la famille des composées sénécionidées, établi pour un petit arbrisseau du Mexique, unique espèce de ce genre.

CHRYSOPHORE. s. m. (ét. gr., χρυσός, or ; φέρω, je porte). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des lamellicornes, dont l'espèce type et unique provient de l'Amérique équinoxiale.

CHRYSOPHRYS. s. m. (ét. gr., χρυσός, or ; ὀφρύς, sourcil). Ichthyol. Nom vulgaire, chez les Grecs, de la dorade commune, et que l'on a employé comme nom latin du genre dorade. V. ce mot.

CHRYSOPHTHALME. adj. des 2 g. (ét. gr., χρυσός, or ; ὀφθαλμός, œil). Zool. Qui a les yeux dorés. || Bot. Se dit d'un lichen qui a ses conceptacles larges, arrondis et ciliés. La borrère chrysophthalme.

CHRYSOPHYLLE. adj. des 2 g. (ét. gr., χρυσός or ; φύλλον, feuille). Bot. Se dit d'une plante qui a ses feuilles couvertes d'une pubescence dorée, soit en dessous seulement, soit partout. Le greniel chrysophylle. La panacée chrysophylle. La sophore chrysophylle. || Se dit aussi d'un champignon qui a ses lames dorées. Agaric chrysophylle.

CHRYSOPIE. s. f. (ét. gr., χρυσός, or ; ὀπός, suc qui découle des arbres). Bot. Genre de la famille des clusiacées, tribu des moronobées, formé pour deux arbres de Madagascar à feuilles opposées, à fleurs d'un pourpre intense.

CHRYSOPILE. s. f. (ét. gr., χρυσός, or ; πῖλος, feutre ou poil). Entom. Genre de diptères, famille des brachystomes, tribu des leptides.

CHRYSOPITES. s. m. pl. Entom. Groupe de diptères, de la famille des tabaniens.

CHRYSOPOÉIE. s. f. (ét. gr., χρυσός, or ; ποιέω, je fais). Alchim. Art de séparer l'or des métaux considérés comme moins parfaits.

CHRYSOPRASE. s. f. (ét. gr., χρυσός, or ; πράσινος, qui est d'un vert tendre comme le poireau). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des longicornes, tribu des cérambycins.

— Minér. Variété d'agathe d'un vert blanchâtre qui doit sa couleur à l'oxyde de nickel.

— *Chrysoprase d'Orient.* Variété de topaze qui est d'un jaune verdâtre.

CHRYSOPROCTE. adj. des 2 g. (du gr. χρυσός, or ; πρωκτός, anus). Entom. Qui a l'extrémité de l'abdomen dorée.

CHRYSOPS. adj. (du gr. χρυσός, or ; ὤψ, œil). Qui a les yeux d'un vert ou d'un jaune doré. || CHRYSOPS. s. m. Entom. Genre de diptères, famille des tabaniens. Ce sont des espèces de taons qui sucent assez avidement le sang des animaux.

CHRYSOPSIS. s. m. (ét. gr., χρυσός, or ; ὄψις, aspect). Bot. Genre de la famille des composées astéroïdées, établi pour des plantes herbacées, rameuses, à feuilles alternes, à fleurs jaunes, et originaires de l'Amérique septentrionale.

CHRYSOPTÈRE. adj. des 2 g. (ét. gr., χρυσός, or ; πτέρον, aile). Se dit d'un oiseau qui a les ailes orangées ou couvertes de taches d'un jaune orangé. || CHRYSOPTÈRE. s. f. Entom. Genre de lépidoptères de la famille des nocturnes, tribu des plusides, fondé sur des espèces remarquables par la profusion des couleurs et de l'éclat métallique que la nature a répandue sur leurs ailes.

CHRYSOPYGE. adj. des 2 g. (du gr. χρυσός, or ; πυγή, derrière). Qui a les fesses d'un jaune vif, ou le bout des élytres jaune.

CHRYSORHIZE. adj. des 2 g. (du gr. χρυσός, or ; ῥίζα, racine). Bot. Qui a les racines jaunes.

CHRYSORRHÉ, ÉE. adj. (du gr. χρυσός, or ; ῥέω, couler). Entom. Qui a le derrière jaune.

CHRYSOSCIAS. s. m. (ét. gr., χρυσός, or ; σκιάς, ombelle, pavillon). Bot. Genre de la famille des papilionacées, tribu des phaséolées rhynchosiées, qui ne renferme encore que quatre espèces.

CHRYSOSOME. s. m. (ét. gr., χρυσός, or ; σῶμα, corps). Entom. Genre de diptères, famille des athéricères, tribu des muscides, fondé sur une seule espèce, la *tachine verte* séparée des tachines.

CHRYSOSTACHYÉ, ÉE. adj. (ét., V. CHRYSOSTACHYS). Bot. Qui a des fleurs jaunes disposées en épi.

CHRYSOSTACHYS. s. m. (ét. gr., χρυσός, or ; σταχύς, épi). Bot. Genre de plantes rapporté avec doute à la famille des combrétacées. Arbrisseau grimpant, à feuilles opposées, à fleurs d'un jaune d'or, et croissant dans le Brésil.

CHRYSOSTEMME. s. f. (ét. gr., χρυσός, or ; στέμμα, bandelette, couronne). Bot. Genre de la famille des composées sénécionidées, établi sur une seule espèce, plante herbacée, brillante, de l'Amérique septentrionale.

CHRYSOSTIGME. s. m. (ét. gr., χρυσος, or ; στίγμα, stigmate). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des carabiques, créé pour des insectes américains.

CHRYSOSTOME (Saint Jean). (du gr. χρυσός, or ; στόμα, bouche ; surnom que lui valut son éloquence). L'un des Pères de l'Eglise, né à Antioche en 344. Il fut ordonné diacre par saint Mélèce, et prêtre par saint Flavien. Il concerta avec ce dernier le discours destiné à fléchir la colère de Théodose, irrité par la sédition du peuple d'Antioche, et fut élevé en 398 sur le siége épiscopal de Constantinople. Il arracha le ministre Eutrope à la fureur du peuple et des soldats. Il mourut en 407, laissant des *sermons* et des *homélies* qui l'ont mis au rang des premiers orateurs chrétiens.

CHRYSOSTOME. adj. des 2 g. (du gr. χρυσός, or ; στόμα, bouche). Hist. nat. Qui a la bouche jaune ; qui a les joues et le tour des yeux jaunes.

CHRYSOSTOSE. s. m. (du gr. χρυσόστοος, doré). Ichthyol. Genre de poissons de la fa-

CHRYSOPHTHALME. adj. des 2 g. (ét. gr., χρυσός, or ; ὀφθαλμός, œil). Zool. Qui a les yeux dorés. || Bot. Se dit d'un lichen qui a ses conceptacles larges, arrondis et ciliés. La borrère chrysophthalme.

CHRYSOPHYLLE. adj. des 2 g. (ét. gr., χρυσός, or ; φύλλον, feuille). Bot. Se dit d'une plante qui a ses feuilles couvertes d'une pubescence dorée, soit en dessous seulement, soit partout. Le greniel chrysophylle. La panacée chrysophylle. La sophore chrysophylle. || Se dit aussi d'un champignon qui a ses lames dorées. Agaric chrysophylle.

CHRYSOPIE. s. f. (ét. gr., χρυσός, or ; ὀπός, suc qui découle des arbres). Bot. Genre de la famille des clusiacées, tribu des moronobées, formé pour deux arbres de Madagascar à feuilles opposées, à fleurs d'un pourpre intense.

CHRYSOPILE. s. f. (ét. gr., χρυσός, or ; πῖλος, feutre ou poil). Entom. Genre de diptères, famille des brachystomes, tribu des leptides.

CHRYSOPITES. s. m. pl. Entom. Groupe de diptères, de la famille des tabaniens.

CHRYSOPOÉIE. s. f. (ét. gr., χρυσός, or ; ποιέω, je fais). Alchim. Art de séparer l'or des métaux considérés comme moins parfaits.

CHRYSOPRASE. s. f. (ét. gr., χρυσός, or ; πράσινος, qui est d'un vert tendre comme le poireau). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des longicornes, tribu des cérambycins.

— Minér. Variété d'agathe d'un vert blanchâtre qui doit sa couleur à l'oxyde de nickel.

— *Chrysoprase d'Orient.* Variété de topaze qui est d'un jaune verdâtre.

CHRYSOPROCTE. adj. des 2 g. (du gr. χρυσός, or ; πρωκτός, anus). Entom. Qui a l'extrémité de l'abdomen dorée.

CHRYSOPS. adj. (du gr. χρυσός, or ; ὤψ, œil). Qui a les yeux d'un vert ou d'un jaune doré. || CHRYSOPS. s. m. Entom. Genre de diptères, famille des tabaniens. Ce sont des espèces de taons qui sucent assez avidement le sang des animaux.

CHRYSOPSIS. s. m. (ét. gr., χρυσός, or ; ὄψις, aspect). Bot. Genre de la famille des composées astéroïdées, établi pour des plantes herbacées, rameuses, à feuilles alternes, à fleurs jaunes, et originaires de l'Amérique septentrionale.

CHRYSOPTÈRE. adj. des 2 g. (ét. gr., χρυσός, or ; πτέρον, aile). Se dit d'un oiseau qui a les ailes orangées ou couvertes de taches d'un jaune orangé. || CHRYSOPTÈRE. s. f. Entom. Genre de lépidoptères de la famille des nocturnes, tribu des plusides, fondé sur des espèces remarquables par la profusion des couleurs et de l'éclat métallique que la nature a répandue sur leurs ailes.

CHRYSOPYGE. adj. des 2 g. (du gr. χρυσός, or ; πυγή, derrière). Qui a les fesses d'un jaune vif, ou le bout des élytres jaune.

CHRYSORHIZE. adj. des 2 g. (du gr. χρυσός, or ; ῥίζα, racine). Bot. Qui a les racines jaunes.

CHRYSORRHÉ, ÉE. adj. (du gr. χρυσός, or ; ῥέω, couler). Entom. Qui a le derrière jaune.

CHRYSOSCIAS. s. m. (ét. gr., χρυσός, or ; σκιάς, ombelle, pavillon). Bot. Genre de la famille des papilionacées, tribu des phaséolées rhynchosiées, qui ne renferme encore que quatre espèces.

CHRYSOSOME. s. m. (ét. gr., χρυσός, or ; σῶμα, corps). Entom. Genre de diptères, famille des athéricères, tribu des muscides, fondé sur une seule espèce, la *tachine verte* séparée des tachines.

CHRYSOSTACHYÉ, ÉE. adj. (ét., V. CHRYSOSTACHYS). Bot. Qui a des fleurs jaunes disposées en épi.

CHRYSOSTACHYS. s. m. (ét. gr., χρυσός, or ; σταχύς, épi). Bot. Genre de plantes rapporté avec doute à la famille des combrétacées. Arbrisseau grimpant, à feuilles opposées, à fleurs d'un jaune d'or, et croissant dans le Brésil.

CHRYSOSTEMME. s. f. (ét. gr., χρυσός, or ; στέμμα, bandelette, couronne). Bot. Genre de la famille des composées sénécionidées, établi sur une seule espèce, plante herbacée, brillante, de l'Amérique septentrionale.

CHRYSOSTIGME. s. m. (ét. gr., χρυσός, or ; στίγμα, stigmate). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des carabiques, créé pour des insectes américains.

CHRYSOSTOME (Saint Jean). (du gr. χρυσός, or ; στόμα, bouche ; surnom que lui valut son éloquence). L'un des Pères de l'Eglise, né à Antioche en 344. Il fut ordonné diacre par saint Mélèce, et prêtre par saint Flavien. Il concerta avec ce dernier le discours destiné à fléchir la colère de Théodose, irrité par la sédition du peuple d'Antioche, et fut élevé en 398 sur le siège épiscopal de Constantinople. Il arracha le ministre Eutrope à la fureur du peuple et des soldats. Il mourut en 407, laissant des *sermons* et des *homélies* qui l'ont mis au rang des premiers orateurs chrétiens.

CHRYSOSTOME. adj. des 2 g. (du gr. χρυσός, or ; στόμα, bouche). Hist. nat. Qui a la bouche jaune ; qui a les joues et le tour des yeux jaunes.

CHRYSOSTOSE. s. m. (du gr. χρυσόστος, doré). Ichthyol. Genre de poissons de la famille des leptosomes qui renferme la plus belle espèce de nos mers, le *poisson lune* dont la taille est considérable.

CHRYSOSTROME. s. m. (ét. gr., χρυσός, or ; στρῶμα, tapis). Ichthyol. Genre de poissons de la famille des auchénoptères, dont on ne connaît qu'une espèce qu'on pêche sur les côtes d'Italie.

CHRYSOTE. adj. des 2 g. (du gr. χρυσωτός, doré). Qui a un demi-croissant jaune sur les oreilles. || s. m. Entom. Genre de diptères, famille des brachystomes, tribu des dolichopodes, fondé sur plusieurs espèces dont l'espèce type, le chrysote négligé, se trouve en France.

CHRYSOTOXE. s. m. (du gr. χρυσότοξος, qui a un arc d'or). Entom. Genre de diptères, famille des brachystomes, tribu des syrphides, ressemblant à des guêpes.

CHRYSULÉE. s. f. (ét. gr., χρυσός, or ; ὑλίζειν, purifier). Chim. Nom donné anciennement à l'eau régale à cause de sa propriété de dissoudre l'or.

CHRYSURE. adj. des 2 g. Qui a la queue jaune ou la nageoire caudale jaune. || s. m. Bot. Genre de la famille des graminées qui renferme des plantes du midi de la France et que l'on peut employer comme fourrage.

CHRYSYMÉNIE. s. f. (ét. gr., χρυσός, or ; ὑμήν, membrane). Bot. Genre de la famille des floridées, tribu des cryptoménées.

CHTHAMALE. s. m. Moll. Genre de l'ordre des cirropodes.

CHTHONERGUE. s. m. Mamm. Genre de rongeurs, ayant pour type le rat taupe.

CHTONIE. s. f. Bot. Genre de plante de la famille des synanthérées, famille des hélianthées.

CHTONIE. (du gr. χθόνια, terrestre). Myth. Élève et prêtresse de Cérès et créatrice du temple de Cérès à Argos.

CHTONIES. s. f. pl. Antiq. gr. Fêtes célébrées dans l'Hermionide en l'honneur de Cérès Chtonie, dans lesquelles des vieillards et des vieilles femmes immolaient quatre génisses qui n'avaient pas encore porté le joug.

CHTONOPLASTE. adj. des 2 g. (du gr. χθών, terre ; πλάσσω, façonner). Une algue est ainsi appelée parce qu'elle forme sur le sable humide des couches qui dessinent les sinuosités du terrain.

CHU, CHUE. part. pass. du v. Choir. Être chu.

— On disait autrefois *chute* au féminin, de là le mot *chape-chute* et autres.

— Loc. prov. *Il est chu en pauvreté.* Il est devenu misérable.

CHUB. s. m. Ichthyol. Poisson du genre able. On le pêche dans plusieurs rivières d'Europe.

CHUCHETER. v. n. 1re conj. Il prend deux *t* toutes les fois que la désinence amène un *e* muet. *Je chuchette, tu chuchettes, il chuchette. Je chuchetterai, tu chuchetterais. Chuchette. Que je chuchette, que tu chuchettes, qu'ils chuchettent.* Synonyme de Chuchoter. Ce dernier est préféré aujourd'hui, quoique Chucheter fût plus usité autrefois. L'affaire dont vous me dites qu'on avait tant *chucheté.* (Bussi-Rab.)

— Crier comme le moineau ou passereau. On dit que le moineau *pépie*, c'est même son cri ordinaire et qui est assez désagréable ; mais, lorsqu'il *chuchette*, son ramage sans être beau a pourtant quelque chose de réjouissant. (Trév.)

CHUCHETEUR, EUSE. adj. et s. V. CHUCHOTEUR.

CHUCHILLEMENT. s. m. (ét., V. CHUT et CHUCHOTER). Action de celui qui parle tout bas à l'oreille de quelqu'un. Chuchoterie. Il est peu usité. Peut-être en chercherait-on en vain d'autre exemple que ce vers de La Fontaine :

Grand éclat de risée et grand *chuchillement,*
Universel étonnement.

CHUCHOTÉ. part. pass. du v. Chuchoter.

CHUCHOTEMENT. s. m. (ét., V. CHUCHOTER). Action de chuchoter. La conversation en était là lorsqu'un murmure de *chuchotements* et de rires étouffés se fit entendre derrière la porte. (G. Sand.)

CHUCHOTER. v. n. 1re conj. (onomatopée du mot *chut !* interj. dérivée de *st* pour indiquer de se taire ou parler bas). Parler bas à quelqu'un en présence d'autres personnes dont on ne veut pas être entendu, ou simplement parler bas, en secret, à part, à une ou plusieurs personnes. Il est de mauvaise grâce de *chuchoter*, de parler à l'oreille devant les honnêtes gens. (Trév.)

CHUCHOTERIE. s. f. (ét., V. CHUCHOTER). Action de parler et de n'être entendu que de celui à qui l'on parle.

— Entretien de celui ou de ceux qui se parlent à l'oreille, de peur d'être entendus des autres.

— Par extension, Bruit de salon, médisance qui court tout bas sur le compte d'une personne présente. Tel n'est point intimidé de la menace d'un ennemi puissant et furieux ; tel n'est point ébranlé par le fracas horrible de la foudre qui éclate, que les *chuchoteries* de quelques femmelettes déconcertent. (Improv. fr.)

CHUCHOTEUR, EUSE. adj. et s. Qui chuchote. Vieillard chuchoteur. Femme chuchoteuse. Grand chuchoteur.

CHUINTANT, ANTE. adj. Gramm. Se dit des caractères *j* et *ch*, que l'on prononce en faisant entendre un sifflement assez semblable au cri d'une chouette qui chuinte. Ce mot, omis dans plusieurs dictionnaires, n'est pas moins essentiel que les mots *labial, sifflant et guttural,* employés en parlant d'autres sons qui désignent d'autres consonnes. S'il est des mots qu'un dictionnaire doit absolument admettre, ce sont ceux sans contredit qui paraissent indispensables pour l'intelligence de l'alphabet.

CHUINTER. v. n. 1re conj. Terme imitatif qui sert à exprimer le cri particulier de la chouette. La chouette chuinte.

— Gramm. Prononcer le *j* et le *ch* avec une espèce de sifflement propre à certains oiseaux de nuit.

CHULON. s. m. Mamm. Espèce du genre chat.

CHUNCOA. s. m. Bot. Genre de la famille des combrétacées, tribu des terminaliées, formé pour deux espèces du Pérou et du Brésil.

CHUNGAR. s. m. Ornith. Un des plus beaux oiseaux de la grande Tartarie, dans le pays des Mongols. On le dit tout à fait blanc, à l'exception du bec, des ailes et de la queue qui seraient d'un très-beau rouge.

CHUNNO. s. m. Relat. Nom que les Virginiens donnent au pain qu'ils font avec la racine de pommes de terre, ou à la pâte qu'ils tirent de cette racine pour faire ce pain.

CHUPALON. s. m. Bot. Arbrisseau du genre cavatostème, de la famille des campanulacées.

CHUPIRI. s. m. Bot. Nom qu'on donnait au Mexique à un arbre qui paraît être une plante monopétale de la famille des personnées.

CHUP-MESSAHITE. s. et adj. des 2 g. (ét. turq., *choup*, appui ; *messahi*, chrétien ; protecteur des chrétiens). Hist. Mahométans qui croient que Jésus-Christ est Dieu, et le vrai Messie, le vrai Rédempteur du monde, sans cependant lui rendre aucun culte public, ni se déclarer.

CHUQUELAS. s. m. Comm. Étoffe de l'Inde tissue de soie et de coton.

CHUQUIRACA. s. m. Bot. Genre de la famille des composées mutisiacées, établi pour des arbustes du Pérou dont l'espèce type est le chuquiraga insigne.

CHURCHILL (Jean). V. MARLBOROUGH.

CHURLEAU. s. m. Bot. Nom vulgaire du panais sauvage.

CHUS. (pr. *kuss*). Premier fils de Cham et père de Nemrod-Chus.

— Géogr. bibl. Nom que l'Ecriture donne à l'Éthiopie, à l'ancienne demeure des Scythes sur l'Araxe et à une contrée de l'Arabie Pétrée sur les frontières de l'Egypte.

CHUSITE. s. et adj. des 2 g. (rad. *Chus*). Hist. anc. Nom patronymique qui signifie Descendant de Chus. Les Chusites s'établirent dans l'Arabie, d'où ils passèrent dans l'Éthiopie.

CHUSITE. s. f. Minér. Nom qu'on a donné à un minéral d'un jaune verdâtre disséminé en petits mamelons dans un basalte de la colline de Limbourg en Brisgau, et qui n'est probablement qu'une variété de péridot.

CHUSQUÉE. s. f. Bot. Genre de la famille des graminées bambusées, établi pour une herbe gigantesque originaire des parties montagneuses de l'Amérique méridionale, grimpant sur les arbres à une hauteur considérable.

CHUT. interj. (pr. *chutt* ; du mot factice *st*). Terme dont on se sert pour imposer silence, ou pour avertir de parler bas. Chut, le voici qui vient. Chut, qu'on ne fasse point de bruit. Une femme de 90 ans disait à Fontenelle, qui en avait 95 : La mort nous a sûrement oubliés. — *Chut*, lui répond Fontenelle en mettant le doigt sur sa bouche. (Portef. fr.)

CHUTE. s. f. (de *chute*, vieux part. pass. féminin du v. Choir, venant du lat. *cadere*, tomber). Mouvement, action de ce qui tombe, se précipite du haut en bas. Faire une chute. Faire une lourde chute. Une haute muraille qui tombe d'une *chute* imprévue. (Pasc.) Elles roulent leurs flots en bas par une *chute* conti-

renversés sans entraîner le sage dans leur *chute.* (La Bruy).

— Phys. Espace parcouru par un corps pesant qui s'approche du centre de la terre. Un corps dans sa chute suit des lois constantes. Le mouvement d'un corps qui tombe est uniformément accéléré. Si un corps a décrit, par exemple, 1 mètre dans la première seconde de sa chute, il en parcourra 3 dans l'espace de la deuxième seconde ; 5, dans l'espace de la troisième, 7, 9, 11, 13, 15, 17, etc., en suivant les nombres impairs, dans l'espace de chacune des secondes successives.

— Horlog. Dans les échappements à roue de rencontre, et dans les engrenages, lorsqu'une des dents de la roue de rencontre est parvenue à l'extrémité de la palette, sur laquelle elle agit, la dent qui lui est diamétralement opposée tombe avec accélération sur l'entre-palette, et lui donne un petit coup ; c'est ce coup et l'espace que la roue parcourt qu'on nomme chute.

— Petit arc que parcourt la roue quand une de ses dents quitte l'aile du pignon dans lequel elle engrène, et qu'une autre tombe sur la suivante.

— Mar. En parlant des voiles, d'un filet, leur hauteur verticale. La chute d'une voile. La chute d'un filet. Cette voile manque de chute. La *chute* d'une seine est proportionnée à sa longueur. (Lecomte.)

— Chirurg. Action de tomber de plus ou moins haut, accident qui entraîne assez souvent des suites fort graves. Faire une chute. || Se dit aussi en parlant de certaines parties du corps qui peuvent se séparer et tomber. Chute des cheveux. Chute des dents. La *chute* des ongles succède ordinairement aux panaris. (Jourd.) || Séparation des escarres qui se forment à la surface des parties frappées de gangrène. || Détachement des croûtes sèches dont se recouvrent les exanthèmes, en particulier celui de la petite vérole.

— Déplacement de certains organes qui abandonnent leur situation naturelle et leurs rapports avec les autres parties. La chute de la paupière supérieure. La chute de la luette. La chute de la matrice. La chute du vagin. La chute du rectum.

— Archit. *Chute de festons et d'ornements.* Bouquets pendants de fleurs ou de fruits, qu'on met dans des ravalements de montants, pilastres et panneaux de compartiments de lambris. || *Chute d'un toit.* Pente ou l'égout d'un toit.

— Art vétér. *Chute du membre.* Nom sous lequel on désigne chez le cheval, le mulet ou quelques autres animaux, la faiblesse des organes destinés à ramener la verge dans le fourreau ; ce qui fait que cet organe reste continuellement pendant au dehors.

— Astrol. Signe où une planète a moins de vertus et d'influence. On l'appelle aussi, Signe de déjection.

— Hydraul. *Chute d'eau.* La pente d'une conduite depuis son réservoir jusqu'à l'élancement d'un jet d'eau qui ne monte jamais si haut que sa source.

— *Chute des feuilles.* Saison où les feuilles tombent. Mourir à la chute des feuilles. S'emploie en ce sens pour les années. Je comptais à peine dix sept *chutes* de feuilles, lorsque je marchai avec mon père contre les Muscogulges. (Chateaub.)

— *Chute du rideau.* Au théâtre, Mouvement du rideau lorsqu'on le baisse.

— Hortic. Raccordement de deux terrains inégaux, qui se fait par des perrons ou par des gazons en glacis.

— Chass. Se dit des lieux où les canards et les bécasses s'abattent ordinairement à l'entrée de la nuit.

— Fig.

On voit renaître encor l'hydre des sots rimeurs,
Et la *chute* des arts suit la perte des mœurs.
(GILBERT.)

— Fig. Faute. Cette chute le déshonore. Il suit les conséquences de sa chute. Il fait presque autant de *chutes* que de démarches. (Mass.) Nous ne faisons point de *chute* où quelque faux jugement ne nous ait conduit. (Id.) Une *chute* toujours attire une autre *chute.* (Boil.)

— Faute envers Dieu. La chute du premier homme. La chute des mauvais anges. Se relever de ses chutes par la pénitence. Être une occasion de chute et de scandale. Le Messie a été promis au genre humain, aussitôt après sa *chute.* (Pasc.) Si l'Eglise détestait si fort les *chutes* des premiers chrétiens, combien doit-elle avoir en abomination les *chutes* et les rechutes continuelles des derniers ! (Id.)

— Disgrâce. Se relever de sa chute. Cet homme élevé si haut, le voilà tombé, il ne se relèvera jamais de sa chute. Ce ministre entraîna dans sa chute la plupart de ses créatures. Légistes, docteurs, médecins, quelle *chute* pour vous, si nous pouvions tous nous donner le mot de devenir sages ! (La Bruy.) La faveur met l'homme au-dessus de ses égaux, et sa *chute* au-dessous. (Id.)

— Ruine. Tout faisait prévoir la chute de cette maison. Il ne faut pas imputer à ses fautes la *chute* de sa famille. (Boss.)

— Renversement, catastrophe. La chute du trône. La chute d'un empire. Tout faisait prévoir cette chute. Par la mollesse de Sardanapale arriva la *chute* du premier empire des Assyriens. (Boss.) Jésus-Christ annonça à Jé-

Babylone tombe comme l'ancienne, d'une grande *chute.* (Boss.)

— Fin malheureuse d'une carrière brillante. Plus la *chute* est tardive, plus elle est accablante. (Trad. de Prop.) La *chute* d'un homme que l'on avait proclamé grand humilie l'humanité. (Boiste.)

— Corneille a dit : Il fuit le monde entier écrasé sous sa *chute.* Comment peut-on fuir l'univers écrasé ? Comment peut-on fuir quand on est écrasé avec cet univers ? (Remarque de Voltaire.)

— Mauvais succès d'une pièce de théâtre, d'une entreprise ambitieuse. La *chute* étant désormais bannie en littérature, on ne compte en retour aucun succès véritable. (Encycl.)

— C'est en ce sens que Gilbert a fait un emploi heureux et singulier du mot *chute,* en parlant de La Harpe :

Tout meurtri des faux pas de sa muse tragique,
Tomba de *chute* en *chute* au trône académique.

Balzac avait dit avant lui : Vous êtes si

heureux, que vous avancez en faisant des chutes.

— Fin. La chute du jour.

En vain le peuple en deuil, à la chute du jour,
Sous les portes du Caire attendra leur retour.
(BARTH et MERY.)

— Littér. Ce qui termine une fable, une épigramme, un madrigal, un sonnet, une période. La chute en est heureuse. La chute de cette épigramme est heureuse. La *chute* d'un sonnet doit être noble et ingenieuse. (St-Evrem.)

Mais n'imite jamais par de burlesques tours,
De ces prédicateurs l'éloquence fleurie,
Qu'une *chute* de mots iette aux pieds de Marie.
(VILLEMAIN.)

— Mus. S'emploie dans un sens analogue en musique. La *chute* se fait lorsque, descendant par intervalle de tierce, on touche en passant du second coup d'archet la note dont la situation est entre les deux qui font la tierce. (J.-J. Rouss.) La *chute* se peut faire quelquefois sur des notes en même degré. (Id.)

— Beaux-arts. *Chute de reins.*

— Fig. et prov. *De grande montée, grande chute.* Expression qui marque l'inconstance de la fortune. Leçon donnée aux ambitieux, et que l'on retrouve dans toutes les langues sous diverses formes.

— Syn. simpl. Renversement, ruine. || Syn. fig. Disgrâce, discrédit, décadence, renversement de fortune. || Epith. pr. Légère, lente, lourde, pesante, impétueuse, bruyante, affreuse, effrayante, triste, funeste, violente, dangereuse. || Epith. fig. Noble, illustre, brillante, déplorable, triste, honteuse.

CHUTÉ, ÉE. part. pass. du v. Chuter.

CHUTÉENS. V. SAMARITAINS.

CHUTER. v. n. 1re conj. (rad. *chute*). Mot nouveau pour exprimer qu'une pièce de théâtre n'a pas réussi. Chuter est synonyme de Tomber.

CHUVA. s. m. Mamm. Espèce du genre atèle.

CHYAZATE. s. m. Syn. inusité de Hydrocyanate. V. ce mot

CHYAZIQUE. adj. des 2. g. Chim. Ce nom, formé de *C. Hy. Az*, initiales des mots *carbone, hydrogène,* et *azote*, a été proposé pour désigner l'acide hydrocyanique. L'acide chyazique sulfuré est appelé hydrosulfocyanique.

CHYLAIRE. adj. des 2 g. Qui est relatif au chyle. On dit plutôt Chyleux.

CHYLE. s. m. (du gr. χυλός, suc, humeur). Physiol. Liquide blanchâtre qui, dans l'acte de la digestion, se sépare du chyme dans le duodénum et le reste de l'intestin grêle, est absorbé par les vaisseaux lactés qui vont se rendre dans les ganglions lymphatiques du mésentère, gagne le canal thorachique et se mêle au sang. Le *chyle* se concrète par l'action de la chaleur. (Marjol.) Le *chyle* a plus d'analogie avec le sang qu'avec le lait. (Id.)

CHYLEUX, EUSE adj. Physiol. Qui est relatif au chyle, qui a de l'analogie avec cette humeur animale. Suc chyleux. || On dit, un *fluide chyleux*, pour désigner une humeur qui a de la ressemblance avec le chyle, et non pour indiquer le chyle lui-même, comme le font quelques écrivains peu corrects. || *Vaisseaux chyleux.* Vaisseaux qui charrient le chyle; mais l'expression *chylifère* est plus exacte.

CHYLIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *chylus*, chyle; *fero*, je porte). Physiol. Qui porte le chyle.

— *Vaisseaux chylifères.* Vaisseaux qui conduisent le chyle depuis les intestins jusqu'au canal thorachique. On les nomme aussi *veines lactées.*

CHYLIFICATION. s. f. (pr. *chi-li-fi-ca-ci-on*; ét. lat., *chylus*, chyle; *facio*, je fais). Physiol. Formation du chyle par suite de la digestion. La *chylification* s'opère avec facilité. (Rostan.)

— Action absorbante que les vaisseaux chylifères exercent sur le chyme à la surface des intestins.

CHYLIFIER. v. n. (ét., V. CHYLE). Faire le chyle, réduire en chyle. Ce mot manquait à notre langue. Comme nous avions déjà *chylifère* et *chylification*, plusieurs auteurs n'ont [illegible]

— On le trouve figurément dans Mlle de Gournay, qui dit en parlant des *Essais* de Montaigne : Œuvre non à goûter par une attention superficielle, mais à digérer et à *chylifier*, avec une application profonde, et de plus par un très-bon estomac.

— SE CHYLIFIER. v. pron. Se changer en chyle.

CHYLIVORE. s. m. (ét. lat., *chylus*, chyle; *voro*, je dévore). Entom. Famille de diptères, dont les larves vivent dans les corps des animaux, et qu'on suppose se nourrir de leur chyle.

CHYLIZE. s. f. (du gr. χυλίζω, j'exprime le suc). Entom. Genre de diptères, famille des athéricères, tribu des muscides, fondé sur six espèces toutes de France ou d'Allemagne, et dont la chylize leptogastre peut être considérée comme l'espèce type.

CHYLOLOGIE. s. f. (ét. gr., χυλός, chyle; λόγος, discours). Didact. Traité sur le chyle.

CHYLOLOGIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui a rapport à la chylologie.

CHYLOPOÏÈSE. s. f. (ét. gr., χυλός, chyle; ποιέω, je fais). Physiol. Formation du chyle.

CHYLOPOÏÉTIQUE. adj. des 2 g. Anat. Qui a rapport à la chylopoïèse.

CHYLOSE. s. f. (en lat. *chylosis*, de χυλός, suc). Physiol. Formation du chyle. C'est la même chose, par conséquent, que la chylification. V. ce mot.

CHYME. s. m. (du gr. χυμός, suc). Physiol. Sorte de pulpe grisâtre et homogène que forment les aliments au bout d'un certain temps de séjour dans l'estomac, et qui dans l'intestin grêle se partage en deux parties, l'une qui constitue le chyle, et l'autre qui est rejetée au dehors et qu'on nomme les excréments.

— Quelques auteurs ont donné le nom de *chyme* à la partie la plus parfaite du chyle; cette acception n'est plus admise.

CHYMEUX, EUSE. adj. Qui appartient au chyme, qui a de l'analogie avec le chyme. Le chyle est séparé de la masse *chymeuse* dans les intestins grêles. (Marjol.)

CHYMIFÈRE. adj. des 2 g. (du gr. χυμός, chyme; et du lat. *ferens*, qui porte). Physiol. Qui renferme du chyme. Vaisseaux chymifères.

CHYMIFICATION. s. f. (pr. *chi-mi-fi-ca-ci-on*; du gr. χυμός, chyme; et du lat. *facio*, je fais). Physiol. Formation du chyme. Comment s'opère cet acte si compliqué et pourtant si régulier dans sa marche de la *chymification*. (Ed. Carr.)

CHYMIFIER. v. a. 1re conj. Néol. Convertir en chyme.

— SE CHYMIFIER. v. pron. Se convertir en chyme; être changé en chyme.

CHYMOCARPE. s. m. (ét. gr., χυμός, suc; καρπός, fruit). Bot. Genre de la petite famille des tropæolacées qui ne diffère du genre tropæole que par une corolle dipétale et un fruit en baie.

CHYMOPHILE. s. m. (ét. gr., χυμός, suc; φιλέω, j'aime). Entom. Genre de diptères, famille des brachystomes, tribu des syrphides, fondé sur une espèce unique provenant des environs de Philadelphie.

CHYMOSE. s. f. Inflammation des paupières. On dit mieux Chemose. || Seconde coction qui se fait dans l'estomac.

CHYNLEN. s. m. Mat. méd. Racine amère et inodore qui donne à la salive une couleur safranée, et dont les Chinois regardent l'infusion dans le vin comme un bon stomachique.

CHYPHUS. s. m. Entom. Nom d'insectes tétramères de la famille des curculionites.

CHYPRE (ILE DE). Géogr. Ile de la Méditerranée, située entre l'Asie-Mineure et la Syrie; renommé par ses vins, la fertilité et la douceur de son climat. Capitale, Nicosie; 16,000 hab. Le mont Olympe avec son riche temple de Vénus était célèbre dans l'île de Chypre, ainsi que Paphos et Amathonte.

— Hist. L'histoire de cette île se perd dans la plus haute antiquité de la domination égyptienne, elle passa sous celle des Romains 57 ans av. J.-C. La famille de Lusignan occupa le trône de Chypre depuis 1191 jusqu'en 1473, qu'elle fut cédée aux Vénitiens. Amurat III s'en empara en 1751. Elle appartient aujourd'hui au sultan.

CHYPRIOT, OTE; on dit mieux **CYPRIOT, OTE.** adj. et s. Habitant de l'île de Chypre; qui appartient à cette île ou à ceux qui l'habitent.

— *Ordre de Chypre* ou *du silence.* Ordre militaire institué, en 1192, par Guy de Lusignan, roi de cette île, pour la défendre contre les infidèles.

CHYROMYE. s. f. Entom. Genre d'insectes diptères de la tribu des myodaires, famille des malacosomes.

CHYSIS s. m. (du gr. χύσις, effusion). Bot. Genre de la famille des orchidées vandées, établi pour une plante herbacée parasite de l'Amérique tropicale.

CHYTRAPHORE. s. f. (ét. gr., χύτρα, marmite; φορός, porteur). Bot. Genre établi sur une production du cap de Bonne-Espérance, et qui est plutôt un polypier flexible qu'une plante.

CHYTRE. s. f. (du gr. χύτρα, marmite) Es- [illegible]

s. f. pl. Hist. anc. Fête [illegible] le troisième jour des anthestéries, et pendant laquelle on faisait cuire dans des marmites toutes sortes de légumes, qu'on offrait pour les morts à Bacchus et à Mercure.

CHYTROPODE. s. m. (ét. gr., χύτρα, marmite; πούς, pied). Antiq. gr. Grande marmite à pied dont se servaient les anciens. || Fourneau à trois pieds en tôle ou en brique.

CI. adv. de lieu ou de temps (abréviation de *ici*). En ce lieu, en cet endroit, en ce temps ou nous sommes, etc. Il ne s'emploie jamais seul, et sert à désigner l'endroit où se trouve celui qui parle, ou du moins un lieu proche de lui, ou bien encore une chose présente.

— Souvent on ajoute *ci* au substantif précédé de *ce, cet, cette, ces.* Cet homme-ci. Cette femme-ci. Ce pays-ci. Cette ville-ci. Ce village-ci. Ces fleurs-ci. Ces bouquets-ci. Ces volumes-ci. Ce temps-ci. Cette heure-ci. Ce lieu-ci. Ces expressions sont un abrégé de, Cet homme qui est *ici*, cette femme qui est *ici*, etc. La particule *ci* ne fait, comme on le voit, qu'exprimer par ellipse une phrase incidente, une circonstance ou de lieu ou de temps, et le plus ou moins de proximité réelle ou idéale de l'objet ou de la personne en question. *Ce lieu-ci, ce temps-ci, ce monde-ci*, indiquent le lieu, le temps, le monde où l'on se trouve au moment où l'on parle. Beaucoup de personnes font la faute de dire : *Cet homme ici, ce temps ici*, et du temps de Vaugelas tout Paris disait : *Cet homme-ci, ce temps-ci*; mais la plus grande partie de la cour disait : *Cet homme ici, ce temps ici*, et Vaugelas lui-même préférait cette façon de parler. Aujourd'hui il n'y a plus de choix; la première forme est la seule bonne, l'autre n'est que dans la bouche du peuple. Cette vie-*ci* n'est qu'un songe. (Volt.)

Ce monde-*ci* n'est qu'une loterie
De biens, de rangs, de dignités, de droits
Brigues sans titre et répandus sans choix.
(VOLTAIRE.)

— *Ci* s'oppose quelquefois à l'adverbe *là*, qui alors se joint à un nom pour marquer que la chose dont on parle est éloignée. Cet homme-ci. Cet homme-là. *Ci* marque l'objet le plus proche, *là* l'objet le plus éloigné.

— Joint à des adjectifs, il les précède toujours. Ci-joint. Ci-inclus. Vous trouverez *ci-joint* la copie de la lettre de remerciment qu'il m'a écrite. (J.-J. Rouss.) Le dessin de ce couguar m'a été envoyé d'Angleterre par feu M. Collinson, avec la description *ci-jointe.* (Buff.) Vous trouverez *ci-inclus* copie de ma lettre. (Domergue.) Je vous recommande les cinq lettres *ci-incluses.* (B. de St-P.) || En termes de pratique, on dit aussi Les témoins ci-présents.

— Se joint encore aux pronoms démonstratifs *celui, celle, ceux, celles.* Celui-ci. Celle-ci. Ceux-ci. Celles-ci. Les Phéniciens, avec les troupes de l'île de Cypre, se retirèrent après avoir fait alliance avec le nouveau roi; *celui-ci* rendit tous les prisonniers phéniciens. (Fén.) Tous les riches comptent l'or avant le mérite; dans la voie commune de l'argent et des services, ils trouvent toujours que *ceux-ci* n'acquittent jamais l'autre. (J.-J. Rouss.) V. CELUI.

— *Ci-gît*, que on lit sur les épitaphes, signifie Ici gît, ici repose, ici est enterré. On dit aussi au pluriel *ci-gisent.* Omiss. des dictionn.

Ci-gît ma femme, ah! qu'elle est bien
Pour son repos et pour le mien! (***)

Un mot vous instruira de nos tendres douleurs :
Ci-gît Vert-Vert, *ci-gisent* tous les cœurs.
(GRESSET.)

— En comptabilité, il se place très-souvent avant le chiffre qui indique le montant de chaque article. Quatre mètres d'étoffe à vingt francs, *ci.* . . . . 80 fr.

— *Par-ci par-là.* En divers endroits, de côté et d'autre. Cette campagne est très-nue, on n'y voit que quelques bouquets d'arbres *par-ci par-là.* (Acad.) L'impression de ce livre est assez soignée, on y trouve pourtant quelques fautes *par-ci par-là.* (Id.) || *Par-ci par là* signifie aussi A diverses reprises, à diverses fois, et sans aucune suite. Il m'a entretenu de cette affaire *par-ci par-là.* (Acad.)

— Se joint également aux prépositions *dessus, dessous, devant, après* et *contre*, pour former les locutions adverbiales CI-DESSUS, CI-DESSOUS, CI-DEVANT, CI-APRÈS, CI-CONTRE. V. chacune de ces expressions à leur ordre alphabétique.

— *Entre ci.* Se dit par ellipse pour Entre ce lieu-ci et tel autre, ou Entre ce moment-ci et demain. *Entre ci* et demain il peut arriver bien des choses. (Acad.) *Entre ci* et là il y a encore loin. (Acad.) Ces locutions ont vieilli.

— *Qu'est-ce ci? qu'est-ce ceci?* Il est important de ne pas confondre ces deux sortes d'orthographe, ainsi que le font journellement les typographes. Dans les interrogations, on écrit *qu'est-ce ci?* sans unir la particule *ci* au pronom *ce.* Quel maraud est-*ce ci?* (Regnard.) Ah! dit-il, qu'est-*ce ci?* ma femme est-elle veuve? (La Font.) Quelle diable de visite est-*ce ci?* (Piron.) Quel diable d'homme est-*ce ci?* (Mol.)

Qu'est-*ce ci?* dit la bête :
Une écrevisse rouge!... Ah! bon Dieu, quel [éclat!
(LEMONTEY.)

Qu'est-*ce ci?* disait-il; je ne vis de ma vie
Chose de telle étoffe. (LA FONT.)

— Néanmoins, si entre *ce* et *ci* il se trouve un *que*, il faut écrire *ceci* en un seul mot. [illegible] autres? (Mol.) || Il en est de même quand *ceci* est pris comme substantif.

Marianne était le nom de votre épouse;
Consolez-vous, pour une en voici dix ou douze,
Et vous ne pouviez mieux vous adresser qu'ici.
Voyez, est-ce cela? Tenez, est-*ce ceci?*
(PIRON.)

CIA. s. m. Ornith. Genre d'oiseaux formé dans la famille des fringillidées pour recevoir le bruant fou.

CIA. Temps héroïq. Fille de Lycaon et mère de Dryops qu'elle eut d'Apollon.

CIACALE. s. m. Mamm. V. CHACAL.

CIAMPA. Géogr. Province de l'empire d'Annam. S'appelle aussi le Phanang et le Binhtuam.

CIANITIS. s. m. Bot. V. CYANITIS.

CI-APRÈS. loc. adv. (pour *ici après*). Plus bas. Se dit de ce qui suit, dans un discours. Comme on le verra ci-après.

CIBAGÉ. s. m. Bot. Plante des Indes, non encore déterminée par les botanistes.

CIBAIRE. adj. (en lat. *cibarius*, de *cibare*, nourrir.) Qui est propre à la manducation. || Entom. *Appareil cibaire.* Nom donné improprement aux organes de manducation et de déglutition des insectes.

CIBATION. s. f. (pr. *ci-ba-ci-on*; du lat. *cibatio*, de *cibare*, nourrir.) Chim. Opération chimique par laquelle on donne à une substance plus de consistance et de solidité.

CIBAUDIÈRE. s. f. Pêch. Sorte de filet; le même que les *folles.*

CIBE. s. f. V. CIBLE.

CIBICIDE. s. m. Foram. Genre de coquilles miscroscopiques des sables de Livourne. Ce doit être une espèce de truncataline. V. ce mot || S'applique à un corps qui paraît avoir de l'analogie avec une radiotite. V. ce mot.

CIBLE. s. f. (de l'allem. *scheibe*, qui a pour diminut. *scheibel*, but, rond, lucarne ronde.) Art milit. Espèce de blanc sur lequel l'infanterie et surtout les tirailleurs s'exercent à l'étude du tir du fusil ou de la carabine. Elle se compose de cadres ou de châssis portant des toiles où sont grossièrement figurés des soldats ou d'autres marques servant de but aux coups de carabine ou de fusil. Quelquefois la cible est faite de manière à être transportée où l'on veut; quelquefois elle est établie à demeure, et s'adosse à une butte de terre ou à un amas de fagots où les balles viennent mourir et où l'on peut les retrouver. Les premiers tirs à la cible ne paraissent guère remonter au-delà de l'année 1429. La milice anglaise exerce aujourd'hui à la *cible* ses carabiniers à pied. (Bard.) Une décision de 1825 a accordé aux plus habiles tireurs à la *cible* un prix de vingt, de quinze et de dix francs. (Id.)

— Assemblage de planches fixées en manière de palis, assujéties contre des pieux, et présentant un point noir dans un rond blanc. Cette espèce de cible permet qu'on y tire longtemps, parce qu'on bouche à mesure, avec des chevilles, les trous des balles.

CIBOA. s. m. Bot. Espèce de palmier d'Afrique.

CIBOIRE. s. m. (du lat. *ciborium*, de *cibus*, aliment; ou du gr. κιβώριον, feuille de la fève égyptienne dont on faisait des vases à boire). Relig. Vase destiné à la conservation des hosties consacrées ou de l'Eucharistie, qui est l'aliment spirituel des chrétiens. Le saint ciboire.

CIBORÉE. s. f. Vieux mot qui signifiait Ragoût à la ciboule.

CIBOTION. s. m. (pr. *ci-bo-ci-on*; du gr. κιβώτιον, coffret). Bot. Genre de pinonie fondé sur une belle fougère arborescente des îles Sandwich.

CIBOULE. s. f. (du lat. *cipula*, diminut. de *pa*, ognon; on disait autrefois *cibole*). Agric. et bot. Plante potagère et bisannuelle appartenant au genre ail, originaire des montagnes froides de l'Europe et de l'Asie. Ses bulbes allongés forment une touffe d'où s'élance une tige terminée par une tête conique semblable à celle de l'ail commun, dont elle a l'odeur, mais moins forte; on l'emploie dans les sauces ou dans la salade, comme assaisonnement ou comme fourniture. Ciboule blanche. Ciboule rouge. Ciboule vivace. Ciboule annuelle. Petite ciboule. Graine de ciboule. Les *ciboules* demandent une bonne terre, inculte et légère. (Roz.)

— Prov. et popul. *Marchand d'ognons se connaît en ciboules.* On est difficilement trompé sur les choses de son métier.

CIBOULETTE. s. f. (diminut. de *ciboule*). Agric. et bot. Plante potagère d'une saveur aromatique, mais un peu âcre, et dont les feuilles sont semblables à celles du jonc, appartenant au genre ail. On l'appelle aussi *civette* ou *appetit*, parce que l'on prétend qu'elle est pour l'estomac un stimulant actif. Un grand nombre de personnes la confondent avec la ciboule, mais c'est une erreur. On la trouve à l'état sauvage dans tout le midi de la France. Les fleurs, disposées en groupes, ont une couleur purpurine et produisent un assez joli effet par leur nombre. On mange la ciboulette sur les salades; elle entre comme assaisonnement dans différents mets.

CICADA. s. f. Entom. Nom latin du genre cigale.

— Crust. Nom donné à la squilla mantis.

[illegible] semble à la cigale. || CICADAIRES. s. f. pl. Entom. Famille d'hémiptères, de la section des homoptères. Les mâles et les femelles sont muets. Tous les insectes composant cette famille vivent sur les végétaux qu'ils percent avec leurs trompe; la plus grande partie est propre aux pays chauds.

CICADELLE. s. f. (du lat. *cicada*, cigale). Entom. Synonyme de Cercopis. || CICADELLES. s. f. pl. Genre d'hémiptères de la famille des cicadaires, section des cigales muettes. On connaît un grand nombre de ces insectes tant d'Europe que des autres parties du monde; ils sont tous de petite taille, mais offrent souvent des couleurs très-variées. Une des espèces les plus communes des environs de Paris est la *cicadelle verte.* Elle a la tête jaune avec des points noirs, et les élytres vertes.

CICADELLIENS. s. m. pl. Entom. Synonyme de Cercopiens.

CICADELLINE. s. f. Entom. Synonyme de Cercopiens.

CICADIADES. adj. et s. f. pl. Entom. Famille de l'ordre des hémiptères, ayant pour type le genre cicada.

CICADIDES. s. f. pl. Entom. Famille de la tribu des cicadiens hémiptères. Les cicadides mâles ont la faculté de produire une stridulation très-aiguë.

CICADIENS. s. m. pl. Entom. Tribu de l'ordre des hémiptères, section des homoptères, insectes vivant sur les végétaux, dont ils sucent la sève au moyen de leur bec acéré.

CICATRICE. s. f. (du lat. *cicatrix* ou *cæcatrix*, de *cæcare*, rendre aveugle, parce que la cicatrice cache la plaie). Pathol. Chir. Pellicule, d'abord rougeâtre, puis blanchâtre, et plus ou moins épaisse, qui se forme à la surface des plaies ou des ulcères, après leur guérison. La cicatrice d'une plaie, d'une blessure. Grande, large cicatrice. Avoir le corps couvert de cicatrices. Montrer ses cicatrices. La *cicatrice* d'une brûlure n'est pas la même que celle d'une plaie faite avec un instrument tranchant. (Grim. de Caux.) Les *cicatrices* récentes sont quelquefois le siége de douleurs, lors des changements atmosphériques. (Nyst.)

— S'emploie aussi pour désigner la réunion de toutes les parties divisées. Souvent la cicatrice ou la réunion des parties divisées se fait par l'exsudation d'une lymphe plastique, coagulable, analogue à celle des fausses membranes, et sans qu'il se développe de bourgeons charnus. La *cicatrice des os* a reçu le nom de CAL. V. ce mot.

— *Cicatrices vicieuses.* Celles qui gênent l'exercice des parties sur lesquelles elles se forment.

— Trace évidente d'une ancienne blessure fermée depuis. La justice humaine chez plusieurs peuples a infligé pour châtiment à de grands coupables des *cicatrices* ineffaçables. Tel était le but de ces diaprures brûlantes imprimées en signe de réprobation et d'infamie au front ou sur l'épaule des criminels déclarés incorrigibles et à jamais redoutables, et voués par là même à une infamie perpétuelle, sans résipiscence prévue ni réhabilitation possible. Ces marques du crime judiciairement puni sont toujours indélébiles, quoi qu'on tente pour les effacer.

— Epith. Noble, grande, glorieuse, honorable cicatrice. Remarquable par les *cicatrices* qui leur étaient restées des fureurs de la persécution. (La Bruy.)

Et de ce front guerrier les nobles *cicatrices*
Ne peuvent se couvrir que du bandeau des [rois.
(VOLTAIRE.)

— Fig. Se dit, au sens moral, de tout ce qui affecte profondément notre âme. Un affront ne peut entièrement s'oublier, la *cicatrice* en demeure toujours. (Acad.)

— Il se dit encore fig. des atteintes portées à l'honneur, à la réputation. Les atteintes de la calomnie laissent trop souvent des *cicatrices*. (Acad.)

— Bot. Marque plus ou moins apparente que toute partie articulée d'un végétal, une feuille surtout, laisse, après sa chute, sur l'organe qui la portait. || *Cicatrice carpique.* Nom donné à l'impression différente de l'ombilic qu'on remarque à la base de certains fruits, tels que le gland, la noisette, la châtaigne, etc.

CICATRICULE. s. f. (diminut. de *cicatrice*; en lat. *cicatricula*). Path. chir. Petite cicatrice; marque blanchâtre, souvent linéaire, que l'on observe sur les membranes séreuses ou muqueuses, ou sur la peau, après des solutions de continuité très-peu étendues ou des éruptions exanthématiques.

— Bot. Trace que le funicule laisse sur la graine des végétaux, après que celle-ci s'en est détachée. Elle est linéaire dans la fève, orbiculaire dans le marron d'Inde, elliptique dans le haricot. Elle est fine et allongée, comme un léger trait, dans la cammeline. Ce n'est qu'un simple point dans les crucifères et autres plantes. || Marques qu'on aperçoit sur le clinanthe des synanthérées, et qui résultent de la rupture des pédicellules, quand l'ovaire est pédicellé, ou de celle des vaisseaux, lorsqu'il est sessile.

— Ornith. Tache blanche que l'on voit sur le sommet du jaune, lorsque l'on casse un [illegible] ce qui contient le rudiment de l'oiseau. V. BLASTODERME.

CICATRISABLE. adj. des 2 g. Qui est susceptible de se cicatriser. Est-ce que ce mot, qui ne figure dans aucun lexique, ne pourrait pas être utilement employé?

CICATRISANT, ANTE. adj. et s. (du lat. *cicatrisans*). Pathol. chir. Nom donné à des topiques auxquels on suppose la propriété de hâter ou de favoriser la cicatrisation des plaies. Remède cicatrisant. Liqueur cicatrisante. Il est évident qu'il n'y a pas de *cicatrisants* proprement dits; qu'ils doivent varier suivant la nature et l'état de la plaie elle-même. (Nyst.) Aujourd'hui les *cicatrisants* forment une classe de médicaments non adoptée par ceux qui suivent les vrais principes de l'art de guérir. (H. Cloq.)

CICATRISATIF, IVE. adj. et s. Pathol. chir. Qui opère la cicatrisation, qui détermine la forme d'une cicatrice. V. CICATRISANT.

CICATRISATION. s. f. (pr. *ci-ka-tri-za-ci-on*; en lat. *cicatrisatio*). Pathol. chir. Formation d'une cicatrice : phénomènes qui ont lieu à la surface d'une plaie en voie de guérison. Le plus souvent la *cicatrisation* commence par les bords de la surface ulcérée, et finit par le centre. (J. Cloq.) Tous les tissus, à l'exception des ongles, de l'épiderme, de l'émail des dents, peuvent devenir le siége de la *cicatrisation*. (Id.)

CICATRISÉ, ÉE. part. pass. du v. Cicatriser. (pr. *si-ka-tri-zé*). S'empl. adjectiv. Couvert de cicatrices. Son front *cicatrisé* rend son air furieux. (Boil.)

— Fig. S'emploie dans le sens de Déchiré. Omiss. des dictionn.

Pour moi si mon habit partout *cicatrisé*
Ne me rendait du peuple et des grands méprisé,
Je prendrais patience..... (REGNIER.)

— Epithète donnée à un lichen, le *glyphis cicatrisé*, parce que ses apothécies offrent des impressions qui imitent des cicatrices.

CICATRISER. v. a. 1re conj. (du lat. *cicatricare*). Pathol. chir. Fermer une plaie, déterminer la formation d'une cicatrice. Pendant longtemps on a cru que certains médicaments pouvaient cicatriser les plaies et les ulcères. V. CICATRISANT.

— Faire des cicatrices. La petite vérole lui a *cicatrisé* le visage. (Acad.)

— SE CICATRISER. v. pron. Se former en cicatrice; commencer à se fermer. Se dit d'une plaie en voie de guérison. La plaie se cicatrise, va bientôt se cicatriser.

CICCA. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des euphorbiacées à fleurs monoïques ou dioïques, dont les espèces sont originaires la plupart de l'Asie tropicale. Dans deux espèces cultivées à la Cochinchine et dans les Antilles, l'enveloppe charnue des petites baies globuleuses, légèrement acide, offre une nourriture saine et agréable, singularité fort remarquable dans une famille dont les propriétés délétères sont si connues et si justement redoutées.

CICCABA. s. m. Ornith. Genre d'oiseaux établi aux dépens du genre chouette et dont le chevêche huhul est le type.

CICCIONE (André). Célèbre architecte et sculpteur napolitain, mort en 1455. On lui attribue la construction du célèbre couvent de l'église du mont Olivet.

CICCUM. s. m. Bot. C'est ainsi que les anciens nommaient les cloisons intérieures du fruit du grenadier.

CICCUS. s. m. Genre de l'ordre des hémiptères, famille des cicadiens.

— Ornith. Espèce d'oie.

CICENDIE. s. m. Bot. Genre de la famille des gentianacées, tribu des chironiées, dont une seule espèce, la *cicendie filiforme*, est jusqu'à présent cultivée dans les jardins, où elle est introduite à l'état sauvage. Ce sont des plantes herbacées annuelles ou vivaces, croissant dans l'Europe médiane et australe.

CICER. s. m. (nom chez les Latins d'une espèce de pois qu'on présume être notre pois chiche). Bot. Genre de la famille des papilionacées, tribu des viciées. Le *cicer tête de belier* est cultivé dans le midi de la France, où on le connaît sous le nom de pois chiche. On en fait, dans certains cantons, torréfier les grains qu'on emploie en guise de café. Les anciens Hébreux se servaient de pois chiches grillés comme d'une provision ordinaire lorsqu'ils se mettaient en voyage. V. CICEROLE.

CICÉRIQUE. adj. des 2 g. (de *cicer*, pois chiche). Chim. Qui provient du cicer. || *Acide cicérique.* Acide qui exsude des poils de la tige du cicer.

CICERO. s. m. Impr. Caractère d'impression qui est entre la *philosophie* et le *saint-augustin*, et que l'on appelle aujourd'hui du *onze*. Ce nom lui vient de ce que les premiers imprimeurs qui allèrent à Rome imprimèrent (1467) les *Epîtres familières de Ciceron* en latin, avec une sorte de caractère de la force du *onze*.

CICÉROLE. s. f. (diminut. du lat. *cicer*, pois chiche). Bot. Genre de plantes dicotylédones, polypétales, périgynes, de la famille des légumineuses de Jussieu. On ne connaît qu'une seule espèce de ce genre, la *cicerole tête de belier*, vulgairement *chiche, ciche, pois* [illegible] ment dans le Levant, en Espagne et en Italie; on la cultive dans plusieurs parties de la France, et surtout dans les départements méridionaux. Ses graines se mangent comme les pois ordinaires, elles sont nourrissantes, mais d'une digestion difficile.

CICÉRON (Marcus Tullius), le grand orateur romain, né à Arpinum, l'an 647 de Rome, fut successivement questeur en Sicile, édile, premier préteur, et proclamé consul 63 ans avant l'ère chrétienne. Il mérita le nom de père de la patrie en déjouant la conjuration de Catilina. Après avoir tour à tour quitté Rome et y être rentré pendant les dissensions civiles qui surgirent de la rivalité de Pompée et de César, la mort de ce dernier le livra au pouvoir des triumvirs, qui le firent égorger, à l'âge de 64 ans. Telle fut la fin de cet homme célèbre, qui a tout embrassé dans ses immortels écrits.

CICERONE. s. m. (pr. *tchi-tché-roné*). Espèce de savant et d'érudit de bas étage qui, dans les principales villes d'Italie, fait métier, moyennant un salaire ou un prix de journée assez modique, de promener les étrangers, de leur montrer les curiosités et les monuments antiques et modernes les plus remarquables dans chaque quartier, et de leur en donner l'explication tant bien que mal. Venez avec moi; j'aurai le plaisir d'être votre *cicerone*. (Audiff.) Un voyageur qui retourne dans un pays qu'il a déjà parcouru avec fruit peut y servir de *cicerone* à ses compagnons de voyage qui le visitent pour la première fois. (Id.) || Plur., des *ciceroni*.

— Dans l'orthographe comme dans la prononciation de ce mot italien, nous avons suivi l'usage le plus général. Cependant quelques personnes commencent à le franciser, et disent et prononcent un *ciceroné*, des *ciceronés*. M. Méry a donc commis une double faute dans cette phrase : Je voyais avec plaisir ces obligeants *cicérone* se deranger, etc. Au lieu d'un accent, il en faudrait deux, et au lieu du singulier il faudrait le pluriel, car la présence de l'accent, qui n'existe pas dans l'italien, indique assez que l'auteur a voulu en faire un mot français.

CICÉRONIANISME. s. m. Littér. Style de Cicéron; imitation de ce style; raideur et longueur affectée des périodes.

— Philos. Ensemble des opinions philosophiques de Cicéron. V. CICÉRONIEN.

CICÉRONIEN, ENNE. adj. (en lat. *ciceronianus*). Qui est imité de Cicéron. Style cicéronien. Phrase cicéronienne.

A cette élégance troyenne,
Tant soit peu *cicéronienne*,
Didon de rire s'éclata,
Toute la troupe l'imita. (SCARRON.)

— *Philosophie ciceronienne.* Ensemble des opinions philosophiques de Cicéron. Ce philosophe admettait comme criterium pratique le consentement de tous les peuples, et comme criterium spéculatif les probabilités de la nouvelle académie. En morale, il inclinait vers le stoïcisme.

— CICERONIEN. s. m. Philol. Membre d'une espèce de secte littéraire qui prétendait que Cicéron était le seul auteur qu'on dût lire et imiter. L'abbé d'Olivet était sans doute le plus grand *cicéronien* de tous les Francs-Comtois, sans même en excepter l'abbé Bergier, malgré sa catilinaire contre Fréret. (Volt.) L'inflexible *cicéronien* répondit avec une sévérité chagrine : Il a trop lu Tacite. (D'Alemb.)

— *Le Cicéronien.* Titre d'un dialogue d'Erasme dans lequel ce critique s'élève contre l'admiration outrée et exclusive que l'on professait pour Cicéron.

CICÉRONISER. v. n. Littér. Imiter le style et les formes de Cicéron.

CICÉRONNERIE. s. f. Synonyme de Cicéronianisme. Ce mot forgé peut tout au plus passer dans une lettre; aussi est-ce dans une lettre à son ami Falconnet, célèbre statuaire, que Diderot l'a hasardé. « Je dépouillerai mes idées de tout le faste oratoire, parce que vous êtes ombrageux, et que ma *ciceronnerie* pourrait vous mettre en défiance. »

CICHLE. s. m. Ornith. Syn. de Thriothore.

CICHLE. s. m. Ichthyol. V. CYCHLE.

CICHLOÏDES. s. m. pl. Ornith. Une des quatre sous-divisions du genre turdus.

CICHORACÉES. s. f. pl. Bot. V. CHICORACÉES.

CICHORÉES. adj. et s. f. pl. (du lat. *cichoreæ*). Bot. Tribu de la famille des chicoracées, qui a pour type le genre *cichorium*.

CICHORIUM. s. m. Bot. Nom latin du genre chicorée.

CICINDÈLE. s. f. (du lat. *cicindela*, mouche luisante; du celt. *cic*, petite; *candela*, lampe). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des carnassiers, tribu des cicindélètes. Ce sont des insectes carnassiers et voraces, dont la démarche est vive et légère, et le vol court et rapide. Les cincideles habitent ordinairement les endroits sablonneux, soit dans les bois, soit au bord de la mer; elles vivent de chasse, prennent leur vol avec rapidite, mais se reposent à quelques pas pour s'envoler de nouveau. || *Cicindèles à cocardes.* Nom vulgaire donné aux espèces du genre malachie.

CICINDÉLÈTES. adj. et s. f. pl. (en lat. [illegible]) Entom. Tribu de la famille des coléoptères carnassiers, ayant pour type le genre cicindèle. Leurs pieds longs en font des insectes vifs à la course et très-prompts dans leurs mouvements; la plupart même volent avec une grande vitesse.

CICINDÉLIADES. adj. et s. f. pl. (en lat. *cicindeliadæ*). Entom. Famille de coléoptères, qui a le genre cicindèle pour type.

CICINDÉLIDES. s. f. pl. Entom. Troisième tribu de la famille des cicindélètes, dans l'ordre des coléoptères pentamères.

CICINDÉLIENS. s. m. pl. Entom. Deuxième tribu de la famille des cicindelètes, dans l'ordre des coléoptères pentamères.

CICINNIE. Myth. anc. Déesse de la débauche.

CICINNIS. s. f. Antiq. gr. Genre de danse propre à la comédie.

CICINNURUS. s. m. Ornith. Nom scientifique du genre manucode.

CICISBÉATURE. s. f. Néol. Droit de prendre un sigisbée ou cicisbée. Tantôt la *cicisbéature* ne devait commencer qu'un an après le mariage, tantôt après les premières couches; jusque-là une jeune épouse s'appelait novice. (Saury.)

CICISBÉE. s. m. V. SIGISBÉE.

CICLAMOR. s. m. Blas. Espèce de bordure de l'écu, ou des pièces dont il est orné. On dit mieux *orle*. V. ce mot.

CICLOPHORE. s. m. Moll. V. CYCLOPHORE.

CICOGNARA (Léopold, comte de). Célèbre antiquaire, né en 1767 à Ferrare, après avoir rempli différentes charges politiques dans le royaume d'Italie sous Napoléon, mourut en 1834 à Venise. Il était membre des principales académies de l'Europe et correspondant de l'Institut de France.

CICOGNAT ou **CICONEAU.** s. m. Ornith. Petit de la cigogne.

CICOGNE. s. f. Ancienne orthographe du mot cigogne. V. CIGOGNE.

CICONES. s. m. pl. Entom. Genre de coléoptères tetramères, famille des xylophages, fondé sur une seule espèce, qui se trouve à la fois en Angleterre et en Allemagne.

CICONES. Géogr. anc. Peuple de Thrace, dans le voisinage de l'Hèbre. A son retour de Troie, Ulysse les subjugua et pilla Ismare, leur capitale, pour les punir d'avoir donné des secours à Priam. Les femmes de cette contrée mirent Orphée en pièces, pour se venger de ses mépris.

CICONIA. s. f. Ornith. Nom latin du genre cigogne.

CICONIEN, ENNE. adj. (du lat. *ciconia*, cigogne). Qui ressemble à la cigogne. || CICONIENS. s. m. pl. Ornith. Nom donné à une famille de l'ordre des échassiers, ayant pour type le genre cigogne.

CICONINÉES. s. f. pl. Ornith. Sous-famille établie dans la famille des ardéidées, et ayant pour type le genre cigogne.

CI-CONTRE. loc. adverb. (abregé de *ici contre*). Sert à désigner la page, la colonne, etc., qui est vis-à-vis, à côté de celle qu'on lit. La page ci-contre. Voyez ci-contre. C'est-à-dire la page placée contre la page, à côté de la page, en regard de la page qui est ici, que vous voyez ici, etc. || En comptabilité, on l'emploie aussi pour indiquer qu'une somme est reportée en addition.

CICURATION. s. f. (pr. *ci-ku-ra-ci-on*, du lat. *cicurare*). Néol. Action d'apprivoiser les animaux, de les rendre domestiques. Où puiser les détails circonstanciés de ce qu'ont fait les peuplades humaines pour vaincre les obstacles résultant du sol et du climat, pour l'irrigation des terrains secs, la *cicuration*, l'éducation, les maladies des animaux associés aux travaux et aux besoins de l'homme? (Grégoire.) Suivant cet écrivain, notre langue n'offre rien qui remplace ce mot. *Apprivoisement* ne dit pas assez; *domestication* serait barbare.

CICUTA. s. f. Bot. Nom latin de la ciguë.

CICUTAIRE. s. f. Bot. C'est une des trois plantes désignées en français sous le nom de *ciguë*, et qui possèdent des propriétés vénéneuses à un degré plus ou moins énergique. Comme les autres, elle appartient aux ombellifères. La cicutaire aquatique ou ciguë vireuse, espèce européenne du genre, est commune dans les marécages du nord de la France et de l'Allemagne. Deux autres espèces de cicutaires croissent en Amérique, et sont également vénéneuses.

CICUTARIA. s. f. Bot. Synonyme de Cicuta. V. CICUTAIRE.

CICUTARIÉES. adj. et s. f. pl. (en lat. *cicutarieæ*). Bot. Section de la famille des ombellifères, ayant pour type le genre cicutaire.

CICUTÉ, ÉE. adj. (du lat. *cicuta*, ciguë). Pharm. Qui est imprégné de ciguë.

CICUTIN. s. m. ou **CICUTINE.** s. f. (du lat. *cicuta*, ciguë). Chim. Alcaloïde particulier dont on a reconnu la présence dans la grande ciguë, et qui est considéré comme son principe actif. La cicutine est sous forme d'une huile jaunâtre, d'une forte odeur de ciguë et de souris, d'une saveur excessivement âcre, soluble dans l'eau et l'alcool, volatile et très-vénéneuse.

CID (D. Rodrigue Diaz de Bivar, [illegible]) célèbre héros espagnol, né à Burgos vers l'an 1040. Il n'y a pas un nom plus populaire en Espagne que celui du Cid. Les romances dans lesquelles sont retracés les exploits et les vertus de ce héros y sont répétées par toutes les bouches. Chacun sait que ses amours avec Chimène sont le sujet du premier chef-d'œuvre de la scène française.

— Le mot *cid* vient de l'arabe *sidy*, qui signifie *chef* ou *commandant*. Corneille l'a employé comme synonyme de *seigneur* :

Ils t'ont nommé tous deux leur *cid* en ma pré- [sence,
Puisque *cid* en leur langue est autant que sei- [gneur.

CIDARES. s. m. pl. Échin. Nom donné à la première section des anocytes dans la famille des échinodermes.

CIDARIE. s. f. (du lat. *cidaria*, surnom de Cérès). Entom. Genre de lépidoptères de la famille des nocturnes. Les chenilles des cidaries appartiennent à la classe des arpenteuses. Les unes vivent sur les arbres, et les autres sur les plantes basses. Leur transformation [illegible]

lieu, soit dans la terre, soit à sa superficie, soit enfin dans un léger tissu entre des feuilles.

CIDARIFORME. adj. des 2 g. (mot hybride; du gr. κίδαρις, bonnet; et du lat. *forma*, forme). Bot. Qui a la forme d'un bonnet. Cucurbite cidariforme.

CIDARIS. s. m. (du gr. κίδαρις, espèce de turban). Moll. Genre inutilement établi pour ceux des turbans qui sont lisses à l'extérieur. V. TURBAN.

CIDARITES. s. f. pl. Échin. Genre d'échinodermes échinides.

CIDAROLE. s. f. Foram. Espèce du genre rosalina. V. ce mot.

CI-DESSOUS. loc. adv. (pour *ici-dessous*). Indique le dessous du lieu où l'on est; et, en ce sens, il ne s'emploie guère que dans les épitaphes. Ci-dessous gît.

— Signifie plus ordinairement, Ci-après, plus bas dans la même page. La note ci-dessous.

CI-DESSUS. loc. adv. (pour *ici-dessus*). S'emploie ordinairement pour marquer, dans un discours, ce qui précède. Ainsi que je l'ai dit ci-dessus; c'est-à-dire, plus haut.

CI-DEVANT. loc. adv. (pour *ici-devant*). Sert à marquer, dans un discours, ce qui précède. Nous avons vu ci-devant, c'est-à-dire, plus haut.

— Autrefois. Un tel, demeurant ci-devant rue. Ci-devant gouverneur. || S'emploie quelquefois adjectiv. en ce sens. Les ci-devant récollets.

— Loc. prise substantiv. Hist. Il s'est dit, à l'époque de la première révolution, d'un noble, d'une personne attachée à l'ancien régime par sa position. C'est un ci-devant. Les ci-devant auront beau jeu.

CIDRAILLER. v. a. Vieux mot qui signifiait Boire souvent et longtemps du cidre.

CIDRE. s. m. (s'écrivait autrefois *sidre*, du lat. *sicera*, en gr. σίκερα, qui signifie toute espèce de liqueur fermentée autre que le vin). Hyg. Boisson faite avec le jus des pommes, et aussi quelquefois avec celui des poires ou même des fruits du cormier. Gros cidre. Petit cidre. Cidre dur et d'une boisson difficile. Cidre doux, piquant, acide, amer. Cidre gras. Cidre coloré, pâle. Cidre d'une très-faible ou très-longue durée. Cidre mousseux. Cidre léger. Cidre délicat, agréable, savoureux. Fabrication du cidre. Parement des cidres. Altération des cidres. Sophistication des cidres. Pour faire de bon *cidre*, le premier soin est de strictement surveiller la récolte du fruit. (Desnos.) Dans les *cidres* des environs de Rouen et dans beaucoup de ceux du pays d'Auge, il y a autant à manger qu'à boire. (Id.) Il faut se garder de croire à ce préjugé des campagnes, que les pommes pourries améliorent la qualité du *cidre*. (Id.) Le département le plus riche en *cidre* est celui de la Seine-Inférieure. (Id.) Les *cidres* récents, les gros *cidres* sucrés et mousseux, se digèrent mal; ils peuvent causer des coliques, des diarrhées, et même de la dyssenterie. (Nyst.) Les *cidres* parés sont excitants et causent l'ivresse; ils sont moins agréables, mais plus salubres. (Id.) Chacun sait que le *cidre* de Normandie est supérieur à tous les autres, et qu'aucun autre ne saurait lui être comparé, et pour la saveur, et pour ses effets sur l'économie animale. (Rost.)

— *Cidre à deux trains.* Cidre fait avec des pommes d'espèces mêlées et qui est d'un goût douteux, d'une saveur désagréable, et toujours trop vert et malsain.

— *Petit cidre.* Cidre dans lequel on a mêlé une certaine quantité d'eau. Ce cidre doit être consommé dans l'année. Le petit *cidre* n'est pas dedaigné des personnes les plus riches, et souvent il est préféré au gros cidre; mais les étrangers s'y habituent difficilement. (Renault.)

— Boisson extraite d'une première pression d'un marc suffisamment mouillé avec de l'eau, ou d'une seconde ou troisième pression d'un marc pareillement mouillé.

— *Le cidre ne se conserve pas en baissière.* Loc. prov. usitée dans la Basse-Normandie, et qui signifie que le cidre ne se conserve pas dans des tonneaux où il reste du vide.

— *Cidre de poires.* V. POIRÉ. || *Cidre de cormes.* V. CORMÉ.

[illegible] pommes, et qui contient moins d'eau que les autres, et reste doux pendant six ou huit mois.

— *Cidre cuit.* Cidre tout particulier qui se prépare en Amérique, et auquel on ajoute assez de levure pour y exciter une forte fermentation pendant 24 heures. Les Anglais y ajoutent autant de miel que de jus.

— *Cidre royal.* Cidre autrefois très-renommé, et qui était un mélange de sirop de cidre, de cidre pur, d'eau-de-vie et de sucre.

CIDREUX. s. m. Hort. Variété de poire de Lisieux.

CIDRIQUE. adj. des 2 g. De cidre, de la nature du cidre, inspiré par le cidre. Le cœur de la Normandie a pu seul offrir ce brûlant foyer de patriotisme *cidrique*. (Pelouze.)

Cie. Abréviation du mot Compagnie. Messieurs T*** et Cie, c'est-à-dire Monsieur T*** et ses associés.

CIÉCIE. s. f. Crust. Nom donné au *cancer serens* qui appartient actuellement au genre gélasime. V. ce mot.

CIEL. s. m. (en lat. *cœlum*, du gr. κοῖλος, creux, concave, parce que le ciel paraît aux yeux comme une grande voûte, une immense concavité). Astron. Partie supérieure du monde qui nous environne de toutes parts, et dans laquelle nous voyons se mouvoir les planètes et les comètes autour du soleil, comme centre commun. Les étoiles du ciel. Tout ce qui est sous le ciel. Le Dieu créateur du ciel et de la terre. Le Roi du ciel. Le Dieu du ciel. Dieu a fait le *ciel* et la terre. (Pasc.) Dieu remue le *ciel* et la terre pour enfanter ses élus. (Boss.) Les astres brillent au *ciel*. (La Bruy.) Le *ciel* semble le temple naturel de la Divinité, et dans tous les temps cette seule habitation a paru digne de sa grandeur. (Bailly.)

Zéphir, pour animer la fleur qui vient d'éclore,
Va dérober au *ciel* les larmes de l'Aurore.
(MICHAUD.)

Pour parcourir le *ciel* que notre vue embrasse,
L'homme, par la pensée, a divisé l'espace.
(DARU.)

— Il fait *cieux* au pluriel. L'immensité des cieux. Parcourir les cieux. Celui qui règne dans les cieux. Du plus haut des cieux. Les cieux s'ouvrent sur sa tête. Escalader les cieux. Les *cieux* annoncent la gloire de Dieu. (Pasc.) Les ombres par trois fois ont obscurci les *cieux*. (Rac.) *Cieux*, éclairerez-vous cet horrible carnage? (Id.) Le Nil a caché sa source dans les *cieux*. (St-Lamb.) L'aimable et doux printemps ouvre aujourd'hui les *cieux*. (Bertin.)

Pareil au cèdre, il cachait dans les *cieux*
Son front audacieux. (RACINE.)
Les *cieux* instruisent la terre
A révérer leur auteur. (J.-B. ROUSS.)

— Les anciens, qui avaient des notions extrêmement vagues, tant sur l'espace que sur la gravitation, et qui surtout ne pouvaient concevoir l'équilibre des forces centrales et tangentielles d'où résultent les révolutions des astres, attribuaient au ciel une véritable solidité. Suivant eux, plusieurs énormes voûtes entraînaient avec elles les astres, qui paraissaient y être cloués; de plus, il fallait supposer autant de ces voûtes ou de ces cieux qu'il y avait d'astres différents, et admettre encore que ces cieux étaient faits de cristal, afin que la lumière pût les traverser. Les progrès de la science ont fait depuis longtemps justice de ces rêveries cosmogoniques.

— Théol. Tout ce qui est au-dessus de la terre, c'est-à-dire l'air, les nuées, le firmament, et surtout le sanctuaire où réside la Divinité et le séjour des justes et des bienheureux. Théologiquement parlant, il y a trois cieux. Le premier est l'air, dans lequel vivent les oiseaux du ciel et où se forment les nuées et les pluies; le second est celui où nous concevons les astres comme dans une voûte de cristal incorruptible et impénétrable; le troisième est le lieu de la demeure du Très-Haut. Le troisième ciel et le paradis sont synonymes. || Gagner le ciel. Le royaume des cieux. Ne désirer que le ciel. Aspirer au ciel. Né pour le ciel. Notre Père, qui êtes dans les cieux. Notre-Seigneur monta aux cieux. Lucifer fut précipité du ciel. La pratique de l'Évangile est le chemin du *ciel*. (Acad.) L'âme quitte la terre et monte au *ciel*. (Pasc.) La foi pénètre jusqu'aux *cieux*. (Boss.) Le *ciel* est ouvert aux âmes saintes. (Id.) Prête du haut du *ciel* la main à ton ami. (Corn.) Tout chrétien est né pour le *ciel*. (Mass.)

C'est au *ciel*, Timandre, au *ciel* que réside
La paix, la sagesse et le bien solide,
Et c'est vers le *ciel* que, pour être heureux,
L'homme doit tourner son cœur et ses vœux.
(REGNIER-DESMARETS.)

— Le ciel est encore appelé, dans la langue ecclésiastique, *la Jérusalem céleste, le paradis, le séjour des bienheureux*; et dans le langage poétique, *le fortuné séjour, l'empyrée*, etc.

— Se prend quelquefois pour les astres, et dans ce sens on dit *Les influences du ciel*, pour dire, Les prétendues influences des astres.

Tandis que tous les *cieux* roulent d'un pas tran-[quille,
A leur centre commun la terre est immobile.
(DARU.)

— Se dit pour Climat, pays. Un ciel tempéré. Un beau ciel. Le ciel de l'Italie. Changer de ciel. Vivre sous un ciel étranger, sous un ciel inconnu. On a beau changer de *ciel*, on ne [illegible] ble où notre âme est paisible. (Ducis.) Après nous avoir mis sous le *ciel* de la zone glaciale, elle nous transporte peu à peu sous celui de la torride. (B. de St-P.)

Ce sol des troubadours, dont le *ciel* sans nuage
Semblait du *ciel* romain répéter les splendeurs.
(MILLEVOYE.)

Il part, il court attendre, à l'abri du danger,
Des moments plus heureux sous un *ciel* étranger.
(DELILLE.)

— Se prend aussi pour L'air, l'atmosphère. Ciel serein. Ciel clair. Ciel obscur. Ciel doux. Ciel tempéré. La rosée du ciel. Les oiseaux du ciel. Le feu du ciel. Un ciel toujours pur et sans nuage. Jouir d'un air pur et d'un ciel serein. Essuyer l'inclémence du ciel et des saisons. On a observé que le *ciel* pommelé, qui dénote un beau temps pour le jour où il se montre, est en général suivi de pluie deux ou trois jours après. (Bailly de Merl.) Les pluies subites ne sont jamais de longue durée, mais quand le *ciel* se charge petit à petit, et que le soleil, la lune ou les étoiles s'obscurcissent peu à peu, il pleut généralement pendant six heures. (Id.)

Mais toi, pastourelle, à cette heure,
Où vas-tu? le *ciel* est si noir!
(MILLEVOYE.)

— Fig. Se prend pour Dieu même, la Providence, la volonté divine. Grâce au ciel. Le ciel irrité. Le ciel l'a voulu. C'est un arrêt du ciel. C'est un coup du ciel. Le ciel vous soit propice. Le ciel m'est témoin. Les secours du ciel. Les dons du ciel. La protection du ciel. Les peines que le ciel nous envoie. La colère du ciel. La sagesse vient du *ciel*. (Mass.) Tout ce qui vient du *ciel* est sacré pour les hommes. (Nivernais.) De tout louons le *ciel*, il sait bien ce qu'il fait. (Lebrun.) Le *ciel* est favorable aux vœux des gens de bien. (Perrault.) Le *ciel* est juste et sage et ne fait rien en vain. (Rac.) Le *ciel* veut moins de nous l'offrande que le cœur. (Créb.) Au nom du *ciel* fait-on des malheureux? (La Harpe.) Le *ciel* règle souvent les effets sur les causes. (Corn.) Le *ciel* par les travaux veut qu'on monte à la gloire. (Id.) Le *ciel* de nos raisons ne sait point s'informer. (Rac.) Le *ciel* juge des rois les vertus et les crimes. (Liad.) Que peut-il vous manquer quand vous avez les *cieux*? (Chén.)

Le *ciel* répand ses grâces
Comme il lui plaît, non pas comme nous l'enten-[dons.
(LAMOTTE.)

Le *ciel*, dans nos douleurs,
Sur nos jours passagers sème au moins quelques [fleurs.
(DUCIS.)

Les *cieux* n'ont départi qu'aux maîtres des hu-[mains
Le pouvoir si flatteur et si digne d'envie
D'enchaîner la mort même et de donner la vie.
(D'ARIGNY.)

— *Ciel d'airain.* Se dit en termes de l'Écriture, pour désigner une grande sécheresse, ou bien fig. un ciel inexorable, un ciel sourd à nos vœux. Les *cieux* par lui fermés et devenus d'airain. (Rac.)

— *Le feu du ciel.* C'est ainsi qu'on appelle ordinairement le tonnerre. Le feu du *ciel* qui tombait sur les victimes. (Pasc.)

— *Ciel!* terme d'exclamation. O ciel, ô juste ciel! justes cieux! *Ciel!* que lui vais-je dire, et par où commencer? (Rac.) Juste *ciel!* tout mon sang dans mes veines se glace. (Id.) *Ciel!* quel nombreux essaim d'innocentes beautés. (Id.)

— Fig. et fam. *Être ravi au troisième ciel, au septième ciel.* Éprouver une satisfaction très-vive, une [illegible]trême.

— Fig. *La [illegible] du ciel, des cieux.* Le ciel, le firmament.

— Fig. *Voir les cieux ouverts.* Avoir une grande joie, se trouver dans un grand bonheur.

— Loc. prov. *Les mariages sont faits au ciel.* Ils sont résolus par la Providence.

— Fig. et fam. *Élever quelqu'un jusqu'au ciel, jusqu'au troisième ciel.* Le louer excessivement.

— Loc. prov. *Ces choses sont éloignées comme le ciel et la terre.* Se dit de deux choses entre lesquelles il existe une très-grande différence.

— Famil. *Remuer ciel et terre.* Employer tous les moyens que l'on peut imaginer pour faire réussir un projet ou venir à bout de quelque entreprise.

— Prov. *Si le ciel tombait, il y aurait bien des alouettes prises.* Se dit pour se moquer des gens méticuleux qui cherchent des précautions contre des accidents qui ne peuvent arriver.

— *Couleur bleu de ciel.* Couleur d'un bleu tendre.

— Prov. *Ciel rouge au soir, blanc au matin, c'est la journée du pèlerin.* Ces deux circonstances présagent une belle journée, favorable au voyageur.

— *Cieux cristallins.* Ce sont deux cieux sans astres, que quelques astronomes, et entre autres Alphonse, roi d'Espagne, ont inventés pour expliquer quelques irrégularités qu'ils trouvaient au mouvement des cieux, comme celui qu'ils ont appelé *de titubation* ou *de trépidation*, qui est autrement l'inclinaison de l'axe de la terre. Ils prétendaient que le ciel de cristal imprimait le mouvement tardif des étoiles fixes, qui les fait avancer d'un degré en 70 ans [illegible] C'est ce qui fait naître la précession des équinoxes. Le second ciel cristallin sert à expliquer le mouvement de libration ou de trépidation par lequel la sphère céleste est portée d'un pôle à l'autre.

— Chim. anc. La partie la plus pure, la plus parfaite, la plus épurée des corps; c'est la quintessence des minéraux, des végétaux, des animaux.

— Astron. Influence des astres. || Les astrologues appellent aussi le *milieu du ciel*, la maison qui est la plus haute, celle où est le zénith; et le *bas du ciel*, celle qui est la plus basse.

— *Dixième ciel.* Nom que les femmes donnaient à un ornement de tête qui faisait partie de la coiffure appelée *commode*.

— Relat. *Fils du ciel.* Nom que les Chinois donnent à leur souverain. || *Ciel inférieur.* La Chine, dans les livres chinois.

— Peint. Partie d'un tableau, d'une décoration, qui représente la région éthérée. Au plur., des *ciels*. A peu d'exceptions près, le caractère des *ciels* est l'indécision, le vague et la fusion des nuances. (Sieurac.) On sait combien la perspective aérienne rompt la monotonie des *ciels*. (Id.) Les *ciels*, si bien rendus par Joseph Vernet et les Flamands, trouvent leur importance dans la nécessité d'exprimer le climat, l'heure du jour ou de la nuit, l'état de l'atmosphère, et parfois aussi telle circonstance décisive dans une bataille, car il est des *ciels* historiques comme des *ciels* de pure fantaisie. (Id.)

— Techn. *Ciel de lit.* Partie supérieure d'un lit, quand ce meuble était couvert et surmonté d'un dais. Le ciel du lit. Le ciel de ce lit n'est pas assez élevé. Plur., des *ciels*. || Min. *Ciel de carrière.* Premier banc de pierre où l'on arrive en creusant le puits qui doit servir d'ouverture à une carrière. On perce l'épaisseur de ce banc pour tirer la pierre qui est dessous, et à partir de son orifice il sert de plafond à toute l'étendue de la fouille. La pierre de ce *ciel* est propre aux fondations. Plur., des *ciels*. || *Travailler à ciel ouvert.* Enlever les terres de l'endroit où l'on veut ouvrir une carrière. || Nom que les mineurs donnent à la face supérieure d'un filon.

— Syn. comp. CIEL. PARADIS. Le *ciel* est le tabernacle, le temple, le trône de la Divinité; là, les saints voient Dieu face à face; le *paradis* est l'héritage, la patrie, la cité des bienheureux. C'est Dieu qui fait le *ciel*, c'est le bonheur céleste qui fait le *paradis*. Le *paradis* est dans le *ciel*.

CIENFUEGOSE. s. f. (de *Cienfuegos*, botaniste espagnol né à Tarragone dans le XVIe siècle). Bot. Genre de plantes de la famille des malvacées, originaire du Sénégal, et dont la seule espèce connue est la cienfuegose digitée.

CIERGE. s. m. (du lat. *cereus*, dérivé de *cera*, cire, parce que les cierges sont faits de cire). Longue chandelle de cire, légèrement conique, que l'on place sur un chandelier et qu'on brûle sur les autels, aux enterrements et autres cérémonies religieuses. Un gros cierge. Un cierge benit. Cierge blanc. Cierge jaune. Allumer un cierge. Faire brûler un cierge. Dans tout l'Orient on allume dans les églises des *cierges* en plein jour, afin de représenter, par cette lumière sensible, la lumière intérieure de laquelle a parlé le Psalmiste, lorsqu'il a dit: Votre parole, Seigneur, est un flambeau qui m'éclaire et qui dirige mes pas dans le chemin de la vertu. (St Jérôme.)

Le *cierge* consacré cessa de s'allumer,
L'hymne de retentir et l'encens de fumer.
(MILLEVOYE.)

Après que les ruches sans miel
N'eurent plus que la cire, on fit mainte bou-[gie;
Maint *cierge* aussi fut façonné.
(LA FONTAINE.)

— Comme les premiers chrétiens, dans les temps des persécutions, n'osaient s'assembler que la nuit, et souvent dans des lieux souterrains, ils furent obligés de se servir de cierges et de flambeaux pour célébrer les saints mystères. Ils en eurent encore besoin lorsqu'on leur eut permis de bâtir des églises; celles-ci étaient construites de manière qu'elles recevaient très-peu de jour. L'obscurité inspirait plus de recueillement et de respect. Plus les églises sont anciennes, plus elles sont obscures.

— *Cierge pascal.* Cierge de grande dimension que l'on bénit dans chaque paroisse pour la fête de Pâques. Cette bénédiction se fait à l'office du samedi-saint avant la messe. Le diacre y attache cinq grains d'encens qui rappellent les cinq fêtes mobiles de l'année des chrétiens. On l'allume avec le feu nouveau qui se fait le samedi-saint dans les églises.

— Fam. *Il est droit comme un cierge.* Se dit d'un homme qui est ou qui se tient extrêmement droit.

— Polyp. Nom d'une espèce du genre cellaire.

— On a donné ce nom à des végétaux affectant la forme pyramidale. || *Cierge amer* ou *laiteux*. Nom donné aux *euphorbia canariensis* et *antiquorum*. || *Cierge maudit.* Nom donné au *verbascum nigrum*. || *Cierge de Notre-Dame.* Nom donné au *verbascum thapsus*. || *Cierges fossiles.* V. STRINGODENDRON.

— Moll. *Cierge pascal.* Nom vulgaire du *conus virgo*, espèce du genre cône.

CIERGÉ, ÉE. part. pass. du v. Cierger. S'emploie adjectiv. Étoffe ciergée.

— Mar. Se dit d'une continuité de mâts très-[illegible]

CIERGER. v. a. 1re conj. (rad. *cire*.) Faire un cierge. Je vous promets le plus beau cierge qu'un vœu dévot ait jamais pu faire *cierger*. (Rabel.) Il est inusité aujourd'hui dans ce sens. Techn. Mettre de la cire liquide aux endroits où une étoffe a été coupée, de peur qu'elle ne s'effile. Cierger une étoffe. On dit plus communément *bougier*, parce que cela se fait avec une petite bougie allumée.

CIERGIER. s. m. (rad. *cierge*). Comm. Celui qui fait ou vend des cierges. V. CIRIER.

CIGALE. s. f. (du lat. *cicada*; du gr. [illegible], membrane; ᾄδω, je chante.) Entom. Genre d'insectes hémiptères, section des homoptères, famille des cicadaires, qui habitent les pays chauds, et dont une seule espèce se trouve dans quelques localités des environs de Paris, du côté surtout de la forêt de Fontainebleau. Leurs ailes sont transparentes et diaphanes et agréablement colorées. De tout temps on a remarqué et connu les cigales, et il était difficile qu'il n'en fût pas ainsi, car de tous les insectes il n'en est pas sans contredit de p[illegible]
Durant les mois les plus chauds d[illegible]
ne cesse d'entendre leur chant m[illegible]
que, perçant et désagréable. C'e[illegible]
est considéré par tous les méri[illegible]
chant de la cigale paraît plus fa[illegible]
tendre que celui des orthoptères. [illegible]
pèce de stridulation tellement for[illegible]
assourdissante, que deux personne[illegible]
semble ne peuvent plus se faire en[illegible]
de l'autre qu'en élevant la voix co[illegible]
d'une grande cataracte, au milieu[illegible]
plusieurs moulins. Les anciens eu[illegible]
grande admiration, un si grand am[illegible]
cigale, que dans l'île de Ténos i[illegible]
rent un monument. Les Athénie[illegible]
des cigales d'or dans les bouc[illegible]
cheveux, ce qui les fit nommer [illegible]
cigales. Les Grecs supposaient q[illegible]
était la seule nourriture des [illegible]
regardaient ces insectes comme [illegible]
goût, et ils les mangeaient très-vo[illegible]
Orientaux ne les dédaignent pa[illegible]
complétement. Cigale plébéienne.[illegible]
matode. Cigale de l'orme. Cigale p[illegible]
noire. Cigale naine. Cigale tach[illegible]
sanglante. Le chant de la cigal[illegible]
chanter la cigale. Seule, en sons [illegible]
siffle l'aigre *cigale*. (Fontanes.) So[illegible]
ardent, les arbustes résonnent du [illegible]
des cigales. (Virg.)

. . . . De ses ch[illegible]
La *cigale* enrouée importune les c[illegible]
(DE[illegible]

. . . . Sur le tertre brûlant[illegible]
La *cigale* frémit et crie en s'envols[illegible]
(V[illegible]

— Le chant de la cigale paraiss[illegible]
aux Grecs. Sur son trône de feuill[illegible]
la suave rosée, telle qu'un roi, [illegible]
entendre des chants pleins de mél[illegible]
créon.) Doux prophète de l'été, [illegible]
révérée de tous les mortels. (Id.)

— Iconol. Cet insecte, bien qu'i[illegible]
cré à Apollon, n'en est pas moins le [illegible]
mauvais poètes, comme le cygne l'e[illegible]
|| L'image d'une cigale sur un luth[illegible]
blème de la musique. || Chez les Ath[illegible]
était le symbole de l'antiquité et de[illegible]

— La Fontaine n'était pas, à ce [illegible]
très-versé dans l'histoire naturelle[illegible]
pas ignoré que la cigale cesse d[illegible]
qu'elle a passé le temps où elle cha[illegible]
pas dit :

La *cigale* ayant chanté
Tout l'été,
Se trouva fort dépourvue
Quand la bise fut venue.

— *Cigale de mer.* Crust. Nom so[illegible]
a désigné le *scyllarus arctus*.

— Mar. Organeau d'un ancre ou [illegible]

CIGARE. s. m. (de l'esp. *ci*[illegible]
cylindre formé de plusieurs br[illegible]
qu'on dispose parallèlement, et[illegible]
loppe d'une seule feuille roulée, p[illegible]
ner la consistance convenable. U[illegible]
Un mauvais cigare. Cigare à 25[illegible]
fashionable. Cigare avec un tuya[illegible]
Fumer un cigare. Avoir un ciga[illegible]
che. Un paquet de cigares. Cigar[illegible]
vane. La fumée du cigare. Le *ci*[illegible]
tout, il est le complément indi[illegible]
toute vie oisive et élégante : [illegible]
ne fume pas est un homme in[illegible]
Le *cigare* a remplacé aujourd'h[illegible]
romans du XVIIIe siècle, le caf[illegible]
alexandrins. (Id.) La fumée d[illegible]
comme l'opium en Orient; elle pr[illegible]
d'exaltation fébrile, source de jou[illegible]
jours nouvelles. (Id.) Le *cigare* c[illegible]
leur, distrait l'inaction, nous [illegible]
douce et légère, et peuple la soli[illegible]
gracieuses images. (Id.)

Le *cigare* à mes vers a souvent r[illegible]
Et ce dieu, je l'espère, inspirera [illegible]
(BAR[illegible]

— Se dit aussi du tabac à fum[illegible]
Cuba.

— M. Landais veut qu'on écri[illegible]
reproche à l'Académie de ne pas[illegible]
cette orthographe. Le mot vena[illegible]
gnol *cigarro*, il serait sans dout[illegible]
d'écrire *cigarre*. Mais tant qu'on [illegible]
pas à réduire chaque son à une [illegible]
à quoi servirait d'écrire plutôt [illegible]

CIGARETTE. s. f. (dimin. [illegible]
esp. *cigarreto*). Petit cigare fa[illegible]
nément avec du tabac roulé dans[illegible]
ceau de papier ou de paille de [illegible]

— On a donné aussi le nom [illegible]
des préparations de camphre [illegible]
stances [illegible]ées sous la forme de [illegible]

CIGOGNE. s. f. (du lat. *cic*[illegible]
Genre d'oiseaux de l'ordre des [illegible]
a le plumage noir et blanc; le[illegible]
fendu, offrant l'ouverture des nar[illegible]
le cou long de 15 à 20 centimèt[illegible]
ayant quatre doigts, dont trois [illegible]
fortement palmés à leur base, et[illegible]
Les cigognes sont des oiseaux [illegible]
néanmoins leurs mandibules, lé[illegible]
en arrière, produisent un cl[illegible]
souvent répété. Elles font leur [illegible]
cime des grands arbres, ou su[illegible]
escarpés, tantôt aussi sur les t[illegible]
chers, près du voisinage des h[illegible]
seaux vivent dans les [illegible]rais et[illegible]

il n'en est pas sans contredit de plus bruyants. Durant les mois les plus chauds de l'année, on ne cesse d'entendre leur chant monotone, rauque, perçant et désagréable. C'est ainsi qu'il est considéré par tous les méridionaux. Le chant de la cigale paraît plus fatigant à entendre que celui des orthoptères. C'est une espèce de stridulation tellement forte, tellement assourdissante, que deux personnes causant ensemble ne peuvent plus se faire entendre l'une de l'autre qu'en élevant la voix comme auprès d'une grande cataracte, au milieu du bruit de plusieurs moulins. Les anciens eurent une si grande admiration, un si grand amour pour la cigale, que dans l'île de Ténos ils lui élevèrent un monument. Les Athéniens portaient des cigales d'or dans les boucles de leurs cheveux, ce qui les fit nommer porteurs de cigales. Les Grecs supposaient que la rosée était la seule nourriture des cigales. Ils regardaient ces insectes comme agréables au goût, et ils les mangeaient très-volontiers. Les Orientaux ne les dédaignent pas non plus complétement. Cigale plébéienne. Cigale hématode. Cigale de l'orme. Cigale peinte. Cigale noire. Cigale naine. Cigale tachetée. Cigale sanglante. Le chant de la cigale. Entendre chanter la cigale. Seule, en sons discordants, siffle l'aigre *cigale*. (Fontanes.) Sous un soleil ardent, les arbustes résonnent du bruit rauque des cigales. (Virg.)

. . . . De ses chants
La *cigale* enrouée importune les champs.
(DELILLE.)

. . . . Sur le tertre brûlant
La *cigale* frémit et crie en s'envolant.
(VALORI.)

— Le chant de la cigale paraissait agréable aux Grecs. Sur son trône de feuillage, humant la suave rosée, telle qu'un roi, la *cigale* fait entendre des chants pleins de mélodie. (Anacréon.) Doux prophète de l'été, la *cigale* est révérée de tous les mortels. (Id.)

— Iconol. Cet insecte, bien qu'il soit consacré à Apollon, n'en est pas moins le symbole des mauvais poëtes, comme le cygne l'est des bons. || L'image d'une cigale sur un luth était l'emblème de la musique. || Chez les Athéniens, elle était le symbole de l'antiquité et de la noblesse.

— La Fontaine n'était pas, à ce qu'il paraît, très-versé dans l'histoire naturelle ; s'il n'avait pas ignoré que la cigale cesse de vivre dès qu'elle a passé le temps où elle chante, il n'eût pas dit :

La *cigale* ayant chanté
Tout l'été,
Se trouva fort dépourvue
Quand la bise fut venue.

— *Cigale de mer*. Crust. Nom sous lequel on a désigné le *scyllarus arctus*.

— Mar. Organeau d'un ancre ou d'un grappin.

CIGARE. s. m. (de l'esp. *cigarro*). Petit cylindre formé de plusieurs brins de tabac qu'on dispose parallèlement, et qu'on enveloppe d'une seule feuille roulée, pour lui donner la consistance convenable. Un bon cigare. Un mauvais cigare. Cigare à 25 cent. Cigare fashionable. Cigare avec un tuyau de paille. Fumer un cigare. Avoir un cigare à la bouche. Un paquet de cigares. Cigares de la Havane. La fumée du cigare. Le *cigare* [illegible] par tout, il est le complément indispensable de toute vie oisive et élégante : [illegible] homme [illegible] ne fume pas est un homme incomplet. (Sa[illegible]) Le *cigare* a remplacé aujourd'hui les [illegible] romans du XVIIIe siècle, le café et les [illegible] alexandrins. (Id.) La fumée du *cigare* est comme l'opium en Orient ; elle produit un état d'exaltation fébrile, source de jouissances toujours nouvelles. (Id.) Le *cigare* endort la douleur, distrait l'inaction, nous fait l'oisiveté douce et légère, et peuple la solitude de mille gracieuses images. (Id.)

Le *cigare* à mes vers a souvent réussi
Et ce dieu, je l'espère, inspirera ceux-ci.
(BARTHÉLEMY.)

— Se dit aussi du tabac à fumer de l'île de Cuba.

— M. Landais veut qu'on écrive *cigarre*, et reproche à l'Académie de ne pas avoir adopté cette orthographe. Le mot venant de l'espagnol *cigarro*, il serait sans doute plus correct d'écrire *cigarre*. Mais tant qu'on ne parviendra pas à réduire chaque son à une seule forme, à quoi servirait d'écrire plutôt *cigarre* que *ci*[illegible]

CIGARETTE. s. f. (diminut. de *cigare*, esp. *cigarrelo*). Petit cigare fait extemporanément avec du tabac roulé dans un petit morceau de papier ou de paille de maïs.

— On a donné aussi le nom de cigarettes à des préparations de camphre et autres substances mises sous la forme de petits cigares.

CIGOGNE. s. f. (du lat. *ciconia*). Ornith. Genre d'oiseaux de l'ordre des échassiers, qui a le plumage noir et blanc ; le bec gros, peu fendu, offrant l'ouverture des narines à sa base ; le cou long de 15 à 20 centimètres ; les pieds ayant quatre doigts, dont trois en avant assez fortement palmés à leur base, et un en arrière. Les cigognes sont des oiseaux peu bruyants ; néanmoins leurs mandibules, légères et larges en arrière, produisent un claquement assez souvent répété. Elles font leur nid tantôt à la cime des grands arbres, ou sur des rochers escarpés, tantôt aussi sur les tours et les clochers, près du voisinage des hommes. Ces oiseaux vivent dans les marais et se nourrissent principalement de reptiles, de poissons, de petits mammifères et d'oiseaux. Cigogne blanche. Cigogne noire. On voit souvent de jeunes *cigognes* apporter de la nourriture et prodiguer leurs soins aux individus affaiblis par l'âge ou la maladie. (Encycl.) Les *cigognes* rendent quelques services aux habitants de la campagne, en détruisant les reptiles et en dévorant les cadavres en putréfaction. (Id.) La *cigogne* au long bec n'en put attraper miette. (La Font.) Le Hollandais révère la *cigogne*, qui tue les reptiles. (B. de St-P.)

— Prov. *Contes de la cigogne, contes à la cigogne*. Contes ridicules et dépourvus de toute vraisemblance.

— Iconol. La cigogne était consacrée à Junon. Les Romains en firent l'emblème de la piété.

— Ce mot s'est d'abord écrit *cicogne*, et l'usage a longtemps balancé entre ces deux formes, l'une correcte, l'autre incorrecte. Ce mot venant du lat. *ciconia* aurait dû conserver le *c* ; écrit avec un *g*, c'est un barbarisme analogue à *segret, segond*, pour *secret, second*.

CIGOGNEAU. s. m. Ornith. Un des noms vulgaires du petit de la cigogne. V. CICOGNAT et CICONEAU.

CIGUË. s. f. (du lat. *cicuta*). Bot. Genre de plantes ombellifères, qui croît dans toute la France dans des lieux incultes et pierreux, et dont toutes les parties, lorsqu'elles sont froissées entre les doigts, exhalent une odeur vireuse et désagréable. Elle est un poison violent pour l'homme et les animaux, surtout dans les pays chauds, en Portugal, en Provence, en Italie, en Grèce, car dans les climats plus tempérés, en Allemagne et en Angleterre, les gens de la campagne mangent ses feuilles sans éprouver aucun accident. La petite ciguë croissant dans les lieux cultivés, peut être prise, lorsqu'elle n'est point encore développée en fleurs, pour le persil, avec lequel elle a beaucoup de ressemblance. Ciguë maculée. Petite ciguë. Ciguë vireuse. Ciguë aquatique. De la froide *ciguë* exprimer les poisons. (De Saint-Ange.) Le suc de la *ciguë* et le sang des vipères. (Lemierre.) Le fatal souvenir que réveille le nom de la ciguë, l'odeur vireuse et nauséabonde qu'elle exhale, les eaux stagnantes et corrompues où elle se plaît, tout concourt à inspirer de l'horreur pour cette plante. Il n'est point de génération qui n'ait uni ses imprécations à celles que proféra Annibal au moment de boire la *ciguë*. (Napol.)

La génisse au retour de la verte saison
Ne peut sous la rosée et dans l'herbe menue,
Distinguer à l'odeur l'infidèle *ciguë*. (CASTEL.)

— Ce mot rime avec tous les mots en *ue*, quelle que soit la lettre qui précède cette terminaison, tels que *nue, charrue, grue, issue*, etc.

— *Ciguë aquatique*. Nom donné, dans les campagnes, à trois plantes différentes, quoique de la même famille, les ombellifères : ce sont la cicutaire aquatique, l'œnanthe safranée et la phellandre aquatique. V. ces mots.

— *Petite ciguë*. V. ÆTHUSE.

— L'usage est d'écrire *ciguë*, en mettant le tréma sur l'e. C'est, ce nous semble, une chose fort extraordinaire que cette ponctuation. En [illegible] le tréma sur l'*u*, l'effet de ce signe est [illegible] indique que cet *u* est fort et non muet, [illegible] dans *figue*. La véritable ponctuation [illegible] donc *cigüe*, et il en devrait être ainsi [illegible] analogues, *ambigüe, contigüe*.

[illegible] pron. démons. m. s. S'est dit pour Celui. Il a été dans ses beaux jours le plus joli mot de la langue française ; il est douloureux pour les poëtes qu'il ait vieilli ; tel est du moins l'avis de La Bruyère.

CIL. s. m. (du lat. *celare*, cacher). Poils qui garnissent les yeux de tous les mammifères. Chez l'homme, ces poils sont durs, raides, de la couleur des cheveux et des sourcils, et disposés sur deux ou trois rangs. Ils sont plus nombreux, plus longs et plus forts à la paupière supérieure qu'à l'inférieure ; cette longueur va en augmentant à partir de chacune des extrémités vers le milieu du bord où leur bulbe s'implante. Ceux de la paupière supérieure sont dirigés en haut, et ceux de la paupière inférieure, en bas, de sorte qu'en s'écartant les uns des autres, ainsi que du globe de l'œil, ils garantissent ce dernier des impressions désagréables que lui causeraient, en s'y introduisant, les corpuscules qui voltigent dans [illegible] rayons lumineux qui affecteraient trop vivement l'œil. Cils longs. Cils noirs. Cils bruns. Cils flottants. Cils rares. Cils irréguliers. Cils vicieusement placés. Les *cils* sont les voiles des yeux. (Carr.) Les *cils* sont un ornement qui donne aux yeux un caractère particulier. (Id.) Les *cils* longs sont un voile pour la vierge ; ils forment pour ainsi dire le voile naturel de la pudeur. (Id.) Les *cils* rares, les *cils* irréguliers gâtent l'harmonie de l'œil. (Id.) Les Carthaginois arrachèrent les *cils* des paupières à Régulus. (Planche.) Il n'y a que l'homme et le singe qui aient des *cils* aux deux paupières. (Buff.) Connaissez-vous Laure ? Savez-vous ce qui la rend céleste ? Eh bien ! ce sont ces beaux *cils* bruns, longs, flottants ; ces *cils* à travers lesquels glisse son regard humide et doux ; ces *cils* que le zéphir anime, qu'en folâtrant il fait onduler sur ses paupières ! (Lefebvre.) Oh ! rien n'est divin, rien n'adoucit un regard et ne le rend dangereux, rien ne le rend mélancolique comme de longs *cils* noirs. (Id.) Je voudrais effleurer, d'un souffle brûlant de mes lèvres, sa paupière blanche, ses *cils* noirs que je ferais pencher sous un baiser frémissant. (Id.)

— On a dit autrefois *cil d'œil* pour *clin d'œil*, A un *cil* d'œil [illegible] voit toutes ses opinions renversées. (Et. Pasq.)

— Bot. Poils fins, d'une certaine longueur, qui naissent aux bords d'une partie quelconque d'une plante, et qui sont rangés sur une seule ligne. Le péristome de quelques mousses, les feuilles de la joubarbe des toits, les stipules de la persicaire, les anthères de la lavande, les pétales de la capucine, etc., sont garnis de *cils*. (Guérin.)

— Zool. Poils qui garnissent le bord des paupières dans un grand nombre d'animaux vertébrés. || Poils raides qui se voient sur certaines parties du corps d'une multitude d'insectes.

— L'Académie dit qu'on doit prononcer ce mot en mouillant *l*. L'Académie méconnaît l'usage ; le son de la finale *il* dans notre langue est *ile* ; les exceptions doivent être motivées, et celle-ci ne l'est pas. Donc prononçons *cile*.

CILBIEN, IENNE. adj. et s. Géogr. Nom d'un peuple de Lydie qui habitait le pays où le Caystre prend sa source.

CILIAIRE. adj. des 2 g. Qui est garni de cils. Aconit ciliaire.

— Zool. On donne ce nom aux poils qui garnissent le bord des paupières d'un grand nombre d'animaux vertébrés, et les poils raides qui se trouvent sur certaines parties du corps des insectes.

— Bot. Nom donné aux poils rigides insérés sur le bord d'une surface sans en faire partie. || On désigne aussi sous le même nom les divisions filiformes du péristome interne des mousses, et quelquefois aussi les poils du péristome externe. Dans ce dernier cas il est synonyme de dents.

— Anat. *Corps ciliaire*. Anneau qui entoure le cristallin en manière de couronne, derrière l'iris et le cercle ciliaire. || *Procès ciliaire*. Rayons sous-iriens, replis saillants de la membrane choroïde placés les uns à côté des autres, au nombre de soixante à quatre-vingts, logés dans des enfoncements de la partie antérieure du corps vitré, et formant des rayons convergents derrière l'iris. || *Couronne ciliaire*. Canal godronné. || *Ligament ou cercle ciliaire*. Commissure de la choroïde, espèce d'anneau grisâtre, d'une consistance pulpeuse, situé entre la choroïde, l'iris et la sclérotique. || *Nerfs ciliaires*. Nerfs qui tirent leur origine du nerf nasal, et spécialement de la partie antérieure du ganglion ophthalmique. || *Artères ciliaires*. Artères fournies par l'ophthalmique, au-dessus du nerf optique. || *Veines ciliaires*. Veines qui se rendent dans la veine ophthalmique. || *Muscle ciliaire*. L'orbiculaire des paupières.

CILIAIRE. s. m. Ichthyol. Genre de poissons de la famille des leptosomes. La chair du *ciliaire longs cheveux*, de la mer des Indes, est coriace, sans saveur et peu estimée. V. BLÉPHARE.

CILIATIFOLIÉ, ÉE. adj. (du lat. *cilium*, cil ; *folium*, feuille). Bot. Qui a les feuilles ciliées. Scirpe ciliatifolié. Olyre ciliatifolié.

CILIATOPÉTALE. adj. des 2 g. (ét. lat., *cilium*, cil ; *petalum*, pétale). Bot. Qui a les pétales ciliés. Rose ciliatopétale.

CILIBE. s. m. Entom. V. CÉLIBE.

CILICE. s. m. Large ceinture ou espèce de scapulaire fait d'un tissu de matière rude, comme poil de chèvre ou crin de cheval. On le met sur la peau par mortification. Porter le cilice. Prendre le cilice. Se revêtir d'un cilice. Faire pénitence dans le cilice. [illegible] sous la haire et sous le cilice. Il châtia son corps, [illegible] le serra d'un *cilice* presque continuel. (Fléch.) Il n'avait que des racines pour vivre, et un *cilice* pour se couvrir. (Id.) Judith pleura constamment la mort de son époux dans le jeûne et dans le *cilice*. (Mass.) Mais q[illegible] est cet air sombre et ce *cilice* affreux ? (Rac.) Et l'auteur de Joconde est armé d'un *cilice*. (L. Rac.)

— Originairement, Vêtement grossier de poils de chèvre ou de bouc, fabriqué en Cilicie, où l'on tondait les chèvres comme ailleurs les brebis. Le cilice était le vêtement des peuples de Cilicie.

— Art milit. Espèce de matelas piqué, de crins de cheval et de poils de chèvre et rempli de bourre et d'algues marines entre deux toiles, [illegible] assiégés, et où venaient amortir leurs coups ou leurs projectiles, les balistes, les catapultes, les béliers, les flèches de rempart, etc.

CILICÉE. s. f. Crust. Nom donné à un genre de crustacés isopodes.

CILICIE. s. f. (du lat. *cilicium*, tissu). Bot. Genre créé pour y placer des productions lichénoïdes tropicales, ayant le port des auriculaires.

CILICIE. Géogr. anc. Contrée de l'Asie-Mineure, vis-à-vis l'île de Chypre, célèbre par l'importance de sa situation sous le rapport militaire, et les batailles mémorables dont elle a été le théâtre. Sa capitale était Tarse, aujourd'hui Tarsous. La Cilicie forme les pachaliks actuels de Tarsous et [illegible]

CILICIENS. s. m. p[illegible] Géogr. Hist. anc. Habitants de la Cilicie, d'abord appelés Hypachéens. Ces peuples, favorisés par la situation de leur pays, étaient adonnés à la piraterie ; leurs brigandages s'étendaient jusque sur les côtes de l'Italie. Les [illegible] avaient la réputation d'être men[illegible] qui avait donné lieu à l'expression [illegible] : *Cilicii sermones*, des discours cili[illegible]

CILICIOCA[illegible] s. m. Bot. Syn. de Polysaccum.

CILICIPODION. s. m. Bot. Syn. de Stilbum.

CILICISME. s. m. (rad. *Cilicie*). Philol. Manière de s'exprimer qui se ressent du langage des Ciliciens. Origène et saint Jérôme ont reproché à saint Paul son *cilicisme*, c'est-à-dire les termes ou expressions qu'il avait apportés de Cilicie.

CILICORNE. adj. des 2 g. (en lat. *cilii cornis* ; de *cilium*, cil ; *cornu*, corne). Qui a les antennes velues, comme certains crustacés.

CILIÉ, ÉE. adj. (en lat. *ciliatus* ; du lat. *cilium*, cil). Bot. Qui est garni de cils. Anthères ciliées. Paléoles ciliées. Calice cilié. Stipules ciliées. Bractées ciliées. La mutille *ciliée* a les bords des anneaux de son abdomen *ciliés* de blanc. (Jourd). || *Graine ciliée*. Celle qui est marginée et qui a le rebord découpé en fines lanières, comparables à des cils. || *Feuilles ciliées*. Celles qui sont bordées de poils droits, disposés en série, comme les cils des paupières. || *Stigmate cilié*. Celui qui est garni à son contour de fines lanières ou de poils. || *Cypsèle ciliée*. Celle qui est surmontée de poils disposés en manière de cils. || *Poils ciliés*. Ceux qui sont implantés sur le bord même de la lame, et se prolongent dans son plan, imitant en cela les cils des paupières. || *Gorge de corolle ciliée*. Celle qui est obstruée par des cils.

— Ichthyol. *Écailles ciliées*. Écailles qui, dans les poissons, sont finement dentelées.

— Entom. *Corselet cilié*. Celui qui, dans les insectes, est chargé de poils raides, assez longs et parallèles. || *Ailes ciliées*. Celles qui sont terminées à leur bord par quelques poils très-serrés, en forme de cils.

CILIÉS. s. m. pl. Polyp. Ordre de la classe des polypes, comprenant ceux dont la bouche est munie de cils mouvants ou d'organes gyratoires. || Ordre de la classe des zoophytes monobyles, dans lequel se rangent ceux qui ont le corps homogène et garni de cils. || Famille de l'ordre des acalèphes pœcilomorphes, embrassant ceux qui offrent souvent des cils. || Section de la division des microzoaires hétéropodes, comprenant ceux qui ont le corps pourvu d'appendices locomoteurs latéraux en forme de cils.

CILIER. s. m. Ichthyol. Nom d'un poisson du genre holocanthe.

CILIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat. *cilium* cil ; *fero*, je porte). Bot. Qui porte des cils. Ramule cilifère.

CILIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat. *cilium*, cil ; *forma*, forme). Qui a la forme d'un cil, par sa direction et sa raideur. Prolongement ciliforme.

CILIGÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *cilium*, cil ; *gero*, je porte). Qui porte des cils. Zenilia ciligère.

CILIOBRANCHE. adj. des 2 g. (mot hybride, formé du lat. *cilium*, cil, et du gr. βράγχια, branchies). Hist. nat. Qui a des branchies en forme de cils. || CILIOBRANCHES. s. m. pl. Moll. Ordre établi dans la classe des mollusques, pour y placer le genre atlas, qui a le manteau bordé de cils, qu'on suppose être des branchies.

CILIOGRADE. adj. des 2 g. Hist. nat. Qui marche au moyen de cils. || CILIOGRADES. s. m. pl. Zooph. Classe ou famille de faux zoophytes, dont le corps est pourvu d'ambulacres formé par deux séries de cils ou cirres appendiculaires servant à la locomotion.

CILIOLE. s. m. (diminut. de *cil*). Bot. Denteture ou prolongement du péristome interne des mousses, quand ces appendices sont très-petits.

CILIOLÉ, ÉE. adj. Bot. Qui est garni de petits cils. Hédyotis ciliolée. Monnine ciliolée. Feuilles ciliolées. Pétioles ciliolés.

CILIPÈDE. adj. des 2 g. (du lat. *cilium*, cil ; *pes, pedis*, pied). Entom. Qui a les pattes garnies de cils. Le moucheron cilipède.

CILIX. s. m. Entom. V. CYLIX.

CILLEMENT. s. m. (du lat. *cilium*, cil ; de *celare*, cacher). Contraction involontaire, convulsive et synchronique des paupières qui se relèvent et s'abaissent avec promptitude, et quelquefois d'une manière lente. Il ne faut pas confondre cette affection purement nerveuse avec le clignement dont certaines personnes contractent l'habitude, et qui est plutôt un tic qu'une véritable maladie. Le *cillement* est rare, et n'a été observé qu'un petit nombre de fois. (Jourd.)

CILLENON. s. m. Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des carabiques, tribu des subulipalpes, renfermant une seule espèce qui se trouve en Angleterre et dans le nord de la France.

CILLER. v. a. 1re conj. (pr. ci-lé ; rad. *cil*). Fermer les yeux et les paupières, et les rouvrir dans le moment. Ne faire que ciller les yeux. Ciller les paupières.

— Absol. On lui a tiré un coup de pistolet aux oreilles, et il n'a pas seulement *cillé*. (Acad.) On ne peut regarder le soleil sans *ciller*. (Id.)

— Fam. **Personne n'ose ciller devant lui.** Personne n'ose remuer, personne n'ose bouger.

— v. n. En parlant des chevaux. Commencer à avoir quelques poils blancs aux paupières, au dessus des yeux. Ce cheval cille. Ce cheval commence à ciller.

— Fauconn. Coudre les cils ou les paupières d'un oiseau de proie, afin qu'il ne voie point la lumière et qu'il ne se débatte point. || Coudre les paupières de l'épervier vers le bec, afin qu'il ne voie que par derrière.

CILLIBANTHE. s. m. Antiq. gr. Échafaudage d'une machine de guerre chez les anciens.

CILLICYRIEN. s. m. Antiq. gr. Nom que les Syracusains donnaient à leurs esclaves.

CILLO. s. m. Se dit fam. de celui qui cligne sans cesse les yeux.

CILLOÉE. s. f. (du gr. κιλλός, brunâtre). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des brachélytres, tribu des omalides.

CILLOSE. s. f. (en lat. *cillosis*, de *cilium*, cil). Tremblement continuel de la paupière supérieure.

CIMABUÉ (Giovanni). Peintre et architecte, né à Florence en 1240, est considéré comme le restaurateur de la peinture dans le moyen âge. Il cultivait également avec succès la peinture sur verre, la fresque et l'architecture; il mourut en 1310. Le musée royal possède deux tableaux de Cimabué, la Vierge et des anges; la Vierge et l'enfant Jésus.

CIMAISE. s. f. (du gr. κυμάτιον, flot). Arch. Sorte de moulure en doucine qui termine la corniche d'un bâtiment.

— Menuis. Pièce de bois ornée de moulures, servant de couronnement aux lambris d'appui.

— M. Landais veut qu'on écrive *cymaise*, et reproche à l'Académie d'avoir écrit *cimaise*. Mais si l'on ne peut écrire *cimaise* à cause du latin *cyma*, à plus forte raison on ne doit pas pouvoir écrire *cime* pour *cyme*. Cependant l'usage général est d'écrire *cime*, et on le peut d'autant mieux qu'en latin même on écrit *cima* ou *cyma*. L'analogie passe avant l'étymologie, et puisque tous les auteurs ont admis *cime*, son dérivé *cimaise* nous semble tout aussi correct que *cimier*, *cimeux*, qui ont la même origine. Et voyez l'inconséquence des lexicographes! De *cimaise*, ils renvoient à *cymaise*, à cause de *cyma*, et de *cyme*, ils renvoient à *cime*, à cause de *cima*. C'est par trop fort!

CIMAROSA (Dominique). Célèbre compositeur, né à Naples en 1754. Il n'avait point atteint sa vingtième année, que déjà ses compositions étaient applaudies sur les principaux théâtres de l'Europe. C'est principalement dans le genre *buffa* qu'il a déployé toute la richesse de sa méthode. Le Mariage secret, *Il Matrimonio segreto*, est son chef-d'œuvre. Il mourut à Venise le 11 janvier 1801.

CIMBALAIRE. s. f. V. CYMBALAIRE.

CIMBE. s. m. Entom. Genre d'insectes de la tribu des réduviens, de l'ordre des hémiptères, section des homoptères, établi sur des espèces de Java, et qui a pour type le *cimbe producte* de Hahn.

CIMBEBAS. adj. et s. Géogr. Peuple de la Cimbebasie.

CIMBÉBASIE. Géogr. Nom par lequel les géographes modernes désignent la lisière qui longe la côte occidentale du cap de Bonne-Espérance.

CIMBER (Tullius). Un des meurtriers de César. C'est lui qui donna aux conjurés le signal du meurtre, en ouvrant la robe du dictateur.

CIMBEX ou **CIMBÈCE.** s. m. (du gr. κίμβηξ, sorte de guêpe). Entom. Genre d'hyménoptères, famille des porte-scies, tribu des tenthrédines. Ce sont des insectes de taille moyenne, c'est-à-dire, de 15 à 20 millimètres. Leurs larves contournent beaucoup l'extrémité de leurs corps, quand elles sont occupées à manger. Il arrive souvent, quand on les tourmente, qu'elles seringuent, par des ouvertures particulières du corps, une liqueur verdâtre qui jaillit quelquefois à un pied de distance. Le cimbèce jaune. Le cimbèce gai.

CIMBICIDES. s. m. pl. Entom. Syn. de cimbicites.

CIMBICITES. s. m. pl. Entom. Genre d'insectes, de la tribu des tenthrédiniens, de l'ordre des hyménoptères. [illegible] ... en volant, et produisent une sorte de bourdonnement.

CIMBRES. s. m. pl. Ichthyol. Nom d'une espèce de poisson du genre lotte, le *gade cimbre*.

CIMBRES. Hist. anc. Hordes sorties de la Chersonèse cimbrique, qui se répandirent dans la Germanie vers le milieu du IIe siècle. Réunis aux Teutons, ils envahirent l'Helvétie et le midi des Gaules. Ces barbares furent défaits par Marius sur les bords de l'Arc, près d'Aix en Provence, l'an 101 av. J.-C.

CIMBRIQUE. adj. des 2 g. Qui concerne les Cimbres. Guerre cimbrique. Chersonèse cimbrique. V. CHERSONÈSE.

CIME. s. f. (du lat. *cima*). Sommet aigu, pointe, extrémité élevée, partie la plus élancée d'un corps terminé en pointe. La cime d'une montagne. La cime d'un roc. La cime d'un arbre. La cime d'un clocher. La cime d'un corps pyramidal. || Epith. Haute, élevée, escarpée, nébuleuse, nue, neigeuse, glacée, orgueilleuse, superbe, chenue, touffue, suspendue. De longs rayons de soleil dorent les *cimes* des arbres et traversent les forêts. (B. de St-P.) Semblables à ces hautes montagnes dont la *cime*, au-dessus des nues et des tempêtes, trouve la sérénité dans sa hauteur, et ne perd aucun rayon de la lumière qui l'environne. (Boss.)

Mais sur ce roc dont la *cime* fend l'air,
Mon œil se plaît à poursuivre Amalthée.
(CAMPENON.)

— Fig. Il a découvert que ma grand'mère, dans la *cime* de son âme, était toute distillée dans l'oraison. (Sévigné.)

— Se dit au pluriel. Omiss. des dictionn.

Et l'oiseau du naufrage, effleurant les abîmes,
De ses mâts flamboyants n'osa toucher les *cimes*.
(H. DE LATOUCHE.)

Des flots l'un par l'autre heurtés
Je vois fuir les *cimes* mouvantes.
(C. DELAVIGNE.)

— Poét. *La double cime*. C'est ainsi que les poètes appellent le Parnasse, à cause de ses deux sommets. C'est dans ce sens qu'un poète a dit du Télémaque de Fénelon:

Les nymphes de la double *cime*
Ne l'affranchirent de la rime
Qu'en faveur de la vérité. (LAMOTTE.)

— Géogr. Protubérance que le faîte d'une chaîne de montagnes forme entre deux cols voisins. || Protubérance qui, dans les chaînes ou masses de montagnes, s'élève brusquement sur un faîte ou une crête au-dessus des parties adjacentes.

— Bot. Assemblage de fleurs à pédoncules irréguliers, parvenant tous à une hauteur à peu près égale, comme dans le sureau. Dans ce sens l'Académie écrit *cime* ou *cyme*. V. CYME.

CIMÉLIARQUE. s. m. Hist. Titre donné, sous le Bas-Empire, au gardien du trésor et des joyaux d'une église.

CIMENT. s. m. (du gr. ψάμμος, sable, arène, ou du lat. *cæmentum*). Techn. On nomme ainsi soit le sable et divers corps durs écrasés qui entrent dans la composition des mortiers, soit les mortiers eux-mêmes. Les meilleurs ciments se préparent avec les morceaux cassés des briques et des tuiles réfractaires bien cuites. Broyer le ciment. Moulins à ciment.

— Fig. Secours, renfort. Nos armées ne se lient et tiennent plus que par *ciment* étranger. (Montaig.)

— Archit. *Ciment romain*. Chaux hydraulique que l'on emploie depuis longtemps en Angleterre pour les constructions sous l'eau. S'appelait à Boulogne *plâtre-ciment*.

— Nom donné à diverses compositions propres à lier ensemble les pierres et diverses substances, à rejointoyer les dalles.

— Fig. D'un *ciment* éternel ton Église est bâtie. (Boil.)

— Prov. et fig. *Cela est fait à chaux et à ciment*. Se dit d'une affaire qui est faite solidement, et avec toutes les précautions et les formalités nécessaires.

CIMENTÉ, ÉE. part. pass. du v. Cimenter. S'emploie adjectiv. et régit *par*. Une coalition formée par des gouvernements contre un ennemi commun est *cimentée* par un traité. (Bard.)

— Géogn. Epithète donnée aux roches dont les parties sont liées par un ciment peu apparent.

CIMENTER. v. a. 1re conj. (rad. *ciment*). Lier avec du ciment, enduire de ciment. Cimenter du pavé. Cimenter un bassin de fontaine.

Que vers le Labrador et sur le bord des eaux,
Le castor, architecte aussi prudent qu'habile,
Cimente cette digue et se forme un asile.
(LEMIERRE.)

— Fig. Confirmer, affirmer. Cimenter la paix par des alliances. Cimenter l'amitié. Les martyrs ont cimenté la foi par leur sang. (Acad.) Un roi qui du bonheur public a *cimenté* sa gloire. (Boil.) De son sang en tout lieu *cimenter* les autels. (Id.) Leur intimité, leur enjouement à toutes, faisaient un contraste bien étrange avec l'espèce de haine et de crainte qui avait *cimenté* l'attachement réciproque de Pauline et de sa mère. (G. Sand.) Le temps sape l'amour, et *cimente* la haine. (S. Dubay.)

[illegible] ciment.

CIMEPAYE. s. f. Mamm. Nom d'une espèce de singe de Sumatra, du genre semnopithèque.

CIMETERRE. s. m. (mot d'origine persane *chimchir*). Coutelas ou damas pesant, à manche, au lieu d'être à garde; à lame convexe, courbe, à contre-pointe, s'élargissant vers la pointe, et s'échancrant à son extrémité, en portion de cercle prise sur la convexité. Les Orientaux s'en escriment en le coulant de la pointe au manche. Un coup de cimeterre. Porter le cimeterre. Être armé d'un cimeterre.

Mourad l'a reconnu: Bey des Francs, lui dit-il,
Sors de tes murs de fer, viens sur les bords du [Nil,
Et là, seuls, sans témoins, que notre *cimeterre*
Dans un combat à mort dispute cette terre.
(BARTH. ET MERY.)

Elles ont vu Sélim, sur son cheval de guerre,
Brandir, en souriant, un large *cimeterre*.
(ID.)

— Sabre primitif des Suisses au service de la France.

— Le sabre hongrois, mis à la mode par les hussards, rappelle le cimeterre oriental.

CIMETIÈRE. s. m. (en lat. *cimiterium*, du gr. κοιμητήριον, dormitoire, lieu de repos; formé de κοιμάω, je dors, parce que, selon la croyance pieuse des chrétiens, qui les premiers ont eu des sépultures communes, les morts y dorment en attendant le jugement dernier). Local consacré à l'inhumation publique de tous les habitants d'une ville, d'un quartier. Porter un corps au cimetière, l'enterrer dans le cimetière. Un cimetière de village. Le cimetière d'une église. || Epith. Funèbre, solitaire, triste, horrible, effroyable, muet, sacré, religieux, inégal, raboteux, vaste, avide. Nos *cimetières* nouveaux ont le charme des beaux jardins; on y voit les tombeaux environnés de roses au printemps, de fleurs et d'arbustes en toute saison, soignés, arrosés par les parents et les amis du défunt. (Dulaure.) Le caractère monumental des sépultures du Père La Chaise ne nous laisse rien à envier aux beaux *cimetières* de Pise et de Naples. (Id.)

Le *cimetière* avide où chaque cénobite
Contemple, en méditant, la tombe qui l'invite.
(DESLANDES.)

— L'usage d'enterrer les morts remonte à la plus haute antiquité; mais il n'en faut pas conclure que tous les peuples aient eu des *cimetières*, dans le sens que nous attachons aujourd'hui à ce mot. Il paraît au contraire certain que les anciens n'en avaient pas. D'abord, chez les Romains, on enterrait chacun chez soi. Mais ce droit ne subsista que peu de temps; la loi des Douze tables défendit même d'enterrer ou de brûler aucun cadavre dans l'enceinte de Rome. A partir de la promulgation de cette loi, les tombeaux des Romains furent indifféremment répandus, tantôt dans les campagnes, et particulièrement sur le bord des chemins, tantôt dans un jardin qui avait appartenu au défunt, tantôt dans un jardin acheté à cet effet, soit par lui-même, soit par ses héritiers. Les hommes de la lie du peuple et les esclaves étaient jetés dans des espèces de voiries.

— Dans toute l'Europe chrétienne, l'usage s'établit de placer des cimetières près des églises, et insensiblement on accorda à quelques personnes le privilége d'être inhumées dans l'intérieur même de l'église. Cet usage, général dans toute la chrétienté, disparut dans Paris par des raisons de salubrité et de police publique, mais on le retrouve dans beaucoup de provinces et dans presque tous les villages. Il existe encore dans les pays protestants.

— En France, il n'y a plus de cimetières dans l'enceinte des villes. Il y a aujourd'hui trois cimetières aux portes de Paris: le cimetière de l'*Est* ou du Père *La Chaise*, celui du Nord ou *Montmartre*, et celui du Sud ou du *Mont-Parnasse*. Ceux de *Sainte-Catherine* et de *Clamart* sont fermés. Celui de *Vaugirard* ne reçoit plus que les restes des suppliciés.

— Dr. ecclés. Non seulement l'endroit où l'on enterrait les morts, mais encore toutes les terres qui environnaient les églises paroissiales, et qui étaient contiguës aux vrais cimetières.

— Fig. et prov. Lieu où il meurt beaucoup de monde, dont l'air est mortel. Ce pays est le cimetière des étrangers. Du temps des guerres d'Italie, sous les Valois, on disait de cette péninsule qu'elle était le *cimetière* des Français. (Du Roz.) Pendant le choléra, Paris était un vrai *cimetière*. (Id.) Fait des champs d'alentour de vastes *cimetières*. (La Font.) Un marchand hollandais avait pour enseigne un *cimetière* avec ces mots: *A la paix perpétuelle*. (Noel.)

Non, non, ne craignez point. . . . .
Que d'un air empesté les vapeurs meurtrières
Transforment vos cités en vastes *cimetières*.
(DULARD.)

— *Il fait les cimetières bossus*. Se dit d'un médecin qui n'a pas la main heureuse. C'est une allusion aux monticules formés par les fosses recouvertes.

— Ce mot n'est pas noble, cependant il n'est pas exclu de la haute poésie, pourvu qu'il soit relevé par une épithète.

— Périph. Lieu de repos. L'asile sépulcral. L'asile du trépas. Les champs de repos. L'asile [illegible] demeure. Les tombeaux. L'enclos silencieux.

CIMETIÈRE DE BLANGY. s. m. Hortic. Variété de pommes du pays d'Auge. On dit aussi simplement Blangy.

CIMETTE. s. f. Horticult. Se dit des rejetons que poussent certains choux, et que l'on nomme aussi *choux de Bruxelles*.

CIMEX. s. m. Entom. Nom scientifique du genre punaise.

CIMICAIRE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des renonculacées, tribu des pæoniées. On prétend que les habitants de la Sibérie parviennent à éloigner les punaises de leurs domiciles en mettant dans certaines places des rameaux de la cimicaire, dont l'odeur intolérable éloigne ces hôtes incommodes.

CIMICE, ÉE. adj. Hist. nat. V. CIMICIDE.

CIMICIDE. adj. des 2 g. Hist. nat. Qui ressemble à une punaise. || CIMICIDES. adj. et s. m. pl. Entom. Famille de l'ordre des hémiptères qui a pour type le genre cimex.

CIMICIENS. s. m. pl. Entom. Syn. de Cimicides.

CIMICIFUGE. s. f. (ét. lat. *cimex*, punaise; *fugo*, je mets en fuite). Entom. Nom latin du genre cimicaire.

CIMICIQUE. adj. des 2 g. Hist. nat. V. CIMICIDE.

CIMICOÏDE. adj. des 2 g. (en lat. *cimicoïdes*, de *cimex*, punaise; εἶδος, ressemblance). Qui ressemble à une punaise, qui en a l'apparence. Naucoris cimicoïde.

CIMICULIEN, ENNE. adj. Entom. V. CIMICIDE.

CIMIER. s. m. (du lat. *cima*, cime). Ornement qui forme la partie supérieure et la plus élevée d'un casque terminé en pointe. Les Cariens passent pour avoir les premiers imaginé de porter des aigrettes sur leurs casques. Riche cimier. Cimier brillant, éclatant, terrible, menaçant. Les rois d'Égypte croyaient donner plus d'éclat à leur dignité et imprimer plus de respect à leurs peuples, en portant pour *cimiers* des têtes de lion, de dragon ou de taureau (E***.) Le *cimier* était autrefois en Europe la plus grande marque de noblesse; on le portait, en effet, dans les tournois. (Id.)

Un dragon, de son casque ombrageant le *cimier*,
Se dressait, s'allongeait en étendant les ailes.
(CLEMENT.)

Sur son *cimier*, où flotte un panache à trois rangs
La Chimère vomit ses tourbillons brûlants.
(DELILLE.)

Mais quel pouvoir brise sous ton épée
Les *cimiers* d'or et les casques d'airain?
(C. DELAVIGNE.)

— Pièce de bœuf charnue prise sur le quartier de derrière. || On dit aussi Du cimier de cerf.

Véner. La partie la plus estimée du cerf, qui se lève le long du dos et des reins de l'animal. C'était, dans les grandes chasses, le morceau réservé pour le roi. || Croupe de cerf qui, dans la curée, se donne au maître de l'équipage.

CIMIFUGE. adj. des 2 g. Didact. Qui chasse les punaises.

CIMMÉRIENS. s. m. pl. Hist. Grand peuple connu des Grecs sous le nom de *Kimmerii* et qui habita très anciennement sur les rives du Pont-Euxin entre le Danube et le Tanaïs.

CIMOLÉ, ÉE. adj. Géol. *Terre cimolée*. Nom donné autrefois à une terre argileuse grise, venant d'une des îles de la mer de Crète nommée *Cimolis*. || Nom donné à l'oxyde de fer qui se ramasse autour de la roue sur laquelle les couteliers aiguisent les instruments de fer ou d'acier. On l'appelle aussi *boue de couteliers*.

CIMOLITHE. s. f. Minér. Nom d'une espèce d'argile que les anciens tiraient de l'île de Cimolis, aujourd'hui l'Argentière, près celle de Milo, et qu'ils employaient à dégraisser les étoffes.

CIMON. Général athénien, fils de Miltiade, se distingua à la bataille de Salamine, 480 ans av. J.-C. Chef de la république, il fit preuve de la plus grande intégrité. Périclès le fit exiler, et il mourut l'an 449 de la même ère.

CIMOSSE. s. f. Comm. Lisière d'une sorte de taffetas d'Occident.

CINABARIN, INE. adj. Didact. Qui a la couleur rouge du cinabre.

CINABRE. s. m. Minér. Combinaison de soufre et de mercure qui se trouve abondamment dans la nature, et qui constitue le seul minerai d'où l'on retire ce précieux métal. Les chimistes lui donnent le nom de *sulfure rouge de mercure*, pour le distinguer d'une autre combinaison analogue appelée *éthiops minéral* ou *sulfure noir de mercure*. Le cinabre étant très-employé, par rapport à la beauté de sa couleur, pour la peinture, la coloration de la cire à cacheter, et autres objets d'art, il s'en fait une grande consommation. Cinabre natif. Cinabre hollandais. Pain de cinabre. Cinabre artificiel. Pendant longtemps les Hollandais ont été en possession exclusive de la fabrication du *cinabre*, mais aujourd'hui les fabriques françaises rivalisent avec celles de la Hollande pour la beauté des produits. (Robiq.) Les anciens connaissaient le *cinabre*: les dames romaines s'en servaient pour relever l'éclat de leurs lèvres [illegible] ... le corps à leur entrée dans Rome. (Dict. de la Conv.) Le *cinabre* broyé sous l'eau et réduit en poudre impalpable, est ce qu'on connaît dans le commerce et dans les arts sous le nom de *vermillon*. (Robiq.)

— *Cinabre d'antimoine*. Sulfure de mercure obtenu par la décomposition du muriate de mercure suroxydé au moyen de l'antimoine.

CINAMITE. s. f. Minér. Synonyme de Kaneelstein.

CINARA. s. f. Bot. Nom scientifique du genre artichaut.

CINARÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à l'artichaut. || CINARÉES. s. f. pl. Section de la tribu des carduinées. || Tribu de la famille des synanthérées ayant pour type le genre *cinara*.

CINAROCÉPHALES. adj. et s. f. pl. (du gr. κινάρα, artichaut; κεφαλή, tête). Bot. Groupe de la famille des synanthérées, comprenant des plantes qui, par la forme générale de leurs capitules, se rapprochent plus ou moins de l'artichaut.

CINAROÏDE. adj. des 2 g [illegible]
semble à l'artichaut.

CINCENELLE. s. f. Navig. [illegible]
cordage par le moyen duquel [illegible]
teaux.

CINCHON (la comtesse de). [illegible]
vice-roi du Pérou. Ayant éprou[illegible]
effets du quinquina pour la guéris[illegible]
elle s'empressa de faire connaît[illegible]
de cette écorce, à son retour e[illegible]
1632. L'écorce du Pérou se rép[illegible]
nom de *chinchina*; mais elle fut [illegible]
poudre des Jésuites, parce qu[illegible]
naires en exploitèrent l'importa[illegible]
consacré le souvenir de cet év[illegible]
rendu à l'ancien monde, en donn[illegible]
cinchonée au genre de plantes qu[illegible]
végétal précieux.

CINCHONA. s. m. Bot. V. Q[illegible]

CINCHONACÉ, ÉE. adj. Bot. [illegible]
au quinquina. || CINCHONACÉES. s. [illegible]
grandes divisions de la famille [illegible]
qui doit son nom au genre *cinch*[illegible]

CINCHONÉES. adj. et s. f. pl[illegible]
des rubiacées. || Sous-tribu de [illegible]
cinchonacées, ayant pour type [illegible]
chona.

CINCHONINE. s. f. Chim. [illegible]
qui existe dans l'écorce de pre[illegible]
quinquinas, mais dans le gris en [illegible]
quantité que partout ailleurs.

CINCHONIQUE. adj. des 2 g[illegible]
tient à la cinchonine. || *Sels* [illegible]
Ceux dans lesquels la cinchonine [illegible]
de base. || *Rouge cinchonique.* [illegible]
couleur rouge foncée, qui résult[illegible]
binaison de tannin d'écorce de [illegible]
d'apothème, et qui reste sans [illegible]
quand on traite par l'eau le pro[illegible]
poration à chaud et à l'air d[illegible]
aqueuse de ce tannin.

CINCIA (Loi). Décrétée l'an [illegible]
sous les auspices de M. Cincius A[illegible]
bun du peuple. Elle avait pour [illegible]
fendre aux juges de percevoir [illegible]
de recevoir des présents.

CINCINNALE. s. f. Bot. Genr[illegible]
qui ne paraît pas différer du noto[illegible]

CINCINNATI (Ordre des). Soc[illegible]
supérieurs et autres de l'armée ré[illegible]
des Etats-Unis, fondée le 14 avril [illegible]
la guerre de l'indépendance, mai[illegible]
est tombé dans l'oubli, comme u[illegible]
aristocratique peu assortie aux [illegible]
blicaines d'un état démocratique.

CINCINNATUS (Lucius Quint[illegible]
main illustre par la simplicité d[illegible]
qu'il conserva dans les hautes [illegible]
république. Élu dictateur à deux [illegible]
cessives et honoré du triomphe, i[illegible]
charrue que pour la reprendre à [illegible]
ses fonctions. Son désintéresseme[illegible]
proverbial, ainsi que sa frugalité.

CINCINNULE. s. m. Bot. Sy[illegible]
pogeie.

CINCIRROUS. s. m. Ichthyol. [illegible]
du cirrite tacheté, à l'île de Fran[illegible]

CINCLE. s. m. Ornith. Genre [illegible]
passereaux et de la famille des [illegible]
merles. C'est l'alouette de mer [illegible]
Cincle plongeur. C'est l'oiseau [illegible]
le nom de merle d'eau dans les [illegible]
niées de Buffon. Le cincle est u[illegible]
taire et silencieux qui se tient h[illegible]
près des fontaines et des ruisseau[illegible]
culté et l'habitude de chercher [illegible]
au sein des eaux, en s'y plongea[illegible]
à l'aide de ses ailes au-dessous [illegible]
face. Il existe plusieurs espèces [illegible]
cincle plongeur d'Europe; le cin[illegible]
des contrées orientales de l'Eu[illegible]
mexicain unicolor, qui habite l'[illegible]
tentrionale.

CINCLÈSE. s. f. (en gr. κιγκλ[illegible]
Mouvement précipité de la po[illegible]
aussi Cinclisme.

CINCLIDIE. s. f. Ornith. S[illegible]
neon.

CINCLIDIAN. s. m. (du g[illegible]
lage). Bot. Genre acrocarpe dip[illegible]
la tribu des bryacées. La seule [illegible]
de ce genre habite les marais et [illegible]
beux de l'Europe septentrionale [illegible]
encore été trouvée en France.

CINCLIDOTE. s. m. (du g[illegible]
lage; δίδωμι, qui donne). Bot. G[illegible]
une mousse acrocarpe haplopéri[illegible]
rapporté aux fontinales. Ces m[illegible]
les fontaines ou les fleuves, do[illegible]
le courant, attachées aux pierre[illegible]
des arbres du rivage. On les tr[illegible]
l'Europe.

CINCLINÉES. s. f. pl. Orni[illegible]
formées dans la famille des turd[illegible]
pour recevoir le genre cincle

CINCLISME. s. m. V. CINCL[illegible]

CINCLOCERTHIE. s. f. (du [illegible]
[illegible]; certhia, grimpereau). Orni[illegible]
pour remplacer celui de stén[illegible]
pour type le cinclocerthie rufig[illegible]

CINCLODES. s. m. pl. ([illegible]
[illegible]. Ornith. Genre faisant [illegible]
[illegible] des certhides et de la [illegible]
[illegible], dont les différentes [illegible]

CINAROÏDE. adj. des 2 g. Bot. Qui ressemble à l'artichaut.

CINCENELLE. s. f. Navig. Il se dit d'un cordage par le moyen duquel on hale les bateaux.

CINCHON (la comtesse de). Femme d'un vice-roi du Pérou. Ayant éprouvé les heureux effets du quinquina pour la guérison de la fièvre, elle s'empressa de faire connaître la propriété de cette écorce, à son retour en Europe, en 1632. L'écorce du Pérou se répandit sous le nom de *chinchina*; mais elle fut aussi nommée *poudre des Jésuites*, parce que les missionnaires en exploitèrent l'importation. Linné a consacré le souvenir de cet éminent service rendu à l'ancien monde, en donnant le nom de *cinchonée* au genre de plantes qui renferme ce végétal précieux.

CINCHONA. s. m. Bot. V. QUINQUINA.

CINCHONACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble au quinquina. || CINCHONACÉES. s. f. pl. L'une des grandes divisions de la famille des rubiacées, qui doit son nom au genre *cinchona*.

CINCHONÉES. adj. et s. f. pl. Bot. Famille des rubiacées. || Sous-tribu de la tribu des cinchonacées, ayant pour type le genre *cinchona*.

CINCHONINE. s. f. Chim. Alcali végétal qui existe dans l'écorce de presque tous les quinquinas, mais dans le gris en plus grande quantité que partout ailleurs.

CINCHONIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à la cinchonine. || *Sels cinchoniques.* Ceux dans lesquels la cinchonine joue le rôle de base. || *Rouge cinchonique.* Substance de couleur rouge foncée, qui résulte d'une combinaison de tannin d'écorce de quinquina et d'apothème, et qui reste sans se dissoudre, quand on traite par l'eau le produit de l'évaporation à chaud et à l'air de la solution aqueuse de ce tannin.

CINCIA (Loi). Décrétée l'an de Rome 549, sous les auspices de M. Cincius Alimentus, tribun du peuple. Elle avait pour objet de défendre aux juges de percevoir des droits ou de recevoir des présents.

CINCINNALE. s. f. Bot. Genre de fougères qui ne paraît pas différer du notolane.

CINCINNATI (Ordre des). Société d'officiers supérieurs et autres de l'armée révolutionnaire des États-Unis, fondée le 14 avril 1783, lors de la guerre de l'indépendance, mais qui ensuite est tombé dans l'oubli, comme une institution aristocratique peu assortie aux mœurs républicaines d'un état démocratique.

CINCINNATUS (Lucius Quintus, dit). Romain illustre par la simplicité de ses mœurs, qu'il conserva dans les hautes dignités de la république. Élu dictateur à deux reprises successives et honoré du triomphe, il ne quitta la charrue que pour la reprendre à l'expiration de ses fonctions. Son désintéressement est devenu proverbial, ainsi que sa frugalité.

CINCINNULE. s. m. Bot. Syn. de Calypogeie.

CINCIRROUS. s. m. Ichthyol. Nom vulgaire du cirrite tacheté, à l'île de France.

CINCLE. s. m. Ornith. Genre de l'ordre des passereaux et de la famille des turdidées ou merles. C'est l'alouette de mer à collier. || *Cincle plongeur.* C'est l'oiseau figuré sous le nom de merle d'eau dans les planches coloriées de Buffon. Le cincle est un oiseau solitaire et silencieux qui se tient habituellement près des fontaines et des ruisseaux ; il a la faculté et l'habitude de chercher sa nourriture au sein des eaux, en s'y plongeant et nageant à l'aide de ses ailes au-dessous de leur surface. Il existe plusieurs espèces de cincles : le cincle plongeur d'Europe ; le cincle de Pallas des contrées orientales de l'Europe ; le cincle mexicain unicolor, qui habite l'Amérique septentrionale.

CINCLÈSE. s. f. (en gr. κιγκλισις, agitation). Mouvement précipité de la poitrine. On dit aussi Cinclisme.

CINCLIDIE. s. f. Ornith. Syn. de l'eliorneon.

CINCLIDIAN. s. m. (du gr. κιγκλίς, grillage). Bot. Genre acrocarpe diplopéristome de la tribu des bryacées. La seule mousse connue de ce genre habite les marais et les lieux tourbeux de l'Europe septentrionale et n'a point encore été trouvée en France.

CINCLIDOTE. s. m. (du gr. κιγκλίς, grillage ; δοτήρ, qui donne). Bot. Genre formé pour une mousse acrocarpe haplopéristomée qui a été rapporté aux fontinales. Ces mousses habitent les fontaines ou les fleuves, dont elles suivent le courant, attachées aux pierres ou aux racines des arbres du rivage. On les trouve dans toute l'Europe.

CINCLINÉES. s. f. pl. Ornith. Sous-famille formée dans la famille des turdidées ou merles pour recevoir le genre cincle.

CINCLISME. s. m. V. CINCLÈSE.

CINCLOCERTHIE. s. f. (du lat. *cinclus*, cincle ; *certhia*, grimpereau). Ornith. Genre formé pour remplacer celui de sténorhynque, ayant pour type la cinclocerthie ruficaude.

CINCLODES. s. m. pl. (du lat. *cinclus*, cincle). Ornith. Genre faisant partie de la famille des certhidées et de la sous-famille des fourniers, dont les différentes espèces habitent la Patagonie, la Terre de feu, les côtes du Chili et quelquefois les sommets des Andes.

CINCLORHAMPHE. s. m. du gr. κίγκλος, cincle ; ῥάμφος, bec). Ornith. Genre formé dans la famille des turdidées et la sous-famille des cratéropodiens.

CINCLOSOME. s. f. (du gr. κίγκλος, cincle ; σῶμα, corps). Ornith. Genre de la famille des merles, où on le place ordinairement. Les cinclosomes semblent former un chaînon entre les passereaux et les pigeons à mœurs de perdrix de l'Australie. L'espèce type, de cinclosome ponctué, est un oiseau à plumage des plus agréablement variés ; il habite de préférence les sommets des petites collines pierreuses et des vallons rocheux couverts d'herbes et de broussailles. Privé de ces chants agréables dont plusieurs espèces de merles sont douées, sa voix ne consiste que dans un faible sifflement qu'il répète souvent sous le taillis, et qui décèle sa présence. Le cinclosome à dos brun paraît confiné exclusivement à la partie occidentale du sud de l'Australie ; il est d'un naturel très-sauvage et difficile à approcher.

CINCLUS. s. m. Ornith. Nom scientifique du genre cincle ou merle d'eau.

CINCTIPÈDE. adj. des 2 g. (du lat. *cinctus*, entouré ; *pes, pedis*, pied). Hist. nat. Qui a les pattes entourées d'un anneau coloré. Limmobia cinctipède.

CINDIADE. Myth. Épithète donnée à Diane, de ce que bien qu'exposée à l'air, elle n'éprouvait jamais les atteintes de la neige ou de la pluie.

CINDRE. s. m. Techn. Instrument de charpentier et de charron.

CINÉAS. Orateur et négociateur célèbre, originaire de Thessalie. Il avait reçu dans sa jeunesse des leçons de Démosthènes. Il devint l'ami de Pyrrhus, qui l'envoya à Rome en qualité d'ambassadeur.

CINÉDOLOGIQUE. adj. des 2 g. Litt. anc. Il n'est d'usage que dans cette expression : *Poésies cinédologiques*, vers licencieux.

CINÉEN, ENNE. adj. Se dit des descendants de Cin. Leur demeure était dans des montagnes et des rochers presque inaccessibles, au couchant de la mer Morte, et s'étendait dans l'Arabie Pétrée, puisque Jethro, beau-père de Moïse et prêtre de Madian, était Cinéen.

CINÉFACTION. s. f. (pr. *ci-né-fak-ci-on* ; du lat. *cinis*, cendre ; *facere*, faire). Didact. Réduction en cendres.

CINÉFIER. v. a. (du lat. *cinis*, cendre ; *facere*, faire). Didact. Réduire en cendres.

CINÉMATIQUE. s. f. Didact. Science qui étudie les mouvements en eux-mêmes, tels que nous les observons dans les corps qui nous environnent, et spécialement dans les machines. La *cinématique* est la première partie de la mécanique élémentaire. (Ampère.)

CINÉRAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *cinera*, cendre). Ne se dit que d'une urne qui renferme les cendres d'un corps brûlé après la mort. Urne cinéraire.

> Dans un bosquet ombreux et solitaire,
> Sous des cyprès témoins de mes douleurs,
> Je te consacre une urne *cinéraire*
> Que tous les jours je baignerai de pleurs.
> (POMMEREUL.)

CINÉRAIRE. s. f. (du lat. *cinis*, *cineris*, cendres ; ainsi appelé parce que le dessous des feuilles est d'un ton grisâtre). Bot. Genre de la famille des synanthérées sénécionidées eusénécionées, renfermant 30 à 40 espèces propres au cap de Bonne-Espérance, et dont on cultive quelques-unes dans les jardins botaniques et dans ceux des amateurs en Europe. La cinéraire pourprée. La cinéraire champêtre.

— CINÉRAIRE. s. m. Le petit arbuste qu'on cultive communément sous le nom de *cinéraire blanc* n'appartient point au genre décrit plus haut, ni même à la tribu des sénécionées ; il est devenu le type du genre agathée.

CINÉRAS. s. m. Cirr. Genre de la classe des cirripèdes, différant des anatifes par ses enveloppes cartilagineuses, et la petitesse des pièces calcaires qui les recouvrent en partie.

CINÉRATION. s. f. (pr. *ci-né-ra-ci-on* ; en lat. *cineratio*, de *cinis*, cendre). Action de brûler, de réduire en cendres. Syn. d'Incinération, qui est seul usité.

[illegible] *nereicollis*, de *cinereus*, cendré ; *collum*, col, cou.) Qui a le devant du col cendré, gris. Cinnyris cinéréicolle.

CINÉRÉIFRONT. adj. m. (en lat. *cinereifrons*, de *cinereus*, cendré ; *frons*, *frontis*, front). Qui a le front de couleur cendrée. Alcyon cinéréifront.

CINÉRIDE. adj. des 2 g. Hist. nat. Qui ressemble à un cinéras. || CINÉRIDES. s. m. pl. Moll. Famille de l'ordre des cirripèdes carpylozomates, ayant pour type le genre cinéras.

CINÉRIFORME. adj. des 2 g. Didact. Qui a l'aspect, la consistance de la cendre.

CINÉRITES. s. f. pl. (du lat. *cinere*, de *cinis*, cendre). Géol. Cendres volcaniques rouges ou grises, qui pendant les éruptions obscurcissent l'air et se répandent à de grandes distances. Elles forment quelquefois autour des volcans des couches très-épaisses. V. POUZZOLANE.

CINÉSIAS. Poète grec, né à Thèbes en Béotie, auteur de quelques dithyrambes.

CINÈTE. s. m. Entom. Nom donné à de petits hyménoptères, qui paraissent voisins des néottocryptes. V. BÉLYTE.

CINGALAIS, AISE. adj. et s. Ethnog. Nom d'un peuple appartenant à la famille hindoustanique, qui habite la plus grande partie de l'île de Ceylan. || Qui appartient à ce peuple ou au pays qu'il habite.

— CINGALAIS. s. m. Langue parlée par les Cingalais.

CINGLAGE. s. m. Mar. Chemin qu'un bâtiment fait ou peut faire en 24 heures. Il a vieilli.

CINGLE. s. m. (altérat. de l'allem. *zingel*). Ichthyol. Grande espèce de percoïdes du genre apron, qui vit dans le Danube et ses affluents. La chair de ce poisson, qui est blanche et friable, est légère et de bon goût. C'est une espèce de poisson dont on pourrait, avec quelques soins, enrichir les eaux douces de la Seine.

CINGLÉ, ÉE. part. pass. du v. Cingler. S'emploie adjectiv. Il a eu le visage cinglé d'un coup de fouet.

CINGLER. v. n. 1re conj. Mar. Naviguer. Se dit en parlant de la route sur laquelle on gouverne. Un vaisseau cingle dès qu'il est mis en mouvement. On cingle au nord, au sud. Nous cinglâmes à l'est, à l'ouest. Allez, vers ce vaisseau *cinglez* d'un même essor. (C. Delavigne.)

— v. a. Frapper avec quelque chose de léger et de pliant. Cingler le visage d'un coup de fouet, d'une houssine.

— Se dit dans le même sens, de la grêle, de la neige, de la pluie.

— Techn. Forger ou corroyer le fer.

CINGULÉS. adj. et s. m. pl. (du lat. *cingula*). Mamm. Famille de l'ordre des fouisseurs. || Ordre de la classe des mammifères. || Tribu de la famille des édentés longirostres, renfermant des mammifères dont la peau osseuse est disposée de manière à former autour du milieu du corps plusieurs bandes susceptibles de glisser et de se mouvoir les unes sur les autres.

CINGULIFÈRE. adj. des 2 g. (en lat. *cinguliferus* ; de *cingula*, ceinture ; *fero*, je porte). Conchyl. Qui porte une ceinture. Épithète donnée à des coquilles qui sont marquées de côtes saillantes ou de raies colorées, simulant une sorte de ceinture. Murex cingulifère. Turbinelle cingulifère.

CINGULUM. s. m. Bot. Anneau articulé qui entoure les capsules de quelques fougères.

CINI ou **CINIT.** s. m. Ornith. Nom vulgaire du tarin.

CININE. s. f. Quelques chimistes ont appelé ainsi la substance particulière découverte dans le semen-contra par Alms, qui l'a nommée *santonine*.

CINIXIDE. s. m. (du gr. κινέω, je remue ; ἰξύς, lombe). Erpét. Genre de chéloniens terrestres ou tortues, dont on ne connaît que trois espèces, deux de la Guiane, l'autre de patrie inconnue.

CINNA (Cnéius Cornélius), descendant du grand Pompée, jouit de la plus grande faveur auprès d'Auguste, qui le nomma consul après l'avoir convaincu de conspiration contre sa vie. Ce trait de clémence d'Auguste, vrai ou supposé, a fourni à Corneille le sujet d'une de ses plus belles tragédies. || LUCIUS CORNELIUS, de l'illustre famille des Cornéliens, élevé au consulat l'an 87 av. l'ère chrétienne, suivit le parti de Marius, et fut tué par un centurion dans une révolte que ses injustices avaient excitée.

CINNA. s. f. Bot. Genre de plantes, de la famille des graminées, dont on connaît une quinzaine d'espèces qui croissent en deçà de l'équateur.

CINNABARIN, INE. adj. (du lat. *cinnabaris*, cinabre). Qui est d'un rouge de cinabre. Aranea cinnabarine. Coniocarpon cinnabarin.

CINNABARIS. s. m. Bot. Nom donné anciennement au sang-dragon, et maintenant à un minéral. C'était avec cette substance, extraite d'un ou de plusieurs végétaux, qu'on fabriquait le rouge avec lequel les femmes ranimaient les couleurs de leur visage.

[illegible] *ξύλον*, cannelle ; δένδρον, arbre). Bot. Petit arbre brésilien à écorce glabre, blanchâtre, crevassée, transversalement calleuse.

CINNAMOME. s. m. Nom donné autrefois à une substance aromatique produite par un arbrisseau qui croît dans le pays des Troglodytes, voisin de l'Éthiopie, sur les bords de la mer Rouge, et que quelques auteurs disent être la myrrhe, d'autres la cannelle. Dieu ordonna à Moïse de prendre du *cinnamome* et divers autres aromates, et d'en composer une huile de parfum pour oindre le tabernacle avec ses vases. (Exod. XXX, 23.) Pline dit que le prix du *cinnamome* était autrefois à mille deniers, et qu'il avait augmenté de moitié par le dégât des barbares, qui en avaient brûlé tous les plants. (Pline, liv. XII.)

> Le *cinnamome* et la myrrhe enflammée
> Montent dans l'air en vapeur embaumée.
> (CAMPENON.)

CINNAMOMÉES. s. f. pl. Bot. Tribu établie dans la famille des laurinées, ayant pour type et jusqu'ici pour unique genre le cinnamome.

CINNAMON. s. m. Ornith. Nom donné à un grimpereau de couleur rousse en dessus et blanche en dessous.

CINNAMYLE. s. m. Nom sous lequel on désigne le radical que l'on suppose exister dans la cannelle.

CINNOR ou **KINNOR.** s. m. Mus. Instrument en bois dont on jouait dans le temple de Jérusalem, et qui avait été inventé dès avant le déluge par Jubal, fils de Lamech. Le son de cet instrument était triste et lugubre.

CINNYRICINCLE. s. m. Ornith. V. ANTHREPTE.

CINNYRIDE. adj. des 2 g. Ornith. Qui ressemble à un cinnirys. || CINNYRIDES. s. f. pl. Ornith. Tribu de la famille des ténuirostres. || Famille de l'ordre des grimpeurs, ayant pour type le genre cinnyris.

CINNYRIDÉES. s. f. pl. Ornith. Famille de passereaux conirostres anisodactyles.

CINNYRIS. s. m. Ornith. Nom grec d'un très-petit oiseau actuellement inconnu, et que Cuvier a appliqué aux soui-mangas, section du genre grimpereau, qui comprend ceux d'Afrique et des Indes.

CINOSTERNE ou **CINOSTERNON.** s. m. (du gr. κινέω, je remue ; στέρνον, le plastron.) Erpét. Genre de tortues paludines ou chéloniens, de la famille des émydes.

CINQ. adj. numér. des 2 g. (du lat. *quinque*). Terme numéral, nombre cardinal formé de 2 et 3 ou de 1 et 4, qu'on écrit 5 en chiffres arabes et V en chiffres romains. Cinq hommes. Cinq arbres. Cinq personnes. Cinq officiers. Cinq francs.

— S'emploie avec ellipse d'un substantif précédemment exprimé.

> Un sou quand il est assuré
> Vaut mieux que *cinq* en espérance.
> (LA FONTAINE.)

— Il est toujours invariable. Cinquante-cinq s'écrit par deux cinq (55).

— Il se dit quelquefois pour *cinquième*. Tome cinq. Page cinq. Ligne cinq. Chapitre cinq. Charles cinq. On écrit plus ordinairement Charles V.

— s. m. C'est le nom ou l'appellation du nombre *cinq* lui-même. Le produit de cinq multiplié par trois. Le nombre cinq. Le chiffre cinq. Le numéro cinq. Un cinq.

— L'Académie remarque bien qu'on dit *le cinq du mois*, ou simplement *le cinq*, c'est-à-dire Le cinquième jour du mois ; mais elle passe sous silence la difficulté que voici : Doit-on dire : *Le cinq mai* ou *le cinq de mai ?* Voltaire disait *le deux de mars*, *le cinq de mai*, et Racine, *le deux mars*, *le cinq mai*. Sous le rapport de la correction grammaticale, *le cinq de mai* est certainement préférable, puisque *cinq* est là pour *cinquième*, et que l'on dit toujours avec la préposition *de* : *Le deuxième jour de mai*, *le quatrième jour de juin*. Ensuite les Latins disaient avec le génitif, *primus februarii*, *secundus aprilis*. Ainsi, la grammaire et l'analogie sont pour *le cinq de mai* ; mais si l'on consulte l'usage, qui en fait de langage est la règle de l'opinion, on dira *le cinq mai*, *le cinq juin*, etc. Les États s'ouvrirent le *cinq mai* par une procession solennelle. (Anquetil.) L'ouverture des États-généraux eut lieu le *cinq mai* 1789. (Thiers.)

— *Un cinq*. T. de jeux. Au jeu de cartes et au jeu de dés, la carte marquée de cinq points ou le côté du dé qui présente cinq points. Un cinq de carreau. Le cinq de trèfle. Avoir tous les cinq. Amener un cinq. Amener deux cinq.

— Loc. prov. *Mettre cinq et retirer six*. Se dit trivialem. en parlant de ceux qui mettent les cinq doigts dans un plat, et qui en retirent quelque bon morceau. || *Donner cinq et quatre, la moitié de dix-huit*. Appliquer deux soufflets, l'un de la paume de la main, l'autre du revers.

— Prononc. *Cinq* ne fait pas sentir sa consonne finale lorsqu'il est suivi d'un autre adjectif numéral, d'un substantif ou d'un adjectif commençant par une consonne, comme dans *cinq cents*, *cinq robes*, *cinq jolis enfants*, *cinq fois*, *cinq chevaux*, *cinq garçons et cinq filles*, *les cinq sens*, *les cinq doigts de la main*, etc. Prononcez comme s'il y avait *cin cents*, *cin robes*, *cin jolis enfants*, etc. || Partout ailleurs *cinq* fait sentir sa consonne finale. [illegible] *cinq pour cent*. 2° Lorsqu'il est placé à la fin d'une phrase ; *j'en avais dix, il ne m'en reste plus que cinq*. 3° Dans la numération, comme quand on dit : *Un*, *deux*, *trois*, *quatre*, *cinq*, etc. ; *de cinq ôtez deux*, *reste trois* ; *qui de cinq paie quatre reste un*. Dans tous ces exemples lisez *cinque*. || Les nombres composés suivent la même prononciation. *Vingt-cinq*, *trente-cinq*, *quarante-cinq*, *cinquante-cinq*, *soixante-cinq*, etc. || Dans la classe marchande il est assez de mode aujourd'hui de faire sentir la consonne finale de *cinq* dans tous les cas, comme dans *cinq louis*, *cinq livres*, *cinq cents*, qu'on prononce *cinque louis*, *cinque livres*, etc. Cette nouvelle prononciation, que rien n'autorise, est tout à fait ridicule dans la bouche d'un Français.

CINQ CENTS. s. m. pl. Hist. V. CONSEIL.

CINQ MARS (Henri Coiffier de Ruzé, marquis de). Favori de Louis XIII, né en 1620, second fils du maréchal d'Effiat, fut présenté à [illegible]

la cour par Richelieu. A peine âgé de 19 ans, Cinq-Mars devint successivement capitaine aux gardes, grand maître de la garde-robe et grand écuyer de France. Convaincu du crime de haute trahison, il eut la tête tranchée à Lyon, le 12 septembre 1642.

CINQUAIN. s. m. Anc. art milit. Ordre de bataille d'une armée rangée en cinq masses. Le cinquain était en usage au XVIe et au XVIIe siècle.

— Hort. Nom d'une espèce de raisin.

CINQUANTAINE. s. f. coll. (pr. *cein-kan-tè-ne*, rad. *cinquante*). Nombre de cinquante ou environ. Une cinquantaine de personnes. Une cinquantaine de francs. Une cinquantaine de louis. Une cinquantaine d'années.

— Absol. Se dit de l'âge de cinquante ans. Il a la cinquantaine. Atteindre la cinquantaine. Avoir passé la cinquantaine.

— Se dit d'une espèce de fête à l'occasion d'une cinquantaine d'années écoulées dans l'état de mariage, dans l'exercice d'une place, etc. Fêter la cinquantaine de son mariage.

— Anc. art milit. Nom donné autrefois à une compagnie d'arbalétriers, ou à une compagnie bourgeoise, composée de cinquante hommes.

CINQUANTE. adj. numér. des 2 g. Nombre composé de cinq dixaines; cinq fois dix; deux fois vingt-cinq. Cinquante hommes. Cinquante femmes. Cinquante francs. Cinquante fois.

— S'emploie quelquefois pour Cinquantième. Page cinquante. Ligne cinquante. L'article cinquante du Code civil.

— Il est toujours invariable. Les cinquante premiers numéros. Les cinquante premières personnes

A *cinquante* ans, on est bien aise enfin
De vivre un peu tranquille; il faut faire une [fin.
(Colin d'Harleville.)

— s. m. Cinquante multiplié par deux. Le nombre cinquante. Le numéro cinquante.

CINQUANTENIER. s. m. (rad. *cinquante*). Celui qui commande cinquante hommes. || S'est dit anciennement en parlant de la milice et de la police des villes. On fit avertir les cinquanteniers.

— Anc. légial. Juge d'un village.

CINQUANTIÈME. adj. numér. ord. des 2 g. Nombre ordinal de cinquante. Le cinquantième chapitre. La cinquantième page. La cinquantième ligne. Le cinquantième vers. L'article cinquantième. La cinquantième partie d'un tout.

— s. m. *Le cinquantième.* La cinquantième partie d'un tout qui est ou que l'on conçoit divisé en cinquante parties égales. Avoir un cinquantième dans les bénéfices. Trois cinquantièmes.

CINQUÉCENTISTE. s. m. Il se dit, dans la littérature italienne, des écrivains du XVIe siècle, de 1500 à 1600. Les cinquécentistes sont les auteurs classiques italiens.

CINQUENELLE. s. f. Anc. mar. Cordage dont on se servait dans l'artillerie de marine.

CINQUE-PORTS. Géogr. Ainsi s'appellent depuis Guillaume le Conquérant, cinq ports sur les côtes de Kent et de Sussex, opposés à la France, ports autrefois très-renommés pour le commerce (Dover, Sandwich, Romney, Hithe et Hastings), et qui devaient plus particulièrement garantir le royaume de descentes hostiles. Quoique par la suite deux autres ports fussent ajoutés (Winchelsea et Rye), l'ancienne dénomination leur est cependant restée.

CINQUIÈME. adj. numér. ord. des 2 g. (pr. *cein-ki-ème;* rad. *cinq*). Nombre ordinal de cinq. La cinquième année. Le cinquième étage. Le cinquième tome. Le cinquième régiment. Le cinquième roi. La cinquième fois. Le cinquième jour du mois. La cinquième partie d'un tout.

Elle fuit, et de pleurs inondant son visage,
Seule pour s'enfermer vole au *cinquième* étage.
(Boileau.)

— *Il est arrivé, il est venu lui cinquième.* Il est arrivé, il est venu en compagnie de quatre autres.

— On dit ellipt. et subst. *Le cinquième de mars* ou *le cinquième mars*, pour le cinquième jour de mars. *Le cinquième* ou sixième avril cinquante-six, j'écrivis sur nouveaux frais. [illegible]

— s. m. *Le cinquième.* La cinquième partie d'un tout qui est ou que l'on conçoit divisé en cinq parties égales. Avoir un cinquième dans les bénéfices. Accorder à quelqu'un le cinquième, les deux cinquièmes. Être héritier pour un cinquième. Avoir droit à un cinquième. Le nombre moyen des morts pendant ces cinq années est de soixante-quinze et trois *cinquièmes*. (Buff.) Par la coutume de Paris, on ne peut disposer que du *cinquième* de ses propres ou de ses biens. (Merl.)

— Anc. lég. Impôt dont les rois de France ont quelquefois ordonné la levée pour les besoins de l'État. C'était la cinquième partie du revenu des biens fonds.

— *Le cinquième.* Se dit aussi elliptiq. pour Le cinquième étage. Demeurer au cinquième. Loger au cinquième.

— *La cinquième.* La cinquième classe d'un collége. Le professeur de cette classe est un professeur de cinquième, et l'écolier qui étudie dans cette classe est en cinquième. Faire la cinquième. Etre chargé de faire la cinquième. || On dit aussi elliptiq. *C'est un cinquième*, pour C'est un élève qui est en cinquième, qui fait partie de la cinquième classe.

CINQUIÈMEMENT. adv. (pr. *cein-ki-è-me-man;* rad. *cinq*). En cinquième lieu. Troisièmement, quatrièmement, cinquièmement.

CINTAR. s. m. Métrol. anc. Poids des Juifs qui valait quarante mines de Moïse, cent huit petites mines, quarante-cinq de nos livres, ou vingt-deux kilogr.

CINTE. s. m. Bot. Arbrisseau garni de quelques épines, qui est le *rhamnus circumscissus.*

CINTEGABELLE. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Muret (Haute-Garonne); 3.800 hab.

CINTRA. Géogr. Petite ville de Portugal, sur la pente de la chaîne de montagnes de ce nom, à 24 kil. de Lisbonne. || *Convention de Cintra.* Capitulation ou convention obtenue par le général Kellermann, et qui, après de longs pourparlers, fut signée le 30 août 1808, au village de Cintra. Les principaux articles portaient que les troupes françaises évacueraient entièrement le Portugal avec armes et bagages, et seraient embarquées sur des vaisseaux anglais qui les déposeraient dans un port français entre Rochefort et Lorient. Ce qui fut exécuté; mais un mois après, l'armée française, ramenée en Espagne, prit une éclatante revanche à la Corogne.

CINTRAGE. s. m. Mar. Action de cintrer ou ceintrer. On dit aussi Ceintrage.

CINTRE. s. m. (du lat. *cinctura*, ceinture, entourage; du gr. κέντρον, pointe). Arch. Forme sous laquelle on construit une arcade ou une voûte en pierre, ou en bois, dont les pièces s'appuient les unes sur les autres, et par leur poussée mutuelle ou tendance vers le centre, contribuent à la solidité. Bâtir à plein cintre. Cette cave est en cintre. Cintre surbaissé. Des lianes s'entrelacent dans les *cintres* de ces voûtes, assurent leurs arcades contre les vents, et les décorent de la manière la plus agréable. (B. de St-P.)

— Fig. et poét. *Le céleste cintre.* Le ciel.

Epousez-la : les anges ébaudis
Fête en feront sur le *céleste cintre.*
(J.-J. Rouss.)

— *Voûte en plein-cintre.* Voûte circulaire.

— *Cintre de charpente.* Assemblage de pièces de bois qu'on établit passagèrement lorsqu'on veut construire une porte ou une croisée, ou une arcade cintrée, pour soutenir le poids de la maçonnerie de la voûte.

— Partie du plafond d'une salle de spectacle, qui règne au-dessus du théâtre; c'est là qu'on place diverses machines, telles que les grands treuils, qui servent aux enlèvements, les gloires, les bandes d'air, les nuages, etc. || *Loges du cintre.* Le dernier rang de loges, celui qui est immédiatement sous le plafond.

CINTRÉ, ÉE. part. pass. du v. Cintrer. S'emploie adjectiv. Une bordure cintrée. Une porte cintrée.

— Blas. Se dit du globe impérial entouré d'un cercle horizontal et d'un demi-cercle vertical. || Il se dit aussi des couronnes royales qui sont fermées.

CINTRER. v. a. 1re conj. (rad. *cintre*) Faire un cintre, bâtir en cintre, faire un ouvrage en cintre. Cintrer une galerie. Cintrer une porte.

CINYRE. Myth. Roi de Cypre et père d'Adonis, qu'il eut de Myrrha, sa propre fille.

CIOCOQUE ou **CHIOCOQUE.** s. m. Bot. Genre d'arbrisseaux de la famille des rubiacées, qui a de tels rapports avec les *psycothria*, que plusieurs de ses espèces ont été transportées dans ce dernier genre. Ciocoque à fruits blancs. Ciocoque à fruits jaunes. Ciocoque branchu.

CIONE. s. m. (du gr. κίων, petit insecte qui dévore la graine). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionites, dont plusieurs espèces se trouvent en Europe, d'autres en Sibérie et au cap de Bonne-Espérance.

CIONELLE. s. f. Moll. V. agatine.

CIONES. s. m. pl. (du gr. κίονες, colonnes). Myth. gr. Dieux qui ne consistaient qu'en grosses pierres équarries.

CIONION. s. m. Bot. Genre de champignons gastro-mycètes, section des myxo-[illegible] diens, tellement voisin des physarons et du didymion qu'il doit leur être réuni.

CIONITE. s. f. Médec. Inflammation de la luette.

CIONNER. v. n. 1re conj. Vieux mot qui signifiait Pousser des cions ou scions.

CIOTA ou **CIOUTA.** s. m. Bot. Nom d'une variété de chasselas, à feuilles laciniées, appelée encore Raisin d'Autriche.

CIOTAT (LA). Géogr. Ville et port de France (Bouches-du-Rhône), sur la Méditerranée, entre Marseille et Toulon; ch.-l. de cant.; 5,100 hab. C'est le second port de la Méditerranée pour la pêche des anchois et des sardines. Le cabotage y est très-considérable. Les vins des coteaux valent ceux de Cassis.

CIOTTOLARE. s. f. Bot. Espèce de lichen qui croît sur les arbres. On la trouve principalement sur le chêne. Les parfumeurs l'emploient en poudre pour donner du corps aux odeurs.

CIPADESSE. s. m. Bot. Genre de méliacées, ainsi appelé d'après un arbrisseau que les Javanais nomment *kipadessa*, et qui forme jusqu'ici son unique espèce.

CIPARISOFIQUE. s. m. Bot. Fruit humide qui a pour type le fucus cyprin. Les pêcheurs de Naples en enveloppent le poisson pour le conserver plus longtemps frais. V. fucus.

CIPAYE. s. m. (pr. *ci-pa-y-e;* du pers. *sepahi*, soldat). Nom donné dans l'Inde à tous les indigènes qui servent militairement la cause européenne. Corps de cipayes. Régiments de cipayes. L'armée anglaise compte dans ses rangs environ 300,000 cipayes. Peut-être serait il plus correct d'écrire *Sipaï.* V. spahi.

CIPIPE s. f. Bot. Nom donné à la fécule retirée de la racine de manioc, quand on la presse pour en exprimer le suc. Cette fécule, qui se dépose au fond du vase dans lequel coule le suc, est blanche comme celle de pomme de terre et comme l'amidon du froment, et peut servir aux mêmes usages.

CIPOLIN. s. m. (du lat. *cepola*). Géol. Nom d'une espèce de marbre de structure foliacée, auquel on a cru reconnaître de la ressemblance avec les tuniques des plantes bulbeuses. Les marbres *cipolins* sont propres à la décoration intérieure des édifices publics, et sont d'une grande beauté en colonnes et en plaques. (Guér.)

CIPON. s. m. Bot. Arbre peu élevé de la Guiane, de la famille des ébénacées, réuni au symplocon, avec lequel il a de très-grands rapports.

CIPPE. s. m. Archit. et archéol. Nom que l'on donne quelquefois à certains fûts qui diffèrent des colonnes en ce qu'ils n'ont ni base ni chapiteau, et sur lesquels on gravait souvent des inscriptions. Appuyée contre un *cippe* de bronze antique, elle contemplait aussi le bal. (G. Sand.)

— Colonne ou pierre quadrangulaire que l'on plaçait sur les chemins pour indiquer la route ou aux angles des champs pour en fixer les limites, ou sur les sépultures.

— Entraves que l'on mettait aux pieds des esclaves, soit comme moyen de torture, soit pour les empêcher de fuir.

— Certaines parties des palissades; angles qui étaient formés de pieux quadrangulaires plus forts ou même de pierres. || Pierres qui lors du tracé de l'enceinte d'une ville, indiquaient les lieux où s'élèveraient des tours.

CIPPER. s. m. Ornith. Nom donné en Italie à la grive-mauvis.

CIPRE ou **CHIPRE.** s. m. Bot. Espèce de pin d'encens, qui croît dans le Canada. Il ne faut pas le confondre avec le *cypre* ou bois de *cypre*, qui est un sébestier, ni avec le cyprès jaune, nommé *cypre* dans la Louisiane.

CIPURE. s. f. Bot. Genre de la famille des iridées, établi pour une plante herbacée, à bulbe charnu et tuniqué, trouvée en fleur au mois d'août dans les savanes humides de la Guiane. On l'appelle aussi *cipure des marais.*

CIRAGE. s. m. (rad. *cire*). Techn. On nomme ainsi plusieurs compositions dans lesquelles anciennement il entrait toujours de la *cire*, et qui sont employées surtout pour noircir la chaussure ainsi que les harnais, et leur donner une sorte de vernis noir en les brossant. La composition dont on fait usage aujourd'hui, et qu'on nomme cirage anglais, parce qu'elle était originairement préparée à Londres, est un mélange de noir d'os broyés à l'eau et d'acides sulfurique et chlorhydrique, de mélasse, de gomme et d'un peu d'huile. Une bouteille de cirage. Une boîte de cirage. Un flacon de cirage. Du cirage luisant. Cirage vernis. Du cirage anglais. Marchand de cirage. Débitant de cirage. Fabrique de cirage. Étendre du cirage sur une chaussure. Cirage susceptible d'un poli brillant. Cirage en pâte. Lorsqu'on emploie le *cirage*, on doit l'agiter afin de mélanger les parties qui se séparent spontanément par le repos. (Dict. techn.) *Le cirage*, en Angleterre, où tout ce qui tient au luxe extérieur, à la matérialité de l'existence, est poussé au plus haut point de perfection, forme une branche de commerce importante. (Id.)

— Action de cirer ou le résultat de cette action. Employer beaucoup de temps au cirage [illegible]

— Se dit de la cire appliquée sur quelque chose. Le cirage des toiles. Le cirage du taffetas.

— L'espèce de cirage qui sert à donner du brillant, et à faire paraître comme vernissés les ouvrages de menuiserie, les sculptures en bois, les parquets et les carrelages d'appartements, etc., contient surtout de la cire dissoute ou mise en émulsion. On le désigne plus ordinairement aujourd'hui sous la dénomination d'encaustique.

— Peint. Tableau peint en camaïeu de couleur de cire jaune. Peu usité.

CIRATINIENS. Géog. anc. Peuples de Sicile.

CIRCAÈTE. s. m. Ornith. Genre de l'ordre des rapaces et du groupe des aigles. Ces oiseaux tiennent le milieu entre les aigles pêcheurs, les buses et les balbusards, et se rapprochent beaucoup des harpies. On en trouve en France, au Sénégal, au Paraguay et au Cap de Bonne-Espérance.

CIRCASSIE. (pr. *cir-ka-ci*). Géogr. Contrée d'Asie, dans l'isthme caucasien, entre la Géorgie, la mer Noire et le Caucase. Ce pays se trouve ainsi enclavé dans la Russie européenne et s'efforce de maintenir son indépendance. La race des habitants est très-belle, et les femmes surtout sont fort recherchées pour les harems. La population de la Circassie s'élève à peine à 600,000 âmes.

CIRCASSIEN, ENNE. adj. (pr. *cir-ka-ci-en*). Qui est de la Circassie, habitant de la Circassie.

CIRCASSIENNE. s. f. Comm. Nom d'une étoffe de laine croisée.

CIRCÉ. Myth. Célèbre magicienne, fille du Soleil et de la nymphe Perséïs et sœur de Pasiphaé, épousa un prince sarmate qu'elle assassina; chassée de son royaume, elle se réfugia dans l'île d'Œta, sur les côtes d'Italie, non loin d'un promontoire qui porte encore le nom de *monte Circella.* Ulysse, jeté par la tempête dans l'île de Circé, vit ses compagnons changés en bêtes par les charmes de cette magicienne. La passion qu'il lui avait inspirée l'empêcha de subir une semblable métamorphose.

— Epith. Cruelle, perfide, trompeuse, enchanteresse, pâle, furieuse. || Périphr. Fille du Soleil, fille du Jour.

CIRCÉ. s. m. Moll. V. cythérée.

CIRCÉACÉES. s. f. Bot. Tribu de la famille des onagraires, ayant pour type le genre circée.

CIRCÉE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des onagraires, qui habitent les forêts et les lieux ombragés, montueux, où elles sont extrêmement communes, et où elles fleurissent au milieu de l'été. Circée pubescente. Circée de Paris. Circée des Alpes. On la désigne aussi vulgairement sous les noms d'herbe à la magicienne et d'herbe aux sorciers, parce qu'aux temps de la superstition elle était fort recherchée par les imposteurs et les charlatans. || circées. s. f. pl. V. circéacées.

CIRCELLA (Mont). Géogr. Promontoire et colline des États Romains (Italie), à 100 kil. S.-E. de Rome et à 48 kil. O. de Gaëte.

CIRCELLE, CERCELLE ou **CERCERELLE.** s. f. Ornith. Nom vulgaire de la sarcelle ou petit canard d'Europe.

CIRCELLÉ, ÉE. Didact. Qui est marqué de zones colorées.

CIRCELLION. s. m. (diminut. de κίρκος, cercle). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des lamellicornes, tribu des scarabéides coprophages.

CIRCENSES. adj. m. pl., pour *ludi circenses* (du lat. *circus*, tour, circuit). Mot latin que nous ne mettons ici que parce qu'on le cite souvent même dans la conversation. *Panem et circenses*, littéral. Du pain et les jeux du cirque. Du pain et des spectacles.

CIRCÉOÏDE. adj. des 2 g. Bot. Qui ressemble à une circée.

CIRCIE. s. f. Ornith. Nom donné à la sarcelle d'été.

CIRCINAL, ALE. adj. Bot. Epithète donnée aux feuilles roulées sur elles-mêmes en forme de crosse sur un plan vertical ou horizontal.

CIRCINARIE. s. f. (du lat. *circinare*, arrondir). Bot. Nom donné à différentes plantes. V. parmélie, urcéolaire, coccocarpie

CIRCINÉ, ÉE. adj. (en lat. *circinatus*, enroulé). Formé en cercle. Se dit, en botanique, des feuilles lorsqu'elles se roulent sur elles-mêmes de haut en bas. Les fougères présentent cette disposition qui les fait reconnaître sur-le-champ. Plusieurs genres de la famille des droséracées ont aussi leurs feuilles *circinées*, ou, comme on dit encore, *roulées en crosse.*

— circinées. s. f. pl. Ornith. Sous-famille d'oiseaux établie dans la famille des falconidées et dont le genre busard est le type.

CIRCINOTRIQUE. s. m. Bot. Genre de champignons. Syn. de Psilonie.

CIRCIUS. s. m. Vent impétueux de la Gaule narbonnaise.

CIRCOLO-MEZZO. s. m. (pr. *tchir-ko-lo-me-dzo*). Mus. Agrément de chant qui se rap- [illegible]

CIRCOMMÉRIDIEN, ENNE. adj. Astr. Qui a lieu au voisinage du méridien. || *Hauteurs circommeridiennes.* Celles des étoiles qu'on observe au voisinage du méridien. Elles servent lorsque, par défaut d'instruments fixes, on ne peut point obtenir la vraie hauteur méridienne avec une exactitude parfaite.

CIRCOMPOLAIRE. adj. des 2 g. (pr. *cir-kon-po-lè-re;* du lat. *circum*, autour; *polus*, pôle). Astron. Qui environne les pôles terrestres. Les régions circompolaires. Les mers circompolaires. || *Étoiles circompolaires.* Étoiles situées près de notre pôle boréal, et qui tournent autour sans jamais s'abaisser au-dessous de notre horizon. La Petite Ourse est une constellation *circompolaire* pour l'Europe (Acad.) || Ces deux mots devraient être écrits avec un u, comme *circumnavigation* et autres composés semblables. Nous suivons ici l'Académie.

CIRCONCELLIONS. s. m. pl. Sect. relig. Hérétiques qui parurent en Souabe dans le XIIIe siècle, et qui soutenaient que le pape et tout le reste des prêtres étaient simoniaques, hérétiques, hypocrites, pharisiens, pécheurs en toute manière et incapables d'administrer les sacrements. ‖ Secte de donatistes qui s'élevèrent en Afrique dans le IVe siècle, et qui couraient de tous côtés en commettant une infinité de violences, s'imaginant faire un sacrifice agréable au Seigneur par ces inhumanités.

CIRCONCIRE. v. a. 4e conj. irrég. (du lat. *circumcidere*, de *circum*, autour; *cædere*, couper). *Je circoncis, tu circoncis, il circoncit, nous circoncisons, vous circoncisez, ils circoncisent. Je circoncisais. Je circoncirai. Je circoncirais. Que je circoncise, que nous circoncisions*, etc. *Que je circoncisse, que nous circoncissions*, etc. *Circoncisant. Circoncis, circoncise.* Prat. relig. Couper le prépuce. Les Juifs, les Hébreux font circoncire leurs enfants mâles.

— Retrancher, couper. Il faut *circoncire*, le bistouri à la main, toute l'étendue qu'occupe le mal. (Carr.)

— Absol. Dans les synagogues modernes on *circoncit* comme on le faisait dans le temple de Sion. (Carri.)

CIRCONCIS, ISE. part. pass. du v. Circoncire. S'empl. adjectiv. Un enfant circoncis. Des enfants circoncis.

— Fig. Il nous est difficile de savoir si la diplomatie de sir Robert Peel est moins *circoncise* que celle de lord Palmerston. (Cour. fr.)

— s. m. Celui à qui on a coupé le prépuce. Un circoncis. Quand les enfants de Jérusalem eurent reçu la punition du crime qu'ils avaient commis sur le Calvaire, le nom de *circoncis* devint un terme de flétrissure et de mépris, que le genre humain adressait aux enfants dépossédés d'Israël. (Carr.) Pendant le moyen âge, dépouiller un *circoncis*, le tuer, c'était faire une action louable. (Id.) Couverts du sang du Juste, les *circoncis* ne devaient jouir d'aucune protection, et être seuls dépossédés de ce droit de fraternité humaine que le christianisme avait fait connaître. (Id.)

— Bot. On désigne sous ce nom les fruits capsulaires qui s'ouvrent transversalement en deux parties.

CIRCONCISEUR. s. m. Se dit, suivant quelques lexiques, de Celui qui circoncit. On dit plutôt l'Opérateur.

CIRCONCISION. s. f. (du lat. *circumcisio*; formé de *circum*, autour; *cædere*, couper, retrancher). Prat. relig. Opération qui consiste à retrancher circulairement une portion du prépuce chez les enfants nouveau-nés. Considérée sous le rapport religieux, on sait que la circoncision, c'est-à-dire, la section circulaire du prépuce, est le baptême de la religion juive. Mais les Juifs n'ont pas eu l'initiative de cette institution. Les Egyptiens pratiquaient la circoncision; quelques peuples du continent asiatique la pratiquaient aussi. Les relations du peuple hébreu avec les Egyptiens lui en donnèrent la pensée, et il s'en servit pour marquer d'un signe indélébile chacun de ses enfants. Une fois adoptée, cette cérémonie devint pour la nation juive une cérémonie extrêmement importante. Elle marquait l'entrée en religion; c'était le baptême national de l'ancienne loi. Considérée sous le rapport hygiénique, cette coutume paraît avoir eu pour but, chez les Egyptiens, les Hébreux, et les musulmans, d'empêcher l'accumulation de la matière sébacée sécrétée à la base du gland, ou de diminuer les désirs vénériens en émoussant la sensibilité de cette partie, qui se trouve ainsi habituellement à découvert. La circoncision des Juifs. La circoncision était ordonnée dans l'ancienne loi. L'institution de la circoncision. La *circoncision* est très-honorée chez les Juifs; cela doit être ainsi, parce que c'est le signe de leur confraternité religieuse. (Carr.) La *circoncision* est à la fois un acte d'initiation religieuse et une opération chirurgicale. (Id.) Béni soyez-vous, Seigneur, qui avez commandé la *circoncision*. (Id). On connaît peu de détails sur la *circoncision* des femmes juives. (Id.) Les mahométans ont imité les Juifs pour la pratique de la *circoncision*. (Id.)

— On pratique sur les filles, dans certaines contrées de l'Afrique, une opération analogue, qui consiste à exciser une portion des petites [illegible] dans ces climats, un accroissement démesuré.

— La circoncision est quelquefois une opération chirurgicale nécessitée par certaines affections du pénis.

— *Circoncision de N. S. Jésus-Christ.* Fête qu'on célèbre le premier jour de janvier en l'honneur de la circoncision de Notre Seigneur, auquel on imposa ce jour-là le nom de Jésus, c'est-à-dire, Sauveur, nom qui lui avait été donné par un ange, avant même qu'il eût été conçu dans le sein de Marie, pour marquer qu'il sauverait le monde. Des savants très-distingués ont pensé que Jésus-Christ avait été circoncis dans la grotte de Bethléhem, de la main de sa mère ou de celle de Joseph.

— Fig. Se dit pour désigner les Juifs, par opposition au mot de *prépuce* qui marque les gentils ou païens.

— Spirituellement se dit du retranchement du péché et de l'affection au péché. La *circoncision* spirituelle consiste à se détacher de tous les objets de la cupidité, à renoncer à tous les mauvais désirs, à mourir continuellement au monde, à soi-même et à toutes ses passions. (Baillet.) ‖ *La circoncision du cœur, la circoncision des lèvres.* Le retranchement des mauvaises pensées, des mauvais désirs, des paroles qui peuvent blesser ou la charité ou la pudeur.

CIRCONCISSILE. adj. des 2 g. Didact. Qui s'ouvre par une scissure transversale circulaire. Péricarpes circoncissiles.

CIRCONDER. v. a. 1re conj. Vieux mot qui s'est employé pour Environner, entourer, envelopper.

CIRCONDUIRE. v. a. Néol. Arrondir une phrase en la prolongeant. Mot hasardé par d'Alembert.

CIRCONFÉRENCE. s. f. (en lat. *circumferentia*; formé de *circum*, autour; *fero*, je porte). Géom. Ligne courbe qui renferme un cercle. La circonférence d'un grand cercle du ciel. La circonférence d'un grand cercle de la terre. La circonférence du ciel. La circonférence de la terre. La circonférence d'un globe. Tracer une circonférence. Toutes les lignes droites tirées du centre et terminées à la *circonférence* sont égales en longueur. (Acad.) Les mathématiciens divisent la *circonférence* d'un cercle en trois cent soixante degrés. (Id.) Notre hémisphère s'échauffe dans toute sa *circonférence*. (B. de St-P.)

— Par extension, se dit du contour d'une courbe quelconque, de toute sorte d'enceinte, quoiqu'elle ne soit pas parfaitement ronde. Une vaste circonférence. Cette ville enferme plusieurs jardins dans sa circonférence. Cette place a tant de mètres dans sa circonférence.

— Médec. Surface extérieure du corps. Le sang est porté du centre à la *circonférence* par les artères, et rapporté de la *circonférence* au centre par les veines. (Acad.)

— Fig. Plus capable d'arriver au centre des choses que d'embrasser leur *circonférence*. Dieu est un cercle dont le centre est partout et la *circonférence* nulle part. (Pasc.)

CIRCONFLEXE. adj. des 2 g. (en lat. *circumflexus*; dérivé de *circumflectere*, fléchir, courber circulairement). Gram. S'emploie surtout avec le mot *accent*, et désigne celui des trois accents de la langue grecque qui a la figure d'un *s* couché (∽). En français, on appelle *circonflexe*, l'accent qui est fait comme un Λ renversé, et qui est bien moins un signe d'intonation qu'un signe étymologique, destiné seulement à rappeler la suppression de l'*s*, consonne si fréquemment et si abusivement employée dans notre ancien langage, où l'on écrivait *maistre, maistresse, prestre, arrest, fresle, gresle, chesne, chaisne, abisme, plutost, qu'il allast, qu'il trouvast*, etc. Lorsque l'on commença à ne plus articuler l'*s*, pour empêcher sans doute qu'on ne s'y trompât, on plaça cette lettre au dessus de la voyelle à laquelle elle avait appartenu auparavant, car il est évident que l'accent circonflexe est la figure d'un *s* renversé, ce qui est surtout sensible dans l'écriture à la main. Un ancien grammairien considère l'accent grave et l'accent aigu comme les deux branches séparées de l'accent circonflexe. L'emploi de cet accent s'est étendu au retranchement de lettres autres que l's, comme dans *gaîté, dévoûment, âge*, qu'on écrivait autrefois *gaieté, dévouement, aage*.

— Se dit des lettres mêmes qui sont surmontées de l'accent circonflexe. Un *â* circonflexe. Un *î* circonflexe. Un *ê circonflexe*. En pesant bien la valeur de l'*â circonflexe* et celle de l'*a* ordinaire, on sentira que le premier se rapproche de l'*o* doux, et le second de l'*e* ouvert. (Mme Dup.) L'*ô circonflexe* est ordinairement grave. (Id.)

— Gram. grecq. *Verbes circonflexes.* Verbes contractes.

— A été employé figurément et plaisamment par Scarron et J.-B. Rousseau pour Tortu. Une jambe circonflexe.

> Ma poitrine est toute convexe;
> Enfin je suis tout *circonflexe*. (Scarron.)

— S'emploie quelquefois comme substantif, mais seulement en parlant de l'accent. Un circonflexe.

— *Nerf circonflexe.* Scapulo-huméral. Le même que l'axillaire. ‖ *Artères et veines circonflexes.*

CIRCONJACENT, ENTE. adj. Néol. Environnant. [illegible]

CIRCONLOCUTION. s. f. (pr. *cir-kon lo-ku-ci-on*; ét. lat. *circum*, autour; *loquor*, parler). Rhét. Figure qui consiste à dire en plus de paroles ce que l'on pourrait dire en moins. User de circonlocution. Une grande, une longue circonlocution. Parler par circonlocution. Le philosophe et le traducteur se serviront naturellement de *circonlocution* pour donner plus de clarté à un mot ou à une pensée abstraite. (Encyl.) La *circonlocution* est une figure qu'il faut se garder de trop prodiguer; car, lorsqu'on peut s'en passer, l'expression simple est toujours préférable. (Id.)

CIRCONSCRIPTION. s. f. (pr. *cir-kon-scrip-ci-on*; du lat. *circumscriptio*, formé de *circum*, autour; *scribere*, tracer). Espace circonscrit et limité qui borne et qui environne un autre espace ou un corps plus petit. La *circonscription* est une propriété naturellement inséparable des corps. (Acad.)

— Division administrative, militaire ou ecclésiastique d'un territoire. Circonscription administrative. Circonscription militaire. Circonscription financière. Circonscription forestière. Circonscription religieuse. Circonscription territoriale. Régler les diverses circonscriptions territoriales de manière à les réduire à une seule et même *circonscription*, tel doit être le but du gouvernement, car c'est le seul moyen de simplifier les rouages administratifs, en réunissant des services qui se trouvent séparés sans aucune nécessité. (Teulet.) Il n'y a plus en France qu'une seule et même *circonscription* générale en départements, qui se subdivisent en arrondissements, en cantons et en communes. (Id.)

— Géom. Action de circonscrire une figure à un cercle.

— Bot. Une feuille, quoique son contour soit interrompu par des angles rentrants ou des divisions plus ou moins profondes, est dite ovale ou réniforme ou lancéolée dans sa *circonscription*, lorsque sa ligne décrit la figure en négligeant les angles. (Encycl.)

CIRCONSCRIRE. v. a. 4e conj. irrég. (du lat. *circumscribere*, formé de *circum*, autour; *scribere*, tracer). *Je circonscris, nous circonscrivons*, etc. *Je circonscrivais*, etc. *Je circonscris*, etc. *Je circonscrirai*, etc. *Je circonscrirais*, etc. *Que je circonscrive*, etc. *Que je circonscrivisse*, etc. Donner des limites, mettre des bornes alentour.

— SE CIRCONSCRIRE. v. pron. Être circonscrit. Dieu est un être infini, qui ne se peut *circonscrire*, ni par les lieux, ni par les temps. (Acad.)

— Géom. Décrire une figure autour d'un cercle ou de toute autre figure courbe, de manière que tous ses côtés soient des tangentes à la circonférence.

CIRCONSCRIT, ITE. part. pass. du v. Circonscrire. S'empl. adj. Resserré, peu étendu. Espace très-circonscrit. Mon âme, *circonscrite* à un petit village, part de là pour embrasser le grand siècle de Louis XIV. (B. de St-P.) Plus l'image physique est éloignée de nous, plus le sentiment moral a d'étendue, et plus la première est *circonscrite*, plus le sentiment a d'énergie. (Id.)

— Médec. chir. Se dit d'une douleur, d'une tumeur, d'un sphacèle, qui n'occupent qu'un espace limité et facile à déterminer.

— *Hyperbole circonscrite.* Courbe hyperbolique du troisième degré, qui coupe ses asymptotes, et dont les branches renferment au dedans d'elles les parties coupées de ces mêmes asymptotes. Les polygones réguliers, quel que soit le nombre de leurs côtés, peuvent tous être *circonscrits* au cercle. (Monfer.)

— *Tumeurs circonscrites.* Celles dont les limites sont bien prononcées.

— Minér. Nom donné à une variété de mâcle dans laquelle le prisme est entièrement noirâtre, à cela près d'une pellicule d'un blanc nacré qui en recouvre les pans.

CIRCONSPECT, ECTE. adj. (pr. *cir-kons-pèk, cir-cons-pèkte*; du lat. *circum*, autour; *spectare*, regarder). Discret, retenu, qui prend garde à ce qu'il dit, à ce qu'il fait. Homme fort circonspect. Une personne circonspecte dans ses actions, dans ses paroles. Ceci doit les rendre *circonspects* dans la dispensation de ce sacrement. (Pasc.) Les plus savants, les plus éclairés sont toujours les plus *circonspects*. (J.-J. Rouss.) L'homme modeste et *circonspect* voit les défauts d'autrui, mais n'en parle jamais. (St-Evrem.)

— Se dit aussi des choses où il y a de la circonspection. Conduite circonspecte. Démarche circonspecte. Langage circonspect. Paroles circonspectes. Une bouche si sage et si *circonspecte*. (Fléch.) Une douleur moins *circonspecte*. (Mass.) Le véritable amour n'est ni téméraire ni évaporé, la crainte le rend *circonspect*. (J.-J. Rouss.)

> Le Titien, de l'art suivant partout la trace,
> Soumet au frein des lois sa *circonspecte* audace. (Thomas.)

CIRCONSPECTION. s. f. (pr. *cir-kons-pek-ci-on*). Prudence, retenue, discrétion. User de grande circonspection. Apporter, mettre beaucoup de circonspection dans une affaire. Agir, parler avec circonspection. Les préjugés doivent être discutés et traités avec *circonspection*. (Duclos.) Il y a des gens qui passent leur vie en formalités et en bienséances, et qui sont toujours esclaves de la *circonspection*. [illegible] une grande *circonspection*. (Id.) La Bruyère a peint le ris forcé, les caresses contrefaites et la triste *circonspection* d'un courtisan dans toute sa conduite et dans tous ses discours. (Héreau.)

— Se dit au pl. Omiss. des diction. L'amitié s'accommode aussi peu des grandes *circonspections* que des sévérités de la justice. (St Evrem.)

— Syn. comp. CIRCONSPECTION. CONSIDÉRATION. ÉGARDS. MÉNAGEMENTS. L'esprit du monde veut de la *circonspection*, quand on ne connaît pas ceux devant qui l'on parle; de la *considération* pour la qualité et les gens en place; des *égards* envers les personnes intéressées à ce dont il est question; et des *ménagements* avec celles qui sont d'un commerce difficile ou d'un système opposé.

CIRCONSPECTISSIME. adj. des 2 g. (rad. *circonspect*). Néol. Très-circonspect. Superlatif qui a été hasardé par Balzac.

CIRCONSTANCE. s. f. (du lat. *circumstantia*, dérivé de *circum*, autour, *stare*, être). Certaine particularité qui accompagne un fait, une nouvelle ou quelque chose de semblable. Circonstance remarquable, singulière, étrange. Circonstance essentielle, importante. Remarquer, observer, examiner, peser toutes les circonstances d'une action. Avoir égard aux circonstances. Les circonstances des personnes, du temps, du lieu. Concours de circonstances. Le choix des circonstances. Souvent les *circonstances* changent la nature des choses. (Acad.) Ils ont prédit jusqu'aux moindres *circonstances* de la vie de Jésus-Christ. (Pasc.) Une *circonstance* de la justice que l'on doit aux autres, c'est de la faire promptement. (La Bruy.)

— Occasion, occurrence, conjoncture présentes, situation actuelle des choses. Circonstance heureuse, favorable, fâcheuse. Faire allusion à la circonstance. Se trouver dans les circonstances les plus difficiles. Que faire en pareille circonstance? Les circonstances deviennent impérieuses. Obéir, se plier aux circonstances. Se déterminer par circonstance. S'abandonner aux circonstances. Prendre les mesures qu'exige la circonstance. Le choix d'un état est de toutes les *circonstances* de la vie celle où la méprise est le plus ordinaire. (Mass.) Dans quelques *circonstances* que l'on se trouve, on est toujours utile à la société quand on y fait bien ce qu'on a à faire. (Ferraud.) Les écrits composés pour les *circonstances* passent avec elles. (Boiste.) L'homme le plus sûr de lui-même ne peut dire ce qu'il pourra penser, dire ou faire, dans une *circonstance* imprévue. (Id.)

— Pratiq. *Circonstances et dépendances.* Se dit de tout ce qui dépend d'une terre, d'une maison, d'un procès, etc. Terre adjugée avec ses circonstances et dépendances. Procès renvoyé avec ses circonstances et dépendances.

— Fig. Se dit pour Accessoires en général. On est quelquefois obligé de souffrir les *circonstances* et dépendances de l'amitié. (Sévig.)

— Rhétor. Se dit d'un lieu commun qui comprend ce qui a rapport à la personne, à la chose, aux biens, aux moyens, aux motifs, à la manière et au temps. On divise les circonstances en trois classes par rapport au temps: celles qui précèdent une action, celles qui l'accompagnent et celles qui la suivent.

— Polit. *Loi de circonstance.* Se dit des lois que les pouvoirs de l'État votent et sanctionnent dans les moments où la patrie leur paraît en danger, lois qui sont ordinairement abolies ou qui tombent en désuétude lorsque le calme règne de nouveau. Les lois restrictives de la liberté de la presse ou de la liberté individuelle sont, dans un état constitutionnel, des lois de circonstance.

— Droit crim. *Circonstances aggravantes.* Certains faits accessoires qui ont pour effet d'augmenter la criminalité d'un fait déjà qualifié crime par la loi. Les *circonstances aggravantes* doivent faire l'objet de questions distinctes posées au jury. (Isamb.) ‖ *Circonstances atténuantes.* Celles qui ont pour but d'atténuer la criminalité de l'accusé, et par suite de diminuer, dans certaines proportions, la peine applicable au fait reconnu constant par le jury.

— Littér. *Pièce, ouvrage de circonstance.* Ouvrage inspiré par les circonstances, la passion, la flatterie et la malignité. Les pièces de *circonstance*, dont le succès est souvent éphémère, ont souvent aussi coûté des regrets à leurs auteurs, quand les héros qu'ils avaient chantés sont tombés, quand les hommes qu'ils avaient sacrifiés à leurs épigrammes sont devenus puissants, ou quand les *circonstances*, si variables dans les temps de révolutions, avaient changé les idées de la multitude. (Encycl. cathol.)

— Syn. comp. CIRCONSTANCE. CONJONCTURE. La *circonstance* est ce qui environne ou accompagne la chose; la *conjoncture* ce qui a du rapport avec elle ou de l'influence sur elle. Les *conjonctures* sont disposées avant l'action et indépendamment de l'action. Les *circonstances* sont avec l'action même. Un bon esprit tire avantage des *conjonctures*; un esprit délié tire parti des *circonstances*.

CIRCONSTANCIEL, ELLE. adj. Qui est, qui tient de la circonstance.

— Gramm. *Complément circonstanciel.* Se dit des mots qui servent à exprimer quelques circonstances ou modifications, tels que les adverbes ou les mots pris adverbialement. Le sujet et l'attribut d'une proposition peuvent [illegible] phrase: *le temps passe promptement*, le mot *promptement* est le complément de l'attribut, et ce complément exprimant une circonstance de manière, est un complément *circonstanciel*.

CIRCONSTANCIÉ, ÉE. part. pass. du v. Circonstancier. S'empl. adjectiv. Un fait bien circonstancié. Relation bien circonstanciée.

CIRCONSTANCIER. v. a. 1re conj. (rad. *circonstance*). Il prend deux *i* à la 1re et à la 2e personne plur. de l'imparfait et du subjonctif. *Je circonstanciais, nous circonstanciions, vous circonstanciiez*, etc. *Que je circonstancie, que nous circonstanciions, que vous circonstanciiez*, etc. Marquer, détailler les circonstances. Circonstancier une affaire. Circonstancier un fait. Circonstancier à confesse les défauts d'autrui. (La Bruy.) Il particularise et circonstancie toutes choses. (Boss.)

> En confesseur exact il fit conter l'histoire,
> Et *circonstancier* le tout fort amplement. (La Fontaine.)

CIRCONVALLATION. s. f. (pr. *cir-kon val-la-ci-on*). T. milit. Ceinture défensive dans l'intérieur de laquelle campe une armée de siége. Elle est formée d'une suite continue ou discontinue d'ouvrages de fortification passagère. Ligne de circonvallation. L'objet de la ligne de *circonvallation* est d'arrêter les secours qu'on tenterait d'introduire dans la place, et d'opposer un obstacle matériel aux coups de main de l'armée de secours. (Bard.) Les défenses de la *circonvallation* doivent être tournées en dehors. (Id.) Turenne, assiégeant la Capelle, dut la prise de cette place à ses lignes de *circonvallation*. (Napol.)

CIRCONVENIR. v. a. 2e conj. irrég. *Je circonviens, tu circonviens, il circonvient. Nous circonvenons, vous circonvenez, ils circonviennent. Je circonvenais*, etc. *J'ai circonvenu. Je circonvins*, etc. *Je circonviendrai*, etc. *Je circonviendrais*, etc. *Circonviens, circonvenons, circonvenez. Que je circonvienne, que tu circonviennes, qu'il circonvienne; que nous circonvenions, que vous circonveniez, qu'ils circonviennent. Que je circonvinsse*, etc. *Circonvenant. Circonvenu.* Employer des moyens artificieux auprès de quelqu'un pour le déterminer à faire ce qu'on souhaite de lui. Il croyait le circonvenir par ses artifices. Il a circonvenu ses juges. On l'a circonvenu. Il s'est laissé circonvenir.

Je ne saurais me résoudre à vous taire
Tous les dangers dont un destin cruel
Circonvenait la belle Agnès Sorel. (Volt.)

— se circonvenir. v. pron. Être circonvenu. Tous les juges ne peuvent se circonvenir.

CIRCONVENTION. s. f. (pr. *cir-kon-van-ci-on*). Tromperie artificieuse, surprise, dol personnel. User de circonvention. Inusité.

CIRCONVENU, UE. part. pass. du v. Circonvenir. S'empl. adjectiv. Il a été circonvenu de toute part. Le juge fut circonvenu par tous les parents de l'accusé. Elle a été circonvenue par sa famille.

CIRCONVOISIN, INE. adj. Environnant. Il n'est guère d'usage qu'au pluriel. Lieux circonvoisins. Les provinces circonvoisines. Les peuples circonvoisins. Les communes circonvoisines.

CIRCONVOLANT, ANTE. adj. Vieux mot qui signifiait Qui vole autour.

CIRCONVOLUTION. s. f. (pr. *cir-kon-vo-lu-ci-on*; du lat. *circumvolvere*, rouler autour; formé de *circum*, autour, et *volutum*, supin de *volvere*, rouler). Succession de tours faits autour d'un centre commun. Faire plusieurs circonvolutions.

— Anat. *Circonvolutions cérébrales.* Nom donné aux saillies ondoyantes qui se remarquent sur toute l'étendue du cerveau et du cervelet, et qui sont composées d'une couche de matière corticale, doublée par une lame de substance médullaire. || *Circonvolutions intestinales* Contours que décrivent les intestins en se repliant sur eux-mêmes, et qui remplissent la plus grande partie de l'abdomen, adhérant d'une manière fort lâche au bord antérieur du mésentère.

— Géom. S'emploie quelquefois à la place du mot *révolution*. C'est ainsi qu'on dit, par exemple, qu'un cône est formé par la *circonvolution* ou par la révolution d'un triangle rectangle autour de l'un des côtés de son angle droit.

— Mus. Ornement du plain-chant, qui se faisait en insérant trois notes entre la pénultième et la dernière note de l'intonation. V. périélèse.

— Conchyl. Révolution complète du cône spiral d'une coquille spirivalve. Syn. peu usité de Tour de spire.

CIRCONVOYANCE. s. f. (du lat. *circum*, autour; *videns*, voyant). Néol. Action d'embrasser, de saisir d'un seul coup d'œil tous les objets qui nous environnent, tous les événements qui se succèdent sous nos yeux, et d'en prévoir les conséquences. Une fois monté au sommet des grandeurs, Napoléon ne fut-il pas merveilleusement placé pour appliquer cette rare *circonvoyance* à l'universalité des choses humaines? (D. Hinard.)

CIRCOS. s. m. Échin. Épines d'oursins fos- [illegible]

CIRCUIR. v. a. Vieux mot qui signifiait Faire le tour.

CIRCUIT. s. m. (pr. *cir-kui*). Enceinte, tour, contour, circonférence. Le circuit de la ville. Faire le circuit des murailles. Le circuit d'une province. Cette ville a quatre kilomètres de circuit. Un vaste circuit. Un étroit circuit. En affaire comme en voyage, celui qui veut marcher son droit chemin doit éviter les *circuits*. (Improv. fr.)

Abaissons nos regards sur les mers spacieuses:
Dans leur vaste *circuit* et dans leur profondeur,
Contemplons du Très-Haut l'ineffable grandeur.
(Dulard.)

— Détour. Faire un long circuit, un grand circuit pour aller à tel endroit. Les circuits d'une rivière, d'un fleuve, d'un ruisseau.

— Un poëte a fait ce mot de trois syllabes,

Déjà la Seine doit, s'ouvrant à l'univers,
Dublier dans son cours vingt *circuits* divers.
(L'abb. Coquillot.)

— Fig. Préambule, circonlocution, périphrase, tout ce qu'on dit avant de venir au fait. Un circuit, un grand circuit de paroles. Un long circuit de paroles.

Plus d'un mot suranné retrouvant sa jeunesse,
Dans le moderne style avec grâce introduit,
Peut de la périphrase épargner le *circuit*.
(Millevoye.)

— Jurispr. *Circuit d'actions.* Série d'actions dirigées successivement contre différentes personnes, de manière à donner lieu à une action récursoire des unes contre les autres.

— Rhét. Se dit d'un discours qui appelle l'attention d'une manière détournée, sur des choses dont on ne veut point traiter directement.

CIRCUITION. s. f. (pr. *cir-ku-i-ci-on*). Néol. Action de tourner autour d'une chose, détour. || Montaigne l'a employé dans le sens de Contour, enveloppe.

CIRCULAIRE. adj. des 2 g. (du lat *circulus*, cercle). Géom. Ce qui a rapport au cercle, qui a la forme, la figure d'un cercle Forme circulaire. Figure circulaire. Ligne circulaire. Cette déchirure crispe les lèvres de la plaie *circulaire*, et diminue l'hémorrhagie. (Carricre.)

— Astron. et géom. *Arc circulaire.* Arc ou portion de la circonférence d'un cercle. || *Secteur circulaire.* Partie d'un cercle comprise entre deux rayons et l'arc intercepté. || *Mouvement circulaire.* Mouvement d'un corps autour d'un cercle.

— Archit. *Partie circulaire.* Tout plan ou toute portion de plan formée, soit par un cercle, soit par une portion de cercle. Les parties *circulaires* introduites dans le plan d'un édifice y donnent du mouvement, de la variété, et semblent en augmenter l'étendue. (Quatrem.) Il y a des édifices qui non-seulement comportent, mais exigent, par le genre que prescrit leur destination, l'emploi de la forme *circulaire* à l'extérieur. (Id.) Il y a toujours dans les lignes courbes ou demi-*circulaires* d'un plan ou d'une élévation, quelque chose qui sent la mollesse et nuit au sentiment de la grandeur et de l'unité. (Id.)

— Bot. Qui est fait en cercle, c'est-à-dire dont tous les points sont également éloignés du centre, comme la gorge de certaines corolles monopétales, des phlox, par exemple.

— Math. *Nombres circulaires.* C'est ainsi qu'on appelait ceux dont toutes les puissances se terminent par le chiffre qui les exprime. Ainsi 5 et 6 étaient des *nombres circulaires*, parce que toutes leurs puissances 25, 125, 625, etc., 36, 216, 1296, etc., se terminent par ces nombres mêmes. || *Fonctions circulaires.* Se dit des sinus, cosinus, tangentes, etc.

— Fig. Qui passe de main en main. N'as-tu pas là ces vers que j'envoyai à la baronne? Donne, ils serviront pour Mme Patin. Mais, monsieur, vous les allez rendre bien *circulaires*. (Dancourt.)

— *Lettre circulaire* ou simplement *circulaire*. s. f. Lettre, écrit destiné à circuler et à passer de main en main pour donner connaissance d'un avis ou d'un fait. La plus inepte de toutes les lettres est une lettre *circulaire*; ce qui peut s'appliquer à tous ne pouvant justement s'appliquer à personne. (Mme Necker.)

— Plus spécialement, Avis et prospectus répandus par le commerce pour appeler les chalands et les actionnaires. Les circulaires en matière commerciale ont pour objet le plus général de faire part de la formation ou de la dissolution d'une société, de quelques changements survenus dans une maison, d'une nouvelle signature, ou encore de faire des offres de service, de remettre des prix courants, etc. Écrire une lettre circulaire. Envoyer une circulaire. Adresser une circulaire à tous ses correspondants. Distribuer, répandre une circulaire, des circulaires. Recevoir une circulaire.

— Instruction écrite, adressée par les agents supérieurs et responsables du pouvoir exécutif à leurs subordonnés, à l'effet d'éclairer l'interprétation de lois et règlements, et leur servir de règle de conduite. Circulaires administratives. Circulaires ministérielles. Les *circulaires* ministérielles ne constituent pas même une décision; ce sont de simples écrits, de simples instructions que l'on doit considérer comme purement confidentielles et sujettes à erreur. (Teulet.)

— Hist. Se disait des lettres par lesquelles les princes et les évêques ordonnaient de fournir à ceux qui voyageaient par leurs ordres toutes les choses nécessaires à leur subsistance.

— Chir. *Faire des circulaires.* Faire de simples tours de bande sans croisés ni renversés.

CIRCULAIREMENT. adv. D'une manière circulaire, en rond. Se mouvoir circulairement. Un corps qui se meut circulairement.

CIRCULANT, ANTE. adj. Qui est en circulation. Espèces circulantes. Billets circulants. Richesses circulantes. Il paraît qu'il y avait huit fois moins d'espèces *circulantes* en Italie et vers les bords du Rhin, qu'il ne s'en trouve aujourd'hui. (Volt.) Si dans un état purement monarchique on pouvait introduire ces papiers *circulants* qui doublent au moins la richesse de l'Angleterre, l'administration de la France acquerrait son dernier degré de perfection. (Id.) Cet objet doit être ajouté à la somme du prix des biens-fonds et à celle des avances *circulantes* dans les entreprises de tout genre, pour avoir la somme totale des richesses d'une nation. (Turgot.)

— circulant. part. prés. du v. Circuler. Qui circule. Il marque l'action, et est toujours invariable. Ces richesses *circulant* bientôt dans la nation, contribuèrent à lui faire supporter les frais immenses de la guerre. (Volt.) Toutes les planètes *circulant* autour du soleil paraissent avoir été mises en mouvement par une impulsion commune. (Buff.) Toutes ces lettres *circulant* dans la ville, faisaient perdre à Métellus la confiance publique. (De Ségur.)

— C'est à tort que Regnard l'a mis au pluriel dans les vers suivants; mais de son temps la règle des participes n'était pas encore bien établie.

Mille usuriers fournis de ces obscurs brillants
Qui vont de doigts en doigts tous les jours *circulants*.
(Regnard.)

CIRCULATEUR. s. m. S'est dit autrefois dans le sens de Charlatan, bateleur. || Molière l'a employé pour imiter le langage des pédants de son époque, dans le sens de Partisan de la circulation du sang. J'ai contre les *circulateurs* soutenu une thèse, dit Thomas Diafoirus.

CIRCULATION. s. f. (pr. *cir-ku-la-ci-on*; en lat. *circulatio*, de *circulum agere*, faire un cercle). Physiol. Mouvement continuel et pour ainsi dire circulaire du sang, poussé par le cœur dans les artères et rapporté au cœur par les veines, pour en repartir de nouveau, après avoir traversé l'appareil respiratoire et y avoir reçu l'influence vivifiante de l'air atmosphérique. Les anciens ignoraient la *circulation* du sang. Ce fut Harvey qui fit cette découverte en 1628. Nous ne sommes pas plus les maîtres du cours de nos idées, que de la *circulation* de notre sang. (Volt.)

— *Circulation générale.* Ensemble de mouvements circulatoires; circulation du sang dans toute l'économie. || *Grande circulation.* Celle qui a pour point de départ le ventricule gauche, s'étend à toutes les parties du corps, et vient se terminer à l'oreillette droite. || *Petite circulation* ou *circulation pulmonaire.* Celle qui commence au ventricule droit, s'effectue dans le poumon et se termine à l'oreillette gauche. || *Circulation capillaire.* Celle qui a lieu dans les vaisseaux capillaires.

— Bot. Contrairement à l'opinion de plusieurs naturalistes, on doit admettre dans les végétaux une véritable circulation. Cette fonction consiste dans le mouvement général des fluides, qui, après les avoir portés dans divers organes, les ramène à leur point de départ pour recommencer le même mouvement circulatoire.

— Écon. polit. Déplacement successif de toutes les choses utiles ou agréables, qui s'opère dans les sociétés; mouvement continuel de va et vient qui fait passer alternativement d'une main dans une autre les immeubles, la monnaie, les matières premières, les blés et autres céréales, les objets manufacturés, etc. La circulation de l'argent, des effets de commerce, des capitaux, etc. Mettre des espèces, des billets en circulation. Favoriser la circulation.

— Par extens. Facilité de passer, d'aller et de venir. Dans ce sens, il ne se dit guère qu'en parlant de la voie publique. La circulation du public. Gêner la circulation des personnes, des voitures.

— On dit quelquefois, dans un sens analogue, *la circulation de l'air.*

— Par extens. *Mettre un écrit en circulation.* Le répandre, le livrer au public. || On dit aussi *arrêter la circulation d'un écrit dangereux*, etc.

— Fig. *Mettre en circulation des idées nouvelles.* Les répandre dans le public.

CIRCULATOIRE. adj. des 2 g. Physiol. Qui appartient, qui a rapport à la circulation du sang. Appareil circulatoire. Mouvement circulatoire. Organes circulatoires. Les parties vivantes et essentiellement réparatrices du sang jouent le rôle le plus important dans l'acte *circulatoire*. (Clavel.) Le mode *circulatoire* des mammifères ne diffère de celui de l'homme qu'autant que cela est nécessaire pour qu'il puisse s'adapter à des organes de formes et de dimensions très-variables. (Id.) Les organes *circulatoires* des grenouilles et des salamandres ne diffèrent de ceux des lézards qu'en ce que les vaisseaux sortent du cœur par un tronc commun. (Id.) L'appareil *circulatoire* se com- [illegible] ordres de vaisseaux, les artères et les veines. (Nyst.)

CIRCULER. v. n. 1re conj. (du lat. *circulari*, formé de *circulus*, cercle). Se mouvoir circulairement. Agissant à de grandes distances, les lois de l'attraction ou de la pesanteur font *circuler* les mondes autour du soleil, et déterminent l'étendue de leurs ellipses. (Virey.)

— Se dit principalement du mouvement par lequel le sang partant du cœur est continuellement porté dans toutes les parties du corps, au moyen des artères, et revient par les veines au centre d'où il était parti. Le sang circule dans les veines. J'étais obligé d'ouvrir la fenêtre pour respirer; mon sang me brûlait en *circulant* dans mes veines. (B. Constant.)

— Se dit aussi des mouvements destinés à transporter dans toutes les parties des végétaux les sucs nécessaires à leur nutrition. La sève circule dans les plantes.

— Aller çà et là, aller et venir. Les promeneurs peuvent librement circuler dans ces vastes allées. Les voitures circulent jour et nuit dans Paris. Un ruisseau circule dans la prairie. Faire circuler l'air. Le ruisseau *circulant* au pied de la colline, n'est plus qu'une nappe solide qui réfléchit la lumière du matin. (Deleuze.) Le globe terrestre est plein d'eau qui *circulant* sans cesse autour de lui, détermine son mouvement. (Libes.) Mille esprits odorants *circulaient* dans les airs. (Castel.)

Un ris cruel, bruyant, inextinguible,
De loge en loge aussitôt *circula*. (Deguerle.)

— Fig. Un feu dévorant *circule* dans mes veines. (Acad.)

L'un voit l'or et les eaux *circuler* sous la terre,
Et votre œil par le sien croit lorgner sa chimère
(*Satiriques.*)

— Fig. Passer de main en main. Se dit du mouvement des monnaies et des marchandises qui changent de mains. L'argent circule. Les capitaux circulent. Faire circuler des billets. Les papiers de toute espèce qui circulent dans le commerce. Les effets de commerce *circulent* comme de la monnaie, et même ils l'emportent sur elle, parce qu'ils sont plus facilement transportables. (Blanq.)

Qu'importent ces travers, s'ils flattent l'industrie,
Si l'or, par eux, *circule* au sein de la patrie?
(*Satiriques.*)

— Par extens. Se propager, se répandre. Ce bruit, cette nouvelle circule depuis hier dans la ville. Faire circuler une histoire, une anecdote, un écrit.

CIRCULEUR. s. m. Qui circule. Mot employé par M. L. Desnoyers.

CIRCULIGÈRES. s. m. pl. Arachn. Race qui appartient au genre argus de l'ordre des aranéides.

CIRCUMAMBIANT, ANTE. adj Phys. anc. Qui entoure. Mot mal fait dont se sont servis quelques vieux auteurs.

CIRCUMAXILE. adj. des 2 g. (du lat. *circum*, autour; *axis*, axe). Bot. Se dit des cordons du placentaire lorsqu'ils sont appliqués contre l'axe central du fruit, dont ils se séparent à l'époque de la déhiscence. Nervules circumaxiles.

CIRCUM-CIRCA. loc. adv. Cette locution, purement latine, est indiquée dans quelques dictionnaires comme ayant été employée pour Environ, à peu près.

CIRCUMDUCTION. s. f. (pr. *cir-komm-duk-ci-on*; en lat. *circumductio*, de *circum* autour; *ducere*, conduire). Anat. Mouvement par lequel un membre ou un os décrit en quelque sorte un cône dont le sommet est dans l'articulation supérieure, et la base dans l'inférieure.

CIRCUMFUSA. s. m. pl. (litt. *choses environnantes*). Médec. Première classe des choses qui font la matière de l'hygiène, et qui comprend l'atmosphère, les climats, les habitations, en un mot, tout ce qui agit habituellement sur l'homme par une influence extérieure et générale.

CIRCUMINCESSION. s. f. Relig. C'est l'existence des trois personnes divines les unes dans les autres, selon ces paroles de Jésus-Christ: Je suis dans mon Père, et mon Père est dans moi. Deux choses concourent à la circumincession; la distinction des personnes et l'unité de l'essence. Ainsi parce que les trois personnes de la sainte Trinité sont réellement distinguées entre elles, et que cependant elles n'ont qu'une même essence, elles existent d'une manière intime, ineffable, les unes dans les autres; et c'est cette merveilleuse existence que les Latins appelèrent *circumincession*, et les Grecs *périchorèse*.

CIRCUMJACENT, ENTE. Néol. V. circonjacent.

CIRCUMLINITIO. s. f. Nom que Pline donne au vernis dont Praxitèle avait enduit plusieurs de ses statues en marbre.

CIRCUMNAVIGATEUR. s. m. (pr. *cir-komm.*). Didact. Voyageur qui fait le tour du monde.

CIRCUMNAVIGATION. s. f. (pr. *cir-komm-na-vi-ga-ci-on*). s. f. Didact. Voyage autour du monde.

CIRCUS. s. m. Ornith. V. busard.

CIRE. s. f. (en lat. *cera*). Substance produite par les abeilles, et avec laquelle ces insectes composent les alvéoles dans lesquels elles déposent leur provision de miel et élèvent leur progéniture. La cire, telle qu'on l'obtient en faisant fondre dans l'eau le marc provenant de l'expression des gâteaux de miel, est une matière solide, jaunâtre, opaque, insipide, inodore, dure et cassante à une basse température, molle et ductile, fusible, se transformant en un liquide transparent, oléagineux, plus léger que l'eau distillée. Exposée à l'air en lames minces, et humectée souvent avec de l'eau, elle perd sa couleur jaune, et se transforme en cire blanche. Travailler en cire. Pain de cire. Frotter un parquet, un meuble avec de la cire. Flambeau de cire jaune. Cire fondue. Blanchir, grêler la cire à la rosée. Colorer la cire. Boucher des trous avec de la cire. Figure de cire. Faire un portrait en cire. Cire verte. Dépuration, épuration, coloration de la cire. Cire altérée. Blanchiment et purification de la cire. Cire rubanée. La *cire* du Levant ou de Barbarie est très-recherchée pour le blanchiment, parce qu'elle se décolore avec promptitude. (Robiq.) En Espagne on ne fait point usage de *cire* blanche pour la célébration de l'office divin. (Id.)

— *Cire vierge.* Nom vulgaire de la cire blanche et pure.

— *Cire végétale.* Substance qui a quelque analogie avec la cire des abeilles, et qu'on obtient en exprimant les feuilles de certains végétaux.

— *Cires à cacheter de couleur.* Celles qui ne sont pas rouges, et dans la composition desquelles on substitue au cinabre et au vermillon la couleur en poudre qu'on veut leur donner. Cire marbrée. Cire d'or. Cire parfumée. Cire noire.

— *Cire à cacheter*, ou cire d'Espagne. Mélange de substances résineuses inflammables, et qu'on colore le plus souvent avec un oxyde métallique. Elle sert à sceller les lettres, les paquets, etc. Les Indiens, qui récoltent dans leur pays la gomme laque, sont les premiers qui ont fabriqué la cire à cacheter, et c'est parce que les Espagnols en font un grand commerce qu'on l'a appelée cire d'Espagne.

— *Cire à sceller.* Cire molle et en bâtons que les juges de paix emploient pour mettre les scellés. On n'a besoin ni de feu ni de lumière pour l'appliquer; on la ramollit entre les doigts, on l'applique sur du papier, ou mieux sur un ruban de fil, de la grandeur du sceau, et en le comprimant fortement, cette cire fait corps avec l'objet sur lequel on l'a appliquée.

— La cire du palmier, celle du lait de l'arbre de la vache, se rapprochent beaucoup de la cire d'abeilles par leurs propriétés et par leur composition.

— Minér. *Cire fossile.* Minéral trouvé en Moldavie en masses assez considérables, d'un brun noirâtre, à structure fibreuse ou conchoïde, et à odeur empyreumatique.

— Ornith. Membrane épaisse et diversement colorée qui entoure la base du bec de certains oiseaux, et particulièrement des rapaces diurnes.

— Fam. *Être jaune comme cire.* Avoir la jaunisse.

— Fig. *C'est une cire molle. On le manie comme de la cire.* Se dit d'un enfant doux et docile auquel on fait prendre les inclinations qu'on veut. || Se dit aussi de toute personne qui reçoit facilement les impressions qu'on lui donne.

— Prov. *Ils sont égaux comme de cire.* C'est-à-dire ils sont égaux comme deux figures de cire sorties du même moule. Se dit de deux hommes qui ont les mêmes goûts, les mêmes penchants, les mêmes inclinations.

— *Comme de cire*, ou simplement *de cire*, signifie aussi Fort à propos. Ah! vous voilà, infante de mon âme! vous arrivez *comme de cire*. Il y a longtemps que je vous attendais. (Théât. de Ghér.)

L'un et l'autre de vient de *cire*,
Je ne sais quel est le mieux. (La Font.)

— Fam. *Cela va de cire.* Cela va comme si c'était de cire, cela va bien, cela va à souhait, cela va à merveille. Quelques-uns écrivent *cela va de sire*, cette chose va comme si elle était faite par un seigneur; parce qu'autrefois le mot *sire* s'écrivait aussi avec un c.

— Fam *Cet habit lui va comme de cire.* C'est-à-dire qu'il lui va comme celui qu'une statue de cire prend dans le moule. Se dit d'un habit qui est fort juste à celui qui le porte. Voici mon âne qui mieux que personne peut vous en convaincre. Qu'on lui mette mon bât sur le dos: s'il ne lui va pas comme de *cire*, s'il ne lui colle pas comme un bas de soie, je consens à n'être toute ma vie qu'un sot. (Dubourn.)

— Se dit aussi de la bougie qu'on brûle dans les appartements. Ne brûler que de la cire.

— *Droit de cire.* Certain droit qui se payait dans la maison du roi, en chancellerie et ailleurs. || *Certains officiers ont droit de cire.* On doit leur donner tant de bougies, tant de livres de bougie.

— Le luminaire d'une église. La cire appartient au curé. Les funérailles ont coûté tant pour la cire.

Monsieur le mort, j'aurai de vous
Tant en argent, et tant en *cire*,
Et tant en autres menus coûts. (La Font.)

— Fig. Signifiait autrefois le sceau de la [illegible] ne fallait plus que la cire.

— Se dit encore de l'humeur épaisse et jaune qui se forme dans les oreilles. La cire des oreilles. V. cérumen.

— *Modeleur en cire.* V. modeleur.

CIRÉ, ÉE. part. pass. du v. Cirer. S'emploie adjectiv. Toile cirée. Taffetas ciré. Bottes cirées. Souliers cirés. Un excellent feu dans une grande cheminée de marbre blanc, jette ses joyeuses clartés sur le parquet soigneusement *ciré*. (Chateaub.)

CIREMENT. s. m. Vieux mot qui s'employait pour Cirage.

CIRER. v. a. 1re conj. Enduire ou frotter de cire. Cirer du fil. Cirer de la toile. Cirer un parquet. Cirer un meuble

— Mettre du cirage sur une chaussure pour la rendre brillante. Cirer des bottes. Cirer des souliers.

— se cirer. Être ciré. Ce parquet peut très-bien se cirer.

CIRICH. s. m. Ornith. Nom donné, à Turin, au moineau friquet.

cire blanche pour la célébration de l'office divin. (Id.)

— *Cire vierge.* Nom vulgaire de la cire blanche et pure.

— *Cire végétale.* Substance qui a quelque analogie avec la cire des abeilles, et qu'on obtient en exprimant les feuilles de certains végétaux.

— *Cires à cacheter de couleur.* Celles qui ne sont pas rouges, et dans la composition desquelles on substitue au cinabre et au vermillon la couleur en poudre qu'on veut leur donner. Cire marbrée. Cire d'or. Cire parfumée. Cire noire.

— *Cire à cacheter*, ou cire d'Espagne. Mélange de substances résineuses inflammables, et qu'on colore le plus souvent avec un oxyde métallique. Elle sert à sceller les lettres, les paquets, etc. Les Indiens, qui récoltent dans leur pays la gomme laque, sont les premiers qui ont fabriqué la cire à cacheter, et c'est parce que les Espagnols en font un grand commerce qu'on l'a appelée cire d'Espagne.

— *Cire à sceller.* Cire molle et en bâtons que les juges de paix emploient pour mettre les scellés. On n'a besoin ni de feu ni de lumière pour l'appliquer ; on la ramollit entre les doigts, on l'applique sur du papier, ou mieux sur un ruban de fil, de la grandeur du sceau, et en le comprimant fortement, cette cire fait corps avec l'objet sur lequel on l'a appliquée.

— La cire du palmier, celle du lait de l'arbre de la vache, se rapprochent beaucoup de la cire d'abeilles par leurs propriétés et par leur composition.

— Minér. *Cire fossile.* Minéral trouvé en Moldavie en masses assez considérables, d'un brun noirâtre, à structure fibreuse ou conchoïde, et à odeur empyreumatique.

— Ornith. Membrane épaisse et diversement colorée qui entoure la base du bec de certains oiseaux, et particulièrement des rapaces diurnes.

— Fam. *Être jaune comme cire.* Avoir la jaunisse.

— Fig. *C'est une cire molle. On le manie comme de la cire.* Se dit d'un enfant doux et docile auquel on fait prendre les inclinations qu'on veut. || Se dit aussi de toute personne qui reçoit facilement les impressions qu'on lui donne.

— Prov. *Ils sont égaux comme de cire.* C'est-à-dire ils sont égaux comme deux figures de cire sorties du même moule. Se dit de deux hommes qui ont les mêmes goûts, les mêmes penchants, les mêmes inclinations.

— *Comme de cire*, ou simplement *de cire*, signifie aussi Fort à propos. Ah ! vous voilà, infante de mon âme ! vous arrivez *comme de cire.* Il y a longtemps que je vous attendais. (Théât. de Ghér.)

> L'un et l'autre de vient de *cire*,
> Je ne sais quel est le mieux. (LA FONT.)

— Fam. *Cela va de cire.* Cela va comme si c'était de cire, cela va bien, cela va à souhait, cela va à merveille. Quelques-uns écrivent *cela va de sire*, cette chose va comme si elle était faite par un seigneur ; parce qu'autrefois le mot *sire* s'écrivait aussi avec un c.

— Fam. *Cet habit lui va comme de cire.* C'est-à-dire qu'il lui va comme celui qu'une statue de cire prend dans le moule. Se dit d'un habit qui est fort juste à celui qui le porte. Voici mon âne qui mieux que personne peut vous en convaincre. Qu'on lui mette mon bât sur le dos : s'il ne lui va pas comme de *cire*, s'il ne lui colle pas comme un bas de soie, je consens à n'être toute ma vie qu'un sot. (Dubourn.)

— Se dit aussi de la bougie qu'on brûle dans les appartements. Ne brûler que de la cire.

— *Droit de cire.* Certain droit qui se payait dans la maison du roi, en chancellerie et ailleurs. || *Certains officiers ont droit de cire.* On doit leur donner tant de bougies, tant de livres de bougie.

— Le luminaire d'une église. La cire appartient au curé. Les funérailles ont coûté tant pour la cire.

> Monsieur le mort, j'aurai de vous
> Tant en argent, et tant en *cire*,
> Et tant en autres menus coûts. (LA FONT.)

— Fig. Signifiait autrefois le sceau de la [illegible] ne fallait plus que la cire.

— Se dit encore de l'humeur épaisse et jaune qui se forme dans les oreilles. La cire des oreilles. V. CÉRUMEN.

— *Modeleur en cire.* V. MODELEUR.

CIRÉ, ÉE. part. pass. du v. Cirer. S'emploie adjectiv. Toile cirée. Taffetas ciré. Bottes cirées. Souliers cirés. Un excellent feu dans une grande cheminée de marbre blanc, jette ses joyeuses clartés sur le parquet soigneusement *ciré.* (Chateaub.)

CIREMENT. s. m. Vieux mot qui s'employait pour Cirage.

CIRER. v. a. 1re conj. Enduire ou frotter de cire. Cirer du fil. Cirer de la toile. Cirer un parquet. Cirer un meuble.

— Mettre du cirage sur une chaussure pour la rendre brillante. Cirer des bottes. Cirer des souliers.

— SE CIRER. Être ciré. Ce parquet peut très-bien se cirer.

CIRICH. s. m. Ornith. Nom donné, à Turin, au moineau friquet.

CIRIER. s. m. Celui qui travaille la cire pour en fabriquer des cierges ou des bougies. L'art du cirier. Le *cirier* prépare la cire, la purifie et la blanchit. (Lenorm.) Le *cirier* se sert d'un instrument qu'il nomme coupoir ou taille-mèche pour couper toutes les mèches à une égale longueur. (Id.)

CIRIER. s. m. Hist. Ancien officier de la chancellerie. L'office de cirier fut supprimé par Louis XIII. On le retrouve pourtant encore sous Louis XIV.

CIRIER. s. m. Bot. et agr. Nom générique donné à plusieurs arbustes, et principalement à un arbuste qui, comme le genre galé, dont il fait partie, appartient à la famille des amentacées et à la diécie tétrandrie. Il croît naturellement à la Floride, dans la Caroline, et surtout en grande quantité sous le ciel plus chaud de la Louisiane. On le trouve dans les terres basses, aux lieux humides, marécageux et très-ombragés, dans les fondrières, sur le bord des ruisseaux, sur les vastes rives des fleuves et au voisinage de l'Océan. Il s'élève à la hauteur de deux et trois mètres. On obtient de ces divers arbustes une matière résineuse, odorante, luisante, sèche, friable, fort analogue à la cire des abeilles. Le cirier produit un fort bel effet dans les bosquets, il en rend la perspective plus fraîche et la profondeur plus riante ; il flatte l'odorat par ses émanations et attire les abeilles, qui butinent sur lui avec plaisir.

— Nom vulgaire de diverses espèces de champignons ayant la couleur de la cire.

CIRIÈRE. adj. et s. f. (en lat. *cerearius*). Épithète donnée aux abeilles qui dans les ruches s'occupent uniquement de la construction des gâteaux. Une abeille cirière. Une cirière. Omiss. des dictionn. Un grand nombre de *cirières* se succèdent sans relâche, et l'ouvrage avance promptement. (De Frasière.)

CIROÈNE. s. m. Pharm. Espèce d'emplâtre tonique principalement formé de cire et de vin.

CIROGRAPHE. s. m. (du gr. κηρός, cire ; γράφω, j'écris, parce qu'anciennement on écrivait sur des tablettes de cire). Le mot *cirographe* était destiné autrefois aux transactions. On l'écrivait en grosses lettres au milieu d'une feuille de vélin, et l'on faisait de part et d'autre une copie de la transaction ; on coupait ensuite le *cirographe* par le milieu, et chacune des parties gardait par devers elle une moitié de cette feuille ainsi coupée, afin de vérifier la transaction quand il en serait besoin, en représentant et rejoignant ce *cirographe* coupé en deux. Au lieu de ce mot, on en mettait quelquefois une autre, ou même une phrase tout entière. Les Anglais coupaient ordinairement leurs *cirographes* en scie, les Français et les Bretons les coupaient en ligne droite.

CIROLANE. s. m. Crust. Genre qui appartient à la section des isopodes nageurs, et à la famille des cymothoadiens errants, dont une seule espèce est propre aux mers européennes.

CIRON. s. m. (du gr. χείρ, main ; ou plutôt de κείρω, couper, manger, ronger, ou de l'ital. *siro*, synonyme d'ἀκαρής, trop petit pour être divisé. Entom. Nom donné par les gens du monde à une infinité de petits animaux appartenant à plusieurs genres de la tribu des acarides. Ces animalcules, le plus souvent microscopiques, sont répandus en grande abondance, les uns sur les provisions de bouche, telles que la viande desséchée, le vieux fromage, la farine ; d'autres sous les feuilles ou l'écorce des arbres ; il en est même qui vivent en parasites dans l'intérieur ou sur le corps des animaux. L'homme ne saurait forger un *ciron*, et forge des dieux à douzaine. (Montaigne.) L'homme qui disserte sur Dieu a moins de sens qu'un *ciron* qui disserterait sur l'éléphant. (Boiste.) Il fallait tout un Dieu pour créer un *ciron.* (Bernis.) || Espèce de petit faucheur de couleur rougeâtre qu'on trouve sous les pierres, et qui ressemble beaucoup à la pince ou chélifère. || *Ciron de la gale.* Espèce de mite dont Latreille a fait le genre sarcopte.

— Se dit aussi de la petite ampoule qu'un ciron fait venir à la main ou ailleurs. Percer un ciron. Crever des cirons. Peu usité.

[illegible] *qu'un ciron.* Se dit d'une chose extrêmement petite.

CIROYER. s. m. Bot. V. RHEADIE.

CIRQUE. s. m. (du lat. *circus*, tour, circuit ; *circa*, *circum*, autour). Lieu destiné chez les Romains à la célébration des jeux publics, comme le stade des Grecs, auquel il ressemblait, quoique moins irrégulier dans sa forme. La forme du cirque, plus longue que large, était arrondie aux extrémités ; il était entouré de murailles, et fermé à l'un de ses bouts par les *carceres* ou loges des animaux féroces destinés aux combats, et par des barrières d'où partaient ceux qui faisaient des courses de chevaux ou de chars. Le premier cirque fut établi dans Rome par Tarquin l'Ancien, dans la vallée entre le mont Aventin et le mont Palatin. Ce cirque avait environ 45 m de longueur. D'autres cirques furent ensuite construits par Néron, Adrien, Caracalla, Héliogabale et Alexandre Sévère. Le cirque était environné à l'extérieur de colonnades et de galeries qui formaient de promenades très-fréquentées, où s'établissaient aussi des boutiques. Lorsque les jeux étaient terminés, on se promenait aussi dans l'arène, où se rendaient les courtisanes. Les jeux du cirque étaient célébrés avec une grande pompe. Ils commençaient par une cavalcade en l'honneur du soleil. Les courses en char, à cheval et à pied, venaient ensuite. Les combats des gladiateurs leur succédaient. Les Romains eurent tant de goût pour ces jeux cruels, que le peuple interrompit souvent les spectacles pour demander à grands cris les gladiateurs.

— *Factions du cirque.* C'est ainsi que chez les Romains s'appelaient les différentes troupes de combattants ; il y en avait quatre principales, qui se distinguaient par les couleurs verte, bleue, rouge et blanche. Domitien y ajouta la pourpre et la dorée.

— Ce mot s'applique aujourd'hui à des enceintes circulaires et couvertes, destinées aux spectacles donnés par des écuyers. Le cirque olympique, à Paris. Le cirque royal à Londres. Les Parisiens, comme les Romains, désertent les théâtres de comédie et de tragédie pour les jeux du *cirque.* (Dumersan.)

— Géogr. et géol. Nom donné à la terminaison d'une vallée voisine du faîte, lorsqu'en cet endroit elle s'élargit et prend une forme arrondie. || On l'applique aussi aux bassins de montagnes lorsqu'ils sont disposés circulairement, de manière à rappeler la forme des théâtres de l'antiquité.

CIRQUINÇON. s. m. Mamm. Nom générique donné aux tatous, à la Nouvelle-Espagne, et que Buffon a appliqué au tatou à tête de belette. V. TATOU.

CIRRAL, ALE. adj. Qui est produit par un cirre ou une vrille. || *Ascidion cirral.* Godet d'une feuille ascidiée formé par une vrille foliaire, comme dans les népenthes.

CIRRATULE. s. f. (du lat. *cirrus*, barbe ; et *tulo*, je porte). Annél. Genre d'annélides chétopodes, errantes, ver à sang rouge des mers du Nord. V. NERÉISCOLÉES et ARICIENS.

CIRRE. s. m. (de *cirrus*, sorte de barbe). Ce mot, souvent écrit *cirrhe*, est employé en zoologie dans plusieurs acceptions différentes.

— Bot. Nom donné à des appendices particuliers filamenteux, simples ou rameux, souvent roulés en spirale, au moyen desquels beaucoup de plantes grimpantes s'attachent au corps qui les avoisinent. On les appelle aussi *vrilles*, *mains.* Ce sont toujours des organes avortés.

— Ornith. Certaines plumes manquant de barbule.

— Ichthyol. Tentacules labiaux ou barbillons d'un grand nombre de poissons.

— Helminth. Partie des appendices chez les annélides, qui remplit essentiellement la fonction tactile, et se développant seule aux anneaux céphaliques, constitue les antennes et les cirres tentaculaires de ces animaux.

— Moll. Petites lanières placées en nombre variable sur le manteau des mollusques.

CIRRÉ, ÉE. adj. (du lat. *cirratus*). Qui affecte la forme ou remplit les fonctions de cirre ; frisé, frangé, bouclé. Feuille cirrée. Pétiole cirré.

— Zool. Qui est muni d'un prolongement, comme le très-long filament qu'on voit en avant de l'ouverture postérieure du corps de la filarie cirrée. || Qui porte une huppe retombant sur le col, comme le faucon cirré. Dans ce dernier cas, il est syn. de Huppé.

CIRRÉE. s. f. Bot. Genre de la famille des orchidacées, tribu des vandées, renfermant douze ou dix-huit espèces dont la plupart sont cultivées dans les jardins. Ce sont des plantes remarquables par la beauté et l'ampleur de leurs fleurs, qui exhalent presque toutes une odeur très-suave.

CIRREUX, EUSE. adj. (du lat. *cirrosus*, de *cirrus*, cirre). Qui est muni de cirres ou vrilles.

— Bot. Se dit d'une plante dont une partie remplit l'office de vrille, ou qui a des vrilles remarquables, soit parce qu'elles sont très-rameuses, soit à cause de leur origine, étant dues aux pétioles persistants de l'année précédente. L'adlumie cirreuse. Le lathyre cirreux. La clématite cirreuse.

— Ichthyol. Qui porte deux barbillons à la [illegible] *tacules cirreux.* Prolongements en forme de bras du corps des hydres.

CIRRHE. s. m. Zool. Orthographe vicieuse du mot *cirre.* V. CIRRE.

CIRRHIS ou **CIRRIS.** s. m. (en gr. κιῤῥίς). Ichthyol. Espèce de poisson qu'on pense être l'adonis ; il se retire dans les pierres, et a une chair molle et bonne pour l'estomac. Plusieurs l'ont confondu avec le céris.

CIRRHITE ou **CIRRITE.** s. m. (du gr. κιῤῥίς, espèce de poisson ; de κιῤῥός, jaune). Ichthyol. Genre de poissons de la famille des percoïdes à une seule dorsale, voisine de celle des serrans et des perches, et dont les espèces, parées des plus vives couleurs, sont en petit nombre et viennent des mers de l'Inde.

CIRRHOCÉPHALE. adj. des 2 g. (ét. gr., κιῤῥός, roux ; κεφαλή, tête). Qui a le dessus de la tête d'un gris cendré, qui a la tête d'un cendré bleuâtre. L'épervier cirrhocéphale. Le lare cirrhocéphale.

CIRRHOCHLORE. adj. des 2 g. (ét. gr., κιῤῥός, roux ; χλωρός, vert). Ornith. Qui a le plumage vert et gris. Le trochile cirrhochlore.

CIRRHOEDIE. s. f. (du gr. κιῤῥοειδής, tirant sur le fauve jaunâtre). Entom. Genre d'insectes lépidoptères de la famille des nocturnes, tribu des noctuélides.

CIRRHOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., κιῤῥός, roux ; γράφω, écrire). Épithète donnée à une variété de fer oxydé, la terre d'ombre, qui donne une couleur bistre.

CIRRHOMÉLAS. adj. m. (ét. gr., κιῤῥός, roux ; μέλας, noir). Ornith. Qui a le plumage noir et fauve. Le tachyphone cirrhomélas.

CIRRHONIUS. s. m. Ichthyol. Un des noms du cirrhite tacheté.

CIRRHOPÉTALE. s. m. (ét. gr., κιῤῥός, jaunâtre ; πέταλον, pétale). Bot. Genre de la famille des orchidacées, tribu des dendrobiées, plantes indiennes à fleurs petites, ordinairement d'un jaune obscur.

CIRRHOPODES. adj. et s. m. pl. (ét. gr., κιῤῥός, roux ; πούς, ποδός, pied). Moll. Espèce de mollusques qui ont le long du corps des filets ciliés représentant des espèces de pieds ou de nageoires.

CIRRHOSE. s. f. (du gr. κιῤῥός, roux). Pathol. Granulation d'un jaune roux que l'on rencontre quelquefois dans le foie.

CIRRHOSPILE. s. m. (du gr. κιῤῥός, jaune ; et du lat. *pilus*, poil). Entom. Genre de la tribu des chalcidiens, de l'ordre des hyménoptères, renfermant une quantité d'espèces toutes recueillies en Angleterre.

CIRRHULOS. s. m. Ichthyol. Nom grec d'un poisson qu'on ne sait à quel genre rapporter, et qui a été fort souvent confondu avec le céris et le cirrhis.

CIRRHUS. s. m. (du gr. κιῤῥός, jaune). Moll. Genre de coquilles trochiformes ou turbiniformes, la plupart senestres, et percées d'un grand ombilic s'étendant du sommet à la base. V. EVOMPHALE ou CADRAN.

CIRRIBARBE. s. m. (du lat. *cirrus*, cirre ; *barba*, barbe, poil). Ichthyol. Genre de la famille des gobioïdes, dont on ne connaît qu'une seule espèce qui vient du cap de Bonne-Espérance.

CIRRIFÈRE. adj. des 2 g. (du lat. *cirrus*, cirre ; et *ferre*, porter). Se dit des annélides pourvues de cirres, et en particulier de ceux de leurs anneaux qui portent ces appendices.

— Zool. Qui porte une touffe de poils très-élevés sur le devant de la tête. Le cèbe cirrifère.

CIRRIFLORE. adj. des 2 g. (ét. lat., *cirrus*, cirre ; *flos*, *floris*, fleur). Bot. Qui a les pédoncules changés en vrilles, munis de vrilles, ou faisant fonction de vrilles. La passiflore cirriflore. L'uncarie cirriflore.

CIRRIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *cirrus*, cirre ; *forma*, forme). Bot. Qui est contourné et remplit les fonctions de vrille. Pétiole cirriforme.

CIRRIGÈRE. adj. des 2 g. Bot. Qui porte des vrilles. V. CIRRIFÈRE.

CIRRIGRADE. s. m. (du lat. *cirrus*, cirre ; *gradior*, je marche). Zooph. Ordre de la classe des arachnodermaires, comprenant ceux dont la face inférieure du corps est garnie de cirres tentaculiformes très-extensibles et contractiles.

CIRRINE. s. m. (de *cirrus*, cirre ou tentacule). Ichthyol. Genre de poissons de la famille des cyprinoïdes, dont quelques espèces, qui abondent dans les étangs et les rivières du nord du Bengale et du Bahar, atteignent 60 à 70 centim., et ont une chair savoureuse.

CIRRINÈRE. s. m. Annél. Genre d'animaux fort voisins des cirratules, établi pour un ver chétopode observé sur la côte de La Rochelle, et dont les cirres sont allongés et doués d'une grande mobilité pendant la vie de l'animal.

CIRRIPÈDES. s. m. pl. (en lat. *cirripedæ*, de *cirri*, cirres ou filets ; *pes*, *pedis*, pied). Zool. Etres indécis, placés dans une branche intermédiaire entre les animaux articulés et les mollusques à coquilles. Les rochers, les pieux de toutes nos côtes sont couverts de cirripèdes nommés *anatifes* et *balanes.*

CIRRIPÉDIENS. s. m. pl. Zool. V. CIRRI- [illegible]

CIRROBRANCHES. adj. et s. m. pl. (du lat. *cirrus*, cire, et du gr. βράγχια, branchies). Moll. Famille de mollusques paracéphalophores, comprenant ceux dont les organes branchiaux ont la forme de longs filaments.

CIRRODERMAIRES. s. m. Échin. Nom donné aux échinodermes par quelques entomologistes.

CIRROLE. s. m. (du lat. *cirrus*, cirre). Bot. Genre de l'ordre des gasteromycètes trichospermes, établi pour un petit champignon trouvé au Brésil sur les bois pourris.

CIRSAKAS. s. m. Techn. Étoffe des Indes soie et coton, mais où il entre peu de soie. Cette étoffe, très-fine, qui a été fort en vogue parmi les femmes pour les vêtements négligés, était ordinairement rayée.

CIRSE. s. m. Bot. Genre de plantes de la famille des synanthérées, tribu des carduacées, vulgairement confondues avec les chardons. Les cirses sont des herbes fort épineuses, habitant les lieux incultes, fort peu estimées dans les jardins, où les dames redouteraient

les pétales ... qui diffèrent leurs feuilles et souvent leurs fleurs purpurines ou jaunes.

CIRSION. s. m. Bot. Genre de la famille des composées cinarées, établi pour des plantes herbacées propres aux lieux incultes et montagneux de l'Europe, de l'Asie moyenne et de l'Amérique boréale. Les cirsions sont d'un effet assez agréable, malgré les épines dont ils sont hérissés ; dans quelques pays on mange le réceptacle de plusieurs espèces.

CIRSOCÈLE. s. f. (ét. gr., κιρσὸς, varice ; κήλη, tumeur). Pathol. Tumeur variqueuse, dilatation variqueuse des veines spermatiques.

CIRSOMPHALE. s. m. (ét. gr., κιρσὸς, varice ; ὀμφαλὸς, nombril). Pathol. Dilatation variqueuse des veines qui avoisinent l'ombilic.

CIRSOPHTHALMIE. s. f. (ét. gr., κιρσὸς, varice ; ὀφθαλμὸς, œil). Pathol. Ophthalmie variqueuse ; ophthalmie portée à un très-haut degré, et dans laquelle les vaisseaux de la conjonctive, très-injectés, présentent une sorte d'engorgement variqueux.

CIRSOPHTHALMIQUE. adj. des 2 g. Médec. Qui a rapport à la cirsophthalmie.

CIRSOTOMIE. s. f. (ét. gr., κιρσὸς, varice ; τομή, section). Chirurg. Extirpation des varices.

CIRSOTOMIQUE. adj. des 2 g. Chirurg. Qui a rapport à la cirsotomie.

CIRTOSIPHYTE. s. m. Bot. Plante dont le fruit a plusieurs loges formant bosse.

CIRTOSTYLE. s. m. Bot. Plante de la Nouvelle-Hollande.

CIRURE. s. f. Techn. Enduit de cire préparée.

CIS. s. m (du gr. κὶς, petit ver qui ronge le blé ou le bois). Entom. Genre d'insectes tétramères, famille des xylophages, tribu des bostrychiens. Ce sont des insectes très-petits, et que l'on rencontre principalement au printemps en Afrique, en Amérique et aux environs de Paris. Ils vivent en société dans les agarics et les bolets desséchés des arbres.

CISAILLE. s. f. (augment. de *ciseau*). Arts mécan. Gros et forts ciseaux à longues branches avec lesquels on coupe à froid toutes sortes de métaux. On s'en sert dans les grandes forges, dans les martinets, pour couper les barres de fer ; on s'en sert également dans les lamineries, les ateliers de chaudronnerie, de poêlerie, de ferblanterie, etc., pour couper et tailler les tôles aux dimensions données. On dit la cisaille ou les cisailles. Cisaille à bras mobile. Fortes cisailles. Petite cisaille. L'angle sous lequel une *cisaille* coupe varie suivant la grosseur et la dureté de la matière qu'on a à découper. (E. M.) Le découpage des tôles minces par le moyen des *cisailles*, ne se faisant que par reprises successives, est très-lent et très-défectueux.

— *Cisaille circulaire.* Cisaille à molette dont l'usage est très-répandu dans les ateliers de construction. On s'en sert dans les hôtels des monnaies pour découper les bandes avec lesquelles on fait les flans.

— Se dit aussi des rognures qui restent de la monnaie qu'on a fabriquée. De la cisaille.

CISAILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Cisailler. S'empl. adjectiv. Pièces de monnaie cisaillées.

CISAILLEMENT. s. m. Action de cisailler.

CISAILLER. v. a. 1re conj. Monn. Couper avec les cisailles les pièces fausses ou légères. Cisailler des pièces de monnaie altérées, de crainte qu'elles ne soient mises en circulation dans le commerce.

CISALPIN, INE. adj. (du lat. *cis*, en deçà ; *Alpinus*, des Alpes). Géogr. Qui est en deçà des Alpes. || GAULE CISALPINE. V. GAULE. || RÉPUBLIQUE CISALPINE. Formée de la réunion des républiques cispadane et transpadane, elle fut proclamée le 28 juin 1797, et fut reconnue par l'Autriche comme puissance indépendante, lors de la paix de Campo-Formio.

CISEAU. s. m. (du celt. *cis*, couper, ou du lat. *cæsus*, coupé). Lame d'acier trempé, aiguisée en biseau à l'une de ses extrémités, et terminée à l'autre par une soie qui entre dans le manche pour s'y fixer. Le ciseau, avec l'aide du maillet, sert à diviser et à entailler le bois, la pierre, le marbre et même les métaux. Ci-

menuisier. Ciseau d'orfèvre. Le manche d'un ciseau. Faire émoudre un ciseau. Cela est travaillé, est taillé au ciseau. Les statues de marbre se travaillent avec le *ciseau*. (Acad.)

— Fig. Se dit de la manière de travailler d'un sculpteur. Ce sculpteur a le ciseau hardi, délicat, ingénieux, habile, savant, sublime. D'un tronc qui pourrissait le *ciseau* fit un dieu. (L. Rac.)

L'ingénieux *ciseau*, sur le marbre ou l'airain,
N'y grava point les traits du faune ou du sylvain.
(MICHAUD.)

Et le savant *ciseau* qui grave son image
Ne fait point palpiter un marbre suborneur.
(MOLLEVAUT.)

— *Ouvrage du ciseau.* Ouvrage de sculpture.

CISEAUX. s. m. pl. Techn. Instrument composé de deux branches tranchantes réunies par un axe, qui est ordinairement une vis. Ce sont deux leviers du premier genre, mobiles sur un point d'appui commun ; à l'extrémité des deux bras sur lesquels s'exerce la puissance, sont pratiqués deux anneaux, dans lesquels on passe les doigts. Les deux bras sont en acier trempé, aiguisé et tranchant ; les tranchants glissent l'un sur l'autre, et c'est entre eux que passe l'étoffe que l'on coupe, en rapprochant les deux anneaux avec les doigts. Une paire de ciseaux. Couper une étoffe avec des ciseaux. Mettre les ciseaux dans une étoffe. Un étui à ciseaux. Ciseaux de tailleurs. Ciseaux de jardinier pour tondre le bois, etc.

— S'empl. quelquefois au singulier. On n'a point encore mis le ciseau dans cette étoffe. Le chirurgien lui a donné trois coups de ciseau.

— Fig. *Faire un livre à coups de ciseaux.* En coupant d'autres livres, en reproduisant textuellement des passages pris à droite et à gauche dans un ouvrage.

— *Ciseaux de la censure.* Se dit de l'action du censeur qui retranche ou supprime dans un écrit, une pièce de théâtre, etc., certains passages qui peuvent blesser les mœurs ou la politique.

— Poét. Suivant la mythologie, la vie des hommes tient à un fil qui est entre les mains des Parques ; Clotho a la quenouille, Lachésis tourne le fuseau, Atropos, quand l'heure de la mort est arrivée, coupe ce fil avec les fatals ciseaux dont elle est armée. De là les poètes ont dit : Les *ciseaux d'Atropos*, les *ciseaux de la Parque* ou *des Parques*. On dit aussi poétiq. au sing., le *ciseau d'Atropos*, le *ciseau de la Parque*. Noir ciseau. Ciseau fatal, inexorable, cruel, prompt, tardif, actif, émoussé. Ôter à Pan sa flûte, aux Parques leurs *ciseaux*. (Boil.) Prends, Atropos, prends ce *ciseau*, coupe ce fil. (L. Rac.)

..... Ces puissants végétaux
Qui de l'avide Parque émoussent les *ciseaux*.
(CASTEL.)

Pluton attend Lausus au séjour infernal,
Et la Parque déjà tient le *ciseau* fatal. (DEL.)

— *Ciseaux coudés.* Ceux dont les lames font un angle plus ou moins obtus avec les branches au-delà de l'entablure ; ils sont coudés sur le plat ou sur le tranchant.

— *Ciseaux à cuillers.* Ciseaux à lames courbes sur le plat, que l'on n'emploie plus guère que pour l'extirpation de l'œil.

— Mar. *Orienté en ciseaux.* Se dit des voiles latines qui sont bordées l'une sur tribord et l'autre sur bâbord.

CISELÉ, ÉE. part. pass. du v. Ciseler. S'empl. adjectiv. Argent ciselé. Vaisselle ciselée. Arme ciselée artistement.

— Fig. Ronsard peint très-poétiquement les coupes d'or dans l'éloge d'un verre, dont on lui avait fait présent au jour de l'an. Il le préfère à cet or,

Qui par fonte et par marteaux,
Laborieux s'arrondit en vaisseaux,
Tout *ciselé* de fables poétiques,
Et buriné de médailles antiques.

— Il régit *par*. Virgile décrivant les armes d'Énée *ciselées* par Vulcain, nous donne une haute idée de la ciselure antique. (***) La minerve du Parthénon est un ouvrage *ciselé* sur ivoire, par Phidias. (Lobet.)

— Ornith. Qui offre des enfoncements semblables à de profondes ciselures, comme le bec du bucéros ciselé.

CISELER. v. a. 1re conj. (pr. *ci-ze-lé* ; rad. *ciseau*). Travailler avec le ciselet, sculpter des figures, des ornements sur les métaux. Il prend un seul *l*, et l'*e* se change en *è* devant une syllabe muette. *Je cisèle, tu cisèles, il cisèle. Je cisèlerai*, etc. *Je cisèlerais*, etc. Ciseler de la vaisselle d'argent. On se sert pour ciseler non de burins, mais de ciselets.

— SE CISELER. v. pron. Être ciselé. Omiss. de l'Acad. C'est sur ce relief que se *ciselèrent* des figures et ornements, après avoir préalablement rempli le creux avec du ciment. (Lobet.) Les pièces qui ont du relief se *cisèlent* de la même manière que celles qui n'en ont point. (Id.)

CISELET. s. m. (dimin. de *ciseau*). Techn. Petit ciseau de fer délié et long à peu près comme le doigt, et dont on se sert pour ciseler. Travailler au ciselet. Cela est fait au ciselet. Ciselet bien tranchant.

CISELEUR. s. m. (du lat. *cæsus*, part. de *cædere*, couper, tailler). Techn. Artiste qui façonne une matière solide quelconque au moyen d'un ciseau, d'un burin, ou plutôt qui exécute des bas-reliefs de peu de saillie sur les mé-

à enrichir des pièces métalliques, ouvragées ou non, par quelque dessin, sculpture ou bas-relief. De nos jours on a désigné sous le nom de *ciseleur*, l'ouvrier chargé de réparer les pièces qui ont été moulées en métal, mais dont les desseins n'ont pu sortir du moule parfaitement marqués ou suffisamment terminés. Le ciseleur dont il est ici question s'exerce particulièrement sur les bronzes, les pendules, etc. On doit donc distinguer deux espèces de ciseleurs : les uns qu'on nomme *ciseleurs réparateurs* ou *répareurs*, et les autres simplement *ciseleurs*, qui seuls nous paraissent mériter ce nom. Pour ciseler des ouvrages creux et de peu d'épaisseur, tels que tabatières, pommeaux de cannes, étuis, etc. ; l'artiste *ciseleur* commence par dessiner sur le métal les sujets qu'il veut représenter. Il leur donne le relief nécessaire en frappant le métal du dedans au dehors, afin de relever et former les figures ou ornements qu'il veut représenter à la surface. Benvenuto Cellini, sous François Ier, Germain, sous Louis XIV, se distinguèrent par leur habileté comme *ciseleurs*. (***)

CISELURE. s. f. L'art de ciseler ou l'ouvrage qui se fait en ciselant. Cet ouvrier entend bien la ciselure. La façon de cette vaisselle est fort chère à cause de la ciselure. Les modernes ont produit quelques ouvrages d'orfèvrerie remarquables par la *ciselure* de leurs ornements. (**) La légèreté des formes, la grâce et la pureté du dessin caractérisent les productions de la *ciselure* contemporaine. (Lobet.)

— Archit. Se dit d'un petit bord qu'on fait avec le ciseau au parement d'une pierre, pour la dresser.

CISERON. s. m. Bot. Variété de pois chiche.

CISERRE. s. m. Ornith. Nom donné, dans quelques départements, à la draine, espèce de grive.

CISIDE. adj. des 2 g. Entom. Qui ressemble à un cis. || CISIDES. s. m. pl. Famille d'insectes coléoptères qui a pour type le genre cis.

CISIPADES. s. m. pl. Géogr. anc. Peuple d'Afrique, qui occupait la côte occidentale de la grande Syrte (golfe de Sidra).

CISJURAN, ANE. adj. (du lat. *cis*, en deçà, et *Jura*). Géogr. anc. Qui est en deçà du Jura. || BOURGOGNE CISJURANE. Royaume formé par le pape Jean VIII en faveur de Bozon, et composé de la Franche-Comté, de la Haute-Bourgogne, d'une partie de la Savoie et de la Provence, et dont Arles fut la capitale ; ainsi nommé à cause de sa situation sur la côte occidentale du Jura.

CISMONTAIN, AINE. adj. et s. (en lat. *cismontanus*, formé de *cis*, en deçà ; *mons*, *montis*, mont, montagne). Géogr. Qui est en deçà des monts. Par rapport à nous, les *cismontains* sont ceux qui sont en deçà des Alpes, et par rapport à l'Italie, *cismontain* se dit de ce qui est en Italie. Ainsi les ultramontains, par rapport à nous, sont *cismontains* par rapport à Rome et au reste de l'Italie, et les *cismontains* par rapport à nous, sont ultramontains pour l'Italie. || Ce nom s'est appliqué particulièrement à une partie de l'ordre de saint François, sous Eugène IV. Ce pape, pour finir les divisions qui existaient dans cet ordre entre ceux de la réforme et ceux qui n'en voulaient point, divisa les observants en deux familles : l'une de deçà des monts, et l'autre de delà les monts. St Jean de Capistran fut fait vicaire général sur les *cismontains*, et J. Maubert sur les ultramontains. La famille *cismontaine* était déjà divisée, l'an 1506, en 25 provinces.

CISOIRES. s. f. pl. Techn. Gros ciseaux dont le manche est attaché et monté sur un pied.

CISPADAN, ANE. adj. (du lat. *cis*, en deçà, *Padus*, Pô). Géogr. Qui est en deçà du Pô. || GAULE CISPADANE. V. GAULE. || CISPADANE (RÉPUBLIQUE). En 1796, après la bataille de Lodi, Bonaparte organisa les deux républiques, *cispadane* et *transpadane*, faisant entrer dans la première Modène, Reggio, Ferrare, Bologne, et dans la seconde, la Lombardie autrichienne. Elles étaient séparées par le Pô. L'une et l'autre ne durèrent qu'un an, car en 1797, elles furent incorporées dans la république cisalpine, qui dura plus longtemps, pour disparaître ensuite comme les autres.

CISPLATINE. Géogr. Contrée de l'Amérique méridionale, qui forme un état indépendant, sous le nom de République orientale de l'Uruguay. On l'appelle aussi Banda orientale, capitale, Montevideo.

CISRHÉNAN, ANE. adj. et s. Géogr. Nom donné aux Germains qui étaient venus s'établir en deçà du Rhin, sur la rive gauche de ce fleuve. || Se dit encore aujourd'hui des provinces allemandes situées en deçà du Rhin, relativement à la France. Provinces cisrhénanes. || *République cisrhénane.* En 1797, après la dissolution des anciens gouvernements sur la rive gauche du Rhin, par suite des opérations de l'armée française, plusieurs villes de cette rive, telles que Cologne, Bonn, Aix-la-Chapelle, se fédérèrent pour former une petite république, à l'exemple des États italiens qui venaient d'être émancipés. Elle prit en septembre 1797 le titre de *cisrhénane*, et se mit sous la protection de la République française. Mais un mois après, la France se fit céder, dans le traité de Campo-Formio, la rive gauche du Rhin, en sorte que la république *cisrhénane* ne fut pas même organisée.

CISSA. s. m. Ornith. Genre de la famille

CISSAMPELOS. s. m. (du gr. κισσάμπελος, sorte de liseron chez les Grecs). Bot. Genre d'arbrisseaux sarmenteux de la famille des ménispermacées, tribu des ménispermées, renfermant une quarantaine d'espèces, dont quelques-unes sont cultivées dans les jardins. Les Brésiliens se servent, dit-on, de son suc contre la morsure des serpents.

CISSANTHÈME. s. m. Bot. Ancien nom du *cyclamen*.

CISSAROBRYON. s. m. (ét. gr., κίσσαρος, espèce de ciste ; βρύον, fleur, en général). Bot. Genre de la famille des géraniacées, tribu des viviannées. C'est un arbrisseau rampant, qui croît dans les Andes du Chili.

CISSARON. s. m. Bot. Suivant quelques auteurs, c'est un ciste, selon d'autres un lierre.

CISSE. s. m. (en gr. κισσός, lierre). Bot. Genre de la famille des vitacées ampélidées, tribu des vitées, arbrisseaux sarmenteux, grimpants, croissant dans toutes les régions tropicales du globe, surtout en Asie. Plusieurs espèces contiennent une telle quantité d'eau bonne à boire, que, coupées par tronçons, elles peuvent désaltérer un certain nombre de personnes, ce qui leur a fait donner vulgairement le nom de *lianes aux voyageurs*.

CISSEIS. s. m. (du gr. κισσήεις, de lierre). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des sternoxes, tribu des buprestides, ne renfermant que des espèces de la Nouvelle-Hollande, toutes de petite taille.

CISSÉIS. Myth. gr. Naïade, nourrice de Bacchus, fut, selon les uns, rajeunie par Médée ou par Téthys à la prière de son élève ; selon les autres, placée parmi les astres. Κισσὸς, lierre, est l'origine de cette personnification. Hécube aussi se nomme Cisséis.

CISSÈTE. Myth. gr. Nom d'un des chiens d'Orion.

CISSIA. Géogr. Khozistan. Petite contrée de la Perse dans la Susiane ; Suse en était la capitale.

CISSIBION. s. m. Antiq. gr. Coupe faite de bois de lierre ou ornée de feuilles de lierre.

CISSIENS. s. m. pl. Géogr. Peuple d'Asie dans le Pont. Au nord-est leur territoire était borné par le fleuve Bathys, et leur capitale était Cissa. Ce nom a été aussi donné aux habitants de la contrée Cissia.

CISSITE. s. m. Entom. Genre d'insectes coléoptères.

CISSITIS, CITTITES ou CIYTES. s. m. pl. Minér. Les anciens donnaient ce nom à une pierre blanche, dnas laquelle on voyait comme des empreintes de feuilles de lierre.

CISSOÏDAL, ALE. adj. Géom. Qui dérive de la cissoïde.

CISSOÏDE. adj. des 2 g. Bot. Qui ressemble à un cisse.

CISSOÏDE. s. f. Géom. Nom d'une courbe inventée par le géomètre grec Dioclès, pour résoudre le problème, alors célèbre, de la construction de deux moyennes proportionnelles entre deux lignes données.

CISSOPIS. s. m. (du gr. κίσσα, pie ; ὤψ, visage). Ornith. Nom donné au genre pilluvion, appartenant à la famille des pies-grièches.

CISSOTOMES. s. f. pl. (du gr. κισσὸς, lierre, τέμνω, cueillir). Myth. gr. Fête grecque en l'honneur du jeune Cissos, ami de Bacchus, qui fut changé en lierre, et d'Hébé, déesse de la jeunesse. Les jeunes gens y étaient couronnés de lierre.

CIST ou KIST. s. m. Mes. Vaisseau de la contenance de deux litres environ, dans lequel on mettait jadis du vin.

CISTA. s. f. Antiq. Boîte ou coffre dont les anciens se servaient pour serrer des vêtements, des aliments ou des médicaments.

CISTE. s. f. (du gr. κίστη, ou du celt. *cist*, coffre). Archéol. Corbeille, panier. Il s'applique particulièrement à la *ciste mystique*, corbeille qui servait dans les mystères de Cybèle, de Cérès et de Bacchus. Ces corbeilles étaient tressées de jonc, et renfermaient des objets consacrés au culte et aux cérémonies. C'est dans un ciste que Minerve cacha Erichton, qui était né avec des jambes de serpent et qu'elle le confia à l'indiscrète et curieuse Aglaure.

— Bot. Genre de la famille des cistacées, contenant une trentaine d'espèces qui sont toutes cultivées dans les jardins. Ce sont des arbrisseaux ou sous-arbrisseaux répandus généralement dans le bassin méditerranéen. L'Espagne est la contrée de l'Europe où les cistes sont le plus communs. On en chauffe les fours, et on en convertit les tiges en une sorte de petits charbons dont on chauffe les appartements. C'est de l'une des espèces les plus communes, le ciste ladanifère, qu'on recueille cette substance résineuse et odoriférante autrefois employée en médecine sous le nom de *ladanum*. Le ciste ladanifère est si commun en Estramadure, que pendant la guerre d'Espagne nos cavaliers, après une longue marche, avaient leurs genoux enduits de ladanum. || Nom donné à une triple enveloppe de graine, dont l'externe et la moyenne sont membraneuses, et l'interne fongueuse ou charnue, et qui ne s'ouvre pas. || Péricarpe à la voûte duquel sont attachées les semences.

plantes dicotylédonées, polypétales et hypogynes, composée d'arbrisseaux, de sous-arbrisseaux et d'herbes.

CISTÈLE. s. f. Entom. Genre d'insectes coléoptères.

CISTÉLÉNIÉS. adj. et s. m. pl. Entom. Famille d'insectes coléoptères ayant pour type le genre cistèles.

CISTÉLIDE. adj. des 2 g. Entom. Qui ressemble à une cistèle. || CISTÉLIDES. s. f. pl. Famille d'insectes coléoptères.

CISTELLA (Combat de). Combat livré le 5 mai 1795, à Cistella en Catalogne, au pied de la montagne Noire, et dans lequel le général français Guillaume, à la tête d'une brigade de 1500 hommes, culbuta les Espagnols, qui avaient voulu le surprendre. Cette journée coûta à l'ennemi plus de 800 morts et environ 1,000 prisonniers.

CISTELLE. s. f. Bot. V. CISTULE.

CISTÈNE. s. f. Genre de vers à sang rouge.

CISTERCIEN, ENNE. adj. et s. Hist. relig.

So disait des moines et des religieuses
l'ordre de Cîteaux. Les cisterciens eurent d
l'origine la même politique religieuse que l
clunistes, en invoquant la protection imm
diate du saint-siége pour leur établissemen
(Encycl. cathol.)

CISTIFLORE. adj. des 2 g. Bot. Qui a d
fleurs analogues à celles du ciste. || CISTIFLOR
s. f. pl. Famille de fleurs qui a pour type
genre ciste.

CISTINE. s. f. Échin. Genre d'astéri
établi pour une espèce originaire des côtes
Colombie.

CISTINÉES. s. f. pl. Bot. Famille de plant
dicotylédones polypétales hypogynes, qui h
bitent les climats tempérés, et abondent surto
dans la partie de l'Afrique et de l'Europe q
baigne la Méditerranée. V. CISTÉES.

CISTOCARPE. s. m. Bot. Syn. de Led
carpe.

CISTOGASTRE. s. m. (ét. gr., κίστη, pani
γαστήρ, ventre). Entom. Genre d'insect
diptères, division des brachocères, famille
athéricères, tribu des muscides, ne renferma
que trois espèces toutes d'Europe, ayant po
type le cistogastre globuleux, qui se repose s
les fleurs de carotte.

CISTOÏDÉES. adj. et s. f. pl. Bot. Fami
de plantes dont le genre ciste est le type.

CISTOMORPHE. adj. des 2 g. (du lat.
lus, ciste, et du gr. μορφή, forme). Bot. Qu
le port d'un ciste. || s. f. Synonyme d'Hibbert

CISTOPHILE. adj. des 2 g. (du lat. cist
ciste, et du gr. φιλέω, aimer). Hist. nat.
croît sur les cistes. L'antennaire cistophile.

CISTOPHORE. adj. et s. f. (ét. gr., κίσ
panier ; φορος, porteur). Numism. Nom don
à des monnaies antiques de l'Asie-Mineu
frappées à Éphèse, Pergame, Sardes, Trall
Apamée et Laodicée. Ce sont des pièces d'a
gent qui ont pour type d'un côté un ci
dont le couvercle à demi levé laisse sortir
serpent, et autour une couronne de lierre,
dont le revers offre un carquois [illegible]
s'enlacent deux serpents. Elles sont relati
aux mystères d'Éleusis et de Bacchus. M
dailles cistophores. Les médailles cistopho
étaient si communes, que la levée du tribut
nommait quelquefois *levée du cistophore.*
— CISTOPHORES. s. f. pl. Nom donné
jeunes filles qui portaient le ciste mystiq
Elles étaient d'une condition distinguée.
les appelait aussi *canéphores.*

CISTOPTÈRE. s. f. Bot. Genre de fougè
syn. de Lygodion.

CISTRAS. s. m. Minér. Syn. de Marne d
plusieurs lieux de la France.

CISTRE. s. m. (de l'ital. *cetra*, corrupt.
gr. κιθάρα, harpe). Musiq. Instrument à cor
fort usité en Italie, qui a presque la forme
luth, mais qui a un manche plus long divisé
dix-huit touches. On tient qu'Amphion a
l'inventeur du chant avec le cistre.

CISTUDE. s. f. (en lat. *cistudo* ; de *cis*
boîte ; *testudo*, tortue). Erpét. Genre de r
tiles chéloniens [illegible], assez voisin
émydes. La cistude européenne, à laquelle o
donne les différents noms de *tortue bourbeu*
tortue jaune, etc. ; vit dans les eaux tranqu
ou couvantes, nage avec beaucoup de facil
et vient quelquefois à terre.

CISTULE. s. f. (du lat. *cistula*, petite boî
Bot. Mode de fructification de certains lich
— Moll. V. CYCLOSTOME.

CITABLE. adj. des 2 g. (rad. *citer*). N
Qui peut être cité, qui est digne d'être c
Cet auteur n'est pas citable. Ce passage n
pas citable.

CITADELLE. s. f. (de l'ital. *cittadella*,
minut. de *città*, ville). Art milit. Fortere
petite place forte, disposée soit dans l'intéri
des villes, soit près des villes de guerre, qu
les protégent contre les attaques des a
geants, et, en cas de besoin, contre la rév
des habitants qui voudraient forcer la ga
son de rendre leur ville à l'ennemi. La c
delle de Lille. La citadelle d'Anvers. F
citadelle. La garnison d'une citadelle. Les
ses, les remparts d'une citadelle. Le gouv
neur ou le commandant d'une citadelle. B
une citadelle. Raser une citadelle. Ville
tegée par une citadelle. Attaque, défense d

curent toujours au pays, par une résista
prolongée, l'espoir de voir l'ennemi chass
la place dont il s'était emparé. (Bard.)
1832, nous avons vu le maréchal Gérard
tête de l'armée française, au moment d'en
prendre le siége de la *citadelle* d'Anv
sommer le général Chassé, qui, en 1830,
foudroyé la ville, de reconnaître sa neutra
et de rendre personnellement responsabl
dommages qu'il lui ferait éprouver. (Id.)
— Fig. Omiss. des dictionnaires.

Contre les assauts d'un renard
Un arbre à des dindons servait de *citadel*
(LA FONTAINE.)
Et ses hardis vaisseaux, flottantes *citadel*
A qui les vents vaincus semblaient céder
(DELILLE.)

CITADIN, INE. adj. Se dit des habi
d'une ville, d'une cité, par opposition a
qui vivent habituellement à la campagne
honnête citadin. Je suis roi : deviendrai-
citadin d'Ithaque ? (La Font.)

Se disait des moines et des religieuses de l'ordre de Citeaux. Les *cisterciens* eurent dès l'origine la meme politique religieuse que les clunistes, en invoquant la protection immédiate du saint-siége pour leur établissement. (Encycl. cathol.)

CISTIFLORE. adj. des 2 g. Bot. Qui a des fleurs analogues à celles du ciste. || CISTIFLORES. s. f. pl. Famille de fleurs qui a pour type le genre ciste.

CISTINE. s. f. Échin. Genre d'astéries, établi pour une espèce originaire des côtes de Colombie.

CISTINÉES. s. f. pl. Bot. Famille de plantes dicotylédones polypétales hypogynes, qui habitent les climats tempérés, et abondent surtout dans la partie de l'Afrique et de l'Europe que baigne la Méditerranée. V. CISTÉES.

CISTOCARPE. s. m. Bot. Syn. de Ledocarpe.

CISTOGASTRE. s. m. (ét. gr., κίστη, panier; γαστήρ, ventre). Entom. Genre d'insectes diptères, division des brachocères, famille des athéricères, tribu des muscides, ne renfermant que trois espèces toutes d'Europe, ayant pour type le cistogastre globuleux, qui se repose sur les fleurs de carotte.

CISTOÏDÉES. adj. et s. f. pl. Bot. Famille de plantes dont le genre ciste est le type.

CISTOMORPHE. adj. des 2 g. (du lat. *cistus*, ciste, et du gr. μορφή, forme). Bot Qui a le port d'un ciste. || s. f. Synonyme d'Hibbertie.

CISTOPHILE. adj. des 2 g. (du lat. *cistus*, ciste, et du gr. φιλέω, aimer). Hist. nat. Qui croît sur les cistes. L'antennaire cistophile.

CISTOPHORE. adj. et s. f. (ét. gr., κίστη, panier; φορος, porteur). Numism. Nom donné à des monnaies antiques de l'Asie-Mineure frappées à Ephèse, Pergame, Sardes, Tralles, Apamée et Laodicée. Ce sont des pièces d'argent qui ont pour type d'un côté un ciste dont le couvercle à demi levé laisse sortir un serpent, et autour une couronne de lierre, et dont le revers offre un carquois autour duquel s'enlacent deux serpents. Elles sont relatives aux mystères d'Eleusis et de Bacchus. Médailles cistophores. Les médailles cistophores étaient si communes, que la levée du tribut se nommait quelquefois *levée du cistophore*.

— CISTOPHORES. s. f. pl. Nom donné aux jeunes filles qui portaient le ciste mystique. Elles étaient d'une condition distinguée. On les appelait aussi *canéphores*.

CISTOPTÈRE. s. f. Bot. Genre de fougères syn. de Lygodion.

CISTRAS. s. m. Minér. Syn. de Marne dans plusieurs lieux de la France.

CISTRE. s. m. (de l'ital. *cetra*, corrupt. du gr. κιθάρα, harpe). Musiq. Instrument à cordes fort usité en Italie, qui a presque la figure du luth, mais qui a un manche plus long divisé en dix-huit touches. On tient qu'Amphion a été l'inventeur du chant avec le cistre.

CISTUDE. s. f. (en lat. *cistudo*; de *cista*, boîte; *testudo*, tortue). Erpét. Genre de reptiles chéloniens de marais, assez voisin des émydes. La cistude européenne, à laquelle on a donne les différents noms de *tortue bourbeuse*, *tortue jaune*, etc.; vit dans les eaux tranquilles ou couvantes, nage avec beaucoup de facilité, et vient quelquefois à terre.

CISTULE. s. f. (du lat. *cistula*, petite boîte). Bot. Mode de fructification de certains lichens.

— Moll. V. CYCLOSTOME.

CITABLE. adj. des 2 g. (rad. *citer*). Néol. Qui peut être cité, qui est digne d'être cité. Cet auteur n'est pas citable. Ce passage n'est pas citable.

CITADELLE. s. f. (de l'ital. *cittadella*, diminut. de *città*, ville). Art milit. Forteresse, petite place forte, disposée soit dans l'intérieur des villes, soit près des villes de guerre, qu'elles protégent contre les attaques des assiégeants, et, en cas de besoin, contre la révolte des habitants qui voudraient forcer la garnison de rendre leur ville à l'ennemi. La citadelle de Lille. La citadelle d'Anvers. Forte citadelle. La garnison d'une citadelle. Les fosses, les remparts d'une citadelle. Le gouverneur ou le commandant d'une citadelle. Bâtir une citadelle. Raser une citadelle. Ville protegée par une citadelle. Attaque, défense d'une

curent toujours au pays, par une résistance prolongée, l'espoir de voir l'ennemi chassé de la place dont il s'était emparé. (Bard.) En 1832, nous avons vu le maréchal Gérard à la tête de l'armée française, au moment d'entreprendre le siége de la *citadelle* d'Anvers, sommer le général Chassé, qui, en 1830, avait foudroyé la ville, de reconnaître sa neutralité, et le rendre personnellement responsable des dommages qu'il lui ferait éprouver. (Id.)

— Fig. Omiss. des dictionnaires.

Contre les assauts d'un renard
Un arbre à des dindons servait de *citadelle*.
(LA FONTAINE.)

Et ses hardis vaisseaux, flottantes *citadelles*,
A qui les vents vaincus semblaient céder l... [ailes.]
(DELILLE.)

CITADIN, INE. adj. Se dit des habitants d'une ville, d'une cité, par opposition a ceux qui vivent habituellement à la campagne. Un honnête citadin. Je suis roi: deviendrai-je un *citadin* d'Ithaque? (La Font.)

— S'est dit en parlant de certaines villes d'Italie, pour désigner ceux des habitants qui n'étaient pas du corps de la noblesse. Le chancelier de Venise était toujours du corps des *citadins*. (Acad.) Les *citadins* avaient peu de part au gouvernement de la république de Venise. (Id.)

CITADINAGE. s. m. Vieux mot qui signifiait, Droit de cité, droit de bourgeoisie.

CITADINE. s. f. Nom donné à Paris, à une voiture publique du genre des omnibus.

CITARELLE. s. f. Moll. Nom d'une espèce de mollusque du genre cancellaire.

CITATEUR, TRICE. s. Celui, celle qui cite habituellement, dans sa conversation ou dans ses écrits. C'est un éternel citateur.

— Livre contenant des citations. Omiss. des dictionn. Le Citateur des fabulistes. Le Citateur dramatique.

CITATION. s. f. (pr. *ci-ta-ci-on*). Jurispr. Exploit qui contient injonction de comparaître, soit devant les tribunaux de paix, soit devant les tribunaux de simple police de police correctionnelle. Devant les tribunaux civils et les cours royales, on se sert des mots *exploit*, *ajournement* ou *assignation*. Citation devant le juge de paix. Cédule de citation. Citation en conciliation. Acte de citation. Citation pour contravention de police. Donner, notifier une citation à un prévenu. Annuler une citation. Les parties peuvent se présenter volontairement et sans *citation* devant le juge. (Id.) || En droit crimin. on se sert plutôt du mot *citation* que du mot *assignation*. C'est l'acte par lequel des témoins sont invités à venir déposer devant le juge saisi de l'instruction ou du jugement d'une inculpation quelconque.

— Se dit aussi de l'exploit même, de l'acte par lequel on assigne un témoin. Les témoins doivent représenter la *citation* qui leur a été donnée.

— S'est dit aussi de l'ordre que le grand maître envoyait à tous les chevaliers de se rendre à Malte, en certaines occasions.

— Ajournement. Il n'était guère d'usage autrefois qu'en matière ecclésiastique. Il ne comparait point à la première citation, après les trois citations.

— Fig. Action de citer, allégation d'un passage, d'une autorité, soit que l'on rapporte le passage, ou que l'on se contente d'indiquer où il se trouve. Citation d'un passage. Multiplier les citations. Abuser des citations. Remplir, surcharger un discours de citations. Longue citation. Une fausse citation. Des citations choisies. Des citations claires et précises. Des citations vagues, obscures. S'appuyer sur de nombreuses citations. La fidélité, l'exactitude des citations. Faire un étalage de citations étrangères au sujet. Les *citations* sont le fondement d'un grand nombre de nos connaissances. (Encycl. cath.) Les *citations* doivent être choisies et peu fréquentes, surtout dans une langue étrangère, à moins qu'elles n'aient plus de poids et d'autorité que dans notre langue. (St-Evrem.) Ce livre est chargé d'un si grand nombre de *citations*, qu'elles offusquent et empêchent de voir l'ouvrage de l'auteur. (La Bruy.) Un dictionnaire sans *citations* est un squelette. (Volt.) Les livres d'histoire et d'érudition ont besoin de *citations* toutes les fois que l'auteur veut témoigner de son impartialité et de sa bonne foi. (Encycl. cath.)

Que tes *citations* soient courtes et serrées,
Et n'en change jamais les phrases consacrées.
(VILLON.)

CITATOIRE. adj. des 2 g. Anc. jurispr. Qui cite, qui ordonne de comparaître. Obtenir des lettres citatoires.

CITÉ. s. f. (du lat. *civitas*). Ville, grand nombre de maisons enfermées de murailles. Il ne s'emploie guère qu'en poésie et dans le style soutenu. Grande cité. Belle cité. Cité antique, nouvelle, naissante, opulente, vaste, immense, riche, florissante, orgueilleuse. Rebâtissez le temple, et peuplez vos *cités*. (Rac.) Il enferma les *cités* de murs et de remparts. (Boil.) Le Seigneur a détruit la reine des *cités*. (Rac.)

Les hameaux sont détruits et les bois emportés:
On cherche en vain la place où furent les *cités*.
(DELILLE.)

Parcourez l'univers, voyez de toutes parts

(ID.)

— Fig. *La cité céleste. La cité sainte. La sainte cité.* Dans le langage de l'Ecriture, cette expression désigne le ciel, le séjour des bienheureux.

Les remparts de la *cité* sainte
Nous sont un refuge assuré.
(J.-B. ROUSSEAU.)

— Jérusalem s'appelait la *sainte cité*.

— Se dit d'une contrée ou portion de territoire dont les habitants se gouvernent par des lois particulières. Sous Tibère on comptait soixante-quatre *cités* dans les Gaules. (Acad.)

— Désigne, dans certaines villes, à Paris, par exemple, à Londres, à Cracovie, etc., la partie la plus ancienne de la ville, et où se trouve l'église cathédrale ou principale.

— Dans son acception latine et grecque, Agrégation d'hommes soumis aux mêmes lois, aux mêmes coutumes, à la même religion. On comprend dès lors qu'il ne faut pas confondre la cité avec la ville. La *cité* est l'ensemble des citoyens et des institutions qu'ils se sont données; la ville est l'assemblage des édifices dans lesquels ces citoyens résident. Une cité pouvait exister sans villes proprement dites. La *cité* des Helvétiens était divisée en quatre bourgs. (César.) Avant Thésée la *cité* des Athéniens était un assemblage de douze villages. (Plut.) Quand les Athéniens, trop peu nombreux pour résister derrière leurs murailles à la multitude des Perses qui venaient les assiéger, se réfugièrent sur leur flotte, la ville fut incendiée; mais la *cité*, qui s'était mise sur la mer, après avoir contribué au gain de la bataille de Salamine, vint reconstruire une Athènes nouvelle. (Th.) Un Lacédémonien célèbre disait: A Sparte, la *cité* sert de murs à la ville. (Acad.)

— *Droit de cité.* Aptitude à jouir des droits politiques, conformément aux lois du pays. Avoir droit de cité. Acquérir, perdre le droit de cité.

— Hist. Se dit particulièrement des municipes ou villes principales de l'empire d'Occident et de celui d'Orient. Chaque empire, après Théodose, est divisé en deux préfectures, les préfectures en diocèses, les diocèses en provinces; les cités avec leurs arrondissements forment le dernier degré de la division politique. La cité avait ordinairement un forum, une curie, un gymnase, un bain public, un théâtre, et, dans les derniers temps, une église épiscopale. La cité était gouvernée par des duumvirs.

— *Pauvres chevaliers de la sainte cité.* Nom que portèrent d'abord les templiers.

— Philol. *Cité de Dieu.* Titre d'un ouvrage de saint Augustin, dans lequel ce père de l'Église paraît s'être proposé de concilier l'action de la Providence avec la liberté humaine. || *Cité du Soleil.* Titre d'un ouvrage de Campanella, dans lequel ce philosophe trace le plan d'une société modèle. Cet ouvrage renferme presque toutes les bases du système saint-simonien.

— Syn. comp. CITÉ. VILLE. La *ville* est l'enclave des murailles, ou la population renfermée dans cette enclave. La *cité* est le peuple d'une contrée, ou la contrée même gouvernée par les mêmes lois, les mêmes coutumes, les mêmes magistrats. La *ville* est à la *cité* ce que la maison est à la famille dans le sens propre et naturel; la *cité* peut être répandue comme la famille; la *ville* est renfermée comme la maison.

CITÉ, ÉE. part. pass. du v. Citer, dont il a toutes les acceptions. S'empl. adjectiv. L'ode à Ebert sur les amis qui ne sont plus mérite aussi d'être *citée*. (Mme de Staël.) Le puéril ne doit pas être *cité*, et l'absurde ne doit pas être cru. (Volt.) En ce les bons maris pour exemple *cité*. (Boil.) De ces quatre princes, trois peuvent être *cités* comme ayant donné l'exemple du mépris de toute bienséance dans leurs amours et leurs mariages. (Anquet.) Amitié! ton saint nom tous les jours est *cité*! (F. de Neufchâteau.)

Disait l'ours au renard: Si ce n'était l'envie,
Mon respect pour les morts serait partout *cité*.
(F. DE NEUFCHATEAU.)

Et la coquetterie à toute heure excitée,
Et le renom flatteur d'une femme *citée*,
Voilà ce qui l'enivre. (DORAT.)

— Régit *par*. Tous les livres qui ont été cités par lui.

CÎTEAUX. Géogr. Ville du département de la Côte-d'Or, à 22 kil. N.-E. de Beaune; 350 hab. Près de là est le clos Vougeot, si renommé pour ses vins. || CÎTEAUX (Ordre de). Ordre religieux, émané de celui de Saint-Benoît, qui prit naissance en 1109.

CITER. v. a. 1re conj. (du lat. *citare*, fréquentat. de *ciere*, provoquer, appeler). Jurispr. Assigner à comparaître devant le juge de paix, devant un tribunal, devant une cour d'assises, comme prévenus ou témoins. Citer quelqu'un devant le juge de paix. Citer en conciliation. Citer quelqu'un au tribunal de simple police, de police correctionnelle. Citer un prévenu. Citer des témoins.

— Ajourner, appeler pour comparaître devant le magistrat. Il n'était guère d'usage autrefois qu'en matière ecclésiastique. Citer quelqu'un devant l'official. Le citer au concile.

— S'est dit aussi de la sommation de se rendre à Malte que le grand maître de l'ordre adressait à tous les chevaliers, dans certaines

— Fig. Alléguer, rapporter, faire une citation; s'appuyer sur quelques passages d'un auteur pour donner plus de crédit à son opinion; faire un appel à certaines autorités derrière lesquelles on se retranche et l'on se met pour ainsi dire à couvert. Citer un passage. Citer la loi. Citer les auteurs anciens. Citer un exemple. Citer des faits. Le critique ne saurait, sans manquer à ses devoirs et à la bienséance, se passer de *citer* de nombreux passages de l'ouvrage qu'il examine. (Encycl. cath.) Les philologues, pour montrer la signification des mots, citent les phrases où les auteurs connus les ont employés. (Id.) Le jurisconsulte *cite* la loi et les opinions émises avant lui sur la manière d'en commenter le texte. (Id.) Tu me *cites* des lois, je t'oppose celles de la nature. (Grimm.)

Là-dessus il *cita* Virgile et Cicéron,
Avec force traits de science. (LA FONT.)

Je respecte pourtant cet ancien usage
Qui toujours du latin fit *citer* un passage.
(VILLON.)

— S'emploie absolum. Citer faux. Citer juste. La manie de *citer* est familière aux pédants. (Héreau.) Cependant il est permis de *citer* dans une juste mesure. (Id.) Rien de plus ridicule que de citer à tout propos, pour montrer son érudition. (Encycl. cath.)

— Nommer, désigner celui de qui l'on emprunte une citation ou de qui l'on tient une nouvelle. Citer son auteur. Profiter de l'avis sans citer personne. Ne me *cites* pas; si vous me nommez, je nie tout, et vous ne saurez rien de moi. (Sénèq.) Il en est jusqu'à trois que je pourrais *citer*. (Boil.) Dans la conversation il n'est guère besoin de *citer* son auteur; dans les écrits légers, on le nomme habituellement, à moins que la citation ne soit trop connue; mais en matière grave, il est à propos et même indispensable de *citer* l'endroit et l'édition du livre dont on s'est servi. (Dict. de la conversation.)

— Signaler, indiquer une personne ou une chose qui mérite d'être remarquée, de quelque manière que ce soit. Citer quelqu'un pour exemple. Le citer pour sa bravoure. Le citer parmi les plus habiles. Citer tous ceux qui se sont distingués. Citer avec orgueil de grands noms. Citer un tableau. Citer un trait de courage.

La louange contemporaine
N'éveille par malheur que l'envie et la haine,
A ceux qu'elle a *cités* bien souvent elle a nui.
(F. DE NEUFCHATEAU.)

— Syn. comp. CITER. ALLÉGUER. On *cite* les auteurs; on *allègue* les faits et les raisons.

CITÉRIE. s. f. Ant. rom. Petite image grotesque que l'on portait à Rome dans certaines cérémonies publiques. On faisait parler la citérie comme nous faisons parler notre polichinelle.

CITÉRIEUR, EURE. adj. Géogr. Qui est en deçà, de notre côté, plus près de nous. L'Inde *citérieure* est en deçà du Gange. (Acad.)

CITERNE. s. f. (du lat. *cisterna*, dérivé de *cista*, coffre, réservoir). Archit. Lieu souterrain et voûté, construit pour servir de réservoir où puissent être contenues et conservées les eaux pluviales, dans les endroits où les eaux de source manquent ou sont mauvaises. Construire une citerne. Citerne creusée dans le roc. Eau de citerne. Citerne imperméable à l'eau. Les *citernes* sont utiles pour conserver l'eau destinée non seulement à la boisson, aux bains et autres usages domestiques, mais encore aux teintures, blanchîments, etc. (Franc.) Lorsque la *citerne* est construite d'après de bons procédés, on n'a pas à craindre la corruption de l'eau. (Id.) L'eau des *citernes* est une des plus salubres qu'on puisse boire. (Id.) Plusieurs pays, tels que la Syrie et la Hollande, ne sont habitables que par le secours des *citernes*. (Id.) On admire à Constantinople une *citerne* qui passe pour être la plus belle du monde; les voûtes portent sur deux rangées de 212 piliers chacune. (Id.) Combien n'éviterait-on pas de maladies, dans certaines contrées, en faisant usage d'eau de *citerne* préférablement a des eaux gâtées ou de mauvaise qualité! (Geoff.)

— Mar. Petit bâtiment gréant une voile carrée par un mât très-court au centre. La *citerne* sert à porter de l'eau du port en rade, en remplacement de celle qui est consommée par des bâtiments mouillés. (Willaum.)

— Anat. Nom donné aux parties du corps qu'on a considérées comme des réservoirs de fluides lymphatiques, tels que le quatrième ventricule de l'encéphale ou du cervelet, la citerne lombaire ou le réservoir de Pecquet.

— *Citerne lombaire* ou *réservoir de Pecquet*. Dilatation considérable que présente le canal thoracique, à son origine, dans la région lombaire.

CITERNEAU. s. m. (dimin. de *citerne*). Archit. Petite chambre qui précède la citerne, et où les eaux arrivent, s'épurent et se filtrent avant d'entrer dans le réservoir principal. Le fond du *citerneau* est sablé et battu. (Franc.) Les matières végétales et animales entraînées par la pluie se déposent dans le *citerneau*; l'eau est plus pure, plus propre et moins sujette à se corrompre. (Id.)

CITHARE. s. f. Antiq. gr. (du gr. κιθάρα, harpe.) Instrument de musique des anciens, dans lequel quelques antiquaires voient la *chelys* inventée par Mercure, et modifiée par Apollon. Suivant l'opinion la plus vraisembla-

guitare, à laquelle il a donné son nom; il formait un ovale qui allait en se diminuant par une de ses parties, où il se terminait en un seul manche droit, surmonté lui-même d'un chevillier recourbé en dedans et légèrement incliné sur un côté. A droite et à gauche se trouvaient les chevilles destinées à tendre les cordes.

— Moll. Genre de mollusques qui correspond au genre harpe.

CITHARÈDE. s. m. Antiq. gr. Joueur de cithare qui se servait de cet instrument pour accompagner sa voix.

CITHAREXYLON. s. m. (du gr., κιθάρα, guitare; ξύλον, bois.) Bot. Genre de plantes de la famille des verbénacées de l'Amérique tropicale, dont plusieurs espèces sont cultivées dans les serres en Europe comme plantes d'ornement. Aux Antilles, les espèces communes se nomment *bois de guitare*, *guitardin*, *cotelet*. Citharexylon cendré. Citharexylon à fleurs en

queue. Citharexylon velu. Citharexylon a cinq étamines. Citharexylon à grandes feuilles. Citharexylon à feuilles molles. Citharexylon denticulé.

CITHARINE. s. f. (du gr. κιθάρα, harpe; à cause de l'analogie de leur forme avec cet instrument.) Foramin. Genre de la famille des stichostègues, dont toutes les espèces sont des lias ou des terrains crétacés.

— Ichthyol. Genre de poissons de la famille des salmonoïdes à bouche petite, fendue en travers sous la saillie du museau. La citharine astre de nuit. V. DERMOPTÈRE.

CITHARISTA. Géogr. anc. Ville de la deuxième Narbonnaise, aujourd'hui la Ciotat ou Ceireste.

CITHARISTE. s. m. Antiq. gr. Joueur de cithare.

CITHARISTÉRIENNE. adj. et s. f. Antiq. gr. Se dit d'une espèce de flûte qui servait à accompagner la cithare.

CITHARISTIQUE. s. f. Antiq. gr. L'art de jouer de la cithare.

CITHAROÏDÉES. s. f. pl. Zooph. Famille de l'ordre des microscopiques crustodés, ainsi appelée à cause de la forme du test des animaux qui la constituent.

CITHARE. s. m. Ichthyol. Nom donné à deux espèces de pleuronectes du sous-genre flétan.

CITHÉRIADES ou **CITHÉRIDES.** s. f. Myth. Les nymphes habitantes du mont Cithéron.

CITHÉRON. Géogr. Montagne de Béotie, située au midi de l'Asope, et séparant la Béotie de l'Attique. Elle s'étendait jusqu'au Parnasse à l'ouest, et jusqu'à la Mégaride à l'est, L'Hélicon y était compris. Le mont Cithéron était consacré à Jupiter Cithéronien et aux muses.

CITIEN, ENNE. adj. et s. Géogr. anc. Habitant de Citium ou Cypre. Les Citiens se révoltèrent sous Elulée, roi de Tyr, et appelèrent Salmanasar, roi d'Assyrie, à leur secours, en l'an 726 avant J.-C.

CITIGRADES. s. m. pl. Arachn. Tribu de la famille des aranéides, renfermant ceux de ces animaux qui se distinguent par la rapidité de leurs mouvements et la vélocité de leur course.

CITILLE. s. m. Mamm. Nom d'une espèce du genre arctomys.

CITIUM ou **CITTIUM.** Géogr. anc. Ville et port de l'île de Cypre, sur la côte S. E., colonie des Phéniciens. Patrie de Zénon. C'est au siége de cette ville que fut tué Cimon, général des Athéniens.

CITLI. s. m. Mamm. Nom sous lequel on désigne un lièvre sans queue.

CITOLE. s. f. Mus. Nom qu'on donnait autrefois à un instrument de musique.

CITOLER. v. n. 1re conj. Mus. Jouer de la citole.

CITOYEN, ENNE. s. (du lat. *civis*, de *civitas* cité). Habitant d'une ville, d'une cité. Un riche citoyen. Un sage citoyen. Un simple citoyen. Les diverses classes de citoyens. Attenter à la liberté des citoyens. Le domicile des *citoyens* doit être inviolable. (Acad.) Son père lui avait appris qu'il valait mieux sauver un seul *citoyen* que de défaire mille ennemis. (Boss.) Il arma tous les *citoyens* les uns contre les autres. (Id.) Albe fut vaincue, ses *citoyens* incorporés à la ville victorieuse l'agrandirent et la fortifièrent. (Id.) Rome continua à se faire des *citoyens* de ses ennemis. (Id.) Je veux être empereur ou simple *citoyen*. (Corn.) Tout *citoyen* doit servir son pays. (Lamotte.)

— Celui qui est zélé pour les intérêts de son pays. Un bon citoyen. Un grand citoyen. Un excellent citoyen. Se conduire en bon citoyen. Remplir le devoir d'un bon citoyen. Vous naissez tous bons sujets et bons *citoyens*. (Fléch.) En tout lieu l'homme utile est bientôt *citoyen*. (Arnault.) Oui, le seul honnête homme est le vrai *citoyen*. (Laya.) L'univers perd beaucoup dans un bon *citoyen*. (Aubert.) En confiant à l'instituteur un enfant, chaque famille lui demande de lui rendre un honnête homme, et le pays un bon *citoyen*. (Guizot.)

[droits !
Amour, hommage au prince ! Obéissance aux
C'est du bon *citoyen* la devise fidèle. [lois !
(L... .)

Quand sous le crime heureux tout languit
[abattu,
Malheur au *citoyen* coupable de vertu.
(J. CHÉNIER.)

— Dans un sens contraire. Un mauvais citoyen. Un citoyen inutile. Le *citoyen* inutile n'est pas moins proscrit par l'Évangile que par la société. (Mass.)

— L'habitant d'une cité, le membre actif d'une société libre et indépendante, celui qui participe au pouvoir souverain par le suffrage dans les assemblées et par la haute judicature. Exercer les droits de citoyen. Être déchu, privé des droits de citoyen. La qualité de citoyen. Ptolémée les fit *citoyens* d'Alexandrie. (Boss.)

— *Citoyen romain*. En parlant de l'ancienne Rome, se dit non-seulement de celui qui était né à Rome, mais aussi de celui qui avait acquis le droit et les priviléges de citoyen romain, quoiqu'il fût d'un autre pays. Le titre glorieux de *citoyen* romain. (Corn.) Saint Paul était *citoyen* romain. (Acad.)

Tout *citoyen* romain doit librement user
Et du droit de défendre et du droit d'accuser.
(CHÉNIER.)

— Polit. Dans les gouvernements absolus et dans les monarchies tempérées, il n'y a pas de *citoyens*, mais des sujets. Là, en effet, les membres de la société n'ont point d'action sur la direction des affaires générales de la communauté, et ils ne la connaissent que pour lui obéir, comme émanant d'une autorité légitime. Quant aux monarchies constitutionnelles, on doit faire cette distinction : Ou bien le *souverain* est le roi, ou bien le *souverain* est le peuple. Si le souverain est le roi, comme dans ce cas les institutions qui organisent la société sont une émanation de sa toute-puissance, une concession de ses hautes prérogatives, il faut dire que les membres de cette société ne sauraient être considérés comme *citoyens*, mais comme *sujets*, quelles que soient d'ailleurs les libertés qui leur sont assurées par les lois. Tel était le gouvernement de la France sous la Restauration. Mais si le peuple est le *souverain*, alors il y a des *citoyens* et non des *sujets*. Tel est l'état de la France depuis la révolution de juillet. Il est vrai qu'un certain nombre seulement de Français ont l'exercice de la souveraineté par le droit de nommer les députés et de composer le jury, mais le droit de la souveraineté n'en existe pas moins pour tous les Français ; ce droit est proclamé par notre charte constitutionnelle, qui consacre le principe de la souveraineté populaire comme le principe fondamental de notre constitution et de nos lois. Tous les Français sont donc maintenant *citoyens* : seulement quelques-uns sont *citoyens actifs* ; les autres sont *citoyens passifs*. (Marlet.)

— S'est souvent employé pour Concitoyen. Omiss. des dictionn. Aux portes de la ville et à la vue de ses *citoyens*. (Boss.) Que n'a-t-il pas fait pour prévenir le malheur de ses *citoyens* ? (Id.) Il laissa ses enfants au milieu de leurs *citoyens*. (Id.) Brutus et Cassius crurent affranchir leurs *citoyens* en le tuant. (Id.) Inutiles à leur patrie, à leurs *citoyens*. (Mass.) Décourager ses *citoyens*. (Id.)

— En 1792, les mots *citoyen*, *citoyenne*, furent substitués à *monsieur*, *madame*. Cet usage, généralement reçu, avait passé dans nos mœurs ; il se maintint jusqu'au coup d'état du 18 brumaire, et se perdit à l'époque de l'Empire.

— *Le citoyen*. Surnom donné à J.-J. Rousseau.

— Après 1830, les *Jeune-France* et tous ceux qui appartenaient à l'opinion républicaine avaient rétabli dans leurs relations de société l'usage proscrit par l'Empire : ils s'appelaient *citoyens*.

— Fig. *Citoyen de l'univers*. Celui qui est zélé non-seulement pour sa patrie, mais pour les intérêts du monde entier. Ils sont, si j'ose le dire, *citoyens* de l'univers. (Mass.) Omiss. des dictionn.

— Se prend adjectiv. dans le sens de Bon citoyen, qui est zélé pour les intérêts de son pays. Un roi citoyen. Un ministre citoyen. Un soldat citoyen. Tout citoyen est roi sous un roi *citoyen*. (Favart.)

CITRAGON. s. m. Bot. Nom donné quelquefois à la mélisse, parce que cette plante sent le citron lorsqu'on en broie un peu les feuilles entre les doigts.

CITRAMONTAIN, AINE. adj. V. CISMONTAIN.

CITRATE. s. m. (en lat. *citras*, de *citrus*, citron). Chim. Nom générique des sels formés par la combinaison de l'acide citrique avec une base. Citrate d'ammoniaque. Citrate d'argent. Citrate de baryte. Citrate de chaux. Citrate de protoxyde de fer. Citrate de mercure. Citrate de plomb. Citrate de soude. Citrate de zinc.

CITRE. s. m. Bot. Suivant Olivier de Serres, espèce de citrouille dont la chair, de couleur noire, est abandonnée aux pourceaux ; on n'en réserve que la graine, qui sert en médecine.

CITRÉES. s. f. pl. Bot. Section de la famille des aurantiacées, ainsi appelés à cause du genre citrus qu'elle renferme.

isolée de l'huile volatile de citron, et qui est isomère avec la camphène.

CITRICOLE. adj. des 2 g. (ét. lat., *citreus*, citronnier ; *colo*, j'habite). Hist. nat. Qui vit sur le citronnier. Le loranthe citricole.

CITRIL, CITREPILE. s. m. Ornith. Noms donnés en Allemagne au venturon de Provence.

CITRIN. s. m. Ornith. Nom d'une espèce du genre fauvette.

CITRIN, INE. adj. Qui est de couleur de citron. Couleur citrine. Onguent citrin.

CITRINA. s. m. Ornith. Nom donné au tarin. V. ce mot.

CITRINE. s. f. Pharm. Huile essentielle de citron.

CITRINELLE. s. f. Ornith. Nom donné au bruant commun. V. BRUANT.

CITRIOBATE. s. m. (ét. gr., κίτριον, citron ; βάτος, ronce). Bot. Genre de la famille des pittosporacées, ne renfermant que deux espèces. Ce sont des arbrisseaux croissant dans les halliers des environs de Port-Jackson et sur la côte de la colonie de Swan-River. Les naturels les appellent *ronces à oranges*, à cause de la ressemblance que leurs fruits ont avec une petite orange.

CITRIQUE. adj. m. Chim. Se dit d'un acide que l'on extrait du suc de citron. Acide citrique. Extraction de l'acide citrique. Hydrate d'acide citrique. L'acide citrique est employé en médecine comme antiseptique, rafraîchissant et diurétique. Broyé avec du sucre et aromatisé avec un peu d'essence de citron, il constitue la limonade sèche.

CITRON. s. m. Bot. Fruit du citronnier. Il est de forme ovoïde, d'un rouge brun et triste en naissant, et prenant à l'approche de la maturité une couleur de jaune clair. Il offre une double écorce. (V. ZESTE et ZISTE.) Citron aigre. Citron doux. Jus de citron. Couleur de citron. Écorce de citron. Compote de citrons. Citrons confits. Citrons verts. Zestes de citrons. Marmelade de citrons. Conserve de citrons. Tailladins de citrons. Sirop de citron. Sirop d'écorce de citron. Eau distillée de citron. Vinaigre au citron. Les *citrons* étaient fort communs en France au XVIe siècle ; il était alors de bonne compagnie d'en offrir aux personnes qui vous visitaient ; les femmes et surtout les filles de la cour en portaient sur elles, les mordaient de temps en temps pour avoir les lèvres vermeilles, et les écoliers devaient, aux premiers jours de juin, en offrir un à leurs professeurs, dans lequel ils fichaient des pièces d'or. Ce dernier usage fut aboli en 1700. (Th. de B.)

— Quoique dans le reste de l'Europe on l'appelle *limon*, nous avons raison de lui conserver le nom de *citron*, puisqu'il était celui que les vieux Grecs (κίτριον) et les anciens Latins (*malum citreum*) lui donnaient. C'est de ce fruit que l'on obtient le plus d'acide citrique pur.

— S'empl. elliptiq. comme adjectif, pour dire Qui est de la couleur de citron. Dans ce sens il est invariable. Taffetas citron. Une robe citron.

— Bot. Nom donné à un petit agaric des environs de Paris, de couleur soufrée, ainsi qu'à une autre espèce d'agaric de substance molle et prompte à se corrompre. Ces deux champignons sont suspects.

— Entom. Nom vulgaire donné à une espèce de lépidoptères du genre coliade.

CITRONADE. s. f. Bot. Nom vulgairement donné à certaines plantes qui exhalent l'odeur du citron quand on froisse leurs feuilles entre les doigts, telles que la verveine, l'abrotanum, la mélisse officinale, l'armoise aurone, le syringa odorant, etc.

— Ce mot conviendrait beaucoup mieux que celui de *limonade* à la boisson que l'on prépare avec le suc de citron. V. CITRON.

CITRONNAT. s. m. Écon. domest. Conserve de citron.

CITRONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Citronner. S'empl. adjectiv. Qui sent le citron, où l'on a mis du jus de citron. Tisane citronnée.

CITRONNELLE. s. f. Nom donné à l'armoise aurone, à la verveine à trois feuilles, à cause de l'odeur qu'elles laissent dans les doigts lorsqu'on les froisse. Ce nom est aussi donné dans quelques cantons à la mélisse officinale.

— Nom que l'on donne quelquefois à la boisson faite avec le jus ou la décoction de l'écorce du citron.

CITRONNER. v. a. 1re conj. Art culin. Imbiber de jus de citron.

CITRONNIER. s. m. Bot. Grand genre de la famille des hespéridées, est originaire de la zone torride. Cet arbre, haut de 4 à 5 mètres au plus, a la tige grisâtre, les rameaux anguleux et violets dans leur jeune âge, plus tard arrondis et verdâtres, garnis de feuilles ovales oblongues, d'un vert clair. Ses fleurs, blanches en dedans, violacées au dehors, exhalent une odeur aromatique. Le fruit est le *citron*. V. ce mot. Fleur de citronnier. Les *citronniers* prospèrent dans nos départements du midi, surtout près de la mer Méditerranée ; mais ils ont besoin d'être abrités des vents froids. (T. de B.) Tout ce qui flatte les yeux, satisfait l'odorat et séduit le goût, se trouve réuni dans le *citronnier*. (Id.)

— *Citronnier bâtard*. Nom vulgairement

lanchine.

— *Citronnier de terre*. Nom donné au karatas, autrement appelé *ananas* à feuilles longues, parce que ses fruits affectent la forme, la grosseur et la couleur d'un petit citron, et qu'ils naissent près de terre au milieu d'une touffe de feuilles radicales disposées en rond et très-piquantes.

CITRONYLE ou **CITRYLE.** s. f. Chim. Radical de l'essence de citron, qui n'est jusqu'à présent admis que par analogie.

CITROSME. s. m. (du gr. κίτριον, citron ; ὀσμή, odeur). Bot. Genre de la famille des monimiacées, tribu des monimicées, renfermant près de 25 espèces qui habitent toutes l'Amérique tropicale ; ce sont des arbres ou arbrisseaux encore peu connus.

CITROUILLE. s. f. (du lat. *citrullus*, coloquinte). Bot. Nom donné vulgairement à toutes les espèces de courges, et qui doit être réservé à une seule espèce de la section pépon et du genre courge. On la connaît aussi sous le nom de *giraumont*.

— Se dit du fruit même de cette plante, qui est très-gros, sphérique et aplati, orbiculaire ou légèrement oblong, de couleur jaune, grise ou verte. Manger de la citrouille. Pain de citrouille. Potage à la citrouille. Citrouille fricassée. La citrouille est un aliment doux et rafraîchissant, mais d'une digestion difficile ; elle est surtout en grande faveur dans la classe indigente. Le pain de *citrouille* est jaune, bon au goût et très-rafraîchissant. (Néo-Phys. du goût.) La chair des *citrouilles* se mange en potage, en gâteaux, en crème, etc. (Id.) La graine de *citrouille* est une des quatre semences froides, et doit être employée dans la confection de l'orgeat de santé. (Id.)

CITRULLUS. s. m. Nom scientifique de la coloquinte.

CITRYLE. s. m. Chim. V. CITRONYLE.

CITTOPHORIES. s. f. Antiq. gr. Fête athénienne célébrée en l'honneur de Bacchus, le 20 du mois de gamélion.

CITTORHYNQUE. s. m. Bot. Syn. de Gomphée.

CITULE. s. f. Ichthyol. Espèce de carangue ayant les pointes de la seconde dorsale et de l'anale très-prolongées. Citule à longs fils. Citule armée. Citule oblongue. Citule à dents fines. La citule est le poisson le plus commun en hiver au marché de Massuah, en Égypte.

CITUS. s. m. Ichthyol. Nom donné au chabot. V. ce mot.

CIUDAD-RÉAL. Géog. Ch.-l. de la province de ce nom dans la Nouvelle-Castille, et capitale de la Manche, renommée dans toute l'Espagne par sa foire d'ânes et de mulets ; 8,000 hab. ‖ Bataille célèbre où le général Sébastiani et le général Milhaud défirent les troupes du duc de l'Infantado, le 27 mai 1809, au pont de la Guadiana.

CIUDAD-RODRIGO. Géogr. Ville d'Espagne sur l'Aguéda, à 86 kil. S.-O. de Salamanque ; 9,680 hab. Fondée au XIIIe siècle, elle fut prise et reprise pendant les guerres de 1808 à 1814 par les Anglais, les Français, les Espagnols.

CIUS. s. m. Ornith. Nom donné, dans les Alpes, à la hulotte.

CIVADE. s. f. Bot. Nom donné à l'avoine dans nos provinces méridionales.

CIVADIER ou **CIVAYER.** s. m. Ancienne mesure agraire qui répondait à une étendue assez variable, depuis un are jusqu'à deux ares et demi.

CIVADIÈRE. s. f. Mar. Voile qu'on suspend sous le mât de beaupré. La vergue de civadière.

CIVE. s. f. Agric. et bot. Ognon petit, dégénéré, ognon qui ne tourne pas, selon l'expression en usage chez les horticoles et les maraîchers. La cive a toutes les propriétés de l'ognon, et l'on s'en sert ordinairement comme de la ciboule. C'est à tort que l'on donne ce nom, tantôt à la ciboule, tantôt à la ciboulette.

CIVELLE. s. f. Ichthyol. Nom donné dans plusieurs contrées de la France et principalement sur les bords de la Loire, à de petites anguilles qui montent par troupes innombrables de la mer dans nos eaux douces.

CIVERAGE. s. m. Anc. législ. Tribut annuel en avoine dû par les vassaux à leur seigneur, pour payer le pacage de leurs bestiaux dans les bois et marais de la seigneurie.

CIVES. s. f. pl. Techn. Verres ronds dont on garnissait autrefois les fenêtres.

CIVET. s. m. (pr. *ci-vè* : rad. *cive*, parce que la *cive* sert à assaisonner ce ragoût). Art cul. Ragoût fait de chair de lièvre. Faire un civet. Manger un civet. Civet de lièvre. Civet de lièvre à la bourguignonne. Mettre un lièvre en civet. Filets de lièvre en civet à la royale.

— On fait aussi des civets avec la chair d'autres animaux. Civet de chevreuil. Civet d'oie sauvage. Civet d'outarde.

CIVETTE. s. f. Genre de mammifères appartenant à la famille des carnassiers digitigrades, originaire des contrées chaudes de l'Afrique, principalement de l'Abyssinie, de la Guinée, du Congo. La taille des civettes est

longé et moins élevé sur jambes. Les civettes ont une poche profonde et qui se remplit d'une sorte de pommade dont l'odeur est très-forte. On ne trouve point ces animaux en Europe. Quoique les *civettes* soient farouches, on les apprivoise aisément, et on les élève en domesticité pour recueillir leur parfum. (Encycl.)

— Ichthyol. Nom donné, sur les bords de la Loire-Inférieure, à de petites anguilles qu'on y prend en abondance, et que les pauvres consomment. V. CIVELLE.

— Paléont. *Civettes fossiles*. Ossements fossiles qui viennent des dépôts tertiaires d'eau douce. ‖ *Civette d'Auvergne*. Espèce de la taille du zibeth, établie sur deux fragments de mâchoires supérieures et inférieures, recueillis dans les terrains sous-volcaniques d'Auvergne, si fertiles en ossements fossiles.

CIVETTE. s. f. Humeur onctueuse et très-odorante que fournissent trois quadrupèdes de la famille des chats, savoir : la civette, le zibeth et la genette. Ce parfum se trouve dans deux poches situées sous l'anus de ces ani-

maux, et il y est secrété par une glande particulière à cette espèce. Quand les Indiens en prennent dans leurs chasses, sans les tuer, ils les enferment dans une cage qu'ils ouvrent de temps en temps, tirent la civette par la queue, embarrassent ses jambes de derrière avec un bâton, et font entrer une petite cuiller dans la poche qui contient le parfum. Par ce moyen ils recueillent cette espèce de musc, qu'ils falsifient souvent avec les sucs odorants des végétaux. || Les parfumeurs font entrer la civette dans une poudre composée qu'ils nomment *poudre de Chypre*. Quelques marchands de tabac s'en servent pour aromatiser les tabacs de choix.

—Parfum. Cette substance, employée en parfumerie, était d'un plus fréquent usage lorsque le musc et l'ambre étaient moins connus. Sentir la civette. L'odeur de la *civette* est trop forte quand elle est seule. (Acad.)

CIVETTE, s. f. (dimin. de *cive*). Bot. Plante potagère à racines bulbeuses, qu'on emploie comme assaisonnement. V. CIVE.

CIVIÈRE. s. f. (du lat. *cœnum*, boue, limon; *vehum*, *vehiculum*, chariot, charrette, voiture; ou plutôt du celt. *cib*, en général tout ce qui enveloppe, tout ce qui enferme, tout ce qui couvre). Espèce de petit brancard en usage pour le transport des fardeaux à bras. Charger de la pierre sur une civière.

— Sert à transporter les malades à l'hôpital. Cet homme était grièvement blessé, on l'emporta sur une *civière*. (Acad.) Quelquefois on portait la mariée noble sur une *civière* avec un fagot d'épines ou de genièvre. (Michelet.)

— *Cent ans bannière et cent ans civière*. Dans un siècle les choses sont sujettes à changer de nature; ce qui est élevé et estimé devient souvent bas et méprisable. Ce vieux proverbe, qui n'est plus guère usité, vient de ce que la bannière était une marque d'éminente noblesse, tandis que la civière n'était à l'usage que des pauvres gens.

— Mar. Cordage qui sert à suspendre la civadière au mât de beaupré.

—Ornith. Nom donné dans quelques cantons au bouvreuil, à cause de la ressemblance qu'on a trouvée entre son gazouillement et le bruit que fait une civière ou brouette mal graissée.

CIVIL, ILE. adj. (du lat. *civilis*, qui appartient à la cité, formé de *civis*, citoyen.) Qui regarde, qui concerne les citoyens. La vie civile. La société civile. La guerre civile. Troubles civils. Lois civiles. Les vertus civiles. Les fureurs civiles. Les dissensions civiles et domestiques. Les discordes civiles. Les bienséances de la vie civile. L'harmonie civile. Le mot de *civilité* ne signifiait pas seulement parmi les Grecs cette douceur et la déférence mutuelle qui rend les hommes sociables; l'homme *civil* n'était autre chose qu'un bon citoyen, qui se regarde toujours comme membre de l'Etat, qui se laisse conduire par les lois, et conspire avec elles au bien public. (Boss.) L'esclavage personnel ne lui est pas moins odieux que l'esclavage *civil*. (J.-J. Rouss.) L'homme *civil* naît, vit et meurt dans l'esclavage. (Id.) La guerre *civile* est le règne du crime. (Corn.)

— *État civil*. La condition d'une personne, en tant qu'elle est enfant naturel ou adoptif, de tel père ou de telle mère, légitime ou bâtarde, mariée ou non mariée, vivante ou morte naturellement ou civilement.

— *Actes de l'état civil. Registres de l'état civil*. Actes, registres destinés à constater les naissances, adoptions, reconnaissances d'enfants, mariages et décès.

— *Officier de l'état civil*. Fonctionnaire chargé de tenir les registres de l'état civil, c'est-à-dire de constater les naissances, les mariages et les décès.

— *Droit civil*. V. DROIT.

— *Droits civils*. Actes que la loi seule peut conférer ou autoriser.

— *Liste civile*. V. LISTE. || *Jour civil*. V. JOUR.

— Jurispr. Se dit par opposition à Criminel. Code civil. Matière civile. Procès civil. Affaire civile. Procédure civile. Tribunal civil. Les effets civils d'un jugement criminel.

— Mat. criminelle. *Partie civile*. Celle qui agit en son nom contre un accusé, pour des [illegible] dre partie civile.

— *Intérêts civils*. Le dédommagement dû à une personne sur le bien d'un criminel, à cause du tort qu'elle a souffert par le crime commis.

— *Requête civile*. Voie extraordinaire, admise dans certains cas déterminés par la loi, pour obtenir qu'un jugement ou un arrêt rendu en dernier ressort soit rétracté. Se pourvoir par requête civile. Revenir contre un arrêt par requête civile. Moyens, ouverture de requête civile. Entériner une requête civile.

— *Mort civile*. Cessation de toute participation aux droits civils. La condamnation à mort, la peine des travaux forcés à perpétuité, et celle de la déportation, emportent la mort *civile*. (Acad.) Les vœux solennels prononcés dans un ordre religieux avaient les effets de la mort *civile*. (Id.)

— Se dit par opposition à Militaire, et souvent aussi à Ecclésiastique. Le courage civil. Emploi civil. Les autorités civiles et militaires. Fonctionnaire civil. Inspecteur des bâtiments civils.

— Chron. égypt. *Année civile*. Celle qui réglait les divers usages de la vie civile, de même que l'année religieuse marquait les fêtes. L'année civile, qui commençait comme l'année religieuse, au lever héliaque, était de 360 jours. || Chron. civ. *Année civile* V. ANNÉE.

— Courtois, honnête, poli, bien élevé. Un homme fort civil. Une femme fort civile. Des manières civiles, officieuses. Etre civil et obligeant. Recevoir quelqu'un d'une manière fort civile. Un homme *civil* par excès est aussi peu supportable qu'un homme incivil. (Dict. de max.) Il y a des hommes gratuitement *civils*, et en qui les politesses sont des fruits naturels de leur éducation. (La Roch.) Il y a des termes tout à la fois *civils* et hautains. (La Bruy.) Les Perses étaient honnêtes, *civils*. (Boss.)

Autrefois le rat de ville
Invita le rat des champs,
D'une façon fort *civile*,
A des reliefs d'ortolans. (LA FONT.)

— *Civil à*. Être affable et civil à tous. Être civil à l'égard de tout le monde, envers tout le monde. Favorable à ceux qui méritaient sa protection, *civil* à ceux à qui il ne pouvait être favorable. (Fléch.) M. N. Landais prétend que *être civil à quelqu'un* serait aujourd'hui un véritable solécisme.

— S'emploie substantivement, par opposition à Criminel. Le civil et le criminel. || Par opposition à Militaire et à Ecclésiastique. Le civil et le militaire.

— Syn. comp. CIVIL. POLI. Être *poli* dit plus qu'être *civil*. L'homme *poli* est nécessairement *civil*; mais l'homme simplement *civil* n'est pas encore *poli*; la *politesse* suppose la *civilité*, mais elle y ajoute. Un homme du peuple, un simple paysan même, peuvent être *civils*, il n'y a qu'un homme du monde qui puisse être *poli*. La *civilité* n'est point incompatible avec une mauvaise éducation; la *politesse*, au contraire, suppose une éducation excellente, au moins à bien des égards.

CIVILEMENT. adv. Honnêtement, avec politesse. Vivre civilement avec quelqu'un. Traiter civilement. Recevoir civilement. Agir, parler civilement.

— Jurispr. En matière civile, en procès civil. Procéder civilement. Juger civilement. Poursuivre civilement.

— *Être mort civilement*. Être frappé de mort civile.

— *Être civilement responsable d'un délit*. Etre responsable du dommage qui résulte d'un délit commis par une personne sur laquelle on exerce quelque autorité.

CIVILISABLE. adj. des 2 g. Néol. Qui peut être civilisé.

CIVILISATEUR, TRICE. adj. et subst. (du lat. *civilis*, civil). Néol. Qui civilise, qui accélère la civilisation. L'idée *civilisatrice* qui domine toutes les autres est celle qui convoque tous les hommes à venir prendre place dans la grande communauté sociale, en d'autres termes, l'idée d'égalité. (El. Regnault.)

CIVILISATION. s. f. (pr. *ci-vi-li-za-ci-on*; du lat. *civis*, citoyen, et *civitas*, cité; rad. *cœtus*, réunion). Action de civiliser; état de ce qui est civilisé, action lente des siècles en vertu de laquelle les mœurs des hommes se polissent de plus en plus; produit des rapports de l'homme avec l'homme, et par extension le fruit de l'expérience des siècles et l'héritage des peuples que le temps fait succéder les uns aux autres. Développement de la civilisation. Influence des religions sur la civilisation. Etat, degré de civilisation. Aptitude des diverses races humaines à la civilisation. Effets de la civilisation. La plus parfaite civilisation. Civilisation avancée. Retarder la civilisation d'un pays. Les progrès de la civilisation. Les deux grands moyens d'avancer la *civilisation* sont de propager la morale et l'industrie, afin de rendre les mœurs plus bienveillantes et l'aisance plus générale. (Droz.) Les jouissances de la grande *civilisation* nous écartent de la nature; les lumières et le bon goût dans la grande *civilisation* nous y ramènent. (Lacretelle.) La *civilisation* que l'agriculture à elle seule fait naître n'est que locale. (Malte-Brun.) La navigation étend l'empire de la *civilisation*. (Id.) La marche de la *civilisation* est loin d'être terminée. (Id.) Sans l'influence de l'An- [illegible] miracle de la *civilisation*. (Napol.) La *civilisation* fût elle mille fois plus avancée en perfectionnements industriels, n'en est pas moins en danger imminent de périr, si la foi catholique n'en retrempe les ressorts. (G. de Beaum.)

— *Civilisation morale*. L'ensemble des croyances, des lois, des mœurs, des vertus d'un peuple. La *civilisation* morale ne peut être considérée que comme le but même de la durée des nations; ceux qui la nient ou qui voudraient entraver sa marche, méconnaissent l'humanité dans son caractère distinctif, le perfectionnement, et outragent le ciel même dans son plus noble ouvrage, l'humanité. (Lamartine.)

— *Civilisation matérielle*. Le développement plus ou moins progressif des métiers et des arts purement manuels ou de l'industrie. Quant à la *civilisation* matérielle, autrement nommée l'industrie, les moralistes la redoutent, les philosophes la dédaignent, les économistes l'exaltent, mais ils sont loin de s'entendre encore sur les moyens d'assurer ses progrès, de régulariser ses écarts, de prévenir ses vicissitudes, et même, il faut le dire, de prouver ses bienfaits. (Lamartine.)

— Phil. L'école sociétaire ou fourriériste entend par ce mot, non pas le progrès des lumières, ou bien une époque avancée sous ce rapport, mais seulement la période particulière de la vie sociale où sont arrivées aujourd'hui les nations européennes.

CIVILISÉ, ÉE. part. pass. du v. Civiliser. S'empl. adjectiv. Les peuples civilisés. Les nations civilisées. Les peuples les plus *civilisés* sont aussi voisins de la barbarie que le fer le plus poli l'est de la rouille. (Rivarol.) Mes domestiques français s'impatientaient de la lenteur allemande, et s'étonnaient de n'être pas compris quand ils parlaient la seule langue qu'ils crussent admise dans les pays *civilisés*. (Mme de Staël.) Le Méphistophélès de Goëthe est un diable *civilisé*. (Id.) Je vois en toi l'homme *civilisé* qui s'est fait sauvage. (Chateaubriand.)

— *Procès civilisé*. V. CIVILISER. Jurispr.

CIVILISÉ. s. m. Celui qui jouit des bienfaits de la civilisation, qui vit dans un pays où les lumières sont répandues. Omiss. des dictionn. Le *civilisé* a beaucoup d'avantage sur le sauvage, et cependant celui-ci tient plus à ses montagnes que le premier à sa patrie. (E. Sue.) Le *civilisé* qui regarde la propriété comme sainte et sacrée peut donc en retour de son rude labeur quotidien qui enrichit le pays, demander un salaire suffisant pour vivre sainement, rien de plus, rien de moins. (Id.)

CIVILISER. v. a. 1re conj. (rad. lat. *civilis*, civil). Rendre civil et sociable; polir les mœurs. Le commerce des Grecs a *civilisé* les barbares. (Acad.) Tu vois en moi un homme que le Grand Esprit a voulu *civiliser*. (Chateaub.)

— Jurispr. Signifiait autrefois Convertir en action civile une affaire qui se poursuivait au criminel; réduire une cause criminelle à une procédure ordinaire et civile. Civiliser une procédure. Civiliser une cause criminelle.

— SE CIVILISER. v. pron. Devenir civil, sociable; se moraliser. Ces peuples ne se *civilisèrent* que lentement. (Acad.) A mesure que les nations se *civilisent*, les grands talents s'élèvent plus difficilement aux grandes places. (Grimm.)

— Fam. *Il se civilise*. Se dit d'un homme qui se polit, qui prend des manières plus douces, plus affables.

— Fam. Commencer à s'apaiser, prendre une meilleure tournure. La querelle se civilise, commence à se civiliser. Cette affaire se civilise. Il n'est plus d'usage dans cette acception.

CIVILITÉ. s. f. (en lat. *civilitas*, de *civis*, citoyen). Cérémonial de convenance qui consiste dans les manières honnêtes d'agir et de converser dans le monde et dans la société; démonstration extérieure de considération, de respect, d'estime et de bienveillance. Une personne pleine de civilité. En user avec beaucoup de civilité. Manquer de civilité. On voit quelquefois des hommes incivils par trop de *civilité*, et importuns de courtoisie. (Montaig.) Oter son chapeau quand on salue ou qu'on est en compagnie, est le premier acte de la plus simple *civilité* chez les nations européennes. (Audiff.) C'est manquer à la *civilité* chez les peuples mahométans que de découvrir sa tête et d'ôter son turban. (Id.) Il est de la *civilité* dans un cercle de ne pas trop élever la voix en parlant. (Id.) S'affranchir des règles de la *civilité* n'est pas chercher à mettre ses défauts plus à l'aise. (Montesq.)

— Pris absolument. La *civilité* est un jargon établi par les hommes pour cacher leurs mauvais sentiments. (St-Evrem.) La *civilité* est un commerce continuel de mensonges ingénieux. (Fléch.) La *civilité* commence et forme les premiers nœuds de la société. (La Rochef.) La *civilité* est l'art de rendre ceux avec qui nous vivons, contents d'eux-mêmes et de nous. (Massias.)

— Compliments, actions, paroles honnêtes et obligeantes. Dans ce sens il s'emploie plus ordinairement au pluriel. Après les premières civilités de part et d'autre. La visite s'est passée en civilités. Faire des civilités. Faire toutes sortes de civilités. Faire civilité à quelqu'un. Recevoir des civilités de la part de quelqu'un. Accabler, combler quelqu'un de civilités. Souffrez que je réponde à vos *civilités*. (Corn.) [illegible] leurs *civilités*. (La Bruy.). Les termes obligeants de ma *civilité*. (Corn.)

Mais enfin elle est reine, et cette qualité
Semble exiger de vous quelque *civilité*.
(CORNEILLE.)

— S'emploie dans le protocole des lettres. Il vous fait ses civilités. Je vous présente mes civilités empressées. Mes civilités à monsieur votre frère.

— *Civilité puérile et honnête*. Titre d'un vieux livre contenant les règles générales de la civilité, à l'usage des enfants, et auquel on a ajouté quelques pratiques minutieuses et ridicules, telles que la manière de mettre sa serviette, de tenir sa cuiller et sa fourchette, etc., qui lui ont justement valu le titre de *puérile*.

— Prov. *Il n'a pas lu la Civilité puérile et honnête*. Se dit d'un homme qui manque aux plus simples devoirs de la société.

CIVIQUE. adj. des 2 g. (du lat. *civis*, citoyen). Qui concerne le citoyen; qui s'applique à tout le propre du citoyen; qui est l'apanage du citoyen. Devoirs civiques. Vertus civiques.

— *Chant civique*. Chanson patriotique. Le premier, le plus célèbre de tous les chants *civiques* est la *Marseillaise*. (Altar.) Quant à la *Parisienne*, c'est une œuvre sans chaleur et sans avenir, un chant *civique* bâtard. (Id.)

— *Couronne civique* Couronne de feuilles de chêne avec les glands que donnait, chez les Romains, le général d'armée, à un citoyen qui avait sauvé la vie à un autre citoyen en tuant son ennemi dans un assaut, dans une bataille.

— *Dégradation civique*. Peine infamante dont le fait est de déclarer le condamné incapable de remplir aucune fonction ou emploi publics, et de le priver de l'emploi de certains droits tels que le droit d'être juré, expert, témoin, ou de faire partie de l'armée active, etc.

— *Droits civiques*. Droits déterminés, concédés et réglés par la loi politique du pays. Exercice des droits civiques. Privation des droits civiques. Toute personne incapable d'exercer ses droits civils est a plus forte raison incapable d'exercer ses droits *civiques*. (Teulet.)

— *Garde civique*. Garde nationale en Belgique et dans d'autres pays étrangers.

— *Serment civique*. Serment d'être fidèle à la nation, à la loi et au roi, prescrit par la Constituante, 10 août 1789. Les milices nationales et les troupes réglées furent assujéties au serment *civique*. (Encycl.)

CIVISME. s. m. (du lat. *civis*, citoyen). Réunion de toutes les qualités qui caractérisent le bon citoyen. Donner des preuves de civisme. Un civisme approuvé. Le *civisme* est une vertu politique, l'élément vital des démocraties. (Montesq.) Le *civisme*, demandant une préférence continuelle de l'intérêt public au sien propre, donne toutes les vertus particulières. (Id.)

— Hist. S'est dit, à l'époque où la loi des suspects fut portée, et au commencement du régime de la terreur, 1793, du dévouement aux opinions ultra-révolutionnaires. La Convention décréta que des certificats de civisme seraient délivrés pour s'assurer de tous ceux qui coopéraient au mouvement révolutionnaire.

— Syn. comp. CIVISME. PATRIOTISME. *Civisme*, dérivé de *civis*, citoyen, a pris la terminaison grecque ισμα, qui signifie science, méthode; comme si l'on disait science du citadin, de l'habitant de la ville. C'est l'homme qui se dévoue à ses concitoyens, les sert de tous les moyens qui sont en son pouvoir. *Patriotisme* signifie profession d'amour de la patrie. Le patriote est celui qui aime sa patrie, sa nation; le *civisme* est cette vertu mise en action. Le *patriotisme* se montre dans les conseils et dans les camps; il est au *civisme* ce que l'homme public est à l'égard de l'homme privé.

CIVITA-CASTELLANA. Géogr. Ville de l'Etat ecclésiastique, à 27 kil. S.-O. de Viterbe; 3,000 hab. Pont de 50 m. de haut, sur le Rio-Maggiore. Macdonald y défit le général autrichien Mack en 1798.

CIVITA-VECCHIA. Geogr. Petite ville épiscopale de l'Etat de l'Eglise dans la délégation de même nom, importante par ses fortifications, par ses chantiers militaires, par son arsenal, et surtout par son port franc et son commerce. Popul. 7,000 hab.

CIVITELLA. Géogr. Bourg du royaume de Naples, dans la Capitanate. C'est près de cette ville qu'eut lieu, en 1053, une bataille où les Normands firent prisonnier le pape Léon IX.

CIVRAY. Géogr. Ch.-l. d'arr. (Vienne), à 415 kil. de Paris. 2,309 hab. On y remarque le portail de l'église présumé gallo-romain.

CIXIE. s. f. Entom. Genre de la tribu des fulgoriens, de l'ordre des hémiptères, section des homoptères, ayant pour type la cixie nerveuse que l'on rencontre dans une grande partie de l'Europe.

CIXIITES. s. m. pl. Entom. Groupe de la famille des fulgoriens, tribu des cicadiens, de l'ordre des hémiptères, comprenant une dizaine de genres dont le principal est celui des cixies.

CIXIODES. s. m. pl. Entom. V. CIXIITES.

CIZE. Géogr. Nom de l'une des anciennes subdivisions de la Basse-Navarre, la vallée de [illegible] tale. Forme aujourd'hui l'arrondissement de cette ville et fait partie du départ. des Basses-Pyrénées.

CLABAUD. s. m. (de l'hébreu *kaleb*, chien). Mamm. et véner. Chien de chasse qui a les oreilles pendantes, et qui crie mal à propos sur les voies, c'est-à-dire qui aboie sans être sur les voies de la bête. Ce chien est un clabaud, ce n'est qu'un clabaud.

— L'homme qui parle beaucoup de lui avec jactance, et souvent contre la vérité; braillard, qui ne sait ce qu'il dit. Ce n'est qu'un clabaud. Fam. et peu usité.

— Fig. et fam. On dit, par injure, d'un homme grossier qui parle beaucoup et mal à propos, *c'est un clabaud*. || On dit aussi d'un chapeau qui a les bords pendants, *Ce chapeau est clabaud*, *fait le clabaud*. On dit de même adv. *Un chapeau en clabaud*.

CLABAUDAGE. s. m. (rad. *clabaud*). Le bruit que font plusieurs chiens qui aboient, qui clabaudent. Le clabaudage des chiens.

Quel clabaudage font vos chiens dans leur chenil!

— Fig. et fam. Bruit de vaines paroles, criaillerie incommode et sans motif. Son clabaudage ne m'effraie point. Je ne m'arrête point à tous vos clabaudages.

Tu devrais te pendre de rage,
Vil cynique, ou t'aller noyer,
On méprise ton *clabaudage*,
Comme on laisse un chien aboyer. (***)

CLABAUDEMENT. s. m. (rad. *clabaud*). Criaillerie importune et faite pour des riens. L'Académie ne donne pas ce mot, que nous trouvons dans la Satire Ménippée. Vous n'oyez plus aux classes ce *clabaudement* latin des régents qui obtondaient les oreilles de tout le monde. (Sat. Mén.)

CLABAUDER. v. n. 1re conj. (rad. *clabaud*). Aboyer fréquemment. Un chien qui ne fait que clabauder.

Voilà maint basset *clabaudant;*
Voilà notre renard au charnier se guidant.
(LA FONTAINE.)

—Fig. et fam. Crier, faire un bruit mal à propos et sans sujet. Cet homme ne fait que clabauder. Ne devriez-vous pas rougir de *clabauder* de la sorte, pour de méchants vers? (Dancourt.)

Mais c'est en vain qu'on *clabaude*,
La sangsue un jour passera. (SCRIBE.)

— Crier contre quelqu'un. Vous ne faites que clabauder contre vos amis. Il clabaude contre tout le monde. Fam.

CLABAUDERIE. s. f. (rad. *clabaud*). Criaillerie importune et sans aucune espèce de sujet. Il croit l'emporter par ses clabauderies perpétuelles. Vous étourdissez tout le monde par vos clabauderies. Fam.

CLABAUDEUR, EUSE. s. (rad. *clabaud*). Celui, celle qui crie beaucoup, mal à propos et sans motif. Vous êtes un grand clabaudeur. Cette femme est une éternelle clabaudeuse. Une insupportable clabaudeuse. Fam.

CLABAUDIER. s. m. (rad. *clabaud*). Il se disait pour Clabaudeur.

CLAC. s. m. (onomatopée). Se disait pour Claque. V. ce mot.

Son maistre vint; j'ouïs le bruit;
Dond viens-tu? clic, *clac*, sur ses joues
Il frappe, il congne. (G. COQUILLART.)

CLA-CLA. s. m. Ornith. Syn. de Cha-cha.

CLACMANNAN. Géogr. Comté d'Écosse; 16,000 hab. Houille, argent, cuivre, plomb, etc. Ch.-l. Clacmannan; 4,500 hab.

CLADANTHE. s. f. (ét. gr., κλάδος, rameau; ἄνθος, fleur). Bot. Genre de la famille des composées-sénécionidées, établi pour des plantes herbacées de l'Afrique septentrionale.

CLADEUTERIES ou **CLADOTERIES.** s. f. pl. (du gr. κλαδευτής, serpette). Hist. anc. Fêtes en l'honneur de Bacchus qui se célébraient à l'époque de la taille des vignes.

CLADEUTÈRE. s. m. (du gr. κλαδευτής, qui émonde, qui taille les arbres). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionites.

CLADIE. s. m. (du gr. κλάδος, rameau). Entom. Genre de la tribu des tenthrédiniens, de l'ordre des hyménoptères. Le cladie difforme est le type du genre.

CLADION. s. m. (du gr. κλάδος, rameau). Bot. Genre de la famille des cypéracées-cladiées, établi pour des plantes herbacées croissant par tout le globe. On en connaît une quinzaine d'espèces. Cladion des marais. Cladion aigu. Cladion filé. Cladion articulé. Cladion térétifolié. Cladion gloméré. Cladion joncé. Cladion pauciflore.

CLADIONES. s. m. Entom. Syn. d'Ulocère.

CLADISQUE. s. m. (du gr. κλαδίσκος, petit rameau). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des clairones. L'espèce type, et la seule connue, a été trouvée aux îles Philippines.

CLADOBATE. s. m. (ét. gr., κλάδος, branche; βαίνω, je marche). Zool. Nom donné par Cuvier aux animaux du genre tupaïe.

CLADOBIE. s. m. (ét. gr., κλάδος, branche;

mères, famille des curculionites. On y rapporte deux espèces indigènes de Madagascar.

CLADOBOTHRYON. s. m. Bot. Genre de champignons.

CLADOCARPE. adj. des 2 g. (ét. gr., κλάδα, massue; καρπός, fruit). Bot. Qui a la fructification terminale et en forme de massue. || CLADOCARPES. s. m. pl. Classe de mousses.

CLADOCÈRE. adj. des 2 g. (ét. gr., κλάδος, rameau; κέρας, corne). Entom. et conch. Dont la tête porte de chaque côté une grande antenne, en forme de bras, divisée en deux ou trois branches. || CLADOCÈRES. s. m. pl. Famille de l'ordre des crustacés lophyropes.

— Polyp. Genre de la famille des astrées.

CLADOCHÈTE. s. f. (ét. gr., κλάδος, rameau; χαίτη, crin). Bot. Genre de la famille des composées-sénécionidées, établi pour une plante herbacée, vivace, des rivages sablonneux de la mer Caspienne. On n'en connaît qu'une seule espèce.

CLADOCRINE. s. f. Entom. Genre établi dans la famille des crinoïdes.

CLADODACTYLE. s. f. (ét. gr., κλάδος, rameau; δάκτυλος, doigt). Entom. Genre d'holothuries cucumiformes. Son caractère essentiel consiste dans ses tentacules pinnés qui sont rameux.

CLADODE. s. f. (du gr. κλαδώδης, rameux). Bot. Genre établi d'après un arbuste très-rameux de la Cochinchine, de la famille des euphorbes. La seule espèce de ce genre est la cladode ridée, arbrisseau qui s'élève à la hauteur d'environ deux mètres.

CLADODIAL. adj. m. (du gr. κλάδος, rameau). Bot. Se dit du pédoncule, lorsqu'il naît sur un phylloclade ou phyllode, comme dans le rusque aculé.

CLADODION. s. m. (du gr. κλαδώδης, rameux). Bot. Genre de mousses institué sur le pohlie incliné.

CLADODIPTÈRE. s. m. (ét. gr. κλαδώδης, rameux; πτέρον, aile). Entom. Genre de la famille des fulgorides, établi sur une seule espèce du Brésil.

CLADOLABE. s. m. Entom. Genre d'holothuries.

CLADOMORPHE. s. m. Syn. de Boctérie.

CLADONE. s. f. (du gr. κλάδος, rameau). Bot. Genre de la famille des lichens, qui a pour type le genre cladonie.

CLADONIACÉ, ÉE. adj. (du gr. κλάδος, rameau). Bot. Qui ressemble à une cladonie. || CLADONIACÉES. s. f. pl. Famille de lichens ayant pour type le genre cladonie.

CLADONIE. s. f. (du gr. κλάδος, rameau). Bot. Genre de plantes cryptogames de la famille des lichens. Ces espèces forment un genre très-remarquable, qui constitue le dernier des trois groupes de la deuxième division du genre cénomyce.

CLADONIÉ, ÉE. adj. (du gr. κλάδος, rameau). Bot. Qui ressemble à une cladonie. || CLADONIÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des lichens qui a pour type le genre cladonie.

CLADONIOÏDÉ, ÉE. adj. (ét. gr., κλάδος, rameau; εἶδος, ressemblance). Bot. Qui affecte la forme d'expansions dendroïdes, qui ressemble à une cladonie. || CLADONIOÏDÉES. s. f. pl. Ordre de la classe des lichens qui a pour type le genre cladonie.

CLADOPE. adj. des 2 g. (ét. gr., κλάδος, rameau; πούς, pied). Bot. Qui a le stipe rameux. Mérulie cladope.

CLADOPHILLE. s. m. (ét. gr., κλάδος, branche; φιλέω, j'aime). Entom. Genre de coléoptères tétramères. Il renferme quatre espèces, dont trois de Colombie et une de Cayenne.

CLADOPHORE. s. m. (ét. gr., κλάδος, branche; φορός, porteur). Entom. Genre de coléoptères tétramères. Il ne renferme qu'une seule espèce de Cayenne, le cladophore flabellé.

— Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des malacodermes, renfermant quatre espèces de la Nouvelle-Guinée.

CLADOPODE. adj. des 2 g. (ét., V. CLADOPE). Conchyl. Qui a des pattes divisées. || CLADOPODES. s. m. pl. Ordre de mollusques lamellibranches. Cet ordre comprend deux familles, les tubicolés et les pholadaires.

CLADORHIZE. adj. des 2 g. (ét. gr., κλάδος, rameau; ῥίζα, racine). Bot. Qui a une racine très-rameuse. Fragoze cladorhize. Neckère cladorhize.

CLADORHYNCHE. s. m. (ét. gr., κλάδος, rameau; ῥύγχος, bec). Ornith. Genre d'oiseaux de l'ordre des échassiers.

CLADOSPORION. s. m. (ét. gr., κλάδος, rameau; σπορά, spore). Bot. Genre de la famille des champignons, établi pour des végétaux épiphytes croissant sur les feuilles, les écorces et les tiges des plantes sèches.

CLADOSTACHYDE. s. m. (ét. gr., κλάδος, rameau; στάχυς, épi). Bot. Genre de la famille des amarantacées, ne renfermant guère que trois espèces, dont le type est le bliton frutescent.

CLADOSTACHYÉ, ÉE. adj. (ét. gr., κλάδος, rameau; σταχυς, épi). Bot. Qui a ses rameaux floraux rapprochés et disposés en épi. Carex cladostachyé.

CLADOSTÈMME. s. m. (ét. gr., κλάδος, ra-

meau; στέμμα, couronne). Polyp. Genre de polypiers fossiles de l'ordre des encrines, établi pour deux espèces qui se trouvent aux États-Unis.

CLADOSTÈPHE. s. m. (ét. gr., κλάδος, rameau; στέφος, couronne). Bot. Genre de la famille des phycoïdées. On ne connaît guère plus de quatre ou cinq espèces de ce genre, dont deux seulement appartiennent aux mers de l'Europe.

CLADOSTYLE. s. f. (ét. gr., κλάδος, rameau; στύλος, aiguille). Bot. Plante annuelle de l'Amérique qui forme seule un genre dans la famille des liserons, et qui ne contient qu'une seule espèce, la cladostyle paniculée.

CLADOTERIES. s. f. pl. (du gr. κλάδος, rameau). Hist. anc. V. CLADEUTERIES

CLADOTHAMNE. s. m. (ét. gr., κλάδος, rameau; θάμνος, buisson, arbuste). Bot. Genre qui constitue une petite famille de pyrolacées. Il ne renferme qu'une espèce, c'est un arbuste de l'Amérique boréale.

CLADOTRICHION. s. m. (ét. gr., κλάδος, rameau; θρίξ, cheveu, poil). Bot. Genre de la famille des papilionacées, renfermant quatre espèces. Ce sont des arbrisseaux du Brésil.

CLADOXÈRE. s. m. (ét. gr., κλάδος, rameau; ξηρός, sec). Entom. Genre de la tribu des phasmiens.

CLADROSTE. s. m. (du gr. κλάδος, rameau). Bot. Grand et bel arbre de l'Amérique boréale, introduit dès 1812 dans nos parcs, dont il est un des principaux ornements. Cette espèce constitue à elle seule le genre cladroste, et appartient à la famille des papilionacées, tribu des japhorées.

CLADURE. s. m. (ét. gr., κλάδος, rameau; οὐρά, queue). Bot. Syn. sectionnaire du genre mastigophore.

CLADYODON. s. m. (ét. gr., κλαδεύω, tailler; ὀδούς, dent : dent à tailler). Erpét. Genre nouveau de reptiles fossiles, trouvé dans le nouveau grès rouge de Warwick et de Leamington.

CLAIE. s. f. (du gr. κλῆθος, haie, clôture, dérivé de κλείω, je ferme). Ouvrage de vannier à claire-voie, en forme de carré long, fait de brins d'osier ou de branches entrelacées. Claie à passer de la terre, du sable. On met des claies devant les fenêtres, derrière les lits. Il y a des claies qui servent à nettoyer les habits, à clore des bateaux de charbon. Faire sécher des figues, des raisins sur une claie. On se sert de claies à la guerre pour faire des retranchements. On place aussi les *claies* à côté ou au-dessus des plantes tendres qu'on veut abriter du vent, de la pluie, du soleil, ou même de la gelée. (D. E.)

— *Passer à la claie.* Jeter avec une pelle à travers une claie de la terre pierreuse, pour faire passer la terre, le sable d'un côté, tandis que les pierres tombent de l'autre. Espèce de crible. On se sert de claies, dans les jardins, pour passer du sable, des terres.

— *Traîner sur la claie.* Autrefois, le cadavre de ceux qui avaient été tués en duel ou qui s'étaient donné la mort était traîné publiquement sur une claie que le bourreau faisait tirer par un cheval. Les femmes grecques furent pendant un certain temps frappées d'une telle mélancolie, que plusieurs d'entre elles se donnaient la mort : le sénat publia un édit portant que les corps de toutes les femmes suicides seraient posés nus dans les rues et traînés sur la *claie;* cette loi eut le meilleur effet. (Spect. angl.)

— Techn. Espèce de faux plancher en bois, mobile, et divisé en petites chambrettes, que les orfèvres mettent sous l'établi où ils travaillent pour recevoir les paillettes d'or ou d'argent qui se détachent de leur ouvrage.

— Fortif. Ouvrage fait avec des branches étroitement enlacées les unes dans les autres, qu'on jette sur la boue d'un fossé qui vient d'être saigné, afin de pouvoir le passer commodément.

— Art milit. Branches d'arbres étroitement entrelacées et chargées de terre dont on couvre un logement pour le garantir des feux d'artifice et des pierres que l'ennemi pourrait lancer dessus.

— On appelle aussi *claie* ce qui sert aux bergers pour enfermer leurs troupeaux quand ils parquent.

CLAIMÉ, ÉE. part. pass. du v. Claimer. S'empl. adjectiv. Une cause claimée.

CLAIMER. v. a. 1re conj. (du lat. *clamare*, appeler). Avouer, nommer. Ce vieux verbe était très-usité au parlement de Rouen et dans la coutume de Normandie, où il signifiait *retraire*. (V. ce mot.) On disait aussi *clainer*, sans doute par corruption

CLAIN. s. m. Techn. Espèce de biseau ou chanfrein que le tonnelier forme sur l'épaisseur de chaque douve, afin qu'après avoir été arrangées circulairement dans la rainure du jable de la futaille, elles puissent se joindre dans toute leur épaisseur.

— Se disait pour Cri, clameur, plainte.

— Anc. cout. Poursuite en justice. || Saisie. || *Clain personnel.* Saisie qui s'exerçait sur la personne. || *Clain réel.* Celle qui se pratiquait sur les meubles et sur l'héritage du débiteur. || *Clain de rétablissement.* Procédure ayant pour objet de rétablir le bailleur d'un fonds

preneur ne lui en payait pas la rente foncière.

CLAINÉ, ÉE. part. pass. du v. Clainer. S'empl. adjectiv. Une cause, une affaire clainée.

CLAINER. v. a. 1re conj. V. CLAIMER.

CLAIR (Saint). Martyr, né à Rochester, prêcha la foi chrétienne dans le diocèse de Rouen, et fut martyrisé en 894. || CLAIR (Saint). Prêtre en Touraine, était né en Auvergne, au milieu du IVe siècle. Sa fête se célèbre le 8 novembre. || CLAIR ou CLARE (Saint), d'Aquitaine, martyr, était Africain d'origine, et évêque régionnaire ou évêque des nations, c'est-à-dire l'un de ces évêques apostoliques qui allaient prêcher partout où l'esprit de Dieu les poussait, sans avoir aucun siége fixe. Il couronna son ministère par le martyre, à Lectoure. On célèbre sa fête le 4 novembre.

CLAIR, AIRE. adj. (du lat. *clarus*, même signif.). Éclatant, lumineux, qui jette, qui répand de la lumière, qui éclaire bien. La lune est claire. Le feu est clair de sa nature. Le soleil est le plus clair de tous les astres. Le bois sec fait un feu très-clair

— Qui reçoit beaucoup de jour, qui est éclairé. Cette église est bien claire. Cette chambre est fort claire. Cette galerie n'est pas assez claire Voilà un salon fort clair. Votre cabinet n'est pas fort clair.

— On dit, dans le même sens, qu'il fait clair dans un cabinet, dans une chambre. Au lieu d'habiter ici sa triste mansarde, où il fait à peine *clair* en plein midi, il aurait, comme les autres ouvriers de l'établissement et à peu de frais, une bonne chambre bien *claire*, bien chauffée dans l'hiver. (E. Sue.)

— Se dit des objets dont la surface est luisante, polie. Vaisselle fort claire. Ces armes sont bien claires. Un plancher bien frotté et bien clair. De l'argenterie bien claire.

— Transparent, qui laisse passer librement la lumière, en sorte que l'on peut voir au travers. Verre clair. Clair comme du cristal. Des vitres bien claires.

— *Clair*, en parlant des couleurs, et joint à un autre adjectif, signifie peu foncé en couleur, approchant du blanc. Vert clair. Rouge clair. Clair-brun. Clair-châtain. Cheveux clair-bruns, cheveux d'un brun qui n'est pas foncé. Cette fille, cette femme est clair-brune; elle a les cheveux clair-bruns. Il n'avait pas quitté sa perruque châtain-*clair*. (E. W.) D'épais sourcils, encore noirs, couvraient presque ses yeux d'un bleu-*clair*. (E. Sue.) Greuze se fût inspiré à la vue de ces deux jolis visages, coiffés de béguins de velours noir, d'où s'échappait une profusion de grosses boucles de cheveux châtains-*clair*. (Id.) Dans la grammaire de MM. Noël et Chapsal, où les règles sont presque toujours en contradiction avec les faits, il est dit qu'en pareil cas les deux adjectifs, ainsi accolés, restent invariables, parce que le premier adjectif est pris substantivement. *Des cheveux châtain-clair*, c'est comme s'il y avait, *Des cheveux d'un châtain clair*. Cette règle est inexacte; car on peut vouloir dire que les cheveux sont à la fois *châtains et clairs;* dans ce cas, *clair* ne se rapportant plus à la couleur des cheveux, mais à leur plus ou moins d'épaisseur, doit nécessairement se mettre au pluriel. On écrira donc des cheveux *châtains clairs*, parce qu'on veut dire qu'ils sont à la fois *châtains* et *clairs*. Il y a cette différence entre des *étoffes bleues claires* et des *étoffes bleu-clair*, que les premières sont de *couleur bleue* et d'un *tissu clair*, et que les secondes sont d'un *bleu-clair*. Les pieds du grand beffroi ont dix-huit lignes de longueur, et sont, ainsi que les doigts, d'une couleur *plombée claire*. (Buff.)

— On dit encore, en parlant des couleurs, qu'elles sont claires. Une couleur est d'autant plus *claire*, que sa teinte est plus faible, plus voisine du blanc, et que par conséquent la quantité des rayons réfléchis est plus grande. (Encycl.)

— Qui n'est point trouble. De l'eau claire Vin clair. Cette liqueur est claire. Un clair ruisseau. Une claire fontaine. Clair comme de l'eau de roche. Ce vin n'est pas encore clair. Toutes ces petites routes étaient bordées d'une eau limpide et *claire*. (J.-J. Rouss.)

— En parlant du temps, il signifie pur et serein, sans nuage. Le temps est clair. Un ciel clair. Le ciel est clair et serein. Le ciel est *clair*, on ne distingue aucun nuage. (X. Marm.)

— En parlant du teint. *Teint clair*. Teint vif, uni, de bonne mine.

— Qui a peu de consistance, et opposé à épais. Il ne se dit que des choses liquides. Ce sirop est trop clair. Cette bouillie est trop claire. Voilà une purée bien claire. Lait clair. Sauce claire.

Le galant, pour toute besogne,
Avait un brouet *clair*. (LA FONTAINE.)

— *Lait clair*, signifie aussi quelquefois le petit-lait.

— Qui n'est pas bien serré, pas assez serré Toile claire. Avoir les cheveux bien clairs. Les blés sont fort clairs. Ce bois est trop clair. De la gaze bien claire.

— Net et aigu, sonore, en parlant de la voix. La voix des femmes est ordinairement plus claire que celle des hommes. Cet enfant a la voix claire.

— Fig. Intelligible, aisé à comprendre. Style clair. Idée claire. Discours clair. Expression

voilà un commentaire bien clair. Il n'y a rien de si clair. Cela est clair et net. Une méthode claire et aisée. Ces termes sont clairs. Je trouve clair ce qui est clair. Des prophéties magnifiques et plus *claires* que le soleil. (Boss.) Quatre ou cinq faits authentiques et plus *clairs* que la lumière du soleil. (Id.) J'ai cru que ces endroits étaient *clairs* et intelligibles. (La Bruy.)

— Il s'applique quelquefois aux personnes. Cet auteur n'est pas clair dans ses définitions.

— *Cet homme a le jugement, l'esprit clair.* Il a beaucoup de netteté dans l'esprit, dans le jugement.

— Évident, manifeste. Mon droit est clair comme le jour. La raison est claire. La conséquence en est claire. Preuve claire. Des miracles clairs et évidents. Des principes si clairs. Résister à une chose si claire. Des raisons claires. Les principes les plus clairs. Un droit trop clair. Dans les plus claires lois. Il est plus *clair* que le jour que nous sentons en nous-mêmes des caractères ineffaçables d'excellence. (Pasc.) Il n'est pas parfaitement *clair* que l'âme soit matérielle. (Id.) C'est beaucoup, mais

enfin les preuves en sont *claire*
semble que c'est assez *clair*. (S
— Ah! prince, il ne faut p
plus *claire*. (Corn.) *Assurance p*
ni un mot noble, ni le mot pro
ferme assurance, une preuve *cl*
— En parlant de l'argent qu'o
aisément, quand on veut. C'est d
— *Bois clair*. Bois dont les a
éloignés les uns des autres.
— *Œuf clair*. Celui qui a été
femelle d'oiseau non fécondée.
— Fig. et par ironie. Croyez
de l'eau, c'est le plus clair des d
— Prov. et fig. On dit d'un
entrepris quelque chose où l'on
réussira pas. Il n'y fera que d
que de l'eau toute claire. Il n'a f
claire.
Tous les marchands d'eau
Ne font, on le voit déjà,
Que de l'eau *claire*, et voil
— *Il m'a constitué une rent*
clair de son bien. Sur ce qu'il p
sûr, de plus net. Mais il suppri
de plume le revenu le plus *clair*
sistant dans la somme qu'il
octrois des villes. (E. W.)
— Fam. *C'est un profit tout*
profit évident, manifeste.
— Se dit aussi au fig. Au lieu d
tacle, j'ai travaillé; c'est un pr
— Fig. Favorable, heureux.
se levaient *clairs* et sereins pou
— Accompagné d'une négatio
Équivoque, embrouillé. Ce pro
clair. Votre conduite n'est pa
discours de cet homme ne sont p
affaire n'est nullement claire. V
sont pas bien claires.
CLAIR. s. m. *Clair de lune* c
la lune. La clarté, la lumière d
fait clair de lune, grand clair
beau clair de lune! Au clair de
pl., des *clairs de lune*. Tous sort
la cabane pour danser au *clair*
jusqu'à ce que minuit sonne et
repos. (Turgot). Couché sur le g
lard sommeillait paisiblement a
lune, et sa tête grise reposait s
mains. (Id.)
— Techn. En peinture, on ap
lune, un tableau qui représente
au clair de la lune.
— Fig. La demi-science est u
qui cache un précipice et en éc
(Vanière.)
— Couleurs hautes qui représ
ties les plus éclairées, les jours
d'une peinture. Dans ce sens, i
dinairement au pluriel. Les cl
entendus. Les clairs de ce tabl
entendus. Il y a dans ce tableau
mirables.
— Dans les ouvrages de tapiss
soies claires qui servent à rehau
Il n'y a plus que les clairs à me
pisserie.
— *Clair*, employé adverb,
manière claire et distincte. Voir c
clair. Cette dernière locution e
peu usitée.
— Fig. *Voir clair, voir fort*
l'esprit pénétrant. Il voit fort cl
en fera pas accroire. Et Thémis
a besoin de tes yeux. (Boil.) Il
nellement vous tenir en tutelle,
esclave, mais j'y vois *clair*, et
frirai pas. (Scribe). || On dit aus
dans une affaire. La bien conna
m'engager, je veux y voir clair
voir *clair* dans les profondeurs
la foi? (Mass.) Je commence à
cet avis des cieux. (Rac.) Mai
pas de vue notre affaire, et tâc
clair. (Scribe.)
— *Voir clair*, se dit pour
clair, c'est-à-dire Avoir la vue
propre comme au fig. Quand vo
à la lanterne, y verrez-vous
(L'abbé Maury.)
Au moindre bruit il me qu
Que ferait-il s'il voyait *cl*

d'un son fort clair, c'est-à-dire
d'intelligence, il entend à demi-
pas beaucoup d'explication ave
tend fort clair. || *Parler clair*.
voix grêle et aiguë. Il parle cla
femme. || *Il fait clair, il ne fait*
cette affaire. Cette affaire est
prendre, elle est embrouillée. |
haut et clair. Franchement, n
chercher de détours. Parler cl
et clair. Il s'en est expliqué hau
lui ai dit mon avis haut et clair
Enfin, il
Cent beaux écus bien comptés,
(LA
— *Clair et net*, signifie qu
frais déduits. Il gagne clair et
francs dans cette entreprise.
Répandre la graine de loin en lo
sément en moindre quantité q
|| *Il fait clair*. Il fait jour, ou
ou bien la lune brille. Il ne fai
I.

enfin les preuves en sont *claires*. (Boil.) Il me semble que c'est assez *clair*. (Scribe.)

— Ah ! prince, il ne faut pas d'assurance plus *claire*. (Corn.) *Assurance plus claire* n'est ni un mot noble, ni le mot propre. On a une ferme assurance, une preuve *claire*. (Volt.)

— En parlant de l'argent qu'on peut recevoir aisément, quand on veut. C'est de l'argent clair.

— *Bois clair*. Bois dont les arbres sont assez éloignés les uns des autres.

— *Œuf clair*. Celui qui a été pondu par une femelle d'oiseau non fécondée.

— Fig. et par ironie. Croyez cela, et buvez de l'eau, c'est le plus clair des déjeuners.

— Prov. et fig. On dit d'un homme qui a entrepris quelque chose où l'on croit qu'il ne réussira pas. Il n'y fera que de l'eau claire, que de l'eau toute claire. Il n'a fait que de l'eau claire.

Tous les marchands d'eau chaude
Ne font, on le voit déjà,
Que de l'eau *claire*, et voilà. (Scribe.)

— *Il m'a constitué une rente sur le plus clair de son bien*. Sur ce qu'il possède de plus sûr, de plus net. Mais il supprime d'un trait de plume le revenu le plus *clair* de l'État, consistant dans la somme qu'il prélève sur les octrois des villes. (E. W.)

— Fam. *C'est un profit tout clair*. C'est un profit évident, manifeste.

— Se dit aussi au fig. Au lieu d'aller au spectacle, j'ai travaillé ; c'est un profit tout clair.

— Fig. Favorable, heureux. Tous les jours se levaient *clairs* et sereins pour eux. (Rac.)

— Accompagné d'une négation, il signifie Equivoque, embrouillé. Ce procédé n'est pas clair. Votre conduite n'est pas claire. Les discours de cet homme ne sont pas clairs. Cette affaire n'est nullement claire. Vos paroles ne sont pas bien claires.

CLAIR. s. m. *Clair de lune* ou *le clair de la lune*. La clarté, la lumière de la lune. Il fait clair de lune, grand clair de lune. Le beau clair de lune ! Au clair de la lune. Au pl., des *clairs de lune*. Tous sortent ensuite de la cabane pour danser au *clair* de la lune, jusqu'à ce que minuit sonne et les invite au repos. (Turgot). Couché sur le gazon, le vieillard sommeillait paisiblement au *clair* de la lune, et sa tête grise reposait sur une de ses mains. (Id.)

— Techn. En peinture, on appelle *clair de lune*, un tableau qui représente une vue prise au clair de la lune.

— Fig. La demi-science est un *clair de lune* qui cache un précipice et en éclaire un autre. (Vanière.)

— Couleurs hautes qui représentent les parties les plus éclairées, les jours d'un tableau, d'une peinture. Dans ce sens, il s'emploie ordinairement au pluriel. Les clairs sont bien entendus. Les clairs de ce tableau sont mal entendus. Il y a dans ce tableau des clairs admirables.

— Dans les ouvrages de tapisserie, Laines et soies claires qui servent à rehausser l'ouvrage. Il n'y a plus que les clairs à mettre à cette tapisserie.

— *Clair*, employé adverb., signifie D'une manière claire et distincte. Voir clair. Entendre clair. Cette dernière locution est aujourd'hui peu usitée.

— Fig. *Voir clair, voir fort clair*. Avoir l'esprit pénétrant. Il voit fort clair, on ne lui en fera pas accroire. Et Thémis pour voir *clair* a besoin de tes yeux. (Boil.) Il voudrait éternellement vous tenir en tutelle, vous traiter en esclave, mais j'y vois *clair*, et je ne le souffrirai pas. (Scribe). ‖ On dit aussi, *Voir clair dans une affaire*. La bien connaître. Avant de m'engager, je veux y voir clair. Voulez-vous voir *clair* dans les profondeurs éternelles de la foi ? (Mass.) Je commence à voir *clair* dans cet avis des cieux. (Rac.) Mais ne perdons pas de vue notre affaire, et tâchons d'y voir *clair*. (Scribe.)

— *Voir clair*, se dit pour *Voir d'un œil clair*, c'est-à-dire Avoir la vue perçante, au propre comme au fig. Quand vous me mettrez à la lanterne, y verrez-vous plus *clair* ? (L'abbé Maury.)

Au moindre bruit il me querelle :
Que ferait-il s'il voyait *clair* ? (***)

d'un son fort clair, c'est-à-dire Il a beaucoup d'intelligence, il entend à demi-mot. Il ne faut pas beaucoup d'explication avec un tel, il entend fort clair. ‖ *Parler clair*. Parler avec une voix grêle et aiguë. Il parle clair comme une femme. ‖ *Il fait clair, il ne fait pas clair dans cette affaire*. Cette affaire est difficile à comprendre, elle est embrouillée. ‖ *Clair et net. haut et clair*. Franchement, nettement, sans chercher de détours. Parler clair et net, haut et clair. Il s'en est expliqué haut et clair. Je lui ai dit mon avis haut et clair.

Enfin, il lui promet
Cent beaux écus bien comptés, *clair* et net.
(La Fontaine.)

— *Clair et net*, signifie quelquefois, Tous frais déduits. Il gagne clair et net dix mille francs dans cette entreprise. ‖ *Semer clair*. Répandre la graine de loin en loin, et par conséquent en moindre quantité qu'à l'ordinaire. ‖ *Il fait clair*. Il fait jour, ou il fait peu nuit, ou bien la lune brille. Il ne faisait pas encore clair quand nous partîmes. ‖ *Prouver clair comme le jour*. Donner les preuves les plus évidentes.

— Loc. adv. *A clair, au clair*. Sans rien laisser de trouble. Tirer à clair, au clair. Tirer du café au clair, le séparer de son marc. Tirer du vin au clair, le mettre en bouteilles après qu'il s'est bien reposé.

— Fig. *Tirer une affaire au clair*. La débarrasser de toutes les circonstances qui peuvent la rendre douteuse ; faire des recherches, une enquête pour s'assurer si elle est vraie ou fausse. Attendez que la destinée de l'Europe soit tirée au *clair*. (Volt.)

— Diplom. *Lettres en clair*. Lettres qui ne sont pas chiffrées.

— Fig. *Tirer un fait, une difficulté au clair*. L'éclaircir.

— Syn. comp. RENDRE CLAIR. ÉCLAIRCIR. On *éclaircit* peu à peu, insensiblement, en partie, jusqu'à un certain point, pour un instant. *Rendre clair*, marque positivement l'effet comme produit.

CLAIRAC. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Marmande (Lot-et-Garonne) ; 5,000 hab. Vins, eaux-de-vie, tabac, pruneaux.

CLAIRAN. s. m. Sonnette, clochette que l'on attache au cou des chevaux. Moins usité que clarine. V. ce mot.

CLAIRAUT (J.-B.) Né vers 1680, se distingua dans l'enseignement des mathématiques. En 1727, il présenta à l'Académie des sciences un instrument de son invention avec lequel on peut résoudre les triangles sans calcul, et l'Académie l'approuva. Clairaut est mort en 1766. ‖ CLAIRAUT (Alexis-Claude). Fils du précédent ; géomètre, né à Paris en 1713, mort en 1765, présenta, dès l'âge de 12 ans, d'intéressants mémoires à l'Académie des sciences, et fut reçu à 18 ans dans cette compagnie. Il est du nombre des savants qui furent envoyés en Laponie pour mesurer un degré du méridien.

CLAIRÇAGE. s. m. (ét. lat., *clarum*, clair ; *agere*, faire). Techn. Epuration du sucre brut de betterave.

CLAIRCE. s. f. Techn. Sirop de sucre brut traité par le charbon animal ou tout autre agent propre à décolorer, et clarifié avec du sang et des œufs.

CLAIRCÉ, ÉE. part. pass. du v. Claircer. S'empl. aussi adjectiv. Sucre claircé.

CLAIRCER. v. a. 1re conj. (rad. *clair*). Techn. Comme dans tous les verbes terminés en *cer*, le second *c* de *claircer* prend une cédille devant *a*, *o*. *Nous clairçons*, etc. *Je clairçais, tu clairçais, il clairçait, ils clairçaient*, etc. Epurer le sirop.

CLAIRE (Sainte). Vierge et abbesse, née en 1293, à Assise, se voua à la vie religieuse, et fonda dans sa patrie, 1312, l'ordre dit de Ste-Claire ou des Clarisses, dans lequel les femmes étaient soumises aux plus grandes austérités. Sa fête se célèbre le 12 août.

CLAIRE. s. f. Techn. Cendres lavées ou os calcinés, dont on se sert dans l'affinage pour faire les coupelles. ‖ Chaudière du raffineur de sucre.

CLAIRÉE. s. f. Techn. Sucre clarifié et prêt à être cuit. ‖ Réservoir d'un marais salant.

CLAIREMENT. adv. (rad. *clair*). D'une manière claire, nettement, distinctement, sans obscurité. Clairement exprimé. Si clairement expliqué. Définir clairement une chose. J'ai distingué clairement votre voix. On distingue clairement tous les navires qui sont en mer. Ils disent et écrivent clairement. Ce temps a été prédit si *clairement*, que le soleil n'est pas plus clair. (Pasc.) Si vous vous expliquiez un peu plus *clairement*. (Corn.)

— Fig. D'une manière intelligible. Parler clairement. Expliquez-vous clairement. Il a expliqué clairement ce passage. Ce que l'on conçoit bien s'énonce *clairement* (Boil.) Il a *clairement* démontré ce qu'il lui paraissait avoir d'incomplet et de vicieux. (A. C.)

Que la langue toujours exprime *clairement*
Ce que d'abord l'esprit a conçu nettement.
(Will.)

— Franchement. Il m'a dit clairement son intention.

— D'une manière évidente, manifeste. Je très-clairement ce qu'il dit. Pour vous le montrer clairement. Cela était clairement prédit aux juifs. On voit *clairement* qu'ils sont exempts de toute erreur. (Pasc.) La cause de leur malheur nous est *clairement* marquée. (Boss.)

— Syn. comp. FORMER CLAIREMENT UNE IDÉE. RENDRE CLAIRE UNE IDÉE. Il y a une grande différence entre ces deux expressions. Dans le premier cas, on ajoute une ou plusieurs idées à une autre, pour la déterminer ; dans le second cas, on ne fait que décomposer une idée complexe donnée.

CLAIRE-SOUDURE. s. f. Techn. Alliage de plomb et d'étain.

CLAIRET. s. m. Vin léger et qui est un peu clair. Boire du clairet.

— Les Anglais appellent *clairet* le vin de Bordeaux.

— Pêch. Maille de la partie supérieure d'un filet.

— En poésie, ce mot ne peut entrer que dans le style badin et burlesque, comme celui d'une chanson, d'une fable.

Il s'acagnarde au cabaret,
Entre le blanc et le *clairet* (Boisrobert.)

— Pharm. Infusion aromatique préparée en faisant infuser des plantes odoriférantes dans du vin, avec du miel ou du sucre.

— Techn. Les joailliers donnent le nom de *clairet* à une pierre dont la couleur est trop faible.

CLAIRET, ETTE. adj. (rad *clair*). Dont la couleur tient le milieu entre le blanc et le rouge. Vin clairet.

— *Eau clairette*. Liqueur faite d'eau-de-vie et de sucre.

CLAIRETTE. s. f. (dimin. de *clairet*). Bot. Variété de raisin. ‖ Un des noms vulgaires de la mâche cultivée.

— Écon. rur. Maladie des vers à soie dans laquelle ils deviennent demi-transparents.

CLAIRETTES ou **BERNARDINES.** s. f. pl. V. CITEAUX.

CLAIRE-VOIE. s. f. (ét. lat., *clara*, claire ; *via*, voie). Ouverture faite dans le bas du mur d'un parc, d'un jardin, et qui n'est fermée que par une grille, ou par une espèce de fossé appelé saut-de-loup. Une claire-voie. Des claires-voies.

— On appelle aussi *claire-voie*, les barreaux de fer ou de bois que l'on met aux ouvertures des murailles d'un parc ou d'un jardin, pour avoir la vue, pour jouir de la vue de la campagne.

— Manuf. Jour qui reste quelquefois entre les fils de la chaîne, et après que les draps ou autres étoffes de laine ont été tissés en toile.

— Loc. adv. *A claire-voie*. Se dit de tout ouvrage de charpente, de menuiserie ou d'osier, dont les pièces mal jointes laissent du jour entre elles. Porte à claire-voie. Ce panier est à claire-voie. Les mannequins sont les uns à *claire-voie*, et les autres pleins. (La Quint.) Cette prière dite, elle se dirigea vers un renfoncement obscur, où se voyait noyé dans l'ombre un confessionnal de chêne, dont la porte, à *claire-voie*, était intérieurement garnie d'un rideau noir. (E. S.)

— Par extension, il se dit de tout tissu qui n'est pas serré. Cette toile est faite à claire-voie.

— Agric. *Semer à claire-voie*. Jeter la graine en terre en la dispersant le plus qu'il est possible.

CLAIRIDE. adj. des 2 g. (du lat. *clarus*, clair). Entom. Qui ressemble à un clairon. ‖ CLAIRIDES. s. m. pl. Famille d'insectes coléoptères dont le genre clairon est le type.

CLAIRIER. s. m. Techn. Levain couvert de mousse.

CLAIRIÈRE. s. f. Endroit d'une forêt, d'un parc, tout à fait dégarni d'arbres. Il y a tant d'arpents dans cette forêt, sans compter les clairières. Quelques arbres épais joueront dans la *clairière*. (Delille.) Le soleil se levait, et lançait en gerbes étincelantes ses rayons à travers les *clairières* d'un parc bien dessiné sur un terrain inégal. (Drouineau.) A gauche, sur un plan rapproché, se trouve une sorte de *clairière* pratiquée pour mener les bestiaux à l'abreuvoir. (A. Weill.)

— Techn. Endroit d'une toile plus clair que les autres parties. Cette toile a été mal tissée, il n'y a que des clairières. Les toiles pleines de *clairières* ne sauraient durer autant que celles qui sont égales, parce que le fort emporte le faible. (Trév.)

— Défauts dans les draps mal tissus.

CLAIRFAYT. V. CLERFAYT.

CLAIR-OBSCUR. s. m. (ét. lat., *clarus*, clair ; *obscurus*, obscur). Techn. Imitation de l'effet que produit la lumière en éclairant les surfaces qu'elle frappe, et en laissant dans l'ombre celles qu'elle ne frappe pas. ‖ Au pl., des *clairs-obscurs*. L'entente du clair-obscur. L'art, la science du clair-obscur. Ce peintre entend bien le clair-obscur. Rembrandt a tout sacrifié à la magie du clair-obscur. Le *clair-obscur* est l'art de conserver à chaque corps la valeur qui lui est propre, et sous le rapport de la couleur, et sous le rapport des modifications que la lumière lui fait subir. (Arsenne.) Le *clair-obscur* existe indépendamment de la couleur. (Id.)

seule couleur brune, et dont les lumières sont rehaussées de blanc. Il a ramassé plusieurs dessins de clair-obscur.

— On nomme *tableau de clair-obscur*, un tableau qui n'est que de deux couleurs, comme les camaïeux.

— *Clair-obscur*. Se dit quelquefois des effets mêmes de la lumière sur les corps qu'elle frappe. Un sculpteur, un architecte doit avoir égard aux effets du clair-obscur.

— On donne encore le nom générique de *clair-obscur* aux planches gravées à la manière noire.

— On dit que *le clair-obscur est bien observé dans un tableau*, pour dire que les ombres et la lumière y sont bien distribuées.

— On dit encore qu'*un peintre entend bien le clair-obscur*, pour signifier qu'il sait bien placer les ombres et la lumière.

— Fig. *Clair-obscur*, se dit d'un mélange de science et d'ignorance, de lumières et de ténèbres.

CLAIRON (Claire-Joseph Leyris de la Tude, plus connue sous le nom de Mlle). Célèbre actrice née près de Condé en 1723, morte à Paris en 1803 ; excella surtout dans la tragédie. Larive, qu'elle aima, et Mlle Raucourt avaient été ses élèves. Mlle Clairon devait plus à l'art et à l'étude qu'à la nature, mais son jeu en était la perfection, et l'on disait d'elle ce que Dorat exprime si bien dans son poème de la *Déclamation* : Tout jusqu'à l'art chez elle a de la vérité.

CLAIRON. s. m. (du lat. *clarus*, clair, parce que le son de cet instrument est fort clair). Techn. Sorte de trompette dont le son est aigu et perçant. Instrument de musique militaire employé dans les marches quand les soldats sont réunis en corps. Le clairon rend un son pénétrant qui agit vivement sur l'oreille des hommes et sur celle des chevaux ; il excite, comme la trompette, le courage des uns et l'ardeur des autres. Le son des clairons. Le champêtre hautbois et l'éclatant *clairon*. (Piis.) Du *clairon* guerrier l'airain courbe et sonore. (Delille.) Le *clairon* fait partie de la musique de haut bruit. (Bardin.) Le *clairon* partage avec tous les autres instruments à vent la propriété d'émouvoir l'âme bien plus puissamment que les instruments à corde ou à percussion. (Carette.)

Vos pareils préférèrent toujours
Aux *clairons* belliqueux la lyre des amours.
(Delille.)

Le *clairon*, le tambour, les cris qui frappent l'air,
Annoncent Bonaparte aux soldats de Kléber.
(Barth. et Méry.)

— Jeu d'anche en étain qu'on emploie généralement dans les orgues, et qui sonne l'octave aiguë du jeu de même espèce appelé trompette et la partie aiguë de la clarinette.

— Poét. Il se dit au lieu de Trompette. Le clairon aigu.

Guerre aux tyrans ! Soldats, le voilà ce *clairon*
Qui des Perses jadis a glacé le courage !
(C. Delavigne.)

— Art milit. Cornet des voltigeurs. ‖ Musicien qui joue de cet instrument.

— Entom. Genre d'insectes de l'ordre des coléoptères, dont les larves dévorent celles des abeilles. Les espèces principales de ce genre sont : le clairon apiaire des abeilles, le clairon alvéolaire et le clairon à huit points. On connaît cinq ou six autres espèces d'Afrique et des Indes.

— Mar. Endroit du ciel qui paraît clair dans une nuit obscure. On dit aujourd'hui Un éclairci.

— Prov. *A bête sûre il ne faut pas de clairon*. Lorsqu'on est persuadé de la sagesse d'une fille, il est inutile de veiller sur sa conduite. On le dit aussi de gens dont on connaît la fidélité.

— Épith. Sonore, bruyant, aigu, perçant, retentissant, éclatant, belliqueux, mélodieux, guerrier, martial, etc. ‖ Périphr. Les sons aigus du clairon. Du clairon le son guerrier.

— Syn. comp. CLAIRON. TROMPE. TROMPETTE. V. TROMPETTE.

CLAIRONADE. s. f. Mot inventé par Voltaire pour prouver l'admiration que la *Clairon*, célèbre artiste du Théâtre-Français, lui avait inspirée. Ce sera une *claironade* triomphante. (Volt.)

CLAIRONE. s. m. Entom. Tribu de la section des malacodermes, famille des serricornes, ordre des coléoptères pentamères, qui a pour type le genre clairon. On trouve ces insectes soit sur les fleurs, soit sur le tronc des arbres.

CLAIRONNER. v. n. 1re conj. (rad. *clairon*). Se disait pour, Jouer du clairon.

CLAIR-SEMÉ, ÉE. adj. Qui n'est pas près à près, qui n'est pas bien serré. Du blé clair-semé. De l'avoine clair-semée. Des fleurs clair-semées. Les arbres sont clair-semés dans ce verger. Les cannes à sucre occupent ordinairement peu de terrain, et elles ne sont pas *clair-semées*. (La Harpe.) Les soies de l'éléphant sont très-*clair-semées* sur le corps, mais assez nombreuses aux cils des paupières. (Buff.)

— Dans *clair-semé*, *clair* étant employé adverbialement, est toujours invariable. C'est comme s'il y avait, *clairement semé ; semé en sens clair, dans un espace clair*.

— Fig. en parlant des ouvrages d'esprit. Les beautés sont clair-semées dans ce poème,

— Prov. *L'argent est clair-semé chez lui*. Il a fort peu d'argent.

CLAIR-SUR-EPTE (SAINT-). Géogr. Bourg de France, Normandie.

— Hist. *Traité de Saint-Clair-sur-Epte*. Fameux traité par lequel Charles le Simple donna sa fille Giselle en mariage à Rollon avec la Neustrie, qui portait déjà le nom de Normandie (912).

CLAIRURE. s. f. Techn. Endroit d'une étoffe de laine où les fils ne se joignent pas bien.

CLAIRVAUX. Géogr. Bourg du départ. de l'Aube ; 1,500 hab. On y voyait jadis une célèbre abbaye de bénédictins dont saint Bernard fut le fondateur, 1115. Aujourd'hui les bâtiments de l'abbaye ont été convertis en une maison centrale de détention qui renferme plus de 2,000 individus, employés, selon leur capacité, au battage, à l'épluchage, à la filature, au tissage, etc., du coton.

CLAIRVAUX-LES-VAUX-D'AIN. Géog.

Ch.-l. de cant., arr. de Lons-le-Saulnier (Jura); 1,300 hab.

CLAIRVILLIE. s. m. Entom. Genre de diptères de la famille des calyptérées, fondé sur une seule espèce très rare, trouvée une seule fois sur les collines calcaires du canton de Saint Sauveur.

CLAIRVOIR. s. m. Techn. Il se disait d'une sculpture à jour dans les buffets d'orgue.

CLAIRVOYANCE. s. f. (ét. lat., *claré*, clairement; *videre*, voir). Habileté, pénétration et sagacité dans les affaires; qualité naturelle de l'esprit, qui sait distinguer les choses de manière à ne pas se laisser tromper. C'est un homme qui a beaucoup de clairvoyance.

— M. N. Landais écrit *clairroyance*, et plus bas *clair-royant*. Nous ne saurions approuver cette orthographe, qui ne servirait qu'à multiplier les difficultés de la langue.

CLAIRVOYANT, ANTE. adj. (ét., V. CLAIRVOYANCE). Intelligent, éclairé, qui a l'esprit fin et pénétrant dans les affaires, qui découvre les choses obscures. C'est un homme fort clairvoyant. Vous avez l'esprit clairvoyant. C'est une femme habile et clairvoyante. Vous ne le tromperez pas, il est trop clairvoyant. La haine est clairvoyante. Vous croyez avoir été en cela plus *clairroyant* que toute cette compagnie. (Pasc.) Afin que cette suite du peuple de Dieu soit claire aux moins *clairroyants*. (Boss.) Les éléments aveugles sont employés par une intelligence très-*clairroyante*. (B. de St-P.) Vous voulez que ces atomes, aveugles, insensibles, sans intelligence, mus au hasard, aient composé les mondes avec les êtres qui les habitent, *clairroyants*, sensibles, intelligents, qui se meuvent, s'aiment et se reproduisent! (Id.) Rien n'échappe à l'amour; il raffine sur tout, il sait tromper les plus *clairroyants*. (Bouh.) Avant que le forgeron eût répondu, la jeune fille, plus *clairroyante*, s'écria: Mon Dieu! qu'y a-t-il donc? (E. Sue.)

Les mystères de cour sont souvent si cachés,
Que les plus *clairroyants* y sont bien empêchés.
(CORNEILLE.)

Le mot *clairroyant* est aujourd'hui banni du style noble. On ne dit pas non plus *être empêché à quelque chose;* cela est à peine souffert dans le comique. (Volt.)

— Ce mot ne s'emploie plus guère qu'au figuré. L'aveugle est clairvoyant. Il suit ordinairement le substantif. En vers et dans la prose poétique ou oratoire, il peut élégamment le précéder.

— Syn. simpl. Eclairé, prévoyant, avisé, intelligent, sage, prudent, fin.

— Syn. comp. CLAIRVOYANT. ÉCLAIRÉ. Il faut être *clairroyant* pour parvenir à bien connaître une chose; il faut être *éclairé* pour en bien juger; ainsi l'homme *éclairé* sait ce qui est; l'homme *clairroyant* sait ce qui doit avoir été, et prévoit ce qui sera.

CLAM. s. m. (dimin. de *clameur*). Anc. jurisp. Plainte; ajournement. || Citation ou cri public, que l'on faisait pour un absent ou un contumace.

CLAMABLE. adj. des 2 g. Anc. cout. Se disait d'un bien, d'une terre sur laquelle on pouvait exercer le retrait seigneurial, lignager ou conventionnel.

CLAMART. s. m. Cimetière voisin de Paris, où l'on porte les morts de l'Hôtel-Dieu et les cadavres des suppliciés.

— Fig.

Ces rimailleurs de qui la foule obscure
Est tous les mois inhumée au Mercure,
Visite *Clamart*, où tous nos trépassés
Gisent en paix l'un sur l'autre entassés.
(ROSSE.)

— Bot. Variété de pois. || Il est aussi adject. Pois clamart.

CLAMBE. s. m. (du gr. κλαμβός, mutilé). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des clavicornes, créé pour une espèce qui se trouve en Suède.

CLAME. s. f. (du lat. *chlamys*, chlamyde, sorte de manteau). Se disait pour Manteau de pèlerin. Une clame noire couvrait ses épaules.

CLAMÉ, ÉE. part. pass. du vieux v. Clamer.

C'est elle qui a tant de prix
Et tant est digne d'être aimée
Qu'el' doit estre rose *clamée*.

CLAMECY. Géogr. Ch.-l. d'arrond. (Nièvre); 5,800 hab.; à 203 kilom. de Paris. Patrie de Marchangy, des Dupin et de Jean Rouvet, inventeur du flottage à bûches perdues. Grand commerce de bois à brûler.

CLAMER. v. a. 1re conj. (du lat. *clamare*, crier). Vieux mot qui signifiait, Appeler à haute voix, proclamer. Il se disait surtout pour Appeler en justice.

Tant de loin que de près n'est laide
La mort; la *clamait* à son aide
Toujours un pauvre bosquillon.
(CLOTILDE DE SURVILLE.)

— Demander ou redemander une chose qui nous appartient.

Ou ton droit est je n'y *clame* rien,
Mais laisse-moi venir le mien.
(G. DE GUIGNEV.)

— Ce mot est totalement rejeté de notre langue, qui a cependant conservé tous ses composés *déclamer*, *proclamer*, *réclamer*.

CLAMESI. s. m. Comm. Sorte d'acier qui vient du Limousin

CLAMEUR. s. f. (du lat. *clamor*, grand cri, acclamation, fait de *clamare*, crier). Grand cri, cri confus et tumultueux de plusieurs personnes réunies. Clameur tumultueuse. Les clameurs d'une populace mutinée. Les clameurs des femmes et des enfants. Cela excita les clameurs de l'assemblée. On entendait de tous côtés de grandes clameurs. Il s'éleva une clameur universelle. Je veux soutenir leurs redoutables clameurs. Résister aux clameurs d'un peuple irrité. Grand Dieu, les *clameurs* du pauvre et de l'opprimé monteront devant vous. (Mass.) S'ils entendent encore des *clameurs* autour de l'arche, que ce ne soient plus celles qui annoncent ses périls et des malheurs nouveaux, mais ses victoires. (Id.) Pilate ne voit dans ces accusations que des *clameurs* frivoles et passagères. (Id.) Mais pourquoi ce concours, ces transports, ces *clameurs*? (C. Delav.) Par un prestige étrange, Macbeth le damné entendait toutes ces *clameurs*. (B. de Lorm.)

— On a dit d'abord *clamor*, et ensuite *clamour*.

Tous pèlerins doivent faire requêtes,
Offrandes, vœux, prières et *clamours*.
(CL. MAROT.)

— Injure, outrage. De vaines clameurs. Braver les clameurs des sots. Vos clameurs ne m'intimideront point. Sa fuite et les *clameurs* d'un peuple mutiné. (Corn.) Le juge respecte le cri public, et méprise les *clameurs* des sots. (S.) Il se souciait peu des murmures impuissants et des vaines *clameurs* d'une populace désarmée. (St-Evrem.)

— *Clameur publique*. L'indignation publique manifestée de quelque manière que ce soit.

— Ce mot s'emploie le plus ordinairement au pluriel. Quand on s'en sert au singulier, on le dit toujours de plusieurs personnes.

— Anc. prat. Demande, citation par-devant le juge. || Saisie, exécution de saisie. || *Clameur de haro*. Se disait autrefois, en Normandie, de la sommation de comparaître sur-le-champ devant le juge. Nonobstant clameur de haro. Vous défends, à peine de *clameur* de haro, d'enterrer le corps de cet usurpateur dans mon héritage. (Ascelin.) || *Clameur au ciel*. Cérémonies avec lesquelles on citait devant Dieu les hommes puissants qui usurpaient le bien des particuliers, et contre lesquels échouaient les moyens ordinaires de la justice, mais que la menace des châtiments de Dieu pouvait effrayer. || *Clameur revocatoire*. Demande qui avait pour objet de faire cesser et rescinder un contrat, une obligation, ou quelque autre acte, pour cause de lésion. || *Clameur à droit conventionnel* ou *faculté de rachat*. V. FACULTÉ. || *Clameur à droit de lettre lue* ou *retrait à droit de lettre lue*. V. RETRAIT. || *Clameur de loi apparente*. V. *Loi apparente*, au mot LOI. || *Clameur féodale*. Retrait féodal. || *Clameur lignagère* ou *clameur d'héritage*. Retrait lignager.

— Poét. et fig. Les cloches nous avertissaient de prier pour les trépassés, elles semblaient précéder par leurs lugubres *clameurs* les sons formidables de la trompette de l'archange. (Net.) Elles reconnaissaient sa voix dans les *clameurs* de l'orage, lorsque la neige avait cessé de voiler le riant aspect des prairies, et que le soleil jaunissait les épis et les pampres de la colline. (Mon. Par.)

— Syn. comp. CLAMEUR. CRI. *Clameur* ajoute au mot *cri* une idée de ridicule par son objet ou par son excès. Le sage respecte le *cri* public, et méprise les *clameurs* des sots.

CLAMEUX, EUSE. adj. (du lat. *clamosus*, même signif., tiré de *clamare*, pousser des cris). Qui crie, qui fait du bruit. Buffon s'est servi plusieurs fois de cet adjectif bien plus doux à l'oreille que celui de *criard*, dont il est le synonyme. Le premier sert à désigner proprement les oiseaux, tels que les hirondelles de mer, les martinets, etc., qui font entendre des sons élevés, aigres, des clameurs. La qualification de *criard* est réservée aux oiseaux dont la voix est aigre, rude, désagréable, comme pies-grièches, pies, corbeaux, etc. Les hirondelles de mer, dans les temps de nichée, car elles sont alors plus inquiètes et plus *clameuses* que jamais, répètent et redoublent continuellement leurs mouvements et leurs cris. (Buffon.) Les guiffettes sont peu *clameuses* et n'impor- [illegible] cris continuels. (Id.)

— *Chasse clameuse*. Sorte de chasse qui se fait avec un grand bruit, pour effrayer et traquer le gibier. La chasse clameuse est strictement défendue aux ecclésiastiques.

CLAMOPHORE. s. m. Entom. V. CHLAMOPHORE.

CLAMP. s. m. Mar. Morceau de bois qui sert à jumeler un mât.

CLAMPIN, INE. adj. Art milit. Soldat retardataire, traînard, éclopé.

— S'est dit pour Clopin, boiteux. Le duc du Maine, tout *clampin* qu'il était. (Mme des Noyers.)

— Prov. Fainéant, mauvais ouvrier. C'est un clampin.

— Cet adjectif est encore très usité dans le midi de la France, et signifie Musard, qui va lentement, tant au propre qu'au figuré.

CLAMPINÉ. part. pass. du v. Clampiner. Il est invariable.

CLAMPINER. v. n. 1re conj. Faire le clampin. Pop. Ne *clampinons* pas à la besogne. (E. Berthet.)

CLAMPONIER. s. m. Manég. Cheval long et jointé, ou qui a les paturons longs, effilés et trop pliants.

— adj. m. Un cheval clamponier.

CLAMYDE. s. f. V. CHLAMYDE.

CLAN. s. m. (de l'écossais *klaan*, race, famille). Nom qu'on donne, en Écosse et en Irlande, à une tribu formée d'un certain nombre de familles. Chef de clan. Un clan de montagnards. Il était de tel clan.

— Hist. anc. Diverses tribus des anciens Calédoniens.

— Se dit, par mépris, d'une secte, d'une association.

— Mar. Mortaise pratiquée dans les murailles d'un bâtiment, aux bouts des vergues, des mâts de hune, des bossoirs et des galoches. Cette mortaise est proportionnée au diamètre du réa et à la grosseur de la manœuvre qui doit y passer. Où il y a des clans il ne faut pas de poulies.

— Techn. Morceau de bois dont le parcheminier se sert pour arrêter sur la herse les peaux qui doivent être travaillées. En ce sens, on écrit aussi *cland*.

CLANCULAIRES ou **OCCULTES.** s. m. pl. Relig. Secte particulière d'anabaptistes qui prétendaient pouvoir sans crime déguiser leur religion, quand ils étaient interrogés, croyant qu'il suffisait d'y rester attaché dans le fond de sa conscience. On les appelle aussi *hortulaires*, *jardinaires* ou *frères jardiniers*, parce qu'ils ne s'assemblaient pas dans les églises, mais dans les jardins.

CLANDESTIN, INE. adj. (du lat. *clandestinus;* formé de *clam*, en secret, et de *stare*, se tenir). Qui se fait en cachette, contre les lois ou la morale. Assemblée clandestine. Ecrit clandestin. Relations clandestines. Tout billet *clandestin* est un moyen proscrit. (La Chaussée.) Les jeux *clandestins* sont les jeux défendus que l'on tient dans des maisons *clandestines*. (Dumersan.)

Si l'on croyait comme un fait très-certain
Les noirceurs que renferme un avis *clandestin*,
Les plus honnêtes gens en seraient les vic-
[times.
(LA CHAUSSÉE.)

— Autrefois on appelait *mariage clandestin*, mariage célébré en présence d'un prêtre, mais sans témoins. Aujourd'hui le mariage clandestin est celui qui se fait sans les solennités prescrites par les canons et par les lois civiles. Un mariage *clandestin* n'est pas comme un mariage ordinaire. (Fontenelle.)

Même un refus eût fait possible
Qu'on eût vu quelque beau matin
Un mariage *clandestin*. (LA FONTAINE.)

Vous savez, et Calchas mille fois vous l'a dit,
Qu'un hymen *clandestin* mit ce prince en son
[lit.
(RACINE.)

— *Marchés clandestins*. Actes prohibés par la loi, comme renfermant une stipulation sans causes, ou fondée sur une cause immorale, et que pour cette raison les parties, qui en connaissent parfaitement le vice, s'efforcent de tenir cachée à tous les yeux jusqu'à ce qu'enfin la mauvaise foi de l'une d'elles ou le hasard vienne à mettre au jour la honte de la convention. Les marchés *clandestins* ne sont que trop en usage de nos jours, où l'on accuse hautement certains administrateurs de vendre leur puissance ou d'en trafiquer comme d'une chose qui serait dans le commerce. (Dumers.)

— Fig. Caché, secret. Démarches, intrigues clandestines.

Un rapport *clandestin* n'est pas d'un honnête
[homme;
Quand j'accuse quelqu'un, je le dois, et me
[nomme.
(GRESSET.)

— *Clandestin* ne peut jamais se dire des personnes. M. Géraud s'est donc servi d'une expression impropre, quand il a dit:

C'était dans le fond du jardin
Que se rendait le couple *clandestin*.

— Syn. simp. Illégal, illicite, caché, secret, furtif, obscur, couvert, voilé, etc.

— Syn. comp. CLANDESTIN. SECRET. Une assemblée est *secrète*, si, quoique permise, elle a [illegible] défendue par la loi.

— Bot. Le *lathrée clandestin* est ainsi appelé parce qu'il croît dans les lieux ombragés; le *panicon clandestin*, parce que ses épis sont cachés dans les gaines des feuilles.

CLANDESTINE. s. f. Bot. Petite plante de la famille des orobanchées, qui croît sous la mousse, et à la racine des arbres, dont elle tire sa nourriture; sa fleur, d'un beau pourpre, est monopétale. C'est un prétendu spécifique contre la stérilité. On en distingue de plusieurs espèces: la clandestine ordinaire, vulgairement appelée herbe cachée, la clandestine écailleuse et la clandestine du Levant.

CLANDESTINEMENT. adv. (rad. *clandestin*). D'une manière clandestine, en cachette. Ils complotèrent clandestinement. Ils se sont assemblés clandestinement. Ces jeunes gens se sont mariés clandestinement.

CLANDESTINITÉ. s. f. (rad. *clandestin*). Jurispr. Le vice d'une chose faite en secret et contre la loi, le défaut de formalités nécessaires qui rend une chose clandestine. La clandestinité empêche la validité d'un mariage. Le concile de Trente a fait de la clandestinité du mariage un empêchement dirimant. La *clandestinité* de ce mariage ne faisait pas le compte de Fulbert et des siens. (Géruzez.) L'empêchement dirimant n'a jamais été mis par nos rois aux mariages des enfants mineurs, à moins que ces mariages ne fussent coupables de rapt, de séduction ou de *clandestinité*. (Linguet.)

CLANGUEUR. s. m. (du lat. *clangor*, cri perçant). Hist. nat. Bruit produit par une voix aigre et sifflante; cri retentissant de plusieurs oiseaux palmipèdes.

CLANGULE. s. m. Ornith. Espèce de canard.

CLANGULIN. s. m. Ornith. Famille d'oiseaux palmipèdes.

CLAOXYLON. s. m. (ét. gr., κλάω, je casse; ξύλον, bois; du nom de *bois cassant*, donné vulgairement aux espèces de l'île Bourbon). Bot. Genre de la famille des euphorbiacées.

CLAPET. s. m. Techn. Espèce de petite soupape qui se lève et se baisse pour boucher et déboucher alternativement le passage de l'eau dans une pompe. Clapet de pompe. || Dans les instruments de musique, petite soupape garnie de cuir, qui se lève et se baisse par le moyen d'une simple charnière. || Le cuir même qui recouvre deux plaques de métal. || Petits morceaux de cuir qu'on met au lieu de maugères devant les dalots des petits vaisseaux.

CLAPI, IE. part. pass. du v. Se clapir.

CLAPIER. s. m. (du gr. κλέπτω, je cache, je dérobe). Petits trous creusés exprès, ou que les lapins se creusent eux-mêmes et dans lesquels ils se retirent. On fait des clapiers dans les garennes. Un clapier bien peuplé.

Prends-moi dans ce *clapier* trois lapins de
[garenne,
Et chez mon procureur porte-les ce matin.
(RACINE.)

— Par extension. Espèce de grande cage de bois où l'on nourrit les lapins domestiques, et qui est faite à peu près comme les clapiers de garenne. Faire, placer un clapier dans un grenier.

— On appelle *lapins de clapier*, ou simplement *clapiers*, les lapins élevés dans ces sortes de cages.

Je riais de le voir, avec sa mine étique.....
En lapins de garenne ériger nos *clapiers*.
(BOILEAU.)

— On dit d'un mauvais lapin: C'est un lapin de clapier, un franc clapier.

— L'expérience ayant fait connaître que les femmes publiques étaient un mal nécessaire, dans les grandes villes, on les toléra, et on leur assigna quelques rues dans chacune desquelles elles avaient un clapier. Il leur était absolument défendu d'exercer ailleurs que dans leurs clapiers. En leur défendant, plus tard, d'avoir des clapiers, et de se fixer nulle part, on les mit dans le cas de se répandre et de se prostituer partout.

— Chirurg. Différents sinus des fistules. S'il y avait de la callosité, il la rongeait avec son onguent, qui lui servait aussi à ruiner les *clapiers*. (D. M.)

CLAPIERS (François de, sieur de Vauvenargues). Savant jurisconsulte, né en 1524, à Aix (Bouches-du-Rhône), et mort en 1588. On a de lui un *abrégé de l'histoire de Provence*, et un recueil des arrêts de la chambre des comptes de Provence.

CLAPIÈS (De). Ingénieur et astronome, né en 1671 à Montpellier, devint géomètre en lisant Euclide, dont un exemplaire lui tomba par hasard dans les mains. Il préserva Tarascon d'une submersion totale en 1724, et mourut en 1740.

CLAPIR. v. n. 2e conj. (rad. *clapier*). Il se dit du cri naturel du lapin. Le lapin clapit. J'ai entendu les lapins clapir. Ces lapins clapissent beaucoup. L'Académie n'a pas donné ce mot, qui est cependant fort usité.

— SE CLAPIR. v. pron. Se tapir, se blottir, se cacher dans un trou. Il se dit particulièrement des lapins. M. Nap. Landais le donne au fig.; mais nous ne l'avons trouvé nulle part dans cette acception.

CLAPOTAGE. s. m. Mar. Mouvement [illegible] produit par des courants qui l'agitent en se croisant en divers sens, et très-commun dans les rivières et dans les rades où elles se déchargent. Le *clapotage* est incommode aux embarcations, qui s'en trouvent rudement ballottées. (J. Lecomte.)

— Syn. comp. CLAPOTAGE. CLAPOTIS. L'Académie fait ces deux mots synonymes, cependant ils diffèrent entre eux. V. CLAPOTIS.

CLAPOTER. v. n. 1re conj. Mar. Éprouver l'agitation qu'on nomme clapotage. La mer clapote.

CLAPOTEUX, EUSE. adj. Mar. Il se dit de la mer lorsqu'elle clapote, après avoir été agitée par différents vents. La mer est clapoteuse. Une mer clapoteuse est bruyante. La mer est peu de temps clapoteuse

— Ne peut-on pas dire: *des flots clapoteux*? Pourquoi donc l'Académie n'a-t-elle pas donné le masculin de cet adjectif?

CLAPOTIS. s. m. Mar. Mouvement léger des eaux à leur surface, souvent produit dans

un bras de mer par la rencontre de deux marées ou courants opposés. Les ras de marées causent des clapotis. Le clapotis appartient à une belle mer.

— Mouvement de l'eau, peu sensible sur le navire, mais assez fort pour empêcher de reconnaître facilement son tirant d'eau avec les marques accoutumées.

— Syn. comp. CLAPOTIS. CLAPOTAGE. L'Académie confond ces deux mots, qui se distinguent cependant par une acception différente. Le *clapotis* est causé par les directions croisées des courants; le *clapotage* est produit par les effets changeants de la brise.

CLAPPEMENT. s. m. Bruit aigu et net que produit la langue lorsqu'on la détache brusquement du palais, après l'y avoir appliquée avec force.

— Articulation gutturale particulière à la langue des Hottentots.

CLAPPER. v. n. 1re conj. Faire entendre un clappement. Il se dit principalement des oiseaux de proie.

— Articuler du gosier comme les Hottentots.

— Nous ne savons pourquoi M. Nap. Landais se récrie contre Boiste, qui, conformément à tous les lexicographes, a écrit ce verbe avec deux *p*, tandis qu'il en met lui-même deux à *clappement*. Il aurait dû au moins dire dans ce cas que *claper* redouble le *p*, quand il est terminé par un *e* muet, ce qui n'est pas, car il prend toujours deux *p*.

CLAPPERTON (Hugh.). Voyageur anglais, né en 1788, dans le comté de Dumfries. En 1820, il fit un voyage de découverte dans l'intérieur de l'Afrique, pénétra dans l'empire des Fellatans, et visita le premier les villes de Kanoh, Kachana, Sakatou, 1823, où il mourut de la dyssenterie, en 1827.

CLAPPERTONIE. s. f. (de *Clapperton*, voyageur anglais). Bot. Genre de la famille des tiliacées, établi pour une seule espèce, qui est un bel arbre de la Guinée.

CLAQUADE. s. f. (rad. *claquer*). Coups répétés. Il a reçu une vigoureuse claquade. Fam.

CLAQUART. s. m. Ornith. Variété de pigeon.

CLAQUE. s. f. (du celt. *claq*, grand bruit). Coup du plat de la main sur un corps retentissant. Donner une claque. Une claque sur les fesses. Je vous donnerai des claques. Fam.

— Applaudissements en frappant les mains l'une contre l'autre du côté du plat.

— Terme collectif de coulisses. Troupe, réunion des claqueurs, des applaudisseurs qui, dans nos théâtres, sont salariés pour applaudir les auteurs ou les acteurs, et quelquefois les uns et les autres en même temps. La claque se place habituellement sous le lustre. On a crié : A bas la claque! On devrait bien expulser la claque de nos salles de spectacle.

— La Harpe faisait dire à un M. *Claque*, représentant de cette honnête corporation : Et je gagne en bravos mes vingt écus par mois. Nos MM. *Claque* actuels souriraient de dédain à cet aveu. (Ourry.)

— Techn. Double soulier imparfait, dans lequel on fait entrer le vrai soulier. Une paire de claques. La *claque* conserve le soulier, et tient le pied chaudement, à l'abri de l'humidité. (Lenorm.) La *claque* est une espèce de chaussure imitée de celle des Turcs; son principal usage est de conserver le vrai soulier sec et propre, afin que, en tirant ses *claques* dans une antichambre, on entre dans les appartements sans y porter la boue des rues. (Id.)

— Le peuple fait ce mot du genre masculin, mais c'est à tort.

CLAQUE. s. m. Chapeau aplati ou pouvant s'aplatir, qu'on porte ordinairement sous le bras, dans les bals et les soirées. Acheter un claque. Porter un claque.

— Chapeau à trois cornes à l'usage des officiers de nos armées, et des officiers ministériels, dont la coupe se plie et s'aplatit de manière qu'on peut le porter très-aisément sous le bras, et sans aucun embarras.

— Ornith. Petit oiseau.

CLAQUÉ, ÉE. part. pass. du v. Claquer. S'empl. adjectiv. Il a été claqué par ses camarades.

CLAQUEBOIS ou **REGALE.** s. m. Mus. Instrument de percussion et à touches, composé de dix-sept bâtons qui vont en diminuant de longueur, et qui ont chacun un degré dia-[illegible] sus avec des baguettes.

CLAQUEDENTS. s. m. Bruit des dents lorsqu'elles s'entrechoquent.

— Terme d'injure et de mépris. Gueux, misérable qui tremble de froid. C'est un claquedents. Pop.

— L'Académie écrit *claquedent*, quoiqu'on ne fasse pas de bruit avec une seule dent; et M. N. Landais en fait deux mots *claque-dents*; nous en ignorons la raison, à moins qu'il ne veuille toutefois multiplier les difficultés de la langue.

CLAQUEMENT. s. m. Le bruit que font les dents d'une personne qui tremble de froid ou de peur. Claquement des dents.

— Le bruit des mains qui frappent l'une contre l'autre. Claquement de mains.

— Bruit du fouet, lorsqu'on en frappe l'air. Claquement du fouet.

CLAQUEMURÉ, ÉE. part. pass. du v. Claquemurer. S'emploie adj. Ce filou a été claquemuré. Sa femme a été claquemurée. Il fut claquemuré à la Force.

CLAQUEMURER. v. a. 1re conj. Renfermer, resserrer dans une étroite prison. On l'a claquemuré. Qu'on les claquemure. Allez claquemurer ces bandits.

Tel dans sa vue étroite et ses goûts circonscrits,
Claquemure la France aux bornes de Paris.
(LAYA.)

— SE CLAQUEMURER. v. pron. Se tenir renfermé. Ce mot est fam. Il se claquemure toute la journée dans sa chambre.

CLAQUE-OREILLE. s. f. (pr. *cla-ke-o-ré-ie*). Chapeau à bords pendants. Au pl., des *claque-oreilles*. Pop.

— s. m. Celui qui le porte.

CLAQUER. v. n. 1re conj. (ét., V. CLAQUE). Faire un certain bruit aigu et éclatant. Claquer des mains. Un fouet qui claque bien. Un charretier qui fait claquer son fouet. Dans l'île de Ceylan, les grands seigneurs font marcher devant eux un domestique avec un grand fouet qu'il fait *claquer*, pour avertir le peuple de se tenir à l'écart. (Sall.) L'abbé, je vous recommande de *claquer* des mains jusqu'à ce que je rentre. (Rec. d'épith.) Pour accepter une hérédité, l'héritier faisait *claquer* ses doigts. (Michelet.)

— *Claquer des dents*. Se dit quand les dents s'entrechoquent par un tremblement causé par le froid ou la peur. Lorsque le frisson lui prend, il claque des dents.

Au désespoir bientôt il s'abandonne,
Claque des dents, se plaint, tremble et frissonne.
(LA FONTAINE).

— On dit encore, dans le même sens, *Ses dents claquent*. M. N. Landais a omis cette double expression.

— Act. et fam. *Claquer quelqu'un*. Lui donner une claque, des claques. Il l'a rudement claqué.

— Applaudir. Ses amis seuls l'ont claqué. Le chef des claqueurs distribue quelques billets gratis à des sous-chefs, et vend les autres à moitié prix, à de jeunes amateurs de spectacle, à condition qu'ils *claqueront*, ou qu'ils riront. (Dumersan). Le parterre favorable m'a *claqué*. (Volt.)

A vous *claquer* quand tout Paris s'empresse,
Moi seul encor n'y suis point parvenu. (***)

— Fig. et fam. *Faire claquer son fouet*. Faire valoir son autorité, son crédit; faire l'important, avoir de la jactance. Vous faites bien claquer votre fouet.

Tout Picard que j'étais, j'étais un bon apôtre,
Et je faisais *claquer* mon fouet tout comme un autre.
(RACINE.)

CLAQUET. s. m. (onomatopée). Petite latte qui est sur la trémie d'un moulin, et qui bat, qui claque continuellement. On entend d'ici le bruit du claquet de ce moulin. Le bruit du claquet est incommode.

— Pop. On dit d'une personne babillarde, qui parle beaucoup et sans interruption, que *sa langue va comme le claquet d'un moulin*.

Une femme ressemble au *claquet* du moulin;
Elle ne se tait plus dès qu'on la met en train.
(***)

— M. Nap. Landais, copiant, selon sa coutume, les autres dictionnaires, tance vertement l'Académie de n'avoir pas adopté le mot *cliquet*, auquel il donne absolument la même acception qu'à *claquet*. Il trouve même très-mauvais qu'elle ait dit : *Cliqueter, bruit qui imite le* CLIQUET *d'un moulin*. L'Académie ne dit point *cliquet*, mais *claquet d'un moulin*. Et pour notre compte, nous l'approuvons; car, comme nous l'avons dit ailleurs, ce ne sont pas les mots pris dans une acception absolue qui enrichissent une langue; ce serait au contraire avoir deux langues dans une seule.

— Conchyl. *Claquet de saint Lazare*. Nom marchand d'une espèce de coquille bivalve appelée aussi *claquette* ou *cliquette de lépreux* ou *de ladre*.

— Syn. comp. CLAQUET. CLIQUET. On ne doit pas confondre ces deux formes d'onomatopée. La pièce qui bat sur la trémie d'un moulin ne peut pas être un *cliquet* : c'est ôter la variété à l'expression, car le bruit que fait cette pièce n'est pas *clic*, mais *clac*, *clac*. Au contraire, celui de la petite languette d'un fermoir de [illegible] pour donner à cette languette le nom de *claquet* : le bruit est *clic*, et le nom est *cliquet*. Les armes, les épées qui se choquent ne frappent pas à plat, et leur bruit ne peut être un *claquement*, mais un *cliquetis*, sons maigres, aigus, grinçants.

CLAQUETÉ, ÉE. part. pass. du v. Claqueter.

CLAQUETER. v. n. 1re conj. *Je claquète, tu claquètes, il claquète, nous claquetons, vous claquetez, ils claquètent. Je claquèterai, tu claquèteras, il claquètera, nous claquèterons, vous claquèterez, ils claquèteront. Je claquèterais, tu claquèterais*, etc. Il se dit du cri de la cigogne. Les cigognes claquètent.

— Il était aussi fréquentatif et diminutif de Claquer, donner des claques. Il les *claquetait* et fouettait sur les fesses, selon le sujet qu'elles lui donnaient. (Brant.)

CLAQUETTE. s. f. Art milit. Instrument de musique adopté dans quelques corps, à l'effet d'imiter le claquement des fouets de poste. Deux bâtons de 40 à 50 centimètres et deux lanières doubles, attachées de manière à former le carré, sont accompagnés d'un paquet de grelots pour imiter ceux des chevaux de poste. En rapprochant les bâtons et les éloignant brusquement, on obtient un bruit d'accompagnement qui a eu pour origine l'opéra du Postillon de Lonjumeau.

— Instrument formé d'un morceau de bois garni d'une poignée mobile qui frappe sur le bois lorsqu'on l'agite. A Paris, les facteurs de la poste se servent d'une claquette pour annoncer au public la levée des lettres aux boîtes des quartiers.

— Espèce de livre formé de deux planchettes dont on se sert dans la plupart des établissements primaires, surtout chez les Frères, et même aux catéchismes, pour donner en les claquant le signal des différents exercices. On s'en sert aussi aux processions extérieures de la Fête-Dieu pour donner le signal aux porteurs d'encensoirs de remplir leur office en se retournant vers le Saint-Sacrement.

— Techn. Espèce de carnet où les dames renferment leurs cartes de visites. Claquette de nacre, d'ivoire, etc.

— Fig. et pop. On dit d'un homme ou d'une femme qui aime à débiter les nouvelles du voisinage : *C'est la claquette du quartier*.

— Conchyl. *Claquette des lépreux* ou *de ladre*. V. CLAQUET.

CLAQUEUR, EUSE. s. (rad. *claque*). Celui, celle qui donne des claques.

— Celui, celle qui applaudit de joie ou de plaisir, en frappant dans ses mains, soit dans une salle de spectacle, soit partout ailleurs.

— Se dit surtout et par mépris des applaudisseurs à gages, des gens payés pour applaudir les pièces ou les acteurs, genre d'industrie qui commença à s'exercer chez nous dans le dernier siècle, et qui aujourd'hui est une lèpre attachée à tous nos théâtres. Une troupe de claqueurs. Le corps des claqueurs. Imposer silence aux claqueurs. L'enthousiasme des *claqueurs* est en raison directe de la rétribution qu'ils ont reçue, ou de celle qu'ils espèrent. (Noël.) Depuis peu, on a introduit dans la légion des *claqueurs* le peloton des rieurs, qui, dans les pièces comiques ou qui devraient l'être, se livrent à une gaîté factice qui exerce quelquefois une sorte d'influence sur ceux qui ignorent leur secret. (Dumersan.) On a beaucoup parlé et écrit contre les *claqueurs*; mais l'excuse de ceux qui les emploient est dans l'indifférence du public. (Id.) Au principal corps d'armée, toujours composé de bruyants *claqueurs*, un chef habile a soin d'adjoindre un détachement de pleureurs et un autre de rieurs. (Ourry.) Devant éprouver presque journellement cet accès d'enthousiasme qui lui fait demander l'auteur à grands cris, le *claqueur* doit être pourvu de poumons aussi robustes que ses mains. (Id.)

— Par périphr. Les claqueurs s'appellent *machines applaudissantes, chevaliers du lustre, romains*. Néron, auteur et acteur, s'assura le premier le honteux emploi de ces *machines applaudissantes*. (Ourry.)

— L'Académie restreint ce mot au dernier sens, et nous jugeons qu'elle a tort, car ceux qui paient sont aussi bien *claqueurs* que ceux qui sont payés. De plus, elle ne lui donne pas de féminin. Cependant nous avons entendu dire, et même dans un salon : *Il y avait beaucoup de claqueurs, sans oublier les claqueuses.*

CLAR (SAINT-). Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Lectoure (Gers); 1,650 hab.

CLARAC ou **CLARAC-PRÈS-NAY.** Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Pau (Basses-Pyrénées); 400 hab.

CLARE. Géogr. Comté d'Irlande, province de Munster; 258,000 hab. Ch.-l. Ennis. Sol très-fertile, nombreux troupeaux, mines de houille.

CLARENCE (George, duc de). Frère d'Édouard IV, roi d'Angleterre. Accusé d'avoir sollicité la main de Marie de Bourgogne sans le consentement d'Édouard, et dans l'espoir de s'affranchir d'une autorité qu'il supportait avec peine, il fut condamné à mort. Laissé libre sur le genre du supplice, ce malheureux prince se fit noyer dans un tonneau de vin de Malvoisie, 1478.

CLARENCIEUX. s. m. Hist. Titre du second roi d'armes en Angleterre.

[illegible] transparente de fruits quelconques.

CLARET. Géogr. Chef-lieu de cant., arr. de Montpellier (Hérault); [illegible] hab.

CLARETTE. s. f. (du lat. *clarus*). Comm. Petit vin blanc mousseux. Clarette de Die.

CLARIADE. s. m. Ichthyol. V. HÉTÉROBRANCHE.

CLARICORDE. s. m. Mus. Ancien instrument à cordes et à touches, qu'on appelait aussi *manicorde* ou *manichordion*.

CLARIÈRE. s. f. Mar. Ouverture, passage entre les banquises et les gros amas de glaces.

CLARIFICATION. s. f. (pr. *kla-ri-fi-ka-si-on*; ét. lat., *clarum*, clair; *facere*, faire). Action de clarifier une liqueur; opération par laquelle on rend clair un liquide dont la transparence est troublée par des substances solides et très-divisées qu'il tient en suspension, et qui, par le simple repos, ne pourrait point acquérir une parfaite limpidité. Il y a deux méthodes principales de clarification : l'une fondée sur des moyens purement mécaniques, comme le repos, la filtration, etc., et l'autre qui résulte de combinaisons contractées, c'est-à-dire de véritables actions chimiques. La clarification d'un sirop, d'une liqueur. Clarification par repos. Clarification par addition d'eau. Clarification par filtration. Clarification par le charbon. Clarification par l'alumine ou l'argile. Clarification par la gélatine ou la colle forte. Clarification par l'alumine et la chaleur. Clarification par la chaleur. Clarification opérée par quelques gouttes de liquide salin. La *clarification* a pour objet de rendre plus agréable au goût un liquide destiné à être servi sur nos tables, tels que les vins, la bière, les liqueurs, etc., et plus salutaire en même temps quand il doit agir sur nos organes comme médicament. (Lenorm.) La chaleur n'est point nécessaire pour la *clarification* des vins. De la colle de poisson, délayée d'abord dans une petite quantité de vin et versée dans un tonneau rempli de cette liqueur, suffit pour en opérer la *clarification* au bout de quelques jours. (Id.)

CLARIFIÉ, ÉE. part. pass. du v. Clarifier. S'emploie adjectiv. Sucre clarifié. Liqueur clarifiée.

CLARIFIER. v. a. 1re conj. (ét., V. CLARIFICATION). Rendre claire une liqueur trouble. Il y a plusieurs manières de clarifier le vin. On peut aisément troubler l'eau la plus limpide; ce n'est qu'en la distillant goutte à goutte qu'on peut la *clarifier*. (Sall.) Les anciens *clarifiaient* le vin en le tirant de dessus la lie, et le coulant dans un autre tonneau par une chausse d'étamine, qui en ôtait toute la crasse et ce qu'il y avait de plus grossier. (De la Marc.)

— Par extens. Purifier une substance fluide pour la rendre plus liquide. Clarifier du sucre. Clarifier un sirop.

— SE CLARIFIER. v. pron. Devenir clair, en parlant d'un liquide. Cette liqueur commence à se clarifier. Le petit-lait, les sirops se *clarifient* avec le blanc d'œuf par le moyen du feu. (Saury.)

CLARIGATION. s. f. (pr. *kla-ri-ga-ci-on*). Hist. rom. Espèce de sommation par laquelle on faisait connaître à une nation étrangère ce que l'on réclamait d'elle, et de quels griefs on exigeait une réparation. La *clarigation* est une sommation haute et claire que l'on fait à un ennemi, pour lui demander satisfaction des injures qu'on a reçues. (Grotius.) || Se disait aussi du droit d'enlever des individus ou des bestiaux, en représailles de quelque acte interdit par une convention préalable.

CLARINE. s. f. Clochette à son clair et aigu, qu'on suspend au cou des animaux qui paissent dans les forêts, afin qu'ils ne s'égarent pas.

CLARINÉ, ÉE. adj. Blas. Se dit d'un animal représenté avec une clochette ou clarine au cou, lorsque cette clochette est peinte d'un autre émail que l'animal même. Béarn porte à deux vaches de gueules, accollées, accornées et clarinées d'azur.

CLARINET. s. m. Art milit. Nom que l'on donnait, au XVIIIe siècle, aux musiciens de régiment qui jouaient de la clarinette.

CLARINETTE. s. f. (du lat. *clarus*, clair, aigu). Mus. Instrument à vent de la longueur à peu près d'un hautbois, mais d'un diamètre plus fort, inventé en 1690, par J. Christophe Denner. Dans la musique militaire et d'harmonie, la clarinette joue le rôle du violon dans l'orchestre. L'anche d'une clarinette. La clarinette est en buis. La *clarinette* a remplacé le hautbois, et elle est devenue comme le violon militaire. (Bardin.) Les régiments d'infanterie française de ligne avaient en tout trois grandes *clarinettes* dans leur musique d'harmonie. (Id.) Chaque partie de *clarinette* doit toujours être quadruplée, quintuplée ou même sextuplée, suivant le nombre des exécutants. (Ed. Viel.) Gluck est le premier qui ait introduit la *clarinette* dans la musique dramatique. (Labouderie.) Aujourd'hui la clarinette est d'un usage universel, et la plupart des morceaux d'orchestre en *mi b* et en *si b*, font entendre des solos de *clarinette*. (Id.)

— Le musicien qui joue de cet instrument. C'est une excellente clarinette. Ce musicien est une bonne clarinette.

— Fig. Le peuple appelle le fusil de muni-[illegible]

CLARINETTISTE. s. m. (rad. *clarinette*). Mus. Musicien qui joue de la clarinette. Ivan Muller, célèbre *clarinettiste* allemand, a perfectionné cet instrument. Sa clarinette, armée de treize clefs, lui donne les moyens de jouer dans tous les tons et de rendre tous les traits avec une égale facilité. (Laboud.)

CLARIONÉE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des composées, et qui a pour type la perdicie de Magellan.

CLARIPENNE. adj. des 2 g. (ét. lat., *clarus*, clair; *penna*, aile). Ornith. Qui a les ailes claires. Tachine claripenne.

CLARISIE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des amentacées, originaire du Pérou. Ce genre renferme deux espèces : la clarisie à grappes et la clarisie biflore.

CLARISSES. s. f. pl. Relig. Ordre de religieuses fondé par Ste Claire en 1212 dans le

gine de St-Damien d'Assise, que St François avait réparée. Par la règle de St-François, les clarisses étaient obligées de jeûner tous les jours, excepté le jour de Noel V. CLAIRE (Ste).

CLARISSIMAT s. m. (de *clarissimus*, superlatif de *clarus*, illustre). Titre de clarissime. Les proconsuls jouissaient du clarissimat. Elever un fonctionnaire au clarissimat.

CLARISSIME adj. des 2 g. (ét. V. CLARISSIMAT). Titre d'honneur très-fréquent dans le Bas-Empire. Les consuls, les proconsuls, et, plus tard, les gouverneurs et présidents de provinces, les comtes de deuxième classe, etc., recevaient le titre de clarissime.

— Il était aussi subst. Les clarissimes.

CLARK (Jean). Critique et moraliste anglais, mort en 1731, faisait reposer la vertu sur le principe de l'amour de soi-même.

CLARKE (Henry-Jacques-Guill.). Duc de Feltre, pair, maréchal de France et ministre de la guerre, né en 1769, à Landrecies (Nord), était en 1793 général en chef de l'armée du Rhin. Il fut à cette époque suspendu de ses fonctions comme suspect. Ministre de la guerre en 1807; il s'exila avec Louis XVIII, et reçut pour la seconde fois le portefeuille de la guerre, 1815, nommé maréchal de France en 1816, il mourut en 1818. ‖ CLARKE (Samuel). Théologien anglais, né à Norwich en 1675, mort en 1729, est surtout connu par son Traité de l'existence de Dieu et de la religion naturelle et révélée. ‖ CLARKE (Edouard-Daniel). Voyageur anglais, né en 1767, mort en 1821, visita le Danemark, la Norwége, la Suède, la Laponie, la Finlande, la Russie, la Crimée, la Circassie, l'Asie Mineure, la Grèce et la Turquie. On lui doit de savants écrits sur la minéralogie.

CLARKIE. s. f. Bot. Genre de la famille des enothéracées. Il ne renferme que trois ou quatre espèces. Ce sont de petites plantes annuelles ou bisannuelles, cultivées pour l'ornement des jardins, et découvertes sur les bords de la rivière Clarke, dans l'Amérique septentrionale.

CLARTÉ. s. f. (du lat. *claritas*, même signif., forme de *clarus*, clair). Lumière, lueur. La clarté du jour. La clarté du soleil, des étoiles. La clarté des cieux. Clarté douteuse. Une trop grande clarté éblouit les yeux. Fuir la clarté. Les hiboux fuient la clarté. Lire à la clarté des flambeaux, du feu, des reverbères. Dans [illegible] la clarté de la lune. Enfin mes tristes yeux cherchèrent la *clarté*. (Rac.) La *clarté* fut toujours la terreur des fripons. (Fabre d'Egl.) Astre inégal des nuits, quelle douce *clarté!* (Lemierre.) A la *clarté* du ciel mes yeux vont se fermer. (C. Delav.) Il était environ huit heures du soir, à la pâle *clarté* d'un réverbère, deux hommes arrêtés dans l'angle de l'un de ces murs énormes échangeaient quelques paroles. (E. Sue.) C'est d'abord une *clarté* douce, bleuâtre, comme celle qui précède l'ascension de la lune, puis cette *clarté* augmente, rayonne et se colore d'un rose léger. (Id.) Un excellent feu dans une grande cheminée de marbre blanc, jette ses joyeuses *clartés* sur le parquet soigneusement ciré. (Chateaub.)

Quelle Jérusalem nouvelle
Sort du fond des déserts brillante de *clartés!*
(RACINE.)

De Phébé la pâle *clarté*
Blanchissait l'onde et le rivage.
(DEMOUSTIER.)

— Molière a dit : Suivez-moi, s'il vous plaît, avec votre *clarté*. Avec votre clarté, pour Avec votre lumière, ne se dirait pas aujourd'hui.

— Transparence, translucidité. La clarté du verre, du cristal. La clarté de l'eau. La clarté du verre augmente le prix des lunettes.

— Fig. Netteté de l'esprit. Cette qualité des idées, du discours, du style, qui les rend propres à être facilement compris. Parler, écrire avec clarté. Expliquer quelque chose avec une grande clarté. Ces principes sont d'une grande clarté. Il faut de la clarté dans le style. Le style manque de clarté. La clarté du discours. La clarté jointe à la naïveté. Si peu qu'on observe un discours, toute la *clarté* se dissipe. (Pasc.) Nous en présenterons le résultat avec plus de *clarté*. (Buff.) La première qualité par où se recommande le style de Napoléon, c'est la *clarté*, une *clarté* lumineuse, qui laisse constamment voir la pensée avec toutes ses nuances. (D. Nisard.) Cet homme-là s'exprime avec une *clarté*, une facilité qui

Dans la langue parlée et dans la langue écrite
La *clarté* du discours est le premier mérite.
(FR. DE NEUFCHATEAU.)

— *Avoir les idées claires, nettes.* Avoir de la clarté dans l'esprit, dans les idées, etc. A la faveur de cette *clarté* qui le guide, il démêle le vrai du faux. (Mass.) Des disputes qu'il avait eues, il était sorti je ne sais quelles *clartés* passagères qui avaient laissé quelques *traces* de lumière dans son esprit. (Fléch.) Et sa propre raison de *clarté* dépourvue. (Boil.)

Cette fausse *clarté* dont il (le destin) les éblouit,
Les plonge dans un gouffre, et puis s'évanouit.
(CORNEILLE.)

— Il ne s'emploie qu'en au pluriel que dans le style poétique, pour signifier Lumière. Éternelles clartés. De vos propres *clartés* me prêter le secours. (Rac.) Après avoir atteint ce rayonnement magnifique, l'aurore boréale pâlit peu à peu, ses vives *clartés* s'éteignirent dans un brouillard lumineux. (Chateaub.)

Les noms et les vertus de ces *clartés* errantes
Par qui sont nos destins et nos mœurs différentes.
(LA FONTAINE.)

— Fig. et poét. Pris pour le Ciel :

Tout à coup, s'élançant des *clartés* éternelles,
L'aigle, ministre ailé du roi de l'univers,
Porte aux dieux divisés la foudre et les éclairs.
(DE GUERLE.)

— Pris pour Lustres, bougies, etc. Et peu de jours après, mille *clartés* brillaient aux fenêtres de l'hôtel. (E. W.)

— Fig. et poét. On dit : *Jouir de la clarté du jour*, et simplement, *jouir de la clarté*, pour dire, Vivre. *Commencer à voir la clarté du jour*, pour dire, Naître. *Perdre la clarté, la clarté du jour*, pour dire, Perdre la vie, mourir.

Mais à ma dernière heure, épris de ta beauté,
Crois qu'avant mon amour je perdrai la *clarté*.
(DESAINTANGE.)

— Pris pour la Lumière du soleil :

Le soleil nous luit tous les jours,
Tous les jours sa *clarté* succède à l'ombre noire.
(LA FONTAINE.)

En reculant d'horreur, Phébus épouvanté,
A ce spectacle affreux refusa sa *clarté*.
(SCRIBE.)

— Tout ce qui éclaire l'esprit. De fausses clartés les égarent. Il méconnut les saintes clartés du christianisme. Nos *clartés* ici-bas ne sont qu'énigmes sombres. (Rac.) Aux *clartés* des chrétiens si mon âme est ouverte. (Volt.)

Et ce Des Barreaux qu'on outrage,
S'il n'eut pas les *clartés* du sage,
En eut le cœur et la vertu. (VOLT.)

— Hist. Titre honorifique que l'on donnait aux magistrats qui représentaient l'empereur dans les provinces. Votre clarté.

— Epith. Brillante, lumineuse, pure, radieuse, vive, mourante, tremblante, vacillante, douteuse, douce, pâle, fugitive, sombre, ténébreuse, funèbre, triste, divine, sublime, immortelle, féconde.

— Syn. simpl. Lumière, lueur, splendeur, brillant, éclat, limpidité, transparence, netteté, précision, évidence, sagacité, perspicacité, pénétration, jugement.

— Syn. comp. CLARTÉ. LUMIÈRE. LUEUR. ÉCLAT. SPLENDEUR. Au propre, la *lumière* fait voir; la *lueur* fait apercevoir ou voir confusément; la *clarté* fait voir distinctement et nettement; l'*éclat* fait voir avec illusion; la *splendeur* frappe les yeux et les éblouit. ‖ CLARTÉ. PERSPICACITÉ. La *clarté* est ennemie du phébus et du galimatias; la *perspicacité* écarte les tours amphibologiques, les expressions louches, les phrases équivoques.

CLARY. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Cambray (Nord); 2,150 hab.

CLAS. s. m. (du gr. κλάω, je pleure.) Se disait pour *glas*, sonnerie pour les morts. V. GLAS.

CLASMALODON. s. m. (ét. gr., κλάσμα, rompu; ὀδούς, dent). Bot. Genre de mousses. Une seule espèce, originaire de l'Amérique septentrionale, compose ce genre.

CLASSE. s. f. (du gr. κλῆσις, dorique κλᾶσις, fait de καλέω, j'appelle, je convoque). Ordre suivant lequel on range, on distribue diverses personnes ou diverses choses. Un grand d'Espagne de la première classe. Sur les côtes de France on a distribué les matelots en plusieurs classes. Autrefois, en Espagne, il y avait trois *classes* de grands; aujourd'hui le roi ne fait plus que des grands de la première classe. (Ess. hist. sur Paris.) En les distribuant par *classes* et par titres. (Boil.) Cette liaison n'est ni passion ni amitié pure, elle fait une *classe* à part. (La Bruy.)

— Hist. nat. *Classe* est un terme qui correspond à ceux de *règne* et de *genre*. On divise et subdivise tous les objets que cette science embrasse; on en fait, pour ainsi dire, plusieurs collections désignées par les noms de règnes, de classes, de genres et d'espèces, selon que les rapports sous lesquels on les considère sont plus ou moins généraux. Chaque règne est divisé en plusieurs parties que l'on appelle classes. La classe est un terme intermédiaire entre un règne et un genre.

— Fig. Ordre, rang que l'inégalité des conditions établit parmi les hommes. Les diverses classes de la société. Toutes les classes de citoyens. Les hautes classes. Les classes élevées [illegible] basses classes. La classe pauvre ou des pauvres. La classe des artisans. La classe laborieuse, industrielle. C'est un homme de la haute classe, de la dernière classe. Jeter ses filets sur toutes les *classes* de la société et sur les hommes de tous les âges. (Robinet.) Laissez approcher ces bonnes gens, leur amour-propre est flatté de voir parvenu à une telle élévation un homme de leur *classe*. (Suard.) Je ne connais dans l'État que trois *classes* d'hommes: la *classe* des salariés, la *classe* des mendiants et la *classe* des voleurs. (Mirab.) Il y a eu des présages de la révolution pour toutes les *classes* et toutes les conditions. (Rivarol.) Se conserver sans s'avilir, s'élever sans se compromettre, s'éclairer sans menace, s'affranchir sans révolte, tel a été longtemps le travail de ceux-là qui devaient un jour gouverner sous le nom de *classe* moyenne. (De Rém.) Un très-grand nombre d'arrestations préventives eurent lieu dans la *classe* ouvrière par suite d'une violente réaction contre les idées démocratiques. (E. Sue.)

— Se dit aussi de l'ordre, du rang dans lequel l'estime publique met les individus d'après leur mérite et leur capacité. Ils ne peuvent tout au plus qu'être les premiers d'une seconde *classe*. (La Bruy.)

— Se dit encore des auteurs ou des ouvrages de certains auteurs. Peintre, poète, prédicateur, de première, de seconde classe.

— Par extension il se dit des personnes ou des choses qui ont entre elles de la conformité, qui sont de même nature. Cet ouvrage convient à toutes les classes de lecteurs. Ces objets forment une classe à part. Il disait aux uns : Si la Providence me faisait asseoir sur le trône de France, je ne voudrais être ni le roi d'une *classe*, ni le roi d'un parti. (A. Nét.)

— On dit d'un savant, d'un auteur, d'un artiste du premier mérite, C'est un savant, un auteur, un artiste de la première classe.

— Fam. On dit aussi d'un grand fripon, d'un grand menteur, etc., C'est un fripon, un menteur, etc., de la première classe.

— Salles d'un collége dans lesquelles se réunissent les écoliers pour recevoir les leçons des professeurs. Les élèves entrent en classe. Ils sont déjà dans la classe. Au sortir de la classe. Pourquoi avez-vous été mis à la porte de la classe? Vous êtes toujours hors la classe!

— Divisions entre lesquelles on répartit les élèves dans un collége ou dans tout autre établissement d'instruction publique. Il y a ordinairement sept classes principales dans un collége. La première classe se nomme rhétorique, et la dernière se nomme septième. En quelle classe êtes-vous? Ce professeur est chargé de la classe de troisième. Ces deux frères sont dans la même classe. Faire une classe. Classe d'histoire. Le professeur, le régent d'une classe. Il a remporté tous les prix de sa classe.

— Leçon journalière que les élèves reçoivent de leurs professeurs. Il y a classe tous les jours.

— On le dit aussi de tous les écoliers d'une classe réunis. Le régent, le professeur s'y est rendu avec toute sa classe. Toute la classe a eu congé. Cette classe est forte, est faible. Ce professeur tient bien sa classe.

— En ce sens, au lieu de dire seconde classe, troisième classe, etc., on dit absolument : *La seconde, la troisième*, etc. Il est en troisième. Il fait sa quatrième. Ce professeur fait la cinquième. Je suis professeur de la seconde.

— Se dit encore du temps que les écoliers sont rassemblés pour prendre leurs leçons. C'est l'heure de la classe. Au commencement de la classe. La fin de la classe. Pendant la classe. La classe du matin. La classe du soir. Entre les deux classes, et absolument l'entre-classes.

— Il a un sens analogue dans quelques autres établissements où l'on enseigne certains beaux arts. Les classes du Conservatoire. Classe de solfége.

— On appelle *basses classes* celles par où les écoliers commencent à faire leurs études. Il est encore dans les basses classes. Professeur des basses classes. ‖ *Hautes classes*. Les humanités et la rhétorique. ‖ *La rentrée, l'ouverture des classes*. L'époque à laquelle les élèves reprennent leurs études, après les vacances. Il est revenu pour la rentrée des classes. Je serai de retour pour l'ouverture des classes. Cette dernière locution est plus rare. ‖ *Ouvrir une classe*. Commencer à faire, à donner des leçons dans un lieu où il ne s'en faisait pas encore.

— Classe signifie aussi Ecole. Aller en classe. Il est en classe. La classe va finir.

Même il ébranlait l'arbre, et fit tant à la fin
Que le possesseur du jardin
Envoya faire plainte au maître de la *classe*.
(LA FONTAINE.)

— *Faire ses classes*. Faire ses études. Il a déjà fait ses classes, toutes ses classes. Nous avons fait nos classes ensemble. Pendant que je faisais mes classes, ou absolument Pendant mes classes. En te voyant encore tout frais sorti de *classe*. (Boil.)

— Par extens. et pop. L'endroit où s'assemblent ordinairement les crocheteurs d'un quartier en attendant qu'on les emploie.

— Mar. Enrôlement des habitants des côtes de France propres au service maritime, et distribués par classes. Les classes sont établies par des registres tenus dans les bureaux de [illegible] peuvent être appelés pour le service de l'État jusqu'à l'âge de cinquante ans. ‖ *Bureaux des classes*. Bureau dans lequel se fait l'inscription maritime.

CLASSÉ, ÉE, part. pass. du v. Classer. S'empl. adjectiv. Des insectes classés. Les plantes classées en familles. J'ai tout cela classé dans ma tête. De tous les points de l'Europe la victoire nous envoyait des chefs-d'œuvre, mais rien n'était *classé*. (A. Nét.)

CLASSEMENT. s. m. (rad. *classe*). Action de classer, de mettre dans un certain ordre par classe. Le classement des matières. Le classement de ces papiers sera fort long. Le classement des matelots. Ce mot ne s'emploie guère sans complément. Le tableau du *classement* des corps de garde est soumis à l'approbation du ministre. (Bardin.)

— État de ce qui est classé. Ce classement n'a pas été bien surveillé.

CLASSER. v. a. 1re conj. (ét., V. CLASSE). Ranger, distribuer par classes. Classer des plantes. Classer des élèves, des matelots. L'homme classe non-seulement toutes les familles, mais les métaux et les pierres. (Riv.) Nous les avons *classées* dans les montagnes solaires, parce que les hyémales doivent leurs glaces à l'absence du soleil, et les volcaniennes à la présence de leur feu. (B. de St-P.)

— Mettre dans un certain ordre. Classer les matières d'un ouvrage. Il me faudra classer tous ces papiers.

— Indiquer, assigner la classe à laquelle une chose appartient, ou doit appartenir. Cet animal a été classé parmi les rongeurs. La concussion est classée parmi les crimes contre la chose publique. *Classer* les êtres d'un même règne, c'est établir entre eux une comparaison suivie, d'après les rapports qui les lient et les différences qui les séparent (Séneb.)

— Fig. Juger, apprécier. Classer un artiste parmi les plus célèbres.

— Mar. Inscrire un marin sur le registre du quartier auquel il appartient.

— SE CLASSER. v. pron. Être classé. Tous ces objets ne peuvent facilement se classer.

CLASSEUR. s. m. Sorte de portefeuille à compartiments pour classer des papiers.

CLASSIAIRE. s. m. (du lat. *classis*, flotte). Hist. rom. Soldat qui combattait sur les flottes.

CLASSICISME. s. m. Littér. Système de critique des classiques, partisans des écrivains de l'antiquité ou de leurs imitateurs. Le classicisme et le romantisme. Les querelles du *classicisme* et du romantisme sont déjà loin de nous. (Nodier.)

CLASSICON. s. m. (du lat. *classicum*, même signif.). Ant. rom. Instrument à vent propre à jouer des airs comparables aux appels, à la chamade.

— Signal donné par cet instrument pour appeler les soldats au combat. Il n'appartenait qu'au général de faire sonner le classicon. ‖ Le signal qui se donnait avec un classicon pour convoquer le peuple aux comices. ‖ L'air qui se jouait dans les circonstances indiquées ci-dessus.

CLASSICO-ROMANTIQUE. adj. des 2 g. Qui tient à la fois du classique et du romantique.

CLASSIFICATEUR. s. m. (ét. lat., *classis*, classe; *facere*, faire). Auteur de classification, principalement dans les sciences naturelles.

CLASSIFICATION. s. f. (pr. *kla-ci-fi-ka-ci-on*; ét. lat., *classis*, classe; *facere*, organiser). Action de classer, de ranger par classes; état de ce qui est classé. La classification des lois. Classification des minéraux, des végétaux, etc. Bonne, mauvaise classification. La classification des plantes. La gastronomie tient à l'histoire naturelle par la classification qu'elle fait des substances alimentaires.

— Ce mot n'est guère employé que dans les matières d'administration et d'histoire naturelle.

— *Classification des connaissances humaines*. Tableau synoptique dans lequel on a classé méthodiquement les sciences et les arts, par règnes, sous-règnes, embranchements, sous-embranchements, et sciences du premier, du deuxième et du troisième ordre. Cette classification est fondée sur ces quatre points de vue : *autonomique*, c'est-à-dire de l'observation immédiate; *cryptoristique*, *troponomique*, *cryptologique*. V. ces trois derniers mots.

CLASSIFIÉ, ÉE. part. pass. du v. Classifier.

CLASSIFIER. v. a. 1re conj. Néol. Faire, établir des classifications.

CLASSIQUE. adj. des 2 g. (rad. *classe*). Il se dit des auteurs qui sont devenus modèles dans une langue quelconque, ou qui font autorité dans les matières qu'ils traitent. Platon, Aristote, Homère, Cicéron, Virgile, etc., sont des auteurs classiques. Les auteurs classiques. Les écrivains classiques. On partagea autrefois tous les bons auteurs de l'antiquité en différentes classes, suivant leur genre, et l'on appela *classique* un auteur ancien du premier ordre dans son genre. (Let. sur quelq. écrits.)

Loin de moi ces pédants gagés,
Et ces enfileurs de dactyles,
Coiffés de phrases imbéciles

— On n'appela d'abord classiques que les auteurs latins de l'antiquité, car, au siècle dernier, les chefs-d'œuvre de la littérature grecque ne servaient guère à l'éducation de la jeunesse que dans les colléges où professaient les jésuites. Plus tard seulement la dénomination de classique s'étendit indistinctement à tous les auteurs et à tous les ouvrages de l'antiquité latine. Puis à ces ouvrages et à ces auteurs on ajouta des chefs-d'œuvre de notre littérature nationale. L'étude de la langue et de la littérature grecque, remise en honneur dans tous nos colléges, augmenta les classiques de l'antiquité. Enfin, dans ces derniers temps on y a admis certains écrivains et certaines productions des littératures modernes, anglaise, allemande, italienne et espagnole.

— Par extens. il se dit des auteurs et des ouvrages qui font autorité en quelque matière. Le livre de ce médecin, de ce jurisconsulte

est devenu classique. Ainsi. finit ses jours le *classique* héros. (Regnard en parlant de Boileau.)

— Se dit également, dans les arts d'imitation, de ce qui rappelle la manière antique. Les traditions classiques. Un plumeau à manche de buis rouge, surmonté d'une volumineuse touffe de plumes noires, était planté sur le côté de cette coiffure, dont il rompait agréablement les lignes peut-être trop *classiques.* (E. Sue.)

— Se dit encore de ce qui est conforme aux règles strictes de l'art. Les productions de cet artiste ont le mérite de l'originalité, unie à toute la pureté classique. La pureté de la forme et du fond, la dignité et l'éclat du style, la netteté et la sagesse de la pensée, telles sont les qualités qui distinguent les auteurs éminemment *classiques.* (Ch. Desch.) Quand la jeune école actuelle a voulu rompre ouvertement avec le passé *classique*, elle s'est précipitée à corps perdu dans l'archaïsme, et c'est ce qu'elle a fait de mieux. (Ch. Nod.)

— On appelle *livre, ouvrage classique*, un livre, un ouvrage que les hommes de goût regardent comme un modèle dans son genre, après avoir soutenu l'épreuve du temps. On appelle *livres classiques*, les livres qui font la gloire de chaque nation particulière, et qui composent ensemble la bibliothèque du genre humain. (Rivarol.)

— Ce qui a rapport aux classes des colléges. Exercice classique. Devoir classique. Études classiques. Livres classiques.

— Fig. *Terre classique, sol classique.* L'Italie, la Grèce, contrées célèbres dans les temps anciens par leur littérature et leurs beaux arts, qui servent encore de modèles aux modernes. C'est alors qu'elle s'empressera d'élever sur la terre *classique* des monuments qui témoigneront à ses généreux bienfaiteurs la profonde reconnaissance dont elle est pénétrée. (C. Cenis.)

— Par extens. *La terre classique des beaux arts.* Le pays où les beaux arts furent ou sont cultivés avec le plus de succès.

— *La terre classique de la liberté.* Le pays que l'histoire nous offre comme ayant, dans son gouvernement et dans ses lois, le plus d'éléments ou de conditions nécessaires pour établir ou pour conserver la liberté. La Grèce fut toujours considérée comme la terre classique de la liberté.

— Se dit aussi, par opposition à Romantique, des écrivains qui suivent les règles établies par les anciens auteurs, par les auteurs classiques. Auteur classique. Écrivain, poète classique.

— *Le classique*, pour *Le genre classique.* Le genre des auteurs classiques.

CLASSIQUE. s. m. Ouvrage de haute littérature, devenu modèle dans une langue quelconque. Les classiques grecs, latins, français, etc. Recueil des classiques.

— Se dit également des ouvrages des écrivains classiques.

— Les auteurs de ces ouvrages. Boileau est un de nos premiers classiques. Démosthène, Cicéron, etc., sont des classiques. *Les classiques et les romantiques.* Les partisans du genre classique et ceux du genre romantique.

CLASTE. s. m. (du gr. κλάστης, qui ébourgeonne la vigne). Entom. Genre de l'ordre des aranéides.

CLASTIQUE. adj. des 2 g. (du gr. κλαστός, brisé). Qui est fragile, qui semble cassé. Rocher clastique.

— Anat. Nom sous lequel on désigne spécialement les pièces d'anatomie artificielle inventées par le docteur Auzoux, en 1822, et qui reproduisent la forme, la couleur, les dimensions et la situation des parties solides du corps humain, et peuvent se monter et se démonter pour servir aux démonstrations anatomiques.

— Minér. On donne cette épithète à deux groupes de terrains, les uns clysmiens, les autres thalassiques tritoniens, qui, dans leurs positions et dans leurs parties, présentent tous les caractères de fracture. Terrain clastique.

CLASTOCÈRE. s. m. (ét. gr., κλαστός, brisé; κέρας, corne). Bot. Genre de plantes dont les racines sont en forme de fuseau.

CLASTOCNÉMIDE. s. m. (ét. gr., κλαστός, brisé; κνήμη, cuisse). Entom. Genre de coléoptères [illegible] cornes, établi aux dépens du genre stripsiphre. Il est fondé sur une seule espèce.

CLATHRACÉ, ÉE. adj. (du lat. *clathrus*, grillage). Qui appartient au clathre. || CLATHRACÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des champignons, ayant pour type le genre clathre.

CLATHRAIRE. s. m. (du lat. *clathrus*, grillage). Bot. Genre établi pour un végétal fossile rapporté à la famille des liliacées. Ces végétaux se trouvent dans les terrains de glauconie sableuse.

CLATHRE. s. m. (du lat. *clathrus*, grillage). Bot. Genre de champignons de la famille des gastéromycètes. Les clathres, dont les espèces sont peu nombreuses, se trouvent dans l'Europe australe et dans l'Amérique tropicale et subtropicale. La seule espèce qui soit répandue dans toute l'Europe est le clathre rouge. Le clathre cancellé. Le clathre colonnaire. Le clathre campané.

CLATHRIDÉES. s. f. pl. (du lat. *clathrus*, grillage). Bot. Famille établie aux dépens de la grande famille des champignons, et comprenant les genres clathre, phalle et junie.

CLATHROÏDE. adj. des 2 g. (du lat. *clathrus*, grillage; et du gr. εἶδος, ressemblance). Bot. Qui a la forme d'un clathre. || CLATHROÏDES. s. m. pl. Groupe de la tribu des clathracées, qui renferme le genre clathre.

CLATHROÏDÉES. s. f. pl. Bot. Section établie dans la famille des champignons, et comprenant les genres phalle, clathre et battarée.

CLATHROPTÉRIDE. s. m. (ét. lat., *clathrus*, grillage; *pteris*, fougère). Bot. Genre de fougères fossiles. Les clathroptérides se trouvent dans les calcaires gryphites de la Scanie.

CLATI. part. pass. du v. Clatir. Il est invar.

CLATIR. v. n. 2e conj. Chasse. Il se dit d'un chien qui redouble son cri en poursuivant le gibier. Peu usité. Votre chien clatit.

CLAUDE (SAINT-). Géogr. Ch.-l. d'arrond. (Jura). Ouvrages de buis et d'ivoire. Presque détruite par un incendie en 1799, elle a été rebâtie en 1800; 5,600 hab.; à 438 kilom. de Paris.

CLAUDE (Saint). Natif de Salins en Bourgogne, archevêque de Besançon au VIIe siècle, se distingua par ses vertus et son amour pour les lettres. Il mourut en 703. Sa fête se célèbre le 6 juin.

— CLAUDE (Tiberius Drusus Claudius, surnommé *Germanicus* et *Britannicus*). Quatrième empereur romain, né à Lyon, dix ans av. J.-C., fut élu par les soldats après la mort de Caligula, l'an 41 de J.-C. Son règne commença sous d'heureux auspices; mais il se laissa bientôt gouverner par sa femme Messaline et par ses affranchis, qui commirent sous son nom toutes sortes de crimes et de déprédations. Il mourut l'an de J.-C. 54, empoisonné, dit-on, par Agrippine, sa seconde femme. Claude était d'un caractère extrêmement faible, et dans un état voisin de l'imbécillité. || CLAUDE II (Marcus Aurelius Claudius), surnommé *le Gothique*, à cause de ses victoires sur les Goths, fut proclamé empereur par l'armée, à la mort de Gallien, l'an 268. Il mourut en Pannonie après un règne de deux ans. Sa valeur, sa justice et son excellent caractère l'avaient fait nommer le second Trajan.

— CLAUDE LE LORRAIN. Paysagiste. V. LORRAIN (le).

CLAUDE. s. m. (pr. *klô-de;* c'est à tort que le peuple prononce *glôde;* de *Claude*, empereur romain renommé par sa stupidité). Terme de mépris. Sot, imbécile. C'est un claude.

> La comédie est la claudine,
> Et le vrai *claude*, c'est l'auteur.
> (V. de *Claude* et *Claudine.*)

— Il est aussi adj. des 2 g. Il n'est pas si claude qu'on le croit, qu'il le paraît. Quand on refuse d'accepter quelque proposition déraisonnable, quelque marché désavantageux, on dit ordinairement: Je ne suis pas si *claude.* (Duv.)

CLAUDÉE. s. f. Bot. L'une des floridées les plus élégantes et la plus extraordinaire par sa forme, trouvée sur les côtes de la Nouvelle-Hollande. Cette espèce est unique et très-rare.

CLAUDIA. Vestale. Accusée d'inceste, elle tira seule, avec sa ceinture, le vaisseau sur lequel était la statue de Cybèle, qu'on venait de chercher en Phrygie, et qui se trouvait engravé dans le Tibre. Par ce prodige, que Vesta fit en sa faveur, son innocence fut reconnue.

CLAUDIA. Jurispr. rom. Loi qui défendait aux absents d'envoyer leurs suffrages dans les élections. Elle fut décrétée l'an de Rome 702.

— Plusieurs lois du même nom ont été portées sous la République, notamment celle qui ôtait aux sénateurs la faculté de faire le commerce, de prêter aux mineurs, etc.

CLAUDICANT, ANTE. adj. (du lat. *claudicare*, boiter.) Qui boite.

CLAUDICATION. s. f. (pr. *klô-di-ka-ci-on;* du lat. *claudicare*, boiter). Médec. et art vétér. Démarche inégale et incertaine, produite par la longueur différente des deux membres inférieurs ou par une inégalité de force, et d'où résulte ce qu'on appelle *boiter.* La *claudication* jugée habituelle, avérée, incurable, est une des [illegible] portant cas de réforme. (Bardin.) Chez les animaux domestiques, et surtout chez le cheval, la *claudication* est souvent le seul moyen de reconnaître diverses affections des membres. (A. Sav.)

CLAUDIEN, IENNE. adj. Hist. rom. Qui appartenait à l'empereur Claude.

— Techn. *Papier claudien.* Nom que l'on donne à une espèce de papier d'Égypte, fabriqué pour la première fois sous l'empereur Claude. Le papier claudien unissait la blancheur et la finesse du papier auguste à la solidité du papier linéen.

— Hydraul. *Eau claudienne.* Eau apportée à Rome par un huitième aqueduc, commencé sous Caligula, et achevé sous Claude. L'eau claudienne passait pour la meilleure qu'on bût à Rome.

CLAUDINE. s. f. (pr. *klô-di-ne*). Nom de fille, dont le patron est saint Claude.

CLAUDIUS (Appius), décemvir, issu d'une famille illustre du pays des Sabins, se rendit odieux par son orgueil et sa tyrannie. Nommé décemvir, 451 av. J.-C., pour rédiger un code de lois, il commit toutes sortes d'injustices, et voulut enlever la jeune Virginie, que son père se vit contraint de poignarder pour la soustraire à ses violences. L'armée et le peuple se soulevèrent, abolirent le décemvirat, et Appius Claudius fut jeté en prison, où il se donna la mort, 449 av. J.-C. || CLAUDIUS CÆCUS (Appius). Censeur, 311 av. J.-C., fit construire la voie Appienne, dont on admire encore aujourd'hui les restes. Dans sa vieillesse il devint aveugle, d'où son surnom de *Cæcus.* Quand Pyrrhus envoya Cinéas à Rome pour traiter de la paix, Claudius se fit porter au sénat, et par un discours éloquent il fit rejeter les propositions du roi d'Épire.

CLAUJOT. s. m. Bot. Un des noms vulgaires du gouet ou pied de veau.

CLAUSE. s. f. (du lat. *claudo*, je termine). Législ. Disposition particulière qui fait partie d'un traité, d'un édit, d'un contrat ou de tout acte public ou particulier. Clause expresse. Clause de rigueur. Clause conditionnelle. Mettre, insérer une clause dans un contrat. Glisser une clause dans un acte. Plaider en explication d'une *clause* ou d'un article. (La Bruy.) Nous avons raconté comment fut violée cette *clause* importante du contrat. (L. Blanc.)

> Cette *clause* est très-nécessaire,
> L'acte serait nul autrement. (SCRIBE.)

— Article d'une convention.

— Espèce de formule. Ils mettent ordinairement dans leurs lettres cette *clause : Si ità est.* (Pasc.)

— *Clause de six mois.* Celle qui contient le pouvoir réciproque de résilier le bail d'une maison, en avertissant six mois auparavant. || *Bail sans clause.* Bail où cette clause n'existe point. || *Clause codicillaire.* Clause d'un testament par laquelle le testateur déclare que si son testament ne peut valoir comme tel, il vaudra du moins comme codicille. || *Clause comminatoire.* Peine stipulée dans un acte, dans un contrat, etc., contre ceux qui contreviendront à quelque disposition; peine qui, toutefois, n'est pas encourue de plein droit, et ne s'exécute pas toujours à la rigueur. || *Clause dérogatoire.* Celle qui déroge à quelque acte antérieur. || *Clause irritante.* Celle qui déclare qu'une loi ou une convention sera observée, à peine de nullité. || *Clause nonobstante.* V. NONOBSTANT. || *Clause pénale.* Celle qui impose une peine à quelqu'un, dans le cas où il ne ferait pas une chose convenue, ou qu'il ne la ferait pas dans un temps donné. || *Clause résolutoire.* Clause par laquelle on convient qu'un acte demeurera nul et résolu, si l'une des parties ne remplit pas les obligations, ou bien si tel événement, indépendant de la volonté du contractant, manque de se réaliser.

— Anc. législ. *Clause privative.* Clause par laquelle un testateur déclarait que si ses héritiers contrevenaient à sa volonté, en réclamant les réserves coutumières dont il avait disposé à leur préjudice, il les privait de tous ses biens libres, et voulait que ces mêmes biens appartinssent à son légataire. || *Clause s'il vous appert.* Clause qui, dans les lettres de justice, les lettres de dol, par exemple, attribuait au juge à qui elles étaient adressées la connaissance d'un fait duquel dépend l'application du droit.

— Syn. comp. CLAUSE, CONDITION. *Clause* se dit plutôt des contrats entre particuliers, *condition*, des traités entre souverains.

CLAUSEL (Bertrand). Comte et maréchal de France, né à Mirepoix (Ariége), le 12 décembre 1772. Enrôlé volontaire en 1791, il gagna successivement tous ses grades sur les champs de bataille. En 1812, il fit une habile retraite en Portugal. Banni en 1815 pour avoir combattu pendant les cent jours, il fut amnistié en 1820. Député en 1827; gouverneur général des possessions françaises en Afrique, 1830-1831; maréchal de France, 1831; envoyé de nouveau en Afrique, 1832-1836. Il mourut à Toulouse le 21 avril 1842.

CLAUSÈNE. s. m. Bot. Genre de la famille des aurantiacées, type de la tribu des clausénées, institué aux dépens de plusieurs espèces d'amyride, pour neuf ou dix espèces d'arbres ou d'arbrisseaux de l'Asie tropicale, dont une seule jusqu'ici, le clausène pentaphylle, est cultivée dans les jardins d'Europe.

CLAUSÉNÉES. s. f. pl. Section de la famille [illegible] loges à deux ovules superposés, et nommée d'après le genre clausène.

CLAUSICONQUE. adj. des 2 g. (ét. lat., *clausus*, fermé; *concha*, coquille). Conchyl. Dont la coquille est composée de deux valves appliquées l'une contre l'autre sans bâillement. || CLAUSICONQUES. s. m. pl. Section de l'ordre des conchifères tubulipalles unicouques.

CLAUSIE. s. f. Bot. Genre de la famille des crucifères pleurorhizées-arabidées, formé sur l'hespéride aprica, et ne renfermant que cette espèce. C'est une petite plante de la Russie.

CLAUSILE. adj. des 2 g. (du lat. *clausus*, fermé). Bot. On donne cette épithète à l'embryon dont la radicule, soudée par ses deux bords, renferme complétement le reste.

CLAUSILIE. s. f. Conchyl. Genre de coquilles univalves, de la famille des hélices. Il renferme neuf espèces.

CLAUSION. s. f. Anc. jurispr. Dans certains parlements signifiait Appointement. || Au parlement de Toulouse, *clausion* se disait de tout appointement ou règlement qui intervenait sur les demandes et défenses des parties. || On se servait aussi de ce terme au parlement de Grenoble.

CLAUSOIR. s. m. (du lat. *claudere*, fermer). Archit. Dernière pierre qui ferme l'assise d'un ouvrage en pierres de taille. Cette pierre ne se finit que lorsque toutes les autres sont en place, afin de pouvoir lui donner les dimensions justes pour remplir exactement le vide qui reste. || Dans les voûtes en berceau, il faut deux clausoirs pour chaque rang de voussoirs, un seul pour les voûtes sphériques, deux pour les voûtes sphéroïdes, à cause du changement de courbure. || Pour les voûtes d'arête et les voûtes en arc de cloître, il faut, pour une plus grande précision, autant de clausoirs qu'il y a de panaches ou pans de voûte.

CLAUSTHALIE. s. f. Minér. Syn. de Plomb séléniuré. V. PLOMB.

CLAUSTRAL, ALE. adj. (du lat. *claustrum*, cloître). Qui appartient au cloître ou monastère. La discipline claustrale. Les biens claustraux. Bâtiments claustraux.

— On appelait *offices claustraux*, certains bénéfices qui étaient attachés au corps d'une abbaye ou d'un prieuré, et auxquels les abbés nommaient les religieux à leur gré.

— Le supérieur, dans un prieuré, avait le titre de prieur claustral.

CLAUSTRALITÈLE. adj. f. (ét. lat., *claustrum*, clôture; *tela*, toile). Entom. Qui file des toiles en cellules ovales. || CLAUSTRALITÈLES. s. f. pl. Espèce d'araignées qui filent sous les pierres.

CLAUSTRATION. s. f. (du lat. *claustrum*, cloître). Néol. Action d'enfermer dans un lieu étroit et resserré.

CLAUSTRE. s. m. (du lat. *claustrum*, cloître). Archit. Demi-cylindre creux de poterie, dont on se sert pour garnir une balustrade. Quelques lexicographes écrivent *clostre*, et nous croyons qu'ils ont tort.

CLAUSTREUX, EUSE. adj. Se disait pour Claustral.

CLAUSULE. s. f. (du lat. *clausula*, même signif.). Conclusion, sentence. Dans le baptême, l'eau ne change pas de nature, alors que le prêtre a prononcé la *clausule* sacramentelle. (Encycl. nouv.)

CLAUSULIE. s. f. Conchyl. Genre de coquilles univalves, qui ont la forme d'un melon.

CLAVA. s. f. Pêch. Perche ou canne que l'on ajoute au bout du filet de la tartane pour le tenir tendu.

CLAVAGELLE. s. m. Conchyl. Ce genre a été institué pour rassembler les coquilles les plus curieuses qui existent parmi les mollusques acéphalés.

CLAVAIRE. s. f. (du lat. *clava*, massue). Bot. Genre de champignons de la famille des hyménomycètes, sous-ordre des clavariées clavulées. Les clavaires, qui croissent dans toutes les parties de l'Europe, sont toutes inoffensives et la plupart comestibles. On en compte un grand nombre d'espèces; mais la plus répandue dans notre pays est la clavaire coralloïde, vulgairement *barbe de chèvre* ou *de bouc, pied de coq, ganteline, tripette, menotte* ou *manine jaune.*

— *Clavaires truffons.* Clavaires de consistance ferme et à saveur de truffe, dont les deux espèces les plus connues sont le *clavaire langue de serpent*, et *l'ergot du seigle.*

CLAVAIRE. s. m. (du lat. *clavis*, clé). Anc. législ. Gardien des titres de la chambre des comptes. || Juge. || Trésorier de France. || Celui qui avait la garde des clefs d'une ville.

— Ce nom a été aussi donné à des receveurs particuliers, et il est assez souvent employé, en ce sens, dans les vieux titres, où il se trouve quelquefois joint à celui de châtelain, de cellérier, ou de quelque autre administrateur des revenus d'une terre.

CLAVALIER. s. m. Bot. Genre de plantes de la famille des térébinthacées, établi pour un arbre d'Amérique.

CLAVARIACÉES. s. f. pl. (du lat. *clava*, massue). Bot. Famille établie dans le groupe des champignons, à laquelle se rapportent les genres clavaire, pistillaire, typhule, géoglosse, [illegible]

CLAVARIÉ, ÉE. adj. (du lat. *clava*, massue). Bot. Qui a rapport au genre clavarié. || CLAVARIÉES. s. f. pl. Tribu établie dans la famille des champignons hyménomycètes, et dont le genre clavaire est le type. Les clavariées comprennent les genres ptérule, typhule, calocère, clavaire, crinule, géoglosse, mitrule, spathulée, sparasside, martellie et pistillaire.

CLAVATELLE. s. f. Bot. Genre d'algues d'eau douce.

CLAVATULE. s. f. Conchyl. Genre de coquilles marines qui habitent les côtes d'Afrique, et qui ont quelques rapports avec les cérithes et les pleurotomes.

CLAVATULÉ, ÉE. adj. (du latin *clavus*, clou). Bot. Qui a un peu la forme d'un clou. Buccin clavatulé. Cérithe clavatulée.

CLAVE. s. m. (du lat. *clavus*, clou). Antiq. rom. Sorte d'ornement qu'on croit avoir été de

pourpre, et dont les tuniques des sénateurs et celles des chevaliers étaient seules garnies. Les antiquaires ont longtemps discuté sur la mesure et la place du clave, sans pouvoir se mettre d'accord, c'est une question qui reste encore indécise. V. ANGUSTICLAVE et LATICLAVE.

CLAVÉ, ÉE. adj. (du lat. *clava*, massue). Bot. Qui est fait en forme de massue, c'est-à-dire qui va en grossissant de la base au sommet. Ostrage clavée. Rapistron clavé. Libellule clavée. Lycoperdon clavé.

— Mar. Il se dit, parmi les pêcheurs de Terre-Neuve, pour Renfermé. || *Être clavé.* Être serré dans une banquise.

CLAVEAU. s. m. (du lat. *clavus*, clou). Art vétér. Maladie contagieuse qui attaque les brebis et les moutons. Le claveau se manifeste par de petits boutons, et quand il se met dans un troupeau, il y fait de grands ravages. On l'appelle aussi Clavelée.

— Archit. Pierre taillée en forme de coin, qui entre dans la construction des voûtes plates ou carrées, comme sont celles des portes, des fenêtres, etc. Il semble que les architectes modernes aient regardé l'art des *claveaux*, dans la construction des plates-bandes et des architraves, comme une de ces victoires que l'art remporte quelquefois sur la nature. (E. V.) || Il y a des claveaux simples et d'autres à crossettes. Les claveaux simples sont ceux dont les joints sont formés par une surface droite. Les claveaux à crossettes ont leurs joints fermés par des surfaces brisées qui forment un redan qu'on nomme crossette, lequel sert à donner plus d'appui aux claveaux, et à se raccorder avec les assises horizontales des pieds droits. || Pièce de bois disposée en biais, de manière à tendre vers le centre d'une arcade. || Pièce du milieu d'une arcade qui fait saillie sur la face de cette dernière. || *Claveau à crossette.* Celui dont la tête est retournée avec les assises de niveau.

— Pêch. Syn. de Haim.

CLAVECIN. s. m. (du bas lat. *clavicymbalum*, même signif.) Mus. Instrument composé d'une caisse de bois, contenant un ou plusieurs claviers, et dont les cordes sont de métal et doubles. Le piano n'est que le clavecin perfectionné. Jouer du clavecin. Toucher le clavecin ou du clavecin. Pièces de clavecin. Accompagner du clavecin. On ne fait plus guère de clavecins. Lulli vint sauter au milieu du *clavecin* qui était dans l'orchestre, et mit ce *clavecin* en pièces. (Etr. de Thalie.) Sans répondre à ses injures ni à ses menaces, le musicien court à son *clavecin*. (Anc. litt.)

Avec un flegme anglais le piano se traîne,
Et nargue, fils ingrat, le rude *clavecin*. (Pils.)

— On appelle *clavecin à ravalement*, celui qui a plus de touches que les autres. || *Clavecin organisé.* Clavecin dont le clavier fait jouer un petit orgue. || *Clavecin électrique.* Celui dont on fait mouvoir les touches par le moyen de l'électricité.

— *Clavecin oculaire.* Instrument à clavier et à touches, composé d'autant d'octaves de couleur, par tons et demi-tons, que le clavecin ordinaire a d'octaves de sons. Il est destiné à donner à l'âme, par les yeux, les mêmes sensations de mélodie et d'harmonie de couleurs, que celles de mélodie et d'harmonie de sons que le clavecin ordinaire lui communique par l'oreille. Le clavecin oculaire a été inventé par le P. Castel, jésuite, et voici quelle en était la gamme : l'*ut* répondait au bleu ; l'*ut dièse* au céladon ; le *ré* au vert gai ; le *ré dièse* au vert olive ; le *mi* au jaune ; le *fa* à l'aurore ; le *fa dièse* à l'orange ; le *sol* au rouge ; le *sol dièse* au cramoisi ; le *la* au violet ; le *la dièse* au violet bleu ; le *si* au bleu d'iris. L'octave recommençait ensuite de même, à l'exception que les couleurs étaient plus claires.

— *Clavecin* ou *orgue des saveurs.* Clavecin inventé par l'abbé Poncelet, et semblable à un buffet d'orgue portatif dont le clavier était disposé, comme à l'ordinaire, sur le devant. L'action de deux soufflets formait un courant d'air continu porté par un conducteur dans une rangée de tuyaux acoustiques. Vis-à-vis ces tuyaux était disposé un pareil nombre de fioles remplies de liqueurs qui représentaient les saveurs primitives, lesquelles répondaient aux tons de la musique. En voici la gamme : l'acide répondait à l'*ut*, le fade au *ré* ; le doux au *mi* ; l'amer au *fa* ; l'aigre doux au *sol* ; l'aus-

— Fig. Une femme d'esprit a dit que les hommes avaient dans la tête un *clavecin*, dont chaque touche sensible représentait une idée ou un sentiment. (Noël.)

— Mar. Partie de la dunette consacrée à la distribution des chambres des officiers sur les bâtiments à dunette. || A bord des vaisseaux de ligne, Salon assez vaste situé au milieu de l'espace occupé par ces petites chambres, et qui sert de salle à manger au commandant du vaisseau.

CLAVECINISTE. s. des 2 g. Mus. Celui, celle qui joue du clavecin. On a entendu chez moi madame Laval, excellente *claveciniste*. (Mme Campan.)

CLAVÉE. s. f. (du lat. *clava*, massue). Polyp. Genre de polypes de la famille des bryozoaires, établi pour l'hydre gélatineuse.

CLAVEL. s. m. Chim. Soude d'une qualité inférieure.

CLAVEL. s. m., ou **CLAVELADE.** s. f. Ichthyol. Noms vulgaires de la raie bouclée.

CLAVELÉ, ÉE. adj. (du lat. *clavus*, clou). Art vétér. Il se dit des moutons et des brebis qui ont le claveau ou la clavelée.

CLAVELÉE. s. f. Art vétér. Syn. de Claveau. V. ce mot. Les brebis sont fort sujettes au tac et à la clavelée. Plus de la moitié de son troupeau est mort de la clavelée.

CLAVELEUX, EUSE. adj. Qui est atteint de la clavelée. Un mouton claveleux. Cette brebis est claveleuse.

CLAVELINE. s. f. Moll. Genre de l'ordre des acéphales sans coquilles, établi aux dépens des ascidies, pour celles qui ont le sac branchial sans plis, ne pénétrant pas jusqu'au fond de l'enveloppe, et dont le corps est porté sur un pédoncule et le test gélatineux. Il comprend plusieurs espèces des mers du Kamschatka, des côtes de Norwége et de la Méditerranée. Le type des clavelines est l'ascidie lépadiforme.

CLAVELISATION. s. f. (pr. *cla-ve-li-za-ci-on* ; rad. *clavelée*). Médec. et art vétér. Opération par laquelle on inocule le virus claveleux à l'homme, à l'instar de la vaccine, pour le préserver de la variole, et aux moutons pour leur communiquer une maladie plus régulière et plus bénigne, qui les exempte des accidents qui accompagnent si souvent la clavelée naturelle.

CLAVELISÉ, ÉE. part. pass. du v. Claveliser. S'empl. adjectiv. Une brebis clavelisée. Des moutons clavelisés.

CLAVELISER. v. a. 1re conj. (rad. *clavelée*). Art vétér. Inoculer la clavelée.

CLAVELLAIRE. s. f. Entom. Genre de la tribu des tenthrédiniens, de l'ordre des hyménoptères, établi sur des espèces très-voisines des vrais cimbex, et dont elles diffèrent par les antennes de quatre articles, avec une massue sans articulations distinctes. Le type est le genre clavellaire amérine, répandu dans une grande partie de l'Europe.

CLAVELLE. s. f. (du lat. *clava*, massue). Entom. Genre établi aux dépens de la famille des lernées, et qui comprend les lernées clavées et ancinées, dont le corps est en forme de massue.

— Conchyl. Genre de l'ordre des lernéides, de la famille des chondracanthiens. On ne connaît pas les mâles que ce genre renferme.

CLAVELLÉ, ÉE. adj. (du lat. *clava*, massue). Bot. Qui a la forme d'une massue, comme les feuilles du mésembryanthème clavellé, les branches terminales de la fronde du gastridion clavellé.

CLAVÈNE. s. f. Bot. Genre de la famille des composées cinarées, établi pour des plantes herbacées des Canaries. On en connaît deux espèces, la clavène des Canaries et la clavène squarreuse.

CLAVER. v. a. 1re conj. (du lat. *clavus*, clou). Rabelais s'est servi de ce mot comme syn. de Clouer.

CLAVERIE. s. m. Bot. Nom d'une variété de raisin.

CLAVÉS. s. m. pl. (du lat. *clava*, massue). Bot. On a désigné sous ce nom les champignons de la famille des hyménomycètes, dont le réceptacle est en forme de clou ou de massue.

CLAVESIN. s. m. Mar. V. CLAVECIN.

CLAVET. s. m. (du lat. *clava*, massue). Mar. Fer de calfat.

CLAVETTE. s. f. (du lat. *clavus*, clou). Techn. Espèce de clou plat qu'on passe dans l'ouverture faite au bout d'une cheville, d'un boulon, etc. Mettre une clavette dans un boulon, dans une cheville. || On fait quelquefois les clavettes fermant à ressort, c'est-à-dire que, lorsqu'on les fait entrer dans les mortaises des boulons, les deux bouts s'écartent d'eux-mêmes pour l'empêcher de sortir. || On emploie les clavettes au lieu d'écrous pour tous les ouvrages de bois ou de fer qui sont susceptibles d'être démontés. || Les imprimeurs appelaient *clavette* ce qui servait à monter et à descendre le grand sommier dans les anciennes presses. || Divers instruments d'ouvriers portent le nom de *clavette*.

CLAVICEPS. adj. m. (ét. lat., *clava*, massue ; *caput*, tête). Zool. Épithète employée pour

rieures dont la tête est en forme de massue. Botryocéphale claviceps.

CLAVICÈRE. s. f. (du lat. *clava*, massue, et du gr. κέρας, corne). Entom. V. CÉRATINE.

CLAVICORDE. s. m. Musiq. Espèce de clavecin carré dont la touche est armée d'une baguette de cuivre pour faire résonner les cordes. Le clavicorde a été en usage en France jusqu'au XVIIe siècle. En Allemagne, on s'en est servi bien longtemps, et, perfectionné par d'habiles facteurs, il se soutient encore dans quelques contrées du nord de ce pays, même à côté du piano.

CLAVICORNE. adj. des 2 g. (ét. lat., *clava*, massue ; *cornu*, corne). Entom. Qui a les antennes, les antennules ou palpes en massue. Mylabride clavicorne. Hydrachne clavicorne. || CLAVICORNES. s. m. pl. Grande famille établie dans l'ordre des coléoptères pentamères. Elle se divise en deux sections, dont la première comprend huit tribus. La seconde ne se compose que de deux tribus, les acanthopodes et les leptodactyles. Les insectes qu'elle renferme sont aquatiques ou vivent sur le bord des eaux, tandis que ceux de la première section sont terrestres.

CLAVICULAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *clavicula*, petite massue). Anat. Qui appartient à la clavicule. Ce mot ne s'emploie guère que dans la composition de quelques autres. Costo-claviculaire, scapulo-claviculaire, etc.

— Entom. Qui a le réceptacle tuberculeux, sublenticulaire.

— CLAVICULAIRES. s. m. pl. Tribu de l'ordre des hyménomycètes elvellacés.

CLAVICULE. s. f. (du gr. κλεὶς, clé, d'où le lat. *clavis*, même signif., qui a fait le dimin. *clavicula*, petite clé). Anat. Chacun des deux os longs par lesquels les épaules tiennent, en devant, à la partie supérieure de la poitrine, et en sont en quelque sorte la clé. La clavicule droite. La clavicule gauche. Se rompre la clavicule. Luxation de l'extrémité externe de la clavicule, de l'extrémité interne de la clavicule. Mécanisme de la clavicule. Déplacement de la clavicule. Fracture de la clavicule. Il n'y a que l'homme et le singe dans lesquels on trouve ces os, qui sont immédiatement au-dessous du cou, et que l'on appelle les *clavicules*. (Buffon.)

. . . . . Et, sans plus discourir,
Il vous lui plonge, avec peu de scrupule,
Son fer sanglant devers la *clavicule*.
(VOLTAIRE.)

— Antiq. rom. Ouvrage défensif qui était en avant d'un camp romain.

— Hist. nat. Columelle d'une coquille spirale. || Pointe d'oursin. || Premier article des bras ou pattes antérieures des insectes hexapodes.

— Fig. Petite clé. Il n'est guère d'usage, en ce sens, que dans cette phrase : *La Clavicule de Salomon*, titre d'un livre faussement attribué au roi Salomon.

CLAVICULÉ, ÉE. adj. Hist. nat. Qui est pourvu de clavicules. Les animaux claviculés. || Qui est terminé en vrille, comme les feuilles supérieures du fumaire claviculé. || Se dit encore d'une coquille univalve dont l'ouverture est garnie de lames. La clausilie claviculée.

CLAVICYLINDRE. s. m. Mus. Instrument moderne, composé d'un clavecin, derrière lequel est placé un cylindre en verre, mis en mouvement au moyen d'une pédale et d'une roue plombée. Ce cylindre n'est pas le corps sonnant, mais il produit le son par le frottement sur le mécanisme intérieur. On peut prolonger le son à volonté, avec toutes les nuances du *crescendo*, etc., selon qu'on varie la pression des touches.

CLAVIER. s. m. (du gr. κλεὶς, clé). Petite chaîne ou cercle d'acier, de cuivre ou d'argent, servant à tenir plusieurs clés ensemble. Clavier d'argent. Clavier d'acier.

— Plaque d'or ou d'argent, quelquefois enrichie de pierreries, qui tenait réunies plusieurs chaînes que les femmes portaient au cou. Naguère le clavier faisait partie de la parure des femmes.

— Dans nos provinces méridionales, on appelle *clavier* une chaîne plus ou moins longue, d'argent et quelquefois d'or, que les femmes suspendent à la ceinture au moyen d'un crochet, et au bout de laquelle est attachée une paire de ciseaux.

— Mus. La rangée des touches d'une épinette, d'un clavecin, d'un piano, d'un jeu d'orgues. Clavier d'ébène, d'ivoire. Simple clavier. Double clavier. Ce piano est à double clavier. Du mobile *clavier* la touche obéissante. (Delille.)

Mon Apollon ne règle point sa note
Sur le *clavier* d'Horace ou d'Aristote.
(J.-B. ROUSSEAU.)

Balbâtre ou Charpentier, d'un geste impérieux,
Maîtrisent le *clavier* d'un orgue harmonieux.
(PIIS.)

— Portée générale, ou somme des sons de tout le système qui résulte de la position relative des trois clés, c'est-à-dire trois octaves et une quarte. Le reste des sons musicaux se note à l'aide des lignes additionnelles en dessus ou en dessous de la portée. Cette voix parcourt tout le clavier.

— On dit d'un instrument qui a beaucoup de touches et fournit beaucoup d'accords, qu'il a un clavier fort étendu.

— *Présenter quelqu'un au clavier, lui mettre les doigts sur le clavier.* Lui donner les premières leçons de clavecin ou de forte-piano. || *Posséder son clavier.* Être déjà familiarisé avec les touches de l'instrument.

— Au fig. Cet homme qui a influencé la France et l'Europe pendant près d'un siècle, est comme un immense *clavier* qui résonne à toutes les notes de l'âme humaine, du haut en bas. (T. Thoré.)

— Épith. Sonore, harmonieux, frémissant, mobile, flexible, etc.

— Techn. Les épingliers appellent *clavier* un morceau de fil de fer ou de laiton plié en anneau vers le milieu.

— Hist. Dignité des ordres militaires. Le clavier est celui qui a la clé du trésor commun. || Le clavier de l'ordre de Calatrava est la troisième dignité de cet ordre. || Il y a aussi un clavier dans l'ordre d'Alcantara. || *Clavier* se dit encore en quelques États, pour Garde du fisc ou trésor public.

CLAVIÈRE. s. f. Ichthyol. Nom vulgaire d'une espèce du genre labre, dont la chair est très-estimée.

CLAVIFÈRE. s. m. (ét. lat. *clava*, massue, branche ; *fero*, je porte). Entom. Genre de coléoptères dimères, tribu des psélaphiens, espèce fort rare, trouvée, il y a peu de temps, aux environs de Tours.

CLAVIFOLIÉ, ÉE. adj. (ét. lat. *clavis*, clé, *folium*, feuille). Bot. Qui a des feuilles claviformes. La crassule clavifoliée.

CLAVIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat. *clava*, massue ; *forma*, forme). Hist. nat. On se sert de cette épithète pour désigner les différentes parties des êtres organisés qui ont la forme d'une massue, c'est-à-dire qui sont renflées de la base au sommet. Tels sont les palpes des vrillettes, le calice du silène armérie, la corolle de l'érice pinée, le tube de la corolle du spigélie marylandice, les poils du dictame blanc, etc.

CLAVIGÈRE. s. m. (ét. lat., *clavus*, clou ; *gero*, je porte). Bot. Genre de la famille des composées eupatoriacées, établi pour des arbrisseaux du Mexique. On n'en connaît que trois espèces.

— CLAVIGÈRE. s. m. (ét. lat., *clava*, massue ; *gero*, je porte). Entom. Genre de coléoptères dimères, famille des psélaphiens. Ce genre ne renferme que deux espèces, le clavigère fovéolé et le clavigère longicorne. La première se trouve en Suède, en Allemagne, en Belgique, dans les environs de Paris ; la seconde, moins répandue, n'avait encore été trouvée qu'en Allemagne, mais elle a été découverte depuis en France, dans les environs de Chinon.

CLAVI-HARPE. s. m. Mus. Instrument de musique à cordes et à clavier, inventé en 1812, à Paris, par M. Dietz.

CLAVI-HUMÉRAL. s. et adj. m. (ét. lat., *clavus*, clou ; *humerus*, épaule). Anat. Un des muscles du bras de la grenouille. Au pl., *clavi-huméraux*.

CLAVIJÉ. s. m. Bot. Genre de la famille des myrsinacées, contenant sept ou huit espèces. Ce sont des arbrisseaux de l'Amérique tropicale, remarquables surtout par l'élégance de leur port. On en cultive, en Europe, trois espèces, dont la plus belle, le clavijé orné, est fort recherchée des amateurs par le nombre et l'éclat de ses fleurs pourprées, disposées en grappes nombreuses.

CLAVI-LYRE. s. m. Mus. Instrument inventé vers 1820 à Londres. C'est une espèce de harpe à cordes de boyau verticales, qui résonnent au moyen d'un clavier.

CLAVIMANE. adj. des 2 g. (ét. lat., *clava*, massue ; *manus*, main). Zool. Le plagasie clavimane est ainsi appelé parce qu'il a la main renflée, grosse et courte.

CLAVIN. s. m. Vétér. Nom vulgaire de la clavelée.

CLAVIPALPE. adj. des 2 g. (ét. lat., *clava*, massue ; *palpus*, palpe). Entom. Qui a les antennes terminées en massue. || CLAVIPALPES. s. m. pl. Genre de coléoptères pentamères, famille des lamellicornes. L'espèce type de ce genre est le clavipalpe Dejean, originaire du Brésil. || Tribu de coléoptères tétramères, renfermant les genres trotyle, égithe, triplace, langurie, phalacre et agathidie.

CLAVIPÈDE. adj. des 2 g. (ét. lat., *clava*, massue ; *pes*, pied). Entom. Qui a des pieds en massue. Chalcide clavipède. || CLAVIPÈDES. s. m. pl. Insectes qui ont les jambes renflées, épaisses et en massue.

CLAVISE. s. f. Bot. Arbrisseau du Pérou.

CLAVISTERNAL, ALE. adj. Anat. Qui a rapport à la clavicule et au sternum. Au pl. m., *clavisternaux*.

CLAVIUS (Christophe). Jésuite, savant mathématicien, surnommé l'Euclide du XVIe siècle, né à Bamberg en 1537, mort en 1612, à Rome, où Grégoire XIII l'avait employé à la correction du calendrier.

CLAVIVENTRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *clava*, massue ; *venter*, ventre). Entom. Qui a l'abdomen en forme de massue. Mouche claviventre.

CLAVOLE. adj. m. Épithète donnée à l'ensemble des articles des antennes, dans les in-

CLAVULÉ. adj. m. (du lat. *clavula*, petite massue). Bot. Qui concerne les clavulés. || CLAVULÉS. s. m. pl. Tribu de l'ordre des hyménomycètes clavés, qui a pour type le genre clavaire.

CLAVULIGÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *clavulus*, petit clou ; *gero*, je porte). Bot. Nom donné à une espèce de champignon, à cause de sa forme. Conople clavuligère.

CLAVULINE. s. f. (dimin. de *clavus*, cheville). Conchyl. Petite coquille microscopique. On en connaît six espèces, dont quatre vivantes et deux fossiles des terrains tertiaires. Leur forme est spirale, turriculée dans le jeune âge ; mais, dans l'âge adulte, les loges se projettent en ligne droite.

CLAYDAS. s. m. (pr. *klé-dace* ; du lat. *claudo*, je ferme). Barrière ou porte treillissée.

CLAYE. (A tiré son nom de quelque habitation fermée de claies, en celt. *clad*). Géogr. Ch.-l. de cant., arrond. de Meaux (Seine-et-Marne), 1,500 hab. Toiles peintes, blanchisseries, fours à chaux.

CLAYER. s. m. (rad. *claie*). Art milit. Forte claie qu'on étendait dans les mauvais pas, pour empêcher l'artillerie de s'embourber.

CLAYETTE (La). Géogr. Ch.-l. de cant., arrond. de Charolles (Saône-et-Loire), 1,200 hab. Patrie de Lamétherie, savant naturaliste. Étoffes de coton, tanneries.

CLAYON. s. m. (dimin. de *claie*). Écon. rur. Petite claie sur laquelle on fait ordinairement égoutter les fromages ; sur laquelle on fait sécher les fruits confits.

— C'est un de ces mots familiers que la poésie élevée rejette, et qu'il faut rendre par une périphrase.

Le jonc qui, par un art adroit,
Au lait emprisonné laisse un passage étroit.
(MOLLEVAUT.)

J'ai des flots de laitage
Qu'une main prévoyante épaissit dans l'osier.
(TISSOT.)

— Petite claie ronde sur laquelle les pâtissiers portent diverses pâtisseries.

— Brin de bois flexible dont on se sert pour construire des clayonnages.

— Techn. Carré d'osier dont l'arçonneur se sert pour ramasser au milieu de la claie l'étoffe qui y est éparse.

— Écon. dom. Natte dont on couvre les cuviers de lessive.

CLAYONNAGE. s. m. Écon. rur. Assemblage de pieux et de branches d'arbre en forme de claies, pour soutenir des terres, et les empêcher de s'ébouler. Il faut dresser là un clayonnage. Les anciens se servaient de mantelets en *clayonnages*, et les suspendaient en dehors des remparts pour amortir les coups du bélier. (Bardin.) Les cuisines de camp sont entourées d'un *clayonnage*. (Id.) On construit même des cabanes en *clayonnage*, qu'on garnit de mousse et de terre, et qui, lorsqu'elles sont faites avec soin, ont une durée et une solidité qui semble étonnante. (D. E.)

— *Faire un clayonnage.* Assurer la terre d'un gazon en glacis sur des claies faites de menues perches.

CLAYMORE. s. f. Art milit. Grande et large épée des Écossais. || Cri de guerre des anciens Écossais.

CLAYTONIE. s. f. Bot. Genre de la famille des portulacées calandriniées, établi pour des plantes herbacées de l'Asie et de l'Amérique arctique et subarctique. On en connaît une douzaine d'espèces.

CLÉ ou **CLEF.** s. f. (du gr. κλεὶς, même signif.) L'Académie dit : « On prononce *clé*, même devant une voyelle, et plusieurs l'écrivent de cette façon. » L'Académie se trompe, tout le monde écrit *clé*, et nous sommes étonné que M. N. Landais, qui prétendait faire du rationalisme et qui gourmande à tort et à travers, n'ait pas saisi au moins cette occasion d'être rationnel). Techn. Instrument de fer ou d'acier, ou d'un métal plus précieux, qui sert à ouvrir et à fermer une serrure. Petite clé. Le panneton d'une clé. La clé d'une porte, d'une armoire, d'un secrétaire, etc. Fausser, forcer une clé. Une porte, une malle qui ferme à clé, à la clé. Un trousseau de clés. Cela est sous clé, sous la clé, sous les clés. Cela est enfermé sous la clé. Donner un tour de clé. D'autres livres sont sous la *clé*. (La Bruy.) Ne donneriez-vous pas des millions d'or pour avoir une *clé* du Paradis? (Pasc.) La *clé* était un des principaux symboles usités dans le mariage. (Mich.) A Rome on présentait une clé à la nouvelle épouse. (Id.) Il y avait alors tant de bonne foi et de simplicité dans cette île sans commerce, que les portes de beaucoup de maisons ne fermaient point à la *clé*. (B. de St-P.) On s'approcha du cachot, la *clé* grinça dans la serrure. (F. d'Ol.) Après sa mort, et la levée des scellés, on serra beaucoup de papiers dans un meuble de cette chambre, et les gens d'affaires en ont emporté la *clé* à Paris. (E. Sue.)

N'aimes-tu pas ce logement modeste ?
Quatre cents francs, et comme c'est meublé !
Salon, boudoir, atelier. . . et le reste :
Et tout ça sous la même *clé*. (SCRIBE.)

— *Fausse clé.* Clé qu'on garde ou qu'on fait

usage. Ce voleur ouvrit les armoires avec de fausses clés.

— *Clé fausse* ou *forcée.* Celle qu'on a rompue ou altérée en la tournant avec trop de force dans la serrure.

— Fig. Les clés ont été de tout temps le symbole de la puissance et de la prééminence. Il est dit de Jésus-Christ qu'il a la clé de la maison de David, expression fig., qui marque sa puissance absolue sur l'Église. Pour dire qu'il est le maître de la mort et de l'enfer, l'Écriture se contente de dire qu'il a la clé de la mort et de l'enfer. Jésus-Christ lui-même, pour déclarer à saint Pierre qu'il l'établissait le maître de son troupeau, le chef de son Église, lui dit : Je te donnerai les clés du royaume des cieux. || Pour marquer l'autorité du Saint-Siége, l'autorité du souverain pontife, on dit *Les clés de saint Pierre.* || *Les clés des trésors de l'Église.* Le pouvoir d'accorder des indulgences. || *La puissance des clés, les clés du Paradis, les clés du royaume des cieux.* La puissance de lier et de délier, c'est-à-dire la puissance d'absoudre et de ne pas absoudre,

1,500 hab. Toiles peintes, blanchisseries, fours à chaux.

CLAYER. s. m. (rad. *claie*). Art milit. Forte claie qu'on étendait dans les mauvais pas, pour empêcher l'artillerie de s'embourber.

CLAYETTE (La). Géogr. Ch.-l. de cant., arrond. de Charolles (Saône-et-Loire), 1,200 hab. Patrie de Lamétherie, savant naturaliste. Etoffes de coton, tanneries.

CLAYON. s. m. (dimin. de *claie*). Écon. rur. Petite claie sur laquelle on fait ordinairement égoutter les fromages; sur laquelle on fait sécher les fruits confits.

— C'est un de ces mots familiers que la poésie élevée rejette, et qu'il faut rendre par une périphrase.

Le jonc qui, par un art adroit,
Au lait emprisonné laisse un passage étroit.
(MOLLEVAUT.)

J'ai des flots de laitage
Qu'une main prévoyante épaissit dans l'osier.
(TISSOT.)

— Petite claie ronde sur laquelle les pâtissiers portent diverses pâtisseries.

— Brin de bois flexible dont on se sert pour construire des clayonnages.

— Techn. Carré d'osier dont l'arçonneur se sert pour ramasser au milieu de la claie l'étoffe qui y est éparse.

— Écon. dom. Natte dont on couvre les cuviers de lessive.

CLAYONNAGE. s. m. Écon. rur. Assemblage de pieux et de branches d'arbre en forme de claies, pour soutenir des terres, et les empêcher de s'ébouler. Il faut dresser là un clayonnage. Les anciens se servaient de mantelets en *clayonnages*, et les suspendaient en dehors des remparts pour amortir les coups du bélier. (Bardin.) Les cuisines de camp sont entourées d'un *clayonnage*. (Id.) On construit même des cabanes en *clayonnage*, qu'on garnit de mousse et de terre, et qui, lorsqu'elles sont faites avec soin, ont une durée et une solidité qui semble étonnante. (D. E.)

— *Faire un clayonnage.* Assurer la terre d'un gazon en glacis sur des claies faites de menues perches.

CLAYMORE. s. f. Art milit. Grande et large épée des Écossais. || Cri de guerre des anciens Écossais.

CLAYTONIE. s. f. Bot. Genre de la famille des portulacées calandriniées, établi pour des plantes herbacées de l'Asie et de l'Amérique arctique et subarctique. On en connaît une douzaine d'espèces.

CLÉ ou **CLEF.** s. f. (du gr. κλεὶς, même signif.) L'Académie dit : « On prononce *clé*, même devant une voyelle, et plusieurs l'écrivent de cette façon. » L'Académie se trompe, tout le monde écrit *clé*, et nous sommes étonné que M. N. Landais, qui prétendait faire du rationalisme et qui gourmande à tort et à travers, n'ait pas saisi au moins cette occasion d'être rationnel). Techn. Instrument de fer ou d'acier, ou d'un métal plus précieux, qui sert à ouvrir et à fermer une serrure. Petite clé. Le panneton d'une clé. La clé d'une porte, d'une armoire, d'un secrétaire, etc. Fausser, forcer une clé. Une porte, une malle qui ferme à clé, à la clé. Un trousseau de clés. Cela est sous clé, sous la clé, sous les clés. Cela est enfermé sous la clé. Donner un tour de clé. D'autres livres sont sous la *clé*. (La Bruy.) Ne donneriez-vous pas des millions d'or pour avoir une *clé* du Paradis? (Pasc.) La *clé* était un des principaux symboles usités dans le mariage. (Mich.) A Rome on présentait une clé à la nouvelle épouse. (Id.) Il y avait alors tant de bonne foi et de simplicité dans cette île sans commerce, que les portes de beaucoup de maisons ne fermaient point à la *clé*. (B. de St-P.) On s'approcha du cachot, la *clé* grinça dans la serrure. (F. d'Ol.) Après sa mort, et la levée des scellés, on serra beaucoup de papiers dans un meuble de cette chambre, et les gens d'affaires en ont emporté la *clé* à Paris. (E. Sue.)

N'aimes-tu pas ce logement modeste?
Quatre cents francs, et comme c'est meublé!
Salon, boudoir, atelier. . . et le reste :
Et tout ça sous la même *clé*. (SCRIBE.)

— *Fausse clé.* Clé qu'on garde ou qu'on fait usage. Ce voleur ouvrit les armoires avec de fausses clés.

— *Clé faussée* ou *forcée*. Celle qu'on a rompue ou altérée en la tournant avec trop de force dans la serrure.

— Fig. Les clés ont été de tout temps le symbole de la puissance et de la prééminence. Il est dit de Jésus-Christ qu'il a la clé de la maison de David, expression fig., qui marque sa puissance absolue sur l'Église. Pour dire qu'il est le maître de la mort et de l'enfer, l'Écriture se contente de dire qu'il a la clé de la mort et de l'enfer. Jésus-Christ lui-même, pour déclarer à saint Pierre qu'il l'établissait le maître de son troupeau, le chef de son Église, lui dit : Je te donnerai les clés du royaume des cieux. || Pour marquer L'autorité du Saint-Siége, l'autorité du souverain pontife, on dit : *Les clés de saint Pierre.* || *Les clés des trésors de l'Église.* Le pouvoir d'accorder des indulgences. || *La puissance des clés, les clés du Paradis, les clés du royaume des cieux.* La puissance de lier et de délier, c'est-à-dire la puissance d'absoudre et de ne pas absoudre, de remettre les péchés et de ne pas les remettre.

— *Clé* se dit de certaines places fortes de la frontière, dont la possession procurerait à l'ennemi une entrée facile dans un État. Calais est une des clés de la France. Les Thermopyles sont la clé de la Grèce. Cette place est la clé du royaume. Alexandrie, bâtie à l'entrée de l'Égypte, devint la *clé* du commerce des Indes, et le centre de celui de l'Occident. (Encycl.)

— Se dit encore d'une science qui sert d'introduction à une autre, qui prépare à l'étude d'une autre science. L'étude des langues est la clé des sciences. L'arithmétique et la géométrie sont la clé des sciences mathématiques. La logique est la clé de la philosophie. Les langues sont la *clé* ou l'entrée des sciences, et rien davantage. (La Bruy.) C'est un des secrets des prophéties, et une des *clés* qui en ouvre l'intelligence. (Boss.) Nos maîtres qui se disent porter les *clés* de la théologie et de nos consciences. (Eutrapel.) || La géométrie, et surtout l'algèbre, est la *clé* de toutes les recherches que l'on peut faire sur la grandeur. (Fonten.) || C'est en ce sens qu'on a donné le titre de clé à plusieurs livres. La Clé de l'art de Raymond Lulle. La Clé majeure d'Artéphius.

— Se dit de l'explication des noms supposés et des termes obscurs qui se trouvent dans certains ouvrages écrits d'une manière énigmatique. Avoir la clé d'une satire, d'un roman. La clé de la cabale. Je ne suis ni auteur ni complice de ces *clés* qui courent. (La Bruy.) Comment aurais-je donné ces sortes de *clés*, si je n'ai pu les forger? (Id.)

— *La clé d'un ouvrage, d'un système.* Ce qui est nécessaire pour l'intelligence d'un ouvrage, d'un système. || *La clé d'une affaire*, etc. Ce qui donne le moyen d'en pénétrer le secret, de la bien connaître. || *Avoir la clé d'une affaire.* Avoir le secret, la conduite d'une affaire, en être le maître.

— Fig. et fam. *Mettre la clé sous la porte.* Déménager furtivement et sans payer, parce que ceux qui déménagent ainsi, après avoir emporté leurs meubles, glissent ordinairement la clé sous la porte, qu'ils ont fermée, au lieu de remettre cette clé au propriétaire ou au principal locataire. Où sont vos meubles qui puissent répondre de mon loyer, et où irais-je prendre mon argent, si quelque beau matin vous veniez à mettre la *clé* sous la porte? (Carmontel.)

— Prov. et fig. *Mettre les clés sur la fosse.* Renoncer à la succession ou à la communauté d'une personne décédée. Cette veuve a mis les clés sur la fosse de son mari. || *Avoir la clé des champs.* Avoir la liberté d'aller où l'on veut.

Caliste (c'est le nom de notre renfermée)
N'eut pas la *clé* des champs, qu'adieu les livres [saints.
(LA FONTAINE.)

|| *Avoir la clé des champs.* Avoir la liberté d'aller où l'on veut. || On dit, dans le même sens, *donner la clé des champs.* Mettre en liberté. On a donné la clé des champs à ces écoliers. Lucile a donné la clé des champs à ses petits oiseaux. || *Prendre la clé des champs.* S'en aller, s'enfuir. Nos prisonniers ont pris la clé des champs.

— *A clé*, loc. adv. pour dire *avec la clé.* Fermer à clé. Cette porte est fermée à clé. || *Sous clé.* Dans un lieu fermé à clé. Cela est sous clé. Il a été mis sous clé.

— Prov. *Laisser ses clés à la justice.* Se disait d'un débiteur qui faisait cession de ses biens à ses créanciers. || *Il a la clé de ses chausses.* Se disait trivialement d'un garçon assez grand pour qu'on ne lui donnât plus le fouet. || *La clé d'or.* Moyen de corruption, l'achat des consciences. On a employé la clé d'or. La clé d'or ouvre toutes les portes, toutes les serrures.

— Archit. *Clé de voûte.* La pierre de milieu qui ferme la voûte.

— *Clé saillante* ou *en bossage.* Celle qui a plus de saillie que les claveaux ou voussoirs. || *Clé passante.* Celle qui, traversant l'architrave, fait un bossage qui en interrompt la continuité.

— Fig. *C'est la clé de la voûte.* C'est le point capital de l'affaire.

— Art milit. *Clé d'arbalète.* Sorte de clé qui saillait en dessous de l'arbrier, à peu de distance de la poignée, et faisait partir l'ar- détente du fusil de munition. || *Clés de rouet, d'arquebuse, de mousquet.* Sorte de clés qui servaient à bander le rouet de ce genre d'armes, et plus anciennement les arbalètes à jalets. C'était une manivelle en fer, ayant une de ses extrémités percée d'un trou carré dans lequel s'enclavait juste l'essieu du rouet.

— Anat. On appelle *clés du crâne*, de petits os qui se développent au niveau des sutures du crâne.

— Blas. On dit des *clés en pal, en sautoir, couchées,* ou *adossées*, suivant les dispositions des pannetons.

— Charpent. Pièce de bois qui est arc-boutée par deux décharges, pour fortifier une poutre.

— Chass. Fig. *Clés de meute.* Les meilleurs chiens d'une meute, qui servent à conduire les autres et à les redresser. Chiens qui relèvent de défaut les autres chiens accoutumés à les suivre.

Les *clés* de meute parvenues
A l'endroit où pour mort le traître se pendit.
(LA FONTAINE.)

— Fig. et fam. *Clé de meute.* Se dit d'un homme qui a beaucoup de crédit dans son parti.

— Chir. *Clé de forceps.* Petit instrument de fer destiné à fixer le bouton qui unit les branches du forceps. || *Clé de Garengeot* ou *clé anglaise.* Instrument dont on se sert pour faire l'extraction des dents. Cet instrument a éprouvé plusieurs modifications, et l'on distingue aujourd'hui : la *clé à pompe*, la *clé à pivot*, et la *clé à noix.* || *Clé de trépan.* Petit instrument d'acier dont on se sert pour monter la pyramide du trépan, et la démonter, lorsque la voie de la couronne est assurée.

— Chron. eccl. *Clé des fêtes mobiles.* Indication à l'aide de laquelle on connaît les jours où tombent les fêtes mobiles.

— Dipl. *Clé de chiffre.* On appelle ainsi un alphabet convenu, et dont on se sert pour chiffrer ou déchiffrer des dépêches secrètes. Il s'était procuré la clé du chiffre de l'ambassadeur.

— Fauconn. Ongle de derrière d'un oiseau de proie.

— Hydraul. Grosse barre de fer dont on place la boîte dans le fer d'un regard pour tourner les robinets.

— Mar. Petit billot taillé un peu en coin, et qu'on enfonce entre les varangues des bâtiments en construction. || Gros boulon carré traversant la caisse des mâts de hune pour les supporter. || *Être en clé.* Se dit d'un mât supérieur, lorsque, ayant atteint sa hauteur, il repose sur la clé seule. || *Clé des étains.* Pièce de bois qui tient les étains à l'étambot. || *Clé de pierrier.* Petite barre de fer faite en façon de goupille qui sert à tenir la boîte du pierrier en sa place. || *Clé de guindas.* Pièce de bordage entaillée en rond, qui tient un des bouts de guindas sur les coittes. || *Clé de pompe.* Espèce de cheville de bois carrée qui tient la bringuebale assujétie à la pompe.

— Mar. au pl. Traverses placées entre les pieux qui forment les fosses à mâts. || Pièces de charpente placées horizontalement pour tenir un bâtiment droit dans sa forme. || *Clés de ber.* Arcs-boutants dont un bout est placé horizontalement sur les coittes, tandis que l'autre s'appuie sur les bords de la cale.

— Menuis. Espèce de tenon qui entre dans deux mortaises, pour l'assemblage des panneaux, etc.

— Mus. On appelle *clés*, de petites soupapes métalliques qu'on adapte aux instruments à vent, et qui sont destinées à fermer ou à ouvrir des trous auxquels les doigts ne sauraient atteindre. Trompette à clés. Cette clarinette, cette flûte à tant de clés. || Fig. Certaine marque qui se met au commencement d'une portée, sur une des cinq lignes, pour indiquer le nom de la note qui se place sur cette ligne, et par suite le nom des autres notes. Il y a trois clés dans la musique : la clé de *sol*, la clé d'*ut*, la clé de *fa*. Ces trois clés en forment sept, si l'on considère la ligne sur laquelle on les place, ce sont : la clé de *sol*, sur la quatrième ligne; la clé d'*ut* sur la première, la seconde, la troisième et la quatrième ligne; la clé de *fa* sur la troisième et la quatrième ligne. || On nommait ainsi, anciennement, ce qu'on appelle aujourd'hui *touche*, dans un piano ou un orgue.

— Pêch. Sorte de nœud qui sert à attacher les hameçons aux empiles, les poids aux cordes, et les cordes aux piquets. Double clé. Demi-clé.

— Polit. *Présenter les clés.* Faire acte de soumission, d'obéissance aux souverains, quand ils entrent dans leurs villes, ou aux conquérants quand ils se présentent devant celles des ennemis, ou aux gouverneurs et aux grands qu'ils y envoient en leur nom. || Autrefois les papes envoyaient une clé d'or à des princes, comme un grand présent, dans laquelle ils enfermaient un peu de limaille des chaînes de saint Pierre, qu'on garde dévotement à Rome, et ces clés étaient portées au cou avec une grande vénération, comme une relique qui avait des vertus extraordinaires.

— *Gentilshommes de la clé d'or.* Grands officiers de la cour de l'empereur d'Autriche ou du roi d'Espagne et d'autres souverains, qui ont droit d'entrer dans la chambre de ces princes, et qui, pour marque de ce droit, portent une clé d'or à leur ceinture. Les cham- décorés de cette espèce d'ordre.

— Techn. En général, on appelle *clé*, dans les arts, ce qui sert à fermer et à ouvrir, à tendre et à détendre, à monter ou à démonter, à serrer ou à desserrer, à maintenir certaines choses, certains assemblages. || *Clé d'un robinet.* Le tourniquet mobile d'un robinet qui retient ou laisse échapper, selon sa position, la liqueur renfermée dans le vaisseau auquel le robinet est adapté. || *Clé d'un poêle.* Bascule placée dans le tuyau à une certaine hauteur, et qu'on peut ouvrir et fermer à volonté, pour donner passage à la fumée ou maintenir la chaleur dans le poêle. || *Clé d'épinette, de clavecin, de piano, de harpe.* Outil de fer qui sert à tourner les chevilles de ces instruments, pour en tendre ou en relâcher les cordes. || *Clé de pressoir.* Vis qui sert à serrer et à desserrer un pressoir. || *Clé de pistolet, de carabine, d'arquebuse à rouet.* Instrument avec lequel on bandait autrefois ces armes. || *Clé de pendule, de montre.* Instrument dont on se sert pour monter une pendule, une montre. La clé de ma montre est d'or. Il a perdu la clé de sa montre. || *Clé de lit.* Outil avec lequel on tourne les vis pour monter ou démonter le bois de lit. || *Clé de voiture.* Instrument qui sert à monter et à démonter les écrous et les crics qui tiennent les soupentes tendues. || *Clé anglaise.* Sorte de marteau composé de deux pièces appelées mâchoires, dont l'une se meut par une vis, et qui sert à serrer et à desserrer. || *Clé de forme* ou *d'embouchoir.* Morceau de bois que le cordonnier enfonce dans une forme brisée pour élargir le soulier. || *Clé d'étau.* Morceau de fer avec lequel on serre l'étau. || *Clé à vis.* Outil en fer pour serrer et desserrer les vis. || Manivelle dont les selliers et carrossiers se servent pour démonter les écrous des essieux à vis, ou pour tourner les roues et pignons à crémaillère, sur lesquels ils bandent les soupentes qui portent le corps des carrosses. || Coin de bois que les tourneurs placent sous les jumelles et dans la mortaise pratiquée à la queue des poupées, pour les tenir fermes et solides. || Morceau de bois plat dont les orfèvres bijoutiers se servent pour arrêter les poupées sur le banc en passant dans leurs tenons. || Outil de fer avec lequel les relieurs serrent et desserrent leur couteau.

CLÉANTHE. Philosophe stoïcien, né à Assos en Éolie vers l'an 300 avant J.-C., était disciple de Zénon, et lui succéda dans l'enseignement, 264 av. J.-C. Il vivait avec la plus grande sobriété, et travaillait la nuit à tirer de l'eau pour avoir le loisir de suivre, pendant le jour, les leçons de Zénon. Il se laissa mourir à l'âge de 80 ans, selon les uns, et de 99 selon les autres.

CLECHDA. s. m. Législ. Ancienne coutume ou loi non écrite des Calédoniens.

CLÉCHÉ, ÉE. adj. Blas. Il se dit d'une pièce percée à jour de manière à laisser voir le champ à travers. Triangles cléchés. *Cléché*, c'est-à-dire percé à jour comme nos claies, desquelles j'ai cru autrefois qu'on pourrait bien avoir fait ce mot *clescher* et *clesché*. Mais je suspends mon jugement, et pense que ce terme vient de plus loin; car j'apprends qu'on dit *escleche* et *esclechement de fief*, qu'on tire de l'allemand *herisclis*, c'est-à-dire *exercitûs scissio*; d'où il serait aisé de colliger la signification de ces termes, *escleche* et *esclechement de fief*, et ensuite de notre croix esclechée. (Le Laboureur.) || *Croix cléchée.* Celle qui est percée à jour, et dont les extrémités sont élargies.

CLÉDÉOBIE. s. f. (ét. gr., κλῇδος, clôture; βίος, vie). Entom. Genre de lépidoptères de la famille des nocturnes. Le nombre des espèces des clédéobies est de dix, dont une seule se trouve aux environs de Paris; les autres au midi de l'Europe.

CLÉDÉOBITES. s. m. pl. (ét., V. CLÉDÉOBIE). Entom. Groupe de lépidoptères nocturnes établi dans la tribu des botydes, famille des pyroliens, et qui a pour type le genre clédéobie.

CLÉ-DE-MONTRE. s. m. Bot. Nom vulgaire de la lunaire commune.

CLÉDONISMANCIE. s. f. (ét. gr., κληδών, voix publique; μαντεία, divination). Ant. gr. Sorte de divination qu'on tirait de certaines paroles qui, entendues ou prononcées dans certaines circonstances, étaient regardées comme de bon ou de mauvais augure.

CLÉDONISME. s. m. (ét., V. CLÉDONISMANCIE). Antiq. gr. Sorte de présage tiré d'un bruit subit, ou du cri des oiseaux. || Se disait aussi de la réponse d'un oracle.

CLÉGNEREC. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Pontivy (Morbihan); 3,700 hab.

CLEIDION. s. m. (du gr. κλειδίον, petite clé, probablement d'après la forme des étamines). Bot. Genre de la famille des euphorbiacées. L'espèce unique est un grand arbre de Java.

CLEIDO-COSTAL, ALE. adj. Anat. Qui a rapport à la clavicule et à la première côte.

— s. m. Ligament qui se porte du cartilage de la première côte à la face inférieure de la clavicule. || Au pl., des *cleido-costaux*.

CLEIDOMANCIE et **CLÉDOMANCIE.** s. f. (ét. gr., κλεὶς, clé; μαντεία, divination). Sorte de divination qui se pratiquait avec des clés. Nous ne trouvons que dans Boiste le mot port avec l'étymologie.

CLEIDOMANCIEN et **CLÉDOMANCIEN, ENNE.** s. (ét., V. CLEIDOMANCIE). Celui, celle qui exerce la cleidomancie.

CLEIDO-SCAPULAIRE. adj. des 2 g. Anat. Qui a rapport à la clavicule et à l'omoplate.

— s. m. Articulation de la clavicule avec l'omoplate.

CLEIDO-STERNAL, ALE. adj. Anat. Qui a rapport à la clavicule et au sternum.

— CLEIDO-STERNAL. s. m. Ligament de l'articulation qui appartient aux arthrodies.

CLEIDOTHÈRE. s. m. (ét. gr., κλειδόω, je forme; θηρίον, animal). Conchyl. Genre de mollusques de la famille des camacées, établi pour un mollusque découvert à la Nouvelle-Hollande.

CLEIGASTRE. s. m. (ét. gr., κλεὶς, clé, pour massue; γαστήρ, ventre). Entom. Genre de diptères, famille des athéricères. Il renferme quinze espèces, toutes d'Europe.

CLEISAGRE. s. f. (ét. gr., κλείδιον, clavicule; ἄγρα, prise). Pathol. Goutte de la clavicule. Il est imité des mots *podagre, gonagre*, etc.

— Faucon. Goutte à l'aile des oiseaux de proie.

CLEISTOSTOME. s. m. (ét. gr., κλειστός, caché; στόμα, bouche). Conchyl. Genre de crustacés établi aux dépens de ceux de macrophthalme et d'ocypode.

— Bot. Syn. sectionnaire du genre syrrhopodon.

CLEITAMIE. s. f. (ét. gr., κλείω, je ferme; ταμεῖον, cellule). Entom. Genre de diptères, famille des athéricères. Ce genre est fondé sur une seule espèce rapportée de la Nouvelle-Guinée.

CLÉLIE. Jeune Romaine, ayant été livrée en otage à Porsenna, roi des Etrusques, qui assiégeait Rome, se sauva en traversant le Tibre à la nage au milieu d'une grêle de javelots, 507 av. J.-C. Les Romains crurent devoir la renvoyer à Porsenna, qui, admirant son courage, lui rendit la liberté.

CLÉLIE. s. f. Erpét. Genre d'ophidiens et qui diffère peu des lycodons.

— Entom. Genre de diptères, de la famille des calyptérées. Il renferme quatre espèces, dont trois de France et une de l'île de Scio.

CLELLES. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Grenoble (Isère); 700 hab.

CLÉMATÈRES. s. m. pl. (du gr. κλῆμα, branche de vigne). Hist. anc. Vases à boire des anciens, petits, creux, sans pied et sans oreilles. Ils étaient ornes de branches de sarments de vigne.

CLÉMATIDÉES. s. f. pl. Bot. Tribu de la famille des renonculacées, ayant la clématite pour type.

CLÉMATITE. s. f. (du gr. κληματίς, espèce de plante sarmenteuse). Bot. Genre de plantes grimpantes, de la famille des renonculacées, et renfermant plus de cent vingt espèces répandues dans les régions tempérées du globe, dont une a reçu les noms d'*herbe aux gueux*, de *viorne des pauvres*, parce que les mendiants se servent du suc de ses feuilles pour faire paraître leurs membres ulcérés. On cultive dans les jardins plusieurs espèces de clématites, dont voici les principales: Clématite azurée, clématite bicolore, clématite viticelle, clématite flammule, clématite cheiropse, etc.

CLÉMATITÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une clématite. || CLÉMATITÉES. s. f. pl. Famille de plantes, qui a pour type le genre clématite.

CLÈME. s. f. Bot. Variété de renouée.

CLÉMENCE. s. f. (du lat. *clementia*, même signif.) Vertu qui porte un supérieur à pardonner les offenses de ses inférieurs, ou à modérer les châtiments qui leur ont été infligés. La clémence divine. La clémence royale. La clémence doit être la vertu des rois. Trait, acte de clémence. User de clémence. Avoir recours à la clémence du prince. Implorer la clémence d'un juge. Traiter quelqu'un avec clémence. Le plus doux usage de l'autorité, c'est la clémence. *N'avoir de salut que dans la clémence du vainqueur*. Des actions de clémence et de justice. Indigne de la clémence de Dieu. Sévère, rapide conquérant, égala César par ses victoires, mais il n'imita pas sa *clémence*. (Fléch.) Considérez la *clémence* et la sévérité de Dieu, sa sévérité envers ceux qui sont déchus de sa grâce, et sa *clémence* envers vous. (Id.) Que la désolation des villes et des provinces aille attendrir votre *clémence*. (Mass.) Partout du nouveau prince on vantait la *clémence*. (Rac.) D'une fausse *clémence* il fera vanité. (Corn.) La *clémence* des princes n'est souvent qu'une politique pour gagner l'affection des peuples. (Rochef.) Le jour de la *clémence* n'est pas encore venu. (E. Sue.)

Ô vertu sans exemple, ô *clémence* qui rend
Votre pouvoir plus juste, et mon crime plus [grand!
(CORNEILLE.)

Bien plus que la valeur, la pitié, la *clémence*,
Des fameux conquérants assurent la puissance.
(DANCHET.)

— La clémence est opposée à la rigueur excessive, et non à la justice, qu'elle ne fait que tempérer. Ce mot ne se dit proprement que de [illegible] positaires de leur autorité. La *clémence* enchaîne les cœurs avec des liens qui ne se rompent jamais. (Malesh.) La vraie *clémence* consiste, non à pardonner, mais à oublier; il y a des pardons qui offensent, ils gravent l'injure au lieu de l'effacer, et tuent la reconnaissance en l'exigeant. (De Ségur.) Et toujours la *clémence* est l'art de gouverner. (Chenier.)

Les rois pour effrayer ont la toute puissance,
Mais pour gagner les cœurs ils n'ont que la *clé-* [*mence*.
(LANOUE.)

..... La *clémence* est la plus belle marque
Qui fasse à l'univers connaître un vrai mo- [narque.
(CORNEILLE.)

— S'empl. aussi dans un sens moins élevé. La *clémence* est une vertu sublime qui nous porte à pardonner des injures réelles ou prétendues, quoique vivement senties; elle procure le calme et la tranquillité d'âme à celui qui la met en pratique, et lui attire une bienveillance universelle. (La Roche.) Envers nos ennemis montrons de la *clémence*. (Lebrun.) Heureux, vers la *clémence* on se sent entraîner. (Stassart.)

— Polit. Vertu du souverain qui l'engage à faire aux coupables remise entière des peines qu'ils ont méritées ou à les adoucir. Dans ce dernier cas, cette vertu s'appelle plus communément modération. La clémence est la qualité distinctive des monarques. Il y a des princes en qui la *clémence* est une bonté fausse et mal entendue, ou quelquefois une ignorance de l'utilité et de la nécessité de la justice. (Esp.) Les rois ont tout à gagner par la *clémence*, elle est suivie de tant d'amour, ils en tirent tant de gloire, que c'est presque toujours un bonheur pour eux d'avoir occasion de l'exercer. (Montesq.) La *clémence* sied bien aux personnes royales. (La Font.)

— Par extens. Se dit aussi de l'indulgence d'un père pour ses enfants. Un fils qui implore la clémence de son père. On doit toujours espérer en la clémence d'un père. Je viens vous en demander pardon, je viens implorer votre *clémence*, ô mon père! (Flor.)

Vous craignez ma *clémence*? ah! n'ayez plus [ce soin;
Souhaitez-la plutôt, vous en aurez besoin.
(CORNEILLE.)

— Fam. Il se prend dans un sens moins rigoureux, et en parlant à un simple supérieur. J'ose espérer que votre clémence modérera un peu les peines que vous voulez m'infliger. Le cardinal de Richelieu établit la sûreté de sa fortune par la rigueur, et n'osa hasarder la *clémence*. (De Langlade.) Une petite provinciale qui ne doit sa tranquillité qu'à ma bonté et à ma *clémence*. (Scribe.)

— Hist. *Roi par la clémence de Dieu*. Formule qu'employaient dans leurs ordonnances Pepin et Charlemagne.

CLÉMENCE (Isaure). Fondatrice des *jeux floraux*, à Toulouse, au XVe siècle, y fit renaître le goût des lettres, en offrant une récompense annuelle à l'auteur du meilleur poëme. L'époque de sa mort ne nous est pas bien connue; on sait seulement qu'elle vivait en 1478, et qu'en 1513 elle était morte depuis peu de temps.

CLÉMENCET (Dom Charles). Savant bénédictin, né en 1703, à Painblanc, près d'Autun, mort à Paris en 1778. On lui doit l'*Art de vérifier les dates*, ouvrage étendu et continué depuis par dom Franç. Clément.

CLÉMENT (Saint) d'Alexandrie, docteur de l'Eglise au IIe siècle. Né dans le paganisme, il fut converti par saint Pantène, forcé en 202, par la persécution de Septime Sévère, d'abandonner son école; il revint quelques années après à Alexandrie, où il mourut en 217.

CLÉMENT. Quatorze papes ont porté ce nom. || CLÉMENT Ier (Saint). Romain de naissance, avait été disciple de saint Pierre. Pape en 67, il souffrit, dit-on, le martyre vers l'an 100. On le fête le 23 novembre. || CLÉMENT II. Saxon, fut élu en 1046 et mourut en 1047. || CLÉMENT III. Romain, élu pape en 1187, mourut en 1191, après avoir publié une croisade contre les Sarrasins. || CLÉMENT IV. Né à Saint-Gilles-sur-Rhône, secrétaire de saint Louis, monta sur le trône pontifical en 1265, et mourut en 1268. || CLÉMENT V. Né à Villandraud près de Bordeaux. Pape en 1305, abolit l'ordre des Templiers en 1312, et mourut en 1314. Ses décrets sont connus sous le nom de *Clémentines*. || CLÉMENT VI. Limousin, élu pape en 1342, fixa le jubilé de l'année sainte de 50 en 50 ans, et travailla pour la réunion des Grecs et des Arméniens. Il mourut en 1352. || CLÉMENT VII. Fut élu pape en 1523. Il forma avec François Ier, les princes d'Italie et le roi d'Angleterre, une coalition contre Charles-Quint connue sous le nom de *sainte ligue*. Sous son pontificat Rome fut saccagée, en 1527, et l'Angleterre se sépara de l'Eglise catholique. Il mourut en 1534. || CLÉMENT VIII. Né à Fano, pape en 1592, réconcilia à l'Eglise le roi de France Henri IV, réunit le duché de Ferrare au saint-siége, condamna les duels, et mourut en 1605. || CLÉMENT IX. Né à Pistoie (Toscane) en 1599, fut élu pape en 1667, ménagea la paix qui fut conclue à Aix-la-Chapelle en 1668, et mourut en 1669. || CLÉMENT X. Romain, élu pape en 1670, mourut en 1676, à 86 ans. || CLÉMENT XI. Né à Pesaro en 1649, fut élu en 1700, donna la fameuse bulle *Unigenitus*, et mourut en 1721. || CLÉMENT XII. Né à Rome en 1652, pape en [illegible] rut en 1740. Le peuple romain lui érigea une statue de bronze. || CLÉMENT XIII. Né à Venise en 1693, fut élu pape en 1758. Son pontificat est célèbre par l'expulsion des jésuites du Portugal, de la France, de l'Espagne et du royaume de Naples, malgré tous les efforts qu'il fit pour l'empêcher. Il mourut en 1769. || CLÉMENT XIV. Ganganelli, né à Santo-Arcangelo, près de Rimini, en 1703, fut élu pape en 1769. Il donna, en 1773, le fameux bref qui éteignit pour toujours la compagnie de Jésus, et mourut en 1774.

CLÉMENT (Jacques). Dominicain, né à Sorbon, près de Réthel, en 1567, assassina Henri III en 1589. Il fut massacré sur-le-champ.

CLÉMENT, ENTE. adj. (du lat. *clemens*, même signif.). Qui est porté à la clémence. Prince clément. Vainqueur clément. Juge clément. Père clément. César a été *clément* jusqu'à être obligé de s'en repentir. (Boss.) Je ne saurais appeler *clément* un homme qui se lasse d'être cruel. (Esp.) Auguste ne fut *clément* que pour essayer si la clémence lui réussirait mieux que la cruauté. (Id.)

— *Un prince clément*. Un prince qui se laisse facilement fléchir par les prières.

— En style religieux, on dit, *Dieu est clément et miséricordieux*, pour, Dieu pardonne aux pécheurs qui ont recours à lui.

Mais, Dieu *clément* que nous implorons tous,
Pour dernier bienfait permets-nous
De déménager tous ensemble. (SCRIBE.)

— Ce mot s'emploie très-rarement au féminin.

CLÉMENTIN, INE. adj. Hist. Qui se rapporte à un des papes du nom de Clément. || *Musée clémentin*. Le musée fondé par Clément XIV. || *Ligue clémentine*. Ligue formée en 1526 contre Charles-Quint par les princes souverains d'Italie; ainsi appelée parce qu'elle reconnaissait pour chef le pape Clément VII.

CLÉMENTIN. s. m. Hist. ecclés. Partisans de Clément VII durant le grand schisme, comme *urbaniste* se disait des partisans d'Urbain VI. Une croisade fut publiée par ce dernier pape contre les clémentins. || Religieux augustin qui après avoir été neuf ans supérieur cessait de l'être, aux termes d'une bulle de Clément VIII, et rentrait comme particulier dans la soumission du supérieur qui le remplaçait. || Il s'est dit aussi des adhérents de Clément, vicaire général de Rouen.

CLÉMENTINE. s. f. Se dit en général des bulles publiées par un pape du nom de Clément. || Pris absolument, il désigne la bulle de Clément IV relative aux règlements de l'ordre de Cîteaux. || *Garder la clémentine*. Chez les augustins, se disait de celui qui rentrait dans la classe des simples religieux, après avoir été pendant neuf ans supérieur de l'ordre.

— Comm. On a donné ce nom à un bonnet de soie noire très-léger dont les voyageurs, les vieillards et les valétudinaires se couvraient même en société et dans les lieux publics.

— *Collége clémentin*. Collége fondé à Rome, en 1595, par Clément VIII, pour les Esclavons. Les élèves en furent transférés à Lorette, en 1627, par Urbain VIII; mais le collége conserve toujours le nom de son fondateur. On n'y reçoit que des nobles.

— CLÉMENTINES. s. f. pl. Collection des décrétales du pape Clément V, recueillies par les ordres du pape Jean XXII. || Recueil de plusieurs pièces anciennes faussement attribuées à saint Clément, évêque de Rome.

CLEMMYDE. s. f. (du gr. κλέμμυς, tortue). Erpét. Genre de chéloniens proposé dans la famille des émydes. V. ce mot.

CLÉMONT ou **CLERMONT.** (du celt. *cled*, escarpé; *man, mon*, pierre; roc; c'était un château sur un roc escarpé). Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Chaumont (Haute-Marne); 500 hab.

CLENCHE. s. f. Techn. V. CLINCHE.

CLÉOBIENS. s. m. Relig. Hérétiques de l'Eglise naissante de Jérusalem, qui niaient l'autorité des prophètes, la toute-puissance de Dieu et la résurrection, et attribuaient la création du monde aux anges. Ils eurent pour chef un certain Cléobe ou Cléobule.

CLÉOBIS et **BITON.** Myth. Fils de Cydippe, prêtresse de Junon à Argos. Un jour que les bœufs tardaient à venir, ils traînèrent eux-mêmes le char de leur mère jusqu'au temple, éloigné de 45 stades. Cydippe, ravie de leur piété, ayant prié les dieux de leur accorder le don le plus précieux aux mortels, ils s'endormirent pour toujours dans les bras l'un de l'autre.

CLÉOBULE. Un des sept sages de la Grèce, fils d'Evagoras, natif de Lindos, fut contemporain et ami de Solon. Il mourut vers l'an 560 av. J.-C.

CLÉOBULIE. s. f. Bot. Genre de la famille des papilionacées, fondé sur une seule espèce d'arbrisseau appartenant au Brésil.

CLÉOCÈRE. s. m. (ét. gr., κλέος, gloire; κέρας, corne). Entom. Genre de lépidoptères de la famille des nocturnes. Il ne renferme que deux espèces, qui se trouvent dans une grande partie de l'Europe, et principalement dans le nord de la France.

CLÉODÈRES. s. m. pl. (ét. gr., κλείω, serrer étroitement; δέρη, cou). Entom. Genre de coléoptères sub-pentamères, famille des curculionites. Il renferme trois espèces, dont une [illegible] dentirostre, le cléodère mexicain et le cléodère biserrirostre.

CLÉODORE. s. m. (ét. gr., κλείω, je resserre; δέρη, cou). Conchyl. Genre de mollusques ptéropodes pourvus de deux ailes, et logés dans une coquille mince et diaphane comme du verre. Tous les soirs, aussitôt le soleil couché, la surface des océans tempérés et chauds se couvre subitement de milliers de ces petits animaux, qui papillonnent au crépuscule et une partie de la nuit, puis s'enfoncent dès l'aube du jour, pour ne plus reparaître que la nuit suivante.

CLÉOGÈNE. s. m. (ét. gr., κλείω, je resserre; γένος, naissance). Entom. Genre de lépidoptères de la famille des nocturnes, établi dans la grande tribu des phalénites, et ne renfermant que quatre espèces, qui ont pour type le cléogène tinctorié.

CLÉOGONE. s. m. (ét. gr., κλείω, je resserre; γόνυ, genou). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionites. L'espèce type est le rhynchène gagate, fort commun à Cayenne. On y rapporte encore une seconde espèce, originaire du Brésil, le cléogone conicolle.

CLÉOMBROTE. Trois rois de Sparte ont porté ce nom: le premier, 480-479 av. J.-C., ne régna que comme tuteur de son neveu Plistarque. Le second, 380-371, fit la guerre aux Thébains, et périt à la bataille de Leuctres, gagnée par Epaminondas. Le troisième, 259-239, prit la place de son beau-père, Léonidas II, qu'il avait fait déposer. Il fut lui-même détrôné par ce même Léonidas.

CLÉOME. s. m. (du gr. κλεώμη, plante aujourd'hui indéterminée). Bot. Beau genre de la famille des capparidées, type de la tribu des cléomées, renfermant une centaine d'espèces, remarquables en général par la beauté de leurs fleurs. Ce sont des plantes herbacées annuelles ou suffrutiqueuses, dont on cultive un grand nombre dans les jardins. En voici les principales: le cléome pentaphylle, le cléome piquant, le cléome pubescent, le cléome éclatant, le cléome dendroïde, le cléome pédicellaire, le cléome siliquaire, etc.

CLÉOMÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à un cléome. || CLÉOMÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des capparidées. Le genre cléome, qui en fait partie, lui sert de type.

CLÉOMELLE. s. f. Bot. Genre de la famille des capparidées cléomées, établi pour une plante annuelle du Mexique et de l'Amérique septentrionale. On n'en connaît qu'une seule espèce.

CLÉOMÈNE. Nom de trois rois de Sparte. Le premier, 519-491, et le second, 370-309 av. J.-C., sont peu connus. Le troisième, qui monta sur le trône l'an 223 av. J.-C., opéra une révolution à Sparte dans le but de rétablir les institutions de Lycurgue. Vaincu par les Achéens, il se réfugia en Egypte, où le roi Ptolémée Philopator le fit jeter en prison. Il s'y donna la mort, l'an 219.

CLÉOMÈNES. Sculpteur athénien, vivait vers l'an 180 av. J.-C. Il a produit la *Vénus* dite *de Médicis*, que l'on admire à Florence, et qui est le modèle de la beauté par excellence.

CLÉONE ou **CLÉONIDE.** s. m. Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionites. L'espèce type est le curculion sulcirostre, commun aux environs de Paris, sur les chardons.

CLÉONIDES. s. m. pl. Entom. Cinquième division de coléoptères tétramères, de la famille des curculionites.

CLÉONIE. s. f. Bot. Genre de la famille des labiées scutellarinées, établi pour une plante herbacée annuelle, du littoral méditerranéen occidental. On n'en connaît qu'une seule espèce, qui est la prunelle intermédie.

CLÉONITES. s. m. pl. Entom. Tribu réunissant plusieurs genres dont les caractères principaux sont: sillons antennaires placés sous les yeux, courbes ou obliques, rostre long, épais, ordinairement cylindrique.

CLÉONYME. s. m. Entom. Genre de la tribu des chalcidiens, de l'ordre des hyménoptères. L'espèce la plus commune dans une grande partie de l'Europe est le cléonyme déprimé.

CLÉOPÂTRE. Célèbre par sa beauté et par ses crimes, était fille de Ptolémée Aulète, épousa son frère Ptolémée Denys, avec qui elle succéda à son père, l'an 51 av. J.-C. Répudiée par son époux, elle eut recours à César, qui la replaça sur le trône, 47, et en eut un fils. Après la mort du dictateur, Antoine l'épousa. A la bataille d'Actium, Antoine ayant été vaincu et réduit à s'arracher la vie, Cléopâtre se fit piquer au bras par un aspic, et mourut 30 ans avant la venue de J.-C.

CLÉOPE. s. m. (ét. gr., κλείω, j'enferme; πούς, pied). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionites.

CLÉOPHANE. s. m. (ét. gr., κλέος, gloire; φαίνω, je brille). Entom. Genre de lépidoptères de la famille des nocturnes, établi aux dépens du genre xyline. On y rapporte treize espèces, dont la plupart se trouvent dans le midi de l'Europe.

CLÉOPHAS. Oncle et disciple de Jésus-Christ, était frère de Joseph, et avait épousé Marie, sœur de la sainte Vierge. Les Grecs l'honorent comme apôtre le 30 octobre, et les [illegible]

CLÉOPHORE. s. m. (ét. gr., κλέος, gloire; φέρω, je porte). Bot. Palmier de l'île Bourbon, qui ne renferme qu'une seule espèce. V. LATANIE.

CLÉORE. s. m. Entom. Genre de lépidoptères de la famille des nocturnes.

CLÉOSIRE. s. m. Entom. Genre de papillons diurnes, appartenant à la tribu des lycénides.

CLEPHTE ou **KLEPHTE.** s. m. (du grec κλέπτης, voleur). Montagnards libres de la Grèce, qui habitent l'Olympe, le Pinde, etc., et qui ne vivent que de rapine. Les Clephtes font fréquemment des descentes à main armée sur les terres cultivées et dans les villes soumises à la domination des Turcs. Les chants des Clephtes.

CLEPHTINE. s. f. Mar. Petit bâtiment grec armé en course.

CLEPHTIQUE. adj. des 2 g. Qui se rapporte aux Clephtes; qui concerne les Clephtes. Mœurs clephtiques. Chants clephtiques.

CLEPSIAMBE. s. m. (ét. gr., κλέπτω, je

cache; ἴαμβος, chant). Littér. anc. Chant [...]rique.

— Instrument et air de musique.

CLEPSINE. s. f. (du gr. κλεψίνοος, cach[...] Entom. Genre de la famille des sangsues. [...] les trouve dans toutes les eaux douces.

CLEPSYDRE. s. f. (ét. gr., κλέπτω, je cach[...] ὕδωρ, eau). Hist. anc. Horloge d'eau dont [...] anciens se servaient pour mesurer le tem[...] On en avait également fait en mercure. [...] Egyptiens mesuraient le cours du soleil [...] moyen de ces machines. Les grands défa[...] en sont que le fluide coule avec plus ou mo[...] de facilité, suivant la qualité de l'air, et q[...] coule plus rapidement vers le commencem[...] qu'à la fin. Au moment où l'orateur montai[...] la tribune, on plaçait devant lui la *clepsyd*[...] et le temps que l'eau devait mettre à s'écou[...] était le temps accordé à son discours. On [...]ordait à un orateur une, deux, trois *clep*[...]*dres*, ou seulement une demi-*clepsydre*. ([...] Girod.)

— Sablier ou horloge de sable, dont on [...] sert sur mer, et qu'on y appelle *poudrier*.

— Nom de plusieurs machines hydrauliq[...] des anciens.

— Vase dont on se sert en chimie.

CLEPTES. s. m. pl. (du gr. κλέπτης, vole[...] Entom. Genre de la tribu des chrysidiens, [...] l'ordre des hyménoptères. Les cleptes, com[...] tous les chrysidiens, sont de jolis petits [...] sectes revêtus de couleurs métalliques les p[...] brillantes. On n'en connaît que quelques [...] pèces; dont le type est le clepte semi-doré, [...] pandu dans une assez grande partie de l'E[...] rope, mais rare aux environs de Paris.

CLEPTIOSES. s. m. pl. Entom. Famille [...] l'ordre des hyménoptères, qui est venue [...] fondre dans la tribu des chrysides et dans c[...] des oxyures, et qui a pour type le genre clep[...]

CLEPTIQU[...] s. m. (du gr. κλεπτικός, enc[...] à voler). Ichthyol. Genre de poissons de [...] famille des labroïdes à museau protractile, [...] rentrant comme une sorte de clou dont la poi[...] serait formée par les branches montantes [...] l'intermaxillaire. On ne connaît encore qu'[...] espèce de ce genre, originaire de la mer [...] Antilles.

CLER, ÈRE. adj. Se disait autrefois p[...] Clair, claire; et cette orthographe se tro[...] jusque dans les vers de Marot.

CLÉRAC. Géogr. Ville de France, arr. [...] Jonzac (Charente-Inférieure); 1,500 hab. [...] très-estimé. Célèbre abbaye fondée par sa[...] Benoît, et que Henri IV donna aux chanoi[...] de Saint-Jean de Latran. || On appelait a[...] Clérac le tabac qu'on cultivait et qu'on fab[...]quait sur son territoire.

CLERC. s. m. (pr. *clèr*, le *c* final ne se p[...]nonce pas, excepté dans la locution de *cle*[...] *maître*; du gr. κλῆρος, sort, partage, hérita[...] Celui qui s'est consacré à l'état ecclésiasti[...] en prenant la tonsure. En ce sens, il est [...]posé à laïque ou lai. Un clerc tonsuré. Il é[...] défendu de porter la main sur les prêtres [...] sur les clercs. Clerc tonsuré de tel dioc[...] Mon fils, arrêtez, dit le *clerc* se levant a[...] impétuosité, c'en est trop. (P. de Cra.)

— Par extension, on appelle *clercs* ou *ec*[...]*siastiques*, tous ceux qui, par état, se sont c[...] sacrés au service de Dieu, depuis le sin[...] tonsuré jusqu'au prélat. || *Clercs acéphales*. [...] appela ainsi les clercs qui ne voulurent p[...] vivre en commun avec l'évêque, comme i[...] vivaient auparavant, à la différence des cl[...] chanoines, qui continuèrent la vie comm[...] avec l'évêque. || *Clercs de la vie commu*[...] Congrégation de clercs ou de chanoines ré[...]liers, nommés aussi *frères de la vie commu*[...] que Gérard Groot ou le Grand, natif de [...]venter, rassembla dans sa maison, vers la [...] du XIVe siècle. Florent Radivivius mit ces cl[...] en congrégation, et ils se répandirent dan[...] Frise, la Westphalie, la Gueldre, le Bra[...] et la Flandre. || *Clercs réguliers*. Nou[...] genre de prêtres vivant en communauté [...] formant diverses sociétés ou congrégati[...] dont les unes exigeaient les vœux solenn[...] les autres seulement des vœux simples. [...] *théatins*, institués en 1524 par Jean-Pi[...] Caraffe, évêque de Théate, furent les prem[...] clercs réguliers. Après vinrent les *barna*[...] ou *clercs réguliers de Saint-Paul*, les *j*[...] [illegible] officier de la chambre apostolique. Il y a [...]sieurs clercs de la chambre.

— Dans les paroisses on appelle *cler*[...] *l'œuvre*, celui qui a soin de ce qui conc[...] l'œuvre de la paroisse.

— Se disait anciennement de tout ho[...] gradué, ou du moins lettré, et c'est de là [...] nous sont venues ces locutions proverbia[...] Il est habile homme et grand clerc. Ce [...] pas un grand clerc. Il n'est pas grand cle[...] cette matière. Dagobert fut moult preud'ho[...] et grand *clerc* en son temps. (Rom des [...] Preux.)

Un loup quelque peu *clerc* prouva, par s[...]
Qu'il fallait dévouer ce maudit animal. [ra[...]
(LA FONTAINE[...]

— On donnait aussi autrefois le surno[...] *grand clerc* à un homme savant, lorsqu[...] moines ou les ecclésiastiques étaient les [...] en France, qui étudiaient les belles-lettre[...] cette ânerie ancienne de la noblesse, a[...]

cache; ἴαμβος, chant). Littér. anc. Chant lyrique.

— Instrument et air de musique.

CLEPSINE. s. f. (du gr. κλεψίνοος, caché). Entom. Genre de la famille des sangsues. On les trouve dans toutes les eaux douces.

CLEPSYDRE. s. f. (ét. gr., κλέπτω, je cache; ὕδωρ, eau). Hist. anc. Horloge d'eau dont les anciens se servaient pour mesurer le temps. On en avait également fait en mercure. Les Egyptiens mesuraient le cours du soleil au moyen de ces machines. Les grands défauts en sont que le fluide coule avec plus ou moins de facilité, suivant la qualité de l'air, et qu'il coule plus rapidement vers le commencement qu'à la fin. Au moment où l'orateur montait à la tribune, on plaçait devant lui la *clepsydre*, et le temps que l'eau devait mettre à s'écouler était le temps accordé à son discours. On accordait à un orateur une, deux, trois *clepsydres*, ou seulement une demi-*clepsydre*. (Ed. Girod.)

— Sablier ou horloge de sable, dont on se sert sur mer, et qu'on y appelle *poudrier*.

— Nom de plusieurs machines hydrauliques des anciens.

— Vase dont on se sert en chimie.

CLEPTES. s. m. pl. (du gr. κλέπτης, voleur). Entom. Genre de la tribu des chrysidiens, de l'ordre des hyménoptères. Les cleptes, comme tous les chrysidiens, sont de jolis petits insectes revêtus de couleurs métalliques les plus brillantes. On n'en connaît que quelques espèces; dont le type est le clepte semi-doré, répandu dans une assez grande partie de l'Europe, mais rare aux environs de Paris.

CLEPTIOSES. s. m. pl. Entom. Famille de l'ordre des hyménoptères, qui est venue se fondre dans la tribu des chrysides et dans celle des oxyures, et qui a pour type le genre clepte.

CLEPTIQUE. s. m. (du gr. κλεπτικός, enclin à voler). Ichthyol. Genre de poissons de la famille des labroïdes à museau protractile, et rentrant comme une sorte de clou dont la pointe serait formée par les branches montantes de l'intermaxillaire. On ne connaît encore qu'une espèce de ce genre, originaire de la mer des Antilles.

CLER, ÈRE. adj. Se disait autrefois pour Clair, claire; et cette orthographe se trouve jusque dans les vers de Marot.

CLÉRAC. Géogr. Ville de France, arr. de Jonzac (Charente-Inférieure); 1,500 hab. Vin très-estimé. Célèbre abbaye fondée par saint Benoît, et que Henri IV donna aux chanoines de Saint-Jean de Latran. || On appelait aussi Clérac le tabac qu'on cultivait et qu'on fabriquait sur son territoire.

CLERC. s. m. (pr. *clèr*, le *c* final ne se prononce pas, excepté dans la locution de *clerc à maître;* du gr. κλῆρος, sort, partage, héritage). Celui qui s'est consacré à l'état ecclésiastique en prenant la tonsure. En ce sens, il est opposé à laïque ou lai. Un clerc tonsuré. Il était défendu de porter la main sur les prêtres ou sur les clercs. Clerc tonsuré de tel diocèse. Mon fils, arrêtez, dit le *clerc* se levant avec impétuosité, c'en est trop. (P. de Cra.)

— Par extension, on appelle *clercs* ou *ecclésiastiques*, tous ceux qui, par état, se sont consacrés au service de Dieu, depuis le simple tonsuré jusqu'au prélat. || *Clercs acéphales.* On appela ainsi les clercs qui ne voulurent plus vivre en commun avec l'évêque, comme ils y vivaient auparavant, à la différence des clercs chanoines, qui continuèrent la vie commune avec l'évêque. || *Clercs de la vie commune.* Congrégation de clercs ou de chanoines réguliers, nommés aussi *frères de la vie commune*, que Gérard Groot ou le Grand, natif de Deventer, rassembla dans sa maison, vers la fin du XIVe siècle. Florent Radivivius mit ces clercs en congrégation, et ils se répandirent dans la Frise, la Westphalie, la Gueldre, le Brabant et la Flandre. || *Clercs réguliers.* Nouveau genre de prêtres vivant en communauté, et formant diverses sociétés ou congrégations, dont les unes exigeaient les veux solennels, les autres seulement des vœux simples. Les *théatins*, institués en 1524 par Jean-Pierre Caraffe, évêque de Théate, furent les premiers clercs réguliers. Après vinrent les *barnabites* ou *clercs réguliers de Saint-Paul*, les *jésuites ou clercs réguliers de la compagnie de Jésus*, etc. [illegible] officier de la chambre apostolique. Il y a plusieurs clercs de la chambre.

— Dans les paroisses on appelle *clerc de l'œuvre*, celui qui a soin de ce qui concerne l'œuvre de la paroisse.

— Se disait anciennement de tout homme gradué, ou du moins lettré, et c'est de là que nous sont venues ces locutions proverbiables: Il est habile homme et grand clerc. Ce n'est pas un grand clerc. Il n'est pas grand clerc en cette matière. Dagobert fut moult preud'homme et grand *clerc* en son temps. (Rom des Neuf Preux.)

Un loup quelque peu *clerc* prouva, par sa ha-
Qu'il fallait dévouer ce maudit animal. [rangue,
(La Fontaine.)

— On donnait aussi autrefois le surnom de *grand clerc* à un homme savant, lorsque les moines ou les ecclésiastiques étaient les seuls, en France, qui étudiaient les belles-lettres. De cette asnerie ancienne de la noblesse, advint que nous donnâmes plusieurs façons au mot *clerc*, lequel, de sa naïve et originaire signification, appartient aux ecclésiastiques, et comme ainsi fut qu'il n'y eut qu'eux qui fissent profession des bonnes lettres; aussi, par une métaphore, nous appelâmes *grand clerc*, l'homme savant, *mauclerc* celui qu'on tenait pour bête. (Pasquier.)

En prose, hélas! les plus grands *clercs*
Disent souvent mainte sottise,
Comment n'en dire pas en vers?
(P. Ducerceau.)

— On appelait autrefois, dans les parlements, *conseiller clerc*, un conseiller pourvu d'une charge affectée aux ecclésiastiques. || Chez le roi, chez la reine, etc. *Clerc de chapelle.* Officier de la chapelle, dont la charge est de servir à certaines fonctions ecclésiastiques, sous les aumôniers et les chapelains. || *Clerc d'office.* Officier qui avait la charge de contrôler ce qu'on livrait pour la bouche du prince. || On nommait anciennement *clercs du secret*, les ministres qu'on a appelés depuis *secrétaires d'état.* || Dans l'origine, on appelait les notaires, *clercs du roi.* Les clercs du roi furent créés sous Philippe le Bel, en 1309. Ils étaient au nombre de vingt-sept. C'était parmi les clercs du roi qu'on choisissait les clercs du secret (les secrétaires d'état). || *Clerc, clerc d'armes.* Jeune gentilhomme qui apprenait les exercices militaires et qui était un novice de chevalerie. C'est en ce sens qu'on disait: *Il parle comme un clerc d'armes*, comme un homme qui n'a aucune expérience dans l'art de la guerre.

— *Clerc de confrérie.* Se disait autrefois dans les corps de marchands, de métiers et de quelques communautés particulières et civiles, de celui qui portait les billets et faisait les autres commissions pour les affaires de ces corps. Clerc des orfèvres. Clerc des marchands drapiers.

— Par extension, Celui qui travaille dans l'étude d'un notaire, d'un avoué ou d'un huissier, à cause de l'instruction qu'on lui suppose. Clerc de notaire. Clerc d'avoué. Il m'a envoyé un de ses clercs. J'ai rencontré votre clerc. Il y a tant de clercs dans cette étude. C'est-à-dire qu'il faut que vos *clercs* ne mangent pas! (Scribe.) Personne dans l'étude! Morbleu! si j'étais là, je commencerais par renvoyer tous mes *clercs*. (Id.)

. . Nos *clercs* sont des ennemis
Qu'on ne réduit que par famine. (Scribe.)

Un *clerc*, pour quinze sous, sans craindre le
Peut aller au parterre attaquer Attila. [holà,
(Boileau.)

— Autrefois on disait, dans le même sens: Un clerc de procureur, de rapporteur, d'avocat, de commissaire, etc. Abordez sans argent un *clerc* de rapporteur. (Boil.) Les *clercs*, les procureurs, les sergents, les greffiers. (Id.) Elle a su que la jeune fille était recherchée par un pauvre *clerc* de procureur. (P. de Clo.) Des *clercs* de procureur en ont toujours assez, monsieur; ce sont les vampires d'une étude. (Scribe.)

— *Le clerc des requêtes* était celui qui avait soin d'instruire les instances des requêtes du palais. || Les *petits clercs* étaient les copistes.

— *Maître clerc, principal clerc, premier clerc.* Le premier des clercs qui travaillent dans une étude. Nous avons ce soir un petit bal; mon maître *clerc* a envoyé les invitations. (Scribe.) O temps! ô mœurs! un maître *clerc* en papillotes! (Id.) Enfin, voilà l'étude qui arrive... C'est bien heureux! Il ne manque plus que le maître *clerc*. (Id.) Enfin, si ce petit-là devient un jour maître *clerc*..... Je frémis d'y penser. (Dupin.)

— *Petit clerc.* Le plus jeune de tous les clercs d'une étude de notaire, d'avoué, etc.; celui qui fait les courses. On l'appelle vulgairement *Saute-ruisseau*.

— *Vice de clerc.* Faute qui se trouve dans un acte, par l'ignorance, l'incurie ou l'inadvertance d'un clerc. Cette locution a vieilli.

— Prov. et fig. *Pas de clerc.* Faute commise dans une affaire, par imprudence ou par ignorance. C'est un pas de clerc. J'ai fait un pas de clerc. Il fait souvent des pas de clerc.

— *Compter de clerc à maître.* Rendre compte des recettes et des dépenses qu'on a faites, sous la seule responsabilité que celle de l'exactitude.

— Prov. *Les plus grands clercs ne sont pas* [illegible] instruits ne sont pas toujours les plus habiles.

N'en déplaise aux docteurs, cordeliers, jacobins,
Ma foi, les plus grands *clercs* ne sont pas les
(Regnier.) [plus fins.

|| *Il ne faut pas parler latin devant les clercs.* Il faut éviter de parler d'une chose devant les personnes qui la connaissent mieux qu'on ne la connaît soi-même.

— Mar. *Clerc du guet.* Officier qui était chargé d'assembler le guet dans les ports de mer et sur les côtes.

— *Clercs ribauds* ou *goultards.* Sorte de bouffons, nombreux au moyen âge; ils se donnaient la tonsure ecclésiastique. Ils ne demandaient qu'à faire bonne chère et à boire, chantant des chansons et faisant des vers en l'honneur de ceux qui les régalaient. Dans le XIIIe siècle, plusieurs conciles firent des statuts contre les clercs ribauds, entre autres, ceux de Rouen et de Château-Gontier, en 1231. Tous deux ordonnent de raser entièrement les clercs ribauds, pour faire disparaître la tonsure ecclésiastique; mais le concile de Château-Gontier ajoute qu'on doit le faire sans scandale.

— *Mauclerc* (abréviation de *mauvais clerc*). Se disait d'un ignorant, d'un homme inepte.

CLÈRES. Géogr. Ch.-l. de cant., arrond. de Rouen (Seine-Inférieure); 900 hab.

CLERGÉ. s. m. (du gr. κλῆρος, sort, partage, héritage, parce qu'il est comme une portion de l'héritage du Seigneur). Le corps des ecclésiastiques. Le clergé était autrefois divisé en trois ordres: les prêtres, les diacres et tous les clercs inférieurs. Chaque ordre avait un chef: l'archiprêtre était chef du premier ordre, l'archidiacre du second, et le primicier du troisième. Aujourd'hui on appelle clergé du premier ordre, les évêques et archevêques; clergé de second ordre, tous les autres ecclésiastiques. Le clergé de France, de l'Eglise gallicane. Les membres du clergé. Le clergé était autrefois le premier ordre du royaume. Convoquer, assembler le clergé. L'assemblée du clergé. Le clergé séculier. Le clergé régulier. Le haut clergé. Le bas clergé. Le *clergé* de France se présente aujourd'hui à votre majesté, avec tous les sentiments que le respect, l'admiration et la religion lui donnent pour elle. (Fléch.) La joie qu'il ressentait lorsqu'il voyait dans le *clergé* des hommes dignes de leur ministère. (Id.) Bossuet fut l'ornement de l'épiscopat, le *clergé* de France s'en fera honneur dans tous les siècles. (Mass.) Le bourgeois, le manant, le *clergé*, la noblesse. (Boil.) Et sans être approuvé par le *clergé* romain. (Id.) Le *clergé* n'aime pas les jésuites autant qu'on pourrait le croire. (Cousin.)

— Corps particulier des ecclésiastiques d'un diocèse, d'une ville, d'une église ou d'une paroisse. Le clergé de Paris. L'évêque à la tête de son clergé. Le curé assistait à cette cérémonie avec tout son clergé. La reine Marguerite et la duchesse d'Anjou, qui, pendant la bataille, étaient restées à l'écart sur un navire, débarquèrent alors, et le *clergé*, présidé par le légat, chanta le *Te Deum.* (P. de Cla.) La cour, la noblesse et le *clergé* assistèrent à ses funérailles. (Alf. des Ess.)

— *Clergé de France.* Se disait, par excellence, Du clergé des provinces ecclésiastiques de la France, telle qu'elle était en 1561. || *Clergé étranger* ou *clergé des pays conquis.* Clergé des provinces de France conquises depuis 1561. || *Clergé constitutionnel.* Il s'est dit des ecclésiastiques qui, en 1792, avaient prêté le serment d'être fidèles à la nation, à la loi et au roi, conformément au décret de la constituante, établissant la constitution civile du clergé. || *Clergé réfractaire*, de ceux qui avaient refusé ce serment.

— *Rentes du clergé.* Se disait autrefois des rentes constituées pour le clergé.

— Par extension. Sous le nom de Clergé, on comprenait autrefois tous les gens lettrés, et en particulier les gens de justice, qui étaient obligés de savoir lire et écrire.

— Par abus, Bayle, en parlant des prêtres païens, s'est servi du mot Clergé, qui ne convient qu'aux ministres de la religion catholique, et tout au plus dans l'église anglicane, parce qu'elle a conservé une espèce de hiérarchie. Il abandonna les fidèles à la merci de son *clergé*. J'appelle ainsi les mages, qui avaient entre autres choses le soin de la religion. (Bayle.)

CLERGEAU, CLERGEON ou **CLERGEOT.** s. m. Se disait pour Petit clerc; apprenti clerc. Le petit *clergeon* qui porte les sacs à ton advocat. (Le Sage.) Charles IX a fait d'un petit *clergeot* des vivres, un duc et maréchal de Retz. (Sat. Ménip.)

— *Clergeon* est encore en usage, dans le midi de la France, pour désigner un enfant de chœur.

CLERGERCLUE. s. f. S'est dit pour Religieuse, car les religieuses étaient censées faire partie du clergé.

— Par extens. Femme savante ou pédante.

CLERGESSE. s. f. Signifiait Femme savante, pédante. *Clergesse*, elle fait jà la leçon aux prescheurs. (Regnier.) Mais trop plus est à craindre une femme *clergesse*. (Ronsard.)

— Femme qui était chargée par la corporation des lingères de Paris d'administrer les affaires de cette communauté.

[illegible]

— Science, savoir, instruction.

— Signifiait surtout Littérature, à l'époque où *clerc* était synonyme de Lettré, d'instruit.

— Anc. législ. Greffe d'une juridiction. || *Clergie de la ville de Paris.* La prévôté des marchands et l'échevinage. || *Bénéfice de clergie.* Privilége établi autrefois en faveur de quiconque avait reçu les premiers éléments des lettres. Par le seul fait qu'il savait lire, un criminel condamné à mort ne pouvait être exécuté. Aujourd'hui, le bénéfice de clergie existe encore en Angleterre pour certains cas. Invoquer le bénéfice de clergie. On était si peu savant vers les Xe et XIe siècles, qu'il s'introduisit une coutume, ayant force de loi en France, en Allemagne, en Angleterre, de faire grâce de la corde à tout criminel condamné qui savait lire, tant un homme de cette érudition était nécessaire à l'Etat. Guillaume le Conquérant porta cette coutume en Angleterre. Cela s'appela le bénéfice de *clergie*. Aujourd'hui même encore, ce privilége subsiste, chez les Anglais, dans toute sa force, pour un meurtre involontaire, et pour un premier vol qui ne passe pas 500 l. sterl. Le criminel qui sait lire demande le bénéfice de *clergie*; on ne peut le lui refuser. (Volt.)

— Prov. *Une poignée de bonne vie mieux vaut qu'une nuée de clergie.* L'honnêteté vaut mieux que la science.

CLÉRICAL, ALE. adj. (ét., V. clerc). Qui appartient au clerc, à l'ecclésiastique. La tonsure cléricale. Vie cléricale. Mœurs cléricales. Les fonctions cléricales. Des titres cléricaux. Des priviléges cléricaux. La modestie cléricale. La discipline cléricale. Il ne faut pas que les laïques se mêlent des fonctions cléricales. Les clercs mariés ne jouissent point des immunités cléricales. C'est un privilége *clérical* de ne pouvoir être imposé à la taille lorsqu'elle est personnelle, et d'être exempt de tutelle et curatelle. (Bourd.) Préparer de bonne heure dans les séminaires à la vie *cléricale* ceux qui se proposent de l'embrasser. (Id.)

— *Titre clérical.* Le revenu dont chaque clerc doit faire preuve avant de recevoir les ordres sacrés.

— Hist. *Lettres cléricales.* Lettres qu'écrivait le clergé d'une église pendant la vacance du siége épiscopal.

CLÉRICALEMENT. adv. D'une manière cléricale. Vivre cléricalement. Si les clercs cessent de vivre *cléricalement*, ou en prenant des habits séculiers, ou en exerçant des offices vils et mécaniques, ils sont déchus de tous les priviléges cléricaux. (Févret.)

CLÉRICAT. s. m. (rad. *clerc*). Hist. ecclés. Office de clerc de la chambre apostolique.

CLÉRICATURE. s. f. (ét., V. clerc). État, condition du clerc, de l'ecclésiastique. Droit de cléricature. Lettres de cléricature. Priviléges de cléricature. L'esprit primitif de la *cléricature* et du sacerdoce. (Boss.) Les priviléges de *cléricature* ne peuvent pas faire obtenir le renvoi devant un juge d'église à un prêtre qui n'était point en habit clérical quand il a été saisi. (Fleury.)

— Se dit aussi en parlant des clercs qui travaillent dans les études des hommes de loi. Voilà le modèle de la *cléricature*, l'espoir de la basoche. (Scribe.)

— Hist. *Précepte de la cléricature.* Ordonnance royale sans laquelle on ne pouvait, dans certaines circonstances, être promu à la cléricature.

CLÉRIDES. s. m. pl. Entom. Nom donné à une famille de l'ordre des coléoptères, ayant pour type le genre clairon.

CLERMONT. (du celt. *cler*, rivière; *mon*, élévation, hauteur; sur une hauteur près de la rivière). Géogr. Ch.-l. d'arr. (Oise); 2,700 h. Vieux château qui sert aujourd'hui de maison de détention, à 58 kilom. de Paris.

CLERMONTAIS, AISE. adj. et s. Habitant de Clermont. || Qui est, qui appartient à cette ville ou à ses habitants.

CLERMONT-EN-ARGONNE. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Verdun (Meuse); 1,500 hab. Commerce de bois, fer, clouterie. Cette ville était, avant 1789, ch.-l. du Clermontais, petit pays de France qu'on joignait tantôt à l'Argonne, tantôt au Barrois.

— clermont ferrand. Ch.-l. du départ. du Puy-de-Dôme; 32,500 hab. Commerce de toiles, filatures de coton et de chanvre, raffineries de salpêtre, tanneries, etc. Clermont se compose de deux villes jadis distinctes, Clermont et Mont-Ferrand, qui n'ont été réunies que sous Louis XII. Elle était jadis la capitale des Arvernes. Il s'y est tenu un assez grand nombre de conciles. Dans celui de 1095, le pape Urbain II prêcha la première croisade. A 378 kilom. de Paris.

— clermont-lodève. Ch.-l. de cant., arr. de Lodève (Hérault); 6,200 hab. Draps, vert-de-gris, tanneries, commerce d'eaux-de-vie, etc.

CLERMONT-TONNERRE. Famille ancienne et distinguée du Dauphiné, différente de celle des comtes de Clermont en Beauvoisis, qui produisit, sous Philippe-Auguste, un connétable, Raoul de Clermont, mort en 1191, et qui s'éteignit vers l'an 1400. || clermont-tonnerre (Gaspard de). De la branche de Crusy, obtint en 1744 le bâton de maréchal de France, et mourut en 1781. || (Stanislas, comte de). Petit-fils du précédent, né en 1744, fut député aux [illegible] monarchie, présida deux fois l'assemblée, et périt victime de la fureur populaire dans la journée du 10 août. Son père, le duc de Clermont, périt avec courage sous la hache révolutionnaire en 1793, à l'âge de 74 ans. || (Anne-Antoine-Jules de). Cardinal, archevêque de Toulouse, duc et pair de France, né en 1749. Forcé d'émigrer, il se retira en Allemagne. Il rentra en France en 1801, mais il y vécut dans la retraite jusqu'à la Restauration, qui le nomma en 1820 à l'archevêché de Toulouse, où il mourut le 22 février 1830, après avoir soutenu quelques luttes contre le ministère au sujet des ordonnances concernant les petits séminaires. || (Aimé-Marie-Gaspard, marquis de). Lieutenant-général, pair de France, et ministre de la marine et de la guerre, né à Paris en 1780, mort le 12 juillet 1842.

CLERMONTIE. s. f. Bot. Genre de la famille des lobéliacées lobéliées, établi pour des arbrisseaux ou des arbres lactescents des îles Sandwich, à feuilles alternes et dentées, et à

fleurs remarquables blanchâtres ou roses-violacées. On en connaît trois espèces.

CLÉRODENDRON. s. m. (ét. gr., κλῆρος, heureux; δένδρον, arbre). Bot. Genre de la famille des verbenacées lantanées établi pour des arbres ou des arbustes répandus en grand nombre dans les régions intertropicales de l'ancien monde, mais rares dans l'Amérique. Les clérodendrons, dont on compte une quarantaine d'espèces, sont des plantes d'ornement dont la plupart sont cultivées dans les jardins. Les plus répandues sont : le clérodendron à feuilles en cœur, le clérodendron à feuilles sanguines, et le clérodendron éclatant. Toutes ces plantes sont de serre chaude.

CLÉROMANCIE. s. f. (ét. gr., κλῆρος, sort; μαντεία, divination). Divination par le sort, c'est-à-dire par des dés ou des osselets. Ceux qui voulaient voir ou savoir quelque chose, après avoir fait des prières à l'idole, jetaient quatre dés dont le prêtre considérait les points, et croyait y trouver la connaissance de ce qui devait arriver.

CLÉROMANCIEN, ENNE. s. (ét., V. CLÉROMANCIE). Qui exerce la cléromancie.

CLÉRONOME. s. m. (du gr. κληρονόμος, héritier). Entom. Sous-genre de coléoptères pentamères. Le cléronome bimaculé, originaire du Mexique, est l'unique espèce de ce genre.

CLÉRONOMIE. s. f. (ét. gr., κλῆρος, sort; νέμω, je partage). Hist. anc. Partage des biens par le sort.

CLÉROTES. s. m. pl. (du gr. κλῆρος, sort, fortune). Hist. gr. Les cinquante citoyens choisis par le sort, dans chaque tribu d'Athènes, pour juger les affaires où il s'agissait d'une somme au-dessus de dix drachmes.

— Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des lamellicornes, établi aux dépens du genre macronote. Il est fondé sur une seule espèce, le macronote bidde.

CLÉROUQUE. s. m. (ét. gr., κλῆρος, sort, fortune). Hist. gr. Magistrat qui veillait au partage des terres dans les nouvelles colonies.

CLERRIE. s. f. Bot. Syn. de Tontelée.

CLERVAL. (du celt. *cler*, rivière; *val*, vallée, fond : situé dans un fond au bord du Doubs). Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Baume-les-Dames (Doubs); 1,100 hab.

CLÉRY (Notre-Dame de). Géogr. Ch.-l. de cant., arr. d'Orleans (Loiret); 2,500 hab. Louis XI y fut enterré.

CLÉRY. Né en 1762, valet de chambre de Louis XVI, montra à son maître, au milieu de ses malheurs, une inviolable fidélité. Cléry rejoignit la famille royale en 1794, fut employé par elle dans différentes missions, et mourut à Vienne (Autriche) en 1809.

CLET (Saint). Pape en 77, reçut la couronne du martyre en 83. Les décrétales qu'on lui a supposées, plus de sept cents ans après sa mort, et qui portent encore son nom, ne sont pas de lui.

CLÈTE. s. m. (du gr. κλοιωτός, qui porte un collier). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des lamellicornes, créé aux dépens de deux espèces de Colombie, le clète latébreux et le clète semicoste.

CLÈTHRE. s. m. (du gr. κλεῖθρον, clôture). Bot. Genre de la famille des éricacées, établi pour des arbustes ou des arbres de l'Amérique boréale et tropicale. On en connaît une douzaine d'espèces cultivées dans les jardins, à cause de l'élégance de leur port; ce sont des plantes de terre de bruyère ou d'orangerie. Les plus répandues sont le clèthre alnifolié, le clèthre tomenteux, le clèthre arboré, le clèthre paniculé et le clèthre acuminé.

CLÉTHRITE. s. f. (du gr. κλεῖθρον, clôture). Bot. Syn. d'Alnite.

— Minér. Pétrification représentant des empreintes de feuilles d'aune.

CLÉVELANDITE. s. f. Minér. Substance minérale encore peu connue.

CLEYÈRE. s. f. Bot. Genre de la famille des ternstrémiacées ternstrémiées, établi pour des arbustes toujours verts de l'Asie tropicale, du Népaul et du Japon. Le type de ce genre est la cleyère japonaise, rapportée des environs de Nangasaki.

CLEYRIE. s. f. Bot. Syn. de Dialion.

CLIANTHE. s. m. (ét. gr. [illegible] Bot. Genre de la famille des légumineuses, établi pour un arbrisseau de la Nouvelle Zélande. Le clianthe punicée, l'unique espèce de ce genre, est un bel arbrisseau d'ornement cultivé en serre tempérée et en terre de bruyère.

CLIBADION. s. m. (du gr. κλιβάδιον, nom d'une herbe peu connue). Bot. Genre de la famille des composées sénécionidées, établi pour des herbes ou des sous-arbrisseaux de l'Amérique tropicale.

CLIBANAIRE. s. m. (du gr. κλίβανος, four). Hist. anc. Nom d'une ancienne cavalerie persane, armée d'une cuirasse recourbée en voûte et faite en forme de four. Les clibanaires. || Se dit particulièrement des cataphractes des Perses.

CLIBANE. s. m. (du lat. *clibanus*, même signif.). Chim. Petit four po[illegible] de fer, de cuivre ou de terre.

CLIC-CLAC. interj. Mimologisme qui imite un coup de fouet, ou le bruit que fait un corps sonore en se brisant.

CLICHAGE. s. m. Impr. Art ou action de clicher. Les procédés du clichage varient.

CLICHÉ. s. m. (rad. *clicher*). Impr. Planche, matrice obtenue par le clichage. Le cliché d'un fleuron. Le cliché d'une page. Faire des corrections sur les clichés.

— Sculpt. Empreinte d'un coin de médaille dans une masse d'étain en fusion, ou mieux encore, dans une masse du métal que les fondeurs appellent *étoffe*. Les graveurs en médailles emploient le cliché pour faire des épreuves et juger de l'effet et du degré d'avancement de leur travail.

CLICHÉ, ÉE. part. pass. du v. Clicher. S'empl. adjectiv. Voilà des pages bien clichées. Une page mal clichée.

CLICHEMENT. s. m. (rad. *clicher*). Embarras vicieux de l'organe vocal dans la prononciation des lettres chuintantes.

CLICHER. v. a. 1re conj. Impr. Faire tomber perpendiculairement, subitement et avec force, une matrice sur du métal en fusion, pour y graver l'empreinte de cette matrice.

— Couler de la matière fondue sur des planches de caractères mobiles pour en former une matrice, dans laquelle on coule aussi la même matière, qui donne des planches solides dont on se sert pour faire plusieurs tirages. Clicher une page. Cet ouvrier cliche bien. Clicher un ouvrage classique. Il a fait clicher son dictionnaire.

— Prononcer avec difficulté les lettres chuintantes.

CLICHEUR, EUSE. s. (rad. *clicher*). Impr. Celui, celle qui cliche. Un habile clicheur. Cette femme deviendra une bonne clicheuse. || Il est aussi adj. Un ouvrier clicheur. Une femme clicheuse.

CLICHYEN. s. m. Hist. Membre d'un club monarchique formé sous le Directoire, 1797, et qui se tenait dans le jardin de Clichy. Il fut détruit au 18 fructidor an v, 3 août 1797.

CLICHY-LA-GARENNE. (son nom lat. *Clippiacum* vient du celt. *clipp*, qui veut dire *clapier*, lieu où l'on élève des lapins; c'est sans doute ce qui lui a fait donner son surnom de *la Garenne*). Géogr. Village de France (Seine); 3,200 hab. Saint Vincent de Paule y était curé en 1612. Dagobert y a demeuré souvent. Produits chimiques. || *Club de Clichy*. V. CLICHYEN.

CLIDE. s. f. Anc. art milit. Machine de guerre employée au moyen âge pour lancer des pierres sur les assiégeants.

CLIDÉMIE. s. f. (de *Clidemius*, botaniste grec). Bot. Genre de la famille des mélastomacées miconiées, établi pour des sous-arbrisseaux de l'Amérique méridionale. On rapporte à ce genre une vingtaine d'espèces, dont la plupart sont assez nouvelles. Plusieurs d'entre elles ont été décrites par les auteurs sous le nom de mélastome.

CLIDICE. s. f. Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des clavicornes. Ce genre, très-voisin des scydmènes, est fondé sur une seule espèce originaire de Java, nommée la grande clidice.

CLIDIE. s. f. Entom. Genre de lépidoptères de la famille des nocturnes. Ce genre est fondé sur une seule espèce, le bombyx séricine, qui se trouve en Autriche et dans le midi de la France. Sa chenille ressemble à celle de l'acronycte de l'euphorbe, et vit sur la linaire.

CLIDONIE. s. f. Entom. Genre de la famille des phytomides. Ce genre est fondé sur une seule espèce, la clidonie basale.

CLIENT, ENTE. s. (du gr. κλύω, j'écoute). Chez les anciens Romains, Celui qui se mettait sous la protection des plus puissants citoyens. Les clients rendaient beaucoup d'honneur à leurs patrons, les accompagnaient, etc. Dans ce sens, il ne s'emploie qu'au masculin.

— Aujourd'hui, Celui, celle qui charge un avocat, un avoué, un notaire, etc., de la défense, de la conservation de ses droits. Un bon client. Un mauvais client. C'est mon client. Je suis sa cliente. Ce notaire reçoit assez mal ses clients. Cet avocat a beaucoup de clients. Eh bien ! il faut le laisser là : un *client* qui ne paie pas ne vaut pas un riche banquier à qui le ciel envoie un bon procès. (Scribe.) Où est le mal? [illegible] pas. (Dupin.) Il n'y a pas d'explication ; et vous devez, dans l'intérêt de votre *client*, le forcer à plaider. (Id.) La nuit est à moi, je peux l'employer comme je veux; mais le jour est à mes *clients*. (Id.)

> Tous deux ont droit à votre zèle :
> Chacun d'eux est votre *client*. (SCRIBE.)

— Se dit aussi d'un juge et d'un médecin. Les clients d'un homme de loi. Ce magistrat a toujours son antichambre pleine de clients. Les clients d'un médecin. Ce médecin a de nombreux clients. Dans ce dernier sens, on dit toutefois mieux *clientelle*. V. ce mot. Enfin, mes amis, j'ai décidé mon *client*, et il te donne son poème. (Scribe.)

— On le dit encore de ceux et de celles qui fréquentent un établissement public. Situé dans l'allée des veuves, ce jardin doit à sa position topographique un mélange de *clients* et de *clientes* qui manquent à ses deux rivaux. (Ch. de Boigne.)

CLIENTELLE. s. f. (du lat. *clientela*, même signif.) Chez les anciens Romains, Tous les clients d'un patron. Il avait assemblé toute sa clientelle.

— Protégés pris collectivement. Ce seigneur a réuni sa clientelle.

— La protection que le patron accordait à ses clients. Il était sous la clientelle de César.

— Par extension, Tous les clients d'un avocat, d'un avoué, d'un notaire, etc. Avoir une nombreuse clientelle. Sa clientelle diminue, augmente tous les jours. Il part demain pour la campagne; et, en son absence de trois jours, il m'a confié sa *clientelle*. (Scribe.) C'est ce qui vous trompe, car je viens d'acquérir votre amitié et votre *clientelle*. (Dupin.) Il n'a dans sa *clientelle* que de jeunes dames, de jeunes mères. (Mélesville.)

— Ce mot signifie encore La masse des relations du commerçant. D'abord il ne s'appliquait pas au commerce et était plus usité dans le barreau, dans la médecine, etc.; mais aujourd'hui son sens s'est étendu, et le négociant a aussi ses clients, appellation qui a remplacé celle de pratiques.

CLIFFORTIE. s. f. (de *Clifford*, nom d'homme). Bot. Genre de la famille des rosacées sanguisorbées, institué pour de petits arbrisseaux du Cap. Quoique le nombre des espèces de ce genre soit d'une trentaine, leur insignifiance a empêché qu'aucune d'elles prît place dans les jardins.

CLIFOIRE. s. f. (ét. lat., *oculus*, œil; *ferio*, je frappe). Espèce de petite seringue que font les enfants avec un bâton de sureau.

CLIFTONIE. s. f. Bot. Synonyme de Mylocaryon.

CLIGNÉ, ÉE. part. pass. du v. Cligner. S'emploie adjectiv. Tenir les yeux clignés.

> Partez vite. A ces mots, la dame aux yeux [clignés
> Lui jette sa mauvaise jupe.
> Et lui ferme la porte au nez.
> (F. DE NEUFCHATEAU.)

CLIGNEMENT. s. m. (rad. *cligner*). Action de cligner les yeux, mouvement involontaire de la paupière qui se ferme à demi. Il a un clignement perpétuel. Il est sujet à un clignement d'yeux. Le *clignement* des paupières s'observe quelquefois, mais rarement à la vérité, chez les femmes hystériques, au moment des accès. (Jourdan.)

— Se dit ordinairement d'une mauvaise habitude de cligner les yeux.

CLIGNE-MUSETTE. s. f. Jeu d'enfants dans lequel l'un d'eux ferme les yeux, tandis que les autres se cachent en divers endroits, où il doit ensuite les chercher pour les prendre, et s'il y réussit, celui qui a été atteint prend sa place, et le premier va se cacher à son tour. Jouer à la cligne-musette.

CLIGNER. v. a. 1re conj. (du gr. κλίνω, baisser). Remuer les paupières, fermer l'œil, les yeux à demi par un mouvement plus ou moins volontaire, pour diminuer l'impression d'une lumière trop vive, ou pour considérer des objets très-brillants ou très-petits. Cligner les yeux. Cligner l'œil.

— *Cligner de l'œil*. Faire signe de l'œil à quelqu'un. Ayant soif, je demandais à boire, en *clignant* de l'œil à l'échanson. (Courier.)

CLIGNOT. s. m. Ornith. Nom vulgaire du musciape commersonnien, faisant aujourd'hui partie du sous-genre ade.

CLIGNOTANT, ANTE. adj. Qui a l'habitude de clignoter. Des yeux clignotants.

> Ses yeux cavés, troubles et *clignotants*,
> De feux obscurs sont chargés en tout temps.
> (J.-B. ROUSSEAU.)

— Anat. *Membrane clignotante*. Membrane qui, chez certains animaux, tels que les oiseaux, les chats, les poissons, etc., se trouve placée entre le globe de l'œil et les paupières, et qu'ils étendent à volonté au-devant de leur prunelle, pour se garantir d'une lumière trop vive. On trouve des rudiments de la membrane clignotante chez les mammifères, particulièrement chez les chevaux.

— CLIGNOTANT. part. pass. du v. Clignoter. Il est invariable, et signifie Qui clignote. Et Jeanne d'Arc en *clignotant* des yeux. (Volt.)

CLIGNOTÉ. part. pass. du v. Clignoter. Il est invariable.

CLIGNOTEMENT. s. m. Mouvements con[illegible] *clignotement* occasionne de la gêne dans l'exercice de la vision. (Cloquet.) Quelques personnes contractent l'habitude de faire agir très-fréquemment leurs paupières, sans que ce *clignotement* puisse être regardé comme une maladie. (Jourdan.)

CLIGNOTER. v. n. 1re conj. (fréquentatif de *cligner*). Remuer les paupières en les ouvrant et les fermant fréquemment. Il ne fait que clignoter. Une lumière trop vive fait clignoter les yeux. || On dit aussi : *Clignoter des yeux*.

CLIMACION. s. m. (du gr. κλιμάκιον, petite échelle). Bot. Genre de pleurocarpe diplopéristomé, institué sur l'hypnon dendroïde. Ces belles mousses, à rameaux cylindriques, et dont le port est analogue à celui de l'hypnon alopécure, croissent dans les prés spongieux ou les endroits tourbeux, en Europe, dans l'Amérique septentrionale et à la Nouvelle-Hollande.

CLIMACTERIDE. s. m. (du gr. κλίμαξ, échelle). Ornith. Nom scientifique du genre échelet.

CLIMAQUE (Saint Jean). Docteur de l'Église, né en Palestine vers l'an 525, mort en 605; se consacra à la vie solitaire, et passa 59 ans dans les déserts du mont Sinaï. Il a laissé des œuvres mystiques, parmi lesquelles le *Climax* (*Echelle du ciel*), qui lui a valu le surnom de *Climaque*.

CLIMAT. s. m. (du gr. κλίμα, même signif., fait de κλίνω, pencher). Géogr. Suivant les anciens géographes, la partie du globe de la terre comprise entre deux cercles parallèles à l'équateur, et telle que le jour du solstice d'été est plus long d'une demi-heure sous le second de ces cercles que sous le premier. Il y a deux sortes de climats : Climats de demi-heure et climats de mois. Les climats de demi-heure se comptent depuis l'équateur, où le plus long jour est de 12 heures, jusqu'aux cercles polaires, où le plus long jour est de 24 heures. Les climats de mois se comptent depuis les cercles polaires jusqu'aux pôles. Les géographes modernes ne comptent plus par climats, ils comptent par degrés de latitude. Climat méridional. Climat septentrional. Les anciens ne connaissaient que sept climats. Les *climats* font souvent les diverses humeurs. (Boil.) Venez; fuyez l'aspect de ces *climats* sauvages. (Rac.)

— Toute division des climats est arbitraire, par cela seul que les phénomènes qui résultent de l'obliquité toujours croissante des rayons solaires suivent dans leur apparition la même marche progressive, et ne se transforment jamais d'une manière brusque. Aussi, pour trouver des différences tranchées, doit-on se placer au centre des zones que l'on compare; c'est pour cette raison qu'on distingue seulement trois espèces de climats : les climats *chauds*, qui s'étendent de l'équateur au 30° de latitude; les *tempérés*, qui de là vont jusqu'au 55° ou 56°; et enfin les *froids*, qui occupent le reste de la sphère.

— Chacune des lignes qui marquent, sur le globe, la division des climats. Le premier, le second, le troisième climat passe par tel lieu.

— S'emploie aujourd'hui comme synonyme de Pays, région, contrée, principalement eu égard à la température de l'air. L'influence, les effets du climat. Changer de climat. Passer dans un autre climat. Quel *climat* renfermait un si rare trésor? (Rac.) En poètes fameux rends nos *climats* fertiles. (Boil.) La panthère, l'once et le léopard n'habitent que l'Afrique et les *climats* les plus chauds de l'Asie. (Buff.)

> Cruel auteur des troubles de mon âme,
> Que la pitié retarde un peu tes pas;
> Tourne un moment tes yeux sur ces *climats*.
> (J.-B. ROUSSEAU.)

> . . . Le flot lance les mâts
> Destinés à voguer vers de lointains *climats*.
> (DELILLE.)

— Épith. Agréable, doux, charmant, tempéré, délicieux, heureux, voluptueux, fortuné, riche, fertile, fécond, sec, aride, stérile, âpre, brûlé, rude, glacé, rigoureux, sauvage, désert, triste, horrible, affreux, étranger, lointain, éloigné, etc. || Syn. simp. Pays, région, contrée, canton, plage, province, air, ciel, température.

— Syn. comp. CLIMAT. LOCALITÉ. Le *climat* se distingue de la *localité* en ce que dans celle-ci quelques circonstances physiques particulières modifient puissamment les phénomènes météorologiques dont la réunion exerce une influence plus ou moins grande sur les êtres organisés soumis à leur action, et en font naître de nouveaux, bornés à un espace plus ou moins circonscrit. La *localité* est donc à proprement parler un climat très-resserré dans un autre climat souvent contraire : c'est ainsi que le Chimboraço présente à sa base les chaleurs de la zone torride, à son sommet, couvert de neiges perpétuelles, les conditions des régions polaires, et à sa partie moyenne, celles des climats tempérés.

CLIMATÉRIQUE. adj. des 2 g. (du gr. κλιμακτηρικός, par échelons, formé de κλίμαξ, échelle, degré, parce qu'on monte par degrés ou échelons de sept en sept pour arriver à l'année *climatérique*). Qui a rapport au climat. Constitution climatérique d'une contrée. Il n'est usité que dans ces locutions : An climatérique. Année climatérique. Chaque septième année de la vie humaine. Les années 14, 21 [illegible] 49, etc., sont les années climatériques. Il est mort dans son année climatérique. Des rêveurs ont cru que les années climatériques apportaient quelque changement à la santé, à la vie, à la fortune des hommes. Les anciens croyaient à l'influence des années climatériques. Auguste se félicita de ce qu'il avait passé sa soixante-troisième année, qu'on tient *climatérique*, parce qu'il l'appréhendait extrêmement. (A. Gall.) Jean-Baptiste de Monte, médecin célèbre, mourut en son année *climatérique*. (Teissier.)

> J'épouse une vieille antique
> Qui compte plus de vingt printemps
> Après son an *climatérique*. (MAIN.)

— Fig. Les Etats ont leurs années *climatériques*, aussi bien que les hommes. (Volt.)

— Médec. Se dit quelquefois de certaines époques de la vie où surviennent de grands changements dans la constitution humaine. L'époque de la puberté est une époque clima-

térique. Dans ce sens, le mot *critique*
en usage.
— On l'emploie quelquefois comme
climatérique, la septième année. On
grandes climatériques, les années 63 e
à dit que les Etats avaient aussi leur
rique; la question serait de savoir de
d'années chacune se compose. (Noël.)

> Qu'on dise à présent que j'ai tort
> De craindre ma *climatérique*.

CLIMATOLOGIE. s. f. (ét. gr., κλ
mat; λόγος, discours). Traité des clim
phénomènes qui tiennent à la qualité
et à sa latitude.

CLIMATOLOGIQUE. adj. des 2 g
rapport à la climatologie.

CLIMATURE. s. f. Influence du cli
semble de circonstances qui ont rap
climat.

CLIMAX. s. m. (du gr. κλίμαξ, degré,
Figure de rhétorique par laquelle le
s'élève ou descend comme par degré.
pelle plus ordinairement gradation.
— Mus. On a transporté, dans quelqu
ce mot de la rhétorique à la musiqu
lui a fait signifier un trait de chan
deux parties sont par tierce en montan
cendant diatoniquement, ou bien un
chant qui est répété plusieurs fois de
toujours un ton plus haut, ce qu'on
aussi une *rosalie*, ou enfin une sorte d

CLIN. s. m (du gr. κλείω, je ferme
sait de tout mouvement rapide. D'un
de leur volonté. (Montaigne.)
— Se dit auj. d'un mouvement prom
paupière qu'on ferme et qu'on ouvre
instant. Il se joint toujours au mot œ
un clin d'œil. Se faire obéir par un cl
d'un clin d'œil. Composant leur vi
celui de Protésilas, dont ils observa
qu'au moindre *clin d'œil*. (Fén.) Ell
sans doute d'un *clin d'œil*, à ma m
l'offre de sa bourse m'avait vivement
(E. Sue.)
— Au pl., des *clins d'œil*. Je co
personnes qui trafiquent de civilités
les *clins d'œil* ont quelque dessein. (
— M. N. Landais voudrait qu'on
des clins d'yeux; et Molière lui-mêm
sardé : A prix de faux *clins d'yeux* e
affectés; et cependant nous ne somm
cet avis. D'abord, écrire des *clins d'*
suivre la règle générale des noms c
Ensuite, comme on ne dit pas des *coup*
l'analogie ne permet pas de dire
d'yeux. De plus, ce singulier se retro
un assez grand nombre d'expressions
tainement le pluriel semblerait plus r
aller à pied, prêter, baisser l'oreille,
de mauvais œil, etc. Enfin, ce signe
gence qu'on appelle *clin d'œil* ne
bien compris et bien clair pour la pe
laquelle il s'adresse, que par la fer
la réouverture subite d'un œil seulem
— *Faire un clin d'œil à quelqu'un.*
un signe de l'œil.
— Fam. *C'est l'affaire d'un clin*
dit d'une chose qui doit se faire vive
— Loc. adv. *En un clin d'œil*,
d'un clin d'œil. En un moment, en fo
temps. Il disparut en un clin d'œil
fait en moins d'un clin d'œil.
— Mar. Disposition des madriers q
gnent à recouvrement pour former le
d'une embarcation.

CLINANDRE. s. f. (ét. gr., κλίνη,
ἀνδρός, homme, mari). Bot. On a
nom à la cavité située au sommet
stème de certaines orchidées, et for
fossette dans laquelle l'anthère est l

CLINANTHE. s. f. (ét. gr., κλίνη,
fleur). Bot. Pédoncule formant à so
un plateau portant plusieurs fleurs
tel est celui des composées et des di
— On donne encore ce nom à la
dans les mousses, porte le périchès
nule et le pédicelle.

CLINCAILLE, CLINCAILLERI
CAILLIER. V. QUINCAILLE, QUIN
QUINCAILLIER. Nous regrettons ce
l'Académie, car les premières form
évidemment les bonnes. *Clincaill*
onomatopée fort exacte, et *quincail*
sous tous les rapports : l'un est le [illegible]
quefois plus plein (*caille*), du choc
ment du maniement des objets si va
nom désigne; l'autre, avec ses deu
liquides, n'offre plus aucune vérité
pelé populairement les sols et les l
caillé. (Noël.)
— Despériers a pris ce mot dans
Quincaillerie. Il allait toujours lev
seau, comme un vendeur de *clinca*

CLINCART. s. m. Mar. Bateau
en usage en Suède et en Danemark

CLINCHE. s. f. Techn. Loquet d
|| Partie extérieure du loquet, sur
appuie pour l'élever.
— L'Académie n'a pas jugé à
mentionner ce mot, qui est cepend
plus usités et des plus connus dep
cles. Quant à l'orthographe, l'usage
visé, puisque les uns veulent *clin*
autres *clenche*. Nous sommes pour
car *clinche* nous vient des langues

térique. Dans ce sens, le mot *critique* est plus en usage.

— On l'emploie quelquefois comme s. f. La climatérique, la septième année. On appelle grandes climatériques, les années 63 et 84. On a dit que les Etats avaient aussi leur *climatérique;* la question serait de savoir de combien d'années chacune se compose. (Noël.)

Qu'on dise à présent que j'ai tort
De craindre ma *climatérique.* (N.)

CLIMATOLOGIE. s. f. (ét. gr., κλίμα, climat; λόγος, discours). Traité des climats, des phénomènes qui tiennent à la qualité du sol et à sa latitude.

CLIMATOLOGIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport à la climatologie.

CLIMATURE. s. f. Influence du climat. Ensemble de circonstances qui ont rapport au climat.

CLIMAX. s. m. (du gr. κλίμαξ, degré, échelle). Figure de rhétorique par laquelle le discours s'élève ou descend comme par degré. On l'appelle plus ordinairement gradation.

— Mus. On a transporté, dans quelques écrits, ce mot de la rhétorique à la musique, et on lui a fait signifier un trait de chant où les deux parties sont par tierce en montant et descendant diatoniquement, ou bien un trait de chant qui est répété plusieurs fois de suite, et toujours un ton plus haut, ce qu'on appelle aussi une *rosalie,* ou enfin une sorte de *canon.*

CLIN. s. m (du gr. κλείω, je ferme). Se disait de tout mouvement rapide. D'un seul *clin* de leur volonté. (Montaigne.)

— Se dit auj. d'un mouvement prompt de la paupière qu'on ferme et qu'on ouvre au même instant. Il se joint toujours au mot œil. Faire un clin d'œil. Se faire obéir par un clin d'œil, d'un clin d'œil. Composant leur visage sur celui de Protésilas, dont ils observaient jusqu'au moindre *clin d'œil.* (Fén.) Elle voyait sans doute d'un *clin d'œil,* à ma mine, que l'offre de sa bourse m'avait vivement blessée. (E. Sue.)

— Au pl., des *clins d'œil.* Je connais des personnes qui trafiquent de civilités, et dont les *clins d'œil* ont quelque dessein. (Balzac.)

— M. N. Landais voudrait qu'on écrivît : *des clins d'yeux*; et Molière lui-même l'a hasardé : A prix de faux *clins d'yeux* et d'élans affectés; et cependant nous ne sommes pas de cet avis. D'abord, écrire des *clins d'œil,* c'est suivre la règle générale des noms composés. Ensuite, comme on ne dit pas des *coups d'yeux,* l'analogie ne permet pas de dire des *clins d'yeux.* De plus, ce singulier se retrouve dans un assez grand nombre d'expressions, où certainement le pluriel semblerait plus rationnel : aller à pied, prêter, baisser l'oreille, regarder de mauvais œil, etc. Enfin, ce signe d'intelligence qu'on appelle *clin d'œil* ne peut être bien compris et bien clair pour la personne à laquelle il s'adresse, que par la fermeture et la réouverture subite d'un œil seulement.

— *Faire un clin d'œil à quelqu'un.* Lui faire un signe de l'œil.

— Fam. *C'est l'affaire d'un clin d'œil.* Se dit d'une chose qui doit se faire vivement.

— Loc. adv. *En un clin d'œil, en moins d'un clin d'œil.* En un moment, en fort peu de temps. Il disparut en un clin d'œil. Cela fut fait en moins d'un clin d'œil.

— Mar. Disposition des madriers qui se joignent à recouvrement pour former le bordage d'une embarcation.

CLINANDRE. s. f. (ét. gr., κλίνη, lit; ἀνήρ, ἀνδρός, homme, mari). Bot. On a donné ce nom à la cavité située au sommet du gynostème de certaines orchidées, et formant une fossette dans laquelle l'anthère est logée.

CLINANTHE. s. f. (ét. gr., κλίνη, lit; ἄνθος, fleur). Bot. Pédoncule formant à son sommet un plateau portant plusieurs fleurs sessiles : tel est celui des composées et des dipsacées.

— On donne encore ce nom à la partie qui, dans les mousses, porte le périchèse, la gainule et le pédicelle.

CLINCAILLE, CLINCAILLERIE, CLINCAILLIER. V. QUINCAILLE, QUINCAILLERIE, QUINCAILLIER. Nous regrettons ce renvoi de l'Académie, car les premières formes étaient évidemment les bonnes. *Clincaille* est une onomatopée fort exacte, et *quincaille* est faux sous tous les rapports : l'un est le bruit quel- [illegible] quefois plus plein (*caille*), du choc ou seulement du maniement des objets si variés que ce nom désigne; l'autre, avec ses deux syllabes liquides, n'offre plus aucune vérité. On a appelé populairement les sols et les liards *clincaille.* (Noël.)

— Despériers a pris ce mot dans le sens de Quincaillerie. Il allait toujours levant le museau, comme un vendeur de *clincailles.*

CLINCART. s. m. Mar. Bateau plat fort en usage en Suède et en Danemark.

CLINCHE. s. f. Techn. Loquet d'une porte. || Partie extérieure du loquet, sur lequel on appuie pour l'élever.

— L'Académie n'a pas jugé à propos de mentionner ce mot, qui est cependant un des plus usités et des plus connus depuis des siècles. Quant à l'orthographe, l'usage en est divisé, puisque les uns veulent *clinche,* et les autres *clenche.* Nous sommes pour le premier, car *clinche* nous vient des langues du Nord, dans lesquelles *clinch* signifie tenir en fermant le poing, parce que c'est le mouvement nécessaire pour se disposer à lever la *clinche.*

CLIN-CLIN. s. m. (onomatopée). Ornith. Nom vulgaire du chevalier guignette.

CLINE. s. m. (du gr. κλίνη, lit). Ichthyol. Sous ce nom on a désigné un genre de la famille des blennoïdes à cou comprimé allongé couvert de grandes écailles, à dents coniques et fortes, sur une rangée externe, et en velours sur une bande étroite interne. Ce sont des poissons vivipares des mers des climats chauds. Nous n'en avons qu'une petite espèce dans la Méditerranée. Le cap de Bonne-Espérance en fournit le plus grand nombre d'espèces et de taille la plus forte. Ils vivent parmi les rochers.

CLINFOC. s. m. Mar. Voile légère taillée en forme de triangle que l'on voit à l'avant du navire, à l'extrémité du bout-dehors poussé sur le beaupré. Le clinfoc est une voile de beau temps.

CLINGSTONE. s. m. Minér. Nom d'une espèce de phonolite.

CLINICIEN. adj. m. Néol. Celui qui s'occupe de la clinique. Un médecin clinicien. || Il est aussi subst. Un clinicien.

CLINIDION. s. m. Entom. Synonyme de Rhyzodes.

CLINIQUE. adj. des 2 g. (du gr. κλίνη, lit). Qui appartient au lit.

— *Médecine clinique.* Celle qui s'exerce au lit des malades. On ignore entièrement la méthode qui fut suivie dans la famille des Asclépiades pour l'enseignement *clinique* de la médecine. (Pinel.)

— Se dit aussi des médecins qui visitent les malades, par opposition à ceux que l'on consulte et à ceux qui écrivent. C'est un médecin clinique. Ce sens est vieux.

— *Malade clinique.* Malade qui garde le lit.

— CLINIQUE. s. f. Médec. L'enseignement qui se fait auprès du lit des malades. Cours de clinique. Professeur de clinique. Clinique médicale. Clinique chirurgicale.

— CLINIQUE. s. m. Secte de chrétiens qui recevaient le baptême au lit de la mort. La secte des cliniques.

CLINOCÉPHALIDES. s. m. pl. (ét. gr., κλίνω, j'incline; κεφαλή, tête). Entom. Famille établie dans l'ordre des coléoptères. La plupart des insectes qu'elle renferme ont la tête penchée, et insérée dans une échancrure du prothorax situé en dessous.

CLINOCÈRE. s. m. (ét. gr., κλίνω, j'incline; κέρας, corne). Entom. Genre de diptères, famille des brachystomes. On n'y rapporte qu'une seule espèce, le clinocère noir, qu'on trouve en Allemagne.

CLINOÉDRIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., κλίνω, j'incline; ἕδρα, base). Minér. Nom donné aux formes cristallines dans lesquelles les plans coordonnés ne sont pas perpendiculaires entre eux.

CLINOÏDE. adj. f. (ét. gr., κλίνη, lit; εἶδος, forme, ressemblance). Anat. Il se dit de certaines apophyses qu'on a comparées aux colonnes d'un lit.

CLINOMÈTRE. adj. des 2 g. (ét. gr., κλίνω, j'incline; μετρέω, je mesure). Techn. Nom donné à de nombreux appareils dont on se sert pour mesurer l'inclinaison d'une ligne ou d'un plan par rapport à un plan horizontal.

CLINOPODE. s. m. (ét. gr., κλίνη, lit; πούς, ποδός, pied). Bot. Basilic sauvage, genre de plantes labiées dont les feuilles ont, pour ainsi dire, la forme du pied d'un lit.

CLINOSCOPE. s. m. (ét. gr., κλίνω, j'incline; σκοπέω, je considère). Techn. Instrument qui indique l'inclinaison d'un plan sur un autre, sans fournir les moyens de le mesurer.

CLINOTECHNICIEN, ENNE. s. (ét., V. CLINOTECHNIE). Celui, celle qui construit, qui confectionne des lits.

CLINOTECHNIE. s. f. (ét. gr., κλίνη, lit; τέχνη, art). Techn. Art de construire des lits.

CLINQUANT. s. m. Techn. Petite lame d'or ou d'argent qu'on met dans les broderies. La garniture de cette robe contient beaucoup de clinquant.

— Lames ou feuilles de cuivre qui brillent [illegible] ment chargé de clinquant.

On préfère aujourd'hui le solide au brillant.
Pourquoi, quand l'or est bon, y mêler du *clinquant.*
(VILL.)

— Fig. Fausses beautés, faux brillant dans les ouvrages d'esprit ou dans les manières. Une poésie pleine de clinquant. Ce *clinquant* de l'esprit, ces trompeuses surfaces. (Gresset.) Du temps de Quintilien, l'éloquence avait fort dégénéré : on commençait à préférer le *clinquant* à l'or pur; l'on cherchait, non ce qui orne la vérité, mais ce qui la farde. (Duv.) Ne prends pas pour de l'or tout le *clinquant* qui luit. (Lenoble.)

Tous les jours à la cour un sot de qualité,
Peut juger de travers avec impunité,
A Malherbe, à Racan préférer Théophile,
Et le *clinquant* du Tasse à tout l'or de Virgile.
(BOILEAU.)

— Syn. simp. brillant, éclat faux brillant, éclat trompeur.

CLINQUANTÉ, ÉE. part. pass. du v. Clinquanter.

CLINQUANTER. v. a. 1re conj. (rad. *clinquant*). Se disait pour, Mettre du clinquant, charger de clinquant, au propre comme au figuré. Clinquanter un habit. Clinquanter un ouvrage d'esprit.

CLINTÉRIE. s. f. (du gr. κλιντήριον, lit, chaise de repas). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des lamellicornes, établi aux dépens du genre gymnétide. Il renferme dix espèces, qui ont pour type la clintérie guttifère.

CLINTONIE. s. f. Bot. Genre de la famille des lobéliacées clintoniées, établi pour une plante herbacée annuelle de la Colombie, la clintonie élégante. || CLINTONIÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des lobéliacées, ayant pour type le genre clintonie.

CLINTONITE. s. f. Minér. On a désigné sous ce nom une substance qui paraît être identique avec la chrysophane et la holmite. Elle cristallise dans le système rhomboédrique, et se rencontre en parties lamelleuses, d'un brun de tombac, disséminées dans un calcaire saccharoïde avec du graphique.

CLIO. (du gr. κλείω, je célèbre). Myth. Une des neuf muses, celle qui préside à l'histoire. On la représente toujours sous la figure d'une jeune fille couronnée de laurier, tenant en sa main droite une trompette, et de la gauche un livre qui a pour titre *Thucydide.* Clio est aussi regardée comme l'inventrice de la guitare, et alors ses statues tiennent une guitare d'une main, et un plectre de l'autre.

Des empires divers *Clio* chante la gloire;
Des rois, des conquérants assure la mémoire
(DANCHET.)

— Fig. *Un élève de Clio.* Un homme qui s'adonne à la composition de l'histoire.

CLIO. s. m. Conchyl. Genre de mollusques ptéropodes. Il renferme des animaux formés d'un corps libre, nu, allongé, acuminé en arrière, et d'une tête distincte pourvue de six tentacules longs, coniques, rétractiles, divisés en deux groupes. Les clios sont répandus au sein des mers chaudes et froides.

CLIODITE. s. m. Conchyl. Genre proposé pour deux mollusques encore peu connus, et qui sont encore réunis aux clios.

CLIOÏDÉ, ÉE. adj. Conchyl. Qui ressemble à un clio. || CLIOÏDÉS. s. m. pl. Nom donné à une famille de la classe des ptéropodes, ayant le genre clio pour type.

CLIONE. s. m. (du gr. κλείω, je bouche). Zooph. V. ÉPONGE.

— Conchyl. V. CLIO.

CLIONÉ, ÉE. adj. Entom. Qui a rapport au genre clio. || CLIONÉS. s. m. pl. Famille de l'ordre des céphalophores ptérobranches, qui a pour type le genre clio.

CLIONITES. s. m. pl. Foss. Nom donné aux espèces fossiles du genre clio.

CLIOSTOME. s. m. (ét. gr., κλείω, je ferme, στόμα, bouche). Bot. Genre de lichens de la tribu des limbiriées. Ce lichen croît sur les cloisons faites en bois de pin, et sur les écorces du tilleul et du chêne.

CLIOSTOMÉEN, ENNE. adj. Bot. Qui concerne le genre cliostome. || CLIOSTOMÉENS. s. m. pl. Tribu de l'ordre des pyrénomycètes phacidiacées, qui a pour type le genre cliostome.

CLIQUAILLE et **CLINQUAILLE.** s. f. Se disaient populairement pour Menue monnaie, des sous et des liards. L'enfant prodigue fit de la *cliquaille* de son héritage. (Menot.)

— Objet de peu de valeur. Ce n'est que de la clinquaille. || Menue marchandise. || Clinquant.

CLIQUART. s. m. Minér. Nom d'une pierre à bâtir, très-estimée, surtout à Paris. Le cliquart commence à devenir rare.

CLIQUE. s. f. Société des gens de bas étage qui s'unissent pour cabaler, pour tromper. C'est une dangereuse clique. Il est de la clique. Tous deux sont de la même clique. Une clique de frondeurs, de jeunes débauchés. C'est une dangereuse clique. Très-fam. et se dit toujours en mauvaise part.

Un nouvelliste politique,
Qui tient conseil dans la cour du palais,
Demande aux plus forts de sa *clique*
[illegible]
(VILLEMIN.)

— Jeux. Il se dit, à certains jeux de cartes, de la réunion de trois ou quatre figures du même point et de couleur différente, comme trois ou quatre valets, trois ou quatre dames, etc.

CLIQUET. s. m. Techn. Petit levier dont on se sert ordinairement pour empêcher qu'une roue qui tourne dans un sens puisse se mouvoir dans un sens contraire; l'appareil prend alors le nom d'Encliquetage.

— Les orfèvres bijoutiers appellent cliquet la partie supérieure de la brisure qui entre dans la charnière et en sort.

— C'est à tort que M. N. Landais donne aussi à ce mot l'acception de *claquet.* V. ce mot.

CLIQUETÉ. part. pass. du v. Cliqueter.

CLIQUETER. v. n. 1re conj. (onomatopée). Ce verbe double le *t* dans les temps où il est suivi d'un *e* muet. *Je cliquette, nous cliquetons, vous cliquetez, ils cliquettent,* etc. *Je cliquetterai,* etc. *Je cliquetterais,* etc. *Cliquette, cliquetons,* etc. *Que je cliquette, que tu cliquettes,* etc. Faire un bruit sonore et retentissant. Vraiment nous vous avons ouy de bien loing *cliqueter,* dit le sire de Roqueton; et conteurs ne doivent avoir rien qui *cliquette.* (Le Jour.)

CLIQUETIS. s. m. (onomatopée.) Proprement, Bruit que font les armes quand on les choque les unes contre les autres. Un cliquetis d'épées. On entendit un grand cliquetis d'armes. On entendit un *cliquetis* d'épées qui fit sortir les bourgeois. (Anq.) Le *cliquetis* de ceux qui se battaient réveilla les plus endormis. (Id.) Un *cliquetis* d'armes et de pas retentit dans le corridor. (Fabre d'Egl.)

— Par extension, Bruit que font certains corps sonores lorsqu'on les remue ou qu'on les choque. Un cliquetis de chaînes. Nous entendions le cliquetis des verres.

— Chirur. Bruit que produisent quelquefois les articulations diarthrodiales dans leurs mouvements, et celui qui résulte du frottement des fragments d'un os fracturé. Le mot *crépitation* est plus usité. Ce qu'il y a de certain, c'est que le *cliquetis* produit par la marche se dissipe par le repos, avec le sentiment de lassitude qui l'accompagne. (Delpech.)

— Fig. *Cliquetis d'antithèses.* Suite d'antithèses tellement accumulées qu'elles laissent trop voir le travail de l'esprit. || *Cliquetis de mots, de syllabes.* Ils rimaillent sans fin des sons vides, par *cliquetis* de syllabes. (Pope.)

CLIQUETTE. s. f. (onomatopée.) Instrument fait de deux os, de deux tessons, de deux morceaux de bois sec et dur, etc., qu'on met entre les doigts, et dont on tire quelques sons mesurés, en les battant l'un contre l'autre, comme des castagnettes. Les ordonnances obligeaient autrefois les ladres, les lépreux à porter des cliquettes, afin qu'on se détournât de leur chemin. Jouer des cliquettes. Cliquettes de ladre. Les danseuses turques battent la cadence des chansons que chantent les autres, en dansant avec une espèce de *cliquette.* (Du Loir.)

— Pêch. Pierre trouée que les pêcheurs attachent à leurs filets pour qu'ils aillent au fond de l'eau. Il en faut trois à chaque verveux.

CLIQUETTEMENT. s. m. (rad. *cliquette*). Se disait pour Cliquetis, bruit. Le cliquettement des armes.

CLIQUEUR. s. m. Signifiait Filou, bretteur.

CLISE. s. f. Anc. art milit. Évolution ou ordre de bataille, qui, dans la phalange grecque, répondait au mouvement ou à l'arrangement que les modernes appellent *par le flanc.*

CLISÉOMÈTRE. s. m. (ét. gr., κλίσις, pente, inclinaison; μέτρον, mesure). Chir. Instrument propre à mesurer le degré d'inclinaison du bassin. Il sert à déterminer le rapport de l'axe du bassin avec celui du corps.

CLISÉOMÉTRIE. s. f. (ét., V. CLISÉOMÈTRE). Chir. Méthode pour mesurer l'inclinaison du bassin.

CLISÉOMÉTRIQUE. adj. des 2 g. (ét., V CLISÉOMÈTRE). Chir. Qui a rapport au cliséomètre ou à la cliséométrie.

CLISIOCAMPE. s. m. (ét. gr., κλισιά, tente; κάμπη, chenille). Entom. Genre de lépidoptères, famille des nocturnes. Il ne se compose que de deux espèces, le bombyx neustrien et le bombyx castrien, qui se trouvent communément en Europe, et qui appartiennent au genre losiocampe. V. ce mot.

CLISIPHONTE. s. m. Conchyl. Genre de coquilles univalves qui renferme plusieurs espèces.

CLISOSPORION. s. m. (ét. gr., κλύζω, je lave; σπορά, spore). Bot. Genre de la famille des hyphomycètes.

CLISSE. s. f. Petite claie d'osier, de jonc, qui sert particulièrement à faire égoutter des fromages.

— Chir. Petite planche de bois ou de carton qu'on emploie pour maintenir les os fracturés. Dans ce sens, on dit plus ordinairement *éclisse.*

CLISSÉ, ÉE. part. pass. du v. Clisser. S'emploie aussi adj. Bouteille clissée. Bras clissé. Flacon clissé.

CLISSER. v. a. 1re conj. Chir. Mettre des clisses; garnir, envelopper de clisses.

— Vann. Garnir, revêtir une bouteille avec des brins d'osier choisis et préparés pour cet usage.

[illegible] *con,* roche : sur une haute roche). Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Nantes (Loire-Inférieure), 2,500 hab.

CLISSON. s. m. Comm. Toile de lin qui se fabrique en Bretagne.

CLISSON (Olivier de). Connétable de France, né en Bretagne, en 1336; il reçut l'épée de connétable après la mort de du Guesclin en 1380, et contribua puissamment à chasser les Anglais de la France. Il mourut en 1407.

CLISSUS. s. m. Chim. V. CLYSSUS.

CLISTACE. s. m. Bot. Genre douteux mis à la fin de la famille des acanthacées. C'est une plante herbacée du Brésil, annuelle, à feuilles opposées, pétiolées, à cymes axillaires pauciflores, à pédicelles unibractés à la base et bibractéolés au sommet.

CLISTÉ, ÉE. part. pass. du v. Clister. S'emploie adject. Un fourneau clisté.

CLISTER. v. a. 1re conj. Techn. Luter une poêle sur son fourneau, dans une saline. || *Clister un fourneau*. Fermer les joints des platines avec des étoupes, enduire le fond de chaux détrempée.

CLITARRHÈNE. adj. f. (ét. gr., κλιτὸς, incliné ; ἄῤῥην, mâle). Bot. Epithète donnée à des fleurs dont les anthères sont versatiles ou vibrantes.

CLITELLARIE. s. f. Entom. Genre de diptères, synonyme du genre échippion. V. ce mot.

CLITELLON. s. m. (du lat. *clitellus*, bât). Entom. On nomme ainsi quelques anneaux serrés, plus colorés et protubérants, qui forment une ceinture vers le milieu de la longueur du corps des lombrics terrestres, et qui permettent à l'individu de se fixer contre un autre pendant l'acte de la copulation.

CLITHON. s. m. Conchyl. Genre de coquilles univalves, établi aux dépens des néritines, et qui a pour type l'espèce néritine longue-épine.

CLITHRIE. s. f. (du gr. κλεῖθρία, fente). Entom. Sous-genre de coléoptères pentamères, famille des lamellicornes, établi dans le genre diaphonie, pour y placer une seule espèce de la Nouvelle-Hollande, nommé clithrie eucnémide.

CLITHRIDE. s. f. Bot. Division établie dans le genre cenangion. V. ce mot.

CLITIE. s. f. (pr. *kli-cî*). Bot. Anémone à peluche, d'une couleur de chair entremêlée d'incarnadin ; sa peluche est fort bien rangée, à la manière des soucis doubles. C'est une des plus belles anémones à peluche que l'on puisse voir.

CLITORE. s. f. (du lat. *clitoris*, clitoris). Bot. Genre de la famille des légumineuses phaséolées, établi pour des plantes herbacées grimpantes, du Brésil, des Antilles, et de l'Amérique boréale ; une seule croît à Ternate et dans les Indes.

CLITORIDIEN, ENNE. adj. Anat. Qui appartient, qui a rapport au clitoris.

CLITORIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui a rapport à une clitorie. || CLITORIÉES. s. f. pl. Une des sections de la tribu des phaséolées, dans les légumineuses papilionacées, et qui a pour type le genre clitore.

CLITORIS. s. m. (pr. *kli-to-riss* ; du gr. κλείω, je ferme). Anat. Petit organe charnu et saillant, placé à l'endroit le plus élevé des parties naturelles de la femme et de toutes les femelles des quadrupèdes. Le *clitoris* est le siége principal de la volupté. (Renauldin.) Columbus cite l'exemple d'une femme dont le *clitoris* était aussi long que le petit doigt. (Id.) On prétend même avoir vu des *clitoris* aussi forts que le cou d'une oie, et même de la longueur monstrueuse de 30 à 40 centimètres. (Id.)

CLITORISME. s. m. Médec. Maladie dont le siége est au clitoris. || Usage libidineux d'un clitoris trop prolongé.

CLIVABLE. adj. des 2 g. Techn. Qui est susceptible de se laisser cliver.

CLIVAGE. s. m. (de l'allem. *klœben*, *klœven*, fendre). Minér. Espèce de cassure, à surface plane, que présente le diamant. On appelle ainsi le phénomène offert par un grand nombre de minéraux, à l'état cristallin, qui se laissent diviser dans des directions planes, c'est-à-dire, en lames. || On se sert aussi de ce mot pour désigner les fissures planes qu'on observe dans certains cristaux, sans que pourtant la cassure en suive la direction. || Action de cliver.

CLIVÉ, ÉE. part. pass. du v. Cliver. S'emploie aussi adject. Un diamant clivé.

CLIVER. v. a. 1re conj. Lapid. Fendre un diamant suivant ses joints naturels, au lieu de le scier. Cliver un diamant.

— SE CLIVER. v. pron. Se fendre.

CLIVIE. s. f. Bot. Genre de la famille des amaryllidées anomales, établi pour une plante herbacée du cap de Bonne-Espérance. La clivie noble, l'unique espèce de ce genre, a beaucoup d'affinités avec les hémanthes.

CLIVINE. s. f. (nom d'un oiseau, suivant Pline). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des carabiques. On en désigne cinquante espèces, y compris les dyschiries, dont cinq d'Afrique, deux des Indes orientales, vingt-sept d'Amérique et seize d'Europe.

CLOACAL, ALE. adj. Anat. Qui a rapport au cloaque.

CLOACARION. s. m. Hist. rom. Impôt levé pour l'entretien des cloaques à Rome.

CLOANTHE. s. f. (du gr. χλοανθής, verdoyant). Entom. Genre de lépidoptères de la famille des nocturnes. L'espèce la plus remarquable du genre est la cloanthe perspicillaire, qui se trouve, en mai, aux environs de Paris.

CLOAQUE. s. m. (du gr. κλύζω, je lave, dont le primitif κλύω s'est conservé dans l'ancien mot lat. *cluo*, même signif., et d'où était venu *cluaca*, changé ensuite en *cloaca*). Souterrain par où s'écoulent les eaux et les immondices d'une ville. En ce sens, il ne se dit qu'en parlant des ouvrages des anciens. Les cloaques des Romains subsistent encore. En parlant des ouvrages modernes de cette espèce on dit Egout.

— L'Académie donne au mot *cloaque*, pris dans cette acception, le genre féminin ; nous supposons que c'est une erreur typographique, car nous ne l'avons trouvé dans aucun auteur, ni dans aucun lexicographe.

— Lieu destiné à recevoir les ordures, les immondices. Un cloaque infect. Tomber dans un cloaque.

— Par extens. *Sa maison est un cloaque*. Sa maison est sale et infecte. *Cette ville est un vrai cloaque*. Cette ville est malpropre et malsaine.

— Fig. Une suite de tableaux, presque tous honteux à voir, représente les immondices vivantes du *cloaque* parisien. (Alf. Nét.)

— On dit d'une personne qui est souillée de toutes sortes d'impuretés, qui a toutes sortes de vices : C'est un cloaque d'impureté, un cloaque de toutes sortes de vices. || Se dit aussi des choses et surtout des édifices publics. Le palais qu'on a longtemps connu sous la dénomination de Palais-Royal et de Palais-Egalité, a toujours été regardé comme un *cloaque* infâme d'impuretés et de vices. (Impr. franç.)

— Fig et fam. *C'est un cloaque*. Se dit d'une personne sale et puante. Cette loc. vieillit.

— Anat. On appelle *cloaque*, chez divers animaux, tels que les oiseaux, les serpents, etc. une cavité ou un réceptacle commun, formé par l'extrémité du tube intestinal, recevant à l'intérieur les orifices des voies urinaires, génératrices et du rectum, et ayant une seule issue au dehors. On a substitué dernièrement à ce mot celui de *vestibule commun*, attendu que l'acception du mot cloaque, dans le sens d'une sentine commune, n'est point applicable à tous les animaux.

CLOCHE. s. f. (de l'anc. teut. *klokes*, frapper, dont les Allemands ont fait *glocke*, cloche, et les Anglais *clock*, horloge). Techn. Instrument de métal, ordinairement de fonte, fait en forme de poire ouverte par le bas, et dont on tire du son au moyen d'un battant suspendu dans l'intérieur. Grosse cloche. Petite cloche. Un bruit de cloches. Sonner les cloches. Tinter les cloches. Un coup de cloche. La cloche tinte. Les cloches sonnent. Bénir, baptiser une cloche. Nommer une cloche. Partir au son de la cloche. Convoquer, assembler au son de la cloche. Les tintements d'une cloche. Oh ! quel cœur si mal fait n'a tressailli au bruit des *cloches* de son lieu natal, de ces *cloches* qui frémirent de joie sur son berceau, qui annoncèrent son avènement à la vie, qui marquèrent le premier battement de son cœur. (Chateaub.) Tout se trouve dans les rêveries enchantées où nous plonge le bruit de la *cloche* natale : religion, famille, patrie, et le berceau et la tombe, et le passé et l'avenir. (Id.) Les dimanches et les jours de fête, j'ai souvent entendu dans le grand bois, à travers les arbres, les sons de la *cloche* lointaine qui appelait au temple l'homme des champs. (Id.) J'écoute, et au milieu de la tempête, je distingue les coups de canon d'alarme mêlés au glas de la *cloche* monastique. (Id.) Jean XIII fit, en 965, la première cérémonie de la bénédiction d'une *cloche* à laquelle il donna son nom ; c'est de cette époque que date ce que l'on appelle le baptême des *cloches*. (H. des Peup.)

J'entends dans le lointain les *cloches* réunies
Répandre dans les airs leurs saintes harmonies.
(***)

— *Cloche banale*. La cloche du beffroi.

— Epith. Retentissante, résonnante, sonore, bruyante, haute, élevée, branlante, creuse, ébranlée, claire, argentine, sépulcrale, solennelle, importune, fatigante, etc. || Périphr. Le son, la voix de la cloche. Le son retentissant du métal argentin. L'airain de la cloche.

— Fam. *N'être pas sujet au coup de cloche*. Etre libre, être maître de son temps.

— Fig. et fam. *Faire sonner la grosse cloche*. Faire parler ou agir celui qui a le plus de crédit, le plus d'influence dans une affaire.

— Poét. En poésie, *cloche* est souvent exprimé par le mot airain. L'airain funèbre.

— Prov. et fig. *C'est le son des cloches auxquelles on fait dire tout ce qu'on veut*. C'est une chose à laquelle on peut donner telle explication que l'on voudra. A Paris, le bruit des *cloches* dit tout ce qu'on leur fait dire. (A. Dumas.) || On dit, dans le même sens, d'un homme qui varie dans ses discours, suivant les différentes impressions qu'il reçoit : *Il est comme une cloche, on lui fait dire tout ce qu'on veut*. || *Qui n'entend qu'une cloche n'entend qu'un son*. Pour prononcer dans une affaire, il faut entendre les deux parties.

— *Fondre la cloche*. Prendre une dernière résolution sur une affaire qui a été longtemps agitée ; en venir à l'exécution. Il est temps de fondre la cloche.

— Prov. *Être étonné, être penaud comme un fondeur de cloches*. Etre fort surpris de voir manquer une chose que l'on croyait infaillible, ou de voir arriver un malheur auquel on ne s'attendait pas.

— *Gentilshommes de la cloche*. Nom que l'on donnait aux descendants des maires et des échevins de certaines villes où quelques charges municipales anoblissaient. Ce nom venait de ce que les assemblées pour l'élection des officiers municipaux étaient convoquées au son de la cloche. || On disait dans le même sens : *Noblesse de la cloche*.

— Art culin. *Cloche* signifie aussi un ustensile de cuisine en forme de cloche, fait de fer, de cuivre, ou de terre cuite, et dont on se sert pour faire cuire des fruits. Des poires cuites à la cloche, sous la cloche. La cloche est toute rouge. || Ustensiles à peu près de la même forme, dont on couvre les mets, pour les empêcher de se refroidir. Une cloche de fer-blanc. Mettez une cloche sur ce plat.

— Bot. *Fleurs en cloche*. Fleurs monopétales qui ont à peu près la forme d'une cloche. La fleur de la campane est en cloche. La fleur du liseron est en cloche.

— Chim. Vase de cristal cylindrique dont on se sert pour recueillir les gaz, les mesurer, etc.

— Costum. Espèce de manteau que portaient les femmes, les cavaliers, et, en certaines circonstances, les chevaliers de Malte. || Il s'est dit, il y a peu d'années, d'un manteau de femme garni d'un capuchon.

— Mar. *Cloche de plongeur* ou *cloche à plonger* (ainsi nommée de sa forme primitive, mais on lui donne maintenant la forme d'un parallélipipède). Grosse machine de fonte d'une assez grande capacité que l'on enfonce dans la mer ou dans les fleuves, et dans laquelle un ou plusieurs hommes peuvent rester quelque temps sous l'eau, pour y travailler à des réparations ou examiner la situation des travaux. || Cylindre d'un cabestan.

— Physiq. Vase de cristal cylindrique qui sert de récipient dans les expériences que l'on fait au moyen de la machine pneumatique.

— Serre. Vase de verre ou de terre qu'on met sur des plantes délicates, comme des melons, des concombres, etc., ou sur des fleurs, pour les garantir du froid. Mais ce que je ne te pardonne pas, ce sont mes plates-bandes, et mes *cloches* de melons. (Scribe.)

— Epith. Fragile, salutaire, protectrice, transparente, etc. || Périphr. Enveloppe de terre. Abri de cristal. Le melon qui mûrit sous un abri de verre. (Michaud.)

— Techn. Ornement de monture de chandeliers, qui se place ordinairement sous le vase, et qui a à peu près la forme d'une cloche.

— Pathol. On appelle vulgairement *cloche*, une ampoule ou vessie qui se forme sur l'épiderme. Il a des cloches aux pieds, sous les pieds. Les brûlures font venir des cloches. Il lui est venu des cloches aux mains à force de travailler. Il est synonyme d'Ampoule, phlyctène.

CLOCHÉ, ÉE. part. pass. du v. Clocher. S'empl. adjectiv. Couvert d'une cloche. Plantes clochées.

CLOCHEMAN. s. m. (de l'all. *klockmann*, qui sonne la cloche). Econ. rur. Bélier qui porte une sonnette au cou et qui conduit le troupeau.

CLOCHEMENT. s. m. (rad. *cloche*). Action de clocher, de boiter.

— Se disait aussi pour l'action de sonner les cloches.

CLOCHE-PIED. s. m. Comm. Espèce d'organsin qui n'a que trois brins de soie, dont deux sont moulinés ensemble séparément, puis moulinés une seconde fois avec le troisième.

— *A cloche-pied*. loc. adv. Sur un seul pied. Aller à cloche-pied. Sauter, courir à cloche-pied. Ces enfants jouent à cloche-pied.

CLOCHER. s. m. (rad. *cloche*). Bâtiment de maçonnerie ou de charpente élevé ordinairement au-dessus d'une église, et dans lequel sont suspendues les cloches. Petit clocher. Gros clocher. Grand clocher. Clocher élevé, aigu. Le clocher de Strasbourg. Le clocher de Chartres. La flèche d'un clocher. Monter au clocher. Ce qu'il y avait de mélancolique dans le tintement de cette voix de l'église dont j'avais vu le *clocher* du haut de la colline, était en parfait accord avec tout ce que je voyais et que j'éprouvais. (A. Muret.) Des *clochers* de pierre grise ou d'ardoise élancent çà et là leurs flèches aiguës du fond de cette vallée. (E. Sue.)

Cependant les objets semblent se rapprocher ;
Il reconnaît ce mont, cet arbre, ce *clocher*.
(DELILLE.)

— Par extension, *clocher* se dit pour Paroisse. Il y a tant de clochers en France.

— Se dit aussi pour Cloche. Chose plus étrange et plus sinistre encore, tous les *clochers* sonnant le funèbre glas des morts. (E. Sue.)

— Fig. et fam. On dit d'un homme qui n'a jamais voyagé, Qu'*il n'a jamais perdu de vue le clocher de son village*. || On dit, dans le même sens, *il n'a vu que le clocher de son village*. Il ne connaît pas le monde ; il est sans expérience.

— Prov. et fig. *Il faut placer le clocher au milieu de la paroisse*. Il faut mettre à la portée de chacun une chose dont tout le monde a besoin ou doit profiter. || *Tirer du clocher*. Employer de son mieux la dernière ressource qui reste. || *Se battre des pierres du clocher*. Plaider pour un bénéfice dont on jouit par provision. Se servir des ressources d'une affaire pour la mener à fin. || *Course au clocher*. Course à travers champs et en droite ligne, où l'on se dirige à vue de clocher en franchissant tout ce qui se rencontre devant soi, pour arriver le premier au but indiqué. Il a gagné le pari de la course au clocher. || *Il est fêté en sa paroisse, on carillonne en son clocher*.

CLOCHER. v. a. 1re conj. Dans une communauté, Appeler un religieux, des élèves au son de la cloche. En ce sens, il est peu usité aujourd'hui.

CLOCHER. v. n. 1re conj. (rad. *cloche*). Boiter en marchant. Clocher du pied droit. Clocher du côté droit, du côté gauche. Clocher des deux côtés. Fam.

— Fig. et fam. *Le raisonnement cloche, cette comparaison cloche*. Ce raisonnement, cette comparaison a quelque chose de défectueux. Il n'y a point de comparaison qui ne cloche. || *Ce vers cloche*. La mesure n'y est pas.

— Prov. et fig. *Il ne faut pas clocher devant les boiteux*. Il ne faut rien faire devant les gens qui semble leur reprocher quelque défaut naturel ; il ne faut pas parler de choses désagréables devant les personnes intéressées. || Et par extension, Il ne faut pas faire le capable devant un plus habile que soi.

CLOCHER. v. a. 1re conj. Hortic. Couvrir de cloches ; mettre une plante, des plantes sous cloches. Clocher des fleurs. Clocher des melons.

CLOCHER-CHINOIS. s. m. Conchyl. Petit coquillage univalve de la famille des vis.

CLOCHETEUR. s. m. (rad. *cloche*). Celui qui précédait les cortéges funèbres, tenant à la main une sonnette qu'il agitait lentement. Clocheteur des trépassés. Il y avait encore des clocheteurs à Paris vers la fin du XVIIe siècle.

CLOCHETIER. s. m. (rad. *cloche*). Se disait de celui qui faisait des cloches. On dit aujourd'hui Fondeur de cloches.

CLOCHETON. s. m. (dimin. de *clocher*). Archit. Petit clocher. M. N. Landais dit : *Petite cloche*. C'est sans doute une erreur typographique.

CLOCHETTE. s. f. (dimin. de *cloche*). Petite cloche. Sonner une clochette. Chez les Hébreux, le grand-prêtre portait dans les cérémonies une tunique garnie de *clochettes* d'or. (Fleury.)

— Sonnettes qu'on attache au cou des bestiaux. L'air vif et sonore apportait le tintement lointain des *clochettes* d'un troupeau. (E. Sue.)

J'entends la petite *clochette*,
Le petit mouton n'est pas loin. (CHAB.)

— Archit. *Clochettes*, petits ornements de forme conique taillés au-dessous des triglyphes dans l'architrave de l'ordre dorique. On dit aussi *gouttes*.

— Bot. Nom vulgaire de plusieurs plantes, telles que des liserons, des campanules, des muguets, etc., dont les corolles imitent la forme d'une cloche.

— Conchyl. Nom vulgaire de la calyptrée équestre.

CLOCU ou **CLOCUAU**. s. m. Ornith. Se disait de l'oiseau qui était éclos le dernier d'une couvée.

CLODION ou **CHLODIO**, dit *le Chevelu*, passe pour le second roi de France, et successeur de Pharamond, 428. Il prit, dit-on, Tournai, Cambrai et Amiens. Après la prise de cette dernière ville, il envoya son fils Mérovée assiéger Soissons ; mais ce jeune prince ayant été tué à ce siége, Clodion en mourut de douleur, 451.

CLODION (Claude-Michel). Sculpteur, né à Nancy vers 1745, a excellé dans le genre gracieux. Il est mort à Paris, 1814, après avoir profané son ciseau dans des sujets obscènes.

CLODOALD. V. CLOUD (Saint).

CLODOMIR. Fils de Clovis et de Clotilde, hérita du royaume d'Orléans, 511 ; combattit Sigismond, roi de Bourgogne, le prit et le fit mourir, 523. Il fut tué lui-même, l'année suivante, dans une bataille contre Gondemar, successeur de Sigismond.

CLOISON. s. f. (du lat. *claudere*, fermer). Mur peu épais, de bois ou de maçonnerie, que l'on pratique dans une maison pour distribuer les appartements. Faire une cloison. Abattre une cloison. Cloison de bois, de menuiserie. Cloison de planches. Cloison de briques, de maçonnerie. Leurs chambres ne sont séparées que par une cloison. Vous cherchez un homme : il vous le faut, ou vous allez briser les portes, enfoncer les *cloisons*. (Beaumarchais.) Vous pouvez à présent rompre la *cloison*, si cela vous amuse ; au diantre qui répond un mot ! (Id.)

— En architecture, on dit quelquefois *mur de cloison*, par opposition à *gros mur* et *mur de refend*.

Avez-vous mesuré cette simple *cloison*
Qui semble séparer l'instinct de la raison ?
(VOLTAIRE.)

— Anat. *Cloison* se dit d'une membrane qui sépare deux cavités l'une de l'autre, ou qui divise une cavité principale. La cloison des fosses nasales. La cloison des ventricules du cœur. La cloison du palais, du gosier.

— Anc. cout. On appelait *cloison* le subside que payaient, dans l'Anjou, les marchands qui fréquentaient la Loire.

— Art milit. *Cloison de giberne*. Sorte de cloison qui sépare les auges du coffret d'une giberne d'infanterie de ligne. || *Cloison de havre-sac*. Séparation formée d'une toile, dont la hauteur et la largeur sont égales aux dimensions du corps du havre-sac, et qui tient le milieu entre sa partie antérieure et postérieure.

— Bot. Membrane plus ou moins épaisse qui divise l'intérieur des fruits, et qui forme des loges dans lesquelles les graines sont ren-

fermées On appelle *cloisons vraies*, celles qui sont formées par l'endocarpe ; *cloisons fausses*, celles qui sont formées par les bords rentrants des valves du péricarpe.

— Hydraul. Séparation de cuivre, de plomb, d'étain, etc., dans les cuvettes des fontaines et des jauges. Il y a la *cloison de calme*, appelée aussi *languette*, qui se place près de l'endroit où tombe l'eau, et qui en rompt le flot, sans interrompre sa communication ; et la *cloison du bord*, où s'arrêtent les bassinets pour la distribution de l'eau.

— Philol. *Petite cloison*. Nom du cinquième des six éléments dont se composent les pieds, dans la métrique des Arabes. || *Grande cloison*. Le sixième et dernier de ces éléments.

— Techn. Les serruriers appellent *cloison de serrure*, une espèce de boîte mince qui renferme la garniture d'une serrure.

CLOISONNAGE. s. m. (rad. *cloison*). Archit. Ouvrage de cloison. Le mètre de cloisonnage vaut tant. Ces chambres ne sont séparées que par du cloisonnage.

— On le dit quelquefois d'une cloison de charpente. C'est un cloisonnage.

CLOISONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Cloisonner. S'empl. adjectiv. Qui a une ou plusieurs séparations dans son intérieur.

— Bot. et conchyl. *Coquillage cloisonné*. Les filaments de certaines conferves sont cloisonnés.

— Minér. Se dit d'un corps offrant un assemblage de cloisons produites par l'interposition de la matière propre dans les fissures d'une substance différente ; ou d'un filon qui est partagé dans son épaisseur en plusieurs compartiments, par des espèces de cloisons de nature différente de celle des parties exploitables. Fer oxydé cloisonné.

CLOISONNER. v. a. 1re conj. (rad. *cloison*). Archit. Séparer par une cloison.

— SE CLOISONNER. v. pron. S'environner d'une cloison.

CLOÎTRE. s. m. (du lat. *claustrum*, même signif., fait de *claudere*, fermer). Partie d'un monastère, en forme de galerie autour de laquelle sont les cellules, et dont le milieu est occupé par une cour ou par un jardin. Bâtir un cloître. Le cloître des cordeliers, des chartreux. Se promener sous le cloître. Faire la procession autour du cloître.

— Habitation religieuse, ordinairement fermée de murs. Faut-il que les *cloîtres* les plus retirés ne soient pas des asiles contre vos calomnies ? (Pasc.) Un religieux qui médite dans un *cloître*. (Boss.) La piété chercha les déserts et les *cloîtres*. (Boil.) Se cacher dans les ombres du *cloître*. (Id.) Des *cloîtres* noirs et longs la muette terreur. (Houd-Desl.)

— Par extension, Cloître se dit pour Monastère. Vivre dans un cloître. Se retirer, se jeter dans un cloître. Il s'est enseveli dans un cloître. La vie du cloître. J'irai finir mes jours dans un cloître. Elle a pratiqué des vertus que l'on n'apprend que dans les *cloîtres*. (Fléch.) La rigueur et les travaux des *cloîtres* les plus austères. (Mass.) Dans mes *cloîtres* sacrés la discorde introduite (Boil.) Si j'avais à trouver le plus heureux ou le plus malheureux des hommes, j'irais le chercher dans un *cloître*. (L'abb. Trublet.)

Dans l'abîme d'un *cloître* à jamais descendue,
J'ai supplié le ciel d'abréger mes instants.
(MILLEV.)

J'abjure tout : un *cloître* est mon tombeau,
J'y vais descendre ; j'y cours. (VOLT.)

— Enceinte de maisons où logeaient autrefois les chanoines des églises cathédrales ou collégiales. Le cloître Saint-Germain. Le cloître Saint-Benoît. Le cloître Saint-Germain l'Auxerrois. L'un gagna la place du *cloître*, l'autre se dirigea vers la rue. (E. Sue.) Rien de plus sinistre, de plus sombre que l'aspect de la rue Brisemiche, dont l'une des extrémités donne rue Saint-Merry, l'autre près de la petite place du *cloître*, auprès de l'église. (Id.)

— Hortic. En parlant des jardins, on appelle *cloître* un espace carré bordé d'arbres ou de charmilles, taillées en arcades et imitant en quelque sorte un cloître.

— Archit. *Voûte en arc de cloître*. Celle qui est formée de plusieurs portions de voûte qui s'appuient sur des murs, et se coupent de manière à former entre elles des angles rentrants.

— Épith. Sacré, pieux, solitaire, paisible, [illegible] long, affreux, silencieux, morne, muet. || Périphr. Le silence, l'horreur, l'abîme, le fond d'un cloître. Enclos sacré. Lieux habités par la seule innocence. Cachots pieux. Des soucis l'éternel asile. Lieux où règne la paix, où règne un éternel silence.

— Syn. comp. CLOÎTRE. COUVENT. MONASTÈRE. L'idée propre de *cloître* est celle de clôture ; l'idée propre de *couvent*, celle de communauté ; l'idée propre de *monastère*, celle de solitude. On s'enferme dans un *cloître* ; on se met, on entre dans un *couvent* ; on se retire dans un *monastère*.

CLOÎTRÉ, ÉE. part. pass. du v. Cloîtrer. S'empl. adjectiv. Religieuses cloîtrées.

— Réduit à garder le cloître. En ce sens, il ne se dit que des religieuses. Depuis le concile de Trente, il n'y a presque plus de religieuses qui ne soient cloîtrées.

CLOÎTRER. v. a. 1re conj. (rad. *cloître*). Enfermer dans un cloître ; contraindre à entrer dans un monastère, à y prendre l'habit. Les parents de cette jeune fille résolurent de la cloîtrer. || Fig. et fam. Enfermer.

— SE CLOÎTRER. v. pron. Entrer dans un cloître ; embrasser l'état religieux. Elle voulut se cloîtrer. || Fig. S'enfermer.

CLOÎTRIER, IÈRE. s. (rad. *cloître*). Religieux, religieuse qui vit dans un monastère, à la différence de ceux qui ne font que passer, ou qui ont pour résidence un autre lieu qu'un cloître. La *cloîtrière* sibylle. (Gresset.)

Leurs *cloîtrières* excellences
Aimaient fort ces magnificences. (LA FONT.)

CLOMÈNE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des graminées.

CLOMÉNOCOME. s. m. Bot. Genre de la famille des composées sénécionidées, établi pour une plante herbacée d'origine douteuse, mais qu'on suppose être de l'Amérique australe. On n'en connaît qu'une seule espèce, le cloménocome auranctiaque.

CLOMPAN. s. m. Bot. Arbrisseau sarmenteux, de la famille des légumineuses, originaire de la Guiane.

CLONIOCÈRE. s. m. (ét. gr., κλονέω, j'agite ; κέρας, corne). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des longicornes. La saperde histrice, originaire du cap de Bonne-Espérance, est l'unique espèce rapportée à ce genre.

CLONIQUE. adj. des 2 g. (du gr. κλόνος, tumulte). Médec. Il se dit des mouvements convulsifs et spasmodiques, lorsqu'ils sont irréguliers et tumultueux.

CLONISME. s. m. (du gr. κλόνος, tumulte). Médec. Sorte de maladie convulsive, et qu'on rapportait autrefois au spasme clonique.

CLONISSE. s. f. (du gr. κλόνος, bruit). Conchyl. Espèce de coquille bivalve.

CLOOTZ (J.-B. du Val-de-Grâce). Baron prussien, connu sous le nom d'*Anacharsis Clootz*, né à Clèves, 1755, fut appelé en France par la révolution, et donna 12,000 fr. pour faire la guerre aux rois. Nommé député à la Convention, il se signala par l'extravagance de ses idées. Il prit le titre d'orateur du genre humain, et déclara que son cœur était français et son âme sans-culotte. Mais Robespierre se méfiant d'un sans-culotte qui avait cent mille livres de rente, l'accusa d'être agent de l'étranger, et le fit monter sur l'échafaud, en 1794.

CLOPÉ. part. pass. du v. Cloper.

CLOPER. v. n. 1re conj. (de l'all. *klopfen*, frapper, ce qui convient au boiteux, lequel, dit Le Duchat, dans sa démarche, frappe la terre du pied dont il boite). Boiter.

CLOPEUX. s. m. Techn. Petit battoir dont le raffineur de sucre se sert pour frapper sur le cercle appelé cacheux.

CLOPIN-CLOPANT. loc. adv. et fam. En clopinant. Aller clopin-clopant.

Mes gens s'en vont à trois pieds
Clopin-clopant, comme ils peuvent.
(LA FONTAINE.)

— Ce mot ne peut entrer que dans le style badin.

CLOPINÉ. part. pass. du v. Clopiner.

CLOPINER. v. n. 1re conj. (fréquent. de *cloper*). Marcher avec peine et en clochant un peu. Il s'est blessé au pied, il va en clopinant. Il clopine. Il ne fait que clopiner. Pourquoi clopinez-vous ? Fam.

Le boiteux vient, *clopine* sur la tombe,
Crie hosanna, saute, gigote et tombe.
(VOLTAIRE.)

— Ce mot n'est pas du style noble ; il ne peut entrer que dans les pièces badines et burlesques.

— Syn. comp. BOITER. CLOCHER. FEINDRE. *Boiter*, c'est marcher avec une sorte de vacillation, en se jetant d'un côté, de manière que le corps est ou paraît déhanché. *Clocher*, c'est marcher avec un pied raccourci, de manière que le corps est ou paraît être inégal d'un ou d'autre côté dans la base. *Feindre* indique une claudication légère et en quelque sorte imperceptible ; il se dit particulièrement des chevaux.

CLOPORTE. s. m. (pour *claus-porques* ; du lat. *clusiles porcæ, clausi porcæ*). Entom. Insecte à plusieurs pattes, de la famille des aptères. Les cloportes sont très-communs dans les [illegible] celliers, et se tiennent ordinairement dans les fentes des murailles, dans les joints mal réunis des cloisons, sous les pierres, etc. Autrefois les cloportes passaient pour diurétiques. De la poudre de cloporte. Huile de cloporte. || On appelle encore ainsi, à cause de leur forme, les chenilles de la tribu des licéuides.

CLOPORTE DE MER. s. m. Conchyl. Nom vulgaire de petits crustacés isopodes des genres ligie, sphérome, oscabrion, etc.

CLOPORTIDE. adj. m. Conchyl. Qui ressemble à un cloporte. || CLOPORTIDES. s. m. pl. Famille des crustacés qui appartient à l'ordre des isopodes. On partage cette famille en deux tribus : les cloportides maritimes et les cloportides terrestres ; elle a pour type le genre cloporte.

CLOQUE. s. f. Agric. Espèce de maladie qui attaque les feuilles des arbres, et plus particulièrement celles du pêcher.

— Techn. Les blanchisseurs de cire appellent *cloque*, un ruban de cire qui se noue, pour ainsi dire, et se forme en bouton, quand le cylindre n'est pas partout également chargé d'eau.

CLOQUÉ, ÉE. adj. (rad. *cloque*). Agric. Qui est atteint de la cloque.

CLOQUETIER. s. m. Techn. Morceau de bois auquel le mouleur de briques attache l'archet de fil de fer avec lequel il coupe la terre.

CLORE. v. a. irrég. et défect. 4e conj. (du lat. *claudere*, fermer, fait du gr. κλείω, je clos, je ferme, qui a pour racine κλεῖς, clé). *Je clos, tu clos, il clôt, nous closons*, etc. *Je closais, tu closais*, etc. *J'ai clos*, etc. *Que je close, que tu closes*, etc. Fermer, faire que ce qui était ouvert ne le soit plus. Clore les passages. Clore la bouche. Clore les yeux d'un homme mort. En ce sens, *fermer* est beaucoup plus usité. La froide main de la mort pouvait seule lui *clore* les yeux. (Boss.)

— S'il fallait en croire l'Académie, ce verbe ne serait usité qu'aux trois premières pers. du sing. du prés. de l'ind., au fut., et au condit., mais les écrivains modernes ne prennent pas cette décision pour un arrêt souverain, puisqu'ils font usage du verbe *clore* à tous les temps et à toutes les personnes, excepté au *passé défini* et à l'*imparf. du subj.* Nous citerons en preuve cette phrase qu'on lit dans le *Siècle* du 12 septembre dernier : Ces trois volumes *closent* la série des romans de M. Frédéric Soulié. Pourquoi ne dirait-on pas également : *nous closons, vous closez, je closais, que je close ?* C'est que l'Académie voudrait immobiliser la langue et en arrêter, pour ainsi dire, le progrès.

— Enfermer, entourer, environner de haies, de murs, de fossés, etc. Clore un jardin, un parc. Clore une ville, un bourg. Clore un champ de haies. Clore une cité de murailles.

— Fig. Arrêter, terminer. Clore un traité. Clore un inventaire, un état. Clore un testament. Clore un rôle, un compte. Clore un procès-verbal. Clore un marché. Mettre Napoléon à Saint-Denis, c'était *clore* entièrement la parenthèse impériale. (A. Karr.) Un mot encore, avant de *clore* cette partie financière de notre campagne. (Maccarthy.)

— Déclarer qu'une chose est terminée. Clore la session des Chambres. Clore une discussion dans une assemblée délibérante.

— Hist. *Clore le pas*, signifiait terminer les joutes, le tournoi ; *ouvrir le pas*, commencer le tournoi.

— Fig. *Clore la bouche à quelqu'un*. L'empêcher de parler, ou le réduire à ne pouvoir répondre. Il m'a clos la bouche.

— *Clore l'œil*. Dormir. Je n'ai pu clore l'œil de toute la nuit. Il avait à peine clos l'œil, que le bruit l'éveilla.

— Techn. Les vanniers disent : *Clore une corbeille*, pour, Serrer l'osier avec le fer à clore.

— *Clore* est quelquefois neutre, à la troisième personne. Cette porte, cette fenêtre ne clôt pas bien ; quand vous y aurez fait telle réparation, elle clora mieux, elle clora juste.

— Syn. comp. CLORE. FERMER. *Clore*, c'est entourer un espace, une enceinte, de manière que rien ne puisse y pénétrer par la partie qui clôt. *Fermer*, c'est appliquer sur une ouverture pratiquée à la clôture d'une enceinte, pour qu'on puisse y entrer et en sortir, un corps destiné à couvrir cette ouverture ou à la laisser libre, pour l'un ou l'autre de ces usages.

— SE CLORE. v. pron. Se fermer ; être clos.

CLORHYNCHE. s. m. Ornith. Genre d'oiseaux formé aux dépens du genre ibidorhynche, qui a pour type le genre clorhynche atrophié.

CLOS, OSE. part. pass. du v. Clore. S'empl. adjectiv. Jardin clos de murs. Porte close. Chambre bien close. Il s'est présenté chez lui, mais il a trouvé porte close. Françoise, assise auprès du petit poêlon de fonte qui, par ce temps froid et humide, répandait beaucoup de chaleur dans cette pièce mal *close*, s'occupait de préparer le repas de son fils. (E. Sue.)

— *A huis clos*. A portes fermées et sans que le public soit admis. Les tribunaux ordonnent, dans certains cas, que les plaidoiries se feront à huis clos. Ce n'est pas assez d'avoir fréquenté les académies, il faut, pour devenir savant, savoir s'instruire *à huis clos*. (Sall.)

— Champ clos. Lice, lieu fermé de barrières, dans lequel deux ou plusieurs personnes vidaient leurs différends par les armes, et avec la permission du prince ou du magistrat. Combattre en champ clos. Le combat eut lieu en champ clos. Pour décider leur querelle, comme deux braves en champ *clos*. (Boss.) Défendre en champ *clos* le sexe qu'on outrage. (Volt.) On appelait *champ clos* un terrain qu'on couvrait de sable, et qu'on entourait d'une double barrière avec des échafauds pour le roi et les juges du champ, pour les dames, les gens de la cour et le peuple. (De Ste-Foix.)

Nos chevaliers français remplis du même zèle,
Mille fois en champ *clos* vengèrent sa querelle.
(LEMIERRE.)

— Fig. et poét. Se dit pour le barreau. Combattre en champ *clos* aux joutes du barreau. (Boil.)

— *Lettre close*. Lettre du roi, contresignée par un secrétaire d'État, et cachetée du sceau royal. Il a reçu une lettre close pour se rendre à l'assemblée. Les lettres de cachet étaient des lettres closes. Les lettres closes sont encore d'usage aujourd'hui pour certaines communications du souverain avec les membres des Chambres législatives

— Fig. et fam. On dit d'un secret qu'on ne peut ou qu'on ne doit pas pénétrer ou révéler, *C'est lettre close, ce sont lettres closes*. Je n'y comprends rien, c'est pour moi lettre close. Je respecte vos secrets, ce sont lettres closes pour moi.

— *Pâques closes*. Le dimanche qui suit immédiatement celui de Pâques. J'irai vous voir à Pâques closes.

— *Nuit close*. Le moment où il commence à faire tout à fait nuit. Nous arrivâmes à nuit close, à la nuit close. La nuit est *close* depuis longtemps. (Scribe.) Puis lorsqu'au ciel la soirée était *close*. (B. de Lorm.)

Il est nuit *close*, et vous savez, ma chère,
Que c'est le temps où les esprits malins
Rôdent partout. (VOLTAIRE.)

— *Bouche close*. Locution par laquelle on avertit qu'il faut garder le secret sur une affaire dont on vient de s'entretenir. Je vous confie cela, mais bouche close !

— *Un propriétaire est obligé de tenir son locataire clos et couvert*. Il est obligé de lui entretenir son logement en bon état de clôture et de couverture.

— Fig. *Se tenir clos et couvert*. Se tenir en lieu de sûreté, de peur d'être pris. On le cherche pour l'emprisonner, il se tiendra clos et couvert durant quelques jours. || Cacher ses pensées et ses desseins, être peu communicatif. J'ai voulu le faire parler sur cette affaire, mais il se tient clos et couvert.

— *Se tenir clos et coi*. Se tenir tranquille, sans mouvement. Je me tiendrai clos et coi dans ma chambre.

— Fig. *Avoir les yeux clos*. Être mort. A peine eut-il les yeux clos, que ses héritiers commencèrent à se quereller.

— *Les yeux clos*. Sans avoir besoin du secours de la vue. J'irais là les yeux clos.

— Au sens moral, Aveuglément et sans examiner. Je signai le contrat les yeux clos. || On dit aussi, mais plus rarement, *à yeux clos*.

— Fig. et fam. Achever, terminer. La séance a été close. Lorsque la session fut close. Le concile a été clos. Testament clos. L'affaire a été heureusement close. Après que le canon aura été *clos*. (Boss.)

— Blas. Il s'emploie comme syn. de Fermé. Couronne close.

— Bot. *Clos* s'applique au colybion, quand le gland est entièrement renfermé et caché par la cupule ; à la calathide, lorsque l'involucre est resserré au-dessus des fleurs, et n'ayant qu'un très-petit orifice, les cache entièrement.

— Conchyl. Se dit d'une coquille bivalve dont les bords rapprochés ne laissent entre eux aucun intervalle. Mytile clos.

CLOS. s. m. Espace de terre cultivé et fermé de murailles, de haies, de fossés, etc. Un clos de dix, de quinze hectares. Clos d'arbres fruitiers. Clos de vigne. Faire un clos. Entrer dans un clos. C'est ordinairement une propriété de réserve et d'agrément. Ils se vantaient d'avoir possédé St Bonaventure, et montraient dans le *clos* du couvent une chapelle qu'ils disaient avoir été sa cellule. (Maccarthy.)

Un amateur du jardinage,
Demi-bourgeois, demi-manant,
Possédait en certain village
Un jardin assez propre, et le *clos* attenant.
(LA FONTAINE.)

CLOSEAU. s. m. (dimin. de *clos*). Petit jardin de paysan, clos de haies ou de fagotage, où il sème des herbes potagères ou du chanvre. Il est allé dans son closeau.

CLOSERIE. s. f. Techn. Sorte d'ouvrage de vannerie. || On appelle aussi *closerie* une petite exploitation rurale dont le tenant ne possède pas de bœufs de labour. V. CLOSEAU.

CLOSET. s. m. (rad. *clos*). Pêch. Sorte de petit parc formé par des filets qui ressemblent à des manets, et qui sont tendus sur des perches, dans une position verticale.

CLOSETTE. s. f. (dimin. de *clos*). Petit cabinet qui servait d'oratoire ou de lieu de retraite.

CLOSIER. s. m. Paysan qui tient une clo-[illegible]

CLOSIROSPERME. s. m. Bot. Syn. de Barkhausie.

CLOSOIR. s. m. Techn. Une des planches dont se compose le moule à construire en pisé. || Outil dont le vannier se sert pour faire des vannettes.

CLOSSÉ, ÉE. part. pass. du v. Closser.

CLOSSEMENT. s. m. (onomatopée). Cri naturel de la poule. V. GLOUSSEMENT.

CLOSSER. v. n. 1re conj. (onomatopée). Crier, en parlant de la poule, surtout quand elle a des poussins. V. GLOUSSER.

CLOSTÉRANDRE. s. f. (ét. gr., κλωστήρ, fuseau, ἀνήρ, étamine, en botanique). Bot. Genre de la famille des papavéracées papavérées, établi pour une petite plante qu'on croit originaire de Perse, ayant l'aspect des pavots.

CLOSTERCAMP. Géogr. Village de la province rhénane des États prussiens, près de

Gueldre, célèbre par le combat où d'Assas se dévoua pour sauver l'armée française, 1760.

CLOSTÈRE. s. f. (du gr. κλωστήρ, fuseau). Entom. Genre de lépidoptères, de la famille des nocturnes. Ce genre est un démembrement de celui de pygère, et on en connaît cinq espèces, toutes d'Europe, et paraissant deux fois par an, en mai et en juillet. || Genre de coléoptères tétramères, famille des longicornes, établi sur une espèce de Madagascar, le clostère flabellicorne. On ne connaît pas encore sa femelle.

CLOSTÉRIÉES. s. f. (du gr. κλωστήρ, fuseau). Infus. Genre d'infusoires.

CLOSTÉROCÈRE. adj. des 2 g. (ét. gr., κλωστήρ, fuseau; κέρας, corne). Entom. Qui a les antennes en fuseau. || CLOSTÉROCÈRES. s. m. pl. Nom donné à une famille de l'ordre des lépidoptères, renfermant ceux qui ont les antennes en fuseau ou renflées au milieu. Cette famille répond à celle des crépusculaires.

CLOSTÉROMÈRE. s. m. (ét. gr., κλωστήρ, fuseau; μηρός, cuisse). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des longicornes. Il renferme quatre espèces du cap de Bonne-Espérance.

CLOSTÉROPE. s. m. (ét. gr., κλωστήρ, fuseau; πούς, pied). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des longicornes, fondé sur une espèce du Brésil, le clostérope blande.

CLOSTRE. s. m. (du lat. *claustrum*, clôture). Archit. Tuile formant un demi-cylindre creux, qui tient lieu de balustre et sert d'ornement aux galeries.

— Bot. Cellule en forme de fuseau. Le bois et l'écorce des arbres sont formés d'un assemblage de clostre.

CLOSTROCÈRE. s. m. (ét. gr., κλωστήρ, fuseau; κέρας, corne). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des longicornes, créé pour une espèce de patrie inconnue, et décrit sous le nom de clostrocère tricolore.

CLOS-VOUGEOT. Géogr. Vignoble célèbre (Côte-d'Or), à 12 kil de Dijon. Il produit des vins rouges des premiers crus de la Bourgogne.

— CLOS-VOUGEOT. s. m. Vin produit du Clos-Vougeot. Une bouteille, une feuillette, un verre de Clos-vougeot.

CLOTAIRE. Quatre rois francs de la première race ont porté ce nom: CLOTAIRE Ier, quatrième fils de Clovis et de Clotilde, né en 497, fut d'abord roi de Soissons, en 511, et devint en 558 maître de la France entière par la mort de ses frères. Il fit assassiner les fils de son frère Clodomir, et périr son propre fils Chramne, qui s'était révolté contre lui. Malgré sa cruauté, il ne manqua pas de courage. Il mourut en 561. || CLOTAIRE II, fils de Chilpéric et de Frédégonde, succéda à son père dans le royaume de Soissons, à l'âge de quatre mois, en 584. Après la mort de Thierry II, il s'empara de l'Austrasie, en 613, et régna sur toute la France. Il attaqua les Saxons, tua de sa main Bertoalde, leur duc, ne s'occupa ensuite qu'à faire régner la justice et l'abondance dans ses États, et mourut en 628. C'est de son règne que date la charge de maire du palais. || CLOTAIRE III, fils aîné de Clovis II, eut en partage la Neustrie et la Bourgogne en 656, régna sous la tutelle de sa mère Bathilde et d'Ébroïn, maire du palais, et mourut en 670, âgé de 18 ans. || CLOTAIRE IV, roi d'Austrasie, en 717, mort en 720, dut son élévation à Charles-Martel, maire du palais, et ne régna que de nom. Charles-Martel se servit de lui pour couvrir son usurpation.

CLOTHO. (du gr. κλώθω, je file). Myth. La plus jeune des trois Parques, qui tient la quenouille, et file la destinée des hommes. On la représente avec une longue robe de diverses couleurs et une couronne ornée de sept étoiles. Les Grecs croyaient qu'elle résidait souvent dans la lune pour en régler les mouvements. V. PARQUES.

Les trois fatales sœurs, souveraines des âges,
Ont adouci leurs lois; et *Clotho* prend encor
Le fuseau qui servit à filer l'âge d'or.
(GRESSET.)

— Epith. Sévère, cruelle, inexorable, impitoyable, sourde, économe, pâle, horrible, etc.

CLOTILDE ou mieux **CHLOTILDE** (sainte). (ét. celt., *hlod*, célèbre; *hilde*, fille). Fille de Gondebaud, épousa, en 493, Clovis, roi des Francs, et contribua beaucoup à sa conversion. Après la mort de son époux, en 511, n'ayant pu accorder ses enfants qui se faisaient la guerre, elle se retira à Tours, auprès du tombeau de saint Martin, où elle mourut, en 543. On célèbre sa fête le 3 juin.

CLOTILDE. s. f. Entom. Genre de lépidoptères de la famille des diurnes, fondé sur une seule espèce, l'argynne briarée, qui se trouve aux Antilles.

CLOTOIR. s. m. Techn. Outil à l'usage du vannier. Nous ne trouvons ce mot que dans Raymond, et nous croyons que c'est le même que *closoir*, à part une erreur typographique. Quand nous disons *que dans Raymond*, nous entendons excepter le *complément de l'Académie*, dont les auteurs ont, comme on le sait, copié un peu partout, sans choix et sans discernement.

CLÔTURE. s. f. (du lat. *claudere*, fermer). Enceinte de murailles, de haies, etc. Mur de clôture. La clôture de ce jardin est en mauvais état. Faire une clôture autour d'un bois, d'un pré, etc. Ce jardin n'a qu'une clôture de haies. Cette grande pièce avait trois fenêtres donnant sur la cour d'honneur, et trois autres sur le vaste jardin, dont les murs de *clôture* étaient cachés par des rideaux de charmille, autrefois symétriquement taillés, mais laissés alors à toute venue. (L. Gozlan.) Dans l'intervalle de trois pieds environ, laissé entre ces deux *clôtures* transparentes, on avait placé une caisse remplie de terre de bruyère. (E. Sue.)

— Fig. Ce qui borne la vue, tant au physique qu'au moral. Nous ne descouvrons plus l'intelligence qu'à la mercy de tant de *clostures* et barrières. (Montaigne.)

— Tout le circuit d'une maison religieuse. Des grilles affreuses, une retraite profonde, une *clôture* impénétrable. (Boss.)

— Fig. Obligation imposée aux religieuses de ne point sortir de leur monastère. Faire vœu de clôture. Garder clôture, la clôture. Rompre la clôture. Ainsi la sainte *clôture*, protectrice de l'humilité et de l'innocence, est établie. (Boss.)

Je vous assure
Qu'un sot mari vaut mieux qu'une étroite *clôture*.
(DESTOUCHES.)

— Action d'arrêter, de terminer une chose. La clôture d'un compte, d'une liste, d'un procès-verbal, etc.

— Fin d'une séance, d'une délibération, d'une discussion. La clôture des débats. La clôture d'une discussion parlementaire. Parler pour, contre la clôture. La clôture fut prononcée à une très-forte majorité. Ce dernier ne voit rien en la raison, mais il vous tient assiégé sur la *closture* dialectique de ses clauses, et sur les formules de son art. (Montaigne.)

— La dernière séance d'une session parlementaire. La clôture d'une session.

— *Demander la clôture*. Demander la fin d'une séance, d'une délibération, etc. Certains députés ne sont éloquents que pour demander la clôture.

— Cout. S'est dit de la fermeture des bureaux de la loterie, la veille du tirage. La clôture de la loterie de Paris, de Lyon, de Bordeaux, etc.

— Dans les spectacles, la dernière représentation de l'année théâtrale. La clôture d'un théâtre. On donnera *Phèdre* pour la clôture. Elle a été fort poliment accueillie; c'est la pièce de *clôture*; les vacances vont commencer. (A. Leclerc.)

— L'annonce de la fermeture d'un établissement public, soit qu'il ferme définitivement, soit qu'il suspende pour quelque temps ses exercices.

Malgré ses frais de verdure,
Plus d'un jardin est désert;
C'est en voyant sa *clôture*
Qu'on apprend qu'il fut ouvert. (SCRIBE.)

— Jurispr. *Clôture de compte*. Jugement qui intervient sur une instance de compte.

— Anc. jurispr. *Clôture d'inventaire*. Acte qui devait terminer l'inventaire fait par les survivants des conjoints, pour empêcher la continuation de la communauté.

CLÔTURÉ, ÉE. part. pass. du v. Clôturer. S'emploie adjectiv. Compte clôturé. La séance a été clôturée de bonne heure.

CLÔTURER. v. a. 1re conj. (rad. *clôture*). Admin. Clore. Clôturer un compte, un registre. Nous avons clôturé notre inventaire.

— S'emploie aussi dans le style parlementaire. Clôturer les débats.

— On le disait encore des mises à la loterie.

CLÔTURIER. s. m. Techn. Vannier qui ne fait que de la besogne battue.

— CLÔTURIER. s. m. (rad. *clôture*). Admin. Commis qui travaillait chez les buralistes de loterie, les jours de clôture.

— Polit. Membres des assemblées délibérantes qui demandent la clôture, sur certains signes de leurs patrons, et sans attendre que la question en discussion soit éclaircie, parce que leurs votes étaient déterminés d'avance.

CLOU. s. m. (du lat. *clavus*, même signif.) Petit morceau de fer ou d'autre métal, qui a une pointe et une tête, et qui sert à réunir et à fixer ensemble deux ou plusieurs pièces de [illegible] suspendre un objet quelconque, etc. Clou à tête, sans tête, à grosse tête. Clou étêté. Clou à crochet, à latte, à ardoise. Clou à cheval. Clou de charrette. Clou à mettre sous des souliers. Attacher avec des clous. Ficher, cogner, enfoncer, faire entrer, arracher un clou. River, rabattre un clou. Pendre quelque chose à un clou. Un canon chargé de têtes de clous. Le fer de ce cheval ne tient plus qu'à un clou. Ce disant, il sortit, traversa une antichambre, ouvrit une seconde porte épaisse, ferrée de grosses têtes de *clous* à la hollandaise. (E. Sue.) Hasard, vouloir ou fatalité, sous la semelle ferrée de l'homme, sept *clous* saillants forment une croix. (Id.)

— *Clou de rue*. Maladie du pied des chevaux produite par l'introduction d'un clou ou d'un autre corps étranger dans le sabot. Ce cheval est boiteux d'un clou de rue; il a pris un clou de rue. Et simplement, Il a pris un clou.

— Fig. Charles V pensait par là asseurer l'Estat aux siens à *clous* de diamants. (Et. Pasq.)

Toi que, pour un faux pas, un sort trop inhumain
Attache sur un lit avec des *clous* d'airain.
(RÉGNIER.)

— *Cela ne tient ni à fer ni à clou*. Se dit d'une chose qui est mal attachée, et d'un meuble qui n'étant point scellé dans la muraille est facile à ôter. || L'histoire est un *clou* auquel on suspend son tableau. (A. Dum.)

— Fig. et fam. Quand une affaire n'est pas solidement faite, conclue, arrêtée, on dit qu'*Elle ne tient ni à fer ni à clou*.

— *Il ne manque pas un clou à cette maison*. Il n'y manque rien; il y a tout ce qu'il faut.

— Fig. et pop. On appelle *clou* le Mont-de-piété. Porter une robe, une montre au clou. Mes effets sont au clou. Mon mari a porté mon châle au clou.

— Prov. et fig. *Compter les clous de la porte*. S'ennuyer, s'impatienter en attendant longtemps quelqu'un à une porte. || *Un clou chasse l'autre*. Les choses nouvelles font oublier les anciennes. L'ambition succède à l'amour: un clou chasse l'autre. || Il se dit aussi des personnes. Ce favori vient d'être supplanté par un tel: un clou chasse l'autre. || *Être gras comme un cent de clous*. Être extraordinairement maigre. || On dit dans le même sens: *Il est maigre comme un clou*. || *River à quelqu'un son clou*. Lui répondre fortement, vertement, de manière qu'il n'ait rien à répliquer. S'il me vient dire cela, je lui riverai son clou. || Confondre les dates, travestir les événements, cela s'appelait dorer, enfoncer, river son *clou*. (R. de Par.)

— Prov. *Cela ne vaut pas un clou à soufflet, je n'en donnerais pas un clou à soufflet*. Se dit pour marquer le peu d'estime qu'on fait d'une chose, d'une personne.

— Art milit. *Clous à souliers*. Sorte de clous fixés à la tête des lits des chambres de soldats, et destinés à tenir accrochés les souliers de troupe, la semelle en dehors. || *Clou de chien*. Le clou ou la vis qui assujétit le chien à la platine du fusil. || *Clou rivé*. Sorte de clou ou plutôt de petite broche traversant une rosette, et employée soit à unir le battant d'en haut au pivot de la boucle de la grenadière, soit à assembler le battant de la sous-garde et l'épaulement de la queue.

— Bot. *Clou* est un nom vulgaire donné à diverses espèces de champignons. || *Clou de girofle*. Sorte d'épicerie qui a la forme d'un clou. Le clou de girofle est la fleur du giroflier cueillie avant son développement. Essence de clou de girofle. Un citron piqué de clous de girofle. On dit quelquefois absolument, Clou. Acheter de la muscade et du clou. || Bouton dont la fleur n'est pas encore développée.

— Conchyl. On désigne communément, sous le nom de *clous*, les coquilles allongées et turriculées des genres cérite, vis, etc., et plus particulièrement encore une coquille fossile du genre cérite.

— Entom. *Clou à porte*. Nom vulgaire des cloportes.

— Hist. rom. *Clou annuel*. Clou que les premiers magistrats de Rome fichaient tous les ans, le 13 septembre, au côté droit du temple de Jupiter, pour marquer le nombre et le cours des années.

— Mar. *Clous à maugère*. Clous à pointe courte et fine, et à tête large et plate, dont on garnissait les carènes d'un navire. Avant que l'on se fût avisé de revêtir les carènes des bâtiments avec des feuilles de cuivre, on les revêtait en planches de sapin très-minces; ces planches étaient ensuite recouvertes de *clous à maugère* en si grande quantité que leurs larges têtes, se touchant toutes, formaient un revêtement en fer sur la carène. (J. Lecomte.)

— Médec. *Clou hystérique*. Douleur vive qu'éprouvent surtout les femmes hystériques, et qui est bornée à un seul point de la tête. || Tumeur ronde qui s'engendre sous la peau et dans la graisse, et qui est accompagnée de chaleur et de douleurs très-vives. || Furoncle. Il lui est venu un clou. Son clou a percé, est percé. || *Clou de l'œil*. Excroissance de l'œil, charnue et solide, accompagnée d'une espèce de cicatrice légère et blanchâtre. Son siége est ordinairement sur le blanc de l'œil, et tient au noir.

— Techn. *Clous à river*. Clous qui n'ont pas de pointe, et dont se servent les chaudronniers pour confectionner les grosses pièces. || *Clous d'or, clous d'argent*. Petites pointes d'or, d'argent, dont on pique des boîtes, des tabatières, etc., pour les orner. || *Clous de cheval*. Clous pour attacher les fers qu'on met sous les pieds des chevaux. || *Clous d'épingle*. Petits morceaux de fil de fer ou de laiton, aiguisés en pointe par un bout, et aplatis par l'autre. On les appelle aussi *pointes de Paris*. || Amas de petites pierres dans une veine de charbon de terre. || Nœuds ou parties dures qui se rencontrent dans les blocs de marbre. || Cheville ou pince de fer dont les tapissiers de basse lice se servent pour faire tourner les ensuples.

— Vétér. Tumeur dure, de la grosseur d'une noix, qui paraît sur les téguments des bêtes à laine, et qui grossit jusqu'au moment où la suppuration commence à se former.

CLOUAGE. s. m. Techn. Action de clouer. Le clouage d'une porte. || Répartition des clous sur un corps quelconque. Ce clouage est régulier.

CLOUCOURDE. s. f. Bot. Nom vulgaire d'une plante gris de lin qui se trouve communément dans les blés.

CLOUD (Saint) ou **CLODOALD.** Fils de Clodomir et petit-fils de Clovis. Après la mort de son père et le meurtre de ses deux frères aînés par Childebert et Clotaire, 533, il se consacra à la vie monastique, et vécut près de Paris, dans une retraite qui a pris de lui le nom de Saint-Cloud. On le fête le 7 septembre.

CLOUD (SAINT-). Géogr. Bourg du dép. de Seine-et-Oise, à 9 kil. de Paris; 2,000 hab., remarquable par son château royal, formé de quatre bâtiments différents. C'est à Saint-Cloud que fut conçu et arrêté le projet horrible du massacre de la Saint-Barthélemy, que Jacques Clément assassina Henri III, 1589, et que Bonaparte opéra, 1799, la révolution du 18 brumaire, qui renversa le Directoire et lui donna le pouvoir consulaire.

CLOUÉ, ÉE. part. pass. du v. Clouer, régit *par*, s'empl. adjectiv. Un banc mal cloué. Cette table a été très-mal clouée. On voyait *cloué* au mur le portrait de notre chansonnier. (E. Sue.) Les contrevents et les persiennes, endommagés par le temps, avaient été grossièrement réparés avec des planches *clouées* par le gardien du château. (Al. Dum.)

— Fig. Il est cloué sur sa chaise, sur son fauteuil. Il est cloué sur ses livres. Vous êtes toujours cloué sur les livres. Il est continuellement cloué à son bureau. Tous les jours, malgré moi, *cloué* sur mon ouvrage. (Boil.) Ce soir où il vint nous surprendre auprès de notre lampe, enveloppé dans son manteau, qui est-ce qui s'empressa à le recevoir, pendant que j'étais là *clouée* sur ma chaise, sans mouvement? (X. Marmier.) || *Être cloué à quelqu'un*. Lui être fortement attaché. || *Être cloué, rester cloué chez soi*. Être sédentaire; être retenu, empêché chez soi; avoir des affaires qui empêchent de sortir. || Se dit aussi des choses. Il voulait tirer son poignard, et son poignard restait *cloué* au fourreau. (Al. Dumas.)

— Richelet a dit: Une gravité *clouée* qui ne se dément point; mais ce mot n'a pas fait fortune.

— Blas. Il se dit des pièces qui sont représentées garnies de clous d'un autre émail que celui dont elles sont peintes elles-mêmes.

— Manég. *Ce cavalier est cloué sur son cheval*. Il s'y tient bien, il ne quitte point la selle; quelque violentes que soient les secousses que lui donne son cheval.

CLOUEMENT. s. m. (rad. *clouer*). Action de clouer, d'attacher avec des clous.

— Le résultat de cette action.

— Se dit particulièrement de la mise en croix de Jésus-Christ. Le *clouement* est un des neuf degrés qui composent l'œuvre du salut. (C. A.) Le *clouement* est un des sujets ordinairement représentés sur les diptyques.

CLOUER. v. a. 1re conj. (rad. *clou*). L'i prend un tréma à la 1re et à la 2e personne du pluriel du prés. de l'indicat. et du subj. *Je clouais, nous clouïons, vous clouïez*, etc. *Que nous clouïons, que vous clouïez*, etc. Fixer, attacher avec des clous. Clouer une caisse, des planches. Clouer des ais, des lattes, des ardoises. Jean Bazilowitz, duc de Moscovie, fit *clouer* le chapeau sur la tête d'un ambassadeur qui avait osé se couvrir en sa présence. (D. des Anecd.) Les chaudronniers font une très-grande consommation de clous rivets fondus en cuivre rouge, pour *clouer* les chaudières de ce même métal. (Dict. techn.)

— Par extension. Fixer d'une manière quelconque un objet contre un autre, sur un autre. Le trait perça son bouclier, et le lui cloua sur la poitrine. Il le saisit à la gorge, et le cloua, le tint cloué contre la muraille.

— Fig. C'est aux bons et utiles escrits de *clouer* le langage à eux. (Montaigne.) Je me porte très-bien, je ne sais que souhaiter de mieux, sinon de *clouer* ce bienheureux état. (Mme de Sév.) Ne permettre pas aux rois de s'humaniser quelquefois, c'est les lier à la grandeur de leur condition, et les *clouer* sur le trône. (Balzac.) La crainte médiocre nous donne des aisles aux talons; la plus grande nous *cloue* les pieds et nous les entrave. (Charron.) La curiosité *cloue* l'oreille à une [illegible] entend. (Richardson.)

— Fig. et fam. Fixer quelqu'un, l'assujétir dans une résidence, dans un état, dans une position. Son emploi le cloue à Paris. Une maladie cruelle le cloue dans son lit.

— Fig. et poét. Et *clouer* de l'esprit à ses moindres propos. (Mol.)

— Mar. *Clouer son pavillon*. Fixer, attacher son pavillon au mât du navire. Dans un combat à outrance, Détermination d'un équipage de vaincre ou de mourir, de triompher ou de s'abîmer dans les flots avec le navire, sans cesser de laisser flotter le pavillon qui ne peut être amené.

— SE CLOUER. v. pron. Se renfermer. Il s'est cloué dans son cabinet. Il a voulu se clouer dans son cabinet. Il a voulu se clouer chez lui.

— Fig. Il ne faut pas *se clouer* si fort à ses humeurs et complexions. (Montaigne.)

CLOUERE. s. f. Techn. V. CLOUTIÈRE.

CLOUET. s. m. Techn. Petit ciseau de fer, émoussé, à l'usage des tonneliers; ils s'en servent pour enfoncer la neille dans le jable d'une pièce de vin, à l'endroit où elle suinte. Le *clouet* a environ un centimètre et demi de largeur par en bas, et a par en haut une tête sur laquelle on frappe légèrement avec le maillet, afin de faire entrer la neille. (Lenorm.)

CLOUIÈRE. s. f. Techn. V. CLOUTIÈRE.

CLOUTÉ, ÉE. part. pass. du v. Clouter, s'emploie adject. Un carrosse clouté. Une tabatière cloutée d'or.

CLOUTER. v. a. 1re conj. (rad. *clou*). Garnir de clous. Il ne se dit guère qu'en parlant de ces petits clous d'or ou d'argent dont on garnit des boîtes, des tabatières, des montres, etc., pour les orner. Clouter un étui. clouter une tabatière, une boîte.

— *Clouter un carrosse.* Garnir l'impériale d'un carrosse de plusieurs rangs de gros clous bronzés, pour un deuil de cour. Il n'y a que le roi et la famille royale qui fassent clouter leurs carrosses.

— SE CLOUTER. v. pron. Se garnir de clous.

CLOUTÈRE. s. f. (rad. *clou*). Techn. Petite enclume à l'usage des cloutiers; pièce de fer qui sert à former la tête des clous.

CLOUTERIE. s. f. (rad. *clou*). Commerce de clous. Un fonds de clouterie.

— Lieu où l'on fabrique des clous.

CLOUTIER, IÈRE. s. (rad. *clou*). Celui, celle qui fait ou qui vend des clous. La boutique, l'atelier d'un cloutier, d'une cloutière. Un bon *cloutier* fait habituellement douze, quinze et même vingt clous par minute, suivant le numéro. (Lenorm.)

— Il est aussi adj. Marchand cloutier.

CLOUTIÈRE. s. f. (rad. *clou*). Techn. Boîte à compartiments dans laquelle on classe les clous de différentes grosseurs. || Pièce de fer percée de différentes grosseurs, qui est une espèce de moule servant aux cloutiers, serruriers et autres ouvriers, pour former les têtes des clous, des vis, des chevilles, etc. Sans la *cloutière*, le cloutier ne pourrait que très-difficilement à la main et au marteau former la tête des clous. (Lenorm.) || Dans les dictionn. technolog., ce mot s'écrit aussi *clouère*, *clouière*, *clouvière*.

CLOUVE. s. m. Ornith. Espèce d'oiseau de la famille des cormorans, que les Chinois dressent à prendre des poissons.

CLOUVIÈRE. s. f. Techn. V. CLOUTIÈRE.

CLOVIS et mieux **CHLOVIS** (de *Hlodwig*). Trois rois francs de la première race ont porté ce nom : CLOVIS Ier, fils de Childéric Ier, né vers l'an 465, doit être regardé comme le véritable fondateur de la monarchie franque. Il succéda à son père en 481, et la victoire de Soissons, en 486, qu'il remporta sur Syagrius, le rendit maître de toutes les possessions romaines dans le centre de la Gaule. Vainqueur des Allemands à Tolbiac, en 496, il avait fait vœu d'embrasser le christianisme, il tint sa promesse et fut baptisé par saint Remy, archevêque de Reims. Il envahit l'Armorique en 497; battit Gondebaud, roi de Bourgogne, en 500, gagna la bataille de Vouillé sur Alaric, roi des Visigoths, en 507, et mourut en 511. On lui attribue la rédaction de la *loi salique*. || CLOVIS II, dit *le Fainéant*, fils de Dagobert Ier, lui succéda en 638, dans les royaumes de Neustrie et de Bourgogne, à peine âgé de 9 ans. Il fut continuellement sous la tutelle de sa mère Nantilde et des maires du palais, et mourut en 655, âgé de 23 ans. || CLOVIS III, dit *le Fainéant*, roi de France, fils de Thierry III, lui succéda en 391, à l'âge de 9 ans, et régna 4 ans, sous la tutelle de Pepin le Gros, maire du palais.

CLOWN. s. m. (mot angl. qui signifie *paysan*, *rustaud*, et se pron. *klounn*). Art dram. Personnage grotesque de la farce anglaise, et qui s'est introduit sur quelques-uns de nos théâtres. Il est à remarquer cependant que les clowns qui figurent aujourd'hui dans nos cirques (v. ce mot) sont de véritables artistes; leur talent consiste à exécuter des exercices d'équilibre, de souplesse et d'agilité avec une habileté et une dextérité vraiment remarquables.

CLOYÈRE. s. f. Espèce de panier d'une forme particulière dans laquelle on apporte les huîtres. Une cloyère d'huîtres. En effet, il vida la *cloyère* sans quitter le coin du feu. (Aim.

cloyères d'huîtres. (Id.)

— Il se dit aussi des huîtres contenues dans ce panier. Ils ont mangé deux cloyères d'huîtres.

— Écon. dom. Panier dans lequel on met un assortiment de poissons pour la provision d'une maison.

CLOYES. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Châteaudun (Eure-et-Loire); 2,500 hab.

CLUB. s. m. Polit. Mot emprunté de l'anglais. Société de personnes qui se réunissent à des jours fixes, pour s'entretenir des affaires publiques. Le tumulte des clubs. Ouvrir, fermer un club. Un club clandestin. C'était un vrai salon, beaucoup plus complet que les *clubs*, et de meilleur ton. (E. W.) Les clubs sont des camps démocratiques, disséminés sur toute la surface de la France. (Rivar.)

Abonnés du *club* académique . . . .
Ah! combien vous devez être riches,
Si vraiment le bien vient en dormant.
(SCRIBE.)

— L'Académie dit : Quelques-uns prononcent *klob* ou *kloub*. Nous profitons de cette occasion pour nous élever de toutes nos forces contre la manie d'étrangeté qui veut absolument nous faire prononcer le français à l'anglaise, à la turque, etc. Que le mot *club* soit originairement français, que les Anglais l'aient pris de *globe*, qu'ils le prononcent à peu près *clob*, tout cela, en philologie française, ne saurait nous forcer à donner le son d'*o* à notre *u*. Nous avons assez de difficultés inévitables, relativement à notre prononciation. N'écrivons pas, ne prononçons pas *clob* ou *cloub*. Mais puisque notre langue souffre difficilement ce manque d'analogie de la finale *ub*, avec celle d'aucun autre mot de la langue, qui donc empêche de la franciser d'après les sains principes de la philologie, et d'écrire *clube*, analogue à *cube*, *jujube*, etc.? Ainsi donc, jusqu'à ce que l'Académie, toujours si méticuleuse, se prononce définitivement en faveur de notre langue, restons fidèles aux règles de la prononciation française, qui n'a jamais donné à la lettre *u* le son de *ou*, et prononçons *club*.

— Hist. *Club politique*. Premier club établi à Paris, en 1782. On y lisait les journaux, et il était défendu d'y parler de religion et de gouvernement. || *Club breton*. Réunion que les députés de la Bretagne aux États généraux formèrent entre eux, à Versailles, en 1789, et où ils admirent ensuite un grand nombre de leurs collègues. Après la translation de l'assemblée nationale à Paris, ce club prit le nom de *club des amis de la constitution*, et reçut ensuite le nom de *club des jacobins*, à cause du local où se tinrent les séances. || *Club de 89*. Cette société fut établie au mois de mai 1790, par Siéyes, La Fayette, La Rochefoucauld, etc., alarmés de l'exaltation qui se manifestait dans le *club des amis de la constitution*. Le nouveau club annonça l'intention de répandre les vrais principes de la liberté; aussi était-il encore appelé le *club de la propagande*. || *Club des impartiaux*. Réunion que formèrent, en 1790, les membres les plus modérés du côté droit; il n'eut que deux séances, et devint le *club monarchique*, dont plusieurs membres furent assaillis par la populace, et que l'autorité municipale fit fermer. || *Club des feuillants*. Club qui, en 1791 et 1792, lutta contre les opinions républicaines du *club des jacobins*. Sa devise était : La constitution, toute la constitution, rien que la constitution. || *Club des cordeliers*. Club que fondèrent Danton, Camille Desmoulins, Fabre d'Églantine, etc. || *Club du Panthéon*. Celui que les révolutionnaires formèrent sous le Directoire, en 1795, et qui se réunissait au Panthéon. || *Club de Clichy*. V. CLICHY. || *Club de salon*, et plus ordinairement *club constitutionnel*. Réunion formée, en 1797, pour s'opposer aux clichyens. || *Club du manège*. Club révolutionnaire ouvert sous le Directoire, et bientôt fermé.

CLUBIONE. s. f. Entom. Genre d'arachnide.

CLUBISTE. s. des 2 g. (pr. *clu-biss-te*; rad. *club*). Celui ou celle qui est membre d'un club.

CLUDEN. s. m. Antiq. rom. Poignard tragique des anciens. Il était fait comme celui des modernes. La lame rentrait dans le manche quand on appuyait sur la pointe, et en était chassée ensuite par un ressort.

CLUDIFORME. adj. des 2 g. (de *clou* et de *forme*). Qui a la forme d'un clou.

— Se dit quelquefois des caractères et de l'écriture plus connue sous le nom de *cunéiforme*. V. ce mot.

CLUNCH. s. m. Minér. Schiste argileux contenant du minerai de fer en rognons, qui accompagne ordinairement la houille en Angleterre.

CLUNEAU ou **CLUSEAU.** s. m. Bot. Nom vulgaire de l'agaric élevé.

CLUNÉSIE. s. f. (du lat. *clunis*, fesse). Médec. Abcès à la fesse; phlegmon à l'anus.

CLUNIPÈDES. s. m. pl. (ét. lat., *clunis*, fesse; *pes*, pied). Ornith. On désigne quelquefois sous ce nom les oiseaux qui, comme les plongeons, ont les pieds placés en arrière du corps, et marchent en quelque sorte sur le croupion.

CLUNISTE. s. m. (rad. *Cluny*). Hist. eccl. Religieux de l'ordre de Cluny.

— adj. des 2 g. Qui appartenait à cet ordre.

arrond. de Mâcon (Saône-et-Loire); 4,300 hab. Jadis célèbre abbaye de bénédictins. Dépôt royal de chevaux où se trouvent 40 étalons.

CLUNY (moines de). Religieux de l'ordre de Saint-Benoît, institués vers la fin du IXe siècle, et ainsi appelés de l'abbaye de Cluny en Bourgogne. Son abbé, qui prenait le titre d'*abbé des abbés*, et plus tard d'*archi-abbé*, était ordinairement un cardinal ou un grand personnage, et disposait d'une foule de bénéfices. Cette abbaye possédait une immense bibliothèque, dont une grande partie existe encore aujourd'hui à la bibliothèque royale.

CLUPANODON. s. m. (du lat. *clupea*, clupe, et du gr. ἀνόδους, sans dents). Ichthyol. Dénomination imaginée pour désigner un genre de poissons de la famille des clupes.

CLUPÉ. s. m. Ichthyol. Nom générique qui ne s'applique plus aujourd'hui qu'aux poissons du genre des harengs, de la sardine ou de l'anchois.

CLUPÉIDE. adj. des 2 g. (du lat. *clypeus*, bouclier). Ichthyol. Qui a rapport au clupé. || CLUPÉIDES. s. m. pl. Tribu de la classe des poissons ayant pour type le genre clupé.

CLUPÉOÏDE. s. m. (du lat. *clupea*, clupe; et du gr. εἶδος, ressemblance). Ichthyol. Nom employé comme dénomination spécifique de plusieurs espèces de cyprins ou de brochets à corps comprimé, et plus ou moins semblables extérieurement à un hareng.

CLUSÉ, ÉE. part. pass. du v. Cluser. S'emploie adjectiv. Chiens clusés.

CLUSER. v. a. 1re conj. Véner. Exciter les chiens à faire sortir du buisson la perdrix qui vient d'y être remise par l'oiseau. Cluser les chiens.

— On dit aussi, dans le même sens, Cluser la perdrix.

— *Cluse! cluse!* à l'impér. Cri que le fauconnier fait entendre dans cette occasion.

CLUSIACÉES, CLUSIÉES. s. f. pl. Bot. Tribu de plantes qui a pour type le genre clusie.

CLUSIE. s. f. Bot. Genre type de la famille des clusiacées et de la tribu des clusiées, renfermant vingt-cinq à trente espèces, la plupart encore peu connues et incomplètement décrites. Ce sont en général des arbres guttifères, d'un port élégant, dressés ou s'appuyant sur les arbres voisins, qu'ils enlacent et étouffent souvent.

CLUSIÉES. s. f. pl. Bot. V. CLUSIACÉES.

CLUSIER. s. m. Bot. Genre de la famille des guttifères et de la polygamie monécie. Il renferme des arbres ou arbrisseaux, la plupart parasites, presque tous originaires de l'Amérique méridionale, et distillant en abondance un suc laiteux et visqueux qui roussit à l'air, s'y épaissit et forme des gommes-résines.

CLUTE. s. f. Minér. Houille de qualité inférieure. Ce n'est que de la clute.

CLUTELLE. s. f. Bot. Ce genre de plantes, composé d'arbrisseaux, appartient à la famille des euphorbiacées et à la diésie gynandrie. Les clutelles naissent presque toutes au cap de Bonne-Espérance, quelques-unes dans les Indes. Les espèces les plus remarquables sont : la clutelle élégante, la clutelle fausse alaterne, la clutelle à feuilles renouées, la clutelle à feuilles de thymélée, la clutelle écailleuse, la clutelle à feuilles de polion et la clutelle des collines.

CLUTHALITE. s. m. (de *Clutha*, nom de la vallée de la Clyde). Minér. Substance d'un rouge de chair qui se rencontre en amandes ou en noyaux cristallins dans les roches amygdalaires des environs de Dumbarton dans la vallée de la Clyde (Écosse).

CLUTIE ou **CLUYTIE.** s. f. (de *cluyt*, en lat. *clutius*; de là la double orthographe de son nom). Bot. Genre de plantes de la famille des euphorbiacées. Les espèces sont des arbres ou arbrisseaux à feuilles alternes, stipulées, à fleurs axillaires, courtement pédonculées, solitaires ou fasciculées. On distingue les espèces suivantes : cluytie des montagnes, cluytie grimpante, et cluytie épineuse.

CLUZELLE. s. f. (de *Ducluzeau*, botaniste). Bot. Genre de plantes créé pour la palmelle myosure, algue d'eau douce rapportée aux batrachospermes.

CLYMÈNE. s. f. (nom mythologique). Entom. Genre d'annélides chétopodes, formant une famille à part nommée maldanies. On n'en connaît encore qu'un petit nombre d'espèces, toutes marines.

— Bot. Genre de plantes qui, par sa tige, ses fleurs et son fruit, approche de l'épurge.

CLYMÉNIE. s. f. (nom mythol.). Ornith. Genre d'oiseaux établi aux dépens du genre phéton, pour une espèce dont on n'indique pas le type.

CLYMÉNIENS. s. m. pl. Entom. Nom de la famille des maldanies.

CLYMÉNITES. s. m. pl. Entom. Division établie dans l'ordre des annélides tubicoles.

CLYPE. s. m. (du lat. *clypeus*, bouclier). Hist. rom. Bouclier rond qui, du temps de la république romaine, était généralement en usage dans l'armée romaine.

CLYPÉACÉ, ÉE. adj. (du lat. *clypeus*, bou

|| CLYPÉACÉES. s. f. pl. Syn. d'Aspidiotes.

CLYPÉAIRE. s. f. (du lat. *clypeus*, bouclier). Bot. Syn. d'Adenanthère.

CLYPÉASTRE. s. m. (ét. lat., *clypeus*, bouclier; *aster*, étoile). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des clavipalpes, qui renferme huit espèces, dont six d'Europe et deux des États-Unis. Parmi les premières, nous citerons le cossyphe pusille, le clypéastre picé et le clypéastre pubescent. Le pusille se trouve en Suède, et les deux autres aux environs de Paris, sur des branches mortes et recouvertes de moisissures. || Genre de la famille des échinides ou oursins, établi pour les espèces de ce genre dont le corps, plus ou moins irrégulier, elliptique ou ovale, souvent renflé ou gibbeux en dessus, concave en dessous, est couvert de très-petites épines, et dont les ambulacres bornés imitent une fleur à cinq pétales.

— Fossil. C'est de tous les genres des échinides celui qui présente les plus grandes espèces à l'état fossile. Voici celles que l'on connaît : le clypéastre élevé, le clypéastre à larges bords, le clypéastre excentrique, le clypéastre oriforme, le clypéastre trilobé, le clypéastre uni, le clypéastre stellifère.

CLYPÉASTRIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *clypeus*, bouclier; *aster*, étoile; *forma*, forme). Bot. Qui a la forme d'un bouclier, comme les sentelles d'un grand nombre de lichens.

CLYPÉASTROIDÉE. s. f. (du lat. *clypeus*, bouclier; *aster*, étoile; et du gr. εἶδος, ressemblance). Entom. Nom de la famille des clypéastres.

CLYPÉATE. s. m. (du lat. *clypeus*, bouclier). Ornith. V. SOUCHET.

CLYPÉE. s. f. (du lat. *clypeus*, bouclier). Bot. Syn. de Stéphanie.

CLYPÉIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *clypeus*, bouclier; *forma*, forme). Entom. On emploie cette épithète pour qualifier le cubitus des insectes, quand il porte sur le côté une plaque convexe-concave, ou leur prothorax, quand il forme une des parties les plus apparentes du côté supérieur du tronc. Crabre clypéiforme.

— Bot. Cette épithète indique les parties de la fleur qui ont la forme d'un bouclier. Le chapeau de l'agaric clypéiforme

— Ornith. L'*anas clypéiforme* est appelé ainsi à cause de son bec aplati, arrondi et dilaté par le bout en manière de cuiller.

CLYPÉOLAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *clypeolum*, petit bouclier). Bot. Qui ressemble à un petit bouclier, qui en a la forme. Agaric clypéolaire

CLYPÉOLE. s. f. (du lat. *clypeolum*, petit bouclier). Bot. Genre de la famille des crucifères, tribu des alyssinées, et comprenant cinq ou six espèces. Ce sont des plantes annuelles, indigènes du midi de l'Europe et de l'Asie-Mineure. Ce genre ne comprend que deux espèces : la clypéole alyssoïde et la clypéole à fruits hérissés.

CLYPIDELLE. s. m. Conchyl. Genre établi pour rassembler quelques espèces de fissurelles qui, telles que le pastule, ont le bord antérieur tronqué et légèrement relevé. V. FISSURELLE.

CLYSIADE. adj. des 2 g. Entom. Qui a rapport à une clysie. || CLYSIADES. s. m. pl. Famille de l'ordre des cirripèdes acamptosomes, ayant pour type le genre clysie.

CLYSIE. s. f. Entom. Nouveau genre de la famille des balanides, qui n'est pas encore bien connu. Il ne contient que deux espèces.

CLYSMIENS. s. m. pl. (du gr. κλύζω, je lave). Minér. Terrain de transport et d'alluvion qui sont évidemment le produit d'un transport et d'un dépôt mécanique dont l'eau a été l'agent. Terrain clysmien.

CLYSOIR. s. m. (du gr. κλύζω, je lave). Tube long et flexible, fait de toile imperméable, dont on se sert pour prendre des lavements. Le clysoir n'est pas entièrement propre à remplacer la seringue classique, et n'a d'avantage réel que celui d'être éminemment portatif.

CLYSOPOMPE. s. m. (ét. gr., κλύζω, je lave; πομπή, pompe). Espèce de pompe à jet continu, destinée à remplacer la seringue ordinaire. Le grand avantage du clysopompe est de ne nécessiter aucun mouvement au malade, et d'être mis en usage avec la plus grande facilité.

CLYSSE. s. f. (du gr. κλυσσὸς, de κλύζειν, laver, ou de κλύδων, fluctuation). Chim. Liqueur acide qu'on obtenait, par distillation, de l'antimoine, du nitre et du soufre mêlés ensemble. || On donnait encore ce nom aux médicaments obtenus en faisant détonner le nitre avec différentes substances, et en concentrant les vapeurs qui s'en exhalaient, et qu'on regardait comme une quintessence jouissant de propriétés médicinales héroïques.

CLYSTÈRE. s. m. (du gr. κλυστήρ, même signif., dérivé de κλύζω, je lave). Lavement, médicament liquide qu'on introduit dans le corps par l'anus, à l'aide d'une seringue, d'un clysoir, d'un clysopompe. Clystère laxatif. Clystère rafraîchissant. Prendre un clystère. Rendre un clystère. Donner un clystère. Les Égyptiens ont été les inventeurs du *clystère*,

usage. (Hér.) Un médecin nourrit pendant six semaines une dame de qualité, en lui faisant donner, deux fois le jour, un *clystère* composé d'un bouillon de chair de chapon, de poule ou de quelque autre volaille, dans lequel on faisait dissoudre des jaunes d'œufs. (Hild.)

— On ne se sert plus guère de ce mot que dans le style burlesque; celui de *lavement* n'est employé que dans les livres de médecine. On dit aujourd'hui *remède*, qui est équivoque, et pour cela même honnête.

CLYSTÉRISATION. s. f. (rad. *clystère*). Médec. Action de clystériser.

CLYSTÉRISÉ, ÉE. part. pass. du v. Clystériser. S'empl. adjectiv.

CLYSTÉRISER. v. a. 1re conj. (rad. *clystère*). Médec. Donner un clystère. Il ne se dit qu'en plaisantant et dans le style burlesque. On dit Administrer un remède.

— SE CLYSTÉRISER. v. pron. Se donner un clystère.

CLYTE. s. m. (du gr. κλυτός, qu'on entend, qui se fait entendre). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des longicornes. L'espèce type, et la plus commune en Europe, est le clyte ariété.

CLYTEMNESTRE. Hist. gr. Fille de Tyndare, roi de Sparte et de Léda, fut mariée à Agamemnon. Pendant que ce prince était au siége de Troie, elle vécut publiquement avec Egisthe. Agamemnon, de retour de son expédition, fut poignardé par les deux amants, qui furent punis dans la suite par Oreste.

CLYTHAIRES. s. m. pl. Entom. Sous-tribu d'insectes coléoptères tétramères.

CLYTHO. s. f. Entom. Genre de diptères, de la famille des calyptérées, division des coprobies ovipares. Ce genre ne renferme que deux espèces, trouvées dans les environs de Saint-Sauveur, la clytho annulante et la clytho argentée. Cette dernière a été prise sur l'énanthe phellandrie, en juillet dernier.

CLYTHRE. s. f. (du gr. κλεῖθρον, clôture). Entom. Genre de coléoptères tétramères, renfermant 28 espèces, dont 7 appartiennent à l'Europe, 8 à l'Asie et 13 à l'Afrique. La clythre quadriponctuée, commune aux environs de Paris, doit être considérée comme en étant le type.

CLYTIE. (pr. *kli-cie*). Myth. Fille de l'Océan et de Téthys, ou, selon d'autres, d'Eurynome et d'Orchamus, roi de Babylone, désespérée de se voir abandonnée d'Apollon, qui l'avait aimée, se laissa mourir de faim. Le dieu, touché de sa mort, la métamorphosa en une fleur nommée *héliotrope* ou *tournesol*.

CLYTIE. s. f. (nom mythologique). Entom. Genre de diptères, de la famille des calyptérées, division des botanobies, tribu des phasiennes. Les espèces de ce genre ne se rencontrent qu'en été sur les fleurs des ombellifères.

CNAZON. s. m. Antiq. rom. Espèce d'aiguille dont les femmes romaines se servaient pour séparer leurs cheveux.

CNAZONAIRE. s. f. Bot. Syn. de Typhcle.

CNÉMACANTHE. s. m. (ét. gr., κνήμη, jambe; ἄκανθα, épine). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des carabiques, fondé sur une seule espèce, le cnémacanthe gibbeux, originaire de la terre de Van-Diémen.

CNÉMALOBE. s. m. (ét. gr., κνήμη, jambe; λοβός, lobe). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des carabiques, formé dans le genre promécodère, originaire de la Nouvelle-Hollande.

CNÉMARGE. s. m. (du gr. κνημαργός, qui a les pieds épais). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionites, division des apostasimérides. L'unique espèce connue est le rhyncène chaméléon, qu'on trouve au Brésil et au Mexique.

CNÉMÉCÈLE. s. m. (ét. gr., κνήμη, jambe, tibia; κοῖλος, concave). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionites, division des apostasimérides. L'espèce type, le cnémécèle ponticolle, est originaire du Chili.

CNÉMIDE. s. f. (du gr. κνήμη, jambe). Anc. art milit. Espèce de jambière ou bottine défensive que portaient les soldats grecs.

— Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des lamellicornes xylophiles. Il renferme trois espèces : la cnémide curtisienne, la cnémide rétuse et la cnémide francillone. La première se trouve au Brésil, la seconde à Cayenne, et la troisième aux Etats-Unis.

CNÉMIDIE. s. f. (du gr. κνημίς, sorte de chaussure, botte; forme du gynostème). Bot. Genre de la famille des orchidacées, tribu des néottiées. Il ne renferme qu'un petit nombre d'espèces indigènes du Brésil et de l'Inde.

CNÉMIDION. s. m. (du gr. κνημίς, bottine). Ornith. Partie inférieure de la jambe d'un oiseau, dénuée de plumes et demi-nue.

CNÉMIDOPHORE. s. m. (ét. gr., κνημίς, botte; φορός, porteur). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionides gonatocères, établi sur une seule espèce, le cnémidophore fasciculé, originaire du Brésil.

CNÉMIDOTE. s. m. (ét. gr., κνημίς, botte; οὖς, anse). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des hydrocanthares. On n'en connaît que trois espèces, dont deux propres [illegible] nord, et qui ont pour type le cnémidote césé, du midi de l'Europe et du nord de l'Afrique.

CNÉMODACTYLÉ. adj. m. (ét. gr., κνήμη, jambe; δάκτυλος, doigt). Anat. Se disait du muscle extenseur des orteils.

CNÉORHINE. s. m. (ét. gr., κνάω, je fends; ῥίν, nez). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionites, division des brachydérides. On y rapporte dix-huit espèces d'Europe, d'Asie et d'Afrique.

CNÉORON. s. m. Bot. Nom scientifique du genre camélée.

CNÉPHASIE. s. f. (du gr. κνέφας, les ténèbres). Entom. Genre de lépidoptères de la famille des nocturnes.

CNESMIE. s. m. (du gr. κνησμός, démangeaison). Médec. Prurit, démangeaison. Peu usité.

CNESMONE. s. f. (du gr. κνησμώνης, qui excite des démangeaisons). Bot. Genre de plantes euphorbiacées, très-voisin des tragies. L'unique espèce est une plante herbacée de Java, qui doit son nom à ses propriétés excitantes.

CNESTIDE. s. m. (du gr. κνηστιάω, j'ai des démangeaisons). Bot. Genre de la famille des connaracées, établi pour des arbrisseaux des parties chaudes de l'ancien continent. Les capsules du cnestide sont connues sous le nom de *pois* ou *poils à gratter*, et les plantes s'appellent aussi communément *gratelier*, par suite de leurs propriétés irritantes. On distingue les espèces suivantes : cnestide glabre, cnestide à feuilles nombreuses, cnestide à feuilles ailées, cnestide corniculé, cnestide à trois folioles et cnestide oblique.

CNÉTHOCAMPE. s. m. (ét. gr., κνήθω, j'excite une démangeaison; κάμπη, chenille.) Entom. Genre de lépidoptères de la famille des nocturnes, établi aux dépens du genre bombyx. Ce sont des chenilles garnies de poils peu touffus, qui, en se détachant de leur corps, occasionnent sur la peau des démangeaisons aussi cuisantes que les piqûres d'orties. On a découvert récemment deux nouvelles espèces qui appartiennent à ce genre.

CNICELÉE. s. f. Chim. Huile extraite des semences du carthame.

CNIDE ou **GNIDE.** Géogr. anc. Ville et promontoire de la Carie, dans la Doride, où Vénus avait un temple fameux.

CNIDÉLÉE. s. f. Chim. Huile extraite des baies du mézéréon.

CNIDES. s. m. pl. Entom. Classe d'animaux qui causent des démangeaisons quand on les touche.

CNIDIE. Myth. Surnom de Vénus, adorée à Cnide.

CNIDIEN, IENNE. adj. et s. Géogr. Habitant de Cnide. || Qui appartient à Cnide ou à ses habitants.

CNIDION. s. m. (Nom grec d'une plante aujourd'hui inconnue). Bot. Genre de la famille des ombellifères, renfermant douze ou quinze espèces croissant dans le midi de l'Europe, la région caucasique et l'est de l'Inde. Ce sont des plantes annuelles ou bisannuelles, dont on cultive six ou huit dans les jardins.

CNIDOSCOLE. s. f. (ét. gr., κνίδη, ortie; σκόλυς, poil; à cause de la propriété urticante des poils de cette plante). Bot. Ce genre a été formé aux dépens du jatrophe ou médicinier. Il comprend les espèces dépourvues de corolle, à trois styles multifides, et toutes originaires de l'Amérique tropicale.

CNIDOSE. s. f. (du gr. κνίδωσις, démangeaison). Pathol. Prurit ardent, semblable à celui que cause la piqûre de l'ortie.

CNIQUE. s. m. Bot. Genre de plantes de la famille des cinarocéphales, renfermant une espèce connue sous le nom de *chardon bénit*. Ses fleurs sont jaunes, très-amères, et employées en médecine comme sudorifiques, toniques, apéritives.

CNIQUIER. s. m. Bot. Un des noms du bonduc.

CNODALION. s. m. (du gr. κνώδαλον, toute espèce d'animal). Entom. Genre de coléoptères hétéromères, établi sur une espèce originaire de l'Amérique méridionale.

CNODALON. s. m. (du gr. κνώδαλον, toute espèce de bête féroce terrestre, aquatique et aérienne). Entom. Genre de coléoptères hétéromères, de la famille des sténélytres. On n'en connaissait d'abord qu'une espèce, le cnodalon vert, originaire de Saint-Domingue; mais depuis quelque temps on en a découvert plusieurs autres espèces, dont une seule, le cnodalon sulqué, est du nord de l'Amérique.

C. O. Abrév. de Compte ouvert.

CO. s. m. Bot. Espèce de lierre de la Chine, dont l'écorce fournit une filasse qui sert à fabriquer des toiles.

CO. Ling. Particule prépositive venue du lat. *cum*, *avec*, qui ne s'emploie pas isolément, mais qu'on met au commencement d'une foule de mots pour exprimer la simultanéité d'action ou la communauté d'intérêts.

COAC ou **COUAC.** s. m. Terme burlesque qui a signifié C'en est fait.

COACCUSÉ, ÉE. s. (ét. lat., *cum*, avec; *accusatus*, accusé). Jurispr. Celui qui avec un autre est accusé dans une même affaire criminelle. La différence d'état ou de condition des *coaccusés* peut donner lieu à de graves questions de compétence et de pénalité. (Dufay.)

COACHIS. s. m. Comm. Facteur, commissionnaire chargé dans le Levant des commissions des maisons étrangères.

COACQUÉREUR, EUSE. adj. et s. Qui acquiert avec une autre personne.

COACQUISITION. s. f. S'est dit pour Acquisition en commun.

COACTEUR. s. m. Anciennement Receveur d'impôts.

— Antiq. rom. Ceux qui à Rome exigeaient le prix de ce qu'on avait acheté dans les ventes publiques, et qui en même temps étaient chargés de faire payer les impôts.

COACTIF, IVE. adj. (du lat. *coactare*, forcer, contraindre). Didact. Qui a le droit ou le pouvoir de contraindre. Pouvoir coactif. Puissance coactive. La puissance temporelle est une autorité *coactive* pour faire vivre les hommes en société, avec subordination, justice et honnêteté de mœurs; la puissance spirituelle est une autorité non *coactive*, mais persuasive. (Fén.)

COACTION. s. f. (pr. *ko-ak-ci-on*; du lat. *coactare*, fait de *cum*, avec; *agere*, agir). Didact. Contrainte, force, violence, qui ôte la liberté du choix. User de coaction.

— Hyg. Syn. de Nécessité.

COACTIVITÉ. s. f. Didact. Puissance de contraindre.

COADAPTER. v. a. Néol. Adapter deux choses l'une à l'autre.

COADJUTEUR. s. m. (ét. lat., *cum*, avec, et *adjutor*, qui aide). Celui qui est adjoint à un prélat pour l'aider dans ses fonctions, et qui est ordinairement destiné à lui succéder. Coadjuteur d'un archevêque, d'un évêque. Coadjuteur d'un abbé. Le coadjuteur jouit des mêmes prérogatives que le titulaire. L'abbé de Gondi, depuis cardinal de Retz, a donné de la célébrité à ce titre, et c'est lui qu'on désigne spécialement dans l'histoire des troubles de la Fronde par le nom de *coadjuteur*. (Dict. polit.) « J'embrasse l'admirable Grignan, le prudent *coadjuteur*, et le présomptueux Adhémar, » a dit Mme de Sévigné, en parlant du cardinal de Retz.

— Fam. et par plaisant. Toute personne qui en aide une autre dans ses fonctions. Je serai votre coadjuteur.

— adj. Dans les couvents, père ou frère chargé de différentes fonctions, selon la différence des ordres. Le père coadjuteur. Le frère coadjuteur.

— En Lithuanie, les femmes donnent ce nom à ceux qu'elles ont choisis pour galant.

COADJUTORERIE. s. f. Charge, dignité de coadjuteur, de coadjutrice. La coadjutorerie d'un archevêché, d'une abbaye. On a prétendu, mais sans succès, étendre la *coadjutorerie* aux canonicats, aux prébendes, aux cures et même aux bénéfices simples appelés *chapelles*. (Dufay.)

COADJUTRICE. s. f. Religieuse adjointe à une abbesse ou prieure pour l'aider dans ses fonctions, et qui est ordinairement destinée à lui succéder. Coadjutrice d'une abbaye, d'une prieure.

— Femme qui aide une autre personne, qui travaille conjointement avec elle. Vous êtes par là les ministres de la miséricorde de Dieu, vous en êtes les coopératrices et les *coadjutrices*. (Bourdal.)

— Dans la congrégation des dimesses, Deux filles qu'on élit tous les ans dans chaque maison, pour être le conseil et les aides de la supérieure.

— S'est dit quelquefois d'une maîtresse par rapport à un homme marié.

COADNÉ. adj. Bot. Se dit des plantes dont les feuilles sont soudées ensemble par la partie inférieure. Saponaire coadnée. || COADNÉES. s. f. pl. Famille de plantes, dans lesquelles plusieurs fleurs se réunissent ensemble pour n'en former en apparence qu'une seule.

COAGULANT, ANTE. adj. Didact. Se dit des substances qui ont la vertu de coaguler.

— s. m. Le tannin est le *coagulant* de la gélatine. (C. de Gassicourt.)

COAGULATION. s. f. (pr. *ko-a-gu-la-ci-on*; ét., V. COAGULER). Médec. Épaississement d'un liquide qui tend à se solidifier, mais qui reste à l'état mou. Coagulation du blanc d'œuf, du lait, du sang. Lorsque le lait se caille, lorsque le blanc d'œuf se prend en masse par la chaleur, il opère une *coagulation*. (C. de Gassic.) Dans les *coagulations* opérées à froid par de simples mélanges, il y a toujours de la chaleur dégagée. (Id.)

COAGULÉ, ÉE. part. pass. du v. Coaguler. S'empl. adjectiv. Le lait coagulé sert à faire le fromage.

— *Coagulé par*. Que de gens mangent avidement des choses *coagulées* par le chaud ou par le froid, et qui ne connaissent pas le mot de coagulation! (Salent.)

— *Coagulé sous*. Le sang coulait à gouttes rares de son mufle rose, un sang presque verdâtre, *coagulé* déjà sous les piqûres de la couleuvre pourpre. (R. de Beauv.)

COAGULER. v. a. 1re conj. (ét. lat., *cum*, [illegible] cailler, faire qu'un liquide s'épaississe et se prenne en une masse molle et tremblante. Le venin de la vipère coagule le sang. La présure coagule le lait.

— SE COAGULER. v. pron. Être coagulé. Le sang extravasé se coagule. Le lait se coagule à mesure qu'il s'aigrit. Du blanc d'œuf soumis à l'action de la chaleur se prend en masse et se coagule. (Robiquet.)

— *Se coaguler à*. La qualité distinctive de la gélatine est de *se coaguler* à la température ordinaire de l'atmosphère. (Brill. Sav.)

COAGULUM. s. m. Chim. Masse solide qui se forme par la coagulation de quelque liquide. Coagulum du sang. || Moyens propres à opérer la coagulation.

COAILLE. s. f. (du vieux fr. *quoaille*, queue, qu'on écrivait *quoue*). Comm. Laine de mauvaise qualité, celle de la queue.

COAILLER. v. n. (du fr. *quoailler*, remuer la queue). Chass. Se dit des chiens lorsqu'ils quêtent la queue haute sur de vieilles ou nouvelles voies.

COAK. s. m. Chim. V. COKE.

COALESCENCE. s. f. Pathol. Adhérence, union de parties auparavant séparées.

COALESCENT, TE. adj. (ét. lat. *cum*, avec; *alo*, je nourris). Bot. Se dit des bractées, lorsqu'elles sont soudées avec le pédoncule.

— Zool. Qui ne forme qu'une seule pièce, indivisible.

COALISATION. s. f. (pr. *ko-a-li-za-ci-on*). Action de coaliser, résultat de cette action. La Prusse ne faisait pas encore partie de la *coalisation*. (L. Gallois.)

COALISÉ, ÉE. part. pass. du v. Coaliser. S'empl. adjectiv. Rois coalisés. Puissances coalisées. Ouvriers coalisés. Ce fut avec l'esprit public de la Prusse, autant qu'avec des légions, que le grand Frédérick repoussa l'Europe *coalisée*. (B. Constant.) Comme les rois de l'Europe se prêtent naturellement et en toute occasion une assistance publique [illegible] secrète, on dit avec raison qu'ils sont *coal*[illegible] (Duclerc.)

— COALISÉS. s. m. pl. Membres d'une coalition. || LES COALISÉS. Sous ce nom générique on désignait les puissances, qui, formées en coalition, envahirent la France en 1814 et 1815.

COALISER. v. a. 1re conj. (ét. lat., *cum*, ensemble; *alescere*, prendre force). Engager dans une coalition, soulever contre. Coaliser les puissances de l'Europe. Coaliser plusieurs princes. Coaliser des ouvriers. Le commerce unit les hommes, tout ce qui les unit les *coalise*; donc le commerce est nuisible à l'autorité. (Napoléon.)

— SE COALISER. v. pron. Former une coalition, se liguer. Des princes, des partis qui se coalisent. Apprenez à mesurer vos paroles, et sachez que les rois s'allient et ne se *coalisent* jamais. (Révol. fr.)

COALITION. s. f. (pr. *ko-a-li-ci-on*.) Ligue, réunion, agrégation passagère de deux ou plusieurs partis, puissances ou gouvernements dont les intérêts divers concordent sur un ou plusieurs points, et qui poursuivent en commun le même but, offensif ou défensif. Coalition puissante, redoutable, formidable. Rompre, détruire, dissoudre une coalition. Coalition de rois, de peuples. L'Angleterre et la Russie étaient à la tête de cette coalition. La féodalité est tombée de la *coalition* de la royauté et de la bourgeoisie. (Duclerc.) Il y a peu d'exemples de *coalitions* dissoutes avant la victoire. (Id.)

— Hist. *L'âme de la coalition*, pour signifier Celui qui la fait mouvoir, se dit particulièrement des ligues que formèrent contre la France presque toutes les puissances de l'Europe à l'époque de la première révolution. On en compte six, dont la première, nommée *coalition* de Pilnitz, fut conclue le 27 août 1791. Coalition parlementaire, financière, industrielle.

— On dit aujourd'hui la *coalition des rois* contre les peuples, pour caractériser l'état de lutte et d'hostilité où se trouvent simultanément tous les rois de l'Europe contre les peuples.

— Concert de mesures illégales pratiqué par un certain nombre d'individus, dans la vue de nuire à d'autres ou à l'Etat. Coalition d'ouvriers. Coalition pour une augmentation de salaires, pour l'abaissement des salaires. Loi contre les coalitions. L'argent est utile aux *coalitions*, on ne l'ignore pas, mais ce n'est point avec de l'argent qu'on fait les *coalitions*. (Napoléon.)

COALITION. s. f. (ét. lat., *cum*, avec; *alere*, nourrir). Médec. Action de plusieurs parties organiques qui reçoivent une même nutrition.

COALITIONNÉ, ÉE. part. pass. du v. pron. Se Coalitionner.

COALITIONNER (SE). v. pron. 1re conj. Néol. Former une coalition. Ce mot est de Mirabeau. Les bons et les méchants ne se *coalitionnent* pas. (Boiste.)

COALLIÉ, ÉE. adj. Syn. de Coalisé. V. ce mot.

COALTERNE. adj. Pathol. Nom donné à deux fièvres intermittentes qui attaquent simultanément le même individu, l'accès de l'une survient quand l'accès de l'autre a cessé. Fièvres coalternes.

COAPTATION. s. f. (pr. *ko-ap-ta-ci-on*; ét. lat., *cum*, avec; *aptare*, ajuster). Chir. Action de rétablir dans leur rapport naturel les fragments d'un os fracturé ou de remettre à sa place un os luxé. Pratiquer la coaptation. Manœuvres de coaptation. Coaptation des fractures.

COARCTATION. s. f. (pr. *ko-ark-ta-ci-on*; du lat. *coartare*, rétrécir). Pathol. Petitesse du pouls qui a lieu particulièrement dans le début d'un accès de fièvre. Coarctation du pouls.

— Rétrécissement. Coarctation de l'urètre, rétrécissement de ce canal.

COARCTÉ, ÉE. adj. (du lat. *coarcto*, rétrécir.) Zool. Qui est resserré, rétréci.

COARCTER. v. a. 1re conj. Contraindre, gêner.

COARCTURE. s. f. (du lat. *coarcto*, rétrécir.) Bot. Partie intermédiaire entre la plumule et la radicule, ainsi nommée parce qu'on observe quelquefois un rétrécissement en cet endroit.

COASSE. s. m. Mamm. Sous-genre proposé parmi les cerfs, dont le type est le guazoupita.

COASSÉ. part. pass. du v. Coasser. Il est invariable.

COASSEMENT. s. m. (du gr. κοάξ). Zool. Nom donné au cri particulier de quelques-uns des batraciens, comme la grenouille, le crapaud. Le mécanisme du *coassement* diffère suivant les espèces diverses de grenouilles. (Encyclop.) || On devrait dire *croassement*. V. COASSER.

COASSER. v. n. (pr. *co-ass-cé ;* du bas lat. *coaxare*). Crier, en parlant des grenouilles. Les grenouilles coassent à l'approche de la pluie.

Ils insultent encore, et leur gosier rustique
Coasse au fond du lac d'une voix aquatique.
(DESAINTANGE.)

— Ce ne peut être que par un aveugle respect pour l'étymologie latine que tous les dictionnaires ont donné *coasser* pour exprimer le cri des grenouilles. Pour quiconque a entendu des grenouilles, l'articulation *croâ* rappelle parfaitement le cri de ces animaux ; c'est donc *croasser* qu'on devrait dire, et non *coasser ;* aussi se trouve-t-il employé dans plusieurs écrivains, auxquels on reproche, mais à tort, de l'avoir confondu avec ce dernier. La reine verte des marécages *croassait* d'une façon monotone. (G. Sand.)

Sur les bords d'un étang des grenouilles chan-
Ou, pour mieux dire, *croassaient.* [taient,
(*Alm. des Muses.*)

Deux taureaux combattaient à qui posséderait
Une génisse avec l'empire ;
Une grenouille en soupirait.
Qu'avez-vous ? se mit à lui dire
Quelqu'un du peuple *croassant.* (LA FONT.)

Et au figuré :

Vainement de Dijon l'impudent écolier
Croasse contre lui du fond de son bourbier.
(VOLTAIRE.)

Il eut des ennemis, il les dissipa tous ;
Et la troupe des miens dans la fange *croasse.*
(ID.)

COASSOCIÉ, ÉE. adj. Comm. Celui, celle qui est en société commerciale avec une ou plusieurs personnes.

COATI. s. m. Mamm. Genre de mammifères carnassiers appartenant au groupe des plantigrades, récemment appelé *subursus ;* leur taille est à peu près celle du chat, mais ils sont moins gracieux dans leurs mouvements. L'odorat est leur sens le plus perfectionné.

— COATIS FOSSILES. Paléont. Ossements trouvés enfouis dans le plâtre de Montmartre, et reconnus être voisins des coatis et des ratons.

COATLI. s. m. Bot. Au Mexique, nom du bois néphrétique.

COBÆA. s. m. Bot. V. COBÉE.

COBALES. s. m. pl. Myth. anc. Génies malins de la suite de Bacchus.

COBALT. s. m. (de l'all. *kobalto*, même signif.). Chim. Métal dont on employait les oxydes avant de le connaître lui-même. Sulfure de cobalt. Oxalate de cobalt. Nitrate de cobalt. Combiner le cobalt au phosphore. L'acide sulfurique n'attaque le *cobalt* que quand il est bouillant. (Pellet.)

— *Bleu de cobalt ou de Thénard.* Découvert par ce savant chimiste dans ses recherches pour trouver un succédané de l'outremer. V. BLEU.

— On a donné aussi ce nom aux mines qui contiennent le cobalt.

COBALTATE. s. m. (rad. *cobalt*). Chim. Sel qui résulte de la combinaison de l'oxyde cobaltique avec certaines bases.

COBALTICO-AMMONIQUE. adj. (rad. fr. *cobalt*). Chim. Sel double qui résulte de la combinaison d'un sel cobaltique avec un sel ammonique.

COBALTICO-POTASSIQUE. adj. des 2 g. Chim. Sel double qui résulte de la combinaison d'un sel cobaltique avec un sel potassique.

COBALTIDES. s. m. pl. (de l'all. *kobalto*, et du gr. εἶδος, forme). Minér. Famille de minéraux qui comprend le cobalt et ses combinaisons.

COBALTIFÈRE. adj. (de l'all. *kobalto*, et du gr. φέρω, porter.) Minér. Minéral qui contient accidentellement de l'oxyde de cobalt. Magnésie sulfatée cobaltifère.

[illegible] Qui a rapport au cobalt. Oxyde cobaltique. Sels cobaltiques. Oxisulfure cobaltique.

COBAMBE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des scrofularinées, ne renfermant qu'une espèce des Îles Philippines.

COBAN. s. m. Métrol. V. COPANG.

COBAYE. s. m. Mamm. Genre de la famille des caviens, comprenant une espèce que nous élevons sous le nom vulgaire de *cochon d'Inde.*

— COBAYES FOSSILES. Paléont. Débris trouvés dans les terrains tertiaires, et regardés comme des cochons d'Inde.

COBBETT (William). Célèbre journaliste anglais, et membre du parlement, né en 1766, mort en 1835, laissant plus de 100 volumes dont aucun ne pourrait avoir en France le succès qu'il a obtenu en Angleterre. Il est aussi l'auteur d'une *Grammaire anglaise* qui est restée classique.

COBBING. s. m. Mar. Punition infligée en Angleterre aux marins qui quittent leur poste dans les veilles de nuit.

COBE. s. m. Mar. Bout de corde joint à la ralingue de la voile, dont la longueur ne passe pas 50 centimètres.

COBÉACÉ, ÉE. adj. (rad. *cobée*). Bot. Qui tient de la cobée. || COBÉACÉES. s. f. pl. Famille de plantes ayant pour type le genre cobée.

COBÉE s. f. (de *Cobo*, natur. espagn.) Bot. Genre de plantes de la famille des polémoniacées, type de la famille des cobéacées. Les cobées sont des arbrisseaux grimpants ; l'espèce la plus commune est la cobée grimpante, introduite en Espagne dès 1792. La *cobée* est une plante chérie des Parisiens, qui la mettent partout, sur leurs croisées, sur les terrasses et dans les jardins. (Tollard.)

COBEL. s. f. Erpét. Nom d'une espèce de couleuvre.

COBENTZEL (Louis, comte de). Diplomate autrichien né à Bruxelles en 1753, mort à Vienne en 1809, signa en 1801 la paix à Lunéville avec Joseph Bonaparte. || (Charles, comte de). Né à Laybach en 1812, nommé gouverneur des Pays-Bas, dota Bruxelles d'une académie des sciences, et mourut dans cette ville en 1770. || (Philippe, comte de). Son neveu, nommé en 1801 ambassadeur de la cour d'Autriche à Paris, mort à Vienne en 1810.

COBION. s. m. Bot. Espèce de tithymale.

COBIT. s. m. Mesure de longueur en usage aux Indes orientales. Trois cobits des Indes font 2 mètres 40 cent. d'Amsterdam.

COBITIDE. adj. des 2 g. (du lat. *cobitis*, et du gr. εἶδος, forme). Ichthyol. Qui a la forme, qui tient du cobitis. || COBITIDES. s. m. pl. Famille de poissons abdominaux ayant pour type le genre cobitis.

COBITIS. s. m. Ichthyol. Nom latin du genre loche. V. ce mot.

COBLENTZ. (ét. celt., *cobl*, jonction ; *ent*, rivière). Géogr. Ville de l'Allemagne au confluent du Rhin et de la Moselle. Pendant la Révolution, Coblentz a été le rendez-vous de la noblesse française émigrée.

COBOURG (Saxe-). Géogr. V. SAXE-COBOURG.

COBOURG (Frédéric-Josias, prince de SAXE-). Général au service d'Autriche, né en 1737, expulsa d'abord les Français de la Belgique au commencement de la révolution ; mais battu par Moreau à Turcoing, par Jourdan à Fleurus, il quitta le commandement, et mourut en 1815.

CO-BOURGEOIS. s. m. Comm. Celui qui a un intérêt commun sur un vaisseau marchand.

COBRE. s. m. Mesure indienne de 0,50 centimètres.

— Papet. Pâte que les papetiers gardent après qu'elle a été effiloquée.

— Erpét. Nom donné aux vipères qui n'ont sur la tête que des écailles imbriquées et carénées comme celle du dos, ayant pour type la vipère à courte queue.

COBRESCÉ. s. f. Moll. V. VITRINE.

COBRISSO. s. m. Relation. Nom donné au Chili à la mine d'argent lorsqu'elle contient du cuivre.

COBTER. v. a. S'est dit pour Frapper à petits coups.

COBURGIE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des amaryllidées narcissées, établi pour des plantes herbacées du Pérou.

COCA. s. m. Bot. Genre de la famille des malpighiées, autrefois la plante sacrée des Péruviens, qui la brûlaient sur les autels du Soleil.

COCAGNE. s. f. (du celt. *cocaign*, bien fait, très-bon ; de là Cocagne). Techn. Nom que les fabricants de pastel donnent aux pains coniques qu'ils forment avec la feuille du pastel après qu'elle a été écrasée sous la meule.

— *Pays de cocagne.* Pays fertile où tout abonde, où l'on fait bonne chère à bon marche.

Paris est pour un riche un pays de *cocagne*,
Au milieu de la ville il trouve la campagne.
(BOILEAU.)

— Fête publique où l'on distribue des [illegible] cagne. Inusité en ce sens.

— *Mât de cocagne.* Mât très-élevé, qu'on enduit de graisse ou de savon pour le rendre glissant, et au haut duquel il faut monter sans aucun secours pour détacher les prix suspendus à la cime. Planter un mât de cocagne. Monter au mât de cocagne.

COCARD. s. m. (rad. *coq*). Vieux coq.

— Fig. et en mauvaise part. Fou, parce que les fous portaient une plume de coq à leur bonnet. || *Sage cocard*, fou sage.

COCARDE. s. f. (par corruption de *coquarde*, touffe de plumes de *coq*, que les soldats polonais, hongrois, etc., portaient sur leurs bonnets). Signe distinctif dont la couleur diffère pour chaque nation ; c'est un morceau d'étoffe taillé en rond et plissé, ou une plaque de métal peinte, que portent à leur coiffure les militaires et les fonctionnaires publics en costume. La cocarde du gouvernement actuel est tricolore, c.-à-d., bleue, blanche et rouge. C'était aussi celle de l'Empire. Cocarde blanche. Cocarde tricolore. Cocarde rouge. Cocarde noire. Cocarde orange. Porter la cocarde. Changer de cocarde. Peu importe à l'ambitieux de quelle *cocarde* soit ornée sa tête, pourvu qu'elle domine. (Boiste.) La *cocarde* verte de Camille Desmoulins, qui n'était qu'une feuille d'arbre, servit à renverser la Bastille. (Dict. polit.) Les événements ont fait de la *cocarde* tricolore, qui ne fut au commencement qu'un signe de ralliement, un véritable blason national. (Id.)

— La cocarde sert aussi quelquefois à distinguer un parti. Ainsi, *prendre la cocarde blanche, la cocarde orange*, c'est se déclarer pour le parti qui a adopté cette cocarde.

— Fig. *Prendre la cocarde.* Entrer au service, se faire soldat.

— Nœud d'étoffe ou de ruban, dont les femmes ornent leur coiffure.

— Didact. Rétractiles qu'on aperçoit sur les parties latérales du corps des malachies.

— *Cocarde de mer.* Echin. Nom donné aux astéries plates et à bords presque entiers.

COCARDEAU. s. m. Bot. Nom vulgaire d'une variété de la giroflée des jardins.

COCARDERIE. s. f. (rad. *cocard*). Folie, sottise.

COCASSE. adj. des 2 g. Plaisant, risible, ridicule. Homme fort cocasse. Histoire cocasse. Raconter, dire des choses *cocasses.* Pop.

— S'est dit pour Coquille. *Cocasses de limas*, pour *coquilles de limaçons.*

COCÂTRE. s. m. Chapon qui n'a été châtré qu'à demi.

COCATRIX. s. m. Animal fabuleux dont l'existence était admise par le peuple.

COCAUTION. s. f. (pr. *ko-kô-ci-on*). Prat. Celui qui est caution avec un autre.

COCCALON, COCCALOS. s. m. Mots grecs désignant en matière médicale les pignons doux.

COCCARION. s. m. Pharm. Pilule à peu près de la grosseur d'un pois chiche.

COCCÉIANISME. s. m. Doctrine de Coccéius.

COCCÉIEN. s. m. Partisan de Coccéius. || adj. Qui est, qui appartient au coccéianisme.

COCCÉIUS. Théologien allemand, né à Brême en 1603, mort en 1669. Selon lui, la Jérusalem céleste décrite dans l'Apocalypse représente la condition de l'Église telle qu'elle doit être, non dans le ciel, mais sur la terre.

COCCIDÉ, ÉE. adj. Entom. Qui tient de la cochenille || COCCIDÉS. s. m. pl. Famille d'insectes hémiptères de la tribu des coccinicns, ayant pour type le genre cochenille.

COCCIDIE. s. f. (du gr. κόκκος, grain). Bot. Nom du fruit capsulaire de certaines floridées.

COCCIDULE. s. f. (du gr. κόκκος, écarlate). Entom. Genre de coléoptères trimères de la tribu des aphidiphages.

COCCIFÈRE. adj. (ét. gr., κόκκος, rouge ; φέρω, porter). Bot. Qui porte la graine d'écarlate. Chêne coccifère.

COCCIGRUE. s. f. Bot. Nom donné à diverses espèces de champignons et à des lycoperdacées.

COCCIMORPHE. s. m. (ét. gr., κόκκος, graine ; μορφή, forme). Entom. Genre de coléoptères tétramères sub-pentamères, famille des cratyliens.

COCCINE. s. f. (du gr. κόκκος, rouge). Matière animale de la cochenille et des insectes de la même famille.

COCCINELLE. s. f. (du gr. κόκκινος, écarlate). Entom. Genre d'insectes coléoptères de forme arrondie et presque hémisphérique dans un très-grand nombre d'espèces. Les coccinelles portent partout des noms vulgaires qui attestent l'intérêt qu'elles inspirent, surtout aux enfants ; dans notre langue ce sont des *bêtes à Dieu, bêtes à la Vierge*, des *vaches à Dieu.* Tout le monde habitable paraît convenir à ces petits animaux.

COCCINELLIDE adj. Entom. Qui ressemble à la coccinelle. || COCCINELLIDES. s. m. pl. Tribu d'insectes coléoptères ayant pour type le genre coccinelle.

[illegible] Bot. Genre de la famille des cucurbitacées, tribu des cucurbitées cucumérinées.

COCCINIENS. s. m pl. Entom. Tribu de l'ordre des hémiptères, [illegible] res. Ces insectes peuvent être placés au rang des plus nuisibles.

COCCINIGASTRE. adj. (ét. lat., *coccinus*, écarlate ; *gaster*, ventre). Qui a le ventre d'un rouge foncé ou d'un bleu pourpre éclatant.

COCCIS. s. m. Bot. Plante de Saint-Domingue qui paraît avoir les vertus de l'ipécacuana.

COCCOBALSAMON. s. m. (du gr. κοκκοβάλσαμον). Bot. Fruit du baumier vrai de la Mecque.

COCCOBORE. s. m. (ét. gr., κόκκος, grain ; βορός, gourmand). Ornith. Sous-genre du genre coccothrauste.

COCCOCARPÉES. s. f. pl. Bot. Sous-tribu de la tribu des cryptonémées, et qui comprend plusieurs genres.

COCCOCARPIE. s. f. (ét. gr., κόκκος, grain ; καρπός, fruit). Bot. Genre de plantes de la tribu des lécidinées, ayant pour type la coccocarpie molybdée de l'île de Canarie.

COCCOCYPSÈLE. s. f. (ét. gr., κόκκος, baie ; κυψέλη, creux). Bot. Genre de la famille des gardéniacées, tribu des eugardéniées.

COCCOCYPSÉLÉ, ÉE. adj. Bot. Qui a la forme, qui tient du coccocypsèle. || COCCOCYPSÉLÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des rubiacées, ayant pour type le genre coccocypsèle.

COCCODÉE. s. f. Bot. Genre de végétaux gélatineux diversement colorés, de la famille des algues, renfermant deux espèces, la coccodée sanguine et la coccodée verte.

COCCODÈRE. s. m. (ét. gr., κόκκος, arrondi ; δέρη, cou). Entom. Genre de coléoptères tétramères de la famille des longicornes, tribu des cérambycins.

COCCOGNIDE. s. m. Bot. Nom donné aux baies vénéneuses du *daphne mezereum.*

COCCOGNIDIQUE. adj. Chim. Acide admis dans le coccognide.

COCCOLITHE. s. m. (ét. gr., κόκκος, graine ; λίθος, pierre). Minér. Nom donné à des substances pierreuses qui se présentent en grains arrondis libres ou adhérents entre eux.

COCCOLOBE. s. f. (ét. gr., κόκκος, graine ; λοβός, cosse). Bot. Genre de la famille des polygonacées, renfermant un grand nombre d'espèces à peu près cultivées en Europe.

COCCONES. s. m. pl. (du gr. κόκκωνες). Bot. Grains de la grenade.

COCCOPHAGE. s. m. (ét. gr., κόκκος, grain ; φάγος, mangeur). Entom. Genre de la famille des chalcidiens, de l'ordre des hyménoptères.

COCCOPHORE. s. m. (ét. gr., κόκκος, grain ; φορός, porteur). Bot. Genre de plantes type du genre des fucacées. La seule espèce connue de ce genre habite les côtes du Japon.

COCCOSOME. s. m. (ét. gr., κόκκος, rond ; σῶμα, corps). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionites.

COCCOTHRAUSTE. adj. (ét. gr., κόκκος, graine ; θραύω, briser). Ornith. Qui brise les noyaux des fruits ou la pellicule des graines dures. Loxie coccothrauste.

COCCOTHRAUSTINÉES. s. f. pl. Bot. Sous-famille de plantes adoptée dans la famille des fringillidées.

COCCUDINE. s. f. Infus. Genre d'infusoires de la famille des plœsconiens. Les espèces sont fluviatiles ou marines.

COCCULARIE. s. f. Bot. Genre de champignons de la famille des céomacées, établi pour de petits végétaux épiphytes peu connus.

COCCULE. s. m. (rad. *coccus*, graine). Bot. Genre de la famille des ménispermacées ménispermées. On en compte soixante-cinq espèces, dont une dizaine sont cultivées dans les jardins européens.

COCCULINÉ, ÉE. adj. Bot. Qui tient, qui a la forme du coccule. || COCCULINÉES. s. f. pl. Classe de plantes ayant pour type le genre coccule.

COCCUS. Entom. Nom scientifique de la cochenille.

COCCYCÉPHALE. adj. des 2 g. (ét. gr., κόκκυξ, coccyx ; κεφαλή, tête). Qui a la tête en forme de coccyx.

— s. m. Zoopu. Genre de monstres acéphales dont l'os de la sommité du corps a la forme d'un coccyx.

COCCY-DORSO-CUTANÉ. adj. et s. m. Anat. Un des muscles du dos de la grenouille.

COCCY-FÉMORAL. adj. et s. m. Anat. Un des muscles de la cuisse de la grenouille.

COCCYGIEN, ENNE. adj. (du lat. *coccygeus*). Anat. Qui appartient au coccyx. Dans certains oiseaux, chaque pièce terminale, nasale ou *coccygienne*, a la forme d'un soc de charrue ou vomer. (Laurent.)

COCCYGIO-ANAL. adj. m. (du gr. κόκκυξ, coccyx, et du lat. *anus*, anus). Anat. Qui appartient au coccyx et à l'anus. Muscle coccygio-anal.

COCCY-PUBIEN adj. Anat. Qui appartient au coccyx et au pubis.

COCCY-SOUS-FÉMORAL [illegible] de la salamandre.

COCCYX. s. m. (du gr. κόκκυξ, coucou). Anat. [illegible] symétrique, triangulaire, situé sur la ligne moyenne, qui s'articule par la base à la partie postérieure du bassin. Son nom lui vient de ce qu'il a beaucoup de ressemblance avec le coucou.

— Entom. Genre de lépidoptères de la famille des nocturnes, tribu des platyomides.

COCCYZINÉES. s. f. pl. Ornith. Division de la famille des curculidées.

COCCYZUS. s. m. Ornith. Nom scientifique du genre coulicou.

COCHE. s. m. (de l'ital. *cocchio ;* en turc *kotchi*, char, carrosse). Sorte de chariot couvert, non suspendu, dans lequel on voyageait autrefois. Le coche de Rouen. Le coche d'Orléans, etc. Les coches publics. Retenir une place au [illegible]

Donner des arrhes au coche. Prendre le coche. Aller en coche, par le coche, par la voie du coche. Manquer le coche. Les diligences ont remplacé les coches. Les bonnes gens le prirent pour un grand seigneur qui voyageait par le coche. (Volt.) Héliogabale se faisait tirer dans un *coche* par quatre femmes nues, à travers les rues de Rome. (Montaigne.)

— *Coche* était autrefois féminin. Je comptais aller vous voir; mais je ne le pourrai, attendu que ma femme se sert de ma *coche.* (Henri IV.)

— Personnes qui se trouvent dans le coche. Voler le coche. Le coche a dîné dans telle auberge, a couché dans telle ville.

— Fig. et fam. *Donner des arrhes au coche.* Prendre quelque engagement dans une affaire.

— Fig. et fam. *Manquer le coche.* Laisser échapper une occasion favorable.

— Prov. et fig. *Faire la mouche du coche.* Faire le nécessaire, l'empressé, l'important. On dit aussi : *C'est la mouche du coche.* || *Il faut qu'il ait volé un coche.* Se dit d'une personne à laquelle on voit faire tout d'un coup de grosses dépenses, mener un train considérable.

— COCHE D'EAU ou simplement COCHE (du celt. *cocha*, bateau). Grand bateau couvert, établi bien avant l'invention des bateaux à vapeur, pour transporter d'une ville à l'autre les voyageurs et les marchandises. Le coche de Melun. Le coche d'Auxerre.

COCHE. s. f. (du celt. *cocha*, truie). Femelle du cochon. Truie est plus usité.

— Fig. pop. et par injure. Femme extrêmement grosse et grasse. C'est une coche, une grosse coche, une vraie coche.

COCHE. s. f. (du celt. *coch*, entaille, coche; en ital. *cocca*). Entaille faite dans un corps solide, dans du bois. Faire une coche à une planche, à un bâton.

— Anc. prov. *Ferme en coche.* Invariable, immuable. || *Choir en coche.* Tomber dans le piége. || *Retourner en coche.* Retourner à ses habitudes.

— Art milit. *Coche d'écusson.* Double cannelure creusée transversalement sur la face extérieure de la pièce d'écusson. || *Coche d'arbalète. Coche de flèche.* Entaille qui sert, quand on bande l'arc, à tenir en arrêt la corde.

— Chapell. Morceau de bois qui sert à faire mouvoir l'arçon.

— Tonnel. Entaille que fait le tonnelier sur les cercles qui doivent recevoir l'osier.

— Marque faite sur une taille, pour tenir compte du pain, des marchandises que l'on prend à crédit. Ajouter une coche, deux coches. Compter les coches.

— *En coche.* loc. adv. Mar. Se dit d'un hunier et d'un perroquet, lorsque les poulies d'étaque se touchent, et qu'il n'est pas possible d'élever davantage la vergue sur son mât.

— Dérivés. DÉCOCHER, DÉCOCHEMENT, ENCOCHE, ENCOCHER, ENCOCHEMENT.

COCHÉ, ÉE. adj. Dessin. Trait indiquant un creux profond.

— Médec. Qui purge profondément. Pilules cochées.

COCHÉE. s. f. (du gr. κόχος, écoulement abondant d'humeurs, ou de κόκκος, baie, graine). Pharm. Pilules officinales purgatives, ainsi nommées de ce qu'elles produisaient des évacuations abondantes, ou de ce qu'elles avaient la forme d'une graine.

COCHELET. s. m. Petit coq.

COCHELIVIER. s. m. Ornith. Espèce d'alouette des bois.

COCHÈNE. s. m. Bot. Sorbier des oiseleurs.

COCHENILLAGE. s. m. (pr. *ko-che-ni-la-ge*). Techn. Décoction faite avec de la cochenille, pour teindre en cramoisi ou en écarlate.

COCHENILLE. s. f. (du celt. *coch*, rouge, de couleur de pourpre). Entom. Genre d'insectes de l'ordre des hémiptères. Cet insecte est extrêmement recherché pour sa belle couleur rouge; c'est lui qui fournit à la teinture les plus belles nuances d'écarlate et de pourpre. La chenille du nopal. La cochenille de serres. La couleur de la *cochenille* la plus estimée est d'un gris ardoisé mêlé de rougeâtre et couverte d'une poussière blanche. (Robiq.)

— Se dit aussi de la teinture de cochenille.

chenille.

COCHENILLER. v. a. 1re conj. (pr. *ko-che-ni-ié*). Techn. Teindre dans un bain fait avec de la cochenille. Cocheniller une pièce d'étoffe. Cocheniller des soies.

— SE COCHENILLER. v. pron. Être cochenillé. Cette soie se cochenille bien, c'est-à-dire Prend bien la couleur de la cochenille.

COCHENILLIER. s. m. Bot. Nom vulgaire du nopal, sur lequel vit la cochenille.

COCHENILLINE. s. f. Chim. V. CARMINE.

CO-CHEOU KING. L'un des plus célèbres astronomes chinois, né à Chun-te-fou vers le milieu du XIIIe siècle; on ignore la date de sa mort.

COCHER. s. m. (rad. *coche*). Celui qui mène un carrosse, ou toute autre voiture servant au transport des personnes. Bon cocher. Cocher adroit, hardi. Mauvais cocher. Cocher maladroit, imprudent. Cocher de fiacre, de cabriolet. Cocher d'omnibus. Appeler le cocher. Payer le cocher. Querelle de cochers. Le *cocher* veut repartir dès aujourd'hui. (J.-J. Rouss.) Le *cocher* de corbillard est un *cocher* à part entre tous les *cochers;* il n'a aucune similitude avec ses confrères; c'est le cocher type, il ne connaît ni fêtes ni dimanches et n'a pas d'opinions politiques. (Brazier.) Un bon *cocher* n'est pas moins nécessaire qu'un bon cuisinier. (Héreau.)

— Autrefois, *Cocher du corps.* Cocher qui menait le carrosse où était le roi, ou la reine, ou le dauphin, etc.

— Prov. *Il n'y a si bon cocher qui ne verse.* Il n'y a point d'homme si habile qui ne se trompe, qui ne fasse des fautes.

— Fig. Le roi de Prusse appelait le ministre Choiseul le *cocher* de l'Europe, faisant allusion à la politique de ce ministre, qui dirigeait à sa volonté la plupart des cabinets de cette partie du monde. (Improv. fr.)

— Par métaph. un cocher s'appelle aussi *phaéthon.* V. ce mot.

— COCHER. s. m. Astron. Constellation boréale composée de soixante-six étoiles.

COCHER. v. n. Se dit proprement du coq quand il couvre la poule; et par extens., des autres oiseaux mâles quand ils couvrent leur femelle. Peu usité.

COCHER. v. a. Faire une entaille, une coche.

— Mettre la flèche dans l'entaillure d'un arc.

COCHÈRE. adj. f. (rad. *cocher*). Se dit d'une porte par laquelle les voitures peuvent passer pour entrer dans la cour d'une maison. Maison à porte cochère. Les deux battants d'une porte cochère. Ouvrir la porte cochère. Entrer par la porte cochère. Je marchai sur ses talons, et nous nous arrêtâmes tous deux à l'entrée d'une porte *cochère* que nous rencontrâmes ouverte. (Le Sage.)

COCHEREL. Géogr. Village de France (Eure); 350 hab. Célèbre par la victoire que du Guesclin y remporta sur Charles le Mauvais, en 1364.

COCHET. s. m. (du celt. *cochet*, petit coq). Jeune coq, poulet qui commence à chanter. Chaponner un cochet, des cochets.

— Couvr. Coq d'un clocher.

COCHERIE FLAGELLÉE. s. f. Hortic. Variété de pomme douce d'Avranches, servant à faire un cidre très-estimé.

COCHEVIS. s. f. (du celt. *cochoh*, alouette, fait de *cochi*, élever). Ornith. Sorte d'alouette huppée, qui a pris son nom de ce qu'elle s'élève beaucoup en l'air.

COCHIN (Henri). Célèbre avocat au parlement de Paris, né en 1687, plaida sa première cause à 22 ans, et bientôt éclipsa tous les anciens avocats. Il mourut en 1747. Sa modestie égalait son savoir. || (Jacques-Denis). Curé de Saint-Jacques du Haut-Pas, né en 1726, fonda, au faubourg Saint-Jacques, l'hospice des pauvres qui porte son nom. Mort à Paris en 1783.

COCKIN. s. m. Mamm. Nom du chat à Surate.

COCHIN. Géogr. Petit État de l'Hindoustan, sur la côte de Malabar, gouverné par un radjah tributaire de la Compagnie des Indes. || Ville de l'Hindoustan anglais; 25,000 hab. Place de guerre défendue par quelques fortifications; fut prise, en 1796, par les Anglais, qui l'ont conservée.

COCHINCHINE. Géogr. Contrée de l'Asie orientale dans l'empire d'Annam; 2,000,000 h., dont 70,000 chrétiens environ. Chef-lieu, Hué, cap. de tout l'empire d'Annam. La religion dominante est le bouddhisme. Son nom lui vient de ce qu'elle est voisine de la Chine, et qu'elle ressemble au pays de Cochin.

COCHINCHINOIS, OISE. adj. et s. Géogr. Qui est de la Cochinchine. || Qui appartient à ses habitants ou à cette contrée. Milice cochinchinoise. Soldats cochinchinois.

COCHIN-REMOW. s. m. Mamm. Nom du chat-tigre à Surate.

COCHLÉAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *cochlea*, limaçon). Bot. Qui est tourné en spirale. Estivation cochléaire. Agaric cochléaire.

COCHLÉARIA. s. m. (du celt. *cocyle*, d'où le latin *cochlear*, cuiller). Bot. Genre de plantes de la famille des crucifères, d'une saveur âcre et piquante, analogue à celle du cresson de fontaine. Les *cochléarias* sont des plantes herbacées ou vivaces, quelquefois couvertes

COCHLÉARIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui tient du cochléaria. || COCHLÉARIÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des crucifères ayant pour type le genre cochléaria.

COCHLÉARIFOLIÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *cochlear*, cuiller; *folium*, feuille). Bot. Qui a des feuilles en forme de cuiller.

COCHLÉARIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *cochlear*, cuiller; *forma*, forme). Qui a la forme d'une cuiller.

COCHLÉE. s. f. Anat. V. LIMAÇON.

COCHLÉIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *cochlea*, limaçon; *forma*, forme). Bot. Qui est roulé ou contourné en coquille.

COCHLÉOPHASIE. s. f. (ét. gr., κόχλος, coquille; φασις, brillant). Entom. Genre de lépidoptères de la famille des nocturnes, tribu des tinéites.

COCHLIACANTHE. adj. des 2 g. (ét. gr., κοχλίς, coquille, ἄκανθα, épine). Bot. Qui a des épines recourbées et concaves.

COCHLIARION. s. m. Hist. anc. Petite mesure grecque de capacité pour les liquides.

COCHLICELLE. s. f. (ét. gr., κοχλίς, coquille; κήλη, tumeur). Moll. Genre qui contient les espèces allongées des bulimes.

COCHLICOPE. s. m. Moll. V. AGATINE.

COCHLIE. s. f. (du gr. κοχλίς, coquille). Bot. Genre de la famille des orchidées dendrobiées.

COCHLIOCARPE. adj. des 2 g. (ét. gr., κοχλίς, coquille; καρπός, fruit). Bot. Qui a des fruits tournés en spirale.

COCHLIOPODES. s. m. pl. (ét. gr., κοχλίς, limaçon; πούς, ποδός, pied). Entom. Tribu de l'ordre des lépidoptères, famille des nocturnes.

COCHLIOPODITES. s. m. pl. Entom. V. COCHLIOPODES.

COCHLITOME. s. m. (ét. gr., κόχλος, coquille; τομή, section). Moll. Sous-genre proposé pour une partie des agatines. V. AGATINE.

COCHLODINE. s. f. Moll. V. CLAUSILIE.

COCHLODONTE. s. m. Moll. V. MAILLOT.

COCHLOGÈNE. s. m. (ét. gr., κόχλος, coquille; γένεα, naissance). Moll. Sous-genre des bulimes, dont le dernier tour est plus allongé que la spire.

COCHLOHYDRE. s. m. Moll. V. AMBRETTE.

COCHLOÏDES. s. f. pl. Moll. Grande section du genre hélice, où sont rangées toutes les coquilles allongées et turriculées.

COCHLORHYNQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., κόχλος, cuiller; ῥύγχος, bec). Ornith. Qui a le bec large, en forme de cuiller. || COCHLORHYNQUES. s. m. pl. Famille du sous-ordre des vrais échassiers, comprenant ceux qui ont un large bec.

COCHLOSPERME. s. m. (ét. gr., κόχλος, coquille; σπέρμα, graine). Bot. Genre d'arbuste de la famille des ternstrémiacées cochlospermées, indigènes des régions tropicales.

COCHLOSPERMÉ, ÉE. adj. Bot. Qui tient du cochlosperme. || COCHLOSPERMÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des ternstrémiacées, ayant pour type le cochlosperme.

COCHLOSTYLE. s. m. (ét. gr., κόχλος, coquille; στύλος, colonne). Moll. Sous-genre destiné à recevoir ceux des bulimes qui ont la columelle très-mince.

COCHO. s. m. Ornith. Nom de deux espèces de perroquets, de la perruche à gorge rouge, et de la perruche jaune.

COCHOIR. s. m. Mar. Morceau de bois d'orme qui sert pour le commettage de toute espèce de cordage.

— Tonnel. Espèce de hache avec laquelle le tonnelier fait les coches ou entailles sur les cercles qui doivent recevoir l'osier.

COCHOIS. s. m. Outil du cirier.

COCHON (Charles), comte de l'Apparent. Né en 1750, dans la Vendée, mourut à Poitiers en 1825. Bien que distingué comme administrateur, la Restauration l'éloigna des affaires.

COCHON. s. m. (du celt. *cawch*, qui est plein de boue, sale, impur; *ciacco*, en étrusque; et *cocho*, en espagnol). Mamm. Genre d'animaux mammifères, appartenant à l'ordre des pachydermes, ayant les yeux petits, et dont la peau, épaisse, garnie de poils raides et longs connus sous le nom de *soies*, recouvre une large couche de graisse plus particulièrement nommée *lard.* Ce sont des animaux à formes et à allures lourdes, à intelligence obtuse, quoique faciles à réduire en domesticité et à apprivoiser; à sens grossiers, si l'on en excepte le sens de l'odorat. Ils habitent les forêts humides, dans le voisinage des marais, et se nourrissent de fruits, de racines, qu'ils se procurent en fouillant la terre avec leur groin. Ils se font remarquer par leur gloutonnerie et leur voracité.

— Les cochons proprement dits forment le genre type de la famille des suilliens; ils ont quarante dents. Ce genre aujourd'hui ne renferme que cinq espèces: 1° le sanglier d'Europe; 2° le sanglier des Papous; 3° le sanglier à masque; 4° le cochon à tubercules; 5° le cochon à bande blanche.

— Petit cochon. Cochon d'un an, de deux ans. Cochon gras. Cochon maigre. Élever, engraisser un cochon au gland. Garder les cochons. Tuer un cochon. Saler un cochon. Graisse de cochon. Groin de cochon. Oreilles de cochon. Langue de cochon. Cervelle de cochon. Pieds de cochon. Le cochon grogne. De tous les quadrupèdes, le *cochon* paraît être le plus brut. (Buff.)

— *Cochon d'Inde.* Nom vulgaire du cobaye; on n'en connaît qu'une seule espèce, indigène de l'Amérique méridionale; il est très-répandu en Europe. Son nom lui vient de son grognement, semblable à celui d'un petit cochon de lait. Avec un seul couple de *cochons* d'Inde, on pourrait en avoir un millier dans un an. (Buffon.)

— *Cochon de lait.* Petit cochon qui tette encore, ou qu'on ne nourrit que de lait. Cochon de lait rôti. Manger un cochon de lait. On se défait du *cochon* de lait femelle et on ne laisse à la mère que deux femelles avec sept ou huit mâles. (Buff.)

— Pop. *Être gras comme un cochon, sale comme un cochon.* Être très-gras, très-sale.

— *Mener une vie de cochon.* Ne faire que manger, boire et dormir; ou vivre dans la crapule, dans la débauche.

— Fig. et fam. *Des yeux de cochon, de petits yeux de cochon.* Des yeux extrêmement petits.

— Expr. prov. *Il faut mourir, petit cochon, il n'y a plus d'orge.* Il faut céder, faute de moyens de résistance.

— Prov. et pop. *Être amis comme cochons.* Vivre ensemble dans une extrême familiarité, faire souvent la débauche ensemble.

— Prov. *Il semble que nous ayons gardé les cochons ensemble.* Se dit pour faire sentir à un inférieur ou à un homme que l'on connaît peu, qu'il en use trop familièrement.

— *C'est un cochon, un vilain cochon, un gros cochon.* Se dit 1° d'un homme très-malpropre ou qui fait quelque chose de sale; 2° d'un homme paresseux et glouton; 3° d'un homme très-avare.

— Fig. et pop. *C'est un cochon, un gros cochon.* Se dit d'un homme chargé d'embonpoint.

— Se dit encore d'un homme insolent, bas, grossier. Quel est, dit Candide, ce gros *cochon* qui me disait tant de mal de la pièce où j'ai tant pleuré, et des acteurs qui m'ont fait tant de plaisir? (Volt.)

— *Manger le cochon ensemble.* Tramer, méditer quelque chose ensemble. || *Rappeler le cochon.* Retourner à son premier propos.

— Petit insecte que l'on trouve souvent dans les lentilles.

— Techn. Quantité de scories qui bouchent les fourneaux d'une forge.

— Syn. comp. COCHON. PORC. POURCEAU. *Cochon* est le nom de l'espèce; *porc* se dit du cochon lorsqu'il a acquis le développement qui le rend propre à servir de nourriture à l'homme; *pourceau* est surtout employé relativement aux troupeaux de cochons que l'on forme pour les envoyer dans les bois ou dans les champs.

— Ce mot, comme ses synonymes, ne peut entrer que dans le style très-familier. Pour exprimer l'idée qu'il présente, les poètes sont obligés de recourir à une périphrase. L'animal qui gronde, l'animal qui s'engraisse de gland, le compagnon de St Antoine.

COCHONNAILLE. s. f. (rad. *cochon*). Chair de porc que préparent et débitent les charcutiers. Le célèbre ingénieur Vauban a composé un *Traité de la cochonnaille.*

COCHONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Cochonner. S'empl. adjectiv. Ouvrage cochonné.

COCHONNÉE. s. f. Ce qu'une truie fait de cochons en une portée. Truie qui a fait tant de petits en une cochonnée.

COCHONNER. v. n. Mettre bas, en parlant de la truie. Truie qui a cochonné, qui est près de cochonner.

— v. a. Fig. et fam. Faire salement ou grossièrement un ouvrage. Cochonner son ouvrage, sa besogne. Un ignorant, un maladroit qui cochonne tout ce qu'il fait.

— S'est dit pour Faire bonne chère, bien traiter.

COCHONNERIE. s. f. Saleté, malpropreté. Homme, femme d'une cochonnerie révoltante. Fam.

— Par extens. Chose malpropre, mauvaise, sans valeur. Il faut jeter toutes ces cochonneries.

— Fig. et fam. Action, parole, contraire aux mœurs, à la civilité, à la délicatesse. C'est une cochonnerie. Ne faire, ne dire que des cochonneries.

COCHONNET. s. m. Jeu. Sorte de dé en forme de boule, à douze faces, marquées chacune d'un chiffre, depuis un jusqu'à douze. Jouer au cochonnet. Pousser le cochonnet. On le nomme aussi *Tôton.*

— Ce que l'on jette devant soi, au jeu de boule ou de palet, pour servir de but. Le cochonnet va devant.

COCHONNET. s. m. (dimin. de *cochon*). Petit de la truie que sa mère allaite.

COCHRANE (Sir Alexandre Forester-Inglis; pr. *ko-kr-ane*). Amiral anglais, né en 1748; mort à Paris en 1832.

COCHYLE. s. f. (du gr. κογχύλη, coquille). Entom. Genre de papillons lépidoptères, de la

COCKET. s. m. Sceau employé à la douane anglaise.

COCLÈS (Publius-Horatius; ainsi nommé parce qu'il avait perdu un œil dans un combat). Romain célèbre l'an 507 av. J.-C., pour avoir arrêté seul la marche de l'ennemi sur le pont du Tibre, contre l'armée de Porsenna qui assiégeait Rome. La reconnaissance publique lui érigea une statue.

COCO. s. m. Bot. Fruit du cocotier. On le nomme aussi *noix de coco.* La première écorce du *coco* me fournit cette bourre précieuse dont j'ai tissu le pagne qui m'enveloppe, et les filets qui m'approvisionnent de poissons. (Saintine.)

— Prov. et fig. *C'est un fameux coco.* C'est un homme qui s'en fait accroire.

— On nomme ainsi dans le midi de la France le pain cuit au four.

COCO. s. m. Boisson faite avec de l'eau et du bois de réglisse, que l'on vend dans les rues. Marchand de coco. Boire du coco, un verre de coco. Pop.

COCOCHATL. s. m. Ornith. Oiseau
Mexique, dans le plumage duquel le j
domine.

COCODASTE. s. m. Onomatopée ex
mant le cri de la poule.

COCODET. s. m. Terme qui sert aux
gresses pour faire peur aux enfants.

COCOI. s. m. Ornith. Espèce de héron h
de la taille d'une cigogne.

COCOINÉ, ÉE. adj. Bot. Qui a la form
cocotier. || COCOINÉES. s. f. pl. Tribu de la
mille des palmiers, ayant pour type le g
cocotier.

COCON. s. m. (ét. gr. κόγχη; en lat. con
conque, coquille). Nom donné au tissu so
que se filent un grand nombre de chen
pour s'y transformer en chrysalides. Te
celui du ver à soie. Cocon riche, préci
Cocon doré. Cocon argenté. Cocon léger, soy
Cocon chique. Cocons tachés, satinés, velo
ou mal faits. Le ver à soie né d'un œuf n'a
jamais rien appris file son *cocon;* et de
papillon, discerne, au milieu d'un verger
seuls arbres que son espèce préfère. (Vire

COCONILLE. s. f. Écon. rur. Soie que
cocons fournissent après avoir été bat
bouillis, etc.

COCONNER. v. n. 1re conj. Se dit de la
nille lorsqu'elle fait son cocon.

— v. a. Filer sa soie en cocon.

COCONNIÈRE. s. f. V. MAGNANIÈRE.

COCONTRACTANT, ANTE. s. T. de
Celui avec qui on contracte.

COCORLI. s. m. Ornith. Division du g
bécasse, établi pour un petit échassier, ne
férant guère des alouettes de mer.

COCOTIER. s. m. Bot. Arbre de la fam
des palmiers qui croît naturellement sous
tropiques. Le *cocotier* est un des arbres
plus précieux dont la nature ait fait prése
l'homme. (Francœur.) Tout est là, dit-i
montrant l'arbre... Le *cocotier* n'est-il pa
du sang d'un Dieu? (Saintine.)

COCOTTE. s. f. Ustensile de cuisine,
pèce de huguenote en fonte.

— T. de jeux d'enfants. Espèce de p
poule en papier que les enfants font pour
muser.

— Médec. Maladie des yeux. Avoir la
cotte.

COCQUARD. s. m. Ornith. Nom du m
provenant du croisement du faisan mâle
la poule.

COCRÉANCIER. s. m. Jurispr. Qui
créancier avec un ou plusieurs autres. || P
des *cocréanciers.*

COCRÈTE. s. m. Bot. Genre de plante
la famille des rhinantoïdes.

COCTION. s. f. (pr. *kok-ci-on;* du lat.
tio, fait de *coquere*, cuire). Phys. Action
tenue de la chaleur sur des matières anim
ou végétales. || Effet de cette action. La
prise une fois opérée, modérez le feu, afin
la *coction* ne soit pas trop précipitée. (B
Savar.)

— Pathol. Changement qu'éprouve la
tière morbifique avant d'être éliminée ou a
milée. || Période de coction.

— Physiol. Mode particulier d'altéra
qu'éprouvent les aliments introduits dans
organes digestifs.

— Syn. comp. COCTION. CUISSON. *Coc*
s'emploie quand il s'agit de matières q
soumet à la même action comme objets d
périence; *cuisson*, quand il s'agit de subs
ces alimentaires soumises à l'action du feu

COCU. s. m. (du celt. *cocol*, homme q
une femme infidèle). Celui dont la fem
manque à la fidélité conjugale. Ce mot,
Molière a fait un fréquent usage, et que
auteurs de son temps ne se faisaient pas sc
pule d'employer, est aujourd'hui banni d
bonne compagnie, ainsi que ses dérivés
appartient au style familier et même un
libre. Être cocu. Femme qui fait son m
cocu. Oui, voilà qui est bien; mes enfants
ront gentilshommes, mais je serai *cocu*,
si l'on n'y met ordre. (Mol.) Je me ma
chez moi, je fus *cocu*, et je vis que c'était

Apprenez qu'à Paris ce n'est pas comm
Le *cocu* qui s'afflige y passe pour un sot, (Ro
Et le *cocu* qui rit pour un fort honnête hom
(LA FONTAINE.

— Ce mot désignait aussi Celui qui ren
une femme infidèle à son mari, et l'accep
tait plus juste en dérivant ce mot de *cou*

— Nom d'un ancien jeu de cartes que
nommait aussi *maucontent.*

COCUAGE. s. m. État d'un homme qu
cocu. Fam. et libre. Souffrir patiemmen
cocuage. Pauvres gens, dites-moi, qu'es
que *cocuage?* (La Fontaine.)

Si j'étais crû, dit-il, en dignité
De *cocuage* et de chevalerie,
C'est moitié trop. (LA FONTAINE.)

— Dans la poésie badine et burlesque,
personnifie quelquefois le cocuage.

De l'aller voir Amour n'eut à mépris,
Y conduisant un de ses bons amis;
C'est *Cocuage.* Il fut de la partie.
(LA FONTAINE.)

COCOCHATL. s. m. Ornith. Oiseau du Mexique, dans le plumage duquel le jaune domine.

COCODASTE. s. m. Onomatopée exprimant le cri de la poule.

COCODET. s. m. Terme qui sert aux négresses pour faire peur aux enfants.

COCOI. s. m. Ornith. Espèce de héron huppé de la taille d'une cigogne.

COCOINÉ, ÉE. adj. Bot. Qui a la forme du cocotier. || COCOINÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des palmiers, ayant pour type le genre cocotier.

COCON. s. m. (ét. gr. κόγχη; en lat. *concha*, conque, coquille). Nom donné au tissu soyeux que se filent un grand nombre de chenilles pour s'y transformer en chrysalides. Tel est celui du ver à soie. Cocon riche, précieux. Cocon doré. Cocon argenté. Cocon léger, soyeux. Cocon chique. Cocons tachés, satinés, veloutés ou mal faits. Le ver à soie né d'un œuf n'ayant jamais rien appris file son *cocon;* et devenu papillon, discerne, au milieu d'un verger, les seuls arbres que son espèce préfère. (Virey.)

COCONILLE. s. f. Écon. rur. Soie que les cocons fournissent après avoir été battus, bouillis, etc.

COCONNER. v. n. 1re conj. Se dit de la chenille lorsqu'elle fait son cocon.

— v. a. Filer sa soie en cocon.

COCONNIÈRE. s. f. V. MAGNANIÈRE.

COCONTRACTANT, ANTE. s. T. de cont. Celui avec qui on contracte.

COCORLI. s. m. Ornith. Division du genre bécasse, établi pour un petit échassier, ne différant guère des alouettes de mer.

COCOTIER. s. m. Bot. Arbre de la famille des palmiers qui croît naturellement sous les tropiques. Le *cocotier* est un des arbres les plus précieux dont la nature ait fait présent à l'homme. (Francœur.) Tout est là, dit-il en montrant l'arbre... Le *cocotier* n'est-il pas né du sang d'un Dieu? (Saintine.)

COCOTTE. s. f. Ustensile de cuisine, espèce de huguenote en fonte.

— T. de jeux d'enfants. Espèce de petite poule en papier que les enfants font pour s'amuser.

— Médec. Maladie des yeux. Avoir la cocotte.

COCQUARD. s. m. Ornith. Nom du métis provenant du croisement du faisan mâle avec la poule.

COCRÉANCIER. s. m. Jurispr. Qui est créancier avec un ou plusieurs autres. || Plur., des *cocréanciers.*

COCRÈTE. s. m. Bot. Genre de plantes de la famille des rhinantoïdes.

COCTION. s. f. (pr. *kok-ci-on;* du lat. *coctio*, fait de *coquere*, cuire). Phys. Action soutenue de la chaleur sur des matières animales ou végétales. || Effet de cette action. La surprise une fois opérée, modérez le feu, afin que la *coction* ne soit pas trop précipitée. (Brill.-Savar.)

— Pathol. Changement qu'éprouve la matière morbifique avant d'être éliminée ou assimilée. || Période de coction.

— Physiol. Mode particulier d'altération qu'éprouvent les aliments introduits dans les organes digestifs.

— Syn. comp. COCTION. CUISSON. *Coction* s'emploie quand il s'agit de matières qu'on soumet à la même action comme objets d'expérience; *cuisson*, quand il s'agit de substances alimentaires soumises à l'action du feu.

COCU. s. m. (du celt. *cocol*, homme qui a une femme infidèle). Celui dont la femme manque à la fidélité conjugale. Ce mot, dont Molière a fait un fréquent usage, et que les auteurs de son temps ne se faisaient pas scrupule d'employer, est aujourd'hui banni de la bonne compagnie, ainsi que ses dérivés. Il appartient au style familier et même un peu libre. Être cocu. Femme qui fait son mari cocu. Oui, voilà qui est bien; mes enfants seront gentilshommes, mais je serai *cocu*, moi, si l'on n'y met ordre. (Mol.) Je me mariai chez moi, je fus *cocu*, et je vis que c'était l'é-

Apprenez qu'à Paris ce n'est pas comme à [Rome,
Le *cocu* qui s'afflige y passe pour un sot,
Et le *cocu* qui rit pour un fort honnête homme.
(LA FONTAINE.)

— Ce mot désignait aussi Celui qui rendait une femme infidèle à son mari, et l'acception était plus juste en dérivant ce mot de *coucou.*

— Nom d'un ancien jeu de cartes que l'on nommait aussi *maucontent.*

COCUAGE. s. m. État d'un homme qui est cocu. Fam. et libre. Souffrir patiemment le cocuage. Pauvres gens, dites-moi, qu'est-ce que *cocuage?* (La Fontaine.)

Si j'étais crû, dit-il, en dignité
De *cocuage* et de chevalerie,
C'est moitié trop. (LA FONTAINE.)

— Dans la poésie badine et burlesque, on personnifie quelquefois le cocuage.

De l'aller voir Amour n'eut à mépris,
Y conduisant un de ses bons amis;
C'est *Cocuage.* Il fut de la partie.
(LA FONTAINE.)

COCUALIQUE. adj. S'est dit pour Qui tient du cocu.

COCUFIÉ, ÉE. part. pass. du v. Cocufier. S'empl. adjectiv. Un homme cocufié.

— *Cocufié par.*

Le jeune Arthur, qui n'est d'humeur jalouse,
Cocufié par Olban, son ami,
Veuf du vivant de sa galante épouse,
Pendant deux mois n'avait que mieux dormi.
(LE BRUN.)

COCUFIER. v. a. 1re conj. Il prend deux *i* aux deux premières pers. de l'imparf. de l'indicatif et du prés. du subj. *Je cocufiais, nous cocufiions, vous cocufiiez*, etc. *Que nous cocufiions, que vous cocufiiez*, etc. Faire quelqu'un cocu. Fam.

Cette infâme
Dont le coupable feu, trop bien vérifié,
Sans respect ni demi nous a *cocufié.*
(MOLIÈRE.)

COCYTE. s. m. (du gr. κωκύω, je pleure). Myth. gr. Un des cinq fleuves de l'Enfer selon la fable.

— Se dit aussi par extension de tout autre fleuve bourbeux. Un sifflement continuel, un bruit semblable au froissement des feuilles mortes dans une forêt, sortent de cet impur *Cocyte.* (Chateaub.)

— Pathol. Douleur que produit un animal venimeux introduit sous la peau.

COCYTIE. s. f. (du gr. Κώκυτος, Cocyte). Entom. Genre de lépidoptères de la famille des crépusculaires, tribu des zygénides.

CODA. s. f. Mus. Période ajoutée à celle qui pourrait finir un morceau, mais qui ne le terminerait pas avec autant d'éclat.

CODAGAPALE. s. m. Bot. Arbre de l'ordre des apocynées, originaire de l'Inde. Son écorce, très-astringente, a été préconisée contre la diarrhée et la dyssenterie.

CODARION. s. m. (du gr. κωδάριον, toison). Mamm. Ensemble des poils courts et doux et des poils longs et épais, entremêlés dans le pelage des mammifères.

— Bot. Genre de la famille des papilionacées césalpiniées.

CODE. s. m. (du lat. *codex*, formé de *caudex*, tronc d'arbre, parce que les anciens écrivaient sur des tablettes, et qu'ils appelaient *caudex* plusieurs tablettes réunies en recueil). Recueil de lois, de constitutions, de rescrits, etc., fait par ordre de quelques empereurs romains. Le code de Justinien, qu'on appelle aussi absolument le Code. Le code Théodosien, ou de Théodose. Citer le code, tel paragraphe du code. Du digeste et du *code* ouvre nous le dédale. (Boil.)

— Recueil d'ordonnances de nos rois, et quelques-unes de ces ordonnances. Le code noir. Le code Louis. Le code Henri. Le code Napoléon. Mon seul *code*, par sa simplicité, a fait plus de bien en France, que la masse de toutes les lois qui m'ont précédé. (Napoléon.) Si l'on veut fixer enfin la nation, il faut se hâter de régler par des *codes* les principales matières de la législation. (Id.)

— Par extens. Traité de droit qui contient les règlements relatifs à certaine matière. Code des curés. Code des chasses. Code des eaux et forêts.

— Aujourd'hui, on nomme particulièrement *code*, un corps de lois renfermant un système complet de législation sur une matière spéciale. Notre jurisprudence actuelle est fondée sur les codes suivants: Code civil. Code de procédure. Code de commerce. Code d'instruction criminelle. Code pénal. Le *code* civil, sans être un ouvrage parfait, a cependant opéré beaucoup de bien. (Napoléon.) Le 9 mai 1806, Napoléon fit publier le *code* de procédure civile. (L. Gallois.) Le *code* criminel est celui qui influe le plus sur la tranquillité publique. (Napoléon.)

— Fig. Ouvrage qui contient un corps de doctrine, un recueil de préceptes ou d'exemples sur une matière quelconque. Livre qui est un véritable code de morale.

— Fig. Lois, préceptes en général. Le code de la morale. Le code de l'honneur. Le code de la politesse, du bon goût. Le *code* du bonheur est tout entier dans l'Évangile. (Boisto.) Le simple sens commun nous tiendrait lieu de

— Pharm. Recueil de formules médicinales, de recettes approuvées et proposées comme modèles pour la préparation des médicaments. Code pharmaceutique. Les formules du code. Selon le code. En ce sens, on se sert plus ordinairement du mot latin *codex.* Consulter le codex. Préparation suivant le codex.

CODÉATE. s. m. Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide codéique avec une base.

CODÉBITEUR, TRICE. s. Jurispr. Celui, celle qui a contracté une dette avec une ou plusieurs personnes. Codébiteurs solidaires.

CODÉCIMATEUR. s. m. Jurispr. féod. Celui qui partageait les dîmes avec un autre décimateur.

CODÉINE. s. f. (du gr. κώδη, capsule du pavot). Chim. Principe découvert dans l'opium. Codéine cristallisée. Sirop de codéine.

CODÉIQUE. adj. Chim. Acide hydrochlorique.

CODEMANDEUR. s. m. Jurispr. Celui qui forme avec un autre une demande.

CODÉPUTÉ. s. m. Qui est député avec un autre.

CODESELLE. s. f. Pathol. Charbon pestilentiel.

CODÉTENTEUR, TRICE. s. (ét. lat., *cum*, avec; *detentor*, détenteur). Jurispr. Celui, celle qui retient, avec une autre personne, une somme d'argent, une succession, un héritage.

CODÉTENU s. m. Jurispr. Qui est en détention, qui est détenu avec un autre, ou avec d'autres.

CODEX. s. m. Pharm. Mot emprunté du latin. V. CODE.

— Syn. simp. Antidotaire, dispensaire, pharmacopée.

CODICILLAIRE. adj. des 2 g. (pr. *co-di-cil-lere*). Qui est contenu dans un codicille. Legs codicillaire. Disposition codicillaire. Clause codicillaire.

CODICILLANT. s. m. Celui qui fait un codicille. || adj. Qui a rapport au codicille.

CODICILLE. s. m. (pr. *co-di-ci-le;* du lat. *codicilli, orum*). Disposition écrite par laquelle on change ou on ajoute quelque chose à un testament. Dans la législation actuelle, tout acte de dernière volonté se nomme *testament.*

CODIE. s. f. (du gr. κωδία, tête de pavot). Mat. méd. Tête de pavot.

— Bot. Genre de la famille des saxifragacées cunoniées.

CODIFICATEUR. s. m. Auteur d'un code.

CODIFICATION. s. f. (pr. *ko-di-fi-ca-ci-on*). Réunion de lois éparses en un code. La *codification* des lois anglaises rendrait un grand service aux habitants du Royaume-uni. (L. Faucher.)

CODIFIÉ, ÉE. part. pass. du v. Codifier.

CODIFIER. v. a. 1re conj. Il prend deux *i* aux deux premières pers. plur. de l'imparf. et du prés. du subj. *Je codifiais, nous codifiions, vous codifiiez*, etc. *Que je codifie, que nous codifiions, que vous codifiiez*, etc. Former un code d'une réunion de lois. Lord Brougham est beaucoup moins préoccupé de réformer les lois que de les *codifier* et de les ramener à un texte précis. (L. Faucher.)

CODIHO. s. m. Bot. Nom vulgaire d'un arbre de la famille des euphorbiacées.

CODILLE. s. m. (pr. *co-di-ie*). Au jeu de l'hombre, du tri, du quadrille. || *Faire gagner codille.* Gagner sans avoir fait jouer.

CODION. s. m. (du gr. κώδιον, toison). Bot. Genre de la tribu des siphonées.

CODIOPHYLLE. adj. (ét. gr., κώδιον, toison; φύλλον, feuille). Bot. Qui a des feuilles velues.

CODIOPSIS. s. m. (ét. gr., κώδιον, toison; ὄψις, ressemblance). Échin. Genre de cidarides, établi pour des oursins pentagones.

CODIRECTEUR, TRICE. s. Celui, celle qui dirige avec un autre.

CODOCÈRE. s. m. (ét. gr., κώδη, tête de pavot; κέρας, antenne). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des lamellicornes.

CODOK. s. m. Moll. Belle coquille rangée parmi les vénus de Linné, appartenant au genre lucine.

CODON. s. m. (du gr. κώδων, cloche). Bot. Genre de la famille des hydroléacées.

CODONANTHE. s. f. Bot. Genre de la famille des loganiacées.

CODONANTHÈME. s. m. (ét. gr., κώδων, clochette, ἄνθημα, fleur). Bot. Genre de la famille des éricacées éricinées, établi pour des arbustes ayant le port des bruyères.

CODONATAIRE. adj. des 2 g. Jurispr. Qui est associé, conjoint avec un autre dans une même donation.

CODONIE. s. f. Bot. Syn. de Fossombronie.

CODONOBLÉPHARON. s. m. (ét. gr., κώδων, clochette; βλέφαρις, cil). Bot. Genre monotype fondé sur une mousse acrocarpe de la Nouvelle-Zélande, tribu des zygodontées.

CODONOCARPE. s. m. (ét. gr., κώδων, cloche; καρπός, fruit). Bot. Genre de la famille des phytolaccacées gyrostémonées.

CODONOPHORE. s. m. (ét. gr., κώδων, sonnette; φέρω, porter). Antiq. Celui qui portait une sonnette à un enterrement.

CODONOPSIS. s. m. (ét. gr., κώδων, cloche; ὄψις, figure). Bot. Genre de la famille des campanulacées walenbergiées, établi pour des plantes herbacées des montagnes de l'Inde.

CODONORCHIS. s. m. (ét. gr., κώδων, cloche; ὄρχις, orchis). Bot. Genre de la famille des orchidées aréthusées, établi pour des plantes herbacées de l'Amérique septentrionale.

CODONOSTIGME. s. m. Bot. Syn. de Codonanthème.

CODOSCELLE. s. f. Pathol. Syn. de Bubon.

CODRE. s. m. Entom. V. PROCTOTRUPE.

CODRUS. Dix-septième et dernier roi d'Athènes. Pendant la guerre avec les Héraclides, l'oracle ayant déclaré que le parti dont le roi succomberait aurait la victoire, il pénétra dans le camp sous l'habit d'un soldat, et fut tué l'an 1095 av. J.-C. Le gouvernement des archontes lui succéda.

COE. Particule qui entre dans la composition de plusieurs mots dont la majeure partie se trouvent aux initiales CE.

COEFFICIENT. s. m. Algèbr. Nom donné à la quantité qui en précède une autre immédiatement et qui la multiplie. La méthode des *coefficients* indéterminés est d'un grand usage dans la génération des quantités par le moyen des series. (Dict. des mathém.) Les *coefficients* sont souvent désignés par des lettres. (Id.) Toute quantité qui n'est point précédée d'un chiffre est censée avoir l'unité pour *coefficient.* (Id.)

— COEFFICIENT, ENTE. adj. Quantité coefficiente.

COÉGAL, ALE. adj. Théol. Qui a quelque rapport d'égalité avec quelqu'un ou quelque chose. Ne se dit que du mystère de la Ste Trinité. Le Fils est coégal au Père. || Plur. m., *coégaux.*

COÉGALITÉ. s. f. Théol. Qualité de choses égales.

COÉLECTEUR. s. m. Qui élit conjointement avec un autre. Il eut l'adresse de faire nommer pour la plupart des *coélecteurs* ceux de ses amis dont il était le plus assuré. (Vert.)

COEMPEREUR. s. m. Celui qui est empereur avec un autre monarque. Othon le Grand donna le titre de coempereur à son fils, couronné par le pape.

COEMPTION. s. f. (pr. *ko-anpp-ci-on;* ét. lat., *cum*, avec; *emptio*, achat). Dr. rom. Sorte de mariage usité chez les Romains.

COENANORGANOLOGIE. s. f. (ét. gr., κοινός, en commun; ὄργανον, organe; λόγος, discours). Nom proposé par Bentham comme synonyme de Cosmologie. V. ce mot.

COENONÉSIOLOGIE. s. f. (ét. gr., κοινωνέω, je communique; λόγος, discours). Science qui a pour but la communication simple des idées, et qui a pour objet d'influer en même temps sur les affections. Bentham a proposé d'appeler la grammaire Cœnonésiologie aplodidactique.

COENONTOLOGIE. s. f. (ét. gr., κοινός, en commun; ὤν, ὄντος, l'être; λόγος, discours). Didact. Synonyme de Ontologie cœnoscopique. V. CŒNOSCOPIQUE.

COENOPHYTOLOGIE. s. f. (ét. gr., κοινός, en commun; φυτόν, plante; λόγος, discours). Science qui a pour objet les propriétés générales des plantes.

COENORTHOLOGIE. s. f. (ét. gr., κοινός, en commun; ὀρθός, correct; λόγος, discours). Mot proposé comme syn. d'Orthologie.

COENOSYMBOLOSCOPIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., κοινός, en commun; σύμβολον, signe, σκοπέω, je vois). Qui a pour objet les propriétés générales des signes.

COENOSCOPIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., κοινός, en commun; σκοπέω, je vois). Qui a pour objet les propriétés générales des êtres. L'ontologie *cœnoscopique* serait donc la branche d'art-et-science qui a pour sujet les propriétés possédées en commun par tous les individus dont traite l'ontologie, c'est-à-dire par tous les êtres. (Bentham.)

COÉQUATION. s. f. Égalité. Partition qui règle ce que chacun des contribuables doit payer.

COERCÉ, ÉE. part. pass. du v. Coercer.

COERCER. v. a. 1re conj. (du lat. *coercere*, resserrer). Contenir, réprimer. Coercer la pétulance de la langue. Les uns ont la propriété chimique de tempérer le mouvement en en *coerçant* le principe. (Pelletan.)

COERCIBILITÉ. s. f. Didact. Condition d'un corps qui peut être resserré dans un certain espace.

COERCIBLE. adj. des 2 g. Phys. Qui peut être rassemblé et retenu dans un certain espace. Gaz coercible. La vapeur de l'eau est coercible.

COERCITIF, IVE. adj. Jurispr. Qui renferme le droit de coercition. Pouvoir coercitif. Puissance coercitive. Moyens coercitifs. La contrainte par corps n'est qu'une mesure *coercitive.* (Teul.)

— Qui a le droit de contraindre.

COERCITION. s. f. (pr. *co-er-ci-ci-on;* du lat. *coercere*, réprimer). Jurispr. Droit, pouvoir, action de contraindre quelqu'un à faire son devoir, de le retenir dans le devoir. Avoir droit de coercition sur quelqu'un. La *coercition* ne s'emploie qu'à titre de nécessité, tandis que la correction est une peine à laquelle il est impossible de se dérober. (Teul.)

COESRE (GRAND). Ancien terme d'argot; nom donné au chef suprême des gueux de Paris, qui, dans les *cours des miracles*, formaient le royaume argotique.

COÉTAT. s. m. État qui partage la souveraineté avec un autre. Peu usité.

COÈTE. s. f. Techn. Chantier sur lequel on dépose une glace au sortir du four de cuisson.

COÉTERNEL, ELLE. adj. Qui existe de toute éternité avec un autre. Le Verbe est coéternel au Père. Certains philosophes païens ont cru que la matière était coéternelle à Dieu.

COÉTERNITÉ. s. f. Théol. Éternité commune aux trois personnes de la Ste Trinité.

COEUR. s. m. (du lat. *cor, cordis* ; formé du grec καρδία, poét. κέαρ, et par contraction κῆρ). Anat. Muscle creux et charnu, en forme de cône renversé, situé dans la poitrine, et qui, par le moyen des artères, envoie le sang jusqu'aux extrémités du corps, d'où il lui est rapporté par les veines. En anatomie physiologique, le cœur est considéré comme une pompe aspirante et foulante placée au centre de l'appareil vasculaire, qui reçoit le sang de toutes les parties du corps, le dirige vers les organes respiratoires, reçoit encore le sang qui a respiré et le distribue dans toute l'étendue de l'organisme animal. Le mouvement, les mouvements du cœur. Le battement, les battements du cœur. Les pulsations du cœur. Les maladies du cœur. Avoir un polype au cœur, un anévrisme au cœur. Avoir des palpitations de cœur. Se percer le cœur. Cœur qui ne bat que faiblement, qui a cessé de battre. Le cœur d'un animal. Un cœur de bœuf, de veau, de mouton. Le cœur d'un oiseau. Vous ne sentez que les mouvements du *cœur*. (J.-J. Rouss.) Je sentais dans sa poitrine brûlante battre son *cœur* à coups redoublés. (B. de St-P.) Du *cœur* des malheureux s'exile l'espérance. (Pongerv.)

— Par extens. Partie de la poitrine où l'on sent battre le cœur. Porter quelque chose sur son cœur. Presser, serrer quelqu'un sur son cœur. Mettre la main sur son cœur, sur le cœur de quelqu'un. Une de ses mains était sur ses habits, et l'autre, qu'elle appuyait sur son *cœur*, était fortement fermée et raidie. (B. de St.-P.) Voilà le portrait que vous lui aviez donné, et qu'en mourant elle portait sur son *cœur*. (Id.) Il mit la main sur mon *cœur* et le sentit palpiter. (Volt.)

— Autrefois on croyait que le cœur était la partie la plus noble de l'animal et le siége des sensations ; de nos jours, cette prééminence est attribuée avec raison au cerveau.

— Se dit particulièrement du cœur lorsqu'il éprouve certains mouvements physiques causés par les impressions de l'âme. Épanouissement de cœur. Serrement de cœur. La joie dilate le cœur. L'émotion, le chagrin resserre le cœur. Cœur qui palpite, qui bat violemment. Cœur qui tressaille d'aise, de joie. Vous ne daignez pas l'entendre, vous lui serrez le *cœur* de tristesse. (Mass.)

Elle marche ; sa grâce en marchant se déploie,
Et le *cœur* de Latone en palpite de joie.
(Delille.)

— Ce nom, fréquemment employé dans le sens propre, reçoit encore un grand nombre d'acceptions diverses, dues sans doute au rôle important que joue dans l'organisation humaine le viscère qui le porte, et aux influences nombreuses que la sensibilité et les passions exercent sur ses mouvements. Comme les mots *tête, sang, main* ; comme toutes les parties les plus actives du corps humain, il a introduit dans le langage une foule de termes et d'acceptions dont nous allons donner la signification et les nuances.

— Fig., le cœur considéré comme le siége des passions, l'organe de la sensibilité. Les plaies, les peines du cœur. Les plaisirs du cœur. Cœur oppressé de tristesse. Cœur plein d'amertume. Cœur enflammé de colère, saisi d'indignation. Cœur épanoui. Cœur qui nage dans la joie. Avoir la rage, le désespoir dans le cœur. Un cœur qui s'ouvre à l'espérance. Avoir un poids sur le cœur. Avoir le cœur serré de douleur. Avoir le cœur gros de soupirs, de dépit. Paroles qui retentissent jusqu'au fond du cœur. Garder une chose dans son cœur. Le *cœur* pour être touché n'a pas besoin que l'imagination soit émue. (Mass.) La religion n'abat et n'amollit pas le *cœur*, elle l'ennoblit et l'élève. (Id.) La plaie qui blesse le *cœur* ne peut trouver son remède que dans le *cœur* même. (Id.) Elle offrait à Dieu un *cœur* contrit et humilié. (Fléch.) Laissez attendrir vos *cœurs*. (Boss.) Le *cœur* d'une grande reine, autrefois élevé par une si longue suite de prospérités, et ensuite plongé dans un abîme d'amertume. (Id.) L'amour du prince et de la patrie est profondément gravé dans le *cœur*. (Fén.) Retire-toi de là, tu me fends le *cœur*. (Mol.)

— Affection, faculté de l'âme qui rend capable d'amitié, d'amour, de zèle. La paix du cœur. L'union des cœurs. Un cœur noble. Un [illegible] cœur fidèle. Un cœur tendre, sensible. Un cœur passionné. Un cœur embrasé d'amour. Le cœur d'un père, d'une mère. Un cœur de père, de mère. Le cœur d'un époux, d'un ami. Élever son cœur à Dieu, lui offrir son cœur. Avoir, mettre son cœur en Dieu. Avoir le cœur à l'étude, aux livres. Avoir le cœur aux armes, au jeu, aux divertissements. Faire une chose de cœur, du meilleur de son cœur. Aimer quelqu'un de tout son cœur. Donner son cœur. Disposer de son cœur. Faire don de son cœur. Obtenir, posséder le cœur de quelqu'un. Perdre le cœur de quelqu'un. Gagner, subjuguer tous les cœurs. Régner sur tous les cœurs. Des cœurs qui s'entendent. L'amour est le tyran des cœurs. Ayant donné aux créatures mon *cœur*, que vous n'aviez formé que pour vous. (Pasc.) Elle lui avait rendu son *cœur*. (Boss.) Le *cœur* tendre de cette princesse fut profondément blessé par cette mort. (Id.) Et si l'on refuse son *cœur* à Dieu, du moins on le partage entre ses créatures. (Fléch.) Les nœuds sacrés qui devaient unir éternellement son *cœur* à l'incomparable Julie. (Id.) Je vous prierai d'accepter un *cœur* que le monde rejette. (Mass.) Ses trésors les plus précieux étaient les *cœurs* de ses sujets. (Id.) Leurs *cœurs* sont encore plus à lui que leurs biens et leurs personnes. (Id.) Vous voyez déjà tous les *cœurs* voler auprès de vous. (Id.) Vous voyez que mon *cœur* entend le vôtre. (J.-J. Rouss.) C'est par le *cœur* que les hommes sont tout ce qu'ils sont. (Rollin.) Cette union si politique n'avait pas trouvé de *cœurs* assortis. (Anquetil.) Songez à regagner le *cœur* de votre époux. (Corn.)

— Épith. Cœur bien placé, calme, pacifique, sensible, compatissant, docile, désintéressé, délicat, franc, généreux, reconnaissant, noble, élevé, magnanime, libéral, magnifique, dédaigneux, froid, insensible, dur, ingrat, agité, irrité, faux, dénaturé, gâté, corrompu, lâche, rampant, bas, avili, trompeur, perfide, cruel, inflexible, inexorable, coupable, sanguinaire, grand, bon, excellent, mauvais.

— *Cœur* se dit aussi en parlant des inclinations de l'âme. Des cœurs chrétiens. La droiture, l'équité du cœur. La pureté du cœur. La noblesse du cœur. L'impulsion du cœur. La corruption, la dépravation du cœur. Être doux et humble de *cœur*. Avoir le cœur doux et charitable. Régler les mouvements de son cœur. Le blâme piquait au vif les *cœurs* généreux. (Boss.) Un *cœur* innocent et docile entend sa voix. (Mass.) La grandeur leur donne un autre *cœur* plus dur et plus insensible que celui du reste des hommes. (Id.) Les vices partent d'une dépravation du *cœur*. (La Bruy.) Un *cœur* droit est le premier organe de la vérité. (J.-J. Rouss.) Ah ! mon frère a bon *cœur* : sans lui je serais morte d'effroi. (B. de St-P.) Mon frère, qui avait un excellent *cœur*, ne put supporter plus longtemps ce spectacle. (Galland.) Je connais son excellent *cœur*. (J.-J. Rouss.)

De ces *cœurs* soupçonneux, avares,
Redoutons les fureurs, et même les bienfaits.
(Lebrun.)

— Il se dit dans quelques-unes des acceptions figurées qui précèdent, par opposition à *esprit*. Former l'esprit et le cœur des enfants. Plaire à l'esprit et au cœur. L'esprit et le *cœur* sont comme les portes par où ces vérités sont reçues dans l'âme. (Pasc.) Il travaillait à purifier son *cœur* et non pas à polir son esprit. (Fléch.) C'est ici une effusion de mon *cœur* plutôt qu'un ouvrage et une méditation de mon esprit. (Id.) Ne faites jamais acheter aux enfants une vérité par un vice, et ne perfectionnez pas leur esprit aux dépens de leur *cœur*. (B. de St-P.) Burrhus conduit son *cœur*, Sénèque, son esprit. (Rac.)

— *Cœur*, avec ou sans épithète, signifie aussi Fermeté, courage. Grand cœur. Noble cœur. Cœur généreux. Cœur affermi. Cœur superbe. Cœur ardent, indompté. Cœur audacieux, bouillant. Cœur intrépide, invincible. Cœur présomptueux, téméraire. Cœur aveugle. Cœur faible, engourdi. Cœur abattu. Un cœur bas. Avoir le cœur haut. Avoir du cœur. Être tout cœur. Manquer de cœur. Être sans cœur. Se comporter en homme de cœur, en homme de peu de cœur. Chose qui enfle, élève le cœur ; qui abat, abaisse le cœur. Chose qui relève le cœur, qui rend du cœur. Homme à qui le cœur manque, à qui le cœur revient.

Où donc est ce grand *cœur* dont tantôt l'allé- [gresse
Semblait du jour trop long accuser la paresse ?
(Boileau.)

J'ai toujours même *cœur*, mais je n'ai point de [bras
Quand il faut conserver ce qui ne vous plaît pas.
(Corneille.)

— L'intérieur, le fond, les dispositions de l'âme. Le langage du cœur. Les secrets du cœur. Dieu connaît les cœurs, sonde les cœurs, voit le fond des cœurs. Lire dans le cœur de quelqu'un. Pénétrer dans les replis les plus cachés de son cœur. Descendre dans son propre cœur, dans le fond de son cœur. Répandre son cœur devant Dieu. La profonde obscurité du *cœur* de l'homme, qui ne sait jamais ce qu'il voudra, et qui souvent ne sait pas bien ce qu'il veut. (Boss.) Dieu l'a conduite dans la solitude pour parler à son *cœur*. (Fléch.) Dieu tient leurs *cœurs* entre ses mains et les tourne comme il lui plaît. (Id.) Le *cœur* de l'homme est impénétrable : le mien n'aurait-il de pli et de repli que pour vous ! (Id.) Le gouvernement politique ne sonde pas les *cœurs*. (Mass.) Que son *cœur* soit entre vos mains, et son *cœur* sera encore plus grand que ses succès et ses triomphes. (Id.) Voilà ce sentiment si bien enraciné dans le fond de mon *cœur*, que rien ne me l'ôtera jamais. (J.-J. Rouss.) Le jour n'est pas plus pur que le fond de mon *cœur*. (Rac.)

— Il s'oppose quelquefois à *bouche*, dans le même sens. Son cœur démentait sa bouche. C'était la sainte pensée qu'il avait toujours dans le *cœur* ; c'était la belle parole qu'il avait toujours dans la bouche. (Boss.) On a sans cesse l'état dans la bouche, et la jalousie dans le *cœur*. (Mass.) Ces louanges, à peine sorties de la bouche même de celui qui les publie, vont, s'il m'est permis de parler ainsi, expirer dans son *cœur*, qui les désavoue. (Id.) Que la bouche et le *cœur* sont peu d'intelligence ! (Rac.)

— Dans ce sens, il s'oppose quelquefois à *corps*. Son *cœur* ne se ressentait jamais de l'abattement de son corps. (Fléch.)

— Abusiv. pour l'estomac. Mal de cœur. Soulèvements, bondissements de cœur. Avoir mal au cœur. Avoir le cœur barbouillé. Chose qui pèse sur le cœur, qui fait soulever le cœur. Le cœur lui soulève, lui bondit. Au bout d'un quart d'heure elle se plaint d'un mal de *cœur* et d'un étourdissement. (Volt.) Un mal de *cœur*, lui répondit la princesse, m'a obligée d'aller chercher la bouteille que vous voyez. (Gall.) Il prit un morceau de la tarte à la crème, mais il fut obligé de le retirer de sa bouche, car le *cœur* lui souleva. (Id.)

— En poésie et dans le style soutenu on dit ordinairement *en son cœur*, pour, dans le fond de son cœur. Il insulte en son *cœur* aux faibles esprits. (Boss.) Il condamne en son *cœur* ces indignes alarmes. (Corn.)

Il était à l'autel, et peut-être en son *cœur*
Du fatal sacrifice accusait la lenteur. (Rac.)

— Dans l'Écriture. *Le cœur des rois est entre les mains de Dieu.* Il tourne leurs volontés comme il lui plaît.

— Dans le langage de la chaire. *Un roi selon le cœur de Dieu.* Un roi agréable à Dieu par sa piété, par ses vertus. C'est ainsi que parlait autrefois un roi selon le *cœur* de Dieu. (Fléch.) Dieu l'avait choisi pour en faire un roi selon son *cœur*. (Id.) Faites-en, grand Dieu, un roi selon votre *cœur*. (Mass.)

— Dans le style de l'Écriture, on dit que *Dieu parle au cœur des pécheurs*, pour dire qu'il leur envoie de saintes inspirations, qu'il leur donne de bons mouvements. Croyant entendre Dieu qui parlait à son *cœur*, il jura de vivre désormais dans l'austère solitude d'un cloître. (A. Houssaye.)

Et Dieu par sa voix même appuyant notre [exemple,
De plus près à leur *cœur* parlera dans son tem- [ple.
(Racine.)

— Fig. *Un cœur de lion.* Un grand courage. || *Un cœur de poule.* Une extrême poltronnerie.

— *Avoir le cœur endurci.* Être inflexible ; opiniâtre ; et, dans le langage de la chaire, être obstiné dans le mal, dans le péché, résister à la grâce. On dit de même : *C'est un cœur endurci.* L'égoïste au *cœur* dur s'enferme en sa demeure. (Millev.)

— *Avoir un cœur de citrouille.* Se dit en parlant d'une personne qu'on veut taxer de mollesse et de lâcheté.

— *Un cœur d'homme.* Un cœur doué de sensibilité. Avoir, porter un cœur d'homme.

— Fig. *Un cœur d'or.* Un excellent cœur. C'est un cœur d'or. Il n'y a, dit-il, que des meubles de bois, mais on y trouve des visages sereins et des *cœurs* d'or. (B. de St-P.)

— Fig. *Un cœur de roche, un cœur de marbre, un cœur de diamant, un cœur de bronze, un cœur d'airain, un cœur d'acier.* Un cœur dur, insensible, que rien ne peut émouvoir. Il est dans la beauté et dans la vertu un charme invincible qui amollit les *cœurs* de bronze. (Volt.) Avec un *cœur* d'airain exerçant sa puissance. (Rac.) Ce barbare, sans doute, avait un *cœur* d'acier. (Le Brun.) Quoi ! dans leur dureté ces *cœurs* d'acier s'obstinent ! (Corn.)

Qu'avec un *cœur* d'airain exerçant sa puissance,
J'ai fait taire les lois et gémir l'innocence.
(Racine.)

— Fig. *Avoir un cœur de tigre.* Être cruel, impitoyable, sanguinaire.

— On dit d'un malade qu'*il a le cœur bon*, quand il a encore du courage, des forces ; et qu'*il a le cœur mort*, quand il se sent épuisé, faible, abattu.

— Fig. *N'avoir point de cœur.* N'avoir aucune noblesse dans les sentiments ; manquer de sensibilité, d'amour-propre. On dit aussi : *il faut avoir bien peu de cœur pour faire, pour souffrir telle chose.*

— *Mon cœur, mon petit cœur, mon cher cœur.* Expression de tendresse ou de familiarité. Mais dites-moi donc, mon *cœur*, ce bon monsieur Harley, votre Anglais, est-il aussi riche qu'on le dit ? (G. Sand.)

— *L'ami, l'amie du cœur.* Celui, celle que l'on aime le plus tendrement. Quant à lui, c'est l'ami du cœur.

— Fig. *Ouvrir son cœur à quelqu'un, aux maux de quelqu'un.* Lui témoigner de l'affection, de l'intérêt, de la pitié. Il a ouvert ses [illegible] n'était pas une de ces sensibilités de caprice qui n'ouvrent le *cœur* à certains maux que pour le fermer à tous les autres. (Mass.) V. plus bas une autre acception de *ouvrir son cœur à quelqu'un*. Mon père, voilà encore mon *cœur* qui s'ouvre aux séductions du monde. (L'abbé Prévost.)

— *Ouvrir son cœur à quelqu'un.* Lui confier ses plus intimes sentiments, ses plus secrètes pensées. Ouvre-moi ton *cœur*, ô ma beauté ! cela fait tant de bien, quand un ami regarde dans notre âme. (Chateaub.)

— Fig. *Ouvrir les cœurs.* Les rendre sensibles, se les gagner. Pendant que Louis parle avec tant de force, une douceur surprenante lui ouvre les *cœurs*. (Boss.) Il parlait, et les *cœurs* s'ouvraient tous à sa voix. (Andrieux.)

— *Trouver le chemin du cœur.* Trouver le moyen de se faire aimer, de plaire. Et cependant s'il connaissait Jeanne, s'il trouvait le chemin de son *cœur*, s'il pouvait pénétrer le mystère poétique de sa pensée, il l'aimerait et l'admirerait peut-être davantage. (G. Sand.)

Le vertueux Ithis, à travers ma douleur,
N'en a pas moins trouvé le chemin de mon *cœur*.
(Crébillon.)

— *Marcher dans le chemin du cœur.* Quand je croyais avoir fait un peu de chemin dans son *cœur*, je me retrouvais au même point. (Chateaub.)

— *Parler d'abondance de cœur.* Parler avec épanchement, avec une entière confiance.

— *Le cœur lui crève au ventre.* Au fig. pour marquer l'excès du chagrin. || On dit encore dans le même sens, *le cœur lui crève.* *Crève-cœur* doit venir de là. || L'expression *donner, remettre du cœur au ventre*, pour dire, Donner du courage, semble venir de cette idée qui place le cœur dans le ventre.

— Fig. et fam. *Faire contre fortune, contre mauvaise fortune bon cœur.* Ne pas se laisser abattre par les contrariétés, par les revers, et aussi, Montrer un extérieur gai, joyeux, lorsque intérieurement on est sous le poids du chagrin.

— Fig. *Être tout cœur.* Être généreux, bienfaisant ou plein de zèle, d'ardeur.

— Pop. *Mauvaise tête et bon cœur.* Les gens vifs, étourdis, ont souvent de bonnes intentions, un cœur bon et franc.

— *De bon cœur, de grand cœur, de tout son cœur.* Volontiers, avec plaisir. Faire une chose de bon cœur, de grand cœur. Nous louons de bon *cœur* ceux qui nous admirent. (La Rochefoucauld.) Je vous demande pardon de tout mon *cœur*. (Id.)

Je consens de bon *cœur* pour punir ma folie,
Que tous les vins pour moi deviennent vins de [Brie.
(Boileau.)

De son trésor il convoitait les charmes,
Et de bon *cœur* l'arrosait de ses larmes.
(Andrieux.)

— *A contre-cœur.* A regret. Faire une chose à contre-cœur. Morgiane obéit, mais *à contre-cœur*, et elle eut la curiosité de vouloir connaître cet homme qui ne mangeait pas de sel. (Galland.)

— Fam. *Affaire de cœur.* Commerce de galanterie. C'est une affaire de cœur. Il a toujours quelque affaire de cœur.

— *Prendre une chose à cœur.* S'en affecter, s'y intéresser vivement. Il a pris cela trop à cœur.

Amour enfin, qui prit à *cœur* l'affaire,
Leur inspira la ruse que voici. (La Font.)

— *Avoir cœur, avoir le cœur au métier, avoir cœur à l'ouvrage.* Travailler avec ardeur, avec zèle, avec affection.

— *Si le cœur vous en dit.* Si vous êtes d'humeur à le faire. Nous allons au spectacle, le cœur vous en dit-il ? c'est-à-dire, Êtes-vous d'humeur, vous convient-il d'y venir aussi ?

— Fig. *Être* ou *ne faire qu'un cœur, qu'un cœur et qu'une âme.* S'aimer mutuellement avec tendresse. Les deux princesses ne furent plus qu'un même *cœur*. (Boss.) Son *cœur* ne faisait qu'un *cœur* avec le nôtre. (Mass.)

— *Le langage du cœur.* Croyez-le bien, la science du *cœur* a été de tous les temps. (A. Houssaye.) La langue du *cœur* est universelle, il ne faut que de la sensibilité pour l'entendre et la parler. (Duclos.)

— Fig. et fam. *Son cœur commence à parler, son cœur a parlé*, se dit d'une jeune personne qui éprouve les premiers sentiments de tendresse pour quelqu'un.

— Prov. *Loin des yeux, loin du cœur.* L'absence refroidit ordinairement l'amitié.

— Prov. et pop. *Prendre son cœur par autrui.* Se mettre en la place de quelqu'un, agir à son égard comme nous voudrions qu'il agît au nôtre. Peu usité.

— *Le cœur me le disait bien, me l'avait bien dit.* J'en avais le pressentiment.

— *Se ronger le cœur, ronger son cœur.* S'affliger, s'inquiéter, se tourmenter.

— *Avoir quelque chose sur le cœur.* En avoir, en conserver du regret, du chagrin, du ressentiment. J'ai aussi sur le *cœur* les coups de bâton de tantôt. (Mol.)

— On dit dans le même sens, qu'*une chose pèse sur le cœur, tient au cœur.* L'histoire de ce chalet te pèse furieusement sur le *cœur*. (J.-J. Rouss.) Ouais, ce maître d'armes vous tient bien au *cœur* ! (Mol.) Notre auguste princesse avait perdu un diamant et un javelot qui [illegible]

— *Décharger son cœur.* Déclarer franchement les sujets de plainte, de chagrin ou d'inquiétude que l'on a.

— Fam. *De gaîté de cœur.* De propos délibéré, sans sujet. Insulter, quereller quelqu'un de gaîté de cœur. S'exposer de gaîté de cœur. Il se fait des dangers de gaîté de *cœur*. (Mass.)

— Prov. *Avoir le cœur net d'une chose.* Savoir ce qu'il en est. Je sais qu'on me cache la vérité, mais j'en aurai le cœur net.

— *Aller au cœur.* Se dit en parlant d'une chose qui touche, émeut. C'est un spectacle déchirant et qui va au cœur. || Se dit aussi de certaines impressions produites par le contact de corps énergiques avec les nerfs ou l'odorat. Cela va au cœur. || *Ce vin va au cœur.* Il est agréable au goût, il ranime, réjouit. On le dit aussi en parlant de l'eau-de-vie, du rhum, ou de toute autre liqueur.

— *Parler au cœur.* Parler de manière à intéresser le cœur, à le toucher.

— *Le cœur mène où il va.* Chacun se laisse entraîner par son penchant.

— *Avoir le cœur gros.* Avoir du chagrin.

— Prov. *Il dit cela de bouche, mais le cœur n'y touche.* Il parle contre sa façon de penser.

— Prov. et fig. *Il voudrait lui manger, lui arracher le cœur.* Se dit pour exprimer la haine implacable qu'un homme ressent contre un autre.

— *Tant que le cœur me battra,* et pop.: *Tant que le cœur me battra au ventre, dans le ventre.* Tant que je vivrai.

— *Parler, s'entretenir à cœur ouvert.* Parler, s'entretenir avec franchise, sans aucun déguisement. Parle-moi à *cœur* ouvert et ne me dissimule rien, non plus qu'au meilleur de tes amis. (Galland.) Il s'entretient à *cœur* ouvert. (Fléch.) Racine a dit dans le même sens, *Haïr à cœur ouvert,* haïr ouvertement, sans dissimulation.

Je crois qu'à mon exemple, impuissant à trahir,
Il hait à *cœur* ouvert ou cesse de haïr.
(RACINE.)

— *Se parler cœur à cœur.* Se parler avec une entière franchise, sans aucune réserve.

— Fig. *Avoir le cœur sur les lèvres, avoir le cœur sur la main.* Etre franc et sincère. Candide, qui avait le *cœur* sur les lèvres, conta à l'Espagnol toutes ses aventures. (Volt.)

— Prov. *Ce qui est amer à la bouche est doux au cœur.* Ce qui est désagréable au goût est ordinairement salutaire.

— Pop. *Il a bon cœur, il ne rend rien.* Se dit d'un homme qui ne rejette jamais ce qu'il a dans l'estomac. ‖ Fig. Homme qui ne rend jamais ce qu'on lui prête.

— Fam. *Cela fait mal au cœur.* Cela dégoûte, et fig., Cela fait de la peine, cause du déplaisir. Il a eu la peine et un autre la récompense, ce qui lui a fait bien mal au cœur.

— Prov. *Le cœur haut et la fortune basse.* Plus de courage et souvent plus de vanité que de fortune. Se prend fréquemment en mauvaise part.

— Prov. *Se donner au cœur joie* ou *à cœur joie d'une chose.* En jouir pleinement et librement, s'en ressasier. On dit aussi simplement, *S'en donner à cœur joie.* Il y eut bal, souper, et ils s'en donnèrent à cœur joie.

— Une des quatre couleurs du jeu de cartes, dont les points sont figurés par des cœurs peints en rouge. Roi de cœur, dame, de cœur, valet de cœur, as de cœur, dix de cœur, etc. Avoir bien du cœur. Rentrer en cœur. Retourner cœur. Jeter tous ses cœurs. Une quinte en cœur.

Je porte l'as de trêfle, admire mon malheur!
L'as, le roi, le valet, le huit et dix de *cœur.*
(MOLIÈRE.)

— Se dit encore de certains bijoux ou ornements qui ont à peu près la forme d'un cœur. Une croix d'or surmontée d'un cœur. Dans certaines confréries de femmes, on porte un cœur d'argent en sautoir.

— Fam. *Faire la bouche en cœur.* Donner à sa bouche une forme mignarde, affectée.

— Par analogie, Milieu, centre d'une chose, et particulièrement d'un état, d'une ville. Le cœur de la ville. Le cœur du royaume. Loger au cœur de Paris. Un air empoisonné de factions et de révoltes gagna le *cœur* de l'Etat. (Fléch.) Je veux qu'elle me voie au *cœur* de ses Etats. (Corn.) C'est au nord que fut toujours le *cœur* de la monarchie française. (E. Barret.)

— Fig. Le trésor public est le *cœur* de l'État: si tout le sang s'y arrête, les extrémités pâtissent. (Boiste.)

— *Au cœur de l'hiver, au cœur de l'été.* Au plus fort de l'hiver, au plus fort de l'été. Se baigner au cœur de l'hiver. Voyager au cœur de l'été. La reine qui l'accompagne au *cœur* de l'hiver. (Boss.)

— *Cœur de cheminée.* Le milieu de la cheminée, où se trouve la plaque. Etre noir comme le cœur de la cheminée.

— Signifie aussi Centre, milieu, partie intérieure du tronc d'un arbre. Du cœur d'acajou. Du cœur de poirier. Du cœur de chêne. Du cœur de cormier. Table en cœur de noyer. Coffre en cœur de citronnier.

— T. de manég. *Cheval de deux cœurs.* V. CHEVAL.

— Bot. Milieu de certains fruits, surtout d'une poire, d'une pomme, et de l'intérieur de quelques salades. Le cœur d'un ananas. Le dans le cœur. Le cœur d'une laitue, d'une romaine, d'une chicorée. Salade de cœurs de laitue.

— *Par cœur.* loc. adv. De mémoire. Apprendre une chose par cœur. Savoir des vers par cœur. Réciter par cœur. Tout le peuple apprit par *cœur* ce divin cantique. (Boss.) L'Ingénu sut bientôt presque tout le livre par *cœur.* (Volt.) L'époux retint cette leçon par *cœur.* (La Font.)

— Fig. et fam. *Savoir un homme par cœur.* Connaître parfaitement son caractère, ses habitudes.

— Prov. et fig. *Dîner par cœur.* Se passer de dîner involontairement. On l'a fait dîner par cœur. Aux tables d'hôte, ceux qui arrivent après l'heure dînent par cœur.

— *En cœur.* En forme de cœur. Feuilles en cœur. Corsage de robe taillé en cœur. Fromage à la crème moulé en cœur.

— Géom. Solide engendré par la révolution d'une demi-ellipse, non autour de son axe, mais autour de ses diamètres.

— Milieu de la verge de plomb qui a deux côtés appelés ailes.

— Syn. comp. DE BON COEUR. DE BON GRÉ. DE BONNE VOLONTÉ. DE BONNE GRÂCE. On agit *de bon cœur* lorsqu'on y a de l'inclination; *de bon gré,* lorsqu'on n'y est pas forcé; *de bonne volonté,* lorsqu'on n'y a point de répugnance; *de bonne grâce,* lorsqu'on témoigne y avoir du plaisir.

— Moll. Nom vulgaire des coquilles du genre bucarde, à cause de leur forme, qui se rapproche de celle du cœur.

— Astron. *Cœur du Scorpion. Deux cœurs du Lion.* Etoiles de la première grandeur dans ces deux constellations du Lion. ‖ *Cœur de l'Hydre.* Etoile de la deuxième grandeur dans la constellation de l'Hydre.

— Bot. *Cœur de saint Thomas.* Fruit d'une espèce d'acacia des Indes.

COEUR (Jacques). Fils d'un orfèvre de Bourges, acquit une fortune immense par le commerce, et fut nommé argentier de Charles VII. Forcé de quitter la France par les injustices de la cour, il mourut à Chio en 1461. De sa richesse vint ce proverbe: *A cœur vaillant rien impossible.*

COÉVÊQUE. s. m. (du lat. *coepiscopus*). Hist. eccl. Titre de certains adjoints qu'avaient autrefois les évêques, nommés aujourd'hui évêques suffragants. Le coévêque est différent du coadjuteur, lequel est désigné pour succéder au titulaire.

COEXISTANT, ANTE. adj. Didact. Qui coexiste. Causes coexistantes.

COEXISTÉ. part. pass. invariable du v. n. Coexister.

COEXISTENCE. s. f. (pr. *co-ek-zis-tan-ce*). Didact. Etat de plusieurs choses qui existent dans le même temps.

COEXISTER. v. n. Didact. Exister ensemble, en même temps. L'abnégation de soi-même est l'essence de la religion chrétienne, qui ne peut *coexister* avec l'égoïsme. (Boiste.)

COFFÉ, ÉE. adj. V. COFFÉACÉ. ‖ COFFÉES. s. f. pl. Section de la tribu des cofféacées.

COFFEA. Bot. Nom scientifique du café.

COFFÉACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui tient, qui a rapport au genre café. ‖ COFFÉACÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des rubiacées, ayant pour type le genre café.

COFFIN. s. m. (du celt. *cofina,* ou du gr. κόφινος). Mot qui a signifié Panier d'osier.

— Agric. Étui qui sert au faucheur à suspendre sa pierre à aiguiser.

— Fig. *Mettre un corps en son coffin.* Le mettre dans le cercueil.

COFFINER. v. n. 1re conj. Eaux-et-for. Courber.

— SE COFFINER. v. pron. Se courber. Le bois employé avant d'être sec se coffine.

COFFINET. s. m. (dimin. de *coffin*). Petit panier ‖ Portefeuille. ‖ Petit coffre.

COFFRAGE. s. m. Art milit. Ajustement et charpente du coffre d'une mine de guerre.

COFFRE. s. m. (du celt. *coffr,* caisse propre à contenir quelque chose). Sorte de meuble en forme de caisse que l'on ouvre en levant le couvercle, et qui sert à enfermer des hardes, de l'argent, etc. Il y a des coffres de toutes les grandeurs, de toutes les formes, et à toutes sortes d'usages. V. BAHUT. MALLE. COFFRE-FORT. Grand coffre. Petit coffre. Coffre de fer. Coffre de bois. Coffre couvert en cuir. Coffre de nuit. Le coffre au linge. Le coffre à l'avoine. Le fond du coffre. Un coffre plein. Un coffre vide. Enfermer, serrer dans un coffre. Mettre quelque chose dans un coffre, dans son coffre. Charger des coffres. Pas un de ces *coffres* ne passera que je ne l'aie fait ouvrir, et que je ne l'aie visité. (Galland.) Un grand *coffre* en est plein, fermé de dix serrures. (La Font.)

Le *coffre* étant ouvert, on y vit des lambeaux,
L'habit d'un gardeur de troupeaux.
(LA FONTAINE.)

— Fig.

Dans mon *coffre* tout plein de rares qualités
J'ai cent mille vertus en louis bien comptés.
(BOILEAU.)

— Fig. *Les coffres du roi, de l'État.* Recettes ties casuelles et autres droits. C'était à peu près ce qu'est aujourd'hui la liste civile. Le trésor du roi, le trésor de l'Etat. Pensions payées sur les coffres du roi. Argent qui entrait dans les coffres du roi. L'argent profite mieux dans le *coffre* des habitants que dans ceux des rois. (Louis XII.) Dites-moi, je vous prie, combien nos nouveaux ministres font entrer d'argent de droit divin dans les *coffres* du roi. (Volt.)

— Dans les écuries, *coffre à avoine,* celui où l'on tient l'avoine. ‖ Au fig. Se dit d'un cheval de haute taille, auquel il en faut beaucoup.

— Luth. L'assemblage et le corps d'un clavecin, d'un forte-piano.

— *Piquer le coffre.* Vieille locution qui signifiait Attendre longtemps dans une antichambre, parce qu'à la cour il y avait autrefois des salles où l'on ne trouvait à s'asseoir que sur des coffres.

— Prov. *Elle est belle au coffre.* Se dit d'une fille qui n'est pas belle, mais dont la dot est considérable. ‖ *Etre riche comme un coffre.* Etre extrêmement riche. ‖ *Coffre-fort vivant.* Financier égoïste et opulent. ‖ *Rire comme un coffre.* Rire à gorge déployée.

— *Coffre d'autel.* La table d'un autel, avec l'armoire qui est dessous.

— *Le coffre d'un carosse.* La partie d'un carrosse qui est garnie de coussins pour s'asseoir, et qui a un couvercle comme celui d'un coffre.

— *Coffre* signifie aussi la capacité, l'espace enfermé sous les côtes. Avoir le coffre percé. Recevoir un coup d'épée dans le coffre. Vieux et inusité, excepté dans la phrase suivante employée figurément, *Avoir un bon coffre, avoir le coffre bon.* Avoir un bon estomac, une bonne poitrine. Vieillard qui a de bonnes jambes et un bon coffre. Malade qui a le coffre bon. Fam.

— Ventre de quelques animaux. Un coffre de raie.

— *Jument qui a un grand coffre, un beau coffre.* Jument dont les flancs sont larges et propres à la gestation.

— Impr. Chassis de bois où est encaissé le marbre.

— Vén. Corps de la bête fauve. Le coffre du cerf. Le coffre du daim, du chevreuil.

— Prov. *Tomber sur le coffre de quelqu'un.* Lui imputer une faute, la lui reprocher.

— Art milit. Charpente qui soutient les terres dans une mine de guerre. ‖ Caisse destinée à contenir des munitions pour les pièces de campagne.

— Assemblage de pièces de bois et de madriers formant une caisse sans fond.

— Mar. Un bâtiment qui a un pont de plain-pied et une muraille tout autour, est dit avoir beaucoup de coffre, si cette muraille en vibord est élevée de plus de cinq pieds. ‖ Lorsqu'il y a un aumônier à bord, on nomme *chapelle* le coffre contenant les vases sacrés et les ornements sacerdotaux.

— Se disait aussi des caisses. Coffre d'armuriers, de chirurgie. Coffres d'armes, etc. Aujourd'hui on bâtit des étagères pour la pharmacie.

COFFRE. s. m. Ichthyol. Genre de poissons de la famille des sclérodermes, de l'ordre des plectognathes, dont toutes les espèces viennent des mers intertropicales de l'Amérique. ‖ Genre de poissons cartilagineux de la famille des chrismopnés.

— Moll. Nom de plusieurs coquilles.

COFFRÉ, ÉE. part. pass. du v. Coffrer. S'empl. adjectiv. Il est coffré depuis longtemps.

COFFRE-FORT. s. m. Coffre de fer ou de bois épais revêtu de bandes de fer, et ordinairement garni de serrures à secret, dans lequel on met de l'argent, des valeurs. Ouvrir, enfoncer un coffre-fort. Ranger des sacs d'argent dans un coffre-fort. Quelqu'un me vole, mon ami; on a ouvert mon *coffre-fort,* on en a tiré plusieurs sacs. (Le Sage.) Ton beau-père futur vide son *coffre-fort.* (Boil.) La clé du *coffre-fort* et des cœurs, c'est la même. (La Font.) ‖ Plur., des *coffres-forts.*

COFFRER. v. a. 1re conj. Mettre dans un coffre. Il est entièrement inusité au propre.

— Fig. Emprisonner, renfermer dans une prison comme dans un coffre. Faire coffrer un débiteur. On l'a coffré ce matin. Très-familier. Demain ou vous le *coffre* au faubourg Saint-Laurent. (Piron.)

COFFRET. s. m. (dimin. de *coffre*). Petit coffre. Coffret d'écaille. Coffret de citronnier. Coffret garni d'argent. Mettre ses bijoux dans un coffret. Le jardinier enfin tira le *coffret* et le mit entre les mains de la princesse. (Galland.) Dans un *coffret* scellé des armes de mon maître. (Mol.)

COFFRETIER. s. m. Celui qui fait, qui vend des coffres, des coffrets, des malles. On dit plus ordinairement *layetier.*

COFIDÉJUSSEUR. s. m. Jurispr. Celui qui a cautionné avec d'autres un même débiteur pour une même dette.

COGITATION. s. f. (pr. *ko-gi-ta-ci-on;* du lat. *cogitatio,* fait de *cogitare,* penser). Pensée, réflexion.

COGNAC. (du celt. *coignac,* confluent). Géogr. Ch.-l. d'arr. (Charente); 4,200 hab. Distilleries d'eaux-de-vie renommées, commerce de vins, etc. A 500 kilom. de Paris. C'est à Cognac que fut signé le traité de la ligue sous Henri III.

— s. m. Comm. Eau-de-vie distillée. Un tonneau de cognac. Un fût de cognac. Un petit verre de cognac.

COGNASSE. s. f. Bot. Coing sauvage moins gros et moins jaune que l'autre.

COGNASSIER ou **COIGNASSIER.** s. m. Bot. Arbre du genre poirier cultivé pour son fruit, et plus souvent pour servir à la greffe d'autres espèces de poiriers. Le cognassier commun. Le cognassier de Portugal. Le cognassier de la Chine. Le cognassier du Japon. Le *cognassier* commun est originaire des parties méridionales de l'Europe. (Tollard.)

COGNAT. s. m. (pr. *cogh-nat;* du lat. *cognatus,* parent). Jurispr. Celui qui est uni à quelqu'un par des liens de parenté.

— Se dit particulièrement des collatéraux qui descendent d'une ligne féminine, par opposition aux agnats, parents collatéraux descendants d'une ligne masculine.

COGNATION. s. f. (pr. *cogh-na-ci-on;* du lat. *cognatio,* parenté). Jurispr. Lien de parenté entre les cognats, les descendants d'une même souche.

COGNÉ, ÉE. part. pass. du v. Cogner.

COGNÉE. s. f. (du celt. *cognal,* battre; fait de *cogn,* angle, coin). Sorte d'outil tranchant à long manche dont se servent les bûcherons pour abattre les arbres dans les bois et les forêts. Bonne cognée. Cognée bien emmanchée. Cognée démanchée. Cognée ébréchée, émoussée. La cognée d'un bûcheron. Emmancher une cognée. Sur son épaule il charge une lourde *cognée.* (Boil.) Il vous prend sa *cognée,* il vous tranche la bête. (La Font.)

Sa face était de pleurs toute baignée:
O ma *cognée!* ô ma pauvre *cognée!*
S'écriait-il; Jupiter, rends-la-moi.
(LA FONTAINE.)

— Prov. et fig. *Mettre la cognée à l'arbre.* Commencer une entreprise.

— Prov. et fig. *Jeter le manche après la cognée.* Se rebuter, abandonner une entreprise, une affaire, par découragement, par dégoût. On dit aussi qu'*Il ne faut pas jeter le manche après la cognée,* qu'il ne faut pas se décourager parce qu'on n'a pas réussi la première fois. Locution qui vient sans doute d'un bûcheron qui ayant perdu le fer de sa cognée avait jeté le manche, au lieu de le garder pour y mettre un autre fer. ‖ *Aller au bois sans cognée.* Entreprendre une chose avant de s'être muni de ce qui est nécessaire pour réussir.

COGNE-FÉTU. s. m. Homme qui se fatigue, qui se donne beaucoup de peine pour ne rien faire. C'est un cogne-fétu, un vrai cogne-fétu. Il est pop. ‖ Plur., des *cogne-fetu.*

Demande un homme de vertu,
Et non pas un *cogne-fétu.* (SCARRON.)

— On dit aussi prov. *Il ressemble à cogne-fétu, il se tue et ne fait rien.*

COGNER. v. a. 1re conj. (du celt. *cognal,* battre). Frapper sur une chose pour la faire entrer, pour la faire joindre à une autre. Cogner un clou. Cogner une cheville.

— Frapper. Cogner sur le plancher. Cogner contre la muraille. Cogner à une porte. Et absolument, Il ne fait que cogner.

— Fam. *Cogner quelqu'un.* Appeler quelqu'un en heurtant, en frappant contre le plancher ou la muraille. Si vous vous trouvez plus mal, vous me cognerez; ou absolument, Vous cognerez, vous cognerez fort, doucement.

— Fig. Nous tâchons de *cogner* dans la tête de votre fils l'envie de connaître un peu ce qui s'est passé avant lui. (Mme de Sévig.)

— Pop. Battre, maltraiter. Se faire cogner.

— SE COGNER. v. pron. Se heurter. Se cogner la tête contre la muraille, contre le volet. Se cogner contre quelque chose. Fam.

— Fig. et fam. *Se cogner la tête contre la muraille.* Entreprendre une chose impossible, ou dont on n'est pas capable.

— Anc. mar. *Se cogner en mer.* Se mettre en mer.

COGNEUX. s. m. Techn. Outil du fondeur en sable.

COGNITIF, IVE. adj. Philol. Qui est capable de connaître, qui est relatif à la connaissance.

COGNITION. s. f. (pr. *ko-gni-ci-on*) Philol. Acte par lequel on acquiert une connaissance.

COGNOIR. s. m. Imprim. V. DÉCOGNOIR.

COGNOM. s. m. (du lat. *cognomen*). Surnom.

— Antiq. rom. Le troisième nom que portaient les Romains.

COGUENOSCO. s. m. Mar. Mastic composé, au feu, de différentes substances, qui sert à remplir les gelivures du bois, afin d'empêcher l'eau de pénétrer dans les pièces.

COHABITATION. s. f. (pr. *co-ha-bi-ta-ci-on;* du lat. *cohabitare,* habiter ensemble). Jurispr. Etat de deux personnes qui habitent ensemble, et plus particulièrement de deux époux qui vivent ensemble en remplissant les devoirs du mariage. Pendant longtemps on a pensé qu'en effet le mariage n'était complet que lorsqu'il avait été consommé par la *cohabitation* des époux. (Teulet.)

— Par extens. Commerce illicite entre deux cohabitation a été prouvée.

COHABITÉ. part. pass. invariable du v. n. Cohabiter.

COHABITER. v. n. 1re conj. (ét. lat. *cum,* *habitare,* habiter.) Jurispr. Vivre ensemble comme mari et femme. Ils ont cohabité pendant plusieurs mois. Se prend en bonne ou en mauvaise part selon les cas. Autrefois, lorsque les tribunaux prononçaient entre deux époux la séparation de corps, on leur faisait en même temps défense de se réunir et de *cohabiter* ensemble. (Teulet.)

— *Cohabiter avec une personne.* Avoir avec elle un commerce illicite.

COHEL. s. m. Chim. Préparation d'étain brûlé avec la noix de galle. Les femmes turques se noircissent avec le cohel.

COHÉREMMENT. adv. D'une manière cohérente.

COHÉRENCE. s. f. (ét. lat., *cum,* avec; *hærere,* être attaché). Didact. Union, connexion d'une chose avec une autre.

— Fig. Nos âmes se sont pour ainsi dire touchées par tous les points, et nous avons senti la même *cohérence*. (J.-J. Rouss.)

— Bot. Liaison de deux corps ou des diverses parties d'un même corps. || Les parties des liqueurs grasses ont aussi une certaine cohérence qui en rend la séparation moins aisée.

COHÉRENT, ENTE. adj. Didact. Qui a de la cohérence. Il se dit du tout relativement à la liaison de ses parties, et des parties relativement à leur liaison entre elles.

— Fig. Log. *Dilemme, raisonnement cohérent.* Dont toutes les parties se lient et s'enchaînent.

COHÉRITÉ. part pass. du v. Cohériter. Invariable.

COHÉRITER. v. n. 1re conj. Être cohéritier.

COHÉRITIER, IÈRE. s. Jurispr. Celui, celle qui hérite avec un autre. C'est mon cohéritier, ma cohéritière. Ils sont cohéritiers. Partage entre cohéritiers.

COHÉSION. s. f. Mécan. Force qui unit les molécules des corps, les retient ensemble et les constitue en une même masse. Prédominante dans les corps solides, la *cohésion* est beaucoup moindre dans les liquides, et ne paraît pas exister dans les gaz. (Gault. de Claub.)

— Syn. comp. ADHÉRENCE. COHÉRENCE. COHÉSION. *L'adhérence* est la jonction étroite d'une chose à une autre. La *cohérence* est relative à l'union des parties pour former un tout. La *cohésion* est la propriété, la force qui fait cette union.

COHÉSIONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Cohésionner.

COHÉSIONNER. v. a. 1re conj. Opérer la cohésion ; rendre cohérent.

— Fig. Cohésionner la société.

COHI. s. m. Métrol. Mesure de capacité employée dans le royaume de Siam pour les grains et valant 472 litres.

COHIBITION. s. f. (pr. *ko-i-bi-ci-on*). Empêchement.

COHOBATION. s. f. (pr. *ko-o-ba-ci-on*). Chim. Opération chimique qui consiste à remettre plusieurs fois le produit d'une distillation dans le vase distillatoire. La cohobation est encore quelquefois pratiquée dans les officines, dans la vue de charger les produits distillés de plus de principes volatils.

COHOBÉ, ÉE. part. pass. du v. a. Cohober. S'emploie adjectivement.

COHOBER. v. a. 1re conj. Chim. Remettre à plusieurs reprises la distillation dans le vase distillatoire. Pour préparer l'acide camphorique, on distille de l'acide nitrique sur du camphre, en *cohobant* et recohobant plusieurs fois l'acide qui distille. (Pelletan.)

COHOL. s. m. Anc. pharm. C'était, d'après les médecins de l'école d'Avicenne, un mélange de poudres très-fines qu'on employait à titre de collyres.

COHORTAL, ALE. adj. Antiq. rom. Qui est divisé par cohortes. Milice cohortale.

— COHORTAL. s. m. Serviteur du préfet du prétoire.

COHORTE. s. f. (du lat. *cohortari*, haranguer, parce que le volume de la cohorte était proportionné à l'étendue de la voix humaine). Chez les Romains, Corps d'infanterie qui était de cinq à six cents hommes. Conduire une cohorte, des cohortes. Les cohortes prétoriennes. César donna ordre à Crassus de passer en Aquitaine avec douze *cohortes* seulement. (Anquetil.)

— On s'en sert en poésie, et surtout au pl., en parlant d'une troupe de gens de guerre. Fières cohortes. Vaillantes cohortes. Cohortes guerrières. Cohortes invincibles. Cohortes terribles, redoutables. Cohortes nombreuses. Cohortes tremblantes, timides. Conduire ses cohortes. Rallier ses cohortes. N'y reste-t-il que vous et vos saintes *cohortes*? (Racine.)

Ta valeur, arrêtant les troupes fugitives,
Rallia d'un regard leurs *cohortes* craintives.
(BOILEAU.)

. . . *Cohorte* homicide
Qui vend son sang aux querelles des rois.
(LEONARD.)

Quoi! des *cohortes* étrangères
Feraient la loi dans nos foyers!
(ROUGET DE LISLE.)

Vole aux lieux où des Grecs ont campé les [*cohortes*.
(DELILLE.)

— Se dit par extens. et fam. d'une troupe de gens quelconque. La cohorte du prévôt, du commissaire.

Déjà des assassins la nombreuse *cohorte*
Du salon qui l'enferme allait briser la porte.
(VOLTAIRE.)

Et, bravant des sergents la timide *cohorte*,
Laisse le créancier se morfondre à la porte.
(BOILEAU.)

Que fait autour de votre porte
Cette soupirante *cohorte*? (LA FONTAINE.)

— Fig. Mais s'il est vrai de dire que le thé occasionne des tremblements et la *cohorte* innombrable des spasmes, il faut avouer aussi qu'il est une boisson agréable qui facilite la digestion. (Rostan).

COHUAGE. s. m. Anc. cout. Droit qui se prélevait sur les marchandises qu'on portait aux halles ou cohues.

COHUE. s. f. (du celt *cohu*, halle ; ou du lat. *coire*, s'attrouper). Autrefois, Lieu où se tenaient dans quelques provinces les plaids, les petites justices. Les cohues de Normandie, de Poitou. Aller à la cohue. Heureux qui se dérobe aux flots de la *cohue*. (***)

— A aussi signifié Halle, marché.

— *Clabaud de cohue.* Babillard, causeur.

— Fig. et fam., aujourd'hui, Assemblée tumultueuse, confuse, grande foule. C'est une cohue. Ce n'est qu'une cohue. Quelle cohue! Il y a trop de cohue, à ce bal, à cette fête.

Et votre complaisance un peu moins étendue
De tant de soupirants chasserait la *cohue*.
(MOLIÈRE.)

J'ai gagné doucement la porte sans rien dire,
Avec un bon serment que si, pour l'avenir,
En pareille *cohue* on me peut retenir,
Je consens de bon cœur, pour punir ma folie,
Que tous les vins pour moi deviennent vins de [Brie.
(BOILEAU.)

COI, COITE. adj. (du lat. *quietus*, tranquille). Calme, paisible.

Crois-moi, ne quitte point les hôtes de ces bois,
Ces fertiles vallons, ces ombrages si *cois*.
(LA FONTAINE.)

— Il n'est plus guère usité maintenant que dans ces phrases : *Se tenir coi, demeurer coi.* Se tenir, demeurer tranquille. Il me dit qu'il ne pouvait dormir. Tant pis, lui dis-je, et je me tins *coi*. (J.-J. Rouss.)

Dans les visites qui sont faites,
Le renard se dispense et se tient clos et *coi*.
(LA FONTAINE.)

— Prov. *En coi.* En silence. || *Attendre de pied coi.* De pied ferme.

COÏ. s. m. Techn. Conduit par lequel on fait écouler les eaux d'un marais salant, pour le nettoyer.

COICHER. v. a. 1re conj. Agric. Labourer avant l'hiver les terres qu'on doit semer en orge au printemps. Ce terme est employé dans les Ardennes.

COIFFE. s. f. (du celt. *coeff*, coiffe, ou de l'esp. *cofia* ; on écrivait autrefois *coëffe*). Ajustement de tête à l'usage des femmes. On ne dit plus aujourd'hui que *bonnet*. Ce mot était souvent employé au plur., parce qu'il désignait en même temps la coiffe et les voiles ou barbes qui en dépendaient. Coiffe de dessus. Coiffe de dessous. Coiffe à jours. Coiffe à dentelle. Une coiffe, des coiffes de gaz, de linon. Une coiffe de taffetas. Mettre, prendre sa coiffe, ses coiffes. Oter sa coiffe, ses coiffes. Attacher, nouer ses coiffes. Lever ses coiffes. Baisser ses coiffes. Otez-moi mes *coiffes*. Doucement donc, maladroite. (Molière.) Les *coiffes* de femmes consistaient jadis dans des coiffures légères de gaze, de crêpe ou de dentelle, qu'elles mettaient pour sortir lorsqu'elles n'avaient pas ajusté leurs cheveux, et qui descendaient quelquefois assez bas pour cacher une partie de la figure. (Héreau.)

— *Je n'y porterais pas mes coiffes, je ne vendrais pas mes coiffes pour l'acheter.* Phrases proverb. dont les femmes se servaient en parlant des choses dont elles ne se souciaient point.

— *Coiffe de nuit, de bonnet de nuit.* Coiffe de toile que les hommes mettent quelquefois sous le bonnet de nuit.

— Prov. *Être triste comme un bonnet de nuit sans coiffe.* V. BONNET.

— *Coiffe de chapeau.* Coiffe de taffetas ou de toile qui garnit l'intérieur du chapeau.

— *Coiffe à perruque.* Tissu ou réseau sur lequel sont implantés les cheveux de la perruque.

— Nom vulgairement donné à l'amnios, quand cette membrane recouvre la tête de l'enfant au moment de sa naissance. Enfant qui naît avec la coiffe, qui a la coiffe en naissant.

— Bot. Organe en forme de bonnet pointu, qui recouvre l'opercule et quelquefois l'urne entière des mousses, comme un éteignoir.

— *Coiffe* a aussi signifié Coup sur la tête. Donner une coiffe.

— Mar. Pièces de bois essentielles, de différentes formes, qui lient intérieurement et horizontalement l'avant du vaisseau dans la partie et dans la hauteur de l'étrave. || Petit morceau de toile que les matelots appliquent sur le bout de certains gros cordages stationnaires, et servant à éviter l'infiltration des eaux.

étend autour de l'embouchure d'un filet à manche, pour forcer le poisson à entrer dans celui-ci.

— Dériv. Les dérivés de *coiffe* sont COIFFER, DÉCOIFFER, RECOIFFER, COIFFURE, COIFFEUR et COIFFEUSE.

COIFFÉ, ÉE. part. pass. du v. Coiffer. S'emploie adjectivement. Une femme coiffée en paysanne, en cheveux. Coiffée à la grecque, à la chinoise. Debout, devant un grand miroir, toute *coiffée*, elle mettait la dernière main à sa parure. (X. de Maistre.) Elle était *coiffée* avec des fleurs de pêcher. (Balzac.)

— *Enfant né coiffé.* Enfant qui en venant au monde a la tête enveloppée de la membrane amnios, ce que certaines personnes regardent comme un heureux présage. De là le proverbe : *Être né coiffé*, être très-heureux. Cet homme est né coiffé. Il faut qu'il soit né coiffé.

— *Être bien coiffé.* Avoir une perruque, un chapeau ou tout autre ajustement de tête qui sied bien ; et, par extens., avoir les cheveux bien plantés ou disposés avec goût, avec grâce. Elle est fort bien coiffée avec ce bonnet. Elle est mieux coiffée à la Ninon qu'avec des bandeaux.

— *Chien bien coiffé.* Qui a les oreilles longues et pendantes. || *Cheval bien coiffé.* Qui a les oreilles petites et placées vers le haut de la tête. || *Drap bien ou mal coiffé.* Dont la lisière est bien ou mal faite.

— Prov. et fig. *Il aimerait une chèvre coiffée.* Se dit d'un homme qui est amoureux de toutes les femmes, quelque laides qu'elles soient.

— *C'est un diable coiffé.* C'est une méchante femme.

— Fig. *Coiffé de.* Être coiffé d'une opinion. L'esprit abreuvé et *coiffé* de quelques opinions fantastiques, va tousiours et juge selon cela, sans regarder plus avant ou reculer en arrière. (Charr.) Et que de son Tartufe elle paraît *coiffée*. (Mol.)

Chaque mortel, *coiffé* de sa chimère,
Croit à part soi que mieux on ne peut faire.
(DESHOULIÈRES.)

Mais quoi ? si votre père est un bourru fieffé
Qui s'est de son Tartufe entièrement *coiffé*,
Et manque à l'union qu'il avait arrêtée,
La faute à votre amant doit-elle être imputée?
(MOLIÈRE.)

— Au jeu d'échecs. *Pion coiffé.* Pion auquel on attache un signe, et qui a un emploi particulier, fixé par les règles du jeu.

— Prov. *Les cordonniers sont les plus mal chaussés, et les perruquiers les plus mal coiffés.* La seconde partie de ce proverbe a cessé d'être juste aujourd'hui que la plupart de nos coiffeurs à la mode ont presque l'élégance des petits maîtres d'autrefois, et des fashionables modernes.

— Bot. Qui est muni d'une coiffe.

— Mar. V. COIFFER. Un bâtiment qui fait chapelle est nécessairement *coiffé*. (Lecomte.)

COIFFER. v. a. 1re conj. Couvrir la tête. Coiffer un enfant d'une casquette, d'un bonnet. On lui coupa ses beaux cheveux blonds, et on la *coiffa* d'un béret. (***) La nécessité et les progrès de la civilisation ont amené le perfectionnement de tous les genres d'objets propres à *coiffer* et à orner la tête. (Laurent.)

— *Coiffer quelqu'un.* Le battre sur la tête.

— Fam. *Coiffer quelqu'un d'une chose.* La lui jeter, la lui appliquer sur la tête. On le coiffa d'un seau d'eau. Il ne se dit qu'en plaisantant. Va, vieux Lascar, dit-il en *coiffant* de sa large main Christophe, qu'il fit tourner sur lui-même comme un dé, tu auras un bon pourboire. (Balzac.)

— Fig. et fam. *Coiffer quelqu'un d'une opinion.* La lui faire adopter. Qui donc a pu le coiffer d'une opinion si ridicule? || *Une femme qui coiffe son mari.* Qui lui est infidèle. On dit qu'elle coiffe son mari. Elle ne manquera pas de le coiffer. || Enivrer. Trois verres de vin suffisent pour le coiffer. Il est aisé à coiffer. C'est un rude buveur, vous ne le coifferez pas facilement.

— *Coiffer* signifie aussi Orner, parer la tête, ou Arranger, friser les cheveux. Coiffer une femme de plumes, de fleurs, la coiffer en cheveux. Femme de chambre qui sait coiffer. Valet de chambre qui coiffe son maître. Se faire coiffer tous les jours.

— *Coiffer bien.* Arranger les cheveux avec goût, avec élégance. Perruquier, femme de chambre qui coiffe bien, qui coiffe à merveille. || Se dit aussi de la coiffure même qui va bien à l'air du visage. Ce chapeau, ce bonnet la coiffe bien ; et dans le sens contraire : Les bonnets trop relevés la coiffent mal.

— *Coiffer une bouteille.* Mettre une enveloppe par-dessus le bouchon, pour empêcher que le vin ou la liqueur ne s'évente.

— On disait autrefois d'un vin fameux, des vins blancs en particulier, qu'ils étaient sujets à *coiffer*, c'est-à-dire à porter à la tête.

— Rel. *Coiffer un livre.* En arranger le cuir de chaque extrémité du dos.

— Mar. *Coiffer la chev[...]zer* par un nœud, sur la coiffe de cette m[...] le cable qui sert à suspendre les pièce[...]non ou les autres objets qu'on veut élev[...] qui, passant par les poulies de l'écharpe, revient ensuite se rouler autour du treuil de cette même chèvre.

— Artif. de guerre. *Coiffer la fusée.* Appli[...]

bes, à obus et à grenades, une couverture en parchemin ou en toile dans le but d'empêcher la composition de s'échapper, et la mèche de se détacher ou de s'éventer.

— Vener. *Les chiens ont coiffé le sanglier.* Ils l'ont pris par les oreilles.

— v. n. Mar. Bâtiment qui, par suite d'une manœuvre ou d'une bourrasque, est frappé par le vent sur l'avant des voiles. Un coup de vent survint, et le navire coiffa.

— Expr. prov. *Coiffer sainte Catherine.* Rester vieille fille.

— SE COIFFER. v. pron. Se couvrir la tête. Se coiffer d'un bonnet de nuit. Les ouvriers se coiffent d'une casquette. Les Orientaux se coiffent d'un turban. Se coiffer en cheveux. Se coiffer avec ses cheveux. Cette femme se coiffe très-bien.

— Fig. et fam. S'engouer, s'entêter, avoir de la préférence, une prévention trop favorable pour une personne ou pour une chose. Ainsi l'on dit d'une personne légère, Qu'elle est sujette à se coiffer, à s'engouer des personnes ou des opinions nouvelles.

Fille se *coiffe* volontiers
D'amoureux à longue crinière. (LA FONT.)

— *Se coiffer* ou *se coiffer de vin.* Boire avec excès, s'enivrer.

Le blond Phébus à tasse pleine
Se *coiffe* au bord de l'Hippocrène.
(*Anc. chans.*)

— On dit aussi dans le même sens. *Se coiffer le cerveau*, ou simplement, *se coiffer*. On dit aussi, *avoir le cerveau coiffé*. Il s'était coiffé le cerveau. Il se coiffe souvent.

. . . Quel est le cabaret honnête
Où tu t'es *coiffé* le cerveau? (MOLIÈRE.)

— *Se coiffer d'un froc.* Prendre le froc, se faire moine.

— Mar. *Des voiles se coiffent* lorsqu'abandonnées à elles mêmes elles se collent aux mâts et ne servent plus à la conduite du vaisseau.

— Syn. comp. SE COIFFER DE. SE COIFFER AVEC. *Se coiffer de*, c'est tout simplement se couvrir la tête. Les Français se coiffent d'*un* chapeau, les Turcs d'*un* turban, les moines d'*un* capuchon. *Se coiffer avec*, c'est se couvrir la tête pour la parure, l'ornement. Se coiffer *avec* un bonnet, *avec* ses cheveux.

COIFFETTE. s. f. (dimin. de *coiffe*). Petite coiffe.

COIFFEUR, EUSE. s. Celui, celle qui fait métier d'arranger, de friser les cheveux. Un bon coiffeur. Une bonne coiffeuse. Coiffeur à la mode. Perruquier coiffeur. Aller chez le coiffeur. Envoyer chercher le coiffeur. Mademoiselle de Saint-Yves, en bénissant Dieu, mit sa plus belle robe et fit venir une *coiffeuse* de Saint-Malo. (Volt.) La ménagère eut des *coiffeuses*. (La Font.)

— Syn. comp. COIFFEUR. PERRUQUIER. Ce dernier mot ne devrait être appliqué qu'à l'artisan qui fait des perruques, tandis que celui de *coiffeur* convient mieux à l'artiste qui a soin d'orner et d'embellir notre coiffure naturelle.

COIFFURE. s. f. (on écrivait autref. *coëffure*). Ce qui sert à couvrir ou à orner la tête. Le béret est la coiffure des Basques. Le bonnet rond est la coiffure des paysannes. Coiffures militaires. Les soins de la coiffure. On a depuis longtemps exprimé le vœu de remplacer toutes nos *coiffures* militaires par le casque des anciens. (Dict. de la conv.) Une *coiffure* quelconque trop légère ou trop lâchement serrée, est insuffisante pour prémunir contre les affections rhumatismales. (Laurent.) Cela fait un effet singulier avec leurs petites *coiffures* noires et le reste de leur ajustement. (J.-J. Rouss.)

Je veux une *coiffure*, en dépit de la mode,
Sous qui toute ma tête ait un abri commode.
(MOLIÈRE.)

— Arrangement des cheveux ; manière dont se coiffent les femmes selon le pays et la mode. Coiffure élégante, gracieuse. Coiffure à la mode. Coiffure à la chinoise. Coiffure à boucles, à tresses, à bandeaux. Coiffure à la hérisson. Coiffure à la bichon. Coiffure à l'enfant. Changer sa coiffure. L'Apollon du Belvédère et la Vénus de Médicis ont la *coiffure* en corymbe. (Delbare.) La *coiffure* en cœur, qui déjà avait paru au XIVe et au XVe siècle, fut remise à la mode sous Henri III. (Leroux de L.) A la cour de Catherine de Médicis, les dames portaient aussi une *coiffure* que l'on appelait *en raquette*, parce que des mèches de cheveux formaient une espèce de grillage. (Id.) En 1758, on joua chez Favart les Amours de Bastien et Bastienne, qui mirent à la mode les *coiffures* à barbes ou à la paysanne. (Id.) La *coiffure* à la grecque, que nous avons vue reparaître avec éclat en 1832, et mourir depuis, était fort en vogue en 1773. (Id.)

L'autre mois on l'emploie à changer tous les [jours
Quelque chose à l'habit, au linge, à la *coiffure*.
(LA FONTAINE.)

— Art d'arranger les cheveux. L'art de la *coiffure*, remédiant habilement à la perte des cheveux, emploie de nos jours les moyens qui imitent le mieux la simple nature, et satisfont en même temps à toutes les exigences pour entretenir la santé et la propreté de la peau du crâne. (Laurent.)

— Les cheveux mêmes, considérés par rapport à leur arrangement et à leur disposition.

hirent l'Europe et formèrent les différentes nations que nous y voyons aujourd'hui, avaient un grand soin de leur *coiffure*. (Leroux de L.)

COIGNAGE. s. m. Techn. Portion de la maçonnerie d'un fourneau de grosses forges.

COIGNET. s. m. (dimin. de *coin*). Mar. Toute espèce de petits coins.

COIGNY (Marie-François-Louis de FRANQUETOT, duc de). Pair et maréchal de France, né en 1737. Sorti de France en 1792, la Restauration le nomma en outre gouverneur des Invalides, où il mourut en 1821.

COILLART. s. m. Arc. art milit. Espèce de catapulte.

COIMBRE. Géogr. Ville de Portugal, capitale de la province de Beira, 15,000 h. Tombeaux de plusieurs rois de Portugal, dont elle a été la résidence.

COIN. s. m. (du gr. [illegible], cône ; ou du celt. *cogn*, coin). Angle, endroit où se fait la ren-

contre de deux lignes, ou de deux surfaces, soit en dedans, soit en dehors. Le coin d'une rue. Le coin d'une maison. Le coin d'un mur. Le coin d'un jardin. Le coin d'un champ. Le coin d'un bois. Le coin d'une chambre, d'un cabinet. Le coin d'une cheminée. Les coins d'un drap, d'une serviette. Les coins d'un mouchoir. Se cacher dans un coin. Serrer quelque chose dans un coin. Tenir un des coins du poêle, du drap mortuaire. Il s'était caché à un *coin* de la rue pour m'observer et me suivre. (Galland.) Elle fut enterrée toute seule de sa bande au *coin* de la rue de Bourgogne. (Volt.)

— Absol. et fam. Le coin de la rue où l'on se trouve, où l'on habite. Le café, le marchand de vin du coin. Le commissionnaire du coin. Vous, dont le Parnasse est tantôt à Bicêtre et tantôt au cabaret du *coin*. (Volt.)

— Fig. *Mourir au coin d'un bois.* Mourir sans secours, sans assistance.

— Prov. *Cet homme a la mine de demander l'aumône au coin d'un bois.* Se dit d'un mendiant de mauvaise mine.

— *Le coin du feu, le coin de la cheminée.* Un des deux côtés de la cheminée, où l'on se met ordinairement pour se chauffer. Tantôt un bon roman charme le *coin* du feu. (Delille.) Suis-je seul? Je me plais encore au *coin* du feu. (Id.) Pourtant j'ai bon besoin d'un *coin* de cheminée, mes souliers boivent, et tous ces maudits moulins qui ont pleuré sur moi. (V. Hugo.)

— Fig. et fam. *Ne bouger du coin du feu, aimer le coin de son feu.* Garder presque toujours la maison, se plaire chez soi. || *Cela ne se dit, cela ne se fait qu'au coin du feu.* Cela ne se dit, ne se fait que dans l'intimité, entre parents ou amis. || *Allez lui dire cela et vous chauffer au coin de son feu.* V. CHAUFFER.

— Fig. *Les quatre coins de la terre, du monde, les quatre coins du royaume, de la ville*, etc. Les extrémités de la terre, du royaume, etc., les plus éloignées. On dit également, *de tous les coins de la terre.* Je crois qu'on serait venu des quatre *coins* du royaume pour voir un oiseau si rare. (Grimm.)

C'est l'inconstante Renommée,
Qui, sans cesse les yeux ouverts,
Fait sa revue accoutumée
Dans tous les *coins* de l'univers.
(J.-B. ROUSSEAU.)

|| *Les quatre coins et milieu d'un pays, d'un bois, d'une ville*, etc. Tout ce qui est contenu dans l'espace d'un pays, d'un bois, etc. Chercher quelqu'un dans les quatre coins et le milieu de la ville. || On dit d'un homme qui a beaucoup couru, beaucoup voyagé, beaucoup vu, Qu'il a parcouru, qu'il a visité les *quatre coins du monde*, comme on dirait Ses quatre parties.

— *Les quatre coins.* Jeu où quatre personnes courent d'un coin à l'autre d'un espace carré, tandis qu'une cinquième, communément nommée *pot de chambre*, cherche à s'emparer de l'un des coins, lorsqu'il reste momentanément inoccupé. Jouer aux quatre coins. Tous ceux qui ont été jeunes connaissent le jeu des *quatre coins*. (Héreau.)

— *Le coin de l'œil, les coins de la bouche.* Les extrémités de l'œil, de la bouche.

— *Faire signe à quelqu'un du coin de l'œil*, pour L'appeler, l'inviter à approcher, ou le mettre dans quelque confidence.

— *Regarder du coin de l'œil.* Regarder à la dérobée, sans faire semblant de rien. Viens, c'est cette pauvre Jeanne, dit Marsillat en regardant du *coin* de l'œil le desservant, qui changeait encore une fois de visage. (G. Sand.)

Moi, qui du *coin* de l'œil observe tous ses tours,
Je me laisse entrevoir et disparais toujours.
(PIRON.)

— *Regarder les gens du coin de l'œil.* Les regarder avec envie ou avec mépris.

— Se dit aussi d'une petite partie d'une maison, d'un appartement. Être logé dans un coin, dans un petit coin. Un coin lui suffit. On dit de même *un coin de terre*, etc. Un petit espace de terrain. Un vieux noir, qu'elle avait acquis de quelques deniers empruntés, cultivait avec elle un petit *coin* de ce canton. (B. de St-P.) J'ai cherché dans nos voyages si je trouverais quelque *coin* de terre où je puisse être absolument mien. (J.-J. Rouss.) Heureux l'homme patient ou modeste, l'homme sage enfin, qui peut se contenter de son petit *coin* ! (Héreau.) Quel manége, quelles intrigues, quelle peine chacun pratique ou se donne dans ce petit *coin* du monde que l'on nomme la terre ! (Id.)

— Endroit qui n'est point exposé à la vue. Se cacher dans un coin. Jeter une chose dans un coin. Chercher dans tous les coins du logis. Je m'avisai de le mettre au fond d'un grand vase de terre plein de son, qui était dans un *coin*. (Galland.) Ils trouvèrent dans un *coin* la femme du Paria, qui allaitait son enfant. (B. de St-P.)

Pendant que dans un *coin* en grondant je m'essuie,
Souvent, pour m'achever, il survient une pluie.
(BOILEAU.)

— On dit assez ordinairement d'une chose de peu de valeur ou que l'on méprise, Qu'elle est *bonne à jeter dans un coin*; c'est comme si l'on disait, *au coin de la borne.*

— *Le coin d'un tableau.* La gauche ou la droite du tableau, par opposition au milieu, qui est l'endroit où les yeux se portent d'abord. Figure reléguée dans un coin du tableau, qui occupe un des coins du tableau. Son dessin représentait le roi agité de fureur, dans un *coin* du tableau, donnant des ordres à son eunuque. (Volt.)

— Fig. *Ne voir que le coin du tableau, qu'un des coins du tableau.* Ne connaître qu'une partie de l'affaire, ne savoir qu'une partie de la vérité.

— Par extens. Lieu retiré, peu fréquenté. Se retirer dans le coin d'une province. Se loger dans le coin d'un faubourg.

Je voudrais dans un *coin* ignoré de la terre
De nos belles amours dérober le mystère.
(E. AUGIER.)

Qu'heureux est le mortel qui du monde ignoré,
Vit content de soi-même en un *coin* retiré !
(BOILEAU.)

— Se dit aussi dans une acception défavorable, ou de quelque lieu écarté ou solitaire, ou d'un endroit obscur et dédaigné. Le prince de Condé fut assassiné au *coin* d'une haie, après la bataille de Jarnac. (Héreau.) Les voleurs attendent d'ordinaire les voyageurs au *coin* d'un bois pour les dévaliser. (Id.)

— Pièce de fer ou de bois tranchante et terminée en angle aigu, dont on se sert pour assujétir du bois, des pierres, ou pour fendre, diviser des masses solides. Gros coin. Petit coin. Coins de fer. Coins de bois. Mettre, piquer, planter le coin. Faire entrer le coin dans une bûche, dans une pièce de bois pour la fendre. Dégager le coin. Serrer, assujétir quelque chose avec des coins. Le chêne en longs éclats cède aux *coins* déchirants. (Del.)

— Bien des gens ne se doutent pas que tous les instruments tranchants sont des coins; la lame d'un couteau ordinaire est un coin fort large, eu égard à son épaisseur; une baïonnette, une épée, une épingle, une aiguille à coudre, un clou, sont des coins à formes pyramidales coniques.

— Fig. Une idée nouvelle est un *coin* qui n'entre que par le gros bout. (Fonten.) C'est-à-dire, qui ne pénètre que lentement et difficilement.

— Petite armoire que l'on place ordinairement dans l'angle d'une chambre. On dit plus ordinairement *encoignure*.

— Partie d'un bas dessinée en pointe, et dont l'extrémité inférieure répond à la cheville. Des coins à jour. Des bas à coins d'or, à coins d'argent, à coins de couleur.

— Au jeu de trictrac. *Grand coin*, ou simplement *coin*, la dernière case à la droite du joueur. La dernière case du petit jan se nomme *coin bourgeois*. Prendre son coin. Battre le coin de son adversaire.

— Au jeu de paume. *Tenir son coin.* Se dit lorsque deux personnes qui jouent partie contre deux autres, défendent chacune leur côté.

— Fig. et fam. *Tenir bien son coin dans une compagnie, dans une société.* S'y faire estimer, s'y distinguer par ses manières et surtout par son esprit.

— Antiq. Corps d'infanterie formant un bataillon triangulaire, dont la pointe était tournée vers l'ennemi.

— Artil. *Coins de mire.* Morceaux de bois qui servent à hausser ou à baisser un canon, un mortier.

— Prov. et fig. *Faire coin de même bois.* Se servir pour faire une chose d'une partie de cette même chose.

— Vétér. Celles des dents incisives du cheval qui sont le plus près des crochets, de chaque côté de la bouche.

— Hist. mus. *Coin du roi, coin de la reine.* Noms et signes de ralliement de deux célèbres factions musicales dont les querelles éclatèrent vers le milieu du dernier siècle à l'Opéra. Les partisans de la musique italienne se plaçaient au côté gauche du parterre, sous la loge de la reine; les habitués de la vieille musique avaient adopté le côté opposé, sous la loge du roi, pour leur quartier-général. Le *coin du roi* était protégé par Mme de Pompadour; le *coin de la reine* avait pour principaux chefs d'Alembert et l'abbé Canaye. (Audiff.)

COIN. s. m. (du bas lat. *coinus*, coin dont on frappe la monnaie). Monn. Morceau d'acier gravé en creux et trempé, dont on se sert pour [illegible] d'Espagne, d'Angleterre. Faux coin. Monnaie qui est à tel coin, qui est marquée à tel coin. L'emploi des *coins* de bronze rendait le monnayage des anciens beaucoup plus prompt qu'il ne l'est aujourd'hui. (Champol.) Depuis le règne de Constantin, les médailles ont été frappées avec des *coins* d'acier et à froid. (Id.) La fabrication des *coins* pour les médailles et les monnaies a suivi les progrès de la métallurgie et de l'art de tremper les métaux pour les divers usages publics. (Id.)

— *Monnaie, médaille à fleur de coin.* Monnaie nouvellement frappée, médaille parfaitement conservée. Le traiteur se retira fort content d'avoir été payé en belles pièces d'or à fleur de coin. (Galland.)

— Poinçon qui sert à marquer la vaisselle. Vaisselle plate marquée au coin de Paris.

— *Frappé, marqué au bon coin.* Se dit fig. en parlant d'un ouvrage qui est un des meilleurs en son genre. Vers frappés au bon coin. Voilà qui est marqué au bon coin. Toi qui sais à quel *coin* se marquent les bons vers. (Boil.)

Hénault, fameux par vos soupés,
Et par votre chronologie,
Par des vers au bon *coin* frappés.
(VOLTAIRE.)

— On dit de même qu'une chose est *frappée*, est *marquée à tel coin*, pour dire qu'elle porte tel caractère. Ouvrage frappé au coin de l'antiquité. Il fallait que tout fût marqué au *coin* de l'immortalité sous le règne de Louis. (Mass.) || Un poëte a dit en complétant la métaphore :

Soit qu'au *coin* de Momus et des jeux complaisants,
En légère monnaie il frappe le bon sens.
(CHAUSSARD.)

— Fig. Tout est grand, tout est admirable dans la nature; il ne s'y voit rien qui ne soit marqué au *coin* de l'ouvrier. (La Bruy.)

— Fig. *Marquer au coin.*

La nature en naissant, jalouse de son droit,
Marque l'homme à son *coin* par quelque faible endroit.
(REGNARD.)

— Impr. Petits morceaux de bois triangulaires, que l'on chasse entre les biseaux et le châssis, pour serrer la forme.

— Phys. Nom donné à tout instrument aigu propre à opérer la séparation des parties des corps entre lesquelles on l'insinue.

— Hist. *Avoir bon coin.* Avoir le droit de battre monnaie.

— Mécan. Prisme triangulaire de fer que l'on fait entrer par une de ses arêtes dans la fente d'un corps pour en augmenter l'ouverture.

— Fauconn. Plumes qui forment les deux côtés de la queue de l'oiseau.

— Manég. *Travailler sur les coins; faire les quatre coins.* Diviser la volte en quatre quarts et faire faire au cheval un rond ou deux sur les quatre angles du carré. || *Entrer dans les coins.* Pénétrer dans les angles du manége.

— Modes. Faux cheveux que l'on ajoute sur les côtés de la tête.

— Mar. Morceau de bois qu'on place dans les étambrais autour des mâts et des pompes.

COÏNCÉ, ÉE. part. pass. du v. Coïncer. Mât coïncé.

COÏNCER. v. a. 1re conj. Mar. Enfoncer des coins autour des mâts. Coïncer les mâts.

COÏNCIDÉ. part. pass. invar. du v. Coïncider.

COÏNCIDENCE. s. f. Pathol. Occlusion du trou optique par une humeur venue de la base du cerveau, et la cécité qui en résulte.

— Géom. Égalité parfaite dans les figures.

— Fig. Rapports qui existent entre divers faits ou diverses circonstances qui concourent à un même résultat. La coïncidence de deux événements. Prouver la coïncidence. C'est dans la *coïncidence* des événements accomplis que se trouvent les plus sûrs enseignements de l'histoire. (T***.)

COÏNCIDENT, TE. adj. (du lat. *coïncidere*, tomber). Pathol. Qui coïncide. Deux lignes qui tombent en un même point sont coïncidentes.

— Médec. *Symptômes coïncidents.* Qui se montrent, qui se développent simultanément.

COÏNCIDER. v. n. 1re conj. (pr. *co-in-ci-der*; du lat. *cum*, avec, et *incidere*, tomber, arriver). Géom. Se confondre de manière à ne former qu'une seule ligne ou qu'une seule surface. Se dit de deux lignes ou de deux surfaces appliquées l'une sur l'autre.

— Fig. Arriver en même temps; s'accomplir, concourir au même résultat, avoir quelque rapport, quelque analogie, s'ajuster l'un à l'autre. Des faits dont on opère le rapprochement, parce qu'ils ont entre eux des relations déterminées, coïncident ensemble. Les preuves diverses que l'on réunit, soit pour établir une vérité, soit pour justifier un principe, doivent également coïncider, sans quoi la preuve ne sera point faite. On remarqua bientôt que le vol coïncidait avec le départ du valet de chambre. Toutes les circonstances *coïncident* pour le faire soupçonner de ce crime. (Boiste.)

— *Coïncider par.* Il arrive bien rarement que les événements qui *coïncident* par leurs causes ne *coïncident* pas également par leurs effets. (T***.)

COÏNDICANT, TE. adj. Thér. Qui concourt à la même indication.

[illegible] *ci-on*). Thér. Concours de plusieurs signes qui forment la même indication.

COING. s. m. (du celt. *coin*, fruit). Fruit en forme de poire, à odeur forte, à peau jaune et cotonneuse, produit par le cognassier. Gros coing. Conserve de coings. Pâte de coings. Compote, marmelade de coings. Confiture de coings. Gelée de coings. Vin de coings. Sirop de coings. Ratafia de coings. Cueillir des coings. Coings au beurre. Coings à la moelle. La gélatine végétale qu'on extrait de plusieurs espèces de fruits, notamment des pommes, des groseilles, des *coings*, etc., peut aussi servir d'aliment. (Brill.-Sav.) Je veux t'offrir des *coings* au duvet argenté. (Tissot.)

C'est trop peu que des fleurs; je veux t'offrir encore
Des *coings* au blond duvet que le safran colore.
(TISSOT.)

— Prov. et fam. *Être jaune comme un coing.* Avoir le teint extrêmement jaune.

COÏNQUINATION. s. f. Action de souiller.

— Fig. Action de diffamer.

COÏNQUINÉ, ÉE. part. pass. du v. Coïnquiner.

COÏNQUINER. v. a. 1re conj. Souiller. || Diffamer.

COINT, TE. adj. (du celt. *coent*, beau). Agréable, joli, prudent, habile.

COINTER. v. n. 1re conj. (rad. *coint*). Parer, ajuster. On a dit aussi Cointir et cointoyer. Robe à cointir.

— SE COINTER. v. pron. Se parer, s'ajuster.

COÏNTÉRESSÉ, ÉE. s. Celui, celle qui a avec un autre quelque intérêt commun dans une affaire.

COINTISE. s. f. Gentillesse, prudence, parure. Inusité.

COÏON. s. m. (du celt. *cochion*, paresseux, indolent; ou de l'ital. *coglione*, qui a le même sens). Lâche, poltron, qui a l'âme basse et servile. Grand coïon. C'est un coïon. Il est assez coïon pour reculer, assez coïon pour le souffrir. Mot trivial et libre, qui doit être banni de la conversation, ainsi que ses dérivés.

COÏONNADE. Se dit pour Coïonnerie. V. ce mot.

COÏONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Coïonner.

COÏONNER. v. a. 1re conj. Traiter quelqu'un avec mépris, se moquer ouvertement de lui. Coïonner quelqu'un. Se laisser coïonner.

— v. n. Faire ou dire de mauvaises plaisanteries. Homme qui ne fait que coïonner. Trivial et fam. dans ces deux sens.

COÏONNERIE. s. f. (rad. *coïon*). Lâcheté, bassesse de cœur. Laisser voir sa coïonnerie. Faire des coïonneries.

— Plaisanterie insultante, sottise. Faire ou dire des coïonneries. Trivial et libre dans ces deux sens.

COISER. v. n. 1re conj. Se tenir coi.

COISSER. v. a. 1re conj. V. TEILLER.

COÏT. s. m. (pr. *ko-itt*; du lat. *coïre*, se joindre, s'unir; formé de *cum*, avec; *ire*, aller). Accouplement du mâle et de la femelle. L'ardeur du coït. Le temps du coït. Se livrer au coït.

— Particulièrement, Union des sexes entre l'homme et la femme. Être porté au coït.

COITE. s. f. Mar. V. COUETTE.

COÏTION. s. f. (pr. *ko-i-ci on*). Néol. Union de plusieurs individus pour une même entreprise.

COIX. s. m. Bot. Genre de la famille des graminées phalaridées. On fait avec ses graines des chapelets et des colliers.

COJUSTICIER. s. m. Dr. féod. Qui a droit de justice avec un autre seigneur.

COKE. s. m. (de l'angl. *coak*). Minér. et chim. Charbon celluleux et métalloïde provenant de la carbonisation de la houille. Coke compacte. Coke peu terreux. Coke dessoufré. Du bon coke. Du mauvais coke. Le *coke* a sur le charbon de bois l'avantage de l'économie dans le prix, et pour un grand nombre d'emplois il lui est bien supérieur. (Pelouze.) La houille est un combustible précieux, même à cause du *coke* que l'on en fait par un procédé particulier de carbonisation. (Id.)

COL. s. m. (du celt. *col*, cou; d'où le lat. *collum*; *collo* en ital., puis *col* en franç.). Partie du corps qui joint la tête aux épaules. Vieux en ce sens. On prononce aujourd'hui et on écrit *cou*, et l'on ne se sert du mot *col* que par euphonie. Ainsi l'on dit un *col court*, un *col apoplectique*, un *col de lis*, etc., et non un *cou court*, un *cou apoplectique*, un *cou de lis*, etc. ce qui blesserait l'oreille.

Prélat à l'œil lubrique,
Au menton court, au *col* apoplectique.
(VOLTAIRE.)

. . . Un *col* de lis d'une blancheur si pure,
Que des neiges du pôle il efface l'éclat.
(BAOUR-LORMIAN.)

Voltaire a dit aussi :

Que ton *col* tors, désormais redressé,
Sur son pivot garde un juste équilibre.

Mais *cou tors* peut se dire, et c'est même l'expression dont l'Académie se sert au mot TORS.

— Espèce de cravate qui s'attache derrière le cou avec une boucle. Un col de satin. Un [illegible] mousseline. La mode de porter des *cols* n'était pas ancienne, quand on la vit se passer tout à coup. (Ess. hist. de Paris.)

— *Col de cravate.* Morceau de toile garni de petites baleines que l'on met dans la cravate pour lui donner de la fermeté.

— *Col de chemise.* Partie de la chemise qui entoure le cou. Col de chemise empesé. Col de chemise rabattu. On disait de même autrefois, *col de rabat*, *col de pourpoint*.

— *Faux col.* Col de chemise rapporté qui s'attache autour du cou avec des cordons. Mettre un faux col. Porter des faux cols.

— Partie la plus étroite d'une bouteille, d'un matras, ou d'un vase du même genre.

On servit, pour l'embarrasser,
Dans un vase à long *col* et d'étroite embouchure.
(LA FONTAINE.)

V. COU, seul usité maintenant.

— Anat. *Col de la matrice.* Canal étroit, cylindroïde, aplati, qui termine inférieurement la matrice. || *Col de l'astragale.* Rétrécissement

plus marqué en bas qu'en haut, et qui sépare le corps de l'os astragale de son extrémité antérieure ou de sa tête. || *Col de la vessie.* Partie antérieure de la base de la vessie, qui ressemble à un goulot fort court et se continue avec le canal de l'urètre. || *Col de l'humérus.* Rétrécissement qui circonscrit la tête de l'humérus et la sépare de ses deux tubérosités. || *Col de l'omoplate.* Partie rétrécie qu'on trouve au-dessous de la cavité glénoïde du scapulum. || *Col de l'os maxillaire inférieur.* Rétrécissement que l'os de la mâchoire inférieure présente de chaque côté, au-dessous de ses condyles. || *Col des côtes.* Partie rétrécie qu'on voit entre la tête des côtes et l'éminence appelée leur tubérosité. || *Col du fémur.* Partie rétrécie et assez longue qui soutient la tête du fémur et l'unit aux deux trochanters. || *Col du grand os.* Rétrécissement circulaire qu'on observe au-dessous de la tête de cet os du carpe. || *Col du péroné.* Léger rétrécissement situé au-dessous de la tête ou à l'extrémité supérieure du péroné. || *Col du radius.* Partie rétrécie du radius qui supporte la tête de cet os.

— Bot. *Col de l'ovaire.* Nom donné au prolongement supérieur de l'ovaire des synanthérées.

— Géogr. Échancrure arrondie que le faîte ou la crête d'un rameau de montagne présente à la naissance d'une vallée, lorsque les sillons qui donnent lieu à celle-ci semblent avoir emporté une partie de ce faîte en y aboutissant.

— Dériv. Les dérivés du mot *col* sont, COLLERETTE, COLLET, COLLIER.

COL. Pharm. Abréviation de Colature.

COLABRISME. s. m. (du gr. κολαβρισμός, fait de κολαβρίζω, danser lascivement). Hist. anc. Danse que les Grecs avaient apprise des Thraces.

COLACHON. s. m. Musiq. Instrument qui a la forme d'un luth.

COLACION. s. m. Infus. Genre d'infusoires homogènes de la famille des eugléniens.

COLACRÈTE. s. m. Hist. gr. Magistrat chargé de prélever les frais de justice et d'en appliquer l'argent au culte public.

COLADE. s. f. Anc. chevaler. S'est dit pour Accolade.

COLAGE. s. m. (du lat. *colere,* labourer). Cout. Droit que doivent au seigneur les habitants qui ont des bœufs dont ils labourent la terre.

COLAO. s. m. Relat. Sorte de ministre d'État à la Chine.

COLAPHE. s. m. (du gr. κόλαφος, qui maltraite). Entom. Genre de coléoptères tétramères, tribu des chrysomélines.

COLAPHISÉ, ÉE. part. pass. du v. Colaphiser.

COLAPHISER. v. a. 1re conj. Hist. Souffleter. || *Colaphiser le juif.* Cérémonie barbare qui avait lieu de temps immémorial à Toulouse pendant le moyen âge. Tous les ans, le jour de Pâques, on amenait dans la cathédrale de cette ville un juif à qui le comte de Toulouse donnait un soufflet, en représailles de celui que Jésus-Christ avait reçu chez le grand-prêtre.

COLAPTE. s. m. Ornith. V. PIC.

COLARDEAU (Charles-Pierre). Poète français, né en 1732 dans l'Orléanais. Son début fut l'Épître d'Héloïse à Abailard, imitée de Pope; travailla pour le théâtre, et mourut en 1776, membre de l'Académie française.

COLARIN. s. m. Archit. Frise du chapiteau de la colonne toscane et de la colonne dorique.

COLAS. s. m. Ornith. Nom vulgaire du geai.

COLAS. s. m. Homme stupide et bête. C'est un grand colas. Fam. et vulg.

COLASPIDES. s. m. pl. Entom. Tribu d'insectes coléoptères tétramères, faisant partie de celle des chrysomélines.

COLASPIS. s. m. Entom. Genre de coléoptères tétramères, tribu des chrysomélines.

COLASTE. s. m. (du gr. κολαστής, qui punit). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des clavicornes.

COLATURE. s. f. (du lat. *colare,* couler). Pharm. Mot syn. de Filtration, mais par lequel on désigne plus spécialement le liquide filtré.

COLAX. s. m. (du gr. κόλαξ, parasite). Entom. Genre de diptères, division des brachocères, famille des brachystomes.

COLBACH, COLBACK ou **KOLBAK.** s. m. (corruption du turc *calpak, kalpack,* passé dans le valaque, le moldave, le hongrois, et devenu français depuis le commencement de ce siècle). Cost. milit. Bonnet à poil en forme de cône tronqué renversé, en usage dans quelques corps de cavalerie et pour les tambours-majors de l'infanterie. La partie supérieure se termine par une espèce de poche conique de drap de couleur terminée par un gland; le tout pend sur le côté du colbach. *Le colbach* n'est connu dans l'armée française que depuis l'usage qu'en ont fait les chasseurs à cheval de la garde consulaire, qui en avaient trouvé le modèle en Egypte. (Bard.)

COLBERT (Jean-Baptiste). Ministre et secrétaire d'État, contrôleur-général des finances sous Louis XIV, né à Reims en 1619, mourut en 1683, épuisé de travail, laissant la réputation justement acquise du plus grand homme d'État qu'ait eu la France.

COLCHICACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui tient du colchique. || COLCHICACÉES. s. f. pl. Famille de plantes ayant pour type le genre colchique.

COLCHICÉ, ÉE. adj. V. COLCHICACÉ. || COLCHICÉES. s. f. pl. Section de la famille des colchicacées.

COLCHICINE. s. f. Chim. Alcaloïde trouvé dans les semences du colchique.

COLCHIDE. Géogr. anc. Contrée d'Asie, célèbre par la toison d'or que la fable place dans ce pays, et par l'expédition des Argonautes. La Colchide était la Mingrélie d'aujourd'hui, et se trouve sous la domination douteuse des Russes.

COLCHIDIEN, ENNE. s. Géogr. anc. Habitant de la Colchide. || adj. Qui appartient à la Colchide ou à ses habitants.

COLCHIQUE. s. m. Bot. Genre de plantes unilobées, à fleurs tubuleuses, assez semblables à celles du safran, renfermant trois espèces, dont l'une, le *colchique panaché,* peut contribuer à l'ornement des parterres en automne. Mais la plus intéressante à connaître est le *colchique* commun, qui infeste les prairies, et dont le bulbe est regardé comme très-vénéneux. L'aversion de tous les herbivores pour toutes les parties des *colchiques* est un avertissement qu'on ne doit pas négliger. (Ferry.)

— S'empl. adjectiv. *Vinaigre colchique.* Celui qu'on obtient en faisant macérer des bulbes desséchés de colchique dans du vinaigre rouge très-fort. || *Oxymel colchique* Liqueur qu'on obtient en faisant cuire en consistance de sirop une livre de colchique et deux de miel blanc.

COLCOTAR ou **COLCOTHAR.** s. m. Chim. Nom donné par les anciens chimistes, et conservé dans le commerce, au peroxyde de fer, que l'on obtient en calcinant la couperose verte (sulfate de fer) à une température très-élevée. Le *colcotar* sert à polir les glaces, certains métaux, etc. (Pelouze.)

— COLCOTHAR FOSSILE. Géol. Oxyde de fer rouge provenant de la décomposition des couches pyriteuses.

COLE. s. f. Méd. Vieux mot qui signifie Bile. Rendre des coles.

COLÉANTHINÉ, ÉE. adj. (ét. gr., κολεός, gaîne; ἄνθος, fleur). Bot. Se dit des plantes dont l'inflorescence est enveloppée de bractées. || COLÉANTHINÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des graminées.

COLECÈRE. s. m. (ét. gr., κολεός, gaîne; κέρας, antenne). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionites.

COLÉE. s. f. (du gr. κολεός, gaîne). Bot. Genre de la famille des gesnériacées.

COLÉGATAIRE. s. m. Droit et prat. Légataire avec un autre.

COLÉIÉE. s. f. Crust. Genre de la section des décapodes macroures, famille des astacéens.

COLÉODERME. adj. (ét. gr., κολεός, gaîne; δέρμα, peau). Entom. Épithète donnée aux nymphes dont l'enveloppe est appliquée sur le corps et les membres ou détachée de ce corps, auquel elle forme une capsule.

COLÉOMÈRE. s. m. (ét. gr., κολεός, gaîne; μηρός, cuisse). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionites.

COLÉONÈME. s. f. (ét. gr., κολεός, gaîne; νῆμα, filet). Bot. Genre de la famille des diosmées.

COLÉOPHYLLE. s. m. Bot. V. COLÉOPTILE.

COLÉOPODES. adj. (ét., κολεός, gaîne; ποῦς, pied). Crust. Se dit de ceux qui ont un test servant d'étui ou de gaîne aux pattes. || COLÉOPODES. s. m. pl. Tribu de la famille des crustacés décapodes macroures.

COLÉOPTÈRE. s. m. (ét. gr., κολεός, gaîne, étui; πτέρον, aile). Entom. Nom donné aux insectes à quatre ailes dont les deux supérieures sont en forme d'étuis. Les coléoptères constituent le cinquième ordre de la classe des insectes dans la classification de M. Latreille. Les formes singulières et le volume de leur corps, les couleurs brillantes et agréables qu'offrent plusieurs de leurs espèces, la consistance plus solide de leurs téguments, qui rend leur conservation plus facile, leur ont mérité l'attention des naturalistes. Les coléo-

rencontre partout, sur la terre ou sur le sable, dans les fientes des animaux, sous les pierres, dans la terre, à la racine des plantes, dans les troncs des arbres morts ou vivants, dans les charpentes, les boiseries, dans les cadavres frais ou desséchés, dans l'eau ou à sa surface; on en trouve aussi sur les fleurs et les feuilles des plantes. Les Romains nourrissaient avec de la farine plusieurs larves de *coléoptères.* (Laurent.) Aucun *coléoptère* n'est armé d'aiguillon venimeux pour piquer l'homme et les animaux domestiques. (Id.)

COLÉOPTÉRÉ, ÉE. adj. (ét. gr., κολεός, gaîne; πτέρον, aile). Entom. Qui ressemble à un coléoptère.

COLÉOPTÉROLOGIE. s. f. (ét. gr., κολεός, gaîne; πτέρον, aile; λόγος, discours). Traité sur les coléoptères.

COLÉOPTÉROLOGUE. s. m. Didact. Naturaliste qui s'occupe de l'étude des coléoptères.

COLÉOPTÉRO-MACROPTÈRE. (adj. de *coléoptère,* et *macroptère.*) Entom. Se dit des insectes qui ont les élytres plus longues que la moitié du ventre. || COLÉOPTÉRO-MACROPTÈRES. s. m. pl. Classe d'insectes, renfermant ceux qui ont les élytres plus longues que la moitié du ventre.

COLÉOPTÉRO-MICROPTÈRE. adj. Entom. Qui possède les élytres plus courtes que la moitié du ventre. || COLÉOPTÉRO-MICROPTÈRES. s. m. pl. Classe d'insectes renfermant ceux qui ont les élytres moins longues que la moitié du ventre.

COLÉOPTILE. s. f. (ét. gr., κολεός, gaîne; πτίλον, plume). Bot. Petit étui membraneux ou charnu, provenant des cotylédons, qui enveloppe quelquefois la base de la plumule.

COLÉOPTILÉ, ÉE. adj. Bot. Qui est muni d'un coléoptile. Plumule coléoptilée.

COLÉOPTRIFORME. adj. des 2 g. (du gr. κολεός, gaîne; πτέρον, aile; et du lat. *forma,* forme). Entom. Qui a sur les ailes une bande transversale noire qui les coupe en deux.

COLÉORHAMPHE. adj. des 2 g. (ét. gr., κολεός, gaîne; ῥάμφος, bec). Ornith. Qui a la mandibule supérieure recouverte d'un fourreau de substance cornée. || COLÉORHAMPHES. s. m. pl. Famille de l'ordre des échassiers comprenant une seule espèce, qu'on rencontre fréquemment dans les îles de la grande mer du Sud. Cet oiseau est remarquable par son bec, dur, gros, conique, comprimé, fléchi vers la pointe et recouvert en haut, ainsi que l'indique son nom, par une enveloppe ou gaîne de substance cornée. Les *coléoramphes* se tiennent en petites troupes sur les bords de la mer, où ils vivent des animaux morts que la marée laisse en se retirant ou que les flots rejettent sur le rivage. (Laurent.)

COLÉORHIZE. s. f. (ét. gr., κολεός, gaîne; ῥίζα, racine). Bot. Étui clos de toutes parts, qui enveloppe certaines radicules, de manière qu'on ne peut apercevoir ces dernières qu'au moyen de la dissection.

COLÉORHIZÉ, ÉE. adj. Bot. Qui est muni d'une coléorhize.

COLÉOSTACHYS. s. m. (ét. gr., κολεός, gaîne; σταχυς, épi). Bot. Genre de la famille des malpighiacées.

COLEPS. s. m. Infus. Genre d'infusoires rapproché des enchéliens.

COLÈRE. s. f. (du gr. χόλος, bile, parce que l'exaltation de la colère émeut en effet la bile, et l'homme ou les animaux chez lesquels prédomine l'humeur bilieuse sont éminemment irascibles). Affection de l'âme, émotion subite et violente commune à l'homme et aux animaux. La colère est une des plus violentes passions humaines; ses excès, ses emportements inopinés, font d'un être doux et sociable un insensé, un furieux, un barbare. Les traits de l'homme enflammé par la colère, ceux de la femme la plus jolie deviennent tout à coup hideux, effrayants. L'esprit, la raison s'évanouissent, et sont remplacés par un aveugle transport. L'homme ainsi dégradé n'est plus qu'un animal féroce. S'abandonner à la colère. Braver la colère de quelqu'un. Décharger sa colère sur quelqu'un. Apaiser sa colère. Réprimer sa colère, etc. La *colère* dans les vieillards est le seul vice de la jeunesse qui se ranime par l'extinction des autres. (Duclos.) Il n'y a point de passion qui ébranle tant la sincérité du jugement que la *colère* (Fontenelle.) La *colère* est une passion fougueuse qui court aux armes, sans attendre le consentement de la raison. (La Roche.) Il serait à souhaiter que les mouvements de la *colère* ne puissent nuire qu'une fois, à l'exemple des abeilles, dont l'aiguillon se rompt à la première piqûre qu'elles font. (Sénèque.)

Et sans aller rêver dans le sacré vallon,
La *colère* suffit et vaut un Apollon.
(BOILEAU.)

Vous avez vu quelle ardente *colère*
Allumait de ce roi le visage sévère. (RACINE.)

— *Se mettre en colère.* On est très-susceptible de se mettre en *colère* quand on a faim ou soif. L'inanition se tourne même en fureur et en rage. (Virey). Il n'y a rien de plus messéant que d'être faible et de se mettre en *colère.* (Caton.) Il y a des individus qui se mettent en *colère* contre eux-mêmes, par dépit d'avoir fait quelque faute ou par suite de

— *Fuir la colère de quelqu'un.* Agar lui répondit sincèrement qu'elle fuyait la *colère* de Sara sa maîtresse. (Lemaistre de Sacy.)

— *Par colère.* Aucun ne ferait doute de punir de mort le juge qui par *colère* aurait condamné son criminel. (Montaig.)

— Fig. La colère de Dieu, du Seigneur. La colère du ciel. La colère divine. La colère céleste. S'attirer la colère de Dieu. S'exposer à la colère de Dieu. Périr par la colère du ciel. Désarmer la colère divine. Apaiser, fléchir la colère céleste. Vous vous exposez à la *colère* de Dieu. (Pasc.) Il partira enfin des trésors de votre *colère,* ô mon Dieu, le coup terrible qui réduira en poudre l'homme inique. (Mass.)

Présent le plus funeste
Que puisse faire aux rois la *colère* céleste.
(RACINE.)

Le fils, sans redouter la céleste *colère,*
Livre aux pieds du passant le cadavre d'un père.
(MILLEVOYE.)

— Fig. et fam. *Décharger sa colère sur un pâté, sur une volaille,* etc. En manger beaucoup et avec avidité.

— Ce mot admet rarement le pluriel; en voici cependant quelques exemples : Pressé de toutes parts des *colères* célestes. (Corn.)

Les nymphes de la mer ne lui sont pas si chères,
Qu'il veuille s'abaisser à suivre leurs *colères.*
(CORNEILLE.)

On m'accable, et les astres sévères
Ont contre mon amour redoublé leurs *colères.*
(MOLIÈRE.)

— On dit aussi dans le langage fam. Je l'ai vu dans ses colères. Il a des colères affreuses, Mais ici *colère* signifie Accès de colère.

— D'ordinaire les *colères rouges* ont bien leur explosion violente et rapide, mais elles sont toutes expansives; au contraire les *colères pâles* ou spasmodiques, plus concentrées et ramassant au-dedans toute leur véhémence, sont formidables dans leurs efforts.

— Se dit en parlant des animaux. La colère du lion. Un chien, un chat en colère, L'ours est très-susceptible de *colère,* et sa *colère* tient toujours de la fureur et souvent du caprice. (Buff.)

— Fig. *La colère de la mer, des flots, la colère des vents.* L'agitation de la mer, le déchaînement des vents, de la tempête.

— Épith. Ardente, furieuse, impatiente, bouillante, véhémente, inflexible, inhumaine, homicide, ranimée, superbe, altière, impuissante. Pâle, prompte, juste, exaltée, éloquente, comprimée, céleste, divine. || Périphr. Les mouvements, les transports de la colère. L'œil en feu.

— Iconol. La colère est représentée pâle, sèche et décharnée, tenant un coq sous le bras et des verges à la main.

COLÈRE. adj. des 2 g. Qui est sujet à la colère. Homme colère. Femme très-colère. Être naturellement colère. Tant que les enfants ne trouvent de résistance que dans les choses, ils ne deviennent ni mutins ni *colères.* (J.-J. Rouss.) S'il est vrai que les riches soient *colères,* c'est de ce que quelqu'un veuille leur résister. (La Bruy.) Garde-toi de l'homme *colère,* fuis l'homme dissimulé. (Beauchêne.)

COLÈREMENT. adv. Avec colère. Peu usité.

COLÉRER (SE). v. pron. 1re conj. S'est dit pour Se mettre en colère. C'est lâcheté et foiblesse que se *colérer.* (Charr.)

COLERET. s. m. Pêch. Filet dont les mailles n'ont que peu d'ouverture, et que deux hommes traînent dans les eaux peu profondes des rivières.

COLERIDGE (S.-J.) Poète anglais, né en 1773 à Olterg-Ste-Marie, dans le Devonshire, mort le 25 juillet 1834, à l'âge de 61 ans.

COLÉRIQUE. adj. des 2 g. Qui est enclin à la colère. Homme colérique, d'un caractère colérique. Tempérament colérique. Être d'une humeur colérique. Cet Issachar était le plus *colérique* Hébreu qu'on eût vu dans Israël depuis la captivité de Babylone. (Volt.) Le caractère *colérique* dénonce un symptôme de souffrance ou de mécontentement intérieur. (Virey.) On sait que les peuples mongols sont bien plus *colériques* que les Hindous, sous les mêmes climats. (Id.)

— Syn. comp COLÈRE. COLÉRIQUE. Par le premier de ces mots on désigne une personne qui se livre habituellement à la colère; par le second, une personne qui y est poussée par son tempérament et son humeur.

COLÉRIQUEMENT. adv. Avec colère, d'une manière colérique.

COLÉRISER. v. a. 1re conj. Irriter, donner de l'humeur, mettre en colère. Madame, ce faquin m'a tout *colérisé.* (Th. Corn.)

COLÉSULE. s. f. (du gr. κολεός, fourreau). Bot. Petite bourse membraneuse de laquelle sortent les spores des hépatiques.

COLGIAC. s. m. Anc. art milit. Espèce de brassard des Turcs.

COLIADE. s. f. (du gr. κολίας, poisson). Entom. Genre de lépidoptères de la famille des diurnes, tribu des papillonides.

COLIBRI. s. m. Ornith. Oiseaux de l'ordre des passereaux ténuirostres, qui habitent les contrées les plus chaudes de l'Amérique. Les co-

ceptions près, les plus petits et ceux dont les formes sont les plus sveltes et les plus gracieuses. Ils se plaisent dans les jardins, où ils voltigent autour des fleurs, dont ils puisent le nectar en plongeant leur langue au fond des corolles, d'où leur vient leur nom vulgaire de *bec-fleur.* La nature, en prodiguant tant de beautés à l'oiseau-mouche, n'a pas oublié le *colibri,* son voisin et son proche parent. (Buff.) Il ne paraît pas que les *colibris* avancent aussi loin dans l'Amérique septentrionale que les oiseaux-mouches. (Id.) On conduit Candide dans un cabinet de verdure orné de treillages qui renfermaient des perroquets, des *colibris,* des oiseaux-mouches, des pintades et tous les oiseaux les plus rares. (Volt.) On y voyait voltiger les *colibris* étincelants comme des rubis et des topazes. (B. de St-P.)

COLICAILLE. s. f. (dimin. de *colique*). Petite colique. Fam. Elle n'a plus de coliques, elle dit seulement qu'elle a encore de la *coli-*

caille, qui ne l'empêche ni de boire ni de manger. (Mme de Coulanges.)

COLICITANT, ANTE. adj. et s. Prat. Se dit de deux ou plusieurs cohéritiers ou propriétaires, au nom desquels se fait une vente en licitation. On l'emploie souvent au pl. Les avoués des colicitants. Vente entre colicitants. Avoué colicitant.

COLICODENDRE. s. m. (ét. gr., κωλικός, de colique; δένδρον, arbre). Bot. Genre de la famille des capparidées capparées, établi aux dépens du genre capparis.

COLIFICHET. s. m. (du lat. *colla*, colle; et *figo*, je fixe, j'attache: attaché avec de la colle). On a d'abord donné ce nom à de petits morceaux de papier, de carte, de parchemin, représentant diverses figures et collés sur du bois, du velours, etc. Aujourd'hui Babiole, bagatelle, objet sans valeur et sans véritable utilité. Cabinet garni de colifichets. Se ruiner en colifichets. Comment se fait-il que vous soyez si fidèle et si généreux, après n'avoir pas eu honte de me vendre des *colifichets* quatre fois au-dessus de leur valeur? (Volt.) Robinson eût fait beaucoup plus de cas de la boutique d'un taillandier que de tous les *colifichets* de la Saïde. (J.-J. Rouss.)

— Se disait de certains ouvrages de broderie faits sur du papier qui leur sert de fond.

— Menus ajustements de femme. Des colifichets de femme. Elle n'aime que les colifichets. Elle est privée de tous ses colifichets.

— Archit. Petits ornements mesquins, mal placés, ou qui ne sont pas en rapport avec les lieux où ils sont mis. Edifice, monument surchargé de colifichets. Je ne sais rien de si mauvais goût, dit le maître : nous n'avons ici que des *colifichets*. (Volt.) Le luxe amène nécessairement la recherche et le goût des *colifichets*. (Mirab.)

— Littérat. Le *colifichet* n'a pu manquer de se glisser dans la littérature, de s'emparer de toutes les productions de l'esprit, ou, pour mieux dire, du bel esprit; car le véritable esprit, le génie, ont su s'en garantir sans efforts. Ainsi, les jeux de mots, les calembours, les acrostiches, les rébus, les bouts-rimés, les charades, énigmes et logogriphes, le style précieux, le clinquant, les jolis riens, tous les traits et les ornements que réprouvent le bon goût et le bon sens, sont des *colifichets*. Les *petits vers du grand Nevers* et de tant d'autres poètes de cour ne sont que de froids et insipides *colifichets*. (Audiff.) L'*Enéide travestie*, l'*Iliade travestie*, n'offrent que de plats et ennuyeux *colifichets*. (Id.)

Il ne nous reste plus que des superficies,
Des pointes, du jargon, de tristes facéties,
Tout est *colifichets*, pompons et parodies.
(Gresset.)

— *Pré-colifichet*. Denomination que Baret a donnée à la préface de sa comédie intitulée *les Colifichets*, et qui offre un tableau satirique des ridicules du temps, et une critique outrée des principaux acteurs de Paris.

— Sorte de pâtisserie sèche et très-légère, faite sans beurre et sans sel, que l'on donne à manger aux oiseaux tenus en cage. Donner un colifichet à un serin.

— Monn. Machine dont se servaient autrefois les ajusteurs, pour réduire les espèces au poids légal.

— S'emploie adjectivement, et signifie, Qui aime les choses sans valeur, les ornements mesquins, les menus ajustements, etc.

L'éclat est le moyen de plaire
Dans ce siècle *colifichet*. (Boufflers.)

— Musiq. Passages trop fréquents qui présentent une trop grande variété de sons, tels que la broderie et les roulades, qui étonnent l'oreille sans plaire à l'esprit, sans toucher le cœur, comme le chant simple, pur et tendre. Les chanteurs qui, abusant à tout propos de ce luxe musical, embarrassent le chant, en dénaturent le caractère ou en cachent les beautés, font des *colifichets*. (J.-J. Rouss.)

COLIGNONIE. s. f. Bot. Genre de la famille des nyctaginées, établi aux dépens du genre adonie.

COLIGNY. (du celt. *colinig*, dimin. de *colin*, élévation). Géogr. Ch.-l. de cant. (Ain); 1,800 hab.

COLIGNY (Gaspard de). Né en 1517 à Châtillon-sur-Loing, amiral de France, périt vic-

la nuit du 24 août 1572.

COLIMACÉ, ÉE. adj. Moll. Qui ressemble au colimaçon. || COLIMACÉES. s. f. pl. Famille de l'ordre de trachélipodes phytiphages, parce que le limaçon en fait partie.

COLIMAÇON. s. m. (du lat. *cochlo, limax*, formé du gr. κόχλος, coquille, et du lat. *limax*, limaçon). V. LIMAÇON.

COLIN. s. m. Ornith. Simple section du genre perdrix. V. ce mot.

COLIN-ANTOINE. s. m. Hortic. Variété de pomme à cidre du département de la Seine-Inférieure.

COLIN-D'HARLEVILLE (Jean-François). Poète dramatique, né à Maintenon en 1755, mourut de langueur en 1806. Membre de l'Institut.

COLINÉE. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Loudéac (Côtes-du-Nord); 600 hab.

COLINETTE. s. f. Modes. Bonnet que mettaient autrefois les femmes en déshabillé.

COLIN-JEAN. s. m. Hortic. Variété de pomme à cidre de Lisieux, connue dans le département de la Somme sous les noms de Colin-tampon et de colin-tantoine.

COLIN-MAILLARD. s. m. (pr. *ko-lin-ma-i-ar*). Sorte de jeu où l'un des joueurs a les yeux bandés, et poursuit ainsi les autres à tâtons, jusqu'à ce qu'il en ait attrapé un qu'il est obligé de nommer, et qui prend alors sa place. Jouer à colin-maillard, au colin-maillard. Une partie de colin-maillard.

— Se prend aussi pour Celui qui a les yeux bandés.

Et souvent dans ses jeux l'heureux *colin-mail-* [*lard*
Trouve mieux qu'il ne cherche, et rend grâce au [hasard.
(Delille.)

— L'Académie ne donne point le pluriel de ce mot, et Girault-Duvivier dit qu'il faut écrire sans *s* des *colin-maillard*, des jeux où *Colin* cherche, poursuit *Maillard*. M. Landais révoque cette explication en doute, uniquement parce que le Dictionnaire de l'Académie écrit *colin-maillard* sans lettres majuscules. M. Landais ne sait-il pas que lorsqu'un nom propre devient nom commun, il cesse par cela même de prendre la majuscule? Une autre explication vient encore donner un démenti à M. Landais. Jean COLIN MAILLARD était un guerrier fameux du pays de Liége, qui devait la seconde partie de son nom au maillet, qui était son arme de prédilection, et dont il se servait avec autant d'adresse que de vigueur dans les combats. Ses exploits lui méritèrent l'honneur d'être fait chevalier par Robert, roi de France, en 999. Dans la dernière bataille qu'il livra à un certain comte de Louvain, il eut les deux yeux crevés; mais guidé par ses écuyers, il ne cessa, dit-on, de combattre tant que dura l'action. C'est à la mémoire de ce guerrier qu'il faut sans doute rapporter l'invention du jeu de *colin-maillard*.

COLIN-TAMPON. s. m. Surnom injurieux donné anciennement, dit-on, aux Suisses. Ce mot, qui représente le son de leurs tambours, s'est conservé dans cette expression très-familière : Je m'en soucie, il s'en soucie comme de *colin-tampon*, comme de rien, comme d'un vain bruit.

COLIOU. s. m. Ornith. Genre de l'ordre des passereaux conirostres.

COLIQUE. adj. (rad. *colon*). Anat. Qui appartient au colon. Artères coliques. Lobe colique du foie.

COLIQUE. s. f. (du gr. κωλικός, dérivé de κῶλον, intestin appelé *colon*. V. ce mot). Médec. On désigne sous cette dénomination non-seulement des douleurs qui ont leur siége dans les intestins grêles, mais même celles qui affectent les autres viscères de l'abdomen. Il existe un grand nombre de coliques, entre autres : colique d'estomac, colique bilieuse, hémorrhoïdale; colique de Madrid, colique nerveuse, colique métallique, végétale, etc.

— Dans le langage ordinaire, on appelle *colique* toute douleur vive qui se fait sentir dans le ventre, et qui redouble par intervalles. Furieuse colique. Des coliques aiguës. Etre sujet à la colique. Avoir la colique. La colique le tient. Sa colique est passée. Quelquefois il me prend des douleurs dans le ventre, comme si c'étaient des *coliques*. (Molière.) J'ai pour moi l'expérience, qui nous apprend que les enfants ainsi nourris sont plus sujets à la *colique* et aux vers que les autres. (J.-J. Rouss.) Ma *colique* m'a pris assez mal à propos. (Mol.)

— Fig. Vous nous apprenez le succès de cette *colique* d'économie, dont la tendresse paternelle doit être la sage-femme. (Mme de Sév.)

COLIQUEUX, EUSE. adj. Sujet à la colique, qui donne la colique.

COLIS. s. m. (pr. *ko-li*). Comm. Caisse, balle ou ballot de marchandises. Colis de tabac. Colis de café. Recevoir, expédier des colis. Le voiturier ou le capitaine sont responsables du nombre de *colis* qui leur sont confiés, et qui doivent être énumérés, soit sur la lettre de voiture, soit sur les papiers du bord. (Teulet.)

COLISÉE. s. m. Antiq. rom. (de l'ital. *colosseo*, colosse). Amphithéâtre à Rome, ainsi nommé soit à cause de sa grandeur colossale, soit parce qu'il était près du colosse dédié à

cée par Vespasien, et terminée par Titus, son fils et son successeur. Depuis sa création jusqu'en 523 il servit aux combats des gladiateurs et des bêtes féroces.

— COLISÉE DE PARIS. Monument non moins ridicule que gigantesque élevé sous le règne de Louis XV, sur un terrain considérable à l'extrémité des Champs-Elysées, près du faubourg St-Honoré, et dont l'ouverture n'eut lieu que le 25 mai 1771. C'était un lieu de fêtes et de plaisirs; on y donnait des bals masqués, des concerts, des spectacles, etc. Il tombait en ruines en 1783, et fut démoli l'année suivante.

COLISMARDE. s. f. Art milit. Épée de combat à l'espagnole.

COLISSE. s. f. Techn. Pailles entre lesquelles passent les fils de la chaîne d'une étoffe.

COLITE. s. f. (du gr. κῶλον, colon). Médec. Inflammation de l'intestin colon.

COLITIGANT, ANTE. adj. Jurispr. Celui, celle qui plaide avec un autre.

COLL. s. m. Hist. ott. Course que le grand-vizir fait avec appareil, deux fois l'an, pour l'exercice de la police.

— Hist. turq. Ordres religieux secondaires.

COLLA. s. m. Météor. Vent extraordinaire du sud-ouest qui se fait sentir sur les côtes des Philippines. Les *collas* sont regardés comme propres à rétablir l'équilibre de l'atmosphère, à dissiper ces brumes épaisses, stagnantes, que les indigènes considèrent comme cause des épidémies qui sévissent chaque année à la fin de la mousson du sud-ouest sur la population de Luçon. (Guérard.)

COLLA. s. f. Mat. méd. Nom de la racine du chaméléon blanc et du suc résineux qu'elle fournit.

COLLABESCENCE. s. f. Néol. Faiblesse, qualité de ce qui est faible.

COLLABESCENT, ENTE. adj. Néol. Qui tombe de faiblesse.

COLLABION. s. m. Bot. Genre de la famille des orchidées dendrobiées, établi pour une plante herbacée de Java.

COLLABISME. s. m. (du gr. κολλαβισμός, dupe). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionites.

COLLABORATEUR, TRICE. s. (rad. *collaborer*). Celui, celle qui travaille de concert avec un ou plusieurs autres à un ouvrage, à un livre, à une pièce de théâtre, etc. Il se dit particulièrement en parlant des écrivains, des journalistes. Avoir un collaborateur, deux collaborateurs. Partager avec ses collaborateurs. Avec le concours de nos collaborateurs et de nos collaboratrices. Malheur au talent modeste et fier qui ne veut pas se laisser imposer le *collaborateur* obligé! il ne percera jamais; toutes les avenues du théâtre lui seront impitoyablement fermées. (Héreau.)

COLLABORATION. s. f. (pr. *kol-la-bo-ra-ci-on*). Action de travailler ensemble, coopération à quelque ouvrage d'esprit. Livre fait en collaboration de tel et tel. Recevoir tant pour sa collaboration.

— Jurispr. Soins communs de l'homme et de la femme.

COLLABORER. v. n. 1re conj. (ét. lat., *cum*, avec; *laborare*, travailler). Travailler avec une ou plusieurs personnes à un ouvrage d'esprit.

COLLADOÉE. s. f. Bot. Syn. d'Antiphore.

COLLADONIE. s. f. Bot. Genre de la famille des ombellifères, établi pour une plante herbacée vivace de l'Europe orientale.

COLLAGE. s. m. (pr. *ko-la-ge*). Action de coller; résultat de cette action.

— Peint. en bât. Action de coller le papier de tenture dans les appartements. Ouvrier qui fait le collage. Payer tant pour le collage.

— Opération que l'on fait subir au vin, aux liqueurs pour leur conserver ou pour leur rendre leur limpidité. Collage aux blancs d'œufs. Collage au papier gris. Il s'en faut de beaucoup que tous les vins soient également faciles à clarifier par le *collage*. (Burnet.)

— Techn. Dernière opération que l'on fait subir au papier, en l'imprégnant de colle de peaux.

— Affich. Le *collage* des affiches constitue dans les grandes villes une profession soumise à des règlements de police, et il occupe un assez grand nombre d'individus.

— S'emploie au plur. La peinture en détrempe, plusieurs espèces de granitage et de badigeon sont de véritables *collages*. (Pelouze.) Le plus important, le plus étendu des *collages*, est celui des papiers à écrire. (Id.)

COLLAIRE. adj. (du lat. *collum*, col, cou). Ornith. Se dit des plumes qui garnissent le cou des oiseaux.

— Conchyl. Se dit aussi d'une coquille spirale qui décrit des tours nombreux, comme un collier, ou une autre dont l'ombilic est ceint d'une zone colorée en manière de collier.

COLLANIE. s. f. Bot. Genre de la famille des amaryllidées amaryllées, établi pour des plantes herbacées de l'Amérique tropicale ayant le port des hémantes, dont le type est la collanie urcéolée.

COLLANT, ANTE. adj. (pr. *ko-lan*). Qui colle. Il se dit surtout en parlant des vête-

Pantalon collant. Bottes collantes.

COLLAPSUS. s. m. (du lat. *collabor*, je tombe). Pathol. Chute subite et complète des forces, soit au début, soit dans le cours d'une maladie. || Affaissement ou affaiblissement de l'énergie du cerveau.

COLLAPTÉRIDES. s. m. pl. (ét. gr., κόλλα, colle; πτέρον, aile; εἶδος, forme). Entom. Famille de l'ordre des coléoptères, section des hétéromères. Les *collaptérides* sont généralement noirs ou d'une couleur obscure, très-rarement métallique. (Duponchel.)

COLLAPTÉRYX. s. m. (ét. gr., κόλλα, colle; πτέρυξ, aile). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des longicornes, établi sur une espèce du Mexique.

COLLARION. s. m. Bot. Genre de champignons de l'ordre des hyphomycètes sépédoniées, établi pour des végétaux microscopiques.

COLLATAIRE. s. m. Dr. can. Celui que le collateur avait pourvu d'un bénéfice.

COLLATÉRAL, ALE. adj. (du lat. *cum*, avec; *latus, eris*, côté). Jurispr. Se dit en parlant de parenté, hors de la ligne directe, soit ascendante, soit descendante.

— *Parents collatéraux*. Les oncles, les frères, les sœurs, les cousins germains, etc.

— *Ligne collatérale*. La ligne que forment les parents collatéraux. Il en veut à la ligne collatérale. On l'attaque plus impunément.

— *Succession collatérale*. Celle à laquelle un collatéral est appelé. || *Héritier collatéral*. Celui qui hérite de cette succession.

— Pris substantiv. il signifie Parent collatéral, parente collatérale. C'est un collatéral, une collatérale. N'avoir que des collatéraux pour héritiers. Laisser son bien à des collatéraux. C'est comme si l'on me disait que je ne suis pas le petit-fils de mon grand-père, parce qu'un *collatéral* s'était emparé de son testament et de mes titres. (Volt.) Je ne veux pas que mes *collatéraux* soient mes héritiers. (Le Sage.) Au-delà du douzième degré, les *collatéraux* ne succèdent plus, et l'Etat exerce le droit de déshérence. (Lemonn.)

. . . Hélas! dès qu'on enterre
Un vieillard un peu riche, il sort de dessous [terre
Mille *collatéraux*, qu'on ne connaissait pas.
(Voltaire.)

— Fig. Le génie et le bon sens sont de la même famille; l'esprit n'est qu'un *collatéral*. (De Bonald.)

— Anat. Qui accompagne, qui marche à côté. Artères collatérales du bras. || s. f. *La collatérale*, pour, l'Artère collatérale.

— Archit. *Nef collatérale*. Nef des bas-côtés ou ailes d'une église. || s. f. *Une collatérale*, pour Nef collatérale.

— Géogr. *Points collatéraux*. Les points qui sont au milieu de deux points cardinaux, tels que le nord-est, le nord-ouest, le sud-est et le sud-ouest.

COLLATÉRALEMENT. adj. Jurispr. En ligne collatérale.

COLLATEUR. s. m. (du lat. *collator*). Droit can. Celui qui avait droit de conférer un bénéfice. Le collateur d'une cure. Le collateur d'un prieuré. Le roi, l'évêque étaient collateurs de bénéfices.

— *Collateur ordinaire*. V. ORDINAIRE.

COLLATIE. Géogr. anc. Ville d'Italie dans le Latium, située au S.-E. de Tibur, sur les bords de l'Anio.

COLLATIF, IVE. adj. (du lat. *collatitius*). Droit can. Qui se confère. Bénéfice collatif. Dignité collative.

COLLATIN (Tarquin). Neveu de Tarquin et mari de Lucrèce, fut consul avec Brutus, l'an 509 av. J. C.

— *Mont Collatin*. Une des sept collines de l'ancienne Rome.

COLLATINE. Myth. Déesse qui présidait aux collines.

— Antiq. rom. *Porte collatine*. Porte de Rome qui conduisait à la ville de Collatie.

— COLLATINES. Hist. relig. Surnom donné à la congrégation des oblates de sainte Françoise.

COLLATION. s. f. (pr. *kol- ci-on*; du lat. *collatus*, part. pass. de *conferre*, donner, conférer). Droit can. Action, droit de conférer un bénéfice. Collation qui appartenait à l'évêque, qui dépendait de l'évêque. Prieuré qui était à la collation de tel abbé.

— Provision du collateur. Avoir la collation de l'ordinaire.

— *Avoir de belles collations, de grandes collations*. Avoir le droit de nommer à des bénéfices considérables.

— *Collation de pièces*. Comparaison de la copie d'un écrit avec l'original, ou de deux copies ensemble, pour s'assurer de la conformité exacte et littérale des unes avec les autres. Collation fidèle. Collation faite avec soin. Faire la collation d'une copie avec l'original, sur l'original. La collation de pièces est judiciaire ou extra-judiciaire.

— Lib. et impr. Action de collationner un exemplaire, une épreuve.

COLLATION. s. f. (pr. *ko-la-ci-on*; du lat. *collatus*, part. pass. de *conferre*, dans le sens de conférer, s'entretenir, parce que ce repas se

des conférences du soir). Repas léger et froid, qui, chez les catholiques, tient lieu du souper les jours de jeûne. Petite collation. Légère collation. Faire collation. Ne faire qu'une simple collation. Faire collation d'une pomme, d'une cuillerée de confitures, de quelques pruneaux. Ne manger que du pain à sa collation.

— Tout repas fait dans l'après-dîner ou pendant la nuit. Superbe collation. Somptueuse, magnifique collation. Collation de viandes froides. Collation de pâtisseries, de confitures. Payer la collation. Servir une collation. Apporter, préparer une collation. Offrir, donner une collation à quelqu'un. Bal suivi d'une collation. Je vous prie de m'excuser si je n'ai pas songé à vous donner un peu de *collation* avant de partir. (Mol.) Ne vis-je pas, quand tu te dégantais pour la *collation*, l'effet que ce bras découvert faisait sur les spectateurs? (J.-J. Rouss.) Le concert, au bout d'une heure, fut interrompu par une magnifique *collation* qui servit d'intermède. (Le Sage.)

— *Faire collation.* Léger repas que font les catholiques le soir d'un jour de jeûne. Formé du latin *collatio*, conférence, parce que d'abord c'était un exercice pieux dans lequel on lisait les conférences des Pères de l'Église.

COLLATIONNAGE. s. m. Admin. Action de collationner des pièces.

COLLATIONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Collationner. S'empl. adjectiv. Extrait collationné. Copie collationnée.

— *Collationné à l'original par.* Formule qui se met au bas de certains actes, et dans laquelle *collationné* est invariable.

COLLATIONNER. v. n. (pr. *ko-la-ci-o-ner*). Faire le repas nommé *collation*. Collationner légèrement. On n'est tenu de collationner que les jours de jeûne. On *collationne* encore à la campagne, mais c'est moins un usage qu'une fantaisie. (Dict. de la conv.)

COLLATIONNER. v. a. 1re conj. (pr. *kol-la-ci-o-ner*). Conférer la copie d'un écrit sur l'original, ou deux copies ensemble, pour s'assurer qu'il n'y a rien de plus ni de moins dans l'un que dans l'autre. Collationner à l'original, sur l'original. Collationner des pièces. Collationner un acte sur les registres.

— *Collationner un livre.* Suivre l'ordre des signatures d'un assemblage, des folios d'un livre, pour s'assurer qu'il est complet. || *Collationner les feuilles d'un livre.* C'est les examiner une à une pour voir si elles se suivent bien régulièrement.

— Impr. Vérifier sur une épreuve si toutes les fautes indiquées sur l'épreuve précédente ont été corrigées par le compositeur.

COLLAUDER. v. a. 1re conj. S'est dit pour Louer, préconiser.

COLLE. s. f. (du gr. κόλλα ou κόλλη, même signif.). Matière gluante qui, molle ou liquide, sert à joindre deux choses, de manière que, lorsqu'elle a séché, on ne puisse les séparer qu'avec peine. Faire de la colle. Fondre de la colle. Chauffer de la colle. Joindre avec de la colle. Faire tenir avec de la colle. La colle n'est pas encore sèche. La fabrication de la *colle*, quand elle est bien entendue et que le temps d'ailleurs la favorise, est ordinairement très-lucrative dans les localités convenables. (Pelouze.)

— *Colle de pâte.* Sorte de bouillie faite de farine ou d'amidon, et qui se prend en une gelée tremblante par le refroidissement. Elle sert à différents usages.

— *Colle à bouche.* Celle qui est préparée avec la colle de Flandre, du sucre et quelque aromate. Elle s'emploie dans les bureaux pour coller des papiers ou des dessins; en l'échauffant à la bouche on lui communique une humidité suffisante.

— *Colle de poisson.* Substance blanchâtre, sèche, tenace, demi-transparente, composée de membranes enroulées. La colle de poisson est de la gélatine presque pure. On l'emploie principalement pour clarifier la bière, le vin, les liqueurs, le café.

— *Colle d'os.* V. GÉLATINE.

— *Colle de peaux* ou *colle au baquet.* Colle ordinaire dans laquelle on a fait bouillir des rognures de peaux de gants des mégisseries, etc.; on s'en sert pour les peintures en détrempe.

— *Colle forte.* Produit gélatineux fabriqué avec une grande quantité de matières appelées *colles matières*. On distingue plusieurs espèces de colles fortes : celles de Flandre, de Paris et de Givet.

— Fig. et pop. *Sale comme un pot à colle.* Extrêmement sale. Personne sale comme un pot à colle.

COLLE. s. f. (de *cavilla*, employé par quelques auteurs pour *cavillatio*, moquerie, raillerie). Pop. Menterie, chose controuvée à plaisir. Donner une colle à quelqu'un. Ne conter que des colles. C'est une colle. Quelle colle!

COLLÉ, ÉE. part. pass. du v. Coller. S'emploie adjectiv. Un plan collé sur toile. Deux morceaux de bois qui ne sont que collés. Du vin bien collé, mal collé. Du papier qui n'est pas assez collé. Les fibres du bois qui paraissent *collées* ensemble, s'écartent de distance en distance et renferment entre leurs ouvertures des utricules. (B. de St.-P.) Eugène entendait ces paroles sans pouvoir y répondre; il sentait sa langue *collée* à une somnolence [illegible] (De Balzac.)

— [illegible], etc., qui [illegible] semble *collé sur le corps*. Qui est bien fait, qui prend bien la taille, dessine les formes.

— *Être collé à quelqu'un.* Que le reste du monde ne soit pas tellement joint et *collé* à nous, que nous ne puissions nous en détacher sans nous écorcher. (Montaig.)

— Fig. *Être collé à une chose, contre* ou *sur une chose.* Être appliqué contre une chose ou se tenir constamment auprès d'une chose. Ils avaient tous la tête baissée, les reins courbés, les mains *collées* à leurs côtés. (Volt.) Il prend l'aveugle qui est *collé* à la porte pour un pilier. (La Bruy.) || *Être collé sur son cheval, collé sur la selle.* Être ferme, droit sur son cheval. || *Être collé sur ses livres, sur les livres.* S'appliquer constamment à l'étude.

— Jeu de bill. *Collé sous-bande.* V. COLLER.

— Fig. *Avoir les yeux collés sur quelqu'un, sur quelque chose.* Regarder quelqu'un ou quelque chose longtemps et attentivement. || *Avoir la bouche collée, les lèvres collées sur une chose*, les y tenir longtemps appliquées. Mourir la bouche collée sur le crucifix. Ses lèvres restèrent collées sur la main de son père.

— Chass. *Collé à la voie.* Se dit du chien qui ne s'écarte pas de la piste de l'animal.

COLLÉ (Charles). Littérateur, né à Paris en 1709, célèbre par sa liaison avec Gallet, Panard et Piron; fondateur de la société du Caveau; fit représenter plusieurs pièces de théâtre, qu'il composa pour les plaisirs du duc d'Orléans, régent. Il mourut en 1783.

COLLECTAIRE. s. m. Livre qui comprenait toutes les oraisons appelées Collectes. || Celui qui portait ce livre.

COLLECTE. s. f. (du lat. *collectus*, part. pass. du v. *colligere*, recueillir, ramasser). Autrefois. Levée des deniers de la taille et autres impôts du même genre. Faire la collecte. Verser, déposer l'argent de la collecte. Collecteur qui dissipe les deniers de sa collecte.

— On le disait aussi quelquefois du temps pendant lequel un collecteur était en fonctions. Pendant sa collecte. Du temps de sa collecte.

— Par extens. aujourd'hui, Quête pour une œuvre de bienfaisance, ou pour un objet d'intérêt commun. Collecte pour des incendiés. Faire une collecte pour la réparation d'une église. Collecte qui a produit tant.

— Liturg. Oraison que le prêtre dit à la messe, avant l'épître. On la répète à la fin des vêpres et des petites heures.

— Syn. comp. COLLECTE, QUÊTE. On fait une *quête* pour les pauvres, et ce mot emporte quelque chose d'humiliant. On fait une *collecte* pour réparer un malheur qui est arrivé à quelqu'un, ou pour quelque autre œuvre de bienfaisance.

COLLECTEUR. s. m. (du lat. *colligere*, recueillir). Autrefois, Celui qui dans une paroisse était chargé de recueillir les tailles ou autres impositions. Le collecteur des tailles, ou simplement, le collecteur. Les collecteurs d'une paroisse. Être nommé collecteur.

— Celui qui était chargé de percevoir et de répartir l'impôt. Chaque espèce d'impôt eut ses collecteurs. Collecteur du sel.

COLLECTEUR. adj. et s. Bot. Se dit des poils ou papilles qui garnissent les styles des fleurs hermaphrodites et ceux des fleurs femelles. Poils collecteurs.

— s. m. Mécan. Instrument imaginé pour découvrir des quantités d'ailleurs insensibles d'électricité, en les accumulant et en les condensant.

COLLECTIF, IVE. adj. (en lat. *collectivus*, fait de *colligere*, rassembler, réunir). Gramm. Se dit des noms communs qui, bien qu'au singulier, expriment une réunion, un assemblage de personnes et d'objets de la même espèce. Tels sont les mots *armée, régiment, forêt, nombre, foule, troupe, quantité, multitude, infinité, nuée, peuple, essaim, amas, flotte, escadron, troupeau, tas, grêle*, etc. Un nom collectif. Un substantif collectif.

— On dit aussi substantiv. *Un collectif*, pour Un nom collectif.

— Les *collectifs* sont ou *généraux* ou *partitifs* : généraux quand ils représentent une collection entière, et partitifs lorsqu'ils représentent une collection partielle. *La foule* des humains est vouée au malheur. La foule des humains embrasse la généralité des hommes, *la foule* est un collectif général. *Une foule* de pauvres reçoivent des secours. Une foule de pauvres n'embrasse qu'une partie des pauvres; *une foule* est un collectif partitif. Le même mot peut donc être collectif général et collectif partitif, selon le sens qu'on y attache. Un collectif est général quand il est précédé de *le, la, ce, cette, mon, ton, notre*, etc.; il est partitif quand il est précédé de *un* ou *une*. Un amas de richesses. Un essaim de fleurs. Une multitude d'âmes. Mille escadrons d'insectes. Une grêle de traits. Une foule de rimeurs. Un amas de graines. Un troupeau de bœufs. Une troupe d'esclaves. Un tas de victimes. Une troupe de nymphes. Une foule de soldats. Un peuple de beautés. Un corps de Spartiates. Un ramas de crimes. Une troupe d'hirondelles.

— Lorsque le nom qui précède la préposition *de* est collectif, le nom qui suit cette préposition se met toujours au pluriel. Une multitude d'*hommes*, un peuple de *frères*, une troupe de *pierres*, une chaîne de *montagnes*, une horde de *sauvages*, une foule d'*individus*, une nuée de *sauterelles*, un chœur de *séraphins*, un essaim d'*abeilles*, un troupeau de *bœufs*, etc. On excepte toutefois les noms qui s'emploient plus fréquemment au singulier, tels que *monde, peuple*, etc. On dit : Une foule de *monde*, un amas de *monde*; une foule de *peuple*, un amas de *peuple*. On pourrait dire également, un amas de *peuples*, une infinité de *mondes*, si l'on voulait parler de plusieurs peuples, de plusieurs mondes.

— Tout verbe qui a pour sujet un substantif collectif général précédé de l'article prend ordinairement le nombre de ce substantif, qui exprime en effet l'idée principale sur laquelle s'arrête l'esprit. L'infinité des perfections de Dieu *m'accable*. (Acad.) Des enfants qui naissent, la moitié tout au plus *parvient* à l'adolescence. (J.-J. Rouss.) La quantité de fourmis *était* si grande, qu'elle *détruisait* tous les biens que l'on confiait à la terre. (Buff.) Le nombre prodigieux de végétaux jetés comme au hasard dans les prairies et dans les forêts nous *présente* un spectacle agréable. (B. de St-P.) La multiplicité des chefs y *mit* une confusion qui accéléra leur perte. (Barthél.) La moitié des passagers affaiblis, expirants de ces angoisses inconcevables, n'*avait* pas même la force de s'inquiéter du danger. (Volt.) || Néanmoins quelques écrivains ont mis le verbe au pluriel en pareil cas. La moitié de nos concitoyens, épars dans le reste de l'Europe et du monde, *vivent* et *meurent* loin de la patrie. (J.-J. Rouss.)

— Après les collectifs partitifs *la plupart, la plus grande partie, un nombre, une sorte, une nuée, une foule*, et les adverbes de quantité, *peu, beaucoup, assez, moins, plus, trop, tant, combien* et *que*, suivis d'un nom pluriel, le verbe se met toujours au pluriel. Par tout pays, la plupart des fruits destinés à la nourriture de l'homme, *flattent* sa vue et son odorat. (B. de St-P.) La plus grande partie des voyageurs s'*accordent* à dire que les habitants naturels de Java sont robustes, bien faits, nerveux. (Buff.) Avouons la vérité : peu d'hommes, dans les conseils des rois, s'*occupent* du bonheur des hommes. (B. de St-P.) Une infinité de familles entre les deux tropiques ne *vivent* que de bananes. (Id.) Seigneur, tant de bontés *ont* lieu de me confondre. (Rac.) Combien de gens s'*imaginent* avoir de l'expérience par cela seul qu'ils ont vieilli! (Stanislas.) Assez de gens *méprisent* le bien, mais peu savent le donner. (La Rochef.) Une infinité d'hommes *sont* dans des états qu'ils ont raison de ne pas aimer. (Fonten.)

— Le verbe se mettrait également au pluriel, si l'adverbe de quantité était suivi de plusieurs noms singuliers, ou s'il était lui-même répété. Trop de longueur et trop de brièveté *obscurcissent* un discours. (Pasc.) Tant de barbarie et tant d'acharnement m'*ont* surpris au dépourvu. (J.-J. Rouss.)

— Lorsque les mots *peu, beaucoup, la plupart*, etc., sont relatifs à un substantif pluriel sous-entendu, le verbe se met également au pluriel. *La plupart pensent*, c'est pour, La plupart des hommes pensent. Le bonheur! tout le monde en parle, peu le *connaissent*. (Mme Roland). Le petit nombre n'*envisageaient* que leur propre intérêt. (Rollin.) Un petit nombre s'*échappèrent* et se sauvèrent dans les marais. (J.-J. Rouss.) Rien n'est plus incertain que la durée de la vie de chaque homme en particulier, très-peu *parviennent* à ce plus long terme. (Id.) Quand chacun connaîtrait son talent et voudrait le suivre, combien le *pourraient*? Combien *surmonteraient* d'injustes obstacles? Combien *vaincraient* d'indignes concurrents. (Id.)

La plupart, emportés d'une fougue insensée,
Toujours loin du droit sens vont chercher leur pensée.
(BOIL.)

Les dieux dans leur séjour reçurent ces grands hom-
[mes;
Le reste, confondus dans la foule où nous sommes,
Jouissaient des travaux de leurs sages aïeux.
(J.-B. ROUSSEAU.)

— Quand le collectif partitif est suivi d'un nom singulier, le verbe se met au singulier. La plupart du monde ne se *soucie* pas de l'intention ni de la diligence des auteurs. (Rac.) Un nombre infini de monde *assistait* à ce spectacle. (Acad.) Une infinité de monde *pense* que la vie des courtisans est une comédie perpétuelle. (La Rochef.)

...La moitié du monde a toujours mangé l'autre.
Ainsi Dieu le voulut, et c'est pour notre bien.
(VOLTAIRE.)

— Après quelques noms collectifs employés sans déterminatif, tels que *force gens, nombre d'hommes, quantité d'étrangers*, etc., le verbe se met toujours au pluriel. Force brillants sur sa robe *éclataient*. (La Font.) Force gens *ont* été l'instrument de leur mal. (Id.) Quantité d'Italiens, d'Espagnols, d'Allemands, d'Anglais, se *sont* établis chez nous et s'y *établissent* tous les jours. (B. de St-P.)

— Lorsqu'un nom collectif partitif figure dans une proposition en sujet grammatical, le verbe s'accorde avec ce sujet s'il occupe le premier rang dans la pensée de l'écrivain et fixe principalement l'attention. Une nuée de traits *obscurcit* l'air. (Fén.) Une troupe d'assassins *entra* dans la chambre de Coligny. (Volt.) Une foule d'écrivains s'est égarée dans un style [illegible] multitude de pauvres barnabotes n'*approcha* jamais d'aucune magistrature. (J.-J. Rouss.) Un grand nombre d'hommes, lorsque leur raison est libre, ne *donne* jamais son assentiment complet à toutes les opinions d'un seul. (Mme de Staël.)

— Le verbe s'accorde au contraire avec le substantif pluriel qui suit le collectif partitif, si ce collectif ne joue qu'un rôle secondaire, s'il n'est employé que pour ajouter une idée accessoire de nombre, d'agglomération. Une nuée de barbares *désolèrent* le pays. (Acad.) Une troupe de nymphes couronnées de fleurs *nageaient* en foule derrière le char. (Fén.) Une foule de citoyens ruinés *remplissaient* les rues de Stockholm et *venaient* tous les jours à la porte du palais pousser des cris inutiles. (Volt.) Une multitude de passions *divisent* les hommes oisifs dans les villes. (B. de St.-P.) Un nombre infini de maîtres de langues, d'arts et de sciences, *enseignent* ce qu'ils ne savent pas. (Montesq.)

— Néanmoins, quand rien ne force l'écrivain à faire rapporter le verbe au premier des substantifs, le second doit déterminer l'accord, puisqu'il désigne les êtres ou les objets sur lesquels retombe l'affirmation. D'après cette considération, peut-être le pluriel serait-il préférable dans les phrases suivantes : Une foule d'intérêts, de préventions, de préjugés, *corrompt* toujours le jugement des compatriotes. (Condorcet.) Les statues, dont le plus grand nombre *était brisé*. (Thomas.) En effet, malgré l'inversion, *étaient brisées* conviendrait mieux, parce qu'un *nombre brisé* ne présente pas une idée claire.

— Les poètes ne se conforment pas toujours à ces règles d'accord. Ils emploient indifféremment le singulier et le pluriel dans les mêmes cas. Souvent aussi, par une licence dont il ne faudrait pas s'autoriser, après le verbe au singulier ils mettent au pluriel un pronom personnel ou l'adjectif possessif qui se rapporte à un nom collectif, et passent ainsi d'un nombre à un autre.

Tout ce peuple captif qui tremble au nom d'un
[maître,
Soutient mal un pouvoir qui ne fait que de naî-
[tre,
Ils *ont* pour s'affranchir les yeux toujours ou-
(RACINE.) [verts.

— Tout ce que nous avons dit jusqu'ici s'applique à tous les cas où le verbe a pour sujet l'adjectif conjonctif *qui*. Percerai-je cet essaim d'hommes de tout âge, de tout rang, qui *roule* dans ce vaste salon! (Lemont.) Partout encore le petit nombre de citoyens qui *gouverne*, cherche à se maintenir contre le grand nombre des citoyens qui *obéit*. (Barthél.) On voit dans les cercles un petit nombre d'hommes et de femmes qui *pensent* pour tous les autres et par qui tous les autres parlent et agissent. (J.-J. Rouss.)

En quelque endroit que j'aille, il faut fendre la
[presse,
D'un peuple d'importuns qui *fourmillent* sans
(BOILEAU.) [cesse.

— *Sens collectif, valeur collective.* Sens, valeur que prend un mot au singulier qui n'est pas collectif de sa nature, et qui sert pourtant à désigner une classe d'objets. Dans cette phrase : l'éléphant est docile et intelligent, le mot *éléphant* a une valeur collective, puisqu'il ne désigne pas un éléphant en particulier, mais toute espèce d'éléphant.

— *Collectif* signifie encore Qui renferme plusieurs personnes ou plusieurs choses. Un être collectif. Un tout collectif. Les êtres *collectifs* ont souvent une raison plus faible. (Boufflers.) Un peuple est un être *collectif*. (Laurag.)

— *D'une manière collective.* En considérant les objets dont on parle comme ne formant qu'un tout.

COLLECTIFÈRE. adj. (ét. lat., *collector*, collecteur; *fero*, je porte). Bot. La partie supérieure des deux branches du style, quand le stigmate ne se prolonge point sur cette partie, qui ne porte que des collecteurs.

COLLECTION. s. f. (pr. *kol-lek-ci-on*; du lat. *collectio*, fait de *colligere*, rassembler, réunir). Recueil de choses de même espèce ou qui ont plus ou moins de rapport entre elles. Belle collection. Collection complète, incomplète. Collection de tableaux. Collection de médailles, d'antiquités. Collection de livres. Collection de plantes. Collection de coquilles. La collection des *variorum*. La collection des Barbous. Une jolie collection d'Elzevirs. J'en ferai la gloire de ma petite *collection* naissante. (J.-J. Rous.) La fantaisie m'a pris de faire une *collection* de fruits et de graines de toute espèce. (Id.) Les *collections* de livres, de tableaux, de curiosités, etc., sont au nombre des choses dont l'homme se promet en vain de jouir. (Boiste.)

— Recueil, compilation de plusieurs ouvrages qui ont rapport à la même matière. Collection des conciles. Collection des canons. Collection de classiques latins, de classiques français. Collection de mémoires sur l'histoire de France. Collection de moralistes français.

— Recueil de passages tirés d'un ou de plusieurs auteurs. Faire une bonne collection. Faire des collections. Il est peu usité en ce sens.

— Syn. comp. COLLECTION, RECUEIL. *Collection* ne désigne que des [illegible] ou volumineuses de même nature mises ensemble, rapprochées les unes des autres, abstraction faite de toute liaison et de tout ordre. *Recueil* suppose une petite réunion de choses qui ont une suite, un ordre, une liaison. On dit un *recueil* de pièces fugitives, et la *collection* des conciles, des Pères.

— Pathol. Ce mot, souvent joint à l'épithète *purulente, séreuse, sanguine*, signifie Amas de pus, de sérosité ou de sang.

COLLECTIONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Collectionner. S'emploie adjectiv. *Livres, tableaux, collectionnés*, réunis en une collection.

COLLECTIONNER. v. a. 1re conj. (rad. *collection*). Faire des collections. Le bibliomane vaniteux *collectionne* des livres, comme il ferait des tableaux, etc. (Lacroix.)

COLLECTIVEMENT. adv. D'une manière collective, dans un sens collectif. L'homme

pris collectivement, se dit pour tous les hommes.

COLLEGAT. s. m. Collègue du légat.

COLLÉGE. s. m. (du lat. *collegium*, fait de *colligere*, assembler). Compagnie de personnes notables, revêtues de la même dignité. Le collége des cardinaux ; ou, le sacré collége. Il y avait de même autrefois le collége des électeurs, des princes de l'Empire ; le collége des secrétaires du roi, etc. Dès le lendemain, il se transporta dans un *collége* de mages. (Volt.)

— *Collége électoral.* Réunion d'un certain nombre d'électeurs appelés par la loi à voter ensemble.

— *Collége de France.* Collége fondé en 1529 par François Ier, qui a remplacé le collége de Cambrai. Il compte aujourd'hui vingt et un professeurs.

— Antiq. Chez les Romains on s'en servait pour désigner une compagnie, une corporation, comme la compagnie des augures, des pontifes, etc.

— On appelle aussi *collége* un établissement public où l'on enseigne les langues, les lettres, les sciences. Collége royal. Collége communal. Le collége de Nancy. Le collége de Marseille, de Bourges, etc. Les colléges de Paris. Le collége Charlemagne. Le collége Louis le Grand. Le collége Saint-Louis, etc. Le collége d'Oxford, de Cambridge. Professer dans un collége. Etre au collége. Etudier dans un collége. Aller au collége. Etre pensionnaire dans tel collége. Le proviseur, le censeur d'un collége. Les professeurs d'un collége. Les écoliers, les élèves d'un collége. Les pensionnaires, les externes d'un collége. Au sortir du collége. Fonder un collége. Mettre un jeune homme au collége, l'envoyer au collége, le retirer du collége. Etre chassé d'un collége. Vous avez beau raisonner, monsieur est frais émoulu du *collége*, et il vous donnera toujours votre reste. (Mol.) Vivent les *colléges* d'où l'on sort si habile homme. (Id.) Le moment de la sortie du *collége* est l'instant qui décide du sort d'un jeune homme. (Clément XIV.) Michel Montaigne est encore un de ces hommes qui n'ont point été élevés dans les *colleges*. (B. de St-P.)

— *Ami de collége.* Celui avec qui l'on est ami depuis le séjour au collége. On dit de même *amitié de collége*.

— Fam. *Sentir son collége.* Conserver dans le monde les manières d'un écolier.

— On dit de même de tout ce qui a un air de pédanterie. Cela sent le collége. Voilà qui sent bien le collége.

— Par extens. Réunion des élèves qui font partie d'un collége. Le collége doit avoir un congé. Tout le collége est à la promenade.

COLLÉGIAL, ALE. adj. (pr. *kol-lé-gi-al*). Du collége, qui appartient au collége. Se dit aussi de tout ce qui sent le collége. || Pl. m., *collégiaux*. C'est à tort que l'Académie prétend qu'il ne se dit que d'une église, et qu'il ne s'emploie qu'au féminin.

> Qui se guindant sur de grands mots,
> Préside à la prose toisée
> Des poëtes *collégiaux*. (Gresset.)

— *Église collégiale.* Église desservie par un chapitre de chanoines sans siége épiscopal. Les églises collégiales sont de triple origine : les unes sont de fondation royale, telles que les *Saintes-Chapelles* ; les autres étaient des monastères dont on a sécularisé les moines pour en former des chanoines. Les troisièmes étaient de fondation ecclésiastique. Nous n'avons plus qu'une collégiale en France, c'est celle de *Saint-Denis*, près Paris, où sont les tombeaux des rois de France.

— Substantiv. *Une collégiale.* Une église collégiale.

— *Système collégial.* Dr. can. prat. Manière de voir suivant laquelle l'Église se compose d'une réunion de membres libres qui déterminent par des arrêtés les mesures à prendre pour le bien de l'Église. Le système collégial, en ce sens, est opposé au système territorial et au système épiscopal.

COLLÉGIALEMENT. adv. A la manière du collége. En collégien.

COLLÉGIAT. s. m. Dans quelques endroits on appelle ainsi les écoliers qui ont une bourse dans un collége.

COLLÉGIEN. s. m. Celui qui étudie dans un collége. C'est un collégien. Une troupe de collégiens.

des arminiens et des anabaptistes qui ont introduit parmi eux quelque chose de l'anabaptisme, et se donnent le baptême qu'en plongeant tout le corps dans l'eau.

COLLÈGUE. s. m. (en lat. *collega*, formé de *cum*, avec ; et *legere*, choisir). Celui qui a la même dignité, qui remplit les mêmes fonctions qu'un autre. Le collègue d'un consul. Le collègue d'un ministre. Les collègues d'un conseiller d'État, d'un magistrat. Maximien tâcha en vain de retirer Dioclétien, son *collègue*, du jardin qu'il cultivait à Salone. (Boss.) Il fait croire qu'il y a été entraîné par ses *collègues*. (Id.) Il fut désavoué par ses *collègues*, et forcé à rétracter cette injuste procédure. (Pasc.)

— Syn. comp. COLLÈGUE, CONFRÈRE, ASSOCIÉ. Les *collègues* sont unis par une opération commune à laquelle ils sont voués dans la même dignité, dans la même magistrature. Les *confrères* sont unis en ce qu'ils font partie du même corps, ou qu'ils exercent des professions semblables, ou qu'ils sont membres de quelque association de piété. Les *associés* sont unis en vertu d'un contrat ou traité qui fixe les avantages, les droits de chacun, et qui a pour but leur intérêt commun.

COLLEMACÉ, ÉE. adj. Qui ressemble à la collème. || COLLEMACÉES. s. f. pl. Seconde tribu établie dans la famille des byssacées, ayant pour type le genre collème.

COLLÈME. s. f. (du gr. κόλλα, colle). Bot. Genre institué pour des plantes lichénoïdes, dont le thalle gélatiniforme, quand il est humide, devenu fragile par la dessiccation, est surtout remarquable par son organisation.

COLLEMENT. s. m. Médec. État des paupières appliquées, collées l'une sur l'autre, et de tout ce qui est collé l'un contre l'autre.

COLLER. v. a. 1re conj. (rad. *colle*). Joindre, faire tenir avec de la colle. Coller du papier. Coller deux morceaux de bois. Coller une chose à une autre, contre une autre. Coller deux choses ensemble. Coller une gravure sur du carton. Coller un plan sur de la toile.

— Il se dit, par extens., en parlant des choses appliquées l'une contre l'autre ou fortement unies entre elles. L'eau avait collé ses vêtements sur son corps. Le sang noir et glacé qui *collait* ses cheveux. (Del.)

— Fig. Appliquer. Coller sa bouche, ses lèvres sur quelque chose. Il porta la main sur la sienne, et dans la surprise où il était de ce qu'il faisait, il eut le temps de l'approcher de sa bouche et d'y *coller* ses lèvres. (Mariv.)

> Au seuil de ces parvis, à leurs portes sacrées,
> Elles *collent* leur bouche, entrelacent leurs [bras.
> (Delille.)

— Enduire, imprégner de colle. Coller une toile avant de l'imprimer. Coller du papier pour empêcher qu'il ne boive.

— *Coller du vin, des liqueurs.* Les clarifier en y mettant des blancs d'œufs, de la colle de poisson, etc. Coller du vin rouge, du vin blanc. Coller une feuillette de Bordeaux, de Chablis. Coller de l'eau-de-vie, du rhum. Le vin que l'on a *collé* en le mettant en bouteilles, ne dépose que très-longtemps après. (Burnet.) On *colle* les liqueurs pour leur conserver ou pour leur rendre leur limpidité. (Dict. cul.)

— Au billard. *Coller une bille.* Pousser une bille de manière qu'elle s'arrête contre la bande ou très-près de la bande. On dit aussi *coller son adversaire*. Il cherche à coller la bille, à me coller.

— COLLER. v. n. 1re conj. Se dit en parlant des vêtements qui s'appliquent exactement sur le corps, de manière à dessiner les formes. Culotte, pantalon qui colle bien. Des bas qui ne collent pas assez.

— SE COLLER. v. pron. Être collé. Du papier qui se colle bien. || S'adapter. Les feuilles d'acajou se collent sur un autre bois.

— Fig. et fam. S'appliquer contre une chose, se tenir constamment auprès d'une chose. Se coller contre un mur. Se coller à une porte.

— Se dit aussi des choses qui adhèrent fortement l'une à l'autre. La fatale tunique s'était *collée* sur sa peau. (Fén.)

COLLÉRAGE. s. m. Droit qui se payait sur le vin pour le mettre en perce.

COLLERETTE. s. f. (rad. *col*). Sorte de petit collet de linge, dont les femmes se couvrent quelquefois la gorge et les épaules. Collerette de gaze. Collerette de linon. Collerette de batiste. Collerette brodée. Collerette plissée. Mettre, ôter sa collerette.

> Puis tout à coup levant la *collerette*,
> Prit un baiser dont l'époux fut témoin.
> (La Fontaine.)

— Bot. Involucre des ombellifères, qui ressemble au vêtement dont il porte le nom. La collerette des champignons. La collerette de la gaîne des feuilles des graminées.

— Pêch. Courtines volantes qui servent à former un parc ou une enceinte.

COLLET. s. m (du lat. *collum*, col). Partie de l'habillement qui est autour du cou. Collet d'habit, de redingote. Collet de gilet. Collet montant. Collet rabattu. Collet brodé. Collet piqué.

— Morceau d'étoffe ordinairement taillé en rond, qui tient au collet et retombe sur les épaules. Collet de robe, de manteau. Redingote à plusieurs collets. Les collets d'un carrik. Je

madame, et que je la remportais pour en raccommoder le *collet* et démonter une manche. (Le Sage). Un *collet* de dentelle tombait de son cou jusqu'au milieu de sa poitrine. (De Vigny.)

— Absol. *Collet.* Ornement en toile fine que l'on portait autrefois autour du cou. Il s'appelait aussi *rabat*, et il est resté sous ce dernier nom dans le costume des gens de robe et des ecclésiastiques.

— Fig. et fam. *Un petit collet*, un ecclésiastique. Cette expression est maintenant hors d'usage.

— On disait aussi *le petit collet*, pour désigner l'état ecclésiastique. Prendre, quitter le petit collet. Renoncer au petit collet.

— *Collet monté.* Ancien collet de femme, qui était soutenu par de la carte ou du fil de fer.

— Fam. *Du temps des collets montés.* Dans le vieux temps, autrefois. C'était du temps des collets montés. || *Un collet monté.* Une personne pédante ou grave jusqu'à l'affectation. || On dit de même, en parlant de ce qui est antique, ou de ce qui a l'air contraint et guindé. *Cela est collet monté, est bien collet monté.* Il est vrai que le mot est bien *collet* monté. (Mol.)

— *Sauter au collet de quelqu'un, le prendre au collet, le saisir au collet.* Le saisir au cou pour le maltraiter, pour lui faire violence. || Par extens. *Prendre, saisir quelqu'un au collet, lui mettre la main sur le collet.* Le saisir pour l'arrêter, le conduire en prison.

— Fig. et fam. *Prendre quelqu'un au collet.* Le forcer de vous écouter. On ne peut éviter ce poëte, ce chanteur, il vous saisit au collet partout.

— Fig. Se saisir, s'emparer. La justice est brutale et saisit au *collet*. (Regnard.)

> Et quand la servitude a pris l'homme au *collet*,
> J'estime que le prince est moins que le valet.
> (Régnier.)

— Fig. et fam. *Un profit, une gratification, un héritage qui saute au collet.* Qui survient inopinément, lorsqu'on s'y attendait le moins. Voilà dix mille livres de rente qui lui sautent au collet.

— Fam. *Prêter le collet à quelqu'un.* Se présenter pour se battre corps à corps avec lui. Je lui prêterai le collet quand il voudra. || Être prêt à lui tenir tête, à disputer avec lui. Prêter le collet à quelqu'un à l'escrime, au billard ; lui prêter le collet sur la littérature, sur la politique. Oui, c'est à moi, et je vous prêterai le *collet* en tout genre d'érudition. (Mol.)

— *Armé jusqu'au collet.* Des pieds à la tête.

— Autrefois, *Collet de buffle.* Sorte de pourpoint en peau de buffle qui était à grandes basques et sans manches, et dont on se servait dans la cavalerie française.

— Anat. *Le collet d'une dent.* La partie d'une dent qui est entre la couronne et la racine.

— Archit. La partie la plus étroite d'une marche tournante dans un escalier à vis, à limons rompus ou à noyau circulaire.

— Bot. Partie du végétal où les fibres divergent les unes en haut, les autres en bas, pour former la tige et la racine. || *Collet de courbe.* Endroit le plus fort d'une courbe, où se réunissent les deux branches.

— Bouch. *Collet de mouton, collet de veau.* Partie inférieure du cou de ces animaux, qui reste après qu'on en a ôté le bout le plus proche de la tête. Collet de mouton à la Sainte-Menehould. Collet de veau aux ognons.

— Charr. La partie antérieure du tombereau qui s'élève au-dessus des gisants.

— Chass. Sorte de lacs à prendre des lièvres, des lapins. Prendre des lièvres au collet. Vendre des collets. Collets à piquets, à ressorts. Collets pendus, traînants. || Nœud coulant en crin de cheval que l'on tend dans les haies, et dans lequel se prennent les oiseaux. Des perdrix, des grives prises au collet.

— Éperonn. Tige qui porte la rosette de l'éperon et qui fait corps avec le collier.

— Mécan. Le bout d'un gros arbre tournant, nommé aussi *pivot*. || Dans un moulin à vent, Support en marbre sur lequel tourne l'arbre du volant.

— Techn. Partie du clou voisine de la tête. || Rebord de la chaudière du distillateur. || Pièce d'un tour. || Extrémité d'un tuyau qui est rabattue sur le trou d'une pierre d'évier.

— Tonnel. Le troisième des quatre cercles qui garnissent le jable d'un tonneau.

— Verrer. Anneau qui termine le goulot d'une bouteille.

COLLÈTE. s. m. (du gr. κολλητής, colleur). Entom. Genre d'insectes de l'ordre des hyménoptères, tribu des andrenètes, qui dégorgent une matière visqueuse ou gommeuse dont ils construisent leurs cellules.

COLLETÉ, ÉE. part. pass. du v. Colleter. S'empl. adjectiv.

— Blas. Se dit d'un animal qui a un collier d'un émail ou d'une couleur différente de celle du corps.

COLLETER. v. a. 1re conj. (rad. *col*). Il prend deux *t* devant une syllabe muette. *Je collette, tu collettes, il collette*, etc. *Je colletterai. Je colletterais*, etc. Prendre quelqu'un au collet pour le maltraiter, pour lui faire violence. Colleter quelqu'un et le jeter par terre.

animaux. Son chien a colleté le mien.

— Agric. Attacher le bourgeon de la vigne par le bas avec l'échalas, pour empêcher qu'il soit décollé par le vent.

— Techn. Descendre une chandelle dans le suif jusqu'au collet.

— COLLETER. v. n. Tendre des collets pour prendre des lièvres, des lapins, des oiseaux. S'amuser à colleter.

— SE COLLETER. v. pron. et récipr. Se prendre au collet, se battre, se maltraiter. Ils se sont colletés au milieu de la rue. Le chien et le loup se colletèrent pendant quelques minutes.

— Fig. Disputer avec opiniâtreté, avec chaleur. M. de La Harpe, qui aime la petite guerre, s'est aussi *colleté* avec M. Linguet dans le *Mercure*. (Grimm.)

COLLETÉRION. s. m. (du gr. κολλητής, colleur). Entom. Organe qui secrète un liquide jaune destiné à vernir les œufs, afin qu'ils adhèrent aux corps sur lesquels l'animal les dépose.

COLLETEUR. s. m. Celui qui tend des collets pour prendre du gibier. || Celui qui se bat, qui se dispute souvent. Pop.

COLLÉTIE. s. f. Bot. Genre de la famille des rhamnacées, tribu des collétiées.

COLLÉTIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui tient de la collétie. || COLLÉTIÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des rhamnées, comprenant le genre collétie.

COLLETIER. s. m. Techn. Celui qui fait des collets et qui les vend.

COLLETIN. s. m. Pourpoint sans manches. Colletin de buffle.

COLLÉTIQUE. adj. des 2 g. (du gr. κολλάω, je colle). Mat. méd. Qui a la propriété d'agglutiner. Substances collétiques.

— s. m. Médicament agglutinatif.

COLETTE (Sainte). Réformatrice de l'ordre de Sainte-Claire, née à Corbie en Picardie en 1380, mourut à Gand en 1447.

— *Faire la sœur collette.* Expression pop. qui répond à celle de Faire la sucrée, la sainte nitouche.

COLLEUR, EUSE. s. Celui qui fait des cartons. Inusité aujourd'hui dans ce sens. On dit *cartonnier*.

— Celui qui colle le papier de tenture dans les appartements. Un colleur habile. Employer plusieurs colleurs. Le *colleur* tenturier de papiers exerce un art plus relevé, et qui exige quelque adresse, de la précision, beaucoup de propreté et un certain goût. (Pelouze.)

— Celui, celle qui, dans les manufactures, est chargé de coller, d'empeser.

— Nom qu'on donne à celui qui placarde les affiches sur les murs.

— Fig. et fam. Celui qui conte des colles, des bourdes.

COLLIBRANCHE. s. m. Ichthyol. Syn. de Sphagébranche.

COLLICULEUX, EUSE. adj. Qui offre sur une petite surface plusieurs bossettes rapprochées les unes des autres.

COLLIER. s. m. (pr. *ko-lier* ; rac. *col*). Rangée de perles, de pierres précieuses, etc., que l'on met au cou pour se parer, et qui n'est, parmi nous, qu'à l'usage des femmes. Collier de perles. Collier de diamants, d'émeraudes, de corail, etc. Collier d'un grand prix. Enfiler un collier. Mettre, ôter son collier. Le président du sénat portait un *collier* d'or et de pierres précieuses. (Boss.) Sa mère le berçait avec son pied, tandis qu'elle s'amusait à lui faire un *collier* avec des pois d'angole rouges et noirs. (B. de St-P.) En chaînons sinueux serpente un *collier* d'or. (Desaintange.)

— Chaîne d'or que portent les chevaliers de certains ordres, les jours de cérémonie, et à laquelle est suspendu le signe de l'ordre. Le collier de l'ordre du Saint-Esprit. Le collier de l'ordre de Saint-Michel, de l'ordre de l'Annonciade, de l'ordre de la Toison d'or. Porter le collier. Le roi lui a envoyé le collier. On dit aussi elliptiq. Le collier du Saint-Esprit. Le collier de Saint-Michel, de l'Annonciade, de la Toison d'or. Ils entassent sur leurs personnes des pairies, des *colliers* d'ordres, des primaties. (La Bruy.)

— Prov. et fig. *C'est un des grands colliers, un des gros colliers de la compagnie.* Se dit de celui qui a le plus d'autorité, le plus d'influence dans une compagnie.

— Cercle de métal ou de cuir que l'on met au cou des esclaves et de quelques animaux. Collier d'argent. Collier de fer. Collier de cuir garni de clous, de pointes de clous. Ôter le collier à un esclave en lui rendant la liberté. Mettre un collier au cou d'un dogue. Il me l'a montrée attachée, avec une chaîne au pied, à un billot de bois, et avec un *collier* de fer à trois crochets autour du cou. (B. de St-P.)

> Le *collier* dont je suis attaché
> De ce que vous voyez est peut être la cause.
> (La Fontaine.)

— *Collier de force.* Collier garni de pointes en dedans, dont on se sert pour dresser les chiens d'arrêt.

— *Collier* signifie encore la partie du harnais qui est autour du cou des chevaux de charrette ou de labour, et à laquelle les traits sont attachés. Collier bien rembourré. Collier

— *Cheval de collier.* Cheval propre à tirer.

— *Cheval franc du collier.* Cheval qui tire de lui-même, sans avoir besoin d'y être excité.

— Prov. et fig. *Être franc du collier.* Agir franchement, être toujours prêt à remplir ses devoirs, à braver le danger.

— Fig. et fam. *Donner un coup de collier.* Faire un nouvel effort pour réussir dans une entreprise, pour avancer un travail. || *Collier de misère.* Travail pénible, qu'on ne peut interrompre que pour le reprendre bientôt. Reprendre le collier de misère.

— Archit. Partie du chapiteau dorique ou toscan. || Astragale taillé en perles, en olives, ou en patenôtres.

— Éperonn. Demi-cercle de l'éperon qui embrasse le talon du cavalier.

— Mar. Grande bague formée par une pomme fixée dessus le bout d'un étai, qui sert à arrêter une petite bague dans laquelle passe l'étai,

jusqu'à la réunion de cette petite bague à la pomme ; ce qui détermine la longueur du collier.

— Mécan. Syn. de Frette.

— *Ordre du collier*. Ordre de chevalerie établi à Venise.

— Hist. *Procès du collier*. Procès fameux qui eut pour occasion un collier du prix de 1,600,000 fr., acheté aux joailliers de la couronne, par le cardinal de Rohan, au nom de la reine Marie-Antoinette, épouse de Louis XVI. L'achat en fut fait par la comtesse de La Motte. Celle-ci, convaincue d'escroquerie et condamnée à la marque, passa en Angleterre. Le retentissement de cette scandaleuse affaire a été funeste à la cause royale dans les dernières années qui ont précédé la convocation des États-généraux.

— Ornith. Petit chapelet de plumes, d'écailles, de plis ou de callosités, qui environne quelquefois le cou des oiseaux.

— Entom. Partie du corselet des lépidoptères, qui précède la tête, et qui correspond au prothorax des coléoptères.

— Moll. Partie du corps des hélices qui déborde le pied, sous laquelle celui-ci se retire, qui remplit l'ouverture de la coquille.

— Par anal. Marque naturelle en forme de cercle et d'une couleur tranchante, qui se voit souvent autour du cou des quadrupèdes ou des oiseaux. Chien noir qui a un collier blanc. Un pigeon au collier. Un merle au collier. La tourterelle à *collier* est un peu plus grosse que la tourterelle commune. (Buff.)

— Pathol. Se dit des exanthèmes qui entourent le cou en manière de collier.

— Pêch. Corde qui tient le bout du verveux et qui l'attache à un pieu fiché en terre.

— Ponts et chauss. Cercle de fer ou de cuivre qui sert à maintenir par le haut les poteaux tourillons des portes des écluses.

COLLIÈRE. s. f. Comm. Perche qui sert de fondement à un train de bois.

COLLIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *collum*, col ; *fero*, porter). Bot. Qui est muni d'un col. Ovaire collifère. Stipe collifère. Cypsèle collifère.

COLLIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *collum*, col ; *forma*, forme). Entom. Qui a la forme d'un col ; qui est en forme de col. Prothorax colliforme.

COLLIGATION. s. f. (pr. *kol-li-ga-ci-on*). Lien, union enchaînement.

COLLIGÉ, ÉE. part. pass. du v. Colliger.

— Ornith. Se dit des oiseaux à jambes deminues qui ont deux ou trois doigts antérieurs joints ensemble par une courte membrane. Pieds colligés.

COLLIGER. v. a. 1re conj (du lat. *colligere*, recueillir.) Faire des collections des passages les plus saillants d'un livre. Vieux et presque inusité.

COLLIGUAIE. s. m. Bot. Genre d'arbrisseaux de la famille des euphorbiacées frutescentes du Chili.

COLLIMATION. s. f. (pr. *kol-li-ma-ci-on* ; du lat. *collimo*, je vise). Opt. Ligne d'optique supposée passer par les deux pinules d'un graphomètre lorsqu'on vise un objet.

COLLINAIRE. adj. Bot. Qui croît sur les collines.

COLLIN DE SUSSY (Jean-Baptiste, comte). Ministre des manufactures et du commerce en 1812, fut nommé pair en 1819, et mourut à Paris en 1826.

COLLINE. s. f. (pr. *co-line* ; du lat. *collis*, qui a la même signification). Élévation du sol qui diffère principalement d'une montagne par sa hauteur moindre, celle-ci n'excédant guère deux ou trois cents mètres au dessus du pied. Petite colline. Belle colline. Colline boisée. Colline fleurie. Colline fertile. De vertes collines. Le haut de la colline. Le penchant de la colline. Le pied, le bas de la colline. Monter une colline. Monter sur une colline. Ils commenceront à dire aux montagnes, tombez sur nous, et aux *collines*, couvrez-nous. (Boss.) Le chef poussa le cri d'arrivée, et la troupe campa au pied des *collines*. (Chateaub.) La *colline* a repris sa robe de verdure. (Michaud.) Les *collines* ne courent pas toujours parallèlement au rivage ; tantôt elles divergent en rayons à de grandes distances. (Chateaub.)

— Prov. et fig. *Gagner la colline*. S'évader,

— En poésie, *La double colline*. Le Parnasse.

> Le dieu de la double *colline*
> Applaudit à ces tendres sons. (Lebrun.)

— Fig. Nous voyons venir, d'aussi loin que porte le regard, des *collines* d'eau écumante derrière d'autres *collines*. (Lamart.) La mer, écrasée par le vent, semble n'avoir plus de vagues et n'être qu'un champ d'écumes tournoyantes ; il y a comme des plaines, entre ces énormes *collines* d'eau, qui laissent reposer un instant les mâts. (Id.)

— Syn. comp. COLLINE, COTEAU, ÉMINENCE, MONTICULE. La *colline* est un terrain élevé en pente douce et qui a une certaine étendue en largeur. Le *coteau* est un terrain élevé en plan incliné moins considérable que la colline, et considéré relativement à ce qu'il domine. L'*éminence* est une petite élévation moins étendue que la colline et le coteau. Le *monticule* est une élévation plus considérable que l'éminence, mais qui n'a pas une étendue de terrain en largeur comme la colline et le coteau.

COLLINSIE. s. f. (de *Collins*, natur. améric.). Bot. Genre de la famille des scrofulariacées.

COLLINSONIE. s. f. (de *Collinson*). Bot. Genre de plantes de la famille des lamiacées, tribu des culinées.

COLLIQUATIF, IVE. adj. Pathol. Qui se résout en liquide. Flux colliquatifs. L'agaric blanc diminue au moins quelquefois les sueurs *colliquatives* des phthisiques et celles qui accompagnent certaines fièvres aiguës. (Nysten.) Dans les fièvres adynamiques ou putrides, il s'établit fréquemment un dévoiement *colliquatif*. (De Montègre.)

COLLIQUATION. s. f. (pr. *kol-li-ka-ci-on*). Pathol. Diminution progressive des parties solides, avec excrétion abondante des liquides par une ou par plusieurs voies.

COLLISION. s. f. (du lat. *collisio*, choc). Phys. Rencontre de deux corps qui se heurtent. La chimie nous a appris qu'il ne faut ni râcler le chocolat au couteau, ni le broyer au pilon, parce que la *collision* sèche qui a lieu dans les deux cas amidonise quelques portions de sucre, et rend cette boisson plus fade. (Brill.-Sav.)

— Fig. Choc des partis, des factions politiques. Collision grave. Collision inévitable. Prévenir une collision.

COLLIURE. s m. Entom. V. COLLYRIDE.

COLLOBRIÈRES. Geogr. Ch.-l. de canton, arr. de Toulon (Var) ; 1,800 hab.

COLLOCATION. s. f. (pr. *kol-lo-ca-ci-on* ; du lat. *collocare*, placer, ranger). Prat. Action de ranger les créanciers dans l'ordre où ils doivent être payés. Ordre, rang dans lequel chaque créancier est colloqué. Collocation admise, contestée. Demande en collocation. État de collocation. Bordereau de collocation. Procès-verbal de collocation. Faire la collocation de ses créanciers.

— Somme qu'un créancier utilement colloqué a droit de toucher. Paiement de collocation. Recevoir sa collocation, le montant de sa collocation.

— *Collocation utile*. Collocation pour laquelle il y a une somme d'argent suffisante.

— *Collocation de l'argent*. Emploi que l'on fait de l'argent en le plaçant.

COLLOCUTEURS. s. m. pl. Personnes assemblées pour un colloque.

COLLOCUTION. s. f. (pr. *kol-lo-ku-ci-on*). S'est dit pour Conversation.

COLLO-ÉPINEUX, EUSE. adj. Entom. Se dit des chenilles qui ont deux épines sur le cou.

COLLOÏDE. adj. des 2 g. V. CANCER.

COLLOMIE. s. f. Bot. Genre de la famille des palémoniacées, établi pour des plantes herbacées du continent américain.

COLLONGE. (ét. celt., *colon*, habitation du cultivateur ; *i*, rivière). Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Gex (Ain) ; 1,300 hab.

COLLOPHORE. s. m. (ét. gr., κόλλα, colle ; φορός, porteur). Bot. Arbre brésilien, rempli d'un suc laiteux, de la famille des apocynacées, tribu des carissées.

COLLOPS. s. m. (du gr. κόλλοψ, callosité). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des malacodermes.

COLLOQUE. s. m. (du lat. *colloqui*, converser, s'entretenir, formé de *cum*, avec ; *loqui*, parler). Conférence tenue entre deux ou plusieurs personnes. Un long colloque. Tenir ensemble plusieurs colloques. Avoir de fréquents colloques avec quelqu'un. Il est fam.

— Hist. cont. *Colloque de Poissy*. Assemblée que des députés du clergé aux États-généraux de 1561 furent autorisés à tenir à Poissy (Seine-et-Oise), en présence de la cour, et concurremment avec des députés calvinistes, pour s'entendre sur les matières de foi. Ce colloque, auquel la cour avait attaché, dit-on, tant d'espérance, n'eut pour résultat que d'envenimer les haines, et contribua à hâter les guerres de religion.

— Au pl. Titres de certains ouvrages en forme de dialogues. Les Colloques d'Érasme, de Cordier. Les Colloques de Vives.

— Syn. comp. COLLOQUE, CONVERSATION. V. CONVERSATION.

quer. S'empl. adjectiv. Être bien colloqué, mal colloqué. Créancier utilement colloqué.

COLLOQUER. v. a. 1re conj. (du lat. *collocare*, placer, ranger). Mettre quelqu'un en une place. Colloquer un protégé, un parent. On a bien de la peine à le colloquer. Fam.

— Pop. *Colloquer un soufflet, un coup de poing, un coup de canne*. Donner, appliquer un soufflet, un coup de poing, etc.

— Prat. Ranger les créanciers dans l'ordre suivant lequel ils doivent être payés sur le prix de la vente faite en justice à leur profit. Colloquer utilement, en rang utile. Colloquer selon l'ordre de l'hypothèque. Colloquer par privilége, par préférence.

COLLOT D'HERBOIS (Jean Marie). Conventionnel, l'un des hommes les plus atroces que la révolution ait poussés sur la scène politique, mourut à Cayenne, où il avait été déporté en 1796.

COLLUDANT, ANTE. adj. Qui collude.

COLLUDER. v. n. 1re conj. (du lat. *colludere*, être d'intelligence, s'entendre avec quelqu'un). Prat. S'entendre avec sa partie adverse, au préjudice d'un tiers.

COLLURICINCLE. s. f. (ét. lat., *collurio*, pie-grièche ; *cinclus*, cincle). Ornith. Genre d'oiseaux comprenant deux espèces de pies-grièches de la Nouvelle-Hollande, toutes deux cendrées, avec le dessus brunâtre.

COLLURIE. s. f. Ornith. Syn. de Pie-grièche.

COLLURIONS. s. m. pl. Ornith. Famille de l'ordre des oiseaux sylvains, tribu des anisodactyles, répondant à celle des pies-grièches.

COLLUSION. s. f. (en lat. *collusio*, fait de *colludere*). Pal. Intelligence entre deux ou plusieurs parties, au préjudice d'un tiers. Collusion secrète. Collusion visible, manifeste. Il y a entre eux collusion, il y a de la collusion.

— Se dit aussi dans le langage ordinaire, en parlant de toute intelligence secrète qui a pour but de tromper un tiers. S'assurer qu'il y a collusion entre les chefs de deux partis contraires. La nature fut toujours la ressource des incrédules ; mais elle sert la religion si à propos, qu'ils devraient au moins la soupçonner de *collusion*. (La Bletterie.)

COLLUSOIRE. adj. des 2 g. Prat. Qui est fait par collusion. Acte collusoire. Arrêt collusoire. Arrangement collusoire. Disposition collusoire.

COLLUSOIREMENT. adv. D'une manière collusoire. Acte fait collusoirement. Arrêt rendu collusoirement.

COLLUTHIEN. s. m. Hist. relig. Disciple de Colluthe, prêtre d'Alexandrie, qui enseignait que Dieu n'avait pas créé les méchants, et qu'il n'était point l'auteur des peines et des afflictions de cette vie.

COLLUTOIRE. s. m. Médec. Gargarisme.

COLLYBE. s. f. Hist. relig. Bonbons qu'on distribue en l'honneur des morts dans l'Église grecque.

COLLYBISTIQUE. adj. des 2 g. (du gr. κόλλυβος, change de monnaies). Action par laquelle une personne transportait à une autre, pour un prix convenu, l'argent qu'elle avait dans un autre pays. Contrat collybistique.

COLLYRE. s. m. (ét. gr., κολλύριον, fait de κόλλα, colle ; οὐρά, queue). Pharm. Préparations médicamenteuses qu'on met en contact avec les yeux. Collyres émollients, astringents, excitants, irritants. Collyre narcotique. L'administration des *collyres* doit toujours être confiée à une personne intelligente et attentive. (Dict. de médec.)

COLLYRIDE. s. m. (du gr. κολλυρίς, petit pain). Entom. Genre de coléoptères pentamères, tribu des cicindélètes, famille des carnassiers.

COLLYRIDES. s. m. pl. Tribu des coléoptères pentamères, établie dans la famille des cicindélètes, comprenant le genre collyride.

COLLYRIDIENS. s. m. pl. (du gr. κολλύρα, gâteaux). Anciens sectaires chrétiens qui rendaient un hommage particulier à la Vierge, et qui, dans certaines fêtes, lui offraient des gâteaux.

COLLYRION. s. m. (du gr. κολλύριον). Minér. Sorte d'argile happante d'un gris cendré.

COLLYRITE. s. f. (du gr. κολλυρίς, petit gâteau). Minér. Alumine hydratée, silicifère, ne différant de l'allophane que par une proportion de silice moins considérable.

— COLLYRITES. s. f. pl. Échin. Groupe d'échinodermes échinides, de la famille des spatangues.

COLMA. s. m. Ornith. Espèce du genre fourmilier.

COLMAR (ét. celt., *colom*, union ; *ber*, *bar*, rivière). Ch.-l. du départ. du Haut-Rhin, cour royale ; sur la Lauch, à 388 kilom. de Paris ; 13,000 hab.

COLMARS. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Castellane (Basses-Alpes) ; 1,000 hab.

COLMATAGE. s. m. (de l'ital. *colmare*, combler). Agric. Opération agricole qui consiste à exhausser un bas-fond habituellement immergé, au moyen de terres enlevées à des hauteurs, et qu'on fait charrier et déposer par les eaux. V. TERREMENT.

COLMATE. s. f. (en ital. *colmata*, de *colmare*, combler). Agric. Nom que les Italiens

un terrain. Les *colmates* de Toscane n'ont pas seulement pour but de fertiliser le terrain ; l'objet principal qu'on se propose dans cette opération est d'assainir les marais pestilentiels et improductifs en élevant le sol, et de les rendre ainsi propres à toute espèce de culture. (Lasteyrie.) La France renferme un grand nombre de localités où le système des *colmates* pourrait être appliqué avec facilité. (Id.) Le temps nécessaire pour former une *colmate* est de deux ou trois années. (Id.)

COLMATÉ, ÉE. part. pass. du v. Colmater. S'empl. adjectiv. Les terrains exhaussés naturellement n'ont pas besoin d'être comblés ou *colmatés*. (Lasteyrie.) Portions de terrains bas et marécageux qui pourraient être *colmatées*. (Id.)

COLMATER. v. a. 1re conj. Former une colmate, exhausser un bas-fond au moyen de terres enlevées à des hauteurs, et qu'on fait charrier et déposer par les eaux. Lorsqu'on veut *colmater* un terrain, on commence par l'entourer de digues, auxquelles on donne plus ou moins d'élévation et de largeur, en raison de l'étendue que doit avoir la colmate et de l'élévation plus ou moins grande que doivent recevoir les eaux. (Lasteyrie.)

COLMEIROÉE. s. f. (de *Colmeiro*, botan. espagn.). Bot. Genre d'euphorbiacées cultivé depuis longtemps dans nos jardins ; croît spontanément en Espagne et en Portugal.

COLNUD. s. m. Ornith. Espèce de corbeau.

COLOBANCALOPTÈNES. s. m. pl. (ét. gr., κολοβός, mutilé ; ἀγκάλη, bras ; πτηνός, volatile). Ornith. Famille de l'ordre des halycolymbes, comprenant les oiseaux qui n'ont que des rudiments d'ailes.

COLOBANTHE. s. f. (ét. gr., κολοβός, tronqué ; ἄνθος, fleur). Bot. Genre de la famille des portulacacées, tribu des mollaginées, établi pour des espèces croissant dans l'Amérique australe et dans la Nouvelle-Hollande méridionale.

COLOBATHROPODE. adj. des 2 g. (ét. gr. κολοβός, mutilé ; ἀθρόος, serré ; πούς, pied). Ornith. Se dit des oiseaux qui ont les jambes très-longues et grêles. || COLOBATHROPODES. s. m. pl. Ordre de la section des mydalornithes.

COLOBE. s. f. Tunique sans manches que les évêques, princes et gens de loi portèrent longtemps.

COLOBE. s. m. (du gr. κολοβός, mutilé). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des longicornes.

— Mamm. Genre de singes appartenant à la tribu des cynopithéciens, et très-voisin des semnopithèques.

COLOBIQUE. s. m. (du gr. κολοβός, tronqué). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des clavicornes, tribu des nitidulaires.

COLOBOCENTROTE. s. m. Échin. V. CIDARITES.

COLOBODE. s. m. (du gr. κολοβός, tronqué). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionites, division des apostasimérides.

COLOBODÈRE. s. m. (ét. gr., κολοβός, mutilé ; δέρη, cou). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des malacodermes.

COLOBOGASTRE. s. m. (ét. gr., κολοβός, tronqué ; γαστήρ, ventre). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des serricornes, tribu des buprestides.

COLOBOME. s. m. Raccourcissement par mutilation.

COLOBOMÉ. adj. (du gr. κολοβός, mutilé). Ce qui a été raccourci par mutilation.

COLOBOPTÈRE. adj. des 2 g. (ét. gr., κολοβός, mutilé ; πτερόν, aile). Entom. Qui a les ailes mutilées ou imparfaites.

— s. m. Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des lamellicornes, tribu des coprophages.

COLOBOTE. s. m. (ét. gr., κολοβός, tronqué ; οὖς, oreille). Bot. Genre de la famille des papilionacées.

COLOBOTHÉE. s. f. (ét. gr., κολοβός, mutilé ; θέα, aspect). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des longicornes.

COLOCASIE. s. f. (du gr. κολοκασία, racine de fève). Entom. Genre de lépidoptères, famille des nocturnes, tribu des liparides.

COLOCYNTHINE. s. f. Amer de coloquinte qui s'extrait du parenchyme des fruits du concombre coloquinte.

COLODACTYLES. s. m. pl. Erpét. Dénomination des sauriens à pattes incomplètes.

— Bot. Genre de la famille des aracées, tribu des caladiées.

COLOGANIE. s. f. Bot. Genre de la famille des papilionacées, tribu des phaséolées clitoriées.

COLOGNE. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Lombez (Gers) ; 900 hab.

COLOGNE. Géogr. Ville d'Allemagne, capitale de la Prusse Rhénane, sur la rive gauche du Rhin, à 45 myriam. de Paris ; 69,000 hab. La fabrication de l'eau de Cologne y occupe quinze fabriques.

— *Eau de Cologne*. Chim. Alcoolat composé dans lequel domine le parfum de l'huile vola-

COLOMB (Christophe). (pr. *ko-lon*). Le plus célèbre des navigateurs modernes, né en Piémont en 1441. Après huit ans de sollicitations à la cour de Castille, il obtint d'Isabelle trois navires montés par 120 hommes d'équipage, avec lesquels il mit à la voile le 3 août 1492. Au bout de trente-trois jours de navigation, Colomb découvrit la première île du Nouveau-Monde. Il mourut à Valladolid, abreuvé de chagrins, en 1506.

COLOMB (Ordre de saint). Hist. relig. Ordre monastique d'Irlande, fondé par saint Colomban dans le VIe siècle. Il avait sous sa dépendance plus de cent monastères. Le chef d'ordre était à Londonderry. Il s'y trouve une règle en vers gaéliques dictée par saint Colomban.

COLOMBAGE. s. m. Charp. Rang de solives posées à plomb dans une cloison de charpente, dans un pan de bois.

COLOMBAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *columba*, colombe). Minér. Epithète donnée aux grains d'une roche grenue quand ils sont de la grosseur d'un œuf de pigeon.

COLOMBAIRE. s. m. (du lat. *columbarium*). Antiq. rom. Caveau destiné à renfermer les cendres de quelque famille illustre, et ainsi appelé à cause de la similitude des niches pratiquées à cette intention dans la muraille, avec celles qu'on destinait aux pigeons pour faire leurs nids.

— Fig. Bien des collections de particuliers ne sont que des *colombaires*. (L'hôte.) La bibliothèque d'un égoïste ou d'un homme qui ne s'en sert pas est un *colombaire* de livres. (Id.)

COLOMBAN (Saint). Né en Irlande, au VIe siècle, mourut en 615 à l'abbaye de Bobio, en Italie, qu'il avait fondée. On célèbre sa fête le 27 novembre.

COLOMBAR. s. m. Ornith. Division du genre pigeon, pour des espèces à gros bec qui vivent de fruits et que l'on trouve dans les grands bois.

COLOMBATE. s. f. (de *Christophe Colomb*). Chim. Syn. de Tantalate.

COLOMBAY. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Toul (Meurthe); 1,000 hab.

COLOMBE. s. f. (du lat. *columbus* ou *columba*, tiré du grec κολυμβᾶν, plonger, parce qu'elle boit en plongeant son bec sans relever ensuite la tête, comme les autres oiseaux). Genre d'oiseaux qui semble former le passage des gallinacés aux passereaux, et comprend tous les oiseaux que l'on désigne vulgairement sous le nom de *pigeons*. Il ne s'emploie qu'en poésie, et dans le style soutenu. La douce colombe. La timide, la craintive colombe. La simple, l'innocente colombe. La fidèle, la tendre colombe. L'amoureuse colombe. La plaintive colombe. La colombe gémit. Vénus vole dans son char attelé de *colombes*. (Fén.)

Sur ce dôme azuré la *colombe* amoureuse
A son amant chéri se montre dédaigneuse.
(St-Lambert.)

— *Colombe* se dit encore pour Pigeon, dans toutes les phrases tirées ou imitées de l'Ecriture. La simplicité de la colombe. Le Saint-Esprit descend sous la figure pacifique d'une *colombe*. (Boss.) Les gémissements de la *colombe* doivent être laissés à la solitude et au silence à qui elle les a confiés. (Id.)

— Se dit fig., surtout dans le style de dévotion, en parlant de jeunes filles, de jeunes vierges simples et timides. Les colombes du Seigneur. Déjà j'entends la reine des anges qui vous crie : Venez, ma digne servante, venez ma *colombe*, venez vous asseoir sur un trône de candeur. (Chateaub.)

Et t'appelant parmi ses *colombes* fidèles,
Pour voler jusqu'à lui t'a-t-il prêté ses ailes ?
(Desaintange.)

— Anc. rit. Chez les Grecs et les Latins, Vase de métal en forme de colombe où on enfermait l'Eucharistie; il était suspendu au-dessus de l'autel.

— Astron. Constellation de la partie méridionale du ciel, placée auprès du Capricorne.

— Charp. Solive posée debout dans les cloisons et pans de bois pour la construction des maisons et des granges.

— Layet. Instrument percé à jour comme le rabot, et garni d'un fer tranchant destiné à dresser le bois.

— Tonnel. Sorte de grande varlope renversée, dont les tonneliers se servent pour pratiquer des joints au bois.

COLOMBE (Sainte). Vierge, souffrit le martyre à Sens, dans le IIIe siècle, sous le règne d'Aurélien. Sa mémoire est célébrée le 30 décembre.

COLOMBEAU. s. m. (dimin. de *colombe*). S'est dit pour Petit pigeon.

COLOMBÉES. s. f. pl. Ornith. Famille et ordre de la classe des oiseaux ayant pour type le genre colombe.

COLOMBEL, ELLE. adj. Qui appartient à la colombe.

COLOMBELLE. s. f. (dimin. de *colombe*). Petite colombe.

T'éveillera la pie en son caquet,
T'éveillera aussi la *colombelle*,
Pour rechanter encore de plus belle.
(Marot.)

COLOMBELLE. s. f. Moll. Genre de la famille des columellaires. Les *colombelles* sont des coquilles marines qui, presque toutes, vi-

[illegible]

profondeur sous l'eau. (Desmayes.)

— Typogr. Filet que l'on place quelquefois entre deux colonnes pour mieux les distinguer.

COLOMBELLEMENT. adv. Vieux mot qui signifie A la manière de la colombe, comme la colombe. Baise-moi *colombellement*. (Jacq. Tahur.)

COLOMBIDÉES. s. f. pl. Ornith. Famille de l'ordre des passereaux, ayant pour type le genre pigeon.

COLOMBIE. Géogr. Grande contrée de l'Amérique septentrionale, constituée en république par Bolivar en 1819; 3,000,000 d'hab. Capitale Bogota. Dix ans après, la république de Colombie se divisa en trois républiques indépendantes. || COLOMBIE ou NOUVELLE GRENADE. L'une des trois républiques formées de l'ancienne. Capitale Santa-Fé. || COLUMBIA. Grande rivière de l'Amérique septentrionale, qui a sa source dans les monts Rocheux, et se jette dans l'océan Pacifique après un cours de 128 myriam.

COLOMBIE. s. f. Bot. Genre de la famille des tiliacées grewiées, établi pour des arbres de l'archipel Indien.

COLOMBIEN, ENNE. adj. et s. Géogr. Habitant de la Colombie. || Qui appartient à la Colombie ou à ses habitants.

COLOMBIENNE. s. f. Mécan. Presse d'imprimerie en fonte.

COLOMBIER. s. m. Bâtiment spécial en forme de tour, ronde ou carrée, destiné à loger des pigeons. Colombier très-élevé. Colombier bien garni. Le toit d'un colombier. Les boulins, l'échelle d'un colombier. Peupler, dépeupler un colombier. Il était bien loin de pouvoir revenir à son *colombier*. (Volt.)

— *Colombier à pied, de pied.* Colombier qui a des boulins depuis le haut jusqu'en bas.

— Prov. et fig. *Attirer, faire venir les pigeons au colombier.* Attirer des chalands, des pratiques. On dit dans le sens contraire : *chasser les pigeons du colombier.*

— Fig.

Toute la bande des amours
Revient au *colombier*. . . . . .
(La Fontaine.)

— Par dénigrement et par extens. on appelle ainsi le Paradis dans les salles de spectacle, parce que cet endroit est le plus haut de la salle, et que le colombier est toujours sur les toits.

— Impr. Espace trop grand entre les mots.

— Mar. Forte épontille faisant partie du ber que l'on place sous la carène d'un vaisseau en construction, lorsqu'il doit être lancé à la mer.

— Papet. Espèce de papier dont la dimension est double de celle du grand-raisin, et qui sert à la confection des cartes et des gravures.

— Syn. comp. COLOMBIER, FUIE. Le *colombier* est un bâtiment couvert, séparé des habitations, où l'on rassemble des pigeons. La *fuie* est un colombier découvert ou un endroit particulier dans une habitation, où l'on nourrit des pigeons.

COLOMBI-GALLINE. adj. Ornith. Qui tient du pigeon et de la poule.

COLOMBIN. s. m. Techn. Bassin dans lequel se met la composition de la tritte du faïencier.

COLOMBIN, INE. adj. Zool. Qui a rapport aux colombes, aux pigeons.

— Qui est d'une couleur mélangée entre le rouge et le violet. Taffetas colombin. Soie colombine. Couleur colombine. Vieux et inusité. On dit maintenant *gorge de pigeon*.

— Fig. Il faut marier l'innocence *colombine*, en n'offensant personne, avec la prudence serpentine, en se préservant des embûches d'autrui. (Charron.)

COLOMBINE. s. f. Agric. Fiente de pigeon dont on se sert comme d'engrais. Fumier mélangé avec de la colombine.

— On le dit par extension en parlant de la fiente des volailles. Fumer avec de la colombine.

— Chim. Substance cristallisable particulière trouvée dans la racine du columbo.

COLOMBINE. Personnage de la comédie italienne. C'est la fille de Cassandre, et son mariage avec Arlequin forme ordinairement le dénoûment de la pièce.

COLOMBINÉES. s. f. pl. Ornith. Sous-famille de la famille des colombidées.

COLOMBINES. s. f. pl. Ornith. Cinquième race du genre pigeon ayant pour type la colombe élégante.

COLOMBIQUE. adj. des 2 g. Chim. Acide qui n'est autre chose que l'oxyde tantalique.

COLOMBITE. s. f. (de *Colomb*). Minér. V. TANTALITE.

COLOMBO et **COLUMBO.** Géogr. Ville des Indes orientales anglaises, ch.-l. du gouvernement de Ceylan et de la province occidentale; 31,000 hab. Occupée en 1517 par les Portugais, prise par les Hollandais en 1703, et sur ces derniers par les Anglais en 1796.

COLOMBO. s. m. Bot. Racine de la coccule palmée employée en médecine pour arrêter les diarrhées et les vomissements opiniâtres.

COLOMNAIRE. adj. des 2 g. Didact. Qui a la forme d'une colonne.

COLOMNAIRE. s. m. Polyp. Genre de polypiers de la famille des astrées, très-voisin des sarcinules et des stylines.

COLOMNANTHÈRE, ÉE. adj. (ét. lat., *columna*, colonne; *anthera*, anthère). Bot. Plante dont les filets des étamines sont réunis en colonne. || COLOMNANTHÉRÉES. s. f. pl. Classe de plantes phanérogames incomplètes comprenant celles dont les filets des étamines sont réunis en colonne.

COLOMNÉE. s. f. (du lat. *columna*, colonne). Bot. Genre de la famille des rosacées eudryadées.

COLOMNEUX, EUSE. adj. Plein de colonnes.

COLOMNIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *columna*, colonne; *fero*, je porte). Archit. Qui porte une colonne.

— Bot. Se dit des plantes dont les filets des étamines sont réunis en un seul corps.

COLON. s. m. (du gr. κῶλον, fait de κωλύω, j'empêche, ou de κοῖλον, creux, à cause des cellules que l'on rencontre dans cet intestin). Médec. Seconde partie du gros intestin, et cinquième du conduit alimentaire après l'estomac. Il se divise en colon lombaire droit; lombaire gauche; en transverse, et en iliaque gauche ou S du colon. Le *colon* a pour fonction de ralentir le cours des matières stercorales, et de préparer leur excrétion, après qu'elles ont été dépouillées de toute substance nutritive. (Renauldin.) C'est le *colon* qui est le plus souvent le siége des douleurs connues sous le nom de coliques. (Laurent.)

COLON. s. m. (du lat. *colonus*, fait de *colere*, cultiver). Celui qui cultive une terre, dans quelque pays que ce soit. De nombreux colons. Pays qui manque de colons. C'est que les bras manquent à la terre, et que le journalier ayant enchéri son travail, plusieurs *colons* laissent leurs héritages en friche. (Volt.)

— Dériv. Les dérivés de ce mot sont COLONIE, COLONIAL, COLONISATION, COLONISER, etc.

— Plus particulièrement, Celui qui fait partie d'une colonie, qui habite une colonie. Un riche colon. Les colons de la Martinique, de l'île de France. Les *colons* sont des Français, ils en ont le caractère et la dignité; ils ne peuvent pas être esclaves, il faudrait pour cela leur ôter la faculté de penser, de parler et d'écrire. (Napol.)

— Écon. rur. *Colon partiaire.* Cultivateur partageant par moitié et en nature avec son propriétaire une partie des récoltes, des produits de sa ferme. Ce genre est fort usité dans l'Ouest de la France.

— Dr. rom. C'était celui qui cultivait la terre pour autrui, et qui ne pouvait garder pour lui qu'une partie de la moisson due à son travail; ce n'était autre chose qu'un fermier qui, se trouvant dans l'impossibilité de payer le prix de son bail en argent, stipulait qu'il le donnerait en nature.

— Philol. Pause marquée par point en haut, équivalant à deux points, ou à un point et virgule.

COLON. s. m. (du gr. κῶλον, intestin). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des clavicornes.

COLONAGE. s. m. Écon. rur. Exploitation d'un colon. Contrat agricole ayant pour objet une espèce de société pour laquelle le propriétaire fournit sa terre et le paysan son travail, avec partage des produits chaque année. Le bail à *colonage* résume presque toutes les anciennes espèces de convention faites entre les seigneurs et les paysans. (Encycl. cath.)

COLONAT. s. m. Anc. cout. État dans lequel se trouvaient les hommes employés à l'agriculture sous l'empire romain, spécialement à l'époque des princes chrétiens, et où se trouvent encore en Allemagne des cultivateurs possesseurs d'un droit d'usufruit héréditaire. Le colonat s'établissait par prescription dans deux cas; 1° sur les hommes libres; 2° sur les colons d'autrui. Le *colonat* était une sorte d'esclavage mitigé. (Tailland.)

COLONEL. s. m. (rad. celt. *col*, élevé, tête; ou de l'ital. *colonello*, formé du lat. *columna*, colonne, comme qui dirait, celui qui commande une colonne). T. milit. Officier supérieur qui commande un régiment et dont le grade vient après celui de maréchal de camp. Colonel d'infanterie. Colonel de cavalerie. Colonel d'artillerie. Colonel de hussards. Le colonel de tel régiment. Le logement du colonel. Déposer le drapeau chez le colonel. Un *colonel* nommé Dardof avec une compagnie se fait jour à travers les Kalmouks. (Volt.) Comment, *colonel*, on se croit seule à se promener dans le parc, et l'on vous rencontre ainsi ? (Scribe.)

— *Lieutenant-colonel.* Officier supérieur qui est le lieutenant du colonel, qui le remplace en cas d'absence.

— *Colonel général.* Officier général ou plutôt dignitaire sous le commandement duquel est placée une arme entière. Colonel général des cuirassiers, des hussards, des dragons.

— *Colonel* se dit aussi de certains officiers supérieurs qui ont ce grade, sans avoir de régiment. Colonel d'état-major. Colonel de génie.

— Hist. C'est sous le règne de Louis XII que l'on voit apparaître pour la première fois le titre de *colonel*, qui fut associé à celui de *capitaine* et donné aux chefs des bandes dont se

[illegible]

çois Ier le donna, en 1534, au premier capitaine de chaque régiment.

COLONELLAT. s. m. Anc. t. milit. Propriété d'un régiment. || Exercice de l'emploi de colonel.

COLONELLE. adj. f. Se disait autrefois de la première compagnie d'un régiment, parce qu'elle n'avait point d'autre capitaine que le colonel. La compagnie colonelle.

— subst. *La colonelle.* La compagnie colonelle. || Se dit aussi en parlant de la femme du colonel. Madame la colonelle.

COLONGÈRE. adj. f. Jurispr. Syn. de Foncier. Rente colongère.

COLONIAL, ALE. adj. Qui appartient, qui a rapport aux colonies. Système colonial. Régime colonial. Règlements coloniaux. Déportation coloniale. S'il y avait ici, auprès du gouvernement, une sorte de représentation *coloniale*, elle connaîtrait la vérité, elle la dirait, l'écrirait dans les colonies. C'est donc un canal de l'opinion qu'il faut ouvrir pour elles. (Napol.)

— Qui est propre aux colonies, qui vient des colonies. Marchandises coloniales. Denrées coloniales. Quand il s'agit d'établir des droits sur les denrées *coloniales*, toutes les chambres de commerce me remettent leurs mémoires, et personne ne stipule pour l'intérêt des colonies. (Napol.)

COLONIE. s. f. (du lat. *colonia*, fait de *colere*, cultiver). Nombre plus ou moins considérable de personnes qui passent dans un pays pour le peupler, en cultiver les terres, et par extension, Population qui s'est formée et se perpétue dans le lieu de leur établissement. Une colonie nombreuse. Une colonie agricole. Une colonie militaire. Une colonie florissante. Les colonies des Romains. Les colonies françaises. Les colonies anglaises, hollandaises, etc. Envoyer une colonie. Etablir, fonder une colonie. Une colonie qui prospère. Une colonie qui dégénère, qui s'affaiblit. Des colonies qui se soulèvent, qui se détachent de la métropole. Cadmus transporta en Grèce une *colonie* de Phéniciens. (Boss.) La mollesse de l'Asie avait corrompu les *colonies* grecques. (Id.) D'où vient que tant de *colonies* grecques florissent ... cette côte ? (Fén.) Comment a-t-on pu accorder la liberté à des Africains, à des hommes qui n'avaient aucune civilisation, qui ne savaient seulement pas ce que c'était que *colonie*, ce que c'était que la France ? (Napol.)

— Lieu, pays habité par une colonie. Marseille est une colonie des Phocéens. Cologne est une colonie romaine. Les colonies françaises. Les colonies espagnoles. Le gouverneur d'une colonie. La capitale d'une colonie. Les principales villes d'une colonie. Les habitants des *colonies* françaises situées en Amérique, en Asie, en Afrique, ne peuvent être gouvernés par la même loi. (Napol.)

— Absol. *Les colonies*, pour Les colonies des Antilles françaises. Passer dans les colonies, aux colonies. Mourir aux colonies. Elle s'était déterminée alors à quitter pour toujours le village où elle était née, et à aller cacher sa faute aux *colonies*. (B. de St-P.) Quand je vois un homme mettre en doute si les individus nés dans les *colonies* sont Français, je me demande si la tête m'a tourné. (Napol.)

— Fig. et par extens. Enveloppés dans ces îles de verdure, les poissons, les coquillages, les insectes, sont charriés dans les mers étrangères où ils fondent de nouvelles *colonies*. (A. Martin.)

— *Colonies agricoles.* Réunion de mendiants valides auxquels on a donné des terres à défricher dans les Pays-Bas. || Etablissements charitables et agricoles créés depuis en France pour moraliser les jeunes détenus, les libérés ou les enfants pauvres seulement. Colonie de Mettray. Colonie de St-Firmin de Montbellet.

— *Colonies militaires.* Établissement de soldats cultivateurs et mariés qui ont été formés sur divers points des frontières de l'empire russe.

— *Colonies pénales.* Lieux de déportation pour les criminels destinés à la colonisation. Avant 1776, l'Angleterre envoya dans les possessions de l'Amérique du Nord quelques milliers de ses criminels; mais ce petit nombre n'y exerça aucune influence. Après la perte de ces colonies, l'Angleterre chercha un lieu de déportation pour ses criminels où elle pût réaliser ses vastes projets de colonisation lointaine. On fit d'abord examiner la côte de la Cafrerie, mais sir Jos. Banks, qui avait accompagné le capitaine Cook dans son voyage, indiqua l'Australie, et elle fut préférée à l'Afrique.

COLONISABLE. adj. des 2 g. Qui peut être organisé en colonie. On ne veut pas coloniser les pays *colonisables*. (Courr. fr.)

COLONISATEUR, TRICE. adj. Qui colonise.

COLONISATION. s. f. (pr. *ko-lo-ni-za-cion*). Action de coloniser, de fonder, d'établir une colonie, des colonies. La *colonisation* appliquée d'abord à un petit nombre de régiments embrasserait plus tard l'armée presque entière. (Encycl. des G. du m.) La *colonisation* est la forme la plus louable et la plus glorieuse de la conquête. (Dict. polit.)

— Résultat de cette action.

COLONISÉ, ÉE. part. pass. du v. Coloniser. S'emploie adjectiv. Un pays colonisé. Par

[illegible]

créé par le corps des grenadiers *colonisés*. (Encycl. des G. du m.)

COLONISER. v. a. 1re conj. Fonder une colonie. Coloniser un pays. C'est ce que la France pourrait faire à Alger, si l'on voulait sincèrement *coloniser* l'Algérie. (Dict. polit.)

— Établir dans une colonie. Coloniser des soldats.

— Absol. Le besoin de *coloniser* n'est point pour une nation grande et forte une fantaisie passagère. (Dict. polit.)

COLONNA. Famille illustre d'Italie qui a fourni plusieurs personnages célèbres dans les annales civiles et religieuses de Rome du XIIIe au XVIIe siècle.

COLONNADE. s. f. Disposition architecturale qui présente une nombreuse réunion de colonnes servant d'ornement à une place, à

un grand édifice. La colonnade de Saint-Pierre, à Rome. La colonnade du Louvre, à Paris.

— *Colonnade polystyle.* Celle qui est composée d'un grand nombre de colonnes de différents styles.

— *Colonnade de verdure.* Suite d'arbres taillés en forme de colonne.

— *Colonnade d'arbres.* La *colonnade* d'arbres qui conduisait à ses domaines demeurait encore majestueuse. (R. de Beauv.) Par intervalle il élève sa voix, en passant sous les monts, et répand ses eaux débordées autour des *colonnades* des forêts et des pyramides des tombeaux indiens. (Châteaub.)

COLONNAIRE. s. m. Dr. rom. Impôt établi à Rome sur les colonnes.

— Antiq. rom. Gens oisifs et désœuvrés qui se réunissaient autour de la colonne Mœnia.

COLONNAISON. s. f. Archit. Ordre de colonnes.

COLONNATION. s. f. (pr. *ko-lo-na-ci-on*). Archit. Disposition, proportion des colonnes.

COLONNE. s. f. (du lat. *columna*, dérivé de *columen*, soutien.) Pilier circulaire destiné à soutenir un entablement, ou à orner un édifice. Colonne de bronze. Colonne de marbre, de pierre. Colonne de bois. Colonne dorée. Colonne torse. Colonne corinthienne, dorique, ionienne, etc. Colonne isolée. Colonne surmontée d'une statue. Colonnes accouplées. Deux rangs, deux ordres de colonnes. La base d'une colonne. Le fût, le chapiteau d'une colonne. Immobile comme une colonne. Elever, dresser une colonne. Renverser une colonne. Les *colonnes* sont d'une grosseur et d'une hauteur qui rendent cet édifice très-majestueux. (Fen.) Les chapiteaux de ces *colonnes* étaient d'airain de Corinthe. (La Font.) Les *colonnes* et l'entablement étaient d'un marbre plus blanc qu'albâtre. (Id.)

Sur cent *colonnes* d'or, circulaire portique,
S'élève du soleil le palais magnifique.
(DESAINTANGE.)

Fière de sa hauteur, la *colonne* pompeuse
Ne presse pas le sol de sa main orgueilleuse.
(ID.)

— Par extension, tout ce qui sert à supporter quelque chose, les colonnes d'une table, d'un bureau, etc.

— Fig. Appui, soutien. Les colonnes de l'Église, les colonnes de l'Etat. Des plus fermes Etats ébranlant les *colonnes*. (Rac.)

Bientôt l'Etat, privé d'une de ses *colonnes*,
Se plaindrait d'un repos qui trahirait le sien.
(J.-B. ROUSSEAU.)

— Fig. Nos actions ne seront point écrites sur les *colonnes* immortelles du temple céleste. (Mass.)

— *Colonne de chiffres.* Chiffres placés les uns au-dessous des autres. La colonne des unités. La colonne des dizaines. La colonne des centaines. Faire l'addition, la soustraction d'une colonne.

— Anat. *La colonne vertébrale.* Tige osseuse, formée par vingt-quatre os nommés vertebres qui s'étend depuis la tête jusqu'au sacrum. Déviation de la colonne vertébrale. On dit vulgairement l'*épine du dos.* || Partie qui a de la ressemblance avec une colonne. Colonnes charnues du cœur.

— Antiq. *Colonne historique.* Celle dont le fût est orné de bas-reliefs représentant l'histoire d'un personnage ou d'une expédition militaire || *Colonne legale.* Celle sur laquelle les lois de l'Etat étaient gravées. || *Colonne militaire.* Celle sur laquelle on gravait le dénombrement des troupes.

— Antiq. rom. *Colonne lactaire.* Celle près de laquelle les mères portaient leurs enfants dès qu'ils étaient nés.

— Archéol. rom. Monument qui a la forme d'une grande colonne isolée, et élevée en l'honneur de quelque empereur, d'un homme célèbre ou d'un fait mémorable; telles sont les colonnes de Pompée, de César, de Constantin, Antonine, Trajane, etc.

— Hist. mod. A Paris il en existe plusieurs, entre autres *la colonne d'Austerlitz*, connue sous le nom de Colonne de la place Vendôme, érigée en 1810, à la gloire des armées fran-

[...]

phale élevée sur l'emplacement de la Bastille, en mémoire de la révolution du mois de juillet 1830.

— Archit. *Colonne astronomique.* Celle dont le tailloir est disposé en plate-forme pour servir d'observatoire. || *Colonne bandee.* Celle qui a des anneaux de distance en distance. || *Colonnes cantonnées.* Celles qui sont placées aux quatre coins d'un pilier, pour soutenir quatre retombées de voûte. || *Colonne cochlide.* Celle qui contient un escalier, telle que la colonne de la place Vendôme, de Juillet. || *Colonne cylindrique* Celle qui est d'un diamètre égal dans toute sa hauteur. || *Colonne d'assemblage.* Celle qui est formée de membrures de bois assemblées, collées et chevillées sur des plateaux de madriers circulaires, puis façonnée au tour. || *Colonne de maçonnerie.* Colonne faite de moellon enduit de plâtre. || *Colonne diminuée.* Celle qui n'a point de renflement, et dont la diminution commence dès le pied de son fût. || *Colonne en balustre.* Celle qui a la forme d'un pilier de balustre. || *Colonne en bas-relief.* Se dit de toute colonne dont le fût est orné en bas-relief. || *Colonne en faisceau.* Pilier formé par la réunion de plusieurs colonnes très-minces. || *Colonne en tambours.* Celle dont le fût est formé d'assises de pierre qui ont moins de hauteur que le diamètre de la colonne, telle est la colonne de Juillet. || *Colonne en tronçons.* Celle dont le fût est de trois ou quatre morceaux, ayant chacun plus de hauteur que le diamètre. || *Colonne feuillée.* Celle dont le fût est sculpté de feuilles de refend ou de feuilles d'eau, qui se recouvrent en forme d'écailles. || *Colonne funeraire.* Celle qui est destinée à porter une urne, où sont renfermées les cendres de quelque mort illustre. || *Colonne fuselee.* Celle qui ressemble à un fuseau. || *Colonne gnomonique* Cylindre sur lequel les heures sont marquées par l'ombre d'un style. || *Colonne itinéraire.* Sorte de pilier que l'on place sur les grands chemins, pour indiquer les routes. || *Colonne hydraulique.* Celle dont le fût est formé par une chute d'eau. || *Colonne incrustée.* Celle qui est ornée d'incrustations. || *Colonne jumelée* ou *gemelée.* Celle dont le fût est formé de trois morceaux de pierre posés en délit, liés ensemble par des crampons. || *Colonne massive.* Celle qui est trop courte relativement aux proportions de l'ordre dont elle est. || *Colonne ovale.* Celle dont le fût est aplati, et d'un plan ovale. || *Colonne pastorale.* Celle dont le fût imite un tronc d'arbre avec l'écorce et les nœuds. || *Colonne polygone* ou *à pans.* Celle qui a le fût taillé à facettes ou à pans. || *Colonne rostrale.* Celle dont le fût est hérissé de proues de vaisseau, et qui sert de monument aux victoires navales. || *Colonne serpentine.* Celle qui est faite de plusieurs serpents, dont les têtes forment le chapiteau. || *Colonne statuaire.* Colonne surmontée d'une statue. || *Colonne torse.* Celle dont le fût est contourné en forme de vis, ayant six circonvolutions. || *Colonne triomphale.* Celle qui est élevée en l'honneur d'un héros. || *Colonne variée.* Colonne faite de diverses matières superposées symétriquement. || *Colonne zoophorique.* Celle qui est surmontée d'une figure d'animal.

— Par rapport à la disposition, la colonne est *adossée*, si elle tient au mur. || *Angulaire*, si elle est élevée à l'angle d'un édifice. || *Colonne attique*, colonne ordinairement petite qui sert à couronner un grand ordre. || *Colonne doublée.* Celle qui entre dans une autre. || *Colonne flanquée.* Colonne engagée de la moitié, du tiers de son diamètre entre deux pilastres. || *Colonne isolée.* Celle dont le fût n'est lié ni engagé dans aucun corps. || *Colonne liée.* Celle qui tient à quelque autre corps. || *Colonne solitaire.* Celle qui est élevée seule au milieu d'une place.

— Art milit. Disposition de troupes dont l'étendue est beaucoup plus considérable en profondeur qu'en largeur. Cette expression s'applique à tous les corps de l'armée qui présentent la même disposition. Colonne de cavalerie, d'artillerie, d'infanterie. Marcher sur trois colonnes. Serrer la colonne. Déployer la colonne. Passer à l'ordre en colonne. Armée qui se divise en colonnes. J'écris cette nuit à tous les commandants de *colonne.* (Lamoricière.)

D'un pas ferme et pressé, d'un front toujours [égal,
S'avance vers nos rangs la profonde *colonne.*
(VOLTAIRE.)

Cavaliers de Milhaud ! partez la charge sonne !
La voyez-vous passer l'accablante *colonne* ?
(BARTH. et MÉRY.)

|| *Colonne d'attaque.* Celle qui est chargée de commencer l'attaque. || *Colonnes infernales.* Colonnes mobiles auxquelles le comité du salut public donna l'ordre de parcourir la Vendée, le fer et la flamme à la main, pour achever de soumettre les chouans. || *Colonne mobile.* Corps de troupes chargé de parcourir un pays, une province, pour y ramener ou y maintenir l'ordre, faire rentrer les contributions, etc.

— Chron. *Colonne chronologique.* Celle qui porte quelque inscription historique, selon l'ordre des temps.

— Géogr. *Colonne d'Hercule* Promontoires de Calpé et d'Abyla, aujourd'hui détroit de Gibraltar. Depuis l'Euphrate et le Tanaïs jusqu'aux *colonnes* d'Hercule. (Boss.) Taracon, roi d'Ethiopie, pénétra jusqu'aux *colonnes* d'Hercule. (Id.) Fais trembler sous tes pas les *colonnes* d'Hercule. (Corneille.)

[...]

qui guidait les Israélites dans le désert pendant la nuit. || *Colonne de nuée.* Celle qui, formée de nuages, servait de guide aux Israélites pendant le jour.

— Iconol. Sur les médailles, la colonne marque l'assurance, la fermeté d'esprit.

— Impr. *Colonne*, dans un livre, dans un écrit, se dit de chacune des parties de la page, lorsqu'elle est divisée de haut en bas. Les colonnes d'un journal. Livre imprimé par colonnes, à deux, à trois colonnes. Edition à deux colonnes. Le Dictionnaire national est à quatre colonnes. M. Arnaud fait ses apologies où il donne en plusieurs *colonnes* sa proposition. (Pascal.)

— Libr. *Les colonnes d'un registre, d'un tableau.* les divisions, les compartiments d'un tableau formees par des lignes tracées de haut en bas. Registre, tableau à huit colonnes, qui est à huit colonnes. Le titre d'une colonne. La colonne des totaux, la colonne des observations. Laisser une colonne en blanc.

— Phys. Quantité de fluide, de figure cylindrique, qui a une hauteur et une base déterminées réellement, ou par la pensée. Colonne d'eau. Colonne d'air. La colonne de mercure d'un baromètre. Des *colonnes* d'étincelles et de fumée assiégent les nues qui vomissent leurs foudres dans le vaste embrasement. (Chateaub.)

Et ces *colonnes* d'eau, jaillissant dans les airs,
En liquide cristal retombent dans les mers.
(DULARD.)

— Ponts et chauss. *Colonnes milliaires.* V. BORNES MILLIAIRES.

— Techn. *Les colonnes d'un lit.* Les piliers qui soutiennent le ciel des lits à l'ancienne mode. Lit à colonnes.

— On appelle aussi *meubles à colonnes*, des meubles plus modernes qui ont de chaque côté deux petites colonnes ou demi-colonnes qui ne servent que pour l'ornement. Lit, secrétaire, commode à colonnes.

COLONNETTE. s. f. (dimin. de *colonne*). Archit. Petite colonne. La base d'une colonnette.

COLOPHANE ou **COLOPHONE.** s. f. (de *Colophon*, ville de l'Ionie d'où l'on tirait cette résine). Bot. Résine sèche, transparente, brune ou jaune, provenant du résidu de la distillation de la térébenthine.

COLOPHERME. s. m. Bot. Genre de la famille des confervées.

COLOPHOLIQUE. adj. des 2 g. Chim. Acide qui forme la base de la colophane.

COLOPHON. s. m. (du gr. κολοφών, faîte). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des lamellicornes, tribu des lucanides.

COLOPHONITE. s. f. Minér. V. GRENAT.

COLOQUINELLE. s. f. Bot. Un des noms de la coloquinte fausse.

COLOQUINTE. s. f. Bot. Nom d'une espèce fort amère du genre concombre, donné abusivement à certaines petites especes de courges. L'usage de la *coloquinte* dans un grand nombre de maladies chroniques douloureuses a été particulièrement recommandé par plusieurs médecins. (Dict. de Méd.)

— *Coloquinte fausse.* Une des sous-variétés du pepon polymorphe, longtemps confondu mal à propos avec la vraie coloquinte, qui est un concombre amer, tandis que la fausse n'a aucune amertume.

COLORANT, ANTE. adj. Qui colore, qui donne de la couleur. Suc colorant. Parties colorantes. Principes colorants. Les vins blancs ne présentent rien de particulier dans leur composition, si ce n'est qu'ils sont privés de la matière *colorante.* (Rostan.)

COLORATION. s. f. (pr. *ko-lo-ra-ci-on*; rad. *couleur*). Action par laquelle des corps deviennent colorés d'incolorés qu'ils étaient. Effet des couleurs. Coloration du bois. Coloration de la peau.

COLORÉ, ÉE. part. pass. du v. Colorer. S'empl. adjectiv. L'expression poétique était aux premiers hommes ce qu'est un fragment de verre *coloré* dans le kaléidoscope. (Ch. Nod.)

— *Verre coloré en bleu.* Qui offre une couleur quelconque.

— *Coloré par.* Des nuages colorés par le soleil.

— *Vin coloré.* Vin d'un rouge foncé. Ne pas aimer les vins colorés.

— *Teint coloré.* Teint rouge, vermeil. Avoir le teint coloré, très-coloré. Son menton et ses joues n'étaient pas ce soir-là *colorés*, comme de coutume, de ce rouge vif qui imite le sang. (R. de Beauv.)

— Fig. Elle ne se permit pas ces compositions si adroitement *colorées*, qui souvent ne sont qu'une injustice couverte d'un nom spécieux. (Boss.)

Vous nous payez ici d'images *colorées*,
Et toutes vos raisons, monsieur, sont trop tirées.
(MOLIÈRE.)

— *Langage colore.* Vous sentez que c'est au milieu des arts et sous un beau ciel que s'est formé le langage mélodieux et *coloré.* (Mme de Staël.)

— Phys. *Anneaux colorés.* V. ANNEAU.

— Fig. *Un titre coloré.* Un titre apparent, spécieux. Ne pas avoir même un titre coloré.

[...]

qui ont une couleur différente de celle qui leur est ordinaire, Près du fruit *coloré* la fleur s'épanouit. (Delille.)

COLOREMENT. s. m. Dessin. Manière d'ombre. Ne s'emploie que dans cette expression, Colorement de l'ombre.

COLORER. v. a. 1re conj. (du lat. *color*, couleur). Donner la couleur, de la couleur. L'art de colorer le verre, le cristal. Des fruits que le soleil a colorés. Visage que la honte, que le dépit colore. L'adolescent offre d'une main timide, gage de ses premiers feux, la fleur que l'été *colore.* (François de Nantes.) Cette noble pudeur *colorait* son visage. (Rac.)

Il est muet à ce noble langage,
Mais le dépit *colore* son visage. (PARNY.)

— Phys. Une dissolution d'hydrocyanate de potasse, puis une autre de sulfate de fer en passant par les vaisseaux séveux, colore ces vaisseaux en bleu.

— Fig. Donner une belle apparence à quelque chose de mauvais. Colorer sa faute. Colorer un mensonge, une lâcheté. Savoir colorer des injustices. La calomnie du moins n'est pas absurde, elle cherche un peu de vraisemblance pour *colorer* ses noirceurs. (Mirab.)

Dans leur rébellion les chefs des janissaires,
Cherchant à *colorer* leurs desseins sanguinaires.
(RACINE.)

— SE COLORER. v. pron. Être coloré. Des raisins qui se colorent.

— *Se colorer de.* Des nuages qui se colorent d'une teinte pourprée. Les liquides chauds qui sont traités à l'huile se resserrent et se *colorent* d'une manière plus ou moins foncée, et finissent par se charbonner. (Brill.-Sav.)

— *Se colorer sur.* Que de fruits savoureux se *colorent* sur tous les arbres! que de richesses se déploient sur les collines! (Pich.)

— Syn. comp. COLORER. COLORIER. V. COLORIER.

COLORÉTIQUE. adj. des 2 g. Une colonne est colorétique, lorsque le fût est orné de fleur et de feuillages, soit par festons, soit en ligne spirale.

COLORIAGE. s. m. V. ENLUMINURE.

COLORIDES. s. f. pl. (rad. lat. *color*). Famille de composés ternaires organiques, comprenant les principes colorants.

COLORIÉ, ÉE. part. pass. du v. Colorier. S'empl. adjectiv. Estampe bien coloriée, grossièrement coloriée. Cartes coloriées. Ce paysage n'était point un tableau colorié.

COLORIER. v. a. 1re conj. Il prend deux *i* aux deux 1res pers. plur. de l'imparf. et du subj. *Je coloriais, nous coloriions, vous coloriiez. Que je colorie, que nous coloriions, que vous coloriiez*, etc. Employer les couleurs dans un tableau. Un peintre qui colorie mieux qu'il ne dessine. Vieux et peu usité en ce sens.

— *Colorier* signifie plus ordinairement, Appliquer des couleurs sur une estampe, sur un dessin, etc. Colorier une estampe. Colorier des cartes. On dit aussi Enluminer. V. ce mot.

— Syn. comp. COLORIER. COLORER. *Colorier* se dit des couleurs artificielles. Un peintre qui colorie bien. *Colorer* se dit des couleurs naturelles. Le soleil colore les fruits.

COLORIFIQUE. adj. des 2 g. (ét. lat., *color*, couleur; *facio*, faire). Qui donne lieu à des couleurs.

COLORIGÈNE. adj. des 2 g. (du lat. *color*, couleur; et du gr. γεννάω, produire, engendrer). Phys. Qui fait naître, qui produit une couleur.

COLORIGRADE. s. m. (ét. lat., *color*, couleur; *gradus*, degré). Instrument qui sert à déterminer le degré de coloration des corps.

COLORIS. s. m. Effet qui résulte du mélange et de l'emploi des couleurs dans un tableau, par rapport à l'éclat, indépendamment de la forme et du dessin. Coloris vif, brillant. Coloris doux, agréable. Coloris frais. Doux, tendre coloris. Coloris chaud, vigoureux. Coloris varié. La beauté, la perfection du coloris. L'éclat du coloris. La vigueur du coloris. Le coloris d'un tableau. Le coloris d'un peintre, d'un artiste. Etre estimé pour son coloris. Tableau qui pèche par le coloris. Toutes les richesses du *coloris* s'étalent à la fois sur la surface de la terre, du premier coup d'œil tout est vu. (J.-J. Rouss.)

— Se dit, par extens., en parlant du teint, et de plusieurs autres choses. Un beau coloris. Le coloris du teint. Des pêches du plus beau coloris.

Et le pâle reflet de l'aube à peine éclose
N'a point ce *coloris*, cette teinte de rose.
(DESAINTANGE.)

— *Coloris* s'emploie fig. en parlant des pensées, de l'imagination, du style. Revêtir ses pensées d'un coloris gracieux. Manquer de coloris. C'est à l'imagination à fournir des tours qui donnent un coloris vrai à chaque pensée. (Condill.) Appelé à traiter un sujet presque semblable, nous n'avons prétendu donner qu'un dessin au simple trait; les lecteurs sauront bien y ajouter le *coloris.* (Brill.-Savar.)

— Syn. comp. COLORIS. COULEUR. Au propre, la *couleur* est ce qui rend les objets sensibles à la vue; elle fait jusqu'à un certain point partie de la forme. Le *coloris* est l'effet particulier qui résulte de la qualité et de la force de la couleur, par rapport à l'éclat, indépendamment de la forme et du dessin. || Au fig. *colo-*

[...]

leur, du style et de l'expression.

COLORISATION. s. f. (pr. *ko-lo-ri-za-ci-on*). Phys. Manifestation d'une couleur quelconque dans une substance.

— Syn. comp. COLORISATION. COLORATION. *Colorisation* se dit quand il est question de plusieurs couleurs qui se rencontrent à la fois, et *coloration* de l'action par laquelle des corps deviennent colorés, d'incolores qu'ils étaient. Ainsi l'on dit la *colorisation* de la lumière par le prisme; et la *coloration* qui résulte de l'addition de l'ammoniaque dans une dissolution métallique indique la présence du cuivre.

COLORISTE. s. des 2 g. Peintre dont les ouvrages se recommandent par la beauté du coloris; qui excelle dans le coloris. Un bon coloriste. Un grand coloriste. Etre au rang des premiers coloristes.

— Celui, celle qui colorie des estampes, des gravures, des images. Un habile coloriste. Une apprentie coloriste.

COLOSAURIENS. s. m. pl. (ét. gr. κόλος,

mutilé, σαῦρα, lézard.) Erpét. Section de l'ordre des reptiles sauriens, comprenant ceux qui ont les membres plus ou moins imparfaits.

COLOSSAL, ALE. adj. (du gr. κολοσσαῖος). Qui surpasse de beaucoup les proportions ordinaires. || Statue colossale. Figure colossale. Monument, édifice colossal. Des proportions colossales. Etre d'une taille colossale. Il existe encore des monuments antiques dont les dimensions paraîtront toujours *colossales*, comme les pyramides d'Egypte etc. (Déaddé.)

— Se dit fig. de certaines choses qui ont une force, un pouvoir extraordinaire. Empire colossal. Un pouvoir colossal. Une puissance colossale. Les petits génies ne veulent rien de *colossal*. (Boiste.)

— L'Académie dit positivement qu'au pluriel cet adjectif n'est usité qu'au féminin. Selon Laveaux, puisqu'il s'emploie avec des substantifs masculins, et qu'on dit *monument, édifice colossal*, rien ne devrait empêcher de dire, avec M. Daunou, des *monuments*, des *édifices colossals* ou plutôt *colossaux*.

— Syn. comp. COLOSSAL. GIGANTESQUE. *Colossal* se dit de ce qui est d'une grandeur qui surpasse beaucoup la grandeur ordinaire ; *gigantesque*, de ce qui est d'une taille plus grande que les tailles ordinaires. Ce qui est *gigantesque* peut être l'ouvrage de la nature ; ce qui est *colossal* ne peut être que le produit de l'art.

COLOSSALEMENT. adv. D'une manière colossale. Si en particulier les Suédois sont moins *colossalement* taillés aujourd'hui que ne l'étaient leurs ancêtres, il faut en rechercher la cause dans leur changement de manière de vivre. (Guérard.)

COLOSSE. s. m. (du lat. *colossus*, tiré du grec κολοσσός, qui a la même signification). Statue d'une grandeur extraordinaire, telles qu'étaient à Rome celles de Néron et de Commode.

— Se dit fig. en parlant d'un homme et même d'un animal de très-haute taille. C'est un colosse, un grand colosse. Quel colosse! Ce cheval est un vrai colosse.

Dame fourmi trouva le ciron trop petit,
Se croyant pour elle un *colosse*.
(LA FONTAINE.)

— *Colosse* s'emploie encore au fig. en parlant d'un souverain, d'un empire très-puissant. La chute du colosse. Voltaire a dit en parlant de la puissance romaine :

Ce *colosse* effrayant dont le monde est foulé,
Il penche vers sa chute, et contre la tempête
Il demande mon bras pour soutenir sa tête.

La tête du *colosse* paraît d'or, mais ses pieds sont d'argile. (Virey.)

— On dit de même avec un régime. Colosse de gloire. Colosse de puissance. Colosse d'orgueil, etc. Trente années détruiront ces *colosses* de puissance qu'on ne voyait bien qu'à force de lever la tête. (La Bruy.)

— Antiq. *Colosse de Rhodes*. Statue colossale d'Apollon, construite par Charès, élève de Lysippe ; était placée à l'entrée du port de Rhodes. Ce colosse était une des sept merveilles du monde.

COLOSSÉE. s. m. Ant. rom. V. COLISÉE.

COLOSTRATION. s. f. (pr. *ko-loss-tra-ci-on*). Pathol. Maladie des enfants nouveau-nés.

COLOSTRUM. s. m. Hyg. Premier lait que secrètent les glandes mammaires chez une femelle de mammifères qui vient de mettre bas.

COLOTE. s. m. (du gr. κολώτης, sorte de lézard). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des malacodermes.

COLOUGLI. s. m. Rel. Habitants d'Alger és des alliances entre les soldats turcs et les mmes indigènes. On dit aussi *coulougli*.

COLPIAS. s. m. (du gr. κολπίας, courbe). Bot. Genre de la famille des scrofulariées digitalées, établi pour un arbuste du Cap.

COLPOCÈLE. s. m. (ét. gr., κόλπος, courbé ; κήλη, tumeur). Pathol. Nom donné aux hernies qui se forment dans le vagin.

COLPOCYSTOTOMIE. s. f. (ét. gr., κόλπος, courbé ; κύστις, vessie ; τομή, incision). Extraction de la pierre vésicale par le rectum.

COLPODÈRE. s. m. (ét. gr., κόλπος, courbé ; δέρη, cou). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des longicornes.

[illegible] Entom. Sous-genre de coléoptères pentamères, famille des carabiques, tribu des harpaliens.

COLPODION. s. m. (du gr. κολπώδης, courbé; Bot. Genre de la famille des graminées agrostidées, établi pour deux herbes de l'Amérique septentrionale.

COLPOPTOSE. s. f. (ét. gr., κόλπος, courbé ; πτῶσις, chute). Méd. Chute du vagin.

COLPORRHAGIE. s. f. (ét. gr., κόλπος, courbé ; ῥήγνυμι, chasser dehors). Médec. Ecoulement de sang par le vagin.

COLPORRHAGIQUE. adj. des 2 g. Méd. Qui a rapport à la colporrhagie.

COLPORTAGE. s. m. Action de colporter. Résultat de cette action. Payer le colportage.

— Profession de colporteur. Faire le colportage.

COLPORTÉ, ÉE. part. pass. du v. Colporter. S'empl. adject. Une histoire colportée dans toute la ville.

COLPORTER. v. a. 1re conj. Porter une certaine quantité de marchandises pour la vendre dans les campagnes, dans les rues; colporter des marchandises, des livres, des denrées. Colporter de la mercerie, des cotonnades, des images. Gagner sa vie à colporter.

— *Colporter une nouvelle, une histoire scandaleuse*, etc. La répandre en la racontant de côté et d'autre.

Qui, par couples nombreux, sur le déclin du jour,
Vont aux lieux fréquentés *colporter* leur amour.
(GILBERT.)

COLPORTEUR, EUSE. s. (de *col* et *porter*, parce que ces marchands portaient au cou leurs marchandises). Celui, celle, qui porte et vend des marchandises dans les campagnes, dans les rues, dans les lieux publics. Un colporteur de mercerie, de coutellerie. Un colporteur de toiles, de cotonnades. Un colporteur de livres, d'images. Il entretient le papetier, le marchand d'encre, le libraire, le *colporteur*, qui sans lui demanderaient l'aumône. (Volt.) On emprisonnait le *colporteur* dans l'enceinte du territoire féodal, comme une matière de bonne prise. (Encycl. cath.) Les colporteurs se nomment encore *porte-balles*.

— Celui, celle qui crie et vend dans les rues les bulletins, les arrêts, et même certains journaux. Un arrêt crié par les colporteurs.

— *Colporteur* se dit aussi de celui qui répand une nouvelle, un bruit, une histoire scandaleuse, en les répétant de tous côtés. Les *colporteurs* de mauvaises nouvelles sont des perturbateurs du repos public. (Boiste.)

COLPOSCÈLE. s. m. (ét. gr., κόλπος, sinueux ; σκέλος, jambe). Entom. Genre de coléoptères tétramères, tribu des chrysomélines.

COLPOSE. s. m. (rad. gr. κόλπος, courbé). Médec. Inflammation du vagin.

COLPOSTÉGNOSE. s. f. (ét. gr. κόλπος, courbé ; στέγνωσις, resserrement). Médec. Oblitération du vagin.

COLSMANNIE. s. f. Bot. Genre de la famille des borraginées-anchusées, établi pour une plante herbacée de l'Asie-Mineure.

COLTIS. s. m. Mar. Couple qui correspond aux points où commence la saillie des bossoirs. Bau du coltis.

COLUBRIENS. s. m. pl. Erpét. Nom donné aux ophidiens de la même famille des vraies couleuvres.

COLUBRIN. adj. m. (du lat. *coluber*, couleuvre). Erpét. Qui a l'apparence d'une couleuvre. || COLUBRINS. s. m. pl. Famille de reptiles ophidiens, établie sur le genre couleuvre.

COLUBRINE. s. f. (du lat. *coluber*, couleuvre). Bot. Genre de la famille des rhamnées frangulées, établi pour un arbrisseau de l'Inde.

COLUBROÏDES. adj. et s. m. pl. (du lat. *coluber*, couleuvre ; et du gr. εἶδος, forme). Erpét. Famille de reptiles ayant pour type le genre couleuvre.

COLUMBIA. Géogr. District fédéral des États-Unis dont Washington, capitale des États-Unis, est la capitale. Aussi ce district est-il sous la direction immédiate du gouvernement. || COLUMBIA. Ville des États-Unis, capitale de la Caroline du Sud.

COLUMELLAIRE. adj. des 2 g. Conchyl. Coquille dont la columelle est garnie de plis. || Qui se trouve du côté de la columelle. Lèvre columellaire. || COLUMELLAIRES. s. f. pl. Moll. Famille de mollusques comprenant plusieurs genres.

COLUMELLE (Lucius-Junius-Moderatus). Le plus savant agronome de l'antiquité, né à Cadix dans le premier siècle de l'ère chrétienne.

COLUMELLE. s. f. Moll. Axe solide sur lequel s'enroule une coquille spirale.

— Bot. Organe qui dans les mousses part du centre du pédoncule.

COLUMELLÉ, ÉE. adj. Bot. Qui est muni d'une columelle.

COLUMELLIE. s. f. Bot. V. CISSUS.

COLURE. s. m. (ét. gr., κόλος, mutilé ; οὐρά, queue). Astron. Nom donné à deux grands cercles de la sphère qui passent l'un par les équinoxes, l'autre par les solstices, et qui, lorsqu'on les voit, semblent avoir la queue coupée.

COLURELLE. s. f. (ét. gr. κόλος, membre ; [illegible] famille des brochioniens.

COLURIE. s. f. (du gr. κόλουρος, tronqué). Bot. Genre de plantes de la famille des rosacées eudryadées.

COLVILLÉE. s. f. Bot. Genre de la famille des légumineuses, tribu des césalpiniées.

COLYBES. s. m. pl. Liturg. gr. Pâte composée de légumes et de grains qu'on offre dans l'Eglise grecque en l'honneur des saints et en mémoire des morts.

COLYDION. s. m. Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des xylophages, tribu des mycétophagides.

COLYMBADES. s. f. pl. (du gr. κολυμβάδες). Mat. méd. Espèce d'olives qui, broyées et appliquées sur les brûlures, empêchent qu'il ne s'y forme des phlyctènes.

COLYMBÈTE. s. m. (du gr. κολυμβητής, plongeur). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des hydrocanthares.

COLYMBIDE. adj. des 2 g. Qui tient du colymbus. || COLYMBIDES. s. m. pl. Famille de l'ordre des palmipèdes ayant pour type le genre colymbus.

COLYMBIDÉES. s. f. pl. Ornith. Famille de l'ordre des palmipèdes, comprenant le genre colymbus ou pigeon.

COLYMBIENS. s. m. pl. Ornith. Famille de l'ordre des nageurs, divisée en colymbiens ailés, subailés et inailés.

COLYMBOPLOTÈRE. adj. des 2 g. (ét. gr., κολυμβίς, plongeon ; πλωτήρ, nageur). Ornith. Qui plonge et nage beaucoup. || COLYMBOPLOTÈRES. s. m. pl. Famille de l'ordre des halyptènes, comprenant les oiseaux qui plongent et nagent beaucoup.

COLYMBOPTÈNE. adj. des 2 g. (ét. gr., κολυμβίς, plongeon ; πτηνός, volatile). Ornith. Qui à la fois vole et plonge. || COLYMBOPTÈNES. s. m. pl. Famille de l'ordre des halyptènes, comprenant les oiseaux qui à la fois plongent et volent.

COLYMBUS. Nom latin du genre plongeon.

COLZA. s. m. Agric. Variété de chou principalement cultivée pour sa graine, dont on extrait de l'huile. Il faut au *colza* un sol gras et léger; il ne réussit ni dans les sables, ni dans les argiles. (Francœur.) La terre qui vient de rapporter du blé est ordinairement celle qu'on destine au *colza*. (Id.)

COMA. s. f. (du lat. *coma*, chevelure). Bot. Faisceau de feuilles florales ou de bractées qui couronnait certains modes d'inflorescence.

— Touffe de poils dont sont couvertes certaines semences.

— Médec. Assoupissement plus ou moins profond, dans lequel tombe le malade dès qu'il cesse d'être excité. Coma léger. Coma vigil. Coma somnolent.

— Anat. Cheveux, chevelure.

COMALE. s. f. Techn. Plaque de fer servant dans quelques endroits à faire cuire le maïs.

COMANDRE. s. f. (ét. gr., κόμη, chevelure ; ἀνήρ, mâle). Bot. Genre de plantes de la famille des santalacées, ayant pour type le thesium umbellatum, et ne contenant qu'une seule espèce, cultivée dans les jardins d'Europe.

COMARCHIE. (ét. gr., κώμη, village ; ἀρχή, commandement). Hist. anc. Charge de celui qui commandait dans un village.

COMARCHIOS. s. m. Myth. Air de flûte que l'on jouait dans les festins et assemblées de débauches auxquels présidait le dieu Comus.

COMARCHIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport à la comarchie.

COMARET. s. m. (du gr. κόμαρον, fruit de l'arbousier). Bot. Genre de plantes de la famille des rosacées, cultivée dans les jardins de botanique.

COMAROÏDE. s. f. Bot. Potentille à feuilles ternées, ayant le port du fraisier.

COMAROPSIS. s. m. (ét. gr., κόμαρον, fruit de l'arbousier ; ὄψις, aspect). Bot. Genre de plantes à fleurs blanches ou jaunes, de la famille des rosacées, tribu des dryadées eudryadées.

COMAROSTAPHYLLE. s. f. (ét. gr., κόμαρον, fruit de l'arbousier ; σταφυλή, grappe). Genre d'arbrisseaux du Mexique, de la famille des éricacées, ayant pour type l'arctastaphylle argentée.

COMARQUE. s. m. (du gr. κωμάρχης, même signif.). Ant. Gouverneur d'un village.

— s. f. Anc. lég. portug. Justice subalterne qui avait beaucoup de rapport avec les bailliages de France.

COMASIE. (rad. gr. κόμη, chevelure). Myth. Une des trois Grâces.

COMASINE. s. f. (ét. gr., κόμη, feuillage ; σίνος, dommage). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, famille des curculionites, originaire d'Autriche.

COMASSIR. s. m. Monn. Monnaie de billon de l'Inde, valant seize centimes de France.

COMASTE. adj. des 2 g. (du gr. κῶμος, festin). Hist. anc. Qui se plaît en festins, en débauches. || s. m. Président des repas sacrés.

COMATEUSE. s. f. (rad. gr. κῶμα). Médec.

COMATEUX, EUSE. adj. Médec. Qui appartient, qui a rapport au coma. État comateux. Sommeil comateux. Le quatrième jour, après deux heures d'un assoupissement *comateux*, il expira. (Marc.)

COMATULE. s. f. (rad. gr. κόμη, chevelure). Echin. Espèce d'échinodermes du genre astérie, fort singulière par son organisation.

CO-MAY. s. m. Bot. Plante de la Chine, famille des graminées, qui croît sur le bord des chemins et s'attache aux habits, d'où on l'arrache avec difficulté.

COMBAT. s. m. Action par laquelle on attaque ou l'on se défend. Le terme *combat* s'emploie aussi sans avoir rien de relatif à la guerre, et dans ce dernier sens il n'a été employé qu'à une époque assez avancée du moyen âge. Combat d'homme à homme. Combat d'une armée contre une autre armée. Combat sur terre. Combat sur mer. Combat naval. Combat douteux. Combat incertain, hasardeux. Combat légitime. Combat célèbre, fameux. Noble, généreux combat. Long combat. Combat animé, obstiné. Combat acharné. Combat à outrance. Combat inégal. Combat hardi, téméraire. Combat périlleux. Combat sanglant. Combat mortel, homicide. Combat terrible. Combat horrible, affreux. Dans la chaleur, dans l'ardeur du combat. Dans la fureur du combat. La perte d'un combat. Appeler quelqu'un au combat. Aller au combat. Voler au combat. Attirer l'ennemi au combat. Tenter le combat, la fortune du combat. Rendre, livrer un combat. Donner, hasarder un combat. Présenter le combat. Accepter le combat. Refuser le combat. Les *combats* heureux exercent et enhardissent les soldats, comme les revers les fatiguent et les découragent. (Carette.) Il a livré un *combat* à un amiral français, et on a trouvé qu'il n'était pas assez près de lui. (Volt.) Je fus témoin d'un *combat* tel vous n'en voyez jamais dans vos climats d'Europe. (Id.) Nous nous joignîmes aux Espagnols, et le *combat* se donna. (Chateaub.) Dispensez ma valeur d'un *combat* inégal. (Corn.)

— *Combat singulier*. Duel, combat d'homme à homme. Provoquer à un combat singulier. Périr dans un combat singulier. Il se présente sous sa forme naturelle avec son cimeterre, et attend Habib à l'entrée de la voûte, comme pour le défier à un *combat* singulier. (Cazotte.)

D'un *combat* singulier la gloire est périssable,
Mais servir la patrie est l'honneur véritable.
(VOLTAIRE.)

Et le geste insolent du hardi cavalier
Provoque le plus brave en *combat* singulier.
(BARTH. et MERY.)

— *Combat criminel* ou *combat judiciaire*. Combat du moyen âge, dans lequel les citoyens avaient droit de vider leurs contestations privées par la voie des armes. On l'appelait aussi le *jugement de Dieu*. La jurisprudence qui admettait comme plaidoieries les *combats*, était une variété du système non moins absurde des épreuves. (Gén. Bardin.) || *Combat en champ clos*. Sorte de combat singulier qui était soumis à des règles, à des juges, à une police exercée par des hérauts. Les formes du *combat* en champ clos ont été soumises à des règles positives par le code barbare nommé lois lombardes et par les assises de Jérusalem. (Boil.)

— *Combat à la barrière*. Sorte de combat chevaleresque qui ne comportait pas l'idée d'une lutte meurtrière, mais qui indiquait, au contraire, une escrime à armes courtoises comme il s'en livrait dans les carrousels.

— *Combat* se dit aussi en parlant des animaux qui se battent ou que l'on fait battre les uns contre les autres. Combat de taureaux. Combat de coqs. Le combat d'un lion contre un tigre. Des combats d'animaux. On mettait alors entre les principaux divertissements les *combats* de bêtes féroces. (Anquetil.)

— Hist. *Combat de coqs*. Sorte de lutte dans laquelle on anime deux coqs l'un contre l'autre, profitant de l'antipathie qui les distingue. Ils forment encore de nos jours un des principaux amusements des Anglais.

— *Combats de taureaux*. Spectacle très-recherché en Espagne et en Portugal, et dont le nom indique assez l'objet.

— *Combat naval*. Lutte sanglante entre des forces navales ennemies qui se cherchent ou se rencontrent. L'époque la plus glorieuse de la marine française fut sans contredit le règne de Louis XIV. Dans tous les *combats* que nos flottes livrèrent aux ennemis de la France, dans cette longue période de guerre, nous fûmes victorieux. (J. Lecomte.)

— *Combat des Trente*. Combat célèbre qui eut lieu en 1351 pendant les guerres de la succession de Bretagne, entre trente chevaliers bretons et trente chevaliers anglais. Le sire de Beaumanoir y vainquit les Anglais.

— *Être hors de combat*. N'être plus en état de combattre. On dit de même : *Mettre quelqu'un hors de combat*. Se dit aussi fig. en parlant de toute sorte de contestation.

— En poésie et dans le style soutenu, il s'emploie souvent au plur., pour désigner la guerre. Au milieu des combats. Le Dieu des combats. L'art des combats. Le destin, le sort des combats. Les hasards des combats. Le choc des combats. L'horreur des combats. Chanter les combats. Le ciel est des *combats* l'arbitre souverain. (Soumet.) Quelle aveugle fureur nous entraîne aux *combats* ! (Lebrun.) Le Dieu que nous servons est le Dieu des combats. [illegible]

Je chantais les *combats* : étranger au Parnasse,
Peut-être ma jeunesse excusait mon audace.
(BERTIN.)

Des armes, voilà sa parure,
Et ses plaisirs sont les *combats*.
(C. DELAVIGNE.)

— Fig. au pl. et en poésie : *les combats de Vénus, les combats de l'amour, les amoureux combats*. Les plaisirs de l'amour. Les *combats* de Vénus ont pour vous plus de charmes.

Tel époux de bonne mine,
De grand air, de taille fine
Pour les *combats* d'amour paraissait un trésor.
(CHAULIEU.)

A ses bras odieux entrelaçant tes bras,
Tu l'appelles toi-même aux amoureux *combats*.
(LE BRUN.)

— *Combat*. Se dit aussi des jeux publics des anciens, qui consistaient en différents exercices de force et d'adresse. Combat du ceste

du pugilat, de l'arc. Combat à la course, à la lutte. Les combats du cirque. Les combats des gladiateurs. Le premier *combat* fut celui de la lutte. (Fén.) Le *combat* du ceste fut plus difficile (Id.) Nul au *combat* de l'arc ne m'avait surpassé. (Desaintange.)

— Se dit fig. de toute sorte de luttes, de contestations. Combat littéraire. Combat de générosité. Combat d'esprit. Combat de civilité, de politesse. Livrer, soutenir un combat, des combats. Saint Étienne eut la tête tranchée, et laissa un plus grand *combat* à soutenir à saint Laurent. (Boss.) Les *combats* de la foi sont des *combats* de tous les jours. (Mass.) Les *combats* qu'il est obligé de livrer aux ennemis de son salut. (Id.) Il voyageait à travers la France, appelant à des *combats* de paroles les plus redoutables adversaires. (Geruzez.)

J'entends déjà d'ici tes docteurs frénétiques :
A quels nombreux *combats* il faut me préparer.
(Boileau.)

— Fig. État de trouble, d'agitation, de souffrance. Être dans de cruels combats. La vie de l'homme est un *combat* perpétuel. (Acad.)

— Fig. Lutte de sentiments intérieurs, efforts de l'âme pour résister aux chagrins, aux passions. Les combats qu'il faut soutenir pour vaincre ses passions, pour se vaincre. Fatiguée du *combat* qu'elle soutient au dedans contre tant de tentations. (Boss.) Les *combats* de la modestie me parurent ceux de la chasteté. (J.-J. Rouss.) Que je sens de rudes *combats*. (Corn.) O rigoureux *combat* d'un cœur irrésolu ! (Id.)

Mais il m'en a coûté, pour vaincre tant d'amour,
Des *combats* dont mon cœur saignera plus d'un [jour.
(Racine.)

— *Combat* sert encore à exprimer, tant au sens physique qu'au sens moral, l'opposition, la contrariété de certaines choses entre elles. Le combat des éléments. Le combat des vents, des autans. Le combat des humeurs dans le corps. Le combat des préjugés contre les lumières. Dans tous les *combats* de la vérité contre l'erreur. (Pasc.)

Le *combat* et les tragiques jeux
Des autans déchaînés sur la plaine liquide.
(Imbert.)

Là de quelque rayon égayant ce séjour,
Formez un doux *combat* de la nuit et du jour.
(Delille.)

— Prov. et fig. *Le combat finit faute de combattants*. V. COMBATTANT.

— Syn. comp. COMBAT, BATAILLE. V. BATAILLE.

— Iconol. Les *Combats* sont personnifiés dans la Théogonie d'Hésiode, qui les fait fils de la Discorde.

COMBATIVITÉ. s. f. (rad. *combat*). Phrénol. Penchant du système cranioscopique qui porte l'homme à la guerre.

COMBATTABLE. adj. des 2 g. (rad. *combat*). Qui est susceptible de combattre, qui peut être combattu.

COMBATTANT. s. m. Homme de guerre faisant partie d'une armée en campagne, ou qui est prêt à combattre. Armée de vingt mille combattants. On dit que Thèbes pouvait faire sortir ensemble dix mille *combattants* par chacune de ses portes. (Boss.) Mentor montre dans ses yeux une audace qui étonne les plus fiers *combattants*. (Fén.) Allez, vils *combattants*, inutiles soldats. (Corn.) Nommons des *combattants* pour la cause commune. (Id.)

— Se dit plus ordinairement de ceux qui prennent part actuellement à un combat. Encourager les combattants. Séparer les combattants. Des combattants qui commencent à plier. Trois fois le jeune vainqueur s'efforça de rompre ces intrépides *combattants*. (Boss.) Le capitaine est accouru au bruit ; il a frappé indistinctement sur les *combattants*. (Volt.) A plus d'un *combattant* la Clélie est fatale. (Boil.) Et le combat cessa faute de *combattants*. (Corn.)

Et déjà deux hérauts plaçaient en même temps
Leur sceptre pacifique entre les *combattants*.
(L. de Lancival.)

— Prov. et fig. *Le combat finit faute de combattants*. Se dit d'une chose qui finit par l'impossibilité absolue d'aller plus loin. Tout le monde se retira du bal, et le combat finit faute de combattats.

— On appelait autrefois *combattants* chacun des soutenants ou des assaillants d'un tournoi. Il fit inscrire sa devise parmi celles des *combattants*, en cachant son visage et son nom. (Volt.)

COMBATTANT. s. m. Ornith. Division établie dans la famille des bécasses pour des oiseaux qui ne diffèrent des vrais bécasseaux que par la longueur de leurs jambes, et par la demi-palmure qui unit le doigt du milieu au doigt externe jusqu'à la première articulation.

COMBATTRE. v. a. 4ᵉ conj. (rad. *combat*). *Je combats, tu combats, il combat, nous combattons, vous combattez, ils combattent. Je combattais. Je combattis. Je combattrai. Je combattrais. Combats. Combattant. Combattu.* Attaquer son ennemi, ou soutenir, repousser son attaque. Combattre les ennemis. Combattre les assaillants. Combattre à pied. Combattre à cheval. Combattre en champ clos. Combattre de près. Combattre de loin. Combattre de pied ferme. Combattre corps à corps. Combattre à outrance. Combattre vaillamment. Combattre armé. Combattre au sabre, à l'épée. Combattre au pistolet. Qui peut *combattre* encore n'a pas assez vécu. (Arnault.) Régulus eut à *combattre* en Afrique ce prodigieux serpent contre lequel il fallut employer toute son armée. (Id.) On eut d'abord à *combattre* les bêtes farouches. (Id.) Il rencontra vers les plaines de Sennaar l'armée persane, qui allait *combattre* l'armée indienne. (Volt.) Cette petite troupe nous prit pour des gens de Baltimore qui venaient les *combattre*. (Id.) Va dire à ton maître, lui dit Habib, que je viens ici pour le *combattre*. (Cazotte.) Ils *combattront* plutôt et l'une et l'autre armée. (Corn.)

Jadis vous *combattiez* vos frères,
Et vous combattez vos bourreaux.
(C. Delavigne.)

— Fig. *Combattre un mal, une maladie.* Employer les remèdes que l'on croit propres à la faire cesser. Combattre un empoisonnement. Combattre un commencement d'hydropisie.

— On le dit aussi en parlant de l'action du remède lui-même. Potion destinée à combattre la fièvre.

— S'emploie encore fig., tant au sens physique qu'au sens moral. Combattre les mauvais critiques. Combattre les philosophes, les hérétiques. Combattre une opinion, une doctrine. Combattre les raisons, les sentiments de quelqu'un. Combattre les erreurs, les préjugés. Combattre les vices. Combattre les difficultés, les obstacles. Il *combat* avec une fermeté invincible les hérétiques. (Pasc.) Ceux dont il *combattait* les erreurs. (Mass.) Une erreur que j'ai déjà *combattue*, mais qui ne sortira jamais des petits esprits, c'est d'affecter toujours la dignité magistrale. (J.-J. Rouss.) Le gouverneur fit sur l'intrépidité d'Alexandre des réflexions qui ne me plurent point, mais que j'évitai de *combattre*. (Id.) Saint Louis *combat* cet abus dans sa source, avec tous les ménagements que la prudence doit à l'opinion. (Maury.) Me faudra-t-il *combattre* encor vos cruautés ? (Rac.)

Un peu de violence
M'a fait de vos raisons *combattre* la puissance.
(Racine.)

— Il se dit aussi en parlant des passions ou affections de l'âme. Combattre sa colère. Combattre la paresse, la volupté. Combattre ses inclinations, ses penchants. Combattre ses passions. Combattre les tentations. *Combattre* l'orgueil et la rébellion. (Fléch.) La religion qui *combat* tous nos plaisirs. (Pasc.) Une âme agitée qui *combat* ou qui dissimule son trouble secret. (Boss.) Des armes spirituelles destinées à *combattre* l'orgueil, l'avarice, la volupté. (Mass.) Vous résistez à votre passion avec plus de force que la reine ne *combat* la sienne. (Volt.) Ne *combattez* pas ses désirs avec sécheresse ; n'étouffez pas son imagination : guidez-la, de peur qu'elle n'engendre des monstres. (J.-J. Rouss.) Tous ces gens si parfaits ne touchent ni ne persuadent ; on se dit toujours qu'il leur est bien aisé de *combattre* des passions qu'ils ne sentent pas. (Id.) Et de tout mon pouvoir *combattre* sa colère. (Corn.)

Elle avait à *combattre* en ce funeste jour
Sa jeunesse, son cœur, un héros et l'amour.
(Voltaire.)

— COMBATTRE. v. n. Ils sont battus, dès que nous sommes à portée de *combattre*. (Mass.) Je *combattis* quelque temps, mais voyant qu'il fallait céder à la force, je songeai à me retirer. (Galland.) Tigres, allez *combattre*, et nous allons mourir. (Corn.) Qu'Abner puisse du moins mourir en *combattant*. (Rac.)

— Dans le sens de Faire la guerre. Un prince qui aime trop à combattre. Le peuple romain, ayant abattu les Gaulois et les Africains, *combat* dorénavant sans péril. (Boss.)

— Fig. S'il *combat*, il sait d'où il tire sa force. (Fléch.) Je ne vous laisse point à Paris, pour ne point avoir à *combattre* sans cesse. (J.-J. Rouss.) Il *combattit* ; il appela à son secours la philosophie, qui l'avait toujours secouru. (Volt.) Pour ne la plus aimer j'ai cent fois *combattu*. (Rac.)

— *Combattre contre.* Combattre contre quelqu'un, contre la patrie. (Mass.) Rome n'a point *combattu* contre ces deux grands capitaines. (Boss.) Il s'essaiera sur vous à *combattre* contre eux. (Rac.)

— Fig. Combattre contre l'injustice, contre les préventions.

Car je dois craindre enfin que sa haute vertu
Contre l'ambition n'ait en vain *combattu*.
(Corneille.)

— On dit aussi fig. *Combattre contre la faim, contre la soif, contre les éléments* ; et activ., dans le style soutenu, *Combattre la faim, la soif, les éléments*.

— *Combattre par.* Combattre par générosité, par dévouement. Combattre par intérêt, par obéissance.

Vous avez *combattu*,
Prince, par intérêt, plutôt que par vertu.
(Corneille.)

— Fig. C'est par passion, et non par raison, que nous osons *combattre* ces vérités. (Boss.)

— *Combattre par.* Combattre au moyen de. Ils *combattaient* par leurs prières plus que par leurs armes. (Boss.) Ils *combattaient* l'Évangile par de fausses traditions. (Id.)

— *Combattre pour.* Le roi de Scythie délogea dans la nuit, avec la princesse Aldée, bien résolu de venir *combattre* pour elle à la tête de trois cent mille Scythes. (Volt.) Et comptez-vous pour rien Dieu qui *combat* pour nous ? (Rac.) Chevaliers, parmi vous, qui *combattra* pour elle ? (C. Delav.) Il cherche à *combattre*, seulement pour avoir l'honneur de vaincre. (Mass.)

— Fig. Tous les sens, toutes les passions, tous les intérêts *combattaient* pour l'idolâtrie. (Boss.)

— *Combattre pour.* Se dit aussi de deux ou plusieurs personnes qui se disputent la possession d'une chose. Les chefs des factions y *combattaient* pour l'empire. (Boss.) *Combattre* follement pour le choix des tyrans. (Boil.)

— *Combattre de générosité, de civilité, de politesse, etc., avec quelqu'un.* Disputer à qui sera plus généreux, plus civil, plus poli, etc. Quand vous *combattez* gracieusement avec vos compagnes de charmes, de douceur et d'enjouement. (Montesq.)

— *Combattre en soi-même.* Peser les raisons pour et contre avant de se décider, en sorte qu'il y a combat dans l'esprit. Combattre longtemps en soi-même avant de prendre un parti.

— *Combattre avec.* J'ai su qu'il avait *combattu* et repoussé, avec beaucoup d'énergie et de violence, la violence qu'on exerçait sur sa personne. (Le comte de Las-Cas.) Cette faute m'a obligée de recourir au feu et de *combattre* avec ces puissantes armes. (Gall.)

— *Combattre avec*, pour *combattre contre*. On *combattit* avec la fureur des lions, des tigres et des serpents de la contrée, pour savoir qui nous aurait. (Volt.)

— *Combattre à. Combattant* à vos yeux permettez que je meure. (Rac.)

— *Combattre à qui.*

Deux taureaux *combattaient* à qui posséderait
Une génisse avec l'empire. (La Font.)

— SE COMBATTRE. v. pron. et récip. Deux armées qui se combattent avec acharnement.

— Fig. Il est vrai qu'il y a toujours chez nous deux partis qui se *combattent* avec la plume ou avec des intrigues. (Volt.) Son cœur paraît à la fois plein d'une ambition et d'une dévotion qui ne se *combattent* jamais. (Id.)

COMBATTU, UE. part. pass. du v. Combattre. S'empl. adjectiv.

— *Combattu par.* Selon moi, j'avais un argument sans réplique en faveur de cette loi pénale si *combattue* par nos sages. (J. Janin.)

— Fig. Hérésie combattue. Opinion combattue. Sentiments combattus. Passion combattue. Un homme combattu en lui-même. La faim, la soif, la lassitude combattues. Une passion naissante et *combattue* éclate. (Volt.) Qui ne connaît l'état d'une âme *combattue* ! (Id.)

— En poésie, *Combattu de.* D'un soin cruel ma joie est ici *combattue*. (Rac.)

Quand du moindre intérêt le cœur est *combattu*,
Sa générosité n'est plus une vertu. (Créb.)

COMBE. s. f. Dans quelques endroits, Vallée entre deux montagnes supérieure à leur cime. Les combes se cultivent ordinairement en prairies.

COMBEAU-FONTAINE. Géog. Ch.-l. de cant., arr. de Vesoul (Haute-Saône) ; 800 h.

COMBIEN. adv. de quantité qui signifie, Quelle quantité, quel nombre. Combien y avait-il de personnes ? Combien de temps avez-vous mis pour faire cet ouvrage ? Combien de fois est-il venu ? Combien nous reste-t-il d'argent ? Hé, dites-moi un peu, s'il vous plaît, *combien* aviez-vous d'années lorsque nous fîmes connaissance ? (Mol.) Elle lui demanda avec beaucoup de bonté *combien* il avait eu de maîtresses en Huronie ? (Volt.) Lorsque le lieutenant de police eut la bourse entre les mains, il demanda au cavalier si elle était à lui, et *combien* il y avait mis d'argent. (Galland.)

— Il sert aussi à indiquer une quantité, un nombre considérable. Je sais *combien* ils ont de piété et de lumière. (Pasc.) *Combien* contre le ciel il vomit de blasphèmes. (Corn.)

— *Combien de. Combien* d'hommes assez mal organisés pour n'avoir jamais eu un ami, et *combien* comptent des connaissances et pas un ami ! (Bonnin.) *Combien* de gens s'imaginent avoir de l'expérience par cela seul qu'ils ont vieilli ! (Stanisl.)

O *combien* d'actions, combien d'exploits célè-
[bres
Furent ensevelis dans l'horreur des ténèbres.
(Corneille.)

— *A combien de. A combien* de familles de gentilshommes n'a-t-il pas tendu des mains charitables ? (Mass.) On ne saurait imaginer à *combien* de pareils caprices le petit tyran avait asservi son malheureux gouverneur. (J.-J. Rouss.)

O cieux ! à *combien* de soupirs
Faut-il que mon cœur se prépare. (Corn.)

— *Avec combien.* Avec *combien* peu d'orgueil un chrétien se croit-il uni à Dieu ? Avec *combien* peu d'abjection s'égale-t-il aux vers de la terre. (Pasc.) Avec *combien* de joie on y trahit sa foi. (Rac.)

— *De combien.* De *combien* de nobles idées remplirai-je votre esprit. (Fléch.) De *combien* d'avantages privez-vous les fidèles. (Mass.) De *combien* d'honneur et de gloire, grand Dieu ! avez-vous revêtu cet homme au sortir de vos mains. (Id.) De *combien* de douleurs ma douleur fut suivie. (Boil.) Car de *combien* peut-on retarder le voyage ? (La Font.) De *combien* d'assassins l'avais-je enveloppé ! (Rac.)

Je songe avec respect de *combien* je suis née
Au-dessus des grandeurs d'un semblable hy-
(Racine.) [ménée.

— *Par combien.* Par *combien* de serments ne chercha-t-il pas à nous rassurer. (***)

Ciel ! comme il m'écoutait ! par *combien* de dé-
[tours
L'insensible a longtemps éludé mes discours.
(Racine.)

— *Combien* s'emploie quelquefois absolument quand le sens permet de suppléer le substantif auquel il se rapporte. Combien avez-vous mis pour faire ce trajet ? Combien avez-vous dépensé ? Combien sont-ils ? *Combien* y a-t-il que vous êtes revenu ici ? (Mol.) Pendant ces derniers temps *combien* en a-t-on vus. (La Font.) *Combien* à cet écueil se sont déjà brisés. (Corn.) *Combien* voient encore avec une tendre émotion les berceaux d'osier et les poêlons rustiques qui ont servi à leurs premières couches et à leurs premières tables, et ne peuvent voir sans aversion un Turselin ou un Despautère ? (B. de St-P.)

Que d'enfants au berceau délaissés par leur
[mère,
Combien n'ont jamais vu le sourire d'un père !
(Delille.)

— Pris absol., il signifie encore particulièrement, Quel prix. Combien cela vous a-t-il coûté ? Combien veut-il de sa maison ? *Combien* faut-il que la chose vaille pour nous porter à cette extrémité ? (Pasc.) *Combien* voulez-vous, dit cet homme, pour me mener en droiture à Venise ? (Volt.)

— *Combien* signifie encore A quel point. *Combien* a-t-elle été maîtresse de son cœur ! (Boss.)

— Avec un adjectif. *Combien* est faux ce que vous avancez ! (Pasc.) Qu'ils considèrent *combien* la morale de vos casuistes est honteuse et pernicieuse. (Id.) On peut juger *combien* il était intrépide à la tête de ses armées, *combien* auguste et majestueux au milieu de son palais. (Boss.) Le bailli trouva cela trop poétique, ne sachant pas *combien* l'allégorie est familière au Canada. (Volt.) Je ne vous dirai point *combien* il est dur pour une jeune princesse d'être menée esclave à Maroc. (Id.) *Combien* ce temps encore est cher à ma mémoire. (Rac.)

— Avec un verbe. Je sais *combien* tu hais cette volupté cruelle qui nous endurcit aux maux d'autrui. (J.-J. Rouss.) On ne saurait dire *combien* le choix des vêtements et les motifs de ce choix influent sur l'éducation. (Id.) Vous ne sauriez vous imaginer *combien* elle vous aime. (Galland.) Ah ! si tu savais *combien* mon cœur te donne raison. (G. Sand.) Je ne lui cachais pas *combien* j'étais blessée. (Corn.) Jugez *combien* ce coup frappe tous les esprits. (Rac.)

— Avec un adverbe. *Combien* s'est-il opposé ardemment à la naissance de cette doctrine. (Pasc.) *Combien* plus serons-nous frappés, en voyant mourir les royaumes eux-mêmes. (Boss.) *Combien* tout ce qu'on dit est loin de ce qu'on pense. (Rac.)

— *Combien* s'emploie quelquefois substantivement. Le *combien*, le prix. En être sur le combien. S'occuper du combien. La physique donne le *combien* et la métaphysique le comment. (Buff.)

— Mar. *Combien passe-t-il ?* loc. adv. Expression dont on se sert à bord pour demander l'heure, qui peut se traduire ainsi : *Quelle est la demi-heure qui coule dans l'horloge depuis que le quart est commencé ?*

COMBINABLE. adj. des 2 g. Qui peut être combiné.

COMBINAISON. s. f. (du lat. *combinatio*, fait de *cum*, avec, et *binare*, accoupler ; en ital. *combinazione*). Assemblage de plusieurs choses disposées deux par deux, et dans une acception plus étendue et plus usitée, Toutes les manières possibles de prendre en nombre des quantités données. Il se dit au sens physique et au sens moral. La combinaison des lettres. Des combinaisons de chiffres. La combinaison des incidents d'une comédie. Des combinaisons très-variées. Faire une combinaison, des combinaisons. Partout où il y a *combinaison* il y a [illegible] y a Dieu, suprême intelligence. (Boiste.) Cela dépend d'une *combinaison* du caractère de l'homme, du genre de sa passion, des circonstances qui peuvent naître, de mille choses que nulle prudence humaine ne peut déterminer. (J.-J. Rouss.) La Romiguière excelle dans l'art des *combinaisons* de style. (Du Roz.) La science historique repose non-seulement sur la connaissance des faits, mais sur l'art de les grouper, de les *combiner*. (Id.) Dans ses *combinaisons* notre langue est captive. (Piis.)

— Métaph. *Combinaison d'idées.* Faculté donnée à l'homme de joindre ensemble plusieurs idées simples qu'il a reçues par le moyen de la sensation et de la réflexion, pour en faire des idées complexes. En ce point, les bêtes sont inférieures à l'homme, car, quoiqu'elles reçoivent et retiennent ensemble plusieurs *combinaisons* d'idées simples, il est à croire que jamais elles n'assemblent ces idées pour en faire des idées complexes. (Du Roz.)

— Polit. Mesure qui se combine avec une ou plusieurs autres, et qui a pour objet d'en favoriser ou d'en neutraliser les effets. Combinai-

sons politiques. Combinaisons
Combinaison électorale. Combin
rielle. La *combinaison* des tr
tout à la fois pour objet de sec
quement l'action légale des uns
et de réprimer leurs empiétem
(Du Roz.)

— Fig. Art de combiner, de
pour parvenir à un résultat. Ma
binaison. L'histoire attribue pr
aux individus, comme aux go
plus de *combinaison* qu'ils n'en
Staël.)

— Fig. au pl. Mesures, calcul
on prépare le succès d'une affa
de prudentes combinaisons. D
profondes combinaisons. De fau
sons. Faire d'inutiles combinaiso
toutes les combinaisons de qu
combinaisons de la politique.

— Chim. Union intime entre
constituantes de deux ou plusieu
l'effet d'une réaction réciproque
les uns sur les autres, et d'où
composé doué de propriétés diffé
des composants. Les *combinaison*
lieu en proportions déterminées
(D'Orb.)

— Mathém. Réunion de plusie
groupes composés d'un nombre q
ces objets. La théorie des *combin*
de nombreuses applications d
branches de l'algèbre. (Dict. des

COMBINATEUR, TRICE. a
combine. Doué de la faculté de c
éléments divers puissants *combin*
lille.) Puissant *combinateur* de m
Collard est un des créateurs de
constitutionnel. (Du Roz.)

COMBINATÉ-VEINEUX, EU
Se dit des feuilles dont les nerv
s'anastomosent ensemble avant
bord.

COMBINATOIRE. adj. des 2 g
a rapport aux combinaisons. Scie
toire.

— Phil. *Art combinatoire.* Tab
classées les idées humaines de t
leur corrélation devait donner
toutes les questions possibles.

COMBINÉ, ÉE. part. pass. du
S'empl. adjectiv. Plan sagement c
ration mal combinée.

— *Armée combinée, flotte comb*
flotte composée de troupes appart
ou plusieurs puissances alliées.
combinées de France et d'Espagn
et de Russie. Les flottes combiné
et d'Angleterre dans les parages

— *Combiné avec.* Plusieurs m
combinés avec lui. (Cuvier.) L'a
binée avec l'acide sulfurique
(Libes.)

— Fig. L'héroïsme consiste dan
treté *combinée* avec les heureux
liani.) De la passion des animaux
tion, qui est la jouissance de l'ins
avec l'intelligence. (B. de St-P.)

— *Combiné pour.* Tous les être
binés pour former un ensemble d
beauté de l'univers. (Marc-Aurèl

— Minér. Se dit des cristaux q
posés de plusieurs ordres de face
combinaisons déterminent les p
marquables. Chaux carbonatée

COMBINE. s. m. Chim. Ense
tières combinées entre elles ; com
lange.

COMBINER. v. a. 1ʳᵉ conj. (du
nare, formé de *cum*, avec, *binare*,
par deux). Assembler, dispos
choses deux par deux, ou dan
ordre. Il se dit au sens physique
moral. Combiner des lettres, des c
biner des nombres. Combiner d
ments, des preuves. Combiner
incidents d'une comédie, d'un d
des figures exactes, *combinez*-l
l'une sur l'autre. (J.-J. Rouss.)
considérons-les une à une en l
ensuite deux à deux, et enfin en l
ensemble toutes trois. (Buff.)

Et vous *combinant* l'air, l'eau, la t
[illegible]
(I

— Métaph. *Combiner des idées*
NAISON. L'homme possède la facul
ner ses idées. Les fous ont la facu
ner leurs idées dans le sens de l
Roz.)

— *Combiner avec.* C'est toi qui,
avec la raison, lui appris à en
usage tout ce qui se meut autour
St-P.)

— *Combiner par.* Il sera facile
combiner par la pensée ces diver
limentation. (Rostan.)

— Se dit fig. en parlant des cal
positions que l'on fait pour arri
tain résultat. Combiner un plan.
marche. Général qui combine s
ses manœuvres.

— Algèb. Réunir plusieurs ob
pes composés d'un nombre quel
objets.

— Chim. Acte par lequel des

sons politiques. Combinaisons législatives. Combinaison électorale. Combinaison ministérielle. La *combinaison* des trois pouvoirs a tout à la fois pour objet de seconder réciproquement l'action légale des uns et des autrès, et de réprimer leurs empiétements respectifs. (Du Roz.)

— Fig. Art de combiner, de tout calculer pour parvenir à un résultat. Manquer de combinaison. L'histoire attribue presque toujours aux individus, comme aux gouvernements, plus de *combinaison* qu'ils n'en ont. (Mme de Staël.)

— Fig. au pl. Mesures, calculs par lesquels on prépare le succès d'une affaire. De sages, de prudentes combinaisons. De savantes, de profondes combinaisons. De fausses combinaisons. Faire d'inutiles combinaisons. Déranger toutes les combinaisons de quelqu'un. Les combinaisons de la politique.

— Chim. Union intime entre les molécules constituantes de deux ou plusieurs corps, par l'effet d'une réaction réciproque qu'ils exercent les uns sur les autres, et d'où il résulte un composé doué de propriétés différant de celles des composants. Les *combinaisons* ont toujours lieu en proportions déterminées ou constantes. (D'Orb.)

— Mathém. Réunion de plusieurs objets en groupes composés d'un nombre quelconque de ces objets. La théorie des *combinaisons* reçoit de nombreuses applications dans diverses branches de l'algèbre. (Dict. des sc. mathém.)

COMBINATEUR, TRICE. adj. et s. Qui combine. Doué de la faculté de combiner. Des éléments divers puissants *combinateurs*. (Delille.) Puissant *combinateur* de mots, M. Royer-Collard est un des créateurs de notre idiomo constitutionnel. (Du Roz.)

COMBINATÉ-VEINEUX, EUSE. adj. Bot. Se dit des feuilles dont les nervures latérales s'anastomosent ensemble avant d'arriver au bord.

COMBINATOIRE. adj. des 2 g. Didact. Qui a rapport aux combinaisons. Science combinatoire.

— Phil. *Art combinatoire*. Tables où étaient classées les idées humaines de telle sorte que leur corrélation devait donner la solution de toutes les questions possibles.

COMBINÉ, ÉE. part. pass. du v. Combiner. S'empl. adjectiv. Plan sagement combiné. Opération mal combinée.

— *Armée combinée, flotte combinée*. Armée, flotte composée de troupes appartenant à deux ou plusieurs puissances alliées. Les armées combinées de France et d'Espagne, de Prusse et de Russie. Les flottes combinées de France et d'Angleterre dans les parages de l'Orient.

— *Combiné avec*. Plusieurs métaux y sont *combinés* avec lui. (Cuvier.) L'alumine *combinée* avec l'acide sulfurique forme l'alun. (Libes.)

— Fig. L'héroïsme consiste dans une opiniâtreté *combinée* avec les heureux hasards. (Galiani.) De la passion des animaux résulte l'action, qui est la jouissance de l'instinct *combiné* avec l'intelligence. (B. de St-P.)

— *Combiné pour*. Tous les êtres ont été *combinés* pour former un ensemble duquel naît la beauté de l'univers. (Marc-Aurèle.)

— Minér. Se dit des cristaux qui sont composés de plusieurs ordres de facettes, dont les combinaisons déterminent les propriétés remarquables. Chaux carbonatée combinée.

COMBINE. s. m. Chim. Ensemble de matières combinées entre elles; composition, mélange.

COMBINER. v. a. 1re conj. (du lat. *combinare*, formé de *cum*, avec, *binare*, mettre deux par deux). Assembler, disposer plusieurs choses deux par deux, ou dans un certain ordre. Il se dit au sens physique et au sens moral. Combiner des lettres, des chiffres. Combiner des nombres. Combiner des raisonnements, des preuves. Combiner avec art les incidents d'une comédie, d'un drame. Faites des figures exactes, *combinez*-les; posez-les l'une sur l'autre. (J.-J. Rouss.) Et d'abord considérons-les une à une en les *combinant* ensuite deux à deux, et enfin en les réunissant ensemble toutes trois. (Buff.)

Et vous, *combinant* l'air, l'eau, la terre et le feu,
Vous observez en sage et vous créez en dieu.
(Delille.)

— Métaph. *Combiner des idées*. V. COMBINAISON. L'homme possède la faculté de combiner ses idées. Les fous ont la faculté de *combiner* leurs idées dans le sens de leur folie. (Du Roz.)

— *Combiner avec*. C'est toi qui, te *combinant* avec la raison, lui appris à employer à son usage tout ce qui se meut autour de lui. (B. de St-P.)

— *Combiner par*. Il sera facile au lecteur de *combiner* par la pensée ces divers modes d'alimentation. (Rostan.)

— Se dit fig. en parlant des calculs, des dispositions que l'on fait pour arriver à un certain résultat. Combiner un plan. Combiner sa marche. Général qui combine ses opérations, ses manœuvres.

— Algèb. Réunir plusieurs objets en groupes composés d'un nombre quelconque de ces objets.

— Chim. Acte par lequel des corps de nature différente s'unissent de manière à former un tout homogène dans toutes ses parties. Il diffère du mélange en ce que dans celui-ci les molécules des corps se mêlent sans former un tout homogène.

— SE COMBINER. v. pron. Chim. Être combiné. C'est ainsi que l'acide sulfurique et la soude se *combinent* pour former un sel neutre qu'on appelle sulfate de soude. (D'Orbigny.)

— Fig. Ces raisonnements ne peuvent se combiner. Si les corps organisés se sont *combinés* fortuitement de mille manières avant de prendre des formes constantes, pourquoi la nature s'est-elle enfin prescrit des lois auxquelles elle n'était pas d'abord assujétie? (Du Roz.) L'honneur et la vertu peuvent fort bien se *combiner*. (Id.) Tel est l'effet qu'éprouve un musicien en entendant les premières notes d'un air qu'il est accoutumé à chanter : aussitôt les diverses notes se *combinent* dans son esprit, et involontairement ses doigts se promènent sur le clavier pour achever la mélodie. (Id.)

COMBIRD. s. m. Ornith. Oiseau du Sénégal, de la taille du coq d'Inde; c'est une variété de l'oiseau royal et de la grue de Numidie.

COMBLE. s. m. (du lat. *culmen* ou *culmus*, chaume). Charp. Réunion de pièces en bois ou en fer destinées à supporter le poids de la couverture d'un édifice. Comble de charpente. Monter sur le comble. Travailler au comble d'une maison. Etre logé sous le comble. Apprends à manier d'un bras vigoureux la hache et la scie, à équarrir une poutre, à monter sur un *comble*. (J.-J. Rouss.) Le couvreur se glorifie d'avoir monté sur de hauts *combles*. (La Bruy.) Les *combles* en fonte, dont nous ne connaissons pas d'applications en France, mériteraient bien de fixer l'attention de nos constructeurs. (Dumas.)

— Vann. Intervalles qui existent entre les têtes d'un ouvrage.

— *De fond en comble*. Depuis les fondements jusqu'au comble, entièrement. Edifice ruiné, dévasté de fond en comble. Maison détruite de fond en comble. Dieu merci, dit-il, voilà la maison de mon cher hôte détruite de fond en *comble*. (Volt.)

— Cette expression s'emploie par extension en parlant d'une ville. Ville, quartier, ravagé de fond en comble, par les ennemis, par les rebelles. Afin de ruiner leur ville de fond en *comble*. (Boss.)

— Se dit aussi fig. pour Entièrement, tout à fait, en parlant de toute autre chose que d'un édifice ou d'une ville. Ruiner un homme de fond en comble. Ruiner une doctrine, un système de fond en comble. Cette monarchie renversée de fond en *comble*. (Boss.) || On dit d'un homme qu'*il est ruiné de fond en comble*, pour dire qu'il a perdu tous ses biens, qu'il ne lui reste plus rien, qu'il est ruiné, perdu sans ressources.

COMBLE. s. m. (du lat. *cumulus*, excédant, surcroît). Ce qui peut tenir au-dessus des bords d'une mesure, d'un vase déjà plein. Le comble d'un boisseau, d'une mesure. Ne rien donner pour le comble.

— Fig. *Comble* signifie le plus haut degré, le dernier surcroît de certaines choses. Le comble de la félicité. Le comble de l'infortune. Le comble de la douleur, de l'affliction. Le comble de nos maux. Le comble de l'effronterie, de l'impudence. Etre au comble de la grandeur, de la fortune. Etre au comble de ses vœux, de ses désirs. Arriver, parvenir au comble des honneurs. Mettre le comble à ses forfaits. Le mécontentement, l'irritation est au comble. La confiance de deux grands rois l'élevait au *comble* de la grandeur et de la gloire. (Id.) Enfin l'iniquité vint à son *comble*. (Id.) Ce prince, au *comble* de sa gloire, crut y ajouter un nouvel éclat. (Masc.) Mais ce fut le *comble* à cet abaissement d'être réduit enfin à féliciter de son avénement au trône celui qui allait s'y asseoir à sa place (Volt.) Le *comble* du crime est d'en vouloir ôter le remords. (J.-J. Rouss.) Insulter au malheur, c'est mettre le *comble* à l'inhumanité. (Mme de Puysieux.) Je répondis que si j'avais ce bonheur-là, je me croirais au *comble* de mes vœux. (Le Sage.) Au *comble* du malheur que peut-on redouter? (Gresset.)

Le mérite en repos s'endort dans la paresse.
Mais par les envieux un génie excité,
Au *comble* de son art est mille fois monté.

— *Pour comble de*. locut. préposit. Pour dernier surcroît. Perdre son emploi, et, pour comble de malheur, ou simplement, pour comble, tomber malade. Il joignait le savoir avec la valeur, et pour *comble* de joie à notre princesse, le service de l'empire avec les intérêts de la France. (Boss.) Pour *comble* de malheur, les guerres d'Asie apprennent le luxe aux Romains. (Id.) Pour *comble* d'infortune, le maître de la maison où je m'étais sauvé ne se trouva pas disposé à prendre mon parti. (Le Sage.)

Ton nom remplit encor ce bosquet enchanté,
Et, pour *comble* de gloire, Addison t'a chanté.
(Delille.)

COMBLE. adj. des 2 g. Qui est rempli jusque par dessus les bords. Il ne se dit proprement que des mesures de choses sèches, comme le blé, la farine, etc. Boisseau comble, tout comble. Un marchand qui veut attirer le chaland a toujours soin de donner mesure *comble*, c'est-à-dire, un peu au-delà de ce que peut rigoureusement contenir la mesure. (Du Roz.)

— Fig. *La mesure est comble*. Se dit en parlant de celui dont les crimes, les fautes, les mauvais procédés, ont été poussés à un excès qui ne lui permet plus d'espérer de pardon.

— *Comble* se dit aussi fig. d'un lieu rempli de monde. Salle comble. Le parterre, les loges, tout était comble.

COMBLÉ, ÉE. part. pass. du v. Combler. S'empl. adjectiv. Mesure comblée.

— Fig.

Des désordres publics la mesure *comblée*,
Voulait aux vieux abus des remèdes nouveaux.
(F. de Neufchâteau.)

— Dans ce sens, *comblé* ne se dit jamais en mauvaise part. On lit dans Racine :

Ainsi, pour vous venger tant de rois assemblés,
D'un opprobre éternel retourneront *comblés*.

C'est une faute. Le mot propre ici était *couverts*, et *comblés* ne lui est substitué que pour la rime.

— Fig. *Comblé de*. Homme comblé de grâces, de faveurs, comblé d'éloges, de récompenses. Horace, *comblé* tout ensemble et d'honneur pour avoir vaincu les Curiaces, et de honte pour avoir tué sa sœur. (Boss.) Vous deviendrez par ce moyen un homme *comblé* d'honneurs et de richesses. (Le Sage.) La famille dans laquelle naît un crétin doit être *comblée* de bénédictions. (Michaud.) Ce juif, *comblé* d'honneur, me causa quelque effroi. (Rac.)

Le ciel aux animaux *comblés* de ses bienfaits
Donne un instinct plus noble et des sens plus [parfaits.
(Delille.)

— *Comblé par*. Napoléon fut *comblé* par la fortune de tous les avantages qui pouvaient mettre un grand homme à la tête d'un grand siècle. (Ch. Nodier.)

— Absol. Je suis *comblé* de la permission que vous voulez bien m'accorder. (J.-J. Rouss.) Cette phrase est elliptique; c'est comme s'il y avait, Je suis comblé de joie, par suite de la permission, etc.

— *Comblé*, dans le sens de Rempli. Fossé nouvellement comblé. Les vallées sont *comblées* et les sommets s'abaissent. (Del.)

COMBLEAU. s. m. (rad. *comble*). Artill. Fort cordage propre à soulever les canons; il sert aussi à atteler les chevaux, lorsqu'on en met plus de six.

COMBLEMENT. s. m. Action de combler un creux, un vide. Le comblement de la tranchée. Peu usité. Le commandant de la place assiegée dirige, s'il le juge possible, contre les travaux de l'assiégeant une partie de ses forces, dans l'intention d'opérer le *comblement* des tranchées. (Bardin.)

— Géol. *Terrains de comblement*. Ceux formés par des matières qui ont rempli un vide entre des terrains plus anciens.

COMBLER. v. a. 1re conj. (du lat. *cumulus*, monceau). Remplir une mesure, un vase, jusque par-dessus les bords. Combler une mesure, un boisseau.

— Fig. *Combler la mesure*. S'ôter par un dernier crime, par une dernière faute, l'espoir du pardon. On dit aussi : Ses forfaits, ses crimes ont comblé la mesure. Mes crimes désormais ont *comblé* la mesure. (Rac.) De toutes tes horreurs, va, *comble* la mesure. (Id.)

— Fig. Mettre le comble à. Une perte qui comble l'infortune, qui comble le désespoir.

Ou plutôt il fallait, *comblant* ta perfidie,
Lui ravir tout d'un coup la parole et la vie,
(Racine.)

— Fig. *Combler de*. Donner avec la plus grande abondance. Combler quelqu'un de bienfaits, de présents. Combler de grâces. Combler de bénédictions. Combler de louanges. Combler de gloire, de félicité. Dieu les *comble* de ses faveurs. (Pasc.) Vous *comblez* d'une béatitude toute pure vos saints. (Id.) Constantin les *combla* de biens et d'honneurs. (Boss.) Peu de jours après, Antonia nous *combla* tous de joie en me donnant un fils. (Le Sage.) Je t'ai *comblé* de biens, je t'en veux accabler. (Corn.) Je chanterai le Seigneur qui m'a *comblé* de biens. (La Harpe.) Il faut bien reconnaître et bénir cette main invisible qui nous *comble* de biens et se cache à notre esprit sous les choses sensibles. (Malebr.) Il *combla* de présents tous les grands de sa cour. (Rac.)

— *Combler* signifie aussi Remplir un creux, un vide. Combler un fossé. Combler des val-

— Art. milit. Ce mot exprime une des opérations défensives que les assiégés tentent quand ils font une sortie. Combler la tranchée.

— Fig. *Combler les vœux, les souhaits les désirs de quelqu'un*. Les remplir, les satisfaire. Il vivrait, et sa vie eût *comblé* nos souhaits. (Volt.) J'avoue que mon retour à Paris avait *comblé* mes vœux, réalisé tous mes rêves de bonheur. (Ancelot.)

— SE COMBLER. v. pron. Être comblé. On a vu plusieurs vallées se *combler* par l'éboulement progressif ou la chute spontanée des terres supérieures ou des monts qui les dominaient. (Quatrem.)

COMBLES. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Péronne (Somme); 1,700 hab.

COMBLÈTE. s. f. Vén. Fente qui est au milieu du pied du cerf.

COMBOLOU. s. m. Hist. Rosaire des mahométans, composé de quatre-vingt-dix-neuf grains.

COMBOPHORE. s. m. (ét. gr., κόμβος, nœud; φορός, porteur.) Entom. Genre d'insectes de très-petite taille, de l'ordre des hémiptères, section des homoptères, propre à l'Amérique méridionale.

COMBOURG. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Saint-Malo (Ille-et-Vilaine); 4,800 hab. Patrie de Chateaubriand.

COMBOURGEOIS. s. m. V. COBOURGEOIS.

— Hist. Se dit des Suisses unis entre eux par un traité de combourgeoisie.

COMBOURGEOISIE. s. f. Hist. Traité par lequel des villes ou des cantons associaient au droit de bourgeoisie d'autres villes ou cantons pour la défense des intérêts communs.

COMBRAILLES. Géogr. Petit pays de France occupant un arrondissement de chacun des départements de la Creuse, de l'Allier et du Puy-de-Dôme. On y trouve des eaux thermales depuis 45 jusqu'à 60° de température.

COMBRET. s. m. Bot. Genre d'arbrisseaux souvent grimpants, extrêmement intéressants par le port, l'élégance et la beauté des fleurs des espèces qui le composent. Ce genre, dont une douzaine d'espèces sont cultivées dans les serres d'Europe, est le type de la famille des combrétacées.

COMBRÉTACÉ, ÉE. adj. Qui tient du combret. || COMBRÉTACÉES. s. f. pl. Bot. Famille de plantes dicotylédonées périgynes, habitant les tropiques.

COMBRIÈRE. s. f. Pêch. Sorte de filet propre à prendre des thons et autres grands poissons.

COMBRONDE. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Riom (Puy-de-Dôme); 2,000 hab.

COMBUGÉ, ÉE. part. pass. du v. Combuger.

COMBUGER. v. a. 1re conj. Remplir d'eau les futailles pour les imbiber, avant de les employer.

COMBURANT, ANTE, ou **COMBURENT, ENTE.** adj. (du lat. *comburo*, brûler). Chim. Brûlant. Qui donne lieu, en se combinant avec un autre corps, au phénomène de la combustion. Corps comburant. On découvrit ensuite que le chlore, l'iode et le fluor ou phtore, jouissaient, ainsi que l'oxygène, d'une sorte de faculté *comburante*. (Laur.) Mais cette action *comburante* exercée en apparence par ces trois corps simples sur les autres corps de la nature, n'est réellement autre chose qu'une combinaison de ces corps, pendant laquelle il y a dégagement de chaleur et de lumière. (Id.)

— COMBURANT. s. m. Se dit pour Corps brûlant. L'oxygène était regardé comme seul et unique *comburant*. (Laur.)

COMBUSTIF. s. m. S'est dit pour Combustible. Le soleil de chez nous produit les esprits vifs, et les cœurs d'ordinaire y sont si *combustifs* qu'ils prennent feu d'abord. (Le marquis d'Esbignac.)

COMBUSTIBILITÉ. s. f. (du lat. *comburo*, brûler.) Chim. Propriété de brûler.

COMBUSTIBLE. adj. des 2 g. Chim. Qui donne lieu à la production du feu. Substances combustibles.

— Matière combustible. Le soufre, la poix, le bois sec, sont très-combustibles. D'autres expériences bien connues des chimistes prouvent que les matières les plus *combustibles* ne se consument pas dans des vaisseaux bien clos. (Buff.)

— COMBUSTIBLE. s. m. Se dit de tout ce que l'on brûle pour l'usage ordinaire. La rareté, la cherté du combustible. Pays qui manque de combustible. Le bois est le premier des *combustibles* pour le chauffage. (Baudrill.)

— Chim. Tout corps susceptible de s'unir chimiquement avec l'oxygène.

— Géol. Classe de roches comprenant les débris de matières organiques végétales susceptibles de brûler.

— Minér. Classe particulière de minéraux qui sont essentiellement formés d'éléments métalloïdes, et brûlent plus ou moins facilement. Combustibles non métalliques. Combustibles charbonneux.

COMBUSTION. s. f. (pr. *kon-buss-ti-on*, du lat. *comburere*, brûler). Chim. Combinaison de deux corps avec dégagement de calorique et de lumière.

— Dans le langage ordinaire. *combustion* décomposition par le feu. La combustion des cadavres était en usage chez les anciens. L'air est indispensable à la combustion.

— Par extens. Incendie qui détruit entièrement un édifice. Assister à la combustion d'un palais, d'une église, d'une maison.

— Fig. Violent tumulte, grand désordre qui s'élève tout à coup. Combustion générale. Etrange combustion. Horrible combustion. Mettre un royaume, mettre une ville en combustion. Toute l'Europe était alors en combustion. Ce ne peut être qu'un ange du paradis terrestre, que Dieu envoie pour mettre le monde en *combustion* par sa beauté. (Galland.)

— Anat. *Combustion humaine spontanée*. Incinération du corps humain dont la cause est cachée, mais qu'on a cru dépendre d'un état particulier de l'organisme.

— Astron. *Être en combustion*. Se disait d'une planète quand elle se trouvait en conjonction avec le soleil.

— Syn. comp. COMBUSTION. CONFLAGRATION. La *combustion* est l'action destructive du feu

sur les corps, abstraction faite de toute circonstance. La *conflagration* est un embrasement général des corps en proie à l'action dévorante du feu.

CÔME. Géogr. Province du royaume lombardo-vénitien dans le gouvernement de Milan. || Capitale de la province de Côme, sur le lac de même nom, à 36 kilomètres de Milan. Evêché, 7,500 hab. || Lac d'Italie, dans le royaume lombardo-vénitien, sur les frontières de la Suisse.

COME. s. m. V. COMITE.

COMÉDIATEUR, TRICE. s. Qui médiate avec une ou plusieurs personnes.

COMÉDIE. s. f. (du lat. *comœdia;* en grec κωμῳδία, formé de κώμη, village; et de ἀείδω, je chante, parce que les premiers acteurs allaient réciter leurs pièces de village en village). Œuvre dramatique, pièce de théâtre dans laquelle on représente une action de la vie commune, et qui peint d'une manière plaisante les mœurs, les défauts ou les ridicules des hommes. Comédie amusante, divertissante. Comédie morale, instructive. Comédie bien conduite, bien écrite. Comédie nouvelle. Comédie noble. Comédie bourgeoise. Comédie en vers. Comédie en prose. Comédie en trois actes, en cinq actes. L'auteur d'une comédie. Le prologue d'une comédie. Le sujet d'une comédie. Le plan d'une comédie. Les personnages, les acteurs d'une comédie. Le nœud, le dénoûment d'une comédie. Les intermèdes d'une comédie. Comédie française. Comédie italienne, espagnole. Faire une comédie. Composer une comédie. Jouer une comédie. Représenter une comédie. Applaudir une comédie. Siffler une comédie. Faire représenter, faire imprimer une comédie. Préférer les comédies aux tragédies. Et pour votre honneur, n'allez point dire par le monde que cette *comédie* vous ait plu. (Mol.) On ne vient point ainsi se jeter au travers d'une *comédie*, et troubler un acteur qui parle. (Id.) Parlez, de grâce, devant moi, de la *comédie* avec un peu moins d'irrévérence. (Le Sage.) L'un de ces auteurs fait des *comédies*, et l'autre des tragédies. (Id.) Les *comédies* de l'ancien théâtre n'ont pas assez de mouvement et d'action. (La Harpe.) La *comédie* est l'art d'enseigner la vertu et les bienséances en actions et en dialogues. (Volt.)

— *Les comédies d'Aristophane, de Plaute, de Terence, de Molière, de Regnard*, etc. Les comédies composées par ces auteurs. Je sais qu'on y donne des spectacles qui attirent toute la Grèce, des tragédies de Sophocle et d'Euripide, des *comedies* d'Aristophane et d'Eupolis. (La Harpe.) De toutes les *comedies*, celles de Molière sont à peu près les seules que l'on aime à relire. (Id.)

— *La comedie de l'Avare, du Misanthrope, du Joueur*, etc. La comédie dont un avare, un misanthrope, un joueur, etc., est le principal personnage. Ce contraste, supérieurement exécuté dans le rôle d'Ariste, distingue la *comedie* du *Mechant*. (La Harpe.)

— *La haute comedie.* Celle où l'on se propose plus particulièrement la peinture des mœurs et des caractères.

— *Comedie de caractère.* Celle qui offre la peinture, le développement d'un caractère, comme *le Misanthrope* de Molière, *le Joueur* de Regnard, *le Grondeur* de Destouches, etc.

— *Comedie d'intrigue.* Celle qui amuse et attache par une action fortement intriguée, par la multiplicité et la variété des incidents, comme *les Fourberies de Scapin* de Molière, *les Folies amoureuses* de Regnard, *le Mariage de Figaro* de Beaumarchais, etc.

— *Comedie de mœurs.* Celle qui a pour objet principal la peinture des mœurs, comme le tableau de la cour, celui des gens opulents, celui d'une nation entière.

— *Comedie episodique* ou *comédie à tiroir.* Celle dont les scènes n'ont aucune liaison nécessaire entre elles; tels sont les *Fâcheux* de Molière; le *Mercure galant* de Boursault; les *Originaux* de Fagan, etc.

— *Comedie larmoyante.* Celle où il y a beaucoup de situations pathétiques ou attendrissantes, comme *l'Ecole des Mères, la Gouvernante* de La Chaussée, etc.

— *Comedie historique.* Celle dont le sujet est puisé dans l'histoire.

— *Comédie héroïque.* Celle où les personnages sont pris dans un ordre supérieur, où l'on met en scene des rois et des princes. P. Corneille fit usage le premier de cette dénomination pour *Don Sanche d'Aragon*, représenté en 1650. Le *Don Garcie de Navarre* de Molière est aussi une comédie héroïque.

— *Comedie pastorale.* Celle dont l'action se passe entre des bergers, comme dans *le Mélicerte* de Molière.

— *Comedie-ballet.* Comédie mêlée de ballets, comme celle de Molière intitulée *les Fâcheux*, qui est la première de ce genre donnée sur notre théâtre. *Les Amants magnifiques, le Bourgeois gentilhomme*, sont aussi des comédies-ballets.

— Prov. et fig. *C'est le secret de la comédie.* Se dit d'une chose que personne n'ignore et dont on veut faire un secret.

— *Comedie* signifie aussi L'art de composer des comedies. S'adresser à la comédie. Entendre bien la comedie. Exceller dans la comédie. Tous les tragiques célèbres se sont exercés avec succès dans la *comédie*. (La Harpe.) De votre aveu, on peut inférer que, du moins depuis Molière, la *comédie* est plus difficile que la tragedie. (Id.)

— *La comédie ancienne* ou *antique, la comedie moyenne, la comédie nouvelle.* Nom donné aux trois périodes de l'art de la comédie chez les Grecs. La comédie ancienne n'était autre chose que la satire en dialogue. Plus tard, on joua des aventures véritables sous des noms supposés, et ce fut la comédie moyenne. Enfin quand, pour empêcher les scandales, il eut été défendu de mettre en scène ni personnages réels, ni actions vraies et connues, on inventa des sujets, et ce dernier genre, qui est la véritable comédie, fut appelé la comédie nouvelle.

Des succès fortunés du spectacle tragique
Dans Athènes naquit la *comédie antique*.
(BOILEAU.)

— *Comédie* se dit encore de la représentation de toute espèce de pièce de théâtre, comédie ou tragédie, drame ou vaudeville, etc. Représenter la comédie. Jouer la comédie. Donner la comédie. Aller à la comédie. Etre à la comédie. Voir la comedie. Faut-il faire un si grand vacarme pour une *comédie* que monsieur le vicomte me donne? (Mol.) J'attendis avec impatience l'heure de la *comedie* pour y aller. (Le Sage.) A l'issue de la *comédie*, nous nous en retournâmes avec notre maîtresse au logis. (Id.) Le jour suivant, le roi, impatient de voir Lucrèce, se rendit à la *comédie*. (Id.) On dit plus ordinairement aujourd'hui Aller au spectacle, être au spectacle.

— Fig. Actions qui ont quelque chose de plaisant. Je crois que ces originaux jouent la comédie, nous donnent la comédie.

— *C'est une comedie, une vraie comédie.* Se dit de même d'un événement plaisant, d'une aventure divertissante.

— *Donner la comédie.* Se faire remarquer par des manières ridicules, bizarres. Partout où il va, il donne la comédie.

— *Donner la comédie au public.* Attirer l'attention du public par une conduite scandaleuse.

— Fig. Feinte. Comédie politique. Ce n'est qu'une pure comédie toute sa vie n'a été qu'une longue comédie.

— *Jouer la comedie, une comédie.* Feindre des sentiments qu'on n'a pas, chercher à paraître ce qu'on n'est point.

— *Comédie*, lieu public où l'on joue la comédie. Loger près de la comédie. Les bureaux de la comédie. Je me logeai dans le quartier de la *comedie*. (Le Sage.) Inusit. On ne dit plus maintenant que *théâtre*.

— Autrefois, *Portier de la comédie.* Celui se tenait à la porte du théâtre pour recevoir le prix des places.

— *Comédie française.* V. THÉÂTRE FRANÇAIS.

— *Comédie italienne.* Nom sous lequel a été spécialement connu, dans les deux derniers siècles, un théâtre de Paris où des acteurs italiens jouaient en italien des pièces improvisées ou canevas, entremêlés de scènes françaises.

— Troupe de comédiens qui appartiennent à un même théâtre. On dit encore cependant la Comedie française. La Comédie française doit paraître dans le divertissement.

— En poésie, *Comédie* finissant par un *e* muet précédé d'une voyelle, ne peut entrer dans le cours d'un vers que suivi d'un mot commençant par une voyelle avec laquelle cet *e* muet s'élide.

La *comédie* alors est le plaisir du sage.
(DE CHABANON.)

A la fin du vers, il donne une rime féminine.

— *Comédie antique.* Iconol. On la représente par une vieille femme chaussée de brodequins; son vêtement à la bohémienne caractérise le trivial de son style.

— *Comedie moderne.* Iconol. Elle est représentee sous la figure d'une jeune fille aimable et gracieuse vêtue et coiffée galamment. A ses pieds est un trophée d'instruments de musique.

COMÉDIEN, IENNE. s. Celui, celle dont la profession est de jouer la comédie sur un théâtre public. Bon comédien. Excellent comédien. Grand comédien. Mauvais comédien. Comédien pitoyable. Comédienne intelligente. Comédienne consommée. Comédiens français. [illegible] province. Comédiens ambulants. Une troupe de comédiens. Se faire comédien, comedienne. Ah! les étranges animaux à conduire que les *comédiens!* (Mol.) Les *comédiens* Baron, Lekain, Garrick, Talma, etc., ont été les plus grands acteurs de leur siècle et de leur pays. (Audiff.) Les *comédiens* d'aujourd'hui semblent se distinguer par des qualités morales qui ne font pas toujours les talents, mais qui les rendent plus estimables. (Id.) Les *comediennes* ne sont plus aussi scandaleuses dans leur vie privée, et plusieurs sont recommandables par leurs vertus domestiques. (Id.) Critiquer les *comediens* s'ils sont dépourvus de talent, les siffler même s'ils manquent au public, c'est un droit qu'à la porte on achète en entrant. (Id.)

— Fig. Celui qui, dans des vues intéressées, feint des sentiments, des passions, des opinions qu'il n'a point, hypocrite, intrigant. Il est bon comédien. Défiez-vous de cette comédienne. C'est un bon comédien. C'est une grande comédienne. Je concevais bien qu'elle était assez bonne *comédienne* pour se tirer de ce mauvais pas. (Le Sage.) La plupart des successeurs de Zénon et de Diogène furent des *comédiens*, ne faisant valoir que leur barbe et leur manteau. (Audiff.) Les courtisans sont de vrais *comédiens*, et leur vie une comédie perpétuelle. (Id.)

— Syn. comp. COMÉDIEN, ACTEUR. Les mots *comedien, comédienne* sont spécialement affectés à la profession, tandis que les mots *acteur* et *actrice*, indiquant l'action, sont relatifs aux rôles que l'on remplit, aux personnages qu'on représente, au talent qu'on y déploie. Ainsi l'on appelait *comédiens français, comédiens italiens*, les acteurs des théâtres Français et Italien, qualifiés *comédiens* du roi. On disait et on dit encore *comédiens ambulants, comédiens de campagne, comédiens de province, troupe de comediens, se faire comédien, assemblee de comédiens*, etc. Il n'est personne qui ne sente que dans ces diverses locutions le mot *acteur* serait déplacé. Mais on dit *acteur* et *actrice* de l'Opéra; une *actrice* de province débute dans telle pièce; cet *acteur* a obtenu beaucoup de succes dans tel rôle. Par la même raison l'on dira, Cette *comédienne* est devenue bonne *actrice;* ce *comédien* s'est montré *acteur;* ce *comédien* est le premier *acteur* de la troupe. Des amateurs qui jouent la comédie en société pour s'amuser, sont *acteurs* sans être *comédiens*, parce qu'ils ne sont pas payés pour divertir le public.

COMÉPHORE. s. m. (ét. gr., κόμη, chevelure; φορός, porteur). Ichthyol. Poisson du lac Baikal, placé à côté des callionymes. Les Russes le font bouillir pour en extraire l'huile et la vendre aux Chinois.

COMESPERME. s. m. (ét. gr., κόμη, chevelure; σπέρμα, graine). Bot. Genre de la famille des polygalacées, renfermant environ une quinzaine d'espèces, dont plusieurs sont cultivées en Europe.

COMESSATION. s. f. (pr. *ko-mes-sa-ci-on*). A signifié Grand festin, débauche. Le rituel de St-Malo de 1620 défend la comessation immédiatement après le baptême.

COME-SOPRA. loc. adv. (litt. *comme ci-dessus*). Mus. Mots italiens qui marquent qu'on doit répéter un passage cité plus haut.

COMESTEUR. s. m. Mangeur de comestibles.

COMESTIBLE. adj. des 2 g. (du lat. *comedere*, manger). Qui peut se manger. Il ne se dit que des aliments qui conviennent à l'homme. Denrées comestibles. Viandes comestibles. Champignons comestibles.

— Il est aussi subst. masc., et comme tel d'un usage plus général, et sert à désigner toute substance propre à la nourriture de l'homme. Impôt sur les comestibles. Marchand de comestibles. Boutique, magasin de comestibles. Distribution de comestibles. La cherté, la rareté des comestibles. Je m'arrêtai devant le magasin de Mme Chevet, la plus fameuse marchande de *comestibles* de Paris. (Brill. Sav.) Nous devons leur multiplication aux marchands de *comestibles*, dont le nombre s'est fort accru. (Id.) L'ordre des *comestibles* est des plus substantiels aux plus légers. (B.-Sav.)

COMESTION. s. f. (pr. *ko-mes-ti-on;* du lat. *comedere*, manger). Action de manger.

COMÉTAIRE. adj. des 2 g. (rad. *comète*). Qui a rapport aux comètes. Les astronomes supposent que l'ellipse *cometaire* diffère de très-peu d'une autre courbe qu'on appelle *parabole*. (Teyssèd.)

COMÈTE. s. f. (du gr. κομήτης, étoile chevelue). Astre dont le centre, appelé noyau, présente la forme d'un point plus ou moins lumineux. La nébulosité laisse une traînée lumineuse désignée sous le nom de queue. Les comètes sont produites par une exhalaison sèche et chaude, qui s'élève dans les régions supérieures, s'y condense et s'y enflamme par une cause quelconque, telle que la rapidité du mouvement, ou l'action des astres. Suivant Descartes, la cause qui produit la queue est la réflexion de la lumière du soleil sur le corps de la comète, et diversement rompue dans sa progression de la tête à l'œil de l'observateur.

— Cependant les astronomes modernes appelleraient *comète* un astre qui n'aurait ni chevelure ni queue, mais serait doué d'un mouvement propre, et qui parcourrait dans l'espace un circuit tellement allongé qu'il paraîtrait [illegible] à des intervalles de temps plus ou moins considérables.

— Les comètes ont, de nos jours, pour caractères essentiels et distinctifs; 1° *d'être douées d'un mouvement propre;* 2° *de parcourir des courbes très-allongées*, de se transporter dans leur course à de telles distances du Soleil et de la Terre qu'*elles cessent alors d'être visibles*.

— On présume que ces astres perdent de leur éclat avec le temps, et qu'il y a peut-être des comètes qui n'ont plus de chevelure ni de queue. Quant à l'influence que ces astres peuvent exercer sur le globe que nous habitons, on sait que toute l'antiquité, le moyen âge, et bien des peuples encore, regardent leur apparition comme un signe précurseur des plus grands malheurs. Comme aujourd'hui l'innocence des comètes et celle de la lune sont parfaitement prouvées et reconnues, il n'y a plus que les ignorants qui persistent dans leurs préventions contre ces astres singuliers.

— Comète chevelue. Comète barbue. Comète à queue. Le noyau d'une comète. Le mouvement d'une comète. Le cours d'une comète. L'apparition d'une comète. La comète de 1811, de 1816, etc. Observer, prédire une comète. Si une *comète* s'approchait seulement de nous jusqu'à la distance de douze ou treize mille lieues, elle produirait une marée de trois mille toises. (Lalande.) La terre peut subsister fort longtemps sans avoir rien à démêler avec les *comètes*. (Grimm.) M. de Voltaire, qui ne pardonnerait pas même aux *comètes* de le faire oublier un moment, vient de nous envoyer une petite brochure intitulée: Lettre sur la prétendue *comète*. (Id.) Les *comètes* décrivent autour du soleil une courbe fermée que les géomètres appellent une ellipse, et les ouvriers une ovale. (Teyssèd.) Rien ne prouve que la vitesse du globe, dans le cours des siècles, n'ait pas été plus ou moins altérée par un choc de *comète*. (Arago.)

Ces *comètes* échevelées,
Qui fendent l'air d'un vol brûlant,
Égarent leurs sphères ailées
Aux yeux du vulgaire tremblant.
(LE BRUN.)

Comètes, que l'on craint à l'égal du tonnerre,
Cessez d'épouvanter les peuples de la terre.
(VOLTAIRE.)

— *Vin de la comète.* Vin recueilli dans l'année 1811, célèbre par l'apparition d'une comète magnifique, et par l'excellence de ses vins.

— On appelle aussi *comète* une sorte de jeu de cartes dont une porte particulièrement le nom de comète. Jouer à la comète.

— Artif. Fusée volante dont la tête et la queue sont également lumineuses.

— Blas. Étoile à queue ondoyante, qu'on représente avec huit rayons.

— Comm. Espèce de ruban étroit et satiné, qui a beaucoup d'apprêt. Broder avec de la comète. Acheter de la comète.

— Iconol. On la personnifie sous les traits d'une femme soutenue dans les airs, ayant une longue chevelure enflammée, une draperie rouge, et tenant un flambeau de soufre allumé.

— Le mot *comète* était autrefois du genre masculin, comme le témoignent ces vers:

Et d'un sombre ascendant l'influence secrète
Fait d'un feu lumineux un sinistre *comète*.
(BRÉBEUF.)

COMÈTE. adj. des 2 g. Blas. Qui a des rayons lumineux comme ceux de la comète.

COMÈTES. s. f. pl. (du gr. κομήτης, chevelu). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des longicornes; l'unique espèce connue est la comète hirticorne.

— Bot. Genre de la famille des dianthacées, renfermant trois ou quatre espèces de l'Inde, de l'Arabie et de l'Abyssinie.

COMÉTITE. s. f. Foss. Polypier fossile du genre astrée.

COMÉTOGRAPHE. s. m. (rad. *cométographie*). Celui qui décrit, qui observe les comètes.

COMÉTOGRAPHIE. s. f. (ét. gr., κομήτης, comète; γράφω, écrire). Description des comètes.

COMÉTOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport à la cométographie.

COMÉTOLOGIE. s. f. (ét. gr., κομήτης, comète; λό[illegible], discours). Phys. Discours sur les comètes.

COMÉTOLOGIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport à la cométologie.

COMICALITÉ. s. f. (rad. *comique*). Qualité de ce qui est comique, des choses comiques.

COMICE. s. m. (du lat. *comitium*, formé de *cum*, avec; *ire*, aller). Antiq. Lieu où se tenaient les assemblées du peuple romain, pour l'élection d'un magistrat ou pour traiter des affaires de la république. Il était couvert, et au centre se trouvait la tribune aux harangues.

— Au pl. Ces assemblées mêmes. Comices par curies, par centuries, par tribus. Convoquer les comices. Dissoudre les comices. On était admis dans les *comices* à l'âge de 17 ans, et on en était exclu à 60. (Dumersan.) La création des tribuns fut suivie de l'institution des *comices* par tribus, où chaque citoyen jouit d'un suffrage égal, et qui ne tardèrent pas à rivaliser les *comices* par centuries. (Id.)

— En France. *Comices agricoles.* Associations [illegible] dans le but d'améliorer les procédés agricoles et les races les plus utiles d'animaux domestiques. On y décerne des prix au cultivateur qui a obtenu le plus de succès dans un genre quelconque de culture, qui présente les troupeaux les mieux tenus, etc. Le président d'un comice agricole. Les prix des comices agricoles.

COMICIAL, ALE. adj. Qui a rapport, qui appartient au comice.

— *Jours comiciaux.* Ceux où le comice s'assemblait. Les jours *comiciaux*, au nombre de 184, étaient marqués d'un C dans le calendrier, et ils étaient remis quand il tonnait ou quand il faisait mauvais temps. (Dumersan.)

COMICIALE. s. f. Autrefois, en Allemagne, Délibération de la diète de Ratisbonne.

COMICÈLE. s. f. Assemblée partielle des Romains.

COMIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *coma*, chevelure; *fero*, je porte). Bot. Qui ne produit

qu'une rosette ou un courson. Bourgeons comifères.

COMIFICIEN. s. m. Sectaire dont la doctrine avait pour but de s'opposer à la marche progressive de la raison humaine.

COMINGE. s. f. (du nom du comte de *Comminges*, leur inventeur, par allusion à la corpulence de ce comte). Art milit. Projectile creux qui était tant soit peu ovale. On ne donne maintenant le nom de *cominges* qu'à de gros mortiers, au lieu de le donner au projectile. (Bardin.)

COMIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à la comédie proprement dite. Pièce comique. Auteur comique. Poète comique. Sujet comique. Style comique. Verve comique. Le genre comique. On convient, et on le sentira chaque jour davantage, que Molière est le plus parfait auteur *comique* dont les ouvrages nous soient connus. (J.-J. Rouss.) Je vous remercie de la préférence, a répondu l'auteur *comique*. (Le Sage.) Pensez-vous qu'une pièce *comique* soit plus difficile à composer qu'une tragédie? (Id.) Un poète *comique* était alors un homme de parti. (La Harpe.) Mais trois grandes ressources restent au talent *comique* : l'intrigue, les mœurs et la gaîté. (Id.) Reprenons au plus tôt le brodequin *comique*. (Boil.)

Là Molière, esquissant ses *comiques* portraits,
De Chrysale et d'Arnolphe a dessiné les traits.
(CHÉNIER.)

— Qui appartient aux comédiens, au théâtre. Troupe comique. Les jaloux, chez le peuple *comique*, passent pour ridicules. (Le Sage.) Oubliez la manière dont vous fûtes reçu hier au soir dans les foyers *comiques*. (Id.)

— Plaisant, récréatif, qui excite le rire. Visage, air comique. Aventure comique. Intrigue comique. Roman comique. Situation comique. Personnage très-comique. Mais s'il est *comique* quand il se fâche, il ne l'est pas moins quand il a raison. (La Harpe.) Les scènes imitées du latin sont bien autrement *comiques* en français. (Id.) Le flegme de celui-ci est très-propre à redoubler et à faire sortir d'une manière *comique* les emportements de l'autre. (J.-J. Rouss.) Scarron, auteur de mauvaises comédies, a fait un roman *comique* qu'on peut lire encore aujourd'hui avec quelque plaisir. (E***)

— Fig. *Avoir le masque comique*. En parlant d'un acteur, avoir cette mobilité de physionomie nécessaire pour exprimer toutes les nuances d'un rôle comique.

— COMIQUE. s. m. Le genre comique, la comédie. Le haut comique. Le bas comique. Le comique de caractère. Le comique de situation. Le comique larmoyant. Entendre bien le comique. L'ivrogne fournit quelques scènes à un farceur; il n'entre qu'à peine dans le vrai *comique*. (La Bruy.) Je n'approuve que le *comique* qui est épuré des équivoques, qui est pris dans la nature, qui fait rire les sages et les honnêtes gens. (Id.) Elle a tant d'aversion pour le *comique*, qu'elle sort ordinairement de sa loge après la grande pièce. (Le Sage.) On regarda Estelle comme une actrice consommée dans le *comique*. (Id.) La situation et le dialogue sont dans leur genre d'un *comique* parfait. (La Harpe.) Le *comique* de Plaute est très-défectueux. (Id.) Molière jouait mieux le *comique* que le genre sérieux. (E***)

Que la nature donc soit votre étude unique,
Acteurs qui prétendez aux honneurs du *comique*.
(BOILEAU.)

Le *comique*, ennemi des soupirs et des pleurs,
N'admet point en ses vers de tragiques douleurs.
(ID.)

— Fig. *Avoir du comique dans la figure*. Avoir une physionomie plaisante. || *Avoir du comique dans l'esprit*. Avoir de la disposition à saisir, à rendre le ridicule.

— Ce qui est comique. Le comique d'une situation. Le comique d'une nouvelle, d'un conte. Voilà le plus comique de l'histoire. Mais cela aurait ôté le *comique* qui naît de l'embarras du misanthrope. (J.-J. Rouss.)

— COMIQUE. s. Se dit aussi pour Acteur, auteur comique. Pas un comique n'a pu faire une tragédie passable. (La Harpe.) Quel homme on aurait pu faire de ces deux *comiques*! (La Bruy.) Molière était un excellent *comique*, comme acteur et comme auteur. (E***.)

— Fig. et fam. *C'est le comique de la troupe*. Se dit d'une personne qui divertit habituelle-ment une société par ses plaisanteries.

— Syn. comp. COMIQUE. RISIBLE. RIDICULE. PLAISANT. BOUFFON. Le *comique* est le ridicule qui résulte de la faiblesse, de l'erreur, des travers de l'esprit ou des vices du caractère. Le *plaisant* est l'effet de la surprise réjouissante que nous cause un contraste frappant, singulier et nouveau, aperçu entre deux objets, ou entre un objet et l'idée disparate qu'il a fait naître. La *bouffonnerie* est une exagération du comique et du plaisant. Une situation qui expose le vice au mépris est *comique*; une maladresse est *risible*; une prétention marquée est *ridicule*; un bon mot est *plaisant*; les pièces de Scarron et les parodies du théâtre de la foire sont *bouffonnes*.

COMIQUEMENT. adv. D'une manière comique, à la manière des comiques. Parler comiquement. Traiter un sujet comiquement.

COMIR. s. m. Espèce de bateleur qui parcourait la France en chantant les ouvrages des troubadours et s'accompagnant avec des instruments. Les comirs, dont la plupart étaient Provençaux, furent appelés aussi *jongleurs*, *plaisantins*, *conteurs*, *musards*, *pantomimes*.

COMITAT. s. m. (du lat. *comitatus*). Nom donné aux divisions civiles et administratives de la Hongrie avec ses anciennes annexes. Ce royaume se divise en quarante-six comitats; l'Esclavonie en a trois et la Croatie autant. Quelques hussards et une trentaine de haïdouks sont chargés dans chaque *comitat* de veiller à la sûreté publique. (Depping.)

COMITATIVE. s. f. Hist. Dignité de comte dans le Bas-Empire.

COMITE. s. m. (du lat. *comes*, compagnon, ou de *commissus*, celui qui a reçu une mission). Officier préposé pour surveiller, pour faire travailler la chiourme d'une galère. Là-dessus le capitaine fit venir le *comite* et lui demanda s'il était content de moi. (Le Sage.) Ajoutez à cela que le *comite* eut ordre de ne me pas ménager. (Id.)

— On donnait ce nom, au moyen âge, à de jeunes guerriers qui s'attachaient à un chef quelconque, le suivaient dans toutes ses expéditions, le défendaient, et lui obéissaient en toute occasion.

COMITÉ. s. m. (mot emprunté de l'angl. *commitee*, et formé du lat. *committere*, confier). Réunion de personnes chargées par l'autorité de l'examen, de la discussion de certaines affaires. Comité consultatif. Le président, le secrétaire d'un comité. Les membres d'un comité. Tenir un comité, plusieurs comités pour une affaire.

— Dans les assemblées délibérantes, Réunion de députés spéciaux délégués pour préparer les projets de lois, examiner une question et en faire le rapport. La chambre s'est réunie en comités.

— Hist. *Comité de salut public*. Il fut établi par les décrets des 18 mars et 6 avril 1793, et précéda le triomphe complet du système révolutionnaire. || *Comité de sûreté générale*. Fut établi par décret du 30 mai 1792, et fut composé de membres dont le nombre a souvent varié. Une partie de ses attributions passa au comité de salut public. || *Comité de surveillance*. Fut érigé en autorité publique par la loi du 14 frimaire an II, et correspondit avec les comités de salut public et de sûreté générale. Il cessa d'exister avec la Convention.

— *Comité central d'instruction primaire*. Comité fondé à Paris en 1833, chargé d'inspecter toutes les écoles primaires communales ou privées de cette ville.

— *Comité local*. Douze comités locaux sont chargés de la surveillance des écoles dans chaque arrondissement municipal, sous la présidence des maires.

— *Comité consultatif de l'artillerie*. Établi à Paris et chargé de rechercher les moyens propres au perfectionnement de l'artillerie en France.

— *Comité consultatif des arts et métiers*. Comité chargé d'indiquer au ministre de l'agriculture et du commerce les perfectionnements importants à opérer sur les arts et manufactures.

— *Comité consultatif des graveurs*. Comité établi à Paris près la commission des monnaies et médailles.

— *Comité consultatif près la préfecture de la Seine*. Comité composé de douze membres, et qui est appelé à donner son avis sur les instances et questions contentieuses dont il est saisi par un mémoire du préfet.

— *Comité de la constitution*. Créé par décret du 6 juillet 1789 pour l'examen et l'ordre des décrets, et composé de huit députés.

— Il y a près le ministère de l'instruction publique un *Comité historique de la langue et de la littérature françaises*; un *Comité historique des chroniques, chartes et inscriptions*; un *Comité historique des sciences*, et un *Comité des monuments et des arts*.

— *Comité secret*. Se dit en parlant d'une assemblée législative, lorsqu'elle exclut le public de la salle pour délibérer en secret. Demander le comité secret. Examiner, discuter une proposition en comité secret. Chambre qui s'est formée en comité secret.

— *Comité de lecture*. Dans les théâtres, Comité devant lequel on lit les pièces présentées, et qui juge si elles doivent être admises.

— Fam. *Petit comité*. Société intime et peu nombreuse. Faire une lecture en petit comité. Dîner en petit comité.

COMITIALES MORBUS. s. m. pl. Pathol. Nom donné à l'épilepsie, parce que c'était dans les comices qu'on découvrait cette maladie chez ceux qui y étaient sujets. Elle est une des maladies qui surviennent le plus fréquemment dans les lieux publics où beaucoup de personnes sont rassemblées.

COMITIUM. s. m. (rad. *comice*). Partie du forum, à Rome, où se tenaient les comices.

COMIZOPHYTE. s. m. (ét. gr., [illegible], porter; [illegible], plante). Bot. Nom donné aux plantes dont la corolle porte des étamines.

COMM. Abréviation de Commerce.

COMMA. s. m. Mus. Petit intervalle dont on fait usage dans la musique théorique. Comma syntonique. Comma diatonique. Comma de Pythagore.

— Impr. Ponctuation qui se marque avec deux points l'un au dessus de l'autre (:). Mettre un comma. Manquer de commas.

COMMAND. s. m. (du lat. *mandatum*, mandat). Jurispr. Celui que l'acquéreur d'un bien s'est réservé de nommer, et pour lequel il déclare avoir acquis. Déclaration de command. L'origine de cette locution provient de ce que celui qui contracte ne fait qu'exécuter le *commandement* ou l'ordre d'autrui, aussi n'acquiert-il pas pour lui-même, mais pour son *command* à déclarer, ou pour *son ami à élire*.

COMMANDANT. adj. m. Qui commande des troupes, ou dans une place de guerre. Capitaine commandant. Les officiers commandants.

— Il est aussi subst. Parler au commandant. Obtenir l'ordre du commandant. Le *commandant* de la milice, qui avait soupé avec lui chez le prieur, le reconnut aussitôt. (Volt.) Le *commandant*, les principaux officiers, le comblèrent de certificats. (Id.)

— *Commandant* se dit particulièrement des chefs de bataillon et d'escadron, et des officiers supérieurs qui commandent dans les places de guerre. Le grade de commandant. Un commandant de place.

— Mar. Titre donné à des officiers de plusieurs rangs. L'amiral qui a sous ses ordres une armée navale, une escadre ou simplement une division, est appelé *commandant* d'armée, d'escadre ou de division. (Jal.)

COMMANDANTE. s. f. Femme d'un commandant. Je suis très-inquiet de l'état de madame la *commandante*. (J.-J. Rouss.)

COMMANDASSER. v. a. et n. 1re conj. Mal commander.

COMMANDE. s. f. Ordre donné à un fabricant, à un ouvrier, de faire, de livrer certain ouvrage dans un temps prescrit. Une bonne commande. Une commande considérable. De fortes commandes. Une commande de draps. Une commande de meubles. Exécuter une commande. Recevoir plusieurs commandes.

— *Ouvrage de commande*. Ouvrage fait exprès pour celui qui en a donné l'ordre. Une table de commande. Un chapeau de commande.

— Appliqué aux productions littéraires, ce mot se prend toujours en mauvaise part. Un poète ou un auteur quelconque est à la gêne quand on lui fait faire des vers ou un ouvrage de *commande*; le génie, la science et le talent veulent être libres dans leurs inspirations. (Héreau.) Quant à nous, notre opinion est bien arrêtée sur ce point, et nous croyons que la *commande* a tué pour longtemps la littérature en France. (Id.) Omiss. de l'Académie.

— Fig. et fam. Se dit de tout ce qui est feint ou supposé. Maladie de commande. Douleur de commande. Joie de commande, etc. Maladie, douleur, joie, etc., feintes, supposées. Tandis que nous affections une gravité imposante, ils riaient peut-être du respect de *commande* qu'ils avaient pour nous. (Le Sage.) Elle fondit tout à coup en pleurs de *commande*. (Id.)

— L'Académie, qui a cru devoir faire deux articles séparés pour les acceptions de ce mot, a entièrement omis les suivantes.

— Nom donné autrefois à la taille due par des personnes de condition servile. || Il s'est dit aussi dans le sens d'Ordre, jussion, précepte, commandement, et dans celui d'Observance ou observation. Ainsi, il y a dans l'année plusieurs fêtes de *commande* ou d'observance, qu'on est obligé de chômer. Il y a également des jeûnes de *commande*, et d'autres de pure dévotion, qu'on ne garde, qu'on n'observe que dans les couvents.

— *Commande de bestiaux*. Contrat par lequel on donnait à un berger ou à un laboureur un troupeau de bétail pour en avoir soin, à charge de le nourrir et d'en jouir pendant un certain temps, après lequel il devait représenter le troupeau pour partager le surplus ou le croît entre le maître et lui.

— Mar. *Commandes*. Petites cordes autrement appelées *rabans*, qui peuvent servir à un amarrage. || *Commande!* Cri par lequel l'équipage répond quand le maître appelle de la voix ou du sifflet pour prévenir qu'il va transmettre quelque commandement.

COMMANDÉ, ÉE. part. pass. du v. Commander. S'empl. adjectiv. et régit *par*. Une garnison *commandée* par un homme d'un grand courage. (La Bruy.) Cependant l'armée navale
...
gardes vous suivront, *commandés* par Arcas. (Rac.)

— Fig. Le langage de la poésie diffère tellement de celui de la prose, que, dès les premiers vers, l'attention est *commandée* par les expressions mêmes. (Mme de Staël.)

COMMANDEMENT. s. m. Ordre que donne celui qui commande. Commandement verbal. Commandement par écrit. Commandement itératif. Commandement juste. Commandement injuste. Obéir à un commandement. Faire une chose par le commandement de quelqu'un. Que le *commandement* du supérieur soit juste. (Pasc.) Servius Tullius périt par le *commandement* de Tarquin le Superbe. (Boss.) Son obéissance était à l'épreuve des plus austères *commandements*. (Fléch.) Il y trouva des officiers et des domestiques prêts à recevoir ses *commandements*. (Galland.)

Hors qu'un *commandement* exprès du roi ne [vienne
De trouver bons les vers dont on se met en peine,
Je soutiendrai toujours, morbleu! qu'ils sont [mauvais,
Et que l'on est pendable après les avoir faits.
(MOLIÈRE.)

— *Secrétaires des commandements*. Les principaux secrétaires du roi et des princes ou princesses de la famille royale.

— *Secrétaire d'État et des commandements*. Qualité que prenaient autrefois les secrétaires d'État.

— *Lettres signées en commandement*. Lettres ou arrêts qui étaient signés par un secrétaire d'État.

— Autorité, pouvoir de commander. Aspirer au commandement. Prendre le commandement. Accepter le commandement. Se réserver le commandement. Arriver au commandement. Refuser le commandement. Abuser du commandement. Avoir le commandement sur les troupes. Avoir le commandement des troupes. Donner à quelqu'un le commandement d'une troupe, d'une armée. Chose qui est sous le commandement de quelqu'un. Les rois n'avaient proprement que le *commandement* des armées. (Boss.) Il projeta l'établissement d'une république sous le *commandement* de deux magistrats annuels. (Id.) La confiance est nécessaire au *commandement*. (Id.) Vous comptez le nombre de vos campagnes et la distinction de vos *commandements*. (Mass.) Je ne tiens pas à avoir les premiers *commandements*, je ne les désire pas. (Desaix.)

— *Avoir le commandement d'une province, d'une place*. Avoir la qualité, la place de commandant.

— *Bâton de commandement*. Bâton que portaient certains officiers investis d'un commandement, comme marque de leur autorité.

— Action, manière de commander. Avoir le commandement doux. Avoir le commandement rude, dur, sévère. Tempérer la sévérité du commandement. Prendre le ton du commandement. Avoir l'habitude du commandement.

— *Il a le commandement beau*. Se disait autrefois d'un officier qui commandait de bonne grâce.

— *Il a le commandement beau*. Se dit encore ironiq. de celui qui donne des ordres impossibles à exécuter, ou qui commande sans autorité et auquel on ne veut pas obéir.

— *Avoir une chose à son commandement*. Pouvoir s'en servir à sa volonté. Avoir la voiture, le cheval de quelqu'un à son commandement.

— *Avoir une chose à commandement*. L'avoir en main, pouvoir facilement en disposer. Avoir tout à commandement dans une maison, l'argent, le linge, les domestiques, etc.

— Fig. *Avoir la parole à commandement, avoir une langue à commandement*. S'énoncer avec facilité, parler une langue comme la sienne propre. Avoir le latin, l'anglais à commandement.

— *Commandement* signifie encore Loi, précepte. Les commandements de Dieu. Les commandements de l'Église. Observer, accomplir les commandements. Pécher contre le premier commandement, contre le second commandement. Violer les commandements les plus essentiels. Vivre dans l'oubli des commandements de Dieu. On viole le grand *commandement* qui comprend la loi et les prophètes. (Pasc.) Ce *commandement* a été imposé aux hommes dans tous les temps. (Id.) Les dix *commandements* qui contiennent les principes du culte de Dieu et de la société humaine. (Boss.) L'homme ne garde pas un *commandement* d'une si facile observance. (Id.) Considérez non l'importance du *commandement*, mais la dignité du Dieu qui commande. (Fléch.) Et garder le premier de mes *commandements*. (Boil.)

— Art milit. et mar. Ordre bref, donné à haute voix pour faire exécuter un mouvement, une manœuvre. Répéter un commandement. Ne pas entendre le commandement.

— Prat. Exploit par lequel un huissier, en vertu d'un titre exécutoire ou d'un jugement, commande au nom de la justice de satisfaire aux obligations ou engagements énoncés dans le titre. Itératif commandement. Envoyer à quelqu'un un commandement. Toute exécution, c'est-à-dire, toute saisie, dépossession ou expropriation que l'on veut opérer sur une personne ou sur les biens d'un débiteur, doit être, à peine de nullité, précédée d'un *commande-* [illegible] ments qui résultent du titre. (Teul.)

— Syn. comp. COMMANDEMENT. ORDRE. PRÉCEPTE. INJONCTION. JUSSION. Le *commandement* se donne en vertu du pouvoir qu'on a de commander; l'*ordre* en vertu de l'autorité dont on est revêtu; le *précepte*, en vertu des connaissances qu'on a acquises; l'*injonction* se fait en vertu de la décision d'une autorité administrative, militaire ou judiciaire; la *jussion* en vertu de la volonté du souverain. Le *commandement* a rapport à ce qui doit être fait sur-le-champ; l'*ordre* à l'instruction du subalterne pour ce qu'il doit exécuter; le *précepte* à l'empire sur les consciences; l'*injonction* au pouvoir du gouvernement; la *jussion* au pouvoir arbitraire.

COMMANDER. v. a. 1re conj. (du lat. *cum*, avec; *mandare*, ordonner). Ordonner, enjoindre une chose à quelqu'un. Nous faisons tout le contraire de ce que Dieu *commande*. (Boss.) Ce que la loi *commande*. (Fléchier.) Le porteur fit ce qu'on lui *commandait*. (Galland.)

— *Commander de.* Il leur *commande* d'en user comme il fait lui-même. (Boss.) Salomon, fils de David, me *commanda* de quitter mon genre de vie. (Galland.) Je leur ai *commandé* de cacher mon injure. (Rac.) Je vous ai *commandé* de partir tout à l'heure. (Id.)

— *Commander que.* Titus *commande* qu'on se hâte d'éteindre la flamme naissante. (Boss.) Quand la gloire vous appelle, vous ne *commandez* pas qu'on vous serve, mais qu'on vous suive. (Fléchier.) Publius Valérius *commanda* qu'on séparât les haches des faisceaux que les licteurs portaient devant les consuls. (Vertot.)

— On dit fig., au sens moral, Faire ce que l'honneur, ce que le devoir commande, ce que les événements, ce que les circonstances commandent.

Comme époux, comme roi, le devoir me *com-* [*mande*
Que je venge le meurtre et que je vous défende.
(VOLTAIRE.)

— Fig. *Commander le respect, l'admiration, l'estime*, etc. Inspirer un respect, une admiration, une estime, dont il est impossible de se défendre. Louis XIV commandait le respect sans le secours de la puissance.

— *Commander quelque chose à un ouvrier.* Lui donner ordre de faire un ouvrage de son métier. Commander un meuble. Commander un habit, des bottes. Commander un dîner à un traiteur. Commander des entremets chez un pâtissier.

— En parlant des choses, *commander* signifie aussi fig. Dominer par son élévation. Montagne, éminence qui commande la plaine. Des collines qui commandent la ville.

— On dit de même qu'*une citadelle commande une ville*, pour dire qu'elle est dans une situation élevée d'où l'on peut tirer dans la place de haut en bas.

— Il signifie encore, Avoir le commandement, l'autorité, et dans ce sens et le suivant il ne prend point de préposition. Commander une armée. Commander l'aile gauche, l'aile droite d'une armée. Commander l'avant-garde. Commander un régiment. Commander un poste. Commander une troupe. Commander une armée navale. Commander une flotte. Commander une escadre. Les armées qu'elle *commanda* après la mort du roi son mari. (Boss.) Quel autre fut plus digne de vous *commander*? (Id.) Je n'étais que petit officier encore, que vous *commandiez* deux mille chevaux. (Mol.)

Qui sous son fils Joram *commandiez* nos ar-
Qui rassurâtes seul nos villes alarmées. [mées,
(RACINE.)

— Mener à la guerre une troupe du commandement de laquelle on est chargé. L'officier qui commandait les dragons, qui commandait l'artillerie. On dit aussi : *Commander une troupe, commander des soldats pour une expédition, pour une attaque*, etc. c'est-à-dire leur donner l'ordre de faire une expédition, une attaque, etc. Et dans le même sens, Commander tel régiment pour ouvrir la tranchée. Commander un capitaine et un lieutenant par bataillon.

— COMMANDER. v. n. Avoir autorité, avoir droit, puissance de donner des ordres. Commander en roi, en maître. Savoir commander. Etre né pour commander. L'art de commander. Commander dans un pays, dans une province. Commander dans une ville, dans une citadelle. Commander sur mer. Se rendre digne de *commander* en obéissant. (Fléchier.) Ils savent obéir et sont capables de *commander*. (Id.) Là on obéit sans dépendre, on gouverne sans *commander*. (Boss.) Ils les laissaient *commander* dans leur pays. (Id.) Il *commande*, chacun avec joie suit ses ordres. (Fléch.) On vous a vu *commander* en sa place comme s'il avait *commandé* lui-même. (La Bruy.) Le maréchal de Saxe y *commandait* encore cette année. (Anquetil.) Joseph mourut ensuite âgé de cent dix ans, en ayant *commandé* quatre-vingts à toute l'Egypte. (Le Maistre de Sacy.)

— Fig. et fam. *Commander à la baguette.* V. BAGUETTE.

— *Commander à.* Commander à ses enfants, à ses domestiques. Apprenant sur lui-même à *commander* aux autres. (Mass.) Vous que Dieu a choisi pour *commander* aux hommes. (Id.) Vous ne *commandez* pas à des esclaves. (Id.) Ce peuple se croyait né pour *commander* aux autres peuples. (Boss.)

Ce Dieu jaloux, ce Dieu victorieux
[illegible]
(RACINE.)

— Prov. *Commander à ses valets.* Se dit à une personne qui donne trop impérieusement des ordres à ceux qui ne dépendent point d'elle.

— Fig. *Commander à ses passions*, les maîtriser, les réprimer. Commander à son impatience, à sa colère. Un amour si tendre et si vrai doit savoir *commander* aux désirs. (J.-J. Rouss.) Le sage sait *commander* à ses désirs. (S. Dub.)

— On dit fig. qu'*une place forte commande à tout un pays*, pour dire qu'elle le tient en respect. Et dans le même sens, qu'une garnison commande à toute la frontière.

— SE COMMANDER. v. pron. *Se commander à soi-même.* Avoir de l'empire sur soi-même, sur ses passions. Nul n'est libre qui ne se *commande* à lui-même. (Maxime lat.)

— Fig. *Passion, sentiment qui ne se commande point.* Passion, sentiment qui ne dépend point de notre volonté. L'amitié, la sympathie ne se commandent pas. L'inspiration ne se *commande* pas. (P. Mérimée.)

— Syn. comp. COMMANDER. ORDONNER. *Commander* suppose toujours une puissance supérieure dans l'ordre naturel, dans l'ordre moral, dans l'ordre civil. Dieu nous a *commandé* d'aimer notre prochain comme nous-mêmes; la religion nous *ordonne* d'aimer notre prochain comme nous-mêmes. Un père *commande* dans sa famille; il *ordonne* ce qu'il croit utile à tous ses membres. Il *commande* quand il exige qu'une chose soit faite; il *ordonne* quand il prescrit une règle de conduite. Le propriétaire d'une manufacture *commande* ce qu'il veut qu'on y fasse. Les contre-maîtres *ordonnent* en conséquence du commandement. Un médecin *ordonne* en conséquence des règles de l'art ou du système qu'il s'est fait lui-même. Un particulier qui emploie un artisan *commande* un ouvrage, et le commandement n'est subordonné qu'à sa propre volonté.

COMMANDERIE ou **COMMENDERIE**. s. f. Revenu, dignité qui appartient aux ordres militaires de chevalerie, et qui est conféré aux anciens chevaliers qui ont rendu des services importants à l'ordre et à l'Etat. Une commanderie de Malte. Une commanderie de Saint-Jacques, de Saint-Lazare. Il commença par demander au roi, pour don Henri, la croix d'Alcantara avec une *commanderie* de dix mille écus. (Le Sage.)

COMMANDERESSE. adj. f. Employé par Rabelais pour Supérieure élevée.

COMMANDEUR. s. m. Chevalier d'un ordre militaire ou hospitalier pourvu d'une commanderie. Commandeur de Malte. Commandeur de Saint-Jacques, de Saint-Lazare. Commandeur de l'ordre Teutonique. Je me préparai donc à recevoir la visite du *commandeur*. (Le Sage.) Je vis des *commandeurs* et des chevaliers de Calatrava qui sollicitaient des gouvernements et des vice-royautés. (Id.) Dans l'ordre de Malte, les *commandeurs* étaient plutôt les fermiers de l'ordre que des bénéficiers. (Savagner.)

— Dans l'ordre de Malte, *Grand commandeur.* Celui qui avait la plus grande dignité après le grand maître. Le grand *commandeur* devait faire sa résidence à Malte, dans le couvent, d'où il ne pouvait sortir tant qu'il était en charge. (Savagner.)

— *Commandeur* est aussi un titre purement honorifique dans plusieurs ordres militaires et autres. Commandeur de l'ordre de la Légion-d'honneur. Commandeur de l'ordre du Bain. Commandeur de l'ordre du Christ. Commandeur de l'ordre du Mérite civil, etc.

— *Commandeurs de l'ordre.* Ecclésiastiques qui avaient l'ordre du Saint-Esprit.

— *Commandeur des croyants.* Titre que prenaient les califes. Je me suis justifiée dans l'esprit du *commandeur* des croyants. (Galland.) Il ne faut songer qu'au moyen de tromper le *commandeur* des croyants. (Id.)

— *Baume de commandeur.* Pharm. Dissolution stimulante et saturée de plusieurs baumes et de plusieurs résines dans l'alcool; on l'emploie à l'intérieur et en friction.

COMMANDEUR. s. m. Ornith. Nom vulgaire d'une espèce du genre paroare, et d'un étourneau.

COMMANDITAIRE. s. m. Nom que prennent les actionnaires, autres que le gérant, dans une société en commandite. Le *commanditaire* n'est engagé solidairement que jusqu'à la concurrence des sommes qu'il a versées. (Ch. de Saint-Laurent.) Le rôle que jouent les conseils de surveillance et autres délégués des *commanditaires* pour examiner les actes de la gérance, n'entraîne aucune responsabilité, pourvu qu'il se borne à un contrôle des livres et à une vérification des faits et écritures. (Tourn.)

— On dit aussi adjectiv. *Associé commanditaire.*

COMMANDITE. s. f. Comm. Espèce de société de commerce, dans laquelle une partie de ceux qui la composent se bornent à verser les fonds convenus, sans prendre aucune part à la gestion. || *Société en commandite.* V. SOCIÉTÉ.

COMMANDITÉ, ÉE. part. pass. du v. Commanditer. S'emploie adj. Maison commanditée. Négociant commandité.

COMMANDITER. v. a. 1re conj. Néol. [illegible] par un versement de fonds, sans contracter soi-même aucune obligation commerciale.

— SE COMMANDITER. v. pron. Être commandité. Cette maison peut-elle se commanditer?

COMMANIPULAIRE. s. m. Se dit d'un soldat enrôlé dans le même manipule qu'un autre.

COMMATION. s. m. (pr. *komm-ma-ci-on*). Philol. Une des six parties du chœur dans la comédie grecque.

COMME. adv. de comparaison. (du lat. *quomodo*, comment. On écrivait autrefois indifféremment *comme* et *quomme*). De même que, ainsi que. Froid comme le marbre. Amer comme l'absinthe. A la campagne comme à la ville. Faire comme tout le monde. Il y a dans la politique *comme* dans la religion une espèce de pénitence plus glorieuse que l'innocence même. (Fléch.) Sous un dais de feuillage et sur un trone de gazon, *comme* sous le lambris de son palais, il rendait sans délai ses jugements. (Id.) Il se jette dans la mêlée *comme* un simple soldat. (Mass.) Il meurt, *comme* Moïse, avant d'avoir pu passer le Jourdain; il salue de loin *comme* lui cette terre heureuse. (Id.) J'ai combattu *comme* un autre, dit-il, mais un autre porte mes armes. (Volt.) Vous me dites la vérité. Jeanne? la vérité *comme* à un ami, *comme* à un frère, *comme* à un confesseur. (G. Sand.) Sois parfait *comme* Dieu même est parfait. (Lamenn.) Le printemps se pare d'un riche tapis; la jeunesse fleurit *comme* la rose. (A. Mart.)

Aux plus savants auteurs *comme* aux plus grands [guerriers,
Apollon ne promet qu'un nom et des lauriers.
(BOILEAU.)

Vous aurez le destin
De ces fleurs si fraîches, si belles.
Comme elles vous plaisez, vous passerez *comme* [elles.
(Mme DESHOULIÈRES.)

— *Comme* dans les phrases qui renferment une comparaison. Il traversait son pays, non pas *comme* un torrent qui le ravage, mais *comme* un fleuve lent et paisible, qui porte partout la richesse et l'abondance. (Fléch.) Il aura passé *comme* un torrent pour ravager la terre, et non *comme* un fleuve majestueux pour y porter la joie et l'abondance. (Mass.) Lançant des regards terribles *comme* des foudres vengeurs. (Id.)

Là les jours de Nylé s'écoulaient sans alarmes,
Doux *comme* son amour, et purs *comme* ses [charmes.
(ESMÉNARD.)

— En ce sens, il se met souvent au commencement de la phrase. *Comme* une colonne dont la masse solide paraît le plus ferme appui d'un temple ruineux, lorsque ce grand édifice qu'elle soutenait fond sur elle sans l'abattre; ainsi la reine se montre le ferme soutien de l'Etat. (Boss.)

Comme le vent dans l'air dissipe la fumée,
La voix du Tout-Puissant a chassé cette armée.
(RACINE.)

— On s'en sert pour citer une autorité. Comme l'on dit. Comme dit tel auteur. Nous sommes un mystère à nous-même, *comme* disait saint Augustin. (Mass.) Surpassant même ses sujets, *comme* le remarque l'historien de sa vie, dans la simplicité de ses habits. (Fléch.)

— Prov. et fig. *Comme on fait son lit on se couche.* On se trouve bien ou mal, selon les arrangements qu'on a pris, les peines qu'on s'est données.

— *Comme il faut*, d'une manière convenable. S'arranger comme il faut, s'y prendre comme il faut.

Nous avions *comme* il faut séparé nos relais,
Et déjeunions en hâte avec quelques œufs frais.
(MOLIÈRE.)

— Dans le langage fam., *comme il faut*, se dit pour Bien, fort, beaucoup. Dîner comme il faut. Il a été réprimandé, corrigé comme il faut.

— *Un homme comme il faut.* Un homme d'un rang distingué, qui a de l'usage, de l'éducation. Il me salua en homme *comme* il faut, s'assit encore, et me tendit la main. (De Vigny.) Il avait les manières et tout l'extérieur d'un homme *comme* il faut. (Brill.-Sav.) On dit dans le même sens, *une femme comme il faut.*

— Fam. *Comme cela.* Ni bien ni mal. Comment se porte-t-il, comment vont les affaires? comme cela.

— *Il est comme cela.* C'est son caractère, c'est sa manière, son usage.

— *Comme* signifie quelquefois, Tel que. Un homme comme lui. Un homme comme moi. Un cœur comme le sien. Une âme comme la sienne. Vous pensez, messieurs, que les princesses *comme* elle ne sont pas faites ordinairement pour la solitude. (Fléch.) Je suis fâché de voir recevoir de la sorte une personne *comme* vous. (Mol.) Se peut-il qu'il y ait sur la terre des gens assez las de vivre pour tenir de semblables discours d'un homme *comme* moi? (Le Sage.)

— Autant que. Un feu dévorant qui exerce sa fureur sur le bon grain *comme* sur la paille, sur le sacré *comme* sur le profane. (Mass.) Nous devons la vérité aux grands *comme* aux petits, à nos sujets *comme* à nos maîtres, à ceux qui la haïssent *comme* à ceux qui l'aiment. (Id.)

— Presque. Être comme insensé, comme mort. Le principe constant et *comme* universel de notre vie. (Mass.) Les lettres que nos trou- [illegible] (Id.) L'action de la pensée était *comme* suspendue en lui. (G. Sand.)

— Par exemple. On préfère follement ce qui plaît à ce qui est utile, *comme* l'esprit au bon sens, les grâces à la vertu. (Boiste.) Quelques-unes, *comme* le fenouil, l'anet, le panais, sont à fleurs jaunes. (J.-J. Rouss.)

— En quelque façon. La terre lui paraît *comme* un point, au prix du vaste tour que décrit le soleil. (Pasc.) L'homme s'effrayera de se voir *comme* suspendu entre ces deux abîmes de l'infini et du néant. (Id.) La marque d'une si grave dignité fut *comme* un jouet entre ses mains. (Boss.) Le ciel l'avait arraché *comme* par miracle des mains des ennemis. (Id.) Les vertus vous ont été *comme* naturelles. (Fléch.) Ils se rendent *comme* invisibles, et se font de leurs cabinets *comme* un rempart à leur oisiveté. (Id.) Dans les occasions d'éclat, l'homme est *comme* sur le théâtre. (Mass.) Nous vivons *comme* étrangers sur la terre. (Id.)

— De la manière dont, de la manière que. Personne ne parle de nous en notre absence *comme* il en parle en notre présence. (Pasc.) Ils veulent servir Dieu *comme* il leur plaît, et non pas *comme* il leur ordonne. (Fléch.) Ils meurent *comme* ils ont vécu.) Il venait recevoir des éloges *comme* on vient faire des apologies. (Id.) Nos ennemis ne pouvant vaincre *comme* nous, voulaient du moins parler *comme* nous. (Mass.) Je vis *comme* le grand nombre, *comme* ceux de mon rang, de mon âge, de mon état. (Id.) On me donna une belle chambre où il y avait un bon lit, et l'on me servit *comme* un prince. (Le Sage.) Déjà de bâtiments parle *comme* Mansard. (Boil.) Je vous y servirai *comme* vous l'espérez. (Corn.)

— De quelle manière, et alors *comme* s'emploie pour *comment*. Vous voyez *comme* les empires se succèdent les uns aux autres. (Boss.) Ecoutez *comme* il l'encourage. (Id.) Le voyez-vous *comme* il vole à la victoire ou à la mort. (Id.) Voici *comme* il est ami. (Lacretelle.) Voilà *comme* il faut faire pour n'être point trompé. (Mol.) Un cœur né pour servir sait mal *comme* on commande. (Corn.) Apprenez d'une sœur *comme* il faut s'affliger. (Volt.)

Tu sais *comme*, à regret écoutant ce discours,
Je te pressais souvent d'en abréger le cours.
(RACINE.)

— En général, on doit être très-réservé sur cet emploi de *comme* au lieu de *comment*, parce qu'il peut en résulter quelquefois une équivoque. Par exemple quand on dit : Voyez *comment* il travaille, cela tombe sur la manière dont il travaille; et si l'on dit : Voyez *comme* il travaille, cela tombant sur la personne fait entendre qu'elle travaille beaucoup, et *comme* a le sens de *combien*.

— Dans les exclamations, c'est *comme* et non *comment* qu'il faut toujours employer. Comme vous me traitez! Comme le voilà fait! Ciel! *comme* il m'écoutait. (Rac.) Et son nom! quel nom charmant! *comme* il va bien à sa figure! (E. Sue.)

— Mais dans les phrases interrogatives, *comme* serait une faute, bien qu'on en trouve quelques exemples dans les poètes. *Comme* a-t-elle reçu les offres de ma flamme? (Corn.) *Comme* est-ce que chez moi s'est introduit cet homme? (Mol.) Rien ne pourrait autoriser aujourd'hui une pareille licence.

— Fam. *Comme quoi.* Comment. Il lui raconta comme quoi ils s'étaient égarés. Comme quoi a-t-il fait cela?

— *Comme* signifie encore A quel point, combien. Voyez comme il travaille, comme il s'applique. Comme il est changé! Oh! *comme* je vois à présent palpiter ton cœur! (J.-J. Rouss.) *Comme* il est aveuglé du culte de ses dieux. (Rac.) *Comme* on voit tous ses vœux l'un l'autre se détruire! (Id.)

— *Dieu sait comme.* Par dénigr. On ne sait comme.

Rien ne resta qu'une ferme au pauvre homme.
Et peu d'amis, même amis Dieu sait *comme*.
(LA FONTAINE.)

— *Tout comme.* De la même manière.

Parmi nous paysans, cela n'est pas tout *comme*,
Et la femme, morgué! jamais n'agace l'homme.
(LEGRAND.)

— Tant que, autant que. Rien n'est contagieux comme l'exemple. Rien n'encourage comme de se voir récompensé. Il n'y a rien qui rafraîchisse le sang *comme* d'avoir su éviter de faire une sottise. (La Bruy.)

— En qualité de. Auteur cité comme classique. Plante employée comme vermifuge. Jésus-Christ mérite ce nom *comme* pontife, *comme* roi et *comme* prophète. (Boss.) Ce qu'il devait à Dieu *comme* homme, et ce qu'il devait à son peuple *comme* roi. (Id.) Ceux qu'on regarde et qu'on traite *comme* ennemis. (Id.) Elle va chercher Dieu *comme* la source de toute perfection et de toute beauté, le considère *comme* l'origine de tout bien, l'embrasse *comme* principe de vérité et de bonté. (Id.) Ils furent établis *comme* les tuteurs des malheureux. (Mass.)

Comme à mon ennemi je t'ai donné la vie;
Je te la donne encor *comme* à mon assassin.
(CORNEILLE.)

— Il sert, dans un sens analogue, pour marquer la manière dont une chose est considérée, le jugement que l'on en porte. Nous anticipons l'avenir *comme* trop lent, ou nous rappelons le passé pour l'arrêter *comme* trop [illegible] oracles. (Fléch.) Elle reçut ces avis *comme* autant de lois. (Id.) Les afflictions que les saints ont toujours reçues *comme* des grâces, on les craint *comme* des malheurs; les prospérités que les justes ont toujours craintes *comme* des malheurs, on les souhaite *comme* des grâces. (Mass.) Il voit *comme* un néant tout l'univers ensemble. (Rac.) La beauté n'est-elle pas *comme* la rose? Elle se flétrit au souffle du plaisir. (A. Mart.)

Qui suit bien ses leçons goûte une paix pro- [fonde,
Et *comme* du fumier regarde tout le monde.
(MOLIÈRE.)

— Fam. En vertu de quoi. Obtenez un arrêt *comme* il faut que je dorme. (Rac.) Peu usité.

— *Comme si.* De même que si. On fait un crime de contredire les anciens, *comme* s'ils n'avaient plus laissé de vérités à connaître. (Pasc.) Il vit et agit *comme* s'il ne dépendait

que de lui-même, *comme* s'il ne tenait que de lui seul tout ce qui le fait exister sur la terre. (Mass.) Il vous regarde, grand Dieu, *comme* si vous n'étiez pas. (Id.) Si l'on a bonne opinion de lui, il en est reconnaissant *comme* si on lui faisait grâce. (Fléch.) Recevant une foule d'amis, *comme* si chacun eût été le seul ; parlant des grandes choses *comme* s'il eût négligé les petites ; parlant des petites *comme* s'il eût ignoré les grandes. (Id.) Les hommes vivent *comme* s'ils ne devaient jamais mourir. (Le Tourn.) Voyez la sensitive fuir la main de l'homme, *comme* si elle savait que cette main détruit. (A. Mart.)

— *Comme si* s'emploie fréquemment dans un sens ironique. Ils ne donnent à leurs charges que les restes d'une oisiveté languissante, *comme* s'ils n'étaient juges que pour être de temps en temps assis sur des fleurs de lis. (Fléch.) Que diront ici ceux qui, parce qu'ils n'ont pas volé le bien d'autrui, croient être en droit d'abuser du leur, *comme* si l'aumône n'était pas une obligation indispensable pour tous les chrétiens. (Id.) Ils se dispensent de l'ordre du temps et de la raison pour monter précipitamment aux premiers tribunaux du royaume, *comme* si l'honneur pouvait s'acquérir sans travail, et la sagesse sans expérience. (Id.) Tu me reproches d'avoir été de mon sexe une fois en ma vie, *comme* si jamais une femme devait cesser de l'être. (J.-J. Rouss.)

Comme si, dans le fond de ce vaste édifice,
Dieu cachait un vengeur armé pour son supplice.
(RACINE.)

— *Comme aussi*. Et pareillement, et de plus. Inusité, excepté dans les traités ou les contrats. L'article 14 porte que le preneur servira cette rente, comme aussi qu'il en paiera les arrérages.

— *Comme en effet*. Locution dont on se sert pour confirmer ce que l'on a dit. S'il est homme de cœur, comme en effet il l'est, il se défendra jusqu'à la mort.

— *Comme* est aussi adv. de temps, et signifie Lorsque, pendant que. *Comme* Abraham était près de frapper son fils Isaac, un ange vint l'avertir. (Restaud.) *Comme* ils en étaient là arrive l'oncle, ainsi qu'on peut bien le penser. (Volt.)

— Il est encore conjonction, dans le sens de Parce que, puisque, vu que *Comme* les procès étaient rares, les souverains tenaient eux-mêmes leur parlement. (Fléch.) *Comme* leurs pertes sont irréparables, leur tristesse est sans bornes. (Id.) *Comme* ils possédaient leurs propres biens sans inquiétude, ils regardaient celui des autres sans envie. (Id.) *Comme* la raison n'a plus de frein, l'erreur aussi n'a plus de bornes. (Mass.) *Comme* je compte revenir l'été prochain, nous sommes convenus qu'il irait m'attendre à Paris. (J.-J. Rouss.) *Comme* le toucher exercé supplée à la vue, pourquoi ne pourrait-il pas aussi suppléer à l'ouïe jusqu'à un certain point. (Id.)

— *Comme* conjonct. sert quelquefois à marquer un rapport de réciprocité. *Comme* c'est l'honneur et le devoir des souverains de gouverner leurs sujets avec sagesse et justice, c'est aussi l'honneur et le devoir des sujets de respecter la grandeur et la majesté de leurs souverains. (Fléch.) *Comme* la puissance temporelle ne doit pas toucher à l'autel, la spirituelle ne doit pas toucher au trône. (Id.)

— Il marque aussi quelquefois un rapport de liaison, de conformité entre deux choses. *Comme* la première règle est de parler avec vérité, la seconde est de parler avec discrétion. (Pasc.) Nous espérons que vous succéderez à sa piété, *comme* vous succéderez à son rang. (Fléch.) Vous avez montré qu'il n'appartient qu'à vous d'imiter sa valeur, *comme* il n'appartient qu'à vous de représenter sa personne. (Id.) *Comme* sa naissance l'a rendu le plus grand des rois, ses sentiments et ses actions le rendent le plus grand des hommes. (Id.) *Comme* toutes disgrâces peuvent arriver aux hommes, ils devraient être préparés à toutes disgrâces. (La Bruy.) *Comme* il sonna la charge, il sonne la victoire. (La Font.)

— Il peut être suivi de la conjonct. *aussi*. *Comme* il est inconstant dans ses projets, aussi voit-on qu'il réussit rarement en quelque chose. (Acad.) *Comme* il tient de Dieu toute sa gloire, aussi la lui rapporte-t-il tout entière. (Fléch.) || Cette tournure est peu usitée maintenant.

— *Comme ainsi soit*. V. AINSI.

— *Comme que*, pour, De quelque manière que, n'a guère été employé que par J.-J. Rousseau.

sage, pourvu qu'il reste en repos dans son cabinet.

— *Comme* se trouve quelquefois au lieu de *que* chez les écrivains du XVIIe siècle, et le peuple dit encore : Je suis autant *comme* lui ; ce sont des hommes aussi bien *comme* nous. Aujourd'hui, on ne tolérerait pas même en poésie cet emploi de *comme*, et les vers suivants seraient réputés fautifs. Il n'est rien de si beau *comme* Caliste est belle. (Ménage.) Songe que je suis fille aussi bien *comme* amante. (Corn.) Et cependant *comme* devrait être le véritable corrélatif de *aussi*, *ainsi*, *si*. Mais l'usage en a décidé autrement ; il ne permet l'emploi de *comme* que lorsque les mots *ainsi*, *aussi*, *si*, ne sont pas exprimés. *Comme* n'en marque pas moins, et dans toutes les phrases où il figure, une comparaison ; mais l'ellipse sous-entend souvent l'un ou l'autre terme de la comparaison. *Il jugea comme les lois jugent*, c'est pour, Il jugea ainsi comme les lois jugent. *Comme la rose, la beauté se flétrit au souffle du plaisir*, c'est-à-dire, La beauté est ainsi comme est la rose, elle se flétrit, etc. *L'ami, comme parle Jérémie, marche frauduleusement sur son ami*, c'est-à-dire, L'ami, pour parler ainsi comme parle Jérémie, marche frauduleusement, etc. *Vos avis sont reçus comme des oracles*, c'est-à-dire, Vos avis sont reçus ainsi comme des oracles seraient reçus, etc. *Comme à mon ennemi, je t'ai donné la vie*, c'est-à-dire, Je t'ai donné la vie ainsi comme je l'eusse donnée à mon ennemi, etc. C'est donc à tort qu'on regarde ce mot tantôt comme adverbe, tantôt comme conjonction, etc. Il est toujours adverbe, et toujours destiné à marquer une comparaison.

COMMÉ. part. pass. invariable du v. n. Commer.

COMMEATUS. s. m. Mot latin qui chez les Romains à signifié un Congé accordé à un soldat, pour s'absenter de l'armée.

— Se disait aussi pour Provisions de bouche des soldats.

COMME ÇÀ. adv. Mar. Avertissement de l'officier chef de quart, au timonier, de maintenir le bâtiment au point de la route qu'il suit.

COMMÉLINACÉES. s. f. pl. Bot. Famille de plantes monocotylédonées, habitant l'hémisphère oriental, ayant pour type le genre comméline.

COMMÉLINE. s. f. Bot. Genre type de la famille des commélinacées. || COMMÉLINÉES. s. f. pl. V. COMMÉLINACÉES.

COMMÉMORAISON. s. f. (du lat. *commemoratio*, fait de *commemorare*, faire souvenir, rappeler). Liturg. Mention que l'Eglise fait d'un saint ou d'une sainte le jour où l'on célèbre une autre fête. Faire commémoraison de saint Hippolyte, de sainte Cécile. On fait aussi commémoraison d'un simple dimanche. V. MÉMOIRE, qui est beaucoup plus usité.

— *La commémoraison des morts*. V. COMMÉMORATION, qui seul se dit.

COMMÉMORATIF, IVE. adj. (du lat. *commemorare*, faire souvenir). Médec. Qui rappelle une affection, une maladie, une circonstance quelconque, antérieure à la maladie actuelle. Signes commémoratifs. Circonstances commémoratives. Détails commémoratifs.

COMMÉMORATION. s. f. (pr. *kom-mé-mo-ra-ci-on*). Cérémonie établie pour rappeler le souvenir d'un événement important. Instituer une fête en commémoration de telle victoire.

— Liturg. *La commémoration des morts*. Mention que le prêtre fait des trépassés, à l'endroit du canon de la messe appelé *memento*.

— On appelle encore *Commémoration des morts* la fête que l'Eglise célèbre le 2 novembre en l'honneur des morts. Le jour de la Commémoration des morts. On dit aussi simplement, Le jour des morts.

— Fam., dans le langage ordinaire, *Faire commémoration de quelqu'un*. Faire mention de quelqu'un.

COMMÉMORÉ, ÉE. part. pass. du v. Commémorer.

COMMÉMORER. v. a. 1re conj. Néol. Se souvenir d'une chose.

COMMENÇANT, ANTE. s. Celui, celle qui en est encore aux premiers éléments d'un art, d'une science. C'est un commençant, une commençante. Ouvrage fait pour les commençants. La classe des commençants.

COMMENCÉ, ÉE. part. pass. du v. Commencer. S'empl. adjectiv. Voilà ta fortune *commencée* ; il ne tiendra qu'à toi de l'achever. (Le Sage.) Ces travaux *commencés* seront finis par toi. (Delille.)

Quelle est donc sa pensée, et que cache un [discours
Commencé tant de fois, interrompu toujours ?
(RACINE.)

— *Commencé à*. Une pénitence *commencée* à l'agonie. (Boss.)

— Il prend l'auxiliaire *être* quand on veut marquer l'état : *le spectacle est commencé*. Il prend l'auxiliaire *avoir* lorsqu'on veut peindre une action : *le spectacle a commencé à six heures*.

COMMENCEMENT. s. m. (pr. *kom-man-ce-man*). Première partie d'une chose qui doit avoir une durée, une suite, ce par quoi elle

mencement. Mauvais commencement. Au commencement. Dès le commencement. Depuis le commencement. Dans le commencement. Le commencement d'un Etat. Le commencement d'un règne. Le commencement d'un livre, d'un ouvrage. Le commencement de l'année, du printemps. Le commencement d'une campagne. Le commencement d'une inclination, d'une passion. Donner commencement à une chose. Etre au commencement de l'été. Lire une histoire depuis le commencement jusqu'à la fin. Action qui est le commencement de la guerre. Ayant pris le morale d'Aristote, il l'ouvrit au *commencement* du troisième livre. (Pasc.) Ils parurent assez équitables au *commencement* de leur république. (Boss.) Leurs séditieuses propositions furent le *commencement* de toutes les guerres civiles. (Id.) Tout le reste de sa conduite répondit à de si beaux *commencements*. (Id.) Les Egyptiens ont confondu le temps d'Osiris avec celui des *commencements* de l'univers. (Id.) Souvenez-vous du *commencement* et des suites de la guerre. (Fléch.) On prend des tours ingénieux pour donner du relief à certains *commencements* de vertu qui n'ont rien de grand ni de solide. (Id.) Les signes éclatants qui avaient accompagné la naissance et les *commencements* de la vie de Jésus-Christ. (Mass.) Remontez jusqu'au *commencement* du monde. (La Bruy.) Le poème tragique vous serre le cœur dès son *commencement*. (Id.) Le *commencement* et le déclin de l'amour se font sentir par l'embarras ou l'on est de se trouver seuls. (Id.) Depuis le *commencement* du XIe siècle jusqu'à la fin du XVIe, trois styles d'architecture se sont succédé en France. (P. Mérim.)

— Fam. *Il y a commencement à tout*. On ne peut bien faire de suite les choses auxquelles on ne s'est point encore exercé.

— *Prendre son commencement*, *prendre commencement*. Commencer. Monarchie qui a pris son commencement dans le dixième siècle.

— Principe, cause première. Dieu est le commencement et la fin de toutes choses.

— Au plur. Premières leçons, premières instructions dans une science, dans un art. Avoir de bons commencements dans les mathématiques, dans la peinture, dans la musique. La paresse et l'inconstance font perdre le fruit des meilleurs *commencements*. (La Bruy.)

— Absolument, dans le style de l'Ecriture. *Au commencement*, *depuis le commencement*. Au commencement, depuis le commencement du monde. Au *commencement*, Dieu créa le ciel et la terre. (Acad.) Au *commencement* était le Verbe, et le Verbe était Dieu. (Evang.) Nous avons vu l'âme au *commencement* faite par la puissance de Dieu. (Boss.) Les calamités dont l'orgueil a depuis le *commencement* affligé les hommes. (Mass.)

— Jurispr. *Commencement de preuve*. Ce qui fait présumer la vérité, sans néanmoins fournir une preuve complète, suffisante.

COMMENCER. v. a. 1re conj. Le *c* prend une cédille devant *a*, *o*, pour conserver le son doux du *s*. *Je commence*, *nous commençons*, etc. *Je commençais*. *Je commençai*. *Commençant*, etc. Faire la première partie d'une chose, lui donner commencement, origine. Commencer un bâtiment. Commencer un ouvrage. Commencer un poëme. Commencer un discours. Commencer un tableau. Commencer deux choses à la fois. Ainsi deux rois courageux *commencèrent* ensemble leur règne. (Boss.) Il *commença* dans le même temps la guerre contre les Juifs et la persécution contre les chrétiens. (Id.) Ses conseils *commencent* la victoire et sa valeur l'achève. (Mass.) Cette année les deux rivaux *commencèrent* leur attaque par des plaidoyers. (Anquetil.) Ce que j'ai *commencé*, je ne l'achève pas. (Rac.)

Elle veut que ce choix de son ambition
De son peuple avec nous *commence* l'union.
(CORNEILLE.)

— *Commencer l'année, commencer la journée*. Etre encore dans les premiers temps de l'année, dans les premières heures de la journée.

— *Commencer quelqu'un*. Lui donner les premières leçons d'une science, d'un art. Professeur, musicien qui n'est bon qu'à commencer les enfants. Jeune homme qui a été bien commencé, mal commencé.

— *Cette nourrice a commencé cet enfant*. Elle est la première qui lui a donné à téter.

— *Commencer un cheval*. Lui faire faire les premiers exercices du manége.

— Pris absol. Commencer bien. Commencer mal. Commencer de bonne heure. Commencer tard. Ne faire que commencer, que de commencer. Continuer comme on a commencé. Avant qu'il ait *commencé*, on s'écrie qu'il va bien faire. (La Bruy.) Et vous, ânes que vous êtes, pourquoi avez-vous *commencé* ? (X. Marmier.) Puisque j'ai *commencé*, le reste me regarde. (Corn.)

— *Commencer de*, suivi d'un infinitif, désigne une action qui aura de la durée, qui doit être continuée jusqu'à la fin. Commencer de régner. Commencer de parler. Commencer de jouer, de dîner. Il *commença* de régner en sacrifiant son repos. (Fléch.) Carthage, qui avait *commencé* de baisser, ne se soutenait plus que par Annibal. (Boss.) Mon recueil fini, j'ai *commencé* de fréquenter les spectacles. (J.-J. Rouss.) Albe, où j'ai *commencé* de respirer le jour. (Corn.) Puisque j'ai *commencé* de rompre le silence. (Rac.) La Renommée enfin *commence*

Mais crains que, l'avenir détruisant le passé,
Il ne finisse ainsi qu'Auguste a *commencé*.
(RACINE.)

— *Commencer à*. Cet état *commence* aux enfants de Théodose, et se termine à Charlemagne. (Boss.)

— *Commencer à* désigne une action qui aura du progrès, de l'accroissement. Commencer à comprendre. Un enfant qui commence à parler, à lire, à écrire. Un apprenti qui commence à travailler. Une personne qui commence à se fâcher. Quand le jour commence à paraître. Vous *commencez* à pénétrer ; je suis ravi. (Pasc.) La vérité *commençait* à réveiller le genre humain. (Boss.) Alors les choses *commencèrent* à changer de face. (Id.) Je *commence* à sentir le poids de mon sujet. (Fléch.) Ici les premiers rayons de la foi *commencent* à dissiper l'obscurité de l'erreur. (Id.) Nous ne *commençons* à connaître vos ancêtres que depuis qu'ils ont *commencé* à connaître Jésus-Christ. (Mass.) Alors Babouc *commença* à craindre que le génie Ituriel n'eût raison. (Volt.) Le sommeil sur ses yeux *commence* à s'epancher. (Boil.) Et déjà de ma main je *commence* à l'écrire. (Rac.) Je *commence* à rougir de mon oisiveté. (Id.)

Ne précipitons rien, et daignez *commencer*
A me mettre en état de vous récompenser.
(RACINE.)

— Selon l'Académie, on emploie quelquefois *commencer à* pour *commencer de*. Commençons à dîner. Ils commencèrent à jouer. Il eût été plus exact de dire qu'on en trouve un si grand nombre d'exemples dans nos meilleurs écrivains, que la distinction établie par les grammairiens, quelque spécieuse qu'elle paraisse, ne peut être donnée comme une règle générale et absolue.

— Rien n'oblige non plus dans la prose à se servir de *commencer de* au lieu de *commencer à*, pour éviter un hiatus, dont les écrivains les plus corrects et les plus élégants offrent des exemples. Votre dispute *commença à* me devenir indifférente. (Pasc.) La vengeance qu'il méditait *commença* à se déclarer. (Boss.) Il *commença* à purifier tout ce que les sens ont de grossier. (Fléch.) Le goût *commença* à s'altérer. (Mass.)

— *Commencer dans*. Il est à remarquer que la civilisation a *commencé* dans les campagnes ; elle a passé ensuite des champs dans les villes. (Michaud.)

Commençons dans deux jours, et mangeons ce- [pendant
La corde de cet arc.
(LA FONTAINE.)

— *Commencé entre*. C'est la discordance qu'ils ont *commencée* entre moi et les choses ; c'est l'inquiétude des besoins comprimés qu'ils ont mise à la place des désirs. (G. Sand.)

— *Commencer par*. Faire une chose qui doit servir de prélude à une autre. Les hommes *commencent* par l'amour et finissent par l'ambition. (La Bruy.) *Commençons* par la fleur, qui vient la première. (J.-J. Rouss.) J'ai *commencé* par lui, je finirai par eux. (Corn.) Ciel ! que vais-je lui dire, et par où *commencer* ? (Rac.) Son règne avait *commencé* par des victoires. (Mass.) L'amour *commence* par l'amour. (La Bruy.) La littérature allemande est peut-être la seule qui ait *commencé* par la critique. (Mme de Staël.)

— *Commencer par* suivi d'un infinitif. *Commencez* par leur montrer que la religion n'est pas contraire à la raison. (Pasc.) *Commencez* par gagner le cœur de vos sujets. (Mass.) J'ai *commencé* par sonder la situation de son esprit. (J.-J. Rouss.) Pour bien reconnaître une plante, il faut *commencer* par la voir sur pied. (Id.)

— *Commencer par* suivi de *à*. C'est par là que des impuretés qui font horreur *commencèrent* à être mêlées dans les sacrifices. (Boss.) C'est par là que le tentateur *commence* à les séduire. (Mass.) *Commencez* par sa sœur à répandre son sang. (Corn.)

Et n'oubliez jamais qu'autrefois ce grand hom- [me
Commença par son père à triompher de Rome.
(CORNEILLE.)

— *Commencer par*, ayant un sens bien distinct, on ne peut, même en poésie, lui substituer *commencer à* ou *commencer de*. Ainsi les vers suivants renferment une faute :

Il vole vers Junie, et, sans s'épouvanter,
D'une profane main *commence* à l'arrêter.
(RACINE.)

Il fallait *commencer par*, puisque l'action d'arrêter Junie n'est ici que préparatoire, n'est que le prélude des violences auxquelles cette princesse va se trouver exposée.

— *Il commence par où les autres ont fini*. Les premières choses qu'il fait égalent les progrès de ceux qui travaillent depuis longtemps.

— *Commencer sous*. L'année 1821 a *commencé* sous de funestes auspices. (De Norvins.)

— Anc. prov. *A moitié fait qui commence bien*. La manière de commencer est fort importante dans une affaire

— Prov. *N'a pas fait qui commence*. Tout ce qui se commence ne s'achève pas.

— COMMENCER. v. n. Je ne vois *commencer* le soin de fortifier les frontières que sous Valentinien. (Boss.) A la fuite de Mahomet *commence* la fameuse hégire. (Id.) C'est l'excès de la vertu, mais la vertu finit toujours où l'excès *commence*. (Mass.) Un être qui n'a point

L'impertinent *commence* où le fat finit. (Id.) La flatterie ne *commence* qu'où manque la louange. (Dussault.)

— COMMENCER. v. imp. Il commence à faire nuit. Il commençait à pleuvoir.

— SE COMMENCER. v. pron. Être commencé. Où en est votre chemin de fer ? Il se commence, il se commencera bientôt

COMMENCEUR. s. m Vieux mot qui s'est dit pour Celui qui commence.

COMMENDATAIRE. adj. des 2 g. Qui est pourvu d'une commende, qui possède un bénéfice en commende. Abbé commendataire.

— s. m. Un commendataire.

COMMENDATRICE. s. f. Religieuse de Calatrava en Espagne.

COMMENDE. s. f. (pr. *co-man-de*, du lat. *commendare*, confier). Dr. can. Mot qui signifait d'abord Le dépôt d'un bénéfice entre les

mains de celui qui, ne pouvant le posséder d'après les lois canoniques, n'en avait que l'administration, et devait rendre compte des fruits à celui qui en serait pourvu. Plus tard, ces bénéfices devinrent perpétuels, furent accordés aux laïques aussi bien qu'aux ecclésiastiques, et constituèrent ainsi une véritable dérogation au droit commun. Sous la troisième race, les commendes avaient été restituées au clergé, mais plusieurs papes et rois, notamment Léon X, Henri II, Charles IX et Louis XIII, ne les regardant pas moins comme abusives, cherchèrent à les supprimer; ce fut inutilement : elles se perpétuèrent jusqu'à la révolution de 1789.

— Pêch. Bout de corde servant à retenir un bâton ou un filet dans une situation fixe.

COMMENDER. v. a. 1re conj. Hist. eccl. Donner un bénéfice en commende.

— Recommander. Sur ce, je vous *commende* à Dieu. (La Font.)

COMMENSAL, ALE. s. (pr. *kom-man-çal;* du lat. *cum*, avec, *mensa*, table). Celui, celle qui mange à une même table avec un autre. C'est mon commensal, ma commensale. Nous sommes commensaux. Je t'attendais, me dit la suivante, pour t'assurer que tu es *commensal* dans cette maison. (Le Sage.)

— *Être commensal d'un logis.* Y être attaché, y manger habituellement.

Bertrand avec Raton, l'un singe et l'autre chat,
Commensaux d'un logis, avaient un commun
(La Fontaine.) [maître.

— *Commensal* se disait autrefois, dans un sens particulier, Des officiers de la maison du roi qui avaient bouche à la cour pendant qu'ils étaient de service. Etre commensal de la maison du roi, ou simplement Etre commensal. Dîner avec les commensaux.

COMMENSALITÉ. s. f. (pr. *kom-man-ça-li-té*). Droit des commensaux de la maison du roi.

COMMENSURABILITÉ. s. f. Algèb. État de ce qui est commensurable.

COMMENSURABLE. adj. des 2 g. (ét. lat., *cum*, avec; *mensura*, mesure). Algèbr. Qui peut être mesuré par une mesure commune. Quantités commensurables. En général, deux lignes sont *commensurables*, lorsqu'il existe une troisième ligne, quelque petite qu'elle soit, qui peut les mesurer toutes deux exactement. (Sc. math.)

— Fig. Les peines doivent être *commensurables* entre elles. (Benth.)

COMMENSURATION. s. f. Math. Opération qui a pour but de trouver une commune mesure entre deux grandeurs

COMMENT. adv. (pr. *kom-man;* du lat. *quomodo*, qui a la même signification. V. comme). De quelle manière, de quelle sorte. Ignorer comment les choses se sont passées. Comment cela? Comment faire? Comment se porte-t-il? Vous apprendrez *comment* il répondit à vos calomnies. (Pasc.) Quand on se porte bien, on ne comprend pas *comment* on pourrait faire si on était malade. (Id.) *Comment* pourrai-je arrêter ce torrent de larmes? (Boss.) *Comment* se faire craindre, sans se mettre en danger d'être haï? *Comment* se faire aimer sans perdre un peu de l'autorité? (Fléch.) Ce jour nous ennuie, nous cherchons *comment* l'abréger. (Mass.) Voila un mouvement de trop qu'il sait s'épargner; et *comment?* C'est un mystère qu'il ne révèle point. (La Bruy.) *Comment* voulez-vous que je le sache, dit le capitaine, et que m'importe ce beau sujet? (Volt.) Vous voyez *comment* je l'ai obtenu. (J.-J. Rouss.) *Comment* peut-on s'aveugler assez pour appeler les fables la morale des enfants? (Id.) Employons à nous rendre heureux le temps qu'ils perdent à chercher *comment* on doit l'être. (Id.) Et je veux voir *comment* vous m'en ferez raison. (Corn.) *Comment* faire? J'entends que votre cœur soupire. (Rac.) Il ne suffit pas de savoir *comment* on gagne, il faut savoir aussi *comment* on ménage. (De Juss.)

Comment de nos soleils l'inégale clarté
S'abrége dans l'hiver, se prolonge en été.
(Delille.)

— Il s'emploie aussi par exclamation, dans le sens de Eh quoi! est-il possible! Pour marquer l'étonnement où l'on est de quelque chose. Comment! vous voila! il est mort! Parlez-vous sérieusement? *Comment!* dit le père, il n'en faut pas railler. (Pasc.) Que dites-vous? *comment!* je n'y suis pas. (La Bruy.) *Comment*

quer? Quoique son rival, je trouve ces vers admirables. (Id.) *Comment* donc! Qu'est-ce que cela veut dire. (Id.) *Comment!* lier les mains aux gens de votre sorte! (Rac.)

Comment! tu souffrirais, sans nulle répugnance,
Que j'a masse un galant avec toute licence?
(Molière.)

— Signifie aussi Pourquoi, d'où vient que. *Comment* usez-vous usurper ce droit de vie et de mort? (Pasc.) Si ce bien est si mince et de si petite considération, comment permettez-vous de tuer les hommes [pour l]e conserver? (Id.) *Comment* eût-elle fa[it de]s vœux pour sa fortune, elle qui n'en fa[isai]t pas pour sa guérison? (Fléch.) *Comment* deux personnes n'auraient-elles qu'une volonté? Chacune d'elles en a plusieurs. (De Lingré.)

Comment l'aurais-je fait si je n'étais pas né?
Reprit l'agneau : je tette encore ma mère.
(La Fontaine.)

— Il n'y a guère que certains provinciaux qui se servent de *comme*, au lieu de *comment*, dans le sens interrogatif. *Comme vous portez-vous?* disait un provincial à Fontenelle. *Comment vous voyez*, lui répondit celui-ci. V. comme.

— Substantiv. *Le comment.* La manière dont une chose est arrivée, s'est faite. Savoir le pourquoi et le comment d'une chose. Ignorer le comment. Ne pas s'inquiéter du comment. La physique donne le combien, et la métaphysique le *comment*. (Buff.)

COMMENT. s. m. (dimin. de *commentaire*). S'est dit pour Petit commentaire.

Ainsi que pedants plus de douze
Ont écrit, je ne sais comment,
En un certain petit *comment*. (Scarron.)

COMMENTAIRE. s. m. (du lat. *commentarius*, qui a la même signification). Eclaircissements, remarques critiques sur un livre, sur un texte, pour en faciliter l'intelligence. Le texte et le commentaire. Ample commentaire. Commentaire très-étendu. Docte, savant commentaire. Commentaire latin, en latin. Commentaire sur la Bible. Commentaire sur Aristote, sur Euripide. Commentaire sur Tacite, sur Virgile. Faire un commentaire, des commentaires. Auteur, livre qu'on ne peut entendre sans commentaire, qu'on ne peut lire sans un commentaire. Edition enrichie d'un commentaire. Il ne faut plus de *commentaire* à la parabole que l'événement a interprétée (Boss.) Quand Voltaire donna son *commentaire*, on avait agité cent fois la question frivole de la prééminence entre Corneille et Racine. (La Harpe.) Il y avait tant d'érudition dans ses *commentaires*, qu'il faisait souvent des remarques sur des choses qui n'étaient pas dignes d'être remarquées. (Le Sage.)

Dans un long *commentaire* il prouve longuement
Que Corneille parfois pourrait plaire un mo-
(Gilbert.) [ment.

— Fig. et fam. *Cela n'a pas besoin de commentaire.* Se dit d'une chose très-claire, et qui n'a pas besoin d'être expliquée. ‖ *Point de commentaire.* Se dit pour imposer silence à un inférieur qui fait des observations inutiles et déplacées.

— Se dit, fig. et fam., en parlant de l'interprétation maligne qu'on donne aux actions, aux discours de quelqu'un. Faire un commentaire, des commentaires sur telle parole, sur telle action. Conter une chose sans commentaire sans y ajouter de commentaires. Evénement qui donne lieu à différents commentaires, à bien des commentaires, à mille commentaires. Aussi bien, j'aurais un peu de souci qu'il n'y eût trop de *commentaires* sur le mystère du bosquet. (J. J. Rouss.)

— Au plur., Titre donné à certains mémoires historiques, écrits par ceux qui ont eu la plus grande part aux événements qui y sont rapportés. Les Commentaires de César. Les Commentaires de Montluc. Jamais un si digne maître n'avait expliqué par de si doctes leçons les *Commentaires* de César. (Boss.)

— Syn. comp. commentaire. glose. Ces deux mots se disent des interprétations ou des explications d'un texte; mais la *glose* est plus littérale et se fait presque mot à mot; le *commentaire* est plus libre et moins scrupuleux à s'écarter de la lettre.

COMMENTARISTE. s. m. Geôlier dans la milice romaine. ‖ T. milit. Celui qui était chargé de commander et d'enregistrer le service.

COMMENTATEUR. s. m. (pr. *kom-man-tateur*). Celui qui fait un commentaire, des commentaires. Bon commentateur. Docte, savant commentateur. Lourd commentateur. Ennuyeux commentateur. Commentateur passionné, enthousiaste. Les commentateurs de la Bible. Les commentateurs de Sophocle, d'Horace, de Virgile. Madame Dacier soutint la cause d'Homère avec l'emportement d'un *commentateur*. (Volt.)

— Le fémin. *commentatrice* pourrait fort bien être employé.

COMMENTÉ, ÉE. part. pass. du v. Commenter. S'empl. adjectiv. Auteur qui n'a pas encore été commenté.

— *Commenté par.* Le grand Corneille *commenté* par Voltaire est sans doute une époque remarquable dans l'histoire littéraire. (La Harpe.)

COMMENTER. v. a. 1re conj. (pr. *kom-manter*). Faire un commentaire, des commentaires. Commenter Homère, Aristote. Commenter Vir-

l'*Apocalypse*. La Grèce suspendit ses chants et ses harangues, et se mit à *commenter* ses poètes, ses philosophes, ses orateurs. (Enc. des gens du monde.)

— commenter. v. n. Interpréter malignement, tourner en mauvaise part. Dans ce sens, il doit être suivi de la préposit. *sur*. Commenter sur tout. Commenter sur les actions d'une personne. Commenter sur les moindres choses.

— Pris absolum., il signifie Ajouter malignement à la vérité d'une chose. Avoir la manie de commenter. Cela est vrai, mais il commente un peu.

— se commenter. v. pron. Être commenté.

COMMER. v. n. (rad. *comme*, adv de comparaison). S'est dit pour Faire des comparaisons. Commer d'une manière désobligeante. Voilà qui est bien commé. Si je ne *comme* bien, qu'un autre *comme* pour moi. (Montaigne.)

COMMÉRAGE. s. m. Propos, conduite de commère. C'est un commérage. Se mêler de commérages. Il est très-fam. Le débrouillé de Mme de Sévigné et ses *commérages* allaient bien à une femme. (Le pr. de Ligne.)

COMMERÇABLE. adj. des 2 g. Qui peut être négocié. Billets commerçables. Effets commerçables. Peu usité. On dit plus ordinairement Négociable. V. ce mot.

COMMERÇANT, ANTE. adj. Qui fait un grand commerce. Peuple commerçant. Les nations commerçantes. Les peuples pasteurs se retrouvent dans Sem, les peuples *commerçants* dans Cham, les peuples militaires dans Japhet. (Chateaub.) L'avancement et l'épuration des sciences naturelles, les considérations morales, les spéculations *commerçantes* et les fondements des liens politiques recommandent assez les recherches sur la nature humaine. (Virey.)

— Où il se fait beaucoup de commerce. Quartier commerçant. Ville, place commerçante. Dans cette rue, les rez-de-chaussées *commerçants* ne sont ni des boutiques, ni des magasins. (Balzac.)

— Il est aussi subs., et se dit des négociants, des marchands en gros. Un bon commerçant. Un riche commerçant. Les magasins, les bureaux d'un commerçant. Une assemblée de commerçants. Les *commerçants* qui veulent que leurs écritures puissent être facilement apurées font un inventaire de leur avoir et soldent leurs comptes tous les ans. (J. B. Say.)

— Syn. comp. commerçant. négociant. trafiquant. marchand. *Commerçant* a une signification plus étendue que *négociant*. Le *commerçant* embrasse toutes les branches de commerce; il fait le commerce en grand. Il est servi par le *négociant*, qui se charge du travail, de l'exécution, des spéculations et des entreprises. Le *trafiquant* est celui qui, par une suite d'échanges faits en différents pays, paraît commercer de tout. Il diffère du *négociant* en ce qu'il ne fait d'autres spéculations que celles qui ont rapport à son objet. Il sert le négoce, mais il n'est pas *négociant*. Le *marchand* est celui qui vend au consommateur; il est le dernier terme de l'échange; il sert d'intermédiaire entre le producteur et le consommateur.

COMMERCE. s. m. (du lat. *commercium*, formé de *cum*, avec; *merx*, *mercis*, marchandise). Trafic, échange d'argent et de marchandises, soit en gros, soit en détail. Commerce en gros. Commerce en détail. Commerce d'entrepôt. Commerce maritime. Commerce interlope. Commerce de contrebande. Commerce français. Commerce étranger. Commerce intérieur. Commerce extérieur. Commerce des colonies. Commerce avec les colonies. Commerce de la Hollande, de l'Angleterre. Commerce du Levant. Commerce de l'Inde, de la Chine. Le commerce des soies, des soieries. Le commerce des toiles, des cuirs, des métaux. Commerce lucratif. Commerce avantageux. Grand commerce. Petit commerce. Mauvais commerce. Excellente branche de commerce. Commerce qui va bien, qui va mal. Traité de commerce. Affaires de commerce. Entrepôt de commerce. Effets de commerce. Villes de commerce. Société de commerce. Maison de commerce. Livres de commerce. La liberté, la facilité du commerce. Etablir le commerce. Entretenir le commerce. Faire prospérer, faire fleurir le commerce. Faire aller le commerce. Faire rouler le commerce. Gêner le commerce. Interrompre le commerce. Paralyser le commerce. Faire cesser le commerce. Le *commerce* parcourt la terre, fuit où il est opprimé, et se repose où on le laisse respirer. (Montesq.) Le *commerce* est quelquefois l'école de la tromperie. (Vauven.) Le *commerce* des hommes adoucit ce qu'il y a de trop rude en l'homme par la méditation. (Bonnin.) L'homme rapproche les espaces par le *commerce*, et les temps par le crédit. (Rivarol.)

— *Commerce de production.* Échange des productions telles que la nature nous les donne.

— *Commerce de manufactures.* Echange de productions auxquelles on a fait prendre des formes qui les rendent propres à divers usages.

— *Code de commerce.* Corps des dispositions législatives qui régissent le commerce en France.

— *Conseil général du commerce et des manufactures.* Réunion des principaux négociants et manufacturiers du royaume, instituée pour s'occuper des besoins et intérêts du commerce et de l'industrie en France.

— *Chambre de commerce.* Réunion de com-

torités locales sur les affaires du commerce.

— *Tribunaux de commerce.* Créés en France par la loi du 24 août 1790, et composé de juges élus par les notables commerçants d'une ville ou les opérations commerciales sont multipliées. L'appel des jugements des tribunaux de commerce est porté devant la Cour royale du ressort.

— *Ministère du commerce et des manufactures.* Créé en 1812, ce ministère plusieurs fois supprimé a été rétabli en 1830 avec toutes les attributions qui se rattachent au commerce et à l'industrie.

— Par extens. Corps des commerçants et négociants. Le haut commerce. Le commerce se plaint. Le commerce a réclamé. Le *commerce* de Paris consentit à un emprunt de douze millions. (L. Gallois.)

— Fig. en mauvaise part. Intrigue, pratique deshonnête. Un vilain, un mauvais commerce. Faire un honteux, un infâme commerce.

Qui, choisis par Néron pour ce *commerce* infâme,
Trafiquent avec lui des secrets de mon âme.
(Racine.)

— Fig., en bonne part. Liaisons, communications que les hommes ont entre eux pour quelque objet que ce soit. Commerce agréable. Commerce innocent. Commerce suspect. Commerce dangereux. Commerce scandaleux. Commerce charnel. Commerce de littérature. Commerce de galanterie. Commerce d'idées, de sentiments. Dans le commerce de la vie. Dans le commerce du monde. Avoir commerce, entretenir commerce avec quelqu'un. Avoir avec quelqu'un un commerce de lettres, un commerce par lettres. Etre en grand commerce avec quelqu'un. Etre avec quelqu'un en commerce de nouvelles. Rompre toute espèce de commerce avec une personne. En admirant dans un si grand prince une amitié si commode et un *commerce* si doux. (Boss.) Elle savait que, dans ce *commerce* sacré, tout consiste à s'humilier sous la main de Dieu. (Id.) Là, sous les lois d'une agréable société, se fait un *commerce* d'esprit où chacun fournit de son fonds et profite de celui des autres. (Fléch.) Se séparer de la contagion et du *commerce* du monde. (Id.) Etablir avec Dieu un saint *commerce* d'amour, d'adoration, de servitude et d'action de grâces. (Mass.) Les rois n'osent les admettre dans leur *commerce* familier. (Fén.) Glycère n'aime pas les femmes; elle hait leur *commerce*. (La Bruy.) Un vieillard est fier, dédaigneux et d'un *commerce* difficile, s'il n'a beaucoup d'esprit. (Id.) L'on est plus sociable et d'un meilleur *commerce* par le cœur que par l'esprit. (Id.) Il ne dit pas un mot des avantages du *commerce* des femmes pour un homme de lettres. (Diderot.)

Le sang de mon époux
A rompu pour jamais tout *commerce* entre nous.
(Corneille.)

Trop de perversité règne au siècle où nous
[sommes
Et je veux me tirer du *commerce* des hommes.
(Molière.)

— La Fontaine a employé ce mot en ce sens, au pluriel.

D'autres propos chez vous récompensent ce
Propos, agréables *commerces*, [point:
Où le hasard fournit cent matières diverses.
(La Fontaine.)

— Fig. Il n'y a presque dans le monde qu'un *commerce* honteux de semblants d'amitié. (St-Evrem.)

— *Avoir commerce, être en commerce avec.* Se dit en parlant d'une liaison illicite entre personnes de sexe différent. Avoir un *commerce* avec une personne libre. (La Bruy.)

— Être d'un bon commerce, d'un commerce agréable, d'un charmant commerce. Etre d'agréable société.

— *Être d'un commerce sûr.* Avoir beaucoup de discrétion, de retenue. Homme d'un commerce sûr, et auquel on peut se fier.

— *Commerce de terre.* Celui qui se fait de ville à ville, de province à province, etc., soit sur des charrettes et toute espèce de voiture.

— *Jeu de commerce.* Jeu de cartes entre trois, quatre, et jusqu'à neuf personnes.

COMMERCÉ. part. pass. invariable du v. n. Commercer.

COMMERCER. v. n. 1re conj. Le *c* prend une cédille devant *a*, *o*. *Je commerce, nous commerçons. Je commerçais. Commerçant*, etc. Faire du commerce. Commercer en Italie, en Espagne. Lorsque les colons *commercent* immédiatement les uns avec les autres, ils échangent leur propre surabondant. (Condill.) Les juifs avaient acquis par leur argent le droit de commercer.

— Fig. Fontenelle disait de son neveu, dur, colère, contredisant, pédant, bonhomme néanmoins, officieux, généreux même, que, s'il était difficile à *commercer*, il était facile à vivre. (Noël.)

— Fig.

Adieu ces entretiens où leurs cœurs tour à tour
Commerçaient de bonté, d'allégresse et d'amour.
(Delille.)

— Il signifie aussi fig. Communiquer, s'entretenir. Omission du dictionnaire de l'Académie.

Daignez me recevoir, sommets religieux,
Où l'esprit des humains *commerce* avec les dieux.
(Ducis.)

l'Europe. Ils sont si habiles dans les échanges, que nous jugeâmes d'abord qu'ils s'étaient formés en *commerçant* avec les îles voisines. (La Harpe.)

— *Commercer dans.* Commercer dans le Nord, dans le Midi, dans le Levant.

— *Commercer de.* J'appellerai trafiquant un marchand, lorsque, par une suite d'échanges faits en différents pays, il paraît *commercer* de tout. (Condill.)

— Jeux. Echanger une carte contre une autre, soit qu'on tire celle-ci de la banque, soit qu'on la reçoive de son voisin.

COMMERCIAL, ALE. adj. Qui appartient, qui a rapport au commerce. Règlement commercial. Opérations, entreprises commerciales. Affaires commerciales, matières commerciales. Statuts commerciaux. Agents commerciaux.

COMMERCIALEMENT. adv. D'une manière commerciale.

COMMERCY. (ét. celt., *com*, habitation; *mer*, grande; *cai*, en comp. *cet*, *ci*, forêts). Géogr. Ville de France, ch.-l. d'arr. (Meuse); 4,700 hab.

COMMÈRE. s. f. (du lat. *cum*, avec; *mater*, mère.) Nom de celle qui tient un enfant sur les fonts de baptême, par rapport au parrain, au père et à la mère de l'enfant. C'étaient des chrétiens qui avaient épousé leurs *commères*, ou qui n'avaient pas adoré Notre-Dame d'Atocha. (Volt.)

— Prov. et fig. *Tout se fait, tout va par compère et par commère.* Tout se fait par faveur, par recommandation. Le monde ne se gouverne que par compère et par *commère.* (Frédéric II.)

— Fam. Femme qui veut savoir toutes les nouvelles, et qui en jase à tort et à travers. Une commère. Une vraie commère. C'est une franche commère. Les commeres du quartier.

Ce n'est pas encor tout; car une autre *commère*
En dit quatre, et raconte à l'oreille le fait.
(La Fontaine.)

— S'applique, par extens., aux hommes qui ont le même défaut. Ainsi on dit d'un homme curieux et bavard, que *c'est une commère, une vraie commère.*

— Fig. et fam. *Une commère, une bonne commère.* Une femme hardie, rusée, que rien ne rebute. On dit de même *une fine commère, une rusée commère.*

Dans le marais entrés, notre bonne *commère*
S'efforce de tirer son hôte au fond de l'eau.
(La Fontaine.)

Voyez, mon fils, dit la bonne *commère*,
L'âne est témoin de ma fidélité. (Id.)

— Dans un sens encore plus figuré. La police doit être une mère, et non pas une *commère.* (Le pr. de Ligne.)

— Jeux. *Accommodez-moi, ma commère.* Espèce de jeu de cartes qui a beaucoup d'analogie avec celui du commerce.

COMMÉRER. v. n. 1re conj. Fam. Fréquenter les commères. || Agir ou parler en commère.

COMMÈRERIE. s. f. S'est dit pour Commérage.

COMMERSONIE. s. f. Bot. Genre d'arbrisseaux de la famille des ryttnériacées, cultivé dans les jardins d'Europe.

COMMETTAGE. s. m. Techn. et mar. Opération au moyen de laquelle on réunit un nombre plus ou moins grand de fils de caret, pour en former des cordes de diverses grosseurs.

— Résultat de cette opération.

COMMETTANT. s. m. Celui qui a confié à un autre le soin de ses intérêts politiques ou privés. Recevoir les instructions de son commettant. Rendre compte à ses commettants.

COMMETTEUR, EUSE. s. Mar. Qui fait le commettage.

COMMETTRE. v. a. 4e conj. (du lat. *committere*, qui a le même sens). *Je commets, tu commets, il commet; nous commettons, vous commettez, ils commettent. Je commettais. Je commis. Je commettrai. Je commettrais. Commets. Que je commisse. Commettant. Commis.* Faire, en parlant des péchés, des crimes, des fautes. Commettre un péché. Commettre un crime, une méchante action. Commettre des excès. Commettre une faute. Commettre une irrévérence, une impolitesse. Voilà un crime que vous seul êtes capable de *commettre.* Elle ne comprenait pas comment on pouvait *commettre* volontairement un seul péché. (Boss.) Le penchant au péché est fortifié par la facilité à le *commettre*, et par l'impunité quand on l'a *commis.* (Fléch.) On n'avait point encore vu *commettre* une lâcheté avec tant d'audace. (Volt.) Je le hais surtout à présent pour les excès qu'il m'a fait *commettre.* (J.-J. Rouss.) Il le pria de bien examiner s'il était certain qu'ils eussent *commis* le crime dont on les accusait. (Galland). L'amour que j'ai pour vous a *commis* cette offense. (Corn.) Quel crime a donc *commis* ce fils tant condamné? (Rac.) Notre disposition physique nous ferait *commettre* des erreurs si nous n'avions des pendules. (Mme Camp.) La Providence n'a pas voulu qu'on pût *commettre* de grands crimes sans de grands remords. (Ling.)

— *Commettre à.* Exposer à. Ils ont cru qu'un prince devait être immobile dans le centre de son empire, sans *commettre* sa réputation à la fortune des armes. (Fléch.) Mais à d'autres [illegible]

— *Commettre contre.* L'homicide est un des plus grands attentats qu'on puisse *commettre* contre Dieu. (Pasc.)

— En parlant des personnes. Employer, préposer. Commettre quelqu'un à l'exercice d'une charge. Commettre quelqu'un à un emploi. Commettre un juge pour informer. Commettre un homme pour garder une chose, pour en avoir soin.

— *Commettre en rapporteur.* Au palais, c'est commettre un juge pour être rapporteur dans une affaire.

— Confier. Commettre une chose aux soins de quelqu'un. Commettre à quelqu'un le soin d'une chose. Ce fut à cette garde fidèle que la reine *commit* ce précieux dépôt. (Boss.) Le peuple nouveau que Dieu avait *commis* à la conduite de sainte Thérèse. (Fléch.) Soldats, c'est l'espoir de la France que votre roi vous a *commis.* (Cas. Delav.) Tu m'as *commis* ton sort, je t'en rendrai bon compte. (Corn.) Reprenez le pouvoir que vous m'avez *commis.* (Id). Il *commit* à nos soins ce dépôt précieux. (Rac.)

C'est à leurs doctes mains, si l'on veut les en (croire,
Que Phébus a *commis* tout le soin de ta gloire.
(Boileau.)

— Compromettre, exposer mal à propos, à un danger, à une avanie, à un déplaisir, etc. Commettre quelqu'un dans une affaire. Commettre sa réputation. Commettre le nom du prince, les armes, l'autorité du prince. Commettre la fortune, la tranquillité, la sûreté de l'Etat. Sans *commettre* l'autorité du roi, son seigneur, elle employait son crédit à procurer un peu de repos aux catholiques. (Boss.) C'est un trésor trop cher pour oser le *commettre.* (Rac.)

— *Commettre deux personnes l'une avec l'autre.* Les mettre dans le cas de se fâcher, de se brouiller ensemble.

— Techn. et mar. Former un cordage quelconque avec des faisceaux de fil de caret déjà réunis, qu'on tord ensemble uniformément. On a imaginé des machines très-ingénieuses pour *commettre* les cordes et les câbles. (Dictionn. techn.)

— SE COMMETTRE. v. pron. S'accomplir, se passer, avoir lieu. Les crimes, les attentats qui se commettent dans Paris, qui se commettent tous les jours. Que de friponneries, que d'infamies, que de méchancetés se *commettent* dans ces lieux-là! (Le Sage.)

— Se compromettre. Se commettre avec des fripons. Se commettre en excédant ses pouvoirs. Officier qui se commet contre des aventuriers. Un homme ainsi fait peut dire aisément, et sans se *commettre*, qu'il ne connaît aucun livre. (La Bruy.)

— *Se commettre à.* S'exposer à. La reine d'Angleterre ose encore se *commettre* à la furie de l'Océan et à la rigueur de l'hiver. (Boss.)

— *Se commettre avec quelqu'un.* Se mettre au hasard d'avoir une affaire, un démêlé avec lui. Il y a des gens d'un certain caractère, avec lesquels il ne faut jamais se *commettre.* (La Bruy.)

— Syn. comp. COMMETTRE QUELQU'UN. COMPROMETTRE QUELQU'UN. *Commettre quelqu'un*, c'est le faire connaître, sans son aveu, comme participant à une affaire. *Compromettre* ajoute à l'idée de *commettre* celle d'exposer à des contestations, à des risques, à des reproches, etc.

COMMIDENDRE. s. m. (ét. gr., κόμμι, gomme; δένδρον, arbre). Bot. Genre de la famille des synanthérées astéroïdées, renfermant cinq ou six espèces croissant dans l'île de Sainte-Hélène.

COMMIE. s. f. (du gr. κόμμι, gomme). Bot. Genre d'euphorbiacées établi d'après un arbuste de la Cochinchine.

COMMIGRATION. s. f. V. TRANSMIGRATION.

COMMILOBE. s. m. (ét. gr., κόμμι, gomme; λόβος, légume). Bot. Genre de la famille des papilionacées, ne renfermant que deux espèces connues au Brésil.

COMMINATION. s. f. (pr. *ko-mi-na-ci-on*). Menace, inhibition.

— Rhét. Figure de pensée par mouvement, dont l'objet est d'intimider ceux à qui l'on parle par la peinture de maux dont ils seraient menacés.

COMMINATOIRE. adj. des 2 g. (du lat. *comminatorius*, fait de *comminari*, menacer). Jurispr. Qui contient quelque menace en cas de contravention. Disposition comminatoire. Clause comminatoire. Jugement comminatoire. Sentence comminatoire. Peines comminatoires.

— *Serment comminatoire.* Serment par lequel on s'engage à punir quelqu'un, à s'en venger, à lui faire quelque mal.

COMMINÉ, ÉE. part. pass. du v. Comminer.

COMMINER. v. a. et n. 1re conj. Lancer une censure comminatoire.

COMMINGTONITE. s. f. Minér. Minéral qui forme un agrégat avec le grenat et le quartz.

COMMINUTIF, IVE. adj. (du lat. *comminuere*, briser). Médec. Qui est écrasé, mis en pièces plus ou moins considérables. Os comminutifs. Fractures comminutives.

COMMINUTION. s. f. Médec. Réduction, écrasement des os. La gravité du cas dépend autant alors de l'attrition des parties molles et [illegible] (Delpech.)

COMMIPHORE. s. m. (ét. gr., κόμμι, gomme; φορός, porteur). Bot. Arbre de Madagascar qui donne de la gomme.

COMMIS, ISE. part. pass. du v. Commettre. S'empl. adjectiv. Pardonner les fautes involontairement commises.

— *Commis par.* Le péché, même d'ignorance, ne peut être commis que par la volonté de celui qui le commet. (Boss.) Alors Hégésippe découvrit au roi un grand nombre de perfidies et d'inhumanités *commises* par ces deux hommes. (Fén.) Je rapportai ensuite les fautes *commises* par ceux qui avaient gouverné l'Etat sous le dernier règne. (Le Sage.)

— Préposé. Gens commis à la surveillance. Commis pour surveiller.

L'élève de Barbin, *commis* à la boutique,
Veut en vain s'opposer à leur fureur gothique.
(Boileau.)

— Confié. Chose commise aux soins d'un ami. La porte dans le chœur à sa garde est *commise.* (Boil.) La garde en fut *commise* à ma fidélité. (Rac.) C'est aux mains de Bourbon que leur sort est *commis.* (Volt.)

— Anc. jurispr. *Avoir ses causes commises.* V. CAUSE.

COMMIS. s. m. (du lat. *commissus*, part. pass. de *committere*, préposer, employer à). Celui qui est chargé de quelque emploi dans une administration, chez un banquier, un négociant, etc. Premier commis. Bon commis. Commis actif, intelligent. Commis paresseux, maladroit. Commis expéditionnaire. Commis de bureau. Commis dans un ministère. Commis au ministère des finances. Commis de l'octroi. Les commis d'une administration, d'un greffe. Les commis d'un banquier, d'un négociant, d'un marchand. Etre commis chez un tel, chez un manufacturier, un fabricant. Ces paroles frappèrent le *commis.* (Volt.) Je vais vous faire conduire chez M. Alexandre, le premier *commis* de la guerre. (Id.) Notre entretien fut troublé par quatre ou cinq *commis* qui arrivèrent. (Le Sage.) Les chefs, accablés d'affaires, ne voient rien par eux-mêmes; des *commis* gouvernent l'Etat. (J.-J. Rouss.) Un *commis* engraissé des malheurs de la France. (Boil.)

— *Commis ambulant.* Celui qui est obligé, par son emploi, d'aller de côté et d'autre.

— *Commis de barrière, commis aux barrières.* Employé de l'octroi qui se tient aux barrières de Paris pour percevoir les droits, empêcher la fraude, etc.

— *Commis greffier.* Celui qui supplée le greffier en chef dans les tribunaux. Il y a les commis greffiers assermentés et ceux qui ne le sont pas.

— *Commis marchand.* Celui qui s'occupe exclusivement de la vente dans un magasin, dans une boutique.

— *Commis voyageur.* Celui qui voyage aux frais d'une maison de commerce pour placer des marchandises.

— Anc. législ. *Commis aux aides.* Personne préposée par les fermiers des impôts à la perception des droits sur diverses marchandises. || *Commis aux portes.* Personne chargée de percevoir les droits d'entrée aux portes et barrières des villes.

COMMISE. s. f. Jurispr. féod. Confiscation d'un fief au profit du seigneur, faute de devoirs rendus par le vassal. Fief tombé en commise.

COMMISÉRATION. s. f. (pr. *komm-mi-sé-ra-ci-on*; du lat. *commiseratio*, fait de *commiserari*, avoir pitié). Sentiment de compassion, pitié. Exciter la commisération publique. Chose qui excite une grande commisération.

— Syn. comp. COMMISÉRATION. COMPASSION. PITIÉ. La *pitié* est une qualité naturelle de l'homme qui le porte à considérer, avec une sensibilité plus ou moins vive, les maux et les misères des malheureux. La *pitié* mise en action est la *compassion.* Celui qui a de la *compassion* pour les malheureux, qu'il soulage ou qu'il voudrait pouvoir soulager, partage leurs peines et souffre de leurs souffrances. De l'habitude de voir et de soulager les malheureux naît dans l'âme un sentiment affectueux pour les malheureux en général, et une disposition prochaine à les secourir. C'est ce sentiment qu'on appelle *commisération.*

COMMISSAIRE. s. m. (du lat. *commissus*, part. pass. de *committere*, employer, préposer). Celui qui est commis pour remplir une fonction particulière et ordinairement temporaire. Commissaire du roi. Élire, nommer des commissaires pour juger, pour examiner, pour prendre les dispositions convenables. Rapport des commissaires. Messieurs, s'écria le bon abbé s'adressant aux *commissaires*, je suis heureux de vous dire que je viens de Paris, et que personne ne doute de la grâce de tous les conjurés. (De Vigny.)

— *Commissaire de police*, ou simplement *commissaire.* Officier chargé de maintenir la police dans les villes et qui remplit à la fois des fonctions administratives et des fonctions judiciaires. Le commissaire de police d'un arrondissement. Le commissaire de police du quartier. L'écharpe d'un commissaire. Le bureau d'un commissaire. La lanterne d'un commissaire. Faire, porter sa plainte devant le commissaire, au commissaire. Etre conduit chez le commissaire. Le *commissaire* viendra [illegible] me répondra de vous. (Mol.)

— *Commissaire-priseur-vendeur*, ou simplement, *commissaire-priseur.* Officier public chargé d'estimer les meubles, d'en faire la prisée, et d'en opérer la vente aux enchères.

— *Commissaire*, ou plus ordinairement, *juge-commissaire.* Juge délégué par le tribunal auquel il appartient, pour procéder à certaines opérations et en faire son rapport. Ordonnance du juge-commissaire. Procès-verbal du juge-commissaire. Rapport du juge-commissaire. Nommer un juge commissaire.

— Prov. et fig. *Chère de commissaire.* V. CHÈRE.

— *Commissaire d'une fête, d'un bal, d'un banquet.* Celui qui est chargé d'en diriger les préparatifs et d'en faire les honneurs.

— Autrefois, *Commissaire départi.* Celui qui avait l'intendance d'une province.

— *Commissaire du gouvernement.* Nom que l'on donnait sous le régime républicain aux procureurs généraux et autres officiers du ministère public. || On les nommait commissaires du pouvoir exécutif lorsqu'ils étaient attachés aux administrations centrales.

— *Commissaire des guerres.* Officier qui était chargé de surveiller les troupes pendant leur marche, de les passer en revue, de les faire payer. Sous le consulat, en 1800, ces fonctions furent partagées entre deux corps d'officiers distincts, dont les uns conservèrent le nom de commissaires des guerres, les autres prirent celui d'inspecteurs aux revues. Ils ont été remplacés en 1817 par les intendants militaires.

— *Commissaire des vivres.* Officier qui s'occupait spécialement des vivres d'une armée ou d'une place de guerre.

— *Commissaire d'artillerie.* Officier qui était préposé pour avoir soin de tout ce qui regardait l'attirail et l'équipage de l'artillerie.

— *Commissaire de marine.* Officier qui avait soin de tout ce qui concerne l'équipement et l'approvisionnement des vaisseaux de l'État, qui passait en revue les troupes de la marine, les soldats, etc. Il y avait aussi comme aujourd'hui un commissaire général de la marine; un commissaire ordonnateur; un commissaire de première classe, de seconde classe, un sous-commissaire.

— *Commissaire général de la cavalerie.* Officier supérieur qui commandait la cavalerie légère sous les ordres du colonel général et du mestre de camp général ou en leur absence. Par extens. on appelait aussi son régiment, le *commissaire général.*

— *Commissaire des pauvres.* Celui qui était chargé dans une paroisse de recueillir la taxe établie pour les pauvres. On le dit encore quelquefois des membres d'un bureau de charité.

— *Commissaire* se disait encore de celui que la justice avait commis pour administrer des biens saisis ou mis en séquestre.

— *Commissaire aux saisies réelles.* Officier établi pour avoir soin des biens saisis réellement.

— *Commissaire de la cour.* Nom qui se donnait à un commissaire du parlement ou de quelque autre cour supérieure. Procès vu par les commissaires de la cour.

— *Travailler de grands commissaires* se disait autrefois lorsqu'un certain nombre de conseillers travaillaient extraordinairement avec le président, dans le palais même, à quelque affaire. || *Travailler de petits commissaires* se disait lorsque c'était chez le président que les conseillers travaillaient. On disait de même qu'une affaire avait été jugée de grands commissaires, avait été vue de petits commissaires.

— *Commissaire du roi.* Officier qui représente le roi devant les conseils de guerre, et qui avec le rapporteur remplit des fonctions analogues à celles qui sont exercées par le procureur du roi ou ses substituts dans les tribunaux ordinaires.

— *Commissaire apostolique.* Ecclésiastique qui jugeait l'appel des sentences des officiaux primatiaux.

COMMISSARIAT. s. m. Qualité, emploi de commissaire. Obtenir un commissariat. Des officiers et employés, dépendant du *commissariat*, sont embarqués sur les vaisseaux et autres bâtiments de guerre. (Montferrier.)

— Durée des fonctions d'un commissaire. Il ne fit rien pendant tout son commissariat.

COMMISSION. s. f. (du lat. *commissus*; part. pass. de *committere* dans le sens d'envoyer). Charge qu'on donne à quelqu'un de faire une chose. Commission honorable. Commission facile, agréable. Commission difficile. Commission pénible, fâcheuse. Triste commission. Exécuter, remplir une commission. S'acquitter de sa commission. Outrepasser sa commission. Avoir, recevoir commission de faire une chose. Révoquer une commission. Charger quelqu'un d'une commission. Donner à quelqu'un une commission, lui donner commission d'acheter tel objet, d'aller dans tel endroit. J'aurai peut être, reprit-il, une *commission* à vous donner demain. (Le Sage.) Dans six semaines au plus tard, je vous rendrai compte de ces deux *commissions.* (Id.) Je vous demande pardon, je viens de faire les *commissions* que vous m'avez données. (Galland.) Après quoi, je lui demandai ce que pouvait valoir la *commission* de m'étrangler. (Volt.)

[illegible] faire quelque emplette. Envoyer à quelqu'un ses commissions. Charger quelqu'un de ses commissions, lui donner ses commissions. Ne plus se mêler de commissions. Courir pour des commissions. Ceci est une commission. N'ayant plus à Paris d'autre correspondance que la vôtre, je me trouve forcé de vous importuner de mes *commissions.* (J.-J. Rouss.) Chacun me chargeait de quelque *commission.* (Le Sage.)

— Message dont on charge un domestique, un commissionnaire. Donner une commission à un domestique, l'envoyer en commission. Homme qui gagne sa vie à faire des commissions. Je perdis tout l'argent que j'avais amassé en faisant des *commissions.* (Le Sage.)

— Ordonnance, mandement d'une personne ayant autorité de commettre, de députer. Commission verbale. Commission par écrit. Commission de colonel. Décerner une commission. Expédier, délivrer une commission, des commis-

sceaux. Sceller une commission. Recevoir une commission de son supérieur. Obtenir commission d'un juge. Faire enregistrer sa commission. Montrer, faire connaître sa commission. Exercer, agir par commission, en vertu d'une commission, de sa commission. En ce sens, *commission* est fort peu usité aujourd'hui.

— Adm. *Commission mixte des travaux publics.* Commission chargée de délibérer et de donner son avis sur les travaux d'utilité publique qui sont projetés dans la zone militaire du royaume.

— *Commission rogatoire.* Commission qu'un juge adresse à un autre juge pour l'inviter à faire quelque acte de procédure ou d'instruction dans l'étendue de son ressort.

— *Commission* signifiait aussi autrefois un emploi temporaire, et se disait par opposition à *office* ou *charge*. Bonne commission. Commission lucrative. Mauvaise commission. Etre en commission. Etre hors de commission. Etre envoyé en commission. Etre révoqué de sa commission. Etre de retour de sa commission. On lui a continué sa commission. On l'a continué dans sa commission. On donna dans ce temps-là des *commissions* à quelques officiers pour faire des levées. (Le Sage.)

— Réunion de personnes chargées de préparer un travail, d'examiner une question, une affaire. Commission spéciale. Commission permanente. Commission d'enquête. La commission du sceau. La commission des pétitions. Le rapporteur d'une commission. Le président, les membres d'une commission. Le rapport, les conclusions de la commission. Nommer, créer une commission. Faire partie d'une commission. Soumettre une chose à l'examen d'une commission.

— *Commission militaire.* Lég. imp. Tribunal d'exception, créé pour un cas particulier. Faire juger des conspirateurs par une commission. Une des choses qui portent le plus d'atteinte à la liberté du citoyen, dans une monarchie, est de le faire juger non par ses juges naturels, mais par une *commission*. (Montesquieu.) D'après la charte de 1830, on ne peut plus créer de commissions en France.

— Comm. Profession de celui qui vend ou achète pour le compte d'autrui. Maison de commission. Faire la commission. S'enrichir dans la commission.

— Ce qu'un commissionnaire perçoit pour son salaire. La commission est de tant. Prélever tant pour la commission.

— Mar. milit. *Vaisseau en commission.* Vaisseau qui est en armement. || Permission qu'on délivre aux corsaires pour faire la course. || Lettre de marque. Etre pourvu, se pourvoir d'une commission de son gouvernement.

— Théol. *Péché de commission.* Péché qui consiste à faire ce qu'il est défendu de faire, de commettre, par opposition à *Péché d'omission*, qui consiste à ne pas faire ce qui est commandé.

COMMISSIONNAIRE. s. m. Celui qui est chargé d'une commission pour quelque particulier. Il faut que vous soyez non-seulement mon ami, mais mon *commissionnaire*. (J.-J. Rouss.)

— Comm. Particulièrement, celui qui vend ou achète pour le compte d'autrui. Commissionnaire d'achat. Commissionnaire de vente. Rembourser un commissionnaire de ses avances.

— *Commissionnaire de roulage.* Celui qui se charge de faire transporter les marchandises par voiture. *Commissionnaire chargeur.* Celui qui se charge de les expédier par eau.

— *Commissionnaire au Mont-de-piété.* Celui que l'administration autorise à servir d'intermédiaire entre elle et les emprunteurs, moyennant un droit.

— *Commissionnaire* se dit encore des gens qui se tiennent ordinairement aux coins des rues pour attendre qu'on leur donne quelque message, qu'on les charge du transport de quelque fardeau. Prendre, envoyer un commissionnaire. Faire porter sa malle par un commissionnaire. Le crochet, la plaque d'un commissionnaire. Il me fit faire un pourpoint et un haut-de-chausses de livrée, avec quoi j'avais tout l'air d'un petit *commissionnaire* de coquettes. (Le Sage.) Le *commissionnaire* du quartier, c'est votre domestique à vous, mon domestique à moi, notre domestique à nous tous. (J. Janin.) Une rue de Paris ne serait pas complète si elle n'avait pas son *commissionnaire* à elle, à côté de l'épicier ou du marchand de vin. [illegible]

COMMISSIONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Commissionner. S'emploie adjectiv. et signifie Qui est chargé d'une ou de plusieurs commissions. Chirurgien, médecin commissionné. Parti commissionné.

— *Commissionné par.* Être commissionné par son gouvernement.

COMMISSIONNER. v. a. 1re conj. Délivrer à quelqu'un une commission par laquelle on l'autorise à faire une chose. Commissionner un chargé d'affaires.

COMMISSOIRE. adj. des 2 g. Jurispr. *Pacte commissoire.* Clause d'un contrat de vente par laquelle on stipule que si l'acheteur ne paie pas dans un temps déterminé, la vente sera résiliée.

COMMISSURAL, ALE. adj. Qui tient, qui a rapport à la commissure.

COMMISSURE. s. f. Bot. Ligne de jonction formée par l'application l'une contre l'autre des akènes des ombellifères.

—Anat. Point où deux parties se réunissent. Commissure des lèvres, des paupières. || Moyen à l'aide duquel deux parties se trouvent unies. Commissure du cerveau.

— Archit. Joints des pierres, selon quelques vieux auteurs.

COMMITTIMUS. s. m. (pr. *komm-mit-ti-mus*; mot lat. qui signifie, nous commettons). Jurispr. anc. Autrefois, *Lettres de committimus* ou *committimus*. Lettres de chancellerie que le roi donnait à ceux qui avaient leurs causes commises aux requêtes du Châtelet, c'est-à-dire qui avaient droit d'y attirer les procès qui leur étaient intentés dans d'autres juridictions. Faire expédier, faire signifier un committimus.

— *Committimus* signifiait aussi Le droit de committimus. Jouir du committimus. Perdre le committimus.

COMMITTITUR. s. m. (mot lat. qui signifie, Il est commis.) Jurispr. anc. Ordonnance par laquelle le président d'un tribunal commettait un juge pour faire quelque instruction. Requête de committitur. Mettre le committitur au bas d'une requête.

COMMIXTION. s. f. (pr. *kom-miks-ti-on*). Phil. Action par laquelle des essences diverses se confondent et agissent sur un même sujet.

COMMODAT. s. m. (pr. *kom-mo-da;* du lat. *commodare*, prêter). Jurispr. Prêt gratuit d'une chose qu'il faut rendre en nature à une époque convenue.

COMMODATAIRE. s. et adj. des 2 g. Jurispr. Celui, celle qui emprunte à titre de commodat. Obligation commodataire.

COMMODE. adj. des 2 g. (pr. *ko-mo-de;* du lat. *commodus*, qui a la même signification). Aisé, convenable, dont l'usage est facile et agréable. Se dit en parlant des choses. Maison commode. Appartement commode. Voiture commode. Meuble commode. Outil commode. Habit commode. Commode à la ville, à la campagne. Commode dans la chambre, dans le lit. Commode à ceux qui vont à cheval, à ceux qui voyagent à pied. L'Égypte était le pays le plus riche et le plus *commode*. (Boss.) Il a le plus *commode* appartement chez elles. (La Bruy.) Ils ont cela de *commode* pour les grands qu'ils en sont soufferts sans conséquence et congédiés de même. (Id.) Le canapé était aussi léger que commode et solide. (Volt.) Il admira les ponts magnifiques élevés sur le fleuve, les quais superbes et *commodes*, les palais bâtis à droite et à gauche. (Id.) Nous avons bien des questions à nous faire mutuellement, et nous ne sommes pas ici dans un lieu *commode* pour cela. (Le Sage.)

— *Vie commode.* Vie douce, agréable, tranquille. Pour lui rendre la vie commode.

— *Moment commode.* Dont la circonstance facilite quelque dessein. Il faut attendre un de ces moments *commodes*. (Fléch.)

—Prov. *Cela est commode comme une chambre basse.* Se dit d'une chose qui est à portée.

— Qui est d'une société douce, d'un bon commerce. Commode se dit en ce sens des personnes et de ce qui a rapport aux personnes, comme l'esprit, le caractère, etc. Homme commode, très-commode. Etre commode dans la société, être commode à vivre. Avoir l'esprit commode, le caractère commode. *Commode* à ses égaux. (Fléch.) Admirant dans ce prince une amitié si *commode*. (Boss.) Ce sont des personnes *commodes*, agréables, riches. (La Bruy.) Laborieux valet du plus *commode* maître. (Boil.)

La belle en choisit un bien fait, beau personna-
D'humeur *commode*, à ce qu'il lui sembla. [ge,
(La Fontaine.)

Les gens de qualité suivent toujours la mode,
Et tout homme de cour doit être époux *com-*
Destouches.) [*mode.*

— Dans un sens contraire, *N'être pas commode.* Etre sévère, exigeant, hautain. C'est un homme qui n'est pas commode.

— Signifie souvent Trop facile, trop indulgent. Mari commode. Père commode. Mère commode.

Mais, tout bien balancé, j'ai pourtant reconnu
. . . .
Qu'à ce commun filet les railleurs même pris
Ont été très-souvent de *commodes* maris.
(Boileau.)

... avec douceur ses domestiques; qui ne les charge pas de trop de travail.

— En matière de morale, Commode signifie Relâché. Dévotion commode. Morale commode. Des principes commodes. Votre doctrine est bien *commode*. (Pasc.)

— *C'est commode, voilà qui est commode*, se dit fam. et iron. en parlant de ce qui est contraire à l'usage, aux règles ordinaires. S'emparer de la place de son voisin, c'est fort commode. Répondre par une simple dénégation, voilà qui est commode.

— S'empl. aussi substant. Du nécessaire on passe au *commode*, du *commode* au superflu. (Boiste.)

COMMODE. s. f. Meuble carré, à tiroirs, servant particulièrement à serrer du linge, des habits. Commode d'acajou, de noyer. Commode à dessus de marbre. Ouvrir, fermer sa commode.

— Mar. Sorte de pigoulière.

COMMODE (Lucius). Empereur romain, fils de Marc-Aurèle, né à Rome en 161 de J.-C. Succéda à son père, et ne tarda pas à se livrer aux plus honteux excès; fut empoisonné en 192.

COMMODÉMENT. adv. Avec commodité, d'une manière commode. On peut le mettre entre l'auxiliaire et le participe. Etre logé commodément. Etre commodément logé. Etre vêtu commodément. Se placer commodément. Faire une chose commodément. Désirer les grandeurs pour offenser Dieu ou l'État plus *commodément*. (Pasc.) Il cherche le secret d'entrer et de sortir plus *commodément* que par la porte. (La Bruy.) Il est habillé simplement, mais *commodément*. (Id.) Nous ne sommes pas ici assez *commodément*, ajouta-t-elle, venez; donnez-moi la main. (Galland.)

COMMODITÉ. s. f. Chose commode, situation commode, moyen commode. Meuble d'une grande commodité. Maison où l'on trouve toutes ses commodités. Appartement qui a bien des commodités, qui offre toutes sortes de commodités. Se mettre à sa commodité. Prendre ses commodités. Se procurer toutes les commodités de la vie. Nous suivons l'ère vulgaire pour une plus grande *commodité*. (Boss.) Tarquin commença les grands ouvrages qui devaient servir à la *commodité* publique. (Id.) Il songeait à des acquisitions d'honneur et de gloire, et non aux biens et aux *commodités* de la vie. (Fléch.) Hermippe est l'esclave de ce qu'il appelle ses petites *commodités*. (La Bruy.) Ils le font pour leur *commodité* temporelle. (Pasc.) La vie n'est qu'une servitude éternelle où il faut sans cesse sacrifier les aises et les *commodités* aux bienséances. (Mass.) Ce fut alors qu'on inventa la *commodité* magnifique de ces carrosses ornés de glaces et suspendus par des ressorts. (Volt.) J'ai réfléchi que je n'avais pas pour la remettre les mêmes *commodités* qu'à la ville. (J.-J. Rouss.) Mais d'ailleurs elles étaient si dépourvues de *commodités* étrangères qu'elles marchaient nu-pieds dans leur habitation. (B. de St-Pierre.)

— Prov. *On n'a pas toutes ses commodités en ce monde.*

— *Prendre ses commodités où on les trouve.* Prendre ses aises dès qu'on en trouve l'occasion.

— Se dit en parlant d'une voiture établie pour aller d'un lieu à un autre. Prendre la commodité des voitures, la commodité du bateau. L'Ingénu prit le chemin de Saumur par le coche, parce qu'il n'y avait pas alors d'autre *commodité*. (Volt.) Il est peu usité aujourd'hui en ce sens.

— Moyen qui facilite quelque chose. Se servir pour écrire de la commodité qu'offre le départ d'un ami.

— Signifie encore l'occasion, le temps propre. Prendre sa commodité. Choisir la commodité des personnes. Faire une chose à sa commodité.

— Facilité de jouir des choses. Avoir une chose à sa commodité. Avoir la commodité de la promenade, la commodité du spectacle.

— Au pl. Privés, lieux d'aisances. Commodités bien tenues. Aller aux commodités. S'enfermer dans les commodités. La lunette des commodités.

— Syn. comp. COMMODITÉS. AISES. V. AISES.

COMMODORE. s. m. Mar. Titre qui, dans les marines anglaise, hollandaise et américaine, décore temporairement le capitaine de vaisseau commandant une petite division de bâtiments de guerre.

COMMOINE. s. m. Hist. eccl. Autrefois Religieux, membre de la même communauté qu'un autre dont il était question.

COMMONITOIRE. s. m. Hist. eccl. Mandement de comparution adressé par un métropolitain à un évêque nouvellement élu dans son ressort pour qu'il ait à venir se faire sacrer.

— Jurispr. anc. Ajournement personnel expédié par les tribunaux séculiers ou ecclésiastiques.

COMMORIENTES. s. m. pl. (pr. *kom-mo-ri-en-tess ;* ét. lat., *cum*, avec; *morientes*, mourants). Mot latin qui se disait de ceux qui perdaient la vie par un même accident.

COMMOSE. s. f. Méd. Art de cacher les imperfections du corps. Inusité.

COMMOTIES. s. f. pl. Myth. Nymphes du [illegible] d'où elles prirent leur nom.

COMMOTION. s. f. (pr. *kom-mo-ci-on ;* du lat. *commotio*, fait du v. *commovere*, ébranler, émouvoir). Secousse violente.

— Fig. Commotion politique. Brusque changement dans le gouvernement ou les institutions d'un peuple. Les grandes commotions bouleversent les empires.

— Fig. Agitation vive et soudaine dans les esprits. Événement, nouvelle qui cause une grande commotion parmi le peuple.

— *Commotion électrique.* Secousse que fait éprouver une décharge électrique.

— Méd. Ébranlement par la violence extérieure d'une partie ou de la totalité d'un organe qui en altère les fonctions tout à coup. Si dans la commotion cérébrale on débutait par la saignée, on pourrait encore diminuer le mouvement circulatoire déjà si affaibli et causer la mort. (Laugier.)

COMMOTIQUE. adj. f. Méd. Se dit de l'art de donner une beauté factice.

COMMUABILITÉ. s. f. Didact. Qualité de ce qui sert à être commué.

COMMUABLE. adj. des 2 g. Qui peut être commué, changé. Peine commuable.

COMMUÉ, ÉE. part. pass. du v. Commuer. S'empl. adjectiv. On vient d'apprendre que sa peine est commuée.

COMMUER. v. a. 1re conj. (du lat. *commutare*, qui a la même signification). Changer. Il ne se dit guère qu'en parlant d'une peine ou d'un vœu, que l'on change en une peine ou un vœu moindre. Commuer une peine. Commuer un vœu. On a commué la peine de mort en celle des travaux forcés.

COMMUN, UNE. adj. (en lat. *communis*). Se dit des choses auxquelles tout le monde participe ou peut participer. Le soleil, l'air, les éléments sont communs. La lumière est commune à tous les hommes.

— Dont l'usage appartient à plusieurs. Chemin, passage commun. Puits commun. Escalier commun. Cour commune à deux maisons. Tout est commun entre eux. Le nom d'animal est *commun* à l'homme et à la bête; cette qualité est *commune* à tous les animaux.

— *Maison commune.* Hôtel où s'assemble le conseil municipal d'une ville.

— Se dit aussi de ce qui est propre à différents objets. Traits communs. Caractères communs. Goût commun. Qualités communes. Intérêt commun. Péril commun. Principes communs à tous les hommes. La cause commune. Notre commune faiblesse. La commune mesure de deux quantités. Notre ami commun. L'ennemi commun. Le père commun des fidèles. D'un commun accord. Voyager à frais communs. Joie, douleur commune avec tout le monde. Affaire qui n'a rien de commun avec telle autre. Ces auteurs n'ont rien de *commun*. (Pasc.) Qu'a de *commun* la censure de Rome avec celle de France? (Id.) La justice, leur *commune* amie, les avait unis. (Boss.) Les honneurs devinrent *communs* entre les deux ordres. (Id.) Reconnaissez dans ce sentiment *commun* à tous les hommes l'impression *commune* de l'auteur qui les a formés. (Mass.) La valeur leur est *commune* avec nous. (Id.) Ils ont des principes *communs* de raison. (Fléch.) L'amour a cela de *commun* avec les scrupules, qu'il s'aigrit par les réflexions. (La Bruy.) Il y a des dehors qui semblent *communs* à tous. Il y a deux espèces d'hommes avec lesquels il ne faut avoir rien de *commun*, les méchants et les sots. (Mme de Puysieux.) Sa cause à tous les rois n'est-elle pas commune? (Rac.) Le prêtre et l'instituteur peuvent s'entendre pour exercer sur les enfants, par des moyens divers, une *commune* influence. (Guizot.)

— En poésie, *commun* peut se placer devant le substantif. Faisons de notre haine une *commune* attaque. (Rac.)

Et je ne dois la vie en ce *commun* effroi
Qu'au bruit de mon trépas que je laisse après
(Racine.) [moi.

Il s'applaudit d'avoir, dans ce *commun* nau-
Confié ses destins au tranquille rivage. [frage,
(Castel.)

— Cependant l'inversion est vicieuse dans les deux exemples suivants :

Et pour le *commun* bien
Vous et moi ne négligeons rien. (Corn.)

La sublime valeur, le zèle pour son roi
N'ont pu le garantir, au milieu de son âge,
De la *commune* loi. (J.-B. Rousseau.)

Il fallait, même en vers, *bien commun, loi commune*. *Commun bien* forme en outre une consonnance désagréable.

— *Sens commun.* La faculté par laquelle presque tous les hommes jugent raisonnablement des choses. Pécher contre le sens commun. Homme qui n'a pas le sens commun. Chose qui est contre le sens commun, qui répugne au sens commun. Idée qui n'a pas le sens commun, qui n'a pas l'ombre du sens commun. Un discours où il n'y avait ni style, ni sens *commun*. (La Bruy.) Si vous n'avez point de sens *commun*, je ne puis pas vous en donner. (Pasc.)

— *Bourse commune.* V. BOURSE.

— *Vivre à frais communs.* Vivre en partageant également les frais, en payant chacun sa part des dépenses.

— *La vie commune* est aussi celle des cénobites ... vent en communauté.

— *Commun* signifie aussi Général. Mesure commune. Erreur commune. Le bien, l'intérêt commun. Le bruit commun. L'opinion commune. La commune renommée. La commune façon de parler. Le langage commun du monde. Le bruit *commun* m'avait emporté. (Pasc.) La voix *commune* de l'Europe égalait ces deux hommes. (Boss.) Ce que l'exemple *commun* autorise. (Mass.) Vous me paraissez un si brave homme, que je vous exempte de la loi *commune*. (Volt.)

— *La langue commune.* La langue qui est parlée le plus généralement dans un pays, dans une ville. A Bruxelles, et dans toute la Belgique, le français est la langue commune.

— *La voix commune.* L'opinion générale. La voix commune en décidera.

— *D'une commune voix.* A l'unanimité. || *D'un commun accord.* Unanimement. C'est ce

qu'enseignent d'un *commun* accord tous les saints docteurs. (Boss.)

— *Le droit commun.* La loi reçue dans un État, dans un pays, l'usage qui y est généralement établi.

— Qui se pratique, qui arrive ordinairement. Usage fort commun. Chose commune parmi les paysans, parmi les soldats. Rien n'est si commun. C'est une doctrine si *commune* dans vos écoles. (Pasc.) C'est le vice le plus *commun* des cours. (Mass.) Ces sacrifices étaient *communs* dès le temps de Moïse. (Boss.) La vie de saint Jean-Baptiste est devenue *commune* parmi les fidèles. (Id.) Il n'y a rien jusque-là que d'assez *commun* dans une populace sans jugement. (Volt.) Rien n'était alors plus *commun* que de voir des frères épouser leurs sœurs. (Id). Ce n'est qu'une aventure ordinaire et *commune*. (Boil.) Ce changement, madame, est *commun* à la cour. (Rac.) Se croire un personnage est fort *commun* en France. (La Font.)

Rien n'est plus *commun* que ce nom,
Rien n'est plus rare que la chose.
(La Fontaine.)

— ***Les mots, les termes communs.*** Ceux dont on se sert dans le langage ordinaire, par opposition aux mots, aux termes qui ne sont usités que dans les arts, les sciences.

— *Expédier en forme commune.* Locution prise du style de la chancellerie de Rome, qui signifie Sans grâce, sans remise, et dont on se sert quelquefois par plaisanterie. Ainsi, *il a été expédié en forme de commune,* se dit d'un homme qui en très-peu de temps a perdu tout son argent au jeu ou a été ruiné par des fripons, d'un homme qui est mort en quelques jours, etc.

— *Commun* signifie encore, Qui est abondant, qui se trouve aisément. Fruits très-communs en France. Gibier qui n'est pas commun. On n'admire jamais ce qui est *commun,* on en jouit. (Volt.)

— Bas, vulgaire, par opposition à Noble, distingué. Air commun. Figure commune. Voix commune. Langage commun. Manières communes. Les fonctions les plus *communes* devenaient des actes de religion. (Mass.)

— Qui est médiocre, de peu de valeur. Nourriture commune. Marchandises communes. Elle portait une longue robe d'une étoffe de laine des plus *communes*. (Le Sage.)

— *Année commune.* En faisant compensation des mauvaises années avec les bonnes. Une terre qui vaut tant, année commune.

— Peu remarquable, peu estimable dans son genre. Auteur, poète très-commun. Orateur, prédicateur fort commun. Discours commun. Invention commune. Pensées, idées communes. Rien de plus commun que le sujet de cette pièce.

— Gramm. *Nom, adjectif du genre commun.* Nom, adjectif, dont la terminaison est la même au féminin qu'au masculin. Témoin, auteurs, sont des noms du genre commun. Sage, commode, sont des adjectifs du genre commun. On dit plutôt Substantif, adjectif *des deux genres*.

— *Nom* ou *substantif commun.* Nom ou substantif qui peut s'appliquer indifféremment à tous les individus, à tous les objets d'une même espèce, d'une même nature. Arbre, maison, fontaine, etc., sont des noms communs. Le nom commun s'oppose au nom propre. V. PROPRE.

— Jurispr. *Commun en biens.* Se dit des époux entre lesquels il y a communauté de biens. Les droits de l'époux commun en biens. Contrat d'après lequel les époux doivent être communs en biens.

— Jurispr. anc. *Délit commun.* Délit commis par un ecclésiastique, et qui était de la compétence des juges ecclésiastiques. Le délit commun était l'opposé du *cas privilégié*.

— Littérat. *La vie commune.* La vie des particuliers, les événements ordinaires, par opposition à la condition des héros ou des princes, et aux vicissitudes de leur existence. Retracer les événements de la vie commune.

— Prosod. *Syllabe commune.* Syllabe qui est tantôt brève et tantôt longue.

— Rhét. *Lieux communs.* Les sources générales qui fournissent à l'orateur ses arguments et ses moyens. Aristote a donné plusieurs lieux communs pour exciter la compassion, l'horreur.

— *Lieux communs* se dit également de certains traits qui s'appliquent à tout, de certaines réflexions générales qui peuvent servir de lieux communs. Morceau, passage qui n'est qu'un lieu commun. Employer des lieux communs. S'écarter des lieux communs et des phrases proverbiales. (La Bruy.)

Et tous ces lieux *communs* de morale lubrique
Que Lully réchauffa des sons de sa musique.
(Boileau.)

— On appelle encore *lieux communs* des idées usées, rebattues. Ne dire que des lieux communs.

— Syn. comp. COMMUN. ORDINAIRE. VULGAIRE. TRIVIAL. Les choses *communes* sont celles qui ne se distinguent par aucun degré sensible de beauté des autres objets du même genre, ou qui n'ont qu'un degré médiocre de perfection qui leur est commun avec plusieurs objets du même genre. Les choses sont *ordinaires*, sont *vulgaires* lorsqu'elles sont généralement répandues parmi le peuple. Les choses *triviales* sont celles dont le bas peuple seulement fait usage.

— COMMUN. s. m. Se dit d'une société entre deux ou plusieurs personnes. Prendre une dépense sur le commun.

— *Vivre sur le commun.* Vivre aux frais d'une société, sans payer sa quote-part; et fig., vivre habituellement sur le tiers et le quart, aux dépens des uns et des autres.

— *Le commun* signifie encore le plus grand nombre, la plus grande partie. Le commun des hommes. Le commun des fidèles. Le commun du peuple. Le commun des poètes, des philosophes. Le commun des lecteurs. Si la pensée publique vous élève au-dessus du *commun* des hommes. (Pasc.) Les autres s'appelaient les plébéiens, c'est-à-dire, le *commun* du peuple. (Boss.) Les efforts que nous faisons tous pour nous séparer du *commun*. (Id.) Le *commun* des hommes aime les phrases. (La Bruy.)

— Fig. *Personne, chose du commun.* Personne qui n'a pas un grand mérite, chose qui n'a pas un grand prix. Passer le commun. Être au-dessus du commun. Se tirer du commun. Homme du commun. Artiste, ouvrier qui est hors du commun. Ouvrage qui n'est pas du commun. Écrivain du *commun* et poète vulgaire. (Boil.)

— *Un homme du commun* est aussi un homme du peuple. On dit de même. *Une personne du commun. Les gens du commun.* Belle leçon pour les hommes du *commun*, lesquels, après s'être enrichis hors de leur pays, y veulent retourner pour y faire les gens d'importance. (Le Sage.) Les hommes du *commun* doivent toujours respecter les personnes de qualité, quelque sujet qu'ils aient de s'en plaindre. (Le Sage.)

— Dans les grandes maisons, le *commun*, les domestiques inférieurs. La table du commun. Le dîner du commun. Le vin du commun, pour le commun.

— Par extens. Bâtiment où logent ces domestiques. La salle du commun. Aller au commun.

— Autrefois, chez le roi, *Grand commun.* Les offices destinés à la nourriture de la plupart des officiers de sa maison. || *Petit commun.* Offices détachés du grand commun, pour quelques officiers privilégiés.

— On appelle aussi *communs*, dans les grands hôtels, les bâtiments consacrés aux cuisines, aux écuries, aux remises, et autres parties du service.

— Dans quelques provinces, on dit *les communs* pour les commodités, les privés. Aller aux communs.

— Liturg. On donne le nom de *commun* à un office général dont on se sert pour les saints qui n'en ont point de particulier dans le Missel et dans le Bréviaire. Il y a le commun des apôtres, le commun des martyrs, le commun des pontifes, le commun des docteurs, le commun des confesseurs, le commun des abbés, le commun des moines, le commun des justes, le commun des vierges martyrs et des vierges non martyres, le commun des veuves.

— Prov. et fig. *Il n'y a pas d'âne plus mal bâti que celui du commun.* Les intérêts publics sont ordinairement négligés, parce que personne ne veut les considérer comme les siens propres. On dit à peu près dans le même sens : *Qui sert au commun sert à pas un.*

— Prov. et fig. *Être du commun des martyrs.* Ne se distinguer par aucun talent, par aucune qualité.

— *En commun.* loc. adv. pour Dans un commun usage, ensemble, en société. Vivre en commun. Travailler en commun. Mettre ses biens en commun. Les Grecs s'affectionnaient d'autant plus à leur pays qu'ils le conduisaient en *commun*. (Boss.) Tous les biens appartenaient originairement à tous les hommes en *commun*. (Mass.) Leurs biens étaient en *commun*. (La Bruy.) L'orateur et le philosophe possèdent en *commun* l'empire de la sagesse. (D'Aguesseau.)

COMMUNAL, ALE. adj. Qui appartient, qui a rapport à une commune ou à des communes. Arrondissement communal. Bien communal. Fête communale. Propriété communale. Instituteur communal. Bois communaux. La prévoyance de la loi, les ressources dont le pouvoir dispose ne réussiront jamais à rendre la simple profession d'instituteur *communal* aussi attrayante qu'elle est utile. (Guizot.)

— *Biens communaux.* V. [illegible]

COMMUNALEMENT. adv. S'est dit pour En commun.

COMMUNALISTE. s. m. Membre de certaine société religieuse où ce terme a été adopté.

COMMUNAUTÉ. s. f. (rac. *commun*). Société de plusieurs personnes qui vivent ensemble sous certaines règles. Communauté religieuse. Une communauté de religieux. Une communauté de religieuses. Une communauté de prêtres. Les communautés d'hommes. Les communautés de femmes, de filles. La communauté de Saint-Sulpice. La communauté de la Visitation. Les règles d'une communauté. Faire un legs à une communauté. Établir une communauté. Entrer dans une communauté. Être d'une communauté. Vivre en communauté. Combien de communautés fit-elle subsister par ses bienfaits! (Fléch.)

— *Dîner à la communauté.* Dîner au réfectoire avec les autres personnes de la communauté.

— Par extens. Maison religieuse où l'on vit en communauté. Le jardin de la communauté. La cloche de la communauté. Visiter, parcourir toute la communauté.

— Autrefois, *communauté* se disait aussi de certains corps laïques qui formaient une société pour leurs intérêts communs. La communauté des notaires. La communauté des procureurs. Les communautés d'arts et métiers. Agir pour les intérêts, dans les intérêts de sa communauté.

— Il s'est dit également du corps des habitants d'une ville, d'un village. Communauté riche. Communauté pauvre. La taxe d'une communauté. On s'adressa à toutes les communautés de la province. L'intérêt de la *communauté* est la suprême loi de tous. (Paley.)

— Fig. Communauté de sentiments. Communauté de plaisirs. Communauté de peines. Communauté de biens et de maux. Entre deux cœurs unis, la *communauté* des biens est une justice et un devoir. (J.-J. Rouss.)

— Possession en commun. Lorsque les tribus nomades dressent leurs tentes pour se reposer de leurs longues courses, il y a *communauté* de domicile; lorsqu'elles combattent leur ennemi, il y a *communauté* d'intérêt. (El. Regnault.) On aura beau faire, jamais la *communauté* ne sera tellement complète que la propriété individuelle puisse disparaître. (Id.)

COMMUNAUTIER. s. m. Hist. eccl. Celui qui prenait soin des habits de la communauté, chez les augustins déchaussés.

COMMUN-DIVISEUR. s. m. Arith. alg. Quantité qui divise exactement deux ou plusieurs autres quantités. Il ne faut pas confondre ce mot avec celui de diviseur commun.

— *Plus grand commun-diviseur.* Le dernier nombre trouvé en divisant le plus grand nombre d'une fraction ordinaire par le plus petit, autant de fois qu'il est nécessaire pour épuiser le dividende.

COMMUNE. s. f. Partie du territoire administrée par un maire. C'est une subdivision du canton. Commune rurale. La commune de Saint-Ouen, de Vincennes, etc. L'étendue d'une commune. Le maire d'une commune. Les habitants de la commune. Commune de tant de feux. Le maire est le chef de la *commune*; il est à la tête de la surveillance locale. (Guiz.)

— Collectiv. Tous ceux qui habitent une commune, considérés comme ayant des droits, des intérêts communs. Les biens de la commune, achetés par la commune. Assigner une commune. Imposer extraordinairement une commune. Plusieurs communes se sont déjà cotisées. Que plusieurs *communes*, incapables d'élever un asile pour les malheureux, le construisent à frais communs; leurs habitants n'en ressentiront-ils pas plus de bien-être et de satisfaction? (Bib.)

— Abusiv. et extens. *La commune*, la maison commune, l'hôtel où s'assemble le conseil municipal d'une ville, d'une commune. On se rend à la commune, donner rendez-vous à la commune.

— En Angleterre *la Chambre des communes*, ou simplement : *les communes*. La seconde des deux chambres du parlement, qui est composée des députés des comtés et des villes. On la nomme aussi *Chambre basse*. Un jour que Freind méditait un discours qu'il devait prononcer dans la Chambre des *communes*, on lui annonça une dame espagnole qui demandait à lui parler pour affaire pressante. (Volt.) La chambre des *communes* vota qu'on remercierait le comte de Peterborough, au lieu de le condamner. (Id.)

— *Communes*, au pl., se disait autrefois :

1° Des milices bourgeoises et des milices de la campagne. Enjoindre aux communes de marcher.

2° Des habitants de la campagne, en général. Assembler, soulever les communes.

3° Des biens appartenant aux communes, ou biens communaux. Mener paître des troupeaux dans les communes.

— Dans le principe, on ne donna le nom de *commune*, qu'à l'association formée par les habitants d'une localité pour se soustraire au joug de leur seigneur, ecclésiastique ou séculier. On attribue à Louis le Gros l'affranchissement des communes.

COMMUNÉMENT. adv. Ordinairement, [illegible] verbe. Cela s'est pratiqué communément autrefois. Chose qui se dit communément, qui se pratique communément. La scorpène antennée vit *communément* de jeunes poissons. (Lacépède.) L'homme fier est comme un cheval qui porte la tête fort haut, et qui, *communément*, a les reins faibles. (Boiste.)

— *A parler communément, communément parlant.* Selon l'opinion commune, ou selon la façon de parler ordinaire.

COMMUNIAL, ALE. adj. S'est dit pour Ce qui concerne la communion.

COMMUNIANT, ANTE. s. Celui, celle qui communie. La nappe des communiants. Il y a eu tant de communiants à cette messe. L'âge tendre des jeunes *communiants* et celui de la naissante année, confondent leur jeunesse, leurs harmonies et leur innocence. (Chateaub.)

— Se dit aussi de ceux qui peuvent communier, qui sont en âge de communier. Les communiants d'une paroisse.

— *Premier communiant, première communiante.* Celui, celle qui va faire ou qui vient de faire sa première communion. Le cierge, le voile d'une première communiante. Ranger d'un côté les premiers communiants, et de l'autre les premières communiantes.

COMMUNIBUS LOCIS. Phys. Termes latins qui désignent un rapport moyen résultant de plusieurs rapports combinés.

COMMUNICABILITÉ. s. f. État de ce qui est communicable.

COMMUNICABLE. adj. des 2 g. Qui peut se communiquer, dont on peut faire part. Il ne se met qu'après son substantif. Droit communicable, qui n'est point communicable. Avantages communicables.

— Se dit quelquefois des choses que l'on peut faire communiquer entre elles. Deux appartements, deux pièces communicables. Rivières rendues communicables au moyen d'un canal.

COMMUNICANT, ANTE. adj. Qui établit une communication. Artères communicantes. — s. *Une communicante*, pour Une artère communicante.

COMMUNICANTS. s. m. pl. Sectes d'anabaptistes du XVI° siècle, qui possédaient en commun leurs femmes et leurs enfants.

COMMUNICATIF, IVE. adj. Qui se communique, se transmet facilement. Il suit toujours son substantif. Homme d'une gaîté communicative. Le rire est communicatif. La tristesse est souvent communicative.

— En parlant des personnes, *communicatif* signifie, Qui aime à se communiquer, à faire part aux autres de ses pensées, de ses affaires, de ses connaissances. Homme communicatif. Individu qui est peu communicatif, qui n'est guère communicatif. Femme très-communicative, trop communicative.

COMMUNICATION. s. f. (pr. *kom-mu-ni-ca-ci-on*; du lat. *communicatio*, qui a la même signification). Action de communiquer. Il se dit au sens physique et au sens moral. Communication de biens. Communication de maux. La communication des idées. Les communications des pensées, des sentiments. Heureux l'homme assez fort pour intercepter toute *communication* entre ses sens et sa pensée. (Boiste.)

— Résultat de cette action.

— Transmission d'un ordre, d'une réclamation, d'un projet, etc. Informations, renseignements que l'on donne. Recevoir une communication, des communications du plus grand intérêt. Avoir une communication à faire à quelqu'un. Les relations diplomatiques, les rapports mutuels des diverses branches du pouvoir donnent lieu à des communications. Un ambassadeur est chargé par son gouvernement de faire au gouvernement auprès duquel il réside des communications sur les divers objets qui les touchent mutuellement. Dans la monarchie constitutionnelle, les ministres transmettent aux chambres les *communications* du pouvoir exécutif. (Dict. polit.)

— *Donner communication d'une chose à quelqu'un.* Lui en donner connaissance, lui en faire part. On dit de même. Demander, avoir, prendre, recevoir, obtenir communication d'un traité, d'une lettre, de pièces, etc.

— *Communication* signifie aussi Correspondance, rapports. Communication facile, journalière. Communication périlleuse. Communications fréquentes. Être en communication. Défendre, interdire la communication. Interrompre toute communication. Intercepter les communications. Entrer en communication avec quelqu'un. N'avoir aucune communication avec une personne, rompre avec elle toute communication. Entretenir avec quelqu'un communication de pensées, de sentiments. Établir des communications entre deux personnes, entre deux villes. Mettre deux personnes, deux choses en communication. Dieu faisant éclater aux yeux du peuple cette merveilleuse *communication*. (Boss.) La *communication* plus libre des rois avec leurs sujets fait qu'on perd moins de leurs bons exemples. (Fléch.) Une exacte police coupait les *communications* mortelles pour en ouvrir de salutaires. (Id.) L'histoire du commerce est celle de la *communication* des peuples. (Montesq.) Les grands sont comme le canal de *communication* et le lien des peuples avec le souverain. (Mass.)

— Moyen par lequel deux choses [illegible] logis, d'un appartement, d'une chambre à l'autre. La communication de deux rivières. La communication de deux mers. Escalier de communication. Porte de communication. Ouvrir une communication, des communications d'un lieu à un autre. Couper la communication d'une ville, d'un quartier, d'une rue.

— Art milit. *Lignes de communication.* Tranchées, galeries que l'on pratique pour que deux corps d'armée, deux attaques puissent correspondre à couvert. On dit aussi, *Établir, rompre, rétablir une communication.*

— Lang. *Communication dans les paroles.* Trope par lequel on fait retomber sur les autres ou sur soi-même une partie de ce qu'on dit. Lorsque, par exemple, un professeur dit à ses élèves : Nous ne travaillons pas, nous ne faisons plus de progrès; pour, Vous ne travaillez pas, etc.

— Mécan. *Communication du mouvement.* Action par laquelle un corps met en mouvement un autre corps. Rien n'est plus évident, disent certains philosophes, que la *communication* du mouvement par l'impulsion. (Buff.)

— Phys. *Communication de l'aimant.* Propriété qu'a l'aimant de communiquer sa vertu à tous les corps de la nature, mais spécialement au fer et à l'acier. ‖ *Communication de l'électricité.* Les corps de la nature reçoivent la communication de l'électricité en les plongeant dans la sphère d'activité d'un corps fortement électrisé par un moyen quelconque.

— Procéd. *Communication de pièces.* Exhibition, et quelquefois Remise qu'une partie fait à l'autre des pièces du procès par le ministère des avoués. Communication d'office. Le délai de la communication. Donner, recevoir des pièces en communication. ‖ *Communication au ministère public, au parquet.* Remise que l'on fait au parquet de toutes les pièces, dans les causes où le ministère public veut être entendu. Ordonner la communication au ministère public. ‖ Procéd. *Communication avec les accusés.* Celle qui se fait après leur interrogatoire, et en vertu de la permission du juge d'instruction, avec leurs défenseurs, leurs parents, leurs amis.

— *Communication sans déplacer.* Simple exhibition des pièces en présence du juge d'instruction ou du greffier, sans qu'il soit permis d'en emporter une seule pour l'examiner.

— Rhétor. *Communication.* Figure par laquelle l'orateur interroge ses auditeurs et semble les prendre pour juges, s'en rapporter à leur décision, comme dans ces phrases : Répondez-moi, que pouvais-je faire de plus? En quoi vous ai-je donné lieu de vous plaindre? Qu'auriez-vous fait à leur place?

COMMUNICATIVEMENT. adv. D'une manière communicative.

COMMUNIÉ, ÉE. part. pass. du v. Communier. S'empl. adjectiv. Mourir bien confessé et communié.

COMMUNIER. s. m. Habitant copropriétaire de communes.

COMMUNIER. v. n. 1re conj. (du lat. *communire*, formé de *cum*, avec ; *munire*, fortifier, munir). Il prend deux *i* aux deux premières pers. plur. de l'imparf. et du prés. du subj. *Je communiais, nous communiions, vous communiiez*, etc. *Que je communie, que nous communiions, que vous communiiez*, etc. Recevoir le sacrement de l'Eucharistie. Communier dignement. Communier dévotement, saintement. Communier indignement. Communier toutes les grandes fêtes. Communier sous les deux espèces.

— *Communier à.* Le jeune prêtre, ayant ainsi doublement *communié* à Dieu, sentit son cœur s'élever au-dessus de lui-même et se remplir de la grandeur des immortelles destinées de l'homme. (V. Bargemont.)

— *Communier avec.* Quoiqu'elle approchât souvent des autels, c'était religion et non pas coutume, elle *communiait* avec autant de pureté que si elle eût *communié* tous les jours, avec autant de préparation que si elle n'eût *communié* qu'une fois l'année. (Fléch.)

— *Communier en esprit.* S'unir d'intention à ceux qui communient, élever son cœur à Dieu en lui témoignant le désir qu'on aurait de participer à la communion.

— COMMUNIER. v. a. Administrer le sacrement de l'Eucharistie, donner la communion. C'est son curé, c'est son confesseur qui l'a communié.

COMMUNION. s. f. (du lat. *communio*, fait de *communire*, fortifier, munir). Union de plusieurs personnes dans une même croyance religieuse. La communion de l'Eglise romaine. La communion de l'Eglise grecque. Les diverses communions chrétiennes. Etre dans la communion, hors de la communion de l'Eglise, Etre retranché, séparé de la communion de l'Eglise. N'être pas de la même communion. Le pape saint Etienne et saint Cyprien, malgré toutes leurs disputes qui n'avaient pas rompu leur *communion*. (Boss.)

— Relig. *La communion des fidèles.* La réunion des fidèles dans la même croyance, dans la croyance des mêmes dogmes, ou des mêmes articles de foi, sous un même chef, qui est le pape.

— *La communion des saints.* Les relations qui existent entre l'Eglise triomphante, l'E-

dire entre les bienheureux qui sont dans le ciel, les fidèles qui composent ici-bas la véritable Eglise, et les âmes du Purgatoire. La communion des saints est un des articles du Symbole.

— *Communion* signifie aussi la réception du corps de Jésus-Christ dans l'Eucharistie. Bonne, sainte communion. Communion indigne, sacrilége. Se préparer à la communion. Aller, se présenter à la communion. Faire sa première communion. Etre reçu, être admis à la communion. Chercher dans la *communion* la meilleure préparation, comme la plus parfaite action de grâces pour la *communion* même. (Boss.) Elle ne cessait de se plaindre humblement des *communions* fréquentes qu'on lui ordonnait. (Id.)

— Se dit aussi en parlant du sacrement même. La première initiation sociale, c'est le baptême ; la seconde, c'est le mariage ; deux naissances, deux *communions*. (Michelet.)

— *Communion ecclésiastique.* Communion sous les espèces du pain et du vin. ‖ *Communion laïque.* Communion sous l'espèce du pain seulement.

— *Communion pascale.* Celle que l'on doit faire à Pâques, et dont l'Eglise a fait un commandement exprès.

— Liturg. *Communion.* Antienne que le chœur chante pendant la communion du prêtre. Il la récite de son côté, après les dernières ablutions.

COMMUNIQUANT, ANTE. adj. Qui communique. V. COMMUNICANT.

COMMUNIQUÉ, ÉE. part. pass. du v. Communiquer. S'empl. adjectiv. Lettre communiquée. Pièce communiquée. Je suis seul, les forces de mon cœur ne sont point *communiquées*, elles réagissent dans lui, elles attendent. (G. Sand.)

— *Communiqué à.* Ces épîtres *communiquées* aux autres Eglises. (Boss.)

— *Communiqué par.* La chaleur que nous sentons dans l'air lui est *communiquée* par les corps environnants. (A. Martin.)

COMMUNIQUER. v. a. 1re conj. (du lat. *communicare*, fait de *communis*, commun). Rendre commun à, transmettre. Communiquer sa maladie à quelqu'un. Un corps qui communique son mouvement à un autre. La chaleur que le soleil communique à la terre. C'est moins l'amour de la renommée que le besoin de *communiquer* ses opinions et le désir de les faire triompher, qui multiplie les livres à l'infini. (Boiste.)

— Fig. Communiquer sa puissance. Communiquer ses lumières, son savoir. Communiquer ses vertus. Communiquer sa gaieté, sa joie. Communiquer sa tristesse, sa douleur. Communiquer à quelqu'un son courage, son zèle. Les grâces que Dieu nous communique. Vous ôtez au vice l'éclat et la sécurité qui le répand et le *communique*. (Mass.) Les autres en prenant la fuite *communiquèrent* la même frayeur à ceux qu'ils rencontrèrent. (Galland.) L'homme sensible *communique* le sentiment à tout ce qui l'entoure. (Boiste.)

— Donner communication, connaissance de quelque chose. Communiquer une production. Communiquer les pièces d'un procès. Communiquer des titres. Communiquer des renseignements. Communiquer ses affaires, ses secrets à quelqu'un, lui communiquer ses intentions, ses réflexions. Je leur *communiquai* à tous deux mon nouveau projet. (Le Sage.) Il possédait mille secrets curieux qu'il eut la bonté de me *communiquer*. (Id.)

— Absol. Avoir commerce, relation. Communiquer au dehors. Communiquer avec les ennemis. Communiquer avec un accusé. Communiquer avec les artistes, avec les savants. Ne pouvoir communiquer ensemble. Communiquer librement avec quelqu'un. Ceux qui *communiquent* plus intimement avec Dieu. (Fléch.) Ils ne pouvaient ni *communiquer* entre eux, ni enseigner leurs dogmes. (Boss.)

— COMMUNIQUER. v. n. S'emploie dans le sens de Donner communication, connaissance. Communiquer d'une chose, d'une affaire avec quelqu'un. Faire une chose sans en communiquer à personne.

— Conduire, aboutir, être en rapport. Chambre qui communique à une autre par un escalier, par un corridor. Cheminée qui communique avec telle autre. Porte communiquant au jardin. Sentier qui communique à la route. Canal qui communique à tel fleuve, avec tel fleuve. Douze palais disposés régulièrement et qui *communiquaient* ensemble. (Boss.) On éleva sur l'Euphrate un pont de pierre, afin que les deux côtés de la ville pussent *communiquer* ensemble. (Id.)

— *Communiquer à.* La propriété qu'a l'aimant de *communiquer* au fer la vertu magnétique, était connue de Platon. (Libes.)

— *Communiquer avec.* Ne *communiquez* point avec les esprits forts, ils vous affaibliront contre le malheur. (Boiste.)

— SE COMMUNIQUER. v. pron. Se transmettre. Maladie qui se communique aisément. C'est donc par la lumière que le feu se *communique*. (Buff.)

— Fig. Des inclinations qui se communiquent avec le sang. Joie, douleur qui se communique peu à peu. Enthousiasme qui se communique rapidement.

— *Se communiquer à.* Le goût des choses di-

avec elle. (Boss.) Le calme universel s'était *communiqué* à son âme, et une tranquillité voluptueuse y répandait la langueur. (G. Levis.)

— *Se communiquer de.* L'incendie s'était *communiqué* plus tard de ce côté, mais y avait fait de grands progrès. (Mme de Staël.) Il *y* a quelque chose de contagieux dans la façon de penser qui se *communique* d'un esprit à l'autre. (Volt.)

— Être communiqué. L'injustice fait qu'on en retient tout le fruit qui devrait *se communiquer* aux autres. (Fléch.)

— Exhiber, faire connaître. Ambassadeurs qui se communiquent mutuellement leurs pouvoirs. En leur donnant un moyen si doux et si facile de *se communiquer* leurs pensées et leurs réflexions. (Mass.)

— Se rendre familier, entrer volontiers en conversation avec quelqu'un. Se communiquer à tout le monde. Prince qui se communique aisément, qui se communique rarement à ses sujets. Les mortels à qui Dieu se *communique*. (Boss.) Il se *communiquait* selon les besoins. (Mass.) Il n'appartient qu'à Dieu de se *communiquer* aux hommes par cette variété de dons et de grâces. (Id.)

— On dit qu'*un homme ne se communique point*, pour dire qu'il ne laisse rien apercevoir de ce qui se passe dans son âme.

— Mar. Se dit en parlant de deux parties de bâtiments, de deux routes, de deux fleuves, etc., qui se joignent, sont en rapport. Deux appartements, deux chambres qui se communiquent par un corridor. Deux cheminées qui se communiquent. Deux fleuves qui se communiquent par un canal.

COMMUNISME. s. m. Néol. Doctrine de la communauté des biens, ou, ce qui revient au même, abolition du droit de propriété.

COMMUNISTE. s. m. Jurispr. Celui qui possède en commun.

— Qui professe le communisme. Sectateur, partisan du communisme.

COMMUNITAIRE. s. m. Néol. Syn. de Communiste.

COMMUTATIF, IVE. adj. (du lat. *commutare*, changer). Qui appartient, qui a rapport à un échange, aux échanges. Pouvoir commutatif.

— Jurispr. *Justice commutative.* Celle où il s'agit de l'échange d'une chose contre une autre, en rendant autant qu'on reçoit.

— *Contrat commutatif.* V. CONTRAT.

COMMUTATION. s. f. (pr. *kom-mu-ta-ci-on*; du lat. *commutatio*, fait de *commutare*, changer). Changement. Il n'est usité que dans les acceptions suivantes.

— *Commutation de peine.* Changement d'une peine en une autre beaucoup moins grave. Obtenir une commutation de peine.

— Astron. Distance entre la terre et le lieu d'une planète réduit à l'écliptique. Angle de commutation.

— Rhétor. Figure nommée aussi *antimétathèse*, et plus ordinairement *réversion*. V. ce dernier mot.

COMOCLADIE. s. f. (ét. gr., κομή, touffe de feuilles ; κλάδος, rameau). Bot. Genre d'arbres de l'Amérique tropicale sécrétant un suc glutineux, laiteux, se noircissant au contact de l'air.

COMOSPERME. s. m. Bot. V. COMESPERME.

COMPACITÉ. s. f. (rad. *compact.*) Didact. État de rapprochement des partics d'une substance qui laissent entre elles peu d'interstices.

COMPACT. s. m. (pr. *kom-pakt*; du lat. *compactus*, part. de *compascisci*, faire un accord, un traité). Nom donné à certaines conventions faites avec le pape ou confirmées par lui, et connus sous les noms de *bulles de compact, compact de l'alternative, compact breton*.

COMPACT, ACTE. adj. (du lat. *compactus*; fait de *cum*, avec; *pango*, ficher). Minér. Se dit d'un minéral dont les particules constituantes sont si étroitement serrées les unes contre les autres, qu'il ne présente aucun indice de tissu. Chaux carbonatée compacte.

— Bot. Se dit du chaton, lorsque l'axe est tout couvert de fleurs serrées les unes contre les autres. ‖ Se dit aussi de l'épi quand les fleurs serrées ensemble cachent totalement l'axe.

— Impr. *Caractères compacts.* Caractères étroits, qui ne portent presque pas de blanc, et permettent ainsi de faire entrer dans un volume la matière de plusieurs volumes des éditions ordinaires.

— Libr. *Édition compacte.* Édition imprimée avec des caractères compacts, et qui est ordinairement à deux colonnes.

— Phys. Se dit d'un corps dense qui a les parties fort serrées, et dont les pores sont petits et en petite quantité. Les métaux les plus pesants, comme l'or et le plomb, sont les plus *compacts*. (Laveaux.)

— Zool. Se dit du corps d'un insecte, lorsque la tête, le tronc et l'abdomen ne sont point séparés par des incisures.

— L'Académie et les autres Dictionnaires écrivent *compacte* au masculin; les livres de science, *compact*. Il nous semble qu'on devrait l'écrire comme ces derniers.

COMPACTAT. s. m. Hist. Pacte, convention.

Assemblage de parties séparées pour en former un tout.

COMPAGNE. s. f. (ét., V. COMPAGNON). Celle qui partage le sort de quelqu'un. Compagne de captivité, d'infortune. Etre la compagne des dangers d'un frère, d'un époux. Les jeunes personnes élevées dans un même pensionnat sont *compagnes* entre elles. (Du Roz.) *Compagnes* autrefois de sa captivité. (Rac.) *Compagnes* du péril qu'il vous fallait chercher. (Id.)

— Femme ou fille qui a quelque liaison d'amitié avec une autre fille ou femme de même condition, ou qui sert avec elle dans le même emploi. Compagne fidèle. Aimable compagne. Compagne chérie. Chère compagne. Compagne dangereuse, perfide. C'est sa compagne. Huit jeunes demoiselles des plus considérables de l'île, vêtues de blanc et portant des palmes à la main, portaient le corps de leur vertueuse *compagne*. (B. de St-P.) Les *compagnes* d'Esther s'avancent vers ce lieu. (Rac.)

L'Enna, qui voit errer dans ses vertes campagnes
La fille de Cérès et ses jeunes *compagnes*,
Les suit partout de l'œil et sourit à leurs jeux.
(MICHAUD.)

Une *compagne* y devait faire
Le guet autour de nos amants.
(LA FONTAINE.)

— Particulièrement, Femme par rapport à son mari. Prendre une compagne. Se choisir une compagne. Perdre sa compagne. Pleurer sa compagne. Voilà donc l'homme formé ; Dieu forme encore de lui la *compagne* qu'il veut lui donner. (Boss.) Pour être heureux, à l'homme il faut une *compagne*. (Volt.)

— *Notre très-chère épouse et compagne.* Titre que le roi donne, dans les actes publics, à la reine sa femme.

— *Compagne* se dit aussi en parlant des animaux, surtout des tourterelles qui vont deux à deux.

Que fais-tu dans ces bois, plaintive tourterelle?
— Je gémis ; j'ai perdu ma *compagne* fidèle.
(***)

— Fig. Se dit des choses qui en accompagnent d'autres, qui s'y trouvent ordinairement jointes. La médiocrité, compagne du repos. La misère, les maladies, compagnes de la débauche. L'arrogance, *compagne* ordinaire d'une condition si éminente. (Boss.) Les pertes, les afflictions et les disgrâces, *compagnes* inséparables des grandes fortunes. (Fléch.) L'adulation, la *compagne* immortelle des rois. (Mass.)

Les bergers, pleins d'effroi, dans les bois se [cachèrent,
Et leurs tristes moitiés, *compagnes* de leurs pas,
Emportent leurs enfants gémissants dans leurs
(VOLTAIRE.) [bras.

C'est là, c'est au milieu de cette cour affreuse,
Des plaisirs des humains *compagne* malheu-[reuse,
Que l'Amour a choisi son séjour éternel. (ID.)

Nous ne pensons pas qu'on puisse proposer ce dernier exemple comme un modèle, *une cour compagne malheureuse des plaisirs des humains*, est une phrase bien extraordinaire.

— Mar. interm. Chambre du majordome d'une galère.

COMPAGNIE. s. f. (ét., V. COMPAGNON). Réunion de personnes assemblées pour le plaisir d'être ensemble, pour goûter les agréments de la société. Nombreuse compagnie. Compagnie d'hommes, de femmes. Aimer la compagnie. Recevoir compagnie chez soi. Se trouver en bonne compagnie, en mauvaise compagnie. Être très-aimable en compagnie. Arriver par compagnies. Il appelle à sa *compagnie* et choisit pour ses apôtres des gens sans science, sans étude, sans crédit. (Pasc.) La foi qui pénètre jusqu'aux cieux nous fait voir la reine dans cette bienheureuse *compagnie*. (Boss.) Ah ! ah ! je vous trouve en bonne *compagnie*, et je vois bien qu'on ne m'y attendait pas. (Mol.) C'est là ce qui vous fait valoir dans les *compagnies*. (Id.) Une *compagnie* de femmes sans hommes est pourtant une chose aussi triste qu'une *compagnie* d'hommes sans femmes. (Gall.) La condition qu'on venait d'imposer à lui et à sa *compagnie* l'empêcha d'en parler. (Id.)

— *Tenir compagnie.* Je me plante moi-même au milieu de la place, où personne ne me tient *compagnie*. (Sév.)

— *Il est compagnie*, se disait d'une personne que l'on voyait rarement, ou que l'on recevait avec quelque compagnie, et : *il se croit compagnie*, à un inférieur qui se familiarisait. Aujourd'hui, ces expressions ne sont plus d'usage.

— *Compagnie* se dit aussi de plusieurs personnes que leurs goûts, que leurs habitudes rapprochent. Voir bonne compagnie, mauvaise compagnie. Fréquenter la mauvaise compagnie, les mauvaises compagnies. Introduire quelqu'un dans sa compagnie. Un bon livre est une bonne *compagnie*. (Boiste.) De la mauvaise *compagnie* à l'échafaud, la distance est souvent courte. (St-Prosper.)

— Particulièrement, *Bonne compagnie.* Société de personnes distinguées par leur éducation, par leurs manières. Homme de bonne compagnie, qui a le ton de la bonne compagnie. Maison qui est le rendez-vous de la bonne compagnie. Il maudit les savants et ne voulut plus vivre qu'en bonne *compagnie*. (Volt.)

dit de deux ou plusieurs personnes qui en accompagnent une autre, ou qui sont avec elle. Joyeuse compagnie. Compagnie triste, maussade. Aller, venir quelque part de compagnie. Sortir en compagnie de quelqu'un. Tenir, faire compagnie à quelqu'un. Jouir de la compagnie de quelqu'un. Ils marchent seuls et sans *compagnie*. (La Bruy.) Les matelots et les marchands qui y descendent n'osent s'y avancer qu'en bonne *compagnie*. (Gall.) Vous êtes le plus heureux homme qu'il y ait sur la terre, d'avoir tous les jours la *compagnie* d'un honnête homme avec qui vous pouvez vous entretenir si agréablement. (Id.)

Si vous voulez coucher de *compagnie*,
Vous et monsieur, nous vous hébergerons.
(LA FONTAINE.)

— On le dit dans le même sens en parlant de certains animaux : N'avoir d'autre compagnie que son chien, que son chat. Le mâle et

la femelle vont ordinairement de compagnie. Dans nos climats septentrionaux il était plus aisé de rencontrer une *compagnie* de loups qu'une société d'hommes. (Volt.)

— *Dame, demoiselle de compagnie.* Dame ou demoiselle placée près d'une personne pour lui tenir compagnie.

— *Être en compagnie.* Être occupé avec quelqu'un.

— Fam. *Fausser compagnie.* Se dérober d'une compagnie, ou ne pas s'y trouver lorsqu'on l'a promis. Bon ! le voilà qui fausse *compagnie*. (Rac.)

— *Être bonne compagnie, de bonne compagnie.* Avoir un langage élégant, des manières distinguées, polies. On dit dans le sens contraire, Etre mauvaise compagnie, de mauvaise compagnie.

— *Être de mauvaise compagnie*, signifie quelquefois simplement, Etre triste, maussade, souffrant.

— Réunion de marchands, de capitalistes, de fabricants ou de gens d'affaires, associés pour entreprendre de grandes opérations de commerce, d'industrie, de finances ou de travaux publics. La compagnie des Indes. Compagnie d'assurance. Compagnie pour l'exploitation d'une mine. Les compagnies des chemins de fer. L'administration d'une compagnie. Le directeur d'une compagnie. Les actionnaires d'une compagnie. Former, faire une compagnie. On eût pris le docteur, avec son bel équipage, pour un commis de la *compagnie* des Indes. (B. de St-P.)

— *Un tel et compagnie*, se dit dans le commerce, pour, Un tel et ses associés. Maison de commerce sous la raison Gauthier et compagnie. On écrit ordinairement par abréviation *et Comp.*

— Réunion de religieux, de magistrats, de gens de lettres, formant un corps. Auguste compagnie. Célèbre, illustre compagnie. Puissante compagnie. Savante compagnie. Une *compagnie* aussi célèbre qu'est la faculté de théologie de Paris. (Pasc.) Le P. Bourgoing professait hautement que tous les sujets de sa *compagnie* étaient plus aux prélats qu'à la *compagnie*. (Boss.) Cette *compagnie* était regardée comme l'asile des opprimés. (Id.) La haute prudence et les conseils rigoureux de cette sage *compagnie*, où personne ne se donnait d'autorité que par la raison. (Id.) Il a réuni les gens de lettres en une *compagnie* célèbre. (La Bruy.) Vous m'avez admis dans une *compagnie* illustrée par une si haute protection. (Id.)

— Il se disait principalement, autrefois, des grands corps de magistrature. Les compagnies supérieures. Les compagnies souveraines. Les harangues, les remontrances des compagnies. La grande chambre du parlement de Paris et les autres *compagnies* souveraines. (Boss.)

— *La compagnie de Jésus.* Les jésuites. Entrer dans la compagnie de Jésus.

— *Compagnies de Jéhu* ou *de Jésus.* Hist. cont. Association formée lors de la réaction thermidorienne de 1795, dans le midi de la France et surtout à Lyon, par des royalistes ardents contre les républicains.

— *Compagnie*, se dit encore d'un certain nombre de gens de guerre sous les ordres d'un capitaine. Compagnie forte. Compagnie faible. Première compagnie. Seconde, troisième compagnie. Compagnie d'infanterie. Compagnie de cavalerie. Compagnie d'artilleurs. Compagnie de grenadiers, de chasseurs, de voltigeurs. Compagnie de carabiniers. Compagnie de gendarmes. Les compagnies du centre. Le capitaine d'une compagnie. Le lieutenant, le sous-lieutenant d'une compagnie. Le cadre d'une compagnie. Régiment de tant de compagnies. Elle présenta en tremblant le brevet de gratification et la promesse par écrit d'une *compagnie*. (Volt.) La *compagnie* de grenadiers a été d'abord placée à la droite du bataillon, mais espacée de lui. (Bardin.)

— Autrefois *Compagnie franche.* Compagnie qui n'était incorporée dans aucun régiment.

— *Compagnies d'ordonnance.* Compagnies de cavalerie qui ne faisaient point partie de l'armée.

— *Compagnies des gardes.* Les quatre compagnies de gardes du corps attachées à la personne du roi.

d'infanterie qui composaient le régiment des gardes françaises.

— *Acheter une compagnie.* Acheter, moyennant une certaine somme, le droit de commander une compagnie. Cette transaction est encore aujourd'hui en usage dans quelques pays. On dit de même. *Vendre une compagnie. Se défaire d'une compagnie.*

— *Grandes compagnies.* Vers le milieu du XIVe siècle, Troupes d'aventuriers qui, sous diverses désignations, désolèrent la France pendant les règnes de Jean et de Charles V, en profitant du désordre et de la licence de ces temps malheureux.

— Arith. *Règle de compagnie.* Opération qui a pour but de répartir le gain ou la perte d'une association entre tous les associés, dans la proportion de la mise de chacun.

— Mar. Un vaisseau de *compagnie* est un bâtiment de commerce qui a de bonnes qualités à la mer et dont la marche est au-dessus de la moyenne.

la femelle vont ordinairement de compagnie. Dans nos climats septentrionaux il était plus aise de rencontrer une *compagnie* de loups qu'une société d'hommes. (Volt.)

— *Dame, demoiselle de compagnie.* Dame ou demoiselle placée près d'une personne pour lui tenir compagnie.

— *Être en compagnie.* Être occupé avec quelqu'un.

— Fam. *Fausser compagnie.* Se dérober d'une compagnie, ou ne pas s'y trouver lorsqu'on l'a promis. Bon ! le voilà qui fausse *compagnie.* (Rac.)

— *Être bonne compagnie, de bonne compagnie.* Avoir un langage élégant, des manières distinguées, polies. On dit dans le sens contraire, Etre mauvaise compagnie, de mauvaise compagnie.

— *Être de mauvaise compagnie*, signifie quelquefois simplement, Etre triste, maussade, souffrant.

— Réunion de marchands, de capitalistes, de fabricants ou de gens d'affaires, associés pour entreprendre de grandes opérations de commerce, d'industrie, de finances ou de travaux publics. La compagnie des Indes. Compagnie d'assurance. Compagnie pour l'exploitation d'une mine. Les compagnies des chemins de fer. L'administration d'une compagnie. Le directeur d'une compagnie. Les actionnaires d'une compagnie. Former, faire une compagnie. On eût pris le docteur, avec son bel équipage, pour un commis de la *compagnie* des Indes. (B. de St-P.)

— *Un tel et compagnie,* se dit dans le commerce, pour, Un tel et ses associés. Maison de commerce sous la raison Gauthier et compagnie. On écrit ordinairement par abréviation *et Comp.*

— Réunion de religieux, de magistrats, de gens de lettres, formant un corps. Auguste compagnie. Célèbre, illustre compagnie. Puissante compagnie. Savante compagnie. Une *compagnie* aussi célèbre qu'est la faculté de théologie de Paris. (Pasc.) Le P. Bourgoing professait hautement que tous les sujets de sa *compagnie* étaient plus aux prélats qu'à la *compagnie.* (Boss.) Cette *compagnie* était regardée comme l'asile des opprimés. (Id.) La haute prudence et les conseils rigoureux de cette sage *compagnie,* où personne ne se donnait d'autorité que par la raison. (Id.) Il a réuni les ..ns de lettres en une *compagnie* célèbre. (La Bruy.) Vous m'avez admis dans une *compagnie* illustrée par une si haute protection. (Id.)

— Il se disait principalement, autrefois, des grands corps de magistrature. Les compagnies supérieures. Les compagnies souveraines. Les harangues, les remontrances des compagnies. La grande chambre du parlement de Paris et les autres *compagnies* souveraines. (Boss.)

— *La compagnie de Jésus.* Les jésuites. Entrer dans la compagnie de Jésus.

— *Compagnies de Jéhu* ou *de Jésus.* Hist. cont. Association formée lors de la réaction thermidorienne de 1795, dans le midi de la France et surtout à Lyon, par des royalistes ardents contre les républicains.

— *Compagnie,* se dit encore d'un certain nombre de gens de guerre sous les ordres d'un capitaine. Compagnie forte. Compagnie faible. Première compagnie. Seconde, troisième compagnie. Compagnie d'infanterie. Compagnie de cavalerie. Compagnie d'artilleurs. Compagnie de grenadiers, de chasseurs, de voltigeurs. Compagnie de carabiniers. Compagnie de gendarmes. Les compagnies du centre. Le capitaine d'une compagnie. Le lieutenant, le sous-lieutenant d'une compagnie. Le cadre d'une compagnie. Régiment de tant de compagnies. Elle présenta en tremblant le brevet de gratification et la promesse par écrit d'une *compagnie.* (Volt.) La *compagnie* de grenadiers a été d'abord placée à la droite du bataillon, mais espacée de lui. (Bardin.)

— Autrefois *Compagnie franche.* Compagnie qui n'était incorporée dans aucun régiment.

— *Compagnies d'ordonnance.* Compagnies de cavalerie qui ne faisaient point partie de l'armée.

— *Compagnies des gardes.* Les quatre compagnies de gardes du corps attachées à la personne du roi.

— Co[illegible]ies aux gardes. Les compagnies d'infanterie qui composaient le régiment des gardes françaises.

— *Acheter une compagnie.* Acheter, moyennant une certaine somme, le droit de commander une compagnie. Cette transaction est encore aujourd'hui en usage dans quelques pays. On dit de même. *Vendre une compagnie. Se défaire d'une compagnie.*

— *Grandes compagnies.* Vers le milieu du XIVe siècle, Troupes d'aventuriers qui, sous diverses désignations, désolèrent la France pendant les règnes de Jean et de Charles V, en profitant du désordre et de la licence de ces temps malheureux.

— Arith. *Règle de compagnie.* Opération qui a pour but de répartir le gain ou la perte d'une association entre tous les associés, dans la proportion de la mise de chacun.

— Mar. Un vaisseau de *compagnie* est un bâtiment de commerce qui a de bonnes qualités à la mer et dont la marche est au-dessus de la moyenne.

— Vèner. *Bêtes de compagnie.* Jeunes sangliers qui vont encore par troupes. On dit d'un sanglier qui commence à aller seul, qu'il a quitté les compagnies. || *Compagnie de perdrix, de perdreaux,* etc. Bande de perdrix, de perdreaux.

— Prov. et fig. *Être bête de compagnie.* Aimer la société, suivre volontiers les autres. On ne le dit qu'en plaisantant. Le café est entièrement disgracié; le chevalier croit qu'il l'échauffe, et moi en même temps, bête de *compagnie*, comme vous me connaissez, je n'en prends plus. (Mme de Sévig.)

— Prov. *Il vaut mieux être seul qu'en mauvaise compagnie.* || *Il n'y a si bonne compagnie qu'il ne faille quitter.* || *Par compagnie on se fait pendre.* Se dit à celui qui s'excuse d'une faute sur ce que la compagnie la lui a fait faire.

— *De compagnie.* loc. adv. Ensemble. Deux flûtes qui venaient de *compagnie,* ne pouvant soutenir la furie des ondes, furent submergées. (Bouh.)

Capitaine renard allait de *compagnie*
Avec son ami bouc, des plus haut encornés.
(La Fontaine.)

— Syn. comp. COMPAGNIE. TROUPE. BANDE. *Compagnie,* en parlant des hommes, se dit de plusieurs personnes que des occupations, un intérêt, un emploi, réunissent. *Troupe* ne signifie proprement qu'une multitude d'hommes ou d'animaux assemblés; mais on donne aussi ce nom à plusieurs hommes assemblés pour un but commun et permis. *Bande* se dit de plusieurs personnes rassemblées et liées volontairement entre elles par la conformité de leurs inclinations ou de leurs goûts, ou pour l'exécution des choses qui y ont rapport. Il se prend ordinairement en mauvaise part.

COMPAGNON. s. m. (selon Ménage, du lat. *cum,* avec, et *panis*, pain; qui mange le pain avec un autre, ou du même pain qu'un autre). Celui qui est habituellement avec un autre, qui fait la même chose que lui, camarade. Compagnon d'étude. Compagnon d'école. Compagnon de voyage. Compagnon de débauche. Avoir un compagnon. N'avoir pas besoin de compagnon. Abandonner, quitter son compagnon. Tromper son compagnon. Homme qui est un agréable compagnon, un fâcheux compagnon. Durant le temps de ses études, il se faisait admirer de ses *compagnons.* (Boss.) Baissez les yeux vers la terre, et regardez les bêtes dont vous êtes *le compagnon.* (Pasc.) Pour me faire voir qu'ils me regardaient déjà comme un de leurs *compagnons,* ils me dispensèrent de les servir. (Le Sage.) L'ermite, qui était déjà assez loin avec son *compagnon,* la regardait brûler tranquillement. (Volt.) Outre que je serai bien aise d'avoir un *compagnon* de route, vous savez que la livrée d'un premier ministre jette de la poudre aux yeux. (Le Sage.)

Deux *compagnons* pressés d'argent,
A leur voisin fourreur vendirent
La peau d'un ours encor vivant.
(La Fontaine.)

— Ce mot ne peut guère entrer dans le style élevé, à moins qu'il ne soit ennobli par une épithète ou par un complément. Compagnon fidèle, constant. Noble compagnon. Généreux compagnon. Illustre, glorieux compagnon. Compagnon chéri. Perfide compagnon. Compagnon de gloire. Compagnon d'infortune. Il ne pouvait lui donner de plus fidèles ministres, ni de *compagnons* plus zélés de ses combats. (Boss.) O mes amis, ayons pour nos semblables ces sentiments qui doivent exister entre des *compagnons* d'infortune. (De Lingré.)

Illustres *compagnons* de mon funeste sort,
N'obtiendrons-nous jamais la vengeance ou la [mort ?
(Voltaire.)

— Il se dit quelquefois en parlant des animaux. Le chien, cet ami, ce compagnon de l'homme.

Au signal du repos, le laboureur ramène
Le bœuf laborieux, *compagnon* de sa peine.
(La Harpe.)

— *Compagnons d'armes.* Autrefois, Chevaliers qui s'étaient juré une amitié à toute épreuve, avec promesse de ne jamais se quitter.

— *Compagnons d'armes.* Se dit aussi en parlant des hommes qui font ou qui ont fait la guerre ensemble. Les compagnons d'Ulysse.

Le généreux Pélée eut pitié de mes larmes,
Il me fit ton émule et ton *compagnon* d'armes.
(Aignan.)

— Il signifie quelquefois Égal. Traiter de pair à compagnon. Ne pouvoir souffrir ni compagnon ni maître.

Ce chien, parce qu'il est mignon,
Vivra de pair à *compagnon*
Avec monsieur, avec madame...!
(La Fontaine.)

— Homme éveillé, gaillard, ami du plaisir. C'est un compagnon, un bon compagnon. Faire le bon compagnon. Les bons *compagnons* sont presque toujours mauvaise compagnie. (Boist.)

Le *compagnon*, bien nourri, bien payé,
Fit ce qu'il put : d'autres firent le reste.
(La Fontaine.)

— Compagnon, aide ouvrier, ou compagnon menuisier. Compagnon cordonnier. Compagnon tailleur. Compagnons dans telle boutique, chez tel maître. Prendre des compagnons. Payer ses compagnons. Renvoyer tant de compagnons. Un bon, un mauvais compagnon.

— *Compagnon de rivière.* Celui qui travaille sur les ports à charger, décharger et à serrer les marchandises.

— *Compagnon de fortune.* Celui qui court les mêmes risques, qui est intéressé dans la même fortune.

Est-ce Apollon et Neptune
Qui sur ces rocs sourcilleux
Ont, *compagnons de fortune,*
Bâti ces murs orgueilleux ? (Boileau.)

— En médecine on dit que le lait ne veut point de *compagnon,* pour dire, que quand on ordonne le lait par médecine à un malade, il ne faut point lui donner d'autre aliment.

— Syn. d'Aventurier.

Quand *compagnons* sont débauchés,
Ils ne cherchent que compagnie. (Villon.)

— *Compagnon* se dit encore aujourd'hui de ceux qui font partie d'une société d'artisans, de gens de metier. Rixes, querelles entre des compagnons. Les compagnons du devoir.

— *La mère des compagnons.* Femme qui loge et nourrit les compagnons sans ouvrage, aux frais de la société à laquelle ils appartiennent.

— Imprim. Nom que se donnent ceux qui travaillent à une même presse.

— Fam. *Un hardi compagnon*, *un gentil compagnon.* Un homme d'exécution, un homme courageux, déterminé. || *Un dangereux compagnon.* Un homme capable de faire de mauvais tours. || *Un petit compagnon.* Un homme pauvre, de naissance obscure.

— Fig. Le bon cœur est chez vous *compagnon* du bon sens. (La Font.)

— Fam. *Faire le compagnon.* Faire l'habile homme, l'entendu.

— Prov. et fig. *Qui a compagnon a maître.* On est souvent obligé de céder aux volontés des personnes avec qui l'on vit.

— Prov. et fig. *Travailler à dépêche compagnon.* Travailler vite et négligemment. On dit de même, *Travail, ouvrage fait à dépêche compagnon.* || *Se battre en duel à dépêche compagnon.* Se battre à outrance, et à qui aura plutôt tué son homme.

— Bot. *Compagnon blanc.* Nom vulgaire d'une espèce de lichnide, qui lui est donné probablement parce que les organes sexuels sont sur deux pieds différents.

COMPAGNONNAGE. s. m. Autrefois, Temps pendant lequel on était compagnon dans un métier avant de pouvoir travailler pour son compte.

— Sous le régime des maîtrises et jurandes, Second degré du noviciat pour arriver à la maîtrise.

— Aujourd'hui, Réunion des compagnons, des ouvriers du même métier en associations. Inte dire le compagnonnage.

— Exercice libre d'un métier en qualité d'ouvrier travaillant pour autrui moyennant un salaire convenu. Le *compagnonnage*, dit on, est une institution éminemment libérale, en ce sens qu'il réunit par un lien commun les ouvriers de différents corps d'états ordinairement divisés par une haine furieuse, et que la force de l'habitude et d'un préjugé brutal était parvenue à rendre en quelque sorte instinctive. (De Moléon.) De même que la maçonnerie, le *compagnonnage* possède aussi comme symboles certains instruments d'architecture, tels que le compas, la règle, les ciseaux, le marteau et plusieurs autres encore. (Id.)

COMPAIN. s. m. (ét. lat., *cum,* avec, *panis*, pain). S'est dit autrefois pour Compagnon. On a dit aussi Compaing.

COMPAIR. adj. m. (ét. lat., *cum,* avec; *par*, pareil, égal). Mus. Corrélatif de lui-même. Un ton compair est celui qui en accompagne un autre.

COMPAN. s. m. Monn. Monnaie d'argent des Indes orientales valant environ 47 centimes de France.

COMPANAIGE. s. m. Mets que l'on mange avec son pain ; expression de Rabelais.

COMPANS (Jean-Dominique). Lieutenant-général, né en 1769 à Salières (Languedoc), se signala dans toutes les campagnes de la République et de l'Empire, et fut fait prisonnier à Waterloo. Nommé pair de France en 1818, il [...] meilleurs généraux de l'ancienne armée.

COMPARABILITÉ. s. f. Etat de ce qui est comparable. La comparabilité des sujets d'étude. C'est par la résumation de tous ces ensembles de rapports bien vérifiés qu'on établit expérimentalement et sûrement la *comparabilité* rationnelle. (Laurent.)

COMPARABLE. adj. des 2 g. Qui peut être comparé, mis en comparaison. Il ne se met qu'après son substantif. Un homme comparable aux plus grands hommes. Personnage né pour la gloire de son pays, *comparable,* je ne dis pas à tout ce que l'ancienne Rome a eu d'excellents tragiques, mais aux Sophocle, aux Euripide. (Rac.) Peut-il être un malheur au nôtre *comparable ?* (Andrieux.) Est-il sur le globe un spectacle *comparable* à celui de ta gloire ? (A.-Martin.)

Quelle étrange manie ! et dis-moi, misérable,
A de si grands esprits te crois-tu *comparable ?*
(Piron.)

— *N'avoir rien de comparable.* Ne pouvoir être comparé.

Les biens les plus charmants n'ont rien de [*comparable*
Aux torrents de plaisir qu'il répand dans un [cœur.
(Racine.)

L'horrible catapulte et le tranchant du fer
N'ont rien de *comparable* à ce nouveau ton- [nerre.
(Delille.)

— *Comparable avec.* On dit qu'une chose est comparable avec une autre, pour faire entendre qu'elle est d'une nature tout à fait différente. L'esprit n'est point *comparable* av[ec] la matière. (Trévoux.)

COMPARABLEMENT. adv. D'une manière comparable, par comparaison. On dit plutôt comparativement. V. ce mot.

COMPARAISON. s. f. (du lat. *comparat[io]* qui a la même signif.) Faire la comparaison de deux étoffes, de deux couleurs, etc. Faire la comparaison, faire comparaison d'une étoffe avec une autre. Faire comparaison de deux personnes ou entre deux personnes. Etablir une comparaison entre deux personnes, entre deux choses. Faire entrer un homme en comparaison avec un autre. Faire une juste comparaison de deux auteurs. Prendre une chose pour terme de comparaison. Personne, chose qui ne peut entrer en comparaison avec telle autre, qui ne peut soutenir la comparaison avec telle autre. Il n'y a point de comparaison d'un tel à un tel, ou d'un tel avec un tel, ou entre un tel et un tel. Il n'y a point de comparaison de telle chose à telle chose. Si j'osais faire une *comparaison* entre deux conditions tout à fait inégales. (La Bruy.) Quelle *comparaison* de la lune au soleil pour la grandeur ! (Id.)

— *Mettre en comparaison.* Remplir la seconde place de France, que la dignité d'un si grand royaume peut mettre en *comparaison* avec les premières dignités du reste du monde. (Boss.)

— *Chose qui est sans comparaison, hors de comparaison, hors de toute comparaison.* Chose qui est excellente, qui est sans pareille dans son genre.

— *Faire comparaison.* Être égal. Vous ne faites pas même *comparaison* avec l'éléphant et la baleine. (La Bruy.)

— *Faire comparaison de.* Faites *comparaison* de leurs beautés avec les vôtres. (La Font.) Son audace va jusqu'à vouloir me faire prendre de petites manières comme celles de sa sœur, et faire des *comparaisons* d'elle à moi. (Dancourt.)

— *A comparaison.* loc. préposit. Que sera-ce des hommes qui vivent dans l'obscurité, *à comparaison* de la lumière et de la splendeur qui environnent les souverains ? (Patru.)

— *En comparaison.* Au prix, à l'égard. Ce que nous enseigne l'Ecriture sainte sur la création de l'univers n'est rien en *comparaison* de ce qu'elle dit de la création de l'homme. (Boss.) Les Philistins défaits, et les ours même déchirés de ses mains, ne sont rien en *comparaison* de sa grandeur qu'il a domptée. (Id.) La lune n'a presque pas de chemin à faire en *comparaison* du vaste tour que le soleil fait dans les espaces du ciel. (La Bruy.) Regretter ce que l'on aime est un bien en *comparaison* de vivre avec ce que l'on hait. (Id.)

— *Par comparaison.* Relativement, par rapport. Chose qui n'est blanche que par comparaison à une autre chose qui n'est pas si blanche. Mais ce sont des péchés légers, legers par *comparaison*, je l'avoue. (Pascal.)

— *Sans comparaison.* Se dit en parlant d'une personne ou d'une chose avec laquelle aucune autre ne peut être comparée. Jeune homme sans comparaison le plus avancé de sa classe. Ville sans comparaison la plus florissante du royaume. Les rois de Thèbes furent sans *comparaison* les plus puissants de tous les rois de l'Egypte. (Boss.) Jeanne, tandis que tu fus belle, tu le fus sans *comparaison.* (Malherbe.)

— *Sans comparaison* se dit encore pour adoucir une comparaison peu juste ou peu civile, peu convenable. Il est sans comparaison comme le chien de la fable.

— Discours par lequel on indique la ressemblance, la différence que l'on croit apercevoir entre deux personnes ou deux choses. Comparaison juste. Comparaison flatteuse. Sotte comparaison. Comparaison injurieuse, odieuse. Belle comparaison ! Comparaison des poètes anciens et modernes. Je vous prie de suivre cette *comparaison* entre la manière dont on peut tuer ses ennemis selon vous, et celle dont les juges font mourir les criminels. (Pasc.) La *comparaison* qu'ils font de votre état au nôtre est odieux. (La Bruy.) Il n'est pas le seul qui fasse des *comparaisons* si désobligeantes. (Id.)

— *Point de comparaison, s'il vous plaît. Trêve de comparaison.* Se dit à un inférieur qui s'autorise de l'exemple de ceux qui sont au-dessus de lui.

— Prov. *Toute comparaison est odieuse.* Il est dangereux de comparer deux personnes ensemble, parce que souvent on offense l'une des deux, et quelquefois toutes les deux. || *Comparaison n'est pas raison.* Une comparaison ne prouve rien. || *Toute comparaison cloche.* Il n'y a point de comparaison qui soit parfaitement juste.

— Épith. Riche, hardie, belle, brillante, noble, heureuse, ingénieuse, élégante, riante, gracieuse, suivie, juste, soutenue, sensible.

frappante, fausse, contrainte, forcée, plate, ridicule, basse, rampante.

— Gramm. *Degrés de comparaison.* Le positif, le comparatif et le superlatif. V. chacun de ces mots. On dit aussi Comparaison de supériorité, comparaison d'égalité, comparaison d'infériorité, en parlant de chacune des manières de comparer une personne ou une chose supérieure, égale ou inférieure à une autre, en qualité ou en quantité.

— *Adverbes de comparaison.* Adverbes qui expriment une idée de comparaison, une différence de degré entre les personnes et les choses, et qui servent à former les adjectifs comparatifs. Ce sont, pour la comparaison de supériorité : *Plus*, *davantage*, *de plus*, *pis*, *mieux*, etc. Le bien est *plus* ancien dans le monde que le mal. (D'Aguesseau.) || Il est à remarquer que *pis* et *mieux* expriment par eux-mêmes et seuls la comparaison. C'est un homme rare que celui qui ne peut faire *pis* que de se tromper. (Fontenelle.) On ne fait rien de *mieux* que le bien. (Barruel.) || Pour la comparaison d'égalité : *Aussi*, *comme*, *de même*, *pareillement*, *autant*, etc. Il est *aussi* dangereux pour un tyran de descendre du trône que d'en tomber. (Barthélemy.) || Pour la comparaison d'infériorité : *Moins*, *presque*, *à peu près*, *tout au plus*, *etc.* Le naufrage et la mort sont *moins* funestes que les plaisirs qui attaquent la vertu. (Fén.) || On dit aussi *adverbes comparatifs.*

— Prat. *Comparaison d'écritures.* Confrontation que l'on fait de deux écritures, pour juger si elles sont de la même main. || *Pièces de comparaison.* Pièces reconnues pour bonnes, que l'on compare à d'autres qui sont arguées de faux. || *Pièce de comparaison* se dit par extens. de tout ce qui peut servir de modèle pour juger du mérite, de la qualité d'autres objets de même nature. Montrer une pièce de comparaison. Manquer de pièces de comparaison.

— Rhétor. Figure qui consiste à rapprocher deux choses qui se ressemblent, soit par plusieurs côtés, soit par un seul. L'effet de la comparaison est de donner plus de grâce au discours, ou plus de force et de clarté au raisonnement.

— Les orateurs, sans se permettre trop souvent de telles comparaisons, ne se les interdisent pas. Bossuet, dans l'*Oraison funèbre de la reine d'Angleterre*, voulant la peindre seule debout au milieu d'une révolution qui avait renversé le monarque et le trône, exprime sa pensée par cette belle comparaison qui fait image : « Comme une colonne, dont la masse solide paraît le plus ferme appui d'un temple ruineux, lorsque ce grand édifice qu'elle soutenait fond sur elle sans l'abattre ; ainsi la reine se montre le ferme soutien de l'Etat, lorsqu'après en avoir porté le faix, elle n'est pas même courbée sous sa chute. »

— Les comparaisons doivent être justes, nobles, employées à propos et avec discrétion. Prodiguées, elles blessent et importunent. Quand on rapproche deux hommes illustres, la comparaison se nomme *parallèle.* V. ce mot. Si la *comparaison* peint vivement son objet, c'est assez ; il n'est pas besoin qu'elle le relève. (Marmontel.)

— La *comparaison* est une des figures les plus riches de l'éloquence et de la poésie. Ses qualités sont la clarté, la netteté, la justesse, une judicieuse étendue, car il faut choisir les analogies et non les épuiser. (E. Héreau.)

— Syn. comp. COMPARAISON. SIMILITUDE. La *similitude* existe dans les choses ; la *comparaison* se fait par la pensée. La ressemblance très-sensible constitue la *similitude*, et le rapprochement des traits de ressemblance forme la *comparaison.*

COMPARAÎTRE. v. n. 4ᵉ conj. irrég. (du lat. *comparere*, qui a la même signification). *Je comparais*, *nous comparaissons*, *ils comparaissent*. *Je comparaissais*, etc. *J'ai comparu*, etc. *Je comparus*, *nous comparûmes*, etc. *Je comparaîtrai*, etc. *Je comparaîtrais*, etc. *Que je comparaisse*, etc. *Que je comparusse*, *qu'il comparût*, *que nous comparussions*, etc. *Comparaissant*. *Comparu*. Paraître devant un juge, se présenter en justice. Il prend l'auxiliaire *avoir.* Comparaître personnellement. Comparaître en personne. Comparaître par avoué. Ne pas comparaître. Comparaître en jugement, en justice. Etre assigné à comparaître par-devant le juge de paix. Dieu seul, devant qui elle allait *comparaître*, lui paraissait [illegible]

révéré dans toute la Grèce, qu'on disait que les dieux même y avaient *comparu.* (Boss.)

— *Comparaître à.* Les filles de l'Egypte à Suse *comparurent.* (Rac.)

— *Comparaître devant.* La reine donc, après quarante-neuf ans passés sur le trône, *comparut* devant un roi comme une accusée. (Peyronnet.)

— *Comparaître par.* Il faut *comparaître* par procureur sur les assignations civiles données dans les délais de l'ordonnance. (Trév.)

COMPARANT. s. m. Acte extra-judiciaire par lequel on fait une représentation ou une demande pour des choses qui sont de juridiction volontaire.

COMPARANT, ANTE. adj. Prat. Qui comparaît devant un tribunal, devant un officier public. Ledit sieur comparant. Ladite dame comparante. Tels et tels comparants en leur personne.

— Il est aussi subst. Le comparant. La comparante.

— *Non-comparant.* Celui qui ne se présente pas devant un tribunal quoiqu'il y ait été cité. Les non-comparants.

COMPARATEUR. s. m. Phys. Instrument qui sert à estimer la moindre différence entre les longueurs de deux règles.

COMPARATIF, IVE. adj. Se dit des choses qui servent à comparer. Expression comparative.

— Qui met en parallèle. Tableau comparatif.

— Qui est comparé. Les forces *comparatives* de deux armées. (Rivar.)

— Gramm. *Adjectif comparatif.* Adjectif qui, à l'aide des adverbes *plus*, *aussi*, *moins*, etc., exprime le second degré de comparaison, c'est-à-dire un rapport de supériorité, d'égalité ou d'infériorité. Plus sage, moins sage, aussi sage que lui. En français, nous n'avons pas d'adjectif comparatif proprement dit.

— Il y a cependant trois adjectifs qui expriment par eux-mêmes une comparaison : *meilleur* au lieu de *plus bon*, qui ne se dit pas ; *pire* au lieu de *plus mauvais*, et *moindre* au lieu de *plus petit*. Un ton poli rend les bonnes raisons *meilleures* et fait passer les mauvaises. (Chateaubr.) Les hommes seraient peut-être *pires* s'ils venaient à manquer de censeurs. (La Bruy.) A de *moindres* fureurs je n'ai pas dû m'attendre. (Rac.) V. MEILLEUR, MOINDRE, PIRE, PLUS, MOINS, SI, AUTANT, TANT, etc., et SUPERLATIF.

— *Adverbes comparatifs* ou *adverbes de comparaison.* V. COMPARAISON.

— *Conjonction comparative.* Celle qui exprime un rapport de convenance, de parité, et qui sert à marquer une comparaison. *Comme*, *de même que*, *ainsi que*, etc., sont des conjonctions comparatives.

— On dit aussi substantiv. *comparatif*, en parlant des mots qui expriment ou servent à exprimer le second degré de comparaison. Le comparatif de supériorité. Le comparatif d'égalité. Le superlatif d'infériorité. Adjectif au comparatif.

— En poésie, on se permet quelquefois d'employer le comparatif pour le superlatif. Que le parti *plus faible* obéisse au plus fort. (Corn.)

Déjà sur un vaisseau dans le port préparé
Chargeant de mon débris les reliques *plus chères*,
Je méditais ma fuite aux terres étrangères.
(RACINE.)

Dans l'exactitude rigoureuse de la prose, il fallait, *le parti le plus faible, les reliques les plus chères.*

— Philos. *Faculté comparative.* Faculté de comparer.

COMPARATIVEMENT. adv. Par comparaison à une chose. Choses qui ne sont bonnes et mauvaises que comparativement. Je suis persuadé que la langue française, dont je me sers, est *comparativement* pauvre. (Brill.-Savar.)

— *Comparativement à.* Cette maison est plus haute comparativement à telle autre.

COMPARÉ, ÉE. part. pass. du v. Comparer. S'emploie adjectivement.

— *Comparé à.* Si le temps *comparé* au temps se réduit à rien, que sera-ce si l'on compare le temps à l'éternité ? (Boss.) L'apologue peut être *comparé* à ces estampes à l'aide desquelles on communique la science aux gens même qui ne savent pas lire. (Arnault.)

— *Comparé avec.* Mais voici bien pis, les contes de Piron *comparés* avec ceux de La Fontaine ! (La Harpe.)

— *Anatomie comparée.* Étude des rapports et des différences qui existent dans la structure des animaux et dans celle de l'homme, qui sert de point de départ.

— *Anatomie comparée des sexes et des âges*, ou *embryotomie.* Etude des organismes du fœtus, depuis son premier développement jusqu'à l'époque de la vie indépendante.

COMPARENCE. s. f. Cout. S'est dit pour Présence. Devoir *comparence* aux assises d'un tribunal, c'est être obligé de s'y trouver. (Trévoux.)

COMPARER. v. a. 1ʳᵉ conj. (du lat. *comparare*, qui a la même signification). Examiner les rapports, les différences qu'il y a entre une personne et une autre, entre une chose et une [illegible]

à et *comparer avec*, malgré les distinctions plus que subtiles établies à ce sujet par les grammairiens. Comparer deux auteurs. Comparer plusieurs manuscrits. Comparer plusieurs choses ensemble, les comparer entre elles. Comparer Virgile et Homère, Virgile à Homère. Comparer la traduction avec l'original. Comparer sa condition à celle des autres. Les vieillards fondaient en larmes en *comparant* la pauvreté de ce dernier édifice avec la magnificence de l'autre. (Boss.) Qu'on tremble en *comparant* l'offense et le supplice. (Rac.) Rousseau avait *comparé* Voltaire à Gâcon, et l'avait mis au-dessous de Voiture, ce dont on ne peut le justifier. (La Harpe.)

Et vous ne *comparez* mon exil et ma gloire
Que pour mieux relever votre injuste victoire.
(RACINE.)

— Il s'emploie quelquefois absol. Avoir la manie de comparer. L'imagination peint, l'esprit *compare*, le goût choisit, le talent exécute. (De Lévis.)

— Egaler. Siècle qu'on ne peut comparer au nôtre. Ville que les Anglais comparent à Paris. Depuis Charlemagne, quel est le roi de France qu'on puisse *comparer* à Louis XIV sous toutes les faces ? (Napoléon.)

— Exprimer les rapports de ressemblance, de similitude entre des personnes ou des choses qui sont d'espèce ou de nature différente. Dans ce sens, l'Académie, contrairement à l'opinion de quelques grammairiens, ne fait usage que de la préposition *à*. Il a raison de nous *comparer* à des eaux courantes. (Boss.) Cet albâtre, auquel les poètes ont si souvent *comparé* la blancheur de nos belles, est tout une autre matière que l'albâtre dont nous allons parler. (Buff.)

— Prat. *Comparer les écritures.* Les confronter pour s'assurer si elles sont de la même main.

— Math. *Comparer des équations.* Réduire plusieurs équations en une seule.

— *Comparer à, comparer avec.* Le premier suppose une analogie, un rapport commun de ressemblance entre les deux termes. *Comparer avec* éloigne l'idée de ce rapport. *Comparons* les œuvres de la nature *aux* ouvrages de l'homme. (Buff.) Que l'on *compare* la docilité, la soumission du chien, *avec* la fierté et la férocité du tigre ; l'un paraît être l'ami de l'homme, et l'autre son ennemi. (Id.) Il n'y a point d'église que l'on puisse *comparer à* Saint-Pierre de Rome. (Lav.) *Comparez* la vie du juste *avec* celle du pécheur, et vous verrez combien l'une est heureuse et l'autre misérable. (Id.)

— SE COMPARER. v. pron. Être comparé. Nul ne peut se *comparer* à lui pour faire en peu de temps un travail fort inutile. (La Bruyère.)

— Se croire ou se prétendre égal à. *Comparez-vous*, si vous l'osez, au grand Richelieu. (La Bruy.) Ils se *comparent* déjà aux Vincent et aux Xavier. (Id.)

COMPARETTIE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des orchidacées, végétaux épiphytes cultivés en Europe.

COMPARITION. s. f. (pr. *kon-pa-ri-ci-on*). S'est dit pour Comparution.

COMPAROIR. v. n. 3ᵉ conj. Paraître devant un juge, devant un tribunal. Les Platéens ajournèrent les Lacédémoniens à *comparoir* devant les amphictyons. (Le Gendre.)

— Prat. *Etre assigné à comparoir, recevoir une assignation à comparoir.* Etre assigné à se présenter en justice.

— Ce vieux mot, qui ne s'emploie qu'à l'infinitif, est inusité aujourd'hui, même en termes de palais. On dit *comparaître.*

COMPARSE. s. f. Anc. cheval. On appelait ainsi les montres ou chevauchées des quadrilles pour se montrer aux spectateurs des galeries avant l'ouverture des joutes.

COMPARSE. s. m. Au théâtre, se dit des personnages muets qui ne servent qu'à figurer sur la scène. Un des comparses. Etre parmi les comparses.

COMPARTAGEANT, ANTE. adj. S'est dit pour Copartageant.

COMPARTIMENT. s. m. (du v. inusit. *compartir*, formé du lat. *cum*, avec, et *partiri*, partager, diviser). Combinaison, disposition de lignes ou de formes, dont la variété, le mélange, la répétition et les contrastes produisent un aspect plus ou moins agréable aux yeux. Plafond à compartiments. Parterre à compartiments. Des compartiments de marqueterie. Les compartiments d'un tapis, d'une broderie. Ici ce sont des *compartiments* mêlés d'eaux plates et d'eaux jaillissantes, là des allées. (La Bruy.)

— *Compartiments polygones.* Ceux qui sont formés de figures régulières et répétées, et qui peuvent être compris dans un cercle.

— *Compartiment des tuiles.* Arrangement symétrique des tuiles rouges blanches, vernissées pour la couverture des toits ; l'on va même jusqu'à en former des lettres, des chiffres, et autres emblèmes.

— *Compartiment des rues.* Distribution régulière des rues, des îles.

— Art milit. Loge pratiquée dans la cloison du coffret des gibernes des sous-officiers d'infanterie, et creusée à l'effet d'y recevoir le [illegible]

— Case, division. Boîte, carton à compartiments. Tiroir à plusieurs compartiments.

— Rel. Dorure à petits fers sur le dos ou sur le plat d'un livre relié. Livre doré à compartiments.

— Min. *Compartiments de feux.* Disposition des saucissons destinés à porter le feu aux fourneaux en même temps.

COMPARTIR. v. a. 2ᵉ conj. S'est dit pour Faire des compartiments.

COMPARTITEUR. s. m. (ét. lat., *cum*, avec ; *partior*, de *pars*, partie). Prat. Celui des juges qui, ayant ouvert un avis contraire à celui du rapporteur, commence ainsi le partage des opinions. Peu usité maintenant.

COMPARU. part. pass. invariable du v. n. Comparaître.

COMPARUIT. s. m. (mot latin qui signifie, *il a comparu*). Prat. Acte de comparution.

COMPARUTION. s. f. (pr. *kon-pa-ru-ci-on*). Pal. Action de comparaître devant un tribunal, devant un juge. Comparution personnelle. Mandat de comparution. Faire acte de comparution. Demander acte de sa comparution.

— *Faire acte de comparution.* Se dit aussi quelquefois dans le langage ordinaire pour Faire une courte apparition. Voilà trois jours qu'il n'a pas même fait acte de comparution à son bureau.

COMPAS. s. m. (pr. *kon-pâ* ; du lat. *cum*, avec, et *passus*, pas). Instrument formé de deux branches pointues par en bas, et jointes en haut par une charnière qui permet de les ouvrir et de les resserrer pour mesurer des longueurs ou pour décrire des cercles, des portions de cercle. Compas de cuivre. Compas de fer. Compas à pointes d'acier. Compas à branches recourbées. Compas à plusieurs pointes. L'ouverture d'un compas. Tourner le compas. Ouvrir, fermer le compas. Mesurer avec le compas. Tracer, faire une figure avec le compas. Décrire un cercle, un demi-cercle avec le compas. Un peintre, s'il ne mesure au *compas* les grandeurs et les proportions, grossit les figures. (La Bruy.)

Le *compas* d'Uranie a tracé dans les airs
Sept invisibles points et huit cercles divers.
(DARU.)

N'est-ce pas l'homme enfin dont l'art audacieux
Dans le tour d'un *compas* a mesuré les cieux ?
(BOILEAU.)

Il arrête son char, et déjà dans sa main
Avec ses branches d'or luit un *compas* divin.
(DESAINTANGE.)

— Fig. et fam. *Faire tout par règle et par compas*, ou *par compas et par mesure.* Faire tout avec une grande exactitude, une grande circonspection. Je craignais seulement certains barbons graves et flegmatiques, gens qui, ne faisant rien que par *compas* et par mesure, voudraient me mener par un chemin fort long. (Le Sage.) Tout son corps est fait au *compas.* (Voiture.)

— Fig. et fam. *Avoir le compas dans l'œil.* Mesurer presque aussi juste à l'œil qu'on pourrait le faire avec le compas.

— *Géométrie du compas.* Branche de la géométrie qui a pour but de rendre la solution graphique des problèmes indépendante de l'imperfection des instruments.

— Dans les arts et sciences, on se sert d'un grand nombre de compas, dont les principaux sont : *Compas à balustre.* Petit instrument long de 4 centimèt., portant une pointe sèche et un tire-ligne ; il sert aussi à tracer de petits cercles. || *Compas à pointes changeantes.* Compas auquel on peut adapter à volonté différentes pointes, ou un crayon, une plume. || *Compas à pointes tournantes.* Celui auquel on ajoute deux pointes, dont l'une porte un crayon et l'autre une plume, et qui sont ajustées de manière qu'on peut les tourner au besoin. || *Compas à pompe.* Compas destiné à tracer de très-petits cercles ; il est plus exact et plus commode que celui à balustre. || *Compas à ressort.* Compas qui s'ouvre de lui-même par le moyen d'un ressort. || *Compas à verge.* Longue règle de bois ou de fer qui porte deux poupées dont chacune a sa pointe, et dont l'une est mobile le long de la règle, pour embrasser certaines longueurs. || *Compas de proportion.* Instrument de mathématiques composé de deux règles plates, assemblées à charnières par un des bouts et portant sur leurs faces des lignes divisées. Les usages du *compas* de proportion sont fondés sur les propriétés des triangles semblables. (Vallot.) || *Compas de réduction.* Celui qui sert à réduire des figures.

— Astron. Constellation méridionale placée entre le Centaure et le Triangle austral.

— Bijout. Instrument qui sert aux bijoutiers à mesurer les pièces quand ils les taillent.

— Chapell. *Compas de chapelier.* Branche creuse en forme de tube, dans laquelle entre à frottement doux un cylindre de même longueur.

— Cordonn. Instrument composé de deux coulisses qui vont l'une dans l'autre, et dont les cordonniers se servent pour prendre la mesure du pied qu'ils chaussent.

— Fond. de cloch. Règle de bois, terminée au bout par un talon du crochet, dans lequel on fait entrer un des bords de la cloche.

— Iconol. Le compas est l'attribut de la géométrie, de la beauté, de l'équité, de la prévoyance. || *Compas rompu.* Symbole d'une raison dérangée.

d'un autre. La faire de la même largeur, et qu'elle soit en tout semblable au modèle.

— Mar. *Compas de route*, *compas de mer*, ou simplement *compas.* La boussole. Regarder, observer le compas. Vent qui a fait le tour du compas. || *Compas de variation.* Boussole qui indique les variations de l'aiguille aimantée. || *Compas azimutal.* V. AZIMUTAL.

— De *compas* sont dérivés : COMPASSEMENT. COMPASSER. COMPASSEUR. COMPASSAGE.

COMPASCUITÉ. s. f. (ét. lat., *cum*, avec, *pascere*, paître). Faire paître un troupeau.

COMPASSAGE. s. m. (rad. *compas*). Division du compas.

COMPASSÉ, ÉE. part. pass. du v. Compasser. S'empl. adjectiv. Allées bien compassées.

— Fig. *Être compassé dans ses actions*, *dans son style*, *dans ses discours.* Y mettre une régularité, une symétrie minutieuse, une exactitude affectée. On dit aussi absol. *Être compassé*, *extrêmement compassé.*

J'aime bien mieux un fou qui dit tout ce qu'il pense,
Que ces gens rembrunis obstinés au silence,
Ou qui ne disent rien qui ne soit *compassé.*
(DESTOUCHES.)

COMPASSEMENT. s. m. Action de compasser, ou résultat de cette action. Il est inusité au propre.

— Fig. Régularité froide et étudiée. Le compassement des actions, le compassement des discours.

— Minér. *Compassement de feux.* V. COMPASSER.

COMPASSER. v. a. 1ʳᵉ conj. (rad. *compas*). Mesurer avec le compas. Compasser les degrés, les distances d'une carte. Peu usité en ce sens.

— Par extens. Faire une chose avec une exacte symétrie, en disposer toutes les parties dans de justes proportions. Compasser des dessins. Compasser un parterre, les allées d'un parterre.

— Fig. *Compasser des phrases*, *des mots.* Les arranger symétriquement.

— *Compasser ses actions*, *ses démarches.* Les peser mûrement, les régler avec exactitude.

— S'est dit aussi pour Composer avec soin.

Et en latin, dont vous savez assez ;
Ou en beau grec quelque œuvre *compassez.*
(MAROT.)

— Considérer, peser.

Et quant à moi, je trouve, ayant tout *compassé*,
Qu'il vaut mieux être encor trompé que trépassé.
(MOLIÈRE.)

— Art milit. *Compasser la mèche.* Manière dont on réglait jadis la mèche des armes à feu portatives pour en enflammer la charge à un instant précis. || *Compasser les feux.* Manière de régler les effets d'une mine, en déterminant la disposition et la longueur des saucisses de chaque fourneau.

— Mar. Marquer avec la pointe d'un compas le lieu où se trouve le vaisseau.

COMPASSEUR. s. m. Celui qui fait l'action de compasser. Il nous menait à conclure la néantise du compas et du *compasseur.* (Montaigne.)

— Fig. Sans la philosophie, les poètes les plus élégants, les orateurs les plus éloquents, ne sont que des *compasseurs* de phrases et des arrangeurs de mots. (Mercier.)

COMPASSION. s. f. (du lat. *compassio*, fait du v. *compati*, souffrir avec). Pitié, mouvement de l'âme qui rend sensible aux maux d'autrui. Sentiment de compassion. Etat digne de compassion, qui doit faire compassion. Exciter, inspirer la compassion. Etre touché de compassion, ému de compassion. Avoir compassion de quelqu'un. Avoir compassion des maux, de la misère de quelqu'un. || C'est par orgueil que nous plaignons le malheur de nos ennemis ; et nous ne leur donnons des marques de *compassion*, que pour leur faire sentir que nous sommes au-dessus d'eux. (La Rochef.) La *compassion* sert d'aiguillon à la clémence. (Montaig.) Pour bien sentir la *compassion*, il faudrait en avoir été digne. (St-Evrem.)

Votre *compassion*, lui répondit l'arbuste,
Part d'un bon naturel. (LA FONT.)

— Fig. et fam. *Faire compassion.* Se dit par mépris, en parlant d'une chose qu'on désapprouve. Discours, raisonnement qui fait compassion.

— *La Compassion de la sainte Vierge.* Fête que l'on célèbre dans l'Eglise romaine le vendredi de la semaine de la Passion, en mémoire des vives douleurs dont la sainte Vierge fut pénétrée à la vue du crucifiement de Jésus-Christ, son fils.

— Iconol. La Compassion est représentée par une femme qui tient d'une main un nid où un pélican s'ouvre le sein pour nourrir ses petits, et, de l'autre, donne de l'or à des malheureux.

— Syn. comp. COMPASSION. COMMISÉRATION. V. COMMISÉRATION.

COMPASSIONNÉ, ÉE. part. pass. du v. pron. Se compassionner.

COMPASSIONNER (SE). v. pron. 1ʳᵉ conj. Se prendre de compassion pour quelqu'un. Je me *compassionne* fort aisément des afflictions d'autrui. (Montaig.)

spirituelle qui unit les parents de l'enfant avec le parrain et la marraine.

COMPATI. part. pass. invar. du v. n. Compatir.

COMPATIBILITÉ. s. f. (du lat. *cum*, avec, et *pati*, souffrir). Se dit, surtout avec la négative, des qualités qui peuvent se concilier, s'accorder ensemble, et ordinairement en parlant des caractères et de l'esprit. Il y a une grande compatibilité d'humeur, de caractère, entre ces deux personnes. Il n'y a point, il n'y a guère de compatibilité d'esprit entre les deux frères.

— Il se dit aussi en parlant de deux charges, de deux fonctions qui peuvent être exercées en même temps par la même personne. La compatibilité des fonctions de juge avec celles de député. On a jugé la compatibilité de ces deux charges, de ces deux emplois.

exactitude affectée. On dit aussi absol. *Être compassé, extrêmement compassé.*

J'aime bien mieux un fou qui dit tout ce qu'il pense,
Que ces gens rembrunis obstinés au silence,
Ou qui ne disent rien qui ne soit *compassé.*
(Destouches.)

COMPASSEMENT. s. m. Action de compasser, ou résultat de cette action. Il est inusité au propre.

— Fig. Régularité froide et étudiée. Le compassement des actions, le compassement des discours.

— Minér. *Compassement de feux.* V. COMPASSER.

COMPASSER. v. a. 1re conj. (rad. *compas*). Mesurer avec le compas. Compasser les degrés, les distances d'une carte. Peu usité en ce sens.

— Par extens. Faire une chose avec une exacte symétrie, en disposer toutes les parties dans de justes proportions. Compasser des dessins. Compasser un parterre, les allées d'un parterre.

— Fig. *Compasser des phrases, des mots.* Les arranger symétriquement.

— *Compasser ses actions, ses démarches.* Les peser mûrement, les régler avec exactitude.

— S'est dit aussi pour Composer avec soin.

Et en latin, dont vous savez assez ;
Ou en beau grec quelque œuvre *compassez.*
(Marot.)

— Considérer, peser.

Et quant à moi, je trouve, ayant tout *compassé,*
Qu'il vaut mieux être encor trompé que trépassé.
(Molière.)

— Art milit. *Compasser la mèche.* Manière dont on réglait jadis la mèche des armes à feu portatives pour en enflammer la charge à un instant précis. || *Compasser les feux.* Manière de régler les effets d'une mine, en déterminant la disposition et la longueur des saucisses de chaque fourneau.

— Mar. Marquer avec la pointe d'un compas le lieu où se trouve le vaisseau.

COMPASSEUR. s. m. Celui qui fait l'action de compasser. Il nous menait à conclure la néantise du compas et du *compasseur.* (Montaigne.)

— Fig. Sans la philosophie, les poètes les plus élégants, les orateurs les plus éloquents, ne sont que des *compasseurs* de phrases et des arrangeurs de mots. (Mercier.)

COMPASSION. s. f. (du lat. *compassio*, fait du v. *compati*, souffrir avec). Pitié, mouvement de l'âme qui rend sensible aux maux d'autrui. Sentiment de compassion. Etat digne de compassion, qui doit faire compassion. Exciter, inspirer la compassion. Etre touché de compassion, ému de compassion. Avoir compassion de quelqu'un. Avoir compassion des maux, de la misère de quelqu'un. || C'est par orgueil que nous plaignons le malheur de nos ennemis ; et nous ne leur donnons des marques de *compassion*, que pour leur faire sentir que nous sommes au-dessus d'eux. (La Rochef.) La *compassion* sert d'aiguillon à la clémence. (Montaig.) Pour bien sentir la *compassion*, il faudrait en avoir été digne. (St-Evrem.)

Votre *compassion,* lui répondit l'arbuste,
Part d'un bon naturel. (La Font.)

— Fig. et fam. *Faire compassion.* Se dit par mépris, en parlant d'une chose qu'on désapprouve. Discours, raisonnement qui fait compassion.

— *La Compassion de la sainte Vierge.* Fête que l'on célèbre dans l'Église romaine le vendredi de la semaine de la Passion, en mémoire des vives douleurs dont la sainte Vierge fut pénétrée à la vue du crucifiement de Jésus-Christ, son fils.

— Iconol. La Compassion est représentée par une femme qui tient d'une main un nid où un pélican s'ouvre le sein pour nourrir ses petits, et, de l'autre, donne de l'or à des malheureux.

— Syn. comp. COMPASSION. COMMISÉRATION. V. COMMISÉRATION.

COMPASSIONNÉ, ÉE. part. pass. du v. pron. Se compassionner.

COMPASSIONNER (SE). v. pron. 1re conj. Se prendre de compassion pour quelqu'un. Je me *compassionne* fort aisément des afflictions d'autrui. (Montaig.)

spirituelle qui unit les parents de l'enfant avec le parrain et la marraine.

COMPATI. part. pass. invar. du v. n. Compatir.

COMPATIBILITÉ. s. f. (du lat. *cum*, avec, et *pati*, souffrir) Se dit, surtout avec la négative, des qualités qui peuvent se concilier, s'accorder ensemble, et ordinairement en parlant des caractères et de l'esprit. Il y a une grande compatibilité d'humeur, de caractère, entre ces deux personnes. Il n'y a point, il n'y a guère de compatibilité d'esprit entre les deux frères.

— Il se dit aussi en parlant de deux charges, de deux fonctions qui peuvent être exercées en même temps par la même personne. La compatibilité des fonctions de juge avec celles de député. On a jugé la compatibilité de ces deux charges, de ces deux emplois.

— *Lettres de compatibilité.* Lettres-patentes par lesquelles le roi permettait de posséder deux charges qui ne pouvaient ordinairement être exercées par la même personne.

COMPATIBLE. adj. des 2 g. Qui peut compatir, exister, s'accorder avec un autre. Il s'emploie ordinairement avec la négative. Esprits, caractères qui ne sont pas compatibles. Propriétés qui ne sont pas compatibles dans un même sujet. Loi qui n'est pas compatible avec nos mœurs. Celui dont la postérité a fait un dieu, Homère, a vécu méprisé et méprisable, deux choses *compatibles.* (Volt.)

— *Compatible avec.* Son humeur n'est pas compatible avec la mienne. Il ne croit pas l'exactitude des règles de l'Evangile *compatible* avec les maximes du gouvernement. (Mass.) On y jouit peut-être de tout le bonheur *compatible* avec la fragilité de la condition humaine. (J.-J. Rouss.)

— Se dit aussi des charges, des fonctions etc., qui peuvent être exercées en même temps qu'une autre. Fonctions qui ne peuvent être compatibles. Il sait rendre, par une scrupuleuse attention, divers emplois très-*compatibles.* (La Bruyère.)

COMPATIR. v. n. (du lat. *compati*, fait de *cum*, avec ; *pati*, souffrir). Etre touché de compassion pour les maux d'autrui. Compatir à l'affliction, à la douleur de quelqu'un, compatir à sa misère. Il apprit par ses propres peines à *compatir* à celles des autres. (Mass.) Je sens qu'à sa douleur je pourrais *compatir.* (Rac.) J'ai connu le malheur, et j'y sais *compatir.* (Sall.) C'est l'avantage qu'il y a d'être malheureux, qu'on sait *compatir* aux peines d'autrui. (Fen.) Qui ne sait *compatir* aux maux qu'il a soufferts ? (Volt.)

— Souffrir avec indulgence. Compatir à la faiblesse humaine. Compatir aux infirmités de ses semblables. Compatir aux faiblesses de l'humanité. Il faut bien compatir à sa mauvaise humeur.

— Signifie encore Convenir ensemble, s'accorder. En ce sens, il s'emploie ordinairement avec la négation, et se dit des personnes et des choses. Homme avec lequel personne ne peut compatir. Personnes qui ne peuvent compatir ensemble. L'ambition et le repos ne peuvent *compatir* ensemble. (Montaigne.)

— *Compatir avec.* Être d'humeur à compatir avec tout le monde. On regarde avec envie une jeunesse florissante ; on en prend tout ce qui peut encore *compatir* avec le sérieux de son état. (Mass.)

— Quelques écrivains lui ont donné pour régime un nom de personne. Cette bonté qui nous fait pardonner aux uns, *compatir* aux autres. (Fléch.) *Compatir* à des misérables auxquels il ne reste d'autre consolation. (Mass.) Je ne *compatis* point à qui dit des sornettes. (Mol.)

COMPATISSANCE. s. f. Néol. Humanité, intérêt sympathique pour les douleurs d'autrui.

COMPATISSANT, ANTE. adj. Porté à la compassion ; qui prend part aux maux d'autrui. Cœur compatissant. Ame compatissante. Etre fort compatissant. Partout on rencontre des âmes *compatissantes* qui s'intéressent aux malheureux. (X. Marmier.) J'ose encore verser ma honte et mes peines dans votre cœur *compatissant.* (J.-J. Rouss.)

— *Compatissant à.* Soyez touché de leur misère, *compatissant* à leurs besoins. (Mass.)

COMPATRIOTE. s. des 2 g. (du lat. *cum*, avec, ensemble ; *patria*, patrie). Celui, celle qui est de la même patrie, du même pays qu'un autre. Etre compatriote. Aimer, secourir ses compatriotes. Vous le dites avec les étrangers comme avec vos *compatriotes.* (La Bruyère.) Plus ils y feront briller de richesses, plus ils seront haïs de leurs *compatriotes.* (Le Sage.) Il n'est pas roi, et je ne sais même s'il voudrait s'abaisser à l'être : il aime trop ses *compatriotes.* (Voltaire.) Tes *compatriotes* te protégèrent enfant, tu dois les aimer étant homme. (J.-J. Rouss.)

Français, anglais, espagnol, allemand, [note ;
Vont au-devant du nœud que le cœur leur dé-
Et quand on est sensible on est *compatriote ;*
Malheur à ceux qui pensent autrement.
(Favart.)

— adj. des 2 g. Fam. Se dit des esprits et des cœurs.

COMPATRIOTISME. s. m. Relation ou affinité qui existe entre deux ou plusieurs personnes qui sont de la même patrie, du même [illegible] par tous les bons rapports du *compatriotisme.* (Delatouche.)

— Mot nouveau qui appartient entièrement à M. Delatouche, réussira-t-il ?

COMPÉDITEUR. s. m. Celui qui lie, qui enchaîne.

COMPELLATIF, TIVE. adj. (du lat. *compellere,* appeler). Gramm. Qui indique qu'on adresse la parole à quelqu'un ; se dit surtout dans la langue arabe. Particule compellative.

— s. m. Proposition qui sert à appeler l'attention de ceux à qui s'adresse le discours. V. VOCATIF.

— adj. Phrase, proposition compellative.

COMPELLATION. s. f. (pr. *kon-pel-la-cion*). Anc législ. Interrogatoire sur faits et articles.

COMPENDIAIRE. s. m. Auteur d'abrégés. Iron.

COMPENDIEUSEMENT adv. En résumé.

Je vais, sans rien omettre, et sans prévariquer,
Compendieusement énoncer, expliquer.
(Racine.)

COMPENDIEUX, EUSE. adj. Qui est abrégé.

COMPENDIUM. s. m. (pr. *kom-pen-di-omm*). Mot latin signifiant Abrégé. Un compendium de logique. Un compendium de philosophie.

— C'est à l'usage où l'on était, et où l'on est encore dans certains colléges, de traiter toutes les questions de philosophie en latin, qu'il faut attribuer l'introduction du mot *compendium* dans les langues modernes.

— Opposé à Dispendium, il veut dire Gain, profit.

COMPÉNÉTRATION. s. f. (pr. *kom-pé-né-tra-ci-on*). Action d'approfondir une proposition avec une autre.

— Log. Faculté de raisonner avec pénétration.

COMPÉNÉTRER. v. a. 1re conj. L'*é* se change en *è* devant une syllabe muette. *Je compénètre,* etc. Pénétrer dans les parties les plus petites des choses.

COMPENSABLE. adj. des 2 g. Qui peut être compensé. Le calme de la conscience n'est pas *compensable.* (Boiste.)

COMPENSANT, ANTE. adj. des 2 g. Qui est propre à compenser.

COMPENSATEUR. s. m. Techn. Mécanisme destiné à corriger les effets des variations de l'atmosphère sur la marche des horloges et pendules. Il est composé d'un châssis formé en partie par des barres d'acier et en partie par des barres de cuivre, de manière qu'à mesure que la chaleur tend à affaiblir la spirale, la même chaleur, agissant sur ce mécanisme, rend la spirale plus courte et lui restitue l'élasticité qu'elle a perdue, en sorte que l'horloge demeure sensiblement réglée. Le compensateur s'applique surtout aux horloges marines. Ainsi, après quelque temps d'usage, le *compensateur* remplit mal son office, et il faut retoucher aux masses pour ramener la compensation. (Dict. technol.)

— adj. Arc compensateur. Pendule compensateur. Le bois n'est pas susceptible d'une dilatation sensible par la chaleur, les pendules dont la tige est en bois sont naturellement *compensateurs.* (Francœur.)

— adj. COMPENSATRICE. La vertu compensatrice du bois. Les pièces qu'on trouve dans le commerce ont de ces sortes de grilles, mais elles ne sont pas pour cela *compensatrices.* (Franc.) La chaleur, en s'accroissant, courbe les lames *compensatrices,* et rapproche de l'axe de rotation les boules, parce que le cuivre est extérieur et s'allonge plus que le fer. (Id.)

— *Compensateur,* et son féminin, quoique fort usités dans la technologie, ne se trouvent pas dans le Dict. de l'Académie.

COMPENSATION. s. f. (pr. *kom-pan-ça-ci-on ;* du lat. *compensatio*, formé, avec la même signification, du v. *compensare*). Action de compenser et effet de cette action. Compensation équitable. Juste compensation. Ses extrémités sont vicieuses et partent des hommes ; toute *compensation* est juste et vient de Dieu. (La Bruy.) La nature a le secret merveilleux de diversifier toutes choses, et de les égaler en même temps par les *compensations.* (Font.)

— *Faire compensation.*

Si le riche a de l'or, une belle a des charmes,
Qui font et par delà la *compensation.*
(La Chaussée.)

— Fig. S'emploie avec un régime et signifie, Dédommagement d'un mal par un bien, d'une perte par un profit, d'un inconvénient par un avantage, etc. Céder un objet en compensation d'un autre. Profit qui peut entrer en compensation du dommage. Cette *compensation* de grandeur et d'abaissement. (Fléch.) On demande si, en comparant ensemble les différentes conditions des hommes, on n'y remarquerait pas un mélange ou une espèce de *compensation* de bien et de mal qui rétablirait entre elles l'égalité. (La Bruy.)

— *Système des compensations.* Système d'après lequel les biens et les maux se trouvent répartis en proportion égale. Tel est le système de M. Azaïs. L'existence ne serait peut-être pas supportable sans le chapitre des compensations.

— Employé quelquefois dans l'histoire pour Composition.

— Jurispr. Libération réciproque entre deux

cières et débitrices l'une de l'autre.

— Techn. *Horloge, pendule de compensation.* Horloge, pendule à laquelle est appliqué le compensateur. Lame de compensation. Branches de compensation. Les chronomètres et montres marines sont donc pourvus d'un système de *compensation,* sans lequel elles ne pourraient donner la mesure exacte des durées. (Franc.)

COMPENSATOIRE. adj. des 2 g. Qui établit une compensation.

COMPENSÉ, ÉE. part. pass. du v. Compenser. S'empl. adjectiv. Dette compensée. Dépens compensés.

COMPENSER. v. a. 1re conj. (du lat. *compensare,* formé de *cum,* avec ; *pendere,* peser, estimer). Reconnaître qu'une chose tient lieu d'une autre quant au prix et à la valeur. Compenser la somme due avec celle qui est réclamée. Compenser la dette avec les services rendus par le débiteur. On dit aussi qu'une dette compense une autre dette.

— Se dit en technol. dans le même sens. Les essais sont très-faciles à tenter, et j'ai vu plusieurs montres qui *compensaient* presque exactement les effets de la température. (Franc.)

— Se dit aussi des personnes et des choses dont le mal se trouve balancé par le bien. Personne dont les bonnes qualités sont loin de compenser les défauts. Récolte dont l'abondance a compensé la médiocrité des années précédentes. *Compensant* les satisfactions avec les injures. (Fléch.) Ne croyez pas que le pardon du tort le plus léger d'un ami *compense* tous ses services. (Boiste.)

— Jurispr. *Compenser les dépens.* Ordonner, par un jugement, que chaque partie supportera les frais qu'elle a faits pour le procès.

— SE COMPENSER. v. pron. Être compensé. Deux dettes qui se compensent. Un noble, s'il vit chez lui dans sa province, y vit libre, mais sans appui ; s'il vit à la cour, il est protégé, mais il est esclave : cela se *compense.* (La Bruy.) Le défaut de douceur ne peut se *compenser* dans une femme par aucune autre vertu. (Edgeworth.) Le bien, le mal, tout se *compense.* (De la Boutraye.)

Il faut remercier de tout la Providence ;
Le bien avec le mal ici bas se [illegible]*ense.*
([illegible]card.)

COMPÉRAGE. s. m. Affinité, relation qui existe entre deux personnes qui ont tenu ensemble un enfant sur les fonts de baptême.

— Se dit aussi de l'alliance spirituelle qui existe entre le parrain et la marraine d'un enfant, entre ceux-ci et le père et la mère de l'enfant, et qui empêche que le parrain ne puisse, sans dispense, se marier devant l'Église avec la mère de l'enfant, ni la marraine avec le père.

— Jurispr. Se dit pour Complicité. Il y a du compérage là-dedans.

— Intelligence qui existe entre deux personnes pour tromper le public.

COMPÈRE. s. m. (du lat. *cum,* avec ; *pater,* père ; père avec un autre). Nom de celui qui tient un enfant sur les fonts de baptême, par rapport à la marraine au père et à la mère de l'enfant. Madame la gouvernante, voulant que j'eusse l'honneur d'être doublement son *compère,* tint avec moi la fille de Scipion. (Le Sage.)

— Se dit encore de Celui qui est d'intelligence avec un escamoteur, un charlatan, pour l'aider à faire ses tours, et par extens., de toute personne qui en aide une autre pour tromper. Charlatan bien secondé par ses compères. Le bien qu'un *compère* dira de vous ne servira qu'à en faire dire plus de mal. (Morellet.) En fait de gouvernement, il faut des *compères,* sans cela la pièce ne s'achèverait pas. (Napo.)

— Prov. et fig. *Tout se fait, tout va par compère et par commère.* V. COMMÈRE.

— Fig. et fam. *Un compère, un rusé compère.* Un homme fin, subtil ou rusé.

D'une part l'appétit, de l'autre le danger,
N'étaient pas au *compère* un embarras léger.
(La Fontaine.)

— *Un bon compère, un gros compère.* Un homme joyeux et de bonne humeur. || *Un vigoureux compère.* Un homme plein de vigueur et surtout de courage.

— Se dit aussi des animaux que l'on introduit parlant dans les apologues.

Compère le renard se mit un jour en frais,
Et retint à dîner commère la cigogne.
(La Fontaine.)

COMPÈRE-LORIOT. s. m. Ornith. Nom vulgaire du loriot commun.

— Pop. COMPÈRE-LORIOT. Petit abcès qui se forme au bord de la paupière et qui s'appelle ordinairement *orgeolet* ou *orgelet,* à cause de sa ressemblance avec un grain d'orge. Le regard du loriot est salutaire, dit-on, aux personnes attaquées de la jaunisse, attendu que cet oiseau a la propriété d'attirer et de recevoir par les yeux l'humeur bilieuse dont l'épanchement cause cette maladie. Or, comme une telle opinion a été fort accréditée autrefois en France, et comme on a cru aussi que l'orgeolet provenait de quelque émanation morbifique reçue par l'organe de la vue, on a été amené de là, par une transition naturelle, à la déno-

pour désigner le malade et appliquée depuis au mal. Il est singulier qu'une expression aussi généralement usitée ne se trouve ni dans l'Académie, ni dans Landais, ni dans la plupart des dictionnaires.

COMPÉRENDINATION. s. f. (pr. *kom-pé-rein-di-na-ci-on*). Dr. rom. Remise d'un jugement à trois jours après que les parties avaient été entendues.

COMPERNES. s. f. pl. Nom que les Romains donnaient aux statues qui ont les pieds joints.

COMPERSONNIER. s. m. Anc. cout. Associé dans un ménage ou dans une famille, où tous les biens sont communs.

— Dr. féod. Celui qui tient un héritage avec un ou plusieurs autres, à la charge de payer une redevance au seigneur.

COMPES. s. m. pl. Antiq. Sortes d'entraves

de fer dont étaient chargés les esclaves romains.

— Anc. dr. cr. Instrument pour donner la torture aux criminels.

COMPÉTEMMENT. adv. (pr. *kom-pé-tamman*). D'une manière compétente, régulière. Juger compétemment. Il est peu usité.

COMPÉTENCE. s. f. (pr. *kom-pé-tan-ce;* du lat. *competere*, convenir, être propre). Jurisp. Droit de connaître d'une affaire contentieuse. Question de compétence. Traité de la compétence. Faire juger la compétence. Régler la compétence. Décliner la compétence d'un tribunal. Affaire, question qui est de la compétence, qui n'est pas de la compétence de tel tribunal. En matière criminelle, les règles de la *compétence* sont fixées par l'article 23 du Code d'instruction criminelle. (De Golbéry.)

— Se dit dans le langage ordinaire, et par extens., en parlant d'une personne qui est capable de juger, de parler d'un ouvrage, d'une matière. Chose qui n'est point de la compétence d'une personne. Question qui est tout à fait hors de sa compétence.

Venez, monsieur, venez, pour qu'en votre pré-[sence
Nous discutions un fait de votre *compétence*.
(PIRON.)

— Concurrence, prétention à l'égalité. Mettre en compétence. Entrer en compétence. Vieux et inusité en ce sens.

— Adm. Droit de libeller et de délivrer des actes authentiques.

— *De compétence.* loc. adv. De mise.

. . . Cet habit-là n'est pas de *compétence*;
Vous savez que l'habit ne fait pas la science.
(RÉGNARD.)

COMPÉTENT, ENTE. adj. Jurisp. Qui appartient, qui revient. Se dit quelquefois en parlant d'une portion de bien, d'héritage. Portion compétente. Peu usité.

— Suffisant, convenable. Âge compétent. Temps compétent pour délibérer, pour plaider.

— Se dit particulièrement, d'un juge, d'un tribunal qui a droit de connaître de telle ou telle cause. Juge compétent. Tribunal compétent. Etre déclaré compétent. On dit dans un sens analogue : Autorité compétente.

— *Partie compétente.* Celle qui a qualité pour être partie au procès. Etre partie compétente en telle affaire.

— Signifie, dans le langage ordinaire, Qui est capable de juger, de parler d'une chose, d'une matière. Être juge compétent. Il n'est point compétent pour cela.

COMPÉTER. v. n. 1re conj. (du lat. *competere*, dans le sens d'appartenir). Il ne double pas le *t* et l'*é* se change en *è* ouvert devant une syllabe muette. *Je compète, tu compètes, il compète*, etc. Jurisp. Appartenir en vertu d'un droit. Ce garçon a dissipé tout ce qui lui peut *compéter* de la succession de son père. (Trév.)

— *Compéter à.* Être de la compétence. Affaire qui compète à tel tribunal.

COMPÉTITEUR. s. m. (du lat. *competitor*, formé de *cum*, avec, et *petere*, demander, qui demande avec un autre). Concurrent, celui qui brigue un emploi, une dignité, avec un ou plusieurs autres. Puissant compétiteur. Compétiteur redoutable. Heureux compétiteur. Compétiteur au consulat. Compétiteur à l'empire. Avoir plusieurs compétiteurs.

— COMPÉTITRICE. Le féminin de *compétiteur*, bien qu'employé par La Mothe Le Vayer, Henri Estienne, etc., ne figure point dans le Dictionnaire de l'Académie. La petite reine dona Maria et don Miguel ont été pendant bien des années *compétiteur* et *compétitrice* de la couronne de Portugal. (Du Rozoir.) Mais craignez-vous point que les dames et damoiselles ne soyent *compétitrices* quant à cest honneur? (H. Estienne).

COMPÉTITION. s. f. pr. (*kom-pé-ti-ci-on*). Jurispr. Connaissance d'une affaire.

— Néol. Brigue commune.

COMPIÈGNE. (en lat. *Compendium*, formé du celt. *compen*, belle, *ty*, en compos. *dy*, habitation). Geogr. Ville de France. Ch.-l. d'arr. (Oise), 8,900 hab. A 74 kil. de Paris. Château royal; cette ville fut assiégée par les Anglais en 1430, qui y firent Jeanne d'Arc prisonnière.

COMPILATEUR. s. m. Celui qui compile. Grand compilateur. Compilateur patient. La- [illegible] *pilateurs* ne pensent point, ils rapportent ce que les autres ont pensé, et se déterminent plutôt à recueillir beaucoup de choses que d'excellentes. (La Bruy.) Les *compilateurs* répandent la science en la mettant à la portée de tous les hommes. (Séneb.) On n'exige point le génie du *compilateur*, mais on lui demande du goût. (Du Roz.)

— Si le féminin de ce mot pouvait être employé, ce serait *compilatrice*.

— Syn. comp. COMPILATEUR. PLAGIAIRE. Le *compilateur* recueille ce que les autres ont écrit pour en faire une collection utile qu'il donne pour ce qu'elle est en effet. Le *plagiaire* reproduit les pensées des autres ou des parties entières de leurs ouvrages, sans en citer les auteurs, en les donnant comme tirées de son propre fonds.

COMPILATION. s. f. (pr. *kom-pi-la-ci-on;* du lat. *compilatio*, formé de *pila*, pile; ouvrage fait pour ainsi dire de pièces *pilées*, entassées les unes sur les autres). Recueil de plusieurs choses réunies en corps d'ouvrage. Compilation utile. Savante compilation. Livre qui est une compilation, qui n'est qu'une compilation. Quoi! vous voulez m'imposer le supplice de lire une immense *compilation* de préceptes de vertu rédigés par un coquin. (J.-J. Rouss.) Ce qu'il y a de plus surprenant, c'est que ces *compilations* se donnaient pour des nouveautés. (Le Sage.)

COMPILÉ, ÉE. part. pass. du v. Compiler. S'empl. adjectiv.

— *Compilé par.* Le droit romain *compilé* par Justinien dura trois cents ans en Orient, sans recevoir d'autre changement que celui du langage. (Inst. du dr.)

COMPILER. v. a. 1re conj. (du lat. *compilare;* formé de *pila*, pile). Littérat. Rassembler plusieurs choses prises dans des ouvrages divers, et qui nécessairement doivent différer de genre, d'espèce, d'esprit et même de style. Compiler ce qu'il y a de meilleur dans les auteurs grecs, dans les auteurs latins. Les Allemands se figurent que, pour se mettre au rang des auteurs célèbres, il suffit d'avoir *compilé* un gros volume. (St-Évrem.) Lui! qui lorsqu'il a *compilé* tant bien que mal les idées de quelques poetes, s'imagine mériter aussi ce beau titre! (X. Marmier.)

— Absol. Compiler avec goût. Passer sa vie à compiler.

Il *compilait, compilait, compilait!*
Trois mois entiers ensemble nous pensâmes.
(VOLTAIRE.)

COMPISSER. v. a. 1re conj. Uriner fréquemment.

— v. a. Remplir, inonder d'urine. Tu m'as tout *compissé*, pisseuse abominable. (Scarr.) Terme tout à fait bas et trivial.

COMPITALES. s. f. pl. (du lat. *compitum*, carrefour). Myth. Fêtes qui se célébraient dans les carrefours chez les anciens, en l'honneur des dieux lares.

COMPITALICE. adj. des 2 g. Qui appartient aux fêtes compitales.

COMPLAIGNANT, ANTE. s. Prat. Celui, celle qui se plaint en justice d'un tort, d'un délit. Le complaignant. La complaignante. Les complaignants. Peu usité maintenant.

— S'emploie aussi adjectiv. Être complaignant. Se porter, se rendre complaignant. La partie complaignante.

COMPLAINDRE. v. a. 4e conj. Témoigner de la compassion à quelqu'un.

— SE COMPLAINDRE. v. pron. Faire des complaintes. Il s'en vint à Paris *complaindre* au roi Philippe son oncle. (Froissart.)

COMPLAINTE. s. f. (rad. *plainte*). Prat. Plainte en justice, action que l'on intente au sujet de sa possession, lorsqu'on y est troublé. Complainte en cas de saisine et de nouvelleté. Complainte en réintégrande. Etre demandeur en complainte.

— Dans le langage ordinaire, Chanson populaire dont le sujet est ordinairement tragique ou pieux. La complainte sur l'assassinat de Fualdès. La complainte de Geneviève de Brabant. Complainte sur la Passion. Vendre des complaintes. Marchand de complaintes. L'air du Juif errant est bien plus vieux que la *complainte*. (P. Lacroix.)

— Fam., au plur., Lamentations. Faire de grandes complaintes. Ennuyer tout le monde de ses complaintes.

COMPLAIRE. v. n. 4e conj. irrég. (rad. *plaire*). *Je complais, nous complaisons*, etc. *Je complaisais, nous complaisions*, etc. *Je complus, nous complûmes, ils complurent. J'ai complu*, etc. *Je complairai*, etc. *Que je complaise*, etc. *Que je complusse, que nous complussions*, etc. *Complaisant. Complu.* S'accommoder au goût, à l'humeur de quelqu'un pour lui plaire. Faire une chose pour complaire à ses supérieurs, à ses amis. Il a voulu vous complaire en cela. Je ne sais pas ce que vous voulez dire, et je ne cherche qu'à *complaire* à monsieur en toute chose. (Mol.) Vous les verrez toujours ardents à vous *complaire*. (Rac.)

— SE COMPLAIRE. v. pron. Se plaire, s'admirer en soi-même, en ses ouvrages. Se prend presque toujours en mauvaise part. Homme qui se complaît en lui-même, qui se complaît en sa personne, qui se complaît dans tout ce qu'il [illegible] leur auteur, et où il se *complaît* davantage. (La Bruy.)

— *Se complaire à* est quelquefois employé simplement pour Se plaire à.

Dieu se *complaît*, ma fille, à voir du haut des [cieux
Ces grands combats d'un cœur sensible et ver-[tueux.
(VOLTAIRE.)

— Syn. comp. COMPLAIRE. PLAIRE. *Complaire*, c'est s'accommoder au sentiment, au goût, à l'humeur de quelqu'un, acquiescer à ce qu'il souhaite, dans la vue de lui être agréable. *Plaire*, c'est effectivement être agréable à force de déférence et d'attentions.

COMPLAISAMMENT. adv. Avec complaisance. Ecouter quelqu'un complaisamment. Céder complaisamment.

COMPLAISANCE. s. f. Douceur et facilité de caractère, qui fait qu'on se conforme aux sentiments, aux volontés d'autrui. Complaisance réciproque, mutuelle. Complaisance raisonnable. Complaisance aveugle. Basse complaisance. Complaisance lâche, criminelle. Faire une chose par complaisance. Avoir de la complaisance, beaucoup de complaisance pour quelqu'un. N'avoir de complaisance pour personne. Abuser de la complaisance de quelqu'un. Mon premier vol fut une affaire de *complaisance*. (J.-J. Rouss.) La *complaisance* nous rend coupables de tous les vices des autres. (Mass.) Il ne faut pas avoir pour l'enfant une *complaisance* que la nature n'a pas pour l'homme. (De Barante.) Les esprits légers sont disposés à la *complaisance* (Vauven.) La *complaisance* est une monnaie à l'aide de laquelle tout le monde peut, au défaut de moyens essentiels, payer son écot dans la société. (Volt.) La *complaisance* est nécessaire dans la société; mais elle doit avoir des bornes; elle devient une servitude quand elle est excessive. (La Rochef.)

. . . Ce n'est que par la *complaisance*
Qu'on se fait et qu'on garde au monde des amis.
(LENOBLE.)

Assez et trop longtemps ma lâche *complaisance*
De vos jeux criminels a nourri l'insolence.
(RACINE.)

— Acte de complaisance. Dans ce sens, il se met au pl. Une complaisance délicate. Une complaisance servile. Avoir de grandes complaisances pour quelqu'un. On lui disait que la probité pouvait souffrir ces *complaisances* mutuelles, qui, étant devenues volontaires, ne blessent plus la bonne foi, et maintiennent la paix et la politesse du monde. (Fléch.)

— *Avoir la complaisance de.* S'emploie simplement comme formule de politesse. Ayez la complaisance d'entrer. Ayez la complaisance de vous asseoir. Je vous prie d'avoir la complaisance d'y penser. Je me reproche d'avoir eu la *complaisance* de venir jusqu'ici avec ces deux fripons. (Le Sage.)

— *Se regarder avec complaisance, jeter sur soi, sur ce qu'on a fait, des regards de complaisance.* Être satisfait de sa personne, de son mérite, s'admirer dans ce qu'on a fait. On dit de même, *avoir une grande complaisance pour tout ce qu'on fait.* Il jette des regards de *complaisance* sur lui-même. (Mass.)

— *De complaisance.*

Elle a vu mon rival d'un œil de *complaisance;*
Elle a lu, malgré moi, l'idylle en ma présence.
(PIRON.)

— Dans le style de l'Écriture, *complaisances* au pl. signifie quelquefois amour, affection. C'est ici mon Fils bien-aimé, en qui j'ai mis toutes mes *complaisances*. (Evang.)

— Comm. *Billet de complaisance.* Billet qui, comme le nom même l'indique, n'est pas la représentation d'une opération commerciale réelle, c'est-à-dire la valeur d'une marchandise vendue, mais bien le résultat d'un emprunt forcé. Le billet de *complaisance* est, par sa forme, comme tout autre billet de commerce; mais, son caractere une fois connu, il circule difficilement dans le commerce; enfin il n'est pas reçu dans les maisons de banque. (Ozenne.)

— *Par complaisance.* Il établit des faux dieux par *complaisance* pour le sénat. (Boss.)

— Syn. comp. COMPLAISANCE. DÉFÉRENCE. CONDESCENDANCE. La *complaisance*, ou le désir, le soin de complaire est de se plaire à faire ce qui plaît aux autres. La *déférence*, ou l'attention de déférer, est de se porter volontiers à préférer à ses propres sentiments l'acquiescement aux sentiments des autres. La *condescendance*, ou l'action de condescendre, est de descendre de sa hauteur pour se prêter à la satisfaction des autres, au lieu d'exercer rigoureusement ses droits.

COMPLAISANT, ANTE. adj. Qui a de la complaisance pour les autres. Homme complaisant. Femme complaisante. Caractère, esprit complaisant. Humeur complaisante. Être, se montrer complaisant envers quelqu'un, complaisant pour tout le monde. Est-il une femme plus *complaisante* pour son mari? (La Bruy.) A l'air *complaisant* dont il s'y prenait, je vis bien qu'il serait bientôt expédié. (Le Sage.) Les pères *complaisants* font les enfants ingrats. (Etienne.) Le devoir d'une femme est d'etre *complaisante*. (Dest.) Il faut pour la jeunesse être un peu *complaisant*. (Volt.)

Des zéphirs *complaisants*
L'épouse avec transport reçoit ces doux pré-[sents.
(DELILLE.)

[illegible] *complaisant* à ceux qui parlent mal du prochain. (Fléch.) Les dieux à vos désirs toujours si *complaisants*. (Rac.)

— Cependant, en prose surtout, on ne donne point ordinairement de régime à cet adjectif.

— COMPLAISANT, ANTE. s. Se dit d'une personne qui s'attache à complaire à une autre, à lui montrer beaucoup de déférence, dans quelque vue d'intérêt. Lâche complaisant. Vil complaisant. Etre le complaisant, un des complaisants de tel homme en place, de telle dame. Accorder des grâces à un flatteur, à un *complaisant*. (La Bruy.) Les gens en place souffrent à peine des amis, et ne veulent que des *complaisants*. (Duclos.)

— Se dit aussi particulièrement d'une personne qui favorise les galanteries d'une autre. Mari qui est le complaisant de sa femme. Femme qui est la complaisante de sa sœur, de son amie.

COMPLANARIE. s. f. (du lat. *complanare*, adoucir). Moll. Sous-genre établi aux dépens du genre alasmodonte, pour une grande et belle coquille des rivières de l'Amérique septentrionale.

COMPLANT. s. m. Agric. Lieu planté d'arbres, de vignes, etc. Faire un complant d'arbres dans un parc. Un complant de marronniers.

— Dr. féod. Jouissance que l'on accorde à quelqu'un, à titre d'usufruit, d'un champ, à la charge d'y planter des arbres et particulièrement des vignes.

COMPLANTER. v. a. 1re conj. Agric. Planter des arbres, des vignes.

— Dr. féod. Percevoir le droit de complant.

COMPLANTERIE. s. f. Dr. féod. Lieu sur lequel le seigneur avait droit de complant.

COMPLECTIF. adj. (du lat. *complector*, j'enclos). Bot. Mode de préfoliation dans lequel les feuilles se recouvrent par les côtés et par le sommet.

COMPLÉMENT. s. m. Ce qui s'ajoute à une chose pour la rendre complète, entière. Le complément d'une somme. Loi qui sert de complément à une autre. Table qui est le complément du volume, de l'ouvrage.

— Math. Toute partie qui ajoutée à une autre forme une unité naturelle ou artificielle.

— Arith. *Complément arithmétique.* Nombre dont un autre diffère de l'unité de l'ordre immédiatement au-dessous. ‖ *Complément d'un nombre.* Nombre dont un autre diffère de l'unité de l'ordre immédiatement au-dessous. Par exemple, 37 est le complément de 63; 420 est le complément de 580. ‖ Geom. *Complément géométrique.* Complément d'un angle; l'étendue de l'arc nécessaire pour le porter à 90°. Le complément d'un angle de 60° est un angle ou un arc de 30°.

— Art milit. *Complément de courtine.* Addition d'une demi-gorge à chaque extrémité de la courtine.

— Astron. *Complément d'un astre.* La distance d'un astre jusqu'au zénith.

— Gramm. Se dit des mots qui servent à compléter le sens d'une proposition, à déterminer la signification des mots auxquels on les joint. Dans cette phrase : Le palais de Frédéric, *Frédéric* est le complément de la préposition *de*, et les mots *de Frédéric*, sont ensemble le complément de *palais*. Dans ces autres : Frapper fort, très-sévère, *fort* est le complément du verbe *frapper*, et *très*, le complément de l'adjectif *sévère*.

— *Le complément direct, le complément indirect d'un verbe.* Le régime direct, le régime indirect d'un verbe. V. le mot RÉGIME, qui est beaucoup plus usité.

— Musiq. *Complément d'un intervalle.* Quantité qui lui manque pour arriver à l'octave.

— Théol. *Complément de béatitude.* Surcroît de béatitude dont jouiront les bienheureux dans le ciel après la résurrection.

COMPLÉMENTAIRE. adj. des 2 g. Qui sert à compléter. Somme complémentaire.

— *Jours complémentaires.* Jours qui, dans le calendrier républicain, s'ajoutaient à la fin de l'année pour compléter le nombre de 365 ou 366 jours dont se compose l'année solaire, chacun des mois de ce calendrier n'étant que de 30 jours.

COMPLET, ÈTE. adj. (du lat. *completus*, part. pass. de *complere*, remplir, compléter). Entier, achevé, auquel il ne manque aucune de ses parties. Nombre complet. Habillement complet. Ouvrage complet. Œuvres complètes. Année complète. Succès complet. Victoire complète. Ruine, défaite complète. Idée complète. Définition complete. Le Tolédan, brûlant d'impatience de faire affaire avec moi, étala sur le gazon un habit *complet*. (Le Sage.)

L'avocat se peut-il égaler au poète?
De ce dernier la gloire est durable et *complète*.
(PIRON.)

— Bot. Organes munis de toutes leurs parties. Arille complet. Cloison complète. ‖ *Fleur complète.* Fleur qui est pourvue d'un double périanthe.

— COMPLET. s. m. *Le complet d'un régiment, d'une compagnie*, etc. Le nombre d'hommes qui doit composer un régiment, une compagnie, etc. On dit de même : Régiment, troupe, compagnie, etc., au complet, au grand complet. Le *complet*, soit d'une armée, soit de [illegible] force numérique, à raison d'un pied voulu. (Bardin.)

— Syn. comp. COMPLET. ENTIER. *Entier* se dit des choses auxquelles il ne manque aucune des parties nécessaires pour constituer leur intégrité essentielle. *Complet* se dit des choses divisées en plusieurs parties, qui ont toutes ces parties.

COMPLÉTÉ, ÉE. part. pass. du v. Compléter. S'empl. adj. Ouvrage qui ne peut être complété.

COMPLÈTEMENT. s. m. Action de compléter, de rendre complet. Le complètement d'un régiment, d'un bataillon, d'une compagnie. Le complètement des hommes d'une compagnie, des compagnies d'un régiment, etc.

COMPLÈTEMENT. adv. D'une manière complète. Homme complètement fou, complètement ruiné. Ouvrage complètement achevé. Livre complètement ridicule.

COMPLÉTER. v. a. 1re conj. (du lat. *complere*, remplir). Ne double jamais le *t*, et l'*é* se change en *è* aux temps et aux personnes ci-après : *Je complète, tu complètes, il complète, ils complètent. Complète. Que je complète, que tu complètes, qu'il complète, qu'ils complètent.* Rendre complet. Compléter un nombre, une somme. Compléter un régiment. Compléter un ouvrage.

— Fig. Mettre le comble. Nouvelle qui complète le malheur de quelqu'un, perte qui complète sa ruine. Il faut toujours un peu d'illusion pour *compléter* le bonheur. (Thomas.)

— Rendre parfait. Omiss. des dictionn.

On dirait qu'il suffit de ce puissant arôme
Pour mûrir la pensée et *compléter* un homme.
(Barthélemy.)

— SE COMPLÉTER. v. pron. Être complété. La somme se complétera bientôt.

— Libr. Prendre les livraisons destinées à compléter un ouvrage. Je me compléterai plus tard.

COMPLÉTIF, IVE. adj. Gramm. Qui sert de complément. Mot complétif. Phrase complétive. On donne à la proposition principale le nom de *primordiale*, et à la proposition incidente celui de subordonnée ou *complétive*.

COMPLEXE. adj. des 2 g. (du lat. *complexus*, part. de *complecti*, embrasser). Didact. Qui embrasse plusieurs choses. Nombre complexe. Question complexe. Il s'oppose à *simple*. Terme complexe. Action complexe. Idée complexe. Proposition complexe. Un nouveau voyage d'Abailard en Bretagne interrompit cette lutte *complexe* entre les réalistes et les nominaux. (Géruzez.)

— Algèb. *Quantité complexe.* Celle qui est composée de plusieurs parties.

— Arith. Nombre complexe, nombre composé d'unités et de fractions de l'unité. ‖ Se dit par opposition aux nombres entiers.

— Minér. Cristaux dont la structure est compliquée, et résulte de lois peu ordinaires. Chaux carbonatée complexe.

COMPLEXION. s. f. (du lat. *complexio*, qui dans la basse latinité a la même signification). Constitution du corps, tempérament. Bonne complexion. Forte complexion. Complexion robuste. Complexion faible, délicate. Mauvaise complexion. Complexion sanguine. Complexion bilieuse. Choses nuisibles, contraires à la complexion. N'aura-t-on pas pitié de cette *complexion* délicate? (Boss.) Sont-elles d'une *complexion* moins délicate que les hommes? (La Bruy.) Il était valétudinaire et tenait cette *complexion* de son aïeul. (Id.)

— Inclination, humeur. Complexion gaie. Complexion triste, mélancolique. Complexion amoureuse. Ne demandez pas de quelle *complexion* il est, mais quelles sont ses *complexions*. (La Bruy.)

Avec lumière et choix toute union veut naître ;
Avant que nous lier, il faut mieux nous con-[naître,
Et nous pourrions avoir telles *complexions*,
Que tous deux du marché nous nous repenti-[rions.
(Molière.)

— Phys. Se dit pour Amas.

— Rhét. Répétition dans laquelle on finit par les mêmes paroles.

— Syn. comp. COMPLEXION. CONSTITUTION. NATUREL. TEMPÉRAMENT. La *complexion* indique proprement les habitudes formées, les plis pris, les penchants ou les dispositions habituelles. La *constitution* consiste dans la composition et l'ordonnance des différents éléments du corps, des différentes parties du tout qui le constituent ou l'établissent tel. Le *naturel* annonce les propriétés, les qualités, les dispositions, les inclinations, en un mot, le caractère qu'on a reçu de la nature. Le *tempérament* est une habitude ou disposition du corps qui résulte du mélange des humeurs qui se tempèrent l'une l'autre, et dont une domine ordinairement.

COMPLEXIONNÉ, ÉE. adj. Médec. Qui a une bonne ou mauvaise complexion. Il faut, tant qu'il est possible, fuir la hantise et fréquentation du peuple, sot, impérit, mal *complexionné*. (Charron.)

COMPLEXIONNER. v. a. 1re conj. Néol. Former le tempérament.

COMPLEXITÉ. s. f. Didact. Qualité, état de ce qui est complexe. La complexité d'une proposition. Complexité d'idées.

COMPLEXUS. s. m. (du lat. *complexus*, [illegible] en parlant de deux muscles. Le petit complexus. Le grand complexus.

COMPLICATION. s. f. (pr. *kon-pli-ca-cion*; du lat. *complicatio*, fait de *complicare*, envelopper). Réunion, concours de choses de différente nature ; il ne se dit qu'en parlant des malheurs, des crimes. Complication de malheurs. Complication de symptômes. Complication de maux. Horrible complication de forfaits. Une *complication* de maladies douloureuses le conduisit au tombeau. (Volt.)

— Se dit encore d'un assemblage dont les parties sont nombreuses et les rapports difficiles à saisir. Machine d'une grande complication. La complication des incidents d'un drame, des aventures d'un roman.

— Art milit. Cas où un conseil permanent reconnaît qu'un coupable mis en jugement a commis un délit militaire plus ou moins grave que celui sous lequel il était déféré à la justice.

— Jurispr. Se dit en général de toutes les affaires où il y a un grand nombre d'objets et de demandes respectives.

— S'empl. en méd. dans le même sens. La fièvre des hôpitaux, des prisons, des pontons, n'est le plus ordinairement qu'une *complication* de la fièvre maligne continue avec la fièvre putride. (Renauldin.)

COMPLICE. adj. des 2 g. (du lat. *complex*, *icis*, formé dans le même sens de *complicare*, envelopper). Qui a part au crime d'un autre. Être complice d'un attentat. Personnes complices du même crime.

— Il est aussi subst. Être complice d'un vol, d'un assassinat. Avoir son frère pour complice. Être condamné avec ses complices. Déclarer, révéler ses complices. Nommer ses complices. Accuser, dénoncer ses complices. Chercher, trouver des complices. Vous voudriez lui communiquer vos préventions, et de juge qu'il est de votre cause, en faire le *complice* de votre passion. (Fléch.) J'ai résolu, pour n'être plus *complice* des mauvaises actions qu'ils feront, de me séparer d'eux pour jamais. (Le Sage.) Chercher à découvrir pendant l'instruction des affaires criminelles s'il existe des *complices*, est un des devoirs d'un capitaine rapporteur. (Bardin.) On devient le *complice* du crime qu'on ne dénonce pas. (C. Fée.) Quand on pardonne au crime, on en devient *complice*. (Sall.)

— Fig. Rendre la religion complice de ses haines, de ses fureurs. Le crime rend quelquefois la science même sa *complice*. (***)

Combien de fois le jour a vu les antres creux
Complices des larcins de ce couple amoureux.
(La Fontaine.)

— Syn. comp. COMPLICE. ADHÉRENT. *Adhérent* signifie qui est dans le même parti, dans la même intrigue, dans le même complot. Il diffère de *complice* en ce que ce dernier se dit de celui qui a part à un crime, quel que soit ce crime; au lieu qu'*adhérent* ne s'emploie que lorsqu'il s'agit d'un crime d'État, comme rébellion, trahison, etc.

COMPLICITÉ. s. f. Participation au crime d'un autre. Complicité évidente. Complicité prouvée. Crime commis avec complicité. Établir la complicité. Nier la complicité, toute complicité. Criminel accusé de complicité. Les militaires en état de *complicité* sont passibles d'une peine pareille à celle qu'encourt le délinquant principal. (Bardin.)

— Fig. et par plaisanterie, Collaboration. Il ressuscite à vos oreilles, en *complicité* de Géraldi, cette bonne, franche et spirituelle musique de Méhul. (Courr. fr.)

COMPLIÉ. adj. Entom. Qui est plié sur soi-même.

COMPLIES. s. f. pl. (du lat. *completus*, part. pass. de *complere*, achever). Liturg. Partie de l'office divin, qui se chante ou se récite après vêpres. C'est la dernière des heures canoniales. Aller à complies. Chanter complies. L'hymne, l'antienne, les psaumes de complies.

COMPLIMENT. s. m. (du lat. *complire*, dit par métaplasme pour *complere*, remplir, accomplir, parce que, selon quelques étymologistes, c'est l'accomplissement de vœux et de services). Paroles civiles, obligeantes, pleines d'affection, de flatterie ou de respect, suivant les circonstances ou les personnes. Un faiseur de compliments. Une lettre de compliment, pleine de compliments. Recevoir bien, mal recevoir un compliment. Ne point vouloir de compliment sur telle chose. Faire une chose et en recevoir des compliments, n'en point recevoir de compliments. Faire compliment à quelqu'un. Lui faire compliment de son embonpoint, de sa santé. Lui faire compliment sur son retour, sur son mariage, sur sa nomination. Rendre à quelqu'un ses compliments. Charger une personne de faire, de présenter, de transmettre des compliments à une autre. Importuner, assommer tout le monde de ses compliments. Compliment sincère, affectueux, flatteur, respectueux, bien sec, bien froid, ennuyeux, bien tourné, mal tourné, déplacé, hors de saison. De longs compliments. Des compliments à perte de vue. De fades compliments. Compliment de félicitation. Compliment de condoléance. Compliment de remercîment. On fait des *compliments* aux gens indifférents, mais aux personnes qu'on aime, on leur parle de soi. (Id.) Je leur fis force [illegible] Les *compliments* sont une monnaie qui, dans le monde, a plus de cours que de valeur. (S. Dub.) Me préserve le ciel d'un homme à *compliments* ! (Sall.)

Je veux que l'on soit homme, et qu'en toute [rencontre
Le fond de notre cœur dans un discours se [montre ;
Que ce soit lui qui parle, et que nos sentiments
Ne se masquent jamais sous de vains *compli-[ments*.
(Molière.)

— *Je vous en fais mon compliment.* Se dit fam. et ironiq. à celui qui fait une faute, une maladresse. Vous avez dit tout juste ce qu'il fallait taire, je vous en fais mon compliment. Je t'en fais mon *compliment*, dit-elle, ce seigneur commence par où même il est rare que les autres finissent. (Le Sage.)

Entre en propos et lui fait *compliment*
Sur son embonpoint qu'il admire.
(La Fontaine.)

— *Mes compliments à monsieur, à madame*, etc. Formule de politesse qu'on emploie dans la conversation ordinaire. Nos *compliments*, Paul, à votre moitié. (Régn. Desmar.)

— Famil. et prov. *Mes compliments chez vous.* Je vous en souhaite; ne vous y fiez pas. Vous croyez qu'il vous prêtera de l'argent, mes compliments chez vous.

— Fig. et fam. *Compliment bien tourné.* Compliment bien fait, spirituel.

— Fig. et fam. *Rengaîner son compliment.* Ne pas achever ce qu'on avait envie de dire. Rengaînez votre compliment. On dit de même, *Je lui ai fait rengaîner son compliment*, je l'ai forcé à se taire.

— Se dit quelquefois d'un discours désobligeant, injurieux, mais alors il est accompagné d'une épithète qui indique cette acception. Étrange compliment. Fâcheux compliment. Mauvais compliment. Sot compliment. On dit de même, par ironie, *Voilà un joli compliment, un compliment bien flatteur*, etc.

— On dit fam. pour engager une personne à être moins cérémonieuse. Sans compliment. Point de compliment. Trêve de compliments. Laissons là les compliments.

— *Sans compliment* signifie aussi Ouvertement, franchement. Parler sans compliment. Je vous le dis sans compliment.

— Se dit par opposition à Intention réelle, promesse effective. Il vous offre sa bourse, c'est pur compliment.

— Discours solennel adressé à un prince, à une personne en dignité. Faire compliment au prince royal, à l'archevêque, au préfet.

— Petit discours en vers ou en prose que récite ou présente un enfant à son père, à sa mère, etc., le jour de leur fête ou le premier jour de l'an. Apprendre un compliment. Réciter un compliment. Écrire un compliment. Recueil de compliments.

— Prov. *Compliments de la place Maubert.* Invectives grossières, familières aux femmes de la halle.

— Iconol. Un poëte moderne donne au Compliment la cour pour séjour; autour de lui voltigent les songes flatteurs, l'espérance qui sème les mensonges.

— De *compliment* sont dérivés les mots COMPLIMENTER, COMPLIMENTEUR.

COMPLIMENTAIRE. s. m. Comm. Celui à qui l'on donne procuration générale pour faire la même fonction que les maîtres, tant au fait des changes que des marchandises.

COMPLIMENTÉ, ÉE. part. pass. du v. Complimenter. S'empl. adject. Le roi fut complimenté aux portes de la ville.

COMPLIMENTER. v. a. 1re conj. Faire compliment, des compliments. Il se prend toujours en bonne part. Complimenter quelqu'un. Complimenter un prince, un préfet. Complimenter une personne sur son mariage, sur son retour. L'ambassadeur *complimenta* Stanislas sur son avénement à la couronne. (Volt.)

— Absol. Faire des civilités. Complimenter à tout propos. Perdre son temps à complimenter.

COMPLIMENTEUR, EUSE. adj. Qui fait trop de compliments. Personnage très-complimenteur. Dame fort complimenteuse.

— Il est aussi subst. Un grand complimenteur. Un complimenteur éternel. Un complimenteur insupportable.

COMPLIQUÉ, ÉE. part. pass. du v. Compliquer. S'empl. adject. Machine compliquée, très-compliquée.

— Se dit des choses embrouillées en elles-mêmes ou mêlées à d'autres. Affaire compliquée. Intrigue compliquée. Problème compliqué, très-compliqué. Législation trop compliquée. Plusieurs maladies compliquées. Des crimes compliqués. Des maux bien compliqués. L'âme végétale organise le corps d'un animal ainsi que celui du végétal, mais d'une manière plus régulière, et sans contredit beaucoup plus *compliquée*. (B. de St-P.) Il n'est pas facile de déterminer précisément en quoi consiste l'organe du goût, il est plus *compliqué* qu'il ne paraît. (Brill.-Sav.) Il me devint impossible de faire sans plume des calculs moins *compliqués* que celui que j'avais fait à quatre ans et demi. (G. Sand.)

COMPLIQUER. v. a. 1re conj. (du lat. *complicare*, formé de *cum*, avec, et *pl*[illegible] facilement les différentes parties. Compliquer une machine.

— Rendre obscur, confus, difficile à démêler. Incident qui complique l'affaire, qui complique l'intrigue. Auteur qui a trop compliqué l'action de sa pièce. Voilà de quoi compliquer la question.

— SE COMPLIQUER. v. pron. Devenir confus, embrouillé, difficile à démêler. Problème qui se complique. Affaire, intrigue qui se complique de plus en plus.

— On dit qu'*une maladie se complique*, lorsqu'une ou plusieurs maladies viennent à s'y joindre. On dit aussi : Telle maladie, telle affection, s'est compliquée de telle autre. Les fièvres par exemple se *compliquent* aisément, et parmi elles la fièvre inflammatoire est une des plus susceptibles de complication. (Renauldin.)

— *Se compliquer avec.* La fièvre inflammatoire peut aussi se *compliquer* avec une fièvre gastrique. (Renauldin.)

— *Se compliquer de.* En outre, les phlegmasies des organes thoraciques ou abdominaux se *compliqueront* facilement d'accidents nerveux. (Rostan.)

— De *compliquer* sont formés les mots COMPLICE et COMPLOT, COMPLICATION.

COMPLOT. s. m. Jurisp. crim. Projet de commettre un crime concerté et arrêté entre deux ou plusieurs personnes. Faire complot. Faire un complot. Former un complot. Tramer des complots. Être de complot pour faire une chose. Découvrir un complot. Déjouer des complots. Former le complot de surprendre une personne, de l'enlever, de l'assassiner. Ils font des *complots* terribles contre saint Paul. (Boss.) Il fit un dernier *complot* où il crut avoir engagé sa fille Fauste. (Id.) Ce qui prouve la fausseté de cette accusation et le *complot* de mes accusateurs, c'est la retraite précipitée de mon frère. (Le Sage.)

Celui qui met un frein à la fureur des flots
Sait aussi des méchants arrêter les *complots*.
(Racine.)

Quand des mortels obscurs et de vils téméraires
D'un *complot* mal tissu forment les nœuds vul-[gaires,
Un seul ressort qui manque à leurs piéges ten-[dus
Détruit l'ouvrage entier, et l'on n'y revient [plus.
(Voltaire.)

Le Parnasse français, ennobli par ta veine,
Contre tous ces *complots* saura te maintenir.
(Boileau.)

— Épith. Hardi, audacieux, téméraire, vain, impuissant, secret, obscur, ténébreux, coupable, criminel, pernicieux, impie, sacrilége, lâche, vil, infâme, détestable, odieux, affreux, horrible, atroce.

— En poésie, *complot* rime avec toutes les terminaisons en *ot*, *aut* et *aud*, comme : idi*ot*, pav*ot*, ass*aut*, déf*aut*, échaf*aud*, lourd*aud*; et au pluriel, avec les mots terminés en *os* et *aux*, comme : encl*os*, disp*os*, cise*aux*, végét*aux*.

— De *complot* sont dérivés les mots COMPLOTER, COMPLOTEUR.

COMPLOTÉ, ÉE. part. pass. du v. Comploter. S'empl. adject. Sa perte était complotée.

COMPLOTER. v. a. 1re conj. (Selon Ménage, du lat. *cum*, avec; et du franç. *peloter*, jouer à la paume, donner la pelote, la balle, de concert). Faire un complot, conspirer. Comploter la ruine, la perte de quelqu'un, comploter sa mort. Comploter de voler, d'assassiner. Ils ont *comploté* sa ruine. (Ablanc.)

— Absol. Comploter avec quelqu'un. Comploter ensemble. Ils avaient comploté entre eux.

COMPLOTEUR. s. m. Celui qui complote.

COMPOIX. s. m. S'est dit en Languedoc pour Cadastre.

COMPON. s. m. Blas. Chacune des parties égales, carrées et alternatives, qui forment le blason componé.

COMPONCTION. s. f. (pr. *kon-ponk-ci-on*, du lat. *componctio*, formé de *cumpungere*, piquer). Douleur vive, causée par le regret d'avoir offensé Dieu. Grande componction. Véritable componction. Vive componction. La componction de cœur. La componction du cœur. Sentiments de componction. L'esprit de componction. Ressentir une vive componction de ses fautes. Sa confession fut humble, pleine de *componction* et de confiance. (Boss.) Tout l'appareil de la mort ne fit que redoubler son zèle et sa *componction*. (Fléch.) On vit ce grand roi porter au pied des autels la *componction* et l'humilité d'un pénitent. (Mass.)

COMPONÉ, ÉE. adj. Blas. Composé de pièces carrées d'émaux alternés.

COMPONENDE. s. f. (pr. *kon-po-nin-de*, du lat. *componere*, composer). Composition qui se fait sur les droits dus à la cour de Rome, quand on veut obtenir quelque dispense.

— Office de la cour de Rome, dépendant du dataire.

COMPONIUM. s. m. (pr. *kon-po-ni-omm*). Mus. Sorte d'orgue à cylindre qui, par son propre mécanisme, varie indéfiniment les airs improvisés qu'on lui fait jouer.

COMPONS. s. m. pl. Blas. Carrés.

COMPONURE. s. f. Blas. [illegible] pièces componées.

COMPORTE. s. m. Grand vaisseau de bois, dans lequel on mettait la dixième partie de la vendange, donnée à titre de dîme aux seigneurs et aux curés.

COMPORTÉ, ÉE. part. pass. du v. Comporter.

COMPORTEMENT. s. m. Manière d'agir, de se comporter. Ignorer, connaître les comportements de quelqu'un. Vieux mot, inusité maintenant, et qui ne s'employait qu'au pluriel.

COMPORTER. v. a. 1re conj. (du lat. *cum*, avec, ensemble; *portare*, porter). Permettre, souffrir. Il se dit en parlant des choses, et s'emploie ordinairement avec la négative. La dignité du magistrat ne comporte pas qu'il s'abaisse jusque là. Le caractère d'ambassadeur ne comporte pas qu'on en use autrement. Le lieu ne comporte pas qu'on s'y entretienne

davantage. L'occasion ne comportait pas tant d'étalage. Le sujet ne comporte pas tant d'ornements. Aucune situation ne *comporte* l'orgueil ni l'insolence. Nap.) Sa fortune ne *comporte* pas de telles dépenses. (Rivar.)

— SE COMPORTER. v. pron. Se conduire, en user d'une certaine manière. Se bien comporter. Se mal comporter. Se comporter en homme de cœur. Se comporter en véritable ami. Se comporter en fripon. Se comporter comme un lâche. Je ne vois point de créature se *comporter* modérément. (La Font.)

— *Se comporter envers.* Quand cela serait, dit Delphine en rougissant, comment t'es-tu *comportée* envers moi? (Balzac.) Les femmes se *comporteront* envers leurs maris comme les maris se *comporteront* envers leurs femmes. (Volt.)

— Chim. Action réciproque de plusieurs substances.

— Mar. Se dit d'un bâtiment dans les mouvements de sa masse à la mer. Un vaisseau se *comporte* bien à la mer lorsque ses mouvements sont doux, et qu'il ne fatigue ni dans sa coque ni dans ses agrès. (Willaum.) Un navire se *comporte* mal avec telle voilure et se *comporte* bien avec telle autre. (J. Lecomte.)

— Prat. *Acheter, vendre un immeuble tel qu'il se comporte, ainsi qu'il se poursuit et comporte.* Acheter, vendre un immeuble dans l'état où il se trouve.

COMPOSANT. adj. et s. m. Chim. Se dit des corps qui servent à en composer d'autres.

— s. m. Un *composant*, pour un corps composant.

COMPOSÉ, ÉE. adj. (ital., *composto*). part. pass. du v. Composer. S'empl. adjectiv. Qui contient plusieurs parties. Mais de toutes les couches fossiles dont la terre est *composée*, la plus utile, la plus riche et la plus féconde en merveilles, est celle que nous foulons aux pieds, et celle qui produit nos moissons. (B. de St-Pierre.) Quelque brute que nous paraisse la matière, il est aisé de reconnaître une formation antérieure bien plus complète originairement dans les parties dont cette matière est *composée*. (Buffon.) Je me suis aperçu, par diverses observations, que l'homme est *composé* d'une âme et d'une bête. (X. de Maistre.) Enfin une troisième terre plus organique que brute est la terre végétale, *composée* des détriments des végétaux et des animaux terrestres. (Buff.) Une grande machine *composée* de beaucoup de rouages est l'image du gouvernement. (Beauchêne.) L'année sous les pôles n'est *composée* que d'un jour et d'une nuit. (A. Martin.) L'armée de Louis d'Anjou était *composée* de soixante mille hommes. (Anquetil.)

— *Machine composée, très-composée.* Machine qui n'a pu être exécutée et mise en jeu qu'à l'aide d'un grand nombre de pièces différentes.

— *Société bien composée.* Société choisie où il ne se trouve que des personnes bien nées.

— *Être composé, fort composé.* Avoir ou affecter un air froid, sérieux, sévère. On dit de même : Air composé. Visage composé. Maintien composé.

— S'applique même, dans un sens analogue au précédent, au langage et aux actions. Langage composé. Démarches composées.

— Se dit en parlant des ouvrages d'esprit, des ouvrages de l'art. Les Lettres péruviennes sont le premier roman épistolaire qui ait été *composé* en France. (La Harpe.)

— Archit. Tout arrangement de membres empruntés à des ordres différents.

— Arith. *Nombre composé.* Celui qui est formé par la multiplication de plusieurs autres. ‖ *Raison composée.* Rapport formé par le produit des antécédents et par celui des conséquents de deux ou de plusieurs rapports.

— Bot. Qui est formé de plusieurs parties dont la réunion constitue un organe quelconque, qui, au premier coup d'œil, paraît simple. Feuille composée. Fruit composé. Chaton composé.

— Gramm. *Mots composés.* Mots formés de deux ou de plusieurs autres joints ensemble. Il y a des adjectifs composés, comme *antipathique*, *incompatible*, *contre-révolutionnaire*, etc. ; des substantifs composés, comme *après-midi*, *chef-d'œuvre*, *portefeuille*, *passe-partout*, etc. ; enfin des verbes composés, comme *désorganiser*, *contremander*, etc. Le pluriel des substantifs composés donne lieu à quelques difficultés dont il sera parlé au mot SUBSTANTIF. Nos mots dérivés et *composés* [illegible] simples qui les ont produits ; ils sont comme certains végétaux dont les tiges ont d'autres vertus que leurs racines. (B. de St-Pierre.)

— Gramm. hébr. *Syllabe composée.* Syllabe terminée par une lettre mobile.

— Méc. *Pendule composé.* Celui qui consiste en plusieurs poids conservant constamment la même position entre eux, et oscillant autour d'un centre commun de mouvement.

— Min. Qui résulte de l'assemblage de différents ordres de faces. Formes composées.

— Mus. *Intervalle composé.* Celui qui dépasse l'octave.

— Pathol. *Maladies composées.* Affections qui sont unes, bien qu'elles dépendent du concours de plusieurs causes ; telle est la fièvre bilieuse inflammatoire.

— Pharm. *Médicament composé.* Celui qui est formé de plusieurs substances actives.

— Philos. *Sens composé.* Sens résultant de tous les termes d'une proposition.

— Zool. *Accouplement composé.* Celui qui a lieu quand un hermaphrodite est fécondé par un individu de son espèce, et qu'il en féconde un autre à son tour.

COMPOSÉ. s. m. (du lat. *compositus*, part. pass. de *componere*, composer, arranger). Tout formé de l'union d'une ou de plusieurs parties. Médicament qui est un composé de plusieurs drogues. Jeune homme qui est un composé d'ignorance et de présomption. Toute faction est un *composé* de dupes et de fripons. (Napol.)

Si dans son *composé* quelqu'un trouve à redire,
Il peut le déclarer sans peur. (La Font.)

— Chim. Corps renfermant au moins deux sortes de matières, mais qui peuvent en contenir trois, quatre et cinq, etc.

— Gramm. *Un composé.* Un mot composé. *Combattre* est un composé de *battre*. *Affront* est un composé de *front*. V. COMPOSÉ. adj.

— Gramm. ar. *Composé intimement combiné.* Celui qui est formé originairement de deux mots, dont chacun, hors de la composition, ne conserve aucune valeur.

— Gramm. génér. *Composé de dépendance.* Celui dans lequel le deuxième élément gouverne le premier, ou dans lequel la première partie est complémentaire de la seconde. ‖ *Composé copulatif.* Celui dans lequel plusieurs termes semblables sont réunis sans être complément l'un de l'autre, et comme s'ils étaient joints par la copule. ‖ *Composé déterminatif.* Celui qui contient un substantif déterminé par un adjectif. ‖ *Composé possessif.* Celui qui exprime qu'un objet représenté par le deuxième des éléments du mot est possédé, avec la qualité qu'exprime le premier, par l'être auquel on applique la désignation tout entière.

— Versif. *Composé* se dit particulièrement des mots composés qui ont la même terminaison que leurs simples, c'est-à-dire que ceux dont ils sont formés. La rime du simple avec son composé, ou des différents composés entre eux, est vicieuse lorsque tous deux sont pris dans leur acception naturelle. On ne joindra donc pas *bonheur* et *malheur*, *ordre* et *désordre*. Mais cette même rime est reçue, quand leurs significations sont différentes, ou même très-éloignées, comme dans ces exemples :

Sentez-vous le citron dont on a mis le *jus*
Avec des jaunes d'œufs mêlés dans du *verjus*?
(Boileau.)

COMPOSÉES. s. f. pl. Bot. Famille de plantes monopétales, à insertion épigyne, et l'une des plus considérables parmi les végétaux phanérogames. L'inflorescence des composées est ce qui a motivé leur nom. La chicorée, la cupidone, le barbeau ou bluet, le soleil et la grande marguerite, font partie des *composées*, et peuvent servir de type pour l'étude de cette immense famille. (J. Decaisne.) Les *composées* sont, à l'exception des graminées, les plantes le plus généralement répandues sur notre globe, et celles qui présentent dans leur structure essentielle la plus grande uniformité. (Id.)

— Min. Classe de roches comprenant celles dans lesquelles on observe un mélange de plusieurs minéraux d'espèces différentes.

COMPOSER. v. a. 1re conj. (du lat. *componere*, formé de *cum*, avec ; et *ponere*, mettre, placer). Former un tout de l'assemblage de plusieurs choses, de plusieurs parties. Composer un remède avec plusieurs substances. Composer un mot avec d'autres mots. Les pièces qui composent une machine. L'âge de ces nobles personnes pouvait *composer* un siècle assez également partagé entre elles deux. (G. Sand.)

— En parlant des parties elles-mêmes. Former un tout, un ensemble. Eux seuls ils *composaient* toute leur république. (La Font.)

— Il se dit en parlant des ouvrages d'esprit, des productions de l'art qui supposent de l'invention et du génie. Composer un livre. Composer un poème, une ode, une tragédie. Composer un discours. Composer des vers. Composer un tableau. Composer le plan d'un palais, les desseins d'un monument. Composer un ballet. La rivière au bord de laquelle il a *composé* ses vers. (Pasc.) Les livres de l'ancien peuple ont été *composés* en divers temps. (Boss.) Saint Jérôme *composa* sur l'original hébreu la version de la Bible. (Id.) Je ne te croyais pas capable de *composer* un pareil mémoire. (Le [illegible]
viens de *composer* serait capable de vous rappeler à la vie. (Id.)

— Absol. Travailler à un ouvrage d'esprit. Composer avec soin. Composer avec négligence. Composer de tête. Être obligé de composer pour vivre. Pour une femme qui *compose*, un mari est une distraction continuelle. (Dufresny.) Il *compose*, et lorsqu'il travaille, il faut bien se garder de le distraire de son ouvrage. (Le Sage.) [illegible] femme qui *compose* en sait plus qu'il ne faut. (Mol.)

Si l'on peut pardonner le tort d'un mauvais [livre,
Ce n'est qu'au malheureux qui *compose* pour [vivre.
(Molière.)

— Se dit aussi des élèves qui font le devoir donné par le professeur. Composer en thème, en version. Composer en vers. Composer pour les places. Composer pour les prix.

— Mettre en parallèle. (Rabelais.)

— Fig. *Composer des almanachs.* Faire des pronostics en l'air, se remplir l'esprit d'idées qui ne sont point réalisables.

— *Composer son visage, ses regards, son geste, sa contenance.* Les accommoder aux circonstances, à l'effet qu'on veut produire. Ni l'un ni l'autre n'avaient eu le temps de *composer* leur mine et leur visage. (La Font.)

Mais ceux qui de la cour ont un plus long usage,
Sur les yeux de César *composent* leur visage.
(Racine.)

— Fig. *Composer ses mœurs.* Régler, réformer ses mœurs. Avez-vous su *composer* vos mœurs? Vous avez plus fait que celui qui a composé des livres. (Montaigne.)

— *Composer de.* Des sottises du temps je *compose* mon fiel. (Boil.)

— Imprim. Assembler les caractères pour en former des mots, des lignes, des pages. Composer un mot, une ligne. Composer tant de pages, tant de colonnes dans une journée.

— Mus. Créer un air, un chant, seul ou avec ses parties, suivant les règles de l'art. Composer un air. Composer la musique d'un opéra. Composer un opéra. Composer une messe, un motet. Composer une valse, une contredanse. Composer une fantaisie pour le piano. Composer des variations sur la basse.

— Absol., dans le même sens, Composer avec facilité. Composer correctement. Apprendre à composer.

— *Composer sur le clavecin, sur le piano*, etc. Se servir du clavecin, du piano, pour composer de la musique.

— COMPOSER. v. n. S'accommoder, s'accorder sur quelque différend. Composer de ses intérêts. Composer de ses droits, de ses prétentions. Composer d'une somme qui est due. Composer avec ses créanciers. Composer à l'amiable.

— Fig. Composer avec sa conscience. Composer avec les idées, les opinions, les préjugés de son temps. Je ne *composerai* jamais avec les tendres souvenirs de l'amitié. (Mme Campan.)

— Signifie encore Capituler. Demander à composer. Se presser trop de composer. Ne vouloir composer qu'à des conditions avantageuses.

— SE COMPOSER. v. pron. Être composé. Maison qui se compose de trois pavillons. État qui se compose de trois ordres distincts. La raison se *compose* de vérités qu'il faut dire, et de vérités qu'il faut taire. (Rivarol.)

— En parlant des personnes, Prendre un maintien grave, un air modeste. Se composer devant le monde. Se composer selon le temps, selon les lieux [illegible] jeunes personnes se *composent*. (La Br[illegible]

COMPOSEUR. s. m. Se dit en mauvaise part pour Celui qui compose. C'est un composeur de méchants vers.

COMPOSITE. adj. des 2 g. (du lat. *compositus*, part. pass. de *componere*). Archit. Se dit de l'un des cinq ordres d'architecture, parce qu'il est composé du corinthien et de l'ionique. Ordre composite.

— On désigne aussi sous le nom de *composite*, tout ordre qui est composé de plusieurs ordres, soit dorique, corinthien ou ionique.

— Dans ces deux sens, on dit également, Une base composite. Un chapiteau composite. Une corniche composite, etc.

— Substantiv. *Le composite.* L'ordre composite. La base, le chapiteau du composite. Adopter le composite.

— Arithm. *Nombre composite.* Nombre exactement divisible. ‖ *Raison composite.* Raison résultant de produits des antécédents de plusieurs raisons et de leur conséquent.

— Bot. Qui est formé par la réunion de plusieurs sporanges. ‖ COMPOSITES. s. m. pl. Série de l'ordre des gastéromyciens, comprenant ceux qui sont formés par la réunion de plusieurs sporanges.

— Phil. Se dit de la passion génératrice des accords.

COMPOSITEUR. s. m. Celui qui compose en musique. Un bon compositeur. Un habile compositeur. Un savant compositeur. Un célèbre compositeur. L'œuvre d'un compositeur.

— Imprim. Ouvrier qui travaille uniquement à l'arrangement des caractères, c'est-à-dire à la casse, dans laquelle il lève, les unes après les autres, ce nombre prodigieux de lettres dispersées dans les différents cassetins, dont l'assemblage dirigé par la copie ou le manu[illegible]
donne des planches ou formes destinées à être imprimées. Bon compositeur. Mauvais compositeur. Compositeur maladroit, ignorant. Compositeur aux pièces. Compositeur en conscience.

— Prat. *Amiable compositeur.* Celui qui termine un différend à l'amiable.

COMPOSITIFLORES. s. f. pl. (ét. lat., *compositus*, composé ; *flos*, fleur). Famille de plantes, aujourd'hui les synanthérées.

COMPOSITION. s. f. (pr. *kon-po-zi-si-on* ; du lat. *compositio*, fait de *componere*, composer). Action de composer quelque chose. La composition d'une machine. La composition des mots d'une langue. La composition des lots d'un partage. La composition d'une compagnie, d'une assemblée.

— Ce qui résulte de l'action de composer ; assemblage de plusieurs choses qui font un tout. Toutes les parties qui entrent dans la composition du corps humain, dans la composition d'une machine. Un grain d'esprit et une once d'affaires plus qu'il n'en entre dans la *composition* du suffisant, font l'important. (La Bruy.)

— Particulièrement, Action de mélanger, d'unir certaines substances, et résultat de cette action. La composition d'un remède. Parfum d'une excellente composition. Connaître les substances qui entrent dans la composition d'un spécifique. Cambyse leur envoya des bracelets d'or et des *compositions* de parfums. (Boss.)

— Préparation faite pour imiter l'or ou l'argent, les perles, les pierreries, etc. Le chrysocalque, le strass sont des compositions. Ce n'est pas de l'or, c'est une composition.

— Action de composer un ouvrage d'esprit. Ouvrage d'une composition facile, d'une composition difficile, pénible. Être dans le feu, dans la chaleur de la composition. Publier un ouvrage de sa composition, une pièce de sa composition. Laissez-le s'élever par la *composition*. (La Bruy.) La tragédie qu'on va représenter est de la *composition* de don Gabriel Triaquero, surnommé le poète à la mode. (Le Sage.)

— Il se dit dans le même sens, en parlant des productions des arts. La composition d'un concerto, d'un tableau, d'un groupe, d'un ballet. Exécuter un morceau de sa composition. Exposer une étude de sa composition.

— Ouvrage d'un écrivain, d'un artiste. Grande composition. Belle composition. Composition savante, hardie. Ingénieuse composition. Composition médiocre. Composition froide, ridicule, extravagante. Achever une composition.

— Devoir que fait un écolier sur un sujet qui lui est donné. Composition remarquable. Composition sans fautes. Composition pleine de contresens. Composition pour les places. Composition pour les prix. Juger les compositions. Corriger les compositions.

— Signifie encore un accommodement dans lequel les parties, ou l'une d'elles, se relâchent plus ou moins de leurs prétentions. Venir à composition, entrer en composition. Obtenir une bonne composition. Elle ne se permit pas ces *compositions* si adroitement colorées qui souvent ne sont qu'une injustice couverte d'un nom spécieux. (Boss.)

— *De bonne composition.* Je trouve déjà qu'il faut que votre mal soit de bonne *composition* pour souffrir tous vos voyages de Versailles. (Mme de Sévigné.)

— *Homme de composition, de bonne, de facile composition.* Homme accommodant, avec qui l'on peut traiter, s'arranger.

— *Être de difficile composition.* Être ferme, ne rien céder, ne rien rabattre. Des maximes si douces, qu'on serait de difficile *composition* si l'on n'en était pas content. (Pascal.)

— *Femme, fille de bonne composition, de facile composition.* Femme, fille qui cède volontiers, qui s'abandonne facilement.

— Se dit quelquefois pour Capitulation. Les articles d'une composition. Composition honorable. Composition avantageuse. Composition honteuse.

— Archit. La composition consiste dans l'invention des plans, des élévations et des ornements d'un édifice.

— Arith. *Composition de rapports.* Somme des deux premiers termes qui est au second comme la somme des deux derniers est au dernier ; ainsi de : 4 : 2 :: 16 : 8 ; on tire par composition : 6 : 2 :: 24 : 8.

— Art milit. La composition est, didactiquement, une branche de la constitution militaire ; physiquement, un ensemble d'armes personnelles ; moralement, une combinaison des rapports les plus parfaits à établir entre les diverses troupes.

— Gramm. Jonction de mots. Ex. : *arc-en-ciel.*

— Imp. Arrangement des caractères pour en former des mots, des lignes, des pages, etc., et résultat de cette action. Apprendre, savoir la composition. Tant de pages de composition. Corriger sa composition. ‖ Se dit même quelquefois en parlant de l'atelier où l'on compose, où travaillent les compositeurs. Aller à la composition.

— Législ. du moy. âge. Compensation pécuniaire due par le meurtrier à la famille ou aux [illegible]

— Méc. *Composition des forces.* Opérations d'analyse et de géométrie par lesquelles on ramène à une ou à deux forces toutes les forces qui agissent sur un point. ‖ *Composition du mouvement.* Action de réduire plusieurs mouvements à un seul.

— Mus. Art d'inventer les chants, et de les écrire d'une manière conforme aux règles. Les règles de la composition. Apprendre la composition. S'adonner à la composition. Exceller dans la composition.

— Peint. *La composition d'un tableau.* La manière dont un peintre traite le sujet d'un tableau, dispose les figures, les masses, les ombres, etc. Tableau d'une composition savante, d'une composition agréable, gracieuse. La composition se divise en *composition poétique*, et en *composition pittoresque*.

COMPOSITUM. s. m. Mus. Ensemble des

moyens d'un chanteur. Avoir un beau compositum.

COMPOST. s. m. (du lat. *compositus*, composé). Agric. Mélange de substances différentes qu'on laisse en tas subir quelque fermentation, et qu'ensuite on répand sur la terre comme engrais. Il est avantageux d'introduire de la chaux dans les *composts;* mais il faut qu'elle soit complètement éteinte, autrement elle charbonnerait les fumiers et en détruirait l'effet. (Rozier.)

— Anc. mar. Connaissance de l'établissement des marées.

— Se dit aussi pour Comput.

COMPOSTER. v. a. 1re conj. (rad. *compost*). Agric. Mettre une terre en bon état.

COMPOSTEUR. s. m. Impr. Petite règle de métal composée de deux parties assemblées en équerre, sur laquelle le compositeur assemble les lettres dont il forme les lignes. Les fondeurs en caractères ont aussi des composteurs dont ils se servent pour donner la dernière façon. La distance qui se trouve sur le *composteur*, entre sa tête et la tête de la coulisse inférieure, fixe la longueur de chaque ligne. (Lenormand.)

— Manuf. de soie. Petite baguette de bois sur laquelle on passe les portées de la chaîne d'une étoffe de soie pour la plier.

COMPOTATEUR. s. m. (ét. lat., *cum*, avec; *potare*, boire). Compagnon de bouteille.

De sa table qui n'est pas mince,
A de joyeux *compotateurs*
Il fait lui-même les honneurs.
(CHAULIEU.)

COMPOTATION. s. f. (pr. *kom-po-ta-ci-on*). Se dit en plaisantant pour Repas, régal où plusieurs personnes se réjouissent.

COMPOTE. s. f. (selon Ménage, par contraction du lat. *compositus*, composé, à cause des différents ingrédients qui entrent dans ce mets). Confitures qui ne sont pas assez cuites pour que leur forme en soit dénaturée. Compote de poires. Compote de pommes. Compote de cerises. Compotes d'abricots. Mettre du citron, de la cannelle dans une compote. Servir les compotes. Les *compotes* sont destinées à être mangées le plus tôt possible. (Dict. de cuis.)

— Manière d'accommoder les pigeons. Compote de pigeons, de tourtereaux. Mettre des pigeons en compote.

— Fig. *Viande en compote.* Viande trop cuite.

— Prov. et fig. *Avoir les yeux, avoir la tête en compote.* Avoir les yeux, la tête, tout livides, tout meurtris. Il est pop.

COMPOTIER. s. m. Vase dans lequel on sert ordinairement les compotes de fruits. Compotier de porcelaine. Compotier de cristal.

COMPOU. s. m. Relat. Cour souveraine de l'empire de la Chine et de Pékin.

COMPRÉHENSEUR. s. m. Théol. Créature raisonnable dans l'état du bonheur éternel, qui jouit de la vision béatifique, de la vue éclairée et intuitive de Dieu.

COMPRÉHENSIBILITÉ. s. f. Didact. Aptitude à être compris.

COMPRÉHENSIBLE. adj. des 2 g. (du lat. *comprehensibilis*, formé dans le même sens de *comprehendere*, comprendre). Intelligible, qui peut être entendu, compris. Raisonnement compréhensible. Chose qui n'est point compréhensible. Qui le croirait, à nous voir composer tous choses d'esprit et de corps, qu'un mélange-là nous serait bien *compréhensible*! (Pascal.) Notre philosophie suppose que l'intelligence est un effet du mouvement et des combinaisons de la matière, ce qui n'est pas *compréhensible*. (Volt.)

— Syn. comp. COMPRÉHENSIBLE. INTELLIGIBLE. *Compréhensible* désigne ce qui peut être compris; et *intelligible*, ce dont on peut saisir le sens.

COMPRÉHENSIF, IVE. adj. Didact. Qui a la faculté de comprendre. Etre compréhensif.

— Qui a de la compréhension. Idée compréhensive.

COMPRÉHENSION. s. f. (du lat. *comprehensio*, fait de *comprehendere*, saisir, comprendre). Faculté de comprendre, de concevoir. Avoir la compréhension aisée, facile. Avoir la compréhension dure. Manquer de compréhension.

— Didact. Connaissance entière et parfaite.

l'autre vie. (Acad.)

Signifie quelquefois Faculté d'embrasser dans son esprit. Avec cette prodigieuse *compréhension* de tout le détail et du plan universel de la guerre, on le voit toujours attentif à ce qui survient. (Boss.)

— Log. Totalité des idées renfermées sous un nom appellatif et générique.

— Phil. *Compréhension d'un terme.* Ensemble des idées simples qui sont contenues dans l'idée complexe exprimée par ce terme.

— Rhétor. Trope beaucoup plus connu sous le nom de Synecdoche. V. ce mot.

COMPRÉHENSIVITÉ. s. f. Phil. Faculté de comprendre.

COMPRENDRE. v. a. 4e conj. (du lat. *comprehendere*, formé, dans le même sens, de *cum*, avec; et de *hendere*, saisir). *Je comprends, tu comprends, il comprend; nous comprenons, vous comprenez, ils comprennent. Je comprenais. Je compris. Je comprendrai. Je comprendrais. Comprends; comprenez. Que je comprenne. Que je comprisse. Comprenant. Compris.* Contenir, renfermer en soi. Royaume qui comprend plusieurs provinces. Famille de plantes qui comprend plusieurs genres. Cette monarchie *comprenait*, outre la Syrie, les vastes et riches provinces de la Haute Asie. (Boss.)

— Se dit aussi en parlant des choses morales. Vertu qui en comprend plusieurs autres. On viole le grand commandement qui *comprend* la loi et les prophètes. (Pascal.) La géométrie *comprend* un grand nombre de principes. (Id.) *Comprendre* dans sa pensée tout ce qu'il y a de grand parmi les hommes. (Boss.) La morale même de la chaire, qui *comprend* une matière aussi vaste. (La Bruyère.) La médecine *comprend* l'art de conserver la santé, de la rétablir et de soulager les maux incurables. (Rostan.)

— Faire entrer dans une énumération, mentionner. Comprendre dans une même quittance tout ce qui est dû. Comprendre plusieurs choses sous une même dénomination. Place qui rapporte tant, y compris les profits. Vous traitez ces personnes d'hérétiques pour me *comprendre* dans cette accusation. (Pascal.) L'Ecclésiaste, faisant le dénombrement des illusions qui travaillent les enfants des hommes, y *comprend* la sagesse même. (Boss.)

— Fig. Avoir l'intelligence d'une chose, en pénétrer le sens. Chose facile à comprendre, difficile à comprendre. Maxime qu'on n'a pas comprise, qu'on n'a jamais comprise. Enfant qui comprend tout ce qu'on lui explique. Un oracle jamais ne se laisse *comprendre*. (Corn.)

— Particulièrement, Avoir l'intelligence des langues, des mots. Comprendre une langue sans pouvoir la parler. Comprendre l'anglais, l'espagnol, l'italien. Ne pouvoir comprendre certains mots. Passage très-difficile à comprendre. Animal qui semble comprendre ce qu'on lui dit.

— Absol. Comprendre aisément. Comprendre du premier coup. Commencer à comprendre. Ne jamais comprendre. Comprend-il? Comprenez-vous?

— Concevoir, se faire une idée juste d'une chose. Comprendre la difficulté d'une affaire. Comprendre toute la grandeur d'un péril. Ne pas comprendre sa position. Ne pas comprendre l'état de la question. Il *comprit* tout ce qu'il fallait d'étendue et d'élévation, de sang-froid, de vivacité, de profondeur, pour exceller dans l'art de la guerre. (Mass.) La plupart des hommes estiment ce qu'ils ne *comprennent* pas. (Malebr.)

Si vous pouviez *comprendre* et le peu qu'est la vie,
Et de quelles douceurs cette mort est suivie!
(CORNEILLE.)

— Se rendre raison d'une chose, en découvrir le motif. Comprendre, ne pas comprendre le langage de quelqu'un, la conduite de quelqu'un. Les esprits bornés ne peuvent *comprendre* cette universalité de talents. (La Bruy.) Plus je réfléchis aux traitements que j'éprouve, moins je puis *comprendre* ce qu'on me veut. (J.-J. Rouss.) Vous m'éclaircirez donc celle-ci quand il vous plaira, car pour moi je déclare que je n'y *comprends* rien. (Id.)

Il est père, aisément son âme doit *comprendre*
[illegible] doit d'amour au père le plus tendre.
(FLORIAN.)

— *Comprendre à.* Ne rien comprendre à la conduite de quelqu'un. Ceux qui sont accoutumés à juger par le sentiment ne *comprennent* rien aux choses de raisonnement. (Pasc.) Madame, à ce discours je ne puis rien *comprendre*. (Rac.)

— *Comprendre comment.* Quand on se porte bien, on ne *comprend* pas comment on pourrait faire si on était malade. (Pasc.) Elle ne *comprenait* pas comment on pouvait commettre un seul péché mortel. (Boss.) Qui considérera que le visage du prince fait toute la félicité du courtisan, qu'il s'occupe et se remplit pendant toute sa vie de le voir et d'en être vu, *comprendra* un peu comment voir Dieu peut faire toute la gloire et tout le bonheur des saints. (La Bruy.)

— *Comprendre de.* Noé *comprit* de ce rameau vert que les eaux s'étaient retirées. (Lemaistre de Sacy.)

— *Comprendre de loin.* Seigneur, vous avez *compris* de loin mes pensées, vous avez observé ma course et ma carrière. (La Harpe.)

vriez avoir *compris* par les passages que je vous ai cités. (Pasc.) *Comprenez*-vous bien par là combien il importe de bien définir les choses? (Id.) C'est ce que vous *comprendrez* sans difficulté par ce raisonnement. (Boss.)

— *Comprendre que.* Elle *comprend* que les créatures ne peuvent pas être plus aimables que le Créateur. (Pasc.) Il ne faut pas avoir l'âme fort élevée pour *comprendre* qu'il n'y a point ici de satisfaction véritable et solide. (Id.) Il *comprit* que l'inconstance de la nation avait besoin d'un frein. (Mass.) L'homme ne *comprendra*-t-il jamais qu'il n'est point pour lui de félicité durable? Il ne peut *comprendre* qu'un esprit raisonnable emploie sa vie à imaginer des fictions et à trouver une rime. (La Bruy.) Cela doit suffire pour vous faire *comprendre* que je n'ignore rien de ce qui vous touche. (Galland.)

— *Comprendre quelqu'un.* Comprendre les explications, les ordres qu'il donne, le langage qu'il parle. Son secrétaire, son domestique ne l'avait pas compris. Etranger qui ne peut se faire comprendre.

— *Comprendre quelqu'un* signifie encore, Se rendre raison de ses discours, de sa conduite. Homme difficile à comprendre. Ils commencent par admirer cet orateur, et cherchent ensuite à le *comprendre*. (La Bruy.) Je l'admire, dit-il, et je le *comprends* moins que jamais. (Id.) J'ai encore songé presque toute cette nuit à vous et à vos voyages, et j'en suis arrivé à ne plus vous *comprendre*. (A. Karr.) J'ai souvent entendu les savants disputer sur le premier Etre, et je ne les ai point *compris*. (Chateaubr.)

A bas l'antique dieu qu'invoquent les poètes!
Je n'ai jamais *compris* ces messieurs à manchettes.
(BARTHÉL.)

— Théol. Connaître une chose autant qu'on peut la connaître.

— SE COMPRENDRE. v. pron. et récipr. Être compris, se rendre raison de ses discours, de sa conduite, etc. Homme qui ne se comprend pas lui-même. Ils ne peuvent se comprendre. Les hommes ne se *comprennent* pas les uns les autres. (Vauven.)

— Syn. comp. COMPRENDRE. CONCEVOIR. ENTENDRE. V. CONCEVOIR.

COMPRESSE. s. f. (du lat. *compressus*, fait de *comprimere*, serrer, arrêter). Chirurg. Pièce de linge destinée à envelopper une partie ou à maintenir les applications que l'on fait immédiatement sur les plaies, les ulcères, etc., etc. Compresses longuettes, carrées, triangulaires, prismadaires. Compresse imbibée d'eau de-vie, de vinaigre. Mettre, appliquer une compresse. Serrer une compresse. Mouiller une compresse.

COMPRESSEUR. adj. m. Chir. Qui comprime. Muscle compresseur de la prostate.

— COMPRESSEUR. s. m. Instrument destiné à comprimer des nerfs, des vaisseaux, ou un canal quelconque.

COMPRESSIBILITÉ. s. f. (du lat. *comprimo*, je presse). Phys. Propriété qu'ont les corps de se réduire à un moindre volume par l'action d'une cause extérieure, comme pression ou percussion, qui en rapproche les molécules. Il n'est pas certain que l'eau soit incompressible; plusieurs expériences prouvent son incompressibilité et d'autres sa *compressibilité*. (Rostan.)

COMPRESSIBLE. adj. des 2 g. Phys. Qui est susceptible de diminuer de volume par l'action d'une cause extérieure.

COMPRESSICAUDE. adj. des 2 g. (ét. lat., *compressus*, comprimé; *cauda*, queue). Erpét. Qui a la queue comprimée. || COMPRESSICAUDES. s. m. pl. Sous-famille de lacertiens comprenant les genres crocodilure, thoricte et neusticure.

COMPRESSICAULE. adj. des 2 g. (ét. lat., *compressus*, comprimé; *caulis*, tige). Qui a la tige comprimée.

COMPRESSICORNE. adj. des 2 g. (ét. lat., *compressus*, comprimé; *cornu*, corne). Entom. Qui a des antennes comprimées.

COMPRESSIF, IVE. adj. (du lat. *comprimo*, je presse). Chir. Qui sert à comprimer. Bandage compressif.

COMPRESSION. s. f. Action qu'exerce sur un corps une puissance située hors de lui et qui tend à rapprocher ses molécules. La compression joue un grand rôle dans les arts. C'est par elle qu'on frappe les monnaies et les médailles; qu'on fait monter l'eau dans les pompes foulantes; qu'on forme l'empreinte des timbres sur les étoffes ou le papier; qu'on imprime les ouvrages de science et de littérature, etc., etc.

— Résultat de cette action.

— Art milit. Formation où il règne le moins d'espace possible entre les rangs de l'infanterie. Compression de colonne. Compression de rangs.

— Chir. Idée d'une force qui tend à resserrer, à rapprocher les parties d'un corps, et à les réduire sous un plus petit volume. Exercer la compression. Mode de compression. Compression circulaire. La *compression* de la tête, chez les enfants, par l'emploi de certaines coiffures, paraît être la cause de quelques difformités du crâne qui ne sont pas sans influence ultérieure sur le développement des facultés intellectuelles. (Marj. et Oliv.)

— Mécan. Action de presser un corps pour lui faire occuper un moindre volume.

— *Fontaine de compression.* Elle consiste

d'un écrou sur lequel on peut visser un tube de fer, dont la partie inférieure descend à peu près au fond du vase, et dont la partie supérieure est terminée par une vis destinée à recevoir un ajutage ou une pompe foulante.

— *Pompe de compression.* Pompe foulante qui se compose d'un cylindre et d'un piston massif.

— Phys. Action par laquelle un corps en presse un autre et le réduit ainsi à un volume moindre que celui qu'il avait auparavant.

COMPRÊTRE. s. m. Hist. ecclés. Titre que les évêques donnaient anciennement aux prêtres de leur diocèse.

COMPRIMABLE. adj. des 2 g. Qui peut être comprimé.

COMPRIMANT, ANTE. adj. Qui a la propriété de comprimer. La force comprimante.

— Il ne faut pas confondre cet adjectif avec le participe présent, qui est invariable. On diminue la susceptibilité nerveuse, on émousse la sensibilité en *comprimant* ses organes. (Richerand.)

COMPRIMÉ, ÉE. part. pass. du v. Comprimer. S'empl. adjectiv. L'eau fortement *comprimée* dans un vaisseau de métal, le fait crever s'il est de fer, et passe à travers ses pores s'il est d'or. (Libes.)

. . . . Le salpêtre enflammé
Dans le tube brûlant chasse l'air *comprimé*.
(DELILLE.)

— Fig. Les Cimbres cependant n'avaient été tellement *comprimés* qu'il ne fût nécessaire d'envoyer de prompts secours à Cépion. (Anquetil.) C'est lorsque je suis le plus *comprimé* que je trouve le plus de ressources. (Frédéric.)

— *Comprimé par.* Nous sommes sans cesse plongés dans des couches atmosphériques *comprimées* par le poids de l'atmosphère. (Libes.) || Fig. Les efforts des Gaulois, *comprimés* chaque jour par la puissance toujours croissante des Romains, se dirigèrent alors vers d'autres lieux qui leur offraient moins de résistance. (Anquetil.)

— Minér. bot. zool. Qui a plus d'étendue dans le sens de sa largeur que dans celui de son épaisseur. Cristal comprimé. Anthère comprimé. Coquilles bivalves comprimées.

COMPRIMER. v. a. 1re conj. (du lat. *comprimere*, qui a la même signification). Presser avec force, resserrer. Comprimer l'air dans une machine. Comprimer un membre avec un bandage.

— Fig. Empêcher d'agir, d'éclater. Comprimer un parti. Comprimer une faction. Comprimer un premier mouvement. Comprimer une passion. Nous n'avons pas un bon mouvement qu'il ne faille *comprimer* ou cacher. (G. Sand.)

Les jaloux archiducs, *comprimant* leur orgueil,
Du vieillard tout-puissant imiteront l'accueil.
(BARTH. et MERY.)

— SE COMPRIMER. v. pron. Être comprimé. Les factions se *compriment* difficilement. (Volt.)

COMPRIMEUR. s. m. Qui comprime

COMPRIS, ISE. part. pass. du v. Comprendre. S'empl. adject. Tout châtiment qui ne peut être *compris* est cruel, c'est un mal inutile. (Edgeworth.) La mort et l'immortalité bien *comprises* suffisent pour occuper et diriger toute l'existence. (Mme de Staël.)

Je dois être si net pour tous les bons esprits,
Que je ne puisse point n'en être pas *compris*.
(F. DE NEUFCHÂTEAU.)

— *Compris dans.* Cette luxueuse décoration si peu en harmonie avec les habitudes de Grandet avait été *compris* dans l'achat de la maison, ainsi que le trumeau, le cartel, le meuble en tapisserie et les encognures en bois de rose. (De Balzac.)

— Il est invariable dans ces phrases: *y compris, non compris*, en y comprenant, sans y comprendre, quand le substantif vient après. Il donne tous les ans deux mille francs aux pauvres, y compris les aumônes extraordinaires, non compris les aumônes extraordinaires. Mais quand le substantif précède, on doit dire, en faisant accorder: Il donne tous les ans deux mille francs aux pauvres, les aumônes extraordinaires y comprises, les aumônes extraordinaires comprises.

COMPROMETTRE. v. n. 4e conj. irrég. (du lat. *compromittere;* fait de *cum*, avec, ensemble, et *promittere*, promettre). *Je compromets, tu compromets, il compromet; nous compromettons, vous compromettez, ils compromettent. Je compromettais. Je compromis. Je compromettrai. Je compromettrais. Compromets. Que je compromisse. Compromettant. Compromis.* Convenir d'arbitres pour s'en rapporter à leur décision, dans un différend, dans un procès. Compromettre sur tous les chefs d'un procès. Compromettre de toutes ses affaires entre les mains d'un tel. Peu usité.

— COMPROMETTRE. v. a. Commettre quelqu'un, l'exposer à quelque chagrin, à quelque embarras, à quelque désagrément, en l'embarrassant dans des affaires, ou en le servant sans son aveu. On l'a maladroitement compromis. On l'a compromis par un faux zèle. Je n'ai pu trop m'humilier devant ce qu'elle aime, ne pouvant, sans la *compromettre*, m'adresser à sa personne, ni même la nommer. (J.-J. Rouss.)

— On dit de même. *Compromettre la dignité de quelqu'un; compromettre sa dignité, sa réputation, ses intérêts*, etc. Exposer à quelque échec la dignité, l'autorité, etc., de quelqu'un, ou sa propre dignité, sa propre réputation, etc. L'hospitalité violée sur le Bellérophon *compromettra* à jamais la foi anglaise. (Napoléon.)

— SE COMPROMETTRE. v. pron. Être compromis. Se compromettre gravement. Se compromettre dans une affaire. Agir de manière à ne pas se compromettre. Il y a des amitiés circonspectes qui craignent de se *compromettre*. (J.-J. Rouss.)

— *Se compromettre pour.* Se compromettre pour servir un ami.

COMPROMIS. s. m. Acte par lequel deux ou plusieurs personnes conviennent de remettre le jugement de leurs différends à un ou

plusieurs arbitres qu'elles autorisent à prononcer avec ou sans la réserve de l'appel ou du pourvoi en cassation. Faire un compromis. Passer un compromis. Dresser, signer un compromis. Mettre une affaire en compromis.

— Anc. jurisp. *Lettres de compromis.* Lettres par lesquelles une partie s'engageait à s'en tenir à la décision des arbitres, sous peine, en cas de dédit, d'une amende payable à la partie adverse.

— Fig. *Mettre en compromis.* Commettre. Mettre quelqu'un en compromis avec un autre. On dit de même : *Mettre la dignité, l'autorité, la réputation de quelqu'un, en compromis.*

COMPROMIS, ISE. part. pass. du v. Compromettre. S'empl. adjectiv. Un homme compromis. Une personne compromise.

— *Compromis par.* Leicester est-il très-*compromis* par les amis de la reine d'Écosse? (Mme de Staël.) Il ne faut pas que jamais, par une ruineuse parcimonie, les forces de la France puissent être sacrifiées ou même *compromises.* (De Joinville.)

— *Compromis dans.* La liberté et l'égalité, qui doivent être partout le véritable esprit des compagnies littéraires, sont *compromises* dans cette dispute qui s'est élevée entre les capitouls de Toulouse et l'académie des Jeux floraux. (La Harpe.)

COMPROMISSAIRE. s. m. Jurispr. Celui que l'on choisit par compromis pour terminer un débat.

COMPROMISSIONNAIRE. adj. des 2 g. Par compromis. Acte compromissionnaire. Arbitre compromissionnaire.

COMPROTECTEUR, TRICE. s. Qui protége avec un ou plusieurs autres.

COMPROVINCIAL, ALE. adj. Qui est de la même province.

COMPS. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Draguignan. (Var) ; 900 hab.

COMPSOCÈRE. s. m. (ét. gr., κομψός, élégant ; κέρας, corne). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, ayant le corps aplati, rouge ; se tiennent sur les feuilles ou sur les troncs d'arbres, contre lesquels ils grimpent avec facilité.

COMPSOSOME. s. m. (ét. gr., κομψός, élégant ; σῶμα, corps). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, famille des longicornes. Offrant des couleurs vives et variées, dues à des poils diversement colorés.

COMPSUS. s. m. (du gr. κομψός, élégant). Entom. Sous-genre d'insectes coléoptères tétramères, famille des curculionites, originaires de la Guyane.

COMPTABILIAIRE. adj. des 2 g. Qui a rapport à la comptabilité.

COMPTABILIAIREMENT. adv. Sous le rapport comptabiliaire. Acquitté comptabiliairement.

COMPTABILITÉ. s. f. (rad. *compte*). Ensemble des comptes et des livres d'une administration publique ou particulière. Comptabilité immense. Comptabilité embarrassante. Mettre de l'ordre dans la comptabilité. Être chargé de la comptabilité. Bureau de comptabilité. Rien n'est plus important qu'une *comptabilité* régulière ; elle produit, dans les administrations où elle est bien organisée, un ordre qui facilite leur marche, et pour le négociant elle est un flambeau qui l'éclaire sur sa vraie position, et lui sert à se diriger dans ses opérations commerciales. (Degrange.) Une *comptabilité* vicieuse a les conséquences les plus graves. (Id.)

— Art d'établir, de rendre des comptes. Entendre parfaitement la comptabilité. Système de comptabilité.

— *Comptabilité en partie simple.* ‖ *Comptabilité en partie double.* V. TENUE DES LIVRES.

— *Comptabilité en matières.* Celle qui repose sur des procès-verbaux d'entrée et de sortie des matières, sur le visa d'agents spéciaux pour lesdites entrées et sorties, sur des recolements et des inventaires au moins annuels.

— Le mot *comptabilité* est synonyme de *Tenue des livres*, et l'on dit indifféremment la Tenue des livres ou la Comptabilité d'un commerçant ou d'une administration.

COMPTABLE. adj. des 2 g. Qui est chargé de toute mission nécessitant une reddition de compte. Agent comptable. Officier comptable. Tout mandataire est *comptable* du mandat qu'il a reçu, quelle qu'en soit la nature. (T***.) [illegible]

Emploi comptable. Place comptable.

— Qui sert à rendre compte. Pièce comptable. Quittance comptable.

— Fig. Homme comptable de ses talents à la patrie. Vous n'êtes *comptables* à personne de vos actions. (Mass.) Les ministres sont *comptables* à Dieu, au prince et au peuple (Fr. Bacon.) Il est de tout son sang *comptable* à la patrie. (Corn.) Les rois de leurs faveurs ne sont jamais *comptables*. (Id.)

— *Comptable* est aussi subst. en parlant des personnes comptables. Un bon comptable. Rechercher, inquiéter les comptables. Comme je pennais dedans mes gages d'avance, et que j'ai quitté brusquement les gages des chevaliers, il n'est pas impossible que le *comptable* soit en reste. (Le Sage.) Régularité, clarté et précision, voilà ce qu'on doit exiger de tout *comptable*. (T***.) Trop souvent on voit les *comptables* employer tout leur art à rendre les vérifications impossibles, par la manière dont ils présentent leurs comptes. (Id.)

— *Les comptables de deniers* publics sont assujétis aux règles les plus rigoureuses, et en outre du cautionnement qu'ils sont tenus de fournir pour sureté de leur gestion, l'État a un privilége sur tous leurs biens pour assurer le remboursement du déficit que cette gestion pourra présenter.

— s. m. Art milit. Fonctionnaire légalement autorisé par le budget à un maniement de valeurs en matière. Les *comptables* sont en état de débet s'ils ne fournissent les preuves de l'emploi des valeurs qui leur sont confiées. (Bardin.)

COMPTABLIE. s. f. Anc. lég. Droit sur certaines denrées et marchandises, qui se percevait autrefois au profit du roi.

COMPTAGE. s. m. Néol. Action de compter.

COMPTANT. adj. m. Il ne s'emploie guère que dans ces phrases, *Argent comptant, deniers comptants*, argent réel et effectif, qu'on donne ou qu'on reçoit sur-le-champ. Payer argent comptant, en beaux deniers comptants. Vouloir de l'argent comptant. Avoir tant en argent comptant. Recevoir tant en argent comptant, et tant en billets. Il disparut avec tout l'argent *comptant* qu'il put emporter. (Le Sage.) Mon violon est cependant un violon de Paris, il m'a été cédé à bons deniers *comptants* par M. Exaudet, second violon de l'Opéra. (Roger de Beauvoir.)

— Fig et fam. *C'est de l'argent comptant.* C'est une chose sûre, qui ne peut manquer. ‖ *Prendre pour argent comptant*, s'en rapporter légèrement et sans examen à ce qu'on dit. Là-dessus je lui débitais des fables qu'elle prenait pour argent *comptant*. (Le Sage.) ‖ *Avoir de l'esprit argent comptant.* Avoir la repartie prompte, spirituelle, briller par ses saillies.

— Prov. et fig. *Argent comptant porte médecine.* L'argent adoucit les peines de la vie.

— COMPTANT. s. m. signifie Argent comptant. Avoir du comptant. Acheter au comptant. Vendre au comptant. Vente faite au comptant. Son père avait du *comptant* et du bien. (La Font.)

— Autrefois, *Petit comptant.* Bureau du trésor royal où l'on payait les billets au-dessous de mille livres. ‖ *Grand comptant.* Bureau où l'on payait ceux au-dessus de mille livres.

— S'emploie aussi adverbial. et par ellipse pour En argent comptant. Payer comptant. Payer une somme comptant. Vendre comptant. Acheter comptant. Je gage cent pistoles. — Cent pistoles *comptant*? (Mol.) D'abord l'argent en main paye vite et *comptant*. (Boil.)

— Fig. *Payer comptant.* Rendre sur-le-champ les bons et les mauvais offices qu'on a reçu. Être l'objet de plusieurs plaisanteries, et payer comptant les railleurs. Le plaisir de faire du bien nous paie *comptant* de notre bienfait. (Mass.)

— Il ne faut pas confondre l'adj. et le subst. avec le part. prés., qui reste toujours invariable. La première fois il lui avait dit adieu, *comptant* partir sur-le-champ pour la chasse. (Anquetil.)

COMPTE. s. m. (pr. *kon-te*; du lat. *computum*, fait de *computare*, supputer, calculer). Nombre, calcul, énumération de toutes les parties qui composent un tout et forment ce qu'on appelle un total. Faire un compte. Faire le compte. Venir à compte. Faire le compte à quelqu'un. Faire le compte de quelque chose. Donner quelque chose en compte, par compte. Savoir le compte de son argent, de son linge, de ses fruits. Avoir son compte. Ne pas avoir, ne pas recevoir son compte. Charger votre mémoire du *compte* des olympiades. (Boss.) Ah ! cent trente-cinq mille ans, dit l'Indien, ce compte est un peu exagéré. (Volt.) Il trouva le *compte* juste, donna quittance de la somme au laboureur, et le renvoya. (Le Sage.) Comptez-les vous-même, et voyez si le *compte* n'y est pas. (Galland.)

— Petit nombre que l'on jette de la main, et qui, plusieurs fois réitéré, forme le nombre ou la somme que l'on demande. Vieux et inusité en ce sens.

— *Bois de compte.* Le bois qui se vend à tant de bûches par corde.

— *Compte rond.* Nombre composé de dizaines, de centaines, de milliers, sans fraction, comme dix, vingt, cent mille. ‖ En parlant d'espèces. Se dit d'un nombre de ces espèces également font un compte rond.

— *Compte borgne.* Se dit, dans les deux sens précédents, par opposition à *compte rond.* Vingt et un est un compte borgne. Cinq sous et demi est un compte borgne. On dit de même : Cinq sous et demi font un mauvais compte.

— Fig. et fam. *Compte borgne.* Compte dont les articles ne sont pas clairs.

— *De compte fait.* En comptant bien. De compte fait ils étaient soixante-cinq.

— *Monnaie de compte.* Monnaie qui n'a jamais existé ou qui n'existe plus, et qui a été inventée ou retenue pour faciliter les comptes.

— Fam. *Cela n'est pas de compte.* Cela ne doit pas compter.

— *Donner à un ouvrier, à un domestique son compte, lui faire son compte.* Lui payer ce qui lui est dû en le congédiant.

— Fig. et fam. *Donner à quelqu'un son compte.* Le traiter de parole ou d'action, comme il le mérite. On ne le dit qu'en mauvaise part.

— *À bon compte.* À bon marché. Avoir une chose à bon compte, à meilleur compte. Vivre à bon compte.

— *Faire bon compte.* Faire bon marché. Marchand qui fait bon compte, qui fait meilleur compte que ses confrères. Tenez, continua-t-il, en me présentant les habits que j'avais rebutés, prenez ceux-ci, je vous en ferai meilleur *compte*. (Le Sage.)

— Fig. et fam. *Faire son compte, trouver son compte.* Trouver de l'avantage, du profit. Si vous ne trouvez pas votre *compte* d'un côté, vous vous jetez de l'autre. (Pasc.) Un homme vain trouve son *compte* à dire du bien ou du mal de soi. (La Bruy.) Sans doute que, malgré tout cela, il y trouvait son *compte*. (Le Sage.)

— *Faire son compte.* S'est employé dans le sens de Espérer que, s'attendre à. Faire son compte de réussir. Faire son compte sur les promesses de quelqu'un. On dit aujourd'hui *compter*.

— Fig. *Avoir son compte.* Avoir ce qu'on désire, être bien dans ses affaires. ‖ Savoir bien, entendre bien son compte. Entendre bien ses intérêts.

— Fig. *Voilà qui fait bien mon compte, qui ne fait pas mon compte.* Voilà qui favorise, qui dérange mes projets. On dit dans un sens analogue. *Cela serait bien mon compte*, m'arrangerait, me conviendrait parfaitement. Cet hymen serait bien mon *compte* (La Font.) Tout autre eût été mieux mon *compte*. (Id.)

— *Être loin de compte.* Être loin de s'accorder sur un prix, sur les conditions d'un traité, d'un marché. Il est loin de compte avec moi. Nous sommes loin de compte.

— Fig. *Être loin de compte, loin de son compte.* Se tromper dans son raisonnement, dans ses prétentions, dans ses espérances.

— Fig. *A ce compte, à ce compte-là.* Selon cette supposition, cette manière de voir. On dit de même : *A votre compte, à son compte, à leur compte.* A ce *compte*, un fripon n'a qu'à se battre pour cesser d'être un fripon. (J.-J. Rouss.) A ce *compte*-là, ce bon marchand ne doit plus se plaindre d'un sol qui lui a été restitué avec usure. (Le Sage.)

— *Compte* signifie particulièrement, le calcul, par écrit, de ce qu'on a payé, reçu, avancé ou fourni. Bon compte. Compte exact. Compte fidèle. Compte nettement établi. Compte détaillé. Compte final. Compte de liquidation. Compte de tutèle. Un article de compte. Les articles d'un compte. Le total d'un compte. Reliquat de compte. Vérification de compte. Reddition de compte. Débats de compte. Livre de compte. Dresser un compte. Rendre un compte. Rendre ses comptes. Présenter un compte. Apporter son compte, ses comptes. Recevoir un compte. Voir, vérifier un compte. Examiner un compte. Apurer un compte. Débattre un compte. Régler un compte. Arrêter un compte. Clore un compte. Approuver un compte. Valider un compte. Mettre ses comptes en règle. Charger un compte de tel article. Passer, mettre quelque chose en compte, le mettre sur un compte. Tenir compte d'une somme à quelqu'un. Tenir les comptes chez un négociant. Chose qui ne doit pas entrer en compte. Un beau matin, je lui rendis mes *comptes* froidement, et nous nous séparâmes assez cavalièrement. (Le Sage.) En même temps, il dit à son commis de tirer de l'armoire son grand livre de compte. (Id.)

— Comm. *Compte courant.* Tout crédit ouvert par un banquier à un particulier, pour un temps illimité et pour toutes les affaires courantes. ‖ On dit aussi de négociants qu'ils sont en *comptes courants*, parce qu'ils se sont ouvert un crédit réciproque pour toutes leurs affaires courantes. ‖ *Compte de bilan.* Celui qui ne s'ouvre au grand livre que pour la clôture des livres. ‖ *Compte de capital.* Celui qui évalue tous les effets d'un négociant, tant meubles qu'immeubles, déchargés de toutes dettes et hypothèques. ‖ *Compte de clerc à maître.* Celui où le comptable porte en recette et en dépense tout le bénéfice, frais et pertes qu'il a pu faire dans sa commission. ‖ *Débet de compte.* L'excédant de la recette sur la dépense. ‖ *Compte par colonne.* Celui dans lequel la recette et la dépense ne sont compensées qu'à la fin de la dernière année seulement, ou de trois ans en trois ans. ‖ *Compte par échelette.* Celui où l'imputation de la dépense se fait sur la recette, année par année. ‖ *Avoir une chose en compte.* En disposer, à la charge d'en [illegible] delle en compte. ‖ *Avoir un compte en banque.* Le faire créditer ou débiter dans une banque, selon qu'on veut faire des paiements à ses créanciers, ou en recevoir de ses débiteurs. ‖ *Contre-partie d'un compte.* Registre dans lequel sont portées toutes les parties dont le teneur de livres charge le sien. ‖ *L'ayant compte* ou simplement *l'ayant*. Le mandant. ‖ *Le rendant compte* ou simplement le *rendant*. Le mandataire.

— *Ligne de compte.* La ligne qui se trouve sur la marge blanche tirée à côté d'un compte, à droite. Mettre, porter quelque chose en ligne de compte, c'est le porter au débit ou au crédit.

— Fig. *Mettre, faire entrer quelque chose en ligne de compte.* Avoir égard à cette chose, la faire valoir.

— *Cour des comptes.* V. COUR.

— Prov. *Les bons comptes font les bons amis.* Il ne faut jamais blesser les intérêts de ceux avec qui l'on veut rester ami.

— *Être de bon compte.* Être fidèle dans les comptes que l'on rend.

— Fig. et fam. *Être de bon compte.* Parler sans feinte, sans dissimulation. Je suis de bon compte, à votre place, je n'aurais pas eu la même patience. ‖ *Son compte est bon, son compte sera bientôt réglé.* On lui fera un mauvais parti, on saura bien le punir, le châtier.

— *Donner, recevoir à compte.* Donner, recevoir quelque chose sur la somme due. Donner 100 fr. à compte. Recevoir 50 fr. à compte. Des paiements faits à compte.

— *A-compte*, subst., ou plutôt *acompte*. V. ce dernier mot.

— *Donner tant à compte.* Donner tant sur ce que l'on doit.

— On dit d'une opération qu'elle se fait *à compte à demi*, lorsqu'elle a été l'objet d'une société en participation entre deux personnes qui prennent un intérêt légal dans l'entreprise, et se trouvent ainsi de moitié dans les bénéfices comme dans les pertes.

— *Comptes en partie double.* V. COMPTABILITÉ et TENUE DES LIVRES.

— *Être de compte à demi avec quelqu'un.* Partager avec quelqu'un les profits et les pertes, soit dans une affaire, soit au jeu.

— *Chose qui est sur le compte, au compte d'une personne.* Qu'une personne doit payer. Les livres qu'il prend sont sur le compte de ses parents. La nourriture des chevaux est à leur compte.

— *Pour le compte de quelqu'un.* En vertu de l'ordre, de la commission que l'on a reçue de lui.

Il est force gens comme lui, [*compte*,
Qui prétendent n'agir que pour leur propre
Et qui font le marché d'autrui. (LA FONT.)

— *Comptes faits.* Tables ou tarifs dans lesquels on trouve des réductions toutes faites, de poids, de mesures, de changes, d'escomptes, d'intérêt, de monnaie. V. BARÊME.

— Fig. *Pour mon compte, pour son compte.* Pour ma part, pour sa part. Les applaudissements étaient pour son *compte*, et les sifflets pour celui des acteurs. (Acad.) D'ailleurs il entrait pour son *compte* dans le récit que je lui faisais. (Le Sage.) ‖ *Pour mon compte.* Pour ce qui me regarde, quant à moi. Pour mon compte, je n'ai rien à lui reprocher. ‖ *C'est pour mon compte, c'est pour son compte.* C'est tant pis pour moi, tant pis pour lui. ‖ *Sur le compte de quelqu'un.* Sur ce qui le concerne. Faire parler sur son compte. Être inquiet sur le compte d'un ami. Je vous supplie de vouloir bien me tirer de peine sur son *compte*. (J.-J. Rouss.) Une autre chose acheva de me faire changer d'avis sur leur *compte*. (Id.) ‖ *Mettre une chose sur le compte de quelqu'un.* La lui attribuer. Mettre un livre sur le compte de quelqu'un. Mettre une histoire, une aventure sur le compte de ses voisins. Mettre la faute sur le compte de son camarade. ‖ *Prendre sur son compte.* Se charger de quelque chose, s'en rendre responsable. Ne vous inquiétez pas des démarches, des suites, je les prends sur mon compte. Je prends tout sur mon compte.

— *Faire compte, faire son compte.* S'attendre, faire fonds. En tout ce qui est douteux, le seul moyen d'agir avec assurance est de faire son *compte* sur le pis. (Louis XIV.) Peu usité

— Fig. *Faire compte, tenir compte de quelqu'un, de quelque chose.* L'estimer, l'avoir en considération. Faire peu de compte, ne pas faire grand compte de son associé. Ne tenir aucun compte de ce qui se dit. Il tint si peu de *compte* de ce que je faisais pour y réussir, que je désespérai d'en venir à bout. (Le Sage.) ‖ On dit de même : *Ne tenir aucun compte.* Ne faire aucun cas. Nous ne tenons aucun *compte* à la fortune de ses faveurs, pour peu qu'elle nous abandonne. (Boiste.)

— *Femme qui ne tient d'elle aucun compte.* Femme qui se néglige ou qui a peu de soin de sa réputation.

— Fig. *Tenir compte à quelqu'un d'une chose.* Lui en savoir gré. Tenir compte à un enfant de sa bonne volonté. Il vous tiendra *compte* de vos plus petits soins. (Mass.) On lui tient *compte* de n'être pas toujours insupportable. (La Bruy.) Je vous le disais bien, pourtant, d'en tenir bon *compte* ! reprit Sancho. (L. Viardot.)

— Fig. et fam. *Au bout du compte.* Après [illegible] gent qui nous reste ne saurait nous mener bien loin. (Le Sage.)

— Fig. *Compte* signifie encore Action de rapporter ce qu'on a fait, ce qu'on a vu, et d'en rendre raison. Rendre un compte fidèle de sa conduite, de ses actions. Rendre un compte exact de son administration. Demander un compte circonstancié de l'état des choses. Nous devrons à Dieu un compte terrible. Quel *compte* pourriez-vous lui rendre de tant de calomnies? (Pasc.) Dieu, devant qui je dois rendre un *compte* exact de mes actions. (Id.) Il lui rend un fidèle *compte* de sa commission. (La Bruy.) Les lois lui en demanderont un *compte* sévère. (Mass.) Grand Dieu ! que le *compte* des grands et des riches sera un jour terrible ! (Id.) Il me faut de leurs cœurs rendre un *compte* fidèle. (Rac.)

— Après les verbes *rendre, devoir, demander*, on supprime très-souvent l'article. Rendre compte d'un événement, d'un ouvrage. Homme qui ne doit compte à personne de ses actions. Il se considère comme seul maître de sa conduite; il ne pense à en rendre *compte* qu'à soi-même. (Pasc.) On rendait *compte* au roi de leur conduite, et ce compte était suivi de châtiments et de récompenses. (Boss.) Un sage doit rendre *compte* non-seulement de son travail, mais encore de son loisir. (Fléch.) On m'a ôté le gouvernement de Valence, et le premier ministre me mande à la cour pour rendre *compte* de ma conduite. (Le Sage.) Prêtres du Dieu de paix, vous lui rendrez *compte* un jour, n'en doutez pas, de l'usage que vous osez faire de sa maison. (J.-J. Rouss.)

Ce n'est plus votre fils, c'est le maître du monde ;
J'en dois *compte*, madame, à l'empire romain.
(RACINE.)

— *Se rendre compte de quelque chose.* Se l'expliquer, s'en rendre raison. Il se rendait *compte* à lui-même des jugements qu'il avait rendus. (Fléch.)

— *Rendre bon compte de sa conduite.* Faire connaître qu'on a tenu une conduite irréprochable. || *Rendre bon compte de la conduite de quelqu'un.* Faire connaître exactement la conduite tenue par quelqu'un.

— Fam. *Vous me rendrez bon compte d'une telle conduite.* Se dit par menace, pour, Je saurai vous faire repentir de votre conduite.

— Anc. cout. *Compte par bref état.* Compte qui se rend par simple mémoire, sans être divisé en chapitres de recette et de dépense.

— Jurispr. État de recettes et dépenses des biens qu'on a administrés. Compte de communauté. || *Affirmer un compte.* Jurer qu'un compte est véritable. || *Assurer un compte.* Faire juger tous les débats élevés sur un compte. || *Compte de retour.* État des frais et intérêts occasionnés par le non paiement d'un effet de commerce protesté. || *Débats et soutenements des comptes.* Écrits que l'on fournit respectivement pour défendre ou combattre les articles des comptes. || *Ordre d'un compte.* Division d'un compte en chapitres de recettes, de dépenses et de reprises.

— Prov. et fig. *Boire, manger, rire, se divertir à bon compte.* Sans s'inquiéter de la dépense, ou sans s'embarrasser de ce qui se passe.

— Prov. *A tout bon compte revenir.* On doit toujours être reçu à s'assurer de l'exactitude d'un calcul en le recommençant. || *Erreur n'est pas compte.* On peut toujours revenir sur une erreur de calcul.

— Techn. Nombre de cent fils dans une étendue déterminée de la largeur d'une toile.

COMPTÉ, ÉE. part. pass. du v. Compter. S'empl. adjectiv. Les jours qui nous sont comptés. Avoir cinquante ans bien comptés. Pourquoi mettez-vous tant d'importance à une action qui ne peut être *comptée* que comme l'expression de l'amitié que j'éprouve. (Mme de Staël.) Les services et non les aïeux furent *comptés*. (Volt.) Où il s'agit de l'intérêt et des commodités de tout le public, le particulier est-il *compté?* (La Bruy.)

Dans mon coffre, tout plein de rares qualités,
J'ai cent mille vertus en louis bien *comptés*.
(BOILEAU.)

Cependant, maladroite,
N'as-tu pas cinq doigts bien *comptés*?
Pour faire en tout mes volontés
Qu'as-tu de moins que ma main droite?
(ARNAULT.)

— *Compté par.* Ses jours ne sont plus *comptés* que par les victoires d'un parti triomphant. (Mass.)

— *Compté à.* La politesse doit être plutôt *comptée* au nombre des vertus qu'au nombre des vices : elle empêche les hommes de se montrer tels qu'ils sont ; précaution très-nécessaire pour les rendre supportables les uns aux autres. (J.-J. Rouss.)

— *Compté pour.* La destruction insensible des êtres et tous les malheurs de l'humanité ont *comptés* pour rien dans le grand tout. (X. de Maistre.) Les chagrins et les peines peuvent être *comptés* pour des avantages, en ce qu'ils empêchent le cœur de s'endurcir aux malheurs d'autrui. (J.-J. Rouss.)

— Fig. et fam. *Marcher à pas comptés.* Marcher avec une lenteur, avec une gravité affectée.

Un valet le portait, marchant à pas *comptés*,
Comme un recteur suivi des quatre facultés.
(BOILEAU.)

— Prov. *Tout compté, tout rabattu,* ou *tout examiné.* Tout *compté*, tout rabattu, je me trouvai court de quatre mille écus. (Le Sage.)

— Prov. et fig. *Brebis comptées le loup les mange.* On a beau compter, on n'en est pas moins volé.

COMPTE-FILS. s. m. (rad. fr. *compter*, et *fil*). Techn. Instrument qui permet de compter combien il entre de fils, soit en chaîne, soit en trame, dans un carré de grandeur déterminée.

— Plaque circulaire en acier ou en cuivre, dont la circonférence porte des coches ou crans de diverses grandeurs.

COMPTE-PAS. s. m. (rad. fr. *compter*, et *pas*). Techn. Instrument destiné à indiquer par approximation la longueur d'une route par le nombre de pas qu'on fait pour la parcourir.

— Se dit quelquefois pour Compteur.

COMPTER. v. a. 1re conj. (pr. *kon-té;* du lat. *computare*, qui a la même signification). Calculer, nombrer ; énumérer toutes les parties qui entrent dans un tout et forment ce qu'on appelle un total. Compter un à un. Compter jusqu'à vingt, jusqu'à cent. Compter des soldats. Compter combien il y a de personnes dans une assemblée. Compter l'heure. Le voyez-vous comme il *compte* la cavalerie et l'infanterie des ennemis. (Boss.) Cet âge que nous *comptons*, et où tout ce que nous *comptons* n'est plus à nous, est-ce une vie? (Id.) Il ne *compte* plus les ennemis qui l'environnent. (Fléch.) On *compte*, en le voyant, les ennemis qu'il a vaincus, et non pas les serviteurs qui le suivent. (Id.) *Comptez*, si vous le pouvez, ceux de vos proches, de vos amis, que la mort a surpris. (Mass.) *Comptez* depuis quel temps votre hymen se prépare. (Rac.) Le vieillard vida le sac, étala les espèces sur la table, et se mit à les *compter*. (Le Sage.)

— Fig. Ces actions rares que l'on peut *compter* aisément dans le cours d'une longue vie. (Mass.) Une seule de ses journées *compte* plus d'actions glorieuses que la longue carrière d'un conquérant. (Id.) La terre *compte* peu de ces rois bienfaisants. (Boil.)

— *Compter de.* Compter de mémoire.

— *A compter de.* A partir, à dater de. A compter de demain. A compter de lundi, vos appointements ne courront plus.

— Fig. *Compter les jours, les heures, les moments.* Se dit pour exprimer qu'on trouve le temps très-long, qu'on est dans une extrême impatience. Tu *comptes* les moments que tu perds avec moi. (Rac.) Je *compte* avec une mortelle impatience les moments que je suis forcé à passer loin de toi. (J.-J. Rouss.)

— *Compter une somme à quelqu'un.* La lui payer. Compter deux cents francs au receveur. Compter mille francs à son banquier. On lui a *compté* une grosse somme d'argent. (La Bruy.)

— *Compter une chose à quelqu'un.* Lui en tenir compte. Dieu nous *comptera* un soupir et un verre d'eau donné en son nom. (Boss.) Ils copient vos vices, parce que vous les leur *comptez* comme des vertus. (Mass.) Leur rang donne du prix à tout, le peuple leur *compte* tout. (Id.)

— Fig. et fam. *Compter les morceaux de quelqu'un.* Tenir compte de ce qu'il mange, et par extens., tenir compte de ce qu'il dépense, de ce qu'il coûte.

— Fig. et fam. *Compter les morceaux à quelqu'un.* Ne lui donner que le strict nécessaire ; ou, lui reprocher ce qu'on lui donne.

— *Compter* signifie encore Penser, croire. Personne qui compte se retirer bientôt des affaires. Comptez que je ne vous oublierai pas. Nous *comptions* que c'était à nos neveux à le voir mourir. (Mass.) Tu peux *compter* que je te ferai donner incessamment un emploi où tu pourras t'enrichir sans être obligé de faire une grande dépense de génie. (Le Sage.)

— S'est employé dans le sens d'Espérer. Je compte de le voir bientôt. Je *comptais* de les bien appliquer. (Le Sage.)

— Fig. et fam. *Compter ses pas.* Marcher lentement ou avec gravité. || *Compter les pas de quelqu'un.* Le surveiller de près, observer toutes ses démarches.

— Absol., et dans le style poétique et soutenu. *Compter tant d'années, compter tant de printemps, tant d'hivers.* Être âgé de tant d'années.

Le moins jeune à peine *comptait*
Un an entier par-dessus seize. (LA FONT.)

— *Compter par.* S'emploie dans le même style, pour, Marquer, signaler par. Compter ses jours par des bienfaits. Il *comptait* ses prospérités par les jours de son règne. (Mass.) Ils *comptent* les degrés de leur grandeur par des siècles qui ne sont plus, par des dignités qu'ils ne possèdent plus, par des actions qu'ils n'ont pas faites, par des aïeux dont il ne reste qu'une vile poussière, par des monuments que les temps ont effacés. (Id.) Elles *comptaient* autrefois une semaine par les jours de jeu, de spectacle, de concert. (La Bruy.)

— *Compter* signifie aussi Comprendre dans un compte, dans une énumération. Être douze à table, sans compter les femmes, sans compter les enfants. Recevoir mille francs par mois en comptant les gratifications. Ne pas compter les pertes. Sans compter que l'on est nourri et logé. On croit que l'Égypte nourrissait aules Romains. (Thiers.) Sans *compter* que ma broderie et ma dentelle suffisent pour m'entretenir de l'un et de l'autre. (J.-J. Rouss.)

Que de cocus dans notre ville,
Maître Simon, sans vous *compter*.
(ANDRIEUX.)

— *Compter parmi, compter au rang de.* Se dit en parlant de personnes ou de choses que l'on range parmi d'autres. Compter des rois, des princes, parmi ses aïeux. Compter des parents parmi les coupables. Compter un homme parmi ses amis, parmi ses ennemis. Compter tel château parmi ses propriétés. Il *compte* les David et les Salomon parmi ses ancêtres. (Mass.) Sa valeur doit le faire *compter* parmi les grands rois. (Id.) Je ne *compterai* ici parmi les grands empires ni celui de Bacchus ni celui d'Hercule. (Boss.) Et l'Europe vous *compte* au rang des plus grands hommes. (Volt.) On dit de même, *Compter au nombre.*

— Se prend quelquefois dans le sens d'Être compté. Ne plus compter parmi les vivants. Chose qui ne compte pas, qui ne peut pas compter, qui ne doit pas compter. Qui n'a plus d'argent cesse de *compter* parmi les vivants. (Stobée.) Beaux ou laids, tous les jours *comptent*, mettez-les à profit. (St-Evrem.)

— Supputer, venir à compte. Compter la dépense. Compter ce qui a été dépensé, ce qui a été déboursé. Compter la recette. Compter ce qui a été reçu, ce qui a été donné.

— Absol. Se refuser à compter. Ne vouloir ni compter, ni payer. Compter avec soi-même. Compter avec son intendant. Compter par-devant notaire. Ils *comptaient* en toutes choses avec eux-mêmes. (La Bruy.) Après quoi je lui dis de *compter* avec l'hôte, pour savoir ce que nous devions. (Le Sage.) Un homme n'est jamais assez riche pour ne pas *compter* avec lui-même. (F. Bacon.) Les hommes savent *compter*, très-peu savent apprécier. (Turgot.)

— Mus. *Compter*, absol. pour *Compter des pauses, des silences.* Suivre la mesure, à l'aide de l'oreille, sans jouer ni chanter.

— Fig. Le fanatisme est quelquefois obligé de *compter* avec la politique. (Duclos.)

— *Compter par tête, compter par pièce.* Se dit dans les endroits où la dépense de bouche se compte selon le nombre de personnes qui étaient à table, ou selon le nombre des plats qu'on leur a fournis.

— Prov. et fig. *Compter de clerc à maître.* Rendre compte de la recette et de la dépense, sans être chargé d'autre chose.

— Prov. *Qui compte sans son hôte compte deux fois.* On se trompe ordinairement quand on fait quelque projet sans la participation de celui de qui l'exécution dépend. On dit aussi simplement : *Compter sans son hôte.*

— *Compter sur quelqu'un, compter sur quelque chose.* Faire fond sur quelqu'un, sur quelque chose. Compter sur ses parents, sur ses amis. Compter sur sa jeunesse, sur ses forces. Compter sur sa fortune, sur son crédit. Compter sur les promesses de quelqu'un. Compter sur un ami fidèle. (Mass.) Qui peut *compter* sur le lendemain? (Id.) Il ne *compte* que sur les avantages de sa naissance spirituelle. (Fléch.) Les hommes ne peuvent guère *compter* les uns sur les autres. (La Bruy.) Vous m'avez écrit, monsieur, de *compter* sur vous. (J.-J. Rouss.) Puis-je *compter* sur votre parole? (Le Sage.)

— *Compter pour.* Réputer, estimer. Ils *comptent* le reste des hommes pour rien. (Mass.) Mais nous l'avions *compté* pour mort assurément. (Quinault.) Quand on diminue de l'affection qu'on a pour lui, il la *compte* pour entièrement perdue. (Fléch.) Les hommes *comptent* presque pour rien toutes les vertus du cœur. (La Bruy.) Il vous *compte* déjà pour un de ses sujets. (Corn.) *Comptez*-vous vos soldats pour autant de héros? (Rac.) Pour quelque chose, Esther, vous *comptez* votre vie? (Id.) Vous ne *comptez* pour rien les pleurs de Bérénice. (Id.) Un homme est maître de la vie des autres, quand il *compte* pour rien la sienne. (Fén.)

Certes, plus je médite, et moins je me figure
Que vous m'osiez *compter* pour votre créature.
(RACINE.)

Compter pour grands exploits vingt hommes [ruinés,
Blessés, battus pour elle, et quatre assassinés.
(BOILEAU.)

— *Compter pour rien* est quelquefois suivi d'un infinitif. Il ne *compte* pour rien de vous irriter. (Mass.) Pourvu qu'on ne soit pas le premier auteur de l'oppression, on *compte* pour rien d'y avoir donné son suffrage. (Id.)

— *Compter pour.* Avoir pour. Elle *comptait* des rois, des conquérants pour ses ancêtres, et trois de nos rois pour ses alliés. (Fléch.) La maison de l'empereur *comptait* pour ses droits, premièrement, les renonciations authentiques de Louis XIII. (Volt.) Dieu seul, pour qui nous devrions vivre, se trouve à notre mort le seul qui ne saurait *compter* pour lui un seul moment presque de toute notre vie. (Mass.)

— *Compter comme.* Regarder comme. *Comptons* comme très-court, ou plutôt *comptons* comme un pur néant tout ce qui finit. (Boss.) Ces peuples ont *compté* Abraham comme un de leurs plus savants observateurs. (Id.) Tout ce que nous ne faisons pas pour eux, nous le *comptons* comme perdu. (Mass.) Elles *comptent* comme autant de victoires et de titres d'honneur dans le piége. (Id.)

— *Compter de.* Rendre compte de. Compter de la dépense. Compter de la recette. Compter des profits à ses camarades.

— *Compter sur.* Je *compte* sur vous dans cette occasion, et j'y *compterais* même quand vous m'aimeriez moins. (J.-J. Rouss.)

— *Compter dans.* La nature ne *compte* que dans la tête de l'homme. (Rivarol.)

— *Compter*, suivi d'un infinitif. Enfin, quand son pensionnaire tomba dans les neuf cents francs, elle lui demanda fort insolemment ce qu'il *comptait* faire de sa maison, en voyant descendre une de ces dames. (De Balzac.)

— SE COMPTER. v. pron. Se comprendre dans une énumération. Oublier de se compter.

— *Se compter pour.* Se regarder pour, se considérer comme, etc. Comme si elles se fussent déjà *comptées* pour sujettes du roi de Perse. (Boss.) Un objet au prix duquel elle se *compte* pour rien. (Id.) Je ne me *compte* point pour un de vos sujets. (Corn.)

— *Se compter à.* Je me *compte* trop tôt au rang des malheureux. (Rac.)

— *Se compter.* Être compté. La danse peut se *compter* parmi les arts. (Volt.)

COMPTEREAU. s. m. (dimin. de *compte*). Petit calcul de peu d'importance.

COMPTE-RENDU. s. m. Polit. Résumé d'une opération quelconque dont on veut faire connaître les détails. Les comptes-rendus sont d'ordinaire destinés à la publicité, et ont pour objet d'éclairer l'opinion publique sur des faits qui demandent à être éclaircis. Depuis quelque temps, l'usage s'est introduit dans plusieurs ministères de publier d'année en année des *comptes-rendus* de la situation générale des affaires. (Teul.) Compte-rendu des séances d'une assemblée. Compte rendu de l'état des finances. Compte-rendu de la situation de telle province. Faire imprimer un compte-rendu. En 1832, cent trente-trois députés publièrent un *compte-rendu* collectif qui est demeuré célèbre dans les annales de la politique. (Dict. polit.)

COMPTEUR, EUSE. s. Celui, celle qui compte.

S'il n'avait entendu son *compteur* à la fin
Mettre la clé dans la serrure.
(LA FONTAINE.)

COMPTEUR. s. m. (rad. *compte*). Techn. Instrument destiné à dispenser un ouvrier d'être attentif aux mouvements d'une machine dont il veut compter les révolutions ou les excursions alternatives de va et vient, et qui indique combien de ces mouvements ont été accomplis dans un temps donné.

— Horlog. Instrument destiné à évaluer les fractions de secondes dans les observations astronomiques : il a été inventé par M. Breguet, en 1819.

— Luth. Partie de l'orgue.

— adj. *Cabriolet-compteur.* Voitures à deux roues et à un cheval, qu'on voyait il y a quelques années dans Paris, et dont le prix se réglait selon le nombre de minutes pendant lesquelles la voiture avait marché.

COMPTEUSE. s. f. Celle qui arrange les mains de papier.

COMPTOIR. s. m. (pr. *kon-to-ar;* rad. *compter*). Sorte de bureau, de longue table à un ou plusieurs tiroirs, sur laquelle le marchand étale ses marchandises, fait ses comptes et ses paiements. Jeter de l'argent sur le comptoir. Défaire un paquet sur le comptoir. Boire sur le comptoir. La clé du comptoir. Une demoiselle de comptoir. Jamais un grand homme ne sortit d'un *comptoir* ni d'une boutique. (M.-Brun.)

— Dans les maisons de banque ou de commerce, Lieu où se font les payements, où travaillent les commis. On dit plus ordinairement *bureau*.

Un flux continuel vous pousse et vous ramène
Des farces du rempart aux calculs du *comptoir*,
Et des degrés du trône aux sophas du boudoir.
(*Satiriques.*)

— Par extens. Bureau général de commerce d'une nation en pays étranger. Les comptoirs des Anglais, des Hollandais dans les Indes. Établir un comptoir, des comptoirs. Ils avaient des *comptoirs*, des facteurs, des agents. (La Font.)

— La fondation des comptoirs à l'époque des découvertes de nouveaux pays a joué un grand rôle dans l'histoire commerciale des puissances de l'Europe.

— Syn. comp. COMPTOIR, BUREAU. Les plus petits marchands ont un *comptoir* sur lequel se mesurent, se pèsent les denrées et les marchandises au détail. Il n'y a que les grandes maisons de banque et de commerce qui aient des *bureaux* où l'on tient les écritures.

— Syn. comp. COMPTOIR, FACTORERIE, LOGE. La *factorerie* tient le milieu entre la *loge* et le *comptoir;* elle est moins importante que celui-ci et plus considérable que l'autre.

COMPTONITE. s. f. Minér. Substance blanche ou d'un gris jaunâtre des laves du Vésuve.

COMPTORISTE. s. m. (rad. *comptoir*). Celui qui tient habituellement le comptoir ou qui fait avec rapidité les comptes du commerce. Peu usité.

COMPTOSIE. s. f. (du gr. κομψός, élégant). Entom. Genre d'insectes diptères, famille des comptosie fascipenne.

COMPULSÉ, ÉE. part. pass. du v. Compulser. S'empl. adjectiv. Tous les auteurs furent compulsés.

COMPULSER. v. a. 1re conj. (du lat. *compulsus;* part. pass. de *compellere*, pousser). Prat. Prendre communication des registres, des minutes d'un officier public, en vertu de l'ordonnance du juge.

— Dans le langage ordinaire, Examiner des papiers, des livres. Compulser des registres. Compulser plusieurs collections. Compulser tous les vieux auteurs. Compulser des chroniques. Voulez-vous connaître toute l'atrocité du cœur humain? *compulsez* les fastes de la révolution française. En voulez-vous connaître

toute la loyauté toute la générosité, toute la sublimité? *compulsez* les fastes de la révolution française (Improv. fr.)

— SE COMPULSER. v. pron. Être compulsé.

COMPULSEUR. s. m. Celui qui compulse.

— Anc. t. milit. Officier ou serre-file qui était chargé de pousser les soldats au combat.

COMPULSION. s. f. (du lat. *compulsio*). Contrainte, impulsion.

COMPULSOIRE. s. m. Prat. Action de compulser, de se faire communiquer les registres, les minutes d'un officier public, en vertu de l'ordonnance du juge. Demande à fin de compulsoire. Procès-verbal de compulsoire.

— Signifie quelquefois l'Acte, l'ordonnance qui permet de compulser. Obtenir un compulsoire. Exhiber un compulsoire.

COMPURGATEUR. s. m. Anc. législ. Témoin à décharge.

COMPUT. s. m. (du lat. *computus*, calcul). Chronol. Ensemble des calculs qui ont pour but de régler les fêtes mobiles. Comput ecclésiastique.

— Le comput ecclésiastique a pour éléments: le *Nombre d'or*, l'*Epacte*, le *Cycle solaire*, l'*Indiction romaine* et la *Lettre dominicale*. V. ces mots.

— De *comput*, sont dérivés les mots COMPUTATION, COMPUTISTE.

COMPUTATION. s. f. Chron. Supputation de temps relative au calendrier.

COMPUTISTE. s. m. Chron. Celui qui est chargé du travail du comput, de la composition du calendrier ecclésiastique.

— Nom donné encore à Rome à un officier chargé de percevoir certains revenus de la chambre apostolique.

COMTADIN, INE. adj. Géogr. Qui appartient au comtat Venaissin. || s. Habitant du comtat.

COMTAL, ALE. adj. Qui appartient à un comte ou à une comtesse.

COMTAT. s. m. (de l'ital. *contado*). Comté. Sous ce nom on désignait en général le comté ou comtat d'Avignon et le comté ou comtat Venaissin. Quelquefois on dit *le Comtat*, au lieu de Comtat-Venaissin comme on dit la Comté, pour, La Franche-Comte.

COMTAT-VENAISSIN. Géogr. Pays de France, dans l'ancienne province de Provence, compris aujourd'hui dans le département de Vaucluse.

COMTE. s. m. (du lat. *comes, itis*, formé dans le même sens de *comitari*, accompagner, parce que les comtes étaient dans l'origine des seigneurs de la suite du roi). Celui qui est revêtu d'une dignité au-dessus de celle de baron. Comte et pair. Comte de l'Empire. Etre fait comte. Prendre le titre de comte. S'allier à un comte. Ne vois-tu pas, lui dis-je, que le *comte* veut m'écarter de la cour? (Le Sage.)

— *Comte palatin*. V. PALATIN.

COMTÉ. s. m. Titre d'une terre dont le seigneur porte la qualité de comte. Comté-pairie. Terre erigée en comté. Les comtés d'Angleterre.

— *Comte* était autrefois du genre féminin. Il a été ensuite féminin et masculin indifféremment. Aujourd'hui, il n'est plus féminin que dans la dénomination de *Franche-Comté*, ancienne province de France.

COMTE PAIR. s. m. Titre donné aux évêques de Beauvais, de Châlons, etc.

COMTESSE. s. f. Femme d'un comte, ou celle qui de son chef possède un comté. Les armes d'une comtesse. Je suis fâché de ne pouvoir complaire à madame la *comtesse*. (J.-J. Rouss.) Je veux, à son exemple, vous faire connaître le comte et la *comtesse* son épouse. (Le Sage.)

COMTOIS, OISE. adj. Qui appartient à la Franche-Comté. || s. Qui est né dans la Franche-Comté.

COMUS. (du gr. κῶμος, luxe, festin). Myth. Dieu de la joie, de la bonne chère, des danses nocturnes et de la toilette, et dieu favori de la jeunesse libertine. On le représentait dans la fleur de la jeunesse, vêtu de blanc, la face pourprée par le vin, avec un flambeau dans la main droite et dans la gauche un pieu sur lequel il s'appuyait. Il était le plus souvent le compagnon des jeunes époux, des amants et des voluptueux.

— Mus. Air de danse des anciens, en usage dans les festins.

mant une idée d'ensemble et de pluralité, dont on ne se sert qu'en composition. Devant toutes les consonnes autres que le *m*, le *l*, le *r*, le *k*, on écrit toujours *con*.

— Mus. Mot italien signifiant *avec*, et qui se trouve dans les expressions suivantes, écrites sur les partitions: *con anima*, avec âme; *con brio*, avec éclat; *con espressio*, avec expression, *con moto*, d'une manière animée, un peu plus vite que le mouvement indiqué. *Andantino con moto*.

— *Con amore*. Expression italienne qui signifie *avec amour*, et qui est employée dans beaucoup de circonstances. Elle s'explique par cette idée que tout ce qu'on fait avec soin est bien fait, et que rien ne l'est autant que ce qu'on aime, en prenant ce mot amore dans sa généralité et en l'appliquant aux choses aussi bien qu'aux personnes. Ainsi l'on dit de l'artiste qui ne désempare pas, ou qui consacre tous ses soins à un ouvrage, qu'il travaille *con amore*; on cite aussi un ouvrage bien exécuté comme fait *con amore*. Le père qui inculque à son fils telle ou telle démarche ou action lui dit: Tu feras cette chose *con amore*; et certes la sévérité paternelle est fort éloignée alors de songer à l'amour comme nous l'entendons. Cette locution italienne a passé dans la langue française et se reproduit souvent dans la conversation.

CONADON. s. m. Agric. Fosse où l'on met, dans nos départements du Midi, le pied du chanvre femelle, pour laisser achever la maturité des graines.

CONAK. s. m. Hist. ott. Hôtel d'un ministre étranger, qu'on appelle abusivement Sérail.

CONAKDJI. s. m. Hist. ott. Officier qui précède les grands de l'empire lorsqu'ils sont en voyage.

CONAMBAIA. s. f. Bot. Espèce de fougère du Brésil.

CONAMI ou CONANI. s. m. Bot. Genre de plantes de la Guiane, qu'on a réuni depuis à celui des phyllanthes.

CONAN, dit *Mériadec* ou *Caradog*. Né dans la Grande-Bretagne, à la fin du IVe siècle. Fut nommé gouverneur de la partie de l'Armorique nommée depuis Bretagne. L'autorité souveraine lui ayant été déférée par le peuple, elle passa a ses descendants, qui la conservèrent jusqu'en 1171, sous le titre de ducs de Bretagne.

CONANAM. s. m. Bot. Palmier de la Guiane, avec lequel les habitants font une espèce de boisson.

CONANI FRANC. s. m. Bot. Arbrisseau de Cayenne, dont la feuille sert à enivrer le poisson.

CONANTHÈRE. s. f. (ét. gr., κῶνος, cône; ἀνθηρά, floraison). Bot. Genre de plantes herbacées du Chili, renfermant plusieurs espèces, dont une est cultivée en Europe.

CONANTHÉRÉE. adj. Bot. Qui est semblable à une conanthère. || CONANTHÉRÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des asphodélacées, qui a pour type le genre conanthère.

CONARION. s. m. (du gr. κῶνος, cône). Anat. Petit corps de forme conique situé à la partie postérieure et moyenne du cerveau, au-dessus des tubercules quadrijumeaux, et que depuis on a appelé *glande pinéale*.

CONASSI. s. m. Bot. Nom qu'on donne, au Chili, aux jeunes rameaux du codagapale.

CONASSIÈRE. s. f. Mar. Grosses pentures dont les deux branches, clouées sur l'étambot d'un bâtiment, s'étendent sur les bordages. || Partie de la petite manivelle du loch. On dit mieux *femelot*.

CONCADE. s. f. Métrol. Ancienne mesure agraire usité en Guienne et dans le Haut-Languedoc; elle était à peu près égale à un hectare.

CONCAMÉRATION. s. f. (pr. *kon-ka-mé-ra-ci-on*). Conchyl. Loge détachée des coquilles polythalames.

— Archit. Courbure d'une voûte.

CONCANIENS. Géogr. Ancien peuple d'Espagne, dont Concana, aujourd'hui Santillane, était la capitale.

CONCAPITAINE. s. m. Autrefois, Celui qui partageait avec un autre officier les fonctions de capitaine.

CONCARNEAU. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Quimper (Finistère); 1,800 hab.

CONCASSATION. s. f. (pr. *kon-kas-sa-ci-on*). Pharm. Action de concasser.

CONCASSÉ, ÉE. part. pass. du v. Concasser. S'empl. adjectiv. Poivre concassé. Cannelle concassée. La réglisse *concassée* fait une meilleure tisane que lorsqu'on la fait bouillir ou infuser tout entière ou coupée par filets. (Trév.)

— s. m. *Concassé*, Ce qui n'est pas en poudre, mais seulement brisé par morceaux.

CONCASSER. v. a. 1re conj. (du lat. *cum*, avec; et du lat. barb. *cassare*, pour *quassare*, briser). Pharm. Casser à moitié, briser par morceaux avec un marteau, un pilon, des racines, du bois ou autres choses dures, afin d'en extraire plus aisément les sels, les huiles, les principes, dans les infusions ou coctions qu'on en fait ensuite. Concasser du poivre, de la cannelle, de l'antimoine, des noix, des

[illegible]

— SE CONCASSER. Être concassé. Ces objets se concassent avec le marteau.

CONCATÉNATION. s. f. (ét. lat., *cum*, avec; *catena*, chaîne). Philos. Enchaînement, liaison. La concaténation des causes secondes est un effet de la Providence. Ce mot est aujourd'hui hors d'usage.

— s. f. Rhét. Figure qui consiste à reprendre dans une période quelques mots du premier membre pour commencer le second, et à lier ainsi successivement tous les membres entre eux, jusqu'au dernier.

CONCAUSSA. s. m. Pathol. Nom employé autrefois dans les écoles pour désigner une maladie qui agit de concert avec une autre, bien que seule elle eût pu la produire.

CONCAVATION. s. f. (pr. *kon-ka-va-ci-on*). Pathol. Gibbosité antérieure de la poitrine.

CONCAVE. adj. des 2 g. (du lat. *concavus*, formé de *cum*, avec; *cavea*, cave; rad. *cavus*, creux). Se dit d'une surface creusée sphériquement. Le ciel nous semble concave. La surface concave d'un coffre, d'un boisseau.

— Géom. Se dit des lignes et des surfaces courbes. Ligne concave. Surface concave.

— Opt. Se dit des miroirs et des verres. Verres concaves. Miroir concave. Le verre sphérique concave est moins épais en son milieu qu'en ses extrémités; il a la propriété de faire diverger les rayons qui le traversent. || Lorsque les verres sont concaves des deux côtés, on les appelle simplement *concaves*; lorsqu'ils sont convexes d'un côté et plans de l'autre, on les appelle *plans concaves*; lorsqu'ils sont concaves d'un côté et convexes de l'autre, on les nomme *ménisques, sphériques-concaves* ou *convexes-concaves*, suivant que la convexité est d'une moindre sphère, d'une sphère égale ou d'une sphère plus grande que la concavité.

— Bot. Se dit de toute partie qui est creusée et courbée sans former d'angles, et qui ne peut être rendue plane sans qu'il s'y produise des déchirures ou des plis. Les pétales de la fleur du tilleul sont concaves. Les feuilles du rossolis sont concaves.

— Conchyl. Épithète d'une espèce de toupie, ainsi appelée à cause de sa coquille calyptriforme.

— Gramm. ar. Se dit des verbes imparfaits qui ont pour seconde radicale un waw ou un ya.

— s. m. Ce qui est concave. Le concave d'un globe, d'un cube, etc. Aristote a cru que Dieu ne se mêle point du détail de tout ce qui se passe sous le *concave* de la lune. (Malebr.)

CONCAVIFOLIÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *concavus*, concave; *folium*, feuille). Bot. Qui a des feuilles concaves. Rose concavifoliée.

CONCAVITÉ. s. f. (du lat. *concavitas*, même signif.) Disposition, état, propriété de tout corps creux et sphérique. La concavité d'un globe. Concavité profonde. Les concavités du cerveau, du crâne. Les concavités d'une montagne, d'un rocher. Les concavités du globe, de la terre.

— *La concavité d'une ligne courbe*. Son côté concave.

— Bot. V. CONCAVE.

CONCAVO-CONCAVE. adj. des 2 g. (du lat. *concavo-concavus*, même signif.). Opt. Qui est concave sur ses deux faces. Se dit surtout des verres de lunettes dont se servent les myopes. Des verres concavo-concaves.

CONCAVO-CONVEXE. adj. des 2 g. (du lat. *concavo-convexus*, même signif.). Qui est concave sur une de ses faces, et convexe sur l'autre.

CONCEAU. s. m. Agric. Dans plusieurs de nos départements on appelle ainsi le Méteil.

CONCÉDÉ, ÉE. part. pass. du v. Concéder. S'emploie adjectiv. Privilége concédé. Terre concédée. Droit concédé.

— *Concédé par*. Le terrain lui a été concédé par l'autorité. Terrain concédé par tel prince.

CONCÉDER. v. a. 1re conj. (du lat. *concedere*, même signif.) L'é de *éder* se change en è dans les temps et les personnes dont la terminaison commence par un e muet. *Je concède, tu concèdes, il concède, nous concédons, vous concédez, ils concèdent*. Accorder, octroyer. Ne se dit guère qu'en parlant de grâces, de droits, de privilèges, etc. Concéder de grands priviléges à une ville. On vous le concède. On vous le concédera.

— Accorder à un particulier ou à une compagnie le droit d'exploiter une mine, de jouir d'une prise d'eau, etc.

— Fam. Céder sur une proposition.

— SE CONCÉDER. v. pron. Être concédé. C'est un privilége qui se concède difficilement.

CONCEDIN. s. m. Pêch. Seconde chambre des bourdigues.

CONCEDO. (pr *kon-cé-do*). Ce mot latin est quelquefois employé en français pour Je vous l'accorde. La correction est nécessaire, *concedo*; mais il n'est rien de plus dangereux que de châtier quelqu'un sans sujet. (Brueys.)

CONCÉLÉBRÉ, ÉE. part. pass. du v. Concélébrer. S'empl. adjectiv.

CONCÉLÉBRER. v. a. 1re conj. (ét. lat., *cum*, avec; *celebrare*, célébrer). Liturg. Célébrer en commun. Se dit seulement en parlant de l'ordination des prêtres, pour exprimer que l'évêque consacrent et les nouveaux prêtres disent

[illegible] en même temps la messe.

— SE CONCÉLÉBRER. v. pron. Être concélébré. La messe qui s'est concélébrée lors de mon ordination a été très-solennelle.

CONCÈLEMENT. adv. S'est dit autrefois pour En cachette.

CONCENTRABLE. adj. des 2 g. Qui peut être, qui doit être concentré.

CONCENTRALISATION. s. f. Polit. Centralisation des affaires d'un pays. L'agglomération des Allemands demandait plus de lenteur; aussi n'avais-je fait que simplifier leur monstrueuse complication, non qu'ils ne fussent préparés pour la *concentralisation*: ils l'étaient trop au contraire, ils eussent pu réagir aveuglément sur nous avant de nous comprendre. (Napol.)

— Réunion dans un même lieu de tous les foyers de civilisation. Elevez-vous au-dessus de la sphère commune; étendez vos regards sur la France, et dites ce que nous l'a faite la *concentralisation* de l'intelligence. (Rev. départ.)

CONCENTRATEUR. s. m. Techn. Appareil qui sert à concentrer les liquides, les sirops, etc.

— S'empl. adjectiv. Appareil concentrateur.

CONCENTRATION. s. f. (du lat. *concentratio*; de *cum*, avec; *centrum*, centre). Phys. L'action de concentrer, de réunir dans un même point. Lorsqu'on rassemble les rayons du soleil dans le foyer d'un miroir ardent, on opère une concentration de rayons solaires, et l'on augmente beaucoup par ce procédé l'intensité de leur chaleur. Un froid très-vif a la propriété de concentrer la chaleur naturelle, c'est-à-dire de la refouler vers le centre du corps ou du système de la circulation sanguine, après lui avoir fait abandonner la circonférence.

— Etat de ce qui est concentré. La concentration des rayons solaires au foyer d'une lentille.

— Chim. Opération par laquelle on rapproche les molécules d'un corps, en diminuant, par l'action de la chaleur, ou autrement, la proportion du liquide qui les tient dissoutes.

— Pathol. *Concentration du pouls*. État du pouls lorsqu'il se fait peu sentir. La concentration du pouls a lieu quand les battements de l'artère sont peu sensibles. || On dit qu'il y a *concentration des forces*, lorsque chez les individus de constitutions très-variées, les fluides sanguins font irruption dans les organes internes, qui sont plus ou moins importants à la vie.

— Fig. La réunion de toute l'autorité dans les mains d'un seul homme, ou d'une petite quantité de personnes. La concentration du pouvoir dans les mains d'un seul. Concentration de l'autorité.

CONCENTRÉ, ÉE. part. pass. du v. Concentrer. S'empl. adjectiv. Haine concentrée. Fureur concentrée. Douleur concentrée. Chagrin concentré. Les rêveries du promeneur peuvent tourner à l'avantage du moral et du physique; les pensées du chasseur sont toutes *concentrées* dans le lièvre qu'il suit à la piste. (Ste-Foix.)

— Chim. *Acide concentré*. Acide très-fort, qui pourrait être étendu de plus ou moins d'eau, et qui en contient le moins possible. || *Dissolution concentrée*. Dissolution qui contient une grande quantité du corps dissous, relativement au véhicule. Dissolution concentrée de potasse, d'ammoniaque, de sel marin.

— Fig. *Être concentré, concentré en soi-même, toujours concentré*. Ne point se communiquer, ne laisser rien apercevoir de ce qu'on a dans l'âme; se dit d'un homme triste et mélancolique ou méditatif.

— Médec. *Pouls concentré*. Pouls dont les battements se font peu sentir.

CONCENTRER. v. a. 1re conj. (ét. lat., *cum*, avec; *centrum*, centre). Phys. Réunir en un centre. Concentrer les rayons solaires. Le grand froid concentre la chaleur naturelle.

— Art milit. *Concentrer ses forces*. Rassembler, réunir les divers corps de troupes sur un même point.

— Chim. *Concentrer un liquide, un sel, une dissolution*. Les dépouiller des parties d'eau qui les affaiblissent, les réduire à un moindre volume. On concentre ordinairement par la chaleur, ou par l'évaporation spontanée; on peut aussi concentrer par la congélation de l'eau excédante, ou par des agents avides d'eau et qui s'en emparent.

— Polit. *Concentrer en ses mains toute l'autorité*. Réunir en ses mains tous les pouvoirs.

— Réunir, rassembler en un centre. Je promets de faire tous mes efforts pour *concentrer* au fond de mon âme le trouble que j'y sens naître. (J.-J. Rouss.)

Tandis que *concentrant* sa force réunie,
Toujours au même but s'avance un grand génie.
(DELILLE.)

— Fig. Rapporter ses affections à un objet unique. Concentrer toutes ses affections sur quelqu'un, dans un seul objet. Tant les courtisans sont habiles à *concentrer* l'État en eux-mêmes. (La Beaumelle.) Il est dangereux de *concentrer* toutes ses affections sur un seul objet. (Boiste.)

— *Concentrer sa fureur, sa haine, sa vivacité, sa colère*. Les retenir, ne point les faire paraître.

— SE CONCENTRER. v. pron. Être concentré, être réuni dans un même endroit. Les rayons du soleil se concentrent dans le foyer d'un miroir ardent.

— *Se concentrer sur*. Toutes mes idées se *concentrèrent* sur ce seul objet.

— Se renfermer en soi-même, ne point manifester ses pensées. Je serais malheureuse si j'étais obligée de me *concentrer*. (Mme Campan.)

— Être trop à soi, penser trop à soi. L'éducation privée fait des égoïstes, l'élève isolé se *concentre* trop, ou s'occupe trop de lui. (Boiste.)

CONCENTRIQUE. adj. des 2 g. (ét. lat., *cum*, avec; *centrum*, centre). Géom. et astron. Se dit des cercles ou des courbes qui ont un même centre. Ces deux cercles sont concen-

triques. Les arbres sont en rapport immédiat avec le soleil par les cercles *concentriques* de leurs troncs. (B. de St-P.)

— On le dit aussi des polygones parallèlement tracés sur un même centre, et des poids qui s'enchâssent les uns dans les autres.

CONCENTRIQUEMENT. adv. (ét., V. CONCENTRIQUE.) Dans une disposition concentrique.

CONCEPT. s. m. (pr. *kon-c*[illegible]; ét. lat., *cum*, avec; *capere*, contenir). Anc. philos. Idée, simple vue de l'esprit. Une abstraction n'est qu'un concept. La philosophie devint pointilleuse sous les Arabes par ces précisions et ces *concepts* abstraits qu'elle introduisit dans l'école. (Rapin.)

— Se disait autrefois pour Conception, dessein.

Crains, d'un brillant *concept* cherchant l'éclat [trompeur,
De donner pour lumière une fausse lueur.
(VILLEMAIN.)

— Syn. comp. CONCEPT. CONCEPTION. Le *concept* est tout passif et ne reçoit de qualification qu'en raison de son essence, de sa nature. La *conception* est relative à l'esprit qui conçoit et à la manière dont il conçoit.

CONCEPTACLE. s. m. (ét. lat., *cum*, avec; *capio*, je contiens). Bot. Enveloppe ou petite capsule qui renferme les séminules ou corps reproducteurs dans les plantes cryptogames.

— Les amas de conceptacles ont reçu le nom de *Sores*. V. ce mot.

— Espèce de fruit qui depuis a été désigné sous le nom de follicule.

— Syn. de Péricarpe ou de Loge des péricarpes.

CONCEPTACULAIRE. adj. des 2 g. (ét., V. CONCEPTACLE.) Bot. Qui a le caractère d'un conceptacle.

— *Fructification conceptaculaire*. Celle qui se fait au moyen de conceptacles.

CONCEPTACULIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *cum*, avec; *capio*, je contiens; *fero*, je porte). Bot. Qui porte des conceptacles, comme les filaments des isariées.

CONCEPTEUR, TRICE. adj. Qui conçoit. La turgescence des organes, le déploiement d'une grande énergie vitale, précèdent et accompagnent la commotion en quelque sorte électrique plus ou moins vivement sentie par l'individu fécondateur et l'individu *concepteur*. (Laurent.)

CONCEPTIBILITÉ. s. f. (ét., V. CONCEPT). Aptitude à se faire concevoir.

CONCEPTIBLE. adj. des 2 g. (ét., V. CONCEPT). Qui est propre à être conçu. Fait conceptible.

CONCEPTIF, IVE. adj. (du lat. *conceptivus*). Qui est propre à concevoir. Esprit conceptif.

— Qui fait concevoir. Faculté conceptive.

CONCEPTION. s. f. (pr. *kon-cèp-ci-on*; ét., V. CONCEPT). Action par laquelle un enfant est conçu dans le sein de sa mère. Au temps de la conception de l'enfant. Depuis la conception jusqu'à l'enfantement. Chacun a en soi, dès sa *conception*, la cause qui le détruit. (Volt.)

— Physiol. Union des matériaux fournis par les deux sexes dans l'acte générateur pour la production d'un nouvel être.

— Se dit également en parlant des femelles des animaux. Jacob fit mettre des baguettes de diverses couleurs devant ses brebis, afin qu'au moment de la *conception* elles eussent des agneaux tachetés et de diverses couleurs. (Le Maistre de Sacy.)

— Se dit aussi du fœtus qui est conçu. La conception de l'enfant dans le sein de sa mère.

— Liturg. *La fête de la Conception*, ou simplement *la Conception*, fête que les catholiques romains célèbrent, le 8 décembre, en l'honneur du jour où la Vierge a été conçue. Quelques théologiens admettent que la Vierge a été exempte du péché originel et veulent en faire un article de foi, mais d'autres rejettent cette croyance, ou du moins ne la regardent que comme une opinion pieuse. L'institution de cette fête ne remonte pas au delà du XIe siècle.

— Représentation du mystère de la Conception immaculée de la sainte Vierge.

— Hist. ecclés. *Ordre de la Conception*. Plusieurs ordres de chevalerie ont été institués sous ce nom, en France et en Espagne, pour la défense et l'extension du christianisme. || *Filles de la Conception*. Religieuses théatines, appelées aussi de l'immaculée congrégation. || [illegible] [illegible] en Espagne, vers [illegible], pour honorer et faire honorer le mystère de l'immaculée conception de la Vierge.

— Myth. mah. Suivant les doctrines persanes, c'est un ange qui est chargé de former la créature humaine, ce qu'il fait en jetant un peu de terre dans l'ovaire au moment de la conception.

— Métaphys. Opération de l'esprit qui se rend compte des idées, de leur liaison, de leurs rapports d'analogie, de différence et d'opposition. Avoir la conception vive, facile, dure. Cet enfant n'a pas de conception. C'est un esprit pesant et tardif qui a la conception dure. Comme il avait la conception aisée, la mémoire heureuse, l'esprit pénétrant, il avança extrêmement en peu d'années. (Bouh.)

— Résultat de l'opération de l'esprit qu'on nomme Conception. Nous avons beau enfler nos *conceptions*, nous n'enfantons que des atomes. (Pasc.) Ils ont ou des passions ou des besoins qui les rendent froids sur les *conceptions* d'autrui. (Id.) Les souvenirs guident nos *conceptions*. (Montaigne.) La religion nous offre une science supérieure à toutes les *conceptions* de l'esprit humain. (Beauchêne.)

— Se dit aussi des œuvres de l'art, soit dans les lettres, quand il s'agit des ouvrages d'imagination, soit dans les beaux-arts même, et surtout lorsqu'il est question de choses d'une grande utilité pour la société ou le genre humain. Belle conception. Grande conception. Admirable conception. Conception hardie, originale. Rare conception. La conception de cet ouvrage annonce une grande force de tête. Cet ouvrage est une des plus belles conceptions de ce génie. L'invention des chiffres est une belle conception. L'invention des caractères alphabétiques est une des plus belles *conceptions* de l'esprit humain. (Volt.) L'*Iliade*, la *Jérusalem délivrée*, le *Paradis perdu*, la *Transfiguration* et la *Sainte-Cécile* de Raphaël, le *Moïse* et le *Jugement dernier*, etc., sont de magnifiques *conceptions*. (V***.)

— Iron. Voilà une plaisante conception. Conception ridicule. Il cherche quelque femme auprès de qui il puisse s'insinuer, se parer de son bel esprit ou de sa philosophie, et mettre en œuvre ses rares *conceptions*. (La Bruy.) L'une des plus folles *conceptions* est de vouloir faire des républicains d'hommes corrompus. (Boiste.)

— Il s'applique aussi, mais moins bien, à la faculté de comprendre le sens d'un auteur, en scrutant, soit le fond, soit l'expression de sa pensée.

— Philos. Dans l'école écossaise, la simple appréhension d'un objet par l'intelligence. La conception n'implique par elle-même ni vérité ni erreur. || Acte de l'intelligence qui nous fait apercevoir certains rapports entre les idées et les choses auxquelles elles se rapportent; elle n'implique ni affirmation ni négation.

— Syn. comp. CONCEPTION. ESPRIT. RAISON. BON SENS. JUGEMENT. ENTENDEMENT. INTELLIGENCE. GÉNIE. *L'esprit* se distingue par la vivacité, par la grâce, par l'élégance, mais il n'est pas absolument incompatible avec un peu de folie et d'étourderie. La *raison* est sage et modérée, et ne s'accommode d'aucun écart. Le *bon sens* ne va pas au delà des choses communes. Le *jugement* est l'habitude de juger selon les lumières de la raison. La *conception* permet de considérer les choses sous certaines faces, d'en saisir les rapports, l'enchaînement. *L'intelligence* est la faculté par laquelle nous concevons, nous comprenons les choses. Le *génie* s'élève au-dessus des choses ordinaires, et tend à découvrir ou à former de nouvelles combinaisons.

CONCEPTION. Géogr. Ville du Chili, ch.-l. du district qui porte le même nom. Souvent détruite par les Araucans, elle s'était relevée plusieurs fois, et comptait en 1830 près de 10,000 hab.; mais un tremblement de terre l'a détruite en 1835.

CONCEPTIONNAIRE. s. des 2 g. (ét., V. CONCEPT). Celui, celle qui soutenait la conception immaculée de la Vierge Marie.

CONCEPTISTE. s. m. Littér. Nom donné aux poètes espagnols qui enchérissaient sur l'école de Gongora ou des cultistes, et qui n'admettaient en poésie que des figures inusitées.

CONCEPTUALISME. s. m. Philos. Doctrine fondée par Abailard au commencement du XIIe siècle. C'était une sorte de conciliation entre le nominalisme et le réalisme. Ce philosophe n'admettait ni la valeur des choses, ni la forme des mots, selon ce qu'ils paraissent exprimer, mais selon ce qu'on peut les concevoir. Le *conceptualisme* qu'Abailard substituait aux affirmations exclusives du nominalisme et du réalisme est plutôt une négation qu'un système. (Géruzez.)

CONCEPTUALISTE. adj. des 2 g. Se dit de tout ce qui appartient au conceptualisme. Système conceptualiste. Philosophie conceptualiste.

— *Nominaux conceptualistes*. Nom qu'on donnait aux partisans de ce système, pour les distinguer des nominaux purs.

CONCEPTUALISTE. s. m. Partisan du conceptualisme.

— Ancien philosophe qui n'admettait que la conception.

CONCEPTUS. s. m. Physiol. Premiers rudiments du fœtus dans la matrice après la con-[illegible]

CONCERNANT. part. prés. du v. Concerner, employé comme une sorte de préposition, dans le sens de Touchant, relativement à. J'ai à vous dire quelque chose concernant cette affaire-là. Une loi concernant telle chose. C'est surtout par les règles diététiques *concernant* l'usage des aliments et des boissons, que les anciens traitaient leurs malades. (Rostan.)

CONCERNÉ, ÉE. part. pass. du v. Concerner. Ne s'emploie point adjectiv., quoique le verbe soit actif.

CONCERNER. v. a. 1re conj. (ét. lat., *cum*, avec; *cerno*, je vois). Ne se conjugue qu'à la troisième personne. Regarder, appartenir, avoir rapport à. Cela concerne vos intérêts. Voilà pour ce qui vous concerne. Cela concerne sa charge. Il n'ignore rien de ce qui concerne son art. Cette affaire concerne le public. Plusieurs autres choses qui *concernent* l'établissement de la religion chrétienne et l'abolition du judaïsme. (Pasc.) Ce qui me *concerne*, c'est le plaisir. (Volt.) Il faut, pour être heureux dans ce monde, ne nous mêler que de ce qui nous *concerne*, et souffrir que les autres se mêlent de ce qui ne les *concerne* pas. (Improv. fr.)

— Ce verbe ne se conjugue pas pronominalement.

— Syn. comp. CONCERNER. REGARDER. TOUCHER. Une chose nous *regarde* lorsqu'elle doit être dirigée par nous, soit à cause de ses rapports naturels avec nous, soit à cause de l'autorité que nous avons sur elle. Une chose nous *concerne* lorsqu'elle fait partie de celles dont nous devons prendre soin, de celles qui font partie de nos attributions. Une chose nous *touche* lorsqu'elle a rapport à nos affections, à nos intérêts les plus chers.

CONCERT. s. m. (du lat. *concentus*, même signif.). Assemblée de musiciens qui exécutent des pièces de musique vocale et instrumentale. Concert d'amateurs. Il y avait beaucoup de monde à ce concert. Il y a concert chez lui toutes les semaines. Grand concert. Le concert Musard n'a pas encore exécuté cette ouverture. Concert à grand orchestre et avec chœurs. Concert de salon. Les anciens ne connaissaient pas l'harmonie et n'avaient par conséquent pas de *concerts*. (Cast. Bl.) Les fanfares, les marches de nos régiments de cavalerie, exécutées par des trompettes, des cors et des trombones, sont de véritables *concerts* de trompettes. (Id.)

Les compagnes d'Esther s'avancent vers ce lieu :
Sans doute leur *concert* va commencer la fête.
(RACINE.)

— Les concerts publics furent établis en 1725 par Philidor.

— La réunion des instruments et des voix. Un concert d'instruments. Un concert de voix. Ce *concert* de voix de femmes n'est pas non plus sans douceur. (J.-J. Rouss.) || Dans le XVIIe siècle et dans le XVIIIe siècle, on donnait un concert de violons, un concert de flûtes, de hautbois, de trompettes; mais jamais des instruments d'espèce différente ne jouaient ensemble.

— La musique même qu'ils exécutent. Beau concert. Agréable concert. Donner un concert. Exécuter un concert. Former un concert. Le programme d'un concert. La première, la seconde partie d'un concert. Le concert a commencé par tel morceau. Chanter dans un concert.

— Par extension.

Tandis que, dans les airs, mille cloches émues
D'un funèbre *concert* font retentir les nues.
(BOILEAU.)

— Fig. Harmonie du discours. On trouve dans les oraisons funèbres de M. Fléchier, outre la pureté du langage et la solidité des pensées, un heureux arrangement de paroles, qui, par le mélange de leurs accords, par la variété des sons et des cadences, forment un *concert* aussi ravissant que celui de la musique la plus parfaite. (Trév.)

— *Concert de musique*. Se disait autrefois pour Concert, mais aujourd'hui on n'emploie plus ce mot qu'absolument, et avec d'autant plus de raison, qu'il n'a que cette seule signification au propre. Il faut qu'une personne comme vous, qui êtes magnifique, ait un *concert* de musique chez soi, tous les mercredis ou tous les jeudis. (Mol.)

— *Concert spirituel*. Celui où l'on n'entend que des symphonies et des chants religieux, et qui, dans certains jours consacrés à la piété, tient lieu des spectacles profanes.

— Le lieu où l'on donne un concert. Aller au concert, à la salle de concert.

— Par extens. Plusieurs sons ou bruits qui se font entendre à la fois. Le bruit des vents et celui des eaux formaient un sauvage concert qui flattait mon oreille. Un concert d'acclamations.

— Poét. *Le concert, les concerts des oiseaux*. Le chant des oiseaux. Le rossignol élève ses *concerts* dans les bocages. (A. Martin.) Les notes monotones du coucou et de la tourterelle servent de basse aux ravissants *concerts* du rossignol et aux accords vifs et gais de la fauvette. (B. de St-P.) Les oiseaux amoureux commencent leurs *concerts*. (Ross.)

— Fig. *Concert de louanges*. Louanges données en même temps par plusieurs personnes. Combien de grands hommes généralement applaudis ont gâté le *concert* de leurs louanges en y mêlant leurs voix. (Fonten.) Ne semble-[illegible] s'élever jour et nuit des voûtes de nos hôtels vers l'auteur de la nature? (B. de St-P.)

— Fig. Accord, union de plusieurs personnes qui conspirent, qui tendent à une même fin. Concert d'opinions. Concert de louanges. Être de concert. Agir de concert. Ils ne mirent pas assez de concert dans leurs opérations. Comme ils avaient agi sans aucun concert, toutes leurs entreprises avortèrent. Ce qu'un général doit le mieux connaître, ce sont ses soldats et ses chefs; car de là vient ce parfait *concert* qui fait agir les armées comme un seul corps. (Ross.) Il établit dans tous les tribunaux la règle, la discipline, le *concert*. (Id.) On eût cru que les soldats n'avaient tous qu'une même âme, tant on voyait de *concert* dans leurs mouvements. (Id.) Le cri d'un seul homme qui se plaint de nous avec justice trouble le *concert* des voix qui nous applaudissent. (Boiste.)

— S. m. pl. Poés. Les vers, les chants d'un poète. Prêtez l'oreille à mes concerts.

— *De concert*. loc. adv. D'intelligence. Ils étaient de concert ensemble. Agir de concert avec quelqu'un. Ils ont fait cela de concert. Je demande ou la médiation immédiate, de *concert* avec l'Angleterre, sans elle, si elle refuse de s'en mêler. (Thiers.) Dans cette confusion on ne pouvait se mouvoir de *concert*. (Boss.) Tous mes sots à l'envi détonnent de *concert*. (Boil.) L'utile et la louable pratique de perdre en frais de noces le tiers de la dot qu'une femme apporte, de commencer par s'appauvrir de *concert*, par l'entassement des choses superflues! (La Bruy.) Ils commençaient à agir de *concert* pour faire accepter des propositions déraisonnables. (Volt.)

— Se dit aussi des choses inanimées. Dans cette tempête, la mer et les vents étaient, ce semble, de concert pour causer le naufrage.

— Syn. comp. ÊTRE DE CONCERT. ÊTRE D'ACCORD. *Être de concert* s'emploie plutôt en poésie ou dans le style soutenu, et *être d'accord*, dans la prose ordinaire.

CONCERTANT, ANTE. adj. Mus. Qui fait partie d'un concert, qui a une partie dans un concert. Les repos ménagés aux instruments *concertants* sont remplis par le *tutti*, qui termine ensuite la symphonie. (Cast. Blaze.)

— *Symphonie concertante*. Celle où les motifs sont dialogués entre deux, trois, quatre ou cinq instruments favoris, qui récitent ensemble ou tour à tour, avec accompagnement d'orchestre. Comme le concerto, la symphonie *concertante* s'ouvre par un ensemble brillant que l'on nomme *tutti*, attendu que tous les instruments de l'orchestre y sont employés.

— *Duo concertant*. Celui dans lequel un des deux instruments répète les passages que l'autre vient d'exécuter.

— *Trio, quatuor concertant*. Se dit pour les distinguer de ceux où il n'y a qu'une partie principale, et où les autres ne sont que d'accompagnement. Tous les quatuors de Haydn, de Mozart, de Beethoven sont *concertants*. (Cast. Blaze.)

— *Morceaux concertants* ou *pezzi concertanti*. C'est ainsi que les Italiens appellent les quatuors, quintettes, sextuors, finales d'un opéra.

— *Parties concertantes*. Celles qui ont quelque chose à réciter dans une pièce ou dans un concert.

— CONCERTANT. part. prés. du v. Concerter. Qui concerte. Il est invar. Plusieurs personnes *concertant* leurs projets. (Bescher.)

CONCERTANT, ANTE. s. (ét., V. CONCERT). Celui, celle qui chante ou joue sa partie dans un concert. Il y avait douze concertants.

CONCERTANTE. s. f. Mus. Se dit quelquefois absolument pour Symphonie concertante. M. Kreutzer a composé une belle concertante pour deux violons. Herbignier a fait une concertante pour deux flûtes.

CONCERTÉ, ÉE. part. pass. du v. Concerter. S'empl. adjectiv. Dessein, plan concerté. Entreprise bien concertée. Mesures bien concertées. Les fourberies les mieux *concertées* se démentent toujours par quelque endroit où l'on n'a pas pensé. (Brueys.) Les amitiés qui paraissent les plus fortes ne sont que des intérêts *concertés*. (St-Evrem.) Les mesures étaient si bien *concertées*, qu'il surprit la ville et s'en rendit maître sans combattre. (J.-J. Rouss.)

— Voltaire l'a dit d'une énigme.

Ce monstre chaque jour, dans Thèbe épouvan-[tée,
Imposait une énigme avec art *concertée*.

— *Personnes concertées*. Personnes qui sont d'accord.

— Fig. Ajusté, composé, trop étudié, affecté. Cet homme-là est fort concerté. Elle est trop concertée dans ses manières, dans ses discours. Prendre, avoir un air concerté. Ils sont *concertés* dans leur geste et dans leur maintien. (La Bruy.) Il a déjà ajusté ses yeux et son visage, afin que ce soit une chose faite quand il sera dans le public qu'il y paraisse tout *concerté*, que ceux qui passent le trouvent déjà gracieux et leur souriant, et que nul ne lui échappe. (Id.)

— Fam. et vieux. Qui affecte la modestie, la prudence.

CONCERTER. v. a. 1re conj. (ét., V. CONCERT). Répéter ensemble une pièce de musique pour la bien exécuter quand il en sera temps. C'est une pièce de musique qu'ils ont concertée ensemble. Vieux en ce sens.

— Fig. *Conférer* ensemble pour préparer [illegible] moyens de faire réussir une affaire, une intrigue. Concerter un dessein, une entreprise. Concerter l'exécution d'une affaire. Ils avaient bien concerté leurs mesures. Les deux amants s'entendaient bientôt pour *concerter* leur fuite. (Géruzez.)

— Se dit même d'une personne seule qui raisonne en elle-même sur l'exécution d'une entreprise. Il a longtemps concerté dans son esprit, il a bien examiné toutes les circonstances de ce dessein avant de l'entreprendre.

— Ajuster, régler, composer. Mesurer avec scrupule le plus ou le moins qui se trouve dans les personnes qu'on aborde, pour *concerter* là-dessus son maintien et ses pas. (Mass.)

— v. n. Faire un concert. On concerte sou-

vent chez un tel. Ils concertent ensemble. Vieux [illegible] sens.

— Faire sa partie dans un concert. Tout le monde n'est pas né pour *concerter*, mais pour avoir au moins le goût de la musique. (Trév.)

— SE CONCERTER. v. pron. S'entendre avec quelqu'un pour l'exécution d'un dessein, d'une affaire, d'une entreprise. Ils se concertèrent longtemps avant d'en venir à l'exécution. Nous nous concerterons sur les moyens à prendre. Concertez-vous avec lui là-dessus.

— *Se concerter pour.* Ils se *concertèrent* donc pour éclairer toutes ses allures, de manière que rien ne leur pût échapper. (J.-J. Rouss.) Les deux avares se *concertent* pour faire leur coup la nuit. (Grimm.)

CONCERTO. s. m. (de l'ital. *concerto*, même signif.). Mus. Pièce de symphonie faite pour être exécutée par tout un orchestre, et dans laquelle un instrument joue seul de temps en temps un simple accompagnement. Jouer un concerto. Exécuter un concerto. Les *concertos* de Le Clerc eurent une grande réputation. (Ginguené.) Le violon avait jadis le privilége du *concerto*. (F. Den.) Les *concertos* pour le piano de Dunek furent longtemps célèbres. (Id.) || On donne plus particulièrement ce nom à une pièce faite pour quelque instrument particulier qui joue seul de temps en temps, avec un simple accompagnement, après un commencement à grand orchestre, et la pièce continue ainsi toujours alternativement entre le même instrument récitant et l'orchestre en chœur. || On regarde généralement Torelli, célèbre violoniste italien du commencement du XVIIIe siècle, comme l'inventeur des concertos.

— *Concerto grosso.* Nom qu'on donnait, au XVIIIe siècle, à des symphonies avec un violon principal et d'autres parties obligées ou non.

— Les auteurs varient sur la forme du pluriel de *concerto*. Les uns prétendent que ce mot, étant d'origine italienne, doit conserver son pluriel italien; les autres disent que ce mot doit s'écrire au pluriel comme au singulier, à cause de son origine étrangère. Aujourd'hui on l'écrit plus ordinairement avec la marque du pluriel, et avec raison; car il est d'un usage aussi habituel que *duo, trio, piano*, que tout le monde écrit avec un *s*. Quant au pluriel *concerti*, il faut le laisser à ceux qui ont la ridicule manie de parler italien en français.

CONCESSION. s. f. (du lat. *concessio*, formé de *concedere*, accorder, attribuer). Le don et l'octroi qu'un souverain ou un seigneur fait de quelque privilége, de quelque droit, de quelque grâce, etc. Ce privilége est une concession de tel ordre. Ils ont eu ce droit par la concession de tel prince, de tel seigneur. Le pape Jules II demandant un jour à l'ambassadeur de Venise les titres des droits de la république sur le golfe Adriatique : Votre Sainteté, répondit l'ambassadeur, trouvera l'acte de *concession* de la mer Adriatique fait aux Vénitiens au dos de l'acte de *concession* que Constantin a faite au pape Sylvestre de la ville de Rome et des autres terres de l'État ecclésiastique. (Improv. fr.)

— Terres que l'État donne aux particuliers dans une nouvelle colonie, à condition de les défricher et cultiver. On lui donna une concession dans l'île de Saint-Domingue. || Bois du domaine qui, avant la révolution, ont été donnés à des particuliers pour en jouir à titre gratuit ou à titre onéreux, pendant un temps déterminé ou à perpétuité. || Droit accordé, dans certains cas, de prendre du bois dans les forêts domaniales. || *Concessions temporaires de terrains.* Concession que l'administration des forêts fait à des cultivateurs pour en jouir pendant quelques années, à la charge de les remettre en bois à l'expiration de la jouissance. C'est un moyen fort propre à obtenir sans frais le repeuplement de terrains vides dans les forêts.

— Les communes peuvent, à certaines conditions, faire dans les cimetières des concessions de terrains pour sépultures.

— Faculté que l'on accorde de prendre une certaine quantité d'eau d'un étang, d'une rivière, d'un ruisseau, pour faire tourner un moulin ou pour quelque autre usage.

— Permission d'exploiter une mine ou une carrière.

— Acte par lequel le gouvernement accorde à un particulier ou à une compagnie l'autori- [illegible]

prix de transport sur un chemin de fer, un canal, un pont, etc. Cette concession a pour but d'indemniser la compagnie ou le particulier des travaux et dépenses qu'il s'engage à faire pour construire à ses frais, risques et périls, tout ou partie du chemin, et l'entretenir. Cette concession peut être faite pour un temps déterminé, ou elle peut être perpétuelle. C'est dans la durée du péage seul que réside le prix de la concession.

— La chose même qui est accordée. Les grands droits dont jouissaient les abbayes étaient des concessions des seigneurs qui les avaient fondées, ou de ceux qui s'y étaient faits religieux.

— Blas. *Armes de concession.* Celles qui sont données et autorisées par des princes, et prises des pièces de leurs propres armes, qu'on ajoute aux armes de la personne favorisée.

— Fig. Ce que l'on accorde à quelqu'un dans une contestation, dans un débat : Faire des concessions à son adversaire. Obtenir de grandes concessions. N'être pas satisfait d'une concession. Exiger de nouvelles concessions. Cette loi fut une concession faite à l'esprit du temps. La tolérance est une *concession* adroite faite à l'amour de la liberté d'opinion. (Boiste.) Nous croyons satisfaire la raison, la vérité et la vertu, en leur faisant des *concessions* verbales. (Id.)

— Grâce, avantage accordé à la sollicitation de quelqu'un; abandon volontaire ou forcé d'un droit. Dans les relations privées, il faut se faire des *concessions* mutuelles, sans quoi la vie commune deviendrait insupportable, même entre les personnes qui se conviennent le mieux. (Hér.)

— *Concessions politiques.* Dans plusieurs contrées, les opinions nouvelles ont capitulé avec les anciens pouvoirs, et c'est par des concessions, soit spontanées, soit provoquées, que s'opèrent les changements politiques que nécessite l'esprit du temps. Elles ne donnent souvent naissance qu'à une liberté précaire et incomplète; mais, si elles émanent d'une dynastie très-éclairée, très-bienveillante, et qui soit en mesure de résister aux intrigues et aux manœuvres des classes dont elles limitent ou anéantissent les priviléges, les concessions peuvent fonder une liberté réelle, suffisante et exempte de secousses et de regrets.

— Rhét. Figure par laquelle l'orateur, sûr de la bonté de sa cause, semble accorder quelque chose à son adversaire, mais pour en tirer soi-même avantage, ou pour prévenir les incidents inutiles par lesquels on pourrait l'arrêter.

— Syn. comp. CONCESSION. CESSION. La *cession* est un acte par lequel on cède, on accorde quelque chose à quelqu'un, on dispose d'un bien en sa faveur. La *concession* se fait pour obéir aux lois, aux convenances, et quelquefois parce qu'on ne peut guère s'y refuser.

CONCESSIONNAIRE. s. des 2 g. (ét., V. CONCESSION). Celui, celle qui a obtenu une concession. Le concessionnaire. La concessionnaire.

— S'empl. adjectiv. Société concessionnaire. Bail concessionnaire.

CONCETTI. s. m. pl. (pr. *kon-tchet-ti*; de l'ital. *concetto*, formé du lat. *concipere*, concevoir). Littér. Bon mot, pointe d'esprit, pensée ingénieuse, délicate ou brillante, où il y a plus d'affectation et de faux brillant que de naturel et de solidité. Ouvrage rempli de concetti.

Rejetant des grands mots l'ambitieuse échasse,
Et des froids *concetti* le frivole ornement.
(DELILLE.)

Fuyez encor les tours trop délicats,
Des *concetti* l'inutile fracas. (DE BERN.)

— Chez les Italiens ce mot n'est pas pris mauvaise part comme chez nous.

Dans un goût différent la brillante Italie
Fait de ses *concetti* la beauté du génie;
Mais dans cette carrière on en a vu plus d'un,
En cherchant de l'esprit, perdre le sens commun.
(***)

— Un poète donne un *s* à ce mot, probablement pour empêcher l'hiatus : Que par des *concettis* et de froids jeux de mots. (De Cubières.) Ce qui est contre l'usage actuel, puisque les mots pluriels empruntés aux langues étrangères ne prennent pas ordinairement la marque du pluriel.

— Au singulier, on dit un *concetto*. Le *concetto* en France est donc tout ce qui ressemble au clinquant du bel esprit; toute pensée fausse ou spécieuse exprimée en style brillant et fleuri, mais dont l'enluminure et les fleurs, après avoir séduit d'abord, ne tiennent pas contre l'examen soutenu de la raison et du jugement. (Audiff.)

Car, ainsi qu'à la comédie,
A chaque brillant *concetto*,
On vous claque à l'Académie,
On ne vous siffle qu'*in petto*. (***)

CONCEVABLE. adj. des 2 g. (ét., V. CONCEVOIR). Qui se peut concevoir, comprendre. Cela n'est pas concevable. Cela est-il concevable? Cela est très-concevable. Ce qu'il dit est plus concevable que ce que vous dites. De tous les travers de l'esprit humain le moins *concevable* est l'orgueil. (Boiste.)

— Cet adjectif se met toujours après un substantif.

[illegible] mille des euphorbiacées, renfermant un arbre de la Guiane. Lorsqu'on entame son écorce, ou qu'on arrache ses feuilles, il en découle un suc verdâtre.

CONCÈVEMENT. s. m. S'est dit pour conception. || Dessein, projet.

CONCEVOIR. v. a. 8e conj. (du lat. *concipere*, même signif.). *Je conçois, tu conçois, il conçoit, nous concevons, vous concevez, ils conçoivent. Je concevais*, etc. *Je conçus*, etc. *Je concevrai*, etc. *Conçois, concevons, concevez. Que je conçoive, que tu conçoives, qu'il conçoive, que nous concevions, que vous conceviez, qu'ils conçoivent. Que je conçusse*, etc. *Concevoir. Concevant. Conçu, ue.* Devenir enceinte d'un enfant. La Vierge a conçu Notre-Seigneur par l'opération du Saint-Esprit. Le sein qui vous a conçu.

— Fig. Se dit des personnes et des choses. Ces enfants que l'Église a *conçus* et portés dès l'enfance dans ses flancs. (Pasc.) Le méchant a été en travail pour produire l'injustice; il a *conçu* le mal et enfanté le crime. (La Harpe.) Il ne s'agissait pas de suivre le conte platement pas à pas, il fallait se le rendre propre, le *concevoir* pour ainsi dire, et en accoucher de nouveau. (Grimm.)

— Fig. Créer, inventer, imaginer. Concevoir une idée, un projet, une entreprise, un plan. Ce que j'ai bien *conçu*, ma tâche est de le rendre. (F. de Neufch.) L'homme avait *conçu* le temps, il créa les nombres. (Riv.) Bientôt il lui vint dans l'esprit l'idée la plus étrange que jamais on ait *conçu*. (Florian.) Il s'était nourri, dès sa plus tendre jeunesse, de ces poètes qui, voisins des temps héroïques, *concevaient* d'aussi grandes idées qu'on faisait alors de grandes choses. (Barth.)

Que dans mes vers ainsi chaque trait aperçu
Se sente du trépied où je l'aurai *conçu*.
(LEMIERRE.)

— Recevoir dans l'âme certaines impressions desquelles il résulte quelque affection, quelque passion durable. Concevoir de l'espérance, des espérances. Concevoir de l'horreur, du dépit, de la haine, de l'aversion. Concevoir des désirs, des soupçons. Concevoir de l'amour, de l'estime, de l'amitié, de l'inimitié, du mépris pour quelqu'un. Concevoir de la jalousie. Mon esprit en *conçoit* une mâle assurance. (Corn.) Mon cœur même en *conçut* un malheureux augure. (Id.) L'avarice est de toutes les passions celle que l'on *conçoit* le moins. (Beauch.) L'un *conçoit* de l'envie, et l'autre de l'ombrage. (Corn.)

Dieu le veut, a-t-il dit, et mon âme oppressée
D'un désespoir sublime a *conçu* la pensée.
(BARTHÉL. et MÉRY.)

— Exprimer en certains termes. Il fallait concevoir cette clause, cette condition en termes plus précis. Rarement usité en ce sens, excepté au participe passé. Il faut prendre garde que les lois soient *conçues* de manière qu'elles ne choquent point la nature des choses. (Montesq.)

— *Concevoir comme.* On proscrirait moins de pensées d'un ouvrage, si on les *concevait* comme l'auteur. (Vauven.)

— *Concevoir comment.* Je ne conçois pas comment il s'est pu tirer d'une si mauvaise affaire.

— *Concevoir pour.* Plus ils se sentaient pressés du joug des gentils, plus ils *conçurent* pour eux de dédain et de haine. (Boss.)

— Se faire une idée juste de l'ordre, du dessein, des effets des choses qui sont présentées à l'esprit, et des rapports de leurs diverses parties. Je conçois bien ce que vous me dites. Je ne conçois rien à cela. C'est une chose que l'on peut concevoir. Concevez-vous un pareil procédé? Nous ne *concevons* ni l'état glorieux d'Adam, ni la nature de son péché, ni la transmission qui s'en est faite en nous. (Pasc.) D'où vient à l'intelligence humaine cette faculté de *concevoir* ce que les sens ne lui montrent pas? (Géruzez.) Si l'âme n'existait pas, comment *concevoir* la religion, l'amour pur, l'amitié, l'espérance, la pitié? (Fée.) Me repousser quand je débarquais à Cannes, je l'aurais *conçu*; m'abandonner aujourd'hui, je ne le *conçois* pas. (Napol.)

Ce que l'on *conçoit* bien s'énonce clairement,
Et les mots pour le dire arrivent aisément.
(BOILEAU.)

— *Concevoir que.* Je conçois qu'il n'ait pas été satisfait de votre conduite. Je ne conçois pas qu'un homme puisse s'oublier à ce point. On *conçoit* plus aisément qu'on ait pu écarter l'éloquence de l'administration de la justice. (Lacretelle.)

— Absol. Devenir enceinte. La Ste Vierge a conçu du St-Esprit. Dès l'instant qu'une femme a conçu. Une femme qui est hors d'âge de concevoir. Les prophètes avaient annoncé qu'une vierge concevrait.

— Se dit également des femelles d'animaux, lorsqu'on parle de l'espèce en général. Les brebis, les juments, conçoivent plus ordinairement au printemps qu'en automne.

— Absol. Comprendre. Il a l'esprit vif, il conçoit facilement. Le génie *conçoit*, le travail exécute, la persévérance achève. (S. Dub.) Une chose est avilie auprès de bien des gens, dès qu'elle est facile à *concevoir*. (Fontenelle.)

— Imaginer. Cet ouvrage lui a donné plus de peine à exécuter qu'à concevoir.

[illegible] sein de sa mère. Les enfants se conçoivent plutôt dans cette saison que dans toute autre.

— Être saisi par l'esprit. Cela se conçoit facilement.

— *Il ne se conçoit pas.* Il ne se comprend pas lui-même.

— On peut en poésie retrancher le *s* de la première personne du présent de l'indicatif, et écrire *je conçoi*. Lemierre a retranché cette lettre à l'impératif.

A l'aspect des talents couronnés avant toi,
Redouble de courage, agis, cherche, *conçoi*.

— Syn. simpl. Comprendre, entendre, pénétrer, saisir, connaître, imaginer, sentir, voir, savoir.

— Syn. comp. COMPRENDRE. CONCEVOIR. ENTENDRE. *Entendre* a rapport au matériel du discours; *comprendre* a rapport aux idées qui sont présentées; *concevoir* a rapport à l'ordre, au dessein, au plan de la chose qui nous est présentée.

CONCHA. s. m. Métrol. Poids athénien d'environ quinze grammes.

CONCHACÉ, ÉE. adj. (pr. *kon-ka-ce*; du lat. *concha*, coquille). Conchyl. Qui est pourvu d'une coquille bivalve. || CONCHACÉS. s. m. pl. Famille de mollusques acéphales, de l'ordre des lamellibranches, comprenant des mollusques à coquilles bivalves dans le nombre desquels se trouvent la plupart de ceux que les anciens réunissaient sous le nom générique de *conques*.

CONCHE. s. f. (du lat. *concha*, coquille). S'est dit autrefois pour Coquille, conque.

CONCHE. s. f. (de l'ital. *concio*, ornement, manière d'être). S'est dit pour Ajustement, habillement. || Bon ou mauvais état d'une personne. J'allais pour moi en bonne *conche*, replet et en tel bon point, qu'au plus maigre endroit je portais quatre doigts de graisse. (Guzm. d'Alfar.) || *Être en bonne conche.* Être bien dans ses affaires.

CONCHE. s. m. Techn. Le second des réservoirs d'un marais salant.

CONCHES. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. d'Évreux (Eure); 2,100 hab.

CONCHI. s. m. Bot. Sorte de cannelle.

CONCHICOLE. adj. des 2 g. (pr. *kon-ki-ko-le*; ét. lat., *concha*, coquille; *colo*, j'habite). Conchyl. Qui vit dans une coquille bivalve. || Qui vit sur les coquilles bivalves, comme l'aspidogaster conchicole, qui vit dans les moules d'eau douce.

CONCHIFÈRE. adj. des 2 g. (pr. *kon-ki-fè-re*; ét. lat., *concha*, coquille; *fero*, je porte). Conchyl. Qui porte une coquille; qui est muni d'une coquille à deux valves, ou de quelque partie ayant la figure d'une coquille. || CONCHIFÈRES. s. m. pl. Classe d'animaux mollusques, comprenant tous ceux qui ont des coquilles, quels que soient la forme de leur coquille et le nombre des pièces qui entrent dans la composition de cette enveloppe solide.

CONCHIFORME. adj. des 2 g. (pr. *kon-ki-for-me*; ét. lat., *concha*, coquille; *forma*, forme). Conchyl. Qui a la forme d'une coquille comme les tégules, quand ils sont demi-circulaires, et en quelque sorte semblables aux valves d'une coquille bivalve.

CONCHILE. s. f. (pr. *kon-ki-le*). Géom. Nom que quelques auteurs ont donné à la conchoïde.

CONCHILÉGE. adj. des 2 g. (pr. *kon-ki-lé-ge*; ét. lat., *concha*, coquille; *lego*, je cueille). Conchyl. Qui ramasse des coquilles.

CONCHILLE. s. m. Bot. Ancien nom du chêne à kermès.

CONCHIOSAURE. s. m. (pr. *kon-ki-o-ço-re*, ét. gr., κόγχιον, petite coquille; σαῦρος, lézard). Erpét. foss. Genre de sauriens fossiles du calcaire conchylien.

CONCHITE. s. f. (pr. *kon-ki-te*; ét. gr., κογχίς, coquille, ou de κογχίτης). Nom donné indistinctement aux patelles et aux coquilles bivalves fossiles.

— Conchyl. Espèce de coquille fossile, qui forme le type du genre calcéole.

— C'est à tort que l'Académie, Laveaux et Raymond écrivent ce mot avec un *y*, qui n'est pas réclamé par l'étymologie; mais cela ne suffit pas pour que Landais en fasse un barbarisme; ce n'est qu'une simple faute d'orthographe. Contrairement à son usage, l'Académie donne la prononciation de ce mot, que Landais désapprouve sans en dire la raison. Son observation à ce sujet est trop curieuse pour que nous ne la citions pas textuellement : « Nous ne voyons pas, en outre, pourquoi elle » veut qu'on prononce *konkite*; car elle est » souvent forcée de donner la prononciation, » elle qui en a pourtant si savamment récusé » le bienfait dans sa préface de 1835. »

CONCHO-ANTHÉLICIEN. s. m. (pr. *kon-ko-an-té-li-ci-en*). Anat. Petit muscle de l'oreille externe, qui tient à l'anthélise et à la conque de l'oreille.

— S'empl. adjectiv. Muscle concho-anthélicien.

CONCHO-ANTHÉLIX. s. m. (pr. *kon-ko-an-té-liks*). V. CONCHO-ANTHÉLICIEN.

CONCHOCARPE. s. m. (pr. *kon-ko-kar-pe*). Bot. Genre de plantes du Brésil. Syn. de Galinée.

CONCHODERME. s. m. (pr. *kon-ko-der-me*). Conchyl. Genre de mollusques qui ont leur manteau tranché par deux tubes en forme d'oreilles.

CONCHO-HÉLICIEN. s. m. (pr. *kon-ko-é-li-ci-in*). Anat. Petit muscle de l'oreille externe, qui tient à l'hélice et à la conque de l'oreille.

— S'empl. adject. Muscle concho-hélicien.

CONCHO-HÉLIX. s. m. Anat. V. CONCHO-HÉLICIEN.

CONCHOÏDAL, ALE. adj. (pr. *kon-ko-i-dal*; ét. gr., κόγχη, coquille; εἶδος, ressemblance). Minér. Qui ressemble à une coquille. || *Cassure conchoïdale.* Cassure qui présente, sur un des fragments, une cavité arrondie, à stries concentriques, et sur l'autre un relief qui en est la contre-épreuve, de manière que la cavité ressemble un peu à l'empreinte que pourraient produire certaines coquilles. || Plur., *conchoïdaux*.

CONCHOÏDE. s. f. (pr. *kon-ko-i-de*; ét., V. CONCHOÏDAL). Géom. Espèce de courbe qui se prolonge indéfiniment, s'approche toujours d'une ligne droite sans jamais la couper.

— Archit. Les architectes ayant reconnu la nécessité de donner aux fûts des colonnes un certain renflement, ont imaginé diverses méthodes pour tracer les courbes qui déterminent le profil de ce renflement : ces lignes sont des *conchoïdes*.

— Minér. Se dit d'un assemblage de cristaux divergents par leurs grandes faces, à peu près comme les rayons d'un éventail, de manière que tout présente l'aspect d'une coquille bivalve. Exemple, la prehnite.

CONCHOLÉPAS. s. m. (pr. *kon-ko-lé-pass*; ét. lat. *concha*, coquille; *lepas*, patelle). Conchyl. Genre de coquilles de la famille des purpurifères, qui a pour type une seule espèce du Brésil.

CONCHOLOGIE. s. f. (pr. *kon-ko-lo-ji*). Histoire des coquilles. On dit plutôt Conchyliologie.

CONCHOLOGIQUE. adj. des 2 g. (pr. *kon-ko-lo-ji-ke*). Qui a rapport à la conchologie. On dit plutôt Conchyliologique.

CONCHOLOGISTE. s. m. (pr. *kon-ko-lo-jis-te*). Celui qui s'occupe de conchologie. On dit plutôt Conchyliologiste.

CONCHOPHORE. adj. des 2 g. (pr. *kon-ko-fo-re*; ét. gr., κόγχη, coquille; φορός, porteur). Conchyl. Qui porte une coquille bivalve. || CONCHOPHORES. s. m. pl. Classe d'animaux mollusques, comprenant les acéphales munis d'une coquille bivalve.

CONCOPHILLE. s. m. (pr. *kon-ko-fi-le*). Bot. Syn. de Dischidie.

CONCHULE. s. f. Foram. (pr. *kon-ku-le*). V. AGATHOSTÈGUE.

CONCHYLE. s. m. (pr. *kon-ki-le*; du gr. κόγχη, coquille). Antiq. Nom que les anciens donnaient à un coquillage d'où ils tiraient un rouge et un bleu très-foncés.

CONCHYLÈGE. adj. (pr. *kon-ki-le-je*). Conchyl. V. CONCHYLIOPHORE.

CONCHYLIE. s. f. (pr. *kon-ki-li*). Conchyl. Genre de mollusques, subdivisé en quatre sous-genres, dont on a fait depuis des genres séparés.

CONCHYLIEN, ENNE. adj. (pr. *kon-ki-li-in*; du gr. κογχύλη, coquille). Minér. Qui contient des coquilles, comme certains calcaires.

CONCHYLIFÈRE. adj. des 2 g. (pr. *kon-ki-li-fè-re*; ét. lat., *conchylium*, coquille; *fero*, je porte, à cause de l'enveloppe osseuse dont sont recouverts les animaux testacés). Conchyl. Qui porte une coquille.

CONCHYLIOÏDE. adj. des 2 g. (pr. *kon-ki-li-o-i-de*; ét. gr., κογχύλη, coquille; εἶδος, ressemblance.) Qui a la forme d'une coquille.

— Minér. Se dit d'une concrétion pseudomorphique, lorsque c'est une coquille qui a été remplacée.

— Bot. Le lichen thélotrème conchylioïde est ainsi appelé parce qu'il forme des verrues qui, après la chute des conceptacles, ressemblent à de petites coquilles.

CONCHYLIOLOGIE. s. f. (pr. *kon-ki-lio-lo-ji*; ét. gr., κογχύλη, coquille; λόγος, discours). Hist. nat. Partie de l'histoire naturelle qui traite des coquillages de mer, d'eau douce et de terre; elle enseigne l'art de disposer et de décrire les enveloppes des animaux testacés, de manière à les reconnaître sûrement, sans qu'il soit nécessaire d'avoir égard aux animaux qu'elles ont pu contenir.

CONCHYLIOLOGIQUE. adj. des 2 g. (pr. *kon-ki-lio-lo-ji-ke*; ét., V. CONCHYLIOLOGIE). Qui a rapport à la conchyliologie. Traité conchyliologique. Description conchyliologique.

CONCHYLIOLOGISTE. s. des 2 g. (pr. *kon-ki-lio-lo-jis-te*; ét., V. CONCHYLIOLOGIE). Hist. nat. Celui, celle qui s'occupe de conchyliologie.

CONCHYLIOGRAPHE. s. des 2 g. V. CONCHYLIOLOGISTE.

CONCHYLIOMORPHITE. s. f. (pr. *kon-ki-lio-mor-fi-te*; ét. gr., κογχύλιον, coquille; μορφή, forme). Minér. On donnait autrefois ce nom à des pierres figurées représentant plus ou moins exactement la forme d'une coquille. Ce mot s'appliquait surtout aux moules intérieurs, qui, dégarnis de test, n'ont plus que la forme pour accuser leur origine organique.

— On a depuis appliqué ce nom à la substitution d'une matière étrangère incrustée ou infiltrée à la place du test lui-même, phénomène qui a lieu plus particulièrement lorsque les coquilles sont changées en silice.

CONCHYLIOPHORE. adj. des 2 g. (pr. *kon-ki-lio-fo-re*; ét. gr., κογχύλη, coquille; φορός, porteur.) Conchyl. Se dit d'un mollusque qui agglutine autour de lui des débris de coquilles ou de petites coquilles entières, comme la toupie conchyliophore, la tarabelle conchylège.

CONCHYLIOTYPOLITHE. s. f. (pr. *kon-ki-lio-ti-po-li-te*; ét. gr., κογχύλιον, coquille; τύπος, empreinte; λίθος, pierre). Minér. Empreinte de coquille fossile dont le moule a disparu.

pourraient produire certaines coquilles. || Plur., *conchoïdaux*.

CONCHOÏDE. s. f. (pr. *kon-ko-i-de* ; ét., V. CONCHOÏDAL). Géom. Espèce de courbe qui se prolonge indéfiniment, s'approche toujours d'une ligne droite sans jamais la couper.

— Archit. Les architectes ayant reconnu la nécessité de donner aux fûts des colonnes un certain renflement, ont imaginé diverses méthodes pour tracer les courbes qui déterminent le profil de ce renflement : ces lignes sont des *conchoïdes*.

— Minér. Se dit d'un assemblage de cristaux divergents par leurs grandes faces, à peu près comme les rayons d'un éventail, de manière que tout présente l'aspect d'une coquille bivalve. Exemple, la prehnite.

CONCHOLÉPAS. s. m. (pr. *kon-ko-lé-pass* ; ét. lat. *concha*, coquille ; *lepas*, patelle). Conchyl. Genre de coquilles de la famille des purpurifères, qui a pour type une seule espèce du Brésil.

CONCHOLOGIE. s. f. (pr. *kon-ko-lo-ji*). Histoire des coquilles. On dit plutôt Conchyliologie.

CONCHOLOGIQUE. adj. des 2 g. (pr. *kon-ko-lo-ji-ke*). Qui a rapport à la conchologie. On dit plutôt Conchyliologique.

CONCHOLOGISTE. s. m. (pr. *kon-ko-lo-jis-te*). Celui qui s'occupe de conchologie. On dit plutôt Conchyliologiste.

CONCHOPHORE. adj. des 2 g. (pr. *kon-ko-fo-re* ; ét. gr., κόγχη, coquille ; φορός, porteur). Conchyl. Qui porte une coquille bivalve. || CONCHOPHORES. s. m. pl. Classe d'animaux mollusques, comprenant les acéphales munis d'une coquille bivalve.

CONCOPHILLE. s. m. (pr. *kon-ko-fi-le*). Bot. Syn. de Dischidie.

CONCHULE. s. f. Foram. (pr. *kon-ku-le*). V. AGATHOSTÈGUE.

CONCHYLE. s. m. (pr. *kon-ki-le* ; du gr. κόγχη, coquille). Antiq. Nom que les anciens donnaient à un coquillage d'où ils tiraient un rouge et un bleu très-foncés.

CONCHYLÈGE. adj. (pr. *kon-ki-le-je*). Conchyl. V. CONCHYLIOPHORE.

CONCHYLIE. s. f. (pr. *kon-ki-li*). Conchyl. Genre de mollusques, subdivisé en quatre sous-genres, dont on a fait depuis des genres séparés.

CONCHYLIEN, ENNE. adj. (pr. *kon-ki-li-in* ; du gr. κογχύλη, coquille). Minér. Qui contient des coquilles, comme certains calcaires.

CONCHYLIFÈRE. adj. des 2 g. (pr. *kon-ki-li-fè-re* ; ét. lat., *conchylium*, coquille ; *fero*, je porte, à cause de l'enveloppe osseuse dont sont recouverts les animaux testacés). Conchyl. Qui porte une coquille.

CONCHYLIOÏDE. adj. des 2 g. (pr. *kon-ki-li-o-i-de* ; ét. gr., κογχύλη, coquille ; εἶδος, ressemblance.) Qui a la forme d'une coquille.

— Minér. Se dit d'une concrétion pseudomorphique, lorsque c'est une coquille qui a été remplacée.

— Bot. Le lichen thélotrème conchylioïde est ainsi appelé parce qu'il forme des verrues qui, après la chute des conceptacles, ressemblent à de petites coquilles.

CONCHYLIOLOGIE. s. f. (pr. *kon-ki-lio-lo-ji* ; ét. gr., κογχύλη, coquille ; λόγος, discours). Hist. nat. Partie de l'histoire naturelle qui traite des coquillages de mer, d'eau douce et de terre ; elle enseigne l'art de disposer et de décrire les enveloppes des animaux testacés, de manière à les reconnaître sûrement, sans qu'il soit nécessaire d'avoir égard aux animaux qu'elles ont pu contenir.

CONCHYLIOLOGIQUE. adj. des 2 g. (pr. *kon-ki-lio-lo-ji-ke* ; ét., V. CONCHYLIOLOGIE). Qui a rapport à la conchyliologie. Traité conchyliologique. Description conchyliologique.

CONCHYLIOLOGISTE. s. des 2 g. (pr. *kon-ki-lio-lo-jis-te* ; ét., V. CONCHYLIOLOGIE). Hist. nat. Celui, celle qui s'occupe de conchyliologie.

CONCHYLIOLOGRAPHE. s. des 2 g. V. CONCHYLIOLOGISTE.

CONCHYLIOMORPHITE. s. f. (pr. *kon-ki-lio-mor-fi-te* ; ét. gr., κογχύλιον, coquille ; μορφή, forme). Minér. On donnait autrefois ce nom à des pierres figurées représentant plus ou moins exactement la forme d'une coquille. Ce mot s'appliquait surtout aux moules intérieurs, qui, dégarnis de test, n'ont plus que la forme pour accuser leur origine organique.

— On a depuis appliqué ce nom à la substitution d'une matière étrangère incrustée ou infiltrée à la place du test lui-même, phénomène qui a lieu plus particulièrement lorsque les coquilles sont changées en silice.

CONCHYLIOPHORE. adj. des 2 g. (pr. *kon-ki-lio-fo-re* ; ét. gr., κογχύλη, coquille ; φορός, porteur.) Conchyl. Se dit d'un mollusque qui agglutine autour de lui des débris de coquilles ou de petites coquilles entières, comme la toupie conchyliophore, la turbelle conchylège.

CONCHYLIOTYPOLITHE. s. f. (pr. *kon-ki-lio-ti-po-li-te* ; ét. gr., κογχύλιον, coquille ; τύπος, empreinte ; λίθος, pierre). Minér. Empreinte de coquille fossile dont le moule a disparu.

CONCHYTE. s. f. (pr. *kon-ki-te* ; ét. gr., κόγχη, coquille). V. CONCHITE.

CONCIERGE. s. des 2 g. (du lat. *conservus*, formé de *conservare*, conserver). Celui, celle qui a la garde d'un hôtel, d'une maison, d'un château, d'un palais, d'une prison. Le concierge, la concierge du château. Le concierge de cette maison. Le concierge d'une prison. Parlez au concierge.

— Aujourd'hui on donne abusivement le nom de concierge à un portier, c'est-à-dire, à celui dont la fonction est de garder seulement la porte d'une maison.

— *Concierge du palais du roi.* C'était autrefois un officier de justice, préposé pour maintenir l'ordre dans l'intérieur du palais du roi, et prononcer sur tous les différends qui pouvaient s'élever dans cette enceinte.

— *Concierge de la comédie.* V. COMÉDIE.

— Syn. comp. CONCIERGE. PORTIER. SUISSE. Originairement le mot *portier* indiquait le gardien de la porte extérieure ; le *concierge* avait pour fonctions la surveillance d'un château, de tous les appartements et de toutes les personnes qui y étaient employées ; voilà pourquoi on lui remettait toutes les clés : quant au *suisse*, c'était un simple domestique de livrée, armé d'une hallebarde, qui se tenait dans le vestibule.

CONCIERGERIE. s. f. (ét., V. CONCIERGE). La charge et commission de garder un château, une maison, un hôtel. Il a la conciergerie de ce château, de cette maison, etc.

— Demeure et logement d'un concierge.

— Se dit aussi, en quelques endroits, de certaines prisons, qui étaient autrefois celles où les parlements tenaient leurs prisonniers. Il fut mené à la conciergerie. La conciergerie de Paris.

— Autrefois l'étendue de la juridiction du concierge du palais du roi.

CONCILE. s. m. (du lat. *concilium*, même signif.) Assemblée légitimement convoquée de plusieurs évêques de l'Eglise catholique, pour délibérer et décider sur des questions de doctrine et de discipline. Concile libre. Concile célèbre. Le saint concile. Le sacré concile. Les quatre premiers conciles. Les conciles de l'Eglise orientale ou de l'Eglise grecque. Les conciles de l'Eglise occidentale ou de l'Eglise latine. Les conciles de l'Eglise gallicane. Convoquer, assembler un concile, le concile. Tenir, célébrer un concile. Indiquer, commencer, ouvrir un concile. Continuer, transferer le concile. Finir, clore le concile. Congédier, dissoudre, rompre le concile. Fermer un concile. L'indication, la publication, l'ouverture, la translation d'un concile. Les sessions d'un concile. Les actions d'un concile. Les canons, les décrets, les décisions, les actes du concile. L'assemblée, assemblée en concile. Le président, le secrétaire du concile. Il avait voix, il avait séance au concile. Cela fut proposé, agité et résolu au concile. Le concile ordonna qu'on se conformât à la tradition. Le concile prononça anathème. En appeler au futur concile. En plein concile. Charlemagne assemblait de fameux *conciles* où sa profonde doctrine était admirée. (Boss.) Justinien fit tenir à Constantinople le cinquième *concile* général, qui confirme les précédents. (Id.)

... Dans plus d'un aveugle et ténébreux *concile*,
Le mensonge parut vainqueur de l'Evangile.
(BOILEAU.)

— *Concile œcuménique* ou *général*. Assemblée de tous les évêques de tous les Etats et royaumes de la chrétienté. Pour que ce concile soit général, il n'est pas indispensable que tous les évêques y soient présents, il suffit qu'ils aient été convoqués. || *Concile national*. Assemblée des évêques de toutes les métropoles d'une nation. || *Concile provincial*. Assemblée des évêques d'une métropole. || *Concile diocésain*. Synode, assemblée où chaque évêque appelle le clergé de son diocèse.

— Décrets et canons faits dans un concile. Le concile de Trente n'est pas reçu en France pour les choses de pure discipline. Recueil des conciles. Collection des conciles.

— Local où un concile tient ses séances.

CONCILIABLE. adj. des 2 g. (rad. *concilier*). Qui peut se concilier avec une autre chose. Ces qualités ne sont pas conciliables. Ce sentiment n'est pas conciliable avec tel autre. Ces deux passages me semblent très-conciliables.

— Syn. comp. CONCILIABLE. ACCOMMODABLE. Une affaire est *accommodable*, lorsqu'elle ne présente pas des intérêts d'une grande importance, et qu'elle est susceptible d'être arrangée de manière à contenter les parties : elle est *conciliable*, lorsque les parties ne sont pas trop aigries les unes contre les autres, ou qu'on peut donner des interprétations favorables aux motifs qui les ont divisées.

CONCILIABULE. s. m. (du lat. *concilium*, concile). Assemblée de prélats schismatiques, hérétiques, ou illégitimement convoqués. Ce n'était pas un concile, c'était un conciliabule. || *Conciliabule du Chêne*. Assemblée qui déposa saint Jean Chrysostome. On l'appelle ainsi parce qu'elle se réunit dans un quartier de la ville de Chalcédoine nommé *le quartier du Chêne*.

— Par extens. Réunion secrète de gens qui ont ou à qui l'on suppose de mauvais desseins. Se trouver à un conciliabule. Tenir un conciliabule.

— Mme de Sévigné s'en est servie en badinant. Vous êtes tous sages, votre *conciliabule* assemblé, vous prendrez les bonnes résolutions.

— Hist. rom. Lieu où les préteurs, les propréteurs, les proconsuls tenaient leurs assemblées pour rendre la justice. || On donna le même nom aux marchés tenus par ordre de ces mêmes magistrats, en certaines occasions ; ce fut un droit qui n'appartint plus tard qu'aux villes municipales.

CONCILIAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *concilium*, conseil). Mot employé par Bossuet, en parlant de ce qui appartient au concile. Des discussions conciliaires.

CONCILIAIREMENT. adv. (du lat. *concilium*, conseil). En concile. Mot employé par Bossuet.

CONCILIANT, ANTE. adj. (rad. *concilier*). Qui est disposé, qui est propre à concilier les esprits, les gens d'intérêts opposés. C'est un homme fort conciliant. Esprit, caractère conciliant. Des mesures conciliantes. Proposition conciliante. Pour répondre à vos bontés *conciliantes*, dont je suis très-reconnaissant. (Volt.) Je suis *conciliante* ; j'aime à resserrer les liaisons que le temps et l'absence dénouent quelquefois à tel point qu'on ne se connaît plus. (Mme de Sévig.) Ismaël Pacha, nouveau séraskier de Bender, était d'un tempérament doux et *conciliant* qui lui avait attiré la bienveillance de Charles et l'amitié de tous les Suédois. (Volt.)

— Syn. comp. CONCILIANT. CONCILIATEUR. L'esprit *conciliateur* cherche à concilier quand l'occasion s'en présente ; l'esprit *conciliant* est un esprit continuellement disposé à la conciliation.

— CONCILIANT. part. prés. du v. Concilier. Qui concilie. Il est invar. Des propos *conciliant* les esprits. (Besch.)

CONCILIATEUR, TRICE. s. (du lat. *conciliator*, même signif.) Celui, celle qui concilie, ou qui s'efforce de concilier, de mettre d'accord des personnes divisées d'intérêt ou d'opinion. Sage conciliateur. Aimable conciliateur. Heureux conciliateur. St Louis était le conciliateur des princes chrétiens, était conciliateur entre les princes chrétiens. Faire office de conciliateur entre des personnes qui sont mal ensemble. S'interposer comme conciliateur entre les partis. Sa profession était d'être *conciliatrice* des volontés. (Scarr.) Le rôle de *conciliateur* est difficile ; il doit prouver aux parties qu'elles ont tort et qu'il a raison. (Boiste.)

— Jurispr. *Conciliateur des antinomies*. Jurisconsulte qui a travaillé pour accorder ensemble les lois qui paraissent contraires les unes aux autres. Cujas est un des grands conciliateurs des antinomies.

— Adjectiv. Esprit conciliateur. Eloquence conciliatrice. Apportez-moi l'écrit touchant d'un esprit *conciliateur*, et je le parcourrai avec plus d'intérêt que le plan d'une bataille ou le chef-d'œuvre d'un orateur. (Verninac.) Les femmes nous enseignent cette éloquence persuasive et *conciliatrice* qui convient à la société. (Marin.)

— *Juges conciliateurs*. L'institution de juges conciliateurs créés exprès pour remplir l'office d'amis entre personnes que l'intérêt divise, est une idée qui appartient à l'Assemblée constituante. V. JUGE DE PAIX.

CONCILIATION. s. f. (pr. *kon-ci-li-a-ci-on* ; du lat. *conciliatio*, même signif.) Action de concilier. Toutes les *conciliations* inventées pour calmer les esprits. (Mass.)

— Rapprochement de personnes divisées. Travailler à la conciliation des esprits. Il a un esprit de conciliation. Il eut recours aux voies de conciliation. On fait toujours une sottise en rejetant les moyens de conciliation. Tout espoir de *conciliation* s'évanouit. (Rayn.)

— Comparution devant le juge de paix, pour essayer de se concilier, avant de commencer un procès. Essai de conciliation. Le préliminaire de la conciliation. Appeler, citer en conciliation. Tenter la voie de la conciliation. Procès-verbal de la non-conciliation.

— *Bureau de conciliation*. Voy. BUREAU.

— Action de faire concorder des textes ou des lois qui paraissent en opposition. La conciliation des passages d'un auteur. La conciliation des lois entre elles. La conciliation de ces lois n'est pas aisée.

— Syn. comp. CONCILIATION. ACCOMMODEMENT. ARRANGEMENT. COMPOSITION. L'*accommodement* suppose une telle compensation des avantages et des désavantages, que chacun y trouve à peu près son compte. L'*arrangement* suppose de part et d'autre une disposition à s'arranger sur certains points de l'opinion de son adversaire, ou à céder sur ses prétentions. La *conciliation* suppose un tiers qui travaille au rapprochement des parties. La *composition* est un traité par lequel une des parties ou toutes les parties se relâchent plus ou moins de leurs prétentions.

CONCILIATOIRE. adj. des 2 g. Hist. Qui a pour but de concilier. Conférences conciliatoires.

CONCILIÉ, ÉE. part. pass. du v. Concilier. S'empl. adjectiv. Parties conciliées. Esprits conciliés. Opinions conciliées.

CONCILIER. v. a. 1re conj. (du lat. *conciliare*, réunir, mettre d'accord, réconcilier). Ce verbe prend deux *i* aux deux premières personnes plurielles de l'imparfait de l'indicatif et du présent du subjonctif. *Je conciliais, nous conciliions, vous conciliiez*, etc. *Que je concilie, que nous conciliions, que vous conciliiez*, etc. Accorder ensemble des personnes divisées d'opinion, d'intérêt, ou des choses qui sont ou qui semblent être contraires. Le juge de paix s'est vainement efforcé de concilier les parties. Concilier les partis. Concilier les volontés. Concilier les esprits. Concilier les cœurs. Concilier les nations ennemies. Concilier les opinions, les témoignages. Chercher à tout concilier. Concilier des auteurs. Concilier des lois. Concilier deux passages. Concilier un auteur avec un autre. Les jurisconsultes sont bien embarrassés pour concilier les antinomies. Concilier les Ecritures. Cet écrivain sait toujours *concilier* la grandeur des images avec la simplicité de l'expression. (Acad.) Il faut avoir un sens qui *concilie* les passages même contraires. (Pasc.) Tous ces tempéraments en matière de devoir sont à craindre : vouloir tout *concilier*, c'est tout perdre. (Mass.) Au lieu d'accorder leurs penchants avec la religion, la plupart même des dévots tâchent de *concilier* la religion avec leurs penchants. (Roub.)

— Faire concorder. Concilier des lois, des auteurs. Les lois naturelles et les lois sociales sont toujours en contradiction, la religion seule peut les *concilier*. (Boiste.)

— Employer des choses diverses, de manière à produire un tout dans lequel cette diversité ne soit plus sensible. La méthode est l'art de *concilier* la plus grande clarté et la plus grande précision avec toutes les beautés dont un sujet est susceptible. (Condill.)

— Admettre des choses contraires et incompatibles par leur nature. On ouvre un livre de dévotion, et il touche ; on en ouvre un autre qui est galant, et il fait son impression. Oserai-je dire que le cœur seul *concilie* les choses contraires et admet les incompatibles. (La Bruyère.)

— Attirer, acquitter, gagner. Il lui concilia la faveur, les bonnes grâces du prince. Sa douceur lui a concilié la bienveillance de tous. Cela lui a concilié la bienveillance du public. Pour lui *concilier* toute l'estime qui lui est due. (La Bruy.) Sa douceur et son affabilité nous a *concilié* ces nations. (Mass.) La pureté de leurs mœurs et l'austérité de leur vie leur concilient la *confiance* des peuples. (Barth.) Dans ce sens, *concilier* ne peut se dire que de la disposition favorable des esprits.

— Absol. Mettre d'accord. Ces deux faits paraissent difficiles à *concilier*. (Buff.)

— SE CONCILIER. v. pron. Se mettre d'accord. Il faudrait tâcher de se concilier. Ces gens-là ne pourront jamais se concilier. Leurs goûts ne se concilient pas ensemble. Votre système ne peut se concilier avec les principes établis. Observez la manière dont les traditions fabuleuses se sont quelquefois *conciliées* avec des faits historiques. (Barth.)

— S'attirer. Se concilier les esprits. Se concilier les bonnes grâces de quelqu'un. Se concilier l'amitié des honnêtes gens. Se concilier l'attention des auditeurs. Il s'était *concilié* l'amitié des artistes et des littérateurs. (Karr.) Il leur en coûte si peu de se *concilier* les cœurs. (Mass.) Que les grands ont peu de frais à faire pour se *concilier* le respect et l'amour des petits ! (Beauch.)

— *Se concilier avec.* La répétition d'abord volontaire des mêmes actes ou des mêmes impressions déterminant une manière d'être qui se *concilie* avec la santé, constitue donc l'habitude. (Rostan.)

CONCILION. s. m. Bot. Plante laiteuse, que l'on regarde comme une espèce de campanule.

CONCINI (Concino), dit le maréchal d'Ancre. Voy. ANCRE.

CONCIS, ISE. adj. (pr. *kon-ci* ; du lat. *concisus* ; formé de *cum*, avec ; *cisus*, taillé). Qui est court, resserré, qui fait entendre beaucoup de choses en peu de mots. Un style concis. Ecrire en style concis, d'un style concis. Il est concis dans ses discours. Périodes concises. Phrase concise. Maximes concises. Ecrivain, auteur concis. Par un tour plus *concis* la fable nous réveille. (Fr. de Neufch.) Soyez *concis*, le vrai moyen de se faire écouter est de dire beaucoup de choses en peu de mots. (Boiste.)

— Syn. comp. CONCIS. PRÉCIS. SUCCINCT. Des idées *précises* sont celles qui sont resserrées [illegible] énergie ; des expressions *précises* sont celles qui rendent exactement les idées avec toute leur force et leur énergie. Un discours *succinct* est celui où sont rassemblées toutes les parties essentielles d'un sujet, de manière à le faire considérer d'un seul coup d'œil. Un discours *concis* est un discours où toutes les idées sont clairement énoncées avec le moins de mots qu'il est possible. || CONCIS. LACONIQUE. *Laconique* suppose une sorte d'affectation et une espèce de défaut ; *concis* emporte pour l'ordinaire une idée de perfection.

CONCISION. s. f. (du lat. *concisio*, forme de *concidere*, couper, tailler). Qualité de ce qui est concis. La concision du style. Tacite et Montaigne sont des modèles de concision.

— Syn. comp. CONCISION. PRÉCISION. La *concision* consiste à employer le moins de mots qu'il est possible pour exprimer une idée, au lieu que la *précision* dans les expressions consiste à employer les termes qui rendent l'idée avec plus de vérité, de clarté, d'énergie,

CONCITOYEN, ENNE. s. (ét. lat., *con*, pour *cum*, avec; et du fr. *citoyen*). Citoyen de la même ville, du même Etat qu'un autre. Etre concitoyen de quelqu'un. C'est mon concitoyen. Vos concitoyens. Nous sommes concitoyens. Usurper la première place parmi ses *concitoyens*. (Mass.) Rendre un si grand homme à ses *concitoyens*. (Corn.) Là, dans un jour solennel, au milieu des travaux suspendus, quelques vieillards paraissent entre leurs *concitoyens* rassemblés. (Lacret.) J'aime mieux renoncer à l'empire que de répandre le sang de mes *concitoyens*. (Vaugel.)

— La Fontaine l'a dit des animaux. Le lièvre et la perdrix, *concitoyens* d'un champ. (La Font.)

— Fig. Il vient nous réconcilier avec Dieu, et nous rendre *concitoyens* des saints. (Mass.)

CONCITOYENNETÉ. s. f. Relation, affinité qui existe entre plusieurs personnes du même pays, de la même ville. Sous l'ancien régime, le droit de combourgeoisie équivalait à ce que nous pourrions appeler aujourd'hui droit de *concitoyenneté*. (Du Rozoir.)

CONCLAMATION. s. f. (pr. *kon-kla-ma-ci-on*; du lat. *clamare*, appeler). S'est dit autrefois pour Clameur, rumeur.

— Antiq. milit. Acclamations de l'armée quand elle décernait à l'un de ses chefs le titre d'*imperator*. || Signal de la retraite. || Appel d'un mort à grands cris et au son de la trompette.

CONCLAMITATION. s. f. (pr. *kon-kla-mi-ta-ci-on*). S'est dit pour Clameurs, cris tumultueux.

CONCLAVE. s. m. (du lat. *conclavis*; formé de *cum*, avec; *clavis*, clé, parce que les cardinaux sont enfermés à clé lors de l'élection). Le lieu où s'assemblent les cardinaux pour l'élection d'un pape. Entrer dans le conclave. S'enfermer dans le conclave. Gouverneur, maréchal du conclave.

— Prov. *Qui entre pape au conclave en sort cardinal.* Le cardinal qui paraît le plus sûr d'être nommé pape est rarement celui qui est élu.

— Assemblée des cardinaux qui s'occupent de l'élection d'un pape. Les conclaves n'ont commencé qu'en 1270, après la mort de Clément IV. Ce pape était mort depuis 1268, et les cardinaux, assemblés à Viterbe, n'avaient pu s'entendre sur le choix de son successeur, lorsque les habitants de Viterbe les enfermèrent dans le lieu de leur réunion. Cet usage a toujours été suivi depuis. Dans l'origine, l'élection des papes se faisait par le clergé et le peuple de Rome. Ce conclave dura longtemps. Il y eut bien des brigues dans le conclave. La relation du dernier conclave. Telle faction a prévalu dans le conclave.

— *Le conclave de tel pape.* Le conclave où tel pape a été élu. Le conclave de Grégoire XVI.

— Assemblée des chevaliers de Malte pour l'élection d'un grand maître.

CONCLAVISTE. s. m. (rad. *conclave*). Ecclésiastique qui s'enferme dans le conclave avec un cardinal pour le servir. Les conclavistes ont certains privilèges en cour de Rome, ils obtiennent gratis, après le conclave, les bulles dont ils peuvent avoir besoin, le pape élu leur fait distribuer une somme d'argent, et ils ont le droit de bourgeoisie dans la ville de l'Etat ecclésiastique qu'ils veulent choisir.

CONCLU, UE. part. pass. du v. Conclure. S'emploie adjectiv. Affaire conclue. Traité conclu. Paix conclue. Alliance conclue. Les arrangements qui ont été conclus entre nous. La chose est conclue. Les avances furent accueillies et le traité promptement *conclu* à l'insu des Anglais. (Anquet.)

— Prat. *Procès conclu.* Procès par écrit, sur lequel on a passé l'arrêt de conclusion, et qui est en état d'être mis à la distribution.

CONCLUANT, ANTE. adj. (rad. *conclure*). Qui prouve évidemment ce qu'on a avancé. Raison concluante. Argument concluant. Preuve concluante. Passage concluant.

— Pal. *Défaut concluant.* Défaut qu'on donne à juger, où l'on met des conclusions, et qui emporte profit.

— CONCLUANT. part. prés. du v. Conclure. Qui conclue. Il est invar. Des avocats concluant aux frais.

CONCLUDE. s. f. Fauconn. Curée de sucre, de cannelle, de moelle de héron, pour animer [illegible]

CONCLURE. v. a. 4ᵉ conj. (du lat. *concludere*, fait de *cum*, avec, et *cludere*, fermer). *Je conclus, tu conclus, il conclut, nous concluons, vous concluez, ils concluent. Je concluais*, etc. *Je conclus*, etc. *Je conclurai*, etc. *Je conclurais*, etc. *Qu'il conclue*, etc. *Que je conclusse*, etc. *Conclure. Concluant. Conclu, conclue.* Ce verbe prenait autrefois un *d* ou un *t* à la troisième personne du sing. du prés. de l'indic.; aujourd'hui on met toujours un *t*. Prendre de concert une résolution, par laquelle on ferme une discussion, en arrêtant et fixant ensemble les diverses propositions que l'on est convenu de s'accorder de part et d'autre. Conclure une affaire. Conclure un traité. Conclure le marché. Conclure la paix. Conclure une alliance. Conclure un accommodement. Il arrête et consume deux grandes armées, et force à *conclure* la paix par des traités, ceux qui croyaient voir terminer la guerre par notre entière et prompte défaite. (Fléch.) L'Hymenée et l'Amour vont *conclure* un traité. (La Font.)

— Corneille a employé à tort ce verbe comme synonyme d'Effectuer, dans Cinna. *Conclure* des desseins généreux. Le mot *dessein* ne convient point à conclure; on consomme un dessein; on l'exécute, on l'effectue, mais on ne le conclut pas. Peut-être que le mot *remplir* eût été plus juste et plus poétique que *conclure*.

— Terminer, en parlant d'un discours, d'un récit, etc. C'est ainsi qu'il a *conclu* son discours.

— *Conclure un mariage.* Convenir d'un mariage, en arrêter les conditions. Il approuve sa flamme, et *conclut* l'hyménée. (Corn.)

— *Ne rien conclure.* Ne rien prouver. Cela ne conclut rien. Les pièces ne concluent rien. Le fait ne conclut rien en faveur de son système. Cela conclut-il quelque chose?

— Tirer une conséquence, et inférer une chose d'une autre. Qu'en voulez-vous conclure? Je n'en conclus rien autre chose. Quand nous voyons un effet arriver tous les jours, nous en *concluons* une nécessité naturelle. (Pasc.)

C'est ce qu'apparemment votre père en *conclut*,
Et la raison qui fait que son ordre l'exclut.
(PIRON.)

— Prouver. Cette impuissance ne *conclut* autre chose que la faiblesse de notre raison. (Pasc.)

— *Conclure une chose.* Son existence. En lisant Despréaux, on *conclut*, on sent le travail; dans Racine, on le *conclut* sans le sentir. (D'Alemb.)

— *Conclure que.* Si une belle femme approuve la beauté d'une autre femme, on peut *conclure* qu'elle a mieux que ce qu'elle approuve. (La Bruy.)

J'en *conclus* qu'en tous lieux, surtout chez les [Français,
L'incertaine raison marche entre deux excès.
(C. DELAVIGNE.)

— Dans le sens affirmatif, ce verbe exige l'indicatif à la proposition subordonnée. Il conclut de là que vous avez tort. Dans le sens négatif ou interrogatif, il demande le subjonctif. Ne concluez pas de là que j'aie tort. Concluez-vous de là que j'aie tort.

— Absol. Etablir une conclusion. C'est assez délibérer, il faut conclure. Cet orateur ne conclut jamais. Concluons. Un juge facile dans le premier abord, mais sévère et impitoyable quand il faut *conclure*. (Boss.)

— Prouver bien ce que l'on veut prouver. Cela conclut. Cela ne conclut pas. Cette raison ne conclut pas. Les pièces ne concluent rien. Cette allégation conclut.

— *Cet argument conclut, conclut bien.* Il est en bonne forme, la conclusion suit nécessairement des propositions précédentes

— v. n. Jurispr. Proposer les fins de sa demande, après avoir déduit le fait et les raisons. Le procureur-général a conclu à la peine de mort, à la mort. Cet avocat plaide longuement, et ne sait pas conclure.

— Juger, donner un avis. Plusieurs des juges ont conclu à la peine de mort, à ce que l'accusé fût condamné. Les médecins qui ont vu ce malade ont tous conclu à la mort.

— Anc. prat. Passer un appointement au greffe sur des procès par écrit, pour savoir s'il a été bien ou mal jugé. On obligeait les procureurs des appelants à conclure aux greffes, sinon on faisait confirmer la dernière sentence par défaut.

— Prononcer par analogie. Conclure du particulier au général. Il ne faut pas *conclure* de soi aux autres, ni de soi dans le moment présent, à soi dans un moment à venir. (Aristip.)

— Déterminer, décider. Après divers avis, on résout, on *conclut* d'envoyer hommage et tribut. (La Font.)

— SE CONCLURE. v. pron. Être conclu. Les hommes ont tant de peine à s'approcher sur les affaires, que j'avoue que je ne sais comment se peuvent *conclure* les mariages, les contrats, la paix, la trêve, les traités, les alliances. (La Bruy.)

— Etre tiré comme conséquence, être inféré. Les principes se sentent, les propositions se *concluent*. (Pasc.) La misère de l'homme se *conclut* de sa grandeur, et sa grandeur se *conclut* de sa misère. (Id.) Le vrai se *conclut* souvent du faux. (Id.)

— Syn. comp. CONCLURE, INDUIRE, INFÉRER. *Induire*, [illegible] par les rapports ou la vérité des propositions déduites qui y mènent. *Inférer*, c'est tirer une conséquence d'une proposition qu'on a établie, sans indiquer la connexion des idées qui doivent lier ensemble cette proposition avec la conséquence qu'on en tire. *Conclure*, c'est terminer un raisonnement ou une preuve, en vertu des rapports nécessaires ou démontrés des propositions précédentes.

CONCLUSIF, IVE. adj. (rad. *conclure*). Qui termine, conclut, finit. Avis conclusif. Peu usité.

— Gramm. *Conjonction conclusive.* Conjonction qui sert à indiquer que l'on va tirer une induction, une conclusion, une conséquence, de quelque proposition précédente. *Donc, par conséquent, ainsi*, sont des conjonctions conclusives.

CONCLUSION. s. f. (du lat. *conclusio*, même signif.). La fin d'une affaire, d'une délibération, etc. La conclusion d'un traité, d'une affaire. La conclusion d'un mariage. Il faut en venir à la conclusion. La conclusion fut que l'on marcherait incontinent vers l'ennemi. Nous touchons au moment de la conclusion, à la conclusion. La *conclusion* de la paix aurait mérité l'approbation des esprits les plus réfléchis. (Rayn.)

— Fam. *Cet homme est ennemi de la conclusion.* Il est difficile de finir une affaire avec lui. || *Cette femme est ennemie de la conclusion.* Elle sait conserver son honneur jusqu'à la fin.

— Rhét. Ce qui termine un discours. Dans cette partie, l'orateur s'attache ou à faire une courte récapitulation des principales preuves, ou à exciter dans l'âme des juges ou des auditeurs les sentiments qui peuvent conduire à la persuasion. La conclusion de son discours fit beaucoup d'impression sur l'auditoire. Belle *conclusion* et digne de l'exorde! (***)

— Par extens. La fin d'un ouvrage quelconque. La conclusion d'un récit. La conclusion d'un roman. La *conclusion* d'un ouvrage en est quelquefois la récapitulation; quelquefois c'est le sommaire d'une doctrine dont l'ouvrage a exposé ou établi les principes. (Lav.)

— Conséquence que l'on tire de quelque raisonnement, et surtout d'un argument en forme. Cette conclusion est bonne. Sa conclusion ne vaut rien. Sa conclusion est nulle. Fausse conclusion. Conclusion juste. Déduire une conclusion. La *conclusion* me paraît claire; mais c'est de l'antécédent qu'il s'agit. (J.-J. Rouss.) La *conclusion* est facile à tirer. (Anquet.) Un principe dont on peut tirer d'aussi commodes *conclusions*. (Pasc.) Rassembler ces maximes pour en tirer cette *conclusion* où vous tendez, qu'on peut tuer dans la pratique pour de simples médisances. (Id.)

— Log. Dernière proposition d'un syllogisme. Bonne conclusion. Fausse conclusion. Heureuse conclusion. Juste conclusion. Conclusion raisonnable.

— On a appelé les thèses qu'on soutient au collége, des Conclusions de philosophie, de théologie, de médecine, etc.

— S'est dit aussi, dans quelques compagnies, des Arrêtés et décisions de l'assemblée.

— L'action de conclure. Nous touchons au moment de la conclusion.

— Liturg. Nom donné autrefois à l'oraison appelée aujourd'hui *post-communion*.

— Anc. prat. *Arrêt de conclusion.* Appointement à fournir, griefs et réponses, servant à mettre en état un procès par écrit.

— CONCLUSIONS. s. m. pl. Prat. Ce que les parties demandent par des requêtes, soit écrites, soit verbales, ou par d'autres actes. On m'a donné tout ce que je demandais par mes conclusions. On lui a adjugé ses fins et conclusions. Prendre des conclusions à l'audience. Un huissier prend des conclusions par un exploit de demande. Les avocats prennent des conclusions en plaidant ou en écrivant. Le ministère public prend des conclusions. La forme des conclusions. Corriger, changer, restreindre ses conclusions. Varier dans ses conclusions.

— *Conclusions alternatives.* Celles où l'on donne à la partie adverse l'option de deux choses qu'on lui demande. || *Conclusions conditionnelles.* Celles qu'on ne prend que relativement aux cas et conditions qui y sont exprimés. || *Conclusions principales.* Celles que prend d'abord une partie, et qu'elle demande qu'on lui adjuge par préférence aux conclusions qu'elle prend ensuite subsidiairement. || *Conclusions subsidiaires.* Celles que prend une partie, pour le cas où le juge refuserait de lui accorder ses conclusions principales. || *Conclusions préparatoires.* Celles qui ne sont données que pour l'instruction. || *Conclusions définitives.* Celles qui concernent la décision de l'affaire. || *Conclusions exceptionnelles.* Celles par lesquelles, sans examiner si la prétention de son adversaire est bien fondée, le défenseur demande une mesure préjudicielle, par exemple, la nullité de l'exploit introductif d'instance ou le renvoi des parties devant un autre tribunal. || *Conclusions au fond.* Celles qui sont relatives à la contestation en elle-même, comme dans le cas où l'on demande qu'une obligation soit annulée comme étant le fruit de l'erreur. || *Conclusions motivées.* Celles qui indiquent les divers chefs de demande et les principaux motifs de décision et de chacun d'eux.

— Anc. prat. *Appointement de conclusions.* [illegible] une affaire jugée en première instance par forclusion, ou après des productions respectives.

— *Les conclusions du ministère public.* Les avis et réquisitions du ministère public dans les affaires qui ne peuvent être jugées sans son intervention, telles que les causes criminelles, les causes des mineurs, etc. L'avocat général a pris ses conclusions. Le procureur général, le procureur du roi a donné ses conclusions. Ses conclusions ont été suivies. Conclusions favorables.

— Fig. On a dit de Bayle qu'il était l'avocat général des philosophes, mais qu'il ne donnait pas de *conclusions*.

— CONCLUSION. S'empl. quelquefois adverb. dans le discours familier, pour Enfin, bref, etc. Conclusion, je n'en ferai rien.

Conclusion, qu'après force prières
Et des façons de toutes les manières,
Il eut un oui de madame Honesta. (LA FONT.)

|| On dit aussi dans le même sens: *Pour conclusion*.

— Syn. comp. CONCLUSION. CONSÉQUENCE. Dans un raisonnement, la *conclusion* est la proposition qui suit celles qu'on y a employées comme principes; la *conséquence* est la liaison de la *conclusion* avec les prémisses.

CONCLUSUM. s. m. (pr. *kon-klu-zom*; du lat. *concludere*, conclure). Polit. Décret de la diète germanique, du conseil aulique, ou de toute autre assemblée de ce genre.

CONCOCTEUR, TRICE. adj. Médec. Qui favorise la digestion. Boisson concoctrice.

CONCOCTION. s. f. (pr. *kon-kok-ci-on*; ét. lat., *cum*, avec; *coquere*, cuire). Médec. La digestion des aliments. On dit plus ordinairement Coction.

— Élaboration des humeurs.

CONCOLORE. adj. des 2 g. Zool. (ét. lat., *cum*, avec; *color*, couleur). Se dit d'un corps dont le dessus et le dessous sont de la même couleur, comme les ailes des papillons danaïdes ou le pelage du chat concolore.

CONCOMBRE. s. m. (du lat. *cucumis*, concombre). Bot. Genre de la famille des cucurbitacées cucurbitées. Ce sont des plantes annuelles, originaires des parties tropicales et tempérées de l'Asie, et aujourd'hui répandues par toute la terre. Les espèces qui composent ce genre sont au nombre d'une vingtaine; mais on a obtenu par la culture de nombreuses variétés des deux espèces les plus intéressantes, le concombre et le melon. Le concombre, dont les fruits sont généralement allongés, à chair blanche ou verdâtre, aqueuse et d'un goût peu prononcé, se mange seulement cuit ou confit. Graine de concombre. Semer, planter des concombres. Couche de concombres.

— Art culin. Fruit de cette plante. Potage aux concombres. Salade de concombres. Ragoût de concombres. Concombres farcis. Concombres à la poulette. Les cornichons sont de petits concombres.

— Prov. *Jamais de concombres pourris on ne fit bonne salade.* Les mauvaises choses ne sont bonnes à rien.

— Epith. Froid, aqueux, humide, doux, fade, insipide, fiévreux, jaune, safrané, doré, avorté, racorni, tortueux, aux flancs enflés, arrondis.

— Pharm. On se sert beaucoup de l'eau ou de la pommade de concombre contre divers exanthèmes accompagnés d'irritation, de prurit, de tension de la peau, etc.

— Erpét. Espèce de serpent.

— Moll. Nom vulgaire de la volute glabre, type du genre marginelle.

— Radiair. Quelques pointes d'oursins fossiles, d'une forme oblongue, ont reçu cette dénomination.

CONCOMBRE D'ÂNE. s. m. Bot. Nom vulgaire d'une espèce du genre momordique.

CONCOMBRE DE MER. s. m. Echin. Nom vulgaire de plusieurs échinodermes et surtout de quelques holothuries, à cause de leur forme allongée, qui leur donne une certaine ressemblance avec un concombre.

CONCOMITANCE. s. f. (ét. lat., *cum*, avec, *comito*, j'accompagne). Union, accompagnement d'une ou de plusieurs choses accessoires avec la principale. La concomitance de ces deux symptômes, dans une pareille maladie, est bien fâcheuse. La concomitance de ces phénomènes est très-remarquable. La concomitance des sons.

— S'emploie plus particulièrement en théologie, dans cette locution, par *concomitance*, pour signifier, D'une manière inséparable. Le sang de Jésus-Christ, dans l'eucharistie, est sous l'espèce du pain par concomitance. Le corps de Jésus-Christ est sous l'espèce du vin par concomitance.

CONCOMITANT, ANTE. adj. (ét. lat., *cum*, avec; *comes*, compagnon). Se dit d'une chose qui en accompagne une autre, considérée comme principale. Il n'y a rien dans la nature qui n'ait son commencement, son milieu et sa fin, même des avant-coureurs et des suites, et en quelque sorte un cortége d'accidents préliminaires, *concomitants* et subséquents. (Trév.)

— Médec. *Symptômes concomitants, signes concomitants.* Les symptômes, les signes qui accompagnent ordinairement une maladie.

— Mus. *Sons concomitants.* Ceux que l'oreille [illegible] fait vibrer une corde, et qui dépendent de la division de la corde ou des parties, rendant toutes un son indépendant de celui de la corde totale.

— Théol. *Grâce concomitante.* Celle que Dieu nous donne pendant le cours de nos actions, pour les rendre méritoires.

CONCON. s. m. Bot. Plante de la Guinée, qui, broyée et mêlée avec de l'huile, tue les vers qui s'engendrent aux jambes.

CONCORD, ORDE. adj. (ét. lat., *cum*, avec, *chorda*, corde). Employé par Rabelais dans le sens de Qui s'accorde avec.

CONCORDANCE. s. f. (ét. lat., *cum*, avec; *chorda*, corde). Convenance, accord. La concordance des divers témoignages ne laisse plus de doute sur la vérité du fait.

— Se dit plus particulièrement en parlant des auteurs canoniques. Il y a une merveil-

leuse concordance entre les évangélistes. concordance des Ecritures.

— Se dit aussi des livres qui sont faits p montrer la concordance des Ecritures, lois, des coutumes. La concordance des Év giles.

— *Concordance de la Bible.* Index alpha tique qui contient tous les mots de la Bi et marque les endroits où ils sont. Le card Hugues, de l'ordre des capucins, employa c cents religieux pour la rédiger. Chercher passage, un mot dans la concordance. Il a publié en 1838 une nouvelle concordance la Bible, de format grand in-4° de 1500 pa à trois colonnes, dont est auteur M. Dutrip Cette concordance, éminemment supérieur toutes celles qui l'ont precédée, soit pour bondance des matières, soit pour le plan n veau, a été accueillie par le clergé avec faveur méritée. Elle présente, en effet, utilité incontestable; car, outre plus de tr cent mille textes, qui presque tous donnent sens complet, on y trouve tous les noms p pres de personnages ou de localités tellem différenciés et classés, qu'il n'est plus possi d'attribuer à l'un ce qui appartient à l'aut et sont tous accompagnés d'une biograp plus ou moins étendue, selon l'importance sujet; ce qui en fait le dictionnaire le p complet de tous les noms propres de perso nages, anges, idoles, villes, etc., qui se tro vent dans la Bible. Nous y voyons enc bien détaillées deux tables chronologiques historiques très étendues depuis Adam jusq l'an 38 après J.-C.; la serie des princes et r iduméens; celle des juges d'Israël; celle d rois de Juda et d'Israël; la table des pontif celle des familles des patriarches; le calendri des Hébreux; un sommaire de tous les liv de la Bible; les bénédictions de Jacob à s lit de mort, et en regard celles de Moïse, co cernant les douze patriarches. L'exécution t pographique ne laisse rien à désirer.

— Gramm. Accord des mots les uns av les autres sous le rapport du genre, du nomb de la personne. L'adjectif doit être en conc dance avec le substantif, c'est à-dire qu'il d être du même genre, du même nombre et même cas que le substantif. relatif d être en concordance avec son antécéden c'est-à-dire que le relatif doit avoir le mê genre et le même nombre que l'antécédent. verbe doit être en concordance avec son suj c'est-à-dire qu'il doit être au même nombre à la même personne que son sujet. A l'éga de la syntaxe de régime, c'est lorsqu'un m en oblige un autre à occuper telle ou te place dans le discours, ou qu'il le forc prendre une telle terminaison, et non u autre. || *Concordance des temps* dans les ve bes. V. TEMPS et VERBE.

— Par extens. Livre qui contient les pr mières règles de la syntaxe.

— Poés. *Concordance des vers.* Se dit quelques mots communs et qui renferment sens différent ou opposé, formé par d'aut mots.

— Chronol. *Concordance des calendrie* Tableau servant à établir le rapport qui exi entre le calendrier républicain et le calendr grégorien.

CONCORDANT. s. m. Mus. Espèce de vo qui est entre la taille et la basse-taille, et q peut chanter l'un et l'autre. Un beau conc dant.

— Celui qui la possède.

CONCORDANT, ANTE. adj. Littér. Se de vers qui offrent un sens différent, et qui cependant plusieurs mots communs. On a f en latin des vers concordants. Il ne s' trouve plus aujourd'hui que dans les opéra aux scènes où plusieurs personnages chant ensemble.

Je m'abandonne à mon ardeur. / ma fureur.

— Anc. prat. *Mariage concordant.* Maria où règne la bonne intelligence.

— Minér. *Stratification concordante.* Ce dans laquelle deux ou plusieurs systèmes couches sont posés l'un sur l'autre, en co servant leur parallélisme.

— *Fissures concordantes.* Fissures par lèles à celles de stratification de la roche fo damentale et de la roche superposée.

CONCORDANTIEL, ELLE. adj. (pr. *ko kor-dan-ci-el*). Néol. Qui établit la conc dance, qui fait concorder. Table concorda [illegible]

CONCORDAT. s. m. (ét., V. CONCORDE). I canon. Accord fait entre le pape et un sou rain concernant les affaires religieuses de l'E que ce souverain gouverne. Faire un conc dat. Passer un concordat. Un concordat h mologué en parlement.

— *Concordat germanique.* Traité passé 1448, entre le pape Nicolas V, l'empereur F déric le Pacifique et les princes d'Allemag il avait pour objet la nomination aux bénéfi de l'empire germanique.

— *Concordat de Léon X.* Traité passé à B logne en 1516, entre le pape Léon X et Fr çois Ier. Le roi de France, pour se concilier cour de Rome, consentit à abolir la [illegible] tique sanction, et à y substituer un nouve règlement.

— *Concordat de* 1801. Convention du 15 j let 1801, entre le gouvernement français et saint-siége, pour le rétablissement du cu

I.

leuse concordance entre les évangélistes. La concordance des Ecritures.

— Se dit aussi des livres qui sont faits pour montrer la concordance des Ecritures, des lois, des coutumes. La concordance des Evangiles.

— *Concordance de la Bible.* Index alphabétique qui contient tous les mots de la Bible, et marque les endroits où ils sont. Le cardinal Hugues, de l'ordre des capucins, employa cinq cents religieux pour la rédiger. Chercher un passage, un mot dans la concordance. Il a été publié en 1838 une nouvelle concordance de la Bible, de format grand in-4° de 1500 pages à trois colonnes, dont est auteur M. Dutripon. Cette concordance, éminemment supérieure à toutes celles qui l'ont precédée, soit pour l'abondance des matières, soit pour le plan nouveau, a été accueillie par le clergé avec une faveur méritée. Elle présente, en effet, une utilité incontestable; car, outre plus de trois cent mille textes, qui presque tous donnent un sens complet, on y trouve tous les noms propres de personnages ou de localités tellement différenciés et classés, qu'il n'est plus possible d'attribuer à l'un ce qui appartient à l'autre, et sont tous accompagnés d'une biographie plus ou moins étendue, selon l'importance du sujet; ce qui en fait le dictionnaire le plus complet de tous les noms propres de personnages, anges, idoles, villes, etc., qui se trouvent dans la Bible. Nous y voyons encore bien détaillées deux tables chronologiques et historiques très étendues depuis Adam jusqu'à l'an 38 après J.-C.; la serie des princes et rois iduméens; celle des juges d'Israël; celle des rois de Juda et d'Israël; la table des pontifes; celle des familles des patriarches; le calendrier des Hébreux; un sommaire de tous les livres de la Bible; les bénedictions de Jacob à son lit de mort, et en regard celles de Moïse, concernant les douze patriarches. L'exécution typographique ne laisse rien à désirer.

— Gramm. Accord des mots les uns avec les autres sous le rapport du genre, du nombre, de la personne. L'adjectif doit être en concordance avec le substantif, c'est-à-dire qu'il doit être du même genre, du même nombre et du même cas que le substantif. Le relatif doit être en concordance avec son antécedent, c'est-à-dire que le relatif doit avoir le même genre et le même nombre que l'antécédent. Le verbe doit être en concordance avec son sujet, c'est-à-dire qu'il doit être au même nombre et à la même personne que son sujet. A l'égard de la syntaxe de régime, c'est lorsqu'un mot en oblige un autre à occuper telle ou telle place dans le discours, ou qu'il le force à prendre une telle terminaison, et non une autre. || *Concordance des temps* dans les verbes. V. TEMPS et VERBE.

— Par extens. Livre qui contient les premières règles de la syntaxe.

— Poés. *Concordance des vers.* Se dit de quelques mots communs et qui renferment un sens différent ou opposé, formé par d'autres mots.

— Chronol. *Concordance des calendriers.* Tableau servant à établir le rapport qui existe entre le calendrier républicain et le calendrier grégorien.

CONCORDANT. s. m. Mus. Espèce de voix qui est entre la taille et la basse-taille, et qui peut chanter l'un et l'autre. Un beau concordant.

— Celui qui la possède.

CONCORDANT, ANTE. adj. Littér. Se dit de vers qui offrent un sens différent, et qui ont cependant plusieurs mots communs. On a fait en latin des vers concordants. Il ne s'en trouve plus aujourd'hui que dans les opéras, aux scènes où plusieurs personnages chantent ensemble.

Je m'abandonne à mon ardeur. / ma fureur.

— Anc. prat. *Mariage concordant.* Mariage où règne la bonne intelligence.

— Minér. *Stratification concordante.* Celle dans laquelle deux ou plusieurs systèmes de couches sont posés l'un sur l'autre, en conservant leur parallélisme.

— *Fissures concordantes.* Fissures parallèles à celles de stratification de la roche fondamentale et de la roche superposée.

CONCORDANTIEL, ELLE. adj. (pr. *kon-kor-dan-ci-el*). Néol. Qui établit la concordance, qui fait concorder. Table concordan- [illegible]

CONCORDAT. s. m. (ét., V. CONCORDE). Dr. canon. Accord fait entre le pape et un souverain concernant les affaires religieuses de l'Etat que ce souverain gouverne. Faire un concordat. Passer un concordat. Un concordat homologué en parlement.

— *Concordat germanique.* Traité passé en 1448, entre le pape Nicolas V, l'empereur Frédéric le Pacifique et les princes d'Allemagne; il avait pour objet la nomination aux bénéfices de l'empire germanique.

— *Concordat de Léon X.* Traité passé à Bologne en 1516, entre le pape Léon X et François Ier. Le roi de France, pour se concilier la cour de Rome, consentit à abolir la pragmatique sanction, et à y substituer un nouveau règlement.

— *Concordat de* 1801. Convention du 15 juillet 1801, entre le gouvernement français et le saint-siège, pour le rétablissement du culte catholique en France. Elle mit fin à l'anarchie qui régnait depuis la révolution dans l'Eglise, et rétablit dans ce pays l'autorité pontificale, tout en réservant au chef de l'Etat la nomination de tous les fonctionnaires ecclésiastiques.

— *Concordat de* 1817. Concordat conclu par Louis XVIII avec le pape Pie VII, par lequel le concordat de 1516, si funeste aux libertés de l'Eglise gallicane, rentrait partiellement en vigueur. Le concordat de 1801, avec les articles organiques de 1802 qui s'y rattachaient, était annulé par la dotation de 42 nouveaux archevêchés avec leurs chapitres et séminaires. Le ministère ne put faire accepter ce concordat par les Chambres.

— Conventions qui réglaient les difficultés et les droits respectifs des évêques et des abbés, etc.

— On dit quelquefois absolument le Concordat, pour, le traité fait entre Léon X et François Ier.

— Législ. milit. Sorte de traité par lequel, dans le siècle dernier, les officiers au service de France assuraient une prime à celui qui, pourvu d'un grade supérieur, voulait quitter le service. Les concordats furent prohibés à l'époque où l'on s'occupa de réprimer la vénalité des emplois.

— Comm. Arrangement qu'un débiteur hors d'état de remplir ses obligations fait avec la masse de ses créanciers, et qui a pour objet de modifier l'état du failli en lui permettant de reprendre le cours de ses affaires. Tout traité par lequel les créanciers, abandonnant leurs droits antérieurs, consentent novation avec le failli, constitue un concordat. Malgré le concordat, le failli ne doit pas exercer les autres droits dont les faillis sont privés, jusqu'à ce qu'il ait été complétement réhabilité. Consentir, s'opposer à un concordat. L'homologation d'un concordat.

CONCORDATAIRE ou **CONCORDATISTE.** adj. des 2 g. Hist. ecclés. Se dit des ecclésiastiques qui approuvèrent le concordat. Prélat concordataire. Eglise concordatiste.

CONCORDE. s. f. (ét. lat., *cum*, avec; *chorda*, corde, par métaphore prise des instruments). Union de cœurs et de volontés, bonne intelligence entre les personnes. Entretenir la concorde. Maintenir la concorde. Rétablir la concorde. Altérer la concorde. Les liens de la concorde. Ils vivent dans une grande concorde, dans une parfaite concorde. Cela pourrait altérer la concorde qui règne entre eux. Loin d'altérer cette heureuse *concorde*, vous l'affermirez. (D'Aguess.)

— Corneille a employé ce mot en mauvaise part.

Le portrait effroyable
De leur *concorde* impie, affreuse, inexorable.

— Myth. Divinité allégorique reconnue à Rome dès les premiers temps de la République. Elle était fille de Jupiter et de Thémis. Le temple de la Concorde avait été construit par Camille en mémoire de la réconciliation qu'il avait opérée entre les patriciens et les plébéiens.

— Iconol. On représente la Concorde couronnée de guirlandes, tenant d'une main deux cornes d'abondance entrelacées, et de l'autre une pomme de grenade, symbole d'union, ou bien on lui met à la main un faisceau de verges. Mais le symbole le plus ordinaire de la Concorde sont deux mains jointes qui tiennent quelquefois un caducée.

— Concordance, rapport, convenance. M. Huet, évêque d'Avranches, a fait un traité de la concorde entre la raison et la foi. Il y a un livre fameux parmi les luthériens, intitulé le Livre de la concorde.

— Hist. ecclés. *Concorde évangélique.* Histoire de l'Evangile composée avec le texte des quatre évangélistes.

— *Formulaire de concorde.* Écrit que les luthériens ajoutèrent à la confession d'Augsbourg, et par lequel ils condamnèrent la doctrine des zuingliens. C'est une compilation de toutes les pièces les plus authentiques qui concernent le luthéranisme.

CONCORDÉ. adj. Se disait autrefois pour Accordé.

CONCORDER. v. n. 1re conj. (ét., V. CONCORDE). Vivre en bonne intelligence. Ces deux hommes ne pourront jamais concorder.

— Fig. S'empl. plus particulièrement en parlant des choses qui ont entre elles du rap-

concordent guère. Cela ne concorde pas avec ce que vous avez dit. Faire concorder une chose avec une autre. Faire concorder deux articles d'une loi.

— Se disait autrefois pour Tendre naturellement au même but, au même effet.

CONCORDIAL. s. m. Prêtre du temple de la Concorde à Padoue. || Plur., *concordiaux.*

CONCORDOIS. s. m. Hist relig. Sectaires chrétiens plus connus sous le nom de Bagnolais.

CONCOURANT, ANTE. adj. Qui concourt.

— Géom. *Lignes concourantes.* Lignes qui tendent à se rencontrer.

— Mécan. *Forces des puissances concourantes.* Forces dont les directions concourent vers un même point.

— *Puissances concourantes.* Celles qui concourent à produire un même effet.

CONCOURIR. v. n. 2e conj. (ét. lat., *cum*, avec; *currere*, courir). *Je concours, tu concours, il concourt, nous concourons, vous concourez, ils concourent. Je concourais*, etc. *Je concourus*, etc. *Je concourrai*, etc. *Je concourrais*, etc. *Concours, concourons, concourez. Que je concoure, que tu concoures, qu'il concoure, que nous concourions, que vous concouriez, qu'ils concourent. Que je concourusse*, etc. *Concourir, concourant, concouru.* Coopérer, produire un effet conjointement avec quelque cause, quelque agent. Vous avez concouru avec moi au succès de cette affaire. Il concourut à le perdre. Tous les princes d'Allemagne concouraient à cette élection. Il n'a concouru à cela ni directement, ni indirectement. Concourir au bien public. Le prince les protégait avec une affection presque égale, et les faisait *concourir* au bien public. (Boss.) Chacun, dit-on, *concourut* au bien public pour son intérêt. (J.-J. Rouss.) Quand la fortune est lasse de nous, elle sait faire *concourir* les plus petits événements à notre ruine. (Boiste.) Le mal *concourt* avec le bien pour l'harmonie de ce monde et le bonheur dans l'autre. (Clém. XIV.) Il ne faut qu'un malheureux événement pour mettre des barrières éternelles entre des familles et des peuples, dont le plus grand intérêt est de s'aimer, de s'entr'aider et de *concourir* au bien universel. (Rayn.) Il n'est point incompatible avec la sagesse et la pureté de Dieu qu'il *concoure* aux actions mauvaises. (St-Evrem.)

— Se dit des occasions et des choses qui semblent s'unir pour tendre à quelque fin. Tout a concouru à sa fortune, à sa perte. Concourir à son élévation. Plusieurs causes durent concourir à produire cette révolution. Concourir à une même fin. La sagesse de Dieu fait *concourir* tous les événements et nos passions mêmes à ses desseins. (Mass.) Toutes ces choses *concourent* à établir les livres divins. (Boss.) De cette sorte, tout *concourt* à la même fin. (Id.) On abandonne ordinairement à la pathologie la partie de l'hygiène qui dévoile les causes des maladies et celle qui *concourt* à leur guérison. (Rostan.)

— Contribuer. Dans les États constitutionnels, les citoyens doivent tous *concourir* aux charges publiques. (Du Roz.)

— Phys. et géom. Se dit de deux lignes ou de deux plans qui se coupent, ou qui, sans se couper, peuvent se rencontrer étant suffisamment prolongés. Deux lignes qui concourent en un point. Ces deux plans concourent.

— Se rendre ensemble dans un endroit. Les canaux par où les richesses *concourent* dans les villes. (Condill.)

— Se trouver réuni. Ces trois choses doivent donc *concourir* ensemble: l'envoi du Fils de Dieu, la réprobation des Juifs et la vocation des Gentils. (Boss.) Cette époque a encore ceci de remarquable, qu'elle *concourt* à peu près avec le temps où Rome retourne à l'état monarchique. (Id.) Il est rare de voir ces vertus réunies dans un même sujet, il faut que trop de choses *concourent* à la fois, l'esprit, le cœur, les dehors, le tempérament. (La Bruy.)

— Prat. Se dit en parlant de deux créanciers, quand leur hypothèque est de même date. Ces deux créanciers concourent ensemble.

— Fig. Entrer ou être en concurrence pour obtenir un prix, un titre, etc., promis au plus capable, au plus digne. Concourir pour le prix d'éloquence, de peinture, etc. Etre admis à concourir. Nous concourûmes la même année. Il a concouru avec un tel pour ce prix. Concourir pour une chaire de droit, de médecine.

— Se dit quelquefois des ouvrages mêmes faits par les concurrents. Les ouvrages envoyés après telle époque ne pourront concourir. Il paraît une quantité de pièces de vers qui ont *concouru* pour l'éloge de Voltaire, mais aucune ne mérite d'attention. (La Harpe.)

— Syn. comp. CONCOURIR À. CONCOURIR AVEC. CONCOURIR POUR. *Concourir à*, agir en même temps que d'autres causes pour contribuer à la production d'un effet. *Concourir avec*, agir conjointement avec d'autres causes pour contribuer à la production d'un effet. *Concourir pour.* S'efforcer d'obtenir une chose préférablement à d'autres

CONCOURINE. s. f. Comm. Drogue qui sert à teindre en jaune.

CONCOURS. s. m. (pr. *kon-kour;* du lat. *concursus*, formé de *cum*, avec; *currere*, courir). Action simultanée de deux ou plusieurs personnes ou choses pour produire un effet qu'elles ne

vorise la végétation que par le concours de la chaleur. Le concours de Dieu avec les créatures. Son concours m'a été fort utile. Le concours du roi et des deux Chambres est nécessaire à la confection des lois. Cette mesure exige le concours de l'autorité civile et de l'autorité militaire. Il commande et il agit tout ensemble, et tout marche en *concours* et en sûreté. (Boss.) Le *concours* de l'air avec l'eau décompose le bois. (Boiste.) Pour devenir habile en quelque profession que ce soit, il faut le *concours* de la nature, de l'étude et de l'exercice. (Aristote.) Le *concours* bien combiné du jeu de la fortune et des actions des hommes me plaît extrêmement, comme une belle symétrie dans un tableau, ou comme une pièce bien conduite au théâtre. (J.-J. Rouss.) On tient que le *concours* du soleil et des astres est nécessaire pour la production de toutes les choses sublunaires. (Jurieu.)

Quels soins aux immortels, quels pénibles de- [voirs
D'asservir leurs *concours* aux desseins les plus [noirs.
(BRÉBEUF.)

— Admin. *Concours de l'Etat.* Concession d'un chemin de fer à une compagnie avec l'appui du trésor public. Ce concours peut avoir lieu de plusieurs manières: ou l'Etat remet gratuitement à la compagnie une certaine somme destinée à compléter le capital requis pour l'achèvement de ses travaux; ou il prête à la compagnie une somme qui doit être remboursée avec intérêts dans un temps convenu; ou il participe aux chances de l'entreprise en prenant des actions jusqu'à concurrence d'une certaine quotité du capital; ou il garantit aux actionnaires d'une compagnie, qu'ils recevront toujours un certain intérêt déterminé en retour de leurs avances; ou enfin il fournit le sol tout préparé pour recevoir la voie de fer, c'est-à-dire, les terrains, les terrassements, les ouvrages d'art, les stations.

— Polit. Dans les démocràties anciennes, le concours réel ou fictif de tous les citoyens était nécessaire pour les délibérations publiques. Dans nos monarchies représentatives, le concours des trois pouvoirs est nécessaire pour la confection des lois. Le concours de la majorité est nécessaire à tout ministère pour se soutenir.

— Phys. Réunion, rencontre. Selon le système d'Épicure, l'univers aurait été formé par le concours fortuit des atomes.

— Géom. Point où plusieurs lignes se coupent effectivement, ou bien celui où elles se couperaient toutes si elles étaient suffisamment prolongées. Le centre d'un cercle est le point de concours de tous ses rayons.

— Gramm. Rencontre vicieuse de voyelles, de sons, de lettres. Le concours des voyelles produit les hiatus. Fuyez des mauvais sons le *concours* odieux. (Boil.)

— Fig. Un concours de circonstances favorables. Le concours d'événements si extraordinaires ne peut aisément s'expliquer. Unis plus encore par le *concours* des mêmes pensées, que par les ordres que l'inférieur recevait de l'autre. (Boss.) L'hérésie née dans le *concours* de tant d'intérêts et d'intrigues. (Fléch.) Le *concours* des vanités particulières établit l'égalité générale. (Boiste.) Il faut un *concours* de circonstances favorables pendant des siècles, pour qu'il se forme une grande société d'hommes rassemblés sous les mêmes lois. (Volt.)

— Affluence de monde, c'est la foule en action ou plutôt en mouvement, en marche, pour se porter vers le même lieu. Grand concours de peuple. Grand concours de monde. Un immense concours de spectateurs. Il s'y fait un grand *concours* de monde. (La Bruy.) Dans ce *concours* innombrable d'hommes inconnus les uns aux autres. (Mass.) L'audace d'une femme arrêtant ce *concours*. (Rac.) On regarde le *concours* qui se fait dans les églises aux fêtes solennelles comme des assemblées de cérémonie plutôt que de dévotion. (Fléch.)

— Concurrence de plusieurs personnes qui font des efforts pour obtenir une place que l'on doit donner à celui qui sera jugé la mériter le mieux. En France, dans la plupart des facultés de droit et de médecine, les chaires sont mises au concours. Les candidats font des leçons publiques en présence d'un jury choisi parmi les professeurs de la faculté. Dans les facultés des lettres et des sciences, il y a de même un concours pour l'agrégation en présence de bureaux, composés de professeurs, et présidés soit par un inspecteur général, soit par un conseiller de l'Université; les épreuves sont publiques. Les places d'élèves internes et externes dans les hôpitaux sont de même données au concours. A l'Académie française, et dans les quatre classes de l'Institut, il y a chaque année concours de poésie et d'éloquence; il y a aussi un concours entre les élèves de peinture, de sculpture, d'architecture, de gravure et de musique, pour le grand prix de Rome. Les artistes eux-mêmes concourent pour les ouvrages d'art et de travaux publics que le gouvernement fait exécuter. On donnait autrefois au concours les places de maîtres de musique et d'organistes dans les cathédrales et dans les paroisses importantes. Malgré l'état de dégradation où la musique religieuse est tombée de nos jours, ce mode est encore en usage dans plusieurs églises. Les places de musiciens d'orchestres et celles de choristes dans les grands théâtres lyriques sont ordinairement données au con-

une chaire de droit, de médecine, etc. Se présenter au concours. Etre admis au concours. Concours de peinture, de sculpture, etc. Le concours annuel des élèves de l'Université. Il obtint le prix d'honneur au concours de telle année. Les compositeurs du concours. Le programme du concours ouvert par une académie. Les ouvrages envoyés, présentés au concours. Le concours restera ouvert jusqu'à telle époque, sera fermé à telle époque. Je désirais avec ardeur de voir un *concours* établi entre les poètes qui présentent des tragédies ou des comédies nouvelles. (Barth.)

— *Concours général.* Lutte qui a lieu chaque année entre l'élite des colléges royaux de Paris et de Versailles, depuis les classes de rhétorique, de philosophie, de mathématiques, jusqu'à la sixième. Chaque collège envoie dix élèves par classe, et le nombre moyen des concurrents est de soixante à quatre-vingts pour

chaque faculté. Les compositions commencent ordinairement du 20 au 25 juillet, et la distribution des prix a lieu du 17 août au 20 août, dans la grande salle de la Sorbonne, sous la présidence du ministre et en présence du conseil royal de l'instruction publique. Cet usage a été fondé en 1746 par un legs de Legendre, chanoine honoraire de la métropole, pour les classes de rhétorique, de seconde et de troisième. Le concours pour les autres classes fut établi quelques années plus tard par le père Coffin et par le chanoine Collot.

— Se disait autrefois, en matière bénéficiale, lorsqu'un même collateur a donné des provisions le même jour à deux personnes pour le même bénéfice, sur le même genre de vacance, sans qu'on puisse justifier quelles sont les premières, ou lorsque deux collateurs différents avaient pourvu en même temps.

— Il s'est dit aussi en parlant des bénéfices et des cures, qui se donnaient à ceux qui avaient le plus de capacité et de mérite.

— On appelait aussi *concours entre gradués* celui qui avait lieu lorsque plusieurs gradués réclamaient un même bénéfice en vertu de leurs grades.

— Se dit, dans un sens analogue, en parlant des choses. Mettre au concours l'exécution d'un monument, d'une statue, d'un tableau, etc.

— Jurispr. Droit que plusieurs personnes prétendent avoir au même objet. Concours de priviléges entre créanciers.

CONCRÉER. v. a. 1re conj. Se disait pour Faire, créer, composer deux choses en même temps.

— SE CONCRÉER. v. pron. Se disait pour Être faits, être créés en même temps.

— Il se disait pour S'unir, se congeler.

CONCRÉFIÉ, ÉE. part. pass. du v. Concréfier. S'empl. adjectiv. Matière concréfiée.

CONCRÉFIER. v. a. 1re conj. *Je concréfiais, nous concréfiions, vous concréfiiez. Que je concréfie, que nous concréfiions, que vous concréfiiez*, etc. Rendre concret. Concréfier la matière.

— SE CONCRÉFIER. v. pron. Devenir concret. La matière se concréfie.

CONCRESCIBLE. adj. des 2 g. (du lat. *concrescere*, s'épaissir). Qui est susceptible de devenir concret.

CONCRET, ÈTE. adj. (ét. lat., *cum*, avec; *crescere*, croître). Log. Se dit d'une qualité considérée dans un sujet. C'est l'idée opposée à celle du mot *abstrait*. Terme concret. Pieux, savant, rond, unis à des substantifs, comme dans femme pieuse, homme savant, chapeau rond, sont des termes concrets. Science concrète. Idée concrète. La molécule, dont nous sommes forcés de supposer l'existence, et que nos moyens de connaître ne peuvent atteindre directement, est pour nous un objet *concret*, quoique nous la regardions comme ce qu'il y a de plus simple et de plus élémentaire dans la nature. (Paffe.)

— Ce qui existe avec toutes ses qualités constituantes, avec tous ses éléments réunis, tel enfin que l'a créé la nature, nous l'avons appelé *concret*, mot qui signifie Composé, agrégé, compacte, parce que la réalité ne nous présente, en effet, que des qualités réunies, agrégées, et pour ainsi dire incorporées au sujet où elles coexistent, et dont elles sont inséparables. Nous ne voyons au dehors de l'esprit, que des êtres *concrets*, des composés dont les éléments rassemblés forment d'indissolubles faisceaux. (Paffe.)

— Gramm. *Verbe concret.* Verbe qui renferme le verbe *être* et un attribut. *Aimer* est un verbe concret, puisqu'il équivaut à *être aimant*. V. VERBE.

— Arithm. Se dit d'un nombre qu'on exprime en indiquant l'espèce de ses unités. Dix hommes, cent chevaux, sont des nombres concrets.

— Chim. Se dit des substances épaissies et solidifiées. Le camphre est une huile concrète. L'acide benzoïque est un acide concret.

— Landais voudrait que l'on doublât le *t* au féminin, à quoi bon? L'usage, la prononciation et l'etymologie s'y opposent.

CONCRET. s. m. Log. Qualité considérée dans un sujet. L'abstrait et le concret. Quelle que soit l'analyse que nous fassions matériellement subir aux objets que le monde extérieur nous présente, quelque ténues que soient les parties dans lesquelles nous pouvons les résoudre, quelle que soit la simplicité appa-

ramener, ces parties, ces éléments, ne présentent jamais que du *concret*, c'est-à-dire, que l'esprit y reconnaîtra toujours un certain nombre de qualités réunies entre elles, et comme attachées à un être qui leur sert de lien et d'appui, sans lequel on ne peut concevoir leur existence, et qu'on nomme Force, substance, sujet.

— On s'en est aussi servi quelquefois, en physique, pour désigner un corps composé de différents principes. L'antimoine est un *concret* naturel, et le savon un *concret* artificiel. (Harris.)

CONCRÉTATION. s. f. (pr. *kon-kré-ta-ci-on*). S'est dit pour Condensation, coagulation.

CONCRÉTION. s. f. (pr. *kon-kré-ci-on*). Action par laquelle des corps mous ou fluides deviennent solides. Concrétion du lait. Concrétion de l'huile.

— Réunion de plusieurs parties en un corps solide. Concrétion saline. Concrétion pierreuse.

— Chirur. Adhésion des parties qui naturellement doivent être séparées. Concrétion des doigts.

— Bot. Dépôt de molécules inorganiques assez fréquent dans les graminées, et qui tend à désorganiser l'individu dans les tissus duquel il s'est formé.

— Minér. Substance solide, presque toujours irrégulière, dont les particules se sont réunies avec plus ou de moins de lenteur. Il y en a de plusieurs espèces; les unes ont été évidemment formées par des agrégations en couches parallèles; les autres semblent, par leur structure, indiquer un mode de formation analogue.

— On a aussi donné ce nom à des nodules, ou parties grossièrement arrondies, plus denses que le milieu qui les renferme, et qui se trouvent au milieu de certaines roches ou terrains calcaires, marneux, argileux et schisteux.

— Zool. Les concrétions animales portent les noms de bézoard, calcul, égagrophile. Ce sont des matières solides qui se trouvent dans le corps des animaux, et qui, loin d'être essentielles à leur état de vie, sont le résultat d'une maladie des organes, tels que les calculs biliaires, arthritiques, etc.; ou bien elles sont formées par l'agrégation de substances avalées par les animaux, telles que les égagrophiles, etc.

CONCRÉTIONNAIRE. adj. des 2 g. (pr. *kon-kré-ci-o-nè-re*). Géol. Se dit de la structure des roches, quand elles sont disposées en masses ou rognons, ce qui est le cas de la plupart des calcaires d'eau douce.

CONCRÉTIONNÉ, ÉE. adj. (pr. *kon-kré-ci-o-né*). Minér. Qui a le caractère d'une concrétion.

— Qui a été formé par voie d'infiltration ou de dépôts successifs, par les parois des cavités qu'on observe dans les grandes masses pierreuses, comme l'agate.

CONCREU. s. m. Mot employé dans quelques patentes et dans quelques ordonnances, pour désigner les fruits d'une terre labourée.

CONÇU, UE. part. pass. du v. Concevoir. S'empl. adjectiv. Ouvrage bien conçu. Cet article était conçu en termes obscurs. Cela est conçu en termes formels. Phrase mal conçue. Son discours était conçu en ces termes. Clause ainsi conçue. Il devait sortir d'Adam, d'une manière divine, *conçu*, non de l'homme, mais du Saint-Esprit. (Boss.) Nous y trouvons les sentiments des saints pères *conçus* et exprimés en leurs propres termes. (Pasc.) Marie Stuart est, ce me semble, de toutes les tragédies allemandes la plus pathétique et la mieux *conçue*. (Mme de Staël.)

CONCUBIN. s. m. Anc. cout. Celui qui vit avec une concubine.

CONCUBINAGE. s. m. (ét. lat., *cum*, avec; *cubare*, se coucher). Commerce d'un homme et d'une femme qui ne sont point mariés, et qui vivent ensemble comme s'ils l'étaient. Concubinage public. Concubinage scandaleux. Les inconvénients du concubinage. Le *concubinage* est une sorte d'état de nature, au milieu de l'état social, et la foule misérable des bâtards dont il devient la source impure est rejetée comme une caste de parias sans propriétés, sans droits, sans moyens d'instruction, à travers la masse des citoyens. (Virey.) Si l'union conjugale a ses inconvénients, croit-on que le *concubinage* en soit exempt? (Id.) On se fait à peine une idée de la pitoyable progéniture résultant de ces *concubinages* honteux et dégoûtants de la débauche. (Id.) Dans plusieurs pays de Suisse et d'Angleterre, les jeunes gens des deux sexes vivent en *concubinage* avant de se marier, comme pour se mettre à l'épreuve et savoir s'ils se conviendront. (Id.)

— Droit rom. Union légitime, mais contractée avec une personne de condition inférieure qui ne pouvait, faute de dot ou de naissance, soutenir la pleine dignité du mariage. Le concubinage n'avait rien de déshonorant. C'est ce que plus tard on a appelé mariage de la main gauche et mariage de conscience.

— On a quelquefois confondu sous ce nom toute conjonction illicite, mais on restreint aujourd'hui ce mot à la signification de commerce charnel d'un homme et d'une femme libres.

— Un évêque a appelé la pluralité des bénéfices un *concubinage spirituel*.

— Fig. Que ne peut-on vivre pendant trois mois en *concubinage* avec l'esprit des gens qu'on aime? (L. Gozlan.)

CONCUBINAIRE. s. m. (ét., V. CONCUBINAGE). Celui qui entretient une concubine. C'est un concubinaire, un concubinaire public. Le *concubinaire* est plus jaloux, parce qu'il a moins de confiance et d'estime que d'amour. (Virey.)

CONCUBINAT. s. m. (ét., V. CONCUBINAGE). Espèce de mariage inférieur, qui ne produisait aucun effet civil.

CONCUBINE. s. f. (ét., V. CONCUBINAGE). Jurispr. et mor. Celle qui, n'étant point mariée avec un homme, vit avec lui comme si elle était sa femme. Ce n'est pas sa femme, c'est sa concubine. Entretenir, avoir sa concubine. Personne n'ignore que la plupart des *concubines* et des maîtresses, ou ruinent les vieux célibataires, ou savent s'en faire des esclaves. (Virey.) En Turquie, le mari peut prendre une esclave pour sa *concubine*. (Id.) L'homme introduira-t-il dans sa famille celle qui fut ravalée au rôle de *concubine*? (Id.) Il faut que toute *concubine* rançonne, durant le règne tyrannique de sa beauté, les libertins qui tombent dans ses filets. (Id.)

— Syn. simpl. Prostituée, femme débauchée. ‖ Épith. Adroite, artificieuse, intéressée, hardie, effrontée.

— Ce mot ne peut entrer que dans le style badin. Il faut, dans la poésie noble ou sérieuse, avoir recours à une périphrase pour rendre l'idée qu'il présente. V. LAÏS, PHRYNÉ.

— Dr. rom. Femme légitime et unique, mais de moindre condition que celui qui l'épousait.

— Dans l'antiquité, on donnait aussi le nom de *concubine* à des femmes subalternes et subordonnées à la principale.

— Hortic. Variété de tulipe.

— Syn. comp. CONCUBINE. MAÎTRESSE. *Maîtresse* est le terme ordinaire, et *concubine*, un terme de jurisprudence ou de morale chrétienne.

CONCUEILLIR. v. a. 2e conj. (ét. lat., *cum*, avec; *colligere*, cueillir). Se disait autrefois pour Ramasser. ‖ Diriger. ‖ Conduire à un terme.

CONCULQUER. v. a. 1re conj. (du lat. *conculcare*, fouler aux pieds). Vieux mot employé par Rabelais pour Fouler aux pieds, terrasser. ‖ Anéantir.

CONCUPISCENCE. s. f. (du lat. *concupiscentia*, même signification). Désir immodéré des choses sensuelles. Regarder avec des yeux de concupiscence. N'apprenons-nous pas des saints combien la *concupiscence* leur tend de piéges secrets? (Pasc.) L'homme porte un fonds malheureux de *concupiscence*. (Id.) Nous sommes pleins de *concupiscence*. (Id.) Il faut bien remarquer la pente de la *concupiscence*, pour la diminuer par le retranchement de tout ce qui peut la fortifier. (Nicole.) Avec quelles pointes et quels aiguillons ne savons-nous pas réveiller la *concupiscence* endormie et languissante? (Balzac.) La *concupiscence*, avec laquelle nous naissons et qui reste dans nous, même après le baptême, n'est pas un péché; mais elle est un vice, un penchant malheureux que nous devons combattre. (Négr.)

— Théol. *Concupiscence des yeux.* Celle qui s'arrête au désir. ‖ *Concupiscence du toucher* ou *de la chair*. Celle dont les désirs ont été satisfaits.

— Hist. sacr. *Sépulcres de concupiscence.* Nom que l'on donne à un lieu du désert, où les Israélites placèrent leur camp, et où 25,000 d'entre eux moururent pour avoir mangé des cailles avec excès.

— Fig. Avec passion. Nous aimons les bijoux avec *concupiscence*. (Regnard.)

— Se prend quelquefois pour penchant, inclination naturelle vers un bien sensible. Aimer Dieu par rapport à notre félicité propre, c'est l'aimer d'un amour de *concupiscence*. (Fén.)

— Iconol. Figure allégorique représentée par une femme nue, dont la chevelure est tressée avec art, elle est assise sur un crocodile, et tient d'une main une perdrix, qu'elle caresse de l'autre.

— Syn. comp. CONCUPISCENCE. CUPIDITÉ. AVIDITÉ. CONVOITISE. La *concupiscence* est la disposition habituelle de l'âme à désirer les biens et les plaisirs sensibles; la *cupidité* en est le désir violent; l'*avidité* en est un désir insatiable; la *convoitise* en est un désir illicite.

CONCUPISCENT, ENTE. adj. Néol. Rempli de concupiscence. Ce mot a été créé par d'Alembert. Philosophie concupiscente.

CONCUPISCIBLE. adj. des 2 g. (ét., V. CONCUPISCENCE). Philos. N'est guère usité que dans cette locution, *appétit concupiscible*, faculté par laquelle l'âme se porte vers ce qu'elle considère comme un bien. L'amour, la joie, etc., appartiennent à l'appétit concupiscible.

CONCURATEUR. s. m. Législ. V. COCURATEUR.

CONCURÉ. s. m. Hist. ecclés. Prêtre qui exerçait la charge de curé concurremment avec d'autres.

CONCURREMMENT. adv. (pr. *kon-kur-ra-man*; ét. lat., *cum*, avec; *currere*, courir). Par concurrence. Ils briguaient concurremment cette charge.

agissiez concurremment avec cet homme-là. Nous pouvons agir concurremment.

— Prat. En même rang. Les créanciers viennent en ordre concurremment.

CONCURRENCE. s. f. (ét. lat., *cum*, avec; *currere*, courir). Prétention réciproque de deux ou de plusieurs personnes à la même charge, à une même dignité, ou à tout autre avantage. Ils briguaient le même emploi, et leur concurrence leur devint fatale. Entrer en concurrence avec quelqu'un. Soutenir la concurrence. Être, se trouver en concurrence. Ils entrent, auprès des femmes, en *concurrence* avec le marquis et le financier. (La Bruy.) Il est dangereux d'entrer en *concurrence*; il l'est encore davantage de surpasser un homme plus puissant que soi, dans quelque genre qu'il veuille l'emporter. (Improv. fr.) La *concurrence* est souvent cause de l'exclusion de l'un et de l'autre des prétendants. (Du Roz.) Ne sont-ce pas ces fatales *concurrences* qui entretiennent entre les familles des défiances, des haines, des animosités éternelles? (Bourdal.)

Tu vois bien cependant qu'en cette *concurrence*
Un monarque entre nous met de la différence.
(BOILEAU.)

— Se dit des choses dans un sens analogue. Nul intérêt n'était jamais entré, dans sa grande âme, en *concurrence* avec la vérité. (Mass.)

— Comm. Rivalité qui s'établit entre les fabricants, les marchands, etc., soit relativement à la quantité de leurs produits, de leurs marchandises, etc., soit relativement au prix, afin de participer aux profits résultant de l'exploitation d'une même branche de commerce ou d'industrie. Établie pour détruire le monopole, elle produit le contraire quand elle est poussée à l'excès, et cela est vrai, non-seulement quant aux prix, mais encore quant à la qualité des objets. La concurrence arrête, en ce cas, les progrès du perfectionnement, et c'est aujourd'hui un problème encore loin de sa solution, entre les hommes d'État et les économistes, de savoir jusqu'à quel point il est convenable que les gouvernements interviennent pour favoriser, empêcher et régler la concurrence dans le commerce et l'industrie. Il y a concurrence, une grande concurrence. Redouter la concurrence. Soutenir la concurrence. La concurrence l'oblige à diminuer ses prix. La concurrence tourne au profit des consommateurs. C'est la *concurrence* qui met un prix juste aux marchandises. (Montesq.) Forcés par la *concurrence*, les ouvriers dans tous les genres offrirent de travailler au rabais. (Condill.) Les manufactures portugaises ne purent soutenir la *concurrence* des manufactures anglaises. (Raym.) La *concurrence* efface le privilége et tue le monopole. (Lemonn.) Le principe de la libre *concurrence*, c'est-à-dire de l'émancipation individuelle, est né dans le berceau même de l'économie politique. (Id.)

— Se dit, dans un sens analogue, des entreprises, des marchandises, etc. Cette entreprise ne pourra point soutenir la concurrence avec telle autre. À cette foire, les produits de telle ville n'ont pu soutenir la concurrence avec ceux de telle autre.

— Action simultanée de deux ou de plusieurs personnes qui concourent avec union pour produire le même résultat. Le poète doit prudemment ménager le merveilleux, afin que la *concurrence* d'un dieu n'affaiblisse pas celle du héros. (Le Bossu.)

— Jurispr. Égalité de droit, de privilége, d'hypothèque entre plusieurs personnes, sur une même chose. Exercer une hypothèque en concurrence. Venir en concurrence. ‖ Il y a *concurrence d'hypothèque* entre deux créanciers, lorsque leur titre est de la même date, et qu'on ne peut reconnaître lequel est le plus ancien. Cette loi est abrogée par le code civil. ‖ La *concurrence de privilége* a lieu entre deux créanciers qui ont saisi en même temps les meubles de leur débiteur, ou lorsque leurs créances sont de même nature, ou également favorables. Aujourd'hui le privilége ne peut plus dériver que de la nature des créances. ‖ Droit qui appartient à différents juges de connaître d'une affaire, et à différents officiers de police de rechercher et constater les délits. Les commissaires de police, les maires et les adjoints, ont la concurrence pour la recherche des contraventions de police avec les gardes forestiers et champêtres. ‖ Les anciens officiers des maîtrises avaient la concurrence avec les juridictions ordinaires pour connaître des délits commis dans les bois ecclésiastiques, communautés d'habitants et particuliers. Aujourd'hui les juridictions en matière correctionnelle sont déterminées par la nature du délit, la situation du lieu où il a été commis, et par le taux de l'amende à prononcer.

— Liturg. Il se dit lorsqu'aux secondes vêpres d'une fête, il se trouve l'office d'une autre fête qui doit se célébrer le jour suivant. Quand les deux fêtes sont également solennelles, on dit une partie des vêpres des deux fêtes; mais quand il y en a une plus solennelle que l'autre, on dit les vêpres tout entières de la plus solennelle, avec ou sans commémoration de la moins solennelle.

— *Jusqu'à concurrence, jusqu'à la concurrence de.* Jusqu'à ce qu'une certaine somme soit remplie, soit entièrement acquittée. Il sera obligé de lui fournir en deniers, en terres ou en meubles, jusqu'à la concurrence, jusqu'à concurrence de ce qui lui est dû pour sa dot,

l'argent ou des effets jusqu'à la concurrence de vingt mille francs.

— On dit absolument, dans le même sens, Jusqu'à due concurrence.

— Syn. comp. CONCURRENCE. CONCOURS. La *concurrence* désigne un état libre et habituel de concours, et le *concours* n'est qu'un acte de concurrence.

CONCURRENT, ENTE. s. (ét., V. CONCURRENCE). Compétiteur, qui poursuit une même chose, et en même temps qu'un autre. Ils aspirent au même emploi, ils sont concurrents. Il a éloigné, écarté tous ses concurrents. Il prétend épouser cette riche héritière, mais il aura bien des concurrents. Il ne peut souffrir de concurrents. Il y a plusieurs concurrents, une foule de concurrents pour cette place. Concurrent redoutable. Supplanter des concurrents. Devant un courtisan mécontent de sa

fortune, et jaloux de celle des autres, nous lui montrons ses *concurrents* par les endroits les moins favorables. (Mass.) Quelle foule de *concurrents* faut-il percer pour en venir là ! (Id.) La plupart se consoleraient de leurs disgrâces, si leurs *concurrents* n'étaient pas plus heureux qu'eux. (Bouh.) La puissance souveraine ne veut point de *concurrent* ni de compagnon. (Du Roz.) Octave fut heureux de se délivrer d'un *concurrent* aussi redoutable que Marc-Antoine. (Id.) Ne vous accoutumez pas à ne voir dans vos semblables que des *concurrents*. (Boiste.) Celui qui trouve le bonheur dans les livres n'a pas de *concurrents*, et ne l'est de personne. (Id.) A la fin d'une opération politique, celui qui a fait le moins de sottises l'emporte sur ses *concurrents*. (Grimm.)

— CONCURRENTE. s. f. Se disait autrefois. Là se voient les ruines de Carthage, cette fière *concurrente* de Rome. (Port-Royal.)

Cette fameuse *concurrente*
Des fameux suivants d'Apollon
Eut en vain la gloire et le nom
De généreuse et de savante.
(LE P. LEMOINE.)

CONCURRENT, ENTE. adj. Qui concourt avec. La vie est le résultat d'un concours, d'une harmonie ; elle dépend de l'action mutuelle de l'organe circulatoire sur l'organe nerveux, et de celui-ci sur les instruments de la respiration et de la circulation. Elle est évidemment fondée sur cette admirable réciprocité d'actions harmoniques et *concurrentes*. (Richerand.)

— Chron. Se dit des jours surnuméraires, soit de l'année commune, soit de l'année bissextile. Les années communes sont composées de cinquante-deux semaines, plus un jour, et les années bissextiles, de cinquante-deux semaines, plus deux jours ; ce jour ou ces deux jours de plus s'appellent *concurrents*, parce qu'ils concourent avec le cycle solaire, ou qu'ils en suivent le cours. On trouve un grand nombre de chartes datées des concurrents, qu'on appelle aussi quelquefois *epactes du soleil* ou *épactes majeures*. Grâce à la réforme du calendrier, on n'a plus besoin de s'occuper des concurrents.

CONCUSSION. s. f. (du lat. *concussio*, fait de *concutere*, frapper, exiger, tourmenter). Abus que fait un fonctionnaire public de son autorité en recevant de ses administrés, à l'occasion de ses fonctions, ce qu'il sait ne lui être pas dû. Les concussions commises par les fonctionnaires publics sont punies de la peine de la réclusion ; celles qui sont commises par leurs préposés, d'un emprisonnement de deux ans au moins, et de cinq ans au plus. Les coupables sont de plus condamnés à une amende, dont le minimum est le quart des restitutions, et le maximum, le douzième. Concussion manifeste. Il est accusé, il est convaincu de concussion. Il a commis, il a fait d'horribles, d'étranges concussions. Le crime de concussion. Commettre des concussions. Se rendre coupable de concussion. Sosie, de la livrée, a passé par une petite recette à une sous-ferme, et par les *concussions*, la violence et l'abus qu'il a fait de ses pouvoirs, il s'est enfin, sur les ruines de plusieurs familles, élevé à quelque grade. (La Bruy.)

— Rabelais a employé ce mot dans son sens propre et primitif de Secousse, ébranlement.

— On s'en servait autrefois en physique dans le sens de Choc.

— Syn. comp. CONCUSSION. EXACTION. Lorsque le fonctionnaire a lui-même exigé ce qui ne lui était pas dû, et qu'ainsi la remise n'a point été volontaire, mais faite sur quittance, le crime prend alors le nom d'*exaction*, mais la légère nuance qui existe entre ces deux expressions permet souvent de les confondre, et l'on prend en droit le mot *concussion* pour le terme générique.

CONCUSSIONNAIRE. s. m. (ét., V. CONCUSSION). Celui qui fait des concussions. C'est un concussionnaire. Concussionnaire public.

— S'emploie adjectiv. Ministre concussionnaire. Juge concussionnaire. Chez les Romains, dans l'origine, tout juge *concussionnaire* était puni de mort. (Teul.)

CONDALIE. s. f. (de *Condal*, médec. esp.). Bot. Genre de la famille des rhamnacées, tribu des frangulées, ne renfermant qu'une espèce indigène du Chili, et cultivée dans les jardins d'Europe.

CONDAMINE (Charles-Marie de la). Né à Paris en 1701, renonça à la carrière des armes pour s'adonner aux sciences, et entreprit différents voyages. Il fut choisi, en 1736, avec Godin et Bougues, pour aller au Pérou déterminer la figure de la terre. Il mourut en 1774. On a de lui un grand nombre d'ouvrages scientifiques.

CONDAMINÉE. s. f. Bot. Genre de la famille des rubiacées, tribu des hédyotidées rondélétiées, renfermant six espèces du Pérou, dont une est cultivée en Europe.

CONDAMNABLE. adj. des 2 g. (pr. *kon-da-na-ble* ; ét. lat., *cum*, avec ; *damnare*, condamner). Qui mérite d'être condamné à une peine. Homme condamnable.

— Blâmable. Personne condamnable. Action condamnable. Opinion condamnable. Maxime condamnable. Conduite condamnable. Il est condamnable dans sa conduite. Oh ! d'un si grand service oubli trop *condamnable* ! (Rac.)

— On peut le mettre avant son substantif quand l'analogie et l'harmonie le permettent. Une action condamnable, un homme condamnable ; cette condamnable action.

CONDAMNATION. s. f. (pr. *kon-da-na-ci-on* ; du lat. *condemnare*, prononcer une peine contre quelqu'un). Jurispr. Jugement par lequel on condamne. Il y a eu condamnation contre lui. Prononcer condamnation. Condamnation à une peine infamante. La *condamnation* d'un innocent est celle des juges. (Séneb.)

— *Condamnation solidaire*. Celle qui s'exécute solidairement contre plusieurs condamnés. ‖ *Condamnation par corps*. Celle qui entraîne l'emprisonnement de la personne condamnée. ‖ *Condamnation par défaut*. Celle qui est prononcée, en matière civile, contre celui qui ne paraît pas en justice, ou qui ne fournit point de défense sur l'assignation qu'on lui a donnée. ‖ *Condamnation par contumace*. Celle qui est prononcée, en matière criminelle, entre l'accusé absent. ‖ *Condamnation contradictoire*. Celle que l'on a prononcée soit contre un défendeur qui a été ouï par lui ou par son défenseur ou avoué, soit, en matière criminelle, contre un accusé présent. ‖ *Condamnation afflictive* ou infamante. Celle qui flétrit l'accusé et le prive de ses droits civils et politiques. ‖ *Condamnation provisoire*. Celle par laquelle il est ordonné qu'on fera telle ou telle chose par provision, en attendant le jugement sur le fond de la contestation. ‖ *Condamnation définitive*. Celle qui porte définitivement sur le fond de la contestation. ‖ *Condamnation pécuniaire*. Se dit, en matière criminelle, des sommes auxquelles est condamné celui qui doit subir une peine afflictive et infamante.

— Anc. jurispr. fr. (*Condamnation ad omnia citra mortem*, à tout excepté la mort). Les plus grandes peines auxquelles un accusé puisse être condamné, en conservant la vie, telles que les fers, la marque, les galères.

— Anc. jurispr. holl. *Condamnation volontaire*. Jugement qui, en vertu du consentement des parties exprimé dans un contrat, déclare ce contrat exécutoire.

— Jugement par lequel un accusé est condamné. Prononcer pour condamnation. Attendre sa condamnation. Subir sa condamnation. Le peuple juif, par le zèle qu'il a pour sa loi et pour ses prophètes, porte et conserve avec une exactitude incorruptible, et sa *condamnation* et nos preuves. (Pasc.)

— Jugement qui censure, qui blâme. L'amour-propre souffre plus patiemment la *condamnation* de nos goûts que de nos opinions. (La Rochef.)

— *Passer condamnation*. Se désister de sa demande ou acquiescer à une demande formée.

— *Subir condamnation*. Acquiescer à un jugement dont on pourrait appeler.

— *Subir sa condamnation*. Subir la peine à laquelle on a été condamné.

— Fig. *Passer condamnation*. Avouer qu'on a tort. Je passe condamnation.

— Fig. *Condamnation* se dit des choses qui peuvent servir de preuve contre quelqu'un. La conduite de ce ministre est la condamnation de celle qu'ont tenue ses prédécesseurs. Ces règles sont une manifeste *condamnation* de la conduite des Romains. (Boss.) Le même Évangile qui sera le salut et la rédemption des uns, sera la ruine et la *condamnation* des autres. (Mass.) Toutes les puissances de la terre semblent se réunir pour condamner Jésus-Christ à la mort, et la mort de Jésus-Christ n'est qu'une *condamnation* éclatante des passions des grands et des puissants de la terre. (Id.) Et qu'on dise après un siècle entier : Voilà cette famille respectable qui a subsisté pour être la *condamnation* d'un parlement qui n'est plus. (Volt.)

— Se dit aussi en matière spirituelle. Celui qui pèche mortellement, qui communie indignement, attire sa condamnation.

— CONDAMNATIONS. s. f. pl. Choses auxquelles on est condamné, comme une somme d'argent, des dommages et intérêts. Payer le montant des condamnations. Acquitter le montant des condamnations.

CONDAMNATOIRE. adj. des 2 g. Anc. prat. Qui porte condamnation. Suffrage condamnatoire.

CONDAMNÉ, ÉE. part. pass. du v. Condamner. S'empl. adjectivement. Homme condamné. Femme condamnée. Opinion condamnée. Il fut condamné à lui payer cette somme. Être condamné par un tribunal. Les grands

tiquette. Pauvres savants ! vous êtes *condamnés* à raisonner sur la nature, comme les aveugles des couleurs, et les sourds de la musique ! (A. Martin.) Si la pauvreté mendiante n'offusque pas les regards, c'est qu'elle est sévèrement *condamnée* à souffrir obscure et cachée. (Villeneuve Bargemont.) L'opinion est si bien la reine du monde, que lorsque la raison veut la combattre, la raison est *condamnée* à mort. (Volt.)

Condamnés en naissant, dans leur triste abandon,
Ils ont reçu le jour sans recevoir un nom.
(DELILLE.)

— Le participe régit ordinairement *par*. Être condamné par un tribunal. Les damnés seront *condamnés* par leur faible raison, par laquelle ils ont prétendu *condamner* la religion chrétienne. (Pasc.) Ces auteurs d'un écrit si diffamatoire sont *condamnés* par le pape Adrien à être fouettés. (Id.) Ils sont *condamnés* par tout le monde. (Boss.) Après une révolution, tous les citoyens se trouvent *condamnés* à mort par des lois anciennes ou nouvelles. (Boiste.)

— Cependant en poésie il n'est pas rare de trouver *condamné* avec *de*. Si notre amour est *condamné* de toi. (Rac.) C'est une licence poétique.

— Prov. et fig. *Cet homme a été condamné aux dépens*. Il a fait une entreprise qui ne lui a pas réussi.

— CONDAMNÉ, ÉE. s. Celui, celle contre qui une peine afflictive ou infamante a été prononcée. Le condamné s'est pourvu en cassation. Un condamné à mort. Le *condamné* à la mort naturelle ou civile est déchu de ses effets civils, aussitôt que son jugement lui est prononcé. (Lav.) Anciennement les *condamnés* à mort étaient privés de tous sacrements. (Encycl.)

— On le dit quelquefois de celui qui a été condamné à une peine quelconque. Les jeunes condamnés.

— *Condamnés politiques*. Tous les personnages célèbres ou fameux, de toutes les conditions et de toutes les époques, condamnés pour cause politique. ‖ Se dit plus spécialement des proscrits, des victimes de toutes les classes depuis 1789.

CONDAMNER. v. a. 1re conj. (pr. *kon-da-né* ; ét. lat., *cum*, avec ; *damnare*, condamner). Prononcer un jugement contre quelqu'un. Condamner un criminel. Condamner quelqu'un à mort, à la mort, aux travaux forcés, à la réclusion, au bannissement. Condamner aux dépens, à l'amende. Condamner au supplice. Si la loi qui me *condamne* est juste, pourquoi le législateur oserait-il l'enfreindre ? (Grimm.) *Condamner* un coupable, c'est venger la société ; la haïr, c'est se venger soi-même. (Beauch.) Ce ne sont pas les lois, ce sont des juges iniques qui vous ont *condamné*. (B. de St-P.) Ne *condamnons* personne avant que de l'entendre. (Corn.)

— Il se dit même des choses. Vous trouvez que ce n'est rien de *condamner* les erreurs, si on ne *condamne* les personnes à qui vous les voulez imputer. (Pasc.)

— Fig. Être la condamnation de. Voilà des preuves qui vous condamnent.

— Contraindre, forcer, réduire quelqu'un à faire une chose. Condamner quelqu'un au silence. La nature semble avoir condamné ces tristes campagnes à une éternelle stérilité. Son austérité ne *condamne*-t-elle pas nos sensualités et nos délicatesses ? (Fléch.) L'amour du mondain pour les plaisirs *condamnera* le peu d'usage que l'homme de guerre aura fait de ses souffrances. (Mass.) Tu as le malheur de *condamner* ta mère au travail, dans l'âge même du repos, si tu ne t'y livres à ton tour. (Mme Campan.)

— Accuser.

L'erreur trop longtemps dure,
Et c'est trop *condamner* ma bouche d'imposture.
(MOLIÈRE.)

On doit se regarder soi-même un peu longtemps,
Avant que de songer à *condamner* les gens.
(ID.)

— Blâmer, désapprouver, rejeter. Il condamne tout ce que les autres font. Je condamne cette opinion. Cette façon de parler est condamnée par tous les gens de goût. Son livre fut condamné par la Sorbonne. Cette maxime est condamnée de tout homme sage. Il ne faut pas le condamner sans l'entendre. La première chose qui arrive aux hommes après avoir renoncé aux plaisirs, c'est de les *condamner* dans les autres. (La Bruy.) Certains airs fins et spirituels marquent sur son visage ce qu'il approuve ou ce qu'il *condamne*. (Fléch.) Les hommes *condamnent* le soir ce qu'ils ont approuvé le matin. (Fréd.) Le mensonge est tellement reconnu pour un vice, que ceux qui aiment le plus à mentir le *condamnent*. (Peliss.) On peut être très-touché, dans une lecture, des beautés frappantes d'un ouvrage, et en *condamner* ensuite les défauts cachés. (Volt.)

— Déclarer un ouvrage, une proposition contraire à la religion, à la morale. Jésus-Christ venait plutôt pour *condamner* que pour couronner leur ambition aveugle. (Boss.) Viens-je *condamner* une profession que la religion ne *condamne* pas ? (Id.)

— Regarder comme coupable. Il ne faut pas *condamner* notre prochain sans être assuré qu'il est coupable. (Pasc.)

— Servir de preuve contre quelqu'un. Et

(Rac.)

Il fallait, en fuyant, ne pas abandonner
Ce fer qui dans ses mains aide à te *condamner*.
(RACINE.)

— Vouer. Condamner un ouvrage à l'oubli.

— *Condamner un malade*. Déclarer qu'il ne guérira point, que sa maladie est mortelle. C'est un homme perdu, tous les médecins l'ont condamné.

— Art vétér. *Condamner un cheval*. Juger qu'un cheval, affecté d'une maladie incurable ou contagieuse, doit être abattu.

— Mar. *Condamner un bâtiment*. Le déclarer incapable de servir. ‖ On le dit également des mâts, des vergues, des câbles, des gréements, etc.

— *Condamner une porte, une fenêtre*, etc. Fermer une porte, une fenêtre, etc., de telle sorte qu'elle ne puisse plus s'ouvrir, en empêcher, en interdire l'usage.

— Assujétir, exposer à un malheur, à un accident, à un inconvénient quelconque. Je vous condamne à ne plus le voir. Dieu nous a condamnés à souffrir. Des terres que des inondations condamnent à une stérilité continuelle. L'usage nous *condamne* à bien des folies ; la plus grande est de s'en faire les esclaves. (Napol.) Les rois sont *condamnés* à la magnificence. (Delille.)

— *Condamner à*, suivi d'un nom. Il *condamna* à un supplice rigoureux et à un silence éternel toutes les langues sacriléges. (Fléch.) Quel champ couvert de morts me *condamne* au silence ? (Rac.)

— *Condamner à*, devant un infinitif. Est-ce qu'à faire peur on veut vous *condamner* ? (Boil.) Ils se sont levés, ils ont été aux voix, et cinq ou six qui l'ont emporté nous ont *condamnés* à tout jamais à être malheureux et coupables. (Scribe.)

Fatale Thessalie ! ah ! terre infortunée !
Quel crime as-tu commis ? quel dieu t'a condamnée
A servir de théâtre aux fureurs des Romains ?
(LA HARPE.)

— *Condamner en*. Tous les écrivains et toutes les personnes qui savent leur langue disent *condamner à*, il n'y a qu'au barreau qu'on dit condamné en cinq ans de prison, en 50 fr. d'amende.

— *Condamner sur*. Au dernier jour, Vasquez *condamnera* Lessius sur ce point, comme Lessius *condamnera* Vasquez sur un autre. (Pasc.)

— SE CONDAMNER. v. pron. S'astreindre à quelque ouvrage, à quelque chose de désagréable, de pénible. Se condamner à des travaux pénibles. Que serait la puissance des rois s'ils se *condamnaient* à en jouir tout seuls ? (Mass.) Si l'on faisait une sérieuse attention à tout ce qui se dit de froid, de vain et de puéril dans les entretiens ordinaires, l'on aurait honte de parler ou d'écouter, et l'on se *condamnerait* à un silence perpétuel. (La Bruy.)

Depuis qu'il est des lois, l'homme, pour ses péchés,
Se *condamne* à plaider la moitié de sa vie.
(LA FONTAINE.)

— Reconnaître, avouer qu'on a tort. Il se condamna lui-même en avouant ses torts. N'en dites pas davantage, je me condamne. Il pouvait instruire sans se rétracter et se *condamner* soi-même. (Fléch.)

— S'accuser réciproquement. Vos auteurs s'élevèrent en jugement les uns contre les autres, pour se *condamner* réciproquement. (Pasc.)

CONDATE. s. m. Vieux mot celtique qui signifiait Confluent, et qui a servi à désigner plusieurs villes de la Gaule, entre autres Montereau, Condé, Cône et Cognac.

CONDÉ. s. m. Vieux mot qui, ainsi que le précédent, signifiait Confluent, et qui sert à désigner plusieurs villes ou communes de France placées au confluent de deux rivières.

CONDE. s. m. Bot. Fruit d'un palmier du Congo, qui est de la grosseur d'une poire.

CONDÉ (Louis Ier de Bourbon, prince de). Né en 1530, fit sa première campagne sous Henri II, et après sa mort se jeta dans le parti des réformés. Il fut, dit-on, le moteur secret de la conspiration d'Amboise, et, arrêté peu de temps après, il fut condamné à perdre la tête. La mort de François II le sauva. Il se mit de nouveau à la tête des protestants, et se rendit maître de plusieurs villes. Blessé et pris à la bataille de Dreux, il fut mis en liberté par l'édit de pacification d'Amboise ; il perdit la bataille de Saint-Denis, et fut tué à la bataille de Jarnac, en 1569. ‖ LOUIS II, surnommé *le grand Condé*, né en 1621, gagna à 22 ans la bataille de Rocroi sur les Espagnols. Il passa ensuite en Allemagne, et s'immortalisa devant Fribourg. Rappelé en Flandre, il battit l'archiduc Léopold à Lens. Dans la guerre de la Fronde, il prit d'abord le parti de la cour, et fit entrer dans Paris le roi, la reine et le cardinal Mazarin. Enfermé à Vincennes par ordre de ce ministre, il se met à la tête de la Fronde, attaque et met en déroute le maréchal d'Hocquencourt. Il courut dans le nord se mettre à la tête des Espagnols, et ne rentra en France qu'à la paix des Pyrénées. Après la mort de Turenne, il continua la guerre d'Allemagne avec avantage. Obligé de demander sa retraite, il cultiva les lettres dans son château

l'époque. Il mourut en 1686. ‖ LOUIS III, né en 1757, fit toutes les campagnes de l'émigration. Lors de la première restauration, Louis XVIII lui confia le commandement de la Vendée. Après le 20 mars, ce prince se rendit à Beaupréau, d'où il donna le signal d'une insurrection générale ; peu après il fut contraint de regagner l'Angleterre, et ne rentra en France qu'à la seconde restauration. Il vécut depuis loin de la cour, et retiré dans ses domaines. La révolution de 1830, qui renversa la branche aînée, allait le faire partir pour un troisième exil, lorsqu'on le trouva pendu dans sa chambre le 27 août 1830. Il fut le dernier prince de cette famille.

CONDÉA. s. f. Bot. Espèce de sariette d'Amérique.

CONDÉ-EN-BRIE. Géogr. Ch.-l. de cant.

arr. de Château-Thierry (Aisne); 800 hab. C'était autrefois le chef-lieu d'une principauté appartenant aux princes de Bourbon-Condé.

CONDÉISTE. s. des 2 g. Hist. Partisan du prince de Condé pendant les troubles de la Fronde. Les Condéistes.

— S'empl. aussi adjectiv. Le parti condéiste.

CONDEMNADE. s. f. Sorte de jeu de cartes qui se jouait à trois personnes.

CONDENSABILITÉ. s. f. (pr. *kon-dan-ça-bi-li-té;* rad. *condenser*). Phys. Propriété de se resserrer sur soi-même, de manière à occuper moins d'espace.

CONDENSABLE. adj. des 2 g. (pr. *kon-dan-ça-ble;* rad. *condenser*). Phys. Dont les molécules sont susceptibles de se rapprocher les unes des autres, et qui peut par conséquent être réduit à un moindre volume.

CONDENSANT, ANTE. adj. (pr. *kon-dan-çan*). Médec. Se dit de certains remèdes qu'on croyait autrefois propres à épaissir les humeurs. Remèdes condensants.

— Il s'empl. aussi substantiv. Les condensants.

CONDENSATEUR. s. m. (pr. *kon-dan-ça-teur;* rad. *condenser*). Phys. Machine qui sert à condenser l'air dans un espace donné. Le fusil à vent est un condensateur. Le briquet à air est un condensateur, il en est de même de la fontaine de compression. On a spécialement appliqué les condensateurs à la réduction du gaz d'éclairage sous un très-petit volume, afin de le rendre transportable.

— *Condensateur électrique.* Instrument disposé de manière que l'électricité s'y accumule et s'y condense beaucoup plus qu'elle ne le ferait, dans le même espace et sous la même pression de l'air extérieur, si elle était libre. Le condensateur électrique sert à rendre sensibles de très-petites quantités d'électricité.

— *Condensateur pneumatique.* Toute machine propre à condenser l'air dans un espace donné. On condense l'air dans le fusil à vent, dans la fontaine de compression et dans le récipient de la machine pneumatique.

— Appareil qui remplace en Suède le serpentin de l'alambic, et qui a sur celui-ci l'avantage d'exposer une assez grande surface à l'eau, pour que la vapeur puisse lui abandonner le calorique combiné avec elle et le condenser immédiatement.

— On a souvent et mal à propos confondu ce mot avec *condenseur.* V. CONDENSEUR.

— Mécan. *Condensateur de forces.* Tout appareil qui accumule les efforts successifs d'un moteur, pour les dépenser ensuite selon le besoin.

CONDENSATION. s. f. (pr. *kon-dan-ça-ci-on;* rad. *condenser*). Chim. Rapprochement des molécules d'un corps, diminution de volume et augmentation de densité que ce dernier acquiert par l'accroissement de la pression ou l'abaissement de la température. C'est à la *condensation* de la vapeur d'eau et à sa conversion en liquide que nous devons le moyen d'échauffer les milieux en tirant parti du calorique qui s'échappe pendant cette *condensation.* (Pelouze.)

— Le résultat de cette action.

— Médec. Resserrement des pores de la peau par le froid naturel ou artificiel, par les remèdes astringents, par les dessiccatifs. || Quelques médecins ont employé ce mot pour exprimer l'augmentation de densité du sang et des autres liquides qui entrent dans la composition du corps humain.

— Art milit. *Condensation de colonne.* Mouvement qui produit la colonne serrée.

CONDENSÉ, ÉE. part. pass. du v. Condenser. (pr. *kon-dan-cé*). S'empl. adjectiv. Air condensé. Eau condensée. Vapeur condensée.

— Bot. Se prend quelquefois dans le sens de Serré. On donne cette épithète au sphaigne condensé, dont les rameaux sont très-rapprochés les uns des autres ; à l'athamante condensée, dont les fleurs sont en ombelles serrées.

CONDENS[illegible]. v. a. 1re conj. (ét. lat., [illegible]m, avec ; *densus,* serré, épais). Resserrer dans un moindre espace. Le chaud raréfie les corps, le froid les condense. Il y a des instruments avec lesquels on condense l'air.

— Art milit. *Condenser une colonne.* La réduire sous forme de colonne serrée, en ordonner les rangs de manière qu'ils occupent leur minimum de terrain.

L'air se condense aisément. L'eau ne saurait se condenser que sous l'effort d'une grande pression. Des vapeurs qui se condensent.

CONDENSEUR. s. m. Mécan. Récipient dans lequel se rend la vapeur, après avoir agi sur le piston d'une machine à condensation, et où elle est ramenée à l'état liquide par un jet d'eau froide.

— Syn. comp. CONDENSEUR. CONDENSATEUR. Le premier est destiné à faire passer à l'état liquide toutes les vapeurs qu'il reçoit, tandis que le second rend à l'état liquide seulement les vapeurs les plus aqueuses, et laisse échapper les vapeurs spiritueuses pour qu'elles aillent se mettre à l'état liquide dans le *condenseur.*

CONDESCENDANCE. s. f. (ét. lat., *cum,* avec ; *descendo,* je descends). Facilité de caractère qui se prête aux désirs d'autrui, qui s'incline pour complaire à ce qui est au-dessous de soi. Lâche condescendance. Molle condescendance. Sage condescendance. Coupable condescendance. Il faut de la condescendance dans le commerce du monde. Vous avez trop de condescendance pour lui. J'ai fait cela par condescendance pour elle. Abandonnez votre politique de *condescendance,* rentrez dans la voie de la fermeté et de l'honneur, ou vous m'aurez toujours pour adversaire. (Berryer.) Si nous souffrons quelque relâchement dans les autres, c'est plutôt par *condescendance* que par dessein. (Pasc.) Votre théologie accommodante passe pour une sage *condescendance.* (Id.) Les chrétiens ne méprisèrent pas moins les *condescendances* que les rigueurs de la politique romaine. (Boss.) On déshonore la justice quand on n'y joint pas la douceur, les égards, la *condescendance.* (Fén.)

— Devant l'infinitif il régit *à.* Sa condescendance à pardonner les fautes qu'il devrait punir.

CONDESCENDANT, ANTE. adj. Qui condescend aux volontés de quelqu'un. Caractère condescendant. Esprit condescendant. Humeur condescendante.

CONDESCENDRE. v. n. 4e conj. (ét., V. CONDESCENDANCE). *Je condescends, tu condescends, il condescend, nous condescendons, vous condescendez, ils condescendent. Je condescendais, je condescendis, je condescendrai. Je condescendrais. Condescends. Condescendons, condescendez. Que je condescende, que je condescendisse. Condescendant. Condescendu.* Se rendre, céder complaisamment aux sentiments, à la volonté de quelqu'un. Je ne puis condescendre à ce que vous souhaitez de moi. C'est une chose à laquelle il ne condescendra jamais. Il a condescendu à tout ce qu'on a voulu de lui. J'y donne les mains, pourvu qu'un tel y *condescende.* (La Bruy.)

— *Condescendre aux faiblesses, aux besoins de quelqu'un.* Accorder quelque chose à ses faiblesses, à ses besoins. Une mère tendre condescend quelquefois aux fantaisies de ses enfants.

— *Condescendre aux goûts, aux désirs,* etc., *de quelqu'un.* Se conformer à ses goûts, à ses désirs.

— Anc. prat. Se décharger sur un autre d'une tutelle à laquelle on est nommé par les parents du mineur. On peut condescendre sur le parent le plus proche ou le plus intéressé à la succession du mineur.

CONDESCENTE. s. f. Anc. prat. Action par laquelle celui qui était nommé tuteur se déchargeait de la tutelle sur un parent plus proche ou plus habile.

CONDÉ-SUR-L'ESCAUT. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Valenciennes (Nord); 5,400 hab. Elle a donné son nom à une branche de la maison de Condé.

CONDÉ-SUR-NOIREAU. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Vire (Calvados); 6,500 hab. Etoffes de laine et coton, clouterie, quincaillerie.

CONDIACRE. s. m. Hist. ecclés. Titre que les évêques donnaient anciennement aux diacres.

CONDICTION. s. f. (pr. *kon-dik-ci-on*). Dr. rom. Action personnelle intentée pour revendiquer un objet volé, usurpé, retenu injustement. || Action de répéter une somme qu'on ne devait pas.

CONDIGNE. adj. des 2 g. (ét. lat., *cum,* avec ; *dignus,* digne). S'est dit autrefois pour Digne, suffisant, convenable.

— *Condigne à* est employé par Montaigne, pour Digne de.

— Théol. *Mérite condigne.* Action bonne, faite pour le mérite d'un autre, et qui a une telle égalité avec la récompense, que cette récompense lui soit due en quelque sorte par justice, au moins après la promesse de celui qui propose la récompense. || Valeur et égalité de cette action avec la récompense. || *Satisfaction condigne.* Expiation égale à la faute.

CONDIGNEMENT. adv. Théol. D'une manière condigne.

CONDIGNITÉ. s. f. Théol. Qualité de ce qui est condigne. || *Mérite de condignité.* Celui d'une action à laquelle la récompense est due à titre de justice.

CONDILLAC (Étienne-Bonnot de). Célèbre philosophe, le chef de l'école sensualiste, ne

physique aussi remarquables par la nouveauté des idées que par la clarté du style. Il fut choisi en 1757, pour être le précepteur de l'infant, duc de Parme. Il fut admis à l'Académie française en 1768, et mourut en 1780.

CONDILLACIEN, ENNE. adj. Philos. Qui appartient au condillacisme. Philosophie condillacienne. Mettant à leurs pieds toute autre considération que celle de la vérité, ils ont fait sortir du sensualisme *condillacien* les applications morales, religieuses et physiologiques que la logique et la vérité exigent impérieusement qu'on en trouve. (Encycl. des g. du m.)

CONDILLACIEN. s. m. Philos. Partisan de Condillac.

CONDILLACISME. s. m. Philos. Système fondé par Condillac à la fin du XVIIIe siècle. Le condillacisme ramène toutes les facultés de l'âme à la pure sensation.

CONDILLACISTE. adj. et s. des 2 g. V. CONDILLACIEN.

CONDIMENT. s. m. (en lat. *condimentum,* de *condire,* assaisonner, confire, conserver). Art culin. Substance saline, acide, âcre, aromatique, sucrée, grasse, etc., ajoutée comme assaisonnement aux aliments, pour en relever la saveur et en favoriser la digestion. La plupart de ces substances sont dénuées de qualités nutritives. Le poivre, le sel, l'ail, etc., sont des condiments. L'art de confire met en œuvre le sucre comme condiment ou comme matière première.

CONDIMENTEUX, EUSE. adj. Qui tient de la nature des condiments, qui a la propriété des substances employées comme condiments. Puissance condimenteuse.

CONDISCIPLE. s. m. (ét. lat., *cum,* avec ; *discipulus,* disciple). Compagnon d'étude. Il a été mon condisciple. Nous étions condisciples, votre père et moi.

CONDIT. s. m. (pr. *kon-di;* du lat. *conditus,* assaisonné). Art culin. Toute substance pénétrée et recouverte de sucre cristallisé. Les tiges d'angélique, les oranges, les citrons, les cédrats, se servent encore sur nos tables à l'état de condit.

— Pharm. Les condits sont également en usage en pharmacie. || Composé pharmaceutique de vin, de miel et de quelques aromates, et surtout de poivre.

CONDITEUR. s. m. Myth. Dieu champêtre des Romains, qui présidait à la conservation des blés.

CONDITION. s. f. (pr. *kon-di-ci-on;* du lat. *conditio,* dérivé de *condere,* établir, fonder). La nature, l'état et la qualité d'une chose ou d'une personne. Le sens étymologique de ce mot lui assigne une signification générale très-remarquable que les dictionnaires ne nous donnent point. La condition ou les conditions d'un objet quelconque est ou sont ce par quoi cet objet est constitué ou fondé ce qu'il est, soit en lui-même, soit dans notre conception. La condition des choses humaines est d'être périssables. La condition des princes les oblige à plus de devoirs que les autres hommes. La condition de cet homme est bien malheureuse. La condition humaine. Les misères de notre condition. Améliorer sa condition. Tout instruit l'homme de sa *condition.* (Pasc.) Triste *condition* de l'homme, et qui dégoûte de la vie ; il faut suer, veiller, pour avoir un peu de fortune. (La Bruy.) Les uns faisaient passer l'âme d'un corps à un autre corps, de la *condition* d'un être raisonnable à celle des animaux sans raison. (Mass.) Notre véritable étude est celle de la *condition* humaine. (J.-J. Rouss.) La *condition* naturelle à l'homme est de cultiver la terre et de vivre de ses fruits. (Id.)

— Qualités d'une chose par rapport à sa destination. Cet ouvrage n'a pas les conditions requises, exigées, demandées. Il faut savoir quelles sont les *conditions* nécessaires pour qu'une action soit volontaire. (Pasc.) Pour être exempt d'homicide, il faut agir tout ensemble et par l'autorité de Dieu, et selon la justice de Dieu, et si ces deux *conditions* ne sont jointes, on pèche. (Id.) Nous ne vivons qu'à la *condition* de souffrir et de mourir. (Boiste.) Le bon est la *condition* principale du beau. (Lemontey.)

— État d'une personne relativement à sa naissance, à son rang dans la société. Être de grande condition, de condition relevée, de condition médiocre, d'honnête condition, de basse condition, de condition servile. Il fait trop de dépense pour sa condition. Cela est au-dessus de sa condition. Il est de condition à pouvoir aspirer à cette charge. Monter à une condition plus haute. Il a été tout ce qu'il y a de plus grand et tout ce qu'il y a d'abject, pour être le modèle de toutes les *conditions.* (Pasc.) La mort égale pour jamais toutes les *conditions* différentes. (Boss.) Le plaisir de la table est de tous les âges, de toutes les *conditions* et de tous les jours. (Brill.-Savar.) Il acceptait l'inégalité des *conditions* comme un fait accompli. (G. Sand.) La monarchie tient essentiellement à l'inégalité des *conditions.* (Galiani.)

— *Personne de condition.* Personne noble.

— *Homme de condition.* Homme qui, par son rang, son éducation, appartient à une classe distinguée de la société.

— *N'être pas de pire condition qu'un autre.* Valoir celui qu'on semble nous préférer ; mériter d'être traité aussi favorablement que lui.

— Profession, état que l'on exerce. Chacun doit vivre selon sa condition. Toutes les conditions ont leurs désagréments. Changer de condition. Notre *condition* jamais ne nous contente. (La Font.) La *condition* des comédiens était infâme chez les Romains et honorable chez les Grecs. (La Bruy.) Le luxe et la vanité n'ont plus de bornes, et chacun fait de ses propres vices les vertus de sa *condition.* (Fléch.)

— État de vie résultant des circonstances où l'on se trouve. Cette *condition* me parut plus dure que la mort. (Fén.)

— *Condition de...* Tout le monde trouvait que Paul Émile était heureux d'avoir été consul, parce que sa *condition* n'était pas de l'être toujours. Mais on trouvait Persée malheureux de n'être plus roi, parce que sa *condition* était de l'être toujours. (Pasc.)

— Domesticité. Bonne condition. Mauvaise condition. Être dans une bonne condition. Chercher condition. Trouver condition. Entrer en condition. Changer de condition. Être hors de condition.

— Parti avantageux ou désavantageux que l'on fait à quelqu'un dans une affaire. Bonne condition. Condition avantageuse. Je vous ferai votre condition si bonne, que vous serez forcé d'accepter. Dans cette affaire, votre condition est la meilleure, la mienne est la pire. Il est en meilleure, en pire condition.

— Formule, chose à opérer pour la validité d'un acte.

— Clauses, charges, obligations, moyennant lesquelles on fait quelque chose. Condition avantageuse. Condition onéreuse. Condition nécessaire. Condition impossible. Condition tacite. Condition expresse. Condition résolutoire. Accorder des conditions. Accepter des conditions. Obtenir des conditions. Les conditions d'un marché, d'un engagement. Cahier des charges, clauses et conditions auxquelles aura lieu la vente de cette maison, de cette terre. Les conditions d'une capitulation. Il voulait les obliger à se rendre sans condition. Ils se sont rendus à des conditions honorables, à des conditions raisonnables. Vous lui imposez une condition bien dure. C'est une condition sans laquelle l'acte n'aurait pas été fait. Conditions d'un traité. Conditions du programme d'un concours. Satisfaire aux conditions imposées. Il y avait cette condition. Cette condition était portée dans le contrat, dans le testament, dans la capitulation. Apposer une condition à un contrat, à un marché. Je ferai ce que vous demandez, mais à une condition. Je vous ai accordé cela à telle condition. Faire ses conditions avant d'accorder une chose. La liberté émane de Dieu, qui ne mit point de *condition* à la parole lorsqu'il donna la parole à l'homme. (Chateaub.) Imposer des *conditions* trop dures, c'est dispenser de les remplir. (Boiste.)

Combats pour m'affranchir d'une *condition*
Qui me livre à l'objet de mon aversion.
(CORNEILLE.)

Faisons qu'à ses fils il ne puisse dicter
Que les *conditions* qu'ils voudront accepter.
(RACINE.)

— Jurispr. Événement futur et incertain, duquel on fait dépendre une disposition ou une obligation, soit en la suspendant jusqu'à ce que l'événement arrive, soit en la résiliant selon que l'événement arrivera ou n'arrivera pas. || *Condition de droit* ou *légale.* Celle que la loi impose à quelqu'un, et qui est toujours suppléée, quand même elle ne serait pas exprimée dans l'acte. || *Condition de fait.* Celle qui a pour objet des faits exprimés dans l'acte, comme de faire ou de ne pas faire telle chose, si tel événement a lieu ou n'a pas lieu. || *Condition expresse.* Celle qui est exprimée dans l'acte ou dans la loi. || *Condition tacite.* Celle qui n'est point exprimée dans l'acte, mais qui résulte tellement de la nature du contrat ou de la loi, qu'elle est toujours sous-entendue. || *Condition future.* Condition qui suppose un événement futur. || *Condition* de præsenti. Celle qui se rapporte au temps présent. || *Condition* de præterito. Condition qui suppose un événement passé. || *Condition casuelle.* Qui dépend du hasard seul. || *Condition de droit* Clause que la loi supplée dans un engagement, soit en vertu de la nature des choses, soit en vertu de l'intention présumée des parties. || *Condition impossible.* Condition contraire aux lois de la nature physique. || *Condition mixte.* Condition qui dépend à la fois de la volonté de l'une des parties et de la volonté d'un tiers. || *Condition potestative.* Condition qui dépend uniquement du fait et du pouvoir de l'une ou de l'autre des parties. || *Condition résolutoire.* Condition de l'existence de laquelle on fait dépendre la résolution d'un engagement. || *Condition suspensive.* Événement futur, à l'existence duquel on subordonne l'accomplissement d'une convention.

— *Vendre une chose à condition* ou *sous condition.* La donner sans condition, la garantir, s'engager à la reprendre dans un temps déterminé, si elle n'est pas de la qualité qu'il faut.

— *Baptiser sous condition.* Se dit de la manière d'administrer le baptême à un enfant, lorsqu'on doute s'il a déjà été baptisé, s'il est vivant, ou lorsque sa conformation est tellement monstrueuse, qu'on ne sait pas s'il est homme.

tion. Se dit, par plaisanterie, d'un homme extrêmement laid ou dépourvu d'esprit.

— *Condition* sine quâ non. Formule latine qui s'emploie en parlant d'une condition sans laquelle rien ne se fera ou ne sera considéré comme ayant été fait. C'est la condition *sine quâ non.*

— *A condition que.* loc. conj. Pourvu que. Je ferai ce voyage, à condition que vous viendrez avec moi. Il consentit de traiter d'égal avec l'archiduc, à *condition* qu'en lieu tiers ce prince ferait les honneurs des Pays-Bas. (Boss.) Il n'accepta qu'à *condition* qu'on tiendrait le concile universel. (Id.)

— *A condition de.* loc. prépos. A la charge de. Je vous cède ce terrain à la condition d'y bâtir. On le rendrait malheureux en lui donnant tous les matins l'argent qu'il peut gagner

chaque jour, à *condition* de ne pas jouer. (Pasc.)

— Syn. comp. CONDITION. ÉTAT. La *condition* a plus de rapport au rang qu'on tient dans l'ordre social; l'*état* en a davantage à l'occupation, au genre de vie ou à la profession. || DE CONDITION. DE QUALITÉ. Un homme né rotarier ne fut jamais un homme de *qualité;* un homme né dans la robe, quoique roturier, se disait un homme de *condition*.

CONDITION. s. f. Comm. Lieu destiné à la dessiccation des soies dans diverses villes de fabriques de soieries, comme Lyon, St-Etienne, St-Chamond, Avignon, Turin. Les opérations de dessiccation s'exécutèrent d'abord dans des maisons particulières; mais bientôt on créa des établissements où, sous la garantie d'une administration publique, sous la surveillance réelle des chambres de commerce, la soie est soumise aux opérations qui doivent lui enlever l'eau qu'elle contient. La *condition* de Lyon fut établie par un décret du 23 germinal an XIII. La *condition* a rendu de grands services en garantissant les fabricants contre la fraude ou l'erreur. (Dict. de comm.)

— *Mettre un ballot de soie à la condition.* Étendre et exposer la soie à l'air, pour en faire évaporer l'humidité.

CONDITIONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Conditionner. S'empl. adjectiv. Marchandises bien conditionnées, mal conditionnées. Des draps bien conditionnés, Livres bien conditionnés.

— S'est dit des hommes qui avaient ou qui n'avaient pas les vertus, les talents, les conditions nécessaires pour quelque chose. La revue qu'on faisait des athlètes avant de les admettre aux jeux, était un moyen assez sûr d'écarter des jeux les athlètes mal *conditionnés*, et il s'en trouvait peu de cette espèce qui voulussent courir le risque d'un semblable examen. (Acad. des bell.-lettr.)

— Fig. et fam. *Il est bien conditionné.* Il est tout à fait ivre. Nous bûmes à discrétion, et nous étions bien *conditionnés* les uns et les autres quand nous sortîmes. (Le Sage.) || *C'est une sottise, une étourderie*, etc., *bien conditionnée.* C'est une grosse sottise, une grande étourderie, etc.

— *Billet conditionné.* Billet qui n'était payable qu'un certain temps et en certain cas

— Géom. S'est dit d'une ligne, d'une figure qui a toutes les conditions qu'on a demandées, formée en la manière et avec toutes les conditions qu'on a mises.

CONDITIONNÉ. s. m. Anc. cout. Mainmortable.

CONDITIONNEL, ELLE. adj. (pr. *kon-di-ci-o-nel ;* rad. *condition*). Soumis à certaines conditions, subordonné à quelque événement incertain. Cette promesse n'est pas pure et simple, elle est conditionnelle. Notre traité, notre contrat est conditionnel. Clause conditionnelle. Les avantages de la noblesse sont *conditionnels ;* il faut, pour les mériter, imiter la vertu de ses aïeux. (Boiste.) Lorsque l'empire passa dans une autre main que celle de Charlemagne, la faculté d'élire, qui était restreinte et *conditionnelle*, devint pure et simple. (Montesquieu.)

— Gramm. et log. Qui exprime une condition. Proposition conditionnelle. Conjonction conditionnelle. Mode conditionnel.

— Jurispr. *Promesses, legs conditionnels.* Promesses, legs qui ne sont dus qu'après que les conditions sont remplies.

— Théol. Ce qui est sujet à contradiction, tout ce qui n'est point absolu. Vérité conditionnelle. Il y a des théologiens qui prétendent que tous les décrets de Dieu qui regardent le salut de l'homme sont *conditionnels*, et il y en a d'autres qui prétendent qu'ils sont tous absolus. (Trév.)

CONDITIONNEL. s. m. Gramm. Mode des verbes qui exprime ordinairement l'affirmation avec l'idée accessoire d'une condition, comme : Je sortirais s'il faisait beau. Je serais sorti s'il avait fait beau. Conditionnel présent. Conditionnel passé. Verbe au conditionnel. Le conditionnel présent se forme du futur en ajoutant un *s*.

— Le *conditionnel présent* marque qu'une chose serait ou se ferait dans un temps présent moyennant une condition. Il viendrait si je voulais.

— *Le conditionnel passé* marque qu'une chose aurait été faite dans un temps passé, si la condition dont elle dépendait avait eu lieu. Il serait venu si j'avais voulu. Il fût venu si j'eusse voulu. La différence entre ces deux

indique plus particulièrement le temps où l'affaire aurait été entreprise ; et que *j'eusse* marque plus particulièrement le temps où elle eût été finie. *J'aurais fait* signifie, je me serais occupé à faire ; *j'eusse fait* signifie, l'affaire serait faite.

— On dit encore *j'aurais eu fait*, et c'est un passé antérieur à un autre passé. Si vous m'aviez écrit, j'aurais eu fait votre affaire avant que vous fussiez arrivé. Dans cet exemple, *j'aurais eu fait* est antérieur à *avant que vous fussiez arrivé*, qui est lui-même à l'époque actuelle.

— Le conditionnel peut se placer avant ou après la phrase complémentaire commençant par *si*. Je ne *craindrais* pas tant, hélas ! si j'aimais moins. (Longep.)

En très-bonne santé j'*arriverais* ici,

Si je n'étais porteur d'une large écorchure.
(REGNARD.)

. . . *S'il* avait quelques deniers comptants,
Ne me *paierait*-il pas mes gages de cinq ans?
(ID.)

— Comme l'idée exprimée par le conditionnel est vague, elle a besoin d'être déterminée par un second membre de phrase ; mais ce second membre de phrase peut être quelquefois sous-entendu, ainsi que cela a lieu dans les citations suivantes Vos lettres me *plairaient* d'un inconnu. (Mme de Sév.) C'est-à-dire vos lettres me plairaient même si elles venaient d'un inconnu. Soyez persuadé que, par mon goût, vous *seriez* tout le beau premier à la fête ; que vous y *tiendriez* bien votre place ! (Id.) C'est-à-dire, vous seriez tout le beau premier la fête, si les choses se décidaient d'après mon goût ; et si vous y veniez, vous y tiendriez bien votre place ! Un enfant supportera des changements que ne *supporterait* pas un homme. (J.-J. Rouss.) C'est-à-dire, un enfant supportera des changements qu'un homme ne supporterait pas, s'il y était exposé.

Pour appui d'un dattier empruntant un rameau,
Le jour *j'aurais* guidé ton paisible chameau.
Le soir au bord riant d'une source ignorée,
J'aurais offert la coupe à ta bouche altérée.
(CHATEAUBRIAND.)

C'est-à-dire si tu avais répondu à mon amour, ou bien si tu avais voulu devenir ma compagne, le jour, j'aurais guidé ton paisible chameau : le soir, j'aurais offert la coupe à ta bouche altérée.

— Après *à qui* on met ordinairement le conditionnel :

Deux taureaux combattaient à qui *posséderait*
Une génisse avec l'empire. . . . . (LA FONT.)

Je les voyais tous trois se hâter sous un maître,
Et tous trois à l'envi s'empresser ardemment
A qui *dévorerait* ce règne d'un moment.
(CORNEILLE.)

Les grammairiens ne se sont-ils pas imaginé (car que ne s'imaginent-ils pas ?) qu'ainsi employé le conditionnel était un nouveau temps ; mais l'analyse va nous faire voir que ce mode s'explique naturellement par la réintégration des mots supprimés par l'ellipse. Deux taureaux combattaient à qui *posséderait* une génisse, c'est pour Deux taureaux combattaient à l'effet de savoir quel serait celui qui, s'il était vainqueur, posséderait une génisse, etc. Je les voyais tous trois s'empresser à l'envi à qui *dévorerait* ce règne d'un moment, c'est pour, Je les voyais s'empresser à l'effet de savoir quel serait celui qui, s'il l'emportait sur ses rivaux, dévorerait ce règne d'un moment.

— Il en est de même dans les phrases suivantes :

Et prenez-vous, seigneur, leurs caprices pour [guides ?
Avez-vous prétendu qu'ils se *tairaient* tou-[jours ?
Est-ce à vous de prêter l'oreille à leurs discours?
(RACINE.)

Savez-vous pourquoi Jérémie
A tant pleuré pendant sa vie ?
C'est qu'en prophète il prévoyait
Qu'un jour Lefranc le *traduirait*. (VOLT.)

Ces phrases sont un abrégé de : Avez-vous prétendu qu'ils se *tairaient* toujours, même s'il se présentait une occasion favorable de parler ? C'est qu'en prophète il prévoyait que s'il pleurait, Lefranc un jour le traduirait.

— Les grammairiens prétendent que dans les phrases suivantes le conditionnel est employé pour le présent de l'indicatif. Je *souhaiterais* que les philosophes s'appliquassent à démontrer combien la paix serait avantageuse aux peuples de l'Europe. (Wailly.) *J'aimerais* qu'on travaillât à former le cœur et l'esprit de la jeunesse. Ce *devrait* être le principal objet de l'éducation. (Id.) Ainsi, exprimer par une forme spéciale une idée de supposition, *je souhaiterais, j'aimerais, on dirait*, etc., et ne pas exprimer cette idée, serait égal et présenterait le même sens que, *Je souhaite, j'aime, on dit ;* une idée pour une autre, et même plusieurs idées pour une. Voilà cependant comme, de temps immémorial, on fait de la grammaire, et comme on en fera probablement encore dans des milliers d'années, tant cette science est entre bonnes mains. Celui qui dit : *J'aime* qu'on *travaille* à former le cœur et l'esprit de la jeunesse, veut dire qu'on y travaille ou qu'on doit y travailler, et que c'est là positivement ce qu'il aime. Mais celui qui dit : *J'aimerais* qu'on *travaillât*, etc., parle d'un ton moins absolu, plus modeste ; il ne prétend énoncer ni un fait ni un principe, c'est un simple désir, un vœu qu'il exprime : J'aimerais

faire, etc. Cet emploi du conditionnel est donc légitime ; il ne diffère de l'usage ordinaire que par l'ellipse ; il en est de même dans les phrases suivantes. On *dirait* qu'il va pleuvoir, c'est-à-dire, si l'on considérait les nuages, etc., comme je le fais, on dirait qu'il va pleuvoir. La faiblesse est le seul défaut qu'on ne *saurait* corriger, c'est-à-dire, La faiblesse est le seul défaut qu'on ne *saurait* corriger, si même on faisait pour cela tous ses efforts. C'est donc faute d'avoir vu l'ellipse que les grammairiens ont trouvé un barbarisme dans les vers suivants :

Frappe, et si tu me crois indigne de tes coups,
Si ta haine m'envie un supplice si doux,
Ou si d'un sang trop vil ta main *serait* trempée,
Au défaut de ton bras, prête-moi ton épée.
(RACINE.)

Si ta main *serait* trempée, c'est pour si en me frappant tu croyais que ta main *serait* trempée d'un sang trop vil, etc. Il n'y a dans ce prétendu barbarisme qu'une ellipse hardie. Mais il y a évidemment une faute dans ces vers, qui ont été critiqués par Voltaire lui-même :

Tes plaisirs *sont* les biens les seuls à désirer,
Si tes heureux transports pouvaient toujours [durer.

Il faut : *tes plaisirs seraient*, et non, *tes plaisirs sont.*

— En style de pratique, on emploie fréquemment le conditionnel au lieu du présent. Racine, dans sa comédie des *Plaideurs*, a dit, en voulant parodier le style des enfants de Barthole :

. . . Un soufflet, écrivons.
Lequel Hiérome, après plusieurs rébellions,
Aurait atteint, frappé moi sergent à la joue,
Et fait tomber d'un coup mon chapeau dans la [boue.

Le sens appelait évidemment le présent. Ce style barbare, disait Voltaire, commence à se glisser dans les journaux. On imprime que sa majesté *aurait* reconnu qu'une telle province *aurait* été endommagée par les inondations.

— *Il m'a promis qu'il viendra. Il m'a promis qu'il viendrait.* On peut en pareille circonstance employer le conditionnel ou le futur, et l'usage préfère même le conditionnel, parce que l'exécution de ce qu'on promet dépend toujours de quelques conditions exprimées ou supposées. Jésus-Christ a promis qu'il *viendrait* juger les vivants et les morts. (Wailly.) Vous m'avez dit que vous *reviendriez* le lendemain. (J.-J. Rouss.) Vous avez bien prévu que cette lettre m'*attendrirait*. (Id.) Celui qui dit : Je lui ai promis que je *viendrai*, parle d'un ton absolu et veut dire qu'il viendra positivement, que c'est une chose certaine et sur laquelle on peut compter ; il ne pense pas, il ne suppose pas même que rien pourra y porter obstacle. Mais celui qui dit : Je lui ai promis que je *viendrais*, fait voir l'homme prudent, l'homme qui, sachant par expérience que souvent nos entreprises tournent d'une manière opposée à nos projets et à nos espérances, a présent à l'esprit le proverbe : L'homme propose et Dieu dispose ; son expression équivaut à celle-ci : Je lui ai promis que je viendrais si rien ne m'en empêchait, si rien ne s'y opposait. Le conditionnel répond parfaitement aux vues de l'esprit.

— Les grammairiens avancent encore qu'on peut employer le conditionnel pour le subjonctif. Ils se trompent. Soient ces phrases : Il semble que le roman et la comédie *pourraient* être aussi utiles qu'ils sont nuisibles. (La Bruy.) Il pourrait arriver qu'en voulant perfectionner la scène française on la *gâterait* entièrement. (Volt.) Il semble que l'on *aurait* pu tirer un plus grand parti de l'invention de Caldéron. (Id.) Il obtint de lui qu'Eurydice *retournerait* parmi les vivants. (Fén.) Dans toutes ces phrases, la condition sous-entendue va presque sans dire. La comédie et le roman *pourraient* être aussi utiles, s'ils étaient traités comme il convient. Il obtint de lui qu'Eurydice *retournerait* parmi les vivants, s'il ne regardait pas derrière lui, jusqu'à ce qu'il fût sorti des enfers. L'emploi du conditionnel est donc ici très-légitime, et ce mode ne tient pas du tout la place du subjonctif.

— Théol. *Science des conditionnels.* Connaissance que Dieu a des choses considérées non selon leur essence et leur nature, ni selon leur existence, mais dans une certaine supposition qui emporte une condition. Quand Jésus-Christ disait que, s'il avait fait à Tyr et à Sidon les miracles qu'il avait faits à Bethsaïde et à Corozaïm, les Tyriens et les Sidoniens auraient fait pénitence, il connaissait cette vérité par la science des conditionnels.

CONDITIONNELLEMENT. adv. (pr. *kon-di-ci-o-nè-le-man ;* rad. *condition*). A certaines conditions, à la charge de. Je ne vous ai promis cela, je ne me suis obligé à cela que conditionnellement. Il fut institué héritier conditionnellement. S'obliger conditionnellement.

— Ne se met guère qu'après le verbe. Il a promis conditionnellement.

CONDITIONNEMENT. s. m. Techn. Action de dessécher la soie écrue, pour lui faire perdre ce qu'elle peut avoir pris d'humidité en excès.

CONDITIONNER. v. a. 1re conj. (pr. *kon-di-ci-o-né ;* rad. *condition*). Techn. Donner à

la solidité requises. Bien conditionner une étoffe.

— *Conditionner une soie.* La soumettre à la dessiccation.

— Anc. cout. *Conditionner un héritage.* Stipuler qu'un héritage ne sera point assujéti aux règles établies par la loi municipale, soit pour les successions, soit pour la faculté d'en disposer.

— Prat. *Conditionner un acte.* Le charger de clauses. Les contrats que l'on conditionne le plus sont ceux qui sont le plus sujets à engendrer des procès. Peu usité.

— SE CONDITIONNER. Être conditionné. L'établissement où se conditionnent les soies.

— Se fabriquer avec les qualités requises. Les marchandises se conditionnent bien dans cette maison.

— Iron. Se donner pour noble.

CONDITIPÈDE. adj. des 2 g. (ét. lat., *conditus*, caché ; *pes*, pied). Crust. Qui a les pattes cachées. Épithète donnée aux crustacés décapodes brachyures, dont la carapace présente une avance qui loge et recouvre les dernières paires de pattes, quand l'animal les contracte.

CONDITURE. s. f. Ce mot a été quelquefois employé comme syn. d'Assaisonnement et d'embaumement.

CONDOLÉANCE. s. f. (ét. lat., *cum*, avec ; *dolere*, s'affliger). Se dit d'un compliment que l'on fait, d'une lettre que l'on écrit pour témoigner la part qu'on prend à la douleur de quelqu'un. Compliment de condoléance. Lettre de condoléance. Nous sommes allés lui faire nos compliments de condoléance. Tous ses amis lui ont écrit des lettres de condoléance sur la mort de son fils. S'il survient quelqu'un à qui il doive un discours tout différent, il sait, en achevant de vous congratuler, lui faire un compliment de *condoléance*. Il pleure d'un œil, et rit de l'autre. (La Bruy.)

CONDOM. Géogr. Ch.-l. d'arr. (Gers) ; 7,200 hab., à 651 kil. de Paris.

CONDOM. s. m. Préservatif contre le virus vénérien, ainsi appelé du nom du docteur Condom, son inventeur. Il est plus connu en France sous le nom de Redingote ou capote anglaise.

CONDOMA. s. m. Nom particulier d'une espèce d'antilope du cap de Bonne-Espérance, à cornes courbées trois fois et contournées en spirale.

CONDOMOIS. s. m. Mamm. Syn. d'Antilope condoma.

CONDOMOIS. Géogr. Pays de la Guyenne, dont Condom était la capitale ; il fait aujourd'hui partie des départements du Gers et de Lot-et-Garonne.

CONDOMOIS, OISE. adj. et s. Qui est du Condomois ou de la ville de Condom. || Qui a rapport à cette ville ou à ses habitants.

CONDONAT. s. m. Hist. ecclés. Religieux de la congrégation de Saint-Sulpice, en Bretagne, qui dépendaient d'un monastère de femmes.

CONDOR. s. m. Ornith. Espèce de vautour du Pérou, assez vigoureux, dit-on, pour enlever un mouton.

CONDORCET (Marie-Jean-Antoine-Nicolas Carisat, marquis de). Né en 1743, se fit dès sa jeunesse un nom comme géomètre. A l'approche de la révolution, il travailla par ses écrits à propager les idées nouvelles. Nommé en 1791 à l'Assemblée législative, puis à la Convention, il vota avec les Girondins, et fut enveloppé dans leur ruine. Mis hors la loi, il se cacha quelque temps, fut découvert, arrêté, et s'empoisonna dans sa prison, en 1794. Ses principaux ouvrages sont un Essai d'analyse, l'Éloge des académiciens, et l'Esquisse des progrès de l'esprit humain.

CONDORI. s. m. Bot. Genre de plantes légumineuses des Indes, dont le bois est très dur.

CONDORMANT. s. m. Hist. relig. Sectaires du XIIIe siècle et du XVIe, qui sous prétexte de charité évangélique, autorisaient la promiscuité des sexes.

CONDORMITION. s. f. (pr. *kon-dor-mi-ci-on ;* ét. lat., *cum*, avec ; *dormire*, dormir). Théol. Cohabitation matrimoniale.

CONDORTES. s. f. pl. Pêch. Faisceaux de cannes disposées pour la construction des bourdigues.

CONDOTTIERI. s. m. pl. (de l'ital. *condotta*, contrat de louage). Au moyen âge, c'étaient des soldats mercenaires qui vendaient leurs services à quelque prince ou à quelque Etat de l'Italie. Ces troupes indisciplinées ressemblaient beaucoup à ce que l'on appelait en France des *compagnies franches*. Toujours prêts à changer de parti, ils n'écoutaient que la voix de leur intérêt. L'avènement de Sforce à la souveraineté de Milan, en 1447, l'accord qu'il sut habilement établir entre plusieurs puissances, la nécessité où l'Italie se trouvait de se défendre par de communs efforts contre les armes ottomanes, amenèrent l'extinction des condottieri ; on leur préféra une armée permanente.

— Bandits des Apennins, au XVIIe siècle.

— Au singulier, on dit un *condottiere*. Pr. *kon-dot-tie-ré*.

CONDOUBLÉ, ÉE. adj. V. CONDUPLIQUÉ.

CONDOULOIR (SE). v. pron. 2e conj. (ét. lat., *cum*, avec ; *dolere*, s'affliger). Participer à la douleur de quelqu'un, témoigner qu'on prend part à son déplaisir. Se condouloir avec quelqu'un. Ce mot est vieux, et ne s'emploie qu'à l'infinitif, cependant il est nécessaire.

CONDRIEU. s. m. Sorte de vin qu'on recueille aux environs de Condrieu, petite ville du Rhône. Une bouteille de Condrieu.

CONDUCIBILITÉ. s. f. (du lat. *conducere*, conduire). Phys. V. CONDUCTIBILITÉ

CONDUCTEUR, TRICE. s. Celui, celle qui sert de guide. Vous serez mon conducteur. Mon petit pécule était parti, j'avais jasé, et mon indiscrétion ne fut pas pour mes *conducteurs* à pure perte. (J.-J. Rouss.) Leur subtil *conducteur* commença à s'apercevoir qu'il pouvait encore les pousser plus loin. (Boss.) Le monde chrétien est accoutumé à être régi par

l... publique; il ne peut entièrement se passer de ce *conducteur* invisible. (E. Quinet.)

Par extens. Livre qui sert de guide. Conducteur de l'étranger dans Paris.

— Animal qui est à la tête d'un troupeau.

— *Conducteur d'une barque.* Celui qui est chargé de la diriger.

— *Conducteur d'une voiture publique.* Homme de confiance placé dans les messageries pour diriger une voiture, conduire et faire payer les voyageurs, etc.

— Art milit. *Conducteur des équipages d'artillerie.* Celui qui accompagne l'artillerie pour avoir soin des chevaux, des équipages. || Il y a également des *conducteurs de bêtes de somme,* des *conducteurs de convois*, des *conducteurs de gens de guerre,* des *conducteurs de malades.* || *Conducteur d'aile de subdivision.* Celui qui trace la portion de circonférence dans laquelle agit le premier rang de la subdivision.

— Bot. *Filets conducteurs.* Tubes que l'on a observés dans les styles des caryophyllées, des portulacées et autres plantes, et qu'on regarde comme destinés à conduire la matière fécondante aux ovules.

— Chem. de fer. Agent préposé au service des voitures pendant la marche des convois.

— Chir. Outil de chirurgien employé autrefois pour la taille.

— Impr. *Points conducteurs.* V. POINT.

— Phys. Se dit des divers corps de la nature, en tant qu'ils sont plus ou moins propres à transmettre le calorique, le fluide électrique, le galvanisme, le magnétisme. On distingue les corps en bons et mauvais conducteurs du calorique, de l'électricité. Les métaux sont de bons conducteurs. Les liquides sont en général de très-mauvais conducteurs de chaleur. L'air atmosphérique est un très-mauvais conducteur. Le charbon serait un bon conducteur de chaleur si on pouvait l'obtenir bien pur. || Cylindre métallique, soutenu par des colonnes de verre, qui se trouve au-devant du plateau de la machine électrique, et à la surface duquel se rassemble l'électricité. || *Conducteur de la foudre.* V. PARATONNERRE.

— Ponts et ch. Agents de l'administration des ponts et chaussées, placés directement sous les ordres des ingénieurs et au-dessus des piqueurs, pour la surveillance des routes, des ponts, des canaux, etc. || *Conducteur embrigadé.* Celui qui fait partie du corps des ingénieurs des ponts et chaussées, et qui a droit à la retraite.

— Celui qui est chargé de veiller sur la conduite, sur les mœurs de quelqu'un. Conducteur de la jeunesse. C'est la conductrice de ces jeunes filles.

— Chef. Moïse était le conducteur du peuple de Dieu. Les rois ne sont que les *conducteurs* des peuples. (Mass.) Vous m'avez choisi pour être le *conducteur* d'un grand peuple. (Id.)

— Celui qui est chargé de la direction d'une affaire, d'une entreprise. Conducteur de négociation.

— Fig. Veuillent les immortels, *conducteurs* de ma langue. (La Font.)

— Fig. Se dit en parlant des choses, et désigne tout ce qui peut servir de guide.

Enfin, tenant en main son *conducteur* fidèle,
Il part, il vole aux lieux où la clarté l'appelle.
(DELILLE.)

— adjectiv. Un fil conducteur. Corps conducteurs. Corps non conducteurs. Les substances conductrices de l'électricité. On interrompt la communication d'un corps électrisé avec le réservoir commun, en le suspendant, en le tenant ou en le faisant supporter par des corps très-peu *conducteurs.* (Pelouze.) La faculté *conductrice* est en raison inverse de l'énergie qui se manifeste dans les corps électrisés. (Id.)

— CONDUCTEUR DES EOLFFINS. s. m. Ichthyol. Nom vulgaire du capelan. || *Conducteur du requin.* Un des noms vulgaires du gastérostre conducteur, espèce du genre pilote.

CONDUCTIBILITÉ s. f. Phys. Propriété dont jouissent les corps de propager la chaleur et l'électricité dans leur masse ou à leur surface, et de les communiquer ainsi aux corps voisins. De la conductibilité dans les liquides et les fluides aériformes. Le géomètre Fourier avait imaginé un instrument propre à comparer les *conductibilités* des corps susceptibles d'être réduits en corps minces. (Pelouze.) ||

— *Conductibilité intérieure.* C'est ce qu'on nomme *coefficient de conductibilité du corps pour la chaleur ;* c'est à proprement parler la quantité de chaleur qu'il traverse, dans l'unité [...] qui a pour épaisseur l'unité de longueur, lorsque les deux faces parallèles de ce corps sont entretenues à des températures constantes, différant entre elles de l'unité de température.

CONDUCTIBLE. adj. des 2 g. Phys. Qui peut transmettre le calorique, l'électricité. Propriété conductible.

CONDUCTIER. s. m. Anc. art milit. Se disait pour Chef d'aventuriers. V. CONDOTTIERI.

CONDUCTION. s. f. (pr. *kon-duk-ci-on*). Droit rom. Action de prendre à loyer.

CONDUIRE. v. a. 4e conj. (du lat. *conducere,* fait de *dux, ducis,* duc). *Je conduis, tu conduis, il conduit, nous conduisons, vous conduisez, ils conduisent. Je conduisais. Je conduisis. Je conduirai. Je conduirais. Conduis, conduisons, conduisez. Que je conduise, que nous conduisions*, etc. *Que je conduisisse. Conduisant. Conduit.* Diriger la marche dans le chemin qu'il convient ou que l'on croit convenable de suivre. Conduire quelqu'un. Conduire un aveugle. Conduire des voyageurs. Il prit des guides qui le conduisirent. Conduisez monsieur à sa chambre. Je vais vous conduire auprès d'elle. Il se laissa conduire en prison. Conduire une armée par des défilés. S'il marche, il reconnaît que c'est Dieu qui le *conduit.* (Fléch.) Dieu *conduit* le monde selon les desseins cachés de sa providence. (Id.) Les rois, les philosophes et les prêtres ont *conduit* tour à tour les peuples. (Hér.)

Mais qui le *conduira* vers cette île inconnue
Qu'un horizon sans borne offre à peine à sa [vue?
(ESMÉNARD.)

Sur ces rochers déserts, ingrat, m'as-tu *con-* [*duite*
Pour traîner en Europe une esclave à ta suite?
(VOLTAIRE.)

— *Se faire conduire.* Ce fut dans ce dessein qu'il se fit *conduire* à Assise. (Boss.)

— Se dit également en parlant des animaux. Conduire des troupeaux. Conduire des mulets, des chevaux. Conduire un troupeau. Occupé à *conduire* paisiblement son troupeau. (Mass.)

— Transporter d'un lieu dans un autre. Conduire des vivres. Conduire du vin, des marchandises. Conduire une charrette, une voiture. Où *conduira*-t-il son argent, ses meubles, sa famille? (La Bruy.)

— Constr. *Conduire un mur.* Le prolonger depuis un endroit jusqu'à un autre.

— Géom. *Conduire une ligne.* La faire passer par différents points. On peut conduire une ligne circulaire par trois points donnés, pourvu qu'ils ne soient pas en ligne droite.

— Hydraul. *Conduire l'eau.* La faire aller d'un endroit à un autre par des rigoles, par des canaux.

— Manég. *Conduire un cheval de la main.* Le changer de main. || *Conduire un cheval étroit* ou *large.* Lui faire parcourir, dans le manége, un cercle plus ou moins grand.

— Techn. Présenter l'étoffe le long de l'aune sans la tirer. || On dit aussi en ce sens, *conduire bois à bois.*

— Fig. J'ai un instinct qui me fait aimer le vrai, mais je n'ai que l'instinct, et vos lumières le *conduiront.* (Volt.) Ce qui répand sur tout cela un charme inconcevable, c'est que tout est *conduit* par le cœur. (Id.)

— Fig. Servir de guide. Cet astre tremblotant dont le jour les *conduit.* (Boil.)

D'autres fois *conduisant* la tempête et la nuit,
Les vents impétueux accourent à grand bruit.
(DELILLE.)

La flatteuse espérance, au front toujours serein,
A l'autel de l'amour les *conduit* par la main.
(VOLTAIRE.)

— Mener à. Ce chemin, cette route conduit au village. La galerie conduit à mon appartement. Cette avenue conduit au château.

— Fig. Ses traces me conduisirent jusqu'au lieu où il était caché. L'ouvrage fut conduit jusqu'au dixième volume, et en resta là. Une semblable doctrine doit conduire une femme à l'athéisme. Savons-nous jusqu'où la fureur peut le conduire? Cela me conduit à vous parler de mon affaire. On ne conçoit pas ce qui a pu le conduire à une telle démarche. Conduire à la gloire. Conduire un état à sa ruine. La faiblesse n'est pas le vice, mais elle y *conduit.* (Dubay.) La vertu *conduit* au bonheur; le vice, au malheur. (Lav.) Dans un pays où la nature et les usages *conduisent* à la mollesse, on s'y laisse entraîner. (Raym.) La moindre inquiétude du négociant le *conduit* à la défiance. (Id.) Ce poste peut *conduire* très-aisément un homme d'esprit qui est sage à des emplois et à des places avantageuses. (Volt.) La religion et la philosophie peuvent l'une et l'autre nous *conduire* au bien. (Hér.) Qu'importe que l'espérance nous trompe, pourvu qu'elle nous *conduise* à la fin de la vie par des chemins de fleurs? (St-Evrem.)

— Accompagner quelqu'un par honneur, par civilité, par occasion ou par sûreté. J'ai affaire dans ce quartier, je vous y conduirai, je vous conduirai jusque-là. Il avait peur de ses ennemis, il se fit conduire. Se laisser conduire. Mes domestiques vous conduiront. Il est allé conduire une voiture d'argent. Conduire un convoi. Conduire les équipages. Ce sont les introducteurs qui conduisent les ambassadeurs à l'audience des souverains et des princes.

— Poét. *Conduire une femme à l'autel.* [...]

— *Conduire les pas de quelqu'un.* Lui servir de guide et de soutien.

— On le dit quelquefois des choses. Vous savez quel sujet *conduit* ici vos pas. (Boil.)

La gloire d'expliquer leur cours mystérieux
Seule n'y *conduit* pas ses regards curieux.
(DELILLE.)

— *Conduire la main de quelqu'un*, à *quelqu'un.* Lui tenir la main pour lui faire mieux tracer des caractères, un dessin, etc. Conduire la main d'une personne qui écrit, d'un écolier qui apprend à écrire. Son maître d'écriture est encore obligé de lui conduire la main.

— *Cet écrivain conduit bien sa main.* Il l'a ferme et légère.

— Peint. Diriger, ménager, distribuer. Ce peintre conduit bien son pinceau.

— Fig. Quand il commit le crime, une aveugle fureur *conduisait* son bras. C'est l'incrédulité qui enfanta la Saint-Barthélemy, et qui *conduisit* le fer de Ravaillac. (Lamenn.)

Quoi! lorsque Agamemnon écrivait à Mycène,
Votre amour, votre main n'a pas *conduit* la [sienne?
(RACINE.)

Et si, dans les horreurs de ce désordre extrême,
Votre père frappé tombe et périt lui-même,
Alors, de vos respects voyant les tristes fruits,
Reconnaissez les coups que vous aurez *conduits.*
(ID.)

— Avoir inspection sur un ouvrage, en avoir la direction. Conduire une construction. Conduire un travail. Conduire une tranchée. Il *conduisit* l'ouvrage avec beaucoup de prudence et de fermeté. (Boss.)

— *Conduire quelque chose, un ouvrage à sa perfection.* Le rendre accompli, y mettre la dernière main. || On dit dans un sens analogue, *conduire une chose à sa fin, à son terme*, etc.

— Se dit également en parlant des choses morales. Conduire un dessein, une entreprise, une intrigue. Il a bien conduit, mal conduit cette affaire. C'est lui qui a tout conduit. L'innocence, la bonne foi, la candeur, *conduisaient* tous ses desseins. (Boss.) Y eut-il jamais un homme plus sage et plus prévoyant, qui *conduisit* une guerre avec plus d'ordre et de jugement? Fléch.)

— Traiter, en parlant des ouvrages d'esprit. Il s'entend bien à conduire une intrigue, une pièce de théâtre.

— Fig. Les géomètres apprennent la véritable manière de *conduire* la raison. (Pasc.) Les philosophes ont *conduit* la morale indépendamment de cela. (Id.)

— Commander, servir de chef, régir, gouverner. Conduire une armée, une flotte, un vaisseau, une barque. Moïse conduisit le peuple d'Israël. Ce général sait bien conduire une armée. Conduire des troupes. Conduire l'avant-garde. Conduire des ouvriers. Ce père conduit bien sa famille. Conduire une maison. Conduire un orchestre. Conduire la diligence. Il a bien conduit sa fortune. Conduire la conscience de quelqu'un. Conduire quelqu'un dans ses affaires. C'est un tel qui le conduit. Se laisser conduire par quelqu'un. Ce peuple-là est difficile à conduire. Il possède si bien l'art de *conduire* les hommes dans la voie de la vérité, que ceux qu'il *conduit* ne s'en aperçoivent jamais que par les chutes qu'ils font lorsqu'il ne les conduit pas. (D'Aguess.) Burrhus *conduit* son cœur, Sénèque, son esprit. (Rac.) Laisse là tes moutons, viens *conduire* des hommes. (La Font.)

— Se dit également, dans ce sens, de la raison et des choses perso[nnifi]ées. La raison le conduit. Ses passions le [conduis]ent. Il se laisse conduire par son intérê[t. Un] penchant aveugle est le seul devoir qui [le] *conduit* (Mass.)

— *Conduire quelqu'un des yeux.* Observer ses pas, voir tout ce qu'il fait.

— *Se laisser conduire à quelqu'un.* Se laisser conduire auprès de quelqu'un.

— *Se laisser conduire par quelqu'un.* Se laisser conduire par ses avis, par ses conseils.

— *Se laisser conduire.* Il se laisse *conduire* par la passion. Se laisser mollement conduire à la mort. (Pasc.) Un bon citoyen se laisse *conduire* par les lois. (Boss.) Ce peuple se laissait *conduire* à ses magistrats. (Id.) Ne pas se laisser *conduire* par les caprices de l'humeur. (Mass.)

— Prov. et fig. *Conduire la barque.* Conduire quelque entreprise, quelque affaire. || *Conduire bien sa barque.* Conduire bien ses affaires.

— *Bien conduire sa vie.* Agir avec expérience. Il faudrait vivre deux fois pour bien *conduire* sa vie. (Mlle Scudery.)

— Eaux et for. *Conduire une futaie, une forêt.* En soigner l'éducation, et l'aménager suivant le plan qu'on s'en est formé.

— Faucon. *Conduire un oiseau.* Élever un faucon. Cet oiseau a été mal conduit.

— Hortic. *Conduire un arbre.* Le tailler, l'émonder suivant son espèce.

— Absol. Malheur aux aveugles qui *conduisent!* Malheur aux aveugles qui sont *conduits!* (Pasc.) La perfection des vierges chrétiennes est d'obéir, et non pas de *conduire.* (Fléch.) Inviter quand on peut contraindre; *conduire* quand on peut commander, c'est l'habileté suprême. (Montesquieu.)

— *Conduire* à suivi d'un nom. Les premières faiblesses *conduisent* presque toujours au [...] rie est proprement l'esprit des Orientaux, c'est ce qui les a *conduits* à l'invention de l'apologue. (La Harpe.) Après tout, la liberté enfante l'anarchie, l'anarchie *conduit* au despotisme, et le despotisme ramène à la liberté. (Balzac.) La crainte de déplaire à César *conduit* Pilate au dernier degré de lâcheté. (Mass.)

— *Conduire* à suivi d'un infinitif. Le regret qu'ont les hommes du mauvais emploi du temps qu'ils ont déjà vécu ne les *conduit* pas toujours à faire de celui qui leur reste à vivre un meilleur usage. (La Bruy.) La fausse gloire nous *conduit* à vouloir être estimés pour des choses frivoles. (Id.) Mille défauts *conduisent* nos jugements à les croire capables de tout le reste. (Mass.) Les questions d'Hérode le *conduisent* à faire de Jésus-Christ un sujet de risée (Mass.)

— *Conduire dans.* Il eût fallu la *conduire* et non pas la précipiter dans le bien. (Boss.) Dans la solitude où vous-même l'avez *conduite.* (Fléch.) L'esprit de Dieu le *conduisit* dans le désert. (Mass.) On peut dans ses États le *conduire* aujourd'hui. (Rac.) Souvent la peur d'un mal nous *conduit* dans un pire. (Boil.)

— *Conduire en.* Sous prétexte de *conduire* en Hollande la princesse royale sa fille. (Boss.) C'est vous qui m'avez *conduit* en ces lieux. (Fléch.)

— *Conduire par.* Les admirables degrés par lesquels vous *conduisez* vos ouvrages. (Pasc.) Par le temps la religion nous *conduit* à l'éternité. (Boss.) Je dois vous *conduire* pas à pas par tous les excès où le mépris de la religion a été capable de pousser les hommes. (Id.) Quel affranchi *conduit* plus adroitement par le petit escalier? (La Bruy.) Dieu *conduit* les uns et les autres par les sentiers de sa justice et par la voie de sa vérité. (Fléch.)

Par quels secrets ressorts, par quel enchaîne- [ment,
Le ciel a-t-il *conduit* ce grand événement?
(RACINE.)

— *Conduire sur.* La main de Dieu qui *conduit* sur le bord du précipice, et qui en retire. (Fléch.) Pour vous *conduire* avec pompe sur le trône qui vous est destiné. (Mass.)

— SE CONDUIRE. v. pron. Avoir une conduite bonne ou mauvaise. Se conduire bien. Se conduire mal. Se conduire vaillamment. Savoir bien se conduire. Cette femme s'est toujours bien conduite. L'expérience peut seule perfectionner une bonne éducation en donnant le talent de se bien *conduire* dans le monde. (Beauch.) Pour se *conduire* enfin n'a-t-il pas ses aïeux? (Rac.) Oui, jusqu'ici je me suis *conduit* en honnête homme, et Dieu, je l'espère, me fera la grâce de continuer. (Scribe.) Un âge où l'on ignore l'art de se *conduire* soi-même. (Mass.) On a mauvaise grâce à vouloir *conduire* les autres quand on se *conduit* mal soi-même. (Hér.)

— Se comporter. De quelle manière l'Église se *conduit*-elle à l'égard des prêtres? (Pasc.) *Conduisez*-vous envers vos ennemis comme s'ils devaient être un jour vos amis. (Boiste.)

— *Cet homme ne voit pas à se conduire.* Il est presque aveugle. || Il est dans un lieu très-obscur.

— Se laisser guider. Ce peuple, grand et nombreux, qui adore un seul Dieu, et qui se *conduit* par une loi qu'ils disent tenir de lui. (Pasc.) La plupart des femmes se *conduisent* par le cœur. (La Bruy.) Les ignorants, les sages, les jeunes, les vieillards, se *conduisent* partout sur ces fausses règles. (Mass.) Si par l'exemple on devait se *conduire.* (Corn.) Le roi, pendant longtemps, s'est *conduit* d'après certains principes; il s'aperçoit que ces principes ne le mènent point au résultat; qu'y a-t-il de plus probable que de le voir entrer dans d'autres directions? (Marm.) Un abîme sépare ceux qui se *conduisent* par le calcul de ceux qui sont guidés par le sentiment. (Mme de Staël.) La plupart des gens vivent sans réflexion, et ne se *conduisent* que par leurs yeux. (Hér.)

— *Donner à quelqu'un de quoi se conduire.* Lui donner les choses nécessaires pour son voyage.

— Marcher. Elle se *conduisit*, non par les chemins qui lui plaisaient davantage, mais par ceux que Dieu lui avait tracés. (Fléch.)

— Être conduit. Mais tout cela se *conduit* avec mystère. (Pasc.) Ce dessein s'est *conduit* avec plus de mystère. (Rac.)

— Syn. comp. CONDUIRE. GUIDER. MENER. *Conduire*, accompagner une personne par honneur, par occasion, par devoir, ou par raison de sûreté, ou diriger la marche dans le chemin qu'on croit convenable de suivre. *Mener,* servir d'appui, de soutien, pour faciliter la marche de quelque façon que ce soit. *Guider,* diriger dans des chemins peu connus, difficiles à trouver.

CONDUISEUR. s. m. Se disait autrefois pour Conducteur.

— Eaux et for. Commis préposé par le marchand de bois pour tenir un état des bois qu'on enlève des ventes.

— Techn. Ouvrier qui conduit le bassicot dans une ardoisière.

CONDUISOIR. s. m. Techn. Dans les corderies, Long bâton qui, à l'un de ses bouts, est percé d'un trou par lequel passe un fil de caret que ce bâton conduit.

CONDUIT, ITE. part. pass. du v. Conduire. [...] château. Femme conduite en prison. Son sujet est *conduit* d'une belle manière. (Boil.)

— *Conduit par.*

Ils avaient abordé, *conduits* par les zéphyrs,
Le rivage lointain, si cher à leurs désirs.
(ROUCHER.)

Je ne sais quelle voix me dit au fond du cœur
Que vous serez *conduits* par l'ange du Seigneur.
(FLORIAN.)

— Littér. *Pièce de théâtre, intrigue bien conduite.* Dont les incidents sont bien amenés.

— Peint. *Jours bien conduits.* Jours bien ménagés, bien distribués. || *Tableau bien conduit de couleur.* Tableau où les couleurs sont ménagées et distribuées avec art.

CONDUIT. s. m. (rad. *conduire*). Tuyau, canal par lequel passe un liquide ou un fluide,

comme de l'eau, de l'air, etc. Conduit souterrain. Conduit de pierre. Conduit de plomb. Conduit d'une fontaine. Conduit d'eau. Faire un conduit. Faire passer par un conduit. Boucher un conduit. Les eaux se déchargent par ce conduit. Les conduits par où la bile se décharge. Les conduits de l'urine. Le conduit auditif. Les conduits nourriciers. Il a les conduits bouchés, obstrués, les conduits resserrés. Ce médicament resserre, ouvre les conduits, etc.

—Anat. On donne le nom de *conduits* à certaines cavités par lesquelles passent différentes matières. *Conduit de la pudeur*. Le col de la matrice. On l'appelle plus ordinairement *vagin*. || *Conduit auditif*. Le canal cartilagineux qui s'étend de la conque de l'oreille au tympan. || *Conduit ptérygo-palatin*. Petit canal à la formation duquel concourent le sphénoïde et le palatin, et par lequel passent les nerfs et les vaisseaux du même nom. || *Conduit ptérygoïdien* ou *vidian*. Petit canal qui donne passage à l'apophyse ptérygoïde. || *Conduits nourriciers des os*. Petits canaux par lesquels s'insinuent les vaisseaux qui pénètrent dans l'intérieur des os pour servir à la nutrition de leur tissu. || *Conduit de Pecquet* ou *conduit thoracique*. Canal ou gros tronc lymphatique formé par la réunion successive de tous les vaisseaux lymphatiques des membres inférieurs, de l'abdomen, du membre supérieur gauche, etc. Il présente, près de l'ouverture aortique du diaphragme, une dilation appelée *réservoir de Pecquet*. || *Conduit* ou *canal veineux*. C'est, dans le fœtus, une des deux divisions de la veine ombilicale dans le sillon longitudinal du foie. On donne aussi le même nom à des canaux creusés dans le tissu spongieux des os plats et dans l'intérieur des os courts, pour loger les veines des os. || *Conduits lymphatiques*. Vaisseaux qui sont, selon quelques auteurs, les premiers agents des diverses absorptions. || *Conduits aériens*. (V. TRACHÉE-ARTÈRE ou BRONCHES.) || *Conduit alimentaire*. Canal par où passent les aliments. || *Conduit urinaire*. Canal par où sort l'urine. || *Conduit guttural de l'oreille*. (V. TROMPE D'EUSTACHE.) || On dit aussi *conduits* ou *canaux extérieurs des glandes*, *conduits* ou *canaux dentaires*.

— Archit. *Conduit à vent*. Soupirail ou souterrain, dans lequel le vent se conserve frais, et est communiqué par des tuyaux dans les appartements d'une maison, pour les rafraîchir dans les grandes chaleurs.

— Mar. Poulies, cosses ou margouillets dans lesquels passe une manœuvre.

— Mus. Ce mot était employé autrefois comme synonyme de motet, et désignait plus particulièrement les motets dans lesquels les musiciens s'affranchissaient de la gêne imposée à la musique d'église, de ne travailler de l'harmonie que sur le plain-chant.

— On l'a aussi employé dans le sens de Conduite.

Son cri fini, se fit mener par l'air
Dedans son char, avec ses grâces belles
Sous le *conduit* de douze colombelles.
(MAROT.)

— Techn. Appui d'un outil.

— Syn. comp. CANAL. CONDUIT. TUYAU. Le *canal* est plus considérable que le *conduit* et le *tuyau*, et il peut être couvert ou découvert. Le *tuyau* et le *conduit* sont ordinairement de plomb, de fer, de bois ou de pierre, et ils sont toujours couverts. Généralement, hors du sens matériel, le mot *canal* est toujours employé avec plus de succès que celui de *conduit*.

CONDUITE. s. f. (rad. *conduire*). Action de conduire, de mener, de guider. Etre chargé de la conduite d'un aveugle, de la conduite d'un convoi. La conduite d'un troupeau. La conduite d'une troupe.

— Action d'accompagner un ouvrier hors d'une ville qu'il quitte pour aller travailler ailleurs. Ses camarades lui ont fait la conduite. On fait aussi la conduite aux conscrits qui partent pour l'armée.

— *Être chargé de la conduite d'un ambassadeur*. Etre chargé de l'aller recevoir sur la frontière, ou de l'y reconduire, en lui faisant fournir sur la route les voitures et les vivres nécessaires.

— Mar. Frais de route payés aux marins de tous les grades pour se rendre dans les ports militaires, ou retourner dans leurs quartiers.

— Direction d'un ouvrage, d'un projet, d'une affaire. Avoir la conduite d'un bâtiment, d'un travail, d'une tranchée. Avoir la conduite d'une horloge. Prendre la conduite d'une entreprise. Se charger de la conduite d'une af-

cette affaire. La conduite d'un dessein. L'art de persuader n'est proprement que la *conduite* des preuves méthodiques et parfaites. (Pasc.) Vous pouvez du départ me laisser la *conduite*. (Rac.) Considérez la condition d'un homme, qui a la meilleure part à la faveur et à la *conduite* des affaires. (Fléch.)

— Chemin de fer. *Conduite des travaux*. Chapitre du détail estimatif dans lequel on comprend les frais de surveillance et d'administration que nécessite l'exécution d'un projet.

— *La conduite d'un poëme épique*, *d'un poëme dramatique*. La manière dont les événements, dont les incidents y sont disposés et amenés.

— Mus. Art de mettre en œuvre le motif d'une composition, d'en lier les idées et les modulations. L'ouverture d'*Iphigénie* est un chef-d'œuvre de conduite.

—Peint. On dit en parlant d'un tableau, qu'*il y a une belle conduite dans la distribution des objets*, pour exprimer que les objets sont exprimés avec intelligence, avec discernement.

— Commandement sur les peuples ; gouvernement, soit politique, soit militaire, soit ecclésiastique. Etre chargé de la conduite d'un grand Etat. Avoir une grande part à la conduite des affaires. Avoir la conduite d'une armée, d'un régiment. Les Juifs quittèrent l'Egypte sous la conduite de Moïse. Etre chargé de la conduite d'un diocèse, d'une paroisse, de la conduite des âmes. Conduite des âmes. Conduite des peuples. Conduite d'une maison. Sous la conduite des empereurs. Sous la conduite de ce ministre. Sous sa ferme et prévoyante *conduite*, la puissance d'Autriche cessait d'être redoutée. (Boss.) Dieu se sert quelquefois dans la *conduite* de l'univers, de ces esprits bienheureux. (Fléch.) Ils voudraient se persuader que la vertu est funeste à la *conduite* des Etats et des empires. (Mass.) Et de ton heureux sort laisse-moi la *conduite*. (Corn.) Régnez, et de l'État embrassez la *conduite*. (Rac.)

— Inspection qu'on a sur les mœurs, sur les actions de quelqu'un. Etre chargé de la conduite d'un jeune prince. Prendre la conduite d'un jeune homme. Abandonner la conduite d'un enfant à quelqu'un. Ce jeune homme est sous ma conduite. La perte de son père aurait été irréparable s'il ne fût tombé sous la *conduite* d'une mère. (Fléch.) Le roi lui donna la *conduite* de son fils. (Id.) Dieu l'appelle à l'instruction et à la *conduite* de monseigneur le dauphin. (Id.)

— Manière d'agir, façon dont chacun se gouverne. Avoir une bonne conduite, une mauvaise conduite, une sage conduite. Conduite régulière. Conduite délicate. Conduite généreuse. Conduite imprudente. Conduite équivoque. Conduite déplacée. Conduite déplorable. Examiner sa conduite. Régler sa conduite. Eplucher la conduite de quelqu'un. On ne comprend rien à sa conduite. Blâmer la conduite de quelqu'un. Justifier sa conduite. Calomnier la conduite de quelqu'un. On ne peut rien trouver à redire à sa conduite. Etre satisfait de la conduite de quelqu'un. La conduite de cette femme a toujours été sage. C'est à vous à répondre de sa conduite. Sa conduite à votre égard ne mérite que des éloges. La conduite qu'il a tenue hier est sans excuse. C'est la conduite ordinaire de Dieu à l'égard des saints, de les élever à mesure qu'ils s'humilient. (Fléch.) Sa piété sera l'apologie de sa *conduite*. (Id.) Une *conduite* pareille à la vôtre n'est pas dans la nature. (J.-J. Rouss.) Comment osez-vous condamner cette *conduite* avant de savoir les raisons de celui qui l'a tenue? (Id.) La philosophie est dans la *conduite*, non dans les discours. (Bonnin.) La bonne *conduite* ne justifie qu'auprès de fort peu de gens, quand le succès n'est pas heureux. (St-Evrem.) Le travail et la bonne *conduite* ne manquent jamais de trouver leur récompense. (De Just.)

— Sans épithète. Bonnes mœurs. Une femme prude paie de maintien et de paroles; une femme sage paie de *conduite*. (La Bruy.)

— *Avoir de la conduite*. Avoir une conduite sage et prudente || *N'avoir point de conduite*, *n'avoir aucune conduite*, *être sans conduite*, *manquer de conduite*. Se conduire imprudemment en toutes choses.

— On trouve peu d'exemples du pluriel dans cette dernière acception. Il y a des *conduites* qui paraissent blâmables, et dont les raisons cachées sont très-sages. (La Rochef.) Il n'y a rien qui choque tant que ces sortes de *conduites*. (Mme de Sévig.)

Iconol. *Bonne conduite*. Elle est représentée par un navire dans le port, après avoir passé au travers des écueils.

— Hydraul. Suite de tuyaux ou d'aqueducs qui portent d'un lieu à un autre les eaux d'une fontaine, d'un étang, d'une rivière, etc. Conduite de fer, de plomb, etc. Conduite des eaux. Cette conduite a coûté beaucoup d'argent. Cette conduite est de deux cents mètres.

— *Conduite forcée*. Celle qui est formée par une suite de tuyaux, qui unit la pente du terrain, et qui, après avoir passé sous terre, peut servir à distribuer l'eau aux divers étages d'un édifice. Quelquefois la nature forme d'elle-même des conduites forcées, ce qui donne les fontaines jaillissantes naturelles.

— Hortic. Manière de gouverner les arbres, de les élever, de les tailler.

— Techn. Partie excédante du fût d'un ou-

trop. || Pièce d'une grosse horloge qui transmet le mouvement à une certaine distance.

CONDUPLICABLE. adj. des 2 g. Bot. Se dit d'une feuille, d'une foliole ou d'un pétiole susceptible d'être condupliqués sans enfermer la tige ou le pétiole commun.

CONDUPLICATIF, IVE, ou CONDUPLIQUÉ, ÉE. adj. Bot. Qui est plié en double dans le sens de sa longueur. On donne cette épithète aux cotylédons, lorsque, étant appliqués face à face, ils sont ensuite ployés en deux dans leur longueur, et aux feuilles placées dans le bourgeon, lorsque étant ployées sur leur longueur, elles ne s'embrassent pas, mais sont placées l'une à côté de l'autre.

CONDUPLICATION. s. f. (pr. *kon-du-pli-ka-ci-on*). Rhét. Figure qui consiste à répéter un mot au commencement ou à la fin d'une phrase.

CONDURRITE. s. m. Minér. Substance minérale trouvée dans la mine de Condurron, dans le comté de Cornouailles, en Angleterre. Elle est composée d'acide arsenieux, d'oxyde de cuivre, d'eau, de soufre et d'arsenic.

CONDYLE. s. m. (du gr. κόνδυλος, jointure). Anat. Toutes les éminences des articulations. Les condyles du fémur. Les condyles des articulations.

— Quelques anatomistes ont donné à tort le même nom à certaines éminences osseuses non articulaires, telles que les tubérosités de l'extrémité inférieure de l'humérus. || D'autres ont appelé aussi improprement *condyles* les cavités articulaires de l'extrémité supérieure du tibia.

— Métrol. Ancienne mesure linéaire de l'Asie et de l'Egypte, valant un peu plus de deux centimètres.

CONDYLIE. s. f. Bot. Syn. de Coniocyste.

CONDYLIEN, ENNE. adj. Anat. Qui a rapport au condyle. Trou condylien. Formes condyliennes.

CONDYLOCARPE. s. m. (ét. gr., κόνδυλος, articulation ; καρπός, fruit). Genre de la famille des apocynacées, tribu des ophioxylées, formé sur un arbrisseau de la Guiane, dont le fruit seul est bien connu.

CONDYLOCARYE. s. Bot. Syn. de Rapistre.

CONDYLOÏDE. adj. des 2 g. (ét. gr., κόνδυλος, condyle ; εἶδος, forme). Anat. Qui a la forme d'un condyle.

CONDYLOÏDIEN, ENNE. adj. Anat. Qui avoisine le condyle.

CONDYLOME. s. m. (du gr. κόνδυλος, jointure ; parce qu'elle forme une petite éminence, et qu'elle a des rides ou plis semblables à ceux des jointures). Pathol. Excroissance de chair molle, indolente, qui naît à l'anus, quelquefois sur les doigts et les orteils, et qui est causée surtout par une maladie vénérienne.

CONDYLOPE. adj. (ét. gr., κόνδυλος, condyle ; πούς, pied). Qui est pourvu de pattes articulées. || CONDYLOPES. s. m. pl. Race de la série des animaux céphalidiens, comprenant ceux qui sont pourvus de pieds articulés.

CONDYLOPHORE. adj. des 2 g. (ét. gr., κόνδυλος, nœud ; φέρω, je porte). Hist. nat. Qui porte des nœuds, comme l'échinosperme condylophore, dont les pédoncules des fruits sont allongés et renflés.

CONDYLURE. s. m. (ét. gr., κόνδυλος, condyle ; οὐρά, queue). Mamm. Genre de carnassiers insectivores d'Amérique, de la famille des talpiens, fondé sur quatre espèces, qui vivent sous terre comme nos taupes.

— Crust. Genre de l'ordre des décapodes, qui a pour type une espèce qui habite les côtes de la Rochelle.

CÔNE. s. m. (du lat. *conus*, ou du gr. κῶνος, même signif.) Math. Surface que décrit une ligne droite assujétie à passer toujours par un même point fixe, et obligée en outre de toucher toujours dans son mouvement une courbe donnée, que l'on appelle directrice. La base est un cercle, et le sommet se termine en pointe. Les pains de sucre sont faits en cône. L'intérieur de ce cratère est en forme de *cône* renversé. (Buff.) || *Cône circulaire*. Celui qui a pour courbe une circonférence de cercle. || *Cône tronqué*. Celui dont la partie supérieure a été coupée par un plan. || *Cône droit*. Cône circulaire, dont l'axe est perpendiculaire à la base. || *Cône oblique*. Celui dont l'axe est oblique sur la base. || *Cône scalène*. Celui dont l'axe est incliné ou oblique. || *Cône acutangle*. Celui dont l'axe est plus grand que le rayon de sa base. || *Cône obtusangle*. Celui dont l'axe est plus petit que le rayon. || *Cône rectangle*. Celui dont l'angle est égal à ce rayon. || *Cônes semblables*. Cônes dont les axes sont entre eux comme leurs hauteurs.

— Astron. *Cône d'ombre*. Ombre en forme de cône que projette une planète du côté où elle n'est pas éclairée par le soleil. Se dit principalement de la lune et de la terre. Il y a éclipse de soleil quand la terre passe dans le cône d'ombre formé par la lune.

— Bot. Fruit conique formé par une inflorescence indéfinie, où les fleurs naissent à l'aisselle de bractées sèches, très-grandes ou susceptibles de grandir après la floraison, et qui semblent ainsi quelquefois former un tout unique. Ex. le pin. Ce mot est synonyme de Stro-

— Conchyl. Genre de coquilles univalves, renfermant un très-grand nombre d'espèces, remarquables par leur élégance et par l'éclat de leurs couleurs.

— Optiq. *Cône de lumière*. Faisceau de rayons lumineux qui partent d'un point quelconque en divergeant, et tombent sur la prunelle, ou sur la surface d'un verre ou d'un miroir.

— Techn. Moule de fer fondu, de forme conique, dans lequel on verse les métaux en fusion, pour séparer la partie métallique des scories. || Vaisseau de fer, en forme de cône renversé, dans lequel on verse le sucre en liqueur.

CÔNÉ, ÉE. adj. Conchyl. Qui ressemble à un cône || CÔNÉS. s. m. pl. Famille de coquilles univalves, de l'ordre des gastéropodes et nénobranches, qui a pour type le genre cône.

CÔNE D'OR. s. m. Bot. Espèce d'agaric, de couleur d'or ou d'orange, qu'on trouve dans les bois des environs de Paris.

CONÉGLIANO. Géogr. Ville du royaume lombardo-vénitien, délégation de Trévise, 4,000 hab. Manufactures de draps et de soieries. || Un des douze duchés, grands fiefs de l'Empire français, érigés par Napoleon, en 1806, pour le maréchal Moncey.

CONÉINE. s. f. (du gr. κώνειον, ciguë). Chim. Substance alcaloïde qui existe dans la ciguë.

CONÉLICE. s. m. Conchyl. Genre de coquilles, renfermant un petit nombre de mitres d'une forme conoïde.

CONELLE. s. f. (dimin. de *cône*). Moll. Genre formé pour quelques espèces de colombelles, dont la forme se rapproche assez de celle des cônes.

CONÉMON ou **CONOMON.** s. m. Bot. Espèces de concombre du Japon.

CONÉPATE ou **CONÉPATL.** s. m. Mamm. Nom d'une variété de moufette d'Amérique.

CONESSI. s. m. Bot. Sorte d'écorce.

CONFABULATEUR. s. m. (ét. lat., *cum*, avec ; *fabula*, fable, discours). Littér. Personne qui s'entretient familièrement avec son auditoire, tandis qu'elle devrait parler en orateur. Cet avocat n'est qu'un ennuyeux confabulateur. Si le hasard m'expose à l'ignorance effrontée d'un ennuyeux *confabulateur*, j'ai recours à mon Evangile. (Claville.)

CONFABULATION. s. f. (pr. *kon-fa-bula-ci-on*; (ét., V. CONFABULATEUR). Entretien familier. Ils étaient en confabulation. Ce mot est vieux, et ne se dit plus que par plaisanterie. Quand j'écris et parle de moi au singulier, cela suppose une *confabulation* avec le lecteur; il peut examiner, discuter, douter et même rire. (Brill.-Savar.)

CONFABULER. v. n. 1re conj. (ét., V. CONFABULATEUR). S'entretenir familièrement. Ils confabulaient ensemble. Ce mot est vieux, et ne se dit que par plaisanterie. Et pourtant ne pourrait-on pas dire : Qui n'aime pas à *confabuler* le soir, au coin de l'âtre et les pieds sur les chenets, avec un homme qui a voyagé en observateur ? (Noël.)

On m'a conté (l'on a menti peut-être),
Qu'Apelle un jour vint, entre cinq et six,
Confabuler chez son ami Zeuxis. (Volt.)

CONFAITEMENT. adv. S'est dit autrefois pour Parfaitement.

CONFALON ou **GONFALON.** s. m. (de l'ital. *confalone*, étendard, parce qu'elle portait la bannière de la sainte Vierge, sa patronne). Hist. Confrérie établie par Clément IV à la fin du XIIIe siècle. Grégoire XIII l'érigea en archiconfrérie en 1573. Le dessein principal de cette association fut de délivrer les chrétiens captifs chez les Sarrasins.

CONFARRÉATION. s. m. (pr. *kon-far-réa-ci-on* ; ét. lat., *cum*, avec ; *far*, sorte de blé ou de farine). Antiq. rom. Chez les Romains, celle des trois formes de mariage qui était la plus solennelle, et qui établissait une véritable communauté entre les époux. La confarréation consista dans l'offrande d'un gâteau du pain de froment apporté par la nouvelle épouse. Cette cérémonie tomba en désuétude sous les empereurs.

CONFECTER. v. a. 1re conj. S'est dit autrefois pour Achever, terminer. || Confectionner.

CONFECTEUR. s. m. Antiq. rom. Gladiateur qui combattait contre des bêtes féroces.

CONFECTION. s. f. (pr. *kon-fèk-ci-on* ; ét. lat., *cum*, avec ; *facio*, je fais). Action de faire, de former, d'achever, de parfaire, de finir une chose. La confection d'un canal, d'un bâtiment, d'un chemin, etc.

— Ce mot est peu usité dans le langage usuel. Dans son sens le plus ordinaire, on dit en termes de commerce et de fabrique, *entreprendre la confection* ou *confectionner*, pour Faire ou fabriquer des objets d'arts mécaniques.

— Achèvement. Jusqu'à parfaite et entière confection.

— Manière dont un ouvrage manuel est fait, confectionné.

— Ce travail même. La confection d'un habit d'un frac, d'un collet, d'une paire de manches

— Art milit. Genre de travaux exécutés dans l'intérieur des corps français, sous la direction du capitaine d'habillement ou de l'officier

— Lieu où l'on confectionne les habits, les effets d'habillement. J'irai vous trouver à la confection.

— Prat. *La confection d'un papier terrier*, *d'un inventaire*. L'action de faire, de composer un papier terrier, un inventaire. Travailler à la confection d'un papier terrier. Après la confection de l'inventaire.

— Admin. *La confection des listes électorales*, etc. Leur composition et leur achèvement.

— Pharm. Préparation pharmaceutique, de consistance de pulpe, composée de plusieurs substances en poudre, presque toujours de nature végétale, et d'une certaine quantité de sirop ou de miel. Il n'existe aucune différence essentielle entre les confections, les électuaires, les conserves et les opiats; on donne cependant

plus particulièrement le nom de *confection* à certains électuaires très-composés qui sont maintenant inusités. Bonne confection. Confection d'hyacinthe. Confection d'alkermès. Faire une confection. Mettre dissoudre une drogue dans une confection.

— Fig. Dans la *confection* des lois, il est plus facile d'en arrêter la rédaction que les conséquences. (Courvoisier.)

CONFECTIONNAIRE. s. des 2 g. Techn. V. CONFECTIONNEUR.

CONFECTIONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Confectionner. S'empl. adjectiv. Habits bien confectionnés. Souliers mal confectionnés.

CONFECTIONNER. v. a. 1re conj. (pr. *kon-fek-ci-o-né*; rad. *confection*). Techn. Faire, achever. Confectionner une machine.

— *Confectionner un habit.* Tailler et coudre un habit, le rendre prêt à être porté. Dans ce magasin on confectionne un habillement en trente heures. Cet entrepreneur s'est chargé de faire confectionner l'habillement des troupes. || On dit également Confectionner des souliers, etc.

— SE CONFECTIONNER. v. pron. Être confectionné. C'est ici que se confectionnent tous les habillements.

CONFECTIONNEUR, EUSE. s. Techn. Dans certaines professions, Celui, celle qui confectionne des objets d'habillement. Confectionneur d'habits. Habile confectionneur.

CONFÉDÉRATEUR, TRICE. adj. (ét., V. CONFÉDÉRATION). Néol. Se dit de la personne et de la chose sous l'influence de laquelle se forme une confédération. Puissance confédératrice.

— S'empl. substantiv. Les confédérateurs. Le grand confédérateur. On ne s'en sert guère que par ironie.

CONFÉDÉRATIF, IVE. adj. (ét., V. CONFÉDÉRATION). Qui concerne une confédération. Traité confédératif.

— Où il y a confédération. Une forme de gouvernement fédérative.

CONFÉDÉRATION. s. f. (pr. *kon-fé-dé-ra-ci-on*; ét. lat., *cum*, avec; *fœdus*, *fœderis*, alliance). Ligue, alliance entre des états indépendants, des villes, des petits princes, pour faire ensemble cause commune, obtenir le redressement de leurs torts, défendre leurs droits. Se joindre, s'unir par une confédération. Il y a confédération entre ces trois États, entre ces trois souverains. Renouveler une confédération. Entrer en confédération. Ce prince était de la confédération. Ils étaient dans la confédération. Traité de confédération. Observer les articles d'une confédération. La confédération du Rhin. La confédération suisse. La confédération des États-Unis d'Amérique. La confédération germanique. Remontez à nos premiers siècles, vous trouverez une *confédération* gauloise, et point de roi. (Boiste.)

— Hist. et géogr. *Confédération du Rhin.* Confédération qui se forma en 1806, entre la plupart des États de l'empire germanique. Les intérêts communs de cette confédération étaient traités dans une diète qui siégeait à Francfort. Chacun des États qui en faisait partie fut déclaré indépendant, et mis sous la protection de l'empereur des Français. A la suite des événements de 1814 et de 1815, la confédération du Rhin fut dissoute, et se reforma, avec des États autrement limités, sous le nom de *Confédération germanique*. Cette ligue est formée de quarante États distincts qui traitent de leurs intérêts à une assemblée générale de leurs députés, nommée *diète*. Le nombre des voix à la diète est réglé par le degré d'importance des États. Chacun, en outre, doit fournir un certain contingent de troupes et une somme d'argent convenus par avance. La présidence de la diète, qui doit siéger à Francfort, est dévolue à l'Autriche. Cette puissance et la Prusse se sont seules réservé le droit de faire la paix et la guerre sans le consentement des autres membres de la confédération. || *Confédération anglo-américaine.* V. ÉTATS UNIS. || *Confédération de l'Amérique* V. GUATIMALA. || *Confédération de l'Amérique du Sud.* V. COLOMBIE. || *Confédération du Rio de la Plata.* V. RIO DE LA PLATA. || *Confédération mexicaine.* V. MEXIQUE.

— Ligue que font entre eux, dans quelques États, les sujets mécontents.

— Se disait autrefois en Pologne des associations que faisaient les nobles et les grands, sans l'aveu du roi, souvent contre ses vues, pour maintenir la constitution de la république. La confédération de Bar est célèbre dans l'histoire de Pologne.

— Il y avait encore des *confédérations militaires*; lorsque les troupes ne recevaient point de solde, elles quittaient leurs rangs et ravageaient les domaines de la couronne et du clergé, en attendant le paiement de l'arriéré. La confédération de l'armée de Lithuanie.

— Syn. comp. CONFÉDÉRATION, LIGUE, ALLIANCE. Les honnêtes gens font des *alliances*; les malheureux, les opprimés se *confédèrent*; les méchants les ambitieux se *liguent*.

CONFÉDÉRÉ, ÉE. part. pass. du v. Confédérer. S'empl. adjectiv. Les États confédérés. Les princes confédérés. Les nations confédérées. Les nègres confédérés. On dirait qu'il va combattre des rois *confédérés*, avec sa seule maison, comme un autre Abraham (Fléch.)

— Art milit. On donne le nom de *confédérées* aux forces que réunissent par confédération ou par ligue des puissances d'un ordre secondaire, dans l'intention de résister à une puissance d'un ordre supérieur. Le sens de ce mot indique plutôt l'idée de la défensive que de l'offensive.

— Hist. *États confédérés du Rhin.* États qui formaient la confédération du Rhin.

— Zooph. Nom donné à des actinozoaires réunis à leur pied par une partie commune, ce qui les fait ressembler un peu à des lichens couverts de leurs capules, ou serrés et rapprochés au point que leur développement réciproque soit gêné et qu'ils se déforment plus ou moins.

CONFÉDÉRÉ, ÉE. s. Celui, celle qui est confédéré. Secourir, assister les confédérés. Abandonner les confédérés. Les confédérés de Bar.

CONFÉDÉRER (SE). v. pron. (ét., V. CONFÉDÉRATION. L'*é* de l'infinitif se change en *è* devant les syllabes muettes). Se liguer ensemble, s'unir par confédération. Se confédérer avec quelqu'un. Ils se sont confédérés. Les nobles polonais se confédérèrent. La noblesse alors montait à cheval, se *confédérait*, et traduisait à la barre de la nation le souverain parjure à ses serments. (Dict. de la conv.)

CONFÉRÉ, ÉE. part. pass. du v. Conférer. S'empl. adjectiv. Lois conférées. Ordonnances conférées. Auteurs conférés. Dignités conférées. Privilèges conférés. Sa charge est annuelle et lui est *conférée* par l'assemblée générale de la nation. (Barthél.)

CONFÉRENCE. s. f. (pr. *kon-fé-ran-ce*; ét. lat., *cum*, avec; *ferre*, porter). Comparaison que l'on fait de deux choses, pour voir en quoi elles s'accordent, et en quoi elles diffèrent. La conférence des ordonnances, des coutumes. Conférence des temps. Conférence des textes. Conférence des passages. On se sert plus souvent du mot *comparaison*. V. COMPARAISON et COLLATION.

— Entretien que deux ou plusieurs personnes ont ensemble sur quelque affaire ou matière sérieuse. Grande conférence. Docte conférence. Ils eurent de longues conférences ensemble. Nouer une conférence. Se rendre à une conférence. Se trouver à une conférence. Tenir conférence. Entrer en conférence avec quelqu'un. La conférence fut assignée à tel jour. Conférence diplomatique. Les conférences pour la paix. Les conférences pour les limites. La conférence fut rompue, fut renouée. Des conférences académiques. Conférences philosophiques. Il faut examiner le livre en une *conférence* réglée. (Pasc.) Île éternellement mémorable par les *conférences* de deux grands ministres. (Boss.)

— Diplomates réunis pour conférer ensemble. La conférence de Londres.

— Hist. *Île de la conférence.* Nom donné à l'île des Faisans, sur la Bidassoa, où se tinrent les conférences pour la paix des Pyrénées et le mariage de Louis XIV.

— Dans certaines cours on appelait *conférences* une sorte de conseil privé ou de conseil d'État, au sein duquel les affaires importantes étaient mises en délibération. Ce conseil était peu nombreux et se composait surtout des ministres, auxquels étaient adjoints quelques hauts fonctionnaires. Ces derniers portaient, et dans quelques pays d'Allemagne ils portent encore le titre de *ministres des conférences*, tandis que les ministres d'État sont qualifiés de *ministres du cabinet*.

— Discours prononcé en chaire, dans lequel on examine quelque point de doctrine, de morale religieuse, ou de discipline ecclésiastique. Les conférences de Massillon. Assister à une conférence. Suivre les conférences d'un prédicateur.

— Instruction religieuse, le plus souvent dogmatique, qui se fait à deux, et dans laquelle celui qui pose les objections s'appelle l'*avocat du diable*.

— Assemblée dans laquelle on traite des matières ecclésiastiques et surtout de la théologie morale et des cas de conscience.

— Discours en forme de dissertation, qui en est le résultat. Conférences d'Angers, de Paris, etc.

— *Conférences spirituelles.* Dans plusieurs couvents c'étaient des assemblées composées de personnes de la communauté, dans lesquelles on répétait ce qui avait été dit dans les exhortations spirituelles du supérieur.

— Autrefois des conférences religieuses entre les ministres de diverses religions avaient quelquefois lieu pour amener la conversion d'un des partis ou de l'auditoire. Une des plus cé-

sous le nom de *Colloque de Poissy*.

— Les pasteurs protestants en France ont aussi formé entre eux une conférence où leurs intérêts doivent être discutés.

— Nom donné par les méthodistes anglais à une sorte de tribunal suprême composé de cent pasteurs, qui nomment à toutes les places vacantes et à la haute direction des revenus et des biens de la secte.

— *Conférence des avocats.* En France, les avocats stagiaires sont tenus d'assister régulièrement aux conférences qui se tiennent sous la présidence du bâtonnier des avocats. Au bout de trois ans, ils peuvent se faire inscrire sur le tableau des avocats de la cour royale. Dans cette réunion de jeunes avocats et d'étudiants, on discute des questions de droit, pour s'exercer à la plaidoirie. Former une conférence. Faire partie d'une conférence. Être d'une conférence. Aller à la conférence. Les diverses *conférences* du palais et des écoles ont contribué à développer des études beaucoup plus sérieuses, et à former des hommes qui ont trouvé sur un plus grand théâtre le prix des succès obtenus dans leurs premiers essais. (Oliv.)

— *Conférence d'instituteurs.* Réunion d'instituteurs assemblés pour discuter sur les diverses sciences qui font l'objet de l'enseignement primaire.

— Répétition d'études qui se fait en commun entre des personnes qui s'occupent des mêmes matières.

— Thèse qu'un écolier soutient en particulier chez lui, pour se préparer à une thèse publique, et à laquelle il n'invite que quelques amis et des répétiteurs, pour argumenter contre lui.

— *Maître de conférences.* Nom qu'on donne aux professeurs de l'école normale de Paris.

CONFÉRENCIER. s. m. Celui qui préside à une conférence d'étudiants, qui propose les questions qu'on doit y débattre. || Qui fait partie d'une conférence. Chacun des *conférenciers* doit être animé de cet esprit d'ordre, d'égalité et de liberté sans lequel la petite république ne pourrait pas subsister longtemps. (Teul.)

CONFERENTES. s. m. pl. Mythol. Dieux incubes qui paraissaient en forme de phallus.

CONFÉRER. v. a. 1re conj. (ét. lat., *cum*, avec; *fero*, je porte). L'*é* de l'infinitif se change en *è* devant une syllabe muette, excepté au fut. et au condit. *Je confère*, *tu confères*, *il confère*, etc. *Je conférerai*, etc. *Je conférerais*. Comparer deux choses pour juger en quoi elles s'accordent, et en quoi elles diffèrent. Se dit particulièrement des lois, des ordonnances, des coutumes, des auteurs, des arts libéraux, etc. Conférer les lois grecques avec les lois romaines. Conférer les ordonnances. Conférer les coutumes. Conférer un auteur avec un autre. Conférer des passages. Conférer les temps. Conférer les chronologistes. Conférer des manuscrits. Conférer deux ou plusieurs éditions d'un ouvrage ensemble.

— Impr. Vérifier si une correction a été faite.

— Donner, accorder. Conférer des honneurs. Conférer des dignités. Conférer des charges. Conférer des privilèges. Dieu nous confère ses grâces par le moyen des sacrements. Plus les princes ont de grâces à conférer, plus ils sont puissants. Aucune nation ne voulut et ne peut *conférer* à l'autorité le droit d'être injuste. (Boiste.)

— Théol. Se dit aussi des choses saintes. Conférer les ordres sacrés. Conférer le baptême. Les sacrements confèrent la grâce. Dieu confère la grâce. Les prélats confèrent les ordres.

— *Conférer un bénéfice.* Pourvoir à un bénéfice vacant. Conférer sur la nomination d'un patron ecclésiastique, d'un patron laïque. Conférer de plein droit. Il avait le droit de conférer tels bénéfices. Les rois de la race mérovingienne conféraient les évêchés de leur seule autorité.

— Fig. Il n'en est pas des ouvrages comme des places; la protection que donnent celles-ci ne *confère* pas le génie. (Linguet.)

— v. n. Parler ensemble, raisonner de quelque affaire, de quelque point de doctrine. Nous avons souvent conféré ensemble. L'affaire est importante, elle mérite que nous en conférions à loisir. Nous en conférerons. Il en a conféré avec un tel. Ils ont conféré de leurs affaires communes. Ils vont sur nos débats *conférer* avec moi. (Corn.) Je vous proposerais d'en *conférer* entre nous, mais sitôt que l'on dispute, on s'échauffe la vanité. (J.-J. Rouss.)

— Traiter dans une conférence. Les ambassadeurs confèrent sur la paix.

— Montaigne l'a employé dans le sens de Contribuer à quelque chose. Pourquoi crains-tu ton dernier jour, il ne *confère* non plus à ta mort qu'aucun des autres?

— SE CONFÉRER. v. pron. Être conféré. Les honneurs, les dignités ne se confèrent pas toujours au mérite.

— Syn. comp. CONFÉRER, DÉFÉRER. *Conférer*, c'est un exercice du droit dont on jouit. *Déférer*, c'est une préférence que l'on accorde au mérite.

CONFÉREUR. s. m. Impr. Mot proposé pour désigner le correcteur chargé de conférer les dernières épreuves avec le manuscrit original, ou avec les épreuves qui ont précédé, afin de vérifier si les corrections indiquées ont été scrupuleusement, exactement exécutées.

CONFERTIFLORE. adj. des 2 g. (ét. lat., *confertus*, serré; *flos*, fleur). Bot. Qui a des fleurs serrées, comme celles du lycopsis confertiflore, qui sont sessiles et presque impliquées en grappes.

CONFERTIFOLIÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *confertus*, serré; *folium*, feuille). Bot. Qui a les feuilles serrées, comme celles du chloris confertifolié, qui sont très-serrées et imbriquées.

CONFERVACÉ, ÉE. adj. (rad. *conferve*). Bot. Qui ressemble à une conferve. || CONFERVACÉES. s. f. pl. Section de la division des algues gongylophycées, comprenant celles qui, comme les conferves, ont la forme filamenteuse. Elle se compose d'algues remarquables par leur forme, leur organisation et leur couleur verte.

CONFERVE. s. f. (ét. lat., *conferva*, du latin *conferruminare*, souder, consolider, parce que les anciens en faisaient usage pour cicatriser les plaies). Bot. Nom générique de certaines plantes aquatiques et marines, qui sont capillaires, articulaires ou cloisonnées. Autrefois les naturalistes rangeaient quelques espèces de conferves parmi les animaux imparfaits, mais on s'est assuré depuis que toutes appartiennent au règne végétal.

— Sorte de filet.

CONFERVÉ, ÉE. adj. Bot. V. CONFERVACÉ. || CONFERVÉES. s. f. pl. Groupe de la tribu des algues confervoïdes. || Groupe de la section des confervacées. || Section des algues articulées. || Famille d'algues aquatiques. || Toutes ces coupes ont pour type le genre conferve.

CONFERVICOLE. adj. des 2 g. (ét. lat., *conferva*, conferve; *colo*, j'habite). Zool. Qui vit parmi les conferves.

CONFERVIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *conferva*, conferve; *forma*, forme). Bot. Qui ressemble un peu à une conferve.

CONFERVINÉ, ÉE. adj. Bot. V. CONFERVACÉ. || CONFERVINÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des algues, ayant pour type le genre conferve.

CONFERVITES. s. m. pl. Bot. foss. Filaments simples ou rameux et cloisonnés qui se trouvent dans la craie, et qu'on a reconnus pour appartenir à la famille des confervacées.

CONFERVOÏDE. adj. des 2 g. Bot. Qui ressemble à une conferve, qui en a la physionomie, comme l'hypne confervoïde.

CONFERVOÏDÉ, ÉE. adj. Bot. Qui est semblable aux conferves. || CONFERVOÏDÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des algues. || Section du groupe des hydronomatées, ayant pour type le genre conferve.

CONFÈS. s. m. Se disait autrefois pour Confesseur.

CONFÈS, ESSE. adj. des 2 g. Se disait autrefois pour Confessé.

CONFESSE. s. f. (du lat. *confessio*, confession). Confession qu'on fait au prêtre. Ce mot ne prend jamais l'article, et est toujours précédé de l'une des prépositions *à* ou *de*. Aller à confesse. Être à confesse. Retourner à confesse. Venir de confesse. Il va à confesse à tel prêtre.

CONFESSÉ, ÉE. part. pass. du v. Confesser. S'empl. adject. Crime confessé. Faute confessée. Personne confessée.

— Prov. *Une faute confessée est à demi pardonnée.* Une faute qu'on avoue est plus digne de pardon.

— *Un homme est mort bien confessé*, quand, avant de mourir, il s'est confessé, et a reçu les sacrements dans les dispositions d'un bon chrétien.

— Pal. On disait que des *faits étaient tenus pour confessés et avérés*, lorsqu'un homme avait refusé de répondre sur des faits et articles qu'on lui avait fait signifier pour le faire interroger; mais ces jugements n'étaient la plupart du temps que comminatoires.

CONFESSER. v. a. 1re conj. (ét. lat., *cum* avec; *fateor*, j'avoue). Avouer, demeurer d'accord, lorsque l'aveu emporte naturellement quelque honte ou quelque repentir. Confesser la vérité. Confesser ce qui en est. Il a confessé sa faute, son crime. Appliqué à la question, il ne confessa rien, il confessa tout. Elle commence ce récit en *confessant* son erreur. (Boss.) Je *confesse* à vos pieds ma véritable offense. (Rac.) Venez, que mon cœur verse aujourd'hui dans le vôtre l'aveu de sa dernière erreur; n'est-ce pas à vous qu'il appartient toujours de le purifier, et sait-il se reprocher encore les torts qu'il vous a *confessés*? (J.-J. Rouss.)

— Dans cette acception, il s'emploie souvent en forme de parenthèse. Cela est vrai, je le confesse. J'ai tort, je vous le confesse. J'aime, je le *confesse*. (Rac.) Voilà, je le *confesse*, la seule chose dont je me repente amèrement. (G. Sand.)

Oui, je te le *confesse*,
J'affectais à tes yeux une fausse fierté.
(RACINE.)

— Fig. et fam. *Confesser la dette.* Confesser qu'on a tort, convenir d'un fait qu'on voulait cacher.

— *Confesser Jésus-Christ*, *confesser la foi de Jésus-Christ.* Avouer que l'on est chrétien faire profession publique de la foi de Jésus-Christ, jusqu'à s'exposer aux persécutions. Âme indigne de *confesser* jamais les miséri-

d'outrage! (Mass.)

— Déclarer ses péchés, soit au prêtre dans le sacrement de la pénitence, soit à Dieu seul dans quelque prière particulière. Il paraît qu'autrefois, dans les cas urgents, tous les hommes, même les femmes, se confessaient les uns aux autres. Ces confessions n'avaient pas le caractère d'un sacrement, mais elles pouvaient, dit-on, l'acquérir avec la permission du pape ou de l'évêque. Dans plusieurs communautés de femmes, les abbesses conservèrent longtemps l'usage de confesser leurs religieuses. Confesser ses péchés. Confesser ses fautes.

— Ouïr quelqu'un en confession. Confesser quelqu'un. Un prêtre qui confesse un grand nombre de pénitents.

— On dit bien qu'un prêtre confesse un pénitent, mais il n'est pas permis de dire qu'il confesse les péchés de ce pénitent.

— *Confesser que*. Confesser qu'on est vaincu. Je vous confesse que j'ai tort. Je lui *confessai* franchement que je n'y voyais aucune différence. (Pasc.) Le monde, étonné des exploits du roi, *confesse* qu'il n'appartenait qu'à lui seul de donner des bornes à ses conquêtes. (Boss.) Il faut pourtant *confesser* que, malgré cette mollesse des Perses, ils ne manquaient pas de valeur. (Id.)

J'espère que bientôt la triste renommée
Vous fera *confesser* que vous étiez aimée.
(Racine.)

— Absolument, Avouer que l'on est chrétien. Confesser de cœur et de bouche. Confesser de cœur comme de bouche.

— Entendre en confession. Un prêtre qui ne confesse point, qui n'a pas les pouvoirs pour confesser.

— Prov. et fig. *C'est le diable à confesser*. Se dit en parlant d'un aveu difficile à obtenir, et en général d'une chose difficile à faire.

— se confesser. v. pron. Déclarer ses péchés au prêtre dans le sacrement de pénitence. Se confesser à un prêtre. Il faut se confesser au moins une fois l'an. Vous avez fait telle chose, vous en êtes-vous confessé? La plupart des pécheurs passent leur vie à offenser Dieu et à se *confesser*. (Clément XIV.) On va jusqu'à citer l'exemple de scélérats qui se seraient *confessés* avant de commettre un crime, comme si l'abus d'une chose devait faire condamner la chose même ! (Bandev.)

— *Se confesser à Dieu*. Déclarer ses fautes à Dieu dans une prière.

— Quand on dit simplement *se confesser*, cela signifie toujours Confesser ses péchés à un prêtre.

— Prov. et fig. *Se confesser au renard*. Découvrir son secret à un homme qui est intéressé à en tirer avantage contre nous.

— S'avouer. Il se confesse vaincu. Qui se *confesse* traître est indigne de foi. (Corn.)

Lui-même le sentit, reconnut son péché,
Se *confessa* prodigue et plein de repentance.
(Boileau.)

CONFESSEUR. s. m. (du lat. *confessor*, même signif.). Dans la primitive Église, Celui qui avait confessé constamment la foi de Jésus-Christ, jusqu'à souffrir des tourments, mais sans mourir. Depuis, l'Église a honoré de ce nom tous les saints qui n'ont point été martyrs. La fête d'un confesseur. Ce n'est pas un martyr, c'est un confesseur. Les confesseurs de la foi.

— Quelques conciles ont aussi appelé *confesseurs*, les chantres et psalmistes des églises, parce qu'en langage de l'Écriture, *confiteri* c'est chanter les louanges de Dieu.

— Prêtre qui a pouvoir d'ouïr en confession et d'absoudre. Bon confesseur. Discret confesseur. Sage confesseur. Confesseur approuvé. Sévère confesseur. Confesseur doux. Confesseur indulgent. Un tel est mon confesseur. Le confesseur d'une communauté de religieuses. Dire ses péchés à un confesseur. Se jeter aux pieds d'un confesseur. Le confesseur lui a imposé telle pénitence. Pascal parle de quelqu'un qui avait deux confesseurs, l'un pour les péchés mortels, l'autre pour les véniels.

— Directeur spirituel. Les confesseurs des rois gouvernaient les États.

CONFESSION. s. f. (du lat. *confessio*, même signif.). Aveu, déclaration que l'on fait de quelque chose. Confession sincère. Confession franche. Confession ingénue. Confession forcée. Confession extorquée. Vous demeurez d'accord, par votre propre confession, que vous avez commis le crime. Désirez-vous une plus ample, plus entière, plus franche, plus expresse confession? Je prouverai l'un et l'autre par votre propre *confession*. (Pascal.) Pour moi, je veux faire ici ma *confession* sans détour. (J.-J. Rouss.) La *confession* généreuse et libre énerve le reproche et désarme l'injure. (Montaigne.)

— *La confession d'un criminel*. Ce qu'il confesse devant le juge. || *Confession judicielle*. Celle qui est faite devant un tribunal. || *Confession extra-judicielle*. Celle qui est faite devant toute autre personne que les juges.

— Prat. *Diviser la confession*. Prendre une partie de ce qu'un homme confesse, et rejeter l'autre. On ne doit pas diviser la confession.

— *Confession de foi*, ou absol. *confession*. Déclaration, exposition faite de bouche, ou par écrit, de la foi que l'on professe. En mourant il fit sa confession de foi. La confession de foi de telles Églises. La confession des Églises

— *Confession d'Augsbourg*. Les vingt-huit articles rédigés par Mélanchthon, et présentés à Charles-Quint, à Augsbourg, en 1530.

— Dénombrement des articles de foi d'une Église.

— Saint Jérôme appelle *confession*, toutes les louanges qu'on donne au Seigneur, et les actions de grâces qu'on lui rend.

— Déclaration que le pénitent fait de ses péchés, soit publiquement, soit à un prêtre, soit à Dieu seul. Confession publique. Confession sacramentale ou sacramentelle. Confession auriculaire. Faire sa confession à Dieu seul. Faire sa confession au prêtre. Faire une bonne confession, une confession générale. Si la confession n'est entière, elle est nulle. Confession sacrilége. Le tribunal de la confession. Ouïr, entendre en confession, dans le tribunal de la confession. Recevoir la confession de quelqu'un. Sous le sceau de la confession. Le secret de la confession. Révéler la confession. Il y a matière de confession, à confession. Trois jours lui suffisaient à peine pour régler ses *confessions* ordinaires. (Mass.) Sa *confession* fut humble, pleine de componction et de confiance. (Boss.) Après sa *confession*, Jeanne parut avoir surmonté son regret ou abjuré ses scrupules. (G. Sand.) Le meilleur de tous les gouvernements serait une théocratie où l'on établirait le tribunal de la *confession*, s'il était dirigé par des hommes vertueux, sur des principes raisonnables. (Rayn.) Que de restitutions, de réparations la *confession* ne fait-elle pas faire chez les catholiques? (J.-J. Rouss.) La *confession* est une chose excellente, un frein aux crimes invétérés. (Volt.) La *confession* est un frein nécessaire à la licence, une source féconde de sages conseils, une sensible consolation pour les âmes affligées. (Boss.)

— *Confession générale*. Celle de tous les péchés de la vie.

— On donnait aussi le même nom à une confession faite en général, sans spécifier aucun péché, telle est celle qu'on fait à la messe.

— Hist. ecclés. *Confession publique*. Celle qui se faisait à haute voix; elle fut abolie à la fin du IVe siècle. || *Confession privée* ou *auriculaire*. Celle qui se fait en secret à l'oreille du prêtre. Elle fut établie au IIIe siècle, abolie, pour cause de scandale, au Ve, et définitivement adoptée par l'Église catholique au XIIe siècle. Les calvinistes et la plupart des sectes réformées rejettent la confession.

— *Billet de confession*. Attestation par laquelle un prêtre certifie qu'il a entendu quelqu'un en confession. On ne l'exige plus aujourd'hui que pour le mariage religieux. || Certificat attestant le nom du directeur d'un malade, et la foi de celui-ci à l'égard de la bulle *Unigenitus*, sans lequel l'archevêque de Paris défendit d'accorder les sacrements de l'Église. Les billets de confession ont occasionné bien des troubles en France, de 1750 à 1757.

— Prov. *On lui donnerait le bon Dieu sans confession*. Se dit d'une personne dont l'extérieur annonce beaucoup de douceur, de simplicité, mais qui n'a que de l'hypocrisie. || *Confession faite par force ne vaut rien*.

— Fig. *Confier quelque chose à quelqu'un sous le sceau de la confession*. A condition que le secret en sera inviolable.

— Hist. relig. Déclaration des novices dans les anciennes initiations. || Écrit par lequel les vice-rois et les gouverneurs dans la Chine donnent connaissance de leurs fautes, soit publiques soit secrètes. || État de mortifications et d'épreuves douloureuses que l'on inflige chez les Japonais aux pénitents ou à ceux qui veulent subir ou pratiquer la confession. || Chez les Indiens, Pratique humiliante ordonnée à ceux qui ont la volonté de déclarer leurs fautes. || Chez les talapoins de Siam, la confession est plutôt une circonstance de vanité que d'humilité. || Genre d'aveu de ses fautes, usité parmi les Perses. || Chez les Africains, Aveu de leurs péchés seulement à l'article de la mort. || Chez les Péruviens, Communication que les femmes se font de leurs fautes les unes aux autres. || Le *Confiteor*. Prière que le prêtre récite au commencement de la messe. || Récitation de cette prière. || Le lieu où le prêtre récite cette prière.

— S'est dit autrefois pour Pénitence, parce que la confession est une partie de la pénitence.

— Habit, profession monastique, parce que ceux qui portent cet habit sont dans un état de pénitence continuel.

— Liturg. Le lieu où reposent le corps des martyrs, des saints. Dans les églises, la confession est ordinairement sous le grand autel.

— *Confession des saints apôtres*. Lieu à Rome où reposent les reliques de St Pierre et celles de St Paul.

— A été employé dans les anciens auteurs ecclésiastiques, pour Ornement du lieu où reposent les reliques des saints. || Oratoire. || Confessionnal. || Pénitence imposée par le prêtre.

— Fig. de rhétorique qui consiste à avouer la faute dont on est accusé.

— confessions. s. f. pl. Mémoires dans lequel un auteur fait l'aveu des erreurs de sa vie. Les Confessions de St Augustin. Les Confessions de J.-J. Rousseau. J'ai fait le premier pas et le plus pénible dans le labyrinthe obs-

— Iconol. Figure allégorique, représentée par une femme ailée, à genoux, se frappant la poitrine de la main gauche; elle a autour d'elle un chien, un agneau et une colombe.

— Syn. comp. confession, aveu. L'*aveu* ne suppose ni faute ni erreur. La *confession* suppose le mal et un grand repentir de l'avoir commis.

CONFESSIONNAL. s. m. (rad. *confession*). Espèce de guérite, de niche en boiserie, formée d'une porte à jour ou grillée, et placée dans une église ou une chapelle, où le confesseur s'assied pour entendre les pénitents, qui se placent à genoux dans deux autres niches en prie-Dieu, ouvertes et pratiquées aux deux côtés de la niche du confesseur, qui les entend par une petite fenêtre grillée. Il sortait du confessionnal. || Plur., des *confessionnaux*. Les confessionnaux sont quelquefois des ouvrages parfaits de menuiserie, surmontés d'un dôme et ornés de sculpture.

— Grand fauteuil de malade.

CONFESSIONNISTE. s. des 2 g. (rad. *confession*). Hist. relig. Luthériens de la confession d'Augsbourg.

CONFESSOIRE. adj. des 2 g. (rad. *confesser*). Anc. prat. Se dit d'une action par laquelle un voisin répète un droit de servitude sur son voisin.

CONFIANCE. s. f. (du lat. *confidentia*, même signification). Espérance qu'on a, soit en Dieu soit en ses saints. Mettre sa confiance en Dieu.

— Certitude d'appui dans un autre, lien qui naît et se fortifie de tous les épanchements du cœur. Avoir confiance en quelqu'un. Prendre confiance, une grande confiance, une ferme confiance, une extrême confiance en quelqu'un. J'ai grande confiance en vous, en votre secours. Sotte confiance. Aveugle confiance. Entière confiance. Juste confiance. Vaine confiance. Le peuple donne sa faveur, jamais sa *confiance*. (Rivarol.) La *confiance* naît du succès. (Edg.) Point de *confiance* plus mal placée qu'en nous-même. (Boiste.)

— *Avoir confiance en quelqu'un*. Avoir confiance dans le mérite et les talents de quelqu'un.

— Assurance qu'on a en quelque chose qui peut nous servir et nous aider. Mettre sa confiance dans les richesses. Mettre sa confiance en soi-même, en ses propres forces. Avoir de la confiance en ses forces. Prendre confiance dans l'avenir. Prendre confiance. Reprendre confiance. Il y a dans l'affabilité une sorte de *confiance* en soi-même qui sied bien aux grands. (Mass.)

Apprenez à jamais ne prendre *confiance*
Aux secours que vous ont promis
De faux et traîtres amis. (Lenoble.)

— Assurance qu'on a de la probité, de la discrétion, du zèle, de l'amitié de quelqu'un, et qui fait qu'on se fie à lui, qu'on se repose sur lui. La confiance est l'âme du commerce. Altérer la confiance. Prendre confiance en quelqu'un, lui parler avec confiance. Donner sa confiance à quelqu'un. Vous avez mal placé votre confiance. Je lui ai retiré ma confiance. Accorder sa confiance. Être honoré de la confiance du prince. Avoir la confiance du prince. Votre confiance m'honore. Donner des marques de confiance à quelqu'un. Témoigner une grande confiance à quelqu'un. Il mérite la confiance de tous les gens de bien. Excès de confiance. Perdre la confiance de ses amis. Il a abusé de la confiance qu'on avait en lui. Il a trahi leur confiance. La franchise est la vie de la *confiance*. (Bonnin.) Ce n'est pas la vérité qu'ils cherchent, c'est le crédit et la *confiance* qu'elle leur acquiert parmi les hommes. (Mass.) Toute *confiance* est dangereuse si elle n'est entière, il y a peu de conjonctures où il ne faille tout dire ou tout cacher. (La Bruy.) Dans ce dernier exemple, *confidence* serait peut-être plus convenable que *confiance*.

— On dit qu'un homme *a la confiance du prince*, pour exprimer que le prince se confie entièrement à lui.

— *Donner sa confiance à quelqu'un*. Se fier à lui.

— *Placer mal sa confiance*. Se confier à un homme indigne de la confiance qu'on a en lui.

— *Homme de confiance*. Celui qu'on emploie ordinairement dans les affaires les plus délicates et les plus secrètes. C'est son homme de confiance.

— *Personne de confiance*. Personne en qui l'on se confie. Envoyer une personne de confiance. Faire parler de quelque affaire par une personne de confiance.

— *Place de confiance*. Place où l'on ne met que les personnes en qui l'on se confie.

— Fénelon a dit : Bientôt Mentor et lui furent dans la même *confiance* que s'ils avaient passé leur vie ensemble. Il eût été plus régulier de dire, Eurent l'un et l'autre la même confiance.

— Liberté honnête qu'on prend en certaines occasions. Aborder quelqu'un avec confiance. Il demande ouvertement et avec *confiance*. (La Bruy.)

— Sécurité, hardiesse. Parler en public avec une grande confiance. Ne vous troublez pas de la sorte, ayez plus de confiance. Aller au combat avec confiance. J'ose dire avec con-

confiance. Il sut endormir leur confiance. Il ranima leur confiance. Celui qui sollicite pour les autres a la *confiance* d'un homme qui demande justice. (La Bruy.) Ce n'est pas en nous une présomption téméraire, c'est une *confiance* raisonnable. (Fléch.) Vous donnez une nouvelle force à notre ministère, plus de *confiance* à notre zèle. (Mass.) Le trop de *confiance* attire le danger. (Corn.)

— Présomption. Avoir des airs de confiance. Se donner des airs de confiance. Être plein de confiance. Pleins de hauteur et de *confiance* avec ceux qui n'ont que de la vertu. (La Bruy.) Vous êtes à l'impiété cet air de *confiance*. (Mass.) Le faux respect de nos amis nous endort et nous jette dans une fausse *confiance*. (Malebr.) La *confiance* de plaire est souvent un moyen de déplaire. (La Rochef.) Ce qui fait le plus d'ennemis dans le monde, ce sont ces airs d'intrépide *confiance* qu'on s'y donne quelquefois. (St Prosp.)

— *Confiance de* suivi d'un infinitif. Ils ont la *confiance* de parler en toute rencontre. (La Bruy.)

— *Confiance que*. Une sensible *confiance* que ses vœux seraient exaucés. (Fléch.)

— *Confiance en, dans*. Il importe que, passé la jeunesse, nous ayons tous un certain degré de *confiance* en nos forces, mais il doit en paraître peu au dehors. (St Prosp.)

— *Avoir la confiance de*, ne doit pas être employé pour Avoir confiance dans. Ainsi Fontenelle n'est pas à imiter quand il dit : Corneille fit la comédie de Mélite, et sur la confiance qu'on eut du nouvel auteur, etc. Il devait dire : Qu'on eut dans le nouvel auteur.

— Iconol. Figure allégorique représentée par une femme qui descend dans une chaloupe sur une planche fort mince. On la représente aussi par une belle femme au maintien assuré, soutenant des deux mains un navire qu'elle est prête à confier à l'inconstance des vagues. La confiance en Dieu est exprimée par une figure couronnée d'olivier, tenant une branche de cèdre de la main droite, et de la gauche une corneille; une autre est placée à ses côtés.

— Syn. comp. être plein de confiance dans les discours de quelqu'un. être plein de confiance sur les discours de quelqu'un. Le premier paraît avoir plus de rapport à la sincérité, à la vérité des discours; le second, à la sûreté des promesses.

CONFIANT, ANTE. adj. (ét., V. confiance). Disposé à la confiance. Cet homme n'est pas assez confiant. Un caractère confiant. Une âme confiante.

— Porté à confier ses secrets. Il est plutôt indiscret que confiant.

— Présomptueux. C'est un homme bien confiant. Il a l'air confiant. Être trop *confiant* est le rôle d'un fat. (Destouches.) La vanité est trop *confiante* et trop aveugle pour donner de bons conseils. (Boiste.) L'ignorance est *confiante* et crédule. (Lévêque.)

— Hardi. Air confiant. Personne confiante.

— confiant. part. prés. du v. Confier. Qui confie. Il est invar. Des gens confiant mal leurs intérêts.

CONFIDEMMENT. adv. (ét., V. confiance). En confidence. Je vous dis cela confidemment. Je vous en ai tantôt parlé *confidemment*. (Corn.)

— Syn. comp. confidemment. confidentiellement. en confidence. Ce qu'on dit *confidemment* ou *en confidence* doit rester secret; ce qu'on dit *confidentiellement* ne doit pas être publié. *Confidentiellement* et *confidemment* diffèrent de l'expression adverbiale *en confidence*, en ce que l'adverbe regarde plutôt la manière d'agir ou d'arriver, et *en confidence*, la manière d'être. Écrire confidemment ou confidentiellement une chose. Un honnête homme doit toujours se taire sur les choses dites en confidence.

CONFIDENCE. s. f. (du lat. *confidentia* formé de *cum*, avec; *fidere*, se fier). Communication d'un secret. Faire une confidence, des confidences à quelqu'un. Un échange de confidences. Recevoir des confidences. Nous fûmes obligés de le mettre dans notre confidence. Il était dans la confidence. Faire confidence de quelque chose à quelqu'un. Il m'a fait confidence de son dessein. Une *confidence* prouve aussi souvent de l'indiscrétion que de la confiance. (Arnault.)

Il faut donc, Perpenna, vous faire *confidence*
Et de ce que je crains, et de ce que je pense.
(Corneille.)

— *Faire une fausse confidence à quelqu'un*. Lui dire en secret quelque chose de faux, dans le dessein de le tromper. On fait souvent de fausses *confidences* pour en obtenir de véritables. (Boiste.)

— Confiance qui porte quelqu'un à faire part de tous ses secrets à un autre. Être dans la confidence de quelqu'un. Être bien avant dans la confidence de quelqu'un. Il sut toujours se conserver dans la confidence du prince.

Je puis l'instruire au moins combien sa *confidence*
Entre un sujet et lui doit laisser de distance.
(Racine.)

— M'est-il permis d'entrer dans votre *confidence*? (Quinault.) On dit *être dans la confidence de quelqu'un*, pourquoi ne dirait-on pas *entrer dans sa confidence*?

— Fig. Malgré toi, de ton art il (ton pinceau) nous fait *confidence*. (Mol.)

crète et illicite, par laquelle une personne donne ou fait donner un bénéfice à une autre, à la charge que le titulaire lui en donnera ou lui en laissera la disposition ou le revenu. Tenir un bénéfice en confidence, par confidence.

— J.-B. Rousseau a employé ce mot dans le sens de Confiance, c'est un sacrifice qu'il a fait à la richesse de la rime. Rollin a fait la même faute sans avoir la même excuse.

— *En confidence*. loc. adv. Secrètement, sous le sceau du secret. Je vous dis cela en confidence. Parler en confidence.

J'ose donc, comme ami, vous dire, en *confidence*,
Qu'une vertu parfaite a besoin de prudence.
(Corneille.)

CONFIDENT, ENTE. s. (du lat. *confidens*). Celui, celle à qui l'on confie ses plus secrètes pensées. C'est son confident. C'est sa confidente. Achate était le confident d'Enée. Il était le confident de toute l'intrigue. J'étais le confident de ses peines. Il fut trahi par son confident. Confident discret. Sa plus chère confidente. Ses plus intimes *confidents* ont ignoré ses aumônes. (Boss.) Il arriva que le même homme fut à la fois le *confident* du roi et de Madame dans ce commerce ingénieux. (Volt.)

Dès que je vous ai vu près d'aborder Lucile,
Je me suis éclipsée en *confidente* habile. (Piron.)

Faites-vous des amis prompts à vous censurer,
Qu'ils soient de vos écrits les *confidents* sincères.
(Boileau.)

— Au théâtre, Certains personnages subalternes auxquels le poëte donne plus ou moins de part à l'action et au dialogue, et qui communément sont chargés des récits. Corasmin est un confident dans la tragédie de *Zaïre*, Céphise est une confidente dans la tragédie d'*Andromaque*.

— Acteur qui joue ces rôles. Les rôles de confidents, de confidentes, forment un emploi à part. Un tel joue les confidents.

— Fig. et poét. La nature a, comme les rois, beaucoup d'observateurs et peu de *confidents*. (Boiste.)

— *Confidente*. Se dit quelquefois, par euphémisme, pour désigner un ministère peu honorable.

— S'empl. aussi adjectiv. Cet homme était confident de toutes mes peines.

— Fig. et poét. Se dit en parlant d'objets inanimés. Rochers, confidents de mes peines. Un geste, *confident* de notre intelligence. (Rac.)

— Syn. simpl. Dépositaire d'un secret, ami, affidé. || Epith. Sincère, fidèle, sage, discret, intime, heureux, tendre, cher, muet, insensible.

— Syn. comp. CONFIDENT. AFFIDÉ. *Affidé* suppose une personne dont on connaît bien la fidélité, l'attachement, l'intelligence, l'adresse. *Confident* marque seulement la confiance, abstraction faite des qualités de la personne à qui on l'accorde.

CONFIDENTIAIRE. s. m. (pr. *kon-fi-dan-ci-ère*; rad. *confident*). Dr. canon. Celui qui est coupable de confidence. Celui qui, par une espèce de simonie, n'a acquis un bénéfice qu'à condition de le conserver à un autre, et de le lui résigner dans un certain temps. C'était un confidentiaire. Il fut déclaré confidentiaire. On en distinguait de deux sortes.

— Celui qui conservait pour lui le titre d'un bénéfice, mais à la charge d'en donner les fruits en tout ou en partie au résignant, au collateur, ou à quelque personne désignée dans la convention.

— S'empl. adjectiv. Ecclésiastique confidentiaire.

CONFIDENTIEL, ELLE. adj. (pr. *kon-fi-dan-ci-el*; rad. *confident*). Polit. Qui se dit, qui se fait en confidence. Avis confidentiel. Note confidentielle. Lettre confidentielle.

CONFIDENTIELLEMENT. adv. (pr. *kon-fi-dan-cie-le-man*; rad. *confident*). D'une manière confidentielle, en confidence. Cela m'a été dit confidentiellement et non pas officiellement.

CONFIDENTISSIME. s. m. Mot hasardé par le cardinal de Retz dans le sens de Confident intime.

CONFIÉ, ÉE. part. pass. du v. Confier. S'empl. adjectiv. Dépôt confié. Secret confié. Place confiée. La force, l'autorité, la pudeur des lois se trouvent *confiées* à ceux qui ne connaissent d'autre loi que le mépris public de toute bienséance. (Mass.) Les premiers devoirs de l'instituteur sont envers les enfants *confiés* à ses soins. (Guizot.)

Elle trahit mon père, et rendit aux Romains
La place et les trésors *confiés* en ses mains.
(Racine.)

Confiés en ses mains ne se dirait peut-être pas en prose; mais cette expression en vers est très-bonne, et même meilleure que *remis entre ses mains*.

CONFIEMENT. s. m. Se disait autrefois pour Confiance.

CONFIER. v. a. 1re conj. (du lat. *confidere*, confier). Ce verbe prend deux *i* aux deux premières personnes plurielles de l'imparfait de [...] *confiais, nous confiions*, etc. Commettre quelque chose à la fidélité, au soin, à l'habileté de quelqu'un. Confier un dépôt. Je vous ai confié ce que j'avais de plus précieux et de plus cher. Le roi lui a confié l'administration de la justice, des finances. Confier une place, la défense d'une place, le gouvernement d'une province. Confier à un domestique la garde d'une maison. Confier l'éducation, la conduite, la personne d'un jeune prince à un sage gouverneur. Il venait d'être aigri par la présence et les plaintes de Castor et de Pollux, frères d'Hélène, qui, avant de la retirer des mains auxquelles Thésée l'avait *confiée*, avaient ravagé l'Attique. (Barthél.) L'idole à qui la France a *confié* son sort. (Delille.)

— S'emploie dans le même sens, avec un nom de personne pour régime direct. L'esclave auquel on a *confié* le soin de m'instruire y met autant de zèle que de patience. (Theis.)

Quelle reconnaissance, ingrate, tu me rends
De t'avoir *confié* ce fils que tu me caches?
(Corneille.)

— Dire en confidence. Confier son secret à un ami. Je vous confie mes craintes. Il me confia ses peines. C'est un secret que je confie à votre foi. Ils ne disent pas précisément une chose qui leur a été *confiée*, mais ils parlent et agissent de manière qu'on la découvre de soi-même. (La Bruy.) Toute révélation d'un secret est la faute de celui qui l'a *confié*. (Id.) On *confie* son secret dans l'amitié, mais il s'échappe dans l'amour. (Id.) *Confier* ses peines, c'est les alléger. (Bonnin.)

— Dévoiler, expliquer. Tout est sensible dans l'univers : la fleur même des champs, dont la bergère fait des bouquets, renferme des mystères que le savant Linné vous *confiera*. (A. Martin.)

— Fig. Se dit, en parlant des choses physiques et morales, considérées comme dépositaires, agents ou confidents. Confier des semences à la terre. Confier sa destinée au hasard. Rien de ce qu'il confie à sa mémoire ne s'en efface. Il serait dangereux de confier ce secret au papier. Voulez-vous *confier* ce secret à ma foi? (Rac.) Je *confie* au papier les secrets de mon cœur. (Boil.) Il faut qu'un rameau de saule, dont l'orage de la veille lui a *confié* le débris, flotte un moment sous ses yeux pour vous faire reconnaître l'endroit vers lequel son penchant l'entraîne. (Ch. Nod.) *Confier* sa destinée au hasard d'une bataille. (Barth.)

— *Confier à*. N'est-ce pas un fou celui qui *confie* au hasard ce qu'il a gagné à la sueur de son front? (De Juss.) Il faut qu'une nation occupe dans le monde moral et social la place que Dieu a *confiée* à sa garde. (E. Quinet.)

— SE CONFIER. v. pron. Se fier à quelqu'un, à quelque chose. Je me confie à vous. Se confier au hasard. Il se confiait dans la bonté de sa cause. Les hommes se sont *confiés* dans leur puissance et glorifiés dans leurs richesses. (La Harpe.)

Ce retour des oiseaux apprend au nautonier
Qu'aux promesses d'Eole il peut se *confier*.
(St-Lambert.)

Ailleurs, se *confiant* à sa propre beauté,
Un arbre seul se montre, et seul orne la terre.
(Delille.)

— Prendre confiance en quelqu'un, en quelque chose. Je me confie en Dieu, en la Providence. Il s'est confié en ses amis. Se confier en soi-même. Se confier en ses forces. Comment pourriez-vous vous *confier* les uns aux autres, si une fois vous rompez l'unique lien de la société et de la confiance, qui est la bonne foi? (Fén.) Le peuple tombe dans ce malheur lorsque ceux à qui il se *confie*, voulant cacher leur corruption, cherchent à le corrompre. (Montesq.) A qui se *confier*, quand Enée est un traître? (Delille.) Sur l'équité des dieux osons nous *confier*. (Rac.)

— Faire une confidence à quelqu'un. Elle prit le parti de se *confier* à lui et de lui conter ses aventures. (Grimm.)

— Se faire de mutuelles confidences. Ils se confièrent réciproquement leurs secrets. Ils se *confiaient* leurs pensées. (La Font.) L'intrigue d'une pièce intéressante exige d'ordinaire que les principaux acteurs aient des secrets à se *confier*. (Volt.)

— Être confié. C'est en cette saison que les grains se confient à la terre.

— *Se confier*, sans régime. Qu'il aime seulement, et qu'il *se confie*. (Boss.)

— Il est mieux de conserver, même en poésie, l'*e* muet du futur et du conditionnel de ce verbe, l'*e* muet ne comptant pas en vers.

— Syn. simpl. Déposer, commettre, remettre, donner en dépôt, en garde, sous le secret, sous le sceau du secret. || Se fier, compter sur, s'assurer, espérer en.

— Syn. comp. SE CONFIER. SE FIER. *Se fier* témoigne une confiance sans abandon; *se confier* suppose une confiance illimitée. || SE CONFIER EN OU DANS. SE CONFIER À. SE FIER À. SE FIER SUR. SE FIER EN. *Se confier en* ou *dans* signifie se reposer sur quelqu'un, quelquefois plus parfaitement que sur soi-même, de ce qui concerne nos desseins, nos intérêts, à cause de la connaissance qu'on a de ses qualités constantes relativement à ces choses. *Se confier à* quelqu'un veut dire lui faire une confidence. *Se fier à* quelqu'un, c'est avoir l'assurance de sa probité, de sa discrétion. *Se fier sur* quelqu'un, c'est avoir confiance dans ce qu'il fera pour nous servir. *Se fier en* quelqu'un, c'est [...] volonté, dans son activité.

CONFIGURATION. s. f. (pr. *kon-fi-gu-ra-ci-on*; ét. lat., *cum*, avec; *figura*, figure). Forme extérieure d'un corps, ensemble des surfaces qui le bornent et lui donnent une figure particulière. La différente configuration des corps. Les corps des animaux de même espèce ont, en général, la même configuration, sans être tout à fait semblables.

— Se dit surtout dans les sciences naturelles, en parlant des parties menues et insensibles qui échappent à la vue. La configuration des cristaux salins. Les cristaux des différents sels ont, affectent diverses configurations. Le microscope nous a initiés dans la connaissance de la *configuration* intérieure des plantes. (Brill.-Savar.)

— Anc. chim. Arrangement particulier des parties insensibles des corps, de leur tissu.

Selon quelques philosophes, ce qui faisait la différence spécifique entre les corps, c'était la diverse configuration et la diverse situation des parties : ainsi les éléments de tous les corps, des métaux, des végétaux, de l'air, de l'eau, etc., sont les mêmes, ils ne diffèrent que par leur configuration particulière.

— Astron. Situation relative des planètes, les unes par rapport aux autres. S'emploie principalement en parlant des satellites de Jupiter.

— Cette expression a quelque chose de plus vague que celles de *figure*, *forme*, *image*, qui sont ses synonymes.

CONFIGURÉ, ÉE. part. pass. du v. Configurer. S'emploie adjectiv.

CONFIGURER. v. a. 1re conj. (ét., V. CONFIGURATION.) Figurer l'ensemble. Peu usité.

— SE CONFIGURER. v. pron. Être configuré.

CONFINAGE. s. m. Se disait autrefois pour Borne, limite.

CONFINÉ, ÉE. part. pass. du v. Confiner. S'empl. adjectiv. Homme confiné. Femme confinée.

CONFINEMENT. s. m. Se disait pour Exil. || Prison. || Mot aujourd'hui employé en droit pénal pour désigner la peine de l'isolement, en grand usage dans les Etats-Unis.

CONFINER. v. n. (ét. lat., *cum*, avec: *finis*, fin, limite). Toucher aux confins d'un pays, d'une terre, etc. La France confine avec l'Espagne. Les terres confinent à la forêt.

— v. a. Jurispr. *Confiner un héritage*. En marquer les limites. On dit plutôt aujourd'hui Borner.

— Reléguer dans un certain lieu. On l'a confiné dans une île. On l'a confinée dans un monastère. La duchesse de Montpensier, sœur des Guises, portait ordinairement une paire de ciseaux d'or à son côté. C'est, disait-elle, pour faire la couronne monacale à Henri III, quand il sera *confiné* dans un monastère. (Espr. de la Ligue.) J'ai surgi dans une seconde île déserte, plus inconnue, plus charmante encore que la première, et où le plus cruel accident faillit à nous *confiner* pour jamais. (J.-J. Rouss.)

— Fig.

Je plains tout être faible, aveugle en sa manie,
Qui dans un seul objet *confine* son génie.
(Voltaire.)

— SE CONFINER. v. pron. Se reléguer dans un lieu. Se confiner au fond d'une province. Se confiner dans une solitude. Au bout de l'univers, va, cours te *confiner*. (Rac.)

CONFINITÉ. s. f. Géogr. Situation de deux pays qui se touchent.

CONFINS. s. m. pl. (ét. lat., *cum*, avec; *finis*, fin). Les limites, les extrémités d'un pays, d'un territoire, d'un canton. Sur les confins du royaume, de la province. Régler les confins d'un Etat. Les confins d'un diocèse. Les confins d'un département. Les derniers confins.

Les rois dont les États entourent mes *confins*,
Ou sont mes ennemis, ou sont mes tributaires.
(Voltaire.)

Un jour, loin de la ville ayant beaucoup erré,
Il arrive aux *confins* d'un hameau retiré.
(Andrieux.)

— Par extens. *Les confins d'une juridiction*. Les lieux où se termine le pays soumis à une juridiction.

— Fig. *Aux confins de la terre*. Dans les lieux de la terre les plus éloignés de celui où l'on se trouve.

— Se dit même en parlant des choses morales. La lumière de la raison nous conduit sur les *confins* de la religion. (Abad.)

— Faisait autrefois partie du dictionnaire des précieuses, et il n'a point échappé aux sarcasmes de Molière : Il est juste, dit Jodelet à ces dames, de venir vous rendre ce qu'on vous doit, et vos attraits exigent leurs droits seigneuriaux sur toutes sortes de personnes.— C'est, lui répond Madelon, pousser vos civilités jusqu'aux derniers *confins* de la flatterie.

— Géogr. *Confins militaires*. Gouvernement de l'empire d'Autriche, divisé en quatre généralats, dont les chefs-lieux sont : Agram, Peterwardein, Temeswar et Hermanstadt.

— Dans la langue du droit, on dit qu'une pièce de terre a tels ou tels confins au nord, au midi, au levant et au couchant. Mais on [...] tenir à la locution usuelle. V. LIMITES.

CONFIRE. v. a. 4e conj. (du lat. *conficere*, formé de *cum*, avec; *facere*, faire). *Je confis, tu confis, il confit, nous confisons, vous confisez, ils confisent. Je confisais*, etc. *Je confis*, etc. *Je confirai*, etc. *Je confirais*, etc. *Confis, confisons, confisez. Que je confise*, etc. *Que je confisse*, etc. *Confire. Confisant. Confit.* Mettre des fruits, des fleurs ou des légumes, dans un suc, dans une liqueur, qui pénètre leur substance, et qui s'y incorpore et leur donne un goût plus agréable, ou les fait conserver plus longtemps. Confire au sucre, au miel, à l'eau-de-vie. Confire au vin doux, au vin cuit. Confire au caramel. Confire au sel et au vinaigre. Confire des abricots, des cerises, des coings, du verjus, de l'écorce d'orange, de citron, etc. La plupart des grammairiens condamnent l'emploi de l'imparfait du subjonctif de ce verbe sans en donner les motifs. Ce n'est

pas pour cause d'euphonie qu'on voudrait le proscrire, car il n'a rien de plus rebutant que celui des verbes analogues. Tout le monde emploie sans hésiter que *je contrefisse*, pourquoi craindrait-on de dire *que je confisse*? Par quoi d'ailleurs remplacerait-on cet imparfait? par *faire confire*, nous dit-on. Celui qui a proposé cette substitution ne comprenait pas sa langue. *Confire* et *faire confire* sont bien loin de présenter la même idée.

— Techn. Tremper dans l'eau sûre, appelée *confit*, les peaux qui doivent être chamoisées.

— SE CONFIRE. v. pron. Être confit. Un grand nombre de fruits se confisent.

CONFIRMATIF, IVE. adj. (ét., V. CONFIRMATION). Qui confirme. L'arrêt confirmatif du jugement. Lettres patentes confirmatives d'un privilége.

CONFIRMATION. s. f. (pr. *kon-fir-ma-ci-on*, du lat. *confirmatio*; fait de *cum*, avec; *firmo*, j'affermis). Législ. Acte qui est le complément d'un autre; ratification d'un acte précédent. La confirmation d'un jugement, d'un arrêt. Obtenir des lettres de confirmation. Confirmation de privilèges, de droit, de prérogatives, etc. La confirmation d'un acte. Pourquoi auraient-elles demandé et obtenu de Rome la *confirmation* de cette institution? (Pasc.)

— Anc. législ. Droit qui était dû, à titre d'hommage, par chaque ville et chaque sujet, lors de l'avènement d'un prince à la couronne.

— Administ. milit. *Confirmation de jugement*. Approbation qu'un conseil de révision donne au jugement d'un procès renvoyé devant lui par le conseil permanent qui a jugé. La confirmation constate qu'il n'y a eu ni violation de formes, ni incompétence.

— Diplom. *Charte de confirmation*. Acte par lequel on confirmait une donation.

— Preuve d'une nouvelle douteuse avancée sans fondement; nouvelle preuve rapportée à l'appui d'une vérité déjà établie par d'autres arguments, ou d'une opinion déjà motivée par d'autres raisons. Entière confirmation. Pour plus grande confirmation. La confirmation d'une nouvelle. La confirmation d'une promesse. On m'a dit telle chose, j'en ai reçu la confirmation de tel endroit, j'en ai reçu la confirmation. On en attend la confirmation. Le courrier m'en a apporté la confirmation. Cela a besoin de confirmation, mérite confirmation. L'uniformité de vos expressions n'est-elle pas une *confirmation* de l'uniformité de vos jugements? (Pasç.) J'ai trouvé dans mes voyages la *confirmation* de cette vérité. (Brill.-Savar.)

— Rhét. Partie du discours oratoire, par laquelle on déduit les preuves de ce qu'on vient d'avancer, en les présentant dans l'ordre et sous le point de vue les plus capables de persuader. || *Confirmation directe*. Celle qui renferme ce que l'orateur a avancé pour fortifier sa cause ou développer son sujet. || *Confirmation indirecte* ou *réfutation*. Celle qui répond aux objections de la partie adverse.

— Théol. Sacrement par lequel les chrétiens sont confirmés dans la grâce reçue au baptême, et qui ne peut être conféré qu'une fois. Après avoir étendu ses mains sur ceux qui doivent être confirmés, l'évêque fait une onction en forme de croix sur leur front, et leur donne un léger soufflet. Le sacrement de confirmation. L'évêque seul peut donner la confirmation. Recevoir la confirmation.

CONFIRMÉ, ÉE. part. pass. du v. Confirmer. S'empl. adjectiv. Fait confirmé. Evénement confirmé. Opinion confirmée. Enfant confirmé. Le mouvement de la terre est *confirmé* par les phases de Vénus. (Thomas.) Cette règle est *confirmée* par l'expérience : les gens immodérés changent tous les jours d'affections, de goûts, de sentiments, et n'ont pour toute constance que l'habitude du changement. (J.-J. Rouss.)

CONFIRMER. v. a. 1re conj. (du lat. *confirmare*). Rendre plus ferme, plus stable. Ne s'emploie qu'au figuré. Les persécutions ne servirent qu'à confirmer l'Église naissante. Je suis bien aise du succès de son ouvrage; c'est au temps à le *confirmer*. (Volt.) D'heureuses circonstances ont *confirmé* ces augures favorables. (Rayn.) Ce siècle qui avait commencé par renier Voltaire du bout des lèvres, s'achève en le *confirmant* dans tout ce qu'il a d'immortel. (E. Quinet.)

— Faire persister quelqu'un dans une opinion, dans une résolution; l'affermir dans cette opinion, dans cette résolution. Cela m'a confirmé dans mon opinion, dans la croyance que j'a- [...] Ce miracle le confirma dans la foi chrétienne, confirma sa foi. Vos avis l'ont confirmé dans sa résolution. Tout ce que je vois me *confirme* dans l'idée où j'ai toujours été de n'être d'aucun corps, de ne tenir à rien qu'à ma liberté et à mes amis. (Volt.) Son flatteur a soin de le *confirmer* tous les matins dans cette opinion. (La Bruy.)

— Approuver, sanctionner, ratifier. Confirmer une loi, un décret. Le pape confirma les décisions du concile. Confirmer une alliance. Ce jugement a été confirmé par la cour royale. Confirmer un acte. L'Evangile a *confirmé* le commandement de la loi. (Pasc.) On *confirme* dans le palais ce qu'on réclame dans le sanctuaire. (Fléch.)

— Se dit particulièrement en parlant des droits, priviléges et concessions que les états, princes et seigneurs continuent à leurs sujets par de nouveaux actes. Le roi confirme les droits

et les priviléges de cette ville, de cette communauté. Les priviléges de ces religieux furent confirmés par le pape. Le roi les confirma dans leurs droits et prérogatives par des lettres patentes. Il leur confirma les droits accordés par ses prédécesseurs. Le saint-siége, dont l'empereur *confirme* les priviléges. (Boss.)

— Assurer à quelqu'un la possession d'une chose. Charlemagne *confirma* au saint-siége les donations du roi son père. (Boss.)

— Déclarer qu'on persiste dans un décret, dans un ordre, dans une résolution, dans un sentiment, etc. Je *confirme*, en partant, mon ordre souverain. (Rac.)

. . . Allons, pleins de reconnaissance,
De Jacob avec Dieu *confirmer* l'alliance.
(Racine.)

Une telle victime
Vaut bien que, *confirmant* vos rigoureuses lois,
Vous me la demandiez une seconde fois.
(Id.)

— Assurer par un gage, par une garantie. Confirmer une promesse par serment. L'alliance devait être *confirmée* par sa mort. (Boss.) Il emploie votre nom saint et redoutable, ô mon Dieu, pour *confirmer* ses promesses. (Mass.)

— Prouver la certitude d'un fait ou la vérité d'une doctrine. Il a *confirmé* sa mission et celle de ses disciples par des miracles. (Boss.)

Oui, je tiens tout de vous, ma bouche le con-
[fesse,
Et mon respect saura le *confirmer* sans cesse.
(Racine.)

— Donner du poids, de l'autorité à une chose, en joignant un sentiment ou un suffrage à celui des autres. Si nous l'avons admirée dès le moment qu'elle parut, le roi a *confirmé* notre jugement. (Boss.) Dans le choix de ses ministres, il ne fait que *confirmer* la voix du peuple. (La Bruy.)

— Prouver plus fortement quelque chose, l'appuyer de quelque preuve décisive. Pour confirmer ce sentiment, il cite d'imposantes autorités. Cela confirme ce que j'ai avancé. Il confirmait sa mission par des miracles. Son témoignage confirme le vôtre. C'est une vérité que l'expérience a confirmée. Vous *confirmez* ce que vous dites par un long récit de ce qu'il a fait. (La Bruy.) C'est là un de ces vains raisonnements de notre fausse sagesse, et que jamais aucune expérience n'a *confirmé*. (J.-J. Rouss.)

Ah! du moins attendez qu'un fidèle rapport
De son malheureux frère ait *confirmé* la mort.
(Racine.)

— Assurer la vérité d'une chose, donner une plus grande certitude à une chose qui avait déjà été donnée ou reçue pour vraie. J'avais déjà ouï dire cela, on vient de me le confirmer. J'ai reçu une lettre qui me confirme ce bruit, cette nouvelle. Mes soupçons se trouvèrent confirmés. Leur conduite *confirma* leur foi. (Pasc.) Voici un miracle qui *confirme* la vérité de tous les autres. (Boss.) Le témoignage de ces auteurs *confirme* ce que nous dit l'Écriture sainte. (Id.) M. de Humboldt, accompagné d'un Français, M. de Bonpland, s'est enfoncé dans le vaste continent de l'Amérique méridionale; il en a apporté six mille plantes nouvelles : il a déterminé la position de deux cents points astronomiques; il a fait une multitude d'expériences qui ont *confirmé* les découvertes de l'Europe. (Cousin.)

— Jurispr. *Confirmer une donation, un testament*. Y acquiescer, en consentir l'exécution. Ils sont aussi *confirmés*, et d'une manière plus solennelle, lorsqu'ayant été accusés de nullité en justice, il intervient un jugement qui les déclare valables, et en ordonne l'exécution.

— Théol. Conférer le sacrement de confirmation. C'est tel évêque qui l'a confirmé.

— Fig. et pop. *Confirmer quelqu'un*. Lui donner un soufflet, par allusion à la cérémonie religieuse de la confirmation.

— *Être confirmé en grâce*. Recevoir de Dieu une surabondance de grâce qui met en état de persévérer dans la justice. || *Confirmer en grâce*. Donner cette surabondance de grâce à quelqu'un. Dieu l'a confirmé en grâce.

— Manég. *Confirmer un cheval*. Achever de le dresser.

— *Confirmer à*. Assurer la vérité d'une chose, donner des assurances nouvelles et plus expresses d'une chose. J'ai reçu une lettre qui me confirme cette nouvelle. La même chose lui est confirmée par un songe. Moïse leur *confirme* la venue de ce grand prophète. (Boss.)

[...]
Un bruit sourd que déjà l'on commence à semer.
(Racine.)

— On l'emploie quelquefois dans cette acception sans régime indirect.

— *Confirmer à*. Assurer à quelqu'un la possession d'une chose. Le nom de *foudroyante* fut donné ou *confirmé* à la légion par ce miracle. (Boss.) Il leur *confirma* le droit qu'Alexandre leur avait donné. (Id.) Il *confirma* par cette victoire le nom d'Africain dans sa maison. (Id.)

— *Confirmer dans*.

Tous vos soins empressés la perdraient sans
[retour,
Dans son illusion nous l'avons *confirmée*.
(Voltaire.)

— *Confirmer que*. L'expérience *confirme* que l'indulgence pour soi et la dureté pour les autres n'est qu'un même vice. (La Bruy.)

et les priviléges de cette ville, de cette communauté. Les priviléges de ces religieux furent confirmés par le pape. Le roi les confirma dans leurs droits et prérogatives par des lettres patentes. Il leur confirma les droits accordés par ses prédécesseurs. Le saint-siége, dont l'empereur *confirme* les priviléges. (Boss.)

— Assurer à quelqu'un la possession d'une chose. Charlemagne *confirma* au saint-siége les donations du roi son père. (Boss.)

— Déclarer qu'on persiste dans un décret, dans un ordre, dans une résolution, dans un sentiment, etc. Je *confirme*, en partant, mon ordre souverain. (Rac.)

. . . Allons, pleins de reconnaissance,
De Jacob avec Dieu *confirmer* l'alliance.
(Racine.)

Une telle victime
Vaut bien que, *confirmant* vos rigoureuses lois,
Vous me la demandiez une seconde fois.
(Id.)

— Assurer par un gage, par une garantie. Confirmer une promesse par serment. L'alliance devait être *confirmée* par sa mort. (Boss.) Il emploie votre nom saint et redoutable, ô mon Dieu, pour *confirmer* ses promesses. (Mass.)

— Prouver la certitude d'un fait ou la vérité d'une doctrine. Il a *confirmé* sa mission et celle de ses disciples par des miracles. (Boss.)

Oui, je tiens tout de vous, ma bouche le con-[fesse,
Et mon respect saura le *confirmer* sans cesse.
(Racine.)

— Donner du poids, de l'autorité à une chose, en joignant un sentiment ou un suffrage à celui des autres. Si nous l'avons admirée dès le moment qu'elle parut, le roi a *confirmé* notre jugement. (Boss.) Dans le choix de ses ministres, il ne fait que *confirmer* la voix du peuple. (La Bruy.)

— Prouver plus fortement quelque chose, l'appuyer de quelque preuve décisive. Pour confirmer ce sentiment, il cite d'imposantes autorités. Cela confirme ce que j'ai avancé. Il confirmait sa mission par des miracles. Son témoignage confirme le vôtre. C'est une vérité que l'expérience a confirmée. Vous *confirmez* ce que vous dites par un long récit de ce qu'il a fait. (La Bruy.) C'est là un de ces vains raisonnements de notre fausse sagesse, et que jamais aucune expérience n'a *confirmé*. (J.-J. Rouss.)

Ah ! du moins attendez qu'un fidèle rapport
De son malheureux frère ait *confirmé* la mort.
(Racine.)

— Assurer la vérité d'une chose, donner une plus grande certitude à une chose qui avait déjà été donnée ou reçue pour vraie. J'avais déjà ouï dire cela, on vient de me le confirmer. J'ai reçu une lettre qui me confirme ce bruit, cette nouvelle. Mes soupçons se trouvèrent confirmés. Leur conduite *confirma* leur foi. (Pasc.) Voici un miracle qui *confirme* la vérité de tous les autres. (Boss.) Le témoignage de ces auteurs *confirme* ce que nous dit l'Ecriture sainte. (Id.) M. de Humboldt, accompagné d'un Français, M. de Bonpland, s'est enfoncé dans le vaste continent de l'Amérique méridionale ; il en a apporté six mille plantes nouvelles : il a déterminé la position de deux cents points astronomiques ; il a fait une multitude d'expériences qui ont *confirmé* les découvertes de l'Europe. (Cousin.)

— Jurispr. *Confirmer une donation, un testament.* Y acquiescer, en consentir l'exécution. Ils sont aussi *confirmés*, et d'une manière plus solennelle, lorsqu'ayant été accusés de nullité en justice, il intervient un jugement qui les déclare valables, et en ordonne l'exécution.

— Théol. Conférer le sacrement de confirmation. C'est tel évêque qui l'a confirmé.

— Fig. et pop. *Confirmer quelqu'un.* Lui donner un soufflet, par allusion à la cérémonie religieuse de la confirmation.

— *Être confirmé en grâce.* Recevoir de Dieu une surabondance de grâce qui met en état de persévérer dans la justice. || *Confirmer en grâce.* Donner cette surabondance de grâce à quelqu'un. Dieu l'a confirmé en grâce.

— Manég. *Confirmer un cheval.* Achever de le dresser.

— *Confirmer à.* Assurer la vérité d'une chose, donner des assurances nouvelles et plus expresses d'une chose. J'ai reçu une lettre qui me confirme cette nouvelle. La même chose lui est confirmée par un songe. Moïse leur *confirme* la venue de ce grand prophète. (Boss.)

[illegible]
Un bruit sourd que déjà l'on commence à semer.
(Racine.)

— On l'emploie quelquefois dans cette acception sans régime indirect.

— *Confirmer à.* Assurer à quelqu'un la possession d'une chose. Le nom de *foudroyante* fut donné ou *confirmé* à la légion par ce miracle. (Boss.) Il leur *confirma* le droit qu'Alexandre leur avait donné. (Id.) Il *confirma* par cette victoire le nom d'Africain dans sa maison. (Id.)

— *Confirmer dans.*

Tous vos soins empressés la perdraient sans [retour,
Dans son illusion nous l'avons *confirmée*.
(Voltaire.)

— *Confirmer que.* L'expérience *confirme* que l'indulgence pour soi et la dureté pour les autres n'est qu'un même vice. (La Bruy.)

— Absol. Il n'y a que les évêques qui ont le droit de confirmer.

— se confirmer. v. pron. S'affermir dans une opinion, une résolution. Je me confirme dans ce dessein. Je me *confirme* dans cette pensée, que grandeur et discernement sont deux choses différentes. (La Bruy.) Il se *confirma* dans le dessein de mourir entièrement au monde. (Fléch.) Presque toujours les disputants se *confirment* dans leur opposition. (Boiste.)

— Être affermi. La foi de la Providence et la vérité des promesses et des menaces de Moïse se *confirment* de plus en plus dans le cœur des vrais fidèles. (Boss.)

— Devenir certain. Cette nouvelle, ce bruit ne se confirme pas.

— Syn. comp. confirmer. affirmer. L'action d'*affirmer* se rattache à la véracité de celui qui la fait. L'action de *confirmer* donne de nouveaux motifs, de nouvelles raisons pour regarder comme vraie une chose qui avait déjà été avancée comme telle. || confirmer. assurer. affirmer. On se sert du son de la voix pour *assurer;* du serment pour *affirmer ;* et de nouvelles preuves, pour *confirmer*.

CONFISCABLE. adj. des 2 g. (ét., V. confisquer). Qui est sujet à confiscation. Toute marchandise de contrebande est confiscable. Toute marchandise qui doit payer des droits, et qui n'a point été déclarée, est confiscable.

CONFISCANT, ANTE. adj. s. m. (ét., V. confisquer). Dr. féod. Sur qui il pouvait échoir confiscation. Une communauté qui possédait une terre sans avoir payé les droits d'amortissement au roi, et ceux d'indemnité au seigneur, devait donner au seigneur un homme vivant, mourant et confiscant.

— Qui confisque. L'agence confiscante.

— Il ne faut pas confondre ce mot avec *confisquant*, part. prés. du v. Confisquer. V. confisquant.

CONFISCATION. s. f. (pr. *kon-fiss-ka-ci-on;* ét., V. confisquer). Action d'adjuger des biens au fisc pour cause de crime, ou pour cause de contravention et délit. La peine de la confiscation des biens a été abolie en France. Le bannissement perpétuel et la condamnation à mort emportaient autrefois confiscation des biens. Les pays où la confiscation a lieu. La confiscation des exemplaires contrefaits. L'amende honorable, la torche au poing, sans ceinture et sans chaperon, emportait autrefois la *confiscation* des biens, parce que c'est à la ceinture que se portent les clés de la maison et de la bourse. (Ann. fr.)

— Les effets de cette action. Les *confiscations* tournent au profit du trésor public. (Barth.)

— Les biens confisqués. Le roi lui donna la confiscation de ce condamné.

— Anc. législ. Adjudication qui se faisait, au profit du roi ou des seigneurs hauts justiciers, des biens d'un homme condamné à mort. || *Confiscation de marchandises.* Adjudication, au profit du roi ou de ceux qui le représentaient, d'objets saisis sur les contrebandiers. || *Confiscation de fief.* Réversion du fief servant au fief dominant, causée par l'indignité du vassal.

— En matière d'impôt et de police, Saisie des objets et marchandises qu'on veut introduire ou exporter, lorsque les lois ou ordonnances s'y opposent, ou sans avoir préalablement acquitté les droits de douane ou d'octroi.

CONFISERIE. s. f. (ét., V. confire). Techn. Art du confiseur.

— Magasin du confiseur.

— Lieu, endroit, bâtiment réservé pour faire les confitures.

CONFISEUR, EUSE. s. (ét., V. confire). Celui, celle qui fait et vend des confitures, des conserves, des dragées, et toutes sortes de sucreries. Le confiseur exécute en sucre toutes sortes de dessins, de plans, de figures, et même des morceaux d'architecture assez considérables, dont il se sert pour l'ornement des tables. Un excellent confiseur. Une excellente confiseuse. Boutique, magasin de confiseur. Il serait difficile d'assigner, dans l'opinion de bien du monde, le degré de prééminence acquis à l'illustre cuisinier Carême ou au sublime *confiseur* Cardelli, qui se proclame son émule. (Pelouze.)

— adj. Marchand confiseur.

— Syn. comp. confiseur. confiturier. Le *confiseur* exerce un art ; le *confiturier* fait un commerce. On peut être en même temps *confi-* [illegible] et qu'on les vende.

CONFISQUANT. part. prés. du v. Confisquer. Qui confisque. Il est invariable. Des professeurs confisquant les livres de leurs élèves. Ne pas confondre ce mot avec *confiscant*. V. ce mot.

CONFISQUÉ, ÉE. part. pass. du v. Confisquer. S'empl. adjectiv. Biens confisqués au profit de l'État. Terre confisquée.

— Fig. et fam. *C'est un homme confisqué.* C'est un homme dont la santé est désespérée. || C'est un homme dont la fortune est détruite.

— Dès qu'un corps esculent est introduit dans la bouche, il est *confisqué*, gaz et sucs, sans retour. (Brill.-Savar.)

CONFISQUER. v. a. 1re conj. (ét. lat., *cum*, avec ; *fiscus*, panier, pris au fig. pour trésor). Adjuger une chose au profit du fisc ou de ceux qui en ont les droits, pour cause de crime ou de contravention aux lois, aux ordonnances. On confisqua tous ses biens. On confisque les marchandises de contrebande. Que, quand on condamne un homme à mort, on *confisque* ses biens au profit du roi, c'est déjà une injustice ; *confisquer* n'est autre chose que voler les enfants innocents d'un père coupable. Mais que, quand on condamne ce coupable au bannissement ou à la déportation, on *confisque* également ses biens, c'est tout à la fois une injustice et une inconséquence barbare. Le priver de sa fortune, c'est lui mettre le désespoir dans l'âme, et le poignard à la main pour assassiner. (Volt.) Le grand inquisiteur fit regarder tous les chrétiens comme des hommes dont il fallait *confisquer* les biens et proscrire la vie. (Id.)

— *Qui confisque le corps confisque les biens.* Anc. dr. crimin. La condamnation à mort emporte confiscation des biens. || On dirait de même, *confisquer corps et biens.*

— Dr. féod. *Confisquer son fief.* Refuser à un seigneur la foi et l'hommage pour un fief qui venait de lui.

— Jurispr. Se dit quelquefois en parlant des marchandises saisies à un particulier, pour être adjugées à un autre. Les marchandises qu'il avait embarquées pour son compte particulier furent confisquées au profit de ses co-intéressés.

— Prendre, s'emparer pour punir, comme cela a lieu dans les colléges. Confisquer un livre.

— se confisquer. v. pron. Etre confisqué.

Tâchons d'avoir du bien qui ne coure aucun [risque,
Un grand fonds de vertu rarement se *confisque*.
(Boursault.)

CONFIT, ITE. part. pass. du v. Confire. S'empl. adjectiv. Abricots confits. Pêches confites. Cerises confites. Verjus confit. Noix confites. Poires de rousselet confites. Oranges confites. Ecorces d'orange confites. Citrons confits. Marrons confits. Prunes, cerises confites à l'eau-de-vie.

— Par extens. *Fruits confits sur l'arbre.* Fruits extrêmement mûrs et cuits par le soleil.

— Fig. et fam. *Etre tout confit en dévotion, en Dieu.* Etre dans les grandes pratiques de la dévotion.

— *Etre confit en tendresse, en amour.* Etre très-amoureux.

— Nos anciens auteurs offrent un grand nombre d'exemples de divers emplois figurés de ce mot. Nous sommes tout *confits* d'inanité et de fadaise, tant les uns que les autres. (Montaig.) Leur nature est toute *confite* en soupçon, vanité, curiosité. (Id.) Les refus ne valent rien que *confits*, encore faut-il beaucoup de sucre pour en ôter l'amertume. (Costar.) Est-ce pas une étrange et piteuse misère de l'humaine nature, qu'elle soit toute *confite* en erreur et en aveuglement ? (Charron.) Compagnons de Minerve et *confits* en science. (Régnier.)

Cet hymen de tout bien comblera vos désirs ;
Il sera tout *confit* en douceurs et plaisirs.
(Molière.)

Bien est-il qu'il parlait comme un livre,
Toujours d'un ton *confit* en savoir-vivre.
(Gresset.)

— Fam. *C'est un homme confit.* C'est un homme perdu, ruiné.

CONFIT. s. m. (ét., V. confire). Techn. Eau sûre dans laquelle le chamoiseur plonge les peaux noires.

— Cuve où le pelletier fait confire les peaux.

— Excrément du chien délayé dans de l'eau tiède, en usage chez les maroquiniers.

— Mélange d'eau et de son pour nourrir les porcs.

CONFITEOR. s. m. (du v. lat. *confiteor*, je confesse, mot qui commence cette prière). Prière que font les catholiques avant de se confesser, à la messe, et dans d'autres circonstances. Dire son confiteor. Sans *s* au pluriel.

— Pop. *On lui fera dire son confiteor.* On lui fera avouer le fait. Se disait autrefois d'un homme que l'on allait appliquer à la question, ou à qui l'on allait faire subir un interrogatoire.

CONFITURE. s. f. (ét., Voy. confire). Fruits confits, racines confites au sucre ou au miel. Bonne confiture. Excellente confiture. L'abricot fait une bonne confiture.

— S'empl. plus ordinairement au pluriel. Des confitures de Gênes, de Rouen, etc. De bonnes confitures. Confitures sèches. Confitures liquides. Confitures nouvelles. Confitures vieilles. Confitures moisies. Confitures chancies. Confitures candies. Confitures à mi-sucre. Confitures musquées. Confitures ambrées. Confitures glacées. Faire des confitures. Une boîte de confitures. Un pot de confitures. Tourte de confitures. Omelette aux confitures.

— Fig. S'est dit autrefois pour Assaisonnement. La confiture d'amitié gît en mœurs douces.

CONFITURERIE. s. f. Art du confiseur.

— Lieu où l'on fait, où l'on conserve les confitures.

CONFITURIER, ÈRE. s. Celui, celle qui vend des confitures. C'est un confiturier.

— adjectiv. Marchand confiturier. On dit plutôt Confiseur.

CONFLAGRATION. s. f. (pr. *kon-fla-gra-ci-on ;* du lat. *conflagratio*, fait du *cum*, avec ; *flagrans*, brûlant). Embrasement général qui, selon quelques philosophes anciens, et la doctrine du christianisme, doit arriver à la fin des siècles, et dans lequel la terre sera consumée par un déluge de feu. La conflagration d'une planète, du globe terrestre. Il annonça que le monde finirait par une conflagration universelle.

— Fig. Grande révolution qui remue tous les esprits. Conflagration politique. Au milieu de cette conflagration générale, il prit le parti de la modération. Dans l'universelle *conflagration* que vous ne frémissez pas d'allumer, la perte de votre honneur ne sauvera point une seule de vos détestables jouissances ! (Mirab.) Si le pouvoir n'a pas toujours assez de ressources pour étouffer une *conflagration* naissante, le simple instinct devrait lui suffire pour la deviner. (St-Prosp.) Dans les États despotiques, où le maître n'est en rapport direct ni avec les intérêts ni avec les opinions, ni avec les sentiments des masses, il peut à toute force être envahi par une *conflagration* subite. (Id.)

CONFLAN, CONFLANT ou **CONFLANS.** s. m. Se disait autrefois du confluent de deux rivières. On a formé de ce mot le nom d'un grand nombre de localités.

CONFLANS. Géogr. Hameau près de Paris, faisant partie de la commune de Charenton-le-Pont (Seine). || Ch.-l. de cant., arr. de Briey (Moselle) ; 440 hab.

— Hist. *Traité de Conflans.* Traité que Louis XI conclut le 5 octobre 1465, avec le comte de Charolais, pour mettre fin à la guerre du Bien public.

CONFLE. s. m. Comm. Balle de poivre lourd.

CONFLIT. s. m. (du lat. *conflictus*, même signif.). Choc, combat. Rude conflit. Sanglant conflit. Le conflit de deux armées. Vieux dans ce sens. Le pigeon profita du *conflit* des voleurs. (La Font.)

— Il se disait aussi des contestations qui ont lieu dans les tribunaux et des disputes de l'école.

— Fig. Sorte de combat entre deux choses opposées, comme l'amour et la haine, la joie et la tristesse. Le conflit des intérêts, des passions. Au milieu d'un *conflit* tumultueux de grands et de petits intérêts. (Fléch.)

— Jurisp. *Conflit de juridiction.* Contestation entre deux ou plusieurs tribunaux dont chacun veut s'attribuer la connaissance d'une affaire. Elever un conflit de juridiction. Il s'est élevé un conflit de juridiction. Règlement sur un conflit de juridiction. || *Conflit d'attribution.* Contestation semblable entre un tribunal et une autorité administrative. Ce conflit d'attribution a été réglé par la Cour de cassation. || *Conflit négatif.* Celui qui a lieu lorsque deux tribunaux se déclarent respectivement incompétents pour connaître d'une même affaire. || *Conflit positif.* Celui qui a lieu lorsque deux tribunaux se déclarent respectivement compétents. || On emploie quelquefois *conflit* absolument dans ces divers sens. Il existe un conflit entre le tribunal de commerce et le tribunal de première instance. Traité des conflits.

CONFLUENT. s. m. Hist. ecclés. Religieux de quelques couvents d'Italie qui ne se rassemblent au monastère qu'à certaines époques de l'année.

CONFLUENT. s. m. (ét. lat., *cum*, avec *fluo*, je coule). Géogr. Endroit où se joignent deux rivières. Cette ville est bâtie au confluent de deux rivières. Le confluent de la Seine et de la Marne.

— Anat. *Confluent des sinus de la dure-mère.* Sorte de cavité lisse, polie, irrégulière, située au-devant de la protubérance occipitale interne, et formée par la réunion des trois grands replis de la dure-mère.

— Syn. comp. confluent. affluent. *Affluent* ne se dit que d'une rivière qui se jette dans une autre. *Confluent* se dit de deux rivières, c'est l'endroit où elles commencent à couler ensemble.

CONFLUENT, ENTE. adj. Pathol. Éruption de boutons, de taches, de pustules, etc., qui se touchent et se confondent. Petite vérole confluente. Petite vérole dont les boutons sont confluents.

— Bot. Se dit des anthères, lorsque leurs deux lobes, unis l'un à l'autre, paraissent n'en former qu'un seul ; des cotylédons, lorsque, [illegible] par leur base, de manière qu'on n'en peut distinguer l'origine ; des nervures des feuilles, quand elles sont simples et réunies au sommet de celles-ci.

— Minér. Se dit d'une variété prismatique d'aragonite, composée de plusieurs octaèdres cunéiformes, dont les parties, saillantes aux endroits des bases, se réunissent en un seul corps.

CONFLUER. v. n. 1re conj. (ét., V. confluent). Au propre, il ne se conjugue qu'à la troisième personne. Se dit en parlant de la réunion de deux grands cours d'eau. La Dordogne conflue avec la Garonne. Ces deux rivières confluent au-dessous de telle ville. Comme plusieurs torrents qui *confluent* ensemble tout à coup sur une même place. (Amyot.)

— Fig. Se disait autrefois pour s'accorder,

se réunir. Si l'intention de tous *confluait* en un même vœu. (Pasq.)

— Pourquoi avoir perdu ce mot si utile au propre, si expressif au figuré, quand nous avons *fluer, refluer* et *confluent* ?

CONFOLANS. Géogr. Ch.-l. d'arr. (Charente, à 438 kil. de Paris ; 2,800 hab.

CONFONDRE. v. a. 4ᵉ conj. (ét. lat., *cum*, avec ; *fundere*, fondre). Mêler, brouiller plusieurs choses ensemble. Se dit tant au physique qu'au moral. Deux fleuves qui confondent leurs eaux. La mort égale et confond tous les rangs. Nous confondîmes nos pleurs, nos regrets. La mort *confondra* les cendres de celles qui brillent à la cour, et de celles qui vivent obscures dans la retraite. (Fléch.)

La victoire et la nuit, plus cruelles que nous,
Nous excitaient au meurtre et *confondaient* [nos coups.
(Racine.)

— Mêler plusieurs choses de même nature, de manière qu'elles semblent n'en faire plus qu'une. C'est là que j'ai vu souvent un père vertueux, entouré de ses enfants, *confondre* leur hommage avec le sien, et former des vœux dictés par la tendresse et dignes d'être exaucés. (Barth.) *Confondons* nos regrets, nos soupirs et nos pleurs. (Aignan.)

Et ces baisers que mes lèvres errantes
Venaient chercher sur tes levres brûlantes,
Où le plaisir *confondait* nos deux cœurs.
(De Pezay.)

— Réunir, assembler.

Tous ces yeux qu'on voyait venir de toutes [parts,
Confondre sur lui seul leurs avides regards.
(Racine.)

— Ne pas faire distinction entre des personnes et des choses différentes. Ces deux choses, ces deux personnes se ressemblent tellement, qu'il m'arrive souvent de les confondre, de confondre l'une avec l'autre. Il ne faut pas confondre l'innocent et le coupable, l'innocent avec le coupable. Qu'il est difficile qu'on ne flatte la vanité, qu'on ne *confonde* la fortune avec la vertu ! (Fléch.) L'esprit ténébreux de discorde *confondait* le devoir avec la passion, le droit avec l'intérêt, la bonne cause avec la mauvaise. (Id.) Ce n'est pas en *confondant* l'innocent avec le coupable, que l'on parvient à guérir les plaies du corps politique. (La Harpe.) On *confond* trop souvent ses affections avec ses désirs. (Fléch.) Je ne veux point de ces amis qui me *confondent* dans leur cœur avec tout l'univers. (St-Evrem.)

— Se méprendre, prendre l'un pour l'autre. Vous confondez un nom avec un autre. Vous confondez Aristote avec Platon. Il ne faut pas confondre le fait avec le droit.

— Mettre du désordre, de la confusion. Hérode *confond* à son gré la succession des pontifes. (Boss.)

— Convaincre en causant de la honte, réduire à ne savoir que répondre. Voilà un raisonnement propre à le confondre. Cette déposition a confondu l'accusé. Fais bien, tu auras des envieux, fais mieux, tu les *confondras*. (Prov. espagn.) Dieu achève de *confondre* le raisonnement humain par le mystère de la croix. (Boss.) Dieu a choisi ce qui est fou selon le monde pour confondre les sages ; il a choisi ce qui était faible pour *confondre* les puissants. (Id.) Quelle consolation pour nous de pouvoir nous servir de vos exemples pour *confondre* les pécheurs d'une destinée plus obscure ! (Mass.) Au jour terrible de vos vengeances, vous vous servirez de la vie rude et laborieuse d'un homme de guerre, pour *confondre* la lâcheté du mondain, et ses excuses sur la difficulté de vos préceptes. (Id.)

— Démasquer quelqu'un, montrer qu'il en a imposé. Confondre un calomniateur. Eh bien ! achève d'écrire l'histoire de ta vie, que tu as commencée. Ce sera dans la main de tes amis un témoignage qui pourra leur servir un jour à *confondre* tes ennemis. (Marmier.)

— Rendre inutile, faire échouer. Dieu se plaît à confondre les vains projets des hommes. Dieu confond l'orgueil des superbes. Qu'il sait bien, quand il veut, par de faibles moyens, *confondre* l'orgueil et la fausse prudence des hommes ! (Fléch.)

Tonnez, *confondez* l'injustice,
Cieux, obscurcissez-vous de nuages épais.
(C. Delavigne.)

— *Vos louanges me confondent.* Se dit, par civilité, lorsqu'on reçoit quelque louange excessive, et qu'on veut s'en défendre. || On dit, dans [illegible] *confondent* ; et, *vous me confondez par vos louanges*.

— Déconcerter, humilier. Tout me *confond*, tout me devient contraire. (Corn.) En spiritualité, elle aurait *confondu* le plus grand personnage. (La Font.)

De tous nos magistrats la vertu me *confond*,
Et je ne conçois pas comment ces messieurs font.
(Piron.)

— Causer un grand étonnement, une sorte d'effroi, de stupeur. Une telle insolence doit vous confondre. Je restai confondu. Cela confond ma raison, mon imagination. Au moment que j'ouvre la bouche pour célébrer la gloire immortelle de Louis de Bourbon, prince de Condé, je me sens également *confondu*, et par la grandeur du sujet, et, s'il m'est permis de le dire, par l'inutilité du travail. (Boss.) Ces globes d'une grandeur qui *confond* l'imagination. (La Bruy.) Leur nombre m'épouvante et *confond* ma raison. (Corn.)

— *Ce que vous me dites là me confond*, me paraît incroyable.

— se confondre. v. pron. Se réunir, se mêler, en parlant de choses différentes. Ces deux nuances se confondent. Le peuple conquérant finit, à la longue, par se confondre avec le peuple vaincu. Je ne sais plus où j'en suis, toutes mes idées se confondent. Une ligne qui se confond avec une autre. Ils vont tous se *confondre* dans ce gouffre infini du néant. (Boss.) Toute jalousie n'est point exempte de quelque espèce d'envie, et souvent même les deux passions se *confondent*. (La Bruy.) Cet amour si vif et si tendre qu'il avait eu pour sa famille, se *confondit* insensiblement dans la charité qu'il avait pour Dieu. (Fléch.) Le monde semble se ressentir encore du chaos primitif : le bien y est à côté du mal, et souvent ils se *confondent*. (S. Dub.)

L'étonnement, l'effroi, le plaisir se *confondent*,
Et par un même cri tous les cœurs se répondent.
(Delille.)

— Se mêler, en parlant de choses semblables. Ce n'est qu'après un si doux saisissement que nos voix commencent à se *confondre*, et nos yeux à mêler leurs pleurs. (J.-J. Rouss.) Peut-être vous eussé-je dit adieu d'un œil sec, si vos larmes coulant sur ma joue n'eussent forcé les miennes de s'y *confondre*. (Id.)

— S'embrouiller, se troubler, se déconcerter. Les détails de cette affaire sont très-multipliés, il y a de quoi s'y confondre. Il parut se confondre dès la première question. Se cacher, se *confondre*, s'anéantir devant le Créateur. (Fléch.) O rois, *confondez*-vous dans votre grandeur. (Boss.) Ces espaces immenses où votre raison se *confond*. (La Bruy.) Dès vos premiers regards je l'ai vu se *confondre*. (Rac.) Vous détournez les yeux et semblez vous *confondre*. (Id.)

— Passer l'un pour l'autre. Les personnes d'une imagination vive mentent aisément. Chez elles la fiction et la vérité se *confondent*. (Boiste.)

— Fam. *Se confondre en cérémonies, en excuses, en respects, en remercîments*, etc. Multiplier les cérémonies, les excuses, les respects, etc.

— Syn. simp. Mêler, brouiller, embrouiller. || Prendre l'un pour l'autre, ne pas distinguer l'un de l'autre, se tromper, se méprendre. || Convaincre, couvrir de honte, couvrir d'ignominie, faire rougir, humilier, abaisser, abattre, terrasser, jeter dans la confusion, troubler, réduire au silence.

CONFONDU, UE. part. pass. du v. Confondre. S'empl. adjectiv. Objets confondus. Choses confondues. Personnes confondues.

Là dorment *confondus* le guerrier, le poète,
Les grands hommes d'Etat et Chatham à leur [tête.
(Delille.)

— Syn. comp. confondu. confus. Au propre, on dit *confus* du tout qui résulte de la réunion des parties, mais *confondu* qualifie les parties mêmes qui ont subi l'action de la cause qui les a mêlées. Au fig., *confus* montre le sujet dans tel état, et presque toujours en vertu d'une cause qui lui est propre. *Confondu* présente le même état comme l'effet de l'action d'une cause extérieure.

CONFORMALISTE. s. des 2 g. On dit plutôt Conformiste.

CONFORMATEUR. s. m. Techn. Instrument dont on se sert pour donner aux chapeaux la forme de la tête.

CONFORMATION. s. f. (pr. *kon-for-ma-ci-on* ; ét. lat., *cum*, avec ; *forma*, forme). Manière dont un corps organisé est conformé. La conformation des parties d'un corps. La conformation des organes. Une bonne conformation. Conformation vicieuse. Une heureuse conformation d'organes. Les actes des animaux sont relatifs à leur *conformation*. (Virey.)

— *Vice de conformation dans une personne, dans un animal*. Ce qu'il y a de défectueux dans la disposition des parties de son corps, dans son organisation. Cette maladie provient d'un vice de conformation.

— *Maladie de conformation*. Maladie qui provient du mauvais arrangement des parties d'un corps.

— Constitution et proportion naturelle des parties d'un corps. J'ai cru que pour mieux m'assurer des vrais principes des langues, je devais d'abord observer le premier langage qui nous [illegible] (Condill.) Ainsi l'orgueil et la pitié sont moins des passions de l'âme que des affections naturelles, qui dépendent de la sensibilité du corps et de la similitude de la *conformation*. (Buff.)

— Phys. La contexture différente et la consistance particulière des parties dont sont composés les corps. Les corps, suivant les newtoniens, réfléchissent les différentes couleurs de la lumière suivant leur différente conformation.

— Chir. Réduction des os fracturés.

— Syn. comp. conformation. façon. figure. forme. La *façon* résulte de la manière dont l'ouvrier met la matière en œuvre. La *forme* résulte du contour de la chose. La *figure* est l'apparence particulière qui résulte de la forme. *Conformation* ne se dit guère qu'à l'égard des parties du corps animal.

CONFORME. adj. des 2 g. (ét., V. conformation). Qui a les mêmes qualités, qui est semblable. La copie est conforme à l'original. Ces écritures sont conformes. Ces deux choses sont entièrement conformes. Son humeur est conforme à la vôtre. Etat plus rude, mais plus parfait pour des âmes fidèles, parce qu'elles sont plus *conformes* à Jésus-Christ crucifié. (Fléch.) Vos intérêts ici sont *conformes* aux nôtres. (Rac.)

— *Pour copie conforme*. Formule par laquelle celui qui délivre une copie assure qu'elle est conforme à l'original.

— Qui s'accorde avec. Mener une vie conforme à sa profession. Son habit n'est pas conforme à son état. Avoir des sentiments conformes à sa naissance. Cela est parfaitement conforme à ses vues. Ses mœurs ne sont pas conformes à sa doctrine. Jansénius est contraire aux thomistes, et *conforme* à Calvin. (Pasc.) Vous ne ferez rien en cela que de *conforme* à votre maxime et à votre pratique ordinaire. (Id.) Il sent si les lois sont *conformes* ou opposées aux principes de commisération et de justice qui sont dans son cœur. (Volt.)

— Qui convient à. La nature donne alors des passions et des désirs *conformes* à l'état présent. (Pasc.) Elle se reprocha cette faiblesse comme peu *conforme* à l'humilité et à la constance chrétienne. (Fléch.) Le plus grand bien auquel on puisse prétendre est de mener une vie *conforme* à son état, à son goût. (Volt.) On ne connut plus en Angleterre qu'une politique dure et inquiète, *conforme* au génie du prince. (Id.)

— Dans ces deux dernières acceptions, *conforme* ne peut s'employer qu'en parlant des choses ; Pascal a donc eu tort de s'exprimer ainsi : Dites-moi, je vous prie, mon père, en quoi vous êtes *conforme* aux jésuites ?

— Log. Se dit de la convenance, de la ressemblance exacte d'une idée ou d'une opération de l'âme à son objet. Une idée, un jugement n'est vrai qu'autant qu'il est conforme à son objet, c'est-à-dire, autant qu'il le représente tel qu'il est.

CONFORMÉ, ÉE. part. pass. du v. Conformer. S'empl. adjectiv. Les lois doivent être conformées aux mœurs des peuples.

— Être organisé. Se dit de la manière dont les parties d'une chose sont disposées entre elles, surtout des corps organisés. Un corps bien conformé, mal conformé. Cet animal est bizarrement conformé. Avoir des jambes mal conformées. Un corps est bien ou mal conformé relativement à sa nature ou à sa destination.

CONFORMÉMENT. adv. (rad. *conforme*). D'une manière conforme. Il faut procéder conformément à telle loi, à telle ordonnance. Conformément au jugement. Vivre, agir, penser conformément à son état. Toutes les nations bénites en lui, *conformément* à la promesse faite à Abraham. (Boss.) On lava l'enfant avec de l'eau tiède, *conformément* au conseil d'Hippocrate. (Barthél.)

— Cet adverbe étant toujours suivi de la préposition *à* ne peut se placer entre l'auxiliaire et le participe ; on peut le mettre avant ou après le verbe. J'ai agi conformément à vos intentions, ou, Conformément à vos intentions, je me suis transporté dans tel endroit.

CONFORMER. v. a. 1ʳᵉ conj. (rad. *conforme*). Rendre conforme. Conformer sa vie, ses actions à la doctrine de l'Evangile. Conformer ses sentiments à ceux de quelqu'un. Seigneur, faites-moi la grâce de *conformer* mes sentiments aux vôtres. (Pasc.)

— Donner la forme. Les eaux ont *conformé* la surface du globe, et les volcans l'ont déformée. (Boiste.)

— se conformer. v. pron. Se soumettre. Je me suis conformé à vos ordres. Se conformer à la volonté de Dieu. Se conformer aux inclinations, aux façons de vivre de quelqu'un. Se conformer au temps, aux circonstances. Se conformer à une loi. Nous nous sommes conformés à la loi. Corneille nous assujétit à ses caractères et à ses idées, Racine se *conforme* aux nôtres. (La Bruy.) Chacun vit pour son siècle, et doit s'y *conformer*. (Destouches.) Voltaire connaissait l'esprit de son siècle, et il s'y est *conformé*. (Michaud.) L'une des injustices les plus communes est de vouloir que nos inférieurs se *conforment* à nos goûts, à nos opinions. (Boiste.) *Conformez*-vous au temps, *conformez*-vous aux lieux. (Volt.)

— Se rendre semblable. *Conformons*-nous à ce saint roi. (Fléch.) Le livre de l'Imitation de Jésus-Christ, où elle apprenait à se *conformer* au véritable modèle des chrétiens. (Boss.) Le philosophe ignore toute sa vie l'art [illegible]

CONFORMISTE. s. des 2 g. (rad. *conforme*). Celui, celle qui fait profession de la religion dominante en Angleterre. Tous ceux qui suivent une autre religion sont appelés *non-conformistes*.

— On a aussi appelé quelquefois les sodomites, des *non-conformistes en amour*.

— adj. Secte conformiste.

— Au mot *conformiste*, Laveaux donne la définition des *non-conformistes*, mais il ne dit rien du mot qui fait le sujet de l'article.

CONFORMITÉ. s. f. (rad. *conforme*). Rapport entre les choses conformes, entre les objets qui se ressemblent ; ressemblance plus parfaite. Il y a une conformité parfaite entre ces deux choses. La conformité d'une chose avec une autre. Conformité d'arrêts, de traités. Conformité d'inclinations. Conformité de sentiments. Conformité d'humeurs. Conformité d'esprits. Il y a entre nous conformité de goûts et de principes. La *conformité* d'opinions maintient la paix intérieure. (Boiste.) Ce qui fait la force d'un gouvernement, c'est la *conformité* entre les ordres qu'il donne et la volonté des hommes auxquels il commande. (Id.) Comme nos fêtes ont entre elles beaucoup de *conformité*, on me reprochera peut-être de retracer les mêmes tableaux. (Barth.) J'ose me flatter quelquefois que le ciel a mis une *conformité* secrète entre nos affections, comme entre nos goûts et nos âges. (Lav.)

— *La conformité à la volonté de Dieu*. La soumission de sa propre volonté à celle de Dieu.

— Log. Convenance, ressemblance parfaite d'une opération de l'âme avec son objet.

— En Angleterre, c'est la soumission à la religion dominante et aux cérémonies de l'Eglise anglicane ; la *non-conformité* est le refus de s'y soumettre.

— *Conformité occasionnelle*. Acte de religion usité en Angleterre, qui consiste à se réunir à l'Eglise anglicane pour un temps, et à participer à sa communion lorsque l'occasion le demande, par exemple lorsqu'il s'agit d'être élu membre du parlement.

— On a autrefois appelé *non-conformité* la sodomie ou pédérastie.

— *En conformité de*, loc. prépos. Conformément à. Il agit en conformité des ordres qu'il a reçus. En conformité de telle loi, nous avons pris l'arrêté suivant.

— On disait autrefois absolument, *j'ai agi en conformité*.

— Syn. comp. conformité. ressemblance. La *conformité* est dans les choses, la *ressemblance* est dans l'esprit. L'un ne s'applique qu'aux objets intellectuels, et plus souvent aux puissances qu'aux actes ; l'autre se dit des sujets intellectuels et des sujets corporels.

CONFORT. s. m. (ét. lat., *cum*, avec ; *fortis*, courageux). Secours, assistance. Donner aide et confort. Vieux.

— Néol. Bien-être matériel. Il n'y a que les peuples avancés qui puissent avoir l'idée et le besoin du *confort*, qui attache au pays, au foyer domestique, et qui peut être considéré comme une garantie de la paix générale. (Rat.)

— Aisances de la vie.

CONFORTABLE. adj. (ét. V. confort). Se disait autrefois pour Consolant. || Utile, agréable.

— Néol. Qui concerne le confort, le bien-être matériel. C'est un anglicisme très-intelligible et très-nécessaire en français, où il n'a pas d'équivalent.

— Qui est convenable sous ce rapport. Nourriture confortable. Habitation confortable.

— Se prend aussi substantiv. Les Anglais s'occupent de leur confortable. Ce mot exprime un certain état de commodité, de bien-être et de satisfaction physique : c'est l'ordre et l'harmonie de la vie matérielle. Le *confortable* ne dépend pas de la richesse ; ce n'est pas le raffinement, car la médiocrité et la pauvreté même peuvent le créer au moyen de l'économie, de l'ordre et de la propreté. (Rat.) L'homme que le *confortable* entoure jouit de tout ; il se sent, il s'écoute vivre. (Id.) Le *confortable* est partout et nulle part ; dès qu'il y manque quelque chose, il a cessé d'exister ; une cheminée qui fume, un vin médiocre ou du café froid, une porte qui crie sur ses gonds, voilà quelques-unes des circonstances qui le détruisent. (Id.)

CONFORTANCE. s. f. Se disait autrefois pour Soutien, appui. || Consolation.

CONFORTANT, ANTE. adj. (rad. *confort*). Médec. Fortifiant. Remède confortant. On dit plutôt Fortifiant.

— Subst. Un confortant. Des confortants.

— Syn. comp. confortant. confortatif. *Confortant* marque que la qualité est effective, *confortatif* indique que la qualité existe, mais qu'on n'en a pas encore aperçu les effets.

CONFORTATIF, IVE. adj. et s. (rad. *confort*). Médec. Corroborant. S'emploie dans le même sens que Confortant.

— Fig. Nous sommes privés, dans cet opéra, d'un des plus puissants *confortatifs* contre l'ennui, par l'absence de Mˡˡᵉ Heinel. (Grimm.)

CONFORTATION. s. f. (pr. *kon-for-ta-ci-on* ; rad. *confort*). Corroboration, action de fortifier, état de ce qui est fortifié. Un estomac affaibli a besoin de confortation. Cela est bon pour la confortation des nerfs. Il n'est guère usité que dans ces sortes de phrases.

CONFORTÉ, ÉE. part. pass. du v. Conforter. S'empl. adjectiv. Estomac conforté par de bons aliments.

CONFORTEMAIN. s. f. Anc. prat. Lettres de chancellerie dont un seigneur féodal se munissait quand il voulait saisir le fief de son vassal, pour rendre cette saisie plus authentique.

CONFORTEMENT. s. m. Se disait autrefois pour Soulagement. || Satisfaction.

CONFORTER. v. a. 1ʳᵉ conj. (rad. *confort*.) Fortifier, corroborer. Cela conforte l'estomac, conforte le cerveau.

— Fig. Encourager, consoler. Conforter les affligés. Conforter les mourants. Chacun à qui mieux mieux replâtrant et *confortant* la créance reçue de tout ce que peut sa raison. (Montaigne.) Ce sens vieillit.

— SE CONFORTER. v. pron. Se fortifier. L'estomac se conforte par de bons aliments. Je me *conforte* de mes disgrâces en buvant de meilleur vin que le bonhomme Loth. (Volt.) On dit plus souvent Se reconforter.

— Syn. comp. CONFORTER. RECONFORTER. Ce qui *reconforte* donne plus de force, produit un effet plus considérable que ce qui ne fait que conforter ; ou bien ce qui *reconforte* rétablit les forces qu'on avait perdues.

CONFRATERNEL, ELLE. adj. (rad. *confrère*). De confrère. Sentiments confraternels. Ne s'emploie guère qu'en parlant des membres d'une même confrérie, telle que celle des avocats.

CONFRATERNITÉ. s. f. (rad. *confrère*). Relation, rapport qui existe entre les personnes d'une même compagnie, d'un même corps ; entre les membres d'une association libre. A cause de la confraternité. En considération de la confraternité. La vanité porte les divers états à se mépriser les uns les autres, et ce mépris détruit toute *confraternité* nationale. (Boiste.)

— Qualité de confrère.

— Anc. législ. *Confraternité de coutumes*. Usage où l'on était de régler une succession d'après la coutume de la ville à la bourgeoisie de laquelle le défunt appartenait, et d'attribuer au juge de cette ville la connaissance de toutes les difficultés relatives à ladite succession.

CONFRÈRE. s. m. (ét. lat., *cum*, avec ; *frater*, frère). Chacun de ceux qui composent une confrérie, une compagnie de personnes associées pour quelque exercice de piété. Les confrères du Saint-Sacrement.

— Se dit aussi de ceux qui sont d'une même compagnie, d'un même corps, ou qui exercent une même profession. Ils sont tous deux conseillers à la cour royale, tous deux de l'Académie, ils sont confrères. Nous avons un nouveau confrère. Ce médecin, cet avocat est fort estimé de ses confrères. Violant les lois de l'Académie, qui défendent aux académiciens d'écrire ou de faire écrire contre leurs *confrères*. (La Bruyère.) Les hommes de lettres sont maintenant mes *confrères*. (St-Evrem.)

Le médecin Tant-pis visitait un malade,
Que visitait aussi son *confrère* Tant-mieux.
(LA FONTAINE.)

— C'était aussi le nom que les Pères de l'Oratoire donnaient chez eux à ceux qui n'étaient pas prêtres.

— Iron. Ce forçat abhorré même de ses *confrères*. (Boil.)

— Dans ses fables, La Fontaine fait un heureux emploi du mot confrère, il l'adapte soit aux animaux de même espèce, soit à ceux qui sympathisent entre eux par leur naturel malfaisant. J'ouïs que l'un des deux disait à son *confrère*. (La Font.) Tous les *confrères* de Brifaut. (Id.) Notre *confrère* aux abois entre ces morts s'arrange. (Id.)

— *Confrères en Apollon*. Se dit des poëtes. On dit aussi, Confrère en érudition, en philologie, confrère en amour. Il y a longtemps qu'on a dit que certains maris ont bien des confrères.

— Syn. comp. CONFRÈRE. COLLÈGUE. *Confrère* se dit entre les membres d'une association libre ; tandis qu'au titre de *collègue* est attaché un caractère plus officiel.

CONFRÉRIE. s. f. (rad. *confrère*). Association pieuse, société de personnes libres, de laïques, qui se ressemblent volontairement ; mais d'après une règle ou des statuts, dans le but ou sous le prétexte de se livrer en commun à des exercices de piété, à des pratiques de dévotion. La confrérie du Saint-Sacrement. Marguillier de confrérie. Bâtonnier de confrérie.

— On a distingué en France neuf sortes de confréries : 1° les confréries de dévotion ; 2° les confréries établies pour exercer la charité et les œuvres de miséricorde ; 3° les confréries de pénitents ; 4° les confréries érigées à l'occasion des pèlerinages ; 5° les confréries établies par les négociants, pour attirer les bénédictions de Dieu sur leur commerce ; 6° celles des officiers de justice ; 7° la confrérie de la Passion ; 8° toutes celles des différents métiers ; 9° enfin les confréries de factieux, qui se couvraient du voile spécieux de la religion pour troubler l'Etat.

— Prov. On dit en plaisantant d'un homme qui vient de se marier, *Qu'il s'est enrôlé dans la grande confrérie*. Ceux que l'hymen fait de sa *confrérie*. (La Font.)

[illegible] pieuse qui fut établie en Normandie vers le milieu du XI° siècle et dans laquelle on admettait indistinctement les seigneurs et les prélats, les riches et les pauvres. Les membres de cette confrérie juraient de poursuivre sans relâche ceux qui troubleraient le repos de l'Eglise et de l'Etat. || *Confrérie blanche*. Association que Foulques, évêque de Toulouse, forma contre les Albigeois, au commencement du XIII° siècle. || *Confrérie noire*. Association opposée à la précédente.

— *Confrérie de la Passion*. Troupe de pèlerins revenant de Jérusalem, de St-Jacques de Compostelle, de la Ste-Baume, etc., qui, montés sur des échafauds, dans les places publiques et dans les carrefours des villes, chantaient des cantiques et jouaient des scènes relatives aux mystères. Cette confrérie obtint des lettres patentes de Charles VI. La représentation des Mystères fut mêlée de tant d'obscénités, qu'elle fut défendue par le parlement de Paris, en 1541, et cette défense fit naître un théâtre purement profane. Les confrères de la Passion, sans emploi, cédèrent alors leur théâtre aux Enfants sans-souci.

CONFRICATION. s. f. (pr. *kon-fri-ka-ci-on* ; ét. lat. *cum*, avec ; *fricare*, frotter.) Techn. Action de réduire en poudre par le frottement.

— Chim. Action d'exprimer avec les doigts le suc des plantes ou des fruits.

CONFRONT. s. m. S'est employé comme syn. de Limite. On disait qu'une terre avait pour confront au nord telle ou telle autre terre.

CONFRONTATION. s. f. (pr. *kon-fron-ta-ci-on* ; ét. lat., *cum*, avec, *frons*, front). Action de confronter des personnes les unes aux autres. Ne se dit qu'en matière criminelle, en parlant des témoins que l'on confronte à un accusé, ou des accusés que l'on confronte ensemble. Confrontation de témoins. Confrontation de l'accusé avec les témoins. Confrontation des accusés. Attenter à la liberté d'un français, et refuser de lui *confronter* ses délateurs, c'est violer la première loi de l'Etat. (Henri IV.)

— *Confrontation ordinaire ou réelle*. Celle où l'on mettait le témoin en présence de l'accusé, pour qu'il eût à déclarer si c'était bien à la personne représentée devant lui que s'appliquaient les faits dont il avait témoigné. || *Confrontation littérale* ou *figurative*. Celle par laquelle on se bornait à lire devant l'accusé la déposition du témoin absent ou décédé, pour figurer la confrontation. || *Confrontation par tourbe*. Celle dans laquelle l'accusé se mêle à plusieurs personnes entre lesquelles le témoin doit le distinguer.

— Fig. Examen qu'on fait ou de deux écritures en les comparant ensemble, ou de différents passages en les conférant l'un avec l'autre. La confrontation des écritures. Par la confrontation des passages, il s'assura qu'il y avait une lacune dans le texte.

CONFRONTÉ, ÉE. part. pass. du v. Confronter. S'empl. adjectiv. Accusés confrontés. Témoins confrontés. Ecriture confrontée.

— Blas. Se dit lorsque l'écu est parti, et que dans chaque côté il y a deux animaux qui se regardent.

CONFRONTEMENT s. m. Confrontation. Peu usité.

CONFRONTER. v. a. 1re conj. (ét. lat., *cum*, avec ; *frons*, visage). Mettre des personnes en présence les unes des autres, pour voir si elles conviendront de quelque fait dont il s'agit. Confronter deux personnes ensemble. Il vieillit en ce sens ; on dit plus communément Aboucher deux personnes, les mettre en face l'une de l'autre.

— Présenter à un accusé les témoins qui ont déposé contre lui, leur faire faire lecture de leurs dépositions en présence de l'accusé, pour savoir s'ils y persistent, et prendre les défenses que l'accusé peut y opposer. Confronter les témoins à l'accusé, avec l'accusé. On lui a confronté les témoins. On m'a confronté avec les témoins.

— Fig. Conférer une chose avec une autre, examiner deux choses en même temps, pour les comparer ensemble. Confronter deux écritures. Confronter deux étoffes l'une avec l'autre. Confronter deux choses ensemble. Confronter la copie à l'original. Il faudrait vous *confronter* avec vos pareils pour porter de vous un jugement sain et raisonnable. (La Bruyère.)

— Prat. Confiner. Le bois confronte, du côté du levant, au pré d'un tel. Vieux dans ce sens.

— Après *confronter*, on emploie plutôt *avec* que *à*, parce que la confrontation est toujours une opération réfléchie, entreprise à dessein, et faite avec quelque soin.

— SE CONFRONTER. v. pron. Être confronté.

CONFUCIUS. Nom latinisé du célèbre philosophe chinois Khoung-fou-tseu, né l'an 551 avant notre ère. Il fonda une école suivie par un grand nombre de disciples. Nommé premier ministre du roi de Lou, il s'appliqua surtout à corriger les mœurs par l'autorité de ses maximes et de ses exemples, réforma l'administration de la justice, et régla la perception des impôts. Exilé par les intrigues de ses ennemis, il mourut l'an 479 avant notre ère. Ses descendants jouissent de grands privilèges et possèdent seuls le titre de nobles héréditaires.

— *Religion de Confucius*. Doctrine aujourd'hui suivie en Chine par tout ce que le pays renferme d'hommes éclairés.

CONFUS, USE. adj. (ét. lat., *cum*, avec, *fusus*, fondu.) Confondu l'un avec l'autre, brouillé, mêlé ensemble, sans ordre. Amas confus. Le chaos n'était qu'un assemblage confus des éléments. Assemblage confus de libertins. L'amas *confus* de chicanes énormes. (Boil.) Leur ordre de bataille était *confus*, et leur tactique peu savante ; mais le courage y suppléait. (Anquetil.)

— Se dit particulièrement des sons, des bruits qui se confondent et que l'on n'entend pas distinctement. On entendit un cri, des cris confus. Un bruit confus s'éleva dans l'assemblée. Des murmures confus. Des voix confuses. Quant à ceux pour qui la musique n'est qu'un amas de sons *confus*, il est bon de remarquer que presque tous chantent faux. (Brill.-Savar.) A ces mots, des larmes d'attendrissement coulent de tous les yeux, et l'on n'entend plus qu'un mélange *confus* de clameurs perçantes et de vœux adressés au ciel. (Barth.)

Pourquoi ces sons affreux, ces longs rugissements,
Ce tumulte *confus*, ce choc des éléments ?
(ST-LAMBERT.)

— Fig. *Bruit confus*. Bruit incertain sur une chose, sur un fait dont on ne sait aucune particularité bien distincte. Il court un bruit confus. Un bruit *confus* par mes soins *confirmé*. (Rac.)

— Jurispr. *Tels et tels droits sont confus et réunis en sa personne*. Se dit en parlant d'une personne qui réunit des droits actifs et passifs concernant un même objet.

— On dit que *la vue est confuse*, lorsqu'on veut voir en même temps tous les objets qui frappent les yeux.

— Fig. Obscur, embrouillé. Esprit confus. Savoir confus. Ce discours est si confus, qu'on ne saurait l'entendre. J'ai lu autrefois cet ouvrage ; je n'en ai plus qu'une idée confuse. Il ne m'en reste qu'un souvenir confus. Des notions vagues et confuses. Débrouiller l'art *confus* de nos vieux romanciers. (Boil.) L'obscurité, lorsqu'elle est rare, peut naître d'une distraction ; mais lorsqu'elle est fréquente, elle vient certainement de la manière *confuse* dont on saisit la matière qu'on traite. (Condill.)

La nature tremblante, incertaine, étonnée,
D'un nuage *confus* couvre sa destinée.
(CORNEILLE.)

— Incertain. Dates confuses. Faits confus.

— Honteux, embarrassé, soit que la honte et l'embarras viennent d'une faute commise, soit qu'ils viennent seulement de modestie. Il a été tout confus quand il a vu qu'on l'avait pris sur le fait. Il est demeuré confus. Il était confus de sa méprise. Il était tout confus de l'honneur qu'on lui faisait. Je suis confus de vos bontés. Vous me rendez confus. Tous les amis de Voltaire ont été *confus* et affligés de sa conduite envers J.-J. Rousseau, et n'en ont jamais parlé qu'en baissant les yeux. (La Harpe.)

— Appliqué aux personnes, il régit quelquefois la préposition *de*. Il se retira confus de sa méprise.

— En prose, il se met toujours après son substantif. Un bruit confus, des cris confus. Les poëtes le font quelquefois précéder. Au lieu de ces amas, de ces *confus* mélanges. (Delille.)

— Syn. comp. CONFUS. DÉCONCERTÉ. INTERDIT. Un homme est *confus*, parce qu'il est humilié devant les autres, ou qu'il est obligé de faire devant eux des aveux qui l'humilient. Un homme est *déconcerté*, parce qu'il ne voit plus le fil de ses idées, et qu'il fait de vains efforts pour le retrouver. Un homme est *interdit* par une crainte subite qui produit le trouble et la confusion dans ses idées, et le met hors d'état de s'attacher à aucune.

— CONFUS. s. m. Ce qui est confus. L'obscur est l'opposé du clair ; le *confus*, l'opposé de l'ordonné. (Tissot.)

CONFUSÉMENT. adv. (rad. *confus*). D'une manière confuse. Des meubles entassés confusément. J'en ai entendu parler confusément. On n'entend que des cris poussés *confusément*. (Corn.) Les choses ne sortent que *confusément* de notre esprit, si elles y sont entrées en désordre. (La Mothe Le Vayer.) L'ignorance est préférable à une multitude de connaissances *confusément* entassées dans l'esprit. (Barth.)

Cet horrible débris d'aigles, d'armes, de chars,
Sur ces champs empestés *confusément* épars.
(CORNEILLE.)

CONFUSIBLE. adj. m. Se disait autrefois, dans quelques couvents, d'un religieux qui méritait châtiment et punition. Il est confusible.

CONFUSIBLEMENT. adv. Se disait autrefois pour En désordre. || Honteusement.

CONFUSION. s. f. (rad. *confus*). Mélange confus, embrouillement. Il a mis tout en confusion. Il y a bien de la confusion dans son cabinet. Au milieu de la confusion. Sans confusion. La confusion des langues. Une horrible confusion. Je saurai démêler cette *confusion*. (Corn.) Il y a une certaine *confusion* qui a ses charmes, aussi bien que l'ordre ; et de plus il ne faut pas appeler *confusion* un mélange bien entendu de diverses choses. (Vaug.)

— Se dit dans l'art militaire, quand les rangs sont rompus, sans pouvoir se rétablir. Tout est perdu quand la retraite se fait en confusion.

— Désordre, trouble dans les choses morales. La confusion des lois. Mettre le trouble et la *confusion* où il aurait fallu mettre l'ordre et la règle. (Mass.)

— Défaut d'ordre, de régularité, dans la conduite, dans un état, dans une armée, etc. Cette nouvelle mit la confusion dans l'armée, augmenta la confusion qui régnait dans l'armée. La confusion se mit dans les rangs. Il n'y a point eu de confusion à cette fête, malgré le nombre immense de gens qui s'y trouvaient. Dans cette *confusion* on ne pouvait se mouvoir de concert. (Boss.) Ce grand empire fut toujours régi avec quelque *confusion*. (Id.) Dans un temps où la *confusion* régnait encore dans les armées. (Fléch.)

— Désordres d'un État, troubles politiques. Il y règne un esprit de désordre et de confusion. Dans les temps de trouble et de confusion. Alexandre mourut plein des tristes images de la *confusion* qui devait suivre sa mort. (Bossuet.)

— *Confusion des pouvoirs*. Se dit de l'état d'un gouvernement, dont les pouvoirs sont si peu limités, qu'ils empiètent sans cesse l'un sur l'autre.

— Défaut d'ordre, de méthode, de clarté dans les choses qui tiennent aux opérations de l'esprit, de l'entendement. La confusion des idées. Il y avait un peu de confusion dans ce qu'il nous a dit. Pour éviter toute confusion, nous traiterons de cet objet dans un chapitre séparé. Annuler les différences, c'est *confusion*. (Rivarol.) Sans Jésus-Christ nous ne voyons qu'obscurité et *confusion* dans la nature de Dieu et dans notre propre nature. (Pasc.) La *confusion* des noms en aura sans doute beaucoup mis dans les choses mêmes et dans les personnes. (Boss.) La *confusion* des mots entraîne la *confusion* des idées, des choses et des personnes. (Boiste.) L'obscurité et la *confusion* des mots viennent de ce que nous leur donnons trop d'étendue, ou même de ce que nous nous en servons sans leur avoir attaché d'idées. (Condill.)

— Chronol. *Année de confusion*. Se dit de l'an de Rome 708, époque à laquelle Jules César réforma le calendrier romain. L'année de confusion se composa de 445 jours, distribués en 15 mois.

— Action de confondre une chose avec une autre. Confusion de dates. C'est faire une étrange confusion de mots. Cela ne peut pas être, il y a confusion.

— Le résultat de cette action. Cette confusion de noms a fait commettre aux historiens de graves erreurs. Entychès soutenait la confusion des deux natures en Jésus-Christ.

— Législ. *Confusion de droits*, ou simplement *confusion*. Réunion qui se fait en une même personne des droits actifs et passifs concernant un même objet. Il y a confusion de droits quand le créancier devient héritier du débiteur. || *Confusion de part*. S'est dit, lorsqu'une femme, se remariant sur la fin du troisième mois de sa viduité, accouche six mois et un jour après le second mariage ; en sorte qu'on ne peut décider lequel du premier ou du second mari est le père de l'enfant.

— Montaigne l'a employé dans le sens de fusion, union intime. En ce noble commerce, les offices et les bienfaits nourriciers des autres amitiés, ne méritent pas seulement d'être mis en compte. Cette *confusion* si pleine de nos volontés en est cause.

— Grande abondance de choses, grande multitude de personnes. Il y avait à ce repas une grande confusion de mets. Il y a une grande confusion de monde sur la place. Dans cette *confusion* de sectes qui se vantaient d'être chrétiennes. (Boss.) Une cour choisie, nombreuse, sans *confusion*. (Fléch.) La fête fut célébrée, non pas avec pompe, mais avec délire, il y régnait une *confusion* qui la rendait touchante. (J.-J. Rouss.) Ce sens vieillit.

— Honte, humiliation, embarras. On lui a fait éprouver une grande confusion, en lui reprochant sa lâcheté. Ce reproche le couvrit de confusion. Faire tomber en confusion. Il a eu la confusion de ne pouvoir répondre à cet argument. Je l'avoue à ma confusion. Vos louanges, vos bontés me donnent de la confusion. Avec quelle *confusion* reconnut-elle qu'elle n'était par elle-même que ténèbres et impuissance ! (Fléch.) Cette charité, ce zèle tendre les transporte, les attendrit, les couvre d'une sainte *confusion*. (Mass.) J'aimais mieux supposer une fois la *confusion* que j'avais méritée, que de nourrir une honte éternelle au fond de mon cœur. (J.-J. Rouss.) Il semble vouloir me dédommager, à force d'égards, de la *confusion* que cet aveu m'a coûtée. (Id.)

— On disait autrefois *faire une confusion* pour Une faute publique en lisant ou en chantant, c'est-à-dire de nature à rendre confus.

— Astron. *Confusion de lumière*. Se dit lorsqu'une planète se joint à une autre, et qu'avant qu'elle y soit jointe, une troisième, par un mouvement rétrograde, vient se mettre entre deux.

— Anc. chim. Synonyme de Solution, dissolution.

— Mélange de plusieurs substances, qui ne s'unissent pas chimiquement, et peuvent toujours être séparés par des moyens mécaniques. || Union tellement intime entre plusieurs [illegible] séparées, comme l'eau et le vin.

— Médec. Maladie des yeux provenant du mélange des humeurs.

— Comm. En parlant de rubans, Arrangement, assortiment sans goût.

— *Confusion de*, suivi d'un infinitif. Il faut le nommer, ou souffrir la *confusion* de n'être plus regardé que comme des menteurs. (Pasc.) Elle entre en *confusion* d'avoir préféré tant de vanité à ce divin maître. (Pasc.)

— *En confusion*. loc. adv. Confusément, sans ordre, d'une manière confuse. Marcher en confusion. Les troupes, surprises par l'ennemi, et n'ayant pas le temps de se ranger en bataille, se battirent en confusion.

— En abondance. Vous y trouverez de tout en confusion. Cette acception a vieilli.

— *A la confusion de*. loc. prépos. A la honte de.

J'avoue, à ma confusion, que j'étais tombé dans cette erreur. Il faut reconnaître, à la *confusion* du genre humain, que la première des vérités était la plus éloignée de la vue des hommes. (Bossuet.)

A ma *confusion*, Néron veut faire voir
Qu'Agrippine promet par-delà son pouvoir.
(RACINE.)

— Syn. comp. CONFUSION. HONTE. La *honte* est un sentiment pénible et humiliant que l'âme éprouve par la conscience d'une faute qui l'avilit. La *confusion* est un sentiment que l'âme éprouve de ce que sa honte est connue des autres.

CONFUTATION. s. f. (pr. *kon-fu-ta-ci-on*). Rhét. Partie du discours qui, selon la division des anciens, consiste à répondre aux objections de son adversaire, et à résoudre ses difficultés.

CONFUTÉ, **ÉE**. part. pass. du v. Confuter.

CONFUTER. v. a. 1re conj. (du lat. *confutare*). S'est dit autrefois pour Réfuter.

CONGE. s. m. Métrol. Mesure des anciens pour les liquides, équivalant à 3 litres 2 décilitres. Le conge romain était une mesure empruntée des Grecs. || Mesure juive de capacité en usage pour les matières sèches, valant 2 litres 62 centilitres.

— Bot. Variété de thé.

— Pêch. Vase ou mesure dont on se sert, à Terre-Neuve, pour mettre l'huile de morue.

— Techn. Vaisseau de bois ou de métal pour mesurer le minerai.

CONGÉ. s. m. (du lat. barb. *congeare*, renvoyer). Permission de se retirer, de s'absenter. Donner congé. Demander congé. Avoir congé. Prendre congé. Il eut congé de revenir.

— Se dit particulièrement en parlant d'un domestique qui demande à se retirer tout à fait, ou que son maître renvoie; et, dans ce sens, on l'emploie assez ordinairement avec l'adjectif possessif. J'ai demandé mon congé. Un domestique qui demande son congé. Son maître lui a donné son congé. Un domestique qui s'est retiré sans congé. Va, mon enfant, je te donne ton *congé*. (Le Sage.)

— Permission que l'on donne à quelqu'un de s'absenter pendant quelque temps. Il a obtenu de son maître un congé de huit jours. L'ambassadeur a demandé son congé. Ce député a demandé un congé à la Chambre pour cause de maladie. Cet employé a obtenu un congé de huit jours.

— Hist. rom. Les Romains avaient trois sortes de congés militaires. || *Congé d'honneur.* Ce congé était accordé aux soldats qui avaient, pendant le temps déterminé de leur service, rempli dignement leur devoir : c'était un brevet d'honneur et de fidélité, un titre à la qualité de vétérans et aux privilèges qui y étaient attachés. || *Congé de raison.* Ce congé s'accordait pour des causes valables, comme les blessures, l'âge ou les infirmités survenues; il conservait également le droit de vétérance et de ses privilèges, à ceux qui l'obtenaient; il n'était pas moins honorable que le premier. || *Le congé d'infamie* n'était donné que pour cause déshonorante, et rendait infâme celui qui en était l'objet. Il fallait, pour que cette sorte de châtiment fut infligée, s'être déshonoré, ou par lâcheté, ou par des bassesses, ou par des crimes. La délivrance de ce congé était accompagnée de certaines formalités, à peu près analogues aux dégradations militaires qui ont lieu chez nous.

— Déclaration qu'un garçon ou compagnon était tenu de prendre du maître qu'il quittait, pour justifier qu'il avait rempli ses engagements.

— *Aller au congé.* Autrefois, Aller aux informations chez le premier maître de l'ouvrier.

— Anciennement Permission donnée à un marchand de faire un commerce exclusivement à d'autres. Congé pour la traite des castors.

— Permission que le seigneur donnait à son vassal ou à son censitaire, de disposer d'un héritage qui était mouvant de lui, pour laquelle permission ce seigneur lui faisait payer un droit appelé congé.

— Autorisation. Se marier sans le congé de ses parents. Et je ne puis plus rien que par votre *congé*. (Corn.) || Ne se dit plus en ce sens.

— Exemption qu'on accorde aux écoliers d'aller en classe. Jours de congé. Le proviseur a donné congé pour cette après-dînée, pour un jour, pour deux jours. Les élèves ont eu congé. C'est demain congé. || Jour où les écoliers ont congé.

autorisé à aller jouer à son profit en province ou à l'étranger.

— Fig. et fam. *Donner à quelqu'un son congé*, *lui donner congé*. Lui déclarer ou lui faire connaître qu'il doit se retirer pour ne plus revenir, qu'il doit se désister de quelque chose. Il allait librement dans cette maison, mais depuis peu on lui a donné son congé. Il recherchait cette fille en mariage, mais on lui a donné son congé, il a eu son congé.

— *Prendre son congé*, *prendre congé*. Se retirer, se désister de son propre mouvement. J'ai pris mon congé, sans attendre qu'on me le donnât.

— *Prendre congé.* Aller, avant de partir, saluer les personnes à qui l'on doit beaucoup de respect, et prendre leurs ordres. Il part pour l'armée, et il a déjà pris congé du roi, du ministre, ou simplement, il a pris congé.

— Se dit également en parlant des adieux que l'on fait à ses amis, aux personnes de sa connaissance, quand on s'éloigne d'elles pour quelque temps. Il part dans deux jours, et il est allé prendre congé de ses amis. Je vais prendre congé d'eux. Il ne lui permit pas de prendre *congé* d'elle. (Corn.) Il se lève et prend *congé* de la compagnie. (La Bruy.)

— *Audience de congé.* La dernière audience publique qu'un ambassadeur obtient avant son départ. Cet ambassadeur a eu, a pris son audience de congé.

— Acte, écrit ou verbal, par lequel le propriétaire ou le principal locataire d'une maison, d'une ferme, etc., signifie à un locataire ou fermier qu'il ait à vider les lieux dans un certain temps. Ce propriétaire a donné congé à son locataire, à son fermier. Recevoir congé.

— Se dit également d'un locataire à l'égard du propriétaire ou du principal locataire. Il ne veut plus loger là, il a donné congé à son hôte. Signifier le congé. Accepter le congé. Congé pour Pâques, pour Noël.

— Archit. et menuis. Moulure creuse en forme de quart de cercle.

— Art milit. Permission donnée à un soldat de s'absenter de l'armée ou de quitter tout à fait le service. Donner congé à un soldat, lui donner congé pour un temps, lui donner un congé absolu. Congé de semestre. Congé limité. Etre en congé. Obtenir son congé. Accorder des congés à des officiers. Des officiers qui sont partis de l'armée sans congé. || Temps ordinaire du service. Faire un congé. || *Congé absolu.* Congé illimité. || *Congé avec solde.* Congé limité pendant la durée duquel le permissionnaire a droit à un traitement pécuniaire. || *Congé d'ancienneté.* Sorte de congé absolu dont le droit est acquis aux hommes de troupe ayant l'ancienneté de service voulue, soit après le nombre d'années qu'exigent les appels, soit après le laps de temps que stipule l'acte d'engagement. || *Congé de convalescence.* Congé limité donné à un militaire sur la demande des officiers de santé d'un hôpital. || *Congé de grâce.* C'était une faculté de dégagement ou de libération à prix d'argent, accordée à un certain nombre de soldats qui n'étaient pas encore au terme de leur engagement. || *Congé de libération.* Congé accordé à un soldat qui a accompli le nombre d'années de service voulu par la loi. || *Congé de passe.* Congé en vertu duquel un soldat passe d'un corps dans un autre. || *Congé de réforme.* Congé absolu constatant que le soldat qui l'a obtenu est atteint d'une infirmité considérée comme un cas de réforme. || *Congé de renvoi.* Congé absolu accordé pour des infirmités antérieures à l'entrée au service. || *Congé de semestre.* Congé limité avec ou sans solde. || *Congé infamant.* Congé absolu inscrit ou imprimé sur une cartouche jaune. L'usage en a cessé en 1790. || *Congé limité.* Congé d'une durée plus ou moins longue. || *Congé outre-passé* ou *congé dépassé.* Congé limité dont le porteur ne se présente pas à qui de droit à l'époque voulue. || *Congé sans solde.* Congé limité qui emporte privation de traitement pour l'aller et le retour.

— Contrib. indir. Permission de transporter la marchandise dont les droits ont été acquittés. On peut expédier ce vin, voici le congé. || *Congé d'entrée.* Acquit délivré par le receveur de l'octroi, à l'effet d'autoriser l'entrée du vin ou autres marchandises. Ces congés reçoivent aussi le nom de *laissez-passer.* || *Congé de tonnage.* Permission de transporter des vins d'un lieu dans un autre. || *Congé d'encavement.* Permission de mettre du vin dans une cave. || *Congé au mince.* Permission que donnaient à Bordeaux les commis des fermes pour faire charger sur les vaisseaux les marchandises de détail.

— Législ. fr. *Congé de cour.* Sentence rendue sur le procès-verbal de recolement, par laquelle les adjudicataires sont déchargés de toute recherche pour raison de l'exploitation. Le congé de cour est aujourd'hui accordé administrativement par le conservateur.

— Mar. Espèce de passeport que le maître d'un vaisseau est obligé de prendre quand il veut sortir du port pour aller en mer, sous peine d'être réputé corsaire. || Permission de l'amiral ou de ses préposés de mettre des vaisseaux et autres bâtiments de mer à la voile, après que la visite en a été faite, et qu'il ne s'y est rien trouvé en contravention.

— Prat. *Congé faute de plaider.* Défaut que le défendeur obtient à l'audience contre le demandeur qui ne se présente pas pour soutenir l'appel. || *Congé de cour.* Renvoi de la demande.

— Anc. prat. *Congé de défaut.* Défaut qui se donnait lorsqu'il y avait des demandes respectives, et qu'une seule partie comparaissait. || *Congé d'adjuger.* Jugement qui portait que le bien saisi réellement serait vendu réellement par décret et au plus offrant et dernier enchérisseur. || *Congé faute de conclure.* Défaut qui se donnait contre l'intimé, faute par son procureur de signer l'appointement de conclusion dans le temps et en la forme prescrite par l'ordonnance. || *Congé faute de se présenter.* Acte donné à l'avoué du défendeur contre le demandeur qui ne se présente pas au jour indiqué par l'assignation.

— Techn. Outil de menuisier qui sert à former la moulure appelée congé.

— Prov. *Pour boire de l'eau et coucher dehors, on ne demande congé à personne.*

CONGÉABLE. adj. des 2 g. (rad. *congé*). Jurispr. S'est dit autrefois d'un domaine dans lequel le seigneur pouvait toujours rentrer.

— Se dit encore aujourd'hui par extension d'un domaine affermé pour un temps indéfini, et dont le propriétaire peut toujours reprendre la jouissance en remboursant les dépenses qui ont pu être faites pour son amélioration.

CONGÉDIÉ, ÉE. part. pass. du v. Congédier. S'empl. adjectiv. Domestique congédié. Troupes congédiées.

— Art milit. Se dit des soldats qui sont libérés du service militaire.

CONGÉDIEMENT. s. m. (rad. *congé*). Anc. art milit. Action de délivrer un congé.

CONGÉDIER. v. a. 1re conj. (rad. *congé*). Renoncer aux services de quelqu'un. Congédier ses domestiques. Ce verbe prend un *i* aux deux premières personnes plurielles de l'imparfait de l'indicatif et du présent du subjonctif.

— Renvoyer quelqu'un dont on est ennuyé. Congédier un importun. Il y a dans les cours deux manières de ce qu'on appelle *congédier* son monde et se défaire des gens : se fâcher contre eux, ou faire si bien qu'ils se fâchent contre vous et s'en dégoûtent. (La Bruy.)

— Ne pas agréer une demande en mariage. Il recherchait cette fille en mariage, mais on l'a congédié.

— Mettre fin à un entretien, à une discussion, etc. Congédier un ambassadeur. Congédier une assemblée. Le cruel! de quel œil il m'a *congédiée!* (Corn.) Après l'invective commune contre les honneurs, etc., il ne reste plus à l'orateur qu'à courir à la fin de son discours, et à *congédier* l'assemblée. (La Bruy.) Pamphile ne s'entretient pas avec les gens qu'il rencontre dans les salles et dans les cours; si l'on en croit sa gravité et l'élévation de sa voix, il les reçoit, il leur donne audience, les *congédie.* (Id.)

— Licencier. Congédier une armée. Je voulais sur-le-champ *congédier* l'armée. (Corn.)

— Fauconn. *Congédier l'oiseau.* Cesser de l'employer, quand il n'est plus en état de servir son maître.

— SE CONGÉDIER. v. pron. Être congédié. Les domestiques se congédient facilement.

— Syn. comp. CONGÉDIER. RENVOYER. REMERCIER. LICENCIER. On *congédie* les personnes avec lesquelles on s'est entretenu quelque temps, en finissant l'entretien. *Renvoyer* marque du mécontentement et de la défaveur, ou tout au moins un manque d'égards pour celui que l'on renvoie. Ces deux expressions s'emploient aussi relativement à la nature des places, des fonctions, des services. On *congédie* un ministre, un savant, un préfet; on *renvoie* un employé, un domestique. *Remercier* indique une manière honnête d'ôter à quelqu'un la place ou l'emploi qu'il occupe. *Licencier* est un terme d'art militaire, qui ne se dit que des corps entiers ou d'une partie des corps que l'on réforme.

CONGÉE. s. f. Bot. Genre de la famille des verbénacées égiphilées, établi pour un arbrisseau de l'Inde, dont les fleurs sont disposées en panicules axillaires.

CONGÉÉ, ÉÉE. part. pass. du v. Congéer.

CONGÉER. v. a. 1re conj. Donner congé. Vieux.

CONGELABLE. adj. des 2 g. (rad. *congeler*). Phys. Qui est susceptible de se congeler.

CONGELANT, ANTE. adj. Qui a la propriété de congeler.

CONGÉLATEUR. s. m. (rad. *congeler*). Appareil avec lequel on peut faire de la glace, frapper l'eau, le vin, congeler les sorbets, fromages, punchs, enfin faire toutes sortes de glaces aux fruits, à la crême ou aux sirops, par un procédé très-simple et sans qu'il soit besoin de glace naturelle; inventé par M. Villeneuve. Cet appareil a figuré à l'exposition publique de l'industrie, en 1844. On l'appelle aussi *Glacière des familles.*

CONGELATION. s. f. (pr. *kon-gé-la-ci-on;* ét. lat., *cum*, avec; *gelo*, geler). Phys. Réduction d'un liquide ou d'un fluide à l'état solide par la soustraction d'une partie de son calorique latent. La congélation de l'eau est plus ou moins prompte, suivant le degré du froid. La congélation du mercure. Congélation commencée. Congélation parfaite. L'humidité communique au froid une activité plus pénétrante; pendant la durée des froids secs et continus, il arrive en effet moins d'accidents de congéla-

— État où sont les liquides par l'effet de la congélation. L'eau est plus dilatée dans l'état de *congélation*, que lorsqu'elle est fluide. (Acad.)

— Passage de la fluidité à la congélation. C'est à tort qu'on l'emploie en ce sens.

— Physiol. Lorsqu'on est soumis à un froid extrêmement vif, les extrémités les plus éloignées du centre de la circulation peuvent être gelées et tomber en gangrène. Quelques peuplades des régions polaires ont l'habitude de se bourrer le nez avec des substances âcres, qui produisent une sorte d'érysipèle de la face. Il est excessivement dangereux d'approcher du feu les parties gelées, car alors elles tombent inévitablement en gangrène. Quand l'action du froid est intense et prolongée, elle peut produire la congélation et la mort. Les malheureux qui périssent de cette manière éprouvent un insurmontable besoin de dormir; mais c'en est fait d'eux s'ils s'y livrent, car ils ne se réveillent plus.

— Pathol. Catalepsie. Maladie dans laquelle les membres sont raides et immobiles comme s'ils étaient gelés.

— On ne se sert du mot *congélation* que pour les corps ordinairement fluides; pour les métaux, on dit *solidification*.

— Concrétion d'albâtre calcaire ou gypseux, qui se forme en couches planes ou ondulées sur les parois des grottes, des cavernes. Congélations pierreuses. Il y a de très-belles congélations dans cette grotte.

— Archit. Ornements d'architecture qui imitent les congélations naturelles.

— Fig. et fam. État glacé dans lequel vous jette un ennuyeux orateur qui redit cent fois la même chose.

CONGELÉ, ÉE. part. pass. du v. Congeler. S'emp. adjectiv. Mercure congelé. Eau congelée. L'eau des sels *congelés* brille en gouttes pendantes. (Delille.) Ce spectacle présente l'apparence de flots métalliques refroidis et *congelés.* (Buff.) Lorsqu'on a l'imprudence d'appliquer brusquement le calorique aux surfaces *congelées*, la raréfaction subite des liquides entraîne la désorganisation. (Forg.)

CONGELER. v. a. 1re conj. (ét., V. CONGÉLATION). Ce verbe, quoique terminé en *eler*, ne double pas la consonne *l* devant un *e* muet; on change seulement l'*e* muet en *è*, lorsque le *l* est suivi d'une syllabe muette. Se dit de l'action par laquelle le froid durcit les liquides. Le grand froid congèle l'eau.

— Mettre à la glace. Congeler des fruits.

— *Congeler un sirop.* Le laisser épaissir en se refroidissant.

— Figer, coaguler. On a cru longtemps que certains poisons coagulaient le sang.

— SE CONGELER. v. pron. Se durcir par le froid. L'eau se congèle par le froid. Cette liqueur se congèlera promptement. Le mercure se congèle à trente-un degrés. Les liqueurs alcooliques se *congèlent* plus difficilement que l'eau pure. (Forg.)

— Se figer, se coaguler. Le bouillon de jarret de veau se congèle en un moment.

CONGÉMENT. s. m. Anc. cout. Faculté perpétuelle qu'avait le propriétaire ou le seigneur foncier d'un domaine congéable, d'expulser le colon en lui remboursant ses droits superficiels.

— L'exercice même de cette faculté.

CONGÉMINATION. s. f. (pr. *kon-gé-mi-na-ci-on;* ét. lat., *cum*, avec; *geminare*, doubler). Formation double et simultanée.

CONGÉNÈRE. adj. et s. des 2 g. (ét. lat., *cum*, avec; *genus*, *generis*, genre). Hist. nat. Qui est du même genre qu'un autre. Se dit de tous les objets qui appartiennent à un même groupe générique. Tous les corps organisés dont les espèces sont distribuées en genres, etc., sont dits *congénères*, lorsqu'ils appartiennent tous à l'un de ces groupes. Animaux congénères. Plantes congénères.

— Anat. *Muscles congénères.* Ceux qui concourent à un même mouvement.

— Se dit quelquefois, mais à tort, de personnes qui se réunissent pour disserter ensemble sur un même sujet.

— Gramm. Se dit des mots de la même famille. Les dérivés d'un même mot, *congénères*, paronymes, homonymes ou homographes. (***)

CONGÉNIAL, CONGÉNITAL, ALE. adj. (ét. lat., *cum*, avec; *genitus*, engendré). Pathol. Se dit des maladies qu'on apporte en naissant. Affections congénitales. Hernie congénitale. Adhérence congénitale. Difformités congéniales. || Au pl. m., *congéniaux*, *congénitaux*.

— *Aptitude congénitale.* Talent qu'on apporte en naissant.

CONGÉRIE. s. f. (du lat. *congeries*, amas). Phys. Autrefois Masse informe, amas de choses réunies sans ordre.

— Conchyl. foss. Genre de la famille des mytilacées, qui sont répandues en grande abondance dans une couche argileuse appartenant au bassin tertiaire de Vienne.

— Rhét. V. ACCUMULATION.

CONGESTIF, IVE. adj. (du lat. *congestus*, amassé). Qui est ramassé.

— Bot. Se dit de la préfaliation, quand les disques des feuilles sont repliés irrégulièrement sur eux-mêmes.

CONGESTION. s. f. (pr. *kon-gess-ti-on;* ét.

mulation plus ou moins rapide d'un ou de plusieurs liquides dans une partie quelconque du corps. Congestion sanguine. Congestion cérébrale. Congestion purulente. || *Congestion vitale* ou *active.* Celle qui est spontanée. || *Congestion passive.* Celle qui dépend d'un obstacle physique du cours du sang.

— Syn. comp. CONGESTION. FLUXION. La *congestion* est l'amas de quelques matières morbifiques qui se fait lentement dans une partie du corps; la *fluxion* est un amas de même nature qui se fait promptement.

CONGIAIRE. s. m. (rad. *congé*). Antiq. Distribution extraordinaire que les empereurs faisaient faire au peuple romain, en argent ou en denrées.

— Vase qui tient un conge.

—Numism. Médaille qui représen[illegible] un congiaire. Le congiaire de Nerva. Un beau congiaire. || Don ou présent désigné sur les médailles romaines.

— Iconol. Figure sous laquelle on a représenté la libéralité.

CONGIAL, ALE. adj. De la contenance d'un conge.

CONGLACIATION. s. f. (pr. *kon-gla-ci-a-ci-on*). Phys. Action de se convertir en glace.

CONGLOBATION. s. f. (pr. *kon-glo-ba-ci-on*; ét. lat., *cum*, avec; *globus*, globe). Rhét. Accumulation de plusieurs preuves, de plusieurs arguments, pour démontrer une même proposition.

— Gramm. Réunion de termes qui se succèdent dans une même phrase.

CONGLOBÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *cum*, avec; *globus*, globe). Anat. Se dit de plusieurs glandes réunies qui n'en font qu'une, dont la surface est unie. Glandes conglobées. Cette dénomination a vieilli : on dit maintenant *ganglions lymphatiques*.

— Bot. Se dit des organes ramassés en boule.

—Entom. Ramassés en boule, comme la coccinelle conglobée.

— Gramm. et rhét. Se dit des termes, des arguments accumulés par la figure dite conglobation.

CONGLOBÉES. s. f. pl. Bot. Syn. des Synanthérées.

CONGLOMÉRAT. s. m. (pr. *kon-gl-omé-ra*). Géol. Agrégation de substances minérales diverses. Ce sont toutes les roches à structure arénacée. Les *conglomérats* se montrent à tous les étages des terrains de sédiment, d'où l'on est conduit à conclure que la surface du globe a été remaniée à plusieurs reprises. (Des Gen.)

CONGLOMÉRATION. s. f. (pr. *kon-glo-mé-ra-ci-on*). Minér. Action de réunir des substances diverses.

— Etat de ces substances.

CONGLOMÉRÉ, ÉE. part. pass. du v. Conglomérer. S'empl. adjectiv. Objets conglomérés.

— Anat. Se dit des glandes amassées en pelotons, et réunies sous une même enveloppe. Glandes conglomérées. || Qui est formé par une réunion de granulations.

— Bot. Se dit des feuilles et des fleurs, et il a presque la même signification que Conglobé, mais il n'emporte pas cependant, comme ce dernier mot, l'idée de sphéricité.

CONGLOMÉRER. v. a. 1re conj. (l'*é* se change en *è* devant une syllabe muette). Phys. Mettre ensemble, amasser en pelotons. Si le hasard a pu *conglomérer* quelques particules de matière, certes il n'a pu coordonner les parties de l'univers. (Boiste.)

— SE CONGLOMÉRER. v. pron. Se réunir. Que de républiques sont devenues des chênes dans de petits terrains, parce que la noblesse et le clergé s'y sont *conglomérés* avec le peuple, et n'ont avec lui qu'un intérêt commun. (B. de St-P.) On dit mieux S'agglomérer.

CONGLUATIF, IVE. adj. Médec. Qui rend visqueux, gluant.

CONGLUTINANT, ANTE. adj. (ét. lat., *cum*, avec; *gluten*, glu). Médec. Se dit des remèdes qui ont la vertu de consolider les plaies.

—subst. Un conglutinant. Des conglutinants. On les désigne de nos jours sous le nom d'*agglutinatifs*. V. ce mot.

CONGLUTINATIF, IVE. adj. (ét. lat., *cum*, avec; *gluten*, glu). Médec. Qui sert à coller plusieurs choses ensemble.

CONGLUTINATION. s. f. (pr. *kon-glu-ti-na-ci-on*; ét. lat., *cum*, avec; *gluten*, glu). Action par laquelle une liqueur est rendue gluante, visqueuse, et se solidifie même plus ou moins. La conglutination du sang, des humeurs. On emploie de préférence le mot *coagulation*. V. ce mot.

— Résultat de cette action.

— Médec. Action par laquelle deux ou plusieurs choses sont collées ensemble.

CONGLUTINÉ, ÉE. part. pass. du v. Conglutiner. S'empl. adjectiv. Sang conglutiné.

CONGLUTINER. v. a. 1re conj. Rendre une liqueur gluante et visqueuse. On a prétendu que certains poisons conglutinaient le sang.

— Cimenter avec une matière gluante.

— SE CONGLUTINER. v. pron. Devenir gluant et visqueux. Ce liquide se conglutine aisément. L'humeur plastique, en se *conglutinant* et se [illegible] tissus divisés, détermine d'abord l'adhésion, ensuite l'adhérence des surfaces de la plaie. (Laur.)

CONGNETTE. s. f. Hortic. Variété de raisin noir.

CONGO. Géogr. Royaume de la Guinée méridionale, dont la capitale est San-Salvador. Ce pays, découvert en 1487, par Diégo Cam, n'est aujourd'hui soumis que de nom aux Portugais, qui y conservèrent longtemps une grande influence.

— On a donné quelquefois le nom de *Congo* à toute la Guinée méridionale.

— *Mer du Congo.* Partie de l'Océan située vis-à-vis du royaume de Congo, dont elle tire son nom.

— *Congo ou Zaïre.* Grand fleuve d'Afrique, qui prend sa source dans le lac Zambre, et qui se jette dans l'océan Atlantique.

— Bot. Espèce de thé qu'on recueille en Afrique.

CONGOLAN, ANE. adj. et s. Habitant du Congo. || Qui appartient au Congo ou aux habitants de ce pays.

— On disait autrefois *Congois, oise.*

CONGRATULANT, ANTE. adj. Qui a pour but de flatter.

> Ne vous embarquez nullement
> Dans les douceurs *congratulantes* ;
> C'est un mauvais embarquement :
> Souvent pour faire un compliment,
> Les phrases sont embarrassantes. (MOL.)

CONGRATULATION. s. f. (pr. *kon-gra-tu-la-ci-on*; ét. lat., *cum*, avec; *gratulari*, féliciter). Témoignage de satisfaction donné à quelqu'un à l'occasion d'un événement heureux arrivé à lui ou aux siens. Congratulation publique. Compliment de congratulation. Inscrites au premier rang dans le code de la politesse, les *congratulations* ont été et sont encore en usage chez tous les peuples. (St Prosp.) On ne le dit plus guère qu'en plaisantant, et on se sert ordinairement du mot *félicitation*.

— Syn. comp. CONGRATULATION. COMPLIMENT. La *congratulation* porte d'ordinaire sur un événement récent, et qui honore ceux que l'on congratule; un *compliment* porte plutôt sur un mérite factice, et auquel ne croient pas les complimenteurs.

CONGRATULATOIRE. adj. des 2 g. Qui contient une congratulation. Épître congratulatoire.

CONGRATULÉ, ÉE. part. pass. du v. Congratuler. S'empl. adjectiv. Personne congratulée.

CONGRATULER. v. a. 1re conj. (ét., V. CONGRATULER). Féliciter quelqu'un, se réjouir avec lui de quelque bonheur, de quelque avantage qui lui est arrivé, et lui en faire compliment. On congratule un ami sur son mariage, un mari sur la naissance d'un enfant, un héritier sur un legs, un député sur sa promotion au ministère ou au conseil d'Etat. Quelqu'un *congratule* Théodème sur un discours qu'il n'a point entendu. (La Bruy.) Mille gens, à la cour, y traînent leur vie à embrasser, servir et *congratuler* ceux qui reçoivent, jusqu'à ce qu'ils y meurent sans rien avoir. (Id.) Il ne se dit plus guère qu'en plaisantant, et on se sert plus ordinairement du mot *féliciter*.

— Corneille a dit : *Congratuler à la pureté de quelqu'un*, pour Féliciter quelqu'un de sa pureté.

— SE CONGRATULER. v. pron. Se féliciter réciproquement. Ces deux hommes se congratulent sans cesse.

CONGRE. s. m. (du lat. *conger*, même signif.). Ichthyol. Poisson de mer malacoptérygien semblable à une anguille ; il est très-abondant sur les côtes de l'Europe baignées par l'Océan et par la Méditerranée. Sa chair est maigre, blanche, courte, et en général peu estimée sur les bords de l'Océan; mais il paraît qu'elle l'est davantage dans quelques parages de la Méditerranée. On l'appelle vulgairement *anguille de mer*. Congre noir. Congre blanc. Couper un congre par tronçons.

CONGRÉAGE. s. m. Mar. Action de congréer un cordage. || Ligne qui tourne en hélice pour fortifier le hauban d'un vaisseau.

CONGRÉÉ, ÉE. part. pass. du v. Congréer. S'empl. adjectiv. Cordage congréé.

CONGRÉER. v. a. 1re conj. Mar. Entourer un cordage avec du fil à voile, de la lignerolle ou du lusin, de manière à remplir les vides entre les torons.

— Peigner un cordage.

— SE CONGRÉER. v. pron. Être congréé.

— Se disait autrefois pour Agréer ensemble.

CONGRÉGANDINE. s. f. Hist. ecclés. Religieuse de la congrégation de Notre-Dame.

CONGRÉGANISME. s. m. Néol. Esprit de la congrégation.

— Polit. Système favorable à la congrégation.

CONGRÉGANISTE. s. des 2 g. Celui, celle qui est d'une congrégation laïque, dirigée par des ecclésiastiques réguliers ou séculiers.

CONGRÉGATION. s. f. (pr. *kon-gré-ga-ci-on*; ét. lat., *cum*, avec; *grex*, troupeau). Compagnie, corps de personnes religieuses ou séculières vivant sous une même règle. Congrégation régulière. Congrégation séculière. Congrégation célèbre. Congrégation d'hommes. Congrégation de filles.

— [illegible] ni séculiers ni religieux, mais qui tiennent le milieu entre les uns et les autres; telles sont les congrégations de l'Oratoire, de la Doctrine chrétienne, de St-Lazare. Les bénédictins de la congrégation de St-Maur. La congrégation de St-Vannes, etc.

— *Congrégation des missions.* V. LAZARISTES.

— *Congrégation du St-Esprit.* Congrégation établie en 1703 pour former à l'état ecclésiastique des gens peu aisés.

— Certaines confréries de dévotion sous l'invocation de la Ste Vierge. Etre de la congrégation de la Vierge. Etre de la congrégation. Les jésuites avaient des congrégations dans la plupart de leurs collèges.

— Salle, chapelle où s'assemblent les congréganistes.

— Polit. Sous la Restauration, Association religieuse et politique qui passait pour être dirigée par les jésuites.

— *La congrégation des fidèles.* Tous ceux qui appartiennent à l'Eglise romaine.

— A la cour de Rome, Assemblée de cardinaux et de prélats, soit permanente, soit nommée d'office pour quelque cas particulier, et chargée d'examiner certaines affaires qui leur sont attribuées.

— *Congrégation de l'index.* Congrégation chargée d'examiner tous les livres qui traitent de la foi, de les condamner ou d'en permettre la lecture.

— *Congrégation des rites.* Congrégation qui s'occupe de tout ce qui regarde la célébration de la messe et des offices divins, l'administration des sacrements, etc.

— *Congrégation du saint-office.* Congrégation instituée par Paul III pour connaître des hérésies et de tout ce qui regarde la foi, l'apostasie, etc.

— Nom que l'on donne à certaines divisions ecclésiastiques dans les pays protestants.

— Hist. ecclés. *Congrégation de l'immunité.* Congrégation chargée de maintenir les droits du saint-siége.

— Anc. chim. Le plus petit degré de mélange des parties du mixte, c'est-à-dire, celui par lequel les parties du mixte n'entrent point les unes dans les autres ou n'adhèrent point ensemble, mais se touchent dans un point.

— Syn. comp. CONGRÉGATION. SOCIÉTÉ. La *congrégation* est formée par plusieurs ecclésiastiques réunis dans des vues religieuses. La *société* est formée de plusieurs personnes quelconques réunies pour un but profane ou pour leur intérêt commun.

CONGRÉGATIONNAIRE. s. des 2 g. (pr. *kon-gré-ga-ci-o-nè-re*). Membre d'une congrégation. La réforme du XVIe siècle ayant mis les moines en discrédit, les *congrégationnaires* leur ont été substitués pour calmer l'ardeur des attaques. (Encycl. des g. du m.)

CONGRÉGATIONNALISTE. s. m. Hist. ecclés. Membre d'une secte qui est fort répandue aux Etats-Unis, et dont la doctrine se rapproche beaucoup de celle des brownistes et des indépendants d'Ecosse. Leurs synodes ne donnent point de prescriptions, mais seulement des avis et des conseils.

— adjectiv. Chrétien congrégationnaliste. Eglise congrégationnaliste. Régime congrégationnaliste.

CONGRÉGÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *cum*, avec; *grex*, troupeau). Bot. Qui est réuni en masses. || CONGRÉGÉES. s. f. pl. Celles des synanthérées dont les calathides sont éloignées les unes des autres. || On a réuni sous ce nom les dipsacées et les synanthérées.

CONGRÉGÉE. s. f. Hist. ecclés. Nom que portèrent les ursulines qui ne faisaient point de vœux.

CONGRÈS. s. m. (pr. *kon-grè*; ét. lat., *cum*, avec; *gressus*, marche). Assemblée de ministres de différentes puissances, qui se sont rendus dans un même lieu pour y conclure la paix ou pour y concilier les intérêts de leurs gouvernements. Le congrès de Rastadt. Le congrès d'Utrecht. Le congrès de Vienne. Le congrès de Vérone. Assembler un congrès. Ouvrir un congrès. Etre envoyé au congrès. Un *congrès* est une fable convenue entre les diplomates; c'est la plume de Machiavel unie au sabre de Mahomet. (Napol.)

— Assemblée législative de quelques républiques. Le congrès des Etats-Unis se compose d'un sénat et d'une chambre des représentants. Membre du congrès.

— Sorte de convention ou d'assemblée des représentants du peuple de la Belgique, après la révolution de 1830.

— *Congrès scientifique.* Réunion libre de savants, à une époque et dans un lieu fixés à l'avance, pour conférer sur l'état et les progrès des sciences, et se communiquer leurs travaux. La Suisse et l'Allemagne ont donné le premier exemple des réunions de ce genre. Enfin la France a voulu aussi avoir ses congrès intellectuels.

CONGRÈS. s. m. Anc. légial. Epreuve de la puissance ou de l'impuissance des gens mariés, que l'on faisait par ordre de la justice civile et de la justice ecclésiastique, en présence de chirurgiens et de matrones, lorsqu'il arrivait que pour faire dissoudre le mariage, la femme accusait le mari d'impuissance. Le congrès judiciaire fut en usage en France pendant 1[illegible]0 ans, sans qu'aucune loi [illegible] On dit que cette coutume s'introduisit vers le milieu du XVIe siècle, par l'impudence d'un jeune homme qui, accusé d'impuissance, offrit de prouver le contraire. L'official eut la faiblesse de déférer à sa demande, et cette singulière jurisprudence fut autorisée par les parlements. On attribue aux vers suivants la suppression de cet usage.

> Jamais la biche en rut n'a, pour fait d'impuissance,
> Traîné du fond des bois un cerf à l'audience;
> Et jamais juge, entre eux ordonnant le *congrès*,
> De ce burlesque mot n'a sali ses arrêts.
> (BOILEAU.)

CONGRESSION. s. f. Zool. Accouplement du mâle et de la femelle.

CONGRÉURE. s. f. Mar. V. CONGRÉAGE.

CONGRÈVE (William). Célèbre auteur dramatique anglais, né en 1672, mort en 1729, a été surnommé le Térence anglais. || (Sir William). Colonel anglais, né en 1760, est surtout connu par l'invention des fusils qui portent son nom. On lui doit encore plusieurs inventions dans les arts mécaniques et industriels. Il se ruina dans une entreprise de mines, et vint finir ses jours à Toulouse, en 1828.

— CONGRÈVE. s. f. Artill. *Fusée à la congrève.* Fusée qui a la forme d'une boîte allongée, et dont le corps, qui est en carton, est recouvert d'une feuille de tôle et a un bout en fer, avec une mèche rendue inextinguible. Lorsqu'elles sont lancées, elles lancent en éclatant d'autres petites fusées très-meurtrières qui éclatent à leur tour. Ce projectile incendiaire, qui brûle d'une flamme vive, même dans l'eau, est dérobé à la vue par un épais nuage de fumée.

CONGRIER. s. m. Pêch. Endroit d'une rivière que l'on entoure de pieux pour renfermer le poisson.

— Anc. cout. *Droit de congrier.* Droit de faire un congrier.

CONGRU, UE. adj. (du lat. *congruens*, convenable). Théol. Suffisant, convenable. Grâce congrue.

— *Portion congrue.* Pension annuelle que les gros décimateurs étaient tenus de payer aux curés pour leur subsistance. La portion congrue était comme la légitime des curés. Cure à portion congrue.

— Fig. et fam. Traitement, rente peu considérable. On a mis tous ces employés à la portion congrue.

— Géom. Se disait de deux figures qui coïncidaient parfaitement.

— *Réponse congrue.* Réponse précise.

— *Phrase congrue.* Phrase correcte. Ces deux locutions ont vieilli, et ne s'emploient guère que par plaisanterie.

CONGRUAIRE. adj. Hist. ecclés. Se dit d'un vicaire qui n'a qu'un portion congrue sur le bénéfice qu'il dessert.

CONGRUENCE. s. f. Anc. t. de géom. Égalité de deux figures.

— Arithm. Relation qui existe entre deux nombres inégaux, dont la différence est un multiple exact d'un troisième nombre appelé *module*.

CONGRUENT, ENTE. adj. Médec. Se disait autrefois pour Convenable. Digestion congruente.

— Géom. V. CONGRU.

CONGRUISME. s. m. (rad. *congru*). Théol. Arrangement que Dieu prend pour déterminer l'homme selon ses vues, sans gêner son libre arbitre.

CONGRUISTE. s. m. Théol. Partisan de la grâce congrue.

— adjectiv. Théologien congruiste.

CONGRUITÉ. s. f. Convenance.

— Théol. Efficacité de la grâce de Dieu, qui agit sans détruire la liberté de l'homme. || *Congruité intrinsèque.* Celle qui vient de la force et de l'énergie intérieure de la grâce, et de son aptitude à incliner le consentement de la volonté. || *Congruité extrinsèque.* Celle qui vient de la convenance, de la proportion de la grâce, avec le génie, le caractère, le penchant de la créature, conjointement avec la volonté de laquelle la grâce doit agir, et suppose telles ou telles circonstances prévues par la science moyenne, et dans lesquelles Dieu accordera telle ou telle grâce, afin qu'elle ait son effet. || *Mérite de congruité.* Mérite d'une action à laquelle la récompense n'est point due par justice, mais qui est telle qu'elle met l'homme dans des dispositions capables d'engager Dieu à accorder quelque chose par bonté pure et par libéralité.

CONGRÛMENT. adv. (rad. *congru*). D'une manière correcte. Il ne parle point élégamment, mais il parle congrûment. Il est vieux, et ne s'emploie guère que par plaisanterie.

> Faut-il qu'avec les soins qu'on prend incessamment,
> On ne te puisse apprendre à parler *congrûment*?
> (MOLIÈRE.)

— Fig. *Parler congrûment d'une chose, d'une affaire.* En parler pertinemment.

— D'une manière convenable. J'estime un homme d'ordre et qui vit *congrûment*. (***)

CONI. Géogr. Ville commerçante des États sardes, ch.-l. de la division du même nom; [illegible]

CONIANDRE. s. m. (ét. gr., κωνίον, petit cône; ἀνήρ, étamine). Bot. Genre de la famille des cucurbitacées, renfermant quatre espèces.

CONIANDRÉES. s. f. pl. Bot. Section de la sous-famille des cucurbitées, qui a pour type le genre coniandre.

CONIANGION. s. m. (ét. gr., κόνις, poussière; ἀγγεῖον, vase). Bot. Genre de lichens de la tribu des graphidées, renfermant une seule espèce, croissant sur les bois dénudés de pin ou de chêne, ou sur les écorces de sapin.

CONIANTHE. s. m. (ét. gr., κόνις, poussière; ἄνθος, fleur). Bot. Genre de jongermannes, qui a pour type une espèce dont le sommet des rameaux ou le bord des feuilles est chargé de propagules.

CONIATH. s. m. (ét. gr., [illegible]

fardé). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionites, renfermant des insectes ornés de couleurs vives, or, rouge et vert.

CONICÈRE. s. m. (ét. gr., κῶνος, cône; κέρας, corne). Entom. Genre de diptères, division des brachocères, ne renfermant qu'une seule espece, le conicère noir.

CONICHYODENTES. s. m. pl. Ichthyol. Syn. de Glossopètres.

CONICINE. s. f. (du lat. *conium*, ciguë). Chim. Alcali qui existe dans la ciguë et auquel on attribue les propriétés vénéneuses de cette plante.

CONICIQUE. adj. (du lat. *conium*, ciguë). Chim. Se dit d'un acide qui existe dans la ciguë, et des sels produits par la combinaison de la conicine avec les acides.

CONICO-INCURVIROSTRE. adj. des 2 g. Ornith. Qui a un bec conique et crochu. ‖ CONICO-INCURVIROSTRES. s. m. pl. Ordre d'oiseaux, comprenant ceux qui ont le bec conique et un peu crochu.

CONICO-PROTENSIROSTRE. adj. des 2 g, Ornith. Qui a un bec conique allongé. ‖ CONICO-PROTENSIROSTRES. s. m. pl. Ordre d'oiseaux, comprenant ceux qui ont le bec conique et allongé.

CONICO-SUBULIROSTRE. adj. des 2. g. Ornith. Qui a un bec conique et subulé. ‖ CONICO-SUBULIROSTRES. s. m. pl. Ordre d'oiseaux comprenant ceux qui ont un bec conique et subulé.

CONICO-TÉNUIROSTRE. adj. des 2 g. Ornith. Qui a le bec conique et grêle. ‖ CONICO-TÉNUIROSTRES. s. m. pl. Ordre d'oiseaux comprenant ceux qui ont le bec conique et grêle.

CONIDE. s. m. Bot. Corpuscule arrondi, solitaire, qui naît sur certains lichens.

CONIDÉE. s. f. (ét. gr., κῶνος, cône; ἰδέα, forme). Conchyl. Genre créé pour quelques espèces de conoïdes séparés des colombelles.

CONIDIE. s. f. (ét. gr., κόνις, poussière). Bot. Poussière farineuse que l'on a cru produite dans les lichens par l'agglomération des gemmules extrêmement fines de ces plantes.

CONIE. s. f. Conchyl. Genre de balanes, établi sur la patelle poreuse.

— Genre d'algues, qui sont constituées par une croûte pulvérulente étendue sur la terre, sur les pierres et sur l'écorce des arbres.

CONIÉCION. s. m. (ét. gr., κόνις, poussière; οἰκία, maison). Bot. Fruit du genre andrée.

CONIEH. Géogr. Ville forte de la Turquie d'Asie, ch.-l. du pachalik de Caramanie. C'est une ville sainte, très-fréquentée par les pèlerins. Tapis, maroquins; 30,000 hab.

CONIER. s. m. Conchyl. Mollusque qui habite les cônes.

CONIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *conus*, cône; *fero*, je porte). Bot. Dont le fruit est un cône. Plantes conifères. Arbres conifères. Dans les Alpes, les ébéniers aux fleurs jaunes forment des berceaux ravissants autour des sapins *conifères*. (B. de St-P.) ‖ CONIFÈRES. s. m. pl. Famille de plantes, comprenant celles qui ont leur inflorescence disposée en cône ou chaton; elle se divise en trois tribus, les cupressinées, les abiétinées et les taxinées. Tous les arbres de cette famille, vulgairement appelés arbres verts, parce qu'ils conservent leurs feuilles toute l'année, sont très-utiles dans l'industrie. Leur bois, généralement léger, résineux, doit à ses propriétés et à son peu d'altérabilité, lorsqu'il est choisi dans des espèces très-résineuses, son emploi fréquent dans les constructions civiles et navales.

— *Conifères fossiles.* La famille des conifères a joué dans les diverses végétations successives de l'ancien monde un rôle encore plus important que celui qu'elle y remplit actuellement. Elle paraît avoir contribué plus que toute autre à former ces dépôts de combustibles fossiles que les couches du globe renferment, depuis les terrains houillers jusqu'aux lignites tertiaires.

— Entom. Épithète du passale conifère, qui porte une corne conique sur la tête.

CONIFLORE. adj. des 2 g. (ét. lat., *conus*, cône; *flos*, fleur). Bot. Qui a les fleurs en cône.

CONIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *conus*, cône; *forma*, forme). Conchyl. Qui a une forme conoïde, comme le pédipède coniforme, ou conique, comme l'auricule coniforme.

CONIGINE. adj. des 2. g. (ét. lat., *conus*, [illegible] ou qui vit sur les cônes de sapin, comme l'agaric conigine, le pizize conigine.

— Qui engendre de la poussière, ou qui en est chargé, comme l'agaric conigine, dont le stipe est pulvérulent. Il dérive dans ce cas du grec κονία, poussière.

CONILÈRE. s. m. Crust. Genre de l'ordre des isopodes, dont on ne connaît qu'une seule espèce, qui se trouve sur les côtes du Devonshire, en Angleterre.

CONILITHE. s. f. (ét. gr., κῶνος, cône; λίθος, pierre). Conchyl. Genre de coquilles univalves, établi aux dépens des cônes.

CONILLE. s. m. S'est dit autrefois pour Lapin.

— s. f. Mar. Espace aux côtés d'une galère.

CONILLER. v. n. 1re conj. S'est dit autrefois pour Avoir peur. ‖ Se cacher comme des lapins, s'esquiver. ‖ Fig. Recourir à des subterfuges.

CONILLIÈRE. s. f. S'est dit autrefois pour Clapier. ‖ Garenne. ‖ Fig. Subterfuge. Nous cherchons des *conillères* en la fausseté pour nous accorder. (Montaigne.)

CONILURE. s. m. Mamm. Genre de rongeurs de la famille des muriens, dont on connaît plusieurs espèces, toutes de la Nouvelle-Hollande.

CONIN. s. m. S'est dit autrefois pour Lapin. ‖ Fig. Embarras. ‖ Intrigue.

CONIOCARPE. s. m. (ét. gr., κονία, poussière; καρπός, fruit). Bot. Genre de la tribu des graphidées. ‖ CONIOCARPES. s. m. pl. Ordre de la famille des lichens, ayant pour type le genre coniocarpe.

CONIOCARPÉ, ÉE. adj. (ét. gr., κονία, poussière; καρπός, fruit). Bot. Qui ressemble à un coniocarpe. ‖ CONIOCARPÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des lichens, qui a pour type le genre coniocarpe.

CONIOCYBE. s. m. (ét. gr., κόνις, poussière; κύβη, tête). Bot. Genre de la famille des calyciées, renfermant des lichens propres à l'Europe, qui vivent sur les vieux bois ou les écorces, au pied des arbres.

CONIOCYMATIEN. adj. (ét. gr., κονία, poussière; κυμάτιον, cymation). Qui a des corpuscules reproducteurs à découvert. ‖ CONIOCYMATIENS. s. m. pl. Tribu de la famille des lichens, comprenant ceux qui ont leurs corpuscules reproducteurs à nu.

CONIOCYSTE. s. f. (ét. gr., κονία, poussière; κύστις, vessie). Bot. Masse des corpuscules reproducteurs d'une fougère.

CONIOGÉTON. s. m. (ét. gr., κωνίον, petit cône; γείτων, voisin). Bot. Genre de la famille des anacordiacées, formé sur une seule espèce de Java.

CONIOLICHÉNÉ, ÉE. adj. (pr. *ko-ni-o-li-ké-né*; ét. gr., κονία, poussière; λειχήν, lichen). Bot. Se dit des lichens qui ont la forme d'une poussière. ‖ CONIOLICHÉNÉES. s. m. pl. Ordre de la famille des lichens, comprenant ceux qui ont la forme d'une poussière, comme les lépas.

CONIOLOME. s. m. Bot. Syn. de Coniocarpe.

CONIOMYCÈTE. adj. (ét. gr., κονία, poussière; μύκης, champignon). Qui est pulvérulent. ‖ CONIOMYCÈTES. s. m. pl. Ordre de la famille des champignons, comprenant ceux qui sont formés de capsules groupées sous l'épiderme des plantes, ou éparses sur une base charnue ou filamenteuse.

CONIOPHORE. s. m. Bot. Genre de champignons, établi sur une espèce de France, qui croît sur les poutres.

CONIOSÉLINON. s. m. (ét. gr., κώνειον, ciguë; σέλινον, persil; à cause de sa ressemblance avec ces deux plantes). Bot. Genre de la famille des ombellifères, renfermant un très-petit nombre d'espèces, dont plusieurs sont cultivées dans les jardins botaniques.

CONIOSPORÉ, ÉE. adj. (ét. gr., κονία, poussière; σπορά, semence). Semblable à un coniospore. ‖ CONIOSPORÉS. s. m. pl. Tribu de l'ordre des hyphomycètes, qui a pour type le genre coniosporion.

CONIOSPORION. s. m. Bot. Genre de champignons, formant sur les pins maritimes des groupes arrondis, verdâtres et irréguliers, composés de capsules agglomérées.

CONIOTHALAME. adj. des 2 g. (ét. gr., κονία, poussière; θάλαμος, lit). Bot. Dont les corpuscules reproducteurs sont à nu. ‖ CONIOTHALAMES. s. m. pl. Ordre de la cohorte des lichens, comprenant ceux dont les corpuscules reproducteurs sont à nu, sans organe particulier ni réservoir qui les renferme.

CONIOTHÈLE. s. m. (ét. gr., κωνίον, petit cône; θηλή, mamelle). Bot. Genre de la famille des synanthérées sénécionidées porthéniées, établi sur une petite plante annuelle, indigène de la Californie.

CONIOTHÈQUE. s. m. Bot. La loge de l'anthère.

CONIOTIS. s. m. (ét. gr., κονιατός, couvert de poussière). Entom. Genre de coléoptères hétéromères, famille des mélasomes, renfermant deux espèces de la Californie. Leur nom générique fait allusion à la poussière blanche dont ils sont couverts, et qui transsude de leur corps.

CONIPORE. s. m. Zooph. Genre de la famille [illegible] une figue un peu allongée et colorée, sans qu'il y ait d'ouverture terminale.

CONIQUE. adj. des 2 g. (rad. *cône*). Qui a la figure d'un cône. Miroir conique. Cadran conique. Un moule de forme conique. Montagne conique.

— Qui appartient au cône. ‖ *Section conique.* Courbe produite par un plan coupant un cône. Cercle, ellipse, hyperbole ou parabole.

— Bot. Qui a la forme d'un cône.

— Conchyl. Se dit d'une coquille univalve, quand une de ses extrémités est élargie et comme coupée carrément, tandis que l'autre, pointue, forme le sommet, comme la toupie.

— Entom. Épithète d'une espèce d'araignée, dont l'abdomen est terminé en pointe conique.

— Mécan. *Pendule conique.* Espèce de modérateur employé dans les machines à vapeur pour régler l'ouverture du tuyau qui envoie la vapeur dans les cylindres.

CONIQUES. s. f. pl. Les anciens mathématiciens appelaient quelquefois ainsi les sections coniques.

CONIROSTRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *conus*, cône; *rostrum*, bec). Ornith. Qui a le bec conique. ‖ CONIROSTRES. s. m. pl. Famille de passereaux ou de percheurs, comprenant ceux qui ont le bec épais, robuste et conique. ‖ Genre d'oiseaux d'Amérique qui se cramponnent aux fleurs des arbres pour en recueillir les sucs mielleux.

CONISALUS ou **CONISSALUS.** Myth. Divinité athénienne, la même que Priape.

CONISE. s. f. (du gr. κόνις, poussière, parce que la poussière s'attache facilement à ses feuilles). Bot. Plante bisannuelle, à fleur composée flosculeuse, qui croît dans les terrains secs, et dont l'odeur, dit-on, chasse les puces et les moucherons.

— *Conise des prés.* Plante vivace, à fleur radiée, qui croît sur les bords des ruisseaux, et dont les espèces sont très-nombreuses.

CONISPORÉ, ÉE. adj. (ét. gr., κόνις, poussière; σπορά, semence). Bot. Qui a des graines pulvérulentes. ‖ CONISPORÉES. s. f. pl. Tribu des mucédinées, ayant pour type le genre conisporion, et comprenant celles qui ont leurs onceptacles libres et pulvérulents à la surface.

CONISPORION. s. m. Bot. V. CONIOSPORION.

CONISTORE. s. m. Antiq. Partie du gymnase où les lutteurs se frottaient de poussière pour donner prise à la main, parce que leurs corps étaient huilés.

CONITE. s. m. Minér. Minéral grisâtre ou rouge chair d'Islande; ce sont différentes variétés de calcaire magnétifère, et quelquefois silicifère.

— CONITES. s. m. pl. Bot. foss. V. BUCKLANDIE.

CONIUM. s. Bot. Nom grec-latin du genre ciguë.

CONIVALVE. adj. des 2 g. (ét. lat., *conus*, cône; *valvæ*, valves). Conchyl. Qui a une coquille conique. ‖ CONIVALVES. s. m. pl. Famille de mollusques, renfermant les coquilles non spirées, en cône élargi, telles que les patelles, les cabochons, les fissurelles, etc.

CONJECTATEUR. s. m. (du lat. *conjectatorius*, conjectural). Celui qui dans les jugements qu'il porte ne se fonde que sur des conjectures. Tant que nous n'aurons pas manié le pinceau, nous ne serons que des *conjectateurs* plus ou moins éclairés. (Grimm.) V. CONJECTUREUR.

CONJECTURAL, ALE. adj. (rad. *conjecture*). Qui n'est fondé que sur des conjectures. Preuve conjecturale. La médecine est une science conjecturale, un art conjectural.

— Accoutumé à conjecturer. L'auteur transporte quelquefois aux antiques des merveilles qui appartiennent à leurs interprètes, dont elles ont échauffé le génie *conjectural*. (Trév.)

— *Critique conjecturale.* Celle qui enseigne les moyens de rétablir le texte des ouvrages anciens par le seul secours des manuscrits, en comparant entre eux ceux qui représentent le même ouvrage ou des portions du même ouvrage, et en appréciant le degré de confiance que méritent ces manuscrits; mais lorsque ces efforts sont restés infructueux, alors on peut recourir à la conjecture et s'adresser à d'autres auxiliaires pour corriger les locutions vicieuses, retrancher les mots inutiles, essayer de combler les lacunes, etc.

— Se met toujours après son substantif.

CONJECTURALEMENT. adv. (rad. *conjecture*). Par conjecture. Il ne parle de cela que conjecturalement.

— Ne peut se mettre entre l'auxiliaire et le participe.

CONJECTURE. s. f. (du lat. *conjectura*, fait de *cum*, avec; *jacio*, je jette). Jugement probable, opinion que l'on fonde sur quelques apparences touchant une chose obscure et incertaine. Forte conjecture. Faible conjecture. Légère conjecture. Vaine conjecture. Conjecture trompeuse. Conjecture bien fondée, mal fondée. Fausses conjectures. Tirer une conjecture de quelque chose. Appuyer une conjecture sur quelque chose. Voilà une conjecture. Je n'en parle que par conjecture. Former, faire des conjectures sur quelque chose. Se perdre en conjectures. Cet événement a donné lieu à beaucoup de conjectures. Si ma conjecture ne me trompe. Cet art n'est fondé que sur des conjectures. On peut sur le passé former ses *conjectures*. (***) [illegible] il voulait qu'ils y amenassent leurs enfants, pour tirer des *conjectures* de leurs mouvements naturels. (Sall.) Deux hommes voient de la neige, ils expriment tous deux la vue de ce même objet par les mêmes mots, en disant l'un et l'autre qu'elle est blanche; et de cette conformité d'application on tire une puissante *conjecture* d'une conformité d'idées; mais cela n'est pas absolument convaincant. (Pasc.) La physionomie n'est pas une règle donnée pour juger des hommes: elle nous peut servir de *conjecture*. (La Bruy.)

— Fig. Le pays des *conjectures* est la plus grande province de la république des lettres. (Sall.)

— Syn. comp. CONJECTURE. PRÉSOMPTION. La *présomption* est fondée sur des faits certains, sur des vérités connues, sur des commencements de preuves. La *conjecture* est tirée par des raisonnements, des suppositions.

CONJECTURÉ, ÉE. part. pass. du v. Conjecturer. S'empl. adjectiv. Événement conjecturé.

CONJECTURER. v. a. 1re conj. (rad. *conjecture*). Inférer, juger sur des probabilités, par conjecture. On m'a dit telle chose, et de là je conjecture sa perte. Ce que je conjecture de là, c'est que vous réussirez. On ne conjecture jamais que là où les preuves démonstratives font défaut. On conjecture comme on pense, souvent malgré soi, et presque à son insu. Les anciens historiens qui mettent l'origine de Carthage avant la ruine de Troie peuvent faire *conjecturer* que Didon l'avait plutôt augmentée et fortifiée qu'elle n'en avait posé les fondements. (Boss.) La révolution doit nous apprendre à ne rien *conjecturer*. (Boiste.) Croit-on qu'il n'y ait que le médecin qui, sur des demi-preuves, en soit réduit à *conjecturer*? (Bourd.)

— *Conjecturer que.* Je conjecture que cela arrivera.

— Absol. Un médecin ne fait souvent que conjecturer. L'art de conjecturer a ses règles.

— SE CONJECTURER. v. pron. Être conjecturé. Toutes les choses qui peuvent se conjecturer.

CONJECTUREUR. s. m. (rad. *conjecture*). Néol. Celui qui aime les conjectures, à qui elles sont naturelles.

CONJOINDRE. v. a. 4me conj. (ét. lat., *cum*, avec; *jungere*, joindre.) *Je conjoins, tu conjoins, il conjoint, nous conjoignons, vous conjoignez, ils conjoignent. Je conjoignais*, etc. *Je conjoignis*, etc. *Je conjoindrai*, etc. *Je conjoindrais*, etc. *Conjoins, conjoignons, conjoignez*, etc. *Que je conjoigne*, etc. *Que je conjoignisse*, etc. *Conjoindre. Conjoignant. Conjoint.* Joindre ensemble. Ne se dit guère qu'en parlant de mariage. Conjoindre par mariage. Il ne faut pas que l'homme sépare ce que Dieu a conjoint.

— SE CONJOINDRE. v. pron. Être conjoint.

CONJOINT, OINTE. part. pass. du v. Conjoindre. S'empl. adjectiv. Personnes conjointes.

— *Conjoint par.* Aussitôt que l'officier de l'État civil a dit: Au nom de la loi, je vous unis, les nouveaux époux sont *conjoints* par mariage. (Teul.)

— Arithm. *Règle conjointe.* Opération qui a pour but de déterminer le rapport de deux nombres dont les rapports avec d'autres nombres sont connus.

— Bot. Se dit des étamines, quand elles sont réunies par les anthères ou par les filets; des feuilles, lorsqu'elles sont soudées à leur partie inférieure; des pétales, quand ils sont soudés ensemble par le bord, par leur sommet, ou par leur base; des spatelles, quand, opposées l'une à l'autre, elles sont soudées sur les bords; des stipules, comme dans le houblon; des valves, quand elles sont contiguës, rentrantes et soudées par la partie qui s'enfonce dans l'intérieur du péricarpe.

— Diplom. *Lettres conjointes.* Se dit de lettres liées entre elles, de manière que la forme de chacune soit plus ou moins abrégée ou altérée par cette union. Les lettres conjointes se montrent régulièrement à la fin des lignes dans les manuscrits les plus anciens.

— Médec. *Maladies conjointes.* Maladies qui marchent simultanément, ou qui se succèdent l'une à l'autre. ‖ *Signes conjoints.* Signes qui accompagnent toujours une maladie. ‖ *Causes conjointes* ou *continentes*. V. CONTINENT.

— Minér. Se dit généralement de parties, identiques pour la nature, qui sont soudées ensemble; par exemple des cristaux aciculaires, quand les aiguilles adhèrent les unes aux autres dans le sens de leur longueur, comme l'aragonite conjointe.

— Mus. *Marche par degrés conjoints.* Marche d'une note à celle qui la suit immédiatement dans la gamme, soit en montant, soit en descendant.

— Myth. Se dit des divinités subalternes qui accompagnent un dieu supérieur. Dieux conjoints.

— Zool. V. AGRÉGÉS.

CONJOINT. s. m. Jurispr. Personne jointe à une autre par le mariage. Le conjoint survivant. Les futurs conjoints. L'un des conjoints. Tant que la formule sacramentelle qui constitue le mariage n'a point été prononcée, les fiancés ne sont que des futurs *conjoints*. (Teul.)

[illegible]
J'appelle un bon, voire un parfait hymen,
Quand les *conjoints* se passent leurs sottises.
(LA FONTAINE.)

CONJOINTEMENT. adv. (rad. *conjoint*). Ensemble, l'un avec l'autre, de concert. Agir conjointement dans une affaire. Agir conjointement avec quelqu'un. On les accoutumait à faire toutes sortes d'évolutions, tantôt séparément de l'infanterie, tantôt *conjointement* avec elle. (Barth.)

— Jurispr. Un legs a été fait conjointement, quand le testateur a appelé plusieurs colégataires à recueillir une somme ou un objet spécial, sans qu'il ait assigné la part de chacun d'eux, ou sans que cet objet soit susceptible d'être divisé sans détérioration. Si l'un des légataires vient à décéder avant l'ouverture du

legs, ou vient à y renoncer, il y a lieu à un accroissement au profit des autres légataires.

— En matière criminelle, on se sert du mot *conjointement* pour exprimer la participation simultanée de deux ou plusieurs personnes à une même action.

— Ne peut se mettre entre l'auxiliaire et le participe.

CONJONCTIF, IVE. adj. (rad. *conjoindre*). Gramm. Se dit des mots qui servent à lier un mot, un sens à un autre. *Et, ni*, sont des particules conjonctives.

— *Pronom conjonctif.* Ceux qui servent non-seulement à rappeler l'idée des objets dont on a parlé, mais encore à joindre une autre pensée à ces mêmes objets. C'est cette dernière propriété qui les a fait nommer *pronoms conjonctifs.* Ces pronoms sont *qui, que, lequel, laquelle, lesquels, lesquelles, quoi, dont, où.* On les appelle aussi pronoms relatifs, à cause de la relation qu'ils ont avec les noms ou les pronoms qui les précèdent. V. PRONOM.

— *Locution conjonctive.* Réunion de mots qui équivalent à une conjonction. *C'est pourquoi, par conséquent, soit que, bien que, dès que, sitôt que, avant que, après que, tandis que, quand même, sans que, pourvu que, parce que,* etc., sont des locutions conjonctives.

— Bot. Se dit de l'insertion des étamines, quand, celles-ci étant fixées sans décurrence à la face externe ou latérale de la substance même du disque, les pétales sont également attachés à ce dernier, comme dans les rutacées.

CONJONCTIF. s. m. Gramm. Nom que quelques grammairiens donnent au mode appelé ordinairement subjonctif. || Se dit aussi pour pronom conjonctif. Les conjonctifs *qui, que, dont, où,* etc.

— CONJONCTIFS. s. m. pl. Gramm. hébr. Accents toniques qui servent à déterminer les rapports grammaticaux.

CONJONCTION. s. f. (pr. *kon-jonk-ci-on*; ét. lat., *cum*, avec; *jungere*, unir). Union, surtout celle de l'homme et de la femme. Conjonction par mariage. Conjonction illicite.

— Anc. mus. La *conjonction* avait lieu, lorsque de deux tétracordes la même corde était la plus haute du premier, et la plus basse du second.

— Astrol. C'est sur ces sortes de conjonctions que les charlatans établissent leurs impertinentes conjectures.

Je ne crois point que la nature
Se soit lié les mains, et nous les lie encor
Jusqu'au point de marquer dans les cieux notre [sort.
Il dépend d'une conjoncture
De lieux, de personnes, de temps,
Non des *conjonctions* de tous les charlatans.
(LA FONTAINE.)

— Astron. Se dit, en astronomie, de deux astres quand, étant vus de la terre, leurs arcs perpendiculaires à l'écliptique coïncident pour se rendre au même point de cette courbe, c'est-à-dire qu'ils ont la même longitude. || *Conjonction de la lune.* Rencontre de la lune avec le soleil dans un même point du zodiaque. Quand la lune est en conjonction, elle n'est pas visible. || *Conjonction apparente.* Celle où la ligne qu'on supposerait tirée par le centre des deux planètes ne passerait pas sur celui de la terre. || *Conjonction héliocentrique.* Celle que l'on observerait si l'on était dans le soleil. || *Conjonction géocentrique.* Celle qui est vue de la terre.

— Diplom. Réunion de deux ou de plusieurs caractères en un seul, comme æ pour *a e*, œ pour *o e*.

— Gramm. Partie du discours dont la fonction est d'établir un rapport entre deux jugements énoncés, entre deux pensées. Si je dis : On est toujours estimé, on est honnête homme, j'exprime deux jugements isolés l'un de l'autre ; mais si je dis : on est toujours estimé *quand* on est honnête homme ; le mot *quand*, placé entre la première pensée et la seconde, établit un rapport de dépendance et subordonne le premier fait au second. On distingue plusieurs espèces de conjonctions. Les *copulatives*, qui servent à rassembler deux noms ou deux verbes sous une même affirmation ou sous une même négation ; telles sont : *et, aussi, tant que, ni, non plus,* etc. Les *alternatives*, qui marquent alternative ou distinction dans le sens des choses dont on parle ; telles sont : *ou, ou bien, soit, soit que.* Les *adversatives*, qui lient deux propositions en marquant opposition dans la seconde à l'égard de la première ; telles sont : *mais, cependant, néanmoins, pourtant, toutefois, bien que.* Les *restrictives* sont celles qui [...] une idée ou une proposition ; telles sont : *sinon, si ce n'est, quoique, pour que, encore que, à moins que.* Les *conditionnelles* ou *hypothétiques*, qui lient deux propositions par une supposition ou en marquent une condition ; telles sont : *si, quand, quand même, pourvu que.* Sous le rapport de l'expression, les conjonctions se divisent en *simples* et en *composées*. Les conjonctions *pures* ou *simples* sont celles qui sont exprimées en un seul mot ; les conjonctions *composées* sont celles qui se forment de plusieurs mots. Il y a en outre des mots qui sont employés accidentellement comme conjonctions. Les conjonctions ou expressions conjonctives peuvent se placer tantôt au premier membre d'une période, tantôt au second. Néanmoins, la place de ces conjonctions dépend de celle qu'occupent les propositions qu'elles précèdent. Quand une phrase est composée de deux propositions unies par une conjonction, l'harmonie et la clarté demandent ordinairement que la plus courte marche la première. Il y a quelques conjonctions et expressions conjonctives qui doivent toujours se mettre entre deux membres de phrase, et qui ne peuvent jamais commencer le discours, à moins qu'on ne le suppose momentanément interrompu.

— Quelques conjonctions veulent toujours le subjonctif; d'autres veulent tantôt l'indicatif, tantôt le subjonctif : l'indicatif, quand le verbe marque l'affirmation, la certitude ; le subjonctif, quand il marque un doute, une incertitude. Il est certaines phrases où les conjonctions sont sous-entendues, comme dans : Vienne qui voudra, je ne me dérange plus. Périssent les traîtres.

— Rhét. Figure qui consiste dans la répétition de la même conjonction qui lie tous les membres, toutes les incises d'une période.

CONJONCTIONNEL, ELLE. adj. (rad. *conjoindre*). Gramm. Qui tient de la conjonction.

CONJONCTIONNELLEMENT. adv. (rad. *conjoindre*). Gramm. Avec la valeur d'une conjonction.

CONJONCTIVE. s. f. (rad. *conjoindre*). Anat. Membrane muqueuse qui unit le globe de l'œil aux paupières. C'est ce qu'on appelle vulgairement blanc de l'œil.

CONJONCTIVEMENT. adv. (rad. *conjoindre*). D'une manière conjointe. Objets rapprochés conjonctivement.

CONJONCTIVITE. s. f. (rad. *conjoindre*). Médec. Inflammation de la conjonctive.

CONJONCTORION. s. m. Bot. Petit opercule permanent qui, dans l'andrée, couvre le sommet de l'urne.

CONJONCTURE. s. f. (ét. lat. *cum*, avec ; *jungere*, joindre). Occasion, rencontre de circonstances ; état, disposition où se trouvent diverses choses en même temps. Heureuse conjoncture. Triste conjoncture. Fatale conjoncture. La conjoncture est favorable. Cela est arrivé dans une fâcheuse conjoncture. Il sut profiter de la conjoncture. Se trouver dans des conjonctures difficiles. En cette conjoncture. Dans les différentes conjonctures de la vie. Toute confiance est dangereuse si elle n'est entière ; il y a peu de *conjonctures* où il ne faille tout dire ou tout cacher. (La Bruy.) Il y a peu de règles générales et de mesures certaines pour bien gouverner ; l'on suit les temps et les *conjonctures*, et cela roule sur les vues et sur la prudence de ceux qui règnent. (Id.)

Faut-il que malgré nous il soit des *conjonc-* [*tures*
Où le cœur égaré flotte entre les parjures !
(VOLTAIRE.)

CONJOUIR (SE). v. pron. 2ᵉ conj. (ét. lat., *cum*, avec; *gaudium*, joie). Se réjouir avec quelqu'un de quelque chose d'agréable, d'avantageux qui lui est arrivé. Aller se conjouir avec un père du mariage de son fils. Se conjouir avec quelqu'un d'une grâce qu'il a reçue du roi. Ce mot a vieilli.

CONJOUISSANCE. s. f. (rad. *conjouir*). Marque que l'on donne à quelqu'un de la joie qu'on a d'un bonheur qui lui arrive. Compliments de conjouissance. Lettre de conjouissance. Ce mot a vieilli.

CONJOUISSEMENT. s. m. Se disait autrefois pour Congratulation, félicitation mutuelle.

CONJOYER (SE). v. pron. Se disait pour Se réjouir, faire fête à quelqu'un.

CONJUGABLE. adj. des 2 g. Gramm. Qui peut être conjugué.

CONJUGAISON. s. f. (ét. lat., *cum*, avec ; *jugum*, joug). Gramm. Ensemble des formes auxquelles le verbe est soumis dans une langue. La conjugaison offre dans presque toutes les langues quatre grandes formes : le *mode*, le *temps*, le *nombre*, la *personne*. Le *mode* exprime si l'action indiquée par le verbe est générale, certaine ou incertaine, soumise à une condition ou à un commandement ; le *temps* exprime si cette action est passée, présente ou future ; le *nombre* exprime si le sujet du verbe est au singulier ou au pluriel ; enfin, la *personne* exprime si le sujet parle, si c'est à lui ou si c'est de lui qu'on parle. Cependant ces grandes formes sont soumises, suivant chaque langue, à de nombreuses modifications, lesquelles sont toujours en harmonie avec les mœurs des peuples.

En français, il y a quatre conjugaisons [...] que l'on distingue par la terminaison de l'infinitif. La première conjugaison a l'infinitif terminé en *er*, comme *aimer* ; la seconde a l'infinitif terminé en *ir*, comme *finir* ; la troisième en *oir*, comme *recevoir* ; et la quatrième en *re*, comme *rendre*.

— Manière de conjuguer. Les règles de la conjugaison grecque ont été fort simplifiées. La conjugaison de ce verbe est très-difficile. || Conjugaison régulière. Conjugaison irrégulière. Apprendre ses conjugaisons. || Classe de verbes. La première, la deuxième, la troisième conjugaison. V. VERBE.

— Accouplement de deux choses qui se ressemblent.

— Anat. *Conjugaison des nerfs.* Conjonction de certaines paires de nerfs. || *Trous de conjugaison.* Ouvertures situées sur les côtés de la colonne vertébrale, qui donnent passage aux nerfs de la moelle épinière et à certains vaisseaux.

CONJUGAL, ALE. adj. (ét. lat., *cum*, avec ; *jugum*, joug). Qui dérive de l'union entre le mari et la femme. Le lien conjugal. Le nœud conjugal. L'union conjugale. L'affection conjugale. L'amitié conjugale. L'amour conjugal. Le devoir conjugal. La foi conjugale. Le lit conjugal. Virgile compare l'amour *conjugal* d'Orphée à l'amour maternel du plus harmonieux des oiseaux, comme le seul qui puisse exprimer ses regrets. (B. de St-P.) Coréal rapporte que dans les Indes occidentales, lorsqu'une fille se mariait, le père et le mari de cette fille priaient le prêtre qui les avait unis de passer la première nuit avec la nouvelle mariée, pour l'instruire avant tout de ses devoirs *conjugaux*. Saint Chrysostome dit que le cœur est le symbole de l'amour *conjugal* ; l'un comme l'autre meurt par la moindre division de ses parties.

Une femme, toujours à son devoir fidèle,
Par des soins *conjugaux* me marquera son zèle.
(REGNARD.)

Au bel-esprit ce fauteuil est en somme
Ce qu'à l'amour est le lit *conjugal*.
(PIRON.)

— Le mot mariage étant exclu de la haute poésie, on dit par périphrase Le nœud, le lien conjugal, la foi conjugale.

Vous n'en auriez pas moins épousé ma rivale,
Vous pouviez l'assurer de la foi *conjugale*.
(RACINE.)

— *Conjugal*, même en vers, suit toujours le nom qu'il qualifie. Ainsi le vers suivant offre une inversion dure: Si Dieu daigne écouter un *conjugal* amour.

— Ce mot rime avec tous ceux en *al*, sans s'arrêter à la lettre d'appui, comme *abbatial, amiral, cheval,* etc.

CONJUGALEMENT. adv. (rad. *conjugal*). Selon l'union qui doit être entre le mari et la femme. Vivre conjugalement.

— Se met toujours après le verbe.

CONJUGATIF, IVE. adj. Gramm. Qui a rapport à la conjugaison.

CONJUGUÉ, ÉE. part. pass. du v. Conjuguer. S'empl. adjectiv. Verbe conjugué. Quelqu'un racontait à l'abbé de Dangeau des nouvelles qui occupaient fort les politiques : Il arrivera tout ce qu'il pourra, répondit-il très-plaisamment, mais j'ai dans mon portefeuille deux mille verbes français bien *conjugués*. (Mém. de l'Acad.)

— Anat. *Nerfs conjugués.* Ceux qui servent à la même opération, à la même sensation.

— Bot. *Feuilles conjuguées.* Feuilles composées dont les folioles sont disposées des deux côtés du pétiole par paires. Le sainfoin, la casse, ont les feuilles conjuguées. Une conferve est ainsi nommée à cause de la disposition de ses flocons. || CONJUGUÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des arthrodiées, comprenant celles dont les filaments se joignent et s'unissent à une certaine époque de leur vie, pour ne plus faire qu'un seul et même être. || Genre de plantes appartenant à la tribu des zygnémées.

— Géom. *Diamètres conjugués.* Se dit de deux diamètres d'une courbe, quand l'un est toujours parallèle aux cordes que l'autre divise en deux parties égales. || *Hyperbole conjuguée.* Hyperbole décrite dans l'angle vide des asymptotes d'une autre hyperbole, et ayant les mêmes asymptotes que cette dernière. || *Ovale conjugué.* Ovale complètement séparé et isolé des branches d'une seconde courbe principale, située dans le même plan, et donnée dans la même équation. || *Point conjugué.* Point auquel se réduit l'ovale par certaines hypothèses faites sur les paramètres d'une équation. || *Axe conjugué.* Le petit axe ou le plus petit des deux diamètres de l'ellipse.

— Grav. *Pierres conjuguées.* Pierres gravées où les têtes sont représentées sur le même profil.

CONJUGUÉE. s. f. Bot. Genre de plantes établi aux dépens des conferves.

CONJUGUER. v. a. 1ʳᵉ conj. (ét. lat., *cum*, avec ; *jugum*, joug). Gramm. Assembler ou réciter les différentes inflexions et terminaisons que reçoit un verbe, selon les voix, les modes, les temps et les personnes. Les différentes formes d'un verbe se composent de deux parties. La première, ordinairement invariable, est le *radical* ou racine du verbe ; la seconde partie, qui varie selon la personne, le nombre, le mode et le temps du verbe, est la *terminaison*. [...] *je chant*AIS, *je chant*ERAIS, le radical est *chant*, la terminaison est successivement *e, es, ons, ais, erais*. Le radical est pour ainsi dire le verbe même ; les terminaisons sont communes à tous les verbes qui se conjuguent sur le même modèle. Pour conjuguer un verbe sur celui qui sert de modèle, il suffit donc de remplacer un radical par un autre. Par exemple, pour conjuguer le verbe *chant*ER sur le verbe *aim*ER, qui sert de modèle pour la première conjugaison, on remplace le radical *aim* par le radical *chant* devant les terminaisons de chaque temps. Conjuguer un verbe. Ce verbe est difficile à conjuguer.

— Se dit quelquefois absol. Cet enfant sait décliner et conjuguer.

— SE CONJUGUER. v. pron. Être conjugué. Ce verbe se conjugue ainsi, se conjugue par tous ses temps, se conjugue avec l'auxiliaire *être*.

CONJUNGO. s. m. (du lat. *conjungo*, j'unis, mot en usage dans les cérémonies catholiques du mariage). Pop. La formule du mariage.

— Par extens. Le mariage lui-même. Aussitôt après le conjungo.

— Diplom. Écriture sans ponctuation et sans espace.

CONJURATEUR. s. m. (ét. lat. *cum*, avec ; *juro*, je jure). Celui qui forme, qui conduit une conjuration. Dangereux conjurateur. Peu usité.

— Se disait des prétendus magiciens qui se servaient de certaines paroles, soit pour conjurer les démons, soit pour conjurer une tempête. Conjurateur des démons. Conjurateur des tempêtes.

— Anc. jurispr. Sous les rois des deux premières races, personne qui attestait par serment, devant les juges, qu'elle croyait véritable un fait dont la preuve était douteuse.

— Syn. comp. CONJURATEUR. CONJURÉ. Le *conjurateur* est, parmi les *conjurés*, celui qui se montre un des plus ardents complices de la conjuration ou même le promoteur.

CONJURATION. s. f. (pr. *kon-ju-ra-ci-on*, ét. lat., *cum*, avec ; *juro*, je jure). Complot formé entre un nombre plus ou moins grand de complices pour un but politique, tel que le meurtre du chef d'un État, ou une révolution dans le gouvernement ou même dans la constitution du pays. Horrible conjuration. Faire une conjuration contre quelqu'un. Tramer une conjuration. Découvrir une conjuration. Une conjuration formée. Être d'une conjuration. Entrer dans une conjuration. La conjuration de Catilina. La conjuration d'Amboise. Les *conjurations* sont sujettes à tant d'inconvénients, et deviennent si souvent funestes à ceux qui les dirigent, que quand même on aurait lieu d'en attendre de grands avantages, on devrait y renoncer pour toujours. (Improv. fr.)

— Fam. Complot contre un simple particulier.

— Fig. Les débauches de la jeunesse sont autant de *conjurations* contre la vieillesse. (Bacon.)

— Paroles, cérémonies par lesquelles de soi-disant magiciens prétendent conjurer les démons, la peste, l'orage, etc. Après avoir tracé un cercle autour de lui, il commença ses conjurations. Dans ce sens, et dans les suivants, ce mot s'emploie plus ordinairement au pluriel.

— Exorcisme, prière pour éloigner le démon. On fit des conjurations avec pompe.

— Par extens. Instante prière. Ses sanglots et ses conjurations ne purent le fléchir.

— Hist. rom. Cérémonie qui avait lieu dans les grands dangers, et qui consistait en un serment de mourir pour la patrie, prononcé par le peuple assemblé au Capitole.

— Syn. comp. CONJURATION. SORTILÉGE. ENCHANTEMENT. MALÉFICES. Dans la *conjuration* on agit par des prières, pour forcer les diables à obéir ; dans le *sortilége*, on agit en s'adressant au diable, que l'on suppose répondre favorablement en vertu de quelque pacte fait avec lui. L'un et l'autre diffèrent de l'*enchantement* et des *maléfices*, en ce que dans ces derniers on agit lentement et secrètement par des charmes, par des caractères magiques, etc., sans jamais appeler le diable, ni avoir aucun entretien avec lui. || CONJURATION. ADJURATION. L'*adjuration* n'exprime qu'un commencement d'action ; la *conjuration* désigne une chose qui s'achève, qui par elle-même est complète. || CABALE. COMPLOT. CONSPIRATION. CONJURATION. V. CABALE.

CONJURE. s. f. Se disait autrefois pour Conjuration. || Injonction.

— Anc. cout. *Semonce et conjure.* Invitation adressée par le seigneur féodal aux feudataires ou censiers, afin que ceux-ci vinssent juger une affaire qui était de leur compétence.

CONJURÉ, ÉE. part. pass. du v. Conjurer. S'empl. adjectiv. Il les voyait tous conjurés pour le perdre. Tout semble conjuré contre moi.

— *Conjuré contre.* Il leur fit voir le ciel et la terre *conjurés* contre eux. (Fléch.)

Rome poursuit en vous un ennemi fatal,
Plus *conjuré* contre elle et plus craint qu'An- [nibal.
(RACINE.)

— Ce participe s'emploie quelquefois sans régime. Tous les Grecs *conjurés* fondaient sur un rebelle. (Rac.) La république avait à soutenir l'assaut terrible de toutes les puissances *conjurées*. ([illegible]) Polydamas l'avait souvent averti en particulier qu'il exposait trop sa vie et le salut de son État dans cette guerre contre tant de nations *conjurées*. (Fén.)

Ainsi sont *conjurés* les vents et les orages,
Les ondes et les feux, la nature et les âges.
(DELILLE.)

— Se dit substantiv. de ceux qui sont entrés dans une conjuration, et alors il s'emploie le plus ordinairement au pluriel. On se saisit des conjurés. C'est un des conjurés.

CONJURER. v. a. 1ʳᵉ conj. (ét. lat., *cum*, avec ; *juro*, je jure). Prier instamment. Je vous conjure de faire cela. Faites cela, je vous en conjure, je vous conjure. Il le *conjure* de faire naître les occasions de lui rendre service. (La Bruy.) Ils *conjuraient* ce Dieu de veiller sur vos jours. (Rac.)

— On y ajoute souvent la considération des choses saintes, ou de celles qui sont les plus chères à celui que l'on prie. Je vous conjure au nom de Dieu. Il le conjura par tout ce qu'il avait de cher au monde, par l'amour de la patrie, par le souvenir de ses ancêtres.

— Exorciser, se servir de certaines prières pour chasser les démons. Conjurer le diable. Esprit immonde, je te conjure par le saint nom de Dieu.

— Se dit aussi en parlant des paroles, des cérémonies par lesquelles de soi-disant magiciens prétendent chasser les démons, détourner les maladies, la tempête, les animaux nuisibles, etc. Conjurer les démons, les esprits malins. Il avait, disait-il, le secret de conjurer la fièvre, de conjurer les orages. Il y a des gens qui font accroire aux gens simples qu'ils peuvent *conjurer*, avec certaines paroles mystérieuses, les maladies, les orages, les tempêtes. (Lav.)

— Anc. législ. Adresser à ses vassaux l'invitation dite *semonce et conjure*.

— Fig. *Conjurer la tempête, conjurer l'orage*. Détourner par prudence, par adresse, un malheur dont on est menacé. Ce prince, voyant une armée de cent mille hommes prête à fondre sur ses États, chercha les moyens de *conjurer* la tempête. (Acad.)

— Se dit, dans un sens analogue, en parlant des choses morales. Conjurer la colère céleste. Il ne peut conjurer sa triste destinée.

Des plus sages conseils le secours tutélaire
Peut seul de Jupiter *conjurer* la colère.
(AIGNAN.)

Ces prodiges sans nombre, avis des dieux ven[geurs,
Ne purent du destin *conjurer* les rigueurs.
(DESAINTANGE.)

— Décider, résoudre, une chose, avec une ferme détermination de l'exécuter, de l'accomplir. Dans ce sens, on ne le dit guère qu'en mauvaise part. Ils conjurèrent la ruine de leur patrie. Ils conjurèrent votre perte. Ils semblaient avoir *conjuré* la ruine de cet État. (Fléch.) Plus d'une fois les anciens règnes de la monarchie l'ont vue se soulever contre les grands, et *conjurer* leur extinction et leur ruine entière. (Mass.)

— Absol. Former une conjuration. Cet ambitieux était toujours prêt à conjurer.

— v. n. Former un complot avec une ou plusieurs personnes, contre l'État, contre le prince. Catilina conjura contre la république. Cinna conjura contre Auguste.

— Par extens. *Conjurer contre quelqu'un*. Agir de concert avec d'autres contre les intérêts de quelqu'un.

— *Conjurer de*. Si elles avaient *conjuré* avec Genève d'abolir cette foi de l'Église. (Pasc.)

— SE CONJURER. v. pron. Être conjuré. Tout le monde s'est conjuré contre moi.

— Syn. simpl. Conspirer, se liguer, cabaler, comploter. — Supplier, prier, presser, solliciter. — Exorciser, adjurer, chasser, éloigner.

— Syn. comp. CONJURER. ADJURER. *Adjurer* suppose l'invocation de quelque chose de sacré auquel on est obligé d'obéir, de se rendre. *Conjurer* ne suppose qu'une demande faite avec grande instance.

CONLIE. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. du Mans (Sarthe); 1,700 hab.

CONLIÈGE. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Lons-le-Saulnier (Jura); 1,200 hab.

CONNAC. s. m. Relat. Repos que les voyageurs prennent, en Arabie, sous les arbres, pendant la chaleur. || Endroit où l'on prend ce repos.

CONNAISSABLE. adj. des 2 g. (rad. *connaître*). Qui est facile à connaître. Il a voulu se rendre parfaitement *connaissable* à ceux-là. (Pasc.) Pour rendre le Messie *connaissable* aux bons et méconnaissable aux méchants. (Id). L'idée du monde est tellement gravée dans mon cœur, que la vôtre n'est plus *connaissable*. (Id.)

— Se dit aussi des choses. Il a tellement embelli sa maison, qu'elle n'est plus connaissable.

— Se met toujours après son substantif.

CONNAISSANCE. s. f. (rad. *connaître*). Exercice de cette faculté, par laquelle l'âme connaît et distingue les objets. Perdre toute connaissance. Il n'a plus de sentiment ni de connaissance. Elle est restée longtemps sans connaissance. Reprendre connaissance. Elle s'est trouvée mal, mais sans perdre connaissance. Un transport au cerveau lui a ôté toute connaissance. Il a eu, il a connaissance, toute sa connaissance jusqu'à la mort.

[illegible]

teint l'âge où l'on agit avec discernement.

— *La certaine science et connaissance royale*. Prétendu privilége de supériorité d'esprit et d'intelligence accordé aux rois par la Divinité. C'est en conséquence de cet absurde préjugé, qui dominait au temps de la féodalité, que Charles V a déclaré les rois de France majeurs à l'âge de quatorze ans.

— Intelligence, lumières de la raison. Sachant combien sa *connaissance* s'est obscurcie par les passions. (Pasc.) Toutes ses *connaissances* ont été éteintes ou troublées. (Id.)

— Idée, notion qu'on a de quelque chose, de quelque personne. La connaissance du bien et du mal. La connaissance de Dieu. La connaissance des hommes, du cœur humain. La connaissance de l'avenir. N'avoir aucune connaissance d'une affaire. La connaissance de cette langue est nécessaire aux commerçants. Toutes les opérations de ce général prouvent qu'il n'a aucune connaissance du pays. Cela est venu à ma connaissance. Je n'en ai aucune connaissance. On ne les admettait au baptême qu'après une pleine instruction des mystères de la religion, qu'après une grande *connaissance* de la grandeur et de l'excellence de la profession de foi. (Pasc.) Sans ces divines *connaissances*, qu'auraient pu faire les hommes pour nous faire entrer dans la véritable *connaissance* de notre condition. (Id.) Ils refusent à Dieu la *connaissance* de l'avenir, et le pouvoir d'en favoriser ses serviteurs fidèles. (Mass.) Il y a une grande différence entre la *connaissance* de l'homme et la *connaissance* des hommes. (Duclos.) L'hygiène nécessite la *connaissance* de la structure de l'homme en santé, des fonctions qu'exécutent ses organes. (Rostan.) On peut avoir une parfaite *connaissance* de son caractère; mais jamais on ne l'aura de son cœur. (Mme de Puysieux.)

— Philos. Notion conforme à la vérité. || *Connaissances directes*. Celles que nous recevons immédiatement, sans aucune opération de notre volonté; telle est la conscience des idées que nous avons, et la certitude que ces idées sont semblables ou différentes. On les appelle aussi *connaissances intuitives*. || *Connaissances réfléchies*. Celles que notre esprit acquiert en opérant sur les connaissances directes, en les unissant, en les combinant. On les appelle aussi *connaissances démonstratives*. || Lorsque nous apercevons la convenance ou la disconvenance de quelques-unes de nos idées, il y a *connaissance certaine*. || Partout où nous sommes assurés que ces idées conviennent avec la réalité des choses, il y a *connaissance certaine et réelle*.

— Notions certaines que nous avons acquises, et qui, disposées dans la mémoire, peuvent, quand nous le voulons, se présenter à notre esprit avec la même certitude que si nous en saisissions actuellement les rapports. C'est ce qu'on appelle *connaissances habituelles*, par opposition aux *connaissances actuelles*, qui sont celles que nous acquérons actuellement par le moyen de la perception et de la réflexion.

— *Avoir connaissance d'une chose*. En avoir entendu parler, en connaître les détails, les circonstances.

— *Porter à la connaissance du public*. Lui faire savoir.

— *Prendre connaissance d'une chose, d'une affaire*. S'en informer, l'examiner ou s'en faire rendre compte. Il a voulu prendre connaissance de cette affaire. Ce n'est pas à vous à prendre connaissance de mes actions.

— *Parler, agir en connaissance de cause, avec connaissance de cause*. Parler, agir avec une entière connaissance de ce que l'on dit, de ce que l'on fait.

— *Avoir une grande connaissance des affaires*. S'entendre très-bien en affaires.

— Beaux-arts. La faculté de s'y connaître. *Connaissance intellectuelle*. Celle par laquelle on aperçoit si l'ouvrage est bon. || *Connaissance matérielle*. Celle par laquelle on découvre ou l'on croit découvrir quel en est l'auteur. || *Avoir une grande connaissance des tableaux, des pierreries, des livres*, etc. Se connaître bien en tableaux, en pierreries, en livres, etc.

— *Avoir une grande connaissance de l'histoire*. Savoir très-bien l'histoire.

— Mar. *Avoir connaissance d'un navire, avoir connaissance de terre*. Apercevoir un navire, la terre. || *Prendre connaissance d'une terre, d'une escadre*, etc. Se mettre à portée de les bien reconnaître. || Lorsqu'un bâtiment n'est pas certain de la position où il se trouve, il cherche à prendre connaissance d'un point bien connu, pour rectifier ses calculs, et donner toute sécurité à sa route, en prenant un nouveau point de départ.

— Art milit. *Avoir connaissance du pays*. Connaître la situation, l'étendue, la division et toutes les circonstances locales d'un pays. La connaissance du pays est nécessaire pour former le plan d'une campagne et pour en conduire les opérations.

— Jurispr. Droit de connaître de certaines affaires. La connaissance de ce crime appartient à tel tribunal. Attribuer à un juge, à un tribunal la connaissance de certaines causes. || En parlant d'un magistrat suprême, d'un ministre, d'un souverain, qui se fait rendre compte d'une affaire jugée ou traitée par un tribunal ou une administration inférieure, et qui examine lui-même cette affaire pour porter

[illegible]

de l'affaire.

— Habitudes, liaisons, relations qu'on a avec quelqu'un. Cet homme est-il de votre connaissance? A cause de notre ancienne connaissance. C'est beaucoup tirer de notre ami, si, étant monté en faveur, il est encore un homme de notre *connaissance*. (La Bruy.)

— *Faire connaissance*. Se lier, entrer en relation. Nous fîmes connaissance au bal. Il a fait connaissance avec un tel. || *Faire la connaissance de quelqu'un*. Il a fait la connaissance d'une femme très-aimable. || *Renouveler connaissance*. Ils ont renouvelé connaissance. Il renouvela connaissance avec lui.

— On le dit quelquefois des choses. Il faut renouveler avec le grec une *connaissance* qui aille jusqu'à la familiarité. (D'Aguess.)

— *Connaissance charnelle*. Cohabitation charnelle de l'homme et de la femme.

— Personnes avec lesquelles on a des liaisons ou des relations. Je vois toujours avec plaisir mes anciennes connaissances. Faire de nouvelles connaissances. Étendre, diminuer, quitter, restreindre ses connaissances. Vous avez là une bien mauvaise connaissance. On doit préférer ses amis à ses connaissances. Ce n'est pas un ami, c'est une simple connaissance. Je n'ai aucune connaissance dans cette ville, à la cour, auprès de ce juge. Je vous donnerai toutes mes connaissances. Dans le monde on a beaucoup de *connaissances*, et peu d'amis. (Mme de Staël.) Combien d'hommes assez mal organisés pour n'avoir jamais eu un ami, et combien comptent de *connaissances*, et pas un ami. (Bonnin.)

On prend pour des amis de simples *connais*[*sances*;
Et que de repentirs suivent ces imprudences!
(GRESSET.)

Là, se dédommageant de ses longues absences;
Chacun vient retrouver ses vieilles *connais*[*sances*.
(DELILLE.)

— *Il n'y avait personne de connaissance à la promenade, au spectacle*, etc. Il n'y avait aucune de ces personnes qui sont généralement connues dans le monde.

— Fam. *Une figure de connaissance*. Une personne que l'on connaît. Je vois là-bas une figure de connaissance.

— Prov. *Être, se trouver en pays de connaissance*. Se trouver parmi des gens de sa connaissance. || Cela s'applique, en général, à toutes les choses que l'on connaît. Vous êtes ici en pays de connaissance. Quand il entra dans cette maison, il fut ravi de se trouver en pays de connaissance. Dans une bibliothèque, il se trouve en pays de connaissance. A présent que vous parlez une langue que j'entends, je suis en pays de connaissance. Dans quelque société de savants qu'il se trouve, il est en pays de connaissance.

— *Connaissance des temps*. Titre d'un almanach publié en France par le bureau des longitudes, depuis 1679, pour l'usage des astronomes et des navigateurs.

— CONNAISSANCES. s. f. pl. Savoir, instruction, lumières acquises. Cet homme a bien des connaissances, de grandes, de profondes, de vastes connaissances. Il possède des connaissances très-variées. Tirer parti de ses connaissances. Cet homme n'a pas les connaissances nécessaires pour faire un bon administrateur. Ses connaissances sont très-bornées. Acquérir, amasser des connaissances. Les connaissances humaines. Les découvertes qui étendent chaque jour le cercle de nos connaissances. Propager les connaissances utiles. Dans l'état actuel de nos connaissances. Ne pouvant se résoudre à renoncer à aucune sorte de *connaissances*, ils les embrassent toutes et n'en possèdent aucune. (La Bruy.) Les lumières et les *connaissances* qu'on tire d'une humble et fervente oraison sont supérieures à celles qu'on acquiert par le travail et par la force du génie. (Fléch.) Les vastes *connaissances* empoisonnées par l'orgueil ont enfanté ces chefs et ces docteurs de mensonges. (Mass.) L'universalité des *connaissances* est nécessaire pour être supérieur dans une partie quelconque. (Mme de Staël.)

— Véner. Certaines marques imprimées par le pied de la bête qu'on chasse, et auxquelles on reconnaît l'âge et la grosseur de cette bête. || On le dit aussi des indices de l'âge et de la forme du cerf par les autres parties, par la tête, les fumées. Quand un cerf a une pince plus longue que l'autre, la plus longue se nomme *connaissance*. || *Avoir connaissance*. Quand on revoit du cerf qui va de bon temps, mais que cependant les voies sont trop vieilles pour que le chien puisse se rabattre, on dit que l'on a *connaissance du cerf*.

— Iconol. On peint la Connaissance assise, ayant un livre ouvert devant elle, et un flambeau allumé qu'elle tient de la main droite, symbole de la lumière qu'elle répand dans les esprits.

— Syn. comp. CONNAISSANCES. SCIENCE. La *science* est un corps de doctrine; les *connaissances* ne supposent ni liaison ni profondeur.

CONNAISSANT. adj. (rad. *connaître*). Qui se connaît à quelque chose. On ne l'emploie que dans cette phrase de pratique, au pluriel masculin. Gens à ce connaissants. Dans le langage ordinaire on dit connaisseur.

— CONNAISSANT. part. prés. du v. Connaître.

[illegible]

connaissant le bien et le mal.

CONNAISSEMENT. s. m. (rad. *connaître*). Mar. Déclaration contenant un état des marchandises chargées sur un navire, le nom de ceux à qui elles appartiennent, l'indication des lieux où on les porte, et le prix du fret. Tous les connaissements sont signés par le capitaine et par le chargeur. L'acte qui porte ce nom sur l'Océan s'appelle sur la Méditerranée *police de chargement*.

CONNAISSEUR, EUSE. s. (rad. *connaître*). Celui, celle qui se connaît à quelque chose. Si vous dites que ce diamant est d'une belle eau, vous n'êtes pas connaisseur. C'est un grand connaisseur en tableaux. Il est bon connaisseur en chevaux. Elle est connaisseuse, c'est une bonne connaisseuse en fait de toilette. Faire le connaisseur. Faire la connaisseuse. Je ne me connais point en ces sortes de choses, je m'en rapporte aux connaisseurs. Avec cinq ou six termes de l'art on se donne pour *connaisseur* en musique, en tableaux, en bâtiments. (La Bruy.) Le parterre n'est pas toujours composé de *connaisseurs* sévères et délicats. (Volt.)

— Beaux-arts. Se dit, lorsqu'il s'agit d'ouvrages de peinture et de sculpture, de celui qui sent le mérite et les défauts de ces sortes d'ouvrages, et qui sait les apprécier. || On appelle plus ordinairement connaisseur, Celui qui sait reconnaître, au mécanisme du travail, au caractère du dessin et de la composition, souvent à certaines habitudes, telles que chaque artiste a coutume d'en avoir qui lui sont particulières, de quel peintre est un tableau; de même que le connaisseur en antiquités sait non-seulement apprécier la beauté d'une médaille ou d'une statue, mais juge, soit par la nature du travail, soit à de certains signes et de certaines circonstances, que cette médaille est de tel pays, de telle époque, etc.

— Faire le connaisseur. Vouloir juger du mérite d'une chose comme si l'on s'y connaissait. S'emploie presque toujours ironiquement.

— Véner. Quand un veneur juge bien un cerf au bois, et qu'en chassant il le reconnaît par le pied, on dit : *voilà un bon connaisseur*.

— adjectiv. Il porte un œil connaisseur sur ce tableau.

— Absolument, il demande après lui la proposition *en*. Il est connaisseur en tableaux.

— Syn. comp. CONNAISSEUR. AMATEUR. *Connaisseur* donne l'idée d'un discernement exquis et délicat; *amateur* n'indique qu'un goût décidé pour les arts.

CONNAÎTRE. v. a. 4e conj. (du lat. *cognoscere*, même signif.) *Je connais, tu connais, il connaît, nous connaissons, vous connaissez, ils connaissent. Je connaissais*, etc. *Je connus*, etc. *Je connaîtrai*, etc. *Je connaîtrais*, etc. *Connais, connaissons, connaissez. Que je connaisse*, etc. *Que je connusse*, etc. *Connaître. Connaissant. Connu*. Avoir des notions vagues sur une personne. Connaître quelqu'un de nom, de vue, de réputation. D'où le connaissez-vous? Je le connais pour l'avoir vu en tel endroit. Le prince, quelque grand qu'il soit, ne *connaît* sa force qu'à demi, s'il ne *connaît* les grands hommes que le ciel a fait naître pour le seconder. (Boss.) Ils révéraient de loin la grandeur des rois qu'ils ne *connaissaient* que sur la foi de la renommée. (Fléch.)

— Fam. *Je ne connais autre*. Se dit en parlant d'une personne que l'on connaît bien.

— Prov. et fig. *Je ne le connais ni d'Adam ni d'Ève*. Se dit en parlant d'une personne que l'on ne connaît pas du tout.

— Fig. *Ne point connaître, ne plus connaître quelqu'un, quelque chose*. N'en pas faire acception, ne le point prendre en considération. Il veut que tous soient également soumis à la discipline, et il ne connaît à cet égard ni parents ni amis. Quand il s'agit de ses intérêts, il ne connaît personne, il ne connaît plus personne. Un véritable amant ne *connaît* point d'amis. (Corn.) A cette indignité, je ne *connus* plus rien. (Id.)

— *Ne plus connaître quelqu'un*. Le traiter comme un inconnu, l'oublier, le mépriser. Depuis qu'il est en place, il ne connaît plus ses amis, il ne connaît plus personne. Je ne le connais plus, une telle action lui a fait perdre tous ses droits à mon estime. Les gens fiers n'ont jamais d'amis : dans la prospérité, ils ne *connaissent* personne, et dans l'adversité, personne ne les *connaît*. (Noël.)

— *Faire connaître*. Donner la connaissance de quelqu'un ou de quelque chose. Il faisait *connaître* aux bons qu'il eût voulu les satisfaire, sans leur donner la peine de solliciter, et aux méchants, qu'il eût voulu les corriger, sans avoir le déplaisir de les punir. (Fléch.) Fais *connaître* à mon fils les héros de ma race. (Rac.)

— *Faire connaître quelqu'un*. Le démasquer, le dévoiler. || Lui donner de la réputation, de la célébrité.

— *Se faire connaître*. Dire son nom, sa qualité aux gens dont [illegible] n'est pas connu. Comme on lui refusait l'[illegible], il se fit connaître. Dieu se fait *connaître* à ce grand homme plus qu'il n'avait jamais fait à aucun homme vivant. (Boss.) On dit dans un sens analogue, Faire connaître qui on est.

— Fig. *Se faire connaître*. Faire ou dire quelque chose qui décèle les dispositions, les qualités bonnes ou mauvaises que l'on a. Ca-

[illegible]

amour pour la liberté. Il s'est fait connaître avantageusement.

— Par extension, Se distinguer, se rendre célèbre. Partout où votre nom se fait *connaître*. (Mass.) Il est temps de me faire *connaître*. (Corn.)

— *Ne vouloir pas se faire connaître*. Ne vouloir pas se nommer. L'auteur de ce livre ne veut pas se faire connaître. || On dit dans le même sens, Ne vouloir pas être connu.

— Avoir une connaissance exacte des bonnes ou des mauvaises habitudes de quelqu'un, de son caractère, etc. Je connais bien cet homme, et je peux compter sur lui. Je le connais pour ce qu'il est. Il a trompé bien du monde, on ne le connaissait pas. Je saurai bien le faire connaître et le démasquer. Cet

homme gagne à être connu. Je le connais incapable de mentir. Je connais votre cœur. Vous me connaissez mal, si vous m'attribuez de telles intentions. Que vous connaissez peu les intentions! C'est un homme qui connaît bien le monde. Un général qui *connaît* et les soldats et les chefs comme ses bras et ses mains. (Boss.) On ne peut la *connaître* sans l'admirer. (Id.) Celui qui est établi pour gouverner des hommes doit *connaître* les hommes. (Mass.) Nous nous trouvons corrompus avant d'avoir pu *connaître* ce que nous sommes. (Id.) Je sais quel est mon crime, et je *connais* mon père. (Rac.) Pour *connaître* les hommes, il faut les pratiquer. (Duclos.)

— On connaît les personnages historiques par le récit vrai de leurs actions, par la peinture fidèle de leur caractère. Il ne faut, pour *connaître* ce pontife, s'en rapporter à aucun de ces portraits colorés par la flatterie, ou noircis par la malignité, ou crayonnés par le bel-esprit. (Volt.)

— *Connaître mal quelqu'un.* Ne pas connaître son caractère. || *Ne pas connaître quelqu'un.* Ignorer qui il est.

— Dans l'Écriture sainte, *Connaître une femme, la connaître charnellement.* Avoir avec elle un commerce charnel. Adam *connut* sa femme Eve, qui conçut Caïn. (Genès.) J'ai deux filles qui n'ont pas encore *connu* d'homme. (Id.)

— Avoir une connaissance de Dieu, de ses attributs, etc. Connaître Dieu. Ne *connaître* Dieu que de cette sorte, ce n'est pas le *connaître.* (Pasc.) On leur apprit à *connaître* un Dieu. (Mass.) Devant ce fier lion qui ne te *connaît* pas. (Rac.) Il est également dangereux à l'homme de *connaître* Dieu sans *connaître* sa misère, et de *connaître* sa misère sans *connaître* Dieu. (Pasc.)

— Fam. *Ne connaître ni Dieu ni diable.* N'avoir point de religion.

— *On connaît une chose,* lorsqu'après l'avoir considérée attentivement, et comparée avec d'autres choses, on s'est fait une idée juste de ses parties et des rapports qu'elles ont entre elles, de ses qualités, de ses propriétés, de ses effets, etc.

— Avoir des liaisons, des relations avec quelqu'un. Connaissez-vous quelqu'un de mes juges? Je n'en connais pas un. Il connaît tout le monde. Je vous le ferai connaître. Je ne connais point cet homme-là, ni ne veux le connaître. Quiconque a *connu* d'Alembert attestera comme moi qu'il était d'une probité rigide et scrupuleuse, et absolument incapable de rien qui pût blesser la délicatesse et l'honneur. (La Harpe.)

— Se dit quelquefois dans l'Écriture pour Aimer, approuver. Je *connais* mes brebis, et mes brebis me *connaissent.* (St Jean.) Dans St Matthieu, Jésus-Christ dit, en parlant aux méchants : Je ne vous ai jamais *connus.* Le Seigneur *connaît* ceux qui sont à lui. (St Paul.)

— Avoir connaissance des objets physiques. Je connais ce pays-là. Connaissez-vous ma maison? Connaissez-vous ce roman? Voilà un chemin que je ne connais pas. Je ne connais pas le nom de cette rue. Ce que nous connaissons de cet écrivain donne une très-haute idée de son talent. Personne ne *connaît* Paris moins que moi. On ne *connaît* que ce qu'on aime, on ignore presque toujours ce qu'on hait. (G. Sand.)

— Avoir des connaissances dans l'ordre moral. Je ne connais que ce moyen. Je ne connais rien de plus vil qu'une telle conduite. Tout le monde connaîtra vos indignes procédés. Votre père vous fera connaître ses volontés. Faire connaître son opinion. Connaître le bien et le mal. Vous ne connaissez pas vos forces. Il connaît son faible, je ne lui connais point de défauts. Ils ne connaissent de bonheur que dans la vertu. Voulez-vous *connaître* vos défauts, écoutez vos ennemis, quand ils parlent de vous. (Beauch.) O vertu! science sublime des âmes simples, faut-il donc tant de peines et d'appareils pour te *connaître*? (J.-J. Rouss.) Elle a soulagé autant de misérables qu'elle a *connu* de véritables misères. (Fléch.) L'orgueilleuse et froide impiété osera-t-elle dire que le seul être qui *connaît* l'espérance s'éteint tout entier? (Bergasse.)

— Se dit en parlant des choses qu'on a étudiées, dont on a une grande pratique, un grand usage, auxquelles on s'entend bien. Il voudrait tout connaître. Connaître une langue, une science, un art. Connaître à fond. C'est un homme qui connaît bien la guerre. C'est un bon officier de marine, il connaît très-bien les tableaux, etc. Ce naturaliste connaît bien les plantes, les animaux, etc. Je ne parle point de ce que je ne connais pas. Il connaît les ruses du métier. Il a connu tous les secrets du style. Ce que l'expérience nous apprend à connaître. Connaître ses intérêts. Connaître ses devoirs. Ce n'est pas en vain que notre nation se glorifie d'avoir mieux *connu* que les autres les avantages de la sociabilité et tous les plaisirs des esprits cultivés. (La Harpe.) Virgile était le plus parfait des écrivains, l'homme de la terre qui avait le mieux *connu* l'art des vers. (Id.)

— Fig. Permettez que je vous confie ce jeune homme, il veut entrer dans le temple de la gloire, et je l'adresse à ceux qui en *connaissent* les chemins. (Volt.)

— En parlant des arts, des métiers et autres choses semblables, on dit qu'une nation les connaît, quand la pratique en est introduite chez elle; et que les particuliers les connaissent quand par l'habitude de les étudier ou de les exercer, ils sont familiarisés avec leurs principes, leurs moyens, leurs procédés, leur pratique, leurs ressources. Quand les Romains jetèrent le fondement de leur empire, ils ne *connaissaient* encore que les actes les plus nécessaires. (Condill.) Plus on *connaît* l'art, plus on en *connaît* les épines. (Volt.)

— Fam. *Je ne connais que cela.* Se dit en parlant d'une choes qui ne peut être éludée, ou qu'on ne doit pas balancer à faire. Il faut que vous obéissiez, je ne connais que cela. Il résiste, châtiez-le, je ne connais que cela. || On dit à peu près dans le même sens. *Je ne connais qu'une chose, c'est d'agir franchement, c'est d'être sévère,* etc.

— *Ne connaître que son devoir, que la règle, que la loi,* etc. Ne point s'écarter de son devoir, de la loi, de la règle, etc., quelles que soient les circonstances où l'on se trouve, et les personnes avec lesquelles on a affaire.

— *Ne connaître que ses intérêts,* etc. Ne considérer, n'avoir en vue que ses intérêts, etc.

— Manég. *Connaître les éperons, les jambes, la bride,* etc. Comprendre les divers mouvements de son cavalier.

— Discerner les objets, les distinguer, les reconnaître. Je ne l'ai vu qu'une fois, mais je le connaîtrais entre mille. Il me connaît à la voix, à la démarche. La nuit était si noire, qu'on ne pouvait connaître personne. Son style est aisé à connaître. Il savait *connaître*, même sous les fleurs, la marche tortueuse de ce serpent. (Boss.)

De son sang, il est vrai, *connaissant* mieux la [voix,
Leur mère se refuse à cette horrible idée.
(Delille.)

— Se dit également des animaux. Ce chien connaît bien son maître. Ce cheval connaît le chemin. La plupart des animaux connaissent les plantes qui peuvent leur être nuisibles. Ils ne *connaissent* plus ni le frein ni la voix. (Racine.)

— Être informé d'une chose. Eux seuls (les rois), ignorent dans leur état ce qu'eux seuls devraient *connaître.* (Mass.) Ne me réplique point, je *connais* ton amour. (Corn.)

— Être en état de juger de la beauté des ouvrages intellectuels. Elle *connaissait* si bien la beauté des ouvrages de l'esprit. (Boss.)

— Estimer, juger. Les soldats ne *connaissaient* point de plus belles marques que celles de la vertu, ni de plus noble distinction que celle qui venait des actions glorieuses. (Boss.) Il ne *connaît* d'autres félicités que celles qui sont l'ouvrage de la fortune. (Fléch.)

— Avoir une qualité quelconque bonne ou mauvaise. Il ne *connaît* pas cette timide politique (Fléch.) Nous ne *connaissons* pas cette sainte fierté, cette droiture de cœur, cette haute magnanimité, cette noble simplicité. (Mass.) Ils ne *connaissaient* pas cet usage insensé. (Id.)

— Connaître, goûter, jouir. Il ne *connaissait* plus le sommeil. (Boss.) Il ne *connaît*, ni les grands plaisirs, ni les charmes de la prospérité. (Id.) Fruits aimables et délicieux que ce monde ne *connaît* point, qu'il ne *connaîtra* jamais. (Mass.)

— Sentir, éprouver, en parlant des choses physiques. On ne connaît point l'hiver à la Martinique. Vous êtes heureux de n'avoir point connu le mal de dents, le mal de tête. Les anciens n'ont point connu, ne connaissaient point la petite vérole.

— Se dit de même en parlant des choses morales. Connaître la haine, la jalousie. Son cœur allait bientôt connaître l'amour. Il ne connaît point la crainte. J'ai connu l'infortune. Un peuple qui n'a jamais connu l'esclavage dans son camp ne *connaît* point de vaines terreurs. (Boss.) Un homme dont la fortune protégée du ciel ne *connaît* pas les disgrâces. (Id.) Vous qui ne *connaissez* qu'une crainte servile. (Rac.) On ne *connaît* guère l'amour de la patrie, quand on ne *connaît* pas les sentiments de la nature. (J.-J. Rouss.) J'ai trouvé qu'il y a dans la méditation des pensées honnêtes une sorte de bien-être que les méchants n'ont jamais *connu*, c'est celui de se plaire avec soi-même. (Id.)

— Reconnaître, avouer. Il ne connaît pas son tort. De mes efforts je *connais* l'impuissance. (Rac.)

— Pratiquer une chose, l'admettre, s'y conformer, s'y soumettre. Dans ce sens, ce verbe ne connaît point la loi salique. Cet usage n'est point connu dans tel pays. Le peuple ne connaît point les raffinements du luxe. Il ne connaît point ces vains ménagements.

— *Ne point connaître de supérieur, de maître.* N'avoir point de supérieur, de maître, ou prétendre n'en point avoir, et ne vouloir pas obéir. || On dit de même, *Je ne connais de maître que vous, que lui,* etc. *Je ne connais ici d'autre maître que moi,* etc. Les hommes qui ne *connaissaient* pas d'autres dieux que ceux qui leur faisaient du bien. (Mass.) Vous ne *connaissez* que Dieu seul au-dessus de vous. (Id.)

— *Il ne connaît plus rien.* Sa passion le domine tellement, qu'aucune considération n'est capable de l'arrêter. Sa fureur ne connaît plus rien.

— Fig. Sa bouche n'a jamais connu l'imposture. Sa rage ne connut plus de frein. La charité ne connaît point de bornes. Cette loi sainte ne *connaît* plus ni pauvre ni riche, ni noble, ni roturier, ni maître ni esclave. (Mass.) Le fer ne *connaîtra* ni le sexe ni l'âge. (Rac.) Une place qui ne *connaissait* pas encore de vainqueur. (Fléch.) Son amour ne *connaît* point d'autre loi qu'une soumission aveugle. (Mass.) Tous les biens appartenaient originairement à tous les hommes en commun, la simple nature ne *connaissait* ni de propriété ni de partage. (Id.)

— *Connaître* ayant pour sujet un nom de chose inanimée. Le soleil, l'ornement des cieux, a *connu* l'heure de son coucher, la lune, ses révolutions, et la carrière des astres a été marquée. (La Harpe.)

— *Connaître à.* Il me connut à la voix, à la démarche. Vous ne savez pas *connaître* à tant de signes le temps où vous êtes. (Boss.) A ces marques les Juifs *connurent* que la main de Dieu était sur eux. (Id.) A l'œuvre on *connaît* l'artisan. (La Font.)

— *Connaître combien.* Par là vous pouvez connaître combien il est à redouter. On peut *connaître* par là combien ils avaient été avertis. (Boss.)

— *Connaître de.* Se dit par ellipse pour A l'égard de. Qui pourrait raconter tout ce que nous avons *connu* de sa charité? (Fléch.) Ce que nous *connaissions* le moins de nous, c'était nous-mêmes. (Mass.)

— *Connaître de nom, de visage.* Il les connaissait tous de nom et de visage. L'Académie prétend à tort que *de* dans ces phrases est mis à la place de *par.* Dans toutes ces phrases il y a ellipse. C'est comme si l'on disait : *Connaître* quelqu'un par l'appellation *de* son nom, à l'aspect *de* son visage. *De* est donc bien ici pour *de.*

— *Connaissez*-vous César, de lui parler ainsi? (Corn.) Suivant l'Académie, *de* est ici à la place de *pour.* L'Académie se trompe. Cette phrase est elliptique; c'est comme s'il y avait : *Connaissez*-vous César, pour que vous preniez *la liberté de* lui parler ainsi?

— *Connaître en.* Voilà ce que c'est que de *connaître* Dieu en chrétien. (Pasc.)

— *Connaître par.* Il faut tendre uniquement à *connaître* Jésus-Christ, puisque c'est par lui seul que nous pouvons *connaître* Dieu d'une manière qui nous soit utile. (Pasc.) *Connaître* par expérience le faible des grands politiques, leurs volontés changeantes, ou leurs paroles trompeuses, les amusements des princesses, l'illusion des amitiés de la terre. (Boss.) On pouvait *connaître*, par ce qu'on voyait en elle, ce qu'on devait en espérer. (Fléch.)

— *Connaître pour.* Ils nous *connaissent* pour ce que nous sommes. (Pasc.) Dieu voulant se faire *connaître* pour l'auteur d'un si admirable conseil. (Boss.)

— *Connaître que.* On peut donc bien *connaître* qu'il y a un Dieu sans savoir ce qu'il est. (Pasc.) Les philosophes *connurent* que le monde était régi par un Dieu bien différent de ceux que le vulgaire adorait. (Boss.)

— *Connaître quel, à quel.* *Connaissez* donc quel paradoxe vous êtes à vous-mêmes. (Pasc.) Il apprend à *connaître* quelle est la vertu des souffrances. (Boss.)

Ne pas *connaître*
A quel prix je consens de l'accepter pour maître.
(Corneille.)

— *Connaître où.* Un homme qu'on transporterait dans une île déserte, et qui s'éveillerait sans *connaître* où il est. (Pasc.)

— *Connaître si.* Pour *connaître* s'il commence à vieillir. (La Bruy.)

— Absol. S'instruire, s'éclairer. Le désir de connaître. Cette sagesse qui donne le discernement pour *connaître* et la prudence pour agir. (Fléch.) Dans un âge où à peine la raison peut *connaître*, loin qu'elle soit capable de choisir. (Mass.) Cette portion de nous-même qui nous rend capable d'aimer et de *connaître.* (Id.) Je regrette tous les jours un temps, où il est bien plus doux de sentir que de *connaître.* (St-Evrem.)

— v. n. Avoir autorité pour juger de certaines matières. En ce sens il se construit toujours avec *de* ou un équivalent. Ce juge connaît des matières civiles et criminelles. Il en connaît en première instance. Il en connaît par appel. Il ne peut pas connaître de cela.

— Fig. S'il s'agit d'un point de fait, nous en croirons les sens auxquels il appartient naturellement d'en *connaître.* (Pasc.)

— se connaître. v. pron. Prendre une juste idée de soi-même, de ses forces, de sa dignité, etc. *Connais-toi toi-même* est une des plus belles maximes de la philosophie ancienne. Je me connais, à sa vue il me serait impossible de me contenir. Apprenez à mieux vous connaître, et ne craignez point de si faibles rivaux. Un homme sage et qui sait se connaître. Apprends à te *connaître*, et descends en toi-même. (Corn.) Chacun croit se *connaître*, et que les autres ne se *connaissent* pas. (Trublet.)

Connais-toi toi-même est un mot
Où toute la sagesse abonde,
Mais qui n'est pas pour tout le monde;
Ce n'est pas l'affaire d'un sot. (Roux.)

— Sentir sa dignité, son rang. Un roi qui sait se *connaître.* (Boss.) Ah! s'il m'était permis de ne me pas *connaître.* (Corn.)

— *Il ne se connaît point.* L'orgueil lui fait oublier ce qu'il est.

— *Ne point se connaître, ne plus se connaître.* Se dit d'une personne que la passion met hors d'elle-même. La fureur le transporte, il ne se connaît point, il ne se connaît plus.

— *Se connaître,* suivi d'un adjectif. L'homme est si grand, que sa grandeur paraît même en ce qu'il se *connaît* misérable. (Pasc.) Il est vrai que c'est être misérable que de se *connaître* misérable; mais aussi, c'est être grand que de *connaître* qu'on est misérable. (Id.) Si l'on ne se *connaît* plein d'orgueil, d'injustice, on est bien aveugle. (Id.)

— *Se connaître à quelque chose, en quelque chose.* Savoir en bien juger. Il se connaît en mérite, en poésie. Il se connaît en pierreries, en tableaux. Vous connaissez-vous à cela? Je m'y connais mieux que vous. Il ne s'y connaît point du tout. On ne se *connaît* dans aucun des beaux-arts sans amour, de la chose, sans finesse, sans pénétration, sans esprit, sans jugement, sans la sensibilité et sans la justice. (Grimm.)

— S'apprécier mutuellement, avoir ensemble des relations de commerce ou d'amitié. Nous nous connaissons depuis longtemps.

— Syn. comp. connaître mal. ne pas connaître. On *connaît mal* quand on se trompe sur le caractère. Mais quand on ignore quel est l'homme à qui l'on parle, il faut dire, *je ne le connaissais pas.*

CONNARACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à un connare. || connaracées. s. f. pl. Tribu de la famille des térébinthacées, ayant pour type le genre connare.

CONNARE. s. m. (du gr. κόνναρος, espèce d'arbrisseau). Bot. Genre de plantes d'Afrique et des Indes, type de la famille des connaracées, renfermant une douzaine d'espèces, dont trois ou quatre sont cultivées en Europe.

CONNATISQUAME. adj. des 2 g. (ét. lat. *connatus*, réuni; *squama*, écaille). Bot. Qui est formé de squames entregreffées, comme le péricline des synanthérées.

CONNAUGHT. Géogr. La plus petite des quatre provinces de l'Irlande, capitale Galway.

CONNÉ, ÉE. adj. (pr. *kon-né*; ét. lat., *cum*, avec; *natus*, né). Bot. Se dit de deux parties semblables qui naissent réunies. Les feuilles de plusieurs chèvrefeuilles sont connées. Anthère connée. Etamine connée.

— Entom. Se dit des mâchoires, quand elles tiennent à la lèvre inférieure jusqu'un peu au-delà de leur milieu, comme dans les hyménoptères.

— Pathol. *Maladies connées.* Celles qu'on apporte en naissant.

CONNECTER. v. n. 1re conj. Être en connexion. Toutes les propositions *connectent* les unes avec les autres. (Frédéric.)

— se connecter. v. pron. Avoir de la connexité. Je vous enverrai la traduction du traité de Dieu, de l'âme et du monde, par Wolf, dès qu'elle sera achevée, et je suis sûr que la force de l'évidence vous frappera dans toutes ses propositions, qui se suivent géométriquement et se *connectent* les unes avec les autres, comme les anneaux d'une chaîne. (Frédéric.)

CONNECTICULE. s. m. Bot. Organe corné auquel tient le filet des étamines, dans les asclépiades et dans certaines orchidées. || Anneau élastique des fougères.

CONNECTICUT. Géogr. Fleuve qui donne son nom à un des Etats-Unis; il est remarquable par plusieurs cataractes. || Un des Etats-Unis de l'Amérique septentrionale. Harford et New-Haven en sont les chefs lieux.

CONNECTIF. s. m. (ét. lat., *cum*, avec; *necto*, je noue). Bot. Corps charnu qui unit l'une à l'autre les loges séparées des anthères de certaines plantes, comme la sauge.

CONNÉTABLE. s. m. (du lat., *comes stabuli*, comte de l'étable, parce que, dans l'origine, il avait la surintendance de l'écurie du prince, et avait soin de faire fournir par les provinces les chevaux qu'elles devaient tous les ans aux écuries impériales). Autrefois, le premier officier militaire de la couronne, qui avait le commandement général des armées. Cette charge a été supprimée en 1627, après la mort du connétable de Lesdiguières. Napoléon la rétablit en faveur du prince de Wagram, qui n'a pas eu de successeur. Le connétable de France. La charge de connétable. Le roi le fit connétable, lui donna l'épée de connétable.

— Titre de dignité qui se donne en d'autres royaumes, à quelques personnes de qualité. Ainsi, en Espagne, il y a un connétable de Castille, un connétable de Navarre; et à Rome, l'aîné de la maison Colonne s'appelle le connétable, comme étant connétable héréditaire du royaume de Naples.

— Anc. art. milit. Officier d'artillerie, qui distribuait dans la batterie toutes les choses nécessaires au service du canon.

— Hist. Gouverneur d'une ville, d'une place forte. || Grand écuyer sous les empereurs du Bas-Empire.

— Législ. angl. V. constable.

— s. f. Femme d'un connétable. Madame la connétable.

CONNÉTABLERIE. s. f. Se disait pour Fonctions du connétable. || Lieu où il résidait.

CONNETABLIE. s. f. (rad. *connétable*). Autrefois la juridiction du connétable et des maréchaux de France sur les gens de guerre et sur ce qui regardait la guerre, tant au civil qu'au criminel. Le siége de la connétablie était à Paris. Lieutenant de la connétablie. Archer de la connétablie.

— S'est dit aussi de la juridiction des maréchaux de France pour les affaires qui regardaient le point d'honneur. La connétablie se tenait ordinairement chez le doyen des maréchaux de France, comme représentant le connétable. On l'appelait ordinairement la *table de marbre.*

— Lieu, bâtiment où résidait le connétable.

— Durée de cette dignité. Pendant sa connétablie il a fait beaucoup de bien.

— Hist. Gouvernement d'un connétable. || Compagnie d'hommes de guerre. || Charge du connétable qui commandait ces compagnies.

CONNEXE. adj. des 2 g. (ét. lat., *cum*, avec ; *necto*, nouer). Pal. Se dit des affaires qui ont une certaine liaison les unes avec les autres, et qui demandent à être décidées par un seul et même jugement. Affaires connexes. Matières connexes. Délits connexes. Cette cause est connexe à telle autre.

— Anc. mus. Syn. de Mixte.

— Minér. Se dit d'un cristal dans lequel diverses faces remplacent les bords d'une forme dominante, de manière qu'elles font continuité autour de celles-ci, comme la baryte sulfatée connexe.

— Bot. Se dit des feuilles dans lesquelles les pétioles opposés se soudent ensemble par la base, et où la soudure ne s'opère pas seulement aux dépens de la lame.

CONNEXIF. s. m. Bot. V. CONNECTIF.

CONNEXION. s. f. (pr. *konn-nèk-ci-on ;* ét., V. CONNEXE). Liaison que certaines choses ont les unes avec les autres. On ne voit pas la connexion de ces deux idées, de ces deux propositions. Il n'existe aucune connexion entre ces principes et les conséquences qu'on en tire.

— Anat. Assemblage, union, articulation des os.

— Jurispr. Rapport et liaison entre plusieurs affaires.

— Syn. comp. CONNEXION. CONNEXITÉ. La *connexité* se dit des choses qui sont faites pour être ensemble ; la *connexion*, de celles qui sont étroitement unies.

CONNEXITÉ. s. f. (ét., V. CONNEXE). Rapport aperçu entre deux ou plusieurs choses. Il y a une grande connexité entre la morale et la jurisprudence.

— Disposition réciproque qu'ont certaines choses à être jointes. Il n'y a point connexité entre ces deux affaires, entre ces deux causes.

CONNIFLE. s. f. Conchyl. Mollusque testacé bon à manger.

CONNIL. s. m. (du lat. *cuniculus*, lapin). S'est dit autrefois pour Lapin.

CONNILLER. v. a. 1re conj. (pr. *ko-ni-ier ;* rad. *connil*). Se disait autrefois pour Se cacher comme des lapins. || Fig. Chercher des subterfuges, des faux-fuyants, des détours dans les disputes, les procès. Comment la philosophie, qui me doit roidir le courage pour fouler aux pieds les adversités, vient à cette mollesse, de me faire *conniller* par des détours couards et ridicules. (Montaigne.)

CONNILLEUR. s. m. Se disait pour Celui qui prend la fuite. || Fig. Celui qui aime les subterfuges.

CONNILLIÈRE. s. f. Se disait pour Garenne, terrier.

— Fig. Subterfuge, détour. C'est aux dépens de notre franchise et de l'honneur de notre courage que nous désavouons notre pensée, et cherchons des *connillières* en la fausseté pour nous accorder. (Montaigne.)

CONNINA. s. m. Bot. Ansérine fétide.

CONNIVENCE. s. f. (rad. *conniver*). Complicité par tolérance et dissimulation d'un mal qu'on doit ou qu'on peut empêcher. Connivence manifeste. La connivence du magistrat, des juges. La connivence du père a été cause des désordres de ses enfants. Sans la connivence des chefs, les subalternes n'auraient pas osé tenir cette conduite coupable.

— Complicité réelle. Ils étaient de connivence pour commettre le crime. Agir de connivence. En fait de religion, il faut distinguer la tolérance d'avec la *connivence.* (Boiste.)

Mais cet autre, avec qui je suis de *connivence*,
A pris, depuis un mois, terriblement l'avance.
(Piron.)

CONNIVENT, ENTE. adj. (du lat. *conniveo*, clignoter). Bot. Se dit des parties d'une plante qui tendent à se rapprocher. || *Calice connivent.* Celui dont le bord entier du limbe est contracté d'une manière remarquable, ou dont les dents du bord convergent vers le centre de la fleur, ou dont les sépales sont rapprochés entre eux ou tendent à se rapprocher par introflexion, comme le trolle d'Europe. || *Corolle connivente.* Celle dont les pétales sont convergents, comme le ciste connivent. || *Feuilles conniventes.* Celles qui, étant opposées, s'appliquent l'une contre l'autre par leur face supérieure pendant la nuit, comme l'arroche des jardins.

— Anat. *Valvules conniventes.* Plis sur les parois du canal intestinal. Ils ont pour usage de retarder le cours du chyme, et d'augmenter la surface absorbante et exhalante.

— Entom. Se dit des ailes, lorsque, étant redressées, elles se touchent par leur sommet ou par un point quelconque de leur face supérieure. Ex., la vanesse.

CONNIVER. v. n. 1re conj. (ét. lat., *cum*, avec ; *niveo*, je cligne les yeux). Participer en dissimulant à un mal qu'on peut ou qu'on doit empêcher. Un juge qui connive aux concussions d'un greffier, qui connive avec un greffier. Il ne voulut pas se déclarer ouvertement, mais il connivait avec lui. Un percepteur et un receveur qui connivent ensemble. Un père qui connive aux débauches de ses enfants.

CONNOCHÈTES. s. m. pl. Mamm. Seconde tribu de la division des antilopes.

CONNOSPERME. s. m. (ét. gr., κόννος, barbe ; σπέρμα, semence). Bot. Espèce d'arbrisseau à semence qu'une aigrette couronne.

CONNOTATIF, IVE. adj. Gramm. Qui sert à indiquer une idée secondaire en même temps que l'idée principale. Articles connotatifs.

— substantiv. Un connotatif.

CONNOTATION. s. f. (pr. *konn-no-ta-si-on ;* ét. lat., *cum*, avec ; *noto*, je note). Gramm. Sens confus que compose un terme abstrait outre le sens absolu. Ainsi le vers réveille, outre l'idée de vers, l'idée d'un objet vert ; c'est cette dernière idée que l'on appelle connotation.

CONNU, UE. part. pass. du v. Connaître. S'empl. adjectiv. Le monde connu. Le plus grand des animaux connus. Il n'y a rien de si connu. C'est un homme si connu. Le sujet d'Iphigénie est si *connu*, qu'il était difficile de le traiter d'une manière nouvelle. (Mme de Staël.) Il est étrange qu'il faille discuter ce qui est clair et prouver ce qui est *connu ;* c'est pourtant à quoi l'on est souvent réduit. (La Harpe.)

— Qui a quelque célébrité. Né dans Paris de magistrats *connus.* (Boil.)

— *Être connu.* Avoir lieu, être commis, exercé ou pratiqué. Les concussions et les violences ne furent *connues* parmi les Romains que dans les derniers temps de la république. (Boss.)

— *Connu à.* Les planètes et les astres ne leur ont pas été moins *connus.* (Boss.) Par une porte au public moins *connue.* (Rac.)

— *Connu comme.* Le vrai Dieu n'était plus *connu*, en Egypte, comme le Dieu de tous les peuples de l'univers, mais comme le Dieu des Hébreux. (Boss.) Ils étaient *connus* comme un peuple qui servait le Dieu d'Abraham, d'Isaac, et de Jacob. (Id.)

— *Connu de.* Qu'est-ce que la célébrité ? l'avantage d'être *connu* de ceux que vous ne connaissez pas. (Chamfort.)

Le prix du temps est mieux *connu* des dames,
Et de nos jours on sait mieux l'employer.
(ARNAULT.)

— *Connu en.* Etre connu en France, en Angleterre.

— *Connu par.* La volonté m'est *connue* par ses actes, non par sa nature. (J.-J. Rouss.) L'abbé Arnaud était un homme d'esprit et de goût, un amateur plutôt qu'un écrivain ; il n'est guère *connu* que par quelques morceaux de critique. (La Harpe.) *Connu* seul parmi nous par ta clémence auguste. (Volt.)

— *Connu pour.* Il est connu pour ses nombreux travaux en ce genre.

— *Être connu pour.* Les affaires ne sont pas longues avec les gens qui sont *connus* pour ne jamais tromper et pour ne pas se laisser tromper non plus. (De Juss.)

— *Connu sous.* La terre qu'on nommait autrefois argile est *connue* aujourd'hui sous le nom d'alumine. (Libes.) Les secousses sont *connues* sous le nom de tremblements de terre. (B. de St-P.)

— Prov. *Il est connu comme le loup blanc.* Il est très-connu.

CONNU. s. m. Ce que l'on connaît. Pour procéder méthodiquement, il faut aller du connu à l'inconnu.

— CONNUES. s. f. pl. Choses connues. L'objet d'une science est proprement un problème qui, comme tout problème à résoudre, a pour données des *connues* et des inconnues. (Condill.)

CONNUBIAL, ALE. Qui concerne le mariage. Ce mot est employé par Rabelais.

CONOB. Numism. Abréviation qu'on trouve dans l'exergue de plusieurs médailles du Bas-Empire, et qui est diversement interprétée par les antiquaires. Quelques-uns pensent qu'elle signifie *Constantinopoli obsignata*, frappée à Constantinople.

CONOBIE. s. f. Bot. Genre de la famille des primulacées, contenant quatre espèces de la Guiane.

CONOCARPE. ad. des 2 g. (ét. gr., κῶνος, cône ; καρπός, fruit). Bot. Qui a les fruits coniques, comme les capsules du verbasque conocarpe. || CONOCARPES. s. m. pl. Genre de la famille des combrétacées, renfermant environ huit espèces, dont la moitié est cultivée dans nos jardins en Europe.

CONOCARPODENDRON. s. m. Bot. Ancien nom du genre protée. Syn. de Leucadendron.

CONOCÉPHALE. s. m. (ét. gr., κῶνος, cône ; κεφαλή, tête). Crust. Genre de crustacés de la classe des trilobites et de la famille des calyméniens, qui a pour type une espèce que l'on a trouvée dans le calcaire de transition de la Bohême.

— Entom. Genre de coléoptères tétramères, renfermant trois espèces.

— Bot. Syn. de Segatelle. || Genre de la famille des artocarpées, formé pour un arbrisseau de l'Inde.

CONOCLINE. s. m. (ét. gr., κῶνος, cône ; κλίνη, lit). Bot. Genre de la famille des synanthérées eupatoriées adénostylées, dont le type est l'eupatoire céleste, jolie plante recherchée dans nos jardins pour la beauté de ses nombreux capitules d'un bleu azuré.

CONODÈRE. s. m. (ét. gr., κῶνος, cône ; δέρη, cou). Entom. Syn. de Conophore. || Genre de coléoptères pentamères, famille des serricornes, renfermant cinq espèces, toutes du Brésil.

CONODICTYON. s. m. Zooph. Genre de polypiers. Syn. de Conypore.

CONODIS. s. m. Petite monnaie de billon, du royaume de Cochin ; elle vaut à peu près trois centimes.

CONOGNATHE. s. m. (ét. gr., κῶνος, cône ; γνάθος, mâchoire). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des serricornes, qui a pour type le bupreste agréable.

CONOHÉRIE. s. f. Bot. Syn. d'Alsodée.

CONOÏDAL, ALE. adj. (ét. gr., κῶνος, cône ; εἶδος, figure). Conchyl. Qui a la figure d'un cône, comme les coquilles de la herpe conoïdale et du cérithe conoïdal. || Plur., *conoïdaux.*

— Bot. Se dit d'une partie dont la forme, sans être précisément conique, approche de celle du cône.

CONOÏDE. adj. des 2 g. Dont la figure approche de celle d'un cône.

— Anat. *Ligament conoïde.* Ligament qui va de l'apophyse coracoïde à la clavicule. || *Dents conoïdes.* Dents canines.

— Géom. *Surface conoïde.* Surface développable, engendrée par le mouvement d'une ligne droite assujétie à rester parallèle à un plan donné, et à passer simultanément par tous les points d'une droite et par tous les points d'une courbe également donnée.

— Conchyl. Qui a une forme conique, comme l'hélice conoïde, le zygodon conoïde, le bulime conoïde. || CONOÏDES. s. m. pl. Famille de l'ordre des gastéropodes pectinibranches, qui a pour type le genre cône.

CONOÏDE. s. m. Géom. Corps ou solide qui tient de la figure d'un cône. Conoïde elliptique. Conoïde parabolique. || On appelle quelquefois du même nom d'autres solides qui, au lieu d'être composés, comme le conoïde proprement dit, de tranches circulaires et perpendiculaires à l'axe, sont composés d'autres espèces de tranches.

— Physiol. Glande en forme de pomme de pin qui se trouve vers le troisième ventricule du cerveau, et qu'on nomme aussi *glande pinéale.*

CONOMITATION. s. f. (pr. *ko-no-mi-ta-ci-on*). Indication simultanée de plusieurs personnes qui ont pris part à la même entreprise. || De plusieurs êtres rangés dans la même classe.

CONOMITRE. s. f. (ét. gr., κῶνος, cône ; μίτρα, mitre). Bot. Genre de la famille des asclépiadacées, tribu des cynanchées, qui a pour type une seule espèce, indigène de l'Afrique tropicale et de la partie orientale de ce continent.

CONOMITRION. s. m. (ét. gr., κῶνος, cône ; μίτρα, mitre). Genre de mousses de la tribu des schistophyllées, renfermant quatre espèces qui habitent les eaux vives des fontaines, ou les eaux courantes des torrents ou des fleuves.

CONOMON. s. m. Bot. Arbre du Japon, dont le fruit sert à faire de la bière.

CONOMORPHE. s. m. (ét. gr., κῶνος, cône ; μορφή, forme). Bot. Genre de la famille des myrsinacées, famille des ordisiées, contenant deux espèces.

CONON. Général athénien vaincu par Lysandre à Egos-Potamos, 405 ans av. J.-C. || CONON. Géomètre et astronome d'Alexandrie, qui vivait de 300 à 260 av. J.-C. || CONON. Né en Sicile, élu pape en 686, mourut l'année suivante.

CONONITE. s. m. Hist. rel. Membre d'une secte fondée, au VIe siècle, par Conon, archevêque d'Alexandrie. Les cononites reconnaissaient trois dieux.

CONOPALPE. s. m. (ét. lat., *conus*, cône ; *palpus*, palpe). Entom. Genre de coléoptères [illegible] mant un petit nombre d'espèces propres à l'Europe, qui vivent dans le bois pourri, et ne volent que le soir après les journées les plus chaudes de l'été.

CONOPE. adj. des 2 g. (ét. gr., κῶνος, cône ; πούς, pied). Bot. Qui a le pied ou le stipe conique, comme l'agaric conope.

CONOPÉE. s. m. (ét. gr., κώνωψ, moucheron). Espèce de moustiquaire.

CONOPHARYNGIE. s. f. (ét. gr., κῶνος, cône ; φάρυγγος, de φάρυγξ, gosier). Bot. Genre de la famille des apocynacées plumériées, établi pour des arbrisseaux ou arbres de Madagascar, qui répandent un lait caustique.

CONOPHOLIS. s. m. (ét. gr., κῶνος, cône ; φολίς, écaille). Bot. Genre de la famille des orobanchées, fondé sur une seule espèce de l'Amérique boréale, où elle croît dans les parties les plus chaudes.

CONOPHORES. s. m. (ét. gr., κῶνος, cône ; φορός, porteur). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionites, créé pour une seule espèce du cap de Bonne-Espérance.

— Bot. Espèce de plantes du genre protée.

CONOPHORIDES. s. m. pl. Entom. Division des coléoptères tétramères, famille des curculionites, ayant pour type le genre conophore.

CONOPHTHALME. adj. des 2 g. (ét. gr., κῶνος, cône ; ὀφθαλμός, œil). Zool. Qui a l'œil conique.

— s. m. Anat. Nom qu'on a donné à une partie de l'œil, à cause de sa forme conique.

CONOPIDE. adj. des 2 g. Entom. V. CONOPSAIRE.

CONOPIE. s. f. Entom. Genre formé aux dépens du genre sésie.

CONOPLÉE. s. f. Bot. Genre de champignons de la famille des gymnomycètes sporodermes, établi pour des végétaux parasites croissant sur les feuilles ou les rameaux des plantes mortes.

CONOPOPHAGE. s. m. (ét. gr., κώνωψ, cousin ; φάγω, je mange). Ornith. Genre d'oiseaux de la famille des myothères ou gobe-mouches, ayant pour type le conopophage à oreilles blanches, qui se trouve dans les forêts vierges du Brésil.

CONOPS. s. m. (du gr. κώνωψ, genre de mouches). Entom. Genre d'insectes diptères, de la division des brachocères, famille des athéricères, constituant à lui seul la tribu des conopsaires. Ces insectes sucent le sang de l'homme et celui des animaux.

CONOPSAIRE. adj. des 2 g. Entom. Qui ressemble à un conops. || CONOPSAIRES. s. m. pl. Famille ou tribu de diptères, ayant pour type le genre conops.

CONOPSIDE ou **CONOPSOÏDE.** V. CONOPSAIRE. || CONOPSIDES. s. m. pl. Famille de diptères, ayant pour type le genre conops. Syn. de Conopsaire.

CONOPSIE. s. f. Bot. Syn. de Démation.

CONOPTÈRES. s. m. pl. Entom. Groupe de la tribu des conopsides.

CONORBIS. s. m. (ét. lat. *conus*, cône ; *orbis*, cavité). Moll. Genre de cônes, dont le bord droit est séparé par une profonde échancrure.

CONORHAMPHE. adj. des 2. (ét. gr., κῶνος, cône ; ῥάμφος, bec). Ornith. Qui a le bec conique. || CONORHAMPHES. s. m. pl. Famille de l'ordre des passereaux, comprenant ceux qui ont le bec conique.

CONORHINE. s. m. (ét. gr., κῶνος, cône ; ῥίν, nez). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionites, qui a pour type une seule espèce de la Cafrerie.

CONERI. s. m. Bot. Genre de plantes d'Amérique, dont le fruit est connu sous le nom de passoure.

CONORION. s. m. Bot. Genre de la famille des ombellifères.

CONOSPERME. s. m. (ét. gr., κῶνος, cône ; σπέρμα, graine). Genre de la famille des protéacées, renfermant plusieurs espèces de la Nouvelle-Hollande, dont le tiers est cultivé dans les jardins, en Europe. || CONOSPERMÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des protéacées, ayant pour type le genre conosperme.

CONOSTÈGE. s. f. (ét. gr., κῶνος, cône ; στέγη, couvercle). Bot. Genre de la famille des mélastomacées, tribu des méconiées, contenant plusieurs espèces d'arbres ou d'arbrisseaux de l'Amérique tropicale, dont trois ou quatre sont cultivées en Europe.

CONOSTÉPHION. s. m. (ét. gr., κῶνος, cône ; στέφος, couronne). Bot. Genre de la famille des épacridacées, tribu des styphéliées, formé sur une seule espèce de la Nouvelle-Hollande.

CONOSTOME. s. m. (ét. gr., κῶνος, cône ; στόμα, orifice). Bot. Genre de mousses de la tribu des bartramiées, dont on ne connaît que deux espèces, qui croissent sur la terre en gazons très-compacts.

CONOSTYLE. s. m. (ét. gr., κῶνος, cône ; στυλίς, style). Bot. Genre de la famille des hémorodacées, tribu des alétridées, formé sur six espèces de la Nouvelle-Hollande, presque toutes introduites dans nos cultures. || Syn. de Conomorphe.

[illegible] τέλος, fin, terminaison). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des clavicornes, renfermant huit espèces, toutes d'Amérique.

CONOTEUTHE. s. m. (ét. gr., κῶνος, cône ; τευθίς, calmar). Conchyl. Genre de coquilles fossiles, très-voisin des bélemnites et des calmars.

CONOTHAMNE. s. m. (ét. gr., κῶνος, cône ; θάμνος, truffe). Bot. Genre de la famille des myrtacées, tribu des leptospermées, établi sur une seule espèce de la Nouvelle-Hollande.

CONOTRACHÈLE. s. m. (ét. gr., κῶνος, cône ; τράχηλος, cou). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionites, dont toutes les espèces appartiennent à l'Amérique méridionale.

CONOTRICHIE. s. f. Bot. Syn. de Manétie.

CONOTROCHITES. s. m. pl. (ét. gr., κῶνος, cône, τροχός, corps rond). Moll. Nom qu'on donnait autrefois à tous les moules intérieurs ayant une forme conique.

CONOTZQUI. s. m. Ornith. Genre d'oiseaux du Mexique.

CONOVULE. s. m. Conchyl. Genre de coquilles, renfermant les espèces d'auricule dont la forme est conoïde.

CONQUASSANT, ANTE. adj. (pr. *kon-kas-san*). Médec. Qui brise ou épuise les forces. || *Douleurs conquassantes.* Celles qu'éprouve la femme dans l'enfantement, quand la tête est engagée dans le bassin.

CONQUASSATION. s. f. (pr. *kon-kas-sa-ci-on*). Réduction en petits morceaux.

CONQUE. s. f. (du lat. *concha*, ou du gr. κόγχη, coquille). Conchyl. Grande coquille concave. Une conque marine. On voyait dans ce tableau Vénus portée sur une conque. || *Conques anatifères.* Espèces de coquilles ainsi appelées parce qu'on croyait autrefois qu'il s'y formait des canards. || Les anciens donnaient le nom générique de *conques* à la plupart des coquilles bivalves, et quelques naturalistes modernes l'ont employé dans le même sens. Pour désigner des coquilles plus remarquables que d'autres, on ajoutait une épithète à ce mot *conque* pris comme générique. Les dénominations passèrent de la science dans le langage vulgaire, et l'on nomma *conque de Vénus mâle*, la vénus verruqueuse; *conque de Vénus orientale*, la vénus disère; *conque de Vénus épineuse*, la vénus diane, etc. La bucarde pectinée reçut le nom de *conque de Vénus en pointe;* la bucarde isocarde, celui de *conque tuilée*, et la bucarde contessie fut nommée *conque exotique.* Quelques coquilles univalves, telles que les grands tritons, furent nommées *conques de Neptune* ou *conques de Tritons.* Enfin les anciens donnaient plus spécialement aux porcelaines le nom de *conques de Vénus.* || CONQUES. s. f. pl. Famille de l'ordre des conchifères dimyaires lamellipèdes, comprenant les bivalves dont Linné avait formé le genre vénus. On partage cette famille en deux groupes, les conques fluviatiles et les conques marines.

— Myth. Certaines coquilles en spirale, dont, suivant la fable, les Tritons se servaient comme de trompettes.

— Vase fait en coquille.

— Anat. La cavité de l'oreille, au fond de laquelle est l'orifice externe du conduit auditif. || Tout le pavillon de l'oreille. || On a donné le même nom à une partie du nez.

— Art milit. Pièce d'artillerie dont l'âme était plus large à la bouche qu'à la culasse.

— Bot. *Conque marine.* Tremelle coriace qui croît sur les saules. || *Conque oreille.* Famille de champignons caractérisée par une forme contournée et relevée en manière d'oreille. || *Conque oreille frisée.* Espèce de tremelle qui croît sur le frêne et le noyer.

— Métrol. Mesure pour le sel et les grains, pesant 83 kilog. et demi, en usage à Bayonne. || Mesure grecque pour les liquides, équivalant à 2 centilitres un quart.

CONQUEFORMES. s. m. pl. (ét. lat., *concha*, coquille; *forma*, forme). Conchyl. Genre de mollusques multivalves, démembré des cirripèdes.

CONQUÉRANT, ANTE. s. (ét., V. CONQUÉRIR). Celui qui a conquis beaucoup de pays, qui a fait de grandes conquêtes. Alexandre fut un grand conquérant. Un redoutable conquérant. Guillaume le Conquérant. Zénobie fut une illustre conquérante. Ceux qui font des heureux sont les vrais *conquérants.* Combien de *conquérants* fameux dans l'histoire, à la tête des armées, paraissent au-dessus des héros, et dans le détail des mœurs de la société, à peine étaient-ils des hommes. (Mass.) Tout *conquérant* est un fou qui commence par ruiner ses sujets pour avoir l'avantage de ruiner ceux des autres. (Boiste.) Un *conquérant* est un homme dont la tête se sert avec une habileté heureuse du bras d'autrui. (Volt.) Nemrod, homme farouche, devient, par son humeur violente, le premier des *conquérants.* (Boss.)

> En vain aux *conquérants*
> L'erreur parmi les rois donne les premiers rangs;
> Entre les grands héros ce sont les plus vulgaires.
> (BOILEAU.)

— L'Académie ne connaît de féminin à *conquérant* que quand il est adjectif. Une nation conquérante. Cependant Fontenelle a dit : Si j'avais à revivre, je voudrais être une petite [illegible] commander aux hommes. Et depuis, Rollin, en parlant de la reine Zénobie, a dit : Aurélien passa en Asie, pour reprendre les provinces que cette illustre *conquérante* avait envahies.

— Hist. Surnom des anabaptistes dont Muncer était le chef. Les conquérants furent entièrement défaits par l'armée des princes confédérés, en 1525.

— Fig. iron. Personne qui sait se soumettre les cœurs.

— S'empl. adjectiv. Un roi conquérant. Un peuple conquérant. Les nations conquérantes. Dominatrice de tout, *conquérante* de tout, la voilà qui succombe à ses propres excès. (Virey.)

— Fig. et fam. *Avoir l'air conquérant.* Se dit d'un homme, d'une femme qui se présentent avec une parure dont ils semblent tirer avantage.

— Syn. simp. Triomphateur, vainqueur, victorieux, usurpateur. || Épith. Modeste, humain, clément, généreux, superbe, insolent, heureux, puissant, fier, impérieux, fortuné, cruel, barbare, farouche, furieux, implacable, rapide, avide, insatiable, destructeur. || Périphr. Destructeur du genre humain, fléau des nations.

— Employé comme participe présent, il est invariable. Des armées conquérant un pays.

CONQUÉRILLE. s. m. Bot. Espèce d'écorce étrangère.

CONQUÉRIR. v. a. 2ᵉ conj. (du lat. *conquirere*, s'enrichir; formé de *cum*, avec; *quærere*, chercher avec soin; on a dit autrefois *conquerre*, *conquester*, *conquêter*). *Je conquiers, tu conquiers, il conquiert, nous conquérons, vous conquérez, ils conquièrent. Je conquérais*, etc. *Je conquis*, etc. *Je conquerrai*, etc. *Je conquerrais*, etc. *Conquiers, conquérons, conquérez. Que je conquière, que tu conquières, qu'il conquière, que nous conquérions, que vous conquériez, qu'ils conquièrent. Que je conquisse*, etc. *Conquérir. Conquérant. Conquis.* Acquérir par les armes, soumettre, subjuguer. Conquérir une ville, un pays, une province, un royaume. Alexandre a conquis l'Asie. César a conquis les Gaules. Les pays qu'il avait conquis sur les Germains. L'ardeur de conquérir. Alexandre était si avide de gloire, qu'il regrettait de n'avoir qu'un monde à *conquérir.* (Improv. fr.) *Conquérir* avec le sabre ou avec de l'eau-de-vie, avec des Bibles ou de l'opium, ce n'est que varier les moyens d'usurpation. (Gozlan.) Les Français ont plus *conquis* de pays par les livres que par les armes. (Galiani.) Il semblait qu'ils ne *conquissent* que pour donner. (Montesq.)

— Fig. Gagner les cœurs, l'estime. Les peuples que ses prédications avaient conquis à la foi. Conquérir tous les cœurs. Par ce noble désintéressement, il a conquis leur estime. Dès qu'une personne a l'indulgence de se croire vieille, elle *conquiert* à l'instant une jeunesse qui ne passe plus. (Gozlan.) Il n'y a qu'une seule voie pour *conquérir* l'opinion publique, c'est de mettre la conduite des gouvernants d'accord avec la conscience des gourvernés. (La Harpe.) Une princesse qui *conquit* à la fois avec le cœur d'un époux fidèle, un royaume. (J.-J. Rouss.) Tout chrétien doit chercher à *conquérir* le ciel par ses bonnes actions. (Hér.)

— *Conquérir sur.* Cyaxare sur lequel il avait *conquis* la Médie. (Boss.)

— Absol. Est-ce pour *conquérir* que le ciel fit les rois? (Lamoth.)

— SE CONQUÉRIR. v. pron. Pouvoir être conquis.

— Syn. simpl. Acquérir, gagner, obtenir, soumettre, subjuguer, assujétir, dompter, vaincre. || Périphr. Soumettre à ses lois. Mettre sous le joug. Se rendre maître de. Ranger à son obéissance.

CONQUERRE. v. a. 4ᵉ conj. S'est dit autrefois pour Conquérir.

> Autre Jason, tu t'en iras *conquerre*,
> Non la toison, mais les champs navarrois.
> (RONSARD.)

CONQUES. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de de Carcassonne (Aude); 1,500 hab. || Ch.-l. de cant., arr. de Rodez (Aveyron); 1,300 hab. Vins estimés.

CONQUESTER. v. a. 1ʳᵉ conj. S'est dit autrefois pour Conquérir.

> Quelle moins hautaine espérance
> Pourrons-nous concevoir alors
> Que de *conquester* à la France
> La Propontide en ses deux bords?
> (MALHERBE.)

CONQUÊT. s. m. (pr. *kon-kè;* du lat. *conquisitum*, ce qui est acquis, ce qui est acheté en commun). Jurispr. Acquêt fait durant la communauté entre le mari et la femme. Elle a sa part dans les acquêts et conquêts.

— Tout ce qu'on acquiert par son industrie, par son travail, et qui ne vient point de succession.

— Anc. cout. Bien acquis en communauté tacite, par plusieurs personnes qui ne sont pas mariées.

CONQUÊTE. s. f. (ét., V. CONQUÉRIR). Action de conquérir, d'acquérir par la force des armes. Faire la conquête d'un pays. A l'égard du droit de *conquête*, il n'a d'autre fondement que celui du plus fort. (J.-J. Rouss.) L'usurpation d'une province à force ouverte est revêtue du beau nom de *conquête.* (St-Evrem.) Il y a des crimes qui deviennent glorieux par leur éclat, de là vient que prendre [illegible] *conquêtes.* (La Rochef.)

— La contrée conquise. Belle conquête. Grande conquête. Glorieuse conquête. Garder ses conquêtes. Agrandir son État par des conquêtes. Pays de conquête. L'amour des conquêtes. Ses voisins deviendront ses ennemis, dès qu'ils pourront devenir sa *conquête.* (Mass.)

— Par extens.

> Et l'on porta sa tête aux pieds de Médicis,
> *Conquête* digne d'elle, et digne de son fils.
> (VOLTAIRE.)

— *Vivre comme dans un pays de conquête.* Vivre à discrétion.

— Fig. surtout au moral. Les paisibles conquêtes de la religion. De nouvelles conquêtes étendent chaque jour le domaine de la science. Un auteur n'y fait pas de faciles *conquêtes.* (Boil.) Les plus belles *conquêtes* sont celles qui se font dans le domaine des sciences. (Boiste.) Notre langue et nos belles-lettres ont fait plus de *conquêtes* que Charlemagne. (Volt.)

— Se dit, dans un sens particulier, en parlant de l'amour. La conquête d'un amant. Cette beauté fait tous les jours de nouvelles conquêtes. Cet homme a des qualités aimables, il a fait ma conquête. Je suis sa conquête. J'en veux faire ma conquête. Nos prudes et vertueuses aïeules ne connaissaient point l'art d'enchaîner les cœurs et de faire des *conquêtes* galantes. (Mˡˡᵉ de Scud.)

> La *conquête* d'un cœur est plus facile à faire
> Qu'elle n'est facile à garder. (REGNARD.)

> Courage, enfants des dieux, elle est votre *conquête*,
> Et jamais amant ou guerrier
> Ne vit ceindre sa tête
> D'un si beau myrte ou d'un si beau laurier.
> (CORNEILLE.)

— La chose, la personne conquise. Les pécheurs convertis qui sont sa nouvelle *conquête.* (Pasc.) Constantin devenu la *conquête* de la croix. (Boss.) En toutes choses, les *conquêtes* sont plus faciles à faire encore qu'à garder. (Hér.)

> Je serai la *conquête*
> De quiconque à mes pieds apportera sa tête.
> (CORNEILLE.)

— Quelquefois ce mot se prend au propre et au figuré dans la même phrase. Damiette devint la *conquête* de sa foi et de sa valeur. (Boss.) Cette *conquête* (celle des cœurs) vous répond de celle de l'univers! (Id.)

— Fam. *Avoir un air de conquête, se donner des airs de conquête.* Avoir l'air conquerant.

— Hortic. Variété nouvelle d'une part d'ornement quelconque qu'on obtient par des semis.

— Syn. simpl. Exploits, succès, victoires.— Terres, provinces, pays subjugués, conquis. || Épith. Aisée, facile, injuste, innocente, légitime, sûre, assurée, certaine, glorieuse, illustre, honorable, superbe, vaste, importante, horrible, pénible, périlleuse, dangereuse, rapide, paisible, sanglante, ensanglantée, obscure. || Fig. Douce, tendre, aimable, aisée, amoureuse.

— Ce mot rime avec tous les mots en *ête* et en *aite* long.

CONQUÊTER. v. a. 1ʳᵉ conj. Se disait autrefois pour Conquérir.

CONQUETTE. s. f. Hortic. Nom de plusieurs espèces d'œillets.

CONQUIS, ISE. part. pass. du v. Conquérir. S'empl. adjectiv. Une province conquise. Le pays conquis. Les villes conquises. Il ne faut qu'un bon vent, et Carthage est *conquise.* (Boil.)

— *Conquis par.* Si la Chine a été *conquise* par les Tartares, c'est que les Chinois mécontents gémissaient sous la tyrannie de leurs mandarins, sans que leur prince en sût rien. (B. de St-P.)

— Fig. Chargé de mille cœurs *conquis* par mes bienfaits. (Rac.)

CONQUISITEUR. s. m. Antiq. rom. Officier chargé de rechercher ceux qui tentaient de se soustraire au service militaire.

CONRAD Iᵉʳ, empereur d'Allemagne, de 912 à 918. || CONRAD II, dit *le Salique*, de 1024 à 1039. || CONRAD III, né en 1094, régna de 1138 à 1152. C'est sous son règne que se forma le parti des Guelfes et Gibelins. || CONRAD IV, régna de 1250 à 1274. || CONRAD, roi de la Bourgogne transjurane, régna de 937 à 993. Son long règne, entièrement consacré à faire le bonheur de son peuple, ne fut troublé que par une guerre contre les Sarrasins et les Hongrois, qu'il extermina.

CONRADIE. s. f. (de *Conrad Gesner*). Bot. Syn. de Tofieldie. || Genre de la famille des gesnériacées, tribu des eugesnériées, renfermant des arbrisseaux ou des herbes indigènes de l'Amérique tropicale.

CONRADIN. Dernier rejeton de la famille de Hohenstaufen, né en 1252, hérita des droits de son père, Conrad IV, aux couronnes d'Allemagne, de Naples et de Sicile; mais il fut dépouillé de tous ses États à cause de son jeune âge. Ayant voulu disputer le royaume de Naples à Charles d'Anjou, il fut vaincu, pris et mis à mort, en 1268, à peine âgé de 16 ans.

CONRART (Valentin). Né à Paris en 1603, mort en 1675, était ami des lettres, et réunissait chez lui, vers 1630, une société de gens d'esprit; cette société fut le berceau de l'Académie française, qui fut constituée par Richelieu [illegible]

CONSACRANT. adj. m. (ét., V. CONSACRER). Qui a mission de sacrer un évêque. L'évêque consacrant.

— S'empl. aussi substantiv. Le consacrant, l'évêque qui consacre des prêtres.

— Le prêtre qui dit la messe et qui consacre l'hostie.

— Syn. comp. CONSACRANT. CONSÉCRATEUR. Ces deux termes de religion catholique se disaient pour signifier Celui qui consacre un évêque, mais le dernier a vieilli, et l'on ne dit que *consacrant.*

— Employé comme participe présent, il est invariable. Des poëtes consacrant leurs veilles à célébrer la beauté.

CONSACRÉ, ÉE. part. pass. du v. Consacrer. S'empl. adjectiv. Un temple consacré à Jupiter. Un autel consacré à la Vierge. Hostie consacrée. Les fonds consacrés à cette dépense. Une expression consacrée par l'usage. C'est une erreur sans doute, mais elle est consacrée. Dans le langage théologique, *consubstantiel* et *transsubstantiation* sont des mots consacrés, des termes consacrés.

— *Hostie consacrée.* Hostie qui a reçu la consécration.

— *Termes consacrés.* Termes qui ne sont bons qu'en certains endroits, en certaines occasions, comme *fils de perdition, abomination de la désolation*, etc., que l'on trouve dans l'Evangile.

— *Mot consacré.* Mot affecté à une certaine signification, hors de laquelle il n'est point en usage, tels sont trinité, incarnation, nativité, fraction du pain, actes des apôtres, etc.; les mots propres des arts et des sciences sont dans le même cas. Tous ces mots sont bannis de la poésie et même de la prose, à moins que le discours, que le poème ne traite spécialement de l'art auquel l'expression est empruntée. Pour exprimer l'idée que ces mots présentent on a recours à une périphrase.

CONSACRER. v. a. 1ʳᵉ conj. (ét. lat., *cum*, avec; *sacrare*, consacrer). Dédier à Dieu, à quelque divinité, avec certaines cérémonies. Consacrer une église, un autel, un calice. Consacrer une personne à Dieu. Il consacra le nouveau temple à Jupiter, à Junon, etc. Ce bois avait été consacré aux Muses, à Diane, etc. La colombe fut consacré à Vénus. Il s'en faut peu que la religion et la justice n'aillent de pair dans la république, et que la magistrature ne *consacre* les hommes comme la prêtrise. (La Bruy.) Venez, de l'huile sainte il faut vous *consacrer.* (Rac.)

— Se dit particulièrement de ce que fait le prêtre lorsqu'il prononce les paroles sacramentelles en vertu desquelles le corps et le sang de Jésus-Christ sont réellement sous les espèces du pain et du vin. Le prêtre consacra autant d'hosties qu'il y avait de communiants. Une bouche qui *consacre* le corps adorable de Jésus-Christ. (Pasc.)

— Donner, dévouer à Dieu, sans observer aucune cérémonie particulière. Après tant de temps donné au monde, il a consacré le reste de ses jours à Dieu. Elles *consacrent* à Dieu leur virginité et leur vie. (Pasc.) *Consacrer* à Dieu sa liberté. (Fléch.) Un enfant qu'à son Dieu Joad a *consacré.* (Rac.)

— Fig. Dévouer, destiner, employer quelque chose à un certain usage. Consacrer sa jeunesse, sa vie à l'étude, au barreau, à la guerre, à l'exercice des armes, etc. Il consacre ses talents à la défense des libertés publiques. Consacrer son argent à se former une bibliothèque. Les poètes ont pour la plupart *consacré* leurs veilles à célébrer la beauté des femmes. (Ségur.) Ils semblent avoir *consacré* leur vie à une volupté obscure. (B. de St-P.) Le pasteur voisin, le meilleur et le plus vertueux des hommes, a une famille charmante, à laquelle il a *consacré* tous ses soins. (Scribe.)

> Surtout j'ai cru devoir aux larmes, aux prières,
> *Consacrer* ces trois jours et ces trois nuits entières.
> (RACINE.)

> Vous, à qui cependant je *consacre* mes jours,
> Muses, tenez-moi lieu de fortune et d'amour.
> (PIRON.)

— *Consacrer à quelqu'un son temps, ses veilles, ses soins*, etc. Lui dévouer son temps, ses veilles, etc.

— Rendre sacré, saint, vénérable. Ce lieu fut consacré par le sang des martyrs. La piété consacre toutes les autres vertus. Chaque particulier se voit autorisé, par cette doctrine, à adorer ses inventions, à *consacrer* ses erreurs. (Boss.) Ce n'est pas que je prétende autoriser dans les grands une vie molle et obscure, et, sous prétexte de blâmer l'ambition, *consacrer* l'oisiveté et l'indolence. (Mass.) Ne savez-vous pas, ajouta-t-il, que les superstitions de l'Orient ont *consacré* la forme mystique? (Balz.)

— Par extens. Sanctionner, rendre durable. Un monument fut élevé pour consacrer le souvenir de cette victoire. Une gloire que les siècles ont consacrée. Les erreurs, les préjugés que le temps consacre. La mort est un rappel à l'égalité qu'un peuple libre doit *consacrer* par un acte public. (B.-Varenne.)

> Les muses qu'il aima, qu'il rendit respectables,
> Ont de Robert d'Anjou *consacré* les bienfaits.
> (F. DE NEUFCHÂTEAU.)

> Muses, redites-moi ces noms chers à la France
> *Consacrés* ces héros qu'opprima la licence.
> (VOLTAIRE.)

> [illegible]
> Que Rome y consacrait à d'éternels affronts.
> (RACINE.)

— Donner du poids à. Je n'attaque pas la solidité des preuves que consacre l'Écriture sainte. De tout temps l'esprit humain a eu un penchant naturel à *consacrer* ses opinions et ses passions en les imputant aux divinités. (St-Réal.) La fortune *consacre* les grands crimes, et ils deviennent des vertus quand ils sont couronnés par le succès. (Bisot.)

— Se dit particulièrement en parlant des mots, des locutions que l'usage adopte et qu'on ne peut changer, bien qu'ils ne soient pas toujours selon les règles de l'analogie ou de la grammaire. L'usage consacre des locutions qui sont quelquefois très-vicieuses. Fidèles obser-

vateurs de ces différences, nos meilleurs auteurs les ont souvent *consacrées* dans leurs écrits. (Theis.)

— *L'Église a consacré ce mot.* Elle l'a déterminé à une signification particulière hors de laquelle il n'est point d'usage. Ainsi les mots de *consubstantiel* et de *transsubstantiation* sont des mots consacrés en parlant de la divinité du Verbe et de l'Eucharistie.

— On le dit, dans un sens analogue, des usages. Si les philosophes ont de la peine à reconnaître cette vérité, c'est parce qu'ils sont dans le préjugé des idées innées, ou parce qu'ils se laissent prévenir par un usage que le temps paraît avoir *consacré*. (Condill.)

— *Consacrer à*, suivi d'un infinitif. Le premier âge est-il trop précieux pour qu'on le consacre à mériter la possession éternelle de l'Etre souverain ?

— Absol. Le génie crée, le vulgaire *consacre*. (Fée.)

— SE CONSACRER. v. pron. Se donner, se livrer, se destiner. Se consacrer à Dieu. Se consacrer au service des autels. Le désir qu'elles avaient de se *consacrer* à Dieu. (Fléch.)

— S'attribuer. Les dépouilles que le Seigneur s'était *consacrées*. (Mass.)

— Se donner, se dévouer soi-même à Dieu. Il n'avait pas attendu la consécration mystique, il s'était dès son enfance *consacré* lui-même par la pratique persévérante de la piété. (Boss.)

— Se livrer à un travail, à une étude. Se consacrer à l'étude des langues, des belles-lettres, de la philosophie.

— Syn. simpl. Dédier, dévouer, sacrifier, [illegible], offrir, destiner, accorder, employer.

— Syn. comp. CONSACRER. SACRER. *Sacrer* est absolu et n'a rapport qu'à une seule chose ou à une seule personne qu'il fait considérer en soi. *Consacrer* est relatif et ajoute à l'idée de la personne ou de la chose celle de sa destination ultérieure. ‖ CONSACRER. VOUER. DÉVOUER. DÉDIER. On *voue* ses services à un prince, une éternelle gratitude à un bienfaiteur; on se *voue* à une profession. On se *dévoue* en vouant l'attachement, l'obéissance la plus profonde, jusqu'à tout sacrifier, même sa vie. On *dédie* des monuments qui honorent les personnes, on *dédie* des ouvrages, on *dédie* à un patron. On *consacre* son temps, ses veilles à un ouvrage; on se *consacre* à des travaux, à des services, à l'étude, à des œuvres qui occupent l'homme tout entier.

CONSANE. s. f. Bot. Syn. de Subulaire.

CONSANGUIN, INE. adj. (pr. *con-sanghin*; ét. lat., *cum*, avec; *sanguis*, sang). Parent du côté paternel.

— *Frère consanguin, sœur consanguine.* Frère, sœur de père seulement.

— Ne se met qu'après son substantif.

— On dit aussi substantiv. Les consanguins.

CONSANGUINITÉ. s. f. (pr. *kon-san-ghu-i-ni-té*; ét., V. CONSANGUIN). Se disait chez les Romains de la parenté du côté du père. Degré de consanguinité.

— Droit can. Toute sorte de parenté, soit du côté du père, soit de celui de la mère. Se dit seulement en matière de mariage. La *consanguinité* la plus proche n'empêchait pas le mariage des rois d'Égypte, qui épousaient leurs sœurs. Un comte d'Armagnac, en 1454, épousa publiquement sa sœur. (Ess. hist. sur Paris.)

— Zool. Se dit de l'origine des animaux domestiques qui proviennent directement de la souche paternelle, sans mélange de sang étranger, ou qui n'ont pas été croisés avec d'autres races.

— Syn. comp. CONSANGUINITÉ. AFFINITÉ. L'*affinité* existe en conséquence d'une alliance par mariage; la *consanguinité* prend sa source dans le même sang.

CONSCIENCE. s. f. (ét. lat., *cum*, avec; *scire*, savoir avec ou dans soi). Lumière intérieure, sentiment intérieur par lequel l'homme se rend témoignage à lui-même du bien et du mal qu'il fait. Conscience délicate. Conscience scrupuleuse. Conscience timorée. Conscience bourrelée. Conscience tranquille. Bonne conscience. Conscience erronée. Délicatesse de conscience. Scrupule de conscience. Remords de conscience. Le ver de la conscience. Le cri, les reproches de la conscience. Le tribunal de la conscience. Le for de la conscience. Descendre dans sa conscience. Consulter sa conscience. Faire une chose pour l'acquit de sa conscience. Cela peut se faire en sûreté de conscience, en [illegible]

[illegible] ne vous reproche-t-elle rien? Agir contre sa conscience. Parler contre sa conscience. Capituler, transiger avec sa conscience. Capitulation de conscience. La *conscience* est le meilleur livre de morale que nous ayons, c'est celui que l'on doit consulter le plus souvent. (Pasc.) La *conscience* du juste lui tient lieu des louanges de l'univers. (J.-J. Rous.) *Conscience! conscience!* instinct divin, immortelle et céleste voix, guide assuré d'un être ignorant et borné, mais intelligent et libre; juge infaillible du bien et du mal, qui rends l'homme semblable à Dieu, c'est toi qui fais l'excellence de sa nature et la moralité de ses actions. (Id.) La *conscience* est la voix de l'âme, les passions sont la voix du corps. (Id.) La *conscience* fournit une preuve de l'immortalité de notre âme. (Chateaub.) La *conscience* est un juge placé dans l'intérieur de notre être. (Ségur.) La *conscience* des mourants calomnie leur vie. (Vauven.) C'est une grande ressource que le sentiment d'une bonne *conscience*. (Louis XVI.) La *conscience* est l'instinct de l'homme moral. (S. Dubay.) La *conscience* est le jugement de l'âme. (Livry.)

La *conscience* parle, écoutons bien sa voix;
Le crime à l'étouffer met un vain subterfuge,
Et de vos actions elle est tout à la fois
La loi, l'accusateur, le témoin et le juge.
(***)

. . . . O des vertus dernière amie!
Toi qu'on voudrait en vain éviter ou tromper,
Conscience terrible! on ne peut t'échapper.
(FLORIAN.)

— Se dit au plur. On parle souvent de la conscience; il serait peut-être plus à propos de parler des *consciences*, car on en voit de toutes sortes, de toutes tailles, de toutes qualités, de toutes saisons. (Ségur.)

— Le jugement même que nous portons sur la moralité de nos actions.

— *Conscience antécédente.* Le jugement que nous portons avant l'action. ‖ *Conscience subséquente.* Celui que nous portons après l'action. ‖ *Conscience décisive.* Jugement certain sur la moralité de l'action. ‖ *Conscience douteuse.* Jugement incertain sur la moralité d'une action. ‖ *Conscience scrupuleuse.* Jugement dans lequel on est arrêté par des difficultés légères et frivoles, quoique l'on ne voie d'ailleurs aucune bonne raison de douter. ‖ *Conscience probable.* Jugement qui n'est fondé que sur des vraisemblances. ‖ *Conscience erronée.* Jugement d'après lequel on peut faire le mal en vertu d'un faux raisonnement.

— *Examen de conscience. Liberté de conscience.* V. EXAMEN. LIBERTÉ.

— S'emploie très-souvent en matière de religion, pour Opinion religieuse. Directeur de conscience. Diriger les consciences. Troubler les consciences. Cela n'est propre qu'à alarmer les consciences. Liberté de conscience. Etienne, roi de Pologne, disait aux courtisans qui voulaient l'engager à forcer ceux de ses sujets qui suivaient une religion différente de la sienne, d'embrasser celle pour laquelle il tenait: Je suis roi des hommes et non des *consciences*. Il y a trois choses qui n'appartiennent qu'à Dieu: créer tout de rien, pénétrer l'avenir et forcer les *consciences*. (Improv. fr.) La nationalité du peuple est pour lui ce qu'est pour l'homme sa *conscience*. (E. Quinet.) Cette puissance spirituelle, que Napoléon cherchait de l'autre côté des monts, était toute vivante près de lui dans la *conscience* des peuples. (Id.)

— On a dit par extension *conscience politique*. Les sectes n'ont point de *conscience* politique; elles s'attachent à ceux qui favorisent d'abord leur liberté, et ensuite leur intolérance. (Lemontey.) On peut dire de bien des gens, et surtout des princes, ce qu'on disait en Portugal du cardinal Henri, que, tout scrupuleux qu'il était, il avait deux *consciences*, l'une pour ce qu'il voulait, et l'autre pour ce qu'il ne voulait pas. (Amel. de la Houss.)

— Secret du cœur. Sonder les consciences. Dévoiler sa conscience. Parler contre sa conscience. Jurer contre sa conscience.

— *Cas de conscience.* Difficulté ou question sur ce que la religion permet ou défend en certains cas. Proposer un cas de conscience. Résoudre un cas de conscience. Un de vos pères sous lesquels il avait étudié les cas de *conscience*. (Pasc.)

— Par extens. *Se faire un cas de conscience d'une chose.* Répugner à la faire, par humanité, par loyauté, par délicatesse, etc.

— *Faire conscience d'une chose.* Faire scrupule d'une chose, parce qu'on croit qu'elle est contre les bonnes mœurs, contre la raison, contre la bienséance. Je ferais conscience d'avoir commerce avec un homme si décrié. Je fais conscience de vous importuner si souvent de la même chose. ‖ On dit dans le même sens. Il y a de la conscience à faire telle chose. C'est conscience de faire telle chose. Il y a de la conscience à jouer contre un homme qui ne sait pas le jeu. C'est conscience de le laisser dans l'erreur où il est. Ne faites pas cela, il y aurait conscience.

— *Avoir de la conscience, être homme de conscience.* Etre attentif à ne rien faire qui puisse blesser la conscience.

Jadis un politique, homme d'expérience, [vait:
Répétait fréquemment ces mots qu'il approu-
Crayons que tout le monde a de la conscience [illegible]
[illegible] agissons comme si personne n'en avait. (***)

— *Être sans conscience, n'avoir point de conscience.* S'inquiéter peu de ce qui peut blesser la conscience.

— Fam. *Avoir la conscience large.* N'être guère scrupuleux sur ce qui concerne la probité, le devoir. Quand la bourse se rétrécit, la *conscience* s'élargit. (Cont. d'Eutrap.)

— Fam. *Il a la conscience nette.* Sa conscience ne lui reproche rien.

— *Je mets cela, je laisse cela sur votre conscience; je m'en remets, je m'en rapporte à votre conscience; vous aurez cela sur votre conscience.* Si vous agissez en cela contre votre conscience, vous en répondrez devant Dieu. Après ces mesures, si je suis encore volé, je le laisse sur la *conscience* du coupable. (Napol.)

— Prov. *Qui n'a conscience n'a honte ni science.*

— Fig. *Mettre la main sur la conscience.* Examiner de bonne foi si l'on a fait tort à quelqu'un, si l'on a commis quelque injustice. ‖ On dit de même à une personne qu'on presse d'avouer la vérité, de parler franchement: Allons, mettez la main sur la conscience, et dites-nous au juste ce qui en est. Dites-moi, la main sur la conscience, ce que vous pensez de cela.

— *Dire tout ce qu'on a sur sa conscience, sur la conscience.* Ne rien cacher de ce qu'on sait, de ce qu'on a sur le cœur.

— *En conscience, en bonne conscience.* En vérité, franchement, selon les règles de la conscience. Je vous le dis en conscience. Ce marchand vend en conscience, il ne surfait point. En bonne conscience, pouvez-vous me demander ce prix? Vous êtes obligé en conscience à cela, de faire cela. Vous dites que le pauvre qui est en cet état peut voler le riche en *conscience*. (Pasc.) Je vous demande si cette maxime d'Escobar peut être suivie en *conscience*. (Id.) Si la conscience n'était qu'un sentiment communiqué, l'ignorant pourrait être scélérat en *conscience*. (Penn.)

— Fam. *En conscience, en ma conscience, sur ma conscience.* Espèce de serment.

— *Sur mon honneur et ma conscience, devant Dieu et devant les hommes, la déclaration du jury est.....* Formule qui précède la déclaration d'un jury.

— *En sûreté de conscience.* Sans craindre de remords. Un homme qui fait banqueroute peut-il, en sûreté de *conscience*, retenir de ses biens autant qu'il est nécessaire pour vivre avec honneur? (Pasc.) Vous donnez par là le pouvoir de tromper en sûreté de *conscience*. (Id.)

— Imprim. Travail pour lequel on s'en rapporte à la conscience de l'ouvrier. Une journée de conscience. Mettre un compositeur en conscience. ‖ Réunion des ouvriers qui sont habituellement en conscience. C'est ordinairement la conscience qui corrige les tierces. ‖ Le lieu où ils travaillent. Aller à la conscience. Ce compositeur travaille à la conscience.

— Philos. Connaissance qu'on a d'une vérité par le sentiment intérieur. Les hommes ont la conscience de leur liberté. Avoir la conscience de son talent. Conscience intime. La *conscience* de toute sensation est une proposition, un jugement. (J.-J. Rouss.) L'orgueil, plutôt que la *conscience* de ce que nous valons, enfante la fierté. (S. Dub.)

— *Conscience morale.* Sentiment intime de plaisir ou de peine, en vertu duquel nous apprécions la valeur morale de nos actes et de ceux dont nous sommes témoins. On l'appelle aussi *sentiment moral*.

— *Conscience métaphysique.* Faculté que nous avons de percevoir notre propre existence et tout ce qui se passe en nous. On l'appelle aussi *sentiment du moi*. Quand nous ne fixons point notre attention, en sorte que nous recevons les perceptions qui se produisent en nous, sans être plus avertis des unes que des autres, la *conscience* en est si légère, que, si l'on nous retire de cet état, nous ne nous souvenons pas d'en avoir éprouvé. (Condill.)

— Trivial. se prend quelquefois pour l'estomac, parce que c'est sur la poitrine ou sur l'estomac que l'on pose la main en affirmant, et que c'est la poitrine ou l'estomac que l'on frappe dans le repentir, comme si cette partie du corps était le siége de la conscience. Se mettre sur la conscience un broc de vin blanc, un chapon.

Puis quand il eut mis sur sa *conscience*
Broc de vin blanc du meilleur qu'on élise:
Mon Dieu, dit-il, donnez-moi patience,
Qu'on a de mal à servir sainte Eglise!
(MAROT.)

Notre vieux curé chaque jour
Se mettait sur la *conscience*
Un chapon de basse-cour. (GRESSET.)

— Techn. Palette du foret.

— Iconol. On peint la Conscience sous les traits d'une femme austère qui regarde attentivement un cœur placé sous sa main; sa robe blanche est fermée par une ceinture d'or, sur laquelle on lit: *Le cri de la conscience.* La route qu'elle tient est semée de ronces et d'épines d'un côté, et de l'autre jonchée de fleurs; allusions aux plaisirs ainsi qu'aux peines dont la vie est mélangée.

— Syn. simpl. Remords, repentir. ‖ Épith. Paisible, tranquille, calme, agitée, troublée, déchirée, alarmée, trompée, délicate, timide, égarée, timorée. ‖ Périphr. La paix de la conscience. La voix, le cri de la conscience. Secret témoignage du cœur.

— Syn. comp. CONSCIENCE. IDÉE. NOTION. PENSÉE. PERCEPTION. SENSATION. SENTIMENT. La *pensée* est tout ce que l'âme éprouve, soit par des impressions étrangères, soit par l'usage qu'elle fait de sa réflexion. La *perception* est l'impression qui se produit en nous par la présence des objets. La *sensation* est cette même impression qui se produit en nous, en tant qu'elle vient par les sens. La *conscience* est la connaissance qu'on prend des objets, sans en avoir reçu l'idée par une impression étrangère. En morale, la *conscience* est le sentiment intérieur de ce qui est bien et de ce qui est mal. Le *sentiment* est en nous comme une modification de l'âme, comme une chose qui nous est propre; la *sensation* vient du dehors. L'*idée* est la connaissance qu'on prend des objets comme images. Lorsque l'*idée* représente ce qu'un objet a de commun avec les autres individus de son espèce, c'est alors une *notion*.

CONSCIENCIEUSEMENT. adv. D'une manière consciencieuse, avec conscience, en conscience. Agir consciencieusement. Faire un partage consciencieusement. Je ne sais si l'on n'aurait pas moins de dépit de se voir tuer brutalement par des gens emportés, que de se sentir *consciencieusement* poignarder par des gens dévots. (Richelet.)

— Se met après le verbe. Il a agi consciencieusement.

CONSCIENCIEUX, EUSE. adj. Qui a la conscience délicate. C'est un homme consciencieux. Il est consciencieux jusqu'au scrupule. Voilà parbleu un des plus honnêtes et des plus *consciencieux* avocats que j'aie vus de ma vie! (Brueys.) Les hypocrites abandonnent souvent de petites utilités, afin de paraître *consciencieux*; mais, quand il s'agit de quelque intérêt assez considérable pour hasarder leur réputation, ils ne balancent point à le faire. (St-Réal.)

— Se dit quelquefois des choses qui annoncent une conscience délicate. Travailler d'une manière consciencieuse. Travail consciencieux. Le mariage est volupté sage et *consciencieuse*. (Montaigne.) Les hypocrites couvrent du manteau de la religion le parti le plus utile, quelque peu *consciencieux* qu'il puisse être. (St-Réal.)

— Suit ordinairement son substantif.

— Syn. comp. CONSCIENCIEUX. SCRUPULEUX. Le *consciencieux* est éclairé entièrement par les lumières de sa conscience, et il les suit avec confiance; le *scrupuleux* n'est éclairé qu'à demi par ces mêmes lumières; quelquefois même il ferme les yeux pour ne les point voir, et cherche ailleurs des motifs pour agir ou ne pas agir.

CONSCIENCIEUX. s. m. pl. Hist. relig. Sectaires qui ne reconnaissaient pour règle et pour loi que la voix de leur conscience.

CONSCIENT, ENTE. adj. (du lat. *conscius*, même signif.) Philos. Qui a la conscience d'un fait, d'une chose; qui en a la connaissance intime.

CONSCRIPTEUR. s. m. (ét. lat., *cum*, avec; *scribo*, j'écris). Hist. relig. Dans les assemblées de la faculté de théologie, ceux qui étaient chargés d'aller au bureau à la fin des délibérations pour vérifier les avis.

CONSCRIPTIBLE. adj. m. Admin. Qui est susceptible d'être appelé par la conscription. Jeune homme conscriptible.

— S'empl. aussi substantiv. Les conscriptibles.

CONSCRIPTIF, IVE. adj. De la conscription, qui a rapport à la conscription. Appel conscriptif. Ban conscriptif. Enrôlement conscriptif. Milice conscriptive.

CONSCRIPTION. s. f. (pr. *kon-skrip-ci-on*, (ét. lat., *cum*, avec; *scribo*, j'écris). Inscription et levée annuelle des citoyens qui sont appelés au service militaire. La conscription lui enleva plusieurs de ses enfants. Etre appelé pour la conscription. Il était de la dernière conscription. On dit aujourd'hui Recrutement.

CONSCRIPTIONNAIRE. s. m. (pr. *kon-skrip-ci-o-nè-re*). Celui qui est soumis à la conscription. Par exemple, dans le nombre de vos *conscriptionnaires*, il se trouvera des hommes faibles, délicats, timides. (B. de Pusy.)

CONSCRIPTIONNEL, ELLE. adj. (pr. *kon-skrip-ci-o-nel*). Admin. Qui concerne la conscription.

CONSCRIT. adj. m. N'est en usage qu'en parlant des sénateurs de l'ancienne Rome. Les pères conscrits. ‖ On donnait encore ce nom à ceux que l'on tirait de l'ordre des chevaliers pour les placer dans le sénat.

CONSCRIT. s. m. (pr. *kons-kri*; ét. lat., *cum*, avec; *scribo*, j'écris). Celui qui est appelé au service militaire. Un conscrit. Une levée de trente mille conscrits. Exercer des conscrits. La loi n'admet plus cette dénomination, qui est encore usitée dans le langage vulgaire.

— Soldat nouvellement incorporé, et qui n'a point les habitudes du métier.

— Fig. et fam. *On me prend donc pour un conscrit?* On me prend donc pour un homme sans expérience?

CONSÉCRATEUR. s. m. (ét. lat., *cum*, avec; *sacro*, je consacre). Signifie la même chose que Consacrant. V. ce mot.

CONSÉCRATION. s. f. (pr. *kon-sé-kra-ci-on*; ét. lat., *cum*, avec; *sacro*, je consacre). [illegible] par laquelle une personne ou une chose est consacrée au service de Dieu. La consécration d'un temple, d'une église, d'un calice. Le père Bourgoing avait prévenu son ordination. Il n'avait pas attendu la *consécration* mystique, il s'était, dès son enfance, consacré lui-même par la pratique persévérante de la piété. (Boss.)

— La cérémonie par laquelle on consacre un évêque. On dit plutôt Sacre.

— S'est dit autrefois d'une cérémonie usitée à la profession des religieuses.

— Dans l'Église protestante, l'acte par lequel un ministre reçoit le pouvoir de desservir une église en qualité de pasteur.

— Absol. Action par laquelle le prêtre consacre, quand il célèbre la messe. Avant la consécration. Après la consécration. La consécration étant faite. Les paroles de la consécration.

— Numism. Apothéose d'un empereur. Un aigle qui prend son essor est le type le plus ordinaire des consécrations.

— Cérémonie de l'apothéose des empereurs et des impératrices.

— Syn. comp. CONSÉCRATION. SACRE. Par le *sacre* on devient inviolable; par la *consécration* on est voué entièrement à Dieu et à son culte. ‖ VOEU. DÉVOUEMENT. DÉDICACE. CONSÉCRATION. Le *vœu* est toujours un engagement inviolable; le *dévouement*, un abandonnement entier aux volontés d'autrui; *la dédicace*, le tribut d'honneur d'un client; la *consécration*, un dévouement si absolu, si inaltérable, si inviolable, qu'il en est comme sacré.

CONSECTION. s. f. (pr. *kon-cèk-ci-on*). Action de mettre en pièces.

CONSÉCUTIF, IVE. adj. (ét. lat., *cum*, avec; *sequor*, je suis). Qui est de suite. Ne se dit guère qu'au pluriel, et ordinairement en parlant des choses qui se suivent immédiatement dans l'ordre du temps. On a publié les bans par trois dimanches consécutifs. Plusieurs fêtes consécutives. Cinq jours consécutifs. Il rapporte trois baux consécutifs. Des malheurs consécutifs. Des disgrâces consécutives.

— Pathol. *Phénomènes consécutifs des maladies.* Certains dérangements de fonctions qui persistent après les maladies, ou qui se montrent vers leur déclin.

CONSÉCUTION. s. f. (pr. *kon-cé-ku-ci-on*, ét. lat. *cum*, avec; *sequor*, je suis.) Astron. Espace de vingt-neuf degrés et demi qui s'écoule entre deux consécutions de la lune et du soleil. Mois de consécution.

CONSÉCUTIVEMENT. adv. (ét., V. CONSÉCUTIF). Tout de suite, immédiatement après, selon l'ordre du temps. Il a eu consécutivement trois grandes maladies. Il a exercé consécutivement trois grandes charges.

— Se met toujours après le verbe.

CONSEIGLE. s. m. Agric. Mélange de seigle et de froment, ou de seigle et d'avoine, dont on fait un semis.

CONSEIGNEUR. s. m. Dr. féod. Celui qui était seigneur, conjointement avec un autre, d'un droit ou d'une terre.

CONSEIL. s. m. (pr. *kon-se-ie*; du lat. *consilium*, même signif.) Raisons exposées à quelqu'un dans la vue de l'engager à faire ou à ne pas faire une chose, ou de l'éclairer dans la conduite qu'il doit tenir. Bon conseil. Sage conseil. Conseil prudent. Conseil salutaire. Mauvais conseil. Pernicieux conseil. Dangereux conseil. Conseil intéressé. Conseil désintéressé. Conseil violent. Il est l'auteur de ce conseil. Donner conseil, un conseil. Prendre conseil de quelqu'un. Prendre conseil. Suivre le conseil de quelqu'un. Croire un conseil. Je ne demande pas votre conseil sur cela. C'est un conseil à lui donner. C'est un homme de bon conseil. Faire une chose par le conseil, par les conseils de quelqu'un. Je ne ferai rien que par conseil, que par bon conseil. Il m'a aidé de ses bons conseils. Il a rejeté tous mes conseils. Je n'ai pas besoin de ses conseils. Un bon *conseil* vaut quelquefois un bon office. (Salt.) Le *conseil* était sage et facile à goûter. (Boil.) On ramène les hommes par les exemples et les *conseils*, par la fermeté et les ménagements de la prudence. (Géruzez.) Il y a dans les meilleurs *conseils* de quoi déplaire. (La Bruy.) Souvent un bon *conseil* profite bien plus qu'un écu. (De Jass.) Les *conseils* faciles à pratiquer sont les plus utiles (Vauven.) Ceux qui donnent des *conseils* sans les accompagner d'exemples, ressemblent à ces poteaux de la campagne qui indiquent les chemins sans les parcourir. (Rivar.) On donne des *conseils*, mais on ne donne pas la sagesse d'en profiter. (La Rochef.) Les *conseils* changent rarement l'esprit, plus rarement le caractère. (Massias.)

Je donne ici de beaux *conseils* sans doute:
Les ai-je pris pour moi-même? Hélas! non,
(LA FONTAINE.)

— En ce sens, il n'a point de complément par lui-même; il ne régit les noms et les verbes qu'à l'aide des verbes auxquels il est joint. Cependant J.-J. Rousseau a dit: Je finirai ce que j'ai à dire par un *conseil* à mes adversaires. On a prétendu qu'il aurait dû dire, En donnant un conseil à mes adversaires. C'est bien là le sens de la phrase, mais pourquoi Rousseau n'aurait-il pas pu l'exprimer par un tour elliptique, puisqu'elle n'est pas moins claire?

— *Donner conseil.* Conseiller. Il n'y a point de plaisir qu'on fasse plus volontiers à un am[i] [illegible]
Tous donnent facilement *conseil*; mais peu se chargent du risque. (Tacite.)

— *Conseil pour.* Bien des gens épuisent leur fonds philosophique en *conseils* pour leurs amis, et en demeurent dépourvus pour eux-mêmes. (La Rochef.)

— Fig. Se dit en parlant des choses, des passions, etc., qui nous portent, qui nous déterminent à faire ou à ne pas faire quelque chose. Prendre conseil des événements. N'écouter que les conseils de l'intérêt, de la vengeance. Ne prendre conseil que de sa tête, de son amour, de sa fureur, de son avarice, etc.

— *Ne prendre conseil que de soi-même et de son courage.* Agir, au moment du danger, au lieu de demander conseil.

— *Cette femme prend conseil de son miroir.* Elle aime à se parer.

— Numism. Apothéose d'un empereur. Un aigle qui prend son essor est le type le plus ordinaire des consécrations.

— Cérémonie de l'apothéose des empereurs et des impératrices.

— Syn. comp. CONSÉCRATION. SACRE. Par le *sacre* on devient inviolable; par la *consécration* on est voué entièrement à Dieu et à son culte. || VOEU. DÉVOUEMENT. DÉDICACE. CONSÉCRATION. Le *vœu* est toujours un engagement inviolable; le *dévouement*, un abandonnement entier aux volontés d'autrui; *la dédicace*, le tribut d'honneur d'un client; la *consécration*, un dévouement si absolu, si inaltérable, si inviolable, qu'il en est comme sacré.

CONSECTION. s. f. (pr. *kon-cèk-ci-on*). Action de mettre en pièces.

CONSÉCUTIF, IVE. adj. (ét. lat., *cum*, avec; *sequor*, je suis). Qui est de suite. Ne se dit guère qu'au pluriel, et ordinairement en parlant des choses qui se suivent immédiatement dans l'ordre du temps. On a publié les bans par trois dimanches consécutifs. Plusieurs fêtes consécutives. Cinq jours consécutifs. Il rapporte trois baux consécutifs. Des malheurs consécutifs. Des disgrâces consécutives.

— Pathol. *Phénomènes consécutifs des maladies.* Certains dérangements de fonctions qui persistent après les maladies, ou qui se montrent vers leur déclin.

CONSÉCUTION. s. f. (pr. *kon-cé-ku-ci-on*, ét. lat. *cum*, avec; *sequor*, je suis.) Astron. Espace de vingt-neuf degrés et demi qui s'écoule entre deux consécutions de la lune et du soleil. Mois de consécution.

CONSÉCUTIVEMENT. adv. (ét., V. CONSÉCUTIF). Tout de suite, immédiatement après, selon l'ordre du temps. Il a eu consécutivement trois grandes maladies. Il a exercé consécutivement trois grandes charges.

— Se met toujours après le verbe.

CONSEIGLE. s. m. Agric. Mélange de seigle et de froment, ou de seigle et d'avoine, dont on fait un semis.

CONSEIGNEUR. s. m. Dr. féod. Celui qui était seigneur, conjointement avec un autre, d'un droit ou d'une terre.

CONSEIL. s. m. (pr. *kon-se-ie*; du lat. *consilium*, même signif.) Raisons exposées à quelqu'un dans la vue de l'engager à faire ou à ne pas faire une chose, ou de l'éclairer dans la conduite qu'il doit tenir. Bon conseil. Sage conseil. Conseil prudent. Conseil salutaire. Mauvais conseil. Pernicieux conseil. Dangereux conseil. Conseil intéressé. Conseil désintéressé. Conseil violent. Il est l'auteur de ce conseil. Donner conseil, un conseil. Prendre conseil de quelqu'un. Prendre conseil. Suivre le conseil de quelqu'un. Croire un conseil. Je ne demande pas votre conseil sur cela. C'est un conseil à lui donner. C'est un homme de bon conseil. Faire une chose par le conseil, par les conseils de quelqu'un. Je ne ferai rien que par conseil, que par bon conseil. Il m'a aidé de ses bons conseils. Il a rejeté tous mes conseils. Je n'ai pas besoin de ses conseils. Un bon *conseil* vaut quelquefois un bon office. (Salt.) Le *conseil* était sage et facile à goûter. (Boil.) On ramène les hommes par les exemples et les *conseils*, par la fermeté et les ménagements de la prudence. (Gérusez.) Il y a dans les meilleurs *conseils* de quoi déplaire. (La Bruy.) Souvent un bon *conseil* profite bien plus qu'un écu. (De Juss.) Les *conseils* faciles à pratiquer sont les plus utiles (Vauven.) Ceux qui donnent des *conseils* sans les accompagner d'exemples, ressemblent à ces poteaux de la campagne qui indiquent les chemins sans les parcourir. (Rivar.) On donne des *conseils*, mais on ne donne pas la sagesse d'en profiter. (La Rochef.) Les *conseils* changent rarement l'esprit, plus rarement le caractère. (Massias.)

Je donne ici de beaux *conseils* sans doute :
Les ai-je pris pour moi-même? Hélas! non.
(LA FONTAINE.)

— En ce sens, il n'a point de complément par lui-même; il ne régit les noms et les verbes qu'à l'aide des verbes auxquels il est joint. Cependant J.-J. Rousseau a dit : Je finirai ce que j'ai à dire par un *conseil* à mes adversaires. On a prétendu qu'il aurait dû dire, En donnant un conseil à mes adversaires. C'est bien là le sens de la phrase, mais pourquoi Rousseau n'aurait-il pas pu l'exprimer par un tour elliptique, puisqu'elle n'est pas moins claire?

— *Donner conseil.* Conseiller. Il n'y a point de plaisir qu'on fasse plus volontiers à un ami que celui de lui donner conseil. (La Rochef.) Tous donnent facilement *conseil*; mais peu se chargent du risque. (Tacite.)

— *Conseil pour.* Bien des gens épuisent leur fonds philosophique en *conseils* pour leurs amis, et en demeurent dépourvus pour eux-mêmes. (La Rochef.)

— Fig. Se dit en parlant des choses, des passions, etc., qui nous portent, qui nous déterminent à faire ou à ne pas faire quelque chose. Prendre conseil des événements. N'écouter que les conseils de l'intérêt, de la vengeance. Ne prendre conseil que de sa tête, de son amour, de sa fureur, de son avarice, etc.

— *Ne prendre conseil que de soi-même et de son courage.* Agir, au moment du danger, au lieu de demander conseil.

— *Cette femme prend conseil de son miroir.* Elle aime à se parer.

— Prov. *Ce conseil-là est bon, mais il n'en faut guère user.* Se dit d'un conseil qu'on ne veut pas suivre. || *La nuit porte conseil.* Il faut prendre le temps de réfléchir, il est bon de remettre au lendemain pour prendre son parti dans une affaire grave. || *Ecoute les conseils de tous, et prends celui qui te convient.* Il est bon d'écouter les conseils de tout le monde, parce que l'ignorant même peut en donner un bon, mais il ne faut suivre que celui qui convient, parce que seul on doit en éprouver les effets. Un proverbe grec recommande de *choisir un conseil entre mille.* || *A nouvelles affaires, nouveaux conseils.* Il faut régler ses résolutions suivant les différentes occurrences, les différentes conjonctures des affaires. || *A parti pris point de conseil.* Il est inutile de donner des conseils à un homme qui a pris son parti. || On dit aussi *à chose faite conseil pris.* || *En conseil écoute l'homme âgé.* || *Deux conseils valent mieux qu'un.*

— On dit *demander conseil à* et *prendre conseil de*, sans article, mais on ne dit pas *suivre conseils*, comme Rollin. « C'était un petit esprit, mais fier, plein de lui-même, et qui aurait cru se déshonorer s'il avait demandé ou suivi *conseil.* » Quand on demande *conseil*, on cache toujours la moitié des circonstances qui devraient nous déterminer sans avoir besoin d'aucun avis. (Mme Neck.) Les sots prennent souvent *conseil* du premier venu. (***) Ceux qui demandent *conseil*, le font plus souvent pour être applaudis que pour être éclairés. (La Roche.) On ne demande guère *conseil* que pour s'affermir dans une résolution qu'on a déjà prise. (Massias.)

— Racine a dit : Vous inspirez au roi vos *conseils* généreux. On ne le dirait pas aujourd'hui. On inspire, on conseille des démarches; on n'inspire pas des conseils.

— *Être de bon conseil.* Donner de bons conseils. C'est un drôle d'homme que ce père Simon de Nantua, mais il faut convenir qu'il est de bon *conseil.* (De Juss.)

— *Homme de bon conseil, meilleur pour le conseil que pour l'action.* Homme plus propre à donner un conseil qu'à agir.

— *Conseils évangéliques.* Les conseils que l'Evangile donne pour parvenir à une plus grande perfection. Ce n'est pas un précepte, ce n'est qu'un conseil. Cela n'est pas de précepte, cela n'est que de conseil. C'est un *conseil* de perfection, et non pas un précepte de nécessité. (Fléch.)

— Résolution, parti. Ne m'en parlez plus, le conseil en est pris. Je ne sais quel conseil prendre. Vous que votre parti considère comme le chef et le premier moteur de tous ses *conseils.* (Pasc.) De là étaient sortis tous les *conseils* qui avaient sauvé l'Etat. (Boss.) Pour prendre en ce désordre un *conseil* salutaire. (Corn.) C'est là dans mon malheur le seul *conseil* à suivre. (Rac.)

— Délibération. La valeur dans les combats, la prudence dans les *conseils.* (Fléch.) Cette sagesse si éclairée dans ses conseils. (Id.)

— Pal. Personne dont on prend conseil. Un tel est son conseil. Cet avocat est le conseil de ce plaideur. Le conseil soussigné est d'avis. Tout accusé a le droit de se choisir un conseil. || *Conseil d'office.* Celui que la justice nomme pour défendre une partie qui n'a choisi personne, ou qui manquait des moyens de le faire. || *Droit de conseil.* Rétribution accordée aux avoués comme émolument particulier. On l'appelait autrefois *droit de consultation.*

— Jurispr. *Conseil judiciaire.* Personne qu'on nomme pour assister dans certains actes celui qui a été déclaré en état de prodigalité. La nomination d'un conseil.

— S'est dit autrefois pour Consultation de médecins ou d'avocats.

— CONSEILS. s. m. pl. Se dit, dans le style élevé, des vues, des principes qui dirigent les rois, les gouvernements. La justice préside à tous ses conseils. Il n'y eut dès lors en ses conseils qu'irrésolution et faiblesse. Quand Dieu veut renverser les empires, tout est faible et irrégulier dans les *conseils.* (Boss.) Ce n'est plus la sagesse et l'intérêt public qui président aux *conseils.* (Mass.)

— Se dit aussi de la conduite des particuliers. Il faut détruire les *conseils* profonds d'une malice invétérée. (Boss.) Dissiperez-vous les *conseils* cachés en chatouillant les oreilles? (Id.)

— *Les conseils de Dieu.* Les intentions, les desseins de la Providence, la manière dont elle régit le monde. Il faut adorer les conseils [illegible] bles. Ce qui est hasard dans nos *conseils* incertains est un dessein concerté dans un *conseil* plus haut, c'est-à-dire dans ce *conseil* éternel qui renferme toutes les causes et tous les effets dans un même ordre. (Boss.) J'ai à vous faire voir les merveilles de sa main et de ses *conseils* : *conseils* de juste vengeance sur l'Angleterre; *conseils* de miséricorde pour le salut de la reine, mais *conseils* marqués par le doigt de Dieu. (Id.) Cet homme dont les *conseils* étaient regardés comme les *conseils* de Dieu. (Mass.)

— Assemblée permanente ou réunion extraordinaire créée ou convoquée pour délibérer, pour donner son avis sur certaines matières. Les membres d'un conseil. Le président, le secrétaire d'un conseil. Assembler le conseil. Le conseil d'un souverain. Conseil suprême. Le roi l'admit dans ses conseils. La liste, arrêtée en *conseil*, fut mise entre les mains des receveurs. (Anquet.) Chactas, quoique aveugle, est désigné par le *conseil* des Sachems pour commander l'expédition. (Chateaubr.) Les *conseils* ne sont-ils pas tenus d'approuver ce qui est prescrit par la loi? (J.-J. Rouss.) Mais où est-ce que les représentants ont supposé que les ministres de l'Evangile fussent dans ces matières des juges plus naturels que le *conseil*? (Id.)

— Fig. Bossuet s'en sert en parlant de la Divinité. Il a assisté en esprit au *conseil* de Dieu. Dieu tint *conseil* en lui-même. Etes-vous entrés dans le *conseil* de Dieu?

— Gouvernement. Manassès, plutôt que de répudier cette étrangère à quoi le *conseil* de Jérusalem voulait l'obliger, embrassa le schisme des Samaritains. (Boss.) Il choisit parmi tout le peuple ce qu'il y avait de meilleur pour en former le *conseil* public, qu'il appela le sénat. (Id.)

— *Grand conseil.* Autrefois, Compagnie supérieure qui n'avait point de territoire, et à laquelle ressortissaient les différends qui naissaient entre des présidiaux, les matières bénéficiales, les contrariétés d'arrêts, etc. || On a donné le même nom à une des assemblées législatives de la plupart des cantons suisses.

— *Résultat du conseil.* Nom donné à la déclaration du 27 décembre 1788, par laquelle Louis XVI, tout en maintenant le mode de délibération par ordre, décida que les députés du tiers-état aux Etats-généraux seraient égaux en nombre aux députés des deux premiers ordres réunis.

— *Conseil académique.* Conseil résidant auprès du recteur dans chaque académie. Le recteur en est le président.

— *Conseil d'administration.* Réunion de tous les fonctionnaires qui, dans chaque branche de l'administration, ont le droit de déterminer quelles sont les mesures à prendre. || On le dit plus particulièrement de la réunion des officiers qui dans un corps d'armée se réunissent en conseil pour arrêter les comptes du corps. Tout corps militaire, quelque petit qu'il soit, a son conseil d'administration, qui varie suivant la composition du corps.

— *Conseil d'administration de marine.* Conseil créé en 1815 dans chacun des ports militaires, sous la présidence du préfet maritime.

— *Conseil d'administration des bâtiments.* Il y a à bord de chaque bâtiment un conseil d'administration composé du commandant, de l'officier en second et du commis d'administration, qui remplit en même temps les fonctions de secrétaire.

— *Conseil d'administration.* On appelle ainsi, dans une société anonyme, la réunion d'un certain nombre d'actionnaires nommés par l'administration générale pour administrer la société. Il n'y a pas de conseil d'administration dans une société en commandite; le gérant y agit librement et sous sa responsabilité personnelle.

— *Conseil de l'amirauté.* Ce conseil est appelé à délibérer sur les questions de législation et de haute juridiction qui touchent aux différentes parties du service de la marine et des colonies. Il fut créé en 1824.

— *Conseil des Anciens.* Nom d'une des deux assemblées législatives créées en 1795, lors de l'établissement du Directoire. C'était à cette section, composée de 250 membres, qu'il appartenait exclusivement d'approuver ou de rejeter les résolutions du conseil des Cinq-cents et d'élire les directeurs. La révolution du 18 brumaire an VIII mit fin à l'existence de ce conseil.

— *Conseil armé des Gaulois.* Lorsque les Gaulois assemblaient le conseil armé, c'était pour eux la proclamation d'alarme et l'ouverture d'une guerre à mort. Tous les hommes, jeunes ou vieux, en état de porter les armes, devaient se rendre à ce conseil, et le dernier venu était mis à mort aux yeux de l'assemblée.

— *Conseil d'arrondissement.* Assemblée de notables chargée d'opérer la sous-répartition des impositions entre les communes, et de faire valoir les intérêts de l'arrondissement.

— *Conseil aulique.* Autrefois, en Allemagne, un des deux tribunaux suprêmes de l'Empire, où se jugeaient les procès des princes. Le conseil aulique, établi au commencement du XVIe siècle, sous le règne de Maximilien, empiéta peu à peu sur les droits des Etats, et, à l'époque du traité de Westphalie, il était devenu un pouvoir redoutable entre les mains des empereurs. Le conseil aulique n'a point disparu avec l'empire d'Allemagne; il a été conservé dans l'empire d'Autriche, mais il a beaucoup perdu de son importance.

— *Conseil d'avancement.* Ce conseil, convoqué par le commandant d'un bâtiment, est composé du commandant et des officiers les plus anciens.

— *Conseil des bâtiments civils.* Conseil établi près du ministre des travaux publics, à Paris. Il examine les projets et devis concernant les constructions et réparations de tous les bâtiments civils du royaume, les projets des alignements des rues et places de Paris et des autres villes; il donne également son avis sur les questions d'art soumises à son examen par les ministres.

— *Conseil de cabinet.* Le conseil le plus intime du prince. || Conseil institué par ordonnance du 19 avril 1817, pour discuter les questions de gouvernement, les matières de haute administration, qui lui étaient renvoyées par le roi. Il était présidé par le roi ou par le président du conseil des ministres, et composé des ministres secrétaires d'Etat, de quatre ministres d'Etat, et de deux conseillers d'Etat désignés par le roi pour chaque réunion, car il n'était pas permanent. Il n'existe plus aujourd'hui.

— *Conseil de calotte.* Sorte de conseil de discipline tout fraternel, en usage autrefois parmi les officiers.

— *Conseil de chancellerie.* Conseil composé de quelques-uns des membres de l'ancien conseil privé, et où l'on traitait des affaires relatives à la librairie, à l'imprimerie, etc.

— *Conseil des Cinq-cents.* Une des deux assemblées législatives créées en 1795, lors de l'établissement du Directoire. C'était à cette section, dont le nombre des membres était limité à cinq cents, qu'appartenait exclusivement la proposition des lois. Ce conseil fut violemment dissous par Bonaparte le 18 brumaire an VIII.

— *Conseil colonial.* Conseil institué en 1833 dans chacune des colonies françaises, la Martinique, la Guadeloupe, la Guiane et Bourbon. Les conseils coloniaux règlent chaque année, par des décrets rendus sur la proposition du gouverneur, les matières qui ne doivent pas être l'objet d'ordonnances royales, discutent et votent le budget intérieur de la colonie, déterminent l'assiette et la répartition des contributions directes, donnent leur avis sur toutes les dépenses à la charge de l'Etat, etc., et peuvent être dissous par les gouverneurs.

— *Conseil de conscience.* Conseil dans lequel on examinait les affaires de religion. Il fut supprimé en 1718.

— *Conseil de construction.* Conseil où l'on délibérait sur la construction et le radoub des vaisseaux.

— *Conseil de corne.* Nom que les Zurichois donnèrent en 1489 au gouvernement qui succéda à Waldman, à cause de sa dureté.

— *Conseil des délégués des colonies.* Les colonies ont à Paris des délégués qui, réunis en conseil, sont chargés de donner au gouvernement les renseignements relatifs aux intérêts généraux des colonies, et de suivre auprès de lui l'effet des délibérations et des vœux des conseils coloniaux.

— *Conseil des dépêches.* Assemblée où se portaient les affaires qui concernaient l'intérieur du royaume.

— *Conseil de discipline.* Sorte de tribunal institué pour maintenir la discipline et veiller au maintien de la dignité du caractère des membres. Les avocats ont un conseil de discipline qui forme un véritable tribunal; les avoués, les huissiers et les notaires en ont un aussi, mais pour ces derniers on se sert plus communément du nom de *Chambre de discipline.* || Tribunal chargé d'appliquer aux infractions à l'ordre de service de la garde nationale les peines disciplinaires établies par la loi. || On a aussi établi dans l'armée des conseils de discipline qui avaient pour justiciables les officiers supérieurs; mais ils sont tombés en désuétude depuis 1792. Il existe cependant encore aujourd'hui des conseils de discipline, convoqués par le colonel, dans les cas de plaintes formées pour provoquer l'expulsion d'hommes de troupe coupables de certains méfaits.

— *Conseil de district.* Nom qu'on donnait à la réunion des membres d'une administration de district.

— *Conseil des dix.* Tribunal secret de la république de Venise, chargé de veiller à la sûreté de l'Etat, de poursuivre et de punir tous les ennemis secrets de la république. Pour cela il était armé de pouvoirs illimités, et était affranchi de toute responsabilité. Créé en 1309, il ne devait exister d'abord qu'un court espace de temps; mais, prorogé d'année en année, il finit par être déclaré perpétuel en 1325, et il ne tomba qu'avec la république.

— *Conseil d'en haut.* Conseil supérieur établi par Louis XVIII, le 29 juin 1814, et composé des princes de la famille royale, des ministres, etc. Le conseil d'en haut, qui délibérait en présence du roi sur les matières de haute administration, formait, avec le conseil d'Etat, le conseil du roi.

— *Conseil d'enquête disciplinaire.* Sorte de conseil ou tribunal de famille chargé de juger disciplinairement certaines fautes commises par les officiers. || *Conseil d'enquête public.* Sorte de conseil judiciaire convoqué à la suite d'une capitulation, et dont les membres donnent [illegible] forteresse pendant le siège, sur la marche de sa défense, sur les motifs de la reddition de la place.

— *Conseil d'Etat.* Assemblée où se traitent les matières de haute politique et de haute administration. Le conseil d'Etat se composait autrefois de conseillers d'Etat et de maîtres des requêtes. En assemblée générale, et sous la présidence du chancelier ou du garde des sceaux, il prononçait sur les demandes en cassation des arrêts des cours souveraines. Il portait aussi alors les noms de *conseil des parties* et de *conseil privé*; mais il y avait plusieurs conseils composés seulement de quelques-uns de ses membres, et l'on appelait plus spécialement *conseil d'Etat* le conseil particulier où le roi examinait avec ses ministres les affaires relatives à la paix, à la guerre, et en général à la politique étrangère. Le *conseil des dépêches* était celui où se traitaient devant le roi

les affaires de haute administration intérieure.

— Aujourd'hui, le *conseil d'Etat* n'a plus dans ses attributions la cassation des arrêts, qui est dévolue à une cour spéciale. Il est chargé de préparer des lois, ordonnances et règlements, de résoudre les difficultés qui s'élèvent en matière administrative, et de juger les appels du contentieux administratif. Dans ce dernier cas, l'avis du conseil d'Etat devient un jugement par l'autorisation qui est donnée par le roi, sous forme d'ordonnance. Le conseil d'Etat se compose du roi, des ministres secrétaires d'Etat, de conseillers, de maîtres des requêtes en service ordinaire et en service extraordinaire, et d'auditeurs. Créé en 1799, il a été organisé tel qu'il est aujourd'hui par des ordonnances du 29 juin 1814, et du 27 août 1815. Les divers comités du conseil d'Etat. Les appels comme d'abus sont portés au conseil d'Etat. Avis du conseil d'Etat.

— Quand on disait, Avocat au conseil, greffier du conseil, huissier du conseil, plaider au conseil, se pourvoir devant le conseil, être à la suite du conseil, on entendait parler du conseil des parties; et quand on disait que quelqu'un était entré au conseil, cela ne s'entendait que du conseil d'Etat.

— *Conseil étroit.* V. GRAND CONSEIL.

— *Conseil éventuel.* Sorte de conseil d'administration française, qui a le droit de nommer un officier d'habillement, et de faire, dans le cas d'absence du major ou de la vacance de l'emploi, remplir ses fonctions administratives par un capitaine nommé *ad hoc*.

— *Conseil exécutif provisoire.* Conseil créé par la loi du 15 août 1792, et supprimé par celle du 12 germinal an II. Il se composait des ministres réunis pour l'exercice du pouvoir exécutif.

— *Conseil extraordinaire.* Sorte de conseil judiciaire, destiné à prononcer sur la culpabilité présumée du commandant d'une place assiégée, qui, après la reddition de la place, aurait passé devant un conseil d'enquête, dans lequel aurait prévalu l'avis qu'il y a lieu à suivre.

— *Conseil de fabrique.* Assemblée de notables d'une paroisse qui se forme pour délibérer sur les intérêts de la fabrique d'une église.

— *Conseil de famille.* Assemblée de parents, convoquée et présidée par le juge de paix, pour délibérer sur ce qui concerne les intérêts d'un mineur, ou pour donner son avis sur l'état d'une personne, dont l'interdiction est demandée. Avis du conseil de famille.

— *Conseil de la famille impériale.* Conseil établi près de l'empereur Napoléon. Indépendamment des fonctions qu'exerçaient les conseils de famille ordinaires et les tribunaux, relativement aux tutelles, le conseil de la famille impériale connaissait : 1° des plaintes portées contre les princes et princesses de la famille impériale, lorsque ces plaintes n'avaient point pour objet des délits qui dussent être jugés par la haute cour; 2° des actions purement personnelles intentées, soit par des membres de la famille impériale, soit contre eux.

— *Conseil des finances.* Celui où se traitaient les affaires qui concernaient les finances du roi, tout ce qui avait rapport à l'administration des finances.

— *Conseil général d'agriculture.* Conseil créé en 1819, et composé de trente propriétaires ou membres de sociétés d'agriculture, appelés par le ministre du commerce. Il se réunit sous la présidence du ministre, et donne son avis sur les questions de législation et d'administration, et sur les projets et mémoires relatifs à l'agriculture.

— *Conseil général de commerce.* Réunion de citoyens nommés par le roi, sur une liste de candidats présentés par les chambres de commerce, pour donner au ministre de l'intérieur tous les renseignements utiles pour la sûreté et les progrès du commerce national. || On donnait autrefois le même nom à un des conseils du roi où se traitaient les affaires concernant le commerce du royaume.

— *Conseil général de la commune.* Assemblée de notables, instituée par la loi du 14 décembre 1789, et supprimée par la constitution du 5 fructidor an III. Ce conseil devait, dans chaque commune, s'adjoindre aux officiers municipaux, pour délibérer sur les affaires majeures.

— *Conseil général du département.* Assemblée de notables, chargée de faire la répartition des contributions directes entre les ar-

que le préfet doit rendre des dépenses départementales, et d'exprimer son opinion sur l'état et les besoins du département.

— *Conseil général des manufactures.* Conseil composé de vingt membres nommés pour trois ans par vingt des chambres consultatives des arts et manufactures, et de quarante membres nommés par le ministre de l'agriculture et du commerce. En outre, douze membres du conseil général du commerce ont entrée à ce conseil, qui a les mêmes attributions et règlements que le conseil général du commerce.

— *Conseil général des mines.* Conseil composé de six inspecteurs généraux, d'un ingénieur en chef, et présidé par le ministre des travaux publics ou par le sous-secrétaire d'Etat. Il examine tout ce qui a rapport à l'exploitation et au classement des mines du royaume.

— *Conseil général des ponts et chaussées.* Conseil auquel sont soumises toutes les affaires relatives aux travaux des ponts et chaussées, et dont les inspecteurs généraux sont membres permanents, tandis que les inspecteurs divisionnaires y viennent à tour de rôle, au nombre de six, y prendre séance pendant neuf mois. L'inspecteur divisionnaire attaché à la marine est membre du conseil, qui se divise en deux sections, les routes et ponts et la navigation.

— *Conseil général des prisons.* Conseil créé en 1819, pour s'occuper de toutes les questions relatives à l'amélioration des prisons, qu'il fait inspecter par des délégués.

— *Le conseil d'un grand seigneur, d'une communauté.* Autrefois Réunion des hommes de loi choisis pour régler et diriger les affaires d'un grand seigneur, d'une communauté. || On donne encore aujourd'hui le même nom à la réunion habituelle d'un certain nombre de gens de loi, que les princes du sang choisissent pour diriger leurs affaires.

— *Conseil de guerre.* Assemblée que tiennent les officiers généraux d'une armée, ou les officiers principaux d'un détachement, d'une place de guerre, pour délibérer sur le parti qu'on doit prendre en certaines conjonctures difficiles, soit pour l'offensive, soit pour la défensive, et pour beaucoup d'autres cas qui concernent la sûreté d'une armée, d'une place, etc. || On a donné le même nom à un conseil institué à plusieurs reprises au sein du ministère de l'armée française; il devait être le régulateur de la profession des armes; il devait prononcer sur les questions de législation qui lui auraient été soumises, et ses délibérations auraient eu force de loi, sauf l'approbation du ministre et la sanction du roi. Le dernier conseil de ce genre, connu sous le nom de conseil supérieur de la guerre, créé en 1828, a cessé d'exister en 1830.

— *Conseil de guerre.* Tribunal qui exerce la justice militaire. La composition des conseils de guerre varie suivant le grade des accusés. Ils ont toujours six juges, un président, un rapporteur, un commissaire du roi et un greffier. Il y a par chaque division active aux armées, ou territoriale dans l'intérieur, deux conseils de guerre composés de la même manière. Quand le premier a jugé, si le condamné en appelle, et si le conseil casse le jugement, l'affaire est portée devant le second conseil, qui juge en dernier ressort, à moins que le conseil de révision n'infirme encore ce second jugement. Dans ce cas, la connaissance de l'affaire appartient au ministre lui-même. La création des conseils de guerre remonte à 1797.

— *Conseil de guerre et de marine.* Conseils secrets que le roi tenait avec ses ministres, pour délibérer des affaires de la guerre, tant par mer que par terre, et où il appelait quelquefois les princes et les principaux officiers qui l'avaient servi dans ses armées.

— *Conseil de guerre maritime.* Assemblée d'officiers de marine qui se forme chaque fois qu'il se présente à juger un délit commis sur un bâtiment de l'Etat, et dont la peine excède celle de la cale ou de la bouline.

— *Conseil des Indes.* V. INDES.

— *Conseil de justice.* Assemblée d'officiers de marine formée pour statuer sur les délits commis dans l'armée navale, et que la loi punit de la cale ou de la bouline.

— *Conseil de la marée.* Conseil établi par saint Louis pour exercer une surveillance active sur le commerce du poisson de mer. Il a subsisté jusqu'au XVIe siècle.

— *Conseil de marine.* Assemblée des principaux officiers de la marine, établie dans les ports de Brest, Toulon et Rochefort, pour délibérer et statuer sur les opérations relatives à la construction des vaisseaux, et au service de la marine royale, etc.

— *Conseil martial.* Tribunal composé d'officiers de marine, et chargé de connaître des délits commis à bord des bâtiments de l'Etat, lorsque ces délits emportaient la peine de mort ou celle des galères. Créés par la loi du 21 août 1790, ils furent remplacés, en 1806, par les conseils de guerre maritimes.

— *Conseil militaire.* Sorte de conseils judiciaires créés par la loi de l'an III, pour remplacer les tribunaux militaires, les tribunaux de police correctionnelle et les officiers de police; ils avaient forme de commissions militaires en ce qu'ils étaient dissous à chaque jugement. Ils ont été remplacés par les conseils permanents.

— *Conseil des ministres.* La réunion des mi-

nistres assemblés pour délibérer sur les affaires de l'Etat en général. Il est présidé, quand le roi n'y assiste pas, par le président du conseil des ministres, qu'on appelle aussi simplement le président du conseil.

— *Conseil municipal.* Assemblée de notables établie pour connaître et ordonner des affaires de la ville, de la commune. Délibération du conseil municipal.

— *Conseil municipal de la commune.* Nom qu'on donnait, en 1791, à la réunion des officiers municipaux et des notables d'une commune.

— *Conseil nautique.* Conseil établi dans certains ports, et chargé d'examiner la conduite des officiers de marine qui ont commandé un ou plusieurs bâtiments de guerre.

— *Conseil officieux.* Réunion de trois citoyens nommés par les tribunaux civils, en vertu de la loi du 6 brumaire an V, et chargés de défendre et de consulter gratuitement les affaires des citoyens absents pour le service des armées françaises.

— *Conseil ordonné.* Sous Charles VI, Conseil royal convoqué extraordinairement pour juger quelque affaire, par opposition au conseil ordinaire du parlement.

— *Conseil de l'ordre.* Dénomination sous laquelle on désigne spécialement le conseil de discipline de l'ordre des avocats.

— *Conseil des parties* ou *conseil privé.* V. CONSEIL D'ÉTAT.

— *Conseil permanent.* Sorte de conseils judiciaires qui ont administré la justice militaire, et quelquefois une justice mi-partie civile; ils ont existé sous le Directoire, le Consulat, l'Empire et la Restauration. Leur juridiction s'étendait sur quelques individus non militaires, tels que des domestiques, des embaucheurs, des employés, etc.

— *Conseil politique.* Nom donné à divers conseils autrefois établis dans quelques villes du Languedoc, pour administrer les affaires de la commune; c'étaient les conseils municipaux du temps, qui prenaient plus généralement alors le nom de Conseils de ville.

— *Conseil de préfecture.* Juridiction établie dans chaque département pour prononcer en première instance, et sauf le recours au conseil d'Etat, sur toutes les affaires contentieuses qui sont de la compétence de l'autorité administrative.

— *Conseil des prises.* Commission extraordinaire établie en temps de guerre pour juger les prises faites en mer sur les ennemis, soit par les vaisseaux de la marine royale, soit par ceux des particuliers qui étaient autorisés à armer en course. Ce conseil a été supprimé, et ses attributions ont été dévolues au comité du contentieux du conseil d'Etat.

— *Conseil privé.* Le conseil particulier d'un souverain. || Conseil institué d'abord en 1802 pour discuter les projets de sénatus-consultes dans certains cas, et donner au premier consul un avis sur les traités de paix et d'alliance. Il était composé des consuls, de deux ministres, de deux sénateurs, de deux conseillers d'Etat, et de deux grands officiers de la Légion d'honneur, et plus tard des grands dignitaires de l'Empire. Détruit avec l'Empire, il a été reconstitué en 1815, et composé des princes de la famille royale désignés par le roi, des ministres ayant département, et des membres nommés par le roi en nombre illimité; il ne s'assemblait que sur une convocation spéciale, et ne discutait que les affaires qui lui étaient spécialement soumises. Les ministres d'Etat en faisaient partie. Aujourd'hui il n'existe plus.

— *Conseil privé de Bruxelles.* Conseil qui exerçait autrefois, en Belgique, sous l'autorité de l'empereur d'Autriche, des fonctions analogues à celles que remplissait, en France, l'ancien conseil du roi.

— *Conseil privé des gouverneurs des colonies.* Il y a auprès de chaque gouverneur des colonies françaises un conseil privé, dont il doit prendre l'avis en certains cas déterminés par les ordonnances. Ce conseil, présidé par le gouverneur, a des fonctions analogues à celles des conseils de préfecture en France.

— *Conseil provincial d'Artois.* Tribunal qui tenait ses séances à Arras, et qui avait été créé par Charles-Quint, le 12 mai 1530.

— *Conseils provinciaux.* Cours qui jugeaient en dernier ressort les matières qui étaient de leur compétence, tant au civil qu'au criminel, conformément aux pouvoirs que leur conféraient leurs lettres d'établissement.

— *Conseil de prud'hommes.* Juridiction instituée par la loi du 18 mars 1806, et composée de négociants fabricants et de chefs d'ateliers, avec mission, 1° de concilier, soit les fabricants et les ouvriers, soit les chefs d'ateliers et les apprentis, dans les petits différends qui s'élèvent journellement entre eux; 2° de juger, jusqu'à la somme de 60 francs, sans forme ni frais de procédure, et sans appel, les différends qui n'ont pu se concilier; 3° de veiller à la conservation et à l'observation des mesures conservatrices de la propriété des marques des fabricants.

— *Conseil de recensement.* Sorte de tribunal chargé de la formation du contrôle de réserve pour la garde nationale.

— *Conseil de recrutement.* Assemblée qui se forme tous les ans dans chaque département, pour prononcer sur les dépenses du service militaire.

de Louis XIV. Il était composé de tous les princes du sang en âge d'y assister, et de quelques conseillers ecclésiastiques et laïques. On y examinait généralement toutes les affaires, et elles y étaient décidées après avoir été examinées dans les conseils suivants, qui n'en étaient qu'une subdivision : Conseil de conscience, conseil pour la guerre, conseil pour les finances, conseil pour la marine, conseil pour les affaires du dedans du royaume, conseil pour les affaires étrangères, conseil du commerce. Ces conseils ont subsisté jusqu'à la majorité de Louis XV.

— *Conseil de régiment.* Conseil judiciaire, créé en 1786, à l'effet de décider si les déserteurs rentrés étaient graciables ou dans le cas d'être poursuivis par le tribunal compétent. Les lois de 1790 et de 1791 ont fait disparaître cette institution. Des conseils de régiment ont été institués de nouveau comme conseils d'enquête disciplinaire, par l'ordonnance de 1833.

— *Conseil des rétentions.* Conseil qui se forme dans l'ordre de Malte pour terminer les affaires qu'on n'a pu régler dans le chapitre général.

— *Conseil de révision.* Tribunal militaire qui révise les jugements rendus par le conseil de guerre. || Tribunal spécial chargé par la loi du 22 mars 1831 de juger l'aptitude au service des corps détachés de la garde nationale. || On donne quelquefois le même nom au conseil de recrutement.

— *Conseil du roi.* Assemblée de certaines personnes qu'il plaisait au roi d'appeler pour les consulter sur ce qui concernait l'ordre et l'administration de son royaume. Il se divisait en conseil des affaires étrangères, conseil d'Etat ou conseil d'en haut, conseil des dépêches, conseil du commerce, conseil privé ou conseil des parties. Plus tard, sous la régence, le duc d'Orléans porta le nombre des conseils à huit, et changea entièrement leurs dénominations. V. CONSEIL DE RÉGENCE. || Tribunal chargé de juger en première instance les prises faites en mer sur les ennemis, soit par les vaisseaux de l'Etat, soit par ceux des particuliers autorisés à armer en course.

— *Conseil royal de l'instruction publique.* Assemblée composée de douze membres choisis parmi les plus hauts fonctionnaires de l'instruction publique, et qui est chargée de juger toutes les questions relatives à la police, à la comptabilité et à l'administration générales des facultés et des colléges. Il discute les projets de règlements et de statuts pour les écoles des divers degrés, il prononce l'admission ou le rejet des ouvrages qui doivent être placés dans les bibliothèques des colléges ou mis entre les mains des élèves. Il juge, dans certains cas, comme tribunal, les membres et les officiers de l'Université.

— *Conseil de salubrité.* Conseil créé en 1802, près la préfecture de police. Ses attributions embrassent l'hygiène publique, l'examen sanitaire des halles et marchés, cimetières, tueries et voiries, des chantiers d'équarrissage et autres établissements insalubres; les amphithéâtres de dissection, les vidanges, les bains publics, la visite des prisons, les secours à donner aux noyés et asphyxiés, les épidémies, la statistique médicale et les tableaux de mortalité, les recherches pour assainir les lieux publics et perfectionner les procédés des professions qui peuvent compromettre la salubrité. Le conseil tient séance tous les quinze jours à la préfecture de police.

— *Conseil de santé.* Sorte de conseil plusieurs fois aboli, rétabli, réorganisé sur un pied différent. Il était composé de dix membres, y compris le secrétaire; il travaillait directement avec le ministre, délibérait sur plusieurs objets relatifs au service des hôpitaux, mettait au jour les avis à donner en fait de médecine militaire, signait les nominations des officiers de santé subalternes. Supprimé en l'an IX, il fut rétabli en 1816 et en 1824, mais avec une influence très-limitée sur le personnel du service de santé.

— *Conseil de santé de la marine.* Ce conseil dirige l'école de médecine établie dans chacun des ports de Brest, Toulon et Rochefort.

— *Conseil du sceau des titres.* Conseil institué pour connaître des titres de noblesse et statuer sur les constitutions de majorat. Etabli d'abord sous le nom de *Commission du sceau*, il avait acquis sous la Restauration une grande autorité; mais aujourd'hui il a beaucoup perdu de son importance.

— *Conseil secret.* V. GRAND CONSEIL.

— *Conseil des seize.* V. SEIZE.

— *Conseil souverain d'Alsace.* Tribunal souverain établi à Colmar, et qui tenait lieu de parlement dans la province d'Alsace. Il a été aboli par la Révolution.

— *Conseil souverain de Roussillon.* Tribunal souverain établi à Perpignan.

— *Conseils souverains.* Cours qui étaient établies, dans certaines provinces, pour juger en dernier ressort l'appel des sentences des juges inférieurs.

— *Conseil spécial* ou *conseil de guerre spécial.* Sorte de conseils judiciaires créés en l'an XII, à l'effet de prononcer uniquement sur les cas de désertion. Ils étaient dissous après le jugement. On les a supprimés en 1816.

— *Conseil supérieur du commerce.* Conseil réorganisé en 1831, et appelé à donner ses avis sur les projets de lois et ordonnances con-

ce qui intéresse le commerce; sur les projets des traités de commerce et de navigation; sur la législation commerciale des colonies; sur le système des encouragements des grandes pêches maritimes; sur les vœux des conseils généraux du commerce, des manufactures et du conseil d'agriculture, et sur toutes les questions que le ministre de l'agriculture juge à propos de lui soumettre.

— *Conseils supérieurs.* Tribunaux créés par Louis XV, dans plusieurs villes de France, pour connaître, en dernier ressort, de toutes les matières civiles et criminelles, dans l'étendue des bailliages dont leur arrondissement était composé, à l'exception néanmoins des affaires concernant les pairies, etc.

— *Conseil de surveillance.* Nom que l'on donne, dans les sociétés commerciales, à la réunion d'un certain nombre d'actionnaires

choisis par l'assemblée générale pour contrôler les actes de l'administration, et faire connaître à ceux qui les ont délégués le résultat de leurs investigations. Les fonctions du conseil de surveillance sont ordinairement temporaires ; elles peuvent être permanentes lorsque les statuts l'exigent ; dans tous les cas, elles se réduisent à un simple rôle d'examen, et n'entraînent aucune qualité ni responsabilité administrative.

— *Conseil des travaux de la marine.* Conseil créé en 1831, et chargé de donner son avis sur toutes les affaires qui ont pour objet l'examen des mémoires, rapports, plans, devis estimatifs, tarifs de main-d'œuvre, etc., relatifs aux constructions navales, au matériel de l'artillerie, etc.

— *Conseil des troubles.* Tribunal unique, institué durant les troubles des Pays-Bas, par le duc d'Albe, pour informer contre ceux qui avaient été impliqués dans la gueuserie. Les Brabançons l'appelaient *Conseil de sang.* Il est aussi connu sous le nom de *Conseil des tumultes.*

— *Conseil de tutelle.* Assemblée de magistrats, d'anciens avocats et procureurs, qu'on choisissait autrefois pour veiller à la tutelle des mineurs, et pour délibérer sur les affaires qui concernaient leurs biens.

— *Conseil de ville.* Nom qu'on donnait autrefois au conseil municipal.

— Prov. et fig. *Cet homme a bientôt assemblé son conseil.* Cet homme prend brusquement ses résolutions sans consulter personne.

— *Parler en conseil.* Se disait pour Parler secrètement, à voix basse.

— Par extens. Séances d'un conseil. Le roi a présidé le conseil qui s'est tenu ce matin. Assister à un conseil. Le conseil a duré depuis une heure jusqu'à cinq. Après le conseil.

— Le lieu où siége un conseil. Se rendre au conseil. Au sortir du conseil.

— Les marins disent que les *vents sont au conseil,* lorsque, étant en calme, le vent est quelque temps à prendre une direction sensible.

— *Tenir conseil.* Se dit, en général, de gens qui se concertent, qui délibèrent entre eux. Ils tinrent conseil entre eux. Il tint conseil avec ses compagnons. J'avais grand besoin de tenir conseil avec vous.

— Iconol. Figure allégorique, personnifiée par un vieillard respectable, vêtu d'une robe violette, couleur symbolique de la gravité. Le livre qu'il tient, sur lequel est la chouette, est l'hiéroglyphe de la pénétration, qui ne peut être acquise que par l'étude. Le miroir entouré du serpent est dans l'autre main.

CONSEILLABLE. adj. des 2 g. (pr. *kon-cè-ia-ble ;* rad. *conseil*). Qui peut, qui doit être conseillé.

CONSEILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Conseiller. (pr. *kon-cè-ié*). S'empl. adjectiv. Homme conseillé. Femme conseillée. Chose conseillée. Celui qui dit son avis le premier ne veut point être *conseillé.* (Mab.)

CONSEILLEMENT. s. m. (pr. *kon-cè-ie-man*). S'employait autrefois pour Conseil.

CONSEILLER, ÈRE. s. (pr. *kon-cè-ié, è-re ;* rad. *conseil*). Celui, celle qui donne conseil. Sage conseiller. Bon conseiller. Mauvais conseiller. Conseiller prudent. Conseiller dangereux. Celui qui vous a donné ce conseil est un mauvais conseiller. Il n'a été ni l'auteur ni le conseiller de cette entreprise. Les conseillers du roi, du prince. Les conseillers de la couronne. Avoir des conseillers. Prendre des conseillers. Sur mille *conseillers* tâchez d'en trouver un qui vous conseille sagement. (Ecclés.) Un sage *conseiller* est le bonheur des rois. (Corn.) Les *conseillers* de ces mesures désastreuses sont-ils sûrs de réduire les soldats français à n'être que de purs automates ! (Moral.)

— Se dit quelquefois des choses. L'histoire qu'on appelle avec raison la sage *conseillère* des rois. (Boss.) Les livres sont des *conseillers* muets qui instruisent et corrigent sans aigreur et flatterie. (Henri de Lorr.)

— Ce qui porte à faire quelque chose. Le désespoir est un mauvais conseiller. La passion est une conseillère dangereuse. La colère est à la fois le plus aveugle, le plus violent et le plus vil des *conseillers.* (Ségur.)

— Membre de certains conseils. Conseiller d'État. Conseiller de préfecture. Conseiller aulique.

— On donnait autrefois ce titre aux avocats.

— Autrefois Juges établis pour rendre la

au parlement. Conseiller à la grand'chambre. Conseiller aux enquêtes. Conseiller aux requêtes. Conseiller lai. Conseiller-clerc. Conseiller à la cour des aides. Conseiller à la cour des monnaies. Conseiller à tel présidial. Conseiller à tel bailliage. Conseiller au trésor. Conseiller aux eaux-et-forêts. Conseiller à l'amirauté.

— Aujourd'hui membre de la cour de cassation, d'une cour royale, de la cour des comptes, ou d'un conseil de préfecture. Conseiller à la cour de cassation. Conseiller à la cour royale de Paris. Conseiller-auditeur. Conseiller référendaire. Conseiller-maître à la cour des comptes. Conseiller de préfecture.

— On donne aussi ce nom à des marchands établis dans les villes où les diverses nations de l'Europe ont des consuls, et qui sont choisis pour les assister de leurs conseils.

— *Conseiller-auditeur.* Magistrat qui n'a point d'ordinaire voix délibérative, et qui ne siége, soit dans un conseil, soit dans un tribunal, que pour écouter.

— *Conseillers-clercs.* Conseillers ecclésiastiques, créés en 1573 par Charles IX pour remplir dans les parlements, les présidiaux, etc., des charges spéciales et à eux réservées.

— *Conseillers-commissaires aux audiences.* Deux conseillers chargés, au parlement de Douai, de présider à l'instruction des causes.

— *Conseiller en la cour.* Conseiller au parlement.

— *Conseillers d'épée,* ou *conseillers de robe courte.* Ceux des conseillers qui avaient le droit de siéger l'épée au côté. C'était le privilége des princes du sang, des ducs et pairs, des gouverneurs de province, des baillis, des sénéchaux, etc.

— *Conseiller d'État.* Membre du conseil d'État. || *Conseiller d'Etat en service extraordinaire.* Conseiller qui ne reçoit aucun traitement, et ne participe au travail du conseil que dans certains cas. || *Conseiller d'Etat en service ordinaire.* Conseiller rétribué qui est employé aux travaux intérieurs et habituels des comités. || *Conseiller d'Etat honoraire.* Conseiller qui n'est plus en activité.

— Les notaires portaient autrefois le nom de *conseiller garde-note et garde-scel.*

— *Conseillers d'honneur.* Conseillers qui avaient séance et voix délibérative dans certaines compagnies, quoiqu'ils n'eussent point de charge.

— *Conseiller honoraire.* Conseiller qui jouit du titre et des honneurs, sans avoir de fonction. Autrefois, après vingt ans d'exercice, un conseiller pouvait vendre sa charge, et obtenait des lettres de vétérance.

— *Conseillers jugeurs.* Assesseurs chargés autrefois, dans diverses juridictions, d'assister le juge, et qui avaient pour mission spéciale de juger avec lui le procès.

— *Conseillers laïques* Juges laïques ou séculiers.

— *Conseillers-maîtres à la cour des comptes.* Ce sont ceux qui jugent et prononcent sur toutes les affaires portées devant cette cour. Ils sont répartis en trois chambres. Aucune affaire n'est jugée que sur le rapport d'un maître, et après examen fait du travail des référendaires.

— *Conseillers-nés.* Ceux qui avaient droit de séance au parlement en vertu de leur dignité. L'archevêque de Paris, l'abbé de Cluny, de Saint-Denis, étaient conseillers-nés du parlement de Paris.

— *Conseillers pensionnaires.* Officiers établis dans les villes des Pays-Bas, pour donner leur avis aux échevins sur les causes soumises à leur décision.

— *Conseiller-rapporteur.* Celui des conseillers qui est chargé de faire le rapport de l'affaire instruite par écrit.

— *Conseillers référendaires à la cour des comptes.* Ils sont chargés de la vérification des comptes, et peuvent entendre à cet effet les comptables ou leurs fondés de pouvoirs ; ils en font un rapport aux Chambres, ils donnent leur avis, mais ils n'ont pas voix délibérative.

— *Conseillers de robe courte* et *conseillers de robe longue.* Dénominations employées pour distinguer les conseillers d'épée des autres conseillers. Les juges d'épée étaient les conseillers de robe courte.

— *Conseiller du roi.* Titre d'honneur attaché autrefois à certains offices, et que prenaient aussi les évêques. Conseiller du roi en ses conseils.

— *Conseillers du roi en tous ses conseils.* Nom qu'on donnait autrefois aux ministres, aux secrétaires d'Etat, aux contrôleurs généraux des finances et aux conseillers d'Etat ordinaires.

— *Conseillers de la seigneurie.* Nom qu'on donnait à dix seigneurs vénitiens, qui, conjointement avec le doge, représentaient le corps de la république de Venise.

— Prov. et fig. *Ici les conseillers n'ont point de gages.* Se dit à ceux qui s'ingèrent de donner des conseils, pour leur faire entendre qu'ils ne doivent point en donner, ou qu'ils ont tort d'en donner.

— *Conseiller des grâces.* Le miroir. Terme précieux que Molière a frappé de ridicule. || La Fontaine l'a appelé avec beaucoup plus de goût : le *conseiller* muet dont se servent nos dames.

— Ornith. Un des noms vulgaires du rouge-

— Syn. comp. CONSEILLER D'HONNEUR. CONSEILLER HONORAIRE. Le *conseiller d'honneur* est un conseiller en titre, à la place duquel est attachée cette qualification ; le *conseiller honoraire* est un conseiller qui, après avoir rempli quelque temps cette charge, a obtenu des lettres de vétérance, et qui conserve les principaux honneurs de sa charge sans être tenu d'en remplir les fonctions.

CONSEILLER. v. a. 1re conj. (pr. *kon-cè-ié ;* rad. *conseil*). Donner conseil à quelqu'un. Qui vous a conseillé cela ? Je ne voudrais pas lui conseiller de faire telle chose. Je vous le conseille en ami. Conseiller à quelqu'un de faire une chose. Bien conseiller quelqu'un, le mal conseiller. Qui sont ceux qui le conseillent ? Aimez qu'on vous *conseille*, et non pas qu'on vous loue. (Boil.) Il est dangereux de *conseiller* les grands. (La Roche.) Il ne faut *conseiller* ni les sots ni les fous. (Mab.) Suivez le sage conseil de ne *conseiller* personne sans en être vivement prié. (Id.)

. . . Tel fait métier de *conseiller* autrui,
Qui ne voit goutte en ses propres affaires.
(La Fontaine.)

— *Conseiller quelqu'un.* Le conseiller habituellement, pour toutes ses actions.

— *Conseiller quelque chose à quelqu'un.* Lui donner accidentellement un conseil.

— *Conseiller quelque chose.* Engager à faire, à pratiquer quelque chose. Conseiller une chose. Conseiller la paix. Conseiller la guerre. Conseiller l'humilité. La vie molle que lui *conseillait* son ministre. (Mass.) Il sut pratiquer ce qu'il *conseillait.* (Boss.) Vous a-t-il *conseillé* beaucoup de lâchetés ? (Corn.) Il était d'autant plus dangereux pour *conseiller* les grandes choses, qu'il les avait beaucoup plus dans l'esprit que dans le cœur. (Mass.) Les gens de caractère n'exécutent rien, et par cette raison ils *conseillent* tout. (De Retz.)

— Fig. Que faut-il donc faire ? Ce que le siècle entier nous *conseille.* Faire rentrer le sentiment du grand, du divin dans la science politique. (E. Quinet.)

Mais malgré sa fureur, que sa raison surveille,
La sagesse en secret l'inspire et le *conseille.*
(Perceval.)

— *Conseiller de.* Se dit par ellipse pour, Conseiller l'action de. Je vous conseille de le suivre.

— Absol. C'est un homme qui conseille bien, qui conseille mal qui conseille sagement. Rien de plus commun que les gens qui *conseillent ;* rien de plus rare que ceux qui secourent. (Sall.) Ne *conseillez* pas comme on commande. (Boiste). Il y a peu d'hommes plus en état de bien *conseiller*, que ceux qui ont fait beaucoup de grandes fautes. (Id.) *Conseiller,* c'est donner aux hommes des motifs d'agir qu'ils ignorent. (Vauven.)

Je *conseille* assez bien ; mais, comme chacun [sait,
On *conseille* mieux qu'on ne fait.
(Régnier.)

— Prov. *Il est plus facile de conseiller que de faire.*

— SE CONSEILLER. v. pron. Être conseillé. Voilà une chose qui ne doit pas se conseiller.

— Se donner des conseils à soi-même. Il n'y a pas quelquefois moins d'habileté à savoir profiter d'un bon conseil, qu'à se bien *conseiller* soi-même. (La Rochef.)

— *Se conseiller à quelqu'un.* Se disait autrefois pour Prendre conseil. Je me suis même encore aujourd'hui *conseillé* au ciel pour cela. (Mol.)

— Se donner mutuellement des conseils.

CONSEILLÈRE. s. f. (pr. *kon-cè-iè-re*). Femme d'un conseiller. Madame la conseillère. Il vieillit.

— Se dit, dans quelques communautés de filles, de celles qui composent le conseil de la supérieure.

CONSEILLEUR. s. m. (pr. *kon-cè-ieur*). S'est dit autrefois pour Celui qui donne des conseils.

— Prov. *Les conseilleurs ne sont pas les payeurs.* Ceux qui donnent des conseils sont peu jaloux d'en courir les risques, ils décident plus hardiment que s'il s'agissait de leurs propres affaires.

CONSÉMINÉ, ÉE. adj. Agric. Se dit d'une terre ensemencée de plusieurs sortes de grains.

CONSENS. s. m. (pr. *kon-çanss ;* du lat. *consensus*). Dr. canon. Approbation à Rome de la résignation d'un bénéfice. || *Jour du consens.* Celui où la résignation d'un bénéfice était admise.

CONSENSUEL, ELLE. adj. (du lat. *consensus*, consentement). Prat. Se dit d'un contrat formé par le seul consentement des parties. Contrat consensuel.

CONSENT, ENTE. adj. Mot employé par Montaigne dans le sens de Témoin ; qui a la conscience, la certitude d'une chose.

CONSENTANT, ANTE. adj. (ét., V. CONSENTIR). Prat. Qui consent. Le mari est consentant. La femme est consentante. En êtes-vous consentant ?

— Se met toujours après un substantif.

— On ne dit pas, dans le langage ordinaire, J'en suis consentant, elle en est consentante ; on dit : J'y consens, elle y consent.

— Employé comme participe présent, il est toujours invariable. Des personnes consentant

CONSENTEMENT. s. m. (du lat. *consensus*). Législ. Acquiescement à quelque chose. Consentement verbal. Consentement tacite. Consentement exprès. Consentement par écrit. Consentement forcé. Consentement volontaire. Consentement commun. Obtenir un consentement. Donner son consentement. Refuser son consentement à quelque chose. Arracher, extorquer le consentement de quelqu'un. Un consentement formel. Un consentement valable. Le consentement est la base de tous les contrats, de toutes les conventions. Le consentement des deux parties est nécessaire pour le mariage. Il s'est marié sans le consentement de son père. Il a donné son consentement par écrit. Cela ne s'est pas fait de mon consentement. Il veut faire ce mariage, mais ce n'est pas de mon consentement. La femme ne peut s'obliger sans le *consentement* de son mari, et l'enfant, même majeur, ne peut se marier sans le consentement de ses père et mère. (Teul.)

— Se dit dans un sens analogue en logique et en morale. L'âme ne peut refuser son *consentement* à tout ce qui paraît revêtu du caractère de l'évidence. (Trév.) On doit peu estimer le *consentement* téméraire d'une multitude, qui suit plutôt ses intérêts que ses lumières dans le choix des opinions. (Id.)

— Accord des opinions. D'un commun consentement. Consentement mutuel. Consentement unanime. Le consentement mutuel de tous les fidèles, des païens et des hérétiques. Le consentement de tant de siècles. La solide et durable réputation ne peut être fondée que par un *consentement* universel. (Louis XIV.)

— Médec. Espèce de relation entre toutes les parties du corps. On dit plutôt *sympathie.*

— Montaigne l'a employé dans le sens de Rapport, convenance.

— Syn. comp. CONSENTEMENT. ADHÉSION. APPROBATION. L'*approbation* suppose un examen préalable. L'*adhésion* suppose un intérêt qui fait que l'on s'engage à prendre part à la chose. Le *consentement* indique seulement qu'on ne s'oppose point à la chose. || CONSENTEMENT. PERMISSION. AGRÉMENT. Le *consentement* se demande aux personnes intéressées dans l'affaire. La *permission* se donne par les supérieurs qui ont droit de régler la conduite, ou de disposer des occupations. Il faut avoir l'*agrément* de ceux qui ont quelque autorité ou quelque inspection sur la chose dont il s'agit. || CONSENTEMENT. ASSENTIMENT. On donne son *assentiment* à une chose faite, établie, existant déjà indépendamment de votre voix que vous ajoutez. *Consentement* annonce qu'en mêlant votre sentiment à d'autres, vous complétez quelque chose d'inachevé, qui attendait l'accession de votre volonté pour se faire ou s'établir. || CONSENTEMENT. ACCESSION. Par le *consentement* on déclare qu'on trouve bon qu'une chose se fasse ; par l'*accession* on adhère à une convention, à un traité, pour en partager les avantages et les inconvénients. || CONSENTEMENT ACQUIESCEMENT. L'*acquiescement* suppose une sorte de soumission ; le *consentement*, une sorte de supériorité.

CONSENTES. adj et s. pl. (pr. *kon-cein-tèss*, du lat. *consentiens*, qui est d'accord). Myth. Nom que l'on donnait à Rome aux douze grandes divinités : Jupiter, Neptune, Apollon, Vulcain, Mars, Mercure Junon, Vesta, Minerve, Cérès, Diane, Vénus. Quelques auteurs ne comptent pas Jupiter au nombre des Consentes, et le remplacent par Bacchus ou par Cybèle. On les appelait ainsi parce qu'ils avaient le droit de donner leur consentement aux délibérations célestes. || On donnait le même nom à des dieux que chaque famille se choisissait.

CONSENTI, IE. part. pass. du v. Consentir. S'empl. adjectiv. N'est guère d'usage qu'au palais et dans le langage diplomatique.

— *Consenti par.* Ajournement consenti par les parties. Alliance consentie par tel prince.

CONSENTIES. s. f. pl. Antiq. rom. Fête célébrée en l'honneur des dieux Consentes. || C'étaient aussi des fêtes célébrées entre les membres d'une même famille.

CONSENTIR. v. n. 2e conj. (ét. lat., *cum*, avec ; *sentire*, sentir). *Je consens, tu consens, il consent, nous consentons, vous consentez, ils consentent. Je consentais. Je consentis. Je consentirai. Je consentirais. Consens, consentons, consentez. Que je consente. Que je consentisse. Consentant. Consenti.* Acquiescer à quelque chose, adhérer à la volonté de quelqu'un, trouver bon, vouloir bien. Les parents ont consenti à ce mariage. Pour moi, je n'y puis consentir. Je n'y consentirai jamais. Je consens à tout ce que vous vous voulez. Je consens à votre demande. Je consens que vous le fassiez. Je consens à partir. La proposition est venue d'eux, et je ne me suis point pressé d'y *consentir.* (J.-J. Rouss.)

— *Consentir à*, suivi d'un infinitif. Ces honnêtes éclectiques ont assuré un jour que, d'après le sens commun, ils *consentaient* à croire à l'intelligence. (E. Quinet.) L'Italie a *consenti* à vivre sur un calvaire ; elle a souffert une passion de huit siècles. (Id.)

Croyez-vous que jamais une vierge *consente*
A mettre dans mes mains sa jeunesse innocente ?
(Augier.)

— *Consentir de.* Se dit par ellipse pour, Consentir à l'action de. Il *consent* d'être gouverné par ses amis. (La Bruy.) César lui-même ici *consent* de vous entendre. (Corn.)

Je puis me plaindre à vous du sens que l'[illegible] [verse,
Mais enfin je *consens* d'oublier le passé. (Rac.)

— *Consentir que.* Se dit par ellipse pour, Consentir à ce que. Le roi *consentit* que les premières places du parlement fussent occupées par sa famille. (Fléch.) Je *consens* que mes yeux soient toujours abusés. (Rac.)

— v. a. N'est guère d'usage qu'au palais et dans le langage diplomatique. Consentir la vente, l'adjudication d'une terre, une hypothèque. Le traité qu'il a consenti.

— Dans le langage ordinaire, *consentir* n'est jamais actif. Il ne faut donc pas dire : Consentir un mariage. Corneille aime à donner à ce verbe un complément direct : Du moins César l'eût fait, s'il l'avait *consenti.* (Corn.)

Puisque mon indulgence au dernier point venue
Consentait à tes yeux l'hymen d'une inconnue.
(Corneille.)

— Absol. Mar. Se dit d'une pièce de bois qui plie, qui se courbe en cédant à quelque effort, tel que celui du vent. Ce mât, cette vergue a fortement consenti, il faut ménager la voilure. || *Un vaisseau a consenti dans toutes ses parties pendant son échouage*, quand toutes ses liaisons sont larguées.

— Prov. *Qui ne dit mot consent*. En certains cas, se taire, c'est consentir.

— Syn. comp. CONSENTIR, ACQUIESCER, ADHÉRER, TOMBER D'ACCORD. Nous *consentons* à ce que les autres veulent, en l'agréant et en le permettant. Nous *acquiesçons* à ce qu'on nous propose, en l'acceptant et en nous y conformant. Nous *adhérons* à ce qui est fait et conclu par d'autres, en l'autorisant et en nous y joignant. Nous *tombons d'accord* de ce qu'on nous dit, en l'avouant et en l'approuvant. || CONSENTIR À, CONSENTIR DE. Il faut employer *à* lorsqu'il s'agit d'une action que l'on consent à faire ; *de* est préférable lorsqu'il est question seulement de ne pas défendre, de ne pas empêcher, de ne pas s'opposer.

CONSÉQUEMMENT. adv. (pr. *kon-cé-kaman* ; ét., V. CONSÉQUENT). D'une manière qui marque la juste liaison que des propositions ont les unes avec les autres. Raisonner conséquemment.

— *Agir conséquemment, parler conséquemment*. Agir, parler conformément à ses vues, à ses principes.

— Par une suite raisonnable et naturelle. On a découvert qu'il avait des intelligences avec les ennemis, et conséquemment on l'a arrêté. || Dans cette acception, *conséquemment* peut être suivi de la préposition *à*. Il a conduit l'affaire conséquemment à ce qui avait été réglé.

— Syn. comp. CONSÉQUEMMENT, EN CONSÉQUENCE. *Conséquemment* rappelle l'idée de l'action de se conformer, de céder, d'obéir à quelque chose d'antérieur. *En conséquence* exprime le rapport essentiel, absolu, qui existe entre ce qu'on fait ou ce qu'on dit, et la chose faite ou dite antérieurement.

CONSÉQUENCE. s. f. (pr. *kon-cé-kan-ce* ; ét., V. CONSÉQUENT). Conclusion tirée d'une ou de plusieurs propositions. Conséquence directe. Tirer une conséquence. La conséquence qu'on en tire est juste. La conséquence est fausse. La conséquence est mal tirée. Nier une conséquence.

— Ce qui dérive, ce que l'on déduit d'un principe, d'un fait, etc. Suivre toutes les conséquences d'un principe, en admettre toutes les conséquences. Les conséquences qui découlent, qui résultent d'un principe. Quelle conséquence déduisez-vous de ce fait, de cette observation ? Ils (les anciens) doivent être admirés dans les *conséquences* qu'ils ont bien tirées du peu de principes qu'ils avaient, et ils doivent être excusés dans celles où ils ont plutôt manqué du bonheur de l'expérience que de la force du raisonnement. (Pasc.) De là ces *conséquences* que les Pères de l'Eglise ont si souvent tirées, que plus on approche de Dieu, plus on est humble. (Fléch.) Non contentes d'avoir cessé d'allaiter leurs enfants, les femmes cessent d'en vouloir faire, la *conséquence* est naturelle. (J.-J. Rouss.)

— Log. Liaison plus ou moins exacte qui existe entre les prémisses et la conclusion, l'antécédent et le conséquent. J'accorde le conséquent ou la conclusion ; mais je nie la conséquence. Une conclusion peut être vraie, quoique la conséquence soit fausse. Une conclusion peut être fausse quoique la conséquence soit vraie. Quand la conclusion est vraie et la conséquence fausse, on doit nier la conséquence, et on le peut sans blesser la vérité de la conclusion. La plupart des gens sont plus portés à acquiescer à des preuves de sentiment qu'à suivre le fil d'une infinité de *conséquences* enchaînées avec méthode. (Bayle.) Les raisonnements un peu abstraits ne seront bien compris toutefois que des esprits accoutumés à suivre un raisonnement de *conséquence en conséquence*. (Hér.)

— Suites qu'une action ou quelque autre chose peut avoir. Un exemple de dangereuse conséquence. Cela peut avoir de dangereuses conséquences. Il m'en fit entrevoir toutes les conséquences. Prévoir les conséquences d'une démarche. Si j'ai commis une erreur, je suis prêt à en subir toutes les conséquences. Trop de raisons nous empêchent de craindre cet abus, pour vouloir en relever ici les *conséquences*. (D'Aguess.) Voilà l'effet le plus évident de toutes nos études, et la plus dangereuse de toutes leurs *conséquences*. (J.-J. Rouss.)

qu'il entraîne, pour être différentes en apparence, en sont-elles moins funestes ? (Bergasse.) Il semble qu'on aime mieux braver toutes les *conséquences* du mal que de se donner la peine de l'empêcher de venir. (De Juss.)

— *Cela tire à conséquence*. On pourrait s'en autoriser, s'en prévaloir à l'avenir pour quelque chose de pareil. C'est une grâce que vous pouvez lui accorder d'autant plus facilement, qu'elle ne peut tirer à conséquence. Je lui accorderai sa demande, mais sans que cela doive tirer à conséquence, ou elliptiquement, sans tirer à conséquence.

— *La grâce, la faveur, l'honneur qu'on lui accorde est sans conséquence pour d'autres*, ou absolument, *est sans conséquence*. Il a des droits personnels ou particuliers dont les autres ne peuvent s'autoriser pour obtenir la même grâce.

— Importance. Un homme de conséquence. Un homme de peu de conséquence. Une affaire de nulle conséquence. Cela n'est d'aucune conséquence, est sans conséquence. J'ai des choses de la dernière conséquence à lui dire.

Ah ! quelle différence !
Et rien n'est-il pour vous de plus de *conséquence* !
(PIRON.)

— On disait autrefois *une charge, un emploi de conséquence*, mais on le dit rarement aujourd'hui.

— *Ce qu'il dit, ce qu'il fait est sans conséquence*. On ne doit pas s'en fâcher, on ne doit point y faire attention, parce que c'est un enfant, un jeune étourdi, ou parce que c'est un homme qui n'est nullement considéré, ou parce que son caractère lui a fait prendre l'habitude et lui a valu le privilége de parler et d'agir comme il lui plaît.

— *C'est un homme sans conséquence*. Se dit d'un homme qui n'a aucune importance sociale ou politique. || On le dit aussi quelquefois d'un homme dont l'âge et la réputation mettent à l'abri du soupçon les femmes avec qui il est lié.

— *En conséquence*. loc. adv. Conséquemment. J'ai reçu votre lettre, et j'agirai en conséquence. L'esprit faux voit de travers, et se conduit en *conséquence*. (Beauch.)

— *En conséquence*. loc. prépos. En conséquence de vos ordres, de vos avis.

— Astron. *Le mouvement d'une planète est en conséquence*, quand elle se meut et paraît se mouvoir d'occident en orient.

CONSÉQUENT, ENTE. adj. (ét. lat., *cum*, avec ; *sequor*, je suis). Qui raisonne, qui agit conséquemment. Cet homme est conséquent dans ses discours, dans ses projets, dans sa conduite. Etre conséquent à soi-même. Etre conséquent à ses principes.

— *Homme conséquent*. Celui dont la conduite s'accorde avec les principes. En politique et en religion, peu d'hommes sont conséquents.

— Qui est d'accord avec quelque chose. Avoir une conduite conséquente à ses principes. Avoir une conduite conséquente. On pourrait employer une méthode plus *conséquente*, mais non plus favorable aux tyrans. (J.-J. Rouss.)

— Phys. *Points conséquents*. Un ou plusieurs points où se réunissent deux pôles opposés, qui se forment quelquefois dans le barreau qu'on aimante, et qui sont cause qu'il présente des irrégularités dans sa manière d'agir.

— Ce mot n'a jamais eu l'acception d'Important, considérable, que lui donne le peuple. Ainsi l'on ne doit pas dire : Une ville conséquente, une affaire conséquente, un homme conséquent ; il faut dire une ville considérable, une affaire importante, etc.

CONSÉQUENT. s. m. Log. La seconde proposition d'un enthymème. Ce conséquent est absurde, ainsi l'antécédent ne peut pas être vrai.

— Gramm. Deuxième terme d'un rapport. Dans cette expression : *amour de Dieu*, *amour* est l'antécédent, et *Dieu* le conséquent. *Conséquent*, dans ce cas, est à peu près synonyme de *complément*.

— Mathém. Second terme d'une raison ou d'un rapport. Dans la raison de trois à quatre, trois est l'antécédent et quatre le conséquent.

— Syn. comp. CONSÉQUENT, CONSÉQUENCE. Le *conséquent* est la proposition déduite de l'antécédent ; prise matériellement ou absolument. La *conséquence* est la liaison du *conséquent* avec l'antécédent.

— *Par conséquent*. loc. conj. En conséquence, donc, par une suite naturelle et nécessaire. Le soleil est levé, par conséquent il fait jour. C'est votre père, et par conséquent vous lui devez le respect. Vous me l'avez promis, et par conséquent vous y êtes obligé. Regardez, grand Dieu, avec des yeux paternels, cet enfant que vous avez pour ainsi dire laissé seul sur la terre, et dont vous êtes par *conséquent* le premier tuteur et le père. (Mass.)

— S'empl. quelquefois absolument dans la conversation, et alors on sous-entend la conclusion qui résulte naturellement de la première proposition. Vous m'avez donné votre parole, et par conséquent, c'est-à-dire et par conséquent vous êtes obligé de la tenir.

CONSÉQUENTE. s. f. Mus. La deuxième partie d'une fugue.

CONSERANS. Géogr. Pays de Gascogne dont la capitale était Saint-Lizier. Il fait aujourd'hui partie du dép. de l'Ariége.

CONSERVATEUR, TRICE. s. (rad. *conser-*

créateur et le conservateur de toutes choses. Le prince est le conservateur des biens et de la liberté de ses sujets. L'égoïsme est à l'aise lorsqu'il agit comme *conservateur* des droits, des intérêts de son corps, de son état. (Boisté.)

— Autrefois, Celui qui était chargé de faire observer un traité, du consentement même des parties contractantes. On le choisissait ordinairement parmi les feudataires et les propres sujets des princes contractants. Le conservateur d'un traité se déclarait contre celui qui le rompait.

— Hist. rom. Chez les Romains, certains magistrats à qui on avait confié la garde des maisons sacrées.

— Titre sous lequel les barons d'Angleterre forcèrent Henri III, en 1264, d'établir dans chaque province des magistrats chargés de conserver les priviléges du peuple.

— Polit. Parti anglais appelé aussi Tory, qui défend l'ancienne constitution de l'État et de l'Église avec tous leurs abus. || On a donné le même nom en France aux ennemis du progrès social. Repousser toute innovation comme un danger, maintenir toute institution comme un principe sacré, proclamer l'immobilité dans les formes sociales, introduire l'immobilité dans les choses humaines, voilà ce que veulent les conservateurs. Lamartine les a fort bien caractérisés en les appelant des *bornes*.

— Titre donné à plusieurs fonctionnaires préposés à la surveillance d'un dépôt. Les musées, les bibliothèques, les cabinets de médailles et d'histoire naturelle, ont tous des conservateurs.

— *Conservateur des bâtiments militaires*. Préposé créé en 1791 pour remplir les fonctions de casernier principal, et s'occuper de tout ce qui avait rapport au casernement des troupes.

— *Conservateur des chasses*. Titre des seigneurs particuliers auxquels les princes apanagistes accordaient, par des brevets, la permission de veiller à la conservation du gibier dans leurs menus-plaisirs.

— *Conservateur des décrets volontaires*. Officier chargé d'enregistrer les saisies réelles et les contrats de vente, à la requête des acquéreurs qui voulaient purger, par le moyen d'un décret volontaire, les hypothèques de leurs vendeurs. On les appelle aujourd'hui *conservateurs des hypothèques*.

— *Conservateur des domaines aliénés*. Officier autrefois chargé, dans chaque province, d'enregistrer les actes d'aliénation.

— *Conservateur des eaux et forêts*. Principal agent de l'administration générale des eaux et forêts de l'État.

— *Conservateurs des foires*. Juges établis pour maintenir les franchises et priviléges des foires, et pour connaître des contestations qui s'y élevaient.

— *Conservateur de la gabelle*. Juge autrefois chargé de prononcer sur toutes les actions qui intéressaient la gabelle.

— *Conservateur des hypothèques*. Fonctionnaire préposé à la tenue des registres où s'inscrivent les hypothèques et priviléges, et où sont transcrits les actes de vente d'immeubles. || On donnait autrefois ce nom à un officier de la grande chancellerie qui gardait le rôle des oppositions qui se faisaient au sceau, aux lettres de ratification de la vente des rentes sur l'hôtel de ville.

— Le *grand conservateur de Malte* était chargé de la garde du trésor commun, dont il devait empêcher la dissipation et faire la distribution nécessaire.

— *Conservateur des marchandises*. Titre donné autrefois à des commissaires généraux chargés de l'inspection des vivres. Ils remplissaient les fonctions de police municipale.

— *Conservateur des priviléges des universités*. Juges établis pour maintenir les droits et priviléges des écoliers des universités. Il y avait dans chaque université deux conservateurs, l'un des *priviléges apostoliques*, qui veillait à la conservation des priviléges accordés par les papes aux universités, et qui connaissait des matières spirituelles entre ecclésiastiques ; l'autre des *priviléges royaux*, c'est-à-dire de ceux qui avaient été accordés par le roi, et qui connaissaient des causes spirituelles et mixtes des régents, des écoliers, des suppôts de l'université. || Il y avait en outre les *conservateurs des priviléges des Castillans* qui trafiquaient dans le royaume de France ; les *conservateurs des priviléges des foires*, juges établis autrefois pour connaître de toutes les contestations qui pouvaient s'élever sur le champ de foire ; les *conservateurs des priviléges des juifs*, juges institués au XIVe siècle pour protéger les juifs contre les avanies dont ils avaient été si souvent les victimes, etc.

— *Conservateurs des saisies et oppositions*. Anciens officiers établis auprès du trésor royal pour la conservation des droits que les créanciers avaient à exercer sur les sommes appartenant à leurs débiteurs qui se trouvaient au trésor. C'était entre leurs mains que toutes les oppositions devaient être formées.

— *Conservateurs des vi[illegible]* Juges royaux établis en certaines villes po[illegible] [illegible]nservation des priviléges à elles accordé[illegible] [illegible]s rois de France.

— S'empl. quelquefois adjectiv. Pouvoir conservateur. Les lois conservatrices de nos libertés. Le parti conservateur. Les formes con-

vateur. (Virey.) La souveraineté est la puissance *conservatrice*. (Rivar.)

— *Juge conservateur*, ou simplement *conservateur*. Autrefois, Juge établi pour conserver les priviléges accordés à certains corps. Le prévôt de Paris était conservateur des priviléges de l'université.

— *Sénat conservateur*. Premier corps de l'État en France, sous le régime impérial. Membre du sénat conservateur.

— Myth. Surnom de Jupiter, de Mars et de Janus. Junon était aussi appelée Conservatrice.

CONSERVATIFS. s. m. pl. Polit. Parti de tories anglais opposés aux whigs réformistes.

CONSERVATION. s. f. (pr. *kon-ser-vaci-on* ; en lat. *conservatio*, fait de *cum*, avec ; *servare*, garder, maintenir). Action par laquelle une chose, une personne est conservée. Ayez soin de la conservation de ces fruits. Veiller à la conservation d'un monument. Chacun a soin de sa conservation. J'ai fait cela pour votre conservation, pour la conservation de la province. Il ne songe qu'à la conservation de sa santé, qu'à sa propre conservation. Je lui dois la conservation de ma vie. Veiller à la conservation de ses devoirs, de son bien, de sa réputation, de ses priviléges. C'est à tort que certains philosophes ont soutenu que les hommes ne se sont rapprochés que pour arrêter les délits qui pourraient attenter à la *conservation* de leur espèce. (Alibert.) Après le besoin de la reproduction, l'instinct de *conservation* est celui qui est le plus impérieux chez les animaux, et chez l'espèce humaine en particulier. (Hér.)

— Se prend particulièrement pour l'action par laquelle Dieu conserve toutes choses. Quelques philosophes disent que la *conservation* des choses n'est autre chose que la continuation de l'action par laquelle elles ont été produites. (Trév.) Sans la *conservation*, tous les êtres retomberaient dans le néant. (Id.)

— Art de préserver, par divers procédés et par différentes précautions, les grains, le beurre, l'encre, le fer, les médicaments, etc., des altérations ou de la corruption, de l'humidité qu'ils pourraient subir par l'influence de l'air, par les miasmes, les insectes, etc.

— La conservation des cadavres s'obtenait par les embaumements chez les anciens ; mais aujourd'hui il suffit de plonger les pièces dans une solution saturée de deuto-chlorure de mercure, pour les conserver.

— Les plumes de luxe et les fourrures se conservent en les imprégnant d'une solution de chaux limpide, étendue de cinq parties d'eau pure, en les faisant sécher à l'air ou dans une étuve à une douce chaleur.

— T. d'antiq. et de médaill. Bon état, perfection, intégrité d'une médaille que le temps n'a point usée, n'a point rongée, dont toutes les figures, tous les traits, l'inscription et les caractères enfin sont bien conservés. Le cabinet du roi, à la Bibliothèque, possède un grand nombre de médailles d'une belle *conservation*. (E***)

— Siége de juridiction établi pour conserver certains priviléges accordés à quelques communautés.

— Lieux où l'on conserve les titres, les hypothèques.

— *Conservation forestière*. Division du territoire placée sous la surveillance d'un conservateur des forêts. Il y a vingt et une conservations forestières.

— *Conservation des forêts*. Autrefois l'administration générale des forêts.

— *Conservation des hypothèques*. Tenue des registres publics où s'inscrivent les hypothèques résultant de conventions faites entre particuliers. Bureau de la conservation des hypothèques.

— *Conservation de Lyon*. Très-ancienne juridiction qui avait été établie à Lyon pour juger les affaires du commerce.

— Iconol. Figure allégorique, représentée par une femme enveloppée d'une draperie d'or, et couronnée d'une guirlande de plantes aromatiques, allusion à l'usage des Égyptiens de conserver les morts.

CONSERVATOIRE. adj. des 2 g. (rad. *conserver*). Pal. Qui conserve. Une opposition, un scellé, sont des actes conservatoires.

— *Cour conservatoire*. Siége d'un conservateur des droits de quelque corps.

CONSERVATOIRE. s. m. Établissement d'instruction publique, dont l'objet est de conserver et d'accroître les connaissances acquises dans un genre spécial.

— *Conservatoire de musique*. École gratuite où l'on forme des sujets pour la musique et la déclamation. Le premier conservatoire de musique fut fondé à Naples en 1537. Celui de Paris fut établi en 1784. On y compte environ quatre cents élèves des deux sexes. Avant sa création, les maîtrises des cathédrales et l'école de l'Opéra avaient suffi pour former les chanteurs dont on avait besoin. Conservatoire de musique. Un élève du conservatoire.

— *Conservatoire des arts et métiers*. Établissement public, établi par Vaucanson, en 1794, pour les modèles des machines, instruments, etc., dont on fait usage dans les arts, ainsi que les échantillons des divers produits de l'industrie. On y fait des cours gratuits

— Maison où l'on retire des orphelines, des filles et des femmes, pour les préserver de la débauche.

CONSERVATOIRE. s. f. Anc. jurisp. Tribunal, siége du conservateur des droits de quelque corps, d'une université. Juge à la conservatoire.

CONSERVE. s. f. (rad. *conserver*). Pharm. Espèce de confiture sèche faite de substances végétales et de sucre. Conserves de roses de Provins. Conserve de Provins. Conserve de violettes, de fleurs d'oranger, de framboises, de citron, d'absinthe. Prendre de la conserve. Cette conserve est bonne pour la poitrine.

— Art culin. Mets de toute espèce, volailles, poissons, légumes, gibiers, fruits, laitage, cuits et préparés avec soin dans des boîtes de fer-blanc, ou dans de grosses bouteilles sol-

gneusement privées d'air. Ces préparations peuvent se conserver ainsi trois ou quatre ans, et, lorsqu'on les chauffe au bain-marie, elles sont aussi fraîches, aussi savoureuses que la préparation la plus soignée d'une cuisinière de bonne maison.

— Art milit. Pièce de fortification, qu'on a aussi nommée Contre-garde.

— Mar. Bâtiment qui fait route avec un autre, pour le secourir ou pour en être secouru dans l'occasion. Ce vaisseau perdit sa conserve.

— *Naviguer de conserve, aller de conserve, être de conserve.* Se dit de plusieurs bâtiments qui vont de compagnie, qui font route ensemble.

— Se disait autrefois d'un Réservoir d'eau pour les aqueducs ou canaux.

CONSERVES. s. f. pl. Sorte de lunettes qui grossissent peu les objets, et qui conservent la vue. Se servir de conserves. Mettre des conserves. L'usage des lunettes annonce ordinairement que nous commençons à vieillir : l'amour-propre nous dissimule autant qu'il peut le besoin que nous avons de ces instruments ; c'est pourquoi l'on ménage notre délicatesse, en nous les donnant d'abord sous le nom de *conserves* ; tranchons le mot : les *conserves* sont des lunettes comme celles des vieillards, à cela près qu'elles sont moins convexes. (Nollet.)

CONSERVÉ, ÉE. part. pass. du v. Conserver. S'empl. adjectiv. Fruit conservé. Meuble conservé.

Quelquefois l'un se brise où l'autre s'est sauvé,
Et par où l'un périt un autre est *conservé.*
(Corneille.)

— *Une terre bien conservée.* Dont la chasse est bien gardée. Cette locution a vieilli.

— *Cette médaille est bien conservée, ce tableau, ce monument est bien conservé.* Cette médaille, ce tableau, ce monument a encore toute sa beauté, toute sa fraîcheur.

— *Être bien conservé.* Avoir un air de fraîcheur et de santé dans un âge avancé. Une femme bien conservée, grand Dieu ! Comment serait-elle si elle était mal *conservée ?* (Gozlan.)

CONSERVER. v. a. 1re conj. (ét. lat. *cum*, avec ; *servare*, garder.) Maintenir en bon état, apporter le soin nécessaire pour empêcher qu'une chose ne se gâte, ne dépérisse. Conserver des fruits. Conserver des meubles. Conserver des habits. Cette femme a grand soin de conserver son teint.

— Par rapport à Dieu, c'est soutenir les choses qu'il a tirées du néant, et empêcher qu'elles n'y rentrent.

— Se dit des choses qui servent à en conserver d'autres. Cette pommade conserve le teint. Il y a des lunettes qui conservent la vue. Une vie réglée conserve et fortifie la santé.

— *Conserver son pays, ses terres.* Les garantir de tout ce qui peut y apporter quelque dommage. ‖ *Conserver ses terres.* Ne pas les perdre.

— *Conserver la mémoire de quelqu'un, d'un bienfait, d'une injure,* etc. S'en souvenir. Elle *conserve* chèrement le souvenir de vos vertus et la reconnaissance de vos bienfaits. (Fléch.) Chère Pauline, adieu, *conservez ma mémoire.* (Corn.)

— *Conserver ses droits, ses priviléges.* Empêcher qu'on n'y donne atteinte. ‖ *Conserver ses droits.* Ne pas en être privé.

— Ne pas perdre, continuer d'avoir un bien. Ce prince a conservé toutes ses conquêtes. Conserver son emploi. Conserver son rang. Cet homme est si difficile à vivre, qu'il ne peut conserver un seul de ses amis. Ce qu'elle allait perdre ne lui faisait pas oublier ce qu'elle devait *conserver.* (Fléch.) *Conserve*, en me perdant, ton rang et ton crédit. (Corn.)

— En parlant de ce qui reste après ce qu'on a perdu. Il n'a pu conserver qu'une très-faible partie de son bien. Cette ville conserve quelques restes de son antique splendeur. En s'abandonnant aux plaisirs, ils avaient toujours *conservé* quelque chose de grand et de noble. (Boss.) Un édifice ruiné qui *conserve* encore quelque chose de la beauté et de la grandeur de sa première forme. (Id.)

Je rends grâces aux dieux de n'être pas Ro-
[main,
Pour *conserver* encor quelque chose d'humain.
(Corneille.)

— Garder quelque chose. Elle ne veut rien conserver de ce qui lui rappelle un ingrat.

cela.

— Garder avec soin. Ils ont un soin particulier de *conserver* leurs généalogies. (Pasc.) Par le zèle qu'il a pour sa loi et pour ses prophètes, il porte et *conserve*, avec une exactitude incorruptible, et sa condamnation et nos preuves. (Id.) L'histoire a *conservé* un grand nombre de traits de dévouement qui honorent l'humanité. (Lévis.)

On nous a *conservé* l'extrait de la science
Où les lièvres, devant l'honorable assistance,
Vinrent haranguer à leur tour.
(Fr. de Neufchâteau.)

— Maintenir sans tache. Conservez son innocence, son honneur, sa réputation. Afin de *conserver* tout ensemble deux choses aussi opposées en apparence que la piété et l'honneur. (Pascal.)

— Faire qu'une personne ne périsse pas. Il n'a conservé aucun de ses enfants. Les secours de l'art n'ont pu le conserver à sa famille éplorée. Tout ce qui contribue à conserver notre vie. *Conservez* son sang pour épargner mes larmes. (Corn.) *Conserve* l'héritier de tes saintes promesses. (Rac.) J'étais né presque mourant ; on espérait peu de me *conserver.* (J.-J. Rouss.)

Conservez, disaient-ils, le vainqueur du Thabor,
Conservez le vainqueur du Tibre.
(G. Delavigne.)

— Faire qu'une chose subsiste. Aucune partie de ce bel édifice ne peut être conservée. C'est un dépôt que je dois défendre et conserver au prix de mon sang. Tout ce qui contribue à conserver la vie.

— Maintenir, entretenir, en parlant des choses qui sont hors de nous, ou qui nous sont étrangères. Conserver la mémoire des grands hommes. Ils ont toujours conservé cet usage. Je conserve encore un peu d'espoir. Je conserverai toujours la mémoire de ce bienfait. Ils conservent toujours le souvenir de ce grand jour. Dieu *conserva* dans son sein la chaleur presque éteinte. (Rac.) Eschyle avait *conservé* dans son style les hardiesses du dithyrambe. (Barthél.) Les colonies grecques établies dans ses Etats n'ont-elles pas *conservé* leurs lois, leur culte, leurs possessions ? (Id.) Les comédiens français ont *conservé* leur supériorité dans la comédie, qu'ils jouent mieux qu'aucune troupe. (La Harpe). L'Eglise a *conservé* les fiançailles, qui remontent à une grande antiquité. (Chateaubr.) Les doux zéphyrs *conservaient* en ce lieu une délicieuse fraîcheur. (Fénelon.)

— S'empl. dans un sens analogue, en parlant des choses intérieures à celui-même qui conserve. Conservez-moi votre amitié, votre protection, vos bonnes grâces. Il a conservé tout son amour, toute sa haine. Je *conserve* pourtant encore un peu d'espoir. (Corn.) Dans ce monde, pour réussir, il suffit de prendre le masque qui convient, et de le *conserver.* (Beauch.) L'inconstance de l'esprit n'est pas contagieuse pour le cœur : on peut changer d'opinions, et *conserver* ses sentiments. (Id.)

— Maintenir dans un certain état. Conserver une chose intacte. Il *conversa* sa religion pure. (Fléch.) On y *conserve* aussi le service et l'offense. (Rac.) ‖ Dans cette acception, le complément est ordinairement accompagné d'un adjectif qui exprime cet état.

— *Conserver sa tête, toute sa tête.* Conserver son jugement, soit dans la vieillesse, soit dans les circonstances critiques.

— Ne pas se défaire de quelqu'un, de quelque chose. Conserver ses anciens domestiques. Il n'a conservé de ses livres, de ses meubles que ceux qui lui étaient absolument nécessaires.

— Maintenir sur pied. A la paix, on ne conserva que la moitié des régiments.

— *Conserver à.* Garder, maintenir pour quelqu'un. Combien de fois vous conjura-t-elle de lui *conserver* une tête si chère et si précieuse ! (Fléch.) Moi seule à votre amour j'ai su la *conserver.* (Rac.) *Conservez* à chacun son propre caractère. (Id.)

— *Conserver à.* Continuer d'avoir pour quelqu'un un sentiment quelconque. Mon amour lui *conserve* un sentiment plus tendre. (Corn.) Je *conserve* aux Romains une haine immortelle. (Rac.)

— *Conserver pour.* Le goût qu'il avait *conservé* pour la lecture lui procurait de temps en temps un agréable et utile délassement. (De Jussieu.)

— Absol. Ce n'est pas tout que d'acquérir, il faut savoir conserver. Le hasard donne les pensées ; le hasard les ôte : point d'art pour *conserver* ni pour acquérir. (Pasc.) Le génie, en politique, consiste non à créer, mais à *conserver.* (Rivarol.)

— Mar. *Conserver une flotte, un bâtiment.* Naviguer de manière à rester en vue de cette flotte ou de ce bâtiment, de nuit comme de jour, quels que soient les changements de route. ‖ *Conserver l'avantage du vent.* Lutter de manœuvre avec un bâtiment qui veut s'élever au vent. ‖ *Conserver l'ordre de marche.* Maintenir le vaisseau dans le rang qui lui est assigné. ‖ *Conserver en armée ou en escadre.* Continuer à tenir le poste qu'on occupe dans une colonne.

— T. de trictrac. Jouer son coup sans dégarnir aucune des cases qui forment le plein. Conserver par impuissance. Conserver par privilége.

ne pas se détériorer. Les fruits d'été ne se conservent pas. Les cornichons se conservent dans le vinaigre. Les vins du Rhin se conservent longtemps. Son teint s'est bien conservé. Sa santé s'est bien conservée.

— Se maintenir. Malgré les entreprises de tant de puissants rois qui ont cent fois essayé de les faire périr, ils se sont toujours *conservés.* (Pasc.) La postérité de Jacob, par la tribu de Juda, et par les restes qui se rangèrent sous ses étendards, se *conserva* en corps d'Etat. (Boss.) J'ai voulu, mais en vain, me *conserver* pour toi. (Corn.)

— Se maintenir dans un certain état. Se conserver pur au milieu de la corruption générale. Il sut se *conserver* pur des idolâtries de ses frères. (Boss.) Se *conserver* pur de l'iniquité commune. (Mass.)

— Se maintenir dans. Ils se *conservaient* dans l'alliance de Dieu, par le souvenir qu'ils avaient des promesses faites à leur père. (Boss.) Malgré tous les troubles, Péronne s'est *conservée* dans la soumission qu'elle devait à son roi. (Regnard.)

— Conserver sa vie. Ce général s'expose trop, il oublie qu'un chef doit se conserver pour ses soldats. Quand Pélopidas, général des Thébains, partait pour aller à l'armée, sa femme, les larmes aux yeux, le conjurait de se *conserver.* Cela est bon à dire aux femmes, lui répond-il ; quant aux généraux, il faut leur recommander de *conserver* les autres. (Journal encyclop.)

— Se dit particulièrement de ceux qui ont beaucoup de soin de leur santé. C'est un homme qui se conservera longtemps, qui sait se conserver, qui a soin de se conserver. Conservez-vous.

— Fig. et absol. Se conduire si bien, si sagement, soit dans des temps de troubles, soit entre des gens divisés d'intérêt ou d'humeur contraire, qu'on ne se mette mal avec personne. On a bien de la peine à se conserver entre deux partis si animés l'un contre l'autre. Ce sens est maintenant peu usité.

— S'empl. dans un sens analogue dans les exemples suivants. Il savait se *conserver* dans la créance de tous les partis. (Boss.) Sans user d'aucun art indigne de son grand courage, elle se *conserva* toujours dans leur confidence. (Fléch.)

— Subsister. Cet usage s'est toujours conservé. Les traditions qui se conservent chez un peuple. Le souvenir de cette grande époque se conserve encore parmi eux. Il est étonnant que cette loi se soit toujours *conservée* durant tant de siècles. (Pasc.) Dans la lignée où s'est *conservée* la connaissance de Dieu, on *conservait* aussi par écrit des mémoires des anciens temps. (Boss.) C'est dans le sénat que se *conservaient* les anciennes maximes. (Id.)

— Conserver à soi, pour soi. C'est pour se *conserver* cette gloire, qu'ils lui sacrifient. (Pasc.) Il sut néanmoins se *conserver* l'autorité principale. (Boss.)

— Syn. comp. conserver. réserver. On *conserve*, en éloignant les dangers, en prenant garde que la chose n'éprouve quelque dommage ; on *réserve* en gardant pour une destination ultérieure.

CONSÉVIUS ou **CONSUVIUS.** Myth. Surnom de Janus, considéré comme donnant la fertilité aux terres, ou comme présidant à la conception des hommes.

CONSIDENCE. s. f. Se disait autrefois de l'Affaissement de choses posées les unes sur les autres.

CONSIDÉRABLE. adj. des 2 g. (du lat. *considerare*, considérer). Puissant, éminent, digne de considération. C'est un personnage fort considérable. Il s'est rendu considérable. Il tient un rang considérable. Le peuple n'est pas seulement *considérable* par son antiquité, mais il est encore singulier en sa durée. (Pasc.)

.... Quand on est misérable
C'est un fardeau de plus qu'un nom *considé-*
(La Chaussée.) [*rable.*

— En ce sens, il se dit plus souvent des choses que des personnes.

— Se dit aussi des choses qui ont de l'importance par la grandeur, le nombre, la quantité, etc. Ouvrage considérable. Temps considérable. Somme considérable. Dépense considérable. Armée considérable. Blessure considérable. Avantage considérable. Révolte considérable. Secours considérable. Les conserves sont des substances alimentaires dont on fait des approvisionnements *considérables* pour être livrées à la consommation journalière des habitants des cités les plus populeuses. (Merl.)

— Se met ordinairement après son substantif.

— Syn. comp. considérable. grand. Au propre, *considérable* ne se dit guère que de ce qui est étendu horizontalement ; *grand* peut se dire de ce qui est élevé. Au figuré on dit qu'un homme est *considérable* par des qualités extérieures, dues quelquefois au hasard ; et qu'il est *grand* par soi-même.

CONSIDÉRABLEMENT. adv. (rad. *considérable*). Beaucoup. Il a perdu considérablement. Il a gagné considérablement dans cette affaire. Ce travail est considérablement avancé.

— Cet adverbe peut se mettre entre l'auxiliaire et le participe. Il a considérablement perdu, ou il a perdu considérablement.

... dit collectivement des remarques, des réflexions, des motifs qui précèdent le dispositif d'une loi, d'un arrêt, etc. Le considérant de cette loi est très-bien fait. Le considérant d'un arrêt. Certains *considérants* ont pallié bien des iniquités. (Boiste.)

— Chacune de ces remarques, de ces observations. Le premier, le second, le troisième considérant.

CONSIDÉRANT. part. prés. du v. Considérer. Qui considère. Il est toujours invariab. Des hommes considérant leur état, leur position, etc.

CONSIDÉRANT, ANTE. adj. Se disait pour Qui est circonspect, qui prend garde à toutes les circonstances, à toutes les bienséances d'une chose. Personne considérante.

CONSIDÉRATIF, IVE. adj. Se disait autrefois pour Attentif, circonspect, prudent.

CONSIDÉRATION. s. f. (pr. *kon-ci-dé-ra-ci-on ;* rad. *considérer*). Action par laquelle on considère, on examine. Cela est digne de considération. Cela mérite considération, demande une sérieuse considération. Il entre dans une profonde *considération* de ce que doit devenir un peuple honoré de tant de grâces. (Boss.)

— *Cela est de peu de considération.* Cela est de peu d'importance, n'est guère à considérer. Cette circonstance doit être de peu de considération pour vous.

— Circonspection, attention sur la conduite. C'est un homme qui agit sans considération, qui n'apporte aucune considération dans ce qu'il dit, dans ce qu'il fait.

— Raison, motif. Une considération importante. Il a fait cela par telle considération. Il y a été obligé par de grandes considérations, par de puissantes considérations. Diverses considérations l'ont porté à cette démarche. Il s'y est vu contraint par des considérations d'honneur et d'intérêt. Pesez bien toutes ces considérations. Aucune considération ne saurait le retenir. Le baptême ayant été accordé aux enfants avant l'usage de la raison par des *considérations* très-importantes. (Pasc.) Voilà, monsieur, des *considérations* que je vous prie de bien peser. (J.-J. Rouss.)

— Réflexions, observations. D'après ces considérations, par ces considérations, il faut changer de conduite.

— Egard qu'on a pour quelqu'un. C'est à votre considération qu'il en a usé si bien. C'est en votre considération qu'il l'a fait. Si ce n'était la considération d'un tel. Il n'a de considération pour personne. Si l'on vous pardonne, c'est par considération pour votre père. Le goût du plaisir nuit à la *considération* de toutes les femmes. (Mme Necker.) Les vieillards qui conservent les goûts du jeune âge perdent en *considération* ce qu'ils gagnent en ridicule. (Napol.) La *considération* est le revenu du mérite de toute une vie. (Mme Lamb.) La *considération* fait plus d'heureux que la gloire. (Duclos.)

— *Mettre, faire entrer, prendre quelque chose en considération.* Y avoir égard. Le roi prendra ses services en considération, fera entrer vos services en considération.

— Se dit des égards qu'obtiennent les talents, les vertus, ou que les dignités et les charges attirent. C'est un homme de grande considération, qui s'est acquis une grande considération, qui a beaucoup de considération. Il est en haute considération, en grande considération. C'est un emploi qui donne peu de considération. Cet homme a perdu toute sa considération. Il n'a nulle considération dans le monde. Il ne jouit d'aucune considération. On n'a nulle considération pour lui. C'est un homme de peu de considération, de nulle considération, sans considération dans le monde, sans considération. Je suis jeune et peux mériter un jour la *considération* dont je ne suis pas maintenant digne. (J.-J. Rouss.) Un petit parvenu retombé n'inspire pas une grande *considération.* (Id.) Il faut préférer la *considération* à la célébrité. (Bonnin.) Si vous entendez une femme médire de l'amour, et un homme de lettres déprécier la *considération* publique, dites de l'une que ses charmes se passent, et de l'autre que son talent se perd. (Diderot.)

— *Chose de peu de considération.* Chose de peu de valeur, de peu d'importance.

— *Chapitre des considérations.* C'est dans la politique et dans la société le motif secret de bien des déterminations des plus grands comme des plus petits événements.

— Polit. *Prise en considération.* Vote par lequel la chambre, après avoir entendu le développement d'une proposition par son auteur, décide si elle doit être examinée dans les bureaux et soumise de nouveau à la discussion, pour être convertie en loi.

— *Je suis avec considération, avec une parfaite considération, avec une considération distinguée, avec une haute considération,* etc. Formules plus ou moins polies, par lesquelles on termine quelquefois les lettres. Un officier demandait une grâce au maréchal de ***, il finit sa lettre par, *je suis avec considération,* etc. Le maréchal lui accorda sa demande, et termina ainsi sa réponse : Au reste, je vous prie de garder votre attachement pour vos gens, votre *considération* pour vos inférieurs, et un profond respect pour le maréchal de ***.

pu ajouter qu'on accorde la *considération* non-seulement à ses inférieurs, mais à ses égaux, au moyen de l'épithète qui la modifie suivant les convenances.

— Anc. mod. Espèce de panier rempli de crin et fait de fer, que portaient les femmes il y a une cinquantaine d'années.

— considérations. s. f. pl. Littér. Réflexions, observations profondes et étendues sur un objet envisagé sous ses différentes faces. Il a écrit des considérations sur l'histoire de France. Son ouvrage est intitulé, Considérations sur le commerce, sur les finances, etc. Considérations sur les causes de la grandeur et de la décadence des Romains. Considérations de Duclos sur les mœurs de son siècle

— *En considération de.* loc. prépos. En égard. Cette place lui fut accordée en consi-

dération des services que sa famille avait rendus à l'État.

— Iconol. La Considération est représentée par une femme tenant d'une main une règle et de l'autre un compas, instruments de rectitude et de régularité. Auprès d'elle une grue vole dans les airs, tenant une pierre dans ses serres, et devient l'attribut propre de cette figure, en ce que cet oiseau équilibre son vol suivant que les régions éthérées qu'il traverse sont plus ou moins subtiles.

— Syn. comp. CONSIDÉRATION. RÉPUTATION. La *réputation* est en général le fruit des talents ou du savoir; la *considération* est attachée à la place, au crédit, aux richesses, ou aux besoins de ceux à qui on l'accorde. ‖ CONSIDÉRATION. CÉLÉBRITÉ. V. CÉLÉBRITÉ. ‖ CONSIDÉRATION. RESPECT. ÉGARDS. DÉFÉRENCE. Le *respect* est le témoignage extérieur de l'aveu que nous faisons de la supériorité d'un autre, soit qu'il vienne du cœur, soit qu'il naisse seulement de l'usage. La *considération* est inspirée par une estime sentie pour le mérite de quelqu'un, ou produite seulement par l'exemple des autres, comme celle qu'on a pour les richesses, pour le crédit, etc. Les *égards* viennent d'une sorte de *respect* qu'on a pour le mérite de quelqu'un, ou pour la *considération* dont il jouit; ou bien pour sa faiblesse, pour sa misère, pour son malheur. La *déférence* est une sorte de complaisance respectueuse qui fait que nous abandonnons et soumettons aux autres nos avis, nos opinions, etc. ‖ CONSIDÉRATIONS. OBSERVATIONS. RÉFLEXIONS. PENSÉES. Le mot *considérations* indique un ouvrage où l'objet est traité à fond et considéré sous toutes les faces. Les *observations* sont les idées particulières que l'on s'est formées d'une chose, en l'observant attentivement. Les *réflexions* sont le résultat des *observations* et des comparaisons dont on a formé des jugements. Les *pensées* sont le résultat de l'observation et de la réflexion sur quelque sujet que ce puisse être. ‖ CONSIDÉRATIONS. NOTES. OBSERVATIONS. REFLEXIONS. REMARQUES. Les *notes* servent proprement à éclaircir ou à expliquer un texte; les *remarques*, à relever ou dans un ouvrage, ou dans un sujet, ce qui attire ou mérite particulièrement l'attention; les *observations*, à découvrir, par un nouvel examen, des choses nouvelles, et à conduire par de nouveaux développements ou d'un ouvrage ou d'un sujet, à des résultats du moins plus certains; les *considérations*, à développer avec étendue les rapports d'un objet intéressant, en présentant l'objet distinct sous ses différentes faces; les *réflexions*, à creuser les idées, ou à tirer de nouvelles pensées du fond des choses.

CONSIDÉRÉ, ÉE. part. pass. du v. Considérer. S'empl. adjectiv. Objet considéré. Chose considérée. Nous ferons voir dans la suite que les plus brillantes comme les plus utiles des productions du règne minéral appartiennent à cette terre, qu'on n'a pas jusqu'ici *considérée* d'assez près. (Buff.) Lessing ne peut être *considéré* comme un auteur dramatique, il s'était occupé de trop d'objets divers pour avoir un grand talent en quelque genre que ce fût. (Mme de Staël.) L'homme universellement *considéré* est irréprochable dans sa vie publique. (Alib.)

— *Tout bien considéré*. Tout étant examiné.

— Prat. *Ce considéré, il vous plaise...* Ces choses examinées, qu'il vous plaise.

— *Considéré comme*. Il y a des pays où la cruauté envers les animaux est *considérée* comme un délit et punie par les lois : ceci me paraît fort sage. (De Juss.)

CONSIDÉRÉMENT. adv. (rad. *considérer*). Néol. Avec prudence, avec réflexion. Agir considérément dans une affaire.

CONSIDÉRER. v. a. 1re conj. (du lat. *considerare*, fait de *cum*, avec, et *sidus*, étoile, parce qu'on observait les astres pour en tirer quelque augure). Ce verbe change l'*é* en *è* devant les syllabes muettes, excepté au futur et au conditionnel. *Je considère, tu considères, il considère, nous considérons, vous considérez, ils considèrent. Je considérais*, etc. *Je considérerai*, etc. *Je considérerais*, etc. *Considère, considérons, considérez. Que je considère*, etc. Regarder attentivement. Considérer un édifice. Considérer un tableau. J'ai longtemps considéré cet homme-là pour le mieux reconnaître. Je considérais son geste, son maintien, etc. Ils *considèrent* avidement et vos portraits et vos médailles. (La Bruy.) *Considérez* ces lieux où vous prîtes naissance. (Rac.) Chaque objet qui frappe le philosophe, il le *considère* à part. (J.-J. Rouss.)

Ne *considérez* point des traits qui périront.
[illegible]
(LA FONTAINE.)

— Voir sous tel ou tel motif, sous tel ou tel rapport. L'âme que Dieu a touchée *considère* les choses et elle-même d'une façon toute nouvelle. (Pasc.) Daignez *considérer* le sang dont vous sortez. (Corn.) En *considérant* sous ce point de vue les êtres organisés et leur reproduction, un individu n'est qu'un tout uniformément organisé dans toutes ses parties intérieures. (Buff.) C'est une pauvre manière de *considérer* l'histoire que de l'attribuer à des hasards. (Boiste.)

Une vertu parfaite a besoin de prudence,
Et doit *considérer*, pour son propre intérêt,
Et les temps où l'on vit, et les lieux où l'on est.
(CORNEILLE.)

— Fig. Examiner attentivement, faire attention à quelque chose. Considérer une affaire sous tous ses aspects. Considérer une chose en elle-même, ou dans ses rapports avec une autre. Il faut bien considérer les choses avant que de s'engager. Considérez, je vous prie, telle chose. Quand vous aurez tout considéré, tout bien considéré, vous trouverez que j'ai raison. Considérez un peu ce que vous faites. Vous ne considérez pas le travail qu'il y a dans cet ouvrage. C'est un homme qui ne considère rien. Considérez quels avantages il vous reviendra de votre bonne conduite. Considérez combien ce parti vous serait avantageux. Il faut considérer que la chose était fort difficile.

— Peser, apprécier les conséquences, les avantages. En *considérant* le prix du temps, et combien sa perte est irréparable. (La Bruy.) *Considérez* l'honneur qui doit en rejaillir. (Rac.)

— Traiter de, s'occuper de. Nous avons *considéré* jusqu'ici le sénat et le peuple uniquement occupés du grand objet du gouvernement. (Barthél.) L'hygiène *considère* l'homme dans l'état sain, la thérapeutique dans l'état de maladie. (Rostan.)

— Avoir égard. Considérez les longs services qu'il vous a rendus. Un juge intègre ne considère ni les personnes ni les recommandations. Il ne *considère* ni la fausse gloire ni le faux déshonneur. (Fléch.) Vous ne *considérez* ni lui ni mon injure. (Corn.)

— Estimer, faire cas. Vous devriez le considérer davantage. Je ne considère ni sa fortune ni ses richesses. Je ne considère que son mérite. C'est un homme que je considère beaucoup. Je t'ai *considéré* plus que tu ne mérites. (Corn.)

— *Se faire considérer*. Il travaille à se faire *considérer* par lui-même. (Fléch.)

— *Considérer combien*. *Considérez* combien cette morale est pernicieuse. (Pasc.)

— *Considérer comme*. Juger, réputer. Je le considère comme le plus habile écrivain de notre époque. Ses soldats le considéraient comme un père. On doit considérer cet événement comme la source de tous nos malheurs. Elle *considère* les hommes, non-seulement comme hommes, mais comme images du Dieu qu'elle adore. (Pasc.) Le peuple *considère* les grands comme d'une autre nature que les autres. (Id.) *Considérez* la bienfaisance comme un devoir, et la reconnaissance comme une bonne fortune. (Beauch.)

— *Considérer dans, en*. En *considérant* dans les productions des esprits les efforts qu'ils font pour parvenir à la vérité. (Pasc.)

— *Considérer que*. On est effrayé quand on *considère* que les nations qui sont à présent des royaumes si redoutables, toutes les Gaules, toutes les Espagnes, etc., n'ont été durant plusieurs siècles que des provinces romaines. (Boss.)

J'ai donc *considéré* qu'en ce péril extrême,
Je vous devais, seigneur, servir malgré vous-[même.
(CORNEILLE.)

— *Considérer quel, de quel, à quoi*. Ils *considèrent* de quel côté va tomber ce grand arbre. (Boss.) *Considérez* à quoi vous obligent les immortelles actions de votre père. (Id.) Quand je *considère* quelle peine ont les personnes de mérite à approcher des grands. (La Bruy.)

— SE CONSIDÉRER. v. pron. Se regarder. C'est être bien malheureux que d'être dans une tristesse insupportable, aussitôt qu'on est réduit à se *considérer*, et à n'en pas être diverti. (Pasc.) Elle adore Dieu en silence, et se *considère* comme sa vile créature. (Id.) Il se *considère* comme seul maître de sa conduite. (Id.)

— Se contempler. Ce fut alors que, se *considérant* dans une profession où les questions sont si différentes, il ne craignit rien tant que l'erreur dans ses jugements. (Fléch.) Elle (l'âme) se mire, pour ainsi dire, et se *considère* dans ce corps. (Boss.)

— Avoir des égards pour soi-même. Mais elle seule enfin s'aime et se *considère*. (Corn.)

— Avoir de l'estime l'un pour l'autre. Ils se considèrent beaucoup.

— Être considéré. La nature de l'homme se *considère* en deux manières. (Pasc.) Il est juste d'ailleurs que tout se *considère*. (Corn.)

— Syn. comp. CONSIDÉRER. REGARDER. *Regarder*, c'est seulement jeter ses regards sur un objet. *Considérer*, c'est regarder pendant longtemps et avec attention. ‖ CONSIDÉRER. AVOIR ÉGARD. *Considérer*, c'est, avant de se déterminer, faire attention à une circonstance particulière. *Avoir égard*, c'est tirer de quelque circonstance particulière un motif qu'on ne le ferait sans cette circonstance. ‖ *Considérer* et *se ressouvenir* étaient autrefois synonymes; mais ils ne le sont plus aujourd'hui.

CONSIGE. s. f. Se disait, en Provence, de la somme qui restait en cautionnement dans les bureaux des droits du roi. Il est resté cent écus de consige.

— *Livre de consige*. Se disait, à Lyon, du livre où le maître des coches inscrivait les balles de marchandises qu'on lui donnait à transporter.

CONSIGNATAIRE. s. m. (rad. *consigner*). Celui qui est préposé à la garde des dépôts et consignations. Le consignataire délivra les fonds.

— Comm. marit. Négociant ou commissionnaire auquel on adresse soit un navire, pour qu'il en opère le désarmement et le réarmement, soit les marchandises chargées sur un bâtiment, pour qu'il les reçoive en dépôt ou se charge de les vendre.

CONSIGNATEUR. s. m. Comm. Celui qui fait une consignation de marchandises dans une maison de commission. Les marchandises consignées demeurent toujours la propriété du *consignateur* et restent à ses risques et périls. (Teul.)

CONSIGNATION. s. f. (pr. *kon-ci-gna-ci-on*; rad. *consigner*). Dépôt d'une somme ou d'autre chose entre les mains d'une personne publique. Consignation judiciaire. Faire une consignation au greffe. Frais de consignation. Il n'a pas assez d'argent pour la consignation qu'on lui demande. Accepter une consignation. Des sommes qui restent en état de consignation.

— La consignation se fait aussi quelquefois entre les mains d'une personne dont on convient de part et d'autre.

— Dépôt que fait une personne pour recevoir quelque argent sur l'objet qu'elle consigne.

— La somme ou l'objet déposé.

— Anc. cout. *Consignation de dot*. Remplacement des deniers de la dot de la femme fait sur les biens du mari, en Normandie.

— Jurispr. *Consignation d'aliments*. Somme préalablement exigée du créancier qui veut contraindre par corps son débiteur, et destinée à fournir des aliments à celui-ci.

— Prat. *Consignation d'amende*. Action de déposer, préalablement à certains actes, le montant de l'amende qui peut être encourue par l'événement d'un procès.

— *Caisse des dépôts et consignations*. Caisse publique établie pour recevoir seule les consignations et les dépôts, faire le service des fonds de retraite, et remplir toutes les attributions, l'amortissement excepté, qui étaient d'abord confiés à la caisse d'amortissement. Le caissier des consignations.

— Comm. *Ces marchandises sont à la consignation d'un tel*. Il est chargé de les recevoir comme consignataire. ‖ Enregistrement de marchandises sur le livre des messagers ou d'autres voituriers. ‖ Effet de cette action. ‖ *Droit de consignation*. Droit que l'on paie, pour prix du mandat, sur une marchandise dont on n'a pu effectuer la vente.

CONSIGNE. s. f. (ét. lat., *cum*, avec; *signum*, signe). Ordre, instruction que l'on donne à une sentinelle, à une vedette, au chef d'un poste, sur ce qui doit être l'objet de sa surveillance, et sur ce qu'il doit faire ou empêcher, etc. Donner la consigne. Observer la consigne. Manquer à la consigne. Violer la consigne. Changer la consigne. Lever la consigne. Caporal de consigne. Les factionnaires se transmettent la consigne.

— Punition militaire qui consiste dans la défense de sortir soit de la chambre, soit de la caserne, soit de l'intérieur d'une ville. ‖ Il y a des circonstances où la consigne à la caserne n'est pas une punition, mais une mesure d'ordre et de sûreté, ou bien une précaution en cas où il y aurait une prise d'armes inopinée, une visite de caserne faite à l'improviste.

— Grande pancarte où sont imprimés les articles qui concernent une consigne.

— Petite armoire grillée dans laquelle on enferme les ordres du jour dans les postes militaires.

— Détail des objets matériels qui composent le poste.

— Crochet en fer qui, dans les corps de garde, sert à attiser le feu.

— Ordres, instructions qu'on donne à toute personne chargée de garder l'entrée de quelque lieu public. La consigne est de ne laisser entrer personne sans billet. Forcer la consigne.

— Mar. On nomme ainsi, à bord des bâtiments de guerre, le lieu où l'on conserve pour le service une lampe allumée dans un fanal. ‖ On donne aussi ce nom au poste situé dans le faux-pont, où se tient le caporal de garde, et d'où doivent partir les feux accordés par l'officier de service pour l'éclairage des travaux intérieurs, et, dans les ports, à des preposés à la garde du matériel des navires.

— s. m. Dans les villes de guerre, Homme placé aux portes, pour tenir un registre exact de tous les étrangers qui entrent dans la ville.

— En cette dernière acception, on dit adjectivement, Portier-consigne.

CONSIGNE. adj. des 2 g. Algèb. S'est dit autrefois des quantités qui ont les mêmes si-[illegible]

CONSIGNÉ, ÉE. part. pass. du v. Consigner. S'emploie adjectiv. Homme consigné. Argent consigné. Somme consignée.

— Mis en dépôt dans les mains de quelqu'un ou de la justice. Il faut inventorier les objets consignés.

— *Consigné à*. Le capitaine a son action directe en remboursement du fret sur le prix des marchandises *consignées* à son bord. (Teul.)

— *Consigné sur*. Dans le commerce maritime, toutes les marchandises qui composent la cargaison sont *consignées* sur le navire. (Teul.) Toutes les marchandises *consignées* sur un navire sont affectées au paiement des avaries. (Id.)

— Se dit des troupes auxquelles on donne l'ordre de ne point sortir de leur caserne, pour se trouver prêtes au premier ordre. Les troupes viennent d'être consignées.

CONSIGNÉ. s. m. Art milit. Soldat à qui on a infligé la peine de la consigne.

CONSIGNER. v. a. 1re conj. (ét. lat., *cum*, avec; *signum*, signe, cachet, parce qu'anciennement on ne donnait pas par compte l'argent qu'on déposait, mais bien dans des sacs sur lesquels on apposait son cachet). Déposer une somme entre les mains de quelqu'un, pour qu'elle soit délivrée en temps et lieu à qui il appartiendra. Consigner de l'argent au greffe, chez un notaire, etc. Si vous ne voulez pas recevoir votre argent, je le consignerai. Il est sorti de prison, après avoir consigné la somme pour laquelle on l'avait arrêté. Il a consigné l'argent pour faire juger son procès. Consigner l'amende, avant de présenter une requête en cassation. Je suis convenu de lui donner mille francs s'il fait telle chose, et je les ai consignés.

— *Consigner une amende*. Déposer une amende qui, par l'événement, peut être encourue.

— *Consigner la dot*. La remplacer sur tous les biens du mari.

— *Consigner en papier*. Donner un billet portant obligation de la somme qu'on doit consigner.

— Comm. marit. Adresser à un consignataire. Il n'a pas voulu recevoir les marchandises qui lui étaient consignées.

— Comm. Mettre des marchandises en dépôt dans une maison, comme nantissement d'une somme empruntée.

— Mar. *Consigner un navire*. Le remettre entre les mains du marchand qui doit en faire le chargement.

— Enregistrer des marchandises sur les livres des messagers, maîtres de coches et autres voituriers publics.

— Fig. Rapporter, citer dans un écrit. Consigner dans ses ouvrages, une action, un événement, pour les transmettre à la postérité. Ce fait est consigné dans nos annales. Cette circonstance a été consignée au procès-verbal. Son aventure est *consignée* dans une romance en vieux langage. (A. Martin.)

— *Consigner des troupes*. Leur donner l'ordre de ne point sortir de leur caserne, et de se tenir prêtes au premier coup de tambour pour l'infanterie, et au premier bouteselle pour la cavalerie.

— *Consigner quelqu'un*. Donner des ordres pour empêcher qu'il ne sorte. On l'a consigné pour huit jours.

— Fig. *Je l'ai consigné à ma porte*. J'ai donné ordre qu'on ne le laissât point entrer. ‖ Plus rarement : J'ai donné ordre qu'on le laissât entrer.

— v. n. Donner des ordres, des instructions à une sentinelle, à une vedette pour ce qu'elle devra faire en tel ou tel cas. On lui a consigné de ne laisser entrer personne. On lui a consigné d'empêcher les voitures de passer.

— SE CONSIGNER. v. pron. Être consigné. La somme doit se consigner d'avance.

CONSIMILITUDE. s. f. Égalité. ‖ Convenance mutuelle.

CONSIRE. s. m. Bot. Un des noms de la grande consoude.

CONSISTANCE. s. f. (ét. lat., *cum*, avec; *sisto*, retenir). État où sont certaines choses fluides lorsqu'elles deviennent épaisses, ou qu'elles prennent un certain degré de solidité. Cette composition n'a pas assez de consistance. Il faut que cela ait plus de consistance. Il faut y donner plus de consistance. De la gelée, du blanc-manger qui n'a pas assez de consistance. Faire évaporer un liquide jusqu'à consistance de sirop, d'électuaire.

— Méd. Degré de liaison ou de rapprochement des molécules d'un corps.

— Phys. Résistance qu'en vertu du rapprochement ou de la liaison de leurs molécules, les corps opposent à ceux qui font effort pour les désunir ou les briser. La cire a moins de consistance que la résine. Ce bois n'a pas assez de consistance. Ce corps n'a pas acquis toute sa consistance. Ce terrain n'a point de consistance. Prendre de la consistance.

— Fig. Comment donner une *consistance* à cette ombre fugitive? (Boss.)

— *Age de consistance, état de consistance*. Age, état où les animaux, les arbres, etc., ont acquis tout leur développement et ne croissent ni ne déclinent.

— *État de consistance*. Se dit, par extension, [illegible] croissement, et ensuite de diminution. Toutes les choses du monde ont leur état d'accroissement, de consistance et de diminution.

— Fig. *Les affaires sont dans un état de consistance*. Elles sont dans une situation à ne pas changer sitôt.

— Fig. Stabilité, fixité, permanence. Les choses du monde n'ont point de consistance. Cet établissement commence à prendre de la consistance, acquiert de la consistance. Les vaines images qui se forment dans l'illusion de nos songes, sans corps, sans solidité, sans consistance. (Boss.) Semblables à ces figures que la roue rapide entraîne, ils n'ont jamais de *consistance* assurée. (Mass.)

Lorsque l'hymen, d'un mot dit sans retour,
Vient à donner un air de *consistance*

Aux propos légers de l'amour,
Combien alors grande est la différence !
(MONVEL.)

— *Le temps qu'il fait n'a point de consistance.* Il y a peu de stabilité dans le temps, le temps est mal assuré.

— Fig. *Ce bruit, cette nouvelle*, etc., *prend, acquiert de la consistance.* Ce bruit, cette nouvelle, etc., devient moins vague, commence à se confirmer.

— *C'est un esprit qui n'a point de consistance, c'est un esprit sans consistance.* Se dit d'une personne qui n'est pas ferme dans ses résolutions, dans ses opinions, etc., et qui en change aisément.

— *C'est un homme sans consistance dans le monde*, ou simplement, *sans consistance.* Sans crédit, sans considération.

— Prat. Ce en quoi consiste une succession ou un domaine et ses dépendances. La consistance d'une succession. Donner un état de la consistance d'une terre.

— Syn. comp. CONSISTANCE. CONTINUITÉ. La *consistance* diffère de la *continuité* en ce qu'elle suppose une difficulté de séparer les parties continues, ce que ne suppose pas la *continuité*, l'idée de la *continuité* d'une chose n'emportant que la *continuité* de ses parties.

CONSISTANT, ANTE. adj. (rad. *consistance*). Phys. Qui a quelque degré de solidité. Les corps consistants et les corps fluides. L'homme vit bien plus longtemps que plusieurs animaux qui, tels que les poissons, ont des chairs moins *consistantes* que les siennes. (Richerand.)

— CONSISTANT. part. prés. du v. Consister. Qui consiste. Il est invariable. C'est donc à tort qu'en style de pratique on le fait varier, à la manière des adjectifs, et qu'on dit : Une terre *consistante* en prés, vignes, bois, etc.

CONSISTANT. s. m. Hist. relig. Chez les premiers chrétiens, Pénitent qui assistait à la célébration des mystères sans pouvoir communier.

CONSISTER. v. n. (ét., V. CONSISTANCE). Se dit de l'état d'une chose considérée en son essence, ou en ses propriétés et qualités. La perfection de l'homme *consiste* dans le bon usage de sa raison. (Acad.) La libéralité *consiste* moins à donner beaucoup qu'à donner à propos. (Id.) La grandeur d'âme *consiste* à être supérieur aux évènements favorables ou contraires. (Bonnin.) Mais les propriétés des couleurs ne *consistent* point en des rapports. (J.-J. Rouss.)

— *Le tout consiste à savoir.* Se dit de ce qu'il y a de principal et de plus important dans une affaire, dans une question, dans une difficulté.

— Être composé, formé de. Son revenu consiste en rentes, en blés. Une pièce de terre qui consiste en vingt hectares. Cette maison consiste en une cour, en tant d'appartements, en tant de chambres, etc. La flotte consistait en trente vaisseaux. Le commerce de ce pays consiste en blés, en vins, en fourrages, etc. Voilà en quoi *consiste* le pistil et ses trois parties. (J.-J. Rouss.) Les richesses *consistent* dans une abondance de choses qui ont une valeur, ou, ce qui revient au même, dans une abondance de choses utiles. (Condill.)

— Avoir son essence, ses propriétés dans une chose. La vraie supériorité *consiste* dans la force de l'âme. (Mme de Staël.) Le parfait bonheur *consiste* à rendre les hommes heureux. (J.-J. Rouss.) La richesse ne *consiste* pas dans la possession des trésors, mais dans l'usage qu'on sait en faire. (Napol.) Sachez que le vrai courage *consiste* à envisager tous les périls, et à les mépriser quand ils sont nécessaires. (Fén.) L'analyse est une opération qui ne *consiste* qu'à composer et décomposer nos idées, pour en faire différentes comparaisons, et pour découvrir, par ce moyen, les rapports qu'elles ont entre elles et les nouvelles idées qu'elles peuvent produire. (Condill.) La vivacité *consiste* dans la promptitude des opérations de l'esprit. (Vauven.)

— On dit que *la vertu consiste dans le milieu*, pour dire qu'il faut garder la modération en tout.

— *Consister à*, suivi d'un infinitif. La dignité de l'homme *consistait*, dans son innocence, à dominer sur les créatures et à en user ; mais aujourd'hui elle *consiste* à s'en séparer et à s'y assujétir. (Pasc.) L'esprit de la conversation *consiste* bien moins à montrer beaucoup d'esprit, qu'à en faire trouver aux autres. (La Bruy.) La libéralité *consiste* moins à donner beaucoup qu'à donner à propos. (Id.) Un ancien disait que les femmes n'étaient nées [illegible] leur vertu *consistait* à être inconnues. (Fléch.)

— *Consister dans, consister en.* L'art de persuader *consiste* autant en celui de plaire qu'en celui de convaincre. (Pasc.) Les Romains avaient une autre espèce de philosophie, qui ne *consistait* point en disputes ni en discours, mais dans la frugalité, dans la pauvreté, dans les travaux de la vie rustique et dans ceux de la guerre. (Boss.) Le bonheur des riches ne consiste pas dans le bien qu'ils ont, mais dans le bien qu'ils peuvent faire. (Fléch.)

— *Faire consister dans, faire consister à.* Une vraie fille de l'Église en aime les observances, où elle fait *consister* la principale partie des pratiques extérieures de la piété. (Boss.) *Faire consister* le courage à mépriser la religion et son Dieu. (Mass.)

— Syn. comp. CONSISTER DANS. CONSISTER EN. CONSISTER À. Le verbe *consister* annonce de quoi est formée la totalité d'une chose. Lorsque cette totalité est expliquée par d'autres termes qui équivalent à la chose elle-même, on emploie *dans* ; si ce en quoi consiste la chose est formé de plusieurs parties, on emploie *en* ; enfin si ce en quoi la chose consiste est formé par une ou plusieurs actions, on exprime ce rapport par *à*.

CONSISTOIRE. s. m. (rad. *consister*). Assemblée des cardinaux convoquée par le pape, pour les consulter et leur demander leur avis sur quelques affaires importantes. Cela fut résolu en plein consistoire. Les préconisations d'évêchés se font dans le consistoire. Lorsque le pape fait des cardinaux, il les déclare dans le consistoire. Le pape tient consistoire. Entrer au consistoire.

— *Consistoire public.* Celui qui se tient dans la grande salle du palais apostolique, où le pape préside en habits pontificaux. On y traite des causes judiciaires, de la canonisation des saints. || *Consistoire secret.* Celui auquel deux cardinaux seulement sont admis. On y propose les évêchés, on y préconise les évêques.

— Lieu où se tient ordinairement cette assemblée. Au sortir du consistoire.

— Hist. rom. Conseil secret des empereurs. Le sénat, sous Auguste, avait attribué aux actes émanés du consistoire toute l'autorité des sénatus-consultes. || Lieu où l'on traitait des affaires publiques, où l'on rendait la justice.

— *Comte du consistoire.* Membre de ce conseil.

— Assemblée des ministres et des anciens de la religion protestante, pour délibérer des affaires de leurs églises. Les anciens du consistoire. Les membres du consistoire. On se plaignit de lui au consistoire. On le manda au consistoire. Il fut repris en plein consistoire.

— Une des divisions ecclésiastiques des pays protestants.

— *Consistoire israélite.* Conseil qui dirige les affaires de la religion judaïque parmi les Israélites d'un pays.

— Comm. *Consistoire de la Bourse.* Endroit de la ville de Toulouse où les prieurs et les consuls des marchands s'assemblaient pour régler les affaires de commerce.

— Fig. Se dit de toute assemblée et de tout conseil, en style familier, comique ou burlesque.

Tout est fait pour Louis, et dans leur *consistoire*,
Les dieux ont résolu de suivre ses désirs.
(***)

CONSISTORIAL, ALE. adj. (rad. *consistoire*). Qui appartient au consistoire que le pape tient. Congrégation consistoriale. Matière consistoriale. Jugement consistorial. Les officiers, les avocats consistoriaux.

— *Bénéfices consistoriaux.* Évêchés, abbayes et autres bénéfices, dont les bulles sont demandées et expédiées par voie de consistoire.

— Ce qui appartient à un consistoire protestant ou israélite. Écoles consistoriales.

CONSISTORIALEMENT. adv. En consistoire, selon les formes du consistoire. Cela fut jugé consistorialement.

CONSISTORIALITÉ. s. f. Qualité de ce qui est consistorial.

— Forme observée dans les expéditions du consistoire.

CONSISTORIÉ, ÉE. part. pass. du v. Consistorier. S'empl. adjectiv. Affaire consistoriée.

CONSISTORIER. v. a. 1re conj. Considérer, décider en consistoire.

CONSIVA. (du lat. *conserere, consero, conseri*, planter, semer). Myth. rom. Surnom de la divinité romaine appelée plus généralement Ops.

CONSIVIES. s. f. pl. Fêtes célébrées chez les Romains, au mois d'août, en l'honneur de Consiva.

CONSOEUR. s. f. Hist. ecclés. Sert à exprimer le rapport qui existe entre des religieuses du même couvent ou du même ordre. Ma consœur.

— Se dit quelquefois d'une femme associée à la même confrérie, dont une autre femme fait partie.

CONSOLABLE. adj. des 2 g. (rad. *consoler*). Qui peut être consolé. Ne se dit que des personnes. Sa perte est si grande, qu'il n'est pas consolable. Cœur consolable.

CONSOLANT, ANTE. adj. (rad. *consoler*). [illegible] vous dites là n'est guère consolant. Sa conscience lui rend le consolant témoignage qu'il n'a rien fait pour mériter ses malheurs. Une nouvelle consolante. Les promesses de la religion sont bien consolantes pour les malheureux. Il est consolant de penser qu'on a fait son devoir. Dès qu'il sut qu'Empsaël entendait quelques mots de sa langue, il lui parla de sa religion. Le pauvre esclave la trouva si *consolante*, et il était si malheureux, qu'il désira de l'embrasser. (B. de St-P.)

Un peuple d'animaux de race différente
Offre encor du bonheur l'image *consolante.*
(CASTEL.)

— Fam. *Cet homme-là n'est guère consolant.* Ce qu'il dit n'est pas fait pour consoler, pour rassurer.

— Iron. *Vous n'êtes pas consolant.* Se dit d'une personne qui prévoit des choses affligeantes.

— Il régit *pour* devant les noms. Cette nouvelle est bien consolante pour vous ; et *de* devant les verbes. Il est bien consolant pour un père de voir ses enfants se porter au bien.

— Peut se mettre avant son substantif. Cette consolante nouvelle.

— Employé comme participe, il est toujours invariable. Des personnes consolant l'infortune.

— Syn. comp. CONSOLANT. CONSOLATEUR. Un espoir *consolateur* a par lui-même le pouvoir de consoler, mais il n'est fait que pour la circonstance. Un espoir *consolant*, c'est quelque chose de propre à consoler tous ceux qui viendront à se trouver dans une certaine situation, mais, pour qu'il soit efficace, il faut qu'on l'approprie aux temps, aux lieux, aux personnes. || CONSOLANT. CONSOLATIF. Des paroles *consolantes* font penser à l'effet, à la joie qu'elles répandent ; des paroles *consolatives* appellent toute l'attention sur la vertu, sur le charme des paroles qui consolent. Une nouvelle *consolante*, à en juger par le passé, console ; déjà, dans d'autres circonstances, on l'a vue produire cet effet. Une nouvelle *consolative* doit consoler, abstraction faite d'expériences antérieures.

CONSOLAT. s. m. Anc. cout. Droit qui se levait à Gap sur les blés exposés au marché.

CONSOLATEUR, TRICE. s. (rad. *consoler*). Celui, celle qui console, qui s'efforce de consoler. Dieu est le consolateur de nos âmes, le consolateur des malheureux, des pauvres, des affligés. Il a été toute sa vie le consolateur des prisonniers, des malades. Il fut mon consolateur. Un consolateur maladroit. Sa fille fut sa consolatrice.

. . . Du genre humain douce *consolatrice*,
De la société tu fondas l'édifice. (DELILLE.)

— *La consolatrice des affligés.* La Sainte Vierge.

— Se dit quelquefois adjectiv. tant des personnes qui consolent, que des choses propres à consoler. Ange consolateur. Espoir consolateur.

Des peuples rassurés espoir *consolateur*,
Petit-fils d'un César et fils d'un empereur.
(BARTH. et MÉRY.)

— *L'Esprit consolateur*, ou simplement, *le Consolateur.* Le Saint-Esprit.

— Épith. Utile, charitable, indulgent, tendre, doux, heureux, sensible, triste, vain, dangereux.

— Syn. comp. CONSOLATEUR. CONSOLATIF. Ce qui est *consolateur* console, et on le fait ou on le donne dans l'intention formelle de consoler ; ce qui est *consolatif* a la propriété de consoler.

CONSOLATIF, IVE. adj. Fam. Propre à consoler. Se dit des personnes et des choses. Cet homme n'est pas consolatif. C'est un moyen consolatif. Cette nouvelle est peu consolative. La Gazette qui se distribue à Paris tous les samedis est une chose fort récréative et fort *consolative* aussi, en tant que cette babillarde ne dit jamais de mauvaises nouvelles. (Gui Patin.) Peu usité ; on dit plus ordinairement Consolant.

— Syn. comp. CONSOLATIF. CONSOLATOIRE. *Consolatoire* indique le genre de la chose ; *consolatif* en marque la propriété, la vertu.

CONSOLATION. s. f. (pr. *kon-ço-la-ci-on* ; rad. *consoler*). Soulagement donné à l'affliction, à la douleur, au déplaisir de quelqu'un. Grande consolation. Douce consolation. Triste consolation. Procurer des consolations. Donner, apporter de la consolation. Recevoir de la consolation. Un grand sujet de consolation. Faites cela pour ma consolation. Être sans consolation. Être privé de toute consolation. Elle n'eut pas, avant d'expirer, la consolation de revoir son fils. Vous vous consolez, dites-vous, en le haïssant, et c'est la seule *consolation* qui vous reste : quelle *consolation*, grand Dieu, que celle de la haine ! (Mass.) La foi est la *consolation* des misérables. (Vauven.) Nos *consolations* sont une flatterie envers les affligés. (Id.) Les *consolations* indiscrètes ne font qu'aigrir les violentes afflictions. (J.-J. Rouss.)

. . . Comme un baume, en notre affliction,
Le ciel nous envoya la *consolation !*
(COLLIN D'HARLEVILLE.)

— *Lettres de consolation.* Lettres qu'écrivaient les papes à un évêque chassé de son siége par les hérétiques ou les persécuteurs.

— Sujet de satisfaction et de joie. C'est une grande consolation pour un père de voir ses enfants se porter au bien. Elle ne trouvait de *consolation* qu'à se renfermer dans des ermi- [illegible] cette faible *consolation.* (Mass.) Vos bontés pour moi sont toute la *consolation* de ma vie. (J.-J. Rouss.) C'est une grande *consolation* et un vrai allégement, quand on souffre, de voir s'intéresser à soi. (Bonnin.)

— Iron. Un domestique que Boileau avait envoyé chez son ami Bois-Robert, tourmenté de la goutte, pour savoir de ses nouvelles, lui annonça en revenant que la goutte avait redoublé. Il jure donc bien ? dit Boileau. Hélas ! monsieur, repart le domestique, il n'a plus que cette *consolation*-là. (Improv. fr.)

— Prov. *La consolation des malheureux est d'avoir des semblables.* Épictète regardait cette maxime proverbiale comme une preuve de la méchanceté des hommes. Quoi ! disait-il, si l'on vous condamnait à perdre la tête, faudrait-il, pour vous consoler, qu'on la coupât à tout le genre humain ? Le malheur des autres est une faible *consolation.* (Brueys.)

— Discours, raisons que l'on emploie pour consoler quelqu'un. Adresser des consolations à quelqu'un. Recevoir des consolations. Repousser les consolations de ses amis. Les consolations de l'amitié. Des consolations indiscrètes. C'est parmi vous que j'irai chercher des consolations. Les consolations spirituelles. C'est une triste consolation que vous me donnez là. Écrire une lettre de consolation. Il est des douleurs où viennent se briser toutes les *consolations* humaines. (Fée.) || Dans ce sens, il se met souvent au pluriel.

Que de sots compliments de *consolation*
Qui sont surcroît d'affliction ! (LA FONT.)

— Chose ou personne même qui console. La philosophie est sa consolation, sa seule consolation. Vous êtes ma consolation. Je n'ai point d'autre consolation que vous. Dieu est toute ma consolation. Elle est le soutien et la consolation de ma vieillesse. Il a été dans tous les temps la *consolation* et l'espérance des enfants de Dieu. (Boss.) Elle fut la *consolation* et le soutien de la vieillesse de son père. (Id.) L'étude est la seconde *consolation* ; l'amitié est la première. (Volt.) Les rêves ont toujours été la *consolation* des malheureux. (Boiste.)

— En t. de dévotion et de spiritualité, Joie de l'âme pieuse, mouvement intérieur d'amour et d'espérance. Ceux qui ne veulent nourrir leur dévotion que de *consolation* et d'espérances, envisagent Dieu comme père, et croient n'avoir rien à faire avec lui comme juge. (Fléch.) Les spirituels, lorsque les *consolations* leur manquent, tombent dans ce qu'ils appellent aridité et sécheresse. (St-Evrem.)

— Hist. ecclés. Cérémonie que les manichéens albigeois substituaient au sacrement de pénitence et au viatique à l'article de la mort. Ils prétendaient que tous les péchés étaient remis sans confession ni satisfaction, pourvu que le ministre qui la faisait ne fût point en péché mortel.

— *Consolation de*, suivi d'un infinitif. C'est une *consolation* en mourant de laisser son nom en estime parmi les hommes. (Boss.) Il ne leur avait jamais donné la triste *consolation* de se réjouir de quelqu'une de ses fautes. (Fléch.)

— A l'hombre, au quadrille, etc., Tribut que paie celui qui a demandé à jouer et qui perd. Une fiche de consolation.

— Fig. et fam. *Fiche de consolation.* Dédommagement de quelque perte, adoucissement à quelque disgrâce, etc. Il était presque ruiné ; mais il vient de recueillir un petit héritage : c'est une fiche de consolation.

— Triv. *Débit de consolation.* Boutique de marchand de liqueurs où les gens du petit peuple vont détruire leur santé, perdre leur raison et dépraver leurs mœurs.

— Hist. mod. Solde que touchaient les vassaux royaux non pourvus de bénéfices.

— L'usage ne permet pas de dire : C'est une grande consolation à un père de voir ses enfants établis. L'usage exige : C'est une grande consolation pour un père de voir.....

— Syn. comp. AVOIR DE LA CONSOLATION À FAIRE UNE CHOSE. AVOIR LA CONSOLATION DE FAIRE UNE CHOSE. La première de ces deux phrases se dit d'une consolation qu'on se fait à soi-même, d'une chose à laquelle on attache de la consolation ; la seconde se dit d'une chose qui par sa nature est vraiment une consolation.

CONSOLATOIRE. adj. des 2 g. (rad. *consoler*). Qui a pour but de consoler. Discours consolatoires. Épître consolatoire. Ce mot est vieux, mais il mérite d'être rajeuni. M. Villemain parle, dans son cours, d'une soirée où un poète sifflé arrive et est accueilli par la maîtresse de la maison avec une espèce de compliment *consolatoire* et épigrammatique. Quel mot substituer à *consolatoire* dans cette phrase sans s'exposer à faire un contre-sens ?

CONSOLE. s. f. (du lat. *consolidare*, consolider). Archit. Pièce saillante et ornée, qui sert à soutenir une corniche, un balcon, etc. Toute la façade était ornée de consoles qui soutenaient des bustes de marbre.

— *Console avec enroulements.* Celle qui a des volutes en haut et en bas. || *Console arrasée.* Celle dont les enroulements affleurent les côtés. || *Console gravée.* Celle qui a des glyphes ou gravures. || *Console avec encorbellement.* Toute console qui sert à poser les balcons, et qui a des enroulements, des nervures ou d'autres ornements, par lesquels elle diffère du corbeau. || *Console coudée.* Celle dont [illegible] ou partie droite. || *Console plate.* Celle qui est en forme de corbeau, avec des glyphes et des larmes. || *Console rampante.* Celle qui suit la pente d'un fronton pointu ou circulaire, pour en soutenir les corniches. || *Console renversée.* Toute console dont le plus grand enroulement est en bas, et sert d'adoucissement aux ornements.

— Espèce de meuble en forme de console, qui sert à orner les appartements, et sur lequel on pose des bronzes, des vases, etc.

— Bot. Base des feuilles de certaines plantes qui sont taillées en console.

— Mus. Partie qui couronne une harpe et qui renferme le mécanisme.

— Techn. Partie du rocher qu'on laisse en saillie dans un des angles d'une ardoisière. ||

Partie d'une pièce de bois qui est coupée en pointe, ou en diminuant par le bout. || Enroulement de fer, en forme de console renversée, qui se met au commencement et au bas d'un escalier, pour appuyer et affermir la balustrade. || Chez les charrons, deux morceaux de bois carrés qui sont enchâssés dans des mortaises faites au lisoir de devant, et qui servent à supporter la coquille.

CONSOLÉ, ÉE. part. pass. du v. Consoler. S'empl. adjectiv. Homme consolé. Douleur consolée. Il est déjà tout consolé. Celui dont les malheurs attirent l'attention est à demi *consolé*. (Duclos.)

Il faut plaindre celui qui jamais ne s'afflige,
Et que les coups du sort n'avaient point accablé ;
Il n'a pas le bonheur de se voir *console*.
(COLLIN D'HARLEVILLE.)

— *Consolé de.* Il ne peut être *consolé* d'une si grande perte que par les charmes de l'amitié ou par la fidélité de ses amis. (La Bruy.)

— *Consolé par.* Il voit son ministère et ses travaux *consolés* par ses succès. (Mass.)

CONSOLEMENT. s. m. S'est dit quelquefois pour Consolation.

CONSOLER. v. a. 1re conj. (ét. lat., *cum*, avec; *solare*, consoler). Soulager, adoucir, diminuer l'affliction, la douleur d'une personne, par des discours, par des soins, ou de quelque autre manière que ce soit. Consoler les affligés, les malades. Consoler par lettres. Consoler la douleur, l'affliction de quelqu'un. On n'a pas eu de peine à le consoler. Peu de chose nous *console*, parce que peu de chose nous afflige. (Pasc.) Un malheureux qui en *console* un autre a une éloquence d'autant plus puissante qu'il la puise en lui-même. (La Rochef.)

Dieu préserve de mal ceux qu'en telle occurrence.
On *console* à meilleur marché.
(LA FONTAINE.)

— Se dit des choses qui donnent, qui apportent de la consolation. Cet espoir me console. Peu de chose suffit pour consoler un enfant. Ce bien le console de la perte de tous les autres. Ses soins consolaient ma vieillesse. Est-ce ainsi que vos yeux *consolent* ma disgrâce? (Rac.) Le moindre de nos maux eût *consolé* l'envie. (Delille.)

Je ne vous verrai plus, mes Pénates chéris,
Vous qui me *consoliez* des fracas de Paris.
(BERTIN.)

— Dans le style oratoire, dans la prose poétique, et surtout en vers, on donne bien à *consoler* pour complément direct un nom de chose. Pour *consoler* l'espoir du laboureur avide. (L. Racine.) Camille encore enfant *consolait* son chagrin. (Delille.)

— On lit dans Corneille : Ne vous *consolez* point contre tant d'infortunes. Cela n'est pas français. On console du malheur; on s'arme, on se soutient contre le malheur.

— *Consoler de.* Vos respects l'ont *consolée* de la perte de ses autres enfants. (Boss.) Ma fille, ton bonheur me *console* de tout. (Rac.)

— On dit consoler quelqu'un dans ses peines; consoler quelqu'un sur quelque chose; consoler quelqu'un de quelque chose.

— Absol. Cet homme ne sait pas consoler. L'égoïste ne *console* point et n'est point *consolé*. (Millev.) Vous n'êtes pas moins Dieu quand vous affligez que quand vous *consolez*. (Pascal.)

— Fig. Se dit en parlant de Dieu, du temps. Ayons recours à celui qui console.

— SE CONSOLER. v. pron. Avoir moins d'affliction. Se consoler aisément. Il ne peut se consoler de la perte qu'il a faite. Je ne me consolerai jamais d'avoir perdu son estime. Se consoler avec ses amis. Elle s'est bientôt consolée. Se consoler avec Dieu. Il se voit peu d'hommes assez insensés pour se *consoler* de leur mort par l'espérance d'un superbe tombeau. (Boss.) Nous nous *consolons* d'une passion par une passion nouvelle, d'une perte par un nouvel attachement, d'une disgrâce par de nouvelles espérances. (Mass.) On fait beaucoup de bruit, et puis on se *console*. (La Font.) Nous nous *consolons* souvent par faiblesse des maux dont la raison n'a pas la force de nous *consoler*. (La Rochef.)

— *Se consoler avec Dieu.* Chercher des sujets de consolation dans la piété.

— Être consolé. Les grandes afflictions ne peuvent se consoler.

— Se donner mutuellement des sujets de consolation. Les malheureux se consolent.

— *Se consoler que.*

J'ai fait plus, je me suis quelquefois *consolée*
Qu'ici plutôt qu'ailleurs le sort m'eût exilée.
. . . .

— On peut dire : Il se console d'avoir perdu son bien, mais on ne peut pas dire : Je le console d'avoir perdu son bien. La raison en est qu'ici l'infinitif *avoir* doit se rapporter au sujet de la phrase; qu'il s'y rapporte dans la première phrase, et qu'il ne s'y rapporte pas dans la seconde.

— Syn. simpl. Adoucir, alléger, soulager, modérer, calmer, diminuer, mitiger l'affliction, la douleur.

CONSOLEUR. s. m. Mot employé dans le sens de Consolateur.

. . . Qui te fut *consoleur*,
Pour supporter patiemment ta douleur ?
(MAROT.)

CONSOLIDABLE. adj. des 2 g. (rad. *consolider*). Qui peut, qui doit être consolidé.

CONSOLIDANT. adj. m. (rad. *consolider*). Médec. Se dit des médicaments que l'on a crus propres à affermir et à cicatriser les parties divisées d'une blessure. Des médicaments consolidants. Une préparation consolidante.

— substant. Employer les consolidants.

— Employé comme participe présent, il est toujours invariable. Une préparation consolidant les parties faibles.

CONSOLIDATIF, IVE. adj. Qui consolide, qui affermit.

CONSOLIDATION. s. f. (pr. *kon-ço-li-da-ci-on*; rad. *consolider*). Médec. Action par laquelle une plaie se cicatrise, ou par laquelle des os fracturés se réunissent. La consolidation d'une plaie. La consolidation d'une fracture.

— Le résultat de cette action.

— Affermissement. L'on ne s'est établi sur le globe que quelque temps après sa *consolidation*. (Buff.) Il est des époques où tout bon citoyen est tenu d'employer ses efforts à la *consolidation* de la patrie. (St-Prosp.)

— Fig. L'action par laquelle une dette publique est consolidée. La consolidation de la dette publique.

— Le résultat de cette action.

— Jurispr. *La consolidation de l'usufruit à la propriété.* La réunion de l'usufruit à la propriété.

CONSOLIDÉ, ÉE. part. pass. du v. Consolider. S'empl. adjectiv. Cinq pour cent consolidés. Le tiers consolidé. Je ne suis point assurément le partisan du despotisme, mais s'il fallait choisir entre l'usurpation et un despotisme *consolidé*, je ne sais si ce dernier ne me semblerait pas préférable. (Benj. Const.)

— Fin. *Tiers consolidé.* Remboursement des deux tiers de la dette publique française, et continuation du paiement du tiers seulement de chaque rente sur l'Etat, consolidé par l'inscription au grand livre.

CONSOLIDÉ. s. m. Fin. Rente sur l'Etat réduite et garantie.

— LES CONSOLIDÉS. Sorte de fonds constitués à la manière anglaise. Les consolidés sont en hausse, ont baissé à la dernière bourse.

CONSOLIDEMENT. s. m. Action de consolider.

— État de ce qui est consolidé.

— Ce mot a été employé par le duc de St-Simon.

CONSOLIDER. v. a. 1re conj. (ét. lat., *cum*, avec; *solidus*, solide). Rendre ferme, rendre solide. Consolider un édifice. Consolider une charpente.

— Fig. Consolider une alliance, un traité. Consolider sa puissance. Il n'en est pas des réputations comme du ciment : la vieillesse les *consolide* ou les détruit. (Linguet.)

Vétéran de la gloire, et non pas invalide,
Que ta vieillesse *consolide*
Cette œuvre qui t'élève au rang des immortels.
(MOLLEVAUT.)

— Jurispr. *Consolider l'usufruit à la propriété.* Réunir l'usufruit à la propriété.

— Assigner un fonds pour assurer le paiement d'une dette publique. Le gouvernement a consolidé ces sortes de rentes.

— Médec. Se dit des plaies, des fractures, etc. Consolider une plaie, une fracture.

— SE CONSOLIDER. v. pron. Médec. Être consolidé. Cette plaie n'a pu encore se consolider. La fracture commence à se consolider, s'est tout à fait consolidée.

— Devenir solide. Ce bâtiment va se consolider.

— S'affermir. Sa santé se consolide. Ce gouvernement se consolide.

— S'affermir mutuellement.

— Syn. comp. CONSOLIDER. AFFERMIR. *Affermir* se dit d'une seule chose à laquelle on donne de la solidité, de la stabilité; *consolider* se dit de plusieurs choses que l'on dispose de manière à concourir à leur solidité, à leur stabilité commune. || CONSOLIDER. CIMENTER. *Cimenter* a plus de rapport aux parties et à leur liaison; *consolider* en a davantage à la chose entière, relativement à sa constitution.

CONSOMMATEUR, TRICE. s. (rad. *consommer*). Théol. Celui qui perfectionne. Ne s'emploie que dans certaines phrases consacrées. Jésus-Christ est l'auteur et le consommateur de notre foi.

— Écon. polit. Ceux qui achètent des marchandises pour leur usage et non pour les re-
. . . .
Les producteurs sont aussi consommateurs. La concurrence des producteurs est avantageuse aux consommateurs. Le nombre des affamés est en raison de celui des gros *consommateurs*. (Boiste.) Plus il y a de *consommateurs* dans un État, plus cet État est puissant, mais, par la même raison, beaucoup de consommation faite par un petit nombre de *consommateurs* est une corrosion continuelle et toujours croissante du nerf de la population. (L'Ami des homm.)

— S'empl. aussi adjectiv. L'accroissement des classes consommatrices n'est un avantage ni pour l'État ni pour elles.

CONSOMMATION. s. f. (pr. *kon-ço-ma-ci-on*; rad. *consommer*). Action de consommer, achèvement, accomplissement, perfection. La consommation d'un ouvrage. La consommation des prophéties. La consommation d'une affaire. La consommation d'un sacrifice.

— En matière bénéficiale, Action par laquelle un patron, laïque ou ecclésiastique, consommait le droit qu'il avait de nommer à un bénéfice. Les provisions d'un bénéfice font pour cette fois la consommation du droit de collateur.

— *La consommation des siècles, des temps.* La fin des siècles, la fin du monde. Il leur promet d'être avec eux jusqu'à la *consommation* des siècles. (Boss.)

— *La consommation du mariage.* L'union charnelle des époux après la cérémonie du mariage.

— Action de se servir des choses qui se détruisent par l'usage. Grande consommation de bois, de blé, de sel. La production s'accroît en raison de la consommation. Je n'ai dans ma cave que le vin nécessaire à ma consommation. Impôt sur les consommations. Adam Smith a poussé la faiblesse jusqu'à dire que les impôts sur les *consommations*, notamment ceux sur le sucre, le thé, la bière et le tabac, ne haussent pas le prix des salaires, qu'ils n'agissent que comme des lois somptuaires. (Dupont de Nemours.)

— Vente, débit des marchandises. Quand le commerce ne va pas, les marchands disent qu'il n'y a pas de consommation.

— Art milit. État et justification des dépenses d'un corps, relativement aux effets d'armement, d'habillement, etc.

— Écon. polit. *Consommation des richesses.* Destruction de l'utilité et par conséquent de la valeur des produits. || *Consommation productive.* Celle qui détruit une valeur pour la remplacer par une autre. || *Consommation improductive.* Celle qui détruit la valeur consommée sans remplacement. || Lorsqu'on se sert du mot *consommation* sans rien spécifier, on entend communément celle qui est improductive. || *Consommations publiques.* Celles qui sont faites par le public ou pour le service du public. || *Consommations privées.* Celles qui sont faites par les particuliers ou par les familles.

— Jurispr. *Prêt de consommation.* Contrat par lequel l'une des parties livre à l'autre une certaine quantité de choses qui se consomment par l'usage, à condition qu'il en sera rendu autant de même espèce et de même qualité.

— Mar. Tout ce qui est employé au service d'un vaisseau pendant le voyage. On en distingue de diverses sortes : celles qui sont journalières, telles que les vivres, le bois, le charbon, le suif, l'huile, le brai, le goudron, la peinture, etc.; celles qui sont accidentelles, telles que la perte d'un mât, d'une voile, d'une ancre, d'un câble, d'une embarcation, etc.

CONSOMMÉ, ÉE. part. pass. du v. Consommer. S'empl. adjectiv. Ouvrage consommé. Affaire consommée.

— *Consommé par.* La faculté industrielle est cependant *consommée* par la mort de celui qui la possède, puisqu'elle ne peut plus servir au delà. (Say.)

— Art culin. *Soupe bien consommée.* Qui a cuit longtemps.

— Parfait. Sagesse consommée. Prudence consommée. Vertu consommée. Science consommée. De grands généraux formés, et, en combattant même contre la patrie, devenus des chefs *consommés* pour la défendre. (Mass.) Les courtisans *consommés* méprisent l'idole qu'ils semblent adorer, et sont toujours prêts à la briser. (Napol.)

— Très-savant, très-expérimenté, en parlant des personnes. Un homme consommé en science, en toutes sortes de sciences. Être consommé dans un art. Un général consommé. C'est un courtisan consommé.

— *Consommé pour.* Tout est *consommé* pour eux depuis des siècles. (E. Quinet.)

CONSOMMÉ. s. m. Art culin. Bouillon fort succulent d'une viande extrêmement cuite. Bon consommé. Faire un consommé. Prendre un consommé. Ne vivre que de consommés. Un consommé de perdrix. Un consommé de chapon. C'est une fille accoutumée à vivre de salade, de lait, de fromage et de pommes, et à laquelle, par conséquent, il ne faudra ni table bien servie, ni *consommés* exquis, ni orges mondés perpétuels... (Mol.)

CONSOMMER. v. a. 1re conj. (ét. lat., *cum*, avec; *sumere*, prendre). Achever, consommer un ouvrage, une affaire. Dieu consomma en six jours l'ouvrage de la création. Consommer un sacrifice. Pendant que Jésus-Christ comble nos désirs et surpasse nos espérances, il *consomme* l'œuvre de Dieu. (Boss.) Ce qu'il avait com-
. . . .
l'a *consommé* par les humiliations de ses disciples. (Id.) Elle avait dressé de ses propres mains le bûcher où elle devait *consommer* son sacrifice. (Fléch.)

— Tu veux donc jusqu'au bout *consommer* ta fureur ! (Volt.) *Consommer ta fureur* est répréhensible : ces deux mots sont trop discordants pour passer à la faveur de l'ellipse (l'ouvrage de ta fureur); de plus, *consommer jusqu'au bout* est un pléonasme.

— *Consommer* sa colère et venger son injure. (Volt.) *Consommer sa colère* ne se dit pas plus que *consommer sa fureur*.

— Accomplir. Je n'entends pas que mon autorité soit employée pour *consommer* de tels actes. (Napol.) Égisthe furieux, et brûlant de vengeance, *consomme* ses forfaits. (Voltaire.)

— *Consommer le mariage.* S'unir charnellement avec sa femme après le mariage.

— Fig. Le doge de Venise allait tous les ans épouser la mer Adriatique. Il montait le Bucentaure, et jetait un anneau dans la mer, comme pour en prendre possession. Un sultan, avec qui le doge était en guerre, le menaça de lui faire *consommer* le mariage. (Les Fastes.)

— *Consommer un crime.* S'en rendre coupable.

— Anc. jurispr. *Consommer son droit.* Se dit quand le droit qu'on a sur quelque chose a eu son effet. Ce collateur a consommé son droit par la nomination d'un tel. Le droit de retrait d'un seigneur était consommé quand il avait reçu ses lods et ventes.

— Art culin. *Faire consommer de la viande.* La faire tellement cuire, que presque tout le suc, toute la substance soit dans le bouillon. Prenez une rouelle de veau, un chapon, etc., et faites consommer tout cela.

— Détruire par l'usage. Consommer des denrées. Consommer des fourrages. Consommer des provisions de bouche. Consommer du vin, de la viande.

— Se dit d'une chose qui exige, pour sa préparation, une quantité assez considérable d'une autre chose. Ces confitures consomment beaucoup de sucre.

— Absol. On consomme beaucoup dans cette maison. Lorsque quelques propriétaires auront augmenté leurs possessions, et que, rassemblés dans une ville, ils chercheront plus de commodités dans la nourriture, dans le vêtement, dans le logement, alors ils *consommeront* davantage. (Condill.)

— SE CONSOMMER. v. pron. Être consommé. Vos provisions se consomment bien rapidement.

— Syn. simp. Achever, accomplir, finir, terminer, parfaire, parachever, combler, absorber, dissiper, anéantir, détruire, ruiner, employer. || Périphr. Mettre la fin, mettre fin.

— Syn. comp. CONSOMMER. CONSUMER. *Consommer* marque l'anéantissement total de la chose par l'usage; *consumer* marque l'anéantissement successif. Quoique la signification de ces verbes soit bien différente, cependant on voit de bons écrivains confondre *consumer* avec *consommer*. Ce qui est cause que l'on confond ces deux verbes, c'est que l'un et l'autre ont le sens et la signification d'achever; mais il y a une grande différence entre ces deux manières d'achever; car *consommer* achève en mettant l'objet dont on parle dans sa perfection et dans son accomplissement entier; et *consumer* achève en le détruisant et en l'anéantissant.

CONSOMPTIF, IVE. adj. (rad. *consommer*). Chir. S'est dit autrefois des caustiques propres à consumer les chairs, etc. Remède consomptif.

— substant. Un consomptif. Des consomptifs.

CONSOMPTION. s. f. (pr. *kon-comp-cion*, rad. *consommer*). Se dit en parlant de certaines choses qui se consument. Il se fait une grande consomption de bois dans ce fourneau. La victime fut brûlée jusqu'à l'entière consomption. La consomption des espèces sacramentelles dans l'Eucharistie.

— Pour les denrées on dit Consommation.

— Pathol. Amaigrissement progressif qui précède la mort dans la plupart des maladies chroniques, et surtout dans la phthisie pulmonaire. Tomber en consomption. État de consomption. Consomption dorsale. || Quelques auteurs ont appelé la fièvre hectique, *fièvre de consomption*, parce que son principal phénomène est l'amaigrissement.

— *Être malade de consomption.* Se dit abusivement d'une personne qui dépérit.

CONSONNANCE. s. f. (ét. lat., *cum*, avec; *sono*, je sonne). Mus. Accord de deux sons entendus simultanément, et dont l'union plaît à l'oreille. Il y a des consonnances parfaites et des consonnances imparfaites. La théorie des consonnances. Il n'y a, dans l'harmonie, que des *consonnances* et des dissonnances; il n'y a donc que des accords consonnants et des accords dissonnants. (J.-J. Rouss.)

— *Consonnances parfaites* ou *justes*. Celles dont l'intervalle ne varie point, telles que l'octave, la quinte et la quarte. || *Consonnances imparfaites.* Celles qui peuvent être majeures ou mineures, telles que les tierces et les sixtes. || *Consonnances simples.* Celles en la proportion desquelles les deux extrêmes sont tellement ordonnés entre eux, que telle proportion ne peut être divisée par un terme mitoyen. || . . . être divisées en une autre proportion par un terme mitoyen.

— Littér. Uniformité, ressemblance de son dans la terminaison des mots. Les rimes sont des consonnances. Dans la prose, on évite les consonnances de mots. Une consonnance choquante.

— Poés. Petite pièce dont tous les vers commencent par la même rime.

— Rhét. Figure de style dont les rhéteurs latins s'occupaient avec beaucoup de soin : elle était pour eux une sorte de rime, qui n'avait d'autre règle que l'harmonie. Tel est cet exemple de la Bible : *Dixitque Deus : Fiat lux, et facta est lux.* La consonnance plaisait aux Latins, surtout dans les proverbes.

C'est aussi à l'aide du proverbe que cette figure a passé dans notre langue. *Qui vivra verra. Qui a vécu a vu.* Partout ailleurs elle est rarement belle.

— Pourquoi *consonnance* et ses dérivés doublent-ils le *n*, contrairement à l'étymologie, tandis qu'*assonance* ne prend qu'un *n*? Le caprice seul a pu établir une telle anomalie : ne vaudrait-il pas mieux supprimer cette lettre inutile et revenir à l'étymologie, qui se trouve parfaitement d'accord avec la prononciation ?

— Syn. simpl. Accord, unisson, union, concordance, convenance. || Epith. Parfaite, variée, douce, agréable, harmonieuse.

— Syn. comp. CONSONNANCE. ASSONANCE. *Assonance* se dit de la propriété qu'ont certains mots de se terminer par le même son, ou par des sons à peu près semblables, sans cependant former des rimes. La *consonnance* est la ressemblance des sons qui forme la rime.

CONSONNANT, ANTE. adj. (ét., V. CONSONNANCE). Mus. Qui donne, qui produit une consonnance.

— Qui est formé par des consonnances. Intervalle consonnant. Accord consonnant.

— Gramm. Qui s'articule avec le secours des voyelles. Lettre consonnante. || *Mots consonnants.* Ceux qui ont une terminaison semblable ou à peu près.

— Employé comme participe présent, ce mot est toujours invariable.

CONSONNANTE. s. f. Gramm. Lettre qui s'articule au moyen des voyelles. On dit plutôt *consonne.*

— Mus. Grand instrument qui tient du clavecin et de la harpe.

CONSONNE. s. f. (ét. lat., *cum*, avec ; *sonus*, son). Gramm. Lettre de l'alphabet qui n'a point de son par elle-même, et qui ne peut se prononcer qu'étant jointe aux voyelles. Il y a dix-neuf consonnes en français, ce sont : *b, c, d, f, g, h, j, k, l, m, n, p, q, r, s, t, v, x, z.* || Autrefois on appelait les consonnes *bé, cé, dé, effe, gé, ache, ji, ka, elle, emme, enne, pé, qu, erre, esse, té, vé, icse, sède.* Aujourd'hui on désigne chacune d'elles par le son propre qu'elle ont dans les syllabes où elles se trouvent, en ajoutant seulement à ce son propre celui de l'*e* muet, qui est l'effet de l'impulsion de l'air nécessaire pour faire entendre la consonne. Ainsi, au lieu de dire : un *bé*, un *cé*, un *dé*, une *effe*, etc., on dit : un *be*, un *ce*, un *de*, un *fe*. Dans la nouvelle appellation le nom de toutes les lettres est masculin ; dans l'ancienne, au contraire, le plus grand nombre des consonnes était du genre masculin, mais le *f*, le *h*, le *l*, le *m*, le *n*, le *s*, étaient du féminin. || Les consonnes ont reçu différents noms, relativement au nom des divers organes qui servent à les prononcer. On appelle *labiales* celles à la formation desquelles les lèvres sont principalement employées, telles que *b, p, v, f, m*; *linguales*, celles à la formation desquelles la langue contribue particulièrement, telles que, *d, n, l, r*; *palatales*, celles dont le son s'exécute dans l'intérieur de la bouche, vers le milieu de la langue et le palais, telles que *g, j, c, k, q*, et les sons mouillés *ill, ll, ail, aille*; *dentales* ou *sifflantes*, celles dont le son s'exécute vers la pointe de la langue appuyée contre les lèvres, telles que *s* et *c* doux; *nasales*, celles qui se prononcent un peu du nez, telles que *m, n, gn*; *gutturales*, celles qui sont prononcées avec une aspiration forte, et par un mouvement du fond de la gorge. Le *h* aspiré faisait autrefois partie de cette classe, mais la prononciation s'en est tellement affaiblie, que l'aspiration n'a plus aujourd'hui pour effet, dans notre langue, que d'empêcher l'élision et la contraction. Quelques grammairiens y ajoutent les *chuintantes*, qui font entendre un sifflement assez semblable au cri d'une chouette, tels sont *j, ch*. || On divise encore les consonnes en fortes et en faibles, on les compare alors deux à deux. *B* et *p*, *d* et *t*, *s* et *z*, *j* et *ch*, etc., sont dans ce cas. Le *l* et le *r* sont appelés *liquides*, parce qu'ils s'unissent facilement avec les autres consonnes. Le *l* mouillé et le *gn* sont souvent désignés sous le nom de *mouillées* et le *m* et le *n* sous celui de *nasales*. Le *x* est une lettre double. || Les consonnes se doublent souvent, soit par raison de prononciation, soit par raison d'étymologie ; mais souvent aussi contre l'étymologie et la prononciation. Voyez-en les règles au mot DOUBLEMENT.

— L'accumulation des consonnes est souvent d'un grand effet dans les vers et dans le style oratoire, elles sifflent alors, elles crient, elles imitent le fracas du tonnerre, le rugissement des bêtes féroces, l'impétuosité des vents. Ch. [illegible] l'usage des consonnes dans sa Linguistique. Que le poète, dit-il, fasse bruire les brises à travers les bruyères, murmurer les ruisseaux qui roulent lentement leurs eaux entre les rivages fleuris, soupirer les scions ondoyants qui se balancent, qui gémissent ; frémir et frissonner les frais feuillages ; roucouler la tourterelle, ou hurler au loin le hibou ; qu'il fasse se lamenter les vents plaintifs ; qu'il les fasse rugir furieux ; qu'il mêle leur clameur effrayante à la sourde rumeur de l'ouragan, au fracas des torrents qui se brisent de roc en roc, au tumulte des cataractes qui tombent, aux éclats des tonnerres qui grondent, aux cris des pins qui se rompent.

— S'empl. quelquefois adjectiv. L'alphabet se compose de lettres voyelles et de lettres consonnes. Le *j* s'appelait autrefois *i* consonne, et le *v*, *u* consonne.

CONSONNER. v. n. 1re conj. Mot employé par Rabelais, pour S'accorder, convenir.

— Bernardin de Saint-Pierre l'a employé dans le sens de Former une consonnance. Le bouvreuil *consonne* et contraste très-agréablement avec l'épine blanche.

— On s'en est aussi servi dans le sens de Former une consonne.

CONSORAN, ANNE. adj. et s. Nom d'un peuple de la Gaule Aquitaine, vers les sources de la Garonne, dans le pays qu'on a appelé depuis le Consorans.

CONSORCE. s. m. Mot employé par Montaigne pour Communauté. J'aime à voir ces âmes principales ne se pouvoir défendre de notre *consorce*, tant parfaits hommes qu'ils soient, ce sont toujours bien lourdement des hommes. (Montaigne.)

CONSORT. s. m. Terrain vague sur les confins de deux pays.

CONSORTS. s. m. pl. (ét. lat., *cum*, avec, *sors*, sort.) Prat. Ceux qui ont intérêt avec quelqu'un dans un procès, dans une affaire civile, etc. On l'a condamné lui et ses consorts à payer solidairement.

— Dans le langage ordinaire, Ceux qui sont liés à un chef de parti, de cabale, etc. Un tel et consorts. Se prend alors toujours en mauvaise part.

— On disait autrefois d'une femme à l'égard de son mari, qu'elle était sa légitime épouse et consorte.

— Société du tiers ordre de St-François, établie à Milan, en Italie, pour exécuter toutes les œuvres et les legs pieux que les fidèles faisaient en faveur des pauvres et des affligés.

CONSOUDE. s. f. (du lat. *consolida*, fait de *consolidare*, affermir, à cause de ses vertus médicinales pour consolider les plaies.) Bot. Genre de plantes de la famille des borraginées, dont une espèce, la grande consoude ou consoude officinale, est employée en médecine contre les hémorrhagies et les diarrhées. || *Petite consoude.* Nom vulgaire d'une espèce du genre bugle. || *Consoude royale.* Un des noms vulgaires du pied d'alouette des jardins.

CONSPECTUS. s. m. (pr. *kon-spek-tuss*; du lat. *conspicere*, voir un ensemble.) Mot scientifique, synonyme de Synopsis ou tableau synoptique. Les états de situation, de dépenses, les registres, les livres de compte, etc., sont autant de *conspectus* qui, dans le style administratif et commercial, sont désignés sous ces noms spéciaux. (Laur.)

CONSPIRANCE. s. f. Néol. Ce qui tend au même but. Le pouvoir social et politique exige que les pouvoirs qui les gouvernent aient une concordance et une *conspirance* entre eux pour arriver au but qu'ils se proposent, c'est-à-dire à la perfection du gouvernement. (Mirab.)

CONSPIRANT, ANTE. adj. (rad. *conspirer*.) Mécan. Qui agit sous la même direction, et qui concourt à produire le même effet. Puissances conspirantes.

— Qui tend au même but.

— Employé comme participe présent, ce mot est toujours invariable. Des hommes conspirant contre leur pays.

CONSPIRATEUR, TRICE. s. (rad. *conspirer*). Celui, celle qui conspire pour quelque mauvais dessein. Ne se dit guère que de celui qui conspire contre le prince, contre l'Etat, contre les personnes publiques. C'était un des conspirateurs. C'est un conspirateur. Le plus audacieux de tous les *conspirateurs* célèbres fut sans doute le général Mallet, puisque seul il conçut, dans le lieu où il était retenu, le plan d'une révolution. (Aub. de Vitry.) Les fils du premier Brutus et leurs indignes complices, tramant dans l'ombre le retour de Tarquin et la ruine de la liberté romaine, n'étaient que de vils *conspirateurs*. (Id.) On a vu et on verra toujours l'esprit de parti créer des *conspirations* pour se donner le droit et le mérite de les punir. (Ségur.)

CONSPIRATION. s. f. (pr. *kon-spi-ra-cion*; rad. *conspirer*). Intelligence sourde de gens unis de sentiments pour se défaire ou se délivrer, par quelque grand coup, de certains personnages ou de certains corps importants, puissants ou accrédités dans l'Etat, et changer la face des choses. Grande conspiration. Dangereuse conspiration. Horrible conspiration. Conspiration contre l'Etat, contre la vie du prince. Ourdir une conspiration. Tramer une conspiration. Faire une conspiration. [illegible] chef d'une conspiration. L'auteur d'une conspiration. L'âme de la conspiration. Découvrir une conspiration. Une *conspiration* tramée par des particuliers, quand elle est découverte, est anéantie ; mais une *conspiration* de rois n'en prend que de nouvelles forces. (Volt.) Il ne peut y avoir de *conspiration* dangereuse dans un pays dont le peuple est heureux. (Dict. de maximes.)

— Hist. *Conspiration des poudres.* Conspiration tramée en 1605, par les catholiques, dans le but de faire périr, par une explosion, Jacques Ier, roi d'Angleterre, sa famille et tout le parlement. || *Conspiration papiste.* Celle qui avait pour but, disait-on, de faire périr Charles II, roi d'Angleterre, et de mettre à sa place le duc d'York, son frère. Cette conspiration est universellement regardée comme une chimère. || *Conspiration de Rye.* Celle que les protestants tramèrent contre le duc d'York, en 1683. Elle est ainsi appelée du nom de l'endroit où elle se forma. || Parmi les conspirations modernes, on distingue celles de Babœuf et de Mallet.

— Fig. L'indulgence pour le vice est une *conspiration* contre la vertu. (Barthél.)

— Se dit aussi de quelques affaires particulières, et il se prend alors presque toujours en mauvaise part. Il y a une conspiration contre vous. On a fait une conspiration pour lui enlever cette place, pour le porter à cette place. On dirait, en lisant votre lettre, qu'il s'agit d'une *conspiration*. (J.-J. Rouss.) Il y a entre les hommes une espèce de *conspiration* à se dissimuler ce qu'on pense les uns des autres. (Nicol.)

CONSPIRÉ, ÉE. part. pass. du v. Conspirer. S'empl. adjectiv. Ruine conspirée, mort conspirée.

CONSPIRER. v. n. 1re conj. (ét. lat., *cum*, avec; *spirare*, souffler). Etre unis d'esprit et de volonté pour quelque dessein bon ou mauvais. Conspirer unanimement. Ils conspirent tous à une même fin. Conspirer au bien public. Conspirer ensemble pour rétablir l'ordre et la justice. Tout le monde conspire à l'élévation, à la ruine, à la destruction de cet homme. Ils conspirent ensemble pour s'opposer à ses progrès. Conspirer contre le prince, contre l'Etat.

— Fig. *Concourir à.* Se dit des choses qui contribuent au même effet. Tout conspirait à la gloire du monarque, à la félicité de l'Etat. Tous les événements de cette année ont conspiré au bonheur de l'empire. Tout conspire à mon bonheur. Tout conspirait à me nuire. Tout conspire contre lui, contre ses intérêts. Tout conspire en sa faveur, tout conspire pour lui. Mes désirs conspiraient avec les vôtres. Tous les membres de cette assemblée *conspiraient* à l'utilité publique. (Boss.) Un bon citoyen se laisse conduire par les lois et *conspire* avec elles au bien public. (Id.) A mes nobles projets je vois tout *conspirer*. (Rac.) Tout ce que vous voyez *conspire* à vos désirs. (Id.) Tandis que tout *conspire* à la guerre sacrée. (Boil.) Les hommes ne peuvent jouir du bonheur qui leur est propre qu'en *conspirant* fraternellement au bonheur de tous. (Bautain.) A l'ordre général chaque sujet *conspire*. (Delille.)

— *Conspirer à*, suivi d'un infinitif. Tout *conspire* à pervertir les rois. (Fléch.) Elles ne semblaient *conspirer*, en se détruisant les unes les autres, qu'à purger l'univers de cette race impie. (Boss.) Tout m'afflige et me nuit, et *conspire* à me nuire. (Rac.) Tout *conspire* à la fois à troubler mon repos. (Id.) C'est en vain qu'à sa perte un ennemi *conspire*. (Desaintange.)

— *Conspirer avec.* La nature *conspira* avec la fortune pour accabler l'Etat. (Volt.)

— *Conspirer contre.* Les passions *conspirent* toutes contre l'innocence. (Fléch.) Mes enfants avec lui *conspirent* contre un père. (Corn.) C'est contre mon pouvoir que les traîtres *conspirent*. (Id.) Tout l'empire a vingt fois *conspiré* contre nous. (Rac.) Tout *conspirait* contre les Girondins. (L. Gallois.)

— *Conspirer en faveur.*

Sans doute il est plus d'un moment par jour
Où tout *conspire* en faveur de l'amour.
(PALISSOT.)

— *Conspirer pour.* Ils n'étaient capables de *conspirer* que pour son service et pour le bien de ses sujets. (Fléch.) Pour m'arracher le jour l'un et l'autre *conspire*. (Corn.)

. . . . Tout *conspire* pour lui.
Ma famille vengée, et les Grecs dans la joie,
Nos vaisseaux sont chargés des dépouilles de Troie;
Les exploits de son père, etc.
(RACINE.)

— v. a. Méditer, projeter quelque chose de contraire aux intérêts de quelqu'un. Conspirer la ruine de l'Etat. Conspirer la mort, la perte de quelqu'un. (Elle) *conspire* encor la perte et du père et du fils. (Corn.) Qui sait s'ils n'auraient point *conspiré* leur vengeance. (Volt.)

— Corneille lui donne pour second régime la préposition *contre*. Voilà contre un ingrat tout ce que je *conspire*. il lui donne à tort en cet endroit le sens et le régime de *méditer*, et il n'aurait pas manqué de dire *tout ce que je médite*, si la rime l'eût permis.

— Absol. Faire une conspiration contre l'État ou contre le prince. Le gouvernement eut avis que l'on conspirait dans cette ville. Aujourd'hui l'on s'assemble, aujourd'hui l'on *conspire*. (Corn.) Les hommes qui s'avilissent [illegible]

— Être d'accord. Mes inclinations conspirent avec vos volontés. Mes vœux avec les siens *conspirent* aujourd'hui. (Corn.) Avec mes sentiments ton sentiment *conspire*. (Rac.)

— SE CONSPIRER. v. pron. Être conspiré. Votre ruine se conspire.

— Syn. simpl. Empl. absol. Comploter, cabaler, machiner, faire, former une conspiration, une ligue, se liguer, s'unir, s'accorder, se joindre. || Fig. Concourir, s'accorder, répondre, contribuer, coopérer. || activ. Tramer, comploter, préparer, machiner.

— Syn. comp. CONSPIRER. CONSPIRER À. CONSPIRER POUR. CONSPIRER CONTRE. *Conspirer*, dans un sens actif, se prend toujours en mauvaise part, il a rapport à l'intention des personnes qui conspirent. *Conspirer à*, a rapport à la tendance de plusieurs personnes ou de plusieurs choses à une même fin, et se prend en bonne ou en mauvaise part. *Conspirer pour* marque les efforts communs de plusieurs personnes, ou le concours de plusieurs choses, pour exécuter une chose bonne ou mauvaise. *Conspirer contre* indique que l'on s'oppose, que l'on met des obstacles à une entreprise.

CONSPUÉ, ÉE. part. pass. du v. Conspuer. S'empl. adjectiv. Auteur conspué. Cet ouvrage a été honni et conspué. Le Christ fut raillé, conspué, battu de verges et attaché à une croix.

CONSPUER. v. a. 1re conj. (ét. lat., *cum*, avec; *spuere*, cracher). Cracher sur quelque chose. Hors d'usage au propre.

— Fig. et fam. Mépriser d'une façon marquée. On le conspua partout où il osa se montrer. La fortune réduit souvent les grands de la terre à implorer le secours de cette populace qu'ils *conspuaient*. (Boiste.)

Sifflez, sifflez, zoïles sans pudeur,
Qui sottement *conspuez* le génie.
(DEGUERLE.)

CONSTABLE. s. m. (mot anglais dérivé du français *connetable*). Titre que portent en Angleterre certains officiers publics, qui ont des attributions analogues à celles de nos commissaires de police. Ils sont chargés d'arrêter les personnes prises en flagrant délit. L'individu qu'ils touchent de leur baguette est tenu de les suivre. Leurs fonctions ont été longtemps gratuites ; mais, depuis 1829, elles sont rétribuées.

— Il y avait autrefois en Angleterre la charge de lord haut constable, qui fut d'abord héréditaire dans la famille des Strafford, et qui s'éteignit sous Henri VIII. Cette charge équivalait à celle de connétable en France.

— *Constable temporaire.* Citoyen qui offre ses services au gouvernement dans les moments de trouble ; on l'investit du même droit.

— On donnait le même nom à un employé de l'artillerie chargé de distribuer la poudre et les boulets aux canonniers, et qui faisait parfois aussi le service d'artilleur.

— Dans l'armée autrichienne, on appelle aujourd'hui les artilleurs, des constables.

CONSTABULAIRE, s. m. (du lat. *comes*, comte; *stabulum*, logis). Se disait autrefois pour gouverneur d'un château.

CONSTAMMENT. adv. (pr. *konst-ta-man*; rad. *constance*). Avec constance, fermeté, persistance. Souffrir constamment. Aimer constamment. S'attacher constamment à quelque chose. Suivre constamment un dessein. Nier constamment un fait. Soutenir constamment ce qu'on a avancé. Le sénat s'opposait *constamment* à ces lois. (Pasc.) Des reproches soutenus *constamment*, quand il avait pour lui le témoignage de sa conscience. (Fléch.)

— Invariablement, toujours. Les astres suivent constamment la route qui leur fut tracée. Il a été constamment heureux. On l'a vu constamment se dévouer au bien public, s'acquitter *constamment* des moindres devoirs. (Fléch.)

C'est aux gens mal tournés, c'est aux amants vulgaires,
A brûler *constamment* pour des beautés sévères.
(MOLIÈRE.)

— Certainement, indubitablement. Je ne sais s'il a fait telle chose, mais constamment il a dit qu'il le ferait. Cette nouvelle est constamment vraie. Marcion et Manès étaient *constamment* les plus téméraires et les plus ignorants de tous les hérétiques. (Boss.) La quatrième année de la 202e olympiade est *constamment* celle de la mort de Notre-Seigneur. (Id.) Vieux en ce sens.

— Peut se mettre entre l'auxiliaire et le participe, surtout quand le sens du verbe n'est pas complet. On dit : il a constamment résisté ; mais on dit mieux encore : il a constamment refusé de répondre. On ne pourrait pas même dire autrement. Il a refusé de répondre constamment, offrirait un autre sens.

CONSTANCE. s. f. (ét. lat., *cum*, avec; *stare*, se tenir). Vertu par laquelle l'âme s'est affermie contre les choses capables de l'ébranler, telles que la douleur, l'adversité, les tourments, etc. Grande constance. Belle constance. Rare constance. Admirable constance. Merveilleuse constance. Invincible constance. Inébranlable constance. Montrer, témoigner, faire paraître sa constance, de la constance. S'armer de constance. Opposer sa constance à la douleur, à la fortune. Souffrir, endurer avec constance. Avoir bien de la constance. Rien [illegible] tune à exercer, a éprouvé la constance de ce philosophe. La constance affermit l'homme, soutient l'homme contre les adversités. Cette *constance* du sénat, au milieu de tant de malheurs, ne venait pas seulement d'une résolution opiniâtre, mais d'une profonde connaissance des forces romaines. (Boss.) La philosophie permettait la *constance* au sage, mais ne la donnait pas. (Mass.) C'est assez de *constance* en un si grand danger. (Corn.) La *constance* des sages n'est que l'art de renfermer leur agitation dans leur âme. (La Rochef.) La *constance* est une fermeté raisonnable dans nos sentiments. (Vauven.)

— Persévérance. Poursuivre un dessein avec beaucoup de constance. Il faut qu'il ait eu bien de la constance pour ne point se lasser pendant un si long temps. Travailler avec cette

stance. Sa constance dans le mal me désespère. La *constance* de Fabius fut un rempart à sa patrie. (Boss.) Allez ailleurs vanter votre *constance*. (Rac.) La *constance* ne consiste pas à faire toujours les mêmes choses, mais celles qui tendent à la même fin. (Louis XIV.)

Plus j'y pense,
Plus je sens chanceler ma cruelle *constance*.
(Racine.)

— Fam. Se dit en parlant d'une personne qui supporte un désagrément avec beaucoup de patience, ou qui met une persévérance opiniâtre à ce qu'elle fait. Il faut que vous ayez bien de la constance pour supporter tant de caprices. Il attend depuis le matin à cette porte, quelle constance! C'est la sixième fois que vous recommencez! vous avez de la constance. Comment tolérer une vaine *constance* que l'honneur et la raison condamnent, et qui, ne pouvant plus causer que des malheurs et des peines, ne mérite que le nom d'obstination? (J.-J. Rouss.)

— Se dit surtout d'un amour durable pour une personne. Aimer avec constance. La constance de son amour, de son amitié. Il n'a point de constance en amour. Ces deux amants sont un modèle d'une rare constance.

— Iconol. On représente la Constance sous la figure d'une femme en habit militaire, le casque en tête, une pique à la main gauche, et portant la droite jusqu'à la hauteur du visage, en élevant un doigt; ou bien elle tient la pique de la main droite, et une corne d'abondance de la gauche. Elle est aussi personnifiée sous la figure d'une femme qui embrasse une colonne taillée dans un roc battu des flots. Le poignet de la main droite tient une épée dans un brasier ardent.

— Syn. comp. CONSTANCE. FERMETÉ. La *fermeté* suppose une résolution éclairée. La *constance* est une vertu par laquelle nous persistons dans notre attachement à tout ce que nous croyons devoir regarder comme vrai, beau, décent, honnête. || CONSTANCE. FIDÉLITÉ. La *constance* ne suppose point d'engagement; la *fidélité* en suppose un. || CONSTANCE. CARACTÈRE. FERMETÉ. On dit qu'un homme a du *caractère*, pour dire que ses résolutions tiennent à la trempe de son âme, et font partie de sa constitution morale. *La fermeté* est un courage de l'âme qui résiste efficacement à tout ce qui pourrait le détourner de ses résolutions. La *constance* est la ferme continuité de ce courage qui persiste imperturbablement dans ses résolutions, et ne peut être ébranlé par aucune considération.

CONSTANCE. Géogr. Ville du gr. duché de Bade, sur le lac du même nom, au point où le Rhin sort de la partie supérieure du lac pour passer dans la partie inférieure. 5,000 hab. L'évêque de Constance était autrefois prince souverain de cette ville et de ses environs. Bâtie vers l'an 297, par Constance Chlore, elle devint une des plus florissantes villes de la Suisse, dont elle fit partie jusqu'en 1805. || Grand lac entre la Suisse, le duché de Bade, le Wurtemberg, la Bavière, l'Autriche et la Prusse. Il a 65 kilom. sur 13. Ce lac éprouve souvent, sans aucune cause apparente, une hausse subite, qui est suivie d'une baisse pareille. Il est le plus poissonneux de la Suisse; il offre une branche de commerce pour ses habitants. Le Rhin le traverse dans toute sa longueur. || Ville d'Afrique dans la colonie du cap de Bonne-Espérance, célèbre par ses vins délicieux.

— Hist. *Concile de Constance*. Concile que l'empereur Sigismond convoqua, en 1414, pour mettre fin au grand schisme et régler les affaires de l'Église. C'est à ce concile que la supériorité des conciles sur le pape fut déclarée. Jean Huss et Jérôme de Prague furent brûlés vifs, en 1415, par ordre du concile de Constance.

CONSTANCE Ier, surnommé *Chlore*, c'est-à-dire, pâle, naquit vers 250. Ses victoires dans la Grande-Bretagne et dans la Germanie lui méritèrent le titre de César. Devenu empereur par l'abdication de Dioclétien, il partagea l'empire avec Galère Maximien, en 305, et mourut l'année suivante. || CONSTANCE II. Né en 317, fut élu empereur en 337. Dans le partage de l'empire qu'il fit avec ses frères, il eut l'Orient, la Thrace et la Grèce. Il mourut en 361.

— CONSTANCE DE NYSSE. Général des armées sous Honorius, qui l'associa à l'empire. Il ne posséda la dignité impériale qu'environ sept mois, et mourut en 421.

— Plusieurs princesses ont porté le nom de Constance, la plus célèbre est Constance de Provence, qui épousa en 998 le roi Robert, dont elle fit le malheur par son caractère impérieux. Elle mourut en 1032.

[illegible] Qui a de la constance, de la fermeté dans le malheur, dans les douleurs. Montrer une âme constante dans les plus grands revers. Constant dans les tourments. Constant dans ses maux. Il est ferme et constant dans l'adversité. Il aspirait plus à la gloire de paraître *constant*, qu'à la vertu même de la constance. (Mass.)

— Qui aime toujours le même objet. Amant constant. Constant en amour, dans son amour. Cœur constant. Les imaginations vives sont rarement constantes.

Sensible Emma, douce et *constante* amie,
Ton souvenir ne vit plus dans ces lieux.
(Parny.)

— Persévérant, qui ne change pas. Constant dans ses desseins, dans son travail. Constant dans la foi. Une constante volonté. Une ferme et constante résolution. Avoir l'esprit constant.

— Fig. Se dit des choses qui demeurent toujours ou longtemps dans le même état. Fortune fixe et constante. Bonheur constant. Constante prospérité. État constant et immuable. Tout change en ce monde, il n'y a rien de constant. Tradition constante. Santé constante. La vie champêtre, le calme de l'âme, et, plus que tous ces biens, votre tendre et *constante* amitié, ont renouvelé mes jours. (B. de St-P.) Ce même univers est en mouvement, et dans ses mouvements réglés, uniformes, assujétis à des lois *constantes*, il n'y a rien de cette liberté qui paraît dans les mouvements spontanés de l'homme et des animaux. (J.-J. Rouss.)

— *Vents constants*. Vents qui soufflent toujours dans la même direction, tels que les vents alisés et les moussons.

— Géom. et algèb. *Quantités constantes*. Quantités qui demeurent toujours les mêmes, par rapport à d'autres quantités qui varient.

— Certain, indubitable. Il n'en faut pas douter, la chose est constante. Le fait est constant. Il demeure constant que vous êtes coupable. Cela est constant, passe pour constant. On me l'a donné pour constant. C'est une vérité constante parmi les philosophes, parmi les publicistes, etc. Les erreurs de la raison sont locales et versatiles, et les vérités du sentiment sont *constantes* et universelles. (B. de St-P.) Malgré le mauvais renom de quelques îles, il est *constant* que de tous les peuples du monde, sans en excepter même les Romains, on n'en cite aucun où les hommes aient été à la fois plus sages et plus aimables, et aient mieux réuni les mœurs et la beauté que l'ancienne Grèce. (J.-J. Rouss.) Il est *constant* que, pour se faire une vue générale étendue, qui soit fixe et assurée, il faut commencer par se rendre familières les vérités particulières. (Condill.)

— Constant régit *dans* et *en*. Il est constant dans l'adversité; elle est constante en amour ou dans ses amours.

— Dans le sens de Persévérant, il régit également *dans* et *en*. *En*, lorsque le substantif qui suit est pris dans un sens général ou indéterminé; *dans*, lorsque le substantif est pris dans un sens déterminé.

— *Il est constant que*, régit l'indicatif quand le sens est affirmatif, et le subjonctif quand le sens est négatif ou interrogatif. Il est constant qu'il a dit cela. Il n'est pas constant qu'il ait dit cela. Est-il constant qu'il ait dit cela?

— *Pour constant*. loc. adv. Pour positif, réel. Cela passe pour constant.

— Ce mot peut précéder son substantif, lorsque l'analogie et l'harmonie le permettent. Cette constante fidélité. Ce constant amour.

— Syn. comp. CONSTANT. FIDÈLE. *Fidèle*, qui garde sa foi; *constant*, qui tient à ses premières volontés. || CONSTANT. FERME. INÉBRANLABLE. INFLEXIBLE. Un homme de bien est *constant* dans l'amitié, *ferme* dans les malheurs; et, lorsqu'il s'agit de la justice, *inébranlable* aux menaces, et *inflexible* aux prières.

CONSTANT. prép. Se disait autrefois pour Pendant.

— Prat. *Constant le mariage*. Pendant la durée du mariage.

CONSTANT Ier, né en 320, créé césar en 333, se rendit odieux par sa fierté, son faste et ses débauches, et fut détrôné et tué par Magnence, en 350. || CONSTANT II, né en 630, monta sur le trône en 641. S'étant rendu odieux par ses rapines, il fut tué en 668 par un de ses officiers.

— CONSTANT DE REBECQUE (Henri-Benjamin), né en 1767, en Suisse, d'une famille française protestante, fut un des plus zélés défenseurs des libertés publiques. Après plusieurs vicissitudes dans une carrière politique laborieusement remplie, il fut nommé, à la révolution de 1830, président du conseil d'État, et mourut le 8 décembre de la même année. On a de lui un assez grand nombre d'écrits politiques estimés.

CONSTANTE. s. f. Géom. et alg. Quantité qui demeure la même, tandis que d'autres croissent et décroissent.

CONSTANTIN Ier, né en 274, fut déclaré empereur en 306. Il transporta l'empire à Byzance, qu'il appela de son nom Constantinople. Il marchait contre les Perses, lorsqu'il mourut en 337. Après celui-ci douze empereurs ont porté le même nom sur le trône de Constantinople. Le dernier, Constantin XIII, mourut sur la brèche de cette ville assiégée en [illegible] mit fin à l'empire grec.

CONSTANTINE. Géogr. Ville des possessions françaises du nord de l'Afrique, ch.-l. de la province du même nom.

CONSTANTINIEN, ENNE. adj. Qui appartient à Constantin le Grand.

CONSTANTINOPLE. Géogr. Capitale de l'empire de Turquie, sur le détroit du même nom. 590,000 hab. Fondée par Constantin sur les ruines de Byzance, Constantinople devint en 330 la capitale de l'empire romain. Après la destruction de l'empire d'Occident en 476, Constantinople fut le siége de l'empire d'Orient ou Bas-Empire jusqu'en 1453, où cette ville tomba au pouvoir de Mahomet II.

— *Canal de Constantinople*. C'est la même chose que l'ancien Bosphore de Thrace.

— Hist. *Empire latin de Constantinople* ou *Empire latin d'Orient*. Empire que les croisés fondèrent à Constantinople en 1204, à l'époque de la quatrième croisade. Il finit en 1261.

— Chron. *Ère de Constantinople*. V. ÈRE.

CONSTANTINOPOLITAIN. adj. et subs. Habitant de Constantinople. || Qui appartient à Constantinople ou à ses habitants.

— *Collége constantinopolitain*. Collége fondé à Paris par Philippe-Auguste, et destiné à recevoir des enfants grecs qui devaient y étudier la langue latine.

CONSTATATION. s. f. (pr. *kon-sta-ta-ci-on*). L'action de constater. Ceci n'est ni un blâme ni un éloge, c'est la *constatation* d'un fait. (A. Karr.) La marche sévère de la *constatation* convient sans nul doute aux sciences historiques. (Laur.)

CONSTATÉ, ÉE. part. pass. du v. Constater. S'empl. adjectiv. C'est un fait bien constaté. Il est constaté par un grand nombre de pièces, de preuves, d'expérience. Que de théories brillantes, ingénieuses, accréditées, se sont évanouies devant un seul fait nouveau bien *constaté*. (Renauldin.) Les faits qui entrent dans le domaine des connaissances humaines sont bien *constatés* et acquis pour toujours à la science. (Laur.)

CONSTATER. v. a. 1re conj. (ét. lat., *cum*, avec; *stare*, se tenir). Établir la vérité d'un fait par des preuves certaines, s'en assurer. Il faut constater ce fait avant d'en tirer aucune induction. Je veux constater le fait.

— Recueillir, consigner une chose dans un acte fait avec solennité. Constater une chose par procès-verbal. Les changements qu'on fait à un contrat de mariage doivent être constatés par acte notarié.

— Se dit également des actes, des écrits qui font foi de quelque chose. Toutes les pièces de la procédure constatent que le bon droit est de votre côté.

— SE CONSTATER. v. pron. Être constaté. Voilà comme les faits se constatent.

CONSTELLATION. s. f. (pr. *kon-stel-la-ci-on*; ét. lat., *cum*, avec; *stella*, étoile). Astron. Assemblage d'un certain nombre d'étoiles fixes, auquel, pour aider la mémoire, on a supposé une figure, soit d'homme, soit d'animal, soit de plante, et donné un nom pour le distinguer des autres assemblages de même espèce. Cette division remonte à la plus haute antiquité. Les astronomes ont divisé le ciel en différentes constellations. Les constellations du Zodiaque. La constellation du Bélier, du Taureau, etc.

— Fig. Le célèbre anglais Robertson, parlant des génies qu'a produits le siècle de Louis XIV, les appelle une *constellation de grands hommes*.

— Astrol. On supposait autrefois que les constellations exerçaient une influence sur les événements humains.

Si vos femmes sont infidèles,
Consolez-vous, bien d'autres le sont qu'elles;
La *constellation* changera quelque jour.
(La Fontaine.)

— Fig. *Être né sous une heureuse, sous une malheureuse constellation*. Être habituellement heureux ou malheureux dans les vicissitudes de la vie.

— Myth. Séjour de l'âme, de celui dont elle porte le nom.

CONSTELLÉ, ÉE. adj. (pr. *kon-stel-lé*; ét. lat., *cum*, avec; *stella*, étoile). Astrol. Qui est fait sous l'influence supposée de certaine constellation. Anneau constellé. C'est une superstition de l'astrologie que d'attribuer des vertus à des anneaux constellés.

— Qui est en forme d'étoile. Pierre constellée.

— Pharm. *Onguent constellé*. Onguent composé de vers de terre nettoyés, séchés et pulvérisés, et de graisse de sanglier, ou d'ours. On l'employait autrefois pour guérir les maux de dents, et pour hâter la cicatrisation des plaies.

— Un poëte, dans une pièce badine sur la mort d'un chien, s'en est servi dans le sens de Mis au rang des astres.

Maintenant, chose étrange, il est froid comme [glace,
Car il est mort. Grand bien lui fasse.
Puisse-t-il être *constellé*,
C'est-à-dire bien installé
Au-dessus du signe d'Hercule,
Dans le ciel de la Canicule. (***)

[illegible] avec; *stare*, se tenir). Pal. Être évident, être certain. Il conste de cela. Il conste par tel acte que vous jouissez de ce droit. Vieux.

CONSTERNATION. s. f. (pr. *kon-ster-na-ci-on*; rad. *consterner*). Dernier degré de la crainte, et d'autant plus complet qu'il vient à la suite d'un événement inattendu, ou que du moins l'imagination se plaisait à regarder comme impossible. La consternation envahit, en général, une famille entière, ou des masses. Une ville assiégée, et dont toutes les ressources sont épuisées, compte sur un secours; il lui manque: elle tombe alors dans la consternation. Grande consternation. Profonde consternation. Consternation générale. Cela cause une grande consternation dans les esprits, dans la ville. Cette perte fut suivie d'une consternation universelle. Sa famille était dans la dernière consternation. Ils avaient passé rapidement de la *consternation* la plus profonde à la plus insolente présomption. (Barthél.) De grands crimes, d'atroces vengeances, d'effroyables réactions jettent un peuple tout entier dans la *consternation*. (St-Prosp.)

Sous ce régime affreux d'épouvante et d'hor- [reurs,
La *consternation* régnait dans tous les cœurs.
(***)

— Iconol.

La *consternation*, immobile et glacée,
Reste sans souvenir, sans plainte, sans pensée
(Millevoye.)

— Pathol. On l'a employé quelquefois dans le même sens que Stupeur.

— Syn. comp. CONSTERNATION. ÉTONNEMENT. SURPRISE. L'*étonnement* est une impression faite sur l'âme par une chose qui lui paraît étrange, extraordinaire, et qu'elle était loin de prévoir. La *surprise* ajoute à l'idée d'*étonnement* celle de la nouveauté de l'objet, ou des raisons que l'esprit croyait avoir pour penser que la chose ne devait pas ou ne pouvait pas avoir lieu. La *consternation* est le dernier degré de frayeur causé par la présence subite ou l'attente de quelque grand malheur qu'on ne voit pas la possibilité de détourner ou de prévenir.

CONSTERNÉ, ÉE. part. pass. du v. Consterner. S'empl. adjectiv. Air consterné. Visage consterné. Vous me voyez consterné. Être consterné de la mort de quelqu'un. Des enfants de Lévi la troupe *consternée* (Rac.)

Les troupeaux *consternés* quittent ce sol brûlant,
L'oiseau part effrayé, le chien fuit en hurlant.
(Delille.)

— On dit *consterné de*, en parlant des choses qui causent la consternation. Il sera consterné de cette mort, de cet événement. On dit *consterné par*, quand on veut exprimer les sentiments intérieurs qui produisent la consternation. Il fut consterné par une crainte excessive. Néanmoins, Racine a dit:

Ne vous figurez point que, dans cette journée,
D'un lâche désespoir ma vertu *consternée*.

Racine le fils condamne cette expression, *consterné d'un lâche désespoir*. La Harpe fait observer que l'on peut être consterné du désespoir de quelqu'un, et non pas de son propre désespoir. Il est certain que l'usage n'admet point cette façon de parler. Peut-être cependant ne devrait-on pas l'exclure de la poésie: c'est une phrase latine, où *consterné* a le même sens qu'Abattu, accablé. La versification s'enrichit de ces idiotismes étrangers, quand on s'en sert avec goût et discernement.

— Syn. simpl. Abattu, terrassé, accablé, découragé, étonné. || Périphr. Affecté d'une douleur profonde, livré à la tristesse, en proie à la tristesse.

CONSTERNER. v. a. 1re conj. (ét. lat., *cum*, avec; *sterno*, j'étends). Frapper d'étonnement et abattre le courage. Cette nouvelle consterna les esprits. Cette perte les a tous consternés.

— Se dit aussi des choses.

Déjà la Renommée, indiscrète déesse,
A de ce fruit fatal *consterné* sa tendresse.
(Delille.)

— SE CONSTERNER. v. pron. Être frappé d'étonnement. Cette personne se consterne aisément.

CONSTIPANT, ANTE. adj. Qui cause la constipation.

— Employé comme part. prés., ce mot est toujours invariable. Des fruits constipant ceux qui en mangent.

CONSTIPATION. s. f. (pr. *kon-sti-pa-ci-on*; rad. *constiper*). État d'un individu dont les évacuations alvines sont rares et les matières fécales dures et laborieusement excrétées. Une si longue constipation est dangereuse. Les personnes qui ne sont point familiarisées avec les voyages sur mer éprouvent ordinairement une *constipation* opiniâtre durant leur séjour à bord des vaisseaux. (Charb.)

— Difficulté que l'on éprouve à rendre les gros excréments.

— Quelques auteurs ont employé le mot *constipation* dans un sens beaucoup plus étendu, pour exprimer le resserrement des conduits.

CONSTIPÉ, ÉE. part. pass. du v. Constiper. S'empl. adjectiv. Il est constipé, toujours constipé. Les personnes *constipées* commencent leur repas par prendre avec la soupe des doses de rhubarbe ou d'élixir de longue vie, ou des pilules appelées stomachiques, relâchantes, etc. (Charb.) [illegible] d'une constipée.

CONSTIPER. v. a. 1re conj. (ét. lat., *cum*, avec; *stipo*, j'épaissis). Resserrer le ventre de telle sorte qu'on ne peut aller librement à la selle. Ces fruits-là, ces sortes de viandes constipent ceux qui en mangent.

— Absol. Ces aliments constipent.

— SE CONSTIPER. v. pron. Devenir constipé.

— Fig. Notre esprit se constipe et s'épaissit en vieillissant.

CONSTITUANT, ANTE. adj. (ét. lat., *cum*, avec; *statio*, position). Chim. Se dit des choses qui en constituent d'autres, qui entrent dans leur composition. Parties constituantes. Molécules constituantes. L'hydrogène est une des

parties *constituantes* de l'eau. (A. Martin.) L'azote fait une des parties *constituantes* de quelques plantes. (Libes.) Et l'on ne peut guère douter que les parties primitives et *constituantes* de ce sel ne soient aussi des cubes d'une petitesse qui échappera toujours à nos yeux. (Buff.) Il conçut la nécessité des atomes pour servir de parties *constituantes* aux espèces variables. (Volt.)

— *Atomes constituants.* Ceux qui, dans les corps composés, résultent de la combinaison des atomes intégrants.

— Géogn. *Parties constituantes.* Les parties d'une roche qui sont disséminées uniformément et en quantités à peu près égales dans cette dernière.

— En style de notaire, se dit d'une personne qui constitue procureur, qui donne procuration.

— Se dit d'une personne qui crée, qui établit une rente en faveur de quelqu'un. Ledit sieur constituant. Ladite dame constituante.

— Polit. Se dit de celui qui fait une constitution ou qui en est partisan. Tout philosophe *constituant* est gros d'un jacobin. (Rivar.)

— *Assemblée constituante.* Nom que reçurent les Etats-généraux, formés en assemblée nationale, lorsqu'ils décrétèrent la constitution de 1791. On lui doit l'abolition de tous les privilèges, droits et exemptions, des titres de noblesse, des dîmes, etc.; la division de la France en départements, l'institution du jury, la suppression des parlements, la consécration de la liberté des cultes et de la presse, la fixation des limites et des attributions des pouvoirs dans l'Etat, l'organisation de l'instruction publique et de l'armée, l'affranchissement de l'industrie, l'uniformité des poids et mesures, l'égale répartition de l'impôt, la création des brevets d'invention, et l'organisation de la garde nationale de Paris et de toute la France. Elle se retira le 30 septembre 1791, pour faire place à l'Assemblée législative.

— Par extens. Une logique profonde enchaîne les unes aux autres chacune de ces assemblées *constituantes* du christianisme. (E. Quinet.)

— Employé comme part. prés., ce mot est toujours invariable. Une personne constituant un avocat.

— Syn. comp. CONSTITUANT. CONSTITUTIF. Sans ses parties *constituantes*, un objet ne serait pas; sans ses parties *constitutives*, il ne pourrait pas être.

CONSTITUANT. s. m. Celui qui établit une rente ou qui donne procuration.

— Membre de l'Assemblée constituante.

— CONSTITUANTE. s. f. La première assemblée législative de la révolution française.

CONSTITUÉ, ÉE. part. pass. du v. Constituer. S'empl. adjectiv. Un tout constitué de telles et telles parties. Homme constitué en dignité. Tout son bien est en rentes constituées. Jamais mortel ne fut *constitué* pour le commandement comme lui; il le savait. (Mirab.) Vico s'élance d'un bond à la conception de Dieu, et, cette pensée connue, la société est *constituée*. (E. Quinet.)

— *Les autorités constituées, les corps constitués.* Etablis par la constitution et les lois du pays.

— *Être bien ou mal constitué, avoir le corps bien ou mal constitué.* Etre de bonne ou de mauvaise complexion, être bien ou mal conformé au dedans.

— Fig. *État, gouvernement bien constitué.* Auquel de bonnes lois assurent de la stabilité.

CONSTITUER. v. a. 1re conj. (ét. lat., *cum*, avec; *stare*, être). Il prend un double point sur l'i aux deux premières pers. plur. de l'imparfait et du prés. du subj. *Je constituais, nous constituions*, etc. *Que je constitue, que nous constituions*, etc. Composer un tout de diverses choses. L'âme et le corps constituent l'homme. La matière et la forme constituent le corps physique. Le mélange des éléments constitue tous les corps organiques et inorganiques. L'art de conserver la santé *constitue* l'hygiène. (Rostan.) Toutes les connaissances des différentes branches de la société ne sont que les branches de l'arbre qui *constitue* la science de l'homme public. (Rayn.)

— Se dit également en parlant de ce qui fait l'essence d'une chose. Cette action ne constitue point un délit. Ce qui constitue le poème dramatique, c'est l'action. Le meurtre n'était pas ce qui *constituait* mon crime. (G. Sand.)

— Faire, consister. Les philosophes constituent l'essence de l'homme dans la raison; ils constituent le souverain bien dans la vertu. Vieux en ce sens. On dit aujourd'hui faire consister.

[illegible] procureur. Constituer avoué. Il est constitué en dignité. Qui vous a constitué juge? Cette résistance les constitue en état de rébellion. Constituer en état de suspicion.

— Placer, mettre en certain lieu, en certain point. Copernic a constitué le soleil au centre du monde.

— Prat. *Constituer quelqu'un prisonnier.* Le mettre en prison.

— *Constituer quelqu'un en frais, en dépense.* Être cause qu'il fait des frais, des dépenses.

— *Constituer une rente, une pension.* Créer une rente, une pension. Il m'a constitué une rente sur le plus clair de son bien. Il a constitué à son fils une pension pour lui tenir lieu d'aliments.

— *Constituer une dot, constituer une somme, un héritage en dot.* Etablir une dot, assigner une dot sur une somme, sur un héritage.

— *Constituer une servitude sur son bien.* L'imposer sur son bien.

— Fig. Se dit en parlant des choses morales et politiques. Des principes, des règles, des articles réglementaires constituent un corps d'ouvrage ou de droit.

— SE CONSTITUER. v. pron. S'établir, se mettre. Se constituer juge dans sa propre cause, se constituer partie civile dans un procès criminel. On se *constitue* homme d'esprit, sans esprit, avec un peu d'art et beaucoup de hardiesse. (De Meilhan.) Si vous avez craint, comme vous le dites, de vous *constituer* domestique de grand seigneur, cela n'est pas tolérable. (Volt.)

— *Se constituer prisonnier.* Se rendre prisonnier.

— Se donner une constitution. Un vieux peuple se constitue difficilement. Quand des factieux parviennent à se constituer, ils se partagent la tyrannie.

— Se donner une organisation. La Chambre s'est constituée de bonne heure cette année.

— Être constitué. La liberté semble là tout à la fois trop faible pour se *constituer*, trop forte pour accepter la paix du despotisme. (E. Quinet.)

— *Se constituer en frais.* Faire des frais. Cette expression a passé de la langue du droit dans le langage ordinaire du monde et de la conversation.

CONSTITUT. s. m. (rad. *constituer*). Anc. jurispr. Acte par lequel on reconnaît qu'on possède naturellement, et sans aucun droit de propriété ni de possession civile, une chose appartenant à autrui, mais dont on a la jouissance.

CONSTITUTIF, IVE. adj. (rad. *constituer*). Qui constitue essentiellement une chose. La divisibilité est une propriété constitutive de l'étendue.

— Jurispr. Qui constitue, qui établit un droit. Titre constitutif de propriété.

CONSTITUTION. s. f. (pr. *con-sti-tu-ci-on*; rad. *constituer*). Composition, conformation, état, manière d'être habituelle. La forme et la matière entrent essentiellement dans la constitution des corps naturels.

— *Constitution de l'air*, ou *constitution atmosphérique.* Les diverses conditions qu'offre l'atmosphère, comme la sécheresse et l'humidité, la température, l'élévation du baromètre, la direction des vents, etc. La constitution de l'air ou d'un pays est plus ou moins favorable à la santé.

— Ordre et arrangement des parties d'un tout. La constitution des parties du corps humain. La constitution du monde.

— Art milit. *Constitution d'une armée.* Forme fondamentale de la milice d'une nation, loi du mécanisme de son administration, le système de son recrutement et de sa réserve, la hiérarchie de ses grades, le pied, les proportions et la subordination des diverses parties ou catégories de l'armée, les moteurs, les ressorts, le jeu de la force armée.

— Astron. *Constitution du globe.* La figure de la terre et la loi de croissance de sa densité vers le centre, portent à croire que, par l'effet des révolutions, ou par l'effet de sa constitution originaire, sa surface n'a pas toujours eu cette dureté qu'elle a maintenant. || *Constitution lunaire.* Les points très-éclairés, accompagnés d'une partie latérale obscure, que l'on aperçoit dans le disque de la lune, prouvent que cette planète est couverte de montagnes, de plaines et de cavités profondes.

— Fig. La constitution d'un État. Constitution monarchique. Une constitution bien ordonnée. Les corps politiques meurent ainsi par des vices de *constitution*. (Boiste.)

— Littér. Disposition des parties constitutives d'une comédie, d'une tragédie, d'un drame. Ceci mène insensiblement à des recherches sur la véritable *constitution* du drame lyrique. (J.-J. Rouss.)

— Tempérament, complexion du corps humain. Bonne constitution. Forte constitution. Constitution robuste. Constitution délicate. Etre de bonne constitution, de mauvaise constitution. Toutes deux d'une si heureuse *constitution*, qu'elles semblent nous promettre le bonheur de les posséder un siècle entier. (Boss.) Pour délivrer de toutes les maladies un homme d'une faible *constitution*, il faudrait lui faire un tempérament tout nouveau. (Condil.) Outre la *constitution* commune [illegible] particulier qui détermine son génie et son caractère. (J.-J. Rouss.)

— *Constitution médicale.* Histoire de toutes les maladies qui se sont succédé dans un pays pendant une ou plusieurs saisons.

— Par extens. La première *constitution* de l'univers se trouvant affaiblie, la vie humaine, qui se poussait jusqu'à près de mille ans, se diminue peu à peu. (Boss.)

— Fig. Forme d'un gouvernement. La constitution de l'État monarchique. Travailler à maintenir la *constitution* présente sans soupirer après un changement: les révolutions qui renversent les États n'épargnent pas les fortunes particulières. (Isocrate.) Notre *constitution* nouvelle est actuellement établie, tout paraît nous promettre qu'elle sera durable; mais, dans ce monde, il n'y a rien d'assuré que la mort et les impôts. (Franklin.) Leur *constitution* ne reçut presque aucun alliage étranger. (Grimm.)

— Charte ou loi fondamentale qui détermine la forme du gouvernement, et qui règle les droits politiques des citoyens. Donner une constitution. Établir une constitution. La France a eu successivement plusieurs constitutions. La constitution de telle époque. Jurer le maintien de la constitution. Violer la constitution. La constitution anglaise. La constitution américaine. On ne change jamais la *constitution* d'un Etat sans trouble. (Erasme.) Une bonne *constitution* empêche les nations de courir les chances des caractères des rois. (Boiste.) Lorsque tous les Français connaîtront la *constitution* de leur pays pour l'aimer et la défendre, c'est alors que nous serons grands et forts. (De Juss.)

— *Les constitutions d'un État.* L'ensemble, le recueil de ses lois fondamentales.

— Anc. législ. *Constitutions féodales.* Celles qui étaient relatives aux fiefs. || *Constitutions générales.* Lois que le roi faisait publier dans son royaume, et qui obligeaient tous ses sujets. || *Constitutions particulières.* Ordonnances qui ne concernaient que certaines personnes, certaines compagnies, certaines communautés, et qui ne recevaient point de publicité.

— Hist. *Constitution de* 1791. Loi fondamentale décrétée par l'Assemblée nationale constituante, et acceptée par Louis XVI le 13 septembre 1791. Cet acte établissait une seule Chambre, et ne donnait au roi qu'un véto suspensif. || *Constitution de* 1793 ou *de l'an* II. Celle qui établissait le régime pur de la multitude, des assemblées primaires qui se réunissaient sans convocation à une époque fixe, et une assemblée nationale annuellement renouvelée. Cette constitution ne fut jamais mise en activité. || *Constitution de l'an* III ou *Constitution directoriale.* Loi par laquelle la Convention établit, le 22 août 1795, un Directoire composé de cinq membres, un conseil des Anciens et un conseil des Cinq-cents. || *Constitution de l'an* VIII ou *Constitution consulaire.* Celle qui établit, le 24 décembre 1799, trois conseils, un corps législatif et un tribunat. || *Constitution de l'an* X. Celle qui nomma Bonaparte consul à vie, en 1802. || *Constitution de l'an* XII. Celle qui proclama l'Empire, en 1804. || *Constitutions de l'Empire.* Actes divers, sénatus-consultes, décrets, etc., qui organisèrent l'Empire français, selon les dispositions de la constitution de l'an XII. || *Acte additionnel aux constitutions de l'Empire.* Acte politique que Napoléon promulgua au champ de mai, en 1815, et par lequel il crée une Chambre des pairs héréditaires, et une Chambre de députés élus suivant deux degrés d'élection. || *Constitution de* 1812. Constitution espagnole décrétée par les cortès de Cadix. La constitution de 1812, proclamée dans l'île de Léon en 1820, fut adoptée à cette dernière époque à Naples et en Portugal. Elle n'admettait qu'une chambre législative. || *Constitution de* 1837. Constitution espagnole qui a remplacé le statut royal. Elle établit deux Chambres, celle des *proceres* et celle des députés ou *procuradores.* || *Constitution de* 1838. Constitution portugaise qui a remplacé la charte de don Pedro.

— *Constitution civile du clergé.* Organisation du clergé français, décrétée par l'Assemblée constituante, le 12 juillet 1790. Elle a entraîné un schisme parmi les membres du clergé, et a donné naissance aux persécutions contre les prêtres qui ne voulaient pas prêter serment à la constitution.

— Ordonnance, loi, règlement. Ne se dit guère qu'en parlant de législation ancienne ou en matière ecclésiastique. Les constitutions des empereurs. Les constitutions impériales. Les constitutions canoniques. La constitution ou bulle *Unigenitus*. Constitutions apostoliques. Violer les constitutions. La constitution de cet empereur.

— Hist. rom. Nom que l'on donna aux ordonnances des empereurs lorsqu'ils s'arrogèrent la puissance législative. || *Constitution des princes.* Législation romaine émanée de la pure volonté des empereurs.

— On a aussi appelé *constitutions* les lois et ordonnances des empereurs grecs et allemands.

— Hist. ecclés. *Constitution perpétuelle.* Acte publié en 614 par le concile de Paris, pour déterminer l'élection des évêques et régler leur juridiction. || *Constitution Unigenitus.* V. BULLE. || Les bulles et les brefs des papes ont souvent porté le nom de *constitutions*. || On a aussi appliqué ce nom aux statuts et règlements des conciles et des évêques.

— *Constitutions apostoliques.* [illegible] règlements attribués aux apôtres. On convient généralement qu'elles sont supposées. Elles contiennent un grand nombre de préceptes touchant les devoirs des chrétiens, et particulièrement touchant les cérémonies et la discipline de l'Eglise.

— Jurispr. Etablissement, création d'une rente, d'une pension. Constitution de rente. Contrat de constitution. || Les rentes mêmes s'appellent des *constitutions*. Il a pour cent mille francs de constitutions. Il a mis la plus grande partie de son bien en constitutions. || *Constitution de dot.* Acte ou clause d'un acte qui établit ce que les futurs époux apportent en dot.

— Prat. *Constitution d'avoué.* Déclaration que tel avoué occupera pour telle partie, dans un procès. Cette assignation est nulle, on y a omis la constitution d'avoué. Donner acte à un avoué de sa constitution, lorsqu'elle est faite à l'audience.

CONSTITUTIONNAIRE. s. m. (pr. *kon-sti-tu-cion-nè-re*; rad. *constituer*). Hist. rom. Titre que l'on donnait aux officiers chargés de publier les constitutions des empereurs et les codes.

— s. des 2 g. Hist. ecclés. Ceux qui, sous le règne de Louis XV, se déclaraient soumis, adhérents à la constitution ou bulle *Unigenitus*.

— adj. des 2 g. Soumis à une constitution.

CONSTITUTIONNALISER. v. a. 1re conj. (pr. *kon-sti-tu-cion-na-li-ze*). Néol. Donner une constitution. Constitutionnaliser un pays.

— SE CONSTITUTIONNALISER. v. pron. Se soumettre à une constitution.

CONSTITUTIONNALISME. s. m. (pr. *kon-sti-tu-cion-na-lis-me*; rad. *constituer*). Opinion, doctrine de ceux qui sont attachés à une constitution.

— Syn. comp. CONSTITUTIONNALISME. CONSTITUTIONNALITÉ. *Constitutionnalisme* se dit des personnes; *constitutionnalité* se dit des choses.

CONSTITUTIONNALITÉ. s. f. (pr. *kon-sti-tu-cion-na-li-té*; rad. *constituer*). Qualité de ce qui est constitutionnel. La constitutionnalité d'une loi, d'une ordonnance.

CONSTITUTIONNEL. s. m. (pr. *kon-sti-tu-cion-nel*; rad. *constituer*). Celui qui est partisan d'une constitution. Tous les vrais constitutionnels pensent ainsi. Les *constitutionnels* sont des gobe-mouches: on a rayé tous les pactes en France.., les chartes sont des feuilles de papier. (Napol.)

— LE CONSTITUTIONNEL. Titre d'un journal politique quotidien très-répandu.

CONSTITUTIONNEL, ELLE. (pr. *kon-sti-tu-cion-nel*; rad. *constituer*). adj. Qui est soumis à une constitution. Gouvernement constitutionnel. Monarchie constitutionnelle. Roi constitutionnel. Sous un gouvernement dit *constitutionnel*, on pourrait subir l'esclavage des monarchies et les misères des républiques. (Boiste.)

— Propre au gouvernement constitutionnel. Les formes constitutionnelles. Le vrai régime *constitutionnel* d'un peuple doit être l'expression de ses institutions anciennes, modifiées selon ses besoins nouveaux. (Boiste.)

— Conforme à la constitution de l'État. Cet acte n'est pas constitutionnel. La conduite de ce ministre n'est guère constitutionnelle. Les lois constitutionnelles.

— Qui est partisan de la constitution. Le parti constitutionnel.

— Qui a rapport à la constitution. C'est des hauteurs du [illegible] victorieux qu'il regarde en pitié les querelles *constitutionnelles*. (E. Quinet.)

— Hist. ecclés. Se dit des ecclésiastiques qui adoptèrent la constitution civile du clergé votée par l'Assemblée nationale.

— Pathol. Se dit des affections qui tiennent à la constitution de l'individu. Maladie constitutionnelle.

— adjectiv. S'empl. pour désigner les maladies produites par la constitution de l'air.

— Se met après son substantif.

CONSTITUTIONNELLEMENT. adv. (pr. *kon-sti-tu-cion-nè-le-man*; rad. *constituer*). D'une manière constitutionnelle. Agir constitutionnellement.

CONSTRICTEUR. adj. m. (du lat., *constringo*, fait de *cum*, avec; *stringo*, je serre étroitement). Anat. Se dit des différents muscles dont l'action est de resserrer certaines cavités. Les muscles constricteurs.

— Erpét. Une espèce de serpent, le boa constricteur, est ainsi nommée à cause de la force avec laquelle il serre et écrase dans les replis de son corps les animaux dont il veut faire sa proie. || CONSTRICTEURS. s. m. pl. Famille de reptiles ophidiens qui renferme les genres boa et éryx.

— substantiv. *Constricteurs du pharynx.* Muscles qui constituent le plan musculeux du pharynx. || *Constricteur du vagin.* Anneau circulaire qui entoure l'orifice du vagin, au-dessus des grandes lèvres.

CONSTRICTIF, IVE. adj. (ét., V. CONSTRICTEUR). Médec. Qui resserre. Vertu constrictive. Action constrictive.

CONSTRICTION. s. f. (pr. *kon-strik-ci-on*; ét., V. CONSTRICTEUR). Médec. Resserrement de certaines parties du corps animal [illegible] tuent, ou le rétrécissement de certaines cavités. Constriction spasmodique des constricteurs labiaux. On connaît les dangers de la *constriction* artificielle et mécanique du cou, de la poitrine, du ventre et des extrémités, *constriction* souvent due aux caprices d'une mode barbare. (Renauld.)

— Anat. Action, mouvement de certains muscles qui resserrent quelques parties.

— Syn. comp. CONSTRICTION. CONTRACTION. La *constriction* diffère de la *contraction* en ce que cette dernière est relative aux organes tout composés de fibres musculaires.

CONSTRINGENT, ENTE. adj. (ét., V. CONSTRICTEUR). Phys. Qui resserre les parties d'un corps.

CONSTRUCTEUR. s. m. (rad. *construire*). Celui qui construit, qui connaît l'art de construire. Un bon constructeur. Un savant constructeur. L'art du constructeur. Constructeur de vaisseaux. Point de marine à vapeur sans un grand outillage mécanique conduit par de *constructeurs* exercés. (Constit.) L'un de nos plus habiles *constructeurs* expose une machine à raboter. (Id.) En Angleterre et aux Etats-Unis, les *constructeurs* ne sont guère que des maîtres charpentiers, et leurs navires ne sont pas inférieurs aux nôtres. (Th. Page.)

— adjectiv. Ingénieur-constructeur.

— Syn. comp. CONSTRUCTEUR. ARCHITECTE. *Architecte* indique la profession, *constructeur* indique l'art.

CONSTRUCTION. s. f. (pr. *kon-struk-ci-on;* rad. *construire*). Action de construire. La construction d'un édifice. La construction d'un vaisseau. Navire en construction. Navire de construction anglaise. Chantier de construction. La construction d'une machine. La construction d'un baromètre. La construction d'un thermomètre.

— Edifices mêmes que l'on construit. De vastes constructions vont être commencées. Faire de nouvelles constructions.

— L'art de construire des édifices ou des navires. Cet homme entend fort bien la construction. Les règles de la construction. L'art de la construction des vaisseaux consiste à les bâtir sur un plan approuvé avec des bois de dimension, disposés dans les ports, en les réunissant, les liant, etc., ce qui est le travail des charpentiers de la marine. La *construction* des vaisseaux en France a atteint un degré de beauté et d'élégance où nulle autre nation n'était arrivée. (Th. Page.)

— *Vaisseau en construction.* Vaisseau commencé.

— Assemblage, disposition des matériaux, des diverses parties d'un édifice, d'un navire, d'une machine, etc. Bonne construction. La construction de ce palais est belle et solide. Ce pont est d'une construction parfaite. La construction de ce vaisseau ne laisse rien à désirer. La construction de cette machine est très-ingénieuse.

— Par extens. Construction du monde. Construction de l'univers. Les philosophes qui font des systèmes sur la secrète *construction* de l'univers, sont comme nos voyageurs qui vont à Constantinople, et qui parlent du serail : ils n'en ont vu que les dehors, et ils prétendent savoir ce que font les sultans avec leurs favorites. (Volt.)

— Fig. Se dit en parlant des ouvrages d'esprit. La construction de ce poëme n'est pas régulière, n'est pas heureuse.

— Géom. Se dit de la figure qu'on trace, et des lignes qu'on tire pour résoudre un problème, ou pour démontrer quelque proposition.

— *Construction d'une carte géographique.* La manière de dessiner une carte.

— Gramm. Arrangement des mots dans le discours suivant les règles et l'usage de la langue dans laquelle on écrit ou l'on parle. Construction grammaticale. La construction de cette phrase est fort bonne, est régulière, est vicieuse, louche. Construction elliptique. Cette construction est grecque, latine, anglaise, allemande. Il n'y a pas là de construction. Défaut de construction. Vice de construction. Qu'on donne quelque attention à la *construction* des mots et des phrases dans le discours, à la bonne heure ; mais que cette *construction* soit sans trop de travail et d'effort, autrement ce serait faire des mots une étude aussi longue que puérile. (Cicéron. Les langues à *construction* directe perdent moins à la *construction* que les langues à inversion. (Rivarol.) Il y a des artisans de style qui font toujours leurs *constructions* de la même manière ; ils les jettent toutes au même moule. (Condill.) || Considérée sous le rapport du nombre de mots qui entrent dans la composition de la phrase, la construction est pleine ou elliptique : *pleine*, si tous les mots sont exprimés ; *elliptique*, s'il y en a quelques-uns de sous-entendus. Si on la considère sous le rapport de l'ordre dans lequel les mots sont rangés, on dit qu'elle est grecque, latine, française, allemande, c'est-à-dire que les mots sont disposés conformément au génie du grec, du latin, etc. La construction se subdivise encore en construction simple ou naturelle, construction figurée, et construction usuelle. La *construction simple* énonce les mots successivement selon l'ordre de la modification ou dé-

qui le précède ; elle présente d'abord le sujet, ensuite elle le qualifie selon les propriétés ou les accidents que les sens y découvrent, ou que l'imagination y suppose. La *construction figurée* est celle où l'ordre et le procédé de l'analyse énonciative ne sont pas suivis, quoiqu'ils doivent toujours être aperçus, rectifiés ou suppléés. La *construction usuelle* est composée des deux précédentes : elle n'est ni toute simple ni toute figurée. On appelle aussi *construction grammaticale* ou *analyse grammaticale*, l'explication des diverses fonctions des mots qui entrent dans la structure des phrases, et l'indication de leurs rapports les uns avec les autres dans l'expression des pensées.

— *Faire la construction d'une phrase*, ou simplement, *faire la construction.* Disposer, suivant l'ordre direct et analytique, les mots d'une phrase qui renferme une inversion.

— Gramm. hébr. Modification que subit un nom suivi d'un autre nom qui le détermine. La construction raccourcit la prononciation primitive du mot, et n'en fait pour ainsi dire qu'un seul mot avec le nom suivant. Nom en construction. On dit aussi dans le même cas, *nom en régime.*

— Mathém. *Construction d'une équation.* Méthode suivant laquelle on détermine géométriquement, par des lignes droites, des cercles ou des courbes supérieures, les racines réelles de cette équation.

— Syn. comp. CONSTRUCTION. SYNTAXE. *Construction* ne présente que l'idée de combinaison et d'arrangement. La *syntaxe* fait connaître les rapports successifs que les mots ont entre eux. || CONSTRUCTION. BÂTISSE. La *bâtisse*, c'est la partie d'une construction qui comprend la maçonnerie ; la *construction*, c'est l'ensemble d'un bâtiment, relativement aux différentes parties dont il est composé, et aux rapports, aux dimensions de ces parties entre elles.

CONSTRUCTIVITÉ. s. f. (rad. *construire*). Phrénol. Penchant qui porte l'homme à bâtir. Organe de la constructivité.

CONSTRUIRE. v. a. 4e conj. (ét. lat., *cum*, avec ; *struere*, bâtir). Bâtir, faire un édifice, un navire, etc. Construire une maison. Construire un palais. Construire des pavillons. Construire un pont. Construire avec de bons matériaux. Construire un vaisseau. Construire un bateau. Construire une barque. Construire une machine. Le sort jaloux abat ce que l'homme a *construit*. (Castel.) Il a fallu six cents siècles à la nature pour *construire* ses grands ouvrages. (Buff.) Les Persans *construisent* dans leurs maisons des cheminées à vent, qui servent uniquement à les rafraîchir. (B. de St-P.)

— Fabriquer. Construire un baromètre. Construire un thermomètre.

— Géom. *Construire une figure.* La faire, la tracer. Construire un polygone.

— *Construire une carte géographique.* La tracer, la dessiner.

— Astrol. *Construire un talisman.* Tracer les figures, les caractères qui forment un talisman.

— Fig. *Construire un poëme.* Arranger, disposer toutes les parties d'un poëme. Pour bien construire un poëme, il faut avoir beaucoup d'imagination et de jugement.

— Fig. Gramm. Arranger des mots suivant les règles et l'usage de la langue. Construire une phrase. Tantôt cherchant la fin d'un vers que je *construis.* (Boil.)

— *Construire comme.* La grande cité de Dieu que saint Augustin avait vue des regards de la foi, Vico veut la *construire* comme une formule géométrique. (Ed. Quinet.)

— SE CONSTRUIRE. v. pron. Construire pour soi. La justice s'est *construit* un sanctuaire éternel. (Boss.)

— Être construit. Tandis que cette maison se construit.

— Syn. comp. CONSTRUIRE. BÂTIR. *Construire* est plus général, il signifie assembler des matériaux pour en faire une construction quelconque, soit édifice, soit machine, etc. *Bâtir* est plus particulier, il ne se dit que des maisons ou des édifices en maçonnerie. *Bâtir* ne se dit même ordinairement que des simples maisons et des édifices de peu d'importance ; mais on dit *construire* un palais, un temple. *Construire* embrasse la masse de toutes les opérations nécessaires pour élever un édifice ; *bâtir* ne désigne que la maçonnerie du bâtiment.

CONSTRUIT, ITE. part. pass. du v. Construire. S'empl. aussi adjectiv. Bâtiment construit. Maison construite. Cette période est bien construite. Les organes des paysans sont-ils autrement *construits* que les nôtres ? non, mais ils sont autrement exercés. (J.-J. Rouss.) Chaque être est *construit* de la manière la plus favorable au but qu'il doit remplir. (Richerand.)

— Gramm. hébr. Se dit d'un nom en construction, par opposition à nom absolu. Nom construit.

CONSTUPRATEUR. s. m. Néol. Corrupteur, débauché, qui ravit l'honneur d'une fille ou d'une femme.

CONSTUPRATION. s. f. (pr. *kon-stu-praci-on*). Néol. Action de ravir l'honneur d'une fille ou d'une femme.

CONSTUPRÉ, ÉE. part. pass. du v. Constu-

CONSTUPRER. v. a. 1re conj. (en lat. *constuprare*, formé de *cum*, avec ; et de *stuprare*, corrompre). Néol. Ravir l'honneur d'une fille ou d'une femme.

CONSUALIES. s. f. pl. Myth. Fêtes en l'honneur du dieu Consus. Elles se célébraient annuellement dans le grand cirque, le 18 du mois d'août. Tant que duraient ces fêtes, les chevaux, les mulets et les ânes étaient exempts de travaux : on les promenait, couronnés de fleurs, dans les rues de Rome.

— adjectiv. Les fêtes consualies.

CONSUBSTANTIALITÉ. s. f. (pr. *kon-sub-stan-cia-li-té ;* rad. *consubstantiel*). Théol. Unité et identité de substance. Les ariens niaient la consubstantialité du Fils avec le Père.

CONSUBSTANTIATEUR, TRICE. s. (pr. *kon-subs-tan-cia-teur*). Théol. Celui, celle qui croit le Verbe, le Fils de Dieu, consubstantiel à son père. Nom donné par les catholiques aux luthériens.

CONSUBSTANTIEL, ELLE. adj. (pr. *kon-sub-stan-ciel ;* ét. lat., *cum*, avec ; *substantia*, substance). Théol. Se dit des personnes de la Trinité, pour exprimer qu'elles n'ont qu'une seule et même substance. Les trois personnes de la Trinité sont consubstantielles. Le Fils est consubstantiel au Père, avec le Père.

— Par extens. Les biens et les maux sont *consubstantiels* à notre vie ; notre être ne peut sans ce mélange, et y est l'une bande non moins nécessaire que l'autre. (Montaigne.)

CONSUBSTANTIELLEMENT. adv. (pr. *kon-sub-stan-cié-le-man ;* rad. *consubstantiel*). Théol. D'une manière consubstantielle. Le Fils est consubstantiellement uni avec le Père.

CONSUBSTANTIATION. s. f. (pr. *kon-sub-stan-cia-cion ;* rad. *consubstantiel*). Théol. Manière dont les luthériens entendent la présence réelle de Jésus-Christ dans l'Eucharistie. Ils prétendent qu'après la consécration le corps et le sang de Jésus-Christ sont réellement présents avec la substance du pain, et sans que celle-ci soit détruite ; c'est ce que l'on nomme encore autrement *impanation.* V. ce mot.

CONSUÉTUDE. s. f. (ét. lat., *consuetudo*, habitude, coutume). Se disait pour Habitude, commerce, société. J'aimerais mieux qu'un savant, qu'un pédant, qu'un de ces doctes me fichât une cheville en l'œil que me copuler amoureusement, tant leur *consuétude* est fade. (Peroalde de Verville.)

CONSUÉTUDINAIRE. s. des 2 g. (ét., V. CONSUÉTUDE). Théol. Qui a coutume de faire quelque chose.

CONSUL. s. m. (du lat. *consul*, même signif.). Un des deux magistrats qui avaient la principale autorité dans la république romaine, et dont les fonctions ne duraient qu'un an. Ils furent institués après l'expulsion des rois, 509 ans av. J.-C., et ils ne furent abolis que 541 ans après J.-C. par Justinien. Créer des consuls. Faire des consuls. Elire des consuls. Continuer un consul. Il fut trois fois consul. Il fut nommé consul pour la troisième fois. En l'année où Cicéron et Antoine étaient consuls. Rome tient des *consuls* sa gloire et sa puissance. (Corn.)

— Hist. rom. *Consuls désignés.* Consuls qui, élus au mois de juillet, n'entraient en fonctions qu'au mois de janvier. Les consuls désignés donnaient les premiers leur avis au sénat. || *Consul honoraire.* Titre accordé à des citoyens qui jouissaient des honneurs du consulat sans en exercer les fonctions. || *Consul ordinaire.* Celui qui entrait en charge au mois de janvier, et qui donnait son nom à l'année. || *Consul subrogé.* Consul nommé pour remplacer celui qui mourait, ou qui était déposé avant la fin de l'année.

— S'est dit, en France, des trois magistrats suprêmes auxquels la constitution de l'an VIII (1799) avait confié le gouvernement de la république. Le premier consul avait des fonctions et des attributions particulières : il promulguait les lois, nommait les membres du conseil d'Etat, les ministres, les ambassadeurs, etc. Les autres consuls n'avaient que voix consultative. Par le sénatus-consulte du 16 thermidor an X (4 août 1802), les consuls furent nommés à vie ; par celui du 28 floréal an XII (18 mai 1804), le consulat fut aboli, et Bonaparte, alors premier consul, fut proclamé empereur.

— Hist. *Consul perpétuel.* Titre que les empereurs d'Orient prirent pendant quelque temps. || Les rois maures d'Espagne prirent aussi le titre de *consuls.* || *Consul*, au moyen âge, s'est dit pour Comte. || Titre que prirent en France, au IXe siècle, les seigneurs qui se mirent à la tête de l'Etat pour le défendre contre les Normands.

— Officier ou agent établi dans un port étranger pour y exercer une certaine juridiction sur les négociants et les marins de la nation qu'il représente, pour y défendre leurs intérêts. Consul de France à Smyrne. Le consul d'Alep. Consul général. Consul français. Consul anglais. Vice-consul. Elève consul.

— Nom que dans certaines municipalités du royaume on donnait autrefois à ceux qu'on appelait échevins à Paris et ailleurs. || C'était aussi le nom que portaient les magistrats municipaux des villes gauloises sous les Romains et sous les rois francs.

villes, de juges pris parmi les marchands et les négociants pour connaître sommairement de certaines affaires urgentes en matière de commerce. Les consuls des marchands. Il fut assigné par-devant les consuls. Par sentence des consuls.

— CONSULS. s. m. pl. Autrefois, la juridiction, le tribunal des consuls. Avoir une affaire aux consuls. Assigner aux consuls.

— adjectiv. Il fut assigné par-devant les juges consuls. Les tribunaux de commerce ont remplacé les juges consuls.

CONSULAIRE. adj. des 2 g. (rad. *consul*). Qui appartenait aux consuls romains. Dignité consulaire. Les faisceaux consulaires. Pouvoir consulaire.

Quand l'urne d'or enfermait ses héros,
Rome honorait leurs ombres *consulaires ;*
Pour leur bâtir des palais funéraires
Elle épuisa les marbres de Paros.
(C. DELAVIGNE.)

— *Famille consulaire.* Celle où il y avait eu un consul romain.

— *Homme consulaire, personnage consulaire.* Celui qui avait été consul. || Sous les empereurs, on donna le même titre à ceux qui, n'ayant jamais exercé le consulat, avaient cependant été honorés du rang et des marques de cette dignité.

— *Age consulaire.* Celui où l'on pouvait parvenir au consulat. C'était d'abord 41 ans, mais on y dérogea par la suite.

— *Année consulaire.* Laps de temps qui s'écoulait entre deux installations successives de consuls. La durée de cette année a souvent varié.

— *Provinces consulaires.* Celles où l'on n'envoyait pour commandants que des personnes de dignité consulaire.

— Antiq. rom. *Fastes consulaires.* Chronique gravée sur le marbre qui fut déterrée à Rome sous le pontificat de Paul III. Elle contient les noms des rois, des consuls, des décemvirs, des tribuns militaires revêtus du pouvoir consulaire, des dictateurs, des censeurs et des maîtres de la cavalerie, jusqu'à l'an 754 de Rome.

— Numism. *Médailles consulaires.* Médailles frappées vers le temps de Marius, de Sylla, de Jules César, et surtout du triumvirat, pour perpétuer le souvenir de quelque fait propre à illustrer une famille, tels que victoires, triomphes, sacerdoces, consulats, etc.

— *Gouvernement consulaire.* Celui qui fut établi en France par la constitution de l'an VIII, et dans lequel l'autorité suprême était exercée par trois consuls.

— Qui appartenait aux juges consuls. La juridiction consulaire. La jurisprudence consulaire. Charges consulaires. Condamnations consulaires. Déclaration consulaire. Matière consulaire. Sentence consulaire. Billet consulaire. Dette consulaire.

— Burlesq. On disait d'un débiteur retenu chez lui par la crainte d'être arrêté en vertu d'une sentence des consuls, qu'*il avait la goutte consulaire.*

— Blas. *Hache consulaire.* Celle qui est entourée d'un faisceau de verges.

CONSULAIRE. s. m. Celui qui avait été consul à Rome.

— Hist. mod. Lieutenants impériaux qui administraient les provinces sous l'autorité du vicaire diocésain.

CONSULAIREMENT. adv. (rad. *consul*). A la manière des juges consuls. Demande jugée consulairement.

CONSULARITÉ. s. f. (rad. *consul*). Hist. rom. Dignité des consuls honoraires sous les empereurs. Ceux qui obtenaient le titre de consul, sans en exercer les fonctions, avaient la consularité et non le consulat.

CONSULAT. s. m. (rad. *consul*). Dignité de consul. Demander le consulat. Briguer le consulat. Obtenir le consulat. Le consulat était la première dignité dans la république romaine.

— Par extens. Le temps pendant lequel on exerçait la charge de consul. Sous le consulat, pendant le consulat d'un tel. Son consulat fut remarquable.

— Hist. rom. Dignité réservée par l'empereur Justinien aux seuls empereurs comme consuls perpétuels.

— Absol. En France, le gouvernement consulaire, époque remarquable par les victoires de Marengo et de Hohenlinden, qui forcèrent l'Autriche et l'Angleterre à demander la paix, par le concordat avec Pie VII.

— Le temps pendant lequel ce gouvernement a existé. A l'époque du consulat.

— La charge de consul dans un port étranger. Il a obtenu le consulat d'Alexandrie, le consulat de New-York. Consulat général. Le consulat de cette ville a été supprimé.

— Lieu où demeure un consul, où il a ses bureaux. Aller au consulat d'Angleterre. La chancellerie d'un consulat.

— L'emploi des officiers municipaux qui portaient le nom de consuls.

— Les consuls eux-mêmes. Le consulat est venu me trouver.

— Nom qu'on donne aux tribunaux de commerce dans quelques pays.

— Mar. Rapport de mer et autres déclara-

par-devant les consuls à leur arrivée dans un port étranger. Il est surtout en usage dans le Levant et la Barbarie.

— *Consulat de la mer.* Titre d'un code maritime qui, dans le moyen âge, devint obligatoire dans toute la Méditerranée. On l'attribue aux Catalans.

CONSULTANT. adj. m. (rad. *consulter*). Qui donne avis et conseil.

Écoutez tout le monde, assidu *consultant*,
Un fat quelquefois ouvre un avis important.
(BOILEAU).

— *Avocat consultant.* Celui qui ne plaide pas, qui donne seulement son avis et son conseil par écrit sur les affaires litigieuses.

— *Médecin consultant.* Celui qui donne des conseils aux malades, sans les suivre habituellement dans le cours de leurs maladies.

— substantiv. Un tel était au nombre des consultants.

—Dans un sens contraire, Celui qui consulte, qui demande conseil à un avocat, à un médecin. Les consultants ont telle voie pour attaquer l'acte qu'on leur oppose. L'incommodité dont le consultant se plaint ne peut point avoir de suites fâcheuses. Dans ce sens, il peut s'employer au féminin.

— Employé comme participe présent, ce mot est toujours invariable. Des gens consultant peu leur intérêt.

CONSULTAT. s. m. (rad. *consulter*). Conseiller, commissaire du pape.

— Compte que l'on rend tous les vendredis au roi d'Espagne, de ce que l'on a jugé dans ses conseils pendant la semaine.

CONSULTATIF, IVE. adj. (rad. *consulter*). Que l'on consulte.

— Qui est institué pour donner des avis, des conseils sur certaines matières. Comité consultatif de l'artillerie. Comité consultatif et permanent d'administration. Chambres consultatives de commerce.

— *Avoir voix consultative.* Avoir le droit de dire son avis, mais sans que cet avis soit compté dans les délibérations. Les évêques ont voix délibérative dans les conseils; mais les docteurs n'y ont que voix consultative.

CONSULTATION. s. f. (pr. *kon-çul-ta-ci-on*; rad. *consulter*). Examen d'une question de fait et de droit, et avis donné sur ce qui en résulte. Il est des actes qui ne peuvent être faits ou admis en justice réglée qu'autant que leur objet est justifié par l'opinion des avocats qui y sont consultés, telles sont les transactions dans l'intérêt des mineurs, les requêtes civiles, etc. Grande consultation. Longue consultation. Ils furent longtemps en consultation. Les avocats sont entrés en consultation. Il lui faut tant pour sa consultation, pour son droit de consultation.

— Au palais, *Le banc des consultations, la chambre des consultations, le pilier des consultations.* Se disait autrefois des lieux où l'on trouvait les avocats consultants, et où l'on allait pour avoir leurs avis.

— *Consultations de charité.* Celles que donnent gratuitement, à la bibliothèque des avocats, un jour de la semaine, des avocats désignés pour cela.

— Avis que l'on demande. Ce que j'ai eu l'honneur de vous envoyer n'est qu'une *consultation*, un mémoire de mes doutes que je vous supplie de résoudre. (Volt.)

— Médec. Examen qu'un médecin fait, soit en particulier, soit en commun avec un ou plusieurs de ses confrères, de l'état présent d'une personne en santé ou en maladie, des causes de cet état, des conséquences qu'on en peut tirer, et des moyens qu'il convient d'employer relativement aux indications que présentent ces considérations, pour conserver la santé si elle est actuellement existante, ou guérir les maladies, si l'on en est attaqué.

— *Consultations publiques* ou *gratuites.* Consultations que donnaient autrefois presque toutes les facultés, académies ou sociétés de médecine, avant la révolution; aujourd'hui ces consultations se font dans la plupart des hôpitaux de Paris et chez quelques médecins.

— *Consultations cliniques.* Conférences qui ont lieu, entre les médecins, au lit même du malade.

— Avis par écrit que les avocats ou les médecins donnent touchant l'affaire, touchant la maladie sur laquelle on les consulte. Mémoire à consulter et consultation pour un tel. Produire, faire voir la consultation d'un médecin, d'un avocat. Signer une consultation.

— Mémoire à consulter. Cet avocat n'a pas encore répondu à ma consultation.

— Fig. Conseil que nous tenons intérieurement avec nous-même sur ce que nous devons ou ne devons pas faire. L'avarice préside à toutes les *consultations* du cœur d'un avare. (Claud.)

CONSULTE ou **CONSULTA.** s. f. (rad. *consulter*). Assemblée administrative, conseil, sénat, en Italie, et dans certains cantons suisses. Consulte d'État.

— *Consulte sacrée.* Sorte de conseil permanent, chargé de l'administration intérieure et de la justice, à Rome.

CONSULTÉ, ÉE. part. pass. du v. Consulter. S'emploie adjectiv. Avocat consulté. Médecin consulté. Oracle consulté. Devoir consulté.

. . . Et sur cette promesse,
Calchas, par tous les Grecs *consulté* chaque [jour,
Leur a prédit des vents l'infaillible retour.
(Racine.)

CONSULTER. v. a. 1re conj. (du lat. *consultare*, fréq. de *consulare*). Prendre avis, conseil ou instruction de quelqu'un. Consulter l'oracle. Consulter les devins. Consulter les avocats. Consulter les médecins. Consulter les experts. Consulter les docteurs. Consulter les casuistes. Mémoire à consulter. Les nations que les rois assemblent et *consultent* commencent par des vœux, et finissent par des volontés. (Rivar.)

— Fig. et fam. *Consulter son chevet.* Se donner le temps de délibérer sur une chose, passer la nuit avant de se déterminer.

— Examiner diverses choses pour y chercher des éclaircissements, des indices. Consulter les astres. Consulter ses livres. Consulter les faits. Consulter les auteurs. Consulter les historiens. Consulter l'histoire. Je n'aime point les mariages d'amourettes, ces cervelles enflammées ne *consultent* que le volcan de l'imagination. (Napol.) Peut-être que mon style se ressentira de la lecture des auteurs que j'ai *consultés*. (Barthél.) *Consultez* l'ancien tudesque et tous les idiômes du Nord, vous verrez à peine une chose nécessaire exprimée par plus d'une articulation. (Volt.)

Dans les flancs entr'ouverts d'un enfant égorgé,
Pour *consulter* le sort, leur bras s'était plongé.
(Ducis.)

— *Consulter les yeux de quelqu'un.* Tâcher d'y découvrir les mouvements de son âme. Ce bon mari ne loue et ne blâme rien sans avoir *consulté* les yeux et le visage de sa femme. (La Bruy.) Elles n'approuvent et ne condamnent qu'après avoir *consulté* ses yeux et son visage. (Id.)

— On le dit quelquefois des animaux. Ce chien semble *consulter* les yeux de son maître, et vouloir deviner sa pensée. (Acad.)

— *Consulter les intérêts de quelqu'un.* Chercher ce qui lui est le plus avantageux. Tous les particuliers convinrent qu'ils n'obéiraient plus à personne, que chacun veillerait uniquement à ses intérêts, sans *consulter* ceux des autres. (Montesq.)

— Fig. *Consulter le miroir, consulter son miroir.* Se regarder, s'ajuster au miroir.

— Se dit, tant au physique qu'au moral, en parlant des choses qui peuvent inspirer ou régler nos déterminations. Ne consulter que la justice. Consulter sa conscience. Consulter son devoir. C'est un homme qui ne consulte que ses intérêts, que son goût, que sa passion. Il part sans consulter le péril qui le menace. On ne *consulte* que l'oreille, parce qu'on manque de cœur. (Pasc.) Un homme qui veut connaître s'il commence à vieillir peut *consulter* les yeux d'une jeune femme. (La Bruy.) Nous ne *consultons* ni l'ordre de Dieu, ni les vues de la religion, ni les périls des situations trop agitées, ni souvent même nos talents; nous ne *consultons* que nos passions, que le désir insatiable de nous élever. (Mass.) *Consultez* la sagesse, elle vous apprendra à être content et heureux sans richesses. (Blanch.)

— *Consulter son esprit, ses forces.* S'assurer s'ils pourront suffire au dessein qu'on a en vue. Il y avait longtemps qu'il *consultait* ses forces, et qu'il essayait en secret son génie pour régner. (Volt.)

— Se dit aussi de la chose sur laquelle on prend conseil. Consulter une affaire, une maladie. Cette affaire a été consultée aux meilleurs avocats. Cette maladie a été consultée aux plus grands médecins. Ce sens vieillit; on dit plutôt Consulter les avocats sur une affaire, les médecins sur une maladie.

— Autrefois on disait *consulter de*, aujourd'hui on ne dit plus que Consulter sur.

— Absol. Conférer ensemble, délibérer. ils consultèrent ensemble. Il en veut consulter avec ses amis. Les avocats ont consulté sur cette affaire. Les médecins ont consulté sur la maladie. Il consulta très-longtemps avant de se décider.

— Donner des consultations. Pierre Groslei *consultait* gratis pour les veuves, les mineurs et les bergers qu'il respectait, honorant en eux les anciens patriarches dont ils mènent encore la vie. (Ann. fr.)

— Demander des conseils. On m'a conseillé de consulter pour cette affaire. Je n'ai point *consulté* pour suivre mon devoir. (Corn.) *Consultez* avec lui quel est votre devoir. (Id.) A ce terrible objet aucun d'eux ne *consulte*. (Boil.)

— SE CONSULTER. v. pron. Examiner ce que l'on a à faire avant de s'y déterminer. Se consulter soi-même. Je n'ai rien à vous dire là-dessus, c'est à vous à vous consulter. Vous êtes-vous bien consulté? Irai-je ou n'irai-je pas? Je me consulte. Il se consulte avant de répondre. Tes adieux sont-ils prêts? T'es-tu bien *consulté*? (Rac.) Pour la dernière fois je me suis *consulté*.

— Être consulté.

Mais quand le peuple est maître, on agit en tu- [multe,
La voix de la raison jamais ne se *consulte*.
(Corneille.)

CONSULTEUR, TRICE. s. (rad. *consulter*). Se disait pour Qui donne des avis.

son avis sur quelque point de doctrine ou de discipline.

— Chez les capucins, Celui qui donnait son avis au général.

— *Consulteur du saint-office.* Nom que l'on donnait à Venise à des jurisconsultes dont la république prenait les avis dans des cas difficiles, tant en matière ecclésiastique qu'en matière civile.

CONSULTRICE. s. f. Titre en usage dans la congrégation des filles ou veuves appelées *dimesses* ou *modesses*. Les consultrices étaient chargées d'aider la supérieure.

— On a aussi employé ce mot dans le sens de Femme qui donne des conseils.

CONSUMABLE. adj. des 2 g. (rad. *consumer*). Qui peut être consumé, qui est exposé à être consumé.

CONSUMANT, ANTE. adj. (rad. *consumer*). Qui consume. Un feu consumant.

— Caustique. Des remèdes consumants.

—Fig. La musique était pour moi une autre passion non moins fougueuse et non moins *consumante* par l'ardeur avec laquelle je m'y livrais. (J.-J. Rouss.)

—Employé comme participe présent, ce mot est toujours invariable. Des jeunes gens consumant leur temps en fadaises.

CONSUMÉ, ÉE. part. pass. du v. Consumer. S'empl. adjectiv. Edifice consumé. Victime consumée. Elle attendait qu'elles fussent entièrement *consumées* pour les emporter en cendres. (B. de St-P.)

Dans le temps que son père, entraînant les ar- [mées,
Écrasait sous son char les villes *consumées*.
(Barth. et Méry.)

— *Consumé de.* Consumé de veilles.

— *Consumé en.* La salle de l'Opéra a été *consumée* en une demi-heure, parce qu'il ne s'est pas trouvé d'eau dans les réservoirs, et que les pompes n'étaient pas disposées. (La Harpe.) Les dernières années de Childéric furent *consumées* en expéditions contre les Allemands. (Anquetil.)

— *Consumé par.* D'abord nous ne savons point vivre; bientôt nous ne le pouvons plus; et, dans l'intervalle qui sépare ces deux extrémités inutiles, les trois quarts du temps qui nous reste sont *consumés* par le sommeil, par le travail, par la douleur, etc. (J.-J. Rouss.)

Par des feux dévorants la sève *consumée*,
Déjà ne soutient plus la plante inanimée.
(St-Lambert.)

CONSUMER. v. a. 1re conj. (ét. lat., *cum*, avec; *sumere*, prendre). Détruire, user, réduire à rien. Le feu consuma ce grand édifice en moins de deux heures. Le temps consume toutes choses. La rouille consume le fer. Cette maladie le consume. Ce corps immense, et avide de ce qui servait au plaisir, *consumait* tout en peu de temps. (Boss.) Celui-là est riche, qui reçoit plus qu'il ne *consume*. (La Bruy.) Le soldat *consume* en peu de temps, non-seulement les fruits d'une année, mais encore l'espérance de plusieurs autres. (Fléch.) La foudre qui frappe l'ormeau *consume* en même temps la vigne, mais l'eau qui ranime la vigne fait aussi verdir l'ormeau. (De Jussé.)

— Par extens. Les troupeaux languissants, que l'ardeur de l'été *consume*. (Fléch.)

— Employer une chose en la détournant d'une destination naturelle et louable. Consumer tout son bien en débauches. Consumer tout son patrimoine. Le dernier rejeton de tant de rois et de tant d'infortunés *consumait* sa jeunesse auprès de son père retiré à Rome. (Volt.)

— Se dit particulièrement des affections, des sentiments pénibles qui, à la longue, font tomber dans le dépérissement. Les ennuis, les chagrins le consument. Un feu secret le consume lentement. Laisse-moi *consumer* ma vie et brûler mon cœur sur l'autel que je t'ai dressé. (G. Sand.) L'avarice partage l'âme en mille soucis, et la *consume* par des efforts laborieux et vains. (Boss.)

La riche expression, la nombreuse mesure,
De fatigues sans fin viennent le *consumer*.
(Boileau.)

— Employer sans réserve. J'ai consumé tout mon temps à cet ouvrage. Ils consument leur vie dans ces pénibles travaux. La philosophie *consume* la vie à observer les hommes. (La Bruy.)

— SE CONSUMER. Détruire sa beauté, épuiser ses forces, etc. Se consumer de tristesse et d'ennui. Se consumer en regrets, en efforts inutiles. Se consumer dans les austérités. Les Romains laissaient ce riche royaume se *consumer* par lui-même. (Fléch.) Pour consumer autrui le monstre se *consume*. (Boil.)

— Employer son temps et sa peine à faire une chose difficile ou futile. Se consumer sur un ouvrage. Se consumer en de vains débats. Pendant que les empereurs se *consument* dans des disputes de religion, les Sarrasins pénètrent dans l'empire. (Boss.) N'allez pas sur des vers sans fruit vous *consumer*. (Boil.) En efforts impuissants leur maître se *consume*. (Rac.) Les Athéniens, contraints de supporter des outrages qu'aggravait le souvenir de tant de glorieux exploits, se *consumaient* en cris d'indignation et de fureur contre Périclès, qui tenait leur valeur enchaînée. (Barth.)

— Dissiper son bien. Se consumer en procès,

— Être consumé. Vos jours prêts à se *consumer*. (Rac.)

— Absol. *Cet homme se consume.* Il dépérit, soit par le travail, soit par le chagrin, soit par quelque cause intérieure et active.

— Syn. simp. Absorber, anéantir, dissiper, détruire, user, ruiner. || Brûler, réduire en cendres.

— Syn. comp. CONSUMER. CONSOMMER. V. CONSOMMER.

CONSUS. Myth. rom. Dieu des conseils secrets. On croit que c'est le même que Neptune équestre. C'est pendant la célébration des jeux de ce dieu que les Romains enlevèrent les Sabines. V. CONSUALIES.

CONTABESCENCE. s. f. (du lat. *contabescere*, se dessécher). Médec. Consomption, marasme.

CONTABESCENT, ENTE. adj. Médec. Qui est attaqué de consomption.

— substantiv. Un contabescent. Une contabescente.

CONTACE. s. m. Liturg. Grand livre d'église, missel. || Hymne fort courte.

CONTACT. s. m. (pr. *kon-tak-te*; (ét. lat., *cum*, avec, *tactus*, toucher.) Action ou état de deux corps qui se touchent. Le contact de deux corps. Point de contact. Il y a des maladies qui se communiquent par le contact. Contact médiat. Contact immédiat. Le toucher n'est qu'un *contact* de superficie. (Buff.)

— Physiol. Impression générale du toucher des corps.

— Médec. Rapprochement de deux individus, dont l'un est sain et l'autre malade. || *Contact immédiat.* Celui qui a lieu lorsque le corps d'un individu sain touche par quelques-uns de ses points le corps d'un individu infecté. || *Contact médiat.* Celui qui a lieu lorsque l'individu sain est seulement mis en rapport avec les vêtements ou les meubles qui ont servi à des personnes atteintes de maladies contagieuses.

— Se dit, par extension, des maladies contagieuses.

Le mal contagieux réfutant la raison,
Du *contact* homicide atteste le poison.
(Barthélemy et Méry.)

— Géom. *Contact du premier ordre.* Contact de deux courbes en un point pour lequel elles ont le même coefficient du premier ordre. || *Contact du second ordre.* Contact de deux courbes en un point pour lequel elles ont le même coefficient différentiel du premier ordre, et le même coefficient différentiel du second ordre. || *Point de contact.* Point où une ligne droite touche une ligne courbe, ou dans lequel deux courbes se touchent. || *Angle de contact.* C'est la même chose que l'angle de contingence.

— Fig. Liaison, relation. Dès que le commerce eut mis ces peuples en contact avec les nations civilisées.

— CONTACTS. s. m. pl. Phys. Deux parallélipipèdes de fer doux, par le moyen desquels on réunit deux barreaux magnétiques pour conserver plus longtemps leur vertu.

CONTADES (Louis-George-Erasme, marquis de). Maréchal de France, né en 1701, mort en 1791, prit part à toutes les guerres que la France eut à soutenir de 1737 à 1748. Il fut chargé du gouvernement de l'Alsace en 1763, et le conserva jusqu'en 1788.

CONTADIN. s. m. (de l'ital. *contadino*, même signif.) Mot employé par Montaigne pour Paysan. La plus délicate partie de nous est celle qui se tient toujours découverte : les yeux, la bouche, le nez, les oreilles : à nos *contadins* comme à nos aïeux, la partie pectorale et le ventre.

A l'aide, *contadins*, aux armes,
Leur disait-il, c'est tout de bon :
Au loup, vous dis-je, au loup, il m'emporte un [mouton.
(La Fontaine.)

CONTAGIÉ, ÉE. part. pass. du v. Contagier. S'empl. adjectiv. Personne contagiée.

— Affligé d'une maladie qui se communique par le contact.

CONTAGIER. v. a. 1re conj. Néol. *Je contagiais, nous contagiions. Que je contagie, que nous contagiions*, etc. Communiquer la contagion. Si vous ne vous respectez pas vous-même, craignez l'effroyable maladie; vous périrez peut-être, après avoir *contagié* votre vertueuse épouse. (Mercier.)

CONTAGIEUX, EUSE. adj. (rad. *contagion*). Qui se prend et se communique par contagion. Une fièvre contagieuse. Un mal contagieux. La peste est une maladie contagieuse. Le choléra n'est pas contagieux. Il y a des folies qui se prennent comme les maladies *contagieuses*. (La Rochef.)

Le désespoir, le trouble et la sombre fureur
Des maux *contagieux* ont augmenté l'horreur.
(Pongerville.)

— Qui sert à la contagion, qui la favorise. Principe contagieux. Air contagieux. L'hydre *contagieuse* envahit la campagne. (Pongerv.)

— Fig. Se dit du vice, de l'erreur, de la rébellion, de l'hérésie, et de toutes les choses moralement mauvaises ou fâcheuses qui se communiquent par la fréquentation ou par l'exemple. Une erreur contagieuse. Un vice, un exemple contagieux. Les préjugés d'opinions sont plus *contagieux* que ceux d'intérêts [illegible] *contagieuse* pour le cœur : on peut changer d'opinion et conserver ses sentiments. (Beauchêne.)

Je n'ai que trop longtemps infecté ma satire
De l'air *contagieux* que le crime respire.
(Sanlèque.)

— Se dit quelquefois de certaines choses qui n'ont rien de pernicieux. Le rire est contagieux. Tout le monde le fuit, on dirait que son malheur est contagieux. Des personnages que la nature a doués d'une âme *contagieuse* la versent, pour ainsi dire, dans tous les cœurs. (Virey.)

D'un mouvement commun l'effet *contagieux*
Pénètre dans les cœurs, enflamme tous les [yeux
(Delille.)

CONTAGION. s. f. (ét. lat., *cum*, avec; *tangere*, toucher). Communication d'une ma-

... par le contact médiat ou immédiat. Ce mal se prend par contagion.

— On a quelquefois appelé *contagion vive*, la transmission d'une maladie d'individu à individu; et *contagion morte*, la transmission par le contact d'effets provenant d'un malade.

— Maladie qui se communique par contagion, surtout la peste. Grande contagion. Il y a de la contagion en tel pays. La contagion est dans telle ville. Les ravages de la contagion. La contagion a dépeuplé cette contrée. Pendant la contagion. Etre malade de la contagion.

Mille maux à la fois leur présagent leur fin,
Et la *contagion* se ligue avec la faim.
(Delille.)

— La cause des maladies contagieuses.

— Se dit aussi des émanations qui s'exhalent des animaux ou des végétaux en putréfaction, et engendrent des maladies pernicieuses.

— Fig. Se dit de toutes les mauvaises choses qui se communiquent par la fréquentation ou par l'exemple. La contagion des mauvaises mœurs. La contagion du vice, de l'hérésie. Cette manie est une véritable contagion. Ceux que l'Église retire, dans un âge si tendre, de la *contagion* du monde. (Pasc.) Vous avez pris, par *contagion*, ce nouveau goût qu'ont tant de femmes romaines pour ce qu'on appelle des hommes publics. (La Bruy.) La jalousie est le vice et comme la *contagion* universelle des cœurs. (Mass.) Rechercher l'amitié du vice, c'est courir la chance de la *contagion*. (De Juss.)

— Se dit quelquefois de certaines choses qui n'ont rien de pernicieux. L'ennui est une *contagion* qui se répand sur toutes les classes. (De Meilhan.) Les gens heureux fuient les misérables; il semble qu'ils craignent de le devenir par la *contagion*. (St-Evrem.)

— Iconol. On représente la Contagion sous la figure d'une femme pâle, exténuée, et vêtue d'habits sales et déchirés. Elle tient une branche de noyer, et s'appuie sur un basilic. L'adolescent moribond couché à ses pieds, et la vapeur épaisse qui l'environne, désignent l'infection de l'air.

— Syn. comp. CONTAGION, ÉPIDÉMIE, INFECTION. La *contagion* est une maladie qui se communique soit par le contact immédiat, soit par celui des habits, des meubles, etc., soit même par le moyen de l'air. L'*épidemie* est une maladie causée par l'infection de l'air, et qui s'étend sur une région entière. L'*infection* est l'action exercée sur l'économie animale par des miasmes morbifiques.

CONTAGIONNAIRE et **CONTAGIONNISTE**. s. m. (rad. *contagion*). Médec. Celui qui soutient qu'une maladie est contagieuse, lorsque d'autres ne la regardent pas comme telle.

— Partisan de cette opinion.

— adjectiv. Médecin contagionniste.

CONTAGIUM. s. m. (pr. *kon-ta-gi-om*; rad. *contagion*). Médec. Principe déterminant des maladies contagieuses.

CONTAILLE. adj. f. (pr. *kon-ta-i-*). Comm. Se dit d'une espèce de soie. Soies contailles.

CONTAMINATION. s. f. (pr. *kon-ta-mi-na-cion*, du lat. *contaminatio*). Souillure. Contamination légale. Suivant la loi de Moïse, il y avait plusieurs sortes de contaminations. Vieux.

CONTAMINÉ, ÉE. part. pass. du v. Contaminer. S'empl. adjectiv. Homme contaminé. Femme contaminée. Dans la loi de Moïse, ceux qui touchaient les morts, qui mangeaient des animaux qu'elle avait déclarés immondes, étaient contaminés.

CONTAMINER. v. a. 1re conj. (du lat. *contaminare*). Souiller. Voltaire a *contaminé* la Pucelle d'Orléans, le sujet de notre histoire le plus propre à l'épopée. (De Bréhan.)

— SE CONTAMINER. v. pron. Se souiller.

CONTANT. s. m. Mar. V. CONTAUR.

CONTARINI. Famille illustre de Venise, qui a fourni plusieurs doges à la république, et qui compte parmi ses membres des ambassadeurs, des cardinaux et des gens de lettres. Le plus connu est Gaspard Contarini, né en 1483, mort en 1542, qui fut cardinal et légat à la diète de Ratisbonne, et qui fit de vains efforts pour rapprocher les catholiques et les protestants.

CONTAT (Louise). Célèbre actrice, née à Paris en 1760, morte en 1813.

dans une galere au-dessus de l'enceinte.

CONTE. s. m. (du gr. barb. κόντον, en abrégé, parce que le principal mérite d'un conte consiste dans la brièveté). Récit d'aventures imaginaires, soit qu'elles aient de la vraisemblance ou qu'il s'y mêle du merveilleux. Contes de fées. Contes arabes. Contes de Boccace, de La Fontaine. Contes en vers. Contes en prose. Dire un conte. Faire un conte. Réciter un conte. Un conte bien long. Un conte divertissant, agréable, ennuyeux. Un vieux conte. Ce n'est pas une histoire véritable, c'est un conte.

Une morale nue apporte de l'ennui;
Le *conte* fait passer le précepte avec lui.
(La Fontaine.)

— Fam. *Conte de bonne femme, conte de vieille, conte de nourrice, contes d'enfants, conte de ma mère l'oie, conte de la cigogne* ou *à la cigogne, conte de Peau d'Ane, conte à dormir debout, conte bleu, conte borgne*. Fables ridicules et dépourvues de toute vraisemblance, telles que celles dont les vieilles entretiennent et amusent les enfants. Voilà les *contes* bleus qu'il faut pour vous plaire. (Mol.)

— L'expression *conte de ma mère l'oie* est prise d'un ancien fabliau, dans lequel une mère oie est représentée instruisant de petits oisons, et leur faisant des contes dignes d'elle et d'eux.

— Les *contes bleus* ont été ainsi appelés de ce que la plupart des contes se trouvent dans une collection dite la *Bibliothèque bleue*, de la couleur du papier qui recouvre ordinairement chacun de ces ouvrages. On dit aussi des *contes jaunes*, parce que la couverture est quelquefois de cette couleur.

— *Peau d'âne*, conte de Perrault, a fait donner ce nom à tous les contes inventés pour l'amusement des enfants.

— Histoires plaisantes, vraies ou fausses, que l'on dit pour amuser, railler, médire, etc. Le conte est véritable. C'est un conte fort plaisant. Un bon conte. Un mauvais conte. Faites-nous le conte de ce qui se passa. C'est un homme qui fait bien un conte. Embellir un conte. Enrichir un conte. Enjoliver un conte. Broder un conte. Vous oubliez cette particularité, elle est encore du conte. On fait d'étranges contes sur cet homme-là. Lorsqu'on fait un *conte*, c'est à quelqu'un qui l'écoute; et pour peu que le *conte* dure, il est rare que le conteur ne soit pas interrompu quelquefois par son auditeur. (Diderot.)

— Discours mensongers ou sans vraisemblance, qu'une personne tient à une autre, sérieusement ou par plaisanterie. Ce sont des contes. Faire des contes. C'est un grand faiseur de contes. Il nous amuse ici avec ses contes. Il est venu me faire des contes pour m'engager à cela. N'écoutez pas cet homme, ce qu'il vous dit n'est qu'un conte fait à plaisir. Ce n'est qu'un conte en l'air.

— Mar. *Contes* ou *contes de bord*. Récits fabuleux ou bizarres, que les matelots racontent quelquefois pour rompre l'uniformité de leurs causeries.

— Fig. Vision chimérique. Tous ces *contes* dévots que l'on fait sur des miracles arrivés ne sont bons qu'à entretenir une piété grossière. (Bayle.)

— Iron. Voila un beau conte, de beaux contes! Tout ce que vous dites est invraisemblable.

— Pop. *Conte gras*. Conte licencieux.

— Pop. *Conte ton conte*. Mens à ton aise, on ne t'écoute pas.

— Voltaire, dans ses remarques sur ce vers d'Héraclius, Tu fais après cela des *contes* superflus, fait observer que cette expression *contes superflus* est ignoble. Quoique les expressions les plus simples deviennent quelquefois les plus tragiques par la place où elles sont, ce n'est pas en cet endroit, c'est quand elles expriment un grand sentiment.

— Syn. simpl. Fable, histoire, historiette, roman, récit, aventure. || Plaisanterie, bourde, raillerie. || Epith. Bon, beau, joli, agréable, amusant, divertissant, drôle, facétieux, gai, bouffon, falot, frivole, fabuleux, libre, licencieux, obscène, piquant, intéressant, réjouissant, attachant, joyeux, naïf, ridicule, sot, vieux, rebattu, narré, embelli. || Périphr. Fabuleuse histoire, histoire inventée, supposée.

— Syn. comp. CONTE, FABLE, ROMAN. Le *conte* est le récit d'une action fabuleuse, mais vraisemblable, dont le modèle est pris dans la vie privée. La *fable* est le récit d'une action feinte, destinée à l'amusement et à l'instruction sous le voile de l'allégorie. Le *roman* est le récit fictif de diverses aventures vraisemblables de la vie humaine.

CONTÉ, ÉE. part. pass. du v. Conter. S'emploie adjectiv. Cette histoire est bien contée.

CONTÉ (Nic.-Jacq.). Né en 1755, près de Séez, mort à Paris en 1805, apprit dans son enfance la peinture sans maître; il fut chargé de la direction d'une école d'aérostiers, formée à Meudon. Envoyé en Egypte, il s'y rendit utile par une activité infatigable, et créa des fabriques de tout genre pour l'armée, qui manquait de tout. On lui doit les crayons dits de Conté.

CONTEMNÉ, ÉE. part. pass. du v. Contemner. S'emploie adjectiv. Homme contemné. Femme contemnée.

CONTEMNEMENT. s. m. S'est dit pour Mépris, dégoût.

CONTEMNER. v. a. 1re conj. (du lat. *contemnere*, mépriser). S'est dit pour Mépriser.

CONTEMNEUR. s. m. S'est dit pour Contempteur.

CONTEMPLANT, ANTE. adj. Qui contemple.

— Employé comme participe présent, ce mot est toujours invariable.

CONTEMPLATEUR, TRICE. s. (rad. *contempler*). Celui, celle qui contemple. Se dit surtout de celui qui contemple de la pensée seulement. Un contemplateur perpétuel. Un grand contemplateur. Contemplateur des merveilles de Dieu, des secrets de la nature.

— Syn. comp. CONTEMPLATEUR, CONTEMPLATIF. Un *contemplateur* gouverne ses pensées; un *contemplatif* se berce dans ses rêves.

CONTEMPLATIF, IVE. adj. (rad. *contempler*). Théol. myst. Qui se plaît, qui s'attache à contempler de la pensée. Homme fort contemplatif. Esprit contemplatif. Philosophie contemplative. L'homme est plutôt un être actif qu'un être *contemplatif*. (Chateaub.)

— *Vie contemplative*. Celle qui se passe presque toute dans la méditation. S'adonner à la vie contemplative. La vie mystique et *contemplative* est si proche de l'illusion du fanatisme, qu'il est presque impossible de marquer les justes limites qui les séparent. (Boss.) L'indifférence universelle et l'anéantissement de toutes sortes de souhaits et de désirs font l'essence de la vie *contemplative*. (St-Evrem.)

— Se dit de tout ce qui a rapport à la vie contemplative. Les extases *contemplatives* des mystiques sont quelquefois plutôt des folies d'amants insensés, que les pieux ravissements d'un amour divin. (Boss.)

— Philos. *Ecole contemplative* ou *mystique*. Ecole de philosophie qui se forma au XIIe siècle, comme une réaction contre les abus de la dialectique scolastique. Les fondateurs de l'école contemplative furent Hugues et Girard de Saint-Victor.

— Pathol. *Idées contemplatives*. On donne souvent ce nom aux idées dominantes de quelques mélancoliques, et particulièrement de ceux qui sont atteints de mélancolie religieuse.

CONTEMPLATIF, IVE. s. Celui qui se dévoue à la vie d'oraison et de méditation. Les extases des contemplatifs. Tous les sages *contemplatifs* ont passé leur vie à l'étude du cœur humain. (J.-J. Rouss.) Les *contemplatifs* se prétendent élevés à la plus sublime oraison, et à la pratique de l'amour de Dieu le plus parfait. (Fén.) Les pieux *contemplatifs* sont l'objet de la raillerie de ceux qui ne sentent pas les opérations internes du Saint-Esprit: leurs extases et leurs ravissements passent pour des visions dans le monde. (Id.)

— Pathol. Espèce de maniaque dont l'attention se fixe trop fortement sur les idées religieuses ou sur les études et les travaux scientifiques.

— La Fontaine l'a employé dans le sens de Qui regarde des yeux.

Elle s'assit sur l'herbe, et très-fort attentive,
Annette la *contemplative*
Regarda de son mieux.

CONTEMPLATION. s. f. (pr. *kon-tan-pla-ci-on*, rad. *contempler*). Action de contempler, soit avec les yeux de l'esprit, soit avec les yeux du corps. Profonde contemplation. Grande contemplation. Perpétuelle contemplation. Etre toujours en contemplation. Rester en contemplation. Etre en contemplation devant une femme. La contemplation des choses divines. S'adonner à la contemplation. La contemplation des astres. Est-elle appelée à la *contemplation*, elle prend l'essor et va se perdre dans l'abîme des grandeurs et des perfections de Dieu. (Fléch.) Chaque jour venait charmer d'une nouvelle découverte les *contemplations* curieuses de la pensée. (Ch. Nod.) Vous craignez que cet esprit immortel ne se réjouisse dans la *contemplation* intérieure des sphères. (Quinet.) C'est au milieu de l'univers que la *contemplation* des merveilles de la nature vous fera connaître celui dont elle dépend. (St-Evrem.) La leçon de l'avenir est dans la *contemplation* du passé. (Regnault-Warin.)

— Pathol. On a quelquefois donné ce nom à la catalepsie, parce que ceux qui en sont attaqués paraissent immobiles et contemplatifs.

— Philos. Action de fixer un même objet dans son entendement, de l'envisager sous toutes ses faces différentes, pour en acquérir une connaissance exacte.

— Théol. myst. Vue de Dieu ou des choses divines, qui procède de l'amour, et qui tend à l'amour. La *contemplation* n'est ni un ravissement, ni un saisissement, ni une suspension extatique de toutes les facultés de l'âme: l'état de *contemplation* passive n'est qu'une paix et une souplesse infinie, pour se laisser mouvoir aux impressions de la grâce, et pour mieux sentir l'impulsion divine. (Fén.)

— Iconol. Figure allégorique, caractérisée par une femme qui tient un livre et regarde le ciel.

— *En contemplation*. loc. adv. En considération. Le père, en contemplation de cette alliance, de ce mariage, a cédé, a donné dix mille francs à sa fille. Les deux princes, en contemplation de la paix, ont relâché de leurs pré-

dans les anciens contrats et traités, n'est plus en usage aujourd'hui.

CONTEMPLÉ, ÉE. part. pass. du v. Contempler. S'empl. adjectiv. Homme contemplé. Femme contemplée. Chose contemplée.

CONTEMPLER. v. a. 1re conj. (du lat. *contemplari*, même signif.). Considérer attentivement des yeux. Contempler un édifice. Contempler un tableau. Contempler une belle femme. Contempler le ciel. Contempler les astres. Contempler les merveilles de la création. Soldats, du haut de ces pyramides quarante siècles vous *contemplent*. (Napol.)

Le corbeau, par hasard, voit le cygne en sa gloire,
Et s'indigne, en le *contemplant*,
De sa propre couleur trop lugubre et trop noire.
(Fr. de Neufchateau.)

— Fixer toute sa pensée sur un objet. Contempler la vérité. Contempler la grandeur et les perfections de Dieu. Contempler les choses divines. On aime à voir, dans les disputes, le combat des opinions; mais de *contempler* la vérité trouvée, point du tout. (Pasc.) Elle ordonne que les ministres, dans les derniers devoirs que l'on rend aux morts, feront *contempler* à leurs auditeurs la commune condition de tous les mortels. (Id.) La nature est le trône extérieur de la magnificence divine: l'homme qui la *contemple*, qui l'étudie, s'élève par degrés au trône intérieur de la toute-puissance. (Buff.)

— Absol. Méditer. C'est un homme qui passe sa vie à contempler.

— Regarder avec attention. Mais plus on regarde et plus on est enchanté; il ne faut plus qu'admirer et *contempler* sans cesse. (J.-J. Rouss.)

— SE CONTEMPLER. v. pron. Se considérer soi-même. Pour vous mieux *contempler*, demeurez au désert. (La Font.) Tout entières à se *contempler*, les femmes ne devinent pas un homme. (J. Janin.)

— Par extens. La Circé se *contemple* dans la fontaine où elle baigne ses pieds délicats. (A. Mart.)

— Fig. Le Verbe que Dieu engendre éternellement en se *contemplant* lui-même. (Boss.)

— Syn. simpl. Voir, considérer, fixer, observer, envisager, admirer. || Méditer, réfléchir.

CONTEMPORAIN, AINE. adj. (ét. lat., *cum*, avec; *tempus*, temps). Qui est du même temps. Les auteurs contemporains. Quelques auteurs prétendent qu'Hésiode a été le contemporain d'Homère.

C'est par l'histoire que nous sommes
Contemporains de tous les hommes,
Et citoyens de tous les lieux. (***)

. . . L'animal, l'arbrisseau
Vivaient *contemporains*, cachés dans leur berceau.
(Delile.)

— *Historiens contemporains*. Ceux qui ont écrit les choses qui se sont passées dans leur temps.

— Qui est arrivé à la même époque. Histoire contemporaine. Raconter les événements contemporains. Et ces lois, cette géométrie sacrée, *contemporaine* de Dieu, coéternelle avec Dieu, où les ont-ils aperçues, sinon en Dieu lui-même? (E. Quinet.) Tout le mouvement *contemporain* est un développement nouveau, une nouvelle puissance de l'esprit du XVIe siècle. (Id.)

— La Mothe a osé dire:

D'une estime *contemporaine*
Mon cœur eût été plus jaloux.

CONTEMPORAIN, AINE. s. Celui, celle qui vit à la même époque qu'une autre personne. Il fut le contemporain, elle fut la contemporaine de ces grands hommes. Ils sont contemporains. Combattre les préjugés de ses contemporains. Ingrats *contemporains!* vous oubliez toujours les belles actions et les plus grands services. (Sall.) Les *contemporains* prodiguent les éloges, la postérité fait justice. (Duclos.) L'estime des *contemporains* vaut mieux que l'admiration de la postérité. (Boiste.) Toutes les fois que l'on veut trop élever un *contemporain*, il est sûr de trouver beaucoup de gens qui le rabaissent. (Volt.)

A mes *contemporains* je demande une grâce,
C'est que l'envie au moins cesse de me troubler.
(Piis.)

CONTEMPORANÉE. adj. et s. des 2 g. Mot employé par Montaigne pour Contemporain. Les Français mes contemporanées.

CONTEMPORANÉITÉ. s. f. Existence de deux ou de plusieurs personnes dans le même temps. Plusieurs savants révoquent en doute la contemporanéité d'Homère et d'Hésiode. Peu usité.

CONTEMPTEUR. s. m. (pr. *kon-tan-pteur*, du lat. *contemptor*). Celui qui méprise. Contempteur des dieux. Contempteur de la vertu. S'empl. surtout dans le style soutenu. Hommes riches et ambitieux, *contempteurs* de la vertu et de toute association qui ne roule pas sur l'intérêt. (La Bruyère.)

Le *contempteur* des dieux, l'exemple des tyrans,
Mézence le premier conduit ses fiers Toscans.
(Delille.)

— Quoiqu'il s'emploie ordinairement dans le style soutenu, La Harpe l'a employé dans le style didactique, et il n'y paraît pas déplacé. On dirait qu'il y a une sorte de Providence qui condamne les *contempteurs* des grands hommes

opinions, mais à les décréditer eux-mêmes, s'il en était besoin, par une ignorance honteuse des premiers éléments de l'art d'écrire.

— Grécourt a employé ce terme dans le style familier.

Contempteur de la bagatelle,
N'aimant que la solidité.

— S'empl. adjectiv. Un esprit contempteur. Des yeux contempteurs.

Mais le fou romantique a dressé sa prunelle,
Et frappé son beau sein d'un glaive *contempteur*.
(Mollevaut.)

— Syn. simpl. Dédaigneux, méprisant.

CONTEMPTIBLE. adj. des 2 g. (pr. *kon-tan-pti-ble*; du lat. *contemptibiliter*). Vil et méprisable. Se dit surtout des choses. Mais s'il est

permis d'attester Dieu dans une aff...
contemptible, on prend ici Dieu à témoin...
toute cette relation on n'avance pas u...
ne soit dans la plus exacte vérité. (Vol...
pourtant sur ces mensonges si *cont*...
aux yeux de tous les savants, et si...
bles aux yeux de la justice, qu'autr...
moines de Saint-Claude avaient fo...
richesses, leurs usurpations et l'escl...
malheureux peuple dont la Provid...
fait le pasteur. (Id.)

— Se dit quelquefois des personn...
c'est alors par rapport aux choses. A...
taire a dit les *contemptibles* théologic...
qu'il regardait comme contemptibles...
tières dont ils s'occupaient.

— Syn. comp. CONTEMPTIBLE, MÉ...
Méprisable se dit des personnes, de l...
timents, de leur conduite, de leurs...
Contemptible se dit des choses consi...
elles-mêmes et par leur nature.

CONTENANCE. s. f. (du lat. c...
formé de *cum*, avec; *tenere*, tenir; c...
Capacité. Ce navire est de la conte...
tant de tonneaux. La contenance de ce...
ce tonneau est de tant de litres.

— Étendue. Ce parc est de la co...
de cent hectares.

— Maintien, posture, manière de...
Bonne contenance. Mauvaise contenan...
tenance grave. Contenance sérieuse...
nance fière. Contenance assurée. Co...
modeste. Contenance forcée. Contena...
cule. Contenance étudiée. Contenanc...
rassée. Etre embarrassé de sa conte...
ne sait quelle contenance tenir, quell...
nance faire. On voyait à sa contena...
méditait quelque trahison. Je suis a...
tent de votre *contenance*. (Destouch...
tristesse superficielle compose pour...
le visage et la *contenance*. (Fléch.) S...
menaçant, sa *contenance* est fière. (Del...
n'a pas changé de *contenance*, mai...
cet air modeste et ses yeux baissés, s...
cœur palpite de joie, et lui dit que T...
est trouvé. (J.-J. Rouss.) Une *conte*...
mide, surtout chez les jeunes gens, m...
côté ceux mêmes qui par position doi...
être hostiles. (St-Prosp.) Vous rencon...
en public avec un adversaire foug...
sang-froid est la meilleure *contenance*...
poser. (Id.)

— *N'avoir pas de contenance*. Ne...
quelle manière se tenir. || Ne savoi...
tenir d'une manière convenable à so...
aux circonstances dans lesquelles on s...

— *Perdre contenance*. Cesser tou...
d'avoir sa contenance naturelle, par l'...
que l'on éprouve. Il me regardait avec...
tination qui me fit perdre contenan...
de très-beaux génies à qui une ca...
les mains fait perdre *contenance*. (L...
Il lui arrive souvent de perdre *conten*...
vant le public. (Id.) C'est un immen...
tage dans les assemblées politiques...
mais perdre *contenance*. (St-Prosp.)

— *Porter quelque chose par conten*...
porter seulement pour se donner bon...
avoir bonne grâce. Une femme qui...
éventail par contenance.

— *Servir de contenance*. Se dit e...
des choses que l'on porte par contena...
chapeau, sa canne, lui sert de conten...

— *Se donner une contenance*. ...
maintien convenable. Eh bien! voy...
votre histoire, reprit le curé pour s...
une *contenance*. (G. Sand.)

— Fig. *Faire bonne contenance*. T...
de la résolution, de la fermeté. Les...
faisaient bonne contenance. Il faut fa...
contenance partout, dans le bonheur...
l'adversité, dans l'abaissement et la ...
(Mme de Puysieux.) Si les stoïciens...
pas insensibles à la douleur, ils fais...
moins bonne *contenance*. (St-Evrem.)

— Syn. comp. CONTENANCE, CONT...
dernier mot désigne la quantité de m...
se trouve réellement dans le vase...
NANCE, MAINTIEN. Le *maintien* n'offre...
apparences vagues, des apparences...
ment, et ne veut montrer que cela...
nance annonce des sentiments inté...
permanents qui souvent n'existent p...
l'âme.

CONTENANT, ANTE. adj. (rad. ...
Qui contient, qui renferme en soi. C...
teille est la partie contenante, et la li...
la chose contenue.

— Employé comme participe présen...

contenant beaucoup de monde.

CONTENANT. s. m. Ce qui conti...
que chose. Le contenant est plus gra...
contenu.

CONTENDANT, ANTE. s. (ét. l...
avec; *tendere*, tendre). Concurrent...
titeur, qui dispute quelque chose...
autre. Il y avait trois contendants...
tendants qui aspiraient au prix de la...

— S'empl. adjectiv. dans les locut...
vantes: *Les princes contendants, le*...
contendantes. Ce mot vieillit; on ...
Compétiteur, concurrent, prétendant...

— Employé comme participe présen...
est toujours invariable.

CONTENDRE. v. n. 4e conj. Être...
currence, disputer, rivaliser. Vieux...

permis d'attester Dieu dans une affaire aussi *contemptible*, on prend ici Dieu à témoin que dans toute cette relation on n'avance pas un fait qui ne soit dans la plus exacte vérité. (Volt.) C'était pourtant sur ces mensonges si *contemptibles* aux yeux de tous les savants, et si punissables aux yeux de la justice, qu'autrefois les moines de Saint-Claude avaient fondé leurs richesses, leurs usurpations et l'esclavage du malheureux peuple dont la Providence m'a fait le pasteur. (Id.)

— Se dit quelquefois des personnes, mais c'est alors par rapport aux choses. Ainsi Voltaire a dit les *contemptibles* théologiens, parce qu'il regardait comme contemptibles les matières dont ils s'occupaient.

— Syn. comp. CONTEMPTIBLE. MÉPRISABLE. *Méprisable* se dit des personnes, de leurs sentiments, de leur conduite, de leurs actions. *Contemptible* se dit des choses considérées en elles-mêmes et par leur nature.

CONTENANCE. s. f. (du lat. *continere;* formé de *cum*, avec ; *tenere*, tenir ; contenir). Capacité. Ce navire est de la contenance de tant de tonneaux. La contenance de ce vase, de ce tonneau est de tant de litres.

— Étendue. Ce parc est de la contenance de cent hectares.

— Maintien, posture, manière de se tenir. Bonne contenance. Mauvaise contenance. Contenance grave. Contenance sérieuse. Contenance fière. Contenance assurée. Contenance modeste. Contenance forcée. Contenance ridicule. Contenance étudiée. Contenance embarrassée. Être embarrassé de sa contenance. Il ne sait quelle contenance tenir, quelle contenance faire. On voyait à sa contenance qu'il méditait quelque trahison. Je suis assez content de votre *contenance*. (Destouches.) Une tristesse superficielle compose pour un temps le visage et la *contenance*. (Fléch.) Son œil est menaçant, sa *contenance* est fière. (Del.) Sophie n'a pas changé de *contenance*, mais malgré cet air modeste et ses yeux baissés, son tendre cœur palpite de joie, et lui dit que Télémaque est trouvé. (J.-J. Rouss.) Une *contenance* timide, surtout chez les jeunes gens, met de leur côté ceux mêmes qui par position doivent leur être hostiles. (St-Prosp.) Vous rencontrez-vous en public avec un adversaire fougueux, le sang-froid est la meilleure *contenance* à lui opposer. (Id.)

— *N'avoir pas de contenance.* Ne savoir de quelle manière se tenir. || Ne savoir pas se tenir d'une manière convenable à son état ou aux circonstances dans lesquelles on se trouve.

— *Perdre contenance.* Cesser tout à coup d'avoir sa contenance naturelle, par l'embarras que l'on éprouve. Il me regardait avec une obstination qui me fit perdre contenance. Il y a de très-beaux génies à qui une carte dans les mains fait perdre *contenance*. (La Bruy.) Il lui arrive souvent de perdre *contenance* devant le public. (Id.) C'est un immense avantage dans les assemblées politiques de ne jamais perdre *contenance*. (St-Prosp.)

— *Porter quelque chose par contenance.* Le porter seulement pour se donner bon air, pour avoir bonne grâce. Une femme qui porte un éventail par contenance.

— *Servir de contenance.* Se dit en parlant des choses que l'on porte par contenance. Son chapeau, sa canne, lui sert de contenance.

— *Se donner une contenance.* Avoir un maintien convenable. Eh bien ! voyons donc votre histoire, reprit le curé pour se donner une *contenance*. (G. Sand.)

— Fig. *Faire bonne contenance.* Témoigner de la résolution, de la fermeté. Les ennemis faisaient bonne contenance. Il faut faire bonne *contenance* partout, dans le bonheur et dans l'adversité, dans l'abaissement et la grandeur. (Mme de Puysieux.) Si les stoïciens n'étaient pas insensibles à la douleur, ils faisaient du moins bonne *contenance*. (St-Evrem.)

— Syn. comp. CONTENANCE. CONTENU. Ce dernier mot désigne la quantité de matière qui se trouve réellement dans le vase. || CONTENANCE. MAINTIEN. Le *maintien* n'offre que des apparences vagues, des apparences du moment, et ne veut montrer que cela. La *contenance* annonce des sentiments intérieurs et permanents qui souvent n'existent point dans l'âme.

CONTENANT, ANTE. adj. (rad. *contenir*). Qui contient, qui renferme en soi. Cette bouteille est la partie contenante, et la liqueur est la chose contenue.

— Employé comme participe présent, ce mot [illegible] contenant beaucoup de monde.

CONTENANT. s. m. Ce qui contient quelque chose. Le contenant est plus grand que le contenu.

CONTENDANT, ANTE. s. (ét. lat., *cum*, avec; *tendere*, tendre). Concurrent, compétiteur, qui dispute quelque chose avec un autre. Il y avait trois contendants. Les contendants qui aspiraient au prix de la course.

— S'empl. adjectiv. dans les locutions suivantes : *Les princes contendants, les parties contendantes.* Ce mot vieillit ; on dit plutôt Compétiteur, concurrent, prétendant.

— Employé comme participe présent, ce mot est toujours invariable.

CONTENDRE. v. n. 4e conj. Être en concurrence, disputer, rivaliser. Vieux mot peu en usage. La blancheur de son visage *contendait* avec la blancheur de son voile à qui l'emporterait. (Brantôme.)

CONTENIR. v. a. 2e conj. (ét. lat., *cum*, avec, *tenere*, tenir). *Je contiens, tu contiens, il contient, nous contenons, vous contenez, ils contiennent. Je contenais*, etc. *Je contins*, etc. *Je contiendrai*, etc. *Je contiendrais*, etc. *Contiens, contenons, contenez. Que je contienne, que tu contiennes, qu'il contienne, que nous contenions, que vous conteniez, qu'ils contiennent. Que je continsse*, etc. *Contenir. Contenant. Contenu.* Comprendre dans certain espace, dans certaine étendue. Ce vase contient deux litres. Le setier de Paris contenait douze boisseaux. Cette salle de spectacle contient, peut contenir deux mille personnes. Ce parc, cette pièce de terre contient dix hectares. Un champ contenant un hectare. L'Olympe ne peut plus *contenir* tant de têtes. (La Font.)

— Se dit, dans un sens analogue, en parlant de livres, de traités, etc. Ce volume contient quatre cents pages, contient tout Virgile. Son ouvrage contient vingt chapitres. Cette loi contient douze articles.

> . . . Mais enfin mon récit
> *Contient*, sans rien de plus, ce que le prince a [dit.
> (CORNEILLE.)

> . . . Cette lettre sincère
> D'un amour malheureux *contient* tout le mys- [tère.
> (RACINE.)

— Renfermer. La bouteille ne contient presque plus rien. On lui a volé la cassette qui contenait son trésor. Ce parc contient une grande quantité de gibier. Sa lettre contenait les expressions les plus touchantes. Cette histoire contient des détails fort intéressants. On ne peut pas nier que le charbon de terre ne *contient* du bitume. (Buff.) Les cendres de nos foyers *contiennent* de l'alcali fixe végétal. (Id.) Et la troisième sera celle des pierres qui, ne *contenant* aucunes coquilles marines ou terrestres, n'ont été formées que des fragments et des débris réduits en poussière des unes et des autres. (Id.)

— Fig. Se dit dans le même sens. Ce livre contient toute la doctrine de Platon. Son ouvrage contient toutes les opinions de Gassendi, de Descartes. La définition doit contenir le genre et la différence. Ce précepte contient tous les autres. Sa réponse contient une horrible impiété. La charité contient toutes les vertus. Cette proposition *contenait* l'essence des plus noires hérésies. (Pasc.) Les dix commandements *contiennent* les premiers principes du culte de Dieu et de la société humaine. (Boss.) Beaucoup de têtes sont trop étroites pour *contenir* la vérité. (Boiste.)

— Se dit des choses visibles ou invisibles qui entrent dans la composition de chaque être. Le moindre grain de sable contient un très-grand nombre d'atomes. L'aimant contient en soi plusieurs propriétés. Ce mot contient un grand sens. On appelle l'homme un microcosme, parce qu'il contient en abrégé toutes les merveilles du monde. Dieu voulait faire adorer sa grandeur aux hommes en leur faisant connaître ses ouvrages et ce qu'ils contiennent.

— Retenir dans certaines bornes. Ces digues, ces levées ont été faites pour contenir la rivière dans son lit. Les gardes avaient peine à contenir la foule.

— Art milit. *Contenir l'ennemi.* Brider ses mouvements, contrecarrer ses opérations, faire front à ses attaques, résister à ses approches.

— Fig. S'empl. dans le même sens. Contenir quelqu'un dans le devoir, dans l'obéissance. Contenir quelqu'un. On a bien de la peine à contenir ce jeune homme. Contenir une soldatesque effrénée. Contenir des provinces qui menacent de se soulever. Il avait plus de peine à *contenir* ses soldats qu'à vaincre ses ennemis. (Boss.) *Contenant* sous les lois d'une austère vertu et d'une exacte modestie une grande beauté et une florissante jeunesse. (Fléch.)

— Réprimer. Contenir ses passions. Contenir son indignation. Contenir sa fureur. Contenir ses transports. Les larmes lui coulent des yeux, le moyen de les *contenir?* (La Bruy.) Pourrait-il *contenir* l'horreur qu'il a pour moi ? (Rac.) Priam ne *contient* plus son douloureux transport. (Delille.)

— Absol. Il est plus aisé d'opprimer que de *contenir*, et d'exercer un acte de violence qu'un acte de justice. (D'Alemb.)

— SE CONTENIR. Se retenir, s'empêcher de faire paraître quelque sentiment vif, et particulièrement sa colère. Quand je l'entendis parler [illegible] nir. Peu s'en fallut qu'il ne s'emportât, néanmoins il se contint. Contenez-vous, on vous regarde.

— Se modérer sur les choses qui peuvent être préjudiciables à la santé. Tout le monde n'a pas la force de se contenir. Il est difficile de se contenir parmi tant d'occasions de péché. Les médecins lui ont défendu le vin, mais il a bien de la peine à se contenir. Il est plus facile de s'abstenir que de se contenir.

— *Se contenir dans.* Se *contenir* dans les bornes d'une sage modération. (Fléch.)

— Se réprimer mutuellement.

— Syn. comp. CONTENIR. TENIR. *Tenir* suppose une quantité divisible, et *contenir*, des individus qu'on peut réunir. || CONTENIR. RETENIR. *Contenir*, c'est empêcher de s'étendre au-delà ; *retenir*, c'est mettre un frein.

CONTENS. s. m. Se disait pour Procès.

CONTENT, ENTE. adj. (du lat. *contentus*, même signif.). Qui a l'esprit satisfait, mais de cette satisfaction qui provient du prix qu'on attache aux objets extérieurs. Un homme content. Vivre content. Il a le cœur content. Il ne sera content que lorsqu'il vous aura vu. Il ne sera pas content qu'il ne vous ait vu. On ne l'avait jamais vue si contente. Avoir l'esprit content. La cour ne rend pas *content*, elle empêche qu'on ne le soit ailleurs. (La Bruy.) Beaucoup de jeunes écrivains ne sont pas *contents* des jugements de l'Académie, ils crient, ils clabaudent, mais, dès qu'ils s'avisent d'imprimer, nous somm[illegible] bien vengés. (La Harpe.) Pourvu [illegible] soit *content*, qu'importe qu'on admire ? ([illegible]) Et vous êtes heureux ?—Heureux !... du moins *content*. (Al. Dumas.)

— Je mourrai de douleur, mais je mourrai *content*. (Corn.) Il est impossible de mourir affligé et content.

— Qui exprime la satisfaction. Air content. Visage content. Avoir l'air content. Voulez-vous que tout ce qui vous entoure vous montre un air *content*, soyez libéral. (Vauven.)

— *Il est riche, qui est content.* C'est être riche que d'être content. Cette construction est elliptique ; c'est comme s'il y avait : *Il est riche, celui-là qui est content.* M. Nap. Landais assure que ce proverbe, cité par l'Académie, n'a jamais été français. Avant d'avancer une assertion aussi positive, il aurait dû être bien sûr de son fait. S'il avait fait quelques recherches, il aurait vu que cette construction, aujourd'hui inusitée, était autrefois en usage. Tout le monde sait que les anciennes locutions se maintiennent surtout dans les proverbes. V. QUI.

— *Être content de quelqu'un.* Être satisfait de lui, de son procédé, de sa conduite. Un cœur *content* de soi l'est aisément d'autrui. (Chabanon.) Si l'on ne vous servait à table que deux onces de pain et un verre d'eau par jour, seriez-vous *content* de votre prieur qui vous dirait que cela est suffisant ? (Pasc.) Ceux qui ne sont *contents* de personne sont ceux mêmes dont personne n'est *content*. (La Bruy.)

— On est content de soi, lorsqu'on s'est conduit sans faiblesse, d'une manière conforme au plan que l'on avait formé ; lorsqu'on a fait tout ce qu'on désirait faire.

> Qu'heureux est le mortel qui, du monde ignoré,
> Vit *content* de soi-même en un coin retiré !
> (BOILEAU.)

— Iron. *Être bien content de soi-même, être content de sa personne, de sa petite personne.* S'estimer beaucoup, être fort satisfait de soi-même. On ne peut être plus *content* de personne qu'il ne l'est de lui-même. (La Bruy.) L'esprit de politesse veut que, par nos paroles et nos manières, les autres soient *contents* de nous et d'eux-mêmes. (Id.) Esprits inquiets, entreprenants, téméraires, pourvu qu'ils s'agitent, ils sont *contents* d'eux-mêmes. (Mass.)

— *Être content de quelque chose.* En éprouver de la satisfaction. Il assure qu'il est bien moins *content* du don, que de la manière dont il lui a été fait. (La Bruy.) Peu *contente* des couleurs de la nature, elle en avait emprunté d'artificielles, pour paraître avec l'éclat des lis et des roses. (Barth.)

> Rencontre-t-on jamais personne
> Qui soit *content* des dons de Dieu ?
> (NIVERNAIS.)

— *Être content de quelque chose.* Ne rien désirer de plus ou de mieux. Etre content de peu de chose. Etre content de sa fortune, de sa condition, de ses biens. *Contente* de son pays où tout abondait, elle ne songeait point aux conquêtes. (Boss.) Ils vivaient *contents* de ce qu'ils avaient reçu de la fortune, ou de ce qu'ils avaient acquis par leur travail. (Fléch.) Qui vit *content* de rien possède toute chose. (Boil.) Où trouver un mortel *content* de son partage ? (Naudet.)

> Pourvu qu'en somme je vive,
> C'est assez, je suis plus que *content*.
> (LA FONTAINE.)

— Par invers. se place quelquefois après son complément.

> Heureux le mortel qui, d'une âme tranquille,
> Vit de son propre état *content* jusqu'à la mort.

— Fam. On dit à quelqu'un qu'on tient peu à satisfaire : *Si vous n'êtes pas content, prenez des cartes.*

— *Content de*, suivi d'un nom, en parlant d'un supérieur par rapport à son inférieur. La [illegible] *content* de ses services. (Boss.) Dieu, *content* de l'obéissance du père et du fils, n'en demanda pas davantage. (Id.)

— *Content de*, suivi d'un infinitif. Non *content* de remplir à une table la première place, il occupe à lui seul celle de deux autres. (La Bruy.) Peu *content* d'être attentif aux besoins des particuliers, il redouble son attention pour remédier aux misères publiques. (Mass.)

— *Être content de.* Fam. Agréer, acquiescer, consentir. Je suis content de faire telle chose, pourvu que vous vous montriez satisfait. Je suis content de vous céder cette terre, à la charge que vous la cultiverez convenablement. Si vous voulez, j'en suis bien content. Ils étaient *contents* en mourant d'avoir immolé à leur patrie un nombre infini de ces barbares. (Boss.)

— Approuver. Le public est content de l'ouvrage de cet auteur. Les savants ont été *contents* de son latin. (Fléchier.)

— *Content jusqu'à ce que.* Les Romains n'étaient jamais las ni *contents*, jusqu'à ce que tout fût fait. (Boss.) Le sénat ne fut pas *content*, jusqu'à ce qu'il eût aboli la mémoire d'un si infâme jugement. (Id.)

— *Être content que.* Je suis fort content que vous ayez réussi.

— S'empl. surtout sans régime. Il vit content

— Syn. comp. CONTENT. AISE. V. AISE. || CONTENT. SATISFAIT. On est *satisfait* quand on a obtenu ce qu'on souhaitait ; on est *content* lorsqu'on ne souhaite plus.

CONTENTÉ, ÉE. part. pass. du v. Contenter. S'empl. adjectiv. Personne contentée.

CONTENTEMENT. s. m. (rad. *content*). Etat d'un esprit, d'un cœur content. Le contentement provient du prix qu'on attache aux objets extérieurs. Ses enfants lui donnent du contentement, lui donnent toutes sortes de contentements. Recevoir du contentement. Je vous donnerai contentement. Vous aurez contentement. Il n'a jamais de vrai contentement. La gaîté annonce le *contentement* de soi et des autres. (Beauch.) La suprême jouissance est dans le légitime *contentement* de soi-même. (J.-J. Rouss.) Qui est pauvre en désirs est riche en *contentement*. (Charron.)

— Prov. *Contentement passe richesse.* Mieux vaut être pauvre et content, que riche et tourmenté d'inquiétudes.

— Pop. *Ce n'est pas contentement.* Cela ne suffit pas, on ne saurait en être satisfait. Vivre seul dans le plus beau séjour du monde, ce n'est pas contentement. Mais vivre sans procès, est-ce *contentement?* (Rac.)

— Eaux et for. *Billet de contentement.* Certificat du receveur du domaine ou de son commis, constatant qu'il était content de la caution que le marchand avait présentée. Aujourd'hui, ce certificat doit être délivré par le receveur général et le receveur des domaines.

— Laveaux prétend à tort que ce mot n'a pas de pluriel ; on en trouve quelques exemples dans les auteurs. Les *contentements* de l'imagination surpassent les sensuels. (Gomberville.) Il faut, autant qu'il est possible, faire en sorte que nos *contentements* ne dépendent pas de la fortune. (La Mothe Le Vayer.)

> ..... Cherchez, pour vous trahir vous-même,
> Tout ce que, pour jouir de leurs *contentements*,
> L'amour fait inventer aux vulgaires amants.
> (RACINE.)

— On l'employait autrefois au pluriel, pour désigner les Amusements, les plaisirs du monde. La solitude ne donne point ces contentements exquis que l'on goûte dans une haute élévation de la fortune. Les contentements de ce monde passent comme une ombre.

— *Parfait contentement.* A l'hombre, Coup qui consiste à jouer sans prendre avec un jeu composé de cinq matadors.

— Iconol. Figure allégorique représentée sous la figure d'un jeune homme aux yeux vifs et animés, à l'air riant, et montrant sa satisfaction par l'éclat de son coloris. Il tient une pomme d'or et un bouquet de fleurs. Ses pieds sont ailés, et il en pose légèrement un sur une corne d'abondance.

— Syn. comp. CONTENTEMENT. AISE. L'*aise* est un sentiment vif et actif qui s'empare de l'âme tout entière, et se manifeste souvent par les mouvements extérieurs du corps : le *contentement* est un sentiment paisible, dont la jouissance est calme et tout intérieure. || CONTENTEMENT. SATISFACTION. La *satisfaction* est l'accomplissement de ses désirs ; le *contentement* est un sentiment de joie, d'une joie douce, produit par la *satisfaction* des désirs, ou même par tout autre événement agréable. || CONTENTEMENT. JOIE. SATISFACTION. PLAISIR. Le *contentement* regarde proprement l'intérieur du cœur ; la *joie*, la démonstration extérieure ; la *satisfaction*, les projets, les désirs couronnés par le succès ; le *plaisir*, une sensation agréable.

CONTENTER. v. a. 1re conj. (rad. *content*). Satisfaire, rendre content. Il faut peu de chose pour le contenter. Le peu de bien qu'il a le contente. Personne ne saurait le contenter. C'est un homme qui contente tous ceux qui ont affaire à lui. Contenter des ouvriers, des domestiques, en les payant bien. Contenter ses créanciers. Ces sortes de gens sont difficiles à contenter. L'estime de cinq ou six personnes qui nous environnent nous amuse, nous *contente*. (Pasc.) Ces faibles excuses ne *contentaient* guère les philosophes. (Boss.) On ne *contente* personne, quand on prétend *contenter* [illegible]

> Parbleu, dit le meunier, est bien fou du cerveau
> Qui prétend *contenter* tout le monde et son père.
> (LA FONTAINE.)

— Apaiser quelqu'un en lui donnant, en lui accordant quelque chose. Cet homme ira se plaindre partout, si on ne le contente. Il fallut, pour les *contenter*, établir la loi qui permettait d'appeler au peuple. (Boss.)

— Plaire à quelqu'un, lui donner de la satisfaction. Ce jeune homme contente ses parents, contente bien ses maîtres. Jamais personne ne m'a pu contenter sur ce sujet. On ne saurait contenter tout le monde. Ces preuves, ces raisons ne sauraient me contenter, il m'en faut de plus solides. Il a voulu *contenter* tout le monde, selon la méthode de sa société. (Pasc.) Je vais la *contenter* ; nos portes vont s'ouvrir. (Rac.)

— Se dit également en parlant des sens et des passions. Cette musique ne contente pas l'oreille. Ce spectacle doit contenter vos yeux. Cette place doit contenter son ambition. Rien ne saurait contenter son avarice. Contenter ses passions, ses appétits, ses désirs. Je n'ai pu contenter ma curiosité. Il ne songeait qu'à *contenter* ses passions. (Fén.) Sur ce point seulement *contente* mon désir. (Rac.)

— SE CONTENTER. Se satisfaire. Il y a longtemps que je désire acheter cela, il faut enfin que je me contente. On pourrait se contenter à moins. J'ai dit à cette personne ce que j'avais sur le cœur, je me suis contenté.

— Être satisfait d'une chose, s'en accommoder, s'y tenir. Se contenter de sa fortune. Contentez-vous de cela, je vous prie. Se contenter d'une honnête médiocrité. Il faut se contenter de ce qu'on a. Se contenter de peu. Je ne me contente pas de toutes ces raisons. Les hommes semblent être convenus entre eux de se *contenter* des apparences. (La Bruy.) L'amour qui se *contente* de peu en désirant beaucoup prouve quelquefois sa force, et toujours sa délicatesse. (Beauch.) *Contentez*-vous de ce que vous avez, et mettez le dieu Terme au bout de vos possessions. (Bois-Robert.) L'imagination se *contente* de peu de chose pour composer le tableau de la félicité passée; elle exige plus pour le présent, et moins pour l'avenir. (Boiste.)

— Ne vouloir ou ne pouvoir pas faire plus que ce qu'on a fait, en demeurer là. Contentez-vous de la démarche que vous avez faite. Je me contente de lui avoir prêté de l'argent, et ne veux point le cautionner. Vous devriez vous contenter de lui avoir ôté son bien, sans en vouloir à son honneur. Contentez-vous de m'avoir trompé une fois. Ne vous contentez pas d'y être allé une fois, retournez-y jusqu'à ce que vous le trouviez. Jusqu'alors les Romains s'étaient *contentés* de pratiquer la vertu; tout fut perdu quand ils commencèrent à l'étudier. (J.-J. Rouss.) La nature ne s'est pas *contentée* d'établir l'ordre, elle a pris des mesures certaines pour que rien ne pût le troubler. (Id.) Fontenelle apprit à ses contemporains l'esprit d'analyse et d'observation, et depuis on ne s'est pas *contenté* d'examiner, on a trop voulu détruire. (La Harpe.) Je n'ai fait aucun effort jusqu'à présent pour vous affermir dans la vertu; je me suis *contenté* de vous en faire pratiquer les actes. (Barthél.)

— *Se contenter* régit la proposition *de* devant les noms et devant les verbes. Se contenter de sa fortune. Se contenter d'avoir de quoi vivre.

CONTENTIEUSEMENT. adv. (pr. *kon-tan-ci-eu-ze-man*; rad. *contentieux*). Avec contention, avec dispute, avec débat. Peu usité.

CONTENTIEUX, EUSE. adj. (pr. *kon-tan-ci-eu*; ét. lat. *cum*, avec; *tendere*, tendre). Qui est en débat, qui est ou qui peut être disputé. Tout ce qui est contentieux est sujet à contradiction; aussi ce mot est-il spécialement consacré pour caractériser tout ce qui est susceptible d'être mis en discussion devant des juges. Les tribunaux ne sont institués que pour connaître des affaires contentieuses. Un droit contentieux. Ce point est contentieux entre les théologiens, entre les philosophes. Affaire contentieuse. La chronologie *contentieuse* qui s'arrête scrupuleusement à ces minuties. (Boss.) Les affaires *contentieuses*, si elles étaient mieux instruites, arriveraient plus facilement à leur fin. (Teul.)

— Pal. *Lieux contentieux*. Ce qui fait la matière d'un procès.

— *Juridiction contentieuse.* Autrefois, la Juridiction des juges naturels et ordinaires.

— Dr. canon. *Juridiction contentieuse.* Celle qui inflige les peines.

— Qui aime à disputer, à contester. Cet homme a l'humeur contentieuse, l'esprit contentieux. Fort peu usité en ce sens.

CONTENTIEUX. s. m. (pr. *kon-tan-ci-eu*). Se dit, dans un sens collectif, des affaires contentieuses administratives en général. Ce commis était chargé du contentieux au ministère de la guerre. Bureau du contentieux. Des études profondes sont nécessaires pour bien connaître le contentieux administratif et le distinguer de ce qui est purement administratif, c'est-à-dire, de bon plaisir. Le conseil d'État est le juge suprême de tout le *contentieux* administratif. (Teul.)

— Ce qui est lié à l'intérêt d'un tiers. On ne peut statuer sur ce qui est contentieux, sans avoir entendu la partie intéressée, ou du moins sans qu'elle ait été dûment appelée.

d'État qui a dans ses attributions les affaires contentieuses.

— *Bureau du contentieux.* Il y a, dans chaque administration, un bureau du contentieux où se traitent toutes les affaires qui sont susceptibles d'être portées soit devant les tribunaux civils, soit devant les tribunaux administratifs; mais elles s'y traitent administrativement, d'une manière muette et sans communication de pièces aux parties intéressées.

— Législ. *Comité du contentieux de la liste civile.* Comité établi par décret du 7 avril 1806 près de l'intendant général de la maison impériale, pour donner son avis sur les affaires contentieuses.

CONTENTIF. adj. m. (ét. lat., *cum*, avec; *tenere*, tenir). Chir. Qui sert à contenir.

— *Bandage contentif*, Bandage qui sert, soit à retenir les compresses sur les parties malades, soit à maintenir les parties déplacées ou fracturées dans la position qu'elles doivent conserver.

CONTENTION. s. f. (pr. *kon-tan-ci-on*; ét. lat., *cum*, avec; *tendere*, tendre). Débat, dispute. Il y a matière à contention. C'est une source de contention éternelle. Il est ennemi de toute contention. Il s'éleva, il y eut entre eux une vive contention.

. . . Et parmi leurs *contentions*
Faisons en bonne paix vivre les deux Sosies.
(MOLIÈRE.)

— Chaleur, véhémence dans la dispute. Ils disputèrent de part et d'autre avec beaucoup de contention. Vieux en ce sens.

— Application forte et attentive des organes. Il faut une grande contention de l'oreille pour saisir les nuances délicates qui distinguent les sons.

— Application vigoureuse et opiniâtre à des matières abstraites ou ardues, exigeant une extrême pénétration d'esprit. Il travaille à cet ouvrage, il s'y applique avec une grande contention d'esprit, avec une grande contention. Une trop forte contention d'esprit, une trop forte contention peut altérer la santé. La théologie et la métaphysique réclament une *contention* d'esprit peu commune, puisqu'elles s'efforcent de percer les voiles mystérieux qui enveloppent et la divinité et la nature de l'homme. (St-Prosp.) Chez les poëtes et les artistes, la *contention* produit une sorte d'exaltation fébrile, d'où jaillissent les plus belles inspirations. (Id.) La *contention* habituelle de l'esprit, voilà le plus sûr garant de la pureté des mœurs. (Bourdon.)

— Effort de toute sorte, ou intellectuel ou volontaire. On fait pareille chose avec divers efforts et différente *contention* de volonté. (Montaigne.)

— Chir. Ensemble des moyens qu'on emploie pour maintenir une fracture ou une luxation qui a été réduite.

— Syn. comp. CONTENTION. APPLICATION. V. APPLICATION. ‖ CONTENTION. ATTENTION. Le premier de ces mots représente le sujet comme se concentrant sur lui-même; le second comme sortant de lui-même. ‖ CONTENTION. MÉDITATION. Il y a cette différence entre la *contention* et la *méditation*, que l'une, la *méditation*, n'est que l'examen sérieux et attentif d'un sujet, tandis que l'autre en est l'examen approfondi et prolongé.

CONTENTOR. s. m. Anc. prat. Droit de registre qui appartenait aux audienciers et contrôleurs des chancelleries.

CONTENU, UE. part. pass. du v. Contenir. S'emploie adjectiv. Liqueur contenue dans un vase. La chair et le sang de Jésus-Christ sont *contenus* sous les espèces du pain et du vin. (Pasc.) Tout ce qu'on en peut savoir est *contenu* dans ces livres. (Id.) Tout corps nombreux qui n'est pas *contenu* cherche à faire du souverain un fantôme, et du peuple, des esclaves. (Boiste.)

CONTENU. s. m. (rad. *contenir*). Ce qui est renfermé dans quelque chose. Le contenant est plus grand que le contenu.

— Géom. Le volume d'un corps. Trouver le contenu d'un corps est la même chose que trouver sa solidité.

— Ce que contient un écrit, un discours. Le contenu de sa lettre. Le contenu d'un arrêt. Je vous en dirai le contenu.

— Syn. comp. CONTENU. CONTENANT. V. CONTENANT.

CONTEOURS. s. m. pl. Espèce de farceurs ou de bateleurs qui étaient en vogue avant le règne de François Ier, et qui allaient par les villes, comme les anciens trouvères, chantant, jouant des instruments et récitant des vers.

CONTER. v. a. 1re conj. (rad. *conte*). Narrer, faire le récit d'une chose vraie ou fausse, sérieuse ou plaisante. Se dit principalement de récits que l'on fait dans la conversation. Conter une histoire. Conter des histoires. Conter des fables. Conter comment une chose s'est passée. Contez-nous, je vous prie, ce que vous avez vu, ce qui s'est fait. Contez-nous-en les détails, les particularités. Je n'eus rien de plus pressé que d'aller *conter* à tout le monde ce qui venait de m'arriver. (J.-J. Rouss.)

De son triomphe affreux je le verrai jouir,
Et *conter* votre honte à qui voudra l'ouïr.
(RACINE.)

— Poés. Se dit des plaintes que le poëte adresse aux rochers de ces bords. Ariane aux rochers *contant* ses injustices. (Rac.)

— Fam. *En conter de belles, conter des sornettes.* Dire des mensonges, des choses vaines et futiles. Vous venez m'en conter de belles! Allez ailleurs conter vos sornettes. ‖ On dit dans le même sens. Il nous en conte. Vous m'en contez. Que venez-vous me conter là?

— Prov. et fig. *Conter des fagots.* Conter des bagatelles, des choses frivoles, ou fausses et sans vraisemblance.

— Fam. *Conter ses raisons à quelqu'un.* L'entretenir de ses affaires, de ses intérêts, lui expliquer les motifs de la conduite qu'on a tenue. Voyons, contez-moi vos raisons. ‖ On dit aussi *conter ses petites raisons.*

— Fam. *En conter à une femme.* Lui dire des douceurs, des galanteries. Il en conte à une telle. Elle s'en laisse conter. Elle aime à s'en faire conter. Vous lui en voulez conter. ‖ On dit, dans le même sens, *conter fleurettes à une femme.*

— Fam. *Conter de fil en aiguille toute une histoire*, etc. La raconter avec toutes ses circonstances.

— Racine a dit:

Nos lévites, du haut de nos sacrés parvis,
D'Ochosias au peuple ont annoncé le fils,
Ont *conté* son enfance au glaive dérobée,
Et la fille d'Achab dans le piége tombée.

Laveaux prétend, à l'occasion de ces vers, que si l'on peut dire en poésie *conter son enfance*, on ne pourrait pas également le dire en prose; qu'il faudrait dire: *Conter les événements de son enfance.* Laveaux oublie qu'on dit très-bien *conter sa vie à quelqu'un*, et que par analogie on peut très-bien dire aussi *conter son enfance, sa jeunesse à quelqu'un.* Ces expressions, pour être concises, ne sont pas fautives.

— Absol. Les vieillards aiment à conter. L'une des marques de la médiocrité de l'esprit est de toujours *conter*. (La Bruy.) Il *conte* brièvement, mais froidement. (Id.) Il mange, il boit, il *conte*, il plaisante, il interrompt tout à la fois. (Id.)

— *Ce vieillard conte bien.* Il narre bien, il fait agréablement un récit.

— SE CONTER. v. pron. Se faire naturellement le récit de quelque chose. Ils ont réciproquement cent choses plaisantes à se *conter*. (La Bruy.)

— Être conté. Les histoires qui se content à la veillée.

— Syn. comp. CONTER. RACONTER. NARRER. *Conter* se dit des choses familières, ou qui sont l'objet de la conversation. *Raconter* suppose toujours la vérité; il a pour but de la faire connaître aux autres, sans rien ajouter ni retrancher. *Narrer* ne diffère de *raconter* que parce que celui-ci est un terme d'un usage commun, et l'autre un terme technique.

CONTERIE. s. f. Comm. Grosse verroterie de Venise.

CONTESTABILITÉ. s. f. (rad. *contester*). État, qualité de ce qui est contestable.

CONTESTABLE. adj. des 2 g. Qui peut être contesté. C'est une maxime, une opinion très-contestable. Cela n'est pas contestable.

CONTESTABLEMENT. adj. (rad. *contester*). D'une manière contestable.

CONTESTAIN, AINE. adj. et s. Géogr. anc. Nom d'un peuple de l'Espagne Tarragonaise, au sud des Ederains.

CONTESTANT, ANTE. adj. (rad. *contester*). Qui conteste en justice. Les parties contestantes.

— substantiv. Les contestants.

— Employé comme participe présent, ce mot est toujours invariable. Des contribuables contestant l'impôt.

CONTESTATION. s. f. (pr. *kon-tes-ta-ci-on*; rad. *contester*). Dispute, débat sur quelque chose. Former une contestation. Il s'est élevé une contestation. Une terre qui est en contestation. Ils ont été longtemps en contestation. Avoir une contestation. Être en contestation sur quelque chose. Le sujet d'une contestation. Contestation en justice. Il aime la contestation. Ce point, cet article est en contestation. Perdre le temps en vaines contestations. L'Écriture, c'est-à-dire le plus ancien livre, sans *contestation*, qui soit au monde. (Boss.) Un sujet vicieux et frivole d'entretien et de *contestation*. (Mass.)

— Pal. *Contestation en cause.* Règlement ou appointement sur les demandes ou défenses en matière civile et la confrontation en matière criminelle. ‖ *Contestation plus ample.* Celle qui est quelquefois ordonnée par le juge lorsque le droit des parties n'est pas suffisamment éclairci ou discuté.

— Liturg. Dans l'ancienne liturgie gallicane, c'était ce qui répondait à ce que nous appelons aujourd'hui préface. La contestation contenait en abrégé l'explication du mystère, ou la vie du saint que l'on honorait, et elle changeait à chaque messe, comme les autres oraisons; elle commençait comme notre préface et se terminait de même.

— Syn. comp. CONTESTATION. CONTESTE. Le *conteste* est une simple difficulté; la *contestation* en est la manifestation; et comme il est rare que le conteste n'en vienne pas à cet éclat, ce mot n'est plus guère d'usage que dans la locution *sans conteste*. ‖ CONTESTATION. ALTERCATION. Le sujet de l'*altercation* est ordinairement de peu d'importance; le sujet de la *contestation* est toujours de quelque importance. ‖ DIFFÉREND. DÉMÊLÉ. DISPUTE. QUERELLE. DÉBAT. CONTESTATION. Le sujet du *différend* est une chose précise et déterminée sur laquelle on se contrarie; le *démêlé* est une chose moins éclaircie, dont on n'est pas d'accord, et sur laquelle on cherche à s'expliquer; la *querelle* est une dispute dans laquelle il se mêle de l'aigreur; *débat* paraît désigner une contestation tumultueuse entre plusieurs personnes; la *contestation* est un démêlé entre deux personnes considérables sur un objet important.

CONTESTE. s. f. (rad. *contester*). Contestation, débat. Ils sont en conteste. Sans conteste. Vieux.

La maison à présent, vous le savez de reste,
Au bon monsieur Tartufe appartient sans conteste.
(MOLIÈRE.)

— Ce mot, qui ne paraît pas avoir été jamais bien établi, si ce n'est au barreau, où il est encore usité, serait tout au plus toléré dans le style badin ou dans le genre marotique.

— Syn. simpl. Contestation, procès, débat, dispute, discussion, démêlé.

CONTESTÉ, ÉE. part. pass. du v. Contester. S'empl. adjectiv. Article contesté. Point contesté. Fait contesté. Droit contesté. Aujourd'hui j'ai en partie acquitté cette tâche si difficile et si *contestée*. (Villem.) Votre conduite est assez connue, et ce sera de ces sortes de choses qui ne sont *contestées* de personne. (Molière.)

— Prat. *Cause non contestée.* Cause que l'on peut renvoyer, et sur laquelle il n'y a point eu de règlement, ni de plaidoirie.

CONTESTER. v. a. 1re conj. (ét. lat., *cum*, avec; *testis*, témoin). Refuser de reconnaître le droit qu'une personne prétend avoir à quelque chose. Il me conteste ma qualité. On lui conteste cette succession, cette terre. On leur *conteste* même ce qu'on devrait leur rendre. (Mass.)

— Par extens. Nier la justesse d'un principe, d'une maxime, la vérité d'un fait, etc. Contester un fait. Contester une proposition. Contester la justesse d'une proposition. Le conseil de Louis XIV déféra à des autorités qu'il aurait pu *contester*. (Volt.) Sied-il bien à des lettrés de Paris de *contester* l'antiquité d'un livre chinois, regardé comme authentique par tous les tribunaux de la Chine? (Id.)

— Abs. Débattre, disputer. Ils ont longtemps contesté là-dessus. Il ne veut pas contester avec vous. Il se plaît à contester. À l'égard de la dent il fallut *contester*. (La Font.)

— Anc. prat. *Contester plus amplement.* Procéder en vertu d'un jugement qui a réglé certains chefs, et qui a ordonné sur quelques autres une plus ample instruction.

— SE CONTESTER. v. pron. Être contesté. Des droits qui se contestent. L'esprit se *conteste* moins que le génie. (Boiste.)

— Se refuser mutuellement. Les hommes se contestent la supériorité. Tel et tel corps se *contestent* l'un à l'autre la préséance. (La Bruy.)

— Quand le verbe *contester* est employé négativement, *ne* doit être répété dans la proposition subordonnée. On ne saurait *contester* que la diversité des mesures ne brouille les commençants pendant un temps infini. (J.-J. Rouss.) Mais s'il s'agit d'exprimer une idée positive, constante, la négative doit être supprimée. On ne saurait contester que Dieu existe.

CONTEUR, EUSE. s. (rad. *conte*). Celui, celle qui fait un conte, des contes. Se dit surtout d'une personne qui a l'habitude de faire des contes en société. Conteur agréable. Conteur ennuyeux. Tout *conteur* se répète: voilà le grand inconvénient du métier. (Ess. de littér.) Aristote a rangé parmi les *conteurs* de fables ceux qui ont écrit les Assyriaques. (Boss.) Les *conteurs* d'histoires ressemblent aux gens qui vivent d'emprunt; leur crédit ne dure pas. (Levis.)

Si l'on voulait à chaque pas
Arrêter un *conteur* d'histoire,
Il n'aurait jamais fait. (LA FONT.)

— Quand ce mot est employé sans épithète, il se prend ordinairement en mauvaise part.

— Hist. Il y avait autrefois des conteurs en titre, qui allaient réciter chez les grands des contes en prose, comme les troubadours allaient chanter leurs vers. V. CONTEOURS.

— Absol. et fam. Celui, celle qui débite des faussetés ou des choses frivoles. Ne croyez pas ce qu'il vous dit, ce qu'elle vous dit; c'est un conteur, c'est une conteuse.

— *Conteur de fleurettes.* Homme qui a l'habitude de tenir des propos galants aux femmes.

— Fam. *C'est un conteur de sornettes, de chansons, de fleurettes.* C'est un homme qui a l'habitude de raconter des choses ridicules et ennuyeuses.

— Prov. et fig. *C'est un conteur de fagots.* C'est un homme qui conte des bagatelles, des niaiseries ou des mensonges.

— Anc. cout. de Normandie. Avocat ou procureur établi pour narrer aux juges les faits d'une cause.

— S'empl. aussi adjectivement.

En cercle un même attrait rassemble autour de
La vieillesse *conteuse* et l'enfance folâtre.
(DELILLE.)

CONTEXTE. s. m. Le texte d'un acte public ou sous-seing privé.

— L'ensemble que forment par leur liaison mutuelle les différentes dispositions ou clauses dont un acte est composé. Les actes notariés doivent être écrits en un seul et même contexte.

— Par extens. Texte quelconque, considéré surtout par rapport à l'ensemble d'idées qu'il présente, ou au sens que certains passages empruntent de ce qui les précède ou de ce qui les suit. Il résulte du contexte de l'article, que vous avez le droit de faire cette déclaration. Ce passage n'est obscur que parce qu'on l'a isolé de son contexte, du contexte.

— Théol. Le texte des Écritures, d'un auteur ecclésiastique, d'un Père de l'Église. ‖ Partie

de l'Écriture sainte ou de tout autre livre qui se trouve avec le texte, soit devant, soit après, soit entremêlé, et alors c'est proprement une glose. Il faut quelquefois consulter le contexte, pour entendre parfaitement le sens du texte.

CONTEXTURE. s. f. (ét. lat., *cum*, avec; *textus*, tissu). Mode d'arrangement, d'entre-croisement, d'enchevêtrement des parties qui entrent dans la composition d'un tissu ou d'un corps organisé, d'où résultent en grande partie les propriétés physiques et surtout les propriétés de tissu de ce corps. La contexture des végétaux. La contexture des animaux. La contexture des os, des muscles, des fibres. Contexture plus ou moins complexe. Les corps inorganiques n'ont pas une véritable *contexture.* (Marjol.)

— Liaison de parties disposées les unes par rapport aux autres, et formant un tout continu. La contexture d'un drap.

— Fig. La liaison des diverses parties d'un ouvrage d'esprit. La contexture d'un discours, d'un poème. Je sens avec déplaisir toutes les fautes qui sont dans la *contexture* de cette pièce. (Volt.)

— Montaigne l'a employé en parlant de l'homme, de la France. Vu la naturelle instabilité de nos mœurs et opinions, il m'a semblé souvent que les bons auteurs mêmes ont tort de s'opiniâtrer à former de nous une constante et solide *contexture.* (Mont.) Tout ce qui branle ne tombe pas. La *contexture* d'un si grand corps tient à plus d'un clou. (Id.)

— Syn. comp. CONTEXTURE. TEXTURE. TISSU. TISSURE. Le *tissu* est la toile, l'étoffe formée par l'entrelacement de différents fils. La *tissure* ne désigne que la qualité de la fabrication résultant de la main-d'œuvre. La *texture* résulte de la disposition et de l'arrangement des parties d'un tout. La *contexture* résulte des rapports que les parties ont les unes avec les autres et avec le tout.

CONTHUY. s. m. Comm. Sorte d'étoffe qui se fabrique à Constantinople et à Brousse.

CONTI. Géogr. Bourg de France (Somme). C'était autrefois une principauté qui faisait le titre distinctif d'une des branches de la maison de Bourbon.

CONTI. Branche cadette de la maison de Bourbon-Condé. Les membres les plus distingués de cette famille sont: (Armand), né en 1629, qui se jeta dans les intrigues de la Fronde, fut mis en prison par le prince de Condé, son frère, puis obtint en 1654 le gouvernement de Guienne, en 1662 celui de Languedoc, et mourut en 1666. ‖ (François-Louis), né en 1664, fut élu roi de Pologne en 1697; mais il se vit enlever cette couronne par l'électeur de Saxe, son rival. Il en mourut en 1709. ‖ (Louis-François), né en 1717, se signala en Italie par ses talents militaires, et de retour à Paris, il cultiva la littérature et les arts. Il mourut en 1776. ‖ (Louis-François-Joseph), né en 1734, prêta serment à la constitution de 1790, ne voulut pas émigrer, et fut mis en jugement par suite du décret lancé par la Convention nationale contre les Bourbons restés en France en 1793, mais il fut acquitté. Banni du territoire français après le 18 fructidor, il se retira en Angleterre, où il mourut peu de temps après. Avec lui s'éteignit la branche des Conti.

CONTICINIE. s. f. (ét. lat., *cum*, avec; *tacere*, se taire). Se disait pour Temps calme pendant la nuit.

CONTIENNEMENT. s. m. Se disait autrefois pour Contenance, capacité.

CONTIGNATION. s. f. (pr. *kon-ti-gna-ci-on*, ét. lat., *cum*, avec; *tignum*, poutre). Techn. Assemblage de pièces de bois destinées à porter un fardeau.

— Astron. Assemblage des pièces d'un instrument astronomique, qui servent à le rendre fixe.

CONTIGU, UË. adj. (ét. lat., *cum*, avec; *tango*, toucher). Qui touche une chose sans qu'il y ait rien entre deux. Maisons contiguës. Chambres contiguës. Deux jardins contigus. Ces deux provinces sont contiguës. Ma maison est contiguë à la vôtre. Autrefois, lorsque les propriétaires de deux terrains *contigus* n'étaient pas d'accord sur le point de contiguïté, le droit de l'un ou de l'autre se prouvait à la pointe de l'épée. (Sall.)

— Bot. Qui se touche sans adhérer, ou qui, tout en se tenant, est susceptible d'être désuni sans déchirement sensible. Les aiguillons sont contigus avec les tiges. ‖ *Sépales contigus.* Sépales qui sont rapprochés longitudinalement, et qui ne laissent point d'intervalle notable *contigus.* Ceux qui sont appliqués exactement l'un contre l'autre par leur face interne, comme dans les rosacées.

— Géom. *Angles contigus.* Ceux qui ont un côté commun. On les appelle aussi *angles adjacents.*

— Phys. Se dit des choses placées si près l'une de l'autre, que leurs surfaces se joignent ou se touchent.

— Syn. comp. CONTIGU. PROCHE. Le premier de ces mots s'applique principalement au voisinage d'objets considérables, et désigne de plus un voisinage immédiat. Ces deux terres sont *contiguës;* ces deux arbres sont *proches* l'un de l'autre.

CONTIGUÏTÉ. s. f. (pr. *kon-ti-gu-i-té;* rad. *contigu*). État de deux choses qui se touchent. La contiguïté de ces deux maisons. La contiguïté des provinces.

— Anat. Rapprochement, juxta-position, accollement de deux ou plusieurs parties qui n'ont point d'adhérence ensemble, et qu'on peut séparer sans y causer aucune lésion. Les surfaces de toutes les parties molles ou dures des animaux qui se meuvent les unes sur les autres dans les mouvements d'expansion, de ballottement et de traction dans tous les sens, étant libre de toute adhérence, sont entre elles dans des rapports de *contiguïté* qui facilitent leurs fonctions. (Laur.) ‖ *Diarthroses de contiguïté.* Articulations mobiles dans lesquelles les os se touchent par des surfaces enduites d'une couche cartilagineuse, qui est toujours humectée par la synovie.

— Bot. État de deux choses qui se touchent sans tenir l'une à l'autre, et qui peuvent être désunies sans déchirement.

CONTINENCE. s. f. (ét. lat., *cum*, avec; *tenere*, tenir). Vertu qui fait qu'on s'abstient des plaisirs de l'amour. Le don de la continence. Continence perpétuelle. Vivre dans la continence. Garder la continence. La plus exacte continence. On a souvent nié que l'extrême *continence* fût compatible avec l'état de santé. (Bourdon.) La *continence* est plus pénible à l'homme qu'à la femme. (Id.)

— Effort par lequel on résiste au penchant qui nous porte aux plaisirs de l'amour. Observer la continence dans le mariage. La continence de Scipion. Personne ne met en doute la *continence* de Newton, mais on l'explique par un défaut d'organisation. (Bourdon.) Ce n'est pas d'aujourd'hui que la *continence* des savants est attestée comme réelle. (Id.) Charles XII était d'une *continence* incroyable chez un prince. (Id.) On exalte la *continence* de Bayard le jour d'une victoire. (Id.)

— Iconol. Figure allégorique représentée par une femme cherchant à fuir l'amour, qui essaie de lui lancer un trait qu'elle pare avec la main.

— CONTINENCE. Capacité, étendue. Connaître la continence d'un vase. Mesurer la continence d'un champ. On dit aujourd'hui Contenance. ‖ On a dit aussi *mesure de continence.* Le litre est une mesure de continence.

CONTINENT, ENTE. adj. (rad. *continence*). Qui s'abstient avec effort des plaisirs de l'amour, qui vit dans la continence. Il est fort continent. Si Newton fut *continent*, il le dut à sa grande tempérance, à la retraite qu'il s'imposa, à ses constantes études et à toutes ces hautes spéculations dont il vécut préoccupé. (Bourdon.) Cornaro vécut *continent* durant plus d'un demi-siècle. (Id.)

— Médec. *Causes continentes.* Causes dont l'action persiste pendant la durée de toute la maladie.

— Pathol. *Fièvre continente.* Fièvre qui est d'une intensité à peu près égale pendant toute la durée.

— Mot employé par Montaigne dans le sens d'Attenant, voisin.

CONTINENT, ENTE. s. Hist. r lig. Hérétiques qui faisaient une loi de la continence absolue, et qui condamnaient le mariage.

CONTINENT. s. m. (ét. lat. *cum*, avec; *tenere*, tenir). Géogr. Vaste espace de terre ferme que la mer entoure de tous les côtés, et qui n'est pas interrompu ou coupé par des masses d'eau considérables. Les géographes divisent ordinairement le monde entier en deux grands continents: celui de l'ancien monde, qui comprend l'Europe, l'Asie et l'Afrique, et celui du Nouveau-Monde, qui comprend l'Amérique méridionale et l'Amérique septentrionale. L'ancien continent. Le nouveau continent. Les Tartares ont été les déprédateurs d'une grande partie du continent.

— On nomme principalement *continent*, l'une des cinq grandes divisions de la terre, l'Europe, l'Asie, l'Afrique, l'Amérique et l'Océanie.

— Grands espaces de terre que l'on puisse parcourir sans traverser les mers, et dont l'étendue paraît être hors de proportion avec celle des plus grandes îles. On prétend que la Sicile était jointe au continent de l'Italie. L'Angleterre est séparée du continent de l'Europe. L'Angleterre et l'Écosse ne forment qu'un même continent. Le continent européen. La Morée est jointe au continent par un isthme. Tout ce vaste *continent* de l'Asie inférieure obéit aux Perses. (Boss.)

L'île heureuse où Vénus fut jadis adorée
Du *continent* voisin n'était pas séparée.
([illegible])

— Absol. Le continent européen, par rapport à l'Angleterre et à quelques autres îles. Voyager sur le continent. Se réfugier sur le continent. Passer sur le continent. Visiter le continent. Les peuples du continent.

— Fig. Aujourd'hui, l'imprimerie et la navigation réunissent en un seul *continent* la totalité du monde habitable. (Ferry.)

— Géogn. La formation des continents, tant anciens que modernes, paraît avoir pour une de ses causes l'agrégation des zoophytes connus sous le nom de polypiers et de madrépores. Ces matières, constamment augmentées par l'action incessante de l'Océan, lient entre elles toutes les parties de ces îles madréporiques, et élèvent ainsi au milieu des eaux des masses solides dont les dimensions s'agrandissent à chaque instant. Peu à peu l'île s'élève au-dessus des eaux sans aucune apparence de végétation, puis les semences des plantes transportées par les vents sont dispersées dans ces amas informes de terres et de rochers, qui se couvrent bientôt d'une végétation exubérante.

CONTINENTAL, ALE. adj. (rad. *continent*). Qui appartient aux continents, qui a rapport aux continents. Les climats, les situations des territoires, soit maritimes, soit *continentaux*, de même que des cultes religieux modifient ces gouvernements et les peuples soumis à leur empire. (Virey.)

— Dans un sens plus restreint. Qui appartient au continent européen. Les puissances continentales.

— Géogr. *Les eaux continentales.* Celles qui appartiennent, comme parties accessoires, à une vaste étendue de terre ferme, tels que les fleuves, rivières, lacs et autres amas, courants ou stagnants, de liquide.

— Polit. *Système continental.* Projet conçu par Napoléon en 1806 pour fermer le continent européen à tous les produits des manufactures anglaises.

CONTINGENCE. s. f. (ét. lat., *cum*, avec; *tango*, je touche). Philos. Possibilité qu'une chose arrive ou n'arrive pas. La contingence des événements.

— *Selon la contingence des affaires, selon la contingence des cas.* Selon que les affaires tourneront, selon ce qui arrivera.

— Géom. *Angle de contingence.* Angle que fait une ligne droite avec une ligne courbe qu'elle touche. ‖ Celui que font deux lignes courbes qui se touchent en un seul point.

— Gnomon. *Ligne de contingence.* Ligne qui coupe la tour stylaire à angle droit.

CONTINGENT, ENTE. adj. (rad. *contingence*). Casuel, qui peut arriver ou n'arriver pas. C'est une chose contingente, sur laquelle il ne faut pas compter. Toutes nos connaissances contiennent une partie matérielle, c'est-à-dire, des données extérieures et *contingentes.* (Cousin). Sous le règne de la liberté, le bien est certain, le mal n'est que *contingent;* sous celui de la contrainte, c'est le contraire. (Bentham.) La chaleur d'une pierre exposée aux rayons du soleil est *contingente,* car elle peut se dissiper. (Lav.) Tout ce qui est changeant est *contingent;* et tout ce qui est *contingent* est sujet au changement. (Encycl.) Lorsque nous nous bornons à observer des qualités qui ne sont pas essentielles aux choses, ces sortes de vérités se nomment *contingentes.* (Condill.)

— Log. *Futur contingent.* Ce qui est dans l'ordre des choses possibles. Cette locution s'emploie aussi dans le langage ordinaire. ‖ *Propositions contingentes.* Celles qui énoncent une chose qui peut être ou n'être pas.

— *Portion contingente.* Part et portion qui peut appartenir à quelqu'un dans un partage. ‖ Part des frais communs d'une société, et auxquels chacun doit contribuer à proportion de l'intérêt qu'il y a.

CONTINGENT. s. m. La part que chacun doit recevoir. Il lui revient dix mille francs de cette succession pour son contingent.

— Part que chacun doit fournir. Il a reçu son contingent. Chaque département contribue pour un certain contingent en hommes et en argent. Nous devons fournir tant pour notre contingent.

— Philos. Ce qui peut arriver ou n'arriver pas.

— Quotité d'hommes armés ou susceptibles de l'être, ou envoi de troupes destinées à un service constitué. Des contingents pour un temps déterminé constituaient les milices de la féodalité. Dans la confédération suisse et la confédération germanique, la loi a réglé le contingent que chaque État qui fait partie de la confédération doit fournir pour le maintien de la sûreté de l'État. Dans cette guerre, tous les États de l'Allemagne avaient fourni leur contingent. Fournir son contingent en hommes, en argent.

— Quote-part des souverains et princes qui forment une ligue ou confédération entre eux.

— Quote-part de chaque membre, de chaque prince et de chaque État qui forment le corps germanique, lorsque ce corps est attaqué par un ennemi puissant.

CONTINU, UE. adj. (ét. lat., *cum*, avec; *tenere*, tenir). Dont les parties ne sont pas séparées les unes des autres, et se tiennent. Machine à papier continu.

— Se dit de l'étendue d'un corps non divisé. continues.

— Se dit aussi de la durée d'un temps non interrompu. Dix jours continus de pluie. Pluie continue. Fièvre continue. Travail continu. Étude continue. Dix ans de guerre continue. Un bruit continu. Mouvement continu.

— On dit que le *poli d'une glace est continu*, lorsqu'il n'est point interrompu.

— Algèb. *Fractions continues.* Espèce particulière de fractions, dont le dénominateur est composé d'un nombre entier et d'une autre fraction qui a également pour dénominateur un nombre entier et une fraction, et ainsi de suite.

— Archit. *Piédestal continu.* Soubassement d'une file de colonnes avec base et corniche.

— Fig. Littér. *Élégance, pureté continue de style.* Se dit en parlant d'un style toujours élégant et pur.

— Arithm. *Proportion continue.* Celle où le conséquent de la première raison est l'antécédent de la seconde, comme dans celle-ci: 10 : 20 : : 20 : 40.

— Bot. Se dit des parties qui font suite l'une à l'autre, qui sont soudées ensemble sans articulation. ‖ *Organes continus.* Ceux dont les fibres et le tissu cellulaire sont tellement disposés, que, dans aucune partie de leur longueur on ne peut, à nulle époque, les séparer sans déchirement bien sensible. ‖ *Tige continue.* Celle qui, jusqu'à la cime de la plante, forme un axe principal, d'où partent les ramifications, comme le sapin. ‖ *Feuilles continues.* Celles dont le disque est sans interruption depuis son origine jusqu'à son sommet, et dont le pétiole, s'il existe, se continue sans articulation, pour former la nervure médiaire du disque. ‖ *Algues continues.* Algues dont la fronde plane ou cylindrique n'offre ni cloison ni rétrécissement dans sa continuité

— Mathém. *Quantité continue.* Celle qui n'offre point d'intervalle entre ses parties. L'étendue est une quantité continue.

— Mus. *Basse continue.* La partie d'un morceau de musique qui est la plus basse, et qui dure pendant tout le morceau.

— Minér. Se dit d'un cristal dont le signe est composé de quatre exposants en proportion continue. Ex.: la chaux carbonatée continue.

— Pathol. *Fièvre continue.* Celle qui est accompagnée de redoublement et de légères rémissions, mais sans aucune intermission.

— Syn. comp. CONTINU, CONTINUEL. V. CONTINUEL.

CONTINU. s. m. Ce qui est divisible. Les parties du continu. Le continu est divisible à l'infini.

— Corps étendu, dont les parties ne sont point divisées, mais liées et unies ensemble.

— Anc. prat. Prolongation d'un compromis dont le temps est expiré.

CONTINUANCE. s. f. Se disait autrefois pour Continuation.

CONTINUATEUR. s. m. (rad. *continu*). Auteur qui continue l'ouvrage d'un autre. Crevier a été le continuateur de Rollin. La réforme de Malherbe, pour être complète, réclamait donc un *continuateur.* (Barret.)

CONTINUATION. s. f. (pr. *kon-ti-nu-a-ci-on;* rad. *continu*). Action par laquelle on continue, par laquelle une chose se continue. Entreprendre la continuation d'un ouvrage. Il a trouvé beaucoup de difficultés dans la continuation de ce travail. La continuation de la guerre. La continuation des troubles. Comment l'épargner sans se rendre responsable de la *continuation* de ses crimes? (J.-J. Rouss.)

— Ses effets. La possession la plus longue de la tyrannie n'emporte autre chose qu'une *continuation* d'injustice. (Jaucourt.)

— La durée de la chose continuée. La continuation des pluies, du mauvais temps m'empêche de partir.

— L'ouvrage continué. La continuation de l'histoire de France. La continuation de l'ouvrage de Fleury est bien inférieure à l'ouvrage de l'auteur.

— La chose qu'on ajoute à une autre pour la prolonger. La continuation d'une muraille. La continuation d'une allée.

— Phys. *Continuation du mouvement.* Loi par laquelle un corps qui est en mouvement continue de se mouvoir dans la direction, et avec le mouvement de vitesse qu'il a reçue, jusqu'à ce qu'une cause nouvelle l'oblige à changer d'état.

— Anc. législ. *Continuation de communauté.* La prolongation de la communauté de deux époux entre les enfants et le survivant. Cette continuation, abolie par le code civil, avait lieu quand le survivant n'avait pas fait inventaire à la mort du prédécédé.

— Syn. comp. CONTINUATION. CONTINUITÉ. *Continuation* est pour la durée; *continuité* est pour l'étendue. ‖ CONTINUATION. SUITE. On fait la *continuation* de ce qui n'est pas achevé; on donne une *suite* à ce qui l'est.

CONTINUE (A la). loc. adv. (rad. *continu*). Fam. A la longue, à force de continuer. Il travaille d'abord avec ardeur, mais à la continue il se ralentit. A la continue, il se lasse. Il vieillit.

Ce qui nous paraissait terrible et singulier
S'apprivoise avec notre vue,
Quand ce vient à la *continue.* (La Font.)

CONTINUÉ, ÉE. part. pass. de Continuer. S'empl. adjectiv. Travail continué. Ouvrage continué. Histoire continuée.

CONTINUEL, ELLE. adj. (rad. *continu*). Qui dure sans interruption. Chaleur continuelle. Guerre continuelle. Pluie continuelle. Changement continuel. Le culte des dieux demandant une attention *continuelle*, la plupart des peuples furent portés à faire du clergé un corps séparé. (Montesq.) Toute la suite de sa vie parut un enchaînement *continuel* de crimes monstrueux. (Fén.) Un père de famille qui se plaît dans sa maison a pour prix des soins *continuels* qu'il s'y donne, la *continuelle* jouissance des plus doux sentiments de la nature. (J.-J. Rouss.)

— Qui ne cesse point ou presque point. Travail continuel. Faire de continuels efforts.

Être dans une inquiétude continuelle. La jeunesse est une ivresse *continuelle*, c'est la fièvre de la raison. (La Rochef.) La pensée *continuelle* de la mort en ôte l'horreur. (Boiste.) Il y a des personnes dont la vie n'est qu'une distraction *continuelle*. (Id.) La succession *continuelle* des droits et des devoirs compose le système social. (Mme Necker.)

— Qui est assidu.

— Syn. comp. CONTINUEL. CONTINU. *Continu*, ce qui n'est ni divisé ni interrompu depuis le commencement jusqu'à la fin. *Continuel*, ce qui est interrompu, mais qui recommence souvent et à de courts intervalles. || CONTINUEL. PERPETUEL. ÉTERNEL. IMMORTEL. SEMPITERNEL. *Perpétuel* est proprement ce qui dure toujours ou ne finit jamais ; *continuel*, ce qui se fait avec suite, sans relâche, ce qui se continue longtemps ; *éternel*, ce qui est de tout temps, en tout temps, dans tous les temps ; *immortel*, ce qui ne meurt point, ce qui n'est point sujet à la dissolution ; *sempiternel*, ce qui ne passe point. Mais ces termes ne sont pas toujours employés selon leur signification exacte et rigoureuse, et ne marquent souvent qu'un temps plus ou moins long. Ainsi *perpétuel* se dit souvent de ce qui dure tout le temps de la vie de quelqu'un. Ce qui dure outre mesure, contre notre attente ou l'ordre commun, est dit *éternel*. Ce qui mérite et laisse une longue et glorieuse mémoire est *immortel*. La personne qui passe les bornes de la vie et qu'on semble ennuyé de voir vivre est *sempiternelle*.

CONTINUELLEMENT. adv. (rad. *continu*). Sans relâche, assidument. Il étudie continuellement. Il joue continuellement. Ils se querellent continuellement. Les passions sont *continuellement* excitées par les objets. (Fléch.) Ainsi les morts et les vivants se remplacent *continuellement*. (Mass.)

— Peut se placer entre l'auxiliaire et le participe. Il a écrit continuellement. Il a continuellement écrit.

— Syn. comp. CONTINUELLEMENT. TOUJOURS. Ce qu'on fait *toujours* se fait en tout temps et en toute occasion. Ce qu'on fait *continuellement* se fait sans interruption et sans relâche.

CONTINUER. v. a. (rad. *continu*). *Je continue, nous continuons. Je continuais, nous continuions, vous continuiez. Je continuai. Je continuerai. Je continuerais. Que je continue, que nous continuions, que vous continuiez*, etc. Poursuivre ce qui est commencé. Continuer un travail. Continuer ses études. Continuer un poème. Continuer une histoire. Continuer un discours. Continuer sa lecture. Continuer son voyage. Continuer ses démarches. Voilà que l'histoire est finie, et qu'il n'y a plus moyen de la *continuer*. (Viardot.) On termine une révolution en rendant heureux ceux qui veulent qu'elle *continue*. (Beauch.)

— Prolonger. Continuer une ligne, une allée. Continuer une terrasse, une galerie, une muraille.

— Prolonger à quelqu'un la possession de quelque chose. On lui continua les priviléges de sa charge. Continuez-lui vos bienfaits. On lui a continué sa pension. Continuer un bail à un fermier, à un locataire.

— Maintenir quelqu'un dans un emploi, par réélection ou autrement. On le continua prévôt des marchands. On le continua dans son emploi, dans son gouvernement. Continuer un recteur.

— Absol. Continuer de parler. Continuez, je vous prie. Il ne peut pas continuer.

— Continuer d'agir. Seigneur, *continuez*; la victoire est à vous. (Rac.)

Continuez, seigneur ; tout vaincu que vous êtes,
La guerre, les périls sont vos seules retraites.
(RACINE.)

— *Continuer par*. Le tentateur l'attaque d'abord par le plaisir, il *continue* par l'adulation. (Mass.)

— v. n. Durer, ne pas cesser. La pluie, le mauvais temps continue. Je crois que cette guerre ne continuera pas. Si le mal continue, on emploiera tel remède. Sous Antiochus Eupator, la persécution du peuple de Dieu et les victoires de Judas Machabée *continuent*. (Mass.)

— S'étendre, se prolonger. Cette côte, cette chaîne de montagnes continue depuis une des extrémités de l'empire jusqu'à l'autre.

— Persévérer dans une habitude. Continuez à bien faire, et vous vous en trouverez bien. Si vous continuez à boire, vous ruinerez votre santé.

— *Continuer à, continuer de*. Ils sont coupables d'avoir *continué* de persécuter la mai-

vous avertir de tout ce qui se passe. (Id.) Pendant que les sanglots éclataient de toutes parts, il *continuait* à donner ses ordres. (Boss.) J'ai donc commencé, et je *continue* d'être par quelque chose qui est hors moi. (La Bruy.) Il y a une manière de faire valoir son bien qui *continue* toujours d'être pratiquée par d'honnêtes gens. (Id.) On voit que la plupart du temps nos auteurs ont employé indifféremment *à* ou *de* après *continuer*. Un homme qui marche et qui n'interrompt point sa marche *continue de marcher*; un homme qui se remet en marche, après s'être reposé plus ou moins longtemps, *continue à marcher*. On en dira autant d'une horloge, d'une montre, de tout acte, de tout mouvement enfin, soit du corps, soit de l'esprit, qui reprend sa marche un moment interrompue.

— Unipers. Il continue de pleuvoir.

— SE CONTINUER. v. pron. Se prolonger. Ces montagnes se continuent, cette chaîne de montagnes se continue depuis tel endroit jusqu'à tel autre.

— Être continué. Ce sacrifice se *continue* par la vie, et s'accomplit à la mort. (Pasc.) En Juda se *continue* ce grand peuple promis à Abraham. (Bos.)

— Fig. Les animaux ne font que se reproduire ; mais l'homme se *continue*. (De Juss.)

— Syn. comp. CONTINUER. POURSUIVRE. On *continue* l'ouvrage qu'on ne veut pas laisser où il en est ; on *poursuit* celui qu'on veut finir, achever d'après son plan, ses vues, ses intentions. || CONTINUER. PERSÉVÉRER. PERSISTER. *Continuer*, c'est simplement faire comme on a fait jusque-là ; *persévérer*, c'est continuer sans vouloir changer ; *persister*, c'est persévérer avec constance et opiniâtreté. || CONTINUER À. CONTINUER DE. *De* suppose que l'action n'est point interrompue, ou qu'au moins il y a une liaison réelle entre les actes qui forment la continuation ; *à* suppose une succession d'actes de même nature, mais distincts et qui n'ont d'autre liaison entre eux, que celle de leur succession.

CONTINUITÉ. s. f. (rad. *continu*). Liaison non interrompue des parties d'un tout. La continuité des parties. Le Spitzberg paraît être une *continuité* des terres de la côte orientale du Groënland. (Buff.)

— Durée continue. Continuité du travail. Continuité des maux. La continuité de ce bruit m'importune. Mais, pour garder la succession et la *continuité*, il fallait que ce nouveau peuple fût enté pour ainsi dire sur le premier. (Boss.) La *continuité* du bien en tous genres n'obtient presque jamais la *continuité* de l'admiration. (Mme de Staël). La *continuité* d'un sacrifice donne à la bienfaisance un caractère grave et sublime que n'a pas toujours l'héroïsme. (Lemontey.)

— Suite, série non interrompue. Tout cela formait une *continuité* de paysages que l'œil ne se lassait pas d'admirer. (Rayn.)

— Anat. *Diarthroses de continuité*. Articulations mobiles dans lesquelles les os ne se touchent point immédiatement.

— Bot. Adhérence de deux parties.

— Littér. Liaison de toutes les parties d'un discours, ou d'un poème, soit épique, soit dramatique, quand rien ne nuit à la narration ni à la marche de l'action. Ce poème serait parfait, si des incidents qui le font languir n'interrompaient la continuité de l'action.

— Médec. *Solution de continuité*. Toute division de parties auparavant continues. Les plaies, les fractures, sont des solutions de continuité. Le coup qu'il a reçu n'est qu'une contusion, il n'y a point de solution de continuité.

— Fig. La solution de *continuité* des idées est une mort réelle, et le fou est un mort vivant. (Boiste.)

— Philos. *La loi de continuité*. La loi suivant laquelle aucun changement ne s'exécute dans la nature que par degrés insensibles.

CONTINÛMENT. adv. (rad. *continu*). Sans aucune interruption. Il faut y travailler continûment. Il écrit continûment depuis le matin jusqu'au soir.

Aliboron se mit à braire,
Avec de tels éclats et si *continûment*,
Qu'il fallut remettre l'affaire. (DORAT.)

— Syn. comp. CONTINÛMENT. CONTINUELLEMENT. *Continûment* se dit de ce qui se fait sans interruption, depuis le commencement jusqu'à la fin ; *continuellement* s'applique à ce qui se fait avec interruption, mais qui recommence souvent et à de courts intervalles.

CONTO. s. m. En Portugal, somme de 1,000 reis, équivalant à 601 fr. 71 c.

CONTOBARDITE. s. m. Hist. ecclés. Nom donné, au 1er siècle, à ceux des disciples de Sévère, d'Antioche et de Théodose, qui rejetèrent un livre composé par ce dernier sur la Trinité.

CONTONDANT, ANTE. adj. (rad. *contondre*). Chir. Qui occasionne les meurtrissures de la peau, qui blesse les parties molles ou charnues, qui produit les contusions, les plaies contuses. Les corps contondants sont généralement de forme arrondie ou obtuse ; ils ne piquent ni ne tranchent. Les cailloux emportés par des vents violents, tous les projectiles lancés par la poudre à canon, les bâtons plus ou moins inflexibles, les verges, les tiges métalliques, les cravaches, les fouets, les cor-

agents *contondants* qui demandent une étude spéciale. (Laur.)

CONTONDRE. v. a. 4e conj. (ét. lat., *cum*, avec ; *tundere*, broyer) *Je contonds. Je contondais. Je contondis. Je contondrai. Je contondrais. Que je contonde. Que je contondisse. Contondant. Contondu*. Produire des contusions.

CONTOPECTES. s. m. pl. (ét. gr., κόντος, croc de batelier ; παίκτης, joueur). Antiq. Espèce de bateleurs ou de bâtonnistes de Rome.

CONTORÈSE. s. m. Hist. relig. Nom sous lequel on désignait des sectaires albigeois.

CONTORNIATE. adj. f. (ét. lat., *cum*, avec ; *tornus*, tour). Numism. Se dit des médailles de cuivre terminées à leur circonférence, par un cercle de 2 à 5 millimètres de largeur, continu avec le métal, quoiqu'il semble en être détaché par une rainure assez profonde qui règne à l'extrémité du champ de l'un et de l'autre côté de la médaille.

— substantiv. Une contorniate.

CONTORSILE. adj. des 2 g. Bot. Se dit d'une feuille ou d'une foliole dont le pétiole est susceptible de torsion.

CONTORSION. s. f. (pr. *kon-tor-ci-on* ; ét. lat., *cum*, avec ; *tortus*, tordu). Mouvement violent qui procède d'une cause intérieure, et qui tord les muscles, les membres d'une personne ou les traits d'un animal. La colique cause d'horribles, de cruelles contorsions. La contorsion des bras. Une contorsion de tous les membres. Faire des contorsions. Contorsions universelles. Un léger délire ou l'excitation forte produite par les grandes douleurs détermine quelquefois des *contorsions* dans les coliques violentes, les spasmes hystériques et les néphrites calculeuses. (Laur.) Il y a *contorsion* dans les traits du visage d'une personne qui peut simuler le rire d'un côté et les pleurs de l'autre. (Id.)

— Grimaces et gestes forcés que certaines gens font quelquefois en parlant avec véhémence ou autrement. Un orateur qui se démène et qui fait des contorsions continuelles. Ce musicien fait de plaisantes contorsions lorsqu'il joue de son instrument. Les minauderies et les contorsions de cette femme la rendent fort ridicule.

Non, je ne hais rien tant que les *contorsions*
De tous les grands faiseurs de protestations.
(MOLIÈRE.)

— Peint. et sculpt. Attitude outrée, mouvement forcé des membres ou des traits du visage. Les contorsions bizarres de cette figure nuisent beaucoup à l'effet du tableau. Le peintre, en voulant donner de l'expression à ses figures, ne leur fait faire quelquefois que des *contorsions*. (Dider.)

— État d'une chose qui est de travers. Il faut remédier à la contorsion du cou.

— Fig. *Donner une contorsion à la vérité*. Mentir. Il arrive rarement qu'un orateur se tire d'une période à plusieurs membres sans donner quelque *contorsion* à la vérité par quelque endroit. (P. Roy.)

— Syn. comp. CONTORSION. GRIMACE. La *contorsion* est une situation ou position du corps ou d'une partie du corps contraire à la position ou à la situation naturelle. La *grimace* est une espèce de *contorsion* du visage ou d'une partie du visage qu'on fait par affectation, par habitude, ou naturellement, pour exprimer quelque sentiment de l'âme.

CONTORTÉ, ÉE. adj. Bot. Qui est fortement tordu. || CONTORTÉES. s. f. pl. Groupe renfermant des plantes à corolle monopétale fortement tordue, la plupart appartenant aux apocynées. || Classe comprenant les jasminées, les oléinées, les logéniées, les apocynées, les asclépiadées, les gentianées, les spigéliacées.

CONTORTO - CONVOLUTIF, IVE. adj. Bot. Se dit de la préfloraison, quand elle est à la fois convolutive et tordue, ou intermédiaire entre ces deux modes d'arrangement, comme dans la plupart des diosmées.

CONTOUR. s. m. (ét. lat., *cum*, avec ; *tornus*, tour). Ce qui termine extérieurement un corps ou les parties d'un corps. Ne se dit guère qu'en parlant des objets dont les formes sont arrondies. Les contours d'un beau corps. De beaux contours. De charmants contours. De gracieux contours. Le contour d'une colonne, d'un dôme.

— B.-arts. Ce qui termine une figure ou ses parties, et leur donne la rondeur qu'elles doivent avoir. Des contours hardis, moelleux, élégants, purs. Le contour de cette figure est admirable. Des contours dessinés avec art. Des contours exacts, corrects. Tracer des contours. On a réalisé sur le marbre toutes les formes, tous les *contours* de toutes les parties du corps humain. (Buff.) Lorsqu'un élève dessine d'après le modèle, son *contour* peut être exact, correct, pur, ferme, énergique, ou bien avoir les défauts opposés à ces qualités. (Mill.) On ne dira jamais que Raphaël a bien contourné ses figures, mais qu'il a su leur donner un *contour* élégant et gracieux. (Id.)

Bientôt du corps la toile obéissante
Suit la rondeur et les *contours* moelleux.
(PARNY.)

— *Les contours d'une draperie, d'une étoffe*. Les tours qu'elle fait aux endroits où elle est relevée. Elles portent un manteau qui tantôt

contours n'être fait que pour le dessiner. (Barth.)

— Archit. Se dit aussi des lignes courbes, des parties arrondies d'une colonne, d'un dôme ; mais on ne dirait pas le contour d'un pilier carré, d'un cube.

— Par extens. Littér. Se dit en parlant des images que l'on produit par le discours. L'orateur doit avoir une touche plus grande et plus forte, lorsque son caractère le porte à déclamer avec beaucoup d'action ; ses images seront plus exagérées, ses *contours* seront dessinés plus rudement. (Condill.)

— Art milit. Garniture que l'on met au drapeau et à l'épaulette.

— Toute sorte d'enceinte. Le contour de Paris. Le contour d'une forêt. Un vaste contour. C'est là que la nature, dans une étendue de trente lieues de *contour*, étale sa richesse avec toute sa simplicité. (Rayn.)

Le soleil au couchant dore enfin nos rivages,
Et sème de rubis le *contour* des nuages.
(ST-LAMBERT.)

De ses monts sourcilleux les *contours* inégaux,
Aux rives de Syrie unissaient leurs coteaux.
(ESMÉNARD.)

— Voiture s'en est servi pour désigner le monde.

Dans ce grand et vaste *contour*,
Il n'est rien qui soit sans amour.

— Syn. simpl. Tour, pourtour, circonférence, circuit, enceinte. || Epith. Les contours agréables, élégants, moelleux, gracieux, pleins de grâce, liants, justes, arrondis, informes.

CONTOURNABLE. adj. des 2 g. (rad. *contour*). Qui peut se contourner.

— Fig. Flexible. La raison humaine est un outil souple, *contournable* et accommodable à toute figure. (Montaig.) C'est un outil vagabond, muable, divers, *contournable*. (Charon.)

— Fig. Qui peut faire retour sur soi. Nous avons une âme *contournable* en soi-même ; elle se peut faire compagnie ; elle a de quoi assaillir et de quoi défendre, de quoi recevoir et de quoi donner. (Montaig.)

CONTOURNÉ, ÉE. part. pass. du v. Contourner. S'empl. adjectiv. Le fût d'une colonne torse est contourné en forme de vis. Taille contournée. Jambes contournées. Cette branche d'arbre est contournée.

— *Taille contournée*. Taille mal tournée, de travers.

— B.-arts. Affecté dans les contours. Se prend toujours en mauvaise part.

— Blas. Se dit d'un animal, d'une partie d'animal, d'une pièce qui regarde le côté gauche de l'écu.

— Bot. Se dit d'une partie qui se replie sur elle-même, comme la racine du polygone bistort, la plupart des siliques du sisymbrion contortupliqué, les légumes de l'astragale contortupliqué. || CONTOURNÉES. s. f. pl. Famille de plantes, comprenant celles dont la corolle est torses, comme l'asclépiade.

— Conchyl. Se dit d'une coquille dont la figure tourne au moins une fois dans toute son étendue, et s'élève en spirale.

— Hortic. *Arbre contourné*. Arbre qui a été gêné dans sa croissance.

— Fig. Littér. Se dit des formes de style qui ont un tour peu naturel et forcé. Phrase contournée. Son style a quelque chose de subtil et de contourné.

— St-Evremont s'en est servi pour Tourné d'une manière oblique. « Le globe terrestre fut non seulement fracassé par le déluge, mais ébranlé et *contourné*, en sorte qu'il est exposé obliquement au soleil. »

— Minér. Se dit d'un prisme hexaèdre, dont un des pans subit un détour, de sorte qu'une de ses moitiés forme un angle rentrant avec l'autre, comme l'aragonite contournée ; ou d'un cristal dont les faces ont éprouvé des inflexions qui les font paraître de travers, comme la chaux carbonatée ferro-manganésifère contournée.

CONTOURNEMENT. s. m. Action de contourner.

CONTOURNER. v. a. 1re conj. (rad. *contour*). Dess. Donner à une figure ou à un ouvrage d'architecture le contour qu'ils doivent avoir. Savoir bien contourner une figure. Il aurait fallu contourner ce bras autrement. Contourner des volutes. Contourner les feuillages de la rampe d'un escalier. Peu usité dans ce sens.

— Peint. Faire les contours des figures que l'on peint.

— Technol. Arrondir. Les ouvriers en porcelaine sont fort habiles à la Chine à bien contourner leurs vases, de quelques grandeurs qu'ils soient.

— Déformer, faire qu'une chose soit de travers. Cette position finit, à la longue, par contourner les jambes. Pour exciter la pitié publique, ce misérable contournait les jambes de son enfant. La chaleur a contourné ce morceau de bois.

— Fig. Montaigne reproche aux mémoires de Du Bellay de *contourner* le jugement des événements, souvent contre raison, à notre avantage.

— Anat. Se dit d'une chose qui fait le tour

— Fig. et fam. Chercher à deviner une personne, à pénétrer son secret. Il m'a contourné, je l'ai contourné de toutes les façons.

— SE CONTOURNER. v. pron. Se déformer. Sa taille se contourne. Ses jambes se sont contournées. Cet arbre se contourne.

CONTOURNIATE. Numism. V. CONTORNIATE.

CONTRA. s. m. Anc. mus. Se disait pour Haute-contre.

CONTRABOUT. s. m. Anc. jurispr. Héritage appartenant à un homme qui prend à cens ou à rente, et affecté par celui-ci pour sûreté plus grande de la rente ou du cens.

CONTRACT. s. m. Ancienne orthographe de Contrat, qui se retrouve encore dans *contracter* et ses dérivés.

CONTRACTABLE. adj. des 2 g. (rad. *contracter*). Qui peut être contracté, que l'on doit contracter.

CONTRACTANT, ANTE. adj. (rad. *contracter*). Qui fait une convention avec quelqu'un. Il faut de la bonne foi entre les parties contractantes.

— Employé comme participe présent, ce mot est invariable. Deux personnes contractant un mariage.

— substantiv. Les contractants.

CONTRACTATION. s. f. (pr. *kon-trak-ta-ci-on*; rad. *contracter*). Tribunal tenant ses séances à Cadix, pour les affaires et le commerce des Indes orientales.

CONTRACTE. adj. des 2 g. (ét. lat., *cum*, avec; *traho*, tirer). Gramm. gr. Se dit des déclinaisons et des verbes où il y a contraction. Déclinaisons contractes. Verbes contractes. Nom contracte. Syllabe contracte.

— substantiv. Les contractes.

CONTRACTÉ, ÉE. part. pass. du v. Contracter. S'empl. adjectiv. Muscles contractés. L'habitude *contractée* sans violence, et comme à loisir, forme une seconde nature. (Bacon.)

— Bot. Se dit du connectif, quand il est extrêmement court et tient les lobes de l'anthère rapprochés de la cime, lorsque la fleur centrale a avorté, et que les branches latérales sont très-courtes, de sorte que les fleurs se trouvent agglomérées ensemble : du nectaire, quand, étant placé sur le réceptacle, il ne déborde pas la base de l'ovaire.

— Minér. Se dit d'un dodécaèdre dans lequel les bases des pentagones extrêmes éprouvent une sorte de contraction, par suite de l'inclinaison des faces latérales.

CONTRACTER. v. a. 1re conj. (du lat. *contrahere*, fait de *cum*, avec; *tractus*, de *trahere*, tirer, parce que, dans un contrat, plusieurs volontés sont réunies comme sur un seul point). Faire une convention avec quelqu'un. Contracter mariage, un mariage. Contracter alliance. Contracter un engagement, des obligations.

— Fig. *Contracter des obligations envers quelqu'un*. En accepter des services qui engagent à la reconnaissance.

— *Contracter des dettes*. Faire des dettes, s'endetter. Il est toujours plus aisé de *contracter* des dettes que de les payer. (Hér.)

— Se dit des liaisons qui se forment entre deux personnes par une fréquentation habituelle. Contracter amitié. Contracter familiarité avec quelqu'un. Deux chiens que l'on mène habituellement ensemble à la chasse ne tardent pas à s'accorder pour la poursuite du gibier, et finissent par *contracter* de l'attachement l'un pour l'autre. (Descur.)

— Se dit, d'une manière plus générale, des habitudes qui s'acquièrent par des actions réitérées. Contracter de bonnes habitudes, de mauvaises habitudes. C'est un vice, un défaut que l'on contracte aisément. Il y a des vices que l'on *contracte*, et qui nous sont étrangers. (La Bruy.) L'oisiveté et l'indocilité sont les deux défauts les plus dangereux pour les jeunes filles, et dont on guérit le moins quand on les a *contractés*. (J.-J. Rouss.) On verra ci-après que mon Emile n'aura pas ceux-là, ou du moins qu'il ne les aura pas *contractés* par les mêmes causes. (Id.) Je craignais de lui voir cette politesse maniérée, ces façons singeresses, qu'on ne manque jamais de *contracter* à Paris. (Id.)

— Gagner des maladies par une espèce de contagion, ou de quelque autre manière que ce soit. Contracter une maladie. C'est une maladie qu'il a contractée à l'armée.

— Prendre, acquérir, en parlant de l'état, des qualités accidentelles de certaines choses. Ces deux branches ont contracté une forte adhérence, il est impossible de les séparer. Le vin a contracté un goût fort désagréable dans ce tonneau.

— Se dit même des choses morales. Plusieurs personnes effacent leurs taches aussi promptement qu'elles les *contractent*. (Pasc.) Vous prétendez qu'on ne *contracte* ni péché ni irrégularité en tuant de cette sorte. (Id.)

— Resserrer, diminuer le volume d'un corps par le rapprochement de ses parties. Se dit surtout en parlant des muscles et des nerfs qui se raccourcissent et se resserrent. La fureur contracte les muscles du visage.

— Gramm. Réunir deux voyelles ou deux syllabes en une seule. On contracte *à le* en *au*, *de le* en *du*, *de les* en *des*.

— Absol. Contracter avec quelqu'un. Con- [illegible] n'est pas capable de contracter. Ils contractent aujourd'hui, et se marient la semaine prochaine.

— SE CONTRACTER. v. pron. Être contracté. Ce vice se contracte facilement.

— Se resserrer. Les muscles causent le mouvement des parties en se contractant.

— Se mettre en boule. Le pangolin se *contracte* quand on l'approche. (Buff.)

— Gramm. Se réunir par le moyen de la contraction. Dans les verbes grecs en [illegible], [illegible] se contracte en [illegible]. La voyelle du radical se contracte avec celle de la terminaison.

CONTRACTEUR s. m. Art culin. Meuble de fer qui sert de chenet, pour faire cuire des viandes à la broche.

CONTRACTIF, IVE. adj. (rad. *contracter*). Médec. Qui détermine une contraction, un resserrement. Force contractive. Cette force réside encore dans les nerfs spéciaux du tissu musculaire qui sont sains et aptes à produire la secousse *contractive*. (Laur.)

CONTRACTILE. adj. des 2 g. (rad. *contracter*). Physiol. Qui est susceptible de contraction. La fibre des muscles est contractile. Il suffit de suppléer à l'action nerveuse centrale, qui est suspendue ou éteinte, par l'électricité galvanique, pour démontrer que la force *contractile* des muscles paralysés n'est pas entièrement perdue. (Laur.)

— Se dit des personnes et des animaux en général. Omiss. des dictionn. Plus un individu est soumis à l'influence de la puissance nerveuse, plus il est *contractile*. (Fourn.)

CONTRACTILITÉ. s. f. (rad. *contracter*). Physiol. Faculté que possèdent certaines parties de l'économie animale et végétale de se raccourcir et de s'étendre alternativement. Les végétaux et les animaux dont l'organisation est la plus simple présentent cette faculté dans tout leur corps; mais, dans les animaux où l'organisation est plus compliquée, elle devient l'attribution spéciale d'organes particuliers appelés muscles. Les fibres dont la réunion compose les muscles doivent leur contractilité aux filaments nerveux qui s'y distribuent par diverses ramifications. Pourra-t-on révoquer en doute l'énergie nouvelle qui se manifeste dans les mouvements, et pourra-t-on nier que sous l'influence d'un pareil régime la *contractilité* musculaire n'augmente d'une manière sensible? (Rostan.)

— *Contractilité volontaire*. Celle qui dépend immédiatement de l'action du cerveau, comme dans les muscles de la locomotion.

— *Contractilité involontaire*. Celle qui est indépendante de cette action, comme dans les muscles des viscères de la digestion et des autres organes intérieurs.

CONTRACTION. s. f. (pr. *kon-track-ci-on*; du lat. *contractio*, même signif.). Phys. Resserrement, rapprochement des molécules d'un corps, qui a pour résultat de diminuer le volume en augmentant la densité.

— *Force de contraction* ou *force contractive*. Propriété ou force inhérente à certains corps, par laquelle, lorsqu'ils sont étendus, ils peuvent se rétablir dans le premier état : telle est la force par laquelle une corde à boyau fortement tendue et allongée par les deux extrémités se rétablit dans sa longueur naturelle dès qu'on la relâche.

— *Contraction de la veine fluide*. Resserrement qu'éprouve la colonne fluide qui sort d'un vase par un orifice.

— Physiol. Raccourcissement des nerfs ou des muscles, lorsqu'ils viennent à se retirer. La systole du cœur consiste dans la contraction de cet organe. Une grande contraction des nerfs. Cette blessure causa la contraction d'un muscle. Les physiologistes actuels ne le disent que du résultat de la contractilité. Contraction volontaire, contraction involontaire des muscles. La contraction n'a bien lieu que dans le système musculaire; mais l'action du système nerveux en est la cause déterminante. C'est aussi par le moyen de ces deux sortes de mouvements que la plupart des animaux de la classe des vers et quelques reptiles ont le mouvement progressif.

— Gramm. Réduction ou réunion de deux voyelles, de deux syllabes en une seule, comme dans les mots *août*, *paon*, *faon*, qu'on prononce *oût*, *pan*, *fan*. *Du* est aussi une contraction pour *de le*; *au*, pour *à le*; *aux*, pour *à les*. Dans toutes les langues il y a beaucoup de mots formés par contraction. Il y a deux sortes de contractions, la synérèse et la crase. Tableau des contractions.

— Fig. Montaigne a employé ce mot dans un sens analogue à celui de modération. La *contraction* de mes désirs et desseins.

CONTRACTUEL, ELLE. adj. (rad. *contracter*). Jurispr. Qui est stipulé par contrat, qui fait l'objet même du contrat, qui dérive d'un contrat formel et irrévocable. Substitution contractuelle. Institution contractuelle. Succession contractuelle. Héritier contractuel. Obligation contractuelle.

CONTRACTUELLEMENT. adv. (rad. *contracter*). Prat. Par contrat.

CONTRACTURE. s. f. (rad. *contracter*). Archit. Rétrécissement qui se fait dans la partie supérieure d'une colonne.

— Pathol. Maladie qui consiste dans la rigidité plus ou moins considérable et prolongée [illegible] mouvements d'extension au delà d'un certain degré.

CONTRACTURER. v. a. 1re conj. Archit. Opérer un resserrement dans les parties supérieures des colonnes.

CONTRADICTEUR. s. m. (rad. *contredire*). Celui qui contredit. Cet avis a eu beaucoup de contradicteurs. Il n'a pas trouvé de contradicteur. L'avocat n'est pas seulement chargé, comme le prédicateur, d'un certain nombre de raisons, récitées de mémoire, sans *contradicteurs*. (La Bruy.) Les *contradicteurs* attaquent plus de vérités que d'erreurs. (Boiste.)

— Dans les plaidoiries, l'avocat d'une partie appelle souvent celui de l'autre partie, son *contradicteur*.

— Jurispr. *Légitime contradicteur*. Celui qui a qualité ou intérêt pour contredire. Un inventaire de mineurs se fait avec le subrogé tuteur, qui est le légitime contradicteur.

— *Acte sans contradicteur*. Acte par défaut, sans que les parties intéressées y aient été appelées.

CONTRADICTION. s. f. (pr. *kon-tra-dik-ci-on*; rad. *contredire*). Action de contredire.

Finalement la *contradiction*
Est des mortels la douce passion. (***)

— Opposition aux sentiments et aux discours de quelqu'un. Cet avis a été reçu, a passé sans contradiction, n'a point éprouvé de contradiction. Le plus sage ne diffère du plus fou que parce qu'heureusement les travers de son imagination n'ont pour objet que des choses qui entrent peu dans le train ordinaire de la vie, et qui le mettent moins visiblement en *contradiction* avec le reste des hommes. (Condill.) Il y a plus de courage à souffrir des *contradictions* qu'à prendre des villes. (Mme de Maintenon.)

— Discours par lequel on combat l'avis d'un autre. Les grands n'aiment pas la contradiction. Les contradictions ne l'ont point rebuté.

Aux *contradictions* il faut s'accoutumer,
Ou loin de tout commerce aller se renfermer.
(LA CHAUSSÉE.)

— *Esprit de contradiction*. Disposition à contredire sans cesse. Il a l'esprit de contradiction. Il se rend insupportable par son esprit de contradiction. ‖ *C'est un esprit de contradiction*. Se dit d'une personne qui ordinairement n'est pas de l'avis des autres, qui se plaît à contredire. ‖ *Faire une chose par esprit de contradiction*. La faire pour le plaisir de contrarier.

L'esprit de *contradiction*
L'aura fait flotter d'autre sorte. (LA FONT.)

— Opposition d'opinions, de sentiments, d'idées, de discours. Être en opposition avec soi-même. Contradiction manifeste. Contradiction apparente. Etre en contradiction. Nous ne pouvons trop nous faire honte de nos *contradictions*. (Volt.) La *contradiction* la plus étrange dans l'homme est celle qui s'établit entre ses opinions et intérêts. (Boiste.) Les hommes sont remplis de *contradictions*. (Chéron.) Si quelque société de gens de lettres veut entreprendre le Dictionnaire des *contradictions*, je souscris pour vingt volumes in-folio. (Volt.) J'ai étudié son caractère, et j'y ai trouvé des *contradictions* qu'il m'est impossible de résoudre. (Montesq.)

— *Tomber en contradiction*. Se contredire.

— Obstacle, empêchement. L'exécution de ce projet, plus brillant peut-être que sage, n'éprouva que peu de *contradictions*. (Rayn.) Les *contradictions* ne l'ont point rebuté. (Volt.) Il essuya les *contradictions* et les railleries que tout inventeur doit attendre. (Id.)

— Opposition, incompatibilité entre deux ou plusieurs choses, ou entre les éléments d'une même chose. Voilà une contradiction choquante, ridicule. Etre et n'être pas implique contradiction. Il y a contradiction entre ces deux propositions. Il y a une contradiction manifeste dans ce qu'il dit. Cette contradiction n'est qu'apparente. Signaler toutes les contradictions qui se trouvent dans un ouvrage. Les contradictions de cet ouvrage l'ont perdu. Tomber dans les plus grossières contradictions. Sa conduite est pleine de contradictions. Une des manières dont nous accordons ces *contradictions* apparentes est par l'interprétation. (Pasc.) Les *contradictions* fourmillent dans les ouvrages de parti. (Boiste.)

— Jurispr. Action de contredire les prétentions d'un fermier qui veut s'attribuer la propriété d'une terre.

— Dr. féod. Déclaration par laquelle un tenancier censitaire signifiait au seigneur qu'il méconnaissait sa directe, et qu'il entendait posséder allodialement.

— Philos. *Principe de contradiction*. Se dit, dans le leibnitzianisme, de cette loi par laquelle nous jugeons faux tout ce qui implique à la fois affirmation et négation. ‖ *Impliquer contradiction*. Renfermer, exprimer des idées dont l'une exclut et détruit l'autre.

— Hist. juive. *Eau de contradiction*. Eau que Moïse fit jaillir du rocher d'Oreb, en le frappant de sa verge.

— Syn. comp. CONTRADICTION. CONTREDIT. L'un de ces mots se rapporte à l'idée de contradicteur, l'autre ne se rapporte qu'à la chose objectée. C'est seulement dans ces deux locutions *sans contradiction* et *sans contredit* que ces mots sont vraiment synonymes; *sans contradiction*, c'est-à-dire sans qu'on contredise; *sans contredit*, c'est-à-dire sans qu'on puisse contredire.

CONTRADICTOIRE. adj. des 2 g. (rad. *contredire*). Ne se dit que des propositions, des termes qui se contredisent, qui expriment des choses directement opposées l'une à l'autre. Cette proposition est contradictoire à telle autre. Ces deux propositions sont contradictoires. *Oui* et *non* sont des termes contradictoires. Cela est contradictoire. Des nouvelles contradictoires. Ce serait précisément la maxime *contradictoire* de celle qui dit, la forme emporte le fond. (La Bruy.) Tout bien examiné, j'ai trouvé que mon souhait même était *contradictoire*. (J.-J. Rouss.)

— Pal. Se dit des jugements, des arrêts rendus après que les parties ont été ouïes, ou après qu'elles ont produit. Jugement contradictoire. Arrêt contradictoire.

— Par extens. Tout acte de procédure fait en présence des parties. Procès-verbal contradictoire. Inventaire contradictoire. Acte contradictoire.

— CONTRADICTOIRE. s. f. Cette proposition est la contradictoire de la précédente.

— Syn. comp. CONTRADICTOIRE. CONTRAIRE. OPPOSÉ. *Contradictoire* a rapport à ce qu'on dit, à ce qu'on avance, à ce qu'on discute; *contraire* a rapport à la nature même des choses. *Opposé* se dit des choses qui sont dans une position, dans une direction différente.

CONTRADICTOIREMENT. adv. (rad. *contredire*). D'une manière contradictoire. Ces deux propositions sont contradictoirement opposées.

— Pal. Après avoir ouï les parties. Arrêt rendu contradictoirement.

— Dans le langage ordinaire, il se met entre l'auxiliaire et le participe. Ces deux propositions sont contradictoirement opposées. Mais, en style de palais, il se met après le verbe. Cet arrêt a été rendu contradictoirement.

CONTRAIGNABLE. adj. des 2 g. (rad. *contraindre*). Pal. Qui peut être contraint, par quelque voie de droit, à donner ou à faire quelque chose. Ceux qui ont accepté des lettres de change sont contraignables par corps. L'obligé peut être contraignable par saisie et exécution de ses meubles, par saisie réelle de ses immeubles, même par corps. Un obligé est contraignable par toutes les voies de droit.

CONTRAIGNANT, ANTE. adj. (rad. *contraindre*). Gênant. Je vous plains des compagnies *contraignantes* que vous avez eues. (Mme de Sévigné.)

Je sais comme embarrasse
Le *contraignant* effort de ces aveux en face.
(MOLIÈRE.)

— Employé comme participe présent, ce mot est toujours invariable. Des parents contraignant les goûts de leurs enfants.

CONTRAINDRE. v. a. 1re conj. (ét. lat., *cum*, avec; *stringere*, serrer). *Je contrains, tu contrains, il contraint, nous contraignons, vous contraignez, ils contraignent. Je contraignais*, etc. *Je contraignis*, etc. *Je contraindrai*, etc. *Je contraindrais*, etc. *Contrains, contraignons, contraignez. Que je contraigne*, etc. *Que je contraignisse*, etc. *Contraignant. Contraint.* Forcer, obliger quelqu'un par force, par violence, ou par quelque grave considération, à faire une chose vers laquelle il n'était point porté, et qu'il n'eût point faite de son propre mouvement. On l'y contraindra par force. La nécessité l'y a contraint. On le contraignit de faire cette action. On le contraignit à venir avec nous. On le contraignit à se battre. L'autorité me contraint à me taire. Le mérite *contraint* l'envie à l'estimer. (D'Alemb.) On n'est point obligé si personne ne peut nous *contraindre* à remplir une obligation. (Merl.)

— Prov. *La nécessité contraint la loi*. La nécessité oblige à enfreindre la loi, à passer par-dessus la loi.

— Prat. Obliger, par quelque voie de droit, à donner ou à faire quelque chose. Contraindre quelqu'un par voie de justice, par justice. Contraindre par saisie de biens, par corps et autres voies. Si vous ne me payez, je vous ferai contraindre. J'enverrai les huissiers pour le contraindre. Contraindre quelqu'un pour les dépens du procès, pour une dette.

— Empêcher quelqu'un de faire ce qu'il désirait, l'obliger à s'en abstenir; enfin le gêner et le violenter dans ses goûts, dans ses penchants, dans sa volonté. Je ne prétends pas vous contraindre. Cela me contraint. Contraindre ses goûts, son humeur. Tout ce qui vous passe ou vous égale vous *contraint* ou vous gêne. (Mass.) Tout ce qui les gêne et les *contraint* les accable. (Id.) Comme rien ne vous *contraint*, rien aussi ne vous force. (Id.) *Contraindrez*-vous César jusque dans ses amours? (Rac.) Outre la constitution commune, chacun apporte en naissant un tempérament particulier qui détermine son génie et son caractère, et qu'il ne s'agit ni de changer ni de *contraindre*, mais de former et de perfectionner. (J.-J. Rouss.)

— Serrer, presser, mettre à l'étroit. Cet habit, cette chaussure le contraint si fort, qu'il souffre horriblement. Il vieillit en ce sens. On dit plutôt Gêner.

— Fig. Ces choses *contraignent* bien moins l'éloquence qu'elles ne la fixent. (Mass.) La force de la coutume *contraint* les mœurs. (Id.) [illegible] C'est le propre de la vraie piété, non de contraindre, mais de persuader.

— *Contraindre à*. Il a fallu une loi pour régler l'extérieur de l'avocat, et le *contraindre* ainsi à être plus grave et plus respecté. (La Bruy.) Ce n'est pas un acte de religion que de *contraindre* à la religion. (Bayle.)

— *Contraindre de*. Se dit par ellipse pour Contraindre à l'action de. Deux épouvantables naufrages *contraignirent* les Romains d'abandonner l'empire de la mer aux Carthaginois. (Boss.)

— Comme *contraindre* prend pour régime indirect *à* ou *de*, suivant qu'il y a tendance vers un but ou non, Boileau a employé ces deux prépositions dans la même phrase, mais cette construction semble choquante :

Elle a pour premier point
Exigé qu'un époux ne la contraindrait point
A traîner après elle un pompeux équipage,
Ni surtout de souffrir, par un profane usage, etc.
(Boileau.)

— S'empl. souvent sans régime indirect. Ce n'est pas qu'on disputât rien aux rois, ou qu'on eût droit de les *contraindre*. (Boss.)

Et toujours bien plutôt à sauver nos États,
Qu'à *contraindre* des cœurs qui ne se donnent pas.
(Racine.)

— SE CONTRAINDRE. v. pron. Se faire violence à soi-même, faire taire ses goûts, ses penchants, sa volonté, pour obéir aux convenances sociales, et quelquefois à un calcul d'intérêt bien entendu. Il se contraint devant ces personnes-là. Il sait bien se contraindre quand l'occasion l'exige. Ne vous contraignez pas pour moi, je vous prie. Qu'est-ce que savoir vivre? C'est savoir se *contraindre*, sans contraindre les autres. (Bouhours.) M'imposez-vous un silence éternel: je saurai me *contraindre* et le garder. (J.-J. Rouss.) C'est le propre des diplomates et des politiques de savoir se *contraindre*. (Hér.) Il est des moments où l'on doit se *contraindre*. (Dest.) *Contraignons-nous* avec prudence. (Lebrun.)

— Se dit aussi des choses. Éclatez, mes douleurs: à quoi bon vous *contraindre*? (Corn.)

— *Se contraindre à*. Je ne puis me forcer et *contraindre* à être fier. (La Bruy.) Chaque grue, avec soin, se *contraint* à se taire. (Fr. de Neufchâteau.)

. . . Je vous honore assez pour me *contraindre*
A fuir obstinément tout sujet de me plaindre. (Corn.)

— Syn. comp. CONTRAINDRE. OBLIGER. VIOLENTER. FORCER. *Obliger* est un acte de pouvoir qui impose un devoir ou une nécessité; *contraindre*, un acte de persécution ou d'obsession qui arrache plutôt qu'il n'obtient un consentement; *forcer*, un acte de puissance et de vigueur qui, par son énergie, détruit celle d'une volonté opposée; *violenter* est un acte d'emportement et de brutalité qui emploie le droit et les ressources du plus fort à dompter une volonté rebelle et opiniâtre. || CONTRAINDRE. ASTREINDRE. *Astreindre* marque toujours une action répétée; *contraindre* ne suppose qu'une action seule. || CONTRAINDRE À. CONTRAINDRE DE. *A* suppose un but, une tendance, une action; il faut donc préférer *contraindre à* toutes les fois que ces idées sont marquées dans la phrase, et *de* dans les autres cas.

CONTRAINT, AINTE. part. pass. du v. Contraindre. S'emploie adjectiv. Homme contraint. Femme contrainte. Le sexe le plus faible et le plus docile est celui qui aime le moins à être *contraint*. (Guiz.)

— Gêné, forcé. Air contraint. Posture contrainte. Mouvement contraint. Attitude contrainte. Il n'y a rien de contraint dans ses actions, dans ses manières. Il est impossible que des hommes se soient soumis à un seul pour son avantage; s'ils l'avaient fait, il faudrait qu'ils eussent été *contraints* ou fous, et l'acte serait nul. (Boiste.) On veut beaucoup quand on n'est *contraint* sur rien. (Mme de Staël.)

— Fig. Se dit des productions de l'esprit ou de l'art. Style contraint. Versification contrainte. La manière de ce peintre, de ce sculpteur a quelque chose de contraint.

— Serré, mis à l'étroit. Contraint dans son habit. Contraint dans ses bottes.

— Se dit également des choses inanimées. La mer est contrainte dans ce détroit, entre ces îles. Ces deux acceptions ont vieilli.

— Se dit aussi de ce que l'on fait contre son gré. Caresses contraintes.

— Mus. *Basse contrainte*. Celle dont le chant, borné à un petit nombre de mesures, ne fait entendre qu'une même phrase, qu'elle recommence toujours, tandis que les parties supérieures continuent leur chant ou leur harmonie, et les varient de diverses manières.

CONTRAINTE. s. f. (rad. *contraindre*). Violence qu'on exerce contre quelqu'un, pour l'obliger à faire quelque chose malgré lui, ou pour l'empêcher de faire ce qu'il voudrait. Employer la contrainte. User de contrainte. Faire quelque chose par contrainte. Agir sans contrainte. Vivre dans la *contrainte* est le plus grand des maux. (Mme Deshoul.) La *contrainte* et l'amour ne vont pas mal ensemble, et le plaisir ne se commande pas. (J.-J. Rouss.)

Une noble fierté n'admet point de *contrainte*,
Tel qu'il est, un grand cœur doit se montrer sans crainte
(Corneille.)

— État de celui à qui l'on fait cette violence. La grande contrainte, la dure contrainte où il est. Vivre dans la contrainte. La soumission sera sans murmure, parce qu'elle sera sans *contrainte*. (Mass.) Les auteurs sentent encore [illegible] *trainte*, et ils n'osent s'en affranchir. (Volt.)

— Philos. Violence qui est faite à la liberté par un principe extérieur, ou qui est hors de nous. Pour être véritablement libre, il ne suffit pas d'être exempt de contrainte, il faut aussi l'être de nécessité. La volonté ne souffre jamais de contrainte dans ses propres actions, car elle veut toujours ce qu'elle veut. La *contrainte* morale est un genre d'influence qui ôte toute espèce de liberté à ceux sur lesquels on l'exerce, et qui, sous ce rapport, est à condamner énergiquement. (St-Prosp.) [illegible] espèce de *contrainte* morale est odieuse.

— Retenue que le respect, la considération, ou quelque autre cause, obligent d'avoir. La contrainte qu'inspirent les bienséances. Vous le tenez en contrainte. C'est une grande contrainte que d'être obligé de se taire en de certaines occasions. Il est dans une extrême contrainte. Cette contrainte me lasse. La prudence et la discrétion tiennent toujours en *contrainte* l'amour de la vérité. (Boss.)

Voyez-vous, les cheveux au vent abandonnés,
Sans *contrainte*, sans art, sans parure étrangère,
Marcher, courir, bondir la folâtre bergère? (Delille.)

— Prov. *C'est dur ennui que la contrainte.*

— *Contrainte* se dit de la gêne que l'on éprouve quand on est trop serré dans ses habits, dans ses souliers, et généralement de tout ce qui met trop à l'étroit. Votre habit, vos souliers vous sont trop étroits, vous devez être dans une grande contrainte. Comment pouvez-vous souffrir cette contrainte? Vieux en ce sens.

— Fig. *La contrainte de la mesure, de la rime.* La gêne, l'embarras que font éprouver quelquefois aux poètes les règles de la mesure et les difficultés de la rime.

— Prat. Tout acte par lequel on force quelqu'un à faire ou à donner une chose. Contrainte par saisie de biens.

— Jurispr. *Contrainte par corps.* Le droit de faire emprisonner une personne, principalement un débiteur. Exercer la contrainte par corps. La loi romaine accordait anciennement aux créanciers un droit de vie et de mort sur leurs débiteurs. La loi Petilia Papiria réduisit les droits des créanciers à la simple contrainte par corps. Les jurisconsultes n'en datent l'introduction dans la législation française que de l'ordonnance de Villers-Cotterets, en 1539, et de celle de Moulins, en 1666. || L'action même d'arrêter, d'emprisonner en vertu de ce droit. Ordonner, prononcer la contrainte par corps contre quelqu'un. Exécuter la contrainte par corps. Le bénéfice de cession fait cesser la contrainte par corps. || *Contrainte solidaire.* Mandement pour exécuter contre chacun de plusieurs débiteurs, ou l'exécution même qui est faite solidairement contre l'un d'eux.

— En matière fiscale, Mandement décerné contre un redevable de deniers publics, ou de droits dus au fisc. Porteur de contraintes. Décerner une contrainte.

— Ce mot n'a ordinairement de pluriel qu'en style de jurisprudence. Cependant Bossuet a dit: Par ses soins, le mariage deviendra si libre, qu'il n'y aura plus à se plaindre de ses *contraintes* et de ses incommodités. *Contraintes* est pris ici pour diverses sortes de gênes.

— Syn. comp. CONTRAINTE. NÉCESSITÉ. La *nécessité* diffère de la *contrainte* en ce que la première est accompagnée du plaisir et du penchant de la volonté, et que la *contrainte* leur est opposée. || CONTRAINTE. FORCE. VIOLENCE. Il faut quelquefois user de *contrainte* à l'égard des enfants; de *force* à l'égard du peuple; et de *violence* à l'égard des libertins.

CONTRAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *contra*, contre). Opposé, soit en parlant des choses physiques, soit en parlant des choses morales. Directement contraire. Totalement contraire. Le froid et le chaud sont contraires. Avoir le vent contraire. Avoir vent contraire. En sens contraire. La vertu et le vice sont contraires. Les excès contraires. Deux actes contraires. Il y a du plaisir à voir deux passions *contraires* se heurter. (Pasc.) La grandeur d'âme consiste à être supérieur aux événements favorables ou *contraires*. (Bonnin.) D'une *contraire* ardeur son ardeur est suivie. (Corn.)

— Se dit même de la Divinité. Ils ne savent s'ils trouveront un Dieu propice ou *contraire*. (Boss.)

— Ennemi. La vraie politique n'est jamais *contraire* à la bonne morale. (La Mothe Le Vayer.)

— *Contraire à.* Qui n'est pas conforme à, qui ne s'accorde pas avec. Cela est contraire à ce que vous aviez dit. Contraire à la vérité. Cela est contraire à la loi de Dieu, à l'honneur, aux bonnes mœurs, à la bienséance. De tels actes sont contraires à nos droits. La véritable piété n'est pas *contraire* à la véritable grandeur. (Fléch.)

— Se dit des personnes aussi bien que des choses. C'est un homme qui m'a toujours été contraire. En cela vous êtes contraire à vous-même. Ce sont des gens qui ont toujours été contraires l'un à l'autre, qui ont toujours été de parti contraire. La fortune, le sort ne vous sera pas toujours contraire.

— Opposé au sentiment de quelqu'un. Tout ce qui est *contraire* à St Augustin dans les ouvrages de Jansénius. (Pasc.)

— Opposé aux désirs, aux intérêts de quelqu'un. Quoi! Se voudrait-il rendre à mon bon-vœux, à mes désirs *contraire*. (Rac.)

— Qui ne répond pas à. A ses prédictions si l'effet est *contraire*. (Rac.)

— Nuisible. Il y a des aliments qui sont contraires aux bilieux. Le vin vous est contraire. Un remède pour les maux d'estomac peut être contraire à la poitrine.

— Les poètes emploient bien ce mot comme synonyme de Non propice, défavorable, nuisible, ennemi.

Maintenant que tout change au gré des dieux *contraires*,
Triste et découragé, je porte au ravisseur
Ces chevreaux: puissent-ils lui porter mon malheur!
(Tisso..)

— Bot. Syn. d'Opposé.

— Conchyl. Syn. de Senestre.

— Log. *Propositions contraires.* Celles qui énoncent des choses opposées, de manière cependant qu'elles peuvent être fausses toutes deux, quoiqu'elles ne puissent pas être toutes deux vraies, comme: Tout homme est vertueux, tout homme est vicieux. || *Propositions sous-contraires.* Propositions particulières et qui ne diffèrent que par la qualité. Exemple: Quelque liberté est possible; quelque liberté n'est pas possible.

— Mus. *Mouvement contraire.* V. MOUVEMENT.

— Mar. *Vent contraire.* Celui qui oblige à orienter les voiles au plus près, et à courir des bordées pour approcher le plus possible du point qu'on veut atteindre. || *Une marée est contraire, des courants sont contraires* quand ils s'opposent au sillage, qu'ils contrarient la route.

— Prat. *Les parties sont contraires en fait.* Leurs allégations sont tout à fait contradictoires. || *Action contraire.* Action opposée à l'action directe. || *Faits contraires.* Faits opposés les uns aux autres.

— Cet adjectif, en poésie, peut se mettre avant son substantif.

On saisit, on reprend, par un *contraire* effort,
Ce rempart teint de sang, théâtre de la mort. (Voltaire.)

|| Il peut aussi quelquefois le précéder en prose. Ils faisaient de contraires efforts pour obtenir l'avantage.

— Syn. simpl. Opposé, contradictoire.

CONTRAIRE. s. m. Chose opposée. Vous m'avez dit le contraire. Je vois tout le contraire de ce qu'on m'avait promis. Je soutiens le contraire. Je prouverai le contraire. Je ne dis pas le contraire. Notre traité porte le contraire. Il fait tout le contraire de ce qu'il avait dit. Le *contraire* de ce que l'on craint ou de ce que l'on espère arrive presque toujours. (Boiste.)

Cette chaîne qui dure autant que notre vie,
Si l'on n'y prend bien garde, attache assez souvent
Le *contraire* au *contraire*. (Corneille.)

— Fam. *Aller au contraire d'une chose.* S'y opposer, y contredire. On en demeure d'accord, personne ne va au contraire. Allez-vous au contraire de cela?

— Prat. *Défenses au contraire.* Réserve que l'on fait d'alléguer en temps et lieu des raisons contraires aux prétentions d'une autre personne.

— Se dit des choses opposées entre elles, comme le froid et le chaud, l'humide et le sec, le blanc et le noir. Deux contraires ne peuvent subsister ensemble. Tel mal guérit par son contraire. Le chaud est le contraire du froid. Concilier les contraires.

— On s'en sert, dans un sens analogue, en théologie, au palais, en philosophie, en rhétorique. Par la raison des contraires. Puisque les gens de bien sont sauvés, par la raison des contraires, les libertins seront damnés. Si les corps dont la superficie est âpre et rude ne renvoient point de lumière, les corps polis doivent, par la raison des contraires, la réfléchir. Si un père déshérite ses enfants lorsqu'ils l'ont outragé, on doit présumer, par la raison des contraires, qu'il ne l'a pas fait, s'ils ne lui ont jamais manqué de respect. Le père Bourdaloue a employé avec succès dans ses sermons cette manière de prouver par la raison des contraires. Peu de plaisirs et beaucoup de peines ne sont pas des contraires: ils peuvent se trouver ensemble.

Je me souviens d'avoir damné jadis
L'amant avare; et je ne m'en dédis
Si la raison des *contraires* est bonne,
Le libéral doit être en paradis (La Fontaine.)

— *Au contraire.* loc. adv. Tout autrement, d'une manière opposée. Vous dites que cela arriva de la sorte; au contraire, il arriva que celui qu'on vous a représenté comme le vainqueur fut le vaincu. Il pense que cela sera ainsi; pour moi, je crois, au contraire, qu'il sera trompé dans son espoir. C'est une erreur de regarder la naissance et le rang comme un privilége qui diminue ou adoucit vos devoirs envers Dieu; au *contraire*, il exigera plus de ceux à qui il aura plus donné. (Mass.) Les hommes ordinaires ne semblent naître que pour eux seuls: les princes et les grands, au *contraire*, ne semblent nés que pour les autres. (Id.)

— *Bien au contraire, tout au contraire.* S'emploient d'une manière analogue.

CONTRAIREMENT. adv. (rad. *contraire*). En opposition à quelque chose. Agir contrairement aux dispositions de la loi.

CONTRALTO. s. m. (de l'ital. *contralto*). Mus. Haute-contre, la plus grave des voix de [illegible] sex d'Italie la partie de contralto. Le contralto s'élève jusqu'au *mi*. Le *contralto* est pour les femmes ce que la voix de basse est pour les hommes, la plus grave de toutes; son étendue est la même, une octave plus haut. (Cast.-Blaze.) || Pl., des *contralto*. || Plusieurs auteurs francisent ce mot et disent *contralte*.

CONTRAPONTISTE. s. m. (ét. lat., *contra*, contre; *punctum*, point). Mus. Compositeur qui connaît les règles du contrepoint. Ce compositeur est bon contrapontiste. Il n'est pas contrapontiste.

CONTRARIANT, ANTE. adj. (rad. *contrarier*). Qui se plaît, qui aime à contrarier. Qui prend en toutes choses le contre-pied de ce que disent ou désirent les autres. Vous êtes bien contrariant. Esprit contrariant. Humeur contrariante. Les filles sont souvent d'humeur *contrariante*. (Legrand.) Les uns naissent avec un esprit *contrariant*, comme les autres avec un esprit faux. (St-Prosp.) Les enfants sont en général *contrariants*. (Id.) Le premier âge passé, reste-t-on *contrariant*, c'est de mauvais augure. (Id.) Il n'est donné qu'à un très-petit nombre d'hommes de se maintenir *contrariants*. (Id.) A moins que les femmes ne soient très-jeunes, et qu'une adoration continuelle ne les entoure, elles ne se montrent *contrariantes* que par exception. (Id.)

Et ne faut-il pas bien que monsieur contredise?
A la commune voix veut-on qu'il se réduise,
Et qu'il ne fasse pas éclater en tous lie
L'esprit *contrariant* qu'il a reçu des cieux? (Molière.)

— Qui est de nature à contrarier. Cela est bien contrariant. Des événements contrariants.

— Employé comme participe présent, il est toujours invariable. Des enfants contrariant sans cesse leurs camarades.

— *Contrariant dans.* Le prince peut être *contrariant* dans son intimité domestique; mais il s'en défend dans ses réceptions ou ses fêtes. (St-Prosp.)

CONTRARIANT. s. m. Polit. Nom qu'on donna en Angleterre à ceux qui prirent parti, avec le comte de Lancastre, contre le roi Edouard II. Le crédit dont ils jouissaient fit qu'on n'osa leur donner le nom de rebelles.

— On l'a aussi employé dans le sens de Personne qui contrarie. Ce contrariant me persécute.

CONTRARIÉ, ÉE. part. pass. du v. Contrarier. || S'empl. adjectiv. Homme contrarié. Femme contrariée. Être contrarié par le temps ou par les vents. Être contrarié dans ses desseins.

— Mar. *Navire contrarié par la marée par le vent.* Navire qui a la marée ou le vent contraire.

— Fig. *Être contrarié par le vent.* Être contrecarré dans ses desseins par les hommes ou par les choses.

CONTRARIER. v. a. 1re conj. (rad. *contra*, contre). *Je contrariais, nous contrariions, vous contrariiez. Que je contrarie, que nous contrariions, que vous contrariiez.* Dire ou faire le contraire de ce que les autres disent ou font. Il me contrarie toujours. Il prend à tâche de me contrarier sans cesse, de me contrarier dans tous mes desseins.

— Faire obstacle, s'opposer à quelqu'un dans ses desseins, dans ses volontés. Les vents nous contrarièrent pendant notre navigation. Il me contrarie dans tous mes desseins, dans tout ce que je veux entreprendre. Il ne perd point courage, malgré les obstacles qui le contrarient. Ce qui nous *contrarie* prépare souvent notre bien. (Nivern.)

— Fig. Se dit des choses tant au physique qu'au moral. Un mouvement qui en contrarie un autre. *Contrarier* la nature, c'est ramer contre le courant. (Beauch.)

— Absol. Vous ne faites que contrarier. Aimer à contrarier.

— SE CONTRARIER. v. pron. Être en contradiction avec soi-même. Vous vous contrariez vous-même.

— Être opposé. Des couleurs, des lignes qui se contrarient.

— Se contredire. Ces enfants se contrarient sans cesse.

CONTRARIÉTÉ. s. f. (rad. *contrarier*). Opposition entre des choses contraires, tant au physique qu'au moral. Grande contrariété. Manifeste contrariété. La contrariété qui existe entre le froid et le chaud. Contrariété d'humeurs, de complexions. Contrariété de desseins, d'opinions, de sentiments. Comment pouvez-vous accorder cette contrariété de passages, de lois, etc? Il y a une contrariété. La contrariété qui est entre ces deux esprits. Pensant à la *contrariété* des esprits, des goûts et des sentiments, je suis étonné de voir sept ou huit personnes se rassembler sous un même toit. (La Bruy.)

— Contre-temps subit, désappointement imprévu. Si j'ai réussi, ce n'est pas sans beaucoup de contrariétés. Il a éprouvé de grandes contrariétés, mille contrariétés. Cette affaire, cette proposition éprouva bien des contrariétés. Vous aviez promis de venir avec nous, et vous ne venez point, quelle contrariété! Il pleut au moment où je veux sortir, quelle contrariété! Dans les affaires d'intérêt, le retour fréquent des *contrariétés* est la compensation des bénéfices. (St-Prosp.) Les spéculateurs expirent sous le poids des *contrariétés*, comme les gens du monde sous le poids des cha-[illegible]

— Jurispr. *Contrariété d'arrêts.* Opposition entre deux décisions rendues en dernier ressort, entre les mêmes parties, concernant le même fait, et fondée sur les mêmes moyens.

— Prat. Allégation de faits contraires, sur lesquels on donne un appointement, pour permettre aux parties de faire preuve chacune de son côté.

— Iconol. Figure allégorique, représentée par une femme laide, louche, échevelée, vêtue d'un côté de noir, et de l'autre de blanc, et tenant d'une main un réchaud de feu, et de l'autre un vase plein d'eau.

CONTRASTANT, ANTE. adj. (rad. *contraste*). Minér. Se dit d'un cristal en forme de rhomboïde aigu, dans lequel on observe, rela-

tivement au noyau, une inversion d'angle qui se rapporte à un rhomboïde plus obtus. Carbonate de chaux contrastant.

— Géogn. Se dit des fissures de superposition, quand elles ne sont point parallèles à celles de stratification de la roche fondamentale et de la roche superposée.

— Qui contraste. Figures contrastantes.

— Employé comme participe présent, ce mot est invariable. Des figures contrastant ensemble d'une manière désagréable.

CONTRASTE. s. m. (ét. lat., *contra*, contre; *stare*, se tenir). Opposition frappante et complète que présentent deux objets qui, malgré leur totale dissemblance, se trouvent réunis et pour ainsi dire juxta-posés dans la réalité ou par l'imagination de l'artiste. Contraste d'ombre et de lumière. Contraste de caractères, de sentiments. Le contraste d'une chose avec une autre, qu'une chose forme avec une autre. Ces deux choses forment un singulier, un bizarre, un étonnant contraste, sont en contraste. Sa vie offre de grands contrastes. La nature semble se plaire à multiplier les contrastes. Des contradictions ne sont pas des *contrastes*. (Delille.)

. . . . . . Hasarde des *contrastes* heureux :
Des effets opposés peuvent s'aider entre eux. (Del.)

— Peint. et sculpt. Différence et opposition que l'artiste établit, soit entre le caractère ou l'attitude de ses figures, soit entre les parties d'une même figure, soit entre les masses, les lumières ou les couleurs. Ce peintre entend bien le contraste, les contrastes. Voilà un beau contraste, de savants contrastes. La recherche affectée et trop apparente des *contrastes* serait aussi vicieuse que la symétrie. (D***.)

— Par extens. Littér. et mus. Oppositions auxquelles l'écrivain ou le musicien a recours pour produire de l'effet. Employer, rechercher les contrastes. Ce morceau de musique offre des contrastes qui ne sont pas tous de fort bon goût. Le contraste de deux idées. Mettre une chose en contraste avec une autre. Il y a dans cette tragédie un contraste de passion qui produit de grands effets. Cette situation est dramatique et forme un contraste avec telle autre. Il est très-ordinaire aux compositeurs qui manquent d'invention d'abuser du *contraste*. (J.-J. Rouss.) Le rôle de l'imposteur et celui d'Ariste font *contraste* dans le Tartufe. (Volt.)

— *L'art des contrastes*. L'art d'établir, d'imaginer les oppositions qui produisent de l'effet.

— Syn. simpl. Différence, disconvenance, opposition, diversité, contrariété, variété. || Epith. Heureux, savant, ingénieux, piquant, frappant, harmonieux, bizarre, étrange, invincible.

— Syn. comp. CONTRASTE. CONTRAIRE. *Contraste* n'est point, comme *contraire*, une chose entièrement opposée à une autre, mais une chose qui, bien que différente, conserve pourtant des rapports avec celle avec laquelle elle est en opposition.

CONTRASTÉ, ÉE. part. pass. du v. Contraster. S'empl. adjectiv. Des figures bien contrastées. Des caractères bien contrastés.

CONTRASTER. v. n. 1re conj. (rad. *contraste*). Etre en opposition, en contraste, tant au physique qu'au moral. Les lumières et les ombres de ce tableau contrastent bien. Cet auteur a fait habilement contraster les caractères de ses personnages. Sa conduite contraste avec son état. Ces deux caractères contrastent l'un avec l'autre. Prenez garde de vous contredire, quand vous ne voulez que contraster. Un peintre doit avoir soin de faire *contraster* ses figures, c'est-à-dire qu'elles ne doivent pas être toutes blondes, toutes du même âge, ou toutes d'un égal embonpoint. (D***.)

— Ce verbe a été employé par Montaigne dans le sens de Contredire. || Et par Monstrelet dans le sens de s'Opposer, ce qui doit avoir été sa première signification, puisque c'est celle qui se rapproche le plus de l'étymologie. Il alla sur lesdites frontières, et mit partout garnison de gens d'armes et de vivres pour *contraster* aux courses et entreprises d'iceux Anglais.

— v. a. Peint. et sculpt. Faire un contraste. Il faut être habile peintre pour savoir contraster les têtes, et leur conserver cependant l'air naturel.

— Archit. Éviter la répétition de la même chose. A la grande galerie du Louvre, les frontons contrastent, ils sont alternativement cintrés et angulaires.

— Littér. On dit figurément, en parlant d'un poème, que l'auteur a bien fait contraster les personnages.

CONTRA-STIMULUS [illegible] de stimulation, d'excitation. Doctrine du contra-stimulus.

CONTRAT. s. m. (du lat. *contractus*, contrat : de *cum*, avec; *tractus*, part. de *trahere*, tirer). Convention par laquelle une ou plusieurs personnes s'obligent, envers une ou plusieurs autres, à donner, à faire ou à ne pas faire quelque chose; acte notarié; convention revêtue des formes d'un acte public. Contrat synallagmatique. Contrat bilatéral. Contrat unilatéral. Contrat commutatif. Contrat de bienfaisance. Contrat à titre onéreux. Contrat pignoratif. Contrat aléatoire. Contrat de vente. Contrat d'acquisition. Contrat d'échange. Contrat de donation. Contrat de constitution. Contrat de vente. Contrat d'assurance. Contrat de louage. Contrat d'apprentissage. Contrat de société. Contrat de mariage. Dans le mariage, il y a le contrat civil et le sacrement. Contrat conditionnel. Contrat pur et simple. Contrat frauduleux, fait en fraude des créanciers. Contrat simulé. Contrat faux. Contrat valide. Contrat invalide. Contrat défectueux. Contrat illicite. Ce contrat est nul. Casser un contrat. Annuler un contrat. Ratifier un contrat. Approuver un contrat. Valider un contrat. Exécuter un contrat. Revenir contre un contrat. Apporter, mettre une condition à un contrat. Insérer une clause dans un contrat. Signer un contrat. Contrat solennel. Contrat authentique. Faire un contrat. Dresser un contrat. La minute d'un contrat. La grosse d'un contrat. Minuter un contrat. Grossoyer un contrat. Homologuer un contrat. Enregistrer un contrat. Sceller un contrat. Passer un contrat. La passation d'un contrat. Contrat passé par-devant notaire. Faire la lecture d'un contrat. Signifier, faire signifier un contrat. Les termes d'un contrat. Les clauses d'un contrat. Les conditions d'un contrat. Notre contrat porte telle condition. Cela est passé dans notre contrat. Produire un contrat. Est-il un *contrat* plus important, un engagement plus utile que celui qui fait de l'amour un devoir, ou, pour mieux dire, une religion? (Alibert.) C'est un axiome général reçu chez tous les peuples que les *contrats* légalement formés constituent la loi des parties. (Merl.)

Les *contrats* sont la porte
Par où la noise entra dans l'univers. (La Font.)

— Anc. jurispr. *Contrat nommé*. Contrat auquel le droit civil avait conféré ou confirmé un nom particulier, et qui produisait une action du même nom que le contrat d'où elle descendait. || *Contrat innommé*. Celui qui n'avait point de nom particulier, et qui, de simple convention qu'il était d'abord, devenait contrat par l'accomplissement de la convention de la part de l'une des parties. || *Contrat de direction*. Contrat par lequel un débiteur abandonnait ses biens à ses créanciers, pour empêcher qu'ils ne fussent consumés en frais.

— Jurispr. *Contrat pur et simple*. Celui qui n'est ni conditionnel, ni à terme, ni aléatoire. || *Contrat de bienfaisance*. Celui dans lequel l'une des parties procure à l'autre un avantage purement gratuit. || *Contrat à la grosse*. Prêt fait sur des objets composant une expédition maritime, avec la condition que si ces objets périssent, la somme prêtée ne sera pas remboursée, et que s'ils ne périssent pas, le prêteur recevra non-seulement la somme prêtée, mais encore un profit convenu. || *Contrat judiciaire*. Convention formée expressément et par des stipulations positives, soit en présence de la justice, soit au greffe. || *Contrat de mariage*. Convention faite entre les futurs époux, en vue de régler les conditions de leur union, quant aux biens. Acte notarié qui constate ces conventions. Celui qui unit les époux. || *Contrat simulé*. Contrat qui déguise un acte que l'on veut cacher, ou même un acte illicite. || *Contrat unilatéral*. Contrat dans lequel une des parties est obligée envers l'autre, sans que de la part de celle-ci il y ait un engagement quelconque. || *Contrat aléatoire*. Celui qui consiste dans une chance de gain ou de perte pour chacune des parties. || *Contrat bilatéral* ou *synallagmatique*. Contrat par lequel deux parties s'obligent l'une envers l'autre. || *Contrat commutatif*. Contrat par lequel l'une des parties s'engage à donner ou à faire une chose qui est regardée comme l'équivalent de ce qu'on lui donne ou de ce qu'on fait pour elle. || *Contrat à titre onéreux*. Celui qui assujétit chacune des parties à donner ou à faire quelque chose. || *Contrat consensuel*. Contrat qui se forme par le seul consentement des parties, sans que la tradition de la chose soit nécessaire. || *Contrat réel*. Celui qui n'est parfait que par la délivrance de la chose. || *Contrat principal*. Celui qui subsiste par lui-même, indépendamment de toute autre convention. || *Contrat accessoire*. Celui qui ne se forme que pour assurer l'exécution d'une convention. || *Contrat non solennel*. Celui qui n'est assujéti à aucune forme particulière, mais seulement aux règles générales des contrats. || *Contrat solennel*. Celui dont l'existence est subordonnée à l'observation de certaines formalités, sans lesquelles il ne produit aucun effet civil. || *Contrat d'union*. Acte que passent entre eux les créanciers d'un failli pour unir leurs intérêts et administrer à leur profit commun les biens de la faillite qui constituent leur gage. Dès lors la gestion des biens du failli appartient exclusivement aux créanciers, qui agissent par des mandataires nommés par eux. || *Contrat pignoratif*. Sorte de contrat de vente d'un héritage qu'un débiteur passe à son créancier [illegible] que le vendeur pourra retirer l'héritage dans un certain délai, et qu'il en jouira à titre de loyer, moyennant une somme convenue, qui est ordinairement égale aux intérêts de la somme prêtée, et pour laquelle la vente a été faite.

— Par extens. Toute convention faite entre deux ou plusieurs personnes. Contrat verbal. Contrat tacite.

— *Contrat social*. Polit. Convention expresse ou tacite, par laquelle sont réglés les droits et les devoirs respectifs d'un peuple et de son gouvernement. La monarchie est un contrat; quiconque le viole est coupable envers Dieu et les hommes.

— A certains jeux, Fiche carrée, qui vaut dix fiches ordinaires.

CONTRATÉNORE ou **CONTRATÉNOR.** s. m. Mus. Haute-contre.

CONTRAVENTEUR, TRICE. s. S'est dit pour Auteur d'une contravention.

CONTRAVENTION. s. f. (pr. *kon-tra-van-ci-on*; rad. *contrevenir*). Infraction, action par laquelle on contrevient à une loi, à une ordonnance, à un règlement, à un traité, ou à un contrat qu'on a fait. C'est une contravention manifeste au traité de paix, au contrat, à l'acte de société que nous avons fait ensemble. Il est accusé de contravention aux règlements. Etre en contravention avec les règlements.

— Dans la législation pénale actuelle, infraction aux règlements de police. Contravention de police, de simple police. Les crimes, les délits et les contraventions.

— Syn. comp. CONTRAVENTION. DÉSOBÉISSANCE. La *contravention* a rapport aux choses, et la *désobéissance* aux personnes. || CONTRAVENTION. DÉLIT. CRIME. La *contravention* est moins grave que le *délit*, le *delit* moins grave que le *crime*.

CONTRAYERVA. s. m. (de l'esp. *contra*, contre; *yerva*, herbe). Bot. Genre de plante d'Amérique, du genre dorstenie, employée en médecine comme alexipharmaque. || Sa racine. || *Contra-yerva faux*. Espèce d'aristoloche de la Jamaïque.

CONTRE. prépos. (du lat. *contra*, contre). Servant à marquer l'opposition par laquelle on désigne une chose directement opposée à une autre. Donner de la tête contre une muraille. Marcher contre l'ennemi. Se battre contre quelqu'un. Ils combattirent l'un contre l'autre. Avoir un procès contre son voisin. Plaider contre quelqu'un. Le combat d'Hercule contre Antée. Avoir tout le monde contre soi. Des sujets qui se révoltent contre leur souverain. Lutter contre la mauvaise fortune. Soutenir ses prétentions envers et contre tous. Il prit leur défense envers et contre tous. Qu'avez-vous à dire contre cela? Des lois contre le vagabondage. Sa haine contre eux éclate en toute occasion. Faire une satire contre quelqu'un. Cela est contre vous, contre l'ordre public, contre toute bienséance. Cela est contre l'usage, contre le bon sens, contre toute sorte de raison. Cette opinion est contre la sainte Ecriture. Agir contre ses intérêts. Il est sorti de très-bonne heure contre sa coutume. Contre toute attente, il réussit. Abailard était d'accord avec les uns *contre* les autres, de sorte que les uns et les autres étaient d'accord *contre* lui. (Géruzez.)

Là, Racine évoquait Andromaque et Pyrrhus,
Contre Néron puissant faisait tonner Burrhus. (J. Chénier.)

Son époux, qu'un rocher *contre* la mort défend,
Des bras de cette mère a reçu son enfant. (Parseval.)

— Se dit des choses opposées qui se détruisent. Le sec combat contre l'humide, l'eau contre le feu.

— Fig. *Élever autel contre autel*. Faire un schisme dans l'Eglise ou dans quelque communauté. || Par extens. Opposer son crédit, sa puissance, au crédit, à la puissance d'une autre personne. || Faire une entreprise rivale d'une autre déjà formée.

— Prov. et fig. *C'est le pot de terre contre le pot de fer*. Se dit d'un homme sans crédit, sans appui, qui a quelque démêlé avec un homme puissant.

— Mar. *Naviguer contre vent et marée*. Aller contre le cours de la mer, dans le flux et le reflux.

— Fig. et fam. *Aller contre vent et marée*. Poursuivre obstinément ses projets, malgré toutes les difficultés qui s'y opposent.

— *Tenir contre*. Résister. Il ne put tenir contre mes reproches. Ce général ne pouvait tenir contre une armée aussi nombreuse.

Mes pleurs, belle Eriphile,
Ne tiendront pas longtemps *contre* les soins d'Achille. (Racine.)

— Malgré, nonobstant, sans avoir égard à. Il a fait cela contre mon sentiment, contre l'avis, contre la volonté de tous ses parents, contre les défenses qu'on lui en avait faites. *Contre* le témoignage du genre humain, et *contre* toutes les règles du bon sens, elle s'attache à ôter aux prophéties leurs auteurs toujours reconnus. (Boss.) Entraînés par le malheur des conjonctures, *contre* leur propre inclination, ils se trouvèrent, sans y penser, hors des bornes de leur devoir. (Fléch.)

— Se dit aussi des choses morales et spirituelles. Parler *contre* sa pensée, contre sa [illegible] source *contre* l'ennui que le plaisir. (Trubl.)

— Auprès, proche. Sa maison est contre la mienne. J'étais assis contre le mur. Ce champ est contre le bois.

— Ne dites pas : Être assis contre quelqu'un, passer contre quelqu'un. Il vaut mieux, dans ce cas, employer Près de, à côté de.

— *Attacher quelque chose contre la muraille*. L'attacher à la muraille.

— Jamais cette préposition ne doit s'élider en écrivant. On écrit *contre eux, contre elles*, et non *contr'eux, contr'elles*.

— *Contre* se place ordinairement après le verbe. Il a parlé contre moi. Mais il peut aussi se placer devant et même à la tête de la phrase. C'est contre vous que je veux me battre. Contre un tel ennemi le courage est inutile.

— Placé entre deux noms, ces deux noms se mettent au singulier ou au pluriel, selon le sens. Nous étions épaule *contre* épaule, pied *contre* pied, tous les nerfs tendus et les bras entrelacés comme des serpents, chacun s'efforçant d'enlever de terre son ennemi. (Fén.) Les voilà aux prises, pieds *contre* pieds, mains *contre* mains, les deux corps entrelacés paraissant n'en faire qu'un. (Id.) Si l'on combattait de près comme autrefois, une mêlée de neuf heures de bataillon *contre* bataillon, d'escadron *contre* escadron, et d'homme *contre* homme, détruirait des armées entières. (Volt.) Notre histoire ne présente que des débats de moines *contre* moines, de docteurs *contre* docteurs, de grands *contre* grands, de nobles *contre* vilains. (Id.) Fin *contre* fin ne vaut rien pour doublure. (Fab. d'Eglant.) Jansénistes *contre* molinistes, gens du parlement *contre* gens d'église, gens de lettres *contre* gens de lettres, courtisans *contre* courtisans, financiers *contre* le peuple, femmes *contre* maris, parents *contre* parents; c'est une guerre éternelle. (Volt.)

A-t-on vu quelquefois dans les plaines d'Afrique,
Déchirant à l'envi leur propre république,
Lions *contre* lions, parents *contre* parents,
Combattre follement pour le choix des tyrans? (Boil.)

— S'empl. quelquefois adverb. Parler pour et contre. Quand on fit cette proposition, tout le monde s'éleva contre. Pour moi, je suis contre. Je n'ai rien à dire contre. Ah! ah! dit-il, monsieur, vous êtes pour! Moi, je suis *contre*. Oui, la pièce est mauvaise. (Deguerle.)

— Mar. *Courir à contre*. Se dit de la marche de deux bâtiments quand ils tiennent une route opposée. Ces deux navires courent à contre l'un de l'autre. || *Un vent, un courant sont contre*, quand ils sont opposés à la route d'un bâtiment. || *Des voiles sont brassées à contre*, quand on met le vent sur l'une, et qu'on le conserve dans l'autre. || *Etre à contre*. Tenir deux bordées différentes avec le même vent, et se croiser.

— *Faire contre*. Se dit à certains jeux, lorsqu'un des joueurs faisant jouer, un des autres déclare ensuite qu'il joue aussi. Quand celui qui fait contre vient à perdre, il perd le double de ce qu'il aurait pu gagner. Vous n'avez pas assez beau jeu pour faire contre.

— *J'étais tout contre*. J'étais auprès.

— *Par contre*. Style comm. En compensation. || Cette expression n'est pas française; ne dites donc pas : S'il est pauvre, par contre, il est honnête; dites : S'il est pauvre, du moins il est honnête.

— *Ci-contre*. V. CI.

— CONTRE. Prépos. inséparable qui entre dans la composition de plusieurs mots; elle conserve ordinairement le sens d'opposition qui lui est propre; elle indique quelquefois cependant, par extension, une idée de proximité, de subordination, comme dans *contre-signer*, *contre-maître*, etc. Ce mot devrait toujours s'unir, au moyen d'un trait d'union, au substantif ou au verbe avec lequel il entre en composition, ou du moins ne former qu'un tout avec l'un de ces mots; mais il s'en faut de beaucoup qu'il en soit ainsi. Tantôt on emploie un trait d'union, tantôt on écrit le mot en un seul, sans qu'il soit possible d'en donner la raison. L'arbitraire seul a réglé cette partie de l'orthographe.

— Syn. comp. CONTRE. MALGRÉ. NONOBSTANT. *Contre* marque une opposition formelle, sans rapport aux effets ni à la valeur de cette opposition. *Malgré* exprime une opposition de résistance soutenue, mais sans effet de la part de l'opposant. *Nonobstant* ne fait entendre qu'une opposition légère à laquelle on n'a point d'égard.

CONTRE. s. m. Se dit des raisons, des faits, des circonstances défavorables en quelque affaire; et alors on l'oppose ordinairement à *pour*, employé aussi comme substantif. On parle diversement de cette affaire, il faut savoir le pour et le contre. La chose n'est pas sans difficulté, il y a du pour et du contre. Soutenir le pour et le contre. Ainsi vont les opinions, se succédant du pour au *contre*, selon ce qu'on a de lumière. (Pasc.) Ce n'est pas que le pour et le *contre* soient ensemble véritables dans le même sens, cela est impossible, mais c'est seulement qu'ils sont ensemble probables, et sûrs par conséquent. (Id.)

— A certains jeux, Celui qui fait contre. Le contre paie double. || Au billard, Action d'une bille qui, ayant été frappée par une autre, revient ensuite frapper celle-ci. C'est un contre. Faire un contre.

— Escr. *Parer un contre*. Parer en dég[illegible]

— Instrument long et large avec lequel les formiers fendent leur bois.

CONTRE-ABOUT. s. m. Anc. jurispr. Héritage appartenant à un preneur à cens ou à rente, et qu'il hypothéquait, outre la chose acensée, pour la sûreté du paiement de la rente ou du cens.

CONTRE-ALLÉE. s. f. (du fr. *contre*, *allée*). Allée latérale et parallèle à une allée principale. Les contre-allées de cette avenue sont réservées aux piétons. A l'ardeur du soleil ou sur la neige, le long des tilleuls sans fraîcheur du Palais Royal ou sur l'asphalte des *contre-allées* des boulevards, Ottavi se livrait à d'intarissables improvisations. (L. Gozlan.)

CONTRE-AMIRAL. s. m. Mar. Celui qui a le troisième grade d'officier général, dans la marine militaire. Le contre-amiral est au-dessous du vice-amiral. Le grade de contre-amiral. En France, on nommait autrefois chefs d'escadre les officiers auxquels on donne maintenant le titre de contre-amiraux.

— Vaisseau monté par un contre-amiral. Cet officier servait sur le contre-amiral. Pavillon de contre-amiral.

CONTRE-APPEL. s. m. Art milit. Moyen de constater si un appel a été régulièrement fait; il se fait ordinairement de nuit, et à l'improviste.

— Second appel qui se fait dans les ateliers, à diverses heures non prévues, pour s'assurer si les ouvriers ne se sont pas absentés après le premier appel.

— Escr. Mouvement opposé à l'appel de l'adversaire, quand on oppose à l'ennemi finesse contre finesse, et qu'on fait un mouvement tout opposé. || Plur., des *contre-appels*.

CONTRE-APPLÉGÉ, ÉE. part. pass. du v. Contre-appléger. S'empl. adjectiv. Héritage contre-applégé.

CONTRE-APPLÉGEMENT. s. m. Anc. jurispr. Opposition formée aux applégements. || Opposition à la complainte de celui qui voulait recouvrer la possession d'un héritage.

CONTRE-APPLÉGER. v. a. 1re conj. (Ce verbe étant terminé en *ger*, l'*é* se conserve dans toute la conjugaison, et l'on ajoute un *e* dans toutes les personnes dont la terminaison commence par un *a* ou un *o*). Anc. jurispr. S'opposer aux complaintes de celui qui veut rentrer dans l'héritage.

CONTRE-APPROCHE. s. f. Fortif. Travaux des assiégés quand ils viennent par tranchées rencontrer les lignes d'attaque des assiégeants. || *Ligne de contre-approche.* Tranchée que font les assiégés depuis leur chemin couvert jusqu'à la droite et à la gauche des attaques, pour découvrir ou envelopper les travaux des ennemis. || Plur., des *contre-approches*.

CONTRE-ARC. s. m. Mar. Partie de la quille d'un navire située sous les pieds de la mâture.

CONTRE-ATTAQUE. s. f. Art milit. Travaux que des assiégés exécutent en opposition aux tranchées ou lignes d'attaque de l'assiégeant. || Plur., des *contre-attaques*.

CONTRE-AUGMENT. s. m. Anc. jurispr. Gain nuptial et de survie qui consistait, pour le mari, à retenir une partie de la dot de sa femme prédécédée.

CONTRE-AVEU. s. m. Anc. cout. Opposition du défendeur qui soutenait que des meubles revendiqués lui appartenaient.

CONTRE-BALANCÉ, ÉE. part. pass. du v. Contre-balancer. S'empl. adjectiv. Poids contre-balancé. Puissance contre-balancée. Raisons contre-balancées. Le grand axiome de Pyrrhon le sceptique, c'était qu'il n'y avait pas de raison qui ne pût être contre-balancée par une raison opposée et de même poids. (Dict. histor.)

CONTRE-BALANCER. v. a. 1re conj. (du fr. *contre*, *balancer*; ce [illegible] en *ç* devant l'*a* et l'*o*. *Je contre*[illegible]*nce, tu contrebalances, il contre-balance, nous contre-balançons*, etc.). Se dit de deux forces opposées, dont l'une balance l'autre. Un poids qui en contre-balance un autre.

— Fig. Se dit de l'égalité de force, de valeur, de mérite, etc., qui est entre des choses opposées. Leur puissance a longtemps contre-balancé la sienne. Ses raisons contre-balancent les vôtres. Ses bonnes qualités contre-balancent ses défauts. Une seule passion peut *contre-balancer* toutes les autres : c'est l'enthousiasme de la vertu. (Fée.) Il est des circonstances où le serment de vingt hommes ne *contre-balancerait* pas l'invraisemblance du fait. (Grimm.)

— SE CONTRE-BALANCER. v. pron. Se balancer réciproquement, tant au physique qu'au moral. Ces deux poids se contre-balancent mutuellement. Dans un gouvernement bien constitué, les pouvoirs doivent se contre-balancer. L'attraction newtonienne et la force centrifuge se *contre-balancent* mutuellement, enchaînent les planètes dans leurs orbites, et donnent la stabilité à l'univers. (Libes.)

CONTREBANDE. s. f. (de l'ital. *contrabando*, formé de *contra*, contre; *bando*, publication de défense). Action d'importer clandestinement dans un pays les marchandises prohibées. Marchandises de contrebande, introduites par contrebande. Faire la contrebande. Se livrer à la contrebande. Si la *contrebande* ne [illegible]
[illegible] un pays, on ne peut nier au moins qu'elle ne frustre les droits du trésor. (Par.) La *contrebande* est une action innocente en elle-même, et que les lois seules rendent criminelle. (Say.)

— Fraude par laquelle on élude le paiement des droits imposés sur les marchandises nationales ou étrangères, soit aux frontières, soit à l'intérieur. La *contrebande* est une suite malheureuse de l'attrait qu'ont toutes les choses défendues, quand la fortune est le prix de la hardiesse qui viole la défense; c'est la ressource d'un misérable qui, n'ayant pas de pain, se laisse aller à la tentation d'en gagner à travers mille dangers, et qui, dans cet espoir, procure, à bas prix, à ses compatriotes, des agréments ou des nécessités dont une avidité ruineuse outre la valeur. (Linguet.)

— Marchandises de contrebande. Un bâtiment chargé de contrebande. C'est de la contrebande.

— *Faire la contrebande.* Faire commerce de marchandises de contrebande.

— Dr. marit. *Contrebande de guerre.* Action par laquelle, en temps de guerre, un navire neutre introduit ou tente d'introduire, dans le territoire de l'une des puissances belligérantes, des objets qui peuvent servir à des opérations hostiles.

— Fig. et fam. *C'est un homme de contrebande.* Se dit d'un homme qui embarrasse dans une compagnie, et auquel on ne se fie point. Cela sent la contrebande. Votre frère est tout à fait dans la dévotion, sa femme entre dans ses sentiments : je suis la plus méchante, mais pas assez pour être de *contrebande*. (Mme de Sév.) || *Visage de contrebande.* Visage d'une personne qui n'annonce rien de bon en sa faveur. Je n'osais prendre la liberté de regarder les autres, de peur qu'on ne démêlât, dans mon peu d'assurance, que j'étais une figure de *contrebande*. (Mariv.)

— Syn. comp. CONTREBANDE. CONTRAVENTION. FRAUDE. La *contravention* suppose de la bonne foi, et vient de l'ignorance des règlements. La *contrebande* est un crime, parce qu'elle se fait avec attroupement et port d'armes. La *fraude* est sourde et cachée, comme lorsqu'on fait entrer ou sortir des marchandises par des routes détournées, pour éviter le paiement des droits sur celles qui sont permises, ou la confiscation sur celles qui sont prohibées.

CONTRE-BANDE. s. f. (ét. fr., *contre-bande*, bande opposée). Blas. Bande divisée en deux parties de différents métaux, dont l'une doit être de métal et l'autre de couleur.

CONTRE-BANDÉ, ÉE. adj. Blas. Se dit d'un écu où les bandes sont opposées les unes aux autres.

CONTREBANDIER, ÈRE. s. (rad. *contrebande*). Celui, celle qui fait habituellement la contrebande. On condamnait autrefois les contrebandiers aux galères; aujourd'hui on ne les punit plus que de l'emprisonnement et de la confiscation des objets saisis, avec une amende de 500 fr. Des contrebandiers ont été arrêtés. Une troupe de contrebandiers. La contrebande propage le goût de cette vie aventurière et vagabonde qui, en Espagne, fait de chaque bande de *contrebandiers* une bande de guerillas. (Par.)

CONTREBARRÉ, ÉE. adj. Blas. Se dit d'un écu où les barres sont opposées les unes aux autres.

CONTRE-BAS (EN). loc. adv. (ét. fr., *contre*, et *bas*). Archit. S'empl. pour marquer direction ou position du haut en bas. Poser une pièce de construction en contre bas.

— Mar. On s'en sert pour exprimer la position relative de ce qui est en dessous. Ainsi l'on dit que le faux pont est en contre-bas du pont, d'un mètre, de deux mètres, etc. || *Prendre des distances en contre-bas.* Prendre des mesures de haut en bas.

— P. et chauss. Les ingénieurs disent qu'*un point est en contre-bas* d'un autre, pour exprimer qu'il est à un niveau inférieur.

CONTRE-BASSE. s. f. (ét. fr., *contre*, *basse*). Mus. Grosse basse sur laquelle on joue la même partie que celle de la basse, mais qui sonne une octave au dessous de la basse ordinaire, et par conséquent deux octaves au-dessous du violon. Jouer de la contre-basse. Il y a quatre contre-basses dans cet orchestre.

— Espèce de voix d'homme, qui est la plus ordinaire de toutes. Une bonne contre-basse.

CONTRE-BASSISTE. s. m. Mus. Musicien qui joue de la contre-basse. Excellent contre-bassiste.

CONTRE-BASSON. s. m. Mus. Instrument à vent qui donne l'octave basse du basson.

— Musicien qui joue de cet instrument.

CONTRE-BATTERIE. s. f. Art milit. Batterie de canons opposée à celle de l'ennemi, et au moyen de laquelle on tâche de démonter son canon. La batterie ayant été dressée, les ennemis firent aussitôt une contre-batterie. || Plus spécialement Batterie destinée à la protection d'une batterie de brèche.

— Fig. et fam. Ce qu'on fait pour s'opposer aux menées de ceux qui nous sont contraires. Il y avait une forte intrigue contre lui, mais il fit sous main une contre-batterie pour la déjouer. Opposer une contre-batterie. || Pl., des *contre batteries*.

[illegible]

CONTRE-BIAIS (À). loc. adv. A contre-sens. Couper une étoffe à contre-biais.

— Fig. J'en sais qui, pour ne pas tomber dans cet amour-propre, ont été les plus injustes du monde à *contre-biais*. (Pasc.)

CONTRE-BISEAU. s. m. Techn. Morceau de bois garni de métal, qui est placé au bas d'un tuyau pour le fermer hermétiquement. || Pl., des *contre-biseaux*.

CONTRE-BITTES. s. f. pl. Mar. Courbes appuyant en arcs-boutants les montants des bittes sur l'avant.

CONTRE-BORD (À). loc. adv. Mar. Se dit de la position de deux bâtiments qui vont à l'encontre l'un de l'autre. Ces deux bâtiments courent à contre-bord.

CONTRE-BOUQUE. s. f. Pêch. C'est la même chose que bouque. || Pl., des *contre-bouques*.

CONTRE-BOUTANT. s. m. Archit. Pièce de bois ou pilier de pierre qui arc-boute. || Pl., des *contre-boutants*.

— S'empl. adjectiv. Mur contre-boutant.

— Employé comme participe présent, ce mot est toujours invariable.

CONTRE-BOUTÉ, ÉE. part. pass. du v. Contre-bouter. S'empl. adjectiv. Mur contre-bouté. Muraille contre-boutée.

CONTRE-BOUTER. v. a. 1re conj. Archit. Appuyer un mur d'un autre mur posé à angles droits.

CONTRE-BRASSÉ, ÉE. part. pass. du v. Contre-brasser. S'empl. adjectiv. Voile contre-brassée.

CONTRE-BRASSER. v. a. 1re conj. Mar. Mettre le vent sur les voiles, en changeant la position des vergues, afin de diminuer ou d'arrêter entièrement la marche d'un navire. Contre-brasser les voiles.

CONTRE-BRETÈCHE ou **CONTRE-BRETESSE.** s. f. Blas. Rangée de créneaux de différent émail sur une même fasce ou bande. || Pl., des *contre-bretesses*.

CONTRE-BRETECHÉ, ÉE. adj. Blas. Se dit d'un écusson, d'une pièce où se trouvent des contre-bretèches.

CONTRE-BRODÉ. s. m. Comm. Sorte d'étoffe blanche et noire. || Pl., des *contre-brodés*

— Grains de verre.

CONTRE-CALQUÉ, ÉE. part. pass. du v. Contre-calquer. S'empl. adjectiv. Dessin contre-calqué.

CONTRE-CALQUER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *contre-calquer*). Grav. Faire la contre-épreuve d'un calque, ou calquer un calque en le retournant, afin d'obtenir un dessin dans le même sens que le dessin original. || Faire un calque d'un dessin en le retournant.

— SE CONTRE-CALQUER. v. pron. Être contre-calqué. Ce dessin se contre-calque facilement.

CONTRE-CANIVEAU. s. m. Constr. Pavé placé à côté d'un caniveau, et sur la même ligne. || Au pl., des *contre-caniveaux*.

CONTRE-CANON. s. m. Dr. can. Canon supposé. Mot créé par Lanjuinais. La moitié au moins du corps de droit canonique, publié dans les ténèbres de l'ignorance, par l'autorité des papes, et enseigné trop longtemps dans les écoles de France, n'est que des *contre-canons*, soit comme textes faux ou textes vrais copiés sur les faux, soit comme offrant les plus déplorables erreurs de doctrines, des maximes en contrariété avec nos lois et nos usages. (Lanjuin.)

CONTRE-CAPION. s. m. Anc. mar. Pièce de bois qui sert de doublage au capion de proue ou au capion de poupe. || Au pl., des *contre-capions*.

CONTRE-CARÈNE. s. f. Anc. mar. Pièce opposée à la carène dans la construction d'une galère, et qui y fait le même effet que la quille à un vaisseau. || Au pl., des *contre-carènes*.

CONTRE-CARRE. s. f. Se disait autrefois pour Opposition. || Résistance en face. Tant que le Romain eut qui lui fit *contre-carre*. (Pasq.) De combien la santé me semble plus belle après la maladie, si voisine et si contiguë, que je les puis recognoistre en présence l'une de l'autre en leur plus haut appareil, ou elles se mettent à l'envi comme pour se faire teste et *contre-carre*. (Montaigne.) || T. de jeu de bouillotte. Double de la carre. Il est fâcheux que nous ayons laissé vieillir ce mot.

CONTRECARRÉ, ÉE. part. pass. du v. Contrecarrer. S'empl. adjectiv. Personne contrecarrée.

CONTRECARRER. v. a. 1re conj. (ét. lat., *contra*, contre; *cara*, mine). Fam. S'opposer directement à quelqu'un, à ses sentiments, à ses desseins. Il le contrecarre en toutes choses. Il était tout-puissant dans sa compagnie, on lui a suscité un tel pour le contrecarrer. Servantes et valets, tous prennent l'habitude de le *contrecarrer*. (Destouch.)

> . . . Dès ce soir je vous,
> Pour la *contrecarrer*, vous marier tous deux. (Mol.)

— SE CONTRECARRER. v. pron. T. de jeu. Enchérir pour son compte sur la carre, avant les cartes faites

— S'opposer mutuellement à ses sentiments, à ses opinions. Ils aiment à se contrecarrer. [illegible]

CONTRE-CENS. s. m. Anc. jurispr. V. CONTRE-PAN.

CONTRE-CHANGÉ, ÉE. adj. Blas. Se dit du champ de l'écu quand il est coupé par des lignes.

CONTRE-CHANGEMENT. s. m. Manég. Manœuvre du cavalier qui décrit une véritable équerre, à l'angle de laquelle le cheval change de côté.

CONTRE-CHANGER. v. a. 1re conj. Mot employé par Montaigne dans le sens d'Échanger.

CONTRE-CHANT. s. m. Mus. Contre-point. Peu usité. || Au pl., des *contre chants*.

CONTRE-CHARGE. s. f. Techn. Poids que le rubanier ajoute à son métier, au bout de la corde des contre-poids. || Au pl., des *contre-charges*.

CONTRE-CHARME. s. m. Charme contraire, qui détruit ou empêche l'effet d'un autre charme. Les contre-charmes pourraient bien n'être aux charmes que ce qu'une plus grande imposture est à une moindre.

CONTRE-CHÂSSIS. s. m. Châssis de verre ou de papier qu'on met devant un châssis ordinaire.

— Hortic. Double vitrage qu'on met quelquefois aux fenêtres des orangeries et des serres.

— Techn. Châssis de verre ou de papier, à l'usage de plusieurs artistes, et qu'on place au-devant des châssis ordinaires, pour rendre la lumière plus douce et plus égale. || Au pl., des *contre-châssis*.

CONTRE-CHEVRON. s. m. Blas. Chevron opposé à un autre chevron de différent émail. || Au pl., des *contre-chevrons*.

CONTRE-CHEVRONNÉ, ÉE. adj. Blas. Se dit d'un écu où les chevrons sont opposés les uns aux autres.

CONTRE-CIVADIÈRE. s. f. Anc. mar. Voile qu'on hissait sur le bout dehors du beaupré, et qui se bordait sur la vergue de civadière.

CONTRE-CLAVETTE. s. f. Techn. Espèce de clavette à double tête que l'on place dans le trou que la clavette ordinaire doit occuper, dans le but d'augmenter l'appareil de serrage sans que l'on soit obligé pour cela de recourir à des clavettes que leur poids rendrait difficiles à manier. || Pl., des *contre-clavettes*.

CONTRE-CLÉ. s. f. Archit. Voussoir posé immédiatement à gauche ou à droite de la clé d'une voûte. || Pl., des *contre-clés*.

CONTRE-COEUR. s. m. Fond de la cheminée, contre lequel se place le bois qu'on veut brûler.

— Plus ordinairement la plaque de fer qu'on attache contre le fond de la cheminée pour le conserver, et pour renvoyer la chaleur. Contre-cœur de cheminée. Beaucoup de constructeurs attribuent à tort une grande influence à la forme du *contre-cœur* au fond de la cheminée, sur le tirage de celle-ci. (Pelouze.) || Pl., des *contre-cœurs*.

— *A contre-cœur.* loc. adv. A regret, avec répugnance, malgré soi. Faire une chose à contre-cœur. On écrit très-mal ce qu'on écrit à *contre-cœur*. (Volt.)

> Tout ce qu'on fait à *contre-cœur*,
> On le fait de mauvaise grâce. (Piron.)

CONTRE-COMPONÉ, ÉE. adj. Blas. Se dit d'une bordure dont les compons sont disposés à l'inverse des fasces de l'écu.

CONTRE-CORNIÈRE. s. f. Mar. Pièce de bois qui sert à lier la cornière et les estains.

CONTRE-COUP. s. m. Répercussion d'un corps sur un autre. La balle a donné contre la muraille, et il a été blessé du contre-coup. C'est Dieu qui frappe ces grands coups dont le *contre-coup* porte si loin. (Boss.) || Pl., des *contre-coups*.

— Se dit au billard, lorsqu'une bille, ayant été frappée par une autre, revient ensuite frapper la première. Ce contre-coup m'a été favorable.

— Médec. Impression d'un coup faite à une partie opposée à celle qui a été frappée. Il fut blessé au [illegible] et mourut du contre-coup. Le contre-coup est souvent plus dangereux que le coup.

— Contusion, déchirure ou fracture faite dans la partie opposée à celle qui a reçu immédiatement le coup.

— Fig. Événement qui arrive par suite ou à l'occasion d'un autre. Si on ruine votre associé, le contre-coup portera, retombera sur vous. Cela reviendra sur vous par contre-coup. Les peuples voisins ressentirent le contre-coup de cette grande révolution. Le système de Descartes ne nous a conduit à quelques vérités que par *contre-coup*, c'est-à-dire qu'en nous donnant la curiosité de faire certaines expériences. (Condill.) Il y a des louanges qui font voir par *contre-coup* des défauts en ceux qu'on loue. (La Rochef.)

CONTRE-COURANT. s. m. Courant qui marche en sens contraire d'un autre courant situé à côté de lui, soit qu'il résulte de la rencontre de deux courants ayant des directions différentes, soit qu'il provienne d'un même courant repoussé, en tout ou en partie, dans un sens contraire à la direction primitive. Sans ces *contre-courants* les embarcations pourraient à peine monter le fleuve. (Chateaubr.)

— Se dit aussi de cette partie de mer au [illegible] l'est, lorsqu'un autre roule de l'est à l'ouest.

CONTRE-COURROUCER (SE). v. pron. (Ce verbe change *c* en *ç* dans tous les temps dont la terminaison commence par *a* ou *o*. *Je me contre-courrouçais*, etc. *nous nous contre-courrouçons*, etc.). Se courroucer contre une personne déjà courroucée. Les femmes testues ne se courroucent qu'afin qu'on se *contre-courrouce*. (Montaigne.)

CONTRE-CREUSER. v. a. 1re conj. Se disait pour Creuser à l'opposite.

CONTRE-DAME. s. f. Agric. Oreille mobile que, dans quelques pays, on adapte à la charrue. || Pl., des *contre-dames*.

CONTREDANSE. s. f. (ét. angl., *country*, campagne ; *dance*, danser). Sorte de danse vive et légère qui s'exécute ordinairement à huit, douze et seize personnes. Elle est d'origine anglaise, et n'a été introduite en France que sous le règne de Louis XIV. On ne danse plus guère dans les bals que des valses et des contredanses. Une figure de contredanse. Un air de contredanse. Elle a dansé plusieurs contredanses de suite. Cette dame est engagée pour la prochaine contredanse.

— Air de contredanse. Jouer une contredanse. De jolies contredanses. Recueil de contredanses.

CONTRE-DATÉ, ÉE. part. pass. du v. Contre-dater. S'emploie adjectiv. Lettre contre-datée.

CONTRE-DATER. v. a. 1re conj. Mettre à une lettre une date autre que celle que l'on avait mise d'abord.

CONTRE-DÉCLARATION. s. f. Déclaration contraire à une déclaration précédente.

CONTRE-DÉGAGÉ, ÉE. part. pass. du v. Contre-dégager. S'empl. adjectiv. Adversaire contre-dégagé.

CONTRE-DÉGAGEMENT. s. m. Esc. Action de dégager en même temps que l'adversaire dégage, de manière que les épées soient toujours dans la même position.

— *Contre du contre-dégagement.* Action de dégager deux fois de suite, pour détruire un contre-dégagement.

CONTRE-DÉGAGER. v. a. 1re conj. Esc. Dégager en même temps que son adversaire.

— Absol. Il faut contre-dégager.

— SE CONTRE-DÉGAGER. v. pron. Se dégager en même temps que l'adversaire.

CONTRE-DIAMÈTRE. s. m. Géom. C'est, dans une courbe, un arc des abscisses dans lequel les abscisses opposées égales ont des ordonnées égales. || Pl., des *contre-diamètres.*

CONTRE-DIGUE. s. f. P. et chauss. Digue qui en renforce une autre. || Ouvrage destiné à garantir une digue.

CONTREDIRE. v. a. 4me conj. (ét. fr. *contre*, *dire*). Se conjugue comme *dire*, sauf à la seconde personne du pluriel du présent de l'indicatif et à la même personne de l'impératif, où l'on dit *vous contredisez*, *contredisez*, au lieu de *vous contredites*, *contredites*. Dire le contraire, contester. Contredire quelqu'un. Contredire une proposition. L'esprit de société et de commerce entraîne naturellement à ne pas *contredire* celui-ci et celui-là. (La Bruy.) Nous faisons tous les jours l'apologie des maximes du monde, tandis que notre cœur *contredit* en secret nos décisions. (Mass.)

. . Depuis quelques jours, tout ce que je désire
Trouve en vous un censeur prêt à me *contredire*.
(Racine.)

— Être en opposition avec quelqu'un ou quelque chose. Voilà qui contredit ce que vous disiez tout à l'heure. Une telle loi contredit la nature. Si l'homme eût été destiné à vivre solitaire, aurait-il pu *contredire* la loi de nature jusqu'à vivre en société ? (Volt.)

Toujours de mon avis, ta complaisance extrême
Me rend ton personnage insipide, ennuyeux ;
J'imagine être seul, déplaisant à moi-même
Contredis-moi de grâce, alors nous serons deux. (***)

— Contrarier, désapprouver. Contredire leurs desseins. Ma mère empoisonnée pour avoir *contredit* mon indigne hyménée. (Corn.)

— Absol. Cet homme aime à contredire. Il contredit éternellement. L'amitié donne le droit de *contredire*, mais elle fait un devoir de ne pas offenser par la contradiction. (Sall.) Il n'aime pas à *contredire*, mais il aime encore moins à flatter. (Fléch.) Il n'ouvre la bouche que pour *contredire*. (La Bruy.) L'habitude de *contredire* est une maladie de l'esprit qui attaque quelquefois le cœur. (Beauch.)

— Pal. Faire des écritures pour combattre les moyens ou les raisons dont la partie adverse se sert. Ce moyen-là ne mérite pas d'être contredit. Prendre communication et contredire.

— On trouve quelques exemples de *contredire à*. J'ai *contredit* aux maximes que vous avez apportées. (Pasc.) On n'ose *contredire* à l'impiété. (Fléch.) Je suis prêt d'obéir, et loin d'y *contredire*. (Corn.)

Les dieux ont prononcé ; loin de leur *contredire*,
C'est à vous à passer du côté de l'empire. (Racine.)

— *Contredire* prend, dans notre langue, un régime direct, soit avec les choses, soit avec les personnes ; cependant Racine a souvent préféré employer le régime indirect lorsqu'il pouvait faire autrement. Il a cru sans doute par là différencier la poésie et la prose.

— SE CONTREDIRE. v. pron. Être en opposition en beaucoup d'endroits. Il se contredit lui-même. Vous vous contredisez. Je me *contredis*, il est vrai, accusez-en les hommes. (La Bruy.)

— Se dit de plusieurs personnes qui sont en opposition l'une avec l'autre. Les hommes se contredisent mutuellement, se contredisent les uns les autres. Les maris et les femmes passent leur vie à se contredire. Il n'y a que d'excellents cœurs qui puissent se contredire toujours sans se haïr. Il y a dans les hommes une humeur maligne qui les porte à se *contredire* les uns les autres. (Nicole.)

— Se dit également des choses qui sont en opposition les unes avec les autres. Des propositions semblent se contredire. Les lois se contredisent. Les conciles se sont contredits. L'esprit et le cœur se contredisent sans cesse. Cromwell, sur des affaires importantes, dictait à son secrétaire trois ou quatre lettres qui se *contredisaient*. Il lui cachait celle qu'il donnait au courrier. (Sall.) Tout cela est vrai, mais ne se *contredit* pas. (Pasc.) Ils ont des faibles qui se *contredisent*. (La Bruy.)

CONTREDISANT, ANTE. adj. Qui aime à contredire. C'est un esprit contredisant. Il a l'humeur contredisante. Quant à l'humeur *contredisante*, je ne sais s'il avait raison. (La Font.)

— Pal. Qui fournit des contredits. || Dans cette acception, il s'empl. substantiv. Les contredisants.

— Employé comme participe présent, ce mot est toujours invariable. Une personne contredisant tout le monde, contredisant sans cesse.

CONTREDIT, ITE part. pass. du v. Contredire. S'empl. adjectiv. Opinion contredite. Tous les peuples croient l'âme immortelle. D'où peut leur venir une croyance si *contredite* par leur expérience journalière ? (B. de St-P.) Par cette nouvelle condition de la terre dans le système du monde, la pensée du moyen âge était directement *contredite*. (E. Quinet.)

CONTREDIT. s. m. Réponse que l'on fait contre ce qui a été dit. Cela est sans contredit. Peu usité en ce sens.

L'histoire en cet endroit est, selon ma pensée,
Un peu sujette à *contredit*. (La Fontaine.)

— CONTREDITS. s. m. pl. Pal. Écrit contenant les réponses à la production de la partie adverse. Fournir des contredits. Les dits et contredits. Il vieillit en ce sens.

— *Sans contredit.* loc. adv. Certainement, sans difficulté. Il est sans contredit le plus grand homme du siècle. Mais vous êtes sans *contredit* le plus à plaindre des deux. (J.-J. Rouss.)

CONTRÉE. s. f. (du. lat. barb. *contrata*, contrée ; formé de *contracta*, en sous-entendant *regio*, pays resserré, renfermé dans certaines limites). Certaine étendue de pays, plus ou moins vaste, considérée sous quelque rapport physique et qui en fasse un tout distinct. Contrée riche. Contrée fertile. Contrée pauvre. Contrée sablonneuse. Contrée peuplée. Contrée déserte. La grêle n'a ravagé qu'une partie de la contrée. Ce sont les meilleures terres de la contrée. Flandre, théâtre sanglant où se passent tant de scènes tragiques, triste et fatale *contrée*, trop étroite pour contenir tant d'armées qui se dévorent. (Fléch.) Vous possédez des Grecs la plus riche *contrée*. (Rac.) Cette belle et riche *contrée* tenta l'avidité des conquérants du monde. (Rayn.)

— Se prend souvent dans une acception plus générale. Toutes les contrées de l'Asie. De vastes contrées. Errer de contrée en contrée.

Vous ne me parlez plus de ces belles *contrées*
Où d'un peuple poli les femmes adorées,
Reçoivent cet encens que l'on doit à vos dieux. (Volt.)

— Eaux et for. Endroit qui doit être assigné aux usagers pour le pâturage de leurs bestiaux dans les forêts.

— Syn. comp. CONTRÉE. RÉGION. PAYS. Les *régions* sont considérées sous le rapport d'une température commune et distincte ; les *contrées* sous le rapport de leur constitution physique ou des liaisons morales des habitants entre eux ; le *pays* sous le rapport des avantages ou des désavantages qu'y éprouvent les habitants.

CONTRE-ÉCAILLE. s. f. (pr. *é-ka-ie*). Techn. Envers, dessous des écailles. || Pl., des *contre-écailles.*

CONTRE-ÉCART. s. m. Blas. Partie d'un écu contre-écartelé. || Pl., des *contre-écarts.*

CONTRE-ÉCARTELÉ, ÉE. part. pass. du v. Contre-écarteler. S'empl. adjectiv. Écu contre-écartelé.

CONTRE-ÉCARTELER. v. a. 1re conj. Ce verbe double le *l* dans tous les temps dont la terminaison commence par un *e* muet. *Je contre-écartelle, tu contre-écartelles, il contre-écartelle, nous contre-écartelons, vous contre-écartelez, ils contre-écartellent*, etc. Blas. Diviser un des quartiers d'un écu déjà écartelé en quatre quartiers, en sorte que cet écu a seize quartiers.

— SE CONTRE-ÉCARTELER. v. pron. Se diviser en seize quartiers.

CONTRE-ÉCARTELLEMENT. s. m. Blas. Action de contre-écarteler. || État d'un écu contre-écartelé. || Pl., des *contre-écartellements.*

CONTRE-ÉCHANGE. s. m. On m'a donné dix bouteilles de vin, j'ai donné en contre-échange trente bouteilles de cidre. Peu usité.

— Pal. Cette expression est fréquemment employée dans les échanges d'immeubles, pour au profit de celui qui en a cédé une autre à titre d'échange. || Pl., des *contre-échanges.*

CONTRE-ÉCHANGÉ. adj. m. Blas. Coupé de lignes.

CONTRE-ÉDIT. s. m. Second édit rendu pour annuler les effets d'un édit précédent. || Pl., des *contre-édits.*

CONTRE-ÉMAIL. s. m. Techn. Émail placé sur le côté concave d'un cadran. || Pl., des *contre-émaux.*

CONTRE-ÉMAILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Contre-émailler. S'empl. adjectiv. Cadran contre-émaillé.

CONTRE-ÉMAILLER. v. a. 1re conj. Techn. Émailler le côté concave d'un cadran, après avoir émaillé le côté convexe, où doivent être peintes les heures.

— SE CONTRE-ÉMAILLER. v. pron. Être contre-émaillé. Les cadrans doivent se contre-émailler.

CONTRE-EMPLOI. s. m. Anc. prat. Déclaration par laquelle un intimé devant le parlement de Flandre attestait que les écrits produits de sa part devant le premier juge motivaient suffisamment sa défense.

CONTRE-EMPREINTE. s. f. Géogr. Apparence qui a lieu lorsqu'un corps fossile ayant disparu par une cause quelconque, une matière étrangère inorganique s'est infiltrée et moulée entre le moule et l'empreinte, de manière à représenter avec la plus grande exactitude le corps fossile lui-même.

CONTRE-ENQUÊTE. s. f. Pal. Enquête opposée à celle de la partie adverse. || Pl., des *contre-enquêtes.*

CONTRE-ÉPAULETTE. s. f. Art milit. Corps d'épaulette dépourvu de frange. || On a donné aussi, mais inexactement, le nom de contre-épaulette aux épaulettes en drap des habits de troupe. || Pl., des *contre-épaulettes.*

CONTRE-ÉPREUVE. s. f. Peint. et grav. Estampe ou dessin qu'on tire sur une estampe fraîchement imprimée, ou sur un dessin au crayon, et qui reproduit les mêmes traits mais à rebours, le côté droit paraissant à gauche. Tirer une contre-épreuve. Ce serait une erreur de croire que l'on peut avoir une *contre-épreuve* d'un dessin à la sépia ou à l'aquarelle. (D***.)

— Fig. Ouvrage qui n'est qu'une faible imitation d'un autre. Ce n'est qu'une pâle contre-épreuve.

— Polit. Dans les assemblées délibérantes, Action de voter sur la proposition contraire à celle qui a d'abord été mise aux voix. Faire la contre-épreuve. Plusieurs membres se sont levés à la contre-épreuve.

— Par extens. Moyen de vérification que l'on emploie pour s'assurer de l'exactitude d'une opération quelconque. J'ai introduit un tel ordre, j'emploie de telles *contre-épreuves*, que je ne puis être volé de beaucoup. (Napol.)

CONTRE-ÉPREUVÉ, ÉE. part. pass. du v. Contre-épreuver. S'empl. adjectiv. Dessin contre-épreuvé. Estampe contre-épreuvée.

CONTRE-ÉPREUVER. v. a. 1re conj. Peint. et grav. Faire une contre-épreuve. Faire contre-épreuver un dessin.

— SE CONTRE-ÉPREUVER. v. pron. Être contre-épreuvé. Cette gravure se contre-épreuve bien.

CONTRE-ESCARPE. s. f. Art milit. Ancienne orthographe de Contrescarpe.

CONTRE-ESCARPER. v. a. 1re conj. Ancienne orthographe de Contrescarper.

CONTRE-ESPALIER. s. m. Hortic. Arbre fruitier nain, en face et à quelques pas d'un espalier, qu'on taille en éventail, et dont on lie les branches à des treillages isolés et retenus par des pieux. Il y a une allée ou une plate-bande entre l'espalier et le contre-espalier. Un contre-espalier de pêchers. Contre-espalier à hauteur d'appui. || Pl., des *contre-espaliers.*

— Rangée ou file d'arbres fruitiers ou ceps de vigne, attachée contre un petit treillage à hauteur d'appui, à quelque distance de l'espalier, avec lequel il forme une allée.

CONTRE-ESTAMPE. s. f. Techn. V. CONTRE-MOULE.

CONTRE-ÉTAMBOT ou **CONTRE-ÉTAMBORD.** s. m. Mar. Pièce courbe qui lie l'étambot à la quille d'un vaisseau, le renforce et consolide l'arcasse. || Pl., des *contre-étambots* ou *contre-étambords.*

CONTRE-ÉTRAVE. s. f. Mar. Renfort intérieur formé de pièces de bois courbes servant à lier l'étrave à la quille. || Pl., des *contre-étraves.*

CONTRE-EXTENSION. s. f. Chir. Action de retenir fixe et immobile une partie luxée ou fracturée, lorsqu'on opère la réduction d'une fracture ou d'une luxation. || Pl., des *contre-extensions.*

CONTRE-FACE. s. f. Art milit. Espèce de contre-garde ayant à peu près la figure d'un demi-bastion, et destinée à garantir, non la pointe d'un bastion, mais une seule ou chacune de ses faces.

CONTREFAÇON. s. f. (ét. fr., *contre*, *façon*). Action de copier, d'imiter, de fabriquer une chose au préjudice de celui qui a le droit exclusif de la faire, de la fabriquer. La contrefaçon d'un livre, d'une pièce de musique, d'une [illegible] en contrefaçon. Être condamné pour contrefaçon.

— Chose faite par contrefaçon, principalement les livres, la musique, les gravures. C'est une contrefaçon. Il y a plusieurs contrefaçons de cet ouvrage.

— Syn. de Contrefaction.

— On dit aussi la contrefaçon d'une écriture, d'un billet de banque.

— Syn. comp. CONTREFAÇON. CONTREFACTION. *Contrefaction* se dit plutôt quand on veut parler du mérite de l'ouvrier, de sa faute, de son délit ; *contrefaçon*, quand il s'agit du mérite de l'ouvrage, de sa fabrication, de sa qualité.

CONTREFACTEUR. s. m. Celui qui est coupable de contrefaçon. Il a été puni comme contrefacteur.

CONTREFACTION. s. f. (pr. *kon-tre-fak-ci-on*). Jurispr. Imitation ou falsification des monnaies, des effets publics, des poinçons, etc. La contrefaction des sceaux de l'État. On dit plus souvent *contrefaçon* dans le langage ordinaire.

— Action d'imiter, dans des vues coupables, l'écriture ou la signature de quelqu'un. Ce billet est faux, la contrefaction est évidente.

— Imitation plaisante ou avec charge. Il a talent de la contrefaction.

CONTREFAIRE. v. a. 4e conj. (ét. fr., *contre*, *faire*). *Je contrefais, tu contrefais, il contrefait, nous contrefaisons, vous contrefaites, ils contrefont. Je contrefaisais*, etc. *Je contrefis*, etc. *Je contreferai*, etc. *Je contreferais*, etc. *Contrefais, contrefaisons, contrefaites. Que je contrefasse*, etc. *Que je contrefisse*, etc. *Contrefaisant. Contrefait.* Imiter quelque personne, quelque chose. Contrefaire quelqu'un. Contrefaire la voix, les gestes d'un autre. Contrefaire le chant du rossignol.

— S'efforcer de tourner quelqu'un en ridicule, en cherchant à l'imiter, à reproduire et à outrer ses défauts les plus saillants. Cette femme se rend odieuse, elle contrefait tout le monde. L'habitude de contrefaire les autres a ses dangers. Il le contrefait à merveille.

— Feindre d'être ce que l'on n'est pas. Contrefaire l'insensé. Contrefaire l'homme de bien. Ceux qui *contrefont* les dévots sont fort dangereux. (Sall.) Pour ceux qui *contrefont* les braves, ils ne sont guère à craindre. (Id.) Il y a dans la véritable vertu une candeur et une ingénuité que rien ne peut *contrefaire*, et auxquelles on ne se méprend point, pourvu qu'on y soit attentif. (J.-J. Rouss.)

— Imiter par contrefaçon, par contrefaction. Contrefaire un livre, une gravure. Contrefaire une pièce de monnaie. Contrefaire le poinçon d'un fabricant. Contrefaire l'écriture, la signature de quelqu'un.

— Déguiser. Contrefaire son écriture. Contrefaire sa voix.

— Rendre difforme, défigurer. Il a eu des convulsions qui lui ont contrefait tout le visage.

— SE CONTREFAIRE. v. pron. Déguiser son caractère. On ne peut pas se contrefaire longtemps. Rien ne me coûte plus que de me *contrefaire*. (Destouches.)

Que sert-il qu'on se *contrefasse* ?
Prétendre ainsi changer est une illusion :
L'on reprend sa première trace
A la première occasion. (La Fontaine.)

— Être contrefait. Les billets de banque ne se contrefont pas facilement.

— Syn. comp. CONTREFAIRE. COPIER. IMITER. L'action de *copier* est une opération servile, celle d'*imiter*, une opération du jugement ; celle de *contrefaire*, un acte de dénigrement. || CONTREFAIRE. FAIRE. On *fait* l'homme de bien, l'insensé, etc., un instant, sous un rapport, devant une personne, mais quand on *contrefait* l'homme de bien, l'insensé, on cherche à imiter son modèle constamment et de toutes les manières ; on suit un système de conduite.

CONTREFAISEUR. s. m. Triv. Celui qui contrefait les personnes, les animaux. C'est un excellent contrefaiseur d'animaux. Point de quartier à ce *contrefaiseur* de gens. (Mol.) Peu usité.

CONTREFAIT, AITE. part. pass. du v. Contrefaire. S'empl. adjectiv. Édition contrefaite. Ouvrage contrefait. Une pièce de monnaie bien contrefaite. Mes progrès dans le vrai avaient été si rapides, que bientôt je n'eus plus sous les yeux qu'une nature *contrefaite*. (J. Janin.)

La nature se rit de ces roses *contrefaites*,
D'un travail impuissant avortons imparfaits.
(Delille.)

— Difforme. Cet homme est contrefait. Une taille toute contrefaite. Il a les jambes contrefaites.

— Syn. comp. CONTREFAIT. MAL FAIT. Un homme bossu est *contrefait* ; un homme gros et court est *mal fait.*

CONTRE-FAITURE. s. f. Se disait autrefois pour D[illegible]ement.

CONTRE-FANON. s. m. Anc. mar. Cordes amarrées au milieu de la vergue du côté opposé à la bouline, pour carguer un côté de la voile. || Pl., des *contre-fanons.*

CONTRE-FASCE. s. f. Blas. Fasce divisée en deux demi-fasces de deux émaux différents. || Pl., des *contre-fasces.*

CONTRE-FASCÉ, ÉE. adj. Blas. Se dit d'un [illegible] unes aux autres.

CONTREFENDIS. s. m. Techn. Une des divisions d'un bloc d'ardoise.

CONTRE-FENÊTRE. s. f. Constr. Double clôture d'une fenêtre. || Pl., des *contre-fenêtres.*

CONTRE-FENTE. s. f. Chir. Fente à la partie qui est opposée à celle où l'on a reçu un coup. || Pl., des *contre-fentes.*

CONTRE-FEU. s. m. Écon. domest. Contre-cœur.

— Écon. rur. Opération par laquelle on limite les progrès de l'incendie d'un bois, d'un

champ couvert de bruyère ou de récoltes combustibles d'une nature quelconque, en brûlant soi-même en avant du feu, dans les diverses directions qu'il peut prendre, une lisière de ce bois ou de ce champ, sur une largeur suffisante pour que l'incendie ne puisse passer outre, ne trouvant plus là aucune matière combustible pour l'alimenter.

CONTRE-FICHE. s. f. Charp. Pièce de bois mise obliquement contre une autre ou contre un pan de bois, contre un mur, etc., pour le soutenir. Appuyer une muraille par des contre-fiches de charpente. || Pièce de bois assemblée obliquement dans l'arêtier d'un comble. || Pl., des *contre-fiches*.

CONTRE-FINESSE. s. f. Finesse opposée à une autre. User de contre-finesse. Peu usité. || Pl., des *contre-finesses*.

CONTRE-FISION. s. f. Littér. Figure de rhétorique par laquelle on affecte d'avoir confiance en une personne ou en une chose, tandis que l'on a réellement l'intention d'inspirer pour elle de l'éloignement et de la méfiance.

CONTRE-FISSURE. s. f. Chir. V. CONTRE-FENTE.

CONTRE-FLAMBANT, ANTE. adj. Blas. Se dit de pièces opposées, ondées et aiguisées en forme de flammes.

CONTRE-FLEURÉ, ÉE. adj. Bot. A fleurs alternes et opposées.

CONTRE-FLEURI, IE, ou **CONTRE-FLEURONNÉ, ÉE.** adj. Blas. Se dit d'un écu dont les fleurons alternent de la couleur au métal.

CONTRE-FORCES. s. f. pl. Forces opposées.

— Fig. Le peuple n'a point voulu attaquer la propriété; il a prétendu lui donner des entraves. Ces *contre-forces* ont presque toujours été mal assises. (Raynal.)

CONTRE-FORGÉ, ÉE. part. pass. du v. Contre-forger. S'empl. adj. Pièce contre-forgée.

CONTRE-FORGER. v. a. 1re conj. Techn. Dresser une pièce de fer en la frappant alternativement sur le plat et sur le champ.

— SE CONTRE-FORGER. v. pron. Être contre-forgé. Cette pièce de fer doit se contre-forger.

CONTRE-FORT. s. m. Archit. Mur contre-boutant, servant d'appui à un mur chargé d'une terrasse, d'une voûte, etc., qui menace ruine.

— Art milit. *Contre-fort de forteresse.* Sorte de contre-forts en forme de trapèze, qui sont enfermés dans l'escarpe.

— Cordonn. Pièce de cuir dont on fortifie le derrière de la botte, au-dessus du talon.

— Géogr. Petites chaînes de montagnes latérales, qui sont comme les appuis de la chaîne principale, dont elles dépendent. Les contre-forts de la chaîne des Andes.

— Imprim. Morceau de bois qui contient le contre-sommier d'une presse, et porte sur le plancher.

— Mar. Fortes pièces de bois qui entrent dans la construction d'un vaisseau ou d'une galère.

CONTRE-FOSSÉ. s. m. Archit. milit. Avant-fossé d'une forteresse. || Pl., des *contre-fossés*.

CONTRE-FOULEMENT. s. m. Hydraul. Mouvement des eaux qui remontent dans un tuyau. || Pl., des *contre-foulements*.

CONTRE-FRACTURE. s. f. Médec. Fracture qui résulte d'un contre-coup. || Pl., des *contre-fractures*.

CONTRE FRASAGE. s. m. Techn. Action de contre-fraser. || Pl., des *contre-frasages*.

CONTRE-FRASE. s. f. Techn. Troisième façon donnée à la pâte du pain.

CONTRE-FRASÉ, ÉE. part. pass. du v. Contre-fraser. S'empl. adj. Pâte contre-frasée.

CONTRE-FRASER. v. a. 1re conj. Techn. Donner le dernier tour à la pâte du pain.

— SE CONTRE-FRASER. v. pron. Être contre-frasé. La pâte se contre-frase.

CONTRE-FRUIT. s. m. Constr. Addition latérale faite à un mur, pour qu'il puisse porter plus de charge. || Pl., des *contre-fruits*.

CONTRE-FUGUE. s. f. Mus. Fugue dont la marche est contraire à celle d'une autre qu'on a établie auparavant. || Pl., des *contre-fugues*.

CONTRE-GAGE. s. m. Anc. jurispr. Ce que l'on donnait à un créancier pour sûreté de sa créance, ou à un seigneur, pour sûreté de ses droits. || Droit en vertu duquel un seigneur

autre seigneur ou les vassaux de celui-ci. || Pl., des *contre-gages*.

CONTRE-GAGÉ, ÉE. part. pass. du v. Contre-gager. S'empl. adjectiv. Personne contre-gagée.

CONTRE-GAGER. v. a. 1re conj. Jurispr. On met un *e* après le *g* toutes les fois qu'il est suivi d'un *a* ou d'un *o*. *Je contre-gageais, nous contre-gageons. Contre-gageant*, etc. Prendre des sûretés de quelqu'un avant de s'engager avec lui et de lui accorder ce qu'il demande.

CONTRE-GARDE. s. f. Art milit. Pièce de fortification servant d'enveloppe à un bastion, à une demi-lune, ou à quelque autre ouvrage. Attaquer une contre-garde. Emporter une contre-garde. Les *contre-gardes* peuvent servir pour établir l'équilibre de résistance entre toutes les parties de l'enceinte d'une place, en donnant plus de force à celles que leur position et la figure du terrain environnant rendraient trop faibles. (Ferry.) || On a aussi donné ce nom à des bastions détachés. || *Contre-garde brisée.* Sorte de contre-garde interrompue d'un côté et de l'autre, et qui équivaut à deux tenaillons avec une demi-lune. || *Contre-garde continue.* Sorte ou ensemble de contre-gardes qui s'unissent en formant comme une double enceinte.

— Archit. Espèce de crèche faite de grands quartiers de pierre dure, et posés à sec au pourtour d'une pile de pont. || Pl., les *contre-gardes*.

CONTRE-GARDE. s. m. Anc. admin. Officier de la monnaie préposé pour recevoir les matières destinées à la fonte. || Pl., des *contre-gardes*.

CONTRE-GARDÉ, ÉE. adj. Fortif. Qui est couvert de contre-gardes. Bastion contre-gardé.

CONTRE-GARDER. v. a. 1re conj. Garder avec soin.

— SE CONTRE-GARDER. v. pron. Se tenir sur ses gardes.

CONTRE-GOUVERNEMENT. s. m. Polit. Influence occulte d'une faction organisée pour paralyser l'action du gouvernement légal.

— Action d'un corps qui veut se régir lui-même. || Pl., des *contre-gouvernements*.

CONTRE-HACHÉ, ÉE. part. pass. du v. Contre-hacher. S'empl. adjectiv. Dessin contre-haché.

CONTRE-HACHER. v. a. 1re conj. Dess. et grav. Croiser par de nouvelles hachures les premières hachures d'un dessin, de façon que les contre-hachures tendent à former plutôt des losanges que des carrés.

— SE CONTRE-HACHER. v. pron. Etre contre-haché. C'est ainsi que doit se contre-hacher ce dessin.

CONTRE-HACHURE. s. f. Dess. et grav. Nouvelles hachures qui croisent celles qu'on a déjà faites. || Pl., des *contre-hachures*.

CONTRE-HARMONIQUE. adj. des 2 g. Mus. Qui est opposé à l'harmonie, aux rapports naturels.

— Arithm. *Proportion contre-harmonique.* Se dit des rapports qui existent entre trois nombres, quand la différence du premier et du second est à la différence du second et du troisième, comme le troisième est au premier. 5 — 3 ou 2 : 6 — 5 ou 1 : : 6 : 3.

CONTRE-HÂTIER. s. m. Grand chenet de cuisine, qui a des crochets ou des chevilles de fer en dedans comme en dehors. On dit aussi simplement *hâtier*. || Pl., des *contre-hâtiers*.

CONTRE-HAUT (EN). loc. adv. En dessus d'un objet. On dit qu'un point est en *contre-haut* d'un autre, pour exprimer qu'il est à un niveau supérieur. || De bas en haut.

CONTRE-HERMINE. s. f. Blas. Hermine peinte en sens contraire, les mouchetures étant d'argent, et le fond de sable. || Pl., des *contre-hermines*.

CONTRE-HERMINÉ, ÉE. adj. Blas. Se dit d'un écu, d'un champ de contre-hermine.

CONTRE-HEURTOIR. s. m. Technol. Fer sur lequel frappe le heurtoir. || Pl., des *contre-heurtoirs*.

CONTRE-HILOIRE. s. f. Mar. Bordages de chêne, entaillés de l'excédant de leur épaisseur sur les baux, près des hiloires, de chaque côté des écoutilles. || Pl., des *contre-hiloires*.

CONTRE-INDICATION. s. f. Pathol. Circonstance qui empêche de faire ce que semble exiger la nature d'une maladie. || Pl., des *contre-indications*.

CONTRE-INDIQUANT. s. m. Pathol. Circonstance ou symptôme qui constitue ou qui fait connaître la contre-indication.

— Employé comme participe présent, ce mot est toujours invariable.

CONTRE-INDIQUÉ, ÉE. part. pass. du v. Contre-indiquer. S'empl. adjectiv. Remède contre-indiqué.

— substantiv. Dans un embarras gastrique, accompagné d'une hernie irréductible, le contre-indiquant est l'anévrisme, et l'émétique est le *contre-indiqué*. (***.)

CONTRE-INDIQUER. v. a. 1re conj. Pathol. Faire donner une contre-indication.

CONTRE-ISSANT, ANTE. adj. Blas. Se dit d'animaux issants et adossés, c'est-à-dire

d'une pièce de l'écu.

CONTRE-JAN. s. m. Au trictrac action de battre à faux. || *Contre-jan des deux tables.* Coup par lequel un joueur qui n'a que deux dames abattues bat à faux les deux coins. || *Contre-jan de Mésias.* Coup par lequel celui qui n'a que deux dames abattues, avec lesquelles il a pris son coin, amène un ou deux as, dont il bat à faux le coin garni de son adversaire

CONTRE-JAUGÉ, ÉE. part. pass. du v. Contre-jauger. S'empl. adjectiv. Mortaise contre-jaugée.

CONTRE-JAUGER. v. a. 1re conj. On met un *e* après le *g* placé devant un *a* ou un *o*. *Contre-jaugeons, contre-jaugeant*, etc. Techn. Comparer une mortaise avec le tenon. Contre-jauger les assemblages d'une charpente.

— SE CONTRE-JAUGER. v. pron. Etre contre-jaugé.

CONTRE-JET. s. m. Techn. Endroit d'une pièce d'étain qui a été recouvert par les tenailles à paillander. || Pl., des *contre-jets*.

CONTRE-JOUR. s. m. Endroit opposé au grand jour, où le jour ne donne pas à plein. Les femmes aiment d'ordinaire le contre-jour.

— Jour qui donne sur un tableau d'un autre côté que celui selon lequel il est peint. Un simple *contre-jour* suffit pour dérober la beauté d'un tableau. (Encycl.) || Pl., des *contre-jours*.

— *A contre-jour.* Loc. adv. Dans un endroit opposé au grand jour. Se mettre à contre-jour. Vous ne sauriez bien juger de ce tableau, vous ne le voyez qu'à contre-jour, vous êtes à contre-jour. Les tableaux éclairés à contre-jour ne sont que des chefs-d'œuvre à contre-sens.

CONTRE-JUMELLES. s. f. pl. P. et chauss. Pavés qui se joignent deux à deux dans le milieu d'un ruisseau.

CONTRE-LAINES. s. f. pl. Techn. Pièces du métier à faire la gaze.

— Tringles de bois pour mouvoir les lisses.

CONTRE-LATTE. s. f. Latte qu'on pose perpendiculairement entre deux chevrons, et qui est plus longue et plus épaisse que des lattes ordinaires.

— *Contre-lattes de fente.* Celles qui sont fendues par éclats minces, et qui servent pour les tuiles.

— *Contre-lattes de sciage.* Celles qui sont refendues à la scie, et qu'on emploie pour les ardoises.

CONTRE-LATTÉ, ÉE. part. pass. du v. Contre-latter. S'empl. adjectiv. Cloison contre-lattée.

CONTRE-LATTER. v. a. 1re conj. Garnir de contre-lattes.

— SE CONTRE-LATTER. v. pron. Etre contre-latté. Cette cloison s'est bien vite contre-lattée.

CONTRE-LATTOIR. s. m. Techn. Outil dont le couvreur se sert pour soutenir les lattes dans lesquelles il enfonce des clous. || Pl., des *contre-lattoirs*.

CONTRE-LETTRE. s. f. (le mot *lettre* signifiait originairement toute espèce d'actes ou de dispositions). Jurispr. Acte que les parties destinent à rester secret pendant quelque temps, et par lequel elles expliquent, elles étendent ou elles restreignent les conventions contenues dans un acte précédent, et qui est public. L'obligation est simulée, il y a une contre-lettre. Donner une contre-lettre. Le bail est de six mille francs, mais il y a une contre-lettre de cinq cents francs. Tout ce qu'on appelle *contre-lettres*, homme de paille, prête-nom, fidéicommis, et autres choses qui ont pour objet d'éluder ce que la loi a prescrit, sont auprès d'elle sans crédit. (De Juss.) || *Contre-lettre en fait de contrat de mariage.* Changement apporté à un contrat de mariage par un acte qui est dans la même forme et signé des mêmes personnes que celui-ci.

CONTRE-LIGUE. s. f. Ligue opposée à une autre ligue. || Pl., des *contre-ligues*.

CONTRE-LOI. s. f. Loi supposée. Mot proposé par Lanjuinais. || Pl., des *contre-lois*.

CONTRE-LORGNÉ, ÉE. part. pass. du v. Contre-lorgner. S'empl. adjectiv. Personne contre-lorgnée.

CONTRE-LORGNER. v. a. 1re conj. Lorgner quelqu'un par qui l'on est lorgné.

CONTRE-LUSTRE. s. m. Lustre, éclat que répand un objet par réflexion. Quiconque veut savoir ce que c'est de sentir au génie d'un livre qu'il est tout d'une main, l'apprenne par *contre-lustre* aux escrits de Charron, perpétuel copiste de cestuy-cy. (Mlle de Gournay.)

CONTRE-MAILLES. s. f. pl. Techn. Mailles d'un tramail opposées à d'autres mailles.

CONTRE-MAILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Contre-mailler. S'empl. adjectiv. Filet contre-maillé.

— Techn. Se dit d'un filet composé de plusieurs tissus de mailles qui retombent l'un sur l'autre.

CONTRE-MAILLER. v. a. 1re conj. Techn. Doubler les mailles d'un filet de pêche.

— SE CONTRE-MAILLER. v. pron. Être contre-maillé.

CONTRE-MAÎTRE. s. m. Mar. Troisième officier marinier de manœuvre qui est au-dessous du maître et du second maître d'équipage.

— Techn. Celui qui, dans une manufacture ou un grand atelier, dirige les ouvriers, qui a inspection sur eux.

— Ornith. Famille de petits oiseaux du Paraguay, contenant neuf espèces, présentant beaucoup d'analogie avec les fauvettes. || Pl., des *contre-maîtres*.

CONTRE-MANCHÉ, ÉE. adj. Blas. Se dit d'un écu à pointes opposées.

CONTREMAND. s. m. Se disait autrefois pour Exception. || Délai. || Défense.

— Anc. prat. Excuse proposée pour faire différer ou remettre une assignation. || On a aussi donné le même nom à ce qu'on appelle aujourd'hui Congé, en fait de louage.

CONTREMANDÉ, ÉE. part. pass. du v. Contremander. S'empl. adjectiv. Officier contremandé. Dîner contremandé. Voiture contremandée.

CONTREMANDEMENT. s. m. Ordre contraire à un premier ordre donné.

— Action de contremander quelque chose.

CONTREMANDER. v. a. 1re conj. Révoquer l'ordre qui a été donné. Se dit des personnes et des choses. On avait mandé cet officier, il a été contremandé. Il avait demandé sa voiture, il l'a contremandée. Il avait commandé un dîner, il l'a contre mandé.

— SE CONTREMANDER. v. pron. Être contremandé. Un dîner peut toujours se contremander.

CONTRE-MANOEUVRE. s. f. Art milit. Changement subit de disposition sur le terrain, un jour d'action.

CONTRE-MARC. s. m. Techn. Trait que le charpentier trace sur chaque bois achevé, pour le reconnaître.

CONTRE-MARCHE. s. f. Art milit. Marche d'une armée en sens contraire ou opposé à celui dans lequel elle paraissait vouloir aller, afin de tromper l'ennemi. L'armée s'était mise en marche vers telle place, et tout d'un coup on lui fit faire une contre-marche. || Evolution par laquelle une colonne fait volte-face. Le bataillon se déploya après avoir exécuté la contre-marche.

— Charp. Hauteur de chaque marche d'un escalier, ainsi nommée parce que ordinairement c'est une pièce de bois assemblée à rainure et languette, sur le derrière du giron d'une marche et sous le devant de la marche supérieure.

— Mar. Évolution qui s'exécute en virant vent devant.

— Techn. Levier interposé entre les marches d'un métier à tisser. || Pl., des *contre-marches*.

CONTE-MARCHÉ. part. invar. du v. Contre-marcher.

CONTRE-MARCHER. v. n. 1re conj. Art milit. Faire une contre-marche.

CONTRE-MARÉE. s. f. Mar. Marée dont la direction est opposée à celle de la marée ordinaire. Rencontrés par le courant général du pôle, ces torrents forment à leur confluent d'horribles *contre-marées*, qui conglomérèrent dans leurs vastes entonnoirs les sables, les cailloux et les corps marins. (B. de St-P.) || Remous qui se fait sentir de chaque côté du rivage, dans un bras de mer étroit. || Pl., des *contre-marées*.

CONTRE-MARQUE. s. f. Comm. Seconde marque apposée à un ballot de marchandises, ou à des ouvrages d'or et d'argent. Mettre une contre-marque à un ballot. Faire une contre-marque à de la vaisselle d'argent.

— Second billet que délivrent les contrôleurs d'un théâtre à ceux qui sortent pendant le spectacle, afin qu'ils aient la faculté de rentrer. Prenez une contre-marque en sortant.

— Manég. Fausse marque que le maquignon fait lui-même aux dents d'un cheval qui ne marque plus, pour faire croire que l'animal n'a que six ans.

— Numism. Marque ajoutée par l'autorité publique à une médaille, longtemps après sa fabrication, pour indiquer le changement de prix. || Pl., des *contre-marques*.

CONTRE-MARQUÉ, ÉE. part. pass. du v. Contre-marquer. S'empl. adjectiv. Ballot contre-marqué. Ouvrage contre-marqué. Marchandise contre-marquée. Les médailles contre-marquées sont recherchées des antiquaires.

CONTRE-MARQUER. v. a. 1re conj. Apposer une seconde marque. Contre-marquer un ballot de marchandises. Contre-marquer des ouvrages d'or ou d'argent.

— Mettre une fausse marque aux dents du cheval.

— SE CONTRE-MARQUER. v. pron. Etre contre-marqué.

CONTRE-MARQUEUR, EUSE. s. Celui, celle qui, dans les théâtres, distribue des contre-marques. || Pl., des *contre-marqueurs*.

CONTRE-MINE. s. m. Art milit. Ouvrage souterrain que l'on fait pour éventer la mine de l'ennemi, et pour en empêcher l'effet. Les ennemis avaient fait une contre-mine sous le bastion. Les mineurs de la mine et de la contre-mine se rencontrèrent. || Mine pratiquée sous les bastions et sous les dehors d'une place, pour faire sauter les ennemis s'ils venaient à s'y loger. En bâtissant la place, on avait fait une contre-mine sous chaque bastion.

— Fig. Se dit d'une ruse par laquelle on prévient l'effet d'une autre ruse. || Pl., des *contre-mines*.

CONTRE-MINÉ, ÉE. part. pass. du v. Contre-miner. S'empl. adjectiv. Bastion contre-miné. Terrain contre-miné. Tous les dehors de la place avaient été contre-minés.

CONTRE-MINER. v. a. 1re conj. Art milit. Faire des contre-mines. Les assiegés avaient contre-miné ce bastion.

— Fig. *Contre-miner les menées de quelqu'un.* Leur opposer d'autres menées, les déjouer. Loin de les favoriser, je serais le premier à *contre-miner* toutes leurs menées par les obstacles invincibles que l'honneur et la qualité de premier prince du sang me doit obliger d'y former pour l'intérêt du peuple. (Manif. du prince de Condé.)

— SE CONTRE-MINER. v. pron. Être contre-miné.

CONTRE-MINEUR. s. m. Celui qui travaille

à une contre-mine. || Pl., des *contre-mineurs.*

CONTRE-MONT. loc. adv. En haut. Vieux et presque inusité.

— *Gravir contre-mont.* Gravir une montagne.

— *Ce bateau va à contre-mont.* Il remonte la rivière.

— Se dit aussi de ce qui, étant bas et renversé, se trouve en haut. Tomber à la renverse les pieds contre-mont.

CONTRE-MOT. s. m. Art milit. Second mot donné pour se reconnaître dans les temps d'alarmes, de peur que le premier ne vienne à être connu de l'ennemi. || Mot que l'on demande à celui qui vient donner le mot. || Pl., des *contre-mots.*

CONTRE-MOTIF. s. m. Motif opposé à un autre. Beccaria fut le premier à calculer la force des motifs qui poussent l'individu au crime, et celle des *contre-motifs* que la loi doit leur opposer. (Bentham.)

CONTRE-MOULAGE. s. m. Contrefaçon d'un ouvrage de sculpture. || Pl., des *contre-moulages.*

CONTRE-MOULE. s. m. Techn. Moule qui enveloppe un autre moule, pour servir à défaut du premier. || Cartons épais sur lesquels on dispose en relief ou en creux les dessins qu'on veut représenter. || Pl., des *contre-moules.*

CONTRE-MUR. s. m. Petit mur qu'on bâtit tout le long d'un autre pour le fortifier, pour le conserver. Faire un contre-mur à une terrasse.

— Art milit. Mur extérieur bâti autour du mur principal d'une ville. || Pl., des *contre-murs.*

CONTRE-MURÉ, ÉE. part. pass. du v. Contre-murer. S'empl. adjectiv. Lieu contre-muré.

CONTRE-MURER. v. a. 1re conj. Faire un contre-mur. La loi oblige, dans certains cas, à contre-murer les lieux d'aisances, les contre-cœurs de cheminée, etc.

— SE CONTRE-MURER. v. pron. Être contre-muré. Cette ville doit se contre-murer.

CONTRE-ONGLE. s. m. Véner. Ne s'emploie que dans cette locution, *Prendre le pied de la bête à contre-ongle.* Se tromper sur les allures du cerf, et voir le talon où est la pince.

CONTRE-OPPOSITION. s. f. Polit. Minorité de l'opposition qui se détache de la majorité, en certains cas, bien qu'elle y appartienne par les principes généraux qui la dirigent. La contre-opposition fera tant de fautes, qu'elle finira par ruiner le parti de l'opposition.

CONTRE-ORDRE. s. m. Révocation d'un ordre. Il avait eu ordre de partir, mais il a reçu un contre-ordre. Donner contre-ordre. Recevoir contre-ordre. || Ordre contraire au premier donné. || Pl., des *contre-ordres.*

CONTRE-OUVERTURE. s. f. Chir. Nouvelle incision que l'on pratique à une plaie, à un foyer purulent, pour donner une issue plus naturelle à l'écoulement des matières, à l'extraction des esquilles. || Pl., des *contre-ouvertures.*

CONTRE-PAL. s. m. Blas. Pal divisé en deux parties, dont l'une est d'une couleur ou d'un métal, et l'autre d'une autre couleur ou d'un autre métal. || Pl., des *contre-pals.*

CONTRE-PALÉ, ÉE. adj. Blas. Se dit d'un écu où les pals sont opposés les uns aux autres.

CONTRE-PAN. s. m. (ét. fr., *contre*; et du tudesq. *pand*, gage). Anc. jurispr. Nouvelle hypothèque sur un fonds de terre, assignée pour plus ample sûreté d'une vente ou d'un cens dû sur un autre fonds. || Partie de l'estimation d'un héritage donné à cens ou rente, laquelle est destinée à servir au rachat conventionnel. || Pl., des *contre-pans.*

CONTRE-PANÉE. part. pass. du v. Contre-paner. S'empl. adjectiv. Rente contre-panée.

CONTRE-PANER. v. a. 1re conj. Anc. jurispr. Assurer par un contre-pan.

CONTRE-PANNETON. s. m. Techn. Platine évidée servant à recevoir les pannetons d'une espagnolette. || Pl., des *contre-pannetons.*

CONTRE-PARTIE. s. f. Mus. Partie de musique opposée à une autre. La basse est la contre-partie du dessus. || Se dit plus particulièrement de chacune des deux parties d'un second dessus. Faire une contre-partie à un air. Chanter la contre-partie. Jouer la contre-partie.

— *Contre-partie d'un compte.* Registre sur lequel le contrôleur des fermes générales enregistrait toutes les parties dont le teneur de livres ou le receveur chargeait le sien.

— Techn. Ce qui reste d'un dessin de marqueterie lorsqu'on l'a évidé sur les baquets de cuivre ou d'étain pour en faire des ouvrages de rapport et de placage. || Pl., des *contre-parties.*

— Se dit, en termes de jeu, d'une partie qui se fait contre une autre pour perdre ou gagner les deux.

— Fig. Opinion, sentiment, système contraire. Quoi que vous proposiez, cet homme fera, soutiendra toujours la contre-partie. Celui que sa vanité porte à tenir toujours la *contre-partie* débite beaucoup de sottises. (Boiste.)

— *Faire la contre-partie d'un ouvrage.* Traiter un sujet littéraire ou scientifique dans un sens inverse d'un ouvrage du même genre et sur le même sujet. Le *Philinte de Molière*, par Fabre d'Eglantine, est la *contre-partie* de l'*Optimiste* de Collin d'Harleville. (D***.) En histoire, les écrits de Mably, de Dubos, sont la *contre-partie* du système du comte de Boulainvillers. (Id.)

CONTRE-PAS. s. m. Art milit. Demi-pas qui, dans la marche cadencée d'une troupe, sert à reprendre le pas perdu.

CONTRE-PASSANT, ANTE. adj. Blas. Se dit de deux animaux superficiels, dont l'un passe d'un côté et l'autre de l'autre.

CONTRE-PASSATION. s. f. (pr. *con-tre-pas-sa-ci-on*). Comm. Action de repasser en paiement une lettre de change à la personne de qui on la tient. Contre-passation d'ordre. || Pl., des *contre-passations.*

CONTRE-PASSÉ, ÉE. part. pass. du verbe Contre-passer. S'emploie adjectiv. Lettre de change contre-passée.

CONTRE-PASSER. v. a. 1re conj. Comm. Repasser une lettre de change à la personne de qui on la tient.

CONTRE-PENSER. v. n. 1re conj. Néol. Changer d'opinion.

CONTRE-PENTE. s. f. Pente opposée à une autre pente. || Pl., des *contre-pentes.*

— P. et chauss. Inégalité du terrain qui empêche les eaux de s'écouler, soit dans un aqueduc, soit dans un canal.

— Géogr. Versant le plus abrupte d'une chaîne de montagnes.

CONTRE PERCÉ, ÉE. part. pass. du verbe Contre-percer. S'empl. adjectiv. Objet contre-percé.

CONTRE-PERCER. v. a. 1re conj. Le *c* de ce verbe se change en *ç* dans tous les temps dont les personnes commencent par un *a* ou un *o*. Techn. Percer dans un sens contraire.

— SE CONTRE-PERCER. v. pron. Être contre-percé.

CONTRE-PÈSE (À). adv. A poids égal. Vieux.

CONTRE-PESÉ, ÉE. part. pass. du verbe Contre-peser. S'empl. adjectiv. Raisons contre-pesées.

CONTRE-PESER. v. a. 1re conj. Ce verbe change l'*e* muet en *è* devant la terminaison de tous les temps terminés par une syllabe muette, excepté au futur et au conditionnel. Contre-balancer, servir de contre-poids. Ces raisons-là sont trop faibles pour contre-peser les autres. L'orgueil *contre-pèse* toutes nos misères. (Pasc.) Les emprunts de Montaigne sont si dextrement adaptés, que le bénéfice de l'application, ou maintes fois quelque enrichissement dont il les rehausse de son cru, *contre-pèsent* ordinairement le bénéfice de l'invention. (Mlle Gournay.) || Ce mot, qui n'était guère d'usage qu'au figuré, a vieilli, on dit plutôt aujourd'hui *contre-balancer.*

— SE CONTRE-PESER. v. pron. Se contre-balancer.

CONTRE-PETTER. v. a. 1re conj. Se disait autrefois pour Contrefaire. Vous avez beau faire le roi, et *contre-petter* le Béarnais en édits et déclarations, en sceaux, en gardes, en grand prévôt et maître des requêtes de votre hôtel, quand vous devriez crever et vous enfler gros comme un bœuf, comme fit la mère grenouille, vous ne serez jamais si gros seigneur que lui, encore qu'on dit qu'il n'a pas de graisse sur tout son corps pour paître une alouette. (Sat. Ménipp.)

— v. n. Litt. Faire une contre-petterie.

CONTRE-PETTERIE. s. f. Littér. Figure burlesque de mots qui consiste à remplacer la syllabe initiale d'un mot par celle du mot suivant, et réciproquement. *La tête coupée, la coupe têtée* forme une contre-petterie.

CONTRE-PIED. s. m. Vén. Se dit lorsque les chiens, étant tombés sur les voies de la bête, prennent, pour la suivre, le chemin qu'elle a fait, au lieu de prendre celui qu'elle tient. Les chiens avaient pris le contre-pied du cerf, du sanglier. || Pl., des *contre-pieds.*

— Fig. et fam. Le contraire de quelque chose. Il a fait tout le contre-pied de ce qu'on lui a dit. Il prend toujours le contre-pied de ce qu'il faudrait dire, de ce qu'il faudrait faire. C'est justement le contre-pied de ce que vous [illegible] des vieillards : ils louent le présent et blâment le passé. (Bayle.) On a presque toujours la vérité en prenant le *contre-pied* de ce que publient les partis. (Boiste.)

> Les gens avaient pris justement
> Le *contre-pied* du testament. (La Fontaine.)

CONTRE-PILASTRE. s. m. Archit. Pilastre placé vis-à-vis d'un autre, au-dedans d'une galerie, d'un portique, etc., pour porter les arcs-doubleaux de la voûte. || Pl., des *contre-pilastres.*

CONTRE-PIPÉ, ÉE. part. pass. du v. Contre-piper. S'empl. adjectiv. Personne contre-pipée.

CONTRE-PIPER. v. a. 1re conj. Tromper. Ils se soignent seulement de *contre-piper* leur fantaisie. (Montaigne.)

CONTRE PLANCHE. s. f. Techn. Deuxième planche qui, étant gravée sur le même dessin que la première, porte le mordant coloré sur les endroits que celle-ci n'a pas touchés. || Pl., des *contre-planches.*

CONTRE-PLATINE. s. f. Arqueb. Pièce de métal sur laquelle porte la tête des vis qui servent à fixer la platine d'un fusil, d'un pistolet, etc. On la nomme autrement *porte-vis.* || Pl., des *contre-platines.*

CONTRE-PLÉGE. s. m. Anc. jurispr. Certificateur d'une caution. || Pl., des *contre-pléges.*

CONTRE-PLÉGÉ, ÉE. part pass. du v. Contre-pléger.

CONTRE-PLÉGER. v. a. 1re conj. Ce verbe, étant terminé en *ger*, conserve l'*é* dans toute la conjugaison, mais on ajoute *e* après le *g* dans les temps dont la terminaison commence par *a* ou *o*. *Je contre-plege, nous contre-plégeons, etc. Je contre-plégeais*, etc. Anc. jurispr. Servir de caution à une caution.

— SE CONTRE-PLÉGER. v. pron. Se servir mutuellement de contre-plége.

CONTRE-POIDS. s. m. Techn. Poids servant à contre-balancer une force opposée, ou à en modérer l'action. Contre-poids d'horloge. Cela fera le contre-poids, fera contre-poids, servira de contre-poids. || Gros morceau de pierre qui, avec un balancier, sert à régler le tourne-broche. || Dans les fabriques de tisserands et de passementiers, gros poids qui sert à contenir les rouleaux sur lesquels sont les chaînes. || Poids qui relève les marches du métier pour effectuer la levée en haut des fils de la chaîne des étoffes ou rubans que l'on fabrique.

— Long bâton dont les danseurs de corde se servent pour se tenir plus aisément en équilibre quand ils dansent sur la corde. Peu usité dans ce sens ; on dit plutôt *balancier.*

— Manége. Aplomb du cavalier sur sa selle.

— Fig. Se dit des affections, des qualités bonnes ou mauvaises, et en général de toutes les choses morales, politiques, etc, qui servent à en contre-balancer d'autres. Son avarice est un fâcheux contre-poids à ses bonnes qualités. Sa lâcheté sert de contre-poids à son insolence, à son orgueil, à sa cruauté. La crainte de Dieu est un puissant contre-poids à nos mauvaises inclinations. Dans la république romaine, la puissance tribunitienne était le contre-poids de la puissance du sénat. || Pl., des *contre-poids.*

CONTRE-POIL. s. m. Le rebours du poil, le sens contraire à celui dans lequel le poil est naturellement couché. Vous prenez le contre-poil.

— Fig. Qu'est-ce que la raison ? Le *contre-poil* de l'opinion du vulgaire. (Mlle Gournay.)

CONTRE-POIL (A). loc. adv. Du côté opposé à celui dans lequel le poil est couché. Faire la barbe à contre-poil. Etriller un cheval à contre-poil. Nettoyer, vergeter du drap, un manteau à contre-poil. Brosser un chapeau à contre-poil.

— Fig. Un esprit à contre-poil. Dieu lui a donné l'entendement à *contre-poil.* (Pasq.)

— Fig. et fam. *Prendre une affaire à contre-poil.* La prendre dans un sens contraire à celui qui serait convenable. Les juges ont pris cette affaire à contre-poil. Dans cette affaire, il a tout pris à contre-poil.

— Fig. et fam. *Prendre quelqu'un à contre-poil.* Parler ou agir de manière à le choquer, à l'irriter. C'est un homme bon, mais très-susceptible ; il faut se garder de le prendre à contre-poil.

CONTRE-POINÇON. s. m. Techn. Poinçon qui sert à contre-percer les trous, à river les pièces. || Tige d'acier présentant le creux d'une lettre dans le sens naturel, telle qu'on la voit représenter sur le papier. || Pl., des *contre-poinçons.*

CONTRE-POINÇONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Contre-poinçonner. S'empl. adjectiv. Acier contre-poinçonné.

CONTRE-POINÇONNER. v. a. 1re conj. Grav. Enfoncer le contre-poinçon dans le morceau d'acier destiné à faire le poinçon.

CONTRE-POINT. s. m. Mus. Art de composer de la musique à deux ou à plusieurs parties. Le contre-point est proprement la science de l'harmonie simultanée, dont la pratique ne remonte pas au-delà de l'époque où l'on imagina d'écrire la musique sur des portées. Comme on y indiquait l'intonation par des points, les premiers harmonistes mettaient des points contre des points. Apprendre le contre-point. L'étude du contre-point. La science du contre-point. || Composition musicale faite ac- [illegible] *simple* ou *syllabique.* Celui où les différentes parties sont toujours ensemble note pour note. || *Contre-point figuré* ou *fleuri.* Celui où les différentes parties procèdent par des valeurs et des rhythmes différents, tels que des fugues, des contre-fugues, etc. || *Contre-point lie.* Celui dans lequel une partie est syncopée. || *Contre-point double.* Composition qu'on peut changer de plusieurs manières, en changeant les parties graves en aiguës, et les aiguës en graves. || *Contre-point triple.* Harmonie renversable à trois parties. || *Contre-point quadruple.* Harmonie renversable à quatre parties. || *Contre-point fugué.* Composition dans laquelle on emploie les ressources de la fugue, tels que canons, imitations ou artifices harmoniques. || *Contre-point rigoureux.* Harmonie dans laquelle on observe scrupuleusement certaines règles que toutes les bonnes écoles prescrivent. || *Contre-point libre.* Harmonie dans laquelle on introduit une foule de licences.

— Aujourd'hui le mot *contre-point* s'applique spécialement aux parties ajoutées sur un sujet donné, et pris ordinairement du plain-chant.

— Mar. Bout de ralingue ajouté aux points des voiles sur la ralingue même, pour la renforcer. || Pl., des *contre-points.*

CONTRE-POINT (À). Loc. adv. employée par Rabelais pour Au contraire, au rebours.

CONTRE-POINTE. s. f. Escr. Partie tranchante du dos de la lame d'un sabre.

— Maniement du sabre, partie en hachant, partie en pointant. Apprendre la contre-pointe

CONTRE-POINTÉ, ÉE. part. pass. du v. Contre-pointer. S'empl. adjectiv. Couverture contre-pointée. Jupe contre-pointée. Taffetas contre-pointé.

— Blas. Se dit des pièces dont les pointes sont en regard l'une de l'autre. Chevrons contre-pointés.

— Fig. La face de ce grand ciel azuré, paré et *contre-pointé* de tant de beaux et reluisants diamants, se montre toujours à nous. (Charron.)

CONTRE-POINTER. v. a. 1re conj. Piquer certains ouvrages de toile ou de taffetas des deux côtés avec du fil ou de la soie. Contre-pointer une couverture. Contre-pointer une jupe. Contre-pointer du taffetas.

— Artill. Opposer une batterie à une autre. Contre-pointer du canon.

— Blas. Mettre pointe contre pointe sur l'écu.

— Fig. et fam. Contredire, contrecarrer. Il prend plaisir à le contre-pointer en toute occasion. Peu usité en ce sens.

— SE CONTRE-POINTER. v. pron. Être contre-pointé.

CONTRE-POINTIER. s. m. Techn. Celui qui fait des courtes-pointes ou contre-pointes.

CONTRE-POINTISTE. s. m. Mus. Celui qui connaît les règles du contre-point. On dit plutôt Contrapontiste. || Pl., des *contre-pointistes.*

CONTRE-POISON. s. m. Toute substance susceptible de décomposer un poison ou de se combiner avec lui, à une température égale ou inférieure à celle de l'estomac, de manière à former un produit nouveau qui n'ait aucune action délétère sur l'économie animale. Chaque poison a un traitement qui lui est particulier, et tous les poisons en ont un qui leur est commun, c'est-à-dire les boissons mucilagineuses et les vomissements répétés. Il serait mort sans le contre-poison qu'on lui a donné. Le lait est, dans certains cas, un excellent contre-poison. Les *contre-poisons* doivent pouvoir être pris à grande dose sans danger. (Orfila.)

— Fig. Ce livre est le contre-poison des nouvelles doctrines. Le travail est le *contre-poison* du vice, la cause du bien-être, et l'instrument du bonheur. (Bonnin.) Il voulut acheter les richesses par le travail, qui en est le *contre-poison.* (Fén.) L'attrait de la vie domestique est le meilleur *contre-poison* des mauvaises mœurs. (J.-J. Rouss.)

— Syn. comp. CONTRE-POISON. ANTIDOTE. *Antidote* se dit de tous les remèdes propres à diminuer ou empêcher l'effet des maladies, en s'opposant à leurs principes ; *contre-poison* se dit des remèdes propres à empêcher les progrès ou à détruire l'effet d'un poison que l'on a pris.

CONTRE-PORTE. s. f. Art milit. Seconde porte d'une place de guerre.

— Porte, ordinairement faite de toile rembourrée de paille, qu'on met devant la porte ordinaire d'un appartement, pour mieux se garantir du vent et du froid. On la nomme aussi Porte battante. || Pl., des *contre-portes.*

CONTRE-PORTÉ, ÉE. part. pass. du v. Contre-porter.

CONTRE-PORTER. v. a. 1re conj. Se disait pour Colporter.

CONTRE-PORTEUR. s. m. Se disait pour Colporteur.

— Corroyeur qui va porter et offrir sa marchandise chez les cordonniers. || Pl., des *contre-porteurs.*

CONTRE-POSÉ, ÉE. part. pass. du v. Contre-poser. S'empl. adjectiv. Article contre-posé.

— Blas. Posé l'un sur l'autre, de haut en bas, et dans un sens différent.

CONTRE-POSER. v. a. 1re conj. [illegible] un article sur un livre de commerce.

— Blas. Poser des figures dans un sens différent.

— SE CONTRE-POSER. v. pr. Être contre-posé.

CONTRE-POSEUR. s. m. Techn. Ouvrier qui reçoit les pierres de la grue, pour les mettre en place d'alignement. || Pl., des *contre-poseurs.*

CONTRE-POSITION. s. f. Comm. Action de contre-poser.

— Blas. Position différente des figures de l'écu. || Pl., des *contre-positions.*

CONTRE-POTENCE. s. f. Horlog. Petit pilier qui sert à porter le bouchon sur lequel roule le pivot de la roue de rencontre. || Pl., des *contre-potences.*

CONTRE-POTENCÉ, ÉE. adj. Blas. Se dit d'un écu où les potences sont opposées les unes aux autres.

CONTRE-POUCE. s. m. Techn. Pièce du métier à bas, espèce de levier. || Pl., des *contre-pouces.*

CONTRE-PROFILÉ, ÉE. part. pass. du v. Contre-profiler. S'empl. adjectiv. Bois contre-profilé.

CONTRE-PROFILER. v. a. 1re conj. Entailler une pièce de bois de manière que les moulures qui sont en relief sur une autre pièce entrent exactement dans les creux de celle-ci.

— SE CONTRE-PROFILER. v. pron. Être contre-profilé.

CONTRE-PROJET. s. m. Projet formé pour en faire échouer un autre. || Pl., des *contre-projets.*

— Projet opposé à un autre projet.

CONTRE-PROJETE, ÉE. part. pass. du v. Contre-projeter.

CONTRE-PROJETER. v. a. 1re conj. Ce verbe double le *t* dans tous les temps dont la terminaison commence par un *e* muet. *Je contre-projette, tu contre-projettes, il contre-projette, nous contre-projetons, vous contre-projetez, ils contre-projettent*, etc. Former un contre-projet.

— SE CONTRE-PROJETER. v. pron. Être contre-projeté.

CONTRE-PROMESSE. s. f. Jurispr. Déclaration par laquelle celui au profit de qui une promesse est faite, confesse que cette promesse est simulée, et qu'il ne prétend point s'en servir. M'ayant fait prier de lui donner une promesse de mariage pour apaiser sa mère, elle m'offrit toutes les *contre-promesses* que je désirerais d'elle. (Bassomp.)

CONTRE-PROPOS. s. m. Réponse à un propos. || Propos contraire à un autre. || Pl., des *contre-propos.*

CONTRE-PROPOSITION. s. f. Proposition opposée à une autre. || Pl., des *contre-propositions.*

CONTRE-PUITS. s. m. Art milit. Fourneau pratiqué à quelque distance au-dessus de la voûte des galeries de contre-mine, et susceptible de faire explosion sans endommager la galerie.

CONTRE-QUEUE. s. f. Anc. art milit. Ouvrage à cornes ou à couronne, aujourd'hui hors d'usage. On l'appelait aussi contre-queue d'aronde. || Pl., des *contre-queues.*

CONTRE-QUILLE. s. f. Mar. Pièce de bois ajoutée intérieurement à la quille dans toute sa longueur, pour la fortifier. || Pl., des *contre-quilles.*

CONTRER. v. n. 1re conj. A certains jeux, annoncer que l'on tient contre celui qui a le premier déclaré qu'il jouait.

CONTRE-RAMPANT, ANTE. adj. Blas. Se dit d'animaux rampants placés face à face.

CONTRE-REGARDÉ, ÉE. part. pass. du v. Contre-regarder. S'empl. adjectiv. Objet contre regardé.

CONTRE-REGARDER. v. a. 1re conj. Néol. Regarder du côté opposé.

CONTRE-REMONTRANCE. s. f. Hist. Requête que les gomariens présentèrent en Hollande aux États-généraux contre les arminiens, ce qui leur valut le nom de Contre-remontrants.

CONTRE-REMONTRANTS. s. m. pl. Sectaires hollandais du XVIIe siècle, opposés aux remontrants.

CONTRE-RETABLE. s. m. Archit. Fond de l'autel contre lequel le tabernacle est adossé; on y met ordinairement un tableau, un bas-relief. || Pl., des *contre-retables.*

CONTRE-REVERS. s. m. Côté du ruisseau opposé au plus large, dans une chaussée creuse. || Pl., des *contre-revers.*

CONTRE-RÉVOLUTION. s. f. (pr. *con-tre-ré-vo-lu-ci-on.*) Polit. Révolution politique qui tend à détruire les résultats de celle qui l'a précédée. Une révolution se fait en un jour; une *contre-révolution* ne peut se bien faire qu'en un siècle. (Boiste.) Tout change dans les révolutions et les *contre-révolutions;* l'erreur et la vérité, l'honneur et l'infamie, le vice et la vertu, sont métamorphosés l'un et l'autre, il n'y a que l'égoïsme d'immuable. (Id.) Les *contre-révolutions* conduisent à de nouvelles révolutions, lorsqu'elles tendent à ramener au point d'où l'on était parti. (Id.).

CONTRE-RÉVOLUTIONNAIRE. adj. des [illegible] lution, qui tend à la contre-révolution. Doctrines contre-révolutionnaires. Des mesures contre-révolutionnaires. Opinion contre-révolutionnaire. Système contre-révolutionnaire.

CONTRE-RÉVOLUTIONNAIRE. s. m. Polit. Celui qui est partisan de la contre-révolution. || Pl., des *contre-révolutionnaires.*

CONTRE-RÉVOLUTIONNAIREMENT. adv. Polit. D'une manière contre-révolutionnaire.

CONTRE-RÉVOLUTIONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Contre-révolutionner. S'empl. adjectiv. Pays contre-révolutionné.

CONTRE-RÉVOLUTIONNER. v. a. 1re conj. (pr. *con-tre-ré-vo-lu-ci-o-né*). Polit. Opérer une contre-révolution.

— SE CONTRE-RÉVOLUTIONNER. v. pron. Être contre-révolutionné. Le pays se contre-révolutionne

CONTRE-RIPOSTE. s. f. Escr. Mouvement d'épée opposé à une riposte. || Pl., des *contre-ripostes.*

CONTRE-RIVURE. s. f. Techn. Petite plaque de fer, que l'on met entre le bois et une rivure. || Pl., des *contre-rivures.*

CONTRE-RÔLE. s. m. Se disait autrefois pour Contrôle.

CONTRE-RÔLEUR. s. m. Se disait autrefois pour Contrôleur.

CONTRE-ROLLER. v. a. 1re conj. Se disait pour Contrôler. || Examiner. || Montaigne l'a employé dans le sens de Diriger. Contre-roller l'éducation de ses enfants.

CONTRE-ROLLEUR, EUSE. adj. et s. Se dit de celui, de celle qui contrôle. C'est des philosophes que nous tenons que la raison humaine est *contre-rolleuse* générale de tout ce qui est au dehors et au dedans de la voûte céleste. (Montaig.)

CONTRE-RONDE. s. f. Art milit. Ronde faite dans une place de guerre, à la suite ou dans le sens opposé d'une première ronde, pour voir si les sentinelles font leur devoir. || Pl., des *contre-rondes.*

CONTRE-RUSES. s. f. Ruse opposée à une autre. Employer une contre-ruse. Peu usité. || Pl., des *contre-ruses.*

CONTRES. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Blois (Loir-et-Cher); 1,800 hab.

CONTRE-SABORD. s. m. Anc. mar. Fenêtre qui ferme le sabord. || Pl., des *contre-sabords.*

CONTRE-SAILLANT, ANTE. adj. Blas. Se dit de deux animaux qui, se tournant le dos, semblent s'élancer de sens contraire.

CONTRE-SAISON. s. f. Hort. Pousse hors de saison. || Pl., des *contre-saisons.*

— À CONTRE-SAISON. Loc. adv. Hors de saison. Les riches perdent insensiblement de vue la nature, dont les productions d'ailleurs leur sont presque toujours présentées défigurées ou à *contre-saison.* (Bern. de St-P.)

CONTRE-SALUT. s. m. Mar. Salut rendu immédiatement à un bâtiment ou à une batterie. || Pl., des *contre-saluts.*

CONTRE-SANGLON. s. m. Techn. Courroie clouée sur l'arçon de la selle du cheval, et dans laquelle on passe la boucle de la sangle pour l'arrêter. On dit aussi une courte-sangle. || Pl., des *contre-sanglons.*

— Art milit. Lanière s'arrêtant à l'ardillon d'une boucle d'équipement au moyen de trous pratiqués à l'emporte-pièce le long du milieu du contre-sanglon. Contre-sanglon de giberne. Contre-sanglon de cuissière. Contre-sanglon de fourreau. Contre-sanglon de havresac.

— Autrefois la partie d'une sangle formant oreille, et située à l'opposé du sanglon ou bouclеteau.

CONTRESCARPE. s. f. (du lat. *contra*, et *carpere*, prendre). Fortif. Pente du mur extérieur du fossé, celle qui regarde la face.

— Le chemin couvert et le glacis. Attaquer la contrescarpe. Emporter la contrescarpe. Insulter la contrescarpe. Couronner la contrescarpe. Faire sauter la contrescarpe. Se loger sur la contrescarpe.

CONTRESCARPÉ, ÉE. part. pass. du v. Contrescarper. S'empl. adjectiv. Fort contrescarpé.

CONTRESCARPER. v. a. 1re conj. Art milit. Munir, garnir d'une contrescarpe.

CONTRE-SCEL. Sorte de petit sceau, qui s'appose sur le tiret de parchemin dont on se sert pour attacher des lettres scellées en chancellerie, pour assurer l'authenticité de l'acte. Il paraît que le contre-scel n'a été adopté que vers le VIIIe siècle, on croit que Philippe-Auguste est le premier roi qui en ait fait usage. Ces pièces ont été mises sous le contre-scel. Le contre-scel y a été apposé. Des pièces attachées sous le contre-scel de la chancellerie.

— On entend proprement par *contre-scel* la figure imprimée au revers du sceau principal, mais on comprend aussi sous cette dénomination les revers de toute espèce de sceaux figurés, excepté les bulles de métal.

— Prat. Sceau qu'un juge apposait sur des effets déjà scellés par un autre juge, lorsque plusieurs juridictions différentes prétendaient avoir droit d'en faire l'inventaire. || Pl., des *contre-scels.*

CONTRE-SCELLÉ, ÉE. part. pass. du [illegible] contre-scellée.

CONTRE-SCELLER. v. a. 1re conj. Mettre le contre-scel. Contre-sceller des lettres, un brevet, un diplôme.

— SE CONTRE-SCELLER. v. pron. Être contre-scellé.

CONTRE-SEING. s. m. Signature de celui qui contre-signe. L'usage du contre-seing, considéré comme nécessaire, ne paraît pas remonter au delà du XVe siècle. Les rois, étonnés de la facilité avec laquelle leur signature était surprise, décidèrent qu'aucun acte émané d'eux ne serait valable qu'autant qu'il porterait le contre-seing de l'un des officiers attachés à leur personne. Cette règle est devenue depuis la base de notre système constitutionnel, mais par d'autres motifs: ce n'est plus le roi qui restreint lui-même l'autorité attachée à sa signature, c'est le peuple qui a exigé que tout acte émané de la puissance royale eût son éditeur responsable, prêt à payer de son corps les fautes ou les crimes dont il aurait été l'auteur ou l'instrument trop docile. Cette ordonnance porte le contre-seing du ministre.

— Petit seing mis à côté ou au-dessous d'un autre seing.

— *Avoir le contre-seing d'un ministre.* Avoir l'autorisation de signer en son nom.

— *Avoir le contre-seing.* Avoir le droit de contre-signer les lettres et les paquets, pour qu'ils soient exempts des frais de poste. Contre-seing limité. Contre-seing illimité. || Plur., des *contre-seings.*

CONTRE-SEMPLÉ, ÉE. part. pass. du v. Contre-sempler. S'empl. adjectiv. Dessin contre-semplé.

CONTRE-SEMPLER. v. a. 1re conj. Techn. Transporter un dessin d'un semple dans un autre. V. SEMPLE.

CONTRE-SENS. s. m. Sens contraire au sens naturel d'un discours, d'une proposition, d'une phrase. Vous interprétez mal ce que je dis, vous prenez le contre-sens de mes paroles.

— Tout sens différent du sens véritable d'un texte. Cette traduction est pleine de contre-sens. Cet écolier a fait un contre-sens, plusieurs contre-sens dans sa version. Un contre-sens ridicule.

— Le vice d'un traducteur qui s'écarte du génie et du caractère de son auteur. Une traduction de Tacite dont le style ne serait point vif et serré, quoique bien écrite d'ailleurs, serait un *contre-sens* perpétuel. (Encycl.)

— Toute manière de lire, de prononcer, de déclamer, etc., qui ne s'accorde pas avec le sens des paroles. Sa manière de lire est un perpétuel contre-sens. Cet acteur fait sans cesse des contre-sens.

— Se dit aussi de la conduite, des actions. Que la conduite de quelqu'un soit en opposition avec ses antécédents ou avec les devoirs de son état, on qualifie de *contre-sens* les actes blâmables auxquels il se livre. (C. ber.)

— Mus. Expression opposée à celle de l'air. Cette musique forme un véritable contre-sens avec les paroles.

— Ce qui choque le bon sens, la raison.

— En parlant des étoffes, du linge et d'autres objets, le sens, le côté opposé à celui où l'on doit les employer. En faisant ce manteau, on a pris le contre-sens de l'étoffe. Cette pièce est mise à contre-sens.

— Fig. Se dit en parlant des affaires. Il prend toujours le contre-sens d'une affaire. Cette affaire a été prise à contre-sens.

— *A contre-sens.* loc. adv. D'une manière opposée au sens véritable. Jouer un rôle à contre-sens. Lire à contre-sens. Déclamer à contre-sens. Employer une étoffe à contre-sens. Une dentelle cousue à contre-sens. Prendre une affaire à contre-sens. Un fer frotté d'aimant attire un autre fer; mais il perd cette propriété lorsqu'il est frotté à contre-sens. Notre imperfection nous fait prendre pour ainsi dire le zèle des supérieurs à *contre-sens.* (Bourd.)

— Syn. comp. CONTRE-SENS. AMPHIBOLOGIE. L'*amphibologie* est dans une phrase qui peut également servir à énoncer plusieurs sens différents, et que rien de ce qui la constitue ne détermine à l'un plutôt qu'à l'autre. Le *contre-sens* est dans une phrase qui ne peut avoir qu'un sens, mais qui aurait dû être construite de manière à en avoir un autre. V. AMBIGUITÉ.

CONTRE-SIGNAL ou **CONTRE-SIGNE.** s. m. Art milit. Signal double ou accessoire, que l'on donnait autrefois dans les places assiégées ou exposées à des surprises, afin de fournir un double moyen de reconnaissance. || Plur., des *contre-signaux.*

CONTRE-SIGNATAIRE. adj. Polit. Se dit de celui qui contre-signe un acte. Ministre contre-signataire.

— substantiv. Le contre-signataire.

CONTRE-SIGNÉ, ÉE. part. pass. du v. Contre-signer. S'empl. adjectiv. Cette ordonnance a été contre-signée par le ministre.

CONTRE-SIGNER. v. a. 1re conj. Signer un acte en vertu des fonctions qu'on exerce, après que celui dont cet acte émane y a lui-même apposé sa signature. Contre-signer une ordonnance. Contre-signer un brevet.

— Mettre sur l'enveloppe des lettres qui viennent des bureaux d'une administration supérieure, le nom du ministre ou de l'administrateur qui les envoie. Le secrétaire général [illegible]

— Diplom. Apposer sa signature à un acte, ainsi que le fait un officier public, pour attester l'authenticité de cet acte.

— SE CONTRE-SIGNER. v. pr. Être contre-signé.

CONTRE-SIGNEUR. s. m. Mot forgé par Voltaire pour désigner celui qui contre-signe. Contre-signé par M. de Praslin ou quelque autre *contre-signeur.* On dit plutôt *contre-signataire.* || Plur., des *contre-signeurs.*

CONTRE-SOL. s. m. Hortic. Sorte de vase destiné à la culture de certaines plantes qui craignent d'être exposées au soleil ou à certains vents. || Plur., des *contre-sol*, c'est-à-dire des vases contre le soleil.

CONTRE-SOMMATION. s. f. (pr. *con-tre-ço-ma-ci-on*). Prat. Acte par lequel une tierce personne, appelée en garantie, en appelle elle-même une quatrième pour se faire garantir à son tour. || Plur., des *contre-sommations.*

CONTRE-SOMMÉ, ÉE. part. pass. du v. Contre-sommer. S'empl. adjectiv. Personne contre-sommée.

CONTRE-SOMMER. v. a. 1re conj. Prat. Dénoncer à son propre garant une demande en garantie formée par un acquéreur.

CONTRE-SOMMIER. s. m. Techn. Peau dont le parcheminier couvre le sommier sur lequel il rature les peaux.

— Impr. Pièce de bois carrée qui soutient le sommier. || Plur., des *contre-sommiers.*

CONTRE-SORTIE. s. f. Art milit. Opposition active des assiégeants à une sortie des assiégés. || Plur., des *contre-sorties.*

CONTRE-STIMULANT, ANTE. adj. (ét. lat., *contra*, contre; *stimulus*, aiguillon). Méd. Qui ralentit l'action vitale en déprimant le stimulus de manière à produire sur la fibre un mouvement opposé. Médicament contre-stimulant. Méthode contre-stimulante. Force contre-stimulante. Médication contre-stimulante. C'est principalement dans les maladies franchement inflammatoires, que la médication *contre-stimulante* est mise en usage. (Guers.)

— S'empl. substantiv. Un contre-stimulant. Des contre-stimulants. La théorie des *contre-stimulants* a donné lieu à un grand nombre d'expériences qui ont beaucoup contribué à agrandir le domaine de la thérapeutique en lui ouvrant une carrière nouvelle. (Guers.)

— *Contre-stimulants directs.* Ceux qui favorisent par eux-mêmes le ralentissement de l'action vitale; les principaux sont: les préparations antimoniales, mercurielles, ferrugineuses, les sels purgatifs alcalins, etc. || *Contre-stimulants indirects.* Ceux qui coopèrent seulement au ralentissement de l'action vitale, tels que l'abstinence, la saignée, l'action du froid.

CONTRE-STIMULATION. s. f. (pr. *sti-mu-la-ci-on.*) Médec. Excès d'une des deux forces actives qui constituent la santé, selon les disciples de Rasori. L'école de Rasori ne considère pas la *contre-stimulation*, ainsi que l'asthénie, comme un négatif, ou le résultat d'une soustraction des stimulus; mais au contraire, comme le produit d'une force active elle-même, et entièrement indépendante de la force opposée. (Guers.)

CONTRE-STIMULISME. s. m. Médec. Système dans lequel on traite les maladies par des moyens réputés propres à ralentir l'action vitale.

CONTRE-STIMULISTE. s. m. Médec. Partisan du contre-stimulisme. Les *contre-stimulistes* ne s'occupent que de l'effet secondaire des médicaments quant à l'état morbide. (Guers.)

CONTRE-STIMULUS. s. m. Médec. V. CONTRA-STIMULUS.

CONTRE-SUJET. s. m. Mus. Contre-fugue.

CONTRE-TABLE. s. f. Archit. V. CONTRE-RETABLE.

CONTRE-TAILLE. s. f. Grav. Tailles qui croisent les premières tailles d'une gravure, pour leur donner un ton plus vigoureux. L'arrangement des *contre-tailles* est une des difficultés de l'art de la gravure. (D***.)

— Boulang. Seconde taille en bois pour marquer le pain fourni, et vérifier l'autre taille. || Pl., des *contre-tailles.*

CONTRE-TAILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Contre-tailler. S'empl. adjectiv. Gravure contre-taillée. Estampe contre-taillée.

CONTRE-TAILLER. v. a 1re conj. Grav. Couvrir de contre-tailles.

— SE CONTRE-TAILLER. v. pron. Être contre-taillé. Cette gravure doit se contre-tailler.

CONTRE-TASSEAU. s. m. Bois qui supporte le chevalet. || Pl., des *contre-tasseaux.*

CONTRE-TEMPS. s. m. Accident inopiné qui nuit au succès d'une affaire, et qui rompt les mesures qu'on avait prises. Il est arrivé des contre-temps, de fâcheux contre-temps dans cette affaire. Il a essuyé bien des contre-temps. Quel contre-temps! Il est des *contre-temps* qu'il faut qu'un sage essuie. (Rac.)

Les *contre-temps* qui troublent les familles
Viennent toujours par la faute des filles. (VOLTAIRE.)

— Temps mal pris pour dire ou faire quelque chose.

— *Tomber dans un contre-temps, dans des contre-temps.* Se trouver inopinément dans des circonstances fâcheuses, qui dérangent les [illegible]

— Faire quelque chose dans une conjoncture tout à fait défavorable, et en prenant mal son temps.

— Danse. Saut joint à des pas mesurés. On fait des contre-temps dans la gavotte.

— Escr. Mouvement des deux adversaires quand ils s'allongent en même temps. || Méprise de l'un des combattants qui saisit un temps faux qu'on lui présente à dessein.

— Manég. Passage subit et inattendu de l'action à l'inaction, soit par la malice du cheval, soit par le peu de soin du cavalier.

— Mus. Action d'appuyer sur le temps faible d'une mesure, et de passer plus ou moins légèrement sur le temps fort. Faire des contre-temps. Mesure à contre-temps. || *Air à contre-temps.* Celui dans lequel les cadences sont préparées sur le frappé de la mesure, et effectuées sur le levé.

— *A contre-temps.* loc. adv. Mal à propos, en prenant mal son temps. Parler à contre-temps. Agir à contre-temps.

CONTRE-TENANT. s. m. Hist. Dans les tournois chevaleresques, Champion qui tenait contre un autre champion. || Pl., des *contre-tenants.*

— S'est dit en parlant des disputes littéraires. Dupleix s'est appelé le contre-tenant de Vaugelas, dans le livre qu'il a écrit contre ses Remarques.

CONTRE-TENIR. v. a. 2ᵉ conj. *Je contre-tiens, tu contre-tiens, il contre-tient; nous contre-tenons, vous contre-tenez, ils contre-tiennent. Je contre-tenais*, etc. *Je contre-tins*, etc. *Je contre-tiendrai*, etc. *Je contre-tiendrais*, etc. *Contre-tiens, contre-tenons, contre-tenez. Que je contre-tienne, que tu contre-tiennes, qu'il contre-tienne; que nous contre-tenions, que vous contre-teniez, qu'ils contre-tiennent. Que je contre-tinsse*, etc. *Contre-tenant. Contre-tenu.* Techn. Appuyer derrière l'ouvrage avec le marteau ou le maillet pendant qu'un autre ouvrier frappe par devant.

— En général, Soutenir par derrière.

— SE CONTRE-TENIR. v. pron. Être contre-tenu.

CONTRE-TENU, UE. part. pass. du v. Contre-tenir. S'empl. adjectiv. Ouvrage contre-tenu.

CONTRE-TERRASSE. s. f. (ét. fr., *contre, terrasse*). Archit. Terrasse appuyée contre une autre plus élevée. || Pl., des *contre-terrasses.*

CONTRE-TÊTE. s. f. Se disait autrefois pour Opposition. Les ducs et les comtes faisaient *contre-tête* à nos rois. (Pasq.)

CONTRE-TIRÉ, ÉE. part. pass. du v. Contre-tirer. S'empl. adjectiv. Tableau contre-tiré. Estampe contre-tirée.

CONTRE-TIRER. v. a. 1ʳᵉ conj. (ét. fr., *contre, tirer*). Faire la contre-épreuve d'une estampe. || Calquer.

— *Contre-tirer un tableau, un plan, une carte.* Les copier trait pour trait par le moyen d'une toile fine, d'un papier huilé, d'un canevas, etc., qu'on met dessus. Peu usité en ce sens.

— SE CONTRE-TIRER. v. pron. Être contre-tiré.

CONTRE-TOUR. s. m. Pêch. Chambre de la bourdigue servant de décharge à la dernière tour, lorsque la pêche est abondante. || Pl., des *contre-tours.*

CONTRE-TRANCHÉE. s. f. Art milit. Tranchée ouverte par les assiégés contre les assiégeants. || Pl., des *contre-tranchées.*

CONTRE-UNIQUE. adj. des 2 g. Conchyl. Les marchands donnent assez communément ce nom aux coquilles senestres, mais plus particulièrement à la monstruosité senestre des espèces qui sont ordinairement dextres.

— substant. Une contre-unique, des contre-uniques.

CONTRE-VAIR. s. m. Blas. Vair dans lequel le métal est opposé au métal et la couleur à la couleur. || Pl., des *contre-vairs.*

CONTRE-VAIRÉ, ÉE. adj. Se dit d'un écu chargé de contre-vair.

CONTREVAL (À). loc. adv. En descendant.

CONTREVALLATION. s. f. (pr. *kon-tre-val-la-ci-on;* ét. lat., *contra*, contre; *vallare*, fortifier). Art milit. Fossé et retranchement qu'on fait autour d'une place assiégée pour empêcher les sorties de la garnison. Lignes de contrevallation.

CONTREVALLER. v. n. 1ʳᵉ conj. Art milit. Travailler à une contrevallation.

CONTREVENANT, ANTE. s. (rad. *contrevenir*). Celui, celle qui peut contrevenir. Les contrevenants paieront l'amende. Les parties contrevenantes. Les sentences ou règlements qui emportent avec eux défense de faire une chose décident ordinairement la peine que doivent subir les *contrevenants.* (Merl.)

— CONTREVENANT. part. prés. du v. Contrevenir. Qui contrevient. Il est invariable. Les parties contrevenant aux conditions du traité.

CONTREVENIR. v. n. 2ᵉ conj. (ét. lat., *contra*, contre; *venire*, venir). *Je contreviens, tu contreviens, il contrevient; nous contrevenons, vous contrevenez, ils contreviennent. Je contrevenais*, etc. *Je contrevins*, etc. *Je contreviendrai*, etc. *Je contreviendrais*, etc. *Contreviens, contrevenons, contrevenez. Que je contrevienne, que tu contreviennes, qu'il contre-* [illegible] *contrevenies, qu'ils contreviennent. Que je contrevinsse*, etc. *Contrevenant. Contrevenu.* Agir contre quelque loi, quelque défense, quelque ordre, ou contre quelque obligation que l'on a contractée. Contrevenir aux commandements de Dieu, au précepte de la charité. Il prétendait n'avoir point contrevenu à la loi. Contrevenir aux règlements de police. Contrevenir aux ordres qu'on a reçus. Quiconque y contreviendra sera puni. Contrevenir à une clause du contrat, du traité.

— Syn. comp. CONTREVENIR. ENFREINDRE. TRANSGRESSER. VIOLER. On *contrevient* quand on va contre la voie tracée; on *enfreint* quand on rompt ce qui lie; on *transgresse* quand on sort des justes limites; on *viole* quand on perd tout égard pour les choses respectables.

CONTREVENT. s. m. (ét. fr., *contre, vent*). Grand volet de bois qui s'ouvre et se ferme du côté extérieur de la fenêtre, et qui sert à garantir du vent, de la pluie, etc. Faire mettre des contrevents à toutes les fenêtres d'une maison. Fermer les contrevents. Ouvrir les contrevents. Il faut raccommoder ce contrevent. Les *contrevents* sont moins coûteux, et d'un aspect moins agréables que les persiennes, mais ils offrent plus de garantie contre les voleurs que les fermetures d'un autre genre. (Teul.)

— Constr. Partie du comble d'un bâtiment en forme de croix de Saint-André.

— Ponts et chauss. Pièce de bois placée obliquement entre deux fermes d'un pont ou d'une charpente, pour l'empêcher de se déformer dans le sens transversal.

— Techn. Parement d'un creuset de forge. || Ce qui est opposé à l'action du vent des soufflets.

CONTREVENTÉ, ÉE. part. pass. du v. Contreventer. S'empl. adjectiv. Pont contreventé. Comble contreventé.

CONTREVENTER. v. a. 1ʳᵉ conj. Ponts et chauss. Placer des contrevents.

— Constr. Garnir un comble de contrevents pour qu'il puisse résister à la fureur des vents ou de la pluie.

CONTRE-VERGE. s. f. Techn. Instrument du métier des étoffes de soie, qui sert à apprêter les verges, quand il y a du poil, à fixer les divers composteurs dont on se sert au métier, et à séparer le poil de la chaîne, pour donner la facilité d'habiller les fils et de les remettre. || Pl., des *contre-verges.*

CONTRE-VÉRITÉ. s. f. (ét. fr., *contre, vérité*). Ce qu'on dit pour être entendu dans un sens contraire à celui que les paroles expriment. Ainsi, dire ironiquement d'un homme reconnu pour poltron, qu'*il est brave*, c'est dire une contre-vérité. Toute ironie est une contre-vérité. Il y a des gens qui ne louent ou qui ne blâment que par des contre-vérités. Pour reprocher à Quinault que chaque acte de sa tragédie d'*Adraste* présente une action entière, Boileau emploie ingénieusement une contre-vérité :

Son sujet est conduit d'une belle manière,
Et chaque acte en sa pièce est une pièce entière.

|| Pl., des *contre-vérités.*

— Syn. simp. Antiphrase.

— Syn. comp. CONTRE-VÉRITÉ. ANTIPHRASE. L'*antiphrase* est une ironie qui est dans les mots ou dans la qualification, la *contre-vérité* est une ironie qui est dans le fond même des choses.

CONTRE-VIRER. v. a. 1ʳᵉ conj. Tourner en sens contraire. Devers la mer on *contrevire.* (Du Bellay.)

CONTRE-VISITE. s. f. Prat. Seconde visite de lieux à laquelle une partie fait procéder, quand elle prétend que la première visite faite à la requête de sa partie adverse est nulle.

— Seconde visite de police ou de commis, pour empêcher les fraudes qui pourraient avoir été faites dans les visites fixées et ordonnées par les règlements.

— Art milit. Seconde visite à laquelle on soumet des malades ou des conscrits. || Pl., des *contre-visites.*

CONTRE-VOILE D'ÉTAI. s. f. Mar. Voile quadrangulaire, gréée entre la voile d'étai de hune et celle de perroquet. On l'appelle aussi Fausse voile d'étai. || Pl., des *contre-voiles.*

CONTRE-VOLTE. s. f. Art milit. Manœuvre par laquelle la cavalerie, après avoir fait une volte, se rétablit face en tête. || Pl., des *contre-voltes.*

CONTRE-VOLTER. v. n. 1ʳᵉ conj. Art milit. Faire une contre-volte.

CONTRE-VUE. s. f. Point de vue opposé dans l'optique.

— Fig. Fable, écart d'imagination.

CONTREXEVILLE. Géogr. Joli village du départ. des Vosges, à 28 kil. de Bourbonne-les Bains, et à 20 kilom. de Mirecourt. Célèbre par ses eaux minérales.

CONTRIBUABLE. s. des 2 g. (rad. *contribuer*). Fin. Celui, celle qui doit contribuer, qui contribue au paiement des impositions, des dépenses publiques. Diminuer les charges qui pèsent sur les contribuables. Être inscrit sur le rôle des contribuables. Le cultivateur cessa d'être serf dès qu'il fut *contribuable.* (Boiste.) Il y aurait peu de guerres, si l'on prenait, de bonne foi, l'avis des [illegible]

CONTRIBUER. v. n. 1ʳᵉ conj. (ét. lat., *cum*, avec; *tribuere*, accorder). *Je contribue. Je contribuais, nous contribuïons, vous contribuïez*, etc. *Que je contribue, que nous contribuïons, que vous contribuïez*, etc. Aider, de quelque manière que ce soit, à l'exécution, au succès d'un dessein, d'une entreprise. Contribuer à la fortune, à l'avancement de quelqu'un. Contribuer au gain d'une bataille. Contribuer au succès d'une affaire. J'y contribuerai de mon côté. Il y a contribué de ses soins. Contribuer de ses deniers à la construction d'un édifice. Je ne contribue en rien à cela.

— Avoir part à un certain résultat. Cette découverte contribua beaucoup aux progrès de l'art. Vous contribuâtes à le perdre. Cela contribue à le dégoûter de sa profession. La plupart des sciences humaines sont si peu de chose, qu'il est difficile qu'elles puissent *contribuer* au bonheur. (Beauch.) Cet esprit raisonneur et calculateur a *contribué* beaucoup plus qu'on ne pense aux désastres des sociétés. (Michaud.) Ne pas blâmer les abus, c'est *contribuer* à les perpétuer. (C. Fée.) Quel est l'art qui *contribua* le plus à éclairer les hommes, si ce n'est l'art typographique? (J. L.)

— Payer une part de quelque dépense ou charge commune. Contribuer pour un tiers, pour un quart dans une dépense, à une dépense. Contribuer au marc le franc. Contribuer aux charges publiques en proportion de ses revenus. Ils ont contribué pour la construction du nouveau pont. Il y a des dépenses publiques, nécessaires, indispensables, et auxquelles par conséquent les citoyens doivent *contribuer.* (Condill.)

— Payer des sommes aux ennemis, pour se garantir du pillage et des autres exécutions militaires. Tout le pays contribua. Cette ville a contribué. Il a fait contribuer toute la province.

— Se dit par abus des voleurs de grand chemin. Les voleurs ont fait contribuer les passants.

— Abandonner une partie d'une mauvaise créance. Quand il n'y a que des effets mobiliers et insuffisants pour leur entier paiement, les créanciers sont obligés de contribuer.

— *Contribuer à.* Il n'y a rien à la cour de si méprisable qu'un homme qui ne peut *contribuer* en rien à notre fortune. (La Bruy.)

— *Contribuer pour.* Toute la province a contribué pour l'entretien des gens de guerre.

— *Contribuer*, sans régime. Tout le pays a contribué. Il a fait contribuer toute la province.

CONTRIBUTAIRE. adj. des 2 g. Néol. Qui paie sa part d'un tribut, d'un impôt, d'une charge.

— substantiv. Un contributaire.

CONTRIBUTE. adj. des 2 g. De la même tribu. Mot hasardé par Rollin.

CONTRIBUTEUR. s. m. Se disait pour Celui qui contribue. || Garant.

CONTRIBUTIF, IVE. adj. Néol. Qui a rapport à la contribution.

— Qui règle la contribution. Rôle contributif.

CONTRIBUTION. s. f. (pr. *kon-tri-bu-ci-on;* ét., V. CONTRIBUER). Ce que chacun donne pour sa part d'une dépense, d'une charge commune, surtout en matière d'impôt. Bureau des contributions. Recevoir des contributions. Rôle des contributions. Registre des contributions. Repartir une contribution. Percevoir une contribution. Payer les contributions. Contribution volontaire.

— *Contributions directes.* Impôts directement établis sur les biens ou sur les personnes.

— *Contribution foncière.* Contribution établie sur toutes les propriétés foncières, à raison du revenu net imposable, calculé sur un nombre d'années déterminé.

— *Contribution personnelle.* Contribution supportée par tous les habitants d'une commune, quel que soit leur sexe; elle est fixée sur le prix de trois journées de travail déterminé par le préfet.

— *Contribution mobilière.* Contribution établie d'après différentes catégories réglées par les répartiteurs, de manière que chacun ne paie que dans la proportion de son loyer.

— *Contribution des portes et fenêtres.* Contribution établie sur toutes les portes et fenêtres d'une maison, d'après leur nombre, leur situation et la population.

— *Contributions indirectes.* Impôts établis sur les objets de commerce et de consommation, ou sur certaines choses dont le besoin est éventuel, tels sont les droits d'octroi, de douane, de timbre, d'enregistrement, etc. Cet impôt, ordinairement avancé par le fabricant, est supporté et payé indirectement par le consommateur. Les contributions indirectes ont remplacé les droits réunis.

— On appelait autrefois *contribution lustrale*, un impôt qui se levait sur les marchands.

— *Contribution somptuaire.* Impôt sur le luxe, sur les dépenses superflues.

— *Contributions publiques.* C'était le nom qu'on donna depuis 1790 jusqu'au directoire au département administratif, appelé aujourd'hui Ministère des finances.

— Prat. *Contribution au sou la livre, au marc la livre, au marc le franc.* Répartition de ce qui doit être payé ou reçu par chacun dans une affaire, ou du montant de sa créance. || On dit absolument dans ce sens, *Distribution par contribution, entre créanciers, des sommes provenant d'une saisie faite par leur débiteur commun.* Partage proportionnel du prix des biens d'une personne, entre tous ses créanciers, lorsque ces biens ne suffisent point au paiement intégral de toutes les créances. || *Contribution aux dettes du défunt.* Répartition de la masse des dettes d'un défunt entre ses héritiers, afin que chacun d'eux en supporte la portion qui est à sa charge, au prorata de sa part dans la succession.

— Comm. marit. *Contribution au jet dans la mer.* Répartition des pertes et dommages qui se fait tant sur les effets que sur le navire et le fret, lorsque la tempête ou les ennemis ont obligé de jeter dans la mer une partie du chargement ou des agrès.

— *Contribution de guerre.* Espèce d'impôt qu'un gouvernement est forcé d'exiger des contribuables pour satisfaire aux dépenses ordinaires de la guerre.

— Ce que les habitants d'un pays occupé par l'ennemi sont forcés de payer ou de donner pour se garantir du pillage, du démembrement de l'État. Lever des contributions sur les vaincus. Le général ennemi se contenta de cent mille francs par forme de contribution. Les contributions ont fourni aux frais de la guerre. Mettre tout le pays à contribution.

— Par extens. et fam. *Mettre à contribution.* Faire contribuer de quelque manière à une dépense, exiger quelque somme. Quand il s'agit de secourir des malheureux, elle ne craint point de demander, elle met tous ses amis à contribution. Mettre la curiosité publique à contribution.

— On dit que *les voleurs mettent à contribution les passants*, pour exprimer qu'ils les dévalisent.

— Fig. Il a mis à contribution tous les auteurs qui se sont occupés de cette matière. Les Parisiennes mettent à *contribution* les quatre parties du monde pour le déjeuner de leurs femmes de chambre : les rivages de la mer Rouge leur fournissent une petite fève dure; la Chine, une herbe verte; le Japon, les tasses et leurs soucoupes, et l'Amérique, le sucre (Volt.) Toutes les sciences ont été mises à *contribution* pour rehausser et encadrer convenablement les jouissances du goût. (Brill.-Savar.)

— Syn. comp. CONTRIBUTION. IMPÔT. V. IMPÔT.

CONTRIBUTOIRE. adj. des 2 g. Admin. Qui a rapport à la contribution. Portion contributoire.

CONTRIBUTOIREMENT. adv. Admin. Par forme de contribution.

CONTRIRE (SE). v. pron. Se disait autrefois pour Être contrit, se repentir. Je suis tout prêt à me contrire.

CONTRISTÉ, ÉE. part. pass. du v. Contrister. S'empl. adjectiv. Personne contristée. Âme contristée. Cœur contristé. S'il est digne de cet aveu, son âme en sera *contristée*, et vous l'aurez affligé sans raison. (J.-J. Rouss.)

— *Contristé de.* Nous avons tous été contristés de cette nouvelle. Il est vraiment contristé de vous avoir offensé.

— *Contristé par.* Être contristé par quelqu'un.

CONTRISTER. v. a. 1ʳᵉ conj. (ét. lat., *cum*, avec; *tristis*, triste). Affliger, causer du chagrin. Il ne faut pas contrister ses amis. Cette nouvelle l'a fort contristé, lui contriste l'âme, le cœur. Le poète Saadi se reprocha toute sa vie d'avoir *contristé* sa mère une fois dans sa jeunesse. (Sall.) Je surprendrais, je *contristerais* la Chambre des pairs, je n'en doute pas, si je descendais ici à une apologie, ou même à des explications. (Molé.) Mon âme est sœur de la vôtre, vous la *contristez*, vous l'effrayez en la sondant ainsi. (G. Sand.)

— Se dit même des êtres abstraits et spirituels. Aimant mieux souffrir de leur peu d'habileté, que de *contrister* leur tendresse. (Mass.) Pourquoi *contristerais-je* mon âme à considérer de si grands maux? (J.-J. Rouss.) *Contristerai-je* par des troubles domestiques les vieux jours d'un père, que je vois si content, si charmé du bonheur de sa fille et de son ami? (Id.)

— *Contrister le Saint-Esprit.* Retomber dans le péché après avoir reçu les grâces, les dons du Saint-Esprit.

— SE CONTRISTER. v. pron. S'affliger. Il se contriste sans cesse.

— Syn. comp. CONTRISTER. ATTRISTER. *Attrister* exprime moins la force de la tristesse que la part qu'on prend à la chose affligeante; *contrister* indique la plénitude, l'étendue du sentiment.

CONTRIT, ITE. adj. (ét., V. CONTRISTER). Théol. Qui a un grand regret de ses péchés. Un cœur contrit. Ils n'ont jamais eu de pensée d'aimer Dieu, ni d'être *contrits* de leurs péchés. (Pasc.) Elle lui demandait sa grâce, et lui offrait un cœur *contrit* et humilié. (Fléch.)

— Par plaisanterie, triste, mortifié, affligé. Il était bien contrit de cette action. Avoir l'âme contrite. Il est vraiment contrit de vous avoir offensé.

CONTRITION. s. f. (pr. *kon-tri-ci-on;* du lat. *contritio*, dérivé de *contero*, je brise). Théol. Regret qu'on éprouve d'avoir péché, qui a pour contrition. || *Contrition parfaite.* Celle qui a pour motif l'amour de Dieu. || *Contrition imparfaite.* Celle qui est conçue par la considération de la laideur du péché, ou par la crainte des peines de l'enfer.

— Pharm. Broiement.

— Syn. comp. CONTRITION. ATTRITION. V. ATTRITION. || CONTRITION. REGRET. REPENTIR. REMORDS. La *contrition* est inspirée par l'amour de Dieu et l'horreur du péché; les *regrets* peuvent être adoucis par le temps; le *repentir*, par la réparation du mal; les *remords* ne peuvent jamais l'être; ils poursuivent l'homme et le déchirent jusqu'au tombeau.

CONTRÔLAGE. s. m. (rad. *contrôle*). Admin. action de contrôler.

— Agr. incision annulaire de la vigne.

CONTRÔLE. s. m. (du fr. *contre, rôle*, rôle

(opposé). Registre double qu'on tient pour la vérification d'un rôle, dans un autre registre, etc.

— Autrefois, Registre double qu'on tenait des expéditions des actes de finance et de justice, pour en assurer davantage la conservation et la vérité, et empêcher les antidates. Le contrôle du sceau. Le contrôle des exploits. Le contrôle des finances. Faire le contrôle. Le bureau du contrôle. Droit de contrôle.

— Autrefois Bureau de contrôle. Il y avait un contrôle à l'hôtel de ville. Cela a passé au contrôle. Tenir le contrôle.

— *Contrôle général.* L'hôtel et les bureaux du contrôleur général.

— Par extens. Droit de contrôle. Payer le contrôle d'un acte.

— Anc. prat. *Contrôle des dépens.* Droits que les contrôleurs des déclarations de dépens prélevaient pour examiner les taxes.

— *Contrôle central du trésor public.* Direction du ministère des finances, qui embrasse la vérification des recettes et dépenses journalières de la caisse du trésor, le visa des récépissés et valeurs émises, le contrôle et visa des certificats d'inscription de rente sur le grand livre, etc.

— Art milit. État nominatif des personnes qui appartiennent à un corps, à une troupe. Cet officier a été rayé des contrôles de l'armée. Dresser le contrôle d'une compagnie. Etre porté sur le contrôle. || On donne aussi le nom de contrôles à divers registres destinés à l'enregistrement des divers objets d'habillement, d'équipement, etc.

— Admin. Vérification. Être chargé de l'inspection et du contrôle d'une perception, d'une comptabilité, d'une caisse.

— Marque qu'on imprime sur les ouvrages d'or et d'argent, pour faire foi qu'ils ont payé les droits, et qu'ils sont au titre fixé par la loi. Cette pièce de vaisselle est suspecte, elle n'a pas le contrôle. Le bureau du contrôle de l'or et de l'argent. Le contrôle de la marque d'or. Tous les ouvrages d'orfévrerie sont soumis au contrôle.

— Lieu où l'on met le contrôle. Aller au contrôle.

— Bureau où se tiennent les contrôleurs d'un théâtre. On refusa son billet au contrôle.

— Fig. et fam. Censure, critique. Je ne veux point être soumis à son contrôle. Vous ne pouvez exercer aucun contrôle sur lui.

CONTRÔLÉ, ÉE. part. pass. du v. Contrôler. S'empl. adjectiv. Quittance contrôlée. Exploit contrôlé. Vaisselle contrôlée.

CONTRÔLEMENT. s. m. Admin. Action d'exercer un contrôle.

CONTRÔLER. v. a. 1re conj. (rad. *contrôle*). Autrefois, Mettre sur le contrôle. Faire contrôler des pièces. Faire contrôler des exploits. Contrôler des quittances de finances.

— Admin. Vérifier. Le fonctionnaire chargé de contrôler le monnayage.

— Mettre le contrôle sur les ouvrages d'or et d'argent, pour en constater le titre. Contrôler de la vaisselle.

— *Contrôler la terre de pipe.* La couper par tranches pour voir si sa couleur est égale partout.

— Fig. Reprendre, critiquer, censurer les actions, les paroles d'autrui, surtout quand on le fait injustement et avec humeur. Quel droit avez-vous de le contrôler? Vous contrôlez tout ce qui se fait dans sa maison. Je ne contrôle point vos actions. Il contrôle sur tout. Courage, monsieur l'avocat, *contrôlez* bien mes actions. (Brueys.)

Car il *contrôle* tout, ce critique zélé,
Et tout ce qu'il *contrôle* est fort bien contrôlé. (Mol.)

— v. n. Contrôler sur tout.

— SE CONTRÔLER. v. pron. Être contrôlé. Tous les bijoux se contrôlent à la Monnaie.

— Se surveiller, se critiquer mutuellement.

CONTRÔLEUR. s. m. (ét., V. CONTRÔLE). Agent chargé de surveiller, de vérifier les opérations des agents inférieurs des différents services publics, et particulièrement ceux qui ont pour objet l'assiette des impôts, la perception des revenus ou la gestion de certaines branches de la fortune publique. Contrôleur des contributions directes. Contrôleur de comptabilité. Contrôleur ambulant. Contrôleur de ville. Contrôleur des droits de navigation. Contrôleur des droits de garantie. Contrôleur des droits sur les ponts et canaux. Contrôleur des salines. Contrôleur des douanes. Contrôleur aux entrepôts. Contrôleur aux li- [illegible] Contrôleur des soudes. Contrôleur de magasin. Contrôleur de fabrication. Contrôleur du timbre. Contrôleur au change. Contrôleur au monnayage. Contrôleur à la fabrication des médailles.

— Anc. législ. *Contrôleur général des finances.* Fonctionnaire qui avait, en France, la direction et l'administration générale de toutes les finances ordinaires et extraordinaires du royaume. Il a été remplacé par le ministre des finances. || *Contrôleur général des monnaies de France.* Officier chargé de tenir registre de tous les fonds pris des monnaies par le trésorier général, et de tous les paiements faits par celui-ci pour le compte du roi. || *Contrôleur contre-garde.* Officier dont les fonctions étaient d'enregistrer toutes les matières apportées au change, et de tenir un contrôle exact de toute la dépense qui se faisait dans les monnaies. || *Contrôleur général des restes.* Officier de la chambre des comptes de Paris, créé pour faire le recouvrement des restes et débris des comptes rendus à la Chambre. || *Contrôleur général des rentes.* Officier qui devait assister aux paiements faits par les payeurs de rentes, afin d'en tenir copie. || *Contrôleurs generaux des eaux et forêts.* Officiers spécialement chargés de l'exécution des arrêts, édits, règlements et ordonnances sur le fait des eaux et forêts. Etablis en 1704, ils furent supprimés en 1715.

— Législ. *Contrôleur des contributions directes.* Agent dont la mission consiste à concourir à tous les travaux préparatoires du recouvrement des contributions foncières, personnelles et mobilières. || *Contrôleur des contributions indirectes.* Préposé de l'administration des droits sur les boissons, les tabacs, les cartes, le sel, etc.

— Anc. art milit. Officier qui était chargé de tenir registre des revues des troupes du roi.

— Admin. milit. *Contrôleur de manufacture d'armes.* Préposé qui, après examen, applique les marques aux pièces d'armes.

— Anc. admin. *Contrôleur d'hôpital.* Titre qui répondait à peu près à celui de directeur.

— Personne placée à la porte des spectacles, pour recevoir et vérifier les billets et les contre-marques.

— Celui qui est chargé de vérifier quelque opération. On a remis à cette femme le soin du château, et une inspection qui la rend en quel que façon le *contrôleur* de l'économe. (J.-J. Rouss.)

— Dans la maison des princes, Officier chargé de fonctions à peu près semblables à celles qu'exerce le maître d'hôtel dans la maison d'un particulier. Contrôleur de la bouche.

— Fig. et fam. Celui qui se mêle de censurer avec aigreur, de censurer, de contrôler les actions d'autrui. Il fait le contrôleur chez moi. C'est un contrôleur perpétuel. || Dans ce sens, on dit *contrôleuse* au féminin. C'est une contrôleuse perpétuelle.

CONTROUVÉ, ÉE. part. pass. du v. Controuver. S'empl. adjectiv. Un fait entièrement controuvé. Il n'y a pas un mot de vrai à tout cela, ce sont toutes choses controuvées.

CONTROUVER. v. a. 1re conj. (du fr. *trouver*). Inventer une fausseté, principalement dans le dessein de nuire à quelqu'un. C'est un fait qu'on a controuvé pour le perdre. L'imagination invente les faits, la fourberie les *controuve.* (Boiste.)

— Absol. Voyez le peuple, il *controuve*, il augmente. (La Bruy.)

— SE CONTROUVER. v. pron. Être controuvé. Les choses se controuvent aisément lorsqu'on veut nuire.

— Syn. comp. CONTROUVER. FORGER. *Forger* suppose toujours l'intention de nuire, *controuver* ne suppose que le dessein de faire passer pour vrai ce qui est faux.

CONTROVERS. adj. m. Employé par Rabelais dans le sens de Disputé, débattu.

CONTROVERSABLE. adj. des 2 g. (rad. *controverse*). Sujet à controverse.

CONTROVERSE. s. f. (ét. lat., *contra*, contre; *versare*, tourner). Débat, dispute, contestation sur une question, sur une opinion, etc. Grande controverse. De longues controverses. Cela est hors de controverse. Cela passa sans controverse. Il ne faut point mettre cela en controverse. Les anciens rhéteurs proposaient des sujets de controverse. Les astronomes ne sont plus en controverse sur le mouvement de la terre.

— Théol. Dispute qui a pour objet des points de foi entre les catholiques et les sectes dissidentes. Traiter un point de controverse. Il est savant dans les matières de controverse. L'examen des *controverses* est propre à précipiter l'homme dans toutes sortes d'illusions. (Nicole.) Dans les *controverses* on cherche plus à faire vaincre le parti que la vérité. (Bayle.) Pour que la *controverse* puisse produire les bons effets qu'on s'en promet, il faut qu'elle soit libre de part et d'autre. (Encycl.)

— *Etudier la controverse.* Étudier les matières de controverse. || *Prêcher la controverse.* Eclaircir, dans la chaire, les points de doctrine qui sont en contestation entre les catholiques et les sectes dissidentes.

CONTROVERSÉ, ÉE. part. pass. du v. Controverser. S'empl. adjectiv. dans le sens de Disputé, débattu de part et d'autre. Il ne se controversé dans les écoles, controversé parmi les docteurs. Une matière controversée.

CONTROVERSER. v. a. 1re conj. (rad. *controverse*). Discuter, soutenir une controverse.

— SE CONTROVERSER. v. pron. Être controversé. Ce sont des doctrines qui peuvent se controverser.

— Ce verbe, que l'on ne trouve pas dans la plupart des dictionnaires, est un mot de l'ancien langage qui était tombé en désuétude, et que l'on a renouvelé. Il est aussi utile que son participe *controversé*, que l'on trouve dans tous les dictionnaires. Pourquoi admettre l'un et exclure l'autre?

CONTROVERSISTE. s. m. (rad. *controverse*). Celui qui traite, par écrit ou autrement, des sujets de controverse, surtout en matière religieuse. C'est un célèbre controversiste, un zélé controversiste. Controversiste éternel. Les cardinaux Bellarmin et du Perron ont été de grands controversistes. Le zèle des *controversistes* passe dans l'esprit des hérétiques pour des emportements d'une âme ambitieuse, qui allume la discorde et la dissension, pour se rendre considérable sous prétexte de défendre la vérité. (Trév.) L'ardeur des *controversistes* est un effet d'un amour véhément pour les intérêts de la vérité. (Id.)

CONTUBERNALE. s. des 2 g. Nom qu'on donnait à Rome à un mari et à une femme esclaves.

CONTUBERNALES. adj. f. pl. Myth. rom. Se dit des divinités qu'on adorait dans le même temple. Divinités contubernales.

— CONTUBERNALES. s. m. pl. Se disait, chez les Romains, de dix soldats qui vivaient sous une même tente.

— Jeunes soldats destinés aux emplois civils et militaires, que les magistrats conduisaient avec eux dans leurs départements, pour être formés sous leurs yeux et dans leurs maisons.

CONTUBERNIUM. s. m. (pr. *kon-tu-ber-ni-om*). Tente qui contenait dix soldats avec leur chef.

— Mariage des esclaves considérés comme une simple cohabitation.

CONTUMACE. s. f. (du lat. *contumacia*). Jurispr. Refus opiniâtre que fait un accusé de comparaître devant le tribunal où il est appelé pour crime. Etre en état de contumace. Procéder par contumace contre un accusé. Condamnation par contumace. Jugement de contumace. Etre condamné par contumace. Faire juger la contumace. Purger la contumace.

— Syn. de Contumax. V. CONTUMAX.

CONTUMACÉ, ÉE. part. pass. du v. Contumacer. S'empl. adjectiv. Accusé contumacé.

CONTUMACER. v. a. 1re conj. (rad. *contumace*. Ce verbe change *c* en *ç* dans les temps dont la terminaison commence par un *a* ou un *o*. *Je contumaçai*, etc. *Nous contumaçons*, etc.). Jurispr. Instruire la contumace. Poursuivre l'instruction de la contumace. Il s'est laissé contumacer. Faire contumacer un criminel, un déserteur. Peu usité.

CONTUMACIAL, ALE. adj. Qui se fait par contumace. Procédure contumaciale.

CONTUMAX ou **CONTUMACE.** adj. des 2 g. (du lat. *contumax*, opiniâtre). Jurispr. Accusé ou prévenu qui est en état de contumace, qui s'est soustrait par la fuite aux recherches de la justice, et auquel on fait son procès, sauf à le juger de nouveau s'il se représente en temps utile. Accusé contumax. Etre contumax. Etre déclaré contumax.

— Dr. canon. Qui ne fait point de cas des ordonnances de l'Eglise.

— substantiv. Le contumax ou contumace. D'après les lois ripuaire et salique, personne ne pouvait recevoir chez soi un *contumace*, ni même lui donner un morceau de pain. (Le Bas.)

— L'adjectif *contumax* est plutôt latin que français. Ici la francisation correcte, naturelle et nécessaire est *contumace*, comme *vivax* fait *vivace*. La forme adoptée aujourd'hui a l'inconvénient de former une exception à la règle générale du féminin des adjectifs, car il faut dire l'une femme : elle est contumax. Au contraire, il est tout à fait dans le génie de notre langue que le même mot à la terminaison muette s'emploie substantivement et adjectivement pour les deux genres.

CONTUMÉLIE. s. f. Se disait pour Affront, outrage. Lesquels ne pouvaient plus souffrir les injures et *contumélies* qu'on leur faisait. (Amyot.)

CONTUMÉLIEUSEMENT. adv. Se disait pour Injurieusement, d'une manière outrageante.

CONTUMÉLIEUX, EUSE. adj. Se disait pour Injurieux, en parlant des personnes et des choses.

CONTUS, USE. adj. (du lat. *contusus*). Chir. Meurtri, froissé, sans être entamé. Ne se dit qu'en parlant des chairs, des muscles. Une plaie contuse. Avoir un muscle contus. La forme anguleuse d'un os sur lequel les parties molles ont été *contuses*, donne beaucoup plus de valeur à l'action de la cause. (Chauss.)

— *Plaie contuse.* Solution de continuité des parties molles faite par un instrument contondant.

— Ne se met qu'après son substantif.

une contusion. Action contusive.

CONTUSION. s. f. (du lat. *contusio*). Lésion causée sur quelques parties de l'organisme par un contact violent avec des corps contondants, sans destruction de la peau. Légère contusion. Il reçut dans sa cuirasse une balle qui lui fit une forte contusion. Plaie avec contusion. Grande contusion. Légère contusion. Contusion imperceptible. Les dérangements qui surviennent dans le jeu de l'organisme doivent seuls servir de mesure pour évaluer la gravité des *contusions.* (Charb.) Un corps contondant qui frappe perpendiculairement peut faire une *contusion* profonde, mais peu étendue. (Id.) Si une *contusion* violente atteint la jambe dans le moment ou elle soutient le poids du corps, elle aura des effets bien plus graves que dans tout autre état. (Id.)

CONTUSIONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Contusionner. S'empl. adjectiv. Corps contusionné.

CONTUSIONNER. v. a. 1re conj. (rad. *contusion*). Médec. Faire des contusions.

— SE CONTUSIONNER. v. pron. Se faire des contusions. Ces enfants se sont contusionnés en tombant.

— Se faire mutuellement des contusions.

CONTUTEUR. s. m. V. COTUTEUR.

CONTY. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. d'Amiens (Somme); 1,900 hab.

CONULAIRE. s. m. Conchyl. Genre de mollusques ptéropodes fossiles, établi pour des corps coniques quadrangulaires, qui se sont montrés avec les terrains les plus anciens. Ces ptéropodes étaient infiniment plus grands que les espèces actuelles.

CONULÉE. s. m. (dimin. de *conus*). Bot. Genre de la famille des éléagnacées formé sur une plante de la Guiane française.

CONURE. s. m. (ét. gr., κῶνος, cône; οὐρά, queue). Entom. Genre de l'ordre des hyménoptères, famille des chalcidiens, établi pour des insectes de l'Amérique du Sud. || Genre de coléoptères pentamères, famille des brachélytres, établi pour des insectes que l'on trouve sous l'écorce des arbres dans les troncs pourris et et sous les feuilles tombées.

CONUS-FUSORIUS. s. m. Chim. Creuset de cuivre ou de fer qui avait la forme d'un cône renversé, et au moyen duquel on opérait l'extraction des métaux.

CONVAINCANT, ANTE. adj. (rad. *convaincre*). Qui a la force de convaincre, qui est de nature, qui est propre à convaincre. Cet argument est convaincant. Cette raison, cette preuve, cette expérience est convaincante. Ce que vous dites est convaincant. Le reste de ses paroles s'applique ici avec une force si *convaincante*, qu'on ne saurait plus en douter. (Pasc.) Il est aussi *convaincant* dans ses discours, que redoutable par ses armes. (Boss.) Rien n'est plus difficile que d'obtenir une preuve *convaincante* d'un fait. (Grimm.) Il n'y a que la mauvaise foi qui ne puisse pas ou plutôt qui ne veuille point se rendre à des raisons *convaincantes.* (Hér.)

— Se met toujours après son substantif.

— Il ne faut pas confondre l'adjectif *convaincant* avec le participe *convainquant.* Le participe s'écrit avec un *qu*, et est toujours invariable. Il apporte des raisons convainquant tout le monde. Des raisons convainquant les incrédules.

CONVAINCRE. v. a. 4e conj. (ét. lat., *cum*, avec, *vincere*, vaincre.) *Je convaincs, tu convaincs, il convainc, nous convainquons, vous convainquez, ils convainquent. Je convainquais*, etc. *Je convainquis*, etc. *Je convaincrai*, etc. *Je convaincrais*, etc. *Convaincs, convainquons, convainquez. Que je convainque*, etc. *Que je convainquisse*, etc. *Convainquant. Convaincu.* Réduire quelqu'un par le raisonnement, ou par des preuves sensibles et évidentes, à demeurer d'accord d'une vérité, d'un fait dont il doutait, ou dont il ne voulait pas convenir. Convaincre quelqu'un d'une vérité. Ne pouvoir l'en convaincre. Convaincre quelqu'un par de bonnes raisons. J'ai fait ce que j'ai pu pour le convaincre. Cela doit suffire pour vous convaincre que je n'ai point voulu mal faire. La même imagination qui l'a séduit le séduira encore, et vous le verrez sur le point de commettre une faute semblable à la première, que vous ne l'en *convaincrez* pas. (Condill.)

— Donner des preuves suffisantes qu'une personne est coupable d'un crime, d'une faute. Convaincre un accusé du crime qui lui est imputé. On le convainquit d'avoir entretenu des intelligences secrètes avec l'ennemi.

Et ce fatal amour dont j'avais triomphé,
Vos discours l'ont surpris, et m'en ont *convaincue*
(Racine.)

— Fig. *Convaincre d'erreur un hérétique, une doctrine*, etc. Montrer, d'une manière évidente, qu'un hérétique est dans l'erreur, que sa doctrine est condamnable, etc. Dites à Dieu : Seigneur, que vos œuvres sont redoutables! Votre puissance a *convaincu* vos ennemis de mensonge. (La Harpe.)

— *Convaincre*, ayant pour régime direct un nom de chose. Convaincre l'obstination de quelqu'un. Convaincre l'incrédulité d'un peuple. Convaincre son endurcissement. || D'Olivet condamne comme impropre le mot *convaincre* qui ne s'applique qu'aux personnes; premier cas, les amours sont personnifiées, et se prennent pour les amants. Ce n'était peut-être pas le cas de le faire.

. . . Observez ses regards, ses discours,
Tout ce qui *convaincra* leurs perfides amours. (Rac.)

Heureux si, sur son temple achevant ma vengeance,
Je puis *convaincre* enfin sa haine d'impuissance. (Id.)

— *Convaincre à.* Se laisser convaincre à l'évidence.

— *Convaincre de.* La logique est l'art de *convaincre* de quelque vérité. (Pasc.) Ne semble-t-il pas qu'on ne peut *convaincre* d'imposture un reproche si indéterminé? (Id.)

— *Convaincre que.* Ces épîtres suffiraient pour *convaincre* les esprits bien faits, que tout est sincère et original dans les Ecritures. (Boss.)

— Absol. L'art de persuader consiste autant

en celui de plaire qu'en celui de *convaincre.* (Pascal.)

— SE CONVAINCRE. v. pron. S'assurer, se rendre certain d'une chose. Je veux m'en convaincre par moi-même. Il se convaincra par expérience. Se convaincre par ses propres yeux qu'une chose est en tel état. Ils trouvent plus court de juger sur ce qu'on leur dit, que de l'approfondir et de s'en *convaincre.* (Mass.) Plus j'approfondis les plaies incurables des administrations de l'armée d'Italie, plus je me *convaincs* de la nécessité d'y porter un remède prompt et infaillible. (Napol.) Que l'on ne s'exagère pas l'influence des prétendus patriotes cisalpins et génois, et que l'on se *convainque* bien que, si nous retirions d'un coup de sifflet notre influence morale et militaire, tous ces prétendus patriotes seraient égorgés par le peuple. (Id.)

— Se persuader mutuellement.

— Quelques grammairiens ont blâmé l'emploi de *je convaincs, tu convaincs, il convainc*; ces formes ont en effet quelque chose de dur et de désagréable, mais les écrivains ne se sont pas fait scrupule de s'en servir. Œdipe, loin de se douter d'être le meurtrier de Laïus, croit en être le vengeur, et il se *convainc* lui-même, en voulant convaincre Phorbas. (Volt.) Il y a parmi vous des hommes très-instruits et très-respectables, votre lettre m'en *convainc* assez. (Id.) Ce qui prouve combien *convainc* est dur, c'est la précaution que les poëtes prennent d'en adoucir la prononciation par l'addition de la lettre *t*, comme dans ces vers :

Mon palais investi ne te *convainc*-t-il pas
Du plus grand, du plus noir de tous les attentats ?
(TH. CORNEILLE.)

— Syn. simpl. Persuader, prouver, démontrer, montrer clairement, décider, réduire par des raisonnements, par des preuves.

— Syn. comp. CONVAINCRE. PERSUADER. *Persuader* se prend toujours en bonne part ; *convaincre* se prend quelquefois en mauvaise part.

CONVAINCU, UE. part. pass. du v. Convaincre. S'empl. adjectiv. Il fut convaincu d'imposture, de trahison. Sa doctrine fut convaincue d'erreur.

— *Atteint et convaincu.* V. ATTEINT.

— *Convaincu de.* Être convaincu de mensonge, d'adultère.

— *Convaincu par.* Leur crédulité a été *convaincue* par l'événement. (Boss.) Un peuple *convaincu* par mon premier hommage. (Corn.)

CONVALESCENCE. s. f. (ét. lat., *cum*, avec ; *valere*, se bien porter). État d'une personne qui relève de maladie. Voilà une bonne convalescence. Être en convalescence. Entrer en convalescence. Accélérer le terme de la convalescence. Le retour de l'appétit est le premier signal de la *convalescence* pour le vulgaire. (Charb.) Oh ! que l'âme jouit dans la *convalescence !* (St-Lamb.) La propreté influe avantageusement sur la *convalescence.* (Renauld.)

Oui, je vais à madame annoncer par avance
La part que vous prenez à sa *convalescence.* (MOL.)

— Recouvrement de la santé après la maladie. Prompte convalescence. Parfaite convalescence. Entière convalescence. Pleine convalescence. Le printemps et l'été ont une influence très-avantageuse sur l'état de *convalescence.* (Renauld.) Plus l'individu est jeune, plus sa *convalescence* marche rapidement. (Id.)

Mais je n'ai fait au ciel nulle dévote instance
Qui n'ait eu pour objet votre *convalescence.* (MOL.)

— Temps qui s'écoule depuis la fin de la maladie jusqu'au parfait rétablissement des forces. Pendant sa convalescence. Le tempérament lymphatique, incapable d'une réaction puissante, est fréquemment une cause qui fait traîner la *convalescence* en longueur. (Renauld.) On ne doit pas permettre la coupe des cheveux pendant la *convalescence.* (Id.)

— On a appelé la mélancolie *la convalescence de la douleur.*

— Art milit. Exemption temporaire de service journalier, donné sur la signature d'un officier de santé, à l'effet de favoriser le rétablissement de la santé d'un militaire.

CONVALESCENT, ENTE. adj. (ét., V. CONVALESCENT). Qui relève de maladie, et revient en santé. Être convalescent. Je suis bien aise de le savoir convalescent, de le voir convalescent. Elle est encore convalescente. La femme n'est réellement *convalescente* que quand l'utérus a repris ses fonctions périodiques, et qu'il les exerce avec une parfaite régularité. (Renauld.)

— Ne se met qu'après son substantif.

— substantiv. Un convalescent. Une convalescente. Le régime que les médecins prescrivent aux convalescents. Les convalescents ont bon appétit, mais ils doivent manger sobrement. Les *convalescents* ont non-seulement le physique, mais encore le moral d'une susceptibilité extrême ; car la sensibilité augmente en raison de la faiblesse. (Renauld.)

CONVALLAIRE. s. f. Bot. Genre de plantes d'Europe de la famille des smilacées convallariées, plus connu sous le nom de muguet, contient des arbustes très-communs dans nos bois et recherchés pour leur odeur suave. On les emploie comme sternutatoires, et l'on en retire par la distillation une eau calmante et antispasmodique, dont on faisait un grand usage autrefois sous le nom d'*eau d'or.*

CONVALLARIÉES. s. f. pl. Bot. Tribu de la famille des smilacées, ayant pour type le genre convallaire.

CONVALLARINE. s. f. Zooph. Genre d'animalcules infusoires, établi aux dépens du genre vorticelle.

CONVALLARITES. s. f. pl. Bot. foss. Genre de végétaux fossiles, établi sur les faibles empreintes de feuilles linéaires qui se trouvent dans le grès bigarré.

CONVECTEUR. (du lat. *convehere*, voiturer). Myth. rom. Dieu champêtre qui présidait au transport des gerbes.

CONVENABLE. adj. des 2 g. (rad. *convenir*). Propre, serviable, qui convient. Cet emploi n'est pas convenable à ses talents. Il a fait un mariage convenable. C'est pour elle un parti convenable. Vous devriez choisir un temps, un moment plus convenable pour exécuter ce projet. Vos lettres m'inspirent des projets de retraite *convenables* à mes maximes et à mon âge. (J.-J. Rouss.) Procurez aux personnes valides des deux sexes une occupation *convenable* à leur caractère. (Rayn.) Il faut que le discours de l'orateur soit *convenable* à celui qui parle, à celui qui écoute, et aux circonstances du lieu et du temps. (St-Évrem.)

— Conforme et proportionné. Cette action a eu une récompense convenable. Faire une dépense convenable à sa fortune. Il sera reçu d'une manière convenable à son rang.

— Décent, qui est à propos, expédient. Il n'est pas convenable à un homme sage de parler si légèrement. S'il est convenable que j'y aille, je suis tout prêt. Ne faites pas cette démarche, elle n'est pas convenable. J'ai jugé convenable de le faire. Cela ne m'est pas, ne me serait pas convenable.

— Faire un mariage convenable.

— *Convenable à.* Faire une dépense convenable à sa fortune.

CONVENABLE. s. m. Rapport qui doit régner entre les propriétés essentielles des êtres et ce qu'ils ont d'accessoire. Le *convenable* consiste souvent dans la conformité de sa conduite avec les usages établis et les opinions reçues. (Encycl.) Le génie ne suffit pas, il faut un jugement exquis pour saisir toujours le *convenable*, et ne s'en point écarter. (Lavater.)

— Syn. comp. CONVENABLE. SORTABLE. Un mariage *convenable* est celui qui réunit toutes les convenances de la société ; un mariage *sortable* est celui où la condition, l'âge, l'éducation, les habitudes des époux, n'offrent rien de disparate et de choquant. Un mariage peut être *sortable* et ne pas être *convenable.* ‖ CONVENABLE. CONVENANT. Une chose *convenable* convient partout et toujours ; une chose *convenante* ne convient que dans le moment et dans le cas particulier.

CONVENABLEMENT. adv. (rad. *convenir*). D'une manière convenable. J'agirai convenablement à vos vues, à vos desseins. Répondre convenablement. Se conduire convenablement. Traiter quelqu'un convenablement. Toutes les sciences ont été mises à contribution pour rehausser et encadrer *convenablement* les jouissances du goût. (Brill.-Savar.)

— S'empl. avec ou sans régime. Il vit convenablement à son état. Il a répondu convenablement.

CONVENANCE. s. f. (rad. *convenir*). Rapport, conformité, accord. Ces choses-là n'ont point de convenance l'une avec l'autre, entre elles. Quelle convenance peut-il y avoir entre des choses si différentes ? Il n'y a point de convenance entre l'architecture de cet édifice et sa destination. Un peintre pèche contre la convenance lorsqu'il place dans un même tableau des personnages qui ont vécu à des époques différentes. Cet écrivain ne sait point établir de convenance entre son style et les matières qu'il traite. Convenance de fortune, de condition. Convenance d'humeur, de caractère, de goût. C'est par ces mêmes *convenances* que beaucoup de fruits se conservent longtemps dans un état de vie sans prendre aucune nourriture. (B. de St-P.)

— *Mariage de convenance.* Mariage où les rapports de naissance, de fortune ont été plus consultés que l'inclination. Se dit surtout en parlant des personnes d'un rang élevé. ‖ On dit qu'*il y a de la convenance entre les parties*, lorsqu'il n'y a pas de disparate entre les âges, que les fortunes se rapprochent, que les naissances sont égales.

— Bienséance, décence. Il n'y aurait pas de convenance à en user de la sorte. Le mérite ce qu'on ne dit pas. (Mme Necker.)

— *Raisons de convenance.* Raisons de pure bienséance. Des raisons de convenance l'ont forcé d'agir ainsi. ‖ Raisons probables et plausibles, mais non démonstratives. Peu usité en ce sens.

— Commodité, utilité particulière. Avoir une chose à sa convenance. Ma maison m'a coûté cher, mais il m'a fallu payer la convenance.

— Anc. législ. Convention. ‖ *Convenances de succéder apposées en contrat d'association.* Clauses par lesquelles on convenait, dans un contrat de société, que les associés se succéderaient.

— CONVENANCES. s. f. pl. Bienséances sociales. Observer les convenances. Ménager les convenances. Sauver les convenances. Respecter les convenances. Braver les convenances. Manquer de convenances. Les convenances sociales. Avoir le sentiment, le tact, le goût des convenances. Étudier les convenances. Se conformer aux convenances. Celui qui blesse ou qui fronde les *convenances* heurte en même temps les intérêts et les passions de ceux qui l'entourent ; il est l'ennemi de la société, il mérite d'en être exclu. (Berger de Xiv.) Que signifie ce sacrifice des *convenances* de la nature aux *convenances* de l'opinion ? (J.-J. Rouss.) Le défaut d'éducation et de sensibilité se reconnaît à l'oubli des *convenances.* (Mab.) L'homme de la nature, qui n'a pas le moindre sentiment des *convenances*, parlera de banqueroute dans la maison d'un failli. (Viennet.) La presse observe fort peu les *convenances*, elle affecte de les dédaigner, elle les considère comme des préjugés dont il faut débarrasser la société. (Id.) Le mépris exagéré des *convenances* a heureusement produit le mépris des injures. (Id.)

— Beaux-arts. Rapport, conformité.

— En architecture, c'est non-seulement la conformité du plan d'un édifice avec l'usage auquel il est destiné, mais aussi la conformité du caractère de l'architecture extérieure avec cette destination. La convenance, pour la composition d'un tableau, consiste dans le juste rapport et le concours exact des circonstances de temps, de lieux, de mœurs.

— Rhét. Rapport du langage du poëte ou de l'orateur, du ton de sa poésie ou de son éloquence au sujet qu'il choisit ou qui lui est donné, et aux circonstances actuelles du temps, du lieu et des personnes.

— Syn. comp. CONVENANCE. BIENSÉANCE. En littérature, les *convenances* sont relatives aux personnages ; les *bienséances* sont plus particulièrement relatives aux spectateurs.

CONVENANCER. v. n. 1re conj. (rad. *convenir*). Se disait pour Demeurer d'accord.

— v. a. Se disait pour Fiancer, promettre.

CONVENANCIER. s. m. Féod. Celui à qui le seigneur avait alloué une portion d'héritage.

CONVENANT, ANTE. adj. (rad. *convenir*). Conforme, bienséant, sortable. Il faut faire les démarches convenantes.

— Employé comme participe présent, ce mot est toujours invariable. Ce sont des démarches *convenant* à celui-là seul qui peut avoir des torts. (Besch.)

CONVENANT. s. m. V. COVENANT.

— Anc. cout. Nom qu'on donnait, dans la Basse-Bretagne, à une tenue quelconque, sans considérer si elle était à domaine congéable, péager, etc.

CONVENIR. v. n. 2e conj. (ét. lat., *cum*, avec ; *venire*, venir). *Je conviens, tu conviens, il convient, nous convenons, vous convenez, ils conviennent. Je convenais*, etc. *Je convins*, etc. *Je conviendrai*, etc. *Je conviendrais*, etc. *Conviens, convenons, convenez. Que je convienne, que tu conviennes, qu'il convienne, que nous convenions, que vous conveniez, qu'ils conviennent. Que je convinsse*, etc. *Convenant. Convenu.* Demeurer d'accord. Je conviens de ce que vous dites, mais convenez aussi qu'il n'est pas juste que vous seul soyez favorisé. Il est convenu lui-même de sa méprise. Convenez que vous aviez tort. En *convenant* de la dureté de cette mesure, il représenta qu'elle était la seule qui pût les préserver des calamités plus grandes réservées aux vaincus. (Anquet.) Qui *convient* de ses torts commence à en avoir moins. (Boiste.)

— S'accorder. Les historiens ne conviennent pas sur la date de cet événement. Convenons d'abord de nos faits. Ils sont convenus d'un arbitre. Ils sont convenus d'attaquer l'ennemi le même jour.

— Faire un accord, une convention. Ils sont convenus de se trouver en tel lieu. Ils convinrent entre eux de faire telle chose. Convenez de vos faits. Convenir d'un arbitre, d'un article, du temps, du lieu. Convenir du prix de quelque chose. On demande pourquoi les hommes n'ont pas voulu *convenir* entre eux des mêmes usages et d'un même culte. (La Bruy.)

— Être conforme, avoir du rapport, en parlant des choses. Cela convient à ce que vous disiez. La déposition du second témoin ne convient pas avec celle du premier. Leurs dépositions conviennent en tout. Ces prophéties qui *conviennent* si parfaitement à la personne de Jésus-Christ. (Boss.) La venue de ce roi promis par Jacob *convenait* aux temps d'Hérode. (Id.)

— Gramm. et Log. Se dit pour exprimer le l'adjectif, entre le sujet et l'attribut. Il faut que le substantif et l'adjectif conviennent en genre et en nombre. Il faut que l'attribut convienne au sujet, l'épithète au substantif.

— Rabelais l'a employé dans le sens de se Rassembler, se réunir.

— Dans ces diverses acceptions, ce verbe se conjugue avec l'auxiliaire *être.*

— Être propre, convenable. Cette place, cet emploi lui aurait bien convenu. C'est un parti qui convient bien à votre fille. Il ne vous convient pas de parler si fièrement. Cela convient à la position. Ce sont des plaisirs qui ne conviennent pas, qui conviennent mal à un homme de votre âge. Ces louanges ne me conviennent nullement. Ce style ne convient pas au sujet que vous traitez. Dans cette proposition, l'attribut convient bien au sujet. La piété *convient* à toute condition et à toute sorte de personnes. (Fléch.) La raillerie ne *convient* pas à ceux qui sont élevés au-dessus des autres. (Fléch.) Trop de sagesse nuit aux esprits médiocres ; un peu de folie leur *convient.* (Beauch.)

Ces festons dans vos mains et ces fleurs sur vos têtes,
Autrefois *convenaient* à vos pompeuses fêtes. (RAC.)

— Par extens. Plaire, agréer. Cette maison m'a convenu. Cette étoffe ne me convient pas. Ce domestique ne me convient pas. Son ton ne me convient point. Il ne me convient pas d'agir ainsi. Tout le monde lui *convient.* (La Bruy.) Un homme habile sent s'il *convient* ou s'il ennuie. (Id.)

— Anc. prat. Assigner, former une demande contre quelqu'un.

— v. unipers. Être à propos. On délibéra longtemps sur ce qu'il convenait le plus de faire, ou d'aller aux ennemis, ou de les attendre. Il convient plus souvent de se taire que de parler.

— Dans ces dernières acceptions, ce verbe se conjugue avec l'auxiliaire *avoir.*

— Absol. Être d'accord. Ce sont des témoins fidèles qui *conviennent* sans s'être entendus, qui *conviennent* malgré leurs inimitiés. (Boss.) Et afin que tout *convienne*, les promesses sont développées par les prédications de l'Évangile. (Id.)

— *Convenir que.* On *convient* que sa vraie naissance devance de quelques années notre ère vulgaire. (Boss.) On *convient* qu'il surpassait tous ceux de son temps. (Fléch.) *Convenir* que l'on eut tort, c'est être plus sage que l'on n'était. (Boiste.)

— *Convenir sur.* Les hommes et les femmes *conviennent* rarement sur le mérite d'une femme, leurs intérêts sont trop différents. (La Bruy.)

— SE CONVENIR. v. pron. Se dit de deux personnes entre lesquelles il existe des rapports d'état, de goût, de caractère, etc. Ces deux hommes ne sauraient se convenir. Ce jeune homme et cette demoiselle se conviennent très-bien. Nos goûts nos caractères se conviennent parfaitement.

— Syn. comp. CONVENIR. REVENIR. Ce qui me *convient* me plaît, parce qu'il répond à mes besoins ; l'humeur, l'air, les manières qui me *reviennent*, par je ne sais quoi de piquant, d'étrange même, qui peut-être m'avait choqué d'abord.

CONVENT. s. m. (du lat. *conventus*, assemblée). Anc. cout. Devoirs de loi nécessaires en pays de nantissement pour transférer d'une personne à une autre la propriété d'un immeuble. ‖ Assemblée de juges féodaux ou fonciers dans laquelle se faisaient les devoirs de loi appelés convents.

CONVENTICULE. s. m. (du lat. *conventus*, assemblée). Petite assemblée séditieuse, irrégulière, ou au moins clandestine. Ce ne fut qu'un conventicule. Les conventicules sont défendus.

CONVENTION. s. f. (pr. *kon-van-ci-on* ; ét. lat., *cum*, avec ; *venire*, venir). Accord, pacte que deux ou plusieurs personnes font ensemble. Convention tacite. Convention expresse. Convention verbale. Convention par écrit. Ils ont fait une convention entre eux. La convention était que la somme leur serait payée avant le départ. Tenir la convention. S'en tenir à la convention. Anciennement, la bonne foi tenait lieu d'écrit dans les *conventions.* (Encycl.)

— Clause, condition. Faire des conventions. Voici quelles ont été nos conventions. Conventions spéciales.

— Fam. On dit d'un homme difficile et intraitable, Il est de difficile convention.

— Beaux-arts. Espèce d'accord tacite suivant lequel le spectateur d'un ouvrage du ressort des arts d'imitation admet certaines fictions et certaines abstractions auxquelles l'artiste a été contraint, ou a jugé convenable d'avoir recours, et consent à remplir certaines conditions sans lesquelles il ne pourrait éprouver les sensations que l'art a pour objet de produire.

— Le mot *convention* s'emploie dans un sens moins favorable, quoique peu différent, pour exprimer la pratique fausse de certains peintres, qui se sont fait une manière de représenter ou plutôt de désigner les objets par des couleurs qui ne sont pas celles de la nature, comme s'ils étaient convenus avec les spectateurs que ceux-ci prendraient certaines masses informes et certaines couleurs de fantaisie pour le signe représentatif des membres et des vêtements des personnages de leurs tableaux. Dessin de convention. Couleur de convention.

— Jurispr. *Conventions matrimoniales*, ou absol. *conventions.* Les articles stipulés entre les époux par le contrat de mariage. ‖ Se disait plus particulièrement autrefois des articles accordés à une femme par son contrat de mariage, et de ce qui lui appartenait par la disposition des lois ou de la coutume. Il ne lui était dû ni douaire ni conventions.

— *De convention.* Conventionnel, qui n'a de valeur, de sens, de réalité que par l'effet de certaines conventions. Signes de convention. Ces prétendus sages se firent des vertus de convention. Dans l'architecture, il y a des ornements de convention. Dans beaucoup de pièces de théâtre, les paysans parlent un langage de convention. La comédie italienne a plusieurs personnages de convention. Les plai-

si... des richesses sont des ennuis de *convention.* (Bonnin.)

— *Monnaie de convention.* Monnaie qui a cours dans plusieurs États, dans plusieurs villes, d'après une convention particulière.

— Syn. comp. CONVENTION. CONSENTEMENT. ACCORD. La *convention* vient de l'intelligence entre les parties et détruit l'éloignement. Le *consentement* suppose un droit et de la liberté, et fait disparaître l'opposition. L'*accord* produit la satisfaction réciproque et fait cesser les contestations.

CONVENTION. s. f. (pr. *kon-van-ci-on* ; du lat. *conventus*, assemblée). Polit. Assemblée nationale formée pour établir une constitution ou pour la changer, la modifier, etc. Pendant la révolution de 1688, le parlement d'Angleterre s'était constitué en convention. La constitution des Etats-Unis a été rédigée par une convention.

— *Convention nationale*, ou simplement *la Convention.* Assemblée nationale qui se forma en France au mois de septembre 1792, et qui exerça tous les pouvoirs jusqu'en octobre 1795. Son premier acte fut l'abolition de la royauté et la proclamation de la république. Le procès, la condamnation et l'exécution de Louis XVI commencèrent l'année 1793. Chaque jour le tribunal révolutionnaire, envoyant de nombreuses victimes à l'échafaud, inaugurait le règne de la terreur. Le 9 thermidor mit un terme à la puissance de Robespierre, qui périt sur l'échafaud. Les pouvoirs institués par la constitution de l'an III succédèrent à la Convention.

— Les Anglais ont aussi appelé Convention l'assemblée extraordinaire qui eut lieu en 1688, après la fuite de Jacques II.

— Le local où la Convention tenait ses séances.

— *Comité de Convention.* Conseil général que les Bostoniens formèrent en 1768.

— Hist. *Convention du Nord.* Convention signée le 16 décembre 1800, à Saint-Pétersbourg, entre la Russie, le Danemark et la Suède, par laquelle la neutralité armée fut rétablie. || *Convention de Paris.* Traité que le comte d'Artois signa à Paris le 23 avril 1814, par lequel le territoire de la France fut réduit à ses limites du 1er janvier 1792. En conséquence de ce traité, nous perdîmes la Belgique, la Savoie, Nice, Genève, etc., et un immense matériel militaire et naval.

— Anc législ. *Conventions royales de Nîmes.* Juridiction royale établie à Nîmes pour connaître des exécutions faites en vertu des obligations passées dans son ressort. Cette juridiction a été supprimée en 1790.

CONVENTIONNEL, ELLE. adj. (pr. *kon-van-ci-o-nel*; rad. *convention*). Qui suppose une convention, qui résulte d'une convention Valeur conventionnelle. Préciput conventionnel.

— *Bail conventionnel.* Autrefois, Bail fait du consentement libre des parties. || On disait dans le même sens, fermier conventionnel.

— Qui n'existe qu'en vertu d'une convention. Cette monnaie n'a qu'une valeur conventionnelle. Qu'est-ce qu'une beauté *conventionnelle*, qui n'est sensible qu'aux yeux des envieux, et qui n'est beauté que parce qu'il leur plaît qu'elle le soit? (J.-J. Rouss.)

— Polit. Membre, partisan de la Convention. Le parti conventionnel. Garnot, inspecteur en chef de la loterie de Bordeaux, avait été conventionnel.

— Hist. ecclés. *Serment conventionnel.* Serment par lequel les prêtres barthélémites d'Allemagne s'engagent à ne pas quitter volontairement le corps.

CONVENTIONNEL. s. m. (pr. *kon-van-ci-o-nel*). Polit. Membre de la Convention nationale. Un conventionnel. Berlier, Cambacérès et d'autres *conventionnels* ont préparé et discuté les codes qui nous régissent. (Dufey.)

CONVENTIONNELLEMENT. adv. (pr. *con-van-ci-o-ne-le-man*; rad. *convention*). Sous convention.

CONVENTUALITÉ. s. f. (du lat. *conventus*, couvent). État d'une maison religieuse où l'on vit sous une règle.

CONVENTUEL, ELLE. adj. (ét., V. CONVENTUALITÉ). Qui est du couvent, qui appartient au couvent.

— *Assemblée conventuelle.* Assemblée composée de toute la communauté du couvent.

— *Messe conventuelle.* Messe où assiste toute la communauté des religieux.

— *Mense conventuelle.* Portion du revenu de l'abbaye qui appartient à la communauté

fut joint à la mense conventuelle.

— *Prieuré conventuel.* Prieuré où il y a des religieux.

— *Religieux conventuels*, ou simplement *conventuels.* Religieux qui ont droit de demeurer toujours dans le même couvent. Les religieux du dehors voulaient élire général un d'entre eux, mais les conventuels s'y opposèrent. || S'est dit, dans l'ordre de Saint-François, des religieux qui n'ont pas embrassé la réforme des observantins.

CONVENTUELLEMENT. adv. (ét., V. CONVENTUALITÉ). En communauté, selon les règles et l'usage de la société religieuse. Vivre conventuellement. Des religieux conventuellement assemblés. || Se met toujours après le verbe.

CONVENU, UE. part. pass. du v. Convenir. S'empl. adjectiv. Entre nous, c'est chose convenue. C'est chose convenue entre toutes les parties intéressées. Voilà qui est convenu. M. de Fontenelle, qui avait toujours des expressions à lui, appelait l'histoire une fable *convenue.*

CONVERGÉ, ÉE. adj. Rapproché en un point ou se rapprochant.

CONVERGENCE. s. f. (ét. lat., *cum*, avec; *vergere*, pencher vers, être tourné vers, regarder vers; répandre, verser, décliner). Géom. Disposition de deux ou de plusieurs lignes droites qui se dirigent vers un même point, soit qu'elles l'atteignent, soit qu'elles ne l'atteignent pas. La convergence de deux lignes.

— Phys. Disposition des rayons d'un corps lumineux qui vont en s'approchant jusqu'à ce qu'ils se réunissent tous en un point. Les rayons d'un objet visible ont une convergence à l'œil qui le regarde.

— *Convergence électrique.* Direction que prennent entre eux les rayons de la matière électrique affluente qui partent des corps voisins d'un corps électrisé, et même de l'air qui l'environne.

CONVERGENT, ENTE. adj. (ét., V. CONVERGENCE). Géom. Se dit des lignes droites qui se dirigent vers un même point. Lignes convergentes. || *Droites convergentes.* Droites qui se rapprochent continuellement, de manière qu'étant prolongées elles se rencontrent en quelque point. || *Hyperbole convergente.* Courbe hyperbolique du troisième ordre, dont les branches tendent l'une vers l'autre en se dirigeant vers le même côté.

— Mathém. *Séries convergentes.* Séries telles qu'en prenant un nombre suffisamment grand de termes, l'erreur que l'on fait en négligeant le reste des termes peut être rendue aussi petite que l'on voudra.

— Hist. nat. Se dit de parties qui dès leur base tendent à se rapprocher les unes des autres.

— Phys. *Rayons convergents.* Ceux qui, en passant d'un milieu dans un autre d'une densité différente, se rompent en se rapprochant l'un vers l'autre, et tendent à se réunir en un point. Les verres convexes, les milieux convexes de l'œil rendent *convergents* les rayons qui les traversent. (Marjol.)

— *Convergent entre.* Les fibres d'un assez grand nombre de muscles sont *convergentes* entre elles. (Marjol.)

— *Convergent à.* Dans certains muscles, les fibres sont *convergentes* au tendon ou à l'aponévrose qui est situé dans l'épaisseur ou sur l'un des côtés du corps charnu. (Marjol.)

CONVERGER. v. n. 1re conj. (rad. *convergence*). Ne se conjugue qu'à la troisième personne de chaque temps. *Il converge, ils convergent*, etc. Dans les temps dont la terminaison commence par un *a* ou un *o*, on ajoute un *e* muet après le *g. Il convergeait, ils convergeaient*, etc.) Géom. Se dit des lignes droites dont les directions différentes tendent vers un seul et même point. Ces deux lignes convergent.

— Phys. Se dit des rayons qui, après avoir subi la réfraction, s'approchent et vont se réunir en un même point. Le foyer d'une lentille est le point vers lequel convergent les rayons lumineux qui la traversent.

— Fig. Il fallait donc faire *converger* sur ce même point l'avant-garde, la réserve et la gauche. (Thiers.)

CONVERGINÉ, ÉE. adj. Bot. Se dit d'une feuille dont les nervures décrivent une courbe dans leur prolongement, comme le plantain moyen.

CONVERS, ERSE. adj. (ét. lat., *cum*, avec; *versus*, tourné). Employé aux œuvres serviles d'un couvent. Frère convers. Sœur converse. C'est St Jean Gualbert, abbé de Vallombreuse, qui établit, dans le XIe siècle, les frères convers; les sœurs converses furent établies quelque temps après.

— On donnait auparavant ce nom à tous ceux qui embrassaient l'état monastique en âge de raison.

— Astrol. *Direction converse.* Celle par laquelle le promoteur est porté au significateur, contre l'ordre des signes.

— Géom. *Proposition converse.* Celle qui, après avoir été déduite d'une autre comme conclusion, sert à son tour de principe à celle-ci. Si deux côtés d'un triangle sont égaux, les deux angles opposés à ces côtés sont aussi égaux. Si deux angles d'un triangle sont égaux

— Log. *Une proposition est converse d'une autre* quand de l'attribut de la première on fait le sujet de la seconde, et de l'attribut de la seconde le sujet de la première, sans que la proposition cesse d'être vraie. Ce qui est étendu est divisible. Ce qui est divisible est étendu.

CONVERS. s. m. Ichthyol. Nom vulgaire de l'alise.

CONVERSABLE. adj. des 2 g. Mot hasardé par Voiture, pour Agréable dans la conversation. Sujet conversable. Personne conversable.

CONVERSANO. Géogr. Ville très-ancienne du royaume de Naples. Les Normands en firent le chef-lieu de leur gouvernement; 7,400 hab.

CONVERSATION. s. f. (pr. *kon-ver-ça-ci-on*; du lat. *conversatio*). Discours entre gens égaux, ou à peu près égaux, sur toutes les matières que présente le hasard. Conversation agréable, douce, aisée, enjouée, gaie, badine, sérieuse, intéressante, instructive. Conversation ennuyeuse, longue, sèche, aride, triste, froide, stérile, vide. Entrer en conversation. Etre en conversation. Lier conversation. Changer de conversation. Rompre une conversation. Suspendre la conversation. Interrompre une conversation. Renouer une conversation. Animer la conversation. Entretenir la conversation. Reprendre la conversation où elle en était. Relever la conversation. Se plaire à la conversation. Par forme, par manière de conversation. Cela est bon pour la conversation. Nous avons eu une longue conversation. La conversation tourna, tomba, se porta sur telle chose. La conversation commençait à languir, à mourir; il la réchauffa, la ranima, la soutint. Il fournit beaucoup à la conversation. Cette plaisanterie peut passer en conversation. La conversation se change, tourne en dispute. Le ton, le langage de la conversation. Le style de la conversation. La *conversation* est la communication de nos faiblesses. (Vauven.) La *conversation* est le lien de la société; c'est par elle que s'entretient le commerce de la vie civile, que les esprits se communiquent leurs pensées, que les cœurs expriment leurs mouvements, que les amitiés se commencent et se conservent. (St-Evrem.) Les *conversations* ennuient par les oppositions d'humeur et la contrariété des sentiments. (Mass.) L'esprit de la *conversation* consiste bien moins à en montrer beaucoup, qu'à en faire trouver aux autres. (La Bruy.) Le grand art de plaire dans la *conversation* est de faire que les autres y soient contents d'eux-mêmes. (Grégoire.) Le secret de plaire dans les *conversations* est de ne pas trop expliquer les choses. (La Rochef.)

— *Un homme de bonne conversation.* Un homme qui parle bien des différents objets sur lesquels on lui donne lieu de parler.

— *Être à la conversation.* Y prendre part, ou simplement écouter ce qui s'y dit.

— Manière de converser, de parler en conversation. Sa conversation est peu amusante. Il aime beaucoup votre conversation Souvent une douce *conversation*, en épanchant le cœur, en fait échapper le secret. (La Roche.) La plus charmante *conversation* lasse l'oreille d'un homme occupé de quelque passion. (Vauven.) Le ton de la bonne *conversation* est coulant et naturel. (J.-J. Rouss.)

— *Conversation politique.* Discussion qui ne porte pas sur un projet de loi, mais qui tend seulement à obtenir du ministère quelques renseignements. Cette expression, depuis longtemps en usage dans le parlement anglais commence à s'introduire dans le langage parlementaire français.

— *Conversation criminelle.* Espèce d'euphémisme par lequel on désigne, en Angleterre, une intimité adultère, ou au moins un tête à tête qui donne la présomption de ce crime.

— Iconol. On représente la Conversation sous la figure d'un jeune homme aimable et d'une physionomie ouverte, vêtu de draperies vertes, et couronné de laurier; il tient une espèce de caducée composé de branches de myrte et de grenades entremêlées et fleuries, symbole d'union et d'amour, éléments nécessaires de la conversation.

— Syn. comp. CONVERSATION. COLLOQUE. ENTRETIEN. DIALOGUE. Les *conversations* ne sont pas destinées à avoir un résultat; les *entretiens* sont destinés à en avoir un; les *colloques* ont lieu surtout en matière de doctrine et de controverse; le *dialogue* est propre aux conversations dramatiques.

CONVERSE. s. f. Log. Proposition converse. Cette proposition est la converse de celle-ci.

CONVERSEAU. s. m. Techn. Pièce d'un moulin, composée de quatre planches posées au-dessus des archures, deux devant et deux derrière.

CONVERSER. v. n. 1re conj. (ét. lat. *cum*, avec; *versari*, se tourner fréquemment). S'entretenir familièrement avec une ou plusieurs personnes. Se plaire à converser avec les savants. Ils conversaient ensemble très-familièrement. Cet homme n'aime pas à converser. Celui qui ne sait pas bien écouter et répondre ne sait pas *converser.* (Boiste.)

C'est peu d'être agréable et charmant dans un livre,
Il faut savoir encore et *converser* et vivre. (Boileau.)

— Fig. L'habitude de *converser* avec soi-même tend toujours à rendre l'homme meilleur. (Dumarsais.) Les contemplatifs *conversent* avec leurs pensées, avec Dieu, avec les anges. (Trév.)

— *Converser avec les livres, converser avec les morts.* S'appliquer à la lecture, étudier les écrits des auteurs qui sont morts. Il aimait, dans la solitude, à converser avec les grands hommes de l'antiquité.

— Étudier, méditer. Converser parmi les tombeaux.

— Art milit. Exécuter une conversion. Converser à droite, à gauche.

CONVERSIBLE. adj. des 2 g. Néol. Qui peut être converti.

CONVERSION. s. f. (ét. lat., *cum*, avec; *vertere*, changer). Alch. Transmutation. La conversion des métaux. Les païens ont cru les conversions, les métamorphoses d'hommes en arbres, en fontaines, en pierres, en oiseaux.

— Simple changement de forme. La conversion des écus en pièces de cinq francs. La conversion des espèces.

— Alg. *Conversion des équations.* Opération par laquelle une quantité inconnue étant sous la forme de fraction, on réduit le tout à un même dénominateur, pour ne conserver ensuite que les numérateurs dans l'équation.

— Arithm. *Proposition par conversion de raison.* Comparaison de l'antécédent avec la différence de l'antécédent et du conséquent dans deux raisons égales. || *Conversion d'un nombre.* Nouvelle manière de l'exprimer.

— Art milit. Mouvement par lequel le front d'une troupe change de direction, en tournant ou pivotant sur l'une de ses extrémités. Conversion de pied ferme. Conversion en marchant. Conversion à droite, à gauche. Quart de conversion. Le point de conversion.

— Astron. Se disait autrefois de toutes les révolutions célestes. || *Conversion de degrés.* Opération par laquelle on convertit les degrés en temps, et les temps en degrés.

— Fin. Action d'élever ou d'abaisser le taux des rentes. Conversion d'une rente du cinq en quatre pour cent.

— Jurispr. Changement d'un acte, d'une procédure en un autre. La conversion d'une obligation en rente. La conversion d'un procès civil en procès criminel. Conversion d'appel en opposition. Conversion de décret.

— Anc. jurispr. *Conversion de décret.* Changement de décret déjà prononcé contre un accusé, en un décret plus rigoureux.

— Littér. Espèce de répétition qui consiste à terminer de la même manière plusieurs membres consécutifs du discours. On l'appelle Antistrophe.

— Log. Changement d'une proposition en sa converse.

— Mécan. *Centre de conversion.* Point autour duquel un corps, inégalement sollicité au mouvement, tourne ou tend à tourner.

— Medec. *Conversion des maladies.* Changement, transformation d'une maladie en une autre. Conversion des maladies aiguës en maladies chroniques.

— Prat. *Conversion d'appel en opposition.* Action d'un plaideur par défaut, qui veut, après avoir interjeté appel, contester devant le même juge. || *Conversion de rente sur saisie immobilière.* Changement d'une rente sur saisie immobilière en une adjudication aux enchères devant le notaire, ou en justice.

— En religion et en morale, Changement de croyance, de sentiments et de mœurs de mal en bien. Prier Dieu pour la conversion des infidèles, des hérétiques, des pécheurs. Demander à Dieu la conversion des âmes. Travailler à la conversion des pécheurs. La conversion de Constantin au christianisme. Ce jeune homme est devenu fort bon sujet, c'est une conversion que vous avez faite. Se flatter d'une *conversion* tardive, c'est insulter à la grâce. (Mass.) Que sa *conversion* fut sincère, et qu'il fut différent de ceux qui, sortant de l'hérésie par des vues intéressées, changent de sentiments sans changer de mœurs! (Fléch.) Je n'appelle *conversion* parfaite que celle où l'âme demeure bien affermie, sans être sujette à ces incertitudes qui rendent sa foi chancelante. (Bourdal.)

— Liturg. *Conversion de saint Paul.* Fête que l'Eglise célèbre le 25 janvier en mémoire de la conversion de saint Paul.

— Syn. comp. CONVERSION. CONVERTISSEMENT. *Convertissement* n'est guère d'usage qu'en matière d'affaires ou de fabrique de monnaies, tandis que *conversion* s'emploie en jurisprudence, en logique, en médecine, dans la théorie militaire, et en matière de religion et de morale.

CONVERSIONISTE. s. m. (rad. *conversion*). Polit. Partisan de la conversion des rentes.

CONVERSO. s. m. Mar. Partie du tillac où l'on se réunit habituellement pour faire la conversation.

CONVERTI, IE. part. pass. du v. Convertir. S'emploie adjectiv. Un pécheur converti. C'est un homme converti. Les aliments sont convertis en chyle, en sang, en bile.

— *Converti par.* Comment serait-on *converti* par de tels apôtres? (La Bruy.)

CONVERTI, IE. s. Personne convertie à la religion catholique. Un nouveau converti. Une nouvelle convertie.

— Par extens. *Nouveaux convertis.* Les maisons et les communautés, tant d'hommes que de femmes, où l'on recevait et instruisait ceux qui se présentaient pour quitter le paganisme, les hérétiques qui voulaient se convertir et rentrer dans le sein de l'Eglise, et où on leur enseignait la doctrine catholique. Je viens des Nouveaux convertis.

— Fig. et fam. *Vous prêchez un converti.* Vous parlez pour convaincre un homme qui est de votre avis.

CONVERTIBILITÉ. s. f. Propriété des choses qui peuvent être changées en d'autres. Convertibilité des peines en profit.

CONVERTIBLE. adj. des 2 g. (rad. *convertir*). Se dit d'une chose qui peut être convertie en une autre ou changée pour une autre. On a cru longtemps que certains métaux étaient convertibles en or. Des obligations convertibles en rentes. Ce billet est convertible en argent.

— Log. Se dit d'une proposition qui peut devenir la converse d'une autre, ou de deux termes qui renferment réciproquement une même idée.

CONVERTIE. s. f. Nom que l'on donne à plusieurs communautés religieuses de filles qui, après avoir vécu dans le monde avec trop de licence et de dérèglement, se retirent dans le cloître pour faire pénitence. On les nomme autrement Pénitentes.

CONVERTIR. v. a. 2e conj. (ét. lat., *cum*, avec; *vertere*, changer). Changer, transmuer, transformer une chose en une autre. Les alchimistes prétendaient convertir les métaux imparfaits en or. Aux noces de Cana, Jésus-Christ convertit l'eau en vin. Dans le mystère de l'Eucharistie, on convertit le pain et le vin au corps et au sang de Jésus-Christ.

— S'emploie dans le même sens en parlant des êtres abstraits.

Mais le Seigneur se lève; il parle, et sa menace
Convertit votre audace
En un morne sommeil. (J.-B. Rousseau.)

— Echanger une chose contre une autre. Convertir des pierreries en vaisselle d'argent. Convertir une obligation en contrat de constitution. Convertir une peine corporelle en peine pécuniaire. Le rustre *convertit* en monnaie ses chapons, sa poulaille. (La Font.)

— Changer le taux des rentes. On convertissait les rentes sur les particuliers du denier 18 au denier 20. On convertit aujourd'hui les rentes 5 pour 100 en 3.

— Fig. Faire changer de croyance, de sentiments et de mœurs, de mal en bien. Convertir les païens, les idolâtres. Convertir quelqu'un au christianisme. Convertir les hérétiques. Convertir les pécheurs. Douze pécheurs entreprennent de *convertir* le monde entier. (Boss.)

Soit maudite à jamais l'affreuse politique
Qui prétend sur les cœurs un pouvoir despotique,
Qui veut, le fer en main, *convertir* les mortels
(Voltaire.)

— Changer de bien en mal. La vertu *convertit* tout en bien, et le vice tout en mal. (Boil.) L'esprit de parti *convertit* les juges en bourreaux. (Boiste.)

— Par extens. et fam. *Convertir quelqu'un.* Le faire changer de résolution ou d'opinion sur quelque chose. J'ai fait tout ce que j'ai pu pour l'attirer à notre parti, mais il n'y a pas moyen de le convertir. Je l'ai converti.

— Absol. La manie de *convertir* est absurde, quand elle n'est pas dangereuse. (Pictet.)

— SE CONVERTIR. v. pron. Être changé. Le vin qui était au fond de ce tonneau s'est converti en vinaigre. Les aliments se convertissent en chyle dans notre estomac. Son amour se convertit en haine. Il prétend que l'air se *convertit* en eau, que l'eau se *convertit* en terre, et que la terre se *convertit* en feu, et c'est ainsi qu'il engendre des soleils, des comètes et des planètes. (Grimm.) La terre limoneuse ayant été entraînée par les eaux courantes, et déposée au fond des mers, accompagne souvent les matières végétales qui se sont *converties* en charbon de terre. (Buff.) Et de même que les sables vitreux se sont plus ou moins imprégnés des acides et du bitume des eaux de la mer en se *convertissant* en argile, en sables calcaires, par leur long séjour sous ces mêmes eaux. (Id.)

Qui diffère à se *convertir*
Voit souvent que la mort prévient son repentir.
(D'Urbain.)

— Changer de croyance, de sentiments, de mœurs. Ces peuples se sont convertis à la foi. Ce pécheur s'est converti [illegible] converti dans sa dernière maladie.

Pendant une aimable jeunesse
On n'est bon qu'à se divertir
Et quand le bel âge nous laisse,
On n'est bon qu'à se *convertir*. (Mme de la Sabl.)

— Log. *Ces deux termes se convertissent.* Ils peuvent se dire réciproquement l'un de l'autre. || *Deux propositions se convertissent* lorsque l'une est la converse de l'autre.

— Syn. simpl. Changer, transformer, transmuer. || Faire changer, corriger, ramener à la vertu.

CONVERTISSABLE. adj. des 2 g. (rad. *convertir*). Qui peut être converti, en parlant des personnes.

CONVERTISSEMENT. s. m. Changement. N'est guère d'usage qu'en matière d'affaires et de fabrique de monnaie. Demander le convertissement d'une obligation en contrat de constitution. Le convertissement des espèces de monnaie.

CONVERTISSEUR. s. m. Celui qui réussit dans la conversion des âmes. Ce missionnaire était un grand convertisseur.

— Fam. Celui qui s'efforce de convertir les autres à sa religion. Ne se dit guère que par plaisanterie. Je regarderai celui qui me rendra devot, comme le plus signalé *convertisseur* du siècle. (Mirabeau.)

— Ce mot, créé par Théodore de Bèze, s'emploie ordinairement en mauvaise part. Les dragons, lors de la révocation de l'édit de Nantes, étaient de rudes *convertisseurs*. (Noël.) Les *convertisseurs* ambitieux abusent de la faiblesse des hommes pour les tyranniser. (Christine.) Ce chrétien sublime qui conseille à nos *convertisseurs* des deux sexes, de tempérer les vertus de la foi par celles de la charité. (Toulotte.)

— Fig. Se dit quelquefois des choses. En religion comme en politique, le sabre est un mauvais *convertisseur*. (Boiste.)

— Qui se charge des convertissements, en matière d'affaires et de monnaie.

CONVERTOR. s. m. Mécan. Nouveau moteur, dont l'effet est de changer en mouvement de rotation le mouvement de deux lignes parallèles, et dont l'usage s'applique aujourd'hui à diverses machines.

CONVEXE. adj. des 2 g. (du lat. *convexus*, de *convehere*, porter, soutenir ensemble). Se dit d'une surface bombée sphériquement. Surface convexe. Corps convexe. Miroir, verre convexe. La plupart des surfaces extérieures du corps de l'homme sont *convexes*. (Marjol.)

— Bot. Qui est bombé ou relevé sans former d'angles.

— Conchyl. Se dit de la coquille du sigarète convexe.

— Géom. Se dit des lignes qui approchent plus ou moins de la ligne circulaire. Côté convexe d'une ligne courbe, d'une parabole, d'une ellipse.

— Minér. Se dit de certains cristaux qui présentent la forme primitive dont les faces sont bombées, comme la chaux fluantée convexe.

CONVEXIROSTRE. adj. des 2 g. Ornith. Qui a le bec convexe.

CONVEXITÉ. s. f. (du lat. *convexitas*). La saillie, la surface bombée d'un corps. La convexité d'un globe, d'un miroir ardent. L'œil de la baleine est placé sur une espèce de petite *convexité*. (Lacépède.)

— La partie bombée d'une ligne courbe.

CONVEXO-CONCAVE. adj. des 2 g. Qui est convexe d'un côté et concave de l'autre.

CONVEXO-CONVEXE. adj. des 2 g. Qui est convexe des deux côtés.

CONVEXULE. adj. des 2 g. Qui est très-légèrement convexe.

CONVICTION. s. f. (pr. *kon-vik-ci-on;* du lat. *convictio*, fait de *cum*, avec; *vincere*, vaincre). Effet qu'une preuve évidente produit sur l'esprit. Conviction profonde. L'évidence peut seule donner une véritable conviction. La *conviction* de l'esprit n'entraîne pas toujours celle du cœur. (Vauven.) Il faut que ceux qui vont contre le train commun et les grandes règles soient plus que les autres, qu'ils aient des raisons claires et des arguments qui emportent *conviction*. (La Bruy.)

— Certitude que l'on a de la vérité d'un fait, d'un principe. Etre dans une entière conviction. Avoir une entière, une pleine conviction des vérités de la religion. Agir par conviction. Il est impossible de ne pas reconnaître dans les artistes du moyen âge et de la renaissance des *convictions* profondes et absolues. (G. Sand.) Qui veut penser, qui veut écrire, ne doit consulter que la *conviction* solitaire d'une raison méditative. (Mme de Staël.) Il y a loin des motifs de *conviction* à la *conviction* même. (Dussault.)

— Preuve évidente et indubitable d'une vérité, d'un fait. On l'accuse de divers crimes, et on en a des convictions en main. En voici la conviction. On a trouvé dans ses papiers la conviction de son intelligence avec les ennemis. Ce qu'il dit sans y penser fournit une conviction contre lui. Il commence à vieillir en ce sens.

— Pal. Preuve d'un fait ou d'un point de droit controversé. Les juges dressent procès-verbal de tout ce qui peut servir pour la décharge ou la conviction de l'accusé. Pièces de conviction.

— Syn. comp. CONVICTION. PERSUASION. La *conviction* est un acquiescement fondé sur des preuves d'une évidence irrésistible et victorieuse. La *persuasion* est un acquiescement fondé sur des preuves qui ne sont pas évidentes, mais vraisemblables.

CONVICTIONNEL, ELLE. adj. (pr. *kon-vik-ci-o-nel;* rad. *conviction*). Néol. Qui tient à la conviction. || Qui la produit.

CONVICTIONNELLEMENT. adv. (pr. *kon-vik-ci-o-nel-le-man;* rad. *conviction*). Néol. Avec conviction.

CONVIÉ, ÉE. part. pass. du v. Convier. S'empl. adjectiv. Personne conviée.

— *Convié à*. Un grand nombre de personnes avaient été conviées à la cérémonie.

On voit accourir, au jour pris,
Tous les animaux du pays,
De loin *conviés* à la ronde. (Fr. de Neufchateau.)

— *Convié à* suivi d'un infinitif. Ils furent conviés à s'y trouver.

Qu'à le suivre Médor n'ait été *convié* (Arnault.)

— *Convié par*. C'est par ses propres amis qu'on est souvent convié aux plus grandes fautes.

CONVIÉ, ÉE. s. Celui, celle que l'on a invité à un festin. Il a bien reçu, bien traité les conviés. Il n'était pas des conviés, du nombre des conviés. Les *conviés* à la fête retournent à leur village. (Chateaub.) La qualité la plus indispensable du *convié* est l'exactitude. (Brill.-Savar.)

— Fig. Jésus-Christ a fait une parabole des conviés à son festin, des conviés aux noces.

CONVIER. v. a. 1re conj. (du lat. *convivere*, vivre avec; de *cum*, avec; *vivere*, vivre). *Je convie*, etc., *nous convions*, *vous conviez*, etc. *Je conviais*, etc., *nous conviions*, *vous conviiez*, etc. *Que je convie*, etc., *que nous conviions*, *que vous conviiez*, etc. Inviter à un festin, à une fête, à une cérémonie, etc. Convier à un repas, à un bal, à des noces. Je l'ai convié à dîner. *Convier* quelqu'un, c'est se charger de son bonheur pendant tout le temps qu'il est sous notre toit. (Brill.-Savar.)

C'est hier qu'à Paris, sans garde, sans défense,
Il *conviait* le peuple aux jeux de son enfance.
(Barthélemy et Méry.)

— Fig. Inviter, engager à faire quelque chose. Soyons amis, Cinna, c'est moi qui t'en *convie*. (Corn.) A le sauver enfin c'est moi qui vous *convie*. (Rac.) Chaque Muse vous *convie* à de nouveaux plaisirs. (Castel.) On le voit *convier* aux forfaits cette horde d'assassins. (V. Hugo.)

— Se dit des choses qui excitent à quelque action. Toutes ces choses vous y convient. Tout vous y convie. La gloire, la raison, votre devoir vous y convie. Le beau temps nous convie à la promenade. Va, marche sur leurs pas où l'honneur te *convie*. (Corn.) L'honneur te le commande et l'amour t'y *convie*. (Id.) Faut-il qu'à feindre encor votre amour vous *convie*? (Id.)

C'est elle qui sans cesse au banquet de la vie,
Telle qu'un hôte aimable, en riant nous *convie*.
(Fontanes.)

— *Convier à* devant les noms. Convier à un festin, à une assemblée.

— *Convier à* devant un infinitif. On l'a convié à s'y trouver.

— *Convier de*. Se dit par ellipse pour Convier à l'action de. Convier quelqu'un de faire quelque chose.

— SE CONVIER. v. pron. S'inviter. Ils se convient souvent.

— S'exciter à faire quelque chose. Ils se convient aux crimes les plus noirs.

— Syn. simpl. Inviter, engager, appeler, prier, solliciter. || Exciter, inciter, attirer, provoquer, pousser.

— Syn. comp. CONVIER. INVITER. L'un exprime la cordialité, la franchise; l'autre tient plus de la froide politesse. Aujourd'hui qu'on n'aime plus, aujourd'hui que l'égoïsme et la fausseté ont remplacé toutes les affections du cœur, tous les sentiments de la nature, il est tout naturel que le mot *convier* soit passé de mode, et qu'il ait été remplacé par le mot *inviter*. On ne *conviait* que ses amis, on *invite* des gens qu'on ne connaît pas du tout. *Convier* n'est plus guère employé que par les poètes et les orateurs, en parlant de choses importantes et d'un grand intérêt.

CONVIS. s. m. S'est dit pour Repas, festin.

CONVIVANT, ANTE. adj. (ét. lat., *cum*, avec; *vivens*, de *vivere*, vivre). Qui vit en commun avec d'autres.

— s. m. Hist. ecclés. Celui qui vit en commun avec d'autres, dans certains couvents d'Italie.

CONVIVE. s. des 2 g. (ét. lat., *cum*, avec; *vivo*, je vis). Celui ou celle qui se trouve à un repas avec d'autres. Tous les convives étaient de bonne humeur. Il était du nombre des convives. Nous avions de charmantes convives. Attendre longtemps un *convive* retardataire est un manque d'égards pour tous ceux qui sont présents. (Brill.-Sav.)

— Jusque dans les premières années de ce siècle on appelait *bons convives*, ceux qui buvaient et mangeaient bien, qui égayaient un banquet par leurs contes, leurs saillies et leurs chansons; on avait soin de n'inviter que de *bons convives*, de ne réunir que des convives choisis. Piron, Panard, Désaugiers, ont été d'excellents *convives*. (Audiff.) Du moment qu'il n'y a plus ni confiance, ni liberté, ni abandon, ni égalité, il ne peut plus y avoir de *convives*. (Id.) Si La Fare et Saint-Aulaire vont à la postérité avec la réputation d'auteurs spirituels, ils le doivent surtout à ce qu'ils furent *convives* aimables. (Brill.-Sav.) Mme de Fécourt était une bonne *convive*, plus joyeuse que spirituelle à table. (Mariv.)

— Fig. Ce mot, qui exprime la joie, figure néanmoins convenablement dans un sens tout différent.

Au festin de la mort effroyables *convives*,
Ils mordaient nos canons de leurs dents convulsives.
(Barth. et Méry.)

Au banquet de la vie infortuné *convive*,
J'apparus un jour, et je meurs. (Gilbert.)

— Hist. *Convive du roi*. Titre donné par les barbares aux Romains, après la conquête; ce titre les assimilait aux leudes.

— On appelait autrefois *convives d'un enterrement* ceux qui l'accompagnaient.

[illegible] situation des affaires. Quand la reine sut leur *convive*. (Chron. de Fl.)

Les uns prennent les rois et les autres les roynes,
Pour savoir les secrets des cœurs et des *convives*.
(Jehan de Meun.)

— Prov. *Je hais un convive qui a de la mémoire*. C'est-à-dire qui révèle les secrets de la table.

— Syn. comp. CONVIVE. CONVIÉ. Il y a cette différence entre le *convive* et le *convié*, c'est que le premier est toujours présent avec d'autres personnes au banquet auquel il est invité; tandis que l'autre refuse quelquefois l'invitation. Il n'y a point de *convive* sans qu'il soit question de repas, et l'on peut être *convié* à des fêtes, à des cérémonies où l'on ne mange pas.

CONVIVIABLE. adj. des 2 g. (rad. *convive*). Néol. Qui traite des festins. A l'époque dont nous nous occupons, la poésie *conviviable* subit une modification nouvelle. (Brill.-Savar.) Omiss. des dictionn.

CONVIVIAL, ALE. adj. (rad. *convive*). Néol. Qui a rapport aux festins. Des esclaves étaient spécialement attachés à chaque fonction *conviviale*, et ces fonctions étaient minutieusement distinguées. (Brill.-Savar.) || Plur. m. *conviviaux*. Omiss. des dictionn.

CONVIVIALITÉ. s. f. (rad. *convive*). Néol. Sociabilité, goût des réunions joyeuses et des festins. Un esprit général de *convivialité* s'est répandu dans toutes les classes de la société (Brill.-Savar.)

CONVIVIAT. s. m. (rad. *convive*). Néol. Qualité, dignité de convive; temps pendant lequel on fait la fonction de convive. Souvent, au milieu des festins les plus somptueux, le plaisir d'observer m'a sauvé des ennuis du *conviviat*. (Brill.-Savar.) Omiss. des dictionn.

CONVIVIUM MILITARE. s. m. (pr. *kon-vi-viom mi-li-ta-ré*). Hist. rom. Repas des soldats romains, lequel, comme objet particulier de la discipline militaire, était suivi et inspecté par les généraux eux-mêmes. Les soldats ne pouvaient manger seuls; il ne leur était permis de manger que par troupes, pour maintenir l'union entre eux.

CONVOCABLE. adj. des 2 g. Qui peut, qui doit être convoqué. L'assemblée est convocable.

— substantiv. Les convocables. On a envoyé les billets chez tous les convocables.

CONVOCATION. s. f. (pr. *kon-vo-ka-ci-on*, du lat. *convocatio*). Action de convoquer. Autrefois, c'était par la convocation du ban et de l'arrière-ban que l'on appelait la nation aux armes.

— Action d'inviter plusieurs personnes à se trouver ensemble dans un lieu indiqué. Billet de convocation. Lettre de convocation.

— Acte par lequel les membres d'une assemblée sont appelés à se réunir. Convocation des colléges électoraux. Ordonnance de convocation des chambres. Lettres de convocation.

CONVOI. s. m. (du lat. *convehere*, porter, voiturer, charrier). Réunion des personnes qui accompagnent un corps mort qu'on porte à la sépulture avec les cérémonies funèbres. Un grand convoi. Un magnifique convoi. Un convoi magnifique. Aller au convoi. Assister au convoi. Etre du convoi. Le convoi passera par tel endroit. D'un superbe *convoi* plaindre peu la dépense. (Boil.) Les *convois* sont remarquables par la décence du cortége officiel, par l'affluence des amis et des parents, par l'attitude affligée, ou tout au moins grave et sérieuse. (Tissot.) De nos jours, presque tout le monde se découvre devant un *convoi* stationnaire ou en marche. (Id.) Un peintre distingué, M. Vigneron, nous semble avoir conçu à la manière du Poussin le tableau du *Convoi du pauvre*, n'ayant pour cortége que son chien. (Id.) Les *convois* des ouvriers surtout offrent tous les signes d'un véritable deuil. (Id.) Après le *convoi* du pauvre, rien ne donne de plus vives et de plus douloureuses émotions que le *convoi* de la jeune vierge, que ses compagnes vêtues de blanc, le front paré d'innocence, les joues colorées par de brûlantes larmes, conduisent au lieu fatal où tout vient aboutir. (Id.)

— Transport d'un corps au lieu de sa sépulture.

— Tentures, apprêts et tous les ustensiles nécessaires à ce transport.

— Chem. de fer. Suite de voitures reliées les unes aux autres par des chaînes ou autres attaches, et marchant ensemble en vertu de la même impulsion. Les convois peuvent être composés d'un nombre de voitures considérable. Convoi de dix-huit wagons. Convoi de houille. Mettre deux locomotives pour remorquer un convoi. Convois de voyageurs. Les convois trop longs sont sujets à plusieurs inconvénients.

— Art milit. Quantité de munitions, de vivres, etc., qu'on transporte dans un camp, dans une ville assiégée, etc. Préparer des convois. Le siége était fort avancé, mais il est entré un grand convoi dans la place. S'emparer des convois. L'escorte qui accompagne un convoi. || Escorte qui accompagne un convoi. Ce convoi a été battu.

— Mar. Réunion plus ou moins grande de bâtiments de commerce naviguant pendant la guerre, sous l'escorte d'un ou de plusieurs vaisseaux de l'Etat. Nous avions trois frégates [illegible] Smyrne. Le convoi des Indes. || La force qui escorte. || *Lettre de convoi*. Billet que le commandant d'un convoi donne à chaque capitaine, et par lequel il lui est permis de se mettre sous la protection du convoi. || *Ordre de convoi*. Celui où tous les vaisseaux sont rangés sur une seule ligne et naviguent dans les eaux les uns des autres, c'est-à-dire marchent à la file dans une même direction, autre que celle du plus près.

— Nom donné en Hollande aux chambres des colléges de l'amirauté, où se distribuent les passeports.

CONVOIEMENT. s. m. Mar. Se disait pour Escorte.

CONVOITABLE. adj. des 2 g. (rad. *convoi-*

ter. Qui peut être convoité, qui est désirable. Un état convoitable. Il vieillit.

CONVOITÉ, ÉE. part. pass. du v. Convoiter. S'empl. adjectiv. Objet convoité. Chose convoitée.

— *Convoité par*. Les places sont presque toujours convoitées par ceux qui sont le plus incapables de les remplir.

CONVOITER. v. a. 1re conj. (ét. lat., *cum*, avec; *votum*, vœu). Désirer avec avidité, avec une passion déréglée. Convoiter ardemment. Convoiter les richesses. Convoiter le bien d'autrui. Convoiter la femme de son prochain. Le paysan, après avoir quelque temps *convoité* une portion du champ de son voisin, augmente un peu chaque jour ses tentatives d'empiétement jusqu'à ce que l'usurpation soit accomplie. (St-Prosp.)

Heureux, cent fois heureux, celui
A qui sa mauvaise fortune
Ne fait pas *convoiter* la richesse d'autrui. (Lasosie.)

De son trésor il *convoitait* les charmes,
Et de bon cœur l'arrosait de ses larmes. (Andrieux.)

— *Convoiter des yeux*. Désirer ardemment une chose qu'on regarde avec attention.

Ces fruits dont Dieu défend l'usage,
Les *convoiter* des yeux, déjà c'est un outrage. (Delille.)

— Prov. *Qui tout convoite tout perd*. ‖ *Tel convoite qui a assez*.

— SE CONVOITER. Être convoité. Les richesses qui se convoitent avec tant d'ardeur par tout le monde peuvent-elles donner le bonheur?

— Syn. simpl. Désirer, avoir envie de, brûler du désir.

— Syn. comp. CONVOITER. VOULOIR. AVOIR ENVIE. SOUHAITER. DESIRER. SOUPIRER. On *convoite* un objet illicite et défendu par la loi de Dieu. On *veut* un objet présent, et l'on en *a envie*; mais on le *veut* avec plus de connaissance et de réflexion, et l'on en *a envie* avec plus de sentiment et plus de goût. On *souhaite* et on *desire* des choses plus éloignées; mais les *souhaits* sont plus vagues, et les *desirs* plus ardents. On *soupire* pour des choses plus touchantes.

CONVOITEUR. s. m. Néol. Celui qui convoite.

— adj. Un homme convoiteur.

CONVOITEUX, EUSE. adj. (rad. *convoiter*). Qui convoite, qui souhaite avec ardeur. Etre convoiteux de gloire, d'honneurs, de richesses, du bien d'autrui. Il vieillit. Il est à regretter qu'un mot si expressif ne soit plus guère employé dans notre langue, et qu'il ne soit remplacé par aucun autre.

— subst. Un convoiteux. Cette part du récit s'adresse aux *convoiteux*. (La Font.)

CONVOITISE. s. f. (rad. *convoiter*). Penchant déréglé et qui nous porte toujours à tâcher de saisir ce qui appartient à autrui. Convoitise déréglée, effrénée. La convoitise des richesses, des honneurs. Regarder quelqu'un d'un œil de convoitise. Ils font servir à leur *convoitise* les biens qu'ils ont reçus pour exercer leur charité. (Fléch.) La *convoitise* n'a rien de si propre que d'être ingrate. (Montaig.)

La *convoitise* est ici-bas
Le seul point vers lequel se dirigent nos pas.
(Fornage.)

— Fam. *Jeter un œil de convoitise sur quelque chose*. Témoigner le désir de posséder une chose.

— Prov. *A convoitise rien ne suffit*. Les gens avides ne sont jamais contents de ce qu'ils possèdent.

— Syn. comp. CONVOITISE. AVARICE. CUPIDITE. La *cupidité* est un désir violent; l'*avidité*, un désir insatiable; la *convoitise*, un désir illicite.

CONVOL. s. m. (ét. lat., *cum*, avec; *volare*, voler). Prat. Action de contracter un deuxième mariage. On connaît à cet égard l'opinion sévère du philosophe Athénagore, qui donnait au *convol* la dénomination d'honnête adultère, et le regardait comme un germe de discorde. (Teul.)

CONVOLÉ. part. pass. du v. Convoler.

CONVOLER. v. n. 1re conj. (rad. *convol*). N'est guère usité que dans cette phrase : Convoler en secondes noces, en troisièmes noces. Se marier pour la seconde fois, pour la troisième fois. La femme qui convole à de secondes noces commet trois maux : le premier contre elle-même, en ne gardant pas la continence, si recommandable aux veuves; le second, contre son mari, en violant la foi et la fidélité qu'elle lui avait jurées; le troisième, contre les enfants, en les abandonnant jeunes, et souvent à la mamelle, entre des mains

père leurs biens et revenus. (Athénag.)

— On dit aussi, mais plus rarement, *convoler à un second mariage*, etc.

— Absol. et fam. Se remarier. Cette veuve ne sera pas longtemps sans convoler. Elle a convolé. Celui des époux qui *convole* ne peut attribuer à l'autre par donation contractuelle qu'une part d'enfant le moins prenant, pourvu encore qu'elle ne dépasse pas le quart de ses biens. (Teul.)

Où trouver une veuve avec beaucoup d'appas,
Et surtout riche douairière,
Qui bientôt ne *convole* pas? (Kervelvey.)

— Iron. Se marier. Afin qu'il ne semblât pas que ce fût de leur consentement qu'elles *convolaient* dans les bras d'un homme. (Mol.)

CONVOLUTÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *cum*, avec; *voluto*, je tourne). Qui est roulé sur soi-même ou autour d'un autre corps.

— Bot. *Cotylédons convolutés*. Ceux qui sont roulés en spirale sur eux-mêmes dans le sens de leur longueur. ‖ *Feuilles convolutées*. Celles qui, avant leur entier développement, sont roulées sur elles-mêmes, de telle sorte que l'un de leurs bords représente un axe autour duquel le reste du limbe décrit une spirale. ‖ *Petiole convoluté*. Celui qui a la forme d'une lame roulée en gaîne autour de la tige.

— Entom. *Ailes convolutées*. Celles qui enveloppent le corps de manière à lui donner une forme cylindrique.

CONVOLUTIF, IVE. adj. Bot. Se dit des feuilles qui sont roulées en cornet, de manière que l'un des bords sert d'axe autour duquel se roule le reste de la feuille, comme dans le bananier.

CONVOLVULACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à un convolvulus. ‖ CONVOLVULACÉES. s. f. pl. Bot. Famille de plantes dicotylédones, monopétales, hypogynes, ayant pour type le genre convolvulus. Les espèces sont extrêmement nombreuses, herbacées ou frutescentes, souvent grimpantes, et assez ordinairement remplies d'un suc laiteux, dont l'âcreté leur communique des propriétés excitantes à un haut degré.

CONVOLVULICOLE. adj. des 2. g. (ét. lat., *convolvulus*, liseron; *colere*, habiter). Zool. Qui vit ou croît sur les liserons.

CONVOLVULOÏDE. adj. des 2 g. (du lat. *convolvulus*, liseron; du gr. εἶδος, forme). Bot. Qui ressemble à un liseron. ‖ CONVOLVULOÏDES. s. m. pl. Genre de plantes qui comprend les liserons.

CONVOLVULUS. s. m. (pr. *kon-vol-vu-luss*). Bot. Nom latin et scientifique du Liseron. V. ce mot.

CONVOQUÉ, ÉE. part. pass. du v. Convoquer. S'empl. adjectiv. Sénat convoqué. Concile convoqué. Chambres convoquées. Les Etats qui furent convoqués à Blois. La diète fut dûment, légalement, légitimement convoquée. La compagnie était extraordinairement convoquée. Les membres de l'assemblée ont été convoqués pour ce jour. Une monarchie tempérée par des assemblées *convoquées* de toute la terre. (E. Quinet.)

La foule vers ces lieux semble être *convoquée*,
Ce long murmure approche, on ouvre la mosquée
(Barth. et Mery.)

— *Convoqué par*. Être convoqué par un syndic à une assemblée de créanciers.

CONVOQUER. v. a. 1re conj. (ét. lat., *cum*, avec; *vocare*, appeler). Faire assembler, avertir ou ordonner de se réunir. Convoquer un concile. Convoquer les colléges électoraux. Convoquer les Chambres. A Rome, c'était aux consuls qu'appartenait le droit de convoquer le sénat. Convoquer le ban et l'arrière-ban. On l'a convoqué pour l'assemblée des créanciers. Les empereurs *convoquaient* ces grandes assemblées par l'autorité qu'ils avaient sur les évêques. (Boss.) Si l'Eglise ne *convoque* pas le concile d'alliance, le dieu de l'histoire le *convoque* lui-même chaque jour. (E. Quinet.)

— SE CONVOQUER. v. pron. Être convoqué. Le conseil se convoque tous les jours. Les chambres se convoqueront bientôt.

CONVOYÉ, ÉE. part. pass. du v. Convoyer. S'empl. adjectiv. Navire convoyé. Vaisseau convoyé.

— *Convoyé par*. Les navires marchands sont convoyés par les vaisseaux de l'Etat.

CONVOYER. v. a. 1re conj. (ét. lat., *cum*, avec; *via*, chemin). *Je convoie, tu convoies, il convoie, nous convoyons, vous convoyez, ils convoient. Je convoyais, nous convoyions, vous convoyiez*, etc. *Je convoierai*, etc. *Je convoierais*, etc. *Convoie, convoyons, convoyez. Que je convoie*, etc. *Que nous convoyions, que vous convoyiez, qu'ils convoient. Que je convoyasse*, etc. *Convoyant. Convoyé*. Mar. et art milit. Accompagner, escorter. Convoyer des navires marchands. Convoyer un train d'artillerie.

— Se disait autrefois dans le sens général d'Accompagner.

— SE CONVOYER. v. pron. Être convoyé. Les navires marchands se convoient presque toujours dans la crainte des pirates.

CONVOYEUR. s. m. Mar. Bâtiment qui en convoie d'autres.

— adject. Bâtiment convoyeur.

CONVULSÉ, ÉE. adj. Médec. Se dit des membres ou des muscles attaqués de convulsions. Membres convulsés. Muscles convulsés.

sont attaqués de convulsions.

CONVULSER (SE). v. pron. 1re conj. (ét., V. CONVULSION). S'agiter convulsivement. Le système nerveux des femmes n'est point assez robuste pour atteindre aux combinaisons des sciences abstraites; les houppes sont trop sensibles, les fibres se crispent, et la machine se *convulse*. (Mercier.)

CONVULSIBILITÉ. s. f. Médec. Aptitude d'un muscle à entrer en convulsion. ‖ Disposition aux convulsions.

CONVULSIBLE. adj. des 2 g. Qui est disposé aux convulsions. ‖ Qui annonce des convulsions.

CONVULSIF, IVE. adj. Pathol. Qui se fait avec convulsion, qui est accompagné de convulsion. Mouvement convulsif. Toux convulsive.

Après de longs efforts, une toux *convulsive*
Arrache à flots jaunis une ardente salive. (Ponsardville.)

— *Pouls convulsif*. Qui dénote des convulsions.

— Pharm. Se dit des remèdes qui causent des convulsions. Remède convulsif.

— Fig. Rire convulsif. La joie folle est un état *convulsif* qui bouleverse l'âme. (Boiste.)

— Se met après son substantif.

CONVULSIF. s. m. Pharm. Remède convulsif.

CONVULSION. s. f. (en lat. *convulsio*, formé de *convulsus*, part. pass. de *convellere*, secouer, ébranler). Pathol. Mouvement brusque, irrégulier, involontaire de la fibre organisée contractile. Grande convulsion. Violente convulsion. Convulsion épileptique. Tomber en convulsion. Etre en convulsion. Eprouver des convulsions. Etre sujet à des convulsions. Avoir des convulsions. Etre saisi d'horribles convulsions. Mourir dans les convulsions. ‖ Perversion quelconque des mouvements animaux. ‖ Perversion des mouvements qui ont pour agents les muscles soumis à l'empire de la volonté. ‖ *Convulsions toniques*. Celles dans lesquelles la contraction des muscles est permanente. ‖ *Convulsions chroniques*. Celles que caractérisent des mouvements alternatifs de contraction et de relâchement. Les *convulsions* constituent les phénomènes les plus saillants de certaines maladies nerveuses. (Forget.) Les *convulsions*, comme tant d'autres infirmités, sont, dans bien des cas, un funeste présent de la civilisation. (Id.)

— Par extens. Mouvements violents causés par les passions. Les convulsions de la rage, du désespoir. La seule vue de cet homme lui donne des convulsions. Quel intérêt peut-il résulter des peintures qui ne présentent les hommes que dans les *convulsions* de la fureur ou du désespoir? (Berth.) Les ressentiments de tant de malheurs le pénétraient et lui donnaient des *convulsions*. (Volt.) Il y a dans la vie privée des caractères qui ne passent que d'une *convulsion* à une autre (St-Prosp.)

— Tout ce qui est exagéré dans les sentiments, dans les idées. Les convulsions de l'éloquence moderne. Votre lettre est droite, simple, disant ce que vous voulez dire d'un tour noble, et qui n'est point abîmé dans la *convulsion* des compliments. (Mme de Sévig.) C'est un plaisir de voir les *convulsions* de la mauvaise foi, qui ne sait plus où se prendre, et qui est abandonnée de tous ses prétextes. (Id.) On ne s'y dit bonjour que par *convulsion*. (Regnard.) Modérez les transports de vos *convulsions*. (Id.)

Et tandis que tous deux étaient précipités
Dans les *convulsions* de leurs civilités,
Je me suis doucement esquivé sans rien dire. (Mol.)

— Fig. Révolutions, grands troubles qui agitent les Etats. Convulsions politiques. De longues convulsions ont agité cet empire. Cette révolution s'opéra sans déchirements, sans convulsions. Les Etats et les empires, après tant de tristes *convulsions* qui les agitent, prendront enfin une consistance fixe et assurée. (Boss.) C'est là qu'au milieu des *convulsions* civiles, et dans les intervalles d'un calme momentané, on a vu les sciences exactes et profondes portées le plus loin. (Rayn.) Dans ces *convulsions* du corps politique, les ressorts qui contenaient une milice de douze cent mille hommes se relâchaient. (Id.) La révolution française a offert le spectacle des plus terribles *convulsions*. (St-Prosp.)

— Hist. *Œuvre des convulsions*. C'est ainsi que s'appelaient les épreuves que soutenaient les convulsionnaires, et qui consistaient dans l'exercice du chenet, du caillou et de la bûche.

— *Convulsions de St Medard*. V. CONVULSIONNAIRE.

— *Les convulsions de la nature*. Les grands mouvements, les grands efforts de la nature. Les passions des hommes sont plus funestes au genre humain que les *convulsions* de la nature. (Cicér.)

— Syn. comp. CONVULSION. ÉPILEPSIE. SPASME. L'*épilepsie* se distingue en général du *spasme*, en ce que celui-ci et toutes ses espèces consistent en une contraction des muscles constante et opiniâtre, au lieu que, dans l'*épilepsie*, la contraction musculaire ne subsiste pas continuellement, et se fait par intervalles et comme par secousses. On la distingue aussi de la *convulsion*, parce que dans celle-ci, il n'y a pas d'altération dans l'usage des sens, et dans celles-là, il y a presque toujours en

vement et le sentiment.

CONVULSIONNAIRE. adj. et s. des 2 g. (rad. *convulsion*). Qui a des convulsions. Une jeune convulsionnaire.

— S'est dit dans le siècle dernier, de certains fanatiques auxquels l'exaltation religieuse causait des convulsions. Savez-vous ce que c'est qu'un *convulsionnaire*? c'est un de ces énergumènes de la lie du peuple, qui, pour prouver qu'une certaine bulle du pape est erronée, vont faire des miracles de grenier en grenier, rôtissant des petites filles sans leur faire de mal, leur donnant des coups de bûches et de fouet pour l'amour de Dieu, et criant contre le pape. (Volt.) Les *convulsionnaires* recevaient des blessures, et même se faisaient crucifier sans paraître éprouver de douleur. (De Montèg.

— *Les convulsionnaires de St-Médard*. On a désigné en France sous ce nom des personnes qui étant allées prier sur le tombeau du diacre Paris, à St-Médard, furent saisies de convulsions, à la suite desquelles il paraît prouvé que quelques-unes recouvrèrent leur santé qu'elles avaient perdue.

CONVULSIONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Convulsionner.

CONVULSIONNER. v. a. 1er conj. (rad. *convulsion*). Médec. Donner des convulsions.

— SE CONVULSIONNER. v. pron. Eprouver des convulsions.

CONVULSIONNISTE. s. des 2 g. Hist. Partisan des convulsionnaires.

— adject. Historien convulsionniste.

CONVULSIVEMENT. adv. D'une manière convulsive. Ces intelligences en un moment arrivées au bout de leurs systèmes, et retombées dans le vide, s'agitent *convulsivement* dans la passion. (E. Quinet.)

— Pathol. Avec ou par des convulsions.

CONYZE. s. m. Mamm. V. CONILURE.

CONYZE. s. f. (ét. gr., κόνυζα, nom de diverses plantes chez les anciens). Bot. Genre de plantes à fleurs composées, de la famille des synanthérées astéroïdées, renfermant un très-grand nombre d'espèces, réparties en plusieurs sous-genres.

— Minér. Se dit d'un cristal dans lequel des facettes produites par différentes lois ont entre elles une sorte de corrélation, en s'élevant les unes au-dessus des autres, de manière que les arêtes qui les séparent sont parallèles. Ex. la chaux carbonatée coordonnée.

— M. Nap. Landais dit que ce mot et ses composés, écrits par *y*, sont des barbarismes, parce qu'ils dérivent de κονίζειν; il oublie donc que ceux qui les écrivent avec *y* les tirent de κόνυζα? Il serait bon d'ailleurs, quand on reproche une faute aux autres, de ne pas la faire soi-même. M. Landais écrit le mot conise avec un *i* et un *s*, et un de ses dérivés conyzoïde avec un *y* et un *z*.

CONYZÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une conyze. ‖ CONYZÉES. s. f. pl. Section de la sous-tribu des astéroïdées baccharidées, ayant pour type le genre conyze.

CONYZOÏDE. adj. des 2 g. Bot. Qui ressemble à une conyze.

CONZÉLATEUR. s. m. S'est dit de Celui qui est, avec d'autres personnes, à la tête d'un parti. Vous avez sacrifié votre conzélateur. Monsieur le lieutenant, vous avez fait pendre votre argentier *conzélateur* Couchard, et avez déclaré par conséquent pendables tous ceux qui ont assisté à la cérémonie de l'ordre qu'on a baillé au président Brisson. (Sat. Ménippée.

COO. (pr. *ko-o*). La préposition latine *cum*, avec, placée devant un mot qui commence par un *o*, se change en *co*. Coopérer, coopération, coobligé.

COOBLIGATION. s. f. (ét. lat., *cum*, avec; *obligare*, obliger). Obligation mutuelle, ou qui est commune entre plusieurs personnes.

COOBLIGÉ, ÉE. adj. et s. Qui est obligé avec un ou plusieurs autres dans un contrat, dans une obligation. Il a été condamné à payer, sauf son recours sur ses coobligés, contre ses coobligés. Les personnes coobligées.

COOK (Jacques). Célèbre navigateur anglais, né en 1728, commença d'abord à servir dans des mines de charbon, puis s'enrôla en 1753, et parvint de grade en grade à celui de capitaine, qu'il obtint en 1768, époque à laquelle il partit pour son premier voyage autour du monde. Il fut massacré à Owhyhée, une des îles Sandwich, dans un troisième voyage, en 1779, par les insulaires contre lesquels il avait usé de violence.

COOKIE. s. f. (de *Cook*, voyageur anglais). Bot. Genre de la famille des laurinées, ne comprenant qu'une seule espèce. ‖ Genre de la famille des aurantiacées, tribu des clausinées, renfermant cinq ou six espèces, dont deux sont cultivées dans nos jardins.

COOL-TUNKARDS. s. m. Sorte de boisson anglaise, offrant beaucoup d'analogie avec le coco que l'on vend dans les rues de Paris.

COOPÉRATEUR, TRICE. s. (du lat. *cooperator*, fait de *cooperare*, travailler avec). Celui, celle qui opère avec quelqu'un. S'empl. surtout dans les matières de piété. Les ministres de l'Eglise sont les coopérateurs de Jésus-Christ. Les prêtres établis de Dieu pour être les *coopérateurs* de l'épiscopat. (Boss.) Vous

Dieu, vous en êtes les *coopératrices* et les coadjutrices. (Bourdal.)

— *Coopérateur de la grâce*. Celui qui répond aux mouvements de la grâce.

— S'est dit d'un officier ecclésiastique qui remplissait des fonctions analogues à celles de nos vicaires.

— adjectiv. Quand la mort eut séparé de l'âme un corps soumis et *coopérateur* à ses volontés. (Pasc.)

COOPÉRATIF, IVE. adj. Polit. Qui réunit les efforts de tous les intéressés. Se dit du système de communauté des produits du travail inventé par l'Anglais Owen. Système coopératif.

prouver de douleur. (De Montég.
ulsionnaires de St-Médard. On
France sous ce nom des personnes
es prier sur le tombeau du diacre
édard, furent saisies de convul-
te desquelles il paraît prouvé que
recouvrèrent leur santé qu'elles
e.

IONNÉ, ÉE. part. pass. du v.
r.

IONNER. v. a. 1re conj. (rad.
Médec. Donner des convulsions.
LSIONNER. v. pron. Éprouver des

IONNISTE. s. des 2 g. Hist. Par-
vulsionnaires.
Historien convulsionniste.

IVEMENT. adv. D'une manière
es intelligences en un moment
out de leurs systèmes, et retom-
vide, s'agitent *convulsivement*
n. (E. Quinet.)
Avec ou par des convulsions.

s. m. Mamm. V. CONILURE.

s. f. (ét. gr., κόνυζα, nom de di-
chez les anciens). Bot. Genre
fleurs composées, de la famille
rées astéroïdées, renfermant un
mbre d'espèces, réparties en plu-
nres.
Se dit d'un cristal dans lequel des
nites par différentes lois ont en-
sorte de corrélation, en s'élevant
lessus des autres, de manière que
les séparent sont parallèles. Ex.
bonatée coordonnée.
. Landais dit que ce mot et ses
rits par *y*, sont des barbarismes,
érivent de κονίζειν ; il oublie donc
les écrivent avec *y* les tirent de
rait bon d'ailleurs, quand on re-
aute aux autres, de ne pas la faire
. Landais écrit le mot conise avec
, et un de ses dérivés conyzoïde
un *z*.

, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à
|| CONYZÉES. s. f. pl. Section de la
s astéroïdées baccharidées, ayant
genre conyze.

IDE. adj. des 2 *g*. Bot. Qui res-
e conyze.

ATEUR. s. m. S'est dit de Celui
c d'autres personnes, à la tête
Vous avez sacrifié votre conzéla-
eur le lieutenant, vous avez fait
argentier *conzélateur* Couchard,
ré par conséquent pendables tous
assisté à la cérémonie de l'ordre
é au président Brisson. (Sat. Mé-

ko-o). La préposition latine *cum*,
devant un mot qui commence par
nge en *co*. Coopérer, coopération,

ATION. s. f. (ét. lat., *cum*, avec;
ger). Obligation mutuelle, ou qui
entre plusieurs personnes.

G, ÉE. adj. et s. Qui est obligé
plusieurs autres dans un contrat,
bligation. Il a été condamné à
on recours sur ses coobligés, con-
igés. Les personnes coobligées.

cques). Célèbre navigateur anglais,
commença d'abord à servir dans
charbon, puis s'enrôla en 1753,
grade en grade à celui de capi-
obtint en 1768, époque à laquelle
son premier voyage autour du
t massacré à Owhyhée, une des
h, dans un troisième voyage, en
insulaires contre lesquels il avait
nce.

s. f. (de *Cook*, voyageur anglais).
de la famille des laurinées, ne
qu'une seule espèce. || Genre de la
urantiacées, tribu des clausinées,
inq ou six espèces, dont deux sont
s nos jardins.

NKARDS. s. m. Sorte de boisson
rant beaucoup d'analogie avec le
vend dans les rues de Paris.

ATEUR, TRICE. s. (du lat. *coo-*
de cooperare, travailler avec). Ce-
i opère avec quelqu'un. S'empl.
les matières de piété. Les minis-
ise sont les coopérateurs de Jésus-
prêtres établis de Dieu pour être
urs du l'épiscopat. (Boss.) Vous

en êtes les *coopératrices* et les
(Bourdal.)
teur de la grâce. Celui qui répond
ents de la grâce.
t d'un officier ecclésiastique qui
es fonctions analogues à celles de

. Quand la mort eut séparé de
ps soumis et *coopérateur* à ses vo-
.)

ATIF, IVE. adj. Polit. Qui réunit
tous les intéressés. Se dit de
communauté des produits du tra-
par l'Anglais Owen. Système coo-

COOPÉRATION. s. f. (pr. *ko-o-pé-ra-ci-on*, du lat. *cooperatio*). Action de deux ou de plusieurs agents qui produisent un même effet. Sa coopération m'a été bien utile dans ce travail, dans cette entreprise. Dieu ne nous sauve qu'avec notre coopération.

—Fig. La nature ne peut se passer dans ses merveilleux travaux de la *coopération* actuelle et constante du vouloir divin. (Boiste.)

— *Coopération de la grâce.* Effet que produit sur nous la grâce pour nous porter au bien.

COOPÉRÉ. part. pass. du v. Coopérer. Il est invariable.

COOPÉRER. v. n. 1re conj. (du lat. *cooperare*; formé de *cum*, avec; *operari*, travailler). Ce verbe change l'*e* en *è* dans les temps dont la terminaison commence par un *e* muet. *Je coopère, tu coopères, il coopère, nous coopérons, vous coopérez, ils coopèrent*, etc. Au futur et au condit., il conserve l'*é*, *je coopérerai*, etc., *je coopérerais*, etc. Opérer conjointement avec une ou plusieurs personnes. Coopérer au succès d'un dessein, d'une entreprise. Coopérer à la conversion de quelqu'un. J'y ai coopéré avec lui. Je n'y ai point coopéré. Tout enfin doit *coopérer* à la formation et à l'accroissement de cette sainte Jérusalem. (Mass.)

— Se dit aussi des personnes et des choses. Il faut dans la guérison des infirmités du corps, que la nature et le médecin coopèrent.

— *Coopérer à la grâce.* Y correspondre, en suivre les mouvements. C'est la force de la grâce même, qui fait que nous *coopérons* avec elle dans l'œuvre de notre salut. (Pasc.)

COOPÉRIE. s. f. (de *Cooper*, botaniste). Bot. Genre de la famille des amaryllidacées, tribu des amaryllidées, établi pour deux ou trois espèces découvertes au Texas, et importées dans nos cultures comme plantes d'ornement.

COOPERTORIUM. s. m. (pr. *ko-o-per-to-ri-om*). Liturg. Voile de soie dont on couvrait autrefois les dons sacrés.

COOPTATION. s. f. (pr. *ko-op-ta-ci-on;* du lat. *cooptatio;* formé de *cooptare; ad, optare*, opter, choisir; *cum*, avec). Manière extraordinaire dont certains corps pouvaient s'associer des membres qui n'y avaient pas été destinés dès leur jeunesse, ou qui n'avaient pas les conditions nécessaires à cette association. Les augures, les pontifes se choisissaient des collègues par cooptation. L'ancienne université conférait quelquefois des dignités par cooptation.

COOPTÉ, ÉE. part. pass. du v. Coopter. S'empl. adjectiv. Professeur coopté.

COOPTER. v. a. 1re conj. (du lat. *cooptare*, formé de *cum*, avec; *adoptare*, adopter). Admettre quelqu'un dans un corps en le dispensant de quelqu'une des conditions nécessaires pour y entrer. Peu usité.

COORDINATION. s. f. (pr. *ko-or-di-na-ci-on;* du lat. *coordinatio*, formé de *cum*, avec; *ordinare*, disposer). Disposition de plusieurs ordres de choses suivant une loi qui leur est commune, et qui établit leurs relations et leur dépendance mutuelle. Une habile coordination. Pour qu'un ouvrage sur les sciences soit bien fait, il ne suffit pas qu'un bon ordre soit établi dans chacun des sujets qui y sont traités, il faut de plus qu'une *coordination* exacte ait fixé les proportions respectives de ces sujets, l'étendue des développements en raison de leur importance. (Ferry.)

— État des choses coordonnées. La coordination de tous les êtres. La *coordination* de toutes les parties d'un édifice peut donner au tout, quelles que soient la multitude et la diversité de ses parties, le mérite de la simplicité, de l'unité. (Ferry.)

COORDONNABLE. adj. des 2 g. Ce qui peut être coordonné, ce qui doit être coordonné, arrangé dans un même but.

COORDONNÉ, ÉE part. pass. du v. Coordonner. S'empl. adjectiv. Être coordonné. Système coordonné. Un système dont toutes les parties sont bien coordonnées entre elles. Les étoiles ne sont pas comme des pierreries sur un fond d'azur; elles sont *coordonnées* entre elles avec tout le système céleste. (Boiste.) Dans une bonne administration, les dépenses sont subordonnées aux revenus, et *coordonnées* entre elles en raison de l'urgence des besoins. (Ferry.)

— *Coordonné avec.* Les montagnes *coordonnées* avec le soleil ont des effets négatifs ou positifs, passifs ou actifs. (B. de St-P.)

— *Coordonné par.* Toutes les parties de l'univers ont été admirablement coordonnés par le Créateur.

COORDONNÉES. [illegible] ordonnées d'une courbe, considérées ensemble, et relativement les unes aux autres. || Deux droites qui servent à déterminer un point. || *Coordonnées d'un point.* Portion de parallèles menées par ce point aux deux droites, composées entre le point en question et celui où elles rencontrent la droite à laquelle elles ne sont point parallèles. || *Coordonnées rectangles.* Celles qui forment un angle droit.

COORDONNER. v. a. 1re conj. (ét. lat., *cum*, avec; *ordinare*, ordonner, disposer). Arranger certaines choses entre elles suivant les rapports qu'elles doivent ou peuvent avoir. Le Créateur a coordonné tous les êtres. Le hasard n'a pu *coordonner* les astres, séparés par des distances infinies. (Boiste.)

— Disposer certaines choses convenablement pour un but, une fin. Coordonner un système, toutes les parties d'un système. C'est par ce sentiment que nous *coordonnons* notre bonheur à celui des autres, et que nous rattachons notre propre intérêt à l'intérêt de tous. (Alib.)

— SE COORDONNER. v. pron. Être coordonné. Tout, dans ce système, se coordonne parfaitement.

COORDONOGRAPHE. s. m. Dess. Instrument propre à dessiner la perspective.

COOXYA. s. m. Ichthyol. Espèce de maquereau d'Amérique.

COPAHINE. s. f. (rad. *copahu*). Chim. Principe extrait du copahu. Copahine mège.

COPAHU. s. m. (pr. *ko-pa-u;* de l'indien *copaïba*, nom d'un arbre). Chim. Baume ou térébenthine qu'on tire par incision d'un arbre du Brésil appelé copaïer, et employé en médecine contre les maladies des voies urinaires. Capsules de copahu. Térébenthine de copahu. Baume de copahu.

COPAÏER. s. m. (pr. *co-pa-ié;* altération de *copaïba*, nom vernaculaire de ces arbres). Bot. Genre de la famille des papilionacées, renfermant une vingtaine d'espèces environ, dont trois ont été introduites dans nos cultures. Le copaïer officinal est celui dont on extrait le baume de copahu.

COPAIN. s. m. (ét. lat., *co*, avec; *panis*, pain). Néol. de collége. Synonyme de Copartageant. On m'a envoyé des oranges, tu seras mon copain, c'est-à-dire tu partageras avec moi. C'est mon copain.

COPAL. s. m. ou **COPALE.** s. f. Bot. Suc résineux d'une odeur agréable, qu'on tire par incision de plusieurs espèces d'arbres de la Nouvelle-Espagne, et qui offre un caractère tout particulier et bien tranché dans cette classe, c'est d'être absolument insoluble sans intermède dans l'esprit de vin, ni à chaud ni à froid. Copal dur. Copal tendre. Copal en sorte. Copal demi-mondé. Copal mondé à l'italienne. Copal mondé au vif. Le *copal* entre dans la composition des meilleurs vernis à l'huile siccative et des plus solides. (Pelouze.)

— adj. f. Qui a rapport au copal. On pourrait au premier aspect confondre la résine *copale* avec la résine animée, mais celle-ci se ramollit dans la bouche, tandis que le copal se brise entre les dents. (Pelouze.)

COPALCHI. s. m. Bot. Écorce fébrifuge mince, de couleur jaune, granuleuse, et développant dans la bouche une amertume désagréable, suivie d'une saveur astringente. Elle est fournie par le strychne-speudokine.

COPALINE. s. f. (rad. *copal*). Chim. Substance incolore, dure, friable, insoluble dans l'eau et dans l'alcool, formant avec l'éther une masse comme gélatineuse.

COPALLIN, INE. adj. Bot. Qui produit du copal; qui a rapport au copal.

COPALLINE. s. f. Bot. V. COPALME. (Baume).

COPALME (BAUME). s. m. Chim. Matière d'une consistance demi-liquide que l'on appelle aussi *copalline*, et qui tend à cristalliser.

COPANG. s. m. Métrol. Monnaie d'or du Japon. Le copang vieux vaut 52 fr., et le copang nouveau vaut 80 fr.

COPARTAGE. s. m. Jurispr. Partage avec une ou plusieurs personnes.

COPARTAGÉ, ÉE. part. pass. du v. Copartager. S'empl. adjectiv. Héritage copartagé.

COPARTAGEANT, ANTE. adj. Qui partage avec un ou plusieurs autres. Héritier copartageant. Puissance copartageante. Souches copartageantes.

> Le pauvre diable était prêt à se pendre,
> Et s'en alla chez son *copartageant*. (LA FONTAINE.)

— Ne pas confondre cet adj. avec le part. prés., qui est toujours invariable.

— Il est aussi subst. Donner à chacun des copartageants, à chacune des copartageantes la part qui lui revient. Ils ne sont que trois copartageants. Un procès s'est élevé entre les copartageants. Des héritiers, légataires universels deviennent *copartageants* lorsqu'ils procèdent à un partage de quelque bien commun qu'on possédait par indivis. (Encycl.)

COPARTAGER. v. a. 1re conj. (ét. lat. *cum*, avec; qui se change en *co* dans la composition; *partiri*, partager). La lettre *g* est toujours suivie d'un *e* muet devant les voyelles *a* et *o*. *Je copartage, nous copartageons*, etc. *Je copartageais, tu copartageais, il copartageait*, etc. *Je copartageai, tu copartageas, il copartagea, nous copartageâmes*, etc. *Que je copartageasse, que* [illegible] *copartageassions*, etc. *Copartageant.* Partager avec. Copartager un bien, un héritage, une succession.

— SE COPARTAGER. v. pron. Partager entre soi; se distribuer un bien, un héritage entre plusieurs personnes. Ils se sont copartagé le patrimoine de leur père.

COPEAU. s. m. (du gr. κοπεῖον, morceau). Éclat, menu bois que le menuisier, le charpentier, le tourneur, etc., enlèvent avec leurs instruments de la surface des pièces qu'ils travaillent, pour leur donner les formes convenables. Gros copeaux. Menus copeaux. Brûler des copeaux. Copeaux de hêtre. J'ai vu un jeune homme très-bien élevé qui ne voulut croire qu'après l'épreuve, qu'un seau plein de gros *copeaux* de bois de chêne fut moins pesant que le même seau rempli d'eau. (J.-J. Rouss.) Les pauvres gens se chauffent des *copeaux* qu'ils ramassent dans les bois, dans les ateliers. (Id.) Les *copeaux* sont très-commodes pour allumer le feu, parce qu'ils s'enflamment promptement. (Lenorm.)

— Écon. dom. *Vin de copeau* ou *de copeaux.* Vin nouveau que l'on fait passer sur des copeaux, ou dans lequel on a fait tremper des copeaux, pour l'éclaircir et le rendre plus prompt à boire. On l'appelle aussi Rapé. Les marchands de vins éclaircissent leur vin avec des *copeaux* que les menuisiers enlèvent avec le rabot, et ils l'appellent vin de *copeaux.* (Lenorm.)

— Techn. Déchet des pierres dont on tire les ardoises.

— Tablet. peign. Morceaux de bois plats débités à la scie, menus, carrés, et que les tabletiers et les peigniers disposent ainsi pour les travailler et les refendre en peignes.

— Prov. *Il fait plus de copeaux que de besogne.* Il fait beaucoup de choses qui ne le mènent point au but qu'il veut ou qu'il doit atteindre.

COPEC. s. m. Néol. Monnaie de compte de Russie, qui est la centième partie du rouble. Il vaut ordinairement six centimes.

— On n'est pas d'accord sur l'orthographe de COPEC, car les uns écrivent *copeck, copeek* ou *copeik* (N. Landais); *copek* et *kopeck* (Acad.); *copique* et *copic* (Boiste); *copeck, copeek, kopic* (Raymond). Nous doutons que la langue russe ait l'avantage d'écrire ainsi le même mot de six manières différentes, et que cette monnaie puisse représenter une valeur, tantôt de quatre centimes, tantôt de cinq, tantôt de seize centimes, comme le disent les lexicographes que nous avons cités plus haut. Quant à son orthographe, comme ce mot étranger a été déjà francisé, nous croyons devoir l'écrire COPEC.

COPELATE. s. m. (du gr. κωπηλάτης, rameur). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des hydrocanthares, ayant pour type le dytisque postiqué.

COPENHAGUE. Géogr. Cap. du roy. de Danemark, à environ 1,236 kilom. de Paris, sur la Baltique; 125,000 hab. Son port, appelé Christianshown, peut contenir 500 vaisseaux. Entièrement ruinée par les incendies de 1795 et 1807, elle a été reconstruite avec une grande régularité.

COPÉPODES. s. m. pl. (ét. gr., κώπη, rame; πούς, πόδος, pied). Conchyl. Ordre de mollusques, se composant des entomostracés qui ont un corps divisé en plusieurs anneaux et sont pourvus de pattes-mâchoires et de pattes qui s'élèvent toujours à 4 ou 5 paires.

COPERMUTANT. part. prés. invar. du v. Copermuter.

— s. m. Anc. droit can. Chacun de ceux qui permutaient ensemble un bénéfice. || Se dit en général de ceux qui prennent part à un échange.

COPERMUTATION. s. f. (pr. *ko per-mu-ta-ci-on*). Hist. ecclés. Action de copermuter.

COPERMUTÉ, ÉE. part. pass. du v. Copermuter. S'empl. adject. Bénéfices copermutés.

COPERMUTER. v. a. 1re conj. (ét. lat., *cum*, avec; *mutare*, changer, échanger). Droit can. Échanger un bénéfice contre un autre.

COPERNIC (Nicolas). Célèbre astronome, né à Thorn (Prusse), en 1473, voyagea quelque temps en Europe, et s'arrêta à Rome, où il professa les mathématiques. Immortalisé par la publication du système astronomique auquel il a donné son nom, mourut en 1543.

—*Système de Copernic.* Système dans lequel on suppose que le soleil est immobile au centre du monde, et que les planètes et la terre se meuvent autour de lui dans des ellipses.

COPERNIC. s. m. Astron. Instrument d'astronomie dont on se sert pour calculer et représenter les mouvements des planètes, suivant le système de Copernic. || Nom donné à une tache de la lune.

COPERNICIE. s. f. Bot. Genre de la famille des palmiers-coryphinées, établi pour des palmiers de l'Amérique tropicale.

COPERNICIEN, IENNE. s. Celui, celle qui suit, qui soutient le système de Copernic sur le mouvement des corps célestes. || adj. Qui a rapport à l'astronome Copernic. Système copernicien. Méthode copernicienne. || Hist. eccl. *Hérésie copernicienne.* Opinion de ceux qui croient que la terre tourne autour du soleil.

[illegible] ou de κωφόω, rendre sourd). Surdité complète, état d'une personne qui a perdu l'ouïe.

COPHOSE. s. m. (du gr. κώφωσις, fait de κωφός, sourd, surdité). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des carabiques; ayant pour type la cylindrica.

COPHTE. adj. et s. des 2 g. V. COPTE.

COPIATE. s. m. (du gr. κοπιάω, je travaille). Hist. ecclés. Se disait de ceux qui creusaient des fosses pour enterrer les morts.

— adj. m. *Prêtres copiates.* Prêtres qui présidaient au détail des inhumations.

COPIDOPTÈNE. adj. des 2 g. (ét. gr., κοπίς, sabre; πτηνός, volatile). Ornith. Qui a les ailes en forme de sabre. || COPIDOPTÈNES. s. m. pl. Ordre d'oiseaux hygrornithes, comprenant ceux qui ont les ailes en forme de sabre.

COPIE. s. f. (du lat. *copia*, abondance, parce qu'en faisant des *copies* d'un original on multiplie ce qui était unique en son espèce. Écrit fait d'après un autre. Copie fidèle, exacte. L'original et la copie. Mauvaise copie. La copie d'un manuscrit, d'un exploit, d'un contrat. Donner copie. Prendre copie. Tirer copie. Faire une copie. Je n'ai que la copie de vos titres. Il y a cent copies de cette pièce. On a distribué plusieurs copies de cette chanson. On m'a apporté une *copie* manuscrite de la censure. (Pasc. Vos *copies* ne sont pas encore commencées, mais elles vont l'être. (J.-J. Rouss.)

— Devoir mis au net sur une feuille de papier propre que l'écolier remet à son professeur. Copie très-bien écrite. Ramassez les copies. Je ne trouve pas votre copie. Le professeur classe les copies suivant le degré de mérite.

— Fam. On dit d'un homme qui ne réussit pas à en imiter un autre qui excelle dans son genre : *C'est une mauvaise copie d'un fort bon original.*

— *C'est un original sans copie.* Se dit de celui qui porte la singularité jusqu'au ridicule.

— Se dit quelquefois d'un portrait, par opposition à la personne qui y est représentée. Si la copie vous plaît tant, que sera ce de l'original? Vous voulez que je vous fasse une *copie* d'un original que vous connaissez. (Fléch.) Nous naissons originaux et nous mourons *copies.* (A. Young.)

> Voulant se redresser soi-même on s'estropie,
> Et d'un original on fait une *copie.* (BOILEAU.)

— Fig. Leurs ouvrages étaient l'image ou la *copie* de la vérité. (Rayn.) Les statues qui n'étaient que les *copies* de l'homme sont devenues des originaux, parce que ces *copies* n'étaient pas faites d'après un seul individu, mais d'après l'espèce humaine entière bien observée. (Buff.) Lorsqu'on reproche à quelqu'un d'être original, on oublie le sens du mot *copie.* (La Rochef.)

— Fig. et fam. Toute personne qui s'étudie à en imiter une autre dans ses actions, dans ses manières, dans ses gestes, etc. Cet acteur s'est fait la copie de Talma. Ce jeune homme est en tout la copie de son père.

— Comm. *Livre de copie de lettres.* Livre dans lequel les négociants font écrire les lettres qu'ils écrivent. Par abréviation et par ellipse, *le copie de lettres.*

— Impr. Manuscrit ou imprimé d'après lequel le compositeur travaille. Bonne, mauvaise copie. Copie manuscrite, imprimée. Ayez soin de nous envoyer de la copie. Il faut envoyer demander de la copie à l'auteur. Ce sont les bonnes copies qui ont enrichi ce libraire. L'épreuve n'est souvent fautive que parce que la *copie* l'est aussi. (Lav.) || *Compter la copie.* Juger combien de feuilles il y aura dans un manuscrit proposé pour être imprimé. || *Copies de chapelle.* Les deux exemplaires de chaque ouvrage qu'on abandonnait aux compositeurs qui formaient la chapelle de l'imprimerie dans laquelle ces ouvrages étaient imprimés.

—Jurispr. Transcription d'un acte. L'homme de loi qui présidait au scellé avait sur-le-champ envoyé une *copie* des dispositions du testateur. (Florian.) Elle regarda fixement Selmours, qui ne put s'empêcher de rougir, baissa les yeux, et tirant de sa poche une *copie* du testament, la lui présenta d'une main mal assurée. (Id.) || *Copie signifiée.* Copie d'un exploit que l'huissier laisse à une partie ou à son avoué. || *Copie de pièces.* Copie signifiée en tête d'un exploit ou d'un acte d'avoué à avoué, soit dans une instance, soit par acte extra-judiciaire. || *Copie de copie.* Copie faite par un notaire, non sur la minute, mais sur une autre copie de la minute. || *Copie entière.* Celle qui contient la transcription d'un acte entier. || *Copie par extrait.* Extrait d'un acte que l'on donne au lieu d'une copie entière. || *Copie tronquée.* Celle dans laquelle l'acte n'est point transcrit exactement, et où l'on a affecté d'en passer quelque partie.

— Littér. Traduction d'un auteur ancien ou étranger. Copie ressemblante. Cette copie représente jusqu'aux défauts de l'original. La traduction que nous en avons faite (du Nouveau Testament) est une *copie* ressemblante qui représente jusqu'aux défauts de l'original latin, s'il était permis d'user de ce mot en parlant du texte sacré. (Bouh.)

— Philol. *Copie figurée.* Copie d'une écriture faite sur du papier de même grandeur, et dans laquelle on reproduit scrupuleusement la forme des caractères, la disposition des lignes, les espaces des mots, les ratures, etc., qui se [illegible] copies figurées.

— Peint., sculpt., grav. Imitation exacte d'un ouvrage quand elle n'est pas de la même main que l'original. Pour la sculpture et la gravure, on dit généralement *modèle.* Une copie de la Vénus de Médicis. Une copie du Titien. Avoir des copies des meilleurs tableaux. Ce n'est pas un original, ce n'est qu'une copie. Les tableaux de Raphaël ont de l'agrément jusque dans les mauvaises copies. On y remarquait surtout deux glaces-psyché décorées de girandoles, quelques excellentes *copies* de Raphaël et du Titien peintes par Adrienne, et représentant des portraits d'hommes ou de femmes d'une beauté parfaite. (E. Sue.)

> Des montagnes de l'Illyrie
> J'apporte [illegible] (DUFIS.)

— Techn. et littér. Tout ouvrage dont l'idée, le plan, etc., sont empruntés d'un autre, et, dans ce sens, il se prend en mauvaise part. Cet édifice n'est qu'une copie mesquine de tel autre. Ce roman n'est qu'une pâle copie de tel ouvrage. ‖ On appelle *estampes originales* celles qui sont faites d'après les tableaux, et *copies* celles qui sont faites d'après d'autres estampes.

— Syn. comp. COPIE. MODÈLE. Dans les arts, *copie* se dit pour la peinture, *modèle* pour le relief.

COPIÉ, ÉE. part. pass. du v. Copier. S'empl. adjectiv. Lettre parfaitement bien copiée. Tableau bien copié. Ce palais est copié sur un tel bâtiment.

COPIER. v. a. 1re conj. (rad. *copie*). *Je copie, tu copies*, etc. *Je copiais, il copiait, nous copiions, vous copiiez, ils copiaient. Je copierai, tu copieras*, etc. *Je copierais*, etc. *Que je copie, que tu copies, qu'il copie, que nous copiions, que vous copiiez, qu'ils copient.* Faire une copie. Copier fidèlement, exactement. Copier un contrat, un exploit. Copier un écrit mot à mot. Copier de la musique. Copier un passage de quelque écrit. Copiez-moi vite cette pièce. Je ne fais que copier leur paroles. Ils ont *copié* des livres, conservé les anciens auteurs, et écrit les faits de leur temps. (Anquet.) Démosthène, pour perfectionner son style, en le rendant plus concis et plus nerveux, *copia* jusqu'à huit fois l'histoire de Thucydide. (Barth.)

— Imiter avec exactitude un tableau, une statue, etc. Copier un tableau. Copier une statue. Copier un bas-relief. Il a copié un tableau de Rubens. Montaigne sait donner un air original aux choses mêmes qu'il *copie*. (Maleb.) Un architecte écossais s'est avisé de *copier* le Parthénon à Edimbourg. (P. Mérim.) Sinibaldo Scorra *copiait* à la plume les estampes d'Albert Durer; il les *copiait* si parfaitement, que les connaisseurs les achetaient pour les originaux. (Dict. des orig.)

— Fig. Imiter, exprimer par l'imitation, les actions, les manières, les gestes, etc., de quelqu'un. Cette jeune personne copie en tout sa mère. Il copie jusqu'aux défauts de son ami. Les autres ne font que *copier* les jésuites. (Pasc.) La ville croirait dégénérer en ne *copiant* pas les mœurs de la cour. (Mass.) Ceux qui ne sont pas nés dans un rang illustre, et qui veulent *copier* les grands, les *copient* mal, ils ne prennent que de faux airs de grandeur. (Bell.) Les moindres agréments qui sont naturels valent mieux que ceux qu'on affecte de *copier* des autres. (Bouh.) Les maîtresses de pension de Paris ont voulu me *copier* sur bien des points. (Mme Campan.)

Apprenti tout au plus du célèbre Molière,
Tu devais *copier* son noble caractère. (PRADON.)

— Tâcher d'imiter la manière d'un auteur, d'un artiste. En ce sens, il se prend ordinairement en mauvaise part. Il veut copier Talma.

— Imiter la nature. Ce peintre a fidèlement copié la nature. Molière n'est si vrai, que parce qu'il a toujours copié la nature.

— Contrefaire quelqu'un par dérision.

— Techn. *Instruments, machines et procédés à copier.* Instruments dont on se sert pour reproduire, augmenter ou diminuer les proportions des objets matériels.

— SE COPIER. v. pron. Se répéter, ne pas varier ses attitudes, son ton, ses sujets, sa manière. La plupart des auteurs modernes ne font que se copier les uns les autres.

— Par extens. Il se dit d'un auteur qui n'a point d'idées neuves, qui ne sait point varier les formes qu'il emploie. Ce peintre, cet écrivain a peu d'invention, et il lui arrive souvent de se copier.

— Les poetes écrivent encore : *Je coprai, je coprais*, pour *Je copierai, je copierais.* Cette suppression n'est pas permise en prose.

— Syn. comp. COPIER. CONTREFAIRE. IMITER. V. CONTREFAIRE. ‖ COPIER. TRANSCRIRE. *Transcrire* signifie *écrire* une seconde fois, transporter sur un autre papier. *Copier*, c'est à la lettre multiplier la chose, et tirer un double ou des doubles.

COPIÈRE. s. m. Hist. eccl. V. PORTE-BURETTE.

COPIEUSEMENT. adv. (du lat. *copiosè*, formé de *copia*, abondance). Beaucoup, avec abondance. Il n'est guère usité qu'en parlant des fonctions animales. Boire, manger copieusement. Uriner copieusement. Les gens du Nord boivent copieusement. Dans les interrogatoires que l'on fit subir à Damiens, assassin de Louis XV, ce misérable protesta toujours que si la veille de l'assassinat il eût été saigné *copieusement*, il n'aurait pas commis ce crime. (Hist. du Parl. Quand on a *copieusement* déjeuné, si on avale sur le tout une ample tasse

trois heures après, et l'on dînera quand même. (Brill.-Sav.)

— Syn. comp. COPIEUSEMENT. ABONDAMMENT. *Copieusement* ne se dit guère que des objets considérés en petit ou en détail, et *abondamment* s'applique plutôt à des objets considérés en grand.

COPIEUX, EUSE. adj. (du lat. *copiosus*, même signif.; formé de *copia*, abondance). Abondant. Il ne s'emploie guère que dans ces sortes de phrases : Faire un repas copieux. Faire une évacuation copieuse. Une selle très-copieuse. A ces deux plats avaient succédé un gigot de mouton et une salade *copieuse*. (Brill.-Sav.) Leur effet est alors de provoquer des selles *copieuses*, et de déterminer la production d'une grande quantité de mucus intestinal. (Rostan.)

— Littér. On trouve quelquefois l'adjectif *copieux* improprement appliqué aux langues. La langue grecque est plus copieuse que la latine.

— COPIEUX. s. m. (rad. *copier*). Celui qui contrefait les gestes et les manières d'une autre personne, afin de la tourner en ridicule. Les copieux de la Flèche.

COPISME. s. m. Bot. V. RHYNCHOSIE.

COPISQUE. s. m. (du gr. κόπισκος, même signif.). Bot. Espèce d'encens d'une qualité inférieure.

COPISTE. s. des 2 g. (rad. *copie*). Celui, celle qui copie, en quelque genre que ce soit. Bon, excellent, mauvais copiste. Un copiste ignorant. Un copiste de musique. C'est une faute de copiste. Un livre qui a passé par les mains de tant de *copistes*. (Boss.) Les premiers sont comme des *copistes* ignorants et serviles qui copient jusqu'aux fautes d'orthographe; les autres sont des auteurs qui copient en maîtres, et savent rétablir les mauvaises leçons. (J.-J. Rouss.) Des *copistes* allaient écrire sous sa dictée pour vendre ses traités. (Fonten.)

S'il ne fut jamais bon auteur,
Il était, du moins, bon *copiste*. (*Impr fr.*)

— On dit d'un peintre qui ne fait que copier les tableaux des autres, *C'est un copiste, ce n'est qu'un copiste.*

— Fig. Celui, celle qui s'attache à imiter la manière d'un artiste, le style d'un auteur, etc., et, dans ce sens, il se prend en mauvaise part. Un froid, un insipide copiste. Dépourvu de génie, elle s'est faite le copiste de ce peintre. Cet auteur a eu bien des émules, mais il n'a encore fait que de mauvais copistes. Les plus habiles *copistes* sont moins estimés que les médiocres inventeurs. (Lav.) Si vous demandiez de Théodose s'il est auteur ou plagiaire, original ou *copiste*, je vous donnerais ses ouvrages et je vous dirais : Lisez et jugez. (La Bruy.) L'esprit est souvent *copiste*, le génie est toujours original. (Bignic.)

— Littér. Il est souvent syn. de Plagiaire.

— Paléogr. et philol. Esclave qui, chez les anciens, était employé à copier les manuscrits.

— Celui, celle qui, depuis l'établissement du christianisme jusqu'à la découverte de l'imprimerie, faisait profession d'écrire les livres. On dit *calligraphe* dans le même sens. Le développement rapide que prit au commencement du XVIe siècle l'art de l'imprimerie, et la perfection que cet art atteignit presque en naissant, fit tout à coup disparaître les *copistes*, devenus presque inutiles. (Le Roux de Lin.)

— Hist. eccl. Titre que prenaient les chanceliers des abbayes.

COPORISTIQUE. adj. des 2 g. Chir. Qui guérit les cors aux pieds. Baume coporistique. Pommade coporistique. ‖ COPORISTIQUE. s. m. Topique végétal pour la guerison des cors aux pieds.

COPOSE. s. m. (du gr. κόπος, fatigue, lassitude). Pathol. Disposition du corps dans laquelle la plupart des fonctions animales s'exercent avec moins de promptitude et de vigueur qu'à l'ordinaire.

COPOU. s. m. Comm. Espèce de toile la plus estimée qui soit à la Chine, et qui se nomme ainsi, de ce qu'elle est faite d'une herbe que les gens du pays appellent *co*.

COPPA ou **KOPPA.** s. m. Philol. Nom d'une ancienne lettre, en usage chez les Doriens et chez les Etrusques, et dont les Romains ont fait le Q. Le coppa n'est resté dans l'alphabet grec que comme signe numérique de 90. Il y a une analogie remarquable pour la forme, pour le son et pour la valeur numerique, entre le *coppa* et le *qof* des Hebreux.

COPRAGOGE. s. m. (ét. gr., κόπρος, excrément; ἄγω, je fais sortir). Pharm. Nom d'un électuaire purgatif fort doux.

COPRE s. f. (du gr. κόπρος, fiente). Bot. Nom qu'on donne à l'amende de coco, lorsqu'elle est prête à être mise dans le moulin pour en extraire de l'huile.

COPRÈCE. s. m. (ét. gr., κόπρος, fumier; οἶκος, habitation). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des lamellicornes, ayant pour type une espèce de l'Australie.

COPRENEUR. s. m. (du lat. *cum*, avec; *prehendere*, saisir). Jurispr. Celui qui prend conjointement avec un autre, à ferme ou à loyer.

COPRIDE. adj. des 2 g. (du gr. κόπρος, fiente). Entom. Qui se nourrit de fiente. ‖ COPRIDES. s. m. pl. Sous-tribu établie dans la tribu des

seize genres. V. BOUSIERS.

COPRIÉMÈTE. adj. des 2 g. (ét. gr., κόπρος, excrément; ἐμέω, je vomis). Pathol. Qui rejette des matières fécales par le vomissement.

COPRIMORPHE. s. m. (ét. gr., κόπρος, bousier; μορφή, forme). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des lamellicornes, fondé sur une seule espèce, l'aphodie scrutateur, des montagnes du centre et du midi de l'Europe.

COPRIN. s. m. (du gr. κόπρος, fumier). Bot. Genre de champignons établi aux dépens des agarics.

COPRINE. s. f. (du gr. κόπρος, fiente). Entom. Genre de diptères, de la famille des napéellées, fondé sur une seule espèce très-rare qui vit sur les bouses, et nommée en conséquence coprine bovine.

— Bot. Division établie dans le genre agaric.

COPRIVORE. adj. des 2 g. (du gr. κόπρος, fumier; et du lat. *voro*, je dévore). Entom. Qui vit sur le crottin. Sphérocère coprivore. Lordatie coprivore.

COPROBATE. s. m. (ét. gr., κόπρος, fiente, fumier; βαίνω, marcher). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des lamellicornes, proposé pour une espèce du cap de Bonne-Espérance. Coprobate formicé.

COPROBIE. adj. f. (ét. gr., κόπρος, fiente, fumier; βίος, vie). Entom. Qui vit dans les excréments. ‖ COPROBIE. s. f. Genre de coléoptères pentamères, famille des lamellicornes, correspondant exactement à celui de canthon.

COPROBIES. s. m. pl. (ét. gr., κόπρος, fumier; βίος, vie). Entom. Nom donné aux myodaires calyptérées, dont les larves vivent dans les excréments et dans les débris de végétaux et d'animaux.

COPROCRASIE. s. f. (ét. gr., κόπρος, excréments; ἀκρασία, incontinence). Médec. Sortie involontaire des matières fécales.

COPROCRITIQUE. s. et adj. des 2 g. (ét. gr., κόπρος, excrément; κρίνω, je sépare). Mat. médic. Epithete donnée à certains médicaments purgatifs. Les médicaments copocritiques ne diffèrent en aucune manière des eccoprotiques. V. ECCOPROTIQUE.

COPROÉMÈSE. s. f. (ét. gr., κόπρος, excrément; ἐμέω, je vomis). Médec. Vomissement de matières fécales.

COPROLITHE. s. m. (ét. gr., κόπρος, fiente; λίθος, pierre). Boule fécale des animaux fossiles.

COPROMORGES. s. m. pl. (ét. gr., κόπρος, fiente; μόργνυμι, essuyer, sucer). Entom. Groupe d'insectes, de la famille des pétalocérides, qui vivent à la manière de quelques coprophages, et qui sucent les parties les plus succulentes des matières excrémentielles.

COPRONYME. adj. m. (ét. gr., κόπρος, excrément; ὄνυμα, nom). Hist. On a donné ce nom à Constantin VI, empereur de Constantinople, parce que, lors de la cérémonie de son baptême, il avait sali les fonts sacrés de ses ordures.

COPROPHAGE. adj. des 2 g. (ét. gr., κόπρος, fiente; φάγω, je mange). Entom. Qui se tient et vit dans le fumier et les excréments. ‖ COPROPHAGES. s. m. pl. Section de la tribu des scarabéides, famille des lamellicornes, comprenant ceux qui vivent habituellement dans le fumier et les excréments.

COPROPHILE. adj. des 2 g. (ét. gr., κόπρος, fumier; φιλέω, j'aime). Entom. Qui croît sur le fumier). Agaric coprophile. Sphério coprophile. ‖ COPROPHILES. s. m. pl. Genre de coléoptères pentamères, famille des brachélytres, ne renfermant qu'une espèce, qu'on trouve sous les pierres, aux environs de Paris.

COPROPHILINS. s. m. pl. (rad. *coprophile*). Entom. Sous-tribu de la famille des brachélytres, ayant pour type le genre coprophile.

COPROPRIÉTAIRE. s. des 2 g. Celui, celle qui possède par indivis une propriété avec un autre. Ils possèdent par indivis lorsque la chose commune n'est point partagée, et qu'aucun d'eux n'a sa part distinguée des autres. Un bail d'une terre ainsi possédée n'est point valable, s'il n'est fait par tous les *copropriétaires* ou en leur nom. (Trév.)

COPROPRIÉTÉ. s. f. Jurispr. Bien possédé par plusieurs personnes. ‖ Possession en commun. Cet enclos est notre copropriété.

COPRORRHÉE. s. f. (ét. gr., κόπρος, excrément; ῥέω, je coule). Médec. Flux alvin, diarrhée.

COPROSCLÉROSE. s. f. (ét. gr., κόπρος, excrément; σκληρός, dur). Médec. Endurcissement des matières fécales.

COPROSE. s. f. Bot. Un des noms scientifiques du coquelicot.

COPROSME. s. m. (ét. gr., κόπρος, excrément; ὀσμή, odeur). Bot. Genre de la famille des rubiacées et de la pentandrie digynie. Il renferme de petits arbres et des arbrisseaux de la Nouvelle-Zélande et de la Nouvelle-Hollande, dont le nom indique la propriété la plus évidente.

COPROSTASIE. s. f. (ét. gr., κόπρος, excrément; στάσις, action de s'arrêter; dérivé de ἵστημι, j'arrête). Pathol. Rétention des excréments dans les gros intestins. C'est la même chose que Constipation. V. CONSTIPATION.

gâteau). Pharm. Préparation pharmaceutique végétale en forme de petits gâteaux, et employée autrefois dans les maladies de poitrine.

COPTE ou **COPHTE.** s. des 2 g. (Selon les uns, de *Cophtos*, ville autrefois célèbre dans la Thebaïde, que les Arabes nomment *Cobt*, et les Coptes *Keft*; selon les autres du gr. κόπτω, je coupe, parce qu'ils ont toujours conservé l'usage de la circoncision; suivant l'opinion la plus commune, corruption du grec Αἰγύπτιος, Egypte, dont la première et la dernière syllabe ont été supprimées). Chrétiens originaires d'Egypte, et qui forment la secte des jacobites ou eutychéens. On en compte 160,000, dont 10,000 environ au Caire. Leur chef spirituel est le patriarche. Les prêtres doivent être mariés, et les moines célibataires. C'est parmi ces derniers que sont pris les évêques.

— adj. des 2 g. Qui appartient aux Coptes. Un moine copte. Les usages coptes. Les habitudes coptes. Population copte.

— Philol. *La langue copte* ou *cophte*, et simplement *le copte, le cophte.* L'ancienne langue des Pharaons, écrite avec les lettres de l'alphabet grec, et dans laquelle se sont introduits des mots grecs ou autres dont les nouvelles destinées de l'Egypte ont rendu l'adoption nécessaire.

— On dit maintenant *copte* : *cophte* est presque abandonné. Une grammaire copte. Un dictionnaire copte. La langue copte, etc.

COPTÉ, ÉE. part. pass. du v. Copter. S'emploie adjectiv. Une cloche coptée.

COPTER. v. a. 1re conj. (du celt. *cob*, coup). Faire sonner une cloche en la frappant seulement d'un côté avec le battant. Copter la cloche. Il vieillit.

COPTIDE. s. m. (du gr. κόπτω, je coupe). Bot. Genre de plantes, de la famille des renonculacées, établi pour placer l'ellébore à trois feuilles.

COPTIE. s. f. (du gr. κόπτω, je coupe). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des carabiques, établi aux dépens du genre panogée.

COPTIQUE. adj. des 2 g. Philol. Qui se rapporte aux Coptes, à leur langue, à leurs mœurs, etc.

COPTOCÉPHALE. s. m. (ét. gr., κόπτω, je coupe; κεφαλή, tête). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des tubulifères, et renfermant dix espèces, dont neuf d'Europe et une de Barbarie.

COPTOCYCLE. s. m. (ét. gr., κόπτω, je coupe; κύκλος, cercle). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des cycliques. On en mentionne cent espèces. Ces coléoptères vivent presque tous sur des plantes épineuses, sont brillants d'or, d'argent, de nacré, etc. mais après la mort, ils deviennent ternes, pâles, d'un jaune livide.

COPTODÈRE. s. m. (ét. gr., κόπτω, je coupe; δέρη, cou). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des carabiques, ayant pour type le genre coptodère festive.

COPTOGRAPHE. s. des 2 g. (ét. gr., κόπτω, je coupe; γράφω, j'écris). Celui, celle qui s'occupe de coptographie.

COPTOGRAPHIE. s. f. Art de découper des morceaux de carte ou de carton, de manière que leur ombre, projetée sur la muraille, y dessine des figures, et produit l'effet de l'estampe.

COPTOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Qui concerne la coptographie.

COPTOGRAPHIQUEMENT. adv. D'une manière coptographique.

COPTOLOGIE. s. f. (ét. gr., κόπτω, je coupe; λόγος, discours). Traité sur l'art de découper une carte.

COPTOLOGIQUE. adj. des 2 g. Qui concerne la coptologie.

COPTOLOGIQUEMENT. adv. D'une manière coptologique.

COPTOLOGUE. s. des 2 g. Celui, celle qui s'occupe de coptologie.

COPTOMIE. s. f. (ét. gr., κόπτω, je coupe; ὦμος, épaule). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des lamellicornes, établi aux dépens du genre cétonie, ayant pour type la coptomie mauritienne.

COPTON. s. m. (du gr. κόπτω, battre ou piler). Pharm. Sorte de gâteau composé de substances végétales, que les anciens administraient à l'intérieur, et qu'ils appliquaient sur la région épigastrique.

COPTOPE. s. m. (ét. gr., κόπτω, je fends; ὤψ, œil). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des longicornes, de la Nouvelle-Guinée et des Indes orientales.

COPTOPTÈRE. s. m. (ét. gr., κόπτω, je coupe; πτερόν, aile). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des carabiques, établi sur une seule espèce du cap de Bonne-Espérance, le coptoptère brunnée.

COPTORHINE. s. m. (ét. gr., κόπτω, je coupe; ῥίν, nez). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des lamellicornes, ne renfermant que deux espèces : le coptorhine africain et le coptorhine klugien.

COPTORHYNCHE. s. m. (ét. gr., κόπτω, je coupe; ῥύγχος, bec). Entom. Genre de coléo-

ayant pour type le coptorhynche ternation.

COPTURE. s. m. (ét. gr., κόπτω, je coupe, οὐρά, queue). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionites, renfermant vingt-sept espèces de l'Amérique méridionale.

COPULATIF, IVE. adj. (du lat. *copulativus*, fait de *copulare*, joindre, lier, unir). Gramm. Qui sert à lier les mots, les membres des phrases, etc. Conjonction copulative. Une conjonction copulative. Je soutiens, moi, que c'est la conjonction *copulative et* qui lie les membres corrélatifs de la phrase. (Beaumarch.)

— subst. fém. La copulative *et* mal placée produit une équivoque.

— Bot. Épithète donnée aux cloisons du péricarpe, quand elles ne se séparent bien ni de l'axe ni des parois.

COPULATION. s. f. (pr. *ko-pu-la-ci-on ;* du lat. *copulare*, joindre, unir, lier). Accouplement des deux sexes pour la génération.

— *Copulation autorisée par les lois.* Le mariage.

— Il se dit plus particulièrement de la conjonction de l'homme et de la femme, et se joint presque toujours avec l'adjectif *charnel*. La copulation charnelle est défendue hors le mariage. Avant le concile de Trente, la *copulation* illicite faisait parenté jusqu'au septième degré, réduit par ce concile au second. (Mén.)

— Syn. comp. COPULATION. ACCOUPLEMENT. *Copulation* se dit de l'espèce de jonction qui s'opère par la conjonction des parties sexuelles. *Accouplement* est un terme général qui se dit de toute sorte de jonction du mâle avec la femelle pour la génération.

COPULE. s. f. (du lat. *copula*, attache, lien). Log. Mot qui lie le sujet d'une proposition avec l'attribut. Le verbe *être*, exprimé ou sous-entendu, est la copule de toutes les propositions. V. ÊTRE.

— Jurispr. Union de l'homme et de la femme. Lorsqu'une fille n'a consenti à la *copule* que sous promesse de mariage, celui qui l'a faite est obligé en conscience de l'épouser. (Tr.)

COPULÉ, ÉE. part. pass. du v. Copuler.

COPULER. v. n. 1re conj. (du lat. *copulari*). Accoupler, assembler, unir.

COQ. s. m. (pr. *kok ;* altération du mot lat. *gallus*, qui, devenu *gal* par abréviat., s'est transformé en *gaug, gog, gau, gal, coc, cox, cos*, puis *coq ;* plusieurs pensent que ce n'est qu'une onomatopée du chant bien connu de cet oiseau, chant que nous représentons par les syllabes *co-co-ri-co*). Ornith. Le mâle de la poule. Genre de l'ordre des gallinacés, famille des faisans, auquel on rapporte les races domestiques suivantes : *Coq villageois. Coq huppé. Coq à cinq doigts. Coq nain. Coq frisé. Coq de soie. Coq pattu. Coq nègre. Coq sans croupion. Coqs cornus. Coq russe. Coq de bruyère. Coq de bouleau. Coq de roche.* Un bon coq. Un jeune, un vieux coq. Crête de coq. Le chant du coq. Au premier chant du coq. Plumes de coq. Faire battre des coqs. Faire jouter des coqs. Combat de coqs. Un bon coq ne fut jamais gras. Le coq est le symbole de la vigilance et de l'activité. De tous les oiseaux qui peuplent nos basses-cours, le *coq* et la poule sont ceux qui nous rendent le plus de services. (D'Orb.) En été, le chant de nuit du *coq* commence à deux ou trois heures du matin, et en hiver à dix ou onze heures du soir. (Id.) Les *coqs* sont polygames, et veillent avec une tendresse jalouse à la sécurité de leurs femelles. (Id.) Le *coq* est sujet à l'albinisme. (Id.) Un bon *coq* suffit à douze ou quinze poules. (Id.) Lorsqu'il y a plusieurs *coqs* dans une basse-cour, la paix n'y est pas de longue durée. (Id.) Autant le *coq* affectionne les jeunes poules, autant il dédaigne les vieilles, qu'il rebute et délaisse. (Id.)

Là, le *coq* est orné de ce royal emblème
Qui sur son noble front éclate en diadème. (PARSEVAL.)

. . . . Le *coq*, père, amant, chef heureux,
Qui, roi sans tyrannie, et sultan sans mollesse,
A son sérail allé prodiguant sa tendresse,
Aux droits de la valeur joint ceux de la beauté,
Commande avec douceur, caresse avec fierté,
Et fait pour les plaisirs, et l'empire et la gloire,
Aime, combat, triomphe, et chante sa victoire. (DELILLE.)

Nous verrons dans ta cour le *coq* fier et superbe,
Pour y chercher le grain éparpiller la gerbe,
Appeler aigrement son sérail assoupi. (CHASSERAE.)

— On appelle aussi *coq*, le mâle de la perdrix, du faisan et de plusieurs autres volatiles. Il ne faut tuer que les coqs. || On a encore donné le nom de *coq* à des oiseaux dont les formes rappellent celles du coq, mais qui appartiennent quelquefois même à un ordre différent de celui des gallinacés.

— Fam. On dit d'une personne qui a le teint extrêmement rouge, soit naturellement, soit par suite d'une émotion subite qui lui a fait monter le sang au visage : Vous êtes rouge comme un coq.

— Fig. et fam. On dit d'un homme qui est le plus considéré, le plus riche d'un village, d'une paroisse de campagne : C'est un coq de paroisse. C'est le coq du village. Vous êtes le coq de votre village.

— Fig. et poét. *Au chant du coq*. Au point du jour. Ils se mirent à travailler au chant du coq.

— Fig. et prov. La poule ne doit point chanter devant le *coq*. (Mol.)

— Pop. *C'est un bon coq*. C'est un bon mâle.

Ah ! s'il se peut, de crainte de folie,
Ignorez donc qu'au monde il est des *coqs ;*
En fait d'amour, ce sont tous des escrocs.
(DE JUSSIÈRES.)

[illegible]

dans une situation très-commode, très-agréable; avoir toutes ses aises, tout à souhait. || *Mauvaise maison où le coq se tait et la poule chante.* || *Malheureuse maison et méchante, où le coq se tait et poule chante.* C'est un mauvais ménage que celui où la femme gouverne son mari. || *Coq chante ou non, viendra le jour.* || *Le coq chante, il nous faut hâter.* || *Le coq et le serviteur un seul an sont en vigueur.* || *Petit coq a germe.* || *Si jà ne chante le coq si vient le jour.*

— Épith. Fier, impérieux, superbe, hardi, belliqueux, intrépide, matinal, vif, vigilant, jaloux, lascif, amoureux, pattu, petit, hargneux, pétulant, haut monté, etc. || Périphr. Le héraut du soleil. Le chantre de l'aurore. Du temps qui fuit la mesure vivante. (Rosset.)

— *Combat de coqs.* V. COMBAT.

— Hist. *Coq gaulois.* Un des insignes de la nation gauloise. Le coq gaulois a décoré les drapeaux français pendant la première révolution, et les orne encore depuis 1830.

— Hist. rom. Chez les Romains, les jeunes coqs, autrement appelés les *poulets sacrés*, passaient pour les interprètes de la volonté des dieux, et l'on n'entreprenait rien de considérable dans le sénat, ni dans les armées sans les avoir consultés. La manière de prendre ces auspices consistait à examiner de quelle façon les oiseaux usaient du grain qu'on leur présentait pour leur nourriture.

Des Grecs et des Romains autrefois révéré,
Le *coq* était des dieux l'interprète sacré. (ROSSET.)

— Myth. On immolait le *coq* à la déesse de la nuit, sans doute parce qu'il troublait son repos en signalant, dès ses premières lueurs, l'apparition du jour.

— Bot. *Coq des jardins, menthe-coq.* Nom vulgaire de la tanaisie et de la balsamite.

— Moll. foss. Nom vulgaire des térébratules.

— Techn. Figure qui a ordinairement la forme d'un coq, qu'on place sur la pointe des clochers des églises, et qui sert de girouette. Le coq de cette église. Le coq du clocher. Il faut voir où est tournée la tête du coq, pour savoir de quel côté vient le vent.

— Horlog. *Coq d'une montre.* Pièce d'une montre qui couvre et maintient le balancier.

— Serrur. Espèce de crampon qui sert à assurer diverses pièces fixes ou mobiles.

— COQ (Ordre du). s. m. Hist. Ordre de chevalerie institué en 1214, par un dauphin de Viennois, à l'occasion d'un grand danger qu'il courut en combattant contre les Anglais ; cet ordre fut ainsi appelé, parce que les chevaliers portaient un écu d'argent à un coq de sable, c'est-à-dire noir.

COQ. s. m. (du lat. *coquus*, cuisinier). Mar. Cuisinier de l'équipage. Savoir faire, toujours dans la gigantesque marmite, le pot au feu de l'équipage avec la viande de bœuf et les légumes obligés, tel est le triomphe des *coqs* cordons bleus. (J. Lecomte.) Les rapports du *coq* avec les matelots sont une hostilité continuelle, qui prend sa source dans sa parcimonie à distribuer les produits de sa chaudière. (Id.)

Un malpropre, un vilain, qui sans cesse se gratte,
Dont les yeux larmoyants sont bordés d'écarlate,
Qui quitte rarement sa cuiller et son croc,
Cet animal enfin que l'on appelle *coq*. (*Tab. de la mer.*)

— Au mot *coq*, cuisinier de l'équipage, M. Nap. Landais ajoute : « Quelques-uns écrivent *coque* avec raison. » Nous croyons, nous, que c'est à tort. Que ce mot vienne du *coquus* latin ou du *cook* anglais, il n'y aurait pas sujet de l'écrire *coque*. Il vaut bien mieux laisser au nom *coq* sa terminaison masculine, très-correcte d'ailleurs sur l'étymologie *coquus*, que de lui en donner une féminine, *coque*, et confondre ainsi un cuisinier, non-seulement avec une enveloppe, une coquille, mais encore avec un autre terme de marine qui signifie Faux pli dans une corde.

— Médec. *Coq*, abréviation usitée dans les formules, pour *coquatur* ou *coquantur*, que l'on fasse cuire.

— Dans les corderies, Ouvrier qui fait chauffer le goudron.

COQ-À-L'ÂNE. s. m. (pr. *ko-ka-lâ-ne*). Petit poème français où l'on passait, sans aucune liaison, d'un sujet à un autre.

— Par extens. Discours sans suite, sans liaison, sans raison; discours incohérent, comme serait celui d'un homme qui, parlant d'un coq, viendrait brusquement à parler de l'âne, et sauterait ainsi du coq à l'âne. Il fait toujours des coq-à-l'âne. Faire un coq-à-l'âne. Il m'a répondu par un coq-à-l'âne. *Le coq-à-l'âne* ne se compose pas d'une sottise isolée, comme le quolibet, comme le calembour, mais d'une série de sottises rassemblées sans liaison. (De Jouy.) La plupart des gens font des *coq-à-l'âne* comme M. Jourdain faisait de la prose. (Id.)

— Fig. Qui n'a aucun rapport au sujet dont on s'entretient. Vous ne répondez aux choses sérieuses que par des coq-à-l'âne.

— Tant que le nom *coq-à-l'âne* ne sera pas réduit à l'état de mot, ce qui, nous l'avouons, ne paraît guère possible, il ne sera pas convenable d'y admettre la marque du pluriel. Le sens singulier est ici trop frappant, puisque c'est l'abrégé de *discours où l'on passe du coq à l'âne*, et l'article singulier devant *âne* ne permet pas que ce nom prenne la marque du pluriel.

COQ D'INDE. [illegible]

— Fig. Imbécile, niais. Vous êtes un coq-d'Inde.

Je crois voir nos jeunes seigneurs
Avec leur brillant étalage ;
Et nos coqs-d'Inde sont l'image
De leurs pesants imitateurs. (VOLTAIRE.)

COQ SOURIS. s. f. Mar. Voile ou bonnette en deux parties, qui se lace entre le hunier et la vergue de fortune d'un sloop, d'une galiote, pour remplir le vide que laisse l'échancrure du hunier. On l'appelle aussi *lèchefrite*.

COQUALLIN. s. m. Mamm. Nom d'une espèce du genre écureuil.

COQUARD. s. m. (pr. *ko-kar*). Ornith. Nom vulgaire du métis du faisan et de la poule. Cet animal est très-rare, et on le nomme aussi *faisan bâtard*.

COQUARD. s. m. (dérivé de *coq*). Vieillard qui fait le galant, le coquet, le jaseur, le conteur de sornettes.

Allez sorner à vos *coquards*
A qui vous voudrez jouer. (PATHELIN.)

— C'est encore un terme dont on se sert avec les petits enfants, pour désigner un œuf, un œuf à la coque.

COQUART. s. m. Sot, benêt. Pop.

COQUÂTRE. s. m. (rad. *coq*). Ornith. V. COCÂTRE.

COQUE. s. f. (du gr. κόγχη, coquille). Enveloppe extérieure de l'œuf. Les poulets courent au sortir de la coque. Les meilleurs poudriers ou horloges de sable se font avec des *coques* d'œufs calcinées et pulvérisées. (Trév.)

— *Œufs à la coque.* Œufs cuits dans leur coque. Manger des œufs à la coque.

— Fig. Sentant encore la vile *coque* d'où il était sorti. (St-Sim.) Ce joli couple sortait de sa *coque* le jour que je sortis de Paris. (Mme de Sévigné.)

Au demeurant il faisait le cafard,
Se renfermait, voyant une femelle,
Dedans sa *coque*, et baissait la prunelle. (LA FONT.)

— Prov. et fig. *Ne faire que sortir de la coque.* Etre encore très-jeune. Vous ne faites que sortir de la coque, et déjà vous osez vous permettre ces choses-là ?

— Bot. *Coque du Levant.* Fruit d'un arbre des Indes, d'un brun noirâtre et de la grosseur d'un pois, qui a la propriété d'enivrer les poissons, de manière qu'on peut les pêcher à la main. || On appelle aussi *coque*, l'enveloppe ligneuse de la noix, de l'amande, etc. Coque de noix.

— Prov. et fam. *Je n'en donnerais pas une coque de noix.* Se dit d'une chose qui est de très-peu de valeur, tant au moral qu'au physique. Je ne donnerais pas une coque de noix de toutes ses promesses.

— Bot. Loges closes d'un péricarpe multiloculaire, qui se séparent les unes des autres à la maturité, qu'elles soient déhiscentes ou non. Les coques sont souvent solitaires : elles sont groupées par deux ou trois. || Enveloppe de certains fruits ou de certaines semences. Les fruits de la coriandre, de l'anis, de la capucine, du géranion, etc., sont formés de coques.

— Conchyl. Nom vulgaire d'une espèce du genre bucarde. || *Coques de perles.* Élévations en demi-rond que l'on trouve attachées à la nacre ; ce sont des perles véritables que la nature a attachées à sa coquille.

— Entom. L'enveloppe où se renferment le ver à soie et autres larves d'insectes qui filent, et où l'araignée renferme ses petits. Ce ver à soie commence à faire sa coque. Le ver à soie file la soie avec laquelle il se construit une *coque* ou cocon où il s'enferme pendant dix-huit à vingt jours. (Buff.)

— Mar. Faux pli qui se fait à une corde trop forte et qu'on n'a pas pris soin de détordre. Quand un cordage a subi une trop forte tension, ou si, mouillé, ses fils se retirent, il se replie sur lui-même et fait des *coques*, des ronds, qui l'empêchent de pouvoir glisser aisément dans les poulies ou dans les conduits où son passage est nécessaire. (J. Lecomte.) || *La coque d'un navire.* Le corps d'un bâtiment, d'un vaisseau, sans mâts et sans gréement.

— Fig. et mar. On appelle aussi *coque de noix*, de petites embarcations. La *coque de noix* est en pleine baie d'Audierne. (E. Gonz.) C'est l'heure où les requins sentent la mort autour des *coques de noix*. (Id.)

— Modes. Sorte de garniture de robe enjolivée par de gros nœuds formant une coque. || *Coque de cheveux.* Cheveux tournés en coque.

— Bijouter. *Coques de perles* ou simplement *coques*. Demi-perles que l'on réunit ordinairement deux à deux, de manière qu'elles imitent des perles entières.

— Épith. Dure, forte, fine, douce, tendre, faible, fragile, lisse, polie, luisante, etc.

COQUECIGRUE. s. f. Ornith. Oiseau aquatique qu'on dit avoir enseigné aux hommes à se donner des lavements, et que les anciens appelaient *clyster*.

— A Dieppe et au Havre, les matelots appellent *coquecigrues*, certaine matière gluante et semblable à l'empois pour la couleur et la consistance, que la mer jette sur le rivage.

— Express. prov. *A la venue des coquecigrues.* Jamais.

— Fam. Baliverne, conte en l'air. Il nous vient conter des coquecigrues. Vous nous débitez des coquecigrues de mer. Mon fils veut

manderons bien des *coquecigrues*. (Mme de Sév.)

Il lance. . . .
Dans les champs de l'azur, sur le parvis des nues
Son esprit à cheval sur des *coquecigrues*. (St-AMAND.)

— On dit dans un sens analogue : Raisonner comme une coquecigrue.

— Rabelais l'a appliqué à une personne. Voyez le plaisant *coquecigrue !*

COQUEFREDOUILLE. s. m. Mot burlesque qui signifie Un pauvre hère, un malotru. Ce n'est qu'un coquefredouille.

L'Espagnol, ce *coquefredouille*,
Va toujours à l'école, et perd toujours bredouille.
(Mme Deshoul.)

— Fat, sot, vaniteux, homme sans esprit. C'était au temps où la France portait des hommes mâles, et non des *coquefredouilles* embéguinés. (Trév.)

COQUELICOT. s. m. Bot. Nom vulgaire d'une espèce du genre pavot bien connue par ses jolies fleurs, du rouge le plus éclatant, et qui abonde dans les champs de blé et dans tous les terrains fraîchement remués, où elle fleurit de bonne heure en été. Sirop de coquelicot. Coquelicots doubles. Le *coquelicot* éblouissant, le bluet azuré, la nielle pourprée, le liseron couleur de chair, relèvent de l'éclat de leurs fleurs l'aimable verdure des guérets. (B. de St-P.)

COQUELINÉ. part. pass. du v. Coqueliner.

COQUELINER. v. n. 1re conj. (rad. *coq*). Il se dit du chant du coq. Le coq coqueline.

— Fig. et pop. Courir après les jeunes filles.

COQUELINEUX. s. m. (rad. *coq*). Qui court après les jeunes filles. On ne se doit pas esmerveiller, s'il est un petit *coquelineux*. (Despériers.)

COQUELOURDE. s. f. Nom vulgaire d'une narcisse, de deux anémones, et particulièrement de l'agrostemme coronaire.

— Hortic. Deux agrostemmes cultivées dans les jardins.

COQUELUCHE. s. f. S'est dit d'une espèce de capuchon, de coiffure que portaient les femmes.

— Fig. et fam. *Être la coqueluche de la cour, de la ville, du quartier, de la famille*, etc. Y être fort en vogue, fort aimé. || On dit, dans le même sens, *Il est la coqueluche de toutes les femmes*. Toutes les femmes en sont coiffées. Si à votre âge vous êtes si vif et si impétueux, quel nom fallait-il vous donner dans votre jeunesse, et lorsque vous étiez la *coqueluche* ou l'entêtement de certaines femmes qui ne juraient que par vous et sur votre parole ? (La Bruyère.)

— Ornith. Nom vulgaire du mâle du bruant des roseaux.

— Médec. Maladie qui attaque principalement les enfants, caractérisée par une toux violente et convulsive revenant par quintes plus ou moins longues, dans lesquelles plusieurs mouvements rapides d'expiration bruyante sont suivis d'une seule inspiration lente, pénible et très-sonore. La coqueluche est quelquefois épidémique. Il est malade de la coqueluche. Ma fille a eu la coqueluche. Un médecin à la mode, à qui rien n'est impossible : il m'a guérie de mes migraines, et Oscar de la *coqueluche*. (Mélesville.) La *coqueluche* se communique presque toujours rapidement aux enfants d'une même famille. (Blache.)

Mettez en votre thé la drogue d'une ruche :
C'est un remède sûr pour n'avoir *coqueluche*. (SALL.)

— Quelques auteurs dérivent simplement ce nom du *coqueluchon* même que portaient les personnes atteintes de cette maladie ; il en est d'autres qui pensent que cette affection a été ainsi nommée parce qu'on lui opposait comme remède ordinaire les fleurs de *coquelicot*.

COQUELUCHÉ. part. pass. du v. Coqueluucher.

COQUELUCHER. v. n. 1re conj. Avoir la coqueluche, être atteint, attaqué de la coqueluche. Cet enfant coqueluche. Il vieillit.

— SE COQUELUCHER. v. pron. Se coiffer de quelqu'un.

Je prétends que Jacquet, avec sa frolde mine,
Qui m'a joué d'un tour qui n'est ni bien ni biau,
En me *coqueluchant* de la jeune Clodine,
Reprendra la vache et le viau.

COQUELUCHON. s. m. (du gr. κύκλος, cercle, parce qu'il forme en effet un cercle autour du visage). Espèce de capuchon. Porter un coqueluchon. Coqueluchon de moine. Il ne se dit guère qu'en plaisantant.

— Conchyl. *Coqueluchon de moine.* Nom vulgaire d'une espèce du genre arche.

COQUELUCHONNÉ, ÉE. adj. Se dit des vêtements bizarrement arrangés. Mademoiselle de Méri déguisait votre fils avec trois vieilles jupes noires, si bien rangées, si plaisamment *coqueluchonnées*, que tout le monde l'attaquait. (Mme de Sév.)

COQUEMAR. s. m. (du celt. *cawg*, bassin, plat, pot ; *mar*, grand ; d'où le lat. *cucuma, cucumella*). Pot de terre, ou de cuivre, ou d'argent, etc., ayant une anse, et propre à faire bouillir ou chauffer des liquides. Faire bouillir de l'eau, de la tisane dans un coquemar.

COQUEMELLE. s. m. Bot. Un des noms vulgaires de l'agaric procère.

COQUEMOLLIER. s. m. Bot. Plante qui se rapproche de la famille des apocynées, et comprend quatre espèces qui sont des arbustes de

safran, à peau grenue et ridée, sont agréables à manger et rafraîchissants.

COQUEPLUMET. s. m. Il signifiait un fier-à-bras, un homme qui porte des panaches, un costume éclatant. Maints gentilshommes qui se montrent vaillants *coqueplumets* sur le pavé de Paris. (Sat. Mén.)

COQUEREAU. s. m. Mar. Espèce de petit navire.

COQUERELLE. s. f. Nom qu'on donnait dans certaines abbayes à des femmes, dont la fonction était de garder les chanoinesses depuis le moment de l'extrême-onction jusqu'à leur enterrement. La doyenne du chapitre a droit

de nommer le solliciteur du chapitre et l'écolâtre de placer l'infirmière et les *coquerelles*, et les destituer quand il y a cause. (A. de la Houss.)

COQUERELLES. s. f. pl. Blas. Noisettes représentées vertes et dans leur enveloppe, qui sont jointes ensemble au nombre de trois.

COQUERET. s. m. Bot. Genre de plante à fleur monopétale, dont l'espèce la plus remarquable est l'alkékenge.

COQUERICO. s. m. (onomatopée). Chant du coq. Le coq chanta coquerico. Pop.

> Autour de moi mon joli coq,
> Toujours ardent pour sa poulette,
> A chaque moment me répète
> *Coquerico* (*Théât. de la Foire.*)

COQUERIE. s. f. (du lat. *coquus*, cuisinier). Mar. Grande cuisine bâtie, construite sur un quai, sur un port, dans laquelle les coqs ou cuisiniers font cuire les aliments destinés aux équipages des navires.

COQUERIQUÉ. part. pass. du v. Coqueriquer.

COQUERIQUER. v. n. 1re conj. (rad. *coq*.) Chanter, en parlant du coq. Votre coq a coqueriqué de bonne heure aujourd'hui. Les coqs coqueriquent. Dans les campagnes, on entend coqueriquer les coqs qui annoncent le point du jour.

COQUÉRON. s. m. Mar. Petite chambre à l'avant de certains bâtiments de cabotage, et qui sert de cuisine. || Petites armoires pratiquées à l'avant et à l'arrière d'une chaloupe.

COQUES. s. f. pl. Techn. Partie d'une serrure.

COQUET. s. m. (dimin. de *coq*.) Navig. Petit bateau qui amène des marchandises de Normandie à Paris.

COQUET, ETTE. adj. (rad. *coq*). Qui a de la coquetterie, qui cherche à plaire, tant au moral qu'au physique. Une femme coquette. C'est un homme très-coquet. Il ne fut jamais d'homme si coquet. Des manières coquettes. Il a l'esprit coquet, l'humeur coquette. Une femme *coquette* se soucie peu d'être aimée; il lui suffit d'être trouvée aimable, et de passer pour belle. (La Bruy.) Moi, *coquette!* qui a pu vous donner une pareille idée? (Delav.) Elle est charmante, vive, légère, spirituelle et *coquette*. (Id.) Toute belle est un peu *coquette*. (Agniel.) Il faut tromper lorsque l'on est *coquet*. (Du Trembl.) Qu'une femme *coquette* est facile et crédule! (Dest.) Les filles sont toujours un peu *coquettes*. (Volt.) Une femme modeste, vraie, sensible, laborieuse, ne sera jamais *coquette*. (Cte de Bradi.)

> Parlons à cœur ouvert et confessons la dette,
> Je suis un peu *coquet*, tu n'es pas mal *coquette*.
> (Regnard.)

> Toute femme est *coquette*, ou par raffinement,
> Ou par ambition, ou par tempérament. (Destouches.)

— Il se dit aussi des choses dans le sens de Frais, joli, mignon. Un ruban coquet. Il m'a envoyé un meuble très-coquet. Le château de Boussac est irrégulier, gracieux et *coquet* dans sa simplicité. (G. Sand.) Cette église sera une des plus *coquettes* de Paris, quand elle aura reçu les embellissements qui lui sont destinés. (Cour. franç.) La manière si profane et si *coquette* dont il parle de la piété, dans sa dévotion aisée. (Pasc.) Les soldats exécutèrent ce double mouvement avec la précision la plus *coquette*. (P. Chev.)

— Il s'emploie souvent comme subst. fém. en parlant des femmes. C'est une vraie coquette. Une coquette fieffée. Une vieille coquette. Une franche coquette. Le manége d'une coquette. La femme tendre cède à son cœur; la *coquette* ne cède qu'à sa tête. (S. Dub.) Souvent une *coquette* est l'ouvrage d'un jour. (Fabr. d'Egl.) Pour vivre heureux, vivons loin des *coquettes*. (Flor.) *Coquette* qui querelle est sur le point d'aimer. (Voisen.) Les *coquettes* ne cherchent en amour que l'occupation d'une intrigue, et l'émotion d'esprit que donne la galanterie. (La Roche.) Une *coquette* n'aime pas la personne de ses amants, elle n'en aime que les passions. (B. Rab.)

> C'est providence de l'amour
> Que *coquette* trouve un volage. (Lamotte.)

> Voyez-vous près d'une *coquette*,
> Ces imprudents que l'amour guette? (Dupin.)

> Là, la *coquette* vient, réparant ses attraits,
> Aux fats de tous pays tendre encor ses filets. (Delille.)

— Suivant M. Landais, il ne s'emploie jamais comme substantif au masculin. M. Lan-

quelques-uns de nos auteurs, il l'eût infailliblement rencontré. Et ne dit-on pas fig., Faire le coquet?

> Coquette avec *coquet* ne trouve pas son compte,
> Et coquet de coquette a toujours de la honte. (Scarron.)

— Fig. *Faire le coquet, la coquette.* Se donner des grâces, des airs aimables.

> Son rival autour de la poule
> S'en revint faire le *coquet*. (La Fontaine.)

— Epith. Aimable, charmante, sémillante, vive, orgueilleuse, volage, capricieuse, perfide, dangereuse, franche, vieille, fixée, corrigée, etc.

— Syn. comp. COQUETTE. GALANTE. Il suffit à une *coquette* d'être trouvée aimable et de passer pour belle; une femme *galante* veut qu'on l'aime et qu'on réponde à ses désirs.

COQUETÉ, ÉE. part. pass. du v. Coqueter.

S'empl. adjectiv. Elle aime à être coquetée tout le jour.

COQUETER. v. n. 1re conj. (rad. *coquet*). Ce verbe double le *t* devant un *e* muet. *Je coquette, tu coquettes, il coquette, nous coquetons*, etc. *Je coquetterai, tu coquetteras*, etc. *Je coquetterais, tu coquetterais*, etc. *Coquette*, etc. *Que je coquette, que tu coquettes, qu'il coquette, que nous coquettions*, etc. User de coquetterie; faire le coquet, la coquette; se plaire à cajoler ou à être cajolé. Elle ne fait que coqueter. Il ne pourra jamais s'empêcher de coqueter. Vous aimez trop à coqueter. Prétendez-vous y venir *coqueter*? (Montfleury.)

— S'emploie aussi dans le sens actif.

> . . Si Jason n'eût *coqueté* Médée,
> Il n'eût jamais en Grèce rapporté
> Cette toison si fièrement gardée (Sarrazin.)

— Hist. nat. S'accoupler avec la poule, en parlant du coq.

— Mar. Faire avancer un bateau en remuant son aviron par derrière. On dit plus ordinairement *godiller*.

COQUETIER. s. m. (rad. *coque*). Marchand d'œufs et de volailles en gros.

— Petit vase de buis, de porcelaine ou de métal, ordinairement en forme de verre à liqueur, dans lequel on met un œuf, pour le manger à la coque. Un coquetier de porcelaine. Demi-douzaine de coquetiers de buis.

> De ces deux jolis *coquetiers*
> Pour vous l'amour a fait emplette. (Boufflers.)

COQUÉTISME. s. m. (rad. *coquet*). L'art de la coquetterie. Mets-lui le *coquétisme* en tête. (Scarron.)

COQUETTE. s. f. Bot. Variété de laitue cultivée.

— Techn. Boîte à herborisation.

COQUETTERIE. s. f. Désir d'inspirer de l'amour sans en ressentir soi-même; agaceries d'une personne coquette. Cette jeune personne a déjà de la coquetterie. La coquetterie est le bonheur des femmes. La coquetterie est le mensonge de l'amour. La *coquetterie* est l'ambition des femmes. (Bugny.) La *coquetterie* est incompatible avec la vertu. (Cte de Bradi.) La *coquetterie* est moins un commerce d'amour qu'une spéculation de vanité. (S. Dub.) Ma faute, en cela, ressemblait à la *coquetterie* des honnêtes femmes. (J.-J. Rouss.) Le génésique a donné naissance à la *coquetterie* surtout, qui est née en France, et dont l'élite des nations vient chaque jour prendre des leçons dans la capitale de l'univers. (Brill.-Sav.)

— Manières, paroles employées dans le dessein de plaire, soit qu'on éprouve, soit qu'on n'éprouve pas le sentiment que l'on veut inspirer. Vos manières ont bien de la coquetterie. User de coquetterie. Dire des coquetteries. Faire des coquetteries à quelqu'un. Il n'y a eu entre eux que de la coquetterie. Il s'est laissé prendre aux coquetteries de cette femme. La *coquetterie* féminine est comme la pensée; elle se joue de tous les obstacles. (***) L'insinuante *coquetterie* affectera le langage de la tendresse. (J.-J. Rouss.) Une certaine *coquetterie* maligne et railleuse désoriente encore plus les soupirants que le silence ou le mépris. (Id.) Après tout, la *coquetterie* n'aboutit qu'à des manières engageantes qui semblent dire tout, et qui ne disent rien. (Soud.) Ce fut ainsi qu'elle s'inclina vers lui par un mouvement plein d'innocence et de *coquetterie* timide. (J. Begard.)

> Tout bien considéré, franche *coquetterie*
> Est un vice moins grand que fausse pruderie. (Dufresny.)

— Par extens. Moyens qu'une personne emploie pour faire valoir ses avantages, en quelque genre que ce soit. Ce poëte lit ses vers avec une espèce de coquetterie. C'est par une espèce de coquetterie que les personnes qui ont une jolie voix se font prier pour chanter.

— Certaine manière de parler ou d'écrire. Sa conversation a de la coquetterie. Votre style a de la coquetterie.

— Epith. Perfide, trompeuse, mensongère, séduisante, vive, aimable, franche, importune, révoltante, minaudière, etc.

— Syn. comp. COQUETTERIE. GALANTERIE. La *coquetterie* cherche à faire naître des désirs, la *galanterie* à satisfaire les siens. Les femmes ne travaillent guère à cacher leur *coquetterie*; elles sont plus réservées pour leurs *galanteries*, parce que la première satisfait leur amour propre, et que les secondes dénotent un vice du cœur.

COQUILLADE. s. f. Ichthyol. Nom vulgaire d'une espèce du genre blennie.

— Ornith. Nom vulgaire de l'alouette cochevis.

COQUILLAGE. s. m. (pr. *ko-ki-iaje;* du gr. κογχύλιον, coquille). Petit animal qui habite dans une coquille. Il y a des coquillages de mer, d'eau douce et de terre. Sur les côtes de la mer, les pauvres gens se nourrissent en partie de coquillages. Toute cette côte est pleine de coquillages.

— La coquille elle-même. Coquillage doré, marqueté, etc. Le coquillage de la pourpre est beau, est rare. Des débris de coquillages. Une grotte de coquillages. Coquillages fossiles. C'est dans des *coquillages* de ce genre, mais plus grands, que l'on trouve les perles. (Buff.) Et le changeant émail qui peint les *coquillages*. (Delille.)

— Amas de coquilles. Les marbres, les pierres à chaux ne sont composés que de débris de coquillages. (Buff.) Vous irez chercher des *coquillages* fossiles sur la côte de Sainte-Catherine. (Mac.)

COQUILLART. s. m. (rad. *coquille*). Minér. Lit de pierres de taille parsemé de coquilles.

COQUILLE. s. f. (pr. *ko-ki-ie;* du gr. κογχύλιον, coque). Enveloppe dure et calcaire des mollusques testacés, comme les moules, les limaçons, les pétoncles, les huîtres, etc. Les coquilles sont appelées univalves, bivalves ou multivalves, selon qu'elles sont d'une, de deux ou d'un plus grand nombre de pièces. Il y a des coquilles de terre, d'eau douce et de mer. La coquille du limaçon. Belle coquille. Les mollusques à coquille. Coquille à vis, turbinée, dentelée. Coquille de nacre. Ramasser des coquilles. Faire une collection de coquilles. Des écharpes semées de coquilles. On ne trouve jamais de *coquilles* ni dans le roc vif ou granit, ni dans le grès. (Buff.) La nourriture du labre lonche consiste dans des animaux à *coquilles*. (Lacépède.) Les huîtres ne peuvent qu'ouvrir et fermer leurs *coquilles*. (Buff.) On plonge à de grandes profondeurs dans les mers d'Asie pour en retirer ces précieuses *coquilles*. (Id.)

> ..Le limaçon, vêtu de sa frêle *coquille*,
> Des poissons écailleux rappelle la famille. (Delille.)

— En hist. nat., on entend par ce mot la coquille et l'animal vivant qui l'habite.

— *Coquilles univalves.* Celles qui n'ont qu'une seule pièce. || *Coquilles bivalves.* Celles qui ont deux pièces et qui s'ouvrent à deux battants. || *Coquilles multivalves.* Celles qui ont plus de deux pièces. || *Coquilles à volute.* Celles qui sont tournées en forme de vis, et dont les spirales vont toujours en élargissant leurs contours.

— La première classe des coquilles est celle des univalves, qui comprend quinze familles.

— Enveloppe solide plus ou moins crétacée de l'œuf des oiseaux et des reptiles. Coquilles d'œufs. Quand on a fini de manger un œuf à la coque, l'usage est de briser la coquille. Peu d'heures après que les petits de la poule ont brisé leur *coquille*, la mère les mène avec elle à la recherche de leur nourriture. (Buffon.)

— Minér. *Coquilles fossiles.* Coquilles marines que l'on trouve à différentes profondeurs dans le sein de la terre; elles sont assez souvent ou pétrifiées ou minéralisées ou métallisées; il n'est pas rare cependant d'en trouver qui se sont conservées dans leur état naturel; il est encore moins rare de voir sur du grès, de l'ardoise ou d'autres matières semblables, des empreintes de coquilles. On trouve sur ces montagnes, et jusque sur leurs sommets, des productions marines et des *coquilles*. (Buff.) Bernard Palissy est le premier qui ait osé avancer que les *coquilles* qui se trouvent dans la terre étaient des restes d'anciennes inondations, et peut-être du déluge. (Mél. litt.) Une belle collection de *coquilles*, convenablement disposée, offre l'aspect d'un parterre richement orné de fleurs, et cède à peine en beauté à une riche collection de papillons. (Lamarck.) Les Chinois et les habitants des Philippines emploient, à la place des carreaux de vitre, des *coquilles* très-plates, minces et transparentes. (Laur.)

— Fig. et fam. *Ne faire que sortir de la coquille.* Être fort jeune et sans expérience.

— Prov. et fig. Par allusion au limaçon, on dit *rentrer dans sa coquille*, pour Se retirer d'une entreprise téméraire, abandonner un propos hasardé. || Se remettre à sa place ou y être remis par l'effet de quelque menace. Je rentre maintenant dans ma *coquille*, et je me borne à attendre avec impatience le mémoire que vous nous promettez. (Volt.) || *Faire rentrer quelqu'un dans sa coquille.* L'humilier et le rappeler à son premier état d'abjection, de nullité. Cette métaphore est empruntée du limaçon qu'on fait rentrer dans sa coquille. || *A qui vendez-vous vos coquilles? A ceux qui viennent de Saint-Michel*, ou simplement: *A qui vendez-vous vos coquilles?* A qui pensez-vous avoir affaire? On le dit pour donner à entendre qu'on n'est pas dupe de la finesse de celui à qui l'on parle. || On dit dans le même sens: *Portez vos coquilles a d'autres, portez vos coquilles ailleurs.* || *Cet homme vend bien ses coquilles, il fait bien valoir ses coquilles.* Il fait bien valoir sa marchandise, son travail. || *Il ne donne pas ses coquilles.* Il sait tirer bon parti de ce qu'il vend; il est peu généreux.

— *Amas de coquilles.* Ornement de grottes, de bassins, de fontaines, de voûtes, formé de coquilles de mer rangées dans un ordre conve-

— Archit. *Coquilles d'escalier.* Le dessous de l'assemblage des marches d'un escalier, ou l'intrados de la voûte rompante formée par cet assemblage.

— Bot. Enveloppe ligneuse des semences des drupacées. Coquilles de noix. Coquilles d'amandes.

— Conchyl. *Coquille de Saint-Jacques.* Espèce du genre peigne, parce qu'autrefois les pèlerins se rendant à Saint-Jacques de Compostelle se croyaient obligés de porter attachées à leur manteau les valves de quelques espèces de peigne de l'Océan ou de la Méditerranée.

— *Coquille de Pharaon*, connue aussi sous le nom de *bouton de chemise*.

— *Coquilles des peintres.* Nom vulgaire qui s'applique tantôt à l'*union des peintres*, tantôt au *mytile édule*, et quelquefois au *maître des fous*, parce que souvent les peintres déposent leurs couleurs préparées dans les valves détachées de ces coquilles.

— Chaudronn., orfévr., serrur. Le ferblantier, et en général tous les ouvriers qui emboutissent les métaux, donnent le nom de coquilles à deux morceaux de métal pareils, forgés et emboutis en relief, pour être soudés ensemble, comme les deux moitiés d'une boule ou d'autres ornements à deux parements et isolés.

— Écon. dom. Sorte de fourneau extrêmement commode et très-économique pour rôtir la viande; il est en terre cuite ou en fonte. Au bas de cette *coquille* est une grille sur laquelle on place pour 15 à 20 centimes de charbon, qui suffisent pour la plus grosse pièce. (Dict. techn.) La pièce à rôtir est disposée sur une broche qu'on introduit dans un instrument en fer blanc qui se place en face de la *coquille*. (Id.)

— Fonder. *Coquille à boulet.* Moule en fer forgé ou en fonte de fer dont on se sert pour faire le boulet. Pour former un boulet il faut deux *coquilles* qui se joignent et se serrent ensemble; c'est dans le vide qu'elles laissent entre elles qu'on coule la matière. (Dict. techn.)

— Le fourbisseur désigne sous le nom de *coquille* cette partie de la poignée d'une épée qui a la forme d'une double coquille, et qui sert à préserver le poignet des coups d'un adversaire.

— Impr. Lettre employée pour une autre dans la composition. Faire des coquilles. Le correcteur a laissé bien des coquilles dans cette épreuve. Vous faites beaucoup de coquilles.

— Modes. Ancienne coiffure de femmes d'où vient le nom de la rue *Coquillière*, à Paris.

> Demoiselles, pour paraître gentilles,
> Portent ennuyt de si justes *coquilles*,
> Qu'il semble advis qu'elles soient descoëffées.
> (J. Tabur.)

— Papet. Sorte de papier collé, qui a pour marque une coquille. Dans le même sens, on dit aussi adjectiv. Papier coquille.

— Serrur. Petit morceau de fer en forme de coquille sur lequel on met le doigt pour ouvrir la porte. Coquille de loquet.

— Techn. Dans les arts, on appelle *coquille* certains objets auxquels on donne la forme d'une coquille ou d'une conque marine. Vase fait en coquille. On portait autrefois des gardes d'épée en coquille. Le bassin de cette fontaine est une vaste coquille de marbre. Orner une voûte de coquilles.

— Ornement de parterre fait en forme de conque marine.

— Sculpt. Petit ornement taillé sur le contour d'un quart de rond.

— Diamant. Outil de cuivre, de la forme d'un dé à coudre, qui sert pour mettre les diamants en soudure.

— Planchette sur laquelle le cocher d'une voiture appuie les pieds, et qui était autrefois sculptée en forme de coquille.

— Boulang. Croûte qui s'élève dans plusieurs parties du pain. C'est une coquille. Ce pain a beaucoup de coquilles.

— Poêl. Partie d'un tuyau sur laquelle porte une soupape.

— Boutonn. Lame de métal avec laquelle on couvre le moule de bois d'un bouton.

— *Or de coquille, en coquilles.* Pâte faite de miel et de feuilles d'or réduites en poudre dont on se sert pour dorer, et qui se vend dans des coquilles.

— Anat. *Coquille du nez.* Cornet des fosses nasales.

— Hist. *Ordre de la coquille.* Ordre de chevalerie institué en 1292 par un comte de Hollande, en l'honneur de saint Jacques. || On a quelquefois appelé *chevaliers de la coquille* ceux de l'ordre de Saint-Michel, parce qu'ils portaient un collier d'or fait de coquilles entrelacées d'un double lacs, posées sur une chaîne d'or où pendait une médaille représentant saint Michel terrassant le démon.

COQUILLE (Sieur de Romenay Guy). Né à Decize (Nivernais) le 11 novembre 1523, mort le 11 mars 1603. Fut un bon et loyal député (aux Etats d'Orléans en 1560, à ceux de Blois en 1575 et 1588), un savant jurisconsulte, un grand citoyen. Ses ouvrages, où se révèlent à chaque instant le publiciste et l'homme d'Etat, respirent l'amour de la patrie et du bien public.

COQUILLER. v. n. 1re conj. (pr. *ko-ki-ié*). Pâtiss. Se dit de la pâte, de la croûte de pain qui se boursoufle.

— Se coquiller. v. pron. Se boursoufler. Cette pâte se coquille.

COQUILLER, ÈRE. adj. (pr. *ko-ki-ié, ko-ki-ière;* rad. *coquille*). Minér. Se dit d'une roche ou d'un terrain qui contient des coquilles fossiles. Calcaire coquiller. Marne coquillère.

COQUILLER. s. m. (pr. *ko-ki-ié*). Bot. Petite famille de champignons établie aux dépens des bolets, de Linné. On les appelle ainsi à cause de la ressemblance de leur chapeau avec une coquille.

COQUILLEUX, EUSE. adj. (pr. *ko-ki-ieu*, rad. *coquille*). Minér. Rempli de coquilles. Pierres coquilleuses. L'Académie ne donne pas ce mot, qui est bien plus expressif que *coquiller*.

COQUILLIER. s. m. (pr. *ko-ki-lié;* rad. *coquille*). Collection de coquilles.

— Lieu où l'on rassemble des coquilles.

— Boîte pour renfermer les coquilles qui contiennent des couleurs.

COQUILLIER, ÈRE. adj. (rad. *coquille*). Minér. Qui contient des coquilles fossiles. Pierre coquillière. Marbre coquillier. Calcaire coquillier.

COQUILLON. s. m. (pr. *ko-ki-ion*; dimin. de *coquille*). Monn. Petite coquille.

— Chim. Argent qui s'attache en forme de coquille au bout de la canne, quand on le retire de la coupelle.

COQUIMBERT. s. m. Jeu de quilles autrefois en usage dans la Touraine.

COQUIMBITE. s. f. Nom d'un sulfate neutre de peroxyde de fer hydraté, qui se rencontre, avec des sulfates de fer basiques, dans une roche feldspathique à Copiapo, prov. de Coquimbo, au Chili.

COQUIMBOT. s. m. Jeux. Sorte de jeux de dames, à qui perd gagne.

COQUIN, INE. s. (pr. *ko-kein*; du lat. *coquinus*, de cuisine; grand amateur de la cuisine, comme le sont les gueux, les mendiants, etc. *Coquinus*, dimin. de *coquus*, s'est dit originairement des plus bas officiers de cuisine, et ensuite des gens les plus méprisables). Terme d'injure et de mépris. Fripon, maraud, voleur. C'est un coquin, une coquine. Un méchant coquin. Un tour de coquin. Un grand, un vil coquin. On l'a traité comme un coquin. Sans votre généreux courage, j'aurais infailliblement succombé : ces quatre *coquins* en voulaient à mes jours. (Beaumarch.) Je pouvais aussi bien tomber chez des *coquins* que chez des braves gens, et je peux me vanter en quelque sorte d'avoir du bonheur au jeu. (P. Chev.) Si j'avais su, se contenta-t-il de penser, je me serais enfui à la première rencontre de ce *coquin*. (N. Fournier.)

Retire-toi, *coquin*, va pourrir loin d'ici....
Coquin! ce me dit-il d'une arrogance extrême;
Va chercher tes *coquins* ailleurs, *coquin* toi-même.
(Patrix.)

— Fig. Dans la colère, on prononce quelquefois le mot de *coquin*, sans cependant qu'on y attache un sens rigoureusement exact. Mon coquin de domestique n'est pas encore de retour. Tais-toi donc, coquine! Attendez donc! je comprends, et le *coquin* sera devenu amoureux sans notre permission. (Mélesv.) C'est un bon tour que de faire épouser ma vieille gouvernante au *coquin* qui fit enlever ma jeune maîtresse. (Beaumarch.)

Coquin est un nom ordinaire
Qu'on donne à qui nous est contraire. (Marivaux.)

— Infâme, lâche, sans cœur, malhonnête homme. Il a fui comme un coquin. Un cœur bas, un ténébreux *coquin*. (Boil.) Je voudrais, pour le supplice d'un *coquin*, qu'il pût, durant quelques heures du jour, avoir le cœur d'un honnête homme. (Ste-Foix.) Monsieur, vous êtes le plus sot *coquin* que je connaisse. (Beaumarch.)

— Ironiq. Fameux coquin. C'est un plaisant coquin.

— En style de comédie, *Coquin* est souvent synonyme d'Avare. Les deux amoureux font leurs complots dans la même place où leurs vieux *coquins* d'oncles venaient de faire le leur. (Grimm.)

— Par plaisanterie, on appelle *coquin* un homme qui a quelque bonne fortune, ou qu'on suppose en avoir. Vous êtes un heureux coquin, un petit coquin.

— On le dit aussi quelquefois, par amitié, d'un enfant vif et espiègle. Vous êtes un aimable petit coquin. Eh bien, petit *coquin!* me dit-il d'un air assez affable, que me veux-tu? (Andrieux.)

— Écon. dom. On donnait le nom de *coquine* à une espèce de pot dans lequel on faisait cuire de la viande.

— adj. Fam. On appelle *métier-coquin*, un emploi où l'on se plaît, parce qu'il y a très-peu de chose à faire. || *Vie coquine*. Vie douce, molle et fainéante à laquelle on s'accoutume aisément.

— Méd. *Ver coquin*, se disait popul. pour Ver solitaire. Il a le ver coquin.

— *Coquine*, se dit, dans un sens particulier, tant adj. que subst., d'une femme ébauchée, d'une femme qui trompe beaucoup d'amants. Cette femme est bien coquine. C'est une coquine, une rusée coquine.

—Prov. *A coquin honteux plate besace.*

COQUINAILLE. s. f. (pr. *ko-ki-na-ie*; rad. [illegible]) Se disait pour Canaille, gueux, troupe de coquins.

COQUINANT. part. prés. du v. Coquiner. Il est invariable. Montaigne et La Boétie l'ont employé dans le sens de Mendier. Le tyran voit les autres qui sont près de lui *coquinants* et mendiants sa faveur. (La Boét.) Remarquez le part. prés. déclinable, quoique suivi d'un complément direct. La règle des participes n'était pas encore établie.

COQUINÉ. part. pass. invar. du v. Coquiner.

COQUINER. v. n. 1re conj. (rad. *coquin*). Mener la vie d'un coquin, d'un gueux; mendier. Il vieillit.

COQUINERIE. s. f. (rad. *coquin*). Action de coquin, de fripon. Il m'a fait une coquinerie de premier ordre. Il nous a fait une grande coquinerie.

— Caractère des coquins, des fripons. Sa coquinerie est bien connue. Fam. dans les deux sens.

COQUINET. s. m. (dim. de *coquin*). Petit coquin. Petit voleur.

COQUINISME. s. m. (rad. *coquin*). Caractère du coquin; art de la coquinerie.

COQUIOULE. s. f. Bot. Nom vulgaire de la féluque ovine.

COR. s. m. (du lat. *cornu*, corne, parce que la substance des cors est dure comme la corne). Sorte de durillon, d'excroissance tuberculeuse, semblable à une verrue plate, qui se manifeste sur les orteils, à la plante des pieds, quelquefois entre les orteils, particulièrement entre le quatrième et le cinquième. Il provient de l'épaississement de l'épiderme, altéré par la compression qu'exerce la chaussure. Avoir des cors aux pieds. J'ai un cor à un doigt du pied. Couper, extirper un cor. Silius Italicus se laissa mourir de faim pour ne plus endurer les douleurs d'un *cor* qu'il avait au pied. (Brueys.) Je lui fis accroire un jour, en causant de l'étymologie des mots, que les cordonniers avaient été appelés ainsi de ce qu'ils donnent des *cors*. (E. Guinot.) Un soulier trop large, dans lequel le pied chevauche, un bas mal tendu formant des plis, des inégalités, donnent tout aussi bien lieu aux *cors*, lorsqu'on marche longtemps sur des pavés inégaux, durs, raboteux et coniques. (Fourn.) Le plus ordinairement le *cor* croît insensiblement et ne devient douloureux que lorsqu'il est parvenu à une certaine grosseur. (Id.) Chacun a son secret infaillible pour la guérison des *cors*. (Id.)

COR. s. m. (du lat. *cornu*, corne; les cornes creuses des ruminants ont été primitivement employées comme instruments à vent en musique). Mus. Instrument à vent, dont le corps est ordinairement de cuivre et tourné en spirale, et dont l'embouchure est conique. Cor d'orchestre. Un grand cor. Un petit cor. Cor de cuivre. Cor d'argent. Emboucher le cor. Sonner du cor. Donner du cor. Jouer du cor. Un solo de cor. Au son du cor. La partie de cor dans une symphonie. Mais le *cor* sonna la retraite. (Ch. de Ven.)

Le *cor*, pour éveiller les châteaux d'alentour
Frappe et remplit les airs de bruyantes fanfares.
(Roucher.)

Tel un coursier fougueux, l'ornement des haras,
S'éveille au bruit du *cor*, au son de la trompette.
(L. David.)

— Mus. *Cor anglais*. Instrument à vent et à anches, qui est la quinte du hautbois, et que les Italiens appellent *voix humaine* (*voce umana.*) || *Cor de basset*. Instrument à vent, à bec et à anche, qui descend une tierce plus bas que la clarinette. Le cor de basset figure comme instrument principal dans le *Requiem* de Mozart. || *Cors russes*. Espèce de trompes dont chacune n'a qu'un son; on en réunit un certain nombre pour exécuter des symphonies. || *Cor russe*. Instrument à vent en cuivre, qui se joue avec une embouchure, et qui est de forme conique. Le tube ne fournit qu'un seul son. Pour avoir quelques octaves de tous les demi-tons, il faut avoir autant de tubes qu'on veut employer de sons, et en proportionner la longueur au degré de grave ou d'aigu qu'on veut obtenir. || *Cor à pistons*, Instrument du genre de la trompette, inventé vers 1820. Au moyen de deux pistons, que l'exécutant presse tour à tour, la colonne d'air renfermée dans l'instrument est raccourcie dans des proportions calculées de manière à faire obtenir le plus grand nombre des tons et demi-tons que le cor ordinaire refuse.

— Chass. Le cor de chasse est de la même forme, mais plus grand que celui de concert. On se sert de cors, à la chasse, pour exciter les chiens, et pour donner certains signaux. Le *cor* excite au loin leur instinct belliqueux. (Volt.) Apercevant une chaîne d'or à laquelle était attaché un *cor* de chasse, il le veut ôter au roi. (Ann. fr.)

Dès le matin, au son du *cor*,
Il se lève et part pour la chasse. (Scribe.)

— Véner. et fam. *Chasser à cor et à cri*. Chasser à grand bruit, avec le cor et les chiens. Il a le droit de chasser à cor et à cri dans cette forêt. Je ne connais aucun pays où l'on chasse l'ours *à cor et à cri*. (Trév.)

— Fig. et fam. *A cor et à cri*. Avec grand bruit. On demanda Préville *à cor et à cri*. (Grimm.) || *Vouloir, demander, poursuivre une chose à cor et à cri*. Vouloir, etc., une chose avec ardeur, avec instance, à toute force.

— *Cor de mer*. C'est ainsi qu'on nommait une coquille assez grosse pour servir en mer [illegible]

COR. s. m. Syn. d'Andouiller. V. ce mot.

COR ou **COMER.** s. m. Métrol. Mesure de capacité des Juifs, laquelle valait 3 hectolitres 15 litres de nos nouvelles mesures.

CORA. s. m. Ornith. Nom d'une espèce du genre colibri, division des oiseaux-mouches.

CORACE. s. m. (mot scythe qui signifie *dieu tutélaire de l'amitié*). Hist. Initié aux mystères sacrés de Mithra, pour devenir ensuite ministre de son culte.

CORACES. s. m. pl. (du gr. κόραξ, corbeau). Ornith. Nom qu'on donne à la famille des corbeaux, répondant à celle des corvidées, et dans laquelle on place le genre corbeau.

CORACIADINÉES. s. f. pl. (du gr. κόραξ, corbeau). Ornith. Sous-famille faisant partie de la famille des baccivoridées, et qui renferme les genres rollier, rolle et brachyptérolle.

CORACIE. s. m. (du gr. κόραξ, corbeau). Ornith. Nom scientifique du genre rollier.

CORACIEN, IENNE. adj. (du gr. κόραξ, corbeau). Ornith. Qui ressemble au corbeau; qui est de la nature du corbeau.

CORACINE. s. m. (du gr. κόραξ, corbeau). Ornith. Sous-famille de la famille des corvidées, renfermant les genres coracine, céphaloptère et gymnocéphale, répondant, à peu de chose près, à la sous-famille des coracinées. || Genre d'oiseaux faisant partie de la famille des baccivores, dans l'ordre des sylvains. L'espèce type est la pie à gorge ensanglantée du Brésil. || CORACINES. s. m. pl. Huitième famille de l'ordre des passereaux, renfermant les genres gymnocéphale, attila, céphaloptère, coracine et gymnodère, répondant à la sous-famille des coracinées, ayant pour type l'attila brésilien.

CORACININÉES. s. f. pl. (du gr. κόραξ, corbeau). Ornith. Sous-famille des coracinines, et répondant à celle des gymnodérines. Elle fait partie des baccivorides et se lie intimement avec celle des ampélidées ou cotingas.

CORACININES. s. f. pl. (du gr. κόραξ, corbeau). Ornith. Sous-famille de la famille des corvidées, originaire d'Amérique, et qui a des rapports évidents avec les ampélides.

CORACIQUE. adj. des 2 g. Myth. Qui concerne les mystères de Mithra. (V. MITHRIAQUE.) || CORACIQUES. s. m. pl. Mystères de Mithra. || Prêtres de son culte.

CORACITE. s. f. (du gr. κόραξ, corbeau). Minér. Anc. nom de la bélemnite.

CORACO-ACROMIAL, ALE. adj. Anat. Qui appartient aux apophyses acromion et coracoïde.

CORACO-BRACHIAL. adj. et s. m. (pr. *ko-ra-ko-bra-ki-al*; du gr. κόραξ, corbeau; et du lat. *brachium*, bras). Anat. Il se dit du muscle du bras qui s'attache à la pointe de l'apophyse coracoïde, et qui s'étend de l'épaule au bras. Le muscle *coraco-brachial* a pour usage de porter le bras en avant et en dedans, en le faisant tourner légèrement sur son axe de dedans en dehors. (Savary.) || Pl., des muscles *coraco-brachiaux*.

CORACO-CLAVICULAIRE. adj. des 2 g. Anat. Qui appartient à l'apophyse coracoïde et à la clavicule. Ligament coraco-claviculaire.

— s. m. Nom d'un ligament appelé aussi *omo-claviculaire*.

CORACO-CUBITAL. adj. et s. m. (du gr. κόραξ, corbeau; et du lat. *cubitus*, coude). Anat. Se dit d'un muscle qui s'étend de l'épaule à l'avant-bras. || Pl., *coraco-cubitaux*.

CORACO-HUMÉRAL. adj. et s. m. (du gr. κόραξ, corbeau; et du lat. *humerus*, épaule). Anat. Il se dit du muscle qui s'étend de l'épaule au bras. Muscle coraco-huméral. || Pl., *coraco-huméraux*.

CORACO-HYOÏDIEN, ENNE. adj. (du gr. κόραξ, corbeau; ὗ; εἶδος, figure, ressemblance). Anat. Qui appartient à l'apophyse coracoïde et à l'os hyoïde. Les usages du muscle *coraco-hyoïdien* sont d'abaisser l'os hyoïde et de le porter un peu en arrière. (Savary.)

— CORACO-HYOÏDIEN. s. m. Muscle qui s'étend de l'épaule à l'hyoïde. On dit aussi *omo-hyoïdien* ou *omo-plathyoïdien*.

CORACOÏDE. s. f. (ét. gr., κόραξ, corbeau; εἶδος, forme). Anat. Apophyse de l'omoplate, qui ressemble au bec d'un corbeau. Apophyse coracoïde.

CORACOÏDIEN, ENNE. adj. (ét. gr., κόραξ, corbeau; εἶδος, forme). Anat. Qui appartient à l'apophyse coracoïde. Échancrure coracoïdienne.

CORACO-RADIAL. adj. m. (du gr. κόραξ, corbeau; et du lat. *radius*, l'un des deux os de l'avant-bras). Anat. Il se dit d'un muscle qui s'étend de l'épaule à l'avant-bras.

— s. m. Muscle qui tient à l'apophyse coracoïde et au radius. || Pl., des *coraco-radiaux*.

CORAIGNE. s. f. Comm. Petite boule de pastel.

CORAIL. s. m. (pr. *ko-ra-ie*; du gr. κοράλλιον, formé de κορέω, j'orne; ἅλς, mer : l'ornement, la plus belle production de la mer). Polyp. Substance calcaire et rameuse qui sert de support et d'habitation à une espèce de polypes marins, et qui appartient au groupe [illegible] dans la Méditerranée, près de Marseille, sur la côte de la Loose, de la Sardaigne, des Baléares, et auprès de Tunis et de La Calle. Il se tient fixé aux rochers par un épatement de sa base. Il ressemble à un arbrisseau sans feuilles. C'est du carbonate de chaux mêlé d'un peu de gélatine. Celui que l'on pêche sur les côtes de France est renommé à cause de sa couleur plus éclatante. Coraux écume de sang, premier, second et troisième sang, etc. Corail rouge. Corail pâle. Corail blanc. Corail noir. La pêche du corail. Branche de corail. Un chapelet de corail. Des bracelets de corail. Rouge de corail. Corail en poudre. Peu de pierres précieuses, malgré leur haut prix et leur richesse, sont aussi dignes des regards de la beauté; les femmes de l'Orient surtout savent apprécier le *corail*. (Pelouze.) Dans le commerce on distingue un grand nombre de variétés de *coraux*. (D'Orbig.) Le *corail* incertain, né plante et minéral. (Le Brun.)

Ces rameaux par leurs mains jetés au loin dans l'onde
Deviennent du *corail* la semence féconde. (Desaint.)

— *Corail artificiel*. Pâte qui a pour base ordinaire la poudre de marbre cristallin, cimentée avec de l'ichthyocolle, ou quelquefois avec une huile très-siccative, et que l'on teint au moyen du vermillon de Chine, mêlé à une très-petite quantité de minium. Le *corail* artificiel est bien inférieur au *corail* naturel sous le rapport du poli, de l'éclat, et surtout de la durée. (Pelouze.)

— Se dit en parlant d'une collection de pièces de corail. Ce naturaliste a de beaux coraux, des coraux très-rares.

— Fig. et poét. On dit d'une belle bouche, d'une bouche vermeille : *une bouche de corail, des lèvres de corail*.

Une lèvre où s'empreint la rougeur du *corail*
De la blancheur des dents relève encor l'émail.
(Delille.)

— Suivant la Mythologie, cette plante est née du sang de la tête de Méduse.

— On a dit autrefois *coral* d'où le pluriel *coraux* nous est resté.

Adorable peinture et dont l'original
N'est que d'or et d'azur, d'ébène et de *coral*
(Desmahis.)

— Bot. *Corail des jardins*. Nom vulgaire du piment commun.

CORAILLÉ. part. pass. inv. du v. Corailler.

CORAILLÉ, ÉE. adj. (pr. *ko-ra-ié*). Qui contient du corail.

CORAILLER. v. n. 1re conj. (pr. *ko-ra-ié*). Il se dit du cri du corbeau. On dit plus ordinairement *croasser*.

CORAILLÈRE. s. f. (rad. *corail*). Mar. V. CORALIÈRE.

CORAILLEUR. s. m. (pr. *ko-ra-ieur*; rad. *corail*). Celui qui va à la pêche du corail.

— adj. m. Pêcheur corailleur. || *Bateau, navire corailleur*, qui sert à la pêche du corail.

CORAÏSCHITES. s. m. pl. Famille principale de la Mecque, de laquelle descend Mahomet. Avant Mahomet, les coraïschites étaient les administrateurs et les gardiens du temple de la Mecque.

CORALIÈRE et **CORALINE.** s. f. (rad. *corail*). Mar. Espèce de chaloupe en usage dans le Levant pour la pêche du corail et du poisson. Elle porte une voile carrée sans vergue sur un petit mât, et un foc en dedans.

CORALIOÏDE, adj. des 2 g. (ét. gr., κοράλλιον, corail; εἶδος, ressemblance). Hist. nat. Qui appartient au corail, qui est de la nature du corail. Substance coralioïde.

CORALLACHATES. s. m. pl. (ét. gr., κοράλλιον, corail; ἀχάτης, pierre précieuse). Nom donné aux agates couleur de corail et parsemées de points d'or.

CORALLAIRE. adj. des 2 g. (du gr. κοράλλιον, corail). Polyp. Qui tient du corail.

— Bot. Qui a la forme et la couleur du corail.

CORALLE. s. m. Erpét. Genre de serpents établi aux dépens du genre boa, pour le boa merrémien.

CORALLÉ, ÉE. adj. (du gr. κοράλλιον, corail). Pharm. Qui contient du corail. Remède corallé.

CORALLIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. gr., κοράλλιον, corail; φέρω, je porte). Polyp. Qui supporte des coraux. Roche corallifère.

CORALLIFORME. adj. des 2 g. (du gr. κοράλλιον, corail; et du lat. *forma*, forme). Bot. Cette épithète s'applique aux végétaux dont les branches nombreuses et rapprochées ressemblent à du corail.

CORALLIGÈNE. adj. des 2 g. (ét. gr., κοράλλιον, corail; γένος, production). Polyp. Qui produit des coraux.

— Minér. Se dit aussi des terrains composés par des madrépores, vulgairement appelés coraux lithophytes.

CORALLIN, INE. adj. (rad. *corail*). Qui est rouge comme le corail.

— Poét. Bouche coralline. Lèvres corallines. Ces expressions ne sont plus en usage.

CORALLINE. s. f. (du gr. κοράλλιον, corail). Polyp. Nom vulgaire du peigne sanguiné, espèce du genre peigne. La coralline est vermifuge. Sirop de coralline. || *Coralline de Corse*. V. MOUSSE.

— Bot. [illegible] dont la couleur varie entre le vert et le rouge, et prend toutes les nuances intermédiaires. Ces plantes deviennent souvent très-blanches par leur séjour à l'air.

CORALLINÉ, ÉE. adj. (du gr. κοράλλιον). Bot. Qui a des rapports avec le corail. || CORALLINÉES. s. f. pl. Tribu des floridées ou chorisporées, composée d'un grand nombre de polypiers. Ces algues deviennent toutes plus ou moins dures et fragiles par l'interposition d'un sel calcaire entre les filaments dont elles sont tissues.

CORALLINITES. s. m. pl. (du gr. κοράλλιον, corail). Polyp. Nom vulgaire des polypiers fossiles à petites branches.

CORALLINOÏDES. s. f. pl. (ét. gr., κοράλλιον, corail; εἶδος, forme). Bot. On désigne sous ce nom quelques espèces des genres sphérophoron, stéréocaulon et cétrarie.

CORALLIOGRAPHE. s. des 2 g. (ét. gr., κοράλλιον, corail; γραφω, j'écris). Celui, celle qui écrit sur le corail, qui fait la description du corail.

CORALLIOGRAPHIE. s. f. Description du corail.

CORALLIOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Qui concerne la coralliographie.

CORALLIOGRAPHIQUEMENT. adv. (rad. *coralliographe*). D'une manière coralliographique.

CORALLITES. s. m. pl. (du gr. κοράλλιον, corail). Polyp. Nom vulgaire des polypiers fossiles à grosses branches.

CORALLOPÈTRE. s. m. (ét. gr., κοράλλιον, corail; πέτρος, pierre). Polyp. Nom donné indistinctement à tous les coraux pétrifiés.

CORALLOPHYLE. s. m. (ét. gr., κοράλλιον, corail; φύλλον, feuille). Bot. Genre de plantes, ne renfermant qu'une herbe mexicaine, à fleurs bleues et sessiles.

CORALLOPSE. s. f. (ét. gr., κοράλλιον, corail; ὄψις, apparence). Bot. Genre établi aux dépens des sphérococces, et qui sert de type au fucus salicorne. Une seule espèce, trouvée sur les côtes d'Unalaschka, compose ce genre singulier par la forme de la fronde, qui a la plus grande ressemblance, soit avec la plante qu'on nomme salicorne, soit avec les corallines.

CORALLORHIZE. s. f. (ét. gr., κοράλλιον, corail, ῥίζα, racine). Bot. Genre de plantes de la famille des orchidacées, tribu des pleurothallées, renfermant sept ou huit espèces, dont la moitié environ sont cultivées dans les jardins.

CORAN. s. m. (de l'arabe *karaa*, lire, et par extens. lecture par excellence). Le livre que les musulmans révèrent comme le recueil des lois divines, promulguées par leur prophète Mahomet. Ils l'appellent le livre de Dieu, le livre précieux, la parole sacrée, le code suprême, qui sert à distinguer le bien, le vrai, d'avec le mal et le faux; ils croient que le Coran, tiré du grand livre des décrets divins, est tombé du ciel feuille par feuille, verset par verset. Le Coran est donc le recueil des dogmes et des préceptes de la religion musulmane, mais il est en même temps le code civil, criminel, politique et militaire des mahométans, qui ne respectent que ce qu'il contient, ce qui est conforme à son esprit, et qui rejettent et maudissent tout ce qui lui est contraire. Le Coran renferme d'excellents préceptes sur la pratique des vertus; il promet aux fidèles croyants des récompenses dans un autre monde; il est l'objet des hommages de tout zélé mahométan; on l'enseigne dans les écoles; on n'y touche jamais sans être en état de pureté légale, sans le baiser et le porter au front avec respect et dévotion. On prête serment sur le Coran dans les tribunaux. Les musulmans se font un devoir d'en apprendre par cœur et d'en réciter souvent des versets et des chapitres. Lire le Coran. Etudier le Coran. Des versets du Coran. Traduction du Coran. Passages du Coran. Un chapitre du Coran. Le style du Coran. La morale du *Coran* a été fort utile à la civilisation et à l'humanité, en abolissant un grand nombre de pratiques superstitieuses et barbares, que l'idolâtrie et l'antique usage avaient naturalisées en Arabie (Audiffret.)

— Vulgairement on dit l'*Alcoran*, qui est le même mot précédé de l'article arabe *al*, qui veut dire *le*.

— En poésie, en éloquence, on désigne les peuples mahométans par cette locution : *Peuples soumis au joug* ou *aux lois du Coran*.

CORAPICE. s. m. Ornith. V. PIROLLE.

CORB. s. m. (en lat. *corvina*). Ichthyol. Genre établi aux dépens du genre sciène, pour des acanthoptérygiens n'ayant ni canines, ni barbillons, et toutes les dents en velours. Le *corb noir* est un poisson de la Méditerranée, et notamment de l'Adriatique, vivant au milieu des algues et autres plantes aquatiques. (D'Orb.)

CORBAN. s. m. Les juifs appellent ainsi une offrande, un don, un présent que l'on fait à Dieu ou à son temple. Ils jurent par le corban ou par les dons consacrés à Dieu. Ils font différentes sortes de corbans, c'est-à-dire qu'ils dévouent à Dieu une partie de leurs biens, que l'on sacrifie, si ce sont des animaux. Ils peuvent se faire corbans eux-mêmes, c'est-à-dire se consacrer à Dieu ou à certains ministres.

— Trésor du temple où l'on mettait les offrandes en argent que l'on faisait au Seigneur.

— Chez les Coptes ou Cophtes, *corban* signifiait la messe; de petits pains bénits et non consacrés, qu'ils distribuent au peuple après la messe; le pain destiné pour la consécration; ce pain doit être fait le même jour par le sacristain, qui récite sept psaumes en le faisant.

— Cérémonie que font, chaque année, les mahométans au pied du mont Ararath, près de la Mecque, et qui consiste à immoler un grand nombre de brebis, dont ils distribuent la chair aux pauvres.

CORBE. s. f. Métrol. Mesure de capacité employée en Italie pour les matières sèches et liquides. La corbe de blé de Bologne vaut lit. 78,64; la corbe de vin, 78,59.

CORBEAU. s. m. (du lat. *corvus*, formé du gr. κόραξ par l'insertion du *v* qu'on a ensuite changé en *b*). Ornith. Genre d'oiseaux de la famille des plénirostres d'un plumage noir, omnivores, et qui vivent surtout de charognes. Les corbeaux nichent ordinairement dans les rochers escarpés ou à la cime des plus grands arbres. Gros corbeau. Noir comme un corbeau. Servir de pâture aux corbeaux. Une plume de corbeau. Les *corbeaux* sont répandus sur toute l'étendue du globe. (D'Orb.) Le *corbeau*, par son vol plus ou moins élevé, inquiet et incertain, ses cris particuliers, annonce le mauvais temps. (Id.) On a vu des *corbeaux* transporter dans leur cachette, un à un et sans les casser, un certain nombre d'œufs de poule qu'ils volaient dans le panier de provision. (Id.)

De corbeaux *croassant* un ténébreux nuage
Pressent leur vol tardif vers le prochain bocage.
(MALFILATRE.)

— Épith. Solitaire, croassant, carnassier, vorace, famélique, affamé, triste, sinistre, lugubre. De sinistre, de fâcheux augure; messager des malheurs, devin prophétique. || Périphr. L'oiseau croassant, l'oiseau chantre des funérailles.

Jamais dans les bois on n'a vu les *corbeaux*
Des rossignols emprunter le ramage. (Mme DESHOUL.)

Loin de tous ses rivaux, le *corbeau* solitaire
Au haut de leur colonne aime à bâtir son aire. (CASTEL.)

— En parlant du cri du corbeau, on dit qu'il *croasse*, et l'on devrait dire *coasse*. V. COASSER.

— Hist. anc. Le corbeau, d'après sa couleur, son croassement lugubre, son odeur fétide, a été longtemps regardé comme un oiseau de mauvais augure; on lui a même attribué le don de présager l'avenir, mais surtout les événements sinistres.

— On a étendu le nom de corbeau à des oiseaux de genre et d'ordre très-différents. Ainsi l'on a appelé : corbeau aquatique, l'ibis acalor; corbeau blanc, le vautour pupa; corbeau bleu, le rassier; corbeau chauve, le coracine et le pyrrhocoraux; corbeau cornu, le calao; corbeau de mer, le grand cormoran; corbeau du Mexique, le troupiale-yapon; corbeau nu, le coracine; corbeau de nuit, la finlotte et l'engoulevent; corbeau rhynocéros, le calao rhinocéros.

— Fig. On appelait *corbeaux*, surtout en temps de peste, ceux qui enterraient les morts et qui les portaient à l'hôpital. Ah! ces diables de *corbeaux*-là ne les mesurent pas à la toise; et ils rançonnent si exorbitamment un pauvre mari, que souvent il aimerait presque autant que sa femme ne mourût pas. (Ghérardi.)

— Dans certaines parties de la France, Femmes vêtues de noir, qui se chargent d'ensevelir les morts.

— On donne injurieusement le nom de *corbeau* aux ecclésiastiques, parce qu'ils sont habillés de noir.

— Prov. *Noir comme un corbeau*. Entièrement noir. || *Nourris un corbeau, il te crèvera l'œil*. On rend souvent le mal pour le bien.

— Myth. Le corbeau était consacré à Apollon. La Fable dit qu'il devint noir pour avoir trop parlé, et que ce fut une vengeance d'Apollon, qui, sur le rapport que lui fit le corbeau de l'infidélité de Coronis, tua sa maîtresse, et punit l'oiseau délateur, en le privant de sa blancheur. || Le corbeau est déclaré impur par la loi de Moïse.

— *Corbeau défensif*. Sorte d'arme de parapet jadis en usage dans les places de guerre et les forteresses maritimes, dont on se servait pour détruire les vaisseaux assiégeants. || *Corbeau double*. Sorte de corbeau défensif qui avait pour objet d'abaisser par son poids la tête du bélier, et d'en rompre ainsi le choc. || *Corbeau démolisseur*. Poutre ou grosse perche à deux crochets, destinée à arracher et à renverser les pierres des remparts.

— Anc. art milit. Machine de guerre, espèce de grappin et de pont volant dont on se servait dans les sièges et les combats sur mer. || *Corbeau à griffe*. Machine dont se servaient les assiégeants pour monter à l'assaut. || *Corbeau à tenaille*. Sorte de machine de guerre qui servait à la défense des places. Sa tenaille soulevait l'objet saisi, accrochait le bélier et l'attirait vers l'assiégé.

— Archit. Pierre ou pièce de fer ou de bois, mise en saillie, pour soutenir une poutre. || *Corbeau de fer*. Morceau de fer scellé dans la muraille, et qui sert à soutenir une pièce de bois sur laquelle portent des solives.

— Astron. Une des quinze constellations de l'hémisphère méridional.

— Mar. *Corbeau naval*. Machine en forme de grue, armée de griffes de fer, destinée à accrocher le bordage ennemi et à jeter un pont d'un vaisseau à l'autre, elle était propre à changer ainsi la guerre sur mer en des combats corps à corps. || Croc de fer pour accrocher les vaisseaux de l'ennemi. On dit aujourd'hui *Grappin*, *grappin d'abordage*.

— Techn. Machine pour soulever des fardeaux.

— On a appliqué aussi le nom de *corbeaux* aux potences.

CORBEIL. (ét. celt., *cor*, milieu; *beël*, marais). Géogr. Ch.-l. d'arrond. (Seine-et-Oise); 3,700 hab.; 33 kilom. de Paris. Aux environs se trouve le Champ-Dalent, célèbre par la victoire de Labiénus, lieutenant de César, sur Camulogène, chef des *Parisii*.

— Prov. *Prendre Corbeil pour Paris*. Se tromper grossièrement.

CORBEILLE. s. f. (pr. *kor-bé-ie*; en lat. *corbicula*, dimin. de *corbis*, même signif.). Espèce de grand panier, ordinairement fait d'osier et dans lequel on met du pain et d'autres objets de ménage. Une corbeille à pain. Mettez ces pommes dans cette corbeille. Une corbeille de fruits. Une corbeille couverte, découverte. Mettre des fruits dans une corbeille. Je ramassai vite une *corbeille* de fruits secs et de fruits nouveaux. (Turgot.) Je mis à ses côtés la *corbeille* et le flacon rempli de lait, et j'allai me cacher dans les buissons. (Id.) Il me semble qu'on a gravé dessus le jeune Bacchus avec les amours, qui cueillent les raisins dans des *corbeilles*. (Id.) Leurs mains soutenaient sur leurs têtes des *corbeilles* remplies de fruits. (Barth.)

— Sorte de petit panier orné de rubans, dans lequel on envoie un bouquet. Une corbeille à mettre des fleurs. Une corbeille de fleurs.

— Epith. Fleurie, élégante, légère, lourde, riche, féconde, abondante.

— Petit espace de terrain dans un jardin, dans un verger, etc., arrangé en forme de corbeille et rempli de fleurs.

— On nomme particulièrement *corbeille*, les parures et les bijoux que l'époux futur envoie dans une corbeille à la personne qu'il doit épouser. Il a dépensé tant pour la corbeille. Ah! regarde donc ma *corbeille* : que c'est joli de se marier! (Scribe.)

— On dit, dans le même sens, Une corbeille de mariage.

— On appelle encore *corbeille*, les menus cadeaux que le parrain fait à la marraine, le jour du baptême d'un nouveau-né. Je ne veux absolument rien que ce qui est de rigueur, la petite *corbeille*, le sultan. (Poirson.)

— Les poètes donnent une corbeille à la déesse des fleurs, comme ils en donnent une à la déesse des fruits. Ils disent même la *corbeille de Flore*, la *corbeille de Pomone*, pour désigner les fleurs et les fruits. On dit aussi la *corbeille de la nature*. Il fuit, le bateau qui vous emporte; et les deux rives fleuries de la Seine, sur lesquelles la nature a versé tous les trésors de sa *corbeille*, fuient aussi, avec leurs villes, leurs monuments, leur histoire, leur industrie. (O. Maccarthy.)

Telle on voit au printemps la diligente abeille
De Flore en bourdonnant butiner la *corbeille*. (VALMAL.)

Bluet, coquelicot, et mainte fleur pareille
Qu'on voit égayer nos guérets,
Quand Flore, en passant chez Cérès,
A laissé pencher sa *corbeille*. (ARNAULT.)

— Art milit. *Corbeilles défensives*. Panier plein de terre qu'on emploie, dans la fortification passagère, en manière de sac à terre.

— Bot. Coupes orbiculaires et à bord élégamment frangé dans la marchantie, semi-lunaires et à bord entier dans le lunulaire vulgaire, qui se remarquent à la surface supérieure des frondes, et dans lesquelles sont renfermées des propagines ou bulbilles susceptibles de reproduire la plante. || *Corbeille d'or*. Nom vulgaire de l'alysson qu'on cultive dans les jardins.

— Entom. Nom donné par les entomologistes à la face externe de la jambe postérieure des abeilles ouvrières, parce qu'elle est légèrement concave et bordée de longs poils.

— Pêch. Panier d'osier, garni en dedans et en dehors de cuir de cheval, dont les Anglais se servent pour pêcher.

— Techn. Les architectes et les sculpteurs appellent *corbeilles* certains ornements en forme de corbeille. Batiste fit pour les dessus des portes des *corbeilles* de fruits à rendre les pruniers et les abricotiers jaloux. (Ch. de Boigne.)

— *A pleine corbeille*. loc. prov. Avec profusion. Omiss. des dictionn. Pour vous, suspendue au-dessus de nos vertes campagnes, portée par l'arc-en-ciel au sein des nuages pluvieux, vous versez les fleurs à pleine *corbeille* dans nos vallons et sur nos forêts. (B. de St-P.)

CORBEILLÉE. s. f. (pr. *kor-bé-ié*; rad. *corbeille*). Le contenu d'une corbeille. Une corbeillée de fruits. Il m'a envoyé une corbeillée de fleurs.

— L'Académie n'a pas jugé à propos d'enregistrer ce mot, que nous avons cependant entendu de la propre bouche d'un illustre académicien.

CORBEILLIER. s. m. (pr. *kor-bé-ier*; rad. *corbeille*). Hist. ecclés. Officier du chapitre de l'église d'Angers, dont la fonction était de distribuer le pain aux chanoines du chapitre.

CORBICRAVE. s. m. (par contraction de *corbeau* et de *crave*). Ornith. Genre formé aux dépens du genre crave pour une espèce de la [illegible] à bec noir.

CORBICULE. s. m. Conchyl. Genre proposé pour un démembrement du genre cyclade, correspondant exactement au genre cyrène.

CORBICULÉ. s. m. (du lat. *corbis*, corbeille). Entom. Nom donné au tibia des insectes quand il est pourvu d'une corbeille.

CORBICULÉ, ÉE. adj. (du lat. *corbis*, corbeille). Hist. nat. Qui a la forme d'une corbeille.

CORBIE. (ét. celt., *cor*, bord, *berus*, courant d'eau, rivière). Géogr. Ch.-l. de cant., arrond. d'Amiens (Somme); 2,800 hab.

CORBIÈRE (Pierre de). Religieux de l'ordre de Saint-François, fut élu antipape en 1328, sous le nom de Nicolas V, par l'autorité de Louis de Bavière. L'année suivante, il fut mené à Avignon, où il demanda pardon, la corde au cou, au pape Jean XXII, et mourut deux ou trois ans après, en 1336.

CORBIEU. interj. Juron altéré et déguisé, pour *corps de Dieu*. Il est famil. et n'est guère employé que par les gens de la campagne, les paysans de quelques provinces. || On l'écrivait autrefois *corps bieu* :

Par le *corps bieu*,
Tu me contes de grandes matières. (MAROT.)

CORBIGEAU et **CORBIJEAU.** s. m. Ornith. Un des noms vulgaires du courlis. Au coucher du soleil, on y voyait voler le long des rivages de la mer le *corbigeau* et l'alouette marine. (B. de St-P.)

CORBIGNY. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Clamecy (Nièvre); 2,100 hab.

CORBILLARD. s. m. (pr. *kor-bi-iar*). Nom que l'on donnait autrefois à un grand bateau établi pour aller de Paris à Corbeil, d'où, dit-on, il a tiré son nom. Peut-être ce nom vient-il plutôt de la forme et de la matière de certaines voitures faites en osier comme des *corbeilles*.

— Grand carrosse à huit places dont on se sert pour voiturer les gens de la suite des princes.

— Aujourd'hui, il se dit plus communément du char dans lequel on transporte les morts au lieu de leur sépulture. Mettre un cercueil dans le corbillard. Le corbillard du riche. Le corbillard du pauvre. Les chevaux qui traînent un corbillard. Deux jeunes gens suivirent le *corbillard* du pauvre, et un monument s'éleva où Juliette pourrait venir répandre des larmes et des fleurs. (Andrieux.) On faisait coucher dans le *corbillard*, à côté du mort, un homme armé de pied en cap, pour représenter le défunt. (Rec. d'épith.)

— Se dit aussi de ce qui a la forme d'un corbillard. Trois lits en forme de *corbillard* et garnis de lambrequins jaunes fanés occupaient deux faces de la muraille. (G. Sand.)

— Fig. et par ironie. Carrosse bourgeois dans lequel se trouvent plusieurs personnes fort pressées.

— Ornith. Un des noms vulgaires du jeune corbeau.

CORBILLON. s. m. (pr. *kor-bi-ion*; dimin. de *corbeille*). Espèce de petite corbeille. Le corbillon du pain bénit.

— Sorte de corbeille longue où les marchands et marchandes d'oublies mettent leurs pâtisseries faites en forme de cornets. Un corbillon d'oublies.

— Sorte de corbeille dont se sert le pâtissier pour envoyer de la pâtisserie à ses pratiques. Le corbillon d'un pâtissier.

— Jeu de société. Espèce de jeu où les joueurs sont obligés de répondre en rimant en *on*. Jouer au corbillon.

Et s'il faut qu'avec elle on joue au *corbillon*,
Je veux qu'elle réponde : Une tarte à la crème! (MOL.)

— La petite corbeille dans laquelle on met ordinairement les gages. Mettez au corbillon. Il y a déjà une douzaine de gages au corbillon, dans le corbillon.

Rimeurs favoris d'Apollon,
Qu'y met-on?... parlez, je vous prie;
Je vous passe le *corbillon*. (A. GOUFFÉ.)

— Mar. Petit baquet servant à la distribution journalière du biscuit.

— Prov. et fig. *Changement de corbillon fait appétit de pain bénit*. Il y a une sorte de plaisir dans le changement. || On dit dans le même sens, *Changement de corbillon fait trouver le pain bon*.

CORBILLOT. s. m. (pr. *kor-bi-iôt*). Ornith. Le petit du corbeau.

CORBIN. s. m. (rad. *corbeau*). S'est dit pour Corbeau.

— Par extens. *Nez en bec à corbin*. Nez crochu.

— Anc. art milit. Corbeau, grappin.

— Hist. *Bec de corbin*. V. BEC-DE-CORBIN.

— Techn. V. BEC-DE-CORBIN.

CORBINAGE. s. m. Anc. cout. Nom que l'on donnait à différents droits féodaux ou ecclésiastiques.

CORBINE. s. f. Ornith. Nom vulgaire de la corneille vulgaire.

CORBIVAN. s. m. (du lat. *corvus*, corbeau). Ornith. Nom d'une espèce du genre corbeau, dont on a fait un sous-genre à cause de son bec comprimé, élevé, et à dos tranchant, sous le nom de corvultur.

CORBLEU. interj. Juron altéré et déguisé pour Corps de Dieu. Il est fam. V. CORBIEU et [illegible] folles! (Gresset.) *Corbleu!* dans la maison de Sotenville, on n'a jamais vu de coquette. (Mol.) *Corbleu!* monsieur, prenez garde à ce que vous faites, vous me brûlez. (Scribe.) *Corbleu!* qu'est-ce que c'est qu'une pareille plaisanterie? (Delav.) Ah çà, *corbleu!* on dirait que vous tremblez. (Courcy.)

Puisqu'à se ruiner on se fait tant d'honneur,
Corbleu! j'y vais aussi travailler de bon cœur.
(DESTOUCHES.)

CORBONDIER. s. m. Anc. mus. Instrument de musique qui ressemblait au cor de chasse, et dont on sonnait dans les grandes réjouissances.

CORBULE. s. f. Conchyl. Genre de coquilles marines, petites, bivalves, de la famille des pandores. Elles vivent à la manière des myes, enfoncées perpendiculairement dans la

vase. On y compte plus de cinquante espèces vivantes, et au moins soixante-dix espèces fossiles.

CORBULÉ, ÉE. adj. Conchyl. Qui ressemble à une corbule. || CORBULÉS. s. m. pl. Genre de mollusques bivalves dont on ne connaît que des espèces fossiles.

CORCERON. s. m. Pêch. Petit morceau de liége qu'on attache aux empiles pour empêcher que les hameçons ne touchent au fond.

CORCHORE. s. f. (pr. *kor-ko-re*; du gr. κόρχορος, plante aujourd'hui inconnue). Bot. Genre de plantes de la famille des tiliacées, fondé pour une quarantaine d'espèces croissant dans les parties intertropicales du globe, et dont près de la moitié est cultivée en Europe.

CORCIEUX. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de St-Dié (Vosges); 1,600 hab.

CORCK. Géogr. Comté d'Irlande; 416,000 âmes; cap. Corck, seconde ville de l'Irlande par sa population, sa richesse et son commerce; 40,000 hab.

CORCORACE. s. m. Ornith. Nom scientifique du genre corbicrave.

CORDACE. s. f. Hist. anc. Sorte de danse usitée chez les Grecs. Elle a pris son nom d'un des suivants de Bacchus, *Kordax*, qui en fut l'inventeur. Elle était gaie, vive, et du caractère de nos passe-pieds, de nos gavottes légères et de nos tambourins.

CORDAGE. s. m. (rad. *corde*). Mar. Toutes les cordes qui servent au gréement et à la manœuvre des navires. Cordages d'un vaisseau. Magasin de cordages. Gros cordage. Menu cordage. Cordage goudronné. Cordage de chanvre. Cordage de coton. Avoir des cordages de rechange. Le canon donne dans les cordages. Un boulet ramé coupa les cordages. Tout à coup elle aperçut les débris d'un navire qui venait de faire naufrage, des bancs de rameurs mis en pièces, des rames écartées çà et là, sur le sable un gouvernail, un mât, des *cordages* flottants sur la côte. (Fén.) Les rayons dont sa toile est inondée éclairent une nature choisie, se jouent dans les colonnades classiques, et traversent les *cordages* de l'antique trirème. (Ch. Blanc.)

— *Cordage blanc.* V. BLANC.

— Art milit. Cordes qu'on emploie à des trains d'artillerie. Il faut bien du cordage dans un équipage d'artillerie. || *Cordage de caisse.* Cordage de chanvre câblé à neuf brins, long de deux mètres, qu'on emploie à serrer les grands cercles du tambour.

— Hist. rom. L'histoire nous a conservé le trait patriotique des dames romaines qui, dans une nécessité publique, coupèrent leurs cheveux pour faire des cordages.

— Comm. Manière de mesurer le bois qu'on appelle *bois de corde*. Le cordage est bon. Le cordage est mauvais. Le bois est bon, mais on vous a trompé au cordage.

— Techn. Les maçons, etc., appellent *cordage* les cordes dont ils se servent pour élever des fardeaux à l'aide de machines. Les cordages qui servent au jeu des machines. || Les cordes dont on se sert pour assujétir et maintenir des échafaudages, des tentes, etc. Le vent du désert mêlé de sable agitait cette ville de toile, et raidissait ses mille *cordages*. (Ch. Blanc.) || Il se dit quelquefois d'une seule corde. Ce cordage n'est pas assez fort.

—Syn. comp. CORDAGE. CORDE. CÂBLE. *Corde* se dit de tous les ouvrages du cordier; *cordage*, de toutes les cordes qui sont employées dans les agrès d'un vaisseau; *câble*, de tous les cordages nécessaires pour traîner et enlever les fardeaux.

CORDAGÉ. part. pass. invar. du v. Cordager.

CORDAGER. v. n. 1re conj. (rad. *corde*). Techn. Le *g* prend un *e* muet devant *a* et *o*. *Je cordage, nous cordageons*, etc. *Cordageant*, etc. Faire des cordages. Peu usité.

CORDASSON. s. m. (augment. de *corde*). Comm. Sorte de toile grossière.

CORDAT. s. m. (rad. *corde*). Comm. Grosse serge de laine croisée et drapée. || Grosse toile qu'on emploie pour les emballages.

CORDAY D'ARMACS (Marie-Anne-Charlotte). Née en 1768, à Saint-Saturnin-les-Vigneaux (Orne). La mort du jeune de Belzunce, son amant, massacré par le peuple que Marat avait soulevé, excita Charlotte Corday à la vengeance. Arrivée à Paris, 12 juillet 1793, elle ne put être admise auprès de Marat qu'après de nombreuses instances; elle le trouva [illegible] même, elle fut condamnée à mort, et monta sur l'échafaud avec le plus grand courage, le 17 juillet 1793.

CORDE. s. f. (du gr. χόρδη, qui a signifié originairement *intestin*, ensuite *corde* d'instrument de musique; enfin corde). Tortis fait ordinairement de chanvre et quelquefois de coton, de laine et d'autres matières pliantes et flexibles. Grosse corde. Petite corde. Corde menue, déliée. Longue corde. Corde à puits. Soulier de corde. Échelle de corde. Tordre, filer une corde. Attacher, serrer avec une corde. Un prisonnier lié, garrotté de cordes. Tendre une corde. Étendre du linge sur une corde, sur des cordes. Couper la corde d'une cloche, d'un bateau, etc. Téloué n'ose répliquer, il obéit à son frère, va chercher des *cordes*, et lui lie les deux bras derrière le dos. (Flor.) Nous ne savons si la foule a vu, dans ce spectacle, autre chose que la toile et des *cordes*. (Ch. Blanc.) Une formidable forêt de *cordes* fixant de toutes parts le léger édifice à la terre. (Id.)

— *Mettre une chose en corde.* Lui donner la forme d'une corde.

— Art milit. *Corde à fourrage.* Sorte de corde pour serrer et porter le fourrage. || *Corde de timbre.* Sorte de corde qui fait partie d'une caisse de tambour, et rend plus éclatant le son au moyen de la répercussion qu'elle produit. Ce n'est que depuis que le tambourin est devenu tambour, ou vers le règne de Henri IV, que la *corde* de timbre a été inventée. (Carré).

— Jeu. *Corde de jeu de paume.* Grosse corde qui est tendue au milieu d'un jeu de paume, et qui est garnie de filets jusqu'en bas, de manière à arrêter la balle qui ne passe pas par-dessus. || Dans ce sens, on dit : Mettre sous la corde. Friser la corde. Mettre argent sous corde.

— Fig. et fam. *Cette affaire a passé à fleur de corde.* Il s'en est peu fallu qu'elle ne manquât. || *Il a frisé la corde.* Se dit d'une personne qui a été bien près de perdre un procès, de succomber à une maladie, de tomber dans quelque malheur. (V. plus bas, un autre sens de cette locution.)

— Législ. *Corde d'estrapade.* Corde avec laquelle on guindait ceux qui avaient été condamnés à subir l'estrapade. || Dans ce sens, on disait aussi : *Donner trois coups de corde à quelqu'un.* Le guinder trois fois en haut, et le laisser tomber de tout son poids à un pied près de terre. || *Trait de corde.* Coup d'estrapade. || Supplice de la potence. Cela mérite la corde. Il a échappé la corde. C'est un homme échappé de la corde. Il ne périra que par la corde. Tu ne devais mourir que par la *corde*. (De Guerle.) Avant de tendre son cou à la *corde*, il me supplia de demander pour lui indulgence plénière. (Al. Roger.)

— Manuf. *Tabac en corde.* Tabac qui a été cordé, tordu, roulé comme une corde.

— Chorég. Gros câble tendu en l'air, et attaché par les deux bouts, sur lequel les bateleurs dansent. Danser sur la corde. Un danseur de corde. Il a dansé sur la corde raide. Allons voir les danseurs de corde. J'ai l'honneur de vous présenter mon camarade, qui danse fort bien sur la *corde*. (Sallent.) Il ne s'agit point ici, messieurs et mesdames, comme tant d'autres pourraient vous le faire voir, d'une chèvre qui danse sur la *corde*. (Id.)

— Fig. et fam. *Danser sur la corde.* Etre engagé dans une affaire hasardeuse; se trouver dans une situation embarrassante, où l'on court risque à tout moment de succomber.

— Fam. *Le fouet et la corde en sont dehors.* Se dit d'une affaire dangereuse, mais où il n'y a aucune peine afflictive à craindre.

— Fig. A l'enfourner, il n'y va que d'un peu d'avisement, mais depuis que vous êtes embarqué, toutes les *cordes* tirent. (Montaig.) Autant que mon devoir me donne de *corde*, je l'emploie à ma conservation. (Id.) Une seule *corde* ne m'arrête jamais assez. (Id.)

— Fig. et fam. *Il a frisé la corde.* Se disait d'un fripon qui méritait la corde, ou qui avait failli être condamné à être pendu. || *Tirer sur la même corde.* S'entendre, agir de concert pour un intérêt commun. || *Filer sa corde.* Faire des actions qui peuvent mener au gibet. || *Mettre la corde au cou de quelqu'un.* L'exposer à être pendu. Dans un sens plus général : être cause de sa ruine, de sa perte. La trop grande indulgence de sa mère lui a mis la corde au cou. || On dit, dans le même sens : *Se mettre la corde au cou.* S'exposer à un grand danger.

— Prov. et fig. *Il ne faut point parler de corde dans la maison d'un pendu.* Il ne faut pas parler de certaines choses qui peuvent être désagréables ou reprochées aux personnes devant lesquelles on parle. || *Avoir deux cordes à son arc, plusieurs cordes, plus d'une corde à son arc.* Avoir plusieurs moyens pour parvenir à son but, à ses fins. || *Vous verrez beau jeu, si la corde ne rompt.* Vous verrez des choses fort surprenantes dans telle affaire, si les moyens dont on se sert pour réussir ne viennent pas à manquer. || *Il a de la corde de pendu dans sa poche.* Se dit d'un homme qui gagne toujours au jeu, ou qui est heureux dans toutes ses entreprises, même les plus hasardeuses. || *Un homme de sac et de corde.* Un scélérat, un filou, un mauvais garnement. Ce sont des gens de sac et de corde.

— Anat. *Corde d'Hippocrate.* On donne [illegible] *corde du tambour* ou *du tympan*. Filet nerveux qui s'introduit dans la caisse du tympan. || *Cordes vocales.* Cordons tendineux qui forment les bords des deux lèvres de la glotte.

— Chir. Tension d'un muscle, causée par ulcère, inflammation, etc. Il avait mal à la jambe, et il y sentait une corde qui le tirait. Ce sens a vieilli.

— Comm. Certaine quantité de bois à brûler, qu'on mesurait autrefois avec une corde, et qui équivaut à 4 stères de bois. || *Bois de corde.* Bois neuf. || *Cordes feuillards.* Se dit, à Bordeaux, des cordes qui servent à relier les futailles.

— Cout. relig et polit. *La corde au cou.* Avec une corde autour du cou. Il a fait amende honorable la corde au cou. Ils se présentèrent au vainqueur pieds nus et la corde au cou.

— Fig. *Se rendre la corde au cou, venir la corde au cou.* Se mettre sans aucune condition à la merci du vainqueur, du prince, du supérieur, etc. Les assiégés se rendirent la corde au cou.

— Géom. Portion de ligne droite qui traverse un cercle et est terminée à sa circonférence comme la corde d'un arc véritable se termine aux extrémités de sa courbure. Toute corde partage le cercle en deux parties, qui se nomment *segments*. || *Corde du complément d'un arc.* Celle qui sous-tend le complément d'un arc, c'est-à-dire, ce qui empêche cet arc d'être un demi-cercle.

— Impr. *Corde de rouleau.* Corde qui sert à faire mouvoir le train de la presse.

— Jeu. On appelle *corde*, au billard, deux clous placés sur les deux bandes des côtés, en deçà desquels un joueur doit placer sa bille pour commencer à jouer.

— Manég. On appelle *corde* la grande longe que l'on tient à l'entour du pilier où le cheval est attaché, pour le faire manœuvrer ou le dégourdir. || *Cordes de deux piliers.* Longes du caveçon, quand le cheval travaille entre deux piliers. || *On fait donner un cheval dans les cordes*, lorsqu'on veut le dresser à être bon sauteur. || *Faire la corde.* Se dit d'un cheval qui, en respirant, retire la peau du ventre au défaut des côtes.

— Mar. *Cordes de défense.* Paquets de grosses cordes ou de bouts de vieux câbles que l'on fait pendre le long des côtés des chaloupes et autres petits bâtiments, pour rompre le choc, et empêcher qu'ils ne se brisent contre de plus gros navires. || *Corde de retenue.* Corde qui sert à retenir et à gouverner un fardeau qu'on hisse dans un navire, ou qu'on en sort. || *Aller à mât et à corde.* Se dit d'un vaisseau qui fait sa route toutes voiles serrées, par un coup de vent qui, soufflant avec force dans ses agrès, lui fait encore faire un grand sillage. || *Corde par fond.* Maîtresse corde chargée de plomb ou de cailloux, qui s'assujétissent sur le fond. || *Corde flottante.* Celle qui est soutenue par des corcerons de liége qui la font flotter. || Le mot *corde* n'a qu'une seule application sur un navire, c'est quand il désigne le petit bout de cordage attaché à la cloche et qui la met en branle.

— Mus. Cordelettes, fils de boyau ou de métal, etc., que l'on tend sur certains instruments de musique, et que l'on fait résonner avec les doigts, avec un archet, avec des touches, etc. La lyre, la harpe, la guitare, la mandoline, le violon, la basse, le clavecin, le piano, etc., sont des instruments à cordes. Corde de boyau, à boyau. Corde de métal, d'acier, de cuivre. Corde de guitare, de harpe, de violon. Cordes de Naples. Corde fausse, sourde. Hausser, baisser une corde. Il attrape bien la corde. || *Flatter la corde.* La toucher doucement, avec délicatesse. Cet artiste flatte la corde.

— Fig. On considère les différents ordres de l'État comme autant de cordes d'un même instrument. La *corde* du clergé est la plus délicate à toucher, et celle du tiers état est celle sur laquelle on appuie l'archet et que l'on pince le plus fortement. (Bodin.)

— Fig. et poét. Il y a bien longtemps que je n'ai monté la *corde* de ma lyre. (Volt.)

— Fig. et fam. *Toucher la grosse corde.* Parler de ce qu'il y a de principal et de plus essentiel dans une affaire. Vous avez touché la grosse corde. || *Toucher la corde sensible.* Parler de ce qui intéresse le plus vivement une personne, de ce qui lui fait le plus de peine ou de plaisir. || *Ne touchez pas cette corde; c'est une corde qu'il ne faut pas toucher; il ne faut pas toucher cette corde-là.* Il ne faut pas parler de telle chose, soit parce qu'on s'exposerait à quelque danger, soit parce qu'on pourrait blesser ou affliger quelqu'un. Ne touchez pas cette corde-là, vous compromettriez vos intérêts.

— Mus. et par extens. Note, son. La quinte à cinq cordes. || On le dit très-souvent en parlant de la voix. La voix de ce chanteur est belle dans les cordes élevées. Cette actrice a de belles cordes dans le bas. || Accord. Corde fondamentale.

— Mus. anc. *Violon à cordes avalées.* Violon accordé à la quarte.

— Pêch. *Maîtresse corde.* La plus forte de celles dont se servent les pêcheurs pour pêcher aux cordes. || *Pêcher aux cordes.* Pêcher avec une longue corde, à laquelle on attache, de distance en distance, des lignes ou empiles garnies d'hameçons.

— Philol. *Corde légère.* Le premier des six éléments dont se composent les pieds dans la métrique arabe. || *Corde lourde.* Le second de ces éléments.

— Techn. Tortis de chanvre, etc., dont on garnit les arcs et les arbalètes pour les bander. Mettre une corde à un arc. Changer une corde. Tendre, bander la corde. La corde est trop bandée. Il ne faut pas tenir la corde si tendue. || *Corde nouée.* Le couvreur appelle ainsi une grosse corde qui a des nœuds qui arrêtent les crochets de ses étriers et de sa sellette. || *Corde à puits.* Les passementiers et les boutonniers appellent ainsi une torsade d'épaulette et un enjolivement mis sur certains boutons. || Les relieurs donnent le nom de *cordes* à des ficelles de diverses grosseurs qui servent à faire les nervures des livres. || *Cordes à boyaux.* Cordes qu'on fabrique avec les intestins de plusieurs animaux. On se sert de ces cordes dans plusieurs arts pour la communication du mouvement, et dans beaucoup d'instruments de musique. || *Cordes de nerfs.* Cordes faites de tendons, de ligaments battus, filés et tordus. || Les horlogers appellent *corde de montre* une corde de boyau qu'on mettait autrefois aux montres, et qui servait à tendre le grand ressort. Cette montre est au bout de sa corde, elle a filé toute sa corde. || *Corde à peloton.* La petite corde dont on entortille les balles de paume. || Les artificiers donnent le nom de *corde* à la mèche de corde qui sert à conserver longtemps une petite quantité de feu. || Ils donnent encore ce nom à une espèce d'étoupille qui garde le feu plus longtemps que les étoupilles ordinaires. || *Corde sans fin.* Les tourneurs appellent ainsi la corde qui entoure la roue de leurs tours, et dont les deux bouts sont joints ensemble. || Dans les fabriques de soie, on appelle *corde de semple* une corde de fil à trois bouts. || *Corde de rame.* Une corde plus grosse que celle du semple, et où l'arcade est attachée. || *Corde de volets.* La corde qui tend la chaîne. || *Corde encordée.* Une grosse corde qui roule double sur l'ensuple de derrière, et qui sert à tenir un bois garni de crochets qui arrêtent le composteur. || *Mettre en corde.* Passer une corde dans les mokeaux de soie pendant la cuite. || *Tireuses de cordes.* Ouvrières qui font mouvoir les petits cordages du métier au premier avertissement de l'ouvrier, qui, par cette manœuvre, forme les dessins de l'étoffe. || Les manufacturiers appellent *corde* les fils dont le drap est tissu. Ce drap a la corde bien grosse, bien fine. Son habit montre la corde. Brûlez ce drap, si vous voulez en voir la corde.

— Fig. et fam. *Cet homme montre la corde.* Il fait voir qu'il en est aux expédients, à sa dernière ressource. || *Cela montre la corde.* C'est une finesse grossière et facile à deviner. || *Cela est usé jusqu'à la corde.* Se dit d'une ruse, d'une plaisanterie, etc., qui ont été si souvent employées que tout le monde les connaît. || On dit encore, dans le même sens, d'une personne qui a perdu tout crédit, *Vous êtes usé jusqu'à la corde.*

— Vétér. *Corde de farcin.* Tension que le farcin cause aux parties qui en sont attaquées.

— Express. prov. *Se racheter de la corde, couper la corde avec des ciseaux d'or.* Corrompre les juges, et obtenir ainsi d'être renvoyé absous, lorsqu'on a mérité d'être pendu.

> Mais au gros elle (la justice) fait pardon
> Quand il se peut racheter de la *corde*. (SALLENT.)

— Prov. anc. *C'est la corde d'OEnus.* Se disait, chez les Ioniens, pour signifier C'est peine perdue.

— Poét. *Corde*, en parlant d'instruments de musique, ne manque point de noblesse :

> L'airain même adoucit ses sons majestueux,
> Et la *corde* frémit en sons voluptueux. (THOMAS.)

— Périphr. Les fils retentissants du luth voluptueux. (Delille.)

CORDE. s. f. Ichthyol. Un des noms vulgaires de la lamproie.

CORDÉ, ÉE. part. pass. du v. Corder. S'empl. adjectiv. Attaché avec une corde ou des cordes; avoir la forme d'une corde. Ballots cordés. Bois bien cordé.

— Blas. Il se dit des arcs et des instruments de musique dont les cordes sont d'un autre émail que le corps. Croix cordée. Luth, violon cordé.

— Bot. Cette expression s'emploie seulement pour les surfaces planes; mais elle est quelquefois aussi employée comme synonyme de Cordiforme.

— Zool. Épithète donnée au corselet des carabes et à quelques coquilles bivalves

— Médec. au fém. Se dit d'une inflammation violente de l'urètre causée par une blennorrhagie qui raidit douloureusement la verge. Gonorrhée cordée.

CORDÉ, ÉE. adj. (du lat. *cor*, cœur). Hist. nat. Qui a la forme d'un cœur de carte à jouer. Coquillage cordé.

CORDEAU. s. m. (dimin. de *corde*). Petite corde.

— Il se dit le plus ordinairement de la petite corde attachée à deux piquets ou tenue tendue par les mains, et dont se servent les ingénieurs, les maçons, les jardiniers, pour aligner ou pour tracer des lignes droites. Tracer un travail au cordeau. Placer, faire conduire le cordeau. Des allées tirées au cordeau.

— Fig. et poét. Pris pour Filet.

> [illegible]
> Disait l'alouette novice
> A l'oiseleur plein de malice
> Qui tend ici des lacs aux oiseaux. (LA FONTAINE.)

— Anc. législ. Petite corde qui servait à étrangler les individus condamnés à la peine de la strangulation.

— Art milit. *Cordeau de profondeur.* Cordeau destiné à aligner les files des tentes, les rues et les ruelles d'un camp.

— Manuf. Lisières de certaines étoffes de laine de dernière qualité

— Pêch. Petite corde d'environ 33 centimètres de longueur, que l'on attache à la corde principale d'une ligne de fond.

CORDÉE. s. f. Continuité, suite. Cette longue *cordée* de fortune. (Montaigne.)

— Comm. Ce qui peut être compris, contenu dans une corde. Une cordée de bois.

— Pêch. (rad. *corde*). Petite corde de huit à dix mètres, à laquelle on attache, de distance en distance, plusieurs petits hameçons garnis d'amorces, pour prendre des anguilles.

CORDELAT. s. m. (rad. *corde*). Comm. Étoffe de laine grossière qu'on fabrique dans plusieurs provinces de France, surtout à Alby (Tarn), et dans les environs.

CORDELÉ, ÉE. part. pass. du v. Cordeler. S'empl. adjectiv. Cheveux cordelés.

> Leur longue chevelure en natte *cordelée*,
> Et de tresses d'argent et d'incarnat mêlée,
> Leur flottait sur l'épaule. (P. Lemoine.)

— Hist. nat. Qui est marqué de côtes imitant des tours de cordes.

CORDELER. v. a. 1re conj. (rad. *corde*). On double la lettre *l* devant une syllabe muette. *Je cordelle, tu cordelles, il cordelle*, etc. Tresser, tordre en forme de corde. Cordeler des cheveux.

— SE CORDELER. v. pron. Se tordre en forme de corde.

CORDELETTE. s. f. (dimin. de *corde*). Petite corde. Un paquet de cordelettes. Un gros câble garni de cordelettes par le bout.

— Conchyl. Élévation longue et étroite qui règne le long d'une coquille, entre les stries et les cannelures.

CORDELETTES. s. f. pl. Petites cordes employées par les Chinois avant qu'ils connussent l'écriture, lesquelles, au moyen de différents nœuds, servaient à marquer les choses dont ils voulaient se souvenir. C'était à peu près la même chose que les *quipos* des Péruviens.

CORDELIER. s. m. Hist. relig. Nom donné à des religieux de l'ordre des frères mineurs de St-François. Ils étaient habillés de gros drap gris, avec un petit capuce, un chaperon et un manteau de même étoffe, portaient le socque ou sandale, et étaient spécialement distingués par une ceinture de corde nouée de trois nœuds. C'est de là que leur vient leur nom. Le roi St Louis, lors de la guerre contre les infidèles, voulant connaître leur ordre, on lui répondit que c'étaient des gens de *cordes liés*, et le surnom leur en resta et prévalut même sur celui de frères mineurs.

— Fig. et fam. *Avoir la conscience large comme la manche d'un cordelier*, ou simplement, *avoir la conscience large*. Être peu scrupuleux sur la probité, sur le devoir. || Par une mauvaise équivoque fondée sur ce que, anciennement, les cordeliers étaient vêtus de gris, on dit d'un homme ivre, qu'*il est gris comme un cordelier*.

— Prov. et fig. *Parler latin devant les cordeliers*. Parler avec assurance d'une chose qu'on sait mal, devant des personnes qui la savent très-bien. || *Aller sur la haquenée, sur la mule des cordeliers*. Aller à pied, un bâton à la main.

— Bot. Espèce de raisin.

— Polit. *Club des cordeliers*. V. CLUB.

CORDELIÈRE. s. f. Hist. ecclés. Nom donné à des religieuses du même ordre que les cordeliers, et qui portaient un costume semblable à celui de ces pères.

— Archit. Petit ornement taillé en forme de corde sur les baguettes. || Petit liteau qui se met sous les patenôtres.

— Art milit. On appelle *cordelière*, une partie du dessus de la frange des épaulettes des officiers supérieurs. Les *cordelières* ont quelquefois fait partie des épaulettes de certains tambours-majors ; mais c'était du fait du caprice et de la mode, non du fait de la loi. (Bard.)

— Blas. Corde à plusieurs nœuds, filet plein de nœuds que les veuves et les filles portent en guise de cordon autour de l'écu de leurs armes. La reine Anne de Bretagne entoura son écu d'une cordelière.

— Bot. Variété de figue. || Nom vulgaire de plusieurs espèces d'amarantes.

— Comm. Espèce de serge rase qui se fabrique dans quelques endroits de la Champagne, et particulièrement à Reims.

— Les marchands d'objets d'histoire naturelle donnent ce nom à quelques coquilles des genres buccin et rocher, dont la couleur est brune, et qui ont en outre des lignes blanches sur leurs sphères.

— Conchyl. Nom vulgaire que l'on donnait autrefois à diverses coquilles ornées de cordelettes granuleuses représentant assez bien la torsade d'un cordonnet.

— Hist. *Ordre de la Cordelière*. Ordre qui fut institué par Anne de Bretagne pendant son veuvage, en l'honneur des cordes dont Notre-Seigneur fut lié en sa passion, et pour la dévotion qu'elle avait à St-François d'Assise, dont elle portait le cordon. Cet ordre avait pour marque un collier fait d'une corde à plusieurs nœuds entrelacés de lacs d'amour.

— Mode. Petite tresse à plusieurs nœuds, que les femmes portaient au cou. || Torsade de soie, d'argent ou d'or, que les femmes ont portée à diverses époques autour de la taille.

— Imprim. Petit rang de vignettes de fonte dont les imprimeurs forment un cadre pour entourer une page.

— Boutonn. Espèce de pilier fait de plusieurs rangs de bouillons, coupés de la même longueur et qui soutient des amarres ou autres ornements de boutons.

CORDELINE. s. f. Techn. Petite tringle de fer avec laquelle l'ouvrier verrier prend dans le four le verre nécessaire pour faire le cordon du goulot d'une bouteille.

— Comm. Fil de soie ou de fleuret, servant de lisière aux étoffes de soie.

CORDELLE. s. f. (dimin. de *corde*). Corde de moyenne grosseur, dont on se sert pour le halage des bâtiments, des bateaux. Haler à la cordelle.

— Mar. Corde de moyenne grosseur avec laquelle on hale un vaisseau, ou qui sert à conduire une chaloupe de terre à un navire. || *Haler à la cordelle*. Se dit d'un bâtiment que des hommes halent, au moyen des aussières ou grelins, le long d'une jetée.

— Fig. et fam. Se disait autrefois pour Société, liaison, parti. C'est un homme de sa cordelle. Les ligueurs répandirent un certain nombre de bourgeois des plus habiles d'entre eux dans les provinces et les villes principales du royaume, pour attirer à leur *cordelle* les catholiques les plus zélés, et fortifier le parti. (Vign. Marv.)

— Dans nos anciens poètes, *cordelle* se prend pour toutes sortes de liaisons, et surtout amoureuses. L'amour me tient dans sa cordelle. Le stratagème duquel usa une femme d'Orléans pour parvenir à son intention, qui était d'attirer à sa *cordelle* un jeune escholier duquel elle était amoureuse. (H. Est.)

> On attire à sa *cordelle*
> La femme la plus fidèle. (Trévoux.)

CORDER. v. a. 1re conj. (rad. *corde*). Faire de la corde. Corder du chanvre.

— *Corder du tabac*. Mettre du tabac en corde, en roulant et en tordant les feuilles ensemble.

— Comm. Mesurer à la corde. Corder du bois neuf, flotté. On ne corde pas le bois de compte.

— *Lier avec des cordes*. Corder une malle, un ballot. Il faut corder les ballots.

— Techn. Les brossiers appellent *corder*, lier les soies pour les contenir, lorsqu'ils veulent les fixer dans les trous du montant de la brosse ou vergette.

— SE CORDER. v. pron. Prendre la forme d'une corde. Le gros chanvre ne se corde pas si bien que le chanvre délié. Ce tabac ne se corde pas bien. Il y a des matières qui se cordent bien mieux les unes que les autres.

— Bot. Il se dit des racines, quand vers la fin de la saison elles deviennent filandreuses. Les raves commencent à se corder. Voici le temps que les raves se cordent. La scorsonère ne se corde jamais.

— Comm. On le dit encore du bois qui n'est pas facile à être mesuré à la corde. Le bois tortu ne se corde pas si bien que l'autre.

— Ichthyol. On dit aussi des lamproies, qu'elles se cordent, parce qu'il y a un temps où il se forme dans leur corps une espèce de cartilage qui prend depuis la tête jusqu'à la queue, et qui ressemble assez à une corde.

CORDERIE. s. f. (rad. *corde*). Lieu, atelier où l'on fait des cordes, des cordages. Une corderie couverte, découverte. Une grande, une longue corderie. Ce port de mer est une très-belle corderie. Il y a une superbe corderie dans l'arsenal de Toulon.

— Art de faire des cordes, des cordages. L'art de la corderie est fort utile.

— Le commerce de la corderie.

— Magasin où l'on serre les cordes.

— Mar. Endroit du vaisseau où l'on dépose toutes les cordes, tous les câbles dont on peut avoir besoin pour le voyage.

CORDES. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Gaillac (Tarn) ; 2,600 hab.

CORDIACÉES. s. f. pl. Bot. V. CORDIÉES.

CORDIAL, ALE. adj. (du lat. *cor, cordis*, cœur). Pharm. Propre à conforter le cœur, à le réjouir. Breuvage cordial. Potion cordiale. Le vin vieux est cordial. Ce sont des remèdes cordiaux. Une parole d'intérêt ranime quelquefois autant que ferait une potion *cordiale*. (De Juss.)

— Fig. Plein d'une véritable affection. C'est un ami cordial. C'est un homme franc et cordial. Votre mère est très-cordiale. On ne saurait trop chérir un ami franc et cordial. Auprès d'un large foyer, la famille se mettait à table : le repas était *cordial* et les manières affectueuses. (Chateaub.)

— Fig. et fam. Qui vient du fond du cœur. Affection cordiale. Des manières cordiales. Un ... Il m'a fait un accueil très-cordial. Un historien mal instruit, je ne puis indiquer la source d'une haine si *cordiale*. || Dans les deux derniers sens il ne s'emploie jamais au masculin pluriel.

— On peut le mettre avant son substantif, lorsque l'analogie et l'harmonie le permettent. Je fus touché de cette cordiale amitié. Pas à vous, mille bombes ! interrompit Dulaurier avec une *cordiale* brusquerie. (P. Chev.)

CORDIAL. s. m. Potion propre à fortifier le cœur. Un bon cordial. De bons cordiaux. Autrefois, en Angleterre, le vin ne se vendait que chez les apothicaires ; il était mis au nombre des *cordiaux*. (An. lit.)

— Fig. Le chagrin et la tristesse me rongent, quand je ne suis point muni de ces services agréables, qui me servent de *cordiaux* contre le venin de ces deux cruelles passions. (Balz.)

CORDIALEMENT. adv. D'une manière cordiale, affectueusement, de tout son cœur. Je vous aime cordialement. Il m'a parlé cordialement. Ils s'embrassèrent cordialement. Vivre cordialement avec ses voisins. Agir cordialement. Est-ce là agir sincèrement et *cordialement ?* (Pasc.) Enchanté de vous voir, mademoiselle, dit Jacques *cordialement* et doublement enchanté, car vous allez me donner des nouvelles du camarade. (E. Sue.)

— Mme de Sévigné disait que *cordialement* était un mot de sa grand'mère. Il paraît que ce mot a rajeuni depuis.

— Fig. et fam. On dit : *Haïr quelqu'un cordialement*, pour, Le haïr excessivement, de grand cœur, avec une sorte de plaisir.

CORDIALITÉ. s. f. (du lat. *cor*, cœur). Affection tendre, franche et sincère ; qualité qui part du cœur, et qui charme d'autant plus qu'elle est pour ainsi dire involontaire. Parler avec cordialité. Il vous accueillera avec cordialité, avec beaucoup de cordialité. Ces deux amis vivent ensemble dans une grande cordialité. J'agis toujours avec cordialité. On recherche un homme à cause de sa fortune ou de son pouvoir, mais on s'attache à lui s'il a de la *cordialité*. (St-Prosp.) La *cordialité* a besoin d'abandon. (Id.) En Europe, où il existe chez les peuples une véritable hiérarchie entre les diverses classes de la société, on rencontre à chaque instant les traces de la *cordialité* la plus complète. (Id.)

CORDICOLE. s. m. (ét. lat., *cor, cordis*, cœur ; *colere*, vénérer, adorer). Hist. relig. Membre d'une pieuse association qui, en 1775, introduisit en France la fête du Sacré-Cœur.

— adj. des 2 g. Qui adore le cœur de Jésus-Christ.

CORDICOLISME. s. m. (rad. *cordicole*). Hist. relig. Adoration du Sacré-Cœur ; culte du Sacré-Cœur.

CORDIE. s. f. (de *Cordius*, botan. allem.) Bot. Genre considérable, type de la famille des cordiacées, renfermant près de 150 espèces, dont 35 sont cultivées dans les jardins. Ce sont des arbres et des arbrisseaux croissant dans les parties intertropicales du globe, et dont le fruit est en général assez peu connu.

CORDIÉES, CORDIACÉES. s. f. pl. Bot. Tribu des borraginées, admise comme famille séparée, et ayant pour type le genre cordie, que son embryon plissé et son style dichotome distinguent, en effet, des vraies borraginées.

CORDIER, ÈRE. s. (rad. *corde*). Celui, celle qui fait, qui vend de la corde, des cordes. La belle cordière. On dit par raillerie, que les *cordiers* gagnent leur vie à reculons. (Trév.)

> Une Parque a filé sa vie ;
> Un *cordier* a filé sa mort. (Noël.)

— Pêch. Celui qui pêche avec des cordes garnies d'hameçons. On les appelle *palanguiers* sur les côtes de la Méditerranée.

— adj. m. Pêcheurs cordiers.

CORDIÈRE. s. f. (de *Cordier*, prof. de géologie au muséum d'histoire naturelle de Paris). Bot. Genre de la famille des rubiacées-cofféacées cordiérées, ne renfermant qu'une seule espèce, la cordière triflore, arbrisseau touffu de la Guiane.

CORDIÉRÉES. s. f. pl. Bot. Tribu établie dans la famille des rubiacées, et ainsi nommée du genre cordière.

CORDIÉRITES. s. m. pl. Bot. Genre de champignons établi sur une production fongueuse trouvée à la Guiane, et placée parmi les pyrénomycètes.

CORDIFOLIÉ, ÉE. adj. (ét. lat. *cor, cordis*, cœur ; *folium*, feuille). Bot. Cette épithète s'applique aux végétaux qui ont les feuilles en cœur. Le ruban cordifolié. L'actée cordifoliée. Le pharmacéon cordifolié.

CORDIFORME. adj. des 2 g. (du lat. *cor, cordis*, cœur ; *forma*, forme.) Bot. Qui a la forme d'un cœur. La salpe cordiforme. || *Embryon cordiforme*. Celui qui, presque aussi long que large, se rétrécit en angle aigu à l'une de ses extrémités et se dilate à l'autre en deux lobes arrondis. || *Feuilles cordiformes*. Celles qui sont plus longues que larges, et partagées à leur base en deux lobes arrondis. || *Pétales cordiformes*. Ceux qui sont échancrés au sommet.

— Conchyl. On donne ce nom à toutes les coquilles bivalves qui, ayant les valves très-bombées, et les crochets saillants et opposés, représentent assez bien la forme d'un cœur de ... sont des coquilles cordiformes.

CORDIGÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat. *cor, cordis*, cœur ; *gero*, je porte). Conch. et bot. Synonyme de Cordiforme. Marcétie cordigère. Cryptocéphale cordigère.

CORDILLAS. s. m. Comm. Étoffe grossière de laine, espèce de bure, qui se fabrique en Languedoc et en Espagne.

CORDILLE. s. m. Ichthyol. Jeune thon qui sort de l'œuf.

CORDILLÈRE. s. f. Géogr. Il se dit des différentes ramifications des montagnes appelées *Andes*. Cordillère de Titicaca. Cordillère du littoral de Vénézuela. L'usage applique particulièrement ce nom à la cordillère des *Andes*. V. ce mot.

CORDILLON. s. m. (dimin. de *corde*). Se disait pour Petite corde, petit cordon. Pibrac a dit de la calomnie :

> Quand une fois ce monstre nous attache,
> Il sait si bien ses *cordillons* nouer ;
> Que bien qu'on puisse enfin les dénouer,
> Restent toujours les marques de l'attache.

CORDIMANE. adj. des 2 g. (ét. lat., *cor, cordis*, cœur ; *manus*, main). Conchyl. Qui a les pattes faites en cœur. L'ocypode cordimane. || CORDIMANES. s. m. pl. Espèce du genre ocypode.

CORDINÈME. s. f. (du gr. κορδίνημα, même signif.) Pathol. Pesanteur de la tête.

CORDIOPSE. s. f. (du lat. *cordia*, genre de plantes ; ὄψις, aspect). Bot. Genre de plantes rapporté à la famille des cordiacées, et ne renfermant qu'une seule espèce.

CORDISTES. s. m. pl. (du gr. χόρδυς, trompeur). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des carabiques, voisin des cosmonies et des odacanthes, dont les espèces très-peu nombreuses habitent les régions équinoxiales de l'Amérique. Les cordistes ne vivent que sur les feuilles, et sont si lestes à s'envoler, qu'on ne peut les saisir qu'avec le filet. Ce genre a pour type le cordiste acuminé, qui se trouve à Cayenne.

CORDITÈLES. adj. f. pl. (du fr. *corde*, et du lat. *tela*, toile). Entom. Épithète donnée aux araignées qui ne font pas de toiles, et se bornent à jeter des fils solitaires tendus en manière de cordes.

CORDOLIE. s. f. (ét. lat., *cor*, cœur ; *dolor*, douleur). Pathol. Douleur du cœur, au cœur.

CORDON. s. m. (dimin. de *corde*). Brins ou fils de chanvre tortillés pour en faire une corde qui se compose de trois ou quatre cordons ; chanvre prêt à filer, plié et cordé, en paquets plus ou moins gros. Une corde à trois cordons. Le cordon n'est pas assez tors. Filer les cordons d'une corde. Cette corde est composée de quatre, de cinq cordons.

— Très-petite corde, ou petite tresse ronde ou plate, de fil, de soie, de coton, de filoselle, d'une ou de plusieurs couleurs, et quelquefois mêlée de fils d'or et d'argent. Cordon rond. Cordon plat. Petit cordon. Gros cordon. J'ai un grand respect pour vos lièvres, mais, de grâce, afin que je puisse les distinguer, ayez désormais la complaisance de leur faire attacher un petit *cordon* rouge. (Alm. litt.)

> La bête scélérate
> A de certains *cordons* se tenait par la patte. (La Font.)

— Par extens. Ce qui sert à lier, à attacher, à tirer ou à suspendre certaines choses. Cordon de sonnette, de montre, de souliers, de rideaux, de draperies, de dais, de lampes d'église, etc. On se sert de cordons pour suspendre des estampes, des tableaux, etc. Cordons de canne, de caleçons, de culottes, de bourse, etc. Les cordons d'une bourse. J'ai vu qu'à son cou était suspendu par un *cordon* un rouleau de fer-blanc. (E. Sue.)

> Aujourd'hui de gros nœuds, vastes, brillants, demain
> Le plus mince *cordon* ferme votre escarpin. (*Satiriq.*)

— *Cordon de chapeau*, ou simplement, *cordon*. Le ruban, le tissu, etc., dont on entoure, dont on serre la forme d'un chapeau, soit pour le tenir en état, ou seulement pour l'orner. Un vieux chapeau, de *cordon* dépouillé. (Boil.)

— La petite corde au moyen de laquelle un portier, du fond de sa loge, ouvre à ceux qui veulent entrer ou sortir. Demander le cordon. Tirez le cordon, s'il vous plaît ; et par ellipse, Le cordon, s'il vous plaît.

> C'est celui qui, gardant le seuil de la maison,
> Attentif au marteau, tient en main le *cordon*. (Colnet.)

— Fig. Lacet de soie dont on se sert, en Turquie, pour étrangler les personnages éminents dont le sultan veut se défaire. Le Grand-Seigneur a envoyé le cordon à tel pacha. Avec l'air du sultan qui condamne au *cordon*. (Berchoux.)

— Fig. Rangée, file de plusieurs choses placées à côté les unes des autres et circulairement. Un cordon de lampions. Des cordons de verres de couleur régnaient le long de toutes les allées.

> Autour de ces amas de viandes entassées,
> Régnait un long *cordon* d'alouettes pressées. (Boileau.)

— Fig. En parlant des ordres de chevalerie, on appelle *cordon*, un large ruban qu'on porte en sautoir de l'épaule au côté. Le cordon de Saint-Louis. Le grand cordon de la Légion-d'honneur. Avoir plusieurs cordons. Porter les cordons de plusieurs ordres. Être bordé de cordons. ... vous promets un régiment pour votre gendre, et j'obtiendrai pour vous-même le *cordon* de Marie-Thérèse. (Flor.)

> Nous réformons tous les *cordons*,
> Mais cependant nous prévenons
> Que le *cordon* gris est des nôtres. (*An. litt.*)

— *Cordon bleu*. Ruban bleu, large et moiré, auquel était attachée la croix de l'ordre du Saint-Esprit, et qu'on portait en sautoir de l'épaule gauche au côté droit. Il portait le cordon bleu. Le roi lui donna le cordon bleu. Le chambellan le suivit, et lui arracha le *cordon* bleu en plein théâtre. (Étr. de Thalie.) Louis XIV étant encore enfant, ne pouvait se résoudre à porter le *cordon* bleu. (Villeroi.) || On le dit aussi des chevaliers du Saint-Esprit. Il était cordon bleu. Le roi ne fit pas de cordons bleus cette année-là. Il se trouva dans cette assemblée quatre ou cinq cordons bleus.

Tous les chevaliers de l'ordre du Saint-Esprit étaient appelés *cordons* bleus, en raison de la couleur de leur ruban. (Audiff.)

> Ce noir vieir despote en France,
> Qui pour régner met tou en feu,
> Méritait un *cordon*, j. pense,
> Mais ce n'est pas le *cordon* bleu. (***)

— Fig. M. de Segrais disait que le titre d'académicien était le cordon bleu des beaux-esprits. || On le disait aussi d'une personne d'un mérite distingué dans une communauté. Le père tel est un cordon bleu de l'ordre.

— Fig., par extension et dénigrement.

> .... Banquiers, gens de finance,
> Courtiers et *cordons* bleus de la banque de France,
> Chacun voulut l'avoir. (Colbert.)

— Fig., et par plaisanterie. On appelle *cordon bleu* une cuisinière très-habile.

— *Cordon rouge*. Ruban couleur de feu, large et moiré, auquel était attachée la croix de commandeur de l'ordre de Saint-Louis. Le roi donna le cordon rouge à trois maréchaux de camp. Près de la demeure de Rousseau, demeurait un homme vain, jaloux de la chasse, et très-fier de son *cordon* rouge. (Alm. litt.) || On le dit également des commandeurs de l'ordre de Saint-Louis. Mon père était cordon rouge. Les grands officiers de la Légion d'honneur sont bien *cordons* rouges, mais ils n'en portent pas le titre. (Audiff.)

— *Cordon noir*. Ruban noir, large et moiré, auquel était attachée la croix de l'ordre de Saint-Michel. Il reçut le cordon-noir.

— Hist. ecclés. Espèce de corde garnie de nœuds et servant de ceinture aux membres de divers ordres monastiques, tels que les capucins, minimes, récollets, picpus, etc. Ces derniers seuls avaient le cordon noir; les autres le portaient blanc. Le cordon de saint François d'Assise. Le cardinal Ximénès, le plus simple en apparence, et au fond le plus arrogant des hommes, était toujours vêtu en moine, levait des armées à ses dépens, et disait qu'avec son *cordon* il menait les grands d'Espagne. (Fastes de Louis XV.) Le roi de Cambaye paraissait craindre que le père de Laurière ne revînt pas, le religieux détacha son *cordon*, et le lui mit en main, comme le gage le plus assuré de sa foi. (Lett. édifiantes.)

— Blas. Le *cordon* est une marque qui accompagne l'écusson d'un dignitaire ecclésiastique. Le cordon descend du chapeau qui sert de cimier, et se termine par un nombre de houppes proportionné à la dignité. Le cordon d'un cardinal est de gueules terminé de chaque côté par douze houppes de même couleur; celui d'un archevêque est de sinople, et n'a que neuf houppes, etc.

— Anat. Certaines parties du corps humain qui ont de la ressemblance avec une petite corde. || *Cordon nerveux*. Se dit des principales divisions d'un nerf, ou du tronc nerveux lui-même. || *Cordons spermatiques*. Ceux qui soutiennent les testicules. || *Cordons sus-pubiens*. Ligaments ronds de l'utérus. || *Cordon ombilical*. Le lien qui attache l'enfant au placenta par le nombril.

— Archit. Grosse moulure qui règne tout autour d'une muraille ou d'un bâtiment, ou le long d'une corniche, dans un appartement, etc. Un bastion revêtu jusqu'au cordon. Cordon uni. Cordon orné de fleurs, de feuillages, etc. Un pont de bois conduit à la chapelle, autour de laquelle règne en dehors un *cordon* de pierre de la largeur d'un demi-pied. (Flor.) Elle traverse le pont, s'avance, et, parvenue au *cordon* de pierre, elle s'arrête pour regarder à la lueur de son faible flambeau. (Id.)

— Art milit. *Cordon de troupes* ou simplement *cordon*. Suite de postes garnis de troupes, qui sont à portée de communiquer entre eux. || On appelle *cordon sanitaire*, une ligne militaire établie pour empêcher la propagation de la peste ou de quelque mal épidémique. || *Cordon à cravate* ou *cordon de drapeau*. Sorte de cordons attachés aux drapeaux français, et dont les parties apparentes sont en tissu d'or, et qui sert à assujétir la cravatte à la hampe, au haut de la draperie. || *Cordon de bonnet*. Sorte de cordon de coiffure qui servait d'ornement à certains bonnets à poil, et qui était en laine ou en fil pour les hommes de troupe, et en argent ou en or pour les officiers. || *Cordon de couvre-schako*. Sorte de cordon de coiffure en fort ruban de fil noir, qui sont au nombre de six, dont quatre sont destinés à fermer l'ouverture du couvre-schako, et deux à assujétir le couvre-schako. || *Cordon de schako*. Sorte de cordon de coiffure en fil noir, destiné à attacher les jugulaires, soit en les relevant, soit en les assujétissant le long des joues de l'homme.

— Bot. Bordure qui entoure la peluche de

Cordon ombilical. Filet qui attache la graine au placenta. || *Cordon pistillaire*. Ensemble de vaisseaux qui, sous la forme d'un ou de plusieurs filets, vont du stigmate aux ovules.

— Charr. Sorte de lien de fer qui est à chaque moyeu de carrosse, etc., ou près des rais de la roue.

— Fortif. *Cordon de rempart*. Partie saillante et extérieure du revêtement d'une place de guerre.

— Hortic. *Cordon de gazon*. Bande de gazon qui règne le long d'une plate-bande.

— Hydraul. Tuyau que l'on fait tourner autour d'une fontaine pour fournir une suite de jets continus.

— Mar. C'est ordinairement trois aussières formant trois torons qu'on réunit pour commettre un grelin ou un câble, ce qui diffère du commettage servant d'aussière, où on n'emploie que des fils réunis les uns aux autres, formant quatre, six et plus de petits torons tortillés, non commis.

— Métal. Petit bord façonné qui entoure une pièce de monnaie. Le cordon de ce louis a été rogné.

— Minér. Veine de cailloux qui empêche de travailler le bloc d'ardoise.

— Pellet. Nombre de queues de martres zibelines ou d'autres animaux enfilées ensemble.

— Relig. ind. *Cordon sacré*. Celui dont le brahmane investit un néophyte, en signe de régénération. L'investiture du cordon sacré peut se comparer au baptême des chrétiens.

— *Cordon à la ratière*. Nom que l'on donne à la ganse, lorsqu'elle a été travaillée sur un métier avec la navette.

— *Cordon de chanvre*. Chanvre prêt à filer, plié et comme cordé en gros ou en petits paquets.

— Fig. et fam. On dit de celui qui a le maniement de l'argent, qu'*il tient les cordons de la bourse*. || On dit dans le même sens: *Délier les cordons de la bourse*. Payer, donner quelque somme.

— Prov. et fig. *Tenir quelqu'un par les cordons*. Le mener comme un enfant. Cette femme tient son mari par les cordons. || *Il n'est pas digne de dénouer les cordons des souliers d'un tel*. Il lui est fort inférieur en talent, en mérite, etc.

CORDON BLEU. s. m. Ornith. Nom d'une espèce d'oiseaux du genre cotinga, et d'un sénégali.

— Conchyl. Espèce d'ampullaire.

— Entom. Nom vulgaire de la noctuelle du frêne ou lichenée bleue.

CORDONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Cordonner. S'empl. adjectiv. Soie cordonnée. Lin cordonné.

— Conchyl. Qui est marquée de saillies en forme de cordons. Coquille cordonnée.

CORDONNER. v. a. 1re conj. (rad. *cordon*). Tortiller, tresser en forme de cordon. Cordonner du lin, de la filasse de chanvre. Cordonner de la soie.

— *Cordonner des cheveux*. Les entourer d'un ruban.

— SE CORDONNER. v. pron. Se tortiller en forme de cordon.

CORDONNERIE. s. f. (rad. *cordon*). Métier, commerce de cordonnier. Atelier de cordonnerie. Il s'entend très-bien en cordonnerie.

— Lieu où l'on vend des souliers, des bottes, etc. Acheter des bottes à la cordonnerie.

— Dans les colléges et dans les garnisons, lieu où se confectionnent, où sont déposées les chaussures des élèves, des soldats, etc. Aller à la cordonnerie.

CORDONNET. s. m. (dimin. de *cordon*). Petit cordon, tresse, petit ruban, pour attacher ou pour enfiler quelque chose. Une pièce, un paquet de cordonnet. Du cordonnet pour enfiler des chapelets. Cordonnet pour chemises. Cordonnet de soie. Cordonnet d'or, d'argent. Ce village possède des fabriques de *cordonnets*. (Mau.)

— Petit cordon de broderie. || Soie à coudre.

— Art. milit. *Cordonnet de colback*. Sorte de cordonnet qui sert d'ornement aux colbacks des tambours-majors. || *Cordonnet de pompon*. Cordonnet destiné à masquer la jonction de l'enveloppe du corps du pompon.

— Métal. Marque empreinte sur la tranche des pièces d'or et d'argent.

— Épingl. Ganse de soie ou de fil ferrée par un bout.

CORDONNIER, IÈRE. s. (On a dit d'abord *cordouanier*, et ce mot est dérivé de *cordouan*, dénomination par laquelle on désignait des cuirs ou peaux de chèvre venues de *Cordoue*, ville de l'Andalousie). Techn. Celui, celle dont le métier est de faire, de vendre des souliers, bottes, et toutes sortes de chaussures. Cordonnier pour homme. Cordonnier pour femme. Bonne cordonnière. Maître cordonnier. Votre cordonnier chausse très-bien. Cordonnier bottier. La profession de *cordonnier*, sans être tout à fait dépourvue de mérite, ne jouit pas d'une grande importance. (Len.) Un *cordonnier* qui joindrait l'élégance de la coupe, la solidité de la couture, à la connaissance parfaite des cuirs et peaux, pourrait figurer parmi les ouvriers distingués. (Dict. de la conv.) Le *cordonnier* observateur examine les vieilles chaussures de ses pratiques, note les points sur lesquels s'exerce le plus souvent la pression du corps. (Id.) François ... qui ...

épousa la ... de Philippe Marie, duc de Milan, avait été longtemp *cordonnier*. (Rochef.)

> Lisez mon nom, vous le pouvez, messieurs,
> Mon *cordonnier* l'a mis autour de ma semelle. (La Font.)

— Prov. et fig. *Les cordonniers sont les plus mal chaussés*. Ceux qui travaillent, qui s'emploient bien pour les autres, sont négligents pour eux-mêmes.

CORDONNIER. s. m. Ornith. Nom vulgaire du goëland brun.

CORDONNIERS (Frères). s. m. pl. Hist. Nom d'une ancienne communauté d'artisans cordonniers, établie en plusieurs villes de France.

CORDON NOIR. s. m. Ornith. Espèce du genre sylvie.

CORDONS PISTILLAIRES. s. m. pl. Bot. V. POLLEN.

CORDOUAN (Tour de). Phare du départ. de la Gironde, à l'embouchure de la Gironde, sur un rocher. Hauteur totale, y compris la lanterne, 55 mètres.

CORDOUAN, ANE. s. Géogr. Habitant de Cordoue.

— adj. Qui appartient à cette ville ou à ses habitants.

> Ne prendre plus le bourdon pour l'abeille,
> Ni les fredons du chantre *cordouan*
> Pour les vrais airs du cygne mantouan. (Regnier.)

CORDOUAN. s. m. Comm. Il s'est dit d'abord d'une espèce de cuir que l'on préparait à Cordoue. Il se dit aujourd'hui d'un cuir qui se prépare à Larisse et à Salonique.

CORDOUANIER. s. m. Celui qui prépare et passe au tan les cuirs nommés cordouans.

— S'est dit pour Cordonnier. V. ce mot.

CORDOUE. (ét. celt., *cord*, habitation; *ubay*, rivière; ou *cor*, demeure, habitation, contrée; *dub*, abondante). Géogr. Grande ville d'Espagne, ch.-l. de l'intendance de Cordoue; 57,000 hab. Cette ville a vu naître les deux Sénèque et Lucain sous les Romains; Averrhoës du temps des Arabes; et dans les temps modernes, le fameux Gonzalve.

CORDULÉCÈRE. s. m. (ét. gr., κορδύλη, massue; κέρας, antenne). Entom. Genre de la tribu des myrméléoniens, groupe des ascalaphites, de l'ordre des névroptères, établi aux dépens du genre ascalaphe. Le type de ce genre est le cordulécère surinamien.

CORDULÉGASTRE. s. m. (ét. gr., κορδύλη, massue; γαστήρ, ventre). Entom. Genre d'insectes établi aux dépens de celui d'eshne de la tribu des libelluliens, dans l'ordre des névroptères. Le type est le cordulégastre lunulé, répandu dans l'Europe méridionale.

CORDULIE. s. f. (du gr. κορδύλη, massue). Entom. Genre d'insectes établi aux dépens de celui des libellules, ayant pour type la cordulie bronzée, très-commune dans notre pays.

CORDYLASPISE. s. m. (ét. gr., κορδύλη, bâton; ἀσπίς, bouclier). Entom. Genre de coléoptères pentameres, famille des brachélytres, des contrées de l'Amérique méridionale.

CORDYLE. s. m. (du gr. κορδύλη, massue). Bot. Genre rapporté à la famille des swartziacées, et formé sur un arbre de l'Afrique tropicale. Il ne renferme que cette espèce, la cordyle africaine.

— Entom. Genre de diptères, division des némocères, famille des tipulaires, ne renferme qu'une espèce décrite sous le nom de cordyle fusque, d'Allemagne et de France.

— Nom donné à des espèces de curculionites se rapportant au genre calandre.

CORDYLÉE. s. f. Pharm. Excréments du stellim du Levant, que l'on emploie, dans certaines contrées, comme remède contre les maladies cutanées.

CORDYLINE. s. f. (dimin. de κορδύλη, massue). Bot. Genre de la famille des liliacées, asphodélées asparagées, renfermant huit ou dix espèces, dont la moitié environ est cultivée dans les jardins d'Europe.

CORDYLOCARPE. s. f. (ét. gr., κορδύλη, massue; καρπός, fruit). Bot. Genre de la famille des crucifères, ne renfermant qu'une espèce découverte en Algérie, le cordylocarpe muricé.

CORDYLOGYNE. s. f. (ét. gr., κορδύλη, massue; γυνή, femelle; en botanique, pistil). Bot. Genre de la famille des asclépiadacées, établi sur une seule espèce, la cordylogyne globeuse de l'Afrique.

CORDYLOÏDE. adj. des 2 g. Erpét. Qui ressemble à un cordyle. || CORDYLOÏDES. s. m. pl. Famille des reptiles sauriens, qui a pour type le genre cordyle.

CORDYLOMÈRE. s. m. (ét. gr., κορδύλη, massue; μηρός, cuisse). Entom. Genre de coléoptères subpentamères, famille des longicornes, renfermant quatre espèces du Sénégal.

CORDYLURE. s. f. (ét. gr. κορδύλη, massue; οὐρά, queue). Entom. Genre de diptères, famille des athéricères, créé aux dépens des ooyptères, réunit les genres mosine et norellie. Il a pour type la cordylure pubère, très-commune en France.

CORDYLURIDES. s. f. pl. (ét. gr., κορδύλη, massue; οὐρά, queue). Entom. Sous-tribu établie dans la tribu des muscides, et ayant pour type le genre cordylure.

CORDYLURITES. s. f. pl. Entom. Groupe

dylurides.

CORE. s. m. Langue du Mexique, que parlent habitants de la Nouvelle-Galice.

— Géogr. Terrains vagues et errants au milieu des eaux. On les appelle aussi *îles flottantes*.

CORÉ. Lévite israélite, se fit chef d'un parti qui s'éleva contre l'autorité de Moïse et d'Aaron, et s'adjoignit comme principaux complices Dathan, Abiron et One. Au moment où ils s'avançaient vers l'autel pour offrir, comme Moïse, l'encens au Seigneur, la terre s'entr'ouvrit et les engloutit avec tous leurs partisans.

CORÈBE. Éléen, fut le premier proclamé vainqueur aux jeux olympiques lors de leur restauration, 776 av. J.-C. C'est à partir de cette époque que l'on a compté par olympiades.

CORÈBE. s. m. (du gr. κόροιβος, fou). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des serricornes, section des sternoxes. Ce genre est assez nombreux en espèces; mais les individus en sont rares, et ne se trouvent jamais qu'isolément sur les buissons.

CORÉE. s. m. (du gr. κόρις, punaise). Entom. Genre de la famille des coréides, de l'ordre des hémiptères, ayant pour type le genre corée marginé de l'Europe.

— Bot. Variété de pomme à cidre du Calvados.

CORÉGENCE. s. f. Hist. Dignité, fonctions de celui qui est régent avec un autre.

CORÉGENT. s. m. (ét. lat., *cum*, avec, *regere*, gouverner). Hist. Prince qui partage avec un autre personne les fonctions de régent d'un empire, d'un royaume, etc. Monsieur espérait obtenir le titre de *corégent* avec la reine Anne d'Autriche. (Anq.)

CORÉGONE. s. m. (ét. gr., κόρη, pupille de l'œil; γωνία, angle, c'est-à-dire pupille anguleuse). Ichthyol. Genre de poissons de la famille des salmonoïdes, comprenant les ombres-chevaliers et le lavaret. V. OMBRE et LAVARET.

CORÉIDE. adj. des 2 g. Entom. Qui ressemble à une corée. || CORÉIDES. s. m. pl. Famille de la tribu des lygéens, de l'ordre des hémiptères, constituant une famille assez nombreuse d'insectes répandus dans les diverses régions du globe.

CORÉITES. s. m. pl. Entom. Groupe de la famille des coréides, de l'ordre des hémiptères.

CORELIGIONNAIRE. s. des 2 g. (ét. lat., *cum*, avec; *religio*, religion). Hist. ecclés. Celui qui professe la même religion que d'autres. Il défendit chaudement les intérêts de ses coreligionnaires.

CORÉMATE. s. m. (du gr. κόρημα, brosse, balai). Pharm. Remède propre à nettoyer la peau.

CORÈME. s. f. (du gr. κόρημα, balayure, forme de κόρηθρον, balai). Bot. Genre de la famille des empétracées, fondé sur un petit arbrisseau croissant sur les bords de l'Océan en Portugal, et ne renfermant que cette espèce, la corème blanche.

CORÉMIE. s. f. (du gr. κόρημα, brosse). Entom. Genre de coléoptères subpentamères, famille des longicornes.

CORENTIN (Saint). Premier évêque de Quimper, était disciple de saint Martin. Son église cathédrale l'ayant pris pour patron, la ville s'appela depuis *Quimper-Corentin*.

CORENTIN. Géogr. V. QUIMPER-CORENTIN.

CORÉOCORE. s. m. (ét. gr. κορέω, je balaie; κόρις, punaise). Entom. Genre de la famille des coréides. La coréocore rhomboïde.

CORÉOMÈLE. s. m. (ét gr., κόρις, punaise; μέλας, noir). Entom. Genre de la tribu des scutellériens, de l'ordre des hémiptères, établi aux dépens du genre odontoscèle, ayant pour type l'odontoscèle scarabéoïde.

CORÉONCION. s. m. Chir. Instrument pour l'opération de la cataracte.

CORÉOPSIDÉ, ÉE. adj. (ét. gr., κόρις, punaise; ὄψις, aspect). Bot. Qui ressemble à une coréopside. || CORÉOPSIDÉES. s. f. pl. Section de la tribu des hélianthées, ayant pour type le genre coréopse.

CORÉOPSIS. s. f. Bot. V. CORIOPE.

CORÉRIE. s. f. Nom qu'on donnait anciennement, dans la Grande-Chartreuse, à la maison occupée par les convers.

CORESSE. s. f. Pêch. Magasins où l'on fait saurer les harengs, à Dunkerque et à Calais.

CORET. s. m. Conchyl. Petite espèce de planorbe très-abondante dans les eaux douces du Sénégal.

CORÈTE. s. f. Bot. Nom vulgaire du contore japonais.

CORÈTHRE. s. f. (du gr. κόρηθρον, plumeau). Entom. Genre de diptères, famille des tipulaires. On en a décrit cinq espèces, dont quatre d'Europe et une de Pensylvanie.

CORÉTHROGASTRE. s. m. (ét. gr., κόρηθρον, crin; γαστήρ, ventre). Entom. Genre de coléoptères subpentamères, famille des longicornes, originaire du Sénégal. Il est d'un rouge testacé, avec les antennes et les genoux noirs.

CORÉTHROGYNE. s. f. (ét. gr., κόρηθρον, balai; γυνή, femelle, forme du pistil). Bot. Genre de la famille des composées astéroïdées,

qu'une espèce. C'est une plante herbacée, découverte dans la Californie, à tiges nombreuses, couvertes d'un duvet mou, blanchâtre, et portant des feuilles alternes, aiguës.

CORÉTHROSTYLE. s. f. (ét. gr., κόρηθρον, balai; στυλίς, colonnette; forme du pistil). Bot. Genre de la famille des byttnériacées, ne renferme qu'un petit nombre d'espèces, toutes de la Nouvelle-Hollande austro-occidentale. Ce sont des arbrisseaux couverts de poils étoilés, à feuilles alternes, pétiolées en condiformes.

CORFIOTE. s. des 2 g. Habitant de Corfou. La vanité des *Corfiotes* ne se borne pas à leur famille; s'ils parlent de leur ville, ils la comparent à Londres ou à Paris. (Audiff.) Les *Corfiotes* aiment beaucoup la musique et la danse. (Id.)

— adj. Qui appartient à cette ville ou à ses habitants.

CORFOU. (l'ancienne Corcyre; de *korifo*, château situé sur une montagne, ou plutôt de ce que son sol est entrecoupé de montagnes). Géogr. La plus importante des îles Ioniennes. 60,000 h.; climat doux, mais variable; huile, gibier; poisson. Elle a toujours été regardée comme la clé de l'Adriatique. Elle forme aujourd'hui, avec six autres îles principales, la république des îles Ioniennes, soumise à l'Angleterre. || Ch.-l. de l'île de Corfou; 15,000 h. Commerce actif.

CORGE ou **COURGE.** s. f. Comm. Paquet de vingt pièces de toile de coton, des provenances des Indes.

CORGNOULE. s. f. Bot. Espèce de galle que produit le prunier.

CORIACE. adj. des 2 g. (du lat. *coriaceus*, de cuir, fait de *corium*, cuir). Dur comme du cuir. Il se dit surtout d'une viande dure, difficile à mâcher. Ce bœuf est coriace. La chair de cet animal est très-coriace. Les enfants croient, en général, que les morues nagent au fond de la mer, dans la forme sèche, *coriace* et aplatie où ils les voient sur l'étal de l'épicier. (L. Gozlan.)

— Bot. Il se dit de l'érème de la lorique, des feuilles, du péricarpe, du placentaire, des spathellules. || On appelle *plantes coriaces*, celles qui sont d'une substance tenace, flexible et plus ou moins épaisse, comme du cuir.

— Ichthyol. Le *cyprin coriace* est ainsi nommé parce qu'il a la peau nue, dure et épaisse.

— Ornith. Les ornithologistes appellent *coriaces* les pieds des oiseaux, quand la peau en est épaisse.

— Fig. et fam. On dit d'un homme avare, dur, difficile, dont on a de la peine à obtenir, à tirer quelque chose: *il est coriace; c'est un homme très-coriace.*

CORIACÉ, ÉE. adj. (ét., V. CORIACE). Il se dit des substances dont la consistance approche de celle du cuir. Substance coriacée. Plante, graine coriacée. Asbeste coriacé.

CORIACES. s. m. pl. Entom. Tribu de la famille des diptères pupipares, comprenant ceux dont les parties du corps paraissent être seulement coriaces.

— Polyp. Famille de la classe des zoanthaires, dans laquelle on range ceux de ces animaux qui ont le corps encroûté ou solidifié par des corps étrangers, et formant, par la dessiccation, une sorte de polypier coriace.

CORIANDRE. s. f. (altération du mot gr. κορίαννον, même signif.). Bot. Genre de la famille des ombellifères, ne renfermant qu'une seule espèce. C'est une plante annuelle ou bisannuelle, croissant spontanément dans tout le bassin méditerranéen et l'orient, et cultivée dans plusieurs contrées, particulièrement en France, à cause de l'arôme qu'acquièrent ses fruits en desséchant. De bonne coriandre. Des dragées de coriandre, ou absolument de la coriandre. La coriandre est employée dans la confection des dragées, et sert à aromatiser les mets et les boissons, dans le nord surtout, où des peuples en mettent jusque dans le pain.

CORIANDRIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une coriandre. || CORIANDRIÉES. s. f. pl. Tribu des ombellifères, ainsi nommée du genre coriandre et correspondant à la division des célospermées.

CORIARIACÉES. s. f. pl. Bot. Petite famille de plantes dicotylédones, et ne renfermant encore que le genre coriarie.

CORIARIE. s. f. (du lat. *corium*, cuir). Bot. Genre unique de la famille des coriariacées, renfermant huit ou dix espèces. On en cultive trois espèces dans les jardins: la coriarie myrtifoliée, la coriarie sarmenteuse, la coriarie népalienne.

CORIARINE. s. f. Chim. et bot. Alcaloïde trouvé dans la coriarie myrtifoliée.

CORICÉE. s. f. (du gr. κόρη, jeune fille). Hist. gr. Lieu où les jeunes filles s'exerçaient à la lutte et à la course.

— Anc. techn. (du gr. κουρά, cheveu). Lieu destiné à couper les cheveux; boutique de perruquier.

— Anc. gymn. (du gr. κώρυκος). Balle, éteuf, paume, dont on se servait dans les exercices de la palestre.

CORIDE. s. f. (du gr. κόρις, punaise). Bot. Genre de plantes de la famille des primulacées et de la pentandrie monogynie.

CORINDE. s. f. (ét. lat., *cor*, cœur; *indicum*, indien). Bot. Genre de la famille des sapindées et de l'octandrie trigynie, originaire des Indes orientales. Avec ses semences, on forme des colliers pour les femmes.

CORINDON. s. m. (de *Korund*, nom indien). Minér. L'une des espèces minérales les plus remarquables parmi les substances pierreuses. Son caractère essentiel est d'être composée d'alumine pure. On peut distinguer dans l'espèce du corindon quatre variétés principales: le corindon hyalin, le corindon amantin, le corindon émeril ou ferrifère, et le corindon compacte.

— Bot. Nom d'une graine qui vient de l'Inde, et connue dans le commerce sous celui de *bois de merveille*.

CORINDONIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport au corindon. || CORINDONIQUES. s. f. pl. Nom imposé à un genre de roches pierreuses dans lequel on place l'émeri.

CORINNE. Femme poète, née à Tanagre, en Béotie, fut surnommée la *Muse lyrique*, et vivait vers 470 av. J.-C. Elle fut la rivale de Pindare, et lui enleva cinq fois la palme dans les jeux de la Grèce. Il ne reste d'elle que quelques fragments.

CORINTHE. (*Corinthus*, primitivement *Éphyre; Kordus* des Turcs). Géogr. Ville de l'État de la Grèce, dans la Morée (Péloponnèse), sur l'isthme de Corinthe; est comprise dans la province actuelle d'Argolide; 4,500 h. L'air y est malsain à cause du voisinage de la mer; son principal commerce consiste dans les raisins secs.

— Prov. *Il n'est pas permis à tout le monde d'aller à Corinthe.* Il n'est pas donné à tout le monde de faire certaines choses.

> Tu sais quel est le labyrinthe,
> Et que pour aller à *Corinthe*
> Le désir seul ne suffit pas. (J.-B. Rouss.)

— Bot. *Raisin de Corinthe.* Variété de raisin dont les grains sont très-petits, et qui n'entre que sec dans le commerce. Le chasselas, le cioutat et le *corinthe* sont de bons raisins. (La Quint.)

— Hist. *Chevaux de Corinthe.* Nom faussement donné aux chevaux conquis par l'armée française en Italie, et qui étaient placés sur l'arc de triomphe du Carrousel à Paris.

— CORINTHE BLANC. s. m. Bot. Variété de raisin cultivée particulièrement dans l'île de Zante. Son grain, de la grosseur de nos groseilles, est sans pépin et de couleur mordorée. On le nomme aussi *passe, raisin de passe* et *passarelle*.

CORINTHIAQUE. adj. des 2 g. Géogr. anc. Qui appartient à l'île de Corinthe. || *Golfe corinthiaque.* Golfe formé par la mer Ionienne, au nord du Péloponnèse.

CORINTHIAQUES. s. f. pl. Philol. Titre du deuxième livre de Pausanias. Les Corinthiaques contiennent la description de Corinthe, de Sicyone, de Phlionte et de l'Argolide.

CORINTHIE. Géogr. anc. Petite contrée du Péloponnèse dont Corinthe était la capitale.

CORINTHIE. s. f. Bot. Tulipe jaune doré, blanc et rouge.

CORINTHIEN, ENNE. s. Géogr. Habitant de Corinthe. Épître de saint Paul aux Corinthiens.

— Hist. *Régiment des Corinthiens.* Nom donné au régiment que le coadjuteur de Gondi leva à ses frais, parce qu'il était archevêque titulaire de Corinthe. || *La première aux Corinthiens.* S'est dit en plaisantant du premier échec qu'essuya ce régiment.

— adj. Qui concerne la ville de Corinthe ou ses habitants. Les mœurs corinthiennes étaient très-dissolues.

— Archit. Le quatrième des ordres d'architecture, celui qui, par sa proportion, sa décoration, présente l'idée de la plus grande richesse, et qui a été inventé à Corinthe. L'ordre corinthien convient aux temples. L'ordre corinthien est le plus riche des ordres d'architecture.

— En ce sens, il est quelquefois subst. masc.

> Ces ordres dont les Grecs nous ont fait un présent,
> Le dorique sans fard, l'élégant ionique,
> Et le *corinthien* superbe et magnifique. (La Font.)

— Se dit aussi des différentes parties de l'architecture qui appartiennent à cet ordre. Chapiteau corinthien. Moulures corinthiennes. Base, corniche corinthienne.

CORIOCELLE. s. f. Conchyl. Genre établi pour un mollusque de l'ordre des gastéropodes pectinibranches, famille des capuloïdes.

CORIOCLAVE. adj. des 2 g. (ét. lat., *corium*, cuir, semelle; *clavus*, clou). Techn. Se dit d'une chaussure dont la semelle est unie à l'empeigne par des clous, au lieu de fil ciré ou ligneul. Quoique les chaussons *corioclaves* n'aient eu qu'un succès éphémère, il n'en est pas moins vrai que c'est à cette tentative que nous devons le perfectionnement de la fabrication des clous découpés. (Lenorm.) || s. m. Un corioclave. Une paire de corioclaves.

CORIOLAN (C. Marius). Général romain, battit les Volsques à diverses reprises, leur prit Corioles (493 av. J.-C.), et reçut de là le nom de Coriolan.

CORION. s. m. (du lat. *corium*, cuir). Entom. On appelle ainsi la partie cornée ou coriace de l'hémélytre.

aspect, forme des akènes). Bot. Genre de plantes formé dans la famille des composées sénécionidées, remarquable par la beauté des fleurs de la plupart des espèces qu'il renferme, au nombre d'environ quarante.

CORIOPHORE. adj. des 2 g. (ét. gr., κόρις, punaise; φέρω, je porte). Bot. Qui a une forte odeur de punaise. Orchide coriophore. Sténoglosson coriophore.

CORIOTRAGE-MOTODENDRE. s. m. Bot. Nom vulgaire du cirier à feuilles de chêne du cap de Bonne-Espérance.

CORIS. s. m. Chim. et conchyl. Monnaie, ou plutôt coquille très-blanche qui se pêche aux Philippines, que l'on trouve aussi dans les terres des Maldives, et qui sert de monnaie dans la plus grande partie des Indes orientales, dans les États du grand Mogol, sur la côte de Guinée, et dans presque tous les pays où l'on fait la traite des nègres.

— Bot. Genre de la famille des primulacées, tribu des lysimachiées, établi pour une seule espèce croissant spontanément dans l'Europe australe. On la cultive dans quelques jardins. On l'appelle aussi *coris de Montpellier*, parce qu'elle est fort commune aux environs de cette ville.

— Ichthyol. Genre de poisson de la famille des girelles.

— L'Académie écrit aussi *cauris*, nous ne savons trop pourquoi.

CORISE. s. m. (ét. gr., κόρις, punaise). Entom. Genre d'insectes hémiptères de la famille des hydrocorées, renfermant plusieurs espèces qui font des piqûres douloureuses.

CORISIE. adj. f. (du gr. κόρις, punaise). Entom. Qui a rapport au genre corie. || CORISIES. s. f. pl. Nom donné à une famille de l'ordre des insectes hémiptères ayant pour type le genre corée.

CORISPERME. s. m. (ét. gr., κόρις, punaise; σπέρμα, graine). Bot. Genre de la famille des atriplicées et de la monandrie digynie, renfermant des plantes herbacées du midi de l'Europe, dont la semence a la figure d'une punaise.

CORISPERMÉES. s. f. pl. (ét. gr., κόρις, punaise; σπέρμα, semence, graine plate). Bot. Genre de plantes qui présente beaucoup d'affinité avec les chénopodiacées. Il renferme près de vingt espèces de l'Asie médiane, et principalement de l'est de l'Europe.

CORIXE. s. m. Entom. Genre de la famille des notonectides, de l'ordre des hémiptères; ils vivent constamment dans l'eau, grimpant après les plantes aquatiques, ou marchant dans la vase.

CORIXITES. s. m. pl. Entom. Groupe de la famille des notonectides, de l'ordre des hémiptères, comprenant le genre corixe.

CORIZE. s. m. (du gr. κόρις, punaise). Entom. Genre de la famille des coréides, de l'ordre des hémiptères, ayant pour type le corize de la jusquiame, qu'on rencontre dans presque toute l'Europe.

CORK. Géogr. Ville d'Irlande, ch.-l. du comté de Cork. Port sûr et commode, dit *Baie de Cork*; 106,000 hab. || Le *comté de Cork* est situé dans le Munster, entre ceux de Tipperary, Kerry, Limerick, Waterford et la mer; 764,000 hab.

CORLAY. Géogr. ch.-l. de cant., arr. de Loudéac (Côtes-du-Nord); 1,500 hab.

CORLI, CORLIS. Ornith. Noms vulgaires du grand courlis.

CORME ou **SORBE.** s. f. Fruit acide et fait à peu près en forme de petite poire, qui croît sur le cormier ou sorbier, et dont la saveur est assez agréable quand elle est très-mûre, c'est-à-dire, molle. Son goût approche beaucoup de celui de la nèfle. Son principal usage est de servir, dans quelques campagnes, à préparer une boisson vineuse analogue au poiré.

— Portion d'une plante cryptogame qui se trouve hors de terre, la fructification exceptée.

— Portion d'une tige qui termine le tronc, et qui porte presque toujours la fleur et le fruit, médiatement et immédiatement.

CORMÉ. s. m. Boisson fermentée préparée avec des cormes. Cette espèce de cidre a moins de qualité et se conserve moins que ceux de pommes et de poires; il est aussi moins agréable au goût et moins bon pour la santé.

CORMEILLES. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Pont-Audemer (Eure); 1,300 hab.

CORMIER. s. m. (du gr. κορμός, bois dur). Bot. Variété domestique du sorbier. C'est un arbre de moyenne grandeur; son fruit, qui ressemble à une petite poire ronde et courte et qui devient rouge par la maturité, donne une sorte de cidre que l'on consomme en quelques endroits. Le bois de cormier est fort dur; les tourneurs et les graveurs sur bois s'en servent avec avantage.

CORMIÈRE. s. f. Mar. La dernière pièce de bois à l'extrémité de la poupe, qui, étant assemblée avec le bout supérieur de l'étambot, forme le bout de la poupe appelée aussi *trepot* ou *allonge de la poupe*.

CORMONÈME. s. m. (ét. gr., κορμός, billot; νῆμα, filament, disposition des étamines). Bot. Genre de la famille des rhamnacées, ne contenant qu'une seule espèce dont la césie épi-

CORMOPHYTES. s. m. pl. (ét. gr., κορμός, tronc, tige; φυτόν, plante). Bot. Grande division du règne végétal qu'on appelait auparavant *éthéogamie*, et qui comprend les mousses, les hépatiques, les fougères et les lycopodiacées.

CORMORAN. s. m. (de l'esp., *cuervo-marino*, corbeau marin, ainsi nommé à cause de la couleur plus ou moins noire de son plumage). Ornith. Genre de l'ordre des palmipèdes, famille des totipalmes, qui a le cou fort long, les jambes fort hautes, et qui vit ordinairement de poisson de mer et d'eau douce, et surtout d'anguilles. En Chine, on se sert des cormorans pour pêcher. Le nombre des espèces européennes est de quatre: le grand cormoran, le cormoran nigaud, le cormoran langup et le cormoran pygmée. Le *cormoran* domestique rend au pêcheur les mêmes services que le faucon au chasseur. (Laur.)

— Pop. Sobriquet injurieux.

CORMOVEIDAM. s. m. L'un des livres sacrés des brahmanes; le rituel des brahmanes.

CORMYPHORE. s. m. (ét. gr., κορμός, tronc; φορός, porteur). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des clavicornes, établi sur une seule espèce d'Anjou, nommée cormyphore mandibulaire.

CORNABOUX. s. m. Anc. art milit. Espèce de cor fait d'une corne de bouc, dont nos ancêtres se servaient à la guerre.

CORNAC. s. m. (de l'héb. *kèren*, puissance; *naag*, conduire). Celui qui est chargé de nourrir, soigner et conduire un éléphant. Lorsque l'éléphant refuse d'obéir, et qu'il y a du danger qu'il ne se révolte et ne fasse du désordre, ce qui arrive principalement quand il est en chaleur, le *cornac* le frappe avec un grand crochet; par ce moyen, il le ramène à son devoir. (Bellon.)

— Par extension, Conducteur de toute sorte de bêtes sauvages.

— Fig. et par plaisanterie, Professeur, ou précepteur d'un enfant ou d'enfants sots, stupides.

— Se dit aussi des gens qui font métier de prôner un nouvel écrivain, soit dans la société, soit dans les journaux. [illegible] un homme de talent que l'on pourrait citer, et qui a dû beaucoup au zèle et à l'adresse de son *cornac*. (Ourry.) Aimons à croire, pour l'honneur de l'espèce humaine, que les *cornacs* de nos gens de lettres obtiennent le prix de leurs soins. (Id.)

CORNACÉES ou **CORNÉES.** s. f. pl. (du lat. *cornu*, même signif.). Bot. Famille de plantes dicotylédones polypétales épigynes, dont les genres peu nombreux étaient confondus autrefois avec les caprifoliacées, quoique monopétales.

CORNACHINE. s. f. Pharm. Poudre purgative faite de crème de tartre, de scammonée et de diaphorétique minéral.

CORNACHINIE. s. f. Bot. Genre de la famille des asclépiadacées, établi sur un arbrisseau volubile de l'Inde.

CORNAGE. s. m. Vétér. Vice dans l'exercice de la respiration qui se manifeste par un bruit que font entendre en respirant certains chevaux, lorsqu'ils courent ou trottent avec vitesse. Un cheval atteint de cornage.

— Féod. Obligation imposée aux vassaux d'annoncer au son du cor et de la corne l'attaque et l'invasion de l'ennemi. Sonner le cornage. Le cornage se fait entendre.

— Anc. cont. Droit dû à quelques seigneurs, principalement dans le Berri, pour chaque bœuf qui labourait la terre dans leur seigneurie.

CORNAILLE. s. f. (rad. *corne*). On appelle ainsi, dans diverses localités, les râpures de cornes employées comme engrais.

CORNAILLÉ. part. pass. invar. du v. Cornailler.

CORNAILLER. v. n. 1re conj. (pr. *kor-na-ié*). Techn. Ne pas entrer carrément dans la mortaise. Ce tenon cornaille.

CORNAL. s. m. Ornith. Espèce de pintade de la Guinée.

CORNALINE. s. f. (du lat. *carneolus*, pierre d'un rouge de chair). Minér. Variété d'agate-chalcédoine, pierre silliceuse d'une transparence *cornée*, ce qui lui a fait donner le nom qu'elle porte. Il y a des cornalines de plusieurs couleurs. Cachet de cornaline. Cornaline sanguine. Cornaline de vieille roche. Tête gravée sur une cornaline. Cornalines orientales. Cornalines occidentales.

CORNARD. s. m. Terme d'injure, qui se dit de celui dont la femme s'est abandonnée à un autre homme. Il est bas.

> Diable! la mode des *cornards*
> Est une mode d'importance. (Poisson.)

— Hist. Membre d'une société bouffonne qui existait à Rouen, Evreux, etc., vers le commencement du XVIe siècle. Les *cornards*, qu'on appelait à Dijon et ailleurs les *fous*, succédèrent aux coqueluchiers. La société des *cornards*, dont les bouffonneries avaient dégénéré en licence scandaleuse, fut abolie vers la fin du XVIe siècle. Le chef s'appelait l'*abbé des cornards*.

— Techn. Instrument dont se servent les fondeurs de glaces pour ouvrir leur four.

CORNARD, ARDE. adj. Mamm. Se dit [illegible] cornard. Jument cornarde.

CORNARDISE. s. f. État du mari dont la femme est infidèle. La *cornardise* est un caractère qui ne s'efface jamais. (La Rochef.) Le caractère de la *cornardise* est indélébile. (Montaigne.)

— Ce mot ne peut s'admettre que dans le style bas et populaire.

CORNARET. s. m. Bot. Nom vulgaire de la martynie annuelle.

CORNARISTES. s. m. Hist. relig. Nom des membres d'une secte fondée par Théodore Cornhart, théologien et secrétaire des États de Hollande, vers la fin du XVIe siècle, qui fut une espèce d'enthousiaste.

CORNBRASH. s. m. Minér. Calcaire qui forme l'une des assises de la formation volithique.

CORNE. s. f. (du lat. *cornu*, même signif.) Hist. nat. Partie dure qui pousse au front ou à la tête de quelques animaux, et qui leur sert d'ornement et de défense. Grande corne. Petite corne. Les animaux qui ont des cornes, qui portent des cornes, qui sont armés de cornes. Corne de taureau, de vache, de bélier, etc. Un taureau qui donne, qui frappe, qui est dangereux de la corne. Être blessé d'un coup de corne. Prendre, saisir, attacher une bête par les cornes. Tabatière de corne. Des ouvrages de corne, faits de corne. Un couteau emmanché de corne. Son front large est armé de *cornes* menaçantes. (Rac.) Des *cornes* dont les dards se courbent en croissant. (Delille.)

> Puis sur tes *cornes* m'élevant,
> A l'aide de cette machine,
> De ce lieu-ci je sortirai. (La Fontaine.)

> Sur la *corne* d'un bœuf, qui paissait dans les champs,
> Un moucheron, jouet des vents,
> Alla s'asseoir . . . (Richer.)

— *Bêtes à cornes.* Se dit seulement des bœufs, des vaches et des chèvres, par opposition aux brebis et aux moutons. Un troupeau de bêtes à cornes. Il prend place sur une bête à *cornes*. (Lamot.)

— Bois du cerf. V. bois.

> La nature, pour ta défense,
> A placé sur ton front *cornes* en abondance. (Dufresnoy.)

— Par extens., les pointes, les angles saillants que présentent certains objets. Chapeau à cornes. Les cornes d'un croissant. Les cornes d'un autel antique. || On appelait aussi *cornes* les crêtes dont les anciens bonnets carrés étaient surmontés. Bonnet à trois cornes, à quatre cornes.

— Anat. *Corne* se dit de certaines parties du corps humain qui ressemblent à des cornes. Les cornes de la matrice, du larynx. || *Corne antérieure du ventricule latéral.* Portion du ventricule latéral du cerveau. || *Cornes du sacrum.* Tubercules situés à la partie postérieure du sacrum.

— Anc. art milit. *Corne d'arc.* Sorte de corne formant la garniture de chacune des extrémités du bois de l'arc.

— Archit. Synonyme d'Angle. La corne droite de l'autel. || *Corne de bélier.* Ornement qui sert de volute au chapiteau ionique composé. || *Corne de vache.* Trait de maçonnerie qui est un demi-biais passé. || *Corne d'abaque.* Encoignure du tailloir des chapiteaux corinthiens. || *Corne de vache.* Sorte de voûte à surface développable qui ne s'étend que d'un côté.

— Artill. On appelle *Corne d'amorce,* une corne de bœuf, dans laquelle on met le pulvérin qui sert à amorcer les bouches à feu.

— Bot. Appendices qui naissent sur la fructification de plusieurs cryptogames. || On donne encore ce nom au bec des capsules, quand il est recourbé ; aux éperons de certaines fleurs ; aux appendices qui terminent le capuchon des stapélies. || Nom vulgaire du fruit du cornouiller. || *Corne d'abondance.* Nom vulgaire d'une espèce du genre mérule. || *Corne de cerf.* Nom vulgaire du plantain coronope, espèce du genre plantain, et de plusieurs espèces de clavaires.

— Conchyl. Coquilles fort différentes. || Grande espèce d'huître plissée, dont le crochet, très-long, est creusé d'une profonde cavité. || Grandes espèces de tritons.

— Comm. *Corne de cerf.* Le bois du cerf, lorsqu'il a été employé dans les arts. De la râclure de corne de cerf. De la gelée de corne de cerf. Un couteau emmanché de corne de cerf.

— Corroy. Raie blanche qui paraît à la tranche du cuir tanné lorsqu'on le fend, et qui est un défaut.

— Écon. dom. Moitié d'une corne coupée dans sa longueur, et dont on se sert pour relever le quartier d'un soulier étroit qu'on veut chausser. Prêtez-moi votre corne pour chausser mes souliers.

— Écrit. sainte. *Corne*, signifie Honneur, gloire, exaltation, force, puissance. Moïse est souvent représenté avec des cornes, qui étaient des rayons de lumière qui parurent sur sa tête en descendant de la montagne de Sinaï.

— Fortif. *Ouvrage à cornes.* Ouvrage avancé hors du corps de la place, et qui consiste en une courtine et en deux demi-bastions. || *Corne à double flanc.* Sorte de corne de fortification dont les ailes, au lieu d'être parallèles, sont à retour à partir du demi-bastion; elle se dirige vers le milieu de la courtine de la forteresse, et elle se brise à peu de distance du chemin couvert, de manière à former le double flanc.

— Géogr. On appelle *corne* le sommet prismatique et anguleux d'une montagne. On dit dans le même sens, *aiguille* et *dent*.

— Hist. anc. *Corne d'or* ou *corne d'abondance.* Nom qu'on donnait au port de Byzance, où abordaient les vaisseaux de tous les peuples du monde connu.

— Hist. nat. Nom vulgaire de quelques madrépores, de quelques mousses et de plusieurs champignons.

— Jeux. *Tenir la corne.* Avoir des dés et jouer pour son compte.

— Mamm. *Corne de narval* ou *licorne de mer.* Dent conique, droite et longue de la mâchoire supérieure d'un cétacé.

— Mar. *Corne d'artimon.* Sorte de vergue qui embrasse l'arrière du mât d'artimon par une entaille en croissant faite à son gros bout, et qui porte la voile d'artimon. || Vergue qui embrasse le mât par une de ses extrémités, en appuyant dessus.

— Mode. *Corne,* ancienne coiffure de femme.

— Mus. On appelle *corne*, une espèce d'instrument à vent ou cornet rustique dont se servent les vachers, et qui est ordinairement fait d'une corne. || *Corne à bouquin.* V. cornet.

— Myth. *Corne d'abondance*, ou *Corne d'Amalthée.* Corne qu'on représente pleine de toute sorte de fruits et de fleurs, et que la fable suppose avoir été arrachée ou de la tête d'Achéloüs, lorsque, transformé en taureau, il fut vaincu par Hercule, ou de celle de la chèvre Amalthée, qui avait nourri Jupiter. La corne d'abondance est l'attribut ordinaire des divinités bienfaisantes, et le symbole du commerce, de l'agriculture, etc. Le fronton de l'édifice était orné de cornes d'abondance. Cette *corne* devint l'urne de l'abondance. (Desaint.)

— Ichthyol. *Corne d'or* ou *d'abondance.* Un des noms vulgaires du thon.

— Path. *Cornes de la peau.* Certaines excroissances qui se développent sur quelque partie de la peau, et ressemblent par leur forme aux cornes des animaux.

— Techn. Noms de plusieurs outils de tonnelier et de charron. || Éminence qui dépasse le rebord d'un réchaud.

— Véner. *Corne.* Tête de chevreuil.

— Vétér. La partie dure qui est au pied du cheval, du mulet, de l'âne, etc. Dans ce sens, il ne se dit qu'au singulier. Ce cheval a la corne mauvaise, bonne, ferme, dure, molle. La corne de ce cheval est sujette à s'éclater. Faire venir, croître la corne. Endurcir, ramollir la corne. La *corne* des pieds est traversée par les clous. (Buff.)

> Voyant son maître en joie, il (l'âne) s'en vient lourdement,
> Lève une *corne* tout usée,
> La lui porte au menton fort amoureusement. (La Font.)

— *Donner un coup de corne à un cheval.* Saigner un cheval au palais, avec le bout d'une corne de cerf ou de chevreuil.

— Zool. On donne ce nom à deux éminences pointues que le céraste d'Egypte porte, une au-dessus de chaque œil; à un prolongement plus ou moins considérable qui surmonte la tête ou le corselet de divers insectes; à une protubérance charnue que certaines chenilles portent sur le onzième anneau; aux antennes de certains insectes; aux pédicules qui supportent les yeux des limaçons.

— *Faire une corne à un livre, à un feuillet*, etc. Plier le coin, l'angle d'un feuillet, dans un livre, pour marquer l'endroit qu'on veut retrouver. || On dit dans le même sens : *Faire une corne à une carte*, etc.

— Express. prov. *Il a mangé de la vache, il entend de corne.* Il a l'ouïe dure.

— Fig. *Donner un coup de corne.* Se dit d'un trait piquant lancé par un satirique contre quelqu'un.

— Fam. *Faire les cornes à quelqu'un.* Faire par dérision avec deux doigts un signe qui représente les cornes, et fig., Se moquer de lui. Il lui fit les cornes.

— Fig. *Baisser les cornes.* S'humilier, se reconnaître inférieur. Si quelqu'un s'enivre de sa science, regardant sous soy, qu'il tourne les yeux au-dessus, vers les siècles passés, il baissera les *cornes*, y trouvant tant de milliers d'esprits qui le foulent aux pieds. (Montaigne.)

— Fig. et fam. *Attaquer le taureau, la bête par les cornes, prendre le bœuf par les cornes.* Entamer une affaire par le côté le plus difficile. || *Montrer les cornes.* Se mettre en état de se défendre. || On dit aussi *Les cornes du diable.* Le diable et ses cornes. On y parle à chaque page du diable et de ses *cornes*. (E. Sue.)

— On dit d'un mari dont la femme lui est infidèle : *Il porte les cornes, il a des cornes.* Je ne veux point porter de *cornes* si je puis. (Mol.)

> Mieux vaut, tout prisé,
> *Cornes* gagner, que perdre ses oreilles. (La Font.)

— Fig. et par analogie. On dit qu'un homme *lève les cornes*, qu'*il commence à montrer les cornes*, quand il revient en honneur, en crédit, en autorité, après avoir essuyé quelque revers de fortune.

— Prov. et fig. On dit d'un grand mangeur : *Il mangerait le diable et ses cornes.* || *Il n'a pas besoin qu'on lui donne un coup de corne pour lui donner de l'appétit.* Se dit en parlant d'un goulu qui mange vite. || *Les cornes* [illegible] homme qui a été fort surpris de quelque chose d'inopiné. || *On prend les hommes par les paroles et les bêtes par les cornes.*

— Épith. Lisse, lissée, raboteuse, aiguë, pointue, émoussée, plate, tortue, torse, recourbée, cannelée, menaçante, terrible, meurtrière.

CORNE. s. m. (en ital. *corno*). Hist. Bonnet ou toque du doge de Venise. Le doge n'ôtait jamais son corne qu'à la messe au moment de l'élévation de l'hostie, ou lorsqu'il recevait la visite d'un prince du sang royal, ou d'un cardinal.

CORNÉ, ÉE. part. pass. du v. Corner. S'emploie adjectiv. Carte cornée. Qui est de la nature de la corne, qui a l'apparence de la corne. Substance dure et cornée.

— Anat. *Tissu corné.* Le tissu qui forme les ongles.

— Bot. *Plante, feuille cornée.* Faites d'une substance dure, très-compacte, ni fibreuse, ni grenue. On le dit aussi pour désigner la couleur, la transparence d'une de ses parties.

— Chim. *Lune cornée* ou *argent corné.* Nom qu'on donnait dans l'ancienne chimie, à ce que dans la nouvelle on appelle *muriate d'argent*.

— Pêch. *Harengs cornés.* Harengs près de frayer, dont la chair est molle, la laite petite, et qui deviennent coriaces quand ils ont été mis dans le sel.

— Fig. Cette histoire mérite d'être *cornée* aux oreilles d'une longue postérité. (Pasquier.)

CORNEAU. s. m. Mamm. Chien issu d'un mâtin et d'une chienne courante. || adj. chiens corneaux.

CORNÉE. s. f. Anat. Nom donné à toute l'enveloppe extérieure du globe de l'œil. Plaie de la cornée. Maladies de la cornée. Blessures de la cornée. Les usages optiques de la *cornée* sont, vu sa densité et sa convexité, de réfracter les rayons lumineux en les rapprochant du faisceau. (Baud. de Balz.)

— *Cornée opaque.* Celle qui, blanche et nullement translucide, forme les parties latérales et postérieures d'un globe oculaire. || *Cornée transparente.* Celle qui, encore épaisse et solide, mais parfaitement transparente, forme la partie antérieure de l'œil. || Le nom de *sclérotique* est donné maintenant à la cornée opaque, et celui de *cornée* est réservé à la partie antérieure transparente.

— Entom. Toute la partie extérieure de l'œil des insectes.

— Techn. Cuillerée de matière combustible qu'on verse à la fois dans une cartouche d'artifice.

CORNÉENNE. adj. f. Géol. Se dit des roches d'origine différente. Roche cornéenne.

— s. f. Minér. Nom vulgaire de l'aphanite.

CORNÉES. s. f. (rad. *corne*). Bot. Section de la famille des caprifoliacées.

CORNEILLARE et **CORNEILLON.** s. m. (pr. *kor-né-iare, kor-né-ion*). Ornith. Noms vulgaires des jeunes corbeaux.

CORNEILLE. s. f. (pr. *kor-né-ie ;* du lat. *cornix*, même signif.). Ornith. Nom vulgaire d'une espèce du genre corbeau, du corbeau corone, et de plusieurs autres corbeaux à bec plus mince, moins convexe et plus en cône que dans les vrais corbeaux. Jeune corneille. Une bande de corneilles. Le cri de la corneille. Le vol de la corneille. Le chant de la corneille était chez les Romains d'un mauvais présage à celui qui commençait une entreprise.

— *Corneille emmantelée.* Sorte de corneille qui a une partie du corps noir, et le reste grisâtre.

— Bot. Nom vulgaire d'une espèce de lysimachie.

— Fig. et fam. *Bayer aux corneilles.* Regarder niaisement en l'air.

> S'il n'est ici, je gage mes oreilles
> Qu'il est dans quelque allée à bayer aux *corneilles*
> (Piron.)

— On dit d'un auteur qui a fait un ouvrage composé de plusieurs morceaux pris dans d'autres ouvrages : *C'est la corneille d'Esope*, ou *c'est la corneille de la fable.*

— Locut. triv. et pop. *Y aller de cul et de tête comme une corneille qui abat des noix.* S'employer avec ardeur et sans précaution pour faire réussir une affaire.

— Mythol. La corneille est le symbole d'Apollon, le dieu des devins. Quand elle est perchée, elle marque la foi conjugale. || Au rapport d'Elien, elle était sous la protection de la déesse Concorde. Les anciens avaient coutume d'invoquer cet oiseau lorsqu'ils pensaient à se marier.

CORNEILLE (Saint). Pape en 250 ou 251. Mourut après un an de pontificat. On célèbre sa fête le 16 septembre.

— corneille (Pierre) surnommé le *grand Corneille.* Né à Rouen en 1606, mort en 1684. Sa belle tragédie du *Cid* excita un enthousiasme universel, mais elle provoqua l'envie, et Richelieu, jaloux de la gloire du poète, voulut faire condamner la pièce par l'Académie. Corneille ne se vengea qu'en produisant de nouveaux chefs-d'œuvre, et le succès de ses tragédies fit taire la critique. Ce poète fut le vrai créateur de l'art dramatique en France. || corneille (Thomas). Frère du précédent, né à Rouen en 1625, mort en 1709, [illegible] frère, le meilleur poète dramatique de la France jusqu'à la venue de Racine.

CORNÉITE. s. f. Médec. (rad. *cornée*). Inflammation et gonflement de la cornée transparente.

CORNÉLIE. Fille de Scipion et mère des Gracques, veilla elle-même à l'éducation de ses fils, et se fit admirer par ses vertus autant que par la noblesse de son caractère.

CORNÉLIEN, IENNE. adj. Hist. rom. Qui appartient à un Romain nommé Cornélius.

— Géogr. *Ligures cornéliens.* Peuple du pays des Hirpiniens, qui, ayant été vaincu par P. Cornélius Céthégus, fut transporté dans les environs de Bénévent.

— Législ. rom. *Lois cornéliennes.* Ensemble des lois par lesquelles L. Cornélius Sylla rétablit le gouvernement aristocratique de Rome.

— Littér. Il se dit du style de P. Corneille et des vers faits dans le goût de ceux de ce grand poète.

CORNÉLIUS NÉPOS. Ecrivain latin du premier siècle avant Jésus-Christ, avait composé plusieurs ouvrages historiques fort estimés des anciens, mais il ne nous reste que les *Vies des grands capitaines de l'antiquité.*

CORNEMENT. s. m. Médec. Bruit qui se fait entendre dans l'oreille, et qui est à peu près semblable à celui du cornet. On dit aujourd'hui plus communément *tintement.*

— Techn. Bruit que fait un tuyau dont la soupape est ouverte.

CORNEMUSE. s. f. (ét. lat., *cornu*, corne; *musa*, muse, air, chanson). Mus. Sorte d'instrument de musique à anche et à vent, composé de deux tuyaux et d'une peau de mouton, qu'on enfle par le moyen du premier tuyau appelé *porte-vent.* La cornemuse est un instrument villageois. Jouer de la cornemuse. Enfler une cornemuse. Les sons de la cornemuse. Peste soit du fausset de l'âcre *cornemuse !* (Piis.) Tous vos jeunes vassaux des deux sexes sont en bas avec les violons et les *cornemuses*, attendant, pour m'accompagner, l'instant où vous permettrez que j'emmène ma fiancée. (Beaumarchais.)

> Il prend sa *cornemuse*, à ce son séduisant
> Le bouc se met en train, joyeusement s'ébranle
> (Dufresnoy.)

> De gros ménétriers, gonflant tous leurs poumons
> Sous leurs doigts font crier leur aigre *cornemuse.*
> (Pars.-Grandm.)

— Prov. et pop. *Quand la cornemuse* (l'estomac) *est pleine, on chante mieux et plus volontiers.* || *Jamais la cornemuse ne dit mot, si elle n'a le ventre plein.*

— Epith. Rustique, agreste, villageoise, pastorale, aigre, âcre, joyeuse, bruyante, bourdonnante, douce, modeste, etc.

CORNEMUSEUR. s. m. Joueur de cornemuse. || M. N. Landais dit: Mot employé par Rabelais pour signifier *joueur de cornemuse.* C'est une erreur. Rabelais l'emploie au figuré pour *conteur de sornettes.*

CORNÉO-CALCAIRE. adj. des 2 g. Conchyl. Se dit de l'opercule des coquilles univalves, quand il est formé par une couche cornée à l'intérieur, épaissie au dehors par un dépôt calcaire souvent considérable.

CORNÉOLE. s. f. Bot. Nom vulgaire du genêt des teinturiers.

CORNER. v. n. 1re conj. (ét. lat., *cornu*, corne, cornet; *canere*, chanter un air). Sonner d'une corne ou d'un cornet. J'ai entendu corner dans le bois. Le vacher a corné dès le matin. Les vachers cornent pour rassembler les vaches qu'ils mènent aux champs.

— Par dérision, on dit d'un homme qui sonne mal du cor, *Il ne fait que corner.*

— Celui qui importune le voisinage en donnant du cor.

— Parler dans un cornet pour se faire entendre à un sourd. Il faut lui corner aux oreilles pour se faire entendre.

— Fig. et fam. *Corner aux oreilles de quelqu'un.* Parler continuellement à quelqu'un d'une chose, dans le dessein de la lui persuader.

— Il se dit encore des oreilles, lorsqu'on y éprouve une espèce de bourdonnement. Les oreilles me cornent. || On dit à quelqu'un qui croit entendre ce qu'on ne lui dit pas, ou un bruit qui n'est pas réel : *Les oreilles vous cornent.*

— *Les oreilles ont bien dû vous corner.* Nous avons beaucoup parlé de vous, nous avons souvent parlé de vous en votre absence. Nous n'avons fait que parler de vous, et je ne doute pas que les oreilles ne vous aient bien corné; c'est à vous à savoir laquelle, car nous en avons dit de toutes les façons. (Mme de Mont.)

— *Corner* se dit encore de la viande qui commence à se corrompre.

— corner. v. a. Publier, répandre avec importunité, en parlant de nouvelles. Il a corné cette nouvelle par toute la ville. Corner quelque chose partout. Il ne fait que corner cela partout.

> La fièvre de parler me brûle et me consume,
> Et je n'en guéris point que, pendant quinze jours,
> Je ne l'aille *corner* dans tous les carrefours. (R.)

— Par analogie, on dit *corner un feuillet.* Faire un pli, une corne à un feuillet, pour marquer un passage, etc. || L'Académie ne donne pas cette acception, qui, du reste, ne se trouve que dans un mémoire de Beaumarchais. Mais ce qui est plus grave, c'est qu'elle n'at- [illegible] tive, et dans le premier exemple qu'elle donne, *J'ai entendu corner dans les bois*, il est éminemment neutre. On ne conçoit pas, en vérité, les distractions si fréquentes de l'illustre assemblée.

— Chass. *Corner les chiens.* Sonner du cor pour exciter les chiens ou pour les rappeler. || *Corner requête.* Sonner du cor pour obliger les chiens à quêter de nouveau la bête lorsqu'ils sont en défaut.

— *Corner l'eau.* Le repas s'annonçait au son du cor chez les nobles; cela s'appelait *corner l'eau*, parce qu'on se lavait les mains avant de se mettre à table. (Chateaub.)

— se corner. v. pron. Prendre la forme, la consistance d'une corne.

— L'Académie s'est fait une règle générale de ne donner aucun verbe pronominal, ou, s'il lui arrive d'en donner, la signification ne s'y trouve pas. Quant à M. N. Landais, nous sommes étonné qu'il n'ait pas enregistré celui-là. Il est vrai qu'il n'a pu le copier, car peu de lexicographes le donnent.

CORNEROTTE. s. f. (dimin. de *corne*). Ornith. Un des noms du hibou.

CORNET. s. m. (dimin. de *cor*). Petit cor, petite trompe. Cornet de cuivre, d'argent, etc. Cornet de postillon. Cornet de vacher.

— Acoust. *Cornet acoustique*, ou simplement *cornet*. Instrument en forme d'entonnoir dont un sourd met le petit bout dans son oreille pour entendre plus facilement. Il est tellement sourd qu'il n'entend qu'avec un cornet. Le Sage ne pouvait entendre qu'à l'aide d'un *cornet*. (Alm. litt.) Je vais dans une maison, j'y trouve des visages nouveaux, j'espère qu'il s'y rencontrera quelques gens d'esprit; je fais usage de mon cher *cornet* : je vois que ce ne sont que des sots; aussitôt je le resserre en disant : Je vous défie de m'ennuyer! (Le Sage.)

— Anat. Certaines lames osseuses très-minces, roulées en forme de cornet, et qui sont dans les fosses nasales.

— Art milit. *Cornet d'ouïe*. Cornet en fer battu dont les officiers de ronde se servent pour écouter par-dessus les parapets ce qui se passe dans les fossés d'une place, et même au delà du chemin couvert. || *Cornet de voltigeurs*. Instrument de cuivre en usage dans les armées françaises du temps de l'Empire, et remplacé depuis par le clairon.

— *Cornet*. Celui qui joue de cet instrument.

— Blas. On reconnaît trois sortes de cornets : le tout simple, sans viroles, attaches ni autres garnitures, c'est le *cornet mutilé*; le morné et virolé, c'est le *cornet armillé*; l'enguiché, c'est le *cornet coloré*, etc.

— Bot. Éperon qui présente la forme d'un cornet.

— Chass. Prendre des corbeaux, des corneilles aux cornets. L'oiseau attiré par l'appât fourre la tête dans le *cornet*, la glu s'attache à ses plumes et le fixe au *cornet*, dont il ne peut plus se débarrasser. (Dict. techn.)

— Chir. Instrument dont on se sert pour appliquer des ventouses.

— Conchyl. Lame plus ou moins recourbée qui partage incomplètement la cavité de certaines coquilles uniloculaires en deux parties. || *Cornet de postillon, cornet de saint Hubert, cornet chambré*. Ces trois noms vulgaires s'appliquent à une seule et même coquille qui appartient au genre spirale. V. ce mot.

— Écon. dom. *Cornet à bouquin*. Sorte de trompe recourbée faite ordinairement d'une corne, et dont on se sert le plus communément pour appeler les vaches. Jouer du cornet à bouquin. Un joueur de cornet à bouquin.

— Jeux. Espèce de petit vase de corne, d'ivoire ou de cuir, dans lequel on agite les dés avant de les jeter sur le tapis. Donnez-moi le cornet. Mettre les dés dans le cornet. Jeter le cornet après les dés.

J'entends ce jeu bruyant où, le *cornet* en main,
L'adroit joueur calcule un hasard incertain (Delille.)

— Il nous semble que *hasard incertain* n'est pas heureux.

— Mar. Entourage que l'on fait au pied des mâts dans les embarcations. || *Cornet d'épisse*. Sorte de broche dont on se sert pour épisser un cordage.

— Mus. *Cornet à pistons*. Instrument de cuivre dans lequel la justesse des sons est assurée par l'effet de plusieurs pistons. || Jeux d'orgues dont chaque touche fait parler quatre tuyaux. || *Cornet d'écho*. Autre jeu qui a un quatrième clavier séparé dans les grandes orgues; il a aussi cinq tuyaux sur marche, et dix-neuf touches qui jouent.

— Pâtiss. Espèce d'oublie à laquelle on donne la forme d'un cornet. Manger un cornet, des cornets.

— Techn. Plaque de métal destinée à l'essai, et que l'orfèvre a rendue mince et roulée, à l'aide d'une bigorne, en forme de cornet. C'est sous cette forme qu'il la jette dans l'acide. Le cornet est beau, bien sain.

— Papet. *Grand* et *petit cornet*. Sortes de papier minces qu'on emploie comme papier à lettres, et qui ne diffèrent entre eux que par le format.

La partie de l'écritoire dans laquelle on met l'encre. Cornet de buis, de plomb, de cuivre. Un cornet d'encre. Mettre de l'encre dans un cornet, dans le cornet.

— Par extens. Morceau de papier roulé en forme de cornet. Faire des cornets. Un cornet de papier. Cornet de tabac. Plein un cornet de

employée à faire un *cornet* pour des bonbons que j'ai envoyés à la petite Figaro. (Beaum.)

J'en suis fourni, Dieu sait! et j'ai tout Pelletier
Roulé dans mon office en cornets de papier. (Boileau.)

— Fig. En révolution le sort de la classe grossière de la société ressemble à celui des dés chassés d'un *cornet*, pour être agités dans un autre; ils font la fortune des joueurs, à laquelle ils n'ont aucun intérêt. (Arnault.)

CORNETÉ, ÉE. part. pass. du v. Corneter. S'empl. adjectiv. Cheval corneté. Jument cornetée.

CORNETER. v. a. 1re conj. Vétér. Appliquer des ventouses. Corneter un cheval.

CORNETIER. s. m. (rad. *corne*). Techn. Celui qui prépare la corne pour la rendre propre à être mise en œuvre. Les cornes que le *cornetier* emploie presque exclusivement dans son travail sont celles des bœufs, des vaches et des buffles. (Lenorm.)

CORNETTE. s. f. (dimin. de *corne*, parce que deux bouts de cette coiffure ressemblent à deux petites cornes). Sorte de coiffe de nuit que les femmes ne gardaient d'ordinaire que dans le déshabillé du matin. Cette coiffure ne laissait pas d'être souvent pour elles un objet de luxe et de coquetterie, puisqu'on en voyait recevoir leurs visites en cornettes de point ou de dentelle magnifiques. Cornette à dentelle. Cornette de nuit. Elle était en cornette. Vous avez de belles cornettes. Elle est, s'il est possible, plus belle en *cornette* qu'en cheveux. (G. Sand.) Quelques femmes mettaient sur leur visage des *cornettes* de toile d'ortie pour se conserver le teint frais. (Hér.) Le blanc de la marguerite a quelque chose de celui de la *cornette* d'une bergère. (B. de St-P.)

— *Il porte cornette*. Se disait d'un homme qui se laisse maîtriser par sa femme, ou qui se mêle des menus détails du ménage.

L'époux trouva près d'elle la soubrette,
Sans nuls atours qu'une simple *cornette*. (La Fontaine.)

— Archit. Ferrement qui protége un coin de mur.

— Anc. art milit. *Cornette de casque*. Enveloppe d'étoffe ou espèce de voile, enrichi de broderies, qui servait d'ornement à certains casques ouverts. || Se disait de l'étendard d'une compagnie de cavalerie ou de chevau-légers. Enfants, si les *cornettes* vous manquent, ralliez-vous à mon panache blanc : vous le trouverez toujours au chemin de l'honneur et de la gloire. (Henri IV.) || Par extension, La troupe même. || Officier d'une compagnie de cavalerie ou de dragons, qui était chargé de porter l'étendard. Cornette de cavalerie. Il était le plus ancien cornette du régiment. Le cornette du mestre de camp de la cavalerie. || Officier de certains corps de la maison du roi, mais qui ne portait point d'étendard. Il était cornette dans la première compagnie des mousquetaires. || *Cornette blanche*. Le premier régiment de cavalerie de France, qui était le régiment du colonel général de la cavalerie. La cornette blanche eut ordre de marcher. Il était lieutenant dans la cornette blanche. || Emploi de cornette dans la maison du roi de France. Acheter une cornette dans les chevau-légers.

— Bot. Un des noms du blé de vache.

— Comm. Sorte de fer en barres.

— Cost. Longue et large bande de taffetas que les conseillers au parlement portaient autrefois au cou comme marque d'honneur, et que François Ier accorda aux professeurs du collége royal de Paris. || Chaperon que les docteurs et les avocats portaient sur la tête; dans la suite, on le mit autour du cou, et maintenant on le porte sur l'épaule. Ce nom de cornette lui est venu de ce qu'après avoir fait quelques tours, ses deux extrémités se réunissaient sur le haut de la tête en guise de petites cornes. || Les consuls et les échevins ont aussi porté la cornette comme marque de leur magistrature. || Nom du bonnet pointu qui décorait la tête du doge de Venise. || On appelait encore *cornettes de moines*, leur capuchon.

— Fauconn. Houppe qui est sur le chaperon d'un oiseau de proie.

— Mar. Sorte de long pavillon à deux pointes ou cornes que l'on hisse à la tête d'un mât comme une flamme. La cornette est la marque distinctive du capitaine de frégate, du lieutenant de vaisseau ou de frégate, commandant une division de trois bâtiments au moins.

— Fig. et par une cruelle plaisanterie, on appelait *cornette de chanvre* la corde avec laquelle on pendait les criminels.

CORNÉULE. s. f. Entom. Nom donné à chacune des petites facettes de l'œil composé des insectes.

CORNEUR. s. m. (rad. *corne*). Celui qui corne.

La nuit venue, arrive le *corneur* ;
Il leur cria d'un ton à faire peur... (La Fontaine.)

— Fam. Celui qui répète quelque chose avec importunité. Vous êtes un insupportable corneur. Voltaire appelle de mauvais poetes : Rauques *corneurs* de leurs vers incommodes.

— adj. Vétér. *Cheval corneur*. Cheval qui est atteint de l'affection connue sous le nom de cornage. Tous les chevaux *corneurs* ne le sont pas au même degré, mais le vice n'en est pas moins grave dans tous les cas. (Barthél.)

CORNICEN. s. m. (mot latin). Hist. rom.

bœuf, et dont on se servait en guise de trompette, avant l'invention de ce dernier instrument. || Musicien qui jouait de cet instrument dans les légions romaines.

CORNICHE. s. f. (du gr. κορωνίς, faîte, sommet, fin d'une chose; dérivé de κορώνη, sommet en général). Archit. Partie de l'architecture, composée de plusieurs moulures en saillie et placées les unes au-dessus des autres, de manière que les plus hautes sont les plus avancées, et les plus basses le sont le moins. Les corniches servent de couronnement à toute sorte d'ouvrage, principalement dans les ordres d'architecture, où elle est placée sur la frise de l'entablement. Corniche dorique, ionique, corinthienne. La corniche de ce palais, de cette maison. Un jour qu'il visitait cet édifice, il monte sur une des *corniches*, se laisse tomber, se brise tout le corps, et trouve la mort sur le tombeau qu'il se faisait élever. (Hist. des conjur.) Ce qu'on admire le plus dans les trois phares qui éclairent les rivages de Cherbourg à Dieppe, ce sont les *corniches*. (Alm. litt.)

— Tout ornement saillant qui règne dans une chambre, au-dessous du plafond, au-dessus des portes, des armoires, des cheminées, etc. Corniche de bois, de plâtre, de marbre, etc. La corniche d'un buffet, d'une armoire. || *Corniche de couronnement*. || Celle qui est la dernière d'une façade, qu'on nomme *entablement*, et sur laquelle pose l'égout ou chéneau d'un comble. || *Corniche mutilée*. Celle dont la saillie est retranchée et coupée au droit du larmier, ou réduite en plate-bande avec une cymaise. || *Corniche en chanfrein*. Celle qui est la plus simple et qui n'a point de moulures. || *Corniche continue*. Celle qui, dans toute son étendue et ses retours, n'est interrompue par aucun corps, et rentre dans elle-même. || *Corniche coupée*. Celle qui ne règne pas de suite, mais qui est interrompue dans son cours par quelque corps. || *Corniche circulaire*. Celle du dehors ou du dedans de la tour d'un dôme. || *Corniche cintrée*. Celle qui, dans son élévation, est tournée en arcades. || *Corniche rampante*. Celle d'un fronton pointu. || *Corniche de placard*. Celle qui couronne la décoration d'une porte, ou d'une croisée de menuiserie, ou de marbre. || *Corniche volante*. Toute corniche de menuiserie chanfreinée par derrière, qui sert à couronner un lambris, ou à soutenir un plafond.

CORNICHON. s. m. (dim. de *corne*). Petite corne. Les cornichons d'un chevreau. Cette vache n'a encore que des cornichons.

— Bot. Plante de la famille des cucurbitacées, originaire de l'Asie, qui, transportée dans le potager, a d'abord produit un fruit petit, vert, allongé, ordinairement un peu courbé, et connu sous le nom de cornichon. Ce fruit a produit successivement par la culture plusieurs espèces de concombres. Cornichons confits au vinaigre. Cornichons bien verts. Sauce aux cornichons. Confire des cornichons. Une salade de cornichons. || Se dit aussi d'une variété de raisin.

— Jeux. Mot usité dans quelques provinces, pour désigner, au jeu de boules, celle qu'on jette la première et qui doit servir de but. V. COCHONNET). || *Cornichon va devant*. Jeu d'exercice qui consiste à ramasser au plus vite et en courant différents objets placés à la suite les uns des autres. Parmi tant d'admirables actions de Scipion l'aïeul, il n'est rien qui lui donne plus de grâce que de le voir nonchalamment et puérilement baguenaudant, amasser et choisir des coquilles, et jouer à *cornichon va devant*, le long de la marine avec Lélius, son ami intime. (Montaigne.)

— Syn. d'Andouillers.

— Pop. et bass. On appelle cornichon un homme sot et ridicule. C'est un cornichon.

CORNICOLE. adj. des 2 g. (ét. lat., *cornus*, cornouiller; *colo*, j'habite). Bot. Qui croît sur le cornouiller, comme la sphérie cornicole sur le cornouiller sanguiné.

CORNICULAIRE. s. f. (du lat. *corniculum*, petite corne). Bot. Syn. sectionnaire du genre Cétrarie.

— Philol. Titre d'une comédie de Plaute, qui n'est point parvenue jusqu'à nous.

CORNICULAIRE. s. m. Hist. rom. Officier qui servait de lieutenant au tribun militaire, et l'assistait dans ses fonctions. || Sorte d'huissier ou de greffier dont l'office était d'accompagner partout le juge, de le servir et d'écrire la sentence qu'il prononçait.

CORNICULARIÉ, ÉE. adj. (du lat. *corniculum*, petite corne). Bot. Qui concerne le genre corniculaire. || CORNICULARIÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des lichens, qui a pour type le genre corniculaire.

CORNICULE. s. f. Ant. rom. Ornement qui surmontait le casque des légionnaires romains.

— Pharm. Espèce de ventouse en forme de cornet.

— Hist. nat. Petite corne.

CORNICULÉ, ÉE. adj. (du lat. *corniculum*, petite corne). Bot. On a donné cette épithète aux fleurs dans lesquelles les anthères seules sont transformées en pétales ayant la forme de cornets. Aquilegie vulgaire corniculée.

CORNICULES s. f. pl. (du lat. *corniculum*, petite corne). Entom. Nom donné aux antennes des insectes.

CORNICULIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *corniculum*, petite corne; *fero*, je porte). Bot. Épithète donnée à la gorge de la corolle, quand elle est obstruée par des cornes creuses et ouvertes inférieurement, comme dans le symphyte tubérosé.

CORNIDE. s. m. (du lat. *cornu*, corne, et du gr. εἶδος, ressemblance). Bot. Arbre du Pérou qui forme un genre dans l'octandrie monogynie.

CORNIDIE. s. f. (ét. lat., *cornu*, corne; *idea*, forme, en bot.). Bot. Genre de la famille des saxifragacées, renfermant trois espèces environ. Ce sont des arbres ou arbrisseaux, croissant au Pérou et au Chili.

CORNIER. adj. m. (rad. *corne*). Qui est à la corne ou à l'angle de quelque chose. Cette épithète s'applique particulièrement aux pilastres, aux poteaux qui sont à l'encoignure d'un bâtiment. Pilastre cornier.

— Eaux et for. *Pieds corniers*. Gros arbres que l'on choisit pour marquer les bornes des ventes et des coupes de bois. Ce mot vient, dit-on, de *cornouiller*, parce que cet arbre, à cause de sa longévité, aurait été originairement choisi de préférence pour cet usage.

— M. N. Landais regrette que l'Académie n'ait pas donné de féminin à ce mot. Nous ne comprenons pas comment on pourrait donner le genre féminin à des adjectifs qui ne se joignent qu'à des noms masculins.

CORNIER. s. m. (rad. *corne*). Mar. Partie élevée des angles de l'arrière d'un bâtiment, au-dessus des hanches.

— Bot. Nom vulgaire du cornouiller.

CORNIÈRE. s. f. Techn. Canal fait de tuiles ou de plomb, qui est à la jointure de deux pentes de toit pour en recevoir les eaux. || Équerre de fer attachée à l'angle d'un coffre. || Ornement des coins de l'impériale d'une voiture.

— Blas. Anse de pot qui figure dans plusieurs écus.

— Impr. On appelle *cornières* des bandes de fer en forme d'équerre, fixées aux quatre angles de la presse pour maintenir la forme. On dit aussi *cantonnières*.

— Mar. Les *cornières* sont ce qu'on appelle aussi *allonge de poupe*, qui sont les dernières pièces de bois qui sont posées sur l'arrière du vaisseau, et qui forment le haut de la poupe.

— adj. Jointure cornière.

CORNIFICIEN. s. m. Nom sous lequel était autrefois désignée une secte d'obscurants, assez semblable pour l'esprit et les intentions à celle que nous avons nommée de nos jours éteignoirs. Ce nom lui venait d'un professeur de Paris, auquel, par dérision, on donna le nom de Cornificius, sans doute à cause de la coiffure en usage dans ce temps. V. CORNETTE.

CORNIFLE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des lythraires et de la monécie polyandrie. Il renferme des plantes aquatiques et vivaces.

CORNIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *cornu*, corne; *forma*, forme). Hist. nat. Qui a la forme d'une corne. Fistulane corniforme.

CORNIGÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *cornu*, corne; *gero*, je porte). Entom. Qui porte des cornes sur la tête. Diapéride cornigère.

— Bot. Qui a des tubercules semblables à des cornes, comme le tribolite cornigère, la turbinelle cornigère. || Qui a des épines si grosses et si contournées, qu'on les a comparées aux cornes d'un animal. La mimose cornigère.

CORNILLE. s. m. (pr. *cor-ni-ie*, dimin. de *corne*). Bot. Genre de plantes de la famille des caryophyllées.

CORNILLON. s. m. (pr. *cor-ni-ion*). Ornith. Nom vulgaire du choucas.

— Hist. nat. Os contenu dans la corne de bœuf.

CORNINE. s. f. Chim. Principe alcalin de la cornue floridée, analogue à la quinine.

CORNIOLE. s. f. Bot. Un des noms vulgaires de la maire et de la corneille.

CORNIOLLE. s. f. Ornith. Nom vulgaire du corlieu.

CORNION. s. m. Pêch. Partie de la bire ou nasse qu'on ajuste à l'extrémité des digniaux.

CORNIPÈTE. adj. des 2 g. V. CORNUPÈTE.

CORNISTE. s. m. Mus. Celui qui joue du cor. || Professeur de cor. || adj. Musicien corniste. Professeur corniste. Il est peu en usage dans l'une comme dans l'autre acception.

CORNOUAILLE. (ét. celt., *corn*, angle, corne; *walles* pour *Gwalles*, Gallois; angle ou promontoire habité par les Gallois). Géogr. Se dit, fig. et burlesq., du pays habité par les cornards. Il y a des fous qui veulent à toute force que le parlement leur donne des lettres-patentes de bourgeoisie dans le pays de *Cornouaille*. (Encyclop. des g. du m.)

CORNOUAILLES. (pr. *kor-nou-a-ie*; de l'angl. *cornwal*). Comté d'Angleterre; ch.-l. Launceston.

CORNOUILLE. s. m. (pr. *kor-nou-ie*). Bot. Fruit du cornouiller. C'est une baie rouge, ou plus rarement jaunâtre, de la grosseur d'une olive, d'une saveur acerbe mais agréable, et dont on fait d'excellentes confitures et des liqueurs très-estimées.

CORNOUILLER. s. m. (pr. *kor-nou-ie*; du lat. *cornus*, même signif.). Bot. Genre type de la petite famille des cornacées, renfermant environ 25 espèces croissant dans les parties tempérées et assez froides de l'hémisphère boréal. Les deux principales ou les plus communes d'entre elles, très-répandues dans nos bois, sont le cornouiller mâle et le cornouiller sanguiné. Le bois de cornouiller est recherché en raison de sa dureté, pour en confectionner des manches d'outils. Cornouiller à gros fruits rouges. Cornouiller à gros fruits jaunes. Cornouiller à gros fruits blancs. Cornouiller paniculé. Cornouiller blanc.

CORNU. s. m. Métal. Petite monnaie qui fut frappée, en France, sous Philippe le Bel

Il y en avait de deux sortes, l'une d'un denier tournois, l'autre d'un denier parisis.

CORNU, UE. adj. (du lat *cornutus*, même signif.). Qui a des cornes. Bête cornue. Le bœuf, le bouc, sont des animaux cornus.

Plusieurs avaient la tête trop menue,
Aucuns trop grosse, aucuns même *cornue*. (La Font.)

— Bot. Il se dit d'une plante dont le style (dans la saxifrage hircine) ou les anthères sont en forme de corne.

— Log. On dit d'un dilemme, d'un argument, qu'*il est cornu*, parce qu'il a deux parties et qu'on y propose des choses dont il faut que l'une arrive nécessairement. Par exemple, un général qui a ôte à ses soldats les moyens de s'enfuir, leur dit, pour les encourager à se bien battre : « Il faut vaincre ou mourir. »

— Manég. *Cheval cornu.* Cheval dont les os des hanches s'élèvent aussi haut que le haut de la croupe.

— Fig. Qui a plusieurs angles, plusieurs pointes. Pain cornu. Cette pièce de terre est cornue.

— Agric. *Blé cornu.* Blé dégénéré ou altéré.

— Comm. *Baleine cornue.* Celle qui est extrêmement molle et pliante.

— Fig. et fam. On dit des mauvaises raisons, des raisonnements qui ne concluent rien, que ce sont des *raisons cornues, des raisonnements cornus*, par allusion peut-être aux *cornes* qui composaient la coiffure des docteurs d'autrefois. V. CORNETTE.

— Prov. et fig. *A mal enfourner, on fait les pains cornus.* Le mauvais succès d'une affaire, d'une entreprise, vient ordinairement de ce qu'on l'a mal commencée, de ce qu'on s'y est d'abord mal pris.

— *Visions cornues.* Idées folles, extravagantes. J'ai craint, au bord de l'eau, vos visions *cornues*. (Piron.)

J'aime mieux mettre encor cent arpents au niveau,
Que d'aller follement, égaré dans les nues,
Me lasser à chercher des visions *cornues*. (Boil.)

CORNUAU. s. m. Ichthyol. Sorte de poisson de mer qui ressemble à l'alose, et qui remonte la Loire avec elle, mais un peu plus court, et moins bon à manger.

CORNUCHET. s. m. Techn. Petit cornet.

— Hortic. Petit cornet. Enter en cornuchet.

CORNUCOPIE. s. f. (ét. lat., *cornu*, corne; *copia*, abondance). Bot. Genre de la famille des graminées, formé pour une petite plante annuelle croissant en Orient.

CORNUCOPIOÏDE. adj. des 2 g. (du lat. *cornu*, corne; *copia*, abondance, et du gr. εἶδος, ressemblance). Conchyl. et bot., qui ressemble à une corne d'abondance.

CORNUD. s. m. et **CORNUDE.** s. f. Techn. Seau de bois à l'usage du savonnier.

CORNUDET. s. m. (dimin. de *cornude*). Techn. Petit sceau de bois.

CORNUE. s. f. (du lat. *cornutus*, même signif.). Chim. Vaisseau de verre, de terre ou de métal, renflé, arrondi et se terminant à sa partie supérieure par un tuyau recourbé que l'on nomme *col*, et dont on se sert en chimie pour distiller, dissoudre et décomposer les corps. Le col d'une cornue. Le ventre ou la panse d'une cornue. Les *cornues* de verre sont principalement employées dans les laboratoires de chimie. (Pelouze.)

CORNUE-DIGITALE. s. f. Conchyl. Coquille du genre strombe.

CORNUELLE. s. f. Bot. Un des noms vulgaires de la macre.

CORNUET. s. m. Bot. Nom vulgaire du bident.

— Art culin. Sorte de pâtisserie qui a la forme de deux petites cornes, et que l'on fait principalement en Champagne.

CORNUFER. s. m. (ét. lat., *cornu*, corne; *fero* je porte). Erpét. Genre de batraciens anoures de la famille des hyléformes ou rainettes, établi pour une espèce de la Nouvelle-Guinée.

CORNULACE. s. f. (altération de *cornu*, corne). Bot. Genre de la famille des chénopodiacées, ne renfermant qu'une espèce.

CORNUPÈDE. adj. des 2 g. (ét. lat., *cornu*, corne; *pes, pedis*, pied). Zool. Qui a les pieds munis de cornes. || s. m. Un cornupède.

CORNUPÈTE. adj. des 2 g. (ét. lat., *cornu*, corne; *peto*, j'attaque). Numism. Qui frappe de la corne. Taureau cornupète. || s. m. Un cornupète.

CORNUS. Géogr. ch.-l. de cant., arrond. de Saint-Affrique (Aveyron); 1,300 hab.

geur au Canada). Bot. Synonyme d'Hoste. || Genre de la famille des verbénacées, encore incomplétement déterminé, bien que la plante qui en est le type soit introduite dans les jardins depuis 1833.

CORO. s. m. Relat. Droit que le roi d'Espagne levait sur l'or et l'argent provenant des mines du Chili et du Pérou.

COROCORE. s. m. Ichthyol. Espèce de poisson du Brésil, qui paraît se rapprocher des perches.

COROGNE (LA). (en esp. *Coruna*). Géogr. Ville d'Espagne (Galice), ch.-l. de la province du même nom; 26,000 hab. Prise par les Français en 1809 et 1823.

COROKIE. s. f. Bot. Genre incomplètement déterminé. C'est un arbrisseau de la Nouvelle-Hollande.

COROLLAIRE. s. m. (du lat. *corollarium*, fait de *corolla*, altérat. de *corona*, couronne). Didact. Ce qu'on ajoute par surabondance, afin de corroborer les raisons dont on s'est déjà servi pour prouver une proposition. Ajouter des corollaires, c'est donc couronner un travail scientifique.

— Bot. On appelle ainsi les cirres nées du prolongement des pétales.

— Mathém. Conséquence qui découle d'une proposition déjà démontrée, et dont la déduction n'exige pas les preuves de la démonstration spéciale.

— adj. des 2 g. Proposition corollaire. Omiss. de l'Académie. || *Fleurs corollaires.* Fleurs doubles, dont le nombre de pétales est dû à la multiplication des pétales de la corolle.

COROLLE. s. f. (du lat. *corolla*, contraction de *coronula*, dimin. de *corona*, couronne, dérivé du grec κορώνη, rondeur ou courbure). Bot. La partie d'une fleur complète qui enveloppe immédiatement les organes de la fécondation, et qui est ordinairement composée de un ou plusieurs segments ou pétales distincts et isolés. La corolle est destinée à garantir les parties de la fructification, des affections auxquelles elles peuvent être sujettes dans leur première période, et elle tombe dès que la fécondation est commencée. La corolle est la partie de la plante qui brille le plus par l'odeur et les couleurs. Corolle cruciforme. Corolle roselée. Corolle caryophyllée. Corolle papilionacée. Corolle anomale. Corolle tubuleuse. Corolle campaniforme. Corolle infundibuliforme. Corolle rotacée ou en roue. Corolle hippocratériforme. Corolle arcéolée. Corolle ligulée. Corolle labiée. Corolle personnée. Corolles didadelphes. Corolles synadelphes. Corolle périgyne. Corolle épigyne. Les pétales d'une corolle monopétale, polypétale. Le limbe, la gorge, le fond d'une corolle. Corolle régulière, irrégulière, caduque. Corolle campanulée, etc. La *corolle* du lis n'est pas d'une seule pièce, comme il est facile à voir. (J.-J. Rouss.) Quelquefois une cantharide, nichée dans la *corolle* de la rose, en relève le carmin par son vert d'émeraude. (B. de St-P.) Vois l'hyacinthe ouvrir sa *corolle* d'azur. (Boisjol.)

COROLLÉ, ÉE. adj. (rad. *corolle*). Bot. Se dit des plantes munies d'une corolle.

COROLLIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. gr., *corolla*, petite couronne; *fero*, je porte). Bot. Qui sert de support aux pétales. Gynophore corollifère.

COROLLIFLORES. s. f. pl. (ét. lat., *corolla*, petite couronne; *flos, floris*, fleur). Bot. Végétaux dont les fleurs sont munies d'une corolle hypogyne.

COROLLIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *corolla*, petite couronne; *forma*, forme). Bot. Qui a l'aspect et la forme d'une corolle. Androphore corolliforme.

COROLLIN, INE. adj. Bot. On donne cette épithète aux poils qui sont situés sur les pétales. Ményanthe corollin. || On appelle *périgone corollin, style corollin, étamines corollines*, ceux qui sont de la même nature que les corolles. || *Nectaires corollins.* Ceux qui ont leur siége sur la corolle.

COROLLIPARE. adj. des 2 g. (ét. lat., *corolla*, corolle; *pario*, je produis). Bot. Il se dit d'une fleur dont tous les organes ont pris la forme de la corolle.

COROLLIQUE. adj. des 2 g. (du lat. *corolla*, petite corolle). Bot. Qui appartient à la corolle.

COROLLISTE. adj. des 2 g. (rad. *corolle*). Épithète donnée aux botanistes qui ont tiré de la corolle les caractères distinctifs des classes dans l'établissement des méthodes. || s. m. Un corolliste.

COROLLITIQUE. adj. des 2 g. Archit. Se dit d'une colonne ornée d'une guirlande de feuillages et de fleurs, qui tourne en spirale autour du fût. Colonne corollitique.

COROLLULE. s. f. (dimin. de *corolle*). Bot. Petite corolle. Ce nom a été appliqué à la corolle des fleurons des synanthérées.

COROMANDEL (Côte de). Géogr. Côte orientale de l'Inde, sur laquelle se trouvent Madras, Pondichéry, Tranquebar.

CORONAIRE. adj. des 2 g. (du gr. κορώνη, rondeur). Anat. Se dit de deux artères qui prennent leur origine de l'aorte, et qui portent le sang dans le cœur. Artère coronaire.

— Bot. Qui a les tubercules rangés en couronne. [illegible]

[illegible] le côté est armé d'une rangée de tubercules et de pointes qui paraissent s'élever au-dessus des tours de spire en forme de couronne. || Famille de plantes, comprenant les liliacées qui ont six pétales, sans spathe, comme la tulipe.

CORONAL, ALE. adj. des 2 g. (du gr. κορώνη, rondeur). Anat. Qui a rapport à une couronne. || L'os *coronal*. L'os qui forme la partie antérieure du crâne ou le front, d'où il est aussi nommé *frontal*. Fosses coronales. || *Suture coronale.* Celle qui réunit les deux pièces dont l'os coronal se compose dans les premiers temps de la vie

— Bot. On donne cette épithète au périanthe proprement dit, qui enveloppe circulairement les organes sexuels, en formant autour d'eux une sorte d'anneau ou de couronne.

— Conchyl. On l'a donné aussi aux coquilles multivalves, lorsque étant disposées d'une manière plus ou moins régulière autour d'un axe commun, elles sont solidement engrenées entre elles par les bords, de manière à former une cavité complète.

— s. m. Le coronal. Se dit pour L'os coronal.

CORONARIÉES. s. f. pl. Bot. Quinzième classe de la région des cormophytes, qui renferme les ordres suivants : joncacées, phylidrées, mélanthacées, pontédéracées, liliacées et smilacées.

CORONAT. s. m. (du lat. *corona*, couronne). Métal. Monnaie de billon qui avait cours sous Léon X.

CORONE. s. f. (du gr. κορωνός, qui lève la tête). Entom. Genre de coléoptères hétéromères, famille des mélasomes, établi sur une seule espèce du Mexique, nommé corone clypée.

— Ornith. Nom spécifique de la corneille.

CORONELLE. s. f. Techn. Les peigniers donnent ce nom à une tringle de métal qui retient les dents d'un peigne d'acier.

CORONER. s. m. (pr. *co-ro-nèr;* du gr. κορώνη, couronne). Officier de justice anglais qui est chargé de faire au nom de la couronne, et avec l'assistance d'un jury, des informations sur les causes de toute espèce de mort violente.

CORONET. s. m. (dimin. de *couronne*). Hist. angl. Petite couronne qui est l'insigne de la pairie anglaise. Porter le coronet.

CORONIDE. s. f. Conchyl. Genre de l'ordre des stomapodes, famille de unicuirassés. On ne connaît qu'une seule espèce qui appartienne à cette coupe générique, qui a la plus grande analogie avec les squilles, la coronide scolopendre originaire du Brésil.

— Entom. Genre de lépidoptères, famille des crépusculaires, établi aux dépens du genre agariste. Il a pour type la coronide léachie, originaire du Brésil.

CORONIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *corona*, couronne; *forma*, forme). Qui a la forme d'une couronne. Bourrelet coroniforme. Sparganophore coroniforme. Aigrette coroniforme.

CORONILLE. s. f. (pr. *ko-ro-ni-ie;* du gr. κορώνη, couronne). Bot. Genre de la famille des papilionacées, renfermant une vingtaine d'espèces presque toutes cultivées dans les jardins.

CORONILLÉ, ÉE. adj. (pr. *ko-ro-ni-ié*). Bot. Qui ressemble à la coronille. || CORONILLÉES. s. f. pl. Subdivision de la tribu des hédysarés, dans le grand groupe des légumineuses, comprenant le genre coronille, qui lui donne son nom.

CORONIS. Myth. Fille de Coronée, roi de la Phocide, fuyant les importunités de Neptune, eut recours à Minerve, qui la changea en corneille.

CORONISME. s. m. (du gr. κορωνισμός, chanson de la corneille; dérivé de κορώνη, corneille). Ant. gr. Chanson des bateleurs qui, portant une corneille sur le poing, faisaient une quête de maison en maison.

CORONOÏDE. (du gr. κορώνη, couronne; εἶδος, ressemblance). Anat. Il se dit de deux apophyses qui ont quelque ressemblance avec le bec d'une corneille. || Apophyse d'une couronne. || s. f. La coronoïde

CORONOÏDIEN, IENNE. adj. Anat. Qui a rapport à l'apophyse coronoïde.

CORONOPE. s. m. Bot. Genre de plantes crucifères, de la famille du cranton.

CORONOPIFEUILLE. s. f. Bot. Espèce de plante à laquelle on a aussi donné le nom de coronopifeuille vulgaire.

CORONOPIFOLIÉ, ÉE. adj. Bot. Dont les feuilles ressemblent à celles du coronope.

CORONULACÉ, ÉE. adj. (du lat. *coronula*, dimin. de *corona*, couronne). Entom. Qui a rapport au genre coronule. || CORONULACÉES. s. f. pl. Famille de la classe des ostrychopodes ou cirripèdes, qui a pour type le genre coronule.

CORONULADÉ, ÉE. adj. (du lat. *coronula*, petite couronne). Entom. Qui appartient au genre coronule. || CORONULADÉES. s. f. pl. Famille de l'ordre des cirripèdes acamptosomes, ayant pour type le genre coronule.

CORONULE. s. f. (du lat. *coronula*, dimin. de *corona*, couronne). Entom. Couronne ou demi-couronne d'épines garnissant le sommet du coude ou de tibia de quelques insectes, comme dans le fulgore candelaire.

— Bot. Rebord membraneux de certains filets [illegible]

CORONULIDÉ, ÉE. adj. (du lat. *coronula*, petite couronne). Entom. Qui a rapport au genre coronulide. || CORONULIDÉES. s. f. pl. Famille de la classe des cirripèdes, qui a le genre coronule pour type.

COROPHIE. s. m. Conchyl. Genre de l'ordre des amphipodes, famille des crevettines. L'espèce que l'on trouve très-communément sur nos côtes est le corophie longicorne.

COROSSOL. s. m. Bot. Nom vulgaire du fruit de l'anone muriquée.

COROSSOLIER. s. m. Bot. Un des noms vulgaires de l'anone muriquée.

COROURE. s. m. Métal. Monnaie de compte, dont on se sert dans plusieurs contrées de l'Orient, particulièrement dans les Etats du Mogol, pour calculer les grandes sommes, comme on fait en France de millions et de milliards.

COROYÈRE. s. f. (rad. *corium*, cuir). Bot. Nom vulgaire de la corіaire. On s'en sert pour coroyer les cuirs.

COROZAÏMITE. s. des 2 g. Qui est de la ville de Corozaïm. || adj. des 2 g. Qui appartient à cette ville ou à ses habitants.

CORPON ou **CORPOU.** s. m. Pêch. Cinquième chambre, à la tête de la madrague où se prennent les thons.

CORPORAL. s. m. (du lat. *corporale*, même signif.; formé de *corpus*, corps). Culte cath. Linge carré et bénit que le prêtre étend sur l'autel pour y placer le calice et ensuite l'hostie, pendant la messe. Blanchir un corporal, des corporaux.

CORPORALIER. s. m. Liturg. cath. Sorte de bourse dans laquelle on serre le corporal. Aujourd'hui on dit plus communément Bourse.

CORPORALITÉ. s. f. (rad. *corps*). Didact. État de ce qui est corps.

CORPORATIF, IVE. adj. Didact. Qui tend à former un corps.

— Phil. *Passion corporative.* Dans le langage de l'école sociétaire, il se dit de l'ambition, parce que les philosophes de cette école la considèrent, lorsqu'elle est bien dirigée, comme le bien du corps social.

CORPORATION. s. f. (pr. *kor-po-ra-ci-on*, rad. *corps*). Association dont les membres sont unis entre eux par les mêmes droits, les mêmes devoirs. Chaque corporation honorifique, religieuse ou industrielle avait ses statuts, ses administrateurs spéciaux, ses priviléges et ses immunités. Les arts et métiers forment, dans quelques pays, des corporations distinctes. Entrer dans une corporation. Etre membre d'une corporation. Il harangua le prince au nom de la corporation. Les corporations en France n'ont plus d'existence légale.

— Dans un sens analogue, on dit : *Corporation religieuse.*

— Hist. En Angleterre, on appelle *corporation* un corps politique auquel une charte ou patente royale a accordé le droit d'avoir un sceau commun, d'agir, de concéder, d'acquérir, en un mot, de faire, dans l'étendue du territoire qui lui est assigné, tout ce que la loi permet aux particuliers. On a levé dans la *corporation* de Bristol cinq cents guinées pour les frais du repas, et l'on paraît disposé à ne rien épargner pour rendre la fête brillante. (Trév.)

CORPORÉITÉ. s. f. (rad. *corps*). Qualité de ce qui est corporel, ce qui constitue un corps tel qu'il est. La corporéité de Dieu était l'erreur capitale des anthropomorphites. Plusieurs anciens ont cru la corporéité des anges. Tertullien est fort éloigné de tenir la corporéité de Dieu. Les mahométans reprochent aujourd'hui aux Samaritains d'admettre la *corporéité* de Dieu. (D'Herbelot.)

CORPOREL, ELLE. adj. (du lat. *corporalis*, même signif.; formé de *corpus*, corps). Qui a un corps. Les êtres corporels. Dieu n'est point corporel. La substance se divise en corporelle et en spirituelle. Les objets *corporels* nous occupent malgré nous, parce qu'entrant par les sens, ils font une impression plus réelle. (Jaq.) La substance qui pense est trop au-dessus de la substance *corporelle*, pour décider qu'il n'y a d'autre différence entre elles qu'une modification ou une situation différente des parties. (Id.)

— Qui concerne le corps, qui appartient au corps. Plaisir corporel. Punition corporelle. Peine corporelle. Vous ne vous occupez que de choses corporelles. La voix est une chose *corporelle*. (Boss.) Les infirmités *corporelles*. (Fléch.) Le singe, étant presque aussi bien organisé que l'homme, imite nos actions *corporelles*. (Virey.)

CORPORELLEMENT. adv. D'une manière corporelle, qui a rapport au corps. Punir corporellement. Dieu s'est abaissé jusqu'à l'homme, il nous a parlé *corporellement* et sensiblement, lui qui par sa nature ne parle point, et ne fait que vouloir et que penser. (Pellss.)

— Par opposition à Spirituellement. Dans le sacrement de l'Eucharistie on mange, on reçoit le corps de Notre-Seigneur Jésus Christ réellement et corporellement, et non pas spirituellement, comme le prétendent les calvinistes. On a pris possession de ce bénéfice réellement, corporellement et de fait.

CORPORIFICATION. s. f. (pr. *kor-po-ri-fi-ka-ci-on;* rad. *corporifier*). Chim. Action [illegible]

|| Opération qui redonne aux esprits à peu près le même corps qu'ils avaient avant leur spiritualisation.

CORPORIFIÉ, ÉE. part. pass. du v. Corporifier. S'empl. adjectiv. Globules corporifiés.

CORPORIFIER. v. a. 1re conj. (ét. lat., *corpus*, corps; *facere*, faire). Ce verbe prend deux i à la 1re et à la 2e pers. pl. de l'imparf. de l'indic. et du prés. du subj. *Je corporifiais, tu corporifiais, il corporifiait, nous corporifiions, vous corporifiiez*, etc. *Que je corporifie, que tu corporifies, qu'il corporifie, que nous corporifiions, que vous corporifiiez*, etc. Didact. Supposer, donner un corps à ce qui n'en a point. Il y a eu des hérétiques qui corporifiaient les

— Chim. Mettre, fixer en corps les parties éparses d'une substance. Corporifier des globules de mercure. Il est difficile de fixer et de corporifier le mercure. Les sels volatils se peuvent ramasser et corporifier. Peu usité.

— SE CORPORIFIER. v. pron. Se former en corps, se faire un corps avec quelque composé.

CORPORISATION. s. f. Chim. V. CORPORIFICATION.

CORPORISER. v. a. 1re conj. V. CORPORIFIER.

CORPORU, UE. adj. (rad. *corps*). S'est dit d'une chose qui donne beaucoup de prise, et qui a beaucoup de corps. Les navires sont plus éminents et plus *corporus* que les galères. (Du Bellay.)

CORPOZOAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *corpus*, corps, et du gr. ζῶον, animal). Qui possède les organes de la nutrition animale. || CORPOZOAIRES. s. m. pl. Embranchement du règne animal, embrassant les animaux qui ont un système sanguin et un système nerveux simples, et qui possèdent essentiellement les organes de la nutrition de l'homme.

CORPS. (ét. celt., *cor*, élevé; *ps*, pour *penes*, habitation). Géogr. Ch-l. de cant., arrond. de Grenoble (Isère); 1,400 hab.

CORPS. s. m. (pr. *kor*). Phys. Portion de matière qui forme un tout complet, et qui réunit les trois dimensions : longueur, largeur et profondeur. Par ce mot on doit entendre tous les êtres animés, inanimés, organisés et non organisés, qui sont sortis des mains du Créateur, tels que les métaux, l'eau, l'air, la lumière, etc. Les corps s'offrent à nous dans trois états différents : ils sont solides, liquides ou gazeux. Leurs propriétés les plus remarquables sont l'étendue, l'inertie, l'impénétrabilité, la divisibilité, la porosité, l'élasticité, la ductilité, la dilatabilité, la compressibilité, la dureté. Corps naturel. Les corps élémentaires. Le mélange des corps. L'impénétrabilité des corps. L'extension des corps. Les corps sont corruptibles. Les êtres ayant corps, qui ont corps, qui ont un corps, qui n'ont point de corps. Les *corps* et leurs mouvements dépendent naturellement d'un esprit et d'une intelligence toute-puissante. (Boss.) Le principe de toute chaleur paraît être l'attraction des *corps*. (Buff.) La chaleur pénètre tous les *corps* qui lui sont exposés. (Id.) Absolument parlant, tout *corps* doit être indifférent pour le repos ou le mouvement. (Teyss.) Physiquement parlant, il n'y a pas de *corps* dans la nature qui soit complètement inerte. (Id.) Il est fort probable que les principes élémentaires des *corps* sont physiquement indivisibles. (Id.) Tous les *corps*, sans exception, sont plus ou moins poreux. (Id.) La cause véritable de l'élasticité des *corps* nous est inconnue. (Id.) Un *corps* diminue en général de volume quand il se refroidit. (Id.)

Ce corps interposé, par son opacité,
Dérobe à mes regards cette douce clarté (CASS.)

— Chim. Pour le chimiste, la principale classification des corps est celle qui repose sur leur composition intime; et, sous ce rapport, on reconnaît des *corps simples* ou *élémentaires* et des *corps composés*. Les anciens ne reconnaissaient que quatre éléments : l'eau, l'air, la terre et le feu. Il est bien reconnu aujourd'hui que l'eau, l'air, la terre, sont des composés. Les chimistes classent aussi les corps simples en *pondérables* et *non pondérables* ou *impondérables*. On distingue encore les corps simples pondérables en corps *métalliques* et en corps *non métalliques*. On compte maintenant cinquante-quatre corps simples, c'est-à-dire cinquante-quatre substances qui jusqu'à présent n'ont pu être décomposées. Les corps simples pondérables non métalliques sont : oxygène, hydrogène, bore, carbone, phosphore, soufre, sélénium, iode, brôme, chlore, azote, phthore ou fluor, silicium, zirconium. Les corps simples métalliques sont : magnésium, calcium, strontium, baryon, lithyum, sodium, potassium, manganèse, zinc, fer, étain, cadmium, aluminium, arsenic, glucynium, yttrium, thoryum, molybdène, chrôme, tungstène, colombium, antimoine, urane, cérium, cobalt, titane, bismuth, cuivre, tellure, plomb, mercure, nickel, osmium, chodium, iridium, argent, or, platine, palladium. Les trois corps simples impondérables sont : le calorique, la lumière et le fluide électrique. || *Corps composés*. C'est la combinaison deux à deux, trois à trois, etc., des corps simples, qui constitue tous les corps composés de la nature. Lorsque les corps simples s'unissent en plusieurs proportions entre eux, on fait précéder le premier par les mots *proto*, *bi*, etc.; ainsi on dit, *protochlorure de mercure*, *deutochlorure de mercure*, etc.

— Pathol. et anat. *Corps étrangers*. Corps ve[...] d'un animal vivant, qui ne font point partie de son organisation. || *Corps inorganiques*. Les diverses substances minérales à l'état gazeux, liquide ou solide, ou des débris de végétaux et d'animaux morts qui pénètrent dans l'intérieur de l'organisme par diverses voies. || *Corps organiques*. Tous les matériaux émanés du sang, urine, bile, pus, sérosité, etc., etc., et le sang lui-même, qui se déposent hors de leurs voies naturelles et s'y décomposent, ou qui forment des concrétions ou des calculs dans leurs canaux et leurs réservoirs naturels. || *Corps pampiniforme*. Nom du plexus que forment les veines spermatiques en s'entrecroisant entre elles et avec les artères du même nom sur le muscle psoas. || *Corps papillaire*. On appelle ainsi les éminences qui se voient à la surface extérieure du derme. || *Corps psalloïde* ou *lyre*. Dénomination que plusieurs anatomistes ont donnée à la surface inférieure de la voûte à trois piliers, à laquelle ils trouvent la forme d'une lyre. || *Corps réticulaire*. Ce corps, que l'on connaît encore sous le nom de *corps muqueux de Malpighi*, est une des parties qui entrent dans la composition de la peau; il se trouve placé au-dessous de l'épiderme, et répandu sur le corps papillaire. || *Corps vitré*. Substance de nature gélatineuse et transparente, ainsi nommée à cause de l'analogie qu'on lui trouve avec du verre fondu. Ce corps est une des parties les plus importantes de l'œil; il occupe tout l'espace compris entre l'insertion du nerf optique et le cristallin. Le corps vitré est sujet à plusieurs maladies qui influent plus ou moins sur la vision. L'issue du corps vitré est un des accidents les plus redoutables de l'opération de la cataracte par la méthode de l'extraction.

— *Corps sonore*. Tout corps qui rend ou peut rendre immédiatement un son. Tout instrument de musique n'est pas un corps sonore. On ne doit donner ce nom qu'à la partie de l'instrument qui sonne elle-même, et sans laquelle il n'y aurait point de son. Ainsi, dans un violon, chaque corde est un corps sonore.

— Par extens. on appelle *corps*, la partie de certains habillements qui couvre depuis le cou jusqu'à la ceinture. Corps de cuirasse. Corps de jupe, de robe. Les manches d'un corps. Ce corps est trop long, trop étroit, trop large. Etrécir, élargir un corps. Corps de baleine. Un corps de robe piqué. Un corps de jupe garni de baleine. Corps qui cache bien la taille. Corps de fer.

— Par analogie, *corps* désigne la principale partie de certains objets. *Le corps d'un violon, d'une guitare*, etc. La partie creuse d'un violon, d'une guitare, etc., sans comprendre le manche. || *Le corps d'un vaisseau, d'un navire*. Le vaisseau, le navire, lorsqu'il est sans ponts, sans mâts, sans voiles, sans cordages et sans ancres. || *Le corps d'un carrosse*. La partie du carrosse qui est suspendue. || *Le corps d'une charrue*. La partie de la charrue à laquelle le soc est attaché. || *Le corps d'une place, d'une forteresse*. La place, la forteresse, considérée abstraction faite de ses dehors. Les assiégeants avaient pris les dehors, et étaient attachés au corps de la place. || *Le corps d'un Etat, d'un royaume*. Le territoire qui forme un Etat, un royaume. Ces provinces furent successivement réunies au corps de l'Etat. || *Le corps de ballet*. La troupe de danseurs qui exécutent un ballet, par opposition à ceux qui dansent un pas. || *Le corps d'un livre, d'un ouvrage*. Le livre, l'ouvrage, sans la préface, la table, les notes, etc. || *Le corps d'une lettre*. Une lettre, sans la date, la signature, les compliments de forme, etc. || *Corps de pompe*. Le tuyau d'une pompe dans lequel joue le piston. || *Corps de logis, corps de bâtiment*. La masse ou la partie principale d'un logis, d'un bâtiment, considérée séparément, etc., pavillons, ailes, et autres accompagnements qu'elle peut avoir. Beau corps de logis. Grand corps de logis, de bâtiment. Corps de logis de devant, de derrière. Il y a dans cette maison deux corps de logis. L'édifice est composé de deux, de trois corps de bâtiment. Ces deux ailes, ces deux pavillons accompagnent bien le corps de logis. Elles se composent de trois *corps* de logis, précédés d'une grande cour fermée par une grille élégante. (Macc.) Elle ajouta au château un *corps* de bâtiment, où était une riche bibliothèque. (Id.) Des réparations à faire dans le *corps* de bâtiment. (Bot.) || On appelle aussi *corps de logis*, un logement détaché de la masse du bâtiment principal. Il occupe un petit corps de logis sur le devant. || *Corps de logis simple*. Celui qui ne renferme qu'une seule pièce, ou une seule suite de pièces. || *Corps de logis double*. Celui dans l'épaisseur duquel il y a deux pièces ou deux suites de pièces. || *Le corps d'un édifice*. La grosse maçonnerie, prise sans la charpente et la menuiserie. || *Le corps d'une devise*. La figure qui est représentée sur une devise, par opposition aux paroles qui l'accompagnent, et qu'on nomme l'*âme de la devise*.

— Par rapport à la solidité et à l'épaisseur de certaines choses qui sont ordinairement un peu minces. Ce papier n'a pas de corps. Ce parchemin n'a pas assez de corps. Une étoffe qui a du corps. Cette lame d'épée est bien mince, elle n'a point de corps. || Par rapport à la consistance des choses liquides, qu'on fait cuire ou épaissir par le feu ou autrement, comme les sirops, les onguents, les emplâtres, etc. Ce sirop n'a pas assez de corps. Il faut donner plus de corps à cet onguent. Cet emplâtre a trop peu de corps. || Par rapport à la force et à la vigueur de certains vins, de cer[...] de corps, n'a guère de corps, prendra du corps.

— Par extens. et fig. Souffrez que laissant là le *corps*, pour ainsi dire, et les dehors de cette cérémonie. (Mass.) Ce qui domine dans sa conduite, ce qui fait comme le *corps* de toute notre vie. (Id.)

— Fig. Recueil, assemblage de plusieurs pièces, de plusieurs ouvrages de divers auteurs, en un ou plusieurs tomes ou volumes. *Le corps des poëtes grecs, des poëtes latins. Le corps des historiens*. C'est un grand corps, un beau corps d'histoire. Il faut rassembler toutes les pièces et en faire un corps. *Le corps de l'histoire de France*. C'est ainsi que s'est formé le *corps* des Ecritures saintes. (Boss.) || On dit, dans un sens analogue : Corps de droit civil. Corps de droit canon. Un corps de lois. || *Corps de doctrine*. Réunion de principes qui forment un système. On ne le dit guère qu'en parlant de morale ou de religion. Pour défendre tout le *corps* de la doctrine. (Boss.)

— Anat. *Le corps d'un os, d'un muscle*. La tige d'un os, d'un muscle.

— Anc. législ. *Gens de corps*. V. CORSAGE.

— Astron. *Le corps du soleil, d'une planète*. Le globe ou le disque du soleil, d'une planète. Il découvrit une tache dans le corps du soleil. On voit des cavités, des éminences dans le corps de la lune. Considérez ces grands *corps* de lumière qui sont suspendus sur votre tête, et qui nagent pour ainsi dire dans ces espaces immenses. (Mass.) La magnificence de ce *corps* immense de lumière qui préside au jour. (Id.) || *Corps célestes*. Ceux que nous voyons, errants ou fixes, peupler la vaste sphère des cieux. Les *corps* planétaires ont chacun leurs sphères et leurs influences. Ceux qui gouvernent sont comme les *corps* célestes; ils ont beaucoup d'éclat et peu de repos. (F. Bacon.) || Les *corps célestes* se divisent en deux classes : les corps lumineux et les corps opaques. || Les *corps lumineux* sont ceux qui répandent au loin la lumière : ce sont le soleil et les étoiles. || Les *corps opaques* sont ceux qui n'ont pas de lumière par eux-mêmes et ne sont éclairés que par celle qu'ils reçoivent des corps lumineux : ce sont les planètes, les satellites et les comètes.

— Bot. *Le corps ligneux*. Le bois, la partie de la tige ou de la racine comprise entre la moelle et l'écorce. || *Le corps d'un arbre*. La tige, le tronc d'un arbre. || *Corps calleux*. On désigne sous ce nom la petite protubérance calleuse qui se trouve à la base de l'ombilic dans les pois et la plupart des légumineuses. || *Corps intermédiaire*. Nom donné au bois.

— Calligr. *Le corps d'une lettre*. Le principal trait dont une lettre est formée.

— Constr. *Corps mort*. Poutrelles que l'on enterre sur le bord d'une rivière où l'on construit un port.

— Droit civil. *Corps héréditaire*. La masse des biens qui composent une succession. Légitime en corps héréditaire.

— Droit crim. *Corps de délit*. Ce qui prouve l'existence d'un délit, comme l'effraction d'une porte, un cadavre, etc.

— Géom. Substance étendue et impénétrable, divisible, figurée. Dans ce sens, il est synon. de Solide.

— Hist. nat. Quand deux ou plusieurs choses ont contracté une forte adhérence, et sont unies de manière à n'en faire qu'une, on dit qu'*elles font corps*, qu'*elles ont fait corps*. Ces deux branches font tellement corps ensemble, qu'il est presque impossible de les séparer. Ces deux choses font corps.

— Fig. Le train tout entier, avec sa série de wagons, précédés de la locomotive, semble ne former qu'un seul *corps*, un animal gigantesque, aux proportions effrayantes. (Macc.)

— Jurispr. *Corps de preuves*. Réunion de plusieurs sortes de preuves, qui toutes ensemble forment une preuve complète.

— Législ. *Corps et communautés*. Se dit des villes, universités, colléges, hôpitaux, chapitres et maisons religieuses.

— Mar. *Corps mort*. Tout objet établi sur le rivage, ou sur le fond d'une rade, pour l'amarrage des navires; c'est ordinairement une très-grosse ancre borgne avec une chaîne ou un câble, dont le bout est porté par un bateau ou par une caisse flottante. L'ancre du corps mort. La chaîne, le câble du corps mort.

— Mod. Les coiffeurs appellent *corps de rang*, les tresses qui sont au-dessous des tournants, en allant de la tempe à la nuque.

— Mus. *Corps de voix*. Nombre de degrés de force et d'étendue que peut embrasser une voix, à la différence du volume de la voix, qui consiste dans la manière dont elle remplit l'oreille, dont elle se fait entendre à une distance plus ou moins grande, et qui est désigné par le simple nom de *corps*.

— Numism. *Corps* se dit de toutes les figures empreintes sur les médailles.

— Techn. *Corps à baleine*. Espèce de corset garni de baleine, avec lequel les femmes se serrent la poitrine et le bas-ventre, pour amincir la taille et lui donner une sorte d'élégance.

— Typogr. *Le corps d'une lettre*. La dimension de la pièce qui supporte l'œil de la lettre, et qui se mesure par points typographiques du côté du cran. Ce caractère est fondu sur le corps dix, sur le corps douze, etc. La force de corps d'un caractère. V. POINT TYPOGRAPHIQUE, [...] || *Corps intermédiaires et irrégu*liers. Nom qu'on donnait autrefois aux caractères appelés aujourd'hui *philosophie*, *gaillarde* et *mignonne*. || *Corps de galée*. La partie de la galée qui est couvert par la coulisse.

— Fig. *Prendre l'ombre pour le corps*. Prendre l'apparence pour la réalité.

A toute peine il regagna les bords,
Et n'eut ni l'ombre ni le corps. (LA FONTAINE.)

— On dit aussi que l'*envie fuit la vertu comme l'ombre fuit le corps*.

— Pris dans le sens de Chimère. Leur imagination étant abusée, ils semblent jouir de quelque ombre de félicité; semblables aux hypocondriaques, dont la fantaisie blessée se repaît du simulacre et du songe d'un plaisir vain et chimérique, d'un fantôme léger, d'un spectacle sans *corps*. (Boss.)

— Epith. Simple, mixte, composé, aérien, élastique, diaphane, lucide, lumineux, transparent, opaque, compacte, condensé, poreux, solide, liquide, fluide, sec, humide; pesant, palpable, pénétrable, sonore, cristallin, cylindrique, rond, orbiculaire, dissoluble, sphérique, étranger, hétérogène, etc. || Syn. simpl. Corps, matière, substance.

CORPS. s. m. (du lat. *corpus*, fait par contraction de *corruptus*, corrompu, parce que le corps est considéré à l'égard de l'âme comme la partie corruptible d'un être animé). Anat. La partie matérielle d'un être animé, et particulièrement de l'homme. Le corps humain. Le corps de l'homme. Les diverses parties du corps. Les membres du corps. L'intérieur du corps de l'homme. Un corps vivant. Le corps d'un animal. Tout est ménagé dans le *corps* humain avec un artifice merveilleux. (Boss.) Depuis tant de temps qu'on regarde le *corps* humain, on n'a pu encore parvenir à en pénétrer le fond. (Id.) De même que nous ne savons ce que c'est qu'un esprit, nous ignorons ce que c'est qu'un *corps* nous voyons quelques propriétés, mais quel est le sujet en qui ces propriétés résident? (Volt.) On ne peut assez admirer la Providence dans l'arrangement des *corps* et dans les différents organes qui composent la machine des animaux. (Malebr.) L'union entre l'âme et le *corps* est si étroite, si intime, qu'il ne se passe rien dans ce dernier sans que la première en soit aussitôt avertie. (Laromig.) Quel homme lui avez-vous fait d'un *corps* que vous tenez loublement de lui? (Mass.) Demoiselle belette au *corps* long et fluet. (La Font.)

Déjà ton *corps* charmant se déploie avec grâce,
Dessine à l'œil ravi ses formes, ses contours. (DE BAIS.)

Du lis et de la rose une teinte légère
Relevait de son *corps* les contours gracieux. (DELILLE.)

— La partie du corps humain qui est entre le cou et les hanches, et qui est comme le tronc. Il a le corps bien fait, mais les jambes un peu trop courtes. Il a le corps et les membres bien proportionnés. Il a le corps long, le corps tout de travers. Frappe, frappe, ma bien aimée, sans te lasser; mais quand tu m'auras diapré le *corps* de meurtrissures, regarde avec bonté l'homme le plus fortuné qui fut jamais battu par une femme. (Beaumarchais.)

— La capacité de cette partie du corps. Il a un abcès dans le corps. Il eut le corps percé de trois balles. Il a reçu un coup d'épée dans le corps. Je vous passerai mon épée au travers du corps.

— Certaines parties du corps humain dont la forme et la substance sont très-diverses. Corps calleux. Corps caverneux. Corps muqueux, vitré, etc.

— Par opposition à Esprit, âme, etc. L'homme est composé de corps et d'âme, du corps et de l'âme, d'un corps et d'une âme. L'âme est unie, attachée au corps. Quand l'âme est détachée, séparée, sortie du corps. L'esprit et le corps. Quand l'âme abandonne le corps. Un corps sans âme. Il n'oubliait rien de ce qui pouvait servir à donner au prince toute la force de *corps* et d'esprit dont il avait besoin. (Id.) Nous avons employé toutes sortes de moyens pour faire que le prince sût dès lors discerner l'esprit d'avec le *corps*; afin que l'âme commandant au *corps*, lui représentât Dieu commandant au monde entier, et à l'âme même. (Id.) L'amitié est une âme qui habite deux *corps*, un cœur qui habite deux âmes. (Del.) Les uns faisaient mourir l'âme avec le *corps*, d'autres la faisaient vivre avant le *corps*, quelques autres la faisaient passer d'un *corps* à un autre *corps*. (Mass.) Son *corps* va sortir du monde, mais son cœur, mais toutes ses affections y demeurent. (Id.)

— Par rapport à la taille et à la conformation. Corps bien formé, bien proportionné. Un petit corps. Un grand corps. Un beau, un vilain corps. Un corps mal bâti. Il tient le corps droit. Le corps de cet homme, de cet animal, de cette bête, est singulièrement conformé. Des corps robustes. Ce corps languissant. Ce corps pâle et sanglant. Un *corps* parfait doit renfermer une âme pure. (X. Marmier.) Un *corps* mal fait peut renfermer une fort belle âme. (Buff.)

— Par rapport à la santé, aux diverses impressions que le corps humain peut éprouver. Corps bien constitué, mal constitué. C'est un mauvais corps. Corps fluet, délicat, faible, exténué, perclus. J'ai le corps tout entrepris. Il a le corps brisé, moulu. Les maladies qui attaquent le corps. Macérer son corps. Traiter durement, délicatement, sensuellement son corps. Il avait le corps tout enflé. Une voiture lui a passé sur le corps. Il a vingt blessures sur le corps. Son corps est criblé de blessures. J'ai [...] *Le corps qui dépérit*. Dix ans de service ont plus usé votre *corps* qu'une vie entière de pénitence. (Mass.) Il est robuste de *corps*, terrible de visage. (Boil.) Un *corps* languissant qui ne peut plus se soutenir. (Fléch.) Ce *corps* vigoureux où il semble que tout soit nerf. (Boss.)

— Par rapport aux mouvements, aux exercices. Corps souple, agile. Il porte bien son corps. Vous portez votre corps de travers. Les mouvements du corps. Les exercices du corps. Il est si agile, si souple, qu'il fait tout ce qu'il veut de son corps.

— Par rapport à la lutte, aux combats. Prendre, saisir son adversaire au corps. Je lui fe-

e, d'un fantôme léger, d'un spec-
rps. (Boss.)
S'mple, mixte, composé, aérien,
aphane, lucide, lumineux, trans-
ue, compacte, condensé, poreux,
e, fluide, sec, humide; pesant, pal-
rable, sonore, cristallin, cylindri-
rbiculaire, dissoluble, sphérique,
érogène, etc. || Syn. simpl. Corps,
stance.

. m. (du lat. *corpus*, fait par con-
corruptus, corrompu, parce que le
nsidéré à l'égard de l'âme comme la
ptible d'un être animé). Anat. La
rielle d'un être animé, et parti-
de l'homme. Le corps humain.
de l'homme. Les diverses parties
Les membres du corps. L'inté-
orps de l'homme. Un corps vi-
orps d'un animal. Tout est mé-
le *corps* humain avec un ... .dce
. (Boss.) Depuis tant de temps
de le *corps* humain, on n'a pu en-
ir à en pénétrer le fond. (Id.) De
nous ne savons ce que c'est qu'un
ignorons ce que c'est qu'un *corps*
quelques propriétés, mais quel est
qui ces propriétés résident? (Volt.)
assez admirer la Providence dans
nt des *corps* et dans les différents
composent la machine des ani-
ebr.) L'union entre l'âme et le *corps*
e, si intime, qu'il ne se passe rien
nier sans que la première en soit
rtie. (Laromig.) Quel homm... lui
ait d'un *corps* que vous ten... lou-
lui? (Mass.) Demoiselle belette au
et fluet. (La Font.)

e charmant se déploie avec grâce,
il ravi ses formes, ses contours. (De Bais.)
de la rose une teinte légère
on *corps* les contours gracieux. (Desaix.)

rtie du corps humain qui est entre
es hanches, et qui est comme le
le corps bien fait, mais les jambes
courtes. Il a le corps et les mem-
oportionnés. Il a le corps long, le
le travers. Frappe, frappe, ma bien
te lasser; mais quand tu m'auras
orps de meurtrissures, regarde avec
mme le plus fortuné qui fut jamais
ne femme. (Beaumarchais.)

acité de cette partie du corps. Il a
ans le corps. Il eut le corps percé
lles. Il a reçu un coup d'épée dans
vous passerai mon épée au travers

nes parties du corps humain dont
t la substance sont très-diverses.
eux. Corps caverneux. Corps mu-
é, etc.
position à Esprit, âme, etc. L'homme
é de corps et d'âme, du corps et de
corps et d'une âme. L'âme est unie,
corps. Quand l'âme est détachée,
ortie du corps. L'esprit et le corps.
me abandonne le corps. Un corps
Il n'oubliait rien de ce qui pouvait
onner au prince toute la force de
'esprit dont il avait besoin. (Id.)
employé toutes sortes de moyens
que le prince sût dès lors discerner
vec le *corps*; afin que l'âme com-
u *corps*, lui représentât Dieu com-
u monde entier, et à l'âme même.
itié est une âme qui habite deux
cœur qui habite deux âmes. (Del.)
isaient mourir l'âme avec le *corps*,
faisaient vivre avant le *corps*, quel-
la faisaient passer d'un *corps* à un
. (Mass.) Son *corps* va sortir du
ais son cœur, mais toutes ses affec-
neurent. (Id.)
apport à la taille et à la conforma-
bien formé, bien proportionné. Un
. Un grand corps. Un beau, un vi-
Un corps mal bâti. Il tient le corps
orps de cet homme, de cet animal,
te, est singulièrement c... ormé. Des
stes. Ce corps languissa... Ce corps
nglant. Un *corps* parfait doit renfer-
me pure. (X. Marmier.) Un *corps*
eut renfermer une fort belle âme.

apport à la santé, aux diverses im-
que le corps humain peut éprouver.
constitué, mal constitué. C'est un
orps. Corps fluet, délicat, faible, ex-
clus. J'ai le corps tout entrepris. Il
brisé, moulu. Les maladies qui atta-
orps. Macérer son corps. Traiter du-
licatement, sensuellement son corps.
corps tout enflé. Une voiture lui a
e corps. Il a vingt blessures sur le
corps est criblé de blessures. J'ai

qui dépérit. Dix ans de service ont
otre *corps* qu'une vie entière de pé-
(ass.) Il est robuste de *corps*, terri-
age. (Boil.) Un *corps* languissant
t plus se soutenir. (Fléch.) Ce *corps*
où il semble que tout soit nerf.

apport aux mouvements, aux exer-
ps souple, agile. Il porte bien son
s portez votre corps de travers. Les
s du corps. Les exercices du corps.
ile, si souple, qu'il fait tout ce qu'il
n corps.
pport à la lutte, aux combats. Pren
son adversaire au corps. Je lui fe-

rai un rempart de mon corps. Il le couvrit de son corps.

— Épith. Sain, robuste, vigoureux, nerveux, faible, délicat, fragile, affaibli, épuisé, exténué, fluet, infirme, défaillant, languissant, perclus, usé, dégagé, hideux, monstrueux, défiguré, épais, étique. || Périphr. La demeure, la prison de l'âme. A la vile *demeure* il arrache son âme. (Delille.)

Et c'est ce même Dieu de qui la main puissante
De ma frêle *machine* ajusta les ressorts.
(De Chaulieu.)

— Par opposition, il se dit des personnes considérées par rapport aux biens, aux marchandises, etc. Il s'y obligera corps et biens. Séparation de corps et de biens. Elle a obtenu séparation de corps et de biens.

— Fig. Société, union de plusieurs personnes qui vivent sous les mêmes lois, les mêmes règles, les mêmes coutumes. Se réunir, se rassembler en corps de peuple. Grand corps. Puissant corps. L'État, la république, le royaume, l'empire est un corps politique. L'Eglise est un corps mystique, dont Jésus-Christ est le chef, et dont les fidèles sont les membres. Demandez aux chrétiens si les césars pouvaient être de leurs *corps*. (Boss.) Ils regardaient leur famille comme partie d'un plus grand *corps*, qui est le *corps* de l'État. (Id.)

— Fig. et par extens. Un si grand *corps* ne subsisterait pas, sans une âme qui le gouverne et qui règle tous ses mouvements. (Pasc.) Le *corps* n'est non plus vivant sans le chef, que le chef sans le *corps*; quiconque se sépare de l'un ou de l'autre n'est plus du *corps*. (Id.)

— Certaines compagnies, certaines communautés particulières, dans l'Etat ou dans l'Eglise. Le corps du clergé. Le corps de la noblesse. Il y avait autrefois en France six corps de marchands. Le clergé était le premier corps du royaume. Le corps de métiers. Le parlement y assista en corps. Marcher en corps. Les corps militaires. Les corps constitués. Le corps de ville, et mieux, le corps municipal. Nous agissons dans le *corps* de l'épiscopat et de l'Eglise catholique. (Boss.) L'auteur de notre ouvrage n'est plus de notre *corps*. (Pasc.) J'en conviens; mais s'attaquer à un *corps* aussi respectable que celui des bossus! (Scribe). L'université alla en *corps* se prosterner au pied du trône pour demander grâce. (Anquet.)

— Art milit. Armée entière ou un certain nombre de gens de guerre. Corps d'armée. Corps de troupes. L'armée en corps. Marcher en corps d'armée. L'armée était divisée en deux, en trois corps. Le premier, le deuxième corps. Corps de réserve, de bataille. Corps détaché. Corps d'infanterie, de cavalerie. Il commandait un petit corps de cavalerie, un grand corps d'infanterie. Corps d'auxiliaires, d'alliés. Corps de vingt mille hommes. Qu'est-ce qu'une armée? c'est un *corps* animé d'une infinité de passions différentes, qu'un homme habile fait mouvoir pour la défense de la patrie. (Fléch.) Ces grands *corps* sont d'autant plus forts et plus agissants, qu'ils reçoivent de plus près les impressions de leurs mouvements et de leur force. (Id.) || La réunion, l'ensemble de ceux qui appartiennent à certaines armes spéciales. Le corps de l'artillerie, de la gendarmerie, du génie. Les corps des sapeurs-pompiers, etc. || *Corps royal d'état-major*. Corps composé de tous les officiers qui sont destinés à servir près de la personne des généraux de tout grade. || *Corps royal d'état-major général de l'armée*. Corps composé de 8 lieutenants généraux, 16 maréchaux de camp, 30 colonels, 30 lieutenants-colonels, 119 chefs d'escadron, 298 capitaines et 66 lieutenants. || *Corps francs*. On appelait ainsi de petits corps de troupes légères, levés pour la guerre seulement, et dont l'entretien n'était pas à la charge du gouvernement. || On le dit encore d'un régiment, d'une troupe quelconque, par rapport à ceux qui en font partie. Rejoindre son corps. Visite de corps. Il est aimé dans son corps. Les capitaines ont reçu ordre de se rendre au corps, de rester au corps. C'est une lettre de son cousin qui sert dans le même *corps*. (Beaumarch). || *Gardes du corps*. V. GARDES du corps.

— Fig. Ne craignez rien, mon capitaine, je suis là pour soutenir le *corps* d'armée. (Varner.)

— *Vieux corps*. Se disait autrefois des six plus anciens régiments d'infanterie française, des régiments de Picardie, Champagne, Navarre, Piémont, Normandie et la marine. Le régiment de Picardie était le premier des vieux corps.

— *Corps de garde*. Lieu où se tiennent les soldats qui montent la garde. Bâtir un corps de garde. Il fut conduit au corps de garde. Les soldats posèrent leurs armes au corps de garde. Il surprit, il força, il enleva le corps de garde. L'alarme est au corps de garde. Les chansons [...] veille des passants que les litanies ou les cantiques latins. (Alph. Royer.) || Il se dit aussi du lieu où l'on établit les soldats qui composent la garde d'un poste. Son logis servit de corps de garde.

— Fig. *Mots, railleries, plaisanteries de corps de garde*. Mots, plaisanteries, railleries grossières, basses, sales, telles que s'en permettent, au corps de garde, ceux des soldats qui n'ont reçu aucune éducation.

— Chorégr. *Corps d'entrée*. Chœur de danse qui figure dans un ballet.

— Comm. Les négociants armateurs disent perdre *corps et cargaison* quand tout périt, vaisseau et marchandises. || Dans le même sens on dit aussi *Corps et biens*. Plusieurs navires se perdent *corps et biens* par les coups de vents du nord-ouest qui rendent la navigation de la Manche si périlleuse. (E. Sue.)

— Dipl. *Corps diplomatique*. Les ambassadeurs et ministres étrangers qui résident auprès d'une puissance.

— Hist. eccl. *Religieux du corps de Jésus-Christ* ou du *Saint-Sacrement*. Ordre fondé vers le commencement du XIVe siècle.

— Législ. Il se dit encore des personnes considérées comme sujettes à être emprisonnées par ordre de la justice.

— On dit substantiv. *Le par-corps*, pour le Jugement qui prononce la contrainte par corps. Craindre le par-corps.

— Manég. *Avoir du corps*. Se dit d'un cheval qui a les côtes bien tournées, amples et longues.

— Polit. Dans un sens particulier, *corps* se dit quelquefois de la personne du roi. Le cocher du corps. Le carrosse du corps. Il y avait naguère des gardes du corps. || *Corps législatif*. L'assemblée gouvernementale établie par la constitution de l'an III, et divisée en deux sections, *les cinq-cents* ou *les jeunes* et *les anciens*. || *Corps législatif*. Assemblée de trois cents membres électifs, créée par la constitution de l'an VIII, qui adoptait ou rejetait les projets de loi, sans les discuter, après avoir entendu les orateurs du gouvernement et ceux du tribunat. En 1814, il fut remplacé par la Chambre des députés; en 1815, on revint à l'organisation créée par la charte. || *Grenadiers du corps législatif*. Corps d'élite de 1,200 hommes, créé pour la garde du corps législatif. || *Corps politiques*. Réunions, assemblées qui s'occupent des affaires de l'Etat. La Chambre des pairs et celle des députés sont des corps politiques. L'harmonie du corps politique. Les *corps* politiques recommencent sans cesse, ils ne vivent que de remèdes. (Rivarol.) || *Corps politique*. Le gouvernement tout entier. L'ensemble des institutions politiques qui régissent un Etat. A l'instant qu'il y a un maître, il n'y a plus de souverain, et dès lors le *corps* politique est détruit. (J.-J. Rouss.) La terre est le plan sur lequel le *corps* politique se dessine. (Rivarol.)

— Relig. *Corps glorieux*. État où seront les corps des bienheureux après la résurrection.

— Fam. et abus. *Corps glorieux*. Personne qui est longtemps sans éprouver certains besoins naturels. || *Corps saint*. Cadavre d'un saint. On trouva dans les catacombes plusieurs corps saints. || On dit aussi *corps sacré*.

Allons à nos martyrs donner la sépulture,
Baiser leurs corps sacrés. (Corneille.)

— Prov. *Enlever cet homme comme un corps saint*. L'enlever de vive force, promptement, sans qu'il ait le temps ni le moyen de résister.

— En parlant du sacrement de l'Eucharistie. Recevoir le corps de Notre-Seigneur, le corps de Jésus-Christ. Le corps et le sang de Jésus-Christ sont contenus sous les espèces du pain et du vin. Le *corps* de Jésus-Christ est enfermé sous l'hostie, et sous la moindre partie de l'hostie. (Pasc.) C'était de leurs mains qu'elle recevait le *corps* et le sang du Fils de Dieu. (Fléch.)

— Hist. *Corps de métier*. Réunion des ouvriers d'un même état, d'une même profession. Tous les *corps* de métiers y figuraient avec les produits de leur industrie. (Mass.) Les *corps* de métiers étaient précédés du clergé et des membres de toutes les administrations de la ville. (Id.)

— Véner. *Être trop en corps*. Se dit d'un oiseau quand il est trop gras, et qu'il vole avec difficulté.

— Fam. *Il faut voir ce que cet homme a dans le corps*. Il faut voir ce qu'il peut faire, ce qu'il est capable de faire. || On dit, dans un sens analogue, *C'est un homme qui n'a rien dans le corps*.

— *A son corps défendant*. En repoussant une attaque.

Mais l'âge dans son âme a mis ce zèle ardent,
Et l'on sait qu'elle est prude à son corps défendant.
(Molière.)

— Fig. et fam. Malgré soi, à regret, avec répugnance. J'y ai consenti, mais à mon corps défendant.

— Fam. *A corps perdu*. Avec impétuosité, sans se ménager. Se jeter à corps perdu sur quelqu'un. Il se jeta à corps perdu dans la mêlée, dans le danger. Las d'attrister des bêtes malades, et pour faire un métier contraire, je me jette à *corps* perdu dans le théâtre; me fussé-je mis une pierre au cou! (Beaumarchais.)

— Fig. Témérairement. Il se jette à corps [...]

— Fam. *C'est un pauvre corps*. C'est un homme qui n'a ni esprit ni vigueur. || Quand une fille se livre au libertinage, on dit qu'*elle fait folie de son corps*.

— Fam. et par exagér. *Se tuer le corps et l'âme*. Se donner beaucoup de peine. Il se dit plus ordinairement de ceux qui travaillent sans beaucoup de fruit. Il s'est tué le corps et l'âme pour amasser de quoi vivre, et il n'a pu réussir. || *Se donner à quelqu'un corps et âme*. Se dévouer entièrement à lui.

— Fig. *Esprit de corps*. Façon de penser particulière à chaque corps, et d'après laquelle il se détermine et agit.

— *Repas de corps*. Repas pris en commun par les membres d'une même compagnie, d'une même association. Quel est le repas où tu es invité et qui a lieu chez Bernard? Est-ce une fête, un repas de *corps*? (Scribe.)

— Fig. *Répondre de quelqu'un corps pour corps*. En répondre comme de soi-même. || *Faire bon marché de son corps*. S'exposer facilement aux dangers.

— On dit d'un homme robuste et qui résiste aux plus grandes fatigues, *qu'il a un corps de fer*. C'est un corps de fer. || *Prendre du corps*. Prendre de l'embonpoint. || *Tomber rudement sur le corps à quelqu'un*. En dire des choses désobligeantes, soit en sa présence, soit en son absence. On vous a rudement tombé sur le corps.

— Fig. et pop. *Tant que l'âme me battra dans le corps*. Tant que je vivrai.

— Pop. *C'est un drôle de corps, un plaisant corps*. Il est plaisant, facétieux, il aime à rire; c'est un original. C'est un drôle de *corps* que votre père. (Dancourt.) || *Cet homme n'est pas traître à son corps*. Se dit de celui qui ne s'épargne rien, qui ne se refuse aucune des commodités de la vie.

— *A bras-le-corps*. loc. adv. Se dit quand on saisit une personne en passant les deux bras autour de son corps. Il le saisit à bras-le-corps. Prendre, tenir, porter quelqu'un à bras-le-corps.

— *Corps à corps*. loc. adv. Ils se tenaient corps à corps. Dans les pays où il y a des lions, il y a aussi des races de chiens capables de les combattre *corps à corps*. (B. de St-P.)

— Prov. et fig. *Faire de son corps une boutique d'apothicaire*. Prendre trop de remèdes. || On dit d'une compagnie, d'un parti, d'une armée, etc., sans chef, ou dont le chef n'est pas capable de l'être : *c'est un corps sans âme*. Une armée, avec un pareil chef, serait un corps sans âme. || Quand, après une longue maladie, la santé se rétablit et le corps semble être renouvelé, cela s'appelle *faire corps neuf*. || On le dit aussi des bêtes de sommes, et surtout du cheval qu'on a mis aux herbes. || *Avoir le diable au corps*. Etre méchant, furieux. Il querelle et bat tout le monde, il a le diable au corps. Eh! vraiment oui, c'est le diable au *corps* qu'il faut avoir pour exceller dans tous les arts. (Volt.) || Se dit aussi des animaux. Ce cheval a le diable au corps. || On le dit aussi par événement, d'un homme qui montre beaucoup d'adresse, de courage, de force, d'esprit et de talent. || *Faire litière de son corps*. S'excéder, s'exténuer à force de travailler. || *L'envie suit la vertu, le talent, le génie, etc. comme l'ombre suit le corps*. || *Gagner sa vie, gagner son pain, manger son pain à la sueur de son corps*. En travaillant, en se donnant beaucoup de peine. Ce sont de pauvres gens qui gagnent leur vie à la sueur de leur corps.

— CORPS MORT, ou simplement CORPS. Corps privé de vie, cadavre; se dit particulièrement du corps humain. Ensevelir le corps. Enterrer, inhumer un corps. Porter, mettre un corps en terre. Le corps fut exposé. Embaumer, disséquer un corps. Faire l'anatomie, l'autopsie d'un corps. Procéder à la levée d'un corps. La campagne était toute couverte, toute jonchée de corps morts. Les anciens brûlaient les corps. Jeter de l'eau bénite sur les corps. On suit, on accompagne le corps d'un ami à sa dernière demeure. L'Eglise nous promet la résurrection des corps à la fin du monde. Il cherchait à réchauffer par ses baisers le *corps* immobile d'un homme de trente à quarante ans. (Flor.) A sa prière, le chirurgien et le soldat creusèrent une fosse, où ils déposèrent le *corps*, tandis que le bon père tenait l'enfant, qui redoublait ses pleurs et ses cris. (Id.) Son *corps* a été déposé dans le cimetière de Clichy, et un simple monument atteste son patriotisme. (Macc.) Ils furent tous passés au fil de l'épée, et leurs *corps* traînés sur des claies et jetés à la rivière. (Id.) Ce sera une grande et belle fête que le *corps* de Napoléon traversant la France en triomphe. (Al. Karr.)

Que de *corps* entassés! que de membres épars,
Privés de sépulture!
Grand Dieu! tes saints sont la pâture
Des tigres et des léopards. (Racine.)

— On le dit aussi quelquefois des animaux.

— Prov. *Corps vide, âme désolée; et bien repu, âme consolée*. || *Aux beaux corps belles âmes*.

— Epith. Froid, glacé, livide, putride, infect, sanglant, inanimé. || Périph. Les restes de quelqu'un. Dépouille mortelle.

— *Corps* rime non seulement avec les mots en *ors*, comme *trésors*, *mors*, *tors*, *hors*; mais encore avec ceux en *ords* et en *orts*, comme *remords*, *accords*, *ports*, *efforts*.

Et ses talons hideux s'allongent au dehors,
[...]

CORPULENCE. s. f. (rad. *corps*). Grosseur, embonpoint, taille de l'homme et des animaux considérés sous le rapport de leur volume dans leur âge adulte, comme dans les âges qui précèdent et ceux qui suivent. Un homme de petite corpulence. Un homme de votre corpulence doit manger beaucoup. Les gens qui sont d'une grosse corpulence sont sujets à plusieurs incommodités. Les imbéciles, les êtres apathiques prennent de la *corpulence*. (Virey.) L'exercice, l'abstinence, les travaux du corps et de l'esprit, le tourment des passions et des affaires, sont propres à guérir la *corpulence*. (Id.)

— Il s'applique le plus ordinairement au volume du corps de l'homme et des animaux arrivés à l'âge adulte et considérés dans l'état sain.

Es-tu fou, cher Cléon? un peu de *corpulence*
Commande le respect, prouvant la tempérance.
(E. Augier.)

— On dit aussi : Un homme de petite, de médiocre corpulence.

— Médec. Syn. d'Obésité, et marque l'état d'une personne trop grasse. Tout ce qui ralentit le torrent de la circulation concourt à produire la *corpulence* graisseuse. (Virey.)

CORPULENT, ENTE. adj. Qui a beaucoup de corps, de corpulence. Un homme corpulent. Une femme corpulente. Vous êtes trop corpulent. César craignait moins Antonin et Dolabella, hommes gros et *corpulents*, que Brutus, Cassius et Cimber, qui étaient maigres et agités par de violentes passions. (Virey.) Les individus *corpulents* ont le désavantage d'être moins agiles, moins propres à toutes les fonctions de la vie que les corps plus maigres. (Id.)

CORPUSCULAIRE. adj. des 2 g. (rad. *corpus*, corps). Didact. Qui est relatif aux corpuscules, aux atomes. Dans leur état le plus rudimentaire, les végétaux et les animaux les plus grands existent sous forme *corpusculaire*. (Laur.)

— *Physique* ou *philosophie corpusculaire*, celle qui prétend rendre raison de tout par le mouvement de certains corpuscules. C'est sur l'hypothèse de l'état électro-chimique qu'est fondée de nos jours la philosophie *corpusculaire*, qu'on désigne sous le nom de théorie atomistique. Ceux qui ont écrit de la philosophie *corpusculaire* sont Lucrèce, Démocrite, Épicure, Gassendi et Bernier. (Harris.)

— Partisan du système des corpuscules, des atomes.

CORPUSCULE. s. m. (du lat. *corpusculum*, dim. de *corpus*, corps). Phys. Nom sous lequel on désigne en général les parties de la matière qui se dérobent à l'œil non armé d'instruments les plus grossissants. Corpuscules moléculaires. Corpuscules simples, indécomposables. Corpuscules composés, décomposables. Corpuscules atomiques. Corpuscules indivisibles. Newton a donné une méthode pour déterminer par la couleur des corps, la grosseur des *corpuscules* qui constituent les particules qui les composent. (Brisson.)

— Désigne aussi les fractions les plus minimes du fluide éminemment subtil qui remplit l'immensité de l'espace, et dans lequel se meuvent les grandes masses astronomiques.

— Se dit aussi des molécules ou particules les plus ténues de toutes les substances qui entrent dans la composition des corps bruts, soit planétaires, soit stellaires, et dans celle des corps organisés, végétaux ou animaux.

— Médec. Ce mot est quelquefois employé comme synonyme d'atome, de linéament, pour désigner les petits corps qui semblent exister, se mouvoir, voltiger, circuler devant les yeux, dans quelques affections ou états pathologiques. Lorsque les fièvres ataxiques ou malignes sont à leur plus haut degré d'intensité, les malades croient avoir devant les yeux de ces *corpuscules* mouvants qu'ils poursuivent de leurs mains tremblantes. (Villen.)

CORPUSCULISTE. s. m. Philosophe qui admet les corpuscules, les atomes; qui explique tout par le mouvement des atomes. Les aristotéliciens et les *corpusculistes* sont toujours prêts à s'égorger sur le plein ou sur le vide, sur la matière et sur la forme. (Spect. de la nat.)

CORPUS JURIS. s. m. (pr. *kor-puce-ju-rice*, littér., *corps de droit*). Mots latins par lesquels on désigne le recueil des lois romaines tel qu'il a été fait sous le règne et d'après les ordres de l'empereur Justinien.

CORRADOUX ou **COURRADOUX.** s. m. (par corruption de *corridor*). Mar. Espace compris entre les deux ponts d'un vaisseau.

CORRE ou **CORRET.** s. m. Pêch. Espèce de filet à poche.

CORREAU. s. m. (pr. *ko-rô*). Anc. mar. Bateau qui servait à décharger les navires.

CORRECT, ECTE. adj. (pr. *ko-rèk, èk-te*, du lat. *correctus*, même signif.; formé de *corrigere*, corriger, perfectionner). Exempt de fautes. Il se dit principalement de l'écriture, du langage, de l'impression. Écriture correcte. Copie correcte. Écrire d'une manière correcte. Cette édition est fort correcte. Cette page n'est pas correcte. Votre langage est correct. Son discours, son style est fort correct. Cette phrase est correcte, n'est pas correcte. Un compositeur correct. Je suis dans la résolution [...] poème auquel je travaille toujours dans ma retraite. (Volt.)

— *Auteur correct, peu correct*. Auteur exact, peu exact, soit dans son style, soit dans les faits, dans les dates, dans les noms qu'il rapporte.

Boileau, correct auteur de libelles amers,
Boileau, dit Marmontel, tourne assez bien les vers
(Gilbert.)

— *Dessin correct*. Dessin où toutes les règles sont observées, et qui exprime avec une sorte de perfection la forme des objets. || On dit, dans un sens analogue : Un dessinateur correct. Un peintre correct

CORRECTEMENT. adv. (rad. *correct*). Sans faute, selon les règles. Parler, écrire, imprimer correctement. Cet artiste dessine correctement. Pour parler plus correctement. Parlons plus *correctement*, (Boss.) L'auteur qui a écrit le plus *correctement*, traduit mot à mot de sa langue dans une autre, pourrait y être très-incorrect. (Beauz.)

CORRECTEUR, TRICE. s. (du lat. *corrector*, formé de *corrigere*, corriger). Celui, celle qui corrige, qui reprend. Sévère correcteur.

— Celui qui châtiait autrefois les élèves, dans les colléges.

— Impr. Celui qui corrige les épreuves d'imprimerie. Bon correcteur. Ceux qui connaissent l'histoire typographique savent que, dans les xvᵉ et xviᵉ siècles, l'emploi de *correcteur* d'imprimerie n'était pas dédaigné des plus grands hommes. (Bibl. du Poit.)

> Pour humilier les auteurs,
> Le dieu du Parnasse en colère,
> Voulut leur rendre nécessaire
> Le dangereux secours d'ignorants *correcteurs*.
> (*Alm. des Muses.*)

— Se disait aussi de certains officiers de la chambre des comptes chargés de faire la correction des comptes. Il était correcteur des comptes. Acheter une charge, un office de correcteur.

— Supérieur d'un couvent de minimes. Dans ce sens, il est aussi adjectif. Le père correcteur. Saint Étienne de Grammont recevait les disciples qui venaient à lui, à condition qu'ils ne lui donneraient jamais le nom de maître ni d'abbé; mais seulement l'humble titre de *correcteur*. (P. Hélyot.)

— Hist. rom. Magistrat qui concourait, avec les consulaires et les présidents, à l'administration des provinces.

CORRECTIF, IVE. adj. (rad. *correct*). Qui a pour but de corriger, de tempérer, d'adoucir. Vertu corrective. Phrase corrective. Incapable de nouvelleté, même *corrective*. (Montaigne.)

CORRECTIF. s. m. Pharm. Substance que l'on ajoute à une composition pharmaceutique pour modérer, réprimer l'activité des principaux ingrédients. Le sucre est le correctif du citron. C'est son correctif. Il faut mettre un peu d'anis pour servir de correctif.

— Fig. Adoucissement qu'on emploie dans le discours pour faire passer quelque proposition, quelque expression trop forte ou trop hardie. Un orateur ne doit point hasarder un mot barbare ou nouveau sans quelque *correctif* ou adoucissement. (Bourd.) On réduit par un *correctif* un mot à son sens précis, une pensée à son sens vrai, une action à l'équité ou à l'honnêteté, une substance à un effet plus modéré. (Encycl.) J'ai pensé envoyer votre analyse sans *correctif*. (Did.)

— Les locutions vulgairement connues sous le nom de *correctifs* sont les suivantes : En quelque façon, si j'ose m'exprimer ainsi, pour ainsi dire, s'il m'est permis d'employer cette expression, etc.

— Morale. Ce qui réduit une action à l'équité ou à l'honnêteté. Vous savez le *correctif* important et nécessaire dont on a eu soin de nous prémunir pour ne pas abuser de cette maxime. (Bourd.) La honte du Fils de Dieu est comme le modèle ou le *correctif* de la nôtre. (Id.)

CORRECTION. s. f. (pr. *ko-rek-cion;* du lat. *correctio*, même signif.; formé de *corrigere*, corriger). Action de corriger, d'ôter les défauts de quelque chose. Il se dit en parlant des choses morales et politiques. La correction des défauts, des mœurs, des erreurs, des abus. Cela a besoin de correction. Reviens à toi, sois docile, et reçois mes paroles de *correction*. (J.-J. Rouss.)

— Changements qu'on fait dans les ouvrages de la main ou de l'esprit pour les perfectionner. Cet ouvrage a besoin de correction. Votre correction n'est pas bonne. Il y a dans ce livre des choses qui demandent correction. Je trouve votre correction bonne. Un censeur cherche à s'élever au-dessus de celui qu'il censure par la supériorité de sa *correction*. (St-Evrem.) On sait que ces sortes de *corrections* ne plaisent pas aux comédiens, à cause de la nouvelle étude à laquelle elles les engagent. (Et. de Thal.) Dufresne surtout se refusa à charger sa mémoire des *corrections* que Voltaire avait faites à son rôle, et l'auteur de *Zaïre* était obligé de glisser ses *corrections* sous la porte de l'acteur pour qu'elles lui parvinssent. (Id.)

— Pureté de la langue. Les Anglais n'é- [illegible] ler, à écrire avec *correction*. (Volt.) Ce qui constitue une lettre bien écrite ne consiste pas seulement dans la *correction* du style. (Montcrif.) La plus grande *correction* est devenue le caractère distinctif de leur style. (Condill.)

— *Recevoir une pièce de théâtre à correction*. Recevoir une pièce avec la condition que l'auteur y fera certains changements.

— *Sauf correction, sous correction*. loc. adv. On se sert de cette locution pour adoucir ce qui peut déplaire à ceux devant qui l'on parle, et auxquels on veut témoigner de la déférence, du respect. Je maintiens, sauf correction, que cela est faux. Autrefois, les avocats disaient souvent dans leurs plaidoyers : *Sous correction de la cour, sauf correction de la cour*, ou simplement, *sous correction, sauf correction*.

— Impr. *La correction des épreuves*. L'art ou l'action de corriger les épreuves, d'indiquer les fautes commises par le compositeur, afin qu'il les fasse disparaître. Il n'entend rien à la correction. Les signes de la correction. Manuel de correction.

— Action du compositeur qui exécute les changements indiqués sur l'épreuve par l'auteur ou par le correcteur. La correction de cette forme est terminée.

— Additions et changements écrits à la marge ou entre les lignes d'une épreuve ou d'un manuscrit. Cette épreuve est chargée de corrections. Les corrections fourmillent sur cette épreuve. Toutes les corrections étaient écrites de sa main.

— Philol. Qualité de ce qui est correct. Cet ouvrage a beaucoup de correction. La correction du style, du langage. Il y a dans ce livre une grande correction de style. Vous parlez, vous écrivez avec une grande correction. Il parle, il écrit avec une grande correction. Les écrivains français, depuis Malherbe, ont mis dans leurs ouvrages une grande *correction*. (Pl.) La *correction* consiste dans l'observation scrupuleuse des règles de la grammaire et des usages de la langue. (Beauz.)

— Peint. *Correction de dessin*. Exactitude dans la représentation des contours et des détails anatomiques de la figure, d'après un modèle bien conformé, non compris le coloris. Raphaël, le Poussin, se sont distingués par la correction du dessin. Il n'y a rien à désirer dans ce tableau, ni pour la *correction* du dessin, ni pour l'ordonnance, ni pour la vérité. (Diderot.)

— Admin. *Correction* se disait du bureau où travaillaient les correcteurs des comptes. Le compte est à la correction.

— Réprimande, admonition. Correction charitable. Correction paternelle, maternelle, fraternelle. Douce, sévère correction. Cela mérite bien une correction. Je lui fais une petite correction. La force de ses *corrections*. (Boss.) Des *corrections* indiscrètes font quelquefois plus de mal que le vice même qu'on veut corriger. (Vill.) Ils trouvent trop d'orgueil dans ces *corrections*-là. (Mol.)

> Il faut mettre le poids d'une vie exemplaire
> A ces *corrections* qu'aux autres on veut faire (Mol.)

— Châtiment, punition, peine. Une légère correction suffisait. Il a subi la correction. Le père usa de correction envers ses enfants. La correction a été bien rude. Châtier étant en colère, ce n'est pas *correction*, c'est vengeance. (Montaigne.) Il vaut mieux dissimuler quelques défauts que de rendre la *correction* trop fréquente. (Nicole.)

— L'action de se corriger. Une mort qui ne laissera pas un long espace à la *correction* et au repentir. (Fléch.) On a beau faire des prédications, on ne voit point de *correction*, le peuple n'en profite point. (Volt.)

— *Maison de correction*. Lieu où l'on enferme ceux qui doivent subir un emprisonnement, une détention. On l'a mis dans une maison de correction. Elle a été renfermée dans une maison de correction. Cette ville possède deux maisons de correction.

— Le pouvoir, l'autorité de reprendre, de châtier. Les enfants sont sous la correction du père. Je ne suis pas sous votre correction. Peu usité en ce sens.

— Littér. Figure de rhétorique par laquelle l'orateur se reprend pour dire quelque chose de plus fort ou même tout autre chose que ce qu'il vient de dire, comme dans ces phrases : Je l'aime; *que dis-je*, aimer? je l'idolâtre. Sa fortune, *que dis-je?* sa vertu l'élève au plus haut degré.

> Peut-être serait-il touché de nos misères...
> *Mais non*, jamais son cœur n'a connu la pitié. (Rac.)

— Pharm. Opération par laquelle on affaiblit l'énergie d'un médicament en y mêlant d'autres substances.

— Astron. *Correction du midi*. Quantité qu'il faut ôter du midi conclu des hauteurs correspondantes du soleil, ou y ajouter, pour avoir le midi vrai.

— Mar. *Corrections des routes*. Corrections qu'on applique à la route et au rumb de vent, estimé pour avoir une détermination plus exacte du point d'arrivée.

— Syn. comp. CORRECTION. AMENDEMENT. Par la *correction*, on ôte les fautes, les irrégularités de la chose, on fait disparaître les défauts, on redresse les directions fausses. Par l'*amendement*, on change en bien ou en mieux ce qui est destiné à produire le bien. On *corrige* ce qui est mauvais, on *amende* ce qui [illegible]

CORRECTIONNALISÉ, ÉE. (pr. *ko-rek-ci-o-na-li-sé*). part. pass. du v. Correctionnaliser. S'emp. adjectiv. Affaire, cause correctionnalisée.

CORRECTIONNALISER. v. a. 1ʳᵉ conj. (pr. *ko-rek-ci-o-na-li-sé;* rad. *correction*). Néol. Rendre une affaire susceptible d'être portée devant les tribunaux correctionnels.

CORRECTIONNALITÉ. s. f. (pr. *ko-rek-ci-o-na-li-té*). Néol. Qualité d'une affaire correctionnelle.

CORRECTIONNEL, ELLE. adj. (rad. *correction*). Jurispr. crim. Qui appartient à la correction. Se dit des peines qu'on applique aux actes qualifiés de délits par la loi, de ces délits mêmes, et des tribunaux qui en connaissent. Peine correctionnelle. Délit correctionnel. Juridiction correctionnelle. Il y a des fautes soumises à la juridiction *correctionnelle*, que plusieurs chapitres sont en possession d'exercer par leur official. (Trév.)

— *Tribunal de police correctionnelle*. Tribunal qui connaît des délits de toute nature. Les voleurs font un cours de droit au tribunal de police correctionnelle.

— Le peuple a fait de *correctionnelle* un subst. fém. J'ai été traduit à la correctionnelle. Et en prenant les magistrats qui y siégent pour le tribunal même : Nous avons comparu devant la correctionnelle.

CORRECTIONNELLEMENT. adv. (pr. *ko-rek-ci-o-nè-le-man*). Prat. D'une manière correctionnelle. Juger correctionnellement. Ce boulanger a été condamné correctionnellement.

CORRECTIVEMENT. adv. De manière à corriger; comme correctif.

CORRECTOIRE. s. m. Livre que saint François de Paule a fait pour ses religieux, et dans lequel il a mis les pénitences qu'il faut imposer, dans son ordre, pour les transgressions des commandements de Dieu et de l'Église, et les prévarications de la règle.

CORRECTRICE. s. f. Hist. relig. Nom que l'on donnait à la supérieure d'un couvent de religieuses minimes, et à la supérieure du tiers-ordre de saint François de Paule.

CORRÉE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des diosmées.

CORRÉGE (Antonio Allegri, dit le). Peintre lombard, né en 1494, à Corregio (duché de Modène), et mort en 1534. Fondateur de l'école de Lombardie.

CORRÉGIDOR. s. m. (mot espagnol dérivé de *corregir*, corriger, et qui signif. litt. *correcteur*). En Espagne et en Portugal, premier magistrat, premier officier de justice d'une ville, d'une province où ne réside pas un gouverneur. Il fut arrêté par l'ordre du corrégidor. Les *corrégidors* et les gouverneurs amassent en très-peu de temps de grands biens. (Mém. de Tr.)

CORRÉLATIF, IVE. adj. (du lat. *correlativus*, qui a une relation commune, formé de *cum*, qui dans la composition se change en *cor*, avec; *referre*, rapporter). Didact. Qui marque une relation réciproque entre deux choses. Les termes de père et de fils sont des termes corrélatifs. La lumière et les ténèbres, le mouvement et le repos, sont des termes corrélatifs et opposés.

— Mots qui vont ordinairement ensemble, et qui servent à indiquer une certaine relation entre les deux membres d'une phrase; tels sont les mots *tellement* et *que*. || On dit, dans un sens analogue, que deux membres de phrase sont corrélatifs.

— s. m. Des corrélatifs. Ce mot est le corrélatif de tel autre.

CORRÉLATION. s. f. (pr. *ko-ré-la-ci-on;* rad. *corrélatif*). Didact. Relation réciproque entre deux choses. Les termes de *père* et de *fils* emportent corrélation. Une étroite corrélation unit ces deux principes. Il y a corrélation entre ces deux membres de phrase.

CORRÉOÏDES. s. f. pl. (pr. *ko-ré-o-ide*, du fr. *corée*, et du gr. εἶδος, forme, ressemblance). Bot. Division du genre phébalion, composée d'espèces qui ressemblent beaucoup extérieurement à celles du genre corée.

CORRÉRIEN. s. m. Hist. relig. Membre d'une secte d'enthousiastes furieux que l'on appelle aussi *colérelliens*, et qui adoptèrent en France, au xiiᵉ siècle, les erreurs des pétrobusiens.

CORRESPONDANCE. s. f. (rad. *correspondre*). Comm. Relation que les négociants ont les uns avec les autres pour leur commerce. Ce négociant a des correspondances dans toutes les villes de l'Europe. Être en correspondance avec un négociant de Hambourg. Rompre toute correspondance avec quelqu'un.

— En ce sens, il se prend quelquefois pour Correspondant. Mes correspondances me marquent, m'informent, me disent, etc.

— En général, Différentes relations, différentes liaisons que des personnes ont ensemble. Entretenir correspondance avec des savants. Avoir des correspondances suspectes. Je ne veux point de correspondance avec cet homme-là.

— Fig. Celui qui fait un bon livre se met en *correspondance* avec les hommes instruits de tous les pays, de tous les siècles. (De Barante.)

— Dans un sens particulier. Commerce réglé de lettres entre deux ou plusieurs person- [illegible] Notre correspondance a été longtemps interrompue. Correspondance littéraire. Correspondance politique, diplomatique. Correspondance administrative, commerciale. Correspondance secrète, interrompue. Une *correspondance* intime l'avait plus tard uni à M. de Malesherbes. (Hor. Raiss.) La *correspondance* des amis double leur existence, et la cessation est une première mort. (J.-J. Rouss.) Il s'agit de quitter le logis avant toute explication, pour ménager sa sensibilité, et de rompre ensuite par *correspondance*. (Ch. de Bern.)

> J'ai toujours estimé que dans toute occurrence,
> Un entretien vaut mieux qu'une *correspondance*.
> (Sallentin.)

— Par extens. Les lettres mêmes qu'on s'écrit mutuellement. La correspondance de Racine. J'ai lu la correspondance d'Héloïse et d'Abailard. La correspondance de cet ambassadeur a été interceptée. On a publié, on a imprimé la correspondance de ces deux ministres.

— Fig. Communication entre divers lieux. La correspondance entre ces deux villes a lieu par cette route, passe par cette vallée. La correspondance sera plus prompte, plus sûre, plus facile par cette voie que par toute autre.

— Fig. et au sens moral. Elle (l'éloquence) consiste donc dans une *correspondance* qu'on tâche d'établir entre l'esprit et le cœur de ceux à qui l'on parle, d'un côté; et de l'autre, les pensées et expressions dont on se sert. (Pasc.) On verra une *correspondance* parfaite entre ces deux choses. (Id.)

— *Voiture de correspondance*. Voiture publique qui prend, à un certain endroit de la route, les voyageurs arrivés par une autre voiture, et les transporte plus loin. Les omnibus sont des voitures de correspondance.

— *Service de correspondance*. Service de poste qui transporte les lettres sur des routes où des malles-postes n'ont pas été établies.

— *Correspondance* signifie aussi Conformité, rapport qui se trouve entre deux personnes ou deux choses, tant au physique qu'au moral. Il y avait entre eux une parfaite correspondance d'opinions, d'inclination, de sentiments. Il y a beaucoup de correspondance entre ces deux organes. Établir une parfaite, une exacte correspondance entre toutes les parties d'un édifice. Une correspondance parfaite règne entre toutes les parties de ce vaste ensemble. J'aperçois une *correspondance* semblable entre certains lacs et les mers voisines. (Buff.) Si quelqu'un doutait de cette *correspondance* des angles des montagnes. (Id.) La *correspondance* intime des idées et de leurs expressions est la seule chose qui puisse faire une impression vive. (De Barante.)

— Gramm. *Correspondance* marque un rapport de détermination et de dépendance que les temps des verbes peuvent avoir entre eux. Il y a la correspondance des temps de l'indicatif entre eux; la correspondance des temps du subjonctif avec ceux de l'indicatif, etc.

— Peinture et sculpt. Rapport exact, et tel que le veut la nature, entre les diverses parties d'une figure. Il arrive souvent qu'on pèche contre la *correspondance* quand on consulte plusieurs modèles.

CORRESPONDANT, ANTE. adj. Il se dit des choses qui ont des rapports entre elles, qui se correspondent. Angles correspondants. Lignes correspondantes. Distances correspondantes. Quatre jours après l'accouplement, Groof ouvrit un autre lapin, et il trouva dans l'un des ovaires quatre, et dans l'autre trois follicules vides d'œufs, et dans les cornes *correspondantes* à ces ovaires, il trouva ces quatre œufs d'un côté, et les trois autres de l'autre. (Buff.)

— Astron. Hauteurs correspondantes.

— On le dit aussi des membres de l'Académie française qui ne résident pas à Paris, et des autres académies de province. Membre correspondant.

— CORRESPONDANT. part. prés. du v. Correspondre. Il est invar. et signifie Qui correspond. Quoi qu'il en soit, les deux vices *correspondant* à une vertu peuvent en être plus ou moins éloignés sans cesser d'être blâmables. (Barth.) Vous savez, mesdames, qu'il y a quarante mille signes dans l'alphabet chinois, *correspondant* chacun à un autre. (Th. Gauthier.) || Il ne faut pas le confondre avec l'adjectif. Comme participe, il est invariable et marque l'action. Ces lignes, *correspondant* au même centre, coïncident entre elles. (Besch.) Ces deux conciles *correspondant* ensemble défont tout ce que le concile de Nicée a fait. (Volt.) Comme adjectif, il prend l'accord et marque l'état. Il a bien fallu chercher à la première des moyens d'extension *correspondants* à ses pertes ainsi qu'à ses nouveaux besoins. (De Pradt.) Il fallait la porter à ce degré qui lui constituait une force véritable *correspondante* à sa destination. (Id.) Ce souverain montrait réunis à un haut degré les principes de la civilisation moderne avec une élévation personnelle de sentiments *correspondante* à celle de son rang. (Id.)

CORRESPONDANT. s. m. Banquier, négociant qui est en correspondance avec un autre banquier, un autre négociant, pour affaires de commerce.

— Par extens. Toute personne avec laquelle on est en commerce réglé de lettres, soit pour affaires d'intérêt, soit pour nouvelles, etc. Un correspondant bien informé. Un correspondant [illegible] Londres. J'ai un correspondant à Rome qui me tient au courant de toutes les nouvelles politiques, littéraires et artistiques de toute l'Italie.

— On le dit aussi des académiciens étrangers et des sociétés littéraires. Comme la société des auteurs dramatiques, celle-ci a des *correspondants* dans les principales villes de France. (Ch. Blanc.)

— Aucun dictionnaire, pas même l'Académie, ne donne cette acception du mot *correspondant*, tant comme substantif que comme adjectif.

— Fig. et par extens. Celui qui s'est chargé de pourvoir aux besoins d'un jeune homme envoyé dans quelque ville pour y faire ses études, etc. Mon correspondant n'est pas venu me voir. La femme de son correspondant lui a apporté cette nouvelle. Je vais tous les dimanches dîner chez mon correspondant. Cha-

que pensionnaire d'un collége royal, qui est de la province, doit avoir un correspondant à Paris. Henri est allé demander de l'argent à son correspondant, qui l'a fort mal reçu.

— L'Académie ne donne pas de féminin à ce mot, il nous semble cependant qu'on pourrait fort bien dire *correspondante*. Ma correspondante me mande qu'elle doit bientôt sortir du couvent où elle a été élevée. Ma correspondante est venue me voir. Je dois une visite à ma correspondante. Elle a assisté aux fiançailles de sa correspondante.

CORRESPONDRE. v. n. 4e conj. (ét. lat., *cum*, qui dans la composition se change en *cor*, avec, ensemble; *respondere*, répondre). *Je corresponds, tu corresponds, il correspond, nous correspondons, vous correspondez, ils correspondent. Je correspondais. Je correspondis. Je correspondrai. Je correspondrais. Corresponds, correspondons, correspondez. Que je corresponde. Que je correspondisse. Correspondant. Correspondu.* Il régit *à*. Convenir, être conforme à quelque chose. La fortune correspond à mes vœux. Tout correspond à ses désirs.

— Fig. Cet article correspond à l'article de cette loi.

— Se dit des choses qui communiquent entre elles. Ce cabinet correspond à la chapelle par une galerie.

— Répondre par ses sentiments, par ses actions, etc., aux sentiments, aux intentions d'un autre. Correspondre à l'affection de quelqu'un. Vous n'avez pas correspondu à mon amitié. Vous ne correspondez pas aux bonnes intentions de vos parents. Il ne correspondait pas aux soins que vous aviez de lui.

— Il se dit des choses qui se rapportent l'une à l'autre, qui symétrisent ensemble. Dans cette acception il régit *avec*. L'aile gauche de cet édifice correspond avec l'aile droite.

— Avoir un commerce de lettres avec quelqu'un. J'ai cessé de correspondre avec lui. Il a longtemps correspondu avec des savants. Tous les hommes instruits désirent que vous correspondiez avec eux. Or, une copie des manuscrits est en Hollande, et sera imprimée dès que je serai demeuré huit jours sans donner de mes nouvelles au dépositaire avec lequel je *corresponds* par une voie indirecte. (E. Guinot.)

— Avoir des relations, des communications. L'inondation empêchait cette ville de correspondre avec la capitale.

— SE CORRESPONDRE. v. pron. Se rapporter, avoir communication. Ces deux pavillons se correspondent. Les portes de ce corridor se correspondent deux à deux. Toutes les pièces de cet appartement se correspondent. Alors les institutions des deux peuples se fussent *correspondu* en dépit de toute chose. (Le comte de Las-Cases.)

CORRESPONDU. part. pass. du v. Correspondre. Il est invariable.

CORRÈZE. Géogr. Un des départements du centre, formé du Bas-Limousin. Il forme 3 arr., 29 cant. et 393 comm., et dépend de la 20e division milit., de la cour royale et du diocèse de Limoges.

— Géog. Rivière de France, qui a donné son nom au département qu'elle arrose. Elle prend sa source dans les montagnes de Monédières, passe à Corrèze, Tulle, Brives, et se jette dans le Vézère. Cours 80 kilom. ‖ Ch.-l. de cant., arr. de Tulle (Corrèze); 1,800 hab.

CORRHÉCÈRE. s. m. (ét. gr., κόῤῥη, crin; κέρας, corne). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionites.

CORRIDOR. s. m. (de l'ital. *corridore*, même signif., formé du verbe *correre*, dérivé du lat. *currere*, courir). Galerie étroite qui tourne autour d'un bâtiment. Un beau, vaste, long corridor. Un corridor étroit, obscur, humide. Ici s'offre un perron, là règne un *corridor*. (Boil.) Un faible rayon de lumière, que jetait une lampe funéraire placée dans un *corridor*, passait à travers l'étroit guichet barrelé, pratiqué dans la porte épaisse de la prison. (Fab. d'Oliv.)

— Espèce de galerie qui sert de passage pour aller à plusieurs pièces, à plusieurs appartements. Un long corridor. Cette porte donne sur le corridor. Il se tenait debout à l'entrée d'une porte ouvrant sur un *corridor*. (E. Sue.) Celui-ci venait de rencontrer son père dans un *corridor* du palais, et avait été, comme d'habitude, droit à lui. (A. Dumas.)

— Anc. fortific. Chemin couvert.

S'empl. adj. Manuscrit corrigé. Edition revue et corrigée. Cette carte marine a été mal corrigée. Vous avez besoin d'être corrigé. Un de ces exemplaires si religieusement *corrigés*. (Boss.) Quel siècle fut jamais plus *corrigé* là-dessus que le nôtre? (Mass.)

— *Corrigé par.* Le mal que peuvent faire les mauvais livres n'est *corrigé* que par les bons. (Mme de Staël.)

CORRIGÉ. s. m. Devoir corrigé donné par le professeur. Le corrigé d'un thème, d'une version. Un recueil de corrigés. Le professeur a dicté le corrigé des vers.

— Techn. Ce qui est corrigé ou ce que l'on bo[?] corriger.

CORRIGEANT, ANTE. adj. Qui est propre à corriger, qui aime à corriger.

— Comme part. prés. il est invariable. Il s'en allait, corrigeant les abus qu'il rencontrait sur sa route.

Et le paon orgueilleux, *corrigeant* ses mépris,
Se montrait familier aux pigeons de Cypris (DELILLE.)

CORRIGER. v. a. 1re conj. (du lat. *corrigere*, même signif.) Le *g* prend un *e* muet devant les lettres *a* et *o*. *Nous corrigeons. Je corrigeais, tu corrigeais. Je corrigeai, tu corrigeas. Que je corrigeasse, que tu corrigeasses. Corrigeant.* En parlant des choses, rendre correct. Il a corrigé son livre. Corriger un plan, un dessin, des vers, une pièce de musique. Corriger un thème, une version, etc. Il m'a envoyé son poëme pour le corriger. Ce n'est pas assez d'une moitié de la vie pour faire un bon livre, et de l'autre moitié pour le *corriger*. (J.-J. Rouss.) Despréaux disait de certains ouvrages, qu'il ne fallait, pour les *corriger*, que la bouteille à l'encre. (Merc. de Fr.) Je me suis mis trop tard à *corriger* mes ouvrages. (Volt.)

— S'emploie absol. dans cette acception.

A la perfection c'est en vain qu'on s'applique,
Trop *corriger* est un mauvais moyen. (GOSSE.)

— Impr. Marquer les fautes à la marge d'une épreuve. C'est vous qui avez corrigé les épreuves de notre dictionnaire. ‖ *Corriger sur le plomb.* Remplacer par les caractères nécessaires ceux qui avaient été mis par erreur du compositeur.

— En parlant des personnes, Oter un défaut, des défauts. Corrigez cette humeur violente. Il veut corriger les mœurs du peuple. Cette indigestion vous corrigera peut-être de votre gourmandise. Les plus grandes pertes ne peuvent corriger ce joueur obstiné. J'en conviens, mais c'est un vrai défaut, et l'un des plus difficiles à *corriger*. (Fén.) Mon intention n'est pas de *corriger* un vice par un autre. (Id.) Il est permis de flatter la vanité des autres, quand on veut sincèrement les *corriger*. (***) Pour *corriger* un cœur faut-il donc l'affliger? (Forgeot.)

Sans dire, comme vous, des injures aux gens,
Molière a *corrigé* les vices de son temps. (PRADON.)

— En ce sens, il s'emploie quelquefois sans régime. Une remontrance qui *corrige*. (Fléch.)

Qui sait *corriger* sans déplaire
Est au but : qu'il s'y tienne bien. (LAMOTTE.)

— Corriger les abus, les erreurs, les faire disparaître, etc. Je sais sur leurs avis *corriger* mes erreurs. (Boil.) Ainsi nous *corrigeons* le vice du moyen par la pureté de la fin. (Pasc.)

Chacun a débité ses maximes frivoles,
Corrigé la police, et réformé l'État. (BOILEAU.)

C'est une folie à nulle autre seconde
De vouloir se mêler de *corriger* le monde. (MOL.)

— Fig. Réparer, corriger l'injustice du sort. Je sus de mon destin *corriger* l'injustice. (Rac.) En *corrigeant* ainsi la fortune ennemie. (Boil.)

C'est par là qu'un auteur, pressé de l'indigence,
Peut des astres malins *corriger* l'influence. (BOILEAU.)

— On dit d'un joueur qui répare ses pertes en trichant avec adresse : *il corrige l'injustice du sort.*

— Reprendre, châtier, punir. Le père corrige ses enfants. C'est au supérieur à corriger ses inférieurs. Ceux qu'il reprend et qu'il *corrige*. (Mass.) Il y a des criminels que le magistrat punit; il y en a d'autres qu'il *corrige*; les premiers sont soumis à la prudence de la loi, les autres à leur autorité. (Montesq.)

— Tempérer, surtout en parlant des aliments, des boissons, des remèdes, des humeurs, etc. Il faut corriger la crudité de l'eau avec un peu de citron. Le sucre corrige l'acidité du citron. Corriger les humeurs puantes. Corriger l'acrimonie de la bile. Remède propre à corriger les humeurs viciées.

— Reprendre, blâmer. Zaïre fut reçue avec les applaudissements dus à ce chef-d'œuvre de Voltaire, ce qui n'empêcha pas néanmoins que le parterre n'y trouvât quelques endroits à *corriger*. (Etren. de Thal.)

— Prov. *Corriger son plaidoyer.* Changer de langage; parler avec plus de circonspection.

— Mar. *Corriger la route d'un bâtiment en pleine mer.* Rectifier par l'observation les erreurs provenant de la dérive ou de la variation de la boussole.

— SE CORRIGER. v. pron. Se délivrer d'un défaut. Il ne pourra jamais se corriger de cette mauvaise habitude. On se *corrige* quelquefois mieux par la vue du mal, que par l'exemple du bien. (Pasc.) Je ne puis souffrir que les vieilles gens disent : Je suis trop vieux pour me *corriger*. (Mme de Sév.) Bien souvent pour corriger son sort, il n'eût fallu que se *corriger* soi-même. (C. Fée.) Qui ne peut se *corriger* est

gens heureux ne se *corrigent* guère. (La Rochef.) Se *corriger*, souvent, c'est changer de folie. (Mme Joliv.) Les vices de l'esprit peuvent se *corriger*. (Volt.) La tendre jeunesse est le seul âge où l'homme peut encore tout sur lui-même pour se *corriger*.

Corrigez-vous, dira quelque sage cervelle.
Eh! la peur se *corrige*-t-elle? (LA FONTAINE.)

— Être tempéré. La crudité de l'eau se corrige par quelques gouttes de vinaigre.

— Syn. comp. CORRIGER. REPRENDRE. RÉPRIMANDER. *Corriger*, c'est montrer ou vouloir montrer la manière de rectifier le défaut. *Reprendre*, c'est indiquer la faute et la faire remarquer à celui qui l'a faite. *Réprimander*, c'est faire des reproches à quelqu'un d'avoir commis une faute. Il faut *corriger* avec intelligence, *reprendre* avec honnêteté, *réprimander* avec bonté et sans aigreur.

CORRIGIBLE. adj. des 2 g. Qui peut être corrigé, qui est aisé à corriger, qui peut se corriger. Il se dit plus ordinairement des mœurs, et ne s'emploie guère qu'avec la négation. Cet enfant n'est pas corrigible. On dirait que vos devoirs ne sont pas corrigibles.

CORRIGIOLE. s. f. (dimin. de *corrigia*, lanière). Bot. Genre de la famille des caryophyllacées, renfermant un petit nombre de plantes du cap de Bonne-Espérance, dont deux ou trois sont cultivées dans quelques jardins.

CORRIGIOLACÉES, CORRIGIOLÉES. s. f. pl. (rad. *corrigiole*). Bot. Subdivision de la tribu des illécébrées dans le groupe des paronychiées. La corrigiole lui a donné son nom, et est jusqu'ici son unique genre.

CORRIGIOLÉ, ÉE. adj. Hist. nat. Qui porte une bande colorée en forme de jarretière.

CORRIPIANT, ANTE. adj. Médec. Qui saisit tout à coup. Douleurs corripiantes.

CORROBORANT, ANTE. adj. Médec. Qui fortifie, qui donne du ton. Aliment corroborant. Remède corroborant.

— Ne pas confondre cet adj. avec le participe *corroborant*, qui est toujours invariable.

CORROBORANT. s. m. Médec. Se dit des moyens médicinaux ou alimentaires qui ont la propriété de relever les forces abattues et de les soutenir pendant quelque temps. Les *corroborants* toniques et alimentaires donnent au tissu des organes plus de densité, plus de solidité. (Barb.) Les *corroborants* excitants ne font qu'aiguillonner les organes vivants, qu'accélère leur action. (Id.)

CORROBORATIF, IVE. adj. Gramm. Ce qui sert à corroborer. Il se dit des mots redondants, des phrases pléonasmiques qui ajoutent quelque force à l'expression.

— Médec. Qui donne ou augmente les forces. Remède corroboratif. Aliment corroboratif. V. CORROBORANT.

— subst. masc. Prendre un corroboratif, des corroboratifs.

CORROBORATION. s. f. (pr. *ko-ro-bo-ra-ci-on*). Médec. Action de corroborer, de fortifier, de ranimer les forces. ‖ *Corroboration alimentaire.* Celle qui remédie à la perte des forces par une nourriture bien adaptée à la constitution et à l'âge des individus. ‖ *Corroboration analeptique.* Celle dans laquelle on a recours à des moyens qui réunissent la qualité nourrissante et la propriété tonique ou excitante. ‖ *Corroboration tonique.* Celle qui résulte de l'emploi des substances amères et styptiques. ‖ *Corroboration excitante* ou *stimulante.* Celle qui résulte de l'emploi des médicaments propres à aiguillonner les organes sans les restaurer.

— Ce mot semble banni de la littérature, et appartenir exclusivement à la médecine. Cependant cet ancien mot n'est remplacé par aucun autre. Pour *corroboration* et renfort de preuves, on devrait ramentevoir l'histoire de cette dame de Mayence. (Cholières.)

CORROBORÉ, ÉE. part. pass. du v. Corroborer. S'empl. adjectiv. Preuves corroborées. Ces faits ont été corroborés. Votre estomac sera corroboré par cette potion.

CORROBORER. v. a. 1re conj. (du lat. *corroborare*, même signif., formé de *cor*, cœur, et de *robur*, force). Médec. Fortifier, donner de nouvelles forces, donner du ton aux organes. Il ne se dit que des aliments, des boissons et des remèdes. Le vin corrobore l'estomac. Cette potion est propre à corroborer le cerveau.

Dès que sur une affaire on veut délibérer,
Pour éveiller l'esprit et le *corroborer*,
On apporte du vin, avant tout; c'est l'usage. (DUCSAC.)

— Il s'emploie quelquefois d'une manière absolue. Le vin sert à corroborer.

— Fig. et au sens moral. Etayer, donner de nouvelles forces, confirmer. Corroborer des preuves. Ces faits peuvent servir à corroborer mon système. Vos paroles corroborent mon opinion.

— SE CORROBORER. v. pron. Se fortifier, prendre de nouvelles forces. Au prop. et au fig. Mon avis se corrobore des faits que vous avancez. Mon estomac se corrobore par la bonté de ces aliments.

CORRODANT. part. prés. du v. Corroder. Invar. Une eau corrodant les corps les plus durs. C'est en corrodant les bois que la souris se creuse un nid. On doit toujours craindre que la matière en *corrodant* les parties ne pénètre dans une articulation. (Dict. de médec.)

[illegible] est capable de ronger, de consumer les parties solides. L'action prétendue *corrodante* ou corrosive n'a point lieu. Il n'y a point d'érosion ou de destruction des parties comparable à celle qui est produite par les frottements et les pressions réitérées d'une dent ou d'une lime. (Laur.)

CORRODANT. s. m. Médec. Toute substance capable de ronger, de corroder, de consumer les parties avec lesquelles on la met en contact.

CORRODÉ, ÉE. part. pass. du v. Corroder. S'empl. adjectiv.

CORRODENTIE. s. f. (rad. *corroder*). Entom. On donne ce nom à une section d'insectes, comprenant les terniens, les embiens et les psociens. V. ces mots.

CORRODER. v. a. 1re conj. (du lat. *corrodere*, même signif., formé de *cum*, qui dans la composition se change en *cor*, avec, ensemble; *rodere*, ronger). Ronger, manger, percer, consumer. Il se dit des humeurs malignes et des substances qui, par une certaine acrimonie, ou par une qualité caustique, rongent, brûlent, consument, etc., quelque partie d'un corps vivant ou de quelque autre corps solide. Le poison lui a corrodé les entrailles, les intestins. L'eau forte corrode le métal. La nourriture empêche le suc gastrique et la bile de *corroder* les nerfs de l'estomac. (Virey.)

— Fig. Il est un genre de corruption bien autrement redoutable : c'est la politique, elle *corrode* tout. (St-Prosp.)

— SE CORRODER. v. pron. Être rongé, brûlé par la rouille, par des acides. Le fer se corrode aisément.

CORROI. s. m. Techn. Dernière préparation que le corroyeur donne au cuir.

— Etendoir sur lequel l'apprêteur déplisse et étend les étoffes.

— Terre glaise bien pétrie dont on garnit le fond et les côtés des bassins, des fontaines, etc., pour empêcher l'infiltration des eaux. Faire un corroi. C'est par le moyen des corrois que les bassins et les fontaines retiennent l'eau.

— Anc. art milit. Signifiait aussi ordre de bataille. Et l'empereres Alexis les attendoit à granz batailles, et à granz *corrois* de l'autre part. (Villehard.) Et ainsi par cest ordre se mesloient tant qu'il y avoit de batailles ad ce que les *conrois* estoient assemblés. (Guill. Guyart.) ‖ Dans ce sens, on écrivait aussi *conroy*. Et tantôt se mirent les François en *conroy*. (Chron. de Fland.)

CORROIRIE. s. f. Techn. Atelier de corroyeur.

— Art, manière de corroyer les cuirs.

CORROMPRE. v. a. 4e conj. (du lat. *corrumpere*, même signif., formé de *cum*, qui dans la composition se change en *cor*, avec, ensemble; *rumpere*, rompre, briser, détruire). *Je corromps, tu corromps, il corrompt, nous corrompons, vous corrompez, ils corrompent. Je corrompis. J'ai corrompu. Je corromprai. Je corromprais. Corrompu, corrompons, corrompez. Que je corrompe. Que je corrompisse. Corrompant. Corrompu.* Gâter, altérer, changer en mal. La chaleur corrompt la viande. La fièvre corrompt la masse du sang. La colère corrompt les humeurs. Les exhalaisons putrides corrompent l'air.

Heureux le genre humain, si du feu bienfaisant
Il n'eût, dans ses fureurs, *corrompu* le présent. (DELIL.)

Le mal *corrompt* le sang, infecte les humeurs,
Couvre les corps flétris de livides tumeurs. (ID.)

— Fig. Corrompre les mœurs d'un jeune homme. Les mauvaises compagnies corrompent l'esprit des jeunes gens. Corrompre l'âme, le cœur de quelqu'un. Le luxe corrompit le peuple romain. La douceur de vaincre et de dominer *corrompit* bientôt dans les Romains ce que l'équité naturelle leur avait donné de droiture. (Boss.) Un auteur vertueux ne *corrompt* point le cœur. (Boil.) Les louanges ne servent qu'à *corrompre* ceux qui les goûtent. (J.-J. Rouss.) Les illusions de l'amour se purifient dans un cœur chaste, et ne *corrompent* qu'un cœur déjà corrompu. (Id.) Ce n'est qu'à ses dépens qu'on *corrompt* ce qu'on aime. (La Chauss.) L'esclavage *corrompt* les mœurs de celui qui commande comme les mœurs de celui qui obéit. (St-Prosp.)

Et pour vous détromper de la pensée étrange
Que l'hymen aujourd'hui la *corrompe* ou la change
(BOILEAU.)

— *Corrompre une fille, une femme.* La séduire, la débaucher. Crispe, accusé par sa marâtre d'avoir voulu la *corrompre*. (Boss.) Il fut tué par un des siens, dont il avait voulu *corrompre* la femme. (Id.)

— Se dit aussi des qualités de l'esprit et de l'âme. On a corrompu votre sens commun. (Pasc.) L'affectation, la hauteur, la présomption, *corrompent* leurs plus beaux sentiments. (Fléchier.)

— Fig. et par extens. Il se dit aussi du langage, du style, du goût. Corrompre une langue. La lecture des mauvais auteurs corrompt le style. Corrompre le jugement. Les romans modernes ont corrompu votre goût.

— Fig. et par extens. Engager quelqu'un, par des dons, des promesses, ou par d'autres moyens, à faire quelque chose contre son devoir, sa conscience, contre l'honneur, etc. Les hommes injustes, les scélérats même, osent se flatter de *corrompre* les dieux par des présents, et de les tromper par les dehors de la piété.

— Absol. Il s'est laissé corrompre.

— Fig. et fam. Altérer la forme, l'état, la figure de certaines choses. Corrompre la forme d'un chapeau. Ce corset corrompra votre taille. Peu usité.

— Fig. et en littér. Altérer. Ils *corrompaient* la loi du Seigneur par leur interprétation. (Boss.) Nulle hérésie ne *corrompit* le christianisme. (Id.)

— On dit aussi : *Corrompre le sens d'un texte, d'un passage*, etc. En donner une explication forcée. Ce qu'ils ne peuvent *corrompre*, ils l'altèrent. (Boss.)

— Fig. et au sens moral. Troubler un sentiment agréable. La condition la plus heureuse a des amertumes qui en *corrompent* toute la félicité. (Mass.)

Adieu donc ; fi du plaisir
Que la crainte peut corrompre ! (La Font.)

— Techn. Plier, rompre à force de plier. Corrompre un métal, un cuir. || *Corrompre un cuir des quatre quartiers.* Le plier de patte en patte, pour lui couper le grain.

— Cir. *Corrompre la cire.* Lui ôter la ductilité.

— Pop. et par antiphrase. *Corrompre l'eau.* Ajouter à l'eau que l'on doit boire une très-petite quantité de vin, de vinaigre, de sucre, de sirop, etc., pour lui ôter sa crudité ou sa mauvaise qualité.

— Cartier. *Corrompre les coupeaux* ou *cartons.* Les recourber de manière que la partie concave soit du côté de la peinture des cartes à jouer.

— Forger. *Corrompre le fer.* En pétrir toutes les parties par le feu et par le marteau.

— Soier. Mettre plus ou moins de fils dans la première maille du corps, ou dans la première dent du peigne, pour empêcher l'étoffe de rayer.

— SE CORROMPRE. v. pron. Se gâter, s'altérer. La viande se corrompt. Le goût se corrompt avec les mœurs. La langue latine commença à se corrompre peu de temps après Auguste. Ce précieux dépôt se *corrompt* entre ses mains. (Mass.) Le peuple français est le seul qui peut perdre ses mœurs sans se *corrompre.* (Duclos.) L'or ne se *corrompt* point, et peut corrompre tout. (Destouches.)

— Fig. Le nouvelliste se couche le soir tranquillement sur une nouvelle qui se *corrompt* la nuit, et qu'il est obligé d'abandonner le matin à son réveil. (La Bruy.)

— Syn. comp. CORROMPRE. ABÂTARDIR. PERVERTIR. SÉDUIRE. SUBORNER. *Corrompre*, c'est changer de bien en mal les principes, les inclinations, etc., d'une personne, d'une chose. *Abâtardir*, c'est affaiblir les qualités par lesquelles une production tient à une espèce, au point qu'elle en paraît éloignée, et qu'elle ne peut plus produire des êtres qui possèdent ces qualités au même degré que cette espèce. *Pervertir*, c'est entraîner par toutes sortes de moyens dans l'amour du désordre et du vice celui qui aimait l'ordre et la vertu. *Séduire*, c'est employer la ruse, l'artifice, la tromperie, le mensonge, pour détourner quelqu'un de son devoir. *Suborner*, c'est employer l'appât de l'intérêt ou de quelque autre avantage, pour porter quelqu'un à manquer à son devoir. || CORROMPRE LES MŒURS. DÉMORALISER. *Corrompre les mœurs*, c'est induire dans des actions contraires à la pureté des mœurs. *Démoraliser*, c'est détourner des principes de la saine morale.

CORROMPU, UE. part. pass. du v. Corrompre. S'emploie adjectiv. Nous nous trouvons *corrompus* avant d'avoir pu connaître ce que nous sommes. (Mass.) Tout l'univers apprend à l'homme qu'il est *corrompu* ou qu'il est racheté. (Pasc.) Eh ! y a-t-il quelque roi si faible et si *corrompu* à qui on n'ait pas donné autant de louanges que vous en avez reçues ? (Fén.) Ils lui demandèrent des lois, il répondit qu'ils étaient trop *corrompus.* (Barth.) Je ne veux nulle place en des cœurs *corrompus.* (Mol.) Tout est si *corrompu* dans le siècle où nous sommes ! (Lebrun.) L'homme *corrompu* se fait gloire du mal dont il devrait rougir. (Rig.)

— *L'italien, l'espagnol et le français sont du latin corrompu.* Sont des langues formées du latin par des changements, des altérations, etc.

— *Corrompu par.* La garnison lacédémonienne, dites-vous, est *corrompue* par l'argent d'Adraste. (Fén.) Les Perses, abattus par la mollesse et *corrompus* par les délices, ne purent s'opposer à la chute de leur empire. (Vauvenargues.)

— s. m. *Un vieux corrompu.* Un vieux débauché.

— Polit. Nom que Robespierre et Saint-Just donnaient aux dantonistes. Le parti des *corrompus.*

— Syn. compar. CORROMPU. DÉPRAVÉ. VICIEUX. PERVERS. L'homme *corrompu* joue et trompe les honnêtes gens ; l'homme *dépravé* n'évite pas toujours les honnêtes gens, mais il ne connaît pas les avantages de leur société, parce que ses facultés morales sont tellement altérées qu'il n'a plus de goût pour le bien ; l'homme *vicieux* est adonné à un vice ou à plusieurs vices, et s'y livre sans retenue ; l'homme *pervers* ne cherche qu'à faire du mal aux honnêtes gens, et se réjouit de celui qui leur arrive.

CORROSIF, IVE. adj. (rad. *corroder*). [illegible] corps. Sublimé corrosif. Substance corrosive. Humeur corrosive. L'arsenic est corrosif. L'âme corrompue agit sur le corps comme une liqueur *corrosive* qui détruit le vase où elle se trouve contenue. (De Juss.) Les poisons végétaux ne peuvent être considérés comme des agents *corrosifs.* (Dict. de médec.) Parmi les poisons *corrosifs* il suffit de citer l'iode, le chrôme, la potasse, la chaux, etc. (Id.)

CORROSIF. s. m. Substance qui, mise en contact avec les parties animales, les désorganise par une action purement chimique. Employer des corrosifs. Cette substance est un puissant corrosif.

— Fig. L'humeur est un *corrosif* qui use le cœur et dépolit les mœurs. (Rayn.)

CORROSION. s. f. (pr. *ko-ro-si-on*). Action, effet de ce qui corrode, de ce qui est corrosif. La corrosion de l'estomac est un indice de poison.

— État des objets corrodés.

CORROSIVETÉ. s. f. Néol. Qualité des corrosifs. La corrosiveté de l'arsenic.

CORROYAGE. s. m. Techn. Art du corroyeur ; dernière préparation que le corroyeur donne au cuir. On soumet au corroi ou corroyage tous les cuirs tannés qui ne sont pas destinés à des semelles. (Moléon.)

CORROYÉ, ÉE. part. pass. du v. Corroyer. S'empl. adjectiv. Cuir corroyé. Peaux corroyées. Acier corroyé. Canal corroyé. Bois corroyé. Le cuir étiré est un cuir de petit veau ou de vache tanné, *corroyé* avec la pommelle, et dressé avec l'étire ; il est propre à faire des semelles minces ou des baudriers. (Lemoine.)

— *Corroyé par.* Les cuirs sont aujourd'hui corroyés par des procédés nouveaux.

CORROYER. v. a. 1re conj. (ét. lat., *corium*, cuir ; *rodere*, ronger. *Je corroie, nous corroyons*, etc. *Je corroyais, nous corroyions*, etc. *Je corroyai. Je corroierai. Corroie, corroyons*, etc. *Que je corroie, que nous corroyions*, etc. Techn. Retravailler ou continuer à travailler un cuir tanné ; le rendre propre à tous les usages, en lui donnant le brillant, le lustre, la couleur et la souplesse nécessaires. Corroyer des cuirs. Corroyer des peaux de cheval, des peaux de vache.

— Constr. Battre et pétrir de la terre glaise pour en former une espèce de massif propre à retenir l'eau. Corroyer de la terre glaise.

— *Corroyer un canal, un bassin de fontaine*, etc. Y mettre de la terre glaise corroyée pour retenir l'eau.

— Archit. *Corroyer du mortier.* Mêler ensemble de la chaux et du sable, en les remuant avec le rabot, pour en faire du mortier.

— Fond. *Corroyer du fer, de l'acier.* Le battre à chaud prêt à fondre.

— Réunir, souder plusieurs morceaux de fer, d'acier ensemble, de manière qu'ils n'en forment plus qu'un seul.

— Menuis. *Corroyer du bois.* En ôter la superficie grossière.

— Impr. anc. *Corroyer un cuir de balle.* Adoucir la balle avec de l'huile pour le rendre propre à bien prendre l'encre. Ce cuir n'a pas été assez corroyé.

— Fond. *Corroyer du sable.* Le passer plusieurs fois sous le bâton et le couteau, pour le rendre plus maniable, en écraser toutes les mottes, et le disposer à prendre plus exactement les diverses empreintes des modèles qu'on veut couler en cuivre.

— SE CORROYER. v. pron. Être facile à souder. Cet acier se corroie facilement.

CORROYÈRE. s. f. Bot. Espèce de sumac dont les feuilles sont employées pour tanner les cuirs.

CORROYEUR, EUSE. s. Celui, celle dont le métier est de corroyer les cuirs. L'étirage des cuirs est la plus simple des opérations du *corroyeur.* (Lenorm.) Beaucoup de nos généraux ne savaient pas même manier l'outil tranchant du *corroyeur*, quand ils manièrent pour la première fois et si glorieusement le sabre et le fusil. (Sall.)

. . . . . . Et l'animal de somme
Passe du jardinier aux mains du *corroyeur.* (La Font.)

— adj. Apprenti corroyeur. Le premier travail des apprentis *corroyeurs* est de défoncer les cuirs. (Lenorm.)

CORRUGATEUR. s. m. (du lat. *corrugere*, formé de *cum*, en comp. *cor*, avec, ensemble ; *ruga*, pli, ride). Anat. Muscle du front qui plisse la peau de la base du nez, lorsqu'on fronce les sourcils.

— adj. m. Muscle corrugateur. Le muscle *corrugateur* a pour usage d'abaisser les sourcils, de les rapprocher l'un de l'autre, ce qui ne peut avoir lieu sans que la portion de peau qui les sépare ne soit plissée de haut en bas. (Marjol.)

CORRUGATION. s. f. (pr. *ko-ru-ga-ci-on* ; rad. *corrugateur*). Anat. Ce mot, peu usité, a été employé par quelques auteurs, soit pour exprimer les rides ou froncements naturels de la peau, soit pour désigner ceux qui sont l'effet de quelques substances médicamenteuses. Les alcalis et les acides portés à un haut degré opèrent la *corrugation* de la peau. (Geoff.)

CORRUP. ou **PAR CORRUP.** Abréviation de la loc. adv. *Par corruption.*

CORRUPTÈLE. s. f. (du lat. *corruptela*). [illegible] poison.

CORRUPTEUR, TRICE. s. (du lat. *corruptor, trix*, fait, dans le même sens, de *corrumpere*, corrompre). Celui, celle qui corrompt les mœurs, l'esprit, le langage, le goût, etc. Vil, lâche corrupteur, infâme corruptrice. Cette femme est une dangereuse corruptrice de la jeunesse. Jésus-Christ est le médecin des âmes, et vous en êtes le *corrupteur.* (Mass.) Épicure a banni du jardin où il philosophait avec ses amis, le *corrupteur* de sa sage volupté. (St-Evr.)

D'un maître efféminé *corrupteurs* politiques,
Plongeaient dans les plaisirs ses langueurs léthargiques.
(Voltaire.)

— Celui qui détourne quelqu'un de son devoir par des dons, par des promesses, etc. Il ne faut pas envelopper la bonté des choses que l'on corrompt avec la malice des *corrupteurs.* (Mass.)

— adject. Discours corrupteurs. Langage corrupteur. L'or est un métal corrupteur. Faveurs, maximes corruptrices. Un gouvernement *corrupteur* doit conduire une nation au despotisme ou à la liberté, selon qu'elle est ou n'est pas corrompue. (J.-J. Rouss.)

Qu'aux courses de Longchamps une célèbre impure
Insulte, en un char d'or, les mœurs et la nature,
Vous courez admirer son faste *corrupteur.* (*Satiriq.*)

CORRUPTIBILITÉ. s. f. (du lat. *corruptibilitas*, formé, dans le même sens, de *corrumpere*, corrompre). Didact. Qualité par laquelle un corps est corruptible, sujet à la corruption. La corruptibilité est attachée à tous les corps. La *corruptibilité* des êtres corporels est démontrée par les faits matériels. (Laur.)

CORRUPTIBLE. adj. des 2 g. (du lat. *corruptibilis*, même signif.) Sujet à la corruption, à s'altérer, à se gâter. Tous les corps sont corruptibles. Les corps les plus humides sont les plus corruptibles. Il n'y a rien sous le ciel qui ne soit corruptible. Une matière corruptible, un corps corruptible. Il n'y a que l'âme raisonnable qui ne soit pas *corruptible*, parce qu'elle est spirituelle. (Boss.) Pourquoi notre espèce est-elle la plus maladive et la plus *corruptible* ? (Virey.) Le corps est considéré à l'égard de l'âme comme la partie *corruptible* d'un être animé. (Laur.)

— Fig. Je passe d'une couronne *corruptible* à celle que nulle corruption ne peut approcher, et que je suis certain de posséder sans trouble. (Charl.)

— Fig. et fam. Qui peut se laisser corrompre pour faire quelque chose contre son devoir, tant au moral qu'au physique. C'est un juge très-corruptible. Voilà une de ces âmes corruptibles. C'est un homme qui n'est corruptible ni pour or ni pour argent.

CORRUPTIBLE ou **CORRUPTICOLE.** s. m. Hist. relig. Nom sous lequel on désigne certains sectaires du VIe siècle, disciples de Sévère, faux patriarche d'Antioche, qui enseignait que le corps de Jésus-Christ était corruptible.

CORRUPTION. s. f. (pr. *ko-rup-ci-on* ; du lat. *corruptio*, formé, dans le même sens, de *corrumpere*, corrompre). Chim. Désorganisation complète d'une substance qui a cessé d'être ce qu'elle était, et ne présente plus aucun des caractères distinctifs qui lui étaient essentiels ; altération spontanée et profonde de certaines substances, altération qui, suivant leur nature, est précédée de divers états particuliers que l'on exprime en disant que ces substances sont aigres, éventées, faisandées, gâtées, pourries, rances, tournées, sûres, etc. La corruption de la viande. La peste n'est qu'une corruption de l'air. On a cru longtemps que les vers s'engendraient de corruption. Quelques philosophes ont prétendu que la *corruption* d'une chose était la génération d'une autre. (Buff.) C'est une erreur de l'ancienne philosophie de croire que les insectes s'engendrent de *corruption.* (Fleury.) La peur de la *corruption* de l'air, bien plus que la charité, portait les voisins à visiter les appartements. (Sismondi.) On prévient la *corruption* de l'air par la ventilation. (Pariset.) On remédie à la *corruption* de l'eau principalement en la filtrant à travers du charbon. (Id.)

— Fig. Dépravation dans les mœurs. La corruption du siècle. La corruption des mœurs, de la jeunesse. La *corruption* est si générale, qu'être corrompu et corrompre les autres, c'est la fonction mutuelle des hommes. (Fléch.) Dieu, pour empêcher le progrès d'un si grand mal, au milieu de la *corruption*, commença par séparer un peuple élu. (Boss.) Tous les genres de *corruption* qui dégradent un peuple ébranlaient depuis un siècle l'empire ottoman. (Rayn.) C'est dans les temps de *corruption* que les lois se multiplient. (Condill.) Rarement la *corruption* commence par le peuple. (Montesq.) La *corruption* du cœur est la première source de nos erreurs. (B. de St-P.) Les femmes sont moins sujettes que les hommes à la *corruption.* (St-Prosp.)

Mais la *corruption*, à son comble portée,
Dans le cercle des grands ne s'est point arrêtée.
(Gilbert.)

— En parlant de celle dont le péché originel est la source. Le véritable état de la nature depuis la *corruption.* (Pasc.) L'homme, depuis sa *corruption*, porte un fonds de concupiscence. (Id.) La *corruption* profonde de notre nature. (Boss.)

— Moyen que l'on emploie pour détourner quelqu'un de son devoir, l'engager à faire une chose qui est contre sa conscience, contre l'honneur, etc. Le monde avec ses moyens [illegible] qu'on a honte de se reprocher. (Boss.) Celui-là emploie l'autorité et quelquefois même l'amitié, *corruption* d'autant plus dangereuse, qu'elle est plus douce. (Fléch.) Les largesses de César étaient plutôt des *corruptions* que des libéralités. (St-Evrem.)

— Dans un sens passif. Ce juge est soupçonné de corruption.

— Changement vicieux qui se trouve dans un passage, dans un texte. Il y a corruption dans ce texte-là.

— En parlant du langage, du goût. Ces innovations bizarres amenèrent la corruption du langage, et la corruption du goût suivit bientôt.

— Altération. Ce mot se dit, par corruption, pour tel autre.

— Physiol. et fam. *Corruption du sang et des humeurs.* Altération du sang et des humeurs pendant la vie. V. CACOCHYMIE.

— Législ. angl. *Corruption du sang.* En Angleterre, Tache imprimée sur tous les descendants d'un criminel de lèse-majesté.

— Syn. comp. CORRUPTION. ALTÉRATION. DÉPRAVATION. CHANGEMENT. ADULTÉRATION. FALSIFICATION. L'*altération* ne détruit point les qualités essentielles qui font que la chose est ce qu'elle est ; la *corruption* détruit ces qualités essentielles, et fait que la chose n'est plus essentiellement la même : l'*altération* cesse où la *corruption* commence. *Adultération* signifie l'action de dépraver, de gâter quelque chose qui est pur en y mêlant des choses qui ne le sont pas. La *falsification* est l'action par laquelle on détruit les bonnes qualités essentielles d'une chose pour les remplacer par des apparences trompeuses. La *dépravation* est une direction contraire à la règle, à l'ordre, à la destination primitive, par un vice du principe qui produit et dirige l'action. Le *changement* n'a rapport qu'au mouvement, qu'à l'accident qui présente un nouvel être, une nouvelle modification, un nouvel état.

CORS. s. m. pl. Vén. et blas. Cornes qui sortent des perches du cerf. Cerf dix cors.

CORSAC. s. m. Mamm. Nom d'une espèce du genre chien ; c'est un petit renard de Tartarie.

CORSAGE. s. m. (rad. *corps*). La taille du corps humain, depuis les épaules jusqu'aux hanches. Beau corsage. Joli corsage. Corsage délié. C'est pour remédier aux difformités du *corsage* que les orthopédistes sont le plus fréquemment consultés. (Laur.) La mode semble toujours s'occuper sérieusement des moyens de développer la tournure gracieuse du *corsage* ou d'en masquer les vices de conformation. (Id.) C'est dans les personnes d'une taille peu élevée, mais svelte, que les formes du *corsage* offrent des contours gracieux, que relèvent encore celles de la partie la plus inférieure du corps. (Id.)

— Par extens. La partie des vêtements de femme qui embrasse la taille. Le corsage d'une robe. Les jeunes filles, en *corsage* de soie noire, en basquines courtes, en bas rouges et en mantilles, agitaient toutes des castagnettes, et entraient dans la maison en valsant avec leurs danseurs. (L. Chev.) Sa jupe était très-ample et son *corsage* étroit s'échancrait carrément sur les plis d'une gorgerette de batiste blanche plissée à petits plis, et fermée par cinq boutons d'or. (Id.)

— Mamm. Forme du cheval, du cerf et de quelques autres animaux. Ce cheval, ce cerf a un beau corsage. Dame belette au long *corsage.* (La Font.)

— Féod. *Gens de corsage.* Ceux qui étaient sujets à la main-morte personnelle.

CORSAIRE. s. m. (du lat. *cursus*, course, dérivé de *currere*, courir). Celui qui commande un bâtiment armé en course.

— Bâtiment armé en course par des particuliers, avec l'autorisation du gouvernement.

— Par extens. Pirate. Les corsaires d'Alger, de Maroc. Tomber entre les mains des corsaires. Toute puissance navale militaire n'a été à son aurore qu'une réunion de *corsaires.* (Th. Page.) Les Barberousses avaient fait leurs premières armes avec les *corsaires.* (Id.) En France, c'est parmi les *corsaires* que la marine compte ses plus grands hommes. (Id.)

Un autre, mal pourvu des armes nécessaires,
Fut enlevé par les *corsaires.* (La Fontaine.)

— Fig. N'est-il pas étrange qu'il faille entreprendre, dans notre propre pays, une expédition contre les *corsaires* de la publicité ? (Ch. Blanc.)

— Fig. et fam. Il se dit de celui qui vend trop cher ses marchandises, qui exige de trop grands intérêts, qui rançonne ceux qui sont obligés de passer par ses mains, et généralement d'un homme dur, inique, avide, méchant, impitoyable. C'est un corsaire. Vous êtes un vrai corsaire. Les hôteliers sont de vrais corsaires. Les huissiers sont de grands corsaires.

Endurcis-toi le cœur ; sois arabe, *corsaire*,
Engraisse-toi, mon fils, du suc des malheureux. (Boil.)

— adj. m. Capitaine corsaire. Tous les vaisseaux corsaires sont de bonne prise.

— Prov. *A corsaire, corsaire et demi.* || *Corsaires contre corsaires ne font pas leurs affaires.* Un fripon ne doit point en attaquer un autre.

Corsaires à corsaires,
L'un l'autre s'attaquant ne font pas leurs affaires.
(Régnier.)

— Syn. comp. CORSAIRE. PIRATE. La différence qui existe entre le *corsaire* et le *pirate*, c'est que celui-ci attaque et pille indifféremment tous les navires qu'il rencontre, tandis que le premier ne fait main basse que sur ceux des nations ostensiblement en guerre avec la nation qu'il a choisie.

CORSE. Géogr. Île et départ. de France, dans la Méditerranée, cédée à Louis XV par les Génois, en 1768 ; 207,900 hab. Ch.-l. Ajaccio, patrie de Napoléon. Le départ. de la Corse se divise en six arrond., les cant. en 335, com., il dépend de la 17e division milit., a une cour royale à Bastia, un évêché à Ajaccio.

— s. et adj. des 2 g. Habitant de la Corse. Qui appartient à la Corse ou à ses habitants. Le caractère des *Corses* participe plus de la

gravité espagnole que de la vivacité italienne. (Cte de Bradi.) Les mœurs *corses* sont une espèce de phénomène au milieu de l'Europe moderne. (Id.) Napoléon est vraiment le type du *Corse* dont les circonstances ont facilité le développement complet. (Id.)

— *Vert de Corse*. Le granit orbiculaire. Le vert de Corse est d'une grande beauté; son excessive dureté, qui effraie les artistes, le rendrait pourtant propre à perpétuer leur gloire.

CORSÉ, ÉE. adj. (par corrupt. de *corps*). Abondant, délicat. Il se dit d'un repas. Déjeuner corsé.

CORSECQUE. s. f. (rad. *Corse*). Anc. art milit. Arme à lame fourchue, qui avait quelque analogie avec la pertuisane. La corsecque était originaire de la Corse.

CORSELET. s. m. Hist. anc. Partie de la cuirasse des anciens qui couvrait la poitrine, l'estomac et le ventre. Un corselet à l'épreuve.

— Hist. mod. Corps de cuirasse léger que portaient les piquiers.

— Conchyl. Partie antérieure et ovalaire des crochets d'une coquille bivalve, à laquelle est attaché le ligament quand il est externe, et dont une moitié se trouve sur chaque valve.

— Zool. La partie du corps des insectes située entre la tête et le ventre, et à laquelle est attachée la première paire de pattes. Le corselet d'une guêpe, d'un hanneton, d'un papillon. La mouche nettoie alternativement sa tête, son *corselet* et sa croupe. (B. de St-P.)

— On dit aussi, dans un sens analogue, Le corselet d'une écrevisse, d'une langouste, etc.

CORSERON. s. m. Pêch. Petit morceau de liége attaché à une ligne pour la faire flotter sur l'eau.

CORSES. s. m. pl. Hist. Milice du pape, dont la principale fonction était de prêter main forte aux exécutions de la justice. Les corses furent cassés en 1664, pour une insulte faite à l'ambassadeur de France.

CORSET. s. m. Partie du vêtement des femmes, qui enveloppe et serre exactement la taille et le ventre, et qui se met d'ordinaire sur la chemise. Corset de soie. Corset de toile. Mettre un corset. Lacer, serrer un corset. Voilà un joli corset, un corset bien fait. Tout *corset* qui exerce une pression capable de gêner l'action des muscles et des viscères de la poitrine et de l'abdomen peut être très-nuisible à la santé, et par conséquent doit être proscrit. (V. Duv.) Nous savons que les dames romaines, dès les premiers temps de la république, portaient une sorte de *corset* qui avait pour objet seulement de soutenir et de séparer leurs seins. (Id.) Depuis un quart de siècle environ, le costume grec a été en partie abandonné; les femmes en sont revenues aux fines tailles, en sorte que le *corset* à la paresseuse a été relégué au faubourg et au village. (Id.) L'action de ces *corsets* à busc, quand on a l'habitude de les porter serrés, est très-préjudiciable à la santé. (Id.)

— Garniture de baleine qui sert à soutenir la taille.

— Corps d'une cotte de villageoise. Les bouquets ornèrent les *corsets* des jeunes filles, les boutonnières des garçons. (Mon. par.)

— Chir. Bandage qui embrasse la plus grande partie du tronc.

— Sorte de bandage qui servait à maintenir réduites les fractures de la clavicule.

— Hist. Nom qu'on donnait, au commencement de la révolution française, à des assignats de cinq fr., ainsi nommés, parce qu'ils étaient signés *Corset*, du nom de l'agent qui les fabriquait.

CORSÉTIER, TIÈRE. s. (rad. *corset*). Ouvrier, ouvrière qui confectionne, qui vend des corsets. Un adroit corsétier. Vous êtes, il faut l'avouer, un habile corsétier.

— adj. Ouvrier corsétier. Marchande corsétière.

— Nous ne sommes nullement étonné de ne pas trouver ce mot dans l'Académie. On sait ce que vaut le travail de cette docte assemblée, qui a tout dit, dans son Dictionnaire, excepté ce qu'il fallait, ce qu'elle devait dire. Mais pourquoi M. N. Landais a-t-il exercé la même exclusion envers un mot tellement usuel, qu'on le voit écrit en grosses lettres sur toutes les boutiques de nos marchandes de modes? Cependant il a enregistré dans ses colonnes, avec une adorable bonhomie, tous les barbarismes qu'il a rencontrés à droite et à gauche. C'est que le mot *corsétier* ne se trouve dans aucun des dictionnaires qu'il a cherché à copier.

CORSI. s. m. Chez les mahométans, le second des trônes de Dieu, tribunal où il prend connaissance des choses qui se passent ici-bas, et d'où il jugera tous les hommes à la fin du monde.

CORSINIE. s. f. (de *Corsini*, naturaliste). Bot. Genre de plantes de la tribu des ricciées, croissant en gazon sur la terre en Italie.

CORSINIÉES. s. f. pl. Bot. Sous-tribu établie parmi les ricciées.

CORSOÏDE. s. f. (ét. gr., κόρση, cheveu; εἶδος, forme, ressemblance). Minér. Pierre figurée qui représente une tête chevelue.

CORSOMYZE. s. f. (ét. gr., κορσόω, je rase; μύζω, je suce). Entom. Genre de diptères, famille des tamystomes, renfermant six espèces du cap de Bonne-Espérance, ayant pour type la corsomyze pennipède.

CORSYRE. s. m. (du gr. κόρση, cheveu). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des carabiques.

CORT. s. m. Anc. art milit. Courtine d'une forteresse.

CORTALE. s. m. Conchyl. Genre de céphalopodes, rapporté avec doute au genre calcarine.

CORTE. Géogr. Ch.-l. d'arrond. (Corse); 3,600 hab.; à 120 myriam. de Paris.

CORTEAU. s. m. Anc. art milit. Machine de guerre dont on ignore la forme et l'emploi.

CORTÉGE. s. m. (de l'ital. *corteggio*, formé de *corteggiare*, courtiser, faire sa cour, dérivé de *corte*, cour; ou des mots latins *corpus*, corps, et *tegere*, couvrir, protéger, défendre). Suite de personnes qui accompagnent quelqu'un avec cérémonie, pour lui faire honneur. Grand cortége. Cortége nombreux. Cortége de voitures, de carrosses. Faire cortége. Grossir le cortége. Aller en cortége. Cet ambassadeur avait un très-beau cortége. Ils formaient *cortége* à la première victime de l'indépendance de la pensée et de l'émancipation populaire. (Fab. d'Oliv.) La foule qui avait suivi le *cortége* le força à ralentir de nouveau sa marche. (Id.) Le *cortége* royal quitta l'hôtel au milieu des acclamations et des vivats des soldats rassemblés sous les portiques, sur les courtines et à toutes les fenêtres des bâtiments. (M. St-Hil.) L'ambassadeur de Rome, allant à l'audience, a toujours un *cortége* fort nombreux, tant de sa suite que de la noblesse qui l'accompagne. (Trév.)

Dans ce noble *cortége* au grand conseil admis,
Un seul fera défaut... Il est aux ennemis.
(BARTH. et MÉRY.)

— Par extens. et fam. Toute réunion de personnes qui en suivent une autre pour quelque cause que ce soit. Il arriva, suivi d'un cortége d'enfants. Le *cortége* grossit singulièrement en route. (Al. de Calv.) Plus loin se colore l'élégante physionomie de Rubens, accompagnée des innombrables figures que son pinceau fait vivre, et qui lui forment *cortége*, négligemment vêtues de leurs draperies éclatantes. (Ch. Blanc.)

— Fig. Les inquiétudes sont le cortége de la puissance. Les infirmités sont le cortége de la vieillesse. La richesse a ordinairement les ennuis pour cortége. Les prôneurs sont nécessaires au mérite comme le *cortége* à la puissance. (Suard.) Les grandes pensées n'ont pas besoin d'un *cortége* d'épithètes. (Mme Necker.) Jamais on ne détruira la guerre; mais la civilisation parfaite chassera de son *cortége* le pillage, l'incendie et le massacre. (B. de L.)

La crainte l'éveilla, l'espoir guida ses pas;
Ce *cortége* aujourd'hui l'accompagne ici-bas. (VOLTAIRE.)

CORTÉGÉ, ÉE. part. pass. du v. Cortéger. S'empl. adjectiv. Un personnage bien honorablement cortégé.

Le bon seigneur fut *cortégé*
De maints monstres à face fière. (SCARRON.)

CORTÉGER. v. a. 1re conj. (rad. *cortége*). Le *g* prend un *e* devant les voyelles *a* et *o*. *Je cortége, tu cortéges, il cortége, nous cortégeons*, etc. *Je cortégeais*, etc. *Je cortégeai*, etc. *Cortégeons*, etc. *Que je cortégeasse*, etc. *Cortégeant*. Escorter, faire cortége.

CORTELIN. s. m. (du gr. κόρτη, tente, et par extension, cour d'un prince). Hist. Nom de certains bas officiers de la cour de Constantinople. Les cortelins étaient les concierges du palais. Il ne faut pas confondre les cortelins avec les cortinaires.

CORTÈS. s. f. pl. (pr. *kor-tèss*; de l'esp. *corte*, cour). En Espagne et en Portugal, Assemblées nationales chargées de discuter les lois et de voter l'impôt. En Espagne, elles se composent de deux chambres. Les députés sont élus pour trois ans. En Portugal, les cortès se composent également de deux chambres; les membres de la première sont à vie et héréditaires; ceux de la seconde sont électifs, et la durée de leurs fonctions est de quatre ans; ils doivent posséder un revenu de 2,400 fr. au moins. Véritablement, il y avait là quelque chose de grand, qui rappelait la fierté des vieilles *cortès* du moyen âge. (E. Quinet.)

CORTÉSIE. s. f. (de F. Cortez). Bot. Genre de la famille des cordiacées, contenant une seule espèce de Buénos-Ayres.

CORTEZ (Fernand). Capitaine espagnol, conquérant du Mexique, né en 1485 à Médelin (Estramadure), mort en 1554.

CORTHYLE. s. m. (du gr. κόρθυς, amas). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des xylophages. || On n'y rapporte que deux espèces: le bostriche compressicorne et le bostriche fascié, tous deux d'Amérique.

CORTICAL, ALE adj. (du lat. *cortex*, *corticis*, écorce). Bot. Qui a rapport à l'écorce. ... tons corticaux.

— Qui est de la nature de l'écorce. Substance corticale. Enveloppe corticale.

— *Pores corticaux*. Les pores qui existent sur l'écorce.

— Anat. On appelle *substance corticale*, la partie extérieure du cerveau et des reins. On trouve la partie *corticale* du cerveau dans tous les animaux, et même dans les insectes. (Encycl.) La substance *corticale* du cerveau se nomme ainsi, à cause qu'elle est comme l'écorce du cerveau, qui l'environne de toutes parts. (Dionis.)

— *Couches corticales*. Cercles concentriques qu'on observe, souvent avec difficulté, dans l'écorce des plantes ligneuses.

— *Plantes corticales*. Les plantes qui naissent et végètent sur l'écorce, comme plusieurs lichens et plusieurs mousses. Pézize cortical. Agaric cortical.

CORTICAL. s. m. Anat. Substance existant dans plusieurs dents composées, à laquelle on donne plus généralement le nom de *Cément*.

CORTICARIE. s. m. (du lat. *cortex*, *corticis*, écorce). Entom. Genre de coléoptères, de la famille des mycétophagides, qui a pour type le latridie pubescent.

CORTICATÉ, ÉE. adj. (du lat. *cortex*, écorce). Bot. On a donné cette épithète à la graine des graminées, quand elle est recouverte par la paillette supérieure ou fortement adhérente. Graine corticatée.

CORTICAUX. s. m. pl. (du lat. *cortex*, écorce). Polyp. Famille de polypes, comprenant ceux qui se tiennent par une substance commune, épaisse, charnue ou glutineuse, dans les cavités de laquelle ils sont réunis.

CORTICICOLE. adj. des 2 g. (ét. lat., *cortex*, *corticis*, écorce; *colo*, j'habite). Entom. Qui vit sur les écorces. Chenille corticicole. Agaric corticicole. || CORTICICOLES. s. m. pl. Famille des coléoptères dont les larves vivent, pour la plupart, sous l'écorce des arbres.

— Ornith. Tribu de l'ordre des passereaux, comprenant ceux qui cherchent leur nourriture sous l'écorce des arbres.

CORTICIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *cortex*, écorce; *fero*, je porte). Polyp. Qui a un axe corné ou calcaire recouvert d'une croûte contractile et vivante. || s. m. Genre établi dans la classe des zounthaires, famille des zounthaires-coriaces, pour des polypiers des Antilles. || CORTICIFÈRES. s. m. pl. Famille de zoophytes cérotophytes. || Tribu des alvéolaires. || Famille de la classe des phytozoaires. || Section de la classe des polypiers flexibles, comprenant ceux qui ont un axe corné ou calcaire recouvert d'une croûte contractile vivante.

CORTICIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *cortex*, *corticis*, écorce; *forma*, forme). Bot. Qui a l'apparence de l'écorce, d'une écorce, comme l'encroûtement gélatineux des polypiers corticifères.

CORTICINE. s. f. (du lat. *cortex*, écorce). Chim. Nom donné à l'apothème ou extractif oxydé du tannin, parce qu'on le rencontre assez généralement dans les écorces.

CORTIE. s. f. (de *Corti*, bot. ital.). Bot. Genre de la famille des apiacées, formé sur une seule plante croissant dans le Népaul.

CORTINAIRE. s. m. (du lat. *cortina*, courtine, rideau). Hist. Huissier de la cour de Constantinople, qui se tenait près de la courtine ou portière de la chambre de l'empereur, prêt à recevoir et à exécuter ses ordres.

CORTINE. s. f. (rad. *cortina*, rideau). Bot. Sorte de frange filamenteuse qui borde le chapeau de plusieurs champignons, et qui est produite par les débris du valve déchiré. Tel est l'agaric aréneux.

CORTINE. s. f. (du lat. *cortina*, tapis dont la cortine était couverte). Antiq. Sorte de vase de forme ronde. Il se dit particulièrement des vases consacrés aux dieux, et surtout de ceux qui étaient offerts à Apollon. || Par extension. Trépied d'airain consacré à Apollon. Les quindécemvirs étaient préposés à la garde de la cortine d'Apollon.

CORTIQUE. s. m. (du lat. *cortex*, écorce). Entom. Genre de coléoptères hétéromères, établi sur une très-petite espèce originaire de Dalmatie, et nommée cortique celtide.

CORTIQUEUX, EUSE. adj. (du lat. *cortex*, écorce). Bot. On appelle *fruits cortiqueux*, certains fruits charnus ou pulpeux intérieurement, et qui sont recouverts d'une enveloppe coriace, tels sont les fruits du citronnier et de l'arbousier. || On donne encore cette épithète aux baies, quand la pannexterne forme à leur superficie une écorce ferme, épaisse et sèche, ou peu succulente.

CORTISAN. s. m. Montaigne s'est servi de ce mot au lieu de Courtisan.

CORTUSE. s. f. Bot. Genre de la famille des primulacées, établi sur une seule espèce croissant dans les Alpes. C'est une petite plante vivace, finement velue; fleurs roses ou rarement blanches.

CORU. s. m. (du gr. κόρυς, casque). Bot. Arbre de l'Inde, à fleurs jaunes et à feuilles semblables à celles du pêcher, dont l'écorce laisse fluer un suc laiteux et gluant, que l'on emploie contre toutes sortes de flux. On ignore encore à quel genre il appartient.

CORUNE. s. f. (du gr. κορύνη, massue). Entom. Genre de la tribu des chalsidiens, de l'ordre des hyménoptères.

CORUSCANT, ANTE. adj. Scintillant, brillant, éclatant. Mot de Rabelais.

CORUSCATION. s. f. (pr. *ko-russ-ka-ci-on*; du lat. *coruscatio*, formé de *coruscare*, reluire, briller). Phys. Éclat de lumière. La coruscation d'un météore. || Manifestation du phénomène appelé éclair pendant la coupellation.

— Chim. Il se dit surtout de la fulguration éblouissante que donne l'argent en bains, lorsqu'il perd son état de fluidité.

CORVAL. s. m. Hist. milit. Soldat mercenaire qu'on appelait aussi **stradiote**. V. ce mot.

CORVÉABLE. adj. des 2 g. (rad. *corvée*). Qui est sujet à des corvées. Selon d'anciennes coutumes féodales, le peuple était réputé corvéable et taillable à merci. Un vassal corvéable. Une vassale corvéable. Au XVIIIe siècle et dans le sein du parlement, on osa bien encore définir le tiers-état, la gent *corvéable* et taillable à merci et miséricorde. (Mém. de L. XIV.) Grâce à la vraie philosophie pratiquée par Louis XVI, les Français ne sont plus *corvéables*. (Anquet.)

— s. m. On commanda les corvéables.

CORVÉE. s. f. (du lat. barb. *corvada*, employé par les auteurs de la basse latinité, et formé de *curvatus*, part. pass. de *curvare*, courber, parce que le corvéable travaille à la terre, le corps courbé). Féod. Travail et service gratuit et souvent forcé, dû au seigneur par le paysan ou le tenancier, soit en journées de corps, soit en journées de chevaux, de bœufs, etc. Grande corvée. Corvée ordinaire, extraordinaire. Fâcheuse corvée. Servir en corvée. Il devait tant de corvées au seigneur. Exiger des corvées. Faire travailler à corvées, à la corvée. L'abolition de la corvée. Commander la *corvée* à de tristes cantons. (St-Lamb.) Les *corvées* sont des servitudes qui offensent la liberté publique, et marquent les violences des seigneurs sur leurs vassaux. (Le Mait.)

Sa femme, ses enfants, les soldats, les impôts,
Le créancier et la *corvée*,
Lui font d'un malheureux la peinture achevée.
(LA FONTAINE.)

— Art milit. Certains travaux que font tour à tour les soldats d'une compagnie. On a commandé tant d'hommes de corvée. Être de corvée. Corvée pour aller chercher les vivres, le bois, etc. Il a été appointé de corvée par punition. || M. N. Landais a oublié de donner le mot *corvée* avec cette acception, qui cependant est très-importante.

— Fig. Toute action, tout travail, tant au moral qu'au physique, qu'on fait à regret, avec peine et sans profit. Ce n'est qu'une corvée pour moi. Je me serais bien passé de cette corvée. Exemptez-moi de cette corvée. Épargnez-moi cette corvée. Quelle longue, quelle rude corvée! C'est une corvée, une vraie corvée, une pure corvée. Chose vérifiée par tant d'exemples, qu'il me semblerait faire *corvée* de te les vouloir raconter. (Et. Pasq.) M. de Coulanges m'envoya proposer de le prendre pour aller dîner à Versailles, chez M. de Louvois, je vais donc faire cette petite *corvée*. (Mme de Sév.) J'étais depuis une heure assis tranquillement, mais pas trop à l'aise, dans la masure où vous m'aviez en quelque sorte mis en faction de *corvée*. (P. Chev.)

— Hist. *Corvée seigneuriale*. Service de corps ou travail effectué au moyen de charrois, et bêtes de somme, au jour fixé par le seigneur, soit pour droit de justice, soit pour droit de fief. On distinguait deux sortes de *corvées seigneuriales*: les *corvées réelles*, celles qui étaient dues par le fonds ou à cause du fonds; les *corvées personnelles*, celles auxquelles étaient soumis les habitants d'un lieu, par le fait même de leur habitation dans ce lieu. || Les *corvées à merci* étaient celles qui n'étaient dues qu'autant qu'il plaisait au seigneur de les exiger.

CORVEÏEUR. s. m. (rad. *corvée*). Celui qui travaille à la corvée.

CORVETTE. s. f. Mar. Petit bâtiment de guerre qui sert surtout pour aller à la découverte, et qui est classée entre le brick et la frégate. Une corvette porte de 20 à 26 canons ou caronades. Équiper une corvette. Capitaine de corvette. On envoya plusieurs corvettes pour découvrir la flotte ennemie. Il est difficile de rien voir dans la marine de plus gracieux qu'une *corvette* sous voiles. (Merl.)

— On appelle aussi *corvette*, un bâtiment à trois mâts, armé pour commencer la navigation des élèves de la marine.

— *Corvette de charge*. Bâtiment de charge pour les approvisionnements.

CORVIDÉ, ÉE. adj. (du lat. *corvus*, corbeau) Ornith. Qui ressemble au corbeau. || CORVIDÉS, s. m. pl. Groupe composé des sous-genres corbeau, pie, geai, casse-noix, témie et glaucope.

CORVIN (Matthieu). Roi de Hongrie, fut élu en 1458, à l'âge de 15 ans, et mourut en 1490. Comme guerrier et comme législateur, il fut l'homme le plus illustre de son temps.

CORVIN. s. m. (du lat. *corvus*, corbeau). Ornith. Tribu de la famille des corvidés, qui renferme le genre corbeau.

CORVINELLE. s. f. (du lat. *corvus*, cor- ... pie-grièche, ayant pour caractères: bec haut, très-comprimé, court, crochu; narines latérales; ailes ouvertes; queue longue et étagée. Le type de ce genre est la pie-grièche corvine.

CORVISART-DESMARETS (J.-N. baron). Docteur de la faculté de Paris, né à Dricourt (Ardennes) en 1755, mort en 1821, contribua beaucoup par ses leçons et ses écrits à faire fleurir les études médicales. Il fut le médecin de Napoléon.

CORVOYEUR. s. m. (rad. *corvée*.) Homme sujet à la corvée. Ces routes étroites, mais excellentes, ne me rappellent les *corvoyeurs* que

pour gémir sur les pays où ils sont connus. (Mirab.)

CORYBANTE. s. m. (du gr. κορύβας, αντος, formé, dit Strabon, de κορύπτω, je secoue la tête, d'où l'on a fait aussi κορυβαντιάω, être fanatique ou inspiré). Prêtres de Cybèle qui célébraient le culte de la déesse avec un grand tumulte, faisant retentir l'air du bruit des tambours, frappant leurs boucliers avec des lances, dansant et agitant leur corps comme des frénétiques, et poussant des hurlements.

CORYBANTIASME. s. m. (pr. *ko-ri-ban-ti-as-me;* ét., V. CORYBANTES). Antiq. Danse des corybantes.

— Médec. Sorte de frénésie pendant laquelle le malade se livre à mille contorsions.

CORYBANTIER. v. n. 1re conj. (rad. *corybantes*). Mot de Rabelais, qui signifie dormir les yeux ouverts, comme les corybantes, ou plutôt les curètes, lorsqu'ils gardaient Jupiter encore enfant.

CORYBANTION. s. m. (pr. *ko-ri-ban-ci-on;* rad. *corybantes*). Antiq. Sorte de mitre que portaient les corybantes.

CORYBANTIQUE. adj. des 2 g. (rad. *corybantes*). Antiq. Qui a rapport aux corybantes. || CORYBANTIQUES. s. f. pl. Fêtes, ou plutôt mystères de Cybèle, que les corybantes célébraient à Gnosse, en Crète.

CORYCÉE. s. m. (du gr. κώρυκος, sac de cuir enflé d'air, ballon). Archéol. Nom d'une vaste salle qui était dans les gymnases des anciens, et où l'on jouait au ballon, à la paume, etc.

CORYCÉES. s. m. pl. Brigands célèbres qui habitaient anciennement une montagne d'Ionie.

CORYCIE. s. f. (du gr. κόρυς, casque). Entom. Genre de lépidoptères, famille des nocturnes, établi aux dépens du genre zerène. Il ne renferme que deux espèces, qui paraissent deux fois par an, mai et juillet, dans les bois humides plantés d'aunes. Ce sont des phalènes de moyenne taille, à ailes entières, blanches, et marquées de quelques taches ou raies noires.

CORYCION. s. m. (dimin. de κόρυς, casque). Bot. Genre de la famille des orchidacées, formé aux dépens de plusieurs espèces d'ophrydes. Il renferme six ou sept espèces, croissant toutes au cap de Bonne-Espérance, et dont deux ou trois sont cultivées en Europe.

CORYCOBOLIE. s. f. (ét. gr., κώρυκος, sac; βάλλω, je jette). Hist. anc. Espèce de jeu qui consistait à lancer un ballon de cuir et à le repousser. C'était notre jeu de ballon actuel.

CORYCOBOLIQUE. adj. des 2 g. (rad. *corycobolie*). Qui a rapport à la corycobolie.

CORYCOMACHIE. s. f (ét. gr., κώρυκος, sac; μάχη, combat, lutte). Hist. anc. V. CORYCOBOLIE.

CORYDALE. s. m. (dimin. de κόρυς, casque). Entom. Genre d'insectes de la famille des semblides, ordre des névroptères. La seule espèce connue est le corydale cornu, qu'on trouve dans la Pensylvanie et à la Géorgie (Amérique du Nord).

CORYDALÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à un corydale. || CORYDALÉES. s. f. pl. Famille des fumariacées, qui a pour type le genre corydale.

CORYDALINE. s. f. Chim. Alcaloïde découvert dans la racine du corydale.

CORYDALIQUE. adj. des 2 g. Chim. Il se dit des sels à base de corydaline.

CORYDALITES. s. m. pl. Entom. Groupe de la famille des semblides, de l'ordre des névroptères, comprenant essentiellement le genre corydale.

CORYDIE. s. m. (du gr. κόρυς, casque). Entom. Genre de la tribu des blattiens, de l'ordre des orthoptères, établi sur une espèce des Indes orientales, le casside pétivérien, rappelant beaucoup par sa forme certains coléoptères du genre casside.

CORYDON. s. m. Ornith. Syn. d'Eurylaime et de Callocéphale, division établie dans le genre cacatoès.

CORYDON. s. m. Nom de berger.

> Je n'entends au hameau que l'aride crecelle,
> Qui, de nos *Corydons* dénouant les jarrets,
> Leur fait fouler gaîment l'herbe de nos guérets.
> (SATIRIQ.)

CORYDORE. s. m. (dimin. de κόρυς, casque). Ichthyol. Genre de la famille des siluroïdes, établi pour placer un poisson encore très-peu connu.

CORYLOPHE. s. m. (ét. gr., κόρυς, casque; λόφος, crête). Entom. Genre de coléoptères de la famille des clavipalpes. On n'y rapporte qu'une seule espèce [illegible] qu'on nomme corylophe cassidoïde.

CORYLOPSE. s. m. (du lat. *corylus*, noisetier, et du gr. ὄψις, apparence). Bot. Genre de la famille des hamamélidées hamamélées, établi pour des arbrisseaux du Japon.

CORYMBE. s. m. (du gr. κόρυμβος, bouquet de fleurs). Bot. Assemblage de fleurs ou de fruits dont les pédoncules, naissant de différents points de la tige, s'élèvent tous à peu près à la même hauteur. Fleurs en corymbe. Les fleurs du lierre, du sorbier, sont en corymbe, disposées en corymbe.

— Hist. anc. Touffe de cheveux. || Manière de se coiffer avec les cheveux en touffe ou en forme de bouquet qui était propre aux jeunes femmes grecques. Il y avait des corymbes postiches. Les dames romaines se coiffaient aussi en corymbe.

CORYMBÉ, ÉE. adj. Bot. Qui est disposé en corymbe. Knoxie corymbée. Cardiopathion corymbé.

CORYMBEUX, EUSE. adj. (du lat. *corymbus*, corymbe). Bot. Cette épithète s'applique aux fleurs disposées en corymbe, ou qui ont de l'analogie avec ce mode d'inflorescence. || On le dit aussi de certains arbres, tels que les pins, dont les rameaux affectent la forme de corymbes.

CORYMBIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *corymbus*, corymbe; *fero*, je porte). Bot. Qui porte, qui produit des corymbes. || CORYMBIFÈRES. s. m. pl. V. RADIÉES.

CORYMBIFLORE. adj. des 2 g. (ét. lat., *corymbus*, corymbe; *flos*, fleur). Bot. Qui a les fleurs disposées en corymbe. Solanée corymbiflore.

CORYMBIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *corymbus*, corymbe; *forma*, forme). Bot. Qui a la forme d'un corymbe. || *Grappes corymbiformes.* Celles qui, par la disposition de leurs pédicelles ou des grappes partielles, ont la forme d'un corymbe, tels que l'ornithogale et le viburne lantané.

CORYMBIOLE. s. f. Bot. Genre d'armoselle du cap de Bonne-Espérance.

CORYMBION. s. m. (du gr. κορύμβιος, corymbe). Bot. Genre de la famille des synanthérées tubuliflores, renfermant huit ou neuf espèces. Ce sont des plantes vivaces indigènes du cap de Bonne-Espérance.

CORYMBITES. s. m. pl. (du gr. κορύμβος, rameau). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des serricornes, établi aux dépens du genre ludie, et auquel on rapporte les élatres pectinicorne, cuprée, hématode et castanée.

CORYMBORCHIDE. s. m. (du gr. κορύμβος, corymbe; ὄρχις, orchis). Bot. Genre de plantes de la famille des orchidées.

CORYMBULEUX, EUSE. adj. (du gr. κορύμβος, corymbe). Bot. Qui produit de petits corymbes, qui est disposé en petits corymbes.

CORYNE. s. f. (du gr. κορύνη, massue.) Polyp. Genre de la même famille que les campanulaires. Il y en a plusieurs espèces sur les côtes de la Manche, de l'Océan et de la Méditerranée.

CORYNÉLIE. s. f. (du gr. κορύνη, massue.) Bot. Genre de l'ordre des champignons pyrénomycètes, établi pour des végétaux épiphytes qui se trouvent sur les feuilles des iridées du Cap.

CORYNELLE. s. f. (du gr. κορύνη, massue.) Bot. Genre de la famille des papilionacées, formé sur deux arbrisseaux croissant dans l'île de Saint-Domingue, et encore peu connus.

CORYNÉON. s. m. (du gr. κορύνη, massue.) Bot. Genre de l'ordre des champignons hyphomycètes.

CORYNÉPHORE. s. m. (ét. gr., κορύνη, massue; φορός, porteur). Bot. Genre de plantes de la famille des chordariées, établi pour une algue marine assez commune sur les rochers de l'Océan atlantique, le tremelie difforme. || Genre de la famille des graminées, formé sur deux espèces, l'une vivace et l'autre annuelle, croissant dans l'Europe médiane et australe, et cultivée dans les jardins botaniques. Ce sont des plantes gazonnantes, rameuses, paniculées, à feuilles sétacées, à épillets pédiculés.

— Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionites. La seule espèce connue est du Brésil.

CORYNÈTES. s. m. pl. (du gr. κορυνήτης, qui se bat à coups de massue). Entom. Genre de coléoptères pentamères, de la famille des térédyles.

CORYNOCARPE. s. m. (ét. gr., κορύνη, massue; καρπός, fruit). Bot. Genre de plantes de la famille des myrsinacées. Le type de ce genre est un bel arbre de la Nouvelle-Zélande, introduit depuis 1823 dans nos cultures en Europe.

CORYNOCÈRE. s. m. (ét. gr. κορύνη, massue; κέρας, corne). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des brachélytres, établi sur deux espèces de la Russie méridionale et de l'Amérique du nord.

CORYNOMORPHE. s. m. (ét. gr., κορύνη, massue; μορφή, forme). Polyp. Genre voisin des corynes, trouvé dans les mers de Norwège, et n'en différant que parce qu'il est libre.

CORYNOPALPE. s. m. (du gr. κορύνη, massue; et du lat. *palpus*, palpe). Entom. Genre [illegible] côte de Guinée.

CORYNOPE. s. m. (ét. gr., κορύνη, massue; πούς, pied). Entom. Genre de la tribu des crabroniens, regardé généralement comme une division du genre crabe.

CORYNOPHLE. s. m. (ét. gr., κορύνη, massue; φλοιός, écorce). Bot. Genre proposé pour le corynéphore ombellé, et une autre espèce de la Baltique.

CORYNOSTYLE. s. m. (ét. gr., κορύνη, massue; στῦλος, style, en botanique). Bot. Genre de la famille des violacées, contenant quatre espèces environ. Ce sont des arbrisseaux grimpants de l'Amérique tropicale. L'une des espèces, le corynostyle hybanthe, est cultivée dans nos jardins.

CORYPHE. s. m. (du gr. κορυφή, sommet). Bot. Genre de la famille des palmacées coryphinées, établi pour des arbres de diverses grandeurs, propres aux parties équatoriales des deux mondes, comprenant une quinzaine d'espèces. On fabrique des colliers avec les noyaux tournés et polis, et l'on tire des spathes un suc qui devient un purgatif drastique après sa distillation.

CORYPHÉE. s. m. (du gr. κορυφαῖος, chef, premier, principal, formé de κορυφή, le sommet, parce qu'il était placé au milieu du chœur des musiciens, et dans une situation élevée, pour être plus facilement vu et entendu de toute la troupe). Hist. gr. Celui qui était à la tête des chœurs, dans les tragédies antiques, ou celui qui commençait un dialogue avec le héros au nom de sa troupe. C'était avec le pied que le *coryphée* donnait le signal. (Denn. Bac.)

— Hist. mod. Ce mot a conservé chez nous la même signification, et se dit de celui qui dirige le chant dans les chœurs de nos opéras.

— Fig. Se dit communément de ceux qui dans un art, une secte, une profession, une académie, se distinguent par-dessus tous les autres. Il est le coryphée du parti. Pétrarque était le coryphée des poètes de son siècle. C'est le coryphée des illuminés. Sophocle fut choisi, à cause de sa beauté, pour être le *coryphée* des adolescents qui dansaient autour des trophées de la bataille de Salamine. (Malt.-Brun.) Zénon fut le *coryphée* des philosophes de l'antiquité; Voltaire, le *coryphée* des écrivains dans le dernier siècle. (Merc. de Fr.) Eustache d'Antioche est appelé le *coryphée* du concile de Nicée, comme étant à la tête des autres. (Herman.) Cette seconde voiture, landau découvert comme la première, ne contenait que les quatre *coryphées* du fameux pas de la tulipe orageuse. (E. Sue.)

— Meneur, chef d'un complot, d'une conspiration.

— Ornith. Nom d'une espèce du genre rousserolle.

CORYPHÈNE. s. m. (du gr. κορυφή, sommet, et φαινός, brillant). Ichthyol. Genre de poissons de la famille des scombéroïdes. Les coryphènes sont des poissons de haute mer, remarquables par la beauté de leurs couleurs, changeant d'une manière admirable après leur mort; mais leur chair n'est pas estimée.

CORYPHÉNIDE. adj. des 2 g. (ét. gr., κορυφή, sommet; εἶδος, forme). Ichthyol. Qui se rapproche du coryphène. || CORYPHÉNIDES. s. m. pl. Genre de poissons de la famille des acanthoptérygiens kystophores, qui a le genre coryphène pour type.

CORYPHÉNOÏDE. s. m. (ét. gr., κορυφή, sommet, εἶδος, ressemblance). Ichthyol. Genre qui n'a pas été conservé.

CORYPHINÉ, ÉE. adj. (du gr. κορυφή, sommet). Bot. Qui ressemble à un coryphe. || CORYPHINÉES. s. f. pl. Quatrième tribu de la famille des palmiers, composée de deux sous-tribus, les subulinées et les phénicinées. V. PALMIER.

CORYPHION. s. m. (du gr. κορυφή, sommet). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des brachélytres, fondé sur une seule espèce originaire d'Angleterre et nommée coryphion angusticolle.

CORYPHOCÈRE. s. m. (ét. gr., κορυφή, sommet; κέρας, corne). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des lamellicornes, composé de dix-huit espèces retranchées des genres gonthocère, dichère et goliath.

CORYPHOCÉRIDES. s. m. pl. (ét. gr., κορυφή, sommet; κέρας, corne). Entom. Division établie dans la classification des lamellicornes mélitophiles, et qui se compose des genres mystrocère, dichère, coryphocère, trigonophore et gényodonte.

CORYPHOPHYTES. s. m. pl. (ét. gr., κορυφή, sommet; φυτόν, plante). Bot. Plantes dont les étamines, peu nombreuses, sont insérées au sommet du calice.

CORYSANTHES. s. m. pl. (ét. gr., κόρυς, casque; ἄνθη, fleur). Bot. Genre de la famille des orchidacées, renfermant trois espèces, dont chacune est le type d'un sous-genre formé sur la forme du labelle et du pétale supérieur galéiforme. Ce sont de petites plantes herbacées vivaces, apportées de la Nouvelle-Hollande, et cultivées en Europe dans les collections.

CORYSSOMÈRE. s. m. (ét. gr., κορύσσω, j'arme; μηρός, jambe). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionites. [illegible] et dans la France méridionale.

CORYSSOPE. s. m. (ét. gr., κορύσσω, j'arme; πούς, pied). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionites. L'unique espèce qui compose ce genre est originaire de Sierra-Leone, sur la côte de Guinée. Elle a été nommée *coryssope hexatique*.

CORYSSOPS. s. m. (ét. gr., κορύσσω, j'arme; ὤψ, œil). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionites. Il renferme deux espèces originaires du Brésil.

CORYSTE. s. m. (du gr. κορυστής, armé d'un casque). Conchyl. Genre de l'ordre des décapodes brachyures, de la famille des oxystomes. Il ne renferme qu'une espèce, le coryste denté, et se trouve sur les côtes de France baignées par l'Océan, et sur celles d'Angleterre; elle habite aussi la Méditerranée.

CORYSTÉRION. s. m. (du gr. κορυστής, casqué). Entom. Organe sécrétoire du gluten dont les insectes enduisent leurs œufs.

CORYSTIDE. adj. des 2 g. (du gr. κορυστής, armé d'un casque). Conchyl. Qui ressemble à un coryste. || CORYSTIDES. s. m. pl. Famille de crustacés, qui a pour type le genre coryste.

CORYSTIENS. s. m. pl. (du gr. κορυστής, armé d'un casque). Conchyl. Tribu de l'ordre des décapodes brachyures, famille des oxystomes, qui comprend les genres atéléoycte, polydecte, thie, coryste, nautilocoriste et pseudocoriste. V. ces mots.

CORYSTION. s. m. (du gr. κορυστής, armé d'un casque). Ichthyol. Genre de poissons de la famille des oxystomes, qui comprend trois espèces. Ces poissons sont remarquables par la grosseur de leur tête, et leurs yeux placés en dessus.

CORYSTITES. s. m. pl. (du gr. κορυστής, armé d'un casque). Conchyl. Groupe de cancériens hétérochèles qui correspond à la tribu des corystiens. V. ce mot.

CORYTHACANTHE. s. f. (ét. gr., κόρυς, casque; ἄκανθα, acanthe). Bot. Une plante brésilienne, encore peu connue, a servi de type pour l'établissement de ce genre, placé dans la famille des acanthacées

CORYTHANTHES. s. m. pl. (ét. gr., κόρυς, casque; ἄνθη, fleur). Bot. Genre de la famille des orchidacées, et contenant un petit nombre d'espèces habitant l'Amérique tropicale. Ce sont des plantes épiphytes, à fleurs grandes et très-belles, dont on cultive trois ou quatre espèces en Europe.

CORYTHE. s. m. (du gr. κόρυς, casque). Ornith. Genre établi aux dépens du genre bouvreuil pour le pyrrhule énucléateur.

CORYTHOLOBION. s. m. (ét. gr., κόρυς, casque; λοβός, légume). Bot. Arbre ou arbrisseau du Brésil dont on ne connaît pas encore la fleur, et qui donne pour fruit un légume monosperme, imitant assez bien un casque. Il ne renferme qu'une espèce, le corytholobion macrophylle.

CORYTHOPHANE. s. m. (ét. gr., κόρυς, casque; φανός, remarquable). Erpét. Genre de sauriens de la famille des iguaniens, auquel on rapporte le sourcilleux et le caméléon mexicain, qui habitent le Mexique.

CORYTHOPHYTES. s. m. pl. (ét. gr., κόρυς, casque; φυτόν, plante). Bot. Nom donné aux plantes dont la partie supérieure de la corolle a la forme d'un casque.

CORYZA. s. m. (du gr. κόρυζα, pesanteur de tête). Médec. Affection catarrhale de la membrane muqueuse qui tapisse les fosses nasales, vulgairement connue sous les noms d'*enchifrenement, rhume du cerveau*. Coryza aigu. Durée du coryza. Traitement du coryza. Coryza des nouveau-nés. Le *coryza*, étant une affection en général légère, de courte durée et purement locale, se dissipe naturellement par les seules forces de la nature, ou du moins à l'aide d'un traitement extrêmement simple. (Renauld.) La marche du *coryza* est presque toujours rapide, sa durée ordinaire est de quatre à sept jours. (Chom.) On a vu des *coryzas* périodiques opiniâtres ne céder qu'à l'administration du quinquina. (Id.) Le *coryza* est l'avant-coureur des rhumes de poitrine ou bronchites. (Id.)

CORYZORHAPHE. s. m. Entom. Genre de la tribu des scutellériens, de l'ordre des hémiptères, établi sur une espèce du Brésil, ne paraissant guère différer du genre atirètre.

COS. s. m. (pr. *koss*). Minér. V. [illegible]

COS. s. m. (du bas lat. *cucutiare*, commettre un adultère). Anc. cout. Celui qui nourrit les enfants d'un autre comme les siens, parce que sa femme n'a pas été fidèle. On disait aussi *cous* et *coux*.

> Suis-je mis dans la confrérie
> Saint Arnoul le seigneur des *coux*?
> (*Roman de la Rose.*)

COS. s. m. Métrol. Mesure itinéraire de l'Inde, d'environ 47 au degré. Elle vaut 3,000 mètres 409 millim.

COS. Géogr. anc. Cap. d'une île qui porte le même nom, dans les Sporades, près de l'Asie Mineure, aujourd'hui Stanchio; patrie d'Hippocrate, d'Apelle et du poète Philotas.

COSAQUE. (pr. *ko-za-ke;* du russ. *kasak*). Géogr. et hist. Population russe, en partie nomade, descendant d'un mélange de Slaves et de Tartares. On distingue les *Cosaques du Don*, [illegible] Russie mérid., d'où sont sortis les Cosaques du Volga, de l'Oural, de la Sibérie, etc.

— Fig. On dit, d'un homme méchant et dur: C'est un cosaque, un vrai cosaque.

— Fig. et fam. *Traiter à la cosaque, en cosaque.* Maltraiter, mener durement.

— Fig. et pop *Il me prend pour un cosaque.* Il me prend pour un sot, pour un homme grossier, dur et intraitable.

COSAQUE. s. f. Sorte de danse imitée de la manière de danser des Cosaques. Danser la cosaque.

— Fig et pop. *Je veux te faire danser une cosaque.* Je veux te maltraiter, te rudoyer, te donner des coups de bâton.

COSAQUERIE. s. f. (rad. *Cosaque*). Incursion brusque, qui se réduit à quelques pillages. Cette expédition ne fut qu'une *cosaquerie*. (Le Pr. de Ligne.)

— Fig. et pop. Méchanceté commise de gaîté de cœur et pour le seul plaisir de nuire. C'est une vraie cosaquerie.

COSCINIE. s. m. (pr. *koss-ci-ni*; du gr. κόσκινον, crible). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des carabiques. Il ne renferme que trois espèces : les coscinies schuppèle, fosique et basalide, la première d'Egypte, et les deux autres du Sénégal.

COSCINION. s. m. (pr. *koss-ci-ni-on*; du gr. κοσκίνιον, petit crible). Bot. Genre de la famille des ménispermacées, établi sur une seule espèce, le coscinion fenestré, arbrisseau grimpant originaire de Ceylan.

COSCINIOPTÈRE. s. m. (pr. *koss-ci-ni-o-ptère*; ét. gr., κόσκινον, crible; πτερὸν, aile). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des carabiques, et qui a pour type et unique espèce le piérostiche welense.

COSCINODISQUE. s. m. (pr. *koss-ci-no-diss-ke*; ét. gr., κόσκινον, crible; δίσκος, disque). Bot. Genre appartenant aux infusions baullories. Il renferme dix espèces, la plupart fossiles, voisines des pédiostres.

COSCINODON. s. m. (pr. *koss-ci-no-don*; ét. gr. κόσκινον, crible; ὀδοὺς, dent). Bot. Genre acrocarpe haplopéristomé fondé sur des espèces appartenant aux weissies et aux grimmées. Le nombre des espèces est de huit, mais on ne connaît pas la fructification de toutes.

COSCINOMANCIE. s. f. (ét. gr., κόσκινον, crible; μαντεία, divination). Hist. anc. Divination qui se pratiquait au moyen d'un crible qu'on faisait tourner. On avait recours à ce moyen, non-seulement pour découvrir les personnes, mais encore pour pénétrer les sentiments intérieurs de celles que l'on connaissait. C'est ce qu'on appelle en France *tourner le sas*.

COSCINOMANCIEN, ENNE. s. (pr. et ét., V. CONSCINOMANCIE). Celui, celle qui exerce, qui pratique la coscinomancie.

— Il est aussi adj. Qui a rapport à la coscinomancie. L'art coscinomancien.

COSCINOPORE. s. m. (ét. gr., κόσκινον, crible; πόρος, pore). Polyp. Genre de polypiers.

COSCOROBE. s. m. Ornith. Grande espèce d'oie du Chili.

COSCOSSONS ou **COSCOTONS.** s. m. pl. Art culin. Mets composé de farine granulée que l'on fait cuire dans le bouillon. Rabelais parle des coscossons, qui paraissent se rapprocher des couscous des Africains. V. COUSCOUS.

COSÉCANTE. s. f. (pr. *ko-sé-kan-te*; ét. lat., *cum*, qui dans la composition se change en *co*, avec; *secare*, couper). Géom. Sécante d'un arc ou d'un angle qui fait le complément d'un autre. La cosécante de 30 degrés est la sécante de 60 degrés.

COSEIGNEUR. s. m. (du lat. *cum*, qui dans la composition se change en *co*, avec, ensemble; *seigneur*). Celui qui possède un fief, une terre avec un autre. Nous sommes coseigneurs. Il était coseigneur de cette paroisse. Les coseigneurs avaient souvent des procès ensemble pour les droits honorifiques.

COSEIGNEURIE. s. f. (pr. et ét., V. COSEIGNEUR). Hist. Seigneurie possédée en commun par plusieurs seigneurs.

COSENZA. (pr. *ko-zen-dza*). Géogr. Ville du roy. de Naples, ch. l. de la prov. de la Calabre citérieure, patrie de Bernardino Telesio, fondateur de l'académie Cosentine; 8,100 hab.

COSINUS. s. m. (pr. *ko-ci-nuss*; ét. lat., *cum*, qui dans la composition se change en *co*, avec; *sinus*, coin, angle). Géom. Le sinus droit d'un arc, d'un angle, qui est le complément d'un autre. Le cosinus d'un angle de 30 degrés est le sinus de 60 degrés. || *Cosinus-verse*. Nom que l'on a donné autrefois à la partie du diamètre qui reste après que l'on en a retranché le sinus-verse. Il serait, il semble, plus rationnel d'appeler *cosinus-verse* d'un angle, le sinus-verse de son complément.

COSMARION. s. m. (du gr. κοσμάριον, petit ornement). Bot. Genre établi pour plusieurs algues microscopiques symporées, de la famille des desmidiées. A ce genre viennent se rapporter les euastres, quelques-unes des xanthidies, une partie des hétérocarpelles et le genre ursinelle.

COSME (Saint). (pr. *kô-me*). Patron des chirurgiens, né en Arabie, pratiquait la médecine, ainsi que son frère, saint Damien; tous deux ensemble le martyre vers la fin du IIIe siècle. Leur fête est célébrée le 27 septembre. || COSME (Baseilhac, dit *frère*). Habile chirurgien, né en 1703, à Pouy-Astruc, près de Tarbes, mort en 1781, exerça la chirurgie avec beaucoup de succès. Il fonda pour les pauvres un hôpital où il les soignait lui-même. On lui doit le *lithotome caché*, et plusieurs autres instruments. || COSME DE MÉDICIS. V. MÉDICIS.

— Hist. *Saint-Cosme*, à Paris, signifiait la communauté, le corps des chirurgiens de cette capitale. On disait, *chirurgien reçu à Saint-Cosme*, c'est-à-dire, passé maître chirurgien après les examens et les épreuves exigées. Oculiste reçu à Saint-Cosme. Bandagiste reçu à Saint-Cosme, etc.

— Il se prenait aussi pour l'école de chirurgie ou l'amphithéâtre anatomique, où ont lieu les cours d'anatomie, d'opérations pour les maîtres chirurgiens. Le cours d'anatomie commencera bientôt à Saint-Cosme. Cet amphithéâtre tirait son nom de la paroisse de Saint-Cosme, qui en était voisine.

— Hist. ecclés. *Chanoines réguliers de Saint-Cosme*. Chanoines réguliers de Saint-Cosme-lès-Tours, qui, ayant trouvé la règle de Saint-Benoît trop austère, la quittèrent pour prendre celle de Saint-Augustin.

COSMÉLIE. s. f. (du gr. κοσμέω, j'orne). Bot. Genre de la famille des épacridacées, renfermant deux espèces, dont l'une, la cosmélie rouge, est cultivée depuis longtemps en Europe pour la beauté de ses fleurs rouges. Ce sont des arbrisseaux dressés, ramifiés, croissant à la Nouvelle-Hollande.

COSMES. s. m. pl. (du gr. κόσμος, ordre, discipline). Hist. gr. Magistrats établis anciennement en Crète, au nombre de dix, pour contrebalancer l'autorité des rois. Ils avaient en Crète la même autorité que les éphores à Sparte.

COSMET. s. m. Alch. Nom que quelques alchimistes donnent à l'antimoine.

COSMÈTE. s. m. (du gr. κοσμήτης, ordonnateur). Hist. gr. A Athènes, magistrat qui veillait sur les mœurs des jeunes gens.

COSMÈTE. s. m. (du gr. κόσμος, ornement). Chez les Romains, Esclave chargé d'habiller le maître.

COSMÈTE. s. m. (du gr. κοσμήτης, qui orne). Entom. Genre de l'ordre des trachéennes, famille des phalangiens. Huit espèces composent ce genre, et toutes ont le Brésil pour patrie. Celle qui peut être considérée comme type est le cosmète peint.

COSMÉTIQUE. adj. des 2 g. (du gr. κοσμέω, j'embellis, j'orne, formé de κόσμος, ornement, beauté). Hyg. Qui sert à entretenir, à embellir la peau. Savon cosmétique. Les eaux de senteur sont des préparations cosmétiques.

COSMÉTIQUE. s. m. Préparation qui a pour objet la conservation de la beauté. Un bon cosmétique. Préparer des cosmétiques. Il a inventé un cosmétique. Son cosmétique a réussi. Certains cosmétiques nuisent à la santé. Les Indiens se servent de l'eau de noix de cocos étant encore vertes, comme d'un grand *cosmétique* qui embellit le teint des femmes. (Etr. à Th.) Généralement, dans l'application des *cosmétiques*, il faut préalablement établir un fond blanc, sur lequel ressortiront avec avantage les couleurs diverses. (Encycl. litt.) Le plus parfait de tous les *cosmétiques* est l'eau pure d'une fontaine limpide. (Cad. de Gass.) Les pâtes pour les mains sont des *cosmétiques* recommandés par la propreté. (Id.)

COSMÉTIQUE. s. f. Il signifie la partie de l'hygiène qui enseigne à faire usage des cosmétiques, pour conserver la beauté naturelle, et faire disparaître ou diminuer la laideur et les défauts du corps. Etudier la cosmétique. Ce docteur a écrit sur la cosmétique. On cite deux traités fort anciens sur la cosmétique : l'un de Criton, d'Athènes; l'autre de la reine Cléopâtre.

COSMÉTOLOGIE. s. f. (ét. gr., κοσμέω, j'orne, j'embellis; λόγος, discours). Hygiène. Propreté du corps, et en général, les bains, les soins qu'exige la peau et ses dépendances, les vêtements, etc.

COSMÈZE. s. m. (du gr. κοσμέω, j'orne). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des serricornes. On y rapporte cinq espèces du Brésil, toutes inédites.

COSMIE. s. f. (du gr. κόσμιος, orné). Entom. Genre de lépidoptères, famille des nocturnes, établi aux dépens du grand genre nocturne des anciens auteurs. On rapporte à ce genre neuf espèces, toutes d'Europe, parmi lesquelles nous citerons comme type la nocturne diffine, qui n'est pas rare aux environs de Paris.

COSMIMÉTRIE. s. f. Didact. V. COSMOMÉTRIE.

COSMINE. s. m. (du gr. κόσμιος, orné). Entom. Genre de diptères, de la famille des calyptérées, renfermant trois espèces, dont une du cap de Bonne-Espérance, et les deux autres de l'Arabie. On les nomme cosmine fuscipenne, claripenne et arabique.

COSMIQUE. adj. des 2 g. (du gr. κόσμικος, qui a rapport au monde en général, formé de κόσμος, l'univers). Didact. Qui a rapport à l'univers.

— Astron. Il se dit du lever ou du coucher d'une étoile, quand il arrive au moment où le [soleil se lève, ou lorsqu'elle] a lieu quand elle se lève avec le soleil, ou avec le degré de l'écliptique où est le soleil; et le coucher cosmique, quand elle se couche dans le même temps que le soleil.

COSMIQUEMENT. adv. (ét., V. COSMIQUE). Astron. D'une manière cosmique. Une étoile se lève cosmiquement avec le soleil ou dans le degré de l'écliptique où est le soleil; elle se couche cosmiquement dans le même temps que le soleil se lève. || Selon Képler, se lever ou se coucher cosmiquement, c'est seulement se lever sur l'horizon ou descendre dessous.

COSMISOME. s. m. (ét. gr., κόσμος, ornement; σῶμα, corps). Entom. Genre de coléoptères subpentamères, famille des longicornes. On en mentionne dix-huit espèces, originaires du Brésil, de Buénos-Ayres et de Cayenne. Les cosmisomes volent pendant le jour dans les bois; ils se tiennent sur les feuilles et les troncs d'arbres, après lesquels on les voit quelquefois grimper avec vivacité.

COSMOCÈRE. s. m. (ét. gr., κόσμος, ornement; κέρας, antenne). Entom. Genre de coléoptères subpentamères, famille des longicornes. Il ne renferme qu'une seule espèce, originaire du Brésil.

COSMOCRATE. s. m. (ét. gr., κόσμος, monde; κράτος, force, empire, autorité). Néol. Celui qui aspire à la monarchie universelle. Napoléon était un cosmocrate. || Partisan de la monarchie universelle.

COSMOCRATIE. s. f. (pr. *koss-mo-kra-cie*; rad. *cosmocrate.*) Néol. Monarchie universelle; système de monarchie universelle. L'ambitieux qui aspire à la *cosmocratie* divise le corps social pour le lier ou le réunir dans les fers. (Alph. Karr.) L'Europe s'est soulevée deux fois contre la *cosmocratie* continentale; la *cosmocratie* maritime est tolérée. (Id.)

COSMOCRATIQUE. adj. des 2 g. Néol. Qui concerne la cosmocratie.

COSMOCRATIQUEMENT. adv. Néol. D'une manière cosmocratique.

COSMOGÉNIE. s. f. (ét. gr., κόσμος, monde, univers; γόνος, formation). Didact. Formation de l'univers.

COSMOGÉNIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui a rapport à la cosmogénie.

COSMOGÉNIQUEMENT. adv. D'une manière cosmogénique.

COSMOGONIE. s. f. (ét. gr., κόσμος, univers; γόνος, création, génération, ou de γίνομαι, être formé, être produit). Science ou système de la formation de l'univers. Le vrai but des cosmogonies est d'exposer la naissance ou la création, sur le globe terrestre, de l'homme, des animaux et des plantes. La cosmogonie d'Hésiode. La cosmogonie de Buffon. La Genèse est le seul livre digne de foi sur la cosmogonie. Les *cosmogonies* de l'Orient et de l'Inde, qui paraissent être les plus antiques de toutes, et jusqu'à celles de quelques peuples du Nouveau-Monde, admettent un déluge à l'origine des choses. (Virey.) Les premiers systèmes des philosophes sur les causes de toutes choses sont des *cosmogonies*. (Id.)

— Phil. *Cosmogonie de Sanchoniaton*. Système de la création attribué à un écrivain antérieur à la guerre de Troie. On trouve dans la cosmogonie de Sanchoniaton des traces d'un spiritualisme encore grossier.

— Syn. comp. COSMOGONIE. COSMOGRAPHIE. COSMOLOGIE. La *cosmogonie* raisonne sur l'état véritable du monde. La *cosmographie* embrasse tout ce qui est l'objet de cette partie de la physique qui s'occupe du système général du monde. La *cosmologie* est proprement une physique générale et raisonnée qui, sans entrer dans les détails trop circonstanciés des faits, examine du côté métaphysique les résultats de ces faits mêmes, fait voir l'analogie et l'union qu'ils ont entre eux, et tâche par là de découvrir une partie des lois générales par lesquelles l'univers est gouverné.

COSMOGONIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient, qui a rapport à la cosmogonie. Système cosmogonique.

COSMOGONIQUEMENT. adv. D'une manière cosmogonique.

COSMOGRAPHE. s. des 2 g. (ét. gr., κόσμος, monde, univers; γράφω, je décris). Qui sait la cosmographie, qui s'occupe de cosmographie. Un savant cosmographe. Un habile cosmographe. Munster était un grand cosmographe.

COSMOGRAPHIE. s. f. (rad. *cosmographe*). Description du monde, en prenant ce mot dans le sens le plus étendu, comme synonyme du mot Univers. Il sait bien la cosmographie. Professeur de cosmographie. Traité de cosmographie. Il vient de paraître un nouvel ouvrage sur la cosmographie. La cosmographie est une science utile. La cosmographie a deux parties : l'astronomie et la géométrie.

— Quelquefois on a entendu sous le mot de *cosmographie* l'exposition du système du monde, et l'on en a fait une science tout à fait astronomique; on y a compris alors la terre comme corps céleste, en prenant pour base d'observation un point central de l'univers et non notre planète, comme fait l'uranographie.

— Titre donné à un livre divisé en deux parties, dont la première contient un traité élémentaire de la sphère, et la seconde un abrégé de géographie.

— Syn. comp. COSMOGRAPHIE. COSMOLOGIE.

COSMOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. (rad. *cosmographe*). Qui appartient, qui a rapport à la cosmographie. Système cosmographique. Description cosmographique. Publier une table cosmographique. || *Carte cosmographique*. C'est une mappemonde, une délinéation du monde sur du papier ou sur de la toile, etc.

— *Salon cosmographique*. Sorte de panorama en grand relief, nommé aussi *grotte d'Antiparos*, où l'on vit dans les mêmes années l'île Sainte-Hélène, Babylone, l'entrée de Henri IV à Paris, le siége de Huningue, etc.

COSMOGRAPHIQUEMENT. adv. D'une manière cosmographique.

COSMOLABE. s. m. (ét. gr., κόσμος, monde, univers, λαμβάνω, je prends). Astron. Ancien instrument d'astronomie, qui servait à prendre les hauteurs des astres et à représenter les cercles de la sphère. C'est à peu près le même que l'astrolabe.

COSMOLOGIE. s. f. (ét. gr., κόσμος, monde, λόγος, discours.) Histoire du monde. Traité de cosmologie. Leçons de cosmologie. Ce chapitre ne concerne que la cosmologie. Etudier la cosmologie. Faire un cours de cosmologie. La *cosmologie* embrasse les objets les plus divers, c'est comme l'encyclopédie des sciences. (Vir.)

— Suivant l'Académie, la *cosmologie* est la science des lois par lesquelles le monde est gouverné. Alors cette science comprendrait la physique et l'astronomie. Selon une des plus récentes et des meilleures encyclopédies anglaises, *cosmologie* est synonyme de *cosmographie*, et c'est la description de l'univers visible. Ces définitions ne s'accordent point entre elles; mais en remontant à l'étymologie de ces deux mots, il est facile de saisir la différence qui les distingue. La *cosmologie* est une histoire du monde, comme la *cosmographie* en est une description. Ces termes, il est vrai, s'emploient souvent l'un pour l'autre dans les traités de géographie générale, parce que pour nous le monde semble être renfermé autour de notre globe terrestre sublunaire.

— Description générale de la terre. C'est dans ce sens que l'emploient quelques auteurs qui ont publié des traités très-abrégés de géographie, mais réunis aux notions astronomiques, météorologiques, géologiques et d'histoire naturelle, qui peuvent éclairer la description de notre globe.

COSMOLOGIQUE. adj. des 2 g. (rad. *cosmologie*). Qui a rapport, qui appartient à la cosmologie. Tableau cosmologique.

— Phil. Il se dit de toutes les sciences rangées dans le premier des deux règnes établis comme le point de départ de la classification d'Ampère. Les sciences sont ou cosmologiques ou noologiques. La plupart des fondateurs de systèmes *cosmologiques* ont été plus ou moins théologiens, et obligés de faire intervenir une sagesse suprême, ordonnatrice et organisatrice. (Virey.)

COSMOLOGIQUEMENT. adv. D'une manière cosmologique.

COSMOLOGISTE ou **COSMOLOGUE.** s. des 2 g. Didact. Qui s'occupe, qui traite de la cosmologie.

COSMOMÉTRIE s. f. (ét. gr., κόσμος, monde; μέτρον, mesure). Didact. Science qui traite de la mesure du monde entier.

COSMONOMIE. s. f. (ét. gr., κόσμος, monde, univers; νόμος, règle). Didact. Ensemble des lois qui régissent l'univers.

COSMONOMIQUE. adj. des 2 g. Didact Qui a rapport à la cosmonomie.

COSMONOMIQUEMENT. adv. D'une manière cosmonomique.

COSMONOTE. s. m. (ét. gr., κόσμος, ornement; νῶτα, surface). Entom. Genre de coléoptères hétéromères. On y rapporte trois espèces du Brésil : les cosmonotes nigrofacié, hiéroglyphique et angusté.

COSMOPOLISME. s. m. V. COSMOPOLITISME.

COSMOPOLITAIN, AINE. s. et adj. Néol. V. COSMOPOLITE.

COSMOPOLITE. s. des 2 g. (ét. gr., κόσμος, monde, univers; πολίτης, citoyen). Citoyen du monde; celui, celle qui n'adopte point de patrie, qui a pour tous les pays, pour tous les peuples, la même affection, qui porte un attachement égal à tous les hommes. Je suis cosmopolite. Un cosmopolite regarde l'univers comme sa patrie. C'est Socrate qui le premier a dit : Je suis *cosmopolite*, c'est-à-dire citoyen du monde, parce qu'il était attaché à l'intérêt général de l'humanité, encore plus qu'à sa patrie et à sa famille; cependant il n'était jamais sorti de l'Attique. (Sall.) Méfiez-vous de ces *cosmopolites* qui vont chercher au loin, dans leurs livres, des devoirs qu'ils dédaignent de remplir autour d'eux. (J.-J. Rouss.) Malgré la maxime qui dit que la patrie est là où l'on est le mieux traité, il n'en est pas moins vrai qu'un *cosmopolite*, ou un citoyen de tous les pays, est toujours un mauvais citoyen, ou au moins n'en saurait être un bon. (Id.) Le philosophisme fait des *cosmopolites*, et non des citoyens. (Lav.)

— Fam. Celui, celle qui parcourt tous les pays, sans avoir jamais de demeure fixe, ou qui se prête aisément aux mœurs, aux usages des pays où il se trouve. C'est un cosmopolite. Vous êtes une vraie cosmopolite.

— Fam. et par plaisant. Personne qui voyage beaucoup, qui n'est étrangère nulle part. Vous êtes un vrai cosmopolite.

— L'Académie ne donne que le genre masculin au mot *cosmopolite*; cependant le cosmopolitisme est de tous les sexes, et l'on peut aussi bien dire une cosmopolite qu'on dit un cosmopolite. C'est par ce motif que nous attribuons les deux genres à ce mot.

— adj. des 2 g. Un philosophe cosmopolite. Existence cosmopolite. Cette existence cosmopolite a beaucoup de charmes pour moi. Ce sont les lois commerciales et la police exercée sur les étrangers qui doivent être *cosmopolites*. (Ferry.)

... Cuisinier *cosmopolite*, ...
Partout j'ai changé mes ragoûts
Selon l'appétit et les goûts (Senecé.)

Son cœur *cosmopolite* et de bonté pétri,
Aime tous les humains (Colbet.)

COSMOPOLITISME. s. m. (ét., V. COSMOPOLITE). Néol. Doctrine qui supprime les limites de la patrie et dégage des liens d'affections locales. Il faut aimer un lieu; l'oiseau même qui partage le domaine des airs, affectionne tel creux d'arbre ou de rocher: celui qui est atteint du *cosmopolitisme* est privé du plus doux sentiment qui appartienne au cœur de l'homme. (Mercier.) Dans les grands Etats, le *cosmopolitisme* n'y est pas nuisible et peut être toléré; mais dans une association peu nombreuse, chaque membre se doit tout entier à la cause commune, et le cosmopolite y serait un déserteur. (Ferry.) Le *cosmopolitisme* spéculatif est une des plaies les plus dangereuses de la société. (Le Roy de Ch.)

— Goût qui participe du goût des différentes nations.

— Fig. *Cosmopolitisme littéraire.* Goût, connaissance de toutes les littératures.

— Ce mot, quelque bon qu'il soit, paraît pourtant un peu pédantesque.

COSMORAMA. s. m. (ét. gr., κόσμος, monde; ὁράω, je vois). Tableau du monde.

— Espèce d'optique où l'on voyait une vaste étendue de pays et une grande multitude d'objets, suite de tableaux représentant les principales villes du monde.

— La salle même où l'on voyait ces tableaux. Le *cosmorama* était composé de 260 tableaux, et était ouvert tous les jours depuis midi jusqu'à dix heures du soir. Il fut établi en 1808 par l'abbé Gazzera, savant piémontais, et sa dernière exposition a eu lieu en septembre 1832.

COSMORHINE. s. m. (ét. gr., κόσμος, ornement; ῥίν, nez). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des curcunites. Deux espèces rentrent dans ce genre: les cosmorhines crêté et cerrine.

COSMOSE. s. m. (du gr. κόσμος, ornement). Bot. Genre de la famille des composées sénécionidées, établi pour des plantes herbacées et annuelles, indigènes de l'Amérique, et qui ont pour type le cormose bipinné.

— Écon. dom. Breuvage que les Tartares composent avec du lait de jument, et dont ils font un assez fréquent usage. Sacatay nous demanda si nous voulions boire du *cormose*, et je m'en excusai pour lors. (Fleury.)

COSMOSOPHE. s. des 2 g. (ét. gr., κόσμος, univers; σοφία, science). Qui étudie l'univers.

COSMOSOPHIE. s. f. (rad. *cosmosophe*). Etude de l'univers, instituée d'après les principes et dans des vues mystiques.

COSMOSOPHIQUE. adj. des 2 g. (rad. *cosmosophe*). Qui appartient à la cosmosophie.

COSMOSOPHIQUEMENT. adv. D'une manière cosmosophique.

COSMOTOME. s. m. (ét. gr., κόσμος, ornement; τομή, coupure). Entom. Genre de coléoptères subpentamères, famille des longicornes. Ce genre n'a pas encore été publié.

COSNE. (du celt. *condate*, confluent). Géogr. Ch.-l. d'arr. (Nièvre); 6,200 hab.; à 177 kilom. de Paris.

COSS. s. m. Métrol. Mesure itinéraire de l'Inde. Le coss vaut environ 17 kil.

COSSARD. s. m. Ornith. Un des noms vulgaire de la buse.

COSSART ou **COSSART-BRUN.** s. m. Comm. Toile de coton écrue fabriquée aux Indes.

COSSAS. s. m. Comm. Mousseline unie fabriquée aux Indes.

COSSE. s. f. (du bas lat. *cossa*). Bot. Enveloppe de certains légumes, tels que pois, fèves, haricots, lentilles, vesce, etc. Cosse dure. Cosse tendre. Cosse ferme, longue. Cette cosse s'écaille. Cosse de pois. Des pois, des fèves en cosse. Ces lentilles sont encore dans leur cosse. C'est dans la cavité de la *cosse* que sont enfermées les graines attachées de diverses manières aux valves. (Laur.)

— *Pois sans cosse.* Pois dont la cosse est tendre, et se mange. On les nomme aussi *pois goulus.*

— Fruit de quelques arbustes. Cosse de genêt.

— Mamm. Nom d'une race de chèvre des Indes.

— Mar. Anneau de fer cannelé et creusé en gouttière pour recevoir une corde.

— Techn. Première couche d'une ardoisière. || *Parchemin en cosse.* Peau de mouton telle qu'elle sort de la mégie, et dont on a fait tomber seulement la laine.

— Bot. *Cosse de genêt* ou *de genest.* Nom du fruit d'un arbuste. V. genêt.

— Hist. *Cosse de Genest.* Ordre de chevaliers institué par saint Louis à la solennité de son mariage avec Marguerite de Provence. Il a duré jusqu'à Charles VI. Le collier était composé de cosses de genêt, entrelacées de fleurs de lis d'or, renfermées dans des losanges cléchées, au bout duquel pendait une croix fleurdelisée.

COSSE. s. m. Entom. Espèce de lépidoptère nocturne du genre bombyce. On n'en connaît que six ou sept espèces, dont quatre appartiennent à l'Europe.

COSSÉ ou **COSSÉ-LE-VIVIEN.** Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Château-Gonthier (Mayenne). 3,500 hab.

COSSÉ. Famille célèbre de France, qui a donné plusieurs hommes illustres. || COSSÉ (Charles de), duc de Brissac, hérita du courage de son père; remit Paris, dont il était gouverneur, à Henri IV, le 22 mars 1594, et mourut en 1621.

COSSÉ. part. pass. invar. du v. Cosser.

COSSER. v. n. 1re conj. (par contraction du lat. *coniscare*, même signif.) Se heurter de la tête les uns contre les autres. Il se dit des béliers et des moutons. C'est un bon signe quand les moutons cossent au sortir de la bergerie.

COSSIGNIE. s. f. (de *Cossigny*). Bot. Genre de la famille des sapindacées dodonéacées, établi pour des arbrisseaux de Moscareigne et de Maurice.

COSSIQUE. adj. des 2 g. (de l'ital. *cosa*, chose; nom que les mathématiciens d'Italie donnaient au coefficient linéaire). Algèb. Ancienne expression qui désignait la racine d'une équation du second degré. Nombres cossiques. Racine cossique. || *Règle cossique.* Nom sous lequel les premiers auteurs désignèrent l'algèbre, lors de son introduction en Europe.

COSSON. s. m. Entom. Nom vulgaire donné aux larves des bruches qui vivent dans les semences farineuses alimentaires, telles que pois, fèves, lentilles, etc., mais plus particulièrement à celles des bruches pois, pallidicornes et signaticornes.

— Agric. Le nouveau sarment que porte la vigne, après qu'elle a été taillée. Comme il y en a toujours deux à la même hauteur, le plus gros se nomme le *maître cosson*, et souvent il est le seul qui se développe. Le petit se nomme *contre-cosson*, parce que quand le premier a péri, le second se développe.

— Médec. Ulcération du nez.

COSSONE. s. m. Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionites. Les cossones linéaire, cylindrique et ferrugineux se trouvent aux environs de Paris sur les vieux saules qu'ils perforent.

COSSONIDE. adj. des 2 g. Entom. Qui ressemble à un cosson. || COSSONIDES. s. m. pl. Division formée dans la famille des curculionites. Elle comprend les genres amorphocère, cossone, porthète, phléophage, rhyncole, catolèthre, proèce, eumyctère, lymanto et athrostome.

COSSU, UE. adj. Bot. Qui a beaucoup de cosses. On le dit spécialement des pois et des fèves. Pois bien cossus. Fèves bien cossues.

— Fig. et fam. Qui est à son aise, riche, opulent. Il se dit des personnes et des choses. C'est un homme cossu. C'est une femme cossue.

— Fig. et pop. *En conter de cossues.* Dire des choses impertinentes, tant elles sont grossières ou invraisemblables. Vous nous en avez conté de bien cossues.

COSSYPHE. s. m. (du gr. κόσσυφος, merle). Entom. Genre de coléoptères hétéromères, famille des taxicornes. On les trouve sous les pierres, dans les parties les plus méridionales de l'Europe, en Barbarie, en Egypte et aux Indes orientales.

COSSYPHÈNES. s. m. pl. Entom. Tribu de la famille des coléoptères taxicornes, qui a pour type le genre cossyphe.

COSSYPHEURS. s. m. pl. Entom. Famille d'insectes de l'ordre des coléoptères, qui a pour type le genre cossyphe.

COSSYPHIN, INE. adj. Entom. Qui ressemble à un cossyphe. || COSSYPHINS. s. m. pl. Famille d'insectes coléoptères encore peu connue, et qui ont pour type le genre cossyphe.

COSTAIRE. s. f. (du lat. *costa*, côte, nervure). Bot. Genre de plantes établi aux dépens du genre laminarie. L'unique espèce, on pourrait dire l'unique échantillon, de ce genre a été recueilli sur les côtes occidentales de l'Amérique septentrionale.

COSTAL, ALE. adj. (du lat. *costa*, côte). Anat. Qui appartient aux côtes. Vertèbres costales. Nerfs costaux. Muscles costaux. Cartilages costaux. Les vertèbres *costales* sont les huit qui suivent la seconde, que l'on nomme axillaire. (Dict. de méd.)

— Entom. *Nervure costale.* C'est, dans l'aile des insectes, la première et la principale nervure, qui forme le bord antérieur, dont cependant elle est quelquefois éloignée. || *Aréole costale.* La partie de l'aile située entre le bord antérieur et la nervure postrostrale. || COSTAUX. s. m. pl. Paire de pièces qui, partant de la face supérieure du basial, dans la vertèbre des animaux articulés, représentent les côtes sternales des animaux supérieurs, et forment l'arceau dorsal, le derrière de l'animal.

gr. ἄλγος, douleur). Médec. Douleur à la région des côtes; névralgie qui a son siége sur le trajet des côtes ou des cartilages.

COSTALGIQUE. adj. des 2 g. Médec. Qui a rapport, qui tient à la costalgie.

COSTALGIQUEMENT. adv. D'une manière costalgique. V. COSTALGIE.

COSTE. s. m. (du gr. κόστος). Bot. Genre de la famille des zingibéracées, établi pour des plantes herbacées vivaces, croissant dans les parties tropicales du globe et sous les deux hémisphères, mais trouvées d'abord en Asie.

COSTÉ, ÉE. adj. (du lat. *costatus*, même signif.). Hist. nat. Qui est muni de côtes ou d'élévations saillantes; tels sont le cérithion costé et l'helluon costé.

COSTI. s. m. Ant. pers. Nom de la ceinture que portaient les prêtres chez les Perses. Le costi avait la forme d'une bague.

COSTIER ou **COUSTIER.** s. m. Celui qui frappait à côté du but. Ce mot, qui se trouve dans Montaigne et dans Rabelais, est encore en usage dans la basse Provence, surtout au jeu de boules.

COSTIÈRE. s. f. Constr. Bloc de pierre placé de chaque côté d'un four de forge. || Bande sur un madrier. On dit mieux *côtière.* V. ce mot.

COSTIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *costa*, côte; *fero*, je porte). Didact. Qui a, qui porte des côtes; qui est marqué de côtes longitudinales. Spongie costifère.

COSTIPÈDE. adj. des 2 g. (ét. lat., *costa*, côte; *pes, pedis*, pied). Ornith. Il se dit d'un oiseau dont les jambes sont placées de manière que le corps se trouve en équilibre parfait.

COSTIROSTRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *cor, cordis*, cœur; *rostrum*, bec). Qui a le bec ou le rostre chargé de côtes saillantes. Platescope costirostre.

COSTO-ABDOMINAL. adj. et s. m. (ét. lat., *costa*, côte; *abdomen*, ventre). Anat. Qui s'étend des côtes au raphé abdominal, vulgairement appelé ligne blanche. || Muscle *costo-abdominal.* Grand oblique du bas-ventre. || Plur., *costo-abdominaux.*

COSTO-CLAVICULAIRE. adj. et s. des 2 g. (ét. lat., *costa*, côte; *clavicula*, clavicule). Anat. Se dit d'un ligament qui s'étend de la première côte à la clavicule.

COSTO-CORACOÏDIEN. adj. et s. m. Anat. Se dit d'un des muscles de la poitrine qui s'étend des côtes à l'apophyse coracoïde.

COSTO-EX-OCCIPITAL. adj. et s. m. Anat. Se dit d'un des muscles de la tête de la salamandre.

COSTO-HYOÏDE. adj. et s. m. Anat. Se dit d'un muscle qui tient aux côtes et à l'omoplate.

COSTO-MARSUPIAL. adj. et s. m. Anat. Se dit d'un des muscles de l'abdomen de la salamandre. Muscles costo-marsupiaux.

COSTO-PUBIEN. adj. et s. m. Anat. Se dit d'un muscle du côté droit du bas-ventre.

COSTO-SCAPULAIRE. adj. des 2 g. et s. m. Anat. Se dit d'un des muscles de la poitrine, qui appartient aux côtes et au scapulum.

COSTO-STERNAL, ALE. adj. et s. m. Anat. Se dit d'un muscle qui s'étend des côtes au sternum. Muscles costo-sternaux.

COSTO-SUS-SCAPULAIRE. adj. des 2 g. et s. m. Anat. Se dit d'un des muscles de la salamandre.

COSTO-THORACIQUE. adj. des 2 g. et s. m. Anat. Qui a rapport aux côtes et à la poitrine.

COSTO-TRACHÉLIEN. adj. et s. m. Anat. Se dit d'un muscle qui appartient aux côtes et aux apophyses trachéliennes des vertèbres du cou.

COSTO-TRANSVERSAIRE. adj. des 2 g. et s. m. Anat. Qui appartient aux côtes et aux apophyses transverses des vertèbres.

COSTO-VERTÉBRAL, ALE. adj. et s. m. Anat. Qui appartient aux côtes et aux vertèbres. Muscles costo-vertébraux.

COSTO-XYPHOÏDIEN, IENNE. adj. et s. m. Anat. Se dit d'un ligament qui unit le cartilage de la septième côte à l'apophyse xyphoïde.

COSTON ou **COTON.** s. m. Mar. Pièce de bois dont on se sert pour fortifier un mât.

COSTULE. s. f. (pr. *koz-tule;* du lat. *costula*, dimin. de *costa*, côte). Anat. Petite côte.

— Conchyl. Stries d'accroissement qui se voient à la surface de certaines coquilles, de celle du limaçon, par exemple.

COSTUME. s. m. (pr. *koss-tume;* de l'ital. *costume*, même signif., dérivé de *costuma*, coutume, usage). Usages, mœurs, préjugés d'un pays et d'une époque, que les historiens, les peintres, les poëtes, etc., doivent retracer fidèlement. Pécher contre le costume. C'est la fidélité au costume qui fait le mérite des écrits de ce romancier, des compositions de ce poëte.

— Techn. Les peintres appellent *costume*, les usages relatifs aux édifices, aux meubles, aux armes, et surtout à l'habillement, dans les différents temps et chez les différents peuples. Garder le costume. Ce peintre a bien gardé le costume. Costume bien observé, trop négligé. Pécher contre le costume. L'école romaine a mieux observé le costume que l'école lombarde. Les gens de l'art, les peintres de l'antiquité

Cette église a des vitraux représentant le peuple de la ville en *costume* du règne de Charles IX. (Macquart.) Les grands peintres lombards se sont plus attachés à ce qui regarde la couleur, qu'à ce qui est du dessin, et à ce qu'on appelle *costume.* (Félib.)

— Manière de se vêtir, selon certains caractères particuliers. Costume romain. Le costume grec. Le costume français. Le costume des femmes basques est assez pittoresque. Un costume bourgeois. Elle était en costume de petite maîtresse. Depuis cette époque, le *costume* a beaucoup varié, et varie tous les jours. (Encycl. us.) Cette partie du *costume*, en effet, n'était rien moins qu'espagnole, et combinée avec l'accent de l'individu, elle fit soupçonner un Français au jeune villageois. (P. Chev.) Le hasard m'envoie du fond de l'Inde un mortel assez favorisé pour n'avoir jamais porté cet abominable *costume* européen. (E. Sue.)

— Se dit souvent de l'habillement même, surtout en parlant des habits dont on se sert au théâtre, ou pour se déguiser dans un bal, une mascarade. Costume de sénateur romain. Costume de théâtre, de bal. Louer un costume. Ces costumes sont d'une grande magnificence. Ce costume d'empereur romain est aussi riche que beau. Avant Mlle Clairon et Le Kain, les comédiens français n'avaient point de *costumes;* et il manqua à Molière, à Corneille et à Racine, d'avoir des habits analogues aux temps, aux mœurs, aux caractères de leurs personnages. (Etr. à Thalie.) Il s'agit cette fois de *costumes* indiens modernes, pour un jeune homme. (E. Sue.)

— Dans un sens particulier. L'habillement et les insignes qui distinguent les personnes constituées en dignité, ou chargées de fonctions publiques. Le costume de député. Le costume de pair de France. Le costume de ministre, de préfet. Il a commandé son costume de maire. Être en costume. Il était en grand costume. Il s'est rendu à la cérémonie en petit costume. Il se débarrassait à son tour de ce que son *costume* avait de gênant, et roulant son manteau autour de son bras gauche, il resta avec sa tunique et son turban. (Al. Dum.)

COSTUMÉ, ÉE. part. pass. du v. Costumer. S'empl. adjectiv. Vous êtes fort bien costumé. Elle était parfaitement costumée.

COSTUMER. v. a. 1re conj. (rad. *costume*). Habiller, vêtir selon le costume. Ce peintre costume bien ses personnages.

— Revêtir d'un costume particulier. Elle avait costumé sa fille en bergère.

— SE COSTUMER. v. pron. Se vêtir d'un costume. Cet acteur se costume bien. Il s'était costumé en empereur romain. Nous nous costumâmes en débardeurs.

COSTUMIER, ÈRE. s. (rad. *costume*). Celui, celle qui fait, qui vend ou qui loue des habits de théâtre, de bal, de mascarade, etc. Le costumier d'un théâtre. Le costumier de la cour. Allons chez le costumier. Elle a loué son domino chez un costumier. Ah! je vois alors le rôle qu'on me destine... Dites donc, y a-t-il ici un *costumier?* (Scribe.)

— Gardien des costumes dans un théâtre.

— L'Académie ne donne pas de féminin au mot *costumier;* cependant nous entendons dire tous les jours *costumière*, et dans le monde et dans les salles de spectacle.

COSTUMOMÈTRE. s. m. (du fr. *costume*, et du gr. μέτρον, mesure). Instrument nouvellement inventé, qui a pour objet de faire connaître des moyens simples et sûrs pour tracer avec économie et en très-peu de temps toutes sortes de vêtements élégants et bien proportionnés.

COTANGENTE. s. f. (ét. lat., *cum*, qui dans la composition se change en *co*, avec; *tangere*, toucher). Géom. La tangente du complément d'un arc ou d'un angle. La cotangente de 30° est la tangente de 60°.

COTARDIE. s. f. Espèce de pourpoint dont se servaient les anciens. Ce mot est une corruption de *cotte hardie.*

COTE. s. f. (du lat. *quotus*, combien, quel). Prat. Marque numérale ou alphabétique dont on se sert pour classer les pièces d'un procès, d'un inventaire, etc. Cette pièce est sous la cote A. Cet écrit est sous la cote B. La cote 3, la cote 4, etc. Cette pièce est la troisième produite sous la cote B.

— Quand on comprend sous une même cote toutes les pièces qui ont rapport au même objet, le chiffre ou la lettre numérale se met sur le dossier dans lequel ces pièces sont renfermées ensemble, et alors ce dossier se nomme aussi *cote.* Ces pièces sont sous la cote 1, 2, 3, etc.; sous la cote A, B, etc.

— *Cote par chiffres, par lettres, par les paroles du Pater.* Dossier renfermant des pièces relatives à un même objet, et qui, pour ce motif, sont placées sous une même cote.

— Bourse et fin. Indication du taux du change, des effets publics, etc.

— Syn. de Quote-part. Part que l'on doit payer d'une dépense, d'une taxe, d'une imposition commune. Payer sa cote. Sa cote s'élève à tant. Nous serons tous obligés de payer notre cote. On a fait l'assiette de la taille, on vous en a donné tant pour votre cote. Ce paysan a payé sa cote. La *cote* de chaque contribuable est basée sur des règles fixes et générales qui s'appliquent à la classe à laquelle il appartient

— Dans ce sens, c'est par corruption qu'on l'écrit par un *c*, puisqu'on devrait écrire *quote.* V. QUOTE.

— Prat. *Cote mal taillée.* Composition, convention, arrêté de compte en gros sur plusieurs sommes ou prétentions, sans entrer dans la discussion de chaque objet qui peut appartenir rigoureusement à chacun. Il faut faire de tout cela une cote mal taillée. Nous avons fait une cote mal taillée.

CÔTE. s. f. (du lat. *costa*, même signif.; on écrivait autrefois *coste;* ou de *custodia*, garde, parce que ces os servent pour ainsi dire de gardiens aux viscères les plus importantes). Anat. Os long et plat, offrant plusieurs

l'individu, elle fit soupçonner
jeune villageois. (P. Chev.)
voie du fond de l'Inde un
risé pour n'avoir jamais porté
ostume européen. (E. Sue.)
ent de l'habillement même,
t des habits dont on se sert
eur se déguiser dans un bal,
Costume de sénateur romain.
re, de bal. Louer un costume.
t d'une grande magnificence.
pereur romain est aussi riche
Mlles Clairon et Le Kain, les
is n'avaient point de costu-
à Molière, à Corneille et à
es habits analogues aux temps
caractères de leurs personna-
.) Il s'agit cette fois de costu-
rnes, pour un jeune homme.

ns particulier. L'habillement
distinguent les personnes con-
é, ou chargées de fonctions
tume de député. Le costume
. Le costume de ministre, de
nandé son costume de maire.
Il était en grand costume. Il
érémonie en petit costume. Il
son tour de ce que son cos-
nant, et roulant son manteau
s gauche, il resta avec sa tu-
n. (Al. Dum.)

É. part. pass. du v. Costumer.
Vous êtes fort bien costumé.
ement costumée.

v. a. 1re conj. (rad. *costume*).
selon le costume. Ce peintre
personnages.
n costume particulier. Elle
fille en bergère.
. v. pron. Se vêtir d'un cos-
se costume bien. Il s'était
reur romain. Nous nous cos-
rdeurs.

ÈRE. s. (rad. *costume*). Celui,
i vend ou qui loue des habits
l, de mascarade, etc. Le cos-
re. Le costumier de la cour.
stumier. Elle a loué son do-
stumier. Ah! je vois alors le
tine... Dites donc, y a-t-il ici
cribe.)
costumes dans un théâtre.
ne donne pas de féminin au
ependant nous entendons dire
tumière, et dans le monde et
spectacle.

TRE. s. m. (du fr. *costume*,
mesure). Instrument nouvelle-
i a pour objet de faire con-
s simples et sûrs pour tracer
en très-peu de temps toutes
nts élégants et bien propor-

E. s. f. (ét. lat., *cum*, qui dans
change en *co*, avec; *tangere*,
La tangente du complément
angle. La cotangente de 30°
e 60°.

. f. Espèce de pourpoint dont
anciens. Ce mot est une cor-
hardie.

lat. *quotus*, combien, quel).
mérale ou alphabétique dont
lasser les pièces d'un procès,
etc. Cette pièce est sous la
est sous la cote B. La cote 3,
tte pièce est la troisième pro-
e B.
omprend sous une même cote
qui ont rapport au même ob-
la lettre numérale se met sur
equel ces pièces sont renfer-
et alors ce dossier se nomme
ièces sont sous la cote 1, 2,
te A, B, etc.
ffres, par lettres, par les pa-
Dossier renfermant des pièces
me objet, et qui, pour ce mo-
ous une même cote.
fin. Indication du taux du
s publics, etc.
uote-part. Part que l'on doit
nse, d'une taxe, d'une impo-
Payer sa cote. Sa cote s'élève
s tous obligés de payer notre
l'assiette de la taille, on vous
pour votre cote. Ce paysan a
cote de chaque contribuable
s règles fixes et générales qui
classe à laquelle il appartient

s, c'est par corruption qu'on
puisqu'on devrait écrire *quote*.

al taillée. Composition, con-
compte en gros sur plusieurs
ntions, sans entrer dans la
que objet qui peut appartenir
chacun. Il faut faire de tout
l taillée. Nous avons fait une

du lat. *costa*, même signif.;
efois *coste*; ou de *custodia*,
e ces os servent pour ainsi
aux viscères les plus impor-
long et plat, offrant plusieurs

courbures, et placés sur les côtés de la poitrine, entre l'épine du dos ou la colonne vertébrale et le sternum. Côte froissée, brisée. Il s'est cassé une côte. Dieu forma Ève d'une côte d'Adam. Une côte de cheval, de bœuf. Une côte de baleine. Fracture des côtes. Courbure des côtes. Maladies des côtes. Luxation, enfoncement des côtes. Les *côtes* n'ont d'autres usages généraux que de protéger les organes contenus, et de concourir avec les muscles qui s'implantent sur elles, soit à la locomotion générale, soit à des mouvements divers, coordonnés avec les phénomènes fonctionnels des appareils assimilateur, apurateur et générateur. (Laur.)

> Ce marquis imbécile. . . . . .
> Croit que Dieu tout exprès d'une *côte* nouvelle
> A tiré pour lui seul une femme fidèle. (Boileau.)

— *Vraies côtes* ou *côtes sternales*. Les côtes qui aboutissent au sternum.

— *Fausses côtes* ou *côtes asternales*. Celles qui ne tiennent au sternum que par des cartilages fort minces.

— Fam. On dit d'une personne ou d'un animal extrêmement maigre, *On lui compterait les côtes*.

— Fig. Mme de Sévigné, fortement contrariée de savoir que sa fille était devenue maigre, lui écrit : « Je hais de voir si visiblement la *côte* d'Adam en votre personne. »

— Fig. et par extens. Ligne, extraction, origine. Nous sommes tous de la côte d'Adam. Il ne se croit pas sorti de la côte d'Adam.

— Fig. et pop. *Mesurer les côtes à quelqu'un*. Le battre à coups de bâton, à coups d'un instrument contondant. || *Rompre les côtes à quelqu'un*. Le battre à outrance. Je vous romprai les côtes. Il voulait lui rompre les côtes.

— Par analogie, on appelle *côte* des objets qui ont une certaine ressemblance avec les côtes des animaux. Côte de melon. Côte de citrouille. Pomme de reinette à côtes. Côte de luth.

— Prov. et fig. *Serrer les côtes à quelqu'un*. Le presser vivement pour l'obliger à faire quelque chose. On lui a bien serré les côtes. Il faut trop serrer les côtes à cet élève pour le faire travailler. || *Il s'imagine être de la côte de saint Louis*. On le dit d'un homme qui se vante mal à propos d'une haute naissance. Mon ami, souvenez-vous bien que vous êtes connu; vous n'êtes pas de la côte de saint Louis. Que voulez-vous donc dire avec votre gentilhomme? Est-ce que nous sommes, nous autres, de la *côte* de saint Louis? (Mol.)

— *Côte à côte*. loc. adv. A côté l'un de l'autre. Ils allaient côte à côte. Ils étaient, ils marchaient côte à côte. Quand je l'ai rencontré, il était côte à côte de son père. Deux conseillers doivent marcher côte à côte. *Côte à côte* d'un pauvre on m'avait inhumé. (Patrix.)

> *Côte à côte* d'un fat, dont les crins marronnés,
> Sous leurs sillons poudreux, ombragent jusqu'au nez,
> Marche un original de tournure cynique. (*Satiriques*.)

— Fig. Sa tendresse voudrait se mêler d'aller *côte à côte* de la mienne. (Mme de Sév.)

> Qui désormais à la maltôte
> Osera disputer le rang,
> Depuis qu'elle va *côte à côte*
> Avec tous les princes du sang? (P. le Jay.)

— Archit. Saillies qui divisent et ornent la surface concave d'une voûte sphérique, ou la surface convexe d'un dôme. Côtes de dôme. Côtes d'une coupole. || Listels qui séparent les cannelures d'une colonne. || *Côtes de coupe*. Saillies qui séparent la douelle d'une voûte sphérique en parties égales.

— Art milit. *Gardes-côtes*. V. garde.

— Bot. *Côte d'une feuille*. Grosse nervure médiane des feuilles, formée par le prolongement du pétiole. Il ne reste plus que la côte de cette feuille. || Parties relevées des cannelures dont les parties enfoncées sont les stries. || Lignes saillantes du fruit des ombellifères. || *Tabac sans côtes*. Celui dont on a ôté la nervure avant de le corder.

— Comm. *Côte de soie*. Soie de médiocre qualité. On la nomme communément *capiton* ou *fleuret*.

— Écon. dom. *Côte rouge*. Sorte de fromage que l'on tire de la Hollande, dont la pâte est dure et serrée. || *Côte blanche*. Autre sorte de fromage de Hollande, qu'on nomme aussi *pâte molle*, pour le distinguer de la côte-rouge.

— Charcut. Le boyau de porc qui sert d'enveloppe aux divers ingrédients qui entrent dans la composition du boudin et de la saucisse.

— Mar. *Les côtes d'un bâtiment, d'un navire*. Les pièces qui sont jointes à la quille, et qui montent jusqu'au plat-bord.

— Techn. Partie excédante d'un battant de croisée qui porte le volet. || *Côtes de pierre* ou *de marbre*. Longs morceaux de pierre ou de [illegible] et plus épais que les tranches.

— Vann. *Côtes*. Nervures qui sont formées par l'entrelacement des menus osiers, autour des osiers plus forts qui en sont comme la carcasse. Les côtes d'un panier, d'une hotte, etc.

— Géogr. Penchant d'une montagne, d'une colline. Belle côte. Côte fertile, agréable, rude, difficile. Côte de vignobles. Côte plantée de vignes, de bois. Sur la côte. Le long de la côte. Au bas de la côte. Sur le haut de la côte. Au-dessus de nous, cette immense plaine d'eau que le lac forme au sein des Alpes nous séparait des riches *côtes* du pays de Vaud. (J.-J. Rouss.)

— Pop. *Mettre quelqu'un à la côte*. Le fatiguer, le harasser, le réduire à bout, tant au propre qu'au fig.

— Fam. *Se tenir les côtes de rire*. Rire démesurément. Il se tenait les côtes de rire. Il fallait nous voir, comme nous nous tenions les côtes de rire.

— *A mi-côte*. loc. adv. Vers le milieu du penchant d'une côte. La maison était bâtie à mi-côte. La voiture s'arrêta à mi-côte. Nous n'étions encore qu'à mi-côte.

— Mar. et géogr. Rivage de la mer. Côte basse, escarpée, inabordable. La côte, les côtes de France. Les côtes de l'Océan, de la Méditerranée, etc. La France a plus de deux mille kilomètres de côtes. Se briser à la côte. Le vaisseau échoua sur la côte, se perdit sur la côte. Le vent nous poussa, nous jeta à la côte, sur la côte. Ranger la côte. Ils découvrirent la côte. On alluma des feux le long des côtes. Des batteries défendaient la côte. Tous les habitants des côtes, toutes les côtes étaient en armes, étaient couru aux armes. Xerxès, voulant rapprocher en quelque sorte les deux *côtes* opposées de l'Europe et de l'Asie, fit jeter deux ponts de bateaux dans un lieu qui ne sépare ces deux *côtes* que par un bras de mer de sept stades de largeur. (Barth.) L'abord de cette mer est dangereux; les vents contraires y précipitent les vaisseaux sur les *côtes* voisines. (Id.) Le peu que nous savons de l'histoire de Maroc, des nègres d'Andra, des Jaggas, des autres peuples de la *côte* jusqu'au pays des Hottentots, doit prodigieusement ressembler à l'histoire des lions, des panthères et des serpents. (Flor.) || *Côte accore*. Côte élevée en précipice. || *Côte saine*. Côte dont un vaisseau peut approcher partout en sûreté. || *Côte basse*. Celle qui s'élève peu à peu au-dessus du niveau de la mer, et qu'on n'aperçoit pas de loin. || *Côte de fer*. Côte formée par des rochers escarpés et perpendiculaires. || *Faire côte*. Faire naufrage sur le bord d'une terre. Ce navire a fait côte. La Méduse fit côte avant de pouvoir virer de bord.

— Par extens. Approcher de la terre, jusqu'à une certaine distance dans la mer. Côte dangereuse. Cette côte est pleine de bancs, pleine d'écueils. L'armée navale parut à la côte, sur la côte, sur les côtes d'Afrique. Les pirates couraient nos côtes. Il nettoya les côtes des corsaires dont elles étaient infestées.

— Prov. *Être à la côte*. Être près de ses pièces, être gêné dans ses affaires; n'avoir point d'argent.

— Syn. comp. côte, bord. V. bord.

CÔTÉ. s. m. (du lat. *costa*, côte). Anat. La partie droite ou gauche de l'homme ou de l'animal, depuis l'aisselle jusqu'à la hanche. Côté droit, côté gauche. Il a un mal de côté. Le côté me fait mal. Un point de côté. Il fut blessé au côté droit, au côté gauche. Il reçut un coup d'épée dans le côté. Pourquoi mettez-vous les mains sur le côté?

— Fam. *Se tenir les côtés de rire*. V. côte.

— Par extens. Toute la partie droite ou gauche de l'homme, de l'animal. Il boite des deux côtés. Il était perclus de tout le côté gauche. Se coucher sur le côté. J'étais à son côté. Il a l'épée au côté. Les officiers portent l'épée au côté. Vous marcheriez à son côté, à ses côtés. Tandis que le médecin n'est pas encore à vos *côtés*. (Boss.) Vous avez vu disparaître les compagnons de vos excès, et un coup fatal venir les enlever à vos *côtés*. (Mass.) Dis-moi ce que tu demandes, mon cher fils, et assieds-toi à mon *côté*, afin que je te baise au front. (Turgot.) Souvent, excité par son ardeur au travail, je prendrais de ses mains la bêche pour labourer moi-même, tandis que, debout à mes *côtés*, il rirait de mon peu de force. (Id.)

> Du fard je vous permets l'usage,
> Mais n'en mettez que d'un *côté*. (*Étr. de Thal.*)

— Fam. *Être sur le côté*. Être malade au point de ne pouvoir se remuer que très-difficilement. Vous voilà sur le côté pour six mois au moins. Il reçut une blessure, et il fut quatre mois sur le côté. On dit mieux, *être sur le flanc*.

— Fig. Être rompu. J'ai trouvé, en arrivant ici, le mariage de Mlle de B. avec M. de P. sur le *côté*. (De Coulanges.)

— Fig. et par extens. Être mal dans ses affaires, commencer à perdre de sa faveur, de son crédit, tant au physique qu'au moral. Ce négociant est sur le côté. Ce courtisan est menacé d'une disgrâce, il est déjà sur le côté. Sa réputation commence à être sur le côté.

— Fam. *Jeter, mettre quelqu'un sur le côté*. Le coucher, le renverser par terre, mort ou dangereusement blessé. Il lui donna un grand coup d'épée, et le mit, le jeta sur le côté.

— Fig. et fam. *Mettre, faire passer quelque chose du côté de l'épée*. Mettre ses profits, ses fonds, ses épargnes à couvert, en réserve. Il se dit ordinairement en mauvaise part. Il abandonna son patrimoine à ses créanciers, mais il avait eu soin auparavant de mettre quelque chose du côté de l'épée.

— En parlant des choses. Les côtés d'une armoire, d'un secrétaire, d'une commode, etc. Il était assis à l'un des côtés de la cheminée. Il y a une statue de chaque côté du palais. Les côtés d'un chemin, d'une allée. Sur le côté de la route. Il y avait des gardes du corps de chaque côté de la voiture. On a placé un tableau au-dessus de l'autel, et deux autres sur les côtés. Deux énormes vases du Japon, bleu, pourpre et or, de trois pieds de diamètre, placés sur le tapis de chaque *côté* de la toilette, et remplis de camélias en pleine floraison, formaient une sorte de buisson diapré des plus vives couleurs. (E. Sue.) Comme des deux *côtés* le rivage file et disparaît à ses yeux éblouis. (Maccart.)

— *Le côté de l'Épître*. Le côté droit de l'autel. *Le côté de l'Évangile*. Le côté gauche.

— Anc. jurispr. *Côté et ligne*. Ligne de parenté.

— Archit. *Les bas côtés d'une église*. Les nefs latérales, plus étroites et ordinairement moins élevées que la nef principale. Ma mère, plus près de la grille qui séparait la chapelle du bas *côté*, priait en versant des larmes. (Flor.) || *Le côté droit* ou *gauche d'un bâtiment*. Il doit s'entendre par rapport au bâtiment même, et non par rapport à la personne qui le regarde.

— Art culin. *Haut côté*. Les côtés d'un mouton.

— Géom. Le *côté* d'une figure est une ligne droite qui fait partie de son périmètre ou contour. Le côté de l'angle est une des lignes qui le forment. Toute ligne courbe peut être regardée comme un polygone d'un nombre infini de côtés. || Le *côté* d'une puissance est ce qu'on nomme autrement *racine*.

— Impr. *Côté de première*. La forme où se trouve la première page de la feuille. || *Côté de seconde*. La forme qui contient la deuxième page.

— Mar. *Côté du vent*. Le côté du navire qui est exposé au vent. Tribord était le côté du vent. || *Côté de dessous le vent*. Celui qui n'est pas frappé par le vent. || On dit d'un vaisseau qui met en panne : *il met le côté en travers*, parce que, dans cette situation, le vent frappe sur le travers du navire. || *Les côtés d'un vaisseau, d'une frégate, d'un navire*, etc. Les flancs d'un vaisseau, etc., à partir du plat-bord. Le côté de tribord ou le côté droit. Le côté de babord ou le côté gauche. Mettre le côté en travers. Mettre un navire sur le côté pour le cheviller, le radouber, le caréner, etc. La frégate resta sur le côté jusqu'à la marée montante.

— Fig. et fam. *Mettre une bouteille, un tonneau sur le côté*. Les vider. Ils n'étaient que quatre, et cependant ils ont mis dix-huit bouteilles sur le côté.

— Cout. Autrefois on disait au théâtre, *le côté du roi*, pour le côté droit; *le côté de la reine*, pour le côté gauche.

— Médec. *Point de côté*. Douleur vive et peu étendue qui se fait sentir à un des côtés de la poitrine, soit dans le rhumatisme de ses parois, soit dans l'inflammation du poumon ou de la plèvre. C'est presque toujours dans le voisinage et particulièrement au-dessous de la mamelle, que cette douleur a son siége.

— Polit. *Côté droit, côté gauche*. Sections d'une assemblée politique, séparées l'une de l'autre par le bureau du président. Dans l'assemblée constituante, le côté droit fut occupé par les membres qui, contraires aux principes de la révolution, défendaient le pouvoir monarchique. C'était l'opposition de cette époque. Le côté gauche, au contraire, était la réunion des hommes de la révolution, qu'on appelait encore les *Blancs*, par opposition aux membres du côté droit, qui, comptant un grand nombre d'ecclésiastiques, étaient appelés les *Noirs*. Ceux qui flottaient entre les deux partis s'appelaient les *Gris*. Dans l'assemblée législative, le côté droit devint le refuge de la majorité modérée de cette première assemblée; le côté gauche réunit tous les anarchistes. Dans la convention nationale, le côté droit fut occupé par les girondins et les républicains modérés, et le côté gauche par les montagnards. Depuis 1830, le côté droit est occupé par les membres de l'opposition royaliste, et le côté gauche par ceux de l'opposition républicaine. Au centre se pressent les députés ministériels. Siéger au côté droit. Il alla s'asseoir au côté gauche. Tout le côté gauche s'est levé. Le côté droit a protesté contre cette mesure, qui attentait aux libertés publiques.

> Dans l'auguste assemblée on est sûr que tout cloche.
> La raison, chacun l'aperçoit;
> Le *côté* droit est toujours gauche,
> Et le gauche n'est jamais droit. (***)

— *Côté* en parlant d'une chose, d'un lieu considérés par rapport à la chose ou au lieu qui se trouvent directement opposés. Il était de l'autre côté du fleuve, de ce côté de la rivière. Ce côté de la Seine est plus agréable que l'autre. De l'autre côté des Alpes. Nous étions de ce côté des Pyrénées. De l'autre côté du détroit. Il se trouva, sans y penser, de l'autre côté du bois. Veuillez vous mettre de l'autre côté de la table.

— *De l'autre côté*. loc. adv. Dans la chambre, [illegible] de l'autre côté. Nous passerons de l'autre côté. Mon fils est de l'autre côté. Je viens, je sors de l'autre côté. Que faites-vous de l'autre côté? Il s'engouffre avec fracas dans l'ombre du souterrain, noircit de son souffle les parois cintrées qui l'enveloppent, glisse à travers les entrailles de la terre, et presque aussitôt reparaît de l'autre *côté*, à ciel ouvert, pour poursuivre sa course infatigable. (Maccart.)

— *Côté*, eu égard aux différentes faces, aux divers pans que présente un objet. Les côtés d'une pyramide. Le côté intérieur, le côté extérieur. Le côté de devant, de derrière. On a sculpté des emblèmes sur les quatre côtés du monument. Les deux côtés d'un tableau, d'une médaille. Ce côté de la montagne est le plus fertile. On a placé des pleureuses aux quatre côtés de ce tombeau.

— Lignes qui forment le contour d'une chose. Les côtés d'une table. Les trois côtés d'un triangle. Les côtés d'un carré, d'un polygone. L'enceinte de cette ville a quatre, cinq, six côtés.

— Fig. En parlant des personnes et des choses. Prendre une chose du bon côté. Vous prenez tout du mauvais côté. Se montrer par le beau côté, par le bon côté. Il ne se fait jamais voir par le bon côté. Regardez la chose par le bon côté. Il n'a pas pris la chose, il ne l'a pas pris par le bon côté. Il regarde tout par le mauvais côté. Ce n'est encore là qu'un côté de la question. De quelque côté que je considère l'affaire, elle ne me paraît pas des meilleures. Les avocats ont tourné votre affaire de tous les côtés. Chaque chose a son bon et son mauvais côté. Mais laissons ces tableaux qui ont leur *côté* triste et leur *côté* risible. (Ch. de Boig.) Le génie des Français est de saisir vivement le *côté* ridicule des choses les plus sérieuses. (Volt.) S'il y a un *côté* respectable et frappant dans notre religion, c'est le pardon des injures, qui d'ailleurs est toujours héroïque, quand ce n'est pas un effet de la crainte. (Id.)

> Mais eût-on d'autre part cent belles qualités,
> On regarde les gens par leurs méchants *côtés*. (Mol.)

— Par extens. Endroit, partie quelconque d'une chose. De ce côté-là. De ce côté-ci. De l'autre côté. Attaquer une place du côté le plus faible. On n'y peut aborder d'aucun côté. On y peut entrer par deux côtés différents. L'effroi se répandit de tout côté, de tous côtés. Ils arrivaient de tout côté, de tous côtés, de deux côtés opposés. Ils s'en sont allés chacun de son côté, chacun de leur côté. Quelqu'un vient de ce côté. Je vais de votre côté. Voulez-vous venir de mon côté? Il y a longtemps que je ne suis venu de ce côté, de votre côté, de vos côtés. Il demeure du côté du boulevard. Il va toujours de côté et d'autre, pour apprendre des nouvelles. Mettez-vous du côté du feu. Pencher tantôt d'un côté, tantôt de l'autre. Un cri s'éleva du côté de l'ennemi. De quel côté vient le vent, l'orage? Le vent s'est tourné du côté du nord, du midi, etc. Cette ville est assiégée de tous les côtés. Ce malheureux est persécuté de tous côtés.

> Ciel! quel nombreux essaim d'innocentes beautés
> S'offre à mes yeux en foule, et sort de tous *côtés*! (Rac.)

— Fig. *Le côté faible d'une chose*. Ce qu'elle a d'imparfait, de défectueux. Voilà le côté faible de cette institution. Ce système a bien des côtés faibles.

— Fig. et fam. *Ne savoir plus de quel côté tourner*. Ne savoir plus que faire, que devenir, n'avoir plus de ressource, être réduit aux expédients.

— Prov. et fig. *Regarder de quel côté vient le vent*. S'amuser à regarder sans aucun dessein, et comme un homme oisif. || Observer le cours des affaires, les diverses conjonctures pour y régler sa conduite. Il ne se prend guère qu'en mauvaise part. Avant de se décider, il veut voir d'où vient le vent.

— Comm. Se dit particulièrement des étoffes, des tissus. Le côté de l'envers. Le côté de l'endroit. Mettez cette étoffe du beau côté. Vous ne présentez pas cette nouvelle du bon côté.

— En parlant d'une personne. Son défaut habituel, sa passion dominante. Vous l'avez attaqué par son côté faible. Je connais son côté faible. Il ne vous sera pas difficile de trouver son côté faible. || Ce qu'une personne possède le moins, par comparaison à ses autres connaissances. Vous avez fait de bonnes études; mais, avouez-le, le grec est votre côté faible.

— Fig. Dans le même sens. Tout le tort est de votre côté. Je n'ai rien à craindre de ce côté. Du côté de la fortune, je n'ai rien à désirer. De tous côtés il m'arrive des plaintes contre vous. Je vais, de mon côté, prendre des mesures pour vous faire réussir. De ce côté-là vous pouvez être parfaitement tranquille. Je ne vois d'aucun *côté* nul espoir de repos. (J.-J. Rouss.)

> Tentation, fille d'oisiveté
> Ne manque pas d'agir de son *côté*. (La Fontaine.)

— *Côté*, dans le sens de *parti*. Le côté du roi. Le côté des ennemis. Le bon côté. Nous avons Dieu de notre côté. C'est le côté le plus juste. Ils se rangèrent de son côté. Il se met toujours du côté du plus fort. De quel côté êtes-vous? Je suis du côté de la justice, de la raison. Tous ceux qui étaient de son côté. Il n'est d'aucun côté, ni d'un côté ni d'un autre. Nous ne sommes ni pour un côté ni pour l'autre. Mettre les rieurs de son côté. Ils avaient les rieurs de leur côté.

— Dans le sens de *parenté*. Nous sommes parents du côté du père, du côté de la mère. Le côté paternel. Le côté maternel. J'étais son cousin du côté de sa grand'mère maternelle, du côté de sa grand'mère paternelle.

— Fig. *Être du côté gauche*. Être bâtard. Il est son fils du côté gauche.

— *A côté*. loc. prépos. Au côté, à droite ou à gauche, auprès. Se mettre à côté de quelqu'un. Ma maison est à côté de la vôtre. Je demeure à côté de vous. A côté du village. Il a mis à côté du but. Tenez-vous à côté de moi. Alors, hélas! j'élèverai un autel à *côté* de ta tombe. (Huber.) Il raconte tant de belles choses, que le jeune valet reste la bouche ouverte, la tête

appuyée sur sa main, dans une attention si profonde, qu'il allait oublier que sa maîtresse est assise à *côté* de lui, si en riant elle ne l'avait pincé à la joue. (Huber.)

— Au sens moral. Mettre le trivial à côté du sublime. Le mal est toujours à *côté* du bien, comme le bien à *côté* du mal. (Sterne.)

— Fig. Un grand seigneur s'efforçait de faire sentir à un homme de lettres la supériorité de son rang. Monsieur le duc, lui dit le lettré, il vous a été plus aisé d'être au-dessus de moi qu'à *côté*. (Chamf.) Quand Louis faisait la guerre, la victoire marchait toujours à son *côté*. (Fleury.)

— Fig. et fam. *Passer à côté d'une question, d'une difficulté*. L'éluder, ne pas la résoudre. Vous passez toujours à côté de la difficulté. Il passe à côté de la question.

— Loc. adv. Marcher à côté. Être à côté. Le coup passa à côté. Prenez un peu à côté.

— *A côté* marque au fig. l'égalité de mérite, de naissance, etc. Mettre un artiste, un écrivain, etc., à côté d'un autre. Boileau marche à côté d'Horace et de Juvénal. Pour la profondeur et la concision, on peut mettre cet écrivain à côté de Tacite. Molière marche à côté de Plaute et de Térence.

Moi-même, sur son trône, à ses *côtés* assise,
Je suis à cette loi, comme un autre, soumise. (Racine.)

— Au propre et au fig. *Donner à côté*. S'éloigner du but. En tirant, il a donné à côté. Vous vous êtes trompé dans cette affaire, vous avez donné à côté.

— *De côté*. loc. adv. De biais, de travers, obliquement. Il marche de côté. Votre fils regarde de côté. Elle va de côté. Sa perruque est de côté. Sa maison n'a qu'une vue de côté. Tournez-vous un peu plus de côté.

— Fig. *Regarder de côté*. Se dit pour Regarder avec un œil tourné de côté. Regarder avec dédain, avec mépris, avec ressentiment ou embarras. Il me regarde de côté. Pourquoi le regardez-vous de côté? J'ai raison de le regarder de côté. Il ne mérite pas que vous le regardiez ainsi de côté.

— Fig. et fam. *Mettre, ranger une chose de côté*. La mettre à droite ou à gauche, afin que l'espace qu'elle occupait soit libre. Ce fauteuil, ce banc gêne le passage; mettez-le de côté. ‖ Il signifie aussi la mettre en réserve. Il met tous les ans quelque chose de côté. J'ai prié ce marchand de me mettre cette étoffe de coté. Cette année, je ne pourrai rien mettre de côté. ‖ Ne pas parler d'une chose. Je mets de côté tous les reproches que j'aurais à vous faire. ‖ *Mettre, laisser une personne, une chose de côté*. Abandonner une personne, une chose, négliger de s'en servir, au moins pendant quelque temps. J'ai laissé mon procès de côté. On a laissé cet officier de côté. Je veux laisser de côté mes travaux les plus sérieux. Laissons la paresse de côté. J'ai mis cet habit de côté.

— On dit dans le même sens, avec le pron. pers. *Se mettre, se ranger de côté*. Quand nous vîmes approcher le cortége, nous nous mîmes de côté. Quand je passe, il se met respectueusement de côté.

— Manég. *Porter un cheval de côté*. Le faire marcher par pistes, dont l'une est marquée par les épaules, et l'autre par les hanches.

— Syn. comp. DE TOUS CÔTÉS, DE TOUTES PARTS. *De tous côtes* a plus de rapport à la chose dont on parle; *de toutes parts* en a davantage aux choses étrangères qui environnent celles dont on parle. On va *de tous côtes*; on arrive *de toutes parts*.

COTÉ, ÉE. part. pass. du v. Coter. S'empl. adjectiv. Registre coté. Les prix ont été mal cotés. A quel taux la rente a-t-elle été cotée? La rente a été cotée au pair.

COTEAU. s. m. Penchant d'une colline. Coteau agréable. Voilà un coteau bien fertile. Coteau planté de vignes. Des coteaux toujours verts. Les côtes et les *coteaux* sont ordinairement cultivés avec soin, parce qu'ils ne sont propres qu'à la petite culture. (Encycl. us.) Près des *coteaux* fleuris d'où part la source de la Nevaise. (J.-J. Rouss.) Lorsque le chant des vendangeurs faisait retentir les *coteaux*, je me rendais parmi eux. (Turgot.)

Ces palais délicats, ces vrais amis des tables,
Savent tous les *coteaux* où naissent les bons vins.
(St-Evremont.)

— La colline même prise dans toute son étendue. Les coteaux qui bordent la Loire. Des coteaux toujours verts. Sur le coteau. Le long du coteau. Sur le haut du coteau. La rivière passe au pied du coteau. Les *coteaux* sont généralement coupés en terrasses, soutenues par des murailles sèches (Rayn.) Une teinte rougeâtre s'étend du haut du *coteau* dans le vallon. (Turgot.)

Qu'aux rayons du soleil on distinguait à peine,
Comme une île au lointain semblait sortir des eaux.
(Ancelot.)

— Hist. Nom qui, dans l'avant-dernier siècle, fut donné par quelques plaisants à un ordre bachique où l'on n'admettait que des gourmets et des friands du goût le plus délicat. Ordre des coteaux. Chevalier de l'ordre des coteaux. Un profès de l'ordre des coteaux. On disait aussi un Coteau.

Surtout certain hâbleur, à la gueule affamée,
Et qui s'est dit profès dans l'ordre des *coteaux*. (Boil.)

— Epith. Escarpé, incliné, rapide, agréable, vert, fleuri, champêtre, brillant, riant, fertile, fécond, riche, vineux, etc. ‖ Syn. simpl. Colline, monticule, petite côte, tertre, élévation de terre.

— Syn. comp. COTEAU. COLLINE. V. COLLINE.

CÔTE-DES-DENTS ou **D'IVOIRE**. Géogr. Partie de la Guinée supérieure, sur l'Atlantique. Elle est ainsi nommée de la grande quantité de dents d'éléphant qu'on s'y procure. Cette côte, réunie à la côte des Graines, prend souvent le nom de *Côte-du-Vent*.

CÔTE-D'OR (Dép. de la). Géogr. Un des départements du centre de la France, formé de la partie septentrionale de l'ancienne Bourgogne; ch.-l. Dijon. La Seine, l'Armançon, la Tille, l'Ouche, l'Arroux, y prennent leur source. Fer, houille, marbre de toutes couleurs, pierre de taille, etc; vins délicieux et très-variés: Chambertin, Clos-Vougeot, Nuits, la Romanée, Beaune, Pomard, etc. Beaucoup d'usines à fer; commerce de bois, et surtout de vins, etc. Le département de la Côte-d'Or a 4 arr., 36 cant., 727 comm., et 385,650 hab. Il appartient à la 18e division militaire.

CÔTES-DU-NORD (Dép. des). Département maritime de la France, sur la Manche, formé d'une partie de l'ancienne Bretagne; ch.-l. Saint Brieuc. Fer, plomb, ardoises, marbre, pâturages; grains, fruits à cidre; toiles dites de Bretagne; hauts fourneaux; tanneries; commerce actif. Le département des Côtes-du-Nord a 5 arr., 48 cant., 375 comm., et 605,550 hab. Il appartient à la 13e division militaire, dépend de la cour royale de Rennes et du diocèse de Saint-Brieuc.

CÔTELÉ, ÉE. adj. (rad. *côte*). Didact. Qui est couvert de côtes.

— Conchyl. Se dit d'une coquille qui est couverte de saillies longitudinales. Fuse côtelé. Clausilie côtelée. Cérithion côtelé. Pétricole côtelé.

CÔTELETTE. s. f. (dimin. de *côte*). Art culin. Côte de certains animaux, comme moutons, veaux, agneaux, porcs, etc. Il ne se dit que de la côte détachée de l'animal, à laquelle on a laissé tenir une certaine quantité de chair. Côtelette de mouton, de veau. Côtelettes de mouton panées. Côtelettes de mouton à la jardinière. Côtelettes de mouton à la Soubise. Côtelettes de mouton au naturel. Côtelettes de veau en papillotes. Une côtelette de porc frais. Mettez ces côtelettes sur le gril. Il n'a laissé que l'os de sa côtelette. Cette côtelette est tendre. Un plat de côtelettes. Accommoder des côtelettes.

— Dr. féod. *Côtelettes de porc*. Droit que les seigneurs de Bretagne levaient sur leurs sujets.

COTELINE. s. f. Comm. Sorte d'étoffe faite de fil et de coton.

COTELLE. s. f. Ancien habillement des Français. On croit que c'était une espèce de justaucorps.

COTEPALIS. s. m. Comm. Étoffe légère, tissue de soie et de poil de chèvre.

COTER. v. a. 1re conj. (rad. *cote*). Marquer, numéroter suivant l'ordre des lettres ou des nombres. Coter des pièces. Coter un registre. Les notaires ont coté et paraphé ces pièces.

— *Coter un chapitre, un article, un verset*, etc. Marquer le numéro d'un chapitre, d'un article, d'un verset, etc. Coter à la marge.

— Comm. et fin. Indiquer le prix, le taux de quelque chose. Coter le prix d'une marchandise. Avez-vous coté le cours des effets publics? Coter la rente, le change.

— Anc. cout. de Bretagne. *Coter et millésimer*. Coter des pièces en les marquant de chiffres depuis un jusqu'à mille.

COTERAS ou **COTERAUX**. s. m. pl. Pêch. Pièce de cordages de trente mètres de longueur avec lesquelles on joint, à cette distance les unes des autres, des pièces de tramail qu'on tient flottantes entre deux eaux.

COTEREAUX. s. m. pl. Aventuriers qu'on a aussi nommés *Beignants, Brabançons, Malandrins, Ribauds* et *Routiers*. Leur nom leur venait, dit-on, de leur cotte de mailles. Il est plus présumable que le *coterel* ou *coutelas* dont ces brigands étaient armés a donné lieu à leur dénomination.

COTERET ou **COTTEREL**. s. m. Anc. art milit. Couteau d'armes, grand coutelas.

COTERET. s. m. ou **COTERELLE**. s. f. Techn. On donne ce nom aux deux principales pièces du métier à tapisserie de haute lice. Elles sont de bois, en forme de gros madriers de deux à trois mètres de hauteur. On les dresse perpendiculairement, et elles servent à contenir et soutenir, à leurs deux extrémités, les deux ensuples ou rouleaux sur lesquels s'étendent les fils de la chaîne.

COTERIE. s. f. (rad. *cote*). Réunion de personnes qui vivent entre elles familièrement. Il est de notre coterie. Nous sommes une douzaine d'amis de notre coterie. Il y a telle *coterie* obscure qui équivaut à une bonne société, et telle société brillante qui n'équivaut qu'à une mauvaise *coterie*. (Encycl.) Chaque *coterie* a ses règles, ses jugements, ses principes qui ne sont point admis ailleurs. (J.-J. Rouss.)

— Fig. et d'une manière particulière. Compagnies, sociétés où l'on cabale pour mettre une personne ou une chose en crédit, ou pour la décréditer. Coterie littéraire. Coterie politique. Faire coterie avec quelqu'un. Ils sont de la même coterie. Langage de coterie. Vous énoncez l'opinion de votre coterie. Toute la ville était partagée en coteries animées les unes contre les autres.

— Fam. et pop. Expression dont se servent les ouvriers et compagnons pour désigner un Camarade. Je le connais, c'est ma coterie.

— Anc. cout. Compagnie, société de villageois demeurant ensemble pour tenir quelques héritages d'un seigneur. Tenir en coterie.

— Terre vile, possession de main ferme, héritage chargé d'une redevance roturière; il se dit, par opposition, au lieu noble tenu à fief ou à cens.

CÔTE-RÔTIE. Géogr. Coteau du département du Rhône, sur les bords de ce fleuve, près d'Ampuis, renommé par ses vins excellents.

— s. m. Comm. Vin fort estimé qu'on récolte dans le vignoble qui porte le même nom.

CÔTE-SAINT-ANDRÉ (La). Géogr. Ch.-l. de cant., arrond. de Vienne (Isère), 4,500 hab.; jadis place forte. Liqueur renommée, dite *eau de la côte*.

CÔTEUX, EUSE. adj. (rad. *côte*). Didact. Qui est relevé de côtes ou nervures saillantes, comme le calice du ballote noir, le crémocarpe du conion, le disque de l'euryale.

COTEVET. s. m. Ornith. Nom vulgaire de la corbine.

COTHON. s. m. Antiq. gr. Sorte de vase à l'usage des soldats grecs.

COTHURNE. s. m. (du gr. κόθορνος, cothurne). Hist. anc. Espèce de chaussure dont se servaient les acteurs de tragédie, pour paraître plus grands et mieux représenter les héros dont ils jouaient les rôles. La semelle, qui était de liége, allait en s'étrécissant ainsi que dans nos patins.

— Le cothurne était plus particulièrement la chaussure des rois, des grands, des gens riches et opulents, etc. Cette chaussure avait des ligatures attachées à la semelle; elles passaient entre l'orteil et se divisaient en deux bandes autour de la jambe, en forme de réseaux, couleur de pourpre, quelquefois dorés et surmontés d'un croissant d'ivoire ou d'argent. Et croisait ses minces *cothurnes* sur un bas de soie à jour qui laissait deviner la blancheur rosée de la peau, et accusait la cheville la plus fine, la plus déliée qu'on pût voir. (E. Sue.)

— Fig. *Chausser le cothurne*. Jouer la tragédie; composer des tragédies.

Il faut que désormais au brodequin léger
Le *cothurne* imposant ne soit plus étranger
(Fr. de Neufchateau.)

.... Pour faire en tout genre admirer notre esprit,
Nous chaussons maintenant le *cothurne* tragique.
(Regnard.)

— Fig. et poét. *Cothurne bourgeois*. Tragédies bourgeoises, comedies larmoyantes, autrement appelées drames.

Elle (la sottise) applaudit pourtant de préférence
Aux inventeurs du *cothurne* bourgeois. (Palissot.)

— Prendre un ton trop élevé. Quitte ce langage tragique, et mets bas le *cothurne*. (Ablanc.) Mais quoi, je chausse ici le *cothurne* tragique! (Boil.) Euripide prenait quelquefois le *cothurne*, mais il ne montait pas sur des échasses. (St-Evrem.)

— Fig. et par ironie. *Chausser le cothurne*. Enfler son style.

— loc. prov. Pour exprimer la misère des gens de lettres, on dit que *le cothurne et l'escarpin se crottent également*.

— Épith. Tragique, noble, haut, élevé.

COTHURNÉ, ÉE. adj. Hist. anc. Qui porte un cothurne. Melpomène est toujours représentée cothurnée.

— Entom. Le *céyx cothurné* est ainsi appelé, parce qu'il a les quatre derniers genoux noirs.

COTHURNIE. s. f. (du gr. κόθορνος, cothurne). Infus. Genre établi dans les endérodèles, famille des ophrydinés, qui a pour type la vorticelle versatile.

COTI, IE. part. pass. du v. Cotir. S'empl. adjectiv. Poire cotie. Ces abricots ont été cotis. Fruits cotis. Melons cotis.

COTICE. s. f. Blas. Bandes de l'écu, lorsqu'il y en a plus de trois. Un écu peut porter jusqu'à cinq cotices. Il porte d'azur à cinq cotices d'or.

COTICÉ, ÉE. adj. Blas. Qui est rempli de bandes dont le nombre dépasse six. Ecu coticé d'argent et d'azur de dix pièces.

COTIER, IÈRE. adj. (rad. *cote*). Anc. cout. Il se disait d'un héritage censuel et qui n'était pas noble. Lieu cotier. Terre cotière. Le bien *cotier* était possédé par une communauté

gneur. (Butel.)

— Celui, celle qui habitait cet héritage. Homme cotier; par opposition à homme de fief ou censier.

— *Juges cotiers*. Hommes cotiers appelés à juger les causes qui étaient soumises à la justice de leur seigneur.

— Il est aussi s. m. Les *cotiers* étaient des villageois qui se cotisaient pour tenir d'un seigneur un héritage, et, en cette qualité de *cotiers*, ils formaient une coterie. (Butel.)

CÔTIER. s. m. (rad. *côte*). Mar. Pilote qui a une connaissance étendue et détaillée de certaines côtes, de leurs ports, de leurs mouillages et de leurs dangers. Un bon côtier. Un côtier adroit et expérimenté. Ils appelèrent un côtier. Nous eûmes besoin d'un côtier.

CÔTIER, IÈRE. adj. (rad. *côte*). Mar. Qui a la connaissance, la pratique d'une côte, des côtes. Pilote côtier. Dès qu'un pilote *côtier* aperçoit un navire qui s'approche du port ou fait signal de détresse; il se précipite dans sa barque, s'élance à bord et le guide jusqu'au port. (Lecomte.) Le pilote *côtier* ne prend la conduite du navire qu'à la vue des côtes. (Encycl.)

— Cabotage. *Navigation côtière*. Celle qui se fait le long des côtes, près des côtes.

CÔTIÈRE. s. f. Mar. Suite de côtes de mer. Il croise sur cette côtière. Ces côtières sont sujettes au vent du nord-est. Peu usité.

— Hortic. Planche de jardinage, qui va un peu en talus, et qui est ordinairement adossée à une muraille. Cette côtière est propre pour des pois. On dit vulgairement *ados*. V. ce mot.

— Techn. Chacune des deux parties d'un moule à couler les tuyaux de plomb. ‖ Planche qui soutient le grain dans une brasserie.

COTIÈREMENT. adv. Anc. cout. D'une manière cotière, par opposition à Noblement.

COTIGNAC. Géogr. Ch.-l. de cant., arrond. de Brignolles (Var); 3,800 hab.

COTIGNAC. s. m. (pr. *co-ti-gna*). Art culin. Sorte de marmelade ou de gelée faite avec des coings.

— Pharm. Conserve préparée avec du suc de coing, du vin blanc et du sucre pur, qu'on emploie en pharmacie comme stomachique et astringente.

— Confis. Espèce de confiture qui se fait avec du moût de raisin.

— Toutes ces différentes préparations tirent leur nom de la ville de Cotignac, d'où elles viennent.

— Burlesq. *Cotignac de Bacchus*. Du fromage.

O doux *cotignac* de Bacchus,
Fromage, que tu vaux d'écus! (St-Amant.)

COTIGNACENQUE. s. f. (rad. *Cotignac*). Bot. Variété de figues originaires de Cotignac.

COTIGNELLE. s. f. Art culin. Infusion spiritueuse de coings.

COTILLON. s. m. (pr. *ko-ti-ion*). Jupe que les femmes mettent sous la robe.

— Il se dit plus particulièrement du jupon des femmes du peuple et des paysannes. Cotillon de serge. Cotillon de flanelle. Elle avait un cotillon de basin.

De tous les *cotillons* je fais si peu d'états,
Que je voudrais, je vous le jure,
Qu'aucune femme n'en portât. (*Étr. à Thal.*)

— Fig. Henri IV ne put s'empêcher de dire un jour, à l'ambassadeur d'Angleterre, qu'Elisabeth ne laisserait jamais son cousin d'Essex s'éloigner de son *cotillon*. (Hist. des reines d'Angleterre.)

— Fig. et poét.

A cette femme auteur, sophiste en *cotillon*,
Sachez plaire. . . . . . (Cousin.)

— Fig. et pop. On dit d'un homme adonné aux grisettes, qui aime les femmes, *Il aime le cotillon*. Vous aimez trop le cotillon. ‖ *L'influence du cotillon*. Obtenir une place, une faveur par le crédit d'une maîtresse.

— Chorégr. Sorte de danse. Danser le cotillon. Je veux que nous dansions ensemble le rigodon, la chasse, les *cotillons*, la jalousie, et toutes les autres danses nouvelles. (Regn.) Je veux avec vous danser les *cotillons*. (Id.) Pour la danse, je ne crois pas que personne l'égale à danser les *cotillons*. (St-Didier.)

— Jeux. *Remuer le cotillon*. Signifie au jeu de la guinguette, mêler le talon et y prendre une carte en échange de celle qu'on a écartée.

COTIN. s. m. Bot. Un des noms vulgaires du fustel.

COTIN (L'abbé). Poète, prédicateur et membre de l'Académie française, né à Paris en 1604, mort en 1682, n'est guère connu aujourd'hui que par les railleries de Boileau et de Molière.

— *Style à la Cotin*. Style particulier à ce poète, et qui était celui des beaux-esprits de l'hôtel de Rambouillet.

COTINE. s. m. Entom. V. GYMNÈTIDES.

COTINE. s. f. Bot. Nom d'une espèce du genre sumac.

COTINGA. s. m. Ornith. Genre de l'ordre des passereaux dentirostres. Les cotingas, parés des couleurs les plus brillantes, sont des oiseaux de la grosseur d'un merle. Ils aiment la solitude et vivent dans les régions chaudes de

par une couleur magnifique d'outremer et par sa poitrine pourprée.

COTIQUE BLANC. s. m. Conchyl. Nom vulgaire du cyprée annulé, espèce du genre porcelaine.

COTIR. v. a. 2e conj. Meurtrir, aplatir, écraser. Il est pop., et ne se dit qu'en parlant des fruits. La grêle a coti les poires. La grêle avait coti toutes nos pommes.

— v. n. Il se dit en Bretagne, dans le sens d'Éclater par l'effet de la chaleur; pétiller. La paille qui brûle cotit. Quand on jette du sel dans le feu, il cotit. Nous entendions la fusillade cotir.

leurs dangers. Un bon côtier. Un
it et expérimenté. Ils appelèrent
Nous eûmes besoin d'un côtier.

, IÈRE. adj. (rad. *côte*). Mar. Qui
sance, la pratique d'une côte, des
e côtier. Dès qu'un pilote *côtier*
navire qui s'approche du port ou
de détresse; il se précipite dans sa
lance à bord et le guide jusqu'au
mte.) Le pilote *côtier* ne prend la
lu navire qu'à la vue des côtes.

age. *Navigation côtière*. Celle qui
ong des côtes, près des côtes.

E. s. f. Mar. Suite de côtes de
ise sur cette côtière. Ces côtières
es au vent du nord-est. Peu usité.
c. Planche de jardinage, qui va un
us, et qui est ordinairement adossée
aille. Cette côtière est propre pour
On dit vulgairement *ados*. V. ce

n. Chacune des deux parties d'un
ouler les tuyaux de plomb. || Planche
nt le grain dans une brasserie.

REMENT. adv. Anc. cout. D'une
otière, par opposition à Noblement.

NAC. Géogr. Ch.-l. de cant., arrond.
lles (Var); 3,800 hab.

NAC. s. m. (pr. *co-ti-gna*). Art culin.
armelade ou de gelée faite avec des

m. Conserve préparée avec du suc
du vin blanc et du sucre pur, qu'on
n pharmacie comme stomachique et
e.

ls. Espèce de confiture qui se fait
noût de raisin.

es ces différentes préparations tirent
de la ville de Cotignac, d'où elles

esq. *Cotignac de Bacchus*. Du fro-

cotignac de Bacchus,
ge, que tu vaux d'écus! (St-Amant.)

NACENQUE. s. f. (rad. *Cotignac*).
été de figues originaires de Cotignac.

NELLE. s. f. Art culin. Infusion
e de coings.

LON. s. m. (pr. *ko-ti-ion*). Jupe que
es mettent sous la robe.

e dit plus particulièrement du jupon
nes du peuple et des paysannes. Co-
serge. Cotillon de flanelle. Elle avait
on de basin.

cotillons je fais si peu d'état,
voudrais, je vous le jure,
une femme n'en portât. (Étr. à Thal.)

Henri IV ne put s'empêcher de dire
à l'ambassadeur d'Angleterre, qu'Eli-
e laisserait jamais son cousin d'Essex
r de son *cotillon*. (Hist. des reines
erre.)

. et poét.

nme auteur, sophiste en *cotillon*,
ire. . . . . . (Cassan.)

. et pop. On dit d'un homme adonné
ettes, qui aime les femmes, *Il aime le*
Vous aimez trop le cotillon. || *L'in*
du cotillon. Obtenir une place, une fa-
le crédit d'une maîtresse.

orégr. Sorte de danse. Danser le co-
veux que nous dansions ensemble le
la chasse, les *cotillons*, la jalousie,
les autres danses nouvelles. (Regn.)
avec vous danser les *cotillons*. (Id.)
danse, je ne crois pas que personne
danser les *cotillons*. (St-Didier.)

x. *Remuer le cotillon*. Signifie au jeu
inguette, mêler le talon et y prendre
e en échange de celle qu'on a écartée.

N. s. m. Bot. Un des noms vulgaires
l.

N (L'abbé). Poète, prédicateur et
de l'Académie française, né à Paris
mort en 1682, n'est guère connu au-
i que par les railleries de Boileau et
re.

le à la Cotin. Style particulier à ce
t qui était celui des beaux-esprits de
le Rambouillet.

NE. s. m. Entom. V. GYMNÉTIDES.

NE. s. f. Bot. Nom d'une espèce du
mac.

NGA. s. m. Ornith. Genre de l'ordre
ereaux dentirostres. Les cotingas, parés
leurs les plus brillantes, sont des oi-
la grosseur d'un merle. Ils aiment la
et vivent dans les régions chaudes de

couleur magnifique d'outremer et par
ine pourprée.

QUE BLANC. s. m. Conchyl. Nom
du cyprée annulé, espèce du genre
ne.

R. v. a. 2e conj. Meurtrir, aplatir, écra-
st pop., et ne se dit qu'en parlant des
La grêle a coti les poires. La grêle
ti toutes nos pommes.

n. Il se dit en Bretagne, dans le sens
r par l'effet de la chaleur; pétiller. Du
ui brûle cotit. Quand on jette au sel
feu, il cotit. Nous entendions la [illegible]
ir.

— SE COTIR. v. pron. Se meurtrir, s'écraser en tombant. Il ne se dit que des fruits. Cette orange s'est cotie.

COTISATION. s. f. (pr. *ko-ti-za-ci-on*; rad. *cote*). Jurispr. Imposition qui est faite sur quelqu'un de la quote-part qu'il doit supporter d'une dette, charge ou imposition commune à plusieurs. Cotisation forcée, volontaire. Le rôle des cotisations. Cette cotisation est mal faite. Cette cotisation a donné beaucoup de peine à faire. Les charges et impôts divers doivent être répartis entre chaque habitant suivant sa *cotisation*. (Lem.)

— Par extension, il se dit en parlant de plusieurs personnes qui se cotisent, soit pour fournir aux frais d'une partie de plaisir, soit pour faire des aumônes, soit pour tout autre motif. Cette cotisation produisit une somme plus que suffisante pour les besoins du moment.

— Synonyme de Quote-part. J'ai donné six francs pour ma cotisation.

— Action de se taxer soi-même par des frais communs. Toutes les sociétés, ou politiques ou industrielles, ou scientifiques ou littéraires, reposent sur une seule base, la *cotisation*, c'est-à-dire la mise individuelle à une masse commune. Dans ces derniers temps, où l'association, cet admirable privilége de l'homme libre, a fait de si grands progrès, il est peu d'individus qui n'aient pas eu leur *cotisation* à payer. (Lem.)

COTISÉ, ÉE. part. pass. du v. Cotiser. S'emploie adjectiv. Il a été cotisé à deux francs par mois.

COTISER. v. a. 1re conj. Taxer quelqu'un, régler la part qu'il doit payer d'une somme convenue dépensée ou à dépenser. On l'a cotisé à vingt francs par an. Nous le cotisâmes à trois francs.

— SE COTISER. v. pron. Donner une somme qu'on s'est imposé volontairement de payer. Il faut que chacun se cotise selon ses moyens, selon ses facultés. En un moment, ils se *cotisèrent* tous pour cette dépense, qui monta à 5,000 francs.

— Par extens. il se dit de plusieurs personnes qui donnent, chacune selon ses moyens, de quoi former une certaine somme. Nous nous sommes cotisés. Ils se cotisèrent tous, et lui firent la somme dont il avait besoin pour entreprendre son voyage.

COTISSES. s. f. pl. Techn. E[illegible]lles entre lesquelles on prend les fils de la chaîne de la lustrine.

COTISSURE. s. f. (rad. *cotir*). Meurtrissure. Il ne se dit que des fruits. La cotissure empêche que les fruits ne soient de garde. La cotissure fait pourrir les fruits.

COTON. s. m. (ét., V. COTONNIER). Bot. Duvet floconneux, long, très-fin, soyeux, de couleur plus ou moins blanche, qui enveloppe les semences du cotonnier. Ce duvet est, avec la soie, le lin et la laine, la matière la plus nécessaire aux hommes pour les vêtements. Dans le commerce, on le désigne sous le nom du pays de provenance et avec la double dénomination de coton à longue soie et de coton à soie courte. Coton géorgie. Coton louisiane. Coton haïti. Coton caroline, etc. Fabricant de coton. Filature de coton. Coton filé. Coton cardé. Coton épluché. Balle de coton. Toile de coton. Bas de coton. Bonnet de coton. Matelas de coton. Chemise de coton. Papier de coton. Se boucher les oreilles avec du coton. Carder, peigner, sérancer du coton. Dès que les corbeilles dans lesquelles on recueille le *coton* sont pleines, on l'étend pour le faire sécher, et ce n'est que parfaitement sec qu'il faut le rentrer dans le magasin. (D'Orbigny.) Un de ses amis lui demanda un jour pourquoi cet arrêt était de fer : Eh! morbleu, voudriez-vous qu'il fût de *coton*? (Volt.) Bien des femmes se donnent un embonpoint de *coton*. (Montaigne.)

— Epith. Doux, léger, soyeux, mou, tendre, chaud, fin, précieux, délicat, filé, indien. || Périphr. Du cotonnier le duvet précieux.

— Fig. Un laquais qui était à la Trappe est devenu demi-fou, n'ayant pu supporter ces austérités; on cherche un couvert de *coton* pour le remettre. (Mme de Sév.) Mettez bien votre petite poitrine dans du *coton*. (Id.)

— Le Père Le Moyne appelle la neige *le coton des hivers*; mais ce mot est plus burlesque que poétique.

— Fig. et fam. *Elever un enfant dans du coton*. L'élever trop mollement. On dirait qu'il a été élevé dans du *coton*.

— Fam. et par plaisant. *Porte-coton*. Valet de garde-robe.

— Fig. Poil follet qui vient aux joues et au menton des jeunes gens. Son menton commençait à se couvrir du premier coton. On voit [illegible]

Vainement sur votre menton
La main de l'aimable jeunesse
N'a mis encor que son coton. (Voiture.)

Jeune surtout; à peine son menton
N'était vêtu de son premier coton. (La Fontaine.)

— Epith. Jeune, naissant, tendre. || Syn. et imp. Duvet, jeune barbe, poil follet.

— Par extens. Espèce de duvet qu'on observe à la surface des fruits, des feuilles, etc. de certains végétaux. || Espèce de bourre qui enveloppe le bourgeon de la vigne et de quelques autres arbres.

— Comm. *Cette étoffe jette du coton, son coton*. Se dit d'une étoffe qui se couvre d'une espèce de bourre, de duvet, semblable à du coton.

— *Cet homme jette un vilain coton*. Il perd son crédit, sa réputation. || Ironiq. et dans le même sens : *il jette là un beau coton*. || On dit aussi d'un homme atteint d'une maladie qui le fait dépérir, *Il jette un mauvais coton*.

COTONAL. s. m. Anc. législ. Magistrat établi par le roi, dans les Indes, pour y juger les affaires criminelles.

COTONÉASTRE. s. m. Bot. Genre de plantes voisines du néflier.

COTONÉE. s. m. (rad. *coton*). Bot. Ancien nom du cognassier.

COTONIS ou **COTONNIS.** s. m. Comm. Etoffe des Indes, moitié soie et moitié coton. Sorte de satin ou taffetas.

COTONNADE. s. f. (rad. *coton*). Com. Tissu fabriqué avec du coton teint après avoir été filé, et qui est livré à la consommation à sa sortie des mains du tisserand, sans avoir besoin de subir d'autres préparations. || Espèce de tissu dont la chaîne est en fil de lin, et la trame en fil de coton écru, blanchi ou teint en diverses nuances, tels que l'article connu sous le nom de *fil de coton*, les *retors*, les *siamoises*, les *flammées*, les *toiles à matelas*. Dans le commerce, elle est également connue sous le nom de *rouennerie*, parce que Rouen en est le principal marché. Cotonnade superfine. Cotonnade rayée. Cotonnade à carreaux. Une pièce de cotonnade. La longueur des pièces de *cotonnade* est en général de 96 mètres. (Legent.) La *cotonnade* ne se tisse point généralement dans les grands ateliers. (Id.) La fabrication de la *cotonnade* en France remonte à une époque très-reculée. (Id.) La plus grande partie des *cotonnades* qui se fabriquent en France se consomment dans l'intérieur. (Id.)

COTONNANT, ANTE. adj. (rad. *coton*). Techn. Il se dit des lames de cuivre sur lesquelles on aperçoit de petits points blancs semblables à des flocons de coton.

COTONNÉ, ÉE. adj. (rad. *coton*). Qui tient du coton, qui ressemble au coton. Les étamines du chamérhododendron sont plus ou moins colorées de purpurin, mais blanches et *cotonnées* à leur naissance. (Tournef.) Le ciel était fort brouillé, et la lune était couverte de nuages *cotonnés*, qui empêchaient de voir bien distinctement les taches de la lune. (De la Hire.)

COTONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Cotonner. S'emploie adjectiv. Qui est plein et couvert de coton. De toutes les fourrures, les plus communes à la Chine sont celles de peaux d'agneaux; elles sont blanches, *cotonnées* et fort chaudes, mais pesantes. (P. le Comte.)

— *Cheveux cotonnés*. Cheveux courts et frisés, comme ceux des nègres.

COTONNER. v. a. 1re conj. (rad. *coton*). Remplir de coton. Cotonner un moule. Cotonner un pourpoint. Cotonner une courtepointe.

— Fig. Couvrir de poil follet.

Mais quand la puberté, qui les rend plus nerveux,
Eut d'un léger duvet *cotonné* leur visage. (Desmay.)

— Fig. et pop. *Cotonner le moule du pourpoint*. Remplir son estomac.

— COTONNER. v. n. Il se dit des étoffes sur lesquelles s'élève une certaine bourre. Cette étoffe cotonne.

— SE COTONNER. v. pron. Se couvrir d'un léger coton, d'un léger duvet. Vos joues commencent à se cotonner. Peu usité en ce sens.

— Comm. Il se dit plus particulièrement des étoffes sur lesquelles s'élève une espèce de bourre. Cette toile s'est cotonnée. Le drap d'Espagne se cotonne.

— Bot. *Les artichauts, les raves, les pommes, etc., se cotonnent*. Leur substance devient mollasse et spongieuse comme du coton.

COTONNERIE. s. f. (rad. *coton*). Didact. Culture du coton. Il s'est entièrement adonné à la cotonnerie.

— Champ où croît le cotonnier. Votre père est allé visiter la cotonnerie.

COTONNETTE. s. f. (rad. *coton*). Comm. Sorte d'étoffe de coton.

COTONNEUX, EUSE. adj. (rad. *coton*). Bot. Il se dit des parties de certains végétaux qui sont couverts d'une espèce de duvet épais et serré. Tige cotonneuse. Agaric cotonneux. Les néfliers entr'ouvrent leurs larges fleurs aux extrémités d'un rameau *cotonneux*. (B. de St-P.)

— Par extension et dans le langage ordinaire, Mollasse et spongieux. Il se dit principalement des racines, des légumes et des fruits. Raves cotonneuses. Artichauts cotonneux. Pommes cotonneux.

COTONNIER. s. m. (les uns le font venir du lat. *cotoneum malum*, cognassier, à cause du duvet qui en recouvre les feuilles et les fruits; d'autres prétendent qu'il vient de l'arabe *gouth*, dont les Européens ont fait *coton*). Bot. Genre de la famille des malvacées, comprenant des arbrisseaux et des herbes, dont les fleurs grandes, belles et remarquables par leur ample corolle, produisent des capsules arrondies ou ovales, pointues à leur sommet, divisées intérieurement en trois ou quatre loges contenant chacune de trois à sept graines noires, ovoïdes, enveloppées dans un flocon de duvet très-fin, que l'on nomme *coton*. Le cotonnier, aujourd'hui cultivé dans les cinq parties du monde, paraît être originaire de l'Arabie méridionale. L'espèce qui résiste le mieux au froid, et qui par conséquent a pu être cultivée en Europe, est le cotonnier herbacé, qui vient très-bien en France.

COTONNIER, ÈRE. adj. Qui a pour objet la fabrication des produits si nombreux et si variés dont le coton forme la matière première. L'industrie cotonnière. Il n'y a guère plus d'un demi-siècle, l'industrie *cotonnière* était encore dans son enfance en Angleterre. (Blay.) Ce mot, qui le croirait, est omis dans tous les dictionnaires.

COTONNIÈRE. s. f. Bot. Nom vulgaire de quelques filages et à quelques gnaphales, actuellement réunis au genre élichryse.

COTONNINE. s. f. (rad. *coton*). Comm. Toile de gros coton, dont on fait des voiles pour certains bâtiments. Les galères avaient des voiles de cotonnine.

— adj. Minér. *Albâtre cotonnine*. Pierre précieuse, espèce d'agathe, commune en Italie.

CÔTOYÉ, ÉE. part. pass. du v. Côtoyer. S'empl. adjectiv. Le rivage a été côtoyé.

— Blas. Il se dit des pals, bandes, barres et autres pièces de même situation, lorsqu'elles sont accompagnées d'autres meubles. Bande d'azur côtoyée de six roses de gueules.

CÔTOYER. v. a. 1re conj. (rad. *côte*). L'*y* se change en *i* dans les temps où il est suivi d'un *e* muet. *Je côtoie, tu côtoies*, etc. *Je côtoyais, nous côtoyions, vous côtoyiez*, etc. *Je côtoierai. Que je côtoie, que tu côtoies, qu'il côtoie, que nous côtoyions, que vous côtoyiez*, etc. Aller côte à côte de quelqu'un. Ce sens est peu usité. Il me côtoyait. Un vassal ne devait pas côtoyer son seigneur. Je ne souffrirai pas que vous me côtoyiez.

— Fig. Il ne faut point s'abandonner aux plaisirs, il ne faut que les *côtoyer*. (Bautru.) Il ne faut jamais tourner le dos à l'honneste, mais bien quelquefois aller à l'entour et le *costoyer*. (Charron.) Le commerce des livres *costoye* tout mon cours, et m'assiste partout. (Montaigne.)

— Fig. et famil. Aller tout le long de. Côtoyer un fleuve, une rivière. L'armée ennemie voulait côtoyer la nôtre. Il faut côtoyer toujours la forêt. Leurs navires côtoyaient le rivage. Nous avons côtoyé l'Afrique. *Côtoyer* une armée double en force est une opération bien difficile. (Napol.) Pour moi, j'en *côtoie* seulement çà et là quelques rivages. (B. de St-P.)

— Absol. Ils ne firent que côtoyer.

COTRE. s. m. Mar. Petit bâtiment de guerre à un mât, ayant sa grande voile considérable, son beaupré presque horizontal. Les grands cotres portent un mât de hune et même de perroquet. Leur carène est creuse, leurs flancs sont armés de sept ou huit canons. Le cotre est le même que le *cutter* anglais.

COTRET. s. m. (par corrup. de *Villers-Cotterets*, d'où on amenait à Paris ces espèces de fascines). Econ. dom. Petit fagot lié par les deux bouts et composé de morceaux de bois courts et de médiocre grosseur. Cotret de bois rond, de bois de hêtre, etc. Cotret relié. Une charge de cotrets. J'ai acheté un cent, un millier de cotrets. Toutes celles qu'elle a portées au mal lui serviront de bourrées et de *cotrets* pour lui chauffer ses trente côtes. (Le P. Menot.)

— Chacun des bâtons dont se compose le fagot. Un coup de cotret.

— *Châtrer des cotrets*. En ôter quelques bâtons.

— Techn. Morceau de bois qui fait partie des ailes d'un moulin à vent. || Madrier faisant partie du métier de haute-lisse.

— Fam. On dit d'un homme fort maigre et décharné, *Il est sec comme un cotret*. || On dit dans le même sens, *Des jambes de cotret*.

— Fig. et pop. *De l'huile de cotret*. Des coups de bâton. Je te donnerai une bonne ration d'huile de cotret.

— Express. prov. *On vendra demain des cotrets à Paris*. Demain est un jour ouvrable.

COTSCHI. s. m. Hist. ottom. Voiture réservée à quelques grands personnages de l'empire turc et aux femmes.

COTTABE. s. m. Ancien jeu fort aimé des Grecs.

COTTABÉION. s. m. Antiq. gr. Salle qui, chez les Grecs, était destinée au jeu de cottabe.

COTTAGE. s. m. Nom qu'on donne, en Angleterre, aux fermes jolies et élégantes qui appartiennent à des villageois aisés.

COTTE. s. f. (de l'allem. *kutte*, [illegible]) cette partie de l'habillement des femmes qui est plissée par le haut, et qui descend depuis la ceinture jusqu'à terre. Il ne se dit plus que de l'habillement des femmes du peuple, et même dans ce sens on ne l'emploie guère que par plaisanterie. Cotte de paysanne. Cotte de serge, de drap, etc. Mettre sa cotte. Donnez-moi, apportez moi ma cotte.

— Anc. art milit. *Cotte de mailles*. Vêtement de guerre du moyen âge, consistant en une sorte de chemise faite de petits anneaux de fer, dont l'usage s'introduisit dans le XIe siècle. Il ne descendait d'abord qu'aux genoux, et finit par envelopper le corps tout entier jusqu'aux extrémités des pieds et des mains. On l'appelait aussi *Jaque de mailles*. Il était armé d'une cotte de mailles. || *Cotte d'armes*. Espèce de casaque que les chevaliers, les hommes d'armes mettaient autrefois par-dessus la cuirasse, et que portaient encore les hérauts d'armes avant 1830. Un héraut revêtu de sa cotte d'armes.

— Hist. relig. *Cotte-morte*. On appelait autrefois ainsi l'argent, les habits, les meubles et toutes les dépouilles d'un religieux, après sa mort. L'abbé s'emparait ordinairement de la cotte-morte des moines de son monastère. Ce religieux a laissé une bonne cotte-morte. La *cotte-morte* des religieux de Cîteaux n'appartient point aux abbés commendataires, mais au monastère. (Trév.)

COTTE. s. m. (du gr. κοττος, nom d'un poisson). Ichthyol. Un des noms vulgaires du petit chabot d'eau douce. || *Cotte chabot*. Petit poisson à gueule large, fendue et armée sur chaque mâchoire d'une longue bande de dents en velours. Sa chair est assez bonne; elle devient rouge par la cuisson. Les pêcheurs le nomment Chapsot. Il y en a de plusieurs espèces, dont la plus commune sur les côtes de la Manche est le cotte chaboisseau.

COTTÉE. s. f. (du gr. κόττη, tête). Bot. Genre de la famille des graminées pappophorées, établi pour une plante herbacée du Pérou. Ce genre, dont on ne connaît qu'une espèce, est très-voisin des pappophorons.

COTTENDORFIE. s. f. Bot. Genre de la famille des broméliacées, établi pour une plante herbacée du Brésil qui croît sur les rochers arides.

COTTEREAU (Jean). V. CHOUANS.

COTTERON. s. m. (dimin. de *cotte*). Anc. art milit. Petite cotte courte et étroite. Cotteron à pointes. Cotteron de frise.

COTTIENNES (Alpes). Chaîne des Alpes qui sépare l'Italie de la France, dans une étendue d'environ 100 kilom. Sa direction est depuis le mont Viso jusqu'au mont Cenis. Annibal a traversé les Alpes *cottiennes*, et est descendu sur Turin. V. ALPES.

COTTIÈRE. s. f. Techn. Barre de fer plus large qu'une barre ordinaire.

COTTIN (Sophie Restaud). Célèbre écrivain, née à Tonneins en 1773, mort à Paris en 1807. *Claire d'Albe*, *Malvina*, *Amélie Mansfield*, *Mathilde*, *Elisabeth*, sont ses principaux romans.

COTTON (Pierre). Célèbre jésuite, né en 1564 à Neronde en Forez (Loire), mort à Paris en 1629, fut confesseur de Henri IV, dont il gagna toute la confiance. Il lui fit signer le rappel des Jésuites.

COTTONERZ. s. m. Minér. Nom donné au minerai de tellure, contenant du plomb et de l'argent.

COTUGNE ou **COTUNNIE.** s. f. Anat. Fluide transparent, un peu visqueux, qui remplit toutes les cavités de l'oreille interne.

COTULE. s. f. (du gr. κοτύλη, cavité). Bot. Genre de la famille des composées sénécionidées cotulées, établi pour des plantes herbacées annuelles. Une, originaire du littoral méditerranéen, une autre cosmopolite, et toutes les autres espèces propres à l'Afrique méridionale.

COTULÉ, ÉE. adj. (du gr. κοτύλη, cavité). Bot. Qui ressemble à une cotule. || COTULÉES. s. f. pl. Famille de plantes, à fleurs composées, et qui a pour type le genre cotule.

COTUNNIE et **COTUNNITE.** s. m. Minér. Substance blanche, en aiguilles ou lamelles brillantes, trouvée dans les laves du Vésuve. C'est un chlorure de plomb, formé de deux atomes de chlore et d'un atome de plomb.

— Anat. V. COTUGNE.

COTUTEUR, COTUTRICE. s. (ét. lat. *cum*, qui dans la composition se change en *co*, avec; *tutare*, protéger). Jurispr. Qui est chargé d'une tutelle avec un autre. La mère mineure de vingt-cinq ans ne peut être donnée pour tutrice à ses enfants, encore qu'elle ait été nommée tutrice par le testament de son mari, sinon en baillant un *cotuteur*, qui demeure responsable solidairement de l'administration par elle faite durant sa minorité. (Auranet.)

— L'Académie ne donne pas le féminin de ce mot, qu'on répète cependant tous les jours dans les salons, et qui retentit si souvent dans les différentes salles du palais de justice.

COTYLE. s. m. (du gr. κοτύλη, cavité, capacité.) Métrol. Mesure des Grecs pour les liquides. Elle valait 2 décilitres 6 centil. || Mesure de capacité en usage dans l'Asie et dans l'Egypte.

[illegible] autre os.

— Antiq. Coupe ou vase à boire, avec une seule anse placée sur le côté.

COTYLANTHÈRE. s. m. (ét. gr., κοτύλη, coupe, cavité; ἀνθηρά, anthère en botan.). Bot. Genre rapporté avec doute à la famille des solanacées solanées, institué pour une plante herbacée croissant en abondance dans les forêts ombragées de Java. On a nommé cotylanthère tenu l'unique espèce de ce genre.

COTYLÉAL. s. m. (du gr. κοτύλη, cavité). Anat. L'un des os qui forment la voûte du crâne.

COTYLÉDON. s. m. (du gr. κοτυληδών, écuelle). Bot. Nom donné aux parties de la graine distinctes de l'embryon qu'elles enveloppent. Ce sont des espèces de lobes plus ou moins épais ou charnus. Les cotylédons sont, pour ainsi dire, les mamelles qui nourrissent la plante naissante ; ils lui donnent leur substance mucilagineuse et sucrée, tant qu'elle ne peut encore s'alimenter dans le sol. A mesure qu'elle grandit, les cotylédons diminuent d'épaisseur, se dessèchent et meurent ; tantôt ils restent sous la terre, après la germination de la graine, et on les appelle alors *hypogès ;* tantôt ils s'élèvent à la surface avec la tigelle, et forment les premières feuilles qu'on nomme feuilles séminales, et on les appelle alors *épigès*. Le *cotylédon* est la mamelle de la jeune plante. (B. de St-P.) Toutes les plantes n'ont pas de *cotylédons*, et parmi celles qui en ont, toutes n'en possèdent pas un nombre égal. (Gerv.)

— Genre de la famille des crassulacées crassulées, institué pour des plantes frutescentes du Cap. Le nombre des espèces est de trente environ ; plusieurs sont cultivées dans nos serres pour la légèreté de leurs formes et l'agrément de leurs fleurs. Nous citerons entre autres le cotylédon orbiculé, le cotylédon fasciculaire et le cotylédon sparie.

— Anat. Lobes qui par leur réunion forment le placenta.

COTYLÉDONAIRE. adj. des 2 g. (rad. *cotylédon*). Bot. Qui a rapport aux cotylédons. || *Corps cotylédonaire.* Masse plus ou moins charnue qui, dans certaines plantes, est formée par la soudure des cotylédons, comme cela a lieu dans le genre escule. Les corps *cotylédonaires* n'ont d'usage que pendant la germination. (Gerv.)

COTYLÉDONÉ, ÉE. adj. (rad. *cotylédon*). Bot. Ce mot a été employé dans le sens de Phanérogame. || *Plante cotylédonée.* Plante dont la graine est pourvue de cotylédons.

COTYLÉPHORE. adj. des 2. (ét. gr., κοτύλη, cavité ; φέρω, je porte). Bot. Qui porte de petites capsules.

COTYLES. s. m. pl. Chir. V. VENTOUSE.

COTYLET. s. m. (dimin. de *cotyle*). Bot. Nom vulgaire du genre cotylédon.

COTYLIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. gr., κοτύλη, cavité ; φέρω, je porte). Bot. Qui porte de petites excavations.

— Zooph. Se dit particulièrement des bras des méduses quand ils sont garnis de cotyles.

COTYLIFORME. adj. des 2 g. (du gr. κοτύλη, écuelle ; et du lat. *forma*, forme). Bot. Qui a la forme d'une écuelle. Corolle cotyliforme.

COTYLISQUE. s. m. (du gr. κοτύλη, cavité). Bot. Genre de plantes de la famille des crucifères.

COTYLOÏDE. s. f. (ét. gr., κοτύλη, cavité ; εἶδος, forme). Anat. Cavité de l'os iliaque qui s'articule avec le fémur.

COTYLOÏDIEN, IENNE. adj. (ét. gr. κοτύλη, écuelle ; εἶδος, forme). Bot. Qui a rapport à la cavité cotyloïde.

COTYS. Nom de plusieurs rois de Thrace, de Cappadoce et du Bosphore. Le plus connu est Cotys II, roi des Odryzes, qui secourut Persée contre les Romains, et fut bientôt forcé à demander la paix, 137 av. J.-C.

COTYTTÉES. s. f. pl. Hist. anc. Fêtes en l'honneur de la déesse Cotytto. Elles se célébraient pendant la nuit, et il était défendu, sous peine de mort, d'en révéler les mystères honteux.

COU. s. m. (du lat. *collum*, même signif.) Anat. Partie du corps de l'homme et des animaux qui joint la tête aux épaules. Allonger le cou. Mouchoir de cou. Un tour de cou. Avoir le cou de travers. Pencher le cou. Se casser le cou. Charger quelque chose sur son cou. Il a pensé se rompre le cou. Le chignon du cou. La nuque du cou. Le cou d'un cheval, d'un chien. Tordre le cou à un poulet. Le cou d'une cigogne, d'un héron, etc. Sa plume sur son *cou* s'épaissit en crinière. (Lalaune.) La longueur du *cou* semble être un des attributs de la stupidité. (Buff.) Les oiseaux sont les animaux dont le *cou* est le plus long. (Id.)

> N'est-ce pas un objet divin,
> Qu'un cou d'une aimable tournure ? (Baraud.)

— Fam. *Sauter au cou, se jeter au cou de quelqu'un.* L'embrasser avec beaucoup d'empressement, de tendresse, d'affection. || *Se pendre au cou de quelqu'un.* Avoir les bras passés autour de son cou, et l'embrasser à plusieurs reprises. Cet enfant est toujours pendu au cou de sa mère.

— *Mettre à quelqu'un la bride sur le cou.* Lui donner une entière liberté. || Dans un sens plus étendu. Il n'est point de mer si pleine [illegible] lève de mouvement dans une multitude, quand elle a la bride sur le *cou*. (Vaug.)

— *Avoir la bride sur le cou.* V. BRIDE.

— Fig. Un cou d'ivoire, de lis, d'albâtre, etc. Un cou bien fait et très-blanc. Le collier virginal qui ceint son *cou* d'albâtre. (Millev.)

> Un fil d'or renouant ses tresses vagabondes,
> Sur les lis de son cou laisse flotter leurs ondes. (Del.)

— On dit de même : *L'albâtre, les lis de son cou.*

— *Se jeter au cou de tout le monde.* Se lier facilement d'amitié.

— Fig. et fam. *Avoir un cou de grue, le cou d'une grue.* Avoir le cou long et grêle. || *Rompre, casser le cou à quelqu'un.* Lui faire perdre ses espérances. || *Se rompre, se casser le cou.* Se ruiner par ses sottises.

— Fig. et poét. Washington ne renverse point les trônes pour en recomposer d'autres avec leurs débris, il ne met point le pied sur le *cou* des rois. (Chateaub.)

— Par extens. *Couper le cou à quelqu'un.* Séparer sa tête de son corps, lui trancher la tête. Il a été condamné à avoir le cou coupé.

— Pop. et fig. *Prendre ses jambes à son cou.* Marcher rapidement pour fuir ou servir quelqu'un.

— Pop. et par pléonasme. Il sera pendu par son cou. Il a été pendu par son cou.

— Prov. et fam. *Se mettre dans l'eau jusqu'au cou pour ses amis.* Être ardent à rendre service, s'exposer à tous les dangers pour cela.

— Prov. *Avoir son cou chargé de quelque chose.* Emporter une charge considérable.

— *Cou de chemise.* V. COL.

— Bot. Prolongement que le fruit des composées offre assez souvent au-dessus de la partie occupée par la graine.

— Techn. La partie longue et étroite par où l'on emplit ou l'on vide un vase. Le cou d'une bouteille. Le cou d'une carafe. Le cou d'un matras.

— *Le cou d'un os.* La partie la plus étroite d'un os, qui, d'étroit qu'il est dans son commencement, se dilate peu à peu. Le cou d'un os est placé sous une tête, et le cou et la tête diffèrent en ce que la tête est presque toujours épiphyse, et le cou apophyse.

— *Cou de cygne.* Partie de l'avant-train d'une voiture à quatre roues, qui est courbée, afin de laisser passer les roues de devant par dessous, lorsque la voiture tourne.

— Zool. Chez les vertébrés, la partie du corps située entre la tête et le thorax, et qui n'est pas distincte chez les cétacés et les poissons ; chez les insectes, celle qui se trouve entre la tête et le corselet.

— Épith. Beau, blanc, charmant, d'albâtre, penché, rengorgé, voilé, nu, gros, court, long, découvert. || Périphr. L'albâtre, les lis d'un cou, de son cou. || Syn. simpl. En poésie. Sein, gorge.

— On dit quelquefois *col* au lieu de *cou* dans le style poétique, pour éviter l'hiatus. *Col* se dit aussi de préférence dans ces deux locutions : *col court, col tors.*

COUA. s. m. Ornith. Genre de l'ordre des zygodactyles dont les mœurs sont encore peu connues. Les couas sont répandus dans les parties chaudes des deux hémisphères.

COUACHE. s. m. Ornith. Nom vulgaire de la bergeronnette.

COUAGGE. s. m. Mamm. Espèce du genre cheval, un peu moins grande que le zèbre. Il vit par troupes nombreuses dans les environs du cap de Bonne-Espérance.

COUAILLE. s. f. Écon. rur. Se dit en Bretagne de l'extrémité d'un étang qui reste à sec dans la saison des eaux basses. Il s'emploie surtout au pl. Les couailles d'un étang.

COUAIS. Interj. de chass. Exclamation pour imposer silence aux chiens qui crient mal à propos. Couais ! couais ! tout couais !

COUALE. s. m. Ornith. Nom vulgaire de la cornaille mantelée.

COUALIOS. s. m. Écon. rur. Les magnaniers du midi donnent ce nom aux œufs des vers à soie tardifs à éclore. || Couvain tardif et de rebut.

COUANE. s. m. Bot. Chou d'un palmier de Cayenne, bon à manger.

COUAQUE. s. f. Bot. Nom vulgaire de la cassave.

COUARD, ARDE. adj. Timide, pusillanime. Cet homme est bien couard. C'est une humeur *couarde* et servile de s'aller déguiser et cacher sous un masque. (Montaigne.) C'est une qualité toujours nuisible, toujours folle, et comme toujours *couarde* et basse, les stoïciens en défendent le sentiment à leurs sages. (Id.) Les lâches sont cruels, les chiens *couards* mordent et déchirent dans la maison les peaux des bêtes sauvages qu'ils n'osent attaquer aux champs. (Charron.) De vaillant fait *couard*, de fidèle fait traître. (Malherbe.)

> Et non mourir au lit, ou en la maison, comme
> Quelque pucelle ou quelque couard homme. (Passerat.)

— Blas. Se dit d'un lion qui porte la queue entre les jambes.

COUARD. s. m. (du lat. barb. *codardus*, même signif., formé de *cauda*, queue, parce que les animaux timides laissent pendre leur queue entre les jambes ; et nos pères ont dit *coue*, pour *queue ;* on s'en sert encore dans le [illegible] *coué, couard, couardisé, écoué*, à qui on a coupé la queue). Poltron. Fam. C'est un franc couard.

— Famil. On disait autrefois d'un homme qui, dans une circonstance très-grave ou très-délicate, a manqué tout à fait de courage, qu'*il s'est conduit comme le dernier des couards.*

— Techn. Extrémité par laquelle on applique le manche à la faux.

— Prov. *A horions et escarmouche le couard se cache ou se couche.* || *Mieux vaut couard que trop hardi.*

COUARDÉ. part. pass. du v. Couarder.

COUARDEMENT. adverbe. D'une manière couarde. Lâchement, timidement.

— Ce mot est peu usité, et c'est dommage, car il est très-expressif.

COUARDER. v. n. 1re conj. (rad. *couard*). Être, se montrer couard, lâche ; craindre, trembler. Être vaillant et *couarder* de crainte. (Ronsard.) En ce sujet ne *couardez* de crainte. (N. Pasq.)

— Prov. *Avec le renard on renarde, avec le couard on couarde.*

COUARDERIE, COUARDIE. s. f. Se disait pour Couardise.

COUARDISE. s. f. (rad. *couard*). Lâcheté, poltronnerie, timidité. Fam. On lui a reproché sa couardise. Ils les huèrent, et, comme pour insulter à leur *couardise*, vinrent se ranger autour de moi. La vaillance humaine est une sage *couardise*, une crainte accompagnée de la science d'éviter un mal par un autre, colère est sa trempe et son fil. (Charron.) On punit la *couardise* par honte ou par ignominie. (Montaigne.) Le plus grand reproche qu'on puisse faire à un homme, c'est de l'accuser de *couardise.*

> Ma *couardise* est extrême
> D'avoir eu le moindre effroi (La Fontaine.)

— Dans le style soutenu, on ne risquerait guère aujourd'hui le mot *couardise ;* le génie, il est vrai, fait tout passer, parce qu'il sait tout relever.

COUAS. s. m. Ornith. Un des noms vulgaires de la corneille.

COUBAIS. s. m. Mar. Bâtiment à rames et extrêmement orné, dont on se sert au Japon pour naviguer dans les eaux internes.

COUBBÉ-VIZIR. s. m. Hist. ott. Titre d'un des principaux membres du divan. Les coubbé-vizirs furent supprimés sous le règne d'Achmet III.

COU-BLANC. s. m. Ornith. Nom vulgaire du motteux.

COUBLANDIE. s. f. Bot. Arbrisseau de la Guiane qui est en fleur presque toute l'année.

COUBTE. s. m. (du lat. *cubitus*, même signif.) S'est dit pour Coude. Luy coupèrent le bras au-dessus du *coubte*. (Monstrelet.)

COUCAL. s. m. (mot composé de *coucou* et d'*alouette*). Ornith. Genre de l'ordre des zygodactyles, grands oiseaux, variant de la taille de la pie à celle du corbeau ; leurs mœurs ne sont pas encore connues ; ils habitent les parties chaudes de l'ancien continent.

COUCHAGE. s. m. (rad. *coucher*). Literie. J'ai un bon couchage.

— Lieu où l'on couche. || Ce qu'on paie pour la couchée. J'ai payé mon couchage 50 cent.

— Administ. milit. Literie des troupes françaises. Les effets de couchage ont changé de forme depuis l'adoption des lits de fer. || Action de coucher.

— Hortic. Action de mettre des graines en couche. Le cornouiller de la Floride se multiplie par ses graines ou par *couchage*, comme les autres cornouillers. (Tollard.)

COUCHANT. part. prés. du v. Coucher. Il est invariable. Des gens couchant sur la terre.

COUCHANT, ANTE. adj. Qui se couche. Soleil couchant. Lune couchante.

— Chass. *Chien couchant.* Espèce de chien de chasse, qui se couche ordinairement sur le ventre, pour arrêter les perdrix, les cailles, etc.

— Prov. et fig. *Faire le chien couchant auprès de quelqu'un.* Le flatter, tâcher de le gagner par des manières, des soumissions basses et rampantes. || On dit, dans le même sens : *C'est un bon chien couchant.*

— Astron. *Soleil couchant.* Se dit du soleil, quand il est près de descendre sous l'horizon. Il arriva au soleil couchant. Il travaille depuis le soleil levant jusqu'au soleil couchant. Cette offrande sera présentée à Dieu depuis le soleil levant jusqu'au *couchant*. (Boss.)

— Prov. et fig. *On adore plutôt le soleil levant que le soleil couchant.* On courtise plutôt la puissance naissante que celle qui est à son déclin.

COUCHANT. s. m. Géogr. La partie occidentale de la terre, où le soleil et les astres semblent se coucher. Le spectateur qui regarde le midi l'a à sa droite ; il est l'un des points cardinaux. Les astronomes l'appellent *occident ;* les marins *ouest*, et le commun du monde *couchant*. Du levant au couchant. Embrassez par vos mains le *couchant* et l'aurore. (Rac.) La chaleur se répand du *couchant* à l'aurore. (Id.) Une magnifique journée s'éteignait dans un *couchant* couleur de rose. (G. Sand.)

> La terre lui fournit, de l'aurore au couchant,
> De ses productions le tribut succulent. (Boisjolin.)
> [illegible]
> Point d'un si riche émail les portes du couchant.
> (La Fontaine.)

— *Point fixe du couchant.* Celui où le soleil se couche aux équinoxes, et qui partage en deux parties le demi-cercle de l'horizon qui est entre le midi et le nord. || *Couchant vrai.* Point de l'horizon occupé par l'équateur, du côté où les astres se couchent.

— L'endroit de l'horizon où le soleil se couche. Le couchant d'hiver. Le couchant d'été. Cette maison est exposée au couchant. Une terre unie et découverte, entourée, et inclinée vers le *couchant* d'été. (G. Sand.) Craignez l'aspect du nord et celui du *couchant*. (Lalanne.)

> Le soleil au *couchant* dore enfin nos rivages,
> Et sème de rubis le contour des nuages. (St-Lambert.)

— Fig. et poét. *Être, toucher à son couchant.* Se dit d'une personne qui vieillit, ou dont le génie baisse, s'éteint. Il était déjà à son couchant quand je l'ai connu. Ce beau génie est à son couchant. D'Arnaud à son aurore et Voltaire à son *couchant !* Que Frédéric se mêle de régner, et non de me juger. (Vie de Volt.)

> J'ai vu mes tristes journées
> Décliner vers leur penchant,
> Au midi de mes années,
> Je touchais à mon *couchant*. (J.-B. Rouss.)

— Se dit aussi des choses qui commencent à perdre de leur vogue, de leur splendeur, de leur éclat. Cette mode est à son couchant. La marine rentra presque dans l'état dont Louis XIV l'avait tirée, ainsi que tant d'autres choses éclatantes qui ont en tout lieu leur orient et leur *couchant*. (Volt.)

— Périphr. Les rives, les bornes, les portes du couchant. || Syn. simpl. Occident, ouest.

COUCHDJI-BACHI. s. m. Hist. ott. Lieutenant du bostandji-bachi. || Inspecteur des forêts.

COUCHE. s. f. (du lat. barb. *culca*, dont on a fait le dimin. *culcita*, lit, matelas, dérivé sans doute de *calcare*, fouler, ou de *collocare*, placer). Lit. En ce sens, on ne s'en sert guère qu'en poésie et dans le style soutenu. Ensuite les deux religieux [illegible] à leur *couche*, en souhaitant toutes sortes de prospérités à leurs hôtes. (Chateaub.) Ils quittent furieux leur *couche* de douleurs. (Desaint.) Je n'ai pas dormi plus calme sur ma *couche* de bruyères que sur mon lit de satin. (G. Sand.)

> . . . Le zéphyr du soir, le calme, la fraîcheur,
> Te bercent sur ta *couche*, asile du bonheur. (B.-Lesu.)

> Exhalant en soupirs sa tristesse farouche,
> De sa longue insomnie il tourmente sa *couche*. (Del.)

> . . . . . Quittez la *couche* oisive
> Où vous ensevelit une molle langueur. (L. Racine.)

— Si l'on en excepte quelques façons de parler consacrées, le mot *couche*, comme synonyme de lit, est réservé au style élevé, et surtout à la poésie.

— Chateaubriand s'est servi avec bonheur du mot *couche*, pour désigner le lit fait de lianes et dans lequel les négresses suspendent leurs enfants morts aux arbres. La brise des bois berçait ces *couches* aériennes d'un mouvement presque insensible. (Chateaub.)

— Dans le style poétique, il se dit non-seulement du lit où l'on se met pour dormir, mais aussi du lit sur lequel les anciens se plaçaient pour prendre leurs repas.

> Alors, environnée d'une assemblée immense,
> De la *couche* élevée où siége le héros.. (Delille.)

— Fig. *Souiller, déshonorer la couche de quelqu'un.* Abuser de la femme de quelqu'un. Il a souillé la couche de son ami. Il va du dieu des morts déshonorer la *couche*. (Rac.)

— On dit, dans le même sens, d'une femme qui manque à la fidélité conjugale, *qu'elle souille, qu'elle a souillé la couche nuptiale.*

> Ah ! du moins que jamais cette Aure, ma rivale,
> Ne souille après ma mort ma *couche* nuptiale.
> (Desaintange.)

— Fig. *La couche nuptiale ; la couche royale.* Il s'entend en ce sens du mariage et de la cohabitation qui en est la suite.

— *Dieu a béni leur couche.* Dieu leur a accordé beaucoup d'enfants.

— *Les fruits de sa couche.* Ses enfants.

> Les dieux ne montrent pas que sa vertu les touche,
> D'aucun gage, Narcisse, ils n'honorent sa *couche*. (Rac.)

— Fig. et poét. En parlant du lever du soleil. Je veux voir le soleil de sa *couche* sortir. (Roucher.)

> Comme un époux glorieux,
> Qui, dès l'aube matinale,
> De sa *couche* nuptiale
> Sort brillant et radieux (J.-B. Rousseau.)

— Par extens. et dans le langage ordinaire. Le bois d'un lit. Couche de bois de noyer. Il a une couche d'acajou. On dit plutôt *couchette.*

— *Couches.* Temps pendant lequel une femme garde le lit à cause de l'enfantement. Femme en couche ou en couches. Elle a fait ses couches chez sa mère. Ainsi que Prométhée, mon grand père, ils se perpétueront sans avoir jamais chez eux de femmes en *couche*. (Piron.) On ne doit jamais placer des fleurs ni aucune odeur près des femmes en *couches*. (Encycl. mod.)

— *Premières couches.* Premier enfantement.

— Par extens. L'enfantement même. Heureuse, mauvaise, pénible couche. C'est une fâcheuse suite de couches. Elle a eu des couches fort heureuses.

— *Fausse couche.* Enfantement avant terme. Sa femme a fait une fausse couche. Elle est malade des suites d'une fausse couche. Une [illegible] plus en danger de sa vie qu'une femme qui accouche naturellement. (Mauriceau.)

— Fig. et fam. Projet avorté. C'est une fausse couche. Il a fait une fausse couche.

— Nous en demandons pardon à M. Nap. Landais, mais la locution *faire une fausse couche*, prise au fig. pour dire qu'un *projet vient d'avorter*, est peut-être populaire, mais elle n'est ni inusitée ni ignoble.

— Par analogie. Linges dont on enveloppe les petits enfants. Couche de dentelle. Changez cet enfant de couche. Cet enfant a sali sa

couche. Cette couche est déchirée. Elle a donné une douzaine de couches à la nourrice de son fils.

— Épith. Molle, douce, odorante, embaumée, voluptueuse, fortunée, paisible, oisive, solitaire, déserte, abandonnée, douloureuse, infortunée, royale, virginale, chaste, coupable, adultère, profanée, etc. || Syn. simpl. Couche, lit. || Accouchement, enfantement, gésine.

— Anat. *Couches ethmoïdales* ou *olfactives*. Prolongements pyriformes de la surface antérieure inférieure du cerveau, appelés communément *corps striés* ou *cannelés*. || *Couches optiques*. Nom de deux éminences du cerveau, situées dans les ventricules latéraux, au-dessous de la voûte à trois piliers, et derrière les corps cannelés.

— Archit. Pièce de bois couchée à terre et sur laquelle on pose le bout des étais qui servent à soutenir une maison en réparation.

— Art culin. Choses qu'on met par lits, tels que fruits, viandes, dont on veut faire une espèce de composition. Il faut mettre une couche de fraises, puis une couche de sucre. Couche d'abricots. Mettez là-dessus une bonne couche de beurre, et une couche d'herbes fines. Cette couche de lard est trop épaisse.

— Fig. Quant aux jeûneurs de carême, ils mangent par *couches*, comme les bonnes femmes qui mettent des herbes à distiller. (M. de P.)

— Art milit. *Couche de fusil*. Disposition plus ou moins courbée d'une crosse. || *Plaque de couche*. Semelle de la crosse.

— Bot. *Couches ligneuses*. Couches dont se compose le tronc d'un arbre. Elles sont indiquées par les cercles concentriques que présente la coupe horizontale. Le nombre des couches ligneuses est ordinairement le même que celui des années de l'arbre. || *Couches corticales*. Espèce de feuillets qui forment la partie intérieure de l'écorce d'un arbre.

— Brass. Disposition du grain dans le germoir, en un tas carré et d'une épaisseur convenable pour le faire germer, avant la fabrication de la bière.

— Géolog. Différents lits superposés dont se compose un terrain. Une couche de sable. Une couche de craie. Une couche de houille, de grès. Couche horizontale, inclinée. Couches parallèles. Je vois que la première *couche* qui enveloppe le globe est partout de la même substance. (Buff.) Je remarque que ces *couches* sont toujours posées parallèlement les unes sur les autres, et que chaque *couche* a la même épaisseur dans toute son étendue. (Id.) Un petit ruisseau coulant des hauteurs voisines suffit, avec le temps, pour étendre une *couche* de sable ou de gravier sur toute la superficie d'un vallon. (Id.) Une *couche* de glaise, couverte d'un pouce de gravier du lac, et parsemée de coquillages, formait le lit des ruisseaux. (J.-J. Rouss.)

— Hortic. Planche relevée et faite ordinairement de fumier mêlé avec de la terre, pour y semer des melons, des concombres, etc. Faire des couches. Venir sur couche. Une couche de melons. Champignons de couche. Semer sur couche. Garantissez les couches avec des paillassons. Couche de fumier. || *Couche chaude*. Celle qui est dressée avec du fumier de cheval nouvellement sorti de l'écurie et encore en fermentation. || *Couche tiède*. Formée du fumier de cheval et de vache mélangé de feuilles. || *Couche sourde*. Celle qui, au lieu d'être élevée au-dessus de terre, y est au contraire enfoncée de toute son épaisseur.

— Jeu. On appelle *couche*, au lansquenet, ce qu'on met sur une carte. La moindre couche devait être d'une pistole, la plus haute de huit pistoles. || *Tant de couche et de belle*. Se dit pour avertir qu'on met tant sur la carte, et que celui qui est pris paie tout à ceux qui ont encore leur carte.

— Maçonn. Toute substance qui est étendue sur une autre de manière à la couvrir. Couche épaisse. Revêtir un mur d'une couche de mortier, de plâtre. Le lit de ce canal est formé de plusieurs couches de ciment.

— Mar. Assemblage des pièces qui entrent dans la composition d'un mât.

— Techn. Enduit qu'on fait avec des couleurs, des métaux, pour peindre, dorer, bronzer. Couche d'or, d'argent. Donner trois couches de blanc à l'huile, en détrempe. || Chez les boulangers. Toile dans laquelle on met le pain pour le faire lever. || Composition d'eau et de blanc d'œuf qu'on étend sur le cuir avant de le dorer.

COUCHÉ, ÉE. part. pass. du v. Coucher. S'empl. adjectiv. Etre au lit, être étendu. Tout le monde est déjà couché. Saint Laurent fut couché sur un gril. O membres tendres et délicats, si souvent *couchés* sur la dure. (Boss.) Le comédien, *couché* dans son carrosse, jette de la boue au visage de Corneille qui est à pied. (La Bruy.) Il s'approche du roi *couché*

Dans ses propres États privé de sépulture,
Ou *couché* sans honneur dans une foule obscure. (Rac.)

Votre digne moitié *couchée* entre des fleurs,
Tout près d'ici m'est apparue. (La Font.)

— *Couché par*. Les habitants, *couchés* par terre dans les rues, couvraient leurs têtes de leurs manteaux. (Mme de Staël.)

— Fig. Elle est *couchée* mollement dans le sein de l'oisiveté. (Pasc.)

— *A soleil couché*. loc. adv. Un peu après que le soleil est couché. Nous arrivâmes chez lui à soleil couché. || On dit aussi, *Avant soleil couché*, *après soleil couché*.

— Prov. *On est plus couché que debout*. Le temps de la vie est bien court, comparé au temps qui la suit.

— Blas. Il se dit d'une pièce qui a sa pointe appuyée ou tournée au côté droit de l'écu. Chevron, croissant couché.

— Bot. *Tige couchée*. Tige qui ne s'élève point, qui reste étendue sur la terre, telle est celle de la renouée.

COUCHÉE. s. f. Lieu où on loge la nuit, en voyageant. Il y a encore tant de kilomètres jusqu'à la couchée. Nous nous sommes rencontrés à la couchée. Notre voiture versa tout près de la couchée. A chaque *couchée*, le valet de chambre eut soin de faire donner à son maître un exemplaire du mandement. (Grimm.)

— Le prix du souper et du logement. Il nous en coûta tant pour notre couchée.

COUCHE-POINT. s. m. Techn. Trépointe du talon d'un soulier ou d'une botte. || Pl., des *couche-points*.

COUCHER. s. m. Action de se coucher. C'est l'heure de son coucher. Trouvez-vous à son coucher.

— On distingue trois sortes de coucher. Le coucher en supination, ou sur le dos; le coucher en pronation, ou sur le ventre; et le coucher sur l'un ou l'autre côté.

— Par extens. L'usage du lit, la façon dont on est couché. Je suis très-délicat pour le coucher. Il ne paya rien pour son coucher. Le *coucher* sur la dure et le travail de la journée attirent le sommeil. (Boss.)

— Garniture d'un lit, comme matelas, lit de plume, etc. Un bon coucher. Un mauvais coucher. Elle a emporté son coucher. Il fournissait son coucher. Il a un excellent coucher. Vous avez là, madame, un excellent *coucher*. (Pr. de Conty.)

— *Le coucher du roi*, et simplement *le coucher*. L'heure à laquelle le roi, avant de se retirer pour se coucher, reçoit ceux qu'il admet à lui faire leur cour. Il se trouve à tous les couchers du roi.

— *Le petit coucher du roi*, et absolument *le petit coucher*. L'intervalle qui s'écoule depuis le moment où le roi a donné le bonsoir jusqu'à celui où il se met au lit. Etre au petit coucher. Cela fut dit au petit coucher du roi. Méfiez-vous de votre petit *coucher*; il m'a toujours donné plus de peine que tous les étrangers ensemble. (Card. de Rich.)

— Astron. Moment où les astres disparaissent sous l'horizon, mais ne sont point encore disparus. Pour trouver l'heure du coucher du soleil, il suffit d'avoir l'arc semi-diurne du soir. Le coucher du soleil, d'une planète, d'une étoile. Nous serons chez vous au coucher du soleil. La superbe parure de son lever et de son *coucher* (du soleil). (Boss.) Il y court au lever du soleil, et il en revient à son *coucher*. (La Bruy.) Nous jouissions du plus beau ciel; les nuits, les *couchers* et les levers du soleil étaient admirables. (Chateaub.) Malgré l'activité du bourreau, les préparatifs du supplice ne purent être achevés avant le *coucher* du soleil. (Id.) Elle ne reparut au château qu'après le *coucher* du soleil. (G. Sand.)

— Les astronomes distinguent trois sortes de coucher: le cosmique, l'acronyque, et l'héliaque. V. ces mots.

— Législ. *Au coucher se gagne le douaire*. Le douaire n'est point acquis à la femme avant que le mariage soit consommé.

— Peint. *Ce tableau représente un coucher du soleil*. Il représente l'aspect du ciel au moment où le soleil se couche. || *Un coucher de soleil*. Tableau qui représente un coucher de soleil. Nous devons à des peintres fameux d'admirables *couchers* de soleil. (Denne-Bar.)

COUCHER. v. a. 1re conj. (rad. *couche*). Étendre de son long sur un lit, sur la terre, etc. On coucha le malade sur un matelas. Il le coucha sur l'herbe.

— Il se dit aussi des choses. Coucher une statue par terre. Coucher cette armoire. Pourquoi avez-vous couché cette chaise?

— Par extens. *Coucher quelqu'un par terre, sur le carreau*. Le renverser, l'étendre mort ou blessé. On fit sur l'ennemi une decharge qui en coucha cinquante par terre. Il coucha son homme par terre.

— *Coucher quelqu'un sur l'état des pensions, sur une liste*, etc. L'inscrire sur l'état des pensions, sur une liste, etc. Cette locution vieillit.

— Fig. et fam. *Coucher une bouteille sur le ventre*. La vider en buvant.

— *Coucher une clause, un article dans un acte*, etc. L'y insérer. Le greffier couche cet article dans les registres.

— Fig. *Coucher en joue*. Ajuster son fusil et viser ... chose. Il l'avait couché en joue pour le tirer. Coucher un ennemi en joue. Coucher un lièvre en joue.

— Fig. et fam. *Coucher en joue*. Observer une personne ou une chose sur laquelle on a quelque dessein. Il couche en joue cette place. Je recherche cette jeune personne en mariage, et depuis longtemps je la couche en joue. Le seigneur Brisacier crut que ces longues paupières de la Blake n'avaient jamais *couché* que lui en joue. (Hamilt.)

La villageoise est belle et jeune, je l'avoue,
Dom Alphonse en passant peut la coucher en joue. (Scar.)

|| *Coucher par écrit*. Mettre par écrit. Couchez-moi cela par écrit. Il faut coucher cette promesse par écrit. Le vieil officier, de son côté, se piquait de savoir bien *coucher* par écrit. (Le Sage.)

—Mettre quelqu'un au lit, le déshabiller, l'aider à se mettre au lit. Coucher un enfant. Il faut coucher ce malade. Avez-vous couché votre maître? Les plus proches parentes couchent la mariée.

—Employé pour Courber. Les vents couchent les blés. Les pluies ont couché les blés. Coucher un sarment, un cep de vigne.

— Pris pour Incliner. Couchez ce livre, ce papier.

— Jeu. Mettre au jeu. Je couche dix pistoles sur cette carte. || *Coucher gros*. Jouer gros jeu. Cette locution a vieilli. || Fig. Risquer beaucoup dans une affaire. Tenter une pareille entreprise, c'est coucher gros. || Fig. et fam. Avancer quelque chose d'extraordinaire. Il dit beaucoup de gasconnades, il couche gros.

—Peint. *Coucher une couleur*, etc. En mettre une couche sur quelque chose. Coucher une couleur. Coucher de l'or, de l'argent sur du cuir. || *Coucher des couleurs*. Les étendre avec le pinceau l'une à côté de l'autre, avant de les fondre.

— Techn. *Coucher des galons, une dentelle, sur une étoffe*. Etendre des galons, des dentelles, etc., sur quelque étoffe.

— Manuf. Ranger le poil sur un drap tondu à fin, soit avec la brosse, soit avec le cardinal.

— Mar. Incliner. On couche un bâtiment pour le caréner.

— COUCHER. v. n. Être étendu pour prendre son repos. Coucher dans un lit, dans des draps. Coucher entre deux draps. Il couche sur un matelas, sur la plume. Coucher tout habillé. Nous avons couché ensemble. Chambre à coucher. Coucher avec quelqu'un. Il *couche* sur le coton et sur le duvet. (La Bruy.)

— Loger la nuit en quelque endroit. Ils allèrent coucher à Versailles. Il coucha dans une hôtellerie. Il vient *coucher* au Louvre dans un entresol. (La Bruy.)

Quelque accident, ou bien quelque soupçon,
Le font venir *coucher* à la maison. (La Fontaine.)

— Prendre du repos en quelque endroit pendant la nuit. Coucher dans la rue. Coucher en ville. Il a couché à l'auberge. Ils couchèrent dans le bateau.

— Fam. *Coucher à la belle étoile, coucher à l'enseigne de la lune*. Coucher dehors. Nos armées ont fait toutes leurs campagnes sans tentes, et *couchant* toutes les nuits à la belle étoile. (B. de St-P.)

— Fig. et poét.

Allez, princesse, allez avec tous vos aïeux,
Sur le pompeux débris des lances espagnoles,
Coucher, si vous voulez, aux champs de Cérisoles.
(Boileau.)

— Prov. et fig. *Coucher dans son fourreau comme l'épée du roi*, ou simplement, *coucher dans son fourreau*. Coucher tout habillé. Il couche souvent dans son fourreau. || *Pour boire de l'eau et coucher dehors, il ne faut demander congé à personne*.

— Fig. En parlant du soleil.

S'il *couchait* dans le vin comme il *couche* dans l'onde,
Il ne sortirait pas de son lit si matin. (*Merc. de Fr.*)

— Coutur. *Ce mouchoir couche bien*. Prend un bon pli, s'ajuste bien.

— Jeu. fig. Je *couche* de peu: car à peine ai-je perdu mes girouettes de vue. (Montaig.) Vous *couchez* d'imposture, et vous osez jurer! (Corn.) || *Vous couchez d'imposture*. Cette manière de s'exprimer n'est plus admise, dit Voltaire.

— Mœurs. *Coucher avec une femme*. Avoir commerce avec elle.

— SE COUCHER. v. pron. Se mettre au lit. Il est allé se coucher. Ils se sont couchés bien tard. Allez donc vous coucher. Quelques autres se *couchent* roturiers et se lèvent nobles. (La Bruy.) Narcisse se lève le matin pour se *coucher* le soir. (Id.) Est-ce donc pour veiller qu'on se *couche* à Paris? (Boil.) Les anciens se *couchaient* le long des tables, bien qu'ils fussent assis dans les cercles et les assemblées; et, notez ceci: ils ne mangeaient assis que quand ils avaient éprouvé une profonde affliction. (De Cussy.) Marie-Thérèse d'Autriche, femme de Louis XIV, ne se *couchait* jamais, à quelque heure que ce fût, que le roi ne fût entré chez elle. (Vie de Louis XIV.)

Le muletier, frais, gaillard et dispos,
Et parfumé, se *couche* sans rien dire. (La Font.)

— S'étendre tout de son long sur quelque chose. Il s'est couché sur un sofa, sur son lit. Il s'était couché par terre. Se coucher sur le ...

— Voltaire a employé ce mot dans le sens de ne pouvoir plus travailler à cause de la vieillesse. J'irai, oui j'irai apprendre à ce roi (Frédéric I.) que je ne me *couche* pas encore. (Vie de Volt.)

— Fig. *Se coucher sur*. Le nouvelliste se *couche* tranquillement sur une nouvelle qui se corrompt la nuit. (La Bruy.) Le soleil ne doit jamais se *coucher* sur notre colère; il ne doit pas se *coucher* plus de sept fois sur notre affliction. (Fléch.)

— Fig. En parlant du soleil et des astres. Disparaître sous l'horizon. Le soleil se couchera bientôt. La lune va se coucher. Le soleil ne se lève et ne se *couche* que pour vous seuls. (Mass.)

— Fig. et par extens. Quoy! si les plus plattes raisons sont les mieux assises, les plus basses et lasches et les plus battues se *couchent* mieux aux affaires. (Montaigne.) Nous avons loy de nous appuyer, non pas de nous *coucher* si lourdement sur autruy, et nous estayer en leur ruine. (Id.) Le chancelier se *coucha* de peur d'être porté par terre; c'est-à-dire, rendit les sceaux au roi avant qu'il les lui demandât. (Bassompierre.)

— Fig. et pop. *Allez vous coucher*. Vous m'ennuyez; laissez-moi tranquille. Qu'il aille se coucher. || *Couchez-vous et faites le mort*. Taisez-vous; cessez de parler, de jouer, etc.

— Prov. et fig. *Comme on fait son lit on se couche*. Il faut s'attendre au bien ou au mal qu'on s'est préparé par les mesures qu'on a prises, par la conduite qu'on a tenue. || Prov. fig. et pop. On dit à une personne qui refuse une offre raisonnable, *Si vous n'en voulez point, couchez-vous auprès*.

— Astron. En parlant des astres qui disparaissent sous l'horizon. Le soleil se couche. La lune se couchera bientôt. Son audace se dissipait comme la lumière du jour disparaît quand le soleil se *couche* dans le sein des ondes. (Fén.) J'ai, dans l'espace d'une heure, vu le soleil se lever aux rivages de la Grèce et se *coucher* derrière les montagnes bleues du Nouveau-Monde. (G. Sand.)

— Manég. *Se coucher sur la volte*. Se dit d'un cheval qui, malgré son cavalier, force ses inclinaisons dans les changements de direction.

COUCHERIE. s. f. (rad. *coucher*). Commerce avec une femme. Je n'ai vu dans le monde que des dîners sans digestion, des soupers sans plaisir, des conversations sans confiance, des liaisons sans amitié, et des *coucheries* sans amour. (Volt.) Il me semble que personne n'aura à se plaindre, si la presse, la religion et la *coucherie* sont également libres en France. (Id.)

— M. N. Landais rapporte le texte de Boiste. « Presque tous les romans, même ceux d'un sentimentalisme transcendant, aboutissent à des *coucheries*, » et ajoute que ce mot est inusité! Nous le renvoyons aux exemples ci-dessus.

COUCHES. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. d'Autun (Saône-et-Loire); 3,100 hab.

COUCHETTE. s. f. (dimin de *couche*). Petite couche sans rideaux, petit lit. Une couchette de bois d'acajou, de bois de noyer. Mettez cet enfant dans sa couchette.

COUCHEUR, EUSE. s. Celui, celle qui couche avec un autre. Bon coucheur. Commode coucheur. Mauvais coucheur. Coucheur incommode. Vous êtes une mauvaise coucheuse, une coucheuse bien désagréable.

— Fig. et fam. On appelle *mauvais coucheur*, un homme avec lequel il est difficile de vivre. || On dit, dans un sens opposé, *C'est un bon coucheur, un excellent coucheur*.

—Techn. On appelle *coucheur*, dans les papeteries, l'ouvrier qui renverse la forme sur les feutres, et y dépose ainsi la feuille de papier.

COUCHILLE. s. f. Bot. Ancien nom du chêne à kermès.

COUCHIS. s. m. (rad. *couche*). Ponts et chauss. Lit de sable et de terre qu'on met sur les madriers d'un pont de bois, pour asseoir le pavé.

COUCHOIR. s. m. (rad. *coucher*). Techn. Instrument à l'usage du doreur.

— Morceau de bois avec lequel le relieur prend les feuilles d'or pour faire les bordures des livres qu'il relie.

COUCHURE. s. f. (rad. *coucher*). Techn. Défaut des dents d'un peigne d'acier qui se renversent ou se couchent.

— Les brodeurs au métier appellent *couchure*, le point d'un fil cordonné ou simple, en soie, en or ou en argent, couché le long du dessin, et attaché par un fil qui l'embrasse de distance en distance.

COUCI COUCI. adv. (de l'ital., *così così*, ainsi, ainsi). A peu près, comme ci, comme ça. Fam. Etes-vous content? couci-couci. Cet enfant travaille couci-couci. Je vous aime couci-couci. Que pense-t-elle de moi? Hé, *couci-couci*. Je ne t'entends pas. Mais *couci-couci* veut dire là, là. (Gheraldi.) Lorsqu'on entendit, au dénoûment d'Adélaïde du Guesclin, le duc de Vendôme dire à Coucy: Es-tu content Coucy? quelques plaisants s'écrièrent: *Couci-couci*. (Noël.)

Par vos bienfaits avons de quoi manger,
Couci-couci; mais item il faut boire ...

COUCOU. s. m. (du lat. *cuccus*, ou mieux *cuculus*, que les Romains prononçaient *coucoulous*, par onomatopée du cri de cet oiseau). Ornith. Genre de grimpeurs dont le bec est médiocre, assez fendu et légèrement arqué, les tarses courts, la queue longue, composée de dix pennes. Ce sont des oiseaux voyageurs qui vivent d'insectes. Les coucous sont répandus presque partout sans distinction. Ils ne font point de nid, et déposent leurs œufs dans les nids des autres oiseaux. Le coucou était consacré à Jupiter. Le coucou commun nous arrive par troupes au mois d'avril, et se répand

dans nos bois, où il s'apparie presque aussitôt. C'est alors qu'il commence à nous faire entendre ce chant si connu *cou cou* dont on a tiré son nom.

— Jouet d'enfant composé d'un petit soufflet qui imite le cri du coucou.

— Fam. Petite voiture à deux roues et à quatre ou a six places qui dessert les environs de Paris, et dont l'existence ne remonte guère qu'à l'époque de 1789. Aller en coucou. Nous avons fait le trajet de Paris à Versailles en coucou. On est fort cahoté dans les coucous.

— Fig. et fam. On dit qu'un homme est un *coucou*, lorsque sa femme ne lui est pas fidèle.

Un misérable oiseau pense me rendre fou,
A force de crier ; *coucou, coucou, coucou.* (Boursault.)

— Épith. Enroué, timide, odieux, détesté, sinistre.

— Bot. Nom vulgaire de plusieurs plantes, la lychnide fleur de coucou, le narcisse des bois, des prés, etc. ‖ Espèce de fraisier qui fleurit beaucoup et ne produit point de fruit. ‖ *Pain de coucou.* Nom donné à plusieurs oxalis et à la primevère officinale.

— Jeu. Sorte de jeu de cartes, appelé aussi *os qui court.*

— Ce mot, dont se servent les enfants, dont l'un se cache, et quand il croit être bien caché, crie à l'autre : *coucou*, pour lui dire, cherche-moi, vient de l'all. *kuckkuck, kuckcuk*, regardez, du verbe *kucken*, regarder.

— Ichthyol. Nom vulgaire donné à des espèces très variées de poissons osseux ou cartilagineux, probablement à cause des sons qu'ils produisent ou sous l'eau ou sur le rivage.

— Techn. *Pendule à coucou*, ou simplement *coucou*. Pendule ordinairement de bois, où se trouve une figure d'oiseau qui, lorsque les heures sonnent, imite le chant du coucou.

COUCOUAT. s. m. Ornith. Jeune coucou.

COUCOUE. s. m. Ornith. Genre établi aux dépens du genre coua, pour le coulia ou solitaire.

COUCOUÉ et **COUCOULÉ.** part. pass. du v. Coucouer et Coucouler. Invar.

COUCOUER et **COUCOULER.** v. n. 1re conj (rad. *coucou*). Crier. Se dit en parlant du coucou. ‖ Crier à la manière des coucous. Le premier de ces mots est préférable.

COUCOUMELLE s. f. Bot. Nom vulgaire de l'oronge blanche et de l'amanite engaînée.

COU-COUPÉ. s. m. Ornith. Nom vulgaire du gros-bec fascié originaire du Sénégal.

COUCOUPIC. s. m. Ornith. Genre établi aux dépens du genre pic, pour le pic cafre.

COUCOURDE. s. f. Bot. Courge ou calebasse desséchée et nettoyée dont on se sert comme de flacon pour y mettre du vin, surtout dans le midi de la France.

COUCOURELLE. s. f. Bot. Variété de figue.

COUCOURON. Géogr. Ch.-l. de canton, arrondissement de l'Argentière (Ardèche) : 1,020 hab.

COUCOURZELLE. s. f. Bot. Nom vulgaire d'une variété du genre courge.

COUCOUVIE. s. m. Bot. Gros arbre originaire de la Grèce, qui produit un fruit noir.

COUCY (Maison de). Famille illustre de France, qui a fourni plusieurs vaillants chevaliers.

COUCY-LE-CHÂTEAU. (*Cociacum* ; ét. celt., *cod*, montagne ; *siad*, cime). Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Laon (Aisne).

COUDE. s. m. (du lat. *cubitus*, formé du gr. κύβιτον, même signif.) Anat. Partie extérieure du bras, à l'endroit où il se plie. La région du coude. L'articulation du coude. Luxation du coude. Amputation du coude. Tomber sur le coude. Il était appuyé sur le coude, sur son coude. Il le poussa du coude. Il lui donna un coup de coude. Il lui donna du coude dans l'estomac. Ne mettez pas les coudes sur la table. Rentrer les coudes.

Les Ottomans, bien sûrs que l'Eternel
Jadis à Mahomet députa Gabriel,
Vont se laver le coude aux bassins des mosquées.
(Voltaire.)

— Par extens. Partie de la manche qui recouvre le coude. Votre habit a les coudes percés, est percé par les coudes.

Dois-je trouver mauvais qu'un méchant pourpoint noir,
Qui m'a duré deux ans, soit percé par le *coude*? (Scar.)

— Angle que font en certains endroits un cette rue fait un coude. La Seine forme un coude au Pecq. Nous nous sommes rencontrés à l'endroit où la route fait le coude.

— Fig. et pop. *Hausser le coude.* Boire beaucoup. Il aime à hausser le coude. Cette femme hausse souvent le coude.

— Agric. L'endroit du cep d'où sort la branche qui donne le raisin.

— Art milit. *Coude de baïonnette.* Partie cylindrique et courbée de la baïonnette des fusils de munition.

— Chem. de fer. Portions à angle droit avec la direction générale de l'arbre, et qui remplissent l'office de manivelles.

— Hydraul. Bout de tuyau de plomb qui raccorde ensemble les tuyaux de fer dans le tournant d'une conduite.

— Manég. Jointure du train de devant d'un cheval ; attache du bout de l'épaule avec l'extrémité du bras.

— Techn. Parties des outils et autres instruments qui forment des angles ou des retours par des lignes droites ou courbes.

— Prov. *Quand on a mal aux yeux, il n'y faut toucher que du coude.* Il faut se garder de toucher a ses yeux, lorsqu'on y a mal.

COU-DE-CHAMEAU. s. m. Bot. Nom vulgaire du narcisse des prés.

COU-DE-CIGOGNE. s. m. Bot. Nom vulgaire d'une espèce de géranium très-commun dans les bois.

COUDÉ, ÉE. part. pass. du v. Couder. S'empl. adjectiv. Qui forme un angle, un coude. Beaucoup d'outils sont coudés.

— Bot. Arête des graminées lorsqu'elle est pliée dans son milieu. La tige de cette plante est coudée.

— Chem. de fer. *Arbre ou essieu coudé.* Essieu qui porte les grandes roues de la locomotive.

— Conchyl. On dit qu'une coquille est *coudée* ou *genouillee*, quand elle est comme ployée dans toutes ses parties : telle est la modiole fossile.

— Entom. On dit que les antennes sont *coudées*, lorsqu'elles sont brisees dans leur milieu ; telles sont celles de la plupart des rynchophores

COUDÉE. s. f. (rad. *coude*). Mesure prise sur l'étendue qu'il y a depuis le coude jusqu'au bout du doigt du milieu, et qui vaut environ un demi-metre. Elle était fort en usage chez les anciens, et surtout chez les Hebreux. Cette colonne avait trente coudées de hauteur. L'arche de Noé avait trois cents coudées de long, cinquante de large, et trente de haut, et sa fenêtre était d'une coudée.

— Voici le tableau comparatif des coudées antiques.

	Millim.
Coudée naturelle égyptienne.	450
Coudée royale égyptienne.	525
Coudée olympique.	462
Coudée romaine.	442
Coudée ordinaire philétérienne. . . .	540
Coudée royale philétérienne	720
Coudée ordinaire des Arabes.	480
Coudée achémique des Arabes. . . .	640
Coudée noire des Arabes.	540

— L'étendue du bras depuis le coude jusqu'au bout du doigt du milieu. En ce sens, il ne se dit que dans la phrase suivante : *avoir ses coudées franches, les coudées franches.* Avoir la liberté du mouvement des bras, des coudes. Il se dit surtout des personnes qui sont à table. Il veut avoir ses coudées franches. Il faut avoir, à table, ses coudées franches.

— Fig. et fam. *Avoir les coudées franches.* N'être ni gêné ni contraint dans ce qu'on veut faire. Vous avez vos coudées franches, les coudées franches, car personne ne contrôle plus vos actions. Je veux avoir mes *coudées* franches. (La Bruy.) Une obligation se paye quelquefois, mais elle ne dissout jamais : cruel garrotage, a qui ayme d'affranchir les *coudées* de sa liberté en tout sens. (Montaigne.)

COUDELATTES. s. f. pl. Mar. Pièces de bois d'une galère, plus épaisses par les extrémités que par le milieu, et qui servent à recevoir la tapière.

COUDE-MAIN. s. m. Anat. Face dorsale du carpe ou poignet. Ce mot n'a été forgé par quelques anatomistes que pour indiquer la correspondance et l'analogie des deux régions dorsales du tarse et du carpe.

COUDE-PIED. s. m. Anat. La partie supérieure du pied qui se joint à la jambe. Avoir le coude-pied très-haut. Coude-pied cambré.

— L'orthographe de ce mot n'a pas peu embarrassé nos lexicographes. On avait reproché à l'Académie de 1762 d'avoir écrit *coude-pied* au lieu de *cou-de-pied*, que l'on trouve dans les anciens dictionnaires. Dans son édition de 1778, elle s'est tirée d'embarras en supprimant tout à fait ce mot. C'était fort commode, mais les réclamations qui se sont élevées de toutes parts l'ont obligée de le réintégrer dans l'édition de 1835, où on le trouve écrit *cou-de-pied*. Sur quels motifs s'appuie-t elle ? C'est ce que nous ignorons. Toujours est-il que les uns l'écrivent *cou-de-pied*, parce que, disent-ils, il vient du lat. *collum*, cou ; et de *pes, pedis*, pied ; en ital. *collo di piede.* Mais quelle signification attachent-ils à ce mot *cou* ? Les uns pretendent que ce mot, qui est ici pour *col*, signifie élévation, pente ; les autres n'y voient cette partie du pied a pour fonction de joindre le pied a la jambe, tout comme le *cou* joint la tête aux épaules. Mais quel rapport y a-t-il entre un *cou* et cette partie supérieure du pied ? Il suffit, au contraire, de voir le tracé d'un pied pour reconnaître que la partie supérieure forme positivement un angle obtus, une courbure, ce que de tout temps dans notre langue on a appelé *coude*. C'est ainsi que l'écrivent du reste tous les anatomistes et tous les medecins. M. N. Landais, qui fait un longue dissertation pour prouver qu'il y a des raisons *puissantes* d'écrire en trois mots *cou-de-pied*, tel qu'il le donne en commençant son article, termine en disant qu'au pluriel on doit écrire des *coudes-pieds*. C'est une inadvertance, sans doute ; car il est impossible qu'un mot composé s'écrive en trois mots au singulier, et qu'il n'en ait plus que deux au pluriel. Du reste nous ne pensons pas qu'on ait jamais occasion d'employer ce mot au pluriel.

COUDER. v. a. 1re conj. (rad. *coude*). Plier en forme de coude. Couder une barre de fer. Couder une branche de vigne.

— Les tailleurs appellent *couder une manche*, en faire le coude. Nous ne comprenons pas pourquoi M. N. Landais s'élève contre cette locution. Il nous semble, à nous, que si quelqu'un a le droit de se servir au propre du mot *couder*, c'est sans doute le tailleur, et que ce mot n'est que pris au fig. ou par analogie dans les autres locutions.

— SE COUDER. v. pron. Prendre la forme d'un coude. Cette branche se coude.

COUDERLE. s. f. Bot. Espèce de champignon qui croît dans le Languedoc.

COUDOIEMENT. s. m. L'action de coudoyer les autres.

COUDONNIER. s. m. Bot. Espèce d'arbre de la famille des cognassiers.

COUDOU ou **COUDOUS.** s. m. (pr. *koudou*). Mamm. Antilope à grandes cornes lisses, originaire de l'Afrique.

— Nous regrettons qu'on ait admis ces deux formes. Il nous semble que la première est aussi simple, aussi conforme à la prononciation et au génie de notre langue que possible, tandis que l'autre offre l'inutile difficulté d'un *s* final non prononcé, et d'une invariabilité toujours nuisible dans les noms.

COUDOYÉ, ÉE. part. pass. du v. Coudoyer. S'emploie adjectiv. On a été cruellement coudoyé dans cette foule. Mais Evrard, en passant, *coudoye* par Boirude. (Boil.)

. . . . . A Paris, pays d'embarras,
Sans être *coudoyé* l'on ne peut faire un pas.
(*Merc. de Fr.*)

— Fig. Alors que les temps étaient poétiques, et que la poésie n'était pas *coudoyée* dans la foule. (G. Sand.)

COUDOYER. v. a. 1re conj. (pr. *kou-doi-ié* ; rad. *coude.*) *Je coudoyais, nous coudoyions, vous coudoyiez ; que nous coudoyions, que vous coudoyiez.* Heurter quelqu'un du coude. Pourquoi me coudoyez-vous ? On y *coudoie* des princes déchus et des princes en pleine fleur ; on y *coudoie* même des frères de roi. (Ch. de Boigne.) A chaque linceul que j'ai soulevé pour examiner les hommes qu'a *coudoyés* autrefois le héros de ce livre, mon cœur battait, j'avais peur. (Roger de Beauvoir.)

— SE COUDOYER. v. pron. Se heurter du coude. Il est impossible de ne pas se coudoyer.

COUDRAIE. s. f. (pr. *kou-drè* ; rad. *coudre*). Lieu planté de coudres ou de coudriers Nous étions dans la coudraie. Allons nous promener dans la coudraie.

Sauf la *coudraie*, où Tiennette, dit-on,
Allait souvent en chantant sa chanson. (La Font.)

Des chèvres que j'emmène,
Tityre, celle-ci ne nous suit qu'avec peine ;
Elle a dans la *coudraie* enfanté deux jumeaux (Del.)

— Épith. Verte, épaisse, fleurie, sombre.

COUDRAN. s. m. Mar. Goudron dont les bateliers enduisent leurs cordes pour les empêcher de pourrir.

COUDRANNÉ, ÉE. part. pass. du v. Coudranner. S'empl. adjectiv. Enduit de coudran. Un câble coudranné.

COUDRANNER. v. n. 1re conj. (rad. *coudran*). Mar. Tremper une corde, un câble dans le coudran.

COUDRANNEUR. s. m. (rad. *coudran*). Mar. Celui qui trempe les cordes dans le coudran.

COUDRAY-SAINT-GESMER. Géogr. Ch.-l. de cant., arrondissement de Beauvais (Oise) ; 550 hab.

COUDRE. s. m. Bot. Coudrier, noisetier. Coudre franc. Bois de coudre. Baguette de coudre. Cerceaux de coudre.

COUDRE. v. a. 4e conj. (du lat. barb. *cusire* ou *cusare*, formé de *consuere*, même signif.). *Je couds, tu couds, il coud ; nous cousons, vous cousez, ils cousent. Je cousais. Je cousis. J'ai cousu. Je coudrai. Je coudrais. Couds, cousons, cousez. Que je couse. Que je cousisse ; qu'il cousît. Cousant. Cousu.* Joindre deux ou plusieurs choses ensemble avec du fil, de la soie, du coton, etc., passé dans une aiguille. Coudre du linge. Coudre un habit. Cousez cette pièce à ma chemise. Coudre des souliers, des bottes. Coudre des cahiers ensemble. Vous avez mal cousu cela. Vous cousez avec de la

— Par extens. Si l'on *cousait* ensemble toutes les heures que l'on passe avec ce qui plaît, l'on ferait à peine d'un grand nombre d'années un vie de quelques mois. (La Bruy.)

— Fig. En parlant des ouvrages d'esprit. Il coud des citations à toutes ses phrases. Coudre tant bien que mal une rime à un vers. Je sais *coudre* une rime au bout de quelques mots. (Boil.)

Je ferais comme un autre, et, sans chercher si loin,
J'aurais toujours des mots pour les *coudre* au besoin.
(Boileau.)

L'art de *coudre* des mots fait toute la science
Du frivole amateur d'une vaine éloquence. (De Bern.)

— Fig. et fam. En parlant d'un mal arrivé ou près d'arriver, on dit : *On ne sait quelle pièce y coudre.* On ne sait quel remède y apporter. Quelle pièce y coudrons-nous ?

— Prov. et fig. *Coudre la peau du renard à celle du lion.* Joindre la ruse à la force.

— Chir. Coudre une plaie. Le chirurgien a mal cousu les bords, les lèvres de cette plaie.

— Mar. *Coudre un bordage.* Le clouer sur les membres.

— Pêch. *Coudre un filet.* Joindre ensemble deux ou plusieurs filets de la même espèce pour en former un grand.

— Techn. Arrêter les parties d'un treillage en bois par des liens de fer.

— Vann. Lier les sarments avec de l'osier.

— COUDRE. v. n., même signif. que l'actif. Coudre proprement. Elle coud en linge. Vous cousez à trop grands points. Mon tailleur coud fort bien.

Coudre et filer, c'était son exercice ;
Non pas le sien, mais celui de ses doigts. (La Font.)

— Fig. La société des hommes se tient et se *coud* à quelque prix que ce soit. (Montaigne.)

COUDRÉ, ÉE. part. pass. du v. Coudrer. S'empl. adjectiv. Qui a été soumis au coudrement. Cuir coudré.

COUDRÉE. s. f. Agric. Terre desséchée.

COUDREMENT. s. m. Techn. Opération à laquelle le tanneur soumet les peaux pour les préparer.

COUDRER. v. a. 1re conj. Techn. Brasser les cuirs, les remuer dans la cuve avec le tan et l'eau chaude pour les rougir.

COUDRETTE. s. f. (dimin. de *coudraie*). Petite coudraie. Ce mot vieillit et ne s'emploie plus guère aujourd'hui que dans les chansons, les idylles, pastorales, villageoises.

— M. N. Landais dit que *coudrette* est vieux, et renvoie à *coudraie*, qu'il appelle *vieux terme*. Il aurait dû nous dire quel est le mot qui a remplacé ces deux-là. Il y a vraiment de quoi souffrir en étudiant de près la négligence et le mauvais goût qui ont présidé à la rédaction, si rédaction il y a, du *Dictionnaire des Dictionnaires.*

— Les poètes rustiques, qui font un fréquent usage de ce mot, devraient considérer qu'il est assez disgracieux de *danser sous la coudrette.* Les jeunes coudriers se développent en forme de buissons ; leurs branches allongées naissent du pied même de l'arbuste, *sous* lequel ne peuvent guère se tapir que des lapins ou des renards.

COUDRIER ou **COUDRE.** s. m. Bot. Genre de la famille des amentacées, renfermant des arbres et des arbrisseaux d'Europe et de l'Amérique septentrionale. C'est une branche de coudrier qui, dit-on, servait de baguette à Mercure et à Moïse. C'est encore une branche de coudrier dont on se sert pour découvrir les sources.

COUE ou **QUOUE.** s. f. Vieux mot venu du latin *cauda*, dont la dernière transformation a fait le mot *queue*.

COUÉ, ÉE. adj. (du lat. *caudatus*, formé de de *cauda*, queue). Chass. Se disait des animaux à qui on n'avait point coupé la queue.

COUENDOU. s. m. Mamm. V. PORC-ÉPIC.

COUENNE. s. f. (pr. *kou-ène* ; (du lat. barb. *cutena*, même signif., formé, par suite de corruptions graduelles, du mot *cutis*, peau). S'emploie dans le langage usuel pour désigner le derme ou la peau de certains animaux, tels que les cochons, les pachydermes en général et les cétacés, dont le tissu renferme naturellement une grande quantité de graisse. Couenne de lard. Frotter avec de la couenne. La *couenne* de lard fournit à l'industrie humaine des produits dont elle retire de très-grands avantages. (Laur.)

— Pathol. Nom donné, peut-être à tort, à une sorte de texture cutanée anormale ; dans laquelle la peau, au lieu de présenter les mêmes propriétés et le même aspect que le tissu cutané ordinaire, est dure, saillante, brunâtre, et couverte de poils différents de ceux des autres parties. On les appelle aussi *envies*.

— On appelle encore ainsi la peau des marsouins.

— Pop. et par mépris. On donne le nom de *couenne* à une personne grosse, grasse et paresseuse. Remue-toi donc, grosse couenne !

— Médec. Peau épaisse et grisâtre qui se forme sur le sang tiré des veines. Couenne inflammatoire. Couenne pleurétique.

COUENNEUX, EUSE. adj. (rad. *couenne*). Qui a la couleur, la forme et la consistance de la couenne. couvert de la couenne inflammatoire. Un sang couenneux.

COUÉPI. s. m. Bot. Arbre de la Guiane.

COUET. s. m. Mar. Quatre grosses cordes amarrées au bas des voiles d'un vaisseau.

COUETTE. s. f. (du gr. κοίτη, lit). Lit de plume. Couette bien pleine. Couette molle et bien remplie. Ce mot vieillit.

— Ornith. Nom vulgaire de la mouette.

— Techn. Les tourneurs appellent *couette* un morceau de fer ou de cuivre creusé en rond, et dans lequel tourne un pivot.

— Se dit fam. pour petite queue. Dans ce sens il dérive de *coue*, dont il est le diminutif. V. COUE.

COUFFE. s. f. Espèce de panier de jonc ou

de sparte, dont on se sert en Provence pour porter des légumes.

— Pêch. Sorte de panier pour la pêche. || *Couffe de polangre.* En Provence, Sorte de panier de sparte rempli de pierres, au bord duquel on attache des piles qui portent des hameçons, et qu'on descend au fond de la mer.

COUFFIN. s. m. Sorte de panier fait de feuilles de palmier nain.

COUFIQUE. adj. des 2 g. Philol. Se dit des caractères dont se servaient les Arabes avant le IVe siècle de l'hégire, époque à laquelle fut inventé le caractère *neskhi*, dont ils se servent aujourd'hui. L'écriture coufique est ainsi appelée de la ville de Coufa ou Koufa, où sans doute on a commencé à en faire usage. On dit aussi, mais moins bien, *cufique*.

COUFLE. s. f. Comm. Sorte de balle dans laquelle on apporte le séné du Levant.

COUGOURDE et **COUGOURDETTE.** s. f. Bot. Noms vulgaires des variétés du genre cucurbite.

COUGUAR. s. m. Mamm. Nom d'une espèce du genre chat. Le *cougouar* est le plus grand des carnassiers du Nouveau-Monde. (Gerv.)

— On l'appelle vulgairement *lion d'Amérique, lion des Péruviens, tigre rouge, tigre poltron*, etc.

COUHÉ. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Civray (Vienne); 1,450 hab.

COUHIEH. s. m. Ornith. Genre établi aux dépens du genre milan, pour le blac, qui se distingue des milans proprement dits par ses tarses courts, réticulés, et à demi vêtus de plumes dans leur partie supérieure, et par sa queue échancrée.

COUI. s. m. Erpét. Nom vulgaire de la tortue radiée.

— Bot. Enveloppe solide du fruit du calebassier, lorsqu'elle est vidée.

COUIER. s. m. Navigat. Corde qui attache la poupe d'un bateau au rivage.

COUILLARD. s. m. (pr. *kou-iar*). Mar. Sorte de cargue supplémentaire, frappée à patte d'oie sur deux points de l'arrière d'une vergue, pour prendre par le milieu le fond d'une voile carrée, et le presser sur la partie supérieure de la vergue.

— Anc. art milit. Espèce de catapulte qui servait à lancer des pierres.

— Techn. Pièce de bois qui entre dans la construction d'un moulin.

COUILLON. s. m. (pr. *kou-ion*). Mar. Petit tapon d'étoupe placé dans une poche que l'on fait faire à une voile, de manière à former une espèce de bouton autour duquel on amarre du bitord pour tendre la voile. || Petite oreille ou adent qui se trouve sur la verge d'une ancre, près de la cigale que le jas recouvre avec entaille pour l'empêcher de jouer ni dévirer de sa position. || Morceau de bois encastré dans le calcet, percé de deux trous pour le passage des amans ou itagues des vergues de mestre et de trinquet. Ce mot n'est guère usité que dans la Méditerranée.

COUIRA. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Carcassonne (Aude); 700 hab.

COUIY. s. m. Mamm. Nom d'une espèce du genre erithizon.

COU-JAUNE. s. m. Ornith. Nom vulgaire du genre fauvette.

COUKES D'ALOST. s. f. pl. Pâtiss. Gâteaux flamands.

COULACISSI. s. m. Ornith. Nom d'une division du genre perroquet, formée aux dépens du sous-genre des psittacules, et dont le psittacule des Philippines est le type.

COULADOUX. s. m. pl. Anc. mar. Cordages qui, sur les galères, tenaient lieu de rides de haubans.

COULAGE. s. m. Comm. Déchet, diminution de poids, de quantité et de qualité, que subit la marchandise pendant son transport d'un lieu à un autre, pendant son séjour dans les magasins. Ce terme est plutôt usuel que légal, car la loi ne parle que des avaries. Le coulage d'une pièce de vin. Ces marchandises sont sujettes au coulage. Il existe un grand nombre de marchandises qui ne peuvent voyager ou séjourner sans un *coulage* prévu. (Dict. de Comm.) Il est impossible d'établir une base absolue pour l'appréciation du *coulage*. (Id.)

— Fig. Perte quelconque.

— Écon. dom. Action de couler la lessive.

COULAMMENT. adv. D'une manière coulante, aisée, sans rudesse ni contrainte. Il ne se dit guère que de la parole et des écrits. Cela est écrit coulamment. Il parle coulamment.

COULANGES-LA-VINEUSE. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. d'Auxerre (Yonne); 1,750 hab.

COULANGES-SUR-YONNE. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. d'Auxerre (Yonne); 1,150 hab.

COULANT. part. prés. du v. Couler. Il est invar. Qui coule. Des fontaines *coulant* avec un doux murmure sur des prés semés d'amarantes et de violettes. (Fén.) Peut-être vous eussé-je dit adieu d'un œil sec, si vos larmes, *coulant* sur ma joue, n'eussent forcé les miennes de s'y confondre. (J.-J. Rouss.)

COULANT, ANTE. adj. Que rien n'arrête dans son cours. Ruisseau coulant. Eau coulante. Cette encre est bien fluide et bien coulante.

— *Nœud coulant.* Qui se serre et se desserre sans se dénouer.

— Fam. *Être coulant en affaires.* Être accommodant en matière d'intérêt. Je l'ai trouvé très-coulant. Les gens qui ont l'habitude d'une société choisie n'ont pas la peine de se montrer *coulants* sur leurs prétentions; ils les cachent avec art, ou ne les divulguent que lorsqu'il y a certitude de succès. (St-Prosp.) Les provinciaux sont si peu *coulants*, qu'ils font tourner le savoir-vivre en supplice continuel. (Id.)

— Fig. Se dit de ce qui est fait naturellement, qui ne sent point le travail. Style coulant. Voilà des vers bien coulants. Votre prose n'est pas assez coulante. Le ton de la bonne conversation est *coulant* et naturel. (Fén.)

— Par extension. *Vin coulant.* Vin agréable à boire, et qui passe aisément.

— Mus. *Musique, mélodie coulante.* Dont les sons se succèdent sans contrainte, et n'excitent point de surprise subite. Nous venons d'entendre une musique bien coulante.

— Peint. *Dessin coulant.* Dont les contours ne sont point interrompus, et qui est plus facile que correct.

COULANT. s. m. Bijout. Diamant ou pierre précieuse que les femmes portent au cou, et qui est enfilé à un cordon de soie de manière qu'on peut le hausser et le baisser. Cette dame porte un coulant de grand prix. || Anneau pour serrer et desserrer quelque chose. Les coulants d'une bourse.

— Agric. Jet d'une plante qui pousse des feuilles et des racines de distance en distance.

— Anc. art milit. Herse des anciennes forteresses. On la nommait aussi *Passant-coulant* et *Porte-coulant*.

— Boutonn. Morceau de bois arrondi aux extrémités et percé en travers pour frapper les boutons.

— Orfévr., horlog., etc. Anneau de fer au moyen duquel on rapproche les branches d'une tenaille, pour faire joindre les mâchoires.

COULARD et **COULART.** s. m. Variété de cerisier.

COULASSADE. s. f. Ornith. Nom vulgaire de la calandre.

COULAVAN. s. m. Ornith. Nom vulgaire d'une espèce de loriot.

COULE. s. f. (du lat. *cucullа*, petit manteau). Hist. relig. Habit monastique des bénédictins et des bernardins.

COULÉ. s. m. Mus. Passage d'une note à une autre, qui se fait en liant les notes par le même coup de gosier, de langue, d'archet, etc. Le coulé se marque par un trait placé au-dessus des notes.

— Brod. Assemblage de deux points faits séparément sur une même ligne.

— Chorégr. Pas de danse fort léger. Faire un coulé.

— Orfévr., fond., etc. Tout ouvrage jeté en moule.

— Peint. Ensemble des premières teintes d'une ébauche.

— Salin. Issue par laquelle l'eau qui tombe dans les poêles s'enfuit.

COULÉ, ÉE. part. pass. du v. Couler. S'emploie adjectiv.

— Passé à travers un linge. Ce lait a été mal coulé. La lessive est coulée.

— Mar. *Coulé à fond.* Submergé. Le vaisseau est coulé à fond. Il a été coulé à fond.

— Fig. *Cette question a été coulée.* Elle a été épuisée; il n'y a plus à y revenir. || *Voilà une affaire coulée à fond.* La voilà terminée. || *Cet homme est coulé à fond.* Il est ruiné.

— Archit. Fermé avec du plomb fondu. Ces joints sont mal coulés.

— Grav. *Taille coulée.* Taille qui suit sa direction naturelle, pour former nettement un contour.

— Techn. Jeté au moule. Statue coulée en bronze.

COULÉE. s. f. Calligr. Écriture penchée, dont toutes les lettres se tiennent, et dont tous les jambages sont droits. Écrire la coulée. Vous écrivez bien la coulée.

— En ce sens, il est quelquefois adjectif. Écriture coulée.

— Chass. Chemin étroit que suit le cerf pour se rendre dans son réduit.

— Géolog. Terrain sans stratification, ayant [...] une matière pâteuse qui sort par une ouverture déterminée, et qui, en se répandant sur des surfaces diversement configurées, y prend un aspect et des formes différentes, comme un torrent qui se serait solidifié d'une manière subite.

— Mar. Adoucissement entre les gabarits et la quille d'un vaisseau. Ce vaisseau a de belles coulées.

— Phys. Flot de lave, de métal ou de verre, à l'état de fusion.

— Techn. Endroit par où s'écoule la fonte contenue dans un creuset de forge.

COULEMELLE. s. f. Bot. Nom vulgaire de l'agaric élevé.

COULEMELLE D'EAU. s. f. Nom vulgaire de l'agaric en bouclier.

COULEMENT. s. m. (rad. *couler*). Phys. Mouvement des liquides qui suivent leur pente.

— Escr. *Coulement d'épée.* Attaque qui se fait en glissant d'un bout à l'autre la lame de son épée contre celle de son adversaire. Coulement d'épée ferme et sans dégager. Coulement de pied ferme en dégageant. Coulement d'épée en entrant en mesure. Coulement d'épée en serrant la mesure.

COULER. v. a. 1re conj. (du celt. *cola*, vase à passer une liqueur, d'où le lat. *colare*, faire passer une chose par un sas, une étamine, un tamis). Passer une chose liquide au travers du linge, du drap, etc. Couler du lait. Avez-vous coulé ce bouillon? Il faudrait couler ce sirop au travers d'un linge fin.

— Pris dans le sens de Glisser. Faites couler avec précaution cette glace sur la voiture.

— Glisser adroitement, furtivement. Il lui coula deux louis dans la main. Il coulait sa main dans sa poche. Il lui coula un billet. Combien de fois a-t-elle fait *couler* jusqu'à vous ses consolations et ses aumônes! (Fléch.) Pour *couler* une doctrine fausse et subtile. (Pasc.) Un mot qu'on ne devait jamais abandonner, par la facilité qu'il y avait à le *couler* dans le style. (La Bruy.) Il y a tant de mauvais pas que, pour le plus sûr, il faut un peu légèrement et superficiellement *couler* ce monde, le glisser et non l'enfoncer. (Montaig.) Il a *coulé* quelques pièces de mauvais drap parmi celles qu'il m'a livrées. (Encycl.)

— Passer des infusions, des décoctions, etc., à travers des linges clairs, pour les purifier.

— Verser dans des cônes, des lingotières, etc., les métaux et les minéraux qui ont été fondus.

— Écrire, parler à quelqu'un sans que d'autres s'en aperçoivent. Je lui en coulerai deux mots à l'oreille. Il a coulé ce mot subtilement dans la clause.

— Fam. *Faire couler le sang.* Être cause d'une guerre, d'une rixe sanglante. Les opinions politiques ont souvent fait couler le sang.

— Fig. *Couler une matière à fond.* La traiter sans en omettre la moindre circonstance. || On dit, dans le même sens, *couler à fond une affaire.* L'achever complètement, de manière qu'il n'en soit plus question. || *Couler quelqu'un à fond.* Ruiner son crédit, sa fortune, etc. Malgré son poste élevé et son désintéressement, ses ennemis l'ont coulé à fond.

Mais le calme ne tient qu'à l'éclaircissement,
Et coulera ton maître à fond dans le moment. (Piron.)

— *Couler d'heureux jours.* Passer d'heureux jours. Il coule des jours paisibles. Je veux couler mes derniers jours dans le repos. Vous *coulez* vos jours sans inquiétude, sans tristesse, dans la félicité des sens et de la chair. (Mass.) Les bergers dans ces lieux *coulaient* des jours tranquilles. (Volt.) La douce chose de *couler* ses jours dans le sein d'une tranquille amitié! (J.-J. Rouss.)

. . . Apprends que ton ami
Coule ici, près de moi, ses douces destinées. (Volt.)

A son époux, Didon, pour jamais arrachée,
Coulait dans les ennuis ses jours infortunés.
(Le Franc de Pompignan.)

— Fig. et fam. *Couler quelqu'un à fond dans la dispute*, etc. Le réduire à ne savoir que répondre.

— Fig. et poét.

. . Quand Juvénal, de sa mordante plume,
Faisait *couler* des flots de fiel et d'amertume. (Boil.)

— Archit. *Couler les joints des dalles.* Y verser du plomb fondu, pour les fermer.

— Chass. *Couler la queue.* Se dit du cerf qui fuit. || *Coule, coule, coulez les petits!* Cri avec lequel on anime les chiens, quand le lièvre est lancé.

— Chorégr. *Couler un pas.* Le marquer légèrement. Vous n'avez pas bien coulé ce pas.

— Constr. *Couler de la chaux.* La délayer après l'avoir éteinte, et la verser dans un bassin.

— Écon. dom. *Couler la lessive.* Verser à plusieurs reprises de l'eau chaude sur le linge qu'on a entassé dans un cuvier. La fermière coule sa lessive. || On dit aussi absolument, *couler*.

— Grav. Conduire des coups de burin en lignes assez droites pour former des tailles. Couler une taille.

— Mar. *Couler à fond, couler bas son bâtiment.* Le submerger. Ils ont coulé bas un vaisseau à coups de canon.

— Mus. Exécuter deux ou plusieurs notes [...] langue, d'archet, etc. Couler plusieurs notes. Couler un trait, un passage.

— Techn. Jeter en moule. Couler une statue. On a coulé deux pièces de canon. || *Couler une glace.* Faire couler la matière fondue sur une table préparée. Le secret de couler les glaces n'était pas connu des anciens. || On dit, dans le même sens, *couler une gueuse de fer*.

— COULER. v. n. Fluer. Il se dit des liquides qui suivent leur pente naturelle. Ce ruisseau, cette rivière coule. Cette fontaine coule doucement. Cette eau coule dans la prairie, elle coule sur des cailloux. La sueur lui coulait le long du visage. Le sang coulait à flots de sa blessure. Mon encre ne coule pas. Il fallut la faire *couler* par mille détours. (Boss.) Il écrirait volontiers que la Seine *coule* à Paris. (La Bruy.) Ce ruisseau *coulait* obscurément entre les saules et les peupliers. (Id.) Un sacrifice où *coule* le sang de mille victimes. (Fléch.) Épargnez-moi des pleurs qui *coulent* à ma honte. (Corn.) Le sang à votre gré *coule* trop lentement. (Rac.) On voit souvent *couler*, du sommet des volcans dans les plaines, des ruisseaux de bitume et de soufre fondu qui viennent de l'intérieur. (Buff.) De ses yeux expirants je vis des pleurs *couler*. (Volt.)

. . . . . Mes yeux ont vu son sang
Couler à gros bouillons de son généreux flanc. (Corn.)

Quelques pleurs de ses yeux *coulent* à cette image,
Versés par le regret et séchés par la rage. (Delille.)

— On dit qu'*une chandelle coule*, quand le suif fond trop vite et coule sur les côtés. Cette chandelle est de mauvaise qualité, elle coule.

— *Le nez lui coule.* Des sérosités, des humeurs lui coulent du nez. Quand on est enrhumé du cerveau, le nez coule.

— *Le sang a coulé.* Il y a eu des personnes blessées.

— Employé pour Circuler. Le sang qui coule dans nos veines. Tant qu'un reste de sang *coulera* dans nos veines. (Rac.) L'or des nations y *coulait* par tous les canaux du commerce. (Volt.) La douce vapeur du sommeil ne *coule* pas plus doucement dans les yeux appesantis et dans tous les membres fatigués d'un homme abattu. (Fén.)

Henri voit ces beaux lieux, et soudain à leur vue
Sent *couler* dans son âme une joie inconnue. (Voltaire.)

— Employé dans le sens de Glisser. L'échelle a coulé sous ses pieds. Une tuile coula d'un toit et lui tomba sur la tête.

— Glisser le long de quelque chose. Il saisit la corde et se laissa couler jusqu'à terre.

— Pris dans le sens de Se glisser, se répandre. L'ardeur de ses baisers *coule* au fond de mon âme. (Dorat.)

— Passer sans faire de bruit, afin de ne pas être aperçu. Coulez vite le long de cette muraille. Le lièvre a coulé le long de la haie. Ces troupes coulèrent à la faveur de la nuit et entrèrent dans la place.

— En parlant du temps qui se passe. Les années coulent vite. Le temps coule doucement pour les paresseux. Ses jours coulaient dans l'innocence. Seize années de prospérité *coulèrent* sans interruption. (Boss.) Sa vie est destinée à *couler* dans les ris, le plaisir et l'abondance. (La Bruy.) Le torrent des âges et des siècles *coule* devant ses yeux. (Mass.) Mes jours moins agités *coulaient* dans l'innocence. (Rac.) Vos jours, toujours sereins, *coulent* dans les plaisirs. (Id.)

Elle aurait vu *couler*, sans crainte et sans envie,
Chez un prince allié, les restes de sa vie. (Corneille.)

La mort dissipera bientôt ton ignorance;
Mais laisse, en l'attendant, *couler* tes jours en paix.
(A. Martin.)

— Fam. Pris dans le sens de Boire avec plaisir. Le bon vin, les bonnes liqueurs coulent agréablement.

— *Cela coule de source.* Cela est dit, écrit d'une manière facile, naturelle, d'abondance de cœur. Les consolations qu'il vous a données coulaient de source. Il s'était fait un style qui n'était qu'à lui, et qui *coulait* de source avec abondance. (Volt.) Rien d'heureux ne leur échappe, rien ne *coule* de source et avec liberté; ils parlent proprement et ennuyeusement. (La Bruy.)

— Fig. La persuasion coulait de ses lèvres. Les vers coulent de sa plume sans aucun effort. L'argent des particuliers y *coule* sans fin et sans interruption. (La Bruy.) Les aumônes qui ont toujours *coulé* en secret arrivent bien plus pures. (Mass.) Que la clémence et la miséricorde croissent avec l'âge dans cet enfant précieux, et *coulent* en lui avec le sang d'un père si humain et si miséricordieux. (Id.) Mes vers, comme un torrent, *coulent* sur le papier. (Boil.) La narration doit *couler* majestueusement, comme les grands fleuves, et non pas avec rapidité comme les torrents. (St-Évr.)

Heureux, dit-on, le peuple florissant
Sur qui les biens de Dieu *coulent* en abondance. (Boil.)

Naissez, mes vers, soulagez mes douleurs,
Et sans effort *coulez* avec mes pleurs. (Parny.)

— *Couler sur un fait*, etc. N'en parler que légèrement. Il a coulé sur ce fait, sur cette circonstance.

— On le dit aussi d'un vase, d'un tonneau, etc., percé ou mal joint, qui laisse échapper la liqueur qu'il contient. Le tonneau coule. Ce baril a coulé. Il coulait de toutes parts.

— Agric. On le dit de la vigne, lorsque le raisin, qui commençait à se nouer, tombe ou se dessèche. La vigne a coulé. Les vignes ont [...]

— Hortic. *Couler* se dit aussi de certains fruits, tels que les figues, les melons, etc. Nos melons ont coulé.

Ou quelque longue pluie, inondant vos vallons,
A-t-elle fait *couler* vos vins et vos melons? (Boileau.)

— Chorégr. *Couler* se dit des pas pour lesquels on glisse doucement, sans appuyer. Pour exécuter cette danse, il ne faut que couler. Faites deux pas en avant, et coulez. La danse consiste à savoir bien couler, couper et pirouetter.

— Jeux. *Couler après.* Se dit, au billard, quand un joueur fait entrer sa bille dans une blouse, après la bille de l'adversaire.

— Maneg. Rendre la bride au cheval, afin qu'il aille un peu plus vite, quand il galope autour du manége.

— Mar. *Couler à fond, couler bas*, ou absolu-

ment *couler*. Se dit d'un bâtiment qui s'enfonce dans l'eau. Ce navire a coulé à fond. Ce vaisseau va couler bas.

— Techn. Lorsque, dans la fonte d'une cloche, d'une statue, etc., le métal s'est échappé par quelque fente du moule, on dit, *la statue, la cloche a coulé*. || Les barbiers disent qu'*un rasoir coule bien*, quand il rase doucement, légèrement.

— SE COULER. v. pron. Se glisser doucement et sans bruit. Il se coule par derrière la tapisserie. Je me coulai le long de la muraille. Coulez-vous doucement parmi les autres. Il trouve moyen de se *couler* sans être aperçu. (La Bruy.)

— Fig. Ces sentiments se *coulaient* insensiblement parmi le peuple. (Boss.)

— Fig. et fam. Se perdre de réputation, de fortune. Il s'est coulé.

— Syn. simp. Fluer, s'écouler, s'épandre, se répandre, s'échapper, sortir. || Aller doucement, passer légèrement.

— Syn. comp. COULER. ROULER. GLISSER. *Couler* marque le mouvement de tous les fluides, de tous les corps solides réduits en poudre impalpable, qui, se trouvant sur un plan incliné, se meuvent en suivant la pente de ce plan. *Rouler* marque le mouvement d'un corps qui se meut sur un autre, en tournant sur soi-même. *Glisser*, c'est se mouvoir en conservant la même surface appliquée au corps sur lequel on se meut. L'eau *coule*, une boule *roule*, le pied *glisse* sur un terrain humide.

COULERESSE. s. f. (rad. *couler*). Techn. Bassin à l'usage des raffineurs de sucre.

COULE-SANG. s. m. Erpét. Espèce de vipère de la Martinique.

COULETAGE. s. m. Anc. cout. Droit qui se levait, en quelques provinces, sur toutes les marchandises vendues. || Courtage.

COULETTE. s. f. Pêch. Sorte de truble en usage dans la Garonne, et dont la monture est semblable à celle d'une raquette.

— Techn. Petite broche de fer que le rubanier met dans un rochet de fil ou de soie, pour le faire tourner quand on veut le dévider sur un autre.

COULEUR. s. f. (du lat. *color*, même signif.). Impression que font sur l'œil les rayons de la lumière réfléchie par la surface des corps. Les couleurs primitives, simples, composées. Couleur tirant sur le brun, sur le blanc. Couleur de rose, de citron, d'olive ou feuille morte. Cette étoffe est couleur ventre de biche. La couleur d'un fruit. Ce marbre est d'une belle couleur. Diversifier, varier, mêler, mélanger, assortir les couleurs. Couleur à la mode. La *couleur* verte est celle qui fatigue le moins la vue et sur laquelle les yeux se reposent plus longtemps et plus volontiers. (Richer.) L'âme voit la *couleur* par l'organe de l'œil. (La Bruy.) Les *couleurs* se dégradent à mesure qu'on s'éloigne de l'objet qui les réfléchit. (Teyss.) Un corps de *couleur* rouge vu de très-loin peut nous sembler noir. (Id.) Un savant allemand se présenta il y a environ trente ans à la table du prince de ***, vêtu d'un habit bleu ; au dessert, la *couleur* de cet habit était écarlate. (Id.)

Du mélange divers des diverses *couleurs*
Naît l'éclat des métaux, le coloris des fleurs,
L'or flottant des moissons, et le vert des feuillages.
(DELILLE.)

La nature, partout variant les images,
De diverses *couleurs* a marqué ses ouvrages.
(LEMIERRE.)

— Épith. Naturelle, artificielle, claire, sombre, brune, obscure, éclatante, voyante, haute, gaie, vive, triste, morne, modeste, forte, chargée, faible, fausse, légère, rude, douce, fanée, passée, effacée, ternie, mêlée, changeante, tranchante, noire, blanche, grise, rouge, verte, violette, jaune, incarnate, isabelle, simple, composée, brillante, éblouissante, vermeille, riante, fleurie, fraîche, riche, pâle, terne, morte, foncée, purpurine, etc. || Périphr. L'union, les reflets, l'accord, le jeu des couleurs ; l'émail, le vif émail des couleurs ; le luxe, l'éclat des couleurs ; l'essaim brillant des couleurs.

— *Les hommes de couleur*. Les mulâtres.

— En parlant d'étoffes, toute autre couleur que le noir, le gris, le brun, etc. Elle avait une robe de couleur. Je me suis fait faire un habit de couleur. Elle n'aime pas les robes de couleur ; elle porte toujours du blanc. Cette couleur est à la mode. Couleur de fantaisie. Il avait ce matin un habit de couleur.

— En parlant des végétaux :

Les arbustes des champs, tous les arbres féconds,
Opposent leurs *couleurs* aux *couleurs* des gazons.

— Doit-on écrire *couleur bleue tendre* ou *couleur bleu tendre* ? Lorsque l'adjectif qui indique la couleur est modifié par un substantif ou par un autre adjectif qui en restreint la signification, cet adjectif ne peut subir la loi d'accord, parce que l'esprit envisageant l'idée complexe de couleur et de nuance, ne peut permettre que le premier adjectif qui représente l'idée simple et générale de la couleur désignée, se sépare en quelque sorte du second adjectif qui en représente la nuance. On écrira donc : *la couleur vert myrte, la couleur bleu indigo, la couleur bleu tendre, la couleur bleu clair, la couleur rouge foncé*, etc.

— Dans un sens particulier. Couleurs employées dans un tableau, etc. Appliquer les couleurs. Adoucir, amortir, ranimer les couleurs. L'éclat des couleurs. Ce peintre mélange bien les couleurs. Les *couleurs* mêmes se soutiennent encore parmi les ruines de cet admirable édifice. (Boss.) Les *couleurs* sont préparées et la toile est toute prête. (La Bruy.) La qualité de la *couleur* est si essentielle à la peinture, qu'on ne saurait être peintre qu'à la condition d'être, premièrement et avant tout, coloriste. (T. Thoré.)

— *Peindre à pleine couleur*. Peindre avec un pinceau très-chargé de couleur. || *Un tableau est chaud de couleur*, lorsque les couleurs sont vives et animées. || *Il est de bonne couleur*, lorsque les couleurs en sont habilement distribuées. || *Il est de belle couleur*, lorsqu'il est bien colorié.

— Employé pour *coloris*, en parlant d'un tableau. Ce tableau est d'une belle couleur.

— La peinture et la poésie sont sœurs, aussi donne-t-on quelquefois à la dernière les attributs de la première, et l'on dit les couleurs, les pinceaux, la palette du poète.

De ces illusions qu'enfanta le poëte,
Le poëte à son tour enrichit sa palette,
Dispose ses *couleurs*, les fond, les assortit,
S'empare du pinceau, dès qu'un dieu l'avertit. (MILL.)

— Par analogie. *Couleur locale*. Couleur propre à chaque objet.

— Fig. Qui rend bien les mœurs, etc. La couleur locale est parfaitement observée dans ce poëme.

— Par extens. *Renoncer à la couleur*. Ne plus porter que le noir ou d'autres couleurs peu éclatantes.

— Fig. pris pour Le teint, la couleur du visage. Il est haut en couleur. La couleur lui est revenue. Il a repris ses couleurs. Vous avez de belles couleurs. Vos vives *couleurs* se fanent ; une pâleur étrangère couvre vos joues. (J.-J. Rouss.) Les vives *couleurs* s'effacent. (Fén.)

Et son visage sans *couleur*
Faisait connaître que ses plaintes
Étaient moindres que sa douleur. (MALHERBE.)

— Épith. Bonne, mauvaise, vermeille, pâle, blême, morte, plombée, livide, olivâtre, vive, animée, etc.

— Altération subite qu'éprouve la couleur du visage, par suite d'une douleur, d'une émotion violente. Il entendit son arrêt sans changer de couleur. A cette nouvelle, il devint de toutes les couleurs. Elle resta sans couleur. Vous changez de couleur. Sans force et sans couleur. Une syncope qui ne lui laissa ni *couleur* ni respiration. (Boss.) Je vous vois sans épée, interdit, sans *couleur*. (Rac.) La *couleur* que la colère imprime sur le visage est si naturelle, et attachée aux émotions intérieures de l'âme, qu'il est difficile d'empêcher les diverses altérations qu'elle cause. (Félib.)

Quelle étrange pâleur
De son teint tout à coup efface la *couleur*. (MALH.)

— Fig. *Changer de couleur*. Passer d'un parti à un autre, parce que souvent en effet, dans les guerres civiles, chaque parti prenait les couleurs d'un de ses chefs. || *Prendre couleur*. Se dit d'une personne qui, dans une discussion, est restée longtemps indécise, et qui enfin se range à l'avis de l'un des contendants.

— Rougeur qui survient au visage par quelque cause naturelle ou accidentelle. La couleur lui monta au visage.

— Pris dans le sens de Caractère. Il n'a jamais vu une âme de cette *couleur* ; celles des anciens Romains en avaient quelque chose. (Mme de Sév.)

— *L'affaire prend couleur*. On commence à en espérer un bon résultat. || On dit dans le même sens, *Cette affaire commence à prendre une bonne, une mauvaise couleur*.

— Fig. et fam. *Voir tout couleur de rose*. Voir tout en beau. || On dit dans le même sens, *Tout lui paraît couleur de rose. Il n'a que des pensées couleur de rose*.

— *Reprendre couleur*. Rentrer en faveur, rétablir sa fortune. || Il se dit aussi d'une personne qui, après une longue retraite, reparaît dans le monde.

— *Couleur* est masc., quand il est employé pour ce qui a de la couleur. Le couleur de feu. Le couleur de rose. Le couleur de chair, de citron. Ce ruban est d'un beau couleur de feu. Le *couleur* de feu dominait dans l'aurore boréale qui parut hier au soir. (Encycl.) || Dans ce cas, le mot *couleur* est employé elliptiquement, c'est comme s'il y avait *le* teint *qui est de la couleur de*. Mais cette manière de s'exprimer est très-peu usitée, et les écrivains préfèrent employer une autre tournure, et laisser au mot *couleur* son genre ordinaire. V. ci-après.

— On dit aussi *Un ruban couleur de feu*. [illegible]

[illegible] *couleur de rose*. L'Académie prétend que dans ces expressions *couleur* est masculin et qu'il s'emploie comme une espèce d'adjectif ; l'Académie se trompe, *couleur* est employé par ellipse pour *de la couleur de*, ou *d'une couleur de*. En voici une preuve entre mille : L'hyène a le poil du corps et la crinière *d'une couleur* gris-obscur. (Buff.) Buffon aurait pu dire : L'hyène a le poil du corps et la crinière *couleur gris-obscur*. Il aurait pu même supprimer entièrement le mot *couleur* et dire : l'hyène a le poil du corps et la crinière *gris-obscur*. L'azurou a le bec et les pieds *gris-brun*. (Buff.) || Ce qu'il y a de particulier, c'est que les écrivains tantôt font accorder les adjectifs avec le mot *couleur*, tantôt les mettent au masculin. Les pieds du grand béfroi ont 18 lignes de longueur, et sont, ainsi que les doigts, *d'une couleur plombée claire*. (Buff.) C'était comme autant de gros points d'une *couleur jaune-brune* et obscure. (Id.) Les Arabes sont dans l'usage de se faire appliquer une *couleur bleue foncée* aux bras, aux lèvres et aux parties les plus apparentes du corps. (Id.)

— Prov. *Parler, juger d'une chose comme un aveugle des couleurs*. Parler, juger d'une chose dont on n'a aucune connaissance.

Les mots et les *couleurs* ne sont choses pareilles ;
Ni les yeux ne sont les oreilles. (LA FONTAINE.)

— Employé pour Prétexte, apparence. Il m'a trompé sous couleur d'amitié. Il n'y a ni couleur ni apparence de vérité dans ce que vous dites. Il s'est rendu maître de l'affaire sous couleur de le servir. Ils mettaient sous le joug les rois et les nations, sous *couleur* de les défendre. (Boss.) Sous *couleur* de punir un injuste attentat. (Corn.) Charlemagne voulait se faire un nouveau droit de l'hérésie prétendue de l'empereur, pour lui enlever Rome sous *couleur* de justice. (Volt.) Il ne faut jamais juger sur la *couleur*. (Du Haullay.)

Et tout ce qui pourra, sous quelque autre *couleur*,
Autoriser ta haine et flatter ta douleur. (CORNEILLE.)

Cette vieille coutume, en ces lieux établie,
Sous *couleur* de punir un injuste attentat,
Des meilleurs combattants affaiblit un État. (ID.)

— Dans le sens de Prétexte, et précédé de *sous*, le mot *couleur* est toujours au singulier et sans article. Les vers suivants ne sont donc pas irréprochables sous ce rapport :

Ils vont, sous les *couleurs* d'une feinte prudence,
Par des pleurs et du sang cimenter leur puissance.
(CAS. DELAVIGNE.)

— Dans un sens plus restreint, Raison apparente dont on se sert pour pallier quelque mauvaise action, afin de persuader ce qu'on désire. Revêtir un mensonge de belles couleurs, de couleurs séduisantes. Il sait donner une couleur spécieuse à tout ce qu'il fait, à tout ce qu'il dit. J'inventai des *couleurs*, j'armai la calomnie. (Rac.) De mauvaises *couleurs* et de froides excuses. (Corn.) C'est ici un monstre naissant (Néron), mais qui n'ose encore se déclarer, et qui cherche des *couleurs* à ses méchantes actions. (Rac.) Quelle *couleur* donner à tout ce que vous faites ? (Destouches.)

Ne prétendrais-tu point, par tes fausses *couleurs*,
Déguiser un amour qui te retient ailleurs ? (RACINE.)

— Dans un sens plus particulier, et pris dans l'acception d'Hypocrisie.

Quiconque ne sait pas dévorer un affront,
Ni de fausses *couleurs* se déguiser le front,
Loin de l'aspect des rois qu'il s'écarte, qu'il fuie. (RAC.)

— Épith. Plausible, apparente, probable, spécieuse, fausse, mensongère, trompeuse, perfide. || Syn. simp. Apparence, prétexte, excuse.

— Art culin. et pâtiss. Ce rôti a bien pris couleur. Ce pain n'a pas de couleur. La croûte de ce pâté n'a pas assez de couleur.

— Blas. Émaux non métalliques qui colorent l'écu ou les pièces dont il est chargé. Il y a cinq couleurs : azur, gueules, sable, sinople et pourpre. On y ajoute quelquefois la carnation et l'orangé, que l'on appelle *couleurs anglaises*.

— Grav. *Cette estampe est d'une belle couleur*. On y reconnaît la couleur du tableau dont elle est la copie, bien que l'artiste n'y ait employé que le noir et ses diverses nuances.

— Jeu. *Couleur* se dit de chacune des quatre marques appelées pique, trèfle, cœur et carreau. J'ai des quatre couleurs dans mon jeu. Je n'ai point de cette couleur. De quelle couleur tourne-t-il ? || Au jeu de l'hombre. *Nommer la couleur*. Faire le triomphe en indiquant la couleur. || Au lansquenet. *Prendre couleur*. Entrer au jeu et couper. Il a pris couleur. Je désire prendre couleur. || *Jeu des trois couleurs*. Sorte de jeu de hasard que l'on joue avec un plateau et trois dés, portant chacun trois couleurs différentes. || *Couleur favorite*. Au jeu du médiateur, Couleur qui est tirée la première, au hasard, et qui donne certains priviléges.

— Littér. *Couleur*. Se dit des expressions considérées comme étant pour celui qui parle, qui écrit, ce que les couleurs sont pour le peintre. Couleur poétique. Les couleurs poétiques ne sont pas moins du domaine de la prose que de la poésie. Ronsard prodiguait les couleurs de son imagination. L'histoire a retracé ces événements avec les couleurs les plus vives. Nos pensées sont susceptibles de différents coloris ; séparées, chacune a une *couleur* qui lui est propre ; rapprochées, elles se prêtent mutuellement des nuances, et l'art consiste à peindre les reflets. (Condill.) C'est dans les lieux où il a écrit qu'on peut juger [illegible]rité de ses *couleurs*. (Barth.) Quelles *couleurs* assez vives pourraient vous représenter la constance du père et les extrêmes douleurs du fils ! (Boss.) Avec quelques *couleurs* qu'on ait peint ma fierté. (Rac.) Prêtez à mes *couleurs* l'éclat de vos plumages. (Lalanne.)

Mais je ne trouve point de *couleurs* assez noires
Pour en représenter les tragiques histoires. (CORN.)

— Dans un sens particulier, Qualité qui distingue le style. Le style de cet auteur a une couleur brillante. Style sans couleur. Ce passage manque de couleur. La langue que nous parlons, par l'abondance et la hardiesse de ses expressions, suffit à toutes nos idées, et sait au besoin les revêtir de *couleurs* brillantes. (Barth.) C'est ainsi que, sous la plume du plus harmonieux des poètes, les sons deviennent des *couleurs*, et les images des vérités. (Id.)

— Fig. Caractère particulier de certaines choses. Le récit commence à prendre une couleur plus tragique. L'acteur a su donner à ce rôle une couleur nouvelle.

— Mar. *Couleur* signifie Pavillon. *Montez nos couleurs*. Hissez ostensiblement le pavillon de notre nation. Montrer ses couleurs. Faire mettre sa couleur. Il ne met pas ses couleurs. On ne distingue pas ses couleurs.

— Médec. *Pâles couleurs*. Maladie qui se montre surtout chez les jeunes filles, et qui leur rend le teint pâle. On l'appelle aussi Chlorose.

Certaine abbesse un certain mal avait,
Pâles *couleurs* nommé parmi les filles. (LA FONT.)

La fille qui cause nos pleurs
Est morte des pâles *couleurs*. (PANARD.)

— Phys. *Couleurs primitives*. Les sept couleurs qui se montrent dans la décomposition de la lumière. Ce sont : le rouge, l'orangé, le jaune, le vert, le bleu, le violet et le pourpre. En ne comprenant pas les couleurs composées, il ne reste que le rouge, le jaune et le bleu.

Des sept *couleurs* la brillante famille
Prête à chaque rayon l'éclat dont elle brille. (DELILLE.)

Les sept *couleurs* qu'Iris étale,
Pourpre, émeraude, azur, et l'orangé plus pâle,
Teignirent son disque arrondi. (CHABANON.)

— *Couleurs complémentaires*. Celles qui se complètent réciproquement pour former tout le rayon lumineux. La couleur complémentaire du rouge est le vert, celle du jaune est le violet, celle du bleu l'orangé.

— Polit. Caractère propre à telle ou telle opinion. Prendre couleur. La couleur de ce journal est encore indécise. Ses opinions ont bien changé de couleur.

— Techn. Substance dont on se sert pour donner aux objets une couleur artificielle. Broyer, mêler, préparer les couleurs. Mettre en couleur. Mettre la première couleur. Quand mettrez-vous ce parquet en couleur ? Cette étoffe n'a pas bien pris la couleur. L'air mange les couleurs. Ce drap a perdu sa couleur.

COULEURS. s. f. pl. Livrée dont on habille les pages, les laquais, les cochers, etc. Il n'a pas encore donné ses couleurs à son domestique. Ce prince russe a des couleurs magnifiques. On dit aujourd'hui *livrée*. Je ne suis point surpris de vous voir cet habillement bigarré ; on aime les *couleurs* dans votre famille. (Nouv. syn. franç.)

Tel aujourd'hui triomphe au plus haut de la roue,
Qu'on verrait de *couleurs* bizarrement orné,
Conduire le carrosse où l'on le voit traîné. (BOILEAU.)

— Fam. *Porter les couleurs d'une dame*. Porter dans ses ajustements des couleurs semblables à celles que cette dame affectionne le plus. || On dit dans un sens analogue, *Porter une écharpe aux couleurs de sa dame*.

— Fig. Se mettre au rang de ses adorateurs.

— Anat. *Couleurs des animaux*. Chez les animaux la coloration varie suivant les individus, et réside le plus souvent dans la peau, soit dans ses dépendances, telles que poils, plumes, écailles, squammes, etc. Elle est due à des pigments qui, émanés du sang et déposés dans le tissu de la peau, sont en nappe sous l'épiderme. Dans tous les animaux retenus en domesticité, ou détenus en captivité, les *couleurs* naturelles ou primitives ne s'exaltent jamais, et paraissent ne varier que pour se dégrader, se nuancer, se radoucir. (Buff.)

— Bot. *Couleurs des plantes*. La coloration verte des plantes a son siége dans des globules colorés en vert, et de nature résinoïde, qui se développent sur les parois des cellules arrondies, formant la partie herbacée des végétaux annuels, et des jeunes pousses des arbres et des arbrisseaux. C'est dans la partie verte des plantes que s'accomplit la décomposition du gaz acide carbonique et de l'eau en vapeurs, dont le résultat est l'absorption et l'assimilation du carbone et de l'hydrogène en leur propre substance, tandis que l'oxygène à l'état de gaz est versé dans l'air atmosphérique.

— Peint. *Couleurs fondues*. Se dit d'un tableau dont la touche est moelleuse, soignée, et dont les teintes sont tellement d'accord, qu'elles paraissent n'en faire qu'une. || *Couleurs amies*. Celles que l'on peut admettre l'une auprès de l'autre. || *Couleur rompue*. Celle qui est produite par un mélange de plusieurs matières. || *Couleur tourmentée*. Se dit quand l'artiste, au lieu de peindre franchement et du premier coup, altère sa couleur par un frottement souvent et inutilement répété. Cette fatigue rend la couleur sale. || *Couleur propre*. Celle qui est [illegible]

Celles qui n'ont aucun éclat. || *Couleur réfléchie*. Couleur d'un corps qui est altérée par le voisinage d'un autre corps ayant une teinte forte et très-différente. || *Couleurs passantes*. Celles qui se déchargent, ou qui ne sont pas de longue durée. || *Couleurs transparentes*. Celles que l'on emploie en glacis, c'est-à-dire que l'on passe légèrement par-dessus d'autres, et qui laissent apercevoir les fonds. || *Couleurs simples*. Celles qui servent aux enlumineurs et aux peintres, qui viennent des végétaux, et qui ne peuvent pas souffrir le feu, comme le jaune fait de safran ou de graine d'Avignon, la laque et autres extraites des fleurs. || Les peintres distinguent aussi les couleurs en légères et en pesantes. Toutes les couleurs légères sont comprises sous le blanc, et les couleurs pesantes sous le noir.

— Polit. *Couleurs nationales*. Elles ont varié suivant les temps. Il paraît que les Français ont eu le *bleu* tant que la bannière de saint Martin a été leur enseigne principale, c'est-à dire jusqu'à l'introduction de l'oriflamme; qu'ils ont eu le *rouge* tout le temps qu'ils se servirent de l'oriflamme, et que le roi d'Angleterre, Henri V, s'étant rendu maître de Paris, du couvent de Saint-Denis et de sa bannière, substitua le *rouge* au *blanc*, et l'armée française, par un troc bizarre, prit la couleur que les Anglais venaient de quitter. En 1789, les couleurs nationales n'étaient que *bleu* et *rouge*. Le général La Fayette y fit ajouter le *blanc*. Les Bourbons ramenèrent la couleur blanche (1814). La révolution de 1830 leur substitua les trois couleurs.

— Techn. *Couleur d'eau*. Brillant violet qu'acquiert le fer bien poli, quand il a passé au feu dans un certain degré de chaleur.

— Liturg. cathol. L'Église, suivant ses rubriques, *change de couleurs*, c'est-à-dire qu'elle varie la couleur de ses ornements suivant les fêtes qu'elle célèbre. Ainsi, elle affecte cinq couleurs à ses divers offices : le blanc, le rouge, le vert, le violet et le noir. Dans le rit parisien, la première sert pour les mystères de Notre-Seigneur, excepté la Passion, pour les fêtes de la sainte Vierge, celles des anges, des confesseurs, des vierges et de tous les saints et saintes qui n'ont pas souffert le martyre. Le rouge sert pour les solennités du Saint-Esprit, pour les martyrs et les apôtres, excepté saint Jean. Il est aussi la couleur propre du temps depuis la Pentecôte jusqu'à l'Avent. Le vert est pour les fêtes des pontifes. Le violet sert pendant l'Avent, le Carême, aux Quatre-Temps, aux Rogations. Le noir est pour les morts.

— Syn. comp. COULEUR. COLORIS. V. COLORIS.

COULEUVRE. s. f. (du lat. *coluber*, même signif.) Erpét. Genre de la famille des ophidiens. Les couleuvres sont des serpents de moyenne taille, non venimeux, entièrement inoffensifs pour l'homme. On les divise en trois familles : les couleuvres terrestres, les couleuvres d'arbres et les couleuvres d'eau douce. La couleuvre à collier. La couleuvre vipérine. La couleuvre lisse. La couleuvre verte et jaune. La couleuvre à quatre raies.

La *couleuvre*, fuyant son antre ténébreux,
Fixe l'astre du jour, se ranime à ses feux. (MICHAUD.)

— Fig. Dégoût, chagrin. Résous-toi, pauvre époux, à vivre de *couleuvres*. (Boil.)

— Prov. et fig. *Avaler des couleuvres*. Recevoir des dégoûts, des mortifications, etc. Il a bien avalé des couleuvres. Vous lui avez fait avaler bien des couleuvres.

— Anc. art milit. Certaine évolution d'infanterie.

— Myth. L'Envie, la Discorde et les Furies ou Euménides sont représentées la tête ceinte de couleuvres.

COULEUVREAU. s. m. Erpét. Petit de la couleuvre.

COULEUVRÉE. s. f. Bot. V. BRYONE.

COULEUVRIN, INE. adj. Erpét. Qui ressemble à une couleuvre.

COULEVRINE. s. f. (rad. *couleuvre*, à cause de sa dimension allongée). Anc. art milit. Pièce d'artillerie plus longue que les canons ordinaires. Originairement ce fut une bombarde allongée et amincie. Cette coulevrine porte loin.

— Il nous semble que ce mot ayant *couleuvre* pour étymologie devrait plutôt s'écrire *couleuvrine*. D'ailleurs, la prononciation de ce nom, écrit par *eu*, serait plus décidée à l'oreille, et conséquemment plus facile à orthographier. Espérons que l'Académie fera un jour quelque chose pour l'harmonie de notre langue.

— On dit qu'*une maison, une terre, est sous la coulevrine de la place*, quand elle en est si près qu'elle en peut être défendue ou incommodée.

— Fig. et fam. *Être sous la coulevrine de quelqu'un*. Avoir son bien dans le voisinage d'un plus puissant que soi. Songez que vous êtes sous la coulevrine de votre voisin. || Être dans la dépendance de quelqu'un, l'avoir pour supérieur. Je ne veux pas être sous votre coulevrine.

COULEVRINIER, COULEUVRENIER, COULEUVRINIER. s. m. Anc. art milit. Soldat qui manœuvrait et tirait la coulevrine.

COULIAVAN. s. m. Ornith. Nom d'une espèce du genre loriot.

COULIBOEUF. Géogr. Ch.-l. de cant., arr.

COULICOU. s. m. Ornith. Oiseau de l'ordre des silvains.

COULIÈRE. s. f. Techn. Fer aplati en verre carre.

— Flott. Pièce de bois placée sur un train, et servant à tenir sa branche en état.

COULIN. s. m. Ornith. Nom vulgaire du pigeon ramier.

COULINAGE. s. m. Agric. Action de passer rapidement une torche enflammée sur l'écorce des arbres à fruits, pour brûler les insectes et les lichens.

COULIS. s. m. (pr. *kou-li*; rad. *couler*). Art culin. Jus ou suc de viande obtenu par l'extrême cuisson et passé au tamis; il désigne aussi une sorte de purée. Coulis de chapon, de perdrix. Un coulis d'écrevisses. Un coulis de pois. On peut mourir d'un *coulis* trop épais. (Sall.) Ce sont les chairs plus ou moins rouges des animaux adultes qui fournissent les sucs ou *coulis* les plus savoureux et les plus colorés. (Laur.)

Ces robustes héros, ces guerriers valeureux,
Dont nous savons par cœur les gestes merveilleux,
Qui gouvernaient la Grèce au gré de leurs caprices,
N'auraient point estimé nos *coulis* d'écrevisses.
(BERCHOUX.)

— Constr. Plâtre ou mortier gâché assez clair pour couler dans les joints qu'il est destiné à garnir.

— Relat. Porteur de palanquin dans l'Inde.

— Techn. Métal fondu qu'on coule dans les joints.

COULIS. adj. m. Il ne s'emploie que dans cette locution : *Vent coulis*. Vent qui se glisse au travers des fentes et des trous. Les vents coulis sont dangereux. Il vient un vent coulis par cette porte.

— Pop. Vent qui sort du corps humain sans faire autant de bruit que le pet. Il a lâché un vent coulis.

COULISSE. s. f. (rad. *couler*). Longue rainure par laquelle on fait glisser, aller et revenir un châssis, une fenêtre, une porte de bois, etc. Faire une coulisse. Graisser une coulisse.

— Il se dit aussi du volet qui va et vient dans les rainures. Fermez cette coulisse.

— Par extens. Il disparut dans la *coulisse* que formait l'écartement des deux plus grosses pierres druidiques. (G. Sand.)

— Fig. et fam. *Faire les yeux en coulisse*. Faire les yeux doux en regardant de côté. || On dit dans le même sens, *Regarder en coulisse*.

— Anat. *Mouvement de coulisse*. Celui qui se fait lorsqu'un os glisse sur un autre.

— Art scén. Châssis de toile mobiles qui forment la décoration des deux côtés d'un théâtre. Le feu prit aux coulisses. Dans le changement de décoration, les coulisses n'allèrent pas bien. Le parterre, qui apercevait des jeunes gens en frac ou en uniforme chuchoter avec Phèdre ou Sémiramis, criait à tue-tête : Hors des *coulisses!* (Audiff.) || Intervalles qui sont entre les coulisses. L'acteur rentra dans la coulisse. Pendant toute la pièce, il resta dans les coulisses. Vous êtes toujours dans les coulisses. Regarder dans les *coulisses* ou y pénétrer, c'est le plus sûr moyen de se dégoûter du théâtre. (Audiff.)

Et méprisant de vains lauriers,
Bornent tous leurs exploits guerriers
A lorgner dans une *coulisse* (REGNARD.)

— Fig. Ce qui se passe, ce qui se dit dans les coulisses. Propos de coulisses. Langage de coulisses. C'est une intrigue de coulisses.

— Par extens. pris pour le théâtre. Il sait tout ce qui se passe dans les coulisses.

— Fig. et fam. *Piliers de coulisses*. Jeunes gens qui fréquentent habituellement les théâtres.

Rarement pilier de *coulisse*
Est le soutien des bonnes mœurs. (SALLENTIN.)

— Pris pour l'auteur de pièces de théâtre.

De vos talents à peine aurons-nous les prémices,
Que nous voulons vous voir un pilier de *coulisses*.
(PIRON.)

— Banq. et chang. Lieu hors du parquet des agents de change, à la Bourse, où se font des négociations sur les effets publics.

— Fig. et par extens. La réunion des coulissiers à la Bourse. Qu'a fait, qu'a dit la coulisse? La coulisse nous a annoncé une hausse prochaine.

— Blas. Herse placée à la porte d'un château ou d'une tour.

— Coutur. Rempli d'un vêtement, d'un objet d'étoffe, dans lequel on passe un ruban, un cordon, pour le serrer et le desserrer. Serrer une coulisse. Passez un lacet dans la coulisse de ce tablier. Il a oublié de passer un ruban dans la coulisse de mon cabas.

— Horlog. Pièce d'une montre qui est placée sur la petite platine, au-dessous du balancier, et sous laquelle le rateau du ressort spiral peut se mouvoir. Elle a la forme d'un demi cercle.

— Impr. *Coulisse* ou *coulisse de galée*. Petite planche mince qui va et vient dans la rainure de la galée, et qui sert à faire couler sur le marbre les pages à grand format, qu'on ne pourrait enlever avec les doigts.

— Mar. Espèce de canal que suit sur le chantier la quille d'un bâtiment lancé à l'eau sans ber.

— Orfèvr. Place qui reçoit les charnons

— Raffin. Trace que l'eau fait sur les bords d'un pain de sucre.

COULISSÉ, ÉE. adj. Qui a des coulisses.

— Blas. Il se dit d'un château dont la porte est garnie d'une herse ou coulisse.

COULISSEAU. s. m. (dimin. de *coulisse*). Techn. Petite coulisse.

— Constr. Bâti dans lequel on place des tiroirs.

— Les menuisiers appellent ainsi une espèce de languette ayant une rainure en saillie pour placer des tiroirs.

COULISSEUR. s. m. Techn. Outil qui sert à faire des coulisses.

COULISSIER. s. m. (rad. *coulisse*). Comm. Celui qui fait des affaires à la Bourse, hors du parquet des agents de change, avant et après l'heure des négociations sur les effets publics.

— Art scén. Celui qui fréquente les coulisses des théâtres. Ce mot, dans cette acception, ne se dit que par dénigrement.

COULISSOIRE. s. f. Techn. Outil des facteurs d'instruments, pour faire creuser des coulisses.

COUL-KIAHYACI. s. m. Hist. ott. Intendant général de l'odjak, le principal officier après l'aga. On dit aussi *coul-kéhayali* ou *coul-kékaya*.

COULMOTTE. s. m. Bot. Nom vulgaire de la coulemelle.

COULOIR. s. m. (rad. *couler*). Econ. dom. Ecuelle, ordinairement de bois, qui a, au lieu de fond, une pièce de linge par où on coule le lait en le tirant.

— Dans les salles de spectacle, Passage pratiqué derrière les loges. Il se promenait dans les couloirs, Je l'ai rencontré dans le couloir.

— Anat. Conduits par lesquels s'écoulent certaines humeurs. Les couloirs de la bile. Ce sens vieillit.

— Constr. Corridor étroit, droit ou tortueux, souvent mal éclairé, qui conduit à une chambre, à un cabinet.

COULOIRE. s. f. (rad. *couler*). Vaisseau troué pour y faire passer, égoutter le suc de quelque substance qu'on veut en séparer. Couloire de pharmacien.

— Econ. dom. Petit vase de forme ovale qu'on met sous le robinet de la cuve, lorsqu'on tire le vin.

— Techn. Espèce de filière, dans laquelle les épingliers tirent le laiton pour le réduire à la grosseur dont ils veulent que soient les épingles.

COULOMBE. s. f. Constr. Grand poteau dans les cloisons ou pan de bois sur lequel porte une poutre.

COULOMMIERS. Géog. Ch.-l. d'arr. (Seine-et-Marne); 4,000 hab.; à 58 kilom. de Paris.

COULON. s. m. Ornith. Un des noms vulgaires du pigeon de colombier.

COULON-CHAUD. s. m. Ornith. Un des noms vulgaires du tourne-pierre.

COULON DE MER. s. m. Ornith. Nom vulgaire de la mouette.

COULONGE-LES-ROYAUX. Géogr, Ch.-l. de cant., arr. de Niort (Deux-Sèvres); 1,750 hab.

COULOTTE. s. f. Techn. Morceau de bois dont se sert le plombier pour enlever la laine du laminoir.

— Scierie. Pièce qui soutient le bois que l'on refend.

COULPE. s. f. (du lat. *culpa*, faute). Mat. relig. Tache que laisse le péché, par distinction de la peine. Par la confession, la coulpe est remise, et non pas la peine. Si malgré tout cela nous tombons dans l'erreur, nous n'en saurions porter la peine en bonne justice, puisque nous n'en aurons pas la *coulpe*. (J.-J. Rouss.) Quelque grande qu'ait été mon offense envers elle, je crains peu d'en emporter la *coulpe* avec moi. (***)

— Pris dans le sens de faute. Lors trouverai votre *coulpe* légère. (Ginguené.)

— *Battre, dire sa coulpe*. Se repentir, dire son *meâ culpâ*. Quand le roy eut dict ces paroles, il regarda vers le ciel et battit sa *coulpe*, et plora ses péchés devant le regard de Nostre-Seigneur. (Lancelot du Lac.) J'en dis ma *coulpe* avec contrition. (Le Brun.)

— Prov. *Dire sa coulpe*. Faire un aveu et témoigner du regret. J'en dis ma coulpe. Ce mot et ses acceptions vieillissent.

COULT. s. m. Techn. Bois dont on se sert pour la marqueterie.

COULTERIE. s. f. Bot. Genre de la famille des papilionacées sophorées, établi pour des arbres ou des arbrisseaux de l'Amérique méridionale, dont on connaît cinq ou six espèces.

COULURE. s. f. (rad. *couler*). Agric. Il se dit des grains de la grappe qui tombent ou se dessèchent. La vigne est sauvée de la gelée, nous n'avons plus à craindre que la coulure.

— Mouvement d'une chose, d'un liquide qui coule.

— Pêch. *Coulures*. Deux longues cordes de crin qui bordent le haut et le bas d'une seine, où l'on attache les lièges par en haut, et les pareaux ou cailloux par en bas.

— Techn. Portion du métal en fusion qui s'échappe du moule.

nes où la houille est divisée.

COUMARINE. s. f. Chim. Principe neutre particulier. Sorte de camphre provenant de la fève de tonka.

COUMAROU. s. m. Bot. Genre de la famille des légumineuses et de la diadelphie octandrie. Il renferme un grand et bel arbre des forêts de la Guiane, qui a pour type le coumarou odorant. C'est la semence de ses légumes ou gousses qu'on appelle *fève de tonka*, et dont on se sert en Europe pour parfumer le tabac. Les créoles les mettent dans leurs armoires pour écarter les insectes et donner une bonne odeur au linge.

COUME. s. f. Bot. Genre de la famille des apocynacées carissées, établi pour un arbre lactescent, originaire de l'Amérique. Il produit des fruits qu'on vend sur les marchés de la Guiane sous le nom de *poire de coume*.

COUMÈNE. s. m. Bot. Nom vulgaire d'une espèce de lycope d'Europe, de la famille des labiées.

COUMIE. s, f. Bot. Racine du coumier, laquelle tient souvent lieu d'encens dans les églises. || Fruit du coumier.

COUMIER. s. m. Bot. Arbre des forêts de la Guiane; il est laiteux et résineux, et d'une famille encore indéterminée. La résine qu'il fournit a beaucoup de rapports avec l'ambre gris. On en mange les fruits à Cayenne.

COUMON. s. m. Bot. Nom vulgaire d'une espèce de palmier dont le fruit, écrasé dans l'eau, donne une boisson vineuse fort estimée des naturels de la Guiane.

COUP. s. m. (pr. *kou*; du lat. barb. *colpus*, même signif. fait par corrupt. de *colaphus*, du gr. κολαφος, coup de main, soufflet; dérivé de κολαπτω, je frappe). Choc, impression que fait un corps sur un autre, en le frappant, le perçant, le divisant, etc. La force, la pesanteur du coup. Frapper un coup, à coups redoublés. Coup de pierre, de bâton, d'épée, de sabre, de poignard. Coup de pied, de poing, de bec, de dent, de griffe. Donner, frapper, porter, allonger, asséner un coup. Recevoir, détourner, amortir un coup. Le coup a retenti. Il reçut un coup dans le bras, sur la tête. Une grêle de coups. Assommer, rouer de coups. Des injures ils en vinrent aux coups. Elle écrasa ce prince d'un *coup* de pierre. (Boss.) Vous vouliez que ma main portât les premiers *coups*. (Racine.) Mais Dieu du *coup* mortel sut détourner l'atteinte. (Id.) Un écuyer du roi et son cheval furent percés de *coups*. (Volt.) On diffère souvent ses *coups* pour mieux frapper. (Arnault.) Tandis que *coups* de poings trottaient. (La Font.)

De la main de ton père un *coup* irréparable,
Déshonorait du mien la vieillesse honorable. (CORN.)

La victoire et la nuit, plus cruelles que nous,
Nous excitaient au meurtre et confondaient nos *coups*.
(RACINE.)

— Pris pour ce qui nuit, ce qui cause un sentiment pénible, etc. Supporter avec résignation les coups du sort, de la fortune. Cette défaite porte un coup funeste à la gloire de ce prince. Il sut détourner le coup qui le menaçait. Un tel coup n'a pu partir que de votre main. Cette nouvelle lui porte un coup mortel. Il donna le dernier *coup* à leur empire. (Boss.) Craignez qu'un *coup* porté de sa main invisible n'aille, à la première occasion, terminer enfin vos iniquités. (Mass.) Pour l'exposer aux *coups* d'un sort capricieux. (Corn.) O trop sensible *coup* d'une main trop chérie! (Id.) Mais il me faut tout perdre, et toujours par vos *coups*. (Rac.) Je vis dans une crainte continuelle, sans savoir comment je peux parer les *coups* qu'on me porte tous les jours. (Volt.)

.... Mais quand l'orage éclatera sur vous,
Ne doutez point du bras d'où partiront les *coups*.
(CORNEILLE.)

— Dans ce sens, Corneille a dit :

Et pour rompre le *coup* que mon cœur n'ose attendre.

Cette locution est très-impropre. On ne *rompt* point un *coup*, on le pare, on le détourne, on l'affaiblit, on le repousse. Si l'expression *rompre un coup* est prise des jeux, comme par exemple, du jeu de dés, où l'on dit *rompre le coup*, quand on arrête les dés de son adversaire, cette figure alors, dit Voltaire, est indigne du style noble.

— On dit, dans le même sens, *porter coup*. Le chagrin porte coup à la santé. Ses plaisanteries portent coup.

— *Porter coup*. Se dit aussi de certaines choses qui font une grande impression. Cette démarche a porté coup. Toutes ses paroles portent coup. Elle est une de ces parleuses qui disent peu de paroles qui ne portent *coup*. (Danc.)

— Son que rendent certains corps sonores, quand on les frappe. Un coup de cloche. Un coup de tam-tam. J'entends les coups du tambourin.

— Employé dans le sens d'Accident. Elle nous a été enlevée par un *coup* imprévu. (Boss.) Ce *coup* est un peu rude à l'esprit le plus fort. (Corn.) De ce *coup* imprévu songeons à nous parer. (Rac.) Tant de *coups* imprévus m'accablent à la fois. (Id.)

Ce grand *coup* m'a surprise et ne m'a point troublée
Mon âme l'a reçue sans en être accablée. (CORN.)

Tout homme ici bas a sa part
Des *coups* qui menacent sa vie. (SALBERT.)

— Action rapide et momentanée de certaines choses, en quelque genre que ce soit. Un

de sifflet. Un coup de gouvernail, de piston. Lier plusieurs notes d'un seul coup de langue, de gosier, d'archet. Un *coup* d'archet vous charme ou vous met en fureur. (Satir.)

— Par extens. Ce qu'on fait rapidement, légèrement, sans y apporter le même soin que de coutume. Donnez un coup de balai à cette chambre. Au lieu de me friser, vous allez me donner tout de suite un coup de peigne. Un coup de pinceau.

— Fig.

Je vais d'un *coup* de pinceau
Peindre ce couple si beau (PALISSOT.)

— *Au coup de midi, de minuit, de cinq heures*, etc. Au moment où midi, minuit, cinq heures sonnent.

— *Coup d'œil.* Regard prompt et de peu de durée. Jeter un coup d'œil sur quelqu'un. Un coup d'œil expressif. Il n'a pas seulement obtenu la faveur d'un coup d'œil. Il nous a lancé un coup d'œil furieux. Du haut du dôme de l'hôtel des Invalides, on embrasse tout Paris d'un coup d'œil. Sa physionomie n'impose pas, et ne promet pas au premier *coup* d'œil tout ce qu'il vaut. (Fell.) Il craint qu'un *coup* d'œil plus heureux ne le perce enfin et ne le démasque. (Mass.) Un Condé, dont le premier *coup* d'œil décidait toujours de la victoire. (Id.) Vous pouvez embrasser d'un *coup* d'œil tous les objets qui font en même temps une sensation dans vos yeux. (Condill.)

. . . . Brûlante d'immoler tant d'orgueil,
Les guerriers du monarque attendaient son *coup* d'œil.
(Passeval.)

— Fig. Jetons un coup d'œil rapide sur les événements remarquables de cette époque. Donnez un coup d'œil sur cet ouvrage. Jetons un *coup* d'œil sur les mœurs populaires. (Rayn.) J'avais accordé un *coup* d'œil superficiel et distrait aux productions de nos artistes. (Did.)

— Par extens. Aptitude à saisir, à la simple vue, les proportions et le caractère des objets pour s'en former une idée exacte et précise. Le coup d'œil est une qualité essentielle au peintre, au sculpteur, à l'architecte.

— Fig. *Avoir un coup d'œil excellent.* Voir promptement le parti qu'on doit prendre dans une circonstance imprévue. || En général, discerner rapidement ce qu'il y a d'important, d'intéressant dans les affaires. || On dit à peu près dans le même sens. *Avoir le coup d'œil sûr, juste, pénétrant*, etc. || D'une manière absolue, *Avoir le coup d'œil.*

— Vue d'un paysage, aspect d'un édifice, d'une assemblée, etc. Cette réunion offrait un coup d'œil magnifique. Voilà un coup d'œil charmant. De ma terrasse je jouis d'un beau coup d'œil.

— *Le premier coup d'œil.* Le premier aspect d'une personne, d'une chose. Le premier coup d'œil lui est favorable. Au premier coup d'œil sa figure déplaît.

— *Coup de soleil.* Impression violente que produisent sur la tête d'un individu les rayons d'un soleil ardent. Un coup de soleil peut être mortel. Il a reçu un coup de soleil. Prenez-y garde, vous mourrez d'un coup de soleil. Les *coups* de soleil sont beaucoup plus dangereux en été et surtout dans les climats très-chauds. (Renauld.) C'est un *coup* de soleil qui fit périr Manassès, mari de Judith. (Id.) || On dit aussi vulgairement d'un homme qui a bu avec quelque excès : *Il a reçu un coup de soleil.*

— *Coup d'air.* Fluxion qui vient de ce qu'on s'est exposé à un courant d'air.

— Mouvement impétueux, comme du vent, d'une tempête, etc. Coup de vent. Coup de tempête. Un coup de vent écarta les vaisseaux. La pluie et le *coup* de vent battaient au dehors les bois dépouillés, les cheminées, les créneaux du château gothique; la chouette criait sur ses faîtes. (Chateaub.)

L'espérance du laboureur
Par un *coup* de vent est trompée. (Sallentin.)

— *Coup* se dit aussi, en général, des actions humaines. Voilà un beau coup. C'est un coup important. Vous avez fait là un coup bien maladroit. Ce fut un coup de désespoir. Coup hardi, déterminé. Ce sont là de vos coups. Ce *coup* détestable fut fait dans les Gaules. (Boss.) C'est par de semblables *coups* qu'il a porté si haut sa réputation. (Id.) L'auteur d'un si grand *coup* m'a caché son visage. (Corn.)

Et ma Muse, en secret,
S'estime et s'applaudit du beau *coup* qu'elle a fait.
(Boileau.)

Peste soit de ces coups où l'on ne s'attend pas!
Voilà ma pièce au diable et mon théâtre à bas. (Piron.)

— *Faire un mauvais coup.* Commettre une mauvaise action, un crime. Il a fait un mauvais coup. A vous voir on dirait qu'il vient de faire un mauvais coup. Recevoir de l'argent pour un méchant *coup.* (Pasc.)

— *Faire son coup, manquer son coup.* Réussir ou ne pas réussir dans son entreprise. || *Faire un coup de tête.* Faire une chose hardie, étourdiment et sans réflexion.

Un coup de tête, bien souvent,
Aux jeunes gens devient funeste. (Sallentin.)

|| *Faire des coups de tête.* Faire des étourderies. || *Faire un coup de sa tête.* Faire une action importante sans avoir pris conseil de personne. Il signifie aussi Faire une fausse démarche, faute d'avoir pris conseil.

— *Coup de langue.* Calomnie, méchanceté débitée contre quelqu'un, dans l'intention de lui nuire.

Un coup de langue est du méchant [illegible]

— *Coup de patte, coup d'épingle.* Critique contre quelqu'un.

Un *coup* de patte à son auteur
Parfois attire un coup d'épée. (Sallentin.)

— *Coup d'essai.* Service qu'on rend à un ami dans une occasion fort importante. Peu usité.

— Se dit plutôt pour désigner la première action, le premier ouvrage par lequel on donne des marques de ce qu'on est capable de faire. Ce ne sont là que des coups d'essai de vos novices, et non pas les *coups* d'importance de vos grands profès. (Pasc.) Les plus difficiles victoires ne sont que les *coups* d'essai de ceux que Dieu même instruit pour la guerre. (Fléch.)

— *Coup de maître.* Ouvrage, action qui prouve beaucoup d'habileté. Son coup d'essai fut un coup de maître.

Mes pareils à deux fois ne se font pas connaître,
Et pour des *coups* d'essai veulent des *coups* de maître.
(Corneille.)

Coups d'essai, coup de maître. Figure employée dans le *Cid*, et qu'il ne faudrait pas imiter souvent, dit Voltaire.

— *Coup d'éclat.* Démarche, action qui doit causer beaucoup de bruit. Faire un coup d'éclat. Il voulait faire un coup d'éclat.

— *Coup de l'art.* Adresse remarquable à dire, à faire quelque chose. Cette description que fait Laonice, toute simple qu'elle est, me paraît un grand *coup* de l'art. (Volt.)

. . . . . A force d'y rêver,
Par quelque *coup* de l'art nous pourrions nous sauver.
(Boileau.)

— *Coup d'autorité.* Usage extrême que l'on fait de son autorité envers ceux qui ne veulent pas obéir. Il a fait un coup d'autorité. Ce coup d'autorité effraya les rebelles. Les *coups* d'autorité des rois sont des coups de la foudre qui ne durent qu'un moment. (Rivarol.)

— *Coup décisif.* Action, fait qui décide l'existence d'une chose, la réussite d'un projet, etc. La bataille de Rosbecq fut un *coup* décisif pour la tranquillité de la France. (Anquetil.)

— *Coup du ciel, d'en haut, de la Providence.* Événement merveilleux et inattendu. La naissance de cet enfant est un coup du ciel. Le succès de cette entreprise est vraiment un coup de la Providence.

— *Coup de désespoir.* Démarche désespérée.

— *Coup monté.* Projet, événement préparé d'avance.

— Employé dans l'acception de Fois. Un coup. Deux coups. Je suis encore au premier coup. Vous avez encore trois coups à jouer. Je vous le donne en trois coups. Il a réussi du premier coup. Ce qui ne peut se faire en un coup se fait en deux. Encore un coup, je vous ordonne de vous taire. Le soleil jette d'un seul *coup* tout ce qu'il a de rayons. (Boss.) Ces beaux talents se découvrent en eux du premier *coup.* (La Bruy.) D'un seul *coup* il prenait une ville et gagnait une bataille. (Fléch.) Les hommes valeureux le sont du premier *coup.* (Corn.)

— D'une manière particulière. Quantité de vin, de liqueur, qu'on boit en une fois. Buvons un coup. Ils ont bu un coup de vin. Boire à petits coups. Il a bu un grand coup avant de partir.

— Fam. *Faire le coup de poing.* Se battre avec quelqu'un à coups de poing.

— *Coup de grâce.* Le dernier coup que l'exécuteur donnait sur l'estomac à un homme roué vif, afin de terminer ses souffrances.

— Fig. Ce qui achève de ruiner, de perdre une personne. Vous lui avez porté le coup de grâce. Il a reçu le coup de grâce. Cet événement fut son coup de grâce.

— *Faire le coup de fusil.* Tirer des coups de fusil.

— *Tirer à coup perdu, à coups perdus.* Tirer au hasard, hors de portée.

— *N'être pas sujet au coup de cloche, au coup de marteau.* Être libre et maître de son temps, être indépendant. Je ne suis plus sujet au coup de marteau. Il est heureux de ne plus être sujet au coup de cloche.

— *Coup de chapeau.* Salut en ôtant son chapeau. Cela ne vous coûtera qu'un coup de chapeau.

— Fig. La paix de Casal fut un coup de tête; quelques-uns ajoutent, un *coup* de chapeau; parce que Mazarin, qui la fit, en devint cardinal. (Arm. franç.)

— *Coup de pied.* Reçus dans la partie postérieure du corps, les coups de pied emportent une idée de mépris et de dégradation qui ne se rattache point aux coups de pied reçus dans le ventre. || Prov. C'est un homme qui sait se retourner : Quand on veut lui *donner un coup de pied* au derrière, il le reçoit dans le ventre. On a dit d'un fameux diplomate : Il sait si bien se posséder, que reçût-il un *coup de pied* au derrière, son visage ne vous en dirait rien. (Du Roz.)

— *Donner un coup de main à quelqu'un.* Lui aider. Donnez-lui un coup de main pour charger ce fardeau.

— Fam. et par ironie. *Il est secret comme un coup de canon, un coup de tonnerre.* Se dit d'un homme qui répète, qui divulgue les choses qu'on lui confie.

— Fig. On dit d'un événement imprévu et fâcheux, *C'est un coup de massue, de foudre,* coup de foudre, comme un coup de foudre. || On dit, dans le même sens, *Il a eu, il a reçu un coup de massue sur la tête.*

— Fig. et fam. *Frapper les grands coups dans une affaire.* Employer des moyens sûrs, décisifs. Je vais frapper les grands coups. C'est le moment de frapper les grands coups. || *Sans coup férir.* Sans se battre. On a pris cette place sans coup férir. || Sans éprouver de résistance. J'en suis venu à bout sans coup férir. || *Donner un coup d'épée dans l'eau.* Faire un effort, une tentative inutile. || *Avoir un coup de hache, de marteau à la tête.* Être un peu fou. Je crois, en vérité, que vous avez un coup de marteau à la tête. || On dit aussi, dans le même sens, d'une manière absolue. *Avoir un coup de hache, de marteau, un petit coup de hache.* || *Coup de bec, de dent, de langue.* Raillerie piquante, médisance. Il donne des coups de bec, etc. || *Donner un coup de patte, des coups de patte à quelqu'un.* Lâcher avec finesse contre quelqu'un des traits vifs et malins. || *Casser le nez à coups d'encensoir.* Donner en face des louanges outrées, ridicules. || Signifie aussi Donner des louanges grossières qui blessent plus qu'elles ne flattent. || *Traduire à coups de dictionnaire.* Avoir fréquemment recours au dictionnaire pour traduire une langue. || Par dénigrement, on dit d'un mauvais traducteur, *Il a fait sa traduction à coups de dictionnaire.* || *Rabattre les coups.* Apaiser des gens irrités les uns contre les autres. Il entra tandis qu'ils se querellaient, et il rabattit bien des coups. || Fig. Bons offices qu'on rend auprès d'un homme puissant à quelqu'un contre qui il était prévenu. Le prince était fort irrité contre votre frère, et on a eu beaucoup de peine à rabattre les coups.

— *Donner un coup d'épaule.* Aider à quelqu'un, venir à son secours. Il vous a donné un bon coup d'épaule dans cette affaire. Continuez vos démarches, et quand il en sera temps, je vous donnerai un coup d'épaule. || *Donner un coup de collier.* Faire un nouvel effort pour réussir dans quelque entreprise. Il n'y a plus qu'un coup de collier à donner. Donner un bon coup de collier. || Jeu. *Tout coup vaille.* Quoiqu'il puisse arriver. || *Le coup de l'étrier.* V. ÉTRIER.

— Par extens. Marque, trace des coups qu'on a reçus. Il est tout couvert de coups. Il l'a couvert de coups. Il tomba percé de mille coups. Il fut percé de coups.

— *Coup de feu.* Blessure faite avec une arme à feu. Il a reçu un coup de feu.

— Prov. et fig. *Faire d'une pierre deux coups.* Profiter de la même occasion pour terminer deux affaires. Je vais chez mon notaire et chez mon avocat, je ferai ainsi d'une pierre deux coups. || *Le coup de pied de l'âne.* Insulte adressée par un homme lâche ou faible à celui dont il n'a plus à redouter le pouvoir ou la force. Il lui a donné le coup de pied de l'âne. || *Le coup vaut la paille, ce coup vaut l'argent.* Se dit d'une chose qui vaut bien la peine qu'on a prise à la faire. || *Coup de fortune, de hasard.* Événement extraordinaire, imprévu. Tout cela n'est pas un *coup* de hasard. (Pasc.) Par un de ces *coups* de hasard qui entrent toujours pour beaucoup dans la fortune des armes. (Mass.)

— Prov. et pop. *Il a été le plus fort, il a porté les coups.* Se dit d'un homme qui a été battu par un autre.

— Prov. *Donner à quelqu'un un coup de jarnac, le coup de jarnac.* Lui faire un mauvais tour auquel il ne s'attendait pas, et qui lui cause le plus grand préjudice. Ce proverbe fait allusion au duel où Jarnac tua La Châtaigneraie, en lui portant un coup imprévu.

— *Tout à coup.* loc. adv. Soudainement. Cette maison est tombée tout à coup. Ce mal l'a pris tout à coup. Cette étonnante nouvelle retentit tout à *coup* comme un éclat de tonnerre. (Boss.) Dieu changea tout à *coup* le cœur du roi. (Id.) Ainsi disparaît tout à *coup* la figure du monde. (Mass.) J'admirais les coups de la fortune, qui relève tout à *coup* ceux qu'elle a abaissés. (Fén.) Le plus grand mal dans le renversement des grandes fortunes, c'est qu'il arrive tout à *coup.* (Port-Roy.)

Un bruit confus s'élève, et du peuple surpris,
Détourne tout à *coup* les yeux et les esprits. (Racine.)

L'acier brise l'armet du preux qui, tout à coup,
Échappe en se baissant à ce terrible coup. (Passev.)

— loc. adv. *Tout d'un coup.* En une fois. Il gagna mille écus tout d'un coup. Il a fait sa fortune tout d'un coup. Ils se trouvèrent tout d'un *coup* assez savants pour confondre les plus habiles philosophes. (Pasc.) Il fut accablé tout d'un *coup* par un soulèvement général des siens. (Boss.) On vit tarir tout d'un *coup* les principales sources de la charité. (Fléch.) Et pour voir tout d'un *coup* vos malheurs terminés. (Corn.) Personne ne devient scélérat tout d'un *coup.* (St-Réal.) Il devint pauvre tout d'un *coup.* (La Font.) Il croyait entrer tout d'un *coup.* (Id.)

— *A coup sûr.* D'une manière immanquable. Nous réussirons à coup sûr. A coup sûr, je serai chez moi quand vous viendrez me voir.

— *Coup sur coup.* A la fois, sans intervalle. Il lui envoya deux courriers coup sur coup. Il m'a adressé vingt questions coup sur coup. Buvez-vous modérément, buvez-vous coup sur *coup*? (Colnet.) Il vous fait coup sur *coup* des questions empressées. (La Bruy.) Au milieu de tant de malheurs qui arrivaient coup sur *coup* renvoyés. (La Font.)

— *Après coup.* Trop tard. Des ornements ajoutés après coup. Votre lettre est arrivée après coup.

— *A tous coups.* A tous moments, souvent. Il tombait à tous coups.

— *Pour le coup, à ce coup.* Pour cette fois-ci. Pour le coup, je vous tiens. Pour le coup, il ne m'échappera pas. Pour le coup, n'espérez point de grâce. A ce *coup,* le Saint-Esprit se retire. (Boss.) Certes, Rome à ce *coup* pourrait bien se vanter. (Corn.) Pour le *coup,* monsieur, voilà bien du retard. (J.-J. Rouss.) || On dit aussi, C'est assez pour le coup, pour un coup. Pour ce coup-ci, pour ce coup-là, je dois vous punir.

— *Encore un coup.* Encore une fois. Mettons encore un *coup* toute la Grèce en cendre. (Rac.) Attale, encore un *coup,* rends grâce à ton appui. (Id.) || Il s'emploie particulièrement lorsqu'on répète avec vivacité ce qu'on a déjà dit. Encore un coup, je vous dis qu'il ne m'est pas possible de vous accorder ce que vous me demandez. Mais, encore un coup, vous êtes trop jeune pour entreprendre un ouvrage si difficile.

— *Être sous le coup de.* Être menacé de. Omiss. de l'Acad. Ce coupable est sous le coup d'un châtiment terrible. || C'est à tort que quelques personnes l'emploient comme l'équivalent de Soumis à l'influence de. Ainsi la phrase suivante est vicieuse : « Cette demande laisse la France sous le *coup* de l'engagement moral par lequel un ministre l'a liée. » On n'est pas sous le coup d'un engagement moral; on est lié par un engagement, mais cet engagement qui lie ne frappe pas, et ne produit rien qu'on puisse assimiler à l'idée contenue dans le mot *coup.*

— *A coup.* S'est dit pour Tout à coup.

— Armur. *Coup de poing.* Espèce de pistolet fort petit.

— Arquebus. *Fusil à deux coups.* Fusil de chasse à double canon et à double batterie, avec lequel on tire deux coups de suite.

— Art cuiin. *Coup de feu.* Action d'animer le feu pour donner aux mets le dernier degré de cuisson. Il a manqué son coup de feu. Le cuisinier est dans son coup de feu.

— Art milit. Charge d'une arme à feu. Les soldats avaient chacun dix coups à tirer. || Il se dit aussi de la décharge et du bruit que font les armes à feu lorsqu'on les tire. Tirer des coups de canon. On a tiré des coups de fusil. Une salve de cent coups de canon. Nous avons entendu un coup de pistolet. || *Coup de canon, de fusil, de pistolet,* etc. Le coup que frappe le boulet, la balle, lancée par un canon, un fusil, etc. Il a reçu un coup de fusil. Il a eu le bras emporté d'un coup de canon. On abattit une muraille à coups de canon. || *Coup perdu.* Coup tiré par un canon non pointé. || *Coup de main.* Expédition, attaque faite à l'improviste. Cette place est à l'abri d'un coup de main. || Fig. Entreprise hardie et dont l'exécution est prompte. Faire un coup de main.

— Art scén. *Coup de théâtre.* Événement imprévu, quoique préparé par l'auteur, qui arrive dans une pièce. Les reconnaissances sont des coups de théâtre. || Fig. Son arrivée fut un coup de théâtre, un véritable coup de théâtre.

— Chem. de fer. *Coup de piston.* La course entière accomplie par un piston dans un corps de pompe pour se rendre d'une extrémité à l'autre.

— Chir. *Coup de maître* ou *tour de maître.* Procédé particulier pour introduire la sonde chez les individus du sexe masculin. Il est ainsi appelé parce qu'il demande plus de dextérité de la part des chirurgiens. V. CATHÉTÉRISME.

— Écon. dom. *Le coup du milieu.* La liqueur qui se boit quelquefois entre les deux services.

— Escr. *Coup fourré.* Coup que deux hommes qui se battent donnent et reçoivent en même temps. || Fig. Mauvais offices que deux personnes se rendent mutuellement et en même temps. Ils ont fait un coup fourré. || Fig. et fam. *Porter un coup fourré.* Rendre en secret un mauvais office à quelqu'un. || *Coup pour coup.* Action de deux tireurs qui se touchent en même temps. || *Coup de temps.* Coup pris d'opposition sur un développement. Les tireurs regardent le coup de temps comme un des plus beaux coups d'armes.

— Fauconn. *Prendre coup.* Se dit de l'oiseau qui heurte trop rudement contre sa proie ou contre quelque obstacle.

— Jeux. *Coup* se dit de certaines manières de jouer, de certaines chances du jeu. A la paume : Coup d'arrière-main. Couper un coup. Coup coupé. Coup de grille. Coup de dedans. || Au billard. *Coup du roi.* Se dit lorsque la bille sur laquelle on joue est placée derrière la blouse du milieu près de la bande, et qu'on frappe de sa bille la bande du haut, de manière qu'en revenant elle pousse l'autre dans la blouse. || Aux dés. *Coup de dés.* Toute combinaison que les dés peuvent présenter. Il a fait un beau coup de dés. Vous avez trois coups de dés contre moi. || *Rompre le coup.* Détourner une chance des dés, en les arrêtant, en les empêchant de rouler. || Fig. *C'est un coup de dés ou de dé.* C'est une affaire toute de hasard. || *Je vous romps ce coup-là.* J'empêche le succès de votre entreprise. J'allais réussir, quand il a secrètement rompu le coup. [illegible] quand on a donné à un joueur trop ou trop peu de cartes, ou qu'il se trouve un as noir retourné dans le jeu. || Au mail. *Coup d'ajustement.* Dernier des coups que l'on doit jouer avec le mail, pour l'ajuster et envoyer sa boule à portée d'être jetée à la passe avec la lève. || Au trictrac. *Coup et dés.* La primauté appartiendra à celui qui amènera le dé le plus fort. || *Coup* se dit de chaque fois qu'un des joueurs a donné une carte, lancé les dés, etc. || *Coup forcé.* Qu'il n'est pas possible de parer. || *Coup de repos.* Position dans laquelle un des joueurs a plusieurs fois de suite à prendre, et l'autre autant de fois à jouer librement et sans obstacle. || *Avoir le coup.* Avoir un jeu tellement disposé qu'on a toujours à jouer sans perte et au détriment de l'adversaire. || *Remettre un coup.*

Autoriser quelqu'un à recommencer un coup mal joué. || *Coup de brèche*. Coup qui fait entrer directement la balle dans le dedans, près des encoignures. || *Coup de carasse*. Coup par lequel la balle, frappant le mur par bricole, se jette obliquement dans le dedans. || *Coup de poteau*. Coup par lequel la balle frappe le poteau qui partage le dedans. || *Coup de partie*. Ce qui décide de la réussite d'une affaire. C'est pour moi un coup de partie. En arrêtant le chef de cette bande de voleurs on a fait un coup de partie. || *Jouer, parier à coup sûr*. Avec l'assurance de gagner. || *Coup de fortune, de bonheur, de malheur, d'aventure, de hasard*. Se dit d'un événement extraordinaire et imprévu.

— Impr. *Coup de barreau*. Action par laquelle l'imprimeur, tirant à lui le barreau de la presse, fait descendre la platine sur le petit tympan, et opère, par le foulage qui en résulte, l'impression de la forme sur le papier. || *Presse à un coup*. Celle où un seul coup de barreau suffit. || *Presse à deux coups*. Celle où deux coups de barreau sont nécessaires pour l'impression de chaque feuille.

— Manég. *Coup de hache*. Creux situé à la jonction du cou et du garrot du cheval.

— Maçonn. *Ce mur a pris* ou *donné un coup*. Il n'est plus d'aplomb, il menace ruine.

— Mar. *Coup de partance*. Coup de canon qu'on tire quand un vaisseau ou une flotte part. On a tiré le coup de partance à la pointe du jour. || Par extens. Signal du départ dans d'autres occasions. || *Coup de talon*. Choc qu'éprouve un navire en passant sur un écueil. || *Coup de canon à l'eau*. Coup de canon qu'un vaisseau reçoit au-dessous de la ligne de flottaison. || *Coup de canon en bois*. Coup que le vaisseau reçoit dans la partie qui est hors de l'eau. || *Coup de vent*. La continuité d'un vent violent. || *Coup de fouet*. La dernière crise du coup de vent, ou bien le coup de vent lui-même, s'il est de peu de durée. || *Coup de mer*. Choc d'une grosse lame qui se brise sur un corps quelconque.

— Méd. *Coup de sang*. Épanchement qui se fait dans le cerveau par la rupture subite de quelques vaisseaux sanguins. Il est mort d'un coup de sang.

— Météorol. *Coup de foudre, de tonnerre*. L'action de la foudre sur les corps qu'elle frappe. Il fut tué d'un coup de foudre. Ce clocher a été abattu par un coup de tonnerre. || *Coup de tonnerre*. Bruit qui accompagne ou suit un éclair. Quelques coups de tonnerre se faisaient entendre dans l'éloignement. Le ciel l'arrêta par un *coup* de foudre. (Boss.) Cette pluie fut accompagnée de *coups* de foudre qui épouvantèrent les ennemis. (Id.) Et le songe finit par un *coup* de tonnerre. (Corn.)

Est-il un coup de foudre à comparer aux coups
Que ce cruel arrêt vient de lancer sur nous? (Corn.)

— Mus. *Coup de fouet*. Fig. Effet plus fort, plus brillant que tout le reste, par lequel on finit un morceau.

— Pêch. Coup de filet. Jet du filet dans l'eau pour prendre du poisson. Bon coup de filet. Malheureux coup de filet. Ils ont vendu d'avance leur coup de filet.

— Fig. et fam. *Prendre plusieurs voleurs, plusieurs ennemis, etc., d'un seul coup de filet*. Prendre plusieurs voleurs, plusieurs ennemis, etc., à la fois. || On dit, dans un sens analogue : *Voilà un beau coup de filet;* cette locution désigne aussi un gain, un profit considérable fait d'un seul coup.

— Peint. Application sur la toile de la brosse ou du pinceau chargé de couleur. || Trace que laisse cette application. || *Peindre au premier coup*. Peindre de manière à ne point revenir sur ce qu'on a fait. Cette locution s'emploie rarement dans le sens rigoureux, et se dit ordinairement pour exprimer une manière large, facile, un travail sur lequel l'artiste ne s'est pas appesanti. Cela est peint au premier coup.

— Phys. *Coup foudroyant*. Commotion violente que l'on éprouve quand on fait l'expérience de Leyde au moyen du carreau électrique.

— Polit. *Coup d'État*. Mesure extraordinaire, presque toujours violente, à laquelle un gouvernement a recours, lorsque la tranquillité de l'État lui paraît compromise. Risquer un coup d'État. Tous les livres qui traitent de l'histoire des révolutions des empires nous apprennent que les *coups* d'État n'ont jamais été avantageux à une nation, ni même au pouvoir. (Du Roz.)

— Par extens. Action qui cause un notable avantage à l'État. L'affaire de Denain fut un coup d'État. Le gain de cette bataille fut un coup d'État.

[illegible] faire importante, même chez les particuliers. Ce mariage a été un coup d'État dans cette famille. La naissance d'un garçon serait un coup d'état pour eux.

— Techn. *Coup de poing*. Instrument pour percer les tonneaux.

— Vétér. *Coup de fouet*. Interruption des mouvements d'expiration, qui est un des signes caractéristiques de la *pousse*. V. ce mot.

— Epith. Grand, petit, rude, léger, sec, violent, mortel.

— Syn. coup. COUP D'OEIL. OEILLADE. V. OEIL. || COUP DE THÉÂTRE. SITUATION. Le *coup de théâtre* n'est point une partie essentielle du drame, puisqu'il serait facile d'y suppléer; la *situation* sort du sein du sujet et de l'enchaînement de quelques accidents, et par conséquent s'y trouve beaucoup plus liée à l'action que le *coup de théâtre*. || TOUT D'UN COUP. TOUT A COUP. Un événement arrive *tout à coup*, lorsqu'il arrive soudainement, sans être prévu; il arrive *tout d'un coup*, lorsque, étant susceptible d'arriver successivement et en plusieurs fois, il arrive en une seule fois dans toute sa plénitude. Ce qui se fait *tout d'un coup* ne se fait ni par degrés, ni à plusieurs fois; ce qui se fait *tout à coup* n'est ni prévu, ni attendu.

COUPABLE. adj. des 2 g. (du lat. *culpabilis*, même signif.; formé de *culpa*, faute). En parlant des personnes et des animaux. Qui a commis une faute, un crime. Se rendre coupable d'une faute. C'est le plus coupable de tous. Être coupable de négligence. L'accusé a été déclaré coupable. Elle s'est trouvée, elle a été trouvée coupable. Le renard dit qu'il n'était pas coupable de la faute. Vous ne sauriez être médiocrement *coupables*, dès que vous l'êtes. (Mass.) On ne sait pas souvent combien l'on est *coupable*. (C. Delav.) Pour paraître *coupable*, on ne l'est pas toujours. (La Chaussée.) Ils sont *coupables* devant Dieu des désordres publics. (Mass.) On doit souhaiter, selon toute justice, que le plus *coupable* périsse. (La Font.) *Coupable* un seul moment, je le serai toujours. (Chén.) Je saurai vous tenir, innocent ou *coupable*. (Corn.) Ai-je pu mettre au jour un enfant si *coupable*? (Rac.) Ciel! pour tant de rigueurs de quoi suis-je *coupable*? (Id.) L'aveu d'une faute relève quelquefois plus celui qui en est *coupable*, que la faute même ne le dégrade. (*Courr. de l'Eur.*) Dans toute république, un citoyen se rend *coupable* dès qu'il devient trop puissant. (Barth.) Il est juste que je porte la peine du crime dont je suis seule *coupable*. (J.-J. Rouss.)

Plaignez, n'outragez pas le mortel misérable
Qu'un oubli d'un moment a pu rendre *coupable*.
(Voltaire.)

— Fig.

Quand sous le crime heureux tout languit abattu,
Malheur au citoyen *coupable* de vertu. (J. Chénier.)

— En parlant des choses. Qui rend coupable, criminel. Pensée coupable. Dessein, action coupable. Négligence coupable. Conscience coupable. Une audace coupable. Expier les refus d'un estomac *coupable*. (Berchoux.) *Coupable* trafic de mensonge et de vérité. (Mass.) Des ennemis de Dieu la *coupable* insolence. (Rac.) C'est sa *coupable* défiance qui le rend malheureux. (J.-J. Rouss.)

— Corneille a dit :

. . . Mon nom seul est *coupable*
Il conspire lui seul.

On ne peut pas dire qu'un nom a conspiré, bien moins encore qu'il a conspiré seul; mais, *mon nom seul est coupable*, est, dit Voltaire, une très-noble hardiesse d'expression.

— *Coupable de* suivi d'un infinitif. *Coupable* de n'avoir pas cru en Jésus-Christ. (Pasc.) *Coupable* d'avoir continué de persécuter la maison de Port-Royal. (Id.) *Coupable* de laisser triompher la malice. (Fléch.)

COUPABLE. s. des 2 g. Celui, celle qui a commis une faute, un crime. Les remords tourmentent le coupable. Ils ont frappé l'innocent et le coupable. Le coupable a été arrêté. La justice a puni les coupables. Les *coupables* ont peur même de leurs complices. (Lemerc.) L'aspect d'un grand *coupable* irrite un homme juste. (Id.) Le châtiment atteint tôt ou tard le *coupable*. (Pic.) Tout *coupable* est timide. (Volt.) Il est toujours temps de punir un *coupable*. (Chén.) Qu'il triomphe en vainqueur, et périsse en *coupable*. (Corn.) Il n'est point ici-bas de *coupable* en repos. (Boil.) Une *coupable* aimée est bientôt innocente. (Mol.) Le *coupable* n'était pas puni seul, on enveloppait dans son châtiment sa famille entière. (Rayn.)

Souvent de cet abus le succès déplorable
Opprime l'innocent et soutient le *coupable*. (Corn.)

— Fam. et par plaisanterie. Celui qui a fait une chose et qui cherche à cacher qu'il en est l'auteur. Vous voyez le coupable. Le coupable est devant vous.

— Prov. *Coupable craint de comparaître.*

COUPAGE. s. m. (rad. *couper*). Action de couper, surtout en parlant des liqueurs. Le coupage du vin.

COUPANG. s. m. Métal. Monnaie de compte du royaume d'Achem qui vaut environ 13 centimes.

COUPANS. s. m. Métal. Monnaie d'or et d'argent que l'on fabrique au Japon, et qui y a cours. Celle d'or pèse 3 décagr. 30 centigr.; celle d'argent, 6 décagr. 119.

COUPANT. part. prés. du v. Couper. [illegible] des métaux.

COUPANT, ANTE. adj. Qui est propre à couper. Fam. Ce couteau n'est pas assez coupant. Cette herbe est coupante. Des instruments coupants.

COUPANT. s. m. Néol. Tranchant. Le coupant d'un sabre.

— Vener. Bord de l'ongle du sanglier.

COUPE. s. f. Action de couper. La coupe des blés. La coupe des foins. La coupe des cheveux. Ce tailleur a la coupe bonne. Ce cordonnier entend bien la coupe. Une belle coupe de cheveux. C'est en juin qu'a lieu la coupe des foins. (Duch.)

— En parlant de certains fruits que l'on ouvre pour voir s'ils sont bons. J'ai acheté ce melon à la coupe.

— L'endroit par où une chose a été coupée. La coupe d'un tronc d'arbre. Ce drap est beau à la coupe.

— S'est dit pour Homme dont la femme est infidèle. Sa femme l'a fait *coupe*. (Et. Pasq.)

— Fig. *La coupe d'un ouvrage, d'une pièce de théâtre*. La manière dont les parties en sont distribuées. La coupe en cinq actes est la meilleure pour une tragédie. || *La coupe des vers, des phrases*. La manière dont les repos sont ménagés dans les phrases, dans les vers. La coupe de ces vers est heureuse. Ces phrases ont une coupe hardie. || *La coupe du style*. La manière de composer le discours de phrases plus ou moins longues. Bossuet connaissait parfaitement la *coupe* du style. (Condill.)

— Archit. *La coupe d'un cintre, d'un dôme, d'un escalier, d'une plate-bande*. L'inclinaison des joints, des voussoirs d'un arc. || On dit aussi dans ce sens, *Donner plus ou moins de coupe à une plate-bande*, etc.

— Archit. et charp. Représentation d'un édifice, d'un vaisseau, etc., qu'on suppose coupé verticalement dans le sens de sa longueur ou de sa largeur, ou même horizontalement, pour en montrer les dimensions et les détails intérieurs. Coupe perpendiculaire d'un moulin. Coupe horizontale d'un navire.

— Carr. Manière de tailler des pierres qui entrent dans la construction des édifices. Cet ouvrier entend bien la coupe des pierres. Traité de la coupe des pierres.

— Action de tailler des pierres. La coupe de ces pierres est difficile.

— Comm. Quand une étoffe résiste au ciseau, on dit qu'*elle est dure à la coupe*.

— Forêts. Il se dit particulièrement de l'action de couper un bois qui est sur pied. La coupe des bois. La coupe d'un bois de haute futaie. La coupe s'en fait de neuf ans en neuf ans, de cent en cent ans. || Il se dit aussi du bois destiné à être coupé. Cette coupe est bonne. Mettre des bois en coupe réglée. Ce bois n'est pas en coupe.

— Grav. Action et manière d'entamer la planche avec le burin. Ce graveur a une belle coupe. Il y a dans cette gravure une belle coupe de burin. || *Franchise de coupe*. Liberté avec laquelle le burin a coupé le cuivre.

— Jeux de cartes. Séparation qu'un des joueurs fait d'un jeu de cartes en deux parties plus ou moins égales, après que celui qui donne les a mêlées. Vous avez la coupe malheureuse. || *Faire sauter la coupe*. Rétablir avec dextérité un jeu de cartes dans l'état où il était avant la coupe. C'est un escroc qui fait bien sauter la coupe. Il fait très-adroitement sauter la coupe.

— Fig. et fam. *Cet homme est heureux à la coupe*. Manière honnête de dire qu'un homme est soupçonné de tricher au jeu. || *Être sous la coupe de quelqu'un*. Être le premier en cartes. Je n'aime pas à être sous votre coupe. || *Être, se trouver sous la coupe de quelqu'un*. Être dans sa dépendance, être exposé aux effets de son ressentiment. Si vous tombez jamais sous ma coupe, vous vous en trouverez mal.

— Manuf. Chaque tonture qu'on donne aux étoffes de laines.

— Mar. *Maître de coupe*. Celui qui coupe les manœuvres d'un bâtiment.

— Métal. En parlant des monnaies que l'on coupe pour voir si elles sont bonnes. On n'a reconnu qu'à la coupe la fausseté de ces pièces d'or.

— Natation. Manière de nager au moyen de laquelle on fend rapidement l'eau, en portant, attentivement et avec force, chaque bras le long du corps, d'avant en arrière. Dans ce mouvement, les bras sortent de l'eau. Nager à la coupe. Faire la coupe. La coupe est la manière de nager la plus difficile et la plus gracieuse.

— Techn. Façon dont on taille l'étoffe, le cuir, etc., pour l'employer. Ce tailleur est habile dans sa coupe. Mon bottier a la coupe excellente.

. . . Voyez-vous cet ouvrier qu'on vante
Pour sa dextérité, pour sa coupe savante? (Coupé.)

COUPE. s. f. (du lat. barb. *cupa* ou *cuppa*, même signif.; du gr. κύθα, vase à boire). Sorte de tasse, de vase ordinairement plus long que profond. Coupe d'argent. Coupe d'or, de vermeil, de cristal. Coupe de porcelaine. Coupe ciselée. Boire dans une coupe. Cléopâtre lui présenta la *coupe* empoisonnée. (Boss.) Recevez de ma main la *coupe* nuptiale. (Corn.) Il prit une *coupe*, l'appliqua légèrement à [illegible] (Barth.)

Ils boiront dans la coupe affreuse, inépuisable,
Que tu présenteras, au jour de ta fureur,
A toute la race coupable. (Racine.)

— Poét. Toute espèce de vase à boire. Remplir la coupe d'un vin frais.

Et le rouge nectar, pétillant dans la coupe,
Fait cent fois tressaillir cette joyeuse troupe.
(Gresset.)

— Dans le langage de l'Écriture, Commerce, liaison, ressemblance de mœurs avec quelqu'un; parce que ceux qui boivent dans la coupe d'un autre, vivent avec lui, ont des liaisons, de la communication avec lui. Boire dans la coupe de l'impie, c'est être impie, etc.

— Fig. *Boire la coupe jusqu'à la lie*. Souffrir une humiliation complète, éprouver un malheur dans toute son étendue. On dit plus ordinairement *boire le calice jusqu'à la lie*.

— Fig. et poét. Boire à la coupe du plaisir. Épuiser la coupe du malheur. Verse à longs traits la *coupe* des plaisirs. (Bernard.) Elle épuise en pleurant la *coupe* des douleurs. (Millevaut.) La *coupe* de la vie est couverte de miel. (Maréchal.)

Et d'enfants à sa table une riante troupe
Semble boire avec lui la joie à pleine coupe. (Racine.)

— Ant. grecq. *Fête des coupes*. Fête athénienne où chaque convive, dans le repas sacré qui était donné publiquement, avait une coupe particulière contre l'usage, car, dans les repas ordinaires, la même coupe servait à tout le monde.

— Epith. Pleine, vide, épuisée, tarie, large, profonde, rouge, délicieuse, enchanteresse, enivrante, enchantée, inépuisable, céleste, divine, amère, affreuse, odieuse, ensanglantée, sanglante, mortelle, funeste, empoisonnée, infernale, vermeille en tant qu'elle est remplie du vin rouge, etc. || Syn. simpl. Tasse, verre calice.

— Archit. *Coupe de fontaine*. Petit bassin de marbre, de pierre ou de métal, posé sur un piédouche, pour recevoir l'eau d'un jet.

— Astron. Nom d'une constellation de l'hémisphère méridional, composée de onze étoiles.

— Dogmat. Communion sous l'espèce du vin. Les laïques avaient autrefois l'usage de la coupe. On accorde la coupe aux rois le jour de leur sacre. || La partie du calice où l'on verse l'eau et le vin.

— Métrol. Mesure de capacité pour les grains. La coupe de blé de Genève vaut environ 77 litres.

— Techn. Partie abattue d'une masse d'ardoise.

COUPÉ. s. m. Chorégr. Mouvement de celui qui, en dansant, se jette sur un pied et pose l'autre devant ou derrière.

— Blas. L'une des quatre partitions de l'écu.

— Escr. *Coupé sur pointe*. Manœuvre qui équivaut, quant au résultat, au changement d'épée ou à un dégagement.

— Mar. Élévation de quelques centimètres faite à l'arrière d'un bâtiment sur le pont, ordinairement plane dans toute sa longueur. Cette irrégularité avait pour objet de donner plus d'élévation aux chambres ménagées à l'arrière sur le pont trop rapproché de son entrepont ou pont inférieur.

— Mus. Quand le mot *coupé* est écrit sur une note, il marque que l'on doit la frapper et l'abandonner à l'instant, sans avoir égard à sa valeur de durée.

— Techn. Voiture dont la caisse n'a qu'un fond. Un joli coupé. Monter dans un coupé. Coupé à vendre. || Partie en forme de coupé qui est sur le devant des voitures publiques de voyage. Prendre une place dans le coupé. J'ai arrêté ma place dans le coupé. Sur les chemins de fer comme sur les routes ordinaires, les *coupés* des diligences sont des places de luxe payant le tarif le plus élevé. (Tourn.)

— En ce sens, il s'emploie aussi comme adjectif masc. Un carrosse coupé.

COUPÉ, ÉE. part. pass. du v. Couper. S'emploie adjectiv. Séparé, divisé. Pain coupé. Les blés ont été bientôt coupés. Doigt coupé. Les branches naturelles ont été coupées. Une tête *coupée* en fait renaître mille. (Corn.) Dans les bals, il ne suffit pas, si vous voulez sincèrement faire souper, que les entrées froides soient très-brillantes et bien dressées, il faut qu'elles soient suaves et bien *coupées*. (Brill.-Savar.)

Peut-être, si la voix ne m'eût été *coupée*,
L'affreuse vérité me serait échappée. (Racine.)

— Châtré. Cheval coupé.

— Mélangé. Lait coupé.

— *Pays coupé*. Pays traversé de rivières, de canaux, de fossés. La terre est travaillée par l'homme, les montagnes sont *coupées* par des routes, les rivières se resserrent en canaux, pour porter les marchandises. (Mme de Staël.)

— Blas. Bande, barre, chevron coupé, qui ne touche point les bords de l'écu, et qui semble en avoir été séparé. || Partagé en deux parties égales, par une ligne droite ou horizontale. Écu coupé. || *Tête coupée*. Celle dont le cou est tranché net et droit, par opposition à *tête arrachée*.

— Constr. *Pan coupé*. Surface qui remplace l'angle à l'angle de deux pans de mur. Un salon à pans coupés. Faire un pan coupé à l'angle d'une rue.

[illegible] ses sont courtes. || On dit dans le même sens, *cette phrase est bien, est mal coupée*.

— Poét. *Cette strophe, cette stance est bien, est mal coupée*. Les repos y sont bien, y sont mal observés.

— Mar. *Pont coupé*. Élévation d'une partie du pont de certains bâtiments de commerce.

COUPEAU. s. m. (du celt. *coppa*, élévation). Géol. Sommet, cime d'une montagne. Il était sur le coupeau d'une montagne.

— Bot. Nom vulgaire de la tête de la bardane.

— Se disait de celui qui souffrait les infidélités de sa femme. C'est un coupeau. Sa femme l'a fait coupeau.

— Cartier. Bande de carton contenant cinq cartes sur sa largeur. On dit aussi *coupon*.

— Techn. *Coupeau* s'est dit pour *Copeau*.

COUPE-BOURGEONS. s. m. Entom. Nom vulgaire d'insectes différents, tels que les attélabes, les gribouris, les eumolpes, les pyrales, etc, qui font beaucoup de tort aux bourgeons des vignes et aux greffes des abricotiers et des pêchers. || Pl., des *coupe-bourgeons*.

COUPE-BOURSES. s. m. Filous qui, du temps d'Henri IV, coupaient, même en plein jour, la bourse aux passants, qui portaient, suivant l'habitude d'alors, leurs bourses pendues à leur ceinture. On disait aussi *Coupeur de bourses*.

COUPE-CERCLE. s. m. Techn. Instrument de mathématiques fait avec l'une des pointes d'un compas rendue tranchante, et qui sert à diviser circulairement le papier ou le carton sur lequel on l'appuie.

— En menuis. Vilbrequin armé, à son extrémité, d'une couronne tranchante propre à emporter une pièce circulaire. || Pl., des *coupe-cercles*.

COUPE-CORS. s. m. Pédic. Instrument à lame courbée, qui sert à couper les cors.

COUPE-CUL. s. m. Jeux. V. COUPE GORGE. || *Jouer à coupe-cul*. Ne jouer qu'un coup, qu'une partie sans revanche. Jouons deux louis à coupe-cul.

COUPÉE. s. f. Anc. mar. Interruption du pont vers l'arrière d'un petit bâtiment.

— Géom. V. ABSCISSE.

COUPE-FAUCILLE. s. f. Bot. Nom vulgaire de deux espèces de mufliers. || Pl., des *coupe-faucille*.

COUPE-FOIN. s. m. Agric. Instrument qui a la forme d'une bêche coupante, et dont on fait usage dans quelques pays pour trancher le foin brun en meule. En Toscane, on emploie encore un autre coupe-foin à manche coudé. || Pl., des *coupe-foin*.

COUPE-GAZON. s. m. Agric. Instrument qui sert à détacher le gazon par plaques. || Pl., des *coupe-gazon*.

COUPE-GORGE. s. m. Lieu où l'on court risque d'être volé, assassiné. Ce bois est un coupe-gorge, un vrai coupe-gorge. Cette hôtellerie n'était qu'un coupe-gorge. || Plur., des *coupe-gorge*.

— Par extension, Lieu écarté où se tiennent ordinairement les voleurs. On voulait nous faire passer dans un coupe-gorge.

— Fig. Tout endroit où l'on friponne, où l'on rançonne, où l'on commet des injustices. Ce cabaret est un vrai coupe-gorge. Ce n'est pas un hôtel, c'est un coupe-gorge. N'allez pas jouer dans cet endroit, c'est un franc coupe-gorge. Le monde est un *coupe-gorge*, il n'y a que fraude et trahison. (St-Évr.)

Allons, c'est trop souffrir les chagrins qu'on nous forge,
Tirons-nous de ce bois et de ce *coupe-gorge*. (Mouss.)

— Jeux. Il se dit, au lansquenet, quand celui qui donne ne fait pas une seule carte, et amène la sienne la première. J'ai fait un vilain coupe-gorge. Le coupe-gorge est le plus malheureux coup de lansquenet. L'un s'emporte, l'autre déchire les cartes ; celle-ci les mord, l'autre les écrase ; elle maudit la couleur, se désespère de *coupe-gorge*. (***) Il a fait trente fois *coupe-gorge* aujourd'hui. (Regn.)

— Charp. Courbe de charpenterie qui forme la gorge du vaisseau, et qui se courbe insensiblement en arc vers l'étrave et sous l'éperon.

COUPEILLON. s. m. (pr. *kou-pè-ion*). Pêch. Petit truble pour retirer le poisson des poches d'une bourdigne.

COUPE-JARRET. s. m. Brigand, assassin, meurtrier de profession. Vous avez l'air d'un coupe-jarret. Il est toujours accompagné d'une bande de coupe-jarrets.

COUPE-LANDE. s. m. Agric. Sorte de houe en fer très-tranchante qui sert à couper entre deux terres les ajoncs, les genêts, les bruyères et autres arbustes qui couvrent les terrains incultes. || Pl., des *coupe-lande*. V. ÉTRÈPE.

COUPE-LÉGUMES. s. m. Écon. dom. Instrument nouvellement inventé, qui sert à couper en menus morceaux les légumes placés dans une espèce d'auge.

COUPELLATION. s. f. (pr. *kou-pel-la-cion*). Chim. Action de mettre un métal à la coupelle ; opération par laquelle on affine les métaux fusibles et peu oxydables ; elle a pour but d'en séparer les métaux oxydables qu'ils peuvent contenir. La coupellation de l'or, de l'argent. La *coupellation* laisse donc l'or encore allié d'argent. (Buff.)

COUPELLE. s. f. (dimin. de coupe). Chim. [illegible] levées ou d'os calcinés, dont on se sert pour séparer, par l'action du feu, l'or et l'argent des autres métaux, et particulièrement du cuivre. Grande, petite coupelle. Fourneau de coupelle. Mettre, passer un métal à la coupelle. Cet or, cet argent a passé par la coupelle.

— Fig. Ces dames doivent avoir grand'honte de ne se sentir de bon or que jusqu'à la *coupelle*, et continentes, que parce qu'elles ne rencontrent rien qui heurte la continence. (Mlle de Gournay.) C'est à la *coupelle* de l'adversité que la plupart des amitiés s'en vont en fumée ; il reste peu d'or, mais il est pur. (J.-J. Rouss.)

— Fig. et fam. On dit d'un homme, *qu'il a passé par la coupelle*, quand il a subi un examen très-sévère. || On le dit aussi de celui qui a été bien saigné et bien purgé, après une grande maladie.

— Artill. Espèce de petite pelle de fer-blanc ou de cuivre, dont les canonniers se servent pour mettre la coupe dans les gargousses.

— Métal. *Or, argent de coupelle*. Or, argent du plus haut titre.

— Syn. comp. COUPELLE. SCARIFICATOIRE. Ces deux mots sont presque synonymes en docimastique. Toute la différence, c'est que le *scarificatoire* demande pour sa composition une matière plus compacte et plus tenace que celle de la *coupelle*.

COUPELLÉ, ÉE. part. pass. du v. Coupeller. S'empl. adjectiv. Passé à la coupelle. Or coupellé.

COUPELLER. v. a. 1re conj. (rad. *coupelle*). Chim. Mettre à la coupelle de l'or, de l'argent. Ce n'est pas un examen suffisant que la pierre de touche ni la coupe par le burin ; pour juger sûrement de la bonté d'un or, il faut le *coupeller*. (Val. de Bom.)

— M. Nap. Landais voudrait qu'on écrivît *coupeler*, et il s'appuie sur le verbe *appeler* ; mais il n'y a pas la moindre analogie. *Appeler* n'est formé d'aucun substantif correspondant, tandis que *coupeller* a pour radical *coupelle*, comme *quereller* a *querelle*.

COUPE-PAILLE. s. m. Agric. Instrument propre à diviser la paille en très-petits fragments, pour être donnée aux chevaux. || Plur., des *coupe-paille*. On dit plutôt *hache-paille*. V. ce mot.

COUPE-PÂTE. s. m. Techn. Instrument dont se servent les boulangers pour couper la pâte. || Plur., des *coupe-pâte*.

COUPE-QUEUE. s. m. Vétér. Instrument qui sert à couper la queue des chevaux. || Plur., des *coupe-queue*.

— Chez les mégissiers, Instrument pour couper les queues des peaux qu'on veut passer en mégie.

— Techn. Platine de cuivre que l'on chauffe, et sur laquelle on aplanit l'extrémité inférieure des chandelles à la baguette.

COUPER. v. a. 1re conj. (du gr. κοπτεῖν, aor. 2 de κόπτειν, couper, fendre, séparer, diviser). Séparer, diviser un corps continu avec un instrument tranchant. Couper du pain, de la viande. Couper du papier. Couper avec un couteau, avec des ciseaux, avec un canif, etc. Couper la tête, un doigt, une jambe. On lui coupa le nez et les oreilles. Couper de l'herbe, les blés. Couper les ailes à un oiseau. Ils gagnent leurs vaisseaux, ils en *coupent* les câbles. (Corn.) Le génie de la poésie est comme un aigle à qui on a *coupé* les ailes, on ne peut plus exiger qu'il prenne son essor vers les cieux. (Michaud.)

— Pris dans le sens de tailler. Couper les pierres. Couper un habit, un manteau. Avez-vous coupé ma robe ?

— Employé pour Démolir en partie, enlever. Couper un rocher. On a coupé cette maison. Couper en talus le bord d'un fossé, d'un chemin. On a coupé la montagne en cet endroit, afin d'y faire un chemin.

— Châtrer. Couper un cheval. J'ai fait couper mon chat. Je ferai couper mon chien.

— Signifiant Entamer la chair, y faire une incision. Vous m'avez coupé. Il m'a coupé à la main.

— Se dit quelquefois du froid qui fait gercer les lèvres. Le froid m'a coupé les lèvres.

— Employé pour Traverser, diviser, partager. Leurs vaisseaux ne purent couper la ligne ennemie. De grands canaux, des rivières coupent cette province. Je veux couper cette pièce en deux par une cloison. Ce détroit *coupe* l'île en deux portions égales. (Buff.)

— Devancer. Nous marchions, et son carrosse nous coupa.

— Pris dans le sens de Croiser. Cette route coupe celle d'Orléans. Un plan qui en coupe un autre.

— Mêler un liquide avec un autre. Couper son vin avec de la tisane. Couper du vin blanc avec du vin rouge. || *Couper son vin, du lait*. Y mettre de l'eau.

— Fig. *Couper le mal à sa racine*. L'extirper. || On dit quelquefois, dans le même sens, *Il faut couper pied à cet abus*. || On dit d'un vent froid qui fouette dans le visage, *Ce vent coupe le visage*. || *Couper sa journée, sa semaine*, etc. Déranger le plan d'occupation qu'on s'était fait pour la journée, etc. Sa visite a coupé ma journée, ma semaine. || *Couper le* [illegible] cher un fleuve, un ruisseau, etc., de poursuivre son cours. || *Couper chemin, le chemin à quelqu'un*. L'empêcher de passer en se mettant devant lui. || *Couper chemin à quelque chose*. En arrêter le cours, le progrès. On a voulu couper chemin aux chicanes par la nouvelle loi. Il faut couper chemin à la fièvre. || Dans le même sens, on dit d'une manière absolue, *Couper la fièvre, le feu, couper un incendie*. || *Couper par le plus court, par le plus court chemin*, etc. Aller en quelque lieu par le chemin le plus court. || *Couper la parole à quelqu'un*. L'interrompre, lui imposer silence. Il voulait parler, mais on lui coupa la parole.

— Se dit pour Trancher le fil des jours.

— Fig. et fam. *Les sanglots, les soupirs*, etc., *lui coupent la voix, la parole*. L'empêchent de parler. La parque à ce mot lui *coupa* la parole. (Corn.)

— Dans un sens plus étendu et fig. La charité du prochain commence déjà à lui *couper* les paroles par la moitié. (Mme de Sév.) *Couper* jeu à la fortune, ne plus lui donner de prise. (Balzac.)

— Fam. *Couper la bourse à quelqu'un*. Lui voler adroitement la bourse.

— Fig. et fam. *Couper la bourse à quelqu'un*. Tirer de l'argent d'une personne qui n'a pas envie d'en donner. Il s'est laissé couper la bourse pour avoir la paix. || *Couper bras et jambes*, etc. V. BRAS. || *Couper la gorge à quelqu'un*. L'égorger, le tuer. Les voleurs lui coupèrent la gorge. V. GORGE. || On dit pop. et dans le même sens, *Couper le sifflet à quelqu'un*. || Il signifie aussi, Rendre quelqu'un muet, le mettre hors d'état de répondre || *Couper court*. Abréger son discours. Coupez court, je vous prie. || *Couper court à quelqu'un*. Le quitter brusquement, en lui faisant une réponse brève et décisive. Il voulait entrer en discussion, mais il lui coupa court.

— Fig. et pop. *Allez couper vos joncs*. Vous m'ennuyez.

— Prov. et fig. *Couper l'herbe sous le pied à quelqu'un*. Le supplanter dans quelque affaire. Je ne serais pas le premier laquais qui aurait *coupé* l'herbe sous le pied à son maître. (Dancourt.)

— Archit. *Couper du trait*. Faire le modèle d'une voûte ou d'une pièce de trait en petit, avec de la craie, du plâtre, du bois, etc.

— Art milit. *Couper les ennemis*. Se mettre entre les deux parties de leur armée, ou entre leur armée et la place qu'ils couvraient. Notre avant-garde a coupé celle des ennemis. || *Couper la communication d'un quartier, d'une ville*, etc. Se poster de manière qu'on ne puisse y envoyer du secours. Mais un mois d'un siége qui avait *coupé* toute communication extérieure à ses défenseurs avait amené la famine parmi eux, et les avait réduits à capituler. (Anq.) || *Couper les eaux, couper les vivres à une armée, à une ville assiégée*. Couper les canaux, les conduits des fontaines ; fermer les avenues pour empêcher les vivres de passer. Memnon voulait qu'on *coupât* les vivres aux Macédoniens. (Boss.)

— Fig. et fam. *Couper les vivres à quelqu'un*. Lui retrancher les moyens de subsistance.

— Batt. d'or. *Couper l'or*. C'est partager une feuille d'or en quatre parties destinées à acquérir chacune sous le marteau la grandeur de la feuille divisée.

— Chass. Il se dit des chiens qui abandonnent la voie pour devancer la bête, ce qui est un défaut.

— Chim. Ajouter à un liquide un autre liquide moins actif, qui affaiblit les propriétés du premier. Couper du lait.

— Chorégr. Faire le pas qu'on nomme *coupé*. Coupez, coulez.

— Escr. *Couper la mesure*. La dégager. || *Couper sous le poignet*. Dégager par dehors le poignet de son adversaire. || *Couper sur pointe*. Porter une botte à son adversaire en dégageant par-dessous la pointe de son épée.

— Jeu. *Couper le coup*. Se dit, à la paume, pour Pousser la balle de manière qu'elle ne fasse point de bond. || *Couper la balle*. Pousser la balle, en tenant la raquette un peu horizontalement. || Aux cartes. *Couper*. Séparer, avant la donne, un jeu en deux parties plus ou moins égales. Veuillez couper. J'ai mêlé les cartes, coupez. || Au lansquenet. Prendre carte et se mettre au nombre des joueurs. Il coupait. Il ne coupait pas. || *Couper cul*. Se retirer après qu'on a gagné, et sans donner la revanche à son adversaire.

Qu'ils se gouvernent comme au jeu :
Quand on leur coupe cul, qu'ils modèrent leur feu
(*Merc. de Fr.*)

|| *Couper les dés*. Les jeter sur la table en retirant le cornet, pour qu'ils restent à la même place.

— Jurispr. *Couper pied à un abus*. En arrêter le cours. Mais cette expression, bien qu'elle se trouve dans le Dictionnaire de l'Académie, est un peu risquée, et constitue une figure un peu forcée.

— Littér. *Couper un poëme, un ouvrage dramatique*. Le distribuer en différentes parties. Il faut *couper* un opéra bien différemment de tous les autres ouvrages dramatiques. (Encycl.)

— Mar. *Couper la lame*. Courir sur la lame et la traverser. || *Couper l'équateur*. Passer d'un hémisphère dans l'autre en traversant l'équateur.

[illegible] entre chaque son, dans les expressions de douleur, d'abattement ou d'admiration.

— Natat. *Couper l'eau*. Fendre l'eau en nageant. || *Couper le courant*. Le traverser à la nage ou en bateau.

— Orfévr. Exécuter, en creux ou en relief, différents ornements.

— Techn. Oter le superflu d'une bougie ou d'une chandelle. || Passer la racloire sur une mesure de grain qui est comble.

— COUPER. v. n. Chir. *Couper dans le vif*. Il se dit des chirurgiens qui, en faisant leurs opérations, coupent jusque dans la chair vive. Il faut couper dans le vif. Vous avez trop coupé dans le vif. Dans l'amputation de la jambe, il n'a pas assez coupé dans le vif.

— Fig. *Couper dans le vif*. Rompre tout à coup des relations nuisibles, ou prendre des mesures énergiques, etc. Si vous voulez extirper les abus, il vous faut couper dans le vif. || Il signifie aussi, Se priver absolument et tout d'un coup d'une chose qui fait beaucoup de plaisir.

— Mar. *Couper à terre*. Aller directement le cap sur la terre.

— SE COUPER. v. pron. Se blesser. Se couper la gorge avec un rasoir. Il s'est coupé un doigt. Elle s'est coupée à la main. Je me suis coupé jusqu'au vif, jusqu'à l'os.

— Dans ce sens, il signifie aussi, Se faire mutuellement des blessures, s'entre-tuer. Ils voulaient se couper la gorge.

— Être coupé. Ce bois se coupe aisément. Et dans le roc qui cède et se *coupe* aisément. (Boil.)

— En parlant des personnes grasses dont la chair se fend dans les plis qu'elle forme. Cet enfant se coupe. Votre bras va se couper.

— Se dit des étoffes qui s'usent, se fendent, se cassent dans les plis, parce qu'elles ne sont pas assez moelleuses. Ce drap se coupe. Votre habit se coupe sur la manche.

— Se croiser. Ces deux chemins se coupent à tel endroit. Ces deux lignes, ces deux plans se coupent.

— Fig. Se contredire, se démentir soi-même dans ses discours. On se coupe aisément quand on ne dit pas la vérité. Il se coupe toujours dans ses réponses. Elle se coupait dans son interrogatoire.

— Couper à soi. Il s'est coupé un gros morceau de pain. Il vient de m'arriver une singulière aventure, dit-il en se servant abondamment du mouton et se *coupant* un morceau de pain, que Mme Vauquer mesurait toujours à l'œil. (Balzac.)

— Vétér. Se dit d'un cheval qui en marchant se blesse la peau du boulet ou la jambe avec le fer de l'autre, ou qui se frappe les jambes l'une contre l'autre. Ce cheval se coupe.

COUPE-RACINE. s. m. Agric. Machine propre à diviser les racines pour la nourriture des bestiaux. || Pl., des *coupe-racines*.

— Les droguistes et les pharmaciens se servent aussi de cet instrument pour couper, fendre, diviser les racines dont ils font usage dans leurs laboratoires.

COUPERAS. s. m. (pr. *koupe-ra*). Pêch. Sorte de poche avec laquelle on prend le poisson dans les bas parcs nommés *courtines*.

COUPERET. s. m. Sorte de couteau court et large dont on se sert à la boucherie et à la cuisine. Il a coupé cette viande avec un couperet.

— Techn. Outil d'acier à l'usage des émailleurs, pour couper les fils d'émail. || Marteau tranchant pour fendre les pavés.

— *Couperet* se trouve employé quelquefois pour désigner l'instrument d'acier dont on se sert pour trancher la tête aux condamnés à mort. Un conventionnel, qui était boucher de son état, appelait le couteau de la guillotine, le *couperet* politique ; il faut convenir que ce langage était bien digne d'un boucher. (Sall.)

COUPEROSE. s. f. (ét. lat., *ros*, rosée ; *cupri*, de cuivre, eau de cuivre). Anc. chim. Vitriol formé par l'union de l'acide sulfurique avec le fer, le cuivre, le zinc. L'acide sulfurique donnait avec le fer la *couperose verte*, avec le cuivre, la *couperose bleue* ; avec le zinc, la *couperose blanche*.

— Dans la chim. mod. Ces substances portent le nom de *sulfate de fer, de cuivre, de zinc*.

— Médec. Pustule peu étendue, plus ou moins dure, entourée d'une aréole rosée, dont le siége principal est le visage.

COUPEROSÉ, ÉE. adj. Qui a le visage plein de rougeurs et de bourgeons ; qui est atteint de la maladie appelée couperose. Il est couperosé. Il a le visage couperosé. Vous êtes toute couperosée.

COUPERU. s. m. Pêch. Espèce de filet.

COUPET. s. m. Conchyl. Espèce de coquille univalve du genre cône.

COUPE-TÊTE. s. m. Jeu familier aux enfants, et qui consiste à sauter de distance en distance, les uns par-dessus les autres, et que l'on appelle autrement jeu de *saute-mouton*. Jouons à coupe-tête. Ils jouent à coupe-tête. Ce mot ne prend pas la marque du pluriel.

— Fig. et bass. S'est dit de gens qui, après quelque sédition ou quelque révolte, faisaient trancher la tête à leurs adversaires. Jouer à [illegible] donné à un des hommes les plus féroces de notre révolution de 93.

COUPEUR, EUSE. s. (rad. *couper*). Celui, celle qui coupe.

— Fig. *Coupeur de bourses*. Filou qui dérobe adroitement l'argent ou les autres choses qu'on peut avoir sur soi. V. COUPE-BOURSES.

— Agric. Qui coupe les grappes en vendange. Nous avons loué deux hotteurs et dix coupeurs. Les coupeurs mangent plus de raisins qu'ils n'en mettent dans les hottes.

— Jeux. Se dit des joueurs au lansquenet. Il y avait huit coupeurs.

— Techn. Tailleur d'habits chargé de la

coupe de l'étoffe. Ce tailleur a un bon coupeur. Procurez-vous un meilleur coupeur.

— Chez les chapeliers, *Coupeur de poil.* Ouvrier qui coupe le poil des peaux employées à la fabrication des chapeaux.

— Les fondeurs de dragées au moule appellent *coupeur*, l'ouvrier qui sépare les dragées de la branche commune à laquelle elles tiennent au sortir du moule.

COUPEUR-D'EAU. s. m. Ornith. Nom vulgaire du bec-en-ciseaux, et en général de tous les pétrels. L'air retentissait des cris des frégates, des *coupeurs-d'eau* et d'une multitude d'oiseaux de marine. (B. de St-P.)

COUPIS. s. m. (pr. *kou-pi*). Mar. Petite élévation verticale qui coupe le pont de plusieurs bâtiments où se trouvent des chambres dont la hauteur dépasse celle du pont.

— Comm. Toile de coton des Indes.

COUPLAGE. s. m. Comm. Chacune des seize parties qui composent un train de bois.

— Navig. int. Bateaux qui descendent la Loire, attachés latéralement deux par deux.

COUPLE. s. f. (du lat *copula*, lien). Se dit de deux personnes, ou de deux choses de la même espèce, unies accidentellement. Une couple d'œufs. Une couple de chapons. Donnez-moi une couple de pêches. Un sauvage pouvait considérer séparément sa jambe droite et sa jambe gauche, ou les regarder ensemble sous l'idée indivisible d'une *couple*, sans jamais penser qu'il en avait deux. (J.-J. Rouss.) Une *couple* de pigeons ne sont pas suffisants pour le dîner de six personnes. (Guizot.) Je suis bien aise que vous ayez cet automne une *couple* de beaux-frères. (Mme de Sév.) Que de pauvres ne pourrait-on pas soulager avec une *couple* d'écus ! (Anonyme.) Un fou peut jeter une *couple* de louis dans la mer et dire qu'il en a joui. (Id.) En nommant Euryale et Pylade, je cite une *couple* d'amis. (Dess.)

— Véner. Lien dont on attache ensemble deux chiens de chasse. Ces chiens ont rompu leur couple. Ils vont bien en couple. Où est la couple de vos chiens ?

— Syn. comp. COUPLE. PAIRE. *Couple* se dit de deux choses de même espèce mises accidentellement ensemble sans aucun autre rapport que celui de cet assemblage. *Paire* se dit de deux choses de la même espèce mises ou jointes ensemble pour un usage particulier auquel elles concourent ou doivent concourir.

COUPLE. s. m. Deux personnes unies ensemble par mariage ou par amour. Ce serait dommage de séparer un si beau couple. Voilà un beau couple d'amants, d'époux. Oui, je vous unirai, *couple* ingrat et perfide. (Corn.) Il faut voir du logis sortir ce *couple* illustre. (Boil.) Le roseau que les conjoints tiennent chacun par un bout est peint de différents hiéroglyphes qui marquent l'âge du *couple* uni et la lune où se fait le mariage. (Chateaubr.) Un *couple* de pigeons est suffisant pour peupler une volière. (Guizot.)

. . . Et ce *couple* charmant
S'unit longtemps, dit-on, avant le sacrement. (Boil.)

— Il se dit encore de deux individus unis par un sentiment quelconque qui les rend propres à agir de concert. Un couple d'amis. Vous êtes un couple de fripons. Du *couple* débutant qu'il juge la querelle. (Colnet.) Vingt ans j'ai vu le *couple* uni du même vice. (Boil.) Oreste et Pylade étaient un *couple* d'amis. (Dess.)

— Par extens. Racine s'est servi du mot *couple* en parlant de deux eunuques.

Je veux bien l'avouer : de ce *couple* perfide
J'avais presque oublié l'attentat parricide.

— Épith. Heureux, fortuné, fidèle, joli, amoureux, intéressant.

— Il se dit aussi des animaux, quand ils sont appareillés. Un couple de pigeons. Je veux acheter un couple de tourterelles. Il a acheté un beau couple de chiens.

Le laboureur répond au taureau qui l'appelle ;
L'aurore les ramène au sillon commencé.
Il conduit en chantant le *couple* qu'il attelle. (Lamart.)

— *Couple de chevaux.* Deux chevaux accouplés qui servent à remonter les bateaux sur les rivières.

— Poét. Employé pour *paire*, qui est du style familier.

Il dit, et de ses mains fait tomber sur le sable
De cestes menaçants un *couple* épouvantable.
(Delille.)

— Poés. et myth. En parlant de Saturne et de Rhée. Tout vivait en commun sous ce *couple* adoré. (Boil.)

— Mar. Deux membres ou côtes d'un bâtiment qui s'élèvent d'un même point de la quille et sont opposés l'un à l'autre. Les couples d'un vaisseau. Le maître couple.

— Mar. *En couple.* loc. adv. Il se dit de la [illegible] long en long, ou qui se tient exactement par son travers, à petite distance. Ce navire est en couple du nôtre.

— Pêch. Fil de fer un peu courbe, qui porte au milieu un petit poids, et aux deux bouts deux piles garnies chacune d'hameçons. On attache ce fil de fer, par le milieu, à une longue ligne que les pêcheurs tiennent dans la barque qui va à la voile. Pêcher au couple.

COUPLÉ, ÉE. part. pass. du v. Coupler. empl. adjectiv. Attaché ensemble. Chiens couplés. Ces épagneuls étaient mal couplés.

. . Toutes choses
Qui lors étaient ensemble mal *couplées*,
Et l'une et l'autre en grand d'accord troublées. (Marot.)

— Chem. de fer. *Roues couplées.* Les roues de chaque côté de deux essieux consécutifs, et qui sont réunies deux à deux au moyen de fortes bielles en fer, terminées à chaque extrémité par des manivelles agissant en dehors du corps de la machine, sur les essieux des roues. L'emploi des roues *couplées* est fort utile pour remorquer les convois sur des pentes raides, à cause de l'augmentation d'adhérence sur les rails. (Tourn.)

COUPLER. v. a. 1re conj. (du lat. *copulare*; dérivé de l'héb. *caphal*, doubler, joindre ensemble). Véner. Attacher ensemble des chiens de chasse pour les mener. Coupler des épagneuls. Avez-vous couplé les chiens ? Il faut coupler ces chiens.

— Signifiait aussi, par extens., Loger deux personnes ensemble, dans les occasions où les logements étaient marqués par des maréchaux des logis. On coupla les officiers de la maison du roi, parce qu'on ne pouvait loger tout le monde séparément.

— Riv. *Coupler un train.* En rassembler les parties ; on se sert pour cet ouvrage de grosses rouettes, dites Rouettes à coupler. V. TRAIN.

— Techn. *Coupler du linge.* L'attacher en le cousant.

COUPLET. s. m. (du prov. *coublé*, même signif. ; dérivé sans doute de *copula*, lien, couple, assemblage, dont on a fait *capulum*, et ensuite *capuletum*). Poés. Certain nombre de vers qui font une partie de la chanson, et quelquefois la chanson entière. Un couplet de chanson. Cette chanson a quatre couplets. Elle n'a qu'un couplet. Répétez-nous le second couplet. Il tourne bien un couplet. J'ai vu, dans l'almanach des Muses, cent *couplets* impromptu en leur honneur, et n'y ai pas trouvé un seul distique adressé à une mère de famille, nourrissant trois ou quatre petits enfants avec le produit du travail de ses mains. (Henrion.) On chanta ; je m'y joignis par quelques *couplets* inédits ; j'en fis même un en impromptu, et qui fut fort applaudi suivant l'usage. (Brill.-Sav.)

Mais pourtant on a vu le vin et le hasard
Inspirer quelquefois une muse grossière,
Et fournir sans génie un *couplet* à Linière. (Boileau.)

— *Couplet* se disait aussi des psaumes et des proses qu'on chante à l'Église. Le premier couplet du *Magnificat.* Le troisième couplet du *Lauda, Sion.*

— Il se dit quelquefois au pluriel pour Chanson. Des couplets de fête. Il court contre lui des couplets satiriques. On a fait des couplets contre vous. Il nous chanta des couplets fort agréables. Voilà de bien joyeux couplets.

— Épith. Joli, léger, élégant, facile, spirituel, ingénieux, fin, malin, mordant, satirique, libre, licencieux, gaillard, obscène, libertin, etc. || Périphr. Du couplet l'aimable enjouement ; du couplet la gaîté franche, vive, pétillante. || Syn. simp. Stance, strophe, verset.

— Littér. *Couplets carrés.* Couplets de huit vers dont chacun est composé de huit syllabes.

— Art scén. On donne, au théâtre, le nom de *couplet* à des tirades, à des morceaux de quelque étendue. L'acteur a parfaitement dit ce couplet. Surtout jouez avec beaucoup d'âme et de force la fin du *couplet* de votre premier acte. (Volt.) La vraisemblance était, il faut en convenir, fortement choquée par cette distribution méthodique des tirades et des *couplets*, pour emprunter un mot au langage spécial du théâtre. (Rev. de Par.)

— Armur. Fusil brisé dont le canon est formé de deux pièces vissées ensemble. Les couplets sont défendus, à cause qu'ils servent aux paysans pour aller de nuit à la chasse.

— Impr. *Couplets de presse.* Deux grosses charnières de fer qui attachent le grand châssis ou tympan au coffre de la presse.

— Techn. Les serruriers appellent *couplet* deux pattes de fer à queue d'aronde, assemblées par une charnière, et servant à unir un châssis avec son dormant, un couvercle avec le corps d'une boîte, etc. || Charnière à deux tranches.

COUPLETÉ, ÉE. part. pass. du v. Coupleter. S'empl. adjectiv. Chansonné. Il a été méchamment coupleté.

COUPLETÉ, ÉE. s. Qui est maltraité dans une chanson. Plusieurs *coupletés* parlèrent à Rousseau sur un ton si vif, et si près d'en venir au châtiment, qu'il désavoua ses couplets. (Anti-R.) Quelques *coupletés* perdant patience, chansonnèrent à leur tour. (Id.)

COUPLETER. v. a. 1re conj. (rad. *couplet.*) Il double le *t* devant une syllabe muette. *Je couplette, tu couplettes, il couplette*, etc. Faire des couplets, des chansons contre quelqu'un. Fam. et peu usité. On dit aujourd'hui *Chansonner.*

COUPLETEUR. s. m. (rad. *couplet*). Qui fait des couplets. Il vieillit.

Peu vif dans l'entretien, craintif, distrait, rêveur,
Chansonnier sans chanter, passable *coupleteur*,
Jamais dans mes chansons on n'a rien vu d'immonde.
(Panard.)

COUPLETIER. s. m. Se disait pour Coupleteur.

COUPLIÈRE. s. f. (rad. *couple*). Comm. Assemblage de huit rouettes bouclées par un bout, où elles forment une espèce de nœud coulant, et dont on se sert dans la construction des trains, pour retenir la branche d'un train sur l'atelier.

COUPOIR. s. m. (rad. *couper*). Métal. Instrument dont se servent les monnayeurs pour couper en rond les pièces de monnaie.

— Techn. Instrument avec lequel le chandelier rogne les bouts des chandelles communes. || Le fondeur de caractères se sert du *coupoir* pour retenir et serrer ensemble deux ou trois cents lettres, afin d'en enlever, avec des rabots faits exprès, certaines parties superflues qui nuiraient à l'impression. || Les boursiers donnent aussi le nom de *coupoir* à un outil avec lequel ils coupent les fils de laiton et autres. || Le *coupoir* est encore un outil à l'usage de l'imprimeur, du cartier, du faiseur de peignes.

COUPOLE. s. f. (de l'it. *cupola*, même signif., formé du gr. κυπέλλον, coupe, vase à boire). Archit. Voûte sphérique ressemblant à une coupe renversée, et qui surmonte un édifice circulaire. La coupole du Panthéon. La coupole d'une église, d'une chapelle. La coupole d'Argyrose.

Le temps peut écraser ton altière *coupole*
Et ton antique métropole,
Du linceul de l'oubli sans pouvoir les couvrir.
(Millevaye.)

— Par extension. Le dôme même. La coupole de Saint-Pierre de Rome. La *coupole* la plus hardie et la plus magnifique qui ait été construite, est la *coupole* de St-Pierre de Rome. (Duch.)

— Syn. comp. COUPOLE. DÔME. Quoique souvent on semble employer indifféremment les mots *coupole* et *dôme*, ils ne sont cependant pas synonymes, et l'un désigne mieux l'intérieur, tandis que l'autre est réservé pour l'apparence extérieure. Ainsi on doit dire que la *coupole* des Invalides a été peinte par La Fosse, et que le *dôme* est surmonté d'une lanterne.

COUPON. s. m. (rad. *couper*). Comm. Ce qui reste d'une pièce de drap, de toile ou d'étoffe quelconque, lorsqu'on a coupé sur cette pièce une certaine quantité de mètres, et que cette pièce n'est plus complète. Un coupon de drap. Un coupon de toile. Il ne reste plus qu'un coupon de cette pièce de dentelle. Un *coupon* est ordinairement considéré comme objet de peu de valeur, et se vend, la plupart du temps, au rabais. (Lem.)

— Les marchands de bois flotté nomment *coupon* la dix-huitième partie d'un train de bois flotté.

— Banque, Papier de crédit. || *Coupon d'intérêts.* Promesse d'intérêts jointe à une action, et que l'on en détache à l'échéance indiquée. || *Coupon d'action.* Chacune des parties d'une action divisée entre deux ou plusieurs personnes.

— Dans les théâtres, on appelle *coupon de loge*, chacun des billets qui donnent entrée dans une même loge. Prendre un coupon, deux coupons de loge. Veuillez m'envoyer un coupon de loge. Souvent les *coupons* de loges sont offerts par les directeurs de théâtres aux rédacteurs des journaux influents. (Lem.)

COUPOUI. s. m. (pr. *kou-pou-i*). Bot. Genre établi pour un arbre de la Guiane, le coupoui aquatique, de la famille des myrtacées barringtoniées.

COUPTRAIN. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Mayenne (Mayenne) ; 550 hab.

COUPURE. s. f. (rad. *couper*). Division faite dans un corps continu par un instrument tranchant. J'ai une coupure au doigt. Il y a une coupure à ce cuir. Cette coupure a été faite avec un canif.

— Solution de continuité de la peau qu'on observe chez les enfants très-jeunes et très-replets, ainsi que chez des femmes enceintes, principalement aux fesses, aux cuisses, dans les replis de cette surface extérieure.

— Fig. Suppression, retranchement que l'on fait dans une composition littéraire, et particulièrement dans une pièce de théâtre. On a fait plusieurs coupures à cette pièce. L'auteur à consenti à ce que l'on fît des coupures à sa pièce.

— Agric. Rigole, petit canal que l'on pratique pour faciliter l'écoulement des eaux. Il a fait saigner son étang par des coupures. Il faut pratiquer une coupure pour l'écoulement des eaux de ce marais.

— Art milit. Retranchement, fossé, palissade, etc., qui se font dans un ouvrage, derrière une brèche, pour s'y défendre. Faire une coupure. Ils avaient fait des coupures qui arrêtèrent les assiégeants.

— Géolog. Je ne parle pas encore de ces larges ouvertures, de ces énormes *coupures*, qu'on trouve dans les roches et dans les montagnes. (Buff.)

COUQUE. s. f. Pâtiss. Sorte de petit gâteau [illegible] usage en Flandre.

COUR. s. f. (du lat. barb., *curtis*, cour, dans toutes ses acceptions). Espace découvert qui dépend d'une maison, d'un hôtel, et qui est environné de murs ou de bâtiments. Grande cour. Belle cour. Vilaine cour. Large cour. Longue cour. Cour d'entrée. Cour principale. Petite cour. Avant-cour. Cour de devant. Cour de derrière. Cour pavée. Cour sablée. Cour étroite. Cour sale, obscure. Cour gazonnée. Cour de cuisine. Cour carrée. Cour ronde. Cour en ovale. Cour ovale. Maison bâtie entre cour et jardin. Cour à fumier. Cour où les voitures tournent. Toute la cour était pleine de voitures. Le peuple qui avait été convoqué remplissait la cour. La cour du Louvre. La cour des Tuileries. La cour des Invalides.

Combien d'accents divers du coq, roi de nos *cours*,
Expriment les désirs, les haines, les amours. (Delille.)

— Enclos avec habitation.

— *Cour d'honneur.* Principale cour d'un château, d'un palais.

— *Basse-cour.* V. BASSE-COUR.

— *Cour de collége.* Grande place qui est dans un collége, et où les écoliers jouent et se divertissent.

— C'est par abus qu'on donne le nom de *cours* à certains passages qui, comme la cour du Dragon, à Paris, sont entourés de maisons dissemblables entre elles, et qui appartiennent à différents propriétaires.

COUR. s. f. Le lieu où est le souverain avec sa suite. Ainsi nommé de ce qu'autrefois les officiers qui accompagnaient le souverain remplissaient diverses fonctions dans les cours basses-cours, écuries, etc. Il a écrit, dépêché à la cour. Adressez vos lettres à la cour. Ma *cour* fut ta prison, mes faveurs tes liens. (Corn.)

Quand pourront les neuf sœurs, loin des *cours* et des villes,
M'occuper tout entière, et m'apprendre des cieux
Les divers mouvements inconnus à nos yeux. (La Font.)

— Les principaux personnages, les officiers qui accompagnent ordinairement un roi, un souverain, qui sont auprès de lui. Cour royale. Cour impériale. La cour du roi, de l'empereur, du pape. Belle cour. Grande cour. Petite cour. Noble cour. Cour galante. Il était réservé au plus grand des rois de rétablir l'honneur des lettres en votre faveur, de vous ouvrir son propre palais, de se faire, au milieu de cette *cour* superbe et tumultueuse, comme une *cour* paisible et modeste où règne une honnête émulation. (Fléch.) On n'y voyait pas une *cour* tremblante n'oser presque lever les regards jusques au maître, et craindre de manquer au respect dans l'excès même de ses hommages. (Mass.) C'est une chose délicate pour un prince religieux que de réformer la *cour*, et de la rendre pieuse. (La Bruy.)

Je ne connais Néron et la *cour* que d'un jour ;
Mais si j'ose le dire, hélas ! dans cette *cour*,
Combien tout ce qu'on dit est loin de ce qu'on pense !
(Racine.)

— Le souverain, son conseil et ses officiers, sa famille. Attendre, recevoir les ordres de la cour. Être bien à la cour. L'ancienne, la nouvelle cour. Les *cours* sont souvent comme de magnifiques pendules mal réglées : elles brillent au dehors et ne renferment que confusion. (Boiste.)

Je définis la *cour* un pays où les gens,
Tristes, gais, prêts à tout, à tout indifférents,
Font ce qu'il plaît au prince, ou, s'ils ne peuvent l'être,
Tâchent au moins de le paraître. (La Font.)

— Gouvernement, cabinet du prince, considéré par rapport à la politique extérieure. La cour de France. La cour d'Espagne. La cour de Rome. Ces trois cours ont résolu de faire alliance. Il rapporta en France des lumières sur l'état de la cour d'Angleterre.

— Suite d'un grand seigneur, d'un prince, quoiqu'il ne soit pas prince souverain. M. le duc est de la cour du prince de Wagram. La cour de l'électeur, du margrave, du grand duc. Les petites cours ont leurs intrigues aussi bien que les grandes.

— L'air, le ton de la cour, la manière de vivre de la cour. Il entend, il sait bien sa cour. C'est un homme de la vieille cour. L'air, l'esprit, le ton de la cour. Esprit de cour. Intrigue de cour. Cabales de cour. Connaître la cour. Suivre la cour. Imiter la cour. La *cour* ne rend pas heureux, mais elle empêche de l'être ailleurs. (La Rochef.) Qui dit *cour* dit le séjour de la dissimulation et de la défiance, le fléau de tout enthousiasme vertueux. (Morellet.)

— Mythol. Suite, cortége qui accompagne plusieurs divinités de la Fable, telles que Jupiter, Apollon, Neptune, Pluton, Junon, Vénus, Flore, Pomone, etc. Vénus à Gnide aime à fixer sa *cour*. (Léonard.)

Sur votre rive fortunée
Apollon ramène sa *cour*. (Gresset.)

— Fig. *La cour céleste.* Le Paradis.

— *Cour plénière.* Assemblée solennelle que nos rois tenaient le jour de quelque grande fête, ou lorsqu'ils voulaient faire un magnifique tournoi. On y traitait certaines affaires au milieu des fêtes et des réjouissances. Le roi tint cour plénière le jour de Noël. Il y eut une cour plénière. || On a aussi donné le nom de *cour plénière* à des assemblées que tenaient des seigneurs, dans lesquelles on décidait les différends qui s'élevaient à l'occasion des fiefs.

— Fig. et fam. *Avoir, tenir cour plénière.* Avoir chez soi plus de monde, plus grande [illegible] tenez aujourd'hui cour plénière.

— Prov. et fig. *C'est la cour du roi Pétaud.* Se dit d'un lieu, d'une maison où chacun veut commander, et où il n'y a que de la confusion. || Se dit aussi d'une réunion où tout le monde veut parler à la fois.

— Fig. Se dit en parlant d'une personne qui est entourée de gens empressés à lui plaire. Les amants de cette femme lui forment une cour nombreuse. Depuis qu'il est en place, il a une petite cour.

— *Avoir bouche à cour* ou *bouche en cour.* Avoir droit de manger à quelqu'une des tables entretenues par le roi, par le prince. Il avait de gros appointements et bouche à cour.

— *Un homme, un seigneur de la cour, une dame de la cour, les gens de la cour.* Se dit de ceux qui suivent la cour, et qui vivent à la manière de la cour, qui y sont attachés, soit par leur naissance, soit par leur emploi. || *Homme de cour.* Celui qui a les manières, le ton, les habitudes que l'on prend à la cour. Qui est souple et adroit, mais faux et artificieux. || Homme qui promet beaucoup et qui ne tient jamais rien. || Homme dont le costume somptueux annonce qu'il est attaché à la cour, et qui pourtant n'y est jamais allé.

— *Femme de cour.* Femme d'intrigues, qui n'est pas d'ordinaire une fort honnête personne.

— *Abbé de cour.* Abbé qui vit en homme du monde.

— *Évêque de cour.* Prélat suivant la cour, ne résidant point dans son diocèse, et briguant la faveur.

— *Ami de cour.* Celui qui n'a que de fausses apparences d'amitié.

— *Peste de cour.* Courtisan sans importance, dont l'unique affaire est de desservir les autres par des rapports malveillants, des médisances et des calomnies.

— *Renard de cour.* Fin courtisan.

— *Mouche de cour.* Espion courtisan, qui rend compte au maître de ce qui se passe.

— Prov. *Être effronté comme un page de cour.* Être hardi jusqu'à l'impudence.

— Prov. et fig. *De l'eau bénite de cour.* De vaines promesses, de vaines protestations de service et d'amitié, telles qu'en font ordinairement les gens de cour. Ne comptez pas sur tout ce qu'il vous a promis, c'est de l'eau bénite de cour, c'est eau bénite de cour. Donner de l'eau bénite de cour.

— *Esprit de cour.* Cette expression employée par Corneille dans *Rodogune*, pour un esprit de la cour, nourri chez les grands, n'est pas digne d'une reine.

— Par extens. Se dit des respects qu'on rend à une personne, des assiduités qu'on a auprès d'elle, dans la vue de lui plaire, d'obtenir sa bienveillance. Faire sa cour au roi, faire la cour aux grands. Il fait la cour à ses juges. J'ai passé toute la matinée chez le prince, je lui ai fait ma cour tout à loisir. C'est mal faire sa cour que de parler de mauvaises nouvelles. Un homme qui fait la *cour* est maître de son geste, de ses yeux et de son visage. (La Bruyère.)

— Fam. *Faire un doigt de cour à quelqu'un.* Se montrer assidu auprès de quelqu'un.

— *Faire la cour de quelqu'un.* Lui rendre de bons offices auprès de quelqu'un. Vous avez besoin d'un tel, je lui ai bien fait votre cour.

— *Faire sa cour d'une chose auprès de quelqu'un.* Se rendre agréable à quelqu'un en lui disant une chose dont il est bien aise qu'on l'informe. Je conviens que j'ai dit cela sur le compte d'un tel; vous pouvez en faire votre cour auprès de lui, si cela vous plait.

— *Faire la cour aux dépens de quelqu'un.* Chercher à plaire, à se faire bien venir, en disant du mal de quelqu'un.

— *Faire sa cour à une femme.* Chercher à s'en faire aimer, à lui plaire, à s'insinuer dans ses bonnes grâces. Il y a longtemps qu'il fait la cour à cette demoiselle dans le dessein de l'épouser.

— *Faire la cour* est une expression familière qui ne peut être admise dans le style tragique; ainsi Corneille ne devait pas dire : Je le sais, ma princesse, et qu'il vous fait la *cour*. Ajoutons que *ma princesse* appartient au comique.

— Fig. Je n'ai fait ma *cour* qu'à la vérité, je n'ai dédié ce livre qu'à elle. (Volt.) Je vous envoie une tragédie.... si elle n'a pas l'air d'être l'ouvrage d'un bon poète, elle aura celui d'être au moins d'un bon chrétien; et, par le temps qui court, il vaut mieux faire sa *cour* à la religion qu'à la poésie. (Id.)

COUR. s. f. Siége de justice où l'on plaide. Autrefois les juridictions n'étaient pas territoriales, et la justice se rendait par des officiers attachés à la suite du souverain. Le mot cour ne se dit maintenant que des tribunaux supérieurs. Cour de cassation. Cour royale ou d'appel. Cour d'assises. Cour de justice criminelle. Cour des comptes. Arrêt de la cour de cassation. Avocat à la cour royale de Paris. La jurisprudence de la cour est constante à cet égard. Son appel a été porté à la cour royale de Rouen. La cour, par son arrêt du mois dernier, a confirmé le jugement. La cour s'est réunie, est entrée en séance à telle heure. Conseiller à la cour de cassation, à la cour des comptes, à la cour royale d'Orléans. Les membres d'une cour. Il fait partie de la cour. Prêter serment devant la cour. Il a été condamné à mort par [illegible] réunie à la majorité des jurés.

— Dans l'ancienne organisation judiciaire, il se disait de la plupart des tribunaux. Cela fut jugé en cour d'église. Cour de parlement. Cour présidiale. Cour des monnaies. Cour prévôtale.

— *Cour d'assises.* Juridiction supérieure qui siége par intervalle dans chaque département pour juger les accusés que la cour royale lui a déférés.

— *Cour des aides.* Anc. jurispr. Compagnie souveraine, instituée pour juger en dernier ressort tout procès, tant civil que criminel, au sujet des aides, gabelles, tailles, etc.

— *Cour de cassation.* Juridiction établie pour maintenir dans tout le territoire français l'unité de législation et de principes, et veiller à ce que les différentes juridictions restent dans les limites de compétence que la loi leur a tracées. La Cour de cassation ne connaît que de la violation des formes et ne s'occupe nullement du fond.

— *Cour de justice criminelle et spéciale.* Tribunal souverain institué pour prononcer en dernier ressort et sans le concours d'un jury sur toutes les accusations de crimes emportant peines afflictives et infamantes, et pour statuer sur les appels des jugements rendus en matière correctionnelle par les tribunaux d'arrondissement.

— *Cour des comptes.* Cour instituée en 1807 pour exercer les fonctions de la comptabilité nationale, qui, en 1791, avait remplacé les anciennes chambres des comptes. La comptabilité nationale vérifiait tous les comptes des recettes et dépenses publiques.

— *Cour des monnaies.* Tribunal chargé de connaître en dernier ressort de tout ce qui concernait les monnaies, leur fabrication, et tout ce qui y avait rapport, tant au civil qu'au criminel.

— *Cour des pairs.* La Chambre des pairs constituée en haute cour de justice, pour connaître d'un crime d'État.

— *Cour des poisons.* V. CHAMBRE DES POISONS.

— *Cour ecclésiastique.* Juridiction ecclésiastique.

— *Cour féodale.* Tribunal où les vassaux des seigneurs étaient jugés.

— *Cour foncière.* Basse justice établie pour les droits fonciers.

— *Cour laïque.* Juridiction séculière.

— *Cour majeure.* Cour souveraine de Béarn.

— *Cour martiale.* Tribunal militaire établi, par la constitution de 1791, pour appliquer les lois pénales sur les crimes et délits militaires, après que les jurés avaient prononcé sur le fait.

— *Cour nationale.* Assemblée générale de la nation, qui connaissait des appels majeurs, de certaines contestations domaniales, et qui seule avait le privilége de juger les comtes, les grands et même les rois.

— *Cour palatine.* Celle que présidait le comte du palais, et qui s'occupait des réclamations les moins importantes.

— *Cour personnelle.* Cour où les parties devaient comparaître et procéder en personne.

— *Cours prévôtales.* Cours judiciaires qui étaient le siége de la justice mal déterminée des anciens grands prévôts de la connétablie de l'hôtel. || Tribunaux exceptionnels créés après les Cent jours. Un prévôt ou juge militaire y présidait cinq juges civils. Napoléon avait établi les cours prévôtales, mais seulement pour les délits de contrebande.

— *Cour royale.* Tribunal de premier ordre, ayant pour attribution générale de connaître souverainement, en matière civile, des appels des jugements de première instance rendus par des tribunaux d'arrondissement et de commerce de son ressort, et en matière criminelle, des appels de police correctionnelle, et de statuer sur les mises en accusation des prévenus contre lesquels les chambres du conseil des tribunaux de première instance ont rendu des ordonnances de prise de corps. || Tribunal présidé par le roi siégeant en son conseil, où étaient portées les affaires d'un plus grand intérêt, et surtout le jugement des perturbateurs de la paix publique, des magistrats impliqués dans une sédition.

— *Cours souveraines.* Celles où les affaires se jugent en dernier ressort et sans appel.

— *Cour spéciale.* Tribunal souverain qui avait été subrogé à une cour de justice criminelle, et qui a été supprimé.

— *Cours subalternes.* Celles dont les jugements pouvaient être cassés et portés à une cour supérieure.

— *Cours supérieures.* Celles où les recours à la justice souveraine étaient déférés, dans la constitution carlovingienne.

— *La cour suprême.* La Cour de cassation.

— *Mettre hors de cour, mettre hors de cour et de procès.* Renvoyer les parties, ou une des parties, comme n'ayant pas lieu de prononcer juridiquement. On mit les parties hors de cour. On a statué sur plusieurs chefs de demandes; sur le surplus, les parties ont été mises hors de cour et de procès.

— *Hors de cour.* Signifiait autrefois, en matière criminelle, qu'il n'y avait pas assez de preuves pour asseoir une condamnation.

— Les juges. Faire observer à la cour.

— Lieu où siége une cour de justice. Je vais [illegible]

— Dr. canon. *Cour de chrétienté.* Juridiction en vertu de laquelle l'évêque, par son official ou par lui-même, connaissait de toutes les affaires auxquelles l'Église avait intérêt : des marchés avec serment, des mariages, des testaments, des sacriléges, du parjure, de l'adultère, etc.

— Hist. *Cour d'amour.* Société de personnes des deux sexes qui s'était formée en Provence, vers la fin du XIe siècle. La cour d'amour était une sorte de tribunal où se jugeaient souverainement les questions agitées entre les troubadours dans les temps de la chevalerie. Ces questions, contenues dans les poëmes appelés *tensons*, roulaient toujours sur des sujets de galanterie. || *Cour des miracles.* Nom qu'on donnait à Paris, pendant le moyen âge, à plusieurs ruelles, impasses et enceintes habitées par des gueux de profession et des filous.

— Anc. prat. Pouvoir de juger. Le roi attribue aux juges par lui délégués toute cour et juridiction pour connaître d'une affaire. || *Ravoir la cour.* Obtenir le renvoi d'une cause. || *Rendre la cour à ses hommes.* Renvoyer les parties devant la justice de ses vassaux.

— Diplom. *Lettres de cour* ou *de cours.* Caractères dont les officiers des tribunaux se servaient, au XIVe siècle, dans la copie de leurs actes.

— Cour, conformément à son étymologie, s'est écrit d'abord *cort* et *court*, en sorte que Malherbe l'a fait rimer avec *accourt.*

> Qui ne sait que toute la *court*
> A regarder tes exercices
> Comme à des théâtres *accourt.* (MALHERBE.)

|| La Fontaine l'a fait rimer avec *faire court.* Depuis longtemps on écrit *cour*, et on ne le fait plus rimer avec les mots en *ourt.*

— Iconol. On représente la Cour sous la figure d'une femme jeune et belle, coiffée galamment, et vêtue d'une étoffe légère et de couleur changeante. Elle tient, dans sa robe relevée au-dessus du genou, diverses sortes de fleurs et des hameçons d'or attachés à des fils de soie verte. Une statue de Mercure, placée auprès d'elle, indique l'adresse et l'éloquence d'insinuation nécessaires aux courtisans.

— Syn. simpl. Palais, château, louvre. || Des officiers du prince. || Attachement, empressement; soins assidus, empressés; assiduités, devoirs, respects. || Epith. En parlant de celle des princes, Auguste, illustre, aimable, galante, polie, raffinée, délicate, efféminée, florissante, fastueuse, brillante, opulente, pompeuse, magnifique, nombreuse, fréquentée, déserte, abandonnée, superbe, orgueilleuse, vaine, tumultueuse, orageuse, glissante, ingrate, agitée, périlleuse, parjure, dangereuse, trompeuse, perfide, esclave, servile, avilie, importune, horrible, coupable, impie. || Assidue, constante, fidèle, complaisante, empressée, fréquente, intéressée, utile. || Périphr. Le tourbillon, le tumulte de la cour. La cour des dieux. || Epith. Éthérée, aérienne, céleste, suprême, divine, immortelle, harmonieuse, humide, voluptueuse, odorante, sombre, infernale, ténébreuse.

— Syn. comp. DE COUR. DE LA COUR. *De cour* ne se prend qu'en mauvaise part, et désigne ordinairement ce qu'il y a de vicieux et de répréhensible dans les cours. *De la cour* ne qualifie qu'en indiquant une relation essentielle à ce qui environne le prince.

COURABLE. adj. des 2 g. Se disait pour Qui peut être couru. || Léger.

— Véner. Se dit d'une bête qui est bonne à courir.

COURAGE. s. m. (du bas lat. *coragium*, formé de *cor*, cœur). Sentiment de nos propres forces qui nous fait surmonter un danger s'il peut être écarté, ou nous le fait voir de sang-froid, s'il est au-dessus de nos moyens de l'éviter. Grand courage. Noble courage. Courage élevé, haut, fier, mâle, martial, viril, ferme, intrépide, invincible, indomptable, bouillant, héroïque. Donner, inspirer du courage. Rendre le courage. Prendre, reprendre courage. Perdre courage. Perdre le courage. Exciter, enflammer, échauffer, réveiller, ranimer le courage. Glacer, refroidir, abattre, faire fléchir le courage. Il y a autant de *courage* à supporter la fortune que l'infortune. (Bonnin.) Il y a plus de folie que de manque de *courage* à se livrer à ses passions. (Id.) Le *courage* est la force des faibles. (Fén.) Tel qui se laisse intimider par un petit péril, retrouve tout son *courage* dans un péril plus grand. (Id.) Le *courage* qui nous jette dans la mort n'est que le *courage* d'un instant. (B. de St-P.)

> Les matelots sentaient défaillir leur *courage*,
> Et d'une voix plaintive imploraient le rivage. (DEL.)

— Se dit aussi en parlant des animaux hardis, tels que les lions, les sangliers, les chiens, les chevaux, les aigles, etc. Ce chien a bien du courage. Le lion est celui de tous les animaux qui a le plus de courage.

— Prov. *Il n'y a plus que courage.* Se dit quand on approche de la fin de quelque travail.

— Fig. et fam. *Prendre, tenir son courage à deux mains.* Faire effort sur soi-même pour s'affermir dans une résolution.

— Se prend quelquefois dans un sens défavorable, qu'indique l'épithète dont ce mot est accompagné. Faible courage. Courage équivoque. Courage brutal.

— Fermeté dans le péril, dans un état pé- [illegible] courage. Grand courage. Noble courage. Bon courage. Courage franc. Courage élevé. Courage invincible. Le vrai *courage* est de savoir souffrir. (Volt.) S'il faut du *courage* pour se donner la mort, il en faut encore plus pour surmonter la douleur. (Le Blanc.) On exagère son malheur pour faire admirer son *courage.* (Boiste.)

— *Courage d'esprit.* Résolution calme, ferme, inébranlable, dans les divers accidents de la vie. Le roi avait de la bravoure, mais n'avait nul *courage* d'esprit. (Volt.) Le *courage* d'esprit avec lequel Louis XIV vit sa fin fut dépouillé de cette ostentation répandue sur toute sa vie. (Id.) Il y a encore aujourd'hui des savants qui ont le *courage* d'assurer que nous n'avons aucune idée de la véritable tragédie, depuis que nous avons banni les chœurs. (Id.)

— Dans le style élevé et dans la poésie, a personne même qui possède le courage. Enflammer les courages. Tu peux bien sans rougir aimer un grand *courage.* (Corn.) La parole suffit entre les grands *courages.* (Id.) L'éloignement de nos armées actives, repliées sur l'Apennin, désespérait singulièrement les *courages.* (Thiers.) Ces *courages* si fiers, accoutumés dans les armées à un pouvoir absolu, rapportaient, avec la victoire, un esprit de hauteur, toujours à craindre dans un état libre. (Vert.)

— Du temps de Corneille, on disait les *courages* pour *les esprits*, et l'on peut encore l'employer dans ce sens.

> Vous dirai-je les noms de ces grands personnages,
> Dont j'ai dépeint les morts pour aigrir les *courages.*
> (CORNEILLE.)

— *Un grand courage.* Un homme qui se distingue par la noblesse d'âme, ou par une grande force de caractère. Un grand courage dédaigne de se venger. Les grands courages ne se laissent point abattre par l'adversité.

— Fam. Zèle, ardeur, avec laquelle on se porte à faire une chose. Je vous servirai de grand courage, de bon courage. Il y allait de grand courage. Il n'a pas fait cela de bon courage.

— Sentiment, passion, mouvement. Il a gagné cela sur son courage. Si j'en croyais mon courage.

— Dureté de cœur. Auriez-vous le courage d'abandonner vos enfants? Je n'ai pas le courage de lui refuser cela. Le traître eut le courage de livrer son meilleur ami.

— On dit bien dans le style familier, *tu as bon courage,* mais on ne peut pas dire comme Corneille, Ton *courage* était bon, ton devoir t'a trahi.

— *Courage de,* suivi d'un infinitif. Il fallait quelquefois avoir le *courage* de lui déplaire. (Fléch.) Daigne le juste ciel vous donner le *courage* de vous en souvenir. (Corn.)

— Iconol. Figure allégorique, représentée par Hercule armé de sa massue, et couvert d'une peau de lion, s'élançant au travers des flammes pour combattre l'Hydre.

— Syn. simpl. Bravoure, valeur, intrépidité, cœur, ardeur, audace, hardiesse, témérité, vaillance, force, fermeté, générosité, vivacité, zèle. || Barbarie, dureté, férocité, fierté, orgueil. || Epith. Ardent, bouillant, brûlant, enflammé, indompté, intrépide, belliqueux, martial, ferme, mâle, noble, généreux, héroïque, invincible, obstiné, inflexible, opiniâtre, infatigable, aveugle, farouche, féroce, cruel, superbe, orgueilleux, rebelle, prudent, tranquille, paisible, docile, calme, réfléchi, oisif, stérile, ranimé, relevé, affermi, endurci, énervé, affaibli, abattu, altéré, amolli, engourdi, faible, incertain, douteux, brutal, flottant. || Périphr. Valeur guerrière, fureur guerrière.

COURAGE. interj. S'empl. pour animer, pour exciter. Allons, courage! Courage, mes amis. Courage, soldats. Bon courage! Bon, mon esprit, *courage,* poursuivez. (Boil.)

> *Courage,* vils mouchards, vous êtes avertis!
> Vous pouvez sans danger décimer le pays. (BASTIDE.)

COURAGE. s. m. Bot. Nom qu'on donnait autrefois à la bourrache.

COURAGEUSEMENT. adv. Avec courage. Il s'y est porté courageusement, fort courageusement. Il s'est battu, il s'est défendu courageusement. Il a souffert les tourments, la mort courageusement. Supporter courageusement l'infortune. Combattre courageusement.

— Avec fermeté, avec constance, avec patience. L'homme supporte plus *courageusement* le malheur, que la perte de l'espérance. (Boiste.)

— On peut mettre cet adverbe entre l'auxiliaire et le participe. Il s'est défendu courageusement, ou il s'est courageusement défendu.

— Syn. comp. COURAGEUSEMENT. AVEC COURAGE. *Courageusement* caractérise l'action d'une manière générale, et *avec courage* en marque une circonstance particulière.

COURAGEUX, EUSE. adj. Qui a du courage. Il est très-courageux. Il est trop courageux pour reculer. Les dogues sont courageux.

— Qui souffre avec constance, avec patience. Être, se montrer courageux dans le malheur, dans les souffrances. Une âme courageuse. Le suicide qui, de deux maux, la vie et la mort, choisit celui qui lui paraît le moindre, ne peut être un homme *courageux.* (Boiste.) Il me semble qu'il faut de la santé pour avoir l'esprit *courageux.* (Volt.)

— Qui montre du courage. Trait courageux. Action courageuse. Discours courageux. Re- [illegible] rageux. La pénitence doit être véritable, constante et *courageuse.* (Pasc.) J'attends avec bien de l'impatience le nouvel ouvrage que vous m'avez annoncé; j'y trouverai sûrement des vérités *courageuses* que les autres hommes osent à peine penser. (Volt.) C'est un homme d'une probité *courageuse.* (Id.)

COURAI. s. m. Mar. Composition de suif, de soufre, de résine, qu'on applique très-chaude sur la carène des bâtiments destinés aux voyages de long cours, pour la garantir de la piqûre des vers. || *Donner le courai à un navire.* L'enduire de courai.

COURAILLER. v. n. 1re conj. (pr. *kou-*

ra-ié, fréquentat. de *courir*). Courir fréquemment.

— Pop. Se dit en parlant des personnes qui mènent une vie débauchée. Cette fille, ce garçon ne fait que courailler.

COURALIN. s. m. Mar. Espèce de petite pirogue en usage dans les colonies occidentales. Barque plate en forme de bac plat et léger, servant à charger et à décharger les gros bateaux et bâtiments.

COURALTAÏ. s. m. Hist. Assemblée des hordes tartares, qui avait lieu chaque année au printemps.

COURAMMENT. adv. Rapidement, avec facilité. Cela est écrit couramment. Lire couramment.

— Se met toujours après le verbe. Cela est écrit couramment.

COURANT, ANTE. adj. Qui a la propriété de courir, de couler.

— *Chien courant.* Chien dressé à courir après le gibier.

— *Eau courante.* Eau vive, eau qui coule toujours. De l'eau courante. Se baigner dans l'eau courante. En effet, nous ressemblons tous à des eaux *courantes*. (Boss.) Les eaux *courantes* ne sont pas exposées à cet accident, parce qu'elles renouvellent sans cesse leur ciment. (B. de St-P.) Les couches produites par les rivières et les eaux *courantes* ne sont pas de l'ancienne formation. (Buff.) La politesse est comme l'eau *courante*, qui rend unis et lisses les plus durs cailloux. (Boiste.)

—Mar. *Manœuvres courantes.* Cordages mobiles qui servent à tout moment pour manœuvrer le navire ; on les appelle ainsi, parce qu'ils coulent rapidement dans les poulies quand ils fonctionnent.

— Paléog. *Écriture courante.* Écriture cursive et rapide qui se fait par abréviation.

—Fig. Présent, actuel, en parlant du temps. L'année courante. Le terme courant. Le mois courant.

—*Intérêts courants.* Qui ne sont pas encore échus.

—Commun, ordinaire. Il est chargé d'affaires courantes. Acheter des denrées, des marchandises au prix courant.

— *Prix courant.* Sorte de bulletin qui indique le prix des denrées vendues au marché, ou celui auquel tous les marchands vendent une marchandise dont le prix est arrêté.

— *Compte courant.* État indiquant le doit et l'avoir respectifs de deux négociants qui sont en relation d'affaires.

— *Main courante* ou *brouillard.* V. BROUILLARD.

— *Monnaie courante.* Celle qui a un cours légal.

— *Toise courante, aune courante, mètre courant.* Mesure de quelques choses que ce soit, par toises, par aunes, par mètres, en longueur, sans avoir égard à d'autres dimensions. Cette muraille a tant de toises courantes. Faire marché au mètre courant L'aune courante de cette tapisserie vaut dix francs.

— Bot. *Feuille courante.* Qui embrasse sa tige et s'allonge sur elle.

— Imprim. *Titre courant.* Ordinairement ligne en petites capitales qui est mise au haut des pages d'un livre, d'un chapitre, pour indiquer le sujet dont il traite.

— *Tout courant.* loc. adv. Très-vite, en toute hâte. On vint m'avertir qu'il était chez moi, je m'y rendis tout courant.

— Sans hésiter, sans peine, facilement. Il lit tout courant. Il récita cela tout courant. Il joue mieux que lui, il le gagne tout courant.

COURANT. part. prés. du v. Courir. Qui court. Il est invar. On le trouve toujours courant les sermons. L'ignorance en *courant* fait sa ronde homicide. (Delille.)

COURANT. s. m. Le mois qui court, le mois actuel. Le cinq, le six du courant.

— Ellipt. On dit à la Bourse, *fin courant*, pour Fin du mois courant.

— *Le courant de l'eau*, ou absolument *le courant*. Le fil de l'eau. Suivre le courant. Il fut entraîné par le courant et se noya. Le courant du fleuve est très-rapide en cet endroit. Cette nacelle où le matelot lutte en vain contre le *courant* qui l'entraîne est l'image de la vie. (Boiste.)

— Fig. Sans regret pour le passé, ni crainte pour l'avenir, je laisse aller mon existence au *courant* de ma destinée. (Le prince de Ligne.)

— *Courant d'eau.* Canal ou ruisseau d'eau vive. Ce courant d'eau fait moudre plusieurs moulins, fait aller plusieurs machines.

— Mar. Endroit de la mer où l'eau a un mouvement propre indépendant de l'action du vent, soit dans toute sa profondeur, soit à une certaine profondeur seulement. Le courant emporta le vaisseau de ce côté-là. Il y a sur cette côte des courants très-dangereux. Il y a dans cette mer des courants généraux et des courants particuliers. Les *courants* coulent dans la mer comme les fleuves coulent sur la terre. (Buff.) Les *courants* varient à l'infini dans leur vitesse et dans leurs directions, dans leur force, leur largeur, leur étendue. (Encycl.)

— Partie d'une manœuvre qui passe dans les poulies.

— Phys. Se dit d'un fluide quelconque, lorsqu'il est en mouvement dans une certaine direction. Courant électrique. Le courant d'une pile. || *Courants électriques.* Courants que forme en même temps, et dans des directions opposées, la matière électrique, tant effluente qu'affluente, actuellement en mouvement. || *Courants magnétiques.* Mouvements de la matière magnétique qui circule continuellement d'un pôle à l'autre autour d'un aimant.

— Fam. *Courant d'air.* Vent qui, traversant un espace resserré, souffle d'une manière uniforme et continue. Il est dangereux de s'exposer à un courant d'air. Il y a dans ce corridor un courant d'air mortel. Un *courant* d'air augmente de vitesse comme un courant d'eau. (Buff.)

—Fig. *Dans le courant de l'année, du mois, de la semaine.* A une époque indéterminée de l'année, du mois, de la semaine. J'irai vous voir dans le courant de la semaine.

— *Mettre une pièce au courant du répertoire.* La mettre au nombre des pièces qui se jouent habituellement.

— *Le courant du marché.* Le prix actuel des denrées. Je ne vendrai pas ma marchandise que je n'aie vu le courant du marché.

— *Le courant des affaires.* Les affaires ordinaires. C'est le courant, c'est le train des affaires. Etre au courant des affaires. Un bon journal est un ami qui nous met au *courant* des affaires. (Boiste.)

— *Courant d'affaires.* La quantité d'affaires que l'on traite, ou dont on est chargé. Ce négociant, cet avoué a un bon courant d'affaires.

— *Mettre, tenir quelqu'un au courant d'une chose.* Le mettre, le tenir au fait d'une chose, lui en donner une connaissance exacte. Je l'ai mis au courant de ce qu'il doit faire dans son nouvel emploi. Je vous tiendrai, par mes lettres, au courant des nouvelles.

— *Se mettre au courant, être au courant d'une chose.* En prendre connaissance. Il se mit bientôt au courant des affaires, il fut bientôt au courant. Etre au courant des nouvelles. M. d'Argenson, malgré ses débauches et l'ardeur qu'il avait pour le plaisir, lorsqu'il était ministre de la guerre, ne se coucha pas un seul jour, pendant tout le temps qu'il fut en place, sans s'être mis au *courant*. (Fastes de Louis XV.)

— *Le courant du monde.* La manière ordinaire du monde. Se gouverner selon le courant du monde. Se laisser aller au courant du monde. Se laisser aller au courant.

— En matière de rentes, de loyer, Le terme qui court. Je vous quitterai tous les arrérages, pourvu que vous me payiez le courant. Je vous remets les arrérages, sans préjudice du courant.

— Charpent. *Courant de comble.* Comble considéré dans sa longueur.

— Syn. comp. COURANT. COURS. *Courant* désigne les eaux en mouvement ; *cours* se rapporte à l'espace parcouru et à la direction.

COURANTE. s. f. Espèce de danse grave. Courante simple. Courante figurée. Mener une courante. On ne danse plus la courante.

— Mus. Air sur lequel on dansait la courante. Composer une courante. Jouer une courante sur le violon.

— Sorte d'écriture cursive.

— Pop. Dévoiement, diarrhée. Avoir la courante.

— Techn. Meule supérieure d'un moulin à mouture.

COURANTILLE. s. f. (pr. *kou-ran-ti-ie* ; rad. *courir*). Pêch. Sorte de filet qu'on abandonne à lui-même, et qui dérive au gré du courant. On s'en sert pour prendre les thons.

COURANTIN. s. m. (rad. *courir*). Artif. Fusée qui court le long d'une corde tendue et bandée, et qui sert à former, même en l'air, une espèce de combat entre des figures qui représentent des hommes ou des animaux. || *Courantin simple.* Fusée couchée sur un tuyau enfilé dans une corde. || *Courantin double.* Celle à laquelle on ajoute une seconde fusée placée en sens contraire.

COURAP ou **COWRAP.** s. m. Pathol. Sorte de dartre lépreuse dont sont atteints quelquefois les habitants des Moluques et de plusieurs autres îles.

COURAQUET. s. m. Bot. Nom vulgaire de la rousserolle.

COURATARI. s. m. Bot. Genre de la famille des myrtacées lécythidées, établi pour un arbre de la Guiane, avec l'écorce duquel les naturels du pays font des lanières dont ils se servent pour monter sur les arbres. Son bois est excellent pour la charpente.

COURAU. s. m. Pêch. Petit bateau pour la pêche. || Allége.

COURAYÉ, ÉE. part. pass. du v. ... S'empl. adjectiv. Vaisseau courayé. Carène courayée.

COURAYER. v. a. 1re conj. (pr. *kou-ré-ié*). Mar. Appliquer une couche de courai sur la carène d'un navire qui n'est pas doublé en cuivre.

COURBABLE. adj. des 2 g. Bot. Se dit de parties qui sont susceptibles de se toucher, ou de se rapprocher par le sommet sans se toucher.

COURBAG. s. m. Relat. Instrument de supplice avec lequel les exécuteurs de la justice orientale frappent sur la pointe des pieds du condamné.

— Le supplice même.

COURBAGE. s. m. Action de courber.

COURBAN-BEIRAM. s. m. Relig. mahom. Fête des mahométans dans laquelle chaque père de famille doit offrir un sacrifice proportionné à ses facultés. Elle se célèbre six semaines après le ramadan, et offre du rapport avec la pâque des juifs.

COURBANT. part. prés. du v. Courber. Il est invar. Une personne courbant le dos.

COURBANT, ANTE. adj. Qui est susceptible de se courber.

— Mar. *Bois courbant.* Bois de construction dont les fibres suivent une certaine courbure.

— Mar. On dit substantiv. Un courbant.

COURBARIL. s. m. Bot. Espèce de légumineuses d'Amérique, du genre hyménée, qui donne une résine que l'on peut employer à la fabrication de ces vernis transparents. Son bois est employé dans la construction des édifices et des moulins à sucre. Il est d'un beau rouge et susceptible d'un poli parfait, ce qui le fait rechercher des ébénistes. Ses gousses renferment une pulpe farineuse d'une odeur aromatique et de la saveur du pain d'épice.

COURBARINE. s. f. Pharm. Résine de courbaril.

COURBATION. s. f. (pr. *kour-ba-ci-on*). Dimin. de Courbe.

COURBATON. s. m. Mar. Pièce de bois courbée presque à angles droits, dont l'usage est de joindre les membres des côtés d'un vaisseau à ceux de dedans, comme aussi de lier les allonges aux barots. Fortes pièces de bois attachées sous la fourrure d'une galère pour servir de contreforts. || *Courbatons* ou *taquets de hune.* Pièces de bois longues et menues, qui sont placées en forme de rayons autour des hunes, et qui servent à lier ensemble le fond, les cercles et les garites qui composent la hune. || *Courbaton de beaupré.* Pièce de bois qui fait un angle aigu avec la tête du mât. || *Courbatons de bitte.* Pièces de bois qui servent de contre-forts pour assurer les bittes.

COURBATU, UE. adj. Se dit proprement d'un cheval qui n'a pas le mouvement des jambes bien libre, pour avoir été morfondu après un trop grand travail. Vous avez trop échauffé votre cheval, il en est courbatu.

— Se dit quelquefois des personnes, dans un sens analogue. Je me sens tout courbatu.

COURBATURE. s. f. (du lat. *curvatura*, parce que cette maladie fait courber). Art vétér. Maladie d'un animal courbatu. Quand on vend un cheval, on doit le garantir de pousse, morve et courbature. La courbature s'appelle *pulmonie* dans les chevaux et *pommelière* dans les vaches.

— Pathol. Lassitude douloureuse dans tous les membres ; elle est produite tantôt par un travail excessif qui a exigé une contraction musculaire à laquelle on n'est point accoutumé ; tantôt par un exercice violent et prolongé pris sous l'influence d'une très-forte chaleur atmosphérique ; d'autres fois par un excès de veilles, etc.

COURBATURÉ, ÉE. part. pass. du v. Courbaturer. S'empl. adjectiv. Personne courbaturée.

COURBATURER. v. a. 1re conj. Médec. Donner, causer une courbature. Cela m'a tout courbaturé.

— SE COURBATURER. v. pron. Gagner une courbature.

COURBE. adj. des 2 g. (du lat. *curvus*, même signif.). Géom. Qui approche de la forme d'un arc. Ligne courbe. Cette ligne est courbe. Surface courbe.

— Anat. *Lignes courbes occipitales.* Empreintes musculaires à la face postérieure de l'os du même nom.

— Syn. comp. COURBE. COURBÉ. Ce qui est *courbé* a été rendu tel ; ce qui est *courbe* peut l'être naturellement.

COURBE. s. f. Géom. Ligne dont tous les points sont dans des directions différentes. Décrire une courbe. Tracer une courbe. La théorie des courbes. Newton observa et démontra que tout corps qui se meut dans une *courbe* obéit nécessairement à deux forces, l'une qui tend à le mouvoir en ligne droite, l'autre qui le détourne de cette ligne à chaque instant. (Condill.) || *Courbes algébriques* ou *géométriques.* Celles dans lesquelles la relation des abscisses aux ordonnées est ou peut être exprimée par une équation algébrique. || *Courbes transcendantes* ou *mécaniques.* Celles qui ne peuvent être déterminées par une équation algébrique. || *Courbe logarithmique.* Courbe telle que si l'on prend ses abscisses en progression arithmétique, ses ordonnées seront en progression géométrique. || *Point multiple d'une courbe.* Ce... occupent. || *Courbe caustique.* Courbe formée par des rayons de lumière réfléchis ou réfractés en tombant sur une autre courbe. || *Courbe à double courbure.* Courbe dont tous les points ne sauraient être supposés dans un même plan, et qui, par conséquent, est doublement courbe, et par elle-même, et par la surface sur laquelle on peut la supposer appliquée. || *Courbe polygone.* Courbe considérée non comme rigoureusement courbe, mais comme un polygone d'une infinité de côtés. || *Courbe exponentielle.* Courbe définie par une équation exponentielle. || *Rectification d'une courbe.* Opération qui consiste à trouver une ligne droite égale en longueur à cette courbe. || *Quadrature d'une courbe.* Opération qui consiste à trouver l'aire ou l'espace renfermé dans cette courbe. || *Famille de courbes.* Assemblage de plusieurs courbes de différents genres, représentées toutes par la même équation d'un degré indéterminé, mais qui diffèrent selon la diversité des courbes.

—Tout ce qui a la forme d'une ligne courbe.

Il est des plis heureux, des *courbes* naturelles,
Dont les champs quelquefois vous offrent des modèles.
(DELILLE.)

— Agric. Agraire dont on se sert pour chausser les vignes. || Crossettes de la vigne.

— Archit. *Courbe rampante.* Limon courbe d'un escalier de bois à vis.

— Art vétér. Espèce de tumeur dure et calleuse qui vient aux jambes des chevaux, et qui est ordinairement produite par un effort ou par un exercice trop grand.

— Charpent. Certaine pièce de bois qui sert aux ouvrages de charpenterie, et qui entre principalement dans la construction des navires. || Toute pièce de bois cintrée.

— Horlog. *Courbe d'une pendule à équation.* Pièce en forme d'ellipse, qui rentre deux fois sur elle-même.

— Mar. Pièces de bois arrondies, placées des deux côtés d'un bateau, tant derrière que devant, sur lesquelles on forme les cordes du bateau. || *Courbes d'arcasses.* Pièces de liaison assemblées dans chacun des angles de la poupe, par un bout contre la lisse de hourdi, et par l'autre contre les membres du vaisseau. || *Courbes de contre-arcasse* ou *de contre-lisse.* Pièces de bois posées à fond de cale, attachées du bout d'en bas sur les membres du vaisseau et arc-boutées par en haut contre l'arcasse. || *Courbes d'écubier.* Deux pièces de bois larges et épaisses qui joignent l'étrade, l'une à droite, l'autre à gauche. || *Courbe d'étambord.* Pièce de bois courbe qui pose sur la quille du vaisseau d'un côté, et de l'autre contre l'étambord. || *Courbes à équerre, courbes à fausse équerre.* Courbes qui ont la figure, la situation exprimée par ces mots. || *Courbe de capucine.* Courbe qui lie en partie l'étrave avec l'éperon. || Courbe verticale de bois ou de fer qui sert à établir une liaison particulière entre le plancher, ou le pont d'un vaisseau, et la muraille, lorsque ces parties commencent à se désunir. || *Courbes de liaison.* Celles qui lient ensemble les parties intérieures de la muraille d'un grand bâtiment, soit à l'avant, soit à l'arrière. || *Courbe de bossoir.* Celle qui soutient le bossoir par dessous en forme de console, et le lie avec le revers du coltis.

— Mus. Courbe que forme une corde sonore lorsque, dans ses vibrations, elle s'écarte de son état de repos, qui est la ligne droite.

COURBÉ, ÉE. part. pass. du v. Courber. S'empl. adjectiv. Il est tout courbé. Vous deviendrez tout courbé. Il se tient tout courbé. On ne voyait que des femmes tremblantes, des vieillards *courbés*, des petits enfants les larmes aux yeux, qui se retiraient dans la ville. (Fénelon.)

— Fig. Qui cède, qui plie sous la volonté d'un autre. Tout est courbé devant lui.

— Blas. Se dit de la situation des dauphins et des bars, qui ne s'exprime pas, parce que c'est leur posture propre et naturelle. On le dit aussi des fasces un peu voûtées en arc.

— Bot. Qui est infléchi sur soi-même.

— *Courbé de.* Courbé de vieillesse.

— *Courbé sous.* Les membres courbés sous les ans. Il était *courbé* sous la haire et sous le cilice. (Fléch.) Mon corps n'est point *courbé* sous le faix des années. (Boil.) Voyez ces mous habitants des plaines fertiles, rivés au servage de la glèbe, *courbés* sous la main de fer de la tyrannie. (Virey.) Nous devons plaindre, mais nous ne pouvons estimer une nature *courbée* sous le faix de la superstition et de l'ignorance. (B. Const.)

COURBEMENT. s. m. Action de courber.

— État de ce qui est courbé.

— Techn. *Courbement des bois.* Opération qui consiste à courber artificiellement les bois au moyen de la chaleur, quand ils sont abattus, et sur pied en les maintenant dans la position qu'on leur a donnée jusqu'à ce qu'ils aient acquis une grosseur convenable.

COURBÉMENT. adv. Néol. d'une manière courbe.

COURBER. v. a. 1re conj. (du lat. *curvare*, même signif.) Rendre courbe une chose qui était droite. Courber en arc. Le trop grand faix a courbé cette pièce de bois, cette poutre. La vieillesse l'a courbé, l'a tout courbé. Courber un arc pour le bander. Courber une règle. J'ai cherché le moyen de *courber* régulière... rondies de l'avant et de l'arrière d'un vaisseau ne peuvent être bordées qu'avec des pièces de bois que l'on fait *courber* à volonté, dans les chantiers de construction, au moyen du feu ou de la vapeur de l'eau bouillante. (Dict. de mar.)

Souvent ses beaux cheveux, pour un plus noble usage
Courbant en arc ou l'if ou le cormier sauvage,
De leur tresse tendue envoyaient le roseau
Dont la pointe dans l'air allait frapper l'oiseau. (Dar.)

— Poét. *L'âge a courbé sa tête, son front.* L'a courbé, un peu affaissé.

— *Courber le dos.* S'incliner. Vous avez jusqu'ici résisté sans *courber* le dos. (La Font.)

— Fig. On le vit *courber* ses épaules royales

sous ces fardeaux de charité et de miséricorde chrétienne. (Fléch.) Les larmes qu'il versait faisaient *courber* les fleurs. (La Font.)

— Donner une figure, une forme courbe. Courber du bois, du fer.

— Faire paraître courbe. Quand l'eau *courbe* un bâton, ma raison le redresse. (La Font.)

— Fig. Abaisser, baisser, incliner, en signe de dépendance. La vanité force le despotisme même *à courber* la tête sous le joug de l'opinion. (Boiste.) Quand des maîtres d'erreurs ont plié notre âme dans notre jeunesse, nous ne faisons pas même d'efforts pour la redresser, nous en faisons au contraire pour la *courber* encore. (Volt.) Vous *courbiez* tous la tête, ô maîtres de la terre. (Mollev.)

Malheur! si ce drapeau, symbole de nos droits,
Vous le *courbez* encore à la face des rois. (Rissyrolles.)

— Soumettre à sa loi. L'usage impérieux *courbe* le genre humain. (Lemierre.)

— v. n. Ployer sous le poids, être affaissé. Il *courbait* sous les fruits. (La Font.)

— Céder à la volonté d'un autre. Vieux.

— SE COURBER. v. pron. Devenir courbe. Cette poutre, cette branche se courbe. Son corps se courbe.

— Fig. Plier sous la volonté d'un autre, donner à quelqu'un des marques de soumission, de respect. Tout se courbe devant cet homme. Je ne veux point me courber devant l'autel. La véritable grandeur se *courbe* par bonté vers ses inférieurs, et revient sans effort dans son naturel. (La Bruy.) L'insolent devant moi ne se *courbe* jamais. (Rac.) Elle voyait pour ainsi dire les ondes se *courber* sous elle. (Boss.) Ne vous *courbez* que pour encenser la vérité. (Alfieri.) Les habitants ont sur la morale des principes qui se *courbent* à volonté, et se prêtent à toutes les circonstances avec la même facilité que certaines règles de plomb dont se servent leurs architectes. (Barth.)

Plus la coutume est dure, et plus elle est puissante;
Toujours devant les lois de mort et d'épouvante
Les peuples étonnés se sont *courbés* plus bas. (Lemierre.)

— Se baisser. Se courber pour ramasser quelque chose. Lorsque les courtisans se *courbent*, c'est pour tendre la main. (Mme Campan.) La fortune roule dans les ruisseaux; il ne s'agit que de se *courber* pour la ramasser. (Monroë.) || Avant son exaltation, Sixte V marchait tout courbé; dès qu'il fut élu pape, il alla droit. Comme on lui en demandait la raison, il répondit: N'étant que cardinal, je cherchais les clés du paradis, et je me *courbais* pour les ramasser. À présent que je les ai, je ne dois plus regarder que le ciel. (Vie de Sixte-Quint.)

— Fig. Succomber sous le poids de quelque chose. Ma raison n'est pas duicte à se *courber* et fléchir; ce sont mes genoux. (Montaig.) Toutes les fois qu'on pourra donner le ton du monde, et même l'air enjoué, au plus mauvais rôle d'amoureux, on le fera passer. Mais on se *courbe* sous le malheur de le jouer, et il devient encore plus mauvais par celui qui le prend tristement. (Le pr. de Ligne.)

— Syn. simpl. Voûter, plier, ployer.

— Syn. comp. COURBER. CAMBRER. *Cambrer* ne se dit que d'une courbure peu considérable; *courber* se dit de toute inflexion curviligne, grande ou petite.

COURBET. s. m. Techn. Grande serpe avec laquelle on coupe les taillis, on abat les branches. || Parties d'un bât de mulet qui sont élevées et faites en forme d'arcades.

COURBETTE. s. f. (rad. *courber*). Mouvement que fait le cheval en levant également et en même temps les deux pieds de devant et se rabattant aussitôt. Courbette haute. Courbette basse. Petite courbette. Commencer par une courbette. Faire faire des courbettes à un cheval, le manier, le faire aller à courbettes. || *Un cheval bat la poudre à courbettes*, quand il les hâte trop et qu'elles sont trop basses. || *Rabattre la courbette, terminer la courbette.* Poser à terre les deux pieds de derrière à la fois. || *Demi-courbette.* Petite courbette dans laquelle le cheval ne s'élève pas autant qu'à la courbette. || *Faire la croix à courbettes.* Faire une espèce de saut tout d'une haleine en avant, en arrière, aux côtés, en forme de croix.

— Fig et fam. Salutations humbles réitérées et intéressées; flatterie basse et rampante. *Faire des courbettes.* Être bas et rampant devant quelqu'un. Je ne ferai point de courbettes devant cet homme-là.

Ce fade personnage, en ses façons discrètes,
Me donne la colique à force de *courbettes*. (Destouches.)

— Fig. et fam. *Faire aller un homme à courbettes.* Avoir un plein pouvoir sur lui.

— Syn. comp. COURBETTE. SALUT. Le *salut* est une démonstration extérieure de civilité [illegible] rencontre, qu'on visite. La *courbette* est le témoignage d'une soumission sans bornes.

COURBETTER. v. n. 1re conj. (rad. *courber*. Ce verbe conserve les deux *t* dans toute la conjugaison). Manég. Faire des courbettes. Ce cheval ne fait que courbetter.

COURBEVOIE. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Saint-Denis (Seine); 3,500 hab.

COURBINE. s. f. Ichthyol. Genre de poissons.

COURBOTTE. s. f. Techn. Balancier au quel [illegible] les chaînes des soufflets de forge.

COURBOUILLONNÉ, ÉE. adj. (pr. *kour-bou-io-né*). Art culin. Mis au court-bouillon. Il suffira de dire que les ailes de perdrix furent servies en papillotes, et les écureuils gris *courbouillonnés* au vin de Madère. (Brill.-Sav.)

COURBU. s. m. Bot. Variété de raisin.

COURBURE. s. f. Inflexion, forme, état d'une chose courbe. Cette pièce de bois a plus de courbure, moins de courbure que celle-ci. Courbure d'une jante de roue. Courbure d'un arc. La courbure de cette poutre vient de ce qu'on l'a trop chargée.

— Action de courber une chose.

— Fig. N'ayant encore pris ni l'habitude de la discipline militaire, ni la *courbure* servile qu'elle donne aux esprits en redressant les corps. (Linguet.)

— Agric. Inclinaison que l'on donne aux branches, en suspendant à leur extrémité des poids suffisamment lourds, tout le temps que dure le mouvement de la sève, afin d'augmenter la production des boutons à fruit, les branches droites ne produisant généralement que des gourmands qui épuisent l'arbre.

— Archit. Inclinaison d'une ligne en arc rampant, d'un dôme, etc. || Inclinaison du revers d'une feuille du chapiteau.

— Anat. *Grande et petite courbure de l'estomac.* Les bords antérieur et postérieur de ce viscère. || *Courbures de la colonne vertébrale.* Trois courbures naturelles et constantes, l'une en avant dans sa portion trachélienne, la seconde en arrière dans sa portion dorsale, et la troisième en avant dans sa partie lombaire. Les courbures accidentelles de cette colonne portent le nom de *bosses* ou de *gibbosités*.

— Géom. Quantité dont un axe infiniment petit d'une courbe quelconque s'écarte de la ligne droite. || *Rayon de courbure d'une courbe en un point donné.* Rayon du cercle osculateur en ce point à la courbe.

— Pathol. Changement opéré dans la direction d'une partie, et qui est l'effet d'une maladie, d'une fracture ou d'une luxation; elle survient tantôt subitement, tantôt peu à peu.

— COURBURES. s. f. pl. Techn. Dents de tringle pour tenir au feu les pièces de tôle vernies.

— Syn. comp. COURBURE. ARCUATION. *Courbure* est le terme ordinaire; *arcuation* est un terme de médecine.

COURCAILLER. v. n. 1re conj. (pr. *kour-ka-ie*). Crier; se dit en parlant de la caille.

COURCAILLET. s. m. (pr. *kour-ka-iai*; onomatopée). Cri des cailles.

— Vénér. Petit sifflet avec lequel on imite le cri des cailles, et qui sert à les attirer. Prendre des cailles avec le courcaillet.

— On a porté autrefois des habits, des chausses faites en courcaillet. On les appelait ainsi, parce qu'elles étaient plissées comme l'appeau de ce nom.

COURCE. s. m. Techn. Bois qu'un vigneron laisse à la taille.

COURCÉ, ÉE. part. pass. du v. Courcer. S'empl. adjectiv. Personne courcée.

COURCELLE. s. f. (rad. *cour*). S'est dit pour Petite cour dépendant d'un édifice.

COURCER (SE). v. pron. S'est dit pour Se courroucer, se fâcher.

COURCET. s. m. Techn. Grande serpe qui sert à tailler les arbres.

COURCHOT. s. m. Magnan. Ver à soie malade.

COURÇON. s. m. Art milit. Pieu caché dans l'eau.

— Techn. Bois qui n'a pas la longueur prescrite. || Pièce de fer servant à serrer les moules des pièces de fonte.

COURÇON. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de La Rochelle (Char.-Inférieure); 1,050 hab.

COURCOUSSOU. s. m. Entom. Genre d'insecte que l'on trouve dans le Languedoc.

COUSCOUSSOU. s. m. Espèce de grosse semoule que les Maures font avec du blé de Barbarie.

COUREAU. s. m. Mar. Sinuosités qui se trouvent au fond de l'eau entre des bas-fonds et des rochers.

— Sorte de petite barque, dont on se sert à Bordeaux pour charger les grandes embarcations; on l'emploie aussi à la pêche.

COURÉE. s. f. Mar. V. COURAI.

COURÉOTIS. Antiq. gr. Se disait, chez les Athéniens, du troisième jour des apaturies, consacré à l'inscription des citoyens sur les contrôles.

[illegible]

COURET. s. m. Mar. V. COURAI.

COUREUR. s. m. Celui qui est léger à la course, qui se pique de bien courir. C'est le meilleur coureur qu'on ait jamais vu. Jamais bon coureur ne fut pris.

— Fig. La vie et la mort sont deux *coureurs* qui courent fort l'un contre l'autre, lesquels tantost se trouvent et rencontrent. (Pasq.)

— *Coureur de bague, de tête.* Celui qui court la bague, les têtes. C'est un bon coureur de bagues, un bon coureur de têtes.

— Cheval de selle, que sa taille et sa légèreté rendent propre à la course. Beau coureur. Grand coureur. Ce coureur est vite, est rude. Il était monté sur un coureur. Il y avait beaucoup de coureurs dans son écurie.

— Celui qui va et vient, qui est souvent par la ville ou en voyage, sans but utile, par désœuvrement ou poussé par des inclinations vicieuses. C'est un grand coureur, un coureur perpétuel, on ne le trouve jamais à la maison. Il n'a fait toute sa vie que voyager, c'est un coureur.

— *Coureur de nuit.* Homme qui se retire trop tard, et qui fait de la nuit le jour.

— Inconstant en amour, qui en va conter à toutes les femmes. Une dame de mérite veut de l'attachement, et ne saurait aimer un coureur.

— Fam. *Coureur de filles.* Celui qui a un commerce habituel avec des femmes de mauvaise vie.

— Fam. *Coureur de sermons, de bals, de spectacles, de ventes publiques,* etc. Celui qui a l'habitude d'aller à tous les sermons, à tous les bals, etc.

— Fam. Domestique qui court à pied, et dont on se sert pour faire des messages avec grande diligence. Cet ambassadeur avait dix coureurs. Les Turcs font porter des nouvelles par des coureurs avec une grande célérité.

— On appelait ainsi, avant 1789, les domestiques tout chamarrés d'or, de plumes et de rubans, que les seigneurs faisaient tenir derrière leurs carrosses, et employaient à porter leurs messages. Les coureurs précédaient quelquefois aussi les voitures pour les annoncer de loin.

— Dans le moyen âge, on appelait *coureurs*, des gens que l'on envoyait devant soi pour découvrir les chemins ou examiner s'ils étaient sûrs.

— *Coureur de vin.* Officier de la maison du roi, qui avait soin de porter, partout où allait le roi, une valise contenant des serviettes, un couteau, une fourchette, quelques pièces de four et du vin.

— Minér. *Coureur de jour.* Filon à découvert de charbon de terre.

— COUREURS. s. m. pl. Art milit. Cavaliers détachés du gros de la troupe, pour aller, soit à la découverte, soit à la petite guerre. Un parti de coureurs. Les coureurs de leur armée, de la garnison. Ce n'est pas leur armée, leur avant-garde, ce ne sont que des coureurs, que quelques coureurs.

— Iron. Ceux qui s'écartent dans les marches pour aller en maraude.

— *Coureurs de bois.* Habitants du Canada qui trafiquent de pelleteries avec les sauvages les plus éloignés.

— Crust. Famille de crustacés, renfermant ceux de ces animaux dont les pieds sont uniquement propres à la course, ou qui se font remarquer par leur agilité.

— Entom. Groupe d'orthoptères, dont les pieds sont propres à la course, tels que les forficules, les blattes, les mantes et les spectres.

— Mamm. Famille de l'ordre des rongeurs, renfermant des mammifères qui, comme le lièvre, ont une grande aptitude à la course.

— Ornith. Ordre de la classe des oiseaux, comprenant ceux qui ne sont en grande partie aptes qu'à marcher ou courir, ou qui même ne peuvent jamais voler.

COUREUR, EUSE. adj. Qui est propre à la course.

— *Chevaux coureurs.* Chass. Chevaux de relais qui courent la chasse.

— Entom. *Araignées coureuses.* Araignées qui sont vagabondes et qui ne filent pas de toiles. || *Pieds coureurs.* Ceux qui ne peuvent servir qu'à la progression, comme chez les carabes. || *Vellie coureuse.* Insecte hémiptère qui court avec une grande vitesse.

— Ornith. Se dit des oiseaux dont les jambes sont à demi nues, garnies de deux ou trois doigts antérieurs, confondus ou réunis à la base par une membrane, et privées de pouce, comme l'autruche. || *Saxicole coureur.* Oiseau ainsi nommé, parce qu'il court avec une grande vitesse.

COUREUSE. s. f. Fille ou femme prostituée. C'est une coureuse, une infâme coureuse. Il ne voit que des coureuses. Une coureuse de remparts.

— Par extens. Jument légère. C'est une bonne coureuse.

COURE-VITE ou **COURT-VITE.** s. m. Ornith. Genre de l'ordre des échassiers. Ces oiseaux courent avec une rapidité si étonnante qu'ils échappent facilement aux armes à feu. || Pl., des *coure-vite*.

COURFEU. s. m. Autrefois Couvre-feu, retraite.

[illegible] à cause de sa forme). Bot. Genre de cucurbitacées cucurbitées, auquel appartiennent la citrouille, le potiron, le giraumont, la pastèque, la calebasse, etc. Ces plantes, originaires des contrées chaudes du globe, sont aujourd'hui répandues partout, et occupent une place importante dans la culture maraîchère. Leur fruit charnu et succulent sert d'aliment.

— Art culin. Fruit de cette plante. On mange la courge apprêtée comme le concombre. Huile de courges.

— Nom que l'on donne dans la Bretagne à une mèche de fouet.

— Archit. Corbeau de pierre ou de fer qui supporte le manteau d'une cheminée sans chambranle.

— Bâton un peu recourbé, avec deux hoches aux deux bouts, pour tenir les anses de deux seaux, et les porter en équilibre sur l'épaule.

COURGÉE. s. f. Se disait pour Courroie, sangle. || Fouet.

— Agric. Sarment de vigne qu'on sépare du cep pour le lier à un échalas plus éloigné, afin de donner plus d'air aux grappes.

COURICACA. s. m. Ornith. Genre d'oiseaux de l'ordre des échassiers, famille des falcirostres.

COURIER (Paul-Louis). Écrivain politique et savant helléniste, né en 1772, mourut assassiné en 1825. Il a composé un grand nombre de pamphlets et une foule d'opuscules littéraires.

COURILS. Myth. celt. Esprits ou sorciers nains, tantôt malicieux et tantôt serviables. On les représente quelquefois avec des pattes d'oie.

COUR-ILTÉ. s. f. Relat. Diète, assemblée chez les Tartares.

— Lieu où se tient cette assemblée.

COURIMARI. s. m. Bot. Genre de plantes qui a pour type un arbre de la Guiane, dont l'écorce intérieure sert aux habitants du pays à envelopper leur tabac à fumer.

COURINGIE. s. f. Bot. Genre de plantes crucifères.

COURIR. v. n. 2e conj. *Je cours, tu cours, il court; nous courons, vous courez, ils courent. Je courais*, etc. *Je courus*, etc. *Je courrai*, etc. *Je courrais*, etc. *Cours, courons, courez. Que je coure*, etc. *Que je courusse*, etc. *Courant. Couru.* Aller avec vitesse, avec impétuosité. Courir légèrement. Courir de toute sa force. Ce cheval court comme un cerf. Cet homme court comme un Basque. Courir sur quelqu'un. Courir après quelqu'un pour s'emparer de lui, pour lui parler. Il est parti, courez après lui. Courir à toute bride, à bride abattue, à toutes jambes. Il court mieux que vous. Ils couraient aussi vite l'un que l'autre. Je courus comme volontaire à la défense de cette place. Où *courez*-vous ainsi, tout pâle et hors d'haleine? (Rac.) Télémaque *court* à la porte par où Mentor était sorti, et se la fait ouvrir d'autorité. (Fén.) Rien ne sert de *courir*, il faut partir à point. (La Font.)

J'ai vu de la forêt l'hôte le plus sauvage
Courir de son asile au centre du village. (St-Lamb.)

— Se dit également des choses. Ces nuages courent avec une grande vitesse. Faire courir une boule.

— Combattre dans une joute ou autre exercice semblable. Ils baissèrent la lance et coururent l'un contre l'autre. Ceux qui devaient courir n'attendaient plus que le signal pour s'élancer dans la carrière. Ceux qui couraient dans les jeux olympiques. Ils fournissent en *courant* une ou plusieurs fois la carrière du stade, souvent couverts d'armes pesantes. (Barthél.)

— Escr. Avancer sur son adversaire.

— Prov. et fig. *Ce n'est pas le tout que de courir, il faut partir de bonne heure.* Ce n'est pas assez de se hâter; quand on veut réussir dans une entreprise, il faut prendre ses mesures de loin.

— Fig. et fam. *Courir sur le marché de quelqu'un.* Enchérir sur les offres d'un acheteur. Je voulais acheter cela, pourquoi venez-vous courir sur mon marché? || Faire des démarches pour obtenir la place, l'avantage qu'un autre sollicite. || *Courir sur les brisées de quelqu'un.* Courir sur son marché, entrer en concurrence, en rivalité avec lui.

— Anc. législ. *Courir sus à quelqu'un.* Se jeter sur quelqu'un pour l'arrêter, le maltraiter, le tuer. Tout le monde lui court sus. Les paysans se sont soulevés et ont couru sus aux troupes. Il fut mis hors la loi, et chacun eut le droit de lui courir sus.

— Anc. art milit. *Courir sus.* Faire des courses, des incursions, exercer des hostilités à la manière des partis et des partisans.

— Aller plus vite que le pas, hâter sa marche. Vous allez trop vite; vous ne marchez pas, vous courez. De l'Inde à l'Hellespont ses esclaves *coururent*. (Rac.) Partez, marchez, *courez*, vous *courez* au carnage! (C. Delav.)

Sa voix s'est fait entendre avec un cri terrible,
J'ai couru: le désordre était dans ses discours. (Rac.)

— Aller avec empressement. Courir au feu. Courir au médecin. Courir au remède. Je cours le prévenir. Va, cours, ne perds pas un instant.

— Fig. Courir à la mort. Courir aux richesses. Courir à la vengeance. Entraînée par degrés dans les pièges d'un vil séducteur, je [illegible] voie, sans pouvoir m'arrêter, [illegible] précipice où je *cours*. (J.-J. Rouss.)

— Fam. *On y court comme au feu.* On y court en foule.

— Fig. Vous qui *courez* avec tant d'ardeur dans la carrière de la gloire. (Boss.)

Ton courage, affamé de périls et de gloire,
Court d'exploits en exploits, de victoire en victoire.
(Boileau.)

— Fig. *Courir à sa perte, à sa ruine.* Se conduire de manière à se perdre, à se ruiner promptement.

— Fig. et fam. *Courir à l'hôpital.* Se ruiner par de grandes dépenses.

rte le manteau d'une cheminée sans
branle.
âton un peu recourbé, avec deux hoches
eux bouts, pour tenir les anses de deux
et les porter en équilibre sur l'épaule.
URGÉE. s. f. Se disait pour Courroie,
. || Fouet.
gric. Sarment de vigne qu'on sépare du
ur le lier à un échalas plus éloigné, afin
ner plus d'air aux grappes.
URICACA. s. m. Ornith. Genre d'oi-
de l'ordre des échassiers, famille des fal-
es.
URIER (Paul-Louis). Écrivain politique
nt helléniste, né en 1772, mourut assas-
n 1825. Il a composé un grand nombre
aphlets et une foule d'opuscules litté-

URILS. Myth. celt. Esprits ou sorciers
tantôt malicieux et tantôt serviables.
représente quelquefois avec des pattes

UR-ILTÉ. s. f. Relat. Diète, assemblée
es Tartares.
ieu où se tient cette assemblée.
URIMARI. s. m. Bot. Genre de plantes
pour type un arbre de la Guiane, dont
e intérieure sert aux habitants du pays
lopper leur tabac à fumer.
URINGIE. s. f. Bot. Genre de plantes
res.
IRIR. v. n. 2ᵉ conj. *Je cours, tu cours,*
t; nous courons, vous courez, ils cou-
Je courais, etc. *Je courus.* etc. *Je cour-*
etc. *Je courrais*, etc. *Cours, courons,*
. Que je coure, etc. *Que je courusse*, etc.
nt. Couru. Aller avec vitesse, avec im-
ité. Courir légèrement. Courir de toute
ce. Ce cheval court comme un cerf. Cet
e court comme un Basque. Courir sur
'un. Courir après quelqu'un pour s'em-
de lui, pour lui parler. Il est parti, cou-
rès lui. Courir à toute bride, à bride abat-
toutes jambes. Il court mieux que vous.
uraient aussi vite l'un que l'autre. Je
comme volontaire à la défense de cette
Où *courez*-vous ainsi, tout pâle et hors
ine? (Rac.) Télémaque *court* à la porte
Mentor était sorti, et se la fait ouvrir
rité. (Fén.) Rien ne sert de *courir*, il
artir à point. (La Font.)

de la forêt l'hôte le plus sauvage
de son asile au centre du village. (St-Lamb.)

Se dit également des choses. Ces nuages
t avec une grande vitesse. Faire courir
oule.
Combattre dans une joute ou autre exer-
emblable. Ils baissèrent la lance et cou-
l'un contre l'autre. Ceux qui devaient
n'attendaient plus que le signal pour
cer dans la carrière. Ceux qui couraient
les jeux olympiques. Ils fournissent en
nt une ou plusieurs fois la carrière du
, souvent couverts d'armes pesantes.
él.)
Escr. Avancer sur son adversaire.
Prov. et fig. *Ce n'est pas le tout que de*
, il faut partir de bonne heure. Ce n'est
sez de se hâter; quand on veut réussir
une entreprise, il faut prendre ses me-
de loin.
Fig. et fam. *Courir sur le marché de*
'un. Enchérir sur les offres d'un ache-
Je voulais acheter cela, pourquoi venez-
courir sur mon marché? || Faire des dé-
es pour obtenir la place, l'avantage qu'un
sollicite. || *Courir sur les brisées de quel-*
. Courir sur son marché, entrer en con
ce, en rivalité avec lui.
Anc. législ. *Courir sus à quelqu'un.* Se
sur quelqu'un pour l'arrêter, le maltrai-
tuer. Tout le monde lui court sus. Les
ns se sont soulevés et ont couru sus aux
s. Il fut mis hors la loi, et chacun eut
it de lui courir sus.
Anc. art milit. *Courir sus.* Faire des
s, des incursions, exercer des hostilités
anière des partis et des partisans.
Aller plus vite que le pas, hâter sa mar-
Vous allez trop vite; vous ne marchez
ous courez. De l'Inde à l'Hellespont ses
es *coururent.* (Rac.) Partez, marchez,
, vous *courez* au carnage! (C. Delav.)

s'est fait entendre avec un cri terrible,
uru: le désordre était dans ses discours. (Rac.)

Aller avec empressement. Courir au feu.
au médecin. Courir au remède. Je cours
venir. Va, cours, ne perds pas un in-

Fig. Courir à la mort. Courir aux ri-
s. Courir à la vengeance. Entraînée par
[illegible]
ù je *cours.* (J.-J. Rouss.)
Fam. *On y court comme au feu.* On y
en foule.
Fig. Vous qui *courez* avec tant d'ardeur
a carrière de la gloire. (Boss.)

rage, affamé de périls et de gloire,
'exploits en exploits, de victoire en victoire.
(Henriade.)

Fig. *Courir à sa perte, à sa ruine.* Se con-
de manière à se perdre, à se ruiner
tement.
Fig. et fam. *Courir à l'hôpital.* Se ruiner
grandes dépenses.

COUR

— Prov. *Il n'y va pas, il y court, il y court comme à la noce.* Il y va avec ardeur, avec joie.

— *Courir aux armes.* Prendre les armes en hâte pour quelque alarme ou pour quelque occasion pressante.

— Fig. La colère est une maladie fougueuse qui *court* aux armes, sans attendre le consentement de la raison. (La Roche.)

— *Courir au plus pressé.* S'occuper de ce qui importe le plus dans le moment.

— Fig. Rechercher quelque chose avec empressement. Courir après les honneurs, les places, la richesse, la fausse gloire, la fortune, le bonheur, le plaisir. La raison en est qu'on peut ainsi *courir* après son honneur, comme après un bien dérobé. (Pasc.)

— On supprime quelquefois la préposition *après*, et l'on dit, Courir une charge, courir un bénéfice.

— *Courir après quelqu'un.* Le poursuivre.

— *Courir après des chimères, après des fantômes.* Se livrer à des espérances ou à des craintes imaginaires, en négligeant le réel.

— *Courir après l'esprit.* Mettre de la recherche, de l'affectation, de l'effet à montrer qu'on a de l'esprit.

— *Courir après son éteuf.* Courir après un bien, un avantage qu'on a laissé perdre.

— Fam. *Courir à l'argent, après l'argent.* Chercher avec empressement les occasions de gagner de l'argent. Ne se dit qu'en mauvaise part.

— Fam. *Courir après son argent.* Continuer à jouer pour regagner ce qu'on a perdu. || Faire des démarches, des poursuites pour recouvrer une somme d'argent qu'on a de la peine à se faire rendre, à se faire payer. Je l'ai obligé généreusement, et aujourd'hui je suis forcé de courir après mon argent.

— *Courir à l'évêché, au bâton de maréchal de France, au chapeau de cardinal.* Être en passe de devenir évêque, maréchal, cardinal.

— *Courir à sa fin.* Se dit des choses qui sont près de finir, qui n'ont pas longtemps à durer. Ma provision de bois court à sa fin. Cette maladie court à sa fin. Le délai qu'on lui a donné court à sa fin. La saison court à sa fin. Mon argent court à sa fin.

— Fig. Se dit de toute action précipitée, de tout ce qu'on fait trop vite. Il faut aller bride en main, on ne fait pas les affaires en courant.

— Lire, réciter, prononcer ou écrire trop vite. Lisez doucement, ne courez pas. Il a écrit cela en courant. Il ne faut pas dire son bréviaire en courant.

— Fam. Aller çà et là, sans but utile, par désœuvrement, par légèreté, sans s'arrêter longtemps en chaque endroit. Il ne fait que courir. Il est toujours à courir. Il court depuis le matin jusqu'au soir, on ne le trouve jamais chez lui.

— Faire beaucoup de démarches pour venir à bout de quelque chose, pour obtenir quelque chose. Il a couru toute la journée pour cette affaire. Je n'ai pas fini de courir, il me reste encore plusieurs visites à faire. Cet homme, cette affaire m'a donné bien à courir. Courir pour ses affaires. Courir pour ses intérêts. Il y a un sentiment de liberté à suivre ses caprices, et tout au contraire de servitude à *courir* après son établissement. (La Bruy.)

— Mar. Faire route. Courir au nord. Courir au sud. || *Faire courir une manœuvre dans ses poulies.* Faciliter le jeu des cordages dans les poulies où ils passent. || *Courir sur la terre.* Faire route pour s'approcher d'une terre que l'on voit ou dont on estime ne pas être éloigné. || *Courir terre à terre.* Naviguer le long de la côte, ranger la côte. || *Courir à l'autre bord.* Faire une route opposée à celle d'un autre vaisseau. || *Courir en latitude.* Aller du sud au nord ou du nord au sud. || *Courir en longitude.* Aller de l'est à l'ouest ou de l'ouest à l'est. || *Courir au plus près.* Aller à la bouline, le plus près qu'il est possible contre le vent. || *Courir sur son ancre.* Aller par le vent ou par un courant, du côté où l'ancre est mouillée. || *Courir sur un vaisseau.* Le poursuivre. || *Courir à contre-bord.* Se dit de deux navires, lorsqu'ils vont l'un au nord, l'autre au sud, en recevant la brise chacun de différent côté. || *Un amarrage qui court* est un amarrage qui glisse. || *Un câble court sur la bitte,* lorsqu'il file ou est filé sans que le tour de bitte soit décapelé.

— S'étendre dans une certaine direction le long des côtes, des terres, des montagnes. Cette côte court de l'est à l'ouest l'espace de trois ou quatre lieues. Ces montagnes courent du nord au sud, et partagent de grands continents. Le chemin *court* entre des vignes au bord du lac. (V. Hugo.)

— Couler. Le ruisseau qui court dans la prairie. L'eau qui court. Les fleuves courent à la mer. [illegible] Toutes ces petites routes étaient bordées et traversées d'une eau limpide et claire, tantôt circulant parmi l'herbe et les fleurs, en filets presque imperceptibles, tantôt en plus grands ruisseaux *courant* sur un gravier pur, qui en rendait l'eau plus brillante. (Fén.)

— Se dit aussi des choses liquides, comme le sang, le vin, l'huile. Le sang court dans les veines. Cette affreuse sueur qui *court* sur son visage. (Corn.)

— Fig. Se dit du temps. Le temps court insensiblement. Le terme qui court. L'année qui court.

COUR

— *Au temps* ou *par le temps qui court.* Dans le temps présent, dans les circonstances actuelles.

— Se dit souvent, en parlant d'un certain temps, au bout duquel se doit payer ou effectuer quelque chose. On lui a donné trois mois, qui courent à partir de telle époque. Je n'ai que quinze jours, vous m'amusez par vos artifices, cependant le temps court. Une procédure empêche la prescription de courir.

— Se dit, dans un sens analogue, en parlant des intérêts de l'argent constitué ou dû, de gages, d'appointements, etc. La rente court de tel jour. L'intérêt de cette somme court, court toujours. Les arrérages courent. Les intérêts ont commencé à courir depuis telle époque. Ses gages courent depuis un mois.

— Comm. *Courir franc.* Ne rien prendre pour salaire d'une négociation.

— Circuler, se propager, se communiquer. Faire courir un livre, un écrit. Ces maladies courent ordinairement pendant l'été. Faire courir des bruits. Une nouvelle très-alarmante court depuis hier dans le public. Il mourut; mille bruits en *courent* à ma honte. (Rac.) La satire, après leur mort, *court* parmi le peuple, tandis que les voûtes des temples retentissent de leurs éloges. (Volt.)

Vous pouvez voir un temps vos écrits estimés
Courir de main en main par la ville semés. (Boileau.)

Là *courent* à la ronde, et les propos joyeux,
Et la vieille romance, et les aimables jeux. (Del.)

— Fig. Être en vogue. La mode qui court. Cette chanson courait par la ville.

— *Faire courir une santé.* La faire porter par tous les convives. Faites courir cette santé. C'est la santé d'un tel qui court.

— *Faire courir la voix.* Demander les avis à ceux qui composent une assemblée.

— *L'avis qui court.* L'avis qui a le plus de voix dans une délibération non terminée.

— *Faire courir le billet.* V. BILLET.

— *Les billets de ce négociant, de ce banquier, courent sur la place.* On cherche à s'en défaire.

— Techn. On dit qu'*un fil de laine, de soie, de coton, etc., court,* lorsqu'il fournit beaucoup d'étoffe ou d'ouvrage. Plus un fil est fin, plus il court.

— v. a. *Courir la poste.* Aller en poste, voyager par la poste.

— *Courir trois postes, quatre postes sur le même cheval.* Courir l'espace de trois, quatre postes sur le même cheval.

— Fig. et fam. *Courir la poste.* Faire une chose avec beaucoup de précipitation. Ce n'est pas une chose qui se fasse en courant la poste.

— *Courir sa vingtième, sa trentième année.* L'avoir commencée.

— Fig. *Courir une carrière.* Être engagé dans une profession, une entreprise, où l'on s'efforce d'obtenir des succès, de l'emporter sur ses rivaux. Vous courez une périlleuse carrière. Une carrière épineuse. Hortensius et Cicéron couraient la même carrière.

— Mar. *Courir des bordées, courir des bords.* Louvoyer, aller alternativement à droite et à gauche, quand le vent est presque debout. || *Courir la bouline.* Passer entre deux rangs de matelots armés de garcettes ou de courroies dont ils appliquent un coup au criminel à chaque tour qu'il fait. || *Courir une bordée.* Tenir le plus près du vent pendant un certain temps, jusqu'à ce qu'on revire pour courir de l'autre côté. || *Courir la grande bordée.* Faire le quart par moitié d'équipage. || *Courir même bord.* Faire la même route. || *Courir les coutures.* Presser les étoupes qui en ont besoin.

— Fig. *Courir le bon bord.* Autrefois Pirater. || Fam. Fréquenter les mauvais lieux.

— Poursuivre à la course avec dessein d'attraper. Courir quelqu'un pour le prendre, le courir l'épée dans les reins. Courir le cerf, le lièvre, le daim. Il a droit de courir le cerf sur ses terres.

Nous étions une troupe assez bien assortie,
Qui pour *courir* un cerf avions hier fait partie. (Mol.)

— Prov. et fig. *Courir le même lièvre.* Se dit de deux personnes qui sont en concurrence pour la même chose. || *Il ne faut pas courir deux lièvres à la fois. Qui court deux lièvres n'en prend aucun.* Poursuivre deux affaires à la fois, c'est s'exposer à ne réussir dans l'une ni dans l'autre.

— *Courir un bénéfice.* Envoyer un courrier à celui qui a la nomination du bénéfice, pour être le premier à le demander.

— Fig. et fam. *Courir un bénéfice, une charge.* Les poursuivre, les solliciter avec ardeur. || *Courir le cachet.* Donner des leçons en ville.

— *Courir la bague.* Tâcher d'emporter, avec la lance, la bague [illegible] carrière. || *Courir les têtes.* Emporter, en courant à toute bride, des têtes de carton, placées au bout de la lice. || On dit dans des sens analogues, *Courir la quintaine, courir le faquin, courir les taureaux.*

— Se dit des personnes ou des choses qu'on recherche avec empressement, qui sont fort en vogue. On le court, on le choie. Les dames le courent. On *court* les malheureux pour les envisager. (La Bruy.)

— Fig. Être exposé à. Courir de grands risques. Vous courez quelque risque. Vous courez risque. Courir des chances. Les périls que nous avons courus. Vous ne courez aucun

COUR

danger. Au sortir de l'enfance, instruit des dangers qu'il avait *courus*, Œdipe consulta les dieux, et leurs ministres ayant confirmé, par leur réponse, l'oracle qui avait précédé sa naissance, il fut entraîné dans le malheur qu'il voulait éviter. (Barthél.)

— *Courir fortune, courir risque, courir hasard, courir le risque, la chance de quelque chose.* Être en péril. Il court fortune d'être chassé, de perdre son bien. Il court risque de la vie. J'ai couru hasard de me tuer. Ce mal peut bien m'arriver, j'en courrai le risque, j'en courrai la chance. J'aurais *couru* risque d'être assez mal élevé, si je n'eusse eu dans la ville un oncle chanoine. (Le Sage.)

— *Courir même fortune.* Être dans les mêmes intérêts, dans la même situation d'affaires.

— *Courir une belle fortune.* Être en passe de parvenir à quelque chose de grand.

— Parcourir. J'ai couru toute la ville sans le trouver. Courir les rues. Courir les champs. Il faut pour le trouver *courir* toute l'histoire. (Boil.)

— Parcourir un pays pour le ravager, pour le piller. Ces peuples ont couru telle province. Courir le plat pays.

— *Courir le plat pays, la mer.* Pirater.

— *Courir le pays, courir le monde.* Voyager. Il a bien couru le monde, bien couru le pays. Il a couru toute la France. Quoiqu'il n'ait pas couru le monde, il n'en a pas été moins misérable. (B. de St-P.)

Dans maint auteur de science profonde,
J'ai lu qu'on perd à trop *courir* le monde. (Gresset.)

— Prov. *Être fou à courir les rues, à courir les champs.* Être extrêmement fou.

— Fam. *Cette nouvelle, cette aventure, cette histoire court les rues.* Elle est sue de tout le monde.

— *L'esprit court les rues.* L'esprit est commun, tout le monde en a.

— Fam. *Courir la pretantaine.* Aller, venir, courir çà et là, sans sujet, sans dessein. || *Cette femme court la pretentaine.* Elle fait des promenades, des sorties, des voyages qu'interdit la bienséance.

— Pop. *Courir le guilledou.* Aller souvent, et principalement pendant la nuit, dans des lieux suspects. Il ne fait que courir le guilledou.

— Hanter, fréquenter. Courir les bals, le bal. Courir les spectacles, les concerts, les maisons de jeu, les mauvais lieux.

— Fig. et fam. *Courir les ruelles.* Aller de visite en visite chez les dames. Ne s'empl. que par dénigrement.

— *Courir la poule.* Lorsque quatre ou cinq joueurs n'ont qu'un seul trictrac, et qu'on veut intéresser tout le monde au jeu, on met un petit enjeu, qui se grossit successivement par les pertes des vaincus; quand le premier des joueurs a perdu une partie, il est remplacé par un autre, et ainsi successivement, jusqu'à ce que les premiers vaincus reviennent sur les rangs, et qu'il se trouve un des concurrents qui gagne tous les autres.

— Absol. Voyager. Il a bien couru.

— v. unipers. Circuler, se propager. Il court une libelle infâme. Il a couru beaucoup de maladies cette année. Il court des bruits fort désavantageux sur son compte.

— *Courir à.* Madame, j'ai *couru* par votre ordre au rivage. (Corn.) Une poignée de Lacédémoniens *court* avec son roi à une mort assurée. (Boss.) Marchez, *courez*, volez où l'honneur vous appelle. (Boil.)

— *Courir après.* Ce fut en vain que Phraate fit *courir* après Démétrius. (Boss.) Il *courut* comme un insensé après des animaux. (Mass.)

— *Courir contre.* Courir contre quelqu'un.

— *Courir sur.* Je courais sur lui.

— *Courir,* suivi d'un infinitif. Tout *court* rapidement se précipiter dans le néant. (Mass.) L'animal qui jouit de sa manumission *court* se désaltérer dans les eaux qui ne viendraient point à lui. (Rivar.)

— Ce verbe se conjugue avec l'auxiliaire *avoir*, quand il signifie aller avec vitesse; ainsi Racine a eu tort de dire dans *les Frères ennemis*: J'y suis *courue* en vain, c'en était déjà fait. Et dans *Bérénice*:

J'ai *couru* chez la reine,
Dans son appartement ce prince avait paru.
Il en était sorti, lorsque j'y suis couru.

J'y suis couru est répréhensible comme répétition du verbe *courir*, et comme faute contre la langue. || Mais il prend l'auxiliaire *être* quand il signifie Être suivi, être recherché. Cet ouvrage est fort couru. Ce prédicateur est fort couru.

— *Courir,* au propre, et surtout en parlant des hommes ou des animaux, manque de noblesse. Le poète remplace cette expression par [illegible] course vers un lieu, précipiter ses pas. Au lieu de dire *courir après quelqu'un*, il dit, se précipiter sur les pas de quelqu'un. Mais on dit très bien au figuré: Cette mer où tu *cours* est fameuse en naufrages. (Boil.)

— *Courir le monde, courir le pays, courir les mers*, sont des locutions familières. J'ai *couru* les deux mers qui séparent Corinthe. (Rac.)

Rarement à courir le monde,
Devient-on plus homme de bien. (La Font.)

|| *Courir les mers* est une expression vulgaire qui s'ennoblit ici par la manière dont elle est employée.

— *Courir,* au fig., ne manque point de noblesse, comme quand on dit, courir aux armes, courir à sa perte. Qu'avec chaleur, Philippe, on *court* à se venger. (Corn.) On court venger, saisir, prendre, combattre, or ne court point à combattre, à prendre, à saisir, à venger.

— Ne se conjugue pas pronominalement.

— Syn. comp. COURIR. COURRE. *Courre* est un terme de chasse et de marine; partout ailleurs on dit *courir.* || COURIR. ACCOURIR. *Courir* n'exprime que l'idée d'aller avec vitesse; *accourir* ajoute à cette idée celle d'un but où l'on se rend en courant. || COURIR. PARCOURIR. *Courir,* c'est aller vite et sans s'arrêter; *parcourir*, c'est passer les points intermédiaires d'un terme à l'autre.

COURIS. s. m. Petits coquillages qui servent de monnaie aux indigènes de la Guinée. 2,000 couris font environ 48 cent.

COURLAN ou **COURLIRI.** s. m. Ornithol. Genre de l'ordre des échassiers, famille des grues.

COURLANDE. Géogr. Gouvernement de la Russie d'Europe, habité en partie par des Lettariens et des Livoniens, en partie par des Russes et des Allemands. Ch.-l. Mitau. || *Duché de Courlande.* Duché érigé en 1561, et donné à Gottlar Kettler, dernier grand maître des chevaliers porte-glaive. Il fut définitivement adjugé à la Russie, à l'époque du partage de la Pologne, en 1795.

COURLECET. s. m. Ornithol. Genre d'échassiers longirostres.

COURLEROLE. s. f. Entom. Nom vulgaire de la courselière.

COURLI. s. m. Conchyl. Nom donné vulgairement, par les marchands, au rocher suçoir.

COURLI ÉPINEUX. s. m. Conchyl. Espèce de coquille du genre rocher; on la nomme vulgairement *massue d'Hercule.*

COURLIRI ou **COURLAN.** s. m. Ornithol. Genre de l'ordre des échassiers.

COURLIS ou **COURLIEU.** s. m. (onomat. tirée de son chant). Ornithol. Genre d'échassiers longirostres aquatiques bons à manger. Ce sont des oiseaux de passage, qui reviennent régulièrement dans les contrées boréales au printemps, et partent en automne; ils arrivent communément dans nos contrées en avril, et commencent à partir dans les derniers jours d'août.

COURMI. s. m. Sorte de bière faite avec de l'orge fermenté.

COUROI. s. m. Mar. Composition de soufre, de résine, de verre pilé et d'huile de baleine, dont on enduit la carène des vaisseaux pour la préserver des vers.

COUROIE. s. m. (rad. *courir*). Mar. Passage étroit entre les chambres d'un bâtiment.

COUROL. s. m. Ornith. Genre d'oiseaux d'Afrique, de l'ordre des zygodactyles, famille des coucous.

COURONNADE. s. f. (du lat. *coronare*, couronner). Art milit. Attaque dans laquelle une troupe enveloppe le point dont on veut s'emparer.

COURONNANT. part. prés. du v. Couronner. Il est invariable.

COURONNANT, ANTE. adj. Qui se termine en couronne.

— Bot. Se dit des bractées qui forment une couronne au-dessus des fleurs, comme dans la fritillaire; des feuilles roselées qui terminent la tige et ses divisions, comme dans les palmiers; du nectaire, quand il forme une couronne sur l'ovaire, comme dans les synanthérées.

COURONNE. s. f. (du lat. *corona*, même signif.) Ornement de tête, fait de branches, d'herbes ou de fleurs, etc., et qui se porte comme marque d'honneur, ou en signe de joie, ou comme une simple parure. Couronne de laurier, de lierre, d'olivier, de fleurs, de roses, etc. Gagner, obtenir, mériter une couronne. Les Grecs décernaient des couronnes aux citoyens qui avaient rendu quelque grand service à leur patrie. Orner la poupe d'un vaisseau de couronnes de fleurs. Peindre, sculpter des couronnes sur un lambris. Une *couronne* d'or très-mince, et le plus souvent une *couronne* de feuilles de chêne ou de laurier, devenait inestimable parmi les soldats. (Boss.)

— Hist. rom. *Couronne ovale.* Couronne de myrte qui se donnait aux généraux auxquels on accordait l'ovation. || *Couronne graminée.* Couronne qu'on donnait à celui qui avait délivré une place assiégée, ou une armée enfermée dans son camp par l'ennemi. || *Couronne vallaire.* Cercle d'or relevé de pieux que le général donnait au [illegible] et forcé la palissade. || *Couronne murale.* Cercle d'or surmonté de créneaux qu'on donnait à celui qui, dans un assaut, était monté le premier sur le rempart. || *Couronne obsidionale.* Couronne d'herbe décernée au général qui avait délivré un camp ou une ville assiégée. || *Couronne triomphale.* Couronne faite d'abord de branches de laurier, et dans la suite d'or massif, décernée au général qui avait remporté une victoire éclatante ou conquis quelque province. || *Couronne navale* ou *rostrale.* Cercle d'or relevé de proues et de poupes de navires, qu'on donnait au capitaine ou soldat qui, le premier, avait sauté dans un vaisseau ennemi.

|| *Couronne civique.* Couronne de chêne vert donnée au citoyen qui avait sauvé la vie à un autre dans un combat. || *Couronne radiée, radicale* ou *rayonnante.* Couronne formée de rayons, qui se donnait aux princes lorsqu'ils étaient mis au rang des dieux, soit avant, soit après leur mort. || Les Grecs donnaient une couronne de laurier aux lutteurs, et les Romains à ceux qui avaient ménagé ou confirmé la paix avec les ennemis. || *Couronnes athlétiques.* Couronnes destinées à ceux qui remportaient le prix dans les jeux publics. || *Couronne tourelée.* Celle qui est garnie de tourelles, et qui ornait la tête des dieux ou des génies qui protégeaient les villes. || *Couronnes sacerdotales* ou *pontificales.* Entrelacement de crânes de bœufs et de plats ou l'on introduisait les entrailles des victimes, et des rubans dont elles étaient parées quand on les conduisait à l'autel. || *Couronnes étrusques.* Groupe ou rond de feuilles d'or, ornées de perles. || *Couronne magique.* Couronne faite de laine et de cire. || *Tribut de la couronne.* Couronne d'or que les Rhodiens envoyaient tous les ans aux Romains, en signe d'amitié.

— Prix remporté dans les concours académiques. Il a obtenu la couronne. Tel élève a mérité trois couronnes.

— Myth. Les dieux avaient des couronnes particulières. Bacchus était couronné tantôt de pampre, tantôt de lierre. Cérès portait une couronne d'épis de blé ; Flore en avait une de fleurs ; Jupiter était couronné d'un diadème ou de laurier.

— Peint. Ornement que l'on place sur la tête de la Vierge et des saints. La couronne de la Vierge est en forme d'étoiles, et celle des saints en forme de rayon.

— Fig. Gloire que les martyrs acquièrent en mourant pour la foi. La couronne du martyre. Il a reçu la couronne du martyre. Ils reçurent tous deux la même couronne.

Mais intrépide il voit la mort qui l'environne,
Et déjà du martyre il attend la *couronne.* (PARSEVAL.)

— Béatitude que Dieu donne à ses saints. Couronne de gloire. Couronne de justice. Couronne des saints. Il devait recevoir de vous la *couronne* de la justice. (Fléch.) Tant de saints rois qui ont gouverné la monarchie, et qui, mettant leurs *couronnes* devant l'autel éternel, aux pieds de l'Agneau, vous demandent pour cet enfant auguste la *couronne* de justice qu'ils ont eux-mêmes méritée. (Mass.)

— Couronne de fleurs, de roses, et surtout de myrte et de lierre, dont se paraient les anciens dans les festins et les divertissements. Se parer de couronnes dans un festin. Elle avait une couronne de roses.

— Dans les réjouissances publiques, on ornait de couronnes les statues des dieux, les temples, les maisons, les vases, les navires, etc.

— Dans les sacrifices, les victimes étaient ornées de couronnes.

— Dans les funérailles, on portait des couronnes de cyprès.

— Ornement de tête que les rois, princes et seigneurs portent pour marque de leur dignité. Couronne impériale. Couronne royale. Couronne ducale. Couronne de comte. Couronne de marquis. Couronne de baron. Couronne d'or. Couronne à fleurons. Couronne perlée. Riche couronne. Couronne enrichie de pierreries. Porter une couronne. Mettre une couronne sur la tête. La *couronne* des rois est faite en cercle pour les avertir des bornes du pouvoir humain. (Pérez.)

Il faut placer, Joad ainsi l'ordonne,
Le glaive de David auprès de la *couronne.* (RACINE.)

Je renvoie, Hermione, et je mets sur son front,
Au lieu de ma *couronne,* un éternel affront. (ID.)

— Blas. Ornement qui est représenté dans les armoiries, pour marquer la dignité des personnes. || *Couronnes rayonnées* ou *à pointes.* Celles des anciens empereurs, qui avaient douze pointes. || *Couronnes perlées* ou *fleuronnées.* Celles qui ont des perles, des fleurons d'ache ou de persil, comme étaient autrefois presque toutes les couronnes.

— Hist. mod. *Couronne de fer.* La couronne des rois lombards de l'Italie. || *Couronne antique.* Couronne formée par une feuille tournée en cercle. Les seigneurs qui possédaient des principautés portaient la couronne antique.

— *Couronne fermée.* Couronne des princes qui portent le titre de roi ou d'empereur.

— *Couronne ouverte.* Couronne des princes qui n'ont ni le titre de roi ni celui d'empereur.

— *Couronne de fer.* Ordre établi par Napo-

roi d'Italie.

— *La couronne d'épines.* Celle que les Juifs mirent par dérision sur la tête de Notre-Seigneur avant de le crucifier. Les historiens assurent que Baudoin, empereur des Latins à Constantinople, la donna à saint Louis, qui la fit transporter en France avec beaucoup de pompe. Il en distribua quelques morceaux aux églises qu'il affectionnait. Elle fut conservée longtemps dans le trésor de la Sainte-Chapelle du Palais, à Paris, et elle a été restituée à l'église de Notre-Dame, au mois de brumaire an XII.

— Fig. Ma destinée était d'être je ne sais quel homme public, coiffé de trois ou quatre petits bonnets de lauriers, et d'une trentaine de *couronnes* d'épines. (Volt.)

— *La triple couronne.* La tiare du pape. Le pape Hormisdas mit la première couronne à la tiare, Boniface VIII, la seconde, et Jean XXII, la troisième.

— Littér. *Discours pour la couronne.* Titre d'un discours de Démosthène, regardé comme le chef-d'œuvre du genre oratoire.

— Fig. La puissance royale. Il lui a ôté, lui a ravi la couronne. A son avénement à la couronne. Aspirer, prétendre à la couronne. Disputer la couronne. Affermir sa couronne. Renoncer à la couronne. Quitter, abdiquer la couronne. Céder la couronne a un autre. Perdre la couronne. Hériter de la couronne. Héritier présomptif de la couronne. Il a relevé l'honneur, l'éclat de la couronne. Votre foi ne brille pas moins que vos *couronnes ;* rien ne fait mieux connaître le droit que vous avez de les porter, que le courage que vous avez eu de les abandonner pour Jésus-Christ. (Fléch.) Ces princes, qu'une mort prématurée nous a enlevés, et auxquels vous n'avez refusé sans doute sur la terre une *couronne* que la naissance leur destinait, que pour leur en préparer dans le ciel une éternelle. (Mass.) Jaloux des droits de sa *couronne,* il voulait la transmettre à ses successeurs avec le même éclat et les mêmes prérogatives qu'il l'avait reçue de ses pères. (Id.)

Sur ces deux grands appuis ma *couronne* affermie
Ne redoutera point de puissance ennemie. (CORNEILLE.)

— *Mettre la couronne sur la tête de quelqu'un.* Lui donner la puissance souveraine.

— Fig. *C'est un des plus beaux fleurons de sa couronne, le plus beau fleuron de sa couronne.* Une des plus grandes prérogatives qu'ait un prince. || Un de ses plus grands revenus. || Une de ses meilleures provinces. || Par extens. Ce qu'une personne a de plus considérable, de plus avantageux. || On dit d'une manière analogue, Ajouter un fleuron à sa couronne. Il a perdu le plus beau, les plus beaux fleurons de sa couronne. || *Il a perdu bien des fleurons de sa couronne.* Il a perdu beaucoup de ses prérogatives.

— Hist. *Couronne matrimoniale.* Droit en vertu duquel le mari d'une reine d'Ecosse prenait le titre de roi, et partageait avec son épouse toutes les prérogatives de la puissance royale. Le parlement seul pouvait accorder ce droit.

— Fig. Monarchie, État gouverné par un roi, par un empereur. La couronne de France. La couronne d'Espagne. Les couronnes du Nord. Maison et couronne de France. L'Etat et couronne de France. Saint Grégoire a donné cet éloge singulier à la *couronne* de France, qu'elle est au-dessus des autres *couronnes* du monde. (Boss.) L'Espagne recouvre rapidement les *couronnes* que le malheur des temps lui avait enlevées. (Mass.)

— Le souverain même. Les charges, les officiers de la couronne. Le domaine de la couronne. Les droits de la couronne.

— *Traiter de couronne à couronne.* Traiter de souverain à souverain.

— Fig. et par raillerie. Se dit en parlant des particuliers, lorsqu'un inférieur veut traiter avec son supérieur comme s'il était son égal.

— Tonsure cléricale que l'on fait sur le haut de la tête des gens d'Église. Couronne d'évêque, de prêtre, de diacre, de religieux. Il s'est fait faire la couronne.

— Titre que l'on a donné aux évêques dans le VIe siècle. Votre couronne.

— Par analogie. Certaines choses qui ont une forme circulaire, qui ressemblent à une couronne.

— Agric. *Greffe en couronne.* Celle qui consiste à scier le sujet, et à mettre plusieurs greffes autour de la coupe, entre le bois et l'écorce.

— Anat. *Couronne d'une dent.* Partie de la dent qui est hors de la gencive. || *Couronne du gland.* Repli en forme de bourrelet arrondi, qui fait le tour de la base du gland du membre viril.

— Art. vétér. La partie la plus basse du paturon du cheval. || Marque qui reste au genou du cheval, lorsqu'après une chute les poils de cette partie n'ont pas repoussé.

— Archit. Le plus fort membre carré d'une corniche, que l'on appelle plus ordinairement *larmier.* || Vitruve donne souvent ce nom à toute la corniche.

— Artif. *Couronne foudroyante.* Couronne remplie d'artifice.

— Art milit. *Ouvrage à couronne* ou *couronne.* Ouvrage en forme de couronne ; il est composé d'un bastion entre deux courtines, et de deux demi-bastions terminant ces courti-

nommé aussi *cimier de casque.*

— Astron. *Couronne septentrionale.* Constellation de l'hémisphère septentrional, composée de vingt et une étoiles. || *Couronne australe.* Constellation de l'hémisphère austral, composée de douze étoiles.

— Bot. Ce qui couvre le sommet de plusieurs semences. || Espèce d'ombilic au sommet de certains fruits, comme dans la poire. || Appendices libres ou soudés qui surmontent la gorge de la corolle, comme dans le narcisse, ou l'intérieur du périgène, comme dans la passiflore. || Assemblage de fleurs à corolles femelles ou neutres, qui, dans une calathide de synanthérée, occupent la bordure. || Partie supérieure ou orifice de la gaîne des graminées. || *Couronne impériale.* Espèce de fritillaire, plante bulbeuse, originaire de Perse, qu'on cultive pour l'agrément, et qui tire son nom de la disposition de ses fleurs en forme de couronne. || Espèce de courge. || *Couronne de moine.* Le pissenlit. || *Couronne de terre.* Le lierre terrestre. || *Couronne des frères.* Espèce de chardon. || *Couronne du soleil.* Le tournesol annuel. || *Couronne d'Ariane.* Espèce d'apocynée, remarquable par la beauté de ses fleurs.

— Chem. de fer. La ligne supérieure qui détermine le profil transversal des chemins de fer.

— Chir. Scie du trépan.

— Conchyl. Genre de coquilles renfermant toutes les espèces qui sont amples et très-minces. || *Couronne d'Ethiopie.* Genre de coquilles univalves, de la classe des volutes. || *Couronne impériale.* Coquille du genre cône. || *Couronne papale.* Coquille, type du genre mélilot. || *Couronne royale.* Espèce de mélilot.

— Géol. Cratères de volcans portant une sorte de rempart circulaire qui renferme le cratère, et qui de loin ressemble à un cylindre placé sur un cône tronqué.

— Géom. Plan terminé ou enfermé dans deux circonférences parallèles de cercles inégaux et ayant un même centre.

— Hortic. Touffe de feuilles qui surmonte le fruit de l'ananas.

— Joaill. La partie la plus éminente d'un diamant rose partagé en deux parties.

— Liturg. Sorte de chapelet qui n'a qu'une dizaine. Couronne de la Vierge.

— Mamm. Protubérances qui paraissent dans les premiers temps, sur l'os frontal du faon de six mois, croissent, s'allongent, deviennent cylindriques, et se terminent par une surface concave sur laquelle porte l'extrémité inférieure du bois. || L'extrémité supérieure du bois des cerfs âgés de quatre ans et plus. || Bord supérieur des sabots, celui qui entoure l'orteil.

— Métrol. Monnaie d'argent d'Angleterre. || *Couronne vieille.* Pièce qui équivaut a 6 f. 18 c. || *Couronne nouvelle.* Pièce qui équivaut à 5 f. 81 c. || Ancienne monnaie de France frappée sous le règne de Philippe de Valois.

— Mus. Trait en demi-cercle renversé qui surmonte le point d'orgue et le point de repos.

— Mythol. *Couronne d'Ariane.* Bacchus, ayant consolé Ariane de l'infidélité de Thésée qui l'avait abandonnée dans l'île de Naxos où il l'avait transportée, épousa cette princesse et lui fit présent de cette couronne immortelle, chef-d'œuvre de Vulcain, laquelle fut changée en constellation depuis que Bacchus eut perdu cette épouse chérie.

— Ornith. Le duvet qui entoure la base du bec d'un oiseau de proie. || Le bouquet de plumes redressées qui surmonte la tête de certains oiseaux.

— Papet. Sorte de papier qui sert principalement aux impressions de bureau, et dont la marque est une couronne. || adjectiv. Papier couronne.

— Pathol. *Couronne de Vénus.* Pustules qui occupent le front et les tempes, et que l'on croit dues à la maladie vénérienne.

— Phys. Sorte de météore qui paraît en forme de cercle lumineux autour du soleil et de la lune. Il y a des couronnes sans couleur et des couronnes colorées. Ces dernières présentent à peu près les couleurs de l'arc-en-ciel, disposées dans le même ordre, mais dans le sens opposé. || Foyer d'une aurore boréale vers lequel s'élancent les gerbes de feu qui semblent partir de l'horizon ou de l'arc étincelant lui-même. || *Couronne à tasses.* Appareil composé d'une suite de verres remplis d'eau jusqu'à une certaine hauteur, et qui communiquent ensemble par des arcs métalliques, ayant à l'une de leurs extrémités une plaque d'argent ou de cuivre, et une plaque de zinc à l'autre.

— Techn. Partie d'une lampe qui porte le verre. || Voûte du fourneau dans une verrerie. || Cercle de fer qui entoure la tête d'un pieu pour l'empêcher de se fendre quand on l'enfonce.

— Véner. Bois du cerf, quand les andouillers forment une sorte de cercle.

— Syn. simpl. Diadême, guirlande, auréole. || Empire, royauté, souverain pouvoir. || Epith. Riche, brillante, royale, impériale, pesante, honorable, glorieuse, civique, précieuse, noble, triomphale, immortelle, chancelante, renversée, brisée, déposée, perdue, affermie. || Périphr. Le bandeau royal, le poids de la couronne.

COURONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Couronner. S'empl. adjectiv. Roi couronné. Prince couronné. Ouvrage couronné. Le ciel doit un enfer aux vices *couronnés.* (De Bernis.)

[illegible] *couronnées,*
Je partis pour l'hymen où j'étais destinée. (RACINE.)

Voyez de vos vaisseaux les poupes *couronnées*
Dans cette même Aulide avec vous retournées. (ID.)

— *Tête couronnée.* Empereur, roi. La république de Venise et celle des Provinces-Unies avaient le rang, les honneurs des têtes couronnées. Croit-on que le ciel n'ait donné qu'aux têtes *couronnées* de l'esprit et de la raison ? (La Font.)

— *Plaine couronnée.* Environnée de montagnes.

— Agric. *Arbre couronné.* Arbre dont la tête est desséchée. Nos arbres au front chauve, ou comme on dit, *couronnés,* attirent la première corneille qui vient prophétiser l'hiver. (Latouche.)

— Art milit. *Ouvrage couronné.* Ouvrage avancé vers la campagne, fait en forme de couronne, pour défendre les approches d'une place. || *Etre couronné.* Etre en forme de couronne. Corne couronnée.

— Art vétér. *Cheval couronné.* Cheval qui s'est souvent blessé aux genoux en tombant, et à qui le poil du genou est tombé. Ce cheval n'a pas de bonnes jambes, il est couronné.

— Blas. *Armoiries couronnées.* Surmontées d'une couronne. || Se dit des lions, du casque et des autres choses qui ont une couronne.

— Bot. *Semences couronnées.* Celles qui portent encore les divisions d'un calice supérieur. || *Fruit couronné.* Celui qui, faisant corps avec le calice, conserve à son sommet une partie du limbe de ce dernier, comme dans le poirier, ou celui dont la base du style persiste à son sommet. || *Epi couronné.* Epi terminé par des feuilles ou de grandes bractées. || *Calathide couronnée.* Celle qui contient des corolles masculines dans son milieu et des corolles non masculines à sa circonférence. || *Calice couronné.* Calice commun d'une synanthérée, quand il est disposé en rayons, de manière à former une espèce de couronne. || *Ombelle couronnée.* Celle qui offre des fleurs régulières au centre et des fleurs irrégulières à la circonférence, comme la coriandre.

— Conchyl. *Spire couronnée.* Spire d'une coquille univalve, dont les bords de chaque tour sont armés de pointes, de tubercules ou d'épines comme quelques volutes.

— Ichthyol. *Euphrosine couronnée.* Poisson dont les branchies forment des soies très-longues, élargies à l'extrémité, et imitant une couronne de laurier.

— Littérat. *Ouvrage couronné.* Ouvrage qui a remporté un prix.

— Mamm. *Dauphin couronné.* Dauphin ainsi appelé, parce qu'il a deux cercles jaunes concentriques sur le front. || *Cerf couronné.* Cerf dont les bois, sans perches ni meules, sont formés d'une simple empaumure naissant immédiatement des frontaux. || *Orysse couronne.* Orysse dont le sommet de la tête est couronné de quelques pointes.

— Ornith. *Outarde couronnée.* Se dit d'une outarde qui a une bande jaune sur la tête. || *Circaète couronné.* Circaète dont les plumes de la tête sont lâches et retombent, comme une sorte de huppe, derrière l'abdomen.

— Poét. *Rime couronnée.* Ancienne rime, formée par la répétition des dernières syllabes du dernier mot de chaque vers.

La blanche colom*belle belle*
Souvent je vois *priant, criant ;*
Mais dessous la *cordelle d'elle*
Me jette un œil *friant riant.* (MAROT.)

— Prov. *Un roi non lettré est un âne couronné.* L'instruction est indispensable aux monarques.

— *Couronné avec.* Au bruit de. Les vainqueurs étaient *couronnés* avec des applaudissements incroyables. (Boss.)

— *Couronné de, orné de.* Jamais plante ne fut cultivée avec plus de soin, ni se vit plus tôt *couronnée* de fleurs et de fruits, que la princesse Anne. (Boss.) Une langue en ragoût, de persil *couronnée.* (Boil.) Les noms de mamelles conviennent très-bien à ces hautes croupes *couronnées* d'un pic, qui sont les mères nourrices de chaque contrée. (B. de St-P.)

— Terminé, accompli. Je ne m'étonne plus qu'une vie si religieuse ait été *couronnée* d'une mort si sainte. (Fléch.)

— Environné de. Le port est couronné de hautes montagnes.

— *Couronné par.* Laissez régner Porus *couronné* par mes mains. (Rac.) Sa foi *couronnée* par des prospérités temporelles. (Boss.)

— On emploie toujours *par* avec un nom de personne. Il a été couronné par le préfet lui-même.

COURONNEMENT. s. m. Action de couronner.

— La cérémonie dans laquelle on couronne solennellement un souverain. Le couronnement du roi, de la reine, de l'empereur, du pape. Il assista au couronnement du roi. Son couronnement se fit à Paris. La cérémonie, le jour du couronnement.

— Tableau, estampe représentant cette cérémonie.

— Époque fixée pour cette cérémonie. Le couronnement aura lieu le mois prochain. Le couronnement est différé.

— Anat. Entrée extérieure de la matrice. L'enfant est au couronnement.

— Archit. Tout ornement ou tout membre qui termine un édifice ou quelqu'une de ses parties. Les édifices ont pour couronnement des entablements. Des statues servent de couronnement à ce théâtre. La corniche est le couronnement des ordres d'architecture.

— Art. milit. *Couronnement de chemin couvert.* Action de prendre un chemin couvert de vive force. || Occupation de la crête du glacis par l'assiégeant.

— Blas. Ornement qui se met en tête d'un écusson.

— Eaux et for. Maladie d'un arbre dont l'oblitération des canaux ne permet plus à la sève de passer dans les branches du sommet, qui se dessèchent, et dont les feuilles jaunissent.

— Hortic. Manière de tailler un arbre en forme de couronne.

— Mar. *Couronnement d'un vaisseau, d'un navire.* La partie du vaisseau, du navire qui est au-dessus de la poupe. Dans ce mouvement, sa poupe venant à plonger disparaissait à la vue jusqu'au *couronnement*, comme si elle eût été submergée. (B. de St-P.)

— Techn. Ornement qui termine la partie supérieure d'un meuble, d'un vase. Cela forme un beau couronnement. Ce couronnement est mesquin. || Grand morceau de fer à jour qui sert d'ornement au-dessus d'une porte de clôture de chœur d'église, de cour ou de jardin. Il est composé d'enroulements, de feuillages, d'armes, de chiffres. || *Couronnement de serrure.* Certains ornements qui se mettent sur l'écusson et au-dessus de l'ouverture.

— Fig. L'accomplissement, la perfection de quelque chose. Cette noble action fut le couronnement de toutes les autres. Pour couronnement d'une si belle vie. C'est le couronnement de l'œuvre.

COURONNER. v. a. 1re conj. (rad. *couronne*). Mettre une couronne sur la tête. Couronner une victime. Couronner de fleurs, de laurier, de myrte. On couronna Jésus-Christ d'épines. Couronner d'une couronne d'or, d'une couronne d'argent.

— Mettre solennellement la couronne sur la tête d'un souverain. Couronner un pape, un roi, un prince. Ils l'élurent et le couronnèrent. On le sacra et on le couronna.

— Donner le titre de roi, de souverain. Le monarque avant de mourir, voulut couronner son fils. Une reine qui épouse un prince le couronne, de même qu'un roi qui épouse une femme, quelle qu'elle soit, la couronne. En Angleterre, la reine ne couronne pas son mari.

Le fier Assuérus *couronne* sa captive,
Et le Persan superbe est aux pieds d'une Juive. (Rac.)

— Fig. Nous nous préparons à le *couronner* de ses propres lauriers. (Fléch.)

Il vaut bien mieux que sa rare vaillance,
Lui *couronnant* le front, vous impose silence. (Corn.)

— Il va sur tant d'états *couronner* Bérénice. (Rac.) *Couronner quelqu'un sur des états* n'est supportable ni en vers ni en prose.

— Récompenser en décernant une couronne ou un prix. Couronner le vainqueur. Couronner celui qui a fait la plus belle action. Couronner l'auteur du meilleur ouvrage.

— Se dit plus ordinairement des ouvrages faits par ceux qui reçoivent la couronne ou le prix. J'ai lu plusieurs passages de la pièce que l'Académie a couronnée, plusieurs passages de l'ouvrage que l'on a couronné.

— Fig. Honorer, récompenser. Couronner la vertu. Dieu couronne les martyrs, les saints. On les couronne de gloire. N'est-ce pas couronner le crime, que d'élever un tel homme à cette dignité? Le ciel n'avait mis ensemble tant de grandeur qu'afin de *couronner* la modestie de cette princesse. (Fléch.) Seigneur, vous avez *couronné* vos dons en récompensant vos mérites. (Mass.) Oui, je veux *couronner* une flamme si belle. (Corn.) Dieu *couronne* en secret l'innocence des justes. (P. Roy.)

Un rapide succès *couronna* ses travaux,
Et ses maîtres chez lui trouvèrent des rivaux.
(Andrieux.)

— Placer une couronne sur quelque chose. Les anciens couronnaient la poupe de leurs vaisseaux en signe d'allégresse. Alexandre couronna le tombeau d'Achille.

— Dans le style soutenu, se dit de ce qui orne ou entoure la tête en manière de couronne. De simples fleurs couronnaient cette tête charmante. Quelques cheveux blancs couronnaient ce front vénérable. On nous avait *couronnés* de fleurs, et nulle compassion ne pouvait garantir notre vie, c'était fait de nous. (Fléch.)

Il répond chaque année aux outrages du temps,
En *couronnant* son front des roses du printemps.
(A. Martin.)

— Fig. Se dit aussi de la gloire dont la majesté divine est environnée de toutes parts.

O Dieu que la gloire *couronne*,
Dieu que la lumière environne. (Racine.)

— Blas. Peindre ou graver des couronnes au-dessus de certaines choses, pour ornement, ou comme marque de dignité. On couronne d'une couronne de duc, de comte. Il fait couronner ses chiffres de lauriers, de fleurs.

— Par extens. Se dit des choses qui en surmontent d'autres, qui en occupent la partie la plus élevée. Un entablement couronne l'édifice. Les arbres qui couronnent la cime des montagnes. Deux sourcils hardiment dessinés *couronnaient* ses yeux étincelants. (Marm.)

[illegible]
Mais de riches moissons *couronnent* tes guérets.
(Rosset.)

Le coteau dont le ciel avait fait leur partage,
De la profonde mer *couronnait* le rivage. (Esmén.)

— Art milit. *Couronner des hauteurs, des ouvrages, un chemin couvert, un entonnoir, une contrescarpe, une montagne.* Opérer le couronnement des hauteurs ou de certaines défenses, etc., s'en rendre maître, s'établir sur leur crête, les dominer, y établir un parapet, y asseoir des batteries. Des forteresses couronnent aussi des points culminants.

— Fig. Rabelais a dit, *couronner le vin*, pour Emplir un verre de manière que le vin le couronne.

Apporte un vase immense, un vase précieux,
Couronnes-en les bords d'un vin délicieux. (Aignan.)

— Fig. Apporter la dernière perfection, mettre le dernier ornement à quelque chose. Cette dernière action couronne toutes les autres. Il couronna sa vie par une mort généreuse. Le succès a couronné son entreprise. Ces jours heureux qui doivent *couronner* un règne aussi glorieux que le vôtre. (Fléch.) Que la religion consacre les prémices de son règne et en *couronne* la durée. (Mass.)

Quoi! de mes ennemis *couronnant* l'insolence,
J'irais attendre ailleurs une lente vengeance! (Racine.)

— Prov. *La fin couronne l'œuvre.* Elle y met la dernière main, elle l'accomplit. || La vertu parfaite doit persévérer jusqu'à la fin.

— *Couronner les vœux de quelqu'un.* Les remplir. Oui, dès ce soir, je *couronne* vos vœux. (Malfil.)

— *Voir couronner ses vœux.* Les voir remplir selon ses espérances.

— Fig. Environner, ceindre. Plusieurs coteaux couronnent cette ville. Les montagnes qui couronnent cette vallée.

— Hortic. *Couronner un arbre.* Tailler toutes les branches fortes ou faibles à la même hauteur, de façon que tout arbre taillé présente par en haut une surface égale. || Tailler également tout autour les pousses d'un buisson.

— SE COURONNER. v. pron. S'orner la tête d'une couronne. Dans ces fêtes champêtres, les bergères se couronnent de fleurs.

— S'orner, s'embellir. Déjà les forêts se couronnent de feuillage. Les arbres de nos vergers se couronnaient de fleurs. Le ciel se couronna d'étoiles après cet affreux orage. L'aubépine parfumée se *couronne* de nombreux bouquets. (B. de St-P.)

— *Se couronner de gloire.* Faire des actions qui procurent une gloire éclatante. Toutes les nuits, des songes flatteurs retraçaient à son esprit la gloire immense dont il allait se *couronner*. (Barthél.)

— Fig. On se *couronne* de ses propres mains. (Fléch.) Se *couronner* de gloire en bravant les supplices. (Corn.) Voilà par quels exploits il sut se *couronner*. (Rac.)

— Absol. *Cet arbre se couronne.* Cet arbre vieillit, sa tête se dessèche.

— Syn. simpl. Ceindre, coiffer, surmonter. || Récompenser, honorer. || Finir, achever, terminer, combler, accomplir. || Périphr. Mettre le comble, la dernière main.

COURONNURE. s. f. Véner. Se dit de sept ou huit menus cors rangés en forme de couronne au sommet de la tête du cerf.

COUROU, ou **KOUROU**. Myth. ind. Un des princes de la dynastie lunaire.

COUROU-AGA. s. m. Hist. ott. Celui qui tient à ferme toutes les forêts domaniales.

COUROUCOU. s. m. (onomat. tirée du cri de cet oiseau). Ornith. Genre de l'ordre des sylvains, tribu des zygodactyles. Le plumage doux et soyeux de ces oiseaux est orné des couleurs les plus brillantes, et il resplendit d'un éclat presque métallique.

COUROUCOUCOU. s. m. Ornith. Espèce de coucou du Brésil.

— Fig. Celui qui soupire souvent et inutilement auprès des femmes.

COUROUDJI. s. m. Hist. ott. Vétéran retraité.

COU-ROUGE. s. m. Ornith. Nom vulgaire du rouge-gorge.

COUROUK. s. m. Relat. Défense de se trouver sur le chemin par où le roi de Perse doit passer avec ses femmes. Si un homme osait seulement les regarder, il serait puni de mort.

— Défense de vendre certaines denrées à d'autres personnes qu'au roi.

COUROUMOU. s. m. Ornith. Espèce de vautour.

COUROUPITE. s. f. (de *couripitou*, nom de cette plante à la Guiane). Bot. Genre de la famille des myrtacées lécythidées, établi pour un grand arbre de la Guiane, dont le fruit sphérique, gros comme un melon, renferme une pulpe d'une saveur acide assez agréable.

COURPATE. s. m. Ichthyol. Nom vulgaire d'un poisson singulier de la Méditerranée que les naturalistes ont appelé tétragonure de Cuvier.

COURPIERRE. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Thiers (Puy-de-Dôme); 3,400 hab.

COURPONTIÈRE. s. f. (ét. lat., *culcita*, duvet; *puncta*, arrêté par des points). Anc. [illegible] cuirasse.

COURRE. v. a. 4e conj. (du lat. *currere*, même signif.). Ne s'emploie qu'à l'infinitif, et dans les exemples cités; partout ailleurs on emploie *courir*. Véner. Courir une bête, la poursuivre. Courre le cerf, le lièvre, le daim.

— *Laisser courre les chiens*, ou simplement *laisser courre*. Découpler les chiens, afin qu'ils courent après la bête.

— S'emploie quelquefois pour Courir. Courre sus. Courre la bague. Courre les têtes. Courre la bouline. Donner à courre à quelqu'un. Courre le guilledou. Vieux en ce sens.

— *Courre un cheval.* Le faire courir à toute bride lorsqu'on est monté dessus. Voulez-vous courre votre cheval contre le mien?

— v. n. *Chasse à courre.* Chasse avec des lévriers.

— *Donner à courre à quelqu'un.* Le mettre dans la nécessité de faire bien des pas.

COURRE. s. m. Véner. Endroit où l'on place les lévriers, lorsqu'on chasse le sanglier, le loup ou le renard avec les chiens.

— *C'est un beau courre.* C'est un pays commode pour la chasse.

COURRETTE. s. f. Erpét. Espèce de couleuvre de la Martinique.

COURRIER. s. m. (rad. *courir*). Celui qui court la poste à cheval pour porter des dépêches. C'est le meilleur courrier, et celui qui fait le plus de diligence. Courrier de commerce, du commerce. Recevoir, envoyer, dépêcher, expédier, faire partir un courrier. Il est arrivé un courrier. Courrier de tel prince. Dépêcher quelqu'un en courrier. Répondre courrier par courrier. Les *courriers* venaient l'un sur l'autre annoncer au roi que l'ennemi entrait dans la ville. (Boss.)

— *Courrier du cabinet.* Courrier envoyé par le gouvernement pour différentes affaires.

— *Courrier ordinaire.* Courrier payé par l'administration pour porter les lettres dans les diverses villes qui ne sont pas situées sur les lignes de poste.

— *Courrier extraordinaire.* Courrier expédié par de riches particuliers pour annoncer un mariage, un décès, un héritage, ou par des banquiers, par des négociants, pour donner avis de la conclusion d'une affaire, de l'arrivée d'un navire, etc.

— L'antiquité a eu aussi ses courriers. Chez les Grecs, ou les appelait *hémérodromes*, parce qu'ils couraient pendant un jour; ils faisaient de 80 à 120 kilom. par jour.

— Préposé de l'administration des postes qui est chargé de porter les lettres d'une ville à une autre, et qui voyage dans une voiture appelée malle-poste. Courrier de la malle. Le courrier de Lyon, de Lille, de Bordeaux. Départ, arrivée du courrier.

— Fig. et fam. *Courrier de malheur.* Personne qui vient annoncer quelque mauvaise nouvelle.

— Par extens. La voiture même qui porte les dépêches. Voyager par le courrier. Le courrier a versé.

— Fig. et fam. La totalité des lettres qu'on écrit ou qu'on reçoit par un seul ordinaire. Faire son courrier. Lire son courrier.

— Nom d'un grand nombre de journaux politiques, français et étrangers. Les deux plus importants sont le *Courrier* anglais et le *Courrier français*.

— Hist. ecclés. *Courrier apostolique.* Personne chargée, dans les temps de persécution, de porter les lettres des évêques, et d'indiquer aux fidèles le lieu où l'on devait se réunir pour la célébration des saints mystères. || Aujourd'hui, Officier chargé d'avertir les cardinaux de se rendre aux consistoires, ou aux chapelles que tient le pape. || Cellerier. || Procureur ou intendant d'un évêque, d'un abbé, d'une communauté. || Second magistrat de la ville de Vienne en Dauphiné, qui émanait de l'archevêque, et qui avait la juridiction des affaires laïques.

— Tout homme qui court la poste à cheval, quoiqu'il ne porte aucune dépêche. Vous n'êtes guère bon courrier. J'ai rencontré quatre courriers. Toute la route était pleine de courriers. Voyager en courrier.

— *Être bon courrier.* Courir la poste à franc étrier sans en être incommodé.

— S'est dit pour Coureur et Valet de pied.

— Jusqu'à la révolution, on a vu figurer au parlement et à la chambre des comptes un courrier qui servait de guide dans les cérémonies publiques.

— Art milit. *Courrier volant.* Projectile creux qu'on a aussi appelé *boulet messager*, parce qu'il contenait une lettre. || *Courriers muets.* Soldats détachés d'un poste éloigné de la place menacée d'un siége, pour venir instruire le poste voisin, masqué par des éminences, des découvertes que ceux de son poste avaient faites sur les ennemis. || *Courriers des vivres.* Hommes choisis qui portaient les vivres et les paquets importants dans les places et à la direction générale des vivres.

— Mar. Petit bâtiment armé.

— Ornith. Nom vulgaire du chevalier à pieds rouges.

— Pêch. Un des deux piquets de la pantière.

— Syn. comp. COURRIER. COUREUR. Ce qui [illegible] *reur*, c'est que celui-ci court toujours à pied, et que celui-là ne court qu'à cheval ou en voiture.

COURRIÈRE. s. f. Celle qui court. Ne s'emploie guère au propre.

— Fig. et poét. La lune. Des nuits la courrière inégale. Des nuits la blanche *courrière*. (Volt.) Et toi, sœur d'Apollon, vagabonde *courrière*. (Desp.)

De ce mois malheureux l'inégale *courrière*
Semblait cacher d'effroi sa tremblante lumière. (Volt.)

Le jour ne brillait plus; la nocturne *courrière*
Sur son char inconstant poursuivait sa carrière. (Del.)

— L'aurore.

L'ombre s'enfuit: la *courrière* du jour
Va de ses feux colorer le nuage. (Millevoye.)

— La renommée. La renommée enfin, cette prompte *courrière*. (Boil.)

COURROI. s. m. Technol. Rouleau sur lequel on étend les étoffes de laine qui sortent de la teinture. || Apprêt que le fondeur donne au sable.

COURROIE. s. f. (du lat. *corium*, cuir). Pièce de cuir, coupée en long, étroite, qui sert à lier, à attacher quelque chose. Attacher avec des courroies. Mettre, attacher des courroies. Les courroies d'une cuirasse. Nouer, dénouer les courroies. Serrer, lâcher la courroie. Longue courroie. Courroie lâche.

— Mécan. Longues bandes de cuir souvent employées dans les machines pour les communications de mouvement à de grandes distances. Elles sont préférables aux cordes partout où il est possible de les employer, car elles donnent des frottements moins considérables, et sont moins sensibles aux variations de l'humidité atmosphérique. || *Courroie sans fin.* Courroie dont les bouts sont cousus ensemble pour transmettre le mouvement à des poulies sans gorge, des bobines.

— Fig. et fam. *Serrer la courroie à quelqu'un.* Diminuer ses ressources. Ce jeune homme fait beaucoup trop de dépenses, il faut lui serrer la courroie.

— Prov. et fig. *Allonger la courroie.* Tirer parti d'une somme modique, d'un revenu borné, en mettant une grande économie dans la dépense. Il a de faibles appointements, il faut qu'il allonge bien la courroie pour vivre. || *Allonger, étendre la courroie.* Étendre les profits, les droits d'une charge, d'un emploi, au delà de ce qui est permis. Sa place ne lui vaudrait pas tant, s'il n'allongeait, s'il n'étendait un peu la courroie.

— Prov. et fam. *Faire du cuir d'autrui large courroie.* Être libéral du bien d'autrui, ne pas l'économiser, le dépenser mal à propos. || *Mieux vaut ami en voie que denier en courroie.* Les démarches d'un ami peuvent nous être plus utiles que notre argent. || *Qui cuir voit tailler courroie demande.*

COURROUCÉ, ÉE. part. pass. du v. Courroucer. S'empl. adjectiv. Un père courroucé. Le prince est courroucé. Quand la mer est courroucée. Lion courroucé. Flots courroucés.

Ses yeux, auparavant si fiers, si *courroucés*,
Mêlaient des pleurs de joie aux pleurs que j'ai versés.
(Voltaire.)

— *Courroucé de.*

Et d'un nuage humide entoure l'insensé,
Des bouillons de la mer vainement *courroucé*.
(F. de Neufchateau.)

— Prov. *De l'homme courroucé se faut écarter pour un temps, et de l'ennemi pour toujours.*

COURROUCER. v. a. 1re conj. (du lat. *coruscare*, lancer des éclairs: l'homme en courroux faisant éclater par des paroles ou des actions violentes le feu de sa colère). Ce verbe change en *ç* le *c* qui précède la terminaison devant *a*, *o*. *Je courrouce, nous courrouçons. Je courrouçais.* Mettre en courroux, irriter. Cette conduite courrouça son père contre lui. Ses crimes ont courroucé le ciel.

— Se dit de certains animaux, dans le style soutenu. Courroucer un lion, un tigre, un ours.

— *Courroucer les eaux.* Agiter violemment, bouleverser les eaux de la mer.

Lorsqu'un astre funeste
Déchaînant la tempête et *courrouçant* les eaux,
Parmi d'affreux rochers a jeté nos vaisseaux. (Delille.)

— SE COURROUCER. v. pron. S'irriter. Dieu se courrouce contre les méchants. Il n'y a que les faux dévots qui trouvent de la satisfaction à se *courroucer*. (Clém. XIV.)

C'est contre le péché que son cœur se *courrouce*,
Et l'intérêt du ciel est tout ce qui le pousse. (Molière.)

— Fig. Être fortement agité. Quand la mer se courrouce.

COURROUCEUX, EUSE. adj. Se disait pour Courroucé, fâché. || Colère.

COURROUX. s. m. (ét., V. COURROUCER.) Poés. et style soutenu. Agitation impatiente contre quelqu'un qui nous obstine, qui nous offense, ou qui nous manque dans l'occasion. Le courroux d'un prince, d'un père. Juste courroux. Le courroux de Dieu. Le courroux du ciel. Le courroux des enfers. Être en courroux. Entrer, se mettre en courroux. Irriter, provoquer, éviter, apaiser, désarmer, fuir le courroux de quelqu'un. Qui pourrait soutenir son courroux? Je reconnais mon sang à ce noble *courroux*. (Corn.) Dieu parle, et d'un mortel vous craignez le *courroux*! (Rac.)

Que le *courroux* du ciel, allumé par mes vœux, [illegible]

. . . . Mais ce secret *courroux*,
Cette oisive vertu, vous en contentez-vous? (Rac.)

— Se dit en parlant de quelques animaux nobles ou féroces. Le courroux du lion, du taureau, de l'éléphant.

— Fig. Se dit des choses, et surtout de la mer agitée par la tourmente. Le courroux de la mer, des flots. Les flots en courroux. Le courroux des vents mutinés. La montagne en courroux vomissait des torrents de lave. Contre vos derniers vers on est fort en *courroux*. (Boil.) Du fleuve subjugué l'onde en *courroux* murmure. (Delille.)

Ils marchent tout le jour dans les plaines fécondes,
Où le Tigre en *courroux* précipite ses ondes. (Fléch.)

Ce sang qui, tout sorti, fume encor de *courroux*,
De se voir répandu pour d'autres que pour vous. (Corn.)

L'hyperbole la plus outrée peut-elle aller

jusqu'à prêter du courroux au sang sorti d'une blessure ?

— Prov. *Courroux est vain sans forte main.* La colère d'un homme faible est peu à craindre.

— Les poètes font en général un usage trop vague du mot *courroux*, et Racine lui-même ne l'emploie pas toujours heureusement. En voici quelques exemples. Rigoureuse fortune, achève ton *courroux*. (Rac.) Poursuivez, s'il le faut, un *courroux* légitime. (Id.)

Allons, n'attendons pas dans un lâche *courroux*,
Qu'un si grand différend se termine sans nous
(Racine.)

— On dit *suivre le courroux* et *poursuivre la vengeance*. La raison en est simple : *suivre le courroux*, c'est se laisser mener par lui ; *poursuivre la vengeance*, c'est courir après pour la trouver.

— Les anciens poètes employaient courroux au pluriel. Plus tes *courroux* sont grands, plus ils sont légitimes. (Racan.) Nos crimes vous donnent quelquefois des *courroux* légitimes. (Malherbe.)

Je n'ai rien de fragile en moi,
Que mes *courroux* qui sont de verre. (Desportes.)

Et même ses *courroux*, tant soient-ils légitimes,
Sont des larmes de son amour. (Malherbe.)

— Les anciens aimaient les pluriels, et ils leur étaient souvent utiles. Nos poètes ont laissé perdre le privilége de les employer au besoin.

— *Courroux* rime non-seulement avec les mots en *oux* et en *ous*, comme *jaloux*, *époux*, *tous*, *dessous*, etc., mais même avec ceux qui sont terminés en *ouds*, comme *je couds*, *je mouds* ; en *outs*, comme *les ragoûts*, *les bouts* ; en *oups*, comme *les loups*, *les coups*.

. . . . Son généreux *courroux*
Réserve aux plus vaillants ses plus terribles coups.
(Delille.)

— Syn. simpl. Colère, fureur, emportement, indignation. || Epith. Juste, légitime, noble, généreux, superbe, dédaigneux, éclatant, ardent, aveugle, affreux, menaçant, redoutable, sévère, rigoureux, terrible, impétueux, implacable, noir, léger, incertain, passager, impuissant, stérile, faible, enflammé, apaisé, éteint, calmé.

— Syn. comp. COURROUX. COLÈRE. La *colère* est une passion intérieure, et plus durable, qui se cache quelquefois ; le *courroux* suppose quelque chose qui vient de la supériorité, et qui respire hautement la vengeance ou la punition.

COURROYÉ, ÉE. part. pass. du v. Courroyer. S'emploie adjectiv. Etoffe courroyée. Sable courroyé.

COURROYER. v. a. 1re conj. Techn. Mettre au courroi.

COURROYEUR. s. m. Techn. Ouvrier dont l'emploi est de tendre sur un rouleau les étoffes qui reviennent de la teinture, lorsqu'elles sont sèches.

COURS. s. m. (pr. *kour*, même devant une voyelle ; du lat. *cursus*, même signification). Flux, mouvement de quelque chose de liquide et surtout des rivières et des ruisseaux. Cours rapide. Cours lent. Cours impétueux. Arrêter, empêcher, retarder, détourner, couper, rompre le cours d'un fleuve, d'un ruisseau. S'opposer au cours. Remonter le cours d'un fleuve. Il faut que les eaux aient leur cours. La rivière a pris son cours par là. Son cours est insensible. Donner cours à l'eau. Etre troublé dans la possession d'un cours d'eau. Suivre des frais ruisseaux le *cours* capricieux (Delille.)

— Direction d'une eau courante. La rivière prend son cours derrière le château. Cette rivière a pris un autre cours. Détourner le cours d'un ruisseau. Ces eaux prennent leur cours vers la mer.

Que j'aime ce ruisseau qui d'un *cours* sinueux,
Roule en paix son cristal dans la verte prairie.
(De Brebel.)

— *Cours d'eau.* Se dit particulièrement de l'eau des rivières et des ruisseaux. || Source qu'on peut avoir dans sa propriété.

— Fig. D'un *cours* précipité sur la brèche ils s'élancent. (Volt.)

— Etendue que parcourt en longueur un fleuve, un ruisseau. Cette rivière est navigable dans la plus grande partie de son cours. Le cours de ce fleuve est long de plus de quatre cents myriamètres. Les grands fleuves, dans la plus grande partie de leur cours, vont à peu près comme les chaînes de montagnes dont ils prennent leur source et leur direction.

— Ecoulement. Donner un cours à des eaux stagnantes.

de notre tristesse. (Pasc.) Un temps qui ne revient plus, et qui va d'un *cours* si rapide se précipiter dans les abîmes de l'éternité. (Mass.) Je m'abandonne au *cours* de sa félicité. (Corn.)

Ulysse, en apparence approuvant mes discours,
De ce premier torrent laisse passer le *cours*.
(Racine.)

— Fig. *Donner un libre cours à ses larmes.* Les laisser couler, ne plus faire d'effort pour les retenir. || *Donner un libre cours à ses transports, à sa fureur, à sa douleur.* S'y abandonner, ne plus les contenir.

— *Donner cours, avoir cours*, sont des expressions familières qui reviennent à Donner de la vogue, être en vogue ; la haute poésie les rejette, quoiqu'elle dise fort bien, *donner, laisser un libre cours à sa douleur, à ses plaintes, à son ressentiment.* Racine a donc eu tort de dire sans épithète :

Je veux, pour donner *cours* à mon ardente haine,
Que sa fureur au moins autorise la mienne (Rac.)

— Pathol. Se dit des mauvaises humeurs qui circulent dans le corps de l'homme et des animaux. Il faut que cette humeur ait son cours. Il faut lui donner cours.

— *Le cours du sang.* Le mouvement du sang dans les vaisseaux qui le renferment.

— *Cours de ventre.* Dévoiement, ou flux de ventre.

— Astron. Mouvement réel ou apparent du soleil et des autres astres. Le cours du soleil, de la lune. Le cours des astres est réglé. L'astronomie traite du cours des astres. Le cours apparent du soleil est d'orient en occident. || *Cours de la lune.* Temps qui s'écoule depuis l'apparition du premier quartier jusqu'à la pleine lune, et pendant lequel l'étendue de la partie éclairée de cet astre augmente graduellement jusqu'à ce que son disque entier devienne lumineux.

— Fig. Direction, marche que prennent certaines choses, ou qu'on leur donne. Nous verrons quel cours prendra cette affaire. Arrêter, retarder le cours d'une affaire, d'un procès. Suspendre le cours de la justice. Ses idées prirent un nouveau cours. Tout a repris son cours habituel. Suivant le cours de la nature. Le cours naturel des choses. Nos travaux ont un cours réglé. Le cours des saisons. Le cours des événements. Suivre le cours de l'opinion. Le cours du mal. Le mal a pris son cours. Il faut que la maladie ait son cours. Arrêter le cours d'une doctrine pernicieuse. Il avait fait prendre un *cours* glorieux aux conseils du cardinal de Richelieu. (Boss.) Le *cours* naturel des choses fut interverti dans cette affaire. (Volt.) Les choses quelquefois prennent un autre *cours*. (Corn.) Pour guider d'un vaisseau le *cours* audacieux. (Ross.)

— Durée. Pendant le cours des dix années qui viennent de s'écouler. Pendant le cours de la journée. Finir, achever le cours de sa vie. Le cours de notre existence. La mort interrompit le cours d'une si belle vie. Le cours de ses années. Pendant tout le cours de son règne. Dans le cours de sa maladie. Admirez le tranquille *cours* d'une si longue et si belle vie. (Boss.)

Aucun lâche dessein, aucune ingrate envie,
N'attaquera le *cours* d'une si belle vie. (Corneille.)

— Boileau a dit absolument le *cours*, pour *le cours de la vie.* Soit que le ciel me garde un *cours* long et tranquille. Cette expression est contraire à l'usage actuel.

— Mar. Sillage, route du vaisseau. Ces deux bâtiments ont fait le même cours. Rien n'a arrêté leur cours. || *Voyage de long cours.* Voyage par mer dont le terme est fort éloigné. Les voyages de long cours sont ceux que l'on fait d'Europe dans les colonies, aux grandes Indes, en Chine, etc. || *Capitaine au long cours.* Capitaine marchand qui fait des voyages de long cours. || *Faire le cours.* Aller en mer avec des vaisseaux armés en guerre pour courir sur les ennemis ou sur les corsaires.

— Suite, enchaînement. Sa mort interrompit le cours de ses victoires. Poursuivant le cours de ses triomphes. Le cours de nos prospérités, de nos infortunes. Terminer le cours de ses études. Etre en cours de visite. Jamais le moindre remords n'a interrompu le *cours* de leurs plaisirs. (Pasc.)

Mais un trouble importun vient, depuis quelques jours,
De mes prospérités interrompre le *cours* (Racine.)

— Se dit en parlant d'un discours. Dussiez-vous interrompre le *cours* de cet éloge funèbre. (Fléch.)

— Archit. *Cours d'assises.* Rang continu de pierres de même hauteur, posées de niveau dans toute la longueur d'un mur. || *Cours de plinthe.* Continuité d'une plinthe de pierre ou de plâtre dans les murs de face, pour marquer la continuation des étages. || *Cours de pannes.* Réunion de toutes les pannes qui sont établies pour faire la longueur du comble.

— Ordre fixe et invariable. Il donna à tous les êtres cet arrangement et ce *cours* harmonieux que la durée des temps n'a jamais pu altérer. (Mass.) La succession des jours et des nuits n'a jamais été interrompue, et a toujours eu un *cours* égal et majestueux, depuis que vous l'avez établie. (Id.)

— Suite de leçons sur une matière quelconque. Cours de chimie, de physique, d'anatomie, de chirurgie. Cours de philosophie, d'histoire. Cours de droit. Cours de procédure. Cours de langue grecque, de langue anglaise.

cours. Cours public. Cours gratuit. L'ouverture d'un cours. Suivre le cours de tel professeur. Suivre les cours du collége de France. Suivre les cours de la Faculté des lettres. La durée, la fin d'un cours.

— Traité qui renferme une suite de leçons sur quelque science. Ce professeur a publié un cours de philosophie. Il a fait imprimer un cours de mathématiques. Cours complet. Cours abrégé.

— Etudes que l'on fait en quelque science, et principalement celles qui exigent qu'on suive un ou plusieurs cours. Faire son cours de droit, de médecine. Le cours de droit dure trois ans. Ce jeune homme a fini ses cours.

— Anc. jurispr. Recueil de lois, de canons. Cours civil. Cours canonique.

— Liturg. *Cours ecclésiastique.* Nom qu'on donnait autrefois à ce que l'on appelle aujourd'hui Heures canoniales ou bréviaire.

— Vogue, crédit. Cette chanson, ce bruit eut cours pendant quelque temps. Donner cours à un bruit. Donner cours à une opinion, à un préjugé, à une maxime. En général, la satire a peu de *cours* dans les grandes villes, où ce qui n'est pas mal est si simple, que ce n'est pas la peine d'en parler. (J.-J. Rouss.)

— Se dit, dans un sens analogue, en parlant de la monnaie. Monnaie de cours. Cette monnaie a cours, n'a plus de cours. La somme a été payée en pièces d'or et d'argent, le tout bon et ayant cours. Donner cours à la monnaie étrangère.

— Crédit ou discrédit que les billets d'un négociant ou d'un banquier ont dans le commerce. Son papier a cours. Son papier n'a plus cours.

— Faveur que prennent ou perdent dans le public, suivant les circonstances, les billets introduits dans le commerce.

— Bonne ou mauvaise vente des étoffes, des marchandises. Ces étoffes n'ont plus de cours. C'est la mode qui donne le cours aux étoffes nouvelles.

— Fig. *Cette locution, ce mot n'a cours que parmi le peuple, que dans la province.* Ils ne sont d'usage que parmi le peuple, que dans la province.

— *Donner cours à un bruit.* Aider à le répandre, à l'accréditer. Donner cours à une opinion, à un préjugé, à une maxime.

— Fig. Les manières polies donnent *cours* au mérite. (La Bruyère.)

— Comm. Prix actuel des marchandises, taux auquel est le change, la rente, etc. Acheter des marchandises, des effets au cours de la place, au cours de la bourse. Le cours du marché. Le cours du change, de la rente, des effets publics.

— Fig. et fam. *Le cours du marché, de la place.* L'état d'une affaire, la disposition des personnes qui la traitent. Ne vous engagez pas si vite dans ce parti, dans cette affaire ; voyez auparavant le cours du marché, le cours de la place.

— Anc. cout. C'était dans la Bresse une rente d'œufs, de poulets, de chapons, de beurre, de fromage, etc., qui était due au maître par le granger, à proportion des poules, des vaches, etc., que celui-ci nourrissait.

— L'étendue d'une chose, sans avoir égard à sa hauteur. Une tapisserie de six mètres de cours.

— Techn. *Cours de chardon.* C'est la même chose qu'une voie de chardon. || Dans les fabriques de soie, l'aller et le venir de la navette.

— Lieu agréable où l'on peut se promener à cheval ou en voiture, et qui est ordinairement situé hors de la ville. Il y avait plus de cinq cents voitures au cours. Le cours est beau de ce côté. Le cours est en tel endroit. Nous allons souvent au cours.

— Syn. simpl. Flux, courant, écoulement, passage. || Course, route, chemin, marche, vol, champ, carrière, espace, étendue. || Progrès, suite, train, durée. || Epith. Egal, constant, irrévocable, libre, tranquille, paisible, inaltérable, invariable, léger, insensible, précipité ; accéléré, rapide, effréné, furieux, bruyant, impétueux, vaste. || Impérieux, orgueilleux, audacieux, triomphant, victorieux, majestueux, silencieux, réglé, régulier, passager, inconstant, capricieux, inégal, suivi, mesuré, interrompu.

COURSAN. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Narbonne (Aude) ; 3,400 hab.

COURSE. s. f. (du lat. *cursus*, cours.) Action, mouvement de celui qui court. Course légère. Longue course. Course pénible. Il est léger à la course, vite à la course. Aller au pas de course. Prendre les lièvres, les chevreuils à la course.

— *Prendre sa course.* Partir.

— Physiol. Mode de progression accélérée, composé de la marche et du saut parabolique, par lequel les animaux pourvus de membres se transportent plus ou moins rapidement d'un point de l'espace à un autre, à la surface d'un sol ou terrain. || *Course en fauchant.* Course dans laquelle on lance en avant les membres inférieurs en rasant à peine le sol. || *Course en sautillant.* Course dont les pas ne sont pas plus grands que dans la marche ordinaire, mais sont plus rapides et plus nombreux dans un temps donné. || *Course en sautant.* Succession de sauts et de bonds.

— Assauts de vitesse. Les courses des jeux olympiques. Courses de chevaux, de chars.

à la course, le prix de la course. Course de tournoi. Il a fait une belle course. Course de bagues, de têtes. En 804, les Polonais, embarrassés par le choix d'un maître, proposèrent la couronne à la *course*. Un jeune homme élevé dans l'obscurité la gagna. (Hist. de Sobieski.)

— Carrière, espace que l'on doit parcourir en courant. Il a fourni la course d'une même force, d'une même vitesse. En trois courses il rompit trois lances. A toutes les courses il a remporté le prix. Il l'a gagné de deux, de trois courses. Il saute bien sans prendre sa course, sans prendre course. Il est au commencement, au milieu, à la fin de sa course. Achever sa course. Je vis les *courses* de chevaux où les fils des premiers citoyens se disputaient la gloire du triomphe. (Barthelemy.)

— Antiq. *Courses des flambeaux.* V. LAMPADOPHORIES.

— Anc. art milit. *Course de quintane.* Exercice qui consistait à frapper ou à enfiler de la pointe de la lance certains cercles, certains trous figurés ou pratiqués sur un but de la lice ou sur un poteau nommé quintane.

— *Courses de chevaux.* Ces courses remontent à la plus haute antiquité. Elles étaient déjà en grand honneur, lorsqu'elles furent introduites aux jeux olympiques. De la Grèce, cette coutume passa à Rome, où elle faisait partie des réjouissances publiques. L'empire d'Orient dut une partie de sa gloire à l'éclat dont brillèrent les courses de l'hippodrome. Les courses de chevaux tombèrent ensuite dans un profond oubli, et ne reparurent en partie qu'à l'époque des tournois et des fêtes chevaleresques ; mais elles n'ont acquis le degré d'utilité qu'elles ont aujourd'hui que dans ces derniers temps et dans le but de l'amélioration des différentes espèces de chevaux. C'est à l'Angleterre que nous sommes redevables de cette institution ; mais la France ne s'est pas laissé entraîner dans les abus dont nos voisins d'outre-mer auraient pu lui donner l'exemple.

— *Course au clocher.* Course qui consiste à parcourir un espace immense dans la campagne, malgré les fossés et même les murs qui s'opposent au passage des chevaux. Un clocher qu'on voit à distance est indiqué comme but : on doit y arriver, au bout d'un certain temps, en franchissant les fossés, broussailles, cours d'eau, terres labourées ou autres obstacles qui peuvent se trouver sur la route. Ce genre de courses avait d'abord obtenu quelque faveur en France, mais plusieurs accidents arrivés dans ces luttes les ont déjà fait tomber en désuétude.

— Fig. Ceci est un billet écrit à *course* de plume. (Sévigné.)

— Dans la poésie et le style soutenu, Cours, mouvement des astres. L'astre du jour va commencer sa course. Le soleil est au terme de sa course. La lune poursuivait sa course paisible. Le soleil va finir sa course. Ces masses énormes sont épouvantables par leur élévation, par la rapidité et l'étendue de leur *course*. (La Bruy.) Il recommence chaque jour sa *course* majestueuse. (Mass.) La nuit était déjà au milieu de sa *course*. (Fén.)

— Le cours d'un fleuve, d'une rivière, d'un torrent. Grossi dans sa *course* par mille ruisseaux étrangers. (Mass.)

— Marche d'un vaisseau. De nos vaisseaux oisifs la *course* est suspendue. (Delille.)

L'aimant, interrogé par la voile prudente,
Dirige au sein des flots sa *course* obéissante. (Fabre.)

— Actes d'hostilités que l'on fait en courant les mers, ou en entrant dans le pays ennemi. Les ennemis firent des courses jusque dans telle province. Les pirates font des courses dans l'Archipel, sur les côtes de l'Adriatique. Les Scythes ont plutôt fait des *courses* que des conquêtes. (Boss.) Pourquoi tenter si loin des *courses* inutiles ? (Rac.)

— Se dit des corsaires, des bâtiments armés en guerre par des particuliers, et autorisés à courir sur les navires marchands ennemis. Armer un vaisseau en course. Aller en course. Faire la course. Ce capitaine, ce navire est en course, est allé en course, fait la course. La course est de trois mois. Une position si favorable à la piraterie a tourné les vues des habitants vers la *course*. (Rayn.)

— COURSES. s. f. pl. Voyages, excursions. Il est toujours en courses. Les courses de nos savants dans ce pays en ont fait connaître les antiquités les plus curieuses.

— Allées et venues que l'on fait dans la journée. Je commence mes courses dès le matin. Je ne l'ai pas trouvé, il est en course. Il vient de faire une longue course. Nous fîmes une course à Saint-Denis. Faire une course à pied. J'ai fait vingt courses pour son affaire. Il a travaillé pour moi, mais il s'est bien fait payer de ses courses. J'y passerai dans mes courses. La moindre affaire, dans ce pays-ci, oblige à faire bien des courses.

— Trajet que fait une voiture de place en transportant une ou plusieurs personnes d'un lieu à un autre. Ce cocher n'a fait que deux courses dans toute la journée. Le prix des courses est fixé par des règlements de police.

— Trajet parcouru ou à parcourir, soit à pied, soit en voiture. Il y a une très-longue course d'ici là.

— Ce que gagne un courrier, ce qu'on lui donne pour les frais du voyage et pour récompense de sa peine. Ce courrier a eu quinze cents francs pour sa course.

— Fig. La marche, le progrès rapide d'une personne ou d'une chose. Rien ne peut arrêter ce conquérant, ce fléau dans sa course. La course précipitée du temps. Plus notre *course* est rapide, plus le naufrage est inévitable. (Mass.) Mais qui peut dans sa *course* arrêter ce torrent ? (Rac.) Le temps s'enfuit d'une *course* précipitée et irrévocable. (Boss.)

Quelquefois dans sa *course* un esprit vigoureux,
Trop resserré par l'art, sort des règles prescrites (Boil.)

— Carrière, action de parcourir une carrière. Après avoir passé par divers emplois, il termina sa course par l'ambassade. La course fut longue et pénible. Il a heureusement fourni sa course, achevé sa course. La mort arrêta ce grand homme au milieu de sa course. C'en serait assez pour illustrer une autre vie que la

sienne; mais pour lui c'est le premier pas de sa *course*. (Boss.) Au milieu de ma *course* on m'arrête le bras. (Corn.)

— Durée de la vie. Il a fini sa course. Être à la fin de sa course. N'y aura-t-il dans toute ma *course* de sérieux que le dernier moment qui la terminera ? (Mass.)

— *La course des plaisirs*, pour le cours. Ou si quelque chagrin en interrompt la *course*. (Rac.)

— Art milit. *Course de tête*. Exercice militaire par lequel on apprend à atteindre la tête de son ennemi.

— Dr. canon. *Course ambitieuse*. Rétention des dates faite en cour de Rome, avant la mort du titulaire du bénéfice.

— Techn. Quantité dont un pêne de serrure peut avancer ou reculer. ‖ Longueur parcourue par une pièce qui a un mouvement rectiligne. ‖ L'allée et le venir d'une navette.

— *Faire une course*. Se disait autrefois chez les brodeurs, pour Aller travailler chez les maîtres, pour faire voir qu'on était capable d'être reçu à la maîtrise.

— Émaill. *Tirer à la course*. Tirer l'émail en longs filets, après qu'on l'a puisé liquide dans la cuiller.

— Rubann. *Course à rames*. Dans un ouvrage que l'on suppose avoir six retours, cinquante rames passées dans les hautes-lices, selon un ordre indiqué.

— Chez les fabricants de velours, Suite de cinq opérations à peu près semblables.

— Chez les fabricants de damas, Prise de neuf passages de rames.

— Syn. simpl. Marche, vol, chemin, espace, étendue, cours, voyage, navigation. ‖ Incursion, invasion. ‖ Epith. Agile, prompte, rapide, diligente, légère, violente, timide, pénible, incertaine, lente, vagabonde, passagère, fugitive, soudaine, pompeuse, lointaine, éloignée, féconde, fortunée, accélérée, ralentie, suspendue. ‖ En parlant des astres. Radieuse, brillante, lumineuse. ‖ En parlant des oiseaux, des aérostats. Aérienne.

COURSEGOULES. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Grasse (Var); 600 hab.

COURSÉTIE. s. f. (pr. *kour-cé-ci*). Bot. Genre de la famille des papilionacées galégées, établi pour trois espèces du Pérou.

COURSIER. s. m. Poés. et style sout. Grand et beau cheval pour les batailles et pour les tournois. Noble coursier. Généreux coursier. Vaillant coursier. Coursier fougueux. Coursier rapide. Monté sur un coursier. Un homme instruit diffère de celui qui ne l'est pas, comme un *coursier* docile au frein diffère d'un cheval indomptable. (Barth.)

Ses superbes *coursiers*, qu'on voyait autrefois,
Pleins d'une ardeur si noble obéir à sa voix. (Racine.)

— Se prend quelquefois pour un cheval quelconque. On mène un *coursier* ombrageux à l'objet qui l'effraie, afin qu'il n'en soit plus effrayé. (J.-J. Rouss.)

Le *coursier*, libre enfin, s'élance et prend l'essor,
Sur lui l'ardent chasseur part comme la tempête,
Se penche sur ses crins, se suspend sur sa tête. (Del.)

— Se dit spécialement des chevaux propres à la course.

On fait cas d'un *coursier* qui, fier et plein de cœur,
Fait paraître en courant sa bouillante vigueur. (Del.)

— La Fontaine a dit *coursier à longues oreilles*, pour Ane, mulet.

Un ânier, son sceptre à la main,
Menait, en empereur romain,
Deux *coursiers* à longues oreilles.

Il n'aurait pas dit *cheval à longues oreilles*. *Cheval* et *coursier* ne sont donc pas toujours synonymes : leur différence paraît surtout de la prose aux vers. *Coursier* est plus générique que *cheval* il convient à plus d'animaux, il est moins technique, et, par conséquent, plus poétique.

— Myth. Les chevaux du Soleil.

— Syn. simpl. Cheval, palefroi. ‖ Épith. Ardent, vif, fougueux, rapide, écumant, superbe, noble, généreux, impétueux, haletant, fidèle, courageux, belliqueux.

— Hydraul. Passage qu'on donne à l'eau, entre deux rangs de pilotis, pour arriver aux aubes de la roue d'un moulin.

— Anc. mar. Passage de la proue à la poupe, dans une galère, entre les bancs des forçats. Se promener sur le coursier. Le poste du comite était sur le coursier. ‖ Par extens. Le canon qui était sous le coursier, et dont la bouche sortait par la proue. ‖ Dans la marine actuelle, Canon de chasse des chaloupes ca-

COURSIER, ÈRE. adj. s'est dit pour Propre à la course.

COURSIÈRE. s. f. Mar. Pont mobile qui, pendant le combat, sert à communiquer d'une partie du vaisseau à l'autre.

— Hydraul. V. COURSIER.

COURSION ou **COURSON**. s. m. Bot. Nouvelle pousse produite par le tronc ou la tige d'une plante. ‖ Scions tellement raccourcis que leurs feuilles semblent sortir du même point, et forment une rosette comme dans le mélèze. ‖ Variété de pêche.

COURSIVE. s. f. Mar. Une ou deux planches établies horizontalement le long du platbord, de chaque côté de certains bâtiments non pontés, pour passer de l'avant à l'arrière. ‖ Tout passage pratiqué entre les soutes, etc., dans le sens de la longueur d'un bâtiment, pour faciliter le service des poudres pendant un combat. ‖ Passage étroit pratiqué quelque part que ce soit, pour la commodité du service. ‖ Plus particulièrement, l'espace sur le pont, entre les gaillards.

COURSOIRE. s. f. Écon. rur. Cour ou basse-cour d'une ferme.

COURSON. s. m. Agric. Branche de vigne taillée et raccourcie à trois ou quatre yeux. ‖ Branche d'arbre de treize à quinze centimètres, que le jardinier conserve lorsqu'il est obligé de couper les autres.

— Minér. Sorte de fer très-doux.

COURSON. Géogr. Ch.-l. de cant., arrond. d'Auxerre (Yonne); 1,5000 hab.

COURT, OURTE. adj. (du bas lat. *curtus*). Qui a peu de longueur, trop court. Bien court. Fort court. Un peu court. Extrêmement court. Cheveux courts. Queue courte. Il a le cou fort court, le cou court. Habit court. Manteau court. Robe courte. Cet animal a les jambes courtes, l'échine courte. Avoir la taille courte. Il a le nez court, le nez trop court. Courte épée. Canon court et renforcé. Herbe courte. Mesure courte. Bride courte. Etriers courts. Une courte distance.

Ses cheveux *courts*, laineux, et son teint basané,
Sous le ciel africain attestent qu'il est né. (Andrieux.)

— Manég. *Cheval court*. Celui dont le corps a peu de longueur du garrot à la croupe.

— Prov. *L'herbe sera bien courte s'il ne trouve à brouter*. C'est un homme industrieux qui trouvera à vivre partout.

— Anat. *Muscles courts*. Muscles qui ont peu de longueur. ‖ *Os courts*. Os dont toutes les dimensions sont peu considérables et à peu près égales. ‖ *Vaisseaux courts*. Artères et veines qui s'étendent de la rate au grand cul de sac de l'estomac.

— Qui n'a pas la même longueur qu'une autre chose. Cerises à courte queue. Cheval à courte queue. Ce bas est un peu trop court, est bien court. Cette manche est plus courte que l'autre. Cette robe est plus courte devant que derrière. Avoir un bras plus court que l'autre. Vous avez le bras trop court pour atteindre à cette hauteur. Il a les bras trop courts pour sa taille. Ils sont trop courts d'un millimètre. Le chemin le plus court. Le plus court chemin. Ce chemin est plus court de la moitié, est plus court de trois kilomètres.

— Bot. S'empl. pour indiquer qu'un organe est moins long qu'un semblable ou analogue. ‖ La radicule est courte quand sa longueur n'égale pas celle des cotylédons.

— Mar. *Bâtiment court*. Bâtiment dont la longueur est moins grande, par rapport à sa largeur, que celle qui est reçue par l'usage. ‖ *Vent court*. Celui qui ne permet au bâtiment de n'attraper qu'avec peine, à la bordée, le point qu'il se propose d'atteindre.

— Ornith. Les pieds des oiseaux sont courts, quand ils ont à peu près le cinquième de la longueur du corps, et très-courts, lorsqu'ils n'excèdent pas le douzième.

— Fam. Qui a la taille petite et épaisse. Il est gros et court. Cette femme est courte et ramassée. La trop *courte* beauté monta sur des patins. (Boil.)

— Prov. *A vaillant homme courte épée*. Le courage supplée aux armes.

— Fig. et fam. *Son épée est trop courte*. Se dit d'un homme qui n'a pas assez de crédit ou assez de force pour réussir dans quelque entreprise. ‖ On dit dans le même sens, *Il a les bras trop courts pour atteindre jusque-là, pour atteindre si haut*. ‖ *Faire la courte échelle. Escalader un mur à la courte échelle. Faire à quelqu'un la courte échelle*. V. ÉCHELLE.

— Fam. Qui est en petite quantité, insuffisant. Courte pitance. Le bouillon est un peu court, mettez-y de l'eau.

— *Monnaie courte* Monnaie qui n'a pas le poids requis.

— *Pli court*. Dans l'aunage des toiles à voile, tout pli qui a moins d'une aune.

— *Vue courte*. Vue qui ne porte pas loin, qui ne distingue pas les objets éloignés. Cet homme a la vue très-courte.

— Fig. Défaut de prévoyance, de sagacité. Sa vue est bien courte, s'il n'aperçoit pas les résultats qu'un tel événement peut amener.

— *Vues courtes*. Vues bornées, étroites. Cet homme n'a que des vues courtes, toutes ses vues sont courtes. Avec des vues si *courtes*, ils ne percent point à travers le ciel. (Boss.)

les vôtres seraient trop *courtes*. (Id.)

— Ellipt. *Le plus court*. Le chemin le plus court. Allez par là, c'est votre plus court, c'est le plus court. Il arriva le premier, parce qu'il avait pris le plus court.

— Fig. *Le chemin le plus court*, ou simplement *le plus court*. Le moyen de terminer plus promptement quelque chose. Pour arriver à votre but, pour sortir de cette affaire, le plus court et le meilleur est de faire telle chose. C'est là votre plus court, c'est le plus court pour vous. Il eût été plus *court* de supprimer ces vers. (Volt.) De tous les moyens de faire fortune, le plus *court* et le meilleur est de mettre les gens à même de voir clairement leurs intérêts à vous faire du bien. (La Bruy.)

— Prov. et fig. *Le chemin le plus long est quelquefois le plus court*. En se détournant de la route directe, quelquefois on trouve moins d'obstacles, et on arrive plus tôt à son but.

— Fig. Prompt, facile. Le plus court expédient. Il eût été plus court de faire ce que je vous avais conseillé. J'ai trouvé plus court de ne rien répondre. Il se sert des moyens les plus *courts* pour arriver. (La Bruy.)

— Fig. Se dit des choses qui ne peuvent arriver au point où l'on voudrait qu'elles parvinssent. La science humaine est courte. La prudence humaine, la prévoyance humaine est trop courte. Son pouvoir, ses moyens sont trop courts pour cela. La sagesse humaine est toujours *courte* par quelque endroit. (Boss.)

— Fam. [illegible] *court d'argent, court de finance*. Avo[illegible] d'argent. Il ne put demeurer longtemps à Paris, il était court d'argent.

— *Être court de mémoire, avoir courte mémoire*. Manquer de mémoire, oublier facilement.

— *Avoir l'esprit court, l'intelligence courte*. Avoir l'esprit très-borné.

— Qui ne dure guère. En hiver les jours sont courts. En été les nuits sont courtes. La vie de l'homme est courte, est de courte durée. Courte vie. Vous ne donnez qu'un mois, le terme est bien court. Il est mort après une courte maladie. Son règne fut court. Une courte délibération. A de courts intervalles. Dans les courts moments de loisir qui me restent. Faire une courte station en quelque endroit. Le spectacle fut très-court. Comptons comme très-*court* tout ce qui finit. (Boss.) Hâtez-vous de jouir, le temps est *court*. (Mass.) La vie n'est *courte* que par le mauvais usage que l'on en fait. (Sénèq.) Quelque *courte* que soit la vie, on vit longtemps quand on pense beaucoup. (Boiste.)

— Prov. *Faire courte messe et long dîner*. Etre sensuel et peu dévot. ‖ *Les plus courtes folies sont les meilleures*. C'est une sagesse de se retirer d'une mauvaise affaire où l'on s'est engagé.

— *Courte haleine*. Essoufflement, respiration difficile et fréquente. Avoir la courte haleine. ‖ On dit dans le même sens, *avoir la respiration courte, l'haleine courte*.

— Fig. *Il veut la faire courte et bonne*. Se dit d'un homme qui mène joyeuse vie, qui mange sa fortune et ruine sa santé.

— Bref, de peu d'étendue, en parlant du discours et des ouvrages d'esprit en général. Une phrase courte. Votre lettre est beaucoup trop courte. Cette pièce de théâtre est fort courte. Un sermon très-court. L'épigramme doit être courte. Les règles doivent être courtes et claires. Harangue courte. Courte harangue. Je n'ai pas eu le loisir de la faire plus *courte*. (Pasc.) Les maximes doivent être *courtes* et concises. (La Bruy.) Les auteurs seraient neufs, s'ils savaient être *courts*. (Fr. de Neufch.) Mais les ouvrages les plus *courts* sont toujours les meilleurs. (La Font.)

— *Être court*. Ne pas parler longtemps, être succinct, en parlant d'un orateur, d'un écrivain. Ce prédicateur, cet avocat fut court. Il est court dans ses explications. On ne saurait être plus court. Il y a tant de choses à dire, qu'il faut être *court* sur chacun. (Pasc.)

— Prov. *Courte prière pénètre les cieux*. Ce n'est pas la longueur, c'est la ferveur qui rend les prières efficaces. ‖ *Revenir, s'en retourner avec sa courte honte*. Revenir, s'en retourner après avoir essuyé un affront, un refus, ou sans avoir rien fait de ce qu'on s'était promis de faire. ‖ On dit dans le même sens, *ses bras ont été trop courts; son épée a été trop courte; il a été court d'un point*.

— On peut le mettre avant son substantif, lorsque l'analogie et l'harmonie le permettent. On ne dit pas *court habit, courts cheveux, court cou;* mais on dit *courte queue, courte réprimande, courte prière*.

— Syn. comp. COURT. BREF. SUCCINCT. *Bref* se dit des choses qui se font en peu de temps, *court* se dit de la durée et de l'étendue en longueur; *succinct* n'a rapport qu'à l'expression.

COURT. s. m. Ce qui est court. Le court.

— Anat. Le quatrième muscle du bras. ‖ Le troisième des extenseurs du carpe. ‖ Le troisième des muscles extenseurs du pouce. ‖ Le second des muscles supinateurs. ‖ Le septième des muscles péroniers de la jambe.

— Prov. et fig. *Savoir le court et le long d'une affaire*. En savoir toutes les particularités.

COURT. adv. D'une manière courte. Il lui coupa les cheveux très-court, trop court, si court qu'il en eut un rhume. Il a attaché son

Cette période est coupée trop court. Il a fini trop court.

— Fam. *Être pendu haut et court*. Être exécuté à la potence.

Je vous demande encore un don :
C'est qu'on pende aux créneaux haut et *court* le corsaire.
(La Fontaine.)

Sinon il consentait d'être en place publique
Guindé la hart au col, étranglé court et net (Id.)

— Pop. *Pour vous le faire court, pour le faire court, pour faire court*. Pour abréger.

La lice lui demande encore une quinzaine :
Ses petits ne marchaient, disait-elle, qu'à peine.
Pour faire court, elle l'obtient. (La Font.)

— Fig. *Se trouver court*. Ne pouvoir parvenir à exécuter quelque dessein. C'est folie à vous d'entreprendre cela, vous vous trouverez court. Ses amis lui ont manqué et il s'est trouvé court, trop court.

— *Demeurer, rester court, tout court*. Manquer de mémoire en récitant un discours appris par cœur; ne plus trouver ce qu'on avait à dire, ce qu'on voulait dire. Ce prédicateur dans son discours, cet avocat dans son plaidoyer, est demeuré court, tout court. Elle est demeurée court après les premiers mots de son compliment. Il ne manque pas de hardiesse, il n'est point homme à rester court. Je ne saurais plus écrire depuis que mes lettres ne vont point à vous; me voilà demeurée tout *court*. (Mme de Sév.)

— Être si pressé par des objections ou si convaincu, qu'on ne sait que répondre. On l'accabla tellement de raisons qu'il demeura court, qu'elle resta court. La hardiesse humaine n'aime pas à demeurer *court*. (Boss.)

— Fig. et fam. *Tenir quelqu'un de court*. Lui donner peu de liberté. Il n'est pas tout à fait prisonnier, mais il est tenu de court. La mère de cette demoiselle la tient de court. Cet enfant est libertin, il faut le tenir de court.

— Fig. et fam. *Prendre quelqu'un de court*. Le presser sans lui donner assez de temps pour faire ce qu'on exige de lui. Il n'y a que deux jours que le terme est échu, c'est me prendre de bien court. Vous me prenez un peu de court.

— Brusquement, subitement. Il s'arrêta tout court. Il s'en est retourné tout court. Tourner court.

— Fig. et fam. *Couper court*. Abréger son discours. Monsieur, point tant de paroles, coupez court. ‖ *Couper court à quelqu'un*. Le quitter brusquement, en lui faisant une réponse brusque et décisive. Je lui coupai court. ‖ *Tourner court*. Détourner brusquement ses chevaux. ‖ Fig. Changer brusquement de conversation.

— *Tout court*. Loc. adv. Sans rien ajouter de plus. Nommer à tout propos la personne à qui l'on parle est une incivilité : On doit dire *monsieur* ou *madame* tout court. Il me répondit un *non* tout court. Mais pourquoi dites-vous toujours ma faculté pensante? que ne dites-vous mon âme tout *court*? (Volt.)

— Fam. Aussitôt, dans le même temps. Il s'en est retourné tout court.

— *Court-vêtu, court-jointé, court-pendu*, etc. V. ces mots à leur ordre alphabétique.

COURT. s. m. Anc. orthographe de Cour.

COURT DE GÉBELIN (Antoine). Savant, né à Nîmes en 1725, mort à Paris en 1784, s'occupa jusqu'à sa mort d'un ouvrage gigantesque, intitulé *le Monde primitif analysé et comparé avec le monde moderne*, où il traite de l'origine des sciences et des langues, depuis la formation des sociétés.

COURTAGE. s. m. Profession d'un courtier. Faire le courtage des vins. Se mêler de courtage.

— Entremise ou négociation de courtier.

— *Courtage de roulage*. Profession de certains commissionnaires qui reçoivent les marchandises, et les font placer sur les voitures, après les avoir fait enregistrer aux douanes, et en avoir acquitté le droit pour le compte des négociants.

— *Droit de courtage* ou simplement *courtage*. Prime de tant pour cent qu'on donne à ceux qui font le courtage. Deux pour cent de commission, un quart pour cent de courtage.

— Anc. cout. Droit établi autrefois à Bordeaux sur les marchandises qui y entraient ou qui en sortaient par mer.

COURTAILLE. s. f. (pr. *kour-ta-ie*). Techn. Épingle manquée.

COURTANELLE. s. f. Agric. Variété de raisin.

COURTAUD, AUDE. adj. Qui est de taille courte et ramassée.

— *Cheval courtaud, chien courtaud*. Cheval, chien à qui l'on a coupé la queue et les oreilles.

— Prov *Etriller, frotter quelqu'un en chien courtaud*. Le bien battre.

COURTAUD, AUDE. s. Fam. Celui, celle qui est de taille courte, grosse et ramassée. Un gros courtaud. Une grosse courtaude.

— Iron. *Courtaud de boutique*, ou simplement *courtaud*. Garçon de boutique chez un marchand. C'est un courtaud de boutique. Cela est bon pour les courtauds. On les appelait ainsi parce que leurs habits étaient *courtauds*, écourtés.

. . . Il n'est crocheteur ni *courtaud* de boutique
Qui n'estime à vertu l'art où sa main s'applique.
(Régnier.)

queue. Il était monté sur un courtaud.

— Anc. art milit. Cheval de selle qui, au moyen âge, était la monture de fatigue des chevaliers.

— Mus. Espèce de basson raccourci qui peut servir de basse aux musettes.

COURTAUDÉ, ÉE. part. passé du v. Courtauder. S'empl. adjectiv. Cheval courtaude.

COURTAUDER. v. a. 1re conj. (rad. *court*). Couper la queue. Il a fait courtauder son cheval.

COURT-BÂTON. s. m. Art milit. Arme du genre des cannes d'armes, des demi-piques, des épieux.

— Fig. *Tirer au court-bâton*. Ne vouloir pas céder, le disputer à quelqu'un.

— Mar. Courbe de charpenterie qui soutient les bouts des bancs et des barrots. || Pl., des *courts-bâtons*.

COURT-BOUILLON. s. m. (pr. *kour-bou-ion*). Art culin. Manière d'apprêter le poisson, qui consiste à le faire cuire dans de l'eau avec du vin blanc, quelquefois du vinaigre, du beurre, du thym, du laurier, des épices, pour être servi sec, et mangé à l'huile et au vinaigre. || *Court-bouillon blanc*. Espèce de saumure faite avec de l'eau, du sel et du lait. || *Court-bouillon au bleu*. Sauce qui consiste à employer du vin bouillant dans lequel on commence par immerger les poissons, afin qu'ils y prennent une couleur bleuâtre. || Pl., des *courts-bouillons*.

— Fig.

> Ces bonnes filles si vantées
> Qui d'un pareil espoir flattées,
> Mirent leur père au *court-bouillon*,
> Pour lui rendre son vermillon,
> Se trouvèrent bien attrapées. (Du Cerceau.)

COURT-BOUTON. s. m. Écon. rur. Cheville de bois qui attache les bœufs avec un anneau de bois tortillé au bout du timon. || Pl., des *courts-boutons*.

COURTCAILLÉ. s. m. Bot. Nom vulgaire du brome stérile, qui nuit excessivement aux prairies artificielles des terrains secs.

COURT-CÔTÉ. s. m. Techn. Se dit, chez les bourreliers, des deux parties du harnais placées au porte-mors et au-dessus de la tête. || Pl., des *courts-côtés*.

COURT-COU. s. m. Agric. Variété de poire, qui fournit un excellent poiré. || Pl., des *courts-cous*.

COURT-CUREAU. s. m. Technol. Partie de l'équipage du gros marteau de forge. || Pl., des *courts-cureaux*.

COURT-D'ALEAUME. s. m. Agric. Variété de pomme à cidre. || Pl., des *courts-d'aleaume*.

COURTÉ, ÉE. part. pass. du v. Courter. S'empl. adjectiv. Marchandise courtée.

COURTE-BOTTE. s. m. Pop. Petit homme. || Pl., des *courtes-bottes*. || L'analogie demanderait que ce mot fût féminin, mais comme il sert à désigner un homme, on a pu l'employer au masculin; M. N. Landais a donc tort de critiquer l'Académie à ce sujet.

COURTE-BOULE. s. f. Jeu de boule renfermé dans un espace fort limité. || Pl., des *courtes-boules*.

COURTE-ÉPÉE. s. f. Anc. art milit. Toutes les armes blanches dont la lame avait peu de longueur, telles que la dague, la flambe, la miséricorde, etc. || Pl., des *courtes-épées*.

COURTE-ÉPINE. s. f. Ichthyol. Espèce de poisson. || Pl., des *courtes-épines*.

COURTE-HALEINE. s. f. Pathol. Nom vulgaire de l'asthme. || Anhélation fréquente, accompagnée d'un malaise habituel, sans qu'il y ait de signes d'hydrothorax ni d'empyème. || Pl., des *courtes-haleines*.

COURTE-LETTRE. s. f. Te[illegible] Lettre dont le corps doit être coupé des deux côtés, à l'extrémité de l'œil, pour le laisser isolé. || Pl., des *courtes-lettres*.

COURTEMENT. adv. Brièvement, en peu de mots. Thermosiris racontait si bien les choses passées, qu'on croyait les voir; mais il les racontait *courtement*, et jamais ses histoires ne m'ont lassé. (Fen.) Peu usité.

COURTENAY. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Montargis (Loiret); 2,400 hab. Cette ville a donné son nom à la maison de Courtenay, de laquelle sont sortis trois empereurs de Constantinople.

COURTE-PAILLE. s. f. (pr. *kour-te-pa-ie*). Manière de tirer au sort avec plusieurs pailles, dont l'une est plus courte que l'autre ou que les autres. || Pl., des *courtes-pailles*.

> Maint d'entre vous juge au hasard,
> Sans que pour ce tire à la *courte-paille* (La Font.)

COURTE-PAUME. s. f. Jeu de paume dans lequel il faut peu de force pour chasser la balle jusqu'au bout de l'espace où l'on joue. || Pl., des *courtes-paumes*.

COURT-ÉPINEUX. adj. m. Anat. Se dit du muscle épineux.

— S'empl. aussi subst. Le court-épineux.

COURTE-POINTE. s. f. (ét. lat., *culcita-puncta*, matelas piqué). Couverture de parade, échancrée et ordinairement piquée avec ordre et symétrie, qu'on place sur un lit. La courte-pointe de ce lit est fort belle. Courte-pointe piquée. Courte-pointe d'été. Courte-pointe d'hiver. || Pl., des *courtes-pointes*.

COURTE-POINTIER. s. m. Techn. Celui qui fait ou qui [illegible]

COURTE QUEUE. Erpét. Espèce de tortue à queue courte. || Pl., des *courtes-queues*.

— Agric. Variété de cerise. || Variété de pomme à cidre.

COURTER. v. n. 1re conj. Comm. Faire le courtage.

— v. a. Chercher à vendre une chose. Courter une marchandise.

COURTEROLLE. s. f. Entom. Nom vulgaire de la larve du hanneton. || Nom vulgaire de la courtilière.

COURTI. s. m. Blas. Tête de Maure avec un collier d'argent autour du cou.

COURTIBAULT. s. m. Liturg. Tunique ou chasuble courte que portaient les diacres ou les sous-diacres en officiant.

COURTIER. s. m. (du lat. *cursitarius*, fait de *cursitare*, courir çà et là). Comm. Celui qui, moyennant une prime, s'entremet pour la vente ou l'achat de certaines marchandises, pour faire prêter de l'argent sur place, ou pour les affrètements, les assurances, etc. Les courtiers sont nommés par ordonnance du roi. Je n'ai que faire de courtiers. Je ne veux pas passer par la main des courtiers.

— *Courtier de chevaux*. Celui qui fait vendre des chevaux. || Celui qui bille les cordes, visite les coches et les bateaux, pour voir si le nombre des chevaux destinés à les remonter est suffisant. || *Courtier de sel*. Celui qui fournit les minots pour mesurer le sel, des toiles et des bannes pour mettre dessus et dessous les minots. || *Courtier de lard*. Celui qui visite les graisses et le lard.

— *Courtier de vin* ou *courtier gourmet*. Celui qui goûte le vin qui est en vente pour voir s'il n'est point gâté, et le fait goûter sur les ports à ceux qui viennent le marchander. || *Courtiers de marchandises*. Ceux qui ont seuls le droit de faire le courtage des marchandises, et d'en constater le cours. Ils exercent concurremment avec les agents de change le courtage des matières métalliques. || *Courtiers d'assurance*. Ceux qui rédigent les contrats ou la police d'assurance concurremment avec les notaires, qui en attestent la vérité par leur signature, et certifient le taux des primes pour tous les voyages de mer et de rivière. || *Courtiers interprètes et conducteurs de navires*. Ceux qui font le courtage des affrètements. || *Courtiers de transport par terre et par eau*. Ceux qui ont seuls, dans les lieux où ils sont établis, le droit de faire le courtage des transports par terre et par eau. || *Courtier de marine*. Courtier pour les négociations du commerce maritime.

— *Courtier marron*. Celui qui exerce sans brevet.

— Iron. *Courtier*, *courtière de mariages*. Celui, celle qui se mêle de faire des mariages.

— Polit. *Courtier électoral*. Personne chargée de faire des démarches auprès des électeurs pour acheter leur vote, soit en faveur du gouvernement, soit en faveur d'un parti ou d'une coterie.

— Syn. comp. COURTIER. COMMISSIONNAIRE. Les *courtiers* ne sont pas cautions des achats qu'ils font, et tout trafic pour leur compte leur est interdit. Les *commissionnaires* sont cautions de leurs commettants envers ceux de qui ils achètent, et la commission n'exclut point un commerce particulier.

COURTIÈRE. s. f. Technol. Espace dans lequel tourne la roue du moulin à eau.

COURTIGE. s. f. Comm. Ce qui manque à la longueur prescrite d'une étoffe.

COURTIL. s. m. (du lat. *hortus*, jardin). Agric. Autrefois petit jardin. || Enclos où l'on semait du chanvre.

COURTILIÈRE. s. f. (du fr. *courtil*, jardin.) Entom. Genre de la tribu des grilliens, de l'ordre des orthoptères. || Insecte qui vit sous terre, et qui fait beaucoup de ravages dans les jardins. On l'appelle aussi *taupe-grillon*, parce que ses pattes antérieures servent à fouir comme celles des taupes, et qu'il fait du bruit comme un grillon.

COURTILLE. s. f. (pr. *kour-ti-ie*). Autrefois, Jardin.

— On disait autrefois du *vin de courtille*, pour de mauvais vin, parce que les treilles des jardins ou courtilles n'en produisent jamais de bon.

— Géogr. Partie de la commune de Belleville (Seine), où se trouvent des cabarets très-fréquentés par les Parisiens les jour de fêtes et les dimanches.

— *Descente de la Courtille*. Rentrée dans Paris des masques qui ont passé la nuit à la Courtille.

COURTINE. s. f. (du lat. *cortina*, dimin. de *cors*, *ortis*, cour, comme qui dirait petite cour entourée de murs). Rideau de lit. Courtine de dames. Fermer, tirer les courtines. Vieux en ce sens.

— Ce mot vieilli, et qui se trouve souvent dans Cl. Marot, remplaçait avantageusement celui de *rideau*, qui manque de noblesse. Il peut encore être employé en vers, surtout dans la poésie légère.

> Vos jeunes mains cueillent des fleurs
> Dont je n'ai plus que les épines;
> Vous dormez dessous les *courtines*
> Et des Grâces et des neuf sœurs. (Voltaire.)

— Chênedollé a employé ce mot dans la [illegible]

> Les noirs soucis agitent quelquefois
> Les *courtines* de pourpre où sommeillent les rois.

— Dans le *Parnasse des Muses*, ce mot est pris pour le lit même, pour la chose sur laquelle on se couche, mais cet emploi est condamnable.

> Je fis tant que le pré
> Nous servit de *courtine*.

— Écon. rur. Nom qu'on donne, dans quelques contrées, au tas de fumier de la basse cour.

— Fortif. Mur ordinairement rectiligne qui est entre deux bastions, et qui en joint les flancs. La courtine était trop longue et ne pouvait pas être bien défendue. || *Feu de la courtine*. Ligne de défense qui commence à une partie de la courtine, lorsque cette partie, qui va jusqu'au flanc, sert aussi de flanc pour défendre la place du bastion opposé.

— Pêch. Sorte de petit parc dont l'enceinte est formée par des filets tendus sur des piquets.

— COURTINES. s. f. pl. Blas. Partie du pavillon royal qui forme le manteau.

COURTINE (La). Géogr. Ch.-l. de cant., arr. d'Aubusson (Creuse); 800 hab.

COURTIS. s. m. Nom qu'on donne, en Bretagne, à une dépendance d'une habitation champêtre, à une espèce d'arrière-jardin où l'on sème le chanvre et le trèfle, où l'on plante les choux et les pommes de terre.

COURTISAN. s. m. Celui qui est attaché à la cour, qui fréquente la cour. Bon courtisan. Vieux courtisan. C'est un adroit, un habile, un fin, un rusé, un sage courtisan. Mauvais courtisan. Si le financier manque son coup, les *courtisans* disent de lui: C'est un malotru. (La Bruy.) Quel malheur pour les princes d'entendre autour de leur trône les ministres et les interprètes de la religion parler comme le *courtisan!* (Mass.) Un *courtisan* doit, pour réussir, n'avoir ni honneur ni humeur. (D'Orb.)

> L'ouvrage le plus plat a chez les *courtisans*
> De tout temps rencontré de zélés partisans. (Boil.)

— Celui qui courtise quelqu'un, qui cherche à lui plaire, pour en obtenir quelque chose. Cet homme n'a point d'amis, il n'a que des courtisans. Ceux qui ont des emplois à donner ne manquent point de courtisans.

— Se disait autrefois pour Amant. Une coquette aime à se voir entourée de nombreux courtisans.

— Syn. simpl. Favori, homme de cour. || Épith. Adroit, faux, fin, flatteur, habile, hypocrite, masqué, perfide, rusé, souple, vil, ambitieux, avide, lâche, odieux, ingrat, intéressé, mercenaire, effronté, cruel, officieux, poli, sage, vertueux, disgracié.

COURTISANE. s. f. Femme de mœurs déréglées, qui se distingue par une certaine élégance de manières, et qui met prix à ses faveurs. Faire l'amour à une courtisane. Entretenir une courtisane. Ninon de Lenclos était une courtisane célèbre du temps de Louis XIV.

— Se dit particulièrement des femmes de cette espèce chez les peuples de l'antiquité et dans les grandes villes d'Italie. La Grèce avait des courtisanes célèbres. Les deux Aspasie furent de célèbres courtisanes. Les courtisanes de Rome. Les courtisanes de Venise. Dans les affaires pressantes, les particuliers et les républiques vouaient à Vénus des *courtisanes*. (Boss.)

— Style soutenu. Toute femme de mauvaise vie qui est un peu au-dessus des prostituées de la basse classe. Une vile courtisane.

— Dans la haute société, on donne assez généralement aujourd'hui aux femmes de mauvaise vie le nom de courtisanes.

— S'est dit autrefois pour Femme de cour.

— D'anciens auteurs ont employé *courtisane* comme adjectif féminin. Pasquier reproche à Ronsard une servilité demi-courtisane. On trouble son repos, sa vie, pour ces vanités *courtisanes*. (Charr.)

— M. N. Landais voudrait à tort que l'on doublât le *n* dans ce mot comme dans *paysanne*; rien ne nécessite ce doublement, ni la prononciation, ni l'étymologie, ni même l'analogie, car si *paysanne* prend deux *n*, *musulmane*, *mahométane*, *sultane*, etc., n'en prennent qu'un. D'ailleurs l'usage est pour *courtisane*.

— Syn. simpl. Donzelle, créature, coureuse, femme publique, libertine, prostituée, catin. Tous ces mots sont du style familier; le dernier est trivial. || Épith. Effrontée, hardie, aimable, folâtre, lascive, lubrique, impudique, impudente, dangereuse, vile, volage, infidèle, perfide, fameuse, parjure, effrénée.

— Laïs et Phryné furent deux courtisanes fameuses de l'antiquité, d'où vient que nous disons encore *les Laïs*, *les Phrynés de nos jours*, *nos Laïs*, *nos Phrynés*, pour désigner nos courtisanes en vogue.

COURTISANERIE. s. f. Art de courtiser.

— Science du courtisan. Les courtisans ont beau grimacer, la courtisanerie perce.

— Fig. Bassesse, adulation.

COURTISANESQUE. adj. des 2 g. Néol. Du courtisan. Défiance courtisanesque.

— Qui a rapport au courtisan.

COURTISÉ, ÉE. part. pass. du v. Courtiser. S'empl. adjectiv. Prince courtisé. Femme courtisée.

— *Courtisé de*. Courtisé de tout le monde.

— *Courtisé par*. Il goûta quelque temps la satisfaction de se voir *courtisé* par les deux plus puissants rois de la chrétienté. (Volt.)

COURTISER. v. a. 1re conj. (du v. fr. *court*, cour d'un roi). Faire la cour à quelqu'un dans l'espérance d'en obtenir quelque chose. Courtiser les grands. Cet homme vous courtise fort. Il n'est pas d'humeur à courtiser qui que ce soit. Il courtise ce vieillard pour avoir sa succession.

> Heureux qui peut toujours tromper des infidèles!
> C'est votre lot, vous *courtisez* des belles,
> Et moi des rois: j'ai bien plus tort que vous. (Volt.)

— Par extens. Marius commença donc à *courtiser* le peuple, et à déclamer contre le luxe et l'orgueil insupportable des sénateurs.

— J.-B. Rousseau a ennobli ce mot, il dit en parlant de la vertu:

> Quel espoir de bonheur lui peut être permis,
> Si, pour avoir la paix, il faut qu'elle s'abaisse
> A toujours se contraindre à *courtiser* sans cesse
> Jusqu'à ses ennemis.

— Fam. *Courtiser une femme, une demoiselle*. Être assidu auprès d'elle, chercher à lui plaire. Il est galant, il courtise les dames. Il a épousé cette jeune personne, qu'il courtisait depuis longtemps.

— Fig. *Courtiser les Muses*. S'adonner aux lettres, et particulièrement à la poésie.

— SE COURTISER. v. pron. Être courtisé. Voilà comme les Muses se courtisent.

— Se faire mutuellement la cour.

COURT-JOINTÉ, ÉE. adj. Manég. Se dit d'un cheval, d'une jument dont les articulations inférieures sont trop courtes. Ce cheval est court-jointé.

— Fauconn. Se dit d'un oiseau qui a les jambes de médiocre longueur. || Pl., des *chevaux*, *des oiseaux court-jointés*, c'est-à-dire jointés d'une manière courte.

COURTS-JOURS (À). loc. adv. Comm. À courte échéance. || *Lettre de change à courts-jours*. Lettre de change dont l'échéance est très-prochaine. || *Tirer* ou *remettre une lettre de change à courts-jours*. Tirer ou remettre une lettre de change qui doit bientôt échoir.

COURTMAILLE. s. f. Agric. Sarments dont les boutons inférieurs sont très-rapprochés, et qu'on est obligé de tailler sur le second, pour les avoir plus écartés l'année suivante

COURT-MANCHÉ, ÉE. part. pass. du v. Court-mancher. S'empl. adjectiv. Épaule court-manchée.

COURT-MANCHER. v. a. 1re conj. Écon. dom. Passer une broche de bois dans le manche d'une épaule de mouton, pour rapprocher ce manche du gros de l'épaule.

COURT-MONTÉ, ÉE. adj. Manég. Se dit d'un cheval qui a les reins bas.

COURTOIS, OISE. adj. (de l'ital. *cortese*, formé de *corte*, ablat. de *cors*, cour, parce que les gens de cour sont en général plus civils, plus polis que les autres). Civil, gracieux dans ses discours et dans ses manières. Chevalier courtois. Courtois aux dames, envers les dames. Il n'est guère courtois. Il a des façons peu courtoises.

— La Fontaine l'a dit des animaux. Un âne accompagnait un cheval peu *courtois*.

— Prov. *Doux et courtois langage vaut mieux que riche héritage*. La politesse, l'honnêteté valent mieux que les richesses.

— *Armes courtoises*. S'est dit des armes dont on se servait dans les tournois, parce que la pointe et le tranchant en étaient émoussés, et qu'elles n'étaient point meurtrières.

COURTOISEMENT. adv. D'une manière courtoise. Il le reçut très-courtoisement. Traiter courtoisement. Ces promeneurs de pierre accueillent *courtoisement* le voyageur, et lui apprennent les nouvelles des temps reculés. (Edg. Quinet.)

COURTOISIE. s. f. Fam. Affabilité, politesse. Il l'a traité avec beaucoup de courtoisie. J'ai souvent vu des hommes incivils par trop de civilité, et importuns de *courtoisie*. (Montaigne.)

— Bon office. Je vous remercie de votre courtoisie.

— S'est dit pour Manières de cour.

— Prov. *Où la valeur, la courtoisie*.

— Fauconn. *Faire courtoisie aux autours*. L[illegible] permettre de plumer le gibier.

— Bot. Un des noms sous lequel on désigne le genre gillie. || Espèce de raisin noir qui croît dans les Basses-Pyrénées.

— Iconol. Figure allégorique représentée par un dauphin qui porte un enfant sur l'eau.

COURTOMER. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. d'Alençon (Orne); 1,800 hab.

COURTON. s. m. Techn. Troisième qualité de filasse, ainsi appelée parce qu'elle est courte.

COURT-PENDU. s. m. Agric. Variété de pomme. On dit plutôt *capendu*. || Pl., des *court-pendus*.

— Ornith. Nom vulgaire du loriot d'Europe.

COURT-POUCE. s. m. Mamm. Nom vulgaire du brachytèle. || Pl., des *courts-pouces*.

COURTRAY. Géogr. Ville de Belgique, province de la Flandre occidentale; 10,000 hab.

— Hist. *Bataille de Courtray* ou *Journée des éperons*. [illegible] voyé par Philippe le Bel contre les Flamands révoltés qui assiégeaient Courtray. Le comte d'Artois et le connétable de France périrent dans cette journée, et quatre mille paires d'éperons furent recueillis par les vainqueurs, en 1302. || *Bataille de Courtray*. Victoire remportée par les troupes de la République française sur les Autrichiens, en 1794.

COURT-VÊTU, UE. adj. Qui a des vêtements courts. Légère et *court-vêtue*, elle allait à grands pas. (La Font.)

— *Court* reste invariable dans ce mot composé, parce qu'il est adverbe; vêtu courtement, vêtu d'un vêtement court.

COURU, UE. part. pass. du v. Courir. S'empl. adjectiv. Un cerf, un lièvre, un daim

couru. Un voleur couru par les gendarmes. Un pays couru par les ennemis. Ce lièvre a été souvent couru.

— Recherché, suivi, à la mode. Ce prédicateur est fort couru. Ce livre est curieux, il est fort couru. Il n'y a pas assez de telle marchandise, tant elle est courue.

COURVILLE. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Chartres (Eure-et-Loire); 17,000 hab.

COUS. s. m. (du lat. *cos*, même signif.). Techn. Pierre à aiguiser.

— Ichthyol. Espèce de poisson du genre silure.

COUSA. Myth. ind. Ancien prince de la dynastie lunaire.

COUSAMBIE. s. m. Techn. Graisse végétale dont on fait des chandelles à Timor.

COUSAPIER. s. m. Espèce de figuier qui croît à la Guiane.

COUSCHAK. s. m. Relig. mahom. Ceinture qui entoure la keabé.

COUSCOU. s. m. Comm. Graine de houlque ou de maïs mondée.

COUSCOUS. s. m. Relat. Sorte de pudding fait de farine de blé, en usage parmi les indigènes de la Gambie et d'une grande partie de l'intérieur de l'Afrique. On le nomme aussi *couscoussous*.

COUSEL. s. m. Anc. cout. Association de cultivateurs.

COUSEUSE. s. f. Femme qui coud.

— Se dit particulièrement des femmes qui cousent les livres pour les brocher.

COUSIKA. Myth. ind. Prince de la race lunaire, fils de Cousa.

COUSIN, INE. s. (du lat. *congenitus*, formé de *cum*, avec; *genus*, extraction). Se dit de Ceux, de celles qui sont issus ou qui descendent, soit de deux frères, soit de deux sœurs, soit du frère et de la sœur. Cousins germains. Cousins issus de germain. Cousins au troisième, au quatrième degré. Bon cousin. Cher cousin. C'est mon cousin, ma cousine. Nous sommes cousins. De quel côté sont-ils cousins?

— *Cousins paternels.* Ceux qui descendent d'un frère ou d'une sœur du père.

— *Cousins maternels.* Ceux qui descendent d'un frère ou d'une sœur de la mère.

— *Cousins issus de germains.* Les enfants des cousins germains.

— *Cousins arrière-issus de germains.* Enfants des cousins issus de germains.

— Fig. Ces moqueries, piquantes *cousines* de nous-mêmes, de l'amour et de l'amie. (Contes. d'Eutr.)

— En France, le roi traite de *cousin*, non-seulement les princes de son sang, mais encore plusieurs princes étrangers, les cardinaux, les pairs, les ducs, les maréchaux de France, les grands d'Espagne, et quelques seigneurs du royaume. Les rois ne donnaient d'abord ce titre qu'à leurs parents, puis ils le donnèrent aux autres têtes couronnées. François 1er commença à donner ce titre aux grands dignitaires de la couronne. Henri II est le premier qui en ait décoré les maréchaux et les ducs et pairs.

— Prov. *Si telle chose m'arrivait, le roi ne serait pas mon cousin.* Je m'estimerais plus heureux que le roi. || On dit dans le même sens, *Quand il a telle chose, quand telle chose lui arrive, le roi n'est pas son cousin.*

— Fig. et fam. Se dit de ceux qui sont bons amis, qui vivent en bonne intelligence. Ils sont grands cousins. Si vous faites telle chose, nous ne serons pas cousins.

— Prov. *Tous gentilshommes sont cousins, et tous vilains compères.* Tous les hommes d'une même condition se regardent à certains égards comme étant de la même famille.

— S'est dit des écornifleurs de campagne qui, sous prétexte de parenté ou d'amitié, venaient manger chez les gentilshommes du voisinage.

— S'est dit encore des gens qui, venant dans une ville pour y voir quelque cérémonie, se retirent chez quelque habitant, pour y vivre et loger pendant qu'ils seront à la ville.

— On disait, au XIIe siècle, d'une fille peu sage, qu'elle était de nos cousines. || On a aussi donné ce nom aux courtisanes. Il va voir les cousines.

— Fam. Nom qu'on donne aux plantes dont le fruit, armé de petits piquants, s'attache aux habits des passants.

— Polit. Affilié de la société des charbonnières ou carbonari. Bons cousins.

— Art culin. Chanteau de pâtisserie qu'on [illegible] en envoyer des parts aux parents et aux amis, parce que le chanteau de l'église ne suffit pas, et n'est pas ordinairement si délicat.

— *Cousin* n'est pas du beau style, et l'on ne dirait pas aujourd'hui dans une tragédie, comme Corneille a dit, dans celle d'Horace, que chacun dans l'armée ennemie reconnaît un beau-frère, un cousin. Il faut alors, dans le style soutenu, avoir recours à une périphrase.

Paul et Jenny, *des deux frères enfants*,
Dont l'âge heureux allait toucher quinze ans. (Parny.)

COUSIN. s. m. (de l'ital. *culicino*, formé de *culex*, moucheron). Entom. Genre d'insectes, de la division des némocères. Sa piqûre et son bourdonnement sont fort importuns. C'est principalement dans les campagnes situées sur le bord des eaux stagnantes et des bois marécageux qu'on en est le plus incommodé. Un cousin vint le piquer à la joue. Les cousins l'ont fort importuné, l'ont tourmenté toute la nuit. Être mangé de cousins. Chasser les cousins.

— Pop. et par un mauvais jeu de mots. *Être mangé de cousins, avoir toujours des cousins chez soi.* Avoir souvent chez soi des parasites qui se disent cousins ou amis.

COUSIN (Jean). Peintre, sculpteur, architecte, graveur et anatomiste, né en 1530, mort en 1589, s'adonna particulièrement à la peinture sur verre. Il mérita le surnom de Michel-Ange français.

COUSINAGE. s. m. Fam. Parenté qui existe entre cousins. Ils s'appellent cousins, je ne sais d'où vient ce cousinage. Il est entré dans cette maison sous prétexte de cousinage.

— Toute l'assemblée des parents. Il pria tout le cousinage.

— Fam. La famille, les amis.

— Fig. Ainsi il y a un grand voisinage et *cousinage* entre l'homme et les autres animaux. (Charr.)

COUSINÉ, ÉE. part. pass. du v. Cousiner. S'empl. adjectiv. Personne cousinée. Parents cousinés.

— *Cousiné par.* Il est arrivé très-souvent qu'on est cousiné par une foule de gens qu'on ne connaît pas, et qui ne cherchent qu'à vous tromper.

COUSINER. v. a. 1re conj. Appeler quelqu'un cousin. Il vous cousine : de quel côté est-il votre parent?

— v. n. Fam. Faire le parasite chez l'un et chez l'autre, sous prétexte de parenté ou d'amitié. Il va cousiner chez tout le monde. Il s'est accoutumé à cousiner.

— Fig. et fam. *Ils ne cousinent pas ensemble.* Leurs caractères ne peuvent pas s'accorder. On dit plutôt, Ils ne sont pas cousins.

— SE COUSINER. v. pron. Se donner le titre de cousin. Je ne sais s'ils sont parents, mais ils se cousinent.

COUSINET. s. m. Bot. Nom vulgaire de l'airelle myrtille et de l'oxycoccos.

COUSINETTE. s. f. Agric. Variété de pomme, nommée aussi *passe-pomme*.

COUSIN-GERMAIN. s. m. **COUSINE-GERMAINE.** s. f. Fils, fille du frère ou de la sœur.

— Fig. On dit dans la conversation, que le rhumatisme est le cousin-germain de la goutte.

COUSINIE. s. f. Bot. Genre de la famille des composées carlinées, qui a pour type une seule espèce du Caucase.

COUSINIÈRE ou **COUSINERIE.** s. f. Fam. Parenté nombreuse et à charge. Il m'a fallu régaler toute la cousinière.

J'arrive, et n'y suis pas une journée entière,
Qu'abîmé tout d'un coup dans une *cousinière*,
Je pense, tant je souffre et d'esprit et de corps,
Que jamais assez tôt je n'en serai dehors. (Du Cerceau.)

COUSINIÈRE. s. f. Rideau de gaze dont on entoure un lit, pour se garantir des cousins.

COUSOIR. s. m. Techn. Instrument dressé sur une table, au-devant de laquelle il y a une mortaise pour y passer les ficelles auxquelles on doit coudre les livres. || Instrument dont se servent les gantiers pour coudre et monter leurs gants; c'est une espèce d'étau en fer, dont la partie supérieure de chaque mâchoire, qui est en laiton, est surmontée d'une espèce de peigne de même métal. Les dents de ce peigne conservent entre elles une régularité et une égalité parfaite.

— M. Nap. Landais dit que ce mot est peu usité; il aurait dû nous indiquer quel autre mot pourrait servir à désigner cet instrument.

COUSSAPIER. s. m. Bot. Genre de figuiers de la Guiane.

COUSSAPOÉ. s. m. Bot. Genre de la famille des artocarpacées, établi pour quatre espèces de l'Amérique tropicale. Ce sont des arbres parasites qui grimpent sur les autres arbres, et ils ne tardent pas à les étouffer, après les avoir enveloppés comme d'un fourreau.

COUSSARÉE. s. f. Bot. Genre de la famille des rubiacées, tribu des psychotriées coffées, établi pour quatre espèces de la Guiane.

COUSSECAILLE. s. f. Art culin. Sorte de ragoût des créoles.

COUSSE-COUCHE ou **COUCHE-COUCHE.** s. f. Bot. Racine potagère des Antilles, de la forme du navet. || Semence mondée du maïs.

COUSSEY. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de [illegible]

COUSSIER. s. m. Nom qu'on donnait autrefois aux tailleurs.

COUSSIN. s. m. (de l'allem. *kussen*, même signif.). Sorte de sac cousu de tous les côtés, et rempli de plume, ou de bourre, ou de crin, etc., pour s'appuyer, pour s'asseoir, ou pour mettre les pieds dessus. Coussin de drap, de velours. Coussin de voiture. Coussin de canapé. Mettre un coussin sur la selle d'un cheval, pour y être assis plus mollement. Mettre un coussin derrière la selle, pour porter quelqu'un en croupe, ou pour y placer une valise. J'ai vu les Athéniens faire étendre sous leurs pieds des tapis de pourpre, et s'asseoir mollement sur des *coussins* apportés par leurs esclaves (Barth.)

Son menton sur son sein descend à double étage,
Et son corps ramassé dans sa courte grosseur
Fait gémir les *coussins* sous sa molle épaisseur. (Boil.)

— Art milit. Bloc de bois à l'affût d'un canon.

— Mar. Tissu de bitort placé sur le platbord d'un navire, pour garantir l'amure de la grande voile, ou sur le beaupré, pour recevoir le frottement de certaines manœuvres. On met des coussins de sapin ou de peuplier, sous les écubiers, à l'emplanture du beaupré, sur les élonges, etc.

— Phys. Coussinet de la machine électrique.

Du *coussin* échauffé par le verre qui roule,
La matière éthérée en longs ruisseaux s'écoule. (Del.)

— Techn. Tout ce qui a la forme d'un coussin.

— Argent. Sac de cuir rempli de sable, sur lequel on lie les pièces qu'on veut ciseler.

— Batt. d'or et rel. Planche fourrée de bourre et recouverte de peau, pour couper l'or.

— Coutel. Fourniture de laine ou de crin contenue par une peau ou une sorte d'étoffe, sur la partie supérieure du train de la meule, pour garantir la poitrine de celui qui s'étend dessus pour repasser.

COUSSINÉ. part. pass. du v. Coussiner. S'empl. adjectiv. Voiture coussinée. Siége coussiné.

COUSSINEMENT. s. m. Néol. Action de coussiner.

COUSSINER. v. a. 1re conj. Néol. Garnir de coussins.

— SE COUSSINER. v. pron. Se servir de petits coussins pour paraître mieux fait.

COUSSINET. s. m. Petit coussin. Il faut mettre un coussinet derrière la selle pour porter la valise. *Coussinet* qu'on met sous la cuirasse. Coussinet de senteur.

— Bourrelet circulaire que l'on met sur sa tête pour porter un fardeau.

Perrette, sur sa tête ayant un pot au lait,
Bien posé sur un *coussinet*. (La Fontaine.)

— Rond de fauteuil.

— Agric. Javelle de paille ou de chaume coupée en deux.

— Anc. art milit. *Coussinet de mousquetaire.* Matelassure qui préservait du contre-coup de l'arme faisant feu.

— Archit. Pierre placée à la partie supérieure d'un pied droit, et dont le lit inférieur est horizontal, tandis que celui de dessus est taillé en coupe pour recevoir le premier cours de voussoirs. || Face du côté des volutes du chapiteau ionique. || Ornements du même genre que l'on voit aux deux bouts de la table des autels antiques.

— Artill. Coin de bois sur lequel on appuie le ventre du mortier pour le pointer et le tirer.

— Art vétér. *Coussinet oculaire.* Amas de tissu cellulaire graisseux qui entoure la face postérieure de l'œil, s'y attache, s'interpose entre les muscles, et se trouve contenu dans la gaine fibreuse de cet organe.

— Astron. Pièces de métal concaves qui supportent les axes d'une lunette ou d'un autre instrument.

— Bot. *Coussinet des marais.* La canneberge. || Petit renflement de la tige qui est situé sous la feuille, lui sert comme de support, et est très-visible surtout dans les légumineuses.

— Chem. de fer. Pièce de fonte sur laquelle le rail porte directement, et qui sert d'intermédiaire entre lui et le support proprement dit.

— Chir. Petit sac rempli de son, de balle d'avoine, etc., de forme variable, pour servir de soutien aux femmes malades.

— Mécan. Morceaux de bois ou de métal creusés en demi-cylindres, entre lesquels sont maintenus et tournent les tourillons ou collets d'un axe de mécanique.

— Phys. Petit coussin en cuir de buffle, enduit d'un amalgame d'étain, et dont on se sert pour frotter le globe électrique, ou le plateau circulaire de glace.

— Techn. Rouleau de paille nattée que les couvreurs attachent sous leurs échelles, pour les empêcher de glisser.

— Argent. Sorte d'oreiller rempli de basane, sur lequel on met l'argent pour le couper plus aisément.

— Bott. Petit sac piqué et rempli de crin dont on garnit les genouillères des bottes.

— Bourrel. Partie du harnais des chevaux de carrosse qui sert à assujétir le surdos, et à contenir tout le harnais.

COUSSINETTE. s. f. Agric. Variété de pomme.

COUSSON. s. m. Gousset de chemise, dans [illegible]

COUSSON. s. m. (du gr. καῦσος, chaleur). Vent chaud et humide qui brûle les jeunes pousses de la vigne.

COUSTEMENT. s. m. Se disait pour frais, loyaux, coûts.

COUSTIÈRE. s. f. Anc. mar. Gros cordage qui soutenait les mâts d'une galère.

COUSTILIER. s. m. Anc. art milit. Écuyer ou varlet à cheval, ainsi nommé du couteau ou poignard dont il était armé.

COUSTILLADE ou **COUSTILLÉE.** s. f. (pr. *kous-ti-ia-de*). Se disait pour une balafre faite avec une coustille.

COUSTILLE. s. f. (pr. *kous-ti-ie*). Art milit. Arme offensive du XVe siècle.

COUSTON. s. m. Techn. Filaments courts qui restent après que l'on a passé le chanvre écru par l'échanvroir.

COUSTOU (Nicolas). Statuaire français, né à Lyon en 1658, mort en 1733; décora Paris, Versailles et Marly de plusieurs morceaux précieux. || Son frère Guillaume se rendit aussi célèbre par le nombre et la beauté de ses ouvrages dans la même profession.

COUSTUMIER, IÈRE. adj. Se disait de ce que l'on fait d'habitude, de ce qui est ordinaire, accoutumé. Choses coustumières.

COUSTUMIÈREMENT. adv. employé par Montaigne. Ordinairement.

COUSU, UE. part. pass. du v. Coudre. S'empl. adjectiv. Habit cousu. Souliers bien cousus. Bottes bien cousues.

— Fig. Se dit des paroles et des parties d'un discours. Cet orateur nous a fait un discours pitoyable; ce ne sont que des paroles mal cousues ensemble. Un fatras de passages mal cousus ensemble. Des pensées assez belles, pillées çà et là, mais mal assorties et mal cousues ensemble, sans suite, sans jugement, sans raison.

— Blas. Se dit d'un chef de métal sur métal, ou de couleur sur couleur.

— Fig. *Bouche cousue.* Silence! n'en parlez pas. Faites ce qu'il vous plaira, mais surtout bouche cousue. On dit plus ordinairement, *bouche close*.

— *Être cousu avec quelqu'un.* Ne pas le quitter d'un instant. Diodore disait que les hommes de son temps étaient tellement *cousus* aux conditions de leurs supérieurs, qu'ils les contrefaisaient en tout et partout. (Bouchet.) Oui, ma bonne Voisin, nous sommes *cousues* ensemble, la mort seule nous séparera. (Mme Campan.)

— Manég. *Cousu à la selle.* Se dit d'un homme solide à cheval.

— *Finesses cousues de fil blanc.* Aisées à reconnaître.

— *Être tout cousu d'argent, d'or, d'écus, de pistoles.* Avoir beaucoup d'argent comptant, être fort riche. Oui, de pareils discours, et les dépenses que vous faites, seront cause qu'un de ces jours on me viendra couper la gorge, dans la pensée que je suis tout *cousu* de pistoles. (Mol.)

— *Être tout cousu de coups.* Être couvert de blessures.

— *Avoir le visage cousu, tout cousu de petite vérole.* Avoir le visage fort marqué de petite vérole.

— On dit d'un cheval maigre et efflanqué, qu'*il a les flancs cousus*; d'un homme qui a les joues creuses, le visage très-maigre, qu'*il a les joues cousues*.

COÛT. s. m. (rad. *coûter*). Prat. Ce qu'une chose coûte. Les frais et les loyaux coûts. Le coût d'un exploit, d'un jugement. Le coût d'une assurance.

— *Les menus coûts.* Les petites dépenses.

— Prov. *Le coût fait perdre le goût.* La trop grande dépense qu'il faudrait faire pour avoir une chose en ôte l'envie.

COUTAGE. s. m. Anc. cout. Droit que les seigneurs levaient sur leurs vassaux.

COUTAL. s. m. Anc. art milit. Sabre qui s'ajustait aux carabines en forme de baïonnette.

COUTANCES. Géogr. Ch.-l. d'arr. (Manche), à 302 kilom. de Paris; évêché; 9,000 hab.

COÛTANT. adj. Ne s'emploie que dans cette locution : *Prix coûtant.* Le prix qu'une chose a coûté. Je vous le donne, je vous le cède au prix coûtant.

— Employé comme participe présent, ce mot est invariable.

COUTARDE. s. f. Bot. Genre de plantes de Cayenne, à fleurs monopétales.

— Espèce de pâtisserie de lait, d'œufs, de miel et de farine.

COUTARÉE. s. f. Bot. Genre de la famille des rubiacées, tribu des cinchonées eucinchonées, renfermant plusieurs espèces d'arbres indigènes de l'Amérique tropicale. On en cultive une espèce dans les jardins en Europe.

COÛTÉ, ÉE. part. pass. du v. Coûter. V. COÛTER.

COUTEAU. s. m. (du lat. *cultellus*; on disait autrefois *coutel*). Instrument composé d'une lame et d'un manche, et qui sert ordinairement à couper, surtout à table. Bon couteau. Beau couteau. Vilain couteau. Mauvais couteau. Couteau tranchant. Couteau épointé. Couteau [illegible] teau bien affilé. Couteau à gaine. Couteau à ressort, à virole. Couteau à lame d'argent, à lame d'or. Couteau de cuisine, de table, de poche. Couteau à bascule. Couteau à manche d'ivoire, de nacre, d'argent. La lame, la pointe, le tranchant, le dos d'un couteau. Couteau d'or. Il lui a donné du couteau dans le ventre. Il tira le couteau sur lui. Couper avec un couteau.

— *Boîte à couteaux.* Étui destiné à renfermer des couteaux.

— *Boîte de couteaux.* Étui plein de couteaux.

— Prov. *Aller en Flandre sans couteau.* Entreprendre une chose sans avoir fait les préparatifs.

— Prov. et fig. *Couteau pendant.* Homme

qui en accompagne toujours un autre, et qui est prêt à le servir en toute occasion. Un tel est toujours avec lui, c'est son couteau pendant.

— Fig. *Mettre couteaux sur table.* Donner à manger.

— *Avoir le pain et le couteau.* Avoir toutes sortes d'avantages pour entreprendre une affaire.

— Fig. *Être sous le couteau, avoir le couteau sur la gorge.* Etre menacé par un ennemi puissant. || Être sous l'influence d'une vive crainte qui détermine à faire ce qu'on ne voudrait pas.

— Prov. et fig. *On vous en donnera des petits couteaux pour les perdre!* Se dit aux petits enfants à qui l'on refuse quelque chose.

— Prov. *Ce couteau coupe tout ce qu'il voit et laisse tout ce qu'il rencontre.* || *Les mauvais couteaux coupent les doigts et laissent le bois.* || *Tel couteau, tel fourreau.*

— *On a mis le couteau dedans.* Se dit en parlant d'une pièce de drap dans laquelle on a taillé un habit.

— Poét. Poignard. Il porta, il enfonça le couteau dans le sein qui l'avait nourri.

L'abandonnerez-vous à l'infâme *couteau*
Qui fait choir les méchants sous la main d'un bourreau? (Corneille.)

Du perfide *couteau*, comme eux, il fut frappé. (Rac.)

Hélas! sous le *couteau* d'une mère cruelle
Te verrons-nous tomber une seconde fois? (Id.)

— Fig.

Le cruel repentir est le premier bourreau
Qui dans un sein coupable enfonce le *couteau*. (L. Racine.)

— Instrument avec lequel on égorgeait les victimes chez les anciens. Le couteau sacré. Les couteaux sacrés.

— Certains instruments, de formes assez diverses, qui servent en général à couper, à tailler, à racler, etc. Couteau à amputation. Couteau à cataracte. Couteau à couleur. Couteau à hacher. Couteau droit, etc., etc.

— Prov. et fig. *C'est un couteau de tripière, un couteau à deux tranchants, un couteau qui tranche des deux côtés.* C'est un homme qui parle en bien et en mal de la même personne.

— Épée courte qu'on porte au côté. Il ne porte qu'un couteau. Son ennemi avait une épée de longueur, et lui n'avait qu'un couteau. Vieux en ce sens.

— Anc. art milit. *Couteau d'armes.* Se disait en général des armes de taille et d'estoc, coutelas, coutilles, etc. || *Couteau de brèche.* Espèce de sabre monté sur une hampe, ou faux à long manche, dont on se servait pour la défense des remparts.

— Prov. et fig. *Aiguiser ses couteaux.* Se préparer au combat et à la dispute. || *Ils sont aux épées et aux couteaux*, et plus ordinairement, *Ils en sont aux couteaux tirés, à couteaux tirés.* Ils sont en grande inimitié, ou en grand procès ou grande querelle. || *Amours qui commencent par anneaux finissent par couteaux.* Les mariages d'inclination sont rarement heureux.

— Pop. *Jouer des couteaux.* Se battre à l'épée.

— Conchyl. *Manche de couteau.* Espèce de coquille bivalve. || Genre de coquille, renfermant les espèces larges et aplaties. || *Couteau polonais.* Coquille bivalve du genre solen.

— Faucon. Premières pennes des ailes des oiseaux de poing.

— Ichthyol. Nom vulgaire d'une espèce du genre able.

— Mar. Partie fixe et saillante du faux étambot, et à la mèche du gouvernail qui lui est opposée.

— Techn. *Premier couteau.* Nom donné à Constantinople aux peaux de bœuf ou de vache, qu'on lève depuis le mois de juin jusqu'au mois de novembre.

— Le mot *couteau* peut être employé dans le style noble. Feraud blâme donc à tort cette phrase de Bossuet: Ainsi deux mauvaises sectes seront percées du même coup, et à travers du socinien, le calviniste portera le *couteau* jusque dans son propre sein. Ce grammairien veut que dans le style noble on dise *glaive*. Mais *glaive* ne signifie pas la même chose que *couteau*. On dira bien le glaive de la justice, mais on ne dira pas le glaive d'un assassin.

— Syn. simpl. Fer, acier. || Épith. Aiguisé, affilé, taillant, sanglant, cruel, fatal, homicide, sacré.

COUTEL. s. m. Techn. Serpe dont on se sert pour couper les roseaux.

— Se disait pour Côte. || Coteau. || Coutelas. || C[illegible]

COUTELAS. s. m. (pr. *kou-te-la*; du lat. *cultellus*, couteau). Sorte d'épée courte et large, qui ne tranche que d'un côté. Coutelas tranchant. Coutelas de Damas. Un coup de coutelas. Il lui a fondu la tête de son coutelas, avec son coutelas.

Furieuse, elle approche, avec un *coutelas*,
De ce fils innocent qui lui tendait les bras. (Voltaire.)

— Art culin. Grand couteau de cuisine.

— Ichthyol. L'espadon.

— Mar. Sorte de petite voile, qu'on appelle aussi *bonnettes en étai*.

— Techn. Outil de papetier, propre à rogner.

— Ce mot, dont l'usage n'est pas fréquent, ne peut être employé que dans la haute poésie, ou bien dans le style badin tant en vers qu'en prose. Le monstre au même instant tire son *coutelas*. (Volt.)

Près du gazon qui de leurs derniers pas
A conservé les empreintes fidèles,
L'atteint alors le tranchant *coutelas*. (Parny.)

— *Coutelas* rime avec les mots terminés par *as*: *amas*, *gras*, *lacs* (filet), et avec ceux qui se terminent en *ats*, comme *climats*, *appâts*, quelle que soit la lettre d'appui; il s'unira même à *drap*, où le *p* est muet.

— Syn. simpl. Glaive, épée, fer, acier. || Épith. Large, redoutable, terrible, tranchant, sanglant, ensanglanté, homicide.

COUTELÉ, ÉE. adj. Techn. Se dit, chez les mégissiers, d'une peau qui a été endommagée par le couteau.

COUTELET. s. m. Pêch. Entrée des bourdigues.

COUTELIER, ÈRE. s. (rad. *couteau*). Celui, celle dont le métier est de faire, de vendre des couteaux, des ciseaux, des rasoirs, des lancettes, des canifs, etc. Bon coutelier. Habile coutelier. Coutelier célèbre. Coutelier maladroit. La boutique d'un coutelier.

— Conchyl. Nom vulgaire du solen ou manche de couteau.

— S'empl. adjectiv. Maître coutelier. Garçon coutelier.

COUTELIÈRE. s. f. (rad. *couteau*). Étui dans lequel on met plusieurs couteaux. Une coutelière pour une demi-douzaine, pour une douzaine de couteaux. Ce n'est pas la coutelière de ces couteaux-là. On dit plutôt aujourd'hui une Boîte à couteaux.

COUTELINE. s. f. Comm. Grosse toile de coton des Indes.

COUTELLERIE. s. f. (rad. *couteau*). Art de faire des couteaux, des ciseaux, des rasoirs, etc. Il entend bien la coutellerie.

— Atelier où l'on fait des couteaux. Établir une coutellerie.

— Ouvrages que font ou débitent les couteliers. Il se fait beaucoup de coutellerie à Châtellerault. Il y a un grand commerce de coutellerie dans cette ville.

— Boutique de coutelier.

COUTELURE. s. f. Techn. Défaut du parchemin entamé par le couteau.

COÛTER. v. n. 1re conj. (du lat. *constare*, même signif.). Etre acheté un certain prix. Coûter cher. Cette chose coûte plus qu'elle ne vaut. Combien vous coûte, que vous coûte cette étoffe, ce vin, ce cheval, cette maison, cette terre? Le prix que coûte une chose. Cette étoffe coûte vingt francs le mètre. Cela m'a coûté trois cents francs. Je veux avoir cela, quoi qu'il coûte, quoi qu'il en coûte. Cela lui coûte bon, lui coûte bel et bon. Ces biens-là ne lui coûtent guère. Les prêtres *coûtent* à l'Etat trente millions. (Napol.)

— Fig. Ayant pour sujet un nom de personne. Plus cet enfant précieux nous a *coûté*, plus nous devons en attendre. (Mass.) Considérez le prix que vous avez *coûté*. (Corn.)

— Se dit en parlant de la dépense que l'on fait pour quelque chose. L'entretien d'un cheval, d'une voiture coûte tant par an. Ma nourriture ne me coûte rien. Ses enfants lui coûtent beaucoup. Ce voyage vous coûtera peu. Ne plaidons point, les procès coûtent trop. Tous frais faits, il m'en coûte tant. Il coûte beaucoup à bâtir. Il a fait une folie qui lui a coûté cher, qui lui coûte son bien. Je pourrais commencer l'éloge de mon voyage par dire qu'il ne m'a rien *coûté*; cet article mérite attention. (X. de Maistre). Il n'en eût guère *coûté* à l'Etat que les frais d'établissement des premières familles. (B. de St-P.) Ah! il en aurait sans doute moins *coûté* de nous amuser dans le mal que de nous disputer dans le bien. (Balzac.)

— Fig. et fam. *Cela ne lui coûte guère.* Il ne ménage point cela, il le prodigue. Vraiment l'argent ne lui coûte guère. Ce général expose ses troupes à tout moment, les hommes ne lui coûtent guère.

— Fig. v. a. Être cause de quelque perte, de quelque douleur, de quelque peine, de quelque soin. Il lui en a coûté un bras pour avoir été à la guerre. Il vous en coûtera la vie. Il ne vous en coûtera qu'une saignée. Cette perte lui a coûté bien des soupirs, bien des larmes. Cette sottise lui coûte cher. Cette victoire a coûté beaucoup de sang. La place qu'il obtient lui a coûté bien des bassesses. C'est trop acheter le plaisir d'un moment, quand il coûte un long repentir. Cet ouvrage lui coûte bien des veilles. Cette recherche lui a coûté bien du temps, lui coûte de m'en coûte. L'ignorance est un état qui ne *coûte* aucune peine. (La Bruy.)

O cieux! que de grandeur et que de majesté!
J'y reconnais un maître à qui rien n'a *coûté*. (L. Rac.)

— *Coûter à*, ayant pour sujet un nom de personne. Que de soins m'eût *coûtés* cette tête charmante! (Rac.) Que de maux et de pleurs nous *coûteront* nos pères! (Corn.)

— *Coûter à*. Être pénible, être difficile. Pourquoi veut-on que les prodiges *coûtent* tant à Dieu. (Boss.) Les refus semblent lui *coûter* bien plus que les grâces. (Mass.)

— *Coûter à*, suivi d'un infinitif. Il n'y a rien qui *coûte* davantage à approuver et à louer, que ce qui est le plus digne d'approbation et de louange. (Boss.) La place à l'emporter *coûtera* bien des têtes. (Corn.)

— Absol. Les procès, les voyages coûtent. Tout coûte en ce monde. Cet ouvrage, ce discours a dû lui coûter. Cette paresse de cœur ne nous défend que des crimes qui *coûtent*. (Mass.)

— Se dit des choses que l'on ne fait qu'à regret, auxquelles on ne se détermine que difficilement. Je ne vous cache pas que cette démarche me coûte un peu, me coûte beaucoup, ou absolument, me coûte. Il m'en coûte, il m'en coûte beaucoup de vous faire ces reproches. Il coûte de renoncer à d'anciennes habitudes.

— *Rien ne lui coûte.* Il n'épargne rien. || Il ne trouve rien de ridicule. Quand il est amoureux, quand il est question d'obliger ses amis, rien ne lui coûte.

— *Tout lui coûte.* Il a de la peine à faire tout ce qu'il fait. Il rend service à regret, tout lui coûte. Il n'a aucune facilité pour écrire, tout lui coûte.

— Fam. *Coûte que coûte.* A quelque prix que ce soit, quoi qu'il puisse arriver.

— Prov. *Cette chose coûte plus cher qu'au marché; cette chose coûte poil et bourre.* Cette chose coûte trop cher.

— *Il m'en coûte, il vous en coûte.* v. unipers. Cela est la cause de telle perte, de tel désagrément, etc., pour moi, pour vous. Il a vu disparaître toute sa grandeur avec sa vie, sans qu'il lui en ait *coûté* un seul soupir. (Boss.) Il en devait *coûter* une vie que chacun eût voulu racheter de la sienne propre. (Fléch.) Le bonheur des peuples n'est compté pour rien dès qu'il leur en doit *coûter* un seul plaisir. (Mass.)

— *Il en coûte à.* Il est pénible. Soyons sans réserve, quoi qu'il en *coûte* à notre raison. (Boss.)

— *Il coûte de, il en coûte de*, suivi d'un infinitif. Il est pénible, il est difficile de. Il m'en coûte de vous donner cet avis, d'avoir à vous faire des reproches. Il *coûte* moins de s'enrichir de mille vertus que de se corriger d'un seul défaut. (La Bruy.) Il *coûte* moins à faire dire de soi: Pourquoi a-t-il obtenu ce poste? qu'à faire demander: Pourquoi ne l'a-t-il pas obtenu? (Id.) Le plus difficile est de donner; que *coûte*-t-il d'y ajouter un sourire? (Id.) Il en *coûte* bien moins de remporter des victoires sur les ennemis que de se vaincre soi-même. (Mass.)

— On lit dans le Dictionnaire de l'Académie: « Le verbe *coûter* étant neutre n'a point de participe; cependant plusieurs personnes écrivent: Les vingt mille francs que cette maison m'a *coûtés*; les efforts que ce travail m'a *coûtés*; la peine qu'il m'a *coûtée*. L'exactitude grammaticale exige: Les vingt mille francs que cette maison m'a *coûté*; les efforts, la peine que ce travail m'a *coûté*. » Ce passage contient plusieurs erreurs. D'abord, on ne sait ce que l'Académie a voulu dire en avançant que *coûter* n'a point de participe. Probablement qu'elle entend par là qu'il n'a point de participe variable. Ensuite, prétendre que l'exactitude grammaticale exige que *coûté* soit invariable dans les exemples cités, c'est prouver qu'on est bien peu au courant des progrès de la science, et méconnaître en même temps l'usage de nos meilleurs écrivains, qui, en pareil cas, n'hésitent pas à faire accorder le participe. Que de soins m'eût *coûtés* cette tête charmante! (Rac.) Mes manuscrits, raturés, barbouillés et presque indéchiffrables, attestent la peine qu'ils m'ont *coûtée*. (J.-J. Rouss.) Cinquante familles seraient riches des sommes que cette maison a *coûtées*. (Id.) Je ne regrette ni le temps ni la peine qu'il m'a *coûtés*. (Thurot.) De pareilles erreurs ne se rencontreraient pas dans le Dictionnaire officiel de notre langue, si quelques-uns des fauteuils académiques étaient occupés par des hommes versés dans les connaissances grammaticales et lexicographiques.

COUTERIE. s. f. Hist. ecclés. Office de coutre.

COÛTEUX, EUSE. adj. (rad. *coûter*). Qui engage à de la dépense. Les voyages sont coûteux. Le goût des tableaux est coûteux. Regardons en pitié des mets si peu *coûteux*. (Colnet.)

COUTHON (Georges). Célèbre conventionnel, né en 1756, mort sur l'échafaud en 1794. Il professa les doctrines les plus violentes, et prit part aux mesures les plus sanguinaires de la Convention. Envoyé à Lyon après la prise de cette ville, il y établit le règne de la terreur et fit démolir les édifices les plus remarquables. La chute de Robespierre entraîna celle de Couthon.

COUTIER. s. m. (rad. *coutil*). Ouvrier qui fait des coutils.

[illegible] qui contiennent les mâts d'une galère et qui lui servent de haubans.

COUTIL. s. m. (pr. *kou-ti*; du lat. *culcita*, matelas). Espèce de toile faite de fil de chanvre ou de lin, qui est lissée ou fort serrée, propre à faire des lits de plume, des taies d'oreiller, des tentes, etc. Coutil de Flandre. Coutil de Bruxelles, de Normandie.

— A quoi bon conserver dans ce mot un *l*, qui n'est réclamé ni par la prononciation, puisqu'il est muet, ni par l'étymologie, puisque *culcita* n'a pas de consonne finale, ni par l'analogie, puisque son dérivé est *coutier*?

COUTILLADE. s. f. (pr. *kou-ti-ia-de*). Anc. art milit. Blessure faite par une arme de taille.

COUTILLE. s. f. (pr. *kou-ti-ie*, du lat. *cultellus*, couteau). Anc. art milit. Arme mince, longue et pointue.

— Bot. Un des noms vulgaires de la fétuque dorée.

COUTILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Coutiller. S'empl. adjectiv. Personne coutillée.

COUTILLER. s. m. (pr. *kou-ti-ié*). Se disait pour Ecuyer.

COUTILLER. v. a. 1re conj. (pr. *kou-ti-ié*, rad. *coutille*). Anc. art milit. Frapper à coups de coutille.

COUTILLIER ou **COUTILIER.** s. m. Anc. art milit. Soldat armé d'une coutille. || Valet d'une lance.

COUTISSÉES. s. f. pl. Brod. Ensubles garnies d'une bande de grosse toile à laquelle on coud l'étoffe à broder.

— adjectiv. Étoffes coutissées.

COUTOIR. s. m. Conchyl. Nom vulgaire de la vénus clonisse.

COUTON. s. m. Bot. Arbre du Canada dont le suc a le goût du vin.

COU-TORS. s. m. Ornith. Un des noms du torcol. || Pl., des *cous-tors*.

COUTOUBÉE. s. f. Bot. Genre de la famille des gentianacées, tribu des chironiées, renfermant plusieurs espèces de l'Amérique tropicale.

COUTOUILLE. s. f. (pr. *kou-tou-ie*). Ornith. Nom vulgaire du torcol.

COUTRAS. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Libourne (Gironde); 3,200 hab.

— Hist. *Bataille de Coutras.* Première bataille rangée que Henri IV gagna sur les catholiques, commandés par le duc de Joyeuse, en 1587.

COUTRAU. s. m. Hortic. Variété de poire peu estimée.

COUTRE. s. m. (du lat. *culter*). Agric. Fer tranchant qui fait partie de la charrue, et qui sert à fendre la terre quand on laboure.

— Épith. Aigu, tranchant, poli, luisant.

— Poét. La charrue.

Dans les sillons ouverts le *coutre* se polit. (Anon.)

— Techn. Fer tranchant dont on se sert pour fendre le bois à échalas. || Outil de fer avec lequel on fend les pièces de merrain. On l'appelle vulgairement *merlin*.

COUTRE. s. m. (du lat. *custos*, gardien). Hist. ecclés. Sacristain qui était chargé de faire sonner les cloches et de garder les clés de l'église.

COUTRERIE. s. f. (du mot *coutre*). Hist. ecclés. Fonction de l'officier appelé coutre.

COUTRIER ou **COUTRY.** s. m. Agric. Sorte de charrue dont on se sert dans le midi de la France pour labourer profondément et retourner la terre.

COUTUMAT. s. m. (rad. *coutume*). Anc. législ. Lieu où se payaient les droits de coutume en Guyenne.

— Pays où le droit de coutume était en vigueur.

COUTUME. s. f. (de l'ital. *costume*, même signif.). Habitude contractée dans les mœurs, dans les manières, dans les discours, dans les actions. Bonne coutume. Mauvaise coutume. Sotte coutume. Vilaine coutume. Coutume ridicule. Coutume bizarre. Prendre, quitter une coutume. Se défaire d'une coutume. Il a la mauvaise coutume de se faire attendre. Cela lui a tourné en coutume. Il s'en est fait une coutume. On fait beaucoup de choses par coutume. Il ne faut pas perdre les bonnes coutumes. Il avait coutume de faire cela. Il abjura bientôt ses *coutumes* grossières. (Berchoux.) J'ai *coutume* de plaindre les prédicateurs, lorsqu'ils font les panégyriques des grands hommes. (Boss.) C'est une politesse que notre nation a *coutume* d'avoir pour les étrangers. (Fléch.)

— Ce qui est devenu en quelque sorte une obligation ou un engagement, parce qu'on l'a souvent pratiqué. Parce qu'on lui a souffert cela une fois, il veut le tourner en coutume.

— Prov. *Une fois n'est pas coutume.*

— Se dit en parlant de ce qui arrive souvent aux choses inanimées. Ce pommier a coutume de donner beaucoup de fruits. Cette cheminée a coutume de fumer quand le vent du midi souffle. Les pierres qui viennent d'être tirées de la carrière ont coutume de se fendre à la gelée. Dieu l'humiliait parce qui a *coutume* de nourrir l'orgueil. (Boss.)

— Chose consacrée par l'usage.

Vous verrez le pouvoir des coutumes cruelles. ([illegible])

— Ce qu'on pratique ordinairement en certains pays et pour de certaines choses. Vieille coutume. Ancienne coutume. C'est la coutume de tel pays, de telle ville, de se réjouir, de danser tel jour, de solenniser telle fête, de faire telle cérémonie, telle réjouissance. Cela est venu en coutume, est passé en coutume. Dans toutes les sociétés bien réglées, il y a des *coutumes* qui valent des lois. (Fléch.) Il a toujours été plus aisé, dans tous les pays, d'abolir des *coutumes* invétérées, que de les restreindre. (Volt.)

— Droit municipal qui, s'étant établi par l'usage et par la commune pratique d'une ville

ou d'une province ou d'un canton, y tient et a force de loi. Une législation uniforme a remplacé les anciennes coutumes. Coutume générale d'une province. Coutume de Normandie, de Champagne. Coutume de Paris. Nos *coutumes* capricieuses, que l'on n'a commencé à rédiger par écrit que depuis 450 ans, nous apprennent assez combien l'art d'écrire était rare alors. (Volt.)

— Par extens. Recueil du droit coutumier de quelque pays. Il a commenté la coutume du Nivernais, de Bretagne, de Normandie. Vous trouverez cela dans la coutume du Maine. La coutume porte. Tel article de la coutume. Suivant les dispositions de la coutume.

— Certains droits et impôts qui se payaient autrefois en quelques passages et ailleurs. Payer la coutume. La coutume qui se lève en tel endroit sur le vin, sur les bateaux, sur les vivres, etc. Coutume de Bayonne. Coutume de Bordeaux. Il était fermier de la coutume. Cette marchandise doit la coutume, ne doit point la coutume.

— Anc. jurispr. Loi écrite dont les dispositions étaient déterminées et arrêtées par le consentement des habitants d'une province, et à laquelle le roi donnait la forme et le caractère d'une loi. On comptait, avant 1789, environ soixante coutumes générales et trois cents coutumes locales. Les coutumes ont été abolies par le code civil. || *Coutume allodiale.* Celle dans laquelle le franc aleu était admis de plein droit. || *Coutume locale.* Coutume observée seulement dans un certain endroit. || *Coutume souchère.* Coutume qui voulait que, pour succéder à un propre, on fût descendu en ligne directe de celui qui avait acquis l'héritage. || *Coutume d'estre et de ligne.* Celle dans laquelle, pour succéder à un propre, il suffisait d'être parent du premier acquéreur. || *Coutume muette.* Celle qui ne contenait aucune disposition sur un cas qui était décidé par d'autres coutumes. || *Coutume de Vexin-le-Français.* Usage particulier qui provenait des anciens titres et des investitures de fief faites par les seigneurs. || *Coutume bleue.* Règlement publié en 1666, par le parlement de Normandie, et qui n'était qu'un supplément à la coutume de cette province. || *Coutumes censuelles.* Coutumes assujéties à la règle *nulle terre sans seigneur.* || *Coutumes de côté.* Celles d'après lesquelles, pour succéder aux biens immeubles d'un défunt, il suffisait d'être parent du côté d'où ils lui étaient venus. || *Coutumes d'égalité.* Coutumes qui défendaient d'avantager un héritier au préjudice d'un autre. || *Coutume de ferrète.* Sorte de communauté de biens, usitée entre conjoints, dans la plus grande partie de la Haute et de la Basse-Alsace. || *Coutumes de parcours.* Coutumes des pays où les paysans, roturiers, mais libres, pouvaient s'établir sans devenir serfs des seigneurs. || *Coutume des fillettes.* Coutume du comté de Dunois, consistant dans l'obligation imposée à une fille, femme ou veuve, grosse du fait d'un autre que son mari, de le dénoncer à la justice, sous peine d'un écu d'amende. || *Coutume sage.* Surnom que l'on donnait à la coutume de Normandie.

— Anc. législ. *Petite coutume.* Paiement d'un denier par chaque bœuf. || *Grande coutume.* Paiement de quatre deniers. || Droit de pacage. || *Coutume du pied rond, du pied fourchu*, ou simplement *du pied.* Impôt que payait au roi chaque animal qui entrait dans Paris, ou qui était vendu au marché aux chevaux.

— Droit canon. *Louables coutumes.* Droits que le clergé levait sur les gens d'église, comme décimes, annates, déports, etc.

— Féod. *Droits des coutumes.* Droits établis par les seigneurs, dans les marchés, sur les denrées qui s'y vendaient. || *Coutume.* Revenu annuel en blé, vin et autres charges spécifiées, payable au seigneur qui avait donné un héritage à cette condition. Prendre un héritage à coutume.

— Hist. ecclés. *Coutume épiscopale.* Somme que l'évêque levait sur les ecclésiastiques de son diocèse, à son sacre et joyeux avénement, lorsqu'il allait à Rome prendre le pallium, et dans quelques autres circonstances.

— Comm. Chez les Anglais, Douane. || Droit payé aux princes des Indes, de l'Afrique et du Levant, par les marchands étrangers.

— Pêch. *Poissons de coutume.* Ceux de redevance qu'on donnait au propriétaire du bateau et au maître pêcheur.

— *Coutume de*, suivi d'un infinitif. Il a la mauvaise coutume de faire des grimaces. Cette *coutume* de juger les rois après leur mort parut si sainte au peuple de Dieu, qu'il l'a toujours pratiquée. (Boss.)

— Prov. *C'est la coutume de Paris, où le battu paie l'amende.* Se dit quand un homme qui a sujet de se plaindre est encore condamné. || *Gâteau et mauvaise coutume se doivent rompre.* || *Coutume est une autre nature.* || *Les bonnes coutumes sont à garder, les mauvaises à laisser.*

— *De coutume.* loc. adv. A l'ordinaire. Il en use comme de coutume. Il est plus gai que de coutume. Il se porte mieux que de coutume. Il s'est levé plus tard que de coutume.

— Syn. comp. COUTUME. HABITUDE. La *coutume* rend l'objet familier; l'*habitude* rend l'action facile. || AVOIR COUTUME. AVOIR LA COUTUME. *Avoir coutume* se dit des choses ordinaires, communes; mais si l'on parle d'une chose bizarre extraordinaire, singulière, sur laquelle on veut arrêter particulièrement l'attention, on dit *avoir la coutume.* Les Anglais ont la *coutume* de finir presque tous leurs actes par une comparaison. (Volt.) Il y a des pays où les femmes ont la *coutume* de se percer le nez pour y pendre des joyaux. (Hist. des voy.) || COUTUME. USAGE. Ce que la plus grande partie des gens pratique est un usage. Ce qui s'est pratiqué depuis longtemps est une *coutume.*

COUTUMERIE. s. f. Levée des impôts.

COUTUMIER, IÈRE. adj. Fam. (rad. *coutume*). Qui a coutume de faire quelque chose. Il est coutumier de mentir. Peu usité.

— *Être coutumier du fait.* Avoir coutume de faire quelque chose de mal. Je ne suis pas étonné qu'il vous ait trompé, il est coutumier du fait.

— Ordinaire.

Et mes yeux, éclairés des célestes lumières,
Ne trouvent plus aux siens leurs grâces *coutumières*
(CORNEILLE.)

C'est dommage que le mot *coutumier* ne soit plus d'usage en ce sens.

— Qui appartient à la coutume. Droit coutumier. Augment coutumier. Douaire coutumier. Institutes coutumières. L'homme a tiré beaucoup de choses du code animal pour en faire son droit *coutumier.* (De Bréhan.)

— *Pays coutumier.* Tout pays où les coutumes provinciales ou locales tenaient lieu de droit écrit.

— Anc. législ. Qui n'est pas noble, qui est roturier. Personne coutumière. Vilain coutumier.

— Dr. féod. *Bourse coutumière.* Achat fait par un roturier d'un héritage noble ou non.

— Anc. législ. *Amendes coutumières.* Amendes arbitraires ou taxées par la coutume.

COUTUMIER. s. m. Livre contenant la coutume, le droit municipal d'une ville, d'une province ou d'un canton. Le coutumier de Normandie. Le coutumier de Champagne.

— *Grand coutumier* ou *coutumier général.* Recueil général des coutumes.

— Celui qui n'était pas noble.

— Anc. législ. for. Usager.

COUTUMIÈREMENT. adv. Anc. législ. D'une manière roturière.

— Habituellement, ordinairement. Il semble que les mères, entre leurs enfants, aiment plus *coutumièrement* les fils que les filles, comme ceux de qui elles espèrent plus de secours. (Amyot.)

COUTURE. s. f. (rad. *coudre*). Assemblage de deux choses qui se fait par le moyen de l'aiguille ou de l'alène, avec du fil, de la soie, du coton, etc. Grosse couture. On n'en voit point la couture. Cette couture ne paraît point. C'est la couture qui vous blesse. Il faut rabattre la couture, les coutures. Un habit brodé sur toutes les coutures.

— Fig. Lien, union. En l'amitié de quoy je parle nos ames se meslent et se confondent l'une et l'autre d'un meslange si universel, qu'elles s'effacent et ne retrouvent plus la *cousture* qui les a jointes. (Montaig.) Tout ceci peut se rapporter à l'étroite *cousture* de l'esprit et du corps s'entre-communiquants leur fortune. (Id.)

— Pop. et fig. *Il faut lui rabattre les coutures.* Se dit à un homme qui a un habit neuf, en le frappant par manière de plaisanterie. || Se dit en parlant d'un homme trop vain de quelque nouvelle dignité, et dont l'orgueil aurait besoin d'être rabaissé.

— Fig. et fam. *Battre une armée à plate couture.* La battre, la défaire complètement. Leur armée fut battue à plate couture. Nous les battîmes à plate couture.

— Rang de points à l'aiguille.

— Action de coudre. Cette couture est aisée, est pénible. Il faut encore un ou deux points de couture à cet habit.

— Art de coudre en linge, en drap ou autres étoffes. Apprendre la couture. Elle ne veut pas quitter la couture.

— La façon dont une chose est cousue, ou bien ou mal. Belle couture. Couture malpropre. Voilà une vilaine couture.

— Le lieu où l'on coud.

— Cette expression familière est bannie du style soutenu tant en vers qu'en prose, mais le poète dira par périphrase, L'art de Pallas, les travaux de Pallas.

Elle fait voir les traits d'une captive aimée,
Qui forma sa jeunesse aux travaux de Pallas. (AISSAR.)

— Dans quelques couvents, le lieu où l'on fait les habits.

— Par anal. Cicatrice qui reste d'une plaie, soit qu'elle ait été recousue ou non, et même [illegible] sur le visage. Grosse couture. Vilaine couture. Il en a encore la couture sur le visage. Il a le visage tout plein de coutures.

— Agric. C'est, dans quelques cantons, le champ qu'on met en jachère. || Divisions d'un domaine rural.

— Archit. Jonction de deux tables de métal par le moyen d'un pli fait sur le bord de chacunes d'elles.

— Mar. Intervalle qui se trouve entre deux bordages, et que les calfats remplissent d'étoupe. || L'étoupe même qu'on a fait entrer de force dans l'intervalle des bordages, et qui est ensuite recouverte de brai. || *Cette couture est ouverte.* L'étoupe est sortie d'entre les joints des bordages. || Couture plate qui réunit chaque laize des voiles.

— Techn. Marque des joints du moule sur une figure coulée en plâtre. || Manière d'ajuster le plomb sur les toits, sans le souder. || Lien de fil de fer avec lequel on arrête le treillage. || Ornement fait sur une botte en forme de couture, quoique le morceau soit d'une pièce. || *Machine à couture.* Machine propre à coudre les étoffes, et qui remplace parfaitement la couture ordinaire à l'aiguille.

COUTURÉ, ÉE. part. pass. du v. Couturer. S'empl. adjectiv. Qui porte des cicatrices et des inégalités semblables à des coutures. Il est tout couturé de petite vérole. Il a le visage tout couturé.

COUTURER. v. a. 1re conj. (rad. *couture*). Couvrir de coutures. La petite vérole coutura le visage.

COUTURERIE. s. f. Techn. Atelier de couture.

COUTURIER. s. m. Celui qui fait métier de coudre. Bon couturier. Mauvais couturier. Jusqu'au XVIe siècle les tailleurs s'appelèrent couturiers.

— Anat. Un des muscles de la jambe, ainsi appelé parce qu'il sert à faire plier la jambe en dedans, comme le font les tailleurs lorsqu'ils travaillent.

— adjectiv. Le muscle couturier.

COUTURIÈRE. s. f. Femme qui travaille en couture, qui fait du linge, des habits. Habile couturière. Couturière en linge. Couturière en robes. Couturière pour femmes.

— Agric. Pourtour des champs labourés, dans quelques cantons. || Attelabe de la vigne.

— Ornith. Nom vulgaire d'une espèce du genre fauvette.

COUVAGE. s. m. Écon. rur. V. COUVAISON.

COUVAIN. s. m. (rad. *couver*). Écon. rur. et dom. Œufs des abeilles, des punaises et de quelques autres insectes, surtout de ceux qui vivent en société. Les fourmis cherchent avec avidité le couvain des punaises.

— Rayon de cire des abeilles, qui ne contient que des œufs et des larves ou des nymphes.

COUVAISON. s. f. (rad. *couver*). Temps pendant lequel couvent les poules et les autres oiseaux de basse-cour. Couvaison des œufs.

COUVÉ, ÉE. part. pass. du v. Couver. S'empl. adjectiv. Œufs couvés.

— *Couvé par.* Œufs de canne couvés par une poule.

COUVE. s. m. Agric. Nom vulgaire du pin cimbro.

COUVÉE. s. f. (rad. *couver*). Tous les œufs qu'un oiseau couve en même temps. Il y avait dix œufs à la couvée.

— Époque à laquelle cette opération a lieu.

— Les petits qui en sont éclos. Cette poule a amené quinze poussins d'une couvée. Ces deux poulets sont de la même couvée. La poule et toute sa couvée. Un serpent monta dans le nid et mangea la mère et la couvée.

— Fig., fam., et le plus souvent en mauvaise part. Race, engeance. Toute cette couvée ne vaut rien. Quelle joie de voir partir une *couvée* de Provençaux, tels que vous me les nommez. (Mme de Sévigné.)

COUVENT. s. m. (du lat. *conventus*, assemblée). Maison religieuse, monastère. Couvent de capucins, de chartreux. Couvent d'hommes. Couvent de femmes. Se mettre, se jeter dans un couvent. Entrer dans un couvent. Sortir du couvent. Menacer une fille du couvent, de la mettre au couvent, de l'enfermer dans un couvent. Fermer les couvents.

Ah! souffrez qu'un *couvent*, dans les austérités,
Use les tristes jours que le ciel m'a comptés. (MOL.)

— Tous les religieux, toutes les religieuses qui sont dans un même monastère. C'est un couvent bien réglé. Tout le couvent s'assembla pour l'élection de l'abbesse. La moitié du couvent était pour tel religieux, l'autre moitié voulait un autre supérieur.

— *Entrer au couvent, sortir du couvent.* Prendre, quitter l'habit religieux.

— On dit à une fille qu'*il faut qu'elle épouse le parti qu'on lui propose, ou un couvent*, pour exprimer qu'on la fera religieuse malgré elle, si elle ne se conforme pas à ce qu'on exige d'elle.

— Prov. *L'abbé mange le couvent.* || *Abbé et couvent ce n'est qu'un, mais la bourse diverse.*

— Lieu, dans l'ordre de Malte, où était le maître ou son lieutenant, l'église, l'infirmerie et les auberges.

— [illegible]

— Syn. simple. V. CLOITRE.

COUVE-PLUMES. adj. Se disait pour Paresseux. Le laquais *couve-plumes*, qu'à coups de bâton on tire du lit où sa fetardise le tient enseveli. (Guzm. d'Alfar.)

COUVER. v. a. 1re conj. (du lat. *cubare*, être couché). Se tenir sur les œufs pour les faire éclore. Les oiseaux couvent leurs œufs. Cette poule a couvé quinze œufs. On lui a fait couver des œufs de cane.

— Par extens. Se dit de tous les moyens employés pour faire éclore les œufs. Couver sur sol. Couver dans un four. Couver dans le fumier.

— Fig. Qui ne *couve* point ses enfants ou ses honneurs d'une propension esclave, ne laisse pas de vivre commodément après leur perte. (Montaigne.)

— Fig. et fam. *Couver des yeux une personne, une chose.* La regarder avec intérêt, avec complaisance. Elle couve des yeux son fils, sa fille. Plus la mort approche, plus il *couve* des yeux son misérable trésor. (Mass.)

— Fig. Se dit en parlant des choses que l'on tient cachées, qui se préparent sourdement. Cet homme couve de mauvais desseins. Tout cela couve une guerre civile, couve quelque grand malheur. Ce feu ne *couve* que pour se rallumer avec plus de fureur. (Mass.) Je *couvai* longtemps des projets de vengeance que le sentiment religieux fit évanouir par la suite. (G. Sand.) Dans quelques-uns de ces regards perçants, à travers les ténèbres, dans ces voix étouffées, quelque chose me disait que le reste de l'ancienne flamme espagnole *couvait* là sous la cendre. (Edg. Quinet.)

— Fig. Cacher quelque chose qui peut se développer plus tard. Vos entrailles couvaient cette humeur maligne. Il couve une grande maladie. J'aymerois mieux produire mes passions que de les *couver* à mes dépens. Elles s'élanguissent et s'esventent en s'exprimant. Il vaut mieux que leur pointe agisse au dehors, que de plier contre nous. (Montaigne.) L'ambition cache bien quelquefois les vices, mais ne les oste pas pourtant, ains les *couve* pour un temps sous les trompeuses cendres d'une malicieuse feintise, avec espérance de les renflammer tout à faict, quand ils auront acquis assez d'authorité pour les faire régner publiquement et avec impunité. (Charr.)

— Fig. et fam. *Il faut laisser couver cela.* Il ne faut pas se presser de faire cela.

— Absol. au propre. C'est la saison où ces oiseaux couvent. Cette femme a six poules qui couvent. Mettre des poules couver. Cette poule veut couver. Il donne pension à un homme qui n'a point d'autre ministère que de siffler des serins au flageolet, et de faire *couver* des canaris. (La Bruy.)

— Se disait pour Mettre sous soi un couvet plein de charbon ou de cendre chaude.

— v. n. Fig. Se dit des choses qui sont cachées, qui ne paraissent point, et qui peuvent se découvrir quelque temps après, comme du feu, des vapeurs, des humeurs. Le feu couve sous la cendre. Cette vapeur maligne, ce mauvais air se conserva dans une balle de laine, dans un paquet de linge, et couva longtemps. Cette mauvaise humeur couve dans ses entrailles.

— Se dit également des choses morales, comme d'une conspiration, d'un dessein, d'une guerre. Cette conspiration couve depuis longtemps. Cette guerre s'est allumée, elle couvait depuis longtemps. Sa haine, son amour a longtemps couvé dans son cœur. La haine des hommes *couve* dans le cœur de celui qui s'en croit méprisé. (Boiste.) Cachant l'affreux projet qui *couve* dans son âme. (Delille.)

— SE COUVER. v. pron. Être préparé sourdement. Il se couve quelque chose de dangereux. Il se couve là-dessous je ne sais quoi.

— Se développer, après être resté longtemps inaperçu. Cette mauvaise humeur se couve dans vos entrailles.

— Ce mot, au propre, manque de noblesse, il appartient à la basse-cour, ou, tout au plus, à la volière. Il est beau au figuré.

— Syn. simpl. Echauffer, fermenter, tenir chaud. || Périphr. Sur les germes naissants la mère est établie. || Fig. Cacher, méditer, préparer sourdement, tenir secret, tramer en secret. || Etre caché, se tramer en secret.

COUVERA. Myth. Dieu des richesses chez les Indiens.

COUVERCLE. s. m. (rad. *couvrir*). Ce qui est fait pour couvrir, ce qui sert à couvrir un pot, un coffre, une boîte, une cassette, une marmite, ou quelque vase. Le couvercle d'un pot. Couvercle à pot. Le couvercle d'une écuelle. Couvercle d'un cuvier. Un couvercle à lessive. Le couvercle d'une boîte. Mettre, attacher un couvercle à quelque chose.

— Prov. et bass. *Il n'y a si méchant pot qui ne trouve son couvercle.* Il n'y a si laide fille qui ne trouve à se marier.

— Ce qui ferme l'ouverture ou la bouche d'un four.

— Conchyl. Nom anciennement donné à l'opercule des coquilles univalves.

COUVERSEAU. s. m. Techn. Planche mince dont on forme un couvercle pour les meules d'un moulin.

COUVERT. s. m. (rad. *couvrir*). La nappe [illegible] lers, etc., dont on couvre la table. Mettre le couvert. Ranger le couvert. Oter le couvert. Le *couvert* était mis en ce lieu de plaisance. (Boil.)

— *Grand couvert.* Repas qu'un monarque fait en public avec un certain cérémonial.

— L'assiette, la serviette, etc., qu'on sert pour chaque personne. Il tient grande table, il y a tant de couverts. Mettez encore un couvert pour monsieur. Une table de vingt couverts. Un salon de cinquante couverts.

— *Avoir toujours son couvert mis dans une maison, chez quelqu'un.* Etre certain qu'on y sera toujours reçu à dîner comme un ami de la maison.

— Etui garni d'une cuiller, d'une fourchette et d'un couteau. Couvert de vermeil. Il porte toujours son couvert à la campagne, en voyage.

— Retraite, asile, logement. Donner le couvert à quelqu'un. Avoir le couvert pour une nuit dans une maison. Il n'y est pas nourri, il n'a que le couvert.

En peu de jours il eut, au fond de l'ermitage,
Le vivre et le *couvert* : que faut-il davantage?
(La Fontaine.)

— Lieu planté d'arbres qui donnent de l'ombre. Il n'y a point de couvert dans ce jardin. Allons chercher le couvert. Mettons-nous sous ce couvert. Il espère qu'en moins de vingt années le jeune bois lui donnera un beau *couvert*. (La Bruy.)

— Enveloppe, adresse d'un paquet. Cela est arrivé franc de port sous le couvert.

— Art milit. Logement mis en sûreté. || Ouvrage défendu par un autre ouvrage à couvert. || Glacis qui sert de parapet au grand chemin des rondes. || Se dit d'un marais, d'un bois, d'une colline, etc., qui couvre un camp. || Se dit d'une porte de place défendue ou couverte par le ravelin.

— Blas. Château ou tour avec un comble.

— *A couvert*. loc. adv. Dans un lieu où l'on peut se garantir des injures du temps. Il ne craint point la pluie, le mauvais temps, il est a couvert. Il s'est mis à couvert.

— Art milit. A l'abri du danger. L'attaque n'est pas si dangereuse de ce côté-là, on peut y aller à couvert.

— Fig. En sûreté. Mettre son bien, ses effets à couvert. Son honneur est à couvert. Vous m'avez pris sous votre protection, et mis à *couvert* sous l'ombre de vos ailes et de votre bonté paternelle. (Mass.) Moins on tient de place, plus on est à *couvert*. (De St-Pierre.)

— Iron. *On l'a mis à couvert*. Se dit d'un homme qu'on a mis en prison.

— Comm. *Être à couvert*. Avoir des garanties sûres pour les prêts ou les avances que l'on a faits à quelqu'un.

— S'empl. dans ces diverses acceptions en forme de locution prépositive. Etre à couvert de l'orage, de la pluie. Etre à couvert, se mettre à couvert du canon, de la mousqueterie. Etre à couvert de ses ennemis. Etre à couvert de la nécessité, de la mauvaise fortune. Mettre sa réputation à couvert de tout soupçon. Rien ne met à couvert de la calomnie. Tout l'éclat qui environne les grands les mettrait-il à *couvert* de votre colère? (Mass.) Qu'il est doux de vivre dans un pays où les lois nous mettent à *couvert* de la volonté des hommes! (St-Evr.) Celui qui est d'une éminence au-dessus des autres qui le met à *couvert* de la repartie, ne doit jamais faire une raillerie piquante. (La Bruy.)

— *Être à couvert d'un bois, d'un marais, d'une rivière*. Etre protégé, garanti par un bois, un marais, etc.

COUVERT, ERTE. part. pass. du v. Couvrir. S'empl. adjectiv. Une statue couverte d'un voile.

— Qui a son chapeau sur la tête. Cet homme reste toujours couvert.

— Vêtu. N'être couvert que de simple serge.

— *Être bien couvert*. Être bien et chaudement vêtu.

— *Allée couverte*. Allée en berceau.

— *Un propriétaire est obligé de tenir son locataire clos et couvert*. Il obligé de lui donner et de lui entretenir son logement en bon état de clôture et de couverture.

— Fig. et fam. *Se tenir clos et couvert*. Se tenir en lieu de sûreté, de peur d'être pris. On le cherche pour l'emprisonner, et il se tiendra clos et couvert durant quelques jours. || Cacher ses pensées et ses desseins. Je l'ai voulu faire parler sur cette affaire, mais il se tient clos et couvert.

— *Drap couvert*. Qui n'a pas été tondu d'assez près.

— Art milit. *Chemin couvert*. Chemin sur le bord extérieur du fossé, et où le soldat est à couvert du feu des assiégeants. Emporter le chemin couvert. Se loger sur le chemin couvert.

— Défendu. Cette porte est couverte par une demi-lune.

— Fig. et fam. *Servir quelqu'un à plats couverts*. Lui rendre en secret de mauvais offices. || Lui faire une confidence. Ne lui confier un secret qu'en partie. || *Au moins il ne l'a pas servi à plats couverts*. Se dit d'un homme qui a rendu ouvertement quelque mauvais office à un autre.

— Fig. *Mots couverts*. Mots qui cachent un autre sens que celui qui se présente d'abord.

couverts, qu'il s'était mal conduit en cette occasion.

— *Ce crime a été couvert par l'amnistie*. On ne peut plus en poursuivre l'auteur, parce qu'il a été amnistié.

— *Pays couvert*. Pays rempli de bois.

— *Vin couvert*. Vin fort rouge, qui est d'une couleur très-chargée. Voilà du vin qui est trop couvert.

— Chargé, rempli de. Une table couverte de mets. Etre co[illegible] de plaies, de blessures, de cicatrices. Ce [illegible] est couvert de bois, de marécages.

— *Temps couvert*. Chargé de nuages.

— S'empl. fig. dans la même acception. Ce général est revenu couvert de gloire. C'est un homme couvert d'opprobre, d'infamie couvert de crimes. Corneille a dit :

Couvert ou de louange ou d'opprobre éternel.

Ce vers n'est pas français : d'abord il faut *d'un opprobre éternel; d'opprobre* est ici absolu, et ne souffre point d'épithète. Ensuite, on ne peut pas dire *couvert de louange*, comme on dit, *couvert de gloire, de lauriers, d'opprobre, de honte*. Pourquoi? C'est qu'en effet la honte, la gloire, les lauriers semblent environner un homme, le couvrir : la gloire couvre de ses rayons; les lauriers couvrent la tête : la honte, la rougeur couvrent le visage; mais la louange ne couvre pas. *Louange* n'est blâmable que parce qu'il est employé au singulier, car en le mettant au pluriel, on peut dire, *couvert de louanges*, de même qu'on dit, *couvert d'applaudissements*.

— Dissimulé, caché. Un homme couvert. Haine couverte. Ennemi couvert.

— *Couvert de*. Champ couvert de blés. La nature est *couverte* d'un voile impénétrable. (Pasc.)

— *Couvert par*. L'Egypte était tous les ans *couverte* par le débordement du Nil. (Boss.)

— Bot. Se dit du fruit quand le calice, sans adhérer à l'ovaire, persiste autour de lui d'une manière lâche, tend à se fermer vers le sommet, et enveloppe en entier le fruit.

— Entom. Se dit des ailes des insectes, quand elles sont tout à fait cachées sous les élytres.

— Mus. Quinte, octave couverte. V. caché.

COUVERTE. s. f. (rad. *couvrir*). Techn. Substance composée de plusieurs matières facilement vitrescibles, qu'on applique sur la porcelaine et sur les faïences à l'état de biscuit. C'est sur la couverte que l'on peint. || Châssis sur la forme du papetier. || Chez les emballeurs. Enveloppe extérieure des toiles qui viennent du Levant.

— Art milit. Couverture de laine, employée par les militaires, soit en garnison, soit en campagne.

— Fauconn. *Vol à la couverte*. Manière de chasser en approchant le gibier à la faveur d'une haie. || Une des deux grandes pennes du milieu de la queue d'un faucon.

— Mar. Pont ou tillac. || Toiture d'un bâtiment désarmé.

COUVERTEMENT. adv. (rad. *couvrir*). Secrètement, en cachette. Agir couvertement. Servir couvertement. Peu usité.

COUVERTURE. s. f. (rad. *couvrir*). Toile, drap, étoffe quelconque, avec lesquels on couvre, on enveloppe la surface entière ou partielle d'un objet, et qui sert, soit à garantir cette surface, soit à préserver l'intérieur de l'action des corps extérieurs. Couverture de fourgon. Couverture de charrette, de chariot, etc. Couverture de mulet. Couverture de chevaux. Couverture de lit. Couverture de fauteuil, de canapé, etc.

— Couverture de lit. Couverture fine. Couverture double. Couverture de laine, de soie. Couverture de coton. Couverture piquée. Large couverture. Ample couverture. Belle couverture. Couverture trouée. Remettre la couverture. Il est mauvais coucheur, il tire toute la couverture à lui, les draps et la couverture. On l'a berné dans une couverture.

— *Faire la couverture*. Replier le drap et la couverture après que le lit est fait, pour qu'on y puisse entrer plus facilement.

— Fig. et fam. *Tirer la couverture à soi, de son côté*. Prendre plus que sa part, chercher dans une affaire à s'emparer de profits, d'avantages qu'on doit partager avec d'autres.

— Fig. *Mettre un homme sur la couverture*. Le bien berner, se bien moquer de lui.

— Papier, peau, etc., qui sert à couvrir un livre. La couverture d'un livre. Couverture imprimée. Couverture de vélin, de veau, de basane, de maroquin, de chagrin. Couverture dorée. Riche couverture. Il n'a jamais vu ce livre que par la couverture. || Quand la couverture d'un livre est de peau, on dit plus ordinairement *reliure*.

— Constr. Assemblage d'ardoises ou de tuiles, de feuilles de plomb, de cuivre ou de tôle, qui recouvre la charpente d'un comble, l'extrados de la voûte d'un dôme, et en général le toit de tout édifice, quelle que soit sa forme. Depuis quelques années, on essaie de faire des couvertures en plaques de fonte de même forme à peu près que les tuiles. Les couvertures en bardeaux, en chaume, en jonc et en roseau, sont en usage à la campagne. La couverture d'une maison. La couverture est placée sur le comble. La couverture est de chaume.

couverture. Travailler à la couverture. Relever, réparer la couverture. Faire la couverture. Entretenir la couverture. || *Couverture à la mi-voie*. Celle où l'on a tenu les tuiles moins serrées que dans la couverture ordinaire.

— Hortic. Tout objet que les jardiniers emploient pour garantir les semis ou plantations, soit du froid, soit des rayons du soleil.

— Mar. *Couverture de fanaux*. Baquets ou autres choses qu'on met sur les fanaux, lorsqu'on les serre, pour les conserver et empêcher qu'ils ne se gâtent.

— Techn. Morceau de gros acier forgé, que les ouvriers en fer refendent et recourbent, et dans lequel ils placent un morceau d'acier fin, de façon que le gros acier lui sert de couverture.

— Fig. Prétexte pour couvrir, pour déguiser un dessein, pour excuser une faute sous couverture d'amitié. Chercher une couverture à son crime. Quelle couverture peut-il donner à cette méchanceté? L'hypocrisie sert de couverture à bien des crimes. Un mari sert de couverture à une femme adultère. Peu usité en ce sens.

— Comm. Garantie donnée pour assurer un paiement. Ce négociant me doit beaucoup, mais j'ai de bonnes couvertures. J'ai tiré sur vous une lettre de change, acceptez-la; je vous en enverrai la couverture, la provision, avant l'échéance.

— couvertures. s. f. pl. Ornith. Plumes qui recouvrent le dessus et le dessous des pennes des ailes et de la queue des oiseaux, dans une partie de leur longueur.

COUVERTURIER. s. m. (rad. *couverture*). Marchand ou artisan qui vend, qui fait des couvertures.

— adj. Marchand couverturier. Ouvrier couverturier.

COUVET. s. m. (rad. *couver*). Pot de terre ou de cuivre, avec une anse, dans lequel on met de la braise, et que les femmes du peuple placent entre leurs pieds en hiver.

COUVEUSE. s. f. (rad. *couver*). Poule que l'on garde pour couver. Cette poule est une bonne couveuse, une mauvaise couveuse.

— Femelle qui couve.

— Prov. et fig. *La paresse est bonne couveuse*.

— Bot. Syn. de Polypore en bouquet.

— Techn. Four hydraulique où l'on fait éclore la graine des vers à soie ou les œufs de poules.

— adjectiv. Poule couveuse. Serine couveuse.

COUVI. adj. m. (rad. *couver*). Se dit d'un œuf à demi couvé ou gâté, pour avoir été gardé trop longtemps. Dans cette omelette, il y a quelque œuf couvi. Des œufs couvis.

COUVINE. s. f. Se disait pour Queue de robe. Dame à grande couvine.

COUVOIR. s. m. Techn. Appareil pour l'incubation artificielle des œufs.

COUVRAILLE. s. f. (pr. *kou-vra-ie*). Agric. Nom qu'on donne aux semailles dans quelques contrées.

COUVRE-BASSINET. s. m. Art milit. Ce qui sert à couvrir le bassinet. || Pl., des *couvre-bassinet*.

COUVRE-CHAKO. s. m. Couverture de chako faite de toile cirée. || Pl., des *couvre-chako*.

COUVRE-CHEF. s. m. Se disait pour Bonnet, chapeau. On s'en sert encore quelquefois par plaisanterie.

— Sorte de coiffure de toile que portent les paysannes.

— Partie de l'habillement de quelques religieuses, qui s'attache derrière la tête.

— Iron. et burl. Tout ce qu'on met sur la tête d'une personne pour l'accabler.

Jupiter fit à Typhon, leur grand chef,
D'une montagne un *couvre-chef*. (Scarron.)

— Chir. Bandage dont on se sert pour envelopper la tête. Petit couvre-chef. Grand couvre-chef. || Pl., des *couvre-chef*, des coiffures qui couvrent le chef ou la tête.

COUVRE-COLBACK. s. m. Art milit. Morceau de toile noire cirée et vernie, qui s'applique sur le dessus du colback, pour le garantir dans les jours de mauvais temps. || Pl., des *couvre-colback*.

COUVRE-CUISSE. s. m. Art milit. Lourde pièce d'armure en fer forgé, qui ne se portait qu'à cheval. || Pl., des *couvre-cuisses*.

COUVRE-FACE. s. f. Art milit. Ancienne pièce de fortification à peu près pareille aux contre-gardes, mais leur escarpe extérieure était en terre, et non en maçonnerie. || Pl., des *couvre-face*.

— On a aussi donné le nom de *couvre-face* à un ouvrage nommé aussi Double enceinte, à un accessoire de redoute, etc.

COUVRE-FEU. s. m. Anc. législ. angl. Signal qu'une cloche faisait entendre tous les soirs à sept heures, dans toutes les villes d'Angleterre, afin que chacun se tînt renfermé dans sa maison, et qu'on éteignît les lumières. Le couvre-feu fut établi par Guillaume le Conquérant. Chaque piéton marchait avec son falot après l'heure du *couvre-feu*. (G. Sand.)

— Art milit. Signal de retraite qu'on donnait dans les villes de guerre pour se coucher

siècle dernier, le couvre-feu de nos forteresses n'indiquait pas l'extinction des lumières, mais annonçait seulement la fermeture des portes, et équivalait au contraire à un ordre de ne plus sortir dans les rues sans porter du feu avec soi, afin d'être aperçu et reconnu par les postes; cette coutume s'était établie, parce que les villes n'étaient pas encore pourvues de lanternes ou de réverbères.

— Un usage analogue avait lieu dans les cloîtres.

— Féod. Droit purement honorifique que possédaient les seigneurs et les prélats de faire sonner la cloche du beffroi tous les soirs.

— Nom de la cloche qui sonnait le couvre-feu.

— Ordonnance qui avait établi cet usage.

— Écon. dom. Ustensile de cuivre ou de fer qu'on met devant ou sur le feu, pour empêcher que quelque charbon ne s'échappe au dehors, ou pour couvrir le feu et en conserver pendant la nuit. || Pl., des *couvre-feu*.

COUVRE-GIBERNE. s. m. Art milit. Étui de giberne fait de toile, soit écrue, soit vernie. || Pl., des *couvre-giberne*.

COUVRE-LUMIÈRE. s. m. Mar. Plaque de cuivre ou de plomb qui couvre la lumière du canon, pour qu'aucun corps étranger ne puisse s'y introduire. || Petit dôme, également en plomb ou en cuivre, qu'on place sur la batterie, dont on arme aujourd'hui les lumières des canons, afin de les préserver de tout contact nuisible. || Pl., des *couvre-lumière*.

COUVRE-NUQUE. s. m. Art milit. Petit auvent de forme pareille à la visière, et fixé en arrière du casque et de la bourguignote. || Partie inférieure du couvre-chako, pouvant se tenir relevée au moyen des cordons, ou s'abaisser en lâchant les cordons. || Basane cousue en dedans du bord inférieur et postérieur du chako. || Pl., des *couvre-nuque*.

COUVRE-PIEDS. s. m. Sorte de petite couverture d'étoffe, qui ne s'étend que sur une partie du lit, et qui sert à couvrir les pieds. Couvre-pieds d'indienne. Couvre-pieds de taffetas piqué. Couvre-pieds d'édredon.

— Ce mot prend un *s* au singulier comme au pluriel. Un couvre-pieds, des couvre-pieds, c'est-à-dire des couvertures qui ne couvrent que les pieds.

COUVRE-PLAT. s. m. Écon. dom. Couvercle qu'on place sur un plat, soit pour conserver chauds pendant plus longtemps les mets qu'il contient, soit pour empêcher la poussière de les atteindre, soit pour les garantir des mouches qui pourraient venir y déposer leurs œufs. || Pl., des *couvre-plats*.

COUVRE-PLATINE. s. m. Anc. art milit. Morceau de cuir qui couvrait la platine du fusil, pour la mettre à l'abri de la pluie et de l'humidité. || Pl., des *couvre-platine*.

— Mar. Plaque de plomb dont on recouvre la batterie-platine d'un canon.

COUVREUR. s. m. (rad. *couvrir*). Artisan dont le métier est de couvrir les maisons. Couvreur en ardoise, en tuile, en chaume, en plomb, etc. Il faut faire monter le couvreur sur ce toit.

Et des *couvreurs* grimpés au toit d'une maison,
En font pleuvoir l'ardoise et la tuile à foison. (Boil.)

— adjectiv. Maître couvreur. Compagnon couvreur.

COUVREUSE. s. f. S'est dit pour Rempailleuse de chaises.

— Femme de couvreur.

COUVRIR. v. a. 2e conj. (du lat. *cooperire*, même signif.). *Je couvre, tu couvres, il couvre, nous couvrons, vous couvrez, ils couvrent. Je couvrais. Je couvris. Je couvrirai. Je couvrirais. Couvre, couvrant, couvrez. Que je couvre. Que je couvrisse. Couvrant. Couvert*. Mettre une chose sur une autre pour la cacher, la conserver, l'orner, etc. Couvrir une statue, un tableau. Couvrir une maison. Couvrir de terre les racines d'un arbre. Couvrir un plat. Couvrir un pot. Couvrir de chaume, de tuile, d'ardoise. Couvrir une charrette, un bateau. Ce parapluie est assez grand pour couvrir trois personnes. Couvrir d'or, d'argent. Couvrir de cuir une malle, un coffre. Couvrir un livre de parchemin, de vélin, de veau. Couvrir des chaises de toile, de serge. La parure de Sophie est très-modeste en apparence et très-coquette en effet; elle n'étale point ses charmes, elle les *couvre*, mais en les *couvrant*, elle sait les faire imaginer. (J.-J. Rouss.) D'un des pans de sa robe il *couvre* son visage. (Corn.)

— *Couvrir une bouteille, un flacon*. Faire par-dessus un entrelacement d'osier fin et plat qui sert à les conserver.

— Se dit des choses qui en couvrent d'autres. Le voile qui couvre ce tableau, cette statue. On enleva la terre qui couvrait le cercueil. Que leur reste-t-il de toute leur grandeur, sous ces marbres précieux qui les *couvrent*? (Fléch.)

— Fig. Tout cet éclat trompeur *couvre* mal vos faiblesses et vos défauts. (Boss.) Qui croirait que les carrousels *couvrissent* tant d'inquiétudes, de soins et de divers intérêts, tant de craintes et d'espérances, des passions si vives et des affaires si sérieuses? (La Bruy.) Les victoires les plus éclatantes ne *couvrent* pas la honte de leurs vices. (Mass.) Un éclat trompeur *couvre* les vices de ceux qui réussissent dans nos écoles. (B. de St P.)

sus pour le conserver.

— Fig. Empêcher de voir. Pour *couvrir* en quelque sorte l'horreur de la mort. (Boss.)

— Fig. *Couvrir de*. La mort *couvre* de ténèbres nos plus beaux jours. (Boss.) La dispute resta *couverte* d'un voile, sans être décidée. (Volt.)

— *Couvrir à*. Cacher à. Quelle santé nous *couvrait* la mort que la reine portait dans son sein? (Boss.)

— Jeu. *Couvrir une carte*. Mettre une carte sur une autre. || Mettre de l'argent sur sa carte. || *Couvrir une dame*. Mettre sur une flèche une seconde dame pour empêcher que la première

ne soit battue. || *Couvrir un dé.* C'est, au jeu de dominos, adapter à un dé posé un autre dé qui manque à l'adversaire. || *Couvrir un momon.* Accepter, recevoir le défi d'un momon.

— Mar. *Couvrir un vaisseau.* Se dit d'un vaisseau qui se place, dans un combat, entre un vaisseau attaqué et l'ennemi.

— Fig. et par exagér. *Couvrir d'or un domaine, un tableau.* En offrir un prix excessif.

— Pop. *Couvrir la joue à quelqu'un.* Lui donner un soufflet. S'il me soutient cela, je lui couvrirai la joue.

— Revêtir. Couvrir les pauvres. Les vêtements qui le couvrent.

— Mettre une chose en grande quantité sur une autre. Couvrir un habit d'or, d'argent, de clinquants, de broderie. Couvrir la mer de vaisseaux. Couvrir la campagne de soldats, de morts. Couvrir une table de louis d'or. Couvrir une table de mets. Il vint un boulet de canon qui le couvrit de terre. Ce cabriolet m'a couvert de boue.

Le mal corrompt le sang, infecte les humeurs,
Couvre les corps flétris de livides tumeurs. (Delille.)

— Fig. Charger. Couvrir quelqu'un de honte, d'opprobre, d'infamie. Je le couvrirai de confusion. Cette action le couvrit de gloire. C'est ainsi qu'il vous a *couvertes* de majesté, ruines de la Grèce et de Rome, et vous aussi, mystérieuses pyramides de l'Egypte. (B. de St-P.)

— Se dit des choses qui s'étendent, qui se répandent sur d'autres. Les eaux débordées couvrirent en un moment toute la campagne. Une rougeur subite couvrit son visage. D'épaisses ténèbres couvrirent ses yeux. Ces ruines couvrent un espace de plusieurs lieues. Une foule immense couvrait la place publique. Enlevez la poussière qui couvre ce tableau. La pâleur qui couvrait son visage. Une lèpre hideuse couvrait tout son corps. Cette race impie et idolâtre qui *couvrait* alors toute la face de la terre. (Mass.) Répandus sur la terre, ils en *couvraient* la face. (Rac.)

— Fig. L'idolâtrie *couvrait* toute la face de la terre. (Boss.)

— Cacher, dissimuler. Il sait bien couvrir ses desseins. Il couvre bien son jeu. Il sait bien couvrir ses défauts. Il couvre sa passion. Cette modestie apparente couvre une grande vanité. Quand nous aimons quelqu'un, la passion *couvre* tous ses défauts ; la haine les met en relief. (Malebr.)

— Art milit. *Couvrir sa marche.* Cacher sa marche, la dérober à l'ennemi. Un bon général doit savoir couvrir sa marche. || Défendre, protéger. Ce bastion couvre le rempart. Cette citadelle couvre la ville. || Etre, marcher à côté de. Ce régiment couvrait l'artillerie. || *Couvrir un chef de file.* Se poser précisément sur la même perpendiculaire que lui.

— Fig. *Couvrir sa marche.* Cacher ses desseins, aller droitement à ses fins.

— Excuser, faire pardonner, pallier. On pourrait couvrir sa faute, en disant que la misère seule a poussé à la commettre. Quelques beautés ne sauraient couvrir les nombreux défauts de cet ouvrage.

— *Couvrir de.* Ils *couvrent* leur prudence humaine et politique du prétexte d'une prudence divine et chrétienne. (Pasc.)

— Garantir, mettre à l'abri. Couvrir de gabions ceux qui travaillent à une tranchée. Il s'élança, et le couvrit de son corps.

— Fig. Couvrir quelqu'un de sa protection, de sa faveur. Le pavillon couvre la marchandise.

— Fig. Il *couvrait* l'innocence du bouclier des lois. (Fléch.) *Couvrez, couvrez* de votre aile cette troupe illustre. (Mass.)

— *Couvrir un siége.* Empêcher que l'ennemi ne vienne mettre obstacle à la continuation d'un siége.

— Dominer un son, un bruit, de manière à ne pas permettre de l'entendre ou de le distinguer d'un autre. Le bruit qui se faisait dans l'assemblée couvrit entièrement la voix de l'orateur. L'orchestre couvre la voix des chanteurs. Le fracas du tonnerre couvrait le bruit de la cataracte.

— Fig. Étouffer. Il leur faut du tapage pour *couvrir* les reproches de leur conscience. (Lamartine.)

— Fig. Indemniser des fonds, des dépenses qu'on a faites dans quelque entreprise. Le produit de la recette est à peine suffisant pour couvrir les frais.

— Dr. féod. *Couvrir un fief, un arrière-fief.* Prêter ou offrir de prêter foi et hommage, pour l'ouverture ou la mutation d'un fief, et pour en prévenir ou en empêcher la saisie. || *Couvrir le feu de son tenancier.* Saisir, mettre au ban le sujet qui ne paie pas au seigneur ses droits.

rompre. || *Couvrir la péremption, couvrir une fin de non-recevoir, une nullité.* Faire qu'elle ne puisse plus être opposée. || *Couvrir un crime.* Opposer une défense, une exception qui détruit l'effet des poursuites criminelles.

— *Couvrir une enchère.* Enchérir au-dessus de quelqu'un.

— Féconder. C'est un cheval anglais qui a couvert cette jument, cette cavale. Un épagneul a couvert cette chienne. Il faut faire couvrir cette jument.

— Mar. *Couvrir un rocher.* Se dit des eaux levées par le flux qui viennent s'accumuler au-dessus de ce rocher, de manière qu'elles le cachent entièrement après l'avoir laissé à découvert par le reflux.

— Peint. Se dit de différentes couleurs qu'on empreint sur les toiles et les tableaux.

— Techn. Mettre sur la pâte du pain une couche de terre délayée en bouillie, pour entraîner le sirop avec l'eau qui sort de cette terre et filtre à travers le pain. || *Couvrir les perles.* Enduire d'essence d'Orient l'intérieur des perles factices. || Cir. Mettre la dernière couche aux bougies, en les attachant par la tête au cerceau. || Impr. Se dit d'une encre qui a une bonne teinte noire sur le papier qu'on imprime. Cette encre couvre bien.

— Absol. *Ce rocher couvre et découvre.* Ce rocher est alternativement visible ou caché sous l'eau.

— SE COUVRIR. v. pron. Mettre sur soi des vêtements ou des objets pour cacher ou couvrir diverses parties du corps. Se couvrir la tête, le visage. Se couvrir d'un manteau.

— Prov. et fig. *Se couvrir d'un sac mouillé.* Se servir d'une excuse vaine, qui aggrave la faute plutôt que de la diminuer.

— Se revêtir. Se couvrir d'un habillement modeste. Cette femme est si pauvre, qu'elle n'a pas de quoi se couvrir. Il faut avoir soin de se bien couvrir en hiver.

— Mettre son chapeau sur sa tête. Il se couvrit le premier. Couvrez-vous, monsieur. Un ambassadeur, un grand d'Espagne se couvre, a le droit de se couvrir devant le roi.

— Se cacher avec quelque chose. Celui qui se sert de finesse pour se *couvrir* en un endroit se découvre en un autre. (La Rochef.)

— Mettre sur soi une grande quantité d'ornements. Se couvrir de diamants, de pierreries.

— Avoir en abondance. Ainsi la France se *couvre* des productions du Nouveau-Monde et des trésors de l'Ancien. (A. Martin.)

— Fig. Se charger. Se couvrir d'opprobre, d'infamie. Se couvrir de crimes. Se couvrir de gloire.

— Fig. *Se couvrir de lauriers.* Remporter des victoires, une grande victoire.

— Fig. *Se couvrir de boue.* S'avilir par des actions basses, infâmes ; tomber dans le dernier mépris. || *Se couvrir du sang de quelqu'un.* Tuer ou faire tuer quelqu'un.

— Se dit des choses qui s'étendent sur d'autres. La terre se couvre de verdure. Son front se couvrit d'une aimable rougeur. Mes yeux se couvrirent d'un nuage.

— *Le ciel, le temps se couvre ; l'horizon se couvre.* Il se brouille, s'obscurcit par des nuages. Le temps commence à se couvrir.

— Fig. *L'horizon se couvre.* Il survient des obstacles, des événements sinistres se préparent.

— Fig. Se cacher sous. Le vice cherche quelquefois à se couvrir des apparences de la vertu.

— S'excuser. Se couvrir d'un prétexte.

— Se garantir, se mettre à l'abri. Se couvrir de son bouclier.

— Fig. Se couvrir d'un grand nom, d'un vain titre.

— Par extens. *Se couvrir de son épée.* Se servir adroitement de son épée pour mettre à couvert et défendre à la fois toutes les parties de son corps.

— Au trictrac, *se couvrir* signifie Placer une seconde dame sur une flèche qui n'en avait qu'une.

— Escr. Avoir la garde étendue, en tenant la pointe de l'épée de son adversaire hors de la ligne du corps.

— Art milit. *Se couvrir d'un bois, d'une colline, d'une éminence, d'un marais.* Se poster près d'un bois, d'un marais, etc., en sorte qu'on ne puisse être attaqué que difficilement de ce côté-là. || Dans les villes, on se couvre par les parapets, les remparts, les murailles. || Dans les campements, par un rideau, une rivière, un bois. || Dans les siéges, par les gabions, les mantelets, les épaulements. || *Se couvrir.* Prendre des mesures pour empêcher l'ennemi de s'apercevoir de ce que l'on a dessein de faire, lui cacher sa marche, etc.

— Se cacher réciproquement.

— Malherbe a fait rimer, au passé défini, *je couvri* avec Ivry,

N'ai-je pas le cœur assez haut,
Et, pour oser tout ce qu'il faut,
Un aussi grand désir de gloire,
Que j'avais lorsque je *couvri*
D'exploits d'éternelle mémoire
Les plaines d'Arques et d'Ivry ?

C'est contre l'usage de notre langue, qui ne permet la suppression du *s* qu'à la première personne du présent de l'indicatif, et non pas

— Syn. simpl. Envelopper, habiller, vêtir, revêtir. || Cacher, céler, voiler, déguiser, dissimuler.

— Syn. comp. COUVRIR, ABRITER. On *abrite* une planche de jardin en la garantissant du vent avec des paillassons ; on *abrite* une plante en la mettant à l'ombre. On *couvre* une planche, une couche, en mettant dessus une toile, un paillasson, un châssis.

COUVROSE. s. f. Bot. Nom vulgaire de l'agaric en conque.

COUXIO. s. m. Mamm. Sapajou de l'Orénoque, espèce du genre saki.

COUYONCE. s. f. Agric. Un des noms de la folle-avoine.

COUZÉRANITE. s. f. (de *Couserans*, nom de pays). Minér. Substance minérale d'un noir grisâtre, tirant quelquefois sur le grisâtre, qu'on trouve en divers points des Pyrénées.

COUZOURI. s. m. Linguist. Ancien caractère géorgien.

COVADO. s. m. Métrol. Mesure de longueur employée en Portugal pour les étoffes. Elle équivaut à 65 centimètres. || Le covado des États barbaresques vaut 50 centimètres.

COVELIC. s. f. Bot. Un des noms du spermacoce.

COVELLITE. s. f. (de *Covelli*). Minér. Bisulfure de cuivre trouvé par Covelli dans les laves du Vésuve.

COVENANT. s. m. Polit. Ligue des Écossais pour maintenir leur religion telle qu'elle était en 1580. Signer le covenant. Refuser le covenant. Casser le covenant. Le covenant fut renouvelé en 1638.

COVENANTAIRE. s. des 2 g. Celui, celle qui avait adhéré au covenant.

— Membre d'une société de presbytériens.

— adjectiv. Les membres covenantaires.

COVENDEUR, EUSE. s. Celui, celle qui vend avec un autre un objet possédé en commun.

COVERSE. s. m. Géom. La partie du diamètre d'un cercle qui reste après qu'on en a ôté le sinus verse.

— adjectiv. Sinus coverse.

COVET. s. m. Conchyl. Espèce de coquille univalve, du genre buccin.

COVID. s. m. Métrol. Mesure de longueur employée en Asie. Le covid de Chine vaut 35 centimèt. Le covid de Bombay, 46 cent. Le covid de Madras, 47 cent. Le covid de Pondichéry, 45 cent.

COVIN. s. m. Anc. art milit. Char de guerre en usage chez les Bretons et les Belges.

COVINAIRE. s. m. Anc. art milit. Soldat qui combattait sur le covin.

COVIVEUR. s. m. Celui qui vit, qui mange habituellement en compagnie des mêmes personnes. Il se croirait perdu de réputation, s'il était rencontré par le valet d'un de ses *coviveurs* du boulevard de Gand. (Charivari.)

COWALLAM. s. m. (pr. *koual-lam*). Bot. Grand arbre de Ceylan, dont le fruit ressemble à l'orange.

COWANIE. s. f. (de *Cowan*, naturaliste). Bot. Genre de la famille des rosacées, tribu des dryadées eudryadées, formé sur un arbrisseau du Mexique, introduit et cultivé en Europe.

COW-POX. s. m. (pr. *kou poks* ; ét. angl., *cow*, vache ; *pox*, vérole). Pathol. Éruption au pis des vaches qui donne le vaccin.

COXAGRE. s. f. (ét. gr., κόξα, hanche ; ἄγρα, proie, capture). Pathol. Goutte à la hanche.

COXAL, ALE. adj. (du gr. κόξα, hanche). Anat. Qui se rapporte à la hanche, qui appartient à la hanche. Os coxal. || Plur., des *coxaux*.

— subst. Le coxal.

COXALGIE. s. f. (ét. gr., κόξα, hanche ; ἄλγος, douleur). Pathol. Douleur à la hanche, affection qui est le symptôme d'un rhumatisme ou de toute autre inflammation.

COXARTHROCACE. s. f. (ét. gr., κόξα, hanche ; ἄρθρον, articulation ; κακία, vice, maladie). Chir. Carie de l'articulation de la hanche.

COXÈLE. s. m. (de κόξα, hanche). Entom. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, famille des taxicornes, ayant pour type le bolitophage peint.

COXIE. s. f. Bot. Genre de la famille des primulacées, tribu des primulées lysimachiées, ayant pour type une espèce unique du Cap, qu'on cultive dans les jardins.

COXO-FÉMORAL, ALE. adj. Anat. Qui a rapport au fémur et à la hanche. || Plur., *coxo-fémoraux*.

COY. s. m. Mamm. Lièvre du Chili.

COYAU. s. m. Charp. Morceau de bois qui porte sur la partie inférieure des chevrons et sur la saillie de l'entablement, pour former l'avance de l'égout d'un toit.

— Techn. Pièce de bois entaillée sur la roue d'un moulin à eau.

— Ichthyol. Sorte de poisson de mer, du genre spare, dont la chair est peu estimée.

COYEMBOUC. s. m. Calebasse vidée, dont les nègres se servent pour renfermer leurs aliments.

COYER. s. m. Charp. Pièce de bois placée horizontalement sous l'arêtier d'un comble,

l'arbalétrier.

— Agric. Petit vaisseau de bois ou de cuivre rond, et dont le fond se termine en pointe, dans lequel les faucheurs mettent leur pierre à aiguiser.

COYOLCOS. s. m. Ornith. Espèce de caille du Mexique.

COYPEL. Nom de quatre célèbres peintres français du XVIIe siècle.

COYPOU ou **COYPU.** s. m. Mamm. Gros rat d'Amérique, type du genre myopotame.

COYSEVOX (Ant.) Sculpteur, né en 1640, mort en 1720, travailla à différents ouvrages pour les maisons royales. L'animation et la finesse de ses figures l'ont fait surnommer le *Van-Dyck de la sculpture.*

COZ-BEKDJI-BACHI. s. m. Hist. ott. Officier du sérail qui porte une aiguière dans certaines cérémonies.

COZES. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Saintes (Charente-Inférieure) ; 1,900 hab.

COZOQUOIS. s. m. Hist. ecclés. Sectaires plus connus sous le nom de Bagnolais.

COZQUAUTLI. s. m. Ornith. Vautour du Mexique.

COZTOTOTL. s. m. Ornith. Espèce de chardonneret du Mexique.

CRA. s. f. Ornith. Nom que portent en Lorraine la corneille mantelée, les corbeaux, et les autres espèces de corneilles.

CRAB. s. m. Castagnettes de bois en usage à Siam, qui consistent en deux bâtons courts dont les Siamois accompagnent la voix en les frappant l'un contre l'autre.

CRABE. s. m. (pr. *krâ-be* ; du gr. κάραβος, poulpe qui a les pieds sur la tête ; *krebs* en teuton ; en flamand *krab*). Crust. Genre de décapodes brachyures, de la famille des arqués, qui habitent les côtes de la mer, et dont le crabe très entier peut être considéré comme le type.

— Nom donné à des crustacés de genres différents ; *crabe des Moluques*, le limule ; *crabe des paletuviers* ou *crabe de vase*, l'uca, qu'on nomme aux Antilles *tourlourou.*

— Petits crustacés qui se rencontrent en certains temps de l'année, de juin à septembre, dans les moules, et font enfler et devenir rouges les personnes qui en mangent. Ces petits crustacés n'appartiennent pas au genre crabe, mais aux pinnothères.

— *Crabes fossiles* ou *crabites.* V. CRUSTACÉS FOSSILES.

— Méd. Excoriation des callosités de la paume des mains ou de la plante des pieds ; affection pathologique, l'un des symptômes du pian des îles et de la syphilis.

CRABE. s. m. Bot. Bois d'Amérique.

CRABIER. s. m. Mamm. Ornith. Nom donné à un raton, à un chien, à un didelphe, à une espèce du genre héron, dite crabier de Mahon, et à un martin-pêcheur du Sénégal, tous animaux qui se nourrissent de crabes. || Trou où se tient dans le sable, sur le rivage des mers tropicales, le crabier crustacé.

CRABITE. s. m. Crust. Crabe pétrifié.

CRABOTAGE. s. m. Techn. Première foncée d'une ardoisière, ou carrière d'ardoises.

CRABRON. s. m. Entom. Genre d'insectes hyménoptères ; probablement le frêlon des Latins, *vespa crabro.*

CRABRONIDE. adj. des 2 g. Entom. Qui ressemble au genre crabron. || CRABRONIDES. s. m. pl. Tribus d'insectes hyménoptères, famille des fouisseurs, du midi de l'Europe et du nord de l'Afrique.

CRABRONIFÈRE. adj. des 2 g. Bot. Épithète d'une orchidée dont la fleur a quelque ressemblance avec le crabron.

CRABRONIFORME. adj. des 2 g. Entom. Qui a la forme d'un crabron.

CRABRONITE. s. m. Entom. Groupe le plus étendu des tribus d'insectes crabronides.

CRAC. s. m. (pr. *krak*). Bruit qui résulte de la rupture ou du frottement d'un corps sec et dur qui cède ou supporte avec effort.

— Fig. et fam. Interjection qui marque la soudaineté d'un fait. Crac, le coup est parti. *Crac*, au premier assaut elle emporte la place. (Dest.)

— *Crac* s'emploie aussi dans cette expression *cric-crac*, onomatopée familière. V. CRIC-CRAC.

CRAC. s. f. Fauc. Maladie des oiseaux de proie peu connue. Ce faucon a la crac.

CRACHAT. s. m. (pr. *kra-cha* ; rad. *cracher*). Physiol. Salive ou matières évacuées par la bouche, et rejetées au dehors par les secousses de l'expectoration ou de l'expuition.

— Prov. *Maison faite de boue et de crachat.* Maison bâtie peu solidement, avec de mauvais matériaux. || On dit d'un homme malhabile et malheureux, qu'*il se noierait dans son crachat.*

— Vulg. Croix, plaque, ou autre signe honorifique, appliqué ou brodé sur un habit ; marque distinctive des grades supérieurs des ordres de chevalerie.

— Zool. *Crachat de coucou ou de grenouille.* Écume dont s'enveloppe la larve des cercopes.

CRACHÉ, ÉE. part. pass. du v. Cracher. S'emploie adjectivement.

— *C'est son père tout craché.* C'est dire d'un enfant qu'il ressemble à son père.

Frère, dit l'un, ah ! vous ne sauriez faire
Que cet enfant ne vous soit tout *craché.* (La Font.)

En le voyant, l'esprit le plus bouché
Y reconnaît mon portrait tout *craché.* (Voltaire.)

CRACHEMENT. s. m. Action de cracher fréquemment dans une maladie. V. EXPECTORATION.

CRACHER. v. n. 1re conj. (du lat. *screare*,

pour *screare*, cracher, ou par onomatopée, du son qu'on fait entendre en crachant). Pousser, jeter dehors la salive, le sang, ou toute autre matière qu'on a dans la bouche, dans la gorge, dans le poumon. Cracher du sang. Cracher le sang. Cracher ses poumons.

— Absol. Ne faire que cracher.

— Fig. et fam. *C'est à cracher dessus.* Expression d'un profond dédain. || *Cracher au nez, cracher au visage.* Mépriser, insulter. || *Cracher des injures.* Dire beaucoup d'injures.

— *Cette plume crache.* Se dit d'une plume mal taillée, comme certaines plumes métalliques, qui projettent l'encre de côte et d'autre sur le papier.

— Prov. et fig. *Cracher contre le ciel.* Parler contre Dieu ou contre un plus puissant que soi. || *Cracher au bassin.* Donner de l'argent contre son gré pour contribuer à quelque chose. Avez-vous jamais entendu ce que signifie *cracher* au bassin? (Rabelais.) || *Cracher du grec et du latin.* Parler grec et latin hors de propos, à tout propos. Ces animaux-là ne sauraient s'empêcher de *cracher* du latin. (Brueys.) || On dit dans la même acception, *cracher des sentences, des proverbes.* || *Ce qu'il crache en l'air lui retombe sur le nez.* Se dit d'un homme qui dit ou fait une chose à son désavantage. || *Cracher blanc* ou *cracher du coton.* Avoir soif, être altéré.

— Art milit. *Un fusil crache*, quand la poudre et les étincelles jaillissent hors du bassinet.

— Mar. *Cracher ses étoupes.* Se dit d'un bâtiment dont les étoupes sortent au travers des coutures de ses œuvres mortes.

— Techn. Se dit d'un métal en fusion qui jaillit hors du moule.

— SE CRACHER. v. pron. *Se cracher des injures à la face.* Se dit de gens qui s'injurient.

CRACHEUR, EUSE. s. Celui, celle qui crache souvent.

CRACHOIR. s. m. Techn. Petit vase de métal, de faïence ou d'autre matière, à l'usage des malades, et dans lequel on crache.

— Boîte sans couvercle qu'on remplit de cendre, de sciure ou de sable, qu'on met dans les musées, les églises, les bibliothèques, etc., pour y cracher. L'usage des crachoirs dans les habitations est fort répandu en Hollande et dans le nord de l'Europe.

CRACHOTEMENT. s. m. Expectoration fréquemment répétée de salive ou de mucosités.

— Action de crachoter, de cracher fréquemment.

— Bruit que font entendre les fidèles à l'église entre les divers points d'un sermon.

CRACHOTER. v. n. 1re conj. (diminut. de *cracher*). Cracher peu à la fois, mais souvent.

CRACIDÉ. s. m. Ornith. Individu du genre crax, de la famille des gallinacés.

CRACIDÉ, ÉE. adj. Ornith. Qui ressemble au genre crax.

CRACOVIE. Géogr. Fut la capitale de la Pologne jusqu'en 1633. Le congrès de Vienne (1815) érigea Cracovie et son territoire en république indépendante; pop. 28,000 hab.

— Hist. contemp. *Arbre de Cracovie.* Arbre antique qui existait au Palais-Royal avant la construction des arcades en 1783, et sous l'ombrage [illegible] réunissaient les nouvellistes du temps.

— Prov. *Avoir ses lettres de Cracovie.* Se disait des brevets qu'on expédiait jadis, par dérision, aux grands hâbleurs.

CRACOVISTE. s. m. Surnom des gobe-mouches qui se réunissaient sous l'ombrage de l'arbre de Cracovie.

CRACQUE. s. f. Bot. Plante de la famille des légumineuses; sorte de vesce.

CRA-CRA. s. m. Ornith. Carcin. Nom donné à des animaux de genre différents, tels que la rousserole ou le crabier d'Amérique.

— Bot. Fruit de l'arbousier.

CRADE. s. f. (du gr. κράδη, crochet). Art scén. Machine qui, dans les théâtres antiques, servait pour les enlèvements et les gloires.

— Sorte de croc qui tenait la corde à laquelle se suspendait l'acteur représentant une divinité apparaissant dans l'air.

CRADEAU. s. m. Ichthyol. Nom vulgaire de la sardine, sur les côtes de l'Océan, de Nantes à Avranches.

CRADÉPHORIES. s. f. pl. (ét. gr., κραδίας, figuier; φέρω, je porte). Fête expiatoire dans laquelle on portait des branches de figuier, avec lesquelles on frappait les victimes.

CRADIAS. s. m. (pr. *kra-di-ass*). Mus. Air que l'on jouait dans les cradéphories

[illegible] tragédies grecques.

CRADOS ou **CRADOT.** s. m. Ichthyol. Nom vulgaire de la jeune brème de rivière. || Poisson qui se pêche sur les côtes de Bretagne, cité par Rabelais.

CRÆSUS. s. m. Entom. Genre de l'ordre des hyménoptères térébrans, dont le type est le némate du nord.

CRAFFE. s. f. Techn. Banc de terre ou de roche, qui nuit à l'exploitation d'une ardoisière.

CRAFORDIE. s. f. Bot. Plante volubile de la famille des papilionacées, du nord de l'Amérique, et la seule de ce genre qu'on y connaisse encore.

CRAG. s. m. Géol. Calcaire marneux, coquillier ferrugineux de l'étage supérieur du terrain supercrétacé.

CRAGALÉUS. Myth. Fils de Driops. Fut changé en pierre par Apollon.

CRAHATE. s. m. Ichthyol. Espèce de poisson du genre des labres, qui fréquente les bords de l'Océan.

CRAI. s. m. Gravier qui recouvre la plaine de la Côte-d'Or, et qu'il ne faut pas confondre avec la *craie*, bien que ce soit aussi une substance calcaire.

CRAIE. s. f. (pr. *krè*). Minér. Pierre blanche, calcaire, friable et tendre, propre à bâtir, à marquer; plus spécialement, variété particulière du calcaire ou chaux carbonatée, appelée en chimie sous-carbonate de chaux, qui se trouve en abondance à Meudon et à Bougival, près Paris, en Champagne, et sur les côtes de la Manche. Concassée et délayée dans une certaine proportion d'eau, on en fait après décantation le blanc d'Espagne. Les fabricants de soude s'en servent pour extraire la soude du sulfate de soude à l'aide du charbon.

— Géol. La craie appartient aux terrains crétacés des couches inférieures.

— *Craie de Briançon.* Sorte de stéatite ou talc écailleux, qui sert aux tailleurs à tracer les lignes pour la coupe des draps et la conduite des aiguilles.

— Chim. *Craie coulante* ou *guhr de craie.* Chaux carbonatée pulvérulente, rendue fluide par l'eau.

— Anc. chim. Syn. de Carbonate.

— Hist. *Loger à la craie.* Se dit de la marque que les fourriers du roi faisaient sur la porte des maisons où devaient loger les personnes qui suivaient la cour en voyage.

— *Être marqué à la craie.* Être imposé à une contribution de guerre ou de passage des troupes, dont le contrôle n'était autre que la marque à la craie faite sur les maisons par les receveurs des tailles ou autres.

— Fig. La louange est la *craie* dont on marque les lieux, où les vertus habitent. (Lam.-Levayer.)

— Maladie de la pierre chez les oiseaux de proie.

— Mar. V. CRAÏER.

CRAÏER. s. m. (pr. *kra-ié*). Mar. Petit trois-mâts à pible suédois et finlandais en usage sur la Baltique. Sa longueur est de 25 à 30 m.

CRAILLEMENT ou **CROAILLEMENT.** s. m. (pr. *kra-ie-man*). Riche onomatopée qui exprime le cri du corbeau et de la corneille. V. CROASSEMENT.

CRAILLER. v. n. 1re conj. (pr. *kra-ié*). Se dit quelquefois du cri du corbeau et de la corneille. Vieux.

CRAIN. s. m. Min. Fissure qui sépare les couches perpendiculaires de celles de stratification dans les substances minérales. || Certaines solutions de continuité dans les couches de houille.

CRAINDRE. v. a. 4me conj. (du lat. *tremere*; changeant le *t* en *c*, on a fait jadis le mot *cremere*, d'où *craindre*). *Je crains, tu crains, il craint, nous craignons, vous craignez, ils craignent. Je craignais, vous craigniez. Je craignis. J'ai craint. Je craindrai. Je craindrais. Crains, craignons, craignez. Que je craigne. Que je craignisse. Craignant. Craint.* Appréhender, avoir peur, redouter. Craindre les douleurs, les maladies, la pauvreté, la mort. Il *craignait* jusqu'à l'apparence de la flatterie. (Boss.) L'esclave *craint* l'arrivée d'un maître fâcheux. (Id.) C'est dans les grands surtout que la piété doit *craindre* les préjugés de la surprise. (Mass.) J'espère en sa vertu, je *crains* sa jalousie. (Corn.) Je *craignais* beaucoup moins ses bourreaux que ses larmes. (Id.) Si vous *craignez* la mort, vous n'êtes plus mon frère. (Id.) Le passé me tourmente, et je *crains* l'avenir. (Id.) Eh! ne *craignez*-vous pas l'impatient Achille? (Rac.) Avant la fin du jour je ne la *craindrai* plus. (Id.) Je le *craindrais* bientôt s'il ne me *craignait* plus. (Id.) Chantres, ne *craignez* plus une audace insensée. (Id.)

— Avec un nom de chose pour sujet. Ce que veut mon pays, mon amitié le *craint*. (Corn.) Voilà ces grands malheurs que *craignait* votre zèle. (Id.)

— Révérer, respecter. Craindre Dieu. Craindre son père. Il est naturel de *craindre* ce qu'on aime. (Acad.) On l'accoutuma dès son enfance à *craindre* Dieu et à l'aimer. (Fléch.) Je *crains* Dieu, cher Abner, et n'ai point d'autre crainte. (Rac.)

— Redouter l'influence, l'action, le contact [illegible] val craint l'éperon. Cet animal craint l'eau. Ces arbres craignent le froid. Cette couleur craint le soleil. Ce vase de terre ne craint point le feu.

— Absol. On l'a accoutumé à craindre. On voit qu'il craint. Je *crains* à force de désirer. (Pasc.) Sous votre règne, nos ennemis seuls doivent *craindre*. (Fléch.) Si j'espère beaucoup, je *crains* beaucoup aussi. (Corn.) Les mutins sont domptés, et je cesse de *craindre*. (Id.) La multitude n'est redoutable que quand elle ne *craint* pas; dès qu'elle est une fois intimidée, on peut la mépriser sans risque. (Ling.)

— Peut être répété dans la même phrase. Les grands ne *craignent* pas un public qui les *craint* et qui les respecte. (Mass.) On *craint* Dieu sans *craindre* les hommes. (Id.) Qu'il vous *craigne*, grand Dieu, ses ennemis le *craindront*. (Id.) Après s'être fait *craindre*, il *craignit* tout le monde aussi. (Fléch.) Le péril le plus à *craindre* est celui qu'on ne *craint* pas. (Rouss.) Il ne faut *craindre* rien quand on a tout à *craindre*. (Corn.)

— *Craindre que.* Je *crains* que cette censure ne fasse plus de mal que de bien. (Pasc.) Je *crains* que vous ne preniez mal vos mesures. (Id.) J'ai *craint* que je n'eusse mal écrit. (Id.) Ils *craignaient* que l'autorité ne dégénérât en tyrannie. (Boss.) Tu dois *craindre* que Dieu ne t'épargne encore moins. (Id.) Ne *crains* pas toutefois que j'éclate en injures. (Corn.) Hélas! on ne *craint* point qu'il venge un jour son père. (Rac.) Mais toi qui ne *crains* pas qu'un rimeur te noircisse. (Boil.)

— *Craindre de.* Craindre de la part de. On ne voit pas ce qu'il pouvait *craindre* de ses peuples qui l'adoraient. (Boss.) Que n'ont-elles pas à *craindre* de leur amour-propre? (Id.) Rome semblait n'avoir à *craindre* que d'elle-même. (Id.) Ils ont moins à *craindre* de nous, que nous d'eux. (La Bruy.) On n'avait rien à *craindre* de sa vertu. (Fléch.) De qui se rend trop tôt on doit *craindre* une embuche. (Corn.) *Craignez* tout d'un auteur en courroux. (Boil.)

— *Craindre de,* suivi d'un infinitif. Pitt et Fox *craignaient* de rompre cette longue et intime alliance, glorieuse à tous deux. (Vill.) Oh! comme j'étais attentive à vos paroles; j'osais à peine respirer, *craignant* de perdre une syllabe. (L. de Wailly.) Nous devons *craindre* surtout d'exposer le royaume au désespoir qui résulterait d'une longue cessation des payements que fournit le revenu public. (Mirab.) Nous nous étions promis, nous avions juré de sauver la patrie; jugez de nos angoisses quand nous *craignons* de la voir périr dans nos mains. (Id.)

— *Craindre comme.* Nous *craignons* la singularité comme un vice. (Mass.)

— *Craindre en.* Il me faut *craindre* en maître ou me chérir en père. (Corn.)

Rome qui n'aime pas à voir un puissant roi,
L'a *craint* en Nicomède et le *craindrait* en moi
(CORNEILLE.)

— *Craindre pour.* Craindre les autres, pour sa vie, son bonheur. Je ne vous *crains* ni pour moi, ni pour aucun autre. (Pasc.) On ne peut *craindre* trop pour le salut des rois. (Corn.) Je *crains* pour vous, pour moi, quelque ennemi perfide. (Id.) *Craignez*-vous pour vos vers la censure publique? (Boil.)

Si contre le péril son cœur est affermi,
S'il *craint* peu pour lui-même, il *craint* pour un ami.
(A. MARTIN.)

— *Ne craindre pas de.* Ne pas faire difficulté de, ne pas balancer à. Dieu les épargne si peu, qu'il ne *craint* pas de les sacrifier à l'instruction des autres. (Boss.) Ne *craignons* pas de le dire. (Id.) Je ne *craindrai* pas de l'assurer. (Id.) On ne *craint* pas de s'en rendre coupable soi-même. (Mass.) [illegible]s ne *craignent* plus de marcher après vous. (Id.)

— Les poètes peuvent le construire avec deux régimes directs, l'un exprimé par un nom, et l'autre par *de* ou *que*. Oui, je *crains* leur hymen et d'être à l'un des deux. (Corn.)

Vous-même [illegible] vos soins *craignez* la récompense,
Et que dans votre sein ce serpent élevé
Ne vous punisse un jour de l'avoir conservé. (RACINE.)

— *A craindre.* L'ennemi qui veut nous perdre est moins à *craindre* que l'adulateur qui ne cherche qu'à nous plaire. (Mass.) L'[illegible]tude et l'indécision ne paraissent pas moins à *craindre*. (Id.) La vertu elle-même, souvent fausse, y devient plus à *craindre* que le vice. (Id.) Les images dangereuses des plaisirs sont mille fois plus à *craindre* pour le cœur, que les plaisirs mêmes. (Id.) Je ne sais qu'espérer et je vois tout à *craindre*. (Corn.) Ce n'est pas le fanatisme qui est la maladie à *craindre* maintenant, mais l'athéisme. (Napol.)

. . . . Ah! qu'il est doux de plaindre
Le sort d'un ennemi quand il n'est plus à *craindre*!
(CORNEILLE.)

— *Faire craindre.* Sa valeur le fit *craindre* de ses ennemis. (Boss.) Il leur fit *craindre* la puissance romaine. (Id.) Il fait *craindre* ses armes par tout l'Orient. (Boss.) || Il signifie aussi Donner sujet, occasion de craindre. Cet avertissement lui fit craindre un piége. Son caractère me fera *craindre* de la nommer. (La Bruy.) Cet événement doit faire *craindre* une sédition. (Acad.)

— *Se faire craindre.* Quand ils ne *craindront* plus, ils se feront plus *craindre*. (Pasc.) Les Francs commençaient alors à se faire *craindre*. (Boss.) Comment se faire *craindre*, sans se mettre en danger d'être haï? (Fléch.) Rome se fera *craindre* à l'égal du tonnerre. [illegible]

— *Je crains qu'il ne vienne.* On met *ne* dans la proposition subordonnée, quand la proposition primordiale est affirmative. Je *craindrais* que bien des gens n'eussent pas assez de présence d'esprit pour se servir de ces méthodes. (Pasc.) Les pères *craignent* que l'amour naturel des enfants ne s'efface. (Id.) Je *crains* presque, je *crains* qu'un songe ne m'abuse. (Rac.) || Ce *ne*, introduit dans la proposition complétive, et que d'Olivet appelle prohibitif, paraît redondant et abusif à d'autres grammairiens. Cependant il a lieu en latin; c'est également l'usage constant et uniforme de tous nos écrivains. Du reste, il est fondé en raison. Quand on dit: *Je crains qu'il ne vienne*, on ne fait qu'exprimer cette idée: Désirant qu'il ne vienne pas, je crains l'événement contraire à mon désir. Il est évident que *ne* joue en cette circonstance un rôle nécessaire, et que, loin d'être une superfétation, comme l'avancent quelques grammairiens, il est indispensable pour bien peindre l'idée négative qui est dans notre esprit. || Si cependant l'on souhaitait que la chose exprimée par le verbe de la phrase subordonnée arrivât, il faudrait mettre *ne pas* à la subordonnée. Par exemple, quand je dis: je *crains* que mon frère *n'arrive pas*, il est évident que je souhaite qu'il arrive, et voilà pourquoi il faut mettre *ne pas*. || Dans les passages suivants, il faudrait *ne*, mais, dit Voltaire, on peut en poésie se dispenser de cette règle. Seigneur, je *crains* pour vous qu'un Romain vous écoute. (Corn.)

. . . Qui rit d'autrui
Doit *craindre* qu'en revanche on rie aussi de lui.
(MOLIÈRE.)

— *Je ne crains pas qu'il vienne.* Quand la proposition primordiale est négative, dès lors on n'exprime jamais *ne* dans la proposition secondaire. Il ne faut pas *craindre* qu'ils respectent moins la puissance qui avoue son tort. (Mass.) Ne *craignez* pas que je me livre à mes douleurs. (Fléch.) Ne *crains* pas toutefois que j'éclate en injures. (Corn.) Jamais homme ne *craignit* moins que la familiarité blessât le respect. (Boss.) Je ne saurais *craindre* que vous vous remerciiez ni l'un ni l'autre. (Mariv.)

— Dans les phrases interrogatives, pour savoir si l'on doit employer ou ne pas employer la négation, il suffit de les résoudre en phrases positives. Quoi! *craignez*-vous qu'il *ne* soit exaucé? (Rac.) Quoi! *craignez*-vous qu'ils *ne* soient écoutés? (Id.) Ces phrases reviennent à celles-ci: *Vous craignez qu'il ne soit exaucé. Vous craignez déjà qu'ils ne soient écoutés.* Les propositions primordiales étant affirmatives, les subordonnées doivent être négatives. || Mais si le sens négatif est évidemment dans la première proposition, la négation doit être rejetée de la seconde. Peut-on *craindre* que la terre manque aux hommes? (Fénel.) *Craignez*-vous que mes yeux versent trop peu de larmes? (Rac.) Il est évident que c'est comme s'il y avait: On ne doit pas craindre que la terre manque aux hommes. Vous ne devez pas craindre que mes yeux versent trop peu de larmes. || Lorsque les phrases sont interrogatives et négatives tout à la fois, on peut exprimer ou ne pas exprimer la particule *ne* dans la proposition subordonnée. Ne *craignez*-vous pas que l'on vous fasse le même traitement? (Rac.)

Vous souffrez qu'il vous parle? et vous ne *craignez* pas
Que, du fond de l'abîme entr'ouvert sous vos pas,
Il ne sorte à l'instant des feux qui vous embrasent,
Ou qu'en tombant sur lui ces murs ne vous écrasent?
(RACINE.)

— *Ne craignez rien.* Expression assez commune dans les poètes et les prosateurs, pour dire Rassurez-vous. Ne *craignez* rien, je n'en serai ni plus libre ni plus familier. (La Bruy.)

Ne *craignez* rien: mon cœur, de votre honneur jaloux,
Ne fera point rougir un père tel que vous. (RACINE.)

— Fam. *Il ne craint ni Dieu ni diable.* Se dit d'un méchant homme qu'aucune crainte n'arrête, dont on redoute les mauvaises dispositions. || On dit aussi dans le même sens, *On le craint comme le feu.*

— On dit aussi: *il est à craindre*, pour, *Il y a lieu de craindre.* Il est à craindre que les ennemis ne nous surprennent. Il est à *craindre* que de pareils guides ne nous entraînent dans leurs écarts. (Barth.)

— Affirm. *Je ne crains pas de le dire, de l'assurer.* Je n'hésite pas à le dire, à l'assurer; j'en suis certain.

— Prov. et fig. *Il ne craint que le feu et l'eau.* Se dit d'un objet sans valeur, d'une maison faite de mauvais matériaux.

— Prov. *Un bon vaisseau ne craint que la terre et le feu.* Un bon vaisseau n'a d'autre risque à courir que d'échouer ou d'être brûlé.

— SE CRAINDRE. v. pron. Se redouter, avoir peur de soi. Le sage se craint lui-même. Le méchant se *craint* et se fuit; il s'égare en se jetant hors de lui-même. (J.-J. Rouss.)

Il craint les Grecs, il craint l'univers en courroux,
Mais il se *craint*, dit-il, soi-même plus que tous
(RACINE.)

— Se redouter réciproquement. Ces gens se craignent les uns les autres.

— Syn. comp. CRAINDRE, APPRÉHENDER, REDOUTER, AVOIR PEUR. On *craint* par un mouvement d'aversion pour le mal, dans l'idée qu'il peut arriver. On *appréhende* par un mouvement de désir pour le bien, dans l'idée qu'il peut manquer. On *redoute* par un sentiment d'estime pour l'adversaire, dans l'idée qu'il est supérieur. On *a peur* par un faible d'esprit pour le [illegible] du danger.

CRAINT, AINTE. part. pass. du v. Craindre. S'empl. adjectiv. Il est *craint*, ménagé, obéi, quelquefois aimé. (La Bruy.) Sous un tyran si *craint*. (Corn.) Il y a plus de risque à être *craint* qu'à être méprisé. (Mab.) Il revient à Babylone, *craint* et respecté. (Boss.)

— *Craint de.* C'est un homme craint de tout le monde. Elle craint de ses ennemis. Il était aimé des uns, *craint* des autres, estimé de tous. (Fléch.) Ses discours *craints* du chaste lecteur. (Boil.)

— *Craint dans.* C'est un homme craint dans tout le pays.

CRAINTE. s. f. (en gaulois *cryn; crémeur*, de *tremor*, tremblement; par le changement du *t* en *c*). Appréhension, peur, sensation pénible que l'approche ou la menace, soit d'un danger, soit d'un mal, fait éprouver à l'homme ainsi qu'à plusieurs animaux. Grande crainte. Juste crainte. Crainte puérile. Crainte fondée. Donner, inspirer, imprimer de la crainte à quelqu'un. Jeter de la crainte dans l'esprit, dans l'âme. Etre saisi, pénétré, rempli de crainte. Mouvement de crainte. Perdre la crainte. Perdre, abjurer toute crainte. Vivre dans la crainte. Etre troublé de crainte. Retenir par la crainte. Le vrai courage n'est pas toujours exempt de *crainte*. (Acad.) Les châtiments tenaient les soldats en *crainte*. (Boss.) Jamais *crainte* ne fut plus juste que la vôtre. (Rac.) Mais à me tourmenter ma *crainte* est trop subtile. (Id.) De quelle *crainte* encor me laisse-t-il saisie! (Id.) Je crains Dieu, cher Abner, et n'ai point d'autre *crainte*. (Id.) La *crainte* donne aux bêtes de l'esprit. (La Font.) La *crainte* amène la sagesse. (Lamot.) La *crainte* prend l'homme au berceau, et l'accompagne jusqu'au tombeau. (Lévis.) La *crainte* fit les dieux, l'audace a fait les rois. (Crébill.)

— *La crainte de.* C'est-à-dire la crainte que nous inspire telle chose. La crainte du châtiment. La crainte de la mort. La crainte de l'enfer. La crainte des jugements de Dieu. La crainte de l'esclavage. La crainte de la critique. La crainte du monde et de ses jugements. La crainte du public. Dans la *crainte* des révoltes, il amollit les mœurs des Egyptiens. (Boss.) On ne les retient que par la *crainte* des supplices. (Fléch.) La *crainte* de ma mort me fait déjà mourir. (Corneille.)

— *La crainte de* peut signifier aussi La crainte éprouvée par. La crainte de mon fils. Ce n'est pas la *crainte* de l'esclave qui craint l'arrivée d'un maître fâcheux, mais la *crainte* d'une chaste épouse qui craint de perdre ce qu'elle aime. (Boss.)

— *La crainte de Dieu.* Respect que l'on doit avoir pour Dieu. La *crainte* du Seigneur est le commencement de la sagesse. (Fléch.) Qu'est-ce qu'un prince né avec une valeur bouillante, si la *crainte* de Dieu ne le conduit et ne le modère. (Mass.)

— *La crainte de.* Suivi d'un infinitif. La crainte de perdre. La crainte de se ruiner. La crainte de mal faire. Dans la crainte de ne pas réussir. Sans nulle crainte de se tromper. La crainte d'être maltraité. Sans crainte d'importuner. La crainte de déplaire. La crainte de mourir. La *crainte* de faire des ingrats ne l'a jamais empêché de faire le bien. (Fléchier.)

— *De crainte de.* locut. ellipt. Par suite de la crainte qu'on a de. De peur de. De crainte de passer pour un méchant homme. De crainte d'être surpris. De crainte de se tromper. De crainte d'être réprimandé. On y parle peu, de *crainte* de se méprendre. (La Bruyère.)

— *De crainte que.* locut. conj. ellipt. Par suite de la crainte que l'on a que telle chose n'arrive. De crainte qu'on ne vous trompe. Clarisse le pria de parler plus bas, de *crainte* que son père ne l'entendît. (Voltaire.)

— *Par la crainte que.* C'est-à-dire par la crainte où l'on est que telle chose n'arrive. Ils sont effarouchés sans doute par la *crainte* que la déclaration des droits ne soit compromise. (Mirabeau.)

— *En crainte que.* Ne peut guère se dire qu'en poésie, et familièrement.

> . . . Son âme pure et sainte
> Méprisait l'or; mais il était en *crainte*
> Qu'il ne tombât aux mains des faudévots. (Volt.)

— *Crainte servile.* Crainte qui naît de la seule appréhension du châtiment. Vous qui ne connaissez qu'une *crainte servile*. (Racine.)

> Sans lui rien mettre au cœur qu'une *crainte* servile,
> Qui tremble à voir un aigle, et respecte un édile.
> (Corneille.)

— *Crainte filiale.* Celle qui naît d'amour et du respect.

— *Craintes*, au pluriel. Les craintes de l'avenir; il s'élève au-dessus des craintes. Et pourquoi *des craintes* iraient-elles plus loin que mes désirs. (J. J. Rouss.) Ce ne sont que les *craintes* que nous nous donnons nous-mêmes qui nous troublent. (Pasc.) Les ténèbres, la solitude le jettent dans des *craintes* frivoles. (La Bruy.) Sur des *craintes* imaginaires, les intérêts sont confondus. (Fléch.) Je sais quelles seront tes douleurs et tes *craintes*. (Corn.) Que de *craintes*, mes sœurs, que de troubles mortels! (Rac.)

— Corneille a dit:

> Et je vous consolais au milieu de vos plaintes,
> Comme si notre Rome eût fait toutes vos *craintes*

On ne fait pas une crainte, dit Voltaire, on

— *Sans crainte et sans pudeur.* Qui brave les bienséances, qui n'a aucune retenue.

— *Fam. Crainte d'accident, de malheur, de*

— Syn. simp. Peur, frayeur, terreur, alarmes, effroi, épouvante, appréhension, faiblesse, timidité, lâcheté, pusillanimité, poltronnerie. || Epith. Fâcheuse, importune, soupçonneuse, scrupuleuse, timide, servile, mortelle, effroyable, involontaire, légitime, juste, louable, pieuse, pusillanime, indiscrète, déplacée, frivole, vaine, superstitieuse, délicate, excessive.

— Iconol. Les Grecs, les Romains avaient fait une divinité de la Crainte. Hésiode la dit fille de Mars et de Vénus. Dans Homère, elle attèle le char de Mars. Les modernes la peignent comme une femme inquiète qui regarde derrière elle, coiffée d'une tête de cerf, et vêtue de sa peau, ou d'une robe de couleur changeante. Elle a des ailes aux pieds, et un lièvre pour attribut.

— Syn. comp. CRAINTE. APPRÉHENSION. PEUR. TIMIDITÉ. TERREUR. La *crainte* est en général une émotion fâcheuse qui va jusqu'à troubler l'imagination. L'*appréhension* est l'idée présente d'un danger; on appréhende les effets de la foudre, il y a possibilité qu'elle vous frappe. La *peur* est une erreur des sens, on a peur de la mort, des esprits. La *timidité* est le premier degré de la crainte. La *terreur* est une crainte extrême.

CRAINTIF, IVE. adj. (rad. *crainte*). Sujet à la crainte, peureux, timide. Naturel craintif, âme craintive. Et depuis quand, madame, êtes-vous si *craintive*? (Rac.) Il voit fuir à grands pas ses naïades *craintives*. (Boil.) Les vieillards sont *craintifs* par trop de prévoyance. (Bonnin.)

CRAINTIVE. s. f. Entom. Espèce d'insecte de la famille des noctuelles.

CRAINTIVEMENT. adv. Avec crainte. Parler, agir craintivement. Peu usité.

CRAION ou **CRAYON.** s. m. Géol. Terre dure et infertile; sorte de marne où domine l'argile et le sable, qui se trouve à plus ou moins de profondeur sous la couche de l'humus. Dans le nord, Sols argilo-calcaires compactes, dont la culture est difficile.

CRAITONITE ou mieux **CRICHTONITE.** s. f. Min. Substance d'un noir violâtre, composée d'oxide de fer et d'acide tatanique, infusible au chalumeau, qui se trouve en lames dans les fissures des roches cristallines des Alpes. Boiste écrit *craintonite*, mais à tort, puisque ce minéral a reçu de son inventeur le nom de *craitonite* ou *crichtonite*, de Crichton, médecin de l'empereur de Russie, auquel il le dédia.

CRAKOUSE. s. m. Hist. milit. Lanciers polonais ou faucheurs à cheval, parce qu'ils étaient armés de faux, qui combattirent dans l'insurrection de 1831. Ce nom leur a été donné des environs de Cracovie, d'où ils venaient pour la plupart.

CRALE. s. m. Mot d'origine slave, qui désigne dans l'histoire byzantine les princes de Servie et de Bosnie. Le crale de Servie, de Bosnie.

CRAMA. s. m. (du gr. κεράννυμι, je mêle). Chim. Mélange en général.

CRAMADIS. s. f. Véter. Maladie qui attaque les bêtes à laine, dans les montagnes de l'Auvergne.

CRAMAILLIER. s. m. (pr. *kra-ma-ié*). Techn. Râteau denté dont se sert l'horloger. || Pièce des montres à répétition.

CRAMANI. s. m. Aux Indes, premier juge d'une ville. Le cramani de Maduré.

CRAMBE. s. m. Bot. Nom donné au chou en général, puis appliqué plus spécialement à une espèce cultivée en grand et connue sous le nom de *colza*, à cause de l'huile qu'on retire de sa graine. || *Crambe* ou *chou marin*. Genre de plantes herbacées ou semi-ligneuses de la famille des crucifères, tribu des raphanées.

CRAMBE ou **CRAMBÉ.** s. m. (du gr. κράμβος, sec, brûlé). Entom. Genre de papillons nocturnes dont la chenille s'attache à la vigne; de ce genre est la phalène de l'ortie.

CRAMBIS. Temps hér. L'un des deux fils de Phinée et de Cléopâtre, maltraités par leur père à l'instigation de sa femme Idœa, et dans la suite vengés par les Argonautes.

CRAMBITE. adj. des 2 g. Entom. Qui ressemble à un crambe. || CRAMBITES. s. m. pl. Tribu d'insectes lépidoptères, famille des nocturnes, ayant pour type le genre crambe.

CRAMÉRIE. s. m. Entom. Genre de diptères, de la famille des calyptérées, tribu des entomobies, section des microcérées; on n'en connaît qu'une seule espèce.

CRAMINÉ, ÉE. part. pass. de Craminer. S'empl. adjectiv. Peau craminée. Cuir craminé.

CRAMINER. v. a. 1re conj. Techn. Etirer les peaux sur un chevalet.

— Tann. Fouler les peaux préparées, afin de les amollir avant de les tanner.

CRAMOISI. s. m. (de l'ar. *kermes*, nom de l'insecte qui produit la cochenille, d'où les Italiens ont fait *cremisi*, les Espagnols *carmesi*, et nous *kermesi*, puis *cramoisi*. Le peuple dit encore *kermoisi*: c'est la prononciation primi-

rouge foncé. Etoffe teinte en cramoisi.

— Prov. et fig. *Être sot, être laid en cramoisi*. Etre très-sot, être fort laid; expression surannée. Rabelais a dit dans un sens favorable, *rhythmer en cramoisi*, pour dire, rimer richement. Mais *cramoisi* ne se dit plus que dans une acception dont on peut étendre le sens péjoratif. Il est même probable que ce mot n'a jamais eu d'autre sens, car on lit dans Henri Estienne: « Je vous confesse qu'ils sont méchants en *cramoisi*, comme on parle aujourd'hui. »

— Se disait autrefois, non pour exprimer une couleur particulière, mais pour marquer la perfection d'une teinture quelconque, aussi disait-on: *bleu cramoisi*, aussi bien que *rouge cramoisi*. C'est ainsi qu'on disait aux XIIIe et XIVe siècles, écarlate rouge, écarlate blanche, noire, etc.

— Teint. Sorte de préparation qui rend les couleurs plus vives et plus durables.

CRAMOISI, IE. adj. Qui est teint en cramoisi; qui a la couleur rouge du cramoisi. Soie cramoisie. Rouge cramoisi. Violet cramoisi. Rose cramoisie. Velours cramoisi.

— Fig. et fam. *Devenir tout cramoisi*. Rougir de honte, de dépit, dans un grand embarras. Devenir rouge comme cette couleur.

CRAMOISIE. s. f. Bot. Anémone à peluche.

CRAMOISIÈRE. s. f. Hortic. Variété de poire à couteau.

CRAMPE. s. f. (en teuton, *krampf*, et en all., *krampff-fisch*). Pathol. Névrose, contraction spasmodique et douloureuse des muscles, qui se fait sentir principalement aux cuisses, à la jambe, au mollet. Il fut saisi par une crampe en nageant. Les femmes nerveuses sont quelquefois tourmentées de *crampes* pendant tout le cours de la grossesse. (Gard.)

— Goutte subite qui dure peu. En ce sens, nos pères en faisaient un adj. fém., *goutte crampe*.

— Ichthyol. Nom vulgaire de la torpille.

— Mar. Espèce de crampon en forme de gâche, à deux pointes parallèles. || Petite barre ployée en équerre vers les bouts, dite *crampe à chambrière*, pour maintenir le mât sur ses tins pendant qu'on le travaille.

— Harnach. Pièce de cuir en forme d'anneau sur le devant d'une selle de cheval, pour attacher les fourreaux des pistolets.

— Médec. *Crampe d'estomac*. Variété de la cardialgie, constriction subite et très-douloureuse qui se fait sentir dans l'épigastre.

— Médec. vét. Roideur ou contraction du jarret du cheval.

CRAMPILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Crampiller. Qui est tordu, mêlé. S'empl. adjectiv. Fil crampillé.

CRAMPILLER (SE). v. pron. 1re conj. Se dit du fil en écheveau qui se mêle et se tortille. Ce fil se crampille. Vieux.

CRAMPIRE. s. f. Vieux nom français de la pomme de terre.

CRAMPON. s. m. (de l'all. *krampe*, du verbe *krappen*, saisir avec un croc). Pièce de fer ou de tout autre métal recourbée, à une ou plusieurs pointes, qui sert à attacher fortement, à fixer quelque chose dans les ouvrages de maçonnerie, de charpenterie ou de menuiserie. Attacher, sceller, mettre un crampon.

— Art milit. *Crampon d'assaut*. Espèce de crochet que les soldats attachaient à leurs chaussures pour monter à l'assaut. On l'appelait aussi Chardon.

— Blas. Représentation dans les armoiries du crochet de fer dont on armait les échelles pour monter à l'assaut.

— Bot. Appendice d'une tige non roulé en spirale, comme les vrilles, à l'aide duquel un arbrisseau s'accroche aux corps voisins.

— Chem. de fer. Morceau de fer plat se terminant en pointe à chaque extrémité, et qui sert à fixer un coussinet sur sa traverse lorsque le boulon s'est cassé dans le trou, et que l'on ne veut pas pour cela renouveler entièrement la pose.

— Maréch. Bout de fer recourbé qu'on adapte aux fers quand on ferre des chevaux à glace.

— Médec. *Crampons*. Vers des intestins, à bouche entourée de crochets.

— Orfèv. Fil de fer qui sert à retenir ensemble deux pièces qu'on veut souder.

— Serrur. Morceau de fer plat coudé à double équerre, c'est-à-dire, à l'équerre par ses deux bouts. On en connaît de quatre sortes: Crampon à pointes, dont les deux parties recourbées sont terminées en pointe. Crampon à pattes, terminé en queue d'aronde, à panache, etc. Crampon à plâtre, à pointe refendue par ses deux extrémités. Crampon à plomb, ayant les branches de la même forme que le corps, mais hachées.

— Techn. Gâche fixée au montant-milieu d'une fenêtre, d'une porte, d'une armoire, etc. dans laquelle on pousse les verrous des targettes.

— CRAMPONS. Imprim. Pièces de cuivre en demi-cercle fixées au coffre de la presse, et glissant sur les bandes pour procéder au foulage.

CRAMPONNET. s. m. Techn. Petit crampon. || Partie de la serrure dans laquelle se

targette.

CRAMPONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Cramponner. S'empl. adjectiv.

— Prov. et fig. *Il a l'âme cramponnée dans le corps*. Il a la vie dure.

— Blas. Se dit des pièces dont les extrémités sont recourbées comme celles d'un crampon, ou qui ont à leurs extrémités une demi-potence.

CRAMPONNER. v. a. 1re conj. Attacher avec un crampon quelque partie de maçonnerie, de charpenterie ou de menuiserie. Cramponner une pièce de bois

— Techn. Forger un morceau de fer en le tournant et le renversant sur les coins de l'enclume, pour en faire le crampon à oreille du lièvre.

— *Cramponner des fers de cheval*. Y faire des crampons.

— *Cramponner un cheval*. Ferrer un cheval avec des fers à crampon, pour qu'il puisse se soutenir sur la glace.

— SE CRAMPONNER. v. pron. S'attacher fortement à quelqu'un, à quelque chose. Cette plante se cramponne à la muraille. Je me *cramponne* après le premier que j'attrape. (Piron.) Laissez, laissez, mes amis, dit-il en se *cramponnant* à son affût, le boulet qui doit me tuer n'est pas encore fondu. (A. Dumas.)

— Fig. et fam. On ne peut se défaire de cet importun, il se cramponne à vous. Il se cramponne à la vie.

CRAN. s. m. Entaille qu'on fait à un corps dur, fer ou bois, pour arrêter ou accrocher quelque chose ou servir de marque. Hausser un rayon de bibliothèque de deux crans. Baisser une crémaillère d'un cran.

— Fig. et fam. *Monter, descendre d'un cran*. Passer de l'emploi qu'on occupait à un emploi au-dessus ou au-dessous.

— *Baisser d'un cran*. Se dit des choses qui s'altèrent, s'affaiblissent, diminuent. Son esprit, sa santé, son crédit, sa fortune ont baissé d'un cran. Dans le sens contraire, *Hausser d'un cran*, se dit plus rarement.

— Bot. Nom vulgaire du cochléaria armoriacain, sorte de raifort appelé aussi *moutarde des Allemands*.

— Imprim. *Cran*, petit sillon; une ou deux petites cannelures, quelquefois trois, faites sur un des côtés du corps de chaque lettre, pour éviter au compositeur de tourner les caractères dans un sens contraire.

— Techn. Morceau d'étoffe carrée que le tailleur ajuste au derrière d'un habit.

— Art vétér. *Crans*. Replis de la chair dans la bouche du cheval.

CRAN ou **CRON.** s. m. Min. Mots employés dans quelques parties de la France, pour désigner une variété particulière de calcaire friable qui paraît pouvoir se rapporter à la craie-tufau.

CRANAÉ. Myth. Fille de Cranaüs et de Pédias, sœur d'Althis.

CRANAGE. s. m. Techn. Action de craner une roue, d'y faire des dents, des entailles.

CRANAÜS. Myth. Athénien riche et puissant, qui monta sur le trône à la mort de Cécrops, vers l'an 1506 av. J.-C., et régna 9 ans.

CRANCELIN ou **CANCERLIN.** s. m. Blas. Portion de couronne à fleurons, posée en bande à travers un écu, du chef à la pointe.

CRANCHIE. s. f. Zool. Genre de mollusques céphalopodes. Ainsi nommé de Crang, voyageur anglais.

CRAND. s. m. Anc. cout. Sûreté. Assurance. || Ce qui est prêté.

CRANDANG. s. m. Bot. Nom donné dans l'île de Java au citron.

CRÂNE. s. m. (du gr., κράνος, casque; κρανίον, tête). Anat. Boîte osseuse du cerveau de l'homme et des animaux. Assemblage d'os aplatis, articulés entre eux au moyen de sutures, formant cette grande cavité ovoïde qui occupe les parties supérieures et postérieures de la tête, et renferme l'encéphale, c'est-à-dire le cerveau, le cervelet et la moelle allongée. La partie antérieure, la partie postérieure du crâne. La base du crâne. On a même trouvé des *crânes* entiers et des mâchoires de poissons garnies de leurs dents. (Buff.) V. FRONTAL. OCCIPITAL. PARIÉTAL. TEMPORAL. ETHMOÏDE. SPHÉNOÏDE. SINCIPUT. OCCIPUT.

— Fig. et fam. Tapageur, fou, écervelé, homme qui fait le rodomont, le fier-à-bras. Faire le crâne.

— Fig. *Crâne* se dit quelquefois pour l'esprit, l'intelligence, l'entendement. Son *crâne* étroit n'était pas capable d'embrasser plus d'une affaire à la fois. (St-Simon.) Lisez bien ces quatre feuillets, et allez reposer vos *crânes* fatigués sur leurs oreillers. (Grimm.)

— Adjectiv. dans un sens familier: il est crâne, il a l'air crâne.

— Zool. Ensemble des parties solides au nombre de six pièces fixes ou soudées ensemble, qui constituent l'enveloppe extérieure de la tête des insectes.

— Bot. Espèce de vesse-loup, lycoperdon observé dans les bois de Meudon.

CRANÉ, ÉE. part. pass. du v. Craner. S'empl. adjectiv.

CRÂNEMENT. adv. Pop. et fam. D'une fa-

écoute, et je lofe un peu *crânement*. (Bresson.)

CRANEQUIN. s. m. Art milit. Instrument de guerre de l'ancienne milice française, qui se portait à la ceinture, s'engrenant avec une roue dentée, mise en mouvement à l'aide d'une manivelle en forme de pied de biche, avec laquelle les soldats à pied ou à cheval, nommés cranequiniers, bandaient leur arbalète. Fer pour tendre l'arbalète.

— Espèce de casque du moyen âge, assez semblable au heaume.

CRANEQUINIER. s. m. Anc. art milit. Arbalétriers à cheval qui étaient armés d'arba

l'› légères qui se tendaient avec le cranequin ; celui qui se servait du cranequin. Charles VII comptait dans sa garde vingt-cinq cranequiniers allemands. L'histoire cesse de les mentionner depuis la bataille de Marignan.

CRANER. v. a. 1re conj. Techn. Faire une entaille au pied de chaque dent d'une roue.

CRÂNERIE. (rad. *crâne*). s. f. Caractère d'un crâne, de l'homme porté aux bravades. Ses crâneries ne sont que ridicules. || Fam. Action téméraire et folle. Tel est brave jusqu'à la témérité, jusqu'à ce point d'exagération qu'on appelle vulgairement *crânerie*. (Larive.)

CRANGES. adj. et s. m. pl. (du gr. κραγγών, ...). Hist. nat. Famille de l'ordre des hylopores, qui a pour type le genre picus.

CRANGON. s. m. (ét., V. CRANGES). Crust. Genre de crustacés, espèce de cancre de l'ordre des décapodes macroures, famille des salicoques.

CRANGONIENS. adj. m. pl. Crust. Qui appartient à l'ordre des décapodes macroures.

CRANGONITE. adj. des 2 g. Crust. Qui ressemble à un crangon. || CRANGONITES. s. m. pl. Groupe le plus étendu de la famille des décapodes macroures.

CRANIACÉ, ÉE. adj. Conchyl. Qui ressemble à une cranie. || CRANIACÉS. s. m. pl. Groupe le plus étendu de la famille des brachiopodes, qui a pour type le genre cranie.

CRANICHE ou **CRANIQUE.** s. m. Bot. Genre de plantes monocotylédones de la famille des orchidées, des Indes orientales.

CRANICHIDE. s. f. Bot. Genre de plantes orchidées d'Amérique.

CRANICHIS. s. m. Bot. Genre de la famille des orchidacées, tribu des néottiées, renfermant une dizaine d'espèces croissant dans l'Amérique tropicale.

CRANIE. s. f. Conchyl. Espèce de coquilles du genre bivalve qui se trouve aux Philippines, et, dit-on, dans la Méditerranée. Ce genre se rencontre assez fréquemment à l'état fossile dans les terrains crétacés.

CRÂNIEN, ENNE. adj. Anat. Qui a rapport au crâne. Cavité crânienne. || *Tempérament crânien*. Constitution dans laquelle prédomine l'influence cérébrale. || *Vertèbres crâniennes*. Analogues aux vertèbres rachidiennes, qui sont au nombre de quatre.

CRÂNIO-ABDOMINAL, ALE. adj. Anat. pathol. Qui a rapport au crâne et à l'abdomen. Se dit de la constitution dans laquelle l'influence cérébrale et celle des viscères abdominaux prédominent. || Pl. m., *crânio abdominaux*.

CRÂNIO-CÉPHALIQUE. adj. des 2 g. Anat. Qui appartient à la tête et au crâne.

CRÂNIO-FACIAL, ALE. adj. Anat. Qui appartient au crâne et à la face.

CRÂNIOGRAPHIE. s. f. (ét. gr., κρανίον, crâne; γράφω, je décris). Didact. Description du crâne.

CRÂNIOGRAPHE. s. m. (ét., V. CRANIOGRAPHIE). Didact. Celui qui a fait une description du crâne.

CRÂNIOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui a rapport à la crâniographie, qui concerne la crâniographie.

CRÂNIOÏDE. adj. des 2 g. (ét. gr., κρανίον, crâne; εἶδος, ressemblance). Hist. nat. Qui ressemble à un crâne.

CRÂNIOLAIRE. s. f. (du gr. κρανίον, crâne). Bot. Genre de la famille des pédaliacées, de l'Amérique tropicale, ayant quelque ressemblance avec un crâne.

— Conchyl. Nom vulgaire d'une espèce de cranie fossile.

CRÂNIOLOGIE. s. f. (ét. gr., κρανίον, crâne; λόγος, discours). Médec. Connaissance des protubérances du crâne, d'où certains anatomistes déterminent les dispositions morales, les penchants des individus. Connaissance hypothétique, étude du caractère, des facultés intellectuelles et morales, par la forme du crâne; art de les connaître par ce moyen; partie nouvelle de la physiologie mise en vogue par Gall, docteur allemand.

— Art prétendu de découvrir les bonnes, les mauvaises qualités de l'âme. L'Académie ...

CRÂNIOLOGIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui a rapport à la crâniologie, qui concerne la crâniologie.

CRÂNIOLOGUE, CRÂNIOLOGISTE. s. m. (ét., V. CRANIOLOGIE). Didact. Partisan de la crâniologie; qui connaît, étudie la crâniologie, qui écrit sur ce sujet.

CRÂNIOMÉTRIE. s. f. (ét. gr., κρανίον, crâne; μέτρον, mesure). Art d'employer certaines formules mathématiques pour réduire à un petit nombre de formules simples les diverses gradations de la capacité du crâne.

CRÂNIOMÉTRIQUE. adj. des 2 g. Anat. Qui a rapport à la crâniométrie.

CRÂNIOMANCIE. s. f. (ét. gr., κρανίον, crâne; μαντεία, divination). Art de deviner par l'inspection du crâne.

CRÂNIOMANCIEN, ENNE. adj. et s. des 2 g. Qui devine par le crâne. On dit aussi *crâniomancien*.

CRANION. s. m. (du gr. κρανίον, crâne). Bot. Truffe blanche des anciens, à surface lisse, par opposition à *ceraunion*, ou truffe noire à surface raboteuse. || Un des groupes de champignons établis par Théophraste, qu'on croit être les champignons ronds, semblables à des crânes humains, très-communs aux environs de Pise.

CRÂNIOSCOPE. s. m. Didact. Celui qui s'occupe de crânioscopie. || Syn. de Crâniologue. Qui examine le crâne dans le but d'en tirer des inductions relatives aux penchants ou aux dispositions morales des individus. Dans le système des *cranioscopes*, le cerveau fait tout; les autres organes n'ont aucune influence dans les phénomènes moraux. (Bér.)

CRÂNIOSCOPIE. s. f. (ét. gr., κρανίον, crâne; σκοπέω, je regarde). Didact. Art de juger des dispositions morales d'après la forme du crâne et son inspection. Système du docteur Gall sur le crâne. || Syn. de Crâniologie. Ni la *crânioscopie* du docteur Gall, ni la physiognomonie du révérend Lavater, n'ont menti relativement au mérite moral de Jeanne. (G. Sand.)

CRÂNIOSCOPIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui a rapport à la crânioscopie, observation de la crânioscopie.

CRÂNIOSPERME. s. m. (ét. gr., κρανίον, crâne; σπέρμα, graine). Bot. Genre de la famille des lamiacées labiées, tribu des borraginées, ayant pour type une petite plante velue, à fleurs roses, croissant en Sibérie.

CRÂNIOTOME. s. m. (ét. gr., κρανίον, crâne; τομή, section). Bot. Genre de la famille des lamiacées labiées, tribu des stachydées; renferment une seule espèce, plante herbacée du Népaul.

CRÂNIO-THORACIQUE. adj. des 2 g. Anat. Qui a rapport au crâne et à la poitrine.

CRÂNIQUE. adj. des 2 g. Anat. Qui a rapport au crâne.

CRANIQUE. s. f. Bot. Genre de plantes orchidées.

CRANMER (Thomas). Né à Astason, en 1489. L'un des premiers promoteurs de la réforme en Angleterre. Il appuya, en 1530, le divorce de Henri VIII. Élevé à l'archevêché de Cantorbéry, il fit déclarer nul le mariage de Henri et bénit sa nouvelle union avec Anne de Boleyn. Arrêté plus tard comme traître et hérétique, il monta sur le bûcher en 1556, après avoir inutilement abjuré pour sauver sa vie.

CRANOIR. s. m. Techn. Sorte de lime qui sert à craner.

CRANOÏDE. adj. des 2 g. Foss. Épithète d'un polypier fossile, ou d'une portion supérieure de quelque grand oursin.

CRÂNOLOGIE. s. f. V. CRÂNIOLOGIE.

CRÂNOLOGUE. s. m. V. CRÂNIOLOGUE.

CRANQUILLIER. s. m. Bot. Nom vulgaire du chèvrefeuille des bois, dans quelques cantons de la France.

CRANSON. s. m. Bot. Nom vulgaire du cochléaria. || *Cranson officinal*. Herbe aux cuillers. || *Cranson rustique*. Raifort.

CRANTÈRE. s. m. Anat. (du gr. κραντήρ; de κραίνειν, achever, rendre parfait.) Mot que l'on emploie quelquefois en parlant des dernières molaires, des dents de sagesse. L'Académie écrit *Cranter*.

CRANTOR. Myth. Lapithe, fils d'Amyctor; il fut tué aux noces de Pyrithoüs, par le centaure Déméléon.

CRANTZIE. s. f. Bot. Plante de la famille des apiacées ombellifères, qui croît dans l'Amérique septentrionale.

CRAON. (pr. *kran*). Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Château-Gonthier (Mayenne); 3,000 h. C'est la patrie de Volney, auteur des *Ruines*.

CRAONNE. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Laon (Aisne); 1,000 hab.

CRAOUILLE et **CRAOUILLÈRE.** s. f. Ornith. Noms vulgaires de la pie-grièche.

CRAPA. Ichthyol. Poisson des côtes de Sicile et de l'Adriatique, qu'on rapporte au genre serran de Cuvier.

CRAPAUD. s. m. (pr. *krapô*; le *d* final ne se fait jamais sentir; du lat. *crepare*, dans le sens de crever, de tendre, parce qu'il s'enfle à crever, ou de *repere*, ramper). Erpét. Genre de reptiles amphibies et ovipares, de l'ordre des batraciens et de la famille des anoures, corps orbiculaire, verruqueux et sale, qui ressemble à la grenouille, mais plus trapu et plus lourd qu'elle. Crapaud de terre, de marais. La bave, le venin d'un crapaud. Le *crapaud* accoucheur aide la femelle à se délivrer de ses œufs, et se les attache en paquets sur les deux cuisses au moyen de quelques fils d'une matière glutineuse. (Démér.) Le *crapaud* sonnant ou pluvial fait entendre, surtout le soir après la pluie, un coassement d'une monotonie fatigante, que l'on a comparé au son d'une cloche agitée dans l'éloignement. (Id.) C'est pendant la nuit et à la suite des pluies chaudes de l'été que les *crapauds* sortent de leur retraites, et alors on en voit souvent paraître tout à coup un très-grand nombre à la fois, ce qui fait croire à l'existence de pluies de *crapauds*. (Id.)

— Conchyl. *Crapaud ailé*. Nom de commerce d'une coquille univalve. || Genre de coquille de la Nouvelle-Hollande appelée par les marchands *grenouillette, crapaud pdle*.

— Moll. Nom vulgaire du strombe.

— Ichthyol. *Crapaud de mer*. Poisson de la mer des Indes. || *Crapaud pêcheur*. Baudroie.

— Prov. et bass. *Sauter comme un crapaud*. Faire l'empressé sans grâce, le dispos quand on ne l'est guère. || *Être chargé d'argent comme un crapaud de plumes*. N'avoir point d'argent.

— Fig. *Avaler un crapaud*. Perdre toute illusion. Pour pouvoir supporter sans dégoût les sottises que l'on dit et que l'on fait chaque jour, il faut avaler un *crapaud* le matin. (Champfort.)

— Fig. et fam. *Il est laid comme un crapaud; c'est un vilain crapaud*. Se dit d'un homme fort laid, très-disgracié de la nature.

— Ornith. *Crapaud volant* ou *tette-chèvre*. Nom vulgaire de l'engoulevent, oiseau qui passe pour avoir une chair exquise, supérieure à celle de la gélinotte des bois et même à celle du râle.

— Mar. Forte plate-bande de fer soudée, dont la plus grande branche est fixée sur la barre du gouvernail, et qui le maintient toujours à une même hauteur.

— Min. Pierre grossière qui se trouve dans un bloc de marbre.

— Art vétér. Maladie du pied du cheval appelée aussi *fic*. Tumeur molle sous le talon du cheval. || *Crapaud des têtes à laine*. V. PIÉTIN.

— Artill. Affût du mortier, plat et sans roues. Crapaud de bois, de bronze. Quand il est en bronze à la Gomer, il fait corps avec le mortier et se coule avec lui.

— Petite bourse de soie dans laquelle nos pères enfermaient leurs cheveux par derrière.

CRAPAUDE. s. f. Néol. Mot forgé par Voltaire pour désigner la femelle d'un crapaud. Demandez au crapaud ce que c'est que la beauté; il vous répondra que c'est sa *crapaude*.

CRAPAUDAILLE. s. f. (pr. *kra-pô-da-ie*). Se dit par corruption de *crêpodaille*, et signifie une sorte de crêpe fort délié et fort clair. Une coiffe de crapaudaille. || Nous devons citer ici le passage suivant des *Remarques* sur le Dict. de l'Académie : « On disait autrefois crespe, crespon et cresponaille, pour désigner trois sortes d'étoffes frisées; chacun de ces trois mots a changé de prononciation et d'orthographe. Mais il n'y a pas d'apparence que du mot *cresponaille* on ait jamais fait *crapaudaille*. Il est vraisemblable, au contraire, que *coiffe de crapaudaille* n'a été d'abord qu'une expression de mépris. *Crêponaille* est encore le terme usité parmi les femmes qui connaissent le bon langage de la toilette. »

CRAPAUDIÈRE. s. f. Lieu où se trouvent beaucoup de crapauds. Retraite des crapauds.

— Fig. et fam. Se dit d'un lieu bas, humide et sale. Ce parterre est une crapaudière.

CRAPAUDIN. s. m. Techn. Plaque creuse en fer, dans laquelle on tourne les fers à friser l'étoffe.

CRAPAUDINE. s. f. Foss. Espèce de pierre précieuse ronde ou ovale, qu'on croyait autrefois se trouver dans la tête d'un crapaud, et qui n'est qu'une couronne de dent molaire pétrifiée du sparel (V. GLOSSOPÈTRE.) Pline la disait venir des environs de Kamar dans la Haute-Égypte. Les joailliers en font des bagues, des colliers. Celles qui présentent des cercles concentriques de diverses nuances, comme l'agate onyx, portent le nom d'*œil de serpent*. Sa couleur est grisâtre.

— Art culin. Les crapauds marchent les cuisses et les jambes écartées; de là l'expression mettre des pigeons *à la crapaudine*, sorte de préparation qui s'applique le plus convenablement à des pigeons, des perdreaux, des tourterelles sauvages et des ramiers, et qui consiste, après les avoir éventrés, à les faire griller ayant les cuisses écartées.

— Art vétér. Maladie du cheval, ulcère au paturon; crevasse au pied, suite des atteintes qu'il se donne sur la couronne avec ses fers.

— Bot. Plante monopétale, labiée, vulnéraire excellent dans les bains pour décrasser, à laquelle on donne aussi le nom de *sidérite des Canaries*. Une espèce est particulière au Pérou; les autres se trouvent dans le midi de la France, les contrées australes de l'Europe et le Levant.

— Ichthyol. Nom vulgaire du loup de mer, sorte d'anarrhique.

— Imprim. Morceau de fer sur lequel est placée la grenouille, et dont les extrémités se dirigent vers les quatre angles de la platine.

— Mécan. Boîte de métal qui reçoit le pivot d'un arbre vertical; il y a des grosses et de petites crapaudines, suivant le poids et la dimension des arbres tournants.

— Techn. Plaque de plomb, de tôle, sorte de toile métallique percée de trous, qui se met à l'entrée d'un tuyau de bassin, de réservoir, pour empêcher les crapauds d'y entrer. || Soupape de décharge au fond d'un bassin, d'un réservoir, d'une baignoire; tuyau de décharge d'un étang. || Morceau de fer ou de cuivre creux, dans lequel entre le gond d'une porte.

CRAPAUDINE. s. f. Minér. Substance qu'on rapporte à la wake, base de la variolite, nommée *toadstone* en Angleterre. V. VARIOLITE.

CRAPAULT. s. m. Ancienne orthographe du mot *crapaud*. Gargantua, dans Rabelais, joue au crapault.

CRAPELET. s. m. Erpét. Jeune crapaud.

CRAPONE. s. f. Techn. Sorte de lime bâtarde à l'usage des horlogers.

CRAPONNE. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. du Puy (Haute-Loire); 4,000 hab.

— CRAPONNE (Adam de). Célèbre ingénieur français, né à Salon en 1519, entreprit en 1546 le canal qui porte son nom.

— *Canal de Craponne*. Canal d'irrigation construit de 1546 à 1559, par Adam de Craponne. Il a sa prise d'eau dans la Durance.

CRAPOUSSIN. s. m. Sorte de crustacé.

CRAPOUSSIN, INE. s. des 2 g. Terme burl. et popul. qui se dit, en dérision, de gens petits et contrefaits. Ces gros petits *crapoussins* crèvent comme des mousquets, et nous, maigrelets, nous vivons. (Volt.)

CRAPPE. s. f. Techn. Graisse de la meule du moulin.

CRAPULE. s. f. (du gr. κραιπάλη, ivresse, fumées du vin). Débauche habituelle, vile et grossière, de jeu, de libertinage; excès dans le boire et le manger. Aimer la crapule. Vivre dans la crapule. Dès que, dominés par nos penchants, nous dérogeons à la délicatesse, nous tombons dans la *crapule*. (Fourn.) La *crapule* dégrade le moral de l'homme; elle détruit, elle efface tous les sentiments nobles qu'il portait dans son cœur; bientôt elle annule ses talents acquis, et fait évanouir tous les dons de son esprit. (Id.)

— Se dit par extens. et fam. de ceux qui vivent dans la crapule. Fuyez ces ivrognes, c'est de la crapule. Les vices nous quittent, on ne se dégage jamais de la *crapule*. (Duclos.)

— Syn. comp. DÉBAUCHE, VOLUPTÉ, CRAPULE. La *volupté*, dirigée par l'amour du plaisir, veut du choix, et dans les jouissances la modération qui en maintient le goût. La *débauche* choisit peu, et ne met aucune modération dans la jouissance. La *crapule* se livre brutalement et sans aucun choix à ses bas instincts.

— Iconol. On caractérise ce vice par une femme grasse, malpropre, mal vêtue et coiffée en désordre; elle boit et mange à la fois, et gloutonnement. Son attribut est un porc.

CRAPULER. v. n. (du gr. κραιπαλάω ou κραιπαλίζω). Vivre dans la crapule. Il aime à crapuler. Du dernier bas et peu usité.

CRAPULEUSEMENT. adv. (pr. *kra-pu-leu-ze-man*). D'une manière crapuleuse.

CRAPULEUX, EUSE. adj. Qui se plaît dans la crapule. Homme crapuleux, femme crapuleuse. Toutes les passions auxquelles nous nous abandonnons avec immodération, et que nous assouvissons bassement, sont *crapuleuses*. (Fourn.) La passion du jeu, surtout dans des lieux déshonorés, décèle une âme *crapuleuse*. (Id.) L'homme voluptueux n'est jamais *crapuleux*, car il est délicat, difficile dans le choix de ses plaisirs. (Id.) L'homme qui, par inclination, fréquente les cabarets et s'y enivre, qui fait choix de personnes mal nées, de mœurs corrompues, pour compagnons de ses orgies, qui s'adonne au commerce des femmes de mauvaise vie, qui porte habituellement sur ses vêtements les marques de la négligence, de la malpropreté, ou la preuve de ses turpitudes, sera absolument un être *crapuleux*. (Id.)

— Signifie aussi, Qui a rapport à la crapule; mener une vie crapuleuse.

CRAPULEUX, EUSE. s. Celui, celle qui se plaît dans la crapule. Celui qui, sans réserve, use des plaisirs de la table, soit comme mangeur, soit comme buveur, et qui, par de continuels excès, se montre l'esclave de la gloutonnerie ou de l'ivrognerie, est compté parmi les *crapuleux*. (Fourn.) On a remarqué que certains *crapuleux* buvaient de l'esprit de vin au plus haut degré, et même de l'acide nitrique. (Id.)

CRAQUE. s. f. Triv. et pop. Signifie, dans un sens indulgent, Menterie, mensonge. *Quelle craque!* quelle hâblerie!

— Minér. Cavités tapissées de cristaux, qui se rencontrent dans les roches.

CRAQUELÉE. adj. f. Fendillée. Se dit de la porcelaine fissurée ou traitée; qui a de petites gerçures, de petites fêlures.

CRAQUELIN. s. m. Espèce de gâteau qui ... quelin aux œufs, au beurre. On en fait à Lyon d'excellents, en forme de couronne garnie de pointes.

— Crust. Crabe qui vient de changer de peau, qui a quitté sa robe, son test.

— Mar. Bâtiment dont la charpente trop faible joue à la mer. || Nom que les marins donnent aux bâtiments de faible échantillon. C'est un craquelin.

CRAQUELOT. s. m. Ichthyol. Hareng saur nouveau. || Hareng peu salé et peu fumé. || CRAQUELOTS. s. m. pl. Nom que donnent les pêcheurs aux crustacés qui viennent de subir leur mue en changeant de peau, qui sont encore mous, et dont ils se servent pour appât.

CRAQUELOTIÈRE. s. f. Femme qui prépare les harengs bouffis nommés *craquelots* ou *appétits*.

CRAQUEMENT. s. m. Le bruit que font certains corps en craquant, son de ce qui craque. Le craquement d'une poutre. Un craquement de dents. Le *craquement* des branche[s] ... les cris, les ris, se font entend[re] ... (Chateaub.)

CRAQUER. v. n. 1re conj. (mot [...] matopée). Se dit pour exprimer l[e] ... font certains corps en éclatant ou ... violemment. Le lit craque. Faire ... doigts. Le plancher est si chargé q[ue] ...tres en *craquent*. (Acad.) Un co[up] ... rompit le mât, on l'entendit *craque*[r] ... homme est si sec que les os lui *cra*[quent] ...

— *Craquer sous*. Les croûtes, le ... quent sous la dent.

— Fam. et fig. *Cet homme ne fa*[it que cra]*quer*, c'est-à-dire se vante faussem[ent] ... propos, il ment.

— Fauconn. Se dit du bruit que ... en fermant son bec, ou même du ... oiseau.

CRAQUERIE. s. f. Hâblerie, me[nterie] ...

CRAQUET. s. m. (pr. *kra-kè*). ... de varec léger, plante marine.

CRAQUETANT. part. prés. du [craque]ter. Qui craquette. Il est invar.

CRAQUETANT, ANTE. adj. Q[ui] ... à craqueter. Omiss. des dictionn.

Oh! si quelque hasard me ramène jamais ...
Ulysse ou quelque Grec complice de son c...
Si je peux de mes mains déchirer ma victi[me] ...
Dévorer de ses flancs, sous mes dents écra[sés] ...
Et la chair et les os *craquetants* et brisés! ...

CRAQUÈTEMENT. s. m. Convu[lsion de] ... les muscles des mâchoires qui fait ... dents. || Bruit que fait la cigogne.

CRAQUETER. v. n. 1re conj. (f[réquent.] de *craquer*). Il ne double pas le *t* ... change en *è* devant une syllabe m[uette] ... s'emploie qu'à la 3e pers. *Il craquè*[te, ils cra]*quètent*, etc. Craquer souvent et a ... On entend craqueter dans le feu l[e] ... laurier qu'on y jette. J'entends *cr*[aqueter le] ... tonnerre. (Théoph.)

— Se dit aussi pour exprimer ... quelques oiseaux. On entend craque[ter les ci]gognes, les grues. La cigogne craqu[ète] ...

— *Faire craqueter un fouet*, p[our] ... claquer un fouet. (Mont.)

CRAQUETIS. s. m. Craquement ... s'est servi de ce mot pour exprimer le ... qui craquète, comme nous disons Cli[quetis pour] ... exprimer le son de ce qui cliquète. ... d'un *craquetis* leur mâchoire cliqu[e] ... sard.)

CRAQUETTE. s. f. Techn. Peti[t] ... fer à rainures, à l'usage des taille[urs] ... lesquelles on place les boutonnières ... tie que l'on veut passer au carreau, ... pas les aplatir.

— Art cul. Espèce d'écume que ... du beurre que l'on a fait fondre.

CRAQUEUR, EUSE. s. Hâbleur ... Qui ment et se vante faussement, qu... C'est un grand craqueur. Popul.

CRÂSE. s. f. (ét. gr., κεράννυμι, je ... κρᾶσις, mélange). Fig. de gramm. ... contraction, union de plusieurs vo[yelles] ... mant quelquefois deux syllabes, qu... fondent tellement qu'il en résulte ... syllabe, un autre son et un change[ment dans] ... l'écriture. Son emploi est fréquent ... ἀληθῆ est la crâse de ἀλήθεια, νοῦς de ... latin : *mi* de *mihi*, *nil* de *nihil*; en ... Ca-en, La-on, fa-on se prononcent ... *Can*, *Lan*, *fan*.

— Médec. Complexion, constitutio[n] ... bre, état sain ou naturel du sang.

CRASIOGRAPHIE. s. f. Didact. N[om donné] par M. Ampère à une partie de la [crasiolo]*gie*, c'est la science qui décrit les di... péraments et toutes les circonstance[s qui les] ... sont accompagnés.

CRASIOLOGIE. s. f. Didact. Part[ie de l'hy]giène qui s'occupe des tempérame[nts] ... créé par M. Ampère dans sa classifi[cation des] ... connaissances humaines. Il divise ... logie en crasiographie et crasioristic[que].

CRASIORISTIQUE. s. f. Didact. ... la crasiologie décrite par M. Ampèr[e] ... qui apprend à connaître les signes ... tempéraments, et la valeur relati[ve de ces] signes.

CRASPÉDARIE. s. f. Conchyl. ... subcarrée.

CRASPÈDE. s. m. (pr. *krass-pè*- ...

... son bois à la construction des m... ses feuilles à leur couverture.

CRASPÉDIE. s. f. (du gr. κράσπεδο[ν] ... Entom. Genre de diptères, division ... cères, famille des tanystomes; inse[cte de la] Nouvelle-Hollande.

CRASPÉDIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ... à une craspédie.

CRASPÉDIES. s. f. pl. (du gr. ... frange). Bot. Genre de plantes co[r]... de la famille des synanthérées, tribu ... phaliées, contenant un très-petit n... plantes croissant dans les Terres ...

CRASPÉDOCÉPHALE. s. m. (ét... σπεδον, bord; κεφαλή, tête). Rept. S... d'ophidiens trigonocéphales.

CRASPÉDON. s. m. (du gr. κράσπεδο[ν] ... Méd. Maladie de la luette, qui p... comme une membrane longue et fine ...

dents. Le *craquement* des branches rompues, les cris, les ris, se font entendre au loin. (Chateaub.)

CRAQUER. v. n. 1re conj. (mot fait par onomatopée). Se dit pour exprimer le bruit que font certains corps en éclatant ou se rompant violemment. Le lit craque. Faire craquer ses doigts. Le plancher est si chargé que les poutres en *craquent*. (Acad.) Un coup de vent rompit le mât, on l'entendit *craquer*. (Id.) Cet homme est si sec que les os lui *craquent*. (Id.)

— *Craquer sous.* Les croûtes, le biscuit craquent sous la dent.

— Fam. et fig. *Cet homme ne fait que craquer*, c'est-à-dire se vante faussement, mal à propos, il ment.

— Fauconn. Se dit du bruit que la grue fait en fermant son bec, ou même du cri de cet oiseau.

CRAQUERIE. s. f. Hâblerie, menterie. Pop.

CRAQUET. s. m. (pr. *kra-kè*). Bot. Espèce de varec léger, plante marine.

CRAQUETANT. part. prés. du v. Craqueter. Qui craquette. Il est invar.

CRAQUETANT, ANTE. adj. Qui est sujet à craqueter. Omiss. des dictionn.

Oh! si quelque hasard me ramène jamais
Ulysse ou quelque Grec complice de son crime!
Si je peux de mes mains déchirer ma victime,
Dévorer de ses flancs, sous mes dents écrasés,
Et la chair et les os *craquetants* et brisés! (Delille.)

CRAQUÈTEMENT. s. m. Convulsion dans les muscles des mâchoires qui fait craquer les dents. || Bruit que fait la cigogne.

CRAQUETER. v. n. 1re conj. (fréquentatif de *craquer*). Il ne double pas le *t*, et l'*e* se change en *è* devant une syllabe muette. Il ne s'emploie qu'à la 3e pers. *Il craquète; ils craquètent*, etc. Craquer souvent et à petit bruit. On entend craqueter dans le feu le sel et le laurier qu'on y jette. J'entends *craqueter* le tonnerre. (Théoph.)

— Se dit aussi pour exprimer le cri de quelques oiseaux. On entend craqueter les cigognes, les grues. La cigogne craquète.

— *Faire craqueter un fouet*, pour, Faire claquer un fouet. (Mont.)

CRAQUETIS. s. m. Craquement. Ronsard s'est servi de ce mot pour exprimer le bruit de ce qui craquète, comme nous disons Cliquetis pour exprimer le son de ce qui cliquète. Toujours d'un *craquetis* leur mâchoire cliquait. (Ronsard.)

CRAQUETTE. s. f. Techn. Petit billot de fer à rainures, à l'usage des tailleurs, dans lesquelles on place les boutonnières de la partie que l'on veut passer au carreau, afin de ne pas les aplatir.

— Art cul. Espèce d'écume que l'on retire du beurre que l'on a fait fondre.

CRAQUEUR, EUSE. s. Hâbleur, menteur. Qui ment et se vante faussement, qui exagère. C'est un grand craqueur. Popul.

CRÂSE. s. f. (ét. gr., κέραννυμι, je mêle, ou κρᾶσις, mélange). Fig. de gramm. Synérèse, contraction, union de plusieurs voyelles formant quelquefois deux syllabes, qui se confondent tellement qu'il en résulte une seule syllabe, un autre son et un changement dans l'écriture. Son emploi est fréquent en grec : ἀληθῆ est la crâse de ἀλήθεια, νοῦς de νόος ; en latin : *mi* de *mihi*, *nil* de *nihil* ; en français : Ca-en, La-on, fa-on se prononcent par crâse : *Can, Lan, fan.*

— Médec. Complexion, constitution. Équilibre, état sain ou naturel du sang.

CRASIOGRAPHIE. s. f. Didact. Nom donné par M. Ampère à une partie de la *crasiologie*, c'est la science qui décrit les divers tempéraments et toutes les circonstances dont ils sont accompagnés.

CRASIOLOGIE. s. f. Didact. Partie de l'hygiène qui s'occupe des tempéraments. Mot créé par M. Ampère dans sa classification des connaissances humaines. Il divise la crasiologie en crasiographie et crasioristique.

CRASIORISTIQUE. s. f. Didact. Partie de la crasiologie décrite par M. Ampère ; science qui apprend à connaître les signes des divers tempéraments, et la valeur relative de ces signes.

CRASPÉDARIE. s. f. Conchyl. Verticille subcarrée.

CRASPÈDE. s. m. (pr. *krass-pè-de*). Bot.

son bois à la construction des maisons, et ses feuilles à leur couverture.

CRASPÉDIE. s. f. (du gr. κράσπεδον, frange). Entom. Genre de diptères, division des aplocères, famille des tanystomes ; insectes de la Nouvelle-Hollande.

CRASPÉDIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une craspédie.

CRASPÉDIES. s. f. pl. (du gr. κράσπεδον, frange). Bot. Genre de plantes corymbifères de la famille des synanthérées, tribu des gnaphaliées, contenant un très-petit nombre de plantes croissant dans les Terres australes.

CRASPÉDOCÉPHALE. s. m. (ét. gr., κράσπεδον, bord ; κεφαλή, tête). Rept. Sous-genre d'ophidiens trigonocéphales.

CRASPÉDON. s. m. (du gr. κράσπεδον, frange). Méd. Maladie de la luette, qui pend alors comme une membrane longue et fine.

CRASPÉDON. s. m. Bot. Sorte de lichen.

CRASPÉDONTE. s. f. (du gr. κράσπεδον, rebord). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des cycliques, tribu des cassidaires.

CRASPÉDOPHORE. s. m. (ét. gr., κράσπεδον, frange ; φορός, qui porte). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des carabiques. Insectes des côtes de Coromandel.

CRASPÉDOSOMATE. s. f. Groupe de vers intestinaux.

CRASPÉDOSOME. s. m. (ét. gr., κράσπεδον, frange ; σῶμα, corps). Entom. Genre d'insectes myriapodes, ordre des chilognates, famille des iulites.

CRASSAMENTUM. s. m. Médec. Mot latin dont on se sert quelquefois pour désigner la Partie coagulable du sang, le caillot.

CRASSANE. s. f. (pr. *kra-ça-ne*) Hortic. Sorte de poire d'hiver de bon goût. L'Académie renvoie à *cresane;* le peuple dit *creusane.*

CRASSANGE. s. f. Bot. Genre de plantes orchidées.

CRASSATELLACÉ, ÉE. adj. Zool. Qui ressemble à une crassatelle.

CRASSATELLACÉS. s. m. pl. Famille de la classe des mollusques, qui a pour type le genre crassatelle.

CRASSATELLE. s. f. Conchyl. Genre type de belles coquilles marines bivalves, plus riche en espèces fossiles qu'en espèces vivantes.

CRASSE. s. f. (du gr. κράσις, ordure de la laine de brebis ; ou du lat. *crassities*, épaisseur, parce que la crasse épaissit les corps). Saleté, ordure qui s'amasse sur la peau, dans le poil de l'homme ou de l'animal. Malpropreté à la surface d'un corps. La crasse des pieds, des mains. Les enfants sont plus sujets que d'autres à avoir de la *crasse* sur la tête. (Duch.) Des animaux ne lèchent si souvent leurs petits que pour enlever la *crasse* que la transpiration occasionne en se mêlant avec la poussière ou autres impuretés. (Id.) Les étrilles et les brosses servent à enlever la *crasse* qui s'amasse sur la peau des chevaux et empêcherait leur poil d'être brillant et lustré. (Id.)

— Fig. Mais pour bien mettre ici leur *crasse* en tout son lustre. (Boil.) Dans la *crasse* du froc logea la vanité. (Id.)

— S'applique aussi par extension à la saleté des vêtements. La crasse du linge, des habits.

— Fig. et fam. *Être né dans la crasse, il est sorti de la crasse.* Etre né dans une condition très-basse. Etre sorti des derniers rangs. Dans un sens injurieux. || On dit aussi d'une avarice sordide : *il a toujours vécu dans la crasse.* Et du vilain l'âme terrestre et *crasse.* (Volt.)

— Fig. et fam. *La crasse du college, la crasse de l'école.* Rusticité, défaut de politesse de ceux qui ont toujours vécu dans un collége, qui n'ont guère fréquenté le monde. Grossièreté de paysan.

— Peint. Couche sale qui se forme à la longue sur la peinture par l'évaporation des huiles, l'humidité, la dégradation du vernis. On dit d'un tableau en cet état qu'il *est sous crasse.*

— Min. Sorte d'écaille, scories, ordures qui se séparent des métaux quand on les fond. La crasse d'un métal.

CRASSE. adj. des 2 g. (du lat. *crassus*, lourd, épais, grossier). Grossier, épais. Humeur crasse et visqueuse. Matière épaisse et crasse.

— Sordide, avare. Un homme crasse, une femme crasse. *Crasse* s'emploie ici pour Crasseux, l'un et l'autre se disent.

— Fig. et fam. *Ignorance crasse*, ignorance grossière. Se tirer d'une ignorance *crasse.* (La Bruy.)

CRASSÉ, ÉE. part. pass. du v. Crasser. S'empl. adjectiv.

CRASSEDEPHORE. s. m. Ornith. Nom d'un genre établi aux dépens de l'épimaque magnifique.

CRASSEMENT. s. m. Art milit. Action de crasser. Etat d'une pièce de canon ou d'une autre arme remplie de crasse.

CRASSER. v. a. 1re conj. Artill. Remplir de crasse. Quelques poudres à feu crassent l'intérieur des armes.

— SE CRASSER. v. pron. Se remplir de crasse. Ce corps se crasse facilement. Ce fusil se crasse. S'emploie surtout en parlant des armes

CRASSES. s. f. pl. Techn. Se dit des écailles qui se séparent de quelques minéraux lorsqu'on les frappe à coups de marteau. || Petites paillettes qui se forment sur le fer rouge tandis qu'on le forge.

— Chem. de fer. Matières terreuses contenues dans la houille, qui restent sur les grilles des foyers des locomotives sous forme de crasses.

CRASSET. s. m. Se disait autrefois d'une espèce de lampe.

CRASSEUX, EUSE. adj. Couvert de crasse, plein de crasse, qui a de la crasse. Mains crasseuses. Visage, cheveux crasseux. Habit, chapeau crasseux. Aux marmitons *crasseux.* (Boil.)

— S'empl. substantiv. en parlant des personnes. Un crasseux. Vilain crasseux.

— Se dit aussi, tant adjectivement que substantivement, d'un homme qui est d'une avarice sordide. Peut-on être crasseux à ce point! Il vit en crasseux. Cependant il semble à ce *crasseux*-là qu'il me soit de quelque chose. (Dancourt.) Fam. et bas.

CRASSICAUDE. adj. m. (ét. lat., *crassa*, épaisse ; *cauda*, queue). Zool. Épithète appliquée comme nom spécifique à plusieurs mammifères dont la queue est touffue.

CRASSICAULE. adj. des 2 g. (ét. lat., *crassus*, épais ; *caulis*, tige). Bot. Épithète dont on se sert pour désigner les plantes qui ont la tige épaisse et charnue.

CRASSICEPS. adj. m. (ét. lat., *crassus*, épais ; *caput*, tête). Qui a une grosse tête.

CRASSICOLE. adj. des 2 g. (ét. lat., *crassus*, épais ; *collum*, cou). Qui a le col épais.

CRASSICORNE. s. m. (ét. lat., *crassus*, épais ; *cornu*, corne). Entom. Tribu des coléoptères de la famille des taxicornes. Se dit d'un insecte qui a deux articles des antennes plus gros que les autres, ou les antennes plus épaisses à la partie moyenne, ou les tentacules épais.

CRASSICOSTÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *crassus*, épais ; *costa*, côté). Conchyl. Se dit d'une coquille marquée de grosses côtes.

CRASSIDENTÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *crassus*, épais ; *dens*, *dentis*, dent). Qui a les dents épaisses.

CRASSIFOLIÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *crassus*, épais ; *folium*, feuille). Bot. Qui a des feuilles épaisses.

CRASSIJUGUÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *crassus*, épais ; *jugum*, cylindre). Bot. Nom donné à une ombellifère dont le fruit est relevé de côtes épaisses.

CRASSILABRE. adj. f. (ét. lat., *crassus*, épais ; *labrum*, lèvre). Conchyl. Se dit d'une coquille dont le bord droit offre un épais bourrelet au-dessous du limbe.

CRASSILINGUE. adj. des 2 g. (ét. lat., *crassus*, épais ; *lingua*, langue). Zool. Qui a la langue épaisse. || CRASSILINGUES. s. m. pl. Famille de reptiles sauriens.

CRASSILOBÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *crassus*, épais ; *lobus*, lobe). Qui a des lobes volumineux.

CRASSINE. s. f. Conchyl. Genre antérieurement appelé astarté.

CRASSINERVÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *crassus*, épais, *nervus*, nerf). Bot. Se dit des plantes dont les feuilles ont les nervures très-saillantes. Feuilles crassinervées.

CRASSIPÈDE. s. m. (ét. lat., *crassus*, épais ; *pes*, *pedis*, pied). Zool. Individus du genre conchyfère dimyaire, dont la première section comprend les conchyfères crassipèdes et les conchyfères ténuipèdes.

CRASSIPÈDE. adj. des 2 g. Zool. Épithète donnée à des insectes de l'ordre des conchyfères dymiaires, qui ont les pieds épais, les cuisses renflées. Mouche crassipède.

CRASSIPENNE. adj. des 2 g. (ét. lat., *crassus*, épais ; *penna*, aile). Zool. Qui a les ailes épaisses.

CRASSIPÉTALE. adj. des 2 g. (ét. lat., *crassus*, épais ; *petalum*, pétale). Bot. Qui a des pétales épais.

CRASSIROSTRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *crassus*, épais ; *rostrum*, bec). Ornith. Qui a le bec épais. || CRASSIROSTRES. s. m. pl. Famille de l'ordre des zygodactyles, comprenant ceux dont le bec est court et gros.

CRASSISPINÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *crassus*, épais ; *spina*, épine). Conchyl. Se dit d'une coquille qui est hérissée de longues épines épaisses à la base.

CRASSISPIRE. s. m. (ét. lat., *crassus*, épais ; *spira*, spire). Zool. Genre de la famille des colombelles.

CRASSISQUAMME. adj. des 2 g. (ét. lat., *crassus*, épais ; *squamma*, écaille). Conchyl. Épithète donnée à une coquille dont le sommet est garni de six ou sept rangées d'écailles épaisses.

CRASSISULCE. adj. des 2 g. (ét. lat., *crassus*, épais ; *sulcus*, sillon). Conchyl. Se dit d'une coquille qui est marquée de larges sillons.

épais, et du gr. κεφαλή, tête). Bot. Plante des Indes, du genre seneçon.

CRASSULACÉES, ou mieux **CRASSULÉES.** s. f. pl. Bot. Famille de plantes grasses dicotylédones, polypétales, à feuilles épaisses, charnues et succulentes, qui ont pour type le genre crassule, et auxquelles on donne vulgairement le nom de joubarbes.

CRASSULE. s. f. (du lat. *crassus*, épais). Bot. Genre type de plantes grasses de la famille des crassulacées, presque toutes originaires du cap de Bonne-Espérance.

CRASSUS. Hist. rom. Surnom propre à la famille Licinia, et sous lequel on connait dans l'histoire trois personnages célèbres. || Publius-Licinius CRASSUS. Jurisconsulte romain, souverain pontife l'an 131 av. J.-C. || Lucius-Licinius CRASSUS. Célèbre orateur romain. || Marcus-Licinius CRASSUS, surnommé le *Riche* à cause de son opulence, fait préteur l'an 71 av. J.-C.

CRASTE. s. m. Nom donné dans les Landes aux fossés d'écoulement.

CRASTIA. adj. f. Myth. Surnom de Minerve adorée à Sybaris. Ce nom venait de la ville de Crastis.

CRASTOUL. s. m. On nomme ainsi, dans la Haute-Garonne, les chaumes laissés sur pied en coupant les céréales, ce qu'ailleurs on appelle *éteules.*

CRAT. s. m. Ichthyol. L'un des noms de l'esturgeon.

CRATACANTE. s. m. (ét. gr., κράτος, robuste ; ἄκανθα, épine). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des carabiques, tribu des harpaliens. Ne renfermant qu'une seule espèce de l'Amérique septentrionale.

CRATÆOGONON. s. m. Bot. Plante citée par Pline, et qui paraît être la parietaire des Indes.

CRATE. s. f. Anc. art milit. Machine de guerre des anciens pour couvrir les travailleurs dans un siége.

CRATÉE. Myth. Fils de Minos et de Pasiphaé.

CRATÉIS. Myth. Déesse des sorciers et des enchanteurs, mère de la fameuse Scylla.

CRATÉIS. s. m. Annél. Genre d'euryspiliens non encore décrit.

CRATÉRANTHÈME. s. m. Bot. Plante marine de la mer Adriatique. Sorte de zoophytes de la famille des sertulaires.

CRATÈRE. s. m. (du gr. κρατήρ, vase à boire). Grande coupe qu'on plaçait sur la table des convives et où l'on puisait ensuite pour remplir les coupes particulières.

— Géol. Bouche ignivome d'un volcan en activité ; dépression plus ou moins profonde en forme de coupe ou de bassin, creusée au sommet d'une montagne volcanique donnant passage aux matières projetées par son foyer, ou à la vapeur qui s'en dégage constamment ; ouverture circulaire et cratériforme par laquelle il vomit sa lave, ses feux, sa fumée et ses cendres. Le cratère du Vésuve, de l'Etna. C'est par la direction des courants de lave qu'on peut retrouver l'emplacement des *cratères* de volcans éteints. (Ferry.)

— On distingue aujourd'hui quatre espèces de cratère, suivant qu'on les attribue à des phénomènes d'eruption, d'explosion, d'affaissement ou de soulèvement.

— Verrer. Bouche ou ouverture d'un fourneau de verrerie par le haut.

— Astron. myth. La constellation de la Coupe. Les mythographes ne sont point d'accord sur l'origine du *cratère.* V. ICARE, MATUSIUS et ÉPHIALTE.

CRATÉRELLE. s. f. Bot. Genre de champignon.

CRATÉRICARPE. s. m. (ét. gr., κρατήρ, coupe ; καρπός, fruit). Bot. Genre de la famille des œnothéracées, tribu des épilobiées, à pétales pourpres, veinées de rouge, qui croît au Pérou.

CRATÉRIFORME. adj. des 2 g. Bot. Qui est en forme de coupe. Corps concave, hémisphérique et rétréci à sa base.

CRATÉRINE. s. f. (du gr. κρατήρ, coupe). Infus. Genre de vorticelles.

CRATÉRION. s. m. Bot. Genre de champignons de la famille des gastéromycètes physarées, croissant sur les feuilles et les tiges mortes et pourries.

CRATÉRITES. s. m. Minér. anc. Sorte de pierre précieuse.

CRATÉROCÈRE. s. m. (ét. gr., κρατερός, fort ; κέρας, corne). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des carabiques, qui se trouvent dans la Nouvelle-Hollande.

CRATÉROÏDE. s. f. Bot. Famille de lichens, comprenant ceux qui portent des réceptacles de corps reproducteurs en forme de coupe.

CRATÉROÏDÉ, ÉE. adj. (ét. gr., κρατήρ, coupe ; εἶδος, ressemblance). Bot. Qui a la forme d'une coupe.

CRATÉROMYCES. s. m. pl. (ét. gr., κρατήρ, coupe ; μύκης, champignon). Bot. Genre de la famille des hyphomycètes mucorinés.

CRATÈS. Philosophe grec de la secte des

Il vivait vers l'an 238.

CRATÉVIER. s. m. Bot. Genre de plantes de la famille des capparidées, appartenant aux climats les plus ardents du globe.

CRATHIS. Myth. Fleuve de la grande Grèce, dont les eaux teignaient en couleur d'or les cheveux et la barbe de ceux qui en buvaient.

CRATICULAIRE. adj. des 2 g. Opt. et dessin. Se dit des divisions en forme de grille à petits carreaux que l'on trace sur un dessin ou un tableau pour le réduire. Réseau craticulaire.

— *Prototype craticulaire.* Modèle d'une anamorphose, ou l'anamorphose même.

CRATICULATION. s. f. (pr. *kra-ti-cu-la-ci-on*). Opt. et dess. Opération qui consiste à craticuler un dessin ou un tableau pour le réduire.

CRATICULE. s. m. Nom donné par les al-

chimistes à la grille qui est au-dessus du cendrier dans les fourneaux chimiques.

CRATICULÉ, ÉE. part. pass. du v. Craticuler. S'empl. adjectiv.

CRATICULER. v. a. 1re conj. (du lat. *craticula*, grille). Peint. et grav. Réduire un tableau par des carreaux pour le copier. On dit plus généralement *Graticuler*.

CRATIRITE. s. f. Bot. Figue sauvage qui croît en Grèce.

CRATOCNÈME. s. m. (ét. gr., κράτος, fort; κνήμη, jambe.) Zool. Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionites.

CRATOEGUS. s. m (rad. gr. κράτος, force). Bot. Espèce d'alisier dont le bois est très-dur et que les Anglais nomment arbre à trait, à cause de cette dureté.

CRATOEVA. s. m. (rad. gr. κράτος, fort). Bot. Genre de la famille des capparidacées, comprenant des arbrisseaux et des arbres inermes qui croissent dans les régions intertropicales de l'Asie, de l'Afrique et de l'Amérique.

CRATOGNATHE. s. m. (ét. gr., κράτος, robuste; γνάθος, mâchoire). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des carabiques, tribu des harpaliens; espèces du Brésil et de Buenos-Ayres.

CRATOME. s. m. Zool. Genre de la tribu des chalcidiens, groupe des ptéromalites de l'ordre des hyménoptères.

CRATOMÈRE. s. m. (ét. gr., κράτος, fort; μηρός, cuisse). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des sternoxes, répandu sur tout le littoral de la Méditerranée.

CRATONYCHE. s. m. (ét. gr. κράτος, force; ὄνυξ, ongle). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des sternoxes, tribu des élatérides, dont les espèces sont répandues dans l'Europe, l'Afrique, les Indes orientales et l'Amérique.

CRATOOPHYTE. s. m. (ét. gr., κρατύνω, fortifier; φυτόν, plante). Bot. Plante réputée fortifiante.

CRATOPARE. s. m. (ét. gr., κράτος, fort; παρειά, joue). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionites, division des anthribides; renfermant plus de vingt espèces d'Amérique.

CRATOPE. s. m. (ét. gr., κράτος, fort; πούς, pied.) Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des curculionites, division des brachydérides, du cap de Bonne-Espérance, des îles de France et de Bourbon.

CRATOS. Myth. Fils de Pallas et du Styx.

CRATOSCÈLE. s. f. (ét. gr. κράτος, fort; σκέλος, jambe). Arachn. Arachnéides du genre cténope.

CRATOSCELIS. s. f. (ét. gr., κράτος, force; σκέλος, jambe). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des lamellicornes, tribu des scarabéides, espèces originaires du Chili.

CRATOSOME. s. m. (ét. gr., κράτος, fort; σῶμα, corps). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionites; espèces originaires de l'Amérique équinoxiale.

CRATOXYLE. s. m. (ét. gr., κράτος, dur; ξύλον, bois). Bot. Genre de la famille des hypéricacées, tribu des élodées. Il ne renferme qu'une espèce; c'est un grand arbre qui croît dans l'île de Java.

CRATTAN. s. m. Nom du palais où réside le souverain dans les îles de la Malaisie.

CRATYLIE. s. f. Bot. Genre de la famille des papilionacées; arbrisseau volubile de l'Amérique tropicale, à fleurs blanches, ou roses violacées, formant grappes.

CRAUPÊCHEROT. s. m. Ornith. Nom vulgaire du balbuzard.

CRAUS. s. f. Fosse à grains, dans le midi de la France.

CRAVACHE. s. f. Sorte de fouet d'une seule pièce, à manche plombé, en forme de badine, dont font usage ceux qui montent à cheval.

CRAVAN. s. m. Ornith. Oiseau aquatique de la grosseur du canard, et dont le plumage est noir.

— Conchyl. Coquillage bivalve qui s'attache à la carène des bâtiments qui ne sont point doublés en cuivre, et que le plus fort sillage ne peut détacher.

— Myth. Nom d'un oiseau sacré des Égyp-

— Nom vulgaire des anatifes.

CRAVANT. s. m. Ornith. Nom vulgaire d'une espèce du genre oie.

CRAVATE. s. m. (de *croate*, seul usité aujourd'hui). Espèce de fort et vigoureux cheval de Croatie. Les cravates sont de bons chevaux. On dit aussi adjectiv. Cheval cravate.

— Anc. art milit. Nom qu'on donnait avant la révolution à certains régiments de cavalerie légère, et aux soldats de ces régiments. Le régiment de Royal-cravate. Compagnie de cravates. Régiment de cravates. On les plaçait en éclaireurs sur les flancs de l'armée. *Cravate* pour *croate*.

CRAVATE. s. f. (Ménage prétend que *cravate* vient de *carabate*, espèce de collet à l'usage des carabins). Morceau d'étoffe légère, mousseline, soie, batiste, etc., que l'on plie diagonalement et dont on fait deux ou plusieurs tours autour du cou; les deux bouts, noués sous le menton, descendent sur la poitrine. On croit cette partie de l'habillement empruntée aux régiments croates à la solde de la France vers le milieu du XVIIe siècle. N'oublions pas qu'une *cravate* énorme entortillait le cou du jouvenceau. (Bérang.) Mais comme te voilà fait, comme ta *cravate* est arrangée. (Scrib.) Les *cravates* défendent le cou contre le choc des corps vulnérants. (Laur.)

— Mar. Franc-funin ou gros cordage fixé à la tête des bas mâts d'un vaisseau abattu en quille, pour soulager la carène. || Funin ou franc-funin dont un bout passe dans une poulie au dessus de l'appareil de bigues que l'on place dans les vaisseaux pour les démâter. || *Prendre une ancre en cravate*; suspendre par un cordage une ancre à l'une des extrémités d'une chaloupe. || *Encre prise en cravate*. Ancre levée au moyen d'un cordage qui entoure la verge en passant sous les deux bras, de manière que le jas reste pendant.

— Hist. milit. *Cravate d'un drapeau*. Ornement de soie, long et étroit, brodé d'or ou d'argent, garni de franges, qu'on attache comme une cravate en forme de rosette à la lance d'un drapeau ou d'un étendard, et dont les bouts sont pendants. La cravate du drapeau vient de l'usage qu'avaient les porte-cornettes des XVe et XVIe siècles d'attacher à leur buste leurs cornettes avec une écharpe, afin de combattre mieux.

— *Cravate*. Sorte de mousseline des Indes.

— Boutonn. Bouffette composée de plusieurs brins de milanaise pliés au moule, serrés et liés par le milieu et représentant un nœud.

— Jeux. Se dit au trictrac d'une marque que l'on met à son fichet pour montrer qu'on a une grande bredouille.

— Ornith. *Cravate blanche*. Nom vulgaire d'une pie du genre tyran, pie-grièche à collier blanc, *tyrannus albicolis*. || *Cravate dorée*. Nom vulgaire du jeune âge du colibri rubis-topaze, espèce d'oiseau-mouche à cou doré. || *Cravate frisée*. Nom vulgaire du philédon-kogo. || *Cravate jaune*. Alouette à gorge jaune. Nom vulgaire de l'*alauda capensis*. || *Cravate noire*. Nom vulgaire du *trochilus nigricollis*, colibri à cou noir. || *Cravate verte*. Nom vulgaire du jeune âge du hausse-col vert. Colibri à cou vert.

CRAVATÉ, ÉE. part. pass. du v. Cravater. S'empl. adjectiv. Est-il bien cravaté!

— *Être cravaté*. Avoir sa cravate mise; être raide dans sa mise et son attitude.

CRAVATER. v. a. 1re conj. Mettre une cravate à quelqu'un. Cravatez-le donc!

— SE CRAVATER. v. pron. Mettre, arranger sa cravate à son cou. Il ne sait pas se cravater.

CRAVE ou CORACIAS. s. m. Ornith. Oiseau noir qui tient du corbeau. Cuvier le réunit aux huppes.

CRAVETE. s. f. Ornith. Barge brune du Piémont.

CRAVICHON. s. m. Bot. Nom vulgaire du prunelier ou prunier sauvage.

CRAVO. s. m. Hortic. Nom de plusieurs espèces d'œillets.

CRAVUPPE. s. m. Ornith. Genre plus près des martins et des corbeaux, par les formes et les mœurs, que des huppes où Cuvier l'a placé.

CRAWFURDIE. s. f. Bot. Genre de la famille des gentianacées, tribu des chironiées. Plantes herbacées volubiles, à fleurs d'un bleu pâle, originaires du Népaul.

CRAX. s. m. Ornith. Nom scientifique du genre hocco.

CRAYER. s. m. Techn. Cendre du charbon vitrifiée par un feu ardent.

CRAYEUX, EUSE. adj. (pr. *krè-ieu, ieuse*). Géol. Qui contient de la craie. Terrain crayeux.

— Chim. *Acide crayeux*. Nom par lequel on désignait, dans l'ancienne chimie, un acide carbonique tiré de la craie ou carbonate de chaux.

CRAYON. s. m. (pr. *krè-ion*; rad. *craie*). Nom générique qui désigne plusieurs substances terreuses, pierreuses, minérales, blanches, noires ou colorées, dont on se sert pour dessiner. Crayon tendre, dur. Manier le crayon. Dessiner au crayon. Tailler un crayon. Dessin fait au crayon.

— Petite baguette de bois qui renferme de la mine de plomb, et dont on se sert pour tracer, dessiner. Crayon à coulisse. Une note tracée au crayon. Les lignes que j'ai marquées avec du *crayon*. (Pasc.)

— Fig. S'emploie pour exprimer l'instrument propre à peindre par le discours. Muses, pour le tracer cherchez tous vos *crayons*. (Boil.)

— Techn. *Crayons Conté*. Crayons artificiels inventés par Conté en 1795, dans lesquels l'argile bien pure se trouve mélangée avec la plombagine. || *Crayons gris* ou *crayons d'ardoise*, destinés à écrire ou à dessiner sur l'ardoise. Le plus souvent ils ne sont que des fragments d'ardoises moins feuilletés et plus tendres. || *Crayons de mine colorée*, dus aux frères Joël; leur base est l'argile d'Arcueil; les matières colorantes le bleu de Prusse, l'orpin, le blanc de plomb, le vermillon, etc. || *Crayons blancs*. Craie purifiée par des lavages, broyée en pâte fine et débitée en baguettes. || *Crayons noirs*, nommés aussi *pierre noire, pierre des charpentiers*. Faits avec une variété de schiste nommée ampélite, qui contient une certaine quantité de carbone. La matière des crayons employés par les dessinateurs est la pierre d'Italie qui se débite en baguettes minces, d'un noir bleuâtre et d'un grain très-fin. Les crayons noirs communs viennent du Maine, de la Bretagne et de la Normandie. || *Crayons rouges*. On les appelle vulgairement *sanguines*; ils se font avec une argile ocreuse ou de l'hématite (fer oxyde rouge) à grains très-fins et très-serrés, dont la couleur est d'un rouge foncé. || On a des crayons de bistre en employant la terre d'ombre calcinée mêlée avec l'argile. L'oxyde de plomb rouge donne un très-beau crayon aurore. En général tous les oxydes métalliques colorés sont propres à faire des crayons.

— Fig. Se dit de la manière de dessiner, ou de la manière dont une chose est dessinée. Un crayon moelleux, facile, ferme, large. || Dans un autre sens, il signifie la description qu'on fait de quelques personnes. Vous nous avez fait de lui un fidèle crayon. || En parlant des ouvrages d'esprit on dit: Ce livre n'est pas achevé, ce n'est encore qu'un crayon, qu'un crayon imparfait, un premier crayon. Il n'a tracé de ces événements qu'un léger crayon. Premier essai d'un ouvrage d'esprit. Toutes acceptions figurées qui ont vieilli.

— Se dit quelquefois de tout dessin fait au crayon, d'un portrait fait de cette manière. Les crayons de cet artiste sont renommés. Il a fait le crayon de son frère. Cette acception a vieilli. Alors que Dumoustier, Nanteuil et d'autres artistes de la fin du XVIe siècle dessinaient au crayon un grand nombre de portraits, on disait: Avez-vous vu le crayon du prince, du cardinal, du conseiller, etc.

— Art plast. Ébauche, essai, ou le premier dessin d'un tableau qu'on trace avec du crayon. Il n'a fait encore qu'un crayon, que le crayon de ce tableau.

CRAYONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Crayonner. S'empl. adjectiv. Un tableau qui n'est que crayonné.

— Qui tient de la nature du crayon. || Se dit en botanique des feuilles marquées de lignes longitudinales peu saillantes.

CRAYONNER. v. a. 1re conj. (pr. *krè-io-né*; rad. *crayon*). Dessiner avec un crayon. Crayonner une tête, un bras, une main, un monument. || Tracer, dessiner au crayon; esquisser, mettre le trait.

— Peint. et dess. Faire la première ébauche d'un tableau.

— Signifie aussi dessiner grossièrement, mettre seulement les premiers traits, ébaucher. Cela n'est que crayonné.

— Fam. Blasonner. Peindre mal.

— Fig. Essayer de peindre par le discours. Je vais vous crayonner le caractère de cet homme. Ce Corneille qui *crayonna* l'âme d'Auguste, de Cinna, de Pompée et de Cornélie. (Volt.)

CRAYONNEUR, EUSE. s. Celui, celle qui crayonne. Ne se dit que par dénigrement. Ce n'est pas un peintre, c'est un crayonneur.

CRAYONNEUX, EUSE. adj. Qui est de la nature du crayon. Pierre crayonneuse. Terre crayonneuse.

CRAZIE. s. f. Métrol. Monnaie de compte de Toscane. La douzième partie de la livre de France, c'est-à-dire sept centimes. || Monnaie de billon du même duché, valant cinq quatrains.

CRÉABLE. adj. des 2 g. Pouvant être créé. Êtres créables. Monde créable.

CRÉAC. s. m. Ichthyol. Nom vulgaire de l'esturgeon.

CRÉADIER. s. m. Pêch. Sorte de filet de l'espèce du traîneau, du tramail.

CRÉANCE. s. f. (du lat. *credere*, croire). Dette active; somme due. Titre qui rend une personne créancière d'une autre; qui donne une action à un créancier contre son débiteur. Cette créance est bonne, est mauvaise. Il n'y a rien à perdre sur cette créance. Il a pour trente mille francs de créances sur la place.

— *Créance chirographaire*. V. CHIROGRAPHAIRE. || *Créance hypothécaire*. Celle qui résulte d'un titre authentique, et qui emporte au profit du créancier hypothèque sur les biens de l'obligé. || *Créance personnelle*. Celle à laquelle la personne est principalement obligée. || *Créance déléguée*. Celle qu'un tiers est chargé de payer en l'acquit d'un autre. || *Créance douteuse*. Celle dont le recouvrement est incertain. || *Créance ordinaire*. Celle qui n'est point privilégiée. || *Créance privilégiée*. Celle à laquelle les lois accordent une préférence sur les créances ordinaires. || *Créance solidaire*. Celle qui appartient en commun à plusieurs personnes, dont une seule peut exiger la totalité, sous toutes garanties de recours pour les copartageants.

— Lettre qu'un banquier donne à un voyageur pour lui servir de lettre de change ou de crédit en pays étranger. Avoir des lettres de créance sur Naples, sur Hambourg.

— Diplom. *Lettre de créance* ou *lettre en créance*. Lettre ou diplôme servant aux agents diplomatiques, à quelque ordre qu'ils appartiennent, pour déterminer le genre et l'étendue des fonctions qu'ils ont à remplir en pays étranger. || Instruction secrète d'un souverain à son ministre, pour traiter avec un autre souverain. || Partie ouverte d'un mandat, qui accrédite auprès d'un souverain un ambassadeur, un chargé d'affaires destiné à faire connaître qui il est et ce qu'il vient faire.

— Foi religieuse. La sincérité de sa créance. On les vit bientôt maîtres de la *créance* des peuples. (Pasc.) Resserrer l'esprit dans la *créance* de l'Église. (Fléch.) Ce sens vieillit.

— Croyance. Il ne mérite aucune créance. Vous ne leur attribuez pas ces erreurs dans la *créance* qu'ils les soutiennent, mais dans la créance qu'ils vous nuisent. (Pasc.)

— *Donner créance*. Ajouter foi, rendre croyable. Quelle *créance* pourrais-je donner à des faits qui sont anciens? (La Bruy.) Seigneur, à vos soupçons donnez moins de *créance*. (Rac.)

— Avantage d'être cru, crédit sur l'esprit d'autrui, la confiance que les autres ont en nous. Vous avez perdu toute *créance* dans les esprits. (Pasc.) Pour donner plus de *créance* et d'autorité à la vertu. (Fléch.)

— Mar. *Mouiller en créance*. Faire porter une ancre d'affourche avec tout le câble par une chaloupe qui rapporte ensuite le bout du câble à bord du navire.

— Fauconn. *Oiseau de peu de créance*. Oiseau peu sûr qui est sujet à se perdre, à s'essorer. || Ficelle ou filière qui retient l'oiseau qui n'est pas encore bien assuré.

— Vén. *Chien de bonne créance*. Chien qui est aisé à conduire. || *Chien de créance*. Auquel on peut se fier.

— Syn. comp. CROYANCE. CRÉANCE. La *croyance* est une opinion pure et simple; la *créance* est une croyance ferme, entière et fondée.

CRÉANCÉ, ÉE part. pass. du v. Créancer. Qui est assuré, garanti.

CRÉANCER. v. a. 1re conj. S'est dit pour Assurer, garantir quelqu'un ou quelque chose. || Cautionner, promettre. || Prêter. Nul homme de la commune ne devra prêter ou créancer son argent.

— SE CRÉANCER. v. pron. S'assurer, se garantir.

CRÉANCIER, IÈRE. s. Mot corrélatif. Celui, celle à qui il est dû de l'argent, ou quelque chose qui peut être évalué à prix d'argent, ou le représenter. Celui qui peut à raison de sa créance intenter une action judiciaire. Quiconque a droit de demander quelque chose à autrui est son créancier. Créancier chirographaire, privilégié. Être poursuivi par ses créanciers. S'accommoder avec ses créanciers. Il nous a donné ses biens pour frustrer ses *créanciers*. (Pasc.)

Et bravant des sergents la timide cohorte,
Laissa les *créanciers* se morfondre à la porte. (Boil.)

— *Créancier de l'État*. Celui qui a placé tout ou partie de ses épargnes ou de sa fortune dans les fonds publics. L'Assemblée nationale place les *créanciers* de l'État sous la sauvegarde de l'honneur et de la loyauté nationale. (Ass. nat.) Chercherons-nous au travers des mutations journalières le *créancier* que nous voudrions trouver trop riche de nos prodigalités. C'est la fidélité du roi envers les *créanciers* de l'État qui nous a conduits à la liberté. (Mirabeau.)

— Fig. L'Assemblée nationale a porté la joie et l'espérance dans le cœur des habitants de la campagne, ces *créanciers* de la terre et de la nature si longtemps flétris et découragés. (Mirabeau.)

CRÉANTÉ, ÉE. part. pass. du v. Créanter.

CRÉANTER. v. a. 1re conj. S'est dit pour Consentir, expédier un acte.

CRÉAT. s. m. (pr. *kré-a*; du lat. *creare* créer, d'où l'ital. *creato*, domestique, créature). Manég. Sous-écuyer dans une école d'équitation; celui qui, dans un manége, enseigne à monter à cheval sous l'écuyer. Il est créat dans telle académie, dans tel manége, dans une école de cavalerie.

CRÉATEUR. s. m. (du lat. *creator*). Celui qui crée, qui tire du néant. Dieu est le créateur du ciel et de la terre, le souverain créateur de toutes choses. L'esprit de l'homme ne peut concevoir un effet sans cause, la créature sans le *Créateur*. (Boss.) Une multitude d'animaux, placés dans ces retraites par la main du *Créateur*, y répandent l'enchantement de la vie. (Chateaubr.)

Lorsque le *Créateur* frappe sa créature,
Est-ce à notre justice à mesurer les coups? (L. Rac.)

— Absol., dans le sens propre et rigoureux. *Le Créateur*. Dieu. Je vois partout les marques du *Créateur*. (Pasc.)

— Relig. Recevoir son Créateur. Communier, recevoir la sainte communion.

— Par extens. Celui qui a inventé une chose dans quelque genre que ce soit. Homère est regardé comme le créateur du poème épique.

CRÉATEUR, TRICE. adj. Qui crée, qui tire du néant. Le Dieu créateur. La Divinité créatrice. Génie créateur. Puissance créatrice. Sous le feu *créateur* quand l'homme s'anima. (Thomas.) Une industrie *créatrice* de jouissances y appelait les richesses de tous les climats. (Volney.)

Des habitants du ciel *créatrice* féconde,
Ainsi parla Cybèle au souverain du monde. (Del.)

CRÉATINE. s. f. Chim. Substance particulière retirée de l'extrait aqueux de la chair musculaire.

CRÉATION. s. f. (pr. *kré-a-ci-on*; du lat. *creatio*, même signif.). Action par laquelle

Dieu a créé, a tiré tous les êtres du néant. La création du monde. La création de l'homme. Ce que l'Écriture nous enseigne sur la *création* de l'univers n'est rien en comparaison de ce qu'elle dit sur la *création* de l'homme. (Boss.) Il n'est point parlé des anges dans ce que Moïse écrit de la *création* du monde. (De Sacy.)

— Fig. S'emploie pour exprimer la fondation d'une ère nouvelle. Quand la nation s'élance du néant de la servitude vers la *création* de la liberté. (Mirab.)

— Myth. rabb. Le Thalmud dit que Dieu, afin de tuer le temps, avant la création de l'univers, s'occupait à bâtir divers mondes qu'il détruisait aussitôt, jusqu'à ce que, par différents essais, il eut appris à en faire un aussi parfait que le nôtre.

— Myth. parse. *Création animale pure.* La création d'Ormuzd. || *Création animale impure.* La création d'Ahrimane.

— La création a été expliquée de bien des manières. Parmi ceux qui admettent la formation spontanée ou physique, on peut compter Moschus, qui inventa la doctrine des atomes; Bérose, qui fit naître de la mer le ciel et la terre; Thalès, suivant lequel l'eau est l'élément générateur; Diogène d'Apollonie, qui le trouve dans l'air; Héraclite, qui faisait tout sortir du feu. D'autres ont attribué la création à des êtres mythiques ou de raison. Les pythagoriciens ont donné de pures conceptions de nombres pour la matière du monde; Orphée faisait féconder le chaos, ou plutôt féconder et couver l'œuf mystique par l'amour. Les plus sages ont attribué la création à une intelligence en dehors du monde: Telo, le philosophe japonais; Sinto, qui croit le monde formé par la force divine appliquée à cinq éléments: le feu, l'eau, la terre, les métaux et le bois; Zoroastre, dont l'Ormuzd a tout créé par cette parole: Je suis, enfin Moïse, qui enseigne que le monde est l'œuvre de Dieu quant à la matière et quant à la forme; Socrate, Platon, Aristote et Zénon font ordonner le monde par Dieu.

— Iconol. La création de l'univers par l'eau est représentée sur une urne cinéraire par un dieu marin couché, tenant une longue rame, symbole de l'Océan, du sein duquel Psyché (l'âme), placée sur un char, s'élance dans les airs et se revêt d'un corps mortel.

— Se dit d'un ouvrage d'art, d'une composition littéraire. Grande création. Belle création.

— Se dit, en général, de l'univers, de l'ensemble des êtres créés. Les merveilles de la création. Dans ces incorruptibles formules des vérités mathématiques, il savoure le plus pur de la *création*. (E. Quinet.)

— Se dit encore par extension en parlant de ce que l'homme invente, établit. La création d'un mot, d'un genre en littérature, en peinture, etc. Chez Galilée, point de leçons et beaucoup de réalité; tout chez lui est vie, découverte, *création*. (E. Quinet.)

— Absol. signifie La création du monde. Moïse est l'historien de la création.

— Action de fonder quelque institution, d'établir de nouveaux emplois, de nouvelles fonctions, de constituer de nouvelles rentes. La création d'un titre, d'un emploi, d'une fonction, d'une rente, d'une pension. La création d'un corps de cavalerie. Les sénateurs consentirent à la *création* de trois nouveaux magistrats. (Boss.)

CRÉATURE. s. f. (du lat. *creatura*, fait de *creare*, créer, elire, choisir). Tout être spirituel ou matériel. Les créatures animées, inanimées. La puissance de Dieu éclate dans les plus faibles créatures. L'homme est la plus excellente *créature* et en même temps la plus misérable. (Pasc.) La conservation des *créatures* est une création continue. (Maleb.) Au cinquième jour, Dieu passa des *créatures* insensibles à celles qui étaient vivantes et animées. (Le Maistre de Sacy.)

— Se dit aussi par mépris, ironie ou pitié. Vile créature. Etrange, sotte créature. Je n'ai point de termes pour qualifier une si extravagante *créature*. (Pasc.)

— Fig. et fam. Ce mot se prend en mauvaise part lorsqu'on l'applique à une femme; il est synonyme de Fille de mauvaise vie, de femme débauchée. Impudente, effrontée créature.

Ce n'est pas pour dîner avec des *créatures*,
Qui viennent comme vous chercher des aventures.
(Regnard.)

— Fig. Personne qui tient sa fortune ou son [illegible] était encore nouveau du temps d'Henri Estienne. C'est la créature du ministre. Il s'est fait beaucoup de créatures. Votre prévoyance est trompée dans vos amis, dans vos *créatures*, et plus encore, dans vos héritiers et dans vos enfants. (Boss.) Puisque vous le voulez, soyez ma *créature*. (Corn.)

— D'un homme dévoué à quelqu'un, on dit ordinairement, *c'est sa créature*.

— Affair. ecclés. Se dit particulièrement des cardinaux, pour exprimer qu'ils sont de la création de tel ou tel pape. Les créatures de tel et tel pape étaient en minorité dans le conclave.

— Se dit plus ordinairement et dans un sens favorable, des femmes et des enfants. Cette locution fut introduite dans les conversations, dans les années qui précédèrent la révolution. Cet enfant est une jolie créature. Voilà une fort belle créature.

— Fam. Cet homme est la meilleure créature du monde.

CRÉBÈBE. s. m. Bot. Arbre de Java; son fruit est de la forme du poivre long.

CRÉBILLON (Prosper-Jolyot de). Poète dramatique, né à Dijon en 1674, mourut à Paris en 1762. || (Claude-Prosper-Jolyot de). Fils du précédent, né à Paris en 1707, y mourut en 1777. Ses ouvrages licencieux lui mériteraient à bon droit le nom de Pétrone de la France.

CRÉBRICOSTÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *creber*, serré; *costa*, côte). Conchyl. Se dit d'une coquille qui est marquée d'élévations longitudinales ou de côtes très-rapprochées les unes des autres.

CRÉBRISULCE. adj. des 2 g. (ét. lat., *creber*, serré; *sulcus*, sillon). Zool. et bot. Qui offre des sillons très-rapprochés.

— Conchyl. Qui est marqué de sillons transversaux très-rapprochés.

CRÉCELLE. s. f. (pr. *kré-cè-le*; du gr. κρέκελος, bruit désagréable; ou du lat. *crepitaculum*, crécelle; ou par contract. de *crécerelle*, à cause de la ressemblance du bruit que fait cet instrument avec le cri aigu de l'oiseau nommé crecerelle). Moulinet de bois dont on tire un son aigre et bruyant en l'agitant fortement avec la main, et dont on se sert au lieu de cloche le jeudi et le vendredi de la semaine sainte. Sonner la crécelle. Les baladins, dans les foires, quelques marchands ambulants en font un fréquent usage. Prénons du jeudi saint la bruyante *crécelle*. (Boil.)

— Jouet d'enfant.

— Instrument dont se servaient les lépreux au moyen âge, pour avertir de leur approche.

CRÉCERELLE ou **CRESSERELLE.** s. f. (du gr. κρέκω, rendre un son aigu, désagréable; onomatopée; ou du lat. *crecarella*). Ornith. Espèce d'oiseau de proie, à voix très-aiguë, diurne, qui fait ordinairement son nid dans les vieilles murailles, et vit de petits oiseaux.

CRÈCHE. s. f. (du celt. *krippe*, peigne, puis râtelier, à cause de sa ressemblance avec un peigne, puis *crèche*, qui se place sous le râtelier; de l'ital. *greppia*). Écon. rur. La mangeoire des brebis et autres animaux domestiques dans une étable, sorte de petite auge placée en dessous du râtelier dans les bergeries. La crèche des chevaux, des mulets et des vaches.

— Absol. *La crèche. la sainte crèche.* La crèche où Jésus-Christ fut mis au moment de sa naissance, dans l'étable de Bethléhem.

— Mar. Établi sur lequel sont fixés, dans une corderie, tous les peignes qui servent à préparer le chanvre.

— Techn. Maçonnerie ordinairement comprise entre deux files de palplanches, et descendue plus profondément que le surplus de la fondation, pour préserver un ouvrage hydraulique des filtrations de l'eau.

CRÉCHET. s. m. Ornith. Nom vulgaire du motteux.

CRÉCISE. s. f. Techn. Instrument de nouvelle invention, employé pour la construction des pierres factices et des fourneaux.

CRÉCOPIDES. s. m. pl. Abolisseurs de dettes.

CRÉCY. s. f. Bot. Variété de carotte très-estimée, ainsi appelée du nom du lieu où elle croît en abondance. Potage à la crécy ou potage crécy. Purée à la crécy. || *Riz à la crécy.* Essence de légumes. || On dit aussi, Une crécy. pour Une soupe, une purée à la crécy. Omiss. des dictionn.

CRÉCY. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Meaux (Seine-et-Marne); 1,700 hab.

CRÉCY-SUR-SEINE. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Laon (Aisne); 2,500 hab.

CRÉCY-EN-PONTHIEU ou **CRESSY.** Géogr. Ch.-l. de cant., arr. d'Abbeville (Somme); 400 hab. Célèbre par la bataille qu'y perdit Philippe de Valois contre les Anglais en 1346.

CREDAYOUGAM. Myth. ind. Age d'innocence ou premier âge du monde; répond à l'âge d'or des anciens.

CRÉDENCE. s. f. (pr. *kré-dan-ce*; de l'allem. *kredentz*, buffet, dont les Italiens ont fait égal. *credenza*, buffet pour mettre l'argenterie). Petite table au côté de l'autel ou support de marbre et de métal fixé au mur près [illegible] à la messe ou à quelque cérémonie ecclésiastique.

— Se disait autrefois de l'endroit où l'on tient les provisions de bouche dans certains établissements publics, tels que colléges, séminaires, etc. Aller à la crédence. V. BUFFET. OFFICE.

— Anc. cout. de Norm. *Témoins de crédence*, qui déposent qu'ils croient qu'une chose est ou n'est pas, d'après les lumières de leur jugement, sans connaître la cause autrement que par ouï-dire.

CRÉDENCIER. s. m. Celui qui, dans un établissement public, ou dans une grande maison, était chargé de la garde et de la distribution des provisions de bouche. || Se disait aussi pour Sommelier, celui qui avait soin du buffet, de la crédence.

CRÉDIBILITÉ. s. f. (du lat. *credere*, croire). Philos. Qualité par laquelle une chose est rendue croyable ou digne d'être crue; raisons ou motifs qui déterminent la croyance.

— Théol. et mor. Se dit principalement des motifs qui servent de fondement à la foi chrétienne. On admet divers *degrés de crédibilité*.

CRÉDIT. s. m. (pr. *kré-di*; du lat. *creditum*, fait de *credere*, confier, livrer). Comm. Réputation de solvabilité, de bon et sûr paiement; opinion favorable de probité ou de fortune qui fait que l'on trouve facilement à emprunter. Bon crédit. Il a tant fait qu'il a ruiné son crédit. Cette affaire l'a ruiné de crédit. Le *crédit* est l'âme du commerce, et seul vivifie l'industrie. (Say.) Le *crédit* est comme les plantes qui aiment la lumière et qui ne fleurissent qu'au grand soleil: l'obscurité le fait pâlir, et les ténèbres le tuent. (De Lévis.) Le *crédit* est d'une nature délicate et mobile; comme le baromètre, il descend dans les temps d'orage. (Le Censeur.)

— Financ. *Crédit public.* Degré de confiance qu'on a dans un gouvernement sous le point de vue du placement des fonds. La supériorité de puissance que le *crédit* procure aux nations qui savent s'en servir est comparable à celle que l'usage des armes à feu donne aux Européens sur les sauvages. (De Lévis.)

— Fin. publ. *Crédit supplémentaire, extraordinaire.* Dans le langage parlementaire, Acte par lequel le ministère demande aux Chambres les fonds nécessaires pour faire face à une dépense qui n'a pas été prévue, ou qui, lors du vote du budget annuel, n'a pas été assez largement dotée.

— Fig. et fam. *A crédit.* Signifie Inutilement, en vain, sans profit. Vous vous donnez de la peine à crédit. Vous vous tuez à crédit. Je ne suis point d'humeur à aimer à *crédit* et à faire tous les frais. (Mol.) || Signifie également, Sans preuve, sans fondement. Presque toutes les opinions que nous avons, nous ne les avons que par autorité; nous croyons, jugeons, agissons, vivons et mourons à *crédit*. (Charr.)

— Prov. *Donner crédit sur soi.* Se reconnaître débiteur envers quelqu'un. || *Accuser à crédit.* Sans preuve.

— *Faire crédit, donner à crédit.* Vendre, livrer des marchandises, des denrées, sans en exiger sur l'heure le paiement; se contenter d'une promesse de paiement à une époque déterminée. La Joubert me faisait *crédit*: les avances étaient petites, et quand j'avais emporté mon livre, je ne songeais plus à rien. (J.-J. Rouss.)

— *Prendre des marchandises à crédit.* Acheter sans être obligé de payer de suite. || Prov. *Acheter à crédit, c'est payer deux fois.*

— Ce mot s'emploie en parlant des effets de commerce qui ont plus ou moins de cours sur la place parmi les négociants.

— Délai pour le paiement. Il a un mois de crédit.

— Fig. Autorité, pouvoir, considération, influence sur les hommes en place, faveur dont on jouit auprès de quelqu'un. Se servir, user de son crédit. Son crédit peut beaucoup. Il a perdu son crédit. Se mettre en crédit. Par le *crédit* qu'ils ont dans le monde, ils peuvent calomnier sans craindre la justice des hommes. (Pasc.) Sa fortune lui donne du rang, du *crédit*, de l'autorité. (La Bruy.) Le *crédit* de la reine leur obtint ce bonheur singulier. (Boss.)

— Droit comm. Contrat de change, nominatif ou au porteur, qui donne le droit de se faire remettre, au nom du mandant souscripteur de la lettre de crédit, les fonds dont on peut avoir besoin.

— Diplom. *Lettres de crédit.* V. LETTRES DE CRÉANCE.

— Tenue de livres. *Crédit* signifie, par opposition à *débit*, la partie d'un compte où l'on écrit ce qui est dû à quelqu'un ou ce qu'on a reçu de quelqu'un. Porter un article, une somme au crédit d'un compte, au côté du crédit. Tout compte courant est tenu par débit et crédit.

— Ce qui est dû aux personnes auxquelles un négociant a ouvert un compte sur son grand livre. || Note de ce qu'un marchand doit faire entrer à son profit dans la balance d'un compte. || Tous les articles qui doivent être portés en recette sur un compte.

— *Prêter son crédit.* Prêter son nom, s'engager par sa signature, fournir son obligation pour emprunter une somme qui doit profiter à un autre. || *Ouvrir un crédit à quelqu'un, lui faire un crédit.* L'autoriser à prendre à une caisse tout l'argent dont il aura besoin, ou seulement telle somme déterminée dans cer[illegible] ouvert un crédit illimité. On dit dans le même sens, *Avoir un crédit ouvert chez un banquier; sur le trésor public.* || *Donner crédit à quelqu'un.* Le créditer.

— Fam. *Faire crédit d'une chose.* En dispenser. Je fais *crédit* à mon fils de cette reconnaissance. (Mme de Sév.)

— Fig. Se dit des êtres moraux. Les vertus y trouvaient plus de *crédit* que la fortune. (Fléch.) Les oracles des grands ont toujours un grand *crédit* sur le peuple. (J.-J. Rouss.)

— Mettre une opinion, une nouvelle en crédit; comme l'on dit en parlant des choses, Mettre une invention, une mode en crédit.

— *Crédit personnel*, etc. Crédit fondé sur l'opinion que l'on a des qualités de celui qui emprunte. || *Crédit réel.* Celui qui est fondé sur des sûretés, des meubles, de l'argent, des immeubles, des valeurs. || *Crédit particulier.* Celui dont jouit un simple particulier. || *Crédit général.* Le résultat de la masse de tous les crédits particuliers. || *Crédit public.* Crédit de l'État.

— *Avoir du crédit sur l'esprit de quelqu'un.* Pour dire, Avoir de l'empire sur son esprit.

— Prov. et pop. *Crédit est mort.* On ne veut plus prêter, il faut payer comptant.

— Fam. *Faire crédit de la main à la bourse, depuis la main jusqu'à la bourse.* Ne point faire de crédit, ne vendre qu'argent comptant.

— Anc. fin. *Caisse de crédit.* Établissement fondé à Paris en 1719, dans lequel les marchands forains qui amenaient des vins et autres boissons dans la capitale, pouvaient trouver des fonds jusqu'à concurrence de la moitié de la valeur de leurs marchandises.

— Anc. prat. Sorte d'affirmation faite par le défendeur après que le demandeur avait de son côté affirmé sa demande.

— Banq. *Donner crédit en banque.* Faire enregistrer le transport mutuel des sommes qu'on a en banque. || *Avoir crédit en banque.* Être inscrit comme créancier sur les livres d'une banque.

— Cout. féod. *Droit de crédit.* Droit féodal qui accordait au seigneur la faculté de prendre à crédit tout ce qui pouvait se trouver à sa convenance.

— Jurispr. *Ouverture de crédit.* Droit de se faire fournir des fonds ou effets négociables.

— Iconol. Le Crédit est le fruit d'une bonne conduite; on le représente dans l'âge viril, il est vêtu d'une longue robe et porte au cou une chaîne d'or, signe de distinction. A ses pieds est un griffon, animal emblématique qui chez les anciens était l'hiéroglyphe de la garde des trésors.

— Syn. comp. CRÉDIT. FAVEUR. La *faveur* prend sa source dans la bienveillance. Le *crédit* tient à l'ascendant, à la confiance.

CRÉDITÉ, ÉE. part. pass. du v. Créditer Qui a un crédit ouvert.

— *Être crédité sur une ville.* Avoir des lettres de crédit sur cette ville. Je suis crédité sur Marseille.

CRÉDITER. v. a. 1re conj. (rad. *crédit*). Comm. et ten. de livr. Écrire sur le journal et sur le grand-livre ce que l'on doit à quelqu'un ou ce que l'on a reçu de quelqu'un. Porter un article au crédit d'un compte. Je vous ai crédité des mille francs que vous m'avez prêtés, que vous m'avez remboursés.

— SE CRÉDITER. v. pron. Se faire valoir; mériter la confiance par une conduite irréprochable. Dans un négoce, mériter le crédit par sa loyauté, sa ponctualité.

CRÉDITEUR. s. m. Comm. Celui qui a des sommes portées à son crédit sur les livres d'un négociant.

— En termes de négoce, l'opposé du mot *débiteur*, créancier. || Entre *créancier* et *créditeur*, il y a cette distinction qui a lieu entre *crédit* et *créance*. *Créance, créancier* est en rapport direct avec l'action en justice contre le débiteur. *Crédit, créditeur*, s'emploie particulièrement pour désigner la balance du commerce, par opposition à *débit, débiteur*.

— adj. Fin. *Le compte créditeur.* Le compte porté au crédit.

CREDO. s. m. (pr. *kré-do*). Le symbole des apôtres; profession de foi composée de douze articles qu'on dit ou chante à la messe après l'Évangile, et dont le premier mot en latin est *credo*, je crois. On en attribue la rédaction aux apôtres; la doctrine vient d'eux incontestablement, mais on n'a dû penser à formuler la croyance que lorsqu'elle a été attaquée. Quoiqu'il en soit, le *Credo* que l'on chante à la messe a été dressé à Nicée en 325, augmenté à Constantinople en 381. L'Église romaine ne commença à chanter le *Credo* à la messe que sous le pape Benoît VIII, en 1014; auparavant on se contentait de le lire.

CRÉDULE. adj. des 2 g. (du lat. *credulus*; fait de *credere*, croire). Qui croit trop facilement. Homme crédule. Esprit crédule. Le malheur est *crédule*. (Mab.) Et toi, *crédule* amant que charme l'apparence. (Corn.) Trop *crédules* esprits que sa flamme a trompés. (Rac.) Les opinions que le peuple reçoit par une simplicité *crédule*. (Pasc.) Mais ne flattez-vous point un *crédule* transport? (Gresset.) L'homme *crédule* ne peut mieux se comparer qu'à un individu qui fermerait les yeux et se boucherait les oreilles pour ne plus voir et ne plus entendre que par les yeux et les oreilles d'un autre. (St-Prosp.)

— On dit aussi substantiv. *C'est un crédule*, pour: C'est un homme crédule.

— Syn. comp. CRÉDULE. CROYANT. Le *croyant* n'adopte une opinion qu'après en avoir pesé les preuves; le *crédule* reçoit ses opinions toutes faites.

CRÉDULEMENT. adv. D'une manière crédule, avec crédulité. Sans parvenir à la fin qu'on s'était *crédulement* proposé. (Prévost.)

CRÉDULITÉ. s. f. Facilité à croire sur un fondement très-léger. Grande crédulité. Sotte crédulité. Une sainte *crédulité* le prévient toujours en faveur de ses pères. (Mass.) Il y a dans le cœur humain un fonds inépuisable de *crédulité* et de superstition. (Grimm.) La *crédulité* est une mère que sa propre fécondité étouffe. (Oxenst.) La *crédulité* marche sans hésitation à sa perte, et court tête baissée dans le précipice. (St-Prosp.)

CRÉE. s. f. Se disait pour Craie.

— Comm. Sorte de toile de Bretagne.

CREEK. s. m. Géogr. Nom que l'on donne aux petits courants d'eau dans l'Amérique du Nord.

CRÉÉ, ÉE. part. pass. du v. Créer. S'empl. adjectiv. Un être créé. Une institution créée. Un emploi créé. Une rente créée. Un art créé. Cette place fut créée pour le récompenser. Il fut créé premier consul. Quand l'univers créé s'échappa de ses mains. (C. Delav.) Mais pourquoi la douleur a-t-elle été *créée?* Pourquoi le mal a-t-il été introduit dans un monde dont l'auteur est l'être infini, excellent et parfait? (V. Bargemont.)

— S'empl. aussi substantiv., mais seulement au masculin. Le créé doit rester dans la dépendance de son createur.

CRÉER. v. a. 1re conj. (pr. *kré-é;* du lat. *creare*). *Je crée, tu crees; nous créons, ils créent. Je créais; nous créions*, etc. *Je créai*, etc.; *nous creâmes*, etc. *Je creerai, tu creeras, il créera; nous créerons, vous creerez, ils créeront. Je creerais, tu creerais, il creerait, nous creerions, vous creeriez, ils creeraient. Crée, créons, creez. Que je crée, que tu crées, qu'il cree, que nous créions, que vous creiez, qu'ils creent. Que je creasse*, etc.; *que nous creassions*, etc. *Créant, cree, creée.* Tirer du néant, faire de rien quelque chose, donner l'être. Dieu a créé le ciel et la terre, et l'homme a son image. Si la nature est matière, elle ne peut avoir *cree* mon esprit. (La Bruy.) Dieu fait ces dons à certaines âmes qu'il a *créées* pour être maitresses des autres. (Fléch.) Etre, *créer*, mots magnifiques qui n'appartiennent qu'à Dieu, mais qu'il nous permet d'usurper. (Michelet.)

Toi seul l'as dévasté ce continent désert
Que tu semblais *créer* quand tu l'as découvert.
(C. Delavigne.)

— Établir, organiser une chose qui demande quelques efforts. Créer une vaste administration, une législation nouvelle, une marine, une armée.

— Se dit des choses dans le sens de Produire, faire naitre, susciter. L'ordre de choses que cette révolution venait de créer,

— Hist. nat. *Creer un genre, une espèce.* Etablir un nouveau genre, une nouvelle espèce, pour y ranger des êtres n'appartenant à aucune classification connue.

— Se dit en parlant des choses auparavant inconnues que les hommes imaginent, inventent. Les poètes ont *créé* les dieux. Il a *créé* son art. Homère a créé l'épopée. Créer une science, un système. Celui-là semble *créer* les pensées d'autrui. (La Bruy.)

— Fonder, instituer, élire, nommer à une place, à une dignité. On créa dix magistrats sous le nom de décemvirs. Créer un établissement. Créer des pairs, des magistrats, des charges.

— *Créer un rôle.* Se dit, en termes de coulisses, de celui qui est le premier à jouer un rôle.

— *Creer une rente, une pension, des actions, un papier monnaie ou d'État.* Constituer cette rente, cette pension, ces actions. Créer des rentes sur l'Etat, des pensions sur la cassette, des actions dans une compagnie.

— Contracter une dette. Créer des dettes.

— Hist. ecclés. *Créer une pension sur un bénéfice.* Se disait jadis lorsque le pape octroyait l'établissement d'une pension sur un évêché, une abbaye.

— SE CREER. v. pron. Créer à soi; se faire, se susciter, etc. Se créer des ressources. Se créer des chimères, des besoins, des difficultés, des embarras.

CREIL. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Senlis (Oise); 1,900 hab.

CRÉIUS. Myth. Fils du Ciel et de la Terre, épousa Eurybie, fille de la Terre et de la Mer.

CRÉMAILLÈRE. s. f. (pr. *kré-ma-iè-re;* du gr. κρεμάω, je suspends). Ustensile de ménage, ordinairement de fer, qu'on scelle au fond des cheminées de cuisine, à deux mètres environ de hauteur, et qui, muni de crans obliques, recourbé en crochet à son extrémité inférieure, sert à pendre, abaisser, relever, accrocher, audessus du feu les chaudrons, les marmites dans lesquelles on veut faire cuire ou chauffer quelque chose. Petite crémaillère. Grosse crémaillère. Hausser, baisser la crémaillère.

— Pièce de bois, garnie de crans, qui sert à baisser ou élever un pupitre de musique.

— Art milit. *Ouvrage à crémaillère.* Ligne défensive de circonvallation tracée en forme de dents de scie, propres à donner des feux obliques et des feux croisés.

— Ébénist. Tringle de bois dentelée sur champ, pour recevoir les tablettes d'une bibliothèque. || Montants en bois garnis de crans, recouverts en cuivre, qui servent de support au pupitre connu sous le nom de *table à la tronchin.*

— Horlog. Pièce d'une montre ou pendule à répétition que l'on pousse avec le poussoir ou que l'on tire avec un cordon, lorsqu'on veut qu'elle sonne ou répète. || Râteau d'horloger.

— Jardin. Ustensile de jardinage qui sert à tenir soulevés les châssis et les cloches.

— Lamp. Pièce à dents, en fer ou en cuivre, pour élever ou baisser la mèche d'une lampe.

— Mar. Adents pratiqués dans deux pièces de bois composant une vergue d'assemblage. || Instrument servant à rider les haubans.

— Meuner. Petite pièce de bois taillée en gradins que l'on place entre les meules d'un moulin, lorsqu'on rabat ou lève la meule courante.

— Techn. Barre dentée, ondée ou crénelée sur sa longueur, destinée à se mouvoir par l'engrenage d'un pignon ou d'une roue dentée, de manière qu'elle transforme un mouvement de rotation donné en mouvement rectiligne ou de translation. || Pièces de bois ou de métal munies de crans, qui servent d'arrêt pour appuyer le bout d'un étai ou l'écarter à volonté; pour supporter le dossier d'un lit de repos, d'une chaise, d'un fauteuil, etc.

— Zool. Nom vulgaire de la cuscute.

— Prov. et fam. *Pendre la crémaillère.* Faire un premier repas, traiter une première fois, pour établir un ménage ou célébrer son installation dans un nouveau logement. || *Aller pendre la crémaillère chez quelqu'un.* Se rendre à un repas de ce genre.

CRÉMAILLON. s. m. (pr. *kré-ma-ion*). Petite crémaillère qui s'accroche à une plus grande.

CRÉMAÏOLE. s. f. Sorte de bonnet antique.

CRÉMANION. s. m. (du gr. κρεμάννυμι, soutenir). Bot. Genre de la famille des mélastomacées, tribu des miconiées; renfermant des arbrisseaux ou arbustes de l'Amérique tropicale, à fleurs blanches auxquelles succèdent des baies bleuâtres.

CRÉMANT. adj. m. Œnologie. Se dit d'une espèce de vin de Champagne qui se couvre d'une mousse blanche, légère et peu abondante, fort estimée des amateurs. Le Champagne crémant.

CRÉMASON. s. f. Médec. Aigreurs d'estomac. Vieux et inus.

CREMASTER. adj. et s. m. (du gr. κρεμαστήρ, ce qui suspend; fait de κρεμάω, je suspends). Anat. Qui accompagne le cordon spermatique. On écrit aussi *Crémastère.* Muscles crémastères.

CRÉMASTRE. s. m. (du gr. κρεμάστρα, pédoncule en botan.) Bot. Genre de la famille des orchidées, tribu des vandées, établi pour une petite plante herbacée, vivace, du Népaul. || CREMASTRES. s. m. pl. (du gr. κρεμαστήρ, qui suspend). Entom. Crochets voisins de l'anus dans certaines chrysalides, qui leur permettent de se suspendre aux corps solides.

CRÉMASTOCHÉILE. s. m. (pr. *kré-mas-to-ché-ile;* ét. gr., κρεμαστός, qui pend; χεῖλος, lèvre). Entom. Genre d'insectes coléoptères, famille des lamellicornes, de couleurs généralement sombres.

CRÉMASTOCHILIDES. adj. et s. f. pl. Entom. Tribus principales de coléoptères pentamères du genre crémastochéile.

CREMATIEN. adj. et s. m. Antiq. gr. Air de flûte chez les Grecs.

CRÉMATION. s. f. (pr. *kré-ma-ci-on;* du lat. *cremare*, brûler). Action de brûler les corps des défunts. Opposé à *inhumation*, action d'enterrer.

CREMBALE. s. f. (en gr. κρέμβαλον). Antiq. gr. Espèce de castagnettes en usage chez les anciens.

CRÈME. s. f. L'une des trois substances principales qui composent le lait, matière d'un blanc jaunâtre, épaisse et onctueuse, d'une odeur et d'une saveur douce et agréable, qui se sépare du lait par le repos et occupe sa surface. C'est avec de la crème battue dans un vase qu'on fait le beurre. Cette vache a bien de la crème, fait bien de la crème, etc.

— Pharm. Certaines préparations émulsives pectorales, ayant plus de consistance que le looch ordinaire.

— Art culin. Sorte de mets délicat, fait ordinairement de lait et d'œufs, auquel on joint quelquefois du café, du chocolat, et qui a la consistance de la crème de lait. Un plat de crème. Crème à la fleur d'oranger, à la vanille. Crème frite. Crème brûlée. Tarte à la crème.

— *Crème de riz.* Espèce de bouillie faite avec de la farine de riz, qu'on administre souvent dans les convalescences. || *Crème fouettée.* Celle qui à force d'être battue se change en écume. On la fait élever en mousse en la fouettant avec de petits osiers.

— Fig. *Crème fouettée.* Discours, écrit dont le style est brillant, mais dont le fonds est vide. || Mets apparent, sans substance. Ce qui paraît quelque chose et qui n'est rien au fond.

— Se dit aussi de certaines liqueurs fines, extraits précieux des meilleurs fruits. C'est un terme hyperbolique donné par les liquoristes le moelleux, l'heureuse combinaison des ingrédients, etc. Crème de menthe, de moka. Crème des îles, des Barbades.

— Chim. *Crème de chaux.* Pellicule blanche, saline, de carbonate de chaux, qui, lorsqu'on éteint la chaux vive, se forme à la surface de l'eau de chaux, par son contact avec l'air atmosphérique dont elle absorbe l'acide carbonique. || *Crème de tartre.* Mélange de tartrate de chaux, de matière colorante, de lie et d'autres corps étrangers, qui constitue la croûte cristalline appelée tartre, qui se dépose au fond et sur les parois des tonneaux quand le vin acidulé a fermenté. || *Crème de soufre.* V. LAIT DE SOUFRE.

— Fig. et fam. Ce qu'il y a de meilleur, de plus estimable dans une chose ou parmi plusieurs choses de même espèce. Le meilleur d'une chose, d'un ouvrage d'esprit, d'une affaire d'intérêt. Il a pris toute la crème de cette affaire. Il a extrait toute la crème de cet auteur.

— Se dit aussi en parlant des personnes. Cette famille est la crème des honnêtes gens.

— Anc. cout. V. CHRÊME.

CRÉMÉ, ÉE. part. pass. du v. Crémer. S'empl. adjectiv.

CRÉMENT. s. m. (pr. *kré-man;* du lat. *crementum*, fait de *crescere*, croître). Gramm. Ne se dit que des langues anciennes. Augmentation d'une ou de plusieurs syllabes qui survient à un mot considéré comme radical, lorsqu'on forme certains temps d'un verbe, ou les cas d'un nom, dans les langues qui ont des cas. Le crément tombe toujours sur les syllabes qui précèdent immédiatement la désinence. En grec, τιτᾶνος, fait de τιτάν, donne un crément au génitif, parce qu'il y a une syllabe de plus; dans *sermonibus*, de *sermo*, il y a deux créments.

— Gramm. ar. *Les quatre créments.* Se dit des quatre lettres *élif, te, ya* et *noun*, qui, dans toutes les personnes de l'aoriste, se placent avant les radicales.

— Anc. législ. Accroissement de terrain qui se forme dans les rivières ou sur les rivages.

CRÉMER. v. n. 1re conj. Se dit du lait quand il se couvre de crème. En été le lait crème plus vite qu'en hiver.

— SE CREMER. v. pron. Se former en crème.

CRÈMER. s. m. (pr. *kré-mè-re*). Maladie des cheveux qui saignent, qu'on dit être endémique en Hongrie. Sorte de *plica* polonaise, produite par des excès de boissons et d'aliments.

CRÈMERIE. s. f. Établissement où l'on vend de la crème, du lait, du fromage et des œufs.

CRÉMEUX, EUSE. adj. Se dit d'une substance qui contient de la crème. Lait crémeux. V. CRÉMANT.

CRÉMIER, ÈRE. s. Comm. Celui, celle qui vend de la crème, des œufs et du laitage en général. Crémier glacier. Crémier fruitier. Le *cremier*-glacier est le cuisinier du dernier service de la table ou dessert. (Pelouze.)

CRÉMIEUX. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de la Tour-du-Pin (Isère); 2,400 hab.

CRÉMILLÉE. s. f. Techn. L'une des gardes d'une serrure.

CRÉMIOLE. s. f. Anc. cout. Certain bonnet à l'usage des hommes.

CRÉMITIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., κρεμάω, je suspends). Qui suspend la faim. La sobriété crémitique des Espagnols.

CREMNOBATE. s. m. (pr. *krèmm-no-ba-te;* ét. gr., κρεμάω, je suspends; βαίνω, je monte). Ant. gr. Danseur de corde.

CREMNOMÈTRE. s. m. (ét. gr., κρεμάω, je tiens en suspens; μέτρον, mesure). Phys. Instrument propre à peser les résidus des filtres, et en général à évaluer la quantité d'un précipité.

CREMNOMÉTRIE. s. f. Phys. Art d'évaluer la quantité d'un précipité.

CREMNOMÉTRIQUE. adj. des 2 g. Phys. Qui a rapport au cremnomètre, à la cremnométrie.

CREMNONCOSE. s. f. (pr. *krèmm-non-kô-ze;* ét. gr., κρημνός, lèvre d'une plaie; ὄγκος, tumeur). Chir. Tumeur aux grandes lèvres de la vulve.

CRÉMOCARPE. s. m. (ét. gr., κρεμάω, je suspends; καρπός, fruit). Bot. Fruit divisible en deux coques qui restent suspendues quelque temps, par leur sommet, à un axe central grêle, et que l'on trouve dans les ombellifères exclusivement.

CRÉMOCÉPHALE. s. m. (ét. gr., κρεμαστός, suspendu; κεφαλή, tête). Bot. Genre de la famille des synanthérées, de l'Inde orientale, des îles de l'Afrique australe, et cultivé dans les jardins d'Europe.

CRÉMOLOBE. s. m. (ét. gr., κρεμαστός, suspendu; λοβός, gousse). Bot. Genre de plantes crucifères du Pérou, de la tribu des thlaspidées.

CRÉMONAIS, AISE. adj. et s. Géogr. Habitant de Crémone. || Qui appartient à Crémone ou à ses habitants. || LE CRÉMONAIS. Ancienne province de l'Italie, située entre le Parmesan, le Mantouan, le Bressan, le Lodésan et le Crémase.

CRÉMONE. Géogr. Ville du royaume Lombardo-vénitien, chef-lieu de la province de ce 56 kil. de Milan; 24,000 hab.

— Province du royaume Lombardo-vénitien entre celles de Brescia, de Lodi, de Mantoue et le Pô. Superficie, 224 kil. carrés; 205,000 h.

— s. m. Mus. Violon fabriqué à Crémone. Un crémone.

— Toil. Sorte de fichu croisé.

— Serrur. Espèce d'espagnolette nouvellement inventée pour la fermeture des croisées.

CRÉMOSPERME. adj. des 2 g. (ét. gr., κρεμάω, je suspends; σπέρμα, semence). Bot. Dont la graine est attachée au placenta par le sommet ou par la partie moyenne.

CRÉNAGE. s. m. Fond. en caract. Action de créner.

CRÉNAMON. s. m. Bot. Bot. Genre de plantes de la famille des chicoracées.

CRENATE. s. m. Chim. Sel produit de la combinaison de l'acide crénique avec une base.

CRÉNATULE. s. f. (ét. lat., *crena*, crènure; *tulo*, je porte). Conchyl. Genre de coquilles bivalves qui habitent les mers des pays chauds, et principalement la mer Rouge, où elles vivent dans les éponges, à la manière des vulselles. Ce genre n'a point encore été trouvé à l'état fossile.

CRÉNÉ, ÉE. part. du v. Créner. S'empl. adjectiv. Lettre longue crénée.

CRÉNÉ, ÉE. adj. Bot. Se dit des parties dont le bord a des dents arrondies sans aucune pointe manifeste.

CRÉNEAU. s. m. (du lat. *crena*, entaille, cran, fente). Entaillure, pièces de maçonnerie et vides égaux coupés par intervalles, en forme de dents, au sommet des anciens murs de ville ou de château. Louis XII, dont l'histoire a vanté la mansuétude, fit pendre aux *créneaux* de Peschiera le gouverneur et son fils, qui s'étaient noblement et vaillamment défendus contre l'armée française. (Bard.)

— Archit. Maçonnerie dentelée qui couronnait les murailles des châteaux forts. Les créneaux étaient la partie pleine des remparts et non l'échancrure de la muraille.

— Fortif. Ouverture percée dans les murailles des places fortes, des avancées, et de tout obstacle maçonné qu'on veut mettre en état de défense, dans le but de tirer sur l'ennemi sans s'exposer à ses coups.

— Mar. Tuyau de bois ou de plomb servant au passage des ordures provenant des bouteilles et de la poulaine.

— Art milit. Intervalle que les pelotons laissent entre eux dans l'ordre de bataille, et où se placent les chefs de pelotons.

— Techn. Ouverture aux fourneaux des potiers.

— Iconol. Cybèle est représentée portant sur sa tête une couronne de créneaux.

CRÉNÉE. s. f. Imprim. Lettre crénée. Il y a beaucoup de crénées dans ce caractère.

CRÉNÉE. (du gr. κρήνη, fontaine). Myth. Naïade ou nymphe des fontaines.

CRÉNÉE. s. f. Bot. Genre de la famille des lythracées, tribu des eulythrées, renfermant des plantes à fleurs blanches, des eaux saumâtres de la Guiane, autour de Cayenne.

CRENEL. s. m. Ornith. Oiseau du lac de Genève.

CRÉNELAGE. s. m. Métrol. Cordon fait sur ou dans l'épaisseur d'une pièce de monnaie.

CRÉNELÉ, ÉE. part. pass. du v. Créneler. Bot. S'empl. adjectiv. Qui présente des crénelures.

— Blas. Qui a des créneaux. Pal, chef crénelé. Croix crénelée. Se dit des pièces qui ont des créneaux sur l'un des bords.

— *Châteaux crénelés.* Ceux dont les défenses s'entrecoupaient de créneaux.

CRÉNELÉE. s. f. Ichthyol. Espèce de persègue, poisson du genre des perches.

CRÉNELER. v. a. 1re conj. Fortif. Faire des créneaux, façonner en forme de créneaux. Créneler une muraille.

— Métrol. Faire un cordon sur ou dans l'épaisseur d'une pièce de monnaie.

— Techn. Denteler, faire des dents, des entaillures à une roue de montre, de moulin, etc.

— SE CRÉNELER. v. pron. Être crénelé.

CRÉNELURE. s. f. Techn. Dentelure faite en forme de créneaux; découpures en dents arrondies.

— Bot. Se dit des petites dents obtuses, droites, perpendiculaires ou arrondies, séparées par des angles rentrants, formant une espèce de découpure au bord de la partie sur laquelle on les observe.

— Chir. Forme particulière des instruments de chirurgie destinés à assurer la voie des instruments tranchants, lorsque l'on incise du dedans en dehors, ou sur des parties situées à une certaine profondeur.

— Anat. *Crénelures.* Points de suture sur les bords des os qui forment la voûte du crâne, et destinés à l'articulation de ces os entre eux.

CRENELX ou **CRENIAX.** s. m. Anc. art milit. Créneau.

CRÉNEQUIN. s. m. Anc. art milit. Outil en forme de pied de biche, qui servait à tendre la corde d'une petite arbalète.

CRÉNEQUINIER. s. m. Anc. art milit. Nom d'arbalétes et portaient le crenequin pendu à la droite de leur ceinture. Charles VII comptait dans sa garde vingt-cinq *crénequiniers* allemands. (Bard.)

CRÉNER. v. a. 1re conj. T. de fond. de caract. Evider en dessous la partie de l'œil d'une lettre qui déborde le corps, ce qui se rencontre surtout dans les accents des lettres longues.

— Marquer d'un cran, d'une entaille, la tige d'une lettre, d'un filet.

— Imprim. Tailler des filets avec une lame ou une lime, pour former des traits saillants dans le corps d'un tableau ou de tout autre ouvrage d'imprimerie.

— SE CRÉNER. v. pron. Se marquer d'un cran, d'une entaille.

CRÉNERIE. s. f. Techn. Action de créner la tige d'une lettre. L'Académie ne donne que le mot *crenage.*

CRÉNEUR. s. m. Techn. Ouvrier chargé de créner; celui qui crène.

CRÉNÉUS. Myth. Centaure tué par Dryas aux noces de Pirithoüs.

CRÉNIAT. s. m. Techn. Espèce d'auge en maçonnerie, employée dans les verreries à plat.

CRÉNICOLLE. adj. des 2 g. Zool. Qui a le cou ou le corselet dentelé, ou crénelé sur les deux bords latéraux.

CRÉNIDENS. s. m. pl. (ét. lat., *crena*, fente; *dens*, dent). Ichthyol. Groupe de poissons de la famille des sparoïdes, remarquable par des dents comprimées et dentelées sur tout le bord de la couronne.

CRÉNIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *crena*, crénelure; *fero*, je porte). Hist. nat. Qui porte les crénelures.

CRÉNILABRE. s. m. (ét. lat., *crena*, fente; *labrum*, lèvre). Ichthyol. Genre de poisson, espèce de muge, sous-genre établi aux dépens des labres et des lutjans.

CRÉNIQUE. adj. m. Chim. Acide organique nitrogéné, découvert dans les eaux minérales de Porla.

CRÉNIROSTRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *crena*, fente, échancrure; *rostrum*, bec; bec échancré). Ornith. Qui a la mandibule supérieure du bec échancrée, comme dans la famille des oiseaux passereaux.

CRÉNIS. s. m. Entom. Genre de l'ordre des lépidoptères diurnes, famille des papilionides, ayant les ailes d'un jaune fauve, marquetées de noir, habitant l'île de Madagascar.

CRÉNON. s. m. Techn. Première division d'un bloc d'ardoise au fond de la carrière.

CRÉNOPHYLAQUE, CRÉNILAFAN ou **CRÉNOFILAGUE.** s. m. (ét. gr., κρήνη, fontaine; φύλαξ, gardien). Ant. gr. Conservateur et gardien des fontaines publiques à Athènes.

— Anc. cout. Officier qui pouvait faire une exécution.

CRÉNULÉ, ÉE. adj. Hist. nat. Qui offre de très-petites crénelures.

— Bot. On applique cette épithète aux crénelures qui sont nombreuses et très-petites.

CRÉNURES. s. f. pl. Imprim. Trous pratiqués dans les barres d'un châssis de presse d'imprimerie, pour recevoir les ardillons des pointures.

CRÉOBIE. s. m. (ét. gr., κρέας, viande; βίος, vie). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des carabiques, tribu des harpalides.

CRÉOBORE. s. m. (ét. gr., κρέας, chair, βορός, vorace). Celui qui dévore les chairs, explication étymologique du nom de Cerbère, qu'on appelait le Chien Infernal.

CRÉOCHITE. s. m. (ét. gr., κρέας, chair; χιτών, tunique). Bot. Genre de la famille des mélastomacées, tribu des miconiées, arbrisseaux des îles Moluques.

CRÉOGRAPHIE. s. f. Didact. Description des chairs ou parties molles du corps.

CRÉOLE. s. des 2 g. (en espag. *criolo*, de *criar*, élever, nourrir; ou de *criado*, élève, domestique; on disait jadis *criols*; ou du caraïbe, *créol*). Nom qu'on donne à un Européen d'origine qui est né dans les colonies. Ce nom était autrefois appliqué aux nègres nés, dans l'esclavage, de parents africains. Il s'est étendu même jusqu'aux animaux. Un créole. Une créole. Les *créoles* blancs sont en général bien développés, d'une taille mince, d'une constitution plutôt maigre que grasse, plutôt délicate ou plutôt svelte que robuste. (Virey.)

— Conchyl. Nom marchand d'une espèce de coquille du genre des vénus.

CRÉOLE. adj. des 2 g. Qui est né dans les Amériques et les Indes orientales d'individus originaires d'une autre contrée. Une femme créole. Les blancs créoles. Les femmes *créoles* sont indolentes, faibles et timides. (Virey.)

CRÉOLISÉ, ÉE. part. pass. du v. Créoliser. S'empl. adjectiv. Qui est acclimaté, habitué aux colonies. Peu en usage.

CRÉOLISER. v. n. 1re conj. S'adonner à la nonchalance des créoles. Ce qui s'applique surtout au *rien faire*, attribut caractéristique des dames européennes dans les deux Indes.

CRÉON. Géog. Ch.-l. de cant., arr. de Bordeaux (Gironde); 900 hab.

CRÉON. s. m. Orthogr. vicieuse pour Crayon.

[illegible] frère de Jocaste, s'empara du trône de Thèbes après la mort de Laïus, et le céda à Œdipe, vainqueur du Sphinx. || CRÉON, roi de Corinthe, père de Créuse qui épousa Jason, quand celui-ci eut répudié Médée. || CRÉON, roi de Thèbes, délivré de ses ennemis par Hercule, témoigna sa reconnaissance pour le héros, en lui donnant pour épouse sa fille Mégare.

CRÉONTIADÈS. Myth. Fils d'Hercule et de Mégare, fille de Créon, que son père en fureur tua à son retour des enfers.

CRÉOPHAGE. adj. des 2 g. Zool. Qui se nourrit de chair.

— Myth. Épithète de Cerbère.

CRÉOPHAGES. s. m. pl. (du gr. κρεωφάγος, mangeur de chair). Entom. Insectes coléoptères, qui se nourrissent de matières animales ou de petits animaux vivants.

CRÉOPHAGIE. s. f. Zool. Action de se nourrir de chair.

CRÉOPHILE. Samien dont Homère célébra, dit-on, l'hospitalité par un poëme. D'autres le disent le maître du poëte.

CRÉOPHILE. adj. des 2 g. Zool. Qui aime la chair.

CRÉOPHILES. s. m. pl. Entom. Insectes de la tribu des muscines, ordre des diptères, qui vivent de viande ou se tiennent dessus. || Genre de coléoptères pentamères, famille des brachélytres, tribu des staphylinides.

CRÉOSOTE. s. f. (ét. gr., κρέας, chair; ζωόω, je vivifie). Chim. Liquide incolore et transparent, d'une consistance analogue à celle de l'huile d'amandes, d'une odeur désagréable, qui rappelle celle des viandes fumées. C'est un puissant caustique employé contre le mal de dents. Quelques gouttes de créosote pure. Eau de créosote. Dans des cas de blessures par des instruments tranchants, on a constaté que l'eau de *créosote* arrête tout de suite l'hémorrhagie et que la plaie est promptement cicatrisée. (Charb.)

CRÉOSOTÉ, ÉE. adj. Chim. Qui contient de la créosote. Reichenbach parvint à guérir avec l'eau *créosotée* des brûlures plus ou moins profondes, des douleurs de dents, des dartres, des gerçures de la peau dont les enfants sont affectés. (Charb.)

CRÊPAGE. s. m. Techn. Apprêt qu'on donne au crêpe. Façon du crêpe.

CRÉPALOCOMES. s. m. pl. Cris et chants bachiques pratiqués dans les festins. Vieux et inusité.

CRÉPANT. s. m. Art milit. Nom que l'on donnait autrefois à certaines pièces d'artillerie.

CRÊPE. s. f. Art culin. Pâte un peu plus délayée que celle des beignets, et qu'on fait cuire en l'étendant sur la poêle.

CRÊPE. s. m. (du lat. *crispus*, frisé, ondé). Comm. Sorte d'étoffe un peu frisée, très-claire, légère et non croisée, qui se fabrique de même que la gaze et les autres étoffes non croisées sur le métier à deux marches; elle est faite de soie crue et gommée ou de laine fine. Crêpe blanc. Crêpe rose. Etoffe, robe, voile, ceinture, bandeau, cordon de crêpe.

Le *crêpe* neuf est cher, il irait trop du nôtre;
Le *crêpe* repassé bouffe encor plus que l'autre. (Poisson.)

— *Crêpe crêpé*. Qui reçoit une double préparation et frise doublement. || *Crêpe lisse*. Qui n'est pas frisé. On l'emploie ordinairement pour les coiffures de femmes. || *Crêpe simple, crêpe double*. Dont la préparation dépend du plus ou moins de tors de la soie, et surtout de la chaîne.

— Poét. et fig. Se dit pour Ténèbres, obscurité, c'est une image de la nuit, de la mort. Le crêpe de la nuit.

. . . . Dès que l'ombre tranquille
Viendra d'un *crêpe* noir envelopper la ville. (Boileau.)

La triste main de la nature
Etend un *crêpe* sur mes jours. (Voltaire.)

— Coiff. Cheveux nattés, tortillés et frisés par le bout.

— Absol. Se dit du morceau de crêpe noir que l'on porte en signe de deuil, et qui se met ordinairement au chapeau. Les militaires portent le crêpe au bras. Voiles, *crêpes*, habits, lugubres ornements. (Corn.)

CRÊPÉ. s. m. (du lat. *crispati crines*). Frisure très-courte et mêlée.

CRÊPÉ, ÉE. part. pass. du v. Crêper. S'empl. adjectiv. Étoffe crêpée. Cheveux crêpés.

CRÊPER. v. a. 1re conj. (du lat. *crispare*, friser). Friser en manière de crêpe, en faisant bouffer des cheveux, une étoffe. Crêper une étoffe, des cheveux.

— SE CRÊPER. v. pron. Être crêpé. Ses cheveux commencent à se crêper. Se friser les cheveux.

CRÉPHAGÉNÈTE. s. m. Le dieu qu'adoraient les Thébains en Égypte.

CRÉPI. s. m. (du lat. *crispus*, qui a des ondes, à cause de l'inégalité du crépi, où il paraît des parties ondées). Archit. Couche de mortier ou de plâtre qu'on jette sur un mur avec la truelle ou un balais. Il diffère de l'enduit proprement dit, en ce qu'il n'est pas lissé, aplani, comme ce dernier, avec la truelle ou l'épervier. Donner un crépi à une muraille. Faire un crépi. On laisse le *crépi* raboteux, soit pour donner de la variété à la surface d'un [illegible] retiennent mieux l'enduit qui doit le recouvrir. (Len.)

— Myth. Nom des Luperques, tiré du bruit des lanières dont ils frappaient ce qu'ils rencontraient.

CRÉPI, IE. part. pass. du v. Crépir. S'empl. adjectiv. Muraille crépie.

CRÉPICARDE. s. m. (ét. gr., κρηπίς, chaussure; καρδία, cœur). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des sternoxes, tribu des élatérides, ne renfermant qu'une seule espèce de Madagascar.

CRÉPIDE. s. f. (du lat. *crepida*, chaussure). Espèce de chaussure qui était ferrée et qui ne couvrait pas tout le pied; elle était chez les Grecs celle des philosophes et chez les Romains celle du peuple.

CRÉPIDE. s. f. Bot. Genre de plantes semi-flosculeuses, chicoracées, à fleurs composées, qui a beaucoup de rapport avec les épervières.

CRÉPIDÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une crépide. || CRÉPIDÉES. s. f. pl. Famille de plantes à fleurs composées, du genre crépis, de la famille des synanthérées, tribu des lactacées.

CRÉPIDODÈRE. s. m. (ét. gr., κρηπίς, fer à cheval; δέρη, cou). Entom. Genre de coléoptères subpentamères, famille des cycliques, dont les espèces principales appartiennent à l'Europe.

CRÉPIDOPODE. s. m. (ét. gr., κρηπίς, sandale; πούς, pied). Zool. Famille de mollusques, comprenant ceux dont le dessous du corps est formé par un disque charnu semblable à une semelle.

CRÉPIDOTE. s. m. (du gr. κρηπιδωτός, chaussé). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionites gonatocères, créé par Schœnrer.

CRÉPIDOTROPE. s. m. (ét. gr., κρηπίς, chaussure; τρόπις, carène). Bot. Genre de la famille des papilionacées, tribu des dalbergiées, formé pour un arbrisseau à fleurs violacées.

CRÉPIDULE. s. f. (du gr. κρηπίς, sandale). Conchyl. moll. Famille de mollusques acéphales, à coquilles univalves, du genre des calyptrées, qui vivent à peu de profondeur sur les rochers baignés par la mer.

CRÉPIDULÉ, ÉE. Conchyl. Coquille qui a la forme d'un soulier ou d'un sabot.

CRÉPIDULIER. s. m. Zool. Mollusque qui vit dans les crépidules.

CRÉPIDULITES. s. f. pl. Moll. foss. On donne ce nom aux crépidules fossiles, au nombre de six espèces environ, qui toutes appartiennent aux terrains tertiaires.

CRÉPIN et **CRÉPINIEN** (Saints). Frères et martyrs qui vinrent de Rome avec saint Denis, pour évangéliser les Gaules, vers la fin du IIIe siècle. || Les cordonniers les ont choisis pour leurs patrons.

— Pop. *Un saint Crépin*. Sac dans lequel les cordonniers portent leurs outils en voyage.

— Prov. *Offre de saint Crépin*. Offre qui ne se réalise point. || *Porter tout son saint Crépin, perdre son saint Crépin*. Porter, perdre tout ce qu'on a. || *Avoir saint Crépin*. Avoir de l'argent comptant.

CRÉPINE. s. f. Passem. Sorte de frange à jour tissue et ouvragée par le haut et pendant en grand filet ou franges par en bas. Crépine d'or, d'argent, de soie. La crépine d'un dais, d'un lit, d'une tapisserie.

CRÉPINE. s. f. Econ. dom. Nom vulgaire de l'épiploon des bêtes tuées dans les boucheries.

— Tissu de graisse qui couvre la panse de l'agneau, et que l'on étend sur les rognons, lorsque l'agneau est habillé.

CRÉPINETTE. s. f. Art culin. Espèce de cervelas ou saucisse plate entourée de crépine.

— Bot. Nom vulgaire de la renouée.

CRÉPINIÈRE. s. f. Bot. Nom vulgaire de l'épine-vinette.

CRÉPINS. s. m. pl. Fournitures de cordonnier. Marchand de crépins.

CRÉPIPATELLE. s. f. Moll. Sous-genre du genre calyptrée, réuni aux crépidules. Il est destiné à rassembler celles des espèces de crépidules qui sont profondes.

CRÉPIR. v. a. 2e conj. Enduire une muraille de mortier ou de plâtre; faire un crépi.

— Techn. *Crépir le cuir*. Façon qu'on donne aux cuirs, avant de les passer au suif, et qui fait sortir le grain du côté de la fleur. || *Crépir le crin*. T. de cordier. Faire friser le crin dans l'eau bouillante, après l'avoir cordé.

CRÉPIS. s. m. Bot. Genre de la famille des synanthérées, tribu des chicoracées.

CRÉPISSURE. s. f. Le crépi d'une muraille. || Action de crépir. On dit de préférence, *crépi*. V. ce mot.

CRÉPITACLE. s. m. (du lat. *crepito*, je craque). Bot. Fruit vulgairement appelé *regmate* ou *regmate*, qui s'ouvre avec élasticité et bruit.

CRÉPITANT, ANTE. adj. (du lat. *crepitare*, craquer). Médec. Qui produit un bruit de crépitation. || Se dit du bruit que fait entendre la respiration au premier degré de la pneumonie.

— Ornith. et entom. Nom donné à des oi- [illegible] brachyne, qui lorsqu'on les saisit produisent une petite explosion.

CRÉPITATION. s. f. (pr. *kré-pi-ta-ci-on*; du lat. *crepitare*, craquer, pétiller). Bruit réitéré d'une flamme qui pétille, d'un corps qui brûle en pétillant, de certains sels projetés sur le feu. Dans ce dernier cas, *décrépitation* est plus souvent employé.

— Chirurg. Bruit que font entendre par leur frottement les fragments d'un os fracturé.

CRÉPITER. v. a. 1re conj. Pétiller, faire du bruit en embrassant fortement.

— Médec. *La poitrine crépite*. Se dit en parlant de la respiration gênée qu'on éprouve au premier degré de la pneumonie.

CRÉPITUS. Myth. Divinité ridicule à laquelle on a supposé qu'un culte était rendu par les Egyptiens.

CRÉPODAILLE. s. f. Comm. Nom d'un crêpe fort mince que le peuple appelle *crapodaille*. Il serait mieux de dire *créponaille*. V. ce mot.

CRÉPON. s. m. Comm. Sorte d'étoffe de laine ou de soie, non croisée, à chaîne torse et trame simple, frisée comme le crêpe, mais beaucoup plus épaisse et qui se fabrique de la même manière. Crépon de soie. Crépon de laine. Le crépon se tisse ordinairement en blanc, et se teint en différentes couleurs, surtout en noir. Son principal emploi était pour l'habillement des ecclésiastiques et les robes du palais. Le *crépon* de Zurich est le plus estimé. (Say.)

— Parfum. Petit morceau d'étoffe dont on se sert pour étendre le rouge sur la figure.

CRÉPONAILLE. s. f. (rad. *crépon*). Sorte de crêpe fort délié.

CREPS. s. m. (pr. *krèpse*). Jeu de dés, qui nous vient d'Angleterre.

CRÉPU, UE. adj. Crêpé, très-frisé. Disposition particulière des cheveux ou des poils, qui sont contournés ou repliés sur eux-mêmes de diverses manières. Cheveux crépus.

CRÉPU, UE. adj. Bot. Se d'une feuille dont la surface est irrégulièrement plissée sur toute sa superficie. || Des sépales du calice et des pétales quand ils sont ondulés par des rides transversales.

— Conchyl. Se dit des coquilles lorsque, leur surface étant lamelleuse, les lames sont découpées régulièrement et quelquefois traversées à angles droits par des sillons onduleux.

CRÉPUSCULE. s. m. (ét. lat., *creperus*, douteux; *lux*, lumière). Astron. Phys. Demi-jour, lumière affaiblie qui précède le lever du soleil, et qui demeure après le soleil couché jusqu'à la nuit close. Le premier reçoit le nom particulier d'*aurore*, et le second conserve celui de crépuscule. Ce phénomène a lieu lorsque les rayons qui partent du soleil, abaissé au-dessous de l'horizon d'environ 18 degrés, frappent la partie supérieure de l'atmosphère qui nous les réfléchit. L'aurore et le *crepuscule* sont une grâce que la nature nous fait. C'est une lumière que naturellement nous ne devrions pas avoir, et qu'elle nous donne par dessus ce qui nous est dû. (Fonten.) Le *crépuscule* éteint et confond les couleurs. (Dorat.) Bientôt une nuit sans *crépuscule* a succédé au jour. (E. Sue.)

— Fig. Premier trait de lumière, des sciences, de la raison, des arts. || *Le crépuscule de l'entendement*. Se dit du premier développement de la raison d'un enfant.

— Fig. S'emploie poétiquement.

Au *crépuscule* de mes jours
Rejoignez, s'il se peut, l'aurore. (Voltaire.)

— *Le crépuscule civil* commence à l'instant où l'on cesse de pouvoir se livrer à ses occupations ordinaires dans les maisons, sans le secours d'une lumière artificielle, et finit à l'instant où l'on peut discerner les petites étoiles à la vue simple.

— Myth. scand. *Le crépuscule des dieux*. Jour fatal, ainsi nommé dans l'Edda, marqué pour la fin du monde.

CRÉPUSCULAIRE. adj. des 2 g. Astron. Qui appartient au crépuscule. Lumière crépusculaire.

— *Cercle crépusculaire*. Petit cercle de la sphère parallèle à l'horizon au-dessous duquel il est abaissé de 18 degrés, et que l'on suppose passer par le degré où se trouve le soleil quand le crépuscule cesse.

— Zool. Se dit d'un animal qui sort de sa retraite à l'approche du crépuscule du soir; qui ne se montre que le soir.

CRÉPUSCULAIRES. s. m. pl. Entom. L'une des trois grandes familles établies par Latreille dans l'ordre des lépidoptères.

CRÉPUSCULIN, INE. adj. Néol. Du crépuscule. Lueur crépusculine.

CRÉPY. Géogr. Ch.-l. de canton, arr. de Senlis (Oise); 9,600 hab.

CRÉQUI. L'une des plus anciennes et des plus illustres familles de l'Artois, de 897 par Arnoult le Barbu, à 1702, année où cette famille s'éteignit par la mort de François de Créqui.

CRÉQUIER. s. m. Bot. Espèce de prunier sauvage. Quelques-uns pensent que le créquier n'est autre que l'épine noire qui produit cette espèce de prunes sauvages connue sous le nom de prunelles, [illegible] et l'arbre qui les porte *créquier*.

— Blas. Arbre nain et sauvage en chandelier à sept branches. || Blason de la maison de Créqui, laquelle portait dans ses armes un créquier ou cerisier nain, de gueules en champ d'or.

CRÈS. Myth. Fils de Jupiter et de la nymphe Ida. Premier roi de l'île de Crète à laquelle il donna le nom de sa mère. || Un des géants qui, suivant quelques auteurs, donna son nom à l'île de Crète.

CRÈS. s. f. (pr. *krè*). Comm. indust. Sorte de toile de lin fabriquée à Morlaix ou dans les environs.

CRÉSABOUS ou **CRESSABOUT.** s. m. Bo Nom que l'on donne vulgairement, dans l'Auvergne, au cucubale behen, dont on mange les feuilles.

CRESANE. s. f. Sorte de poire fondante et d'un goût délicat. On dit aussi plus exactement mais plus rarement *crassane*. V. ce mot.

CRESCENDO. adv. (pr. *krés-chein-do;* du lat. *crescere*, croître ; littéral. en *croissant*, en augmentant). Terme de musique emprunté de l'italien qui signifie enfler par degrés les sons de la voix ou des instruments. Un passage exécuté crescendo. || Pl., des *crescendo*. S'il y a plusieurs *crescendo* à la suite l'un de l'autre, comme dans l'ouverture du *Jeune Henri*, ce n'est qu'à la fin du dernier que l'on devra déployer tout l'éclat de l'orchestre. (Cast. Bl.) La grande scène finale du second acte d'*Otello* renferme deux *crescendo* magnifiques. (Id.)

— s. m. Cette ouverture commence par un large crescendo.

— Fam. et dans une façon de parler adverbiale, signifie En croissant, en augmentant. Sa vanité va crescendo.

CRESCENT. Myth. gr. Icon. Epithète de Jupiter enfant. On le voit dans un monument, monté sur une chèvre avec la légende *Jovi crescenti*. || Surnom de Diane considérée comme la lune.

CRESCENTIACÉES. s. f. pl. Bot. Plante du genre crescentie, de la famille des solanacées.

CRESCENTIE. s. f. (du nom de *Crescent*, agronome italien). Bot. Genre de plantes de la famille des solanacées, composé de petits arbres ou d'arbrisseaux indigènes aux contrées équatoriales de l'Amérique. On l'appelle aussi *calebassier* ou *couis*.

CRESCENTINÉES. s. f. pl. Bot. Deuxieme tribu de la famille des bignoniacées. V. ce mot.

CRESCENTINI (Girolamo). Célèbre sopraniste, né à Urbania, près d'Urbino, et qui a brillé sur les principaux théâtres et dans les différentes cours de l'Europe.

CRÉSEAU. s. m. Grosse serge de laine croisée à deux envers.

CRÉSEIS. s. m. Moll. Division établie dans le genre cléodore.

CRÉSIUS. adj. m. Myth. Surnom de Bacchus.

CRESMEAU. s. m. Se disait autrefois du béguin qui se met sur la tête de l'enfant après qu'il a reçu le baptême.

CRÉSON. s. m. Techn. Bois refendu au coutre. On dit aussi *courson*.

CRESPHONTE. Myth. Héraclide, fils d'Aristomachus ; périt dans une révolte des Messéniens, 80 ans après la prise de Troie.

CRESPINETTE. s. f. Sorte de coiffure. Vieux et inusité.

CRESPY. Géogr. Petite ville près de Meaux, célèbre par le Traité de Crespy, qui mit fin à la guerre qui, en 1542, avait éclaté entre François Ier et Charles-Quint, et dans laquelle ce dernier, de concert avec le roi Henri VIII, avait envahi la France.

CRESSAL. s. m. Agric. Nom que l'on donne, dans le midi de la France, aux terres trop peu profondes pour nourrir le froment.

CRESSE ou **CRESSÉE**. s. f. Bot. Genre de plantes convolvulacées, de la famille des liserons, croissant sur les bords des mers tropicales.

CRESSERELLE. s. f. Ornith. V. CRÉCERELLE.

CRESSERELLETTE. s. f. (diminut. de *cresserelle*). Ornith. Petite espèce de faucon.

CRESSON. s. m. (pr. *krè-çon*). Bot. Genre de plantes crucifères, antiscorbutiques, dont une espèce commune croît dans les eaux vives et se mange ordinairement en salade. Le cresson a une saveur piquante ; on en distingue plusieurs sortes. Le *cresson* vit préférablement autour des sources d'eau vive ; sa présence est même l'indice de la pureté de ce liquide. (Charb.) Sans bannir le *cresson* de nos tables, il faut l'y admettre seulement comme un stimulant analogue à ceux dont on fait usage pour exciter l'appétit, et se défier de la recommandation de ceux qui le préconisent sous le nom de la *santé du corps*. (Id.)

— *Cresson* se dit abusivement de quelques autres plantes qui appartiennent à des genres très-différents. || Le cresson de roche, la *saxifrage dorée*. || Le cresson d'Inde ou *capucine du Pérou*. || Le cresson de rivière, ou *sysymbrium sylvestre*. || Le cresson sauvage, ou *coronopus ruellii*. || Le cresson de terre, ou *erysimum præcox*. || Le cresson de savane, la *censbière de Saint-Domingue*.

CRESSONNIÈRE. s. f. (pr. *krè-ço-ni-è-re*). Lieu baigné d'eau où croît le cresson. La cre- [illegible] les bassins de sources, les filets d'eau des *cressonnières*. (Gerv.)

CREST. (pr. *krèst*). Ch.-l. de cant., arr. de Die (Drôme) ; 4,900 hab.

CRESTOS. s. m. Bot. Panicule de fleurs mâles de maïs. Nom usité dans les départements du midi.

CRÉSUS. (pr. *kré-zuss*). Temps hér. L'un des premiers habitants de l'Ionie ; construisit avec Ephésus le temple de Diane, dans la ville qui depuis porta le nom d'Éphèse. || Cinquième et dernier roi de Lydie, fils d'Alyatte et de la race des Mermiades ; succéda à son père, l'an 557 av. J.-C.

— Fam. On dit d'un homme extrêmement riche : C'est un Crésus. Riche comme un Crésus, par allusion à l'immensité des trésors de ce dernier roi de Lydie.

. . . Irai-je
Amuser un *Crésus* stupide,
Ou monseigneuriser un fat? (Gresset.)

CRÉTACÉ, ÉE. adj. (du lat. *cretaceus*, fait de *creta*, craie). Géol. Qui est ou qui tient de la nature de la craie, qui en contient. Se dit des roches ou des terrains de la nature de la craie. On appelle ainsi en géologie un terrain qui comprend les diverses formations de la craie, et se divise en plusieurs étages comprenant, outre les différentes variétés de craie, les marnes, les argiles, les sables et les autres calcaires.

— Bot. Plante crétacée qui croît dans les endroits crayeux.

CRÈTE. Géogr. anc. La plus grande des îles de la Grèce, au sud de la mer Egée, aujourd'hui Candie.

CRÊTE. s. f. (du lat. *crista*, de *crescere*, croître). Zool. Excroissance charnue, de forme dentelée, ou caroncules d'un rouge vif, qui vient sur la tête des mâles du genre coq. Dans quelques variétés la crête manque, et est remplacée par une touffe de plumes.

. . . Le coq, en chantant sa conquête,
Comme un drapeau flottant balance encor sa *crête*.
(Lalanne.)

— Fig. et fam. *Lever la crête*. Se montrer, paraître avec plus de hardiesse, faire l'entendu, s'enorgueillir, s'en faire accroire. || *Baisser la crête*. Perdre de son orgueil, de sa vigueur, de ses forces. || *Rabaisser la crête à quelqu'un, lui donner sur la crête*. Mortifier quelqu'un, rabattre son orgueil.

— Anat. Saillies osseuses. La crête de l'os ethmoïde, qui avance dans la cavité du crâne. (V. APOPHYSE). La crête du tibia. La crête urétrale, le *verumontanum*.

— Archit. Ensemble des tuiles faîtières d'un toit, et des arêtières de plâtre qui les scellent. || Sommet d'une muraille, vulgairement nommé *chaperon*.

— Art culin. Pâté, potage de crêtes de coq.

— Bot. Axe plat et angulaire, portant à son côté inférieur de nombreux épillets à courts pétioles disposés sur deux séries.

— Chir. Excroissance charnue qui vient à l'anus, au pénis, au périnée, à la vulve, et qui ressemble à une crête de poule.

— Comm. Tas de blé élevé dans un bateau en forme pyramidale.

— Erpét. La partie relevée qui se trouve sur la tête de certains reptiles.

— Fortif. La partie supérieure du glacis, qui forme le parapet du chemin couvert. || Butte dans les approches d'une place, qui peut être utile à une armée assiégeante. || Partie d'une redoute appropriée à la sûreté des tirailleurs, et qu'on appelle *ligne de feu*.

— Géogr. Partie la plus élevée d'une montagne, d'un rocher, d'une grosse vague, etc. J'ai vu, dans des tempêtes, les couleurs de l'arc-en-ciel sur la *crête* des flots. (B. de St-P.)

— Géol. La partie la plus élevée du sommet d'une chaîne ou d'un rameau de montagne ne correspondant pas à un plateau.

— Hist. S'est dit, sous la Convention, du parti formé par les représentants les plus exaltés, et de la place où ils siégeaient au sommet de la *montagne*, sur sa *crête*.

— Ichthyol. *Crête de morue*. Arêtes sur la tête des poissons. Morceau de morue du dessus du dos.

— Techn. Ardoises rangées par échantillons.

— Le haut de la terre qui est relevée le long d'une plate-bande dans un jardin ou sur le bord des fossés dans les champs. La crête d'un fossé.

— Pièce de fer élevée en forme de crête sur un casque ou sur quelque autre coiffure semblable. La crête d'un casque.

— Zool. Huppe que certains oiseaux ont sur la tête. La crête d'une alouette.

CRÉTÉ. Myth. Nymphe, fille d'Astérius, épouse de Minos, dont elle eut quatre fils et quatre filles. || Epouse du Soleil, dont elle eut Pasiphaé qui devint la femme de Minos.

CRÊTÉ, ÉE. adj. Qui a une crête. Un coq bien crêté.

— Blas. Se dit d'un animal représenté avec une crête d'un autre émail que son corps, et en général de tous les oiseaux ou poissons qui ont des crêtes.

— Conchyl. Se dit d'une coquille relevée d'une large côte, la céritinie crêtée. || D'une coquille du genre des moules, qui a ses bords plissés.

— Entom. Se dit du corselet d'un insecte quand il porte des poils ramassés en faisceaux représentant une crête.

— Mamm. Se dit d'un mammifère lorsqu'il a sur le cou de très-longs poils, formant une sorte de crête.

— Minér. Se dit de cristaux indéterminables, qui étant minces et arrondis sur les bords, imitent jusqu'à un certain point des crêtes de coq.

— Ornith. Se dit d'un oiseau dont la plaque charnue du front se relève et forme une véritable crête.

— Polyp. Se dit d'un polypier, dont les expansions forment des plis imitant des crêtes.

— Zool. et bot. Se dit des parties des corps bruts ou organiques qui imitent une crête.

CRÊTE-DE-COQ. s. f. Nom qui s'applique, en histoire naturelle, à des choses fort différentes.

— Bot. *Crête-de-coq* ou *cocrête*. Nom vulgaire d'une belle variété d'amarante cultivée dans les jardins.

— Conchyl. Coquille bivalve du genre des huîtres.

— Minér. Substances minérales cristallisées, qui se présentent fréquemment sous la forme d'une moitié de lentille.

CRÊTE-DE-PAON. s. f. Bot. Nom vulgaire de plusieurs plantes dont la fleur imite l'aigrette qui surmonte la tête du paon, comme les poincillades. || Plur., des *crêtes-de-paon*.

CRÊTELÉ, ÉE. part. pass. du v. Crêteler.

CRÊTELER. v. n. 1re conj. Il ne s'emploie qu'à la 3e personne, et la lettre *l* se double devant une syllabe muette. *Elle crêtelle, elles crêtellent*, etc. Se dit du cri de la poule qui vient de pondre. Lorsque les poules veulent pondre elles *caquettent ;* lorsqu'elles couvent elles *gloussent, glossent, glocissent* ou *closquent*. *Crêteler* est le terme dont on se sert pour exprimer la manière dont les poules crient quand elles ont pondu. Chacun de ces termes est une onomatopée.

CRÉTELLE. s. f. Cot. V. CYNOSORE.

CRÊTE-MARINE. s. f. Bot. Sorte de plante baccile appelée criste, cocile ou passe-pierre. || Pl., des *crêtes-marines*.

CRÉTIDES. adj. Myth. Se dit des nymphes de l'île de Crète.

CRÉTIN. s. m. (par contr. du mot *chrétien* par excellence, parce qu'on croit les crétins, qu'on nomme aussi cagots, incapables de commettre aucun péché, n'ayant aucune conscience de ce qu'ils font). Individu affecté de crétinisme, c'est-à-dire d'idiotisme complet, et d'une difformité physique, caractérisée par des goitres plus ou moins volumineux le long du cou.

— Fig. et fam. *C'est un crétin*. Se dit d'un homme stupide.

— adj. Un enfant crétin. On remarque que si les enfants ne sont pas *crétins* avant l'âge de dix ans, ils ne le deviennent guère par la suite. (Virey.) Les hommes *crétins* portent des jupons au lieu de culottes. (Id.)

CRÉTINAGE. s. m. Physiol. État physique et moral des crétins.

CRÉTINE. s. f. Législ. anc. Alluvion, accroissement formé peu à peu.

CRÉTINISER. v. a. 1re conj. Rendre crétin, faire tomber dans l'idiotisme.

— SE CRÉTINISER. v. pron. Devenir crétin. *Crétinise*-toi à plaisir, mon brave ami, fais du pot-au-feu, du conjugal, tant qu'il te plaira. (Journ. des Déb.)

CRÉTINISME. s. m. (pr. *kré-ti-niss-me*). Médec. Maladie endémique qui règne dans les gorges de quelques montagnes et qui paraît affecter particulièrement les habitants des montagnes du Valais. Résultat d'une conformation vicieuse de certains organes caractérisé par une sorte d'abrutissement ; elle est commune surtout parmi les goîtreux. Quoique les crétins se reproduisent et se marient, soit entre eux, soit avec des personnes saines, ils ne propagent pas le *crétinisme*. (Virey.)

CRÉTIQUE. adj. et s. m. Littér. anc. Se dit du pied de vers plus connu sous le nom d'*amphimacre*. Une brève entre deux longues.

CRÉTISER. v. n. 1re conj. Mot forgé par Rollin. Mentir et tromper comme un Crétois.

CRÉTOIS. s. m. Hist. S'est dit des membres les plus fougueux de la Convention, qui siégeaient à la partie la plus élevée, qu'on appelait *la crête de la montagne*.

CRÉTOIS, OISE. adj. et s. (pr. *kré-toè, toè-ze*). Géogr. anc. Habitants de l'île de Crète ; aujourd'hui Candiot, ote. || Qui appartient à cette île ou à ses habitants.

CRETONNE. s. f. Comm. Sorte de toile blanche très-forte qui se fabrique du côté de Lisieux ; elle est faite en entier avec du fil de lin, sur une chaîne de fils de chanvre. Il y a des cretonnes de toutes les qualités, fines, moyennes et grosses. Ainsi appelée du nom de celui qui établit le premier, il y a deux siècles environ, quelques métiers en toile de lin et s'acquit une grande réputation. Des chemises de cretonne.

CRETONNIER. s. m. Comm. Celui qui achète des bouchers les résidus des suifs en rame pour les faire fondre de nouveau. Qui fait et vend des cretons avec ces résidus.

CRETONS. s. m. pl. Résidu des pellicules [illegible] dont on fait ordinairement des pains qui servent à nourrir les chiens de basse-cour et les chiens de chasse.

— Charcut. Morceau de graisse de porc frais ou panne apprêtée.

CRÉUS. Myth. Un des Titans, fils de la Terre et d'Uranus.

CREUSAGE. s. m. Techn. Action de creuser le bois aux places nécessaires avec la gouge, et de le polir avec le grattoir à creuser. || Action de graver les lointains sur le bois.

CREUSE. Géogr. Rivière de France qui donne son nom au département où elle prend sa source.

— CREUSE (Dép. de la). Formé de la Haute-Marche et de quelques parties du Berry, du Bourbonnais, du Limousin et de l'Auvergne. Sa superficie est de 579,455 hect. ; 276,384 hab. Il se divise en 4 arrondissements, 25 cantons et 269 communes. Chef-lieu, Guéret.

CRÉUSE. (pr. *kré-u-ze*). Myth. Naïade fille de la Terre. || Fille d'Hécube et de Priam et femme d'Enée. Elle disparut pendant l'incendie de Troie.

CREUSÉ, ÉE. part. pass. du v. Creuser. S'empl. adjectiv. Entre les deux chutes s'avance une île *creusée* en dessous, qui pend, avec tous ses arbres, sur le chaos des ondes. (Chateaubr.) Ce vallon, *creusé* dans le Jura, porte un caractère grand et simple. (De Sénancour.)

CREUSEMENT. s. m. Action de creuser.

CREUSER. v. a. 1re conj. Caver, fouiller, faire un creux, rendre creux. Creuser la terre, un puits, une fosse, une pierre, un tronc d'arbre, une carrière. Creuser les fondements d'une maison.

Et dans le roc qui cède et se coupe aisément,
Chacun sait de sa main *creuser* son logement. (Boil.)

— Chercher à pénétrer, sonder, approfondir. Creuser un sujet. On doit d'autant moins *creuser* les mystères de la religion, qu'il est impossible de les approfondir. (Beauz.)

— Fig. *Creuser sa fosse, creuser son tombeau*. Altérer sa santé par des excès, se rendre soi-même la cause de sa mort.

A force de ragoûts et de mets succulents,
Il *creuse* son tombeau lui-même avec les dents.
(Regnard.)

— Grav. Revenir sur une taille, la rentrer pour qu'elle soit plus profonde.

— Mar. Nettoyer un port, au moyen des cure-môles, le rendre plus profond quand quelque point l'exige.

— CREUSER. v. n. S'emploie absol. et sans rég. tant au propre qu'au figuré. Creuser en terre, sous terre, bien avant ; creuser dans une matière, jusqu'au cœur d'une affaire, dans une science, au fond d'un problème.

— SE CREUSER. v. pron. Creuser pour soi. Quelques animaux se *creusent* des demeures souterraines. (Buff.)

— Devenir creux. Cet arbre commence à se creuser. Ses joues se creusent. Le sel se *creuse* en temple, et se dresse en autel (Delille.)

— Fig. et fam. *Se creuser l'esprit, le cerveau*. Se donner beaucoup de fatigue pour approfondir une matière, découvrir ou inventer quelque chose. Se perdre en méditations, en recherches, s'épuiser.

— Syn. comp. CREUSER, APPROFONDIR. *Creuser* se dit au propre et au figuré ; *approfondir* ne se dit qu'au figuré. On *creuse* pour trouver la vérité ; on approfondit la vérité que l'on a trouvée.

CREUSET. s. m. (fait de *cruciculum*, mot de la basse latinité, dérivé de *crux*, parce qu'anciennement les vases qui servaient à fondre les métaux étaient marqués d'une croix). Techn. Vase pour fondre ; vaisseau de terre ou de métal que l'on emploie dans les laboratoires de chimie, pour les opérations qui exigent un grand feu et dont on ne cherche point à recueillir les produits gazeux, et principalement les métaux. Creuset de terre, d'argent, de platine.

— Les creusets se préparent sous diverses formes et avec toutes sortes de matières.

— On distingue trois espèces principales de creusets en terre réfractaire : 1° les *creusets poreux* qui sont les plus réfractaires ; 2° les *creusets désoxydants*, propres à la réduction des oxydes métalliques ; 3° les *creusets* compactes sujets à se fendre.

— Fig. Approfondir quelque chose, pénétrer bien avant. Se dit en parlant des choses morales qu'on soumet à un sérieux examen. Cette pensée s'évapore au creuset du bon sens. || *Passer par le creuset*. Être examiné sévèrement.

— Fig. Sa main est un *creuset* où l'argent se fond. (Mad. de Sévig.) Quand nous voulons connaître un morceau de métal, nous le mettons dans un *creuset*. Dans quel *creuset* mettons-nous notre âme pour la connaître? (Volt.)

— Fig. *Sa vertu a été mise au creuset*, pour dire qu'elle a passé par toutes sortes d'épreuves. L'âme s'épure au *creuset* des revers. (Desaintange.)

— Bot. *Creuset* ou *creusot*. Nom vulgaire de quelques champignons qui ont la forme d'un entonnoir. || Sorte d'agaric nommé *basset* qu'on trouve dans les caves très-humides.

CREUSISTE. s. m. Fabricant de creusets.

CREUSOIR. s. m. Techn. [illegible] luthier se sert pour creuser la table d'un instrument de musique.

CREUSON. s. m. Monnaie de Milan, de la valeur d'une piastre.

CREUSOT (Le). Géogr. Commune du départ. de Saône-et-Loire, remarquable par les grandes usines métallurgiques qui y sont établies, et par une célèbre manufacture de cristaux.

CREUSURE. s. f. Techn. Creux, cavité, un peu grande et à fond plat.

— Horlog. Mot qui sert à désigner les cavités.

CREUTZER. Petite monnaie allemande, le 60e du florin. || Petite monnaie suisse dont la valeur varie selon les lieux.

CREUX, EUSE. adj. (selon Ménage, du lat.

scrobs, **scrobis**, fosse pour planter les vignes). Qui a une cavité intérieure. Bâton creux. Dent creuse. Les vieux chevaux ont les salières *creuses*. (Buff.)

— Anat. Se dit des organes destinés à contenir des fluides, tels que les appareils circulatoires et digestifs. Ainsi le cœur est considéré comme un muscle creux, etc.

— *Creux* signifie quelquefois Cave, concave. Avoir les joues creuses. *Des yeux creux*. Des yeux très-enfoncés dans la tête.

— Signifie aussi Profond. Un fossé très-creux. La rivière est fort creuse en cet endroit. Un antre creux, un chemin creux.

— Fig. Les pédants ont la souvenance assez pleine, mais le jugement entièrement *creux*. (Mont.) Vous êtes insupportable de me pousser à bout avec un raisonnement aussi *creux* que celui-là. (Fonten.)

— Fig. et fam. *Viande creuse*. Mets qui ne nourrit point. || *La musique est viande creuse pour un homme affamé*. En parlant d'un divertissement qu'on propose à une personne qui a faim. || *Ce livre est viande creuse pour l'esprit*. Se dit des ouvrages d'esprit où l'on ne peut puiser aucune instruction sérieuse. || *Se repaître de viandes creuses*. Se remplir l'esprit d'idées chimériques, d'espérances mal fondées.

— Fam. *Avoir le ventre creux*. Avoir besoin de manger.

— Fam. *C'est une tête creuse*. Se dit d'une personne qui a peu d'idées ou peu de bon sens. On dit dans cette acception, Cerveau creux, cervelle creuse.

> Il y joint les atomes,
> Enfants d'un cerveau *creux*, invisibles fantômes.
> (La Fontaine.)

— Prov. et fig. *Il n'y en a pas pour sa dent creuse* (le peuple dit *creuse dent*). Se dit en parlant d'un repas où il n'y a pas suffisamment à manger. || Se dit aussi, mais dans une acception plus figurée, en parlant d'un gain qui ne suffit pas à l'avidité de celui qui le fait.

— Véner. *Trouver buisson creux*. Ne plus trouver dans l'enceinte la bête qu'on avait détournée. || Prov. et fig. Ne pas trouver la personne ou la chose qu'on était allé chercher.

— Fig. Visionnaire, chimérique. Imagination creuse. Esprit creux. Idée creuse. Ils n'ont embrassé que l'image *creuse* d'une vertu fantastique. (Pasc.)

— Indust. *Drap creux*. D'un tissu trop lâche, mal fabriqué.

— Bot. Qui offre un seul enfoncement ou une seule cavité intérieure.

— Jeux. Se dit d'un jeu de cartes incomplet. Ce jeu est creux.

— adverbialem. *Sonner creux*. Se dit des corps dont le son, lorsqu'on les frappe, indique qu'ils sont creux et vides. Ce tonneau sonne creux. || *Songer creux, ne faire que songer creux*. Rêver profondément à des choses vaines, chimériques.

CREUX. s. m. (du lat. *scrobs, scrobis*; en all. *grube*). Cavité. Le creux d'un arbre, d'un rocher. Faire un creux. Tomber dans un creux.

— *Le creux de la main*. La cavité qui se fait dans la paume de la main, lorsqu'on la plie un peu.

— *Le creux de l'estomac*. L'épigastre, la cavité extérieure qui est entre l'estomac et la poitrine. On dit de même : *le creux de l'aisselle, le creux de la nuque*.

— Pop. *Avoir du creux, un beau creux*. Se dit d'un homme qui chante [illegible] d'une belle voix de basse-taille, [illegible] fort bas dans l'échelle des tons. [illegible] un beau creux. Quel creux !

— Petit renfoncement qui se forme au visage de quelques personnes lorsqu'elles rient, et qui ajoute une grâce de plus à la physionomie d'une jeune fille.

— Archit. L'espace vide d'une colonne.

— Arts plast. Moule pris sur un modèle dont on se sert pour mouler ou pour imprimer quelque figure de relief. Mouler à bon creux. Mouler à creux perdu. Un creux de plâtre, d'acier.

— Mar. Profondeur d'un bâtiment, mesuré du dessus de la carlingue au dessous du maître-bau. || Concavité de la voile enflée.

— Aff. ecclés. Casuel des curés, et principalement ce qui leur est donné pour l'administration des sacrements, les sépultures, les offrandes, les messes, les fondations, etc.

CREVAILLE. s. f. (pr. *kré-va-ie*). Repas où l'on mange avec excès. Pop. et bas.

CREVALE. s. m. Ichthyol. Sorte de poisson [illegible]

CREVASSE. s. f. (rad. *crever*). Déchirure plus ou moins grande qui s'est opérée avec violence sur le côté d'un mur, le flanc d'une colline, d'une montagne. Une crevasse à la muraille. Des crevasses à la terre.

— Bot. Petite fente que l'on voit sur l'écorce des arbres, tels que l'orme, le châtaignier, etc.

— Anat. Solution de continuité qu'éprouve le canal de l'urètre à l'occasion de la rétention d'urine causée par le rétrécissement chronique de ce même canal. || L'un des premiers phénomènes de la formation de l'anévrisme, lorsque l'artère laisse échapper le sang dans le tissu cellulaire environnant. || Ulcérations radiées plus ou moins profondes des mains et des pieds, occasionnées par le froid de l'hiver ou un travail insalubre. || Ulcérations de la marge de l'anus, des mamelons des nourrices, des lèvres. V. GERÇURES. FENDILLURES.

— Mar. Ouverture dans la carène d'un vaisseau, par suite d'un choc contre un rocher, ou en touchant sur un fond inégal et dur, qui permet à l'eau de s'introduire dans l'intérieur.

— Art vét. Entamures, aussi appelées *mules traversines*, qui se manifestent au pli du paturon, et sur le derrière du boulet du cheval.

— Grav. Tailles confondues.

— Syn. comp. CREVASSE. FENTE. LÉZARDE. La *crevasse* a toujours une certaine largeur : aussi ne doit-on pas la confondre avec la *fente* et la *lézarde*, dont les bords peuvent être très-rapprochés.

CREVASSÉ, ÉE. part. pass. du v. Crevasser. S'empl. adjectiv. Qui offre des fentes ou des fissures. Mur, plafond crevassé. Muraille crevassée.

CREVASSÉE. s. f. Chose fendue. C'est une crevassée.

CREVASSER. v. a. 1re conj. (rad. *crevasse*). Faire des crevasses. La sécheresse fait crevasser la terre. Le froid lui a crevassé les mains.

— SE CREVASSER. v. pron. Être crevassé. La terre se fend, se crevasse.

CREVÉ, ÉE. part. pass. du v. Crever. S'emploie adjectiv. Un canon crevé. On dit subst. et par mépris d'un gros homme, d'une grosse femme. *C'est un gros crevé, une grosse crevée*. Popul. et bas. || *Manger, rire comme un crevé*. Manger, rire avec excès.

CREVÉ. s. m. Ouverture que l'on pratiquait aux manches des pourpoints et aux garnitures de certaines robes de femme.

CRÈVE-CHASSIS. s. m. Ornith. Dénomination vulgaire de la mésange charbonnière, dans quelques cantons de France. || Plur., des *crève-chassis*.

CRÈVE-COEUR. s. m. Fam. Grand déplaisir, grande douleur mêlée de dépit. Mortification. Quel crève-cœur ! || Pl., des *crève-cœur*, parce qu'il s'agit ici de choses qui crèvent le cœur, et non de choses qui crèvent les cœurs.

CRÈVECOEUR-LE-GRAND. Géogr. Ch.-l. de canton, arr. de Clermont (Oise) ; 3,400 hab.

CREVELLE. s. f. V. CARAVELLE.

CREVER. v. a. 1re conj. (du lat. *crepare*, éclater). L'*é* se change en *è* devant une syllabe muette. Faire éclater, faire rompre avec effort. Crever un sac à force de le remplir. Les eaux débordées ont crevé la digue. Crever une botte, un soulier, un bas en se chaussant.

> Et la foudre qui va partir
> Toute prête à *crever* la nue. (Corneille.)

— *Crever un cheval*. Le fatiguer à tel point qu'il en meurt qu'il en reste fourbu.

— Fam. et bas. Soûler, faire boire et manger ses convives avec excès. Il les creva de bonne chère.

— Fig. et fam. *Crever les yeux*. Se dit des choses qu'on a sous les yeux et que cependant on ne voit pas. Vous cherchez votre mouchoir, il vous crève les yeux. || Se dit aussi dans un sens moral. *Cela crève les yeux*. Cela est évident.

— Fig. *Crever le cœur*. Causer une grande compassion souvent mêlée d'horreur. Cela crève le cœur. Son infortune me crève le cœur.

— CREVER. v. n. S'ouvrir, se rompre par un effort violent. La bombe creva en l'air. Son fusil lui creva à la chasse. Le nuage est près de crever. L'abcès va bientôt crever.

— Prend *avoir* et *être*, il a, ou il est crevé.

— Être rempli de biens, en regorger.

— Fam. Mourir de mort violente, en parlant des animaux. Le poison fait crever les rats.

— Fig. et fam. *Crever de chaud*. Être accablé de chaleur. || *Crever de rire*. Rire avec excès. || *Crever de soif*. Avoir une soif excessive.

— Se dit à certains jeux pour signifier avoir perdu la partie, parce qu'on a fait plus de points qu'il n'en fallait pour la gagner.

— Nos pères faisaient un substantif de l'infinitif *crever*, lorsqu'ils disaient des alchimistes :

> Fôl quiert jusques au *crever*
> Ce qui ne se peut trouver. (***)

— Fam. *Crever d'embonpoint, crever de graisse*. Être excessivement gras.

— Fig. *Crever de jalousie, de dépit, d'orgueil, de rage, d'envie*, etc. Être rempli d'orgueil, d'envie, etc.

— Fig. et fam. *Crever dans sa peau*. Éprouver un violent dépit qu'on s'efforce de dissimuler.

[illegible] amollir et gonfler à l'eau bouillante ou à sa vapeur. On le fait crever aussi dans du bouillon ou dans du lait.

— SE CREVER. v. pron. *Se crever de travail, de fatigue*, travailler avec excès. Fam. || *Se crever de boire, de manger*. Manger et boire au-delà des bornes, jusqu'à se rendre malade. || Absol. *Se crever*. Il mange tant qu'il se crève. (Fén.)

CREVET. s. m. Indust. Lacet de tresse ferré aux deux bouts.

CREVETTE. s. f. Crust. Salicoque ou chevrette, écrevisse de mer. Peu de crevettes habitent dans l'eau douce, la plupart vivent dans la mer, à peu de distance des côtes ; elles se retirent le plus souvent parmi les fucus qui tapissent les rochers.

— Insecte aquatique qui lui ressemble.

— Art milit. Espèce de grenade à feu.

CREVETTINE. s. f. Crust. Famille de crustacés de l'ordre des amyphipodes, section des cystibranches, renfermant des crustacés qui sont tous parasites et mènent une vie [illegible].

CRÈVE-VESSIE. s. m. Phys. Cylindre de verre ouvert aux deux bouts, mais ayant une de ses extrémités garnie d'une peau de vessie qui crève quand on fait le vide dans le cylindre. || Pl., des *crève-vessies*.

CREVICHE. s. f. Crust. Nom vulgaire de la crevette ou chevrette.

CREVIER (Jean-Baptiste-Louis). Né à Paris en 1693. Après la mort de Rollin, il se chargea de la continuation de l'Histoire romaine, et mourut en 1765.

CREVISSE. s. f. Anc. art milit. V. ÉCREVISSE.

CREX. s. f. Ornith. Nom purement grec formé sur le cri d'un oiseau. On l'applique communément aujourd'hui à la poule d'eau.

CREZIOU. s. m. Nom du creuset, en Dauphiné.

CRI. s. m. (mot d'origine celtique ; les Anglais disent *cry* ; les Gallois *crio* ; les Allemands *krœhen*.) Voix articulée avec force, poussée avec effort, commune aux hommes et aux animaux, et produite par une contraction exagérée des organes vocaux. Un double son d'une appréciation difficile constitue le cri.

> J'entends encor ces *cris*, ces redoutables *cris*,
> Ces *cris* : Sauvez le roi, son épouse et son fils ! (Rac.)

— Fig. Plaintes, gémissements, vœux, désirs, prière ardente. Le temps étant arrivé, il écouta les *cris* de son peuple. (Boss.)

— Hist. nat. *Les cris des animaux*. Sons inarticulés d'une manière différente, mais toujours constante dans chaque espèce, et qu'on désigne d'une manière générale sous le nom de *cris*. Le cri du chien, du chat. Les animaux n'exhalent qu'un *cri* inarticulé, *cri* aussi borné dans ses effets que dans sa nature. (C. de Gébelin.)

— Fig. Voix intérieure et puissante. Le cri de la conscience, de l'amour maternel. Le cri du cœur. Le *cri* de la nature est d'être heureux. (J.-J. Rouss.) Ce n'est là ni le *cri* de la religion, ni celui de la nature, ni celui de la vertu peut-être, mais c'est au moins le *cri* de l'admiration, du respect, de l'amour de la vertu. (Helvétius.)

— Bruit confus de plusieurs voix. Un cri général se fit entendre. || Improbation manifestée publiquement. Les cris de la cabale. || *N'avoir qu'un cri après quelqu'un*. Désirer ardemment une personne. || *Il n'y a qu'un cri sur lui*. Chacun en parle de la même manière. || *Jeter les hauts cris*. Se plaindre d'une manière éclatante.

— *A grands cris*. Tout le peuple à grands *cris* demanda Nicomède. (Corn.)

— *A cor et à cri*. V. COR.

— *Les cris de Paris, de la province*. Le ton dont on crie, dans les rues des villes, toutes choses à vendre ou à acheter.

— *Cri public*. Opinion vivement prononcée dans le public pour ou contre une personne ou une chose.

— Méd. *Cri hydrencéphalique*. Cri des enfants dans l'hydropisie aiguë du cerveau.

— *Donner du cri à la soie*. La soufrer de manière qu'elle fasse une espèce de cri en la maniant avec les doigts.

— *Le cri d'un instrument*. Le frémissement aigu d'un instrument sur du bois, sur un métal qu'on travaille.

> Alors dans les cités ne fut plus entendu,
> Ni le bruit du marteau ni le *cri* de la scie (Roucн.)

— Techn. Craquement particulier que l'étain fait entendre lorsqu'on le ploie.

— Dr. féod. *Cri de la fête*. Droit seigneurial qui se payait en quelques endroits pour la permission d'annoncer la fête du lieu.

— Vén. Se dit du bruit que font les chasseurs quand ils parlent aux chiens pour les flatter, les réprimander, etc.

— Blas. *Cri d'armes*. Le cri d'armes était assez généralement la devise d'une noble maison, placée au cimier de ses armes. || Les cris d'armes se retrouvaient dans les tournois. On disait jadis, *Tel nom, telles armes et tel cri*, parce que les hérauts appelaient ordinairement les chevaliers dans la lice par leur cri.

— *Cri de guerre*. On a souvent confondu le cri d'armes et le cri de guerre. Le cri d'armes tient essentiellement aux armoiries et se perd au déclin de cette seconde phase de la féodalité ; le cri de guerre est de tous les temps.

— Syn. comp. CRI [illegible] SANGLOT. SOUPIR. Ces mots peignent les accents de la douleur de l'âme. Le *soupir* est le resserrement intérieur qu'on éprouve dans la tristesse de l'âme ; le *sanglot* est cette douleur rendue plus profonde, et ces accents sont plus marqués encore dans le *gémissement*, formé de sons stridents et inarticulés. Le *cri plaintif* est un gémissement exprimé avec force et à haute voix.

CRIAGE. s. m. Action de crier. Action et office de celui qui annonce et va criant, sur la voie publique, les choses auxquelles on veut donner de la publicité. La législation relative au *criage* résulte des lois du 10 décembre 1830 et du [illegible] février 1834. (Législ. us.)

CRIAILLER. v. n. 1re conj. (pr. *kri-â-ié*). Fam. Crier, faire beaucoup de bruit pour peu de chose, crier fréquemment et sans motifs fondés. Elle criaille tantôt après son mari, tantôt après son enfant, tantôt après sa servante.

CRIAILLERIE. s. f. (pr. *kri-â-ie-ri*). Fam. Cris incessants, crieries fréquentes et sans sujet, qui recommencent souvent. Il fatigue tout le monde par ses criailleries. On n'entendait point l'étourdissante *criaillerie* des enfants européens ; ces jeunes sauvages bondissaient comme des chevreuils, et ils étaient muets comme eux. (Chateaubr.)

CRIAILLEUR, EUSE. s. (pr. *kri-a-ieur*). Fam. Celui ou celle qui criaille. Non-seulement il faut crier, mais il faut faire crier les *criailleurs* en faveur de la vérité. (Volt.)

CRIANT. part. prés. du v. Crier. Qui crie. Il est invar. Elle avait la voix clairette d'une cigale *criant* dans un buisson aux approches de l'hiver. (De Balzac.)

CRIANT, ANTE. adj. (pr. *kri-ian, an-te*). Qui excite à se plaindre hautement. Injustice criante. Cela est criant. Avoir pour un neveu des procédés *criants*. (Dufresny.)

— Chir. Se disait autrefois du bruit que rendait une membrane dure, touchée par l'aiguille de l'opérateur.

CRIARD, ARDE. adj. (pr. *kri-iar* ; rad. *cri*). Qui crie souvent, gronde sans motif. Homme criard. Femme criarde.

— Fig. et fam. *Dettes criardes*. Menues dettes importunes ; petites sommes dues pour fournitures, aliments, etc., et qui font crier les créanciers. Mémoire juste et bref de nos dettes *criardes*. (Séguier.)

— Fauconn. Quand l'oiseau mord et qu'il est criard, il faut lui mettre un chaperon à bec couvert comme un étui.

— Se dit d'un animal qui crie souvent et d'une manière désagréable, qui a le cri fort ou dont les cris se font entendre à une grande distance. || *Oiseaux criards*, qui crient souvent, comme le geai, la corneille.

— Fig. et fam. *Humeur criarde*. Disposition à crier sans cesse. || *Voix criarde*. Voix aiguë, élevée. || *Sons criards*. Sons aigres que donnent les instruments et les voix dans les cordes élevées.

— Peint. Se dit des tons, des couleurs qui blessent l'œil et tranchent trop fortement.

— CRIARD, ARDE. s. C'est un grand criard, une criarde. Pop.

— s. m. Ornith. Nom vulgaire du pluvier à collier.

— Erpét. Nom vulgaire d'une espèce de crapaud.

CRIARDE. s. f. Comm. Industr. Sorte de grosse toile gommée, qui bruit lorsqu'on la froisse.

CRIASUS. (pr. *Cri-a-zuss*). Myth. Fils d'Argus et d'Evadné ; il succéda à son père sur le trône d'Argos.

CRIBATION. s. f. V. CRIBRATION.

CRIBLE. s. m. (du celt. *criblus*, fait de *crib*, peigne, et en général tout ce qui sert à purifier). Instrument à fond de métal percé de trous, et destiné à nettoyer les grains des ordures avec lesquelles ils sont mêlés. Un petit crible. Un grand crible.

> De la paille mêlée à la poussière impure,
> Le froment dans le *crible* en tournoyant s'épure.
> (Roucher.)

— Fig. L'esprit sans la mémoire est un *crible*. (***)

— *Percé comme un crible*. D'outre en outre et de part en part.

— Fig. Je suis percé comme un *crible*, et le secret d'un mensonge s'écoule chez moi de tous côtés. (Brueys.)

— Math. *Crible d'Eratosthènes*. Méthode pour déterminer les nombres premiers et en dresser une table. Elle consiste à exclure de la suite des nombres naturels, 1, 2, 3, 4, etc., tous ceux qui ont des diviseurs entiers autres que l'unité, de manière à ne conserver que les *nombres premiers*. V. NOMBRE PREMIER.

— Mus. Planche percée de trous destinée à maintenir les tuyaux dont les embouchures sont placées dans le sommier de l'orgue.

— *Crible à pied*. Crible composé d'une trémie dans laquelle on verse le grain.

— Philos. cartés. Les cartésiens expliquent la sève, en supposant que les arbres sont percés, comme les cribles, d'une infinité de trous qui n'admettent que les atomes des fibres qui leur ressemblent.

CRIBLÉ, ÉE. part. pass. du v. Cribler. Percé en beaucoup d'endroits. S'empl. adject. [illegible] de trous qui laissent passer [illegible]. (A. Martin.) Tant les couleurs passées et les figures *criblées* de reprises se voyaient difficilement. (De Balzac.) Les façades des bâtiments principaux étaient *criblées* au hasard de fenêtres grandes, petites, larges, sans alignement et toutes grillées. (Touch.-Lafoss.)

— Mar. On dit qu'*un vaisseau est criblé*, qu'*une voile est criblée*, lorsque dans un combat ils ont été percés par un grand nombre de boulets, que le corps du vaisseau a été criblé dans ses œuvres vives.

— Prov. *Criblé comme une poêle à châtaignes*. Se dit d'un homme fort grêlé ou marqué de la petite vérole. || On dit aussi *criblé de petite vérole*.

— Fig. *Être criblé de coups, de blessures*, en avoir le corps couvert.

— Fig. et fam. *Être criblé de dettes, de ridicules*, etc. En avoir beaucoup

CRIBLER. v. a. 1re conj. (rad. *crible.*) Nettoyer avec le crible, passer au travers d'un crible. Cribler du blé. Cribler du sable. Cribler de la terre.

— Par analogie, signifie Percer en beaucoup d'endroits. Cribler quelqu'un de coups. Les balles ont criblé ce mur, la façade de cette maison. Cribler de coups de canon. Curieuse autant que réjouie, elle le *cribla* de questions comme avait fait sa mère et Léonard. (G. Sand.)

— Fig. et fam. Prendre la meilleure partie d'un négoce ou d'une ferme. Vieux.

— Fig. et fam. Se dit en parlant de la petite vérole. La petite vérole l'a criblé.

— Fig. Accabler. Cribler quelqu'un de dettes, de questions, etc.

— Fig. Choisir, trier. Il est certaines choses qu'il faut cribler avec soin pour en extraire ce qu'elles ont de bon, et laisser de côté ce qu'elles ont de mauvais.

— SE CRIBLER. v. pron. Être criblé. Ces graines ne peuvent se cribler avec ce crible.

CRIBLEUR, EUSE. s. Celui, celle qui crible.

CRIBLEUX, EUSE. adj. Hist. nat. Qui est percé de trous comme un crible.

— Anat. *Os cribleux*. Os du nez qui est percé comme un crible. || *Membrane cribleuse*. La membrane qui forme les cellules composant le tissu cellulaire.

CRIBLIER, s. m. Techn. Celui qui fait ou vend des cribles. Un criblier. Des cribliers. L'art du criblier.

CRIBLURE. s. f. Le mauvais grain, les ordures séparées du bon grain par le moyen du crible. On donne les criblures aux volailles.

CRIBRAIRE. s. f. Bot. Genre de champignons de la famille des gastéromicètes, tribu des stémonites, qui croissent en groupes nombreux sur le bois mort et les feuilles sèches.

CRIBRATION ou **CRIBELLATION.** s. f. (pr. *kri-bra-ci-on*, *kri-bel-la-ci-on*). Pharm. Séparation des parties grossières d'avec les parties les plus déliées des médicaments, tant secs qu'humides et oléagineux, en passant les substances à travers un crible.

CRIBRIFORME. adj. des 2 g. Polyp. Qui a la forme d'une lame percée à jour comme un crible. Polypier cribriforme.

— Anat. Nom de l'os ethmoïde.

CRIBRINACÉE. s. f. Polyp. Famille du genre des actinies.

CRIBRINE. s. f. Polyp. Genre d'actinies pourvues de pores latéraux à tentacules imperforées.

CRIC. (pr. *krik*). Terme invariable, onomatopée qui exprime le bruit d'une chose qu'on déchire.

CRIC. s. m. (pr. *kri*). Techn. Machine pour soulever des fardeaux, qui se compose généralement d'une barre de fer formant crémaillère et dans laquelle s'engrène un pignon que l'on fait tourner sur son axe au moyen d'une manivelle. On met au cric un cliquet qui, entrant dans une des dents du pignon, l'empêche de tourner, lorsque la machine ayant produit son effort, le poids agirait pour redescendre. On n'a pas encore fait, que nous sachions, de *crics* hydrauliques. (Teyssèd.)

— *Cric à noix*. Appareil dont se servent les emballeurs, les voituriers, les rouliers, pour serrer les ballots, malles, paquets et colis, de façon à résister aux secousses et aux cahots de la voiture. || *Cric à vis*. Instrument servant aux mêmes usages que le précédent appareil; il se compose de deux crochets à écrous, tenant les deux bouts d'une chaîne et qu'on rapproche au moyen d'une barre de fer ronde travaillée en vis.

— Le mot *cric* est une espèce d'onomatopée, il doit son nom à son propre effet.

Le *cric* s'accroche au poids qu'il soulève aisément,
Et triple à chaque tour son triste grincement. (Du Pus.)

CRIC. s. m. Arme des sauvages. V. CRISS.

CRIC-CRAC. (pr. *krik-krak*). Onomatopée qui exprime le bruit d'une fracture, du froissement de deux corps solides.

— On disait autrefois *des souliers au cric-crac*, en parlant d'une chaussure qui faisait cette sorte d'harmonie exprimée par ce mot.

CRIC-CROC. (pr. *krik-krok*). Onomatopée qui exprime le bruit que font les verres lors- … des autres.

CRICÉAL. s. m. Anat. La quatrième paire d'os auxiliaires des arcs branchiaux, chez les poissons.

CRICÉLASIE. s. f. Archéol. Sorte de jeu en usage chez les Grecs, qui consistait à faire rouler un cercle de fer garni d'anneaux. Notre jeu du cerceau peut en donner une idée.

CRICET. s. m. Mamm. Nom d'une espèce du genre bathyergue, et nom vulgaire du hamster, le rat-taupe du Cap.

CRICETIN, INE. adj. Mamm. Qui ressemble au hamster. || CRICETINS. s. m. pl. Famille de petits animaux rongeurs, renfermant les marmottes et les hamsters.

CRICETOMYS. s. m. Mamm. Mammifère de Gambie, espèce de surmulot, de la famille des cricetins.

CRIC-FOUCOU. s. f. Techn. Instrument de dentiste pour ranger les dents déplacées.

CRICK ou **CRIK.** s. m. Ornith. Perroquet d'Amérique; il diffère de l'amazone en ce qu'il n'a pas de rouge à l'aile.

CRICO-ARYTÉNOÏDIEN, IENNE. adj. Anat. Qui a rapport aux cartilages cricoïde et aryténoïde.

— S'empl. comme subst. Le crico-aryténoïdien, pour Le muscle crico-aryténoïdien.

CRICOÏDE. adj. et s. des 2 g. (ét. gr., κρίκος, anneau; εἶδος, forme). Anat. Se dit du cartilage annulaire du larynx, qui occupe la partie inférieure de cet organe; il a plus de hauteur en arrière qu'en devant. Sa surface intérieure est tapissée par la membrane muqueuse du larynx.

CRICOSTOME. adj. des 2 g. (ét. gr., κρίκος, anneau; στόμα, bouche). Zool. Qui a la bouche ou l'ouverture ronde. || CRICOSTOMES. adj. et s. m. pl. Famille de l'ordre des paracéphalophores asiphonobranches, renfermant ceux dont l'ouverture de la coquille est à peu près circulaire.

CRICO-THYROÏDIEN, IENNE. adj. Anat. Qui appartient au cartilage cricoïde et au cartilage thyroïde.

— substantiv. Muscles communs à ces cartilages, et dont l'emploi est de fermer la glotte.

CRICO-THYRO-PHARYNGIEN. adj. et s. m. Anat. Se dit d'un muscle qui s'étend du cartilage cricoïde et du cartilage thyroïde au pharynx, et qu'on nomme vulgairement muscle constricteur inférieur du pharynx.

CRICO-TRACHÉAL, ALE. adj. et s. Anat. Qui a rapport au cartilage cricoïde et à la trachée-artère.

CRI-CRI. s. m. Entom. Nom vulgaire du grillon domestique, insecte orthoptère. V. GRILLON.

— Ornith. Nom vulgaire du bruant proyes.

CRIE. s. f. Se disait autrefois pour Cri, proclamation.

— *Pierre de la crie*. Pierre où se faisaient les cris publics dans certaines villes. A Paris la pierre de marbre, dans la cour du Palais, servait au même usage.

CRIÉ, ÉE. part. pass. du v. Crier.

CRIÉE. s. f. Vente publique faite aux enchères, de biens meubles ou immeubles, au plus offrant et dernier enchérisseur.

— Anc. prat. *Criée parisis*. Augmentation du prix des meubles sur la criée, lorsqu'à la prisée d'un inventaire on joignait le sou parisis pour droit de criée.

— Toute la suite de la procédure du décret.

— *Poursuivant criées*. Celui sous le nom duquel on faisait toute la procédure.

— *Audience des criées*. L'audience consacrée au palais à l'adjudication des immeubles sur expropriation forcée ou sur vente volontaire.

— *Criée* se prend quelquefois pour Saisie, poursuite, parce que toute vente ordonnée par la justice, des biens d'un débiteur, doit être faite aux criées.

— *Criées*. Publications qui se faisaient autrefois au nombre de quatre à quatorze jours d'intervalle, à la porte des églises paroissiales, des immeubles dont on poursuivait la vente en justice.

CRIER. v. n. 1re conj. (du gr. κρίζω, crier). Pousser un cri, jeter des cris, parler sur un ton élevé, dire et répéter avec énergie. Ils sortirent tous ensemble, *criant* comme des furieux. (Boss.)

Il n'est marmot osant *crier*
Que du loup aussitôt sa mère ne menace. (La Font.)

— Anc. jurispr. *Crier haro*. Arrêter un homme pour le conduire sur-le-champ devant le juge ou en prison. Fam.

— Se dit aussi des animaux. Une souris qui crie.

— Prov. *Crier famine sur un tas de blé*. Se plaindre quand on nage dans l'abondance. || *On a tant crié Noël qu'à la fin Noël est venu*. A force de désirer les choses, elles finissent par arriver.

— Gronder, réprimander en élevant la voix. Cette femme crie après son mari, après ses enfants. O temps! ô mœurs! j'ai beau *crier*. (La Font.)

— Donner conseil bruyamment.

Eh! que sert à Cotin la raison qui lui *crie*:
N'écris plus. . . . (Boileau.)

— Vêner. *Crier*, en parlant des chiens de chasse, c'est aboyer en chassant.

— Mus. *Crier*. Forcer la voix de manière que la mélodie ne ressemble plus qu'à des cris.

— Pop. *Crier comme un âne, un animal*. Faire de grands cris. Voulez-vous *crier* comme un chien effaré qui voit la lune semer des fantômes sur le mur? (G. Sand.)

— *Crier après quelqu'un*. L'appeler, le désirer. || *Crier sur quelqu'un*. Le poursuivre en criant. || *Crier* pour rallier dans un combat. Les Français criaient: Montjoie! || *Crier aux armes*.

— Proférer un cri d'alarme. A l'aide! Au secours! Au feu! Au voleur! J'entends *crier* partout: Au meurtre! on m'assassine! (Boil.) La fille, dit la loi, a *crié*, et n'a point été entendue. (J.-J. Rouss.)

— Dire, recommander, ordonner hautement. On lui *crie* qu'il faut se rendre. (Boss.)

— Fig. Quelle plaintive voix *crie* au fond de mon cœur? (Rac.) On dit aussi que la conscience *crie*, et l'expression est fort juste. (Mme Campan.)

— Fig. et fam. *Plumer la poule sans la faire crier*. Pour dire, Exiger d'une manière adroite, sans bruit, sans éclat, des choses qui ne sont pas dues.

— *Crier à pleine tête, à tue-tête. Crier comme un fou. Crier comme un aveugle qui a perdu son bâton*. Crier de toutes ses forces. Le vent était si violent, qu'on ne pouvait entendre les paroles même qu'on se disait à l'oreille en *criant* à tue-tête. (B. de St-P.)

— Prier, invoquer. Ma bouche a *crié* vers le Seigneur, et il m'a entendu de sa montagne sainte. (La Harpe.)

— Blâmer publiquement. Les prédicateurs, dans leurs chaires, crient contre le vice.

— Témoigner tout haut son mécontentement. Tout le monde crie contre lui. Que de marchands il suffit de toucher aux Indes pour les faire *crier* à Paris! (J.-J. Rouss.)

— Dire à haute voix. Il s'élève une voix qui *crie* victoire. (Fléch.)

— Parler d'un ton plus élevé qu'à l'ordinaire. Il ne peut discuter sans crier.

Et jamais sur les bancs on ne vit écolier
Qui sût plus à propos interrompre et *crier*. (Vill.)

— Se plaindre hautement et avec aigreur. Crier contre quelqu'un, crier à l'injustice, ou simplement *crier*. Le peuple crie.

— *Crier sans cesse*. Gronder continuellement.

— Fig. Se dit d'une chose qui, frottée rudement contre une autre, rend un son aigre. Bientôt la lumière fut éteinte; les deux respirations se firent entendre derechef, sans que la porte eût *crié*. (Balzac.)

— Pop. *Ses boyaux crient*. Se dit en parlant d'une personne qui a faim.

— CRIER. v. a. Exposer vivement un besoin. Crier merci, miséricorde. Elle alla *crier* famine... (La Font.)

— *Crier vengeance*. Faire appel à la vengeance. Cela crie vengeance contre lui. Il me *cria*: Vengeance! adieu, je meurs pour vous. (Corn.)

— Comm. Crier dans les rues pour avertir que l'on vend quelque chose. Crier du beurre, des fruits, des légumes.

— Proclamer à son de trompe ou de tambour. Crier un effet perdu, une vente publique qui doit se faire.

— Inviter dans une vente publique à enchérir sur un objet.

— SE CRIER. v. pron. Être crié. Les marchandises se crient sur la voie publique. Les nouvelles importantes, les discours du trône, et généralement tout ce qui peut intéresser le public se crie dans les rues.

CRIERIE. s. f. (pr. *kri-ri*). Bruit fait en criant, se plaignant, grondant. Fam.

— Syn. comp. CRIERIE. CRIAILLERIE. *Criaillerie* se dit du bruit et des cris que font des personnes qui disputent ou se querellent. *Crierie* s'entend des sollicitations bruyantes de ceux qui se plaignent et demandent avec importunité.

CRIÉRIENS. s. m. pl. Fantômes des naufragés, qui, dans l'opinion superstitieuse des habitants de l'île de Sein, en Bretagne, demandent la sépulture, désespérés d'être depuis leur mort ballottés par les flots.

CRIEUR, EUSE. s. (rad. *crier*). Celui, celle qui crie, se plaît à crier, fait grand bruit en criant.

— *Juré crieur*. Qui crie dans les ventes. Autrefois, Celui qui proclamait les édits.

— *Crieur public*. Qui crie les nouvelles; qui, dans les petites villes, va criant les ventes, les annonces, etc.

— Celui qui crie des objets à vendre, vieux habits, vieux chapeaux, etc.

— Hist. *Crieur des corps*. Celui qui précédait les convois en faisant sonner lentement une clochette. On l'appelait aussi Clocheteur des trépassés.

Un infâme *crieur*, de qui l'âme inhumaine
Marchande insolemment pour enterrer les corps
(Sarrasin.)

CRIGNANE. s. f. Hortic. Variété de raisin.

CRIGNARD. s. m. Ornith. Nom vulgaire de la sarcelle.

CRILLON (Louis de Balbe de Berthon, seigneur de). Né à Murs, en 1541, fut un des … en 1615.

CRIM ou **KRIM**, dite aussi **ESKI-KRIM.** Géogr. Ville de la Russie d'Europe (Tauride) en Crimée, à 22 kil. S. de Kéfa (Caffa). A donné son nom à la Crimée; 600 maisons.

CRIME. s. m. (du gr. κρίμα, ou du lat. *crimen*). Toute violation grave à la loi morale et religieuse; tout acte coupable qui blesse l'intérêt public ou les droits d'un citoyen. Commettre, fuir, poursuivre le crime. Être accusé de crime. Crime affreux. Sombre, détestable crime. Crime d'État, de péculat, d'adultère, de rapt, de faux, etc. Quelques *crimes* toujours précèdent les grands *crimes*. (Rac.) L'ivresse des sens peut dicter un *crime* dont on aurait horreur de sang-froid. (J.-J. Rouss.) Il faut demeurer d'accord à l'honneur de la vertu, que les plus grands malheurs des hommes sont ceux où ils tombent par leurs *crimes*. (Laroche.)

— Fam. *Ce n'est pas un grand crime*. Se dit pour atténuer, excuser quelque faute. Cette locution prend généralement alors la forme interrogative. Est-ce donc un si grand crime? Eh bien? Manger moutons, est-ce un *crime* (La Font.)

— *Tout son crime est de*. Se dit en parlant d'une personne à qui une action indifférente, louable peut-être, attire les conséquences attachées aux actions condamnables. Tout son crime est d'avoir poussé trop loin la générosité, est d'avoir gardé le silence, etc. Son mérite et son rang ont fait jusqu'ici tout son *crime* auprès de vous. (Mass.) Ce nom qui seul a fait son *crime*. (Corn.)

— On dit aussi, Voilà tout son crime, tout mon crime.

— *Crime de lèse-majesté*. Conspiration contre la vie du roi et celle de ses enfants. Attentat contre le souverain. || *Crime de lèse-nation*. Qui offense la nation et qui, sous l'empire de la constitution de 1791, était jugé par la haute cour nationale.

— Relig. Péché mortel. Pécheurs, faites pénitence de vos crimes. Commencez par vous abstenir des *crimes* que vous viendrez pleurer aux pieds des ministres. (Mass.)

— Jurispr. Signifie légalement, Une infraction que les lois punissent d'une peine afflictive ou infamante.

— *Faire un crime à quelqu'un de quelque chose*. Exagérer une faute légère, envenimer une action sans conséquence, lui donner les proportions d'un crime. On lui a fait un crime de son absence momentanée. Les grands auprès de qui un simple oubli est un *crime*. (Mass.)

— Signifie aussi, Blâmer en quelqu'un ce qui devrait au contraire lui attirer des éloges. On lui a fait un crime de ses exploits. Ses *crimes* étaient sa droiture, sa fidélité, sa reconnaissance. (Fléch.)

— On dit dans le même sens, *Imputer à crime*.

— *Sans crime*. On garde sans remords ce qu'on acquiert sans *crime*. (Corn.)

— Se dit par exagération des Fautes légères, des inadvertances que l'on blâme. C'est un crime que d'avoir laissé perdre ces tableaux, ces manuscrits, que d'avoir négligé une si belle occasion. On dit aussi vulgairement dans la même acception: *c'est un meurtre*.

— Absol. et au singulier. Se dit des mauvaises dispositions qui portent à commettre le crime, de l'habitude de commettre des crimes ou même d'encourager quelqu'un au crime. L'habitude du crime. Homme endurci dans le crime. Passer par tous les degrés du crime.

— Fig. Se dit quelquefois des personnes criminelles. Châtier le crime, désarmer le crime.

— Hist. *Tribunal des crimes*. Une des six cours souveraines de la Chine. Sorte de cour criminelle dont les arrêts ne s'exécutent qu'après avoir été confirmés par l'empereur.

— Iconol. On représente le Crime sous les traits d'un homme enveloppé d'habits obscurs et marchant dans les ténèbres: il tient caché le poignard et le poison; des serpents sortent de son cœur, comme de leur repaire.

— Fig. Quand on personnifie le crime. Le *crime*, cet enfant des ténèbres, ne craint pas la lumière. (Mass.)

— Syn. comp. CRIME. PÉCHÉ. V. PÉCHÉ.

CRIMÉE. s. f. Géogr. Presqu'île de la Russie d'Europe, jointe au continent par l'isthme de Pérékof.

CRIMIE. s. m. (d'un mot sanscrit signifiant *insecte*). Entom. Genre de la famille des aradides, de l'ordre des hémiptères, espèce de l'île de Java.

CRIMINALISABLE. adj. des 2 g. Qui peut être criminalisé, rendu criminel; qui est susceptible de devenir criminel.

CRIMINALISANT, ANTE. adj. Qui criminalise, rend criminel; qui cause, amène, produit la criminalité.

CRIMINALISÉ, ÉE. part. pass. du v. Criminaliser. S'empl. adjectiv.

CRIMINALISER. v. a. 1re conj. Jurispr. anc. Porter, renvoyer une affaire d'un tribunal civil à un tribunal criminel; faire d'un procès civil un procès criminel. Criminaliser une affaire.

— SE CRIMINALISER. v. pron. *Cette affaire se criminalise*, elle va du civil au criminel.

CRIMINALISME. s. m. Néol. Système de … affaire criminelle.

CRIMINALISTE. s. m. Auteur qui écrit sur les matières criminelles. Savant criminaliste.

— Homme très-versé dans la jurisprudence criminelle. Un bon criminaliste. Il est probable que messieurs les *criminalistes* se prononceront pour ce nouveau progrès dans la science martyrologique. (Bert.)

CRIMINALITÉ. s. f. Jurispr. État de ce qui est criminel. Exprime plus spécialement la circonstance particulière de l'attentat.

— Syn. comp. CRIMINALITÉ. CULPABILITÉ. Il y a *culpabilité* quand il est constaté que l'accusé a agi avec réflexion; mais il y a *criminalité* toutes les fois que l'attentat est constaté. On peut donc être criminel sans être coupable, mais non coupable sans être criminel.

CRIMINATIF, IVE. adj. Qui touche au

n'est pas un grand crime. Se dit
r, excuser quelque faute. Cette
d généralement alors la forme in-
Est-ce donc un si grand crime ?
nger moutons, est-ce un *crime*

n crime est de. Se dit en parlant
ne à qui une action indifférente,
être, attire les conséquences at-
actions condamnables. Tout son
oir poussé trop loin la générosité,
rdé le silence, etc. Son mérite et
fait jusqu'ici tout son *crime* au-
(Mass.) Ce nom qui seul a fait
orn.)
aussi, Voilà tout son crime, tout

le lèse-majesté. Conspiration con-
roi et celle de ses enfants. Atten-
souverain. ‖ *Crime de lèse-nation.*
a nation et qui, sous l'empire de
n de 1791, était jugé par la haute
e.
Péché mortel. Pécheurs, faites pé-
vos crimes. Commencez par vous
crimes que vous viendrez pleurer
s ministres. (Mass.)
. Signifie légalement, Une infrac-
lois punissent d'une peine afflic-
ante.
n crime à quelqu'un de quelque
érer une faute légère, envenimer
sans conséquence, lui donner les
d'un crime. On lui a fait un crime
ence momentanée. Les grands au-
un simple oubli est un *crime.*

e aussi, Blâmer en quelqu'un ce qui
ontraire lui attirer des éloges. On
crime de ses exploits. Ses *crimes*
roiture, sa fidélité, sa reconnais-
h.)
t dans le même sens, *Imputer à*

rime. On garde sans remords ce
ert sans *crime.* (Corn.)
par exagération des Fautes légères,
rtances que l'on blâme. C'est un
'avoir laissé perdre ces tableaux,
its, que d'avoir négligé une si belle
n dit aussi vulgairement dans la
tion : *c'est un meurtre.*
et au singulier. Se dit des mau-
sitions qui portent à commettre le
'habitude de commettre des crimes
d'encourager quelqu'un au crime.
du crime. Homme endurci dans le
er par tous les degrés du crime.
e dit quelquefois des personnes cri-
hâtier le crime, désarmer le crime.
Tribunal des crimes. Une des six
eraines de la Chine. Sorte de cour
dont les arrêts ne s'exécutent qu'a-
été confirmés par l'empereur.
. On represente le Crime sous les
homme enveloppé d'habits obscurs
t dans les ténèbres : il tient caché
et le poison ; des serpents sortent
r, comme de leur repaire.
quand on personnifie le crime. Le
nfant des ténèbres, ne craint pas la
lass.)
omp. CRIME. PÉCHÉ. V. PÉCHÉ.
. s. f. Géogr. Presqu'île de la Rus-
ne, jointe au continent par l'isthme

. s. m. (d'un mot sanscrit signifiant
ntom. Genre de la famille des ara-
l'ordre des hémiptères, espèce de
s.
ALISABLE. adj. des 2 g. Qui peut
alisé, rendu criminel ; qui est sus-
devenir criminel.
ALISANT, ANTE. adj. Qui crimi-
d criminel ; qui cause, amène, pro-
minalité.
ALISÉ, ÉE. part. pass. du v. Cri-
S'empl. adjectiv.
ALISER. v. a. 1re conj. Jurispr.
, renvoyer une affaire d'un tribunal
ribunal criminel ; faire d'un procès
ocès criminel. Criminaliser une af-

MINALISER. v. pron. *Cette affaire se*
, elle va du civil au criminel.
ALISME. s. m. Néol. Système de

minel[...]
ALISTE. s. m. Auteur qui écrit sur
s criminelles. Savant criminaliste.
ne très-versé dans la jurisprudence
Un bon criminaliste. Il est proba-
usieurs les *criminalistes se* pronon-
ce nouveau progrès dans la science
ique. (Bert.)
ALITÉ. s. f. Jurispr. État de ce
iminel. Exprime plus spécialement
ance particulière de l'attentat.
comp. CRIMINALITÉ. CULPABILITÉ. Il
alité quand il est constaté que l'au-
avec réflexion ; mais il y a *crimina-*
les fois que l'attentat est constaté.
onc être criminel sans être coupable,
oupable sans être criminel.
ATIF, IVE. adj. Qui touche au

crime. Un libelle est *criminatif* lorsqu'on accuse quelqu'un d'avoir fait un acte spécifique du nombre de ceux qui sont punissables par les lois. (Bentham.)

CRIMINATION. s. f. Anc. prat. Accusation.

CRIMINATOIRE. adj. des 2 g. Qui tient de l'accusation criminelle.

CRIMINEL, ELLE. adj. Qui s'est rendu coupable d'un crime. Homme criminel, femme criminelle. Le souverain en lui peut devenir très-*criminel*, tandis que l'homme est irréprochable. (Mass.) Je me suis fait pour lui moi-même *criminel.* (Corn.)

— Signifie quelquefois, dans un sens restreint, ce qui est condamnable, illicite. Dessein criminel, attachement criminel.

— Législation. Ce qui concerne les crimes, ce qui regarde la procédure suivie contre les personnes accusées de crimes. Code criminel. Tribunal criminel. Juge criminel. Matière, affaire criminelle. Procédure criminelle. Code d'instruction criminelle.

— Se dit, en parlant des actions, de ce qui est condamnable, de ce qui mérite châtiment.

— Jurispr. *Instruction criminelle, procédure criminelle,* par opposition à matière ou procédure civile. Les rédacteurs de la procédure *criminelle* ancienne ont plus songé à trouver des coupables que des innocents. (Volt.)

— Fig. Se dit, tant au sens physique qu'au sens moral, de tout ce qui tient à une personne criminelle, de tout ce qui se rapporte à la conception d'un crime. Une âme, une main criminelle. Un cœur criminel. Des regards criminels. Grâces au ciel, mes mains ne sont pas *criminelles.* (Rac.)

CRIMINEL, ELLE. s. Celui, celle qui a commis un crime. Personne convaincue de crime. Interroger un criminel. Juger un criminel. Condamner, punir, exécuter un criminel. Criminel d'État, de lèse-majesté. Jamais un *criminel* ne s'absout de son crime. (Rac.)

— *Procéder au criminel.* Recueillir les preuves d'un crime, déférer l'accusé aux tribunaux compétents, lui appliquer la peine portée par les lois.

— Prov. et fig. *Prendre une chose au criminel.* Se tenir offensé d'un propos, de la conduite de quelqu'un. ‖ *Aller d'abord au criminel.* Juger malignement de quelque chose sur la plus légère apparence.

CRIMINELLEMENT. adv. D'une manière criminelle. Agir criminellement. Poursuivre une affaire criminellement. Poursuivre quelqu'un criminellement. Juger criminellement.

— Fig. *Expliquer criminellement quelque chose, en juger criminellement.* Expliquer, interpréter en mauvaise part.

CRIMINEUX, EUSE. adj. Criminel. Combien n'ai-je pas vu de condamnations plus *crimineuses* que le crime ! (Montaigne.) Vieux.

CRIMNON. s. m. Méd. anc. Mot grec qui signifiait Farine grossière. Grosse farine de froment de Zéa.

CRIN. s. m. (pr. *krein ;* du gr. κρίνω, je sépare). Poil long et rude, mais flexible, qui tient au cou et à la queue des chevaux et de quelques autres animaux. Le crin est d'une composition analogue à celle de la corne et des ongles. Crin long. Crin noir, blanc. Crins pendants. Tresser le crin, faire le crin, peigner le crin d'un cheval. Des coursiers attentifs le *crin* s'est hérissé. (Rac.) Levant les *crins* mouvants de sa tête superbe. (Volt.)

— Fig. S'emploie poétiquement.

Ainsi lorsqu'apparaît, sous la voûte étoilée,
De l'astre aux *crins* ardents la flamme échevelée
(PARSEVAL.)

— *Cheval à tous crins.* Cheval qui a tous ses crins.

— Prov. Se dit d'un homme rude au travail, qui s'emploie à tout avec le même zèle ; comme on dit en parlant des choses, *une selle à tous chevaux.*

— Pop. fam. *Prendre au crin* ou *aux crins.* Prendre quelqu'un aux cheveux ; se saisir d'une affaire désespérément. ‖ *Se prendre au crin* ou *aux crins.* Se prendre l'un l'autre aux cheveux. S'attaquer l'un l'autre en des choses essentielles, vitales.

— Mus. *Crin d'archet.* Crin plat qui sert aux luthiers à garnir les archets, qu'on frotte avec de la colophane, et dont on se sert pour faire résonner les instruments à cordes.

— Techn. *Crin crêpé.* Crin qui a été filé comme une corde, et qu'on a ensuite fait bouillir pour le friser. ‖ *Le crin plat* est celui qui

— Pêch. *Crin d'empile.* Se dit d'un crin très-fort sur lequel on monte un ou plusieurs hameçons.

— Techn. Interruption d'un filon de mine par un banc de pierre.

— Zool. V. POIL.

— Ichthyol. Sorte de poisson de mer, espèce de labre.

— Annél. *Crin de fontaine* ou *crin de mer.* Noms vulgaires du dragonneau. Ver filiforme.

— Bot. *Crin-de-cheval.* Espèce de lichen. ‖ On donne ce nom, dans les végétaux, à tous les poils raides comme un crin, quelle qu'en soit la position.

CRINACUS. Myth. Fils de Jupiter et père de Macarée. Il occupa le premier l'île de Lesbos.

CRINAL. s. m. Chir. Instrument dont on se servait autrefois pour comprimer la fistule lacrymale ; qui se terminait par une petite pelote garnie de crin.

CRINAL, ALE. adj. Hist. nat. Qui est de la grosseur d'un crin.

CRINANTHÈME. s. m. Bot. anc. Sorte de plante grasse ou bulbeuse dont parlent les écrivains grecs, et qu'on rapporte au genre des lis.

CRINATE. s. f. Thérap. Nom donné par Paul d'Égine à une espèce de fumigation.

CRINCELLE. s. f. V. CRÉCERELLE.

CRINCHON. s. m. Se disait pour Poil.

— Bot. Barbe des épis.

CRIN-CRIN. s. m. Pop. Onomatopée en usage pour désigner un mauvais violon, un exécutant qui appuie sur l'archet et tire de son instrument un son désagréable. Violon de cabaret, de guinguette, pour faire danser. ‖ Au pl., des *crin-crin.*

CRINE. s. f. S'est dit pour Chevelure.

CRINE. s. m. (du gr. κρίνον, lis). Bot. Genre de la famille des amaryllidacées, tribu des amaryllidées, renfermant plus de cent soixante espèces de plantes.

CRINEUX, EUSE. adj. S'est dit d'une personne qui a beaucoup de cheveux.

CRINICORNE. adj. des 2 g. Entom. Qui a les antennes terminées par une longue soie, ou les antennes velues.

CRINIE. s. m. Erpét. Batracien raniforme de la Nouvelle-Hollande.

CRINIER. s. m. Arti[...]n qui accommode le crin, qui le prépare.

CRINIÈRE. s. f. (rad. *crin*). Terme collectif. Masse de longs poils qui garnissent une étendue plus ou moins considérable de la ligne dorsale, comme dans le cheval et le sanglier, ou toute la région antérieure du cou, comme dans le lion. Le lion porte une *crinière* ou plutôt un long poil. (Buff.)

— Fig. Poét. La queue d'une comète.

L'étoile qui détruit les trônes de la terre
Déploya dans les cieux sa fatale *crinière.* (LEGOUVÉ.)

— Fig. *Grande, vilaine crinière.* Se dit d'une vilaine chevelure, d'une sale perruque. ‖ Lic. poét. Ce nouvel Adonis à la blonde *crinière.* (Boil.)

Fille se coiffe volontiers
D'amoureux à longue *crinière.* (LA FONTAINE.)

— Ant. La crinière coupée des chevaux de guerre était une marque de deuil chez les anciens.

— Art milit. *La crinière d'un casque.* La touffe de crin tombante qui garnit le cimier d'un casque de dragon, de cuirassier, etc., et qui flotte par derrière.

Sur son casque ondulant d'où jaillit la lumière,
Flotte d'un coursier noir l'ondoyante *crinière.*
(LAMARTINE.)

— Équit. Toile ou treillis qui accompagne le caparaçon et qui couvre le cou et la tête du cheval.

— Ornith. On appelle ainsi dans les oiseaux une crête hérissée sur l'occiput et le long du cou, ou une huppe de plumes effilées sur la tête.

CRINIFÈRE ou **CRINIGÈRE.** adj. des 2 g. Zool. Se dit des animaux qui portent une crinière.

CRINIFLORE. adj. des 2 g. Bot. Se dit des plantes dont la corolle se partage en segments longs et grêles.

CRINIFORME. adj. des 2 g. Hist. nat. qui a la forme d'un crin.

CRINIS. Myth. Prêtre d'Apollon Sminthée.

CRINISATE. Myth. Surnom du cheval Pégase, né d'une source.

CRINITARSE. adj. des 2 g. Entom. Qui a les tarses velus.

CRINO. Myth. Femme de Danaüs, dont elle eut Callidice, Œmé, Céléno et Hypéripte. ‖ Fille d'Anténor.

CRINODENDRE. s. m. (ét. gr., κρίνον, lis ; δένδρον, arbre). Bot. Genre de la famille des liliacées, tribu des tricuspidariées, ne renfermant encore qu'une espèce peu connue : c'est un arbre du Chili, qui porte dans le pays le nom de Patagua.

CRINOÏDE. adj. des 2 g. Zool. Qui ressemble à un crin, à un cheveu.

— Bot. Qui ressemble à un lis.

diaires de la classe des échinodermes, et de la grande famille des encrines. V. ENCRINES.

CRINOLE. s. m. Bot. Genre de plantes liliacées, de la famille des amaryllidées, remarquables par de grandes fleurs d'un blanc éclatant, disposées en ombelles.

CRINOLINE. s. f. Indust. comm. Étoffe de crin dont on fait des cols, des sacs, des couvertures de meubles ; la chaîne de l'étoffe est en fil noir et la trame en crin. A cinq heures du matin, le dép. des Bouches du Rhône, en veste de voyage et en casquette de *crinoline,* sonnait à ma porte. (P. Vermond.)

CRINOMYRE. s. m. (ét. gr., κρίνον, lis, μύρον, onguent). Thérap. Médicament composé de lis et de quelques plantes aromatiques, que les anciens appelaient aussi *onguent blanc, égyptien.*

CRINON. s. m. Annél. Sorte de ver entozoaire filiforme qui vient sous la peau. Les frictions mercurielles le font périr.

— Le *crinon tronqué* se rencontre dans les intestins du cheval et souvent dans les parois de ses grosses artères. On le trouve aussi dans le chien.

— Rabelais a écrit et sans doute dans un sens très-familier.

Crinons en teste
Guastent la feste.

CRINULE. s. f. Bot. Fil creux des mamelons des plantes hépatiques ; filets hygrométriques que renferme l'ovaire et qui servent de supports aux séminules.

— Bot. Crypt. Genre de champignons de la famille des hyménomycètes, tribu des mitrulinés.

CRIOBOLE. s. m. (ét. gr., κριός, bélier ; βολή, coup, action de frapper, dérivé de βάλλω, je frappe). Ant. Sacrifice expiatoire d'un bélier, qui se faisait en l'honneur d'Atys, amant de Cybèle.

CRIOCARCIN. s. m. (ét. gr., κριός, bélier ; καρκίνος, crabe). Crust. Genre de l'ordre des décapodes brachyures, dont on ne connaît encore qu'une seule espèce.

CRIOCÉPHALE. s. m. (ét. gr., κριός, bélier ; κεφαλή, tête). Entom. Genre de coléoptères tétramères nocturnes, famille des longicornes, tribu des cérambycins, dont l'espèce type se trouve en France dans le bois de pin.

CRIOCÉPHALE. adj. des 2 g. Ant. et zool. Qui a une tête de bélier.

CRIOCÈRE ou **PORTE-CROIX.** s. m. (ét. gr., κριός, bélier ; κέρας, corne). Entom. Genre d'insectes coléoptères phytophages, à antennes en cornes de bélier ; petits insectes, d'une forme un peu allongée, parés de couleurs brillantes et qu'on voit reposer sur les fleurs.

— Moll. Genre de mollusques céphalopodes, de l'ordre des tentaculifères, de la famille des ammonidées.

CRIOCÉRIDE. adj. des 2 g. Entom. Qui ressemble à un criocère. ‖ CRIOCÉRIDES. s. m. pl. Seconde tribu de la famille des eupodes, ordre des coléoptères tétramères.

CRIODION. s. m. (dimin. de κριός, bélier). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des longicornes, tribu des cérambycins, originaire de l'Amérique méridionale.

CRIOGÈNE. adj. m. Médec. anc. Épithète donnée par les Grecs à certains trochisques propres à déterger les ulcères.

CRIOMORPHE. s. m. (ét. gr., κριός, bélier ; μορφή, forme). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des longicornes, tribu des cérambycins, des régions de l'Europe tempérée. ‖ Coléoptère du Brésil, famille des longicornes, tribu des lamiaires.

CRIOMYXE. adj. des 2 g. (du gr. κριόμυξος). Pathol. Qui a beaucoup de mucus dans les fosses nasales.

CRIOPE. s. m. Zool. Genre de mollusques.

CRIOPHAGE. s. des 2 g. (littér. *mangeur de béliers*). Myth. Se disait des divinités auxquelles on immolait un grand nombre de ces animaux.

CRIOPHORE. s. m. Myth. Porte-bélier, surnom de Mercure, dans un temple élevé en son honneur à Thèbes, qu'il avait délivrée de la peste en portant un bélier sur ses épaules autour des murs de la ville.

CRIOPODERME. s. et adj. des 2 g. (ét. gr., κριός, bélier ; δέρμα, peau). Moll. Épithète donnée aux coquilles, dérivée du nom de l'animal constructeur.

CRIOPROSOPE. s. m. (ét. gr., κριός, bélier ; πρόσωπον, face). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des longicornes, tribu des cérambycins, ornés de couleurs vives, rouges, bleues ou vertes, du Mexique et de la Nouvelle-Grenade.

CRIORHINE. s. m. (ét. gr., κριός, bélier ; ῥινός, peau). Entom. Genre de diptères, division des brachocères, famille des brachystomes, tribu des syrphides, de l'Europe tempérée. Le nom générique de ces insectes, qui ressemblent aux bourdons, fait allusion à l'espèce de toison dont ils sont couverts.

CRIOTÉON. s. m. Bot. Plante des anciens, que l'on croit être une espèce de férule.

CRIOU-MÉTOPON. Géogr. Promontoire de la Chersonèse taurique ; aujourd'hui le [...]

CRIPA. Myth. ind. Un des descendants de Gôtama, beau-frère de Drona.

CRIPART. s. m. Ornith. Nom vulgaire du grimpereau.

CRIPTOLOGIE. s. f. V. CRYPTOLOGIE.

CRIQUE. s. f. (du saxon *crecca,* en suédois *krike,* en anglais *creek*). Géogr. Anse, petite baie, port naturel, partie du rivage qui forme dans les terres un enfoncement où de petits bâtiments peuvent se mettre à l'abri.

— Fortif. *Criques.* Fossés que l'on creuse, en différents sens, dans les environs des places fortes, pour couper le terrain de façon que l'ennemi ne puisse y conduire des tranchées.

— Art milit. *Criques d'armurerie.* Fissures ou défectuosités des métaux employés dans la fabrication des armes.

CRIQUEBOEUF. Géogr. Bourg du dép. de la Seine-Inf., à 35 kilom. du Havre ; 1,850 hab.

CRIQUET. s. m. (du gr. ἀκρίς, sauterelle). Entom. Insectes constituant un grand genre de la tribu des acridiens, de l'ordre des orthoptères, qui, outre la faculté de sauter, ont celle de voler longtemps, sont dispersés à la surface entière du globe et fort nombreux en espèces.

— Fig. Se dit par dénigrement d'un mauvais cheval, d'un cheval de vil prix. Un petit criquet, sur lequel notre homme était monté.

— Fig. et fam. Se dit aussi d'un homme petit et de faible apparence. C'est un criquet.

— Entom. Genre d'insectes orthoptères ; vulgairement le grillon de Normandie.

— Ornith. Nom vulgaire de la sarcelle d'été ou petite sarcelle en Picardie.

CRIQUETOT-LIMEVAL. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. du Havre (Seine-Inf.) ; 1,600 hab.

CRISE. s. f. (du gr. κρίσις, jugement ; fait de κρίνω, je juge, je combats ; parce que la crise est un combat entre la nature et la cause morbifique). Effort de la nature qui se manifeste le plus souvent par la sueur, les évacuations, et qui, par une transition subite en bien ou en mal, produit un changement complet, favorable ou défavorable dans les maladies. Bonne crise. Mauvaise crise. Crise complète, incomplète, etc.

— Médec. On distingue dans les crises, celles qui sont *salutaires* ou *mortelles ; régulières* ou *irrégulières ;* les crises régulières sont annoncées par des signes précurseurs, arrivent aux jours prévus et sont accompagnées de phénomènes critiques. Les crises sont *complètes* ou *incomplètes,* selon qu'elles laissent le malade dans un état décisif ou douteux. On appelle *crises proprement dites* celles qui sont rapides, et *lysis* celles qui sont lentes.

— Fig. Situation telle qu'il est impossible qu'il ne s'ensuive pas un changement dans les hommes ou dans les choses. Une crise se prépare. Dans la crise actuelle. Les crises politiques ressemblent aux *crises* morbifiques, elles tuent ou ravivent le corps social. (***) Il laisse les affaires dans une grande *crise* en Italie. (Volt.) Le ciel en soit loué ! me voilà hors de *crise.* (Regnard.)

— Lang. parlem. *Crise ministérielle.* Situation où se trouve un gouvernement constitutionnel lorsque les ministres ont donné leur démission, et que leurs successeurs ne sont pas encore nommés. J'ai proposé, j'ai bravé une *crise* ministérielle pour faire accepter une expédition. (Thiers.)

— Moral. Moment où, dans l'homme qui se forme, les passions fermentent et peuvent produire de grands vices, de grandes vertus, de grands malheurs. Il faut plaindre les hommes qui n'ont point éprouvé, au moment du feu de la jeunesse, la crise des passions. (Du Roz.)

— Art dram. Le jeu, la complication des ressorts qui amènent la catastrophe.

— Fam. Violente dispute. La meilleure chose pour apaiser la *crise* des disputes ardentes, c'est le rire. (De Ferrières.)

— *Crise commerciale.* Affaiblissement du crédit, détresse des personnes qui se livrent au commerce, par suite de perturbations dans les affaires commerciales. Les révolutions politiques et sociales produisent presque toujours des *crises* commerciales. (Lemonn.)

— Médec. État de convulsions ou d'assoupissement, produit par les procédés du magnétisme animal.

CRISERPIE. s. f. (du nom du genre *crisie,* et de ἕρπω, je rampe). Polyp. Genre de polypiers, de la famille des tubulipores, établi pour une espèce fossile des environs de Nessou, département de la Manche.

CRISIAQUE. adj. et s. des 2 g. Médec. Celui ou celle qui est dans l'état de crise magnétique.

CRISIDIE. s. f. (dimin. de *crisie*). Polyp. Genre de polypiers du groupe des tubulipores.

CRISIE. Myth. Fille de Thétis et de l'Océan.

CRISIE. s. f. Polyp. Genre de polypiers phytoïdes, du groupe des bryozoaires.

CRISITE. s. f. Bot. Plantes voisines des choux du Cap.

CRISPATIF, IVE. adj. Bot. Qui est irrégulièrement plié et comme frisé. Préfoliation crispative.

CRISPATION. s. f. (pr. *kriss-pa-ci-on*) Resserrement par lequel certaines choses se replient sur elles-mêmes, se contractent et se racornissent quand on les approche du feu.

plaisir, une vive impatience. Sa vue seule lui donne des crispations. Se prend quelquefois d'une façon exagérée, ironique.

— Médec. Resserrement spasmodique, sorte de mouvement contractile qui se manifeste dans les entrailles, dans les nerfs, etc., soit spontanément, soit sous l'influence de quelque cause morbifique ou de quelque agent thérapeutique.

— *Crispation des nerfs.* Mouvements convulsifs des parties externes ou internes, plus légers que les convulsions.

— Fig. Les crispations de l'irritabilité, de l'égoïsme, de l'orgueil, de la colère, etc.

CRISPÉ, ÉE. part. pass. du v. Crisper. S'empl. adjectiv. Avoir les nerfs crispés, la peau crispée, les vaisseaux crispés. La densité des tissus *crispés* augmente beaucoup. (Laur.)

— Zool. Bot. Qui est muni de lanières fines et courtes, dirigées en différents sens.

— Chir. On dit que les vaisseaux capillaires d'une plaie sont *crispés*, lorsque immédiatement après une opération le sang ne coule pas.

CRISPER. v. a. 1re conj. (du lat. *crispare*). Rider, créper, resserrer, friser, boucler. Les fleurs ferment leurs feuilles, elles *crispaient* leurs anthères, elles retiraient leurs pétales au fond de leur calice. (G. Sand.) Les mêmes agents qui *crispent* les solides congèlent les liquides des corps organisés. (Laur.)

— Dans le langage usuel, il signifie Causer des crispations de nerfs.

— Fig. Inquiéter, tourmenter.

— Fam. Se dit et souvent par exagération, de ce qui cause une grande impatience, de ce qui occasionne une inquiétude fort vive. Votre mauvais vouloir me crispe. Les cris des marchands lui crispent les nerfs.

— SE CRISPER. v. pron. Se contracter. Le parchemin se crispe quand on l'expose à une forte chaleur.

CRISPIFLORE. adj. des 2 g. Bot. Se dit d'une plante dont les pétales sont ondulés et comme frisés sur les bords.

CRISPIFOLIÉ. adj. des 2 g. Bot. Se dit des plantes dont les feuilles se crispent par l'effet de la sécheresse ou de la dessiccation.

CRISPIN. s. m. Nom d'un valet de comédie. Poisson, comédien célèbre, introduisit le premier ce personnage sur la scène. On en a fait un terme caractéristique pour désigner un plaisant. C'est un crispin.

CRISPIN. s. m. Mod. Petit manteau à l'usage des femmes et des enfants.

CRISPINE (Bruttia Augusta). Fille de Bruttius Præsens, épousa Commode l'an 178, et mourut l'an 183.

CRISPUS (Flavius Julius). Fils de l'empereur Constantin le Grand et de Minervine. Constantin croyant son fils coupable le fit empoisonner en 321. || CRISPUS SALLUSTIUS. V. SALLUSTE.

CRISS. s. m. Arme, sorte de poignard, des insulaires de la Polynésie; il est long d'un demi-mètre et la lame s'allonge en zigzag. Rendre le *criss* parmi les Macassars, c'est infamie; le tirer et ne tuer personne est la dernière des lâchetés. (Raynal.)

CRISSA. Géogr. Ancienne ville de la Locride, sur le golfe de Corinthe, avec un beau port nommé Cyrrha. C'est aujourd'hui le golfe de Salone.

CRISSEMENT. s. m. Action de crisser des dents.

CRISSER. v. n. 1re conj. (onomat.). Se dit des dents qui rendent un bruit aigre lorsqu'on les serre et qu'on les grince fortement.

CRISSUM. s. m. Ornith. Extrémité de la partie inférieure du corps, depuis la cuisse jusqu'à la queue, qui est couverte par les plumes anales.

CRISSURE. s. f. Techn. Ride ou crispure à la surface du fil de fer.

CRISTA. s. f. Mot latin par lequel on désigne l'aigrette, le panache que l'on met sur le casque.

CRISTACÉ. s. m. Zool. Mollusque de l'ordre des céphalopodes dont la coquille est aplatie de manière à représenter une carène.

CRISTA-GALLI. s. m. Anat. Apophyse triangulaire, aplatie, qui s'élève au-dessus de la lame criblée de l'os ethmoïde, et qu'on a comparée à une crête de coq.

CRISTAIRE. s. f. Bot. Genre de plantes du Pérou.

CRISTAL. s. m. (en grec κρύσταλλος, dérivé de κρύος, froid; σταλάσσω, être arrêté, ou στέλλομαι, s'épaissir. L'étymologie demanderait qu'on écrivît avec un *y* le mot *cristal* et ses dérivés; mais l'usage a généralement adopté l'orthographe que nous employons.) Minér. Pierre transparente et dure, verre fin. Se dit des formes symétriques que prennent d'elles-mêmes les parties de certains corps, lorsqu'ils passent de l'état liquide ou gazeux à l'état solide. Dans cette acception, ce mot ne s'emploie guère qu'au pluriel : Les cristaux de sels marins sont cubiques. Cette substance se présente en cristaux hexaèdres, octaèdres, etc.

— Le cristal est un corps que la cristallisation a marqué de son empreinte, non-seulement au dedans de sa masse, mais encore à l'extérieur.

[...]glace, et c'est en ce sens que les Grecs ont pris ce mot jusqu'au temps de Platon.

— En minéralogie, un cristal d'une substance quelconque est une agrégation intime de molécules de cette substance réunies sous une forme régulière.

— *Cristal de roche*, ou simplement *cristal*. Stalactite, pierre transparente non colorée, et composée de prismes à six côtés, terminés à leurs deux extrémités par une pyramide hexagone.

— Il y a des cristaux rouges appelés faux rubis; de verts, ou fausses émeraudes; de violets, ou fausses améthystes; de bleus, ou faux saphirs; de jaunes, ou fausses topazes; d'un rouge jaunâtre ou fausses hyacinthes, qui sont des cristaux naturellement colorés, sans mélange.

— Verrer. Verre blanc net et clair comme le cristal de roche. Cristal de Venise, de Bohême. Cristal fondu ou factice.

— On obtient des cristaux de couleur de la manière suivante : le *bleu*, avec l'oxyde de cobalt; le *vert*, avec le verdet du commerce; le *rouge*, avec le précipité d'or, dit pourpre de Cassius.

— *Tailler des cristaux.* L'art de tailler les cristaux, de les polir, fut importé de Bohême en France, vers 1740, par un certain Bucher. Ce travail se divise en quatre parties : 1° l'ébauchage à la meule de fer; 2° l'adouci à la meule fine; 3° l'adouci à la meule de bois tendre; 4° le poli à la meule de liége et à la potée d'étain sec.

— Chim. Sels et autres matières qu'on fait congeler en manière de cristal.

— *Cristal minéral.* Azotate de potasse, fondu dans son eau de cristallisation, coulé en plaques blanches, et mélangé d'un peu de sulfate de potasse.

— Anc. chim. *Cristaux de lune, de Mars, de Vénus.* L'argent, le fer et le cuivre réduits en forme de sels.

— Objet fait de cristal vrai ou factice, et dans ce sens, ne s'emploie jamais qu'au pluriel. Magasin de cristaux.

— *Cristal de montre.* Petit verre que l'on met sur le cadran d'une montre.

— *Œil de cristal* à l'usage des borgnes, fabriqué par les émailleurs.

— Anc. médic. Le cristal calciné et porphyrisé passait pour astringent dans les diarrhées opiniâtres.

— Fig. et poét. Se dit pour exprimer l'extrême limpidité des eaux; le cristal d'une onde pure. Le reste échappe : semblable à de l'eau gelée dont le vil *cristal* se fond entre les mains qui le serrent, et ne fait que les salir. (Boss.)

— Se prend pour Lustre, girandole.

De ces *cristaux* les vacillants reflets
Sèment partout les teintes de l'aurore. (De Baour.)

— En parlant des mines de cristal.

Là des forêts d'albâtre, ici des mers solides,
Des torrents suspendus en lustres, en *cristaux* (Parn.)

— Par comparaison. Il y a des amis si pointilleux, qu'il faut vivre avec eux avec la même précaution qu'avec des verres de *cristal*, tant leur amitié est fragile. (St-Evremont.)

— La bouteille.

Lorsque Bacchus en nectar argenté
De son *cristal* étroit part, pétille et s'élance. (Desorg.)

CRISTALLERIE. s. f. Art de fabriquer des ouvrages de cristal, des cristaux.

— La fabrication même des cristaux.

— Établissement où l'on fabrique des cristaux. La cristallerie de Baccarat.

— La taille même des cristaux; l'art de les graver.

CRISTALLIER. s. m. Techn. Graveur en cristal artificiel.

— Sorte d'armoire dans laquelle on range une collection de cristaux.

CRISTALLIÈRE. s. f. Min. Mine de cristal.

— Techn. Machine sur laquelle on travaille les cristaux.

CRISTALLIFÈRE. adj. des 2 g. Minér. Dont l'intérieur est garni de cristaux. Géode cristallifère.

CRISTALLIN, INE. adj. (pr. *kris-ta-lin*). Phys. chim. minér. Qui appartient aux cristaux, qui tient de la nature du cristal. Structure cristalline. Forme cristalline. La nature nous présente à l'état *cristallin* un grand nombre de substances que nous ne pouvons ni fondre ni liquéfier. (Gault. de Cl.)

— Minér. *Système cristallin.* Ensemble des lois systématiques principales, auxquelles les différentes parties des formes cristallines paraissent être assujetties. Texture cristalline. État cristallin. Roches cristallines.

— Poét. et fig. Qui est clair et transparent comme du cristal. Ne se dit guère que des eaux. Eaux cristallines.

Harmonieux trésor des phalanges divines,
Et tombant de leur lèvre en perles *cristallines*. (Soumet.)

CRISTALLIN. s. m. Anat. Celle des trois humeurs transparentes de l'œil, qui a la forme d'une lentille.

— adjectiv. Corps cristallin. Humeur cristalline. On dit aussi Membrane cristalline.

— Astron. Les cieux transparents et concentriques, dont l'astronome Ptolémée supposait[...]

CRISTALLINE. s. f. Chim. Base salifiable oléagineuse découverte dans l'huile empyreumatique d'indigo, ainsi nommée de ce qu'elle forme avec les acides des sels qui sont susceptibles de cristalliser.

— Bot. Plante dont quelques parties ont une apparence cristalline.

— Médec. Phlyctène, pustule syphilitique remplie d'une humeur aqueuse et transparente qui se développe à l'anus et au prépuce.

— Bot. Nom vulgaire de la ficoïde glaciale.

CRISTALLISABILITÉ. s. f. Chim. Propriété de cristalliser, d'affecter la forme cristalline.

CRISTALLISABLE. adj. des 2 g. Chim. Qui est susceptible de se cristalliser, qui a la propriété de prendre une forme cristalline.

CRISTALLISANT. part. prés. du v. Cristalliser. Qui cristallise. Il est invar.

CRISTALLISANT, ANTE. adj. Chim. Qui est propre à cristalliser.

CRISTALLISATION. s. f. (pr. *kris-ta-li-za-ci-on*). Phys. et min. Etat particulier d'un corps dont les molécules sont symétriquement espacées sur des systèmes de plans et de lignes droites, offrant dans leur ensemble un réseau continu et uniforme, une disposition parallélogrammique. Cristallisation naturelle.

— Chim. Opération par laquelle les parties d'une substance se rapprochent les unes des autres, en vertu de leurs propres attractions, pour prendre des formes polyédriques régulières ou géométriques. Cristallisation artificielle.

— Se dit collectivement des formes polyédriques qu'affectent les minéraux, et des observations auxquelles ces formes donnent lieu.

— Épaississement de l'eau marine dans les marais salants, les chaudières, cuves, etc., où l'on fait le sel.

— Minér. Se dit de certains amas de pierres de formes régulièrement constantes. Amas de cristaux, de belles cristallisations.

CRISTALLISÉ, ÉE. part. pass. du v. Cristalliser. S'empl. adjectiv. Converti en cristal. Cailloux cristallisés. Le soufre s'unit avec le bismuth par la fusion, et leur composé se présente comme le cinabre et l'antimoine en aiguilles *cristallisées*. (Buff.) On trouve dans les animaux vivants quelques substances *cristallisées*. (Cad. Gass.)

— Fig. Pour toi, suivi des saisons, tu couvres d'un seul jet les flancs *cristallisés* du pôle et ses vastes campagnes de neige, de ton voile de safran et de vermillon. (B. de St-P.)

CRISTALLISER. v. a. 1re conj. Congeler en forme de cristal. Cristalliser cette eau.

— Teint. *Cristalliser la soie.* La laisser se couvrir de petits prismes d'alun, pour ne pas tourmenter la dissolution de cette substance.

— v. n. Se dit des corps qui prennent la forme de cristaux, naturellement ou artificiellement. Ce corps ne cristallise que lentement. Il y a des substances insolubles dans l'eau qui *cristallisent* lorsqu'elles sont rendues liquides par l'action du feu. (Cad. de Gass.)

— SE CRISTALLISER. v. pron. Prendre la forme du cristal, se congeler. Se dit des corps qui se forment en cristaux, soit naturellement, soit par des procédés chimiques. Tous les sels dissous dans l'eau se *cristallisent* en formes assez régulières. (Buff.)

— Fig. Il est tel esprit auquel les choses se présentent toujours par grandes divisions, qui gagnent à prendre de la reculée, et dans lequel les faits se *cristallisent* naturellement en systèmes. (Ch. Lenorm.)

CRISTALLISOIR. s. m. Chim. Vase dans lequel on met une liqueur pour qu'elle cristallise.

CRISTALLO-ATOMIQUE. adj. des 2 g. Phys. Qui explique la formation des cristaux par une réunion d'atomes. Système cristallo-atomique.

CRISTALLO-ÉLECTRIQUE. adj. des 2 g. Phys. Se dit des phénomènes électriques que la chaleur développe dans certains cristaux.

CRISTALLOGÉNIE. s. f. (ét gr., κρύσταλλος, cristal; γίνομαι, naître). Didact. Science qui traite de la formation des cristaux ou de la manière dont ils se produisent.

CRISTALLOGRAPHE. s. m. Didact. Celui qui s'occupe de cristallographie.

CRISTALLOGRAPHIE. s. f. (ét. gr., κρύσταλλος, cristal; γράφω, je décris). Science qui, par le secours d'une langue de convention, composée de mots et de signes, apprend à décrire les formes géométriques sous lesquelles se présentent les cristaux naturels.

CRISTALLOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui a rapport à la cristallographie. Caractère, langage, système cristallographique.

CRISTALLOÏDE. adj. des 2 g. (ét. gr., κρύσταλλος, cristal; εἶδος, ressemblance). Qui a l'apparence d'un cristal.

— Minér. Se dit d'une concrétion pseudomorphique, lorsque c'est un cristal qui a été remplacé.

CRISTALLOÏDE. s. f. Anat. Membrane mince et transparente, qui enveloppe le cristallin sans y adhérer, et qu'on appelle tunique cristalloïde. || Nom donné à la membrane arachnoïde, parce qu'elle a la transparence du cristal.

[...]cristal; λόγος, discours). Didact. Traité des cristaux; science ayant pour objet tout ce qui se rapporte à la connaissance des cristaux.

CRISTALLOLOGIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui a rapport à la cristallologie.

CRISTALLOMANCIE. s. f. (ét. gr., κρύσταλλος, cristal; μαντεία, divination). Art divinat. Divination à l'aide d'une glace bien polie.

CRISTALLOMANCIEN, ENNE. s. et adj. Qui s'adonne à la cristallomancie. Action cristallomancienne.

CRISTALLOMÉTRIE. s. f. (ét. gr., κρύσταλλος, cristal; μέτρον, mesure). Didact. Connaissance des propriétés mathématiques des cristaux.

CRISTALLOMÉTRIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui a rapport à la cristallométrie.

CRISTALLONOMIE. s. f. (ét. gr., κρύσταλλος, cristal; νόμος, loi). Didact. Connaissance des lois d'où dépendent les diverses propriétés géométriques des cristaux.

CRISTALLONOMIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui a rapport à la cristallonomie.

CRISTALLOPHYSIQUE. adj. des 2 g. Qui concerne les effets et les phénomènes purement physiques des cristaux dans le clivage, la polarisation, etc.

CRISTALLOTECHNIE. s. f. (ét. gr., κρύσταλλος, cristal; τέχνη, art). Didact. Art d'obtenir des cristaux complets avec les diverses modifications dont chacun d'eux est susceptible; de cristalliser des sels et autres substances.

CRISTALLOTECHNIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui a rapport à la cristallotechnie.

CRISTALLOTOMIE. s. f. (ét. gr., κρύσταλλος, cristal; τομή, dissection). Min. Division des cristaux.

CRISTALLOTOMIQUE. adj. des 2 g. Min. Qui a rapport à la cristallotomie

CRISTARIE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des malvacées, tribu des sidées, indigènes du Pérou et du Chili.

CRISTATELLE. s. f. (dimin. de *crista*, crête). Polyp. Genre de polypes bryozoaires, du petit nombre de ceux qui vivent dans les eaux douces d'Allemagne, de France et d'Écosse.

CRISTÉ, ÉE. adj. Hist. nat. Qui est muni d'appendices en formes de crêtes. || Qui a ses rameaux comprimés en manière de crêtes, etc. Fleurs cristées.

CRISTEL. s. m. Ornith. Nom vulgaire de la crécerelle en Bourgogne.

CRISTELLAIRE. s. f. Moll. Genre de mollusques, de l'ordre des foraminifères hélicostègues.

CRISTELLE. s. f. Techn. Instrument du fabricant de lisses.

CRISTE-MARINE. s. f. Bot. Un des noms de la passe-pierre ou armarinthe. || Pl. des *cristes-marines*.

CRISTICEPS. s. m. (ét. lat., *crista*, crête; *caput*, tête). Ichthyol. Variété vivipare du genre blennie, indigène de la terre de Van-Diémen.

CRITAME. s. m. Bot. Genre de la famille des apiacées, tribu des amminées, indigène de l'Asie médiane.

CRITERIUM. s. m. (pr. *kri-té-riomm*, du gr. κριτήριον, ce qui sert de preuve). Philos. Ensemble des motifs et des conditions invariables qui déterminent la certitude dans l'ordre intellectuel. *Criterium pratique.* Instinct de l'homme qui le porte à acquiescer aux apparences. || *Criterium spéculatif.* Celui qui sert de base à la certitude scientifique, et qu'on établit sur l'évidence des sens, la raison, et le témoignage des hommes.

— Quelques écrivains ont employé *criteria*, pour le pluriel. La science du raisonnement fournit de ces *criteria*, qui sont une garantie positive de la légitimité des idées quant à leur valeur subjective, mais seulement négative quant à leur valeur objective ou matérielle. (De Reiffenb.)

CRITHAGRE. s. m. Ornith. Genre de passereau.

CRITHE. s. m. (du gr. κριθή, orge). Méd. Orgelet, maladie des paupières.

CRITHME. s. m. (du gr. κρίθμον dans Dioscoride; grain d'orge). Bot. Plante de la famille des apiacées, tribu des sésélinées, constituée en genre et appelée vulgairement perce-pierre, bacile, salicot ou fenouil-marin.

CRITHOMANCIE. s. f. (ét. gr., κριθή, orge; μαντεία, divination). Art divinat. Divination qui se pratiquait par l'inspection des gâteaux d'orge offerts aux dieux, ou de la farine répandue sur la victime.

CRITHOMANCIEN, IENNE. adj. et s. Qui exerce la crithomancie.

CRITICISME. s. m. Philos. Système philosophique qui a surtout en vue de fixer les limites et l'exercice légitime de notre faculté de connaître.

CRITICISTE. adj. des 2 g. et s. m. Phil. Qui appartient au criticisme. Partisan de ce système.

CRITHOPHAGE. adj. des 2 g. (ét. gr., κριθή, orge; φάγω, je mange). Zool. Qui vit d'orge.

— s. m. Antiq. Se disait des soldats qu'on punissait en les réduisant à se nourrir uniquement d'orge.

[...]d'Athènes. Disciple de Socrate, son plus cruel ennemi. Fut tué en combattant, l'an 400 avant J.-C.

CRITIQUABLE. adj. des 2 g. Qui peut être justement critiqué. Ouvrage, personne critiquable.

CRITIQUE. adj. des 2 g. (du gr. κριτικός, de κρίνω, je juge). Médec. Qui annonce une crise, qui appartient à la crise. Phénomènes critiques. Signes critiques.

— *Temps, âge critique.* Époque où une femme perd la faculté d'engendrer

— *Jour critique.* Jour de crise dans certaines maladies. Le septième jour et le neuvième sont des jours critiques. On le dit aussi des jours où les femmes ont leurs règles.

— Signifie, par extens. État dangereux, in-

TALLONOMIE. s. f. (ét. gr., κρύσταλ- st l ; νόμος, loi). Didact. Connaissance d'où dépendent les diverses propriétés iques des cristaux.

TALLONOMIQUE. adj. des 2 g. Di- ui a rapport à la cristallonomie.

TALLOPHYSIQUE. adj. des 2 g. Qui e les effets et les phénomènes purement es des cristaux dans le clivage, la po- on, etc.

STALLOTECHNIE. s. f. (ét. gr., κρύ- cristal ; τέχνη, art). Didact. Art d'obte- cristaux complets avec les diverses ations dont chacun d'eux est suscepti- cristalliser des sels et autres substances.

STALLOTECHNIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport à la cristallotechnie.

STALLOTOMIE. s. f. (ét. gr., κρύσταλλος, τομή, dissection). Min. Division des x.

STALLOTOMIQUE. adj. des 2 g. Min. rapport à la cristallotomie

STARIE. s. f. Bot. Genre de plantes de lle des malvacées, tribu des sidées, in- s du Pérou et du Chili.

STATELLE. s. f. (dimin. de crista, crête). Genre de polypes bryozoaires, du petit e de ceux qui vivent dans les eaux dou- Allemagne, de France et d'Écosse.

STÉ, ÉE. adj. Hist. nat. Qui est muni ndices en formes de crêtes. || Qui a ses ux comprimés en manière de crêtes, etc. cristées.

STEL. s. m. Ornith. Nom vulgaire de la elle en Bourgogne.

STELLAIRE. s. f. Moll. Genre de mol- es, de l'ordre des foraminifères hélico- s.

STELLE. s. f. Techn. Instrument du ant de lisses.

STE-MARINE. s. f. Bot. Un des noms passe-pierre ou armarinthe. || Pl. des s-marines.

STICEPS. s. m. (ét. lat., crista, crête ; tête). Ichthyol. Variété vivipare du genre e, indigène de la terre de Van-Diémen.

ITAME. s. m. Bot. Genre de la famille piacées, tribu des amminées, indigène de médiane.

ITERIUM. s. m. (pr. kri-té-riomm, du τήριον, ce qui sert de preuve). Philos. En- e des motifs et des conditions invariables éterminent la certitude dans l'ordre in- tuel. Criterium pratique. Instinct de me qui le porte à acquiescer aux appa- s. || Criterium spéculatif. Celui qui sert de à la certitude scientifique, et qu'on éta- ur l'évidence des sens, la raison, et le gnage des hommes.

Quelques écrivains ont employé criteria, pluriel. La science du raisonnement t de ces criteria, qui sont une garantie ve de la légitimité des idées quant à leur r subjective, mais seulement négative à leur valeur objective ou matérielle. (De nb.)

ITHAGRE. s. m. Ornith. Genre de pas- 1.

ITHE. s. m. (du gr. κριθή, orge). Méd. et, maladie des paupières.

ITHME. s. m. (du gr. κρίθμον dans Dios- ; grain d'orge). Bot. Plante de la famille piacées, tribu des sésélinées, constituée nre et appelée vulgairement perce-pierre, , salicot ou fenouil-marin.

ITHOMANCIE. s. f. (ét. gr., κριθή, orge ; a, divination). Art divinat. Divination e pratiquait par l'inspection des gâteaux offerts aux dieux, ou de la farine répan- ur la victime.

ITHOMANCIEN, IENNE. adj. et s. Qui e la crithomancie.

ITICISME. s. m. Philos. Système philo- que qui a surtout en vue de fixer les li- et l'exercice légitime de notre faculté de ître.

ITICISTE. adj. des 2 g. et s. m. Phil. ppartient au criticisme. Partisan de ce me.

ITHOPHAGE. adj. des 2 g. (ét. gr., orge ; φάγω, je mange). Zool. Qui vit d'orge. s. m. Antiq. Se disait des soldats qu'on sait en les réduisant à se nourrir unique- d'orge.

ènes. Disciple de Socrate, son plus cruel mi. Fut tué en combattant, l'an 400 J.-C.

ITIQUABLE. adj. des 2 g. Qui peut être ment critiqué. Ouvrage, personne criti- e.

ITIQUE. adj. des 2 g. (du gr. κριτικός, de je juge). Médec. Qui annonce une crise, ppartient à la crise. Phénomènes criti- Signes critiques.

Temps, âge critique. Époque où une e perd la faculté d'engendrer

Jour critique. Jour de crise dans certai- maladies. Le septième jour et le neuvième les jours critiques. On le dit aussi des où les femmes ont leurs règles.

Signifie, par extens. État dangereux, in-

quiétant, qui doit amener un changement en bien ou en mal. Se trouver dans une position critique. L'instant critique est arrivé.

— On dit par extens., Les moments critiques de la vie.

— Signifie aussi, Qui a pour objet la critique, qui concerne la critique, l'examen de quelque ouvrage d'esprit ou d'une production de l'art. Dissertation critique.

— Disposition à censurer trop légèrement. Humeur critique. Gardez-vous, dira l'un, de cet esprit *critique*. (Boil.)

CRITIQUE. s. f. (ét. gr., κρίνειν, juger ; τέχνη, art). Art, talent de juger les ouvrages de l'esprit, les productions littéraires. Les règles de la critique. S'appliquer à la critique. Être habile, savant dans la critique. La *critique* n'est autre chose que le bon sens perfectionné par la logique. (Boiste.) La *critique* est aisée et l'art est difficile. (Destouch.) La *critique*, souvent, n'est pas une science ; c'est un métier où il faut plus de santé que d'esprit, plus de travail que de capacité, plus d'habitude que de génie. (La Bruy.) Les utiles conseils d'une sage *critique*. (Imbert.) La *critique* est une lime qui polit ce qu'elle mord. (Legouvé.) Est-ce ainsi que vous exercez votre élève à cet esprit de *critique* judicieuse qui ne s'en laisse imposer qu'à bonnes enseignes ? (J.-J. Rouss.)

— *Critique esthétique* ou *littéraire*. L'art de juger en matière de goût, de signaler les beautés et les défauts d'un ouvrage.

— *Critique historique*. L'art de juger de la crédibilité des faits de l'histoire, de déterminer le degré de confiance que méritent ses écrits.

— On dit aussi Critique philosophique, théologique, morale, politique, sacrée, etc.

— Toute observation par laquelle on signale quelque défaut dans une production de l'esprit ou de l'art. Critique ingénieuse, sévère. C'est au temps seul à établir la réputation des pièces, et à faire tomber les *critiques*. (Volt.)

— Dissertation ou écrit dans lequel on examine quelque ouvrage d'esprit. La critique d'un poëme.

— Philol. L'épuration des textes, la discussion des règles grammaticales qui régissent les langues.

— Se dit par extension de ce qui fait ressortir indirectement les défauts, les vices de quelque chose. Sa conduite est une critique de la vôtre.

— Censure maligne ou sévère des actions d'autrui. Exercer sa critique. Faire la critique de sa conduite. La jeunesse sans expérience se livre à une *critique* présomptueuse. (Volt.) C'est sur les imperfections des hommes qu'il faut attacher sa *critique*. (Id.)

Je livre mes amusements
A la *critique* la plus rude. (Deshoulières.)

— Philos. Ce mot, qui se prend quelquefois pour Criticisme, sert à désigner l'ensemble et les différentes parties du système de Kant.

— Syn. comp. CRITIQUE. CENSURE. SATIRE. Une *critique* est l'examen raisonné d'un ouvrage ; une *censure* est la répréhension de ce qui blesse la vérité ; la *satire* cherche à piquer l'homme même, envenimant à plaisir le trait qu'elle lui décoche.

CRITIQUE. s. m. Celui qui examine les ouvrages d'esprit pour en porter un jugement, les expliquer, etc. Bon critique. Critique sévère, impitoyable, etc. Soyez-vous à vous-même un sévère *critique*. (Boil.)

— En parlant d'une femme auteur, on dit *un critique*, parce qu'autrement il y aurait confusion entre le mot et la chose.

— Fam. Un censeur, celui qui trouve à redire à tout. C'est un critique impitoyable.

CRITIQUÉ, ÉE. part. pass. du v. Critiquer. S'empl. adjectiv. Ouvrage critiqué.

CRITIQUER. v. a. 1re conj. Examiner quelque ouvrage, censurer quelque chose, y trouver à redire. Critiquer un ouvrage, un écrivain, un tableau, un édifice, les actes d'un ministre, etc. Il est aisé de *critiquer* un auteur, mais il est difficile de l'apprécier. (Vauven.)

— *Critiquer une personne*. Trouver à redire dans ses actions, dans ses manières, dans sa conduite.

— Absol. Se plaire à critiquer. Critiquer sur tout. Il faut *critiquer* avec goût et censurer avec modération. (Lav.)

— SE CRITIQUER. v. pron. Être critiqué. Toutes choses peuvent se critiquer.

CRITIQUEUR. s. m. Fam. Se dit de celui

critique n'est formé qu'après plusieurs années d'observations et d'études ; un *critiqueur* naît du matin au soir. (La Bruy.) Les *critiqueurs* sont un peuple sévère. (La Font.)

CRITOLAÜS. (pr. *kri-to-la-uss*). Préteur des Achéens ; ayant été pris par les Romains aux Thermopyles, l'an 146 av. J.-C., s'empoisonna, ne pouvant survivre à la perte de sa liberté.

CRITON. Hist. gr. Un des disciples les plus zélés de Socrate, assista aux derniers moments de son maître.

CRITONIE. s. f. (du gr. κριτός, choisi). Bot. Genre de plantes de la famille des synanthérées eupatoriacées, tribu des adénostylées, de l'Amérique tropicale, dont les feuilles exhalent une odeur agréable quand on les froisse entre les doigts.

CRIVÉ. s. m. Nom du grand-prêtre chez certains idolâtres.

CROARD. s. m. Techn. Espèce de ringard qui sert à nettoyer le bain de fonte, dans les fonderies de canons.

CROASSANT, ANTE. adj. Qui croasse. Se dit surtout au fig.

Et n'allons point, poëtes *croassants*,
De leur concert troubler les doux accents
(P. Ducerceau.)

CROASSEMENT. s. m. (du lat. *crocire*, ou *crocitare*, crier ; formé du gr. κρώζω, même signif.) Ornith. Cri naturel des corbeaux.

— Fig. S'applique aux mauvais poëtes, aux mauvais musiciens. Faites-nous donc grâce de vos croassements.

CROASSER. v. n. 1re conj. (ét., V. CROASSEMENT). Crier. Se dit en parlant du corbeau. On entend les corbeaux croasser. Du haut de ce vieux chêne un corbeau *croassait*. (Ségur.)

Et le lierre embrassant les débris de murailles,
Où *croasse* l'oiseau chantre des funérailles. (Dupont.)

— Fig. Chanter mal, crier. Seul dans un vers braillard que le corbeau *croasse*. (Pir.)

En cent lieux contre lui les cabales s'amassent,
Les rivaux obscurcis autour de lui *croassent*. (Boil.)

— *Croasser* ne devrait se dire que des grenouilles et non des corbeaux ; l'articulation *croâ* rappelle parfaitement le cri des grenouilles, et plusieurs écrivains l'ont employé pour exprimer ce cri. V. COASSER.

CROATE. adj. des 2 g. Habitant de la Croatie, qui est de la Croatie.

CROATES. s. m. pl. Géogr. Colons militaires des États autrichiens. Ils habitent le long des confins de la Bosnie turque, et comptent au nombre des troupes frontières.

CROATIE. (pr. *cro-a-cie*). Géogr. Contrée de l'Europe orientale qui se divise en Croatie turque, capitale Bosna-Seraï, pop. 70,000 hab., et Croatie autrichienne, cap. Agram, pop. 17,000 hab.

CROC. s. m. (pr. *kro*). Techn. Instrument de fer, de bois, etc., à une ou plusieurs pointes recourbées, pour y pendre quelque chose. Croc de fer. Croc de bois. Grand, petit croc. Pendez la viande à ce croc. Un croc bien garni.

— Fig. Ce qui accroche, ce qui fait tomber. Le *croc* de la mort que nous ne pouvons échapper. (Etr. de Thalie.)

— Prov. et fig. *Pendre son épée au croc, mettre les armes au croc*. Quitter le service, abandonner le métier de la guerre. Il a pendu son épée au croc.

— Fig. et fam. On dit qu'on *a pendu un procès, son procès au croc*, quand on cesse de le poursuivre. || On dit dans le même sens, *cette affaire, ce procès*, etc., *est au croc*. Mon ouvrage est au croc. J'ai mis mon ouvrage au croc pour quelque temps.

— Cout. *Les crocs de la ville*. Grands crocs dont on se servait, dans quelques villes, pour arrêter les progrès de l'incendie, en abattant les parties de bâtiment où le feu avait pris.

— Mar. Longue perche terminée par une pointe de fer avec un crochet. Tirer un bateau avec un croc. Croc de batelier. V. GAFFE. || Espèce de longue fourchette dont le cuisinier de l'équipage se sert pour plonger dans sa chaudière.

— Zool. Certaines dents pointues de quelques animaux. Les crocs d'un cheval. Ce mâtin a perdu ses crocs. On dit aussi *crochet*.

— Fam. Grandes moustaches recourbées en forme de crochet. Ce grognard a une belle paire de crocs.

— Art milit. *Croc de sape*. Instrument que l'on emploie surtout dans les travaux de sape volante. On l'appelle plus ordinairement *fourchette de sapeur*. || *Croc à émérillon*. Croc qui tourne sur l'estrope ferrée d'une poulie. || Extrémité recourbée d'un grand nombre d'ustensiles de fer. Croc de candelette. Croc de pompe. Croc de palan.

— Techn. Nom de divers outils.

— Fig. et pop. Voleur au jeu, soutenant les mauvais lieux et les jeux défendus. En ce sens, synonyme d'Escroc.

CROC. adv. (pr. *kro-ke* ; onomatopée). Bruit que les choses sèches et dures font sous la dent quand on les mange. Cela fait croc sous la dent.

CROCALITHE. s. m. (ét. gr. κρόκος, jaune ; λίθος, pierre). Minér. Sorte de minéral, variété de mésotype.

précieuse, dans Pline). Entom. Genre de lépidoptères, famille des nocturnes, tribu des phalénites, ne renfermant que trois espèces dont la plus connue se trouve à la fin d'août dans les environs de Paris.

CROC-DE-CHIEN. s. m. Bot. Plante sarmenteuse, à épines grosses et recourbées, originaire de Saint-Domingue. || Plur., des *crocs-de-chien*.

CROCÉIVENTRE. adj. des 2 g. (ét. lat. *crocus*, safran ; *venter*, ventre). Entom. Qui a le ventre de couleur safranée.

CROCÉIPENNE. adj. des 2 g. (ét. lat., *crocus*, safran ; *penna*, aile). Entom. Qui a des ailes jaunes ou safranées.

CROC-EN-JAMBE. s. m. (pr. *kro-kan-jan-be*). Tour de lutte qui consiste à passer le pied entre les jambes de l'adversaire pour le faire tomber. Donner le croc-en-jambe. Recevoir le croc-en-jambe. Henri donna deux *crocs-en-jambe* au roi, qui les esquiva et renversa l'Anglais. (Ann. franç.)

D'un *croc-en-jambe* après
Je le renverserai sur l'herbe. (Scarron.)

— Fig. et fam. Adresse à supplanter quelqu'un ou à le faire déchoir de sa place ou de ses prétentions, à renverser ses desseins. Redouter un croc-en-jambe ou le croc-en-jambe. Donner le *croc-en-jambe* à la pudeur. (Théât. Ital.) J'ai bien peur que la gloire ne donne le *croc-en-jambe* à l'amour. (Ghérardi.) Il a donné le *croc-en-jambe* à Cupidon. (Ablanc.)

— On écrit au pl., des *crocs-en-jambe*, et l'on prononce des *kro-kan-jan-be*. M. Landais veut qu'on écrive *croc-en-jambes*. Mais dans une lutte, on n'accroche ordinairement qu'une jambe.

CROCHE. adj. des 2 g. Courbé, tortu. Avoir les jambes croches. Les mains croches. Ce mot est vieux.

— *Des pipes croches*. Des pipes dont la tête fait un angle droit avec la queue

CROCHE. s. f. Mus. Note qui a une queue terminée par un petit crochet. Elle ne vaut que la moitié d'une noire ou le quart d'une blanche. || *Double croche, triple croche, quadruple croche*. Note dont la queue a deux, trois, quatre crochets, ce qui diminue sa valeur du quart au huitième de la croche.

CROCHÉ, ÉE. part. pass. du v. Crocher. S'empl. adjectiv.

CROCHER. v. a. 1re conj. (pr. *kro-ché*). Techn. Égaliser les boucles de tricot.

— Grav. Tirer au burin les queues des notes de musique.

— Mar. Passer le croc de la poulie de capon dans la cigale d'une ancre. On croche des palans sur des élingues pour hisser des fardeaux. On croche les palans des canons, ceux de roulage. Crocher une poulie de retour. || *Croche !* à l'impératif. Commandement pour faire prendre à un matelot un cordage sur lequel il doit haler.

CROCHES. s. f. pl. Techn. Tenailles dont se sert le forgeron pour tenir sur l'enclume les barres de fer rouges.

CROCHET. s. m. (dimin. de *croc*). Techn. Instrument en métal recourbé par la pointe et destiné à saisir différents objets, soit pour les tenir suspendus, soit pour les enlever d'un lieu. Crochet de fer, de bois, de cuivre. Crochet de volet, de porte, de placard. Grand, petit crochet.

Nous avons toutes deux enragé tout le jour
Contre un maudit *crochet* qui prenait mal son tour
(Regnard.)

— Bâton terminé par un fer recourbé dont les chiffonniers se servent pour enlever le papier, les haillons.

— Fig. *Faire un crochet*. Changer de route en tournant brusquement de gauche à droite ou de droite à gauche.

— Prov. et fig. *Aller aux mûres sans crochets*. Former une entreprise sans avoir les moyens d'exécution.

— Prov. et fig. *Être sur ses crochets, être sur les crochets de quelqu'un*. Vivre à ses dépens, vivre aux dépens de quelqu'un.

— *Broder au crochet*. Broder avec une espèce d'aiguille qui a un petit manche et dont la pointe est recourbée.

— *Clou à crochet*. Clou dont la tête est coudée et qui sert à suspendre un tableau, une pelotte, une petite glace.

— Agric. *Crochet à fumier*, composé de deux dents de fer, emmanché dans une hampe de 1m 50 de longueur. Se nomme aussi *tire-fiente*.

— Anat. Quatrième os de la deuxième rangée du carpe, que l'on nomme aussi *os crochu*.

— Art milit. *Crochet d'armes*. Espèce de râtelier double qui soutient les armes || *Crochets de retraite*. Fers crochus placés à l'affût d'un canon.

— Bot. Maladie de l'œillet. C'est un nodus qui se forme sur la tige des marcottes et lui fait faire le crochet.

— Chamois. Instrument dont se servent les chamoiseurs pour retirer avec des seaux l'eau et la chaux des plains qu'ils veulent vider.

— Chandel. Languette de métal soudée à l'intérieur du pavillon du culot.

— Charp. Marque qui sert à reconnaître les pièces, à mesure qu'elles sont façonnées.

— Chirurg. Il y en a de deux sortes, l'un pour

l'autre pour extraire les pierres dans l'opération de la taille.

— Conchyl. *Crochet de matelot*. Nom marchand d'une coquille univalve que l'on nomme aussi *araignée*.

— Couvr. *Le crochet d'une tuile*. Espèce de petit rebord ou mentonnet qui sert à arrêter la tuile sur la latte.

— Dent. Instrument dont les dentistes se servent pour enlever les dents molaires de la mâchoire inférieure.

— Dor. Il est de fer, très-recourbé, pour dorer à l'or moulu.

— Erpét. Mandibules des aptères manducateurs. || Les deux organes recourbés dont est muni l'anus des locustes. || Pièces crochues qui terminent les tarses. || Appendices recourbés qui, dans les hyménoptères, fixent l'aile supérieure à l'inférieure, et dans certains lépidoptères sont situés près de la base de la nervure costale. || Dans les annélides, les soies courtes dont l'extrémité est recourbée en crochet.

— Fauconn. Les ongles des griffes de l'aigle.

— Fact. de pian. Petite pièce de cuivre mobile qui accroche les cordes d'une harpe, par le moyen des pédales, pour former les demi-tons.

— Fortif. *Crochets de tranchée* ou *de retour*. Espèces de petites places d'armes ou de demi-parallèles pratiquées aux brisures des boyaux servant à garantir d'enfilade les troupes assiégeantes, et à tirer sur les sorties

— Horlog. Outil tranchant dont les horlogers se servent pour creuser des pièces sur le tour.

— Hortic. Instrument à deux branches à l'usage des jardiniers pour le labour des potagers.

— Imprim. Certaines parenthèses dont on se sert pour renfermer des textes interpolés. || Figures recourbées qui lient ensemble deux ou plusieurs articles. V. ACCOLADE. || Petits morceaux de fer recourbés pour fixer les pages stéréotypées sur les sabots, lorsqu'elles sont sous presse.

— Maç. Espèce de truelle en pointe à l'usage des maçons.

— Manuf. Instrument courbé par les deux bouts, pour attacher les étoffes sur les tables à tondre. || Branche de fer plate en forme de pincettes avec laquelle les raffineurs de sucre arrêtent le blanchet sur les bords du panier.

— Menuis. Patte de fer dentée contre laquelle butte la planche que les menuisiers rabotent.

— Mus. Traits recourbés ou droits qui s'ajoutent à la queue de certaines notes de musique.

— Pêch. Instrument de fer ajouté au bout d'une perche, qui sert à détacher les coquillages des rochers et à en retirer les crustacés et quelques autres poissons. Traîner le crochet, le double crochet.

— Pot. d'ét. Instrument qui sert aux potiers pour retourner l'étain.

— Serr. Instrument qui sert à ouvrir une serrure dont la clé est perdue, cassée ou restée en dedans. Les voleurs font usage de *crochets* pour faire jouer le pêne d'une serrure dont ils n'ont pas la clé. (Teul.)

— Usag. Petites boucles de cheveux que les femmes fixent sur leur front auprès des tempes, avec de l'eau gommée.

— Vann. Long d'environ 22 centimètres, pointu et recourbé par les deux bouts.

— Verr. *Crochet à larmes*. Petit crochet de fer avec lequel on fait retomber le verre en larmes.

— Zool. Certaines dents perçantes de quelques animaux, spécialement des chiens et des chevaux.

— Techn. Matière du plafond qui pénètre entre les lattes, se replie ensuite et retient la couche de plâtre.

— Instrument à peser, nommé aussi *romaine*.

— Petite attache du fourreau de l'épée.

— Bout d'une espagnolette de croisée qui sert à l'accrocher. || Tenon de fer incrusté dans le carré de la croisée. || Chez les tourn. Ciseaux en forme de crochet, et qu'ils nomment : crochet plat, crochet rond, crochet pointu, double crochet rond, double crochet plat, et double crochet pointu.

— Pl. *Crochets*. Petit châssis en bois que les portefaix et les crocheteurs s'attachent sur le dos avec des bretelles, pour porter leurs fardeaux.

CROCHETABLE. adj. des 2 g. Qui peut être ouvert avec des crochets ou de fausses clés. Serrure crochetable.

CROCHETAGE. s. m. Techn. Action de crocheter.

— Agric. Binage, exécuté avec une houe à deux ou trois dents.

CROCHETÉ, ÉE. part. pass. du v. Crocheter. S'empl. adjectiv. Porte crochetée. Armoire crochetée. Serrure crochetée.

CROCHETER. v. a. 1re conj. (rad. *crochet*). Le *t* ne se double pas, et l'*e* se change en *è* dans les temps et aux personnes ci-après. *Je crochète, tu crochètes, il crochète, ils crochètent. Crochète. Que je crochète, que tu crochètes, qu'il crochète, qu'ils crochètent.* Ouvrir avec un crochet. Crocheter une serrure, une porte, une armoire, un coffre. Ce voleur fut arrêté au moment où il crochetait la serrure. J'ai cru entendre des voleurs qui *crochetaient* ma porte. (Bruevs.)

— ne se contente point d'une superficielle expression, elle le trahirait : il voit plus clair et plus outre dans les choses. Son esprit *crochette* et furette tout le magasin des mots. (Montaigne.) *Crocheter* les pensées d'autrui par des subtilités admirables. (Volt.)

— SE CROCHETER. v. pron. Se battre comme les crocheteurs. Ils ne font que se crocheter.

CROCHETEUR. s. m. (rad. *crochet*). Portefaix, commissionnaire qui se sert de crochets pour porter des fardeaux. La charge d'un crocheteur. Charger, décharger un crocheteur. Est-ce un jeu ou une méprise de la nature de donner quelquefois une âme de prince à un crocheteur et une âme de *crocheteur* à un prince ? (Oxenst.) Pythagoras est peut-être le premier *crocheteur* qui soit devenu philosophe. (Berth.)

— Par extens. Se dit des gens sans éducation qui [illegible] basses et

grossières. Injures de crocheteur. Du vin de crocheteur. Il n'appartient qu'aux *crocheteurs* de battre leurs femmes. (Trév.)

— Fam. *Santé de crocheteur.* Santé robuste.

— On dit d'une profession grossière et pénible, que *c'est un métier de crocheteur.*

— En général, *crocheteur* est un mot injurieux, synonyme de Grossier, brutal.

— Avec un complement, Celui qui crochète une serrure de porte, de meuble, dans l'intention de voler. Crocheteur de portes. Crocheteur de serrures.

CROCHETIER. s. m. Techn. Celui qui fait des crochets pour les portefaix ou crocheteurs. || Ouvrier qui fait des crochets d'agrafe.

CROCHETON. s. m. L'une et l'autre petite branche recourbée des crochets d'un portefaix.

CROCHETORAL, ALE. adj. Néol. Qui tient du crocheteur, qui appartient aux crocheteurs.

— Fig. Grossier, incivil.

CROCHEU. s. m. Techn. Outil dans les trous duquel on met les pointes des cardes, pour leur faire prendre de nouveaux angles. || Instrument à l'usage des cordiers.

CROCHU, UE. adj. (rad. *croche*). Recourbé, fait en crochet. Morceau de fer crochu. Nez crochu. Doigts crochus. Ce clou ne vaut plus rien, il est tout crochu. Les cagneux ont les jambes crochues. On n'est plus obligé aujourd'hui de labourer soi-même son petit champ, de repousser les arts et les sciences, d'avoir les ongles *crochus* et la barbe sale pour être libre. (Chateaub.) Des corps ronds et *crochus* errant parmi le vide. (Boil.)

— Fig. et prov. *Avoir les mains crochues.* Etre fort enclin au vol.

— Anat. *Os crochu* ou *unciforme.* Le quatrième os de la seconde rangée du carpe.

— Bot. Toute partie de végétal dont l'extrémité est recourbée en forme de hameçon.

— Conchyl. Se dit des crochets d'une coquille bivalve, quand ils s'inclinent l'un vers l'autre, en se dirigeant vers l'axe perpendiculaire de la coquille.

— Entom. *Antennes crochues.* Antennes recourbées à l'extrémité qui se termine en pointe, de manière à figurer un crochet aigu.

— Mamm. *Antilope crochu.* Dont les cornes se recourbent un peu en avant à la pointe.

— Manég. *Cheval crochu*, qui a les jarrets trop rapprochés.

— Minér. *Cassure crochue.* Celle dont la surface présente de petites aspérités pointillées et contournées.

— Vétér. Petit os du genou, chez le cheval.

CROCIDION. s. m. (du gr. κροκὶς, duvet) Bot. Genre de la famille des synanthérées sénécionidées, dont le type est une petite plante annuelle croissant dans les régions occidentales de l'Amérique du nord.

CROCIDISME. s. m. (du gr. κροκιδίζειν, arracher des flocons). Médec. Mouvements convulsifs par lesquels les malades semblent tirer la laine des habits, ramasser des pailles, chasser aux mouches, etc. C'est un symptôme très-fâcheux.

CROCIDURE. s. m. (ét. gr., κροκὶς, duvet, poil; οὐρὰ, queue). Mamm. Genre de mammifères établi aux dépens de celui des musaraignes.

CROCINON ou **CROCINION.** s. m. (du lat. *crocus*, safran). Pharm. Espèce d'onguent préparé avec du safran.

CROCIPÈDE. adj. des 2 g. (ét. lat., *crocus*, safran; *pes, edis*, pied). Entom. Qui a les pattes de couleur safranée.

CROCISE. s. f. (du gr. κροκὶς, duvet). Entom. Genre d'insectes de l'ordre des hyménoptères, famille des mellifères.

CROCODILE. s. m. (du gr. κροκόδειλος formé de κρόκος, safran, et δειλὸς, qui craint; parce que le crocodile craint, dit-on, la vue ou l'odeur du safran). Erpét. Grande espèce de reptile assez semblable aux lézards dans les traits les plus généraux, et vivant dans les eaux du Nil. Néanmoins on en trouve dans les autres parties du monde. Les principales espèces de crocodiles sont, après les crocodiles proprement dits, les caïmans et les gavials. Le cro-

mètres. Œufs de crocodile. Peau de crocodile. La nature, en accordant à l'aigle les hautes régions de l'atmosphère, en donnant au lion pour domicile les vastes déserts des contrées ardentes, a abandonné au *crocodile* les rivages des mers et des grands fleuves des zones torrides. (Lac.)

— Epith. Affreux, horrible, épouvantable, énorme, monstrueux, perfide, larmoyant, terrible.

— Myth. Le crocodile était regardé comme un animal sacré dans une partie de l'Egypte; et par un singulier contraste, il était un objet d'horreur dans le reste de cette contrée.

— Fig. *Larmes de crocodile.* Larmes hypocrites, versées dans le dessein de tromper. Ne vous laissez pas toucher aux larmes de cette femme, ce sont des larmes de *crocodile.* (Acad.)

— Rhét. Sorte d'argumentation captieuse et sophistique dont on se sert pour mettre en défaut un adversaire peu précautionné. Dans l'ancienne logique, on appelait encore ces ambiguités crocodilines et cératines.

CROCODILÉEN, ENNE. adj. Erpét. Qui ressemble au crocodile. || CROCODILÉENS. s. m. pl. Famille de reptiles emydosauriens, ayant pour type le genre crocodile.

CROCODILIENS. s. m. pl. Erpét. Nom de la famille des reptiles qui comprend les crocodiles.

— *Crocodiliens fossiles.* s. m. pl. Paléont. Ossements de la famille des crocodiliens, qui se trouvent en grand nombre dans plusieurs formations géologiques, depuis le lias jusqu'au terrain tertiaire dit *éocène.*

CROCODILIN, INE. adj. (rad. *crocodile*). Erpét. Qui tient du crocodile.

CROCODILION. s. m. Bot. Genre de plantes à fleurs composées.

CROCODILOÏDE. adj. des 2 g. (ét. gr., κροκόδειλος, crocodile; εἶδος, ressemblance). Erpét. Qui ressemble à un crocodile. || CROCODILOÏDES. s. m. pl. Famille de reptiles qui a pour type le genre crocodile.

CROCODILOPOLIS. Géogr. Ancienne ville de la Haute-Egypte, entre le Nil et le lac Mœris, appelée aussi Arsinoé. On y adorait les crocodiles.

CROCODILURE. s. m. (ét. gr., κροκόδειλος, crocodile; οὐρὰ, queue). Erpét. Genre de reptiles sauriens qui ne comprend qu'une seule espèce propre à l'Amérique méridionale.

CROCOISE. s. m. Minér. Syn. de Chromate rouge de plomb. V. PLOMB.

CROCOMAGME. s. m. (et. g., κρόκος, safran; μάγμα, marc, lie, dérivé de μασσω, j'exprime, je pétris). Pharm. V. CROCINON.

CROCONATE. s. m. Chim. Genre de sels produits par la combinaison de l'acide croconique avec les bases salifiables.

CROCONIQUE. adj. des 2 g. (du gr. κρόκος, safran). Chim. Acide jaune qui a la propriété de former des sels d'un jaune rougeâtre ou d'un jaune citrin.

CROCOTTE. s. f. Mamm. Espèce d'hyène. || Métis du loup et du chien.

CROCQ. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Felletin (Creuse); 500 hab.

CROCUS. s. m. (pr. *cro-cu-ce*). Bot. Genre de plantes de la famille des iridées. Les *crocus* sont des fleurs charmantes, de mille couleurs et nuances, qui appartiennent à la famille des iris, elles-mêmes si distinguées par la beauté des fleurs. (C. Toll.)

CROCYDALITHE. s. f. (ét. gr., κρόκος, jaune; λίθος, pierre). Minér. Substance encore peu connue.

CROCYNIE. s. m. (du gr. κροκὶς et κροκὺς, flocon de laine). Bot. Nom d'une section du genre lecidex. Ce lichen est une vraie parmélie.

CRODONION. s. m. Minér. Espèce de magnésie cupifère.

CROIE. s. f. Fauconn. Sorte de gravelle des oiseaux de proie.

CROILÉ. part. pass. invar. du v. Croiler.

CROILER. v. n. 1re conj. Fauconn. Il se dit des oiseaux qui se vident par le bas. Quand un oiseau de proie croile, c'est une marque de santé.

CROIRE. v. a. 4e conj. (pr. *kroè-re;* du lat. *credere*, même signif.). *Je crois, tu crois, il croit, nous croyons, vous croyez, ils croient. Je croyais, nous croyions, vous croyiez*, etc. *Je crus, nous crûmes, vous crûtes, ils crûrent. Je croirai. Je croirais. Crois, croyons, croyez. Que je croie, que nous croyions, que vous croyiez. Que je crusse. Croyant. Cru.* Etre persuadé de la vérité d'un fait; estimer qu'une chose est véritable, la tenir pour vraie, pour certaine. Avoir de la peine à croire une chose. Croire une histoire, un conte. L'homme défiant ne croit que ce qu'il voit. Cela est aisé à croire. Vous ne lui ferez jamais croire cela. Il le croit bonnement. Nous sommes prompts à *croire* tout ce qui nous perd, pourvu qu'il nous flatte. (Boss.) L'amour avidement *croit* tout ce qui le flatte. (Rac.) La véritable piété ne *croit* pas facilement le mal. (Mass.) Seigneur, ne *croyez* rien de ce qu'il va vous dire. (Corn.) Quoi! malgré mes serments, vous *croyez* le contraire? (Rac.)

Faut-il croire ce qu'elle dit ?

— *Croire de.* Je serais fâché qu'on crût tout cela de moi. Serez-vous satisfait si l'on *croit* tout cela de ceux que vous haïssez? (Pasc.) On peut *croire* d'un historien si judicieux qu'il n'aurait pas oublié les rois du second empire des Assyriens. (Boss.)

— Fam. *Si vous ne le croyez pas, allez-y voir.* Se dit à une personne qui doute de ce qu'on lui dit. || *J'aime mieux le croire que d'y aller voir.* Se dit en parlant d'une chose dont on doute, mais qu'on ne veut pas se donner la peine de vérifier, d'examiner.

— S'empl. absol. Croire légèrement. Croire sans preuve. Croire facilement. Il ne faut pas être si facile à croire.

— *En croire.* Permettez-moi de n'en rien *croire*, alors je vous dirai ce que j'en crois. (Pasc.)

— *En croire quelqu'un.* Ajouter foi à ses discours; donner son assentiment sur des motifs tirés du caractère, des qualités, de la position de la personne qui assure, ou de la nature même du témoignage. Dans cette locution qui est un vrai gallicisme, le mot *en* est pour À l'égard de cela, de la chose en question. Tenez-vous-en là, mon père, si vous m'en *croyez.* (Pasc.) Ils m'ont obligé de les en croire sur leur parole. (Id.) Il en faut *croire* les anciens. (Boss.) Il faut l'en *croire*, puisqu'il parle contre lui-même. (Mass.) Mais c'est trop que d'en *croire* un Romain sur sa foi. (Corn.)

— Fig. *En croire* suivi d'un nom de chose. S'en rapporter au témoignage de. En *crois*-tu mes soupirs? en *crois*-tu mes alarmes? (Corn.) En *croirez*-vous toujours un farouche scrupule? (Rac.) *Croyez*-en cet amour, par vous-même attesté? (Id.) Que n'en *croyais*-je alors ma tendresse alarmée? (Id.)

— *Croire à.* Etre persuadé que telle ou telle chose existe, la reconnaître, l'admettre. Croire au paradis. Croire à l'enfer. Les physiologistes modernes ne *croient*, disent-ils, qu'à ce qui frappe les sens, qu'aux choses qui se voient, qui se touchent, qui agissent sur l'ouïe ou sur l'odorat; ils ne *croient* donc pas à leurs propres idées, éternellement invisibles, impalpables, et dont l'expression seule frappe les sens? (Lamenn.)

— *Croire à.* Donner son assentiment sur la confiance qu'on a dans telle ou telle chose; s'en rapporter à. Croire aux discours, à la parole, aux témoignages, au rapport, aux serments de quelqu'un. Je ne puis croire au témoignage d'un si méchant homme. Je crois aveuglément à tout ce que l'on dit.

— *Croire à quelque chose.* C'est y ajouter foi, y avoir confiance, s'y fier. Je ne crois pas à l'efficacité de ce remède.

— On trouve dans Bossuet *en croire à.* Vous n'*en avez cru* ni à ma parole ni à l'expérience des autres.

— *Croire à quelqu'un.* C'est croire à son existence. Croire aux sorciers, aux revenants, c'est croire qu'il y en a.

— *Croire quelqu'un.* Ajouter foi à ce qu'il dit, se laisser persuader au point de suivre ses avis, ses conseils. Il ne faut pas croire les menteurs. C'est un menteur avéré, on ne le croit plus. Gardez-vous de croire cet homme-là. Pourquoi ne pas croire les médecins? Pour ne pas *croire* les apôtres, il faut dire qu'ils ont été trompés. (Pasc.) Ces insensés *croyaient* encore les faux prophètes. (Boss.) Dans l'effroi qui le trouble, il ne me *croira* plus. (Corn.)

— On dit aussi, dans le même sens, *Croire à quelqu'un.* Ne *croyez* pas à tout esprit. (Pasc.) Il était défendu aux Juifs de *croire* à tout faiseur de miracles. (Id.)

— *Faire croire.* Faire que l'on regarde comme. Tous ces excès me faisaient *croire* leur perte assurée. (Pasc.) || Faire qu'on ajoute foi à. Nous serions coupables de faire *croire* une fausseté, quoiqu'on la crût avec plaisir. (Pasc.)

— *Faire croire que.* Faire supposer que. Quatre batailles perdues font *croire* que Rome allait tomber. (Boss.) Ils font *croire* qu'ils ne rendent la justice aux uns qu'à regret, et aux autres qu'avec colère. (Fléch.)

— *Faire croire à quelqu'un que.* Lui persuader que. Les immenses richesses de Crassus lui firent *croire* qu'il pourrait partager la gloire de ces deux grands hommes. (Boss.)

— *A ce que je crois.* Se dit, par ellipse, pour, Si l'on s'en rapporte à ce que je crois. Ainsi que je le crois. Il avait, à ce que je *crois*, étudié la question toute la matinée. (Pasc.)

— Iron. Il faudra, je crois, prendre l'avis de monsieur!

— CROIRE. v. n. T. de relig. chrét. Avoir la foi, recevoir avec soumission comme vrai tout ce que l'Eglise enseigne. Bienheureux ceux qui croient. Cet impie ne croit pas. A la première prédication des apôtres, les Juifs crurent. Les enfants qu'on baptise déclarent par la bouche des parrains qu'ils *croient.* (Pasc.) Que risque l'impie en *croyant?* s'il se trompe en refusant de *croire*, que ne risque-t-il pas? (Id.) Elle *croit*, elle qui jugeait la foi impossible. (Boss.) *Croyons* sans réserve. (Id.) Elle ne savait que deux choses, obéir et *croire.* (Fléch.) Les nations païennes, qui avant tout *croyaient* en la matière, périrent pour avoir adoré la matière. (Paffe.)

— *Croire en.* Croire en Dieu. Croire en Jésus-Christ. Si Dieu juge la foi par les œuvres, c'est *croire* en lui que d'être homme de bien. (J.-J. Rouss.) Que différent est le sort de

qu'elle est heureuse; et elle est heureuse parce qu'elle *croit* en Dieu. (Chateaub.)

— *Croire à.* Croire au Saint-Esprit.

— Il est aussi actif dans le même sens. Croire ce que l'Eglise enseigne. Croire les mystères, les articles du symbole. Croire l'Evangile. Croire l'Eglise catholique, la communion des saints. Croire Dieu. Croire Jésus-Christ. C'est un aveuglement de vivre mal en *croyant* Dieu. (Pasc.)

— Fam. *Croire une chose comme l'Évangile, comme article de foi.* La croire fermement. || *Croire tout comme article de foi.* Etre fort crédule.

— *Croire* a signifié Confier, donner à crédit. Or, sire, les voulez-vous *croire?* (Brueys et Palaprat.)

— Prat. Recevoir pour preuve. Croire un titre.

— SE CROIRE. v. pron. S'imaginer être, se regarder comme. Se croire habile. Se croire bien plus capable que les autres. Se croire outragé. Se croire invincible. Se croire d'une autre espèce que les autres hommes. Se croire en péril. Se croire seul. Se croire au-dessus des autres hommes. Rodrigue va combattre, et se croit déjà mort! (Corn.) Pour être plus qu'un roi, tu te *crois* quelque chose. (Id.) Il se *croit* digne du diadème. (Id.)

— Prov. *Il se croit le premier moutardier du pape.* V. MOUTARDIER.

— *Se croire.* S'en rapporter à soi-même. On a quelque honte de se *croire*, quelque bonne opinion qu'on ait de soi, quand on est seul à s'estimer et à s'applaudir. (Fléchier.)

— *S'en croire.* Se dit dans le même sens que le précédent. Mais, si je m'en *croyais*, je ne la verrais pas. (Racine.)

— *Se croire tout permis.* S'imaginer que tout nous est permis. Les grands se *croient* tout permis. (Massillon.)

— *Se croire.* Être cru. Cela ne peut se croire Cela ne se peut croire.

— *Se faire croire.* Faire qu'on ajoute foi à ce que nous disons. Qu'avez-vous pour vous faire *croire* plutôt que les autres? (Pasc.) En parlant, il se faisait aimer, il se faisait *croire.* (Fénelon.)

— *Se faire croire.* Faire croire à soi-même, finir par se persuader telle ou telle chose. A force de se dire qu'on est un sot, on se le fait *croire.* (Pasc.)

— Poés. Les première et seconde personnes rimant avec les terminaisons *ois, oix, oits* et *oids* qui donnent le son plein *oa*, quelle que soit la lettre d'appui, riment donc avec *abois, fois, croix, voix, droit, doigts, froids.*

Mais moi qui dans le fond sait bien ce que j'en *crois*,
Qui compte tous les jours vos défauts par mes doigts
(Boileau.)

— Il est permis aux poëtes de supprimer le *s* de la première personne seulement, et d'écrire je *croi* pour le faire rimer avec *oi.*

En les blâmant, enfin, j'ai dit ce que j'en *croi*;
Et tel qui me reprend, on pense autant que moi (Boil.)

— Estimer, penser, avoir l'opinion que. Je le crois capable de tout. Je le crois bon. Je la crois coupable. Les philosophes n'ont pu *croire* l'âme immortelle, sans la *croire* une portion de la Divinité. (Boss.) Le monde vous croit heureux, vous me *croyez* dans l'erreur. (Mass.) On peut *croire* profonde une eau qui n'est point pure. (Mollev.)

— *Croire* suivi d'un infinitif. Je *croyais* ne devoir prendre pour règle que l'Ecriture et la tradition. Ils n'ont pas *cru* se rendre hérétiques. (Pasc.) Brutus et Cassius *crurent* affranchir leurs concitoyens en le tuant comme un tyran. (***) Ces richesses que vous *croyez* posséder. (Boss.) Les hommes *croient* être libres quand ils ne sont gouvernés que par les lois. (Mass.)

— Avec deux infinitifs. Il *crut* pouvoir saisir la couronne. (Corn.) Nous *crûmes* voir revenir le temps des miracles. (Boss.) || Quelquefois on sépare les deux infinitifs.

J'ai *cru* de ce péril devoir vous avertir.
Une mère pour vous *croit* devoir me prier. (Racine.)

— *Croire que.* Elle *crut* que ses aumônes ne seraient pas infructueuses. (Fléch.) Je *crois* qu'une plus grande indulgence serait vicieuse. (Pasc.) On *croit* que Sésostris est ce roi d'Egypte dont Dieu se servit pour, etc. (Boss.)

— Quand il est accompagné d'une négation ou qu'il est interrogatif, le *que* est toujours à l'un des temps du subjonctif. D'où *croyez*-vous que viennent les calamités publiques? (Mass.) *Crois*-tu donc que je sois insensible à l'outrage? (Corn.)

— Quand le verbe joint à *croire* est affecté d'une négation ou qu'il donne au verbe *croire* un sens négatif, le *que* veut également le subjonctif. Il est bien éloigné de *croire* que cela soit permis. (Pasc.) Il ne voulait pas *croire* qu'un Dieu eût pu se faire homme. (Boss.)

— Les poëtes mettent quelquefois l'indicatif après le *que.*

Croirai-je qu'un mortel avant sa dernière heure
Peut pénétrer des morts la profonde demeure? (Rac.)

— *Croyez-vous qu'il le fera? croyez-vous qu'il le fasse?* Dans l'une et dans l'autre de ces deux phrases il y a un doute supposé; mais ce doute n'est pas le même dans les deux cas. Quand vous me demandez si je crois *qu'il le fera*, vous doutez *s'il le fera*, c'est-à-dire que vous n'osez croire *qu'il le fera*, que vous crai-

mandez si *je crois qu'il le fasse*, vous doutez *qu'il le fasse*, c'est-à-dire vous ne croyez pas ou vous ne pouvez pas croire *qu'il le fasse* *Croyez*-vous qu'alors il acceptera vos hommages. (Mass.)

— *Ne croyez pas* est souvent employé dans les précautions oratoires, dans la correction, etc. Ne *croyez* pas, messieurs, que je m'abandonne à ma propre imagination. (Fléch.)

Ne *croyez* point, pourtant, que semblable à Pharnace,
Je vous serve aujourd'hui pour me mettre à sa place.
(Racine.)

— *Croyez-moi*, *crois-moi*, terme de confirmation, usité surtout en poésie, pour donner plus de force et de poids à ce qu'on dit. *Croyez*-moi, messieurs, la religion rassure l'âme, bien loin de l'amollir. (Mass.) *Crois*-moi, ce monstre affreux ne doit pas t'échapper. (Rac.)

— *Croire en soi.* Avoir la conscience de son propre mérite; avoir confiance dans ses facultés, ses forces, son génie, etc. Oh! *croire* en soi, sublime et imbécile fatuité de la jeunesse! (G. Sand.)

CROISADE. s. f. (rad. *croix*). Hist. Ligue, expédition, entreprise de guerre faite par les chrétiens pour délivrer les lieux saints du joug des infidèles. Ces expéditions, au nombre de huit, durèrent près de deux siècles. La première croisade fut prêchée par Pierre l'Hermite, et publiée par le pape Urbain II, en 1095, au concile de Clermont. On figura une *croix* dans les drapeaux, et tous ceux qui s'enrôlèrent prirent ce signe sur leurs habits, d'où sont venus les noms de *croisade* et de *croisés*. La huitième et dernière croisade eut lieu, en 1268, sous la conduite de St Louis. Prêcher la croisade. Une croisade. Publier la croisade. Croisade contre les Albigeois. Le chef de la croisade. Le légat de la croisade. Histoire des croisades. Au temps des croisades.

— *Croisade des enfants*. Expédition qui eut lieu en l'an 1212, et qui se composait d'environ 50,000 enfants, ramassés tant en France qu'en Allemagne, de tout âge, de toute condition, et même de tout sexe; la plupart périrent en route de faim et de misère.

— Fig. Manifeste d'un parti en faveur de sa cause. Entreprendre une croisade pour un prétendant, pour la propagation, pour le triomphe d'une idée.

— Astron. Constellation vers le pôle antarctique, composée de quatre étoiles disposées en croix, par le moyen de laquelle les navigateurs peuvent trouver le pôle sud.

CROISAT. s. m. (de l'it. *scudo della croce*, écu de la croix). Monnaie d'argent de Gênes valant 8 fr. 13 c. M. Landais ne l'estime que 4 fr. 45 c.

CROISÉ. s. m. Hist. interméd. Membre de la croisade, celui qui avait pris la croix pour combattre les infidèles. S'emploie plus fréquemment au pluriel. L'armée des croisés.

— S'empl. adjectiv. dans ce sens. Les princes croisés. Les seigneurs croisés. En 1255, les Vénitiens et les Génois s'entr'égorgeaient en Syrie; les princes *croisés* et leurs troupes et les chevaliers d'outre-mer intervinrent dans ces déplorables querelles pour les rendre encore plus vives et plus meurtrières. (Dufey.)

— Hist. *Nouveaux croisés*. Noms que prirent les confédérés dans les luttes qui déchirèrent la Pologne sous le règne de Stanislas-Auguste.

— Manuf. Sorte d'étoffe dont les fils sont serrés et font ce qu'on appelle la croisure.

— Blas. Le globe impérial et les bannières chargées d'une croix.

CROISÉ, ÉE. part. pass. du v. Croiser. S'empl. adjectiv. Mis, disposé en forme de croix. Bras croisés. Jambes croisées. Chemins croisés. Routes croisées. Je vis au pied d'un buisson, à trente pas de moi, une espèce de soldat qui sur deux bâtons *croisés* appuyait le bout d'une escopette. (Le Sage.) Enfin, lorsque j'ai épuisé toutes mes ressources, il s'avance au milieu de ma chambre et se plante là, les bras *croisés*, dans la plus parfaite immobilité. (X. de Maistre.)

— Fam. *Se tenir, avoir les bras croisés*. Demeurer sans rien faire, demeurer dans l'inaction lorsqu'on devrait agir.

— Fig. Traversé dans ses projets. On est souvent croisé par ses proches, par des intrigants.

— Manuf. *Etoffe croisée*. Étoffe travaillée à quatre marches pour enserrer les fils et faire ce qu'on appelle la croisure. Velours croisé. Serge croisée.

— Art milit. *Feu croisé*. Quand on charge l'ennemi en tête et en queue, ou simplement quand l'ennemi est entre deux feux.

— Poés. *Rimes croisées, vers croisés*. Pièces de poésie dans lesquelles les rimes sont alternées, comme dans les stances.

Je ne sais si je dois par des rimes *croisées*,
Construisant d'abord un quatrain,
Joindre de deux tercets les phrases reposées
(La Motte.)

— Bot. Il se dit des parties qui se suivent et se croisent à angle droit, comme les feuilles de la véronique ou les rameaux du seringa vulgaire.

— Conchyl. Se dit des coquilles dont la surface est marquée de stries croisées.

— Entom. Se dit des ailes des insectes quand le sommet de l'une recouvre entièrement celui de l'autre. || On la donne aussi au prothorax, quand il présente deux lignes longitudinales

milieu, de manière à figurer une croix de St André.

— Escrim. Se dit du tireur qui n'est pas en ligne et qui a le pied droit trop en dedans, ce qui lui fait perdre l'aplomb du corps et la direction de la pointe.

— Chorégr. *Chassé croisé*. Chassé que le danseur et la danseuse font en même temps, l'un à droite, l'autre à gauche.

CROISEAU. s. m. Ornith. Variété du pigeon nommé autrefois pigeon *biset*.

CROISÉE. s. f. (de *croix*). Archit. Ce mot est synonyme de *fenêtre*; il désigne indifféremment les ouvertures par lesquelles l'air et la lumière pénètrent dans un appartement, ou les cadres de bois, de métal, qui soutiennent les carreaux des vitres qui ferment la fenêtre. Il vient de *croix*, parce qu'autrefois les montants de pierre ou de bois qui revêtaient les ouvertures ou baies par où les bâtiments prennent leur jour étaient construits en forme de croix. Grandes, petites croisées. Nombreuses croisées. Elégantes croisées. Croisées de façade. Croisées intérieures. Demi-croisées. Ouvrir la ou les croisées. Fermer, casser, briser les croisées.

— Lieu où deux chemins se croisent dans les champs ou les bois.

— Chapel. *Former les croisées*. Faire deux plis à la capade, l'un à droite et l'autre à gauche du sommet du lambeau.

— Charp. Sorte de triangle fixé à la lanterne d'un moulin, qui communique un fort mouvement d'oscillation au babillard.

— Écon. dom. Les quatre branches insérées dans l'axe d'un dévidoir.

— Écon. rur. Petits bâtons croisés au haut d'une ruche.

— Épingl. Croix de fer dans les bras de laquelle on passe les fils de laiton.

— Fabriq. de couv. Petite croix de bois qui porte les chardons.

— Horl. Rayons qui maintiennent le centre d'une roue.

— Impr. Pièces de bois qui se traversent en forme de croix et qui sont attachées aux tourillons d'en haut.

— Manuf. Entrelacement de fils bien serrés.

— Mar. La grande envergure des voiles vue en mer; la longueur de leurs vergues en rade. Ce vaisseau a beaucoup de croisée. Il a peu de croisée. || L'ouverture entre deux pattes d'une ancre.

— Orfèv. Les trois branches d'une croix aux extrémités de laquelle on met des ornements pour la terminer avec grâce.

CROISELLE. s. f. Comm. Espèce de papier.

CROISEMENT. s. m. Action de deux corps qui se croisent, résultat de cette action.

— Escr. *Croisement du fer*. L'action de croiser deux fleurets, deux épées.

— Econ. rur. Accouplement d'animaux de races différentes pour en obtenir des produits qui réunissent à la fois les qualités du père et celles de la mère. Le croisement se nomme aussi *métissage*. V. ce mot.

— Chem. de fer. Passage par une voie diagonale des voitures d'un chemin de fer d'une voie sur une autre.

CROISÉ-OBLIQUANGLE. adj. des 2 g. Minér. Cette épithète a été appliquée à une variété de staurotide, composée de deux prismes qui se croisent sous des angles de 120 et de 60°.

CROISER. v. a. 1re conj. (pr. *kroè-zé;* rad. *croix*). Mettre, arranger, disposer quelque chose en forme de croix. Croiser les bras. Croiser les jambes. Croiser les épées. Croiser les branches d'un arbre.

— Traverser. Un lièvre croisa le chemin.

— Fig. *Croiser quelqu'un*. Le traverser dans ses desseins.

— Rayer. Il m'a croisé trois articles de mon compte. En ce sens on dit mieux Biffer. Croiser une page. || *Croiser une signature*. Passer la plume sur l'écriture en figurant une croix à l'encre.

— *Croiser les races*. Accoupler des animaux de races différentes. Chez les animaux il faut *croiser* les races pour perfectionner les espèces. (Beauchêne.)

— Chass. *Croiser les chiens*. Traverser la voie de l'animal qu'ils chassent.

— Grav. Couper une suite de tailles par d'autres tailles prises dans un sens différent.

— Man. milit. *Croiser la baïonnette*. Tenir le fusil à deux mains, de manière à porter le pied gauche et la baïonnette en avant.

— Manuf. Serrer la toile. || *Croiser les soies*. Les tordre légèrement avec un moulin. || *Croiser une étoffe*. La travailler à quatre marches. || Faire passer des fils de la trame d'une étoffe dans une double trame.

— Mus. Se dit de parties d'harmonie qui procèdent par mouvements contraires, de telle manière que la partie la plus basse devienne la plus haute, et réciproquement. Omiss. de l'Académie.

— Vann. Mettre les osiers les uns sur les autres en travaillant.

— CROISER. v. n. Mar. Parcourir dans toutes les directions, et pendant un temps donné, des parages déterminés, soit pour y découvrir, signaler, intercepter des bâtiments ennemis, soit

capturer, pour assurer, en un mot, la liberté de la navigation des bâtiments de commerce. L'escadre croise dans la Baltique, à l'entrée de la Manche.

— Cout. Se dit d'une partie d'un vêtement, dont un côté passe et s'applique sur l'autre. Cette redingote ne croise pas bien, ce gilet croise bien.

— SE CROISER. v. pron. Prendre la croix, s'engager dans une croisade. Ces deux frères se sont croisés sous Louis le Jeune.

— Se couper, se rencontrer, en parlant de deux personnes, de deux lignes, de deux armes, de deux lettres. Nous nous sommes croisés à Lyon sans nous rencontrer. Nos lettres se sont croisées. La route de Lyon se croise au-dessus de Choisy.

— Se traverser, se nuire par la concurrence. Ils se sont croisés dans cette entreprise que tous deux poursuivaient.

CROISÉ-RECTANGULAIRE. adj. des 2 g. Épithète donnée à une variété de staurotide, composée de deux prismes qui se croisent sous l'angle de 90 degrés.

CROISERIE. s. f. Techn. Ouvrage de brins d'osier croisés les uns sur les autres. || S'est dit anciennement pour Croisade.

CROISETTE. s. f. (dimin. de *croix*). Blas. Petite croix. Croix cantonnée de croisettes.

— Mar. Barre de perroquet. || Cheville qui joint le bâton du pavillon avec le mât qui est au-dessus.

— S'est dit, dans quelques provinces, pour Croix de par Dieu, A B C.

— Escr. Fleuret de maître d'armes.

— Bot. Plante commune dans les champs.

CROISEUR. s. m. (rad. *croiser*). Mar. Bâtiment de guerre, dont la mission est de naviguer dans certains parages, d'aller et de venir d'un point à un autre, soit pour veiller à l'arrivée d'un navire ou d'une flotte, soit pour lui intercepter le passage ou pour recevoir des avis, des messages, etc. Comme le navire qui croise a un certain espace donné à parcourir dont il ne doit pas s'éloigner, il va, vient, revient, passe et repasse, *croise* ses routes enfin: c'est à cela qu'il doit son nom de *croiseur*. Les croiseurs sont en observation. Nos croiseurs nous ont donné tel avis. Aucune nation maritime ne saurait offrir dans ses annales des attaques plus hardies, des combats plus héroïques et des succès plus glorieux que ceux qui illustrèrent les *croiseurs* français au commencement de ce siècle. (Merl.)

— Capitaine d'un vaisseau croiseur ou en croisière.

— Ornith. Sorte d'hirondelle de mer.

CROISIC (LE). Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Savenay (Loire-Inférieure); 2,300 hab.

CROISIÈRE. s. f. Mar. (rad. *croiser*). Parage où s'établit un bâtiment courant dans tous les sens, pour attendre au passage les navires qu'il veut capturer ou ceux qu'il a mission de défendre contre des corsaires. Aller, rester en croisière. La croisière n'a duré que quinze mois, six mois. || Ne se dit que des bâtiments de l'État. Ceux du commerce armés en guerre pour leur compte sont dits en *course*. V. ce mot.

— Par extens. Se dit des lieux, des parages où l'on croise. Le golfe de Gascogne est une mauvaise croisière.

— Ch. de fer. Lorsque deux chemins de fer indépendants l'un de l'autre se croisent de niveau, ils donnent lieu à ce qu'on appelle une *croisière*. Les rails des deux voies doivent être interrompus, pour que les rebords des roues passent librement dans cette traversée sans pouvoir changer de direction.

— Fig. Obstacle. Les *croisières* que tous ses desseins se font les uns aux autres. (Saint-Sim.)

CROISIERS. s. m. pl. Hist. ecclés. Ordre religieux, congrégation de chanoines réguliers, dont ceux de Sainte-Croix de la Bretonnerie, à Paris, faisaient partie.

CROISILLE. s. f. (pr. *kroè-zi-ie*). Techn. Petite pièce de bois placée sur le rouet des fileurs, et qui porte les molettes.

CROISILLES. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Bapaume (Pas-de-Calais); 950 hab.

CROISILLON. s. m. (pr. *kroè-zi-ion;* rad. *croix*). Techn. La traverse en bois ou en pierre qui divise une croisée en deux parties. || Morceaux de charpente qui se croisent perpendiculairement. || *Croisillons de châssis*. Petits morceaux de bois croisés qui séparent les carreaux d'un châssis de verre.

CROISOIRE. s. f. Techn. Instrument de fer ou de bois, avec lequel on raye le dessus du biscuit de mer.

CROISSANCE. s. f. (du lat. *crescere*, croître). Hist. nat. Augmentation successive de grandeur ou de hauteur, qui se fait jusqu'à un certain âge, chez les hommes, les animaux, les plantes, etc. Age de croissance, époque de la croissance, fin de la croissance. Fièvre de croissance. Croissance précipitée. La sécheresse et le froid s'opposent éminemment à la *croissance*. (Virey.) La *croissance* s'opère inégalement, selon les sexes et les âges. (Id.) Les boiteux, les bossus, les rachitiques, etc., offrent divers exemples morbides d'une vicieuse *croissance*. (Id.)

— Se dit au plur. Omiss. des dictionn. Si les *croissances* sont irrégulières ou entravées, il

(Virey.)

— Fig. Omiss. des dictionn. C'est un jeune esprit qui n'a pas pris toute sa croissance. L'amour et l'estime que j'ai pour vous ont déjà pris toute leur croissance.

CROISSANT. s. m. (du lat. *crescens*, même signif.). Astron. L'une des phases de la lune. La figure, l'aspect de la nouvelle lune jusqu'à son premier quartier. Le croissant de la lune. La lune est à son croissant. Les cornes du croissant. Le nocturne *croissant* sur l'onde réfléchi. (Thomas.) Les yeux attachés au ciel, où le *croissant* de la lune errait dans les nuages, je réfléchissais sur ma destinée. (Chateaub.)

Au front des cieux le troisième *croissant*
Arrondissait son disque pâlissant. (Millevoye.)

— Les gens de la campagne appellent *croissant*, le temps qui s'écoule depuis la lune nouvelle jusqu'à la pleine lune.

— Épith. Argenté, brillant, lumineux, nocturne.

— Fig. Les armes de l'empire turc, à cause de leur forme, qui est celle du croissant. L'empire du croissant. On croyait déjà voir les temples changés en mosquées, le *croissant* arboré où la croix était adorée. (Boss.)

— Se dit aussi absolument en poésie, et dans le style soutenu, de cet empire lui-même. Relever le croissant, abattre, faire pâlir le croissant.

— Tout ce qui a la forme du croissant, une échancrure en forme de croissant. St-Amand, en parlant d'un fromage, a dit :

Pourquoi toujours s'apetissant
De lune devient-il *croissant*?

— Dans le style badin, on pourrait dire le *croissant cornu* de la lune.

— Hort. Instrument tranchant en forme d'arc ou de croissant dont les jardiniers se servent pour tailler les grands arbres, tondre les palissades, etc. Croissant à talon. Croissant à crochet. Double croissant. Croissant à deux pointes.

— Archit. Branches de fer en forme de crochet que l'on scelle dans les jambages des cheminées pour y mettre la pelle et les pincettes. || Branches de même forme en cuivre ordinairement doré, dont on se sert pour arrêter les portières et les rideaux de fenêtres.

— Hist. *Ordre du croissant*. Ordre de chevalerie fondé dans le XVe siècle par René d'Anjou. || Autre fondé en 1800 par Sélim III. || *Double croissant*. Autre ordre que l'on prétend avoir été institué par saint Louis et porté à Naples par Charles d'Anjou.

— Mar. Tringles courbées et clouées aux sabords et au mât d'artimon. || Massifs de bois dur sur l'avant des affûts. || Portion de cercle décrite par la barre du gouvernail. || Bourrelet ou espèce de grosse tringle clouée, en demi-cercle, sur l'arrière du mât d'artimon, pour le support du guy.

— Luth. Deux ouvertures en forme de demi-cercle percées dans la table de certains instruments à cordes.

— Hist. nat. Nom vulgaire de plusieurs poissons, de plusieurs champignons.

— Comm. Papier qui offre trois croissants dans le filigrane. Il se fabrique en Provence et la plus grande partie se consomme à Constantinople.

— Vétér. Une des suites de la fourbure.

CROISSANT. part. prés. du v. Croître. Qui croît. Il est toujours inv. L'humidité *croissant* par l'influence des vapeurs obscures, nous amène l'hiver. (Libes.) A quoi servent ces prairies balsamiques, ces herbes salutaires, ces blés *croissant* sans culture, et ces fruits délicieux dispersés par les oiseaux voyageurs et semés par le souffle des vents? (Deleuze.)

— Fig. On pouvait s'apercevoir que ce sentiment allait visiblement en *croissant*. (Le comte de Las-Cases.)

CROISSANT, ANTE. adj. Qui est susceptible de s'augmenter, de grandir, de s'accroître. Un bruit croissant. Des charges croissantes. Un impôt croissant. Inquiétude croissante. Les conseils mêmes de Machiavel prouvent la difficulté *croissante*. (B. Const.)

— Math. On appelle en géométrie *Quantité croissante*, une quantité qui augmente à l'infini ou jusqu'à un certain terme, par opposition à une quantité constante ou décroissante. Proportion croissante.

— Mar. *Echelle de latitude croissante*. Échelle au moyen de laquelle on mesure les distances parallèles à l'équateur, sur les cartes dont tous les méridiens sont parallèles entre eux.

CROISSET. s. m. (*kroè-cè*). Erpét. Ancien nom de la grenouille verte ou rainette.

CROISSIR. v. n. 2e conj. S'est dit pour Rompre, craquer, casser. || Faire du bruit. || Se choquer.

CROISURE. s. f. (*kroè-zure*). Comm. Tissu d'une étoffe croisée. La tissure de la serge, qui se fait en croix. La tissure du drap s'appelle filure. On connaît la finesse d'une serge à la croisure, et celle du drap à la filure. L'Académie est d'une pauvreté désespérante sur ce mot, qui a diverses acceptions. Elle le définit *Tissure d'une étoffe croisée*, et tout est dit.

— Techn. Opération par laquelle, lors de la transformation des cocons en soie grége, on réunit deux brins en X à leur sortie des filières. c'est ce qu'on appelle le tirage de la soie. Cette

de soie grége, replié et croisé sur lui-même; mais alors la régularité devient presque impossible. On ne connaît pas le nom de l'inventeur de la croisure en X.

— Blas. Centre d'un écu divisé en quatre quartiers. Il se trouve quelquefois un écusson au milieu de la croisure du quartier.

— Mar. Croix que les vergues font avec les mâts. || Croisure d'un cordage. L'endroit où les doubles se rencontrent.

— Comm. La levée la plus large dans un marais salant.

— Philol. Action de croiser les vers. La diversité de la mesure et de *croisure* des vers que j'y ai mêlés, me donne occasion de tâcher à les justifier. (Corn.)

CROÎT. s. m. (pr. *kroè*). Dr. cout. Augmentation d'un troupeau par la naissance des petits. Signifie littéralement Accroissement, produit. Le *croît* m'en appartient. (La Font.) L'homme marche entier vers son *croît* et son décroît. (Montaigne.)

— Jurispr. *Bail à croît.* Bail de bétail fait à charge d'en partager le produit ou l'augmentation. On le nomme ordinairement et abusivement Bail à cheptel, il n'en est qu'une modification. || Croît de cens. V. CENS.

— S'est dit pour Croissance. Il est dans la fleur de son *croist.* (Montaig.)

CROÎTRE. v. n. 4ᵉ conj. et irr. (pr. *kroètre;* rad. *crescere,* même signif.). On écrit avec un accent circonflexe sur l'*i* les trois personnes du singulier du présent de l'indicatif, pour les distinguer de celles du verbe *croire,* ainsi que le participe passé *crû, crûs, crûe, crûes,* et les dérivés, pour ne pas les confondre avec *cru, crue,* du verbe *croire. Je crois, tu crois, il croît, nous croissons, vous croissez, ils croissent. Je croissais, nous croissions. Je crûs, nous crûmes. J'ai crû. Je croîtrai, nous croîtrons. Que je croisse. Que je crûsse.* Se développer, soit en hauteur, soit en largeur ou épaisseur, devenir plus grand. Croître en peu de temps. Croître à vue d'œil. Croître insensiblement. Croître avec rapidité. Un roi enfant qui n'a pas eu le loisir de *croître* et de mûrir sous vos yeux et sous vos exemples. (Mass.)

— Augmenter, grandir, se multiplier. Les jours croissent. Le danger croît à chaque instant. La rivière a crû de trois décimètres cette nuit. La population de cette colonie croît tous les ans.

— Pousser, venir, se produire. Les plantes et les fruits nécessaires à la vie y croissent en abondance. Il croît des plantes parasites sur les arbres. Il croît des cannes à sucre en Languedoc, mais elles n'y mûrissent pas. L'un voyant *croître* ses moissons, bénit la mémoire de celui à qui il doit l'espérance de sa récolte. (Fléch.) Il voit sous les yeux de Cérès *croître* les trésors de la terre. (J.-B. Rouss.)

— Signifie aussi Naître. Corneille en parlant de Paris a dit : Il y *croît* des badauds autant et plus qu'ailleurs. L'hysope qui *croît* dans les plus profondes vallées. (Mass.)

Vous avez orné mon image
Des lauriers qui *croissent* chez vous (VOLTAIRE.)

— Se répandre. Le bruit de la guerre, de la peste *croît* tous les jours.

— Il prend l'auxiliaire *être* pour marquer l'état : *La rivière est crûe ;* et l'auxiliaire *avoir* pour marquer l'action : *La rivière a crû de trois décimètres.*

— Fig. L'amour, la haine, la colère, croissent par la vue des objets. Les discours des gens du siècle font *croître* une foule de désirs dans nos cœurs. (Fléch.) Je vois mes honneurs *croître* et tomber mon crédit. (Rac.) Il est prédit que l'Eglise serait petite en son commencement, et *croîtrait* ensuite. (Pasc.) L'amour qui *croît* peu à peu et par degrés. (La Bruy.) La réputation de cette princesse *croissait* avec l'âge. (Fléch.) V. plus bas *croître* employé activement.

— *Laisser croître.* Se dit en parlant des ongles, des cheveux, de la barbe, etc. Les moines grecs laissent croître leur barbe et leurs cheveux.

— *Croître dans, en.* Croître en vertu, en sagesse et en beauté. Le peuple *croissait* en nombre et en force. (Boss.) Plus il *croîtra* dans cette science funeste, plus les misères publiques *croîtront* avec lui. (Mass.)

— *Faire croître.* Que votre zèle fasse croître celui du jeune prince. Les persécutions qui feront *croître* l'Eglise. (Boss.)

— *Croître,* pris activement, a été plusieurs fois employé en vers et en prose. Les dieux m'ont dicté cet oracle, qui *croîtra* sa gloire et son tourment. (Rac.) M'ordonner du repos c'est *croître* mes malheurs. (Corn.) C'est infailliblement leur *croître* le désir. (Malh.) Les valets qui se plaignent de leurs gages, peuvent-ils d'eux-mêmes les *croître* en se garnissant les mains ? (Pasc.) Ces phrases, où *croître* est pris dans une signification active, ont été blâmées par de bons auteurs. Voltaire dit : *Croître* aujourd'hui n'est plus actif, on dit *accroître;* mais il semble, continue-t-il, qu'il est permis en vers de dire *croître* mes tourments, mes ennuis, mes douleurs, mes peines. Nous pensons comme lui à cet égard, c'est-à-dire, que hors de là on ne peut se permettre cette licence.

— Ce mot ne rime qu'avec ceux en *oître,* prononcé *oè,* comme *cloître,* quoique Corneille ait dit :

La victoire aura droit de le faire renaître ;
Si ma haine est trop faible, elle le fera *croître.*

[illegible] poetes on prononçait *crètre ;* mais cette prononciation n'étant plus usitée, de pareilles rimes ne seraient plus tolérables.

— Fig. et prov. *Ne faire que croître et embellir.* Se dit d'une jeune personne qui, en prenant de la taille, voit s'augmenter ses charmes. || Se dit aussi de certaines choses qui augmentent, soit en bien, soit en mal. Il s'adonne de plus en plus à la boisson, à la débauche, etc. *Cela ne fait que croître et embellir.*

— Prov. *Mauvaise herbe croît toujours.* Se dit, par plaisanterie, des enfants qui grandissent beaucoup. || *A chemin battu il ne croît point d'herbe.* Se dit d'une femme que l'excès des plaisirs sensuels rend stérile.

CROIX. s. f. (pr. *kroè;* du lat. *crux,* même signif. ; ou du celt. *croug* et *croas*). Instrument composé de deux pièces de bois qui se coupent et se traversent ordinairement à angles droits, et sur lesquelles on attachait autrefois les malfaiteurs pour les faire mourir, en ce sens il est synonyme de Potence, gibet. Le supplice de la croix. La croix était le supplice des voleurs, des esclaves, etc. A Rome et presque partout, on laissait indéfiniment le condamné sur la *croix ;* les oiseaux, les bêtes farouches venaient en emporter des lambeaux. (Val. Paris.) Le supplice de la *croix* fut interdit par Constantin. (Id.)

— *Le signe de la croix.* Signe, figurant une croix, que les chrétiens font en portant la main droite du front à l'estomac, puis de l'épaule gauche à la droite. Faire le signe de la croix. Faire un signe de croix.

— *Croix de par Dieu* ou *Croix de Jésus.* Alphabet pour apprendre à lire. Acheter une Croix de par Dieu à un enfant. Il en est à la Croix de par Dieu.

. . . . Eh ! messieurs, sais-je lire ?
Je n'ai jamais appris que ma *Croix* de par Dieu.
(LA FONTAINE.)

— Relig. chr. Le mystère de la rédemption du genre humain, supplice souffert par Jésus-Christ pour le salut des hommes. Les opprobres et les souffrances de la *croix.* (Mass.) La conversion du monde était reservée au Christ ; c'était le fruit de sa *croix.* (Boss.) Dieu achève de le confondre par le mystère de la *croix.* (Id.)

— Se dit aussi des représentations et figures de la croix qui sont dans les églises, les maisons chrétiennes, les chemins ; sur les édifices religieux. Croix de bois, d'or, d'argent, de fer, de vermeil, d'étoffe, de broderie, d'émail, etc., et qui représentent la croix de Jésus-Christ. Porter la croix aux offices et aux processions. Planter une croix en quelque endroit. Une croix lumineuse apparut à Constantin. Croix d'évêque ou croix pastorale. Croix archiépiscopale. Les ouvriers évangéliques qui vont planter la *croix* sur les rivages étrangers. (Fléch.) La *croix* de Jésus-Christ qu'elle embrassait. (Id.) Que ta *croix* dans mes mains soit à ma dernière heure. (L. Rac.) Quand je te parlai pour la première fois, tu vis cette *croix* briller à la lueur du feu sur mon sein. (Chateaub.)

— Le bois sacré qui a servi d'instrument à ce mystère. La vraie croix. Quelques auteurs disent qu'elle était haute de cinq mètres et que ses bras étaient longs de deux à trois mètres. On ignore de quel bois fut formée la vraie croix. Un grand nombre de villes croient posséder des parties de la vraie croix. Ste Hélène, dans son voyage à Jérusalem, apporta la première en Europe le bois de la vraie croix. Adorer la croix. La sainte croix. L'Invention de la croix. L'Exaltation de la croix. Etendu sur la croix. Attaché sur la croix. Il allait au Calvaire portant sa *croix* sur ses épaules. (Boss.)

— Fig. Mettre ses injures, ses ressentiments au pied de la croix, pour dire, En faire le sacrifice à Dieu, les offrir à Jésus-Christ. Pardonner pour l'amour de Dieu à ceux qui nous ont fait du mal. || Signifie aussi une affliction que Dieu nous envoie. Il faut que chacun porte sa croix en ce monde. On est las de porter sa *croix* quand il faut la porter si loin. (Fléch.) Sa doctrine n'annonçait que des *croix* et des souffrances. (Mass.) Maintenant elle a préféré la *croix* au trône. (Boss.) On ne quitterait jamais les plaisirs du monde pour embrasser la *croix* de Jésus-Christ. (Pasc.)

— Le culte de la croix. Le christianisme. Faire triompher la croix. L'étendard de la croix.

Aux peuples d'Antioche il impose des lois,
Et leur fait embrasser le culte de la *croix.*
(B. LORMIAN.)

— Liturg. *Invention de la sainte Croix.* Fête instituée en mémoire de ce que Ste Hélène, mère de Constantin, trouva la vraie croix en terre sur le Calvaire, où elle fit bâtir une église. On la célèbre le 3 mai. || *Exaltation de la sainte Croix.* Fête qui se célèbre le 14 septembre, en mémoire de ce qu'Héraclius rapporta sur le Calvaire la vraie croix que Cosroès, roi des Perses, avait enlevée 14 ans auparavant, lorsqu'il avait pris Jérusalem sur l'empereur Phocas.

— Hist. eccl. *Triomphe de la croix.* Fête qui se célèbre à Tolède en Espagne, en mémoire d'une croix miraculeuse qui apparut dans le ciel.

— *Prendre la croix.* Se disait de ceux qui s'engageaient autrefois par un vœu solennel à faire la guerre aux infidèles et aux hérétiques, et qui portaient une croix sur leur vêtement. V. CROISADE.

— Signe que portent les chevaliers et dignitaires, attaché sur l'habit par un ruban, ou en écharpe. La croix des chevaliers du St-Esprit. La grand'croix, les grand'croix de l'ordre de Malte. La croix de St-Louis. On dit aussi par imitation, *la croix de la Légion d'honneur,* bien que la décoration de cet ordre consiste en une étoile à cinq pointes. L'ordre de St-Louis et celui de la Légion d'honneur ont aussi des grand'croix.

— Cérém. Un archevêque, un primat fait porter une croix devant lui dans les cérémonies. Le pape fait porter la croix en tous lieux. Les grands patriarches la font aussi porter partout, hors de Rome ; les primats, les métropolitains et ceux qui ont droit de pallium, seulement dans leur juridiction.

— Épith. Adorable, sainte, divine, sacrée, élevée, pesante, salutaire, propice, victorieuse, symbolique, etc. || Périphr. L'arbre, l'étendard de la croix. Arbre où mon Rédempteur a suspendu mes fers (L. Rac.)

— Pour rendre cette pensée : *Elle prit de l'eau bénite et fit le signe de la croix.* Voltaire a dit :

Elle descend, se retrousse, entre vite,
Signe sa face en trois jets d'eau bénite.

— Anc. monum. L'un des côtés d'une pièce de monnaie dont le revers représentait des piliers, de là l'expression *jouer à croix ou pile.* Jeter en l'air une pièce de monnaie, et avant qu'elle soit retombée nommer le côté qu'elle présentera.

— Fig. et fam. *N'avoir ni croix ni pile.* Être sans argent. || *Jeter à croix ou pile.* C'est engager une affaire sans s'inquiéter du succès.

— Faire une croix sur un mur, sur une porte avec de la craie ou de toute autre manière. || *Faire une croix, faire sa croix.* Tracer une croix avec une plume au bas d'un acte ; ce qui tient lieu de la signature des personnes qui ne savent pas écrire.

— Techn. Se dit en général et absolument de toute rencontre de deux droites, de manière à former quatre angles. Si la rencontre a lieu sur deux perpendiculaires, les angles seront droits ; dans tout autre cas, les angles aigus et les angles obtus seront entre eux opposés au sommet. Faire une croix. Mettre en croix. Marquer d'une croix. Construire en croix. Croix de St André, croix formée de deux droites qui se coupent obliquement, ainsi nommée, parce que l'apôtre André fut mis à mort sur une croix de cette forme. || Morceau de bois sur lequel sont montées les têtes de chardon à carder.

— Mar. Forme que prennent les deux câbles d'un bâtiment affourché, lorsqu'en évitant il passe par dessous le câble qui ne travaille pas. || *Etre en croix,* se dit des vergues, lorsqu'elles se trouvent brassées perpendiculairement à leurs mâts || *Croix de St-André.* Forte et large sangle placée quelquefois en sautoir sur l'avant de la misaine, pour la fortifier dans une tempête, et tenir le fond de la voile éloigné de l'étai.

— Jeu. *Croix de Jérusalem.* Plusieurs morceaux de bois que le joueur doit adroitement rapprocher et enchevêtrer les uns dans les autres en forme de croix.

— Manég. *Faire faire des croix à courbettes* ou *à ballotades.* Faire exécuter à un cheval en avant, en arrière et sur les côtés, des sauts tout d'une haleine, de manière à simuler la figure d'une croix.

— Mus. Signe employé dans la basse chiffrée, après un 4 pour marquer la basse augmentée, et après un 6 pour marquer la sixième sensible.

— Prov. *Baiser les pouces en croix.* Faire les vœux les plus ardents pour le succès d'une entreprise. || *Quand nous serons à dix nous ferons une croix.* C'est déjà beaucoup, mais ce n'est pas fini. || *Aller au-devant de quelqu'un avec la croix et la bannière.* Le recevoir avec grand appareil. Se prend souvent ironiquement.

— Blas. Réunion du pal et de la fasce. || Une des douze pièces honorables de l'écu. || *Croix ancrée.* V. ANCRÉ. || *Croix anilée* ou *fer de moulin.* Celle qui ayant ses extrémités terminées en doubles pointes recourbées, est en outre percée par le milieu. || *Croix à degrés.* Celle dont le pied est posé sur une maçonnerie en forme d'escalier. || *Croix recroisée.* V. RECROISÉ. || *Croix à huit, douze ou seize pointes.* V. POINTE. || *Croix de Toulouse.* Croix vidée, tréflée, et pommelée d'or. || La croix de Toulouse se met sur les armoiries qu'on prétend être descendues du ciel. || *Croix tréflee.* V. TRÉFLÉE. || Un patriarche porte une croix double dans ses armes. Un pape porte une croix triple. || *Croix de Lorraine.* Croix qui a deux traverses. || *Croix pectorale.* Croix d'or que les évêques et les abbés réguliers portent au cou.

— Archit. *Croix grecque* Celle dont les quatre bras sont égaux entre eux. Le plan de l'église de Ste-Geneviève à Paris est une croix grecque. || *Croix latine.* Celle dont un des quatre bras est plus long que chacun des trois autres. Le plan de Notre-Dame, à Paris, est une croix latine. || *Croix de St-André.* Croix grecque qui repose sur deux de ses bras. Le chevalet sur lequel on scie les bûches en travers, les pieds pliants d'une table, sont des croix de St-André, qui, du reste, sont bien représentées par la lettre X.

— Anc. prat. *Croix.* Signe dont le procureur de la partie condamnée se servait pour indiquer les articles qu'il rejetait d'un état de frais

— Anc. jurisp. *Croix de cens.* Cens payable en deniers, parce qu'en France, autrefois, la petite monnaie était marquée d'une croix. || *Appellation sous deux croix.* Cause d'audience relative à des dommages-intérêts contestés. || *Appellation sous trois croix.* Procès par écrit relatif au même objet.

— Astron. Nom de la constellation du Cygne.

— Véner. *Croix de cerf.* Espèce de petit os cruciforme qui se trouve dans le cœur du cerf.

— Bot. *Croix de Calatrava* ou *de St-Jacques.* Belle espèce d'amaryllis. || *Croix de chevalier de Jerusalem* ou *de Malte.* Plante d'ornement. || *Croix de St-André.* Nom vulgaire de la valentine ou croisette velue. || *Croix de Lorraine.* Espèce de cactus très-épineux.

— Chir. Croix de Malte. Sorte de bandage.

— Conchyl. *Croix de mer.* Nom marchand de l'huitre appelée aussi *manteau.*

CROIX ROUSSE (la). Géogr. Ch.-l. de canton, arr. de Lyon (Rhône) ; 600 hab.

— Syn. comp. CROIX. AFFLICTIONS. Le premier est du langage de la dévotion, le second du langage ordinaire. Les *afflictions* sont des *croix,* lorsqu'on les considère comme des adversités distribuées par la Providence, pour éprouver et faire valoir le mérite du chrétien.

CROMESQUIS. s. m. Art culin. Sorte de ragoût polonais.

CROMLECH. s. m. Ant. celt. Monument druidique, formé de plusieurs grosses pierres rangées en cercle autour d'une pierre plus élevée qui est posée debout. Il le força de se battre avec lui dans le *cromlech* des pierres jomatres. (G. Sand.) Je me rappelle fort bien ce que vous m'avez raconté autrefois des fées ou fades qui hantent les antiques *cromlechs* gaulois. (Id.)

CROMMYOMANCIE. s. f. (ét. gr., κρόμμυον, ognon ; μαντεία, divination). Divinat. Sorte de divination qui se pratiquait au moyen d'un ognon.

CROMMYOMANCIEN, IENNE. s. Qui pratique l'art de la crommyomancie.

CROMORNE. s. m. Techn. Tuyau du jeu de l'orgue, à l'unisson de la trompette. || Sorte d'instrument à vent fermé par le bas, et d'où le son ne sort que par deux trous.

CROMWELL (Olivier), protecteur d'Angleterre, né en 1599 dans le comté de Huntingdon, fit condamner à mort le malheureux Charles Iᵉʳ, 1649, proclama la république, dont il fut reconnu chef sous le nom de protecteur, et régna en souverain absolu. Il mourut en 1658. || CROMWELL (Richard), son fils, reconnu pour son successeur, ne conserva l'autorité que pendant quelques mois, et mourut en 1712.

CRON. s. m. Minér. Terre, sable où l'on trouve beaucoup de débris de coquillages. || Dans le nord de la France, il se dit pour Plâtras, gravois.

CRONE. s. m. Mar. Machine qui, dans les ports de mer, sert pour charger et décharger les navires.

— Pêch. Nom que les pêcheurs donnent aux endroits garnis de grands herbages, de racines d'arbres, qui sont au fond de l'eau et dans lesquels le poisson se retire.

— Métrol. Monnaie d'argent du royaume de Danemark. La vieille crone vaut 3 fr. 25 cent. ; la nouvelle 3 fr. 35 cent. On dit aussi *couronne.*

CRONEGK (J.-Fréd., baron de). Poète allemand, né à Anspach en 1731, mort en 1756.

CRONIES ou **CRONIENNES.** s. f. pl. (du gr. Κρόνος, Saturne). Hist. anc. Fêtes que l'on célébrait à Athènes en l'honneur de Saturne. Les croniennes des Grecs étaient la même chose que les saturnales des Romains.

CRONOGRAPHIE. s. f. (ét. gr., Κρόνος, Saturne ; γράφω, j'écris). Astr. Description de la planète de Saturne.

CRONOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Qui concerne la cronographie. Traité cronographique. Fragments cronographiques.

CRONSTADT. Géogr. Ville maritime de la Russie d'Europe ; 40,000 hab.

CRONSTEDTITE. s. f. Minér. Silicate non alumineux de couleur noire, formant une poussière verte et cristallisant en prismes hexaèdres réguliers. Il se rencontre en Bohême.

CROO. s. m. Mamm. Nom d'une espèce du genre semnopithèque.

CROOMIE. s. f. Bot. Genre de la famille des berbéridacées, formé pour une seule espèce croissant dans l'Amérique septentrionale.

CROPIOT. s. m. Bot. Petit fruit sauvage d'Amérique, dont on se sert comme d'engrais.

CROQUADE. s. f. On donnait ce nom aux infidélités que Louis XIV faisait à ses maîtresses ; c'est ce qu'on appelait *croquer le roi.*

— Peint. Composition faite à la hâte d'une esquisse, d'un croquis.

CROQUANT. part. prés. du v. Croquer. Il est invar. Qui croque quelque chose. Des enfants croquant des pralines. C'est à tort que Molière l'a fait varier dans la phrase suivante, mais alors la règle des participes n'était pas encore parfaitement établie. Il ne manquera pas de vous parler d'un pain de rive, relevé de croûtes *croquantes* sous la dent. (Mol.)

CROQUANT. s. m. (rad. *croc,* parce que anciennement les soldats, en temps de guerre, n'avaient pour toutes armes qu'un *croc*). Nom [illegible] la campagne et les vilains.

— Cette expression injurieuse désigne le plus ordinairement un gueux, un misérable, un pauvre diable.

Elle se sauve (la colombe), et là-dessus
Passe un certain *croquant* qui marchait les pieds nus.
(LA FONTAINE.)

— Sot, fat, personnage sans consistance et sans considération ; un homme de rien, un inconnu sans importance et sans appui dans le monde. Ce *croquant* qu'à l'instant je viens de voir sortir. (Mol.)

— Hist. On appela *croquants* les paysans de la Guienne qui se révoltèrent sous Henri IV et Louis XIII, 1593 et qui furent soumis en 1638.

CROQUANTES. s. f. pl. Pâtiss. Gâteaux d'amandes séchées au four. Croquantes montées.

CROQUÉ. part. pass. du v. Croquer. S'empl.

adjectiv. Mangé avidement. Ces pralines ont été bien vite croquées.

— Dessin. Indique par quelques traits. Ce dessin n'est que croqué.

— Littér. Se dit aussi des pièces de théâtre.

Cet amour de nos yeux pour les beautés brusquées
Fait que nous n'avons plus que des pièces *croquées*.
(F. de Neufchateau.)

CROQUE-ABEILLES. s. f. Ornith. Nom vulgaire de la mésange ou de la charbonnière.

CROQUE AU SEL (À LA). loc. adv. Sans autre assaisonnement que le sel. Cette locution paraît être un abrégé de, A la manière de celui qui croque une chose assaisonnée au sel. Manger des artichauts à la croque au sel.

— Pop. et par menace. *Je le mangerais à la croque au sel.* Se dit d'un homme auquel on se croit très-supérieur en force.

CROQUE-LARDON. s. m. S'est dit pour Écornifleur, parasite.

CROQUEMBOUCHE. s. m. Pâtis. Préparation de croquignoles, de gimblettes, de nougats et autre pâtisseries croquantes. Croquembouche à la Soubise. Croquembouche de quartiers d'oranges, de marrons glacés au caramel, de noix vertes, etc.

CROQUE-MORT. s. m. Pop. Porteur chargé par l'administration des funérailles d'enlever les cadavres et de les transporter dans le corbillard. Un croque-mort.

CROQUE-NOISETTE ou **CROQUE-NOIX.** s. m. Mamm. Nom vulgaire du muscardin.

CROQUE-NOTE. s. m. Musicien qui exécute facilement, mais sans expression et sans goût. On ne l'emploie que par moquerie. Un *croque-note* lit la musique la plus énergique sans y rien comprendre. (Cast.-Blaze.)

CROQUER. v. a. 1re conj. Manger des choses qui craquent, qui font du bruit sous la dent. Croquer des pralines. Il croque des croûtes.

Assaillir un poulet hérissé de lardons,
Friper un bon morceau, *croquer* des macarons (Noel.)

— S'est dit pour Dérober. Si le *croqua* si souplement, qu'il ne fut de âme aperçu. (Cent Nouv. nouv.)

— Fam. Manger vite et avec avidité. Il croque un poulet en moins de rien.

— Fig. Signifiait Jouir d'une femme. Il pensait vous *croquer* comme beaucoup d'autres, mais il voit bien qu'il n'en cassera que d'une dent. (Ghérardi.)

Trop bien croyait, ces sœurs étant peu sages,
Qu'il en pourrait *croquer* une en passant. (La Font.)

— Fig. et fam. *N'en croquer que d'une dent.* Ne pas obtenir ce qu'on désire. Vous n'en croquerez que d'une dent. Il n'en a croqué que d'une dent. ‖ *Croquer le marmot.* Attendre longtemps. Vous m'avez fait croquer le marmot pendant plus de deux heures.

— Peint. Prendre à la hâte, au moyen du crayon, etc., les traits principaux d'une figure, d'un groupe, etc. ‖ Indiquer seulement par quelques traits la première idée d'un tableau, d'une composition. Je gâte cette pièce par la grossièreté dont je la *croque*. (Mme de Sév.)

— Fig. et fam. *Il n'a fait que croquer ce poëme, ce roman*, etc. Se dit d'un poëme, d'un roman, etc., qui n'a pas encore reçu la dernière main.

— Fig. et fam. On dit d'une jeune personne très-jolie, qu'*elle est jolie à croquer*. Cette jeune fille est gentille à croquer. Elle est à croquer. ‖ On le dit quelquefois d'un petit garçon. Cet enfant est gentil à croquer.

— Fig. et fam. et par ironie. *Etre laid à croquer*. Etre fort laid. ‖ On dit aussi, dans le même sens, d'une personne peu intelligente, *elle est d'une bêtise à croquer*. Elle est si bête, qu'elle mériterait qu'on fît son portrait.

— croquer. v. n. Se dit des choses dures qui craquent sous la dent. Ce pain d'épice croque bien sous la dent. Ces lentilles sont pleines de gravier, elles croquent sous les dents.

CROQUE-SOL. s. m. V. croque-note.

CROQUET. s. m. Sorte de pâtisserie sèche et assez mince qui croque sous la dent. Manger des croquets. Faire, vendre des croquets. Marchand de croquets.

CROQUETTE. s. f. (dimin. de *croquet*). Art culin. Espèce de boulette de riz, de pâte de pommes de terre, etc., que l'on fait frire. Cro- ... Servez-nous des croquettes de riz à la bourgeoise. Nous avons mangé des croquettes. Croquettes de marrons à la dauphine, de pommes de terre à la vanille, de semoule au café, de nouilles au citron confit, etc. ‖ Filet de certaines parties de volaille et de gibier qu'on fait griller ou frire. Croquettes de lapereaux.

CROQUEUR, EUSE. s. (rad. *croquer*). Celui, celle qui croque quelque chose. ‖ Fam. *C'est un grand croqueur*. Se dit d'un grand mangeur.

Un vieux renard, mais des plus fins,
Grand *croqueur* de poulets, grand preneur de lapins.
(La Fontaine.)

CROQUIGNOLE. s. f. (du lat. barb. *curcinodula;* formé de *curvus*, courbé, et *nodulus*, dimin. de *nodus*, nœud, jointure des doigts; coup donné avec le doigt courbé). Coup qu'on donne sur le nez ou sur la tête avec le troisième doigt qu'on ferme et qu'on ouvre vivement. Donner des croquignoles. Il a reçu une bonne croquignole sur le nez. Si j'avais pu les exterminer, les hacher tous, je l'aurais fait; mais il n'y a pas eu moyen de leur détacher seulement une *croquignole*. (Bouchon-Dubournial.)

— Par plaisanterie, Scarron appelle des doigts vigoureux, des *arbalètes à croquignoles*.

— Fig. J'ai prêté aujourd'hui mon visage à Sophocle, pour recevoir des *croquignoles*. (Volt.) Son père et sa mère, qui la connaissaient belle et légère, craignaient qu'elle ne donnât une *croquignole* à la vertu. (Contes de la reine de Nav.)

— Art culin. Sorte de pâtisserie sèche et très-dure. Manger des croquignoles. Croquignoles d'office. Croquignoles à la chartre.

CROQUIGNOLÉ, ÉE. part. part. du v. Croquignoler. S'empl. adjectiv. Qui a reçu des croquignoles. Son nez a été bien croquignolé.

. . . . . . Quand on ne voit goutte, on est
Croquignolé par qui vous plaît. (Scarron.)

CROQUIGNOLER. v. a. 1re conj. Fam. Donner des croquignoles. Il voulait le croquignoler.

CROQUIS. s. m. (pr. *kro-ki;* rad. *croquer*). Peint. Première idée jetée précipitamment sur le papier, soit au crayon, soit à la plume, et sans chercher ni l'effet ni la pureté des formes. Faire le croquis d'une figure. Il a eu lestement fait le croquis de ce groupe. Ce cahier est plein de croquis. Le croquis d'un dessin. Les *croquis* des grands maîtres sont fort recherchés. (Duch.)

— Fig. Il se dit aussi des ouvrages d'esprit. Il a jeté sur le papier le croquis de son poëme.

— Syn. comp. croquis, esquisse. Lorsqu'un *croquis* est plus arrêté, il reçoit le nom d'*esquisse*.

CROSSANDRE. s. f. (ét. gr., κροσσός, frange, ἀνήρ, homme; étamine en botanique). Bot. Genre de la famille des acanthacées ecmatacanthées, ne contenant encore que deux espèces originaires de l'Inde.

CROSSE. s. f. (rad. *croc*, à cause de son extrémité qui est en forme de croc). Bâton pastoral d'un évêque, d'un ancien abbé. Crosse d'or. Crosse d'argent. Crosse de bois. Il officia avec la crosse et la mitre. Ce prélat s'appuie beaucoup sur sa crosse. La *crosse* est le symbole du pouvoir de l'autorité ecclésiastique. (Fleury.) Le pape et les cardinaux-évêques ne se servent jamais de *crosse* à Rome. (Id.) Les premières *crosses* n'étaient que de simples bâtons de bois, qui eurent d'abord la forme d'un T, et dont on se servait pour s'appuyer. (Id.)

— Anat. Partie de l'aorte qui se recourbe sur elle-même.

— Écon. rur. Long bâton d'environ trois mètres, qui sert à soutenir les claies d'un parc à moutons.

— Jeu. Bâton courbé par le bout, dont les enfants se servent pour pousser une pierre, une balle, etc. Les jeunes filles, armées d'une *crosse* recourbée, imitent les divers ouvrages du labour. (Chateaub.)

— Mar. Pièce du gouvernail d'un bateau.

— Techn. La partie recourbée d'un fusil, d'un mousquet, d'une arquebuse, qu'on appuie contre l'épaule pour tirer. La crosse d'un fusil. Il a brisé la crosse de son mousquet. Ils l'ont assommé à coups de crosse de fusil. ‖ *Crosse d'aiguière.* Anse d'une aiguière faite en forme de crosse. ‖ *Couteau à crosse.* Couteau dont le manche est arrondi par le bout.

— Prov. *Crosse de bois, évêque d'or.*

CROSSÉ, ÉE. part. pass. du v. Crosser. S'empl. adjectiv. Qui porte, qui a le droit de porter une crosse. Abbé crossé et mitré.

CROSSER. v. a. 1re conj. Pousser une balle, une pierre avec la crosse. Crosser une balle. Cet enfant aime beaucoup à crosser les pierres.

— Battre quelqu'un.

— Fig. Gronder sévèrement. On l'a fortement crossé.

— crosser. v. n. Pousser avec une crosse. Cet enfant est allé crosser. Il ne fait que crosser.

— Fig. et fam. Traiter quelqu'un avec mépris. C'est un homme à crosser. ‖ *Aimer à crosser.* Aimer à médire contre quelqu'un; se moquer de quelqu'un.

— se crosser. v. pron. Se battre, se chamailler. ...

CROSSETTE. s. f. (dimin. de *crosse*). Agric. Branche de vigne, de figuier, de saule, etc., à laquelle on laisse, en la taillant, un peu de bois de l'année précédente, pour faire des boutures. Crossette de vigne. Crossette de figuier.

— Archit. Partie d'un voussoir qui est prolongée horizontalement au delà du joint de la voûte. ‖ Partie des lits de pierres taillée perpendiculairement au couronnement. ‖ Ressaut au coin d'un chambranle. ‖ Plâtre à côté d'une lucarne.

CROSSEUR, EUSE. s. Celui, celle qui crosse, qui s'amuse à crosser avec une pierre, une balle. Cette allée est pleine de crosseurs.

— Fig. et fam. Moqueur, médisant.

CROSSILLON. s. m. (pr. *kro-ci-ion;* dimin. de *crosse*). Extrémité recourbée d'une crosse.

CROSSOLÉPIDE. s. f. (ét. gr., κροσσός, frange; λεπίς, écaille). Bot. Genre de la famille des synanthérées sénécionidées, formé pour une petite plante de la Nouvelle-Hollande, seule espèce qu'il renferme.

CROSSOPE. s. m. (ét. gr., κροσσός, bordure; πούς, pied). Mamm. Genre de musaraignes établi pour la musaraigne d'eau.

CROSSOPÉTALE. adj. des 2 g. (ét. gr., κροσσός, frange; πέταλον, pétale). Bot. Qui a les pétales en forme de frange.

CROSSOPÉTALE. s. f. Section du genre gentiane, comprenant celles qui ont les corolles ciliées sur les bords de leurs divisions.

CROSSOPHORE. s. m. (ét. gr., κροσσός, frange; φορός, porteur). Erpét. Genre de vers nématoïdes, voisin des ascarides, établi pour deux espèces de vers parasites du daman de Syrie.

CROSSOPTÉRYXE. s. f. (ét. gr., κροσσός, frange; πτέρυξ, aile). Bot. Genre de la famille des rubiacées, formé pour une seule plante, dont on ne connaît pas encore les fleurs. C'est un arbrisseau de l'Afrique tropicale.

CROSSOSTÉPHION. s. m. (ét. gr., κροσσός, frange, στέφος, couronne). Bot. Genre de la famille des synanthérées sénécionidées, ne renfermant qu'une seule espèce. C'est un arbrisseau couvert d'un duvet blanc, observé aux environs de Canton et de Manille.

CROSSOSTYLIDE. s. f. (ét. gr., κροσσός, frange; στῦλος, colonnette, style en bot.). Bot. Genre de la famille des myrtacées, ne renfermant qu'une espèce, découverte à Taïti.

CROSSOTE. s. m. (du gr. κροσσός, frange). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des longicornes, renfermant sept espèces toutes originaires de l'Afrique, et qui ont pour type le crossote plumicorne, reçu de Galam.

CROSSURE. s. m. (ét. gr., κροσσός, frange; οὐρά, queue). Erpét. Genre de reptiles de la famille des sauriens.

CROTALAIRE. s. f. (du gr. κρόταλον, grelot). Bot. Genre considérable de la famille des papilionacées, renfermant deux cents espèces au moins, réparties en sept sous-genres : en crotalarie, sphérocrotale, chrysocalyxe, cyrtolobe, clavulion, priotropis.

CROTALE. s. m. (du gr. κρόταλον, grelot, cresselle). Erpét. Genre d'ophidiens, généralement connus sous le nom de *serpents à sonnettes*, et dont les espèces, assez peu nombreuses, appartiennent toutes à l'Amérique.

— Hist. anc. Espèce de castagnettes ou de grelots dont les prêtres de Cybèle se servaient en dansant pour marquer la mesure. Jouer des crotales. ‖ Sorte de sandale fort lourde, que l'on chaussait pour battre la mesure avec le pied.

— Art milit. Dans la musique militaire, on donne quelquefois le nom de *crotale* au chapeau chinois garni de sonnettes et de grelots.

CROTALIDÉ, ÉE. adj. (ét. gr., κρόταλον, grelot; εἶδος, figure). Erpét. Qui ressemble à un crotale. ‖ crotalides. s. m. pl. Famille de l'ordre des reptiles ophidiens, ayant pour type le genre crotale.

CROTALISTRE. s. f. (rad. *crotale*). Ant. Joueuse de crotale. Les crotalistres, chez les Grecs comme chez les Romains, égayaient les festins de leurs chants et de leurs danses.

— M. Nap. Landais écrit *crotalistrie*. Nous n'avons trouvé cette orthographe nulle part.

CROTALOÏDE. adj. des 2 g. (rad. *crotalidé*). Erpét. Qui a la forme d'un crotale. ‖ crotaloïdes. s. m. pl. Famille de reptiles qui a pour type le genre crotale.

CROTALOPHORE. s. m. (ét. gr., κρόταλον, grelot; φορός, porteur). Erpét. Le même que le crotale.

CROTALURE. adj. des 2 g. (ét. gr., κρόταλον, grelot; οὐρά, queue). Erpét. Qui a la queue en forme de grelot. ‖ crotalures. s. m. pl. Famille de l'ordre des reptiles ophidiens, ayant le genre crotale pour type.

CROTAPHAL, ALE. adj. (du gr. κρόταφος, tempe). Anat. Se dit d'une des pièces osseuses élémentaires de la tête.

CROTAPHE. s. m. (du gr. κρόταφος, tempe). Médec. Céphalalgie qui a son siége aux régions temporales.

CROTAPHIQUE. adj. des 2 g. (du gr. κρόταφος, tempe). Anat. Qui appartient à la tempe. Artère crotaphique.

CROTAPHITE. adj. des 2 g. (du gr. κρόταφος, tempe). Anat. Se dit d'un muscle qui occupe ... mâchoire inférieure.

CROTON. s. m. Genre de la famille des euphorbiacées-crotonées, renfermant un très-grand nombre d'espèces, dont quelques-unes jouissent de propriétés médicinales très-développées. Ce sont des arbres, des arbrisseaux, ou des arbustes propres à l'Amérique tropicale, où ils sont très-communs.

CROTONATE. s. m. Chim. Genre de sels produits par la combinaison de l'acide crotonique avec les bases salifiables.

CROTONE. Géogr. anc. Ville de la Grande-Grèce, célèbre par la mollesse de ses mœurs, que Pythagore eut la gloire de réformer. Aujourd'hui *Cortone.*

— Bot. Sorte de champignon qui croît sur les arbres.

— Chir. Tumeur fongueuse et développée sur les membranes des os.

CROTONÉ, ÉE. adj. Bot. Qui a rapport au croton. ‖ crotonées. s. f. pl. Section de la famille des euphorbiacées, dont le type est le genre croton.

CROTONIATE. adj. et s. des 2 g. Habitant de Crotone. ‖ Qui concerne cette ville ou ses habitants.

CROTONINE. s. f. Chim. Alcaloïde découvert dans la graine du croton tiglion, et dont l'action sur l'économie est très-violente.

CROTONIQUE. adj. des 2 g. Chim. Dénomination donnée aux sels qui ont pour base la crotonine.

CROTONOPSIDE. s. f. (de *croton*, et du gr. ὄψις, apparence). Bot. Genre de la famille des euphorbiacées crotonées, établi pour une plante herbacée de l'Amérique septentrionale.

CROTOPHAGE. s. m. Ornith. Oiseau qui se nourrit ordinairement du fruit du croton.

CROTOPHAGINÉES. s. f. pl. (de *croton*, et du gr. φάγω, je mange). Ornith. Sous-famille des cuculidées comprenant le genre crotophage.

CROTTE. s. f. (du lat. barb. *creta*, craie, terre gluante et tenace). Boue des rues et des chemins délayée par la pluie. Les rues sont pleines de crotte. Aller, courir par la crotte, par les crottes. On l'a traîné dans la crotte. Il y a un pied de crotte sur votre habit.

— Fig. et pop. *Être, tomber dans la crotte.* Etre, tomber dans une honteuse misère.

— Par extens. Fiente de certains animaux. Crottes de brebis, de chèvres, de lapins, etc.

— Expr. prov. et fig. *Les chiens ont mangé la crotte.* La gelée a séché la rue.

CROTTÉ, ÉE. part. pass. du v. Crotter. S'empl. adjectiv. Couvert de crotte. Vous êtes tout crotté. Un habit crotté. Pour un si long trajet ne suis-je assez *crotté*? (Destouches.)

— Fam. On dit d'une personne dont l'extérieur est sale et misérable, *Il a l'air crotté. Il est bien crotté.*

— Fig. L'amour est nu, mais il n'est pas *crotté.* (La Font.)

— Fig. et fam. On appelle un mauvais poëte, *un poëte crotté.*

— Expr. prov. *Être crotté comme un barbet, crotté jusqu'à l'échine, jusqu'aux oreilles.* Etre fort crotté. ‖ *Il fait bien crotté dans les rues.* Les rues sont bien sales. Il y fait un peu *crotté;* mais nous avons la chaise. (Mol.)

CROTTER. v. a. 1re conj. (rad. *crotte*). Salir avec de la crotte. Vous avez crotté tout votre habit. Prenez garde, vous allez crotter votre robe. Vos bottes crotteront le parquet. Cet homme-là est vindicatif; nous l'avons *crotté* autrefois, maintenant il nous *crotte.* (Dict. hist.) Il était quelquefois rentré des fêtes de Paris ou des bals de l'Odéon en *crottant* ses bas de soie et gauchissant ses escarpins. (H. de Balz.)

— se crotter. v. pron. Amasser de la crotte en marchant. Vous vous êtes bien crotté. Elle se crottera. Il va se crotter. Elle s'est toute crottée.

CROTTEUX, EUSE. adj. S'est dit pour Crotté.

CROTTIFIÉ, ÉE. part. pass. du v. se Crottifier. Couvert de crotte.

CROTTIFIER (SE). v. pron. 1re conj. (du lat. barb. *creta*, craie, terre gluante et tenace; *facere*, faire). Il prend deux *i* aux 1res et 2es pers. pl. de l'imparf. de l'ind. et du prés. du subj. Se couvrir de crotte. Nous n'avons trouvé ce mot que dans Scarron.

CROTTIN. s. m. Excréments des chevaux, des moutons et de quelques autres animaux. Du crottin de cheval. Du crottin de mouton.

CROTU, UE. adj. Marqué de petite vérole. Ce mot a été employé par J.-J. Rousseau. « Je te trouve aussi fort bonne de vouloir qu'une prude grave et formaliste comme moi fasse les avances, et que, toute affaire cessant, je coure embrasser un visage noir et *crotu.* »

CROU. s. m. Géol. Terre tout à la fois argileuse et sablonneuse, propre seulement à la culture des arbres.

CROUANIE. s. f. Bot. Genre fondé aux dépens des mésogloies.

CROUCHANT. s. m. Techn. Pièce de bois qui se porte sur le chef d'un bateau, et qui sert à former la rondeur et la diminution du devant.

CROULANT ... croule. Il est invar. Des édifices croulant de toutes parts.

CROULANT, ANTE. adj. Qui est dans un état complet d'affaissement, de dégradation, de ruine. Edifice croulant. Les flots de l'Egée qui viennent expirer sous de *croulants* portiques. (Chateaub.)

— Selon M. N. Landais, un édifice croulant est un édifice *qui touche à une maison croulante.* Nous ne comprenons pas cette définition. Un édifice peut fort bien *toucher à une maison croulante*, sans cependant crouler lui-même.

CROULÉ, ÉE, part. pass. du v. Crouler. S'emploie adjectiv. Ruiné. C'est une maison croulée. ‖ Fig. Cet empire est croulé.

CROULEMENT. s. m. Eboulement, chute de ce qui s'affaisse, de ce qui croule. Le croulement d'une terrasse, d'une maison, d'un château. Ce *croulement* de terre fut si grand que plusieurs cités périrent. (Cl. Fauchet.)

CROULER. v. n. 1re conj. (du gr. κρούειν, pousser, agiter, secouer). Tomber en s'affaissant. Cet édifice croule. Votre maison va crouler. La terre croulera. La terre croulera sous ses pas.

Du haut de la montagne une pierre a roulé,
Et sur son frêle appui le colosse a *croulé*. (Delille.)

Des remparts sous ses coups les débris ont roulé,
Les murs sont abattus, et les tours ont *croulé*. (Id.)

— Fig. Cet empire croule. Cette objection a fait crouler tout son système. Votre entreprise croule. Mais un mot obscène de la bacchante fit *crouler* cet édifice enchanté. (G. Sand.)

— SE CROULER. v. pron. Succomber dans les entreprises. Vous vous croulez. Cet homme se croule.

— Fig. Se perdre dans l'estime publique.

CROULER. v. a. Mar. Lancer à la mer. Crouler un vaisseau.

— Vén. *Crouler la queue.* Se dit en parlant du mouvement qu'un animal imprime à cette partie, lorsqu'il est effrayé. Le cerf croule la queue.

CROULIER, IÈRE. adj. Il se dit des terres dont le fonds est mouvant. Des prés crouliers. Des terres croulieres.

CROUP. s. m. (pr. *kroupp*; de l'écoss. *roup*). Médec. Espèce d'angine souvent mortelle, qui attaque surtout les enfants en bas âge, et qui est caractérisée par une inflammation de la membrane muqueuse du canal de la respiration. Son jeune fils est mort du croup. Cet enfant a eu le croup.

CROUPADE. s. f. Manég. Saut plus relevé que la courbette, et qui tient le devant et le derrière du cheval dans une égale hauteur, sans qu'il montre le fer.

CROUPAL, ALE. adj. (rad. *croup*). Médec. Qui appartient au croup. Il se dit surtout de la voix des personnes atteintes du croup. Voix croupale.

CROUPE. s. f. (du lat. bas. *cruppa*, même signif., formé de l'all. *grub* ou *grob*, gros, épais). Anat. La partie de derrière qui comprend les hanches et le haut des fesses de certains animaux, surtout des chevaux, des bêtes de charge. Belle croupe. Ce cheval est chatouilleux sur la croupe. Ce cheval n'a guère de croupe. Il est blessé sur la croupe. Monter en croupe. Il avait sa femme en croupe. Ce cavalier a pris sa femme en croupe. Il traîne en longs anneaux sa *croupe* tortueuse. (Del.) Sa *croupe* monstrueuse emplit l'enceinte immense. (Fayolle.) On a rendu l'autruche du désert familière jusqu'à lui faire porter des enfants sur sa *croupe* emplumée. (B. de St-P.)

De terribles dragons, de monstrueux serpents,
Vont roulant, déroulant leur *croupe* tortueuse. (Del.)

— Fig. et fam. *Etre chatouilleux sur la croupe.* Etre fort susceptible, se fâcher aisément et sans sujet.

— Fig. et poét. Le souci monte en *croupe* et galope avec lui. (Boil.)

Ainsi dans les dangers qui nous suivent en *croupe*,
Le doux parler ne nuit de rien. (La Fontaine.)

Toujours un double ennui,
Allait en *croupe* à la chasse avec lui. (Id.)

— Prov. *Demeurer en croupe.* Rester à moitié chemin.

— Fig. Intérêt que l'on donne dans les bénéfices d'une place ou d'une entreprise de finance. Ce sens a vieilli.

— Archit. La partie arrondie du comble qui surmonte le chevet d'une église. || La partie de comble que forme le prolongement d'un mur de pignon, et qui se rattache aux deux égouts du toit par des arêtiers.

— Art milit. *Gagner la croupe du cheval de son ennemi.* L'approcher par derriere.

— Chass. Se dit quelquefois pour Limier.

— Géogr. Le haut d'une montagne qui se prolonge. Le château est situé sur la croupe de la montagne. Après avoir passé les belles forêts qui recouvrent la *croupe* de cette montagne. (Buffon.)

— Manég. *Porter la croupe au mur.* Faire aller un cheval de côté, la croupe tournée vers la muraille ou la barrière, et la tête et les épaules vers le centre du manége. || *Croupe coupée.* Celle qui, regardée de profil, paraît étroite et ne pas avoir sa rondeur et son étendue naturelle. || *Croupe avalée.* Celle qui tombe trop tôt, ce qui fait que l'origine de la queue est plus basse et par conséquent mal placée. || *Croupe tranchante.* Celle d'un cheval dont les cuisses [illegible] *la croupe*, lorsqu'en marchant il fait aller, par faiblesse, sa croupe de côté et d'autre. || On dit qu'*un cheval a la croupe de mulet,* quand il a la croupe pointue, aiguë.

CROUPÉ, ÉE. adj. Qui a une belle croupe. Cheval bien croupé. Voilà une jument bien croupée.

CROUPTONS (À). loc. adv. D'une manière accroupie.

CROUPI, IE. part. pass. du v. Croupir. Corrompu, pourri. S'empl. adjectiv. De l'eau croupie. La seconde exhalaison est la vapeur qui s'enflamme et qu'on appelle feu grieux. C'est vraiment de l'air inflammable tout pareil à celui qui sort des marais et de toutes les eaux *croupies*. (Buffon.)

CROUPIAT. s. m. (dimin. de *croupière*). Mar. Aussière ou grelin frappé sur un des câbles que l'on paumoie à cet effet au moment de s'en servir. On le fait passer par un des sabords de l'arrière.

CROUPIER. s. m. (rad. *croupe*). Jeu. Celui qui est associé avec la personne qui tient les cartes ou les dés. Vous êtes un bon croupier; vous conseillez bien. Il est entendu que les croupiers ne conseilleront pas. || A la bassette, au pharaon, etc. Celui qui assiste le banquier, qui observe les pontes et qui l'avertit des cartes qui passent. Cet homme ne jouerait pas si gros jeu s'il n'avait pas derrière lui des croupiers.

— Celui qui avait un intérêt dans quelque entreprise de finance, soit qu'il eût ou non prêté de l'argent.

— Bours. Lorsqu'à la Bourse, les agents de change, banquiers, etc., achètent, vendent à prime, à terme, à marché ferme, soit à la hausse, soit à la baisse, du cinq pour cent, du quatre et demi, du trois, ou des fonds étrangers, ils ont presque toujours un ou plusieurs *croupiers* qui, à l'époque de la livraison et de la liquidation, paient ou reçoivent leur portion incombante sur les différences subies par le cours des effets publics.

— Fig.

Ce rimailleur glacé qui fait des vers si raides,
Du fermier du Mercure est *croupier* aujourd'hui (Linguet.)

— Jurispr. canon. Confidentiaire qui prête son nom à celui qui plaide pour un bénéfice.

CROUPIÈRE. s. f. (rad. *croupe*). Longe de cuir rembourrée et attachée à la selle ou au bât, que l'on pose sous la queue d'un cheval, d'un mulet, etc. Attachez une croupière à cette selle. Serrer la croupière d'un cheval. Mettre une croupière à un cheval.

— Prov. et fig. *Tailler des croupières à quelqu'un.* Lui susciter des affaires, des embarras. Je vous taillerai des croupières.

Les ennemis, pensant nous tailler des *croupières*,
Firent trois pelotons de leurs gens à cheval. (Mol.)

— M. N. Landais dit : *Tailler des croupières à quelqu'un.* Le poursuivre vivement, lui donner bien de l'embarras. Jusque là c'est bien ; mais il ajoute : *Se targuer de lui.* Nous ne comprenons pas qu'on se targue d'une personne à laquelle on veut susciter des embarras. V. à TARGUER (se), le sens de ce verbe.

— Art milit. *Tailler des croupières à une troupe de gens de guerre.* La mettre en fuite, la poursuivre.

— Mar. Grelin dont on a frappé un bout sur le câble près de l'ancre, avant de la mouiller, et dont l'autre bout passe par l'un des sabords de l'arrière. La croupière fait venir le vaisseau en travers quand on la raidit. || *Mouiller en croupière, de croupière* ou *en croupe.* Mouiller à poupe, afin de maintenir les ancres de l'avant, et d'empêcher le vaisseau de se tourmenter, ou faire en sorte qu'il présente toujours le même côté. || Deux grosses bosses à aiguillettes les plus rapprochées de l'arrière des bittes, tribord et bâbord.

— Riv. On appelle *croupières*, des pièces de rouettes qui servent à tenir en état le devant ou le derrière d'un train.

CROUPION. s. m. (rad. *croupe*). L'extrémité inférieure de l'échine de l'homme. Se démettre le croupion. Ce mot est très-familier, et ne s'emploie guère que par plaisanterie.

— Ornith. Partie qui termine le bas du dos des oiseaux et où tient la plume de la queue. Le croupion d'un chapon. Elle a mangé le croupion de ce poulet d'Inde.

— Hist. Nom qui fut donné au parlement anglais, apres que Cromwell en eut chassé la plupart des membres, en 1648. Le croupion ou parlement croupion fut dissous par Cromwell, en 1653.

CROUPIR. v. n. 2e conj. Être dans un état de corruption, faute de mouvement. Il se dit surtout des liquides. Les eaux croupissent. Pourquoi laissez-vous croupir ces eaux ? Les eaux qui croupissent deviennent puantes. Si j'y laisse *croupir* le mauvais air, il en faudra écarter mes enfants ou exposer leur vie. (J.-J. Rousseau.)

— Fig. Demeurer, vivre dans un état honteux. Croupir dans le vice. Vous voulez donc croupir dans l'oisiveté. Il croupit dans un lâche repos. Il a croupi dans l'ignorance. Laisser *croupir* la vengeance cinq ou six ans après sa mort. (N. Pasq.) Il est beaucoup d'hommes que l'infortune ou le malheur force de *croupir* dans le métier le plus abject ; il en est quelques-uns aussi à qui la fortune ou le bonheur [illegible] lant. (J.-J. Rouss.) Nous aimons mieux *croupir* dans notre ignorance que de chercher à en sortir. (Boss.)

. . . . *Croupir* dans la bassesse,
Ah ! c'est le lot des trois quarts des humains. (Volt.)

— Par extens., on le dit de certaines matières qui pourrissent en séjournant dans une eau stagnante. Mettez de la paille à croupir dans cette mare.

— Il se dit aussi des enfants au maillot et des personnes malades qu'on n'a pas soin de changer assez souvent de linge. Il ne faut pas laisser croupir un malade dans la saleté. On laisse ces enfants croupir dans leurs langes. Il croupit dans son ordure.

CROUPISSANT. part. prés. du v. Croupir. Qui croupit. Il est invar. Des eaux croupissant depuis longtemps. || Fig. Des gens croupissant dans la bassesse.

CROUPISSANT, ANTE. adj. Qui est dans un état de croupissement. L'eau *croupissante* des marais et des étangs est généralement très-impure, a cause des matières organiques en décomposition dont elle abonde. (Rostan.) La campagne de Rome est un pays inhabitable, infecté par des marais *croupissants*, que les anciens Romains avaient desséchés. (Volt.)

— Fig. Enfoui, entassé. On ne doit pas faire plus de cas des richesses *croupissantes* d'un avare, que de l'eau d'un infâme marais. (La Mothe Le Vayer.)

CROUPISSEMENT. s. m. Médec. Etat de différentes matières qui croupissent dans le corps humain.

CROUPON. s. m. Techn. Cuir de bœuf ou de vache tanné qui n'a ni tête ni ventre.

CROUSILLE. s. f. (pr. *krou-zi-ie.*) Pêch. Enceinte de filets, ou espèce de parc qu'on établit, en Provence, au bord des étangs.

CROUSTADE. s. f. Pâtiss. Grand, moyen et petit pâté chaud, dont la croûte est croquante. Croustade au pain, aux truffes, en surprise, de nouilles, au chasseur.

CROUSTILLANT. part. prés. du v. Croustiller. Qui croustille. Il est invar. Une pâtisserie croustillant à plaisir.

CROUSTILLANT, ANTE. adj. (pr. *krouss-ti-ian*). Il se dit des aliments qui croquent sous la dent. Pâtisserie croustillante.

CROUSTILLE. s. f. (pr. *krouss-ti-ie ;* dimin. de *croûte*). Petite croûte de pain. Donnez-lui encore une croustille. Fam.

— Mod. Sorte d'agrément qu'on mettait aux coiffures des femmes.

CROUSTILLÉ. part. pass. invar. du v. Croustiller.

CROUSTILLER. v. n. 1re conj. (pr. *krouss-ti-ié ;* du lat. *crusta*, croûte). Manger de petites croûtes pour boire, après le repas, et être plus longtemps à table. Il se mit à croustiller. Vous croustillez longtemps. Fam.

CROUSTILLEUSEMENT. adv. (pr. *krouss-ti-ieuze-man*). D'une manière plaisante, leste, graveleuse.

CROUSTILLEUX, EUSE. adj. (pr. *krouss-ti-ieu, krouss-ti-ieuze*). Il ne s'emploie qu'au fig. Plaisant, leste, graveleux. Fam. Discours croustilleux. Ce passage est un peu croustilleux. Il ne sait faire, dire, que des contes croustilleux. Cette anecdote, cette chanson est par trop croustilleuse.

CROÛTE. s. f. (du lat. *crusta*, même signif.) La partie extérieure du pain qui a été durcie par la cuisson. Croûte de pain. Croûte dure, épaisse, brûlée. La croûte de dessus, de dessous. Il a mangé toute la croûte de ce pain. Ce pain n'est que croûte. J'aime mieux la croûte du pain que la mie.

— Fig. et pop. *Casser la croûte, une croûte avec quelqu'un.* Manger avec lui amicalement et sans façon. Nous avons souvent cassé la croûte ensemble.

— Prov. *Ne manger que des croûtes.* Faire mauvaise chère. C'est un avare qui ne mange que des croûtes pour épargner.

— Pris absol. Gros morceau de pain où il y a plus de croûte que de mie, et qu'on a fait mitonner longtemps avec du bouillon. Servir des croûtes. Manger une croûte au pot. Croûte à la bonne femme.

— Pâte cuite qui enferme la viande d'un pâté, d'une tourte, etc. Croûte fine, croûte bise, feuilletée. La croûte d'un pâté. Il a mangé toute la croûte de dessus de ce pâté. Enlever la croûte d'une tourte.

— Prov. *Croûte de pâté vaut bien du pain,* ou *faute de pain on mange des croûtes de pâté.* Se dit, par plaisanterie, quand on remplace une chose commune par une autre de plus grande valeur.

— Par extens. Tout ce qui s'attache sur quelque chose, et s'y durcit. Mettre de la mie de pain sur un chapon pour y faire une croûte. Il s'est formé une croûte de tartre autour de ce tonneau. Dans la sécheresse, il se forme sur la terre une croûte, une espèce de croûte qui la rend difficile à labourer.

— Mar. Partie irrégulière et inégale d'épaisseur que l'on scie en planche, plus ou moins épaisse, sur une pièce de bois de construction.

— Médec. Plaques plus ou moins dures qui se forment sur la peau, par la desiccation d'un liquide sécrété à la surface. Croûte de la tête [illegible] il se forme une croûte sur la peau.

— *Croûtes de lait.* Croûtes qui surviennent aux enfants à la mamelle.

— Fig. et fam. On dit d'un homme couvert de gale, *Tout son corps n'est qu'une croûte.*

— Techn. et par dénigrement. On appelle *croûte* un vieux tableau dont la couleur est noire et gercée, et surtout un mauvais tableau.

— Par extens. et pop. Homme qui tient essentiellement aux anciens usages. Vieille croûte !

— *Cuir en croûte.* Cuir plane, poudré, tanné et séché en sortant de la fosse au tan.

— Comm. *Croûte de garance.* Superficie dure de la garance pulvérisée et mise en pipe ou en sac.

— Bot. Partie du lichen d'où naissent les fructifications, et qui, étendue sur les pierres ou les écorces, quelquefois sur la terre nue, y adhère par toute la surface inférieure, et s'en détache difficilement.

CROÛTÉ, ÉE. part. pass. du v. Croûter. Couvert de croûte. S'empl. adjectiv.

CROÛTE-À-CHARBON. s. f. Bot. Plante qui croît dans les forêts, sur les places où on a fait du charbon. || Pl., des *croûtes-à-charbon.*

CROÛTELETTE. s. f. (dimin. de *croûte*). Petite croûte. V. CROUSTILLE.

CROÛTER. v. a. 1re conj. Signifiait Recouvrir d'une croûte. L'ichneumon, quand il doit venir aux prises avec le crocodile, munit son corps, l'enduit et le *croûte* tout à l'entour de limon bien serré et bien pétri comme d'une cuirasse. (Montaigne.)

— SE CROÛTER. v. pron. Se couvrir de croûte, se durcir en croûte.

CROÛTEUX, EUSE. adj. Bot. Qui forme des plaques semblables à des croûtes. Xylomyzon croûteux.

CROÛTIER. s. m. (rad. *croûte*). Mauvais peintre qui ne fait que des croûtes. C'est un croûtier. Vous n'êtes qu'un croûtier, un vrai croûtier. On dit aussi *croûton*. Fam.

— Par extens. Brocanteur de vieux, de mauvais tableaux.

CROÛTON. s. m. (augment. de *croûte*). Morceau de croûte de pain.

— En général. L'extrémité du pain qui est presque tout croûte.

— Art culin. Petits morceaux de pain frits qu'on met dans une purée, dans une omelette, ou dont on garnit des plats d'entrée ou d'entremets. Purée aux croûtons. Potage aux croûtons. Omelette aux croûtons. Mettre des croûtons sur des épinards.

— Fig. et fam. Mauvais peintre. Ce n'est qu'un croûton. Je suis fâché de vous le dire, mon ami, mais vous êtes un vrai croûton.

— Celui qui est entiché des anciens usages. C'est un croûton.

CROVE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des rutacées.

CROWÉE. s. f. Bot. Genre de la famille des diosmées boroniées, établi pour un arbuste de la Nouvelle-Hollande.

CROWN-GLAS. s. m. Phys. Sorte de verre blanc de la plus belle qualité, dont on se sert pour les lunettes achromatiques.

CROY ou **CROUY** (Maison de). Ancienne et illustre maison de France, qui figure depuis cinq cents ans dans l'histoire. Elle a fourni deux cardinaux, cinq évêques, un maréchal de France, plusieurs maréchaux de l'Empire, un grand nombre de généraux, d'ambassadeurs, de ministres et de chevaliers de la Toison d'or.

CROYABLE. adj. des 2 g. (rad. *croire*). Qui peut ou qui doit être cru. Se dit des personnes et des choses. Homme croyable. Cela est croyable. C'est ce qui rend la chose plus croyable. Cela est-il bien croyable ?

O toi qui me connais, te semblait-il *croyable*
Qu'un cœur toujours nourri d'amertume et de pleurs
Dût connaître l'amour et ses folles douleurs ? (Racine.)

— Il s'emploie le plus souvent avec la négative. Vous n'êtes pas croyable. Ce que vous dites n'est guère croyable. Cela ne peut pas être croyable. Il n'est pas croyable combien il est resté d'hommes sur le champ de bataille. Ils ne sont pas moins *croyables* que vous. (Pasc.) Ce que fit la philosophie pour conserver l'état de la Grèce n'est pas *croyable* (Boss.)

— *Croyable que* régit l'indicatif quand la phrase est affirmative. Il est croyable que cela est ainsi. Il est croyable qu'il arrivera prochainement. Il est croyable que vous êtes un honnête homme.

— *Croyable que*, suivi d'une négation ou d'une interrogation, régit le subjonctif. Il n'est pas croyable que cela soit ainsi. Est-il croyable que vous ayez perdu votre procès ? Est-il croyable qu'il soit si crédule ? Il n'est pas croyable qu'il soit si timide.

CROYANCE. s. f. Persuasion intime, conviction pleine et entière. Telle est ma croyance. J'ai la ferme croyance que notre œuvre aura une bonne fin et un succès complet Si je suis dans l'erreur c'est sans l'aimer, cela suffit pour me tranquilliser sur ma *croyance*. (J.-J. Rouss.) Nous voyons par là combien était ancienne la *croyance* de l'immortalité de l'âme. (Boss.)

Je le vois trop : les soins qu'on prend de notre enfance
Forment nos sentiments, nos mœurs, notre *croyance*. (Voltaire.)

[illegible] toute croyance. Cela est arrivé contre la croyance de tout le monde. Mon zèle y répondit par delà sa *croyance*. (Corn.)

. . . . . Quittez cette espérance
Que deux fois en un jour il change de *croyance* (Corneille.)

— Par extens. Action d'ajouter foi à quelqu'un, à quelque chose. J'ai croyance en ce que vous dites. Cela ne mérite aucune croyance. Vous voyez bien que ce que vous dites ne peut trouver aucune croyance auprès des gens sensés. Donner *croyance* à ceux qui se vantent. (Pasc.) Puis-je à de tels discours donner quelque *croyance* ? (Corn.) L'effet à tes discours ôte toute *croyance*. (Id.) Doit-on quelque *croyance* à des âmes si noires ? (Id.) Sans donner à ces faits une entière *croyance*. (Desaint.)

— Consentement absolu que donne l'esprit à une proposition, à un fait quelconque ; il se dit

plus particulièrement des propositions et des faits sur lesquels s'appuient les systèmes religieux. La croyance des chrétiens. Les croyances des Juifs. Notre croyance est fondée sur la parole même de Dieu. Les articles de notre croyance. Il essaya de les attirer à sa croyance. Toutes les célèbres républiques de l'antiquité comptaient les *croyances* populaires au nombre de leurs principes fondamentaux. (Malte-Brun.)

—Syn. comp. CROYANCE. CRÉANCE. V. CRÉANCE. || CROYANCE. FOI. La *foi* est une *croyance* déterminée par la seule autorité de celui qui a parlé. Un chrétien dira Telle est ma *foi*, s'il veut indiquer les dogmes fondés sur la révélation ; et Telle est ma *croyance*, s'il veut faire abstraction de ce fondement.

CROYANT. part. prés. du v. Croire. Qui croit, qui ajoute foi à. Il est invar. Des gens croyant les contes qu'on leur fait.

CROYANT, ANTE. s. Celui, celle qui croit ce que sa religion enseigne. Abraham, père de tous les *croyants*. (Boss.)

— Les Turcs se qualifient de vrais croyants. Les califes prenaient le titre de chefs des croyants.

CROYANT, ANTE. adj. Qui croit, qui a croyance en quelqu'un, en quelque chose. N'épousez de femmes idolâtres que quand elles sont *croyantes*. (Volt.) J'aime cent fois mieux une nation *croyante* qu'une nation incrédule ; une nation *croyante* est mieux inspirée quand il s'agit des œuvres de l'esprit. (Thiers.)

CROZON. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Brest (Finistère) ; 850 hab.

CROZOPHORE. s. m. (ét. gr., κροσσός, fourrure ; φορός, porteur). Bot. Genre de la famille des euphorbiacées crotonées, établi pour des arbustes ou des herbes propres à l'Afrique tropicale et boréale.

CRÛ. s. m. (du v. *Croître*). Terroir qui fournit des produits agricoles, et surtout du vin. Ce foin est de mon crû. Ces denrées sont d'un bon crû. Voilà du vin de mon crû. Ce vin est-il de votre crû ? Non, il est du crû de mon frère. Ce vin est d'un excellent crû. Il eût fallu peindre les discours, la pluie, les revues, les vins du *crû* à boire et à louer. (Al. Karr.) Ils ont chanté pouille à un préfet qui leur a fait boire du vin de Tokai, parce que le vin du *crû* eût été plus patriotique et moins cher. (Id.)

— *Vin du crû.* Vin fait avec le raisin recueilli dans le lieu même où on le consomme. C'est un vin du crû. Nous voulûmes goûter le vin du crû. Du vin du *crû* que Dieu nous garde ! (Le Monnier.) Vive le vin du *crû* ! deviendrait ma devise. (Id.)

— Par extens. *Vin du crû.* Vin de propriétaire.

— Loc. prov. *Il faut se défier du vin du crû.*

— Fig. Pris pour Pays, contrée. La princesse a donné des porte-crayons magnifiques à divers poëtes de différents *crûs*. (Al. Karr.)

— Fig. et par extens. Synonyme d'Imagination. Cet auteur ne peut rien tirer de son crû. Cet ouvrage est une compilation, l'auteur n'y a rien mis de son crû.

— Fig. et fam. *Cela est de votre crû.* Vous avez inventé cela, vous l'avez imaginé vous-même. Cette histoire est de votre crû. Toutes les circonstances du fait que vous nous contez sont de votre crû.

— Chass. Se dit du milieu du buisson où la perdrix se retire quelquefois, pour éviter la poursuite des chiens. On dit plus communément *le creux du buisson*.

CRU, UE. adj. (du lat. *crudus*, même signif.) Qui n'est point cuit. Viande crue. Chair crue. Pomme crue. Fruits crus. Cela se mange cru. Cette viande est encore crue. Les fruits crus ne sont pas si sains que les fruits cuits. La chair crue se conserve moins que la cuite. Le plâtre *cru* le plus blanc ne l'est jamais autant que le plâtre calciné.

Conduit par la nature, attentive à mon bien,
Je puis l'avaler *cru*, sans qu'il m'en coûte rien.
(VOLTAIRE.)

— Techn. *Cuir cru.* Cuir qui n'est point encore préparé. || *Chanvre cru.* Celui qui n'a pas encore été trempé dans l'eau. || *Soie crue.* Celle qui n'est ni lavée ni teinte. On dit aussi *soie écrue*.

— *Teindre sur le cru*, ou *teindre à demi-bain*. Mettre les soies à la teinture, sans les avoir auparavant parfaitement décreusées.

— Chim. *Métal cru.* Tel qu'il est sorti de la mine. || *Eau crue.* Eau qui ne dissout pas le savon, et qui ne cuit pas bien les légumes. || [illegible] liqueur.

— Méd. *Humeurs crues, urines crues.* Celles qui n'ont pas été suffisamment élaborées par la chaleur naturelle. || *Excréments crus.* Qui n'ont pas été assez préparés par la digestion.

— Fig. et par comparaison. Difficile à digérer. Ce fruit est bien cru sur l'estomac. Le concombre est un légume très-cru.

— En parlant de choses fâcheuses, désagréables. Une parole bien crue. Voilà un discours bien cru. Vous lui avez fait une réponse bien crue. Il m'annonça cette nouvelle toute crue.

— Libre, peu décent. Vous tenez là des discours bien crus. Ils ont tenu devant elle des discours un peu trop crus. Les traductions de la Bible de ces temps sont aussi *crues* et plus indécentes que le texte. (Chateaub.)

— Production d'esprit encore informe, qui n'a pas encore reçu le dernier coup, la dernière main. J'ai mis ma pensée toute crue sur le papier.

— Peint. *Ton cru.* Ton qui ne se marie pas, qui ne se fond pas avec celui qui l'avoisine. || *Couleur crue.* Couleur trop entière, tranchante, discordante. C'est le contraire d'une couleur rompue. || On dit *lumière crue*, *ombre crue*, lorsque les grands clairs ne sont pas séparés des grands bruns par des passages gradués.

— Loc. adv. *A cru.* Sur la peau nue. Botté à cru. Chaussé à cru. Enterré à cru. Ces coquins-là ne manqueraient point de me faire enterrer à *cru*. (Noël.) En été, il n'y a rien de meilleur que d'être botté à *cru*. (Dancourt.)

— Archit. *Porter à cru.* Se dit d'une construction qui porte directement sur le sol.

— Manég. *Monter à cru.* Monter un cheval sans selle ni couverture.

— Fig. *Une pensée toute crue.* Une pensée informe. || *Je vais vous dire ma pensée toute crue.* Je vais vous la dire sans correctif, sans arrière-pensée.

CRU, UE. part. pass. du v. Croire. S'empl. adjectiv. Cette vérité sera crue de tout le monde. Souffre au moins une fois que mon cœur en soit *cru*. (Quinault.) L'Évangile doit être *cru* par tout le monde. (Pasc.)

Qui tôt ensevelit bien souvent assassine,
Et tel est *cru* défunt qui n'en a que la mine.
(MOLIÈRE.)

Mais la chose pour être *crue*
Mérite bien d'être vue. (LA FONTAINE.)

— Ce participe, employé avec l'auxiliaire *avoir*, présente quelques difficultés. On écrit : Elle n'est pas méchante comme on l'avait *cru*, ou comme on l'avait *crue*. Elle est venue nous trouver : qui l'eût *cru* ? elle nous a fait mille politesses. Cette personne est d'un bon conseil ; qui l'eût *crue* s'en serait bien trouvé. Ce sont des moyens qu'ils se sont *cru* permis d'employer. Ce sont de vaines espérances qu'ils ont *crues* devoir se réaliser. C'est une personne que j'ai *cru* devoir prévenir. Quelles victoires avez-vous *cru* que de pareilles troupes remporteraient ? V. PARTICIPE.

CRÛ, ÛE. part. pass. du v. Croître. S'empl. adjectiv. Grandi, augmenté. Champignon crû en une nuit.

CRUAUTÉ. s. f. (du lat. *crudelitas*, même signif.). Inhumanité, inclination à répandre le sang, à faire souffrir, ou à voir souffrir les autres. Grande cruauté. Avoir de la cruauté. Sa cruauté n'a point de bornes. Traiter les ennemis avec cruauté. Il usa de cruauté envers ses parents et ses amis. Il y a de la *cruauté* à tuer un homme pour un soufflet. (Pasc.) L'orgueil se tourne aisément en *cruauté*. (Boss.) La *cruauté* des tyrans les obligeait à chercher des lieux obscurs. (Mass.) Dans Tacite, la *cruauté* est prudente, et la violence avisée. (St-Evrem.)

Dans le fond de la Thrace un barbare enfanté
Est venu dans ces lieux souffler la *cruauté*.
(BOILEAU.)

— On le dit aussi en parlant des animaux carnassiers. La cruauté du tigre, du lion.

— Fig. *La cruauté du sort, du destin, de la fortune*, etc. Grandes afflictions, grands revers de fortune. Partout environné des *cruautés* du sort. (Volt.)

— Par exagération. On appelle *cruauté*, *cruautés*, l'indifférence, les rigueurs d'une maîtresse. Que parlez-vous de Scythe et de mes *cruautés* ? (Rac.)

Il ne faut pas qu'une jeune beauté
Ait trop d'amour, ou trop de *cruauté*. (MAYNARD.)

— Fig. et fam. Action cruelle. Horrible cruauté. Exercer des cruautés. C'est une cruauté inouïe que de leur faire souffrir de telles choses. Les cruautés d'Auguste. Il exerça des cruautés inouïes. Les désordres et les cruautés de la guerre. Souvent les débauches nuisent plus aux princes que les *cruautés*. (Boss.) Soutenir vos rigueurs par d'autres *cruautés*. (Rac.) Va par tes *cruautés* mériter ta fortune. (Boil.)

— Par exagérat. Acte rigoureux, injuste, sévère, etc. Refuser de me payer mon salaire, mais c'est une cruauté. Il y aurait de la cruauté à séparer ces deux amants. C'est une cruauté d'abattre cette belle allée qui vient si bien. Dans presque toutes les contrées, la *cruauté* des lois civiles s'est réunie contre les femmes à la *cruauté* de la nature. (Did.)

— Fig. et poét. Pris pour les désastres de la guerre. [illegible]

Dans les récits ensanglantés
De ces illustres *cruautés*
Que l'orgueil décora du nom de la victoire.
(DANCHET.)

— Épith. Barbare, sauvage, farouche, horrible, meurtrière, sanguinaire, tyrannique, furieuse, brutale, injuste, assouvie, lassée, etc. || Syn. simp. Barbarie, dureté, férocité, inhumanité, atrocité, insensibilité, rigueur.

— Syn. comp. CRUAUTÉ. BARBARIE. FÉROCITÉ. La *cruauté*, étant d'un être qui raisonne, est particulière à l'homme ; la *férocité*, étant d'un être qui sent, peut être commune à l'homme et à l'animal ; *barbarie*, cruauté qui provient de l'ignorance, de la stupidité, de l'erreur, du défaut d'éducation, d'instruction et de lumières.

CRUCHADE. s. f. Art culin. Sorte de bouillie de maïs.

CRUCHE. s. f. (de l'all. *krug*, même signif.). Vase de terre ou de grès, à anse, qui a le ventre large et le cou étroit. On en fait usage pour puiser, porter de l'eau ; quelquefois on les remplit de bierre, de vin, d'huile, etc. Grande cruche. Une petite cruche. Cruche pleine d'eau, pleine d'huile, et mieux Cruche d'eau, cruche d'huile. Cette cruche est fêlée. Cruche cassée. Casser, briser une cruche. Donnez-moi la cruche à l'huile, une cruche à l'huile. Mettre, verser de l'eau dans une cruche. Porter de l'eau dans une cruche. Une cruche d'eau. Remplit de son nectar une *cruche* écumante. (Léonard.)

Il l'avale d'un trait, et chacun l'imitant,
La *cruche* au large ventre est vide en un instant.
(BOILEAU.)

J'entends surtout l'essaim des filles du hameau.
Qui, d'un pas assuré, sur leur tête immobile,
Remportent le fardeau de la *cruche* d'argile.
(DE FONTENELLE.)

Une *cruche* et ce moine ont quelque ressemblance :
Tous deux se baissent pour s'emplir :
(*Etr. à Thalie.*)

— Poét. Malherbe a dit, en parlant de l'Aurore : Elle verse de l'autre une *cruche* de pleurs. Nous ne saurions voir dans ce vers qu'une énorme *crucherie*.

— *Cruches fécondes.* Cruches qui viennent du Levant, et qui rafraîchissent les liqueurs en très-peu de temps. On sème sur l'extérieur de ces cruches de la salade qui y croît, et qui est bonne à manger sept ou huit jours après.

— Hist. *Cruche de dame Jacqueline.* C'est ainsi qu'on appelle des vases que Jacqueline de Bavière fabriquait elle-même. Suivant d'autres, cette princesse, retirée au château de Tellingen, dans le Rhinland, s'amusait, après avoir tiré au perroquet, à vider une *cruche*, et à la lancer par dessus sa tête dans les étangs du vieux manoir. On trouve un grand nombre de *cruches* de dame Jacqueline dans divers châteaux et palais qui ont appartenu à cette princesse. (Encycl. lit.)

— Anc. art milit. *Cruche a feu.* Genre d'artifice autrefois en usage.

— Fig. et fam. On appelle *cruche*, une personne fort sotte, fort stupide. Quelle cruche ! Que vous êtes cruche ! C'est une cruche. Que cet enfant est cruche ! Vous tourmentez trop votre fils, vous le rendrez cruche, vous le ferez devenir cruche.

— Prov. et fig. *Tant va la cruche à l'eau, qu'à la fin elle se casse, qu'enfin elle se brise.* Quand on s'expose trop souvent à un péril, à un danger, on finit par y succomber. Enfin, président, prends-y garde ; tant va la *cruche* à l'eau qu'enfin elle se brise. (Dict. hist.)

— Le mot *cruche* est banni de l'ode, de la tragédie, enfin de la poésie héroïque ; il peut cependant, quand il est heureusement encadré, paraître dans la poésie descriptive.

— Épith. Fragile, frêle, pleine, vide, large, ventrue. || Périphr. La cruche aux flancs d'argile. (Campenon.) || Syn. simp. Cruchon, bouteille, broc, pot.

CRUCHÉ. part. pass. invar. du v. Crucher.

CRUCHÉE. s. f. (rad. *cruche*). Ce que contient une cruche. Une cruchée d'eau. Une cruchée de vin. Les artichauts d'un an ou deux doivent être arrosés régulièrement deux ou trois fois la semaine, à une *cruchée* d'eau dans chaque pied. (La Quint.)

— L'Académie assure que ce mot vieillit ; tant pis d'abord, parce qu'il exprime bien l'idée qu'il représente ; ensuite nous ne croyons pas précisément qu'il vieillisse, car nous entendons dire souvent une cruchée d'huile, et dans le midi on en fait encore un fréquent usage. Quoi qu'il en soit, l'Académie, qui se vante d'avoir été instituée pour maintenir la pureté de la langue, devrait se donner un peu plus de souci de sa noble mission, et nous conserver des mots utiles, nous avons presque dit indispensables.

CRUCHER. v. n. 1re conj. Mus. Il se disait du son du tuyau d'orgue que l'on appelle cromorne. Le cromorne cruche, a cruché.

CRUCHERIE. s. f. (rad. *cruche*). Bêtise, ânerie, folie. Il est du style fam. Vous ne dites que des crucheries. Hélas ! c'est là ma *crucherie*. (Mme la marq. de Sablé.)

CRUCHETTE. s. f. (dimin. de *cruche*). Petite cruche.

CRUCHON. s. m. (dimin. de *cruche*). Petite cruche. Un cruchon de bière. Dans les caves on se sert de cruches et de cruchons.

CRUCIADE. s. f. (de l'esp. [illegible]) Hist. ecclés. Nom donné à certaines bulles que les papes ont souvent accordées aux rois d'Espagne et de Portugal, pour lever des décimes sur les ecclésiastiques, afin de subvenir aux frais des guerres qu'ils entreprenaient contre les infidèles. Bulles de la cruciade. Prêcher la cruciade.

CRUCIAL, ALE. adj. (du lat. *crux*, croix). Chir. Fait en croix. || *Incision cruciale.* Incision en forme de croix, qu'on pratique avec le bistouri, afin de découvrir le crâne pour y appliquer le trépan, le disséquer, extirper certaines tumeurs.

CRUCIANELLE. s. f. Bot. Genre de la famille des rubiacées, renfermant des espèces herbacées, annuelles et vivaces.

CRUCIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *crux*, croix ; *ferre*, porter). Bot. Qui a une corolle à pétales disposés en forme de croix, tels que le cresson, le chou, le thlaspi, etc.

— Archit. *Colonne crucifère.* Colonne surmontée d'une croix.

CRUCIFÈRES. s. f. pl. Bot. Famille de plantes dicotylédonées, formant la cinquième classe des cruciformes, et la quinzième du système sexuel ou tétradynamie. Les genres de cette famille sont des plantes herbacées, aux fleurs disposées en grappes simples opposées aux feuilles ou terminales. On connaît près de cent genres de crucifères ; la plupart croissent en Europe. Toutes renferment dans leurs diverses parties une huile volatile, âcre, irritante, et ont des propriétés antiscorbutiques ; d'autres renferment des fluides mucilagineux et sucrés, et sont alimentaires.

CRUCIFIÉ. s. m. C'est ainsi qu'on appelle Notre-Seigneur Jésus-Christ. Elle se prosterna aux genoux du Crucifié. Demander grâce devant le Crucifié.

CRUCIFIÉ, ÉE. part. pass. du v. Crucifier. S'empl. adjectiv. Attaché à la croix, à une croix. Le fils de l'homme a été crucifié. Au moment où Jésus-Christ fut *crucifié*. (Boss.) Un Dieu *crucifié* passe pour folie. (Pasc.) Je prêche la gloire de Jésus-Christ *crucifié*. (Boss.) A la vue d'une image de Jésus-Christ *crucifié*. (Fléch.)

— Fig. *Être crucifié avec Jésus-Christ.* Avoir entièrement renoncé au monde, être mort au monde. Formez des épouses fidèles à Jésus-Christ, en qui le monde soit *crucifié*, et qui soient *crucifiées* au monde. (Fléch.)

CRUCIFIER. v. a. 1re conj. (ét. lat., *crux*, *crucis*, croix ; *figere*, attacher). *Je crucifiais, nous crucifiions, vous crucifiiez. Que je crucifie, que nous crucifiions, que vous crucifiiez*, etc. Attacher à une croix. Les Juifs crucifièrent le Fils de Dieu. Un jour qu'il donnait un festin à ses concubines, il fit *crucifier* huit cents de ses sujets qu'il avait faits prisonniers dans une révolte, et massacrer, en leur présence, leurs femmes et leurs enfants. (D. hist.) Les outrages des Juifs le *crucifient* encore une fois. (Boss.) Ils le *crucifient* encore tous les jours. (Id.) Ceux qui *crucifiaient* Jésus-Christ. (Pasc.)

— Fig. Mortifier ses passions, sa chair. Être mené par une voie qui *crucifie* davantage. (Boss.) Il faut tout *crucifier* pour suivre Jésus-Christ. (Id.)

— *Crucifier par.* Que l'Italie n'espère rien de la terre ni d'elle-même ; qu'elle se laisse flageller, *crucifier* par tous les peuples. (E. Quinet.)

— SE CRUCIFIER. v. pron. Se livrer à des souffrances volontaires.

— Fam. et par exagérat. *Je me ferais crucifier pour cela.* Je souffrirais tout pour cela. Il se ferait crucifier pour de l'argent.

— On dit aussi d'un homme qui ferait tout pour ses amis, qu'*il se ferait crucifier pour eux*.

CRUCIFÎMENT. s. m. Action de crucifier ; le supplice de la croix. Le crucifîment de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Le grand Constantin, après avoir embrassé la foi chrétienne, défendit de faire endurer aux criminels le supplice de la croix, par le respect qu'il avait pour le *crucifîment* de Jésus-Christ. (Fleury.)

— Peint. Tableau, estampe qui représente le crucifîment de Jésus-Christ. Le crucifîment de Le Brun. J'ai dans mon cabinet une excellente copie du crucifîment de Rubens. Les peintres ont fait des crucifîments de diverses manières.

— Fig. Mortification des passions. Le crucifîment de la chair. Elle porte la chasteté jusqu'au *crucifîment* de la chair. (Fléch.) L'oraison est le *crucifîment* de toutes nos passions, la mort de notre amour-propre. (Mme de La Vall.)

— M. N. Landais préférerait *crucifiement* à *crucifîment*. || L'Académie, il est vrai, donne cette double orthographe, mais on sait depuis longtemps que l'Académie se pique fort peu de procéder rationnellement.

CRUCIFIX. s. m. (pr. *kru-ci-fi* ; du lat. *crucifixus*, formé de *crux*, *crucis*, croix ; *fixus*, part. pass. de *figere*, attacher). Figure ou représentation de Jésus-Christ attaché à la croix. Crucifix d'or, d'argent, d'émail, d'ivoire, etc. Voilà un beau crucifix. Baiser le crucifix. Se prosterner aux pieds du crucifix. Elle colla ses lèvres sur le crucifix. On lui montra un crucifix. Elle demande le *crucifix* sur lequel elle avait vu expirer la reine, sa belle-mère, comme pour y recueillir les impressions de constance que cette âme vraiment chrétienne y avait [illegible] vu le *crucifix* battu de l'orage, en face des mosquées des rois maures, et suspendu dans le vide sur les ruines de son église. (E. Quin.)

. . . . . On présente au mourant,
Pour l'exhorter, un *crucifix* d'argent. (*Etr. à Th.*)

— Fig. et fam. *Un mangeur de crucifix.* Un faux dévot, un bigot. || On dit, dans un sens analogue. Aller dans les églises manger les crucifix.

— Fig. *Mettre les injures, les disgrâces*, etc., *aux pieds du crucifix*. Souffrir patiemment les injures, etc., en faire le sacrifice à Dieu, les oublier pour l'amour de Jésus-Christ.

— Pop. *Faire le demi-crucifix.* Demander l'aumône, parce que ordinairement les gueux allongent un bras de côté pour demander la charité.

— Hist. relig. *Confrérie du crucifix.* Société établie à Rome qui se livre à différents actes de charité.

CRUCIFIXION. s. f. (pr *kru-ci-fik-cion ;* rad. *crucifix*). Synonyme de Crucifiement. Si l'on ajoute tout ce qui se passa entre la condamnation et la *crucifixion*, ainsi que saint Matthieu le raconte, il s'ensuivra qu'il était bien huit ou neuf heures quand le Seigneur fut attaché à la croix. (Le Clerc.) Lorsqu'on consacrait l'Eucharistie dans l'ancienne Eglise, on rompait toujours le pain, à l'exemple Jésus-Christ, pour représenter sa passion et sa *crucifixion*. (De la Roche.)

CRUCIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *crux, crucis*, croix ; *forma*, forme). Qui a la forme d'une croix. || CRUCIFORMES. s. m. pl. Bot. Famille de plantes comprenant les végétaux dont le corolle polypétale régulière a quatre pétales opposés deux à deux par leur base, en forme de croix. Cette famille correspond à celle des *crucifères*. V. ce mot.

— Anat. *Ligaments cruciformes.* Ligaments qui affermissent l'articulation des phalanges entre elles, et aux ligaments croisés de l'articulation fémoro-tibiale.

— Géom. *Hyperbole cruciforme.* Courbe hyperbolique du troisième degré, dont les deux branches se coupent en forme de croix.

CRUCIGÉNIE. s. f. (ét. lat., *crux*, croix ; *gigno*, je produis). Bot. Algue microscopique, de la famille des desmidiées.

CRUCIGÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *crux, crucis*, croix ; *gero*, je porte). Bot. et zool. Qui porte une croix. Bignome crucigère. Telline crucigère. Aurélie crucigère. Guêpe crucigère.

CRUCIROSTRE. adj. des 2 g. (pr. *kru-ci-coss-tre ;* ét. lat., *crux, crucis*, croix ; *rostrum*, rostre, bec). Ornith. Se dit d'un oiseau dont les mandibules sont croisées l'une sur l'autre.

CRUCITE. s. f. Min. Substance encore peu connue.

CRUDIVORE. adj. des 2 g. (ét. lat., *crudus*, cru ; *voro*, je dévore). Hist. On a donné cette épithète aux peuples qui ne se nourrissent que d'aliments crus.

CRUDITÉ. s. f. (du lat. *cruditas*, même signification, dérivé de *crudus*, cru). Qualité des choses qui sont crues, qui n'ont pas subi l'action du feu. La crudité des fruits. La crudité de l'eau.

— Il se dit aussi des aliments crus, de difficile digestion. Manger des crudités. Son estomac est trop faible pour supporter des crudités. Ne mangez pas de crudités.

— Aliments mal digérés et qui s'arrêtent dans les premières voies. Il a des crudités d'estomac. Les viandes engendrent des crudités. Le melon me cause des crudités.

— Médec. *La crudité des humeurs.* Mauvaise qualité des humeurs qui ne sont pas suffisamment élaborées.

— Peint. Effet des tons crus, des couleurs crues. Il y a des crudités dans ce tableau. Ce tableau contient trop de crudités.

— Fig. Gravelures, traits peu décents dans un ouvrage d'esprit, dans la conversation. On trouve dans cet ouvrage des crudités qui le déparent. Sa conversation est pleine de crudités. Il n'est pas bon de causer avec lui, car il vous ne dit que des crudités.

— Discours peu obligeant. Il ne vous dit que des crudités. Peu usité en ce sens.

CRUDYE. s. f. Bot. Genre de la famille des papilionacées césalpiniées, établi pour des arbres de la Guiane, à feuilles glabres, imparipennées ; à folioles alternes, entières ; à grappes axillaires et simples.

CRÛE. s. f. (rad. *croître*). Augmentation. On le dit surtout en parlant des fleuves, des rivières, etc. La crûe des eaux. La crûe de la Seine. Une grande crûe d'eau. La crûe du Nil n'a pas été suffisante cette année. Les grandes crûes arrivent ordinairement à la fin de l'hiver. Cette crûe a inondé toutes les vallées. Le Nil, par ses *crûes*, fertilise le sol sablonneux et sec de l'Egypte. (Raym.) *Les crûes* des rivières ont causé dans toute l'Europe, à la fin de 1740, des inondations affreuses, et des dommages infinis. (Id.)

— Croissance. C[e]t arbre a pris toute sa crûe. Votre jeune fils [n']a pas encore pris toute sa crûe. Quand vous aurez pris toute votre crûe.

— Anc. cout. Augmentation des tailles.

— Anc. prat. Le cinquième denier au-dessus de la prisée. La crûe est abolie. Faire une estimation de meubles à juste prix et sans crûe. J'ai eu ces meubles pour la prisée et pour la crûe. Nous avons eu ces objets pour la prisée et sans crûe. || *Faire une estimation sans crûe.* [illegible] Déterminer sur-le-champ sa valeur réelle.

— L'Académie écrit CRUE, qui n'est que le part. pass. fém. pris substantiv. du verbe croître. Ou cette illustre compagnie se soucie fort peu de son Dictionnaire puisqu'elle apporte une si grande négligence dans sa rédaction, ou, en vérité, elle n'y entend rien.

CRUEL, ELLE. adj. (du lat. *crudelis*, même signif.). Inhumain, impitoyable, qui aime le sang. Homme cruel. Cruel tyran. Etre né cruel. Un maître cruel. Il a une âme cruelle, une humeur cruelle. Les peuples sauvages sont ordinairement cruels. C'était un peuple cruel. La justice est coupable alors qu'elle est *cruelle*. (Delille.) Les gens *cruels* sont d'ordinaire des lâches, qui cherchent leur sûreté en exterminant ceux qui les pourraient blesser. (Montaigne.)

— On le dit aussi de certains animaux. Le lion est une bête cruelle. Le tigre est fort cruel. Tu la troubles, reprit cette bête *cruelle*. (La Font.)

— Fig. En parlant des afflictions, des revers que fait éprouver la fortune. Destin cruel, sort cruel, cruelle fortune. Mithridate revient, ah ! fortune *cruelle !* (Rac.)

Des biens que lui ravit la fortune *cruelle*,
Un enfant lui restait, près de périr comme elle. (Volt.)

— Fig. et fam. *Ses plus cruels ennemis*, etc. Ses ennemis les plus acharnés contre lui et les plus dangereux. Voilà mes plus cruels ennemis. L'homme est réduit à tout attendre du temps, son plus *cruel* ennemi. (Boiste.)

— Par extension. Qui dénote la cruauté. Ordre cruel. Action cruelle. Il m'a voué une haine cruelle. Quelle cruelle politique ! Il en a éprouvé une cruelle joie. Une âme si cruelle. Cruels et lâches persécuteurs. Cruelle usurière. Le coup mortel qu'une langue *cruelle* allait porter. (Fléch.) La politique *cruelle* et ambitieuse de ce roi. (Boss.)

Plus savamment *cruel*, par quelques grains de poudre,
L'homme imite l'éclair, son bras lance la foudre
(Delille.)

— *Guerre cruelle.* Guerre acharnée et très-sanglante. Ces deux peuples se firent une guerre cruelle.

— Par exagérat. Sévère, inflexible, exigeant, etc. Un père cruel. Un tuteur cruel. Elle fut remise entre les mains d'un frère cruel. Vous êtes bien cruel. Il est aussi cruel envers lui-même qu'envers les autres. Cet homme-là n'est *cruel* qu'en vers. (Mme de Sév.) Hélas ! fus-je jamais si *cruel* que vous l'êtes ? (Rac.) Il avait toutes les apparences d'une entière liberté d'esprit dans les plus *cruelles* agitations. (St-Réal). J'ai dans l'idée que la barbarie turque me sera moins *cruelle*. (J.-J. Rouss.)

Que les dieux sont *cruels* quand ils sont trop faciles ;
Hélas ! que les refus sont quelquefois utiles. (Mol.)

— Fig. et par exagérat. Quel plaisir *cruel* que celui de haïr. (Mass.) Loin de ces lieux *cruels*. (Rac.) Je détestai du roi les *cruelles* amours. (Id.) Ces sensibilités de caprice, qui, trop prudemment charitables, nous rendent pieusement *cruels*. (Mass.)

— Par exagérat. et dans un sens particulier. On le dit d'une femme qui n'écoute pas ses amants ou qui les rebute. Beauté cruelle. Elle fut longtemps cruelle.

— Fam. On dit d'une femme facile à se rendre. Cette femme n'est pas cruelle. Cette femme passe pour n'être pas cruelle.

— Fig. et par extens. Fâcheux, douloureux, insupportable. Peine cruelle. Cela est cruel, bien cruel. C'est un cruel mal. Quel cruel supplice ! Il fit une cruelle chute. Voilà des devoirs bien cruels à remplir. Ce fut un cruel moment pour moi. Nous avons eu un cruel hiver. Vous lui avez fait un cruel affront. Le ciel a pour nos vœux une bonté *cruelle*. (La Font.) Le magistrat qui punit un scélérat par les plus *cruels* supplices, ne doit avoir pour sa personne aucun mouvement de haine. (Esp.) Un spectacle si funeste et si *cruel* ôta l'usage des pleurs à ce père désolé. (Fén.) Ne m'assassinez point de vos *cruels* adieux. (Cor.) Combien ce mot *cruel* est affreux quand on aime ! (Rac.) Quand on est accoutumée à être jeune et belle, c'est une *cruelle* chose de se voir vieille et laide. (Scar.)

Et ton nom deviendra, dans la race future,
Aux plus *cruels* tyrans une *cruelle* injure. (Rac.)

— En parlant du temps. Mauvais, vilain, dur. Voilà un cruel temps. Nous étions alors dans un cruel temps. || On le dit aussi de la voix. Que les vers soient mauvais, que les voix soient *cruelles*. (La Font.)

— *Un cruel homme.* Un homme ennuyeux, fâcheux, incommode. || On dit dans le même sens, *une cruelle femme.*

— *Cruel à.* Les Romains étaient *cruels* à ceux qui leur résistaient. (Boss.) *Cruel* à la princesse, odieux à moi-même. (Corn.) Les dieux depuis un temps me sont *cruels* et sourds. (Rac.)

— Prov. *Par trop cruel à son ennemi sera rude à son ami.*

— Syn. comp. CRUEL, BARBARE, ATROCE, FÉROCE. L'homme *barbare* outrage les mœurs, et se livre en aveugle à son funeste penchant. L'homme *cruel* n'éprouve aucun sentiment d'humanité et de commisération. L'homme *féroce* est emporté par le désir indomptable de faire souffrir des êtres vivants. L'homme *atroce* est entraîné par une espèce de fureur qui n'aspire qu'aux plus grands excès du crime.

CRUEL, ELLE. s. Personne sévère, exi- [illegible] nez. Vous êtes un cruel. La cruelle est sourde à mes plaintes. Les cruels ! ils veulent me séparer de vous. Venge-toi d'une injuste, et quitte une *cruelle*. (Rac.) Le *cruel*, de quel œil il m'a congédiée. (Id.) *Cruel !* car il est temps que ma douleur éclate. (Corn.) Va, *cruel*, va mourir, tu ne m'aimas jamais. (Id.)

Voilà par quels témoins il fallait me prouver,
Cruel, que votre amour a voulu la sauver. (Racine.)

— Fig. et poét. Il se dit de la mort.

La mort a des rigueurs à nulle autre pareilles
On a beau la prier ;
La *cruelle* qu'elle est se bouche les oreilles,
Et nous laisse crier. (Malherbe.)

— Fam. *Faire le cruel, la cruelle.* Se montrer dédaigneux, ne pas répondre à la passion qu'on inspire. Il fait bien le cruel. Elle fait la cruelle. Tout le monde sait que Charlemagne aimait beaucoup les femmes, mais tout le monde ne sait pas qu'il trouva une *cruelle*. (E. h. sur Par.)

— *Ne pas trouver, ne pas rencontrer de cruelles.* Être toujours heureux en amour, en bonnes fortunes. Jamais surintendant ne trouva de *cruelles*. (Boil.)

CRUÉLISÉ, ÉE. part. pass. du v. Cruéliser. S'empl. adjectiv.

CRUÉLISER. v. a. 1re conj. (rad. *cruel*). Traiter avec rigueur, agir en cruel à l'égard de quelqu'un. La multiplicité et nombre d'offices et chicaneurs est un gros appui pour asservir et *cruéliser* ses sujets. (Cont. d'Eutr.) Il est peu de femmes capables de *cruéliser* un amant couronné. (Mme du Noyer.)

CRUELLEMENT. adv. (rad. *cruel*). D'une manière cruelle, avec cruauté. Il l'a fait mourir cruellement. Il l'a cruellement battu. Ils l'ont traité cruellement. Son peuple *cruellement* affligé par les Egyptiens. (Boss.) On perce mille fois plus *cruellement* son ennemi avec le glaive de la langue. (Mass.) Au mépris de l'Evangile, ce sont les chrétiens qui traitent le plus *cruellement* leurs esclaves. (Bourd.) Je hais *cruellement* ceux qui n'ont de l'esprit que pour déplaire. (Ch. de Mer.) Ce critique s'attache *cruellement* sur tous les ouvrages, et ne trouve rien de supportable dans les livres. (Balz.) Je crois qu'elle ne pensait pas elle-même que cette prédiction s'accomplirait si *cruellement*. (J.-J. Rouss.)

CRUENTATION. s. f. (pr. *kru-an-ta-ci-on ;* du lat. *cruentare*, ensanglanter). Médec. Il se dit du sang qui afflue à l'orifice d'une plaie. || Action d'ensanglanter. || Etat d'une chose couverte de sang.

CRUIKSHANK (William). Célèbre anatomiste, né à Edimbourg en 1745, mort à Londres en 1800. Il prouva le phénomène de la régénération des nerfs, après en avoir coupé des parties.

CRUMÉNARIE. s. f. (du lat *crumena*, bourse). Bot. Genre de la famille des rhamnées gouaniées, établi pour une petite plante annuelle du Brésil, rameuse, haute de 15 à 20 centim., à feuilles ovalaires, un peu cordiformes, glabres, d'un blanc sale ou jaunâtre.

CRUMÉNIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *crumena*, bourse ; *fero*, je porte). Hist. nat. Qui porte une bourse, qui est muni d'une bourse.

CRUMÉNOPHTHALME. adj. des 2 g. (du lat. *crumena*, bourse ; et du gr. ὀφθαλμός, œil). Ichthyol. Qui a l'œil entouré d'une bourse. || CRUMÉNOPHTHALMES. s. m. pl. Famille de poissons de mer du genre des scombres.

CRÛMENT. adv. D'une manière crue, dure et sans aucun ménagement. Il m'a dit cela tout crûment. Dire crûment de fâcheuses vérités. Il lui a dit tout crûment. Il s'en vint lui dire tout crûment : Votre femme est morte. Il ne faut pas dire aux gens tout *crûment* leurs vérités, quand on veut qu'ils en profitent. (Charp.) Les Grecs se pillaient tout *crûment* les uns les autres. (Id.)

CRUMINION. s. m. (du lat. *crumena*, bourse). Bot. Genre de la famille des papilionacées, établi pour une plante originaire du Pérou, le cruminion gigantème, à tige volubile, suffrutiqueuse, cylindrique, glabre.

CRUMNE. Roi des Bulgares, au IXe siècle, vainquit Nicéphore Ier, roi de Constantinople, le tua de sa propre main, et fit faire de son crâne une tasse dont il se servait dans les festins. Il mourut en 875.

CRUMOMYIE. s. f. (ét. gr. κρύμος, glace ; μυῖα, mouche). Entom. Genre de diptères, division des brachocères, famille des athéricères, tribu des muscides, fondé sur une seule espèce retranchée du genre barbare.

CRUOR. s. m. Médec. Ce mot lat. francisé a été regardé comme synonyme de Sang, et c'est dans ce sens surtout que les poètes l'ont employé. Tantôt on s'en est servi pour désigner le sang extravasé, à la suite d'une contusion, d'une chute, d'une blessure. Tantôt il s'applique au caillot entier, ou à la matière colorante rouge en particulier, et le plus ordinairement à cette partie du crassamentum seulement qui, étant en contact avec l'air atmosphérique, prend une couleur rutilante.

CRUORIE. s. f. (du lat. *cruor*, sang caillé). Bot. Genre établi sur les chétophores marins, ayant pour type le chétophore pellite.

CRUORIQUE. adj. des 2 g. (du lat. *cruor*, sang versé ou caillé). Physiol. Qui a rapport au sang.

— Chim. *Acide cruorique.* Acide qui avait été admis hypothétiquement, comme se trou- [illegible]

CRUPELLAIRES. s. m. Hist. anc. Gladiateurs romains qui étaient couverts d'une armure de fer.

— Soldats éduens, armés pesamment et de toutes pièces.

— Il s'est dit dans le même sens chez les Gaulois.

CRUPÉRION. s. m. Ant. gr. Espèce de sandale avec laquelle on battait la mesure.

CRUPHIE. s. f. Paléol. Signe qui sert à marquer les passages obscurs dans les auteurs, et qui a la figure d'une demi-circonférence ponctuée au centre.

CRUPHODÈRE. adj. des 2 g. Ornith. Qui a tout le corps couvert de plumes.

CRUPINE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des cinarocéphales, établi aux dépens du genre centaurée. Dans ces plantes, la graine est attachée immédiatement par sa base, et l'aigrette se compose d'un rang extérieur d'écailles imbriquées, minces et plumeuses, et d'écailles intérieures plus courtes et tronquées.

CRUPINIE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des centaurées, et qui a pour type le genre crupine.

CRURAL, ALE. adj. (du lat. *crus, cruris*, jambe). Anat. Qui appartient à la jambe. Le muscle crural. Nerf crural. L'artère, la veine crurale. L'arcade crurale.

— L'Académie ne donne point d'exemple du plur. masc. Cependant ne dit-on pas les nerfs *cruraux ?*

— *Canal crural* ou *fémoral.* Canal aponévrotique qui se prolonge sur les vaisseaux iliaques, à leur sortie de l'abdomen et à la partie antérieure et interne de la cuisse. Ce canal est moins long et plus large chez la femme que chez l'homme. || *Artère crurale.* Artère qui fait suite à l'iliaque externe, et se termine inférieurement à l'artère poplitée. || *Muscle crural.* Muscle qui embrasse le fémur et s'étend de haut en bas, depuis le col de cet os jusqu'à la rotule et aux parties latérales et supérieures du tibia. || *Nerf crural.* Celui qui est fourni par le plexe lombaire. Il se divise à la cuisse en rameaux cutanés et musculaires. || *Veine crurale.* Vaisseau affectant la même direction que l'artère crurale, [illegible] où partent un grand nombre de rameaux [illegible] tribuant aux graisses, aux glandes de l'aine, et aux organes externes de la génération.

— On dit subst. *Le crural*, pour Le muscle crural ; et *La crurale*, pour L'artère crurale.

CRURO-ASTRAGALIEN. adj. m. Anat. Il se dit d'un des muscles du pied de la grenouille.

CRUSCA (Académie de la). s. f. V. ACADÉMIE. *Académies étrangères.*

CRUSCANTISME. s. m. (rad. *crusca*). Manière d'écrire la langue italienne avec pureté et élégance, conformément aux principes de l'Académie de la Crusca. Le *cruscantisme* est à la langue italienne ce que le purisme est au langage en général. (Nodier.) On l'avait envoyé à l'Université de Sienne, où il était resté plusieurs années, et dont il avait rapporté une assez forte dose de *cruscantisme*, pour être à peu près à Turin ce qu'était jadis à Paris l'abbé de Dangeau. (J.-J. Rousseau.)

CRUSÉE. s. f. Bot. Genre de la famille des rubiacées euscopermacées, établi pour des plantes herbacées du Mexique, à fleurs terminales et en ombelles involucrées et rouges.

CRUSITHYRE. s. m. Ant. gr. Air de danse, qu'on appelait aussi *thyrocopique.*

CRUSSOL (Famille de). Ancienne maison du Languedoc, portait d'abord le nom de Bostel. Elle s'est divisée en plusieurs branches, dont les principales sont : 1° Les barons de Crussol, depuis ducs d'Uzès, parmi lesquels on remarque Jacques de CRUSSOL, duc d'Uzès, maréchal de France, mort en 1584 ; 2° les marquis de Crussol et de Montansier ; 3° les marquis de Florensac ; 4° les comtes d'Amboise et d'Aubijoux, etc.

CRUSTACÉ, ÉE. adj. (du lat. *crusta*, écaille de poisson). Conchyl. Qui est couvert de croûtes.

— Bot. Se dit de la partie dure, ferme et fragile, étendue sur les corps en forme de croûte mince.

— Pathol. Épithète donnée aux maladies de la peau dont les croûtes sont le symptôme le plus constant. Dartre crustacée. Lèpre crustacée. Syphilide pustuleuse crustacée.

CRUSTACÉEN, ENNE. adj. Entom. Qui a rapport aux crustacés. || Épithète donnée à certaines arachnides trachéennes dont le corps est écailleux.

CRUSTACÉOLOGIE. (du lat. *crusta*, écaille de poisson ; et du gr. λόγος, discours). Didact. Histoire spéciale des animaux de la classe des crustacés. Les travaux de Lamarck, Cuvier, Duméril, Leach et Latreille, ont beaucoup contribué aux progrès de la *crustacéologie*. (Laur.)

CRUSTACÉOLOGUE. s. des 2 g. (rad. *crustacéologie*). Didact. Qui étudie, qui cultive la crustacéologie ; qui s'occupe des crustacés.

CRUSTACÉS. s. m. pl. Crust. Classe d'animaux articulés, invertébrés, à pieds articulés, et respirant par des branchies. Leur circulation est double. Dans quelques genres, la tête, le thorax et l'abdomen sont distincts ; dans un plus grand nombre d'espèces, ils ne le sont pas et se [illegible] articulé et divisé en anneaux. Les crustacés sont très-carnassiers, habitent toutes les mers, les creux des rochers, les eaux douces, les arbres, ou sont parasites. || Les crustacés fossiles se nomment *crustacites.*

CRUSTACITE. s. m. Conchyl. Crustacé fossile.

CRUSTAOLLE. s. f. (ét. lat., *crusta*, écaille). Bot. Plante de l'Inde encore indéterminée.

CRUSTODÉ, ÉE. adj. (du lat. *crusta*, croûte). Hist. nat. Qui est garni, couvert ou enveloppé d'une croûte.

CRUSTODERME. adj. des 2 g. (du lat. *crusta*, écaille de poisson ; et du gr. δέρμα, peau). Ichthyol. Qui a la peau dure et croûteuse. || CRUSTODERMES. s. m. pl. Tribu de poissons de l'ordre des branchiostéges, ainsi nommés à cause de l'enveloppe dure qui les recouvre.

CRUSTOLLE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des acanthoïdes.

CRUSTULIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *crustula*, échaudé ; *forma*, forme). Hist. nat. Qui a la forme d'un échaudé.

CRUZADE. s. f. (du port. *cruz*, croix, parce que ces pièces portent une croix sur la face). Métal. Monnaie de compte de Portugal. Les cruzades vieilles, qui sont d'or, valent 2 f. 30 c. de France ; les cruzades neuves, qui sont d'argent, valent 2 fr. 94 cent. || Monnaie de compte du Brésil. La cruzade ancienne vaut 2 f. 40 c. la cruzade neuve, 2 fr. 88 cent.

CRUZÉIRO. s. m. Bot. Plante du Brésil, dont l'écorce, la racine, et surtout le périsperme, sont plus amers que le quinquina.

CRUZITE. s. f. Bot. Genre de plantes d'Amérique encore indéterminée.

CRUZY-LE-CHATEL. Géogr. Ch.-l. de cant., arrond. de Tonnerre (Yonne) : 1,300 hab.

CRYBE. s. f. (altération de κρύπτω, je cache). Bot. Genre de la famille des orchidacées, tribu des aréthusées, ne renfermant qu'une seule espèce, la crybe rosée, petite plante du Mexique, à fleurs assez grandes, nutantes, sur une scape latérale, vaginée. Elle est cultivée en Europe.

CRYÉROSE. adj. des 2 g. Erpét. Qui est froid au toucher.

CRYMODE. adj. des 2 g. (du gr. κρυμὸς, froid). Médec. Il s'est dit d'une fièvre continue et accompagnée d'un grand froid. || CRYMODES. s. m. pl. Entom. Genre de lépidoptères, famille des nocturnes. On y rapporte six espèces des régions polaires.

CRYMODYNIE. s. f. (ét. gr., κρυμὸς, froid ; ὀδύνη, douleur). Médec. Sorte de rhumatisme chronique.

CRYMOPHILE. adj. des 2 g. (ét. gr., κρυμὸς, froid ; φιλέω, j'aime). Ornith. Qui se plaît dans les pays froids.

CRYOBIE. s. m. (ét. gr., κρύος, froid ; βίος, vie). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des carabiques, tribu des féromères, établi aux dépens du genre platysme. On lui donne pour type le platysme ventriqueux, originaire de l'île d'Ounalaschka.

CRYOLITHE. s. f. (ét. gr., κρύος, glace, froid ; λίθος, pierre). Minér. Spath du Groënland, variété de fluate d'alumine.

CRYOPHORE. s. m. (ét. gr., κρύος, glace ; φέρω, je porte, je produis). Phys. Instrument au moyen duquel l'eau se congèle par sa propre évaporation.

CRYPHALE. s. m. (du gr. κρυφαῖος, caché). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des xylophages, créé aux dépens du genre apate. Ce genre a pour type l'apate du tilleul, qui se trouve en Europe.

CRYPHE. s. m. (du gr. κρυφαῖος, caché). Entom. Genre de coléoptères hétéromères, famille des mélasomes, tribu des térébrionites, fondé sur une seule espèce de Madagascar, nommé cryphé bélier.

CRYPHÉE. s. f. (du gr. κρυφαῖος, caché). Bot. Nom proposé pour des mousses pleurocarpes diplopéristomées, dont un des principaux caractères est d'avoir la capsule cachée dans les feuilles périchétiales, par suite de la brièveté du pédoncule.

CRYPHIE. s. f. (du gr. κρυφαῖος, caché). Bot. Genre de plantes de la famille des labiées, fondé pour renfermer deux ou trois plantes de la Nouvelle-Hollande australe.

CRYPHIENS. s. m. pl. (du gr. κρύφιος, caché, obscur). Myth. Prêtres de Mithras, qui se réunissaient dans des temples obscurs.

CRYPHINE. s. f. (du gr. κρυφίνα, même signif.). Physiol. Sens occulte de l'âme.

CRYPHIOSPERME. s. m. (ét. gr., κρύφιος, caché, secret, obscur ; σπέρμα, semence). Bot. Genre de plantes de la famille des synanthérées, tribu des astéroïdées éclipteés, ne renfermant qu'une espèce.

CRYPSIDE. s. f. (du gr. κρύψις, dissimulation, action de cacher). Bot. Genre de plantes de la famille des graminées et de la diandrie digynie, renfermant des plantes inusitées et indigènes du midi de l'Europe et de l'Afrique.

CRYPSORCHE. s. m. (ét. gr., κρύπτω, je cache ; ὄρχις, testicule). Pathol. Nom donné à la situation vicieuse des testicules, qui ne sont pas dans le scrotum.

Bot. Genre de la famille des synanthérées, formé pour une plante pérenne des bords de l'Euphrate, à feuilles étroites, dressées et portant des capitules sessiles dans leur aisselle.

CRYPTANDRE ou **CRYPTANDRIQUE.** adj. des 2 g. (ét. gr., κρυπτὸς, caché ; ἀνὴρ, ἀνδρὸς, étamine en bot.). Bot. Qui n'a pas d'organes mâles apparents.

— CRYPTANDRE. s. m. Bot. Genre de la famille des rhamnacées, tribu des phylicées, contenant une quinzaine d'espèces, dont plusieurs ont été introduites dans les jardins européens. Ce sont des sous-arbrisseaux ayant le port des érices, dressés, très-ramifiés, croissant à la Nouvelle-Hollande.

CRYPTANTHE. adj. des 2 g. (ét. gr., κρύπτω, je cache ; ἄνθος, fleur). Bot. Dont les fleurs sont fort peu apparentes.

— CRYPTANTHE. s. f. Bot. Genre de la famille des broméliacées, formé sur une plante herbacée, épiphyte, à feuilles linéaires-lancéolées, acuminées ; à fleurs immergées dans les gaînes foliaires. Elle croît au Brésil.

CRYPTANTHÈRE. adj. des 2 g. (ét. gr., κρύπτω, je cache ; ἀνθηρὸς, anthère). Bot. Dont les étamines ne sont pas apparentes.

CRYPTARCHE. s. m. (ét. gr., κρυπτὸς, caché ; ἀρχὴ, commencement, origine). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des clavicornes. On y rapporte dix espèces, dont huit d'Amérique et deux d'Europe.

CRYPTARRHÈNE. s. f. (ét. gr., κρυπτὸς, caché ; ἄῤῥην, mâle). Bot. Genre de la famille des orchidacées, établi pour renfermer une petite plante pérenne, originaire de la Jamaïque et cultivée dans nos jardins.

CRYPTE. s. f. (du gr. κρύπτη, même signif. dérivé de κρύπτω, je cache). Hist. eccl. Nom donné, dans les premiers siècles du christianisme, aux lieux cachés et souterrains où se retiraient les chrétiens pour honorer leurs martyrs, célébrer leurs mystères et ensevelir les morts.

— Souterrains bâtis dans les églises, et dans lesquels on célébrait les funérailles des chrétiens.

— Par extens. Chapelles souterraines construites dans nos églises.

CRYPTE. s. m. Entom. Genre d'insectes hyménoptères de la famille des pupivores, tribu des ichneumonides. || Les larves de la crypte globuleuse forment une agglomération de coques attachées aux graminées, qui atteignent jusqu'à 2 centimètres de longueur.

— Géol. Galeries souterraines plus ou moins étendues, paraissant, pour la plupart, avoir été creusées par des hommes.

— Anat. Petits corps arrondis ou lenticulaires, creux, situés dans l'épaisseur de la peau ou des membranes muqueuses, et versant habituellement à leur surface des liquides de diverse nature qu'ils sécrètent, et qui s'échappent de leur cavité par une ouverture étroite. Ces liquides entretiennent la souplesse, l'humidité de la peau, et la préservent de l'action irritante des corps avec lesquels elle doit se trouver en contact.

CRYPTELLE. s. m. (dimin. de κρύπτη, voûte). Conchyl. Genre proposé pour un mollusque gastéropode de la famille des limaces, et appartenant au genre testacelle.

CRYPTÉRONIE. s. f. (du gr. κρυπτήριον, cachette). Bot. Genre qui paraît voisin de la famille des rhamnacées, et a été formé pour un grand arbre découvert dans l'île de Java, à feuilles opposées, oblongues, très-entières.

CRYPTERPE. s. m. Bot. Genre de plantes encore indéterminé, originaire d'Afrique.

CRYPTICE. s. m. (du gr. κρυπτικὸς, souterrain). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des mélasomes, fondé sur le blapse glabre, qui se trouve dans les endroits secs et sablonneux des environs de Paris. On en mentionne onze espèces, dont six d'Europe, quatre d'Amérique et une d'Afrique.

CRYPTIE. s. f. (pr. *krip-tie* ; du gr. κρύπτω, je cache). Ant. gr. Ordre que la jeunesse de Lacédémone recevait, de temps à autre, de se répandre dans la campagne, pour y massacrer les Ilotes pendant la nuit.

CRYPTINE. s. f. Bot. Genre de plantes dont les fleurs sont petites et cachées.

CRYPTINÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une cryptine. || CRYPTINÉES. s. f. pl. Famille de plantes qui a pour type la cryptine.

CRYPTIQUE. adj. des 2 g. Entom. Qui appartient au crypte.

CRYPTOBION. s. m. (ét. gr., κρυπτὸς, caché ; βίος, vie). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des brachélytres. Le type de ce genre est le cryptobion bai-brun.

CRYPTOBIOTE. adj. des 2 g. (ét., V. CRYPTOBION). Zool. Dont la vie est cachée, ou à l'état latent.

CRYPTOBRANCHE. adj. des 2 g. (ét. gr., κρύπτω, je cache ; βράγχια, branchies). Ichthyol. Qui respire par des branchies cachées. || CRYPTOBRANCHES. s. m. pl. Ordre de poissons osseux, à branchies sans opercules, mais pourvus d'une membrane branchiostége, et composant les genre styléphore et mormyre.

CRYPTOBRANCHIE. s. f. (ét., V. CRYPTOBRANCHE). Conchyl. Sous-classe des gasté-

tie des sensibranches, des cyclobranches et des nudibranches.

CRYPTOBRANCHIDES s. m. pl. (rad. *cryptobranchie*). Conchyl. Tribu de l'ordre des décapodes macroures, famille des thalassiens. Elle comprend tous les thalassiens dépourvus d'appendices respiratoires suspendus sous l'abdomen. Leurs branchies sont en général composées de cylindres réunis en manière de trone.

CRYPTOBRANCHOÏDE. adj. des 2 g. (ét. gr., κρύπτω, je cache ; βράγχια, branchies ; εἶδος, forme, ressemblance). Erpét. Qui a les branchies cachées. || CRYPTOBRANCHOÏDES. s. m. pl. Batraciens à branchies persistantes, mais cachées.

CRYPTOCALVINISME. s. m. Hist. relig. Opinion, système des cryptocalvinistes.

CRYPTOCALVINISTE. s. m. Calviniste déguisé. Nom que les luthériens donnèrent aux disciples de Mélanchthon et à ceux des réformateurs qui désiraient un rapprochement entre les réformateurs de Genève ou zwingliens et ceux de l'Allemagne.

CRYPTOCALICE. s. m. (ét. gr., κρύπτω, je cache ; κάλυξ, en bot., calice). Bot. Genre de la famille des verbénacées, ne renfermant qu'une plante annuelle, ramifiée, croissant dans la Guiane.

CRYPTOCARPE. adj. des 2 g. (ét. gr., κρύπτω, je cache ; καρπὸς, fruit). Bot. Dont les fruits sont cachés.

— CRYPTOCARPE. s. m. Genre dont la place dans le système naturel n'est pas encore suffisamment déterminée, mais qu'en général on place parmi les chénopodiacées.

CRYPTOCARYE. s. f. (ét. gr., κρυπτὸς, caché ; κάρυον, noix). Bot. Genre de plantes de la famille des lauracées, type de la tribu des cryptocaryées.

CRYPTOCARYÉ, ÉE. (rad. *cryptocarye*). Bot. Qui a ses baies cachées sous les involucres foliaires. || CRYPTOCARYÉES. s. f. pl. Nom donné à l'une des tribus établies dans la famille des laurinées, et qui a pour type le genre cryptocarye.

CRYPTOCÉPHALE. adj. des 2 g. (ét. gr., κρύπτω, je cache ; κεφαλὴ, tête). Entom. Dont la tête est cachée. || CRYPTOCÉPHALES. s. m. pl. Genre d'insectes coléoptères tétramères, famille des tubifères. Ce genre a subi un assez grand nombre de coupes, pour ce qui est des espèces exotiques.

CRYPTOCÉPHALIDE. adj. des 2 g. (ét. gr., κρύπτω, je cache ; κεφαλὴ, tête ; εἶδος, forme). Entom. Dont la tête n'est pas apparente. || CRYPTOCÉPHALIDES. s. m. pl. Sous-tribu des tubifères, dont les larves vivent dans un fourreau composé de parties ligneuses.

CRYPTOCÈRE. adj. des 2 g. (ét. gr., κρύπτω, je cache ; κέρας, corne, antenne). Entom. Dont les antennes sont cachées. || CRYPTOCÈRES. s. m. pl. Genre de la tribu des formiciens, de l'ordre des hyménoptères. Les cryptocères sont distingués des genres voisins par leurs antennes, en partie cachées dans une rainure située de chaque côté de la tête ; par leurs palpes maxillaires de cinq articles, etc.

CRYPTOCHILE. s. m. (ét. gr., κρυπτὸς, caché ; χεῖλος, lèvre). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des mélasomes, dont on mentionne cinq espèces, toutes du cap de Bonne-Espérance ; ayant pour type la pimélie maculée.

CRYPTOCHILE. s. f. Bot. Genre de la famille des orchidacées, tribu des vandées, formé pour une seule espèce croissant au Népaul, la cryptochile sanguine.

CRYPTOCOCQUE. s. m. (ét. gr., κρυπτὸς, caché ; κόκκος, grain). Bot. Genre nouvellement créé, et dont les espèces sont au nombre de sept. Ce sont des plantes de nature ambiguë, premiers états, peut-être, de végétaux d'un ordre plus élevé.

CRYPTOCOCCÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à un cryptococque. || CRYPTOCOCCÉES. s. f. pl. Famille d'algues microscopiques, qui a pour type le genre cryptococque.

CRYPTOCOCHLIDE. adj. des 2 g. (ét. gr., κρύπτω, je cache ; κόχλις, coquille). Conchyl. Qui porte une coquille cachée dans le corps. || CRYPTOCOCHLIDES. s. m. pl. Section établie aux dépens des gastéropodes pectinibranches. Elle ne renferme qu'une seule famille, celle des macrostomes, contenant les genres sigaret, cryptostome et lamellaire.

CRYPTOCONQUE. s. m. (ét. gr., κρυπτὸς, caché ; κόγχη, coquille). Conchyl. Genre établi pour ranger ceux des oscabrions dont les valves sont entièrement revêtues par le manteau, comme on le voit, par exemple, dans le chiton amiculé.

CRYPTOCORYNE. s. f. (ét. gr., κρυπτὸς, caché ; κορύνη, massue). Bot. Genre de la famille des aracées, type de la tribu des cryptocorynées.

CRYPTOCORYNÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à la cryptocoryne. || CRYPTOCORYNÉES. s. f. pl. Famille de plantes, ayant pour type la cryptocoryne.

CRYPTOCOTYLÉDONE. adj. des 2 g. ou **CRYPTOCOTYLÉDONÉ, ÉE.** adj. Bot. Dont les cotylédons sont cachés, peu apparents ou

CRYPTOCOTYLÉDONÉES. s. f. pl. Division du règne végétal embrassant les plantes dont en général les cotylédons ne se développent point. Elle correspond presque entièrement aux monocotylédones.

CRYPTOCRANION. s. m. (ét. gr., κρύπτω, je cache ; κρανίον, crâne). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des longicornes, établi avec une espèce du Brésil, nommée cryptocranion latéral.

CRYPTODE. s. m. (ét. gr., κρυπτὸς, caché, ὀδοὺς, dent). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des lamellicornes, établi pour un insecte de la Nouvelle-Hollande, entièrement noir, parsemé de pointes enfoncées, à tête bituberculée.

CRYPTODÈRES. adj. des 2 g. (ét. gr., κρύπτω, je cache ; δέρη, cou). Erpét. Qui a le cou caché. || CRYPTODÈRES. s. m. pl. Groupe de la famille des chéloniens élodites ; les espèces qui s'y rapportent peuvent retirer complètement sous leur carapace leur cou cylindrique et à peau large et engaînante.

CRYPTODIBRANCHE. adj. des 2 g. (ét. gr., κρύπτω, je cache ; βράγχια, branchie). Conchyl. Qui respire par deux branchies cachées dans le corps. || CRYPTODIBRANCHES. s. m. pl. Nom donné à un ordre de la classe des céphalopodes, comprenant ceux de ces animaux dont les branchies sont cachés dans le sac qui enveloppe le corps.

CRYPTODIDYME. s. m. (ét. gr., κρύπτω, je cache ; δίδυμος, jumeau). Zool. Nom donné aux monstres doubles par inclusion ou endocymiens.

CRYPTODON. s. m. (ét. gr. κρύπτω, je cache ; ὀδοὺς, dent). Conchyl. Genre proposé pour une seule coquille des îles Britanniques, la telline flexueuse ; n'a pas été adopté, car cette coquille a tous les caractères d'une véritable lucine.

CRYPTOGAME. adj. des 2 g. (ét. gr., κρύπτω, je cache ; γάμος, noces, mariage). Bot. Dont les moyens de reproduction sont cachés ou peu connus. || CRYPTOGAMES. s. m. pl. Bot. Genre de plantes qui ont les organes sexuels peu apparents ou cachés, non distincts pour les deux sexes, ou du moins dans lesquelles la forme des organes diffère beaucoup des étamines et des pistils des autres plantes. Les cryptogames se divisent en trois classes : la première renferme les végétaux dépourvus de vaisseaux et d'appendices foliacés, sans organes sexuels ; la deuxième classe comprend les végétaux dépourvus de vaisseaux, garnis d'appendices foliacés, aux organes sexuels douteux, et ayant les séminules pourvues d'un tégument propre ; la troisième classe renferme les végétaux pourvus de vaisseaux, d'expansions foliacées et d'organes sexuels. L'orchestre des musiciens est construit avec des bûches dont on a conservé soigneusement l'écorce, hérissée de mousse et de *cryptogames* de toute espèce. (Ch. de Boigne.)

CRYPTOGAMIE. s. f. Bot. Nom de la vingt-quatrième classe du système sexuel, laquelle renferme les plantes dont l'appareil de fécondation est nul, peu visible, ou tout à fait caché. A la cryptogamie répondent l'acotylédonie, l'étheogamie, et les végétaux inembryonés. Quelques naturalistes avaient proposé d'établir pour les cryptogames un règne entre les animaux et les végétaux.

CRYPTOGAMIQUE. adj. des 2 g. Bot. Qui appartient à la cryptogamie.

CRYPTOGAMISÉ. part. pass. du v. Cryptogamiser.

CRYPTOGAMISER. v. n. 1re conj. Aller à la recherche des plantes cryptogames.

— M. N. Landais se récrie sur ce mot, qu'il appelle *un barbarisme dans toute la force du terme*, et qu'il a trouvé *dans Boiste, dans Laveaux et dans Raymond*. Si c'est réellement un barbarisme dans toute la force du terme, pourquoi l'a-t-il inséré dans sa nomenclature ?

CRYPTOGAMISTE. s. des 2 g. Didact. Qui cherche, qui connaît ou qui étudie les plantes cryptogames ; qui s'occupe de cryptogamie.

CRYPTOGAMOLOGIE. s. f. (ét. gr. κρυπτὸς, caché, secret ; γάμος, noces, mariage ; λόγος, discours, science). Didact. Histoire des plantes cryptogames.

CRYPTOGAMOLOGIQUE. adj. des 2 g. (rad. *cryptogamologie*). Didact. Qui concerne la cryptogamologie.

CRYPTOGAMOLOGIQUEMENT. adverb. D'une manière cryptogamologique.

CRYPTOGASTRE. adj. des 2 g. (ét. gr., κρύπτω, je cache ; γαστήρ, abdomen). Entom. Qui a l'abdomen caché. || CRYPTOGASTRES. s. m. pl. Section de la tribu des muscides, dont le dessus de l'abdomen est entièrement recouvert par l'écusson. Cette section ne comprend que le genre célyphe, qui fait partie de la sous-tribu des lauxanides.

CRYPTOGÈNE. adj. des 2 g. (ét. gr., κρύπτω, je cache ; γένος, naissance). Entom. Qui naît et vit dans l'intérieur d'un autre corps vivant.

CRYPTOGLOSSE. s. m. (ét. gr., κρύπτω, je cache ; γλῶσσα, langue). Entom. Genre de coléoptères hétéromères, famille des mélasomes, établi sur une seule espèce du Mexique, qui se distingue de toutes les autres de la même tribu par son menton réniforme.

cache ; γλωττίς, languette). Bot. Genre de la famille des orchidacées, ne renfermant qu'une seule espèce. C'est une petite plante javanaise, à fleurs petites, blanchâtres, bractéolées, portées sur des pédoncules terminaux, subsolitaires, pauciflores.

CRYPTOGRAMME. s. f. (ét. gr., κρύπτω, je cache ; γράμμα, ligne). Bot. Genre de fougères fondé essentiellement sur la plante de l'Amérique boréale nommée *cryptogramme acrostichoïde*, à laquelle on a joint le cryptogramme brunonien de l'Himalaya, et le cryptogramme jameson des environs de Quito.

CRYPTOGRAPHE. s. des 2 g. (rad. *cryptographie*). Paléol. Qui se livre à la cryptographie.

CRYPTOGRAPHIE. s. f. (ét. gr., κρυπτὸς, caché, secret ; γράφω, j'écris). Paléogr. Écriture

secrète qui consiste à transposer les lettres de l'alphabet, ou à les représenter par des signes convenus. La cryptographie était usitée chez les Grecs. On a longtemps fait usage de la cryptographie au moyen âge. La cryptographie est nécessaire dans les bureaux des ministres secrétaires d'État.

CRYPTOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Paléogr. Qui se rapporte à la cryptographie. Caractères cryptographiques. Écriture cryptographique. Un mémoire cryptographique. Des lettres cryptographiques.

CRYPTOGRAPHIQUEMENT. adv. D'une manière cryptographique.

CRYPTOHYPNE. s. m. (ét. gr., κρυπτὸς, caché; ὕπνος, sommeil). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des sternoxes. On mentionne quinze espèces de ce genre, pour la plupart d'Europe, qui ont pour type l'élatre ripaire de la Suède et du nord de l'Amérique.

CRYPTOLÉPIDE. s. f. (ét. gr., κρύπτω, je cache; λεπίς, écaille). Bot. Genre de la famille des apocynacées, renfermant quatre ou cinq espèces, toutes de l'Inde orientale. Ce sont des arbrisseaux volubiles, à feuilles opposées, discolores, veinées en dessous, à corymbes interpétiolaires subsessiles.

CRYPTOLITHE. s. m. (ét. gr., κρύπτω, je cache; λίθος, pierre). Conchyl. Genre de crustacés qui a été rangé dans le genre trinuclé.

CRYPTOLOBE. s. f. (ét. gr., κρυπτὸς, caché; λοβός, lobe). Bot. Genre douteux de la famille des apocynacées, et dont les caractères sont encore inconnus.

CRYPTOLOGIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., κρυπτὸς, secret; λόγος, discours). Didact. Se dit de l'un des quatre points de vue suivant lesquels on considère toutes les sciences, pour établir leurs subdivisions et leur classification.

CRYPTOMÉRIE. s. f. (ét. gr., κρυπτὸς, caché; μερίς, partie). Bot. On a établi sous ce nom un genre de conifères qui a pour type le cyprès japonais. La seule espèce qu'il comprend est un grand arbre du Japon, à tige droite et élevée et à rameaux étalés.

CRYPTOMES. s. m. pl. (du gr. κρυπτὸς, caché). Erpét. Deuxième sous-classe des vers. Elle comprend deux ordres : les endosiphies, qui sont les annélides tubulaires, et les cirripedes, qu'on avait à tort rangées parmi les mollusques.

CRYPTOMÉTALLIN, INE. adj. (ét. gr., κρυπτὸς, caché; μέταλλον, métal). Chim. Qui renferme du métal sans en avoir l'apparence.

— Miner. Il se dit des fossiles qui contiennent intérieurement une certaine quantité de métal.

CRYPTOMONADIN, INE. adj. Infus. Qui ressemble à un cryptomonas. || CRYPTOMONADINES. s. f. pl. Première famille des infusoires polygastriques, cercle des ananthères, section des gymniques, comprenant les genres cryptomonas gygès, lagénule et pandorine.

CRYPTOMONAS. s. m. (ét. gr., κρυπτὸς, caché; μονάς, monade). Infus. Genre d'infusoires asymétriques, de la famille des thécamonadiens, ayant pour caractères un corps globuleux ou peu déprimé, secrétant un test membraneux, flexible, et muni d'un filament flagelliforme très-délié.

CRYPTONÉMÉES. s. f. pl. Bot. Tribu qui vient d'être établie parmi les floridées, et qui comprend les gléocladées, les spongiocarpées, les gastérocarpées, les coccocarpées et les némostomées.

CRYPTONEURE. adj. des 2 g. (ét. gr., κρύπτω, je cache; νεῦρον, nerf). Entom. Qui n'a pas de nerfs apparents.

CRYPTONYCHE. s. m. (ét. gr., κρύπτω, je cache; ὄνυξ, ongle). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des cycliques. La seule espèce, le cryptonyche droit, qu'on y rapporte, a été trouvée à Sierra-Leone, sur la côte de Guinée.

CRYPTONYDE. s. m. (ét. gr., κρύπτω, je cache; ὄνυξ, ongle). Ornith. Oiseau des îles de la Sonde, de la famille des gallinacés.

CRYPTONYME. s. m. (ét. gr., κρύπτω, je cache; ὄνυμα, nom). Auteur qui cache ou déguise son nom. Il y a plusieurs sortes d'auteurs cryptonymes. Les uns font imprimer leurs ouvrages sans y mettre leur nom, et on les appelle *anonymes*; les autres y mettent un nom inventé à plaisir, et on les appelle *pseudonymes*; d'autres se cachent sous le nom de quelque auteur en réputation, et cherchent à lui attribuer [illegible] pelle *allonymes* ou *imposteurs*; d'autres enfin, et ce sont les véritables cryptonymes, se contentent de transposer les lettres de leur nom dont ils font un anagramme.

CRYPTOPE. s. m. (ét. gr., κρυπτὸς, caché; ποῦς, pied). Bot. Genre de la famille des orchidacées, dont le type est l'angrèce élevé, et ne renferme que cette seule espèce. C'est une plante caulescente, épiphyte, croissant à Madagascar.

CRYPTOPHAGE. s. m. (ét. gr., κρύπτως, secrètement; φάγω, je mange). Entom. Genre d'insectes de l'ordre des coléoptères pentamères, famille des clavicornes.

CRYPTOPHASE. s. m. (ét. gr., κρυπτὸς, caché; φάσις, phase). Entom. Genre de lépidoptères de la famille des nocturnes. On en décrit cinq espèces, toutes de la Nouvelle-Hollande.

CRYPTOPHRAGMION. s. m. (ét. gr., κρυπτὸς, caché; φραγμὸς, clôture). Bot. Genre de la famille des acanthacées, renfermant deux espèces, dont l'une, le cryptophragmion vénusté, est cultivée en Europe.

CRYPTOPHTHALME. s. m. (ét. gr., κρυπτὸς, caché; ὀφθαλμὸς, œil). Conchyl. Nom d'une espèce de crustacé des mers de Sicile.

CRYPTOPHYTE. s. m. (ét. gr., κρυπτὸς, caché; φυτὸν, plante). Bot. Espèce de plante dont on connaît encore fort peu l'organisation et la reproduction.

CRYPTOPLACE. s. m. (ét. gr., κρυπτὸς, caché; πλὰξ, plaque). Conchyl. On a donné ce nom à un sous-genre qui correspond au genre oscabrelle.

CRYPTOPLEURE. s. f. (ét. gr., κρυπτὸς, caché; πλευρὰ, côte). Bot. Genre de la famille des composées liguliflores, établi pour une plante herbacée, annuelle, propre à l'Amérique boréale, à feuilles linéaires lancéolées, incisées, dentées, à tige très-courte, et à pédoncules scapiformes et monocéphales.

CRYPTOPODES. s. m. pl. (ét. gr., κρύπτω, je cache; ποῦς, ποδὸς, pied). Ornith. Tribu d'animaux crustacés, établie dans la section des homochèles, dans la famille des brachyures et de l'ordre des décapodes.

CRYPTOPODIE. s. f. (ét. gr., κρυπτὸς, caché; ποῦς, ποδὸς, pied). Conchyl. Genre de l'ordre des décapodes brachyures, famille des oxyrhynques, qui a pour type la cryptopodie fornicée.

CRYPTOPODION. s. m. (ét. gr., κρυπτὸς, caché; ποῦς, ποδος, pied). Bot. Genre de monotype, acrocarpe diplopéristomé, fondé sur une espèce propre à la Nouvelle-Zélande.

CRYPTOPODITES. s. m. pl. (ét. gr., κρυπτὸς, caché; ποῦς, ποδὸς, pied). Conchyl. Petit groupe qui renferme deux genres de crustacés à corps très-élargi sur les côtés, et cachant presque entièrement les organes de la locomotion.

CRYPTOPORE. adj. des 2 g. (ét. gr., κρυπτὸς, caché; πόρος, pore). Polyp. Cette épithète a été appliquée, comme nom spécifique, à un polypier du genre hétéropore.

CRYPTOPORTIQUE. s. m. (du gr. κρύπτω, je cache, et du lat. *porticus*, même signif.) Archit. Lieu souterrain et voûté.

— Arc pris en sous-œuvre dans un vieux mur et au-dessous du rez-de-chaussée.

— Se dit aussi de la décoration d'une grotte.

CRYPTOPROCTE. s. m. (ét. gr., κρυπτὸς, crypte; πρωκτὸς, croupion, anus). Mamm. Espèce de mammifère carnassier, assez semblable extérieurement aux chats et dont les appétits ne sont pas moins sanguinaires que ceux de ces animaux.

CRYPTOPSE. s. m. (ét. gr., κρυπτὸς, caché; ὤψ, œil). Entom. Genre de la classe des myriapodes, de la famille des scolopendrites.

CRYPTOPYIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., κρύπτω, je cache; πύον, pus). Pathol. On a donné cette épithète à certaines maladies produites par un abcès occulte.

CRYPTORHINIENS. s. m. pl. (ét. gr., κρυπτὸς, caché; ῥὶν, narine). Ornith. Nom donné à une famille d'oiseaux de l'ordre des nageurs, à narines linéaires, à peine visibles, à peau de la gorge extensible, à pieds tétradactyles ordinairement totipalmés.

CRYPTORHYNCHE. s. m. (ét. gr., κρυπτὸς, caché; ῥύγχος, trompe). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionites gonatocères. Les cryptorhynches sont nocturnes; pendant le jour, ils se tiennent immobiles et fixés aux branches des arbres par leurs tarses, tenant leurs pattes étroitement repliées et jointes.

CRYPTORHYNCHIDES. s. m. pl. (ét. gr., κρυπτὸς, caché; ῥὶν, narine; εἶδος, forme). Entom. Insectes coléoptères tétramères curculionides. Troisième subdivision établie dans la division des apostasimérides, ayant pour type le genre cryptorhynche.

CRYPTORISTIQUE. adj. des 2 g. Philol. Se dit de l'un des quatre points de vue selon lequel on considère toutes les sciences pour établir leur classification. Le point de vue cryptoristique des sciences ethnologiques forme l'économie politique.

CRYPTOSOME. s. m. (ét. gr., κρύπτω, je cache; σῶμα, corps). Conchyl. Coupe générique établie [illegible] Elle appartient à l'ordre des décapodes brachyures, et à la famille des oxystomes.

CRYPTOSPORION. s. m. (ét. gr., κρυπτὸς, caché, σπορὰ; spore). Bot. Genre de champignons de la famille des gymnomycètes sporodermes, établi pour de petits végétaux parasites à sporidies fusiformes, simples, formant un nucle sous l'épiderme et finissant par devenir libres.

CRYPTOSTÉGIE. s. f. (ét. gr., κρυπτὸς, caché; στέγη, toit). Bot. Genre de la famille des asclépiadacées, établi pour le nérion grandiflore. Il ne renferme que deux espèces, dont l'une, celle qui vient d'être nommée, est cultivée en Europe pour la beauté de ses fleurs.

CRYPTOSTEMME. s. m. (ét. gr., κρυπτὸς, caché; στέμμα, couronne). Bot. Genre de la famille des synanthérées, renfermant trois espèces, toutes cultivées en Europe.

— Entom. Genre de l'ordre des brachéennes, famille des phalangiens, qui a pour type le cryptostemme westermannien.

CRYPTOSTOME. s. m. (ét. gr., κρύπτω, je cache; στόμα, bouche). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des sternoxes, fondé sur l'élatre spinicorne de Cayenne.

CRYPTOSTOMITE. adj. des 2 g. (ét. gr., κρυπτὸς, caché; στόμα, bouche). Entom. Qui ressemble au cryptostome. || CRYPTOSTOMITES. s. m. pl. Sous-tribu de l'ordre des coléoptères pentamères, ayant pour type le cryptostome.

CRYPTOSTYLIDE. s. m. (ét. gr., κρυπτὸς, caché; στυλίς, colonnette, style en botanique). Bot. Genre de la famille des orchidacées, renfermant trois ou quatre espèces, dont deux sont cultivées en Europe. Leur nom générique fait allusion à l'extrême brièveté du gynostème.

CRYPTOTÉNIE. s. f. (ét. gr., κρυπτὸς, caché; ταινία, bandelette). Bot. Genre de la famille des aspiacées ombellifères. Il contient deux espèces, toutes deux introduites et cultivées dans les jardins botaniques de l'Europe.

CRYPTOTHÈCE. s. f. (ét. gr., κρύπτω, je cache; θήκη; boîte). Bot. Genre de la famille des lythracées, formé pour renfermer deux plantes de l'île de Java, où elles croissent dans les marais.

CRYPTURGE. s. m. Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des xylophages, fondé sur une seule espèce, le bostriche cendré, qui se trouve en Suède et en Allemagne.

CRYSTAL et ses dérivés. V. CRISTAL, etc.

C-SOL-UT. s. m. Anc. mus. Terme par lequel on désignait la note et le ton d'*ut*. Le ton de c-sol-ut. La clé de c-sol-ut. Cet air est en c-sol-ut.

CSONGRAD. Géogr. Comitat de Hongrie (cercle au delà de la Theiss), ch.-l. Szegedin; 113,000 hab. Tabac, grains, fruits, légumes.

CTEISE. s. m. (du gr. κτείς, peigne). Entom. Genre de coléoptères hétéromères, famille des sténélytres, établi sur une seule espèce de Bahia.

CTEISION. s. m. (du gr. κτείς, peigne). Bot. Fougère qui ne diffère pas du lygodion.

CTÈNE. s. f. (du gr. κτείς, peigne). Entom. Genre d'arachnides de la famille des fileuses. Il se compose de grandes espèces d'aranéides propres à l'Amérique méridionale.

CTÉNÈME. s. m. (du gr. κτείς, κτενὸς, peigne). En[illegible]. Genre de la famille des amphitrites, e[illegible] mais non encore décrit.

CTÉN[illegible]RE. s. m. (ét. gr., κτείς, κτενὸς, peigne; κέρας, corne). Entom. Genre de coléoptères de la tribu des élatérides.

CTÉNIDIE. s. f. (ét. gr., κτείς, peigne; ἰδέα, forme). Entom. Genre de coléoptères hétéromères, famille des trachélides, établi sur une espèce inédite, rapportée de la Cafrerie.

CTÉNIDION. s. m. (dimin. de κτείς, peigne). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des malacodermes, fondé sur une seule espèce de Sicile.

CTÉNION. s. m. du gr. κτένιον, petit peigne). Bot. Genre de la famille des graminées bromacées, renfermant une dizaine d'espèces, croissant dans l'Amérique boréale et tropicale, ainsi que dans la Sénégambie.

CTÉNIOPE. s. m. (ét. gr., κτένιον, peigne; ποῦς, pied). Entom. Genre de coléoptères hétéromères, famille des hélopiens, établi aux dépens des cistèles. On y rapporte les cistèles bicolore, sulfurée et sulfuripe.

CTÉNIOPITES. s. m. pl. Entom. Tribu établie dans la famille des xystropides, et qui se compose des genres omophle, cténiope et mégischie, qui sont des démembrements du genre cistèle.

CTÉNIPE. s. m. (ét. gr., κτείς, peigne ou dent; ποῦς, pied). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des carabiques. On y rapporte huit espèces, en tête desquelles se trouve le cténipe terricole.

CTÉNISTES. s. m. pl. (du gr. κτείς, peigne ou dent). Entom. Genre de coléoptères dimères, famille des psélaphiens. Il se compose de deux espèces : le cténiste palpale et le cténiste dejeanien; elles sont très-rares, et se trouvent l'une en Allemagne, et l'autre dans le midi de la France.

[illegible] Conchyl. Coquille du genre peigne.

CTÉNIZE. s. f. (du gr. κτενίζω, je peigne). Entom. Race d'aranéides qui appartient au genre mygale.

CTÉNOBRANCHIE. s. f. (ét. gr., κτείς, κτενὸς, peigne; βράγχια, branchie). Conchyl. On a proposé de substituer ce nom à celui de pectinibranches, employé pour un groupe de mollusques à peu près semblables.

CTÉNOCONQUE. s. m. (ét. gr., κτείς, κτενὸς, peigne; κόγχη, coquille). Conchyl. Genre proposé pour une coquille qui appartient probablement au genre solénelle.

CTÉNODACTYLE. s. m. (ét. gr., κτείς, peigne; δάκτυλος, doigt). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des carabiques, fondé sur une seule espèce, originaire de Cayenne, et à laquelle on a donné le nom de cténodactyle chevrolatien.

— Mamm. Genre de rongeurs dont on ne connaît qu'une espèce africaine. C'est un animal fouisseur à peu près gros comme le rat d'eau, mais à queue bien plus courte, à corps plus ramassé, plus bas sur les jambes et à oreilles assez petites.

CTÉNODE. s. f. (ét. gr., κτείς, κτενὸς, peigne; ὀδοὺς, dent). Bot. Genre de la sous-tribu des coccocarpées. Une seule et magnifique espèce, trouvée à la Nouvelle-Hollande, constitue ce genre.

CTÉNODES. s. m. pl. (du gr., κτείς, κτενὸς, peigne). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des longicornes, qui a pour type le cténode bimaculé.

CTÉNODON. s. m. (ét. gr., κτείς, peigne; ὀδοὺς, dent). Erpét. Genre établi aux dépens des sauvegardes.

CTÉNODONTÉES. s. f. pl. (rad. *cténodon*). Bot. Nouvelle tribu établie parmi les floridées, et dont le genre cténode est le type.

CTÉNOGYNE. s. m. (ét. gr., κτείς, κτενὸς, peigne; γυνὴ, femelle). Entom. Genre de diptères, division des némocères, tribu des chironomides, sous-tribu des tipulides longipalpes, fondé sur une seule tipulaire, très-voisine des cténophores, qui en diffère par ses antennes composées du même nombre d'articles, et pectinées dans les deux sexes.

CTÉNOME. s. m. (ét. gr., κτείς, peigne; μῦς, rat). Mamm. Genre proposé pour une espèce brésilienne de rongeur, grande comme le rat d'eau, mais fouisseuse au lieu d'être aquatique, et un peu différente extérieurement, et qui a pour type le cténome brésilien.

CTÉNONYCHE. s. m. (ét. gr., κτείς, peigne; ὄνυξ, ongle). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des sternoxes, fondé sur une espèce de Saint-Domingue, l'élatre marmoreux.

CTÉNOPHORE. s. m. (ét. gr., κτείς, κτενὸς, peigne : φορέω, je porte). Entom. Genre de diptères de la famille des tipulaires, tribu des terricoles, qui a pour type le cténophore pectinicorne, qu'on trouve en France. || CTÉNOPHORES. s. m. pl. Division établie dans la classe des acalèphes.

CTÉNOSCÉLIDE. s. m. (ét. gr., κτείς, κτενὸς, peigne; σκέλος, jambe). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des longicornes, auquel on rapporte les prions noir, tuberculé et acanthope.

CTÉNOSTOME. s. m. (ét. gr., κτείς, κτενὸς, peigne; στόμα, bouche). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des cicindelètes. On y rapporte huit espèces, toutes du Brésil ou de Cayenne. Ce sont des insectes aptères, de moyenne taille, à corps étroit et allongé, et à corselets cordiformes.

CTÉNOSTOMIDES. s. m. pl. (ét. gr., κτείς, κτενὸς, peigne; στόμα, bouche; εἶδος, figure). Entom. Tribu établie dans la famille des cicindelètes, et qui se compose de quatre genres : psilocère, procéphale, cténostome, et myrmécille.

CTÉSIBIUS. Célèbre mathématicien d'Alexandrie, vivait vers l'an 135 av. J.-C.; il inventa la pompe aspirante et foulante, un orgue hydraulique, et construisit une horloge d'eau très-ingénieuse, nommée *clepsydre*. V. ce mot.

CTÉSIPHON. Architecte grec qui traça le plan du temple de Diane à Éphèse. Il vivait environ 550 ans av. J.-C. || Athénien, en faveur duquel son ami Démosthène prononça la belle harangue *sur la couronne*.

CTIMÈNE. s. m. (nom mythol.). Entom. Genre de lépidoptères de la famille des nocturnes, fondé sur une seule espèce prise au port Praslin, Nouvelle-Irlande. Dans ce genre, les deux sexes ont les antennes pectinées.

CUARTERON. s. m. Métrol. Mesure espagnole de capacité pour les liquides.

CUARTILLO. s. m. Métrol. Mesure espagnole de capacité pour les liquides.

CUBA. Myth. rom. Déesse qui protégeait le sommeil des enfants.

CUBA. Géogr. La plus considérable des Antilles, appartenant à l'Espagne. Sucre, café, rhum. Commerce très-actif. Cap. La Havane, 650,000 hab., dont 200,000 esclaves.

CUBA. s. f. Métrol. Mesure de capacité pour les liquides, employée en Abyssinie; elle [illegible]

CUBAGE. s. m. ou **CUBATURE.** s. f. Action de cuber ou d'évaluer en mètres cubes le volume d'un corps. Lorsque ces corps, et ce sont les plus nombreux, ont une forme irrégulière, il est impossible d'en faire exactement le *cubage* par le calcul. (Teyss.)

— Art de cuber. Le cubage des bois de construction.

— Quantité d'unités cubiques que renferme un volume donné. Déterminer le cubage d'une pièce de bois. Cubage en stères.

— Le premier de ces deux mots s'emploie surtout dans les arts.

CUBARIS. s. m. Crust. Genre de crustacés, que l'on range parmi les armadilles.

CUBAS. s. m. Jeu dans lequel on cherche

ne seule espèce, originaire de à laquelle on a donné le nom de chevrolatien.

Genre de rongeurs dont on ne ne espèce africaine. C'est un ani- r à peu près gros comme le rat à queue bien plus courte, à corps é, plus bas sur les jambes et à z petites.

E. s. f. (ét. gr., κτεὶς, κτενὸς, peigne ; Bot. Genre de la sous-tribu des s. Une seule et magnifique espèce, Nouvelle-Hollande, constitue ce

ES. s. m. pl. (du gr., κτεὶς, κτενὸς, tom. Genre de coléoptères tétra- le des longicornes, qui a pour type imaculé.

ON. s. m. (ét. gr., κτεὶς, peigne ; . Erpét. Genre établi aux dépens rdes.

ONTÉES. s. f. pl. (rad. *cténodon*). le tribu établie parmi les floridées, enre cténode est le type.

YNE. s. m. (ét. gr., κτεὶς, κτενὸς, ῆ, femelle). Entom. Genre de di- sion des némocères, tribu des chi- sous-tribu des tipulides longipal- ur une seule tipulaire, très-voisine hores, qui en diffère par ses an- posées du même nombre d'articles, dans les deux sexes.

IE. s. m. (ét. gr., κτεὶς, peigne ; μῦς, . Genre proposé pour une espèce de rongeur, grande comme le rat fouisseuse au lieu d'être aquatique, différente extérieurement, et qui a e cténome brésilien.

NYCHE. s. m. (ét. gr., κτεὶς, peigne ; . Entom. Genre de coléoptères pen- mille des sternoxes, fondé sur une Saint-Domingue, l'élatre marmo-

PHORE. s. m. (ét. gr., κτεὶς, κτενὸς, ίω, je porte). Entom. Genre de di- a famille des tipulaires, tribu des qui a pour type le cténophore pec- qu'on trouve en France. || CTÉNO- m. pl. Division établie dans la acalèphes.

SCÉLIDE. s. m. (ét. gr., κτεὶς, κτενὸς, λος, jambe). Entom. Genre de co- étramères, famille des longicornes, rapporte les prions noir, tuberculé pe.

STOME. s. m. (ét. gr., κτεὶς, κτενὸς, μα, bouche). Entom. Genre de co- entamères, famille des cicindelètes. orte huit espèces, toutes du Brésil nne. Ce sont des insectes aptères, e taille, à corps étroit et allongé, ets cordiformes.

STOMIDES. s. m. pl. (ét. gr., κτεὶς, ne ; στόμα, bouche ; εἶδος, figure). bu établie dans la famille des ci- et qui se compose de quatre gen- cère, procéphale, cténostome, et .

IUS. Célèbre mathématicien d'A- vivait vers l'an 135 av. J.-C.; il in- mpe aspirante et foulante, un orgue e, et construisit une horloge d'eau euse, nommée *clepsydre*. V. ce mot.

HON. Architecte grec qui traça le mple de Diane à Éphèse. Il vivait 0 ans av. J.-C. || Athénien, en fa- el son ami Démosthène prononça la gue *sur la couronne*.

E. s. m. (nom mythol.). Entom. épidoptères de la famille des noc- ndé sur une seule espèce prise au n, Nouvelle-Irlande. Dans ce genre, xes ont les antennes pectinées.

ERON. s. m. Métrol. Mesure espa- apacité pour les liquides.

ILLO. s. m. Métrol. Mesure espa- apacité pour les liquides.

Myth. rom. Déesse qui protégeait le es enfants.

Géogr. La plus considérable des An- artenant à l'Espagne. Sucre, café, mmerce très-actif. Cap. La Havane, o., dont 200,000 esclaves.

s. f. Métrol. Mesure de capacité quides, employée en Abyssinie; elle

E. s. m. ou CUBATURE. s. f. Ac- uer ou d'évaluer en mètres cubes le n corps. Lorsque ces corps, et ce s nombreux, ont une forme irrégu- impossible d'en faire exactement le le calcul. (Teyss.)

e cuber. Le cubage des bois de con-

ité d'unités cubiques que renferme donné. Déterminer le cubage d'une ois. Cubage en stères.

emier de ces deux mots s'emploie ns les arts.

S. s. m. Crust. Genre de crustacés, nge parmi les armadilles.

s. m. Jeu dans lequel on cherche

surtout à se défaire de ses cartes. On écrit aussi *Culbas*.

CUBAT. s. m. Écon. dom. Espèce de cuvier en usage dans le départ. de Lot-et-Garonne, soit pour faire le vin, soit pour couler la lessive.

CUBATION. s. f. Action de cuber, de mesurer un solide. On dit plutôt *cubage* ou *cubature*.

CUBATURE. s. f. (rad. *cube*). Géom. Méthode pour mesurer le volume des corps. La *cubature* du paraboloïde trouve son application dans le calcul de l'excavation produite par le jet des mines. (Montfer.)

— *Cubature d'un solide.* Opération qui consisterait à trouver un cube équivalent au solide proposé. Lorsque les arêtes d'un parallélipipède rectangle sont en progression par quotient, on peut le transformer en un cube construit sur la moyenne de ces arêtes ; par exemple, soient les trois arêtes contiguës, c'est-à-dire, les trois dimensions, longueur, largeur et hauteur du parallélipipède, respectivement égales à 45 mètres, 15 mètres, et 5 mètres. Le produit de ces trois nombres est 3,375 mètres cubes. Ce nombre 3,375 est un cube parfait qui doit avoir pour racine 15, second nombre de la progression. Ainsi, le parallélipipède dont les trois arêtes contiguës représentées par les nombres 45, 15 et 5 formant une progression est équivalent au cube qui a chacune de ses trois dimensions égales à 15. Dans les autres cas, le produit des trois dimensions n'étant pas un cube parfait, sa racine ne peut être obtenue.

CUBE. s. m. (du gr. κύβος, dé). Géom. Polyèdre dont les faces sont des carrés égaux, au nombre de six. Le cube est aussi appelé *hexaèdre régulier*. Il a huit sommets et douze arêtes ; sa surface est développable. On a la surface totale du cube en prenant six fois le quarré de l'arête, et la solidité ou le volume en élevant l'arête à la troisième puissance, c'est-à-dire, en prenant trois fois cette arête comme facteur. De là vient la dénomination de *cube* donnée à la troisième puissance des nombres, parce qu'elle exprime le volume d'un cube dont chaque arête est représentée par la racine de cette puissance.

— Arith. Résultat qu'on obtient en prenant un nombre trois fois comme facteur, par exemple : On dit que 8 est le cube de 2, parce que 2 multiplié par 2 donne 4, et que 4 multiplié par 2 donne 8. Le carré d'un nombre multiplié par ce même nombre donne aussi un cube. Soit 5, en multipliant 5 par lui-même, on obtient son carré 25, et en multipliant ensuite 25 par 5, on obtient 125, cube de 5. Cela revient toujours à prendre trois fois le nombre 5 comme facteur. V. PUISSANCE.

— Algèb. *Cube d'un binome.* Le cube d'un binome se compose de quatre parties, qui sont : le cube du premier terme, le triple carré du premier terme multiplié par le second, le triple du premier multiplié par le carré du second, et enfin le cube du second. Si les deux termes du binome représentent les dizaines et les unités d'un nombre, on aura pour le cube, savoir : le cube des dizaines, trois fois le carré des dizaines par les unités, trois fois les dizaines par le carré des unités, et le cube des unités.

— *Duplication du cube.* Problème qui consiste à déterminer l'arête du cube équivalent au double d'un cube donné. On s'en occupa beaucoup dans l'antiquité, d'abord du temps de Platon, et ensuite dans la célèbre école d'Alexandrie, et voici à quelle occasion. Une peste ravageait l'Attique, et l'oracle de Délos, consulté sur les moyens d'apaiser Apollon, avait répondu : *Doublez l'autel.* C'était un autel de forme cubique. On crut obéir à l'oracle en doublant la longueur des arêtes. Mais, par là, on construisit un cube octuple. Supposons l'arête égale à deux unités de longueur, le volume de l'autel était égal à huit, c'est-à-dire au cube de deux. Or, en prenant une arête double, ou égale à quatre, on eut pour volume 64, c'est-à-dire huit fois le cube précédent. Comme le fléau ne cessait pas, l'oracle, consulté de nouveau, répondit qu'on ne s'était pas conformé au sens de ses premières paroles. On reprit le problème, on en chercha la solution. Hippocrate de Chio le réduisit à la recherche de deux moyennes proportionnelles continues entre l'arête du cube donné et le double de cette même arête. La première de ces deux moyennes géométriques était en effet l'arête du cube cherché. Parmi les solutions qui furent données, on cite celles de Ménechme, d'Aristée, de Dinostrate, d'Eudoxe. Elles se fondaient, les unes sur les sections coniques, déjà connues depuis longtemps ; les autres, sur des courbes qui, à cette époque, étaient entièrement nouvelles. || Le problème de la *duplication du cube* est du même genre que celui de la *trisection de l'angle*.

— Iconol. Le cube est le symbole de la fermeté, de la constance.

CUBE. adj. des 2 g. On dit Un mètre cube, une toise cube. On dit aussi Une racine cube ; on dit mieux, dans ce sens, Une racine cubique.

— *Pied cube, mètre cube.* Cube dont chaque arête est égale à 1 pied, à 1 mètre, et dont chaque face est 1 pied carré, 1 mètre carré.

— Unité de mesure dans l'évaluation des volumes ou des solides. On dit, par exemple, qu'une masse a tel nombre de mètres cubes, quand il faudrait prendre ce nombre de fois le mètre cube pour avoir une masse équivalente.

— *Décimètre cube.* Cube dont chaque face est un décimètre carré. Le mètre cube contient mille fois le décimètre cube.

CUBÉ, ÉE. part. pass. du v. Cuber. S'empl. adjectiv. Solide cubé. Bois cubé.

CUBÈBE. s. m. Bot. Sorte de poirier des grandes Indes, de la famille de pipérinées. || Fruit de cette plante. Il jouit des propriétés excitantes assez marquées ; on l'emploie en bols, en pilules, etc., contre les maladies des organes génitaux.

CUBÉBINE. s. f. Chim. Substance alcaloïde particulière qu'on extrait du poivre cubèbe.

CUBÉE. s. f. Bot. Un des noms de la tachigalie.

CUBER. v. a. 1re conj. Géom. Évaluer le nombre d'unités cubiques que renferme un volume donné. Cuber un solide. Cuber des bois de construction.

— Avoir tant de cube. Ce mètre cube dix tonneaux.

— Arithm. *Cuber un nombre.* L'élever au cube, c'est-à-dire, le multiplier deux fois par lui-même, ou le prendre trois fois comme facteur.

— SE CUBER. v. pron. Être cubé. C'est par ce procédé que se cubent les bois.

CUBICITE ou **CUBIZITE.** s. f. Minér. Un des noms de l'analcine.

CUBICODON. s. m. (ét. gr., κύβος, cube, ὀδοὺς, ὀδόντος, dent). Erpét. foss. Genre de l'ordre des crocodiliens, formé pour un reptile dont les dents sont à peu près de forme cubique.

CUBICULAIRE. s. m. (du lat. *cubile*, lit). Hist. rom. Valet de chambre ou chambellan des empereurs.

— Dans le langage usuel, signifiait anciennement Valet de chambre.

CUBIÈRES (Michel, chevalier de). V. DORAT.

CUBIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient au cube. Figure cubique. Suivant le système de Descartes, les cubes jouèrent un grand rôle dans la création du monde. Il prétend que Dieu fit tourner sur son centre un amas de parties *cubiques*, et que de là vint la matière globuleuse ; quant à la matière subtile, les angles des cubes la formèrent en se brisant.

— *Hyperbole cubique.* V. HYPERBOLE.

— *Parabole cubique.* V. PARABOLE.

— Arithm. *Racine cubique d'un nombre.* Le nombre entier ou fractionnaire, qui, élevé au cube, donne le nombre proposé. Extraire, trouver la racine cubique d'un nombre. La racine cubique de 8 est 2. || *Puissance cubique.* C'est la même chose que la troisième puissance. || *Table cubique.* Série des cubes des neuf premiers nombres. || *Nombre cubique.* Nombre formé par l'élévation d'un autre nombre à la troisième puissance. Par exemple 8 est un nombre cubique, parce que 8 est 2^3.

— Algèbr. *Équation cubique.* Équation du troisième degré. Construction des équations cubiques. Les équations cubiques sont des équations dans lesquelles la plus haute puissance de l'inconnue est du troisième degré. Vieux. || *Racine cubique* ou *troisième d'un nombre ou d'un polynome.* Nombre ou polynome qui, élevé au cube ou multiplié deux fois par lui-même, donnerait le nombre ou le polynome proposé.

— *Mesures cubiques.* Mesures de solidité.

— Conchyl. Qui a le corps quadrangulaire, comme l'ostracion cubique.

— Qui a la forme d'un cube, comme la graine de la vesce lathyroïde.

CUBISTÉTAIRE. s. m. Antiq. Histrion qui dansait la cubistique.

CUBISTIQUE. s. f. (du gr. κυβιστάω, je fais la culbute). Antiq. gr. Sorte de danse grecque, qui consistait en cabrioles et en tours de forces.

CUBITAL. s. m. Sorte de banquette sur laquelle on appuie les bras, les coudes. || Pl., *cubitaux*.

— Entom. *Cellule cubitale.* Espace membraneux de l'aile des insectes formé par le bord postérieur de la nervure radiale et par une autre nervure qui, née de l'extrémité du cubitus, près du carpe, se dirige vers le bout de l'aile. Cette dernière est désignée sous le nom de *nervure cubitale*.

— Paléogr. *Écriture cubitale.* Écriture dont les caractères étaient extrêmement allongés.

— Qui a une coudée de longueur.

CUBITAL, ALE. adj. (du lat. *cubitus*, coude). Anat. Qui appartient au coude. Muscle cubital. Nerf cubital. Artère cubitale.

CUBITIÈRE. s. f. (du lat. *cubitus*, coude). Anc. art milit. Partie d'une armure qui garnissait le bras depuis l'épaule jusqu'au coude.

CUBITO-CARPIEN. adj. m. Anat. Se dit d'un muscle de l'avant-bras.

CUBITO-CUTANÉ, ÉE. adj. Anat. Qui appartient à la peau couvrant le cubitus. || Pl., *cubito-cutanés*.

CUBITO-DIGITAL, ALE. adj. Anat. Qui appartient au doigt et au cubitus. || Pl., *cubito-digitaux*.

CUBITO-MÉTACARPIEN, IENNE. adj. Anat. Qui appartient au cubitus et au métacarpe. || Pl., *cubito-métacarpiens, iennes*.

CUBITO-PALMAIRE. adj. des 2 g. Anat. Qui appartient au cubitus et à la paume de la main. || Pl., *cubito-palmaire*.

CUBITO-PHALANGETTIEN. adj. et s. m. Anat. Se dit d'un des muscles du doigt de la main. || Pl., *cubito-phalangettiens*.

CUBITO-POLLICIEN. adj. et s. m. Anat. Se dit d'un des muscles de la main de la grenouille. || Pl., *cubito-polliciens*.

CUBITO-RADIAL, ALE. adj. Anat. Qui appartient au cubitus et au radius. || Pl., *cubito-radiaux*.

CUBITO-RADIO-SUS-PHALANGIEN. adj. et s. m. Anat. Se dit d'un des muscles de la main de la grenouille. || Pl., *cubito-radio-sus-phalangiens*.

CUBITO-SOUS-CARPIEN. adj. et s. m. Anat. Se dit d'un des muscles du carpe de la grenouille. || Pl., *cubito-sous-carpiens*.

CUBITO-SUS-MÉTACARPIEN. adj. et s. m. Anat. Se dit d'un des muscles de l'avant-bras. || Pl., *cubito-sus-métacarpiens*.

CUBITO-SUS-PALMAIRE. adj. des 2 g. Anat. Qui appartient au cubitus et à la paume de la main. || Pl., *cubito-sus-palmaires*.

CUBITO-SUS-PHALANGETTIEN. adj. m. Anat. Se dit d'un des muscles de la main. || Pl., *cubito-sus-phalangettiens*.

CUBITO-SUS-PHALANGIEN. adj. et s. m. Anat. Se dit d'un des muscles de la main. || Pl., *cubito-sus-phalangiens*.

CUBITO-SUS-POLLICIEN. adj. et s. m. Anat. Se dit d'un des muscles du bras de la salamandre. || Pl., *cubito-sus-polliciens*.

CUBITUS. s. m. (pr. *ku-bi-tuss* ; du lat. *cubitus*, coude). Anat. Le plus gros des deux os de l'avant-bras, dont l'extrémité forme le coude.

CUBLA. s. f. Ornith. Espèce de pie-grièche d'Afrique.

— Entom. Quatrième article des pattes antérieures des insectes hexapodes. || Nervure interne ou postérieure de leurs ailes.

CUBO. s. m. Hist. Titre de dignité à la cour du Japon. || Depuis la révolution de 1585, titre de l'empereur séculier, par opposition à Dairo, titre de l'empereur ecclésiastique.

CUBO-CUBE. s. m. Mathém. Cube multiplié par lui-même, ou sixième puissance d'un nombre.

CUBO-CUBIQUE. adj. des 2 g. Math. Qui est relatif au cubo-cube.

— *Racine cubo-cubique.* Racine sixième.

CUBO-CUBO-CUBE. s. m. Math. Nom que les anciens mathématiciens donnaient à la sixième puissance d'un nombre.

CUBO-DODÉCAÈDRE. s. m. Minér. Cristal ayant la forme d'un cube dont les douze arêtes sont remplacées par autant de facettes, qui, prolongées jusqu'à s'entrecouper, produiraient un dodécaèdre rhomboïdal.

CUBO-ICOSAÈDRE. s. m. Minér. Cristal qui participe de la forme du cube et de celle de l'icosaèdre.

CUBOÏDE. adj. des 2 g. (ét. gr., κύβος, cube ; εἶδος, forme). Math. Qui approche du cube.

CUBOÏDE. s. m. Math. Rhomboèdre très-peu différent du cube.

— Anat. Un des os du tarse, ainsi appelé parce qu'il a six faces.

— Intus. Genre de diphydes, ayant pour type le cuboïde vitré, au détroit de Gibraltar.

— Minér. Se dit d'un cristal en rhomboïde aigu si peu différent du cube, que l'œil peut s'y tromper. Ex. la chaux carbonatée cuboïde.

CUBOÏDO-CALCANIEN, ENNE. adj. Anat. Qui appartient au cuboïde et au calcanéum. || Pl., *cuboïdo-calcaniens, ennes*.

CUBOÏDO-SCAPHOÏDIEN, ENNE. adj. Anat. Qui appartient au cuboïde et au scaphoïde. || Pl., *cuboïdo-scaphoïdiens, ennes*.

CUBOMANCIE. s. f. Divin. V. ASTRAGALOMANCIE.

CUBO-OCTAÈDRE. s. m. Minér. Cube dont les huit angles solides sont remplacés par autant de facettes qui, prolongées jusqu'à s'entrecouper, produiraient un octaèdre régulier.

— S'empl. aussi adjectiv. Fer sulfure cubo-octaèdre. || Pl., *cubo-octaèdres*.

CUBO-PRISMATIQUE. adj. des 2 g. Qui participe du cubo et du prisme.

— Minér. Se dit d'un cuboïde qui a ses deux sommets séparés par six faces parallèles à l'axe. || Pl., *cubo-prismatiques*.

CUBO-SAMA. s. m. Hist. V. CUBO.

CUBO-TÉTRAÈDRE. s. m. Qui participe du cube et du tétraèdre.

— Minér. Se dit d'un cristal offrant la combinaison des faces du cube avec celles du tétraèdre primitif. Cuivre pyriteux cubo-tétraèdre. || Pl., *cubo-tétraèdres*.

CUBO-TRIEMARGINÉ, ÉE. adj. Dont le cube a chacun de ses angles remplacé par trois facettes. Chaux fluatée cubo-triémarginée. || Pl., *cubo-triémarginés, ées*.

CUBO-TRIÉPOINTÉ, ÉE. adj. Minér. Se dit d'un cristal cubique dont chaque angle solide est remplacé par trois facettes. Chaux fluatée cubo-triépointée. || Pl., *cubo-triépointés, ées*.

CUBZAC. Géogr. Village de France, dép. de la Gironde, avec un pont sur la Dordogne. Entrepôt des vins et des marchandises du Midi.

CUCÉFÈRE. s. m. Bot. Palmier d'Égypte, dont le bois est plus dur que celui du dattier.

CUCERON. s. m. Entom. Insecte qui dévore les légumes.

CUCHIVANO. s. m. Géogr. Nom de certaines cavernes de Vénézuéla, d'où sortent, pendant les tremblements de terre, des jets de flamme de 200 mètres de hauteur.

CUCI. s. m. Bot. Fruit du cucifère.

CUCLIEN. adj. m. Mus. Se disait d'un mode musical particulier aux Athéniens. Mode cuclien.

CUÇON. s. m. Entom. Nom du charançon de blé dans le Médoc.

CUCUBALE. s. m. par corruption de *cacobolus*, formé du gr. κακὸς, mauvais, βόλος, jet). Bot. Genre de silénacées, ayant pour type le cucubale bacrifère, plante vivace qui croît spontanément dans les bois et les haies de l'Europe centrale.

— Acal. Genre de diphyes, ayant pour type le cucubale cordiforme.

CUCUJE. s. m. (de l'esp. *cucujo*, insecte lumineux). Entom. Genre de coléoptères, famille des xylophages, ayant pour type le cucuje déprimé. Ces insectes lumineux servent de parure aux dames espagnoles au Pérou. On prétend même que la lumière qu'ils jettent est assez vive pour permettre de lire les plus petits caractères, lorsqu'on en approche un seul d'un livre.

CUCUJIDE. adj. des 2 g. Entom. Qui ressemble à un cucuje. || CUCUJIDES. s. m. pl. Sous-famille de coléoptères, ayant pour type le genre cucuje.

CUCUJIPÈDE. adj. des 2 g. Entom. Qui a des pieds de cucuje. || CUCUJIPÈDES. s. m. pl. Tribu de coléoptères xylophages, qui a pour type le genre cucuje.

CUCUJITES. s. m. pl. Entom. Tribu de coléoptères, ayant pour type le genre cucuje.

CUCULE ou **CUCULLE.** s. f. Signifiait proprement Manteau de voyageur, couvrant à la fois le corps et la tête. || A désigné l'Habit de chœur et le froc de quelques ordres religieux, tels que les chartreux.

CUCULÉS. Ornith. V. CUCULIDES.

CUCULIDE. adj. des 2 g. (du lat. *cuculus*, coucou). Ornith. Qui ressemble au coucou. || CUCULIDES. s. m. pl. Famille d'oiseaux grimpeurs, ayant pour type le genre coucou.

CUCULINE. adj. f. Entom. Qui a les habitudes du coucou. || CUCULINES. s. f. pl. Groupe de la tribu des apiaires, comprenant ceux de ces insectes qui déposent leurs œufs dans les nids mellifères.

CUCULINÉES. s. f. pl. Ornith. Sous-famille établie dans la famille des coucous.

CUCULLAIRE. adj. m. Anat. Se dit d'un muscle du dos, qui a la forme d'un capuchon. On l'appelle aussi *trapèze*.

— S'empl. substantiv. Le cucullaire.

CUCULLAN. s. m. Helmint. Genre de vers intestinaux, qui vivent dans le canal intestinal des poissons, aux villosités duquel ils adhèrent par le moyen de leur capuchon.

CUCULLE. s. f. (du lat. *cucullus*, capuchon). Entom. Genre de diptères, de la famille des mésomydes, division des larves muscivores.

CUCULLÉE. s. f. Conchyl. Genre de coquilles univalves, de la famille des arcacées, dont on ne connaît qu'une seule espèce vivante ; mais les espèces fossiles sont nombreuses.

CUCULLIE. s. f. (du lat. *cucullus*, capuchon). Entom. Genre de lépidoptères nocturnes, vivant sur les molènes, les armoises, les scrofulaires et les camomilles.

CUCULLIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *cucullus*, cornet ; *fero*, je porte). Bot. Qui porte des appendices en forme de cornet. Asclépiade de Syrie.

— Un des noms de l'hypolène.

CUCULLIFOLIÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *cucullus*, capuchon ; *folium*, feuille). Bot. Qui a des feuilles en forme de capuchon. Géranium cucullifolié.

CUCULLIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *cucullus*, cornet ; *forma*, forme). Bot. Qui est roulé en cornet, qui a la forme d'un capuchon. Géranium cuculliforme. Feuilles cuculliformes. V. CAPUCHONNÉ.

— Entom. Se dit du prothorax des insectes, quand il est élevé en forme de voûte, qui reçoit la tête.

CUCULUS. s. m. Ornith. Nom latin du genre coucou.

CUCUMELLE. s. f. Sorte d'ancien vase de cuisine, qui avait la forme d'un concombre.

CUCUMÉRACÉ, ÉE. adj. (du lat. *cucumis*, concombre). Bot. Qui ressemble à un concombre. Fruit cucuméracé.

CUCUMÉRINÉ, ÉE. adj. Bot. V. CUCUMÉRACÉ. || CUCUMÉRINÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des cucurbitacées, ayant pour type le genre concombre.

CUCUMÉROÏDE. adj. des 2 g. Bot. Qui ressemble à un concombre.

— s. f. Un des noms de la bryonie.

CUCUMIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *cucumis*, concombre; *forma*, forme). Didact. Qui a la forme d'un concombre.

CUCUMIS. s. m. Conchyl. Petit groupe de coquilles détaché des volutes.

— Bot. Nom scientifique du genre concombre.

CUCUPHE. s. m. Médec. Sorte de bonnet piqué entre les deux fonds duquel on étendait des poudres médicamenteuses. Inusité.

— S'est dit adjectiv. des poudres ainsi appliquées.

CUCURBIFÈRE. adj. des 2 g. Bot. Qui porte des fruits en forme de calebasse. Plante cucurbifère.

CUCURBITACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une cucurbite ou courge. || CUCURBITACÉES. s. f. pl. Famille de plantes dicotylédonées polypétales herbacées, en général annuelles, persistantes, très-rarement vivaces, à tiges volubiles ou rampantes, ayant pour type le genre courge. Les melons, les pastèques, les concombres, les citrouilles, les coloquintes, etc., sont des cucurbitacées.

CUCURBITAIN. s. m. (du lat. *cucurbita*, parce qu'il ressemble à un pépin de courge. Helmint. Sorte de ténia ou de ver solitaire.

— S'empl. adjectiv. Ver cucurbitain.

CUCURBITAIRE. s. f. Bot. Un des noms de la sphérie.

CUCURBITE. s. f. (du lat. *cucurbita*, courge). Chim. Partie inférieure de l'alambic qui porte le chapiteau et reçoit les substances à distiller. On dit ordinairement Chaudière ou Bouilleur.

— Sorte de pierre.

— Bot. Nom scientifique du genre courge.

CUCURBITÉ, ÉE. adj. (du lat. *cucurbita*, courge). Qui ressemble à une courge. || CUCURBITÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des cucurbitacées, qui renferme le genre cucurbite.

CUCURBITIN, INE. adj. Bot. Qui a de la ressemblance avec un potiron, en parlant des baies de certaines plantes, quand ces baies sont épaisses, arrondies.

CUCURBITULE. s. f. Chim. Petite cucurbite. Peu en usage.

CUCURI. s. m. Ichthyol. Sorte de chien de mer.

CUDWORTH (Ralph ou Rodolphe). Philosophe anglais, né en 1617, mort en 1688.

CUEILLAGE. s. m. (pr. *keu-ia-je;* rad. *cueillir*). Techn. Action d'enlever le verre en fusion avec la sarbacane.

— Quantité de matière en fusion prise à la fois.

— Action de cueillir les fruits.

— Saison où on les cueille.

CUEILLAISON. s. f. (pr. *keu-iè-zon;* rad. *cueillir*). Écon. rur. Action de cueillir. La cueillaison des fruits.

CUEILLARIE. s. f. (pr. *keu-ia-ri*). Bot. Genre de plantes du Pérou.

CUEILLE. s. f. (pr. *keu-ie;* rad. *cueillir*). Mar. Largeur d'une pièce de toile à voile.

— Dans les cordages, en général, chaque tour d'une glène cueillie.

— S'est dit quelquefois pour l'action de cueillir. La cueille est faite.

CUEILLÉE. s. f. (pr. *keu-ié;* rad. *cueillir*). Techn. Faisceau de fils redressés par l'engin de l'épinglier.

CUEILLEMENT. s. m. Écon. rur. V. CUEILLAISON, CUEILLAGE.

CUEILLERET. s. m. (rad. *cueillette*, autrefois syn. de *recette*). Anc. prat. Livre de recette des cens et rentes payés à un seigneur par ses tenanciers.

— S'empl. adjectiv. Papiers cueillerets.

CUEILLERON. s. m. Entom. V. CUILLERON.

CUEILLETTE. s. f. (pr. *keu-iète;* rad. *cueillir*). Jard. Récolte des fruits que donnent certains arbres. La cueillette des olives, des pommes, des poires, des amandes, etc. Quand il aura fait sa cueillette. La cueillette est bonne cette année. En Suisse, on se sert communément, pour la *cueillette* des fruits, d'un crochet en fer emmanché d'une perche plus ou moins longue. (Dict. d'agr.)

— S'est dit aussi de la récolte des blés.

— Temps de cette récolte. Voici bientôt la cueillette. Approcher de la cueillette.

— Quête, deniers recueillis pour une œuvre pieuse, charitable ou publique. Bonne cueillette. Petite cueillette. Cueillette abondante. Faire une cueillette pour les pauvres. On dit ordinairement Collecte.

— Écon. soc. *Droit de cueillette.* Droit qu'ont tous les hommes de participer à la jouissance des fruits de la terre dans le système sociétaire.

— Comm. Récolte des chiffons à faire le papier.

— Mar. *Charger un navire à la cueillette, en cueillette.* Le charger de marchandises appartenant à différents chargeurs.

CUEILLEUR, EUSE. s. (pr. *keu-ieur, ieuse;* rad. *cueillir*). Celui, celle qui cueille les fruits, les blés. Inusité.

— Prov. *Il est fait en cueilleur de pommes, elle est faite comme une cueilleuse d'herbe.* Il est mal vêtu; elle est mal vêtue.

— CUEILLEUR. Se disait anciennement pour Collecteur, receveur.

— Techn. Celui qui prend le verre fondu dans le pot. || Pièce du rouet à filer l'or.

CUEILLI, IE. part. pass. du v. Cueillir. S'empl. adjectiv. Fruit cueilli trop tôt. Fleur cueillie. Les inventions utiles, ainsi que les semences des végétaux, croissent et mûrissent sans bruit; les fruits en sont *cueillis* sans peine, et le vulgaire en jouit, sans s'informer comment ni d'où elles viennent, et sans imaginer ce qu'elles ont coûté. (Bailly.) Le fruit *cueilli* pendant la grande chaleur, et mangé aussitôt, est moins malfaisant que celui qui est *cueilli* le matin et chargé de rosée. (Moroy.)

— Maç. On dit qu'une porte ou une croisée est *cueillie en plâtre*, quand sur le mur simplement hourdi on fait une petite bordure de plâtre qu'on applique avec la règle.

— *Cueilli par.* Les fruits, à la discrétion des promeneurs, ne seraient ni comptés ni *cueillis* par mon jardinier. (J.-J. Rousseau.)

CUEILLIE. s. f. (pr. *keu-ie*). Techn. Traînée de plâtre étendue le long d'une règle, pour servir de repère.

— Épingl. Faisceau de fils de laiton redressés par l'engin.

CUEILLIR. v. a. 2ᵉ conj. (pr. *keu-ir;* du lat. *colligere*, même signification). Le futur et le conditionnel prennent un *e* devant les terminaisons *rai, rais*, parce qu'autrefois on disait *cueiller* à l'infinitif. *Je cueille, tu cueilles, il cueille, nous cueillons, vous cueillez, ils cueillent. Je cueillais*, etc., *nous cueillions, vous cueilliez, ils cueillaient. Je cueillis*, etc. *Je cueillerai*, etc. *Je cueillerais*, etc. *Cueille, cueillons, cueillez. Que je cueille*, etc. *Que je cueillisse*, etc. *Cueillant. Cueilli.* Détacher des fruits, des fleurs, des légumes de leurs branches ou de leurs tiges. Cueillir des fruits, des fleurs. Cueillir des légumes. Cueillir des poires, des pommes, des roses. Des fruits prêts à cueillir. Un homme pourra bien s'emparer des fruits qu'un autre a *cueillis*, du gibier qu'il a tué, de l'antre qui lui servait d'asile; mais comment viendrait-il jamais à bout de s'en faire obéir? (J.-J. Rousseau.) La méthode la plus ordinaire de *cueillir* les fruits est de détacher de l'arbre chaque fruit séparément et à la main. (Morog.)

— Fig.

> Les plaisirs sont les fleurs que notre divin maître
> Dans les ronces du monde autour de nous fait naître.
> . . . .
> Mais s'il faut les *cueillir*, c'est d'une main légère :
> On flétrit aisément leur beauté passagère (VOLTAIRE.)

— *Cueillir un bouquet.* Cueillir des fleurs pour en former un bouquet.

— Fig. *Cueillir des palmes, cueillir des lauriers.* Remporter des victoires.

— Fig. *Cueillir un baiser.* Prendre, donner un baiser à une femme. Il cueillit un baiser sur ses lèvres. || Cueillir la fleur de la virginité.

— *Cueilli pour.*

> Conserve ce bon père, ô Dieu, sois-nous propice,
> Voilà mes plus beaux fruits que j'ai *cueillis* pour toi.
> (***)

— *Cueillir sur.* Cueillir des fruits sur un arbre.

— Anc. cout. Faire la recette. Cueillir la dîme, les aumônes.

— Mar. Plier une manœuvre en rond ou en ellipse.

— Techn. Prendre le verre fondu avec la canne. || Boucler la soie étendue sur les platines, en faisant descendre les platines à ondes. || Couper le fil destiné à faire les épingles.

— Syn. simpl. Recueillir, récolter, moissonner, arracher, détacher, lever, amasser.

— SE CUEILLIR. v. pron. Être cueilli. C'est en cette saison que se cueillent les pommes.

CUEILLISSAGE. s. m. (pr. *keu-i-ça-je;* rad. *cueillir*). Techn. Action de cueillir la soie sur les platines.

— Mouvement du métier à bas, qui plie le fil étendu sur les aiguilles.

CUEILLOIR. s. m. (pr. *keu-i-oir;* rad. *cueillir*). Écon. rur. Panier dans lequel on met les fruits que l'on cueille. Mettre des cerises, des figues, des raisins dans un cueilloir.

— Instrument, espèce de cisaille dont on se sert pour cueillir, hors de la portée de la main, des fruits délicats, susceptibles de se meurtrir aisément. Cueilloir pour cueillir les fruits de plein-vent. On se sert beaucoup pour détacher le raisin d'une treille élevée, d'un *cueilloir* en gobelet, à bords dentés en scie. (Dict. d'agr.)

clèthe.

CUENÇA. Géogr. Ville d'Espagne, cap. de la prov. du même nom, dans la Nouvelle-Castille; 6,000 hab. La population de la province est de 325 000 hab. || Ville de la Nouvelle-Grenade, ch.-l. de la prov. du même nom, dans la Colombie; 10,000 hab. C'est près de cette ville que La Condamine mesura un arc du méridien.

CUENÇA. s. f. Comm. Sorte de laine.

CUÈRE. s. m. Anc. législ. flamande. Tribunal et juridiction des échevins et autres officiers d'une commune.

CUERFRÈRE. s. m. Anc. législ. flamande. Bourgeois d'une commune.

CUERRIER. s. m. Anc. législ. flamande. Membre d'un cuère.

CUERS. Géogr. Ch.-l. de cant. (Var), arr. de Toulon; 5,000 hab.

CUERSOEUR. s. f. Anc. législ. flamande. Bourgeoise d'une commune.

CUEVA (Alphonse de la). V. BEDMAR.

CUFIQUE. Philol. V. COUFIQUE.

CUIDANCE. s. f. Se disait pour Imagination, présomption, pensée, croyance, avis, sentiment.

CUIDER. s. m. Panier long pour cueillir et porter les fruits.

CUIDER. s. m. Se disait pour Présomption. Abattons ce *cuider*, premier fondement de tyrannie du malin esprit. (Montaig.)

CUIDER. v. a. 1ʳᵉ conj. (par contract. du lat. *cogitare*). Se disait pour Croire, penser. Tel cuide être admiré, dont un chacun se moque.

> Tel, comme dit Merlin, *cuide* engeigner autrui,
> Qui souvent s'engeigne soi-même. (LA FONTAINE.)

— Ce vieux mot, qui se trouve encore dans Marot, dans La Fontaine, est employé quelquefois, même de nos jours, dans le style naïf ou burlesque.

CUIÈTE. s. f. Bot. Calebassier d'Amérique.

CUIL. s. m. Ornith. Coucou du Malabar.

CUILLER ou **CUILLÈRE.** s. f. (pr. *ku-iè-re;* du lat. *cochlear*, fait du gr. κόχλος, coquille; les premières cuillers ayant été des coquillages). Ustensile de table dont on se sert ordinairement pour manger le potage et d'autres aliments liquides ou de peu de consistance. Cuiller d'étain, d'argent, de vermeil. Une cuiller et une fourchette. Une douzaine de cuillers. Petite cuiller. Cuiller à café. L'usage des *cuillers* était généralement adopté vers la fin du XIVᵉ siècle. (Le Roux.)

— Hist. ecclés. Ustensile avec lequel, dans les premiers siècles, on retirait l'hostie du calice.

— *Cuiller à potage.* Cuiller pour servir le potage. || *Cuiller à ragoût.* Cuiller pour servir le ragoût.

— *Biscuit à la cuiller.* Biscuit long et mince fort léger.

— Ustensile de cuisine servant à dresser le potage et à divers autres usages. Cuiller de bois. Cuiller à pot.

— Hist. *Chevaliers de la cuiller.* Nom que prirent les nobles du pays de Vaud dans une orgie, où ils s'étaient promis de manger les Genevois à la cuiller. Les huguenots eurent beaucoup à souffrir des persécutions et des brigandages des chevaliers de la cuiller au commencement du XVIᵉ siècle.

— Art milit. *Cuiller à boulets rouges.* Instrument en fer forgé formant une zone de sphère et ayant un ou deux manches de bois, qui sert à tirer le boulet du fourneau et à le transporter dans l'âme de la pièce.

— Chir. Instruments de chirurgie dont la forme se rapproche plus ou moins de celle d'une cuiller. || Instrument qui couvre l'œil pour opérer la fistule. || Instrument qui sert dans l'opération de la pierre. || Deux parties du forceps dont la forme est concave, pour saisir la tête de l'enfant dans les accouchements laborieux.

— Techn. Ustensiles en forme de cuillers dont les artisans se servent pour les usages particuliers de leur art. Faire fondre du plomb, de la poix-résine dans une cuiller de fer. Cuiller à brai. || Morceau de fer qui embrasse le bout de l'essieu des roues de devant d'un carrosse. || Tarière de sabotier. || Pierre plate, creusée en rond ou en ovale, pour recevoir l'eau d'un tuyau de descente. || Outil à long manche qui sert à prendre le grès dans un seau d'eau et à le jeter sur le trait de scie pour scier plus aisément la pierre.

— Bot. *Pétales en cuiller, feuilles en cuiller*, etc. Pétales, feuilles, etc., qui ont la forme d'une cuiller. || *Cuiller des arbres.* Espèce d'agaric.

— Conchyl. Nom vulgaire que donnent les marchands à diverses coquilles appartenant presque toutes au genre cérite.

— Ichthyol. Sorte de poisson.

— Sorte de foret acéré et coupant servant à percer les pompes.

— Ornith. Nom vulgaire de la spatule.

— Ce mot était autrefois du genre masculin; aujourd'hui il est féminin, et plusieurs personnes, subordonnant l'orthographe au genre, écrivent Cuillere.

CUILLERÉE. s. f. (pr. *kui-e-ré;* rad. *cuiller*). Ce que contient une cuiller. Une cuillerée de potage. Une cuillerée de bouillon. Une

CUILLERISTE. s. m. (rad. *cuiller*). Techn. Orfèvre qui fait des couverts.

CUILLERON. s. m. (rad. *cuiller*). Techn. Partie creuse d'une cuiller qu'on met dans la bouche en mangeant, ou avec laquelle on sert les ragoûts, les potages, etc.

— Entom. Petite lame simple ou double, de forme demi-circulaire, imitant une coquille d'huître, qui existe à la base de l'aile de la plupart des diptères, et qui aide à l'action du vol chez ces insectes.

— Bot. Pétale ou autre partie d'une fleur ou plante qui a la forme d'une cuiller.

— Art milit. Pièce d'arme appelée aussi *feuille de sauge*, ou *paillette à ressort*, ou *ressort à baguette*, destinée à retenir la baguette et logée dans le bois du fusil de munition, dans l'encastrement où tient le canon, et à peu de distance de l'embase de la première capucine.

CUINE. s. f. Chim. Cornue en grès à col très-court qui servait à la préparation de l'acide nitrique.

CUI-PRIUS. Mots latins employés en cour de Rome pour indiquer un moyen ou une voie par où l'on parvient à la correction ou réformation d'une provision expédiée en daterie.

CUIR. s. m. (du lat. *corium*, même signif.) Peau épaisse de certains animaux. Avoir le cuir dur et rude. L'âne et le mulet ont le cuir extrêmement épais et dur. Cuir uni. Cuir tendu.

— Se prend quelquefois pour la peau de l'homme. Des sérosités qui s'amassent entre cuir et chair. Des vers qui s'insinuent entre cuir et chair.

— *Cuir chevelu.* Région de la peau du crâne dans laquelle s'implantent les poils.

— Prov. *Pester entre cuir et chair.* Être mécontent sans oser le dire. || On dit dans le même sens, *Jurer entre cuir et chair. Enrager entre cuir et chair.*

— Peau des animaux, quand elle est séparée de la chair et corroyée. Cuir de vache. Cuir cru. Cuir corroyé. Préparer, apprêter, passer, tanner des cuirs. Cuir du Levant, d'Angleterre. Cuir de Hongrie. Cuir de Russie. Le tannage des cuirs. La corne ou crudité des cuirs. Louis XII disait que les lois étaient pour les jurisconsultes ce qu'est le *cuir* aux cordonniers. Si le *cuir* est trop court et s'il est trop épais, les cordonniers, avec leurs dents, le tirent, l'allongent, le tournent suivant leur volonté. Ainsi, les juristes étendent et contournent les lois suivant les besoins de leur cause. (***)

— La première monnaie dont les Romains se servirent fut de cuir, et Philippe de Comines dit qu'après les levées faites pour la rançon du roi Louis IX, on fut obligé de se servir en France d'une monnaie de cuir, où il y avait seulement un petit clou d'argent. On voit encore de cette monnaie de cuir dans les cabinets de médailles.

— Prov. et fig. *Faire du cuir d'autrui large courroie.* V. COURROIE.

— *Cuir bouilli.* Cuir cuit et préparé avec diverses gommes pour en faire quelque ustensile. Bouteille de cuir bouilli. Seau de cuir bouilli. Tabatière de cuir bouilli.

— *Cuir de Russie.* Peau de phoque tannée avec l'écorce du bouleau noir. || Cuir que les Russes préparent en le teignant en rouge avec le santal odorant, ce qui l'empêche de moisir à l'humidité et le met à l'abri des insectes.

— Pop. *Visage de cuir bouilli.* Visage désagréable dont la peau est rude et grossière.

— *Cuir vert, cru*, ou *en vert.* Cuir qui n'a reçu aucune préparation, et qui est tel qu'il a été levé du corps de l'animal. || *Cuir salé.* Celui qu'on sale pour le conserver. || *Cuir plaqué.* Celui qui a été tanné et nettoyé dans son tan. || *Cuir tanné.* Celui qui a été mis dans la fosse au tan. || *Cuir corroyé.* Celui qui a reçu la dernière préparation. || *Cuir coudré.* Celui qui a été jeté dans la cuve pour le coudrer et lui donner le grain. || *Cuir à l'orge.* Celui qu'on fait fermenter dans une pâte d'orge aigrie et délayée dans l'eau. || *Cuir à œuvre.* Cuir mince de petits bœufs. || *Cuir au sippage.* Celui qu'on tanne en deux ou trois mois. || *Cuir de Valachie.* Celui qui a été préparé dans un passement d'orge bien chaud. || *Cuir en tripe.* Peau qui a été pelée et rincée. || *Cuir façon de Transylvanie.* Celui que l'on prépare avec de la farine de seigle au lieu de farine d'orge. || *Cuir de poule.* Celui qui sert à faire des gants. || *Cuir étiré.* Celui qui sert à faire des semelles minces quand c'est de la vache, et des baudriers quand c'est du veau. || *Cuir lisse.* Cuir fort pour faire des harnais. || *Cuir fort.* Gros cuir de bœuf ou de vache, préparé dans le plain avec de la chaux. || *Cuir faible.* Celui des veaux, chèvres, agneaux, etc. || Les tanneurs appellent indifféremment *cuir*, la peau fraîche et non apprêtée, et celle qui est tannée. || *Cuirs bruts* ou *en croûte.* Ceux auxquels il est nécessaire de donner un apprêt plus ou moins considérable, pour mettre les ouvriers qui les emploient en état d'en faire usage. || *Cuir doré.* Sorte de tapisserie de cuir, sur laquelle sont représentés en relief divers dessins relevés d'or, d'argent ou d'autres couleurs. || *Cuir à rasoir.* Bande de cuir préparée pour donner le fil au rasoir. || *Cuir de balle.* Peau de mouton ou de chien préparée pour faire des balles d'imprimerie.

— *Cuir de laine.* Étoffe de laine croisée et très-forte.

Noms vulgaires de l'asbeste.

— Bot. *Cuir des arbres.* Nom vulgaire du rhacodion xylostome.

— Pop. et iron. *Orfèvre en vieux cuir.* Savetier.

CUIR. s. m. (du fr. *cuir*, en raison de l'analogie que présentent Écorcher et Faire un cuir). Pop. Vice de langage qui consiste à mettre à la fin des mots des *s* pour des *t*, ou des *t* pour des *s*, ou bien à faire usage de ces mêmes lettres sans nécessité, pour lier les mots entre eux, comme quand on dit : Il est sorti shier, j'étai-t-à la campagne, ils sont venu tensemble. Faire un cuir, des cuirs.

CUIRASSE. s. f. (de l'it. *corazza*, rad. lat. *corium*, cuir, parce qu'anciennement les cuirasses étaient des sayons de peau). Art milit.

Principale partie de l'armure, qui était ordinairement de fer, et qui couvre le corps pardevant et par derrière depuis les épaules jusqu'à la ceinture. La cuirasse est une arme défensive qui nous vient de l'antiquité. D'après Varron, l'usage des cuirasses de fer est dû aux Gaulois. Avant eux, elles étaient en peaux, en tissus divers, en airain, etc. La cuirasse est aujourd'hui l'arme défensive de la cavalerie de réserve, c'est-à-dire des carabiniers et des cuirassiers. Depuis l'an 1300 environ, le mot *cuirasse* donne, en général, l'idée d'une espèce de corset en métal battu et consistant en deux plaques qui s'ajustent ensemble au moyen d'épaulières, de frémaillets, de courroies latérales. Bonne cuirasse. Cuirasse légère. Cuirasse pesante. Cuirasse riche, brillante, étincelante, luisante, cuirasse impénétrable, protectrice. Cuirasses à l'épreuve du pistolet, du mousquet. Il eut sa cuirasse percée, faussée d'un coup de pistolet. Être armé d'une cuirasse. Avoir toujours la cuirasse sur le dos. Le devant, le derrière de la cuirasse.

Prêtres audacieux, imbéciles soldats,
Du sabre et de l'épée ils ont chargé leurs bras;
Une lourde *cuirasse* a couvert leur cilice. (Voltaire.)

— *Le défaut de la cuirasse.* L'endroit où la cuirasse défaillait, manquait, et laissait à découvert une partie du corps dans laquelle on pouvait enfoncer le poignard. Il fut blessé au défaut de la cuirasse. Il trouva le défaut de la cuirasse.

— Fig. et fam. *Le défaut de la cuirasse.* Le côté faible, le point vulnérable d'une personne ou d'une chose. Il a trouvé le défaut de la cuirasse.

— Fig. *Prendre, endosser la cuirasse.* Prendre le parti des armes. Un tel a quitté la robe pour endosser la cuirasse. Il prit, quitta, reprit la *cuirasse* et la haire. (Volt.)

— Fig. Le simple prêtre est obligé d'abord de sacrifier les plaisirs et la liberté de sa jeunesse à d'ennuyeuses et pénibles études; il faut qu'il supporte tous les jours de sa vie la continence, comme une lourde *cuirasse*, dans mille occasions propres à la faire perdre. (B. de St.-P.)

— *Cuirasse marine* ou *flottante.* Appareil destiné à soutenir sur l'eau, en laissant la facilité de nager et la liberté de tous les mouvements.

— Ichthyol. Sorte de revêtement osseux que produisent les écailles de certains poissons, qui sont serrées et unies de manière à ne former qu'une seule pièce.

— Infus. Toute enveloppe protectrice quelconque de ceux des infusoires qui n'ont pas le corps nu.

CUIRASSÉ, ÉE. part. pass. du v. Cuirasser. S'empl. adjectiv. Il marchait toujours cuirassé. Quelques insectes bien *cuirassés*, mais sans armes, contrefont les morts, pour tromper ceux qui les poursuivent. (A. Martin.)

— Fig. et fam. Se dit d'une personne bien préparée à toute espèce d'attaque, de surprise. Il croyait le surprendre, mais il l'a trouvé bien cuirassé. || Qui est endurci aux affronts. C'est un homme cuirassé. || Qui n'est plus capable de sentir le remords. C'est un homme dont la conscience est cuirassée. || Qui ne communique ni sa pensée ni son secret.

— *Cuirassé contre.* Cet homme est cuirassé contre la douleur. Leurs grandes âmes étaient *cuirassées* contre les revers. (P. de Ligne.)

— *Cuirassé de.*

De sarcasmes armés, *cuirassés* de pamphlets,
Vous traitez lestement les plus grands intérêts. (*Sat.*)

— *Cuirassé par.* Ces soldats ont été cuirassés par ordre du ministre.

— Ichthyol. Se dit de plusieurs animaux, notamment des poissons qui se font remarquer par des lames cornées ou de fortes écailles sur quelque partie de leur corps, ou par une forte cuirasse osseuse qui les enveloppe entièrement, ou par des pointes qui hérissent leur corps de toutes parts.

— CUIRASSÉS. s. m. pl. Mamm. Famille de l'ordre des mammifères, qui porte aussi le nom de *cingulés*.

— Erpét. Section de la classe des reptiles, comprenant ceux dont le corps est emprisonné entre deux boucliers, ou couvert en dessus de grandes plaques d'une seule sorte et alignés.

— Zooph. Ordre de chacune des deux sections de la classe des polygastriques, renfermant ceux de ces animaux qui ont le corps protégé par un test. || Se dit aussi d'un ordre de la classe des rotifères.

CUIRASSER. v. a. 1re conj. (rad. *cuirasse*). Revêtir quelqu'un d'une cuirasse. Il faut cuirasser vos cavaliers.

— Fig. [illegible] à quelqu'un [illegible] moyens de repousser les attaques de son adversaire dans une discussion, etc.

— SE CUIRASSER. v. pron. Se revêtir d'une cuirasse.

— Fig. Se fortifier, s'armer contre. Se cuirasser contre la douleur, contre les revers.

CUIRASSIER. s. m. (rad. *cuirasse.*) Art milit. Cavalier armé d'une cuirasse.

— Cavalier servant dans une troupe spéciale et tirant son nom de la cuirasse dont il est revêtu. Un escadron de cuirassiers. Un régiment de cuirassiers. Commander les cuirassiers. Faire donner, faire charger les cuirassiers. Il y avait autrefois des cuirassiers à pied; aujourd'hui il n'y a que des cuirassiers à cheval, au nombre de 10 régiments qui forment, avec les carabiniers, la grosse cavalerie ou cavalerie de réserve.

— Ichthyol. Nom vulgaire du loricaire cuirassé.

CUIRATIER. s. m. (rad. *cuir*). Techn. Celui qui travaille à la préparation des cuirs.

CUIRE. v. a. 4e conj. (du lat. *coquere*, même signif.). Préparer les aliments par le moyen du feu, de la chaleur, pour les rendre propres à être mangés. Cuire un gigot. Cuire des côtelettes. On cuisait du pain dans toutes les villes pour les troupes. Ce boulanger cuit beaucoup de pains tous les jours.

— Prov. *Faire cuire son pain pendant que le four est debout.* Profiter de la vie, de la faveur d'un homme, pour obtenir des grâces.

— Préparer certaines choses par le moyen du feu ou de la chaleur, pour les rendre propres à l'usage qu'on en veut faire. Cuire de la brique, du plâtre, de la chaux. Un fourneau à cuire de la brique. Cuire du fil, de la soie.

— Se dit de l'action du feu, de la chaleur, sur les choses que l'on cuit. Un trop grand feu brûle les viandes, au lieu de les cuire. La chaleur naturelle de ces eaux est telle, qu'elles cuisent un œuf en moins de cinq minutes.

— Mûrir les fruits. C'est le soleil qui cuit tous les fruits. Le soleil n'est pas assez chaud dans ce pays-là pour bien cuire les melons.

— Se disait, dans l'ancienne médecine, de la coction des aliments dans l'estomac, de l'élaboration des humeurs, etc. Il y a des aliments que l'estomac a peine à cuire. Quand la chaleur naturelle aura cuit ces humeurs-là. La guimauve est bonne pour cuire le rhume.

— Techn. *Cuire des cheveux.* Mettre des cheveux au four, après les avoir roulés autour des moules ou bilboquets, et enfermés dans une espèce de pâte de son. || *Cuire le verre.* Mettre les pièces peintes dans la poêle du fourneau, et les y laisser jusqu'à ce que les couleurs soient bien cuites et bien incorporées.

— Dor. Mettre une pièce rougir sur le feu, pour la rendre plus maniable et plus douce.

— Raff. *Cuire le sucre en clairée.* Le purifier en le faisant bouillir pendant un temps suffisant.

— Fig. Tu *cuis* trop mal mes propos. (Pasq.) Venez mettre *cuire* d'autres pensées. (Sévig.)

— Absol. Cuire du pain. Ce boulanger cuit deux fois par jour. Tous les habitants de ce village étaient obligés d'aller cuire au four banal.

— Prov. *Vous viendrez cuire à mon four.* Vous aurez quelque jour besoin de moi, et je trouverai l'occasion de me venger. || *Il a cuit et moulu.* On ne veut plus entendre parler de lui.

— v. n. Être préparé par le moyen du feu. Le souper est au feu, il cuit. Il faut que cette viande cuise dans son jus. Mettre cuire, faire cuire un chapon. La tuile, la brique ne saurait cuire dans ce fourneau. Mettre des raisins cuire au four, au soleil.

— Fam. On dit d'une viande bouillie, qu'*elle est pourrie de cuire*, pour exprimer qu'elle est trop cuite; qu'à force d'être cuite, elle n'a plus aucune consistance.

— Être facile, difficile à cuire. Ces légumes, ces fèves, ces pois, etc., cuisent bien, ne cuisent pas bien.

— Causer une douleur âpre et aiguë, telle qu'est celle que fait éprouver une brûlure ou une écorchure. Je me suis brûlé, je me suis écorché, cela me cuit. La main me cuit. Les yeux me cuisent, ils me cuisent comme du feu. La tête me cuit. Une plaie exposée à l'air cuit davantage.

— Impersonnell. et fig. Il lui faut en une si grande nécessité une main douce et accommodée à son sentiment, pour le gratter justement où il lui *cuit*, ou qu'on ne le gratte point du tout. (Montaigne.)

— Être la cause cette douleur.

Un aiguillon, qui, prompt à te venger,
Cuit plus d'un jour à qui l'ose outrager.
(J.-B. Rousseau.)

— Fam. Souffrir excessivement de la chaleur, des ardeurs du soleil. Le soleil est si ardent, qu'on cuit dans la campagne.

— Prov. *Trop gratter cuit, trop parler nuit.*

— Fig et fam. *Il vous en cuira quelque jour; il m'en cuit; il pourrait bien vous en cuire.* Vous vous en repentirez; je m'en repens; vous pourrez bien vous en repentir.

— SE CUIRE. v. pron. Être cuit. Tout le pain qui se cuit chez moi est vendu dans la journée.

CUIRÉ, ÉE. part. pass. du v. Cuirer. S'emploie adjectiv. Malle cuirée.

CUIRIE. s. f. (rad. *cuir*). Anc. t. milit. Collet de buffle, partie défensive de l'ancien habillement militaire.

CUIRER. v. a. 1re conj. (rad. *cuir*). Techn. Garnir de cuir. Cuirer une malle de bois.

— SE CUIRER. v. pron. Être cuiré. Votre malle se cuire en ce moment.

CUIRET. s. m. (rad. *cuir*). Techn. Morceau de cuir que le chapelier met entre la chanterelle et la corde de l'arçon. || Peau pelée.

CUISAGE. s. m. (rad. *cuire*). Techn. Action du feu sur le bois pour le réduire en charbon.

CUISANT. part. prés. du v. Cuire. Qui cuit. Il est invariab. Des boulangers cuisant le pain.

CUISANT, ANTE. adj. (rad. *cuire*). Âpre, piquant, aigu. Un froid cuisant, une douleur cuisante. Il mourut en souffrant d'extrêmes douleurs, devenues encore plus *cuisantes* par celle d'être vaincu sans ressource. (Volt.)

— Fig. Se dit des peines d'esprit. Des soucis cuisants. Des remords cuisants. Des peines cuisantes pour un cœur sensible. Je sens au fond du cœur mille remords *cuisants.* (Corn.)

— Bot. *Tiges cuisantes.* Tiges parsemées de poils piquants qui excitent l'inflammation, comme dans l'ortie.

CUISEAUX ou **CUZEAU.** Géogr. Ch.-l. de cant. (Saône-et-Loire), arr. de Louhans; 1,300 hab.

CUISERY. Géog. Ch.-l. de cant. (Saône-et-Loire), arr. de Louhans; 1,700 hab.

CUISEUR. s. m. (rad. *cuire*). Techn. Ouvrier qui dirige le feu d'un fourneau de briques ou de poteries.

— Celui qui fait cuire le vin dans les vignobles où il y a des bouilleurs.

— On dit au féminin, *une cuiseuse*, mais il est rarement usité.

CUISINE. s. f. (du lat. *coquina*, en ital. *cucina*). Endroit de la maison où l'on apprête et où l'on fait cuire les mets, les aliments. Grande cuisine. Cuisine claire. Cuisine obscure. Batterie de cuisine. Servante de cuisine. Chef de cuisine. Garçon de cuisine. Aide de cuisine.

La beauté, les attraits, l'esprit, la bonne mine,
Echauffent bien le cœur, mais non pas la *cuisine.*
(Corneille.)

— *Cuisine de la bouche.* Le lieu où l'on préparait les viandes pour la table du roi.

— *Cuisine du commun.* Celle où l'on préparait les viandes pour les officiers de la maison du roi.

— Art d'apprêter les viandes. Connaître la cuisine. S'entendre en cuisine.

— Manière dont on apprête les mets. Cuisine française. Cuisine anglaise. Cuisine italienne. Cuisine bourgeoise.

— Art milit. Se dit des trous que les soldats font dans les camps pour faire leur cuisine.

— Mar. Partie du vaisseau où l'on fait la cuisine. || Grande caisse de tôle divisée en plusieurs parties, pour mettre les chaudières, les casseroles, etc.

— Par extens. Les domestiques, les officiers attachés à la cuisine. Il a mené sa cuisine avec lui. Il a laissé sa cuisine à Paris.

— Fig. Ordinaire d'une maison, chère qu'on y fait habituellement. C'est un homme qui cherche les bonnes cuisines. Il ne hante que les maisons où il y a bonne cuisine. Maigre cuisine. Pauvre cuisine. Je ne pus longtemps m'accommoder d'une telle cuisine. Grandes maisons se font par petites *cuisines.* (Regnard.)

— Fig. et fam. *La cuisine est bien froide, n'est guère échauffée dans cette maison.* On y fait mauvaise chère.

— Prov. *Petite cuisine agrandit la maison.* La modération ou l'économie dans les dépenses de table enrichit une maison.

— Prov. et pop. *Du latin de cuisine.* De fort mauvais latin.

— *Faire la cuisine.* Apprêter à manger.

— *Faire aller, faire rouler la cuisine.* Avoir soin de ce qui regarde la dépense ordinaire de la table, donner ordre que la table aille bien.

— *Fonder la cuisine.* Pourvoir à ce qui regarde la subsistance, la nourriture. Dans les nouveaux établissements, il faut commencer par fonder la cuisine.

Je m'accostai d'un homme à lourde mine,
Qui sur sa plume a fondé sa *cuisine.* (Volt.)

— Pop. et fig. *Se ruiner en cuisine.* Manger beaucoup et avidement. || Faire beaucoup de dépense en bonne chère. || *Être chargé de cuisine.* Être fort gras et avoir un gros ventre.

— Petite boîte longue, à différents compartiments, où l'on mettait divers ingrédients qui servaient pour les ragoûts. A l'époque où les épiceries étaient chères, beaucoup de gens portaient leur cuisine en poche.

Qui, de livres de droit toujours débarrassé,
Porte *cuisine* en poche et poivre concassé. (Regnard.)

— Fig. Manière de disposer les objets de littérature, d'arts. Je n'entends rien à la nouvelle *cuisine.* (Volt.)

CUISINÉ. part. pass. invar. du v. Cuisiner.

CUISINE-POÊLE. s. f. Ustensile nouvellement inventé, propre à chauffer à la fois les appartements, et à faire cuire les mets.

— Il y a aussi des cuisines portatives disposées de manière à économiser le combustible, avec la propriété d'améliorer les produits cu-[illegible]

CUISINER. v. n. 1re conj. (rad. *cuisine*). Fam. Apprêter les mets, les aliments, faire la cuisine. Elle aime à cuisiner. Ce garçon cuisine un peu, cuisine assez bien.

CUISINERIE. s. m. (rad. *cuisine*). Fam. Manière de faire la cuisine. Vieux

CUISINIER, IÈRE. s. (rad. *cuisine*). Celui, celle qui fait la cuisine, qui apprête à manger. Cette femme est très-bonne cuisinière. Vous êtes un bon cuisinier, un mauvais cuisinier. Celui qui vit très-sobrement n'attend pas d'un *cuisinier* le plaisir de ses repas. (Boiste.)

— Celui, celle que l'on prend à gages dans une maison, pour y faire la cuisine. Il a un habile cuisinier. C'est un homme qui doit toute sa réputation à son cuisinier. Il n'a qu'une cuisinière. On devient *cuisinier*, mais on naît rôtisseur. (Brill.-Savar.) Antoine ayant été content d'un dîner, donna une ville à son *cuisinier.* (De Cussy.)

— Personne qui sait faire la cuisine.

— *Le parfait Cuisinier. La Cuisinière bourgeoise. La Cuisinière de la campagne et de la ville. Le Cuisinier parisien*, etc. Titres de livres contenant les règles et recettes de l'art culinaire.

CUISINIÈRE. s. f. Art. culin. Ustensile de fer-blanc de la forme d'un demi-cylindre porté par quatre pieds, et traversé dans toute sa longueur par une broche de fer, qui sert à faire rôtir la viande. Acheter une cuisinière.

CUISSAGE. s. m. (rad. *cuisse*). Dr. féod. Droit que s'étaient arrogé les seigneurs dans les temps barbares de la féodalité : il consistait à mettre la jambe et la cuisse dans le lit des nouveaux mariés. V. JAMBAGE.

CUISSARD. s. m. (rad. *cuisse*). Anc. t. milit. Partie de l'armure qui couvrait les cuisses. Les cuissards n'ont commencé d'être en usage que vers 1300.

— *Cuissards pleins.* Cuissards qui régnaient devant et derrière la cuisse, et qui ne permettaient pas de se tenir à cheval.

— *Demi-cuissards.* Cuissards courts et légers, à l'usage des gens d'armes et des chevaliers.

CUISSART. s. m. Chir. Instrument destiné à remplacer le membre inférieur après l'amputation de la cuisse.

CUISSE. s. f. (du lat. *coxa*). Anat. Partie du membre inférieur chez l'homme et la femme, et postérieur chez les autres vertébrés, qui est située entre la hanche et la jambe. La cuisse de l'homme a la forme d'un cône renversé et tronqué, légèrement déprimé de dehors en dedans : elle se divise en quatre régions ou faces distinguées entre elles, en crurale antérieure, crurale postérieure, crurale interne et crurale externe; ses limites sont : 1° en haut et en avant, le pli de l'aine; 2° en arrière, le pli qui circonscrit la région fessière; 3° en dedans, la région du périnée; en bas, la saillie du genou qui est en avant, et le creux du jarret qui est en arrière. Chez tous les animaux pourvus de cuisses, ces membres sont plus volumineux en haut qu'en bas. La cuisse d'un homme. La cuisse d'une femme. La cuisse d'un cheval. La cuisse d'un bœuf, d'un cerf. Comme toutes les autres parties du corps, la *cuisse* peut être le siége de l'inflammation, de la gangrène, des abcès, des plaies et des ulcères. (Petit.)

— *Cuisse de noix, de fruit.* Quartier de noix ou de toute autre espèce de fruit.

— Archit. *Cuisse de triglyphe.* Côte qui est entre deux glyphes.

— Conchyl. Sorte de coquille, du genre des huîtres.

— Crust. Troisième pièce d'une patte simple de crustacé.

— Entom. Second des quatre principaux articles d'une patte d'insecte hexapode. || Premier article de leurs pattes de derrière.

— Mamm. Première pièce du membre pelvien d'un animal vertébré; elle s'articule par en haut avec le bassin, et par en bas avec les jambes.

— Manég. *Aides des cuisses.* Mouvements des cuisses, par lesquels le cavalier fait mouvoir à son gré le cheval.

— Technol. Pilier qui supporte la couronne et l'arche dans une verrerie. || Matière vitrifiée qui a coulé des pots dans le fond du four.

— *Cuisses de grenouilles.* Certains anneaux de clés qui sont limés et arrondis, en sorte que ce qui touche la tige est plus menu que le milieu de l'anneau, lequel est partagé avec la lime par une espèce de ciselure qui forme comme les deux cuisses.

CUISSE-DE-NYMPHE. s. f. Hortic. Variété de rose blanche. || Pl., des *cuisses-de-nymphe.*

CUISSE-MADAME. s. f. Hortic. Sorte de poire allongée, dont la peau est jaune et rouge. La cuisse-madame est une espèce de rousselet. || Pl., des *cuisses-madame.*

CUISSETTE. s. f. (rad. *cuisse*). Techn. Moitié des fils d'une portée, en terme d'ourdisseur.

— Se disait pour Petite cuisse.

CUISSIÈRE. s. f. (rad. *cuisse*). Art milit. Garniture de peau qui recouvre la cuisse gauche du tambour, depuis le genou jusqu'aux reins, pour préserver des frottements de la cuisse l'étoffe du pantalon.

CUISSON. s. f. (rad. *cuire*). Action de cuire ou de faire cuire.

— Le résultat de cette action. Il manque [illegible] ce pain un peu de cuisson. Rater la cuisson. Degré de cuisson. La fibre est ce qui compose le tissu de la chair, et ce qui se présente à l'œil après la *cuisson.* (Brill.-Sav.)

— *Pain de cuisson.* Le pain de ménage que l'on fait chez soi.

— Qualité de la viande rôtie. Ce gigot est d'une bonne cuisson.

— La peine et le soin qu'on a pris de faire rôtir. Il a eu tant pour la cuisson des viandes, tant pour la cuisson de chaque pain.

— Confis. *Cuisson au caramel.* Celle dans laquelle le sucre est cuit au degré nécessaire pour se casser net sous la dent sans s'y attacher. || *Cuisson à casser.* Celle dans laquelle le sucre se casse en faisant un petit bruit, lorsqu'on le détache du doigt qu'on a trempé

dans ce sucre, après l'avoir mouillé d'eau fraîche. || *Cuisson à lissé.* Celle dans laquelle le sucre, pris entre deux doigts, forme, d'un doigt à l'autre, un petit filet qui se rompt d'abord, et reste en goutte sur le doigt. || *Cuisson à perle.* Celle dans laquelle le sucre forme, comme dans la précédente, un filet entre les doigts, mais plus fort. || *Cuisson à la plume.* Celle dans laquelle le sucre forme des bouteilles ou étincelles qui s'élèvent en soufflant à travers les trous de l'écumoire. Quand ces bulles sont plus grosses et en plus grand nombre, en sorte qu'elles tiennent les unes aux autres, c'est ce qu'on appelle *cuisson à grande plume.* || On dit aussi *Cuisson à soufflé.*

— Douleur que l'on sent d'un mal qui cuit, le dernier terme d'un sentiment pénible dont les différents degrés peuvent être indiqués par les mots *chaleur, ardeur* et *cuisson.*

CUISSOT. s. m. (rad. *cuisse*). Art culin. Cuisse de cerf, de chevreuil, de sanglier.

— Se dit aussi en parlant du bœuf. Un morceau de cuissot.

CUISTRE. s. m. (pr. *kuis-tre;* du lat. barb., *coquister*, formé de *coquus*, cuisinier). Nom que l'on donnait autrefois par injure aux valets de collége. Un cuistre de collége. Ce n'est qu'un cuistre.

— Fam. Homme pédant et grossier. C'est un cuistre, un cuistre fieffé.

Un *cuistre* en son taudis compose une satire,
En ai-je moins le droit de parler et d'écrire? (Volt.)

— Celui qui en a l'air, l'humeur, le style.

— Syn. simpl. Pédant, pédagogue. || Epith. Sale, vilain, malpropre, dégoûtant, maussade, entêté, opiniâtre, lourd, crasseux, chagrin, incommode, didactique.

CUIT, UITE. part. pass. du v. Cuire. S'empl. adjectiv. Du vin cuit. Des pommes cuites. De la crème cuite. Des prunes à demi cuites. Statue, vase de terre cuite. Humeurs cuites. Cuit au four, au bain-marie, à l'eau, à l'étuvée, à la braise, au court bouillon, à la vapeur, au soleil, etc. Cuit dans son jus. Cuit sur le gril, sur le plat. Cuit sous la cendre. Les quenouilles de maïs, mises bouillir dans de l'eau de fontaine, sont retirées à moitié *cuites* et présentées à un feu sans flamme. (Chateaub.)

— Fig. et fam. *Avoir son pain cuit.* Avoir sa subsistance assurée, avoir de quoi vivre en repos.

— Prov. et fig. *Liberté et pain cuit.* Les deux plus grands biens sont d'être libre et d'avoir ce qui est nécessaire à la vie.

— Fam. *Je lui aplatirai le visage comme une pomme cuite.* Je le battrai bien.

— *On la prendrait avec des pommes cuites.* Se dit d'une place de guerre très-faible.

— Pop. *Il est cuit.* C'est un homme perdu.

— *Il n'a pas la tête bien cuite.* C'est un extravagant. Il n'est pas *cuit*, encore un petit bouillon au coin de votre feu lui fera tous les biens du monde. (Mme de Sév.)

— Prov. *Il est trop cuit, il est assez cuit, pour manger cru.* Se dit quand on a une telle impatience de manger, qu'on ne veut pas donner à la viande le temps de cuire.

CUITE. s. f. (rad. *cuire*). Techn. Action de cuire, de faire cuire de la porcelaine, de la faïence, des tuiles, des briques, de la chaux, du sucre, et d'autres choses semblables. La première cuite, la seconde cuite.

— Réunion des objets que l'on cuit ensemble, qui composent la fournée. Toute la cuite est perdue, a été manquée. Maître de cuite.

— Chim. Concentration d'un liquide, décoction arrivée à son terme. Prendre, tirer la cuite. Cuite de sirop. Cuite de tablettes. Cuite d'emplâtre. Cuite de salpêtre. Cuite de sel.

— Raffin. Sirop cuit et prêt à être mis dans les formes.

— Écon. rur. Nom qu'on donne dans la Suisse au petit-lait provenant de la fabrication des fromages de Gruyère.

CUITLAUZINIE. s. f. (d'un nom propre). Bot. Genre d'orchidacées vandées, formé pour une seule espèce, croissant au Mexique.

CUIVRE. s. m. (du lat. *cuprum*, parce que ce fut dans l'île de Chypre, très-riche en cuivre, que les anciens commencèrent à travailler ce métal. En celt. *coevr*). Minér. Corps combustible, simple, métallique, qui se présente dans toutes les contrées du monde, et qui, à l'état natif, est solide, éclatant, d'une belle couleur rouge, très-malléable, plus dur et plus élastique [illegible] quand on le frotte, une odeur particulière et nauséabonde, formant des alliages très-sonores, jouissant de propriétés nombreuses qui trouvent leur application dans les arts, et d'une pesanteur spécifique de 8,895. Mine de cuivre. Minerai de cuivre. Cuivre de France, d'Angleterre, de Russie, de Suède, etc., etc. Laminage, martelage du cuivre. Cuivre fin. Le *cuivre* est attaquable à froid par les corps gras, les acides, et même par l'humidité de l'air, qui le couvre d'un enduit vert redoutable par ses effets vénéneux, et connu sous le nom de vert-de-gris. (D'Orb.)

— La France produit annuellement 2,500 quintaux métriques de cuivre; elle en consomme 60,000 quintaux.

— *Cuivre natif.* Cuivre pur ou libre de toute combinaison. || *Cuivre oxydulé.* V. ZIGUELINE. || *Cuivre oxydé noir.* V. MELACONISE. || *Cuivre oxychloruré.* V. ATAKAMITE. || *Cuivre sulfuré.* V. CHALKOSINE. || *Cuivre bisulfuré.* V. COVELLINE. || *Cuivre sulfuré argentifère.* V. STROMEYERINE. || *Cuivre pyriteux.* V. CHALKOPYRITE. || *Cuivre pyriteux panaché.* V. PHILIPSITE. || *Cuivre gris.* V. PANABASE. || *Cuivre sélénuré.* V. BERZELINE. || *Cuivre carbonaté bleu.* V. AZURITE. || *Cuivre carbonaté vert.* V. MALACHITE. || *Cuivre sulfaté.* V. CYANOSE. || *Cuivre phosphaté vert olive.* V. LIBETHÉNITE. || *Cuivre phosphaté vert émeraude.* V. PHOSPHOROCHALCITE. || *Cuivre arséniaté vert olive.* V. OLIVÉNITE. || *Cuivre arséniaté vert émeraude.* V. ENCHROÏTE. || *Cuivre arséniaté rhomboédrique.* V. ERINITE. || *Cuivre hydro-silicaté.* V. DIOPTASE. || *Cuivre arséniaté octaédrique obtus.* V. LIROCONITE. || *Cuivre arséniaté en aiguilles rayonnées.* V. APHANÈSE.

— Cuivre mis en œuvre. Plaque de cuivre. Fontaine de cuivre. Cuvette de cuivre. Chandelier de cuivre. Chenets de cuivre. Monnaie de cuivre. Graver sur une planche de cuivre, sur cuivre.

Qu'un joueur est heureux! sa poche est un trésor;
Sous ses heureuses mains le *cuivre* devient or. (Rac.)

— Grav. Planche gravée sur cuivre qui donne une estampe. Acheter les cuivres d'un ouvrage.

— Fig. *Couper le cuivre hardiment, adroitement.* Manier le burin hardiment, adroitement.

— Mus. Instrument à vent dont le corps est métallique, tels que les cors, les trombones. Il y a trop de cuivre dans cet orchestre. Le cuivre domine. Les cuivres dominent.

— Techn. Les carriers appellent *banc de cuivre*, une pierre dure et jaunâtre, qui ne peut servir qu'à faire du rabot, et à paver les cours des maisons.

CUIVRÉ, ÉE. part. pass. du v. Cuivrer. S'empl. adjectiv. Objet cuivré.

— Qui a la couleur du cuivre. Teint cuivré. Couleur cuivrée. Le ciel était serein, on n'y voyait que quelques petits nuages *cuivrés*, semblables à des couleurs rousses, qui le traversaient avec plus de vitesse que celle des oiseaux. (B. de St-P.)

— *Ouvrage cuivré.* Ouvrage doré avec du cuivre en feuilles.

— *Fond cuivré.* Fond de couleur de cuivre dans le teint du visage des Américains. On dit plus ordinairement *teint cuivré.*

CUIVRER. v. a. 1re conj. (rad. *cuivre*). Techn. Revêtir de cuivre en feuilles.

— SE CUIVRER. v. pron. Être cuivré. Tous ces ouvrages doivent se cuivrer.

CUIVRETTE. s. f. (rad. *cuivre*). Mus. Petite anche de cuivre qu'on applique sur quelques instruments à vent.

CUIVREUX, EUSE. adj. (rad. *cuivre*). Qui a rapport au cuivre.

— Qui est formé de cuivre.

— Chim. *Oxyde cuivreux* ou *protoxyde de cuivre.* Le premier degré d'oxydation du cuivre. || *Sulfure cuivreux.* Son premier degré de sulfuration. || *Sels cuivreux.* Ceux qui résultent de la combinaison de l'oxyde cuivreux avec les oxacides, du cuivre avec les corps halogènes, et du sulfure cuivreux avec les sulfides.

— Mus. Qui a le son du cuivre. Son cuivreux. Voix cuivreuse. Note cuivreuse.

— Peint. Qui approche de la couleur du cuivre. Tons cuivreux. Couleur cuivreuse.

— Techn. Se dit de l'écume qu'on voit paraître à la surface du bain de la cuve. Écume cuivreuse. Reflets cuivreux.

CUIVRICO-ALUMINIQUE. adj. m. Chim. Se dit d'un sel cuivrique combiné avec un sel aluminique. Fluorure cuivrico-aluminique. On dit aussi *Cupro-aluminique, cupro-ammonique,* etc. V. les mots suivants; mais, dans tous ces composés, *cuivrico* est plus usité que *cupro.*

CUIVRICO-AMMONIQUE. adj. m. Chim. Se dit d'un sel cuivrique combiné avec un sel ammonique. Chlorure cuivrico-ammonique.

CUIVRICO-COBALTIQUE. adj. m. Chim. Se dit d'un sel cuivrique combiné avec un sel cobaltique. Sulfate cuivrico-cobaltique.

CUIVRICO-POTASSIQUE. adj. m. Chim. Se dit d'un sel cuivrique combiné avec un sel potassique. Sulfate cuivrico-potassique.

CUIVRICO-SODIQUE. adj. des 2 g. Chim. Se dit d'un sel cuivrique combiné avec un sel sodique. Oxalate cuivrico-sodique.

CUIVRIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport au cuivre.

— Chim. *Oxyde cuivrique ou deutoxyde de cuivre.* Second degré d'oxydation du cuivre. || *Sulfure cuivrique.* Second degré de sulfuration du cuivre. || *Sels cuivriques.* Combinaisons de l'oxyde cuivrique avec les oxacides, du cuivre avec les corps halogènes qui correspondent à l'oxyde cuivrique pour la composition, et du sulfure cuivrique avec les sulfides.

CUIVROSO-POTASSIQUE. adj. des 2 g. Chim. Se dit d'un sel cuivreux combiné avec un sel potassique.

CUIVROT. s. m. (rad. *cuivre*). Techn. Outil à l'usage des horlogers: c'est une petite poulie de laiton qui a un trou pour recevoir les tiges des différentes pièces qu'on veut tourner.

CUJA. s. f. Mamm. Espèce du genre marte.

CUJAS (Jacques). Célèbre jurisconsulte, né à Toulouse en 1520, mort en 1590, habile commentateur du droit romain.

CUJAVA. s. m. Relat. Espèce de chaise fermée en usage aux Indes, pour transporter les femmes d'un lieu en un autre sans qu'on les voie.

CUJAVIE. Géogr. Ancienne province de Pologne, qui formait autrefois trois palatinats. Une portion fut réunie au duché de Posen, et passa sous la domination de la Prusse en 1773; le reste a formé une partie des waiwodies de Plock et de Mazovie.

CUJELIER. s. m. Ornith. Nom vulgaire de la farlouse ou alouette des bois.

CUJÈTE. s. m. Bot. Un des noms du calebassier.

CUL. s. m. (pr. *ku;* du celt. *cul*, passage étroit, canal, derrière). Bas ou très-fam. Le derrière, cette partie de l'homme et de la femme qui comprend les fesses et le fondement. Tomber sur son cul, sur le cul. Etre assis sur son cul comme un singe. La tête en bas, le cul en haut. Renverser un homme cul par dessus tête. Etre à cul nu. S'asseoir à cul nu. Donner des coups de pied au cul, dans le cul, du pied au cul.

— *Avoir le cul sur la selle.* Être à cheval. Ce général est infatigable, il a toujours le cul sur la selle. Les ennemis s'étant avancés, on tint conseil le cul sur la selle.

— Fam. *La tête a emporté le cul.* Se dit d'une personne qui est tombée la tête en bas, le cul en haut. || On dit dans le même sens: *Être renversé cul par dessus tête.*

— On dit d'un homme qui joue tout ce qu'il a, qu'*il perdrait son cul s'il ne tenait.*

— Prov. et fig. *Donner du pied au cul à un valet.* Le chasser de son service. || *Y aller de cul et de tête comme une corneille qui abat des noix*, ou simplement, *y aller de cul et de tête.* S'employer avec ardeur et sans précaution, pour faire réussir quelque chose.

— Prov. fig. et pop. *Prendre son cul pour ses chausses.* Se méprendre grossièrement.

— Fig. et pop. *Tenir quelqu'un au cul et aux chausses.* Le serrer de si près qu'il ne peut échapper, qu'il ne peut s'empêcher de faire ce qu'on veut. || S'occuper de quelqu'un pour examiner et censurer sa conduite, son caractère. On le tenait au cul et aux chausses dans cette société, quand il arriva.

— Prov. et pop. *Montrer le cul.* Se dit, par exagération, d'un homme dont les habits ne valent rien et sont tous déchirés. Cet homme montre le cul, on lui voit le cul.

— Fig. et bass. Se dit d'un homme qui témoigne de la faiblesse, lorsqu'on attendait beaucoup de son courage, de sa fermeté. Nous pensions qu'il ferait paraître du courage, il a montré le cul.

— Prov. et fig. *Se trouver, être, demeurer entre deux selles le cul à terre.* N'obtenir aucune des deux choses auxquelles on prétendait. || Avoir deux moyens de réussir dans une affaire, et ne réussir par aucun des deux.

— Fig. et fam. *Arrêter quelqu'un sur cul.* L'arrêter tout court. Leur cavalerie venait au galop, mais l'infanterie placée dans un fond l'arrêta sur cul. Cet argument l'arrêta sur cul.

— Fig. et bass. *Mettre une personne à cul.* La mettre dans l'impossibilité de reculer davantage, d'éluder plus longtemps.

— Fig. et bass. *Être à cul.* Ne savoir plus que devenir. N'avoir plus de ressources. Cette expression a été employée par allusion à ce qui se pratiquait dans les anciennes écoles de philosophie qui se tenaient à Paris, rue du Fouarre, et où il n'y avait d'autres siéges pour les écoliers que la paille dont elles étaient jonchées. Les répondants que dans les actes publics on serrait de trop près étaient mis à cul, c'est-à-dire, obligés de se rasseoir sur leur paille.

— Fig. et fam. *Cul de plomb.* Le peuple, habitué à joindre l'image à la pensée, appelle ainsi un homme de bureau, de cabinet, qui, du matin au soir cloué sur son siége et courbé sur son ouvrage, semble avoir perdu l'usage de ses facultés locomotives.

— *Jouer à cul levé.* Jouer les uns après les autres, en prenant la place de celui qui perd.

— *Faire une chose à écorche-cul.* Faire une chose à regret et en rechignant.

— *Tirer le cul en arrière.* Avoir de la peine à se résoudre.

— Prov. bass. *Ce sont deux culs dans une chemise.* Se dit de deux hommes intimement liés. || *S'être levé le cul devant.* Se dit de ceux qui paraissent plus chagrins, plus grondeurs que de coutume. || *Se tenir par le cul comme* [illegible] qu'entre gens de même famille.

— *Cul sur pointe.* Expression que Montaigne emploie pour Sens dessus dessous.

— Le derrière de quelques animaux. Le cul d'un singe. Ces ortolans, ces cailles ont le cul bien gras.

— Fig. et fam. *Faire le cul de poule.* Faire une espèce de moue en avançant et pressant les lèvres.

— L'anus, par où sortent les excréments. Le cul d'un homme. Le cul d'un cheval. Le cul d'une vache. Le cul d'une poule.

— Prov. et bass. *On lui boucherait le cul d'un grain de millet.* Se dit d'une personne qui a grand'peur. || *Baiser le cul à quelqu'un.* Lui témoigner une soumission servile et lâche.

— *Baiser le cul de la vieille.* Être capot au jeu.

— Prov., fig. et bass. *Péter plus haut que le cul.* Entreprendre des choses au-dessus de ses forces. || Prendre des airs au-dessus de son état. Il ne faut pas péter plus haut que le cul.

— Gros bourrelets qui entouraient tout le corps, et dont les dames se servaient pour paraître plus grosses de la ceinture en bas. Elles ne mettaient ces culs que quand elles voulaient sortir. Apportez-moi mon cul. On ne trouve point le cul de madame. Le cul de madame est perdu.

— Par anal. La partie inférieure, le bas, le fond de certaines choses. Le cul d'un verre. Le cul d'une bouteille. Le cul d'une lampe. Le cul d'un baril. Le cul d'un tonneau. Le cul d'un pot. Le cul d'un tambour. Le cul d'un chaudron. Le cul d'une poêle. Le cul d'un panier. Le cul d'une hotte. Le cul d'un chapeau.

— *Mettre un tonneau sur le cul.* Le lever sur son fond. || Fig. et fam. Le vider.

— Mar. *Ce bâtiment est sur cul.* Son arrière est trop enfoncé dans l'eau. || *Cul de vaisseau.* L'arrière d'un vaisseau, la poupe. || *Cul de varangue.* Partie entaillée qui est réunie à la quille lorsque le couple est à sa place. || *Mettre cul en vent.* Mettre vent en poupe, sans voiles ou autrement, par un gros temps.

— Riv. *Cul de chalans.* Certains bateaux qui se construisent dans le port de Saint-Dizier, etc.

— *Cul d'artichaut.* La partie charnue d'un artichaut, qui en fait le fond.

— Derrière d'une charrette. Mettez cela au cul de la charrette. Il fut lié au cul d'une charrette et fouetté par les carrefours.

— *Mettre une charrette à cul.* La mettre les limons en haut.

— Fig.

Vous rebutez mes vœux et me mettez à bout,
Mais un *cul* de couvent me vengera de tout.
(Molière.)

On dit bien encore un *cul de basse fosse*, mais on ne dit plus un *cul de couvent*, pour le fond d'un couvent.

— On évite l'emploi de ce terme en se servant, pour les animaux, du mot *derrière*, ou, en style plaisant et familier, de *postérieur*, et du mot *fond* pour certains objets dont il désigne une partie.

CULAGE. s. m. Féod. Droit qui donnait aux seigneurs, lorsque leurs vassaux se mariaient, la première nuit des nouvelles mariées. On put dans la suite racheter ce droit moyennant du blé, du vin, du cidre ou des bestiaux, selon les productions du sol.

— L'impôt que l'on payait pour racheter ce droit.

CULAIGNON. s. m. (rad. *cul*). Pêch. Fond d'un filet.

CULAISON. s. f. S'est dit pour la saison des bains.

CULART. s. m. Techn. Partie de l'équipage du gros marteau de forge.

CULASSE. s. f. (rad. *cul*, derrière). T. d'artill., d'arqueb. Partie de derrière d'une arme à feu, celle par laquelle est close l'une des extrémités du tube de l'arme. Culasse de canon. Culasse de fusil, de carabine, de pistolet. Les parties de la culasse. Le bouton, la queue de la culasse. Adapter, placer la culasse. Démonter la culasse. Charger un fusil par la culasse.

— Agric. Partie inférieure des ceps de vigne. || Partie de la racine qui se trouve immédiatement au-dessous du collet.

— Anc. mar. Derrière d'un vaisseau.

— Techn. Partie inférieure d'un diamant taillé en biseau.

— Prov. et bass. *Être renforcé sur la culasse, par la culasse.* Avoir les hanches et le derrière fort larges.

CULASSÉ, ÉE. part. pass. du v. Culasser. S'empl. adjectiv. Canon culassé. Fusil culassé.

CULASSEMENT. s. m. Techn. Action de culasser.

— Manière de placer la culasse d'une arme à feu.

CULASSER. v. a. 1re conj. Mettre la culasse, clore l'une des extrémités du tube d'une arme à feu. Culasser un fusil.

— SE CULASSER. v. pron. Être culassé.

CULATE. s. f. Art milit. Partie qui est au delà de la lumière ou du noyau du canon, et qui aboutit à un gros bouton de métal.

CULAVE. s. f. Techn. Vase de terre ou de tôle pour faire recuire des ouvrages de verre.

CULBAS. s. m. V. CUBAS.

CUL-BLANC. s. m. Ornith. Nom vulgaire de la bécassine. || Du motteux. || D'une espèce du genre drongo. || D'un autour. || *Cul-blanc de rivière.* Nom vulgaire d'une espèce du genre chevalier. || Pl., des *culs-blancs.*

— Pop. Petits merciers qui vont par la campagne vendre de menues marchandises qu'ils portent sur leur dos.

CULBUTABLE. adj. des 2 g. Néol. Qui peut être culbuté, qui est exposé à être culbuté. Fonctionnaire culbutable. Ministre culbutable. Pouvoir, gouvernement culbutable.

CULBUTANT. part. prés. du v. Culbuter. Qui culbute. Il est invar. Des hommes culbutant tout ce qui se trouve sur leur passage. La Fontaine l'a fait varier à tort dans les vers suivants, et l'a écrit *culebutant*, parce qu'il avait besoin d'une syllabe de plus.

Et les petits en même temps,
Voletants, se *culebutants*,
Délogèrent tous sans trompette. (La Font.)

CULBUTANT. s. m. Ornith. Variété de pigeons.

CULBUTANT, ANTE. adj. Qui est propre à culbuter, qui renverse.

CULBUTE. s. f. (ét., V. CULBUTER ; s'écrivait aussi *culebute*). Certain saut qu'on fait en mettant la tête en bas et les jambes en haut, pour retomber de l'autre côté. Faire la culbute.

— Chute dangereuse. En descendant les degrés, il a fait une horrible culbute.

— Fig. et fam. *Faire la culbute.* Tomber tout à coup dans la pauvreté, dans la disgrâce, après avoir joui d'une grande fortune, d'un grand crédit.

— Prov. et fig. *Au bout du fossé la culbute.* Se dit lorsque, se conduisant avec étourderie ou avec audace, on veut faire entendre que, s'il en résulte pour soi des suites fâcheuses, on ne se plaindra point, on les verra d'un œil indifférent.

— Chir. Mouvement que le fœtus exécute dans la matrice, par lequel la tête se porte vers l'orifice de cet organe.

— Mod. Se disait d'un nœud de rubans de couleur que les jeunes demoiselles portaient presque sur le derrière de la coiffe.

CULBUTÉ, ÉE. part. pass. du v. Culbuter. S'empl. adjectiv. Homme culbuté. Fortune culbutée.

— Fig. Ministre culbuté.

— *Culbuté de.* Il a été culbuté de son emploi.

— *Culbuté par.* Combien n'a-t-on pas vu de riches banquiers culbutés par de folles spéculations !

CULBUTER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *cul* et *buter*, buter du cul). Renverser cul par-dessus tête. Il l'a poussé rudement, et l'a culbuté. Il le culbuta du haut en bas des degrés, du haut d'une montagne.

— Renverser, faire tomber. La cavalerie prit les ennemis en flanc, et les culbuta. Il courait comme un furieux, en culbutant tout ce qui s'opposait à son passage.

— Fig. et fam. Ruiner quelqu'un, détruire sa fortune. Cette compagnie a culbuté toutes les compagnies rivales.

— Fig. Il avait la parole si rapide, que, de quatre mots qu'il disait, il en *culbutait* la moitié. (Marivaux.)

— v. n. Tomber en faisant la culbute. Il fit un pas, et culbuta du haut en bas de l'escalier.

— Fig. et fam. Se ruiner, perdre sa fortune. Ce banquier a culbuté.

— SE CULBUTER. v. pron. Se faire faire la culbute les uns aux autres.

CULBUTIS. s. m. Fam. Amas confus de choses culbutées.

— Échin. Genre de la famille des stellérides.

CULCASIE ou COLOCASIE. Bot. Genre d'aracées, fondé sur une espèce unique, de l'Afrique tropicale.

CULCITE. s. f. (du lat. *culcita*, lit). Bot. Genre de fougères créé pour une plante de l'île de Madère.

CULCITES. s. m. pl. Anc. art milit. Sorte de matelas en usage dans les armées ; ils n'étaient d'abord que d'herbes, puis on les fit de plumes, et enfin de laine.

CULCITION. s. m. (pr. *kul-ci-ci-on* ; du lat. *culcita*, petit coussin). Bot. Genre de synanthérées sénécionidées renfermant sept ou huit espèces couvertes d'un duvet laineux, dont quelques-unes sont cultivées dans les jardins botaniques d'Europe.

CUL-D'ÂNE, DE-CHEVAL. s. m. Zooph. Espèce d'ortie de mer. || Plur., des *culs-d'âne*, des *culs-de-cheval*.

CUL-DE-BASSE-FOSSE. s. m. Cachot souterrain creusé dans la basse-fosse même. On le mit dans un cul de basse-fosse. || Pl., des *culs de basse-fosse*.

CUL-DE-BOUTEILLE. s. m. Signifie au propre Le fond d'une bouteille.

— Techn. Désigne Une couleur vert-foncé. *Drap cul-de-bouteille*, c'est-à-dire Drap qui a la couleur d'un cul de bouteille. || Pl., des *culs de bouteille*.

CUL-DE-CHAUDRON. s. m. Bot. Nom vul- [illegible] chaudron.

— Fortif. Fond arrondi de l'entonnoir ou de l'excavation d'une mine, lorsqu'elle a fait son effet.

CULDÉE. s. m. (abrév. pour *cultor Dei*, serviteur de Dieu). Nom donné en Ecosse aux premiers missionnaires. || Aujourd'hui encore, nom de certains moines.

CUL-DE-FOUR. s. m. Archit. Voûte sphérique ou surhaussée ou en plein cintre, ou surbaissée.

— *Cul-de-four en pendentif.* Voûte sphérique portée par quatre pendentifs. || Pl., des *culs-de-four*.

CUL-DE-JATTE. s. m. Fam. Personne estropiée qui ne peut faire usage ni de ses jambes ni de ses cuisses pour marcher, et qui est contrainte de se traîner ayant le cul dans une espèce de jatte. Il est cul-de-jatte. C'est un cul-de-jatte. || Pl., des *culs-de-jatte*

CUL-DE-LAMPE. s. m. Archit. Ornement de lambris ou de voûte, qui est fait comme le dessous d'une lampe d'église. Ornements en cul-de-lampe.

— Certains cabinets saillants en dehors d'une maison, et dont la partie inférieure a cette forme.

— Art milit. Espèce d'encorbellement pyramidal renversé qui sert à soutenir une tourelle, une guérite de rempart, qui ne monte pas de fond, et qu'on est obligé de soutenir en l'air. || Partie du canon qui comprend le relief de la culasse et du bouton.

— Conchyl. Nom marchand de plusieurs coquilles univalves. || On donnait autrefois ce nom à presque toutes les coquilles du genre toupie, parce qu'elles ont la spire courte et les tours arrondis.

— Imprim. Ornement aujourd'hui peu employé, qui se termine ordinairement en pointe, et qui servait principalement à remplir le blanc de la page où finissait un livre, un chapitre, etc. Edition ornée de vignettes, de fleurons et culs-de-lampe. || On donne le même nom à une masse de lignes de la fin d'un chapitre ou d'un livre dont la largeur va toujours en diminuant jusqu'à la fin. || Pl., des *culs-de-lampe*.

— C'est avec raison que Voltaire a blâmé l'usage d'une expression aussi ridicule ; mais elle est facilement comprise par tout le monde, et on ne saurait par quoi la remplacer, pour que les *culs-de-lampe* ne soient pas confondus avec les fleurons et les vignettes.

CUL-DE-MULET. s. m. Bot. Variété de figue. || Pl., des *culs-de-mulet*.

CUL-DE-POT. s. m. Mar. Nœud qui se fait au bout d'un cordage pour y former un bouton. || Pl., des *culs-de-pot*.

CUL-DE POULE. s. m. Art. vétér. Ulcère dont les bords sont saillants et renversés en dehors.

— Art milit. Partie arrondie de la plaque de couche d'un fusil. || Pl., des *culs-de-poule*.

CUL-DE-SAC. s. m. Petite rue qui n'a point d'issue. Aujourd'hui on dit plutôt *impasse*.

— Fig. et fam. Place qui ne conduit point à une meilleure, qui ne présente aucun moyen d'avancement. Il a eu grand tort d'accepter cette place, c'est un cul-de-sac. || Pl., des *culs-de-sac*.

— Mar. Enfoncement plus ou moins grand de la mer dans les terres.

— Pêch. Fond du filet.

CUL-DE-SINGE. s. m. Conchyl. Nom vulgaire d'une espèce du genre pourpre. || Pl., des *culs-de-singe*.

CUL-DE-VERRE. s. m. Art vétér. Espèce de brouillard verdâtre qui paraît au fond de l'œil de quelques chevaux, et qui indique qu'ils ont une vue mauvaise. || Pl., des *culs-de-verre*.

— S'empl. adjectiv. L'œil de ce cheval est cul-de-verre.

CUL-D'OR. s. m. Ornith. Espèce de merle d'Afrique. || Pl., des *culs-d'or*.

CULÉE. s. f. (rad. *cul*). Archit. Massif de pierres qui arc-boute la poussée de la première et de la dernière arche d'un pont, du côté de terre, et qui est elle-même contre-butée par la poussée des terres dont l'ingénieur doit évaluer l'action et la faire en compte.

— *Culée d'arc-boutant.* Pilier qui soutient la voûte d'un grand bâtiment.

— Mar. *Ce navire donne des culées.* Ce navire donne des coups de sa quille sur le sable.

— Ponts-et-chauss. Rang de pieux pour soutenir les terres.

— Techn. Partie du cuir la plus voisine de la queue. || Espace d'où l'on tire l'ardoise.

CULER. v. n. 1re conj. (rad. *cul*). Mar. Aller en arrière, reculer. Mettre, brasser les voiles à culer.

— *Mettre à culer.* Coiffer les voiles sur les mâts pour faire culer le vaisseau.

— SE CULER. v. pron. Être culé.

CULERON. s. m. (rad. *cul*). Techn. Partie de la croupière sur laquelle pose la queue du cheval.

CULÉUS. s. m. Anc. métrol. Mesure pour les liquides, qui contenait 517 litres.

— Antiq. rom. Supplice destiné aux parricides ; on renfermait le coupable dans un sac de cuir, où l'on mettait un singe, un coq et un serpent. On jetait ensuite le [illegible]

CULEX. s. m. (du lat. *aculeus*, aiguillon, parce que cet insecte suce le sang). Entom. Nom scientifique du cousin.

CULHAMIE. s. f. Bot. Genre de plantes sterculiacées.

CULIACAN. Géogr. Ville du Mexique, état de Sonora et Cinaloa ; 11,000 hab.

CULICIDE. adj. des 2 g. (du lat. *culex*, cousin). Entom. Qui ressemble à un cousin. || CULICIDES. s. m. pl. Famille de diptères némocères, ayant pour type le genre cousin ou culex.

CULICIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *culex*, cousin ; *forma*, forme). Entom. Qui ressemble à un cousin. || CULICIFORMES. s. f. pl. Section de la tribu des tipulaires, renfermant ceux de ces insectes qui ressemblent à des cousins.

CULICIVORE. adj. des 2 g. (ét. lat., *culex*, cousin ; *voro*, je dévore). Ornith. Qui se nourrit de moucherons.

CULICOÏDE. adj. des 2 g. Entom. Qui ressemble à un cousin.

CULIER. adj. et s. m. (rad. *cul*). Anat. Se dit du gros boyau qui se termine à l'anus. Boyau culier. On dit plus ordinairement *rectum*.

CULIÈRE. s. f. (rad. *cul*). Manég. Sangle de cuir qu'on attache au derrière du cheval pour empêcher le harnais de couler en avant.

— Archit. Pierre plate creusée pour recevoir les eaux d'un tuyau de descente, et les conduire dans le ruisseau.

CULILABAM. s. m. Bot. Espèce de laurier de l'Inde, dont l'écorce est très-aromatique.

CULINAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *culina*, cuisine). Qui a rapport à la cuisine. Art culinaire. Préparation culinaire. Ustensiles culinaires.

CULINA-MARIANA. s. f. Bot. Plante fébrifuge d'Amérique.

CULIT-API. s. m. Bot. Genre de rubiacées, arbre dont l'écorce est aromatique et sert de parfum.

CUL-JAUNE. s. m. Ornith. Nom vulgaire de plusieurs espèces de cassiques. || Plur., des *culs-jaunes*.

CULLERIER (Michel). Médecin, né en 1758 à Angers, et mort à Paris en 1827 ; est surtout connu par ses travaux sur les maladies vénériennes.

CULLES (William). Médecin écossais, né en 1712, mort en 1790. Chef d'école, attribuant le principal rôle au système nerveux.

CULLODEN-MOOR. Géogr. Nom d'une plaine stérile, dans le comté d'Inverness, célèbre par la défaite du prince Charles-Édouard, fils du prétendant, en 1746.

CUL-LUISANT. s. m. Entom. Nom vulgaire de la femelle du ver luisant. || Plur., des *culs-luisants*.

CULLUMIE. s. f. (d'un nom propre). Bot. Genre de synanthérées, établi pour de petits arbustes du Cap, presque tous cultivés en Europe.

CULM. Géogr. Ville de Prusse autrefois fort commerçante ; pop. 4,000 hab.

CULMACH. Géogr. Margraviat de Franconie, aujourd'hui compris dans le royaume de Bavière ; pop. 185,000 hab.

CULMIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat. *culmus*, chaume, *fero*, je porte). Bot. Qui porte ou qui produit du chaume. || CULMIFÈRES. s. f. pl. Nom donné aux graminées, à cause de leur tige.

CULMIGÈNE. adj. des 2 g. (ét. lat. *culmus*, chaume, *gigno*, je produis). Bot. Qui naît ou qui croît sur les chaumes. La pézize culmigène.

CULMINANCE. s. f. (rad. *culmen*, faîte). La plus haute élévation, le point le plus élevé.

CULMINANT, ANTE. adj. (du lat. *culmen*, sommet). Qui est le point le plus haut, le plus élevé. Astron. Se dit du point du ciel où se trouve un astre quand il atteint sa plus grande hauteur au-dessus de l'horizon, par l'effet du mouvement apparent du ciel.

— *Point culminant.* La partie la plus élevée de certaines choses. Le point culminant d'une chaîne de montagnes. Le point culminant d'un édifice.

— Fig. Néol. Se dit du point de vue principal. Le point culminant de la question. Se placer au point culminant. Son couronnement ne fut que l'acte *culminant* d'une conspiration triomphante. (Ch. Nod.)

— Employé comme part. prés. ce mot est invariable.

CULMINATION. s. f. (pr. *kul-mi-na-cion* ; du lat. *culmen*, faîte). Astron. Moment du passage d'un astre par le méridien.

CULMINER. v. n. imperson. de la 1re conj. Astron. Passer au méridien. Cet astre culmine.

CULMITE. s. f. (rad. lat. *culmus*, chaume). Foss. Tige fossile, noueuse, qui, par l'ensemble de sa forme extérieure, est analogue aux chaumes, ou aux tiges et rhizomes des graminées.

CUL-NOUÉ. s. m. Agric. Variété de pomme à cidre. || Pl., *des culs-noués*.

CULOT. s. m. (du lat. *culus*, cul, extrémité d'une chose). Oiseau le dernier éclos d'une couvée. Un culot. Des culots.

[illegible] maux.

— Fam. Le dernier né d'une famille.

— Fig. et fam. *Le culot d'une compagnie.* Le dernier reçu dans une compagnie.

— Archit. Ornement du chapiteau corinthien d'où sortent les petites volutes et les hélices. || Tout ornement d'où sortent des rinceaux de feuillages.

— Artif. Base mobile d'une fusée, sur laquelle on appuie la cartouche pour la charger. || La partie de la bombe diamétralement opposée à la fusée, et qui est la plus épaisse en métal.

— Chim. Partie métallique qui reste au fond d'un creuset après la fusion, et qui s'est séparée des scories. || Petit plateau cylindrique de terre cuite, sur lequel on pose le creuset dans le fourneau, pour le garantir de l'action trop vive du feu.

— Résidu épais et noirâtre qui se forme et s'amasse dans le foyer d'une pipe, lorsqu'elle sert longtemps.

. . . . Sans vider le brûlot,
Chargez, chargez toujours sur le même *culot*
(Barthélemy.)

— Techn. Partie inférieure d'une lampe d'église. || Partie la plus basse d'un bénitier de chambre. || Escabelle sur laquelle le miroitier pose la sébile au vif-argent. || Petit entonnoir mobile à l'usage du chandelier. || Rate mobile du moule d'une fusée. || Fond de la fronde qui reçoit la pierre.

CULOTTAGE. s. m. Action de culotter.

— Action de noircir, en fumant, le bas du fourneau d'une pipe.

CULOTTE. s. f. (du fr. *cul*). Partie du vêtement des hommes qui couvre depuis la ceinture jusqu'aux genoux. Culotte de drap. Culotte de velours. Culotte de peau. Une paire de culottes. Des culottes. Porter des culottes. L'abandon de la *culotte* dite des vieilles gens nous a fait gagner du côté de la grâce, mais il ne nous a pas fait moins perdre, pendant très-longtemps, du côté de la commodité et de la santé. (Percy.) On se souvient que, dans plusieurs de nos anciens régiments, il fallait quelquefois deux hommes pour en aider un troisième à mettre sa *culotte*, tant elle était éloignée des proportions qu'elle eût dû avoir. (Id.) La *culotte* doit être juste sans trop coller. (Id.)

— La culotte était à l'usage des anciens Gaulois, chez qui elle avait la forme d'un caleçon, et portait le nom de *broeck*, d'où les Romains firent *bracca*, et les Français *braie*, *brayette* et *braguette*.

— Quand un acteur, en possession de faire rire de ses facéties et de ses bons mots, dit niaisement à son tailleur qui lui apporte une culotte neuve : *Je vous déclare que, si je peux y entrer, je ne la prends pas*, il fait la satire la plus vraie et la plus naïve des culottes étroites, et de ceux qui n'en veulent pas avoir d'autres.

— Hist. *Bill des culottes.* Nom donné par les plaisants au bill qui fut présenté au parlement d'Angleterre, et par lequel les montagnards écossais devaient être forcés de porter des culottes en servant dans l'armée. Ce bill, qui fit beaucoup de bruit, fut rejeté.

— Par extens. *Première culotte.* Petit garçon.

— Iron. Tout jeune homme qui fait l'important. C'est une première culotte.

— Fig. et fam. *Cette femme porte la culotte.* Elle est plus maîtresse dans sa maison que son mari.

— *Culotte d'Aristote.* Espèce d'épitoge que portaient sur l'épaule gauche les docteurs ès-arts quand ils étaient en robe.

— Partie d'une pipe noircie par le long séjour du tabac dans le culot.

Jusqu'à ce que, formant un superbe collier,
Il étale à la fois sa couleur blanche et noire,
La *culotte* d'ébène et le turban d'ivoire. (Barthél.)

— *Culotte de bœuf.* Le derrière du cimier.

— *Culotte de pigeon.* La partie de derrière d'un pigeon.

— Bot. Moitié inférieure des grandes feuilles de l'anémone, qui est la plus proche de la queue.

— Fam. Au jeu de domino et à quelques autres jeux, Perte non interrompue de toutes les parties que l'on joue. Quelle culotte !

— Techn. Morceau de métal rond et creux qu'on attache au bout de la poignée d'un pistolet. || Tuyau de plomb, de fonte, de tôle ou de terre cuite, ayant deux branches, et destiné à réunir les eaux dans un tuyau principal.

— *Sans-culotte.* V. SANS.

CULOTTÉ, ÉE. part. pass. du v. Culotter. S'empl. adject. Homme culotté. Enfant culotté.

— *Pipe bien culottée.* Pipe noircie régulièrement à l'extérieur.

— Ornith. Se dit des pieds des oiseaux, lorsque les plumes des cuisses sont allongées et pendantes.

CULOTTE-DE-CHIEN. s. f. Bot. Nom vulgaire d'une espèce d'oranger. || Pl., des *culottes-de-chien*.

CULOTTE-DE-SUISSE. s. f. Bot. Nom vulgaire d'une variété de poire, et de la grenadille bleue. || Pl., des *culottes-de-Suisse*.

— Conchyl. Nom vulgaire d'une coquille univalve.

CULOTTE-DE-VELOURS. s. f. Ornith. Nom [illegible] *de-velours*.

CULOTTER. v. a. 1re conj. (rad. *cul.*) Mettre une culotte à quelqu'un.

— Fam. Fumer longtemps dans une pipe, de manière à la noircir régulièrement à l'extérieur, et surtout vers le bas du fourneau.

— v. n. Faire des culottes. Ce tailleur culotte bien.

— SE CULOTTER. v. pron. Mettre sa culotte. Il ne peut pas se culotter.

— Se couvrir régulièrement de noir. Ma pipe se culotte bien.

CULOTTEUR. s. m. Celui qui culotte des pipes.

CULOTTIER, ÈRE. s. (rad. *culotte*). Techn. Ouvrier, ouvrière qui fait des culottes, des pantalons, etc.

— S'empl. adjectiv. Un marchand culottier. Une marchande culottière.

CULOTTIN. s. m. Autrefois espèce de culotte fort étroite.

— Fig. Enfant nouvellement culotté. Un petit culottin.

CULPABILITÉ. s. f. (rad. lat. *culpa*, faute). État de celui qui est coupable ou réputé coupable d'un crime, d'un délit. Sa culpabilité est prouvée. Degré de culpabilité. Démontrer la culpabilité. Détruire la culpabilité. Prononcer la culpabilité. Verdict de culpabilité.

— *Culpabilité* ne se dit que des personnes. *Criminalité* ne se dit que des faits.

— *Non-culpabilité.* État de celui qui n'est pas coupable ou qui est réputé non-coupable.

CULPEU. s. m. Mamm. Chien du Chili.

CUL-ROND. s. m. Mar. Grand bateau de pêcheur, en forme de gondole. || Pl., des *culs-ronds*.

CUL-ROUGE. s. m. Ornith. Nom vulgaire de l'épeiche et du rossignol de muraille. || Pl., des *culs-rouges*.

CUL-ROUSSET. s. m. Ornith. Nom vulgaire d'un bruant du Canada, du gorge-bleue et du rossignol de murailles. || Pl., des *culs-roussets*.

CUL-ROUX. s. m. Ornith. Nom vulgaire d'une espèce de fauvette. || Pl., des *culs-roux*.

CULTE. s. m. (du lat. *cultus*, dérivé de *colere*, adorer). Honneur qu'on rend à Dieu par des actes de religion. Culte divin. Culte religieux. Le culte du vrai Dieu. Le culte public. L'exercice du culte. La pompe du culte catholique. La simplicité du culte protestant. La liberté des cultes. Interdire un culte. Abolir un culte. Rétablir un culte. Ne pratiquer, ne suivre aucun culte. La dignité philosophique dédaigne un *culte* vulgaire. (J.-J. Rouss.) L'idolâtrie rendait à la créature le *culte* que le Créateur s'était réservé à lui seul. (Mass.) Le *culte* achève de s'avilir, dès que les princes et les grands le négligent. (Id.) La religion la plus pure, le *culte* parfait, c'est l'amour et l'obéissance. (Fén.)

— Ensemble des cérémonies religieuses.

— *Culte intérieur.* Culte qui réside dans l'âme.

— *Culte extérieur.* Culte qui se manifeste par des signes sensibles, par des marques extérieures, et qui consiste principalement dans l'ensemble des cérémonies publiques de la religion.

— *Culte domestique.* Prières, lectures pieuses, qui se font en commun dans l'intérieur de la famille.

— *Culture solitaire.* Celui qui est exercé dans la solitude. Le *culte* solitaire favorise, par la méditation religieuse, les exercices du recueillement et les habitudes de la réflexion. (De Gér.)

— Théol. *Culte de latrie.* V. LATRIE. || *Culte de dulie.* V. DULIE. || *Culte d'hyperdulie.* Culte que l'on rend à la sainte Vierge.

— Se dit aussi de l'idolâtrie. Le culte des idoles. Le culte des faux dieux. Un culte profane. Le culte de Jupiter, de Minerve, de Mercure. Homère eut longtemps un culte dans la Grece. Les Chinois rendent à leurs ancêtres une espèce de culte.

— Fig. et poét. *Se vouer au culte des Muses.* S'adonner aux lettres.

— S'emploie comme synonyme de Religion. Changer de culte. Renoncer, revenir, retourner au culte de ses pères.

— Grande admiration, en parlant des personnes et des choses. Rendre aux anciens une espèce de culte. Avoir un culte pour Homère, pour Virgile. Le culte des grands hommes.

— Étude passionnée, amour des lettres et des arts, etc. Le culte de la philosophie, de la poésie.

— Piété filiale vive et profonde. Vouer un culte à sa mère. || Dans un sens analogue, on dit qu'Une mère voue un culte à ses enfants, ou qu'elle les idolâtre, lorsqu'elle les aime passionnément, à la folie.

— Quelquefois le *de* après *culte* désigne, non celui à qui l'on rend le culte, mais celui par lequel il est rendu, ainsi *le culte du peuple juif* signifie, Le culte rendu par le peuple juif. Le *culte* du peuple juif a toujours subsisté avec lui, malgré tous les efforts que chaque siècle a faits pour le détruire. (Mass.)

CULTELLAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *cultellus*, couteau). Hist. nat. Qui a la forme d'un couteau.

CULTELLATION. s. f. (pr. *kul-tel-la-cion* ; [illegible] t. de géom. Mesure d'un terrain projeté horizontalement, par le moyen de l'instrument universel.

CULTISME. s. m. Littér. Nom donné à un système de recherche, d'affectation qu'on remarque dans plusieurs écrivains espagnols.

CULTIVABLE. adj. des 2 g. (rad. *cultiver*). Susceptible de culture. C'est un terrain qui n'est pas cultivable. Par la réunion des bras et les efforts des hommes, des canaux utiles ont rendu *cultivables* et florissants les territoires jadis inhabitables de la Hollande, des lagunes de l'Adriatique, du Delta de l'Égypte. (Virey.) Les pays les plus aisément *cultivables* sont nécessairement les premiers peuplés et les premiers florissants. (Volt.)

CULTIVATEUR. s. m. (rad. *cultiver*). Celui qui cultive le sol ou qui en dirige la culture. On donne ce nom à tous ceux qui s'occupent directement de la grande, de la moyenne et de la petite culture. (V. CULTURE). Le grand cultivateur fournit des terres en bon état et des capitaux à tous les autres ; le moyen cultivateur exploite les domaines importants du grand cultivateur, et fournit du travail au petit cultivateur.

Heureux *cultivateur*, que je te porte envie !
Ton air est toujours pur, ainsi que tes plaisirs.
(COLLIN D'HARLEVILLE.)

— Ce mot a un féminin, *Cultivatrice*, par lequel on désigne Celle qui dirige la culture, l'exploitation d'un domaine, d'une ferme.

— Syn. simpl. Agriculteur, laboureur, colon. || Épith. Heureux, riche, paisible, laborieux, infatigable, modeste, avide, héréditaire. || Périphr. Fils de Triptolème, élève de Palès.

— Syn. comp. CULTIVATEUR. AGRICULTEUR. V. AGRICULTEUR.

— S'empl. quelquefois adjectiv. Les peuples cultivateurs. Les ouvriers cultivateurs. Les nations cultivatrices. Le premier fondement d'une société *cultivatrice* est la propriété. (Rayn.)

— Se dit aussi des choses.

On n'en saurait douter : le soc *cultivateur*
Fut des premiers États l'antique fondateur. (CHÉNED.)

— Syn. simpl. Agricole.

CULTIVATEUR. s. m. Agric. Petite charrue très-légère, destinée à suppléer la houe dans les binages, et à donner aux plantes, pendant la végétation, les cultures nécessaires à leur prompt accroissement. Sous la dénomination générale de *cultivateur*, sont comprises toutes les espèces de *ratissoires*, *extirpateurs*, *scarificateurs*, *charrues à écrouter*, etc., qui ne remuent que la partie supérieure du sol, et dont on se sert pour préparer et faire les semailles ou pour cultiver les récoltes. Cultivateur simple. Cultivateur à versoir. Charrue-cultivateur. Cultivateur à oreilles fixes, à oreilles mobiles, à oreilles brisées, à houes plates et tranchantes, à houes de rechange. Petit cultivateur. Herse-cultivateur, etc., etc.

CULTIVATION. s. f. (pr. *kul-ti-va-ci-on*, rad. *cultiver*). Néol. Action de cultiver.

— Travail nécessaire pour mettre la terre en culture. Les travaux de cultivation. La cultivation des colonies. On juge avec raison que, lorsqu'une nation n'est recherchée ni dans sa nourriture, ni dans son habillement, ni dans son logement, il suffit, pour la faire subsister dans l'abondance et dans l'aisance, d'employer le quart des citoyens aux travaux de la *cultivation* et des arts grossiers. (Condill.) Loin d'attaquer ainsi la *cultivation* des colonies par des impôts, on devrait l'encourager par des libéralités. (Rayn.)

CULTIVÉ, ÉE. part. pass. du v. Cultiver. S'empl. adjectiv. Un terrain bien cultivé. Des terres cultivées. Un esprit cultivé.

— Fig. Les tableaux n'étaient point bannis du temple, et la musique y était *cultivée* comme faisant partie du culte. (Mme de Staël.) M. de Chateaubriand, dans son bel ouvrage du *Génie du christianisme*, attribue l'origine de la description, telle qu'elle est *cultivée* parmi les modernes, à la religion chrétienne. (Michaud.)

— *Cultivé par.* La terre est mieux *cultivée* par des hommes aussi robustes. (Mme de Staël.) Les Grecs, naturellement pleins d'esprit et de courage, avaient été *cultivés* de bonne heure par des rois et des colonies venues d'Égypte. (Boss.)

CULTIVER. v. a. 1re conj. (du bas lat. *cultivare*, fait de *cultum*, supin de *colere*, cultiver). Faire les travaux nécessaires pour rendre la terre plus fertile, et pour améliorer ses productions. Cultiver un champ. Cultiver un jardin. Cultiver les vignes. Cultiver les plantes. Cultiver son champ. Cultiver la terre. J'ai un plaisir inexprimable à vous voir cueillir pour vos enfants les fruits que j'ai *cultivés* moi-même. (B. de St-P.) Aujourd'hui soixante-quatre départements français *cultivent* le mûrier, et donnent de belle soie. (Constit.)

Nous *cultivons* les vergers et la plaine,
Tandis, petits oiseaux, qu'elle fait tout pour vous.
(Mme DESHOUL.)

— Fig. *Cultivez* donc, ô mon Dieu, ces premiers gages de notre bonheur. (Mass.)

Il est temps de montrer cette ardeur et ce zèle
Qu'au fond de votre cœur mes soins ont *cultivés*.
(RACINE.)

— S'adonner à des études, chercher à se perfectionner dans les arts par l'exercice. Cultiver les sciences. Cultiver les lettres. Cultiver les arts. Cultiver les talents agréables. Il a plus *cultivé* le raisonnement que la raison. (St-Lam.) *Cultiver* à la fois les lettres et l'amour. (Colnet.) Il est permis d'espérer le bonheur en *cultivant* les fleurs, les lettres et l'amitié. (Boiste.)

— Former, développer, perfectionner par l'instruction, par l'exercice. Il a cultivé mon enfance. Elle aime le dessin, c'est un goût qu'il faut cultiver. Cultiver un esprit, sa mémoire, sa raison. C'est être un monstre, que de ne pas aimer ceux qui ont *cultivé* notre âme. (Volt.)

Et ceux qui, de nos arts utiles inventeurs,
Ont défriché la vie, et *cultivé* les mœurs. (DELILLE.)

— Conserver, entretenir, augmenter les relations, les sentiments qui lient les personnes entre elles. Cultiver la connaissance, l'amitié, la bienveillance, l'affection de quelqu'un. *Cultivez* vos amis, soyez homme de foi. (Boil.) Il faut *cultiver* les hommes sans jamais compter sur eux, même sur les meilleurs. (Fénél.)

— *Cultiver ses amis, ses connaissances.* Les voir souvent. Il est doux de voir ses amis par goût et par estime ; il est pénible de les *cultiver* par intérêt. (La Bruy.)

— *C'est un homme qu'il faut cultiver, c'est une connaissance à cultiver.* C'est un homme dont il faut ménager, entretenir la bienveillance.

— Syn. simpl. Labourer, défricher, fertiliser. || Élever, façonner, former, instruire. || Approfondir, pratiquer, étudier, s'adonner, s'appliquer, s'exercer à. || Soigner, conserver, ménager, entretenir. || Périphr. Donner la culture, rendre fertile, donner ses soins à.

— SE CULTIVER. v. pron. Être cultivé. La terre se cultive bien dans ce pays.

CULTORISTE. s. m. Littér. Nom donné à quelques poètes espagnols de l'école de Gongora, qui rapportaient tout le mérite de la poésie aux formes et aux agréments du style.

CUL-TOUT-NU. s. m. Bot. Nom vulgaire du colchique d'automne.

— Triv. Se dit des mendiants, des vagabonds. || Pl., des *culs-tout-nus*.

CULTRAIRE. s. m. (du lat. *culter*, couteau). Antiq. rom. Un des ministres du prêtre, celui qui frappait la victime.

CULTRICOLLE. adj. des 2 g. (ét. lat., *culter*, couteau ; *collum*, cou). Entom. Qui a le cou ou le thorax comprimé et muni d'une carène aiguë, de manière à ressembler à un couteau. Cyphe cultricolle.

CULTRIDENTÉ. adj. m. (ét. lat., *culter*, couteau ; *dens*, dent). Mamm. Dont les dents canines sont comprimées au point que l'un de leurs diamètres ne fait pas le tiers de l'autre, et dont le bord concave de ces dents est tranchant.

CULTRIFOLIÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *culter*, couteau, *folium*, feuille). Bot. Qui a les feuilles en forme de couteau. Cassie cultrifoliée.

CULTRIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat. *culter*, couteau ; *forma*, forme). Qui a la forme d'un couteau, qui est aminci en lame de couteau. Feuilles cultriformes. Mésembryanthème cultriforme.

— Ichthyol. Se dit d'une espèce de cyprin, à cause de la forme de son ventre.

CULTRIROSTRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *culter*, couteau ; *rostrum*, bec). Ornith. Qui a le bec en forme de couteau. || CULTRIROSTRES. s. m. pl. Famille de passereaux et échassiers, comprenant des oiseaux qui ont le bec comprimé en forme de couteau, ou long, fort et tranchant, et pointu.

CULTRIVORE. s. m. (ét. lat., *culter*, couteau ; *voro*, je dévore). Pop. Nom que l'on donne aux saltimbanques qui font semblant d'avaler des couteaux, des épées.

CULTRUNGUIS. s. m. (ét. lat., *culter*, couteau ; *unguis*, ongle). Ornith. Nom d'une espèce de chouette.

CULTURE. s. f. (du lat. *cultura* ; rad. *colere*, cultiver). Agric. Application au sol des travaux propres à lui faire produire ou à améliorer les végétaux qui sont l'objet de nos soins. La culture des champs. La culture des vignes, des fleurs. Frais de culture. Produits de la culture. Perfectionnement, amélioration de la culture. Importance, influence de la culture. Dieu appliqua le premier homme à la *culture* de ce lieu de délices [le Paradis terrestre]. (Mass.) La *culture* des blés présente à l'homme bien d'autres concerts agréables avec la vie humaine. (B. de St-P.) Rien ne profite sans *culture*. (Nivern.) Ce sont les produits de la *culture* du sol national qui font la richesse d'un grand peuple. (De Morog.) Dans les neuf dixièmes de la France, les bonnes méthodes de *culture* sont encore presque inconnues. (Id.) Quand la *culture* est très-étendue, les famines sont impossibles. (Id.)

— *Grande culture.* Celle dont toutes les opérations sont exécutées par les animaux ou les machines dont l'homme n'a que la conduite et la direction.

— *Petite culture.* Celle qui se fait par l'homme lui-même, à l'aide de ses propres forces.

— *Moyenne culture.* Celle qui nécessite alternativement le travail plus spécial de l'homme seul, et celui de l'homme appliquant le travail des animaux ou celui des machines. Quand la grande industrie n'est pas favorisée par la grande *culture*, elle est impossible ; et quand la petite et la moyenne culture ne sont pas [illegible], prêtes à rendre aux ouvriers le travail que la grande *culture* et la grande industrie leur enlèvent, le malaise des classes inférieures est inévitable. (De Morog.)

— *Pays de grande* ou *de petite culture.* Pays où la grande ou la petite culture est exercée presque exclusivement. La Brie, le Soissonnais, sont des pays de grande culture.

— *Culture des animaux.* Industrie de l'éleveur de tous les animaux utiles. Il est presque impossible à l'homme d'isoler la *culture* des animaux de celle des végétaux, les premiers devant lui fournir des moyens de travail et des engrais qui lui sont nécessaires pour produire les seconds, ceux-ci devant lui fournir à leur tour les choses sans lesquelles il ne pourrait nourrir et élever les autres. (De Morog.)

— *Culture alterne.* Culture d'après laquelle on fait succéder régulièrement, sans jachères, des productions différentes sur les mêmes champs. Toutes les bonnes cultures sont alternes.

— *Culture forcée* ou *culture des primeurs.* Hortic. Opération par laquelle on place une plante dans des conditions extraordinaires qui tendent à intervertir, sans l'altérer, le cours habituel de sa végétation ; dans la vue d'en obtenir artificiellement, et contre l'ordre des saisons, des produits aussi parfaits que ceux de la nature. La *culture* forcée se fait aussi dans l'intention d'exciter seulement dans une plante des phénomènes favorables à son plus parfait développement, à sa multiplication plus rapide et aux diverses recherches de la science. (Soulange-Bod.)

— *Culture en lignes* ou *par rangées.* Mode de culture particulièrement propre aux céréales, et dans lequel les plantes sont disposées par rangées parallèles.

— Soins que l'on prend pour perfectionner et rendre utiles des productions naturelles qui ne viennent pas de la terre. La culture des abeilles. Cette dispersion causa la ruine de la *culture* de la soie. (Rayn.)

— Fig. Application qu'on met à perfectionner les sciences, les arts, à développer les facultés de l'esprit. La culture des sciences, des arts. La culture de l'esprit. La véritable éloquence suppose l'exercice et la *culture* du génie. (Buff.) La sève de l'arbre est naturelle, mais s'il s'élève avec grâce et majesté, il le doit à la *culture*. (De Rémusat.) Si la *culture* des sciences est nuisible aux qualités guerrières, elle l'est encore plus aux qualités morales. (J.-J. Rouss.)

Des premiers ans du roi la funeste *culture*
N'avait que trop en lui corrompu la nature. (VOLT.)

— On dit La *culture* des sciences, des lettres, de l'esprit, de toutes les facultés de l'homme, mais on ne dit pas, La *culture* de l'amitié, de la bienveillance, etc., quoique cependant on dise Cultiver l'amitié, la bienveillance, etc.

CULULLE. s. m. Myth. Vase de terre dont se servaient les pontifes dans les sacrifices.

CULVERTAGE. s. m. Anc. cout. Servitude ignominieuse.

CUMA. Géog. Fort du royaume de Naples, bâti sur l'emplacement de l'ancienne Cumes.

CUMANA. Géogr. Ville de la république de Vénézuéla, ch.-l. du dép. de Maturin ; 10,000 hab. || Province dans le même pays ; 80,000 hab.

CUMANAGOT. s. m. Linguist. Langue parlée par les indigènes du gouvernement de Cumana.

CUMANCHE. adj. et s. des 2 g. Habitants de Cumana.

CUMANIE. Géogr. Territoire de la Basse-Hongrie, divisé en grande, en petite Cumanie ; pop. 80,000 âmes.

CUMANS. Géogr. Peuples qui habitaient l'ancienne Cumanie, et dont une colonie fut reçue dans la Hongrie au XIIIe siècle.

CUMBERLAND. Géogr. Comté du nord de l'Angleterre ; cap. Carlisle ; 156,200 hab. || Comté de la Nouvelle-Hollande, dans lequel se trouve Sydney, ch.-l. de la colonie.

CUMBIPISIN. s. m. Pharm. Gomme résine des Indes, semblable à la myrrhe.

CUME. s. f. Moll. Genre renfermant quelques fuseaux et la plupart des fasciolaires.

— Crust. Genre de dyclapodes, ayant pour type une espèce rencontrée sur des rochers qui ne sont à découvert que lors des grandes marées.

CUMÉEN, ENNE. adj. et s. Géogr. anc. Habitant de Cumes. || Qui appartient à cette ville ou à ses habitants.

— Myth. Surnom d'Apollon adoré à Cumes, en Italie.

— Hist. anc. *Sibylle cuméenne.* La sibylle de Cumes.

CUMES. Géogr. Ville grecque de l'Asie mineure, en Éolie, avec un port très-fréquenté. || Ville de la Campanie, au nord de Naples, au bord de la mer.

CUMÈTE. s. f. Bot. Jambosier de la Guiane.

CUMIN. s. m. Bot. Genre d'ombellifères, tribu des cuminées, dont l'odeur est très-forte, et dont les graines sont employées quelquefois en médecine pour faciliter la digestion et dissiper les vents. Les peuples du nord en aromatisent leur pain, les Hollandais, leurs fromages. Antonin le Pieux ne fut qu'un harpa- [illegible] stat, aurait divisé en deux un grain de *cumin*. (***)

— On a aussi donné le nom de *cumin* à des végétaux qui n'appartiennent pas à la famille des ombellifères. Cumin bâtard. Cumin noir. Cumin cornu.

CUMINÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble au cumin. || CUMINÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des ombellifères, ayant pour type le genre cumin.

CUMINGIE. s. f. (de *Cuming*, voyageur anglais). Moll. Genre de coquilles bivalves, appartenant à la famille des mactracées, et habitant pour la plupart les mers du Chili et du Pérou.

CUMINIE. s. f. Bot. Genre de lamiacées, formé pour un petit arbrisseau de l'île de Juan Fernandès.

CUMINIFOLIÉ, ÉE. adj. Bot. Dont les feuilles ressemblent à celles du cumin.

CUMINOÏDE. adj. des 2 g. Qui ressemble au cumin.

CUMITES. s. f. pl. Crust. Petit groupe de crustacés, renfermant les genres condylure, cume et pontie.

CUMMINGIE. s. f. Bot. Genre de liliacées, renfermant trois espèces, assez jolies, plantes du Chili, cultivées en Europe.

CUMMINGTONITE. s. f. Minér. Substance amorphe ou légèrement fibreuse, d'un vert sale, se rapprochant de l'actinote.

CUMUL. s. m. (du lat. *cumulus*, tas, monceau). Action de cumuler, de réunir plusieurs choses en tas. Hors d'usage en ce sens.

— Réunion de plusieurs places, de plusieurs emplois, de plusieurs traitements dans la même personne. Loi sur le cumul. Le *cumul* dans les fonctions publiques est la marque la plus certaine d'une mauvaise organisation. (Teul.)

— Anc. cout. Droit que, dans quelques pays coutumiers, les héritiers avaient de demander qu'on accumulât les meubles et les acquêts avec les propres, et qu'on donnât les deux tiers du tout aux héritiers du sang.

CUMULARD. s. m. (rad. *cumul*). Polit. Fam. Fonctionnaire qui, éludant la loi sur le cumul, occupe simultanement plusieurs emplois. C'est un cumulard. A bas les cumulards ! Pour ces gens qui sont les titulaires nés de toutes les places, on a créé dans la langue un terme de mépris de plus, celui de *cumulard ;* mais qu'importe le mépris à qui ne connaît et n'apprécie que l'argent ! (Teul.)

CUMULATIF, IVE. adj. (rad. *cumul*). Jurispr. Qui se fait par accumulation. Droit cumulatif.

CUMULATION. s. f. (pr. *ku-mu-la-ci-on ;* rad. *cumul*). Action de cumuler.

— Anc. jurisp. Amas, assemblage, entassement.

— Administr. Réunion de plusieurs fonctions rémunérées à des titres différents, destinées à être remplies par autant d'agents, et abusivement fondues dans les attributions d'un seul. On dit mieux Cumul.

CUMULATIVEMENT. adv. (rad. *cumul*). Par accumulation.

CUMULÉ, ÉE. part. pass. du v. Cumuler. d'empl. adjectiv. Emplois cumulés. Traitements cumulés. Places cumulées.

— *Cumulé par.* Nous connaissons des emplois qui sont cumulés par des gens bien peu capables.

CUMULER. v. a. 1re conj. (rad. *cumul*). Réunir, assembler, joindre ensemble.

— Jurispr. Cumuler droits sur droits, titres sur titres, preuves sur preuves.

— Administr. *Cumuler des places, des emplois.* Occuper plusieurs places, plusieurs emplois en même temps. || *Cumuler des traitements.* Jouir de plusieurs traitements à la fois. || Dans ces deux dernières acceptions, on dit aussi, absolument, Cumuler.

— SE CUMULER. v. pron. Être cumulé. Ces emplois ne peuvent se cumuler.

CUNANE. s. m. Bot. Sorte de fruit de l'Inde, spécifique contre les maux de tête.

CUNAXA. Géogr. anc. Village sur l'Euphrate, célèbre par la défaite et par la mort de Cyrus le jeune. C'est à Cunaxa que commença la retraite des dix mille.

CUNCÉES. s. f. Bot. Genre de rubiacées, établi pour une plante pérenne, dressée et ramifiée, qui croît dans le Népaul.

CUNCTATEUR. s. m. (du lat. *cunctator*, formé de *cunctari*, temporiser). Temporiseur. Se dit d'un homme d'Etat, d'un général qui sait attendre, temporiser habilement. Fabius le cunctateur. Je reverrai Marianne et Zulime, quand je retrouverai ma tête, j'entends ma tête poétique ; à présent, je fais tout en prose ; me voilà *cunctateur ;* attendons. (Volt.)

CUNCTATION. s. f. (pr. *kunk-ta-ci-on*). Temporisation. Situation de celui qui temporise. Peu usité. Comme un Fabius Maximus, par sa *cunctation* et son temporisement, il fit aller nos feux en vapeurs et fumées. (Brant.)

CUNCTER. v. n. 1re conj. Temporiser. Burlesque et inusité.

CUNDINAMARCA. Géogr. Département de la Nouvelle-Grenade, divisé en quatre provin-

CUNDOÉ. s. m. Ornith. Pie des Indes.

CUNÉAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *cuneus*, coin). Qui a la forme d'un coin.

— Bot. Qui s'élargit en forme de coin de la base au sommet. Pétale cunéaire. Feuille cunéaire.

— Conchyl. Épithète d'une espèce de crassatelle.

CUNÉEN, ENNE. adj. Anat. Qui a rapport aux os cunéiformes. Articulations cunéennes.

CUNÉICEPS. adj. (ét. lat., *cuneus*, coin ; *caput*, tête). Qui a la tête en forme de coin. Ténia cunéiceps.

CUNÉIFOLIÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *cuneus*, coin ; *folium*, feuille). Bot. Qui a des feuilles en forme de coin.

CUNÉIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *cuneus*, coin ; *forma*, forme). Anat. Qui a la forme d'un coin. Os cunéiforme.

— Bot. Se dit des parties qui vont en s'élargissant de la base au sommet. Feuilles cunéiformes. Pétales cunéiformes.

— Conchyl. Se dit d'une coquille qui a la forme d'un coin.

— Minér. Se dit d'un octaèdre, quand il a subi un allongement dans le sens de deux faces parallèles, d'où il résulte que les autres sont des trapèzes, comme les deux côtés d'un coin.

— Paléogr. Se dit de certaines écritures en forme de coin, employées anciennement dans la Perse et dans la Médie.

CUNÉIROSTRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *cuneus*, coin ; *rostrum*, bec). Ornith. Qui a le bec en forme de coin. || CUNÉIROSTRES. s. m. pl. Famille de passereaux comprenant des oiseaux qui ont le bec en forme de coin.

CUNÉO-CUBOÏDIEN, ENNE. adj. Anat. Qui appartient aux os cunéiformes et au cuboïde. || Pl., *cunéo-cuboïdiens, ennes.*

CUNÉOLAIRE. s. f. Acal. Genre d'acalèphes, que l'on rapporte aux agames.

CUNÉO-SCAPHOÏDIEN, ENNE. adj. Anat. Qui appartient aux os cunéiformes et au scaphoïde.

CUNETTE. s. f. (de l'ital. *cunetta*, dimin. du lat. *cuna* ou *cunæ*, berceau, d'où *cuniculum*, canal souterrain). Fortif. Canal large de 6 à 7 mètres, profond de 2, et plein de 1 à 2 mètres d'eau, que l'on pratique dans le fond d'un fossé de fortification, ordinairement fossé sec, ou destiné à devenir, au besoin, ou à être en tout temps fossé inondé.

CUNEUS. s. m. Conchyl. Nom latin d'un groupe de coquilles bivalves, qui correspond au genre donace.

CUNICULAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *cuniculus*, lapin). Mamm. Qui a quelques rapports avec le lapin. || CUNICULAIRES. s. m. pl. Famille de rongeurs, qui renferme le lapin et les mammifères voisins.

— Ornith. (rad. *cuniculum*, terrier). Se dit d'un oiseau, l'alouette cuniculaire, qui creuse des trous en terre pour y déposer ses œufs.

CUNICULE. s. f. Conchyl. Sous-genre établi pour quelques espèces aplaties et subcunéiformes du genre perle.

CUNICULÉ, ÉE. adj. (rad. *cuniculum*, canal). Didact. Qui renferme une excavation longue et profonde.

CUNICULUS. s. m. Mamm. Nom scientifique du lapin.

CUNILE. s. f. (nom présumé de la sarriette, dans Pline). Bot. Genre de lamiacées, comprenant des herbes vivaces, des sous-arbrisseaux ou des arbustes à fleurs petites, blanches ou pourprées, qui croissent dans l'Amérique boréale et tropicale.

CUNILÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une cunile. || CUNILÉES. s. f. pl. Section de plantes, dans la famille des labiées, ayant pour type le genre Cunile.

CUNINA. (rad. *cuna*, berceau). Myth. rom. Déesse sous la protection de laquelle étaient les berceaux.

CUNING. s. m. Ichthyol. Nom d'une espèce du genre césion.

CUNLHAT. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. d'Aubert (Puy-de-Dôme) ; 3,300 hab.

CUNNINGHAMIE. s. f. (de *Cunningham*, nom propre). Bot. Genre de conifères, ayant pour type le pin lancéolé originaire de Chine, et que l'on cultive dans nos jardins.

CUNOLITHE. s. f. Zooph. Espèce de polypiers fossiles du genre cyclolithe.

CUNONIACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une cunonie. || CUNONIACÉES. s. f. pl. Tribu des saxifragées, ayant pour type le genre cunonie.

CUNONIE. s. f. Bot. Genre de la famille des saxifragées, établi pour un arbrisseau du Cap, que l'on cultive en Europe, dans les orangeries.

CUPAÏBA. s. m. Bot. Arbre qui fournit le baume de copahu.

CUPANIE. s. f. Bot. Genre de sapindacées, comprenant plus de quarante espèces d'arbres ou d'arbrisseaux dressés, qui croissent dans les régions tropicales, et dont quelques-unes sont cultivées en Europe.

villes d'Ecosse, ch.-l. du comté de Fife ; 6,000 hab.

CUPÈS. s. m. Entom. Genre de coléoptères pentamères, ayant pour type le cupès capité, insecte d'un brun obscur et originaire de la Caroline, où il vit sur les arbres.

CUPHÉE. s. f. (du gr. κυφός, voûté). Bot. Genre de lythracées, renfermant près de quatre-vingts espèces de plantes herbacées ou de sous-arbrisseaux, remarquables par l'irrégularité curieuse de leurs fleurs, et dont un quart environ est cultivé en Europe pour l'ornement des jardins.

CUPIDE. adj. des 2 g. (du lat. *cupio*, je désire). Qui a de la cupidité. C'est un homme cupide.

— *Cupide de.* Courageux et *cupide* d'honneurs. (Regnier.)

— Qui annonce de la cupidité. Le *cupide* égoïsme change les hommes en ennemis affamés qui s'entre-dévorent. (Boiste.)

— Il peut se mettre avant son substantif lorsque l'analogie et l'harmonie le permettent. Une cupide ardeur. Un homme cupide.

— S'empl. aussi substantiv. Un cupide.

CUPIDIQUE. adj. des 2 g. (de Cupidon.) Mot employé par Marot pour Amoureux. Qui appartient à Cupidon, dieu de l'amour.

CUPIDITÉ. s. f. (du lat. *cupiditas*, rad. *cupio*, je désire). Désir ardent et immodéré, convoitise, passion de posséder et de jouir, en parlant des plaisirs et des biens terrestres. Grande cupidité. Cupidité insatiable. Avoir de la cupidité. Etre dévoré de cupidité. Céder à l'entraînement de la cupidité. Mettre des bornes à sa cupidité. Il n'y a rien dont on tire de plus grands services que de la *cupidité* des hommes. (Nicol.) Ils deviennent les jouets de la fortune et de leur propre *cupidité.* (Fléch.)

— Signifie particulièrement Soif insatiable d'argent, amour effréné du gain et des richesses. Jusqu'à présent cette mine a été inaccessible aux recherches de la *cupidité.* (Volt.) Depuis que le commerce a élevé des fortunes considérables dans toute l'Angleterre, la *cupidité* y est devenue le mobile universel et dominant. (Régn.)

— Théol. mor. Se prend absolument pour Concupiscence. Nous mesurons nos désirs par la *cupidité* et non par la raison. (Fléch.) Pressé d'un côté par la *cupidité* qui m'entraîne et de l'autre par la grâce qui m'appelle, je fais souvent le mal que je voudrais éviter. (Id.)

— S'emploie au pluriel pour signifier Les passions humaines. Victime de leurs *cupidités* injustes. (Mass.) Le triste jouet de toutes les *cupidités* humaines. (Id.)

— D'après quelques lexicographes, on dit, *la convoitise des richesses, des honneurs*, etc., mais on ne dit pas *la cupidité des richesses, des honneurs*, etc. Pourquoi, si l'on dit l'un, ne pas dire l'autre ? N'est-ce pas une proscription arbitraire ? Nous sommes complètement de l'avis de Boiste, qui cite, comme locution, *la cupidité de l'or.*

— Iconol. Figure allégorique, représentée par une femme nue, dont la démarche est incertaine ; elle paraît inquiète ; elle a des ailes aux épaules et un bandeau sur les yeux.

CUPIDON. Myth. rom. Un des noms de l'Amour, fils de Mars et de Vénus. Les ailes, les flèches, le carquois, le bandeau de Cupidon. Selon l'idée des anciens Grecs, et d'après l'étymologie du mot, Cupidon semble être plutôt la personnification du désir que celle de l'amour même.

Cupidon, sous les lois de la simple nature,
Régit tout ce qui sait soupirer ici-bas ;
Il ne punit jamais rebelle ni parjure,
C'est un empire qui ne dure
Qu'autant que ses sujets y trouvent des appas.
(Mme DESHOULIÈRES.)

— s. m. Fig. Joli enfant. Voyez donc le joli petit cupidon !

— Fig. et iron. Homme qui se croit beau, qui fait l'aimable. Quel Cupidon ! C'est un vieux Cupidon.

— Les Parisiens ont, par antiphrase, appelé *Cupidons du Nord* les Kalmouks qui sont venus leur rendre visite en 1815.

— Iconol. On représente Cupidon sous la figure d'un enfant ailé qui porte des flèches.

CUPIDONE. s. f. Bot. Genre de synanthérées contenant des herbes vivaces qui croissent dans le centre et le midi de l'Europe, et que l'on cultive pour l'ornement des jardins.

CUPIDONÉ, ÉE. adj. S'est dit pour Joli, mignon. Ce vieux mot est assez joli pour qu'on essaie de le faire revivre.

CUPRATE. s. m. Chim. Combinaison du deutoxyde de cuivre avec quelques oxydes métalliques électro-positifs.

CUPRESSIFOLIÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *cupressus*, cyprès ; *folium*, feuille). Bot. Dont les feuilles ressemblent à celles du cyprès.

CUPRESSIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *cupressus*, cyprès ; *forma*, forma). Bot. Qui a la forme d'une branche de cyprès.

CUPRESSINÉ, ÉE. adj. (du lat. *cupressus*, cyprès). Bot. Qui ressemble au cyprès. || CUPRESSINÉES. s. f. pl. Tribu de conifères ayant pour type le genre cyprès.

CUPRESSITE. s. m. (rad. *cyprès*). Bot. foss. Nom donné à des végétaux fossiles analogues au cyprès.

CUPRESSOCRINITE. s. m. Zooph. Genre d'encrines fossiles.

CUPRESSUS. s. m. Bot. Nom scientifique du genre cyprès.

CUPRICO-ALUMINIQUE. adj. Chim. V. CUIVRICO-ALUMINIQUE.

CUPRICO-AMMONIQUE. adj. Chim. V. CUIVRICO-AMMONIQUE.

CUPRICO-COBALTIQUE. adj. Chim. V. CUIVRICO-COBALTIQUE.

CUPRICOLLE. adj. des 2 g. (ét. lat., *cuprum*, cuivre ; *collum*, cou). Entom. Qui a le cou ou le corselet de couleur cuivreuse.

CUPRICO-POTASSIQUE. adj. Chim. V. CUIVRICO-POTASSIQUE.

CUPRICO-SODIQUE. adj. Chim. V. CUIVRICO-SODIQUE.

CUPRIDES. s. m. pl. (du lat. *cuprum*, cuivre). Minér. Famille de minéraux qui renferme le cuivre et ses combinaisons.

CUPRIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *cuprum*, cuivre ; *fero*, je porte). Minér. Qui renferme accidentellement du cuivre. Plomb carbonaté cuprifère. || Qui est coloré par le cuivre. Soude muriatée cuprifère.

CUPRIFICATION. s. f. (pr. *ku-pri-fi-ka-ci-on ;* ét. lat., *cuprum*, cuivre ; *fieri*, être fait). Chim. Conversion d'un corps en cuivre.

CUPRIPENNE. adj. des 2 g. (ét. lat., *cuprum*, cuivre ; *penna*, penne). Entom. Qui a les ailes ou les élytres couleur de cuivre. Pœcile cupripenne.

CUPRIQUE. adj. des 2 g. De cuivre, qui a rapport au cuivre.

— Chim. Acide cuprique. Deutoxyde de cuivre.

CUPRIROSTRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *cuprum*, cuivre ; *rostrum*, bec). Ornith., entom. Qui a le bec ou la trompe de couleur de cuivre. Rhynchène cuprirostre.

CUPRO-ALUMINIQUE. adj. Chim. V. CUIVRICO-ALUMINIQUE.

CUPRO-AMMONIQUE. adj. Chim. V. CUIVRICO-AMMONIQUE.

CUPRO-COBALTIQUE. adj. Chim. V. CUIVRICO-COBALTIQUE.

CUPRO-FULMINATE. s. m. Chim. Combinaison de cuivre et d'acide cupro-fulminique.

CUPRO-FULMINIQUE. adj. Chim. Se dit d'un acide que l'on obtient en faisant bouillir de l'eau, de l'argent fulminant et du cuivre.

CUPRO-POTASSIQUE. adj. Chim. V. CUIVRICO-POTASSIQUE.

CUPRO-SODIQUE. s. f. Chim. V. CUIVRICO-SODIQUE.

CUPROSO-POTASSIQUE. adj. Chim. V. CUIVROSO-POTASSIQUE.

CUPROXYDE. s. m. (ét. lat., *cuprum*, cuivre ; *oxydum*, oxyde). Minér. Oxyde de cuivre ou combinaison du cuivre avec l'oxygène.

CUPULAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *cupula*, petite cave). Bot. Qui est en forme de petite coupe ou de godet. Calice cupulaire. Involucre cupulaire. Arille cupulaire. Péricline cupulaire. || *Bractées cupulaires.* Celles qui forment une cupule ovale et membraneuse sous la baie.

— CUPULAIRES. s. m. pl. Tribu d'hyménomycètes tremelles, comprenant des champignons dont le réceptacle est en forme de cupule.

CUPULAIRE. s. m. Chim. Cautère en forme de cupule, au moyen duquel on cautérisait la peau du crâne dans certaines maladies.

CUPULE. s. f. (du lat. *cupula ;* rad. *cupa*, coupe). Bot. Espèce de coupe ou de godet formée par un assemblage de petites bractées écailleuses, soudées entre elles par la base, qui entoure les fleurs et persiste autour du fruit qu'elle enveloppe en totalité, comme dans la noisette, ou à base seulement comme dans le gland. || Enveloppe la plus extérieure de l'ovaire dans les cycadées et les conifères. || Partie creusée des champignons de la tribu des pézizées. || *Poils à cupule.* V. POILS CUPULÉS.

CUPULE-DE-GLAND. s. m. Bot. Espèce de pézize, que l'on croit être la pézize crénée.

CUPULÉ, ÉE. adj. Bot. Qui est muni d'une cupule, fruit cupulé. Fleur cupulée. Les fleurs des conifères sont cupulées. || *Poils cupulés* ou *cupulifères.* Ceux qui se terminent par une glande concave, comme dans le pois chiche. || CUPULÉS. s. m. pl. Tribu de champignons hyménomycètes, comprenant ceux qui ont le réceptacle cupulé.

CUPULIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *cupula*, cupule ; *fero*, je porte). Bot. Qui est muni d'une cupule, dilaté en cupule. Fruits cupulés. Fleurs cupulées.

— *Poils cupulifères.* V. CUPULÉS.

— CUPULIFÈRES, s. f. pl. Famille de plantes, comprenant les arbrisseaux et les arbres dont le fruit est enveloppé en tout ou en partie par une cupule. Les chênes, les châtaigniers, les hêtres, les charmes, les coudriers, sont des cupulifères.

CUPULIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *cupula*, cupule ; *forma*, forme). Bot. Qui a la forme d'une cupule. La glume de quelques graminées est cupuliforme.

CUPULITE. s. f. Acal. Genre d'acalèphes hydrostatiques comprenant des animaux mous

à deux par leur base, et entre eux par les côtés, de manière à former une longue chaîne flottante.

CUQ-TOULZA. Géogr. Chef-lieu de canton (Tarn), arr. de Lavaur ; 1,200 hab.

CURA. (du lat. *cura*, souci). Myth. rom. Déesse des soucis et des inquiétudes.

CURABILITÉ. s. f. (du lat. *cura*, soin). Médec. Qualité d'une maladie qui est susceptible de guérison. Il importe de déterminer les caractères sur lesquels on peut apprécier la *curabilité* d'une maladie. (Montèg.)

CURABLE. adj. des 2 g. (du lat. *cura*, soin). Qui peut être guéri. Une maladie curable. Un mal curable. Un malade curable.

— *Curable par.* Certaines maladies sont *curables* par elles-mêmes ou par les seuls efforts de la nature, lorsqu'elles sont réduites à un état modéré d'intensité. (Montèg.)

— La véritable signification de ce mot a été altérée; on ne peut douter qu'il ne dérive du mot latin *cura*, soin, en sorte qu'on devrait entendre par *curable*, ce qui est susceptible de recevoir des soins; mais l'usage en a décidé autrement, et a rendu ce mot le correspondant de *guérissable*, qui n'est point admis dans le bon langage.

CURACA. s. m. Relat. Nom générique des membres de la classe noble chez les anciens Péruviens.

CURAÇAO. Géogr. Une des Antilles sous le vent, appartenant aux Hollandais; 36,000 h., dont 4,000 blancs.

CURAÇAO. s. m. (pr. *ku-ra ço*). Liqueur de table que l'on fait par infusion en distillant avec de l'eau-de-vie les écorces desséchées d'une petite espèce d'orange amère et âcre qui croît dans l'île de Curaçao, où elle tombe avant sa maturité, et en mêlant cette distillation avec un sirop un peu chargé. Un verre de curaçao. Une bouteille de curaçao. Le curaçao d'Amsterdam est supérieur à tous les autres.

CURADE. s. f. Agric. Nom donné, dans le midi de la France, a la raie d'écoulement qui sépare les billons.

CURAGE. s. f. Bot. Un des noms de la persicaire ou poivre d'eau.

CURAGE. s. m. (rad. *curer*). Action de curer, de nettoyer. Le curage d'un puits, d'un canal, d'un ruisseau, d'un port, d'un fossé, d'un étang. Le curage des rivières navigables et flottables est à la charge de l'Etat

— Effet, résultat de cette action; les frais qu'elle occasionne.

— Se dit des matières, des boues, des détritus que l'on retire du fond des puits, des canaux, des étangs, etc, par l'opération du curage. Utiliser les curages. Engraisser avec les curages. Faire macérer les curages en y ajoutant quelques centièmes de chaux hydratée.

CURAGUA. s. m. Bot. Espèce de maïs du Chili.

CURANDIER. s. m. Se disait pour Blanchisseur de toile. Se dit encore en Normandie.

CURANGA ou **CURANGUE.** s. m. Bot. Genre de scrofulariacées, établi pour une plante de l'Inde, rampante à la base.

CURARE. s. m. Bot. Terrible poison végétal tiré d'une espèce de liane, qui agit presque instantanément, et dans lequel les Indiens de l'Amérique méridionale trempent leurs flèches.

CURARINE. s. f. Chim. Alcaloïde qu'on regarde comme le principe actif du curare.

CURARIQUE. adj. Chim. Se dit des sels qui ont pour base la curarine.

CURATELLE. s. f. (rad. lat. *cura*, soin). Charge de curateur. Donner la curatelle. Nommer à la curatelle. Dispenser, décharger de la curatelle. Prendre, accepter la curatelle. La curatelle d'un mineur, d'un interdit, d'un prodigue. La curatelle d'une succession. Etre en curatelle, sous la curatelle de quelqu'un. Les *curatelles* ont pour objet de prendre soin d'intérêts qui varient avec les circonstances de la vie civile. (Chabr.-Cham.)

— Bot. Genre de dilléniacées, renfermant des arbres peu élevés à fleurs blanches rameuses de l'Amérique tropicale.

CURATEUR, TRICE. s. (du lat. *curare*, avoir soin; rad. *cura*, soin). Personne chargée, par la justice ou par un conseil de famille, d'administrer les biens et de défendre les intérêts d'autrui, et, dans certains cas, d'avoir soin de la personne même d'autrui. Nommer, donner, établir un curateur. Le curateur d'un mineur, d'un interdit, d'un prodigue. Un curateur spécial. Le ministère des *curateurs* est forcé. (Chabr.-Cham.)

— *Curateur au mineur émancipé.* Curateur nommé par un conseil de famille pour assister le mineur lors de la reddition du compte de sa tutelle, lorsqu'il reçoit un capital mobilier ou qu'il en fait emploi, et quand il soutient un procès relatif à des droits immobiliers.

— *Curateur au bénéfice d'inventaire.* Curateur nommé de la même manière que le curateur à la succession vacante.

— *Curateur aux biens de l'absent.* Curateur nommé par le tribunal du domicile d'une personne présumée absente et qui n'a point de procurateur fondé, pour administrer, s'il y a nécessité, tout ou partie des biens de cette personne.

— *Curateur à un immeuble délaissé par hypothèque.* Curateur sur lequel la vente de l'im- [illegible] crites pour les expropriations.

— *Curateur dans le cas de grossesse* ou *curateur au ventre.* Curateur nommé par le conseil de famille, pour empêcher une supposition de part, lorsque le mari meurt, laissant sa femme enceinte.

— *Curateur à une succession vacante.* Celui qui est nommé par le tribunal de première instance dans l'arrondissement duquel une succession est ouverte, lorsque, après l'expiration des délais, il ne se présente personne pour réclamer cette succession, qu'il n'y a point d'héritier reconnu, etc.

— *Curateur en matière de révision*, ou *curateur à la mémoire d'un condamné.* Curateur nommé par la cour de cassation pour exercer tous les droits d'un condamné à mort, lorsqu'il y a lieu de réviser un arrêt porté antérieurement contre ce condamné.

— *Curateur en matière de condamnation.* Curateur nommé pour gérer et administrer dans les formes prescrites pour la nomination des tuteurs aux interdits, les biens d'un condamné à la peine des travaux forcés à temps ou de réclusion, pendant la durée de la peine de ce condamné.

— Anc. jurispr. *Curateur au mort*, *curateur du mort.* Celui que le juge nommait d'office pour défendre la cause d'un homme accusé de s'être donné la mort. || *Curateur en matière criminelle.* Personne, sachant lire et écrire, nommée d'office pour défendre un accusé muet ou sourd. || *Curateur aux causes.* Personne préposée pour veiller aux intérêts d'un mineur émancipé qui a des procès.

— Antiq. rom. Officier municipal préposé à diverses fonctions de police ou d'administration. Curateur de l'annone, des aqueducs, des jeux publics, des monuments, des régions, des rues, de la ville, etc. || *Curateurs du calendrier.* Ceux qui plaçaient l'argent de la cité à intérêt, parce que cet intérêt se payait aux calendes, ou le premier jour du mois. || *Curateurs de toutes les tribus.* Syndics, protecteurs des quartiers de Rome. || *Curateurs des deniers.* Maîtres des monnaies; ceux qui faisaient battre monnaie.

— Fig. et fam. *Il faudrait lui donner un curateur.* Se dit d'un homme qui fait des dépenses excessives, qui administre mal son bien.

— Se dit des membres des conseils universitaires en Belgique. Curateur de l'université de Louvain.

CURATIF, IVE. adj. (rad. lat. *cura*, soin). Thérap. Qui concerne la cure, la guérison d'une maladie.

— *Indications curatives.* Ensemble de symptômes qui font connaître le traitement à employer contre une affection morbide.

— Qui peut être dirigé avec succès contre une maladie. Traitement curatif. Remède curatif. Méthode curative. Moyens curatifs.

— Se met toujours après un substantif.

— On dit quelquefois substantiv. *un curatif*, pour Un remède curatif. Les curatifs et les préservatifs. Employer les curatifs.

CURATION. s. f. (pr. *ku-ra-ci-on*, du lat. *curatio*; rad. *cura*, soin). Thérap. Ensemble des moyens mis en usage pour guérir une maladie. Méthode de curation. La curation d'une maladie. La *curation* s'obtient à l'aide d'un traitement rationnel ou fondé sur des indications. (Montègre.) || Le mot *cure* est plus usité.

CURATRICE. s. f. V. CURATEUR.

CURBALIN. s. m. Anc. mus. Instrument des Hébreux, probablement le même que le krembalon des Grecs.

CURBAN. s. m. Sacrifice funèbre en usage chez les Tartares Circasses, après la mort d'une personne de distinction.

CURCAS. s. m. Bot. Genre d'euphorbiacées, formé pour un arbrisseau de l'Amérique tropicale, cultivé dans les jardins de l'Europe.

CURCULIGO. s. m. (par allusion à la forme de l'ombilic, qui se prolonge en une sorte de bec). Bot. Genre d'hypoxydacées, comprenant des herbes vivaces qui croissent dans l'Afrique australe, les Indes orientales, etc., et qui sont cultivées dans les serres en Europe, pour la grâce de leur port.

CURCULIO. s. m. Entom. Nom scientifique du charançon.

CURCULIONIDE. adj. des 2 g. (du lat. *curculio*, charançon). Entom. Qui ressemble à un charançon. || CURCULIONIDES. s. m. pl. Famille de coléoptères, ayant pour type le genre charançon. Tous ces insectes, dont la tête est plus ou moins prolongée en une sorte de bec, se nourrissent de végétaux, auxquels plusieurs sont très-nuisibles, surtout à l'état de larves.

CURCULIONIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *curculio*, charançon; *forma*, forme). Entom. Qui a la forme d'un charançon.

CURCULIONITES. s. m. pl. Entom. V. CURCULIONIDES.

CURCUMA. s. m. Bot. Vulgairement Safran des Indes. Genre de zingiréracées, renfermant d'élégantes plantes vivaces, des Indes orientales, et dont la plupart offrent dans leur rhizome un principe stimulant ou colorant fort recherché par la thérapeutique et l'industrie.

CURCUMACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble au curcuma. || CURCUMACÉES. s. f. pl. Famille de [illegible] V. ZINGIBERACÉES.

CURCUMINE. s. f. Chim. Matière colorante que contiennent les rhizomes du curcuma, et qui fournit le plus bel orangé que l'on connaisse.

CURCURITO. s. m. Bot. Palmier de l'Orénoque.

CURE. s. f. (du lat. *cura*, soin). Fam. Soin, peine, sollicitude. Il est opposé à *incurie* et n'est usité que dans quelques phrases familières.

— *N'avoir cure.* Ne pas se soucier.

L'âne, qui goûtait fort l'autre façon d'aller,
Se plaint en son patois; le meunier n'en a cure
(La Fontaine.)

— Prov. *A beau parler qui n'a cure de bien faire.* Se dit en parlant d'un homme qui fait de belles promesses sans se soucier de les tenir. || *On a beau parler à qui n'a cure de bien faire.* Il est inutile de donner des conseils à celui qui n'en veut pas profiter.

— Syn. simpl. Soin, souci, sollicitude.

— Thérap. Ensemble des soins que le médecin donne au malade. La cure d'une maladie. Une longue cure. Pendant la cure. Dans ce sens, le mot *cure* a de grands rapports avec *curation*; il diffère de *traitement* en ce qu'il ne s'applique qu'à des soins heureux dans leur résultat.

— *Cure palliative* ou *mitigative.* Cure dont l'objet est d'obtenir la guérison de quelques-uns des symptômes d'une maladie, et non pas la guérison de la maladie elle-même. || *Cure radicale.* Celle par laquelle on se propose de guérir la maladie elle-même. La cure radicale est *directe* ou *spécifique*, lorsque son effet immédiat est de changer à l'aide d'un spécifique les directions imprimées par la nature; elle est *indirecte* ou *générale* lorsqu'elle ne fait que suivre la nature dans sa marche, pour en seconder ou en modérer les efforts.

— On appelle improprement *Cure conservatrice* ou *vitale*, l'ensemble des soins nécessaires pour entretenir la santé; la conservation de la santé n'est point le traitement d'une maladie. || *Cure préservative* ou *prophylactique.* Emploi des moyens qui préviennent les maladies et qui nous en préservent.

— Heureux résultat des soins donnés à un malade, guérison d'une maladie. Faire une cure, une belle cure.

— *Cure merveilleuse.* Guérison obtenue par un traitement suivi d'un succès inespéré.

— *Cure* ou *diète à l'avoine.* Composition à laquelle on attribue de grandes propriétés et dont la décoction d'avoine forme la base.

— Syn. comp. CURE. GUÉRISON. La *cure* n'a guère pour objet que des maux invétérés, la *guérison* regarde surtout les maladies légères et de peu de durée.

— Fauconn. Remède en forme de petites boules d'étoupe, de coton ou de plume, que les fauconniers donnent aux oiseaux de proie, pour dessécher leur phlegme. || *Armer les cures.* Mettre auprès quelques petits morceaux de chair, pour que l'oiseau avale mieux la cure. || *Tenir sa cure*, se dit d'un oiseau quand la pilule a fait son devoir. L'oiseau se porte bien quand il a rendu cure.

— Dans un sens détourné, Rabelais a dit *Rendre ses cures.*

— Techn. Revêtement des moules à laiton avec de la bouse de vache.

CURE. s. f. T. ecclés. Bénéfice ecclésiastique du culte catholique, ayant territoire et charge d'âmes. Nommer à une cure. Donner une cure. Résigner une cure. Une bonne cure. Une petite cure. Une riche cure. Une cure importante.

— Territoire dans l'étendue duquel le curé exerce ses fonctions.

— Il y a des cures de première et de seconde classe; ce qui établit une différence, non entre les droits des titulaires, mais entre leur traitement. Le rang des cures est fixé par la population, qui doit être de 5,000 âmes au moins, avec justice de paix, pour les cures de première classe, à moins qu'il ne s'agisse d'un ch.-l. de préfecture; aucun nombre déterminé d'habitants n'est exigé pour les cures de seconde classe. Il y a en France 3,301 cures, dont 560 de première classe.

— Dans le langage ordinaire, signifie aussi Succursale.

— Par extens. Demeure du curé, presbytère. Bâtir une cure, une nouvelle cure. Le jardin de la cure. Aller à la cure. Dîner à la cure.

CURÉ. s. m. (du lat. *curator*, chargé; rad. *cura*, cure, soin, charge). Prêtre institué à perpétuité pour desservir une cure, et soumis dans l'exercice de ses fonctions à l'évêque du diocèse. L'institution des curés remonte au temps des apôtres; ce fut la première, la plus simple expression de la division du sacerdoce et de l'épiscopat. Les curés sont nommés par l'évêque, sauf l'approbation du gouvernement; ils sont obligés à résidence. Qu'est-ce qu'un *curé*? C'est le ministre de la religion du Christ, chargé de conserver ses dogmes, de propager sa morale, et d'administrer ses bienfaits à la partie du troupeau qui lui est confiée. (Lamart.) Le *curé* meurt, et il a fait ici-bas ce qu'il y avait de mieux à y faire; il a continué un dogme immortel; il a servi d'anneau à une chaîne immense de foi et de vertu, et laissé aux générations qui vont naître une croyance, une loi, un Dieu. (Id.)

— *Curé primitif.* Curé appelé par l'évêque à faire partie du chapitre de l'église cathédrale, et qui avait conservé les revenus de sa cure.

— *Curé-vicaire perpétuel.* Celui qui était délégué, moyennant rétribution, pour remplir les fonctions curiales, à la place du curé primitif.

— *Curé décimateur.* Celui qui jouissait en tout ou en partie des dîmes de sa cure. || *Curé à portion congrue.* Celui qui recevait de la main du décimateur une faible rétribution, appelée *portion congrue*, que les ordonnances royales, dans le XVIIe siècle, avaient portées à 300 livres. || *Curé régulier.* Celui qui appartient à un ordre monastique ou à un corps de chanoines réguliers. || *Curé séculier.* Celui qui était membre du clergé séculier. || *Curé actuel.* Celui qui avait une cure à charge d'âmes, qui exerçait les fonctions curiales, et qui servait de vicaire perpétuel à un vicaire primitif.

— Dans l'usage, et par politesse, on donne quelquefois le nom de curé aux simples succursalistes, que l'évêque peut à volonté révoquer ou changer de résidence.

— Prov. et fig. *C'est Gros-Jean qui remontre à son curé.* Se dit lorsqu'un ignorant veut donner des leçons à un homme qui en sait plus que lui. || *Avoir affaire au curé et aux paroissiens.* Avoir affaire à plusieurs parties ensemble. || *Il va trop vite à l'offrande, il fera choir M. le curé.* Il s'empresse trop d'arriver à son but, il en résultera quelque accident.

— Anc. dr. canon. *Code des curés.* Recueil de maximes et de règlements à l'usage des curés, comprenant ce qui concernait leurs droits sur la dîme, les portions congrues, etc.

— Techn. Morceau de chapeau dont le coutelier se sert pour tenir les pointes des pièces sur le polissoir.

CURÉ. s. m. Hortic. Variété de tulipe d'un gris de lin fort pâle.

CURÉ, ÉE. part. pass. du v. Curer. S'empl. adjectiv. Canal curé. Etang curé.

CUREAU. s. m. Techn. Instrument de tondeur de draps.

CURE-DENTS. s. m. Petit instrument pour nettoyer les dents, et enlever les corps étrangers qui s'introduisent dans les interstices. Faire des cure-dents. Vendre des cure-dents. Acheter des cure-dents. Un cure-dents d'or, d'argent, d'ivoire, d'écaille, de plume. Se faire un cure-dents. Marchand de cure-dents. On doit préférer à tous les autres les *cure-dents* de plume ou d'écaille très-mince. (Sc. médic.) || La définition même de ce mot indique assez qu'on doit écrire un *cure-dents*; c'est donc à tort qu'on le trouve écrit *cure-dent* dans la plupart des dictionnaires.

— Bot. *Cure-dents d'Espagne.* Nom vulgaire d'une espèce de carotte.

CURÉE. s. f. (rad. lat. *cor*, cœur). Véner. Repas que l'on fait faire aux chiens et aux oiseaux, après qu'ils ont pris le gibier. Sonner la curée. Donner la curée. Curée de cerf. Chien âpre à la curée.

— *Curée chaude.* Celle qui se donne sur le lieu même de la chasse, et qui se compose de quelque partie de la bête prise. || *Curée froide.* Celle qui se donne au logis.

— *Faire curée.* Manger la bête prise, en parlant des chiens qui, pour cela, n'ont pas attendu l'arrivée du vencur. Faire curée d'un cerf. Faire curée d'un lièvre.

— *Défendre la curée.* Empêcher les chiens d'approcher trop tôt de la curée.

— *Mettre les chiens en curée.* Faire la curée aux chiens pour les exciter à la chasse.

— *Les chiens sont en curée.* Les chiens mangent la curée qu'on leur abandonne.

— Fig. *Mettre quelqu'un en curée.* Animer davantage une personne à quelque entreprise, par le butin ou le profit déjà fait. Un petit avantage remporté sur l'ennemi met les troupes en curée. Le gain que l'on a retiré d'une affaire met en curée. Dans le même sens, on dit Etre en curée. Toutes ces locutions sont peu usitées.

— Fig. *Âpre à la curée.* Très-avide de gain, de butin. Un homme âpre à la curée. Etre âpre à la curée, très-âpre à la curée.

CURE-FEU. s. m. Techn. Instrument de forge pour ôter le mâchefer du fourneau. || Pl., des *cure-feu.*

CURE-LANGUE ou **GRATTE-LANGUE.** s. m. Petit instrument, ordinairement d'ivoire ou d'écaille, façonné en couteau, en racloir ou en raquette, pour enlever l'enduit muqueux qui recouvre la langue. Après s'être servi du *cure-langue*, il est bon de faire quelques lotions acidules. (Sc. médic.) || Pl., des *cure-langue.*

CUREMA. s. m. Ichthyol. Poisson du Brésil, ressemblant à la truite.

CUREMENT. s. m. (rad. *curer*, nettoyer). Action de curer, résultat de cette action. Le curement d'un puits, d'un fossé, d'une rivière.

CURE-MÔLE. s. m. Bateau ponté sur lequel est établi un appareil propre à faire agir de vastes cuillers qui servent à nettoyer le fond de la mer dans un port. || Pl., des *cure-môle.*

CURE-OREILLE. s. m. Sorte de petite curette, de petite cuiller pour extraire du conduit auditif le cerumen accumulé et endurci, ou les corps étrangers qui ont pu s'y introduire. Cure-oreille d'or, d'argent, d'ivoire, d'écaille. || Pl., des *cure-oreilles.*

— Bot. Nom vulgaire d'une [illegible] hydne.

CURÉOTIS. Myth. gr. Chez les Grecs, troisième jour des fêtes appelées apaturies.

CURE-PIED. s. m. Techn. Instrument pour nettoyer le dedans du pied des chevaux.

CURER. v. a. 1re conj. (du lat. *curare*). Nettoyer quelque chose de creux, en ôter les boues, les ordures, les immondices, etc. Curer un puits, un fossé, une rivière, un étang, un canal, etc. Aujourd'hui même, les Anglais voient avec jalousie que nous curions nos ports. (Napol.)

— *Curer la charrue.* La nettoyer, ôter la terre qui y est attachée.

— *Curer une vigne en pied.* Ôter du cep des vignes tout le bois inutile.

— For. Enlever les branches mortes, des

chicots, les souches mal venantes qui se trouvent dans les bois, et qui, nuisant à la croissance des arbres, sont dans le cas d'être coupées.

— Faucon. Donner une cure à un oiseau.

— S'emploie neutralement, dans le sens de, Rendre la cure. Il ne faut point paître un oiseau qu'il n'ait *curé*. (D. des chass.)

— SE CURER. v. pron. Être curé. Ce puits se cure difficilement.

— *Se curer les dents, se curer l'oreille.* Se nettoyer les dents, l'oreille.

CURES. Géogr. Ville d'Italie, ch.-l. d'un état sabin, le plus redoutable de ceux qui firent la guerre à Romulus, mais qui bientôt s'absorba dans Rome. Les habitants s'appelaient *Curites* ou *Quirites*, et ce nom devint même celui des Romains. || Aujourd'hui Correze, à 10 kilom. N.-E. de Rome.

CURES. Myth. rom. Déesses vengeresses qui avaient leur demeure à l'entrée des enfers.

CURET. s. m. Techn. Peau de buffle ou d'autre animal sur laquelle on frotte les pierres sanguines avec de la potée d'étain, lorsqu'on dore quelque pièce.

— Hist. nat. Nom vulgaire des laiches dans quelques cantons.

CURÈTE. Myth. gr. Nom donné à des jeunes gens armés qui gardaient la caverne où Rhée avait caché Jupiter encore enfant, afin de le soustraire aux recherches de Saturne.

— Prêtres qui formaient un collége à Éphèse, où ils instituèrent des sacrifices mystiques.

CURÉTICON. s. m. Antiq. gr. Air de musique du genre de ceux que l'on appelait spondées ou spondaïques.

CURETTE. s. f. (rad. *cure*). Art milit. Outil, frottoir de bois garni de peau de buffle et destiné au nettoyage des armes. Curette de fusil. Curette de bouche à feu.

— Agric. Petit morceau de bois d'un pouce de large, avec lequel les jardiniers et les laboureurs ôtent la terre qui s'est accumulée sur leur bèche, ou au soc ou à l'oreille de leur charrue, surtout quand ils labourent dans un sol gras et humide. On dit aussi *Curoir*.

— Bot. Nom de plusieurs champignons.

— Chir. Sorte de petite cuiller à long manche, pour tirer la pierre de la vessie, et tout ce qui peut y être demeuré après cette extraction. On s'en sert aussi pour retirer les balles engagées dans les parties molles. Curette en acier, en ivoire, en os, en argent et en or.

— Mar. Sorte de gratte placée au bout d'un long manche et servant à nettoyer le corps d'une pompe.

— Techn. Instrument de couverturier, pour curer les chardons remplis de laine.

CUREU. s. m. Ornith. Sorte de merle du Chili.

CUREUR. s. m. (rad. *curer*). Celui qui cure, qui nettoie. Cureur de puits. Cureur de retraits.

CUREUX. s. m. Techn. Apprenti aplaigneur. || Manœuvre chez les fabricants de couvertures.

CURIACE. Famille d'Albe, illustrée par les trois Curiaces, qui combattirent, pour soutenir les intérêts de leur patrie, contre trois jeunes Romains, les Horaces, et qui furent vaincus, l'an de Rome 65.

CURIAL, ALE. adj. (rad. *cure*). Qui concerne une cure. Fraction curiale. Droits curiaux.

— *Maison curiale.* Le presbytère.

— Hist. *Voix curiale.* Voix donnée par une réunion de personnes ou d'Etats. Dans le comité de la diète fédérale de la Confédération germanique, par opposition à *voix virile* ou vote individuel d'un personnage ou d'un Etat. Il y a différents Etats qui n'ont qu'une voix curiale, c'est-à-dire qu'ils ne votent pas individuellement, mais seulement en se réunissant plusieurs.

— Se disait autrefois de ce qui avait rapport à une cour de justice. Dépens curiaux.

CURIAL. s. m. Anc. cout. Nom donné à des officiers de ville qui servaient de scribes sous les châtelains.

CURIALE. s. m. (rad. *curie*). Hist. rom. Membre de la curie.

— Habitant de la cité qui possédait une propriété foncière de vingt-cinq arpents, et qui était chargé de la répartition et de la perception de l'impôt.

CURIALISTE. s. m. Se disait, dans le XVIe siècle, pour Courtisan, homme de cour.

[illegible] qui se compose de la réunion des curies. Comices curiates.

— Qui est voté par les curies assemblées. Loi curiate.

CURICACA. s. m. Ornith. Un des noms du tantale bavard d'Amérique.

CURIE. s. f. (du lat. *curia*, rad. *cura*, soin). Hist. rom. L'une des divisions du peuple romain, la dixième partie de la tribu, sous Romulus. Plus tard, le nombre des tribus fut porté de trois à trente-cinq, mais les curies restèrent invariablement fixées, comme dans l'origine, au nombre de trente.

— Local particulier dans lequel s'assemblaient chacune des curies. Toutes les curies étaient situées sur le mont Palatin.

— Salle où le grand pontife notifiait à toutes les curies assemblées l'époque des nones; elle était située sur le plus haut sommet du Capitole.

— Nom donné aux lieux fermés où se réunissait le sénat romain. La curie Hostilie. La curie Julie. La curie pompéienne. La curie de Sylla.

— Dans l'organisation des villes municipales. Agrégation de citoyens pris en dehors de la classe des privilégiés et possédant une propriété de plus de vingt-cinq arpents.

— Ensemble des diverses administrations qui constituent le gouvernement papal. Un acte émané de la curie romaine.

CURIELLE ou **CURIÈRE.** s. f. Minér. Nom vulgaire donné dans le Boulonnais à un grès tendre qui se trouve dans les intervalles des veines de houille. On dit aussi *Querelle* ou *Couarelle*.

CURIEUSEMENT. adv. (du lat. *curiosè*). Avec curiosité. Rechercher curieusement. S'informer, s'enquérir curieusement. Observer, considérer curieusement.

— Soigneusement, exactement. Rechercher, voir, lire curieusement. Conserver curieusement quelque chose.

— Avec prévention. Dire curieusement des bagatelles. Comme il dit *curieusement* ce que tout le monde sait ! (Volt.)

— Beaux-arts. Avec soin et délicatesse. Bahut curieusement sculpté.

— Peut se mettre entre l'auxiliaire et le participe. Il a curieusement observé ce phénomène.

— Syn. comp. CURIEUSEMENT. SOIGNEUSEMENT. On garde *soigneusement* ce qui est utile; on garde plutôt *curieusement* ce qui est rare.

CURIEUX, EUSE. adj. (du lat. *curiosus*; rad. *cura*, soin). Qui a beaucoup d'envie de savoir, de voir, de découvrir des choses rares, nouvelles, intéressantes, etc. Un homme curieux. Une femme curieuse. Un esprit curieux. Etre curieux, très-curieux. C'est un homme *curieux* qui ne néglige aucune occasion de s'instruire. (Barth.)

— Fig. Les trois êtres les plus *curieux* sont la Justice, la Politique et la Police. (Boiste.)

— *Curieux de*, suivi d'un nom. Curieux de nouvelles. Curieux de sciences. Curieux de spectacles.

— *Curieux de*, suivi d'un infinitif. Curieux d'apprendre. Curieux de voir. Nous ne devons pas être *curieux* de connaître distinctement ces nouveautés merveilleuses du siècle futur. (Boss.) Il n'y a personne de moins *curieux* d'apprendre que les gens qui ne savent rien. (Suard.)

— Qui annonce la curiosité. Des regards curieux. Un désir curieux.

Est-il quelques secrets, cachés au fond des cieux,
Que n'ait point pénétrés mon regard *curieux* ?
(C. DELAVIGNE.)

— En mauvaise part. Qui aime indiscrètement à connaître les affaires, à pénétrer les secrets d'autrui. Etre curieux jusqu'à écouter aux portes. Etre curieux à l'excès. Ne soyez pas si *curieux* que de fouiller dans mes papiers. (Acad.)

— Qui a un grand soin de quelque chose. Etre curieux de sa personne, de sa parure. Etre curieux de ses livres.

— Qui amasse, qui recherche des objets nouveaux ou rares, en quelque genre que ce soit. Etre curieux de fleurs, de peintures, de médailles, d'antiquités, de vieux livres. Une femme curieuse de bijoux gothiques.

— Se dit des choses morales. Une amitié curieuse. Un amour curieux. Des soins curieux. Une inquiétude curieuse. Une anxiété curieuse. Une attente curieuse. Tel était le mystère que je voulais vous dérober et que vous cherchiez à pénétrer avec une si *curieuse* inquiétude. (J.-J. Rouss.)

— Rare, nouveau, propre à exciter, à piquer la curiosité, en parlant de quelque chose que ce soit. Un livre curieux. Un tableau curieux. Une antiquité curieuse. Une inscription curieuse. Une aventure curieuse. Un récit curieux. Le cabinet des médailles à Paris est le plus curieux de l'Europe. Il me semble que ce procès est assez *curieux*. (Volt.) Les découvertes des Portugais étaient alors plus *curieuses* qu'utiles. (Id.)

— Pourquoi, dans cette acception, Curieux ne se dirait-il pas en parlant des personnes ? Un comédien curieux. Un nain curieux. Un prédicateur curieux à entendre. Un original curieux à voir.

— Il suit ordinairement son substantif. [illegible] Une femme curieuse. Un livre curieux.

— Fam. Qui est fait pour surprendre. La remarque est curieuse. Cela serait curieux. Voilà qui est curieux.

— *Sciences curieuses.* Celles qui étaient connues de peu de personnes, comme la physique, la chimie, ou plusieurs vaines sciences, au moyen desquelles on croit lire dans l'avenir, comme l'astrologie, la chiromancie, la cabale, la magie.

CURIEUX, EUSE. s. Celui, celle qui a de la curiosité. La foule des curieux. Les curieux et les curieuses. Attirer les curieux. Eloigner les curieux. En amateur, en simple curieux.

— Celui, celle qui aime à pénétrer les secrets des autres. Un curieux, une curieuse. Une petite curieuse. Haïr les curieux. Punir les curieux. Se garder des curieux. Un curieux indiscret. Un curieux impertinent.

— Celui, celle qui recherche avec soin les choses rares, curieuses, extraordinaires. Le cabinet d'un curieux. Les *curieux* recherchent beaucoup cette variété de tulipe. (Acad.) Qu'est-ce qu'une beauté de convention qui n'est beauté qu'aux yeux des *curieux*, et qui n'est beauté que parce qu'il leur plaît qu'elle le soit ? (J.-J. Rouss.) Dans cette acception, il est beaucoup plus usité au masculin qu'au féminin.

— Hist. du Bas-Emp. Officier de police chargé d'empêcher les fraudes et les malversations dans le service des postes et des voitures publiques, et de faire connaître tout ce qui se passait en province.

— *Société des curieux de la nature.* Société de naturalistes fondée en 1670, à Augsbourg.

CURIEUX. s. m. Ce qu'il y a de curieux, en parlant d'une chose. Le curieux de l'affaire est que... C'est du curieux, ce sera du curieux.

CURIMATE. s. m. Ichthyol. Genre de salmonoïdes, ayant la forme générale des ombres, et vivant dans les rivières de l'Amérique équinoxiale.

CURINIL. s. m. Bot. Arbrisseau du Malabar.

CURINUS. Myth. rom. Dieu des Sabins, dont Tatius introduisit le culte à Rome.

CURION. s. m. (rad. *curie*). Hist. rom. Chef de curie. Prêtre institué par Romulus pour avoir soin des fêtes et des sacrifices particuliers à chaque curie.

CURIONIES. s. f. pl. (rad. *curie*). Sacrifices faits annuellement par les curies.

CURIOSITÉ. s. f. (du lat. *curiositas*; rad. *cura*, soin). Désir, besoin, volonté de savoir, de connaître; soin passionné qu'on met à la recherche d'une chose. Noble curiosité. Grande curiosité. Vive curiosité. Curiosité vaine, puérile, inutile. Curiosité folle, téméraire, dangereuse. Curiosité trompeuse, frivole, indocile. Penchant à la curiosité. Jouet de la curiosité. Avoir de la curiosité. Exciter, nourrir, flatter, entretenir, redoubler, satisfaire la curiosité. Etre mu par la curiosité. Donner un but à la curiosité. Tromper la curiosité. Céder à la curiosité. Ma *curiosité* me rendait presque aussi ardent que lui. (Pasc.) Je suis déjà dévorée de *curiosité*. (Mme de Sévig.) Elle n'était accusée que d'une *curiosité* ridicule, trop ordinaire alors, mais qui n'est pas du ressort de la justice. (Volt.) Les physiciens entreprennent de découvrir par quelles voies s'est formé et se conserve l'univers, et quels sont les premiers principes des choses; vaine *curiosité* où l'on ne peut qu'échouer. (Condill.) La *curiosité* est une faculté éminemment intellectuelle, dont l'objet est de s'instruire dans les sciences, dans les lettres ou dans les arts; toute autre *curiosité* rend l'homme importun, et le déconsidère. (C[sse] de Bradi.) C'est à la *curiosité* que l'homme doit toutes ses connaissances. (Id.) La découverte du Nouveau Monde pouvait seule fournir des aliments à notre *curiosité*. (Raynal.)

— Molière l'a employé au pluriel dans cette acception : La faiblesse humaine est d'avoir des *curiosités* d'apprendre ce qu'on ne voudrait pas savoir.

— Désir blâmable, empressement indiscret de savoir les affaires, de pénétrer les secrets d'autrui. Une *curiosité* téméraire mérita d'être confondue. (Fénel.) La *curiosité* naît de la jalousie. (Mol.) La *curiosité* est le défaut des enfants qui ne savent rien et des sots qui s'occupent des sottises d'autrui. (Mme de Puysieux.) La *curiosité* qui porte sur les choses annonce de l'élévation dans l'esprit, comme celle qui ne porte que sur les personnes est une marque de petitesse. (Duc de Lévis.)

— Quelquefois dans cette acception *curiosité* se prend en bonne part, mais alors il est toujours accompagné d'un adjectif qui en détermine la signification. Des familles malheureuses qu'une sainte *curiosité* lui faisait découvrir pour les soulager. (Fléchier.)

— *Curiosité de*, suivi d'un infinitif. La curiosité de voir, d'entendre, d'apprendre, de savoir. J'eus la *curiosité* de savoir. (Pasc.) Une vaine *curiosité* de voir des cours étrangères. (Fléch.) J'aurais une extrême *curiosité* de voir celui qui serait persuadé que cela n'est point. (La Bruy.)

— Désir de rechercher, de posséder des choses rares, singulières, des objets curieux, nouveaux, en fait d'ouvrages d'art ou de productions naturelles, etc. La *curiosité* n'est pas un goût pour ce qui est bon ou beau, mais pour ce qui est rare. (La Bruy.)

— *Donner dans la curiosité.* Rechercher les [illegible] la *curiosité*, l'on est toujours voisin de l'excès. (Dussault.) Cette expression a vieilli.

— Se dit des objets mêmes, des choses rares et singulières que la science, la manie et le luxe peuvent rassembler. Il suffit qu'une chose vienne de loin pour être classée comme *curiosité*. (C[sse] de Bradi). Maintenant on admet aussi dans la *curiosité* des bronzes dorés, des chinoiseries, et une foule d'objets plus remarquables par la bizarrerie de leur forme et de leur couleur que par tout autre chose. (Duchesne.)

— S'emploie ordinairement au pluriel et signifie une Collection d'objets curieux, rares, extraordinaires, tels que des émaux, des porcelaines, des faïences, des bronzes, des tableaux, des sculptures, des étoffes, des armures, différents meubles et costumes à l'usage des peuples anciens ou sauvages, des coquilles, des échantillons d'histoire naturelle, etc. Le goût des curiosités. La manie des curiosités. Un magasin de curiosités. Un cabinet de curiosités. Le commerce des curiosités. Les connaissances, le bon goût et la prudence sont également nécessaires pour former un cabinet de curiosités.

— Sorte de grande boîte d'optique, où l'on fait voir diverses choses.

— *Curiosité sur.* Locution populaire que Beaumarchais a employée. « L'excessive *curiosité* du public sur le Mariage de Figaro semble promettre un heureux succes. »

— *Curiosité* n'est pas du style noble, et *avoir de la curiosité pour quelqu'un* est une phrase plus que prosaïque. (Geoffroy.) Geoffroy aurait mieux fait de dire que *curiosité* n'est pas du style poétique, ce qui n'empêche pas qu'il ne soit du style noble.

Et même en le voyant le bruit de sa fierté
A redoublé pour lui ma *curiosité*.
(RACINE.)

— Iconol. Figure allégorique, représentée les cheveux dressés, la tête avancée, les oreilles élevées, l'attitude immobile, et ayant sur sa robe des oreilles et des grenouilles.

— *Par curiosité.* loc. adv. Par un mouvement de curiosité. Voir par curiosité. Ecouter par curiosité. S'approcher par curiosité. Dans les grandes tempêtes politiques, le citoyen ne vit plus que par *curiosité*, pour savoir comment cela finira. (Boiste.)

CURISCHE-HAFF. Géogr. Lac des Etats prussiens, au N.-E. de Kœnigsberg, long de 80 kilom. et large de 40.

CURITIS. (du sab. *curis*, javelot). Myth. Surnom de Junon chez les Sabins.

CURIUS. s. m. Entom. Genre de coléoptères longicornes, ayant pour type le curius denté, de la Floride.

CURIUS DENTATUS. Consul romain, célèbre par son courage, ses victoires, sa frugalité et son désintéressement; mort vers l'an 250 av. J.-C.

CURKO. Myth. Une des divinités des Prussiens du moyen âge, celle qui procurait aux hommes les choses nécessaires à la vie.

CURLE. s. f. Techn. Rouet de cordier pour le fil de caret.

CURMI. s. m. Sorte de boisson fermentée, faite avec de l'orge, encore en usage dans quelques pays du Nord.

CUROIR ou **CURON.** s. m. (rad. *curer*). Agric. Bâton qui sert à nettoyer la charrue. V. CURETTE.

CUROPALATE. s. m. (ét. lat., *cura*, soin; *palatium*, palais). Hist. Grand maître du palais à la cour de Constantinople. Le premier titre après celui de césar et de nobilissime.

CUROTHALLIE. Myth. Surnom de Diane, comme favorisant l'heureuse croissance des enfants.

CUROTROPHE. Myth. Surnom d'Apollon, qui prend soin de la jeunesse.

CURRAN (J.-Philpot). Avocat irlandais, né en 1750, célèbre par son talent et son patriotisme.

CURRENTE CALAMO. Expression adverbiale empruntée du latin, et qui signifie A plume courante, en suivant le mouvement et le cours de la plume, sans réflexion. J'écris tout ceci, monsieur le comte, *currente calamo*.

CURRICLE. s. m. (du lat. *curriculus*, char). Sorte de voiture en usage en Angleterre.

CURRODRÉPANE. s. m. (du lat. *currus*, char, et du gr. δρέπανον, faux). Anc. art milit. Chariot armé de faux.

CURRUCA. s. m. Ornith. Nom scientifique du genre fauvette.

CURSEUR. s. m. (du lat. *cursor*, coureur). Astron. Fil qui traverse le champ d'un micromètre, et qui sert à mesurer le diamètre apparent d'un astre.

— Mar. Bois qui traverse la flèche de l'arbalète.

— Math. Petit corps qui glisse dans une fente ou coulisse pratiquée au milieu d'une règle ou d'un compas.

— *Curseurs apostoliques.* Officiers du pape, dont les fonctions consistent à avertir les cardinaux, les ambassadeurs, les princes, à se trouver aux consistoires, aux grandes cérémonies, etc.

CURSIF, IVE. adj. (ét., V. CURSEUR.) Calligr. Se dit de toute écriture tracée avec quelque rapidité. Ecriture cursive. Lettres cursives. [illegible]

— substantiv. La cursive. Se dit pour L'écriture cursive.

CURSIVEMENT. adv. D'une manière cursive.

CURSORIPÈDE. adj. des 2 g. (ét. lat. *cursorius*, coureur; et *pes*, pied). Ornith. Qui a des pattes propres à la course en parlant de certains oiseaux. L'autruche est un oiseau cursoripède. || CURSORIPÈDES. s. m. pl. Famille d'oiseaux coureurs.

CURTATION. s. f. (pr. *kur-ta-ci-on*). Anc. astron. Différence entre la distance réelle d'une planète au soleil, et cette distance réduite au plan de l'écliptique. Inusité.

CURTI (Pierre). Jésuite, né à Rome en 1701, et mort en 1769, un des plus profonds et des plus subtils métaphysiciens de son époque.

CURTICÔNE. s. m. Anc. géom. Cône tronqué par un plan parallèle à sa base. On l'appelle plus communément Cône tronqué.

CURTIPÈDE. adj. des 2 g. (ét. lat., *curtus*, court; *pes*, pied). Bot. Qui a le pied ou le stipe court. Agaric curtipède.

CURTIROSTRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *curtus*, court; *rostrum*, rostre). Entom. Qui a le bec ou le rostre court.

CURTISIE. s. f. Bot. Genre de cornacées, formé pour un grand arbre à bois dur et à fleurs blanches, originaire du Cap et cultivé en Europe.

CURTIUS (Marcus). Jeune Romain qui se dévoua aux dieux infernaux pour sa patrie, l'an 360 av. J.-C.

— CURTIUS ou CURTZ (Salon de). Nom donné au plus ancien salon de figures en cire, établi à Paris, en 1770, par un artiste allemand, qui perfectionna ces figures, et les représenta de grandeur naturelle, avec leur costume ordinaire.

CURTOCÈRE. s. m. (ét. gr., κυρτός, courbé; κέρας, corne). Entom. Genre de diptères, ayant pour type le curtocère à deux bandes, très-belle muscide.

CURTOGYNE. s. f. (ét. gr., κυρτός, courbe; γυνή, pistil ou organe femelle). Bot. Genre de plantes du Cap.

CURTONÈVRE. s. m. (ét. gr., κυρτός, courbé; νευρά, nerf). Entom. Genre de diptères, comprenant des insectes qui fréquentent particulièrement, les fleurs et dont les larves se développent le plus souvent dans le terreau, le fumier, et quelquefois dans les champignons.

CURTONOTE. s. m. (ét. gr., κυρτός, bossu, νῶτος, dos). Entom. Genre de coléoptères ayant pour type le curtonote couleur de poix.

CURTOPOGON. s. m. Bot. Genre de plantes graminées.

CURTOSCÈLE. s. m. (ét. gr., κυρτός, courbé; σκέλις, cuisse). Entom. Genre de coléoptères clavicornes, ayant pour type le nécrophore marginé.

CURUCAU. s. m. Ornith. Un des noms du courlis.

CURUCUCU. s. m. Pathol. Maladie causée par la morsure d'un serpent de l'Amérique méridionale.

CURULE. adj. des 2 g. (du lat. *curulis*, rad. *currus*, char; siège sur lequel s'asseyaient les magistrats romains, les consuls, etc., etc., et qui avait une structure particulière et se plaçait primitivement dans un char). Se dit de la chaise d'ivoire qui était à l'usage de certains magistrats romains. Chaise ou chaire curule.

— *Magistrats, édiles curules.* Magistrats, édiles qui avaient le droit de se servir de la chaise curule.

CURURE. s. f. Econ. rur. Boue retirée d'un amas d'eau quelconque. Les curures sont employées quelquefois comme engrais. V. CURAGE.

CURVATEUR. adj. m. (du lat. *curvus*, courbe). Qui courbe.

— Anat. Se dit d'un des muscles du coccyx.

— substantiv. Le curvateur. Se dit pour Le muscle curvateur.

CURVATIF, IVE. adj. (du lat. *curvo*, je courbe). Bot. Qui est légèrement courbé ou roulé sur les bords. Feuille curvative.

CURVATURE. s. f. S'est dit pour Courbature.

CURVEMBRYÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *curvus*, courbé; *embryo*, embryon). Bot. Qui a un embryon recourbé. || CURVEMBRYÉES. s. f. pl. Division de la famille des légumineuses, comprenant celles qui ont la radicule infléchie sur la commissure des cotylédons.

CURVICAUDE. adj. des 2 g. (ét. lat., *curvus*, courbé; *cauda*, queue). Zool. Qui a une queue recourbée.

CURVICAULE. adj. des 2 g. (ét. lat., *curvus*, courbé; *caulis*, tige). Bot. Qui a la tige recourbée. Weissie curvicaule.

CURVICOLLE. adj. des 2 g. (ét. lat. *curvus*, courbe; *collum*, cou). Zool. Qui a le cou courbé.

— Bot. Dont le sommet se penche vers la terre. Pédoncules curvicolles.

CURVICOSTÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *curvus*, courbé; *costa*, côte). Ichthyol. Qui est marqué de petites côtes courbes, comme le pleurostome curvicosté.

CURVIDENTÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *curvus*, courbé; *dens*, dent). Zool. Qui est muni de dents recourbées.

— Entom. Qui a les élytres garnies de dents [illegible] denté.

CURVIFLORE. adj. (ét. lat., *curvus*, courbé; *flos*, fleur). Bot. Qui a des fleurs à corolle courbe. Bruyère curviflore.

CURVIFOLIÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *curvus*, courbé; *folium*, feuille). Bot. Qui a des feuilles recourbées ou infléchies. Dryptodon curvifolié.

CURVIGRAPHE. s. m. (du lat. *curvus*, courbe; et du gr. γράφω, j'écris). Math. Instrument de mathématiques qui sert à tracer des courbes de différentes espèces.

CURVIGRAPHIE. s. f. Art de tracer des courbes avec le curvigraphe.

CURVIGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport à la curvigraphie.

CURVILIGNE. adj. des 2 g. (ét. lat., *curvus*, courbe; *linea*, ligne). Géom. Qui est formé par des lignes courbes. Figure curviligne.

— Qui est terminé par des lignes courbes. Angle curviligne.

CURVILOGIE. s. f. (du lat. *curvus*, courbe, et du gr. λόγος, discours, traité). Traité des lignes courbes.

CURVILOGIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport à la curvilogie.

CURVINERVÉ, ÉE. adj. des 2 g. (ét. lat., *curvus*, courbé; *nervus*, nerf). Bot. Dont les nervures sont prolongées en ligne courbe, en parlant de certaines feuilles. Les feuilles de l'hémérocalle du Japon sont curvinervées.

CURVIPÈDE. adj. des 2 g. (ét. lat., *curvus*, courbé; *pes*, pied). Zool. Qui a les jambes courbées. Nomie curvipède.

CURVIROSTRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *curvus*, courbé; *rostrum*, bec). Ornith. Qui a le bec recourbé. Colombe curvirostre. || CURVIROSTRES. s. m. pl. Section de l'ordre des échassiers comprenant ceux de ces oiseaux qui ont le bout de la mandibule supérieure un peu courbée.

— Bot. Se dit d'une espèce de gymnostome et de weissie qui ont l'opercule de leurs urnes en bec recourbé.

CURVISÈTE. adj. des 2 g. (ét. lat., *curvus*, courbé; *seta*, soie). Bot. Qui a des pédoncules recourbés. Gymnostome curvisète. Pohlie curvisète.

CURVITÉ. s. f. Vieux mot, synonyme de Courbure.

CUSCO ou **CUZCO.** Géogr. Ville du Pérou, ch.-l. de l'intendance du même nom. Capitale et ville sacrée de l'empire sous les Incas; 47,000 hab.

CUSCUS. s. m. Mamm. V. COUSCOUS.

CUSCUTE. s. f. Bot. Genre de convolvulacées comprenant des plantes cosmopolites, annuelles, ligneuses ou herbacées, à tiges longues, filiformes et grêles, à fleurs blanches ou teintes de rose, communes dans les bois, les haies et les prairies. Les cuscutes s'enlacent par mille replis sur les tiges des autres plantes et finissent par les étouffer. C'est l'un des fléaux les plus redoutables pour les cultivateurs.

CUSCUTÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à la cuscute. || CUSCUTÉES. s. f. pl. Famille de plantes, qui a pour type le genre cuscute.

CUSE-FORNE. s. f. Sorte de navire long, à rames et sans pont, usité au Japon.

CUSPAIRE ou **CUSPARÉ, ÉE.** adj. Bot. V. CUSPARIÉ.

CUSPARIE. s. f. Bot. Genre de plantes d'Amérique ainsi nommé d'après l'arbre qui fournit l'écorce d'angusture ou cusparé. V. GALIPÉE.

CUSPARIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une cusparie. || CUSPARIÉES. s. f. pl. Groupe de la section des rutacées diosmées, qui a pour type le genre cusparie.

CUSPARINE. s. f. Chim. Substance particulière qu'on extrait de l'écorce de l'angusture ou cusparie.

CUSPIDAIRE. s. f. Bot. Syn. de Noulétie.

CUSPIDE. s. f. (de *cuspis*, pointe). Bot. Pointe acérée, allongée et un peu raide.

CUSPIDÉ, ÉE. adj. Hist. nat. Qui se termine par une pointe aiguë et dure. Feuille cuspidée. Coquille cuspidée.

CUSPIDIE. s. f. Bot. Genre de plantes, de la famille des composées.

CUSPIDIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *cuspis*, pointe; *fero*, je porte). Hist. nat. Qui porte des pointes. Ophiure cuspidifère.

CUSPIDIFOLIÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *cuspis*, pointe; *folium*, feuille). Bot. Qui a des feuilles cuspidiées. Coprosme cuspidifolié.

CUSPIDIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *cuspis*, pointe; *forma*, forme). Hist. nat. Qui a la forme d'une petite pointe.

CUSSAMBI. s. m. Bot. Arbre des Moluques, dont le fruit produit une huile agréable. V. SCHLÉICHÈRE.

CUSSET. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de la Palisse (Allier); 5,100 hab.

CUSSET. s. m. Agric. Variété de pomme à cidre d'Avranches.

CUSSO. s. m. Bot. V. BRAYÈRE.

CUSSON. s. m. Entom. V. COSSON.

[illegible] piqué par les vers appelés *cussons* ou *cossons*.

CUSSONIE. s. f. Bot. Genre d'araliacées, contenant des arbrisseaux à fleurs vertes, du Cap et de la Nouvelle-Zélande.

CUSSOUS. s. m. Nom du charançon dans le midi de la France.

CUSSU. s. m. Bot. Genre de plantes d'Amboine, de la famille des graminées.

CUSTILLE. s. f. (pr. *kuss-ti-ie*). Agric. Dans les Vosges, Prairie enclose qui avoisine un village.

CUSTINES (Adam-Philippe, comte de). Lieutenant général des armées françaises et député aux États généraux, né à Metz en 1740, et mis à mort par la Convention le 28 août 1793, pour avoir mal défendu Mayence contre les Prussiens.

CUSTODE. s. f. (du lat. *custodia*, étui). T. ecclés. Se dit du saint ciboire où l'on garde les hosties consacrées, et qui est couvert d'un petit pavillon. || Il se dit aussi du pavillon même qui couvre le saint ciboire. || Rideaux qui, dans quelques églises, servent d'ornements à côté du grand autel. || Désignait quelquefois les rideaux des lits des particuliers.

— Sell. Le chaperon ou le cuir qui couvre le fourreau des pistolets pour empêcher qu'ils ne se mouillent. || Sell.-carross. La partie garnie de crin qui est à chaque côté du fond d'un carrosse où l'on peut appuyer la tête ou le corps.

— Prov. *Donner le fouet sous la custode.* C'est-à-dire, en secret et en prison, pour épargner au criminel la honte d'un supplice public.

CUSTODE. s. m. (du lat. *custos*, gardien). Hist. ecclés. Nom donné aux supérieurs de certains ordres religieux, capucins, cordeliers et autres.

— Nom de dignité dans quelques églises.

— Hist. rom. Officier chargé de veiller à ce qu'il n'y eût point de fraude dans le vote pour l'élection des magistrats.

— Hist. Ancien titre du chef de la collégiale de Windsor en Angleterre, jusqu'à Henri VIII.

— Titre du président de l'académie des Arcadiens, à Rome.

CUSTODERIE. s. f. Hist. ecclés. Maison où logeaient les deux custodes ou curés de Sainte-Croix, à Lyon.

CUSTODIAL, ALE. (du lat. *custodia*, garde). Hist. ecclés. Qui a rapport à une custodie. || Pl., *custodiaux*.

CUSTODIE. s. f. Hist. ecclés. Subdivision d'une province de moines mendiants sous la direction d'un custode.

— Se disait pour Étui. || Coffre. || Prison.

CUSTODI-NOS. s. m. (pr. *kus-to-di-noss*, des mots latins *custodi nos*, garde-nous). Dr. canon. Confidentiaire, titulaire d'un bénéfice, à charge de le remettre à un autre dans un certain temps, et qui lui prête son nom pour en recueillir les fruits. Il faisait tenir ses bénéfices par des custodi-nos. Il est le custodi-nos de son oncle.

— Celui qui faisait les fonctions d'un office pour celui qui en était pourvu, mais qui ne pouvait pas l'exercer à cause de son bas âge.

CUSTOTE. s. f. Se disait des manches d'une robe faites d'une manière semblable à celles d'un prêtre.

CUSTRIN. Géogr. Ville forte des États prussiens, dans le Brandebourg; 4,500 hab.

CUTAMBULE. adj. des 2 g. (du lat. *cutis*, peau; *ambulare*, marcher). Zool. Qui rampe sous la peau. Le ver de Guinée est cutambule.

— Médec. Se dit de certaines douleurs scorbutiques errantes.

CUTANÉ, ÉE. adj. (du lat. *cutaneus*, rad. *cutis*, peau). Anat. Qui appartient à la peau. Nerfs cutanés. Muscles cutanés. Veines cutanées.

— *Tissus cutanés.* Combinaison des cinq couches dont se compose la peau, en procédant du dedans au dehors.

— *Système cutané.* Étude comparative des tissus cutanés envisagés dans toute la série animale.

— *Maladies cutanées.* Classes nombreuses de maladies qui affectent l'enveloppe extérieure du corps.

— *Exhalation cutanée, absorption cutanée.* Exhalation, absorption qui se fait par la peau.

CUTANÉO-SOURCILIER. adj. m. Anat. Se dit d'un muscle plus connu sous le nom de muscle sourcilier.

CUTÉRÈBRE. s. m. (ét. lat. *cutis*, peau; *terebra*, qui perce). Entom. Genre de diptères, dont les larves sont cuticoles.

CUTICOLE. adj. des 2 g. (ét. lat., *cutis*, peau; *colo*, j'habite). Entom. Qui vit sous la peau. || CUTICOLES. s. m. pl. Famille d'œstres, comprenant ceux de ces insectes dont les larves vivent sous la peau des animaux.

CUTICULE. s. f. (de *cuticula*; rad. *cutis*, peau). Syn. d'Epiderme.

— Bot. Membrane qui revêt les jeunes pousses et les feuilles des plantes, et ne se renouvelle pas quand on l'enlève. || Tégument qui enveloppe les grains du pollen. || Pellicule extérieure des grains. || Epiderme des plantes.

CUTICULEUX, EUSE. adj. (du lat. *cuticula*, petite peau). Hist. nat. Qui a la forme [illegible]

CUTIDURE. s. f. Art vétér. Bourrelet du cheval.

CUTIGÉRALE. s. f. Techn. Biseau de la muraille.

CUTITE. s. f. Pathol. Phlegmasie éruptive, ou inflammation de la peau.

CUTLÉRIE. s. f. Bot. Genre de cryptogames, tribu des dictyotées.

CUTTER. s. m. (pr. *ko-tre*; de l'angl. *cut*, couper, à cause de la vitesse avec laquelle il fend l'eau). Mar. Petit bâtiment de guerre à un mât et à larges voiles.

— On écrit souvent *cotre*, ce qui est plus conforme au génie de la langue française. || Pl., des *cutters* ou des *cotres*.

CUTUBÉE. s. f. Bot. V. COUTOUBÉE.

CUTUBUTH. s. m. Pathol. Nom donné par des médecins arabes à une espèce de mélancolie accompagnée d'une telle agitation que le malade ne peut rester tranquille pendant l'espace d'une heure.

CUTZUBITE. s. m. Hist. relig. Hérétiques plus connus sous le nom de donatistes.

CUURDO. s. m. Bot. Variété du cannellier.

CUVAGE. s. m. Techn. Endroit où l'on met les cuves.

— Action de cuver le vin.

— Anc. législ. Les cuves dont un héritage est garni.

CUVE. s. f. (du lat. *cupa*, cuve). Vase plus ou moins grand, en bois, terre ou métal.

— Se dit particulièrement d'Un grand vaisseau garni d'un seul fond et ordinairement en bois, destiné à recevoir la vendange, à la fouler, à la faire fermenter, etc. Grande cuve. Cuve ronde. Cuve carrée. Cuve cerclée en fer. Le couvercle d'une cuve. La fabrication des cuves. Une cuve en maçonnerie. Une cuve montée en pouzzolane. Construire une cuve. Lier, cercler, réparer une cuve. Enterrer une cuve. Que la *cuve* soit ronde ou carrée, il est essentiel que le bas soit plus large que le haut. (Dict. d'agric.) Les *cuves* carrées sont préférables aux rondes. (Id.) La vaste surface des *cuves* laisse échapper une grande quantité des principes du vin. (Id.) Plusieurs propriétaires, après que la vendange est tirée de la *cuve*, la font laver à grande eau. (Id.)

— On se sert aussi de cuves pour faire de la bière. Il existe dans quelques brasseries d'Angleterre des *cuves* en fonte de fer d'une capacité telle que cinquante personnes peuvent s'asseoir autour d'une table dressée sur leur fond. (T.)

— Brass. *Cuve matière.* Celle où les brasseurs préparent le grain. || *Cuve mouloire.* Celle où ils le font germer. || *Cuve guilloire.* Celle où l'on forme les levains des métiers.

— Dans un grand nombre d'arts et de professions on fait usage de cuves.

— Phys. *Cuve pneumatique* ou *pneumato-chimique.* Caisse de bois doublée de plomb laminé, couverte à l'une de ses extrémités par une tablette, laquelle est dans son milieu percée d'un trou évasé intérieurement en forme d'entonnoir. Cette cuve, remplie d'eau jusqu'à vingt-sept millimètres au-dessus de la tablette, sert à recueillir dans des cloches les divers fluides aériformes. || *Cuve au mercure.* Cuve en marbre remplie de mercure, pour les fluides aériformes susceptibles d'être absorbés par l'eau, elle ne diffère pas d'ailleurs de la précédente. Priestley est le premier qui se soit servi de la cuve à eau et de celle à mercure pour recueillir et transvaser les gaz; ces cuves se font aujourd'hui en pierre calcaire ou en fonte.

— Teint. *Cuve d'Inde.* Celle où l'on teint à froid. || *Cuve garnie.* Celle qui a tous ses ingrédients. || *Cuve en œuvre.* Celle qui a une quantité suffisante de chaux, et à laquelle il ne manque plus que d'être chauffée pour travailler. || *Cuve usée.* Celle où il y a trop de chaux, et dont on n'a pu se servir qu'après que la chaux a été usée. || *Cuve qui souffre.* Celle qui n'a pas assez de chaux. || *Cuve sourde.* Celle qui commence à se former et qui pétille, etc.

— Prov. fig. et pop. *Déjeuner, dîner à fond de cuve.* Déjeuner, dîner amplement.

— *Fossés à fond de cuve.* Fossés d'une forteresse, d'une ville, qui sont revêtus des deux côtés à pied droit.

— Ce mot et ses synonymes sont exclus de la haute poésie, on les remplace utilement par les termes de vase, airain, bronze.

Et dans l'airain fumant l'exécrable Euménide
A détrempé de sang ce mélange homicide. (DESAINT.)

— Delille, dans le genre descriptif, et à l'aide de l'encadrement, a employé ce mot dans les Géorgiques.

. . . . . . Sur les bords de la cuve fumante
S'élève en bouillonnant la vendange écumante. (DEL.)

— Syn. simpl. Chaudière, chaudron.

— *Cuve de Vénus.* Bot. Nom vulgaire du chardon à foulon. || Nom vulgaire de la cardère.

CUVÉ, ÉE. part. pass. du v. Cuver. S'empl. adjectiv.

Je bus obstinément, et bientôt j'éprouvai
Que l'ennui s'en allait avec le vin cuvé. (ANDRIEUX.)

CUVEAU. s. m. (rad. *cuve*). Petite cuve. Ce mot est à peu près syn. de Baquet. Les cuveaux sont employés à différents usages d'économie domestique.

[illegible] tité de vin qui est mise à la fois dans une ou plusieurs cuves. Grande cuvée. Cuvée de deux tonneaux. Ces deux tonneaux sont de la même cuvée. C'est de la première, de la seconde cuvée. Il a fait tant de cuvées de vin.

— En Bourgogne, se dit particulièrement Des différentes qualités de vins, parce qu'on les fait cuver à des époques différentes. La première, la seconde, la troisième cuvée du clos de Vougeot.

— Mélange de vins qui peuvent aller ensemble, et que font ordinairement certains marchands de Paris et de quelques autres villes, pour rendre leurs vins plus potables.

— Fam. *Buveur de première cuvée.* Buveur de premier ordre.

— Prov. et fig. *En voici d'une autre cuvée.* Se dit lorsque, après avoir entendu un conte plaisant, quelqu'un en commence un autre. || On dit de deux contes ou histoires qui sont presque de même genre, de même nature, qu'*ils sont de la même cuvée.*

CUVELAGE. s. m. (rad. *cuve*). Opération par laquelle on revêt de planches ou de solives l'intérieur du puits d'une mine.

— Effet qui résulte de cette action.

CUVELÉ, ÉE. part. pass. du v. Cuveler S'empl. adjectiv. Mine cuvelée.

CUVELER. v. a. 1re conj. (du fr. *cuve*, parce que ces planches en présentent l'apparence. Le *l* se double dans les temps et aux personnes où il est suivi d'une syllabe muette : *Je cuvelle, tu cuvelles, il cuvelle, nous cuvelons, vous cuvelez, ils cuvellent. Je cuvelais. Je cuvelai, Je cuvellerai. Je cuvellerais. Cuvelle, cuvelons, cuvelez. Que je cuvelle, que tu cuvelles, qu'il cuvelle, que nous cuvelions, que vous cuveliez, qu'ils cuvellent. Que je cuvelasse, Cuvelant. Cuvelé.* Techn. Revêtir de planches ou de solives les parois d'un puits, d'une mine, pour empêcher l'éboulement des terres.

— SE CUVELER. v. pron. Être cuvelé. Les mines se cuvellent, pour qu'il n'y ait pas d'éboulements.

CUVER. v. n. 1re conj. (rad. *cuve*). Demeurer dans la cuve. Se faire dans la cuve, en parlant du moût qu'on laisse pour qu'il fermente, c'est-à-dire pour que les combinaisons qui doivent former le vin s'exécutent.

— Mêler plusieurs sortes de vins pour en faire une boisson plus appropriée au goût de la multitude.

— v. a. *Cuver son vin.* Dormir après avoir trop bu. La vue de l'ivrogne qui *cuve* son vin est la meilleure leçon de tempérance. (Boiste.)

Ces fiers Bretons, ayant bu tristement,
Cuvaient leur vin, dormaient profondément.
(VOLTAIRE.)

— Fig. et fam. *Laisser cuver son vin à quelqu'un.* Attendre que sa colère soit passée.

— Fig. Piron, excédé du luxe, du ton et de l'orgueil du fermier général la Popelinière, lui dit un jour en le quittant : Adieu, va *cuver* ton or. (Alman. littér.) Si vous prenez le chemin de vous éclaircir avec l'archevêque, au lieu de laisser *cuver* les chagrins qu'on veut donner de lui, vous viderez bien des affaires en peu de temps. (Mme de Sévigné.)

Partons ; laissons ici ce monarque absolu,
Seul, sous ses pavillons, *cuvant* l'or qu'il a bu.
(AMBAR.)

— SE CUVER. v. pron. Être cuvé. Le vin doit se cuver pour être bon à boire.

— Ce mot est trop familier pour entrer dans le style soutenu, soit en vers, soit en prose.

— Syn. simpl. Fermenter, cuire.

CUVERIE. s. f. (rad. *cuve*). Écon. rur. Endroit du cellier où se trouvent les cuves.

— Art de faire cuver la vendange.

CUVETTE. s. f. (dimin. de *cuve*). Petite cuve ; petit vase en faïence, porcelaine, verre, métal, etc., ordinairement de forme ovale ou ronde, dont on se sert pour se laver la figure ou les mains, et pour plusieurs usages domestiques.

— Espèce d'entonnoir qui se met au-dessus de la descente des plombs, pour recevoir l'eau qui coule le long des canaux d'un toit.

— Vaisseau qui reçoit l'eau d'une source pour la distribuer à différents endroits.

— *Marbre à cuvette.* Marbre formant le dessus d'un guéridon ou d'une toilette, que l'on a légèrement creusé, en laissant subsister un petit rebord pour préserver des accidents les objets précieux et fragiles qu'on y pose.

— Chir. Pièce ovale qui se trouve à l'extrémité supérieure d'un pessaire.

— Fortif. Se disait pour Cunette.

— Hortic. Petit bassin en bois, en pierre ou en plomb, construit dans les jardins en pépinières, pour la facilité des arrosements.

— Mus. Partie de la harpe qui sert de base à l'instrument, et qui contient les pédales.

— Phys. *Cuvette de baromètre.* Petit vase qui est à la partie inférieure du tube d'un baromètre.

— Techn. Garniture au bas du manche d'un couteau. || Plaque de cuivre qui couvre en arrière le mouvement de certaines montres. Montre à cuvette.

CUVIER. s. m. (rad. *cuve*). Sorte de cuve [illegible] pour la lessive. Grand cuvier. Petit cuvier.

CUVIER (Georges). Naturaliste célèbre, surnommé l'Aristote du XIXe siècle ; né en 1769, mort en 1832, a rendu d'immenses services à la science : il a donné à la zoologie une classification naturelle qui lui manquait encore, et il a fait faire à l'anatomie comparée un pas immense. On a de lui un ouvrage sur les fossiles, qui est le plus estimé de tous ceux qui ont paru jusqu'à ce jour. Non-seulement Cuvier fut un grand naturaliste et un grand écrivain, il fut encore un grand administrateur. || Son frère, Frédéric, mort en 1838, s'occupa aussi d'histoire naturelle, et publia plusieurs ouvrages pleins d'érudition et écrits avec une grande pureté de style.

CUVIÈRE. s. f. (de *G. Cuvier*). Bot. Genre de rubiacées, formé pour un arbrisseau de l'Afrique tropicale.

CUVIÉRIE. s. f. (de *G. Cuvier*). Conchyl. Genre de ptéropodes, établi pour une coquille cylindrique de la mer des Indes et de la mer du Sud.

— Échin. Genre d'holothuries.

— Zooph. Genre de médusières, du groupe des bérénices.

CUY. s. m. Mamm. Quadrupède d'Amérique, intermédiaire entre le lièvre et le cochon d'Inde.

CWIERC. s. m. Métrol. Mesure polonaise de capacité pour les matières sèches, équivalant à 32 litres.

CY. Chim. Abréviation de Cyanogène.

CYAME. s. m. (du gr. κύαμος, fève). Crust. Genre de lœmodipodes, ayant pour type le cyame ovale. Ces crustacés sont vulgairement appelés Poux de la baleine, parce qu'ils se tiennent sur la tête, sous les nageoires et autour des parties génitales de ce mammifère.

CYAMÉ, ÉE. adj. Conchyl. Qui ressemble à un cyame. || CYAMÉS. s. m. pl. Famille de crustacés, qui a pour type le genre cyame.

CYAMÉE. s. m. Minér. V. CYAMITE.

CYAMIEN, IENNE. adj. Crust. V. CYAMÉ.

CYAMITE. s. f. (du gr. κύαμος, fève). Minér. Pierre noire qui, étant cassée, a la forme d'une fève.

CYAMOBOLE. s. m. (rad. κύαμος, fève). Entom. Genre de coléoptères tétramères renfermant quatre espèces de l'île de Java.

CYAMOÏDE. adj. des 2 g. (ét. gr., κύαμος, fève ; εἶδος, forme, ressemblance). Conchyl. Qui ressemble à une fève.

CYAMOPSE. s. f. (ét. gr., κύαμος, fève ; ὄψις, forme). Bot. Genre de papilionacées, ayant pour type le cyamopse psoralioïde à fleurs bleues, qui croît dans l'Inde.

CYANANTHE. s. f. (ét. gr., κυανός, bleu ; ἄνθος, fleur). Bot. Genre de polémoniacées, contenant des herbes annuelles du Népaul.

CYANATE. s. m. (du gr. κυανός, bleu). Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide cyanique avec une base.

CYANÉE. s. f. (du gr. κυανός, bleu). Acal. Genre de méduses à corps circulaires, qui vivent dans les mers tempérées et dans les mers d'Europe.

— Bot. Genre de lobéliacées, formé pour un arbuste lactescent des îles Sandwich. || Espèce de nénuphar.

— Minér. Syn. de Lazulithe.

CYANÉES. s. f. pl. (du gr. κυανός, bleu). Géogr. myth. Amas de rochers, écueils situés à l'entrée du Pont-Euxin, et qui, disent les poètes, s'écartaient, puis se rapprochaient, pour arrêter ou briser les vaisseaux.

CYANÉICOLLE. adj. des 2 g. (du gr. κυανός, bleu, et du lat. *collum*, cou). Ornith. Qui a le cou bleu. Porphyrion cyanéicolle.

— Entom. Qui a le corselet bleu.

CYANELLE. s. f. (du gr. κυανός, bleu). Bot. Genre de liliacées renfermant des herbes indigènes du Cap, et cultivées en Europe pour l'élégance de leurs fleurs.

CYANEUX. adj. m. (du gr. κυανός, bleu). Chim. Il se dit d'un des acides du cyanogène.

CYANIBASE. s. f. (ét. gr., κυανός, bleu ; βάσις, base). Chim. Combinaison de cyanogène qui joue le rôle de base dans d'autres composés.

CYANICORNE. adj. des 2 g. (du gr. κυανός, bleu, et du lat. *cornu*, corne). Zool. Qui a les cornes ou les antennes bleues.

CYANICTÈRE. adj. des 2 g. (ét. gr., κυανός, bleu ; ἴκτερος, jaune). Hist. nat. Qui est bleu et jaune. Pyrange cyanictère.

CYANIDE. s. f. (ét. gr., κυανός, bleu ; ἰδέα, forme). Chim. Combinaison du cyanogène avec un corps simple.

CYANIPÈDE. adj. des 2 g. (du gr. κυανός, bleu, et du lat. *pes*, pied). Entom. Qui a les pattes bleues.

CYANIPENNE. adj. des 2 g. (du gr. κυανός, bleu, et du lat. *penna*, aile). Zool. Qui a les ailes bleues. Ceutorhynque cyanipenne.

CYANIQUE. adj. des 2 g. (du gr. κυανός, bleu). Chim. Qui a rapport au cyanogène. || *Acide cyanique.* Le second degré d'oxydation du cyanogène. || *Sulfide cyanique.* Combinaison du cyanogène avec le chlore. || *Éther cyanique* [illegible] peurs d'acide cyanique à travers de l'alcool anhydre.

— Bot. *Fleurs cyaniques.* Fleurs de la nuance desquelles la couleur bleue est le type.

CYANIRISE. s. m. (du gr. κυανίζω, je deviens bleu). Entom. Genre de coléoptères tétramères d'Europe et d'Afrique, ayant pour type le cyanirise cyané.

CYANIROSTRE. adj. des 2 g. (du gr. κυανός, bleu, et du lat. *rostrum*, bec). Ornith. Qui a le bec bleu. Motacille cyanirostre.

CYANISME. s. m. (du gr. κυανός, bleu). Phys. Intensité progressive de l'azur céleste, que l'on mesure au moyen du cyanomètre.

CYANITE. s. m. (du gr. κυανός, bleu). Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide cyaneux avec une base.

CYANOCARPE. adj. des 2 g. (ét. gr., κυανός, bleu ; καρπός, fruit). Bot. Qui a des fruits bleus ou bleuâtres. Drymophile cyanocarpe.

CYANOCÉPHALE. adj. des 2 g. (ét. gr., κυανός, bleu ; κεφαλή, tête). Zool. Qui a la tête bleue. Colombe cyanocéphale.

CYANOCOLLE. adj. des 2 g V. CYANÉICOLLE.

CYANODERMIE. s. f. (ét. gr., κυανός, bleu ; δέρμα, peau). Pathol. Coloration de la peau en bleu. V. CYANOPATHIE.

CYANODERMIQUE. adj. des 2 g. (ét., V. CYANODERMIE). Pathol. Qui a rapport à la cyanodermie. Symptôme cyanodermique.

CYANOFERRE. s. m. (du gr. κυανός, bleu ; et du lat. *ferrum*, fer). Chim. Combinaison de fer et de cyanogène.

CYANOFERRIDE. s. m. Chim. Composé de cyanoferre avec du potassium.

CYANOFERRURE. s. m. (ét., V. CYANOFERRE). Chim. Combinaison résultant de l'action de l'acide hydro-ferro-cyanique sur les oxydes. Cyanoferrure de chaux, de cobalt, de cuivre, de mercure, de plomb, etc.

CYANOGASTRE. adj. des 2 g. (ét. gr., κυανός, bleu ; γαστήρ, ventre). Zool. Qui a le ventre bleu. Perroquet cyanogastre.

CYANOGÈNE. s. m. (ét. gr., κυανός, bleu ; γεννάω, j'engendre ; le cyanogène est l'un des principes constituants du bleu de Prusse). Chim. Combinaison gazeuse de deux volumes de vapeur de carbone et d'un volume de gaz azote. Le cyanogène a été aussi appelé azoture de carbone. || *Bromure de cyanogène.* Produit de la combinaison de ce corps avec le brôme.

CYANOGYNE. adj. des 2 g. (ét. gr., κυανός, bleu ; γυνή, femelle, pistil en bot.). Bot. Qui a le pistil bleu. Ketmie cyanogyne.

CYANOÏDE. adj. des 2 g. (ét. gr. κυανός, bluet ; εἶδος, ressemblance). Bot. Qui ressemble au bluet.

CYANOLEUQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., κυανός, bleu ; λευκός, blanc). Hist. nat. Qui est bleu et blanc. Hirondelle cyanoleuque.

CYANOMÈLE. adj. des 2 g. (ét. gr., κυανός, bleu ; μέλας, noir). Hist. nat. Qui est bleu et noir. Perroquet cyanomèle.

CYANOMÈTRE. s. m. (ét. gr., κυανός, bleu ; μέτρον, mesure). Phys. Instrument qui sert à déterminer les différents degrés d'intensité du bleu que nous offre la voûte céleste.

CYANOPATHIE. s. f. (ét. gr., κυανός, bleu ; πάθος, affection). Pathol. Maladie symptomatique dans laquelle toute la surface du corps est colorée en bleu, et qui dépend ordinairement de la communication directe des cavités droites du cœur avec les cavités gauches. On dit aussi Cyanodermie.

CYANOPATHIQUE. adj. des 2. g. ét., V. CYANOPATHIE). Médec. Qui a rapport à la cyanopathie.

CYANOPHANE. s. f. (ét. gr., κυανός, bleu ; φαίνω, je montre). Chim. Substance bleue et transparente dont la composition est encore peu connue.

CYANOPHLYCTE. adj. des 2 g. (ét. gr., κυανός, bleu ; φλύκταινα, bulle, tumeur). Hist. nat. Qui a des pustules ou des taches bleues sur le corps. Grenouille cyanophlycte.

CYANOPHTHALME. adj. des 2 g. (ét. gr., κυανός, bleu ; ὀφθαλμός, œil). Zool. Qui a les yeux bleus. Mouche cyanophthalme.

CYANOPODE. adj. des 2 g. (ét. gr., κυανός, bleu ; πούς, pied). Zool. Qui a les pieds ou les pattes bleues.

CYANOPOTASSIQUE. adj. des 2 g. (du gr. κυανός, bleu, et du lat. *potassium*, potasse). Chim. Qui est composé de cyanogène et de potassium. Gaz cyanopotassique.

CYANOPSE. s. f. (ét. gr., κυανός, bluet ; ὄψις, ressemblance). Bot. Genre de synanthérées, contenant des herbes annuelles de l'Inde, dressées, ramifiées, à fleurs bleuâtres.

CYANOPTÈRE. adj. des 2 g. (ét. gr., κυανός, bleu ; πτερόν, aile). Zool. Qui a les ailes bleues. Chauve-souris cyanoptère.

— Qui a les nageoires bleues. Chéilodiptère cyanoptère.

CYANOPYGE. adj. des 2 g. (ét. gr., κυανός, bleu ; πυγή, le derrière, le croupion). Zool. Qui a le croupion bleu. Perroquet cyanopyge.

CYANOPYRRHE. adj. des 2 g. (ét. gr., [illegible]) nat. Qui est bleu et roux. Hirondelle cyanopyrrhe.

CYANORCHIS. s. m. (pr. *ci-a-nor-kiss*). Bot. Genre contenant des plantes orchidées, originaires de l'île de France.

CYANOSE. s. m. (du gr. κυανός, bleu). Minér. Nom donné au cuivre sulfuré.

— Médec. V. CYANOPATHIE.

CYANOSPERME. s. m. (ét. gr., κυανός, bleu ; σπέρμα, graine). Bot. Genre de papilionacées, renfermant des sous-arbrisseaux volubiles de l'Inde.

CYANOSULFURE. s. m. (pr. *si-a-no-sul-fu-re*). Chim. Mélange de soufre et de cyanure, de potasse et de fer.

CYANOTE. adj. des 2 g. (ét. gr., κυανός, bleu ; οὖς, ὠτός, oreille). Zool. Qui a les oreilles bleues. Philémon cyanote.

CYANOTHAMNE. s. m. (ét. gr., κυανός, bleu ; θάμνος, buisson). Bot. Genre de la famille des diosmées, comprenant des herbes ou des arbrisseaux de la Nouvelle-Hollande.

CYANOTISE. s. f. (du gr. κυανός, bleu ; οὖς, ὠτός, oreille). Bot. Genre de commélinacées, formé pour des herbes indigènes de l'Asie tropicale.

CYANOURE. adj. des 2 g. (ét. gr., κυανός, bleu ; οὐρά, queue). Zool. Qui a la queue bleue. Trochile cyanure.

CYANOURINE. s. f. (dimin. de *cyanoure*). Chim. Matière colorante qui teint quelquefois l'urine en bleu.

CYANOVENTRE. adj. des 2. g. Zool. V. CYANOGASTRE.

CYANURATE. s. m. (ét. gr., κυανός, bleu ; οὐρά, queue). Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide cyanurique avec une base.

CYANURE. s. m. (ét. gr., κυανός, bleu ; οὐρά, queue). Chim. Combinaison de cyanogène avec un corps simple autre que l'oxygène, dans laquelle les rapports atomiques sont les mêmes que dans les bases. Cyanure simple. Cyanure double. Cyanures alcalis. Cyanure terreux. Cyanures métalliques. Cyanure de mercure. Ferro-cyanure de potassium. Sulfocyanure de potassium. Le *cyanure* de fer est le seul qui soit employé dans les arts. (Saury.)

CYANURÉ, ÉE. adj. Chim. Qui est converti à l'état de cyanure.

CYANURINE. s. f. Chim. V. CYANOURINE.

CYANURIQUE. adj. des 2 g. Chim. Il se dit d'un acide qu'on obtient en soumettant l'acide urique à la distillation sèche.

CYAR. s. m. (du gr. κύαρ, trou d'une aiguille). Anat. Nom donné au conduit auditif.

CYATHANTHÈRE. s. f. Bot. Syn. de Crémanion.

CYATHE. s. m. (du gr. κύαθος, coupe, rad. κύω, je contiens). Métrol. Mesure des anciens qui servait à la fois pour les liquides et pour les solides.

— Bot. Genre de fougères arborescentes, à tiges droites, qui croissent dans les régions tropicales des deux continents.

CYATHÉACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à un cyathe. || CYATHÉACÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des fougères, qui a pour type le genre cyathe.

CYATHÉOÏDE. adj. des 2 g. Bot. V. CYATHÉACÉ.

CYATHIFORME. adj. des 2 g. (du gr. κύαθος, et du lat *forma*, forme). Bot. Qui a la forme d'un gobelet ou d'un cône renversé. Végétaux cyathiformes. Champignon cyathiforme.

CYATHINE. s. f. (rad. gr. κύαθος, coupe). Polyp. Genre de polypes actiniformes à polypier.

CYATHISQUE. s. m. (du gr. κυαθίσκος, petite coupe). Instr. chir. Nom donné anciennement à la partie concave d'une sonde faite comme une petite cuiller.

CYATHOCLINE. s. f. (ét. gr., κύαθος, coupe ; κλίνη, lit). Bot. Genre de la famille des synanthérées, contenant des herbes annuelles qui croissent dans l'Inde.

CYATHOCOME. s. m. (ét. gr., κύαθος, coupe ; κόμη, chevelure). Bot. Genre de cypéracées, plantes qui croissent au Cap.

CYATHOCRINE. s. m. ou **CYATHOCRINITE.** s. f. (ét. gr., κύαθος, coupe ; κρίνον, lis). Entom. Genre d'encrines établi pour des espèces fossiles du calcaire houiller d'Angleterre.

CYATHODE. s. m. (ét. gr., κύαθος, coupe ; εἶδος, forme). Bot. Genre d'épacridacées, contenant des arbrisseaux et des arbustes qui croissent dans l'île de Diémen, etc.

CYATHODION. s. m. (rad. gr. κύαθος, coupe). Bot. Genre d'hépatiques qui croissent à Cuba dans les fentes des roches humides.

CYATHOGLOTTE. s. f. (ét. gr., κύαθος, coupe ; γλωττίς, languette). Bot. Genre d'orchidacées formé pour des plantes parasites qui croissent au Pérou, sur le tronc des arbres.

CYATHOÏDE. adj. des 2 g. (ét. gr., κύαθος, coupe ; εἶδος, forme). Bot. Qui a la forme d'une coupe ou d'une tasse.

CYATHOPHORE. adj. des 2 g. (ét. gr., κύαθος, coupe ; φορος, porteur). Qui porte des excavations en forme de coupe. || CYATHOPHORÉES. s. f. pl. Genre d'hypoptérygiées, fondé sur une mousse pleurocarpe de la Nouvelle-Hollande.

CYAXARE. Roi des Mèdes et des Perses, 615-595 av. J.-C., détruisit Ninive, et poussa ses conquêtes au delà du fleuve Halys. || CYAXARE II, roi des Mèdes et des Perses, régna de 560 à 536 av. J.-C., confia le commandement de ses armées à Cyrus, son neveu.

CYBDÉLISE. s. m. (du gr. κίβδηλις, altération du métal). Entom. Genre de lépidoptères diurnes.

CYBÈBE. s. m. (du gr. κυβηβος, courbé en devant). Entom. Genre de coléoptères tétramères, créé sur deux espèces de Madagascar.

CYBÈLE. Myth. Fille du Ciel et de Vesta, sœur et épouse de Saturne, et mère de tous les dieux du premier ordre.

— Déesse de la terre ou la Terre elle-même, selon les anciens poetes.

J'y vois de toutes parts, prodigue en ses largesses,
Cybèle à pleines mains répandre les richesses.
(J.-B. Rousseau.)

L'Ether avec *Cybèle* uni par l'hyménée.
Couvre le fruit naissant d'un voile paternel. (Mollevaut.)

CYBERNÉSIES. s. f. pl. Hist. anc. Fêtes instituées par Thésée, en l'honneur des pilotes lui le servirent dans son expédition de Crète.

CYBERNÉTIQUE. s. f. (du gr. κυβερνάω, je gouverne). Didact. Nom donné à la partie de la politique proprement dite qui s'occupe des moyens de gouverner.

CYBIANTHE. s. m. Bot. Genre de myrsinacées, renfermant des petits arbres indigènes du Brésil.

CYBION. s. m. Ichthyol. V. TASSARD.

CYBISTIQUE. (du gr. κυβιστάω, je fais la culbute). Hist. anc. Art de faire des sauts périlleux.

CYBISTRE. s. m. (du gr. κυβιστήρ, qui fait la culbute). Entom. Genre de coléoptères formé pour des insectes presque tous de grande taille, et se rencontrant sur toute la surface du globe.

CYCADÉ, ÉE. adj. Qui ressemble à un cycas. || CYCADÉES. s. f. pl. Groupe de plantes analogues aux conifères, ayant pour type le genre cycas.

CYCADITE ou **CYCADOÏDÉE.** s. f. Bot. Nom donné à des tiges de cycadées fossiles trouvées dans le calcaire Portland.

CYCAS. s. m. (rad. gr. κόϊξ, palmier). Bot. Genre de palmiers ou de conifères, comprenant des arbres de l'Asie tropicale et de l'Afrique orientale, qui sont remarquables par leur port, et qui fournissent une des fécules connues sous le nom de *sagou*.

CYCÉON. m. (du gr. κυκάω, je mélange), Hist. anc. Composition faite de vin, de miel, d'eau, de fromage, de fleur de farine, d'orge, etc. et réduite en bouillie, dont on se servait surtout dans les mystères d'Éleusis.

CYCHLE. s. m. Ichthyol. Genre de sciénoïdes renfermant des poissons qui vivent dans les eaux douces d'Amerique.

CYCHRAME. s. m. (du gr. κύγχραμος, roi des cailles). Entom. Genre de coléoptères ayant pour type le cychrame jaunâtre.

CYCHRE. s. m. Entom. Genre de coléoptères ayant pour espèce principale le cychre rostré, qui se tient dans les parties froides et humides des forêts en Europe et en Amérique.

CYCHRITES. s. m. pl. Entom. Sous-tribu de carabiques simplicipèdes, ayant pour type le genre cychre.

CYCINNIS. s. f. Ant. gr. Sorte de danse, moitié grave, moitié gaie, à peu pres comme nos chaconnes.

CYCLADES. s. f. (du gr. κύκλος, rond). Ant. gr. Robe de femme arrondie par le bas, et garnie d'une bande de pourpre. Les femmes la portaient sous le pallium, et des hommes s'en servaient pour se travestir en bouffons. || Nom de l'étoffe dont on faisait cet habillement.

CYCLADE. s. f. Conchyl. Genre de mollusques qui vivent dans les eaux douces des régions tempérées, et dont les espèces principales sont la cyclade des rivieres, la cyclade cahiculée, etc.

CYCLADÉ, ÉE. adj. Conchyl. Qui ressemble à une cyclade. || CYCLADÉES. s. f. pl. Famille de coquilles bivalves, qui a pour type le genre cyclade.

CYCLADES. s.f. pl. (du gr. κύκλος, placé en rond). Géogr. Groupe d'îles de l'Archipel, situées autour de Délos.

— *Grandes Cyclades.* V. QUIROS (archipel de)

CYCLADIN, INE. adj. Moll. V. CYCLADÉ.

CYCLAME ou **CYCLAMEN.** s. m. (altération de κύκλος, cercle). Bot. Genre de plantes herbacées de la famille des primulacées, dont l'espèce la plus commune est connue sous le nom de *pain de pourceau*, parce que cet animal est très-friand de sa racine.

CYCLAMOR. s. m. Blas. V. ORLE.

CYCLANTHACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à un cyclanthe. || CYCLANTHACÉES. s. f. pl. Famille de plantes dont le cyclanthe est le type.

CYCLANTHE. s. m. (ét. gr., κύκλος, rond; ἄνθος, fleur). Bot. Genre d'aracées ou de pandanacées, renfermant des plantes acaules ou [illegible] croissent dans l'Amérique méridionale.

CYCLANTHÉ, ÉE. adj. Bot. V. CYCLANTHACÉ.

CYCLANTHÈRE. s. f. (ét. gr., κύκλος, cercle; ἀνθηρός, anthère). Bot. Genre de cucurbitacées, formé pour une plante annuelle, à fleurs monoïques, qui croît au Mexique.

CYCLANTHÉRÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une cyclanthère. || CYCLANTHÉRÉES. s. f. pl. Bot. Section dans la famille des cucurbitacées, ayant pour type le genre cyclanthère.

CYCLE. s. m. (du gr. κύκλος, cercle). Suite réglée de certains nombres qui vont successivement et sans interruption dans le même ordre depuis le premier jusqu'au dernier, d'où ils retournent au premier successivement.

— Astron. Période ou révolution toujours égale d'un certain nombre d'années, pendant laquelle les mêmes phénomènes se reproduisent constamment et dans le même ordre. La plupart des cycles servent à établir une concordance entre les années lunaires et solaires. Les cycles principaux des Grecs étaient le *dietéride* ou période de deux ans, qui formait 730 jours; l'*octaétéride* ou période de 8 ans, qui formait 2,922 jours; le cycle de *Calippe* de 76 ans, formé de 27,759 jours; le cycle d'*Hipparque* de 304 ans, formé de 111,035 jours.

— *Cycle lunaire* ou *ennéadécaéteris.* Période de 19 années lunaires comprenant 235 révolutions lunaires, à l'expiration desquelles les nouvelles et les pleines lunes arrivent aux mêmes époques, parce que le soleil et la lune sont de nouveau, par rapport à la terre, dans les mêmes circonstances et dans les mêmes points du ciel que 19 ans auparavant. Le cycle lunaire fut proposé par l'astronome Méton aux jeux olympiques, et accueilli avec enthousiasme par les Grecs, qui l'inscrivirent en lettres d'or, d'où lui est venue la denomination de *nombre d'or.* V. NOMBRE. Le dernier cycle lunaire a commencé le 1er janvier 1843.

— *Cycle solaire.* Période de 28 années, au bout desquelles l'année recommence par les mêmes jours. On détermine les jours de la semaine à l'aide des sept premières lettres de l'alphabet, que l'on place vis-à-vis les jours du mois, et que l'on nomme lettres dominicales. Après le cycle solaire, les lettres dominicales reviennent à leur première place, et procèdent dans le même ordre qu'auparavant.

— *Cycle des générations.* Méthode de compter le temps d'après les générations, et qui a pour principe que trois générations forment un siècle.

— *Cycle chinois.* Période de 60 années dont chacune porte un nom particulier. Ce cycle commence à l'année 2697 av. J.-C. La première année de Jésus-Christ correspond à l'an 58 du 45e cycle.

— *Cycle pascal.* Cycle de 532 années attribué à Denys le Petit et à Victorius, et à la fin duquel la fête de Pâques revient au même jour de dimanche. Ce cycle ramène les nouvelles lunes aux mêmes jours de l'année julienne. Il est le produit des 19 ans du cycle lunaire par les 28 ans du cycle solaire. On ne se sert plus de ce cycle depuis la réforme grégorienne.

— *Cycle des indictions.* Période de 15 années. Le premier cycle des indictions a commencé trois ans av. J.-C.

— *Cycle dyonisien* ou *victorien.* Le même que le *cycle pascal.*

— Médec. Nom donné dans la secte des méthodistes, à une série de moyens curatifs, continués pendant un certain nombre de jours, dans le traitement des maladies chroniques. Le *cycle résomptif* consistait à priver d'abord le malade d'aliments et d'exercice, et à les lui rendre ensuite progressivement pendant neuf jours. Le *cycle récorporatif* commençait après le précédent. On augmentait la quantité des aliments, on en permettait aussi de plus difficiles à digérer. On prenait un vomitif le deuxième jour du troisième cycle. On revenait après neuf jours au cycle résomptif, puis au récorporatif.

— Philol. *Cycle épique* ou *mythique.* Il se dit des fables ou sujets de poèmes empruntés aux temps antérieurs à la guerre de Troie. Les Argonautiques, les Thébaïdes, les Héracléides, appartiennent au cycle mythique. || *Cycle troyen.* Série de fables ou sujets de poèmes, tirés des événements compris entre le jugement de Pâris et la mort d'Ulysse. Les Cypriaques, les Télégonies, etc., appartiennent au cycle troyen. || *Cycle* s'applique aussi, dans le même sens, à une série de poèmes du moyen âge. Cycle de Charlemagne. Cycle d'Arthur ou de la Table ronde. Cycle du Saint-Graal.

— Chronol. *Cycle caniculaire* ou *sothiaque.* Période égyptienne de 1460 ans, au bout de laquelle le commencement de l'année vague ou religieuse coïncidait avec celui de l'année civile ou solaire. Cette coïncidence avait lieu au lever héliaque de l'étoile de Sothis ou Sirius. || *Cycle romain* ou *de Numa.* Période de 24 ans établie par Numa, au bout de laquelle le commencement de l'année se retrouvait au même point, relativement aux révolutions célestes. || *Cycle decemnoval.* Cycle de 19 ans, comme le cycle lunaire, avec lequel il ne faut pas le confondre, et qu'il devance de 3 ans. || *Cycle chaldéen.* Période de 600 années, qui était exactement égale à 7,421 mois lunaires. || *Petit cycle chaldéen.* Période de 18 ans ou 223 lunaisons.

[illegible] type le cycle radial.

CYCLÉAL. s. m. (du gr. κύκλος, rond). Anat. Os vertébral disposé en anneau, et tubulaire dans les insectes. || Pl. *cycléaux.*

CYCLÉMIDE. s. m. Erpét. Genre établi pour une espèce de tortue cistude à carapace presque circulaire, déprimée, dentelée sur les bords, qui se trouve dans les Indes orientales.

CYCLIDE. s. m. (ét. gr., κύκλος, rond; εἶδος, forme). Infus. Genre de la famille des monades, comprenant des infusoires dont le corps est déprimé et lamelliforme.

CYCLIDIE. s. f. (ét. gr., κύκλος, cercle; εἶδος, forme). Entom. Genre de coléoptères pentamères, qui a pour type la cétonie allongée.

CYCLIDIN, INE. adj. Infus. Qui ressemble à un cyclide. || CYCLIDINS. s. m. pl. Famille d'infusoires, qui a pour type le genre cyclide.

CYCLIOPLEURE. s. m. (ét. gr., κύκλος, circulaire; πλευρά, côte). Entom. Genre de coléoptères longicornes, établi pour des insectes de l'Amérique méridionale.

CYCLIQUE. ad. des 2 g. (du gr. κύκλος, cercle). Qui se rapporte à un cycle. Règle cyclique. Méthode cyclique. Annee cyclique. Une année lunaire corrigée par une année cyclique.

— Astron. Les traces de l'évolution *cyclique* s'effacent, et la mémoire du seul fait symbolisé brille dans la nuit des âges. (Ballanche.)

— CYCLIQUES (Poètes). Nom qu'on a donné à une série de poètes antérieurs à Homère, et qui ont versifié sans rien écrire, les uns toute la mythologie en remontant aux généalogies des dieux, et les autres l'histoire de la guerre de Troie, depuis l'événement qui l'occasionna jusqu'au retour des guerriers dans leurs foyers.

— On appelle encore *poèmes cycliques*, des poèmes où l'auteur part d'une époque et décrit une suite de faits jusqu'à une autre époque plus ou moins éloignée. || On a aussi donné ce nom à des poèmes d'une grande étendue, ou l'auteur s'empare d'un seul sujet et d'une seule action, en y liant des épisodes.

CYCLIQUES. s. m. pl. Entom. Famille de coléoptères tétramères, composée de trois tribus, cassidaires, chrysomélines et galléracites.

CYCLISME. s. m. (du gr. κυκλίσκος, même signif.) Chir. et pharm. Syn. de Trochisque.

— Espèce de scalpel d'une forme sphérique.

CYCLISQUE. s. m. Chir. V. CYCLISME

— Entom. Genre de coléoptères tétramères, ayant pour principale espèce le cyclisque rugicolle, de l'Afrique australe.

CYCLOBRANCHE. adj. des 2 g. (ét. gr., κύκλος, cercle; βράγχια, branchies). Conchyl. Qui a les branchies disposées en cercle. || CYCLOBRANCHES. s. m. pl. Ordre de mollusques paracéphalophores, comprenant ceux qui ont les branchies disposées en forme d'arbuscules, et la peau nue sans coquille.

CYCLOCANTHE. s. m. Moll. V. TURBO.

CYCLOCARPE. adj. des 2 g. (ét. gr., κύκλος, rond; καρπός, fruit). Bot. Qui a, qui produit des fruits orbiculaires.

CYCLOCÈLE. adj. des 2 g. Qui a un canal intestinal disposé en cercle.

CYCLOCÉPHALE. s. m. (ét. gr., κύκλος, rond; κεφαλή, tête). Térat. Genre de monstres unitaires appartenant à la famille des cyclocéphaliens.

— Entom. Genre de coléoptères pentamères, ayant pour type le cyclocéphale lugubre, de la Colombie.

CYCLOCÉPHALIE. s. f. (ét. gr., κύκλος, cercle; κεφαλή, tête). Anat. Monstruosité produite par la fusion des deux yeux.

CYCLOCÉPHALIEN, IENNE. adj. (ét. gr., κύκλος, rond; κεφαλή, tête). Anat. Dont les deux yeux sont confondus en un seul. || CYCLOCÉPHALIENS. s. m. pl. Famille de monstres unitaires appartenant à l'ordre des autosites.

CYCLOCÉPHALIQUE. adj. des 2 g. (rad. *cyclocéphalie*). Anat. Qui offre les caractères de la cyclocéphalie.

CYCLOCHILE. s. m. (ét. gr., κύκλος, cercle; χεῖλος, bord). Entom. Genre d'insectes ne renfermant qu'une seule espèce de cigale de la Nouvelle-Hollande.

CYCLOCOTYLE. s. m. (ét. gr., κύκλος, rond; κοτύλη, cavité). Helmint. Genre établi pour un ver trouvé sur le poisson-aiguille de la Méditerranée.

CYCLODACTYLE. s. m. (ét. gr., κύκλος, rond; δάκτυλος, doigt). Polyp. Genre d'actinies.

CYCLODE. s. m. (ét. gr., κύκλος, cercle; ὀδούς, dent). Erpét. Genre de sauriens, originaires de la Nouvelle-Hollande.

CYCLODÈME. s. m. (ét. gr., κύκλος, rond; δέμας, corps). Entom. Genre de coléoptères pentamères, formé pour une espèce du Tucuman.

CYCLODÈRE. s. m. (ét. gr., κύκλος, rond; δέρη, cou). Entom. Genre de coléoptères tétramères, habitant la Colombie.

CYCLODERME. s. m. (ét. gr., κύκλος, cercle; δέρμα, peau). Bot. Genre de champignons établi pour des fongilles terrestres propres à l'Inde.

CYCLODIATOMIE. s. f. (ét. gr., κύκλος, cercle; τομή, coupure). Art milit. Calcul des directions et des inclinaisons en balistique.

[illegible] γαστήρ, ventre). Entom. Genre de diptères, reconnaissables à la forme arrondie de leur ventre, et habitant l'Amérique méridionale, la Sicile, etc.

CYCLOGLÈNE. s. m. Infus. Genre d'infusoires de la famille des furculaires.

CYCLOGNATHE. s. m. (ét. gr., κύκλος, cercle; γνάθος, mâchoire; mâchoire arrondie ou circulaire). Mamm. foss. Nom générique proposé pour une petite espèce de pachyderme fossile des terrains tertiaires d'Auvergne.

CYCLOGRAPSE. s. m. (du gr. κύκλος, cercle; et du lat. *grapsus*, nom de genre). Conchyl. Genre de décapodes, ayant pour type le cyclograpse ponctué de l'océan Indien.

CYCLOGYNE. s. f. (ét. gr., κύκλος, cercle; γυνή, femelle). Bot. Genre de papilionacées, contenant des sous-arbrisseaux à tiges volubiles, de la Nouvelle-Hollande.

CYCLOÏDAL, ALE. adj. (ét. gr., κύκλος, cercle; εἶδος, forme). Géom. Qui appartient à la cycloïde; qui en a la forme; qui décrit une cycloïde. || *Espace cycloïdal.* L'étendue comprise entre la cycloïde et sa base.

— Mécan. *Pendule cycloïdal.* Celui dans lequel le point matériel pesant, au lieu de décrire un arc de cercle, est assujetti à décrire un arc de cycloïde. || Au pl. *cycloïdaux.*

CYCLOÏDE. s. f. (ét. gr., κύκλος, cercle; εἶδος, forme). Géom. Courbe engendrée par un point fixe situé à la circonférence d'un cercle qui roule sur une droite. Pour s'en faire une idée, il suffit d'observer, dans une roue de voiture, un point fixé à la circonférence. Considérons, dans une roue en repos, le point le plus bas, celui qui se trouve en contact avec le plan sur lequel la roue doit se mouvoir. Aussitôt que la roue se meut, ce point s'élève par degrés en décrivant la première moitié d'une cycloïde. Parvenu à sa plus grande élévation, il descend aussi par degrés, en décrivant la seconde moitié de cette courbe. On donna d'abord à cette courbe le nom de *roulette*, et puis celui de *trochoïde* (de τροχός, roue). Elle eut une grande célébrité dans le XVIIe siècle, du temps de Roberval, Pascal, Fermat, Descartes, etc. On proposa sur la cycloïde une foule de problèmes. De tous ces problemes, celui de *la plus vite descente* n'est certainement pas le moins curieux. En voici l'énoncé : deux points étant donnés sur une droite inclinée, quelle route doit suivre un corps pesant pour arriver dans le temps le plus court du point le plus haut jusqu'au point le plus bas? On prouva que cette route n'est pas la droite qui joint les deux points, mais bien un arc de cycloïde, dont cette droite est la corde ou soutendante. Ce qui fit donner à cet arc le nom de *brachystochrone* (ligne du temps le plus court). Huyghens appliqua aux horloges l'*isochronisme* des arcs de cycloïde.

CYCLOLÉPIDE. s. f. (ét. gr., κύκλος, cercle; λεπίς, écaille). Bot. Genre de chénopodiacées, formé sur la cyclolépide platyphylle, plante herbacée annuelle du nord de l'Amérique.

CYCLOLITHE. s. m. (ét. gr., κύκλος, rond; λίθος, pierre). Zool. Genre de polypiers fossiles anthozoaires.

CYCLOLOBÉ, ÉE. adj. (ét. gr., κύκλος, cercle; λοβός, gousse). Bot. Qui est partagé en lobes orbiculaires. || CYCLOLOBÉES. s. f. pl. Groupe de la famille des atriplicées.

CYCLOLOBION. s. m. (ét. gr., κύκλος, cercle; λοβός, gousse). Bot. Genre de papilionacées formé pour un arbrisseau indigène du Brésil.

CYCLOME. s. m. (ét. gr., κύκλος, globe; ὦμος, épaule). Entom. Genre de coléoptères tétramères, dont les espèces sont propres au Cap.

CYCLOMÉTOPES. s. m. pl. Conchyl. Famille de crustacés décapodes, qui vivent les uns en pleine mer, d'autres près des côtes, mais ne sortent jamais de l'eau, et d'autres encore presque autant à l'air que dans l'eau.

CYCLOMÈTRE. s. m. (ét. gr., κύκλος, cercle ou cycle, μέτρον, mesure). Géom. Instrument qui sert à mesurer des cercles ou cycles.

CYCLOMÉTRIE. s. f. (ét., V. CYCLOMÈTRE). Géom. Art de mesurer des cercles ou des cycles.

CYCLOMÉTRIQUE. adj. des 2 g. (ét., V. CYCLOMÈTRE). Géom. Qui est relatif à la cyclométrie.

CYCLOMÉTRIQUEMENT. adv. D'une manière cyclométrique.

CYCLOMIDES. s. m. pl. Entom. Division des curculionides gonatocères, ayant pour type le genre cyclome.

CYCLOMORPHE. adj. des 2 g. (ét. gr., κύκλος, cercle; μορφή, forme). Conchyl. Qui a la forme d'un disque. || CYCLOMORPHES. s. f. Ordre des méduses, dans les familles naturelles.

CYCLOMYCE. s. f. (ét. gr., κύκλος, cercle; μύκης, champignon). Bot. Genre de champignons ayant pour type le cyclomyce brun de Madagascar.

CYCLONOTE. s. m. (ét. gr., κύκλος, cercle; νῶτος, dos). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des palpicornes.

CYCLO-PARAAL. s. m. Anat. Un des os qui constituent la vertèbre dans certains animaux.

ὤψ, œil). Myth. Nom donné à une race de géants, fils du Ciel et de la Terre, qui n'avaient qu'un œil au milieu du front. Ils habitaient la Sicile ou Lemnos, et travaillaient sous les ordres de Vulcain à forger la foudre pour Jupiter. Ils furent tous percés de flèches par Apollon, qui vengea ainsi la mort d'Esculape, son fils, tué par la foudre.

Un cyclope terrible
Roulant un œil de sang dans un orbite horrible.
(Pars. de Grandmaison.)

Vulcain couvert de feux étincelants,
Animait en ces mots les *cyclopes* brûlants.
(J.-B. Rousseau.)

— Hist. anc. On regarde les Cyclopes comme les premiers habitants de la Sicile, et on les confond quelquefois avec les Pélasges. Dans ce sens, le mot *cyclope* est formé du datif de

κύκλος, cercle ; κύκλῳ, tout autour, à la ronde ; et de ὄπτομαι, je vois, d'où se forme ὤψ, œil ; de sorte que *cyclope* signifie un Homme qui est toujours aux aguets, qui jette toujours l'œil çà et là, et ce nom fut donné aux premiers habitants de la Sicile, grands pirates, parce qu'ils étaient toujours sur la côte à épier s'il ne passait point quelqu'un ou quelque navire pour le piller. On leur attribue des constructions dites *cyclopéennes*, dont on trouve encore quelques vestiges en Italie et en Grèce.

— Quelques savants pensent que l'on a désigné sous le nom de *Cyclopes* une caste de mineurs, dont l'œil unique était la lampe qu'ils portaient attachée au front pour éclairer leur travail.

— Fig. et poét. Serrurier, forgeron.

— Par raillerie. Borgne. Ah ! le vilain cyclope !

— Épith. Noirs, hideux, horribles, enfumés, monstrueux, difformes, énormes, épouvantables, cruels, brûlants, laborieux, infatigables, courageux, vigoureux, etc. || Périphr. Les fils de l'Etna, de la Terre, de Neptune, de Vulcain. Les compagnons, les forgerons de Vulcain.

— Conchyl. Genre de cupépodes, famille des monocles, qui se trouve dans les eaux stagnantes et dont la couleur varie beaucoup.

— Pathol. Fœtus monstrueux qui n'a qu'un seul œil placé au milieu du front.

CYCLOPÉE. s. f. (du gr. κυκλώπεια, qui appartient aux Cyclopes.) Hist. anc. Danse pantomime des anciens, dont le sujet était un cyclope ou plutôt un polyphème, aveugle et ivre. Dans cette pantomime, le cyclope était le jouet d'autres danseurs.

— Prov. grec. *Danser la cyclopée.* Être ballotté.

CYCLOPÉEN, ENNE. adj. Hist. anc. Qui a rapport aux Cyclopes ou Pélasges, comme le plus ancien peuple de la Grèce.

— *Constructions cyclopéennes* ou *pélasgiques.* Constructions anciennes qu'on attribue aux Cyclopes. Les caractères de ce genre de constructions sont les énormes dimensions des pierres taillées en polyèdres réguliers et l'absence totale de ciment : ces monuments, qui subsistent encore dans l'Argolide, à Corinthe, en Sardaigne, etc., datent de 200 ans avant la prise de Troie.

— Fig. Gigantesque. La poésie éclate dans la structure *cyclopéenne* des montagnes, dans leurs formes pyramidales, fuyantes, bizarres. (B. P. R.)

CYCLOPELTE. s. m. (ét. gr., κύκλος, cercle ; πέλτη, bouclier). Entom. Genre d'hémiptères, qui a pour type le cyclopelte obscur.

CYCLOPÈPLE. s. m. (ét. gr., κύκλος, globe ; πέπλος, habit). Entom. Genre de coléoptères tétramères, qui a pour type le cyclopèple cyané, originaire de Cayenne.

CYCLOPÉRIAL. s. m. Anat. Une des pièces constituantes de la vertèbre.

CYCLOPHORE. adj. des 2 g. (ét. gr., κύκλος, cercle ; φορός, porteur). Entom. Qui porte un ou plusieurs cercles colorés.

CYCLOPHYLLE. adj. des 2 g. (ét. gr., κύκλος, cercle ; φύλλον, feuille). Bot. Qui a des feuilles orbiculaires.

CYCLOPIDÉ, ÉE. adj. (ét. gr., κύκλωψ, cyclope ; εἶδος, forme). Conchyl. Qui ressemble à un cyclope. || CYCLOPIDES. s. m. pl. Famille de l'ordre des entomostracés, ayant pour type le genre cyclope.

CYCLOPIE. s. f. (du gr., κυκλώπειος, qui tient du cyclope). Bot. Genre de papilionacées, renfermant des arbrisseaux qui croissent au Cap.

— Anat. Monstruosité qui consiste dans la fusion des deux yeux en un seul.

CYCLOPION. s. m. (du gr. κυκλώπιον, le blanc de l'œil). Anat. Partie de la sclérotique qui se voit à l'extérieur, et qui est vulgairement appelée *blanc de l'œil.*

CYCLOPIQUE. adj. des 2 g. Ant. gr. Se dit quelquefois pour Cyclopéen. Constructions cyclopiques.

CYCLOPSINE. s. f. (du gr. κύκλωψ, cyclope). Conchyl. Genre de crustacés, ayant pour type la cyclopsine castor, très-commune dans les mares, et quelquefois aussi dans les eaux vives.

CYCLOPTÈRE. s. m. (ét. gr., κύκλος, rond ; πτέρον, nageoire). Ichthyol. Genre de poissons de l'ordre des branchiostèges.

CYCLOPTÉRISE. s. f. (ét. gr., κύκλος, rond ; [illegible], fougère). Bot. Genre de fougères fossiles, propres à [illegible]

CYCLORHAMPHE. s. m. (ét. gr., κύκλος, arrondi ; ῥάμφος, bec). Erpét. Genre de grenouilles, comprenant deux espèces, l'une du Chili et l'autre du Brésil.

CYCLORHYNQUE. s. m. (ét. gr., κύκλος, cercle ; ῥύγχος, trompe). Entom. Genre de diptères, ayant pour type le cyclorhynque testacé originaire du Brésil.

CYCLORYTE. s. m. Zool. Genre de polypiers sarcoïdes de l'Amérique septentrionale.

CYCLOSAURE. adj. des 2 g. (ét. gr., κύκλος, cercle, σαῦρος, lézard). Erpét. Qui ressemble à un lézard dont le corps serait arrondi. || CYCLOSAURES. s. m. pl. Famille de sauriens.

CYCLOSE. s. f. (du gr. κύκλος, rond). Bot. Circulation partielle qui a lieu dans certaines plantes.

CYCLOSIE. s. f. (du gr. κύκλος, cercle). Bot. Genre d'orchidacées, ne contenant qu'une plante épiphyte, habitant le Mexique.

CYCLOSOME. s. m. (ét. gr., κύκλος, cercle ; σῶμα, corps). Entom. Genre de coléoptères, renfermant deux espèces des Indes orientales.

CYCLOSOMITES. s. m. pl. (ét. gr. κύκλος, cercle ; σῶμα, corps). Entom. Groupe de carabiques, ayant pour type le genre cyclosome.

CYCLOSPERME. adj. des 2 g. (ét. gr., κύκλος, rond ; σπέρμα, semence). Bot. Qui a des graines orbiculaires.

CYCLOSTÈME. s. m. (ét. gr., κύκλος, cercle ; στήμων, étamine). Bot. Genre d'euphorbiacées, formé pour des arbres de Java, à fleurs dioïques.

CYCLOSTOMACÉ, ÉE. adj. (ét. gr., κύκλος, cercle ; στόμα, bouche). Conchyl. Qui ressemble à un cyclostome. || CYCLOSTOMACÉES. s. f. pl. Famille de coquilles univalves, qui a pour type le genre cyclostome.

CYCLOSTOME. adj. des 2 g. (ét. gr., κύκλος, cercle ; στόμα, bouche). Conchyl. Qui a la bouche ronde. || CYCLOSTOME. s. m. Genre de coquilles turbinées qui vivent dans la mer, et qui se trouvent également à l'état fossile, dans les terrains tertiaires. || CYCLOSTOMES. s. m. pl. Ichthyol. Famille de poissons cartilagineux et cylindriques, ayant pour type le genre lamproie.

CYCLOTHÈLE. adj. des 2 g. (ét. g., κύκλος, rond ; θηλή, mamelon). Zool. Qui a des papilles orbiculaires.

CYCLOTOME. s. m. (ét. gr., κύκλος, cercle ; τομή, dissection). Chir. Instrument composé d'un cercle d'argent, et d'une lame tranchante qui agit au moyen d'un ressort et avec lequel on pratique l'opération de la cataracte par extraction.

CYCLOTOMIQUE. adj. des 2 g. Chir. Qui est relatif au cyclotome.

CYCLOZOAIRE. s. m. (ét. gr., κύκλος, cercle ; ζῶον, animal). Zool. Animal dont le corps est construit sur un plan circulaire.

CYCLURE. s. m. (ét. gr, κύκλος, cercle ; οὐρά, queue). Erpét. Genre de sauriens d'une taille assez grande, de l'Amérique méridionale.

CYCNE. s. m. (du lat. *cycnus,* même signif.). Conchyl. Genre de crustacés lernéides, ayant pour type le cycne grêle, trouvé sur les branchies d'une morue.

CYCNIE. s. f. (du gr. κύκνειος, qui appartient au cygne). Entom. Genre de lépidoptères nocturnes.

CYCNION. s. m. (du gr. κύκνος, cygne). Bot. Genre de scrofularinées, établi pour des plantes herbacées du Cap.

CYCNOCHES. s. f. (rad. gr. κύκνος, cygne). Bot. Genre d'orchidées, établi pour une plante épiphyte de Surinam.

CYCNODÈRE. s. m. (ét. gr., κύκνος, cygne ; δέρη, cou). Entom. Genre de coléoptères longicornes, ayant pour type le cycnodère grêle, du Brésil.

CYCNOGÉTON. s. m. (ét. gr., κύκνος, cygne ; γήθυον, ciboule). Bot. Genre de naïadées, établi pour des plantes herbacées de la Nouvelle-Hollande.

CYCNOÏDE. adj. des 2 g. (ét. gr., κύκνος, cygne ; εἶδος, forme). Ornith. Qui ressemble au cygne.

CYCNORHIN. s. m. (ét. gr., κύκνος, cygne ; ῥίν, nez). Entom. Genre de coléoptères tétramères, ayant pour type le cycnorhin mégatome, du Brésil.

CYCNUS. (pr. *sik-nuss* ; en gr. κύκνος). Myth. Fils de Sthénélus, roi de Ligurie, ami de Phaéthon, dont il pleura si amèrement la mort sur les bords de l'Éridan, que les dieux, touchés de sa douleur, le changèrent en cygne. En oiseau transformé, *Cycnus* n'est plus qu'un cygne. (Desaint.)

Cycnus, ton tendre ami, que ta mort désespère,
Charmait par ses doux chants son chagrin solitaire.
(Delille.)

— Poét. Cycnus se dit pour le Cygne. *Cycnus* en sons plaintifs répond à Philomèle. (Pars.-Grandm.)

CYDIANÈRE. s. m. Entom. Genre de coléoptères, renfermant des insectes originaires du Brésil et du Mexique.

CYDIMON. s. m. (du gr. κύδιμος, brillant). Entom. Genre de beaux lépidoptères diurnes, qui a pour type le cydimon de la Guiane.

CYDIPPE. s. m. Entom. Genre d'acalèphes, de la famille des béroès.

CYDNE. s. m. (du gr. κυδνός, brillant). Entom. Genre d'hémiptères, qui a pour type le cydne triste.

CYDNIDE. adj. des 2 g. Entom. Qui ressemble à un cydne. || CYDNIDES. s. m. pl. Partie de la famille des pentatomides, ayant pour type le genre cydne.

CYDNUS. Géogr. anc. Fleuve de la Cilicie, dans lequel Alexandre s'étant baigné pendant qu'il était en sueur, fut frappé d'une maladie dont il faillit mourir.

CYDONIE. s. f. Zool. Genre d'alcyons lobulaires.

CYDONITE. (du gr. κυδώνιον, coing ; d'où le lat. *cydonitum*). Pharm. Préparation de coings aromatisée.

CYÈME. s. f. (du gr. κύημα, fruit). Physiol. Conception, fœtus.

CYÉSOLOGIE. s. f. (ét. gr., κύησις, grossesse ; λόγος, discours). Médec. Traité des phénomènes de la grossesse.

CYÉSOLOGIQUE. adj. des 2 g. (ét., V. CYÉSOLOGIE). Médec. Qui a rapport à la cyésologie.

CYGNARION. s. m. Collyre d'une couleur blanche, semblable à celle du cygne.

CYGNE. s. m. (du gr. κύκνος). Ornith. Le plus beau et le plus grand de tous nos oiseaux aquatiques. Il appartient à la famille des palmipèdes lamellirostres ; ses proportions sont nobles et élégantes, son cou est long et gracieux, sa tête ovale et petite, son bec plus haut que large à la base son plumage abondant en duvet et fournissant une riche fourrure ; sa couleur d'un blanc pur chez la plupart des espèces, et noire en tout ou en partie chez quelques autres ; sa chair dure, sèche et coriace ; il nage avec aisance et rapidité, s'élève dans son vol à une grande hauteur, mais sa marche est lente et embarrassée ; on le trouve en Europe, en Asie et en Amérique, sur les lacs, les rivières et les côtes. Il vit à l'état sauvage dans les grandes mers de l'ancien continent ; les graines, les feuilles, les racines, les grenouilles, les sangsues et les insectes de toutes sortes composent sa nourriture. Élevé en domesticité sur nos pièces d'eau, il en fait l'ornement et le charme ; mais ce n'est qu'un oiseau de parade, d'un caractère jaloux et méchant, peu susceptible d'éducation, emporté, brutal, sans cesse occupé de sa toilette. On distingue plusieurs espèces : le cygne sauvage est blanc, avec la tête légèrement teinte de jaune ; le cygne du Chili est blanc avec la tête et le cou noirs ; le cygne de la Nouvelle-Hollande est entièrement noir ; chez tous, l'iris est d'un brun plus ou moins intense ; le bec est jaune dans le cygne commun, noir dans le cygne sauvage, rouge dans les autres espèces. La durée de la vie des cygnes est de 2 à 300 ans. || Les anciens disaient que leur voix était harmonieuse et qu'ils chantaient au moment de leur mort ; cependant ils ne font entendre qu'un cri dur, rauque et désagréable. Le *cygne* frappe l'air de ses rauques accents. (Mollevaut.) Le chant du *cygne* à sa mort n'est qu'une des riantes fictions de la Grèce. (Saucerotte.)

Le cygne, à la fin de sa vie,
Fait entendre un touchant accord,
Et d'une voix affaiblie
Chante lui-même sa mort. (Eloy Johanneau.)

— Les anciens, frappés de la blancheur du cygne et de son extérieur séduisant, ont attaché à son nom des idées suaves et riantes. La volupté de ses attitudes en a fait l'oiseau de l'amour ; des cygnes sont attelés au char de Vénus ; Hélène est née de Léda et du cygne dont Jupiter avait pris la figure, etc. Blanc comme un cygne. Duvet de cygne. Les accents les plus doux des *cygnes* du Méandre. (Boil.) Aux avantages de la nature, le *cygne* réunit ceux de la beauté. (Buff.) Les grâces de la figure, la beauté de la forme, répondent dans le *cygne* à la douceur du naturel ; il décore, embellit tous les lieux qu'il fréquente ; on l'aime, on l'applaudit, on l'admire. (Id.) Fier de sa noblesse, jaloux de sa beauté, le *cygne* semble faire parade de tous ses avantages. (Id.) Le *cygne* sur les eaux navigue avec noblesse. (Pars.-Grandm.) Le *cygne* a déployé ses ailes argentées. (St-Lamb.) Le *cygne* au cou flexible, au plumage argenté. (Del.)

Le *cygne*, toujours beau, soit qu'il vienne au rivage,
Certain de ses attraits, s'offrir à notre hommage.
(Delille.)

Le *cygne* à qui l'erreur prêta des chants aimables,
Et qui n'a pas besoin du mensonge des fables. (Id.)

— Fig. *Chant du cygne.* Le dernier ouvrage qu'un grand poëte, qu'un homme éloquent a fait peu de temps avant sa mort. Les cantiques spirituels sont des odes admirables ; le génie de Racine s'y montre dans toute sa maturité ; c'est la dernière de ses productions ; c'est le chant du *cygne.* (Geoffroy.)

Ce sera là que ma lyre,
Faisant un dernier effort,
Entreprendra de mieux dire,
Qu'un *cygne* près de sa mort. (Malherbe.)

— Fig. *Cou de cygne.* Cou long et d'une blancheur éclatante, en parlant d'une femme.

— On donne le nom de *cygne* aux grands poëtes. Le cygne de l'Académie, Platon. Le cygne de Mantoue, Virgile. Le cygne Thébain ou de Dircé, Pindare. Le cygne de Cambrai, Fénelon.

Quand sur les vainqueurs d'Olympie,
Planait le *cygne* de Dircé,
Peut-être à quelque oreille impie
Son chant parut-il insensé. (Ginguené.)

Dans ce temps éclairé n'ont-ils pas des égaux ? (Volt.)

— Fig. et par extens. On dit d'un vieillard qui a la barbe et les cheveux blancs, *il est blanc comme un cygne.*

— Un de nos poëtes a employé ce nom pour Bison, homme sans esprit, sans intelligence, etc.

C'était un *cygne* des plus francs
Qui fût jamais sorti des Palus-Méotides.
(*Nouv. choix de vers.*)

— Épith. Blanc, argenté, noble, superbe, beau, fier, voluptueux, paisible, innocent, etc. || Périphr. L'oiseau du Méandre, du Caystre, d'Apollon. L'oiseau chéri d'Apollon. L'oiseau cher à Phébus, à Vénus.

— Astron. Constellation boréale qui renferme quatre-vingt-une étoiles. Elle est placée dans la voie lactée, entre Céphée, la Lyre, le Renard.

— Hist. *Ordre du cygne.* Ordre militaire institué l'an 711, par Béatrix, fille unique de Thierry ou Théodoric, duc de Clèves. Les Chevaliers portaient un cygne d'or attaché à une chaîne de ce métal.

— Expr. prov. *Faire un cygne d'un oison.* Louer outre mesure une personne qui ne le mérite pas.

CYGNINÉ, ÉE. adj. Ornith. Qui ressemble au cygne. V. CYCNOÏDE et ANATIDE.

CYLADES. s. m. pl. Entom. Division des curculionides qui a pour type le genre cylase.

CYLASE. s. m. (du gr. κύλα, cavité des yeux). Entom. Genre de coléoptères curculionides, ayant pour espèce principale le cylase turcipenne, originaire des Indes orientales.

CYLICHNE. s. f. (du gr. κύλα, cavité, boîte). Pharm. Boîte à pilules, pôt de faïence.

CYLICODAPHNÉ. s. f. (ét. gr., κύλιξ, κύλικος, coupe ; δάφνη, laurier). Bot. Genre de laurinées, établi pour des arbres des Indes.

CYLIDRE. s. m. (du gr. κύλινδρος, cylindre). Entom. Genre de coléoptères, ayant pour type le cylidre cérulé, qui se trouve à l'île de France et à Madagascar.

CYLIDRIE. s. f. (du gr. κύλινδρος, cylindre). Entom. Genre de diptères fondé sur une seule espèce, la cylidrie fémorée.

CYLIGRAMME. s. m. (ét. gr., κυλίω, je roule ; γράμμα, ligne). Entom. Genre de lépidoptères nocturnes dont les espèces sont propres aux contrées les plus chaudes de l'Asie et de l'Afrique.

CYLINDÈRE. s. m. (du gr. κύλινδρος, cylindre). Entom. Genre de coléoptères pentamères, renfermant des insectes aptères, mais très-agiles.

CYLINDRACÉ, ÉE. adj. (du gr. κύλινδρος, cylindre, qui est à peu près cylindrique). Conchyl. et bot. Coquille cylindracée, capsule cylindracée.

CYLINDRAGE. s. m. (rad. *cylindre*). Techn. Action de cylindrer ; résultat de cette action.

CYLINDRANTHÉRÉ, ÉE. adj. (ét. gr. κύλινδρον, cylindre ; ἀνθηρός, fleuri). Bot. Qui a les anthères réunies en un cylindre.

CYLINDRE. s. m. (du gr. κύλινδρος, même signif., formé de κυλίω, ou κυλίνδω, je roule). Géom. Solide engendré par la révolution d'un rectangle autour de l'un de ses côtés pris pour axe. Les côtés perpendiculaires à l'axe décrivent deux cercles égaux et parallèles qui sont les bases du cylindre, et, dans le même temps, le côté opposé à l'axe décrit la surface courbe ou convexe du cylindre. On appelle *cylindre droit,* celui dans lequel l'axe est perpendiculaire aux bases ; et *cylindre oblique* celui dans lequel l'axe est incliné par rapport aux bases. Le *cylindre oblique* à bases circulaires ne saurait être, à proprement parler, un solide de révolution. Dans le *cylindre droit* la hauteur est égale à l'axe ou à la génération de la surface convexe ; dans le *cylindre oblique*, c'est la perpendiculaire abaissée d'un point de la base supérieure sur sa base inférieure.

— Paléogr. Petit rouleau de bois, d'ivoire ou de métal, autour duquel on pliait une pièce de papyrus ou de parchemin, pour en faire un volume. || Il désignait aussi Le volume lui-même.

— *Cylindres babyloniens.* Pierres taillées dont on faisait des chatons, des cachets et des amulettes.

— Techn. Les papetiers appellent *cylindre*, un rouleau orné de lames de fer, qui sert à broyer les chiffons. || Les cylindres à lustrer sont employés dans la fabrication des étoffes. Les cylindres gravés servent à l'impression des toiles peintes.

— *Noter un cylindre.* Implanter à sa surface des pointes, chacune à la place qui convient, afin que, en tournant le cylindre au moyen d'une manivelle, les touches soient attaquées à leur rang, et qu'on entende le chant proposé ; lorsqu'on veut que l'instrument fasse entendre un air différent, on déplace le cylindre en faisant prendre à son axe un petit mouvement dans le sens de sa longueur.

— Mus. *Cylindre noté.* Cylindre de bois qui sert, dans les serinettes et l'orgue de Barbarie, à lever les soupapes des tuyaux qui doivent émettre les sons. Le mécanisme des cylindres notés se retrouve dans la musique des pendules, des tabatières, etc.

— Géogr. Sommet cylindrique d'une montagne. Cylindre de Marboré.

— Chez les baigneurs. Vaisseau [illegible] en forme d'un grand marabout, qu'on remplit de braise, et qu'on tient dans l'eau d'un bain pour la chauffer.

— Agric. Gros rouleau de pierre ou de bois dont se servent les laboureurs pour écraser les mottes d'une terre labourée, et les jardiniers pour aplanir les allées d'un jardin. Il faut faire passer les cylindres sur ces allées.

— *Cylindres semblables.* Ceux dans lesquels les axes ont le même rapport que le diamètre des bases.

— *Cylindre tronqué.* Celui dont les bases ne sont pas parallèles.

CYLINDRÉ, ÉE. part. pass. du v. Cylindrer. S'empl. adject. Passé au cylindre, qui a la forme d'un cylindre. Allée cylindrée. Morceau de bois cylindré.

CYLINDRER. v. a. 1re conj. (rad. *cylindre*). Donner la forme d'un cylindre.

— Techn. Faire passer au cylindre. Cylindrer une allée, une avenue, une promenade, un terrain.

— SE CYLINDRER. v. pron. Prendre la forme d'un cylindre. Les feuilles se cylindrent.

CYLINDRICHETS ou **CYLINDRICIPÈTES.** s. m. pl. (ét. gr., κύλινδρος, cylindre ; κεφαλή, tête). Entom. Groupe d'hémiptères de la tribu des réduviens.

CYLINDRICITÉ. s. f. Didact. Qualité, forme de ce qui est cylindrique.

CYLINDRICORNE. adj. des 2 g. (du gr. κύλινδρος, cylindre ; et du lat. *cornu*, corne). Entom. Qui a les cornes ou les anthères cylindriques.

CYLINDRIE. s. f. (du gr. κύλινδρος, cylindre). Bot. Genre de protéacées, et ne comprenant que la cylindrie rouge, arbre de la Cochinchine, de grandeur moyenne.

CYLINDRIFLORE. adj. des 2 g. (du gr. κύλινδρος, cylindre ; et du lat. *flos*, fleur). Bot. Qui a des fleurs cylindriques.

CYLINDRIFORME. adj. des 2 g. (du gr. κύλινδρος, cylindre ; et du lat. *forma*, forme). Entom. Qui a la forme d'un cylindre. || CYLINDRIFORMES. s. m. pl. V. CYLINDROÏDES.

CYLINDRIMÈTRE. s. m. (ét. gr., κύλινδρος, cylindre ; μέτρον, mesure). Techn. Instrument dont on se sert pour fabriquer avec précision les pivots employés dans l'horlogerie.

CYLINDRIMÉTRIE. s. f. (ét., V. CYLINDRIMÈTRE). Techn. L'Art de fabriquer des cylindres.

CYLINDRIMÉTRIQUE. adj. des 2 g. (ét., V. CYLINDRIMÈTRE). Techn. Qui a rapport au cylindrimètre.

CYLINDRINOTE. s. m. (ét. gr., κύλινδρος, cylindre ; νῶτος, dos). Genre de coléoptères, ayant pour type le cylindrinote lugubre.

CYLINDRIQUE. adj. des 2 g. Techn. Qui a la forme d'un cylindre, ou qui a quelque rapport au cylindre. Pour qu'un corps de pompe soit bien fait et d'un bon usage, il doit être intérieurement bien *cylindrique*, afin que son piston le ferme également bien dans toute sa longueur. (Lenorm.)

— Zool. et bot. S'applique aux objets qui offrent dans leur coupe transversale la figure plus ou moins parfaite d'un cercle.

CYLINDRIQUEMENT. adv. D'une manière cylindrique.

CYLINDRISTACHYÉ, ÉE. adj. (ét. gr., κύλινδρος, cylindre ; στάχυς, épi de blé). Bot. Qui a les fleurs disposées en épis cylindriques.

CYLINDRITE. s. m. Conchyl. foss. Nom donné aux olives et aux cônes fossiles.

CYLINDROBASIOSTÉMONE. adj. des 2 g. (ét. gr., κύλινδρος, cylindre ; βάσις, base ; στήμων, étamine). Bot. Qui a les étamines soudées ensemble par la base.

CYLINDROCARPE. adj. des 2 g. (ét. gr., κύλινδρος, cylindre ; καρπός, fruit). Bot. Qui a des fruits cylindriques.

CYLINDROCÈRE. s. m. (ét. gr., κύλινδρος, cylindre ; κέρας, corne). Entom. Genre de coléoptères tétramères, dont les espèces sont indigènes de Cayenne et du Brésil.

CYLINDROCLINE. s. f. (ét. gr., κύλινδρος, cylindre ; κλίνη, lit). Bot. Genre de composées, établi pour une plante suffrutescente de l'île de France.

CYLINDROCORYNE. s. m. (ét. gr., κύλινδρος, cylindre ; κορύνη, massue). Entom. Genre de coléoptères dont les espèces sont indigènes du Brésil et de Cayenne.

CYLINDROCYSTISE. s. f. (ét. gr., κύλινδρος, cylindre ; κύστις, vésicule). Bot. Genre de desmidiées, établi pour des plantes microscopiques, communes dans les lieux récemment inondés.

CYLINDRODE. s. m. Entom. Genre d'orthoptères, établi sur une seule espèce de la Nouvelle-Hollande.

CYLINDRODÈRE. s. m. (ét. gr., κύλινδρος, cylindre ; δέρη, cou). Entom. Genre de coléoptères, qui a pour type le cébrion palpal.

CYLINDROÏDE. adj. des 2 g. (ét. gr., κύλινδρος, cylindre ; εἶδος, forme). Qui a la forme d'un cylindre. Protubérance cylindroïde.

— substantiv. Un cylindroïde. Un bâton de chaise, un rouleau de toile, etc., sont des cylindroïdes.

CYLINDROÏDE. s. m. Géom. Solide dont la forme approche de celle d'un cylindre, mais qui en diffère à quelques égards, par exem- [illegible] sont elliptiques. On le définirait mieux dans ce dernier cas, en disant que c'est un tronc de cylindre à bases parallèles.

CYLINDROÏDES. s. m. pl. (ét. gr., κύλινδρος, cylindre ; εἶδος, forme). Entom. Famille de coléoptères tétramères, établie pour ceux qui ont le corps et les antennes en massue cylindrique.

CYLINDROLOBE. s. f. (ét. gr., κύλινδρος, cylindre ; λοβός, lobe). Bot. Genre d'orchidées, établi pour une plante épiphyte des forêts de Java.

CYLINDROPHIDE. s. m. (ét. gr., κύλινδρος, cylindre ; ὄφις, serpent). Erpét. Genre de serpents.

CYLINDRORHIN. s. m. (ét. gr., κύλινδρος, cylindre ; ῥίν, nez). Entom. [illegible] ptères, renfermant trois espèces originaires des côtes du détroit de Magellan.

CYLINDROSOME. adj. des 2 g. (ét. gr., κύλινδρος, cylindre ; σῶμα, corps). Ichthyol. Qui a le corps cylindrique. || CYLINDROSOMES. s. m. pl. Famille de poissons à corps arrondi, cylindrique.

CYLINDROSORE. s. f. (ét. gr., κύλινδρος, cylindre ; σορός, urne). Genre de composées sénécionidées, ayant pour type la cylindrosore florescente, plante herbacée de la Nouvelle-Hollande.

CYLINDROSPORION. s. m. (ét. gr., κύλινδρος, cylindre ; σπορά, spore). Bot. Genre de petits champignons groupés sur l'épiderme des feuilles vivantes.

CYLINDROTOME. s. m. (ét. gr., κύλινδρος, cylindre ; τόμος, article). Entom. Genre de diptères, ayant pour type le cylindrotome très-remarquable, qui se trouve en France et en Allemagne.

CYLISTE. s. m. (du gr. κυλιστός, roulé). Bot. Genre de papilionacées, qui a pour type le cyliste scarieux, plante grimpante originaire de l'Inde.

— Entom. Genre de coléoptères de l'Amérique septentrionale.

CYLLE. s. m. (du gr. κυλλός, tortu). Entom. Genre de lépidoptères diurnes, ayant pour type la nymphale léda qui habite à la fois la côte occidentale d'Afrique, l'île Bourbon, l'île de France.

CYLLÈNE, aujourd'hui *Tricala*. Géogr. Montagne de l'Arcadie. La fable y fait naître Mercure.

— Entom. Genre de coléoptères longicornes, ne renfermant qu'une seule espèce, le cyllène spinigère, de l'Amérique méridionale.

CYLLÉNIE. s. f. Entom. Genre de diptères, ayant pour espèces principales la cyllénie moulée, du midi de la France, et la cyllénie longirostre, du Cap.

CYLLESTIS. s. m. Antiq. égypt. Pain d'épeautre dont se nourrissaient les anciens Égyptiens.

CYLLIDION. s. m. (ét. gr., κυλλός, tortu ; ἰδέα, forme). Entom. Genre de coléoptères pentamères, qui a pour type l'hydrophile semilune, originaire de Suède.

CYLLODES. s. m. pl. (rad. gr. κυλλός, courbé). Entom. Genre de coléoptères qui a pour type le strongyle noir du Brésil.

CYLLOPODE. adj. des 2 g. (ét. gr., κυλλός, boiteux ; πούς, pied). Médec. Qui est boiteux, qui a les jambes courtes.

— Myth. Surnom de Vulcain.

CYLLOSCÉLIS. s. m. (ét. gr., κυλλός, courbé ; σκέλος, jambe). Entom. Genre de coléoptères ayant pour type le cylloscélis elliptique.

CYLLOSE ou **CYLLOSIS.** s. f. (du gr. κυλλός, boiteux). Médec. Claudication par vice de conformation ou par mutilation.

CYLLOSOME. s. m. (ét. gr., κυλλός, boiteux ; σῶμα, corps). Anat. Genre de monstres unitaires de l'ordre des autosites, famille des cyllosomiens.

CYLLOSOMIE. s. f. (ét., V. CYLLOSOME). Anat. Éventration, avec imperfection d'un des membres abdominaux.

CYLLOSOMIEN, IENNE. adj. (ét., V. CYLLOSOME). Anat. Il se dit des monstres qui ont une éventration latérale et le membre abdominal correspondant imparfait.

CYLLOSOMIQUE. adj. des 2 g. (ét., V. CYLLOSOME). Anat. Qui offre les caractères de la cyllosomie.

CYMAISE. s. f. (du lat. *cyma*, cime). Archit. Moulure moitié convexe, moitié concave qui est à l'extrémité d'une corniche.

CYMARIE. s. f. (du lat. *cyma*, cime). Bot. Genre de labiées établi pour des arbrisseaux indigènes de l'Inde.

CYMATILE. s. m. Zool. Nom donné à des astraires fossiles.

CYMATION. s. f. (du gr. κῦμα, ατος, onde). Bot. Fructification des lichens.

CYMATODE. adj. des 2 g. (rad. gr., κῦμα, flot). Médec. Se dit d'un pouls fluctuant et variable.

CYMATODÈRE. s. m. (ét. gr., κῦμα, onde ; δέρη, cou). Entom. Genre de coléoptères établi sur un insecte du Mexique.

CYMATOPHORE. adj. des 2 g. (ét. gr., κῦμα, ατος, onde ; φέρω, je porte). Entom. Qui porte des cymations. || CYMATOPHORE. s. m. Genre de lépidoptères nocturnes, ayant pour [illegible] dans toute l'Europe.

CYMATOPHORITES. s. m. pl. (ét. gr., κῦμα, ατος, onde ; φέρω, je porte). Entom. Groupe de lépidoptères nocturnes, ayant pour type le genre cymatophore.

CYMATOTHÉE. s. m. (du gr. [illegible], eaux agitées). Entom. Genre de coléoptères ayant pour type l'hélops onde.

CYMATOTHÉRION. s. m. (ét. gr., κῦμα, ατος, flot ; θηρίον, animal). Mamm. foss. Nom donné à un animal fossile de l'Ancien-Monde.

CYMBAIRE. s. f. (du lat. *cymba*, petite barque). Bot. Genre de plantes herbacées, originaire de la Daourie.

CYMBALAIRE. s. f. (ét., V. CYMBALE). Petite plante à fleurs personnées.

CYMBALE. s. f. (du gr. κύμβαλον ; rad. κύμβος, cavité). Mus. Instrument de percussion, composé de deux plaques circulaires, en métal sonore, d'un pied de diamètre et d'une ligne d'épaisseur, ayant chacune à leur centre une petite concavité, et un trou dans lequel on introduit une double courroie. Pour jouer de cet instrument, on passe les mains dans les courroies et l'on frappe les cymbales l'une contre l'autre du côté du creux ; le son qu'elles rendent n'est point appréciable, quoique très-éclatant. Les frappements de cymbales, réunis à ceux de la grosse caisse, servent à marquer le rhythme ou seulement les temps forts de la mesure dans les marches militaires, les ouvertures, les finales d'opéra, etc. Les cymbales avaient à peu près la même forme chez les anciens.

Sans amour, ma gloire n'égale
Que la gloire de la *cymbale*
Qui d'un vain bruit frappe les airs. (VOLT.)

Tout à coup des tambours que l'on n'aperçoit pas,
L'airain qui sur l'airain résonne avec fracas,
Mêlent leur bruit confus aux sons de la *cymbale*.
(MOLLEVAUT.)

— Jeu d'orgues aigu, qui se compose de trois à sept tuyaux à bouche, en étain, sur chaque note. On les accorde à la tierce, à la quinte, à l'octave. La cymbale entre dans la formation du plein jeu.

— Fig. C'était un vain déclamateur qui ne s'attachait qu'à des minuties, et qui les soutenait avec autant de fracas que les choses les plus importantes, aussi appelait-on ce savant ridicule, la *cymbale* du monde. (Sall.)

— Agric. Il se disait autrefois des sonnettes que l'on mettait au cou des mulets, des vaches et d'autres animaux. C'est une vache sans *cymbales*. (Rabelais.)

— Bot. Plante qui croît comme le lierre contre les murailles.

CYMBALER. v. n. 1re conj. Signifiait Faire un bruit pareil à celui des cymbales.

— Fig.

Fuyez l'infâme, inhumaine personne
De qui le nom si mal *cymbale* et sonne,
Qu'abhorré est de toute oreille sainte. (MAROT.)

CYMBALIER. s. m. (rad. *cymbale*). Mus. milit. Celui qui joue des cymbales. Il est le cymbalier du régiment. On disait aussi *cymbaliste*.

CYMBALISTE. s. m. Mus. milit. V. CYMBALIER.

CYMBALOÏDE. adj. des 2 g. (ét. gr., κύμβη, nacelle ; εἶδος, ressemblance). Hist. nat. Qui a la forme d'une nacelle || Qui a la forme d'une clochette.

CYMBE. s. f. Conchyl. V. VOLUTE.

CYMBÉCARPE. adj. des 2 g. (ét. gr., κύμβη, nacelle ; καρπός, fruit). Bot. Qui produit des fruits en forme de nacelle.

CYMBÉFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *cymba*, nacelle ; *forma*, forme). Conchyl. Qui a la forme d'une nacelle.

CYMBELLE. s. f. (dimin. de κύμβη, nacelle). Bot. Nom donné aux frustules en nacelle de certaines diatomées, et principalement à ceux des cocconèmes.

CYMBIDION. s. m. (rad. gr., κύμβη, nacelle). Bot. Genre d'orchidées établi pour des plantes épiphytes pseudo-bulbeuses ou calescentes. Elles sont intertropicales.

CYMBIFOLIÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *cymba*, nacelle ; *folium*, feuille). Bot. Qui a des feuilles creusées en nacelle.

CYMBIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *cymba*, nacelle ; *forma*, forme). Bot. Qui a la forme d'une nacelle.

CYMBOCARPE. s. f. (ét. gr., κύμβη, nacelle ; καρπός, fruit). Bot. Genre de burmanniacées, établi pour des plantes herbacées du Mexique.

CYMBOCARPON. s. m. (ét. gr., κύμβη, nacelle ; καρπός, fruit). Bot. Genre d'ombelliférées, établi pour une plante [illegible]acée du Caucase.

CYMBONOTE. s. m. (ét. gr., κύμβη, nacelle ; νῶτος, dos). Bot. Genre de composées établi pour une plante herbacée de la Nouvelle-Hollande.

CYMBULIE. s. f. (du gr., κύμβη, nacelle). Conchyl. Genre de ptéropodes, ayant pour type la cymbulie du Pérou, jolie petite coquille méditerranéenne.

CYME. s. f. (du gr. κῦμα, flot). Bot. Tige, germe, pousse des plantes et des herbes. Mode d'inflorescence résultant de l'assemblage de deux ou plusieurs pédoncules partant d'un même point, s'élevant à peu près horizontale- [illegible] ou plusieurs rangées de fleurs. Les fleurs du sureau sont exactement disposées en cyme. || L'Académie écrit *cyme* ou *cime*.

— Entom. Genre d'hémiptères ayant pour type la cyme réséda, qui se trouve en Europe.

CYMETTE. s. f. Bot. Rejeton de choux, appelés vulgairement *choux de Bruxelles*.

CYMEUX, EUSE. adj. Bot. Qui a ses fleurs disposées en cyme.

CYMINDINÉ, ÉE. adj. Ornith. Qui ressemble au cymindis. || CYMINDINÉES. s. f. pl. Sous-famille de l'ordre des falconidées, qui a pour type le cymindis.

CYMINDIS. s. m. (du gr. κύμινδις, nom d'un oiseau de nuit chez les Grecs). Ornith. Genre de rapaces, établi pour des oiseaux américains, le cymindis bec-en-croc et le cymindis à manteau noir.

— Entom. Genre de coléoptères pentamères, qui a pour type le cymindis huméral, insecte de moyenne grandeur, d'une couleur brunâtre, qui se trouve en Europe sous les pierres humides, le long des ruisseaux et des torrents.

CYMINDODÉE. s. f. (dimin. de *cymindis*). Entom. Genre de coléoptères pentamères du Sénégal.

CYMINOSME. s. f. (ét. gr., κύμινον, cumin ; ὀσμή, odeur). Bot. Genre de rutacées, ainsi nommé à cause de l'odeur de cumin qu'exhale l'arbre qui lui sert de type.

CYMODÈME. s. m. (du lat. *cymus*, genre d'insectes ; et du gr. δέμας, corps). Entom. Genre d'hémiptères, établi sur un petit insecte de Sardaigne.

— Bot. Genre de naïadées, établi pour une plante herbacée qui croît dans les estuaires de la Méditerranée.

— Conchyl. Genre de décapodes nageurs, voisin des sphéromes, ayant pour type la cymadocé poilue, qui se trouve dans la Méditerranée.

CYMOPHANE. s. f. (ét. gr., κῦμα, flot ; φαίνω, flamber ; littér. lumière flottante). Minér. Espèce minérale de l'ordre des aluminates, composée d'alumine et de glucyne vitreuse, d'un jaune verdâtre chatoyant, trouvée en Amérique, employée dans la joaillerie sous le nom de chrysolithe orientale.

CYMOPOLIE. s. f. (ét. gr., κῦμα, flot ; πολιά, cheveux blancs). Bot. Genre de phycées institué pour une algue encroûtée de calcaire, qui a pour type la coralline rosariée, propre aux Antilles.

— Conchyl. Genre de décapodes brachyures, ayant pour type la cymopolie de Caron, qui habite les côtes de la Sicile.

CYMOPTÈRE. s. m. (ét. gr., κῦμα, flot ; πτερόν, aile). Bot. Genre d'ombelliférées, établi pour le cymoptère gloméré, plante originaire des bords du Missouri.

CYMOSAIRE. s. m. Zool. Genre d'isidées, établi pour le cymosaire laciné, un polypier des mers de la Nouvelle-Hollande.

CYMOTHOADÉ, ÉE. adj. Crust. V. CYMOTHOADIEN.

CYMOTHOADIEN, IENNE. adj. Conchyl. Qui ressemble au cymothoé. || CYMOTHOADIENS. s. m. pl. Famille de crustacés isopodes, ayant pour type le cymothoé.

CYMOTHOÉ. s. m. Conchyl. Genre de crustacés voraces et parasites, isopodes, vulgairement appelé *poux de mer*.

CYNAÈDE. s. m. Ichthyol. Genre de poisson qui a pour type le spare sargue.

CYNAILURE. s. m. (ét. gr., κύων, chien ; αἴλουρος, chat). Mamm. Genre du groupe des chats, établi pour le guépard.

CYNAMOLGE. s. m. (ét. gr., κύων, chien, ἀμέλγω, je trais). Ant. Nom d'un peuple d'Afrique, qui se nourrissait, dit-on, de lait de chienne.

— Mamm. Nom d'un singe appelé aussi *macaque*.

CYNANCHE. s. m. Bot. Genre d'asclépiadées, établi pour une plante herbacée des bords de la Méditerranée. L'espèce la plus remarquable de ce genre est le cynanche montpélusien, de la racine duquel on extrait un suc drastique. L'ipécacuanha du commerce est fourni par les racines du cynanche vomitif.

CYNANCHIE. s. f. (ét. gr., κύων, κυνός, chien ; ἄγχειν, étrangler). Pathol. Espèce d'angine, dans laquelle la langue tuméfiée est poussée hors de la bouche, et pend comme celle d'un chien haletant.

CYNANCHIQUE. adj. des 2 g. (ét., V. CYNANCHIE). Médec. Qui est employé contre la cynanchie ou esquinancie. Remèdes cynanchiques.

— subst. Un cynanchique.

CYNANTHÉMIS. s. f. Bot. Nom scientifique de la camomille puante.

CYNANTHROPIE. s. f. (ét. gr., κύων, chien ; ἄνθρωπος, homme). Pathol. Variété de la mélancolie, dans laquelle le malade croit être changé en chien, et en imite la voix et les habitudes.

CYNANTHROPIQUE. adj. des 2 g. (ét., V. CYNANTHROPIE). Pathol. Qui concerne la cynanthropie.

CYNAPION. s. m. (du gr. κύων, chien, et [illegible]). Bot. Genre d'ombellifères, établi pour une plante herbacée de [illegible] boréale.

CYNARRHODE. s. m. (ét. gr., κυνόροδον, églantier ; ῥόδον, rose). Bot. Fruit charnu, composé d'un grand nombre d'ovaires, renfermés dans un calice charnu et presque clos, mais non adhérents aux parois de ce calice.

CYNÉGÉTIQUE. adj. des 2 g. (du gr. κυνηγέω, je chasse avec un chien). Didact. Qui concerne la chasse. Poëme cynégétique.

— *La cynégétique*. L'art de la chasse, et, en particulier, l'art de la chasse au chien.

CYNÉGÉTIS. s. m. (du gr. κυνηγέτης, chasseur). Entom. Genre de coléoptères, renfermant des insectes que l'on rencontre par troupes sur les plantes.

rapaces, établi pour de3 oiseaux américains, ymindis bec-en-croc et le cymindis à man- noir.

– Entom. Genre de coléoptères pentamères, a pour type le cymindis huméral, insecte moyenne grandeur, d'une couleur brunâtre, se trouve en Europe sous les pierres hu- les, le long des ruisseaux et des torrents.

CYMINDODÉE. s. f. (dimin. de *cymindis*). tom. Genre de coléoptères pentamères du négal.

CYMINOSME. s. f. (ét. gr., κύμινον, cumin ; ή, odeur). Bot. Genre de rutacées, ainsi mmé à cause de l'odeur de cumin qu'exhale rbre qui lui sert de type.

CYMODÈME. s. m. (du lat. *cymus*, genre nsectes; et du gr. δέμας, corps). Entom. enre d'hémiptères, établi sur un petit insecte Sardaigne.

— Bot. Genre de naïadées, établi pour une ante herbacée qui croît dans les estuaires de Méditerranée.

— Conchyl. Genre de décapodes nageurs, oisin des sphéromes, ayant pour type la cy- adocé poilue, qui se trouve dans la Méditer- née.

CYMOPHAN[illegible] f. (ét. gr., κῦμα, flot; νος, flamber [illegible] ittér. lumière flottante). linér. Espèce [illegible]érale de l'ordre des alumi- ates, composée d'alumine et de glucyne vi- euse, d'un jaune verdâtre chatoyant, trouvée n Amérique, employée dans la joaillerie sous nom de chrysolithe orientale.

CYMOPOLIE. s. f. (ét. gr., κῦμα, flot; ολιά, cheveux blancs). Bot. Genre de phycées nstitué pour une algue encroûtée de calcaire, ui a pour type la coralline rosariée, propre ux Antilles.

— Conchyl. Genre de décapodes brachyures, yant pour type la cymopolie de Caron, qui abite les côtes de la Sicile.

CYMOPTÈRE. s. m. (ét. gr., κῦμα, flot; πτερόν, aile). Bot. Genre d'ombellifères, établi our le cymoptère gloméré, plante originaire les bords du Missouri.

CYMOSAIRE. s. m. Zool. Genre d'isidées, tabli pour le cymosaire lacinié, un polypier les mers de la Nouvelle-Hollande.

CYMOTHOADÉ, ÉE. adj. Crust. V. CYMO- THOADIEN.

CYMOTHOADIEN, IENNE. adj. Conchyl. Qui ressemble au cymothoé. ‖ CYMOTHOADIENS. s. m. pl. Famille de crustacés isopodes, ayant pour type le cymothoé.

CYMOTHOÉ. s. m. Conchyl. Genre de crustacés voraces et parasites, isopodes, vul- gairement appelé *poux de mer*.

CYNAÈDE. s. m. Ichthyol. Genre de pois- son qui a pour type le spare sargue.

CYNAILURE. s. m. (ét. gr., κύων, chien ; αἴλουρος, chat). Mamm. Genre du groupe des chats, établi pour le guépard.

CYNAMOLGE. s. m. (ét. gr., κύων, chien, ἀμέλγω, je trais). Ant. Nom d'un peuple d'A- frique, qui se nourrissait, dit-on, de lait de chienne.

— Mamm. Nom d'un singe appelé aussi *macaque*.

CYNANCHE. s. m. Bot. Genre d'asclépia- dées, établi pour une plante herbacée des bords de la Méditerranée. L'espèce la plus remarquable de ce genre est le cynanche mon- tépélusien, de la racine duquel on extrait un suc drastique. L'ipécacuanha du commerce est fourni par les racines du cynanche vomitif.

CYNANCHIE. s. f. (ét. gr., κύων, κυνός, chien; ἄγχειν, étrangler). Pathol. Espèce d'angine, dans laquelle la langue tuméfiée est poussée hors de la bouche, et pend comme celle d'un chien haletant.

CYNANCHIQUE. adj. des 2 g. (ét., V. CY- NANCHIE). Médec. Qui est employé contre la cynanchie ou esquinancie. Remèdes cynan- chiques.

— subst. Un cynanchique.

CYNANTHÉMIS. s. f. Bot. Nom scientifique de la camomille puante.

CYNANTHROPIE. s. f. (ét. gr., κύων, chien; ἄνθρωπος, homme). Pathol. Variété de la mé- lancolie, dans laquelle le malade croit être changé en chien, et en imite la voix et les ha- bitudes.

CYNANTHROPIQUE. adj. des 2 g. (ét., V. CYNANTHROPIE). Pathol. Qui concerne la cynanthropie.

CYNAPION. s. m. (du gr. κύων, chien, et [illegible]) Bot. Genre d'ombellifères établi pour une plante [illegible] boréale.

CYNARRHODE. s. m. (ét. gr., κύναρος, églan- tier; ῥόδον, rose). Bot. Fruit charnu, com- posé d'un grand nombre d'ovaires, renfermés dans un calice charnu et presque clos, mais non adhérent aux parois de ce calice.

CYNÉGÉTIQUE. adj. des 2 g. (du gr. κυ- νηγέω, je chasse avec un chien). Didact. Qui concerne la chasse. Poème cynégétique.

— *La cynégétique*. L'art de la chasse, et, en particulier, l'art de la chasse au chien.

CYNÉGÉTIS. s. m. (du gr. κυνηγέτης, chas- seur). Entom. Genre de coléoptères, renfer- mant des insectes que l'on rencontre par troupes sur les plantes.

CYNÉGIRE. Athénien célèbre par sa valeur héroïque, qui, après la bataille de Marathon, retint un vaisseau ennemi aux dépens de ses deux bras. Il était frère du poète Eschyle.

— Par extens. Homme qui a atteint le plus haut degré de vertu militaire. Que de cynégires on pourrait compter parmi ces braves !

CYNICTIS. s. m. (ét. gr., κύων, chien ; ἴκτις, mangouste). Mamm. Espèce de mangouste, originaire de l'Afrique australe.

CYNIPHIEN, ENNE. adj. Entom. V. CYNIPSIEN.

CYNIPS. s. m. Entom. Genre d'hyménoptères comprenant de petits insectes qui vivent tous de matière végétale, et produisent sur les végétaux diverses excroissances. On distingue le cynips tinctorial et le cynips du figuier.

CYNIPSAIRE ou **CYNIPSÈRE.** adj. des 2 g. Entom. V. CYNIPSIEN.

CYNIPSIEN, IENNE. adj. Entom. Qui ressemble à un cynips. ‖ CYNIPSIENS. s. m. pl. Tribu de petits hyménoptères, qui a pour type le genre cynips.

CYNIPSITES. s. m. pl. Entom. Groupe de la tribu des cynipsiens.

CYNIQUE. adj. des 2 g. (du gr. κυνικός, rad. κύων, chien). Hist. anc. Epithète donnée à des philosophes de l'antiquité, parce que, selon les uns, ils tenaient leur école à Athènes dans un lieu appelé Cynosarge, *le chien blanc*, ou, selon d'autres, à cause de la hardiesse de leurs discours et de l'analogie de leurs mœurs avec le principal défaut du chien. Les philosophes cyniques avaient conçu la pensée d'introduire au milieu d'une société civilisée les mœurs simples de l'homme en état de nature; ils avaient un chien pour symbole. Antisthène, zélé disciple de Socrate, et fondateur de leur secte, avait abandonné la fastueuse et stérile sublimité des théories platoniciennes pour s'attacher à une philosophie positive qui avait pour but la réforme des mœurs. Sa conduite pure et austère lui attira d'abord un grand nombre de disciples recommandables par leur savoir et leur position sociale; mais peu à peu le courage leur manqua et ils abandonnèrent le maître, excepté Diogène, le plus spirituel des Athéniens, qui exagéra encore la morale d'Antisthène. Les premiers philosophes cyniques furent vraiment sages, trop sages même. Les stoïciens étaient pour ainsi dire de cette école. Avant la naissance du Christ, une nouvelle secte s'éleva; mais la corruption des mœurs de ces prétendus philosophes ne permet d'établir aucun rapport entre eux et ceux qui les avaient précédés. Ecole cynique. Secte cynique. Philosophie cynique. Morale cynique.

— Dans le langage usuel, se prend en mauvaise part, à cause de l'école dégénérée des philosophes cyniques, et signifie Impudent, effronté, éhonté, déshonnête, en parlant des personnes. Je suis bien loin d'être de l'avis du *cynique* Geoffroy, qui disait que si les productions modernes manquent de force, cela vient de ce que les auteurs ne boivent que de l'eau sucrée. (Brill.-Sav.)

— Obscène, immoral, contraire à la bienséance et à la pudeur, en parlant des choses. Conduite cynique. Mœurs cyniques. Discours cynique. Langue cynique. Poème cynique. Caractère cynique. Habitudes cyniques. Esprit cynique.

> Régnier du son hardi de ses rimes *cyniques*
> Alarmait trop souvent les oreilles pudiques. (Boil.)

— Médec. *Spasme* ou *convulsion cynique*. Convulsion des muscles maxillaires qui tirent de côté la moitié du visage. Elle est ainsi nommée, parce qu'elle imite la contorsion de gueule que font les chiens lorsqu'ils sont irrités.

— Par extens. On dit une *soif cynique*, pour une soif qui dévore. Ils calculaient ce qui est rigoureusement nécessaire pour remplir un estomac d'une capacité ordinaire et apaiser une soif non *cynique*. (Brill.-Sav.)

> Le docteur dit : Je trouve ici deux cas,
> Fièvre adurante et soif plus que *cynique*.
> (J.-J. Rousseau.)

— S'empl. substantiv. dans l'acception propre et figurée du mot relativement aux personnes. *Les cyniques* purs regardaient la vertu comme la véritable grandeur de l'homme; une de leurs belles maximes était celle-ci : il faut résister à la fortune par le mépris, à la loi par la nature, aux passions par la raison. (D. Bar.)

— Se prend presque toujours en mauvaise part, au figuré. C'est un cynique, un vrai cynique.

CYNISME. s. m. (pr. ci-nis-me, du gr. [illegible]) [illegible] ques. Le cynisme plaçait le souverain bien dans l'indépendance des choses extérieures. Le cynisme fit de grands progrès dans la Grèce.

— Fig. Impudence, impudeur. Cet homme affecte un cynisme révoltant. Le cynisme de son langage. Le cynisme de votre conduite est révoltant. Le *cynisme* des apostasies. (Berryer.) Le *cynisme* est le comble de l'insolence et de l'effronterie. (Salient.)

CYNOBALANE. s. m. Antiq. gr. Nom que Lucien, dans son *Histoire véritable*, donne aux auxiliaires à tête de chien que les habitants de la planète Sirius envoyèrent à Phaéthon.

CYNOCARDAMON. s. m. (ét. gr., κύων, chien; κάρδαμον, cresson). Bot. Genre de crucifères, établi pour une plante herbacée annuelle, originaire des Canaries, des Antilles, etc.

CYNOCÉPHALE. adj. des 2 g. (ét. gr., κύων, κυνός, chien ; κεφαλή, tête). Mamm. Qui a la tête d'un chien. ‖ CYNOCÉPHALE. s. m. Genre de primates, de la grande tribu des singes de l'ancien continent, qui ont la tête allongée comme celle du chien. Les cynocéphales sont, après les orangs et les chimpanzés, les plus méchants de tous les singes.

— Myth. L'un des animaux sacrés des Egyptiens, consacré au dieu Hermès.

CYNOCRAMBE. s. m. (du gr. κυνοκράμβη, chou-de-chien). Bot. Nom vulgaire de l'ansérine.

CYNOCRAMBÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à un cynocrambe. ‖ CYNOCRAMBÉES. s. f. pl. Famille d'urticées, qui a pour type le genre cynocrambe.

CYNODECTE. adj. des 2 g. (ét. gr., κύων, chien ; δάκνω, je mords). Pathol. Qui a été mordu par un chien.

CYNODINE. s. f. Chim. Substance cristalline nouvellement découverte dans les chiendents.

CYNODON. s. m. (ét. gr., κύων, κυνός, chien ; ὀδούς, dent). Bot. Genre de graminées, établi pour une petite plante vivace, le cynodon dactylon, vulgairement Dent-de-chien et Pied-de-poule.

CYNODONTE. s. f. (ét. gr., κύων, chien; ὀδούς, dent). Bot. Genre de mousses, qui forment des gazons touffus sur la terre ou sur les rochers des montagnes alpinées.

CYNODONTÉ, ÉE. adj. (ét. gr., κύων, chien ; ὀδούς, dent). Bot. Qui ressemble à une cynodonte. ‖ CYNODONTÉES. s. f. pl. Famille de plantes, qui a pour type la cynodonte.

CYNOGALE. s. m. (ét. gr., κύων, chien ; γαλῆ, chat, la belette chez les Grecs). Mamm. Mammifère aquatique et carnassier, de la famille des viverres, de la taille du zibeth, vivant à Bornéo et à Malacca.

CYNOGLOSSE, vulgairement **LANGUE-DE-CHIEN.** s. f. (ét. gr., κύων, κυνός, chien ; γλῶσσα, langue). Bot. Genre d'aspérifoliées cynoglottées, ayant pour type la cynoglosse officinale, plante herbacée, qui a des propriétés émollientes, anodines et narcotiques.

CYNOGLOSSÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à la cynoglosse. ‖ CYNOGLOSSÉES. s. f. pl. Section de la tribu des borraginées, qui a pour type le genre cynoglosse.

CYNOGLOSSOÏDE. adj. des 2 g. Bot. V. CYNOGLOSSE.

CYNOGRAPHE. s. des 2 g. (ét. gr., κύων, chien ; γράφω, j'écris). Didact. Qui s'occupe de l'histoire du chien.

CYNOGRAPHIE. s. f. (ét., V. CYNOGRAPHE). Didact. Histoire du chien.

CYNOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. (ét., V. CYNOGRAPHE). Didact. Qui appartient à la cynographie.

CYNOHYÈNE. s. f. (du gr. κύων, chien ; et du lat. *hyæna*, hyène). Mamm. Genre de la famille des chiens, qui a pour type le chien d'Abyssinie et de l'Afrique australe.

CYNOMIS. s. m. (ét. gr., κύων, chien ; μῦς, rat). Mamm. Genre de rongeurs américains, voisin des écureuils, ayant pour type le cynome japant.

CYNOMÈTRE. s. f. (ét. gr., κύων, chien ; μήτρα, matrice). Bot. Genre de papilionacées, établi pour des arbres indigènes des Indes orientales et de la Cochinchine.

CYNOMOIR ou **CYNOMORION.** s. m. Bot. Genre de balanophorées, ayant pour type le cynomoir écarlate, plante herbacée, d'une structure singulière, qui croît dans les lieux maritimes, en Egypte, en Espagne, etc.

CYNOMOLGE. s. m. (ét. gr., κύων, chien; ἀμέλγω, je trais). Mamm. Nom d'une espèce du genre macaque.

CYNOMORION. s. m. (ét. gr., κύων, chien; μόριον, pénis). Polyp. Nom d'une espèce de vérétille de nos côtes.

CYNOMORPHE. adj. des 2 g. (ét. gr., κύων, chien ; μορφή, forme). Mamm. Qui ressemble à un chien. ‖ CYNOMORPHES. s. m. pl. Famille de mammifères amphibies qui se rapprochent du chien par la forme de leur tête.

CYNOMYE. s. f. (ét. gr. κύων, chien; μυῖα, mouche). Entom. Genre de diptères, ayant pour type la cynomye des morts, qu'on trouve vers la fin d'avril aux environs de Paris.

CYNONTODE. s. f. (ét. gr., κύων, chien; [illegible]) [illegible] la famille des mousses.

CYNOPE. s. m. (ét. gr., κύων, chien; πούς, pied). Mamm. Genre de mangoustes, renfermant de petits carnassiers de la taille d'une fouine, grêles et assez élégants, qui habitent l'Afrique du sud.

CYNOPHALLOPHORE. adj. des 2 g. (ét. gr., κύων, chien ; φαλλός, verge ; φορός, porteur). Bot. Qui porte des fruits semblables à la verge d'un chien.

— s. m. Espèce de câprier.

CYNOPHILE. adj. des 2 g. (ét. gr., κύων, chien ; φιλέω, j'aime). Qui aime les chiens.

CYNOPHONTITE ou **CYNOPHONTIS.** s. f. Antiq. gr. Fête qui se célébrait à Argos, et pendant laquelle on tuait tous les chiens que l'on rencontrait.

CYNOPITHÈQUE. s. m. (ét. gr., κύων, chien ; πίθηξ, singe). Mamm. Genre de singes qui a pour type le cynocéphale macaque ou singe noir de l'île Célèbes.

CYNOPLE. s. m. (ét. gr., κύων, chien ; ὤψ, aspect). Bot. Genre de plantes de la famille des graminées.

CYNOPSOLE. s. f. (ét. gr., κύων, chien ; ψόλος, suie). Bot. Genre de balanophorées, fondé pour des plantes originaires des Moluques.

CYNOPTÈRE. s. m. (ét. gr., κύων, chien; πτερόν, aile). Mamm. Genre de chéiroptères, de la famille des roussettes.

CYNORCHIS. s. f. (ét. gr., κύων, chien ; ὄρχις, testicule). Bot. Genre d'orchidées, fondé pour des plantes herbacées indigènes de Madagascar.

CYNOREXIE. s. f. (ét. gr., κύων, chien; ὄρεξις, faim, appétit). Pathol. Appétit insatiable, faim canine ; maladie nerveuse de l'estomac, caractérisée par une faim excessive et par le vomissement de tous les aliments peu après leur ingestion.

CYNORHODE, CYNORHODON. s. m. (ét. gr., κύων, chien ; ῥόδον, rose). Bot. Nom générique de l'églantier et de son fruit.

— Pharm. Conserve dont la rose de chien est la base.

CYNORRHIZE. s. f. (ét. gr., κύων, chien ; ῥίζα, racine). Bot. Genre d'ombellifères, établi pour des plantes herbacées du Cap.

CYNOS. (du gr. κύων, κυνός, chien). Radical employé dans une foule de mots du langage usuel et scientifique. Physiquement, il exprime le rapport des formes comparables à celles du corps entier ou de quelqu'une des parties du chien. Moralement, il fait allusion aux mœurs du chien prises en bonne ou en mauvaise part.

CYNOSARGE. s. m. (ét. gr., κύων, chien; ἀργός, blanc). Antiq. gr. Gymnase d'Athènes, voisin du Lycée, et destiné aux étrangers. C'est dans ce gymnase qu'Antisthène établit une école de philosophie, ce qui fit donner à ses disciples le surnom de Cyniques.

CYNOSBATON. s. m. Bot. V. CYNARRHODON.

CYNOSCIADION. s. m. (ét. gr., κύων, chien ; σκιάδιον, parasol). Bot. Genre d'ombellifères établi pour une plante herbacée de l'Amérique septentrionale.

CYNOSIEN, IENNE. adj. (du gr. κύων, chien). Mamm. Qui ressemble au chien. ‖ CYNOSIENS. s. m. pl. Famille de mammifères carnassiers, qui a pour type le grand chien.

CYNOSURE. adj. des 2 g. (ét. gr., κύων, chien ; οὐρά, queue). Bot. Qui a une queue semblable à celle du chien.

CYNOSURE. s. f. Genre de graminées qui a pour type la crételle des prés.

— Astron. Nom d'une constellation appelée aussi *Petite ourse*.

CYNOSURINÉ, ÉE. adj. (ét. gr., κύων, chien; οὐρά, queue). Bot. Qui ressemble à une cynosure. ‖ CYNOSURINÉES. s. f. pl. Famille de plantes graminées qui a la cynosure pour type.

CYNTHIE. adj. f. Myth. gr. Surnom de Diane, née sur le mont Cynthus.

— S'empl. substantiv.

> . . . . Un rayon précurseur
> Vient annoncer le retour de *Cynthie*. (Lebrun.)

CYNTHIE. s. f. Entom. Genre de lépidoptères diurnes.

CYNTHIEN ou **CYNTHIUS.** s. m. Myth. gr. Surnom d'Apollon né sur le mont Cynthus.

CYNTHUS. Géogr. Montagne de l'île de Délos où Diane ou Apollon prirent naissance.

CYNURE. s. f. (ét. gr., κύων, chien; οὐρά, queue). Bot. Genre de composées, établi pour une plante herbacée de Madagascar.

CYPELLE. s. f. (du gr. κύπελλον, coupe). Bot. Genre d'iridées, qui a pour type la cypelle d'Herbert, plante herbacée, indigène de l'Amérique.

CYPÉRACÉ, ÉE. adj. (du gr. κύπειρος, souchet). Bot. Qui ressemble à un souchet. ‖ CYPÉRACÉES. s. f. pl. Famille de plantes monocotylédonées, plantes herbacées annuelles ou vivaces, qui naissent ordinairement dans les lieux humides, et qui ont de l'affinité avec les graminées.

CYPÉRÉ, ÉE; CYPÉRINÉ, ÉE; CYPÉROÏDE; CYPÉROÏDÉ, ÉE. adj. Bot. Syn. de CYPÉRACÉ.

CYPÉRUS. s. m. Bot. Nom scientifique du souchet [illegible]

CYPHALE. s. m. (du gr. κυφαλέος, courbé). Entom. Genre de coléoptères qui a pour type le cyphale rugueux, de la Nouvelle-Hollande.

CYPHE ou **CYPHUS.** s. m. (du gr. κυφός, courbé). Entom. Genre de coléoptères tétramères, renfermant les insectes les plus riches et les plus brillants de l'Amérique.

CYPHELLE. s. f. (du gr. κύφελλα, voûte). Bot. Genre de champignons hyménomycètes, croissant sur les troncs d'arbres. ‖ Fossettes orbiculaires et bordées que l'on remarque à la surface inférieure de certains lichens.

CYPHICÈRE. s. m. (ét. gr., κυφός, courbé ; κέρας, corne). Entom. Genre de coléoptères tétramères, dont les espèces sont originaires du Bengale.

CYPHIDION. s. m. (ét. gr. κῦφος, bosse ; ἰδέα, forme). Infus. Genre du groupe des arcelles, établi pour une espèce des environs de Berlin.

CYPHIE. s. f. (du gr. κυφός, courbé). Bot. Genre de goodéniacées, fondé pour des plantes herbacées du Cap.

— Ant. égypt. Préparation aromatique dont les prêtres égyptiens faisaient usage pour des fumigations.

CYPHIPTÈRE. s. m. (ét. gr., κυφός, courbé ; πτερόν, aile). Entom. Genre de coléoptères tétramères, dont l'unique espèce est le cyphiptère tuberculé du Brésil.

CYPHOCRANE. s. m. (ét. gr., κυφός, voûté, κρανίον, tête). Entom. Genre d'orthoptères, qui a pour type le cyphocrane titan des îles Moluques, dont la taille atteint près d'un pied.

CYPHODÉIRE. s. m. (ét. gr., κυφός, courbé ; δειρά, cou). Entom. Genre de thysanoures, dont le type est le cyphodéire mignon, commun dans les jardins.

CYPHOGÉNIE. s. f. (ét. gr., κυφός, concave ; γένυς, menton). Entom. Genre de coléoptères mélasomes, qui se trouve dans la Russie méridionale.

CYPHOMORPHE. s. m. (ét. gr., κῦφος, bosse; μορφή, forme). Entom. Genre de coléoptères, qui a pour type la casside linée du Cap.

CYPHOMYIE. s. f. (ét. gr., κυφός, convexe ; μυῖα, mouche). Entom. Genre de diptères, qui a pour type le cyphomyie cyanée de Cayenne.

CYPHON. s. m. (du gr. κυφός, convexe). Entom. Genre d'insectes coléoptères.

CYPHONISME. s. m. (du gr. κύφων, poteau). Ant. gr. Genre de supplice qui consistait à frotter de miel le corps du patient, et à l'exposer à un soleil ardent, les mains liées derrière le dos, afin que les mouches le piquassent sans qu'il pût les chasser.

CYPHONITES. s. m. pl. (ét. gr., κῦφος, voûte ; ἰδέα, forme). Entom. Groupe de cébrionites, qui a pour type le genre cyphon.

CYPHONOCÉPHALE. s. m. (ét. gr., κυφός, tête, κεφαλή). Entom. Sous-genre de scarabéides, qui a pour type le cyphonocéphale smaragdule des Indes orientales

CYPHONOTE. s. m. (ét. gr., κυφός, courbé, bombé ; νῶτος, dos). Entom. ‖ Genre de coléoptères tétramères, fondé sur une seule espèce du Chili.

CYPHORHYNQUE. s. m. (ét. gr., κυφός, courbé ; ῥύγχος, trompe). Entom. Genre de coléoptères tétramères, dont les espèces habitent le Brésil et Madagascar.

CYPHOSE. s. f. (du gr. κυφός, courbé, dérivé de κύπτω, je me courbe). Médec. Gibbosité, courbure contre nature de l'épine du dos.

CYPHOTE. s. m. (du gr. κυφότης, courbure). Entom. Genre d'hémiptères, ayant pour type le cyphote noueux du Brésil.

CYPRE. s. f. (du gr. Κύπρις, nom de Vénus). Entom. Genre de lépidoptères nocturnes, qui a pour type la cypre délicatule de la Nouvelle-Guinée.

CYPRE. Géogr. V. CHYPRE.

CYPRELLE. s. f. (dimin. de Κύπρις, Vénus). Conchyl. Genre de crustacés fossiles, qui a pour type la cyprelle chrysalidée.

CYPRÈS. s. m. (en lat. *cupressus*). Bot. Genre de conifères qui a donné son nom à la tribu des cupressinées, et qui a pour type le cyprès fastigié ou pyramidal de l'Orient, si répandu dans le midi de l'Europe, où il atteint de très-grandes dimensions. Les anciens avaient fait du cyprès le symbole de la mort, titre que nous lui avons conservé. Cet arbre, originaire du Levant, a l'avantage de purifier l'air. Son bois, fort et incorruptible, est susceptible de recevoir un beau poli, et sa durée est sept fois plus grande que celle du chêne. Les cyprès fournissent une résine utile contre les blessures récentes et une belle couleur cannelle. Allée de cyprès. Bois de cyprès. De tristes cyprès entouraient son tombeau. Les cyprès funèbres. Ces noirs *cyprès* à la nuit consacrés. (J.-B. Rouss.) Les *cyprès* des forêts, mouvantes pyramides. (Desaint.) Les *cyprès* élevés, pyramides des bois. (Ménage.) Et toi, *cyprès* funèbre, arbre mélancolique. (Kémenard.) Les anciens faisaient planter des *cyprès* autour de leurs tombeaux, ce qui l'a fait regarder comme le symbole de la solitude et de la tristesse. (Buff.)

> . . . . . Ces superbes *cyprès*,
> En lustres élevés, décorent les bosquets
> (Colardeau.)
> Cyprès qui partagez le deuil de la nature [illegible]
> (P. Vénance.)

— Poét. *Changer les lauriers en cyprès*. Changer la victoire en deuil, faire trouver la mort dans la victoire.

> Elle vit, au fort de ses disgrâces,
> Changer ses lauriers en cyprès. (J.-B. Rouss.)

— *Changer les myrtes en cyprès*. Faire succéder les larmes, le deuil au plaisir, changer la pompe nuptiale en pompe funèbre.

— Epith. Haut, élevé, superbe, pyramidal, triste, sombre, noir, pâle, lugubre, funeste, funéraire, vert, funèbre, immortel, incorruptible, religieux, mélancolique. ‖ Périphr. L'arbre des tombeaux. Le cyprès cher aux morts.

— Bot. *Petit cyprès*. Nom vulgaire d'une espèce du genre santoline. ‖ *Cyprès chauve* ou

de la Louisiane. Nom vulgaire d'une espèce du genre toxodion.

— Polyp. *Cyprès de mer.* Nom vulgaire des antipathes et des sertules.

CYPRIAQUE. adj. des 2 g. Qui se rapporte à Cypre, ou à Vénus, déesse de Cypre.

CYPRIAQUES. s. m. pl. Philol. Poème du cycle troyen, où tous les événements du siége de Troie étaient racontés et attribués à Vénus.

CYPRICARDE. s. m. (ét. gr., Κύπρις, nom de Vénus : καρδία, cœur). Conchyl. Genre de mollusques, formé pour des coquilles oblongues, inéquilatérales, etc., qui vivent sur les rochers, dans les mers chaudes, et qu'on trouve aussi à l'état fossile.

CYPRIDE. s. f. (du gr. Κύπρις, nom de Vénus). Conchyl. Genre de crustacés.

CYPRIDÉ, ÉE. adj. (du gr. Κύπρις, nom de Vénus). Bot. Qui ressemble à une cypride. || CYPRIDÉS. s. m. pl. Famille de crustacés qui a pour type le genre cypride.

CYPRIDELLE. s. f. (dimin. de Κύπρις, nom de Vénus). Conchyl. Genre de cyproïdes fossiles.

CYPRIDINE. s. f. (du gr. Κύπρις, Vénus). Conchyl. Genre des ostracodes, renfermant des crustacés fossiles.

CYPRIEN (Saint). L'un des principaux Pères de l'Église latine, né à Carthage, dont il fut ensuite évêque, souffrit le martyre en 258. On célèbre sa fête le 3 octobre.

CYPRIEN. adj. m. Littér. anc. Se disait d'un pied de vers de cinq syllabes : une brève, une longue, deux brèves et une longue. L'*anticyprien* se composait d'une longue, une brève, deux longues et une brève.

CYPRIEN, ENNE. adj. et s. Géogr. Habitant de l'île de Cypre ou Chypre. || Qui appartient à Cypre ou à ses habitants.

CYPRIÈRE. s. f. (rad. *cyprès*). Lieu planté de cyprès. Au coin d'une *cyprière* de l'antique désert on découvrait une culture naissante. (Chateaub.)

CYPRIN. s. m. (du gr. κυπρῖνος, poisson en général). Ichthyol. Genre de poissons d'eau douce, qui a pour type la carpe, et qui lui-même sert de type à la famille des cyprinoïdes.

CYPRINACÉ, ÉE. adj. Ichthyol. V. CYPRINOÏDE.

CYPRINIDE. adj. des 2 g. Ichthyol. V. CYPRINOÏDE.

CYPRINE. s. f. (du gr. Κύπρις, Vénus). Conchyl. Genre de coquilles bivalves des mers du Nord, conques marines ayant pour type la vénus d'Islande.

CYPRINIER. s. m. Conchyl. Genre de mollusques qui habite les cyprines.

CYPRINODON. s. m. (du gr. κυπρῖνος, cyprin ; ὀδούς, dent). Ichthyol. Genre de cyprinoïdes, formé pour de petits poissons qui vivent dans la vase des eaux douces ou saumâtres de l'Amérique septentrionale.

CYPRINOÏDES. adj. des 2 g. (ét. gr. κυπρῖνος, cyprin, εἶδος, forme, ressemblance). Ichthyol. Qui ressemble à un cyprin. || CYPRINOÏDES. s. m. pl. Famille des malacoptérygiens, qui a pour type le genre cyprin, et dont les espèces sont répandues dans toutes les eaux douces du monde, surtout en Asie et en Europe.

CYPRIOT, OTE. adj. et s. Habitant de l'île de Cypre ou Chypre. On dit aussi *Chypriot* et *Cyprien.*

CYPRIPÈDE. s. m. (ét. gr., Κύπρις, Vénus ; πέδιον, lien). Bot. Genre d'orchidées, qui a pour type le cypripède, sabot ou chaussure de Vénus. Belle plante herbacée des Alpes.

CYPRIPÉDIÉ, ÉE. adj. (ét. gr., Κύπρις, nom de Vénus ; πέδιον, lien). Bot. qui ressemble à un cypripède. || CYPRIPÉDIÉES. s. f. pl. Tribu d'orchidées ayant pour type le genre cypripède.

CYPRIS. (pr. *ci-priss;* du gr. Κύπρις,). Myth. Surnom de Vénus, de l'île de Cypre, qui lui était consacrée.

. . . *Je m'éloigne, et Cypris,*
Défend au glaive, au feu d'attenter à son fils. (DELL.)
Et le paon orgueilleux, corrigeant ses mépris,
Se montrait familier aux pigeons de *Cypris.* (ID.)

— Conchyl. Genre de cyproïdes, ayant pour type la cypris brune, très-commune aux environs de Paris et de Londres.

CYPROÏDE. adj. des 2 g. Conchyl. Qui ressemble à une cypris. || CYPROÏDES. s. m. pl. Famille de crustacés, qui a pour type le genre cypris.

CYPSÈLE. s. f. (du gr., κυψέλιον, petite corbeille). Bot. Espèce de fruit faisant corps avec le calice, dont le limbe le couronne. Tels sont les fruits des plantes de la famille des synanthérées.

CYPSÈLE. s. m. Ornith. Nom scientifique du martinet.

CYPSÉLÉE. s. f. (du gr. κυψέλη, ruche). Bot. Genre de portulacées, établi pour une petite plante herbacée des marais desséchés de St-Domingue.

CYPSÉLIDE. adj. des 2 g. Ornith. Qui ressemble au cypsèle. || CYPSÉLIDES. s. m. pl. Famille d'oiseaux qui a pour type le genre cypsèle.

CYPSÉLODONTIE. s. f. (ét. gr., κυψέλη, ruche ; ὀδούς, dent). Bot. Genre de composées, fondé pour un sous-arbrisseau du Cap.

CYPTOCORIS. s. m. Entom. Genre d'hémiptères, qui a pour type le cyptocoris du Sénégal.

CYPTURE. s. m. (ét. gr., κυπτός, abaissé ; οὐρά, queue). Entom. Genre de coléoptères, établi sur une espèce des Indes orientales.

CYR (Saint). (du gr. κύριος, seigneur, formé de κῦρος, autorité). Martyr de Tarse. Souffrit le martyre à l'âge de trois ans.

— Géogr. Village situé sur la route de Chartres, à 20 kilom. de Paris, et à 4 kilom. de Versailles ; 1,000 hab. Louis XIV y fonda le monastère de Saint-Louis, qu'il mit sous la direction de Mme de Maintenon, pour y élever gratuitement deux cent cinquante jeunes filles qui justifieraient de quatre degrés de noblesse du côté paternel. En 1793, ce monastère fut changé en hôpital et en caserne. Napoléon y transporta l'école militaire de Fontainebleau. Louis XVIII rétablit la fondation de Louis XIV, mais, en 1818, le monastère redevint définitivement école militaire, sous le commandement d'un général. Le nombre des élèves est ordinairement de trois cents, en quatre compagnies.

CYRANO DE BERGERAC (Savinien), né en 1620 au château de Bergerac, en Périgord, suivit d'abord la carrière des armes, où il s'acquit une grande réputation, et se fit surnommer le démon des braves ; embrassa ensuite avec succès la carrière des lettres. Mort en 1655.

CYRBES. s. f. pl. (du gr. κύρβις, table triangulaire). Hist. anc. Colonnes tournantes sur lesquelles les lois d'Athènes étaient écrites en boustrophédon.

CYRBOSIE. s. f. (du gr. κυρβασία, chapeau pointu). Hist. anc. Sorte de bonnet pointu que portaient les anciens Perses.

CYRBOSION. s. m. (du gr. κυρβασία, turban). Bot. Genre de capparidées, établi pour des plantes herbacées de l'Amérique.

CYRÉNAÏQUE. Géogr. Province d'Afrique, faisant partie de la Lybie extérieure ; cap. Cyrène, qui lui avait donné son nom.

CYRÉNAÏQUE. adj. et s. des 2 g. Habitant de la ville de Cyrène. || Qui appartient à la ville de Cyrène ou à ses habitants.

CYRÉNAÏQUE. s. m. Hist. relig. Membre d'une secte de chrétiens au IIe siècle. Ils prétendaient qu'il ne faut point prier, parce que Jésus-Christ sait ce dont nous avons besoin. Les cyrénaïques rejetaient les parties physique, métaphysique et même logique de la philosophie, pour ne s'occuper que de la morale qu'ils faisaient consister dans la jouissance de tous les biens sensuels. Cette école se résolut insensiblement dans celle d'Épicure.

CYRÈNE. Géogr. anc. Ville célèbre de l'Afrique ; cap. de la Cyrénaïque, fondée vers l'an 380 avant Jésus-Christ.

— s. f. Conchyl. Genre de coquilles qui vient dans les eaux douces des climats chauds, et qu'on rencontre à l'état fossile dans les terrains tertiaires.

CYRÉNÉEN, ENNE. adj. Qui est de la ville de Cyrène. Les Cyrénéens étaient très-voluptueux. || Qui appartient à cette ville ou à ses habitants.

CYRÉNOÏDE. adj. des 2 g. Conchyl. Qui ressemble à une Cyrène. || CYRÉNOÏDE. s. f. Genre fondé pour une cyrène du Sénégal, sans dents latérales.

CYRESTE. s. f. (nom mythologique). Entom. Genre de lépidoptères diurnes, de moyenne taille, habitant l'Afrique et l'Asie.

CYRIAQUE (Saint). Patriarche de Constantinople, en 595, prit le titre d'*évêque œcuménique* ou *universel.* Il mourut en 606.

CYRIE. s. f. (du gr. κυρία, maîtresse). Entom. Genre de buprestides, renfermant deux espèces de la Nouvelle-Hollande, les cyries impériale et australe.

CYRILLE (Saint). Père de l'Église grecque, né à Jérusalem, en 315, devint patriarche de cette ville en 350, et mourut en 386. || Patriarche d'Alexandrie, 412, mort en 444, après avoir déployé dans ses fonctions un caractère inflexible. || Dit l'*Apôtre des Slaves*, né au IXe siècle à Thessalonique. Il inventa l'alphabet slavon, appelé de son nom Cyrillien, et mourut à Rome en 882.

CYRILLE. s. f. Bot. Genre type des cyrillées, fondé pour un arbrisseau de l'Amérique boréale.

CYRILLÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une cyrille. || CYRILLÉES. s. f. pl. Tribu d'éricacées, qui a pour type le genre cyrille.

CYRILLIEN ou **CYRILLIQUE.** adj. m. Qui appartient à Cyrille.

— Philos. *Alphabet cyrillien* ou *cyrillique.* Alphabet servien inventé, dit-on, par saint Cyrille, qui, le premier, traduisit la liturgie grecque et la Bible, dans la langue des Vendes. L'alphabet cyrillique est en usage, pour l'idiome liturgique, en Russie, en Servie et en Bulgarie.

CYRIODÈRE. s. f. (ét. gr., κύριος, puissant ; δέρη, cou). Entom. Genre de coléoptères pentamères, établi pour la cyriodère tuberculicolle de Madagascar.

CYRION ou **QUIRION.** Chef des quarante soldats martyrs de Cappadoce.

CYROGRAPHE. s. des 2 g. (ét. gr., κῦρος, autorité, garantie, gage certain ; γράφω, j'écris). Qui s'occupe de cyrographie.

— s. m. Paléogr. Seing, signature, symbole, figures, caractères placés en marge d'un écrit, pour être coupé lorsqu'on le sépare, et pouvoir être reconnu par le rapprochement des parties.

— On dit aussi, dans ce sens, *chyrographe, chyrographie*, etc. ; étymologiquement, *cyrographe*, etc., valent mieux.

CYROGRAPHIE. s. f. (ét., V. CYROGRAPHE). Écriture, ratification de l'autorité.

CYROPÉDIE. s. f. (ét. gr., Κῦρος, Cyrus ; παιδεία, instruction, éducation). Philos. Ouvrage de Xénophon, contenant l'histoire de l'éducation et de la jeunesse de Cyrus.

CYROPÉDIQUE. adj. de 2 g. (ét., V. CYROPÉDIE). Philos. Qui a rapport à la Cyropédie.

CYRTANDRACÉ, ÉE. adj. (ét. gr., κυρτός, courbé ; ἀνήρ, étamine). Bot. Qui ressemble à un cyrtandre. || CYRTANDRACÉES. s. f. pl. Famille de plantes ayant pour type le genre cyrtandre.

CYRTANDRE. s. m. (ét. gr., κυρτός, courbé ; ἀνήρ, étamine). Bot. Genre de gesnéracées établi pour des plantes herbacées, indigènes de l'Inde et de Java.

CYRTANTHE. s. m. (ét. gr., κυρτός, penché ; ἄνθος, fleur). Bot. Genre d'amaryllidées, établi pour des plantes herbacées du Cap.

CYRTANTHIFORME. adj. des 2 g. Bot. Qui ressemble à un cyrtanthe.

CYRTE. s. m. (du gr. κύρτη, nasse, panier). Bot. Genre d'ébénacées, fondé pour un arbrisseau de la Cochinchine, le cyrte agreste.

CYRTE. s. m. (du gr. κυρτός, bossu). Entom. Genre de diptères, ayant pour type le cyrte acéphale d'Afrique.

CYRTIEN. s. m. Hist. relig. Membre d'une secte d'ariens, plus connus sous le nom de *psotiriens.*

CYRTOCARPE. s. m. (ét. gr., κυρτός, penché ; καρπός, fruit). Bot. Genre d'anacardiacées, établi pour un arbre élevé de l'Amérique du Sud.

CYRTOCÉPHALE. adj. des 2 g. (ét. gr., κυρτός, bossu ; κεφαλή, tête). Arachn. Qui a la tête courte et ramassée. || CYRTOCÉPHALES. s. m. pl. Genre d'aranéides, ayant pour type le cyrtocéphale terricole, trouvé aux environs de Constantine. || Genre de coléoptères tétramères, établi sur un très-petit insecte des environs de Paris.

CYRTOCÉRAS. s. m. (ét. gr., κυρτός, courbé ; κέρας, corne). Conchyl. Genre de céphalopodes tentaculifères.

CYRTOCHILE ou **CYRTOCHILON.** s. m. (ét. gr., κυρτός, penché ; χεῖλος lèvre). Bot. Genre d'orchidées, établi pour des plantes herbacées de l'Amérique tropicale.

CYRTODACTYLE. s. m. (ét. gr., κυρτός, bossu ; δάκτυλος, doigt). Erpét. Genre de reptiles sauriens.

CYRTODÈRE. s. m. (ét. gr., κυρτός, bossu ; δέρη, cou). Entom. Genre de coléoptères de la famille des mélasomes.

CYRTOGNATHE. s. m. (ét. gr., κυρτός, courbé ; γνάθος, mandibule). Entom. Genre de coléoptères longicornes, établi sur le cyrtognate paradoxe, qui provient de la Chine et de la Mongolie.

CYRTOGYNE. s. f. (ét. gr., κυρτός, penché ; γυνή, femme). Bot. Genre de crassulacées qui a pour type la cyrtogine albiflore, sous-arbrisseau du Cap.

CYRTOLÉPIS. s. m. (ét. gr., κυρτός, courbé; λεπίς, écaille). Bot. Genre de composées établi pour des plantes herbacées qui croissent dans plusieurs parties de l'Orient.

CYRTOME. s. f. (ét. gr., κυρτός, bossu ; ὦμος, épaule). Entom. Genre de diptères qui a pour type la cyrtome noire, de France et d'Allemagne.

CYRTOMÈNE. s. m. (du gr. κυρτόμαι, je suis bombé). Entom. Genre d'hémiptères qui a pour type le cyrtomène flavicorne.

CYRTOMON. s. m. (du gr. κύρτωμα, courbure). Entom. Genre de coléoptères qui a pour type le cyrtomon du Cap.

CYRTOMORPHE. s. m. (ét. gr., κυρτός, courbe ; μορφή, forme). Entom. Genre de coléoptères ayant pour type le cyrtomorphe nitiduloïde de Java.

CYRTONE. s. f. (du gr. κυρτόν, courbé). Entom. Genre de coléoptères, ayant pour type le cyrtone arrondi, du midi de la France.

CYRTONÈME. s. f. (ét. gr., κυρτός, courbé; νῆμα, fil). Bot. Genre de cucurbitacées, établi pour des plantes herbacées du Cap.

νῶτος, dos). Entom. Genre de coléoptères tétramères, de forme arrondie, propre à l'Amérique.

— Conchyl. Genre de crustacés, ayant pour type le cyrtonote longimane des mers du Japon.

CYRTOPÈRE. s. f. (ét. gr., κυρτός, penché ; πέρα, au delà). Bot. Genre d'orchidées, ayant pour type la cyrtopère woodfortienne, plante herbacée de l'Amérique tropicale.

CYRTOPODION. s. m. (ét. gr., κυρτός, penché ; πούς, ποδός, pied). Bot. Genre d'orchidées, établi pour des plantes herbacées, indigènes des Indes orientales.

CYRTOPS. s. m. (ét. gr., κυρτός, convexe ; ὤψ, œil). Entom. Genre de coléoptères tétramères, ne renfermant que le cyrtops épars, de l'île Saint-Jean.

CYRTORRHYNQUE. s. f. (ét. gr., κυρτός, courbé ; ῥύγχος, bec). Bot. Genre de renonculacées établi pour une plante herbacée, propre à l'Amérique septentrionale.

CYRTOSIE. s. f. (du gr. κυρτός, courbé). Bot. Genre d'orchidées, comprenant des plantes herbacées.

CYRTOSOME. s. m. (ét. gr., κυρτός, courbée σῶμα, corps). Entom. Genre de coléoptères hétéromères, créé sur une espèce du Brésil.

CYRTOSTACHYS. s. f. (ét. gr., κυρτός, courbé ; σταχύς, épi). Bot. Genre de palmiers à tiges grêles, élancées, et indigène des Moluques.

CYRTOSTYLE. s. m. (ét. gr., κυρτός, courbé ; στάχυς, style). Bot. Genre d'orchidées, établi pour une herbe indigène de la Nouvelle-Hollande.

CYRTOTRACHÈLE. s. m. (ét. gr., κυρτός, courbé, τράχηλος, cou). Entom. Genre de coléoptères tétramères, ayant pour type le calandre longipède, de Chine.

CYRTOTROPE. s. f. (ét. gr., κυρτός, courbé; τρόπις, carène). Bot. Genre de papilionacées établi pour une plante herbacée du Népaul.

CYRUS, roi de Perse, fils de Cambyse et de Mandasse, naquit vers l'an 599 av. J.-C. Commanda les armées de Cyaxon II, son oncle ; rendit l'indépendance à la Perse, qui était sous la domination des Mèdes. Il défit Crésus, s'empara de Babylone, où régnait Balthasar, et à la mort de son oncle, il hérita de ses États, et se trouva ainsi maître de presque toute l'Asie. On ignore quelle fut la fin de ce conquérant. || CYRUS LE JEUNE, fils de Darius Nothus, fut vaincu et tué par Artaxerxe, son frère, qu'il avait voulu détrôner; 401 av. J.-C.

CYSMOPIRE. s. m. Entom. Genre de serpules intermédiaire aux vermilies et aux galéolaires.

CYSSOTE ou **CYSSOTIS.** s. m. (ét. gr., κυσός, anus). Médec. Inflammation au fondement.

CYSTALGIE. s. f. (ét. gr., κύστις, vessie ; ἄλγος, douleur). Médec. Douleur de la vessie.

CYSTALGIQUE. adj. des 2 g. Médec. Qui a rapport à la cystalgie.

CYSTANATROPHIE. s. m. (ét. gr., κύστις, vessie ; ἀναστροφή, inversion). Médec. Inversion ou renversement de la vessie.

CYSTANTHE. s. m. (ét. gr., κύστις, vessie ; ἄνθος, fleur). Bot. Genre d'épacridées, établi pour un arbrisseau de Van-Diémen, le cystanthe sprengélioïde.

CYSTE. s. f. (du gr. κύστις, vessie). Anat. Nom donné aux vessies, et par extension, aux organes ayant la forme d'une poche, placés sur le trajet du canal où ils retiennent pendant un certain temps les substances qui s'y accumulent, s'y élaborent, pour en être ensuite expulsées. On retrouve très-souvent cette forme dans le règne animal et dans le règne végétal.

CYSTENCÉPHALE. adj. des 2 g. (ét. gr., κύστις, vessie ; ἐγκέφαλος, encéphale). Hist. nat. Dont la tête est vésiculeuse.

CYSTENCÉPHALE. s. m. Térat. Genre de monstres unitaires appelé aussi Tlipsencéphale. V. ce mot.

CYSTÉOLITHE. s. f. (ét. gr., κύστις, vessie ; λίθος, pierre). Médec. Calcul vésical.

CYSTHÉPATIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., κύστις, vessie ; ἧπαρ, foie). Anat. Qui appartient au foie et à la vésicule biliaire. || *Conduit cysthépatique.* Qui porte la bile du foie dans la vésicule du fiel, ou réciproquement de celle-ci dans le canal hépatique.

CYSTHÉPATOLITHIOSE. s. f. (ét. gr., κύστις, vessie ; ἧπαρ, foie ; λίθος, pierre). Médec. Ensemble des accidents causés par la présence de calculs biliaires.

CYSTIBRANCHE. adj. des 2 g. (ét. gr., κύστις, vessie ; βράγχια, branchies). Entom. Dont les branchies sont contenues dans des cavités vésiculaires. || CYSTIBRANCHES. s. m. pl. Famille de crustacés isopodes, comprenant ceux qu'on présume avoir des branchies dans des cavités vésiculaires.

CYSTICAPNOS. s. m. (ét. gr., κύστις, vessie, καπνός, fumeterre). Bot. Genre de papavéracées, établi pour une plante herbacée du Cap, le cysticapnos africain.

CYSTIQUE. adj. des 2 g. (du gr. κύστις, vessie). Médec. Qui appartient à la vessie. || CYSTIQUES. s. m. pl. Helm. Ordre de vers intestinaux, appelés aussi vésiculaires ou vésicaux.

CYSTICERQUE. s. m. (ét. gr., κύστις, vessie ; κέρκος, queue). Helm. Genre de vers intestinaux qui se trouvent principalement dans l'homme et dans les mammifères. Dans le cochon, ils déterminent souvent la ladrerie.

CYSTICERQUÉ, ÉE. adj. Erpét. Qui ressemble à un cysticerque. || CYSTICERQUÉS. s. m. pl. Famille de vers intestinaux, qui a pour type le cysticerque.

CYSTIDE. s. m. (rad. gr. κύστις, vessie). Bot. Nom donné à des organes qui se rencontrent seulement dans la famille des hyménomycètes, et que l'on considère comme faisant les fonctions d'anthères.

CYSTIDICOLE. adj. des 2 g. (du gr. κύστις, vessie, et du lat. *colo*, j'habite). Helm. Qui vit dans la vésicule biliaire. Genre de vers intestinaux, ayant pour type une espèce trou-

vée dans la vessie natatoire de la truite commune.

CYSTIDION. s. m. (du gr. κύστις, vessie). Bot. Nom donné à un fruit monosperme non adhérent au calice, et dont le péricarpe est peu apparent, quoique le cordon ombilical soit distinct.

CYSTIDITOME ou **CYSTIDOTOME.** s. m. Chir. V. CYSTITOME.

CYSTIDITOMIE ou **CYSTIDOTOMIE.** s. f. Chir. V. CYSTITOMIE.

CYSTIDITOMIQUE ou **CYSTIDOTOMIQUE.** adj. des 2 g. Chir. V. CYSTITOMIQUE.

CYSTIDOTOMISTE. s. m. Chir. V. CYSTITOMISTE.

CYSTIGNATHE. s. m. (ét. gr., κύστις, vessie; γνάθος, mâchoire). Erpét. Genre de batraciens, ayant pour type la grenouille ocellée, de l'Amérique méridionale.

CYSTINE. s. f. (du gr. κύστις, vessie). Chim. Substance animale particulière, la même que l'oxyde cystique, découverte dans certains calculs urinaires de l'homme

CYSTINEURE. s. m. (ét. gr., κύστις, vessie; νεῦρον, nerf). Entom. Genre de lépidoptères diurnes.

CYSTINGIE. s. f. (du gr. κύστις, vessie). Tunic. Genre d'ascidies, établi pour des tuniciens des mers du Nord.

CYSTIPHLOGIE. s. f. (ét. gr., κύστις, vessie; φλέγω, je brûle). Médec. Inflammation de la vessie. On dit ordinairement Cystite.

CYSTIQUE. adj. des 2 g. (rad. gr. κύστις, vésicule). Anat. Qui appartient à la vésicule biliaire. Artère cystique. Bile cystique. Calculs cystiques. Canal cystique.

— CYSTIQUES. s. m. pl. Médec. Remèdes par lesquels on combat les maladies de la vessie.

CYSTIRRHAGIE. s. f. (ét. gr., κύστις, vessie; ῥήγνυμι, je romps). Médec. Ecoulement du sang qui résulte de la rupture des hémorrhoïdes du col de la vessie. || Ecoulement muqueux qui suit le catarrhe de la vessie.

CYSTIRRHAGIQUE. adj. des 2 g. Médec. Qui concerne la cystirrhagie.

CYSTIRRHÉE. s. f. Médec. Syn. de Cystirrhagie.

CYSTIRRHÉIQUE. adj. des 2 g. Syn. de Cystirrhagique.

CYSTITE. s. f. (du gr. κύστις, vessie). Médec. Inflammation aiguë ou chronique d'une ou de plusieurs membranes qui entrent dans la composition de la vessie urinaire. Cystite superficielle, catarrhale, érysipélateuse. Cystite profonde, phlegmoneuse.

CYSTITOME. s. m. (ét. gr., κύστις, vessie; τέμνω, je coupe). Chir. Petit instrument dont le mécanisme est copié de celui du pharyngotome, et qui sert à ouvrir la capsule du cristallin, dans l'opération de la cataracte par extraction.

CYSTOBUBONOCÈLE. s. f. (ét. gr., κύστις, vessie; βουβών, bubon; κήλη, tumeur). Médec. Hernie de la vessie à travers l'anneau inguinal. On dit mieux Cystocèle.

CYSTOCARPE. s. m. (ét. gr., κύστις, vésicule; καρπός, fruit). Bot. Fructification conceptaculaire des céramions.

CYSTOCÈLE. s. f. (ét. gr., κύστις, vessie; κήλη, hernie, tumeur). Médec. Hernie de la vessie. || *Cystocèle biliaire.* Hernie de la vésicule biliaire.

CYSTODYNIE. s. f. (ét. gr., κύστις, vessie; ὀδύνη, douleur). Médec. Douleur rhumatismale qui a son siége dans la vessie.

CYSTO-ENTÉROCÈLE. s. f. (ét. gr. κύστις, vessie; ἔντερον, intestin; κήλη, hernie). Pathol. Hernie de la vessie avec déplacement d'une portion d'intestin.

CYSTO-ÉPIPLOCÈLE. s. f. (ét. gr., κύστις, vessie; ἐπίπλοον, prolongement séreux du péritoine; κήλη, hernie). Pathol. Hernie de la vessie avec déplacement d'une portion de l'épiploon.

CYSTOÏDE. adj. des 2 g. (ét. gr., κύστις, vessie; εἶδος, ressemblance). Hist. nat. Qui ressemble à une vessie.

CYSTOLITHIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., κύστις, vessie; λίθος, pierre). Médec. Qui concerne les calculs vésicaux.

CYSTOMÉROCÈLE. s. f. (ét. gr., κύστις, vessie; μηρός, cuisse; κήλη, tumeur). Médec. Hernie de la vessie par l'arcade crurale.

CYSTOPHLEGMATIQUE. adj. des 2 g. (pr. *ciss-to-flègh-ma-tike;* ét. gr., κύστις; vessie; φλέγμα, mucosité). Médec. Qui participe du mucus vésical.

CYSTOPHLEXIE. s. f. (ét. gr., κύστις, vessie; φλέξις, ardeur, brûlement). Médec. Inflammation de la vessie.

CYSTOPHLEXIQUE. adj. des 2 g. Médec. Qui concerne la cystophlexie.

CYSTOPHLOGIE. s. f. (ét. gr, κύστις, vessie; φλόξ, φλογός, flamme). Médec. Phlogose qui affecte la vessie.

CYSTOPHLOGIQUE. adj. des 2 g. Médec. Qui concerne la cystophlogie.

CYSTOPLÉGIE ou **CYSTOPLEXIE.** s. f. (ét. gr., κύστις, vessie; πλῆξις, action de frapper). Pathol. Paralysie de la vessie.

CYSTOPLÉGIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport à la paralysie de la vessie. || *Affections cystoplégiques.* Maladies causées par la paralysie de la vessie.

CYSTOPTÉRIS. s. f. (ét. gr., κύστις, vessie; πτερίς, fougère). Bot. Genre de petites fougères, croissant dans les parties tempérées des deux hémisphères.

CYSTOPTOSE. s. f. (ét. gr., κύστις, vessie; πίπτειν, tomber). Relâchement de la membrane muqueuse vésicale.

CYSTOPYIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., κύστις, vessie; πύον, pus, sang corrompu). Médec. Qui a rapport à la suppuration de la vessie.

CYSTORRHAGIE. s. f. V. CYSTIRRHAGIE.

CYSTORRHAPHIE. s. f. (ét. gr., κύστις, vessie, ῥαφή, suture). Chir. Suture pratiquée aux lèvres d'une plaie de la vessie, pour les réunir.

CYSTORRHAPHIQUE. adj. des 2 g. Chir. Qui a rapport à la cystorrhaphie.

CYSTOSCOPE. s. m. (ét. gr., κύστις, vessie; σκοπέω, j'examine). Médec. Instrument propre à explorer l'intérieur de la vessie.

CYSTOSCOPIE. s. f. (ét., V. CYSTOSCOPE). Médec. Exploration de l'intérieur de la vessie.

CYSTOSCOPIQUE. adj. des 2 g. Médec. Qui a rapport à la cystoscopie.

CYSTOSIRE. s. f. (ét. gr., κύστις, vésicule; σειρά, chaîne). Bot. Genre d'algues fucacées que l'on trouve communément dans les mers d'Europe, où elles sont fixées aux rochers par des crampons ou par un épatement en forme de disque.

CYSTOSOMATOTOMIE. s. f. (ét. gr., κύστις, vessie; σῶμα, corps; τομή, action de couper, section). Chir. Incision du corps de la vessie.

CYSTOSOMATOTOMIQUE. adj. des 2 g. Chir. Qui a rapport à la cystosomatotomie.

CYSTOSOME. s. m. (ét. gr., κύστις, vessie; σῶμα, corps). Entom. Genre d'hémiptères, qui a pour type le cystosome de la Nouvelle-Hollande.

CYSTOSPASTIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., κύστις, vessie; σπαστικός, sujet à des convulsions). Médec. Qui dépend du spasme de la vessie.

CYSTOSTÉNOCHORIE. s. f. (pr. *cis-to-sté-no-ko-ri;* ét. gr., κύστις, vessie; στενοχωρέω, je resserre, je comprime). Médec. Epaississement de la tunique de la vessie.

CYSTOTHROMBOÏDE. adj. des 2 g. (ét. gr., κύστις, vessie; θρόμβος, grumeau, caillot; εἶδος, forme). Médec. Qui a rapport à la présence de caillots de sang dans la vessie.

CYSTOTOME. s. m. (ét. gr., κύστις, vessie; τομή, incision). Chir. Nom générique donné à divers instruments, dont on se sert pour inciser plus ou moins le col de la vessie. L'usage a consacré pour ces instruments la dénomination impropre de *lithotome*, comme s'ils devaient tous couper la pierre elle-même contenue dans la vessie.

CYSTOTOMIE. s. f. Chir. Opération qui consiste à inciser la vessie.

CYSTOTRACHÉLOTOMIE. s. f. (ét. gr., κύστις, vessie; τράχηλος, cou; τομή, incision). Chir. Incision du col de la vessie.

CYSTOTRACHÉLOTOMIQUE. adj. des 2 g. Chir. Qui a rapport à la cystotrachélotomie.

CYTHÈRE, aujourd'hui *Cérigo.* (du phénicien *cethri,* pierre, rocher, parce que cette île était entourée de rochers). Géogr. anc. Ile de la Méditerranée, située entre la Laconie et la Crète, célèbre par le culte de Vénus, qui, selon la fable, y aborda dans une conque d'une nacre éblouissante, sitôt qu'elle fut née de l'écume des flots.

Ainsi souvent les Ris ennuyés à *Cythère*,
Pour la suivre en ces lieux abandonnent leur mère.
(****)

— Fig. *Jeux de Cythère.* Jeux, agaceries des amants. || *Voyager à Cythère, faire un voyage à Cythère.* Se livrer aux plaisirs de l'Amour. *L'enfant de Cythère.* L'Amour. Bien étonné fut l'enfant de *Cythère.* (Nouv. choix de vers.)

CYTHÈRE. s. f. Conchyl. Genre de petits crustacés ostracodes, qui a pour type la cythère verte, trouvée sur les côtes de Danemark.

CYTHÉRÉE. adj. et s. Myth. Surnom donné à Vénus, de l'île de Cythère, où cette déesse fut portée sur une conque marine aussitôt après sa naissance.

Il connaît *Cythérée*, et ne la confond pas
Avec les déités amantes des combats. (AIGNAN.)

CYTHÉRÉE. s. f. Conchyl. Genre de coquilles marines bivalves élégantes et brillantes, ayant pour espèce principale la cythérée pectinée.

CYTHÉRÉEN. adj. m. Myth. Surnom de l'Amour, adoré à Cythère.

CYTHÉRÉIQUE. adj. des 2 g. Qui concerne Cythère, ou Vénus.

CYTHÉRÉIS. Myth. gr. Surnom de Vénus. V. CYTHÉRÉE.

CYTHÉRIDE. s. f. Myth. gr. Surnom de Vénus. V. CYTHÉRÉE.

CYTHÉRINE. s. f. (dimin. de *Cythère*). Conchyl. Genre de petits crustacés ostracodes, qui vivent dans les eaux saumâtres et que l'on trouve aussi à l'état fossile.

CYTHÉRIS. s. f. (du gr. Κύθηρα, Cythère). Bot. Genre d'orchidées, établi pour une plante herbacée, des montagnes du Silet.

CYTISE. s. m. (du lat. *cytisus*, même signif.). Bot. Genre de papilionacées renfermant des arbustes ou des arbrisseaux non épineux, dont le port se rapproche de celui des genêts, et qui ont pour type le cytise des Alpes. On distingue aussi le cytise à larges feuilles, le cytise odorant, le cytise panaché. Le bois des cytises est très-dur, veiné de vert et susceptible de prendre un beau poli.

CYTISÈNE. s. f. Chim. Principe actif, incristallisable, amer, trouvé dans les graines du cytise des Alpes ou faux ébénier.

CYTISPORE. s. m. (ét. gr., κύτος; cavité; σπορά, spore). Bot. Genre de champignons épiphytes, qui se trouvent sur les saules, les peupliers, les tilleuls, etc.

CYTISPORÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à un cytispore. || CYTISPORÉS. s. m. pl. Tribu de la famille des champignons, qui a pour type le cytispore.

CYTHÉRON. Géogr. anc. Montagne de la Béotie, qui était consacrée aux Muses et à Bacchus.

CYTINE ou **CYTINELLE.** s. f. Bot. Genre de plantes herbacées parasites indigènes de la région méditerranéenne du cap et de l'île Bourbon.

CYTINÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une cytine. || CYTINÉES. s. m. pl. Famille de plantes herbacées parasites, qui a pour type le genre cytine, qui vit sur les racines des autres plantes de nos régions méditerranéennes, du cap de Bonne-Espérance et de Bourbon. Cette famille ne contient que deux genres : la cytine hypolépise, et la cytine hydnore.

CYTOBLASTE. s. m. (ét. gr., κύτος, cavité; βλαστός, germe). Bot. Petit corps lenticulaire ou sphérique dont on a reconnu l'existence dans beaucoup de cellules, chez les orchidées, les liliacées, les asphodélées, les iridées, etc.

CYTOTHÈQUE. s. m. (ét. gr., κύτος, cavité; θήκη, coffre). Entom. Partie de la chrysalide qui couvre et protége le corselet du lépidoptère.

CYTTARIE. s. f. (du gr. κύτταρος, alvéole). Bot. Genre d'helvellées, renfermant des champignons qui croissent au Chili et à la Terre-de-Feu, sur les racines des hêtres.

CZACAN. s. m. Mus. Espèce de flûte en forme de canne et d'un son fort doux, qui a eu de la vogue en Allemagne en 1800.

CZACKI (Thadée). (pr. *Tchats-ki*). Conseiller, staroste de Novogrodek, jurisconsulte, philosophe, historien, etc. né à Porytsk, en Volhynie, le 23 août 1765, mort à Dubno en 1813. Fut surnommé le *Franklin polonais.*

CZAR. s. m. Titre que porte l'empereur de Russie, et que l'on fait dériver de *César.* C'est l'orthographe polonaise du mot *tsar*, mais qui, écrit de cette manière, doit être prononcé *tchar*, et non pas *gzar* comme on fait en France. V. TSAR.

CZARIEN, IENNE. adj. Qui concerne le czar. Sa majesté czarienne.

CZARINE. s. f. (pr. *gza-ri-ne*, ou mieux *tcha-ri-ne*). Nom de la femme du czar, ou de l'impératrice de Russie. V. TSARINE.

CZAROWITZ. s. m. (pr. *gza-rouitze*, ou mieux *tcha-ro-vitze;* dimin. de *czar*). Fils de czar, ou héritier présomptif de la couronne, en Russie. V. TSAROWITZ.

CZARTORYSKI. Nom d'une famille noble de Lithuanie, issue de la maison royale des Jagellons, et qui a joué un grand rôle dans l'histoire de la Pologne.

CZASLAU. Géogr. Cercle de Bohême; 178,300 hab; ch.-l. Czaslau; 3 000 hab.

CZÈCHES ou **TSCHÈQUES.** Géogr. Peuple d'origine slave, qui s'établit dans la Bohême vers la fin du ve siècle.

CZIGITHAL. s. m. Mamm. Nom d'une espèce du genre cheval.

CZONGRAD. Géogr. Comitat de Hongrie; 70,000 hab.; ch.-l. Szegedin: 18,000 hab.

D s.
gu
so
de
la
to
ne
qu
les langues slaves.

Le d, que par oubli j
Le d marque le doigt

A décider son ton po
Il faut contre les dent

— Ce caractère
tins paraissent av
qui leur appartient
dre raison de la fo
ver l'action des de
à le produire. Da
que la langue s'app
dents supérieures,
scrivent ainsi de to
le papier ces limi
l'arc formé par les
∩, qui, fermée com
pendiculaire, donn
est le mécanisme
modèle d'après le
plus l'avantage d'

en le proférant. Il
térieure aussi exa
crire, moitié que
vertical qui tranc
plus à le distingu
ne différerait que
réunit donc ainsi
figure la représent
il dépend.

— Le d est la
que les grammair
entre, par euphon
quelques mots fran
comme dans *gend*
lite et soutient la

— Au commence
mot, d a le son q
ceur, *dommage*, d
ordonner, etc.

D s. m. (pr. *de*). Philol. et linguist. La troisième des consonnes et la quatrième lettre de l'alphabet, dans quelques langues sémitiques, et dans toutes les langues gréco-latines et germaniques ; n'occupe que le cinquième rang dans les langues slaves.

Le *d*, que par oubli je laissais en chemin,
Le *d* marque le doigt. (Barthélemy.)

A décider son ton pour peu que le *d* tarde,
Il faut contre les dents que la langue le darde. (Pis.)

— Ce caractère est un de ceux que les Latins paraissent avoir entièrement imaginés, et qui leur appartient ainsi en propre. Pour rendre raison de la forme du D, il suffit d'observer l'action des deux organes qui concourent à le produire. Dans cette articulation, on voit que la langue s'appuie sur toute la surface des dents supérieures, qui la bornent et la circonscrivent ainsi de toutes parts. En décrivant sur le papier ces limites naturelles, c'est-à-dire l'arc formé par les dents, on aura cette figure Ɔ, qui, fermée comme le B par une ligne perpendiculaire, donnera alors un D parfait. Tel est le mécanisme de ce caractère; tel est le modèle d'après lequel il est dessiné. Il a de plus l'avantage d'être une image fidèle de la [illegible] en le proférant. Il nous en offre la moitié antérieure aussi exactement qu'on peut la décrire, moitié que marque bien surtout le trait vertical qui tranche ce caractère. Il sert de plus à le distinguer du C, dont, sans cela, il ne différerait que par sa position Ɔ. Le D réunit donc ainsi dans une seule et même figure la représentation des deux organes dont il dépend.

— Le *d* est la plus douce des articulations que les grammairiens appellent *dentales*. Il entre, par euphonie, dans la composition de quelques mots français, pour accompagner l'*n*, comme dans *gendre* (du lat. *gener*), où il facilite et soutient la prononciation.

— Au commencement ou dans le corps d'un mot, *d* a le son qui lui est propre. *Dieu*, *douceur*, *dommage*, *dilatation*, *défendre*, *admirer*, *ordonner*, etc.

— Autrefois on prononçait *ad-vis*, *ad-vocat*, etc., et l'on écrivait conformément à la prononciation, *advis*, *advocat*, etc. ; aujourd'hui on prononce *avis*, *avocat*, etc., et l'on écrit ces mots sans *d*.

— A la fin d'un mot, *d* ne se fait point sentir lorsque le mot qui suit commence par une consonne.

— A la fin d'un mot, *d* a le son du *t* lorsque le mot qui suit commence par une voyelle. Exemples : prononcez *gran-t-homme*, *de fon-t-en comble*, *le froi-t-est rude*, quoiqu'on écrive : *grand homme*, *de fond en comble*, *le froid est rude*. Cette conversion du *d* en *t* est d'autant plus heureuse pour les adjectifs masculins, qu'elle en détermine le genre à la simple audition et sans le secours des yeux.

— Il en est de même dans tous les verbes qui prennent le *d* final à la troisième personne du sing. de l'indic. prés. Exemples : *rend-il ? entend-il ? apprend-elle ? répond-on ?* prononcez : *ren-t-il*, *enten-t-il*, etc.

— Cependant prononcez : *gran-d'âme*, *gran-d'ardeur*, *gran-d'avidité*, etc., et non pas, comme les Suisses et les Allemands, *gran-t-âme*, *gran-t-ardeur*, *gran-t-avidité*, etc., parce que la lettre *d* se trouvant ici suivie du son faible de l'*e* muet qui est le signe du genre féminin, retient le son qui lui est propre, c'est-à-dire le son faible, elle-même étant la faible du *t*.

— L'orthographe et la prononciation de l'adjectif féminin *grande* se sont altérées dans certains noms composés, tels que la *grand'chambre*, la *grand'salle*, la *grand'messe*, une *grand'garde*, *grand'mère*, *grand'croix*, avoir *grand'peur*, il n'a pas *grand'chose*, vous n'aurez pas *grand'peine*, où *grand* se prononce *gran*.

— Lorsque le mot *pied* entre dans la composition d'un autre mot, le *d* final se fait sentir avec le son du *t*. Exemples : *pied-à-terre*, *de pied-en-cap* ; prononcez : *pié-t-à-terre*, *pié-t-en-cap*. Il n'y a d'exception que pour *pied-à-pied*, que l'on prononce *pié-à-pié*, parce qu'il serait ridicule, dans un mot composé, de donner au mot *pied* deux fois répété deux prononciations différentes. Dans le dernier *pied*, le *d* final ne peut se faire sentir, conséquemment il était juste de ne pas le faire sentir non plus dans le premier. Dans les autres emplois du mot *pied*, *d* ne se fait pas sentir ; ex. *pied étroit*, *pied aligné*, *pied élégant*, *pied affilé* ; prononcez *pié étroit*, *pié aligné*, etc.

— *D* final est toujours muet dans les noms communs, tels que *gond*, *fond*, *chaud*, *crapaud*, *courtaud*, *échafaud*, *lourdaud*, *abord*, *accord*, *bord*, *muid*, *nid*, etc.; excepté *sud*. De ce que le *d* ne se prononce pas dans le mot *nid*, M. Landais trouve que le vers suivant de Boileau est irrégulier :

De ce *nid* à l'instant sortiront tous les vices.

C'est une erreur ; les règles de la poésie ne sont pas violées, puisque, de fait, il n'y a point *hiatus*.

— *D* final est également muet dans les noms propres français ou étrangers, lorsqu'il est précédé de la lettre *r*, tels que *Gérard*, *Richard*, *Houdard*, *Bernard*, *Picard*, *Périgord*, *Guilford*, *Clifford*, *Howard*, etc.

— Mais le *d* final se fait sentir dans les noms étrangers et dans les noms français, en très-petit nombre à la vérité, où il est précédé d'une voyelle, comme dans *Joad*, *Conrad*, *Alfred*, *Obed*, *David*, *Valladolid*, *le Cid*, *Ephod*, *Talmud*, *Hermandad*, etc., excepté *Madrid*.

— En général, dans la conversation, le *d* [illegible] noncez comme s'il y avait *froi excessif*, etc.

— Les deux *d* ne se prononcent que dans peu de mots ; tels sont *addition*, *additionnel*, *additionner*, *adducteur*, *reddition*, etc., qu'il faut prononcer *ad-dition*, *ad-ditionnel*, *ad-ditionner*, *ad-ducteur*, *red-dition*, etc.

— D, comme signe d'ordre, désigne le quatrième objet d'une série, la quatrième place ou la quatrième partie d'un tout.

— D est aussi la quatrième lettre dominicale. Il marque le *dimanche* dans les calendriers modernes.

— Il désigne le mercredi dans le calendrier des livres d'office de l'ancien rituel.

— En musique, D indique le ton de *ré*. ‖ Ecrit au-dessous des lignes de la portée, il est l'abréviation de l'italien *dolce*, et signifie *doux*. ‖ Quelquefois, on le met en tête d'une partie vocale, pour marquer que c'est celle du *dessus*.

— Dans l'ancien alphabet chimique, D indiquait le sulfate de fer. ‖ Dans les formules, D. S. signifient par abréviation *detur et signetur* (c'est-à-dire, que l'on donne et que l'on étiquette) ; D. D., remplace *detur ad*, que l'on donne dans ; D. D. vitr., remplace *detur ad vitrum*, que l'on donne dans un verre.

— Comme lettre numérale, le D majeur signifie *cinq cents*. Cette destination du D vient de ce que les Romains marquaient 500 par IƆ, qui était la moitié d'une sorte de M ainsi faite CIƆ et à laquelle ils faisaient signifier par abréviation le nombre *mille*, dont elle est la première lettre. En Hollande, les imprimeurs marquent communément *mille* de cette manière CIƆ, et *cinq cents* par IƆ, qui est la moitié de CIƆ. Nos imprimeurs ont trouvé plus commode de rapprocher le C de l'I, ce qui forme un D, ce que faisaient aussi quelquefois les Romains, dans CIƆ, en joignant la pointe inférieure de chaque C à la tête de l'I.

— Avec un trait au-dessus $\bar{D}$ valait cinq mille.

— D. A. Ant. rom. Abréviation de *divus Augustus*, divin Auguste.

— D est encore l'abréviation de *don* ou *dom*, titre donné aux seigneurs italiens et espagnols, et aux anciens moines bénédictins. D. Pedro. D. Ruinard. ‖ D est aussi la marque de la monnaie fabriquée à Lyon.

— Mis après N., il veut dire *Dame*. Exemple : N.-D. *Notre-Dame*, en parlant de la Vierge Marie.

— Dans les inscriptions latines, D. O. M. remplace la phrase *Deo optimo, maximo*, au Dieu très-bon, très-grand.

D'. Abréviation de la préposition *de*. Exemple : *d'abord*, pour De abord ; *d'ailleurs*, pour De ailleurs : *d'ici*, pour De ici. V. de.

DA. Interjection qui se joint aux mots *oui* et *nenni*, pour donner plus de force à l'affirmation ou à la négation. Oui-da. Nenni-da. Elle n'a d'emploi que dans le style le plus familier. Selon les étymologistes, cette particule interjective *Da* serait l'accusatif grec Δία, de Ζεύς,

Jupiter, de sorte qu'on trouverait l'origine de *Nenni-da* dans Νὴ Δία, par Jupiter. *Nenni-da* serait alors une espèce de jurement négatif, et *oui-da* un jurement affirmatif. On écrivait, en vieux langage, *oui-dea*, *nenni-dea*. V. OUI et NENNI.

DA. s. m. Mus. milit. Coup frappé faiblement sur le tambour avec la baguette de gauche, par opposition au *ta*, qui est produit avec plus de force par la main droite. Le *da* se figure, en tympanonique, au moyen d'une noire posée entre la seconde et la dernière portée.

DAALDER. s. m. Métrol. Monnaie d'argent de Hollande, qui vaut 30 *stuvers* ou 3 fr. 25 c. de notre monnaie.

DABAÏBA. Myth. Divinité adorée comme mère des dieux par les peuples idolâtres du Panama.

DABBAT. s. m. Myth. or. La bête de l'Apocalypse chez les musulmans.

DABIR. Géogr. anc. Ville royale des Chananéens, conquise par Josué, qui lui donna le nom de *Kiriath-sepher* ou Ville des nombres, parce qu'il y avait fait le dénombrement de son armée.

DABIS Myth. jap. Idole monstrueuse d'airain, à laquelle les Japonais présentent chaque année une jeune vierge pour épouse.

DABLAGE. s. m. Agric. V. DABLÉE.

DABLÉE. s. f. Agric. Nom donné dans l'Orléanais aux récoltes d'orge, d'avoine, de pois, de vesces, etc., qu'on sème pendant quelques années, en place des vignes qui ont été arrachées. V. DÉBLEURE.

DABOIÉ. s. f. Erpét. Nom d'une espèce du genre vipère.

D'ABONDANT. loc. adv. V. ABONDANT.

D'ABORD. loc. adv. V. ABORD. *D'abord que*, conj. S'est dit autrefois pour Aussitôt que.

DABOUIS. s. m. Comm. Toile de coton des Indes, qui tire son nom d'une ville de l'Hindoustan sur la côte du Malabar.

DABOUL-KOSAY. Célèbre poète, métaphysicien, moraliste et légiste arabe, sous le règne de Haroun al-Raschid et de son successeur.

DABSCHELIM. Ancien roi de l'Hindoustan, qui vivait plusieurs siècles avant l'ère chrétienne, et qui fut le chef de la dynastie des *Dabschelim*.

DABUH. s. m. Mamm Animal d'Afrique qui, s'il n'est pas fabuleux, pourrait être une espèce d'hyène.

DA-CAPO, et par abréviation **D.-C.** loc. adv. Mus. Derechef, de nouveau. Terme emprunté de l'italien, qui, sur les partitions, signifie qu'arrivé où il se trouve, on doit reprendre au commencement du morceau, et aller jusqu'au point final.

— *Da-capo al segno*, signifie qu'il faut reprendre au renvoi marqué.

DACAR. Géogr. Petite république établie par des nègres du Damel, en Afrique, sur la presqu'île du cap Vert.

DACCA. Géogr. Grande ville de l'Hindoustan anglais, sur le Gange. Pop. 180,000 hab. Soieries, mousselines, etc.

D'ACCORD. loc. adv. V. ACCORD.

DACE. adj. et s. des 2 g. Géogr. anc. Habitant de la Dacie. Quelques écrivains regardent les Daces comme étant le même peuple que les Gètes. || Qui concerne la Dacie ou ses habitants.

DACE. s. f. Se dit quelquefois pour Dacie.

DACÉLO. s. m. Ornith. Syn. de Martin-chasseur.

DACHINABADÈS. Géogr. anc. Partie méridionale de l'Inde en deçà du Gange, aujourd'hui le Deccan. V. ce mot.

DACIE. Géogr. anc. Contrée de la Germanie qui s'étendait au N. du Danube, entre le Tibiscus et le Danaster; résista quinze ans aux Romains, et fut enfin soumise par Trajan, qui la joignit à la Mésie, en jetant sur le Danube un pont magnifique; forme aujourd'hui une partie de la Hongrie, la Valachie, la Transylvanie, la Moldavie et la Bessarabie.

DACIER (André). Célèbre commentateur et philologue, garde des livres du roi et membre de l'Académie française; né à Castres en 1651, mort en 1722. || DACIER (Anne-Lefebvre). Femme du précédent, dont elle partagea les travaux littéraires; naquit à Saumur en 1651. mourut en 1720.

partient aux Daces ou à la Dacie. || *Empire Dacique*. Nom que Galérius, qui était Dace d'origine, entreprit de donner à l'empire romain.

DACIQUE. s. m. Vainqueur des Daces; surnom de Domitien et de Trajan.

DACNADE. s. f. (du gr. δάκνω, je mords). Ant. Nom d'un oiseau que les Egyptiens avaient coutume d'attacher pendant leurs festins aux couronnes des convives, afin que, par ses cris et ses coups de bec, il empêchât les convives de s'endc[illegible] Les dacnades sont des oiseaux indéterminés.

DACNE. s. m. (du gr. δάκνω, je mords). Entom. Genre de coléoptères exotiques, d'assez grande taille, d'un noir brillant, avec des taches rouges, jaunes ou fauves sur les élytres.

DACNIS. s. m. Ornith. Nom scientifique du genre pitpit.

DACNODE. s. m. (du gr. δακνώδης, rongeur). Entom. Genre de coléoptères, famille des vésicants, ayant pour type le dacnode mylabroïde du Brésil.

DACNUSE. s. f. (du gr. δάκνω, je pique). Entom. Genre d'hyménoptères, famille des braconides, ayant pour type la dacnuse rufipède, insecte européen et de petite taille.

DACRYCYSTALGIE. s. f. (ét. gr., δάκρυον, larme; κύστις, sac; ἄλγος, douleur). Médec. Douleur que l'on ressent au sac lacrymal.

DACRYCYSTALGIQUE. adj des 2 g. (ét., V. DACRYCYSTALGIE). Qui concerne la dacrycystalgie.

DACRYDION. s. m. (ét. gr., δάκρυ, larme; εἶδος, forme). Bot. Par allusion à la forme des globules de la résine qui suinte de ces arbres. Genre de conifères, famille des taxacées, arbres toujours verts et fort rares, indigènes de l'Inde orientale et de la Nouvelle-Zélande.

— Ancien nom de la scammonée chez les Grecs.

DACRYMYCE. s. m. (ét. gr., δάκρυ, larme; μύκης, champignon). Bot. Genre de petits champignons épiphytes, qui croissent sur les plantes mortes ou sur l'écorce des arbres.

DACRYNE. s. f. (du gr. δάκρυον, larme). Bot. Genre de champignons hyphomycètes, à spondies globuleuses.

DACRYNOME. s. m. (du gr. δακρύνω, je pleure). Médec. Larmoiement causé par la coalescence ou resserrement des points lacrymaux.

DACRYOADÉNALGIE. s. f. (ét. gr., δάκρυον, larme; ἀδήν, glande; ἄλγος, douleur). Médec. Douleur que l'on éprouve à la glande lacrymale.

DACRYOADÉNALGIQUE. adj. des 2 g. (ét., V. DACRYOADÉNALGIE). Médec. Qui a rapport à la dacryoadénalgie.

DACRYOADÉNITE. s. f. (ét. gr., δάκρυον, larme; ἀδήν, glande). Médec. Inflammation de la glande lacrymale.

DACRYOBLENNORRHÉE. s. f. (ét. gr., δάκρυον, larme; βλέννα, mucosité; ῥέω, couler). Médec. Ecoulement de larmes mêlées de mucosités.

DACRYOBLENNORRHÉIQUE. adj. des 2 g. (ét., V. DACRYOBLENNORRHÉE). Médec. Qui a rapport à la dacryoblennorrhée.

DACRYOCYSTE. s. m. (ét. gr., δάκρυον, larme; κύστις, sac). Anat. Sac lacrymal.

DACRYOCYSTITE. s. f. (ét., V. DACRYOCYSTE). Médec. Inflammation du sac lacrymal.

DACRYODE. adj. des 2 g. (du gr., δακρύω, je pleure). Médec. Qui pleure. || *Ulcère dacryode*. Ulcère humide et sanieux, qui rend beaucoup de sérosités.

DACRYOHÉMORRHYSE. s. f. (ét. gr., δάκρυον, larme; αἷμα, sang; ῥέω, couler). Médec. Ecoulement de larmes mêlées de sang. Inusité.

DACRYOÏDE. adj. des 2 g. (ét. gr., δάκρυον, larme; εἶδος, forme). Bot. Qui ressemble à une larme; pyriforme, ou en forme de poire. Se dit d'une graine arrondie, oblongue et légèrement pointue à l'une de ses extrémités. Les semences du poirier sont dacryoïdes.

DACRYOLITHE. s. f. (ét. gr., δάκρυον, larme; λίθος, pierre). Médec. Calcul lacrymal.

DACRYON. s. m. (du gr. δάκρυον, larme). Hist. nat. Se dit quelquefois des sucs de plante qui se concrètent d'eux-mêmes en larmes ou gouttes. || Se dit aussi de la larme de Job, espèce de graine qui ressemble un peu à une larme.

— Médec. Excrétion lymphatique des yeux, larme. Inusité.

DACRYOPÉ, ÉE. adj. Médec. Qui excite à pleurer. S'applique à toutes les substances qui activent la sécrétion du fluide lacrymal; telles sont les émanations des ognons et des plantes alliacées.

DACRYOPIE. s. f. (ét. gr., δάκρυον, larme, ὤψ, œil). Médec. Substance qui active le larmoiement, qui excite la sécrétion des larmes.

DACRYOPYORRHÉE. s. f. (ét. gr., δάκρυον, larme; πύον, pus; ῥέω, couler). Médec. Écoulement de larmes purulentes.

DACRYOPYORRHÉIQUE. adj. des 2 g. (ét., V. DACRYOPYORRHÉE). Médec. Qui a rapport à la dacryopyorrhée.

DACRYORRHÉE. s. f. (ét. gr., δάκρυον, larme; ῥέω, couler). Médec. Larmoiement, flux de larmes.

DACRYORRHÉE). Médec. Qui a rapport à la dacryorrhée.

DACRYORRHYSE. s. f. Méd. Synonyme de Dacryorrhée.

DACRYOSTASE. s. f. (ét. gr., δάκρυον, larme; στάω, j'arrête). Médec. Abolition, cessation de la fonction des points lacrymaux.

DACTYLE. s. m. (du gr. δάκτυλος, doigt, par allusion à la division du doigt en trois phalanges, dont la première est plus longue que les deux autres). Litt. Sorte de pied dans la poésie grecque et latine, composé d'une syllabe longue suivie de deux syllabes brèves. Le dactyle est une invention de Bacchus, qui avant Apollon rendait des oracles à Delphes en vers de cette mesure. Le dactyle et le spondée sont les deux principaux pieds de la poésie ancienne, comme étant la mesure du vers héroïque dont se sont servis Homère, Virgile, etc. Les vers français les plus nombreux sont ceux où le rhythme du *dactyle* est le plus fréquemment employé. (Marmontel.)

— Myth. *Dactyles idéens*. Les cinq fils de Dactylus ou d'Ida, ou, selon quelques auteurs, cinq frères qui habitaient le mont Ida, et auxquels on attribuait l'invention du rhythme poétique et musical (ce qui nous paraît être une étymologie bien plus satisfaisante du mot *dactyle*, comme pied de vers grec et latin, que celle qui le fait venir de δάκτυλος, doigt). || Les Dactyles étaient prêtres de Cybèle. || On donnait aussi ce nom à des prêtres chargés d'attiser le feu sacré en l'honneur du Soleil et qui exécutaient autour du feu la danse pyrrhique.

— Métrol. anc. Mesure linéaire, la seizième partie du pied grec, longue à peu près d'un travers de *doigt*, ce qui explique le nom qu'elle porte, et valant de nos mesures 2 centimètres.

— Chorégr. Sorte de danse qu'exécutaient les athlètes.

— Rhythme particulier dont les joueurs de flûte faisaient surtout usage.

— Bot. Genre de la famille des graminées, composé de plantes vivaces, nombreuses et multiflores. L'espèce la plus répandue donne un mauvais foin; le dactyle n'est guère employé qu'à former des gazons dans les jardins.

— Moll. Ancien nom générique de toutes les coquilles allongées, subcylindriques, qui ont une ressemblance plus ou moins éloignée avec la forme des doigts.

— Nom spécifique de la modiole lithodome.

DACTYLÉ, ÉE. adj. (du gr. δάκτυλος, doigt). Hist. nat. Qui a la forme d'un doigt; qui est muni de doigts.

— Ichthyol. Se dit des poissons qui ont quelques rayons isolés aux pectorales. || DACTYLÉS. s. m. pl. Famille de poissons de l'ordre des holobranches, comprenant les trigles, les prionotes, etc.

DACTYLÈNE. s. f. (ét. gr., δάκτυλος, doigt; λαῖνα, tunique). Bot Genre de la famille des capparidacées, plante suffrutiqueuse dont la patrie n'est pas connue.

DACTYLÈTHRE. s. f. (du gr. δακτυλήθρα, dé à coudre). Ant. gr. Instrument de torture dont on se servait pour écraser les doigts du patient.

— Erpét. Genre de batraciens anoures propre au cap de Bonne-Espérance, et ayant la forme extérieure des crapauds.

DACTYLICAPNOS. s. m. (ét. gr., δάκτυλος, doigt; καπνός, fumeterre). Bot. Genre de la famille des papavéracées, plante annuelle à tige rameuse, originaire du Népaul, grimpante, cirrifère, et quelquefois cultivée dans les jardins d'Europe.

DACTYLIDE. s. f. (du gr. δάκτυλος, doigt). Bot. Genre de graminées festucacées, plante extrêmement commune dans les prairies et les lieux incultes d'une grande partie de l'Europe. et dont les épillets sont généralement triflores.

DACTYLIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *dactylus*, doigt; *ferens*, qui porte). Zool. Qui porte des doigts.

DACTYLIN, INE. adj. (du gr. δάκτυλος, doigt). Zool. Qui a un ou plusieurs doigts remarquables par leur forme, leur position, leur longueur. || Qui a la forme d'un doigt.

DACTYLIOGLYPHE. s. m. (ét. gr., δακτύλιος, anneau; γλύφω, je grave). Antiq. Ouvrier qui grave sur anneaux; et, par extension, ouvrier qui grave sur pierres précieuses.

DACTYLIOGLYPHIE. s. f. (ét., V. DACTYLIOGLYPHE). Antiq. Art de graver sur anneaux, sur pierres précieuses.

DACTYLIOGLYPHIQUE. adj. des 2 g. (ét., V. DACTYLIOGLYPHE). Antiq. Qui a rapport à la dactylioglyphie.

DACTYLIOGRAPHE. s. m. (ét. gr., δακτύλιος, anneau; γράφω, je décris). Antiq. Celui qui décrit les anneaux, les pierres précieuses gravées. || Celui qui étudie ou décrit l'art de la dactyliographie.

DACTYLIOGRAPHIE. s. f. (ét., V. DACTYLIOGRAPHE). Antiq. Description d'une collection d'anneaux, de pierres précieuses gravées.

DAC[illegible]OGRAPHIQUE. adj. des 2 g. (ét., V. [illegible]OGRAPHE). Qui appartient à la dactyliogr[illegible].

DACTYLIOLOGIE. s. f. (ét. gr., δακτύλιος, anneau; λόγος, discours, traité). Antiq. Partie de l'archéologie qui concerne l'étude des an-

explication.

DACTYLIOLOGIQUE. adj. des 2 g. (ét., V. DACTYLIOLOGIE). Antiq. Qui appartient à la dactyliologie.

DACTYLIOLOGUE. s. m. (ét., V. DACTYLIOLOGIE). Antiq. Celui qui s'occupe de dactyliologie; qui travaille, qui écrit sur cette branche des sciences archéologiques.

DACTYLIOMANCIE. s. f. (ét. gr., δακτύλιος, anneau; μαντεία, divination). Antiq. Sorte de divination en usage chez les anciens, et qui se faisait par le moyen d'anneaux fondus sous l'aspect de certaines constellations et auxquels étaient attachés des charmes, des caractères magiques. C'est aussi par cette dactyliomancie que Gygès se rendait invisible en tournant le chaton de son anneau

DACTYLIOMANCIEN, IENNE. adj. et s. (ét., V. DACTYLIOMANCIE). Divinat. Celui, celle qui pratique la dactyliomancie.

DACTYLION. s. m. (du gr. δακτύλιος, anneau). Mus. Petit instrument à ressort, inventé en 1836, et destiné à donner aux doigts plus de force et de souplesse; il donne aussi au jeu l'égalité voulue pour obtenir une belle et brillante exécution sur le piano.

— Bot. Genre de champignons hyphomycètes, qui naissent sur les parties putréfiées des plantes.

— Médec. Adhérence congéniale ou accidentelle des doigts entre eux.

DACTYLIOTHÈQUE. s. f. (ét. gr., δακτύλιος, anneau, bague; θήκη, boîte). Antiq. Ecrin où l'on renfermait les anneaux précieux et les pierres gravées. || Collection ou cabinet de ces sortes d'anneaux ou de pierres. Scaurus fut le premier qui eut, à Rome, une dactyliothèque. Chez les modernes, la première dactyliothèque remonte à Laurent de Médicis.

DACTYLIOTHÈQUE. s. m. Gardien d'une collection de pierres gravées.

DACTYLIQUE. adj. des 2 g. (ét., V. DACTYLE). Littér. anc. Qui contient des dactyles, qui a rapport aux dactyles. Mètres dactyliques.

— *Nome dactylique*. Espèce de rhythme musical dont la mesure se partageait en deux temps égaux.

— *Vers dactylique*. Vers hexamètre qui se compose uniquement de dactyles, à l'exception du dernier pied, qui est un spondée. || On donnait aussi ce nom à celui qui, au contraire, avait pour sixième pied un dactyle au lieu d'un spondée.

DACTYLITE. s. m. (du gr. δάκτυλος, doigt). Échin. Ancien nom générique donné à des pointes d'oursins, des bélemnites, des orthocéracites, des dentales et des solens fossiles.

— Minér. Corps organisé fossile qui a la forme d'un doigt.

— Médec. Inflammation d'un doigt.

DACTYLIUS. s. m. (du gr. δακτύλιος, anneau). Helminth. Genre de vers parasites de l'homme, ayant pour type le dactylius pointu, qui se fixe dans la vessie urinaire.

DACTYLOA. s. m. Erpét. Genre de sauriens de la famille des anolides.

DACTYLOBE. adj. des 2 g. Ornith. Qui a les doigts garnis d'une membrane lobée ou festonnée. || DACTYLOBES. s. m. pl. Famille d'oiseaux échassiers servant de passage aux palmipèdes.

DACTYLOCREPS. s. m. (ét. gr., δάκτυλος, doigt; κρηπίς, sandale). Entom. Genre de coléoptères curculionides ayant pour type le dactylocreps flabellitarse de Cayenne.

DACTYLOCTÉNION. s. m. (ét. gr., δάκτυλος, doigt; κτένιον, petit peigne). Bot. Genre de graminées chloridées ayant pour type le dactyloctènion égyptien, plante à souche rampante et à feuilles planes.

DACTYLODOCME. s. f. Antiq. gr. Mesure de longueur en usage chez les Grecs; la même que la *paleste* ou le *doron*, environ 8 centim. de notre mesure.

DACTYLOGNATHE. adj. des 2 g. (ét. gr., δάκτυλος, doigt; γνάθος, mâchoire). Zool. Qui a les mâchoires allongées en forme de doigts.

DACTYLOGRAPHE. s. m. (ét. gr., δάκτυλος, doigt; γράφω, j'écris). Instrument à clavier inventé en 1818, et destiné à transmettre par le toucher les signes de la parole. Il se compose de vingt-cinq touches correspondant chacune avec l'une des vingt-cinq lettres de l'alphabet. Telles ou telles de ces lettres sont successivement ou simultanément élevées par l'effet d'un mouvement imprimé à la touche, et se font sentir sous la main de la personne avec laquelle on communique. Le dactylographe est un excellent moyen de communication entre les aveugles et les sourds-muets.

— s. des 2 g. Celui, celle qui s'occupe de dactylographie, qui pratique la dactylographie.

DACTYLOGRAPHIE. s. f. (ét., V. DACTYLOGRAPHE). Didact. Art de converser au moyen de signes faits avec les doigts.

DACTYLOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. (ét., V. DACTYLOGRAPHE). Qui concerne la dactylographie.

DACTYLOÏDE. adj. des 2 g. (ét. gr., δάκτυλος, doigt; εἶδος, forme). Bot. Qui a l'apparence d'un doigt. || DACTYLOÏDES. s. f. pl. Famille de plantes.

DACTYLOLALIE. s. f. (ét. gr., δάκτυλος, doigt; λαλία, parole). Parole par les doigts; ar[illegible]

[illegible] les diverses situations des doigts, en trouvant sur les doigts un alphabet par le moyen duquel on puisse figurer successivement aux yeux les éléments des mots, les mots eux-mêmes, et par conséquent des discours entiers. La dactylolalie est en usage pour les sourds-muets. Il y a un alphabet analogue, que l'on exécute non-seulement avec les doigts, mais avec les mains tout entières, et qui prend le nom de *chirolalie*. Il y a même un autre système de signes représentatifs, non des sons élémentaires de la parole, mais des idées mêmes, et que l'on nomme *noematolalie*, c'est-à-dire énonciation des pensées.

DACTYLOLALIQUE. adj. des 2 g. (ét., V. DACTYLOLALIE). Qui a rapport à la dactylolalie.

DACTYLOLOGIE. s. f. (ét. gr. δάκτυλος,

doigt; λόγος, discours). Art de parler sur les doigts, par diverses positions des doigts. Ce mot nous paraît moins heureux, moins bien composé que le précédent, *dactylolalie*, qui signifie littéralement *parole par les doigts*, au lieu que *dactylologie* veut dire *discours par les doigts*. En grec, λόγος a un sens beaucoup moins précis que λαλία. A quoi pense donc M. Landais, lorsqu'il définit *dactylologie*, Discours sur l'art de converser par des signes faits avec les doigts?

DACTYLOLOGIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui a rapport à la dactylologie.

DACTYLOMYS. s. m. (ét. gr., δάκτυλος, doigt; μῦς, rat). Mamm. Genre de rongeurs, ayant pour type l'échimys dactylin.

DACTYLON. s. m. (du gr. δάκτυλος, doigt). Bot. Nom d'une plante graminée que les Grecs employaient pour détruire les excroissances de chair qui viennent aux doigts et les abcès qui se forment quelquefois sous les ongles. Cette plante paraît être la sanguinaire ou pied-de-coq.

DACTYLONOME. s. des 2. g. (ét. gr., δάκτυλος, doigt; νόμος, règle). Arithm. Celui, celle qui compte, qui calcule par les doigts.

DACTYLONOMIE. s. f. (ét. gr., δάκτυλος, doigt; νόμος, règle). Arithm. Art de compter par les doigts, de figurer les nombres par les doigts.

DACTYLONOMIQUE. adj. des 2 g. (ét., V. DACTYLONOMIE). Arithm. Qui a rapport à la dactylonomie.

DACTYLOPÈRE. s. m. (ét. gr., δάκτυλος, doigt; πηρός, mutilé). Erpét. Sous-genre de reptiles geckotiens hémidactyles.

DACTYLOPORE. s. m. (ét. gr., δάκτυλος, doigt; πόρος, pore). Polyp. Genre de polypiers fossiles à corps crétacé, cylindracé, pupiformé, trouvés dans le terrain tertiaire des environs de Paris.

DACTYLOPTÈRE. adj. des 2 g. (ét. gr., δάκτυλος, doigt; πτερὸν, aile, nageoire). Ornith. et ichthyol. Qui a les ailes ou les nageoires garnies de rayons libres en forme de doigts.

— s. m. Ichthyol. Genre d'acanthoptérysiens, famille des joues cuirassées, ayant pour espèces principales le dactyloptère commun de la Méditerranée et le dactyloptère oriental, de la mer des Indes, jouissant à un plus haut degré que tous les autres poissons volants de la faculté de s'élever au-dessus des eaux, et pouvant parcourir ainsi à une assez grande hauteur, un espace d'une trentaine de mètres. || Le dactyloptère est appelé vulgairement sur le littoral méditerranéen Landole, aronde, arondelle, rouget-volant, hirondelle de mer.

DACTYLOSTYLE. s. m. (ét. gr., δάκτυλος, doigt; στύλος, style). Bot. Genre de la famille des orchidées vandées, plante du Brésil, herbacée, épiphyte, à fleurs fort belles.

DACTYLOTE. s. m. Antiq. gr. Sorte de gobelet à anse.

— Échin. Genre d'holothuries cucumiformes.

DACTYLOTÈLE. adj. des 2 g. Erpét. Qui a les doigts élargis dans toute leur longueur. || DACTYLOTÈLES. s. m. pl. Famille de reptiles sauriens, ou geckos hémidactyles.

DACTYLOTHÈCE. s. f. (ét. gr., δάκτυλος, doigt; θήκη, boîte). Chir. Instrument dans lequel on emboîte les doigts pour les maintenir dans l'extension régulière.

DACTYLOTHÈQUE. s. f. (ét. gr., δάκτυλος, doigt; θήκη, gaîne). Mamm. Nom donné à la portion de peau qui recouvre chaque doigt des mammifères.

DACTYLOZODE. s. m. (ét. gr., δάκτυλος, doigt; ὀζώδης, noueux). Entom. Genre de coléoptères sternoxes, ayant pour type un insecte de Patagonie, le dactylozode tétragone.

DACTYLUS. s. m. (du gr. δάκτυλος, doigt). Moll. Genre de coquilles, correspondant exactement au genre des marginelles. V. MARGINELLE.

DACTYOLOGIE. s. f. V. DACTYLOLOGIE.

DACTYURE. s. m. Annél. Genre non décrit de la famille des naïs.

DACUS. s. m. (du gr. δάξ, ακος, ver qui ronge le bois). Entom. Genre de diptères athéricères, ayant pour type le dacus de l'olivier, dont la larve blanchâtre, connue sous le nom de chiron en Provence, fait beaucoup de mal aux oliviers.

DADA. s. m. (onomatopée). Cheval, dans le langage des petits enfants. Un dada, un beau dada, un petit dada. Aller à dada. [illegible]

[illegible]

— Fig. et fam. Se dit d'une idée favorite à laquelle on revient toujours. C'est son dada. Il est sur son dada. Il revient toujours à son dada. Don Quichotte avait son *dada*, qui n'était pas Rossinante, quand, raisonnant au mieux sur tout autre sujet, il se mettait à divaguer et s'enflammait dès qu'il s'agissait de la chevalerie errante. (Ourry.) Chacun a son *dada*, car il y a toujours une idée, un projet que l'on caresse, auxquels on sourit avec amour. (Id.) Heureux celui qui n'a pas de *dada*; mais, comme la chose est rare, heureux encore celui qui sait le maîtriser, et le retenir dans l'occasion, au lieu de lui laisser la bride sur le cou! (Id.)

DADAIS. s. m. Niais, nigaud; homme tout décontenancé. C'est un dadais, un grand dadais. Quel dadais! Quel grand dadais! Il est très-familier, et s'applique surtout aux adolescents qui ont conservé des goûts, des amusements trop enfantins, ou qui ne raisonnent pas mieux que les petits enfants.

DADAMANIE. s. f. (rad. *dada*). Mot forgé pour peindre cette opiniâtreté de certains hommes, toujours à cheval sur une idée fixe, ou remontant toujours sur leur bête, si on les en a fait descendre un moment. Kotzebue, dans un de ses romans, a placé un exemple fort plaisant de cette *dadamanie*. (Ourry.)

DADÉE. s. f. Niaiserie, enfantillage. Inus.

DADÈS. s. f. pl. Myth. gr. V. DAÏDES.

DADIQUE ou **DADIX.** s. f. Ant. Mesure de capacité, en usage dans l'Asie et dans l'Égypte. V. HIN.

DADOPHORE. adj. et s. des 2 g. (ét. gr., δᾴς, δᾳδὸς, flambeau; φορὸς, qui porte). Antiq. gr. Celui, celle qui porte une torche dans une cérémonie.

— Entom. Genre de coléoptères malacodermes, ayant pour type le dadophore hyalin, du Brésil, insecte d'un beau noir luisant avec une large bande jaune livide vers le milieu des élytres.

DADOUQUE ou **DADUQUE.** adj. et s. des 2 g. (du gr. δᾳδοῦχος, porte-flambeau; formé de δᾴς, δᾳδὸς, flambeau; ἔχω, je tiens). Myth. Surnom que l'on donnait aux divinités qui étaient représentées avec un flambeau à la main. || Nom du second des cinq prêtres de Cérès éleusine, celui qui assistait l'hiérophante et qui portait un flambeau, en mémoire de ce que Cérès, cherchant Proserpine sa fille au milieu de la nuit, parcourut la terre un flambeau à la main.

DADOYCHUS. s. m. (pr. *da-do-i-kuss;* du gr. δᾳδοῦχος, porte-flambeau). Entom. Genre de coléoptères longicornes ayant pour type le dadoychus à ceinture jaune, du Brésil.

DADYLE. s. f. Chim. L'une des deux huiles qui constituent l'huile de térébenthine.

DÆDALÉE. s. f. (du gr. δαιδάλεα, enjolivée). Bot. Genre de champignons hyménomycetes polypores, établi pour quelques végétaux troncicoles à chapeau ordinairement sessile, quelquefois stipité.

DAELDER. s. m. Métrol. Monnaie de Hambourg qui vaut deux marcs banco.

DAEMIE. s. f. (nom arabe corrompu). Bot. Genre de la famille des asclépiadacées, sous-arbrisseaux volubiles, à fleurs ombellées, d'un très-bel ornement, indigènes de l'Afrique tropicale et de l'Inde orientale.

DÆMONOROPHE. s. m. (ét. gr., δαίμων, démon; ὄροφος, roseau). Bot. Genre de la famille des palmiers, établi sur une espèce unique des îles de la Sonde et des Moluques, de Java, etc., etc., qui se compose de plusieurs tiges rampantes, longues quelquefois de 50 à 60 mètres, s'appuyant au loin sur les arbres voisins. etc.

DAEN, ENNE. adj. et s. Hist. anc. Membre d'une des dix tribus des Perses. Les Daens menaient une vie nomade dans les plaines sablonneuses qui sont à l'est de la mer Caspienne. || Nom de cette tribu.

DAENDELS. Célèbre général hollandais, né à Elburg en 1760, fit la campagne de Russie dans l'armée française; mourut en 1818.

DAÉZAJIE. s. f. Métrol. Monnaie d'argent de Perse, qui vaut 2 fr. 43 cent. de notre monnaie.

DAF. s. m. Instrument de musique dont on fait usage dans les Indes.

DAFILA. s. m. Ornith. Nom d'une espèce du genre canard, vulgairement Pilet.

DAFIN. s. m. Autrefois syn. de Dauphin. || Pièce de l'ancien jeu d'échecs, celle que nous appelons aujourd'hui le Fou.

DAGANA. Géogr. Village nègre qui a donné son nom à un établissement agricole dans la colonie française du Sénégal.

DAGARD. s. m. Vén. Jeune cerf qui pousse son premier bois. V. DAGUET, qui est plus usité.

DAGEBOG. Myth. slave. Divinité adorée à Kiew, et qu'on croit être la Fortune.

DAGGIAL. s. m. Nom par lequel les musulmans désignent l'Antechrist, qui, disent-ils, apparaîtra monté sur un âne, comme le vrai Messie.

DAGHESTAN ou **DAGISTAN.** Géogr. Gouvernement du sud de la Russie d'Europe. Le Daghestan est habité par les *Leschis*, peuple [illegible]

Superficie, 200 myriam. carrés; 300,000 hab.

DAGHO. Géogr. Ile de la Baltique, sur la côte de la Livonie, entre le golfe de Finlande et de Riga; elle appartient à la Russie; 10,000 h.

DAGOBERT. Nom de trois rois de France. DAGOBERT Ier, fils de Clotaire II, né en 604, ternit ses victoires par ses cruautés et ses débauches; publia les lois des Francs, couvrit la France de monuments religieux, et fut enterré en 638 à Saint-Denis, qu'il avait fondé. || DAGOBERT II, fils de Sigebert II, fut assassiné en 679 par Ebroïn, maire du palais. || DAGOBERT III, fils et successeur de Childebert II ou III, mourut en 715. Dagobert II et Dagobert III sont au nombre des rois fainéants.

DAGON. (de l'hébr. *dagah*, se multiplier). Myth. phénic. Idole des Philistins dont il est parlé dans la Bible, et qui avait un temple fameux dans la ville de Gaza. Suivant Sanchoniathon, c'était le fils d'Uranus et de Ghè. Il est considéré comme un des symboles de la fécondité, représentée tantôt sous l'image de l'homme, tantôt sous celle de la femme.

DAGORIE. s. f. Hortic. Variété de pommes.

DAGORNE. s. f. Vache à qui on a rompu une corne.

— Fig. Vieille femme laide et chagrine.

DAGOUTAN s. m. Nom que les Ceylandais donnent aux esprits dont les jaddises sont les prêtres.

DAGUE. s. f. (du celt. *dag*, pointe). Ancienne épée courte et large qui était en usage chez les peuples barbares, et dont on s'est beaucoup servi dans le moyen âge. La forme de la dague était celle d'un gros poignard. Les archers à pied, les francs-archers et les autres milices d'infanterie légère portaient la dague; les champions la portaient aussi dans les combats singuliers. Coup de dague. Frapper de la dague. Enfoncer sa dague dans le défaut de la cuirasse.

— Anc. t. milit. *Dague à roelles*. Poignard à l'espagnole dont la poignée formait deux espèces de petites roues.

— Loc. prov., fam. et inus. *Être fin comme une dague de plomb*. Avoir l'esprit lourd et vouloir paraître plein de finesse.

— Anc. t. de mar. Bout de cordage ou garcette dont se servait anciennement le prévôt pour frapper les matelots condamnés à ce châtiment, à bord des vaisseaux de guerre.

— Techn. Nom donné par les relieurs à une lame de sabre emmanchée par ses deux bouts d'une poignée de bois, et dont ils se servent pour ratisser et nettoyer les peaux, afin d'en enlever tout ce que le tanneur peut y avoir laissé d'ordures, et obtenir de cette façon des reliures plus soignées.

— DAGUES. s. f. pl. Véner. Désigne le premier bois qui pousse à la tête du cerf vers sa seconde année. || Se dit quelquefois des défenses du sanglier.

DAGUÉ, ÉE. part. pass. du v. Daguer. S'empl. adjectiv.

DAGUER. v. a. 1re conj. Frapper avec la dague, frapper à coups de dague. Vieux et inusité en ce sens.

— Anc. mar. Frapper les matelots avec la dague ou garcette.

— v. n. Fauconn. Voler de toute sa force, en parlant d'un oiseau qui travaille diligemment de la pointe des ailes.

— Véner. Se dit de l'action du cerf qui s'accouple avec la biche.

— SE DAGUER. v. pron. Se frapper à coups de dague. Inusité.

DAGUERRÉOTYPAGE. s. m. Action de daguerréotyper.

DAGUERRÉOTYPE. s. m. (du nom d'un peintre contemporain, et du gr. τύπος, type). Procédé dont M. Daguerre est l'inventeur, et qui consiste à former spontanément de véritables dessins d'un effet sombre, très-miroitants, et dont les moindres détails sont d'une exactitude merveilleuse, en fixant, par la seule influence de la lumière, les images de la chambre obscure sur une planche de cuivre plaquée d'argent, nettoyée avec soin de toute substance étrangère, soumise à la vapeur d'iode, et définitivement exposée à une vapeur mercurielle. Cette invention ne rend bien que les objets complètement immobiles. Le gouvernement français l'a achetée en 1839 à son inventeur, moyennant une pension annuelle de 6,000 fr.

— On donne aussi le nom de *daguerréotype* à l'instrument destiné à reproduire les sortes de dessins dont nous venons de parler.

DAGUERRÉOTYPÉ, ÉE. part. pass. du v. Daguerréotyper. S'empl. adjectiv. Paysage daguerréotypé. Portrait daguerréotypé. Montagne daguerréotypée. Scènes de la nature daguerréotypées. Vue de Paris daguerréotypée.

DAGUERRÉOTYPER. v. a. 1re conj. (ét., V. DAGUERRÉOTYPE). Obtenir un dessin, un portrait au moyen du procédé qu'on nomme daguerréotype. Daguerréotyper l'église de Notre-Dame de Paris. Daguerréotyper les Tuileries. Daguerréotyper le château royal de Versailles. Daguerréotyper un portrait. Daguerréotyper un groupe de personnes.

— SE DAGUERRÉOTYPER. v. pron. Être daguerréotypé, être obtenu par le daguerréotype.

DAGUERRÉOTYPIE. s. f. Art de daguerréotyper.

— Atelier où l'on confectionne des daguerréotypes.

DAGUERRIEN, ENNE. adj. Exécuté d'après le procédé de Daguerre. Excursions daguerriennes.

DAGUESCH. s. m. Philol. Un des points diacritiques de la langue hébraïque, représenté par un point placé au milieu de la lettre qu'il affecte. Daguesch doux. Daguesch fort. Daguesch doublant, etc.

DAGUET. s. m. Jeune cerf à sa seconde année, qui a ses *daguets*, c'est-à-dire qui porte son premier bois. Triste chasse au courre que de ne chasser qu'au *daguet*. (Dict. des chass.)

— Ichthyol. Nom vulgaire de l'Æglefin.

DAGUETTE. s. f. Anc. art milit. Dague de la plus petite dimension.

DAGUN. Myth. Divinité du Pégu, dont le temple est construit sur une éminence, et qui, disent ses prêtres, formera dans les derniers temps un nouvel univers, avec les débris de l'ancien monde.

DAGYDE. s. f. Ant. gr. Poupée de cire en usage dans les enchantements. || Ornement de tête que portaient les dames grecques.

DAGYSE. s. f. Acal. Nom d'une espèce d'acalèphes.

DAHAR. Célèbre roi de l'Inde, au VIIe siècle, fut vaincu et détrôné par les Arabes.

DAHÉEN, ENNE, ou **DAHIEN, IENNE.** adj. et s. Géogr. anc. Nom d'un peuple scythe nomade, à l'est de la mer Caspienne, et au nord de l'Hyrcanie. Le nom des Dahiens s'est conservé dans celui de *Dahistan*.

DAHILA. s. m. Ornith. Synonyme de Hoche-queue.

DAHLAD. Géogr. Ile de la mer Rouge, sur les confins de la Nubie et de l'Abyssinie, et dont les habitants sont presque tous corsaires.

DAHLBERG (Eric). Célèbre ingénieur né en 1625, et surnommé par ses compatriotes *le Vauban suédois*.

DAHLER. s. m. Monnaie d'argent ou de cuivre, usitée en Suède et en Hollande; sa valeur varie de 3 fr. 15 c. à 5 fr. 50 c. de notre monnaie. V. THALER.

DAHLIA. s. m. (formé du nom de *Dahl*, botaniste suédois). Bot. Genre de la famille des composées, tribu des astéroïdées écliptées, ayant pour type le dahlia *variable*; plante herbacée du Mexique et du Pérou, importée en Europe en 1789, et formant le plus bel ornement peut-être de nos jardins, où elle se multiplie et se reproduit identiquement par la greffe, le bouturage ou la séparation des racines, mais surtout par les semis, et au moyen d'une culture extrêmement facile dans un sol riche et profond. Les dahlias ont un beau port, de grandes et nombreuses fleurs blanches, jaunes, roses, pourpres, et passant de ces couleurs à leurs nuances les plus délicates ou les plus foncées, soit lisses, soit comme veloutées ou satinées. Graine de dahlia. Cultiver, planter des dahlias. Quoi qu'en dise J.-J. Rousseau, tout ne dégénère pas entre les mains de l'homme, les *dahlias* n'ont certainement rien perdu de leur beauté ni de la vigueur de leur végétation depuis qu'ils sont admis dans nos jardins et soumis à nos méthodes de culture. (Ferry.) On a semé depuis vingt ans quarante lieues de graines de *dahlia* sans qu'on ait pu avoir un *dahlia* bleu. (A. Karr.)

— Dans le nord et le centre de l'Europe, le dahlia porte le nom de géorgine.

DAHLIE. s. f. Bot. Synon. de Dahlia.

DAHLINE. s. f. Chim. Matière blanche, pulvérulente, très-ferme, peu soluble dans l'eau froide, qui se rapproche beaucoup de l'amidon, et que l'on a découverte dans les tubercules du dahlia.

DAHMAN. s. m. Myth. pers. L'ange qui conduit au ciel les âmes des saints.

DAHNA (AL). Géogr. Vaste plaine de l'Arabie septentrionale, habitée par des tribus nomades et la partie la mieux connue du Nedjed, parce qu'elle se trouve sur le passage des caravanes de Bassora à la Mecque.

DAHOMEY. Géogr. Un des grands royaumes de la Guinée septentrionale, qui s'étend depuis le royaume d'Aschanti jusqu'à celui de Yarriba, dont il est aujourd'hui tributaire; sol excessivement fertile; capitale, *Abomez*.

DAI. s. m. Hist. Titre honorifique en usage au Japon.

DAID. s. m. Ornith. Sorte d'oiseau qu'on dit exister au Mexique, et qui est probablement fabuleux.

DAICA. s. f. Myth. Fête de l'eau à Pégu.

DAÏDES. s. f. pl. (du gr. δαΐς, δαΐδος, torche). Myth. gr. Fêtes qu'on célébrait à Athènes, et qui prenaient leur nom des torches qu'on y allumait pendant trois jours: le premier, en mémoire des souffrances de Latone, lorsqu'elle enfanta Apollon; le second, pour honorer la naissance de Glycon et celle des dieux en général; et le troisième en l'honneur des noces d Podalirius et de la mère d'Alexandre le Grand

DAIGNÉ. part. pass. du v. Daigner. Invariable.

DAIGNÉE. s. f. Techn. Veine de charbon de terre de 1 mètre 20 cent. d'épaisseur.

DAIGNER, v. n. 1re conj. (du lat. *dignari*, rad. *dignus*, digne). Avoir pour agréable de [illegible] jusqu'à vouloir bien; faire la faveur, faire la grâce de; être assez bon, assez bienveillant pour. Ce verbe est toujours suivi soit médiatement, soit immédiatement, d'un verbe à l'infinitif. Daignez choisir. Daignez accepter. Daignez écouter. Daignez répondre. Daignez accorder. Daignez m'en avertir. Vous ne daignez pas même l'entendre, etc. Je prie Dieu qu'il *daigne* leur faire connaître combien est fausse la lumière qui les conduit. (Boss.) Le Fils de Dieu est venu au monde, et il a *daigné* habiter en nous. (Id.) C'est beaucoup qu'il sorte quelquefois de ses méditations et de sa taciturnité, et que même pour critiquer il *daigne* une fois le jour avoir de l'esprit. (La Bruy.) Aussitôt qu'il me voit, il *daigne* me connaître. (Id.)

Daigne, daigne, mon Dieu, sur Mathan et sur elle,
Répandre cet esprit d'imprudence et d'erreur. (Rac.)

DAIKOKU. Myth. jap. Dieu que les artisans invoquent au Japon ; il est assis sur une balle de riz, avec un marteau à la main et un sac qui, selon la superstition, se remplit d'argent chaque fois que Daikoku frappe de son marteau.

DAIL. s. m. Zool. Nom vulgaire de la pholade sur les côtes de France.

D'AILLEURS. loc. adv. V. AILLEURS.

DAILLOTS. s. m. pl. Mar. Anneaux dont on se sert pour amarrer les voiles lorsqu'on veut les mettre par un beau temps sur le grand étai.

DAILLY (Pierre). Né à Compiègne en 1350, mort en 1420. Fut aumônier de Charles VI ; défendit le dogme de l'immaculée conception de la Vierge auprès de Clément VII. Fut nommé cardinal-légat par Jean XXIII. || DAILLY (Marc-François). Né en 1724, mort en 1800. Député aux États-généraux, puis sénateur.

DAILODONTE. s. m. (ét. gr., δῆλος, visible ; ὀδοὺς, dent). Entom. Genre de coléoptères carabiques, ayant pour type le dailodonte de Cayenne.

DAIM. s. m. (du lat. *dama*). Mamm. Animal de l'ordre des ruminants et du genre cerf, dont la taille est intermédiaire entre celle du cerf et du chevreuil. Le daim se trouve dans toute l'Europe, surtout en Angleterre ; il est timide et léger à la course ; son pelage est brun fauve et tacheté de blanc ; sa queue, noire, longue ; ses bois plats et palmés ; sa chair très-estimée ; sa peau est souvent employée dans les arts. Variété du daim. Allures du daim. Chasse au daim. Fumées, foulées, portées du daim. Le daim agile, léger, bondissant, timide, tremblant. Les timides troupeaux des *daims* aux larges fronts. (La Fontaine.) Le *daim* léger bondit, vole et fend l'air. (Delille.)

Tel qu'un *daim* qu'a percé la flèche du chasseur,
Traverse des forêts la sauvage épaisseur. (B.-Lorm.)

— Loc. prov. et popul. *Puer comme un daim*. Exhaler une odeur extrêmement puante.

— Versif. Ce mot rime avec *faim, essaim, thym, pin, sein*, etc.

. . . . . Ou la fronde à la main
Fait siffler un caillou qui terrasse le *daim*. (DELILLE.)

DAIM (Olivier Le). Né à Hielt, en Flandre ; fut barbier de Louis XI, sur l'esprit duquel il exerça le plus grand pouvoir ; fit une fortune rapide, et fut condamné à mort par le parlement en 1484.

DAINE. s. f. (pr. *dêne ;* c'est improprement que l'on prononce quelquefois *dine*). Femelle du daim. La *daine* ne diffère du daim que par l'absence du bois qui orne la tête de celui-ci, et par sa taille plus petite. (Dict. des chass.)

— Ichthyol. Nom vulgaire de la sciène cirrheuse, espèce type du genre ombrine.

DAINEZ-NO-RAÏ. Myth. Le soleil, chez les Japonais, qui le peignent assis sur une vache.

DAINTIERS. s. m. pl. Véner. Testicules du cerf, que l'on appelle aussi vulgairement Rognons.

DAIRE. s. m. Crust. Genre d'isopodes, famille des hypernies, ayant pour type le daire de Gabert, trouvé dans la mer des Indes.

DAÏRÉ. s. m. Hist. ott. Tambour de basque.

DAÏRI ou **DAÏRO.** s. m. Hist. jap. Titre donné à celui des deux souverains du Japon auxquel est réservée la puissance spirituelle, et dont la famille est regardée comme descendant des anciennes divinités qui ont régné dans le pays. Le souverain qui exerce l'autorité séculière a le titre de *Cubo*. Le Daïro a réuni les deux pouvoirs jusqu'à la révolution de 1585. || Pl., les *Daïris* ou *Daïros* du Japon.

DAÏRITE. s. m. Ant. gr. Prêtre de Proserpine à Athènes.

DAIS. s. m. (pr. *dè ;* du celt. *daë, daës*, pavois, parapet, dais ; rad. *dae*, couvrir). Ouvrage de bois, de marbre ou de tentures, etc., fait en forme de ciel de lit, et que l'on tend dans une église au-dessus d'un maître autel, d'une chaire à prêcher. Tendre le dais. Orner richement un dais. Surmonter d'un dais. Dais de velours, dais garni de franges d'or.

— Espèce de baldaquin, de ciel de lit, d'une forme carrée ou circulaire, d'où tombent les rideaux qui servent à entourer le lit. Un lit somptueux qu'un *dais* pompeux couronne. (Del.) Omiss. des dictionn.

Un possédé, dans le fond d'un tonneau
Qu'on coupe en deux, et qu'un vieux *dais* surmonte,
Crie au scandale, à l'horreur, à la honte. (VOLTAIRE.)

[illegible] de soie, surmonté de panaches blancs, et soutenu de deux ou de quatre petites colonnes sous lequel on porte le Saint-Sacrement dans les processions de l'Église catholique, et sous lequel on reçoit les rois, les princes, les évêques, etc., lorsqu'ils font une entrée solennelle dans les villes de leur juridiction. Porter le dais. Marcher sous un dais. Tenir les cordons du dais. Refuser le dais. Escorter le dais. Le pape marche toujours sous un dais.

L'ambition jamais ne conduit au bonheur ;
Il n'est point sous le *dais*, il est dans notre cœur.
(BOULA.)

— Poêle ayant aussi la forme d'un ciel de lit avec dossier pendant, que l'on tend à la place où siégent solennellement les rois, les princes, les évêques, certains personnages éminents. Dais royal. Dais épiscopal. Dais pompeux, radieux, somptueux, riche, superbe, élevé. Un *dais* brillant de pourpre et d'or. (Baour-Lorm.)

— Par extens., *Haut dais*, Lieu élevé, sur lequel le roi ou la reine se mettent dans les cérémonies, soit qu'il y ait un dais au-dessus, soit qu'il n'y en ait point. (Elle) va jusque sous le *dais* faire pâlir le vice. (Boil.)

— Fig. *Être sous le dais*. Être au sein des grandeurs, au faîte des honneurs.

— Fig. et poét. Voûte, berceau, bosquet que forme la verdure, le feuillage, etc. Un dais de verdure. Un dais de fleurs. Un dais verdoyant, fleuri, émaillé, épais, touffu. Un *dais* de myrte et de lilas. (Dorat.) Sous un *dais* de feuillage et sur un trône de gazon. (Fléch.)

Je te revois sous le *dais* de verdure
Que forment les lilas aux panaches fleuris. (BÉRANG.)

— Poét. La voûte céleste. Du ciel le vaste *dais*. (Chêned.) Omiss. des dictionn.

— Bot. Genre de la famille des thymélées, renfermant des arbrisseaux originaires des contrées les plus chaudes de l'Afrique et de l'Asie, et dont l'espèce la plus connue en Europe est le dais à feuilles de fustel, dont les fleurs ombelliformes et de couleur lilas répandent un doux parfum.

DAITYA ou **DÈTYA.** Myth. ind. Nom des mauvais génies qui sont continuellement en guerre avec les *dévas*, ou bons génies.

DAÏX. Géogr. Fleuve de Scythie, affluent de la mer Caspienne ; aujourd'hui l'*Oural*. || Rivière de France qui se jette dans la Loire, départ. de la Loire.

DAJAO. s. m. Ichthyol. Genre d'acanthoptérygiens, famille des mugiloïdes, ayant pour type une espèce de muge des Antilles, dont la chair est d'un goût fort délicat.

DAKCHINA. s. m. Hist. ind. Présent qu'on fait aux brahmanes dans les sacrifices solennels.

DAKHEL. Géogr. Grande oasis du Sahara, à l'ouest de la Haute-Egypte ; ch.-l., El Cazar.

DAKHIL. s. m. Hist. ott. Nom des mudérisses du troisième grade.

DAKHMÉ. s. f. Hist. or. Chapelle sépulcrale où les Tatars déposent les corps de leurs princes.

DAKI. s. m. Moll. Syn. de Littarine.

DAKKAH. Géogr. Grand district du Bengale, arrosé par le Gange et le Brahmapoutre. Sol très-fertile ; 1,000,000 hab. ; capitale, Dakkah, à 224 kilom. de Calcutta, et l'un des principaux marchés de l'Inde pour les cotons et les tissus de coton.

DAKKIN. s. m. Relat. Nom que les noirs de Loango donnent à leurs sorciers.

DAKON. s. m. Relat. Espèce de petite pierre bleue dont les femmes de la Guinée ornent leurs cheveux.

DAL. s. m. Philol. Nom de la huitième lettre de l'alphabet arabe, turc et persan. || Signe numérique de 4.

DAL. Géogr. Grand fleuve de Suède, qui se jette dans le golfe de Bothnie, à 12 kil. de Gèfle.

DALADER. s. m. (formé de deux mots sanscrits signifiant *portefeuille*). Entom. Genre d'hémiptères de la famille des anisoscélides, insectes des îles de la Sonde, très-voisins des mictis.

DALAÏ-LAMA. s. m. Hist. or. V. LAMA.

DALAPAX. s. m. (de deux mots sanscrits signifiant *aile en forme de feuille*). Entom. Genre d'hémiptères de la famille des fulgorides, insecte indigène du cap de Bonne-Espérance.

DALAT. s. m. Moll. Jolie variété du trochus, trouvée au Sénégal.

DALAYRAC (Nicolas). Compositeur de musique, né à Muret en 1753, mort à Paris en 1809. Plusieurs de ses opéras-comiques ont eu beaucoup de célébrité.

DALAÏSTE. adj. et s. Hist. relig. Membre d'une petite secte dissidente fondée en Ecosse, au XVIIIe siècle, par David Dale. Les dalaïstes soutenaient qu'il faut interpréter dans leur sens naturel toutes les paroles de Jésus-Christ.

DALBERG (Baron de). Ministre d'État du grand duc de Bade, et auteur d'un grand nombre d'ouvrages dramatiques ; mort en 1806, âgé de 86 ans. || DALBERG (Charles-Théod.-Ant.-Marie, baron de). Né près de Worms en 1744, et mort en 1817 ; fut archevêque, prince primat de Tarse, fut appelé à la régence de la principauté d'Erfurth en 1803, et se montra constamment l'allié de la France. || DALBERG [illegible] né à Mayence en 1773, mort en 1833 ; fut ministre des finances de Bade, devint citoyen français, et ambassadeur de France près la cour de Turin, sous la Restauration.

DALBERGIE. s. f. (du nom de *Dalberg*, botaniste suédois). Bot. Genre de la famille des papilionacées, arbres ou arbrisseaux souvent grimpants, indigènes de l'Asie tropicale, et dont plus de quinze espèces sont cultivées en Europe, quelques-unes comme plantes d'ornement.

DALBERGIÉ, ÉE. adj. Bot. Semblable à une dalbergie. || DALBERGIÉES. s. f. pl. Tribu des papilionacées, dans les légumineuses, ainsi nommée du genre dalbergie qui lui sert de type.

DALBUD. Myth. Divinité japonaise.

DALCANTHE. s. m. (en sanscrit, *cou fléchi*, *lacé*). Entom. Genre d'hémiptères pentatomides, ayant pour type le dalcanthe dilaté, des Indes orientales.

DALE. s. m. Métrol. V. DAHLER.

DALEAU. s. m. Techn. Ouverture faite à une cuve d'indigo pour l'écoulement de l'eau.

DALÉCARLIE. Géogr. Ancienne province de Suède, limitrophe de la Norwége ; elle abonde en mines de fer et de cuivre, et forme aujourd'hui la préfecture de Stora-Kopparberg.

DALÉCARLIEN, IENNE. adj. et s. Géogr. Habitant de la Dalécarlie. || Qui concerne la Dalécarlie ou ses habitants.

DALÉE. s. f. (du nom de *Dale*, botaniste anglais). Bot. Genre de la famille des papilionacées, comprenant de nombreuses espèces d'herbes ou d'arbrisseaux indigènes de l'Amérique boréale, à fleurs d'un bleu violacé, quelquefois jaune, et dont la plupart sont cultivées dans les jardins comme plantes d'ornement.

DALECHAMPIE. s. f. (du nom de *Dalechamps*, anc. bot. franç.). Bot. Genre d'euphorbiacées, établi pour des arbrisseaux grimpants originaires de l'Amérique tropicale, et que l'on trouve aussi mais très-rarement dans l'Asie et l'Afrique.

DALÈME. s. f. T. de fumiste. Sorte de poêle qui se compose de plusieurs tuyaux de fer emboîtés l'un dans l'autre, et qui est destiné à empêcher la fumée de se répandre dans les appartements, en la forçant de descendre dans le brasier et de s'y convertir en flamme.

DALÈME. Physicien français, mort en 1727, auquel on doit la découverte du poêle ci-dessus décrit et qui porte son nom. || DALÈME (J.-B.). Général né à Limoges en 1763, mort en 1832, commandant de l'hôtel des Invalides.

DALETH. s. m. Philol. Nom de la 4e lettre de l'alphabet hébreu. || Signe numérique de 4.

DALHEM. Géogr. Petite ville belge, dans la province de Liége, célèbre par la victoire que le duc d'Albe y remporta sur les Wallons en 1568.

DALHOUSIE. s. f. Bot. Genre de la famille des papilionacées podalyriées, fondé sur un arbrisseau de l'Inde, à bractées et à bractéoles grandes.

DALIBARDE. s. f. Bot. Genre de la famille des rosacées, fondé sur des plantes basses, vivaces, qui croissent dans l'Amérique septentrionale et l'Asie orientale.

DALIBARDÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une dalibarde. || DALIBARDÉES. s. f. pl. Famille de rosacées dryadées, ayant pour type le genre dalibarde.

DALIBRAY (Charles-Vion). Poète parisien, mort en 1654.

DALILA. Courtisane qui demeurait à Sorec, dans la tribu de Dan, et qui se fit aimer de Samson, auquel elle rasa les cheveux, pour gagner onze cents pièces d'argent que lui avaient promis les Philistins, si elle venait à surprendre le secret de la force extraordinaire de son amant.

DALINÈRE. s. f. Sorte de toile de Bretagne.

DALLAGE. s. m. Action de daller, de paver ou de couvrir avec des dalles. Système de dallage. Dallage en marqueterie. En Italie, en Espagne, et dans quelques contrées méridionales de la France, le marbre sert généralement à la construction et au *dallage* des édifices. (Granges.) On remplace souvent aujourd'hui les *dallages* en pierres et en briques, par des plaques coulées sur place en mastic de bitume, substance plus imperméable et moins dispendieuse. (Payen.)

DALLE. s. f. (pr. *dal ;* du celt. *dal*, partie, partage). Large tranche de saumon, de cabillaud, de bar, etc., coupée en travers d'un gros poisson rond. Les tranches sont plus étroites que les dalles ; les plaquettes sont plus étroites que les tranches.

— Pierre calcaire, coupée en tranches ou lames de peu d'épaisseur, qui s'emploie à paver des terrasses, des trottoirs, des péristyles, l'intérieur des églises, des balcons, des salles. On se sert aussi pour cet usage, de marbre, de pierre de liais. Souvent on se sert de dalles en marqueterie, c'est-à-dire de couleurs différentes mélangées ensemble. On emploie aussi les dalles pour couvrir les bâtiments, en les plaçant à joints recouverts.

— Petite auge de métal qui borde la toiture des maisons et des édifices pour recevoir les eaux pluviales et les conduire jusqu'à terre au [illegible]

— On donne le nom générique de *dalle* à toute substance employée dans la construction des édifices en grandes lames peu épaisses.

— Mar. Espèce de petite jumelle que l'on emploie quelquefois pour conduire les manches des pompes aux *dalots*, dans les vaisseaux. || Pièce de bois creusée dans le sens de sa longueur pour servir de conduite ou pour couvrir des tuyaux. || *Dalle de feu*. Espèce de petit canal, petite auge en bois, employée autrefois dans les brûlots pour conduire la poudre aux matières combustibles.

— Techn. Tuyau de cuivre rouge à l'aide duquel le sucre passe de la chaudière à clarifier dans la chaudière à cuire, à travers une pièce de gros drap qu'on nomme blanchet. || Gouttière de fer où les barres se rendent dans une tréfilerie, à mesure que l'ouvrier les a travaillées sous le martinet.

DALLÉ, ÉE. part. pass. du v. Daller. || S'empl. adjectiv. Trottoir dallé. Péristyle dallé. Eglise dallée. Cour dallée.

DALLER. v. a. 1re conj. Paver avec des dalles, garnir de dalles, couvrir avec des dalles. Daller une cour. Daller un trottoir. Daller une église. Daller la toiture d'une maison.

— *Daller en*. Daller en granit, en marbre, en pierre, etc.

— SE DALLER. v. pron. Être dallé, être garni, couvert de dalles.

DALLET. Géogr. Village de France, sur l'Allier (Puy-de-Dôme) ; 1,500 hab.

DALMACE ou **DALMAT** (saint). Officier des gardes du palais, sous Théodose le Grand, vers 380, puis archimandrite d'un monastère à Constantinople.

DALMANNIE. s. f. (du nom de *Dalmann*). Entom. Syn. de Myope et de Stachynie.

DALMATE. adj. et s. des 2 g. Habitant de la Dalmatie. || Qui appartient à la Dalmatie ou à ses habitants.

DALMATIE. (pr. *Dal-ma-cie*). Géogr. Contrée d'Europe, sur le bord oriental du golfe Adriatique, et confinant à la Croatie, à la Bosnie et à l'Albanie. Elle se divise en Dalmatie turque et en Dalmatie autrichienne ; la capitale de cette dernière est Zara. La Dalmatie formait un royaume considérable avant d'être soumise par Auguste. En 1806, elle fut instituée par Napoléon comme duché, grand fief de l'Empire.

DALMATIQUE. adj. des 2 g. Antiq. lat. Qui a rapport aux Dalmates. || Vainqueur des Dalmates, en parlant de L. Métellus.

DALMATIQUE. s. f. Antiq. Espèce de tunique blanche et bordée de pourpre, à l'usage des Dalmates ou habitants de la Dalmatie, et qui en général était le vêtement caractéristique des peuples du Nord. La dalmatique avait des manches longues selon les uns, et des manches courtes selon les autres. Cette dernière forme lui fut donnée lorsque les Romains l'adoptèrent et la confondirent avec le *colobium*. La forme de la dalmatique se retrouve dans les vêtements de plusieurs nations, entre autres des Arabes.

— En Europe, l'usage de la dalmatique est réservé aux sous-diacres, aux diacres et aux évêques, quand ils remplissent à l'autel les fonctions de leur ministère. La dalmatique de l'évêque est simplement en soie, sans broderies, sans dorures et recouverte de la chasuble pontificale. La dalmatique des sous-diacres et des diacres est enrichie d'ornements, de galons d'argent ou d'or, et de gros glands pareils qui sont attachés sur le haut de la partie de la dalmatique qui couvre les épaules. C'est le pape saint Sylvestre qui mit le premier la dalmatique en usage, vers le commencement du VIe siècle.

— A la cérémonie de leur sacre, les rois de France étaient revêtus d'une dalmatique en satin, sous leur manteau royal.

DALOÏDE. adj. des 2 g. (ét. gr., δαλός, torche ; εἶδος, forme). Minér. Qui ressemble à un tison éteint.

DALOÏDE. s. f. Nom d'une variété de houille très-irrégulière dans sa structure, et qui ressemble à du charbon qui aurait déjà éprouvé un commencement de combustion.

DALOPHIS. s. m. Ichthyol. Genre de malacoptérygiens apodes, poissons anguilliformes.

DALOT. s. m. Mar. Pièce de bois placée aux côtés d'un vaisseau, et dans la longueur de laquelle on fait une ouverture d'environ trois pouces de diamètre, qui sert pour l'écoulement des eaux de pluie ou des vagues qui tombent sur le pont. || Ouverture destinée à donner passage aux pompes. || *Dalots à feu*. Conduits qui communiquent de la dalle à différentes parties des artifices d'un brûlot.

DALPADE. s. f. (en sanscrit *patte foliacée*). Entom. Genre d'hémiptères pentatomides, établi sur une espèce nouvelle de l'île de Java.

DALPHINAL, ALE. adj. Hist. V. DELPHINAL.

DALRYMPÉLÉE. s. f. Bot. Syn. de Turpinie.

DALRYMPLE. (David). Célèbre jurisconsulte écossais, né à Edimbourg en 1726, mort en 1792. || DALRYMPLE (Alexandre). Frère du précédent, né en 1737, célèbre géographe, d'après les plans duquel Cook reçut le commandement d'expéditions maritimes.

[illegible] *cée*). Entom. Genre d'hémiptères pentatomides, insectes du cap de Bonne-Espérance.

DALTON (Jean). Célèbre mathématicien et physicien anglais, qui pendant le XVIIIe siècle et le commencement du XIXe a beaucoup contribué à révolutionner les sciences naturelles, en s'occupant particulièrement des fluides élastiques.

DALTONIE. s. f. Bot. Genre de mousses pleurocarpes diplopéristomées, ayant pour type la daltonie splachnoïde, jolie petite mousse vivace, qui croît sur la terre, au bord des ruisseaux.

DAM. s. m. (pr. *dan*, du lat. *damnum*, perte, privation, dommage). Théol. La privation de la vue béatifique de Dieu pendant toute l'éternité ; c'est la peine que souffrent les damnés,

par opposition à la peine du sens et du feu éternel.

— Dans le langage ordinaire, *dam* ne s'emploie plus pour ainsi dire; cependant on en fait encore quelquefois usage, comme dans ces vieilles locutions adverbiales *à son dam*, *à votre dam, à leur dam*.

DAM. (du celt. *dam*, seigneur). Se disait autrefois pour Seigneur, et se donnait à Dieu, aux souverains et autres personnes de distinction. Dam Dieu. Dam roi. Dam chevalier, etc.

DAM en langue allemande signifie *digue*, et entre dans la composition de plusieurs noms géographiques. Amsterdam, Rotterdam, etc. Ce mot a été francisé dans cette acception. V. DAME.

DAMA. Mamm. Nom latin de l'espèce du daim.

DAMAGE. s. m. Constr. Action de damer les terres avec le bloc de bois appelé dame.

DAMAISINE ou **DAMASSINE.** s. f. Sorte de prune de Damas.

DAMALIS. s. m. Mamm. Variété d'antilope du Sénégal.

— Entom. Genre de diptères, de la famille des tanystomes, ayant pour type le damalis myope, des Indes orientales.

DAMAN. Géogr. Ville de l'Hindoustan, province de Goudjerate; on y voit un temple où depuis 1200 ans, les Parsis entretiennent le feu sacré.

DAMAN. s. m. (par altération du mot arabe *ghannem, ghanam*, nom d'un animal). Mamm. Genre de pachydermes, animal de la taille de la marmotte, à laquelle il ressemble assez bien par les proportions, et qui est commun au mont Sinaï, dans la Syrie, ainsi que sur plusieurs points de la côte orientale d'Afrique. On distingue le daman *israël*, le daman *du Cap*, le daman du *Dongola*. La fourrure du daman est précieuse.

DAMANHOUR. Géogr. Petite ville d'Egypte, à 60 kilom. d'Alexandrie, fut prise par les Français en 1798.

DAMANTILOPE. s. m. Mamm. Syn. d'Antilope nanguer.

DAMAR. Géogr. Grande ville d'Arabie, dans l'Yémen, célèbre par son université.

DAMARAS. s. m. Comm. Sorte de taffetas des Indes.

DAMARITE. s. f. Bot. foss. V. DAMMARITE.

DAMAS. Géog. Pachalik important de l'empire ottoman, qui occupe presque la totalité de la Syrie. Climat brûlant, sol très-fertile; superficie, 8,500 lieues carrées; population, 1,200,000 h. Le pacha de Damas est très-puissant, sa personne est regardée comme sacrée.

— DAMAS. Capitale du pachalik de Damas, à 18 myriamètres de Jérusalem et 56 de Constantinople; a été fondée par Abraham ou par Uz, arrière-petit-fils de Noé. Fut prise tour à tour par les Juifs, les Assyriens, les Perses, les Grecs, les Romains et les empereurs d'Orient; les Arabes s'en emparèrent en 633; les croisés l'assiégèrent vainement en 1148; elle tomba au pouvoir des Turcs au XVIe siècle. Damas est une des villes saintes dans la religion musulmane; le pacha y réside. C'est la ville la plus considérable et la plus industrieuse de l'Orient. Popul., 200,000 âmes.

DAMAS (Famille de). L'une des plus anciennes maisons de France, déjà puissante dès les XIIIe et XIVe siècles. On distingue parmi ses membres: GUI DE DAMAS, grand chambellan de France en 1389; JEAN DE DAMAS, seigneur de Crux, souche de la branche des Damas-Crux; CHARLES, duc de DAMAS, premier gentilhomme de la chambre du roi, né en 1738, mort en 1829; Comte ROGER DE DAMAS, lieutenant général, aide de camp du comte d'Artois, né en 1765, mort en 1823; ÉTIENNE, duc de DAMAS-CRUX, lieutenant général, pair de France et premier menin du dauphin, né en 1753.

DAMAS. s. m. (l's final ne se prononce pas). Étoffe de soie ornée de dessins plus ou moins riches, que l'on tirait de la ville de Damas, avant que les arts fussent perfectionnés en Europe, et que l'on fabrique aujourd'hui à Lyon, à Nîmes, à Gênes, etc., etc. Damas cramoisi, blanc, jaune, vert. Damas bicolore. Damas broché. Meuble de damas. Lit de damas. Tenture de damas. Rideaux de damas.

— Par extension, on donne le nom de *damas* aux étoffes de laines, de coton, de fil de lin, damassées, c'est-à-dire imitant les ornements et le tissu des damas de soie. On fabrique beaucoup de ces damas en Basse-Normandie [illegible]

— [illegible] lame de sabre dure et tranchante, dont le plat présente des dessins moirés très-variés, des veines blanches argentées, noires, croisées ou parallèles alternativement, et que l'on tire de l'Orient, particulièrement de la ville de Damas. Sabre de Damas ou sabre damas. Un vrai damas. Un fin damas.

— On a découvert en 1804 le moyen de fabriquer des lames qui imitent l'aspect, la qualité et la légèreté de celles qui nous viennent du Levant.

— *Acier de Damas*. Acier superfin, d'une trempe particulière.

— Hortic. *Prunes de Damas*. Sorte de prunes ainsi nommées parce que le plant en a été apporté de la ville de Damas par les anciens comtes d'Anjou; on en connaît plusieurs qualités. Damas musqué. Damas rouge. Damas blanc. Damas noir. Damas gris. Damas violet. Les prunes de Damas ont un goût exquis.

DAMASCÈNE. adj. et s. des 2 g. Habitant de la ville de Damas. || Qui appartient à cette ville ou à ses habitants.

DAMASCÈNE. Géogr. anc. Province de Syrie, voisine du mont Liban, et dont Damas était la capitale.

DAMASCENE (Saint Jean). Célèbre écrivain grec du VIIIe siècle, reçut des califes le gouvernement de la ville de Damas; combattit avec la plume les ennemis de l'Eglise, en appliquant à la théologie les règles de la philosophie d'Aristote. Il mourut en 780, et il est compté parmi les Pères de l'Eglise.

DAMASCIUS. Stoïcien de Damas, contemporain de Justinien, et très-estimé de son temps.

DAMASE. Nom porté par deux papes. DAMASE Ier, né en Espagne en 304, succéda au pape Libère en 366; fit fleurir la discipline ecclésiastique; mourut en 384 et reçut le titre de saint. || DAMASE II. Elu en 1048 pour successeur à Benoît IX; mourut vingt et un jours après son élection.

DAMASICHTHON. Myth. gr. Fils d'Amphion et de Niobé, qu'Apollon perça de ses flèches.

DAMASIMBROTE. adj. f. Antiq. gr. Qui dompte les mortels; surnom de la ville de Sparte.

DAMASONE. s. f. (du gr. δαμασώνιον, plante aquatique indéterminée). Bot. Genre de la famille des alismacées, comprenant des herbes aquatiques vivaces ou annuelles, qui croissent en Europe, dans l'Afrique boréale, etc., et dont on cultive deux ou trois espèces dans les jardins.

DAMASQUETTE. s. f. Comm. Sorte d'étoffe à fleurs d'or, d'argent ou de soie, dans le genre des véritables tissus de Damas; se fabrique à Venise, et se vend dans les Echelles du Levant, particulièrement à Constantinople.

DAMASQUIN. s. m. Métrol. Espèce de poids en usage principalement dans les Echelles du Levant. On le nomme plus souvent *rottolo*. V. ce mot.

DAMASQUINAGE. s. m. Action de damasquiner. || Travail de ce qui est damasquiné. Vieux et inusité. V. DAMASQUINURE.

DAMASQUINÉ, ÉE. part. pass. du v. Damasquiner. S'empl. adjectiv. Poignard damasquiné. Epée damasquinée. Lame damasquinée. Armes damasquinées. Cuirasse damasquinée. Pistolets damasquinés.

— Fig. *Homme damasquiné*. Homme dur et barbare au-dedans, doux et poli au-dehors. Inusité.

DAMASQUINER. v. a. 1re conj. (rad. *Damas*). Enchâsser, incruster, de petits filets d'or ou d'argent dans du fer ou de l'acier. On damasquine surtout des lames, que l'on fait préalablement bleuir sur le feu; puis on grave dessus le sujet qu'on veut figurer, et on incruste dans le trait un fil métallique; on amatit ensuite le métal et l'on polit la lame, de telle sorte que le dessin se trouve alors noyé dans le métal. Damasquiner un poignard, une garde d'épée.

— *Damasquiner de*. Damasquiner d'or. Damasquiner d'argent.

— SE DAMASQUINER. v. pron. Être damasquiné, être incrusté de fils d'or ou d'argent.

DAMASQUINERIE. s. f. (rad. *damasquiner*). L'art de damasquiner, de pratiquer dans du fer ou de l'acier préparé des incrustations de petits filets métalliques.

DAMASQUINEUR. s. m. Celui qui damasquine. Ouvrier qui enjolive le fer ou l'acier par des dessins en or ou en argent. (V. DAMASQUINER.) L'art du damasquineur était connu des anciens; c'est de Damas qu'il tire son nom et qu'il nous est venu sous Henri IV.

DAMASQUINURE. s. f. Résultat de l'action de damasquiner; travail de ce qui est damasquiné. Belle damasquinure. La damasquinure de cette épée est fort riche.

DAMASSADE. s. f. Comm. Étoffe damassée, soie et fil.

DAMASSÉ, ÉE. part. pass. du v. Damasser. S'empl. adjectiv. en parlant des étoffes et du linge à fleurs ou à personnages, c'est-à-dire fait en façon de damas, et ayant une grande ressemblance avec le véritable damas. Linge damassé. Serviettes, nappes damassées, etc. La fabrication du linge damassé est originaire de Flandre et remonte au XVe siècle. Au milieu [illegible] damassé. (Th. Gautier.)

— On dit substantiv. *Du damassé*, pour, Du linge damassé. Un service de damassé.

DAMASSER. v. a. 1re conj. (rad. *damas*). Fabriquer une étoffe ou du linge fin à fleurs et à personnages, à la façon du damas.

— Vann. Faire des ornements en losange, en croix, ou autres figures semblables à celles qu'on voit sur le linge damassé.

— SE DAMASSER. v. pron. Être damassé, être fait à la façon du damas.

DAMASSERIE. s. f. Fabrique de linge damassé.

DAMASSEUR, EUSE. s. Techn. Ouvrier, ouvrière qui fabrique du linge damassé.

DAMASSIN. s. m. (dimin. de *damas*). Comm. Étoffe moins forte, c'est-à-dire moins garnie de chaîne et de trame que les damas ordinaires.

DAMASSURE. s. f. (rad. *damas*). Le travail de ce qui est damassé, le dessin que l'on a figuré sur l'étoffe ou la toile damassée en la tissant

DAMASTRE. s. m. (du gr. δαμάζω, je tue). Entom. Genre de coléoptères de la famille des carabiques, ayant pour type le damastre blaptoïde, insecte d'un bleu noirâtre, habitant le Japon.

DAMATRISE. s. f. (du gr. Δαμάτηρ, surnom de Cérès). Entom. Genre d'insectes de la tribu des diapériales et de la famille des taxicornes, ayant pour type le tétraphylle de Madagascar.

— Bot. Genre de composées ayant pour type la damatrise pudique, plante annuelle, basse, du cap de Bonne-Espérance.

DAMATRIUS ou **DAMATRIOS.** s. m. (du gr. Δαμάτηρ, surnom de Cérès). Antiq. gr. Dixième mois de l'année chez les Grecs du Péloponnèse; il répondait à peu près à notre mois de juillet, et était consacré à Cérès, parce que c'est dans ce mois que les moissons jaunissent et parviennent à leur maturité.

DAMAZAN. Géogr. Ville de France, ch.-l. de cant., arrond. de Nérac (Lot-et-Garonne); 1,500 hab.

DAMBACH. Géogr. Bourg de France, dép. du Bas-Rhin; 3,600 hab.

DAMBRAY (Charles). Né en Normandie en 1760; avocat général au parlement de Paris en 1788; chancelier de France à l'époque de la première Restauration.

DAME. s. f. (par contraction du lat. *domina*). Dr. féod. Celle qui possède une seigneurie, qui a droit, autorité et commandement sur des vassaux; femme du seigneur d'un lieu. La dame du lieu. La dame du village. La dame du manoir. Dame et maîtresse.

— La *dame* avait son écu, sa bannière, ses pages et son écuyer; elle recevait l'hommage de ses vassaux, levait des troupes, et occupait la première place à l'église.

— *Dame à carreau*. Celle qui avait droit de se faire donner un carreau de velours à l'église, et de faire porter la queue de sa robe.

— *Dame damée*. Grande dame, femme de qualité. Inusité.

— Titre d'office. *Dame d'honneur*. La première dame de la maison et de la suite des reines et des princesses du sang royal. || *Dame du lit*. Celle qui préside au lever et au coucher de la reine. || *Dame d'atours*. Celle qui est chargée spécialement de la toilette. || *Dames du palais*. Toutes les dames qui composaient la cour de la reine, des princesses, et dont l'origine remonte à François Ier. Catherine de Médicis avait établi à sa cour *douze filles d'honneur*, prises parmi les demoiselles de haut rang; ce n'est qu'en 1673, sous Anne d'Autriche, femme de Louis XIII, qu'elles prirent le nom de *dames du palais*. Une cour sans *dames* est une année sans printemps, un printemps sans roses. (Franç. Ier.) Je consens que le public *s'égaie* sur mon compte, pourvu qu'on respecte l'honneur des *dames*. (Henri IV.)

— Par extens., Simple titre d'honneur que l'on donne aux femmes de qualité. Haute dame. Grande dame. Puissante dame. Les dames de la cour.

— Fam. et iron. *Faire la grande dame, faire la dame*. Chercher à paraître au-dessus de sa condition; prendre avec affectation l'air, le ton, les manières des femmes de haute qualité.

— Titre qui se donne aux religieuses en général, mais qui autrefois s'appliquait particulièrement aux religieuses des abbayes et aux chanoinesses. Les dames de Fontevrault. Les dames de Remiremont. Les dames de Chelles. Les dames de Poissy. || *Dames de chœur*. Religieuses qui ont séance dans les hautes stalles du chœur, à la distinction des novices qui sont dans les basses stalles, et des sœurs converses qui n'ont été admises que pour le service matériel de la maison.

— *Dame de charité*. Titre donné à des femmes d'une condition aisée et d'un caractère honorable, qui, dans l'étendue d'un arrondissement, d'une paroisse, forment une association dont le but est de recueillir et de distribuer aux pauvres des aumônes qui sont le fruit de quêtes publiques dans les églises, et même de quêtes faites à domicile.

— Pratiq. La dame une telle. La dame veuve une telle. Ladite dame. La susdite dame.

— Se dit, dans un sens plus général, comme terme de civilité et de politesse, de toutes les femmes et de toutes les filles au-dessus de la dernière classe du peuple. Aimer les dames. Respecter les dames. Etre civil, respectueux, prévenant avec les dames. Les dames les plus spirituelles. Des dames fort aimables. Les dames du bal. Les dames de la ville. Une dame et son cavalier. Offrir la main à une dame.

— Toute femme mariée d'une condition un peu honnête. Une jeune dame. Une jolie dame. Ma chère dame. Excellente dame. Comment se portent vos dames? Il y avait beaucoup de *dames* à cette réunion. (Acad.) Au reste, peu de gens pensent comme moi des *dames* françaises. (J.-J. Rouss.)

— T. de chevalerie. Celle à qui un chevalier avait consacré ses soins, ses exploits, et dont il portait les couleurs. Un chevalier français, au moyen âge, se devait tout à son Dieu, à son roi et à sa dame. Rompre des lances pour sa dame. La dame de ses pensées. Porter une écharpe aux couleurs de sa dame. Après Dieu, le chevalier honorait et servait sa *dame*, toujours prêt à défendre sa gloire ou sa beauté au péril de ses jours. (Encycl.)

> Aucun amant qui ne servît son roi,
> Aucun guerrier qui ne servît sa *dame*. (SALLUSTE.)

— Par extens. Celle que l'on aime, à qui l'on adresse ses hommages, avec intention de la prendre pour femme. Être dévoué à sa dame. Etre fidèle à sa dame. Ne point trahir l'amour de sa dame.

— *Dames de France*. Nom que portaient autrefois les filles du roi de France.

— *Brevet de dame*. Celui par lequel le roi autorisait des demoiselles à prendre et à recevoir le titre de *dame*

— Se dit aussi des femmes de la campagne, et même des femmes de basse extraction; mais alors on ne sépare point ce titre du nom de la personne à laquelle on l'applique. Dame Marguerite. Dame Thérèse. Dame Françoise. Dame Nicolle. Dame Paquette. Dame Alison T'ai-je encore décrit la *dame* brelandière? (Boil.)

— Fig. dans le style naïf. *Dame* belette. (La Font.) *Dame* fortune aime souvent à rire. (Id.)

— *Dames de la halle*. Titre donné aux marchandes de la halle, quand, à certains jours, elles étaient admises chez le roi pour le complimenter.

— *Dame du milieu*. Nom que les matrones donnaient à la membrane de l'hymen.

— Astrol. Se disait adjectivement des planètes dominantes dont le nom est féminin. Avoir la lune dame du milieu du ciel.

— *Notre-Dame*. Se dit des églises dédiées à la Vierge. L'église de Notre-Dame de Paris On dit absolument aller à Notre-Dame. Notre-Dame est une antique et superbe basilique.

— Se dit par excellence de la Vierge même. Notre-Dame, veillez sur nous. Notre-Dame, entendez nos cris. V. NOTRE-DAME, à son ordre alphabétique.

— Un grand nombre d'ordres religieux, de sociétés portent le nom de *Notre-Dame*.

— DAMES BLANCHES. Êtres surnaturels qui, dans l'ancienne croyance des Allemands et des Ecossais, étaient attachés à la destinée de quelques familles illustres, et qui traitaient tout le monde avec bonté. Se montraient-elles avec des gants noirs, c'était signe de mort; les gants blancs étaient un signe de bonheur et présageaient soit une naissance, soit un mariage. Cette superstition a donné lieu à un très-beau roman de Walter Scott, duquel on a fait un opéra-comique français dont la musique est célèbre.

— On a donné aussi le nom de *Dames blanches* à des êtres malfaisants qui sortaient la nuit de leurs cavernes souterraines, pour surprendre les voyageurs égarés, les bergers, les femmes, et qui substituaient aux enfants d'autres êtres nommés *killerops*. Le moyen de recouvrer l'enfant volé était de faire rôtir le killerop sur des charbons. Ces superstitions existent encore en Belgique.

— *Dames blanches*. Nom d'une compagnie de voitures-omnibus, à Paris.

— Anc. loc. prov. *Dame qui moult se mire, peu file*. Une femme qui passe beaucoup de temps à la toilette, en donne peu aux choses utiles. || *Vides chambres font dames folles*. La pauvreté et le besoin font commettre aux femmes des folies, de grandes fautes.

— Nom donné à quatre cartes sur chacune desquelles est peinte la figure d'une dame; ce sont les dames de *cœur*, de *pique*, de *carreau* et de *trèfle*. Avoir une tierce à la dame, une quatrième, une quinte à la dame; un quatorze de dames. Ecarter deux dames. Jouer une dame. Brelan de dames.

— Deuxième pièce au jeu d'échecs; on l'appelle aussi *reine*; c'est la pièce la plus importante du jeu, bien qu'elle n'ait que le second rang. Dame blanche. Dame noire. Echec à la dame. Donner échec au roi et à la dame.

— Au jeu d'échecs, on appelle *pion à dame*, tout pion qui a pu atteindre l'une des dernières cases du jeu de l'adversaire, parce que ce pion prend alors la valeur d'une *Dame* ou *Reine*. (V. plus bas *Aller à dame*, au jeu de dames). C'est un emploi analogue de la même locution.

— Ponts et chauss. Nom donné à des digues, des chaussées, qu'on ménage d'espace en espace, pour avoir de l'eau à discrétion dans un canal que l'on creuse, et empêcher qu'elle ne gagne les ouvriers. || Petits cônes en terrain naturel que l'on pratique de distance en distance [illegible] teur des terres qu'on a fouillées.

— Art milit. *Dame de mine*. Masse de terre restée debout, quand plusieurs fourneaux peu distants ont sauté du même coup. || *Dame de fortification*. Petite tour à centre plein, en maçonnerie, qui surmonte le milieu du batardeau d'un fossé inondé, afin que la crête du batardeau ne puisse servir de pont pour traverser le fossé. || Dans les grosses forges. Pièce haute d'un pied, avec laquelle on ferme la porte du creusot, à la réserve d'un espace de sept à huit pouces, appelé *coulée*, et par où passe la fonte.

— Navig. *Dames*. Deux chevilles de fer plantées sur l'arrière d'une embarcation, de chaque côté d'un grelin pour le fixer. || Doubles tolets servant à retenir les avirons sans estropes.

— T. de paveur. Pièce de bois dur, ronde, armée par le bas d'une forte frette de fer, et qui à sa partie supérieure a une traverse en forme de bras; les paveurs s'en servent pour affermir les pavés qui viennent d'être placés. On la nomme aussi *demoiselle*.

DAME. s. f. (du celt. *dam* ou *tam*, morceau, pièce, digue, disque). T. de jeu. Petits cylindres peu épais, en bois ou en ivoire, qui servent à plusieurs jeux. Les petits, qui ont ordinairement de douze à quinze lignes de diamètre, servent au *jeu des dames* ou *jeu de dames* proprement dit. L'origine de ce jeu est inconnue. Les dames sont placées sur une petite table nommée Damier. (V. ce mot). || Dans le *jeu à la française*, chaque joueur a douze dames; dans le *jeu à la polonaise*, qui est le plus suivi, chaque joueur en a vingt. L'un des joueurs se sert de dames blanches, et l'autre de dames noires ou brunes. Jeu des dames, jeu de dames. Les dames. Jouer aux dames. Aimer les dames. Faire une partie de dames. || *Dame touchée, dame jouée*. Le pion ou la dame que l'on a touchée du doigt doit être jouée.

— Au jeu de dames, les pièces dont on se sert portent ordinairement le nom de *pions*, et ne prennent celui de *dames* que lorsque, par l'habileté du joueur, elles ont atteint le dernier rang de cases dont nous venons de parler; alors on couvre d'un autre *pion* celui qui vient d'arriver à dame, et c'est ce double pion qu'on appelle proprement *dame*. || *Aller à dame* ou *faire une dame*. Pousser un pion jusqu'au dernier rang des cases du jeu de son adversaire, ce qui donne au pion ainsi poussé une marche beaucoup plus libre et plus avantageuse. || *Dame damée*. Pièce que l'on a fait aller à dame et sur laquelle on en a mis une autre, pour la distinguer des simples dames du jeu.

— Les dames les plus larges servent pour le jeu de trictrac. Lever une dame. Poser une dame sur une flèche. Battre une dame.

— *Dames accouplées* ou *couvertes*. Deux dames placées sur la même flèche, au jeu de trictrac. || *Dame aventurée*. Celle que l'on avance toute seule, sans prévoir qu'on pourra promptement la couvrir. || *Dame découverte*. Celle qui est placée seule sur une flèche. || *Dame passée*. Celle qui, se trouvant au delà des flèches vides, ne peut plus servir à faire le plein. || *Dame surnuméraire*. La troisième dame placée sur une case déjà faite. || *Lever les dames*. S'en aller, cesser la partie, après avoir gagné un trou ou plusieurs trous, et remettre les dames en pile, pour commencer une autre partie.

— *Dames rabattues*. Sorte de jeu différent du trictrac, mais qui se joue avec les mêmes pièces. Jouer aux dames rabattues.

— Aux jeux de paume et de balle, le premier coup qui se sert sur le toit et ne compte pour rien. En ce sens, ne se dit qu'au pluriel: Avoir ses dames. Coup pour les dames.

— Aux courses de bague, on donne le nom de *course pour les dames* à la première course, celle qui ne compte pas pour le prix.

DAME! Sorte d'interjection (probablement l'abrégé de l'ancien serment si familier à nos pères, *par Notre-Dame*, ou, *par l'honneur et la vertu des dames*). Expression qui sert à donner plus de force à une affirmation, à une négation, à exprimer quelque surprise. Ah! dame. Mais, dame, oui. Oh! dame, non. Dame, que voulez-vous! Dame, vous m'en direz tant. Il est familier et même populaire.

DAME. s. f. Ornith. Nom vulgaire du grèbe huppé, de l'effraie, de la mésange à longue queue, etc.

— Ichthyol. Syn. de Sciène ombre.

— BELLE-DAME ou BONNE-DAME. Entom. Nom vulgaire d'une espèce de papillon du genre nymphale. || Bot. Nom vulgaire de l'arroche des jardins.

DAMÉ, ÉE. part. pass. du v. Damer. S'emploie adjectiv. Dame damée. Une dame *damée* peut aller en tous sens. (Acad.)

DAME-DAME. s. f. Écon. rur. Espèce de fromage.

— Erpét. *Dame des serpents*. Nom vulgaire du crotale boiquira.

DAME-D'ONZE-HEURES. s. f. Bot. Nom vulgaire de l'ornithogalle, plante liliacée dont les fleurs sont blanches, l'extérieur des pétales vert, et qui s'épanouissent à cette heure de la journée.

DAME-JEANNE. s. f. Grosse et grande bouteille de verre ou de grès qui contient ordinairement de 50 à 60 litres. || Dans la marine on donne ce nom à une grosse bouteille de verre couverte de nattes et de la contenance de 17 à 18 litres, qui sert à mesurer la boisson [illegible]

DAMELOPRE. s. m. Anc. mar. Bâtiment hollandais à fond plat.

DAMELOT. s. m. Hortic. Variété de pomme.

DAMER. v. a. 1re conj. Jeu de dam. Mettre une dame sur le pion que l'adversaire a poussé jusqu'au dernier rang des cases opposées aux siennes. Damer une pièce. Damer un pion. On dit aussi, *dames-moi, je suis à dame*, pour, Damez la pièce que j'ai fait aller à dame.

— Hist. Donner le titre de dame. Accorder à une demoiselle un brevet de dame. *Le roi a damé mademoiselle de* . . . . c'est-à-dire, l'a autorisée à se présenter à la cour, comme les dames mariées.

— Construct. Humecter, corroyer et battre la terre par couches successives, pour la rendre plus ferme et en augmenter la ténacité.

— Fig. *Damer le pion à quelqu'un*. Supplanter quelqu'un, l'emporter sur lui avec une supériorité marquée. Il prétendait exceller en ce genre, mais il a trouvé un homme qui lui a *damé le pion*. (Acad.) Mais ces jeunes chrétiens sont de francs hypocrites, et je ne me laisserai pas *damer* le pion par celui-là. (G. Sand.)

— Battre les terres ou les pavés avec un bloc de bois appelé *dame*.

— SE DAMER. v. pron. Être damé; prendre ou recevoir le titre de dame, en parlant d'une demoiselle.

DAMERET. adj. m. Hist. Qui convient à une dame. || *Chariot dameret*. Nom qui fut donné aux premiers carrosses suspendus.

— Se dit d'un homme qui s'attache à plaire aux dames; se prenait surtout en mauvaise part, dans le sens d'un Homme qui fait le beau, qui est efféminé. Peindre Caton galant, et Brutus *dameret*. (Boil.) || Nous ne savons comment M. Landais a pu voir dans ce vers de Boileau un emploi de *dameret* comme substantif.

— S'employait substantiv. Un dameret. Faire le dameret. Que ce ne soit pas un beau garçon, un *dameret*, mais un garçon vert et vigoureux. (Montaigne.)

Il est d'autres maris, volages, infidèles,
Fatigants *damerets*, tyrans nés des ruelles. (***)

DAMERETTE. s. f. Diminutif de Dame; se prenait en mauvaise part. || Entom. Nom vulgaire d'une espèce de papillon de nuit.

DAMERIE ou **DAMERY.** Géogr. Ville de France, sur la Marne, départ. de la Marne; pop. 1,800 âmes. Excellents vins rouges.

DAMETTE. s. f. Ornith. Nom vulgaire de la bergeronnette à collier.

DAMIA. s. f. Myth. rom. Surnom de la Bonne Déesse.

DAMIADE. s. f. Entom. Genre de lépidoptères nocturnes ayant pour type la damiade élégante de la Nouvelle-Guinée, insecte médiocre, à fond noir avec des bandes ou taches blanches, rouges ou orangées.

DAMIANISTE. adj. et s. des 2 g. Nom donné à des hérétiques qui n'admettaient en Dieu qu'une seule nature, sans distinction de personnes, et qui tiraient leur nom de Damien, évêque d'Alexandrie au VIe siècle.

— S'est dit, dans l'origine, des clarisses ou religieuses de l'ordre de Sainte-Claire, parce que cette sainte vivait dans le monastère de Saint-Damien. Aujourd'hui les clarisses sont divisées en *Damianistes*, scrupuleuses observatrices de la règle primitive, et en *Urbanistes*, qui suivent les règlements mitigés donnés par Urbain VI.

DAMIANO-D'ASTI. Géogr. Bourg des États sardes, sur le Borbo, division d'Alexandrie, connu par la belle défense du maréchal de Brissac en 1553. Pop. 6,000 hab.

DAMICORNE. adj. des 2 g. Zool. Qui a la forme de la corne du daim. || Se dit en entom., des organes qui ont cette forme; telles sont les antennes du taban.

DAMIE. s. f. (nom mythologique). Entom. Genre de coléoptères, de la famille des tubifères, ayant pour type la damie marquée de quatre taches, du cap de Bonne-Espérance.

DAMIENS (François Robert). Né à Tieulloy, en 1715; fut domestique chez les jésuites et dans plusieurs maisons; s'expatria pour cause de vol et de crime; revint à Paris et frappa Louis XV d'un coup de canif au côté droit, le 5 janvier 1757; fut condamné au supplice de l'écartellement, et exécuté le 28 mars de la même année.

DAMIER. s. m. (rad. *dame*). Surface plane divisée en carreaux alternativement blancs et noirs, et qui sert à jouer aux dames et aux échecs. Les carreaux du damier s'appellent *cases*; le nombre de ces cases est de soixante-quatre sur un des côtés de la surface, et de cent sur l'autre côté.

— Ornith. Nom vulgaire d'une espèce d'oiseau du genre pétrel, dont le système de coloration est analogue à la disposition des carrés d'un damier.

— Bot. Nom d'une espèce de plante liliacée du genre fritillaire.

— Entom. Nom vulgaire de plusieurs papillons de jour, appartenant au genre argynne.

— Moll. Nom vulgaire du cône marbré et de ses diverses variétés.

DAMIETTE. Géogr. Ville célèbre et com- [illegible] vince qui porte le même nom, à l'embouchure orientale du Nil, à 160 kilomètres du Caire et à 200 d'Alexandrie; pop. 50,000 âmes. C'est l'ancienne *Thamiatis*; elle fut prise en 1155 par Roger de Sicile, en 1219 par les croisés, et en 1249 par saint Louis.

DAMIS. s. m. Entom. Genre de lépidoptères diurnes, comprenant des insectes très-brillants, surtout en dessous, et qui habitent les Moluques et la Nouvelle-Guinée.

DAMITE. s. f. Comm. Espèce de toile de coton. V. DEMITTE.

DAMIUM. s. m. (pr. *da-mi-omm*). Myth. rom. Nom de la fête de la Bonne Déesse, que l'on célébrait à Rome le 1er mai.

DAMMARA. s. m. (nom vernaculaire de l'île d'Amboine). Bot. Genre de la famille des abiétacées, comprenant de magnifiques et très-grands arbres résineux qui croissent dans l'Asie tropicale et la Nouvelle-Zélande et que l'on a l'espoir d'acclimater en Europe, où ils fournissent d'excellent bois pour la marine et les constructions civiles.

DAMMARINE. s. f. Chim. Sous-résine extraite de la résine du dammara.

DAMMARITE. s. f. Bot. foss. Genre de la famille des abiétinées fossiles.

DAMMARTIN. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Meaux (Seine-et-Marne); 2,000 hab.

DAMMARTIN (Antoine de Chabannes, comte de). Né en 1411; fut pris par les Anglais à la bataille de Verneuil, porta les armes contre Charles VII, fut chargé d'arrêter le dauphin Louis XI, dont il devint plus tard le favori; mourut en 1488.

DAMNABLE. adj. des 2 g. (pr. *dâ-na-ble*; du lat. *damnabilis*, même signif.; rad. *damnum*, dam ou perte). Qui mérite la damnation éternelle, qui peut attirer cette damnation. Ne se dit que des choses. Une action damnable. Une doctrine damnable. Une opinion damnable. La simonie est honteuse et *damnable*. (Pascal.)

— Par extens. Pernicieux, immoral, détestable, abominable. Maximes damnables. Exemples damnables. Entreprise damnable. Dessein damnable. Art damnable. Projet damnable.

DAMNABLEMENT. adv. D'une manière damnable, de manière à mériter damnation. Inusité.

— Par extens. D'une manière condamnable. Il a abusé *damnablement* de la confiance qu'on avait en lui. (Acad.)

DAMNACANTHE. s. m. (du lat. *damnum*, mal; et du gr. ἄκανθα, épine). Bot. Genre de la famille des rubiacées, fondé sur un arbrisseau de l'Inde, à épines opposées et à baies pisiformes rouges.

DAMNAS. s. m. Ant. rom. Se disait de l'héritier chargé de payer un legs.

DAMNATION. s. f. (pr. *da-na-ci-on*; du lat. *damnatio*, rad. *damnum*, dam ou perte). La punition des damnés, le châtiment des hommes qui, au moment de la mort, sont précipités dans l'enfer, pour ne s'être point repentis de leurs crimes, et dont le principal tourment est causé par le *dam*, c'est-à-dire par la privation de la vue de Dieu, et de tous les biens dont cette vue est la source infinie. Damnation éternelle. Être en état de damnation. Sortir de l'état de damnation. Échapper à la damnation. Est-ce un article de foi qu'il faille croire, sur peine de *damnation*? (Pasc.) Elle les a tirés de l'état de *damnation* où ils étaient engagés. (Id.) J'appréhendais le retour de ma syncope, c'est-à-dire ma *damnation* et ma mort. (Boss.) La religion elle-même laisse l'homme exposé à la *damnation* éternelle, plutôt que de lui ôter le libre arbitre. (Boiste.)

— État d'un damné, de celui qui souffre dans l'enfer et qui est privé de voir Dieu. Il est faux que personne ait été créé pour la *damnation*. (J. Barthél.)

— Espèce de jurement qui décèle une colère extrême, une passion indomptable, le paroxysme de la fureur ou du désespoir, et dont les littérateurs contemporains font un fréquent usage sous la forme interjective, surtout dans leurs mélodrames. Damnation!

DAMNÉ, ÉE. part. pass. du v. Damner. S'empl. adjectiv. Qui est en enfer, qui souffre les tourments de la damnation éternelle. Vous voulez médire sans être *damnée*. (Pasc.) C'est être déjà *damné* que de craindre trop de l'être. (Mme de Sév.) Toutes mes voisines m'ont dit que je ne pourrais pas faire mes pâques, et que je serais *damné*. (E. Scribe.)

— *Damné pour*. Sa conscience fut rassurée par son confesseur, qui ne pensait pas qu'on fût *damné* pour avoir fait de très-jolis vers. (Manuel.)

— Fig. Continuellement tourmenté ou exposé à l'être, en parlant des personnes et des choses. Les hommes de génie et les pauvres sont véritablement damnés sur la terre. Les talents sont *damnés* dans ce monde. (Volt.)

— Fig. et fam. *Âme damnée*. Personne entièrement dévouée à une autre.

— Se prend en mauvaise part et signifie Qui sert aveuglément les passions de quelqu'un, qui est capable de tout entreprendre, de tout faire pour le servir. C'est son âme damnée.

— Se prend aussi dans le sens générique de Méchant. C'est une âme damnée [illegible] damnée. Les damnés. Les tourments des damnés. Le désespoir des damnés. Ce sera une confusion des *damnés*. (Pasc.) Les *damnés* ne se haïssent pas moins les uns les autres, qu'ils ne haïssent les démons. (Boss.)

— Fam. Une heure, et ce *damné* de Fontanier qui ne vient pas! (Th. Gautier.)

— Fig. *Souffrir comme un damné*. Souffrir horriblement.

DAMNER. v. a. 1re conj. (pr. *dâ-né*; du lat. *damnare*; rad. *damnum*, dam, perte). Punir de la peine du *dam*, ou de la privation de la vue béatifique de Dieu. Punir des peines de l'enfer. Ne se dit proprement que de Dieu, qui est le juge souverain des vivants et des morts. Il ne faut pas dire qu'un Dieu qui se venge, qui *damne* et punit ses créatures, est un Dieu fabriqué par l'homme qui lui a prêté ses passions. (J. Barthél.)

— Par extens. Juger, déclarer digne des peines de l'enfer. Regarder comme damné. Qu'y a-t-il de plus contraire à la justice que de *damner* éternellement un enfant incapable de volonté? (Pasc.) Les dévots me *damnent*. (Volt.) Il *damne* tous les humains de sa pleine puissance. (Boil.) Les dévots peuvent croire que Dieu a *damné* Voltaire; mais je crois en mon âme et conscience qu'il lui a fait miséricorde. (La Harpe.)

— Être cause de la damnation d'un homme. Il tue et *damne* celui pour qui Jésus-Christ est mort. (Pasc.) Les plaisirs innocents ont *damné* le mauvais riche, pour avoir été trop goûtés. (Boss.) La mollesse et l'inutilité *damneront* ceux qui habiteront les grandes villes. (Mass.)

— Fig. *Faire damner*. Importuner, tourmenter excessivement. Cela fait damner. Vous me faites damner. Ils l'ont fait damner.

— SE DAMNER. v. pron. Se mettre en état de damnation, s'exposer à être damné, mériter la damnation. On sait en général que le grand nombre se *damne*. (Mass.) Ce n'est pas Dieu qui damne l'homme, c'est l'homme qui se *damne* lui-même. (J. Barthél.)

— *Se damner par*. Voudront-ils se *damner* par ces calomnies? (Pasc.) Ils se *damnent* par la débauche, par les emportements. (Id.)

— *Se damner pour*. Se damner pour des biens frivoles, pour des plaisirs, pour des jouissances passagères.

Soyez au moins des pécheurs fortunés:
Et puisqu'il faut que vous soyez damnés,
Damnez-vous donc pour des fautes aimables (VOLT.)

DAMNORIX. Gaulois, frère du célèbre Divitiac, et l'un des plus puissants parmi les Éduens, aspira à la souveraineté de son pays, fut mis à mort par César, vers l'an 59 av. J.-C.

DAMO. Fille de Pythagore, se voua au célibat par l'ordre de son père, qui, en mourant, lui confia tous les secrets de sa philosophie, et lui donna tous ses écrits à condition qu'elle ne s'en déferait jamais; ce qu'elle observa inviolablement, quoique sa pauvreté fût extrême.

DAMO. s. m. Ornith. Un des noms vulgaires de l'Effraie.

DAMOCLÈS. L'un des courtisans de Denys l'Ancien, qu'il félicitait sans cesse de son bonheur, et qui lui fit prendre sa place pour quelque temps. Damoclès monta sur le trône et reçut les hommages de la cour; mais ayant levé les yeux, il vit une épée nue suspendue par un fil au-dessus de sa tête; il comprit alors combien était vaine la prospérité du tyran.

DAMOGRAPHIE. s. f. (du lat. *damus*, daim; et du gr. γράφω, je décris). Traité sur le daim; histoire, description du daim.

DAMOISEAU ou **DAMOISEL.** s. m. (rad. celt., *dam*, seigneur). Nom qu'on donnait autrefois aux fils de chevaliers, de barons, de gentilshommes qui n'étaient pas encore chevaliers et qui aspiraient à le devenir. || Ce nom fut donné aussi aux fils des rois et des grands seigneurs qui n'étaient pas encore en état de porter les armes. || *Damoiseau, page* et *varlet*, trois titres de places dont les attributions étaient à peu près semblables, et que l'on donnait à remplir aux jeunes nobles. Le damoiseau accompagnait le châtelain et la châtelaine à la chasse, à la promenade, en voyage, les servait à table, faisait leurs messages. On apprenait au damoiseau à être religieux et galant.

— Fam. et iron. Homme qui fait le beau, le galant pour plaire aux femmes, homme à bonnes fortunes.

Il est des *damoiseaux* dont l'œillade amoureuse
Accompagne toujours la phrase précieuse. (BARTH.)

— Molière parle d'un mari commode

Qui voyant arriver chez lui le *damoiseau*,
Prend fort honnêtement ses gants et son manteau.

DAMOISEAU. s. m. Mamm. Syn. vulgaire d'Antilope grimme, autrement Petit bouc damoiseau.

DAMOISEL. s. m. V. DAMOISEAU.

DAMOISELAGE. s. m. Célibat, en parlant d'une femme.

DAMOISELER. v. n. 1re conj. Fréquenter les demoiselles. Vieux et inusité.

DAMOISELET, ETTE. adj. S'est dit autrefois de ce qui a rapport à un Damoiseau, de celui qui a des manières de demoiselle. Jeux damoiselets.

DAMOISELLE. s. f. (dimin. de *dame*). Titre [illegible] dans ses actes publics. Se dit encore aujourd'hui en t. de pratique pour *Demoiselle*. V. ce mot.

— Bot. *Damoiselle* ou *belle-fille*. Variété de pomme à cidre, du département de l'Orne; on l'appelle aussi Épicé précoce.

DAMON. Philosophe pythagoricien, ami de Pythias, fut condamné à mort par Denys le Jeune, tyran de Syracuse, vers l'an 400 av. J.-C.; obtint d'aller régler ses affaires, après que Pythias se fut donné pour gage de son retour; le temps fixé expira, Damon ne reparaissait pas, et déjà on conduisait Pythias au supplice, lorsque tout à coup Damon arrive, et les deux amis luttent à qui va mourir; Denys leur fit grâce, et les pria de le recevoir dans leur intimité.

Il ne faut pas dire qu'un Dieu qui se, qui *damne* et punit ses créatures, est eu fabriqué par l'homme qui lui a prêté ssions. (J. Barthél.)

Par extens. Juger, déclarer digne des s de l'enfer. Regarder comme damné. Qu'y de plus contraire à la justice que de *er* éternellement un enfant incapable de té? (Pasc.) Les dévots me *damnent*.) Il *damne* tous les humains de sa pleine ance. (Boil.) Les dévots peuvent croire Dieu a *damné* Voltaire ; mais je crois en âme et conscience qu'il lui a fait miséri. (La Harpe.)

Être cause de la damnation d'un homme. e et *damne* celui pour qui Jésus-Christ est (Pasc.) Les plaisirs innocents ont *damne* uvais riche, pour avoir été trop goûtés. .) La mollesse et l'inutilité *damneront* qui habiteront les grandes villes. (Mass.)

Fig. *Faire damner*. Importuner, tourer excessivement. Cela fait damner. Vous aites damner. Ils l'ont fait damner.

SE DAMNER. v. pron. Se mettre en état de nation, s'exposer à être damné, mériter la nation. On sait en général que le grand ore se *damne*. (Mass.) Ce n'est pas Dieu damne l'homme, c'est l'homme qui se *ne* lui-même. (J. Barthél.)

Se damner par. Voudront-ils se *damner* ces calomnies? (Pasc.) Ils se *damnent* par ébauche, par les emportements. (Id.)

Se damner pour. Se damner pour des biens bles, pour des plaisirs, pour des jouissances agères.

yes au moins des pécheurs fortunés :
puisqu'il faut que vous soyez damnés,
mnez-vous donc pour des fautes aimables (Volt.)

AMNORIX. Gaulois, frère du célèbre Dic, et l'un des plus puissants parmi les ens, aspira à la souveraineté de son pays, mis à mort par César, vers l'an 59 av. J.-C.

AMO. Fille de Pythagore, se voua au cét par l'ordre de son père, qui, en mourant, confia tous les secrets de sa philosophie, ui donna tous ses écrits à condition qu'elle s'en déferait jamais ; ce qu'elle observa inablement, quoique sa pauvreté fût extrême.

AMO. s. m. Ornith. Un des noms vulgaires 'Effraie.

AMOCLÈS. L'un des courtisans de Denys ncien, qu'il félicitait sans cesse de son bonr, et qui lui fit prendre sa place pour quel temps. Damoclès monta sur le trône et ut les hommages de la cour; mais ayant é les yeux, il vit une épée nue suspendue un fil au-dessus de sa tête ; il comprit alors abien était vaine la prospérité du tyran.

AMOGRAPHIE. s. f. (du lat. *damus*, daim; u gr. γράφω, je décris). Traité sur le daim; oire, description du daim.

AMOISEAU ou **DAMOISEL.** s. m. (rad. ., *dam*, seigneur). Nom qu'on donnait auois aux fils de chevaliers, de barons, de tilshommes qui n'étaient pas encore chevas et qui aspiraient à le devenir. ‖ Ce nom donné aussi aux fils des rois et des grands neurs qui n'étaient pas encore en état de ter les armes. ‖ *Damoiseau, page* et *varlet*, s titres de places dont les attributions étaient eu près semblables, et que l'on donnait à plir aux jeunes nobles. Le damoiseau acpagnait le châtelain et la châtelaine à la sse, à la promenade, en voyage, les servait ble, faisait leurs messages. On apprenait damoiseau à être religieux et galant.

– Fam. et iron. Homme qui fait le beau, le ant pour plaire aux femmes, homme à bonnes unes.

t des *damoiseaux* dont l'œillade amoureuse
ompagne toujours la phrase précieuse. (Barbier.)

– Molière parle d'un mari commode

voyant arriver chez lui le *damoiseau*,
nd fort honnêtement ses gants et son manteau.

AMOISEAU. s. m. Mamm. Syn. vulgaire ntilope grimme, autrement Petit bouc daseau.

AMOISEL. s. m. V. DAMOISEAU.

AMOISELAGE. s. m. Célibat, en parlant ne femme.

AMOISELER. v. n. 1re conj. Fréquenter demoiselles. Vieux et inusité.

AMOISELET, ETTE. adj. S'est dit autre de ce qui a rapport à un Damoiseau, de ui qui a des manières de demoiselle. Jeux noiselets.

AMOISELLE. s. f. (dimin. de *dame*). Titre [illegible]

[illegible] ce qui encore ourd'hui en t. de pratique pour *Demoiselle*. ce mot.

– Bot. *Damoiselle* ou *belle-fille*. Variété de nme à cidre, du département de l'Orne ; on pelle aussi Épicé précoce.

AMON. Philosophe pythagoricien, ami de hias, fut condamné à mort par Denys le ne, tyran de Syracuse, vers l'an 400 av. J.-C.; nt d'aller régler ses affaires, après que hias se fut donné pour gage de son retour; emps fixé expira, Damon ne reparaissait , et déjà on conduisait Pythias au supplice, que tout à coup Damon arrive, et les deux e luttent à qui va mourir; Denys leur fit grâce, es pria de le recevoir dans leur intimité.

DAMOPHILA. Femme de Lesbos, poète et amie de Sapho.

DAMOPHON. Célèbre sculpteur grec de Messène, vers l'an 460 av. J.-C., réussit à restaurer la fameuse statue de Jupiter Olympien, qui était d'or et d'ivoire.

DAMPIÈRE. s. f. (du nom de *W. Dampier*, célèbre navig. angl.). Bot. Genre de la famille des goodéniacées, renfermant des sous-arbrisseaux ou mieux des herbes vivaces, arides, qui croissent dans la Nouvelle-Hollande et qui sont très-curieuses par leurs formes de leurs corolles bilabiées, bleues ou pourpres, à limbe très-velu au dehors.

DAMPIERRE (Auguste-Henri-Marie Picot de), né à Paris en 1756 ; célèbre général de la république française ; fut tué d'un coup de boulet, le 8 mai 1793, en défendant avec intrépidité le camp de Famars.

DAMPIERRE. Geogr. Ch.-l. de cant., arr. de Dôle (Jura) ; 600 hab.

DAMPIERRE-SUR-SALON. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Vesoul (Haute-Saône ; 1,500 habitants.

DAMVALEY. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Vesoul (Haute-Saône) ; 400 hab.

DAMVILLE. Géogr. Ch.-l. de cant., arrond. d'Evreux. (Eure) ; 800 hab.

DAMVILLE. V. MONTMORENCI (Henri de).

DAMVILLERS. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Montmédy (Meuse) ; 1,000 hab.

DAMYSUS. Myth. Le plus agile des géants, dont Chiron exhuma les chevilles pour les attacher aux pieds d'Achille.

DAN. Cinquième fils de Jacob, chef de la tribu de son nom, située entre la tribu de Juda et le pays des Philistins. ‖ Géogr. anc. Ville de la tribu de Nephtali, à l'extrémité septentrionale du pays d'Israël.

DAN ou **DEN.** s. m. Myth. germ. Nom d'une divinité des Germains, probablement la même que Teuth.

DANACE. s. f. Ant. gr. Petite pièce de monnaie que Caron exigeait de toutes les ombres qu'il recevait dans sa barque.

DANACÉE. s. f. (du gr. δανάκη, obole payée à Caron). Entom. Genre de coléoptères malacodermes, ayant pour type la danacée pallipède, insecte qui se trouve aux environs de Paris.

DANAÉ. Myth. Fille d'Acrisius, roi d'Argos et d'Eurydice ou Aganippe. Jupiter, changé en pluie d'or, ayant pénétré dans la tour d'airain où Acrisius l'avait enfermée pour qu'elle ne devînt jamais mère, Danaé mit au monde Persée ; elle fut exposée avec son enfant à la fureur des flots et recueillie par Polydectes, roi de l'île de Sériphos, qui l'épousa.

DANAÉE. s. f. Bot. Genre remarquable de fougère à souche allongée et croissant dans les marais des parties les plus chaudes de l'Amérique équatoriale.

DANAÉITE. adj. des 2 g. Bot. Qui ressemble à une danaée. ‖ DANAÉITES. s. f. pl. Petite famille de fougères fossiles, ayant de la ressemblance avec les danaées.

DANAÏDE. adj. et s. des 2 g. Myth. Descendant de Danaüs. Se dit particulièrement au féminin des cinquante filles de Danaüs, roi d'Argos. Par ordre de leur père, les Danaïdes égorgèrent les fils d'Égypte, leurs époux, la première nuit de leurs noces à l'exception d'Hypermnestre, qui fournit à Lyncée le moyen d'échapper à la mort. Elles furent précipitées dans le Tartare, où elles versent continuellement de l'eau dans un tonneau sans fond. Quelques auteurs ont vu dans cette fable l'invention des pompes, qu'il faudrait attribuer aux Danaïdes.

— Fig. et fam. *C'est le tonneau des Danaïdes*. Se dit d'un ouvrage impossible, d'une affaire interminable.

DANAÏDE. s. f. Mécan. Sorte de roue hydraulique, récemment inventée, pour changer à volonté le mouvement rectiligne d'un courant d'eau en un mouvement de rotation continue.

DANAÏDES. s. f. pl. Entom. Nom donné par Linné à l'une des sections du grand genre papillon, qu'il subdivise ensuite en *danaïdes blanches* et en *danaïdes variées*. ‖ Famille de lépidoptères diurnes ou rhopalocères, insectes exotiques, parés de couleurs vives et variées, et ayant pour type le genre Danaüs, et, par corruption Danaïs.

DANAÏS. s. m. (allusion aux filles de *Danaüs*). Bot. Genre de la famille des rubiacées, bres, croissant dans les îles de France et de Bourbon.

DANAÏTES. s. f. pl. Entom. V. DANAÏDES.

DANASTER. Géogr. V. DNIESTER.

DANAÜS. Myth. Fils de Bélus, régna d'abord en Égypte avec Egyptus, son frère, contre lequel il conspira ; se retira dans la ville d'Argos, dont il détrôna le roi ; fit égorger les fils d'Egyptus par les mains de ses filles, qu'ils venaient d'épouser, parce que l'oracle lui avait appris qu'il périrait de la main de l'un d'entre eux. Lyncée, époux de l'une des Danaïdes, échappa à la mort, et chassa Danaüs du trône, vers l'an 1425 av. J.-C.

DANAÜS, et par corruption **DANAÏS.** s. m. Entom. Genre de lépidoptères, de la famille des diurnes, ayant pour type le danaüs chrysippe qui se trouve dans l'Asie méridionale, en Egypte et au Sénégal.

DANBIK. s. m. Ornith. Oiseau d'Abyssinie, indéterminé.

DANCHÉ, ÉE. adj. Se dit, en termes de blason, des pièces honorables de l'écu, lorsqu'un de leurs côtés est dentelé en scie. *Brissac porte de sable à trois fasces danchées d'or.*

DANCHET (Antoine). Poète, membre de l'Académie française, né Riom, en 1671, mort en 1748.

DANCOURT (Florent Carton). Né à Fontainebleau en 1678 ; embrassa la profession dramatique ; composa un grand nombre de pièces de théâtre, et mourut en 1725, après avoir consacré les derniers temps de sa vie à la pratique de la religion.

DANDARI. Géogr. Ville de Colchide, près de la côte du Pont-Euxin ; aujourd'hui Dandars.

DANDIN, INE. s. Niais, naise ; qui ne sait quelle contenance avoir. Un grand dandin. Un vrai dandin. Quelle dandine ! V. plus bas, le *Dandin* de la comédie des *Plaideurs*.

DANDIN (Perrin). Nom donné à une personnification du juge qui s'enrichit aux dépens d'autrui. ‖ GEORGE DANDIN. Nom d'un paysan enrichi, vaniteux et rusé, d'une comédie de Molière. ‖ *Dandin*, le type de l'imbécillité, dans la comédie des *Plaideurs* de Racine ; cette dernière personnification est restée.

DANDINEMENT. s. m. Action de dandiner ou de se dandiner ; mouvement, balancement de celui qui dandine.

DANDINER. v. n. 1re conj. (rad. *dan, din*, son des cloches mises en branle). Balancer son corps nonchalamment, soit exprès, soit faute de contenance. Ne faire que dandiner.

— Fig. et fam. S'occuper à des bagatelles, à des futilités, au lieu de faire ce qu'on a à faire.

— SE DANDINER. v. pron. Porter son corps de côté et d'autre. Ne savoir régler ni ses gestes ni sa contenance dans la société. Marcher en se dandinant. Se dandiner en marchant. Être toujours à se dandiner. Ne savoir que se dandiner. Ne faire que se dandiner.

DANDINI. Nom d'une famille célèbre d'Italie, parmi les membres de laquelle on distingue deux peintres florentins, César et Vincent Dandini, tous deux frères ; le second, nommé *prince de l'académie*, à cause de ses grands talents, mourut en 1675.

DANDOLO. Famille apostolique de Venise, qui a donné deux doges à la république. ‖ HENRI DANDOLO. Né en 1108, élu doge en 1192, mort en 1204 ; se distingua par son courage et sa prudence à la prise de Constantinople, et refusa l'empire d'Orient. ‖ ANDRÉ DANDOLO. Doge en 1354, profondément versé dans le droit public et les lois civiles ; mort en 1354.

DANDRELIN. s. m. Sorte de hotte à mailles serrées, employée au transport des vendanges.

DANDY. s. m. Mot emprunté de l'anglais, qui signifie, Un homme recherché et presque affecté dans son costume et ses manières ; un élégant qui non-seulement suit rigoureusement les modes, mais encore qui les fait, les crée. Ce mot est à peu près synonyme de Fashionable. Un dandy. Faire le dandy. On écrit au pluriel *dandys*, ou comme en anglais, *dandies*. Le club des dandys. Les habitudes des dandys.

DANDYSME. s. m. Néol. Manières et habitudes d'un dandy ; élégance, recherche dans le costume. Ce mot se prend souvent en mauvaise part ; il est alors à peu près synonyme de Fatuité.

DANÉACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une danée. ‖ DANÉACÉES. s. f. pl. Famille de fougères, ayant pour type le genre danée.

DANEBROG. s. m. (*force des Danois*). Hist. Ordre de chevalerie qui fut établi vers 1219 par Waldemar II, roi de Danemark, et renouvelé en 1671 par Christian V, et qui consistait en un ruban blanc bordé de vert, que les chevaliers portaient en écharpe sur l'épaule, auquel pendait une croix de diamants, et sur lequel étaient brodés ces mots : *Pietate et justitiâ*, par la piété et la justice. Cet ordre fut établi en mémoire d'un étendard miraculeux qui portait le même nom, et qui, dit-on, était tombé du ciel, pendant que Waldemar livrait bataille aux Livoniens.

DANÉE. s. f. Bot. Genre de fougères. ‖ L'un des noms de la taisie.

DANEGELD ou **DANEGELT.** s. m. (littér., *taxe danoise*). Hist. Nom de la taxe qui fut [illegible] pour payer le tribut exigé par les Danois ; après l'avénement des princes danois au trône, cette taxe devint permanente, et fut une des principales branches du revenu royal ; elle fut abolie par Édouard le Confesseur, 70 ans avant la conquête de l'Angleterre par les Normands.

DANEMARK. Géogr. (formé de *Dan*, nom d'un prince que des traditions, regardées comme fabuleuses, donnent pour fondateur, 1100 ans av. J.-C., et de *marck*, plaine). Royaume et monarchie absolue de l'Europe septentrionale dont les bornes sont : à l'est et au sud, la mer Baltique et l'Allemagne ; à l'ouest, la mer du Nord ; au nord, le Cattegat. Superficie, 1,110 myriamètres carrés ; 2,100,000 hab. Pays plat et fertile ; climat doux et humide : capitale, *Copenhague*. Le Danemark fut primitivement habité par les Cimbres et les Teutons ; depuis 1539, le luthéranisme est la religion de l'État. En 1814, eut lieu l'acte de séparation du Danemarck avec la Norwége, qui fut cédée à la Suède.

DANGÉ. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Châtellerrault (Vienne) ; 800 hab.

DANGEAU. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Châteaudun (Eure-et-Loir) ; 1,000 hab.

DANGEAU (Philippe de Courcillon, marquis de). Né dans la Beauce en 1638 ; se distingua sous Turenne, dans la campagne de Flandre ; suivit Louis XIV dans toutes ses expéditions en qualité d'aide de camp ; fut nommé gouverneur de la Touraine, membre de l'Académie française et de l'Académie des sciences. Il a laissé des mémoires et un journal de la cour de Louis XIV. ‖ DANGEAU (Louis). Frère du précédent, né en 1643, et mort en 1723, fut converti au catholicisme par Bossuet, obtint l'abbaye de Clermont, et fut membre de l'Académie française.

DANGER. s. m. (pr. *dan-jé* ; ét. lat., *damnum*, dam, dommage, perte ; *gerens*, qui cause). Disposition qui menace d'une perte, et qui expose à un dommage, qui est ordinairement suivie d'un malheur. Être en danger. Se mettre en danger. Hors de danger. Sans danger. Mettre tant de fois ton Rodrigue en *danger*. (Corn.)

— Péril, risque. Grand danger. Danger imminent. Danger manifeste. Avertir du danger. Chercher le danger. Prévenir le danger. Danger pressant. Il y a là du danger. Courir au danger. S'exposer au danger. Affronter, braver le danger, les dangers. Fuir, éviter le danger. Tomber dans le danger. Se sauver du danger. Se créer des dangers. Se faire des dangers de gaieté de cœur. Il cherche le *danger* pour le *danger* même. (Fléch.) Vous avez bien su mettre le *danger* que vous courûtes alors à profit pour votre fortune. (Mass.) Celui qui ne se possède pas dans le *danger* est plutôt furieux que brave. (Fén.) La prudence écarte la vieillesse du *danger*, la valeur en tire la jeunesse. (Trad. d'Eurip.) Voilà ce qui me rassure contre les *dangers* que je vais courir. (J.-J. Rouss.) Mais que de *dangers* nous environnent ! (Chateaub.) Je venais de m'exposer à tous les *dangers* pour être libre. (Id.) La mouche commune, si fragile, qui vit sans armes défensives au milieu des *dangers* de toute espèce, vole plus hardiment et plus longtemps que l'oiseau de Jupiter. (B. de St-P.) Un général court le *risque* d'une bataille pour se tirer d'un mauvais pas ; et il est en *danger* de perdre cette bataille, si les soldats l'abandonnent dans le péril. (D'Alemb.) Quand je songe aux *dangers* où je te précipite. (Corn.)

Il ne vous fera point affronter de *danger*
Qu'avec vous son amour ne veuille partager (Rac.)

Le trop d'attention qu'on a pour le *danger*
Fait le plus souvent qu'on y tombe. (La Font.)

Les *dangers* me sont des appas,
Un bien sans mal ne me plaît pas. (Malherbe.)

— *Danger à*. Il y a du danger à. Il n'y a point de danger à. Il y a du danger à traverser cette immense et sombre forêt. Il n'y a point de danger à faire l'ascension de cette montagne par un ciel pur.

— *En danger de*, suivi d'un nom. Être en danger de mort.

— Suivi d'un infinitif. Ils étaient en *danger* d'être assassinés. (Pasc.) Ils ne songent à sauver leur âme que lorsqu'ils sont en *danger* de perdre leur corps. (Boss.)

— *Sans le danger de*, etc. Ils passent les mois entiers dans une même maison, sans le moindre *danger* de se rencontrer. (La Bruy.)

— *Danger que*. Il y a du *danger* qu'on agisse en cela par haine ou par vengeance, c'est-à-dire, Il est à craindre que. Il me représenta les *dangers* que j'allais courir. (Chateaubriand.)

— Inconvénient. Il n'y a point de *danger* d'entrer, vous ne dérangerez personne. (Acad.) Quel *danger* y a-t-il à l'avertir ? (Id.)

— Fig. Le danger de la prospérité. Le danger des fausses maximes. Les dangers du monde. La victoire même a ses *dangers*. (Mass.) Vous qui avez connu les *dangers* du monde. (Fléch.)

— Fig. Mettre son salut en *danger* pour secourir son prochain.

— Droit féod. Droit de dixième que l'on payait au seigneur pour la permission de vendre un bois qui relevait de lui. ‖ *Tiers et danger*. Droit que le roi prélevait sur plusieurs bois [illegible] un dixième du prix de la vente. ‖ *Fief de danger*. Celui dont on ne pouvait prendre possession, avant d'avoir rendu foi et hommage.

— Syn. comp. DANGER. PÉRIL. RISQUE. *Danger* se dit du mal qui peut arriver ; *péril*, s'entend du bien qu'on peut perdre ; le *risque* est un péril un peu moins prochain.

DANGEREUSEMENT. adv. D'une manière dangereuse, avec danger. Dangereusement blessé. Dangereusement malade. Dangereusement frappé. Dangereusement atteint. Le voilà *dangereusement* attaqué. (Boss.)

DANGEREUX, EUSE. adj. (ét. V. DANGER). Qui met en danger, qui expose à un danger, qui peut occasionner un malheur. Se dit des choses physiques. Chemin dangereux. Poste dangereux. Forêt dangereuse. Pays dangereux. Blessure dangereuse. Maladie dangereuse. Rivage dangereux. Le calme *dangereux* succédant aux orages. (Boil.) Fuyant des vanités la *dangereuse* amorce. (Id.) Et surtout évitez un *dangereux* accord. (Id.) Il n'y a pas de piége plus *dangereux* qu'une jolie tête sur un mauvais cœur. (Boiste.) Il est une méchanceté d'esprit plus commune et non moins *dangereuse* que celle du cœur. (Id.)

— Périlleux, pernicieux, funeste, en parlant des choses morales. Un ménagement dangereux. Un appât dangereux. De dangereux excès. Une erreur bien dangereuse. Une dangereuse doctrine. Des adulations dangereuses. Les arts dangereux. Les images dangereuses des plaisirs. Des passions dangereuses. Une pensée dangereuse. Un piége dangereux, etc. L'ignorance était la plus *dangereuse* de ces maladies. (Pasc.)

— Qui fait ou peut faire beaucoup de mal ; à qui il serait imprudent de se fier, en parlant des personnes. Cet homme est dangereux. C'est un ennemi dangereux. Il n'y a pas de plus dangereux adversaire. Ami dangereux. Écrivain dangereux. Il confondit ces *dangereux* hérétiques. (Boss.) Le plus *dangereux* des hommes est celui qui brave Dieu et l'opinion. (Boiste.) Les gens faux sont plus *dangereux* amis qu'ennemis. (J.-J. Rouss.)

— Se dit des choses personnifiées. Esprit dangereux. Caractère dangereux. Compagnies dangereuses. Société dangereuse.

— Se dit d'un homme qui, par ses avantages personnels, est habile à se faire aimer des femmes, et est à craindre pour elles. Dangereux séducteur.

— *Dangereux à*... suivi d'un nom. Leur opposition lui est peu *dangereuse*. (Pasc.) Aman trouve la puissance et la religion des juifs *dangereuses* à l'empire. (Mass.) L'absence du chef est toujours *dangereuse* aux affaires. (Volt.)

— Absol. *Dangereux à*... *de*... Il est *dangereux* à l'homme de connaître Dieu, sans connaître sa misère. (Pasc.)

— Quand *dangereux* est suivi d'un nom, on dit *Dangereux pour*, de préférence à *Dangereux à*. V. DANGEREUX POUR.

— Impers. *Il est dangereux de*.. *Il serait dangereux de*.. etc., suivi d'un verbe à l'infinitif. Il est *dangereux* de trop faire voir à l'homme combien il est égal aux bêtes, sans lui montrer sa grandeur. Il est encore *dangereux* de lui faire trop voir sa grandeur, sans lui montrer sa bassesse ; il est encore plus *dangereux* de lui laisser ignorer l'un et l'autre. (Pasc.) Il est *dangereux* de dire aux peuples que les lois ne sont pas justes. (Id.) Il est *dangereux* d'enseigner la vérité dans un autre ordre que celui que Dieu a suivi. (Boss.) Il est moins *dangereux* de prendre un mauvais parti, que de n'en prendre aucun ou d'en prendre un trop tard. (Fénel.)

— *Dangereux à*... suivi d'un verbe à l'infinitif. Cet ouvrage n'est ni mauvais ni *dangereux* à publier. (Pasc.)

— *Il est dangereux que*, etc., dans le sens de : Il est à craindre que. Qu'il est *dangereux* que la vanité n'étouffe une partie de la reconnaissance ! (Fléch.)

— *Dangereux pour*. Tous les grands divertissements sont *dangereux* pour la vie chrétienne. (Pasc.) Sa mort précipitée n'avait rien de *dangereux* pour elle. (Boss.) Il serait trop *dangereux* pour lui d'opprimer publiquement ses frères. (Mass.) Ce combat pour mon âme était moins *dangereux*. (Corn.)

DANGERVILLE. s. f. Bot. Nom d'une espèce de plante du genre galipée.

D'ANGEVILLE (Marie-Anne-Bolot). Actrice célèbre du Théâtre-Français ; née en 1714, morte en 1763.

DANIEL. Un des quatre grands prophètes ; était de la tribu de Juda ; fut amené captif à Babylone à l'âge de douze ans, l'an 602 av. J.-C. ; fut élevé par Nabuchodonosor, Evilmérodach et Balthasar aux premières dignités du royaume ; devint premier ministre de Darius le Mède, qui le fit jeter dans la *fosse aux lions*, parce qu'il avait refusé à ce prince les honneurs divins ; la protection divine le couvrit dans ce grand danger. Il obtint de Cyrus un édit pour le retour des Juifs à Jérusalem et le rétablissement du temple ; mais lui ne voulut pas revenir dans sa patrie.

— DANIEL (Le P. GABRIEL). Né en 1649, à Rouen, mort en 1728 ; jésuite, historiographe de Louis XIV, célèbre surtout par une Histoire de France [illegible] jusqu'à Louis XIII.

DANISCHMEND. s. m. (littéral. *professeur de la science*). Hist. ott. Nom donné aux directeurs et professeurs des colléges, aux maîtres d'école, à tous ceux qui exercent des fonctions judiciaires, aux magistrats et aux ministres de la religion dans l'empire ottoman. Ce nom est aussi synonyme d'Étudiant, et désigne les jeunes gens parmi lesquels sont pris les ulémas.

DANNECKER (Henri de). Célèbre sculpteur, né à Stuttgard en 1758.

DANOIS, OISE. adj. et s. Habitant du Danemark. ‖ Qui concerne le Danemark et ses habitants.

— *Chiens danois*. Race de chiens originaire du Danemark, que l'on nomme aussi *arlequins*, et dont on distingue deux espèces : le

grand danois, qui a le corps élancé du lévrier, la grosseur du mâtin et la force du dogue; et le *petit danois*, plus effilé que le précédent et de la taille du doguin. Les chiens danois ont peu d'intelligence, mais ils sont très-légers à la course. Leur pelage est ras, le plus souvent moucheté de noir sur un fond blanc. Un danois. Un beau danois. Un chien danois.

DANOISE. s. f. Art milit. Sorte de hache d'armes, pareille à celles dont se servaient les Danois.

DANO-SAXON, ONNE. adj. Diplomat. Se dit de l'espèce d'écriture plus connue sous le nom de *saxonne* ou *saxonnique*.

DANOT. s. m. V. GALÉOPE.

DANOUÉ. Géogr. Ancien nom du Danube.

DANRÉE. s. f. Métrol. Ancienne mesure agraire de la Champagne, répondant à 5 ares et demi environ.

DANS. prép. (le *s* ne se fait sentir que devant un mot qui commence par une voyelle; alors il a le son du *z*; ét. lat., *de*, de; *intus*, dedans). La seule et unique attribution de cette préposition est de marquer un rapport d'intériorité, c'est-à-dire d'existence dans un lieu; mais l'idée relative à ce rapport est et doit être exprimée par un adjectif, tel que *mis*, *placé*, *posé*, *plongé*, *enfermé*, etc. Etre enfermé dans sa chambre. Etre placé dans un lieu sûr. Je l'ai mis dans le tiroir de la table. Mettre quelque chose dans une cassette. Enfermer quelqu'un dans une maison. Enfermer un habit dans un coffre. Enfermer des papiers, des livres dans un cabinet. Entrer dans un lieu public. L'épée lui est entrée bien avant dans le corps. Insérer un article dans un journal.

— S'emploie souvent au fig. Entrer dans la magistrature. Se mettre une chose dans la tête, dans l'oubli. Se mettre dans les affaires. Entrer dans les sentiments, dans la pensée de quelqu'un.

— Il arrive très-souvent que l'adjectif ou le mot destiné à marquer le rapport indiqué par la préposition *dans* est sous-entendu. C'est ainsi qu'on dit : Ce passage est *dans* tel auteur, pour Ce passage est *placé dans* tel auteur. Avoir quelque chose *dans* la bouche, pour Avoir quelque chose *placé*, *renfermé dans* la bouche. Une glose qui a passé *dans* le texte, pour Une glose qui a passé parmi les choses *contenues dans* le texte. Chercher des exemples *dans* l'histoire, pour Chercher des exemples *contenus*, *renfermés dans* l'histoire. Etre dans la misère, pour Etre *plongé dans* la misère, etc.

— Il ne sert pas à marquer l'etat, la disposition du corps, la situation organique, comme le disent la plupart des lexicographes et des grammairiens; mais il s'emploie avec des mots qui marquent tout cela. Etre dans un accès de fièvre. Etre dans une posture contrainte, fatigante.

— Il ne marque pas l'état et la disposition de l'esprit, de l'âme, des affections morales; mais il peut s'employer avec des mots qui expriment ces idées. Etre dans l'embarras, dans l'espérance, dans le doute, dans l'illusion, dans la douleur, dans l'ennui, dans l'affliction. Chercher son bonheur dans le sein de l'amitié. Recourir à Dieu dans l'ardeur de la prière, etc., etc. *Dans* les grandes douleurs on s'étonne de voir que le temps et le monde marchent toujours; on s'attendait au néant. (Boiste.) *Dans* sa douleur, elle se croyait malheureuse d'être immortelle. (Fén.) *Dans* l'amitié comme *dans* l'amour, on est souvent plus heureux par les choses qu'on ignore que par celles que l'on sait. (La Rochef.)

> *Dans* vos tranquilles cœurs l'amour suit la nature;
> Sans ressentir ses maux, vous avez ses plaisirs.
> (Dassoucy.)

— Il ne marque pas l'état, la disposition des mœurs, de la fortune, de tout ce qui concerne la vie; mais il peut être suivi de mots exprimant ces idées. Vivre dans les plaisirs, dans le crime. Etre dans la bonne ou dans la mauvaise fortune. Nager dans l'abondance. Traîner ses jours dans l'esclavage. S'énerver dans l'inaction. Se plonger dans le libertinage. Se plaire dans la médiocrité, dans l'obscurité.

— Il ne marque pas particulièrement telle ou telle carrière sociale que l'on a embrassée, car il est impossible qu'une préposition marque rien de semblable, et ce langage est au moins ridicule, pour ne pas dire plus; mais *dans* peut se trouver joint à des mots qui expriment cette idée. Etre dans la diplomatie. Etre dans la robe. Etre dans l'épée. Etre dans les lettres. Etre dans le ministère. Etre dans l'administration des postes, dans celle des ponts et chaussées, etc. Etre dans le commerce, dans la banque, etc.

[illegible] mais il peut être suivi de mots de cette nature. Etre dans la vérité. Etre dans le doute. Etre dans l'erreur. Il n'y a de tranquillité, de repos que *dans* la vérité. (Galiani.) C'est *dans* la nature et non *dans* les codes que l'homme, s'il voulait être parfaitement heureux, devrait puiser les règles de sa conduite. (Boiste.) *Dans* les choses évidemment vraies, on doit tous être d'accord; *dans* les choses douteuses, chacun doit être libre de voir et de juger à sa manière; mais, *dans* tous les cas, il faut avoir de l'indulgence et se supporter les uns les autres. (Salient.) *Dans* le doute mortel dont je suis agité. (Rac.)

— Il ne sert pas à marquer le temps; les mots qui le suivent peuvent seuls exprimer cette idée. Dans un an. Dans dix ans. Dans un siècle. Dans huit jours. Dans six mois. Dans une heure. Dans une minute. Dans un moment. Dans des temps de confusion. Dans la jeunesse. Dans ce temps-là. Dans ces jours solennels. Et ce jour effroyable arrive *dans* dix jours. (Rac.)

— Fig. Dans les siècles anciens. Dans les temps modernes. Dans les dangers. Dans l'histoire universelle, etc.

— *Dans le temps que*. Pendant que, lorsque, comme, veut le verbe à l'indicatif. Dans le temps que nous étions occupés à dîner. Dans le temps que vous ferez cette chose.

— Il ne se met pas à la place d'*avec*, car *avec* et *dans* n'expriment nullement le même rapport. Agir dans un bon dessein. Faire une chose dans de bonnes vues, dans une bonne pensée. Il faisait cela *dans* le dessein de s'établir, *dans* la pensée qu'il en retirerait quelque avantage. (Acad.) *Dans* l'espoir d'élever Bérénice à l'empire. (Rac.)

— Il n'est pas non plus pour Selon. *Selon* et *dans* n'ont absolument rien de commun. Dans les principes d'un auteur. Entendre un passage dans le sens où il a été écrit. Dans le droit sens. Dans l'opinion commune. Cela est vrai *dans* les principes d'Aristote. (Acad.)

— En parlant d'un auteur, se dit par ellipse pour Dans les ouvrages de, dans les discours de, dans les comédies de, etc., etc. Un père *dans* Térence, etc. (Boil.)

— L'harmonie, le goût, l'élégance peuvent parfois exiger que la préposition *dans* et son complément soient placés plutôt avant le verbe qu'après, et *vice versâ*. Partons; bravons l'amour *dans* les bras de la gloire. (Volt.) Contemplez mon devoir *dans* toute sa rigueur. (Rac.) Le czar Pierre ne pouvait, *dans* sa jeunesse, passer un pont sans frémir. (Volt.) *Dans* ses superbes mains va flétrir ses lauriers. (Id.) *Dans* une heure vous pourrez voir Pénélope. (Fénel.) *Dans* votre appartement allez vous reposer. (Rac.)

— Qu'il y ait ou non ressemblance de signification dans les régimes, il est permis de répéter ou d'ellipser la préposition *dans*. Le goût, l'élégance, la concision, l'énergie, voilà les seules règles à suivre.

> La vertu des humains n'est point dans leur croyance;
> Elle est *dans* la justice, et *dans* la bienfaisance.
> (Chénier.)

> Le destin n'a point mis de sentiments égaux
> *Dans* l'âme de l'esclave et *celle* du héros. (Crébill.)

— Il faut bien faire attention quand on emploie *dans* ou *en*; car souvent le sens est différent : *Etre en campagne, en maison, en épée, en robe*, n'est pas la même chose qu'*être dans la campagne*, *dans la maison*, *dans l'épée*, *dans la robe*, etc. V. EN.

— *En* et *dans* ont ceci de commun, qu'ils indiquent tous les deux une idée d'intériorité; et ceci de particulier, que la préposition *en* se met devant des mots non précédés de l'article ou d'un adjectif déterminatif; tandis que la préposition *dans* ne se met que devant des noms déterminés. On dit donc avec *en* : *en* France, en Afrique, *en* Amérique, *en* ménage, *en* guerre, etc.; et avec *dans* : *dans* la France, *dans* l'Afrique, *dans* l'Amérique, *dans* un ménage, *dans* la guerre, etc. *En* Amérique, ce sont des bisons qui ont une bosse sur le dos. (Buff.) Le bœuf était absolument inconnu *dans* l'Amérique méridionale. (Id.) L'esprit n'est point du tout ce qu'il faut *en* ménage. (Mol.) *Dans* un ménage il faut de petites querelles. (Coll. d'Harlev.) Rien n'égale *en* pouvoir les pleurs de la beauté. (Lanoue.) *Dans* le pouvoir attribué aux Intendants, Louis XV fit des changements désirés. (Anquet.)

— Quelquefois cependant, et surtout en poésie, *en* et *dans* peuvent s'employer avec des noms déterminés. Un bon mot *en* ce siècle est un fort argument. (Bernis.) *Dans* ce siècle coupable à quoi sert la vertu? (De Belloy.) Je sais quel est le peuple, on le change *en* un jour. (Volt.) Tout soldat est grand *dans* un jour de victoire. (La Harpe.) Il ne faut point avoir de mollesse *en* sa vie. (Regnard.)

> *Dans* la vie humaine,
> Le bonheur, tôt ou tard, fait oublier la peine.
> (Collin d'Harleville.)

— Souvent, dans les mêmes circonstances, on emploie la préposition *dans* ou la préposition *à* : cet emploi a lieu surtout en poésie, quand la mesure le rend nécessaire. Eh! qui peut pénétrer *dans* le cœur des humains? (Saurin.) Tant d'espoir n'entre point *aux* cœurs des malheureux. (Créb.) L'encensoir est ici *dans* la main des bourreaux. (Lemierre.) Il trouve son devoir *dans* le sein des plaisirs. (La Chauss.) Il meurt comblé de gloire *au* sein de l'infamie. (Chén.)

[illegible]

> Des témoins trop constants de notre attachement.
> (Mousse.)

> Au faîte du bonheur on pousse des soupirs,
> Et l'amertume naît dans le sein des plaisirs. (Lem.)

> Je plains le cœur superbe au sein de la grandeur;
> Il n'aura point d'amis dans les jours du malheur.
> (Chénier.)

DANSABLE. adj. des 2 g. Qui est susceptible d'être dansé. Air dansable. Pas dansable. Inusité.

DANSAILLERIE. s. f. Réunion de danseurs de mauvais ton, de mauvaise compagnie. Inus.

DANSANT. part. prés. du v. Danser. Il est invar. Des personnages dansant une ronde. Les jeux et les ris témoignèrent leur joie de la revoir, *dansant* autour d'elle sur les fleurs qui parfument ce charmant séjour. (Fén.) On aurait cru voir le dieu Pan avec une foule de satyres et de faunes mêlés parmi les nymphes, et *dansant* au son de la flûte, à l'ombre des bois. (Id.)

> . . . Aux fêtes bocagères,
> Il nous peint les bergers et les jeunes bergères,
> Les bras entrelacés, *dansant* sous des ormeaux.
> (Delille.)

> Il la retrouve en bonne compagnie,
> *Dansant*, sautant, menant joyeuse vie. (La Font.)

DANSANT, ANTE. adj. Qui a l'habitude de danser; qui est porté, disposé par caractère, à danser. Jamais je n'ai vu une petite fille si *dansante* naturellement. (Mme de Sévig.) On peignait les Grâces *dansantes* et se tenant par la main. (Volt.)

— Se dit surtout d'une réunion où l'on danse. Soirée dansante. Concert dansant. Déjeuner dansant. Matinée dansante.

— Se dit quelquefois des airs dont le rhythme est propre à faire danser, à exciter à la danse. Tous ces airs sont dansants. La musique de ce quadrille n'est pas assez dansante.

DANSE. s. f. (du celt. *dancs*, même signif.) Mouvements du corps qui se font en cadence, et qui consistent surtout en pas réglés et mesurés par le son de la voix ou des instruments. Aimer la danse. Etre fou de la danse. Commencer la danse. L'Athénien Simonide remporta, à 80 ans, le prix de la danse. Hérode ne trouve plus de plaisir que dans les *danses*. (Mass.) Passer la nuit en *danses* et festins. (Corn.) Elle peint les festins, les *danses* et les ris. (Boil.) La *danse* était un des amusements favoris de Henri IV. (Violl. le D.) La *danse* doit faire partie d'une éducation physique bien entendue, comme un moyen de donner de la grâce et du maintien, et même de remédier à quelques attitudes vicieuses. (F. Rat.) C'est le bal et non la *danse* qui tue les jeunes filles. (Id.)

> Peut-être est-il poltron comme un abbé,
> Mais il n'a pas son égal pour la danse.
> (*Alm. des Muses.*)

> Chez nous la *danse* est un goût général,
> Toute la France est un grand bal. (Sallentin.)

— La danse entrait dans les actes de religion chez les Hébreux, les Grecs et les Egyptiens. Les premiers évêques chrétiens menaient la danse des enfants de chœur dans les fêtes solennelles.

— On distinguait la *haute danse*, composée de sauts et de gambades, réservée aux baladins; la *basse danse*, réservée aux bonnes compagnies.

— Au moyen âge, la *danse aux flambeaux*, les *allemandes*, les *courantes*, jouissaient d'une grande vogue.

— *Avoir l'air à la danse*. Avoir des dispositions pour la danse, soit pour en faire son plaisir, soit pour en faire son état.

— Fig. Avoir de l'aptitude pour telle ou telle chose dont il est question.

— *Avoir le cœur à la danse*. Être gai, avoir l'humeur enjouée, la physionomie ouverte. ‖ *N'avoir pas le cœur à la danse*. Etre inquiet, triste, préoccupé, chagrin.

— *Être en danse*. Danser.

— *Entrer en danse*. Se mêler à ceux qui dansent pour danser avec eux.

— Fig. S'engager dans une affaire, dans une intrigue, dans une guerre à laquelle on n'avait pris jusque-là aucune part, de laquelle on n'avait été que simple spectateur.

— *Mener la danse*. Conduire les danseurs.

— Fig. Diriger, conduire une affaire; être l'âme ou le bras d'une entreprise.

— Loc. prov. *Cela vient comme tambourin en danse*. Cela vient fort à propos.

— Action de danser. Arriver pendant la danse.

— Air à danser. Jouer une ou deux danses. Jouer des danses de choix. Recueil de danses. Danse favorite.

— Signifie telle ou telle danse en particulier, tel ou tel pas, telle ou telle figure inventée, réglée par un chorégraphe. Aujourd'hui la *polka* est la danse en vogue. Le menuet était la danse de prédilection de nos pères.

— Manière de danser propre à telle ou telle personne. Avoir une danse libre, contrainte, gênée, indécente, de mauvais ton. Sa danse est convenable, aisée, noble, gracieuse. Une danse légère, pesante, folle, joyeuse, voluptueuse, bizarre, ridicule.

> Aux sons de la musette une jeune bergère
> Accorde ainsi les pas de sa danse *légère*. (B. Lens.)

— *Corps de la danse* ou *corps de ballet*. Se dit, en terme de théâtre, de tous les individus des deux sexes qui exécutent les pièces que l'on nomment *ballets*, ou simplement les di[illegible] d'intercaler dans presque tous les opéras.

— En France la danse ajoute à la magnificence du théâtre de l'Opéra. L'usage de mêler des pas réglés au chant et au son des instruments remonte au XIe siècle en Europe.

— *Danse de corde*. Danse que l'on exécute sur une corde lâche ou tendue.

— Réunion de personnes dansantes. La danse était belle, animée, nombreuse. Il y avait une danse magnifique. L'enfant ne naît pas; il entre dans cette longue chaîne de *danse* qui traverse le monde d'un abîme à l'autre, de l'abîme qui précède la vie à l'abîme qui la suit. (St-Marc Girardin.)

— Lieu, local dans lequel on danse. Peu usité en ce sens.

— Fig. et fam. Correction manuelle. Recevoir une bonne danse. Donner une belle danse.

— Se dit aussi, en termes militaires, de l'action de battre les ennemis. De là vient l'expression *avoir l'air à la danse*, pour Avoir l'air d'un bon soldat, avoir des dispositions pour la guerre.

— Se dit surtout avec la négative, pour exprimer qu'un individu ne paraît pas brave, que l'on croit qu'il manque de cœur. Il n'a pas l'air à la danse.

— *Danses sacrées*. Celles que l'on exécutait en l'honneur des dieux chez les peuples anciens.

— *Danse des morts*. Nom donné à un tableau d'Holbein qui représente un grand bal présidé par la mort, et auquel assistent toutes les conditions et tous les âges de la vie humaine. V. MACABRE.

— Phys. *Danse des pantins*. Expérience qui consiste à faire exécuter de nombreuses oscillations à des pantins de liége que l'on place sur un plateau inférieur, en ayant soin d'électriser le plateau supérieur qui attire ces corps légers, les repousse et les attire de nouveau, en vertu du principe électrique.

— *Danse pyrrhique*. Danse militaire, animée et bruyante, exécutée autrefois par les soldats grecs, vêtus de tuniques rouges, armés d'épées et de boucliers de bois. Cette danse, ainsi nommée de Pyrrhus, fils d'Achille, qui en fut l'inventeur ou qui en modifia les règles, passa ensuite à Rome. ‖ On nomme aussi *danse pyrrhique* la danse qu'exécutaient les dactyles idéens autour du feu sacré qui brûlait en l'honneur du soleil.

— *Danse de saint Weit* ou *saint Guy*. Affection caractérisée par des mouvements convulsifs qui se succèdent plus ou moins rapidement, et qui se développe dans l'enfance ou vers l'époque de la puberté. C'est une maladie de très-longue durée, mais qui se termine d'une manière heureuse, et dont le nom lui vient de saint Guy ou Weit, qu'on invoquait pour en être guéri.

— *Danse du Trihory*. Ancienne danse de France. ‖ *Danse de l'épée* ou *des épées*. Jeu théâtral, combat simulé dont les cent-suisses ou les gardes-suisses donnaient des représentations à la cour, sous Louis XIII et sous Louis XIV. ‖ *Danse suisse*. Sorte de danse propre aux habitants de la Suisse et dont les pas s'exécutent en traînant les pieds. ‖ *Danse d'ours*. Composition musicale dans laquelle on cherche à imiter les airs de musette, en faisant ronfler les basses en pédale, tandis qu'un hautbois ou violon joue à l'aigu un air villageois. Le final de la seizième symphonie d'Haydn est une *danse d'ours*. ‖ *Danse du bison*. Le bison fait sa cour à la génisse en galopant en rond autour d'elle. Les sauvages imitent, dans leurs jeux propitiatoires, ce manége, qu'ils appellent la danse du bison.

— Loc. prov. et fam. *Faire danser à quelqu'un la danse d'ours*. Bâtonner quelqu'un, l'étriller d'importance.

DANSÉ, ÉE. part. pass. du v. Danser. S'emploie adjectiv. Un quadrille bien dansé. Une contredanse bien dansée.

— *Dansé par*. Un roi de Pont, appelé à Rome par Néron, voyant pour la première fois une pantomime *dansée* par un mime célèbre, supplia le tyran de lui accorder ce danseur, pour lui servir d'interprète auprès des nations barbares, ses voisines. (Viollet le D.)

DANSER. v. n. 1re conj. (du celt. *dancs*, même signification). Mouvoir le corps en cadence, en faisant des sauts et des pas mesurés, au son de la voix ou des instruments. Danser avec grâce. Danser avec force, avec vigueur. Danser avec légèreté. Danser en cadence, en mesure. Danser passionnément. Moïse et Marie, sa sœur, après le passage de la mer Rouge et le désastre de l'armée égyptienne, *dansèrent* en conduisant l'un un chœur d'hommes, et l'autre de femmes. (Viollet le D.) Les filles de Silo *dansaient* durant la fête des Tabernacles, quand elles furent enlevées par les jeunes gens de la tribu de Benjamin. (Id.)

> Mais qu'importe! un manant, quand il a bien *dansé*,
> Peut oublier ses maux, vos impôts, sa misère;
> Pour vous, de vos accès rien ne peut vous distraire,
> Ici-bas tout est compensé. (F. de Neufch.)

— *Danser avec*. Il (David) *danse* avec le reste de son peuple autour de l'arche. (Mass.)

— *Danser à*.

> Souvent, pour divertir leur ardeur mutuelle,
> Ils *dansaient* aux chansons, de nymphes entourés.
> (La Font.)

— *Danser dans*. Danser dans un opéra. Danser dans un ballet. Aujourd'hui, sauf la [illegible]

— *Danser sur*. Danser sur un théâtre.

— *Danser pour*. Danser pour une bonne œuvre. Danser pour les réfugiés politiques, pour les Polonais, pour les pensionnaires de l'ancienne liste civile.

— *Danser sur la corde*. Exécuter des pas mesurés sur une corde lâche ou tendue.

— Fig. et fam. Être dans une situation critique, délicate, périlleuse.

— Fig. et fam. *Ne savoir sur quel pied danser*. Ne savoir plus que faire, que devenir, n'avoir plus d'espérance, être sans ressource, sans appui.

— Fig. et fam. *Le cœur danse de joie*. Il éprouve un vif plaisir, par allusion aux pulsa-

—Fig. et fam. Correction manuelle. Recevoir une bonne danse. Donner une belle danse.

— Se dit aussi, en termes militaires, de l'action de battre les ennemis. De là vient l'expression *avoir l'air à la danse*, pour Avoir l'air d'un bon soldat, avoir des dispositions pour la guerre.

— Se dit surtout avec la négative, pour exprimer qu'un individu ne paraît pas brave, que l'on croit qu'il manque de cœur. Il n'a pas l'air à la danse.

— *Danses sacrées.* Celles que l'on exécutait en l'honneur des dieux chez les peuples anciens.

—*Danse des morts.* Nom donné à un tableau d'Holbein qui représente un grand bal présidé par la mort, et auquel assistent toutes les conditions et tous les âges de la vie humaine. V. MACABRE.

— Phys. *Danse des pantins.* Expérience qui consiste à faire exécuter de nombreuses oscillations à des pantins de liége que l'on place sur un plateau inférieur, en ayant soin d'électriser le plateau supérieur qui attire ces corps légers, les repousse et les attire de nouveau, en vertu du principe électrique.

—*Danse pyrrhique.* Danse militaire, animée et bruyante, exécutée autrefois par les soldats grecs, vêtus de tuniques rouges, armés d'épées et de boucliers de bois. Cette danse, ainsi nommée de Pyrrhus, fils d'Achille, qui en fut l'inventeur ou qui en modifia les règles, passa ensuite à Rome. || On nomme aussi *danse pyrrhique* la danse qu'exécutaient les dactyles idéens autour du feu sacré qui brûlait en l'honneur du soleil.

— *Danse de saint Weit* ou *saint Guy.* Affection caractérisée par des mouvements convulsifs qui se succèdent plus ou moins rapidement, et qui se développe dans l'enfance ou vers l'époque de la puberté. C'est une maladie de très-longue durée, mais qui se termine d'une manière heureuse, et dont le nom lui vient de saint Guy ou Weit, qu'on invoquait pour en être guéri.

— *Danse du Trihory.* Ancienne danse de France. || *Danse de l'épée* ou *des épées.* Jeu théâtral, combat simulé dont les cent-suisses ou les gardes-suisses donnaient des représentations à la cour, sous Louis XIII et sous Louis XIV. || *Danse suisse.* Sorte de danse propre aux habitants de la Suisse et dont les pas s'exécutent en traînant les pieds. || *Danse d'ours.* Composition musicale dans laquelle on cherche à imiter les airs de musette, en faisant ronfler les basses en pédale, tandis qu'un hautbois ou violon joue à l'aigu un air villageois. Le final de la seizième symphonie d'Haydn est une *danse d'ours.* || *Danse du bison.* Le bison fait sa cour à la génisse en galopant en rond autour d'elle. Les sauvages imitent, dans leurs jeux propitiatoires, ce manége, qu'ils appellent la danse du bison.

— Loc. prov. et fam. *Faire danser à quelqu'un la danse d'ours.* Bâtonner quelqu'un, l'étriller d'importance.

DANSÉ, ÉE. part. pass. du v. Danser. S'emploie adjectiv. Un quadrille bien dansé. Une contredanse bien dansée.

— *Dansé par.* Un roi de Pont, appelé à Rome par Néron, voyant pour la première fois une pantomime *dansée* par un mime célèbre, supplia le tyran de lui accorder ce danseur, pour lui servir d'interprète auprès des nations barbares, ses voisines. (Viollet le D.)

DANSER. v. n. 1re conj. (du celt. *dans*, même signification). Mouvoir le corps en cadence, en faisant des sauts et des pas mesurés, au son de la voix ou des instruments. Danser avec grâce. Danser avec force, avec vigueur. Danser avec légèreté. Danser en cadence, en mesure. Danser passionnément. Moïse et Marie, sa sœur, après le passage de la mer Rouge et le désastre de l'armée égyptienne, *dansèrent* en conduisant l'un un chœur d'hommes, et l'autre de femmes. (Viollet le D.) Les filles de Silo *dansaient* durant la fête des Tabernacles, quand elles furent enlevées par les jeunes gens de la tribu de Benjamin. (Id.)

Mais qu'importe! un manant, quand il a bien *dansé*,
Peut oublier ses maux, vos impôts, sa misère;
Pour vous, de vos accès rien ne peut vous distraire,
Ici-bas tout est compensé. (F. de Neufch.)

— *Danser avec.* Il (David) *danse* avec le reste de son peuple autour de l'arche. (Mass.)

— *Danser à.*

Souvent, pour divertir leur ardeur mutuelle,
Ils *dansaient* aux chansons, de nymphes entourés.
(La Font.)

— *Danser dans.* Danser dans un opéra. Danser dans un ballet. Aujourd'hui, sauf la

— *Danser sur.* Danser sur un théâtre.

— *Danser pour.* Danser pour une bonne œuvre. Danser pour les réfugiés politiques, pour les Polonais, pour les pensionnaires de l'ancienne liste civile.

— *Danser sur la corde.* Exécuter des pas mesurés sur une corde lâche ou tendue.

— Fig. et fam. Être dans une situation critique, délicate, périlleuse.

— Fig. et fam. *Ne savoir sur quel pied danser.* Ne savoir plus que faire, que devenir, n'avoir plus d'espérance, être sans ressource, sans appui.

— Fig. et fam. *Le cœur danse de joie.* Il éprouve un vif plaisir, par allusion aux pulsa-

tions du cœur qui sont plus pressées dans l'émotion de la joie. || *Faire danser quelqu'un.* Lui enseigner la danse. || *Faire danser une demoiselle, une dame.* La faire figurer avec soi dans une contredanse.

— Fig. et fam. *Faire danser quelqu'un.* Le malmener, lui donner de l'exercice, de l'embarras, pour le réduire à ce que l'on veut et l'amener à ses fins.

— *Toujours va qui danse.* loc. prov. Se dit d'une personne qui fait son possible, qui se donne beaucoup de mouvement, qui agit péniblement.

— *Vin à faire danser les chèvres.* Vin très-vert, très-dur.

— *Danser sur rien, danser en l'air.* Être pendu. Vieille locution populaire.

— *Payer les violons pour que les autres dansent.* loc. prov. Faire tous les frais, pour que d'autres aient l'honneur et le profit.

— v. a. Danser une contredanse, un menuet. Danser une sarabande. Danser la tarentelle. Danser une courante, un ballet. Danser un branle, une bourrée. Danser toute sorte de danses. La conversation dura si longtemps, qu'au lieu d'une contredanse, Cécile en avait *dansé* deux. (Eug. Scr.)

— *Faire danser à quelqu'un un branle de sortie.* loc. prov. Le chasser, l'expulser bruyamment, honteusement d'un lieu.

— Techn. Travailler la pâte à biscuit jusqu'à ce qu'elle devienne bien ferme. Danser la pâte.

— SE DANSER. v. pron. Être dansé, convenir à la danse, être propre à la danse, en parlant d'un air, d'un pas, d'une figure chorégraphique, etc.

DANSEUR, EUSE. s. (ét., V. DANSE). Celui, celle qui danse. Un danseur. Une danseuse. Il y avait à ce bal plus de *danseurs* que de *danseuses.* (Acad.) On danse plus ou moins de contredanses, avec plus ou moins de joie, mais cette danse enfin, c'est toujours la mort qui la mène, et ces *danseurs* de tous rangs et de tous états, que sont-ils? des mourants à plus ou moins long terme. (St-Marc-Girard.) Mlle Taglioni est toujours la *danseuse* chaste et charmante que vous connaissez, et qui a élevé la danse à la dignité de l'art. (Constel.)

— Signifie particulièrement celui, celle qui fait profession de danser. Bon danseur. Mauvais danseur. Célèbre danseuse. La première danseuse de France. Danseur souple, léger, adroit, agile, habile, gracieux.

—*Danseur, danseuse de corde.* Celui, celle qui fait profession de danser sur une corde lâche ou tendue. L'art des danseurs de corde remonte à l'an 1345 av. J.-C. V. FUNAMBULE.

— Fig. *C'est un danseur de corde.* C'est un homme aux promesses duquel il ne faut pas ajouter foi, par allusion au danseur de corde, qui est très-exposé à tomber à terre en perdant l'équilibre.

— Véner. adj. et s. Se dit d'un chien qui voltige et ne suit pas exactement la voie de l'animal qu'il chasse. Un chien danseur. Un danseur. Une chienne danseuse. Une danseuse.

DANSOMANE. adj. et s. des 2 g. (du fr. *danse*, et de *manie*). Se dit d'une personne qui a la manie de la danse, qui aime la danse avec excès. Un jeune homme dansomane. Une jeune fille dansomane. S'emploie surtout substantivement. Un dansomane. Une dansomane.

DANSOMANIE. s. f. (ét., V. DANSOMANE). Manie, passion, excès de la danse. Être atteint de dansomanie. C'est une dansomanie, une véritable dansomanie.

DANSOMUSICOMANE. adj. et s. des 2 g. (formé du fr. *danse, musique*, et *manie*). Se dit de certaines petites figures très-légères que l'on pose sur la table d'harmonie d'un piano, et qui se meuvent et dansent en mesure lorsque l'on joue de l'instrument.

DANSOTTER. v. n. 1re conj. Danser sans élan, sans souplesse, avec roideur, comme un vieillard.

DANSOYER. v. n. 1re conj. Se dit quelquefois familièrement pour Danser peu ou danser mal et de mauvaise grâce.

DANTE. s. m. Mamm. Sorte d'animal d'Afrique que l'on croit être ou le zébu ou un antilope.

DANTE ALIGHIERI. Illustre poète italien, né à Florence en 1265, et mort pauvre à Ravenne en 1321, après avoir mené une existence troublée et malheureuse. Il s'est immortalisé surtout par sa *Divine Comédie.* || DANTE (Perugino). Né à Pérouse en 1537, mort en 1583. Fut bon peintre et mathématicien célèbre.

DANTÉLÈTE. adj. et s. des 2 g. Nom d'un peuple thrace, qui habitait vers le mont Hemus.

DANTESQUE. adj. des 2 g. Néol. (rad. rappelle le style et la manière de Dante, le caractère sombre et grandiose qu'il a imprimé à ses poésies. Style dantesque. Cachet dantesque. Couleur dantesque. Poésie dantesque. Imitation dantesque. Votre poésie *dantesque* n'a rien créé d'aussi lugubre que l'Apocalypse. (G. Sand.)

— S'empl. quelquefois substantiv. Le dantesque. C'est tout à fait du dantesque. C'est du vrai dantesque.

— Signifie aussi adjectivement, Qui a pour objet l'explication des ouvrages de Dante. Interprétation dantesque. Commentaires dantesques.

L

DANTHONIE. s. f. Bot. Genre de la famille des graminées avénacées, comprenant des herbes gazonnantes à feuilles planes, qui croissent en Europe et dans l'Afrique australe, etc., et dont une espèce, la danthonie décumbante, est peu connue en France, aux environs de Paris.

DANTON (Georges-Jacques). Célèbre conventionnel, né à Arcis-sur-Aube en 1759. Fut d'abord avocat; se distingua à l'époque de la révolution par son élocution véhémente; fonda le club des cordeliers; demanda la déchéance du roi, dont il vota la mort sans sursis et sans appel, et fut l'auteur des massacres de septembre. Accusé de viser à la dictature, après la chute des Girondins, il subit la mort avec courage, le 5 avril 1794.

DANTONIEN. s. m. V. DANTONISTE, qui se dit plus communément.

DANTONISME. s. m. Polit. Doctrine républicaine professée par Danton et ses amis, après 1793.

DANTONISTE. adj. et s. Polit. Membre du parti politique qui, après 1793, reconnaissant Danton pour chef, voulut établir en France un républicanisme modéré, et fut arrêté dans cette tentative par le comité de salut public.

DANTZICK. Géogr. Orthographe française de Dantzig. V. ce dernier mot.

DANTZICKOIS, OISE. adj. et s. Habitant de la ville de Dantzick. || Qui appartient à Dantzick ou à ses habitants.

DANTZIG. Géogr. Régence de la Prusse occidentale, entre celles de Kœnigsberg, Marienwerder, la Poméranie et la Baltique. Superficie, 218 myriamètres carrés; population 295,000 âmes. Capit. *Dantzig.* || DANTZIG, ville forte et commerçante des États prussiens, sur la Vistule, à 4 kilom. de la Baltique. Eau-de-vie renommée. Les Allemands écrivent *Danzig*, et les Français *Dantzick.* Cette ville, qui apparaît dans l'histoire dès le XIe siècle, appartint successivement aux Danois, aux Suédois, aux Poméraniens et aux chevaliers de l'ordre Teutonique, elle se déclara indépendante en 1454; fut enclavée, en 1772, dans le territoire prussien. Les Français s'en emparèrent en 1809, et la rendirent à la Prusse en 1814. || Le maréchal Lefèvre, qui avait dirigé le mémorable siége de cette ville, fut créé par Napoléon, *duc de Dantzick.*

DANUBE (en allem. *Donau*). Géogr. Le plus grand et le plus rapide des fleuves de l'Europe après le Volga; prend sa source aux montagnes de la Souabe, dans le grand-duché de Bade, et se jette par plusieurs bouches dans la mer Noire, après avoir traversé par un cours de 272 myriamètres, l'Autriche, la Hongrie et la Turquie. || Un des quatre cercles du Wurtemberg, dans la partie S.-E. de ce royaume. Pop. 360,000 hab., cap. *Ulm.* || *Danube supérieur.* Cercle de Bavière, entre ceux de Rezat, Regen, Isar, le Tyrol, et le lac de Constance. Superficie, 240 myriamètres carrés; pop. 500,000 hab., cap. *Augsbourg.* || *Danube inférieur.* Cercle de Bavière, entre ceux de Regen et d'Isar, la Bohême et l'Autriche; superficie, 163 myriam. carrés; pop. 360,000 hab. cap. Passau.

DANUBIEN, IENNE. adj. et s. Qui est voisin du Danube; qui appartient au Danube. Les peuples danubiens. Les Danubiens. Pays danubien. Productions danubiennes.

DANUBIS. s. m. Myth. sept. Le Danube, dieu-fleuve qui fut adoré par les Gètes, les Daces et les Thraces.

DANZÉ. s. m. Techn. Masse de fer carrée sur laquelle le glacier appuie le manche de l'outil avec lequel il puise le verre mou sur l'âtre.

DANZIG. Géogr. V. DANTZIG.

DAOLO. s. m. Myth. Idole des Tunquinois, dieu des voyageurs.

DAONE. adj. et s. des 2 g. Nom d'un peuple de l'Inde au-delà du Gange. || Ville capitale du pays des Daones. || Nom d'un fleuve du même pays, qui se jette dans le Gange.

DAOS. s. f. Nom des embarcations des îles d'Anjouan, Mayotte et Comore. Les daos ont de 15 à 18 mètres, et portent de 50 à 60 tonneaux; leur gréement consiste en un seul mât avec une voile à antenne.

DAOUD. Surnommé *el Ahuni*, chef de l'une des six sectes reconnues pour orthodoxes dans le mahométisme.

DAOULADJERI. Géogr. Le plus haut sommet de l'Himâlaya et du monde.

DAOULET ABAD. Géogr. Ville imprenable des États du Nizam.

DAOURE. adj. et s. des 2 g. Habitant de la

DAOURIE. Géogr. Pays d'Asie, limitrophe de la Russie et de la Chine, à l'est du lac de Baïkal; sol élevé et froid. La Daourie donne son nom à une chaîne de montagnes.

DAOURIEN, ENNE. adj. et s. Géogr. Nom d'une tribu de Mandchous, sur les rives du fleuve Amour.

DAOURITE. s. f. Minér. Un des noms de la tourmaline violette de Sibérie.

DAPALIEN ou **DAPALIS.** adj. m. (rad. *dapes*, mets). Myth. rom. Surnom de Jupiter, auquel on offrait un festin, ou qui présidait aux festins. Jupiter Dapalien.

DAPÈCHE. s. m. Minér. Substance bitumineuse de l'Amérique méridionale, où elle se trouve à quelques pieds sous la surface du sol. Le dapèche est élastique, spongieux, offre les propriétés du caoutchouc, brûle avec facilité, efface les traits de la plombagine et communique au papier, par le frottement, l'électricité résineuse.

DAPHNACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble au daphné. || DAPHNACÉES. s. f. pl. Famille des plantes ayant pour type le genre daphné.

DAPHNÉ. Myth. Fille du fleuve Pénée, et nymphe de Diane; fut métamorphosée en laurier par les dieux, qu'elle avait implorés pour se soustraire aux vives poursuites d'Apollon. Celui-ci détacha une branche de l'arbre, s'en fit une couronne, et voulut que le laurier lui fût consacré.

DAPHNÉ. s. m. Moll. Nom donné à l'animal du genre arche.

— Bot. (du gr. δάφνη, laurier). Joli genre de plantes, comprenant plus de cinquante espèces d'arbrisseaux ou arbustes qui sont répandus sur les deux continents, et dont les fleurs, souvent agglomérées et d'une odeur suave, sont verdâtres, blanches, jaunes, roses, lilas, pourpres ou violettes.

— Une espèce du genre daphné produit le *garou* ou *sainbois.*

DAPHNÉEN, ENNE. adj. Myth. gr. Surnom d'Apollon et de Diane. Apollon Daphnéen. Diane Daphnéenne.

DAPHNÉLÉON. s. m. (ét. gr., δάφνη, laurier; ἔλαιον, huile). Nom de l'huile de baies de laurier, en usage chez les anciens Grecs.

DAPHNÉODERME. s. m. Moll. Nom donné à la coquille du genre arche.

DAPHNÉPHAGE. (ét. gr., δάφνη, laurier; φάγω, je mange). Ant. gr. Nom que les anciens donnaient à des devins qui mâchaient des feuilles de laurier, et qui prétendaient que le suc de ces feuilles, circulant dans leurs veines, leur inspirait les secrets de l'avenir.

DAPHNÉPHORE. s. m. Myth. gr. Celui qui, dans les daphnéphories, portait une branche d'olivier symbolique, couvertes de guirlandes de laurier. V. DAPHNÉPHORIES.

DAPHNÉPHORIES. s. f. pl. (ét. gr., δάφνη, laurier; φορός, porteur). Myth. gr. Fêtes que les Thébains célébraient tous les neuf ans en l'honneur d'Apollon, et dans lesquelles un jeune homme d'une grande beauté et vêtu d'habits magnifiques, une couronne d'or en tête, et aux pieds une chaussure majestueuse nommée *iphicratide*, portait au temple d'Apollon une branche d'olivier ornée de guirlandes de laurier, et à laquelle on suspendait plusieurs globes dorés et 365 couronnes, en mémoire du secours que le dieu avait accordé à Thèbes assiégée par les Pélasges.

DAPHNÉPHORIQUE. adj. des 2 g. (..., V. DAPHNÉPHORIES). Ant. gr. Qui a rapport aux daphnéphories. || *Hymnes daphnéphoriques* ou *parthénies.* Hymnes que l'on chantait dans les daphnéphories.

DAPHNIDE. adj. des 2 g. Crust. Qui ressemble à une daphnie. || DAPHNIDES. s. m. pl. Famille de crustacés, ayant pour type le genre daphnie.

DAPHNIDIE. s. f. (ét. gr., δάφνη, laurier; εἶδος, forme). Bot. Genre de la famille des lauracées, comprenant une douzaine d'espèces d'arbres, croissant toutes dans les Indes orientales.

DAPHNIDIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une daphnidie. || DAPHNIDIÉES. s. f. pl. Famille de plantes exotiques, ayant le genre daphnidie pour type.

DAPHNIDIEN, ENNE. adj. Crust. Syn. de Daphnide.

DAPHNIE. s. f. (du gr. δάφνη, laurier). Crust. Genre de la famille des daphnidiens, ayant pour type la daphnie puce, crustacé de couleur rouge qui se trouve communément dans toutes les mares d'eau des environs de Paris, et dans différentes parties de l'Europe.

— Minér. Sorte de pierre précieuse, aujourd'hui inconnue, à laquelle les anciens attribuaient la propriété de guérir l'épilepsie.

DAPHNINE. s. f. Chim. Substance alcaline, découverte dans l'écorce de plusieurs daphnées. Elle est en faisceaux prismatiques, incolores, transparents, brillants, solubles dans l'eau chaude, etc.

DAPHNIPHYLLE s. m. (ét. gr., δάφνη, laurier; φύλλον, feuille). Bot. Genre de la famille des rhamnacées, formé pour un arbre de Java.

DAPHNIS. Myth. Jeune berger sicilien, fils consumé par une mélancolie amoureuse, est l'inventeur de la poésie bucolique.

DAPHNITE. s. f. Bot. Ancien nom de la plante qu'on appelle aujourd'hui *laurier casse.*

DAPHNITE. s. f. Chim. V. DAPHNINE.

DAPHNOÏDE. adj. des 2 g. (ét. gr., δάφνη, laurier; εἶδος, forme). Bot. Qui ressemble à un daphné. || DAPHNOÏDES. s. f. pl. Famille de plantes, ayant pour type le genre daphné.

DAPHNOÏDÉ, ÉE. adj. Bot. Synon. de daphnacé.

DAPHNOMANCIE. s. f. (ét. gr. δάφνη, laurier; μαντεία, divination). Sorte de divination qui se faisait soit en mâchant des feuilles de laurier, soit en jetant une branche de cet arbrisseau prophétique dans le feu sacré: si la branche pétillait, c'était un heureux présage; si elle brûlait sans bruit, c'était un signe funeste.

DAPHNOMANCIEN, IENNE. adj. et s. Celui, celle qui pratique la daphnomancie.

DAPHNOPSIS. s. m. (ét. gr., δάφνη, laurier; ὄψις, aspect). Bot. Genre de plantes, voisin du genre daphné, dont il diffère surtout par des fleurs dioïques, etc.

DAPIFER. s. m. (ét. lat., *dapes*, mets; *ferens*, qui porte). Hist. Titre d'un des grands officiers de l'empire; celui qui, au couronnement de l'empereur, portait à cheval les premiers plats du festin; cette fonction fut instituée par Charlemagne. || Les rois d'Angleterre portaient autrefois le titre de *dapifer*, dans la maison des rois de France. || Sous Robert, le *dapifer* était commandant en chef des armées et sénéchal de France. || Dr. féod. Sénéchal de la cour d'un baron. Sénéchal du manoir. Le *dapifer* connaissait des causes qui étaient de la juridiction de son maître.

DAPIFÉRAT. s. m. (ét., V. DAPIFER). Hist. Dignité de dapifer.

DAPIDICE. s. f. Entom. Espèce de papillon.

D'APRÈS. loc. adv. et prép. V. APRÈS.

DAPSE. s. f. (altération du gr. δάπτω, je dévore). Entom. Genre de coléoptères fongicoles, que l'on trouve en Hongrie, en Espagne et sur la côte de Barbarie, où ils vivent sur les champignons.

DAPSILOPHYTE. adj. des 2 g. (ét. gr., δαψιλής, abondant; φυτόν, plante). Bot. Se dit des plantes pourvues d'étamines nombreuses.

— Se prend substantiv. Une dapsilophyte.

DAPTION. s. m. Ornith. Nom d'une espèce du genre pétrel.

DAPTOMORPHE. s. m. (du gr., δαπτής, vorace; μορφή, figure). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des carabiques, ayant pour type le daptomorphe du cap de Bonne-Espérance, petit insecte d'un noir très-luisant.

DAPTRIUS. s. m. Ornith. Nom scientifique du genre iribin.

DAPTUS. s. m. (du gr. δαπτής, vorace). Entom. Genre de coléoptères carabiques, ayant pour type le daptus à bandelettes, insecte qui se trouve dans le sable humide au bord des eaux, en Sibérie, en Dalmatie.

DARADE. s. f. Bot. Un des noms de l'Alaterne.

DARADEL. s. m. Bot. Un des noms vulgaires de l'Alaterne.

DARAISE. s. f. Eaux et for. Déchargeoir d'un étang.

DARAH. Géogr. Province de l'empire de Maroc, entre celles de Tafilet, de Suse et le Sahara. Superficie, 4,000 myriamètres carrés, capitale, Darah. || Rivière d'Afrique, qui traverse le Maroc et se perd dans les sables.

DARARIEN. s. m. Hist. relig. Membre d'une secte musulmane fondée par un certain Darari, qui voulut persuader au peuple que le calife Hakem était dieu.

DARBAN. s. m. (en hébr. *aiguillon*). Entom. Genre d'hémiptères hétéroptères, ayant pour type un insecte de Manille, le darban à lignes noires.

DARBOUSIER. s. m. Bot. Nom de l'arbousier en Provence.

DARCE. s. f. V. DARSE.

DARCET (Jean). Médecin et chimiste célèbre, né à Douazit en 1725, mort en 1801; fut membre de l'Institut et du sénat. || DARCET (Jean-Pierre). Fils du précédent. S'est signalé surtout dans l'application de la chimie aux arts. On lui doit la création de plusieurs arts portés par lui à un degré de perfection qu'il n'a pas encore été possible d'outrepasser. Darcet est mort en 1844.

— *Alliage de Darcet.* Alliage formé de huit parties de bismuth, de cinq parties de plomb, et de trois parties d'étain, que l'on doit au chimiste Jean Darcet.

DARD. s. m. (le *d* final ne se prononce pas; du celt. *dar*, pointe). Bâton armé d'un fer aigu, et qu'on lance avec la main. Brandir un dard. Jeter un dard. Lancer un dard. Décocher un dard. La pointe d'un dard. Dard à fer dentelé, à fer enclaigné, à hampe emplumée, à hampe unie. Dard aigu, pointu, acéré, empoisonné, homicide, meurtrier, mortel, inhumain, cruel, funeste. Dard rapide, léger, sifflant, inévitable. Dard inutile, impuissant. forêt de dards. Voyez si vous romprez ces *dards* liés ensemble. (La Font.) Il sépare les *dards*, et les rompt sans effort. (Id.) Ils présentent leurs *dards* aux yeux des matelots (Rac.)

Laissez-là ces mousquets, ces piques et ces dards,
La nature a maudit vos affreux étendards. (Delille.)

Plus épais que la grêle, un orage de dards
Sur Persée, en sifflant, vole de toutes parts.
(Desaintange.)

— Fig. Trait malin, sarcasme mordant. Il décoche un *dard* qui porte coup. (Pasc.)

— Art milit. Garniture de fer qui renforce le bout du fourreau de sabre, pour qu'il ne s'use pas en traînant à terre.

— Archit. Partie qui divise les oves que l'on sculpte sur les quarts de rond, et qui est taillée en forme du bout d'une flèche.

— Astron. Nom d'une petite constellation boréale, plus communément appelée le *Javelot*.

— Bot. Nom donné quelquefois aux poils piquants de l'ortie.

— Géom. Petite pointe servant à fixer le trou oculaire de la visière dans la direction de l'objet que l'arpenteur choisit pour point de vue.

— Mar. Baguette artificiée d'invention anglaise, armée de petites barbes de fer, qu'on lançait, avant l'invention des fusées à la Congrève, dans les voiles d'un bâtiment qu'on voulait incendier.

— Zool. Nom donné à l'extrémité de la queue des scorpions, ainsi qu'à la pièce principale de l'aiguillon des hyménoptères.

DARDAIRE. s. m. Anc. art milit. Soldat armé d'un dard ; nom donné aussi aux arbalétriers.

DARDANAIRE. s. m. V. lang. et antiq. rom. Accapareur, agioteur, usurier. Celui qui causait la cherté des marchandises, et surtout des grains, en les achetant à bas prix pour les revendre ensuite plus cher.

DARDANELLES. (rad. *Dardanie*). Géogr. Nom du détroit resserré qui sépare l'Anatolie de la presqu'île d'Akttché Ovassi, dans la Turquie d'Europe, et qui établit une communication entre l'Archipel et la mer de Marmara. Sa largeur moyenne est de 10 kilom. et sa longueur de 80 kilom.

— *Châteaux des Dardanelles.* Forts élevés par les Turcs en Europe et en Asie pour défendre le passage du détroit des Dardanelles ; il y en a quatre, deux sur chaque rive, à 16 kilom. l'un de l'autre. || *Petites Dardanelles.* Deux forts situés dans la Livadie, sur le détroit qui joint le golfe de Patras à celui de Lépante.

DARDANIDE. s. des 2 g. Descendant de Dardanus. Se dit par extens. des Troyens.

DARDANIE. Géogr. Contrée de l'Asie-Mineure, appelée ainsi de *Dardanus*, et qui prit dans la suite le nom de Troade. || Province de l'Illyrie, au S.-O. de la Mésie.

DARDANIEN, IENNE. adj. et s. Habitant de la Dardanie. || Qui appartient à la Dardanie ou à ses habitants.

DARDANIER. s. m. Antiq. rom. Syn. de Dardanaire.

DARDANUS. Myth. Fils de Jupiter et d'Électre, reine d'Élide, épousa la fille de Teucer, et donna son nom au royaume de son beau-père, auquel il succéda vers l'an 1480 av. J.-C.

DARDÉ, ÉE. part. pass. du v. Darder. S'emploie adjectiv.

DARDEL, ELLE. adj. Anc. t. milit. Se disait des armes qui se lancent à la manière des dards, des traits, des flèches. || *Armes dardelles.* Armes de jet.

DARDELLE. s. f. Petit dard pour l'arbalète. On disait aussi Dardille.

DARDENNE. s. f. Métrol. Ancienne monnaie de Provence, qui valait à peu près 6 deniers.

DARDER. v. a. 1re conj. (rad. *dard*). Frapper, blesser avec un dard.

— Se dit surtout en termes de pêche. Darder un cachalot. Darder une baleine. Cependant on dit mieux *Harponner*.

— Lancer une arme avec raideur, comme on lançait autrefois les dards à la guerre. Darder un javelot. Darder un poignard. Darder un bâton.

— Par extens. *Darder l'aiguillon*, en parlant de certains insectes, de certains reptiles.

— Fig. Faire tomber aplomb, lancer aplomb, en parlant des rayons du soleil, de la lumière, etc. Le soleil darde ses rayons, sa lumière. Le soleil darde ses feux sur l'hémisphère.

— Fig. *Darder un trait malin, un sarcasme mordant, une épigramme acérée.* Lancer avec force et en portant coup, ce trait, ce sarcasme, cette épigramme.

— Par anal. Lancer un regard vif, animé, perçant, pénétrant. Darder les yeux. Darder un regard sur quelqu'un. Darder un œil de vengeance, un œil courroucé. Darder des yeux enflammés.

— Fig. On dit d'une douleur vive, poignante, qu'elle darde le corps, qu'elle darde le cœur, pour dire qu'elle déchire le corps ou le cœur, comme si on les perçait d'un dard. On dit encore en ce sens, La douleur darde ses flèches, ses pointes cruelles, etc.

— Hortic. *Darder des branches, darder ses branches*, en parlant d'un arbre. Émettre, pousser des branches horizontales, qui s'élancent de côté, comme des dards.

— Par anal. Une fleur darde ses pistils. Une ortie darde ses poils, etc.

— SE DARDER. v. pron. Être lancé comme un dard ; être frappé, blessé d'un dard ; être lancé avec raideur ; tomber aplomb.

DARDEUR. s. m. Anc. art milit. Syn. de Dardaire.

DARDIÈRE. s. f. Sorte de piège.

DARDILLE. s. f. Petit dard ou dardelle.

— Hortic. Queue d'un œillet.

DARDILLER. v. a. 1re conj. Aiguillonner. Vieux et inusité.

— v. n. Hortic. Pousser son dard ou sa dardille, en parlant de l'œillet et de certaines autres fleurs.

DARDILLON. s. m. (pr. *dar-di-ion*). Pêch. Languette pointue d'un hameçon.

DAREN-SÉE. s. m. Géogr. Lac de France, dans le dép. du Haut-Rhin, à 4 kil. de Munster.

DARÈS. Phrygien, compagnon d'Énée, célèbre dans les combats du ceste ; a écrit en grec une histoire de la guerre de Troie.

DARFOUR. Géogr. Royaume de Nigritie, à l'O. du Kordofan ; surperficie, 1800 myriam. carrés ; 200,000 hab. ; capitale, Cobbé, 170 myriam. du Caire ; pays riche et fertile.

D'ARGENSON. V. ARGENSON.

DARHARB. s. m. (littér., *maison de guerre*). Hist. Nom que la loi musulmane donne à tous les pays non mahométans, par opposition à Darislam. V. ce mot.

DARIABADIS. s. m. Comm. Sorte de coton qui vient des Indes.

DARIANGE. s. m. Bot. Arbre résineux des îles Philippines, peu connu des naturalistes.

DARIDAS. s. m. Comm. Sorte d'étoffe végétale que l'on fabrique aux Indes.

DARIE. s. f. Métrol. V. DARIQUE.

DARIÉLA. Géogr. Défilé sur la limite de l'Europe et de l'Asie, appelé par les anciens *Porte Caucasienne.* || Fort de Russie, dans le défilé du même nom.

DARIEN. Géogr. Golfe de la Terre-Ferme, près de l'isthme de Panama ; c'était autrefois une province de Colombie, au sud de la mer des Antilles ; elle est aujourd'hui comprise dans celle de l'Isthme ou de Panama.

DARIN. s. m. Comm. Sorte de toile commune qui se fabrique en Champagne.

DARINGPHYTE. adj. des 2 g. (ét. gr., διαῤῥήγνυμι, je romps ; φυτόν, plante). Bot. Se dit des plantes dont le fruit s'ouvre spontanément.

— substantiv. Une daringphyte.

DARIOLE. s. f. Art culin. Sorte de flan fait de farine, de beurre, d'œufs et de lait. La dariole est une pâtisserie d'entremets. Darioles à la pâtissière. Darioles à la duchesse. Darioles au chocolat, au café moka, au rhum, au thé, etc.

DARIOLETTE. s. f. (nom de la suivante d'Elisène, dans *Amadis*. *Dariolette* reçoit les confidences de sa maîtresse et favorise ses amours). Se disait dans les romans de chevalerie de toute femme qui se prêtait à servir complaisamment les amours de la dame qu'elle accompagnait.

DARIQUE. s. f. Métrol. Monnaie d'or des anciens Perses, frappée d'abord au nom de Darius le Mède, et ensuite au nom de presque tous ses successeurs. La darique valait 20 drachmes, c'est-à-dire environ 18 fr. 55 cent. de notre monnaie. Les dariques qui se voient dans les collections, où elles sont généralement rares, se reconnaissent à un archer décochant une flèche, et agenouillé suivant l'usage des archers anciens.

— Extensiv. et adjectiv., nom donné à l'or qui s'est trouvé au titre de ces monnaies.

DARISLAM. s. m. (littéral., *maison de l'islamisme*). Hist. ott. Nom que la loi musulmane donne à tous les pays mahométans.

DARIUS. Nom de trois rois de Perse : DARIUS Ier, qui divisa la Perse en vingt satrapies, 521 ans av. J.-C. || DARIUS II, successeur de Xerxès, en 423 av. J.-C. || DARIUS III, Codoman, dernier roi de Perse, vaincu au Granique par Alexandre, et assassiné l'an 331 av. J.-C.

DARIVETTE ou **DARIVOTTE.** s. f. Navig. Perche qui sert à construire les trains de bois flotté.

DARLINGTON. Géogr. Ville d'Angleterre, sur le Skern. Fabriques et usines ; 6,000 hab.

DARLINGTONIE. s. f. Bot. Genre de la famille des mimosacées, comprenant des plantes herbacées vivaces, propres à l'Amérique boréale.

DARMAS. s. m. Bot. Espèce de champignon comestible. Darmas colleté.

DARMSTADT. Géogr. Ville capitale du grand-duché de Hesse-Darmstadt, à 24 kilom. de Francfort-sur-le-Mein.

DARNAC. Géogr. Ch.-l. de cant. (Haute-Vienne) ; 1,500 hab.

DARNAGASSE. s. f. Ornith. Un des noms [illegible]

DARNAMAS. s. m. Comm. Sorte de coton qu'on tire de la ville de Smyrne.

DARNE. s. f. Tranche d'un poisson telle que le saumon ou l'alose, etc. Une darne de saumon. Une darne d'esturgeon.

DARNETAL. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Rouen (Seine-Inférieure) ; 6,000 hab. Fabriques de toiles peintes.

DARNEY. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Mirecourt (Vosges) ; 2,000 hab.

DARNIDE. adj. des 2 g. Entom. Qui ressemble à un darnis. || DARNIDES. s. m. pl. Groupe de la famille des membracides, ayant pour type le genre darnis.

DARNIS. s. m. Entom. Genre d'hémiptères de la famille des membracides, insectes propres à l'Amérique méridionale et peu nombreux en espèces.

DARNLEY (Henri Stuart). Épousa à dix-neuf ans, en 1565, sa cousine Marie Stuart, veuve de François II et reine d'Écosse. Fut victime de l'explosion des poudres que Bothwell et ses complices avaient placées dans sa maison, en 1568, pour le faire périr.

DARON. s. m. Signifiait autrefois Un vieillard rusé. Signifiait aussi populairement, Le maître de la maison. || Ce mot n'appartient plus aujourd'hui qu'à l'argot des malfaiteurs.

DARSE. s. f. Mar. Partie intérieure d'un port, laquelle se ferme avec une chaîne, et où l'on a coutume d'abriter les petits bâtiments. Ce mot n'est guère usité que sur les côtes de la Méditerranée. La darse de Marseille. La darse de Toulon. La darse de Barcelone, de Gênes, de Livourne, d'Ancône. La grande, la petite darse. Entrer en darse, dans la darse.

DARSINE. s. f. Mar. Petite darse. V. DARSE.

DARSIS. s. f. Médec. Mot grec qui signifie, L'action d'écorcher. Il est tout à fait inusité.

DART. s. m. Comm. Sorte de papier dont la pâte est grise.

DARTMOUTH. Géogr. Ville maritime et commerçante d'Angleterre, près de l'embouchure du Dart.

DARTOS. s. m. (du gr. δαρτὸς, écorché). Anat. Membrane cellulo-filamenteuse qui forme une enveloppe à chacun des deux testicules.

DARTRE. s. f. (du gr. δαρτὸς, écorché ; rad. δέρω, j'écorche). Maladie cutanée, caractérisée par de petits boutons ou des pustules qui causent des démangeaisons, et sont réunis en plaques plus ou moins larges, communément arrondies, sur lesquelles se forment ensuite des écailles, des croûtes ou des ulcérations. Avoir une dartre, des dartres. Être couvert de dartres. Une dartre à la main, au bras, au visage, etc. On distingue les dartres *simples* et les dartres *vives*. Les *dartres* font le tourment de l'espèce humaine ; elles attaquent tous les âges et toutes les classes de la société. (Alib.)

— *Dartre crustacée.* Celle dans laquelle la dessiccation du liquide sécrété à la surface de la dartre donne lieu à des croûtes épaisses et qui s'ulcèrent fréquemment. || *Dartre crustacée flavescente.* Celle dont les croûtes sont jaunes. || *Dartre stalactiforme.* Celle dont les croûtes sont pendantes et qui se montre sur les ailes du nez. || *Dartre musciforme.* Qui consiste en croûtes d'un gris verdâtre, aréolées de rouge. || *Dartre furfuracée, sèche, bénigne, farineuse.* Celle qui, ayant commencé par une rougeur très vive, forme ensuite à l'épiderme une espèce de farine blanchâtre. || *Dartre pustuleuse.* Celle qui consiste dans des boutons proéminents dont le sommet blanchit. || *Dartre rongeante.* Celle qui s'étend de la peau au tissu cellulaire, aux cartilages ou aux os, et amène quelquefois la fièvre, le dépérissement progressif et la mort. || *Dartre squameuse, vive, lichen féroce.* Dartre qui se compose d'un grand nombre de petites pustules, qui suintent une matière âcre et ichoreuse.

DARTREUX, EUSE. adj. Qui est de la nature des dartres. Humeur dartreuse.

— substantiv. Personne qui est affectée de dartres. Un dartreux. Une dartreuse. Le traitement des dartreux.

DARTRIER. s. m. Bot. Nom vulgaire de plusieurs plantes dont on emploie la semence ou les feuilles, pilées avec du saindoux, en forme de pommade contre les dartres.

DARTUS. s. m. (du gr. δαρτὸς, écorché). Bot. Genre de la famille des solanacées, ayant pour type un petit arbre de l'Inde, dont l'écorce est aromatique et rougeâtre.

DARU (Pierre-Antoine-Bruno). Né à Montpellier en 1767 ; d'abord lieutenant et commissaire des guerres ; puis ministre de la guerre, en 1796 ; et commissaire-ordonnateur en chef, en 1797 ; est célèbre comme écrivain par son Histoire des ducs de Bretagne ; mourut en 1829.

DARUGA. s. m. Hist. En Perse, juge criminel établi dans chaque ville. || Cour souveraine où l'on juge les officiers publics prévenus de malversation.

DARVAND. s. m. Relig. parse. Nom des mauvais génies dans la religion parse. Les darvands obéissent à Ahrimane ; les izeds ou bons génies obéissent à Ormuzd.

DARVINIE. s. f. Bot. Genre de la famille des myrtacées, comprenant des arbrisseaux [illegible]

DARWIN (Érasme). Médecin et poète, né en 1731 à Elston, mort à Derby en 1802. On a de lui le *Jardin botanique*, dans lequel se trouvent les *Amours des plantes*, la *Zoonomie*, ou *Lois de la vie organique*, etc., etc.

DASCHOFF (Catherine-Romanovna). Fille du comte Wrontzof, née en 1744 ; contribua à placer Catherine II sur le trône de Russie ; présidente de l'Académie des sciences ; contribua à la publication du dictionnaire ; mourut en 1810.

DASCYLLE. s. m. (du gr. δάσκιλλος, nom d'un poisson inconnu ; on devrait écrire *dascille*). Ichthyol. Genre de l'ordre des acanthoptérygiens sciénoïdes, ayant pour type le dascylle à larges bandes, petit poisson marin remarquable par les bandes d'un noir pur et d'un blanc argenté qui le colorent, et qui est très-commun dans la mer des Indes.

DASMOPHON. s. m. Bot. Un des anciens noms de la bourse à pasteur.

DASSARÈTE. adj. et s. des 2 g. Géogr. anc. Nom d'un peuple de la Nouvelle-Épire.

DASSERI. s. m. Relig. ind. Docteur, disciple du Gouron.

DASYACTIS. s. f. (ét. gr., δασὺς, épais ; ἀκτὶς, rayon). Bot. Nom donné à quatre espèces d'algues du genre rivulaire.

DASYANTHE. adj. des 2 g. (ét. gr., δασὺς, épais ; ἄνθος, fleur). Bot. Qui a des fleurs garnies de poils.

DASYANTHÈRE. s. f. (ét. gr., δασὺς, velu, ἀνθηρά, anthère). Bot. Genre de la famille des bixacées, ne renfermant qu'un arbrisseau ou un arbre de l'île Luçon.

DASYCAMPE. s. f. (ét. gr., δασὺς, velu, κάμπη, chenille). Entom. Genre de lépidoptères nocturnes ayant pour type la dasycampe rubiginée, qui se trouve en France.

DASYCARPE. s. m. (ét. gr., δασὺς, velu, καρπὸς, carpe et fruit). Mamm. Nom d'une espèce du genre vespertilion, dont le poignet est velu.

— Bot. Nom des fruits couverts de duvet, tels que ceux d'une espèce du genre alysse.

DASYCARPE. adj. des 2 g. (ét. gr., δασὺς, épais ; καρπὸς, poignet, fruit). Zool. Qui a les poignets velus. || Bot. Qui porte des fruits garnis de poils.

DASYCAULE. adj. des 2 g. (ét. gr., δασὺς, épais, velu ; καυλὸς, tige). Bot. Qui a la tige hérissée de poils.

DASYCÉPHALE. adj. des 2 g. (ét. gr., δασὺς, épais ; κεφαλὴ, tête). Zool. Qui a la tête velue.

DASYCÉPHALE. s. m. (ét. gr., δασὺς, velu ; κεφαλὴ, tête). Ornith. Genre d'oiseaux insectivores ayant pour type le gobe-mouche cendré.

DASYCÈRE. s. m. (ét. gr., δασὺς, velu ; κέρας, antenne). Entom. Genre de coléoptères fongicoles, ne renfermant qu'une seule espèce qui se trouve aux environs de Paris, sur des agarics minces et fort durs.

DASYCHIRE. s. f. (ét. gr., δασὺς, velu ; χεὶρ, main). Entom. Genre de lépidoptères nocturnes ayant pour espèce principale la dasychire pudibonde, qui se trouve en France.

DASYCLADE. s. m. (ét. gr., δασὺς, dense, κλάδος, rameau). Bot. Genre de cryptogames comprenant des plantes de la longueur et de la grosseur du doigt, fixées par leur extrémité amincie aux rochers de la côte, dans la Méditerranée, l'Adriatique, aux îles Canaries.

DASYE. s. f. (du gr. δασὺς, velu). Bot. Très-beau genre de plantes aquatiques de la tribu des rhodomélées, ayant pour type la dasye boillouviaine, de couleur purpurine ou brune, qui se rencontre dans l'Adriatique, aux Canaries, etc., etc.

DASYGASTRE. adj. des 2 g. (ét. gr., δασὺς, épais ; γαστὴρ, ventre). Entom. Qui a le ventre velu. || DASYGASTRES. s. m. pl. Famille d'insectes hyménoptères.

DASYGASTRE. s. f. (ét. gr., δασὺς, velu ; γαστὴρ, ventre). Entom. Nom donné aux insectes femelles de la tribu des apiaires, dont le ventre est garni d'un duvet soyeux qui leur sert à récolter le pollen.

DASYGLOTTE. adj. des 2 g. Bot. Qui produit des légumes ou des fruits velus.

DASYGNATHE. s. m. (ét. gr., δασὺς, velu ; γνάθος, mâchoire). Entom. Genre de coléoptères lamellicornes, insectes de la Nouvelle-Hollande dont les mandibules sont velues extérieurement et les mâchoires terminées par un pinceau de poils.

DASYLIRION. s. m. (ét. gr., δασὺς, velu, λείριον, lis). Bot. Genre de plantes de la famille des broméliacées.

DASYLOME. s. f. (ét. gr., δασὺς, [illegible] λῶμα, frange). Bot. Genre de la famille des ombellifères, renfermant quelques plantes annuelles de l'Inde, à tige fistuleuse.

DASYMALLE. s. f. (ét. gr., δασὺς, hérissé ; μαλλὸς, toison). Bot. Genre de la famille des myoporinées, comprenant des arbustes de la Nouvelle-Hollande, entièrement couverts d'un duvet laineux, et à fleurs purpurescentes.

— s. m. Entom. Genre de coléoptères, famille des cycliques, habitant le Brésil.

DASYMALLE. adj. des 2 g. (ét. gr., δασὺς, épaisse ; μαλλὸς, toison). Zool. Qui est couvert [illegible]

DASYME. s. m. (du gr. δασὺς, rude, épais). Médec. Sorte de dartre qui survient aux paupières.

DASYMÈTRE. s. m. Phys. Instrument propre à mesurer les variations de la densité de l'air atmosphérique. Le dasymètre a été inventé par M. de Fouchy en 1780.

DASYMÉTRIE. s. f. Phys. Art de mesurer les variations de la densité de l'air dans les différentes couches atmosphériques.

DASYMÉTRIQUE. adj. des 2 g. Phys. Qui a rapport à la dasymétrie. Observations, expériences dasymétriques.

DASYNE. s. f. (du gr. [illegible], je rends velu). Entom. Genre de diptères palomydes ayant pour type la dasyne fuscipenne, qui habite parmi les plantes des rivages.

DASYNÈME. s. f. (ét. gr., δασὺς, poilu; νῆμα, filament). Bot. Genre de la famille des tiliacées, comprenant deux arbres ou arbrisseaux à feuilles velues de l'Amérique tropicale.

DASYNEURE. s. f. (ét. gr., δασὺς, velu; νευρά, nervure). Entom. Genre de diptères tipolaires ayant pour type la dasyneure obscure, des environs de Paris.

DASYOMME. s. m. (ét. gr., δασὺς, velu; ὄμμα, œil). Entom. Genre de diptères aplocères ayant pour type le dasyomme azuré, espèce très-commune au Chili.

DASYOPSIS. s. m. (ét. gr., δασὺς, dasye, genre de plantes; ὄψις, apparence). Bot. Genre de plantes aquatiques ayant pour type la dasye plane.

DASYORNIS. s. m. (ét. gr., δασὺς, velu; ὄρνις, oiseau). Ornith. Espèce de fauvette.

DASYPALPE. s. m. (du gr. δασὺς, velu, et du lat. *palpus*, palpe). Entom. Genre de diptères aplocères, ayant pour type le dasypalpe du Cap.

DASYPE. adj. des 2 g. (ét. gr., δασὺς, épais; ποῦς, pied). Entom. Qui a les jambes hérissées de poils.

DASYPE. s. m. Mamm. Nom scientifique du tatou.

DASYPELTIDE. s. m. Erpét. Genre de serpents.

DASYPIDE. adj. des 2 g. Zool. Qui ressemble à un dasype. || DASYPIDES. s. m. pl. Famille de mammifères, ayant pour type le genre dasype.

DASYPIEN, IENNE. adj. Zool. Syn. de Dasypide.

DASYPHORE. s. f. (ét. gr., δασὺς, velu; φορέω, je porte). Entom. Genre de diptères, famille des calyptérées, mouches dont le vol est rapide et bruyant, qui aiment à sucer le miel des fleurs, mais que l'on rencontre le plus souvent le long des chemins, à terre ou sur le tronc des arbres.

DASYPHYLLE. adj. des 2 g. (ét. gr., δασὺς, épais; φύλλον, feuille). Bot. Qui a des feuilles velues.

DASYPLEURE. adj. des 2 g. (ét. gr., δασὺς, épais; πλεῦρον, côté). Entom. Qui a les flancs ou les côtés velus.

DASYPODE. s. m. (ét. gr., δασὺς, velu; ποῦς, ποδὸς, pied). Mamm. Ancien nom du lapin sauvage et du tatou.

— DASYPODE. s. f. Entom. Genre d'hyménoptères mellifères, ayant pour type la dasypode hirtipède, que l'on trouve en automne sur les fleurs des composées.

DASYPODIUS (Conrad). Mathématicien célèbre, mort en 1600; c'est sur ses dessins que fut faite, en 1580, la fameuse horloge de la cathédrale de Strasbourg.

DASYPOGON. s. m. (du gr., δασυπώγων, épaisse barbe). Entom. Genre de diptères brachocères de la tribu des asiliques, ayant pour type le dasypogon, insecte d'assez grande taille, qui est assez commun dans le midi de la France.

— Bot. Genre de la famille des joncacées kingiacées, ne renfermant qu'un sous-arbrisseau de la Nouvelle-Hollande, à tige simple, garnie de feuilles graminiformes et couvertes de poils rudes.

DASYPOGONITE. adj. des 2 g. Entom. Qui ressemble à un dasypogon. || DASYPOGONITES. s. m. pl. Division de l'ordre des diptères, tribu des asiliques, ayant pour type le genre dasypogon.

DASYPOÏDE. adj. des 2 g. (ét. gr., δασὺς, épais; ποῦς, pied; εἶδος, forme). Qui ressemble à un dasype. || DASYPOÏDES. s. m. pl. Famille de mammifères.

DASYPROCTE. adj. des 2 g. (ét. gr., δασὺς, épais; πρωκτὸς, anus). Zool. Qui a les fesses velues.

DASYPROCTE. s. m. Mamm. Nom scientifique du genre agouti.

— DASYPROCTE. s. m. (ét. gr., δασὺς, velu; πρωκτὸς, anus). Entom. Genre d'hyménoptères fouisseurs, insecte noir du Sénégal.

DASYPROCTINE. s. f. Mamm. Tribu de rongeurs, comprenant les caviens à dents molaires semblables à celles des porcs-épics.

DASYPTILE. s. m. Ornith. Espèce du genre perroquet. || Espèce du genre grèbe.

DASYS. s. m. (du gr. δασὺς, hérissé de poils). Bot. Genre de la famille des loranthacées ... corolle est couverte de poils nombreux.

DASYSTACHIÉ, ÉE. adj. (ét. gr., δασὺς, épais; στάχυς, épi). Bot. Qui a les fleurs disposées en épis velus.

DASYSTÈME. s. m. (ét. gr., δασὺς, velu; στέρνον, poitrine). Entom. Genre de coléoptères, famille des lamellicornes, fondé sur une espèce trouvée dans les environs de Tunis.

DASYSTÉMON. s. m. (ét. gr., δασὺς, poilu; στήμων, filament). Bot. Genre de la famille des crassulacées, établi sur une petite plante de la Nouvelle-Hollande, entièrement couverte de papilles squammiformes.

DASYSTÉMONE. adj. des 2 g. (rad. *dasystémon*). Bot. Qui a les étamines velues.

DASYSTOME. s. m. (ét. gr., δασὺς, velu; στόμα, bouche). Entom. Genre de lépidoptères nocturnes, réuni communément au genre lemmatophile.

DASYSTYLE. adj. des 2 g. (ét. gr., δασὺς, épais; στῦλος, style). Bot. Qui a le style velu.

DASYTE. s. m. (du gr. δασύτης, densité des poils). Entom. Genre de coléoptères pentamères, de la famille des malacodermes, comprenant près de cent espèces d'insectes, qui vivent sur les fleurs à l'état parfait, et dont les larves vivent dans le bois.

— Médec. Accroissement anormal de poils.

DASYTIDE. adj. des 2 g. Qui ressemble à un dasyte. || DASYTIDES. s. m. pl. Groupe de coléoptères, ayant pour type le genre dasyte.

DASYURE. adj. des 2 g. (ét. gr., δασὺς, épais; οὐρά, queue). Zool. Qui a la queue velue.

— Bot. Qui a les fleurs disposées en épis velus imitant une queue.

DASYURE. s. f. (ét. gr., δασὺς, fourni, οὐρά, queue). Mamm. Genre de mammifères didelphes ou marsupiaux, ayant pour type le dasyure macroure, et dont toutes les espèces vivent à la Nouvelle-Hollande ou dans ses îles, où ils remplissent le rôle des loups, des fouines et des belettes de l'Ancien-Monde.

DASYURIDE. adj. des 2 g. Mamm. Qui ressemble au dasyure. || DASYURIDES. s. m. pl. Famille de mammifères, ayant pour type le genre dasyure.

DASYUS. s. m. (du gr. δασὺς, velu). Entom. Genre de coléoptères pentamères, ayant pour type le dasyus fulvipenne, insecte très-velu du Brésil.

DAT. Diplom. Abréviation de *datum*, donné, qui était en usage dans les anciennes bulles et chartes.

— Abréviation du mot *datif*.

DATA. s. lat. m. pl. Philol. Il se dit quelquefois de tous les faits connus d'une science ou des sciences en général; il est le corrélatif de *desiderata*. V. ce mot.

DATAIRE. s. m. Celui qui préside à la daterie. Prélat député par le pape pour recevoir les requêtes présentées touchant les bénéfices. Le dataire peut, de son propre mouvement, accorder les bénéfices qui ne donnent pas plus de vingt-quatre ducats annuellement.

DATE. s. f. (du lat. *datum*, donné, fait, accompli). On mettait autrefois au bas d'une lettre, d'une charte, d'un diplôme, en un mot, de tout acte écrit en latin, cette formule, qui est passée dans les actes français: *Datum tali loco* ou *tali die*, donné ou fait en tel lieu ou en tel jour. Le mot *date* n'est, comme on le voit, que le premier mot francisé de cette formule. Annotation, indication de l'époque ou du lieu, et presque toujours à la fois de l'époque et du lieu où un acte a été fait, une lettre a été écrite, un événement s'est passé. Mettre la date. Oublier la date. Contester les dates. Fausse date. Date certaine, authentique, assurée, remarquable. Lettre sans date. Lettre portant la date de Paris, et du vingt-cinq septembre. Je ne prétends pas que vous vous chargiez scrupuleusement de toutes les *dates*. (Boss.) Les *dates* sont le fondement de la chronologie. (Dr. encycl.) N'est-ce pas assez que les temps où les *dates* sont importantes aient des caractères fixes? (Id.) Les *dates* sont tout en cette matière. (Id.) Comme la *date* est une partie essentielle des formes du contrat, son abréviation présente des dangers réels, et n'offre que des avantages puérils. (B. Panc.)

Les *dates*, par divers effets,
Affligent et charment notre âme;
L'une fait naître nos regrets,
L'autre de plaisir nous enflamme
L'amitié qui *date* d'un jour,
Par des transports brûlants éclate;
Heureux l'hymen, lorsque l'amour
Parfois en rafraîchit les *dates*. (J. Pain.)

— Signe qui indique, chiffre qui marque l'époque à laquelle une chose a été faite. Vérifier la date. Déchiffrer la date. Rétablir la date.

— *Prendre date*. Indiquer, constater l'époque à laquelle une chose s'est faite ou se fera; prendre un temps voulu pour faire ou exiger quelque chose. Prendre date pour la rédaction ou pour la signature d'un contrat. Dans ce dernier sens, on dit en t. de pratique, *retenir date, retenir une date*.

— *En date de*. Qui porte la date de, qui a été fait tel jour, tel mois, telle année, en tel lieu. En date de Bordeaux et du 5 mai 1810.

— *En ordre de date*. Se dit de l'ordre dans lequel les créanciers sont placés, suivant la date des contacts qui assurent leurs créances ... date parmi les créanciers.

— *Art de vérifier les dates*. Titre d'ouvrage chronologique très-renommé et d'une très-grande utilité pour l'étude approfondie de l'histoire.

— Fig. *Amitié d'ancienne date, de vieille date*. Amitié contractée il y a longtemps, par conséquent, Amitié fidèle à toute épreuve. || *Amitié de fraîche date, de nouvelle date*. Amitié contractée il y a peu de temps, sur laquelle on ne doit pas beaucoup compter.

— Dans un sens analogue, on dit Noblesse de vieille date ou de fraîche date. Illustration d'ancienne date ou de nouvelle date. Fortune de vieille date. Homme de fraîche date.

— Comm. *Lettre de change à dix jours, à quinze jours, à quatre-vingt-dix jours de date*, etc. Lettre dont le paiement n'est exigible que dans dix, quinze, quatre-vingt-dix jours, etc., à partir du jour où elle est datée.

— Chancell. rom. Inscription sur un registre, lors de l'arrivée de la demande d'un bénéfice, d'une dispense, etc.

DATÉ, ÉE. part. pass. du v. Dater. S'emploie adjectiv. Écrit daté. Lettre datée. Daté de. Acte daté de Paris. Contrat daté du vingt-cinq mars mil huit cent dix. Tu seras sans doute étonné de recevoir une lettre de moi *datée* de Rio-Janeiro. (Parny.)

DATER. v. a. 1re conj. (ét., V. DATE). Mettre la date; indiquer l'époque, le lieu où un acte a été fait, une lettre a été écrite, un événement s'est passé. Dater une lettre. Dater un contrat. Dater un jugement. Dater une expédition. Dater en chiffres, dater en toutes lettres. Dater exactement. Dater faussement. Dater un écrit de tel jour, de tel endroit.

— v. n. Prendre jour, commencer à compter d'une certaine époque. Dater du premier jour d'un mois pour les appointements d'un employé.

— Avoir eu lieu, avoir commencé à telle ou telle époque. Cette affaire date du dernier siècle. La grande révolution française date de l'an dix sept cent quatre-vingt-neuf. L'invention de l'imprimerie date du XVe siècle.

Combien d'ingrats, sans contredit,
De *dater* ne font point usage? (J. Pain.)

— Exister depuis telle époque, avoir existé, commencé d'exister à telle époque, en parlant d'une personne. Ce vieillard date de mil sept cent cinquante. Cet auteur date du Xe siècle.

— *Cet homme date de loin*; ou absolument, *cet homme date*. Il est âgé. Signifie aussi, Cet homme parle d'une chose arrivée il y a longtemps. Dater de la délivrance du peuple juif. Dater de la captivité de Babylone. Dater de l'établissement du christianisme. Dater du règne de Charlemagne. Dater des croisades.

— Faire époque. Cet événement date dans l'histoire. Ce malheur date dans mon esprit.

— Se dit de même en parlant des hommes illustres. Bien peu d'hommes ont daté dans l'histoire de l'humanité. Charlemagne, Louis XIV, Napoléon datent dans les fastes du peuple français.

— *Dater par*. On veut *dater* par ses talents. (Sallent.)

— SE DATER. v. pron. Être daté, recevoir époque.

DATERIE. s. f. Chancell. rom. Office du Dataire. Lieu où il exerce ses fonctions, c'est-à-dire où s'expédient les actes pour les bénéfices non consistoriaux, les dispenses, etc. Passer en daterie. Obtenir des lettres à la daterie.

DATHÉNUS (Pierre). Moine hollandais du XVIe siècle; se montra fanatique et séditieux iconoclaste pendant la révolution politique et religieuse des Pays-Bas; professa la médecine avec un succès si grand, qu'on lui éleva une statue après sa mort.

DATHIATUM ou **DATHIALUM.** s. m. Comm. Ancien nom d'une sorte d'encens dont la qualité était très-inférieure.

DATIF. s. m. (du lat. *dativus*, même signification, rad. *dare*, donner). Gramm. Le cas de l'*attribution* ou de la *destination*, c'est-à-dire celui qui fait connaître la personne à qui ou la chose à quoi l'on donne, l'on attribue ou l'on destine quelque chose, dans les langues où les différentes sortes de vues de l'esprit sous lesquelles un nom est considéré dans chaque proposition, sont marquées par des terminaisons ou désinences particulières. Cette dénomination de datif est tirée de l'usage du cas.

— Être au datif. Mettre au datif. Construire avec le datif.

— Les latins se sont souvent servis du *datif* au lieu de l'ablatif avec la préposition *à*.

— En français, la terminaison des noms est invariable; par conséquent, il n'y a ni cas ni déclinaison; mais ce que les Grecs et les Latins font connaître par une terminaison particulière du nom, nous le marquons avec le secours d'une préposition. La préposition *à* est le signe du *datif*. Rendez *à* César ce qui est *à* César, et *à* Dieu ce qui est *à* Dieu.

DATIF, IVE. adj. Jurispr. Donné, conféré judiciairement.

— *Tuteur datif*. Celui qui est nommé par justice, à la différence de celui qui est institué par la loi ou par testament. || *Tutelle dative*. Fonction de tuteur datif.

DATIN. s. m. Moll. Véritable vermet placé ...

DATION. s. f. (pr. *da-ci-on*; du v. lat. *dare*, donner). Jurispr. Action de donner non gratuite, mais par suite d'une dette. La *dation* se dit quand il s'agit de paiement, et ne s'emploie guère que dans cette locution: *Dation en paiement*; la *donation* emporte nécessairement l'idée de *libéralité*.

— *Dation de tuteur*. Acte judiciaire par lequel on donne un tuteur à une personne mineure.

DATIS. Général que Darius Ier envoya contre les Grecs, avec 300,000 hommes; fut vaincu par Miltiade à Marathon.

DATISCA. s. f. Bot. Genre de plantes annuelles ou vivaces, indigènes du centre de l'Asie et du Népaul, et servant de type à la famille des datiscacées. La *datisca* s'appelle aussi cannabine.

DATISCACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à la datisca. || DATISCACÉES. s. f. pl. Famille de plantes dicotylédonées, comprenant des herbes annuelles, et ayant pour type le genre datisca.

DATISCÉ, ÉE. adj. Bot. Syn. de Datiscacé.

DATISCINE. s. f. Chim. Substance particulière, voisine de l'inuline, qu'on extrait de la datisca ou cannabine.

DATISME. s. m. (rad. *Datis*, satrape de Darius, fils d'Hystaspes, qui, affectant de parler grec, remplissait son discours de synonymes pour le rendre, disait-il, plus énergique). Sotte imitation du langage de Datis. Manière de parler ennuyeuse, dans laquelle on entasse plusieurs synonymes pour exprimer une même chose. *Je me réjouis beaucoup, je suis content, je suis bien aise, je suis satisfait, je suis ravi de vous voir*. Cette répétition ennuyeuse des mêmes synonymes constitue le vice d'élocution qu'on nomme datisme.

— Par extens., Vice quelconque de prononciation ou de langage.

DATOLITHE. s. f. Min. Syn. de Chaux boratée siliceuse; se trouve fréquemment en Norwége. Il y en a qui écrivent Datholite; mais c'est une orthographe vicieuse.

DATTE. s. f. (ét., V. DATTIER). Bot. Fruit du dattier, charnu, oblong, d'un jaune doré, dont le péricarpe épais, très-serré, se conserve facilement par la dessiccation au soleil, et dont le noyau cylindroïde, profondément sillonné sur une de ses faces, est formé par la graine seule d'un périsperme dur, corné, résultant de cellules très-épaisses, oblongues, rayonnantes, renfermant des matières huileuses et sucrées. Chaque dattier porte un nombre variable de *régimes* ou grappes, depuis trois ou quatre jusqu'à dix ou douze, et ces grappes à leur maturité, longues quelquefois de près d'un mètre et chargées de fruits, pèsent de 10 à 12 kilogrammes. Lorsque les fruits doivent être conservés, on les récolte un peu avant leur maturité, et on les fait sécher au soleil. Parfaitement mûres, les dattes fermentent facilement; on peut même aider cette fermentation et en extraire de l'eau-de-vie. Les dattes fraîches ou sèches, ou même leur pulpe séparée et réunie en sorte de pain, sont une des nourritures habituelles des Arabes, surtout pendant leurs voyages à travers les déserts; les noyaux eux-mêmes ramollis servent à nourrir les bœufs et les chameaux. Les dattes les plus estimées viennent de Tunis et de Maroc.

— Moll. Ancien nom vulgaire de toute coquille bivalve ou univalve dont la forme se rapproche du fruit du dattier.

DATTIER. s. m. (du gr. δάκτυλος; on écrivait anciennement *dactier*). Bot. Genre de la famille des palmiers, ayant pour type le dattier cultivé, espèce commune à l'Afrique septentrionale et à l'Asie occidentale, où il est abondamment cultivé, et forme une des nourritures habituelles des peuples de ces contrées. La tige du dattier, de 30 à 50 centimètres de diamètre, s'élève jusqu'à 20 mètres environ, et se couronne d'une gerbe élégante de feuilles très-serrées, entre lesquelles naissent de nombreuses grappes de fleurs qui, fécondées par l'action du pollen des pieds mâles, se transforment en un fruit oblong qu'on nomme datte. V. ce mot.

— On fabrique avec la sève du dattier du vin de palmier. Le bourgeon peut aussi se manger comme le chou-palmiste; les feuilles servent à faire des nattes, et les tiges, lorsqu'elles sont vieilles, acquièrent dans leur partie inférieure assez de dureté pour pouvoir être employées dans les constructions.

DATTILLE. s. f. Hortic. Espèce de prune.

DATURA. s. m. Bot. Genre de la famille des solanacées, type de la tribu des daturées, renfermant au delà de vingt espèces; herbes annuelles ou vivaces, suffrutescentes ou arborescentes, indigènes de l'Amérique et de l'Asie tropicales, essentiellement vénéneuses, et déguisant quelquefois les qualités funestes de leurs feuilles et de leurs fleurs sous le parfum le plus suave. Les daturas arborescents et parfumés, introduits du Pérou et du Chili, s'élèvent à plus de trois mètres en quatre ou cinq années; leur port est élégant; leurs feuilles sont amples et bien étalées.

DATURÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble au datura. || DATURÉES. s. f. pl. Tribu de plantes, de la famille des solanacées, ayant pour type le genre datura.

DATURINE. s. f. Chim. Substance alcaline ... et qui possède de grandes propriétés vénéneuses et narcotiques.

DATURIQUE. adj. m. Chim. Se dit d'un acide particulier qu'on extrait du datura.

DAUBE. s. f. Art culin. Assaisonnement de haut goût pour certaines viandes. Dindon à la daube. Gigot en daube. Faire une daube. Mettre en daube. Faire cuire à la daube. Cet assaisonnement est ainsi appelé (du v. *dauber*, battre), parce que la viande est *battue* avant de se macérer dans la sauce. La noix de bœuf et le filet d'aloyau, le gigot de mouton, la longe de veau, le carré de porc frais, les oies, les dindes et les chapons, sont les substances les mieux appropriées pour être mises en *daube*. (Néo phys. du goût.)

— La viande ainsi assaisonnée. Servir une daube. Manger une daube. Daube froide. Excellente daube.

DAUBÉ, ÉE. part. pass. du v. Dauber. S'empl. adjectiv. Qui est mis en daube, à la daube. Gigot daubé. Volaille daubée.

— Pop. Battu à coups de poing. Écolier daubé.

DAUBENTON (Louis-Jean-Marie). Célèbre naturaliste, compatriote et ami de Buffon, qui l'associa à ses travaux; il naquit à Montbar en 1716, et mourut à Paris en 1799.

DAUBENTONIE. s. f. (du nom de *Daubenton*, célèbre naturaliste français). Bot. Genre de la famille des papilionacées, comprenant quelques plantes inermes, qui croissent dans l'Amérique tropicale, dont les fleurs pourpres sont belles et nombreuses, et que l'on cultive pour l'ornement des jardins.

DAUBÉNYE. s. f. (du nom de *Daubény*, botaniste angl.). Bot. Genre de la famille des amaryllidacées, ne renfermant que deux espèces que l'on cultive pour l'ornement des jardins.

DAUBER. v. a. 1ʳᵉ conj. Battre à coups de poing. Il est populaire. On l'a daubé. Je vais le dauber.

— Fig. et fam. Railler quelqu'un, l'injurier, parler de lui en mauvais termes. Le loup *daube* son camarade absent. (La Font.) Je les *dauberai* tant qu'ils se rendront sages. (Mol.)

— Neutralement, dans le sens qui précède.

Comme sur les maris accusés de souffrance
De tout temps votre langue a *daubé* d'importance.
(Molière.)

— Art culin. Mettre en daube, faire une daube. Dauber un gigot, une longe, un filet, une volaille.

— SE DAUBER. v. pron. Se battre à coups de poing. Ces écoliers se sont bien *daubés*. (Acad.)

— Se déchirer à coups de langue.

— Être mis en daube, à la daube.

DAUBEUR. s. m. Railleur, médisant. Familier et même peu usité.

Messieurs les courtisans, cessez de vous détruire ;
Faites, si vous pouvez, votre cour sans vous nuire,
Le mal se rend chez vous au quadruple du bien ;
Les *daubeurs* ont leur tour d'une ou d'autre manière ;
Vous êtes dans une carrière
Où l'on ne se pardonne rien. (La Fontaine.)

DAUBIÈRE. s. f. Art culin. Ustensile de cuisine, dans lequel on cuit une daube.

DAUCINÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à la carotte, dont le nom scientifique est *daucus*. ‖ DAUCINÉES. s. f. pl. Famille de plantes ombellifères.

DAUCIPÈDE. adj. des 2 g. (ét. lat., *daucus*, carotte; *pes*, pied). Bot. Qui a un pied en fuseau, comme une carotte.

DAUCOÏDE. adj. des 2 g. Bot. Syn. de Dauciné.

DAUCUS. Bot. Nom scientifique de la Carotte.

DAUDENT. s. m. Hortic. Variété de pomme.

DAUGREBOT. s. m. Mar. Bateau de pêche hollandais. On dit aussi *dogrebot*. L'orthographe régulière serait en deux mots *doger boot*.

DAUL. s. m. Mus. milit. Mot turc francisé qui signifie Grosse caisse.

DAULIADE. adj. et s. des 2 g. Géogr. anc. Habitant de Daulis en Phocide. ‖ Qui appartient à la ville de Daulis ou à ses habitants. ‖ *Les Dauliades*, nom patronymique en parlant de Procné et de Philomèle.

DAULIES. Ant. gr. Fêtes que l'on célébrait à Argos en l'honneur de Jupiter, vainqueur d'Acrisius.

DAUMA. s. m. Ornith. Merle des Grandes Indes.

DAUMESNIL (le baron, dit la *Jambe de bois*). Brave soldat français, né à Périgueux en 1777, et mort en 1832, lieutenant-général et gouverneur du château de Vincennes, qu'il avait héroïquement refusé de rendre aux alliés en 1814 et en 1815.

DAUN (Léopold, comte de). Feld maréchal et ministre d'État autrichien, né en 1705, et mort en 1766, vainquit le roi de Prusse à Chokremitz.

DAUNIE. Géogr. Contrée maritime de l'Italie comprise dans l'Apulie septentrionale; elle tire son nom de Daunus.

DAUNIEN. adj. et s. Géogr. anc. Habitant de la Daunie; qui est propre à la Daunie ou à ses habitants. ‖ *Le héros daunien*. Turnus, fils de Daunus. ‖ *Déesse daunienne*. Juturne, sœur de Turnus.

DAUNOU (Pierre-Claude-François). Pair de France, membre de l'Institut, garde-général

ment à la condamnation de Louis XVI, fut élu président du conseil des Cinq-cents, et mourut en 1840, âgé de 79 ans.

DAUNUS. s. m. Temps hér. Héros italien, fils de Pilumnus et de Danaé, père de Turnus, suivant certains auteurs; son aïeul ou son bisaïeul, suivant d'autres.

DAUPHIN. s. m. Polit. Nom que prit, vers le milieu du IXᵉ siècle, le seigneur suzerain de la province appelée *Dauphiné*, et qui, depuis 1349, époque à laquelle Humbert II fit donation de sa principauté à la couronne de France, devint le titre du fils aîné du roi. Il y a eu vingt-cinq dauphins. En 1830, le titre de *prince royal* a été substitué à celui de Dauphin. ‖ *Dauphin d'Auvergne* (le). Fils de Guillaume, comte d'Auvergne, et de Béatrix, fille de Guignes III, seigneur du Dauphiné, fut le premier qui, par suite de ce mariage, porta dans sa famille le titre de dauphin, qu'il transmit à ses successeurs; fut guerrier vaillant et célèbre troubadour; mourut en 1234. ‖ *Le grand Dauphin*. Fils de Louis XIV, né le 1ᵉʳ novembre 1661, mort le 14 avril 1711. ‖ *Le petit Dauphin* ou duc de Bourgogne, fils du précédent. ‖ Le ciel sembla si longtemps vouloir frapper ce *dauphin* même, notre plus chère espérance. (Boss.)

DAUPHIN. s. m. (du lat. *delphinus*). Mamm. Genre de cétacés, dont la taille est généralement petite, et qui sont privés de fanons; ils ont le corps allongé, la peau nue, dépourvue de poils, et reposant sur une couche d'une graisse huileuse. Les dauphins sont agiles, familiers; ne lancent pas l'eau par leurs évents; se rassemblent autour des vaisseaux en troupes nombreuses. Quelques espèces de dauphins sont fluviatiles. Dauphin léger, vif, azuré, brillant, écaillé, bondissant, au dos voûté.

Nous vîmes des *dauphins* brillants d'or et d'azur,
Fendre de l'Océan le sein tranquille et pur. (Fayolle.)

. . . . . De *dauphins* une troupe folâtre,
Plonge, s'agite en cercle, et sillonne les eaux.
(De la Tresne.)

— Paléont. On trouve dans les terrains tertiaires marins de nombreux ossements appartenant au groupe de cétacés auxquels on a donné le nom de Dauphins.

— Ant. rom. Se dit des images de ce poisson qui étaient placées sur le *spina* du Cirque. A chaque course, on élevait un nouveau *dauphin*.

— Ant. gr. et rom. Masse de plomb à laquelle on donnait la figure du poisson qui porte le nom de dauphin, et que l'on suspendait aux antennes des vaisseaux. Dans un combat naval, on laissait tomber les *dauphins* sur les vaisseaux ennemis pour les couler bas.

— Construct. Pierre dans laquelle on a creusé un trou recourbé pour le passage de l'eau.

— Techn. Machine qui sert à plonger. ‖ Sorte de pièce d'artifice qui entre dans l'eau et en sort.

— Comm. Espèce de papier.

— Mar. *Dauphins*. s. m. pl. Pièces de bois courbes qui servent à lier l'éperon et la guibre d'un bâtiment, avec l'étrave, les aiguilles et le corps.

DAUPHIN, INE. adj. Philol. Se dit des critiques et des commentateurs que Louis XIV chargea de publier les anciens auteurs latins, pour servir à l'éducation du grand dauphin, critiques dauphins, etc.

— Se dit des commentaires sur ces auteurs, et des éditions elles-mêmes qu'on en a faites. Critique dauphine. Edition dauphine.

— Se prend substantiv. au masculin en parlant de ces ouvrages. Un dauphin. Les dauphins. Avoir beaucoup de dauphins. Posséder tous les dauphins dans sa bibliothèque. L'édition des dauphins coûta quatre cent mille livres au roi.

DAUPHINE. s. f. Polit. Titre de la femme du fils aîné du roi de France, depuis 1349 jusqu'en 1830, époque à laquelle on a substitué au titre de Dauphine celui de *princesse royale*. Les dauphines conservaient leur titre même après la mort de leur mari, s'il décédait avant d'avoir été roi. Aujourd'hui *dauphine*, et demain rien. (Mad. Adél. de Fr.)

— Hortic. *Dauphine*, variété de laitue cultivée. ‖ Sorte de prune verte et comprimée dont la couleur verte est tachetée de gris et de rouge.

DAUPHINÉ. Géogr. Ancienne et considérable province de France, entre le Rhône, la Provence et les Alpes; se divisait en *haut* et *bas* Dauphiné. Cédé au roi de France, en 1349, par Humbert II, à condition que l'aîné des enfants de France prendrait le titre de *dauphin viennois*. Le Dauphiné forme, depuis 1790, les départements de l'Isère, de la Drôme et des Hautes-Alpes.

DAUPHINELLE. s. f. Mamm. Nom vulgaire du genre delphinium.

DAUPHINOIS, OISE. adj. et s. Habitant du Dauphiné. ‖ Qui concerne le Dauphiné ou ses habitants.

DAUPHINULE. s. f. Moll. Genre de coquilles marines épaisses, nacrées, turbinées, généralement hérissées de tubercules ou d'épines plus ou moins allongées. Ce genre devrait être réuni aux grands genres troque et turbe.

DAURADE. s. f. (du lat. *aurata*, dorée). Ichthyol. Genre de poissons acanthoptérygiens, de la famille des sparoïdes, très-commun dans la Méditerranée, d'où il passe dans les étangs,

fort délicat. La daurade a le dos gris ou argenté à reflets verdâtres, le ventre brillant d'un bel éclat argenté, et dix-huit à vingt bandelettes longitudinales dorées, qui donnent à tout le corps un reflet jaune doré qui a valu à cette espèce de poissons le nom qu'elle porte.

— Le poisson dont il s'agit ici ne doit pas être confondu avec la dorade. V. ce mot.

DAURAT. s. m. Ichthyol. Un des noms de la carpe dorée de la Chine.

D'AUTANT. loc. adv. V. AUTANT.

DAUW. s. m. Espèce du genre cheval.

DAVALLIE. s. f. Genre de fougères polypodiacées, à stipe herbacé rampant ou dressé, indigènes des parties intertropicales des deux hémisphères.

DAVALLIOÏDÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une davallie. ‖ DAVALLIOÏDÉES. s. f. pl. Famille de fougères ayant pour type le genre davallie.

DAVANTAGE. adv. (réunion de la prépos. *de* et du subst. *avantage*). S'emploie dans certains cas comme syn. de Plus. Je ne m'étendrai pas *davantage* sur ce sujet. (Pasc.) On le redoutait *davantage*. (Boss.) Vous croyez qu'on vous en estime *davantage*? (La Bruy.) Ces pieux excès de zèle vous honorent *davantage*. (Mass.) Je n'ai fait en me débattant que m'enlacer *davantage*. (J.-J. Rouss.) Le malheur qu'on mérite accable *davantage*. (La Harpe.) La langue paraît s'altérer tous les jours, mais le style se corrompt bien *davantage*. (Volt.)

La maladie altère un beau visage,
La pauvreté change encor *davantage*. (Volt.)

— Plus longtemps. Vous êtes pressé, ne restez pas *davantage*. (Acad.) Nous ne disputerons pas *davantage*. (Boss.) N'en parlons pas *davantage*. (Id.) Il ne faut pas différer *davantage*. (Corn.)

— De plus. Elle est loi, et rien *davantage*. (Pasc.) Vous ne m'objectez rien *davantage*. (Id.) Que désirez-vous *davantage*? (Boss.) Je veux qu'un homme soit bon, et rien *davantage*. (La Bruy.)

— *Davantage que*. La faiblesse de la raison de l'homme paraît bien *davantage* en ceux qui ne la connaissent pas, qu'en ceux qui la connaissent. (Pasc.) Je n'en veux pas *davantage* que cet aveu pour vous confondre. (Id.) Quel astre brille *davantage* dans le firmament que le prince de Condé n'a fait dans l'Europe! (Boss.) Je ne doute pas que cet excès de familiarité ne les révolte *davantage* que nous ne sommes blessés de leurs prosternations. (La Bruy.) Ceux qui admirent *davantage* le protecteur que le persécuteur du roi Jacques. (Volt.) ‖ Tous nos grammairiens blâment ce *davantage que*. Sur quoi s'appuient-ils? sur leur simple et contestable autorité. S'ils se contentaient de dire que *davantage que* a vieilli, n'est plus usité, on pourrait les en croire, et nous serions tout à fait de leur avis; mais quand Pascal, Bossuet, La Bruyère, Voltaire, etc., ont employé cette locution, non pas une fois, mais toutes les fois qu'ils en ont eu besoin, on est très-osé, très-mal venu de dire que cette locution n'est pas française. Les grands écrivains font la règle; les grammairiens ne font que la formuler.

— Cependant l'emploi de *que* après *davantage* peut avoir lieu dans certains cas. On remarquera *davantage* qu'elle suppose faussement qu'une seconde législature n'apporte pas le vœu du peuple. (Mirab.) Que l'on retranche *davantage* dans cette phrase, et l'on aura *on remarquera que*, ce qui démontre assez que la conjonction *que* ne se rapporte pas au mot *davantage*.

— *Davantage*, régime d'un verbe. Vous promettez beaucoup et donnez *davantage*. (Corn.) Peut-être avec le temps j'oserai *davantage*. (Rac.)

— Il peut être précédé de *en*. J'en ai davantage. En voulez-vous davantage? Je n'en sais pas davantage. Je n'ai pas le loisir d'en dire *davantage*. (Pasc.) Il n'en demande pas davantage. (Boss.)

Dans le champ de l'honneur il nous faut du courage,
Mais je vois qu'en ces lieux il en faut *davantage*
(Raynouard.)

— On disait autrefois : *J'ai davantage d'argent, tu as davantage d'esprit*.

Ceux qui te veulent mal sont ceux que tu conserves ;
Tu vas à qui te fuit, et toujours te réserves
A souffrir en vivant *davantage* d'ennuis. (Malh.)

— Mais de ce qu'on ne dit plus aujourd'hui *J'ai davantage d'argent, j'ai davantage d'ennuis*, il ne s'ensuit pas, comme le prétendent les grammairiens, que *davantage* ne doive jamais avoir un *de* à sa suite. On en trouve de nombreux exemples dans les écrivains. Je suis flatté de plaire à un homme comme vous; je le suis encore *davantage* de la bonté que vous avez. (Volt.) Si vous êtes enchanté de lui, il l'est bien *davantage* de vous. (D'Alemb.) Molière me venge *davantage* des sottises d'autrui; La Fontaine me fait mieux songer aux miennes. (Chamfort.) S'il est périlleux de tremper dans une affaire suspecte, il l'est encore *davantage* de s'y trouver complice d'un grand. (La Bruy.) Ceux qui s'étonnent *davantage* d'avoir vu un seul Etat résister à tant de puissances... ceux-là donneront à Louis XIV la préférence. (Volt.) Dans les douze épîtres, cependant, il s'agit *davantage* des habitudes du poëte. (Daunou.) Ne nous étonnons donc pas et ne nous effrayons pas *davantage* des reproches que les sciences morales ont encourus. (Guiz.) Otez *davantage*

de, il me venge de, enchanté de, etc.; d'où l'on voit que ce *de* ne se rapporte en aucune manière au mot *davantage*, mais bien aux participes, aux adjectifs ou aux verbes qu'il modifie. Donc la règle des grammairiens est fausse, ou du moins incomplète.

— *Davantage*, se rapportant à un adjectif. Il est savant, mais son frère l'est bien davantage. C'est un abrégé de : Il est savant, mais son frère l'est *de manière à avoir l'avantage* sur lui. Quelque prompt que soit un mouvement, on peut en concevoir un qui le soit *davantage*. (Pasc.) Voulez-vous être rare? Vous le serez *davantage* par cette conduite, etc. (La Bruy.) Comme on le voit dans ces phrases, *davantage* modifie un adjectif, ce qui est contraire aux règles, toujours suivant les grammairiens. Qui *le soit davantage, vous le serez davantage*, c'est-à-dire qui soit *davantage prompt*, vous serez *davantage rare*. Comme ces phrases sont parfaitement régulières, il fallait donc, au lieu de poser une règle absolue, dire qu'on peut faire rapporter *davantage* à un adjectif, mais en se servant du pronom *le*; qu'autrefois on ne faisait pas difficulté de modifier immédiatement un adjectif par le mot *davantage*, ainsi qu'on le trouve dans Pascal, *davantage aimé, davantage connu, davantage estimé*, etc.; mais l'usage a prescrit contre ces locutions, qui, sans être précisément vicieuses, ont au moins beaucoup vieilli. Puis au-dessus de tout cela, on doit reconnaître, comme point de départ, que *davantage* ayant la signification de *plus*, en remplissait les fonctions; ce qui explique comment on a pu dire *davantage aimé*, etc. au lieu qu'on dit aujourd'hui *plus* aimé, etc.

DAVAUX (J.-B). Surnommé le *Père aux rondeaux*. Célèbre compositeur de musique, né dans le Dauphiné, et mort à Paris en 1822.

DAVE ou **DAVUS**. Personnage de la comédie latine, type de tous les valets anciens et modernes, et parfaitement représenté dans l'Andrienne de Térence.

DAVENANT (Guillaume). Né à Oxford en 1603, fut nommé poëte lauréat, à la mort de Johnson, se réfugia en France après la mort de Charles Iᵉʳ, et se fit catholique; il mourut en 1668. ‖ DAVENANT (Charles). Fils du précédent, politique et poëte, mort en 1712.

DAVERHOULT (Jean-Antoine). Patriote hollandais, réfugié en France, où il fut nommé député, puis président de l'Assemblée législative, fonda le club des Feuillants, et fit rendre un décret contre les sociétés populaires.

DAVID. Hist. sainte. Fils de Jessé ou Isaï, de la tribu de Juda, né à Bethléhem, l'an du monde 2919, était simple berger, lorsqu'il fut sacré roi d'Israël à la place de Saül, par le prophète Samuel. Combattit les Philistins et tua le géant Goliath, défit les Moabites, les Syriens et les Ammonites, transporta l'arche à Jérusalem, fit les plans du temple qu'éleva son fils Salomon, se rendit célèbre par sa pénitence, après avoir irrité Dieu, et mourut en 2990. Il est auteur d'un grand nombre de psaumes, dont plusieurs sont prophétiques, ce qui fait qu'on l'appele le *psalmite*, le *roi prophète*, le *prophète royal*. ‖ DAVID-EL-DAVID. Faux Messie des Juifs, persuada à sa nation, l'an 933, qu'il allait la rétablir dans Jérusalem, fut poignardé par son beau-père. ‖ DAVID. Nom de deux rois d'Écosse. DAVID Iᵉʳ en 1114, mort en 1153, et mis au rang des saints honorés en Écosse. ‖ DAVID II, fils et successeur de Robert Bruce, en 1339, vaincu et fait prisonnier par les Anglais en 1361, mourut en 1371. ‖ DAVID (Comnène). De la famille impériale des Comnène, dernier empereur de Trébisonde, détrôné et mis à mort en 1453 par Mahomet II, qui ne put lui faire abjurer le christianisme. ‖ DAVID (Georges). Né à Gand en 1501, excella dans la peinture sur verre, se mit dans l'esprit qu'il était le troisième David, fils de Dieu, selon l'Esprit, et sauveur définitif des hommes, etc. ‖ DAVID DE SAINT-GEORGES (J.-Joseph-Alexis). Né en 1759 à Saint-Claude, se fit connaître comme naturaliste, puis se livrant à l'étude des langues vivantes, inventa une nouvelle méthode pour comparer toutes les langues entre elles; mourut en 1809. Charles Nodier a continué jusqu'au G son *Archéologie* ou Dictionnaire des langues. ‖ DAVID (Jacques-Louis). Célèbre peintre d'histoire, né à Paris en 1748, vota la mort de Louis XVI, fut premier peintre de Napoléon; mourut en 1825. ‖ DAVID JONES. Etre fantastique qui, dans les fables des matelots anglais, commande à tous les esprits malfaisants de la mer.

DAVIDIQUE. adj. des 2 g. Se dit quelquefois des compositions sacrées dont le ton est solennel et inspiré, comme celui des psaumes de David. Style davidique. Hymne davidique.

— DAVIDIQUE. s. m. Hist. ecclés. Membre d'une secte fondée en Flandre en 1525, par David George, qui se donnait pour le vrai Messie, et qui niait la résurrection de la chair, le mariage, etc.

DAVIÉ ou **DAVIER**. s. m. Instrument de chirurgie qui ressemble à une pincette dont le corps est à jonction, et qui sert à extraire les dents incisives et molaires ébranlées.

— Mar. Rouleau dont l'axe passe dans deux montants de bois, et que l'on ajuste momentanément à l'avant ou à l'arrière d'une chaloupe qui doit se placer sous un câble pour le paumoyer. ‖ Roue établie dans le bas d'une pompe à chapelet, et qui s'engrène avec les plateaux.

qu'on veut forger, au moyen d'anneaux et de crampons qui permettent de transporter facilement cette pièce sur l'enclume.

— Outil de tonnelier servant à faire entrer les cerceaux d'un tonneau.

— Typogr. Petite patte insérée entre les deux couplets de la presse typographique, pour maintenir, au moyen d'une vis, le petit tympan dans l'enchâssure du grand.

DAVIÉSIE. s. f. Bot. Genre de la famille des papilionacées, comprenant plus de trente espèces d'arbrisseaux ou d'arbustes, jolies plantes qui croissent toutes à la Nouvelle-Hollande.

DAVILA (Henri-Catherin). Célèbre historien italien, né le 30 octobre 1576 au village

, *vous le serez davantage*, c'est-
davantage prompt, vous serez
Comme ces phrases sont par-
ères, il fallait donc, au lieu de
absolue, dire qu'on peut faire
tage à un adjectif, mais en se
om *le*; qu'autrefois on ne fai-
té de modifier immédiatement
e mot *davantage*, ainsi qu'on
Pascal, *davantage aimé*, *davan-
antage estimé*, etc.; mais l'u-
contre ces locutions, qui, sans
t vicieuses, ont au moins beau-
is au-dessus de tout cela, on
, comme point de départ, que
nt la signification de *plus*, en
onctions; ce qui explique com-
dire *davantage aimé*, etc. au
ujourd'hui *plus* aimé, etc.

.-B). Surnommé le *Père aux*
èbre compositeur de musique,
phiné, et mort à Paris en 1822.

AVUS. Personnage de la co-
ype de tous les valets anciens
t parfaitement représenté dans
Térence.

T (Guillaume). Né à Oxford en
né poète lauréat, à la mort de
fugia en France après la mort
et se fit catholique; il mourut
NANT (Charles). Fils du précé-
et poète, mort en 1712.

ULT (Jean-Antoine). Patriote
ugié en France, où il fut nommé
résident de l'Assemblée législa-
club des Feuillants, et fit rendre
re les sociétés populaires.

t. sainte. Fils de Jessé ou Isaï,
Juda, né à Bethléhem, l'an du
tait simple berger, lorsqu'il fut
aël à la place de Saül, par le
uel. Combattit les Philistins et
Goliath, défit les Moabites, les
Ammonites, transporta l'arche à
les plans du temple qu'éleva son
se rendit célèbre par sa péni-
voir irrité Dieu, et mourut en
auteur d'un grand nombre de
plusieurs sont prophétiques, ce
l'appele le *psalmite*, le *roi pro-
ophète royal*. || DAVID-EL-DAVID.
des Juifs, persuada à sa na-
3, qu'il allait la rétablir dans
t poignardé par son beau-père.
n de deux rois d'Écosse. DA-
4, mort en 1153, et mis au rang
norés en Écosse. || DAVID II, fils
le Robert Bruce, en 1339, vaincu
ier par les Anglais en 1361, mou-
DAVID (Comnène). De la famille
Comnène, dernier empereur de
étrôné et mis à mort en 1453
II, qui ne put lui faire abjurer le
|| DAVID (Georges). Né à Gand
la dans la peinture sur verre, se
rit qu'il était le troisième David.
elon l'Esprit, et sauveur définiti-
etc. || DAVID DE SAINT-GEORGES
exis). Né en 1759 à Saint-Claude,
re comme naturaliste, puis se li-
e des langues vivantes, inventa
méthode pour comparer toutes
tre elles; mourut en 1809. Charles
inué jusqu'au G son *Archéologie*
re des langues. || DAVID (Jacques-
bre peintre d'histoire, né à Paris
la mort de Louis XVI, fut pre-
de Napoléon; mourut en 1825. ||
Être fantastique qui, dans les
atelots anglais, commande à tous
alfaisants de la mer.

UE. adj. des 2 g. Se dit quelque-
ositions sacrées dont le ton est
spiré, comme celui des psaumes
le davidique. Hymne davidique.
UE. s. m. Hist. ecclés. Membre
ondée en Flandre en 1525, par
e, qui se donnait pour le vrai
i niait la résurrection de la chair.
tc.

DAVIER. s. m. Instrument de
ressemble à une pincette dont le
nction, et qui sert à extraire les
s et molaires ébranlées.

uleau dont l'axe passe dans deux
bois, et que l'on ajuste momenta-
ant ou à l'arrière d'une chaloupe
lacer sous un câble pour le pau-
e établie dans le bas d'une pompe
t qui s'engrène avec les plateaux.

rger, au moyen d'anneaux et de
i permettent de transporter faci-
pièce sur l'enclume.
tonnelier servant à faire entrer
d'un tonneau.
. Petite patte insérée entre les
de la presse typographique, pour
moyen d'une vis, le petit tympan
sure du grand.

E. s. f. Bot. Genre de la famille
acées, comprenant plus de trente
brisseaux ou d'arbustes, jolies
croissent toutes à la Nouvelle-

(Henri-Catherin). Célèbre histo-
né le 30 octobre 1576 au village

de Sacco, situé près de Padoue; assassiné au mois de juillet 1631 par un paysan du bourg de St-Michel, près de Vérone. On lui doit une *Histoire des guerres civiles de France.*

DAVILLA. s. m. Bot. Genre de la famille des dilléniacées, contenant plusieurs arbrisseaux sarmenteux, indigènes du Brésil.

DAVIS (Jean). Hardi navigateur anglais; découvrit le détroit de Davis, périt dans une expédition aux Indes, en 1604.

— Géogr. *Détroit de Davis*. Détroit situé entre l'île James et la côte occidentale du Groënland.

— Astron. *Quart de Davis*. Instrument destiné à prendre les hauteurs, et inventé par Jean Davis.

DAVOUST (Louis-Nicolas). Prince d'Eckmühl, né en 1770 à Annoux; partit comme chef de bataillon, sous le commandement de Dumouriez, fit la guerre dans les armées de la Moselle et du Rhin, en 1793 et 1795. Fut nommé en 1802 commandant en chef des grenadiers de la garde consulaire, et maréchal de l'empire en 1804; commanda en 1812 le premier corps de la grande armée en Russie; administra Hambourg jusqu'en 1814; mourut en 1823.

DAVUS. Hist. V. DAVE.

DAVY (Sir Humphry). L'un des premiers chimistes de l'Angleterre, né en 1778, dans le comté de Cornouailles, et mort en 1829.

DAVYE. s. f. (du nom de *Davy*, chimiste angl.). Bot. Genre de la famille des mélastomacées lavoisièrées, renfermant cinq à six espèces de petits arbres indigènes de l'Amérique tropicale.

DAWSONIE. s. s. Bot. Genre très-curieux et très-rare de mousses polytrichées, ayant pour type et espèce unique la dawsonie polytrichoïde trouvée sur les rochers de Port-Jackson, à la Nouvelle-Hollande.

DAX. (*Dax* ou *Acqs*, par corruption de *aquæ*, eaux). Géogr. Ville commerçante de France, sur la rive gauche de l'Adour, ch.-l. d'arrond. du départ. des Landes, à 56 kil. de Mont-de-Marsan; 5,000 hab. Célèbre par l'abondance de son bassin d'eaux minérales chaudes, qui sont employées contre la paralysie, les rhumatismes.

DAY. s. m. Nom de la faux, en Provence.

DAZINCOURT (Joseph-Albouis, dit). D'abord secrétaire archiviste du maréchal de Richelieu, puis célèbre comédien, né à Marseille en 1747, mort en 1809.

D. C. Mus. Abréviation qui signifie Da capo. V. DA CAPO.

DE. prépos. (du lat. *de*, qui signifie de ou par). L'Académie commence son article sur ce mot en disant qu'il n'a qu'un seul rapport; puis, entrant dans les détails, elle lui en attribue plus d'une soixantaine. C'est tout à la fois trop et trop peu. La préposition, pour qui veut bien prendre la peine d'examiner les mots au point de vue idéologique, n'a que deux rapports bien distincts : celui de qualification, comme dans *le livre* de *Pierre*, *une table* de *marbre*, *un palais* de *roi*, etc.; et celui d'éloignement, comme dans *s'éloigner* de *Paris*, *sortir* de *chez soi*, *s'écarter* de *la règle*, etc. Pour marquer ces deux sortes de rapports, qui en latin se traduisent l'un par le génitif, et l'autre par l'ablatif, les Italiens et les Anglais ont deux mots différents : les Italiens ont *di* et *da;* les Anglais *of* et *from*. C'est une pauvreté de notre langue que d'être obligé de représenter deux idées différentes par le même mot; mais comme la chose est sans remède, et que cela n'a pas empêché nos grands écrivains de produire des chefs-d'œuvre qui font tout à la fois et notre gloire et l'admiration du monde entier, nous allons tâcher de bien faire comprendre à nos lecteurs les nombreux emplois de cette double préposition, ou, pour mieux dire, de ce mot à double fonction.

— Avant d'entrer en matière, il n'est pas inutile de faire remarquer, 1° que lorsque *de* précède l'article masculin suivi d'une consonne ou d'un *h* aspiré, on le contracte en *du* pour *de le;* 2° que lorsqu'il précède l'article pluriel des deux genres, on le contracte en *des* pour *de les;* 3° enfin que devant un mot commençant par une voyelle ou un *h* non aspiré, l'*e* se retranche et se remplace par l'apostrophe.

— RAPPORT DE QUALIFICATION. *Arc de triomphe. Lettres d'amour. Palais de roi. Bonté de Dieu. Ombre de nuit.* Quelques grammairiens pensent que dans ces sortes de locutions il y a ellipse d'un adjectif; mais ils se font illusion. Ces locutions sont complètes, et la préposition *de* ne fait qu'exprimer le rapport qui existe entre les mots *arc* et *triomphe*, *lettres* et *amour*, *palais* et *roi*, *bonté* et *Dieu*, *ombre* et *nuit*. Ce rapport s'appelle *rapport de qualification*, et répond au génitif des Latins. La préposition *de*, dans ce cas, exprime d'elle-même, à l'aide de son complément, le rapport dont elle est le signe; d'où ce principe : La préposition *de* et son complément sont équivalents à un adjectif. Pour le prouver, il suffit de faire observer que nous pouvons dire *un arc triomphal*, *des lettres amoureuses*, *un palais royal*, *la bonté divine*, *l'ombre nocturne*, aussi bien que *un arc de triomphe*, *des lettres d'amour*, *un palais de roi*, *la bonté de Dieu*, *l'ombre de la nuit*. Bossuet, dans ses Élévations sur les mystères, dit : « Malheureux homme que je suis! qui me délivrera de *ce corps de mort ?* » N'est-il pas évident que *de mort* est ici la même chose que *mortel?*

— Il est impossible qu'un rapport de qualification ait lieu sans le concours de deux termes, dont l'un est le qualifiant et l'autre le qualifié; mais il arrive souvent que l'un de ces deux termes est sous-entendu; c'est à l'analyse à le rétablir dans la phrase. Nous donnerons bientôt les moyens de rétablir cette sorte d'ellipse, qui est très-fréquente dans notre langue, bien que peu de personnes s'en soient peut-être jamais doutées.

— S'emploie avec un complément déterminé, c'est-à-dire qui indique d'une manière précise telle personne ou telle chose. Les fruits *du* bananier sont aromatiques. (B. de St-P.) La graine *du* café est coriace et acerbe. (Id.) Rien n'égale la blancheur *des* lis. (Fén.) La douceur *d'*une femme est tout ce qui me charme. (Mol.) La bienfaisance est un besoin *de* l'âme. (De Belloy.) La génisse en lait pur change le suc *des* plantes. (Lamart.) Sur les rives *du* Gange on voit fleurir l'ébène. (Delille.) L'if s'épanouit au souffle *de* Borée. (Id.) Le tigre rugit à la vue *de* tout être vivant. (Id.) Le lapin se soustrait aisément aux yeux *de* l'homme. (Ross.) Le serin est le musicien *de* la chambre (Buff.) Les femmes sont la plus belle moitié *du* monde. (J.-J. Rouss.) La chèvre aime à gravir au sommet *des* côteaux. (Ross.) La colombe attendrit les échos *des* forêts. (Delille.) La baleine bondit au sein *des* mers. (Id.) Le feu, fils *du* soleil, est sa plus pure essence. (Id.) Le marbre est l'ornement *du* foyer qu'il surmonte. (Id.) Le ciseau *de* Scopas fit adorer l'argile. (Id.) La colline a repris sa robe *de* verdure. (Id.) La rose *de* la Chine étonne nos jardins. (Id.) N'élevez point l'échafaud sur la maison *du* criminel; quelle part ont à son crime sa veuve et ses enfants? (Boiste.) Écouter ses sujets est le devoir *d'*un roi. (Chén.)

— S'emploie avec un complément indéterminé, c'est-à-dire qui n'indique la personne ou la chose que d'une manière vague et générale. Caprice d'enfant. Nom d'homme. Eau de fontaine. Voix de femme. Excès de chaleur. Nid d'oiseaux. Ménage de garçon. Bien de famille. Tableau de genre. Pièce de canon. Couleur d'or. Je préfère une branche *de* lilas à un pot *de* giroflée. (B. de St-P.) On voit dans Paris des multitudes *de* femmes porter d'énormes paquets *de* linge sur le dos. (Id.)

— Pour mieux faire saisir encore les nombreux emplois de la préposition *de* marquant un rapport de qualification, nous allons présenter séparément chacun de ces emplois.

— Se place entre deux noms dont le dernier indique la personne qui est l'auteur de la chose en question, qui l'a faite, produite, etc. Les tragédies de Corneille. Les comédies de Molière. Les fables de La Fontaine. Les romans de Voltaire. Les poésies de Lamartine. Les tableaux de Raphael, de David.

— Entre deux noms dont le dernier indique le lieu d'origine, le lieu où une chose a été faite, où elle s'est passée, etc. Denys d'Halicarnasse. Le vent du nord, du sud. Vent de nord, de sud. Vin de Champagne, de Bordeaux. Un foulard des Indes. Le concile de Trente. La bataille d'Austerlitz, de Wagram.

— Entre deux noms dont le dernier marque le temps, l'époque, etc. Les institutions du moyen âge. Du vin de la comète. Les mœurs du temps. Les hommes d'à présent, d'aujourd'hui.

— Entre deux noms dont le dernier indique la cause. Pluie d'orage. Acte de dévoûment. Trait de courage. Mouvement d'impatience. Larmes de plaisir. Cris de joie. Accents de douleur. Accès de fièvre. Tour de faveur.

— Entre deux noms dont le dernier désigne l'instrument. Coup de bâton. Trait de plume. Coup de fusil. Signe de tête. Coup d'archet. Serrement de main.

— Entre deux noms qui marquent parenté, alliance, lien, union de sentiments, de devoir, de convention, etc. Le père d'Alexandre. Le fils de Napoléon. La sœur de mon ami. L'oncle de ma femme. Le parrain de ma fille. La femme de mon frère. La veuve d'un tel. Le mari de cette femme. Les héritiers du défunt. Les disciples de Fourrier. Les amis de ce poète. Les ennemis du roi. L'aide-de-camp d'un général.

— Entre deux noms dont le dernier désigne l'office, l'objet, la fin, le but. L'administration des forêts, des postes. Le ministère de la justice, des finances, de la guerre. Une compagnie d'assurance. Le commerce des grains. Traité de paix. Acte de vente. Vœu de chasteté.

— Entre deux noms dont le dernier désigne le sujet traité, la chose expliquée, enseignée, etc. Traité de mathématiques. Cours d'histoire. Dictionnaire des rimes. Leçons de danse.

— Entre deux noms dont le dernier indique la destination habituelle ou momentanée. Salle de spectacle. Cour de justice. Place d'armes. Habit de cérémonie. Port de mer. Chapeau d'homme. Souliers de femme. Valet de pied. Chien de chasse. Les hommes de garde, de service, de corvée.

— Entre deux noms dont le dernier désigne la profession. Un homme de lettres. Un homme de cabinet. Un homme de plume. Un homme de guerre. Un homme de peine. Un garçon de bureau. Une femme de ménage. Une femme de chambre.

— Entre deux noms dont le dernier indique la condition. Un homme de qualité. Un homme de condition. Un fils de famille. Un homme de peu, de rien. Une dame de haut parage, du haut parage. Un homme du peuple.

— Entre deux mots dont le dernier marque la qualité, la manière d'être, la nature, etc. Un homme de génie. Un homme de haute taille. Une personne de mauvaise mine. Un homme de courage. Une personne de bonne volonté. Un jeune homme d'une bonne conduite. Un enfant d'un excellent naturel. Une rivière de peu de largeur. Une affaire d'importance. Remède d'un effet sûr. Robe de couleur. Un fruit de forme ronde.

— Entre deux noms dont le dernier spécifie la dimension, la valeur, la durée, la force, etc. Une pièce de vingt francs. Une dot de cent mille francs. Une armée de deux cent mille hommes. Une maison de six étages. Un vers de douze pieds. Une guerre de trente ans. Un enfant de six mois. Un froid de dix degrés.

— Entre deux noms dont le dernier exprime le contenu. Une tasse de café. Une bouteille de vin. Un litre d'eau-de-vie. Un verre de liqueur. Un panier de fraises.

— Entre deux noms servant à marquer le rapport de la partie au tout, à l'ensemble. Une lame d'épée. Une branche d'arbre. Une main de femme. La main d'une personne. Le bout du doigt. Le derrière de la tête. Le pied d'une montagne. Les colonnes d'un temple.

— Entre deux noms dont le dernier désigne la composition, la formation de la chose dénommée. Une goutte d'eau. Une tranche de gigot. Un morceau de pain. Une prise de tabac. Une pièce de vin. Une pièce de terre. Une somme d'argent. Une paire de pistolets. Un recueil de poésies.

— Entre deux noms dont le dernier marque la matière qui compose la chose dénommée. Un pont de pierre. Une barre de fer. Une porte de bois. Une table de marbre. Un lit de plume. Un habit de drap. Un collier de perles. Un balai de plumes. || Fig. Un cœur de rocher. Un bras de fer.

— Entre deux noms dont l'un marque soit la totalité, soit une portion ou fraction, etc. Le tiers de la somme. Le quart d'un pain. La moitié d'une pomme. Perdre une partie de sa fortune. Une portion du territoire. Le reste du temps.

— Dans tous les cas que nous venons d'énumérer, les deux noms, celui qui précède et celui qui suit la préposition, sont exprimés. Mais le besoin de donner plus de rapidité à l'expression oblige souvent de supprimer l'un ou l'autre de ces deux mots, et principalement le premier, d'où une foule d'ellipses qu'il n'est pas toujours très-facile de rétablir. Aussi l'Académie, dans l'impossibilité où elle s'est vue d'analyser ces sortes de phrases, a-t-elle cru que la préposition *de*, précédée elliptiquement d'un verbe, n'était plus le même mot que la préposition *de* placée entre deux noms. Nous allons faire voir que c'est là une illusion de la docte assemblée, et que tous les faits suivants rentrent dans la classe de ceux que nous avons expliqués jusqu'ici.

— Souvent on sous-entend devant la préposition *de* le nom déjà exprimé, ou le pronom *celui*, *celle*, *ceux*, *celles*. Notre gloire est *de* détruire; c'est-à-dire, Notre gloire est *la gloire* ou est *celle* de détruire. Voyez si mes regards sont *d'*un juge sévère; c'est-à-dire, Voyez si mes regards sont *ceux* d'un juge sévère. La même ellipse se retrouve dans les phrases suivantes. Si la fin de Socrate est *d'*un sage, la mort de Jésus est *d'*un dieu. (J.-J. Rouss.) Notre pouvoir est *de* nuire. (Volt.) Le premier commandement est *d'*aimer Dieu. (B. de St-P.) C'est le sort d'un héros que *d'*être persécuté. (Volt.) Je n'ai fait qu'une faute, c'est *de* n'être pas parti dès que je t'ai vue. (Mariv.) Ce n'est pas un petit avantage que *de* les pouvoir mépriser. (Boil.) Lisez d'abord mon mémoire, il est *de* conséquence (Volt.); c'est-à-dire, c'est un mémoire de conséquence.

A la cour, mon cher fils, l'art le plus nécessaire
N'est pas *de* bien parler, mais *de* savoir se taire
(VOLTAIRE.)

Dès qu'il faut obéir, le parti le plus sage
Est *de* savoir se faire un heureux esclavage.
(LA CHAUSS.)

L'affaire est d'importance, et, bien considérée,
Mérite en plein conseil d'être délibérée (CORN.)

— On dit sans ellipse, *C'est là le propre, le fait d'un ignorant;* mais on peut dire avec ellipse, Cela n'est pas *d'un honnête homme*, pour, Cela n'est pas *le propre* ou *l'action* d'un honnête homme. L'Académie a bien voulu reconnaître cette ellipse! Les phrases suivantes sont dans la même analogie. Blâmer le Créateur est d'un malavisé. (Gosse.) Si vaincre est d'un héros, pardonner est d'un Dieu. (Frédéric II.)

— Devant la préposition *de* placée entre deux verbes dont le second est à l'infinitif, on sous-entend souvent *le devoir*, *l'honneur*, *l'avantage*, *le privilége*, *la faiblesse*, *le courage*, *le moyen*, *l'art*, *l'adresse*, *la nécessité*, *la honte*, *le parti*, *l'inhumanité*, *la barbarie*, *le plaisir*, *la satisfaction*, etc. Le crime est *d'obéir* à des ordres injustes; c'est-à-dire, Le crime est dans *la faiblesse* d'obéir à des ordres injustes. Notre religion est *de mourir* pour vous; c'est-à-dire, Notre religion est tout entière dans *le devoir* de mourir pour vous. On remarque la même ellipse dans les phrases suivantes. Le premier moyen de diminuer l'indigence du peuple est d'affaiblir l'opulence extrême des riches. (B. de St-P.) Le seul moyen de lui ressembler est *de* se remplir de sagesse, de justice et de sainteté. (Barth.) Le bonheur parfait n'est pas sur la terre; mais le plus grand des malheurs, et celui qu'on peut toujours éviter, est *d'*être malheureux par sa faute. (J.-J. Rouss.)

Le devoir le plus saint, la voix la plus chérie,
Est *d'*oublier la loi pour sauver la patrie. (VOLT.)

— La même ellipse a lieu après *c'est*. La fureur des Français, c'est *d'*avoir de l'esprit, c'est-à-dire, c'est *la manie* d'avoir de l'esprit. C'est créer les talents que *de* les mettre en place, c'est-à-dire, c'est créer les talents que *l'art* de les mettre en place. La vraie noblesse, c'est *d'être* vertueux; c'est-à-dire, La vraie noblesse, c'est celle qui résulte de *l'avantage* d'être vertueux. Le vrai moyen d'être trompé, c'est *de* se croire plus fin que les autres. (La Rochef.) L'un des meilleurs remèdes contre nos propres chagrins, c'est *de* chercher des consolations pour les chagrins des autres. (Dufresne.) La fureur de la plupart des Français, c'est *d'*avoir de l'esprit, et la fureur de ceux qui veulent avoir de l'esprit, c'est *de* faire des livres. (Montesq.) C'est une maladie d'esprit que *de* souhaiter des choses impossibles. (Fén.) Est-ce séduction que *de* se faire aimer? (La Chauss.)

. . . Le secret de réussir,
C'est d'être adroit, non d'être utile. (FLORIAN.)

Mon grand secret pour être heureux,
C'est *de* vivre dans l'innocence. (ID.)

. . . C'est imiter les dieux
Que *de* remplir son cœur du soin des malheureux.
(CRÉBILLON.)

— La même ellipse a lieu après *c'est assez*, *c'est trop*, *c'est beaucoup*, *c'est peu*, etc. C'est beaucoup *de* savoir, ou que *de* savoir commander, c'est-à-dire c'est beaucoup que *l'art*, *le talent* de savoir commander. C'était assez pour animer les braves de Sparte, *de* leur montrer les trophées. (Fléch.) Ce n'est pas assez que *d'*entrer ainsi dans les honneurs, si l'on n'en use avec modération. (Id.) C'est assez pour soi *d'*un ami; c'est même beaucoup *de* l'avoir rencontré. (La Bruy.)

C'est peu d'être agréable et charmant dans un livre,
Il faut savoir encore et converser et vivre. (BOILEAU.)

— La même ellipse se remarque encore après *c'est à vous*, *c'est à moi*, *c'est à lui*, *est-ce à vous*, *était-ce à nous*. C'est à vous *de* l'interroger, *de* décider cela. L'Académie se contente de faire observer que c'est comme s'il y avait, c'est à vous qu'*il appartient* de l'interroger, de décider cela. Mais l'Académie est loin assurément de se douter qu'en rétablissant les mots *il appartient*, elle n'a rempli que la moitié de sa tâche, et qu'elle devait réintégrer aussi l'antécédent de la préposition *de*. Elle devait donc dire que c'est à vous *de l'interroger*, de *décider cela*, est un abrégé de, c'est à vous qu'appartient *le devoir*, *le droit* de l'interroger, de décider cela. Par là la phrase eût été complète, et l'esprit satisfait. Voici d'autres phrases analogues et qui sont soumises au même principe d'analyse. C'est à moi *d'*obéir puisque vous commandez. (P. Corn.) C'est à nous *d'*obéir et non *de* murmurer. (Id.) C'est à nous *d'*honorer ce que la reine honore. (Id.) L'hymen le rend heureux, c'est à moi *de* mourir. (T. Corn.) C'est à toi là-dessus *de* te taire. (Mol.) C'est donc à moi *de* prendre votre place. (Rac.) Ma fille, c'est à nous *de* montrer qui nous sommes. (Id.) C'est à moi seul désormais *de* mourir. (Volt.) Est-ce à lui *de* mourir pour nos divisions. (Id.) Est-ce aux infortunés *d'*inspirer quelque effroi? (Id.)

— La même ellipse a lieu après les verbes employés unipersonnellement. Il est juste *de* le récompenser, c'est-à-dire il (*l'acte*) de le récompenser est un acte juste. Il convient *d'*agir promptement, c'est-à-dire, il (*la nécessité*) d'agir promptement est une chose qui convient. Il importe *de* le savoir, c'est-à-dire, il (*la nécessité*) de le savoir est une chose qui importe. Il suffira *de* vous le dire, c'est-à-dire, il (*l'action*) de vous le dire suffira. Il entre dans ses vues *de* leur laisser ignorer cela, c'est-à-dire, il (*le dessein*, *le projet*, etc.) de leur laisser ignorer cela entre dans ses vues. Les phrases suivantes sont dans la même analogie. Il est doux *de* revoir les murs de la patrie. (Corn.) Il est bon *d'*avoir de la vertu. (Ducerc.) Il est rare *d'*aimer sans avoir de rival. (La Chauss.) Il est beau *de* périr pour sauver l'innocence. (Volt.) Il n'est pas toujours bon *d'*être trop politique. (Rotrou.) Il est dangereux *de* conseiller les grands. (La Roche.)

— Il y a également ellipse après *aimer mieux*, *valoir mieux*, *plutôt*, etc. Il aima mieux périr que *de* se rendre, c'est-à-dire, il aima mieux périr qu'il n'aima *la honte* de se rendre. Il vaut mieux mourir que *d'*être esclave; c'est-à-dire, mourir vaut mieux que la honte d'être esclave. Plutôt mourir que *d'*être esclaves : c'est-à-dire, mourir vaut plutôt que *la honte* d'être esclaves. Il vaut mieux prévenir le mal que *d'*être réduit à le punir. (Fén.)

— Il y a également ellipse après la préposition *avant*, ou la locution conjonctive *avant que*. J'irai vous voir avant *de* partir; c'est-à-dire, j'irai vous voir avant *l'instant* de partir. Il veut, avant que *de* partir, régler toutes ses affaires; c'est-à-dire, il veut, avant que *l'instant* de partir soit arrivé, régler toutes ses affaires. La même analyse s'applique aux phrases suivantes. S'éloignera-t-on de la cour avant d'en avoir tiré le moindre fruit? (La Bruy.) Il meurt avant d'avoir pu passer le Jourdain. (Mass.) Avant que *de* désirer fortement une chose, il faut examiner le bonheur de celui qui la possède. (St-Evrem.) Avant que *de* se

[illegible] dans le péril, il faut le prévoir et le craindre. (Fén.)

> [illegible] tyrans ont toujours quelque ombre de vertu ;
> [illegible] soutiennent les lois avant *de* les abattre. (Voltaire.)
>
> On doit se regarder soi-même un fort long temps,
> Avant que *de* songer à condamner les gens. (Molière.)
>
> Avant que *de* louer, j'examine longtemps ;
> Avant que *de* blâmer, même cérémonie (Gresset.)

— Se place, comme le fait remarquer l'Académie, entre certains verbes actifs et l'infinitif qui indique l'objet direct de l'action ; mais ce que l'Académie omet de dire et de demontrer, c'est que cet emploi est elliptique. On lui conseilla *de* partir ; c'est-à-dire, on lui conseilla *le parti* de partir. Négliger *d'*écrire ; c'est-à-dire, négliger *le soin* d'écrire. Je me rappelle bien *de* l'avoir vu ; c'est-à-dire, je me rappelle bien *le souvenir* de l'avoir vu. Se proposer *de* faire une chose ; c'est-à-dire, se proposer *le dessein*, *le projet* de faire une chose. Dites-lui *de* venir ; c'est-à-dire, dites-lui que je désire qu'il prenne *la peine* de venir. Avant que l'orateur eût commencé *de* parler ; c'est-à-dire, avant que l'orateur eut commencé *l'action* de parler. Il ne laissa pas *de* le faire ; c'est-à-dire, il ne laissa pas échapper *l'occasion* de le faire. Puis-je espérer *de* le voir ? c'est-à-dire, puis-je espérer *l'avantage* de le voir ? Je désire *de* l'entendre ; c'est-à-dire, je désire avoir *le plaisir* de l'entendre.

— Souvent la préposition *de*, dit l'Académie, a pour complément un verbe à l'infinitif, lorsqu'elle sert à déterminer les mots qui expriment une action. Au lieu de ce raisonnement assez embarrassé, l'Académie aurait mieux fait de se borner à signaler l'ellipse. On l'accusa *d'*avoir conspiré, c'est-à-dire, on l'accusa en lui imputant *le crime* d'avoir conspiré. Je vous charge *de* lui écrire, c'est-à-dire, je vous charge en vous donnant *le soin* de lui écrire. Faites-leur signe *d'*approcher, c'est-à-dire, faites-leur signe dans *le but* de les faire approcher. S'efforcer *de* marcher, c'est-à-dire, s'efforcer dans *l'action* de marcher. Il s'excusa *d'*y aller, c'est-à-dire, il s'excusa en alléguant *l'impossibilité* d'y aller. Désespérer *de* réussir, c'est-à-dire, désespérer dans *le projet* de réussir, désespérer dans le projet qu'on avait conçu de réussir. S'ennuyer *de* lire, c'est-à-dire, s'ennuyer dans *l'action*, dans *l'occupation* de lire. Cette sorte d'ellipse est très-difficile à remplir ; aussi n'avons-nous pas la prétention de croire que nous ayons toujours réussi au gré de nos lecteurs, peu familiarisés du reste avec ce mode d'analyse ; mais, selon nous, c'est assez de l'avoir entrepris, et si d'autres sont plus heureux que nous, nous nous applaudirons de les avoir mis sur la voie. Notre intention a seulement été de montrer la lacune qui existe dans ces sortes de phrases.

— *De* régit également le mot ou les mots qui servent à déterminer, à préciser la signification d'un adjectif. Voilà ce que dit l'Académie, mais elle oublie d'ajouter que ce n'est jamais qu'en vertu d'une ellipse qu'un adjectif se trouve suivi immédiatement de la préposition *de*. Plein *d'*eau, c'est-à-[illegible], plein par *la quantité* d'eau qu'on y a [illegible]. Vide *de* sens, c'est-à-dire, vide par *l'absence* de sens. Bien fait *de* sa personne, c'est-à-dire, bien fait dans toutes *les parties* de sa personne. Perclus *de* tous ses membres, c'est-à-dire, perclus sous *le rapport* de tous ses membres. Large *de* six mètres, c'est-à-dire, large par *l'étendue* de six mètres. Plus grand *de* trois centimètres, c'est-à-dire, plus grand par *la hauteur* de trois centimètres. Agé *de* trente ans, c'est-à-dire, âgé par *le nombre* de trente ans. Digne *d'*envie, *d'*estime, c'est-à-dire, digne qu'on éprouve *un sentiment* d'envie, d'estime. Sûr *de* son fait, c'est-à-dire, sûr dans *l'accomplissement* de son fait, ou à *l'égard* de son fait. Responsable *de* quelque chose, c'est-à-dire, responsable dans *le soin* de quelque chose, dans le soin que nous devons en prendre, ou responsable *à l'égard* de quelque chose. Avide *de* plaisirs, c'est-à-dire, avide dans *la jouissance* de toutes sortes de plaisirs. Jaloux *des* succès d'autrui, c'est-à-dire, jaloux à *la vue* des succès d'autrui.

— Il a souvent aussi pour complément le nom qui indique la matière, l'instrument, le moyen, l'objet indirect de l'action, la cause, etc. Ceci est emprunté à l'Académie, qui a oublié d'ajouter qu'en pareil cas il y a ellipse, ainsi que nous allons le démontrer, en prenant ses citations. Il a fait *de* ce bloc une statue admirable, c'est-à-dire, il a fait *au moyen* de ce bloc une statue admirable. Il veut faire *de* son fils un avocat, c'est-à-dire, il veut faire un avocat dans *la personne* de son fils. Faire *de* nécessité vertu, c'est-à-dire, faire à *l'aide* de la nécessité une chose qui soit regardée comme une vertu, ou faire une vertu de ce qui n'est qu'une chose [...]

déjeûner, sortir de jeûne à *l'aide* d'un pâté. Avoir *de* quoi boire, *de* quoi manger, c'est-à-dire, avoir quelque chose à *l'aide* de quoi on puisse boire, on puisse manger. Frapper *du* pied la terre, le plancher, c'est-à-dire, frapper la terre, le plancher à *l'aide* du pied. Se servir *d'*un couteau, c'est-à-dire, se servir, s'aider en recourant à *l'usage* d'un couteau. Se munir *de* pistolets, c'est-à-dire, se munir avec une ou plusieurs *paires* de pistolets. Payer *de* ses propres deniers, c'est-à-dire, payer à *l'aide* de ses propres deniers. Envelopper *de* paille, c'est-à-dire, envelopper avec des *brins* ou des *poignées* de paille. Frotter d'huile, c'est-à-dire, frotter en étalant des *gouttes* d'huile. Charger *de* marchandises une voiture, c'est-à-dire, charger une voiture avec *un amas* de marchandises. Combler *de* pierres un fossé, un puits, c'est-à-dire, combler un fossé, un puits avec *un amas* de pierres. Accabler *de* coups, c'est-à-dire, accabler avec *une volée* de coups. Accabler *de* reproches, c'est-à-dire, accabler par *une série* de reproches. Pourvoir *des* choses nécessaires, c'est-à-dire, pourvoir par *le don* des choses nécessaires. Priver quelqu'un *de* ses biens, *de* la vue, c'est-à-dire, priver quelqu'un dans *la jouissance* de ses biens, de la vue. Ravir *de* joie, c'est-à-dire, ravir par *un excès* de joie, ou dans *un accès* de joie. Toucher *de* compassion, c'est-à-dire, toucher par *un sentiment* de compassion. Souffrir *de* la goutte, c'est-à-dire, souffrir *à cause* de la goutte. Souffrir *des* yeux, c'est-à-dire, souffrir à *la partie* des yeux. Mourir *de* faim, c'est-à-dire, mourir par *excès* de faim. Trembler *d'*effroi, c'est-à-dire, trembler par un *sentiment* d'effroi.

— *Traiter quelqu'un de lâche. Le qualifier de traître. Se qualifier de prince.* L'Académie dit que cela signifie appeler quelqu'un traître, lâche, prendre le titre de prince. C'est très-bien ; mais cela justifie-t-il la présence du mot *de* dans ces sortes de locutions ? Nullement. Traiter quelqu'un *de* lâche, c'est le traiter avec *l'épithète* de lâche. Le qualifier *de* traître, c'est le qualifier avec *l'épithète* de traître. Se qualifier *de* prince, c'est se qualifier avec *le titre* de prince. ‖ On dit de même Taxer *de* folie, *de* sottise, c'est-à-dire, taxer une chose en lui donnant *le nom* de folie, de sottise. Vous ne venez pas exprès pour me traiter *de* ridicule. (Mariv.)

> Traitez-moi d'ignorant, d'impertinent, *de* bête ;
> Il n'est rien de plus vrai que ce signe de tête.
> (T. Corneille.)

— *Il suffit de cela, il y a assez de cela pour...* C'est, au rapport de l'Académie, pour, *cela suffit pour*. Mais *il suffit de cela* et *cela suffit* ne sont pas du tout la même chose ; la construction n'est pas la même, et force est bien d'expliquer le *de* qui se trouve dans l'une de ces locutions, et qui n'est pas dans l'autre. Il suffit *de* cela pour..., c'est-à-dire, il (le fait, la présence, l'événement de cela suffit pour. Il y a assez *de* cela pour..., c'est-à-dire, il (le monde) a assez y (ici, en cet endroit, en cette circonstance), *à l'égard* de cela pour.... ‖ On dit d'une manière analogue, *j'ai assez*, *j'ai beaucoup*, *j'ai trop de cela*, et l'Académie arrive avec son explication qui n'explique rien : cela me suffit, cela est beaucoup, est trop pour moi. Rien de plus facile, comme on voit, de rendre compte des mots qui offrent quelque difficulté ; on les supprime, et tout est dit. Dans l'impossibilité où nous sommes d'adopter un système aussi commode, nous dirons que j'ai assez, j'ai beaucoup, j'ai trop *de* cela, est pour j'ai une *quantité* assez grande, trop grande, beaucoup trop grande de cela.

— *De*, suivant l'Académie, concourt pareillement avec l'expression qu'on lui donne pour régime, à indiquer la manière dont une action se fait, s'exécute, et quelquefois pour exprimer un état. Nous en demandons pardon à l'illustre assemblée, mais *de* ne concourt pas à marquer ni la manière dont une action est faite, ni un état. Autrement, pour connaître son emploi, il faudrait lui associer tous les mots du dictionnaire, car bien certainement ainsi accouplé, il recevrait une foule de significations différentes. Dans les phrases qu'elle cite à l'appui de son opinion, la préposition ne marque autre chose qu'un rapport de qualification, mais ce rapport, par cela même qu'il n'est pas apparent, a pu tromper l'Académie. Faire entrer quelqu'un *de* force, c'est-à-dire, faire entrer quelqu'un par *l'emploi* de quelque force. Jouer *de* bonheur, de malheur, c'est-à-dire, jouer dans un *moment* de bonheur, de malheur. Boire *d'*un seul trait, c'est-à-dire, boire avec la *rapidité* d'un seul trait. Franchir *d'*un bond, d'un saut, c'est-à-dire, franchir avec la *rapidité* d'un bond, d'un saut. Etre *de* travers, c'est-à-dire, être dans le *sens* de travers. *D'*une voix unanime, c'est-à-dire, par l'*effet* ou par l'*acclamation* d'une voix unanime. Tous deux étaient *d'*intelligence, c'est-à-dire, tous deux étaient dans le même *sentiment* d'intelligence. Agir *de* soi-même, c'est-à-dire, agir par *l'impulsion* de soi-même. Aimer *de* tout son cœur, c'est-à-dire, aimer avec la *force*, la *puissance*, l'*ardeur* de tout son cœur. Succéder *de* droit, c'est-à-dire, succéder en vertu d'*un principe* de droit.

— S'emploie aussi, selon l'Académie, après beaucoup de verbes, dans le sens des mots *sur*, *touchant*, *concernant*, *relativement à*. C'est parce que ces mots, ainsi que leurs compléments, sont ordinairement sous-entendus, que l'Académie en attribue tout gratuitement le sens à la préposition *de*. Nous allons le prouver. Je l'informerai *de* votre arrivée, c'est-[...]

arrivée. Ce mot se dit *de* telle chose, c'est-à-dire, ce mot se dit à *l'égard* de telle chose. Que pensez-vous *de* cela ? c'est-à-dire, que pensez-vous à *propos* de cela ? Médire *de* quelqu'un, c'est-à-dire, médire sur *le compte* de quelqu'un. Se mêler *des* affaires d'autrui, c'est-à-dire, se mêler dans le *détail* des affaires d'autrui. Parler d'une affaire, c'est-à-dire, parler sur *la nature* d'une affaire, ou *à propos* d'une affaire. Décider *du* sort de quelqu'un, c'est-à-dire, décider *à l'égard* du sort de quelqu'un. Traiter *de* la paix, c'est-à-dire, traiter sur *les conditions* de la paix. Ce chapitre traite *de* telle matière, c'est-à-dire, ce chapitre traite touchant *la nature* de telle matière. Repondre *de* quelqu'un, c'est-à-dire, répondre touchant *la personne*, *la moralité* de quelqu'un. Désespérer *de* sa guérison, c'est-à-dire, désespérer relativement *au succès* de sa guérison. Se méfier *de* quelqu'un, c'est-à-dire, se méfier à *l'égard* de quelqu'un. Féliciter quelqu'un *d'*un succès, c'est-à-dire, féliciter quelqu'un à *cause* d'un succès. Se repentir *d'*une faute, c'est-à-dire, se repentir à *propos* d'une faute. Se plaindre *de* quelqu'un, c'est-à-dire, se plaindre à *l'égard* de quelqu'un. Faire justice *d'*un traître, c'est-à-dire, faire justice par *la punition* d'un traître. Différer *d'*avis, c'est-à-dire, différer en *fait* d'avis. Justifier *de* sa qualité, c'est-à-dire, justifier *la nature* de sa qualité. Rendre compte *de* sa gestion, c'est-à-dire, rendre compte à *l'égard* de sa gestion. Demander réparation *d'*une injure, c'est-à-dire, demander réparation à *l'égard* d'une injure. Faire fi *de* quelque chose, c'est-à-dire, faire fi à *l'égard* de quelque chose. Cela fait foi *de* ce que j'ai avancé, c'est-à-dire, cela fait foi à *l'égard* de ce que j'ai avancé. Il en sera *de* cela comme du reste, c'est-à-dire, il en sera à *propos* de cela comme il en sera à *l'égard* du reste. Pour ce qui est *de* lui, c'est-à-dire, pour ce qui est à *l'égard* de lui. C'est fait *de* nous, c'est-à-dire, c'est fait à *l'égard* de nous. Il y va *de* ma vie, c'est-à-dire, il (*le salut*) de ma vie y va, est en jeu dans cette circonstance.

— Quelquefois, dit l'Académie, lorsque le verbe qui précède la préposition *de* peut être aisément suppléé, on le retranche, afin de donner plus de rapidité et de vivacité au discours. Aussitôt les ennemis *de* s'enfuir et *de* jeter leurs armes ; c'est-à-dire, selon l'Académie, aussitôt les ennemis *se hâtèrent* de s'enfuir et de jeter leurs armes ; et selon nous, qui tenons à justifier le *de*, aussitôt les ennemis prirent *le parti* de s'enfuir et de jeter leurs armes. Il s'éloigna tout honteux, et nous *de* rire, c'est-à-dire, suivant l'Académie, et nous commençâmes *de* rire, ce qui ne justifie pas trop la fonction de la préposition *de*. L'analyse est suivant nous, et nous partîmes d'*un éclat* de rire. Les phrases suivantes sont dans la même analogie. Les soldats de Corbulon dirent : Ce jeune homme pourra un jour approcher du grand Crébillon ; et mes anges *de* rire. (Volt.)

> La princesse, à ces mots, ne se put plus contraindre ;
> Pleurs *de* couler, soupirs d'être poussés,
> Regards d'être au ciel adressés. (La Fontaine.)
>
> Une sonnette était près du chevet du lit ;
> Eurylas *de* sonner et faire un bruit terrible. (Id.)
>
> Et le citadin *de* dire :
> Achevons tout notre rôt (Id.)
>
> Grenouilles aussitôt *de* sauter dans les ondes,
> Grenouilles *de* rentrer dans leurs grottes profondes.
> (Id.)

— S'emploie après les adverbes de quantité. Beaucoup d'argent. Trop de richesses. Assez de pouvoir. Peu de bien. Plus de monde. Moins de ressources. Combien de soldats. Les hommes de jugement ont souvent beaucoup *d'*esprit, et les hommes d'esprit ont parfois peu *de* jugement. (Lacret.) Avouons la vérité : peu *d'*hommes, dans les conseils des rois, s'occupent du bonheur des hommes. (B. de St-P.) Seigneur, tant *de* bontés ont lieu de me confondre. (Rac.) Pour la santé, trop *de* précautions, trop *de* soins, trop *d'*attentions, nuisent quelquefois à la vie. (Le Brun.) Assez *de* gens méprisent le bien, mais peu savent le donner. (La Rochef.) Beaucoup *de* maladies de nos villes sortent des voiries qui sont placées dans le voisinage. (B. de St-P.)

— *De, des*, placés au commencement d'une phrase. *D'immenses roches* pendaient en ruines au-dessus de ma tête. (J.-J. Rouss.) *De hautes et bruyantes cascades* m'inondaient de leurs épais brouillards. (Id.) *De noires vapeurs* enveloppent le ciel. (Marmont.) *De nouveaux gouffres* s'ouvrent sous vos pas. (Lacépède.) *De purs torrents* de sève inondent les boutons. (Cast.) *De jeunes enfants* semblaient fléchir sous le poids des habits et des ornements. (Alb. Mont.) *Des nègres* sciaient des pièces de bois. (Chateaub.) *Des rivières* s'étendent à l'entour. (Id.) *Des torrents* s'élancent du sein des nues. (Bergasse.) Rien de plus facile que de rendre compte de ces phrases en suivant la doctrine de la plupart des grammairiens. *Un nègre* sciait une pièce de bois. *Des nègres* sciaient des pièces de bois. *De* est tout simplement le pluriel de *un*, et *des*, un article équivalent à *quelques*, *plusieurs*. Donc, les mots imprimés en italique dans les exemples que nous avons cités seraient tous de véritables sujets ! Qui n'admira un procédé aussi simple, aussi ingénieux ! Malheureusement il n'y a guère que les esprits superficiels qui puissent s'en contenter ; car quel est l'homme habitué tant soit peu à se rendre compte de la valeur précise de sa parole, qui voulût se payer de raisons aussi grossières ? En effet, n'est-il pas [...]

phrases *de* n'est pas une préposition, ni *de* un composé de la préposition *de* et de l'article *les* ? Et depuis quand un mot doué nativement d'une signification quelconque viendrait-il à la perdre tout à coup pour n'en avoir plus aucune ? S'il en était ainsi, il n'y aurait plus rien de fixe en grammaire. Non, le mot *de*, avec ou sans article, ne change point de nature, ne devient point un autre mot ; il reste toujours ce qu'il est, ce qu'il ne peut cesser d'être, une préposition. En veut-on la preuve ? Que l'on consulte les anciennes chroniques, on trouvera souvent *de les* employé pour *des* : *de les* hommes firent ; on voyait *de les* femmes. Qu'on écoute encore les enfants ; rien de plus familier chez eux que de prononcer *de les*, manière de s'exprimer qui leur semble bien plus naturelle que la contraction. Or, puisque *de* n'est autre chose qu'une préposition, et que toute préposition sert à établir un rapport entre deux mots, il faut bien de toute nécessité qu'il y ait ellipse dans les phrases précitées ; car nous n'y voyons exprimé que le second des deux termes du rapport. Cherchons donc quel peut être le premier terme supprimé par l'ellipse. Lorsqu'on dit, *Une troupe de* pauvres montagnards écrasèrent cette opulente et redoutable maison de Bourgogne, qui faisait trembler les potentats de l'Europe. *Une troupe de* jeunes nymphes couronnées de fleurs nageaient en foule derrière le char. *Une troupe d'*infâmes assassins entrèrent dans la chambre de Coligny. *Un grand nombre de* belles statues étaient brisées, etc. ; on emploie la construction pleine, et les mots qui précèdent le verbe sont le sujet de ce verbe. Mais en disant, *De pauvres montagnards* écrasèrent cette opulente et redoutable maison de Bourgogne. *De jeunes nymphes* couronnées de fleurs nageaient en foule derrière le char. *D'infâmes assassins* entrèrent dans la chambre de Coligny ; *de belles statues* étaient brisées, on fait usage de la construction elliptique, et les expressions *de pauvres montagnards*, *de jeunes nymphes*, *d'infâmes assassins*, *de belles statues*, sont évidemment des abrégés de, *une troupe* de montagnards, *une foule* de jeunes nymphes, *une troupe* d'infâmes assassins, *un grand nombre* de belles statues. Ceci nous paraît incontestable. La construction est également pleine lorsque nous disons, *quelques-unes des* jeunes filles vinrent folâtrer auprès de nous, *quelques-uns des* matelots se jetèrent à la nage. Elle serait elliptique, c'est-à-dire qu'il y aurait ellipse de *quelques-unes* ou *quelques-uns*, ou de *une troupe*, *une foule*, etc., si l'on disait : *de jeunes filles* vinrent folâtrer auprès de nous, *des matelots* se jetèrent à la nage.

— S'emploie de même après un verbe actif. Mangez *de* cette soupe, c'est-à-dire, mangez *quelques cuillerées* de cette soupe. Prenez *de* cela, c'est-à-dire, prenez *un peu* de cela. Donnez-lui *de* ceci, c'est-à-dire, donnez-lui *quelque peu* de ceci. Goûter *d'*un mets, c'est-à-dire, goûter *quelque portion* d'un mets. J'ai bu *de* son vin, c'est-à-dire, j'ai bu *quelques verres*, *quelques bouteilles* de son vin. Elle a perdu *de* sa fraîcheur, c'est-à-dire, elle a perdu *une partie* de sa fraîcheur. Il recevra *de* mes nouvelles, c'est-à-dire, il recevra *quelques-unes* de mes nouvelles. Manger *de* bonne viande, c'est-à-dire, manger *quelques morceaux* de bonne viande. Boire *de* bon vin, c'est-à-dire, boire *un verre* ou *quelques verres* de bon vin. J'ai *de* bon tabac, c'est-à-dire, j'ai *une certaine quantité* de bon tabac. Amasser *de grands biens* n'est pas chose facile. (Form.) N'a pas qui veut *de* vrais amis. (Naudet.) On n'a point *d'avocat* pour au vin de Surêne. (Lomb. de Lang.) Cette société si belle dans le présent n'a point *de passé*. (Chateaub.) Les Européens n'avaient point encore *de tombeaux* en Amérique, qu'ils y avaient déjà des cachots. (Id.) Washington ne livre point *de ces* combats qui renouvellent les triomphes sanglants d'Arbelles et de Pharsale. (Id.) On fabrique *d'excellentes cordes* à puits avec l'écorce du tilleul. (Cast.) On voit *de grands effets* nés de petites causes. (Franç. de Neufch.) On peut n'être qu'un sot tout en ayant *du cœur*. (Lomb. de Lang.) La crainte donne aux bêtes *de l'esprit*. (La Font.) On leur a dit : Voulez-vous *de l'eau* ? Puisez, et ils ont puisé. (La Bruy.) En approchant de Philadelphie, nous rencontrâmes *des paysans* allant au marché. (Chateaub.) Tout le monde fut d'avis que je me rendisse à Albany, où je serais à même d'obtenir *des renseignements*. (Id.) Il faut cheminer très-loin vers la baie d'Hudson pour trouver maintenant *des castors*. (Id.) Amitié veut *de la prudence*. (Lamotte.) Où l'un voit *des chardons*, l'autre aperçoit *des roses*. (Rigaud.) Dans toutes ces phrases, les régimes des verbes sont elliptiques, et les mots *quantité*, *nombre*, *aucune espèce*, *aucune sorte*, *une partie*, *peu*, *beaucoup*, *quelques-uns*, etc., sont sous-entendus devant *de*. N'a pas qui veut *de vrais amis*, c'est pour, N'a pas qui veut *un grand nombre de* vrais amis ; ce qui signifie que les vrais amis sont rares, et qu'on ne les compte pas par douzaines. Amitié veut *de la prudence*, c'est pour, L'amitié veut *quelque peu de* la vertu qu'on nomme prudence.

— *De, des*, sont quelquefois précédés des prépositions *à*, *par*, *sur*, *avec*, *dans*, *sous*, etc. A *de* plus hauts partis Rodrigue doit prétendre. (Corn.) A *de* moindres faveurs les malheureux prétendent. (Rac.) Après s'être joué du chasseur, le papillon prend sa volée, et va chercher sur d'autres fleurs une retraite plus tranquille. (B. de St-P.) A *des* bœufs gémissants [...]

rois par *des* songes. (La Font.) On ne chante pas pour *des* sourds. (F. de Neufch.) Avec *de* l'or je te fais président. (Volt.) Vous vous égarez dans *de* petites rues non pavées, et vous marchez dans *des* flots de poussière ou parmi *des* cailloux roulants. (Chateaub.) Dans ces sortes de phrases il y a ellipse. Rodrigue doit prétendre *à de* plus hauts partis, c'est-à-dire, à *une foule* de partis, ou à *l'honneur* de partis plus hauts ; car *à* ne peut être conçu sans un complément, et ce complément est aussi le mot qualifié par *de*. Le papillon cherche *sur d'autres* fleurs une retraite plus tranquille, c'est-à-dire, cherche sur *quantité* d'autres fleurs, etc. On voyait auprès de Québec un étang formé *par des* castors, c'est-à-dire, formé par *quelques-uns* des animaux qu'on nomme castors.

— Le pluriel *des* a quelquefois le sens de *plusieurs*, dit l'Académie ; c'est possible ; mais rendre compte de la signification usuelle d'un mot empêche-t-il de rendre compte de sa valeur grammaticale ? Nous ne le pensons pas. Or, sans nous préoccuper de savoir si *des* a ou n'a pas le sens de *plusieurs*, voyons le rôle qu'il joue dans la phrase. Il a été *des* années sans le voir ; c'est-à-dire, Il a été ou il est resté sans le voir pendant tout *le cours* des années qui se sont écoulées. D'après cette analyse, que devient l'explication de l'Académie ?

— *De* précédant un adjectif, un participe passé, etc., peut ordinairement, dit l'Académie, se résoudre par un pronom relatif suivi du verbe *être*. *Il y eut mille hommes de tués*, c'est pour *Il y eut mille hommes* qui furent *tués*. Nous nous permettrons de faire remarquer à l'Académie qu'il ne s'agit nullement de savoir ce par quoi le *de* peut se résoudre, mais qu'il importe avant tout et par-dessus tout de savoir quel rôle il remplit ici et à quel titre il se trouve dans la phrase. L'Académie ayant omis de le faire, nous allons tâcher de combler cette lacune. Il y eut mille hommes *de* tués, c'est-à-dire, Il y eut mille hommes dans *l'état* d'hommes tués, ou, pour employer le *qui furent* de l'Académie, Il y eut mille hommes qui furent réduits à *l'état* d'hommes tués. Y a-t-il quelqu'un *d'*assez ignorant pour...., c'est-à-dire, Y a-t-il quelqu'un qui ait *le malheur* d'être assez ignorant pour... ? Il y a dans ce qu'il dit quelque chose *de* vrai, c'est-à-dire, Il y a dans ce qu'il dit quelque chose qui a *quelque apparence* de vrai, de vérité. Je ne vois rien là *de* bien étonnant, c'est-à-dire, Je ne vois rien là qui ait *le caractère* d'un fait bien étonnant. Sa conduite n'a rien *de* noble, c'est-à-dire, Sa conduite n'a rien qui mérite *l'épithète* de noble. Il y a deux mailles *de* rompues, c'est-à-dire, Il y a deux mailles dans *l'état* de mailles rompues. Les phrases suivantes sont dans la même analogie. Les récoltes, qui ne suffisent pas aux besoins de la peuplade, feront sentir la nécessité de conserver du blé lorsqu'il y en aura *de* surabondant. (Condill.) Il n'y en a encore que deux *de* faits, qu'on vous apportera ce soir. (Bruéys.) Il n'y a pas une seule plante *de* perdue *de* celles qui étaient connues de Circé, la plus ancienne des botanistes, dont Homère nous a en quelque sorte conservé l'herbier. (B. de St-P.) Mais si le genre humain n'existait pas, on ne peut pas supposer qu'il y eût rien *de* dérangé : chaque ruisseau, chaque plante, chaque animal serait toujours à sa place. (Id.) ‖ On doit dire : Il en est *de* cachés ; aussi ce vers offre une incorrection.

Il en est, j'en réponds, *cachés* dans ces asiles. (Volt.)

— *De* sert souvent à joindre le nom commun d'une chose avec le mot ou l'expression qui la distingue de toutes les autres. La ville de Lyon. La ville de Paris. Le fleuve du Rhône. Le mois d'avril. La comédie de *l'Avare*. Le mot de *borgnesse* est familier. Le cri de Vive le roi !

— Il s'emploie d'une manière assez extraordinaire dans certaines locutions, telles que les suivantes. Ce diable *d'*homme. Quel chien *de* métier ! Un fripon *d'*enfant. Un drôle *de* corps. Une drôle *d'*affaire. Une coquine de femme. Un scélérat d'homme. Peut-être y a-t-il inversion et doit-on analyser ainsi ces sortes d'expressions. Cet homme auquel on peut donner la qualification de diable. Quel métier, et qu'on peut bien le regarder comme un métier de chien ! Un enfant auquel appartient bien l'épithète de fripon, etc. Tiens, va dire à ton sot *de* précepteur qu'il te donne d'autres thèmes. (Bruéys.) Non, vous n'aurez jamais ce brutal *de* marquis. (Volt.)

— S'emploie dans certaines locutions qui expriment l'excellence d'une personne ou d'une chose sur toutes les autres de même nature. On dit dans le style de la Bible, Le Saint des saints. Le Cantique des cantiques. Vanité des vanités. ‖ On dit aussi dans le style élevé, *L'Être des êtres*, pour l'Être suprême.

— S'emploie dans quelques locutions adverbiales qui marquent une certaine époque ou une certaine durée. Nous partîmes *de* nuit, *de* jour, c'est-à-dire *en temps* de nuit, de jour. *Du* vivant d'un tel, c'est-à-dire, dans *le cours* du vivant d'un tel. C'était bien autre chose *de* mon temps, c'est-à-dire, à *l'époque* de mon temps. Il ne viendra pas *d'*aujourd'hui, c'est-à-dire, il ne viendra pas dans *la journée* d'aujourd'hui. Il ne m'a pas quitté *de* tout le jour, c'est-à-dire, il ne m'a pas quitté un seul *instant* de tout le jour. Je ne le reverrai pas *de* huit jours, c'est-à-dire, je ne le reverrai pas pendant *l'espace* de huit jours. *De* ma vie je n'ai vu pareille chose, c'est-à-dire, dans tout *le cours* de ma vie je n'ai vu pareille chose. *De* mémoire d'homme, c'est-à-dire, dans *les souvenirs* de mémoire d'homme.

— Il ne sert pas, comme le dit l'Académie, à marquer la conformité, mais il peut être employé dans des locutions qui expriment cette idée. Je suis *de* votre avis, c'est-à-dire, je suis *partisan* de votre avis. Cela n'est pas du mon goût, c'est-à-dire, cela n'est pas conforme à la *nature* de mon goût. Ce mot n'est *d'*usage qu'en cette phrase, c'est-à-dire, ce mot n'est conforme *aux règles* d'usage qu'en cette phrase. Cela n'est pas *de* la bienséance, c'est-à-dire, cela n'est pas conforme *aux règles* de la bienséance. Cela n'est pas *du* jeu, c'est-à-dire, cela n'est pas conforme *aux règles* du jeu. Je sais ce qui est *de* mon devoir, c'est-à-dire, je sais ce qui est dans *les prescriptions* de mon devoir. Comme *de* raison, comme *de* juste, c'est-à-dire comme étant une chose qui a *quelque apparence* de raison, qui a *le caractère* de chose juste. C'est *de* mon consentement qu'il a fait cela, c'est-à-dire, c'est *par suite* de mon consentement qu'il a fait cela. Cela est *de* rigueur, c'est-à-dire, cela est dans *les choses* de rigueur. Être *de* mise, c'est-à-dire, être en *état* de mise.

— S'empl., suivant M. Landais, pour *à cause*. Je suis content *de* votre politesse. M. Landais veut probablement dire qu'il s'emploie, non pas pour *à cause*, mais avec ellipse de *à cause*. Je suis content *de* votre politesse, c'est-à-dire, je suis content *à cause* de votre politesse. La même analyse est applicable aux vers suivants :

Déjà Priam pâlit ; déjà Troie en alarmes
Redoute mon bûcher, et frémit *de* vos larmes.
(Racine.)

Évrard a beau gémir du repas déserté,
Lui-même est au barreau par le nombre emporté.
(Boileau.)

— S'emploie, suivant M. Landais, pour *pendant*. Il partira *de* nuit. M. Landais se trompe. Il partira *de* nuit, c'est-à-dire il partira *en temps* de nuit, ou à quelque *heure* de nuit.

— S'emploie, suivant M. Landais, au lieu de *sur*. Parlons *de* votre affaire. *De* ne s'emploie pas pour *sur*, mais avec ellipse de *sur* ou de tout autre mot. Parlons *de* votre affaire, c'est-à-dire parlons *sur les circonstances*, *touchant la nature* de votre affaire.

— S'emploie pour *entre*, disent les grammairiens. Choisissez *de* lui ou *de* moi. Les grammairiens auraient dû dire qu'il s'emploie avec ellipse de *entre*, et ils eussent été dans le vrai. Choisissez *de* lui ou *de* moi, c'est-à-dire choisissez *entre la personne* de lui ou *la personne* de moi.

Voyez de quel guerrier il vous plaît de descendre ;
Choisissez *de* César, *d'*Achille ou *d'*Alexandre.
(Racine.)

Du Troyen ou *de* moi faites-le décider ;
Qu'il songe qui des deux il veut rendre ou garder.
(Id.)

— S'emploie, toujours suivant les grammairiens, pour *avec*. S'ils disaient qu'il s'emploie avec ellipse du mot *avec*, à la bonne heure ! Il se présenta *d'*un air si triste, c'est-à-dire il se présenta *avec les signes*, *l'aspect*, *l'apparence* d'un air si triste.

. . . , O jour heureux pour moi !
De quelle ardeur j'irais reconnaître mon roi ! (Rac.)

De quelle noble ardeur pensez-vous qu'ils se rangent
Sous les drapeaux d'un roi longtemps victorieux !
(Id.)

Entre nous verras-tu *d'*un esprit bien tranquille
Chez ta femme aborder et la cour et la ville ?
(Boileau.)

*D'*un air fier et content, sa cruauté tranquille
Contemple les effets de la guerre civile (Voltaire.)

— S'emploie non à la place de *pour*, ainsi que le disent les grammairiens, mais avec ellipse de cette préposition. Sans respect *des* aïeux, c'est-à-dire, sans respect *pour la mémoire* des aïeux.

Mais la postérité d'Alfame et de Bayard,
Quand ce n'est qu'une rosse, est vendue au hasard,
Sans respect *des* aïeux dont elle est descendue,
Et va porter la malle ou tirer la charrue. (Boileau.)

— S'emploie, suivant les grammairiens, pour *à*. Mes transports aujourd'hui s'attendaient *d'*éclater. (Rac.) Vous n'êtes pas encore échappé *de* sa rage. (Id.) Sans doute les poètes ont la faculté de se servir de la préposition *de*, dans les mêmes circonstances où en prose on se sert ordinairement de la préposition *à* ; mais ce n'est pas une raison pour venir nous dire que *de* et *à* ne sont qu'un seul et même mot, ayant la même valeur, la même fonction grammaticale. L'analyse suffit pour démontrer que cette apparence est tout à fait illusoire. Vous n'êtes pas encore échappé *de* sa rage, c'est pour, Vous n'êtes pas encore échappé *aux coups* de sa rage. Mes transports s'attendaient *d'*éclater, c'est pour, Mes transports s'attendaient *à l'instant* d'éclater.

— D'autres fois il tient lieu de *suivant*. C'est encore là une erreur des lexicographes. Il vivait *de* régime et mangeait à ses heures. (La Font.), c'est-à-dire, il vivait en se conformant à certaines *prescriptions* de régime, ou suivant certaines *règles* de régime.

— S'emploie à la place de *par*, s'il faut en croire quelques grammairiens qui, ne voyant que le sens, oublient entièrement la fonction grammaticale du mot *de*. Il est mort *de* faim, *de* maladie, c'est-à-dire, il est mort *par excès* de faim, *par suite* de maladie.

— S'emploie non à la place de *en*, comme le prétendent les grammairiens, mais avec ellipse de *à l'égard*. Je t'avouerai *de* tout, c'est-à-dire, je t'avouerai *à l'égard* de tout.

Ne rougis point de prendre une voix suppliante,
Je t'avouerai *de* tout ; je n'espère qu'en toi ! (Racine.)

— Des ... [partially cut] ... marquent la noblesse. On doit dire M. *de* Chastillon, M. *de* Brissac, M. *de* Luxembourg. Mais quand on retranche le titre de monsieur ou de monseigneur, ou tout autre, on retranche également la particule *de*, et l'on dit tout simplement Chastillon, Montmorency, Luxembourg. On sent, en effet, combien le style deviendrait lourd si l'on disait, accompagné *de de* Chastillon, *de de* Luxembourg. L'universalité jointe à l'éminence des vertus guerrières était le caractère de l'invincicible *Condé*. (Bourd.) Ce fut alors pour la première fois qu'on vit *Luxembourg* reculer les armes à la main devant le prince *d'Orange*. (Id.) ‖ On conserve la particule *de* devant les noms nobiliaires d'une seule syllabe, comme *de Thou*, on a toujours dit l'histoire de *de Thou*. ‖ On ne retranche jamais le *d'* de noms nobiliaires commençant par une voyelle. Il était accompagné de *d'Estrées*, de *d'Estonville*, de *d'Usez*. ‖ Il se place souvent devant un nom de ville ou de département pour distinguer plusieurs individus portant le même nom. Garnier *de Saintes*. Boulay *de la Meurthe*. Fabre *de l'Aude*. Regnault *de Saint-Jean d'Angély*. François *de Neufchâteau*. ‖ La Fontaine l'a mis devant des noms d'animaux. Monsieur *du* Corbeau.

— S'emploie substantivement dans le sens précédent. Mettre le *de* devant son nom. Le roi, pour anoblir un vilain, n'avait, en lui parlant, qu'à lui donner du *de*, et sa bouche royale avait aussitôt fait un gentilhomme. (Duroz.) Sous l'ancien régime, bien des gens usurpaient le *de*, comme M. de la Souche, de l'*École des femmes*, ou souffraient qu'on le leur donnât, depuis M. de Petit-Jean, ah ! gros comme le bras, jusqu'à M. du Corbeau de la fable. (Id.)

— Se place quelquefois par ellipse au commencement de la phrase. *De* savoir bien juger du fort et du faible d'un discours, ce ne peut être que l'effet d'un long usage. (Boil.) C'est un abrégé de, *L'art* de savoir bien juger, etc.

— Dans la langue poétique, il est quelquefois permis de supprimer le *de*.

C'est ou d'elle ou du trône être ardemment épris,
Que *vouloir* ou l'aimer ou régner à ce prix

— *De* se place quelquefois, par inversion, avant son complément. L'arbre est *de* nos jardins le plus bel ornement. (Delille.) Le Nil *du* vert acanthe admire le feuillage. (Id.) Le lion *de* son sang ne peut calmer les flots. (Id.) La mère *de* sa fille aime à voir les essais. (Lemierre.) La brebis *des* hivers redoute la saison. (Ross.)

Ainsi *de* la parure aimable souveraine,
Par la mode du moins la France est encor reine.
(Delille.)

Faut-il que sur le front d'un profane adultère
Brille *de* la vertu le sacré caractère ? (Racine.)

— RAPPORT D'ÉLOIGNEMENT. La double fonction de la préposition *de* est, comme nous l'avons dit, de marquer un rapport d'éloignement ; mais l'idée relative à ce rapport ne peut être représentée que par un adjectif ou un verbe. S'éloigner d'un lieu. S'éloigner de quelqu'un. Descendre de cheval. Otez-vous de là. S'écarter de la droite ligne. S'écarter de la règle. Partir d'un lieu. Arracher un clou de la muraille. Exclure, chasser quelqu'un d'une compagnie. L'huile qu'on extrait des olives. Le marbre qu'on tire d'une carrière. Sortir de la ville, d'un pays. Lorsqu'on part *d'*une erreur, on n'arrive jamais à la vérité. (De Jouy.) La vérité s'éloigne *de* moi. (Fén.)

— Il arrive très-souvent que l'adjectif ou le verbe destiné à représenter l'idée d'éloignement indiquée par la préposition *de* est sous-entendu. Dans cette phrase : *Il vient de Lyon*, on s'imagine que *de* indique le terme du verbe *venir* ; c'est une erreur. D'abord on ne peut pas *venir d'un lieu*, on ne peut que *venir en un lieu* ; donc l'expression *de Lyon* n'a rien à faire avec *il vient*, car *il vient* exprime une idée de tendance, et *de Lyon* indique un rapport d'éloignement. Il faut donc nécessairement savoir à quoi se rattache cette dernière expression, et il est facile de voir que cette phrase : *Il vient de Lyon*, est un abrégé de celle-ci : *Il vient ici*, *à Paris*, etc. ; voilà où il vient, où il arrive ; mais d'où est-il parti ? Il est parti de Lyon. Donc c'est après s'être éloigné de Lyon qu'il vient ici. Il nous paraît impossible de contester ce raisonnement, bien qu'il nous appartienne tout entier. L'ellipse dont nous parlons a lieu dans les expressions ci-après. Aller d'une ville à une autre. Aller de ville en ville. L'espace qui s'étend du fleuve à la montagne. Passer de la tristesse à la joie. Une chose transmise de père en fils, de génération en génération. Il arrive de Londres. D'où vient-il ? Il vient de Naples, d'Italie, de Marseille, de l'église, du jardin. Il vient de loin, d'ici près. Cette rivière vient des Alpes. Le vent vient du nord. Ces marchandises ont été apportées de l'Inde. Nous disons que toutes ces phrases sont elliptiques, et, en effet, *aller d'une ville à une autre*, n'est-ce pas aller à une ville en s'éloignant d'une autre ?

— S'emploie avec une foule de mots qui marquent la distance, la durée, etc. Paris est à trente lieues *d'Orléans*. Il était loin *de moi*, près *de moi*, auprès *de moi*, à deux pas *de moi*, à quelque distance *de moi*. Il se vit à deux doigts *de* sa perte. Distant *de*. Voisin *de*. Proche *de*. Approcher, s'approcher *de* quelqu'un. *De* la tête aux pieds. Nous verrons bien des choses d'ici à ce temps-là, d'ici là. *D'*aujour[d'hui] ... un au soir. *De* temps en temps. *D'*heure en heure. *De* moment en moment. Toutes ces locutions, que nous tirons à dessein de l'Académie, sont elliptiques. C'est comme s'il y avait : Paris est situé à trente lieues loin en égard à la ville d'Orléans. Il était dans un lieu situé loin, près, etc., en égard à la personne de moi.

— *De* ne s'emploie pas, comme le dit l'Académie, pour marquer l'espèce de relation qui est entre les personnes ou les choses ; mais il s'emploie dans des phrases ou locutions qui expriment cette idée, ce qui n'est pas rigoureusement parlant la même chose. Encore l'Académie devrait-elle savoir ou du moins prévenir le lecteur que cet emploi de la préposition *de* est elliptique. C'est ce dont il est facile de se convaincre en analysant les phrases qu'elle cite. Il y a une grande différence *de l'un* à l'autre, *de cet homme* à celui-là, etc. C'est pour Il y a une grande différence, en comparant la personne de cet homme à la personne de celui-là, etc.

— S'emploie, suivant M. Landais, pour *depuis*. *De* Paris à Lyon, il y a 480 kilomètres. *Du* moment que je l'ai connu, je l'ai aimé. (Acad.) *Depuis* est un mot ; *de* en est un autre, et il est impossible que ces deux mots puissent, idéologiquement parlant, se substituer l'un à l'autre. *De* Paris à Lyon, c'est comme s'il y avait, *en allant* de Paris jusqu'à Lyon, ou *en partant* de Paris pour aller à Lyon, etc. *Du* moment que je l'ai connu, c'est pour *à partir* du moment où je l'ai connu, etc. *De* exprime ici une idée d'éloignement, et voilà tout.

Du jour que j'arrachai cet enfant à la mort,
Je remis en vos mains tout le soin de son sort.
(Racine.)

— *Ils étaient de vingt à vingt-cinq. Je serai chez vous de cinq heures à six.* L'Académie nous dit que cela signifie : Leur nombre était entre vingt et vingt-cinq ; je serai chez vous entre cinq et six heures. C'est très-bien pour le sens, mais pour la valeur grammaticale du mot *de* ainsi employé, qu'est-ce que cela apprend ? rien. Nous dirons, nous, que ces phrases sont pour : Ils étaient réunis au nombre qui part de vingt pour aller à vingt-cinq. Je serai chez vous dans l'intervalle de temps qui s'écoulera à partir de cinq heures pour aller à six.

— *De par*. Cette double préposition, devenue proverbiale, n'a pas peu embarrassé nos grammairiens et nos lexicographes. L'Académie, ne sachant trop qu'en faire, l'a placée parmi les acceptions de la préposition *de* marquant un rapport d'éloignement. En cela elle s'est étrangement méprise, car *de* marque ici un simple rapport de qualification, et l'analyse le prouve. En effet, cette expression n'est-elle pas un abrégé de : *En vertu de l'ordre donné par le roi*. En 1793, les arrêts judiciaires portaient cette formule exécutoire, *de par la nation*, la loi et la justice ; sous Napoléon, *de par l'empereur*, la loi et la justice ; aujourd'hui, *de par le roi*, la loi et la justice. Sous l'ancien régime, les débitants de tabac mettaient à leur enseigne, *de par le roi*, vente et distribution de tabac. *De par moi* se dit quelquefois dans le style plaisant.

J'avais juré, quelque cher qu'il m'en coûte,
De par le chef de monsieur saint Martin,
Que, pour guérir les douleurs de ma goutte,
Je ne boirais de méshui (d'aujourd'hui) plus de vin.
(***)

De par le roi, défense à Di[eu]
De faire miracle en ce lieu. (***)

— *D'abîme en abîme. D'abîmes en abîmes.* Dans ces sortes de locutions, on peut employer le singulier ou le pluriel selon le point de vue de l'esprit. En faisant usage du singulier, on veut indiquer qu'on passe d'une chose à une autre, d'une montagne à une autre montagne, d'une branche à une autre branche, d'une ville à une autre ville, d'une colline à une autre colline, etc. Mais lorsqu'on emploie le pluriel, l'esprit, au lieu d'envisager les objets isolément, et, pour ainsi dire, un à un, les considère par groupes, par masses : Napoléon marchait *de victoires en victoires*. Le pluriel réveille ici une idée précise de quantité, une multitude de victoires auxquelles en succédaient bientôt une foule d'autres. *De victoire en victoire* n'offrirait plus le même sens, et rétrécit singulièrement la pensée. Du reste l'emploi de l'un ou de l'autre nombre en pareil cas est justifié par les meilleurs écrivains. L'homme flotte de *sentiment* en *sentiment*, de *pensée* en *pensée*. (Chateaub.) Les animaux sauvages vivent constamment de la même façon ; on ne les voit pas errer de *climats* en *climats*. (Buff.) Les langues, les costumes et les formes des habits passent, en Asie, inviolablement de *génération* en *génération*, parce que les pères s'y font aimer de leurs enfants. (B. de St-P.) Sous le tropique, des tourterelles et des perroquets ne voyagent que d'*îles* en *îles*, promenant à leur suite leurs petits, et ramassant dans les forêts les graines d'épiceries qu'ils font crouler de *branches* en *branches*. (Id.) Le démon indiscret va frappant de *cabane* en *cabane*, racontant le doux penchant de Céluta pour René. (Chateaub.) Les peuples qui n'ont plus maintenant ni autels, ni trône, ni capitale, sont jetés par les siècles et les événements de *contrées* en *contrées*. (B. de St-P.)

— Lorsque deux noms sont unis par la préposition *de*, le second reste toujours au singulier toutes les fois qu'il est pris dans un sens absolu, général ; il se met au pluriel s'il est pris dans une acception individuelle ... Des marchands de plume, un marchand de plume. Des gens d'épée, un fabricant d'épées. Des roulettes de lit, des bois de lits. De la gelée de pomme, une corbeille de pommes. De la fécule de pomme de terre, un ragoût de pommes de terre. Marmelade de pomme, compote de pommes. Du sirop de groseille, un panier de groseilles. Des confitures de prune, un quarteron de prunes. De l'eau de poulet, une paire de poulets. De la gelée de poisson, une quantité de poissons. De la conserve de violette, un bouquet de violettes. Une fricassée de poulet, une fricassée de poulets. A coups d'ongle, à coups d'ongles. A coups de fusil, à coups de fusils. A coups de marteau, à coups de marteaux. Dix rames de papier, une liasse de papiers. Cent livres de glace, un marchand de glaces. Un panier de fruit, un panier de

fruits. De l'huile de rose, un bouquet de roses. De l'huile d'olive, un tonneau d'olives. De la marmelade d'abricot, une douzaine d'abricots. Des confitures de cerise, un panier de cerises. De la gelée de viande, une infinité de viandes. De la conserve de mauve, un champ de mauves. De la gelée de veau, un troupeau de veaux. De la gelée de mouton, une centaine de moutons. À coups de pied, à coups de pieds. À coups de poing, à coups de poings. À coups de bâton, à coups de bâtons. Sardanapale, si fameux par son abandon aux voluptés, fut le premier qui fit usage des lits de *plume*. (Sall.) Il n'est pas rare de trouver, je ne dirai pas des enfants, mais de grandes personnes même, qui, pour écrire seulement quelques lignes, usent presque un paquet de *plumes*. (Anonyme.) Il y a au moins 900 cuves dans le royaume, dont chacune emploie environ 40 milliers de *chiffon*. (Desmar.) Quelques fabricants distinguent jusqu'à neuf lots de *chiffons :* les superfins, les fins, les mi-fins, les moyens, etc. (Id.) Nous allons faire sentir, au moyen de l'analyse, la différence de l'emploi de ces deux formes. || *Fabricant de papier*. On parle *du papier* en général, sans faire aucunement attention aux différentes qualités. C'est parce que ce mot est pris dans sa plus grande extension, qu'il est et doit être au singulier. || *Tas de papiers*. Ici l'on ne parle pas du papier en général, mais bien de *plusieurs papiers*, d'un tas de papiers; on compte en quelque sorte tous les papiers. Dans ce cas il faut donc, comme on le voit, le pluriel.

— Avec les expressions *plus de*, *moins de*, *beaucoup de*, etc., le nom qui suit se met tantôt au singulier, tantôt au pluriel, selon le sens. Pour se rendre bien compte de l'un et de l'autre nombre, il faut non-seulement connaître exactement la valeur des termes, mais aussi recourir à l'analyse; nous voulons dire l'analyse de la pensée : c'est ce que nous allons faire. *Peu de chose*, signifie quelque chose de peu de valeur; il est pris dans un sens général et indéfini, d'où le singulier. *Peu de choses*, c'est-à-dire, un petit nombre de *choses*. On sent bien qu'il faut le pluriel.

La proie est *peu de chose* et ne plaît aux chasseurs
Qu'autant qu'elle a coûté de course et de sueurs.
(Piron.)

|| On dit *peu de choses* solides, lorsqu'on cherche à en dire d'extraordinaires. (Vauvenargues.) Quand on n'est plus sensible à l'amour, on a plus de repos et *moins de plaisir*, moins de vie. (Duclos.) Le plus heureux est celui qui souffre *le moins de peines ;* le plus misérable est celui qui sent *le moins de plaisirs*. (J.-J. Rouss.) Nous avons si *peu de vertu*, que nous nous trouvons ridicules d'aimer la gloire. (Vauvenargues.)

Non, je ne croirai point qu'un cœur si magnanime
Parmi *tant de vertus* ait laissé place au crime.
(Chamfort.)

|| De tous les secours dont on peut soulager les malheureux, l'aumône est à la vérité celui qui coûte le *moins de peine ;* mais il est aussi le plus passager et le moins solide. (J.-J. Rouss.) Il faut plaindre les rois et les excuser. Ne sont-ils pas à plaindre d'avoir tant d'hommes dont les besoins sont infinis et qui donnent *tant de peines* à ceux qui veulent les bien gouverner? (Fén.)

— Avec les expressions *plein de*, *rempli de*, *orné de*, etc., le substantif se met, selon le sens, au singulier ou au pluriel. Pour que l'on saisisse parfaitement la nuance qui distingue les exemples de l'une et de l'autre orthographe, nous allons les soumettre à l'analyse. Il a ses greniers pleins de blé, et ses caves pleines de *vin*. (Acad.) *Pleines de vin*. On parle de la liqueur en général qu'on appelle *vin*, sans faire attention aux différentes qualités qui existent. L'idée est une, générale, absolue; il fallait donc le singulier. Ce qui consolait un peu, c'était quantité de grands pots d'argent, faits à l'antique, pleins, les uns, de *vins* de France, d'autres de *vins* d'Espagne, qu'on avait soin de ne pas laisser longtemps vides. (Regnard.) *Pleins de vins*. L'idée est ici individuelle, collective, parce que l'on considère toutes les espèces de *vins*. On parle de plusieurs vins, de tous les vins de France. De là le pluriel. En traversant Lorient, nous avons vu toute la place couverte de *poisson*. (B. de St-Pierre.) La nuit lorsque le vaisseau fait route et qu'il est environné de *poissons* qui le suivent, la mer paraît comme un vaste feu d'artifice tout brillant de serpenteaux et d'étincelles d'argent. (Id.) Je me trouve dans mon lit, accablé de *fatigue*, et trempé de *sueurs* et de *larmes*. (J.-J. Rous.) Cet homme est excédé de *fatigues*. (Acad.) Neptune fait triompher Idoménée du guerrier Alcathoüs, répand un nuage épais sur ses yeux perçants, *souplesse*. (Bitaubé.) Cependant toutes les nymphes assemblées autour de Mentor prenaient plaisir à le questionner; il répondait à toutes avec douceur, et ses paroles, quoique simples, étaient pleines de *grâces*. (Fén.)

— C'est encore en vertu du principe général établi plus haut, que les substantifs, compléments d'un verbe et de la préposition *de*, gardent le singulier, quand ils sont pris dans un sens général; et se mettent au pluriel, lorsqu'ils sont considérés d'une manière collective, individuelle. L'analyse va le prouver de la manière la plus palpable. *N'ayant plus de frère, de prochain, d'ami*. Le singulier est de rigueur, parce que J.-J. Rousseau n'a en vue qu'un seul *frère*, son prochain, un ami, la moindre société. Aussi tous ces mots sont-ils au singulier. || *Je n'ai point de femmes, ni d'enfants. Femmes* et *enfants* sont au pluriel, parce que dans l'esprit de celui qui parle il s'agit de plusieurs femmes, de plusieurs enfants. L'idée était collective, il fallait donc le pluriel. Me voici donc seul sur la terre, n'ayant plus de *frère*, de *prochain*, d'*ami*, de *société* que moi-même. (J.-J. Rouss.) Pour moi, seigneur, qui n'ai point de *femmes* ni d'*enfants*, à qui mon secours soit nécessaire, ce que je désire uniquement, c'est de servir votre majesté. (La Harpe.) Jésus-Christ, ayant faim, s'approcha d'un figuier, et voyant qu'il n'avait pas de *fruit*, il le condamna à n'en porter jamais. (Mme de Genlis.) Le bon arbre ne peut produire de mauvais *fruits*, ni le mauvais arbre produire de bons *fruits*. (Id.) Certains peuples, par leur position, sont réduits à vivre presque uniquement de *poisson*. (Brill. Sav.) Le Tartare vit de chair crue de cheval, le Hollandais de *poissons*, un autre peuple de *racines*, un autre de *laitage*, et par tous pays on trouve des vieillards. (B. de St-P.) Plus un arbre est âgé, plus il produit de *fruit* ou de *graine*. (Id.) Un beau naturel négligé ne porte jamais de *fruits* mûrs. (Vauven.)

— Pour connaître à quel nombre on doit mettre les substantifs en alliance avec *toute sorte de, toute espèce de, toute forme de*, il est essentiel de bien se rendre compte de l'idée qu'on veut exprimer; si c'est une idée d'unité, il faut le singulier; et le pluriel, si c'est, au contraire, une idée de pluralité. Ce n'est qu'en décomposant ces expressions, qu'on peut arriver à cette connaissance. Afin de mettre tout le monde sur la voie, nous allons donc analyser quelques exemples. *Deux sortes d'examen. Examen* est au singulier, parce qu'il n'est question que d'un seul examen. *Deux sortes d'examen* revient à dire un examen de deux sortes. Il est évident qu'il y a idée d'unité. || *Toutes sortes d'examens. Examens* se voit au pluriel, parce qu'il s'agit de plusieurs examens. Toutes sortes d'examens, c'est-à-dire, des examens de toutes sortes. Comme il faut subir plusieurs examens, ce mot doit donc être au pluriel, puisqu'il y a idée de pluralité. La gélatine demande du médecin deux sortes d'*examen*. (Dict. des sc. méd.) Avant d'être licencié en droit, il faut subir toutes sortes d'*examens*. (***) Toutes les sortes de *greffe* sont susceptibles d'être pratiquées avec succès sur le pommier. (Dict. des sc. méd.) Parmi les monuments des hommes, je ne connaissais encore que deux sortes d'*antiquités*, l'antiquité celtique et l'antiquité romaine. (Chateaub.) Il y a plusieurs sortes de *rire :* d'abord le rire insipide, c'est celui des gens qui rient de tout, sans rien éprouver, etc. (Michaud.) Les bouvreuils se nourrissent de toutes sortes de *graines*, de *baies*, d'*insectes*, de *prunelles ;* et l'hiver, de grains de genièvre, des bourgeons du tremble, de l'aune, du chêne et des arbres fruitiers. (Castel.) Il y a deux sortes de *contenance*. (La Rochef.) L'intérêt met en œuvre toutes sortes de *vertus* et de *vices*. (Id.)

— Les écrivains ont employé indifféremment le singulier et le pluriel dans des circonstances tout à fait analogues. En pareil cas, cependant, les grammairiens veulent que l'on fasse usage seulement du singulier, parce que, disent-ils, dans les expressions *des têtes d'homme*, des *jeux d'enfant*, *des voix de femme*, *des* feuilles *et des troncs d'arbre*, *des peaux de lion*, des *queues de cheval*, etc., les substantifs *homme*, *enfant*, *femme*, *arbre*, *lion*, *cheval*, etc., sont de vrais *spécificatifs*, c'est-à-dire que, pris dans un sens indéfini, ils servent, non à désigner plusieurs individus, mais à déterminer, par une idée générale de classe, l'espèce des substantifs précédents, à en spécifier la nature sans aucune idée de pluralité. Peut-être cette règle, qui nous paraît juste et fondée en raison, est-elle un peu trop absolue. En effet, nous croyons que l'on peut écrire *des branches de laurier* ou *de lauriers*, selon l'idée qu'on attache à ce dernier mot. Si, par exemple, je veux faire entendre que les *branches* dont je parle proviennent d'un seul *laurier*, je mettrai le singulier; mais si, au contraire, je veux dire que c'est le produit de plusieurs *lauriers*, il faudra de toute nécessité que je me serve du pluriel. Cependant, même dans ce dernier cas, je puis employer le singulier, si je veux moins rappeler l'idée des individus, que *spécifier* la nature du mot qui précède la préposition *de*, c'est-à-dire indiquer que ces branches sont plutôt de tel arbre que de tel autre. Cette distinction est, selon nous, fort importante, et nous sommes étonnés de ne l'avoir rencontrée nulle part. Nous ajouterons que si le second substantif est déterminé par quelque autre mot de la phrase, le pluriel est indispensable. On écrira donc : Ces cannibales coupaient des têtes d'*hommes* tués sur le champ de bataille, et ils en formaient d'horribles pyramides. || Que de têtes d'*hommes coupables* ont échappé au glaive de la justice! Dans ces exemples, l'esprit, faisant abstraction de la classe, ne considère que les individus.

— Pour bien orthographier le nom qui suit *de*, il est donc essentiel de s'attacher principalement à distinguer le point de vue sous lequel ce nom est employé. En conséquence, nous croyons qu'on doit écrire *des noms de princes* au pluriel, parce que le mot *prince* n'est pas ici *spécificatif ;* les noms de *princes* ne forment pas une espèce différente des autres noms; de plus, *les noms d'hommes* même ne forment pas une espèce particulière, c'est une simple classe parmi les noms en général. Ainsi on écrira, avec le pluriel, *les noms propres d'hommes*, *de lieux et de fêtes commencent par une capitale ;* et on écrira de même *des noms de saints*, *des peaux de bêtes*, *d'animaux*. Il faut bien distinguer le nom *déterminatif* du nom *spécificatif ;* le nom *spécificatif* désigne une espèce particulière : les *queues du cheval* sont, par essence, différentes des queues des autres animaux; c'est pourquoi on doit dire *des queues de cheval*, etc. Le nom *déterminatif* désigne une classe d'une espèce. En effet, *les noms d'hommes*, *de princes*, *de saints*, sont de la même espèce, ce ne sont que des classes différentes. On dit que les rameaux portés par les disciples de Jésus-Christ étaient des rameaux d'*oliviers* et de *saule*. (Mme de Genlis.) Nous faisions rôtir des poulets sur des branches d'*oliviers*, ou bouillir avec du riz pour en faire un pilau. (Chateaub.) La partie supérieure de leurs habits était de peau, et de bas de feuilles de *palmier* de différentes couleurs. (Walcken.) Ces sauvages étaient nus jusqu'à la ceinture, et le reste de leur corps était couvert de feuilles de *palmiers*. (Id.) Les principales espèces de graminées sont les gazons proprement dits, les pholaris, les queues de *renard*, les queues de *chat*, les chiendents, les queues de *chien*, etc. (B. de St-P.) Son fils le suivait chargé de peaux d'ours, de *castors* et d'*orignaux*. (Chateaub.) Les Hongrois ne sont pas grands, mais leur habit sert à les faire paraître de bonne mine, aussi bien que les plumes de *coq* qu'ils portent sur la tête. (Regn.) C'est à l'amour pour le merveilleux qu'il faut attribuer les prétendus serpents que renferment les œufs sans jaune, que l'on appelle dans les campagnes œufs de *coqs*. (Encycl. mod.) Le cerf de Corse paraît être le plus petit de tous ces cerfs de *montagne*, il n'a guère que la moitié de la hauteur des cerfs ordinaires. (Id.) La ciguë de *jardins*, qui a beaucoup de ressemblance avec le persil, a occasionné plusieurs fois de dangereuses méprises. (Castel.) Il faut avouer qu'il y a des mines d'*homme* et de *femme* pour qui l'art ne peut rien. (Le Sage.) Tristan continua de s'avancer jusqu'au cap Blanc; et n'y ayant trouvé personne, quoiqu'il y découvrît des traces d'*hommes*, il remit à la voile pour le Portugal. (Walckenaer.) On m'a assuré que la pêche de la sardine rapportait quatre millions de *revenu* à la province de Lorient. (B. de St-P.) Cet hospice fut doté de cinq mille livres sterling de *revenus*. (Pichot.)

— Les noms de métaux, de vertus, etc., ne s'emploient généralement qu'au singulier; ces mots ne varient pas, quand ils sont compléments de la préposition *de*, et d'un substantif, lors même que celui-ci est au pluriel : Des *mines de fer*, des *siècles de gloire*, des *gens d'esprit*. Il est aussi d'autres noms qui, en rapport avec un substantif, un adjectif ou un verbe suivi de la préposition *de*, demeurent constamment au singulier. L'usage seul peut les faire connaître. || À l'égard des noms qui ne sont usités qu'au pluriel, ils ne changent point non plus, lorsqu'ils sont compléments d'un substantif et de la préposition *de : une région de ténèbres*, *une source de pleurs ;* il en est d'autres qui, dans le même cas, doivent toujours être et rester au pluriel, comme *affaires*, dans un *homme d'affaires; personnes*, dans *peu de personnes*, etc. Le sens indique suffisamment qu'il y a idée de pluralité, et que par conséquent le pluriel est indispensable. Ces riches contrées offrent aussi des mines de *fer*, *de soufre*, d'*antimoine*, d'*étain*, *de plomb*, de *vif-argent*. (Rayn.) La cour est une région de *ténèbres* où la vérité est étouffée par le mensonge. (Fléch.) Les gens d'*esprit* seraient presque seuls, sans les sots qui s'en piquent. (Vauven.) Les disputes des gens de *lettres* ne servent qu'à faire rire les sots aux dépens des gens d'esprit, et à déshonorer les talents qu'on devrait rendre respectables. (Volt.) On appelle fruit d'*hiver*, les fruits qu'on ne mange ordinairement qu'en *hiver*. (Acad.) Les étudiants, les avocats, les hommes d'*affaires* courent dès le matin de l'autre côté de Loch-North. (Pichot.) Il a peu de *mérite*, mais il connaît des gens qui en ont beaucoup. (La Bruy.)

Et l'art et le pouvoir d'affermir des couronnes
Sont des dons que le ciel fait à peu de *personnes*.
(Corneille.)

— Nous signalerons donc comme autant de fautes, que la rime ou l'inadvertance a fait commettre, les mots imprimés en italique dans les citations suivantes : Des hommes ingénieux ont imaginé pour apprendre à lire et à écrire des bureaux et des méthodes simples, promptes et agréables : mais les maîtres d'*écoles* ont eu grand soin de les rendre inutiles, parce qu'elles détruisaient leur empire, et que l'éducation allait trop vite pour leur profit. (B. de St-P.) Le sucre, qu'aux jours de Louis XIV on ne trouvait que chez les apothicaires, a donné naissance à diverses professions lucratives, telles que les pâtissiers du petit four, les confiseurs, les liquoristes, et autres marchands de *friandise*. (Brill.-Sav.)

Que ta fenêtre s'ouvre !... Ah ! si tu me repousses,
Il me faudra chercher quelques vieux nids de *mousses*.
(V. Hugo.)

Viens à l'ombre écouter nos nouvelles d'*amours ;*
Viens, tout aime au printemps, et moi j'aime toujours.
(A. Chénier.)

Et, colosses perdus dans ses larges contours,
Les palmiers chevelus, pendant au front des tours,
Semblaient d'en bas des touffes d'*herbes*.
(V. Hugo.)

Quel coloris brillant et tendre !
Non, non, à ce charmant morceau
Un estimateur de *tableau*
Ne pourra jamais se méprendre.
(De Jouy.)

— Lorsque le substantif qui précède la préposition *de* est un substantif collectif, le nom qui suit cette préposition se met toujours au pluriel : *une multitude d'hommes*, *un peuple de frères*, *une troupe d'enfants*, etc. On excepte toutefois les noms qui s'emploient plus fréquemment au singulier; tels que *monde*, *peuple*, etc., etc., on dit : *une foule de monde*, *un amas de monde*, *une foule de peuple*, *un amas de peuple*. On pourrait dire également *un amas de peuples*, *une infinité de mondes*, si l'on voulait parler de plusieurs peuples, de plusieurs mondes. Les murs des corridors funèbres étaient bordés d'un triple *rang* de *cercueils*, placés les uns au-dessus des autres. (Chateaub.) Il me sembla voir dans un vaste portique une *multitude* d'*hommes* rassemblés; ils avaient tous quelque chose d'auguste et de grand. (Thomas.) La multitude des lois est dans un État ce qu'est le grand *nombre de médecins*, signe de maladie et de faiblesse. (Volt.) L'histoire des nations est un *ramas de crimes*, *de folies et de malheurs*, parmi lesquels on voit quelques vertus, quelque temps heureux. (Id.) Il y a une *infinité d'erreurs* politiques qui, une fois adoptées, deviennent des principes. (Raynal.) Le faux est susceptible d'une *infinité de combinaisons*, mais la vérité n'a qu'une manière d'être. (J.-J. Rouss.) La vertu ne laisse pas que de réussir quelquefois, mais ce n'est qu'à *force de temps* et d'*épreuves* redoublées. (Fonten.) La multitude des livres dans une bibliothèque est souvent une *nuée de témoins* de l'ignorance du possesseur. (Oxenstiern.) Toute faction est un *composé de dupes* et *de fripons*. (Nap.)

Ciel ! quel nombreux *essaim* d'innocentes *beautés*
S'offre à mes yeux en foule, et sort de tous côtés !
(Racine.)

Une *foule d'enfants* autour de lui s'empresse,
Et l'annonce de loin par des cris d'allégresse.
(St-Lambert.)

Que j'aime à contempler cette *chaîne* sauvage
De rocs qui, l'un sur l'autre au hasard suspendus,
Couronnent vingt hameaux à leurs pieds étendus.
(Roucher.)

— Une des propriétés de la préposition *de* est, dans le français comme dans les autres langues, de se joindre à certains mots pour exprimer une nuance que la forme simple ne pourrait pas faire sentir, nuance que les circonstances seules peuvent nous faire connaître, et qu'il est de la plus haute importance de discerner pour saisir la pensée tout entière. *Détourner*, c'est pour *tourner de ;* il en est de même de *dégénérer*, *défaire*, *dedire*, *décamper*, *déloyal*, *démasqué*, *dénaturé*, *dépourvu*, *désabuser*, *dévaliser*, etc. *De*, qui s'écrit quelquefois *des* par euphonie, indique, dans la composition des mots, privation, retranchement, extraction. On écrivait autrefois *desconvenue*, *desloyal*, *desdire*, pour *déconvenue*, *déloyal*, *dédire*. Il est quelques cas où la préposition *de* donne de l'étendue aux mots, comme dans *démontrer*, *dévorer*, etc.

DÉ. s. m. (par contraction du lat. *digitale*, qui a rapport au doigt; en bas lat. *dadus ;* on écrivait anciennement *deil* et, dans le midi de la France, on dit encore *didal*). Petit cône tronqué en ivoire ou en métal, creusé en dedans et tout parsemé symétriquement au dehors de petits trous, dont les personnes, qui s'occupent de couture, garnissent le bout du doigt sur lequel elles appuient l'aiguille, afin de la pousser avec plus de facilité et sans se piquer les doigts. Dé d'or, Dé d'argent. Dé fermé. Dé ouvert. || Dans les cas où ce mot pourrait être confondu avec son homonyme *dé* à jouer, on dit ordinairement *dé à coudre*. Un beau dé à coudre. Donnez-moi le dé à coudre.

— Jeu. Petit cube d'os, d'ivoire, de bois ou de métal, qui a six faces carrées et égales, marquées chacune de points, depuis le nombre 1 jusqu'au nombre 6, et dont on se sert pour jouer. On joue aux dés en lançant deux dés à la fois sur une table; celui dont les dés présentent les surfaces supérieures marquées des plus forts nombres, a gagné. Dés bien marqués. Dés écornés. Jouer aux dés. Jouer aux trois dés. Coup de dés. Partie de dés. Tenir les dés. Lancer les dés. Piper les dés. Charger les dés. Aimer les dés avec passion. || Dans les cas où l'on craindrait que ce mot pût être confondu avec son homonyme *dé à coudre*, on dit, *dé à jouer*. || Le jeu des dés remonte à une très-haute antiquité; il était connu des Grecs et des Romains; on l'introduisit en France sous Philippe-Auguste.

Vois ces pâles joueurs, qui pleins d'extravagance,
Du destin insolent affrontent l'inconstance ;
Et sur trois *dés* maudits lisent l'arrêt fatal
Qui les condamne à l'hôpital.
(Regnard.)

— On écrivait anciennement *dez ;* mais aujourd'hui cette orthographe est tout à fait abandonnée.

Battu, chassé, repris, de sa prison sonore,
Le *dés* avec fracas part, rentre, part encore,
(Delille.)

— *Avoir le dé*. Être le premier à jouer. || *Flatter le dé*. Jeter le dé en douceur, dans l'espoir d'amener un petit nombre de points. || *Rompre le dé*. Arrêter les dés quand ils sortent du cornet, afin d'annuler le coup. || *Faire quitter le dé*. Faire abandonner les dés par le joueur qui les tient, pour qu'ils passent à un autre joueur.

— Fig. et fam. *Flatter le dé*. Déguiser adroi-

toment, adoucir bienveillamment quelque chose de fâcheux, en se servant d'expressions qui en dissimulent une partie, ou qui font paraître le mal moins grand. Flattez le dé. Soyez franc, ne flattez pas le dé. Soyez bon, en lui annonçant cette triste nouvelle, et flattez un peu le dé. Il est sensible, faible, et de plus, malheureux : il a besoin qu'on lui flatte le dé. Il aime à flatter le dé.

— Fig. et fam. *Jouer quelque chose à trois dés, jeter une chose à trois dés.* Se dit pour marquer combien l'on est indifférent au choix que l'on peut faire entre deux ou plusieurs choses. || *C'est un coup de dés* ou *de dé.* C'est une affaire où le hasard aura plus d'influence que tout le reste. || *Le dé en est jeté.* C'est un parti pris. C'est une résolution arrêtée, que rien ne saurait changer.

— Fig. *Tenir le dé.* Être le maître de la conversation dans une compagnie. Il veut toujours tenir le dé. On aime à lui voir tenir le dé. Car madame à parler tient le *dé* tout le jour. (Mol.)

— *Faire quitter le dé.* Obliger à céder. Faire quitter le dé à quelqu'un. || *A vous le dé.* C'est à vous à parler, à répondre, à vous prononcer, à vous défendre, à agir.

— *Avoir le dé heureux.* Amener un nombre favorable en jouant aux dés.

— Fig. Réussir dans une entreprise chanceuse.

— Fig. *Jouer avec des dés pipés.* Chercher à tromper. Les hommes jouent tous et toujours avec des *dés* pipés. (Diderot.)

— Jeu de trictrac. *Lancer les dés.* Jeter les dés avec force hors du cornet.

— Art milit. *Dé de drapeau.* Culot ou garniture en métal à l'extrémité inférieure de la hampe d'une enseigne.

— Au jeu de dominos, *dé* est synonyme de Domino. || *Avancer un dé.* Appliquer à un domino qui vient d'être posé un autre domino qui s'y adapte. || *Couvrir un dé.* Adapter à un domino posé un autre domino sur lequel l'adversaire boude. || *Ouvrir un dé.* Poser un domino sur lequel l'adversaire n'a point encore boudé.

— Archit. Ce qui a la forme d'un dé. Tronc du piédestal, ou la partie qui est comprise entre la base du piédestal et la corniche. || Se dit aussi des pierres que l'on met sous des poteaux de bois pour les garantir de l'humidité, en les élevant de terre. || Se dit encore des prismes quadrangulaires de pierre, qui servent de support à des vases. Ce parterre est entouré de *dés* qui supportent des vases. (Acad.)

— Bot. *Dé-à-coudre.* Nom vulgaire de l'agaric campanulé.

— Mar. Garniture des trous des réas.

— Technol. Plaque de cuivre percée d'un trou circulaire, qu'on adapte aux rouets de bois des poulies pour recevoir l'axe. || Morceau de bois percé de trous dans lesquels l'orfèvre enfonce au marteau les pièces d'argent qu'il veut rétreindre. || Mandrin de fer servant à vérifier le calibre d'un canon d'arme à feu. || *Dé de fer.* Morceau de fer carré dont on remplit les cartouches.

— Typogr. Morceau d'acier de forme carrée, qui se place dans la grenouille d'une presse typographique, et reçoit le pivot de la vis.

DÉA. Géogr. anc. Ville de la Gaule viennoise, sur la Druna ; aujourd'hui le territoire de Die.

DEAL. Géogr. Ville d'Angleterre, sur la côte du comté de Kent ; popul., 7,000 âmes.

DÉALBATION. s. f. (pr. *dé-al-ba-ci-on* ; du lat. *dealbare*, blanchir ; rad. *albus*, blanc). Didact. Action de blanchir. Se dit surtout de l'opération chimique qui consiste à blanchir certaines substances par l'action du feu.

— Les anciens nommaient ainsi l'action de donner de la blancheur aux dents ou aux parties de la peau qui s'éloignent de leur couleur naturelle, ou d'entretenir cette blancheur.

— Se prend aussi comme synonyme d'Étiolement. La privation de la lumière produit une sorte de *déalbation* sur les corps vivants. (Parisot.)

DÉAMBULATION. s. f. (pr. *dé-an-bu-la-ci-on* ; du lat. *deambulare*, se promener) Action de se promener ; promenade. Vieux et inusité.

DÉAMBULATOIRE. adj. des 2 g. Se trouve dans les œuvres de Charron pour, Incertain, chancelant. Prud'hommie inégale, ondoyante et *déambulatoire.* (Charr.)

DÉAMBULER. v. n. 1re conj. (ét., V. DÉAMBULATION). Marcher çà et là ; se promener. Vieux et inusité.

[illegible]

[illegible] *ta-ci-on*). Anat. Syn. de Abarticulation. V. ce mot.

DÉAURATION. s. f. (pr. *dé-ô-ra-ci-on* ; rad. lat., *aurum*, or). Didact. Art ou action de dorer, de donner la couleur de l'or, surtout à des métaux, que l'on associe à d'autres métaux.

DÉBA. Géogr. Ville du Thibet, célèbre par ses temples, et résidence du grand Lama.

DÉBÂCHAGE. s. m. Action d'ôter la bâche, de débâcher une voiture.

DÉBÂCHÉ, ÉE. part. pass. du v. Débâcher. S'empl. adjectiv. Chariot débâché. Voiture débâchée.

DÉBÂCHER. v. a. 1re conj. (rad. *bâche*). Ôter la bâche. Débâcher une voiture, une charrette.

— SE DÉBÂCHER. v. pron. Être débâché.

DÉBÂCLAGE. s. m. Mar. Action de débâcler. Travail de ceux qui débâclent un port, qui le débarrassent des bâtiments vides, pour en faciliter l'entrée aux bâtiments chargés. Le débâclage d'un port. Le débâclage d'une rivière. Faire le débâclage.

DÉBÂCLE. s. f. Rupture ordinairement subite de la glace qui couvrait une rivière prise par le froid, et qui, par un abaissement sensible de la température, se partage alors en une multitude de glaçons flottants dont la descente est plus ou moins rapide, par conséquent plus ou moins dangereuse, selon le cours de la rivière qui les charrie. La débâcle de la Seine. La débâcle de la Loire. La débâcle a fait périr de nombreux bateaux. La débâcle, si elle est forte, pourra bien emporter ce pont, briser cette digue.

— Fig. et fam. Révolution subite, changement brusque et inattendu, mêlé de désordre, de déplacement et de confusion, soit dans les affaires publiques, soit dans les affaires d'un particulier. Débâcle politique. Débâcle générale. Les débâcles politiques emportent presque toujours avec elles la plupart des fonctionnaires amovibles. Cet accident commença la *débâcle* de sa fortune. (Acad.)

— Se dit aussi en parlant d'une épidémie qui emporte beaucoup de monde, d'une mortalité. Le choléra a occasionné une bien triste débâcle parmi les habitants de la capitale.

— Quelquefois on donne au mot *débâcle* le sens de débâclage. La débâcle du port. Faire la débâcle d'un port en temps convenable, dès une époque déterminée.

— Fig. et fam. *Belle débâcle ! Heureuse débâcle.* Se dit en parlant d'une ou de plusieurs personnes qui se retirent, et dont la présence embarrassait. Les recors ont enfin abandonné aujourd'hui cette maison ; quelle bonne débâcle !

DÉBÂCLÉ, ÉE. part. pass. du v. Débâcler. S'empl. adjectiv. Port débâclé. Bateaux débâclés. Rivière débâclée. Fenêtre débâclée.

— Fig. Société débâclée. Fortune débâclée. Affaires débâclées.

DÉBÂCLEMENT. s. m. (ét., V. DÉBÂCLER). L'instant de la débâcle des glaces ; la débâcle même des glaces ; l'action de débâcler un port, ou mieux le résultat de cette action ou du débâclage.

— Fig. Le moment d'une révolution, d'un changement subit et imprévu dans la société politique, ou dans les affaires d'un homme privé.

— Ce mot est peu usité dans ces diverses acceptions.

DÉBÂCLER. v. a. 1re conj. (ét., *dé*, partic. extract. ; *bâcler*, fermer). Faire le débâclage, débarrasser un port des navires, des bateaux vides, pour que l'entrée de ce port soit rendue libre aux bâtiments chargés qui se présentent.

— Pop. Ouvrir ce qui était bâclé. Débâcler une porte. Débâcler une fenêtre.

— DÉBÂCLER. v. n. Se dit d'un fleuve, d'une rivière, dont la glace qui les couvrait vient de se rompre subitement et de se partager en glaçons que l'eau charrie, emporte avec plus ou moins de rapidité. La rivière ne tardera pas à débâcler. Le fleuve a débâclé ce matin.

— Fig. et fam. Se dit des affaires publiques ou privées dans lesquelles se fait un changement soudain, désordonné, confus.

— Se dit des personnes qui étaient importunes et qui en débarrassent d'autres de leur présence. Ces mauvais garnements ont enfin débâclé. Il fallait les voir débâcler. Je croyais en vérité qu'ils ne débâcleraient pas de toute la journée.

— SE DÉBÂCLER. v. pron. Être débâclé.

DÉBÂCLEUR. s. m. (ét., V. DÉBÂCLER). Officier chargé de faire faire le débâclage, de faire débarrasser un port. Il y a sur les ports de Paris un débâcleur qui préside au débâclage.

DÉBADER. v. a. 1re conj. Écon. rur. Signifie, à Bordeaux, Couper les racines superficielles de la vigne, près du tronc.

DÉBADINÉ, ÉE. part. pass. du v. Débadiner. S'empl. adjectiv. Points débadinés.

DÉBADINER. v. n. 1re conj. Jeu de cartes. Démarquer les points qu'on avait amassés, ce qui arrive particulièrement au jeu de l'impériale, quand l'adversaire a une impériale en main.

DÉBAGOULÉ, ÉE. part. pass. du v. Débagouler.

DÉBAGOULER. v. n. 1re conj. [illegible]

[illegible] Ironique.

— Fig. et bassement, s'emploie comme verbe actif et signifie Déblatérer, dire avec légèreté, profusion et précipitation, tout ce qui vient à la bouche. Débagouler un torrent d'injures. Débagouler à tort et à travers de sottes et sales paroles. || Voltaire n'a pas dédaigné de s'en servir. Il *débagoule* tout ce qu'il avait sur le cœur.

— Signifie aussi Bredouiller.

DÉBAGOULEUR, EUSE. s. Celui, celle qui débagoule.

— Voltaire l'a pris au propre dans le sens de Qui prononce mal, confusément, incorrectement, trop vite.

— Fig. Celui qui parle indiscrètement, sans retenue, qui débite toutes les injures, toutes les grossièretés qui lui viennent aux lèvres.

DÉBAIGNÉE. s. f. Médec. Se dit, à Barèges, du deuxième degré des bains.

DÉBAIL. s. m. Anc. cout. Cessation de bail. || État d'une femme qui devient libre par la mort de son mari, cette mort l'affranchissant du *bail* qu'elle avait contracté en passant sous la puissance maritale.

DÉBAILLER. v. n. 1re conj. Anc. art milit. Tirer de l'arbalète à travers une baille ou meurtrière.

DÉBÂILLONNER. v. a. 1re conj. (rad. *bâillon*). Ôter un bâillon.

— Fig. Débâillonner la presse.

DÉBALLAGE. s. m. (ét., V. DÉBALLER). Action de déballer. Action d'étaler des marchandises. Faire le déballage d'une forte partie de marchandises. Prompt déballage. Facile déballage. Assister au déballage.

DÉBALLÉ, ÉE. part. pass. du v. Déballer. S'empl. adjectiv. Marchandises déballées. Un noir, étranger à l'habitation, était déjà occupé à nettoyer dans la cour cette magnifique voiture, *déballée* sans doute l'avant-veille de quelque navire. (R. de Beauv.)

DÉBALLER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, partic. extract., et *balle*). Ouvrir, défaire une balle, un ballot ; ôter l'emballage ; en tirer quelque chose. Déballer des marchandises. Déballer des meubles. Déballer des livres.

— Se dit absolument, pour Étaler des marchandises.

— SE DÉBALLER. v. pron. Être déballé ; être ouvert, en parlant d'un ballot ; être étalé, en parlant de marchandises.

DÉBANDADE. s. f. (ét., V. DÉBANDER). Confusion, désordre. C'est une débandade, une véritable débandade, une curieuse débandade, une triste débandade. Croit-on que des axiomes métaphysiques, des déclarations de droits, des discours de tribune arrêteront une *débandade* ? (Napoléon.)

— *A la débandade.* loc. adv. Confusément et sans ordre. Aller à la débandade. Laisser à la débandade. Des troupes qui s'en vont à la débandade.

— Fig. et fam. *Mettre tout à la débandade.* Porter le désordre et la confusion dans un lieu, dans une affaire. || *Laisser tout à la débandade.* Abandonner au hasard le soin de sa fortune, de ses intérêts, de ses affaires ou de celles dont on est chargé, comme si tout était désespéré. || On dit, dans un sens analogue : *Tout va à la débandade.* || *Vivre à la débandade.* Ne mettre ni suite, ni règle, dans sa conduite et dans ses mœurs, gaspiller son temps et sa vie.

DÉBANDÉ, ÉE. part. pass. du v. Débander. S'empl. adjectiv. Pistolet débandé. Arc débandé. Plaie débandée. Troupe débandée. Esprit débandé.

DÉBANDEMENT. s. m. (ét., V. DÉBANDER). Action de se débander ; résultat de cette action. Se dit principalement des troupes, lorsqu'elles se séparent confusément et en désordre. Il y eut alors dans l'armée un débandement général.

DÉBANDER. v. a. 1re conj. (formé de la prép. *de*, qui est privative en composition, et du verbe *bander* ; rad. *bande*). Signifie proprement, Ôter une bande, un bandage, un bandeau. Débander une plaie. Débander quelqu'un. Débander les yeux.

— Détendre. Débander un arc. Débander un fusil. Débander un pistolet. Cela dit, il *débanda* l'arc et le donna aux ambassadeurs. (Boss.)

— Pourquoi ne dirait-on pas, à l'actif, *Débander une troupe, débander l'esprit* ?

— SE DÉBANDER. v. pron. Être débandé ; se débarrasser d'une bande, d'un bandage, d'un bandeau. Cette plaie s'est débandée. Se débander la plaie. Se débander les yeux.

— Art milit. Rompre les rangs confusément, se disperser avec désordre ; prendre la fuite, en parlant d'un corps de troupes. Les fourrageurs se débandèrent trop tôt. Toute l'armée se débanda.

— Fig. D'autres poissons sautent en se courbant en arc et en se *débandant* avec impétuosité. (A.-Martin.)

— Se détendre de soi-même, en parlant de la corde d'une arbalète, du ressort d'une arme à feu.

— Fig. *Se débander l'esprit, l'imagination.* Se donner du relâche, se reposer après l'application.

[illegible] le sens de s'Adoucir. Cette locution a vieilli et est inusitée.

DÉBANQUÉ, ÉE. part. pass. du v. Débanquer. S'empl. adjectiv. Vaisseau débanqué.

DÉBANQUÉ. s. m. Pêch. Vaisseau qui revient du banc de Terre-Neuve.

DÉBANQUER. v. a. 1re conj. (ét. *de*, partic. privat., et *banque*). T. de jeu. Gagner toute la banque ; gagner tout l'argent qu'un banquier a devant lui. On l'a *débanqué* deux jours de suite. (Acad.)

Enfin elle a gagné tout ce qu'elle a risqué,
Et jusqu'à quatre fois elle l'a *débanqué*. (Destouches.)

— SE DÉBANQUER. v. pron. Être débanqué ; perdre tout l'argent qu'on a sur soi.

— DÉBANQUER. v. n. 1re conj. (rad. *banc*). Pêch. Quitter le banc de Terre-Neuve, lorsque la pêche de la morue est terminée.

— Pris activement, signifie quelquefois, Démonter les bancs d'une embarcation à rames.

DÉBAPTISÉ, ÉE. part. pass. du v. Débaptiser. S'empl. adjectiv.

DÉBAPTISER. v. a. 1re conj. (ét., *de*, part. privat., et *baptiser* ; rad. *baptême*). Priver quelqu'un des avantages du baptême. Il n'est guère usité que dans ces phrases familières : On le débaptiserait plutôt que de lui faire commettre cette action. Qu'on me débaptise si jamais je fais rien de semblable.

— Fig. et fam. Changer le nom de quelqu'un. Débaptiser quelqu'un. Je vous ai débaptisé par méprise.

— SE DÉBAPTISER. v. pron. Être débaptisé, renoncer au baptême.

— Changer de nom. Avoir intérêt à se débaptiser. A quoi bon se débaptiser ? Il jugea à propos de se *débaptiser*, pour mieux dérouter les limiers de la police. (Acad.)

Qui diable vous a fait aussi vous aviser,
A quarante et deux ans, de vous *débaptiser* ? (Mol.)

DÉBARBARISABLE. adj. des 2 g. Qui peut ou qui doit être tiré de la barbarie.

— Susceptible d'être dégrossi, façonné aux bonnes manières. Inusité.

DÉBARBARISÉ, ÉE. part. pass. du v. Débarbariser. S'empl. adjectiv. Peuple débarbarisé. Nation débarbarisée.

DÉBARBARISER. v. a. 1re conj. (rad. *barbare*). Néol. Tirer de la barbarie ; amener à la civilisation, civiliser. Il est familier. || Se prend plus souvent dans le sens de Façonner aux bonnes manières, plier aux habitudes du monde, en parlant d'un homme qui a l'air lourdaud, campagnard, sauvage, qui a besoin d'être bien appris.

DÉBARBÉ, ÉE. part. pass. du v. Débarber. S'empl. adjectiv. Vigne débarbée.

DÉBARBER. v. a. 1re conj. (rad. *barbe*). Agric. Couper les petites racines de la vigne qui tracent à la superficie du terrain. Peut-être le verbe *débader* fait-il double emploi avec celui-ci, qui paraît mieux formé, plus normal.

— SE DÉBARBER. v. pron. Être débarbé.

DÉBARBOUILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Débarbouiller. S'empl. adjectiv. Enfant débarbouillé. Visage débarbouillé.

— Fig. Tiré d'affaire, sorti d'embarras.

DÉBARBOUILLER. v. a. 1re conj. (pr. *dé-bar-bou-ye* ; ét. fr., *de*, partic. privat., et *barbouiller* ; rad. *barbe*). Ôter ce qui salit, ce qui rend sale, nettoyer. Se dit ordinairement en parlant du visage. Débarbouiller un enfant. Débarbouiller le visage.

— Fig. Tirer quelqu'un d'affaire, le dégager d'un mauvais pas.

— SE DÉBARBOUILLER. v. pron. Être débarbouillé ; se nettoyer le visage. Se débarbouiller la figure.

— Fig. et fam. Se tirer d'affaire. Tâchez de vous débarbouiller. Il ne viendra jamais à bout de se débarbouiller. Essayer de se débarbouiller.

DÉBARBOUILLEUR, EUSE. s. (pr. *dé-bar-bou-yeur* ; ét., V. DÉBARBOUILLER). Celui, celle qui débarbouille, qui nettoie. Ce mot est inus.

DÉBARBOUILLOIR. s. m. (pr. *dé-bar-bou-yoar*). Écon. dom. Serviette à débarbouiller, pour se débarbouiller.

DÉBARCADÈRE. s. m. Mar. Sorte de cale ou jetée en pierres brutes, ou bout de pont avancé du rivage sur la mer ou sur un fleuve, pour faciliter les chargements et déchargements des embarcations.

— *Débarcadère*, dans l'acception précise du mot, ne doit se dire que par rapport aux déchargements ; il a pour corrélatif *embarcadère*, qui se dit proprement des chargements.

— Se dit aussi en parlant des chemins de fer, du lieu où se font les chargements et déchargements des wagons.

DÉBARCADOUR. s. m. Mar. Lieu marqué pour le débarquement d'un vaisseau. Il se disait anciennement pour Débarcadère, qui seul se dit aujourd'hui.

DÉBARDAGE. s. m. Action de débarder. Bois de débardage. Faire le débardage.

DÉBARDÉ, ÉE. part. pass. du v. Débarder. S'empl. adjectiv. Bois débardé. Marchandises débardées.

DÉBARDER. v. a. 1re conj. Navig. Tirer du bois de dessus les bateaux, ou le sortir de la [illegible] Débarder un train de bois flotté.

— Par extens. Débarquer toutes sortes de marchandises.

— Déchirer des bateaux qui sont hors de service, ou dont le remontage reviendrait à un trop haut prix.

— T. de forêts. Transporter des bois hors du taillis où on les a coupés, afin que les voitures ne soient pas obligées d'entrer dans ce taillis, ce qui endommagerait considérablement les nouvelles pousses.

— SE DÉBARDER. v. pron. Être débardé, se décharger soi-même d'un fardeau.

DÉBARDEUR. s. m. Celui qui débarde, qui attend sur le port l'arrivage des bateaux chargés, pour mettre les marchandises à terre.

Les débardeurs, qui formaient autrefois une corporation sous la juridiction du prévôt des marchands, sont encore organisés en compagnie, dirigés par des syndics, et ont seuls le droit de débarder sur les bords de la Seine à Paris.

— Déchireur de bateaux.

— Se dit, en fait de déguisements, de celui qui porte un costume semblable à celui des débardeurs de bois. || Se dit aussi du costume lui-même. Louer un débardeur.

DÉBARONISÉ, ÉE. part. pass. du v. Débaroniser. S'empl. adjectiv. Seigneur débaronisé. Seigneurie débaronisée.

DÉBARONISER. v. a. 1re conj. (rad. *baron*). Dr. féod. Enlever la qualité, le titre de baron.

— Par extens. Dégrader.

— SE DÉBARONISER. v. pron. Être débaronisé, être dépouillé du titre de baron; se déshonorer, se dégrader.

DÉBARQUÉ, ÉE. part. pass. du v. Débarquer. S'empl. adjectiv. Troupes débarquées. Passagers débarqués. Marchandises débarquées.

— Se dit surtout d'un homme ou d'une femme de la province, ou d'un étranger nouvellement arrivé dans la capitale, et se prend presque toujours substantivement. C'est un débarqué. Allons voir cette belle débarquée. Voici les nouveaux débarqués. Ils ont bien l'air de nouveaux débarqués.

— Fam. Qui est fraîchement, nouvellement arrivé soit par terre, soit par mer. Je suis nouvellement débarqué. Il est débarqué de tout à l'heure.

Souvent on donne, et surtout à Cythère,
La préférence aux nouveaux *débarqués* (***)

DÉBARQUEMENT. s. m. Mar. Action de débarquer; résultat de cette action. Débarquement de soldats. Débarquement de passagers. Débarquement de marchandises. Heureux débarquement. Débarquement difficile. Tenter le débarquement. Effectuer le débarquement. S'opposer au débarquement. Choisir un point de débarquement. Les bateaux de *débarquement* n'étaient encore qu'à trois cents pas du rivage. (Volt.)

— Action d'une personne qui débarque. Il fut arrêté à son *débarquement*. (Acad.)

— *Troupes de débarquement*. Troupes qui sont sur un vaisseau et que l'on destine à faire une descente sur le territoire ennemi.

DÉBARQUER. v. a. 1re conj. (formé de la préposition *de*, qui est extractive en composition, et du mot *barque*). Mar. Faire sortir d'un vaisseau, d'un bâtiment quelconque et mettre à terre. Débarquer du canon. Débarquer des troupes. Débarquer les passagers. Débarquer les marchandises. Débarquer sa cargaison.

— v. n. Sortir d'un vaisseau, descendre à terre. Débarquer heureusement. Débarquer à tel endroit ou en tel endroit. Débarquer sur tel point de la côte. Le navire n'ayant pu mettre à la voile, nous fûmes obligés de *débarquer*. Guillaume, duc de Normandie, en *débarquant* en Angleterre, incendie ses propres vaisseaux, et ses troupes font la conquête de ce royaume. (B. de St-P.)

— SE DÉBARQUER. v. pron. Être débarqué.

DÉBARQUER. s. m. Le moment, le temps même du débarquement. Ne s'emploie guère que dans cette location Au débarquer. Se trouver au débarquer. Surprendre au débarquer. Attendre au débarquer. Recevoir au débarquer. Arrêter au débarquer.

DÉBARRAS. s. m. (pr. *dé-bar-ra*; ét., V. DÉBARRASSER). Cessation d'embarras, délivrance de ce qui causait cet embarras, de ce qui embarrassait. Grand débarras. Bon débarras.

— Se dit familièrement, en parlant du départ d'une personne, dont la présence était gênante, importune. Il est enfin parti, quel débarras pour moi! Que le départ d'un sot est un grand *débarras*! (***) Enfin on me laissa sur le pont à demi mort: si je m'étais noyé, le bon *débarras* pour moi et pour les autres! (Chateaub.)

DÉBARRASSÉ, ÉE. part. pass. du v. Débarrasser. S'empl. adjectiv. Lieu débarrassé. Rue débarrassée. Place débarrassée. Personne débarrassée. Affaire débarrassée. Question débarrassée. Je veux de mon doute être *débarrassée*. (Rac.)

En un clin d'œil les hôtes arrivants
Sont *débarrassés* de leurs instruments. (PARNY.)

. . . . . Un enfant dont la langue sans fard,
A peine du filet encor *débarrassée*. (BOILEAU.)

DÉBARRASSEMENT. s. m. (rad. *embarras*). Action d'ôter ce qui embarrasse, de débarrasser, résultat de cette action. Ce mot est peu usité.

DÉBARRASSER. v. a. 1re conj. (formé de ... et de *embarrasser*; rad. *embarras*). Ôter l'embarras. Enlever ce qui embarrasse, ce qui obstrue un passage, une rue, un lieu quelconque. Débarrasser le chemin. Débarrasser la rue. Débarrasser la place publique. Débarrasser une chambre, un appartement, une maison.

— Délivrer d'un fardeau, en parlant d'une personne. Débarrasser un portefaix. Débarrasser ses épaules.

— Délivrer de tout obstacle matériel, en général, que cet obstacle soit une personne ou une chose ... rrasser quelqu'un d'un ennemi. Débarrass... s membres des liens qui leur ôtent le m... ement. Débarrassez-le de ses chaînes

— Fig. Délivrer, dégager de tout obstacle moral. Débarrasser quelqu'un d'une mauvaise affaire. Débarrasser quelqu'un d'un pénible devoir. Débarrassez-moi des importunités de cet homme. Débarrassez-le de toute gêne, de toute contrainte. Les plaisirs frivoles abrègent la longueur des jours et des moments, et nous en *débarrassent* sans que nous nous apercevions qu'ils sont passés. (Mass.)

. . Et toi dont la sage entremise
De ce schisme naissant *débarrassa* l'Église (BOIL.)

— Se dit aussi en parlant des choses. Débarrasser une affaire. Débarrasser une question de toutes les considérations subsidiaires. Débarrasser un point d'histoire de tous les détails qui l'obscurcissent. Débarrasser le désordre de la gêne même des ménagements. Omiss. des dictionn.

— SE DÉBARRASSER. v. pron. Être débarrassé. Être dégagé de tout ce qui obstrue, de tout ce qui embarrasse, en parlant des chemins, des rues, etc.

— Se délivrer de tout obstacle physique ou moral, en parlant des personnes ou des choses.

— Se tirer d'embarras, se délivrer, se dégager soi-même de n'importe quel obstacle. Se débarrasser d'un fardeau. Se débarrasser des affaires. Se débarrasser de toute inquiétude. C'est un poids qui l'accable, et dont il ne saurait se *débarrasser*. (Mass.) Il y a des gens extrêmement malheureux lorsqu'ils ne peuvent se *débarrasser* de trois des plus grands biens: de leur temps, de leur penser, de leur argent. (Rivar.)

— S'empl. absol. Vous débarrassez-vous? Il se débarrassera bientôt. Il commence à se débarrasser.

— *Se débarrasser de quelqu'un*. Se débarrasser des solliciteurs, des importuns. Voulez-vous vous *débarrasser* de certaines personnes? Prêtez-leur de l'argent. (Sailent.) Augereau, auquel le directoire avait donné, pour s'en *débarrasser*, le commandement de l'armée d'Allemagne, s'était entouré des jacobins les plus forcenés. (Thiers.)

— Dans un sens analogue, on dit d'un malade, que *sa tête commence à se débarrasser*, soit par la cessation d'une congestion cérébrale qu'avait causée l'influence du sang et des humeurs, soit par la cessation du délire qui était l'effet de cette congestion.

— Syn. comp. DÉBARRASSER. DÉGAGER. V. DÉGAGER.

DÉBARRÉ, ÉE. part. pass. du v. Débarrer. S'empl. adject. Porte débarrée. Grille débarrée.

DÉBARRER. v. a. 1re conj. (rad. *barre*). Ôter la barre, ôter ce qui ferme une entrée.

— Anc. prat. Décider entre plusieurs personnes dont les avis sont partagés, et, par là, ôter en quelque façon la *barre* ou ce qui ferme le lieu où elles sont réunies pour délibérer. Débarrer les juges d'une chambre.

— SE DÉBARRER. v. pron. Être débarré, être ouvert, s'ouvrir de soi même.

DÉBARRICADÉ, ÉE. part. pass. du v. Débarricader. S'empl. adjectiv. Une rue débarricadée. Une porte débarricadée.

DÉBARRICADER. v. a. 1re conj. (rad. *barricade*). Ôter, renverser des barricades. Débarricader une porte, une rue.

— SE DÉBARRICADER. v. pron. Être débarricadé.

— Se débarrasser de barricades qui tiennent enfermé.

DÉBASSAIRE. s. f. Ornith. Nom vulgaire de la mésange penduline.

DÉBAT. s. m. (pr. *dé-ba*; ét., V. DÉBATTRE). Dispute, discussion animée, vive, entre deux ou plusieurs personnes. Exciter un débat. Envenimer un débat. Apaiser un débat. Mettre quelque chose en débat. Vider un débat. Terminer un débat. Entre voisins, il y a toujours quelques *débats*. (Acad.)

Solennités et lois n'empêchent pas
Qu'avec l'Hymen l'Amour ait des *débats*. (LA FONT.)

— Loc. fam. et prov. *Entre eux le débat*, ou *à eux le débat*. L'affaire les regarde; qu'ils s'entendent comme ils pourront, qu'ils s'arrangent comme ils voudront; je ne veux point m'en mêler.

— On dit, *Être en débat d'une chose*, c'est-à-dire, Discuter cette chose. On dit mieux *Être en débat sur une chose*.

— Opposition soutenue et discutée de sentiments sur une question qui est soumise, sur une décision à prendre. Mettre quelque chose en débat. || En ce sens, il s'emploie ordinairement au pluriel, surtout lorsqu'il s'agit des discussions pour ou contre qui ont lieu dans ... diciaires. Les débats de la Chambre des pairs. Les débats de la Chambre des députés. Les débats parlementaires. Les débats du conseil d'État. Les débats du conseil des ministres. Les débats des conseils généraux, etc. Assister à de grands débats. Être témoin de ces débats solennels. Prendre part aux débats. Une loi qui soulève de grands débats. Ne rien conclure après de longs et stériles débats. Rien ne doit nous donner plus de méfiance de notre jugement que les *débats* d'une assemblée délibérante. (Boiste.)

— Jurispr. crim. On appelle *débats*, cette partie de l'instruction qui se fait publiquement et qui commence à la lecture de l'acte d'accusation et de l'arrêt de renvoi, pour se terminer au résumé du président, qui, avant de commencer ce résumé, déclare que ces *débats sont terminés*, de même qu'il déclare au commencement que les *débats sont ouverts*.

— Admin. finan. *Débats de compte*. Contestations qu'élèvent ceux à qui un compte est rendu, sur tels et tels articles portés au chapitre des dépenses, ou omis au chapitre des recettes, et dont le but est de faire rayer, de modérer ou d'ajouter ces articles.

— Dr. féod. *Débats de tenure*. Contestation élevée entre deux seigneurs pour la mouvance d'un héritage. || Mandat d'un juge royal, donné au vassal, à l'effet d'assigner les deux seigneurs pour qu'ils aient à s'accorder sur la mouvance contestée.

— *Les Débats politiques et littéraires*. Titre d'un journal de Paris.

DÉBATAILLER. v. a. 1re conj. Livrer bataille, combattre.

— Fig. Se disputer, contester.

— SE DÉBATAILLER. v. pron. Se battre, disputer.

— Ce verbe est vieux et inusité. On dit préférablement Batailler, se Batailler.

DÉBÂTÉ, ÉE. part. pass. du v. Débâter. S'empl. adjectiv. Cheval débâté. Âne débâté. Bête de somme débâtée.

— Fig. *Il est content comme un âne débâté*. Se dit d'un homme paresseux et stupide qui aime l'inaction, l'indolence.

DÉBATELAGE. s. m. Navig. Action de décharger les bateaux, les navires.

DÉBATELÉ, ÉE. part. pass. du v. Débateler. S'empl. adjectiv. Marchandises débatelées.

DÉBATELER. v. a. 1re conj. (formé de la particule extractive *de*, et de *bateau*, anciennement *batel*). Faire le débatelage, sortir du bateau, mettre à terre des marchandises.

DÉBÂTER. v. a. 1re conj. (ét., *de*, partic. extract., et *bâter*; rad. *bât*). Ôter le bât de dessus le dos d'une bête de charge. Débâter un mulet. Débâter un chameau.

— SE DÉBÂTER. v. pron. Être débâté; rejeter le bât.

DÉBATEMENT. s. m. Vieux mot, syn. de Débat.

DÉBATEUR, EUSE. s. Celui, celle qui débat, qui conteste. Il est vieux et inusité.

DÉBÂTI, IE. part. pass. du v. Débâtir. S'empl. adjectiv. Corsage débâti.

DÉBÂTIMENT. s. m. (ét., V. DÉBÂTIR). Action de débâtir, de détruire une construction, un édifice.

DÉBÂTIR. v. a. 2e conj. (formé de la particule extractive *de*, et de *bâtir*). Renverser ce qui était bâti; détruire une construction, un édifice.

— T. de coutur. Ôter les bâtis d'un corsage.

DÉBATTABLE. adj. des 2 g. Litigieux, incertain, contestable, discutable. Ils étaient trop sages pour établir leurs articles de foi de choses si incertaines et si *débattables*. (Montaigne.)

DÉBATTRE. v. a. 4e conj. (formé de la prép. *de*, qui, en composition avec le verbe *battre*, marque un rapport de personnes; *battre de l'un à l'autre*, par l'opposition des vues de chacun). Contester, discuter avec chaleur; être en opposition soutenue de sentiments sur une question, sur une affaire, sur une décision, en parlant, soit d'individus qui discutent des intérêts particuliers, soit de compagnies délibérantes, auxquels sont soumis des points d'histoire, de sciences, d'arts, de littérature, de philosophie, etc., soit d'assemblées politiques qui discutent les lois et les affaires publiques. Débattre un article de loi. Débattre un droit. Débattre une proposition. Débattre une opinion, un point.

— S'empl. absol. Débattre avec feu, avec éloquence, avec entraînement, avec supériorité, avec logique, avec raison, avec sang-froid.

— Admin financ. *Débattre un compte, les articles d'un compte*. Contester l'exactitude de la balance du chapitre des recettes et de celui des dépenses, et demander, soit la réduction, soit l'addition, soit la radiation de ceux des articles qui font l'objet de la discussion ou du débat.

— SE DÉBATTRE. v. pron. Être débattu, être contesté, discuté, soutenu avec opposition de sentiments, en parlant d'une affaire, etc.

— Fig. Se démener, se tourmenter, faire beaucoup d'efforts pour résister, s'agiter pour se défendre d'une attaque physique ou morale. ... *débattre*. (Rac.) Craignez ces feux de divisions, ensevelissez sans retour ces noms de parti; laissez se *débattre* ceux qui, etc. (Boss.) Le courage étonné vainement se *débat*. (Delille.)

— *Se débattre de*. Se débattre des pieds et des mains. Se débattre de toutes ses forces.

— *Se débattre dans*. Se débattre dans l'eau. Se débattre dans la mêlée.

— *Se débattre contre*. Se débattre contre la mort. Il s'est longtemps *débattu* contre les gardes qui l'ont arrêté. (Acad.)

— *Se débattre sous*.

Se *débattant* en vain, sous leurs toits embrasés,
Ensemble avaient péri, par leur chute écrasés (DEL.)

— Se dit aussi des animaux. Un cheval qui se débat. Un oiseau qui se débat. Un poisson qui se débat.

Un milan, qui dans l'air planait, faisait la ronde,
Voit d'en-haut le pauvret se *débattant* sur l'onde
(LA FONTAINE.)

— Loc. prov. et fig. *Se débattre de la chape à l'évêque*. Disputer à qui appartiendra une chose qui n'appartient et ne peut appartenir à aucun de ceux qui se la disputent.

— Syn. comp. DÉBATTRE. DISCUTER. On *débat* ordinairement avec chaleur; on est censé *discuter* avec tranquillité.

DÉBATTU, UE. part. pass. du v. Débattre. S'empl. adjectiv. Question débattue. Compte débattu. Point débattu. Opinion débattue. Loi débattue. Mais il jugea cette matière suffisamment *débattue*, et étrangère d'ailleurs à sa mission. (B. de St-P.) La question était longuement *débattue*, comme toutes les théories le seront toujours chez des peuples assez savants et exercés pour jouer avec le paradoxe. (J. Janin.)

— *Débattu avec*. Pour résoudre ce point avec eux *débattu*. (Corn.)

— *Débattu entre*. Dites-moi quels sont les points *débattus* entre les deux partis? (Pasc.)

DÉBAUCHE. s. f. (ét., V. DÉBAUCHER). Excès dans le boire et dans le manger. Abandon excessif aux plaisirs de la table. Faire la débauche. Faire une grande débauche. Il ne manque à leur *débauche* que de boire de l'eau-forte. (La Bruy.) On passe du crime et de la *débauche* à la mort. (Mass.)

— L'habitude, le goût de ce genre d'excès.

— Signifie aussi quelquefois familièrement, Plaisir innocent de la table; gaîté d'humeur excitée par un bon repas; action de se livrer un peu plus que de coutume au plaisir de la table. Mais alors il est toujours accompagné d'un correctif adjectif, qui le modifie en bonne part. Débauche permise. Débauche agréable. Débauche tranquille, douce, honnête, de bon ton. Faisons un peu de débauche. Nous devons faire demain une petite débauche.

— Dérèglement de mœurs, vie désordonnée, libertinage habituel, incontinence outrée. Sale, grossière débauche. Ignoble, infâme, honteuse débauche. Extrême débauche. Abrutissante débauche. Débauche continuelle. Dernière débauche. La débauche la plus immodérée. Les excès les plus monstrueux de la débauche. Porter à la débauche. Exciter à la débauche. Entraîner dans la débauche. Plonger dans la débauche. Se perdre de débauches. Fuir les occasions de débauches.

— Il s'emploie fréquemment au pluriel. Ils se damnent par ces *débauches*. (Pasc.) Ses *débauches* le rendaient odieux. (Boss.) Ils consument en *débauches* les subsides. (Fléch.) Il y a toujours dans les *débauches* quelque chose de vil qui flétrit, même la royauté. (Boiste.) Perdu de *débauches* et de dettes. (Volt.)

— Fig. *Débauche d'esprit*, *débauche d'imagination*. Usage déréglé, abus de l'esprit ou de l'imagination. Faire une débauche d'esprit. Se laisser égarer par une débauche d'imagination. Les *débauches* de lecture et d'esprit ne ne sont guère moins dangereuses que celles des sens. (Acad.)

— Se dit d'ouvrages qui par les idées et par le style blessent plus ou moins la délicatesse des gens de goût.

— Se dit aussi, en parlant d'ouvrages littéraires et plus souvent d'ouvrages d'art, dans la simple signification de Divertissement, de Pochade.

— Se dit encore, dans un sens analogue, en parlant des affections de l'âme. Les désirs non réprimés sont des débauches de l'esprit. Les passions sans frein sont des *débauches* du sentiment. (***)

DÉBAUCHÉ, ÉE. part. pass. du v. Débaucher. S'emploie adjectiv. Un ouvrier débauché. Un homme débauché. Des jeunes gens débauchés. Une femme débauchée. Des filles débauchées. Servir des maîtres *débauchés*. (Pasc.) Sais-tu que ce sont les femmes coquettes et *débauchées* qui ont inventé cette règle de vertu? (A. Karr.)

DÉBAUCHÉ, ÉE. s. Personne abandonnée à la débauche, libertin, libertine. Un débauché. Un grand débauché. Un jeune débauché. Un vieux débauché. Un infâme débauché. Une débauchée. De malheureuses débauchées. Un vrai dissipateur, un parfait *débauché*. (Boil.)

Qui voudrait accepter l'hymen d'un *débauché*,
Et les restes d'un cœur par le vice séché? (B. Aug.)

— Fam. *Agréable débauché*. Se dit de quelqu'un qui est agréable dans la débauche de table.

... de Débauche, désordre.

— Anc. ma . Dérèglement des marées.

DÉBAUCHER. v. a. 1re conj. (ét. lat., *debacchari*, s'enivrer; rad. *Bacchus*, pris populairement pour le dieu du vin, de la bouteille; selon d'autres étymologistes, a pour rad. *bauche*, qui veut dire, en vieux français, Boutique, et signifie littéralement, en composition avec la préposition *de*, comme particule extractive, Tirer de la boutique; par extension, Arracher au travail; et figurément, Détourner du devoir). Jeter dans la *débauche*. Livrer excessivement aux plaisirs de la table. Telle est la signification propre de ce verbe, si l'on adopte la première étymologie

— Se dit aussi des animaux. Un cheval qui débat. Un oiseau qui se débat. Un poisson i se débat.

milan, qui dans l'air planait, faisait la ronde,
it d'en-haut le pauvret se *débattant* sur l'onde
(La Fontaine.)

— Loc. prov. et fig. *Se débattre de la chape l'évêque.* Disputer à qui appartiendra une ose qui n'appartient et ne peut appartenir aucun de ceux qui se la disputent.

— Syn. comp. DÉBATTRE. DISCUTER. On *débat* dinairement avec chaleur; on est censé *dister* avec tranquillité.

DÉBATTU, UE. part. pass. du v. Débattre. empl. adjectiv. Question débattue. Compte battu. Point débattu. Opinion débattue. Loi battue. Mais il jugea cette matière suffisament *debattue*, et étrangère d'ailleurs à sa ission. (B. de St-P.) La question était lonement *débattue*, comme toutes les théories seront toujours chez des peuples assez sants et exercés pour jouer avec le paradoxe. . Janin.)

— *Debattu avec.* Pour résoudre ce point avec x *débattu.* (Corn.)

— *Débattu entre.* Dites-moi quels sont les ints *débattus* entre les deux partis? (Pasc.)

DÉBAUCHE. s. f. (ét., V. DÉBAUCHER). cès dans le boire et dans le manger. Abann excessif aux plaisirs de la table. Faire la bauche. Faire une grande débauche. Il ne anque à leur *débauche* que de boire de l'eaurte. (La Bruy.) On passe du crime et de la *bauche* à la mort. (Mass.)

— L'habitude, le goût de ce genre d'excès.

— Signifie aussi quelquefois familièrement, laisir innocent de la table; gaîté d'humeur citée par un bon repas; action de se livrer n peu plus que de coutume au plaisir de la ble. Mais alors il est toujours accompagné un correctif adjectif, qui le modifie en bonne rt. Débauche permise. Débauche agréable. ébauche tranquille, douce, honnête, de bon n. Faisons un peu de débauche. Nous dens faire demain une petite débauche.

— Dérèglement de mœurs, vie désordonnée, pertinage habituel, incontinence outrée. Sale, ossière débauche. Ignoble, infâme, honteuse bauche. Extrême débauche. Abrutissante déuche. Débauche continuelle. Dernière débaue. La débauche la plus immodérée. Les excès s plus monstrueux de la débauche. Porter à la bauche. Exciter à la débauche. Entraîner dans débauche. Plonger dans la débauche. Se rdre de débauches. Fuir les occasions de bauches.

— Il s'emploie fréquemment au pluriel. Ils damnent par ces *débauches.* (Pasc.) Ses *déuches* le rendaient odieux. (Boss.) Ils conment en *débauches* les subsides. (Fléch.) Il a toujours dans les *débauches* quelque chose vil qui flétrit, même la royauté. (Boiste.) rdu de *débauches* et de dettes. (Volt.)

— Fig. *Débauche d'esprit, débauche d'imanation.* Usage déréglé, abus de l'esprit ou l'imagination. Faire une débauche d'esprit. laisser égarer par une débauche d'imagiation. Les *débauches* de lecture et d'esprit ne sont guère moins dangereuses que celles s sens. (Acad.)

— Se dit d'ouvrages qui par les idées et par style blessent plus ou moins la délicatesse s gens de goût.

— Se dit aussi, en parlant d'ouvrages litraires et plus souvent d'ouvrages d'art, dans simple signification de Divertissement, de chade.

— Se dit encore, dans un sens analogue, en rlant des affections de l'âme. Les désirs n réprimés sont des débauches de l'esprit. s passions sans frein sont des *débauches* sentiment. (***)

DÉBAUCHÉ, ÉE. part. pass. du v. Débauer. S'emploie adjectiv. Un ouvrier débaué. Un homme débauché. Des jeunes gens bauchés. Une femme débauchée. Des filles bauchées. Servir des maîtres *débauchés.* asc.) Sais-tu que ce sont les femmes coquettes *débauchées* qui ont inventé cette règle de rtu? (A. Karr.)

DÉBAUCHÉ, ÉE. s. Personne abandonnée a débauche, libertin, libertine. Un débauché. grand débauché. Un jeune débauché. Un eux débauché. Un infâme débauché. Une déuchée. De malheureuses débauchées. Un i dissipateur, un parfait *débauché.* (Boil.)

voudrait accepter l'hymen d'un *débauché*,
les restes d'un cœur par le vice séché? (B. Aus.)

— Fam. *Agréable debauché.* Se dit de quelun qui est agréable dans la débauche de le.

Debauche, desordre.

— Anc. ma . Dérèglement des marées.

DÉBAUCHER. v. a. 1re conj. (ét. lat., *dechari*, s'enivrer; rad. *Bacchus*, pris popurement pour le dieu du vin, de la bouteille; on d'autres étymologistes, a pour rad. *bau*, qui veut dire, en vieux français, Boutique, signifie littéralement, en composition avec préposition *de*, comme particule extractive, er de la boutique; par extension, Arracher travail; et figurément, Détourner du devoir). er dans la *débauche.* Livrer excessivement plaisirs de la table. Telle est la signification pre de ce verbe, si l'on adopte la première mologie

— Si, au contraire, on adopte la seconde étymologie, Débaucher signifie proprement et primitivement Tirer de la *bauche* ou de la boutique, ainsi que nous l'avons dit en donnant raison de cette étymologie, et s'applique aux ouvriers qu'on détourne d'un travail manuel; aussi, dans le sens absolu, *débaucher un ouvrier* ne veut-il pas dire autre chose que le détourner de ses occupations quotidiennes, de sa besogne journalière.

— *Débaucher* a encore une acception propre à la seconde étymologie; il signifie Renvoyer de la *bauche* ou boutique, remercier un ouvrier, lui refuser du travail, par opposition à Embaucher, qui veut dire Mettre en *bauche* ou en boutique; donner du travail à un ouvrier. Se dit principalement en parlant des ouvriers imprimeurs.

— Par extens., il signifie Détourner d'une occupation quelconque, d'un travail quel qu'il soit.

— Quelle que soit la différence qui sépare littéralement ces deux étymologies, on peut dire moralement que les deux n'en font qu'une, et que, dans les effets de la débauche, elles sont corrollaires l'une de l'autre, car l'oisiveté mène aux plaisirs de la table, à l'inconduite, etc., et réciproquement; les plaisirs de la table, le libertinage sont incompatibles avec l'amour du travail. Aussi le verbe Débaucher signifie-t-il le plus ordinairement Jeter dans l'inconduite, dans le désordre, dans le dérèglement des mœurs, dans le vice; faire contracter l'habitude du libertinage, pousser à l'incontinence. Débaucher un honnête ouvrier. Débaucher un père de famille. Débaucher les jeunes gens. Debaucher une fille, une femme mariée. Les mauvaises compagnies l'ont *débauché.* (Acad.) C'est la fainéantise qui l'a *débauché.* (Id.) Photin, dont il avait *débauché* la femme. (Boss.) Sous prétexte de protéger un jeune homme de lettres, il cherche à lui *débaucher* une jeune personne qu'il doit épouser. (Grimm.)

— Se prend quelquefois et familièrement en bonne part, et signifie Se livrer passagèrement à des plaisirs permis, à d'honnêtes jouissances, surtout à celles que procure un bon repas. Nous voulons vous débaucher. J'irai vous débaucher pour aujourd'hui. Laissez-vous débaucher. Il faut le *débaucher*, le mener à la campagne. (Acad.)

— Corrompre la fidélité de quelqu'un. Lui faire quitter un parti, un drapeau, un service, un maître. Débaucher des soldats. Débaucher des troupes. Débaucher un domestique.

— Enlever de dessus un mur l'enduit appelé *bauche.* Inusité dans cette acception.

— SE DÉBAUCHER. v. pron. Être débauché, dans toutes les acceptions du verbe actif

— Se jeter, se plonger dans la débauche, dans l'oisiveté, dans les excès de table, dans l'ivrognerie, dans l'incontinence, dans le libertinage. La mauvaise compagnie est souvent cause que les jeunes gens se *débauchent.* (Acad.)

DÉBAUCHEUR, EUSE. s. (ét., V. DÉBAUCHER). Celui, celle qui excite à la débauche, au libertinage, à la corruption des mœurs; particulièrement, celui, celle qui débauche la jeunesse, les jeunes gens, les jeunes filles. C'est un infâme débaucheur. Honte et mépris à cette débaucheuse.

DÉBELLATOIRE. adj. des 2 g. Vieux mot qui signifie Victorieux, triomphant, en parlant des choses. Arme débellatoire. Arguments debellatoires.

DÉBELLER. v. a. 1re conj. (du lat. *debellare;* rad. *bellum*, guerre; mettre hors de guerre). Vieux mot qui signifie Combattre victorieusement, vaincre. Ce verbe a été employé épistolairement par Mme de Sévigné.

— SE DÉBELLER. v. pron. Être débellé, être vaincu.

DEBENTUR. s. m. (3e pers. du plur. de l'indic. prés. du v. latin *debeor*, qui signifie: *ils sont dus*). Féod. Quittance donnée au roi par les officiers des cours souveraines, lorsqu'ils recevaient leurs honoraires. Cette quittance s'appelait ainsi, parce qu'elle commençait par ces mots: *debentur mihi*, etc.

DÉBET. s. m. (pr. au sing., *dé-bèt;* au pl. *dé-bè;* du lat. *debet*, il doit). T. de comm. Ce qui est dû après l'arrêté du compte; reliquat à solder après la balance faite entre l'actif et le passif. *Le débet* détermine le montant de la dette. Le débet d'un compte, d'un comptable. Couvrir le débet, rester en débet. Les comptables des deniers publics sont constitués en *débet*, lorsque, par la vérification de leurs comptes, ils sont déclarés reliquataires. (Chabr.-Cham.) || Au pl., des *débets.*

— Droits sur les marchandises que vend la

compris dans le prix de la vente, et remboursés par la Compagnie elle-même, à la sortie des marchandises.

— Légial. *Acte enregistré en débet.* Acte enregistré sans paiement immédiat des droits de timbre et d'enregistrement.

— *Payer une charge en débet.* Payer une charge en acquittant les dettes du vendeur; se disait surtout sous le régime de la vénalité des charges.

DÉBIFFÉ, ÉE. part. pass. du v. Débiffer. S'empl. adjectiv. *Visage debiffé.* Visage affaibli, altéré par quelque excès. || *Estomac debiffé.* Estomac qui ne fait pas bien ses fonctions, qui digère mal. Avoir l'estomac tout débiffé. Où avez-vous pris ce visage débiffé? Pourquoi êtes-vous tout débiffé?

DÉBIFFER. v. a. 1re conj. Affaiblir, déranger, gâter. Débiffer le visage. Débiffer l'estomac. La débauche lui a tout débiffé le visage. L'abus des plaisirs, et surtout de la danse, l'ont singulièrement débiffé. Il est très familier et n'est guère usité que dans le sens passif. V. DÉBIFFÉ, ÉE. part. pass., pris adjectiv.

— SE DÉBIFFER. v. pron. Être débiffé, se déranger, s'affaiblir.

DÉBILE. adj. des 2 g. (du lat. *debilis*, faible). Affaibli, qui manque de force. Malade débile. Enfant débile. Corps débile. Estomac débile. Organes débiles. Membres débiles. Je me sens tout *debile* aujourd'hui. (Acad.) Respectez les lieux où les *débiles* humains invoquent le Tout-Puissant. (Boiste.) Tout être organisé, la plante comme l'animal, peut naître *débile* ou le devenir. (Virey.)

— Par extens. Constitution débile. Organisation débile. Tempérament débile. Santé débile. Voix débile. Vue débile.

— Dans un sens analogue. Enfance débile. Vieillesse débile. Les débiles ans. Ne donnez rien à mes *débiles* ans. (Corn.)

— Fig. Cerveau débile. Mémoire débile. Intelligence débile. Facultés débiles. Cœur débile. Sentiments débiles. Les mémoires excellentes se joignent volontiers aux jugements *débiles.* (Montaigne.) Tout ce qui est *debile* tend au despotisme. (Boiste.)

Le puissant foule aux pieds le faible qui menace,
Et rit, en l'écrasant, de sa *débile* audace. (Volt.)

— Poétiq. Un arbrisseau débile. Une plante débile, etc.

— Syn. comp. DÉBILE. FAIBLE. Ce qui est *faible* n'a pas assez de force; ce qui est *débile* est d'une grande faiblesse.

DÉBILEMENT. adv. D'une manière débile. Il est inusité.

DÉBILITANT. part. prés. du v. Débiliter. Qui débilite. Il est invariable. Des tisanes débilitant l'estomac. Les veilles débilitant la santé.

DÉBILITANT, ANTE. adj. Médec. Qui est propre à débiliter, qui tend à affaiblir, à diminuer l'énergie vitale des organes du corps, et particulièrement les forces musculaires. Remède débilitant. Nourriture débilitante. Boisson débilitante. Le moyen le plus efficace contre les causes *débilitantes* consiste à conserver le baume de la vie, ou la puissance génératrice. (Virey.) Certaines passions exercent sur l'homme une influence notablement *débilitante.* (Charb.) Il signor Arlequin, après avoir transgressé les préceptes de l'hygiène en faisant usage de vin, liqueur qui n'est certainement pas considérée comme *débilitante*, s'écriait: On dit qu'un verre de vin soutient l'homme, c'est faux; en voilà dix que je bois, et mes jambes ne peuvent p[…] me porter. (Id.)

— Se prend substantiv. Employer les débilitants. Renoncer aux débilitants. La diète et les antiphlogistiques sont des débilitants.

DÉBILITATION. s. f. (pr. *dé-bi-li-ta-ci-on;* rad. *debilis*, faible). Action de débiliter, d'affaiblir; se dit particulièrement de l'affaiblissement des forces du corps, des nerfs, etc. Une application trop soutenue des facultés intellectuelles contribue à la *debilitation* de l'individu. (Nacq.) La *debilitation* rend les corps lymphatiques. (Virey.) La sobriété, qui est une facile vertu des pays chauds, produirait une *debilitation* mortelle sous les rigueurs d'un climat polaire. (Id.)

— Moyens qu'emploie le médecin pour rabaisser les forces vitales au degré convenable, pour que la maladie marche le plus régulièrement et le plus sûrement possible.

DÉBILITÉ. s. f. (du lat. *debilitas*, faiblesse; rad. *debilis*, faible.) Grande faiblesse. Diminution ou épuisement des forces vitales. La débilité du corps. La débilité des organes. La débilité des nerfs, des jambes. Une grande débilité d'estomac. Débilité réelle, apparente, générale, partielle. Le système digestif frappé de débilité. Les causes, les signes, les caractères de la débilité. Être atteint de débilité. La débilité qui affecte les organes. La *débilité* est souvent le produit des affections morales tristes prolongées. (Nacq.) Que les organes des sens soient atteints de *débilité*, ils deviendront en proportion moins aptes à recevoir des impressions, moins fidèles à les transmettre au cerveau. (Id.)

— Par extens. La débilité des ans. La débilité de l'âge. Ménages tout pour la vieillesse, amis, santé, fortune: sa *débilité* n'aura jamais assez d'appuis. (J.-J. Rouss.)

— Fig. Débilité d'esprit. Débilité d'âme. La

débilité de l'âme; et la *débilité* de l'âme entraîne nécessairement celle du corps. (J.-J. Rouss.)

— Il ne faut pas confondre la *débilité*, qui est un épuisement durable, avec la fatigue, qui est momentanée.

DÉBILITÉ, ÉE. part. pass. du v. Débiliter. S'empl. adjectiv. Organe débilité.

DÉBILITER. v. a. 1re conj. (du lat. *debilitare;* rad. *debilis*, faible). Affaiblir, rendre débile. Débiliter les nerfs, l'estomac, la vue, tous les organes. Pourquoi ce sauvage supporte-t-il la douleur, brave-t-il la mort avec tant de courage? C'est qu'il n'est qu'un sauvage, la civilisation n'a point *débilité* ses organes. (Beauch.) Tout ce qui énerve le corps, tel que l'âge avancé, de longues et fortes contentions d'esprit, des travaux excessifs, une nourriture insuffisante, peut *débiliter* les organes de la vie intérieure. (Nacq.)

— Par extens. Débiliter la santé. Debiliter les forces.

— Fig. Débiliter l'esprit. Débiliter le cœur. Débiliter les facultés morales. Le travail exclusif des muscles, chez les hommes de peine, les manœuvres, les forts de la halle, les individus athlétiques, atrophie, *debilite* à l'excès les fonctions de la pensée. (Virey.)

— SE DÉBILITER. v. pron. Être débilité, être affaibli. Épuiser ses propres forces vitales.

DÉBILLARDÉ, ÉE. part. pass. du v. Débillarder. S'empl. adjectiv. Bois débillardé. Pièces de bois débillardées.

DÉBILLARDEMENT. s. m. (ét., V. DÉBILLARDER). Charpent. Action de débillarder, de dégrossir une pièce de bois; effet de cette action.

DÉBILLARDER. v. a. 1re conj. (formé de la particule extractive *de;* et de *bille*). Charpent. Dégrossir une pièce de bois, en la coupant diagonalement, en en retranchant une partie qui a la forme d'un prisme rectangulaire.

— Oter la pierre qui tenait une caisse, une pièce en équilibre.

DÉBILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Débiller. S'empl. adjectiv. Cheval débillé. Chevaux débillés.

DÉBILLER. v. act. 1re conj. Navig. Détacher les chevaux qui tirent les bateaux sur les bords d'une rivière.

— SE DÉBILLER. v. pron. Être débillé.

DÉBINE. s. f. Très-fam. et même tout à fait popul. Misère qui arrive par accident. État d'une personne qui fait mal ses affaires et qui éprouve de la gêne. Tomber dans la débine. Être dans la débine. Rester dans la débine. Sortir de la débine.

DÉBINÉ, ÉE. part. pass. du v. Débiner. S'empl. adjectiv. Vigne débinée.

DÉBINER. v. a. 1re conj. (rad. lat., *binus*, double, second). Agric. Donner à la vigne un deuxième et léger labour, pour enlever les mauvaises herbes. On dit aussi Biner.

— Pop. Qui est dénigré, déchiré. Il est débiné dans tout le quartier.

— Fig. et pop. *Débiner quelqu'un*, ou, dans le sens neutre, *débiner sur* ou *contre quelqu'un.* Dénigrer quelqu'un, déblatérer contre lui, sur son compte.

— Fam. et pop. v. n. Tomber dans la débine, dans la misère.

— SE DÉBINER. v. pron. Recevoir un deuxième labour, en parlant de la vigne.

— Se déchirer méchamment en paroles.

DÉBIT. s. m. (pr. *dé-bi;* ét., V. DÉBITER). Signifiait primitivement Vente à crédit.

— Signifie aujourd'hui simplement, Vente de quelque marchandise que ce soit, à crédit ou au comptant; il emporte l'idée d'une vente continue, répétée.

— S'entend surtout de la vente en détail. Avoir un grand débit. Marchandise d'un bon debit, d'un excellent debit, d'un débit sûr, d'un prompt débit. Faire un grand débit de... Ces étoffes ne sont pas de débit. Il ne se fait pas un grand débit dans cette boutique. C'est un grand *débit* qui enrichit les marchands. (Hér.) La nouveauté d'une étoffe lui donne un grand *debit.* (Id.) Le bon marché facilite le *debit.* (Id.)

— Pris absol. S'entend quelquefois d'une Vente en détail prompte et facile. Cette marchandise est de débit, cela n'est pas de débit.

— Boutique d'un débitant, lieu où l'on débite.

— Autorisation, commission de débitant, droit de vendre certaines marchandises dont le Gouvernement exerce le monopole. Acheter un débit de poudre à feu. Obtenir un débit de tabac. Tenir un débit de cartes à jouer.

— Comm. Compte tenu, sur la page à gauche du grand livre d'un négociant, des articles fournis ou des sommes payées à quelqu'un, par opposition à l'Avoir ou compte tenu sur la page de droite de tout ce que l'on a reçu au bénéfice ou en balance de ce compte. || On appelle aussi *debit* la page gauche du grand livre, elle-même, en tête de laquelle est écrit le mot DOIT. La page droite est appelée *Avoir.*

— Exploitation du bois, selon sa destination, division d'un arbre en plusieurs parties; action de le mettre en cerceaux, en merrain, en poutres, en planches, en bûches, etc. Le *débit* du châtaignier en planches ou en échalas est plus

— Hydraul. *Débit d'une fontaine, d'une conduite d'eau.* Quantité que cette fontaine, cette conduite d'eau fournissent, dans une certaine unité de temps.

— Fig. Manière de parler, de réciter, de raconter. Débit aisé, agréable, noble, éloquent, net, léger, entraînant, chaleureux. Débit lent, lourd, pénible, fatigant, monotone, confus, froid, glacial. Avoir un beau débit. Un mauvais débit.

— La Bruyère et quelques auteurs ont employé ce mot dans le sens de Action de débiter. Le débit des beaux sentiments. Le débit de votre amour. Il est rare et l'on doit éviter de s'en servir ainsi.

— Se dit surtout de l'élocution des personnes qui sont dans l'habitude de parler en public. Le débit d'un orateur. Le débit d'un avocat. Le débit d'un prédicateur. Le débit d'un acteur, d'un comédien, d'un tragédien. En ce sens, il signifie à peu près la même chose que Déclamation, ou méthode de prononcer à haute voix à la tribune, au barreau, dans la chaire, dans une académie, une phrase, une période, un discours. La volubilité de la langue a ses grâces, pourvu qu'elle ne soit point outrée; mais une trop grande rapidité de *débit* nuit au prédicateur et à son auditoire. (Denne-Bar.)

— En musique, il signifie Récitation précipitée et presque syllabique, qui ressemble à la parole. Se dit surtout de la manière dont on chante les passages qu'on appelle *Récitatifs* dans les opéras. C'est la trempe de l'âme et la puissance de l'organe de l'acteur chantant, qui fait le bon ou le mauvais *débit.* (Denne-Bar.)

— Syn. comp. VENTE. DÉBIT. *Vente* se dit en général de tout ce qui se vend; *débit* se dit particulièrement de tout ce qui est d'une vente prompte et facile.

DÉBITAGE. s. m. (rad. *débit*). Action de débiter. Se dit particulièrement dans les arts manuels et signifie l'action de débiter les bois suivant les formes exigées, soit pour le placement dans la composition d'un tout, soit suivant les besoins du commerce.

DÉBITANT. part. prés. du v. Débiter. Qui débite. Il est invar. Des marchands débitant leur marchandise.

DÉBITANT, ANTE. adj. Dont la profession, le métier est de débiter, de vendre en détail. Des marchands débitants.

DÉBITANT, ANTE. s. Celui, celle qui débite, qui vend en détail quelque marchandise. Un débitant de tabac. Un débitant de vin, d'eau-de-vie, de liqueurs.

DÉBITEMENT. s. m. Anc. cout. Chose due, redevance.

DÉBITÉ, ÉE. part. pass. du v. Débiter. S'empl. adjectiv. dans toutes les acceptions du verbe. Marchandises débitées. || Bois débités. || Discours débité. || Compte débité.

DÉBITER. v. a. 1re conj. (rad. *débit*, formé de *debitum*, dû, pris du verbe lat. *debere*, devoir; signifiait dans l'origine Vendre à crédit). Faire le débit d'une marchandise; vendre, distribuer à des acheteurs. On le dit ordinairement d'une vente continue, répétée; de là vient qu'il signifie proprement Vendre en détail. Débiter des denrées, des vins, des blés, des fourrages. Débiter des étoffes, des draps, des toiles. Debiter des denrées coloniales, des épiceries, etc

— On dit *Débiter en détail, débiter en gros*, mais quand on dit absolument *debiter*, cela signifie vendre en détail. Il faut remplir son magasin avant de *débiter* sa marchandise. (St-Evremont.)

— loc. prov. et fig. *Bien débiter sa marchandise.* S'énoncer avec facilité, donner de la valeur à ce que l'on dit par la manière dont on le dit. Cette locution tient à la fois de la signification propre du verbe *débiter*, si l'on en considère la lettre, et de la signification figurée qui suit pour le sens qu'on lui attribue.

— Eaux et for. Exploiter les bois, les marquer, les scier, les fendre, etc., pour les employer dans les constructions et à divers usages domestiques. Débiter les bois en planches, en madriers, etc.

— Compt. comm Porter au débit d'un compte. Inscrire quelqu'un sur la page ou verso du grand livre comme *débiteur* de tel ou tel article, de telle ou telle somme. Débiter un compte. Débiter quelqu'un de la somme de 1,000 fr.

— Hydraul. Fournir une certaine quantité d'eau dans un temps donné, en parlant d'une fontaine, etc. Cette fontaine débite mille litres par heure.

— Mus. Substituer l'accent de la parole à l'accent musical, dans l'exécution de certains passages, principalement dans les récitatifs, et dans la plupart des morceaux du genre.

— Se dit pareillement de l'exploitation du marbre, des pierres. Débiter à la scie.

— *Scie à débiter.* Scie dont on se sert pour diviser les bois, les couper suivant les dimensions voulues.

— *Débiter de l'ouvrage.* En exécuter beaucoup, se dit principalement des travaux manuels.

— *Machine, outil qui débite beaucoup.* Machine, outil qui fait beaucoup de besogne, qui avance beaucoup l'ouvrage.

— Fig. Dire, réciter, déclamer. Débiter un rôle. Débiter un discours. Débiter une harangue.

Mes vers paraissent si mauvais,
Paul, de l'air dont tu les *débites*,
Qu'il semble, quand tu les récites,
Que ce soit toi qui les as faits. (Anthologie.)

— S'empl. absolument. Debiter froidement. Débiter lourdement. Débiter avec feu. Débiter avec emphase. Debiter avec naturel. Débiter avec simplicité.

— Raconter, aller dire çà et là, de côté et d'autre; publier, répandre dans le public. Débiter des nouvelles. Débiter des mensonges. Débiter des médisances. Débiter des maximes. Débiter un amas de connaissances. Si Jésus-Christ eût *débité* des fables, il n'y eût point eu de Juif qui n'en eût pu reconnaître l'imposture. (Pasc.) Ils *débitèrent* toutes leurs

pensées comme des traditions authentiques. (Boss.) Il souffle après avoir *débité* sa nouvelle. (La Bruyère.) Le plus grand de nos saints n'a jamais *débité* de maxime plus céleste. (Volt.) Chacun a *débité* ses maximes frivoles. (Boil.) Le voici qui rappelle les vieux contes que nous avons *débités* un soir entre nous dans l'effusion de l'intimité et dans la gaîté du vin. (X. Marmier.)

Un homme de mon âge a cru légèrement
Ce qu'un homme du tien *débite* imprudemment. (Corn.)

— *Débiter des injures.* En dire beaucoup.

— Fig. *Débiter un auteur*, c'est-à-dire vendre ses ouvrages. Après vingt ans entiers qu'on me *débite* sur la place. (La Bruyère.)

— *Débiter contre.* Débiter contre quelqu'un. J'ai vu les lettres que vous *débitez* contre celles que j'ai écrites. (Pascal.)

— *Débiter dans.* Vous *débitâtes* cette lettre dans tout Paris. (Pasc.) Quelques doutes usés et vulgaires qu'on a *débités* dans tous les temps. (Massillon.)

— *Débiter que.* Il *débite* que vous êtes trop grand pour vouloir abaisser votre majesté. (Massillon.)

— SE DÉBITER. v. pron. Être débité, selon toutes les acceptions du verbe actif. Quand un livre au palais se vend et se *débite*. (Boil.)

DÉBITEUR, DÉBITRICE. s. (du lat. *debitor, debitrix*, même signification; rad. *debere*, devoir). Celui, celle qui doit à quelqu'un. Il est opposé à Créancier, créancière. Bon débiteur. Mauvais débiteur. Débiteur scrupuleux, exact, solvable. Débiteur inexact, insolvable. Etre le débiteur de quelqu'un. Etre la débitrice de quelqu'un. Etre débiteur d'une somme à quelqu'un. Il est sans cesse occupé de ses *débiteurs*. (La Bruy.) Une légère somme prêtée fait un *débiteur*; une forte fait un ennemi. (Trad. de Sénèque.)

—Signifie surtout Celui qui a contracté envers un tiers une obligation civile en vertu de laquelle il peut être soumis à une action judiciaire. Etre débiteur aux yeux de la loi. Autrefois le *débiteur* insolvable devenait l'esclave de son créancier; aujourd'hui ce dernier n'a droit que sur les biens immobiliers et mobiliers du débiteur. (Dict. encycl.)

— Comm. S'empl. adjectiv. *Compte débiteur.* Compte qui se trouve à la page gauche du grand livre appelée *debit.* Il est opposé à *compte créditeur.*

DÉBITEUR, EUSE. s. Celui, celle qui débite des nouvelles, des fariboles, des sornettes. Se prend toujours ironiquement et en mauvaise part. Vous n'êtes qu'un débiteur de mensonges.

DÉBITIS. s. m. (mot latin qui signifie *dus*). Anc. prat. Nom donné à des lettres qui contenaient un mandement au premier huissier de contraindre le débiteur de l'impétrant au paiement de sommes dues en vertu d'actes authentiques, emportant exécution parée. Lettres de debitis.

DÉBITTÉ, ÉE. part. pass. du v. Débitter. S'empl. adjectivement. Câble débitté.

DÉBITTER. v. act. 1re conj. Anc. mar. Dé[...]. Détacher le câble des bittes.

— SE DÉBITTER. v. pron. Être débitté, détaché des bittes.

DÉ[BITUM]INISATION. s. f. (rad. *bitume*). Chim. Action d'enlever à une substance le bitume qu'elle contient. Quand à ces qualités le coke joint la propriété d'être resté encore un peu collant, même après sa *débituminisation* presque complète, il est ordinairement d'une qualité supérieure. (Pelouze.)

DÉBITUMINISÉ, ÉE. part. pass. du v. Débituminiser. S'empl. adj. Coke débituminisé.

DÉBITUMINISER. v. a. 1re conj. Chim. Oter, enlever le bitume.

DÉBLAI. s. m. (ét., V. DÉBLAYER). Action de déblayer, d'enlever des terres pour mettre un terrain de niveau, pour creuser un fossé, des fondations, etc.; résultat de l'action de déblayer. Faire le déblai. Opérer le déblai. Travailler au déblai. Terminer le déblai.

— *Être en déblai, mettre en déblai.* Se dit de l'endroit d'un canal, d'une route où il a fallu un déblai pour donner le niveau convenable.

— Se dit de la quantité de terre qu'il faut enlever pour déblayer. Déblai égal au remblai. Faire servir les déblais à combler les fossés voisins.

— Fig. et fam. Débarras d'une personne importune ou d'une chose incommode. Bon déblai. Beau déblai. Heureux déblai. Enfin voilà ces ennuyeux partis, c'est un beau *déblai!* (Acad.) Il est peu usité dans cette acception.

DÉBLAIEMENT. s. m. (rad. *déblai*). Action

dit qu'au propre et en parlant des choses.

DÉBLANCHI. s. m. Techn. Opération qui consiste à épuiser une cuve d'indigo de toute la couleur bleue qu'elle est capable de fournir.

DÉBLANCHI, IE. part. pass. du v. Déblanchir. S'empl. adjectiv. Métal déblanchi. Cloche déblanchie.

DÉBLANCHIR. v. a. 2e conj. Techn. Enlever la croûte qui se forme à la surface des métaux en pleine fusion. Déblanchir une cloche.

— Oter la croûte d'étain des tables de plomb.

— Monn. Détacher le flan de dedans une pièce de monnaie à l'aide du coupoir.

— SE DÉBLANCHIR. v. pron. Être déblanchi.

DÉBLATÉRATION. s. f. (pr. *dé-bla-té-ra-ci-on;* ét., V. DÉBLATÉRER). Action de déblatérer, déclamation violente contre une personne ou une chose. C'est une véritable déblatération. Je ne m'attendais pas à ces perfides déblatérations de votre part. Que faire contre de telles déblatérations?

DÉBLATÉRER. v. n. 1re conj. (du lat. *deblaterare*, bavarder). L'*é* se change en *è* devant un *e* muet. *Je déblatère, tu déblatères, etc.* Déclamer, parler longtemps et violemment contre quelqu'un. Déblatérer les uns contre les autres. Déblatérer pendant deux heures. Il y a huit jours, un Anglais, doué d'une chevelure dorée, *déblatérait* à haute voix, en mauvais jargon, contre nos machines. (Constnel.)

— Dans un sens moins défavorable, signifiait anciennement Causer, babiller, caqueter, parler avec indiscrétion.

DÉBLAVER. v. a. 1re conj. Vieux mot usité encore dans certaines parties de la France, et qui signifie, Couper les blés, enlever les blés, moissonner.

DÉBLAYÉ, ÉE. part. pass. du v. Déblayer. S'empl. adjectiv. Terrain déblayé. Sol déblayé. Route déblayée. Fondations déblayées. Rue déblayée. Place déblayée.

DÉBLAYER. v. a. 1re conj. (du bas lat. *debladare*, rad. *bladum*, blé; signifiait anciennement, Oter le blé qui encombrait les cours après la moisson). *Je déblayes, tu déblayes, il déblaye*, ou *je déblaie*, etc., *nous déblayons, vous déblayez, ils déblayent* ou *ils déblaient. Je déblayais, nous déblayions, vous deblayiez, ils déblayaient. Je déblayai. J'ai déblayé. Je déblayerai* ou *je déblaierai*, ou *je déblairai. Je déblayerais* ou *je déblaierais. Déblaye, déblayez. Que je déblaye* ou *déblaie, que nous déblayons, que vous déblayiez, qu'ils deblayent* ou *déblaient. Que je déblayasse. Deblayant.* Oter, enlever; débarrasser un terrain, une cour, une maison, des choses qui y sont pêle-mêle, en désordre, et qui embarrassent. Déblayer des terres. Déblayer des décombres.

— Absol. Sire, il ne s'agit que d'abattre et de *déblayer*. (Sallent.)

— Fig. *Déblayer le terrain.* Aplanir les difficultés d'une entreprise; faciliter quelqu'un dans l'exécution d'un projet, d'une affaire, etc.

— Fig. et pop. Faire vider les lieux à un importun, le renvoyer. Inusité dans cette acception.

— SE DÉBLAYER. v. pron. Être déblayé, être débarrassé.

— Fig. Débarrasser les lieux de sa présence, en parlant d'un importun.

DÉBLÉE. s. f. Anc. cout. Vieux mot syn. de Débleure.

DÉBLEURE. s. f. Anc. cout. Blés pendant par racine. Il est le corrélatif d'Embleure. V. ce mot. || Levée, récolte des blés.

DÉBLOCAGE. s. m. (ét., V. DÉBLOQUER). Action de débloquer. Le déblocage d'une ville.

— Imprim. Le déblocage des lettres

DÉBLOCUS. s. m. (pr. *dé-blo-cuss*, formé de la particule extractive *de*, et de *blocus*). Art milit. Action de lever un blocus; levée forcée d'un blocus. On ne s'attendait pas à ce déblocus.

DÉBLOQUÉ, ÉE. part. pass. du v. Débloquer. S'empl. adjectiv. Place débloquée. Camp débloqué. Garnison débloquée.

DÉBLOQUEMENT. s. m. (ét., V. DÉBLOQUER). Action de débloquer, résultat de cette action

DÉBLOQUER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, partic. extract., et *bloquer*; rad. *blocus*). Art milit. Faire lever le blocus, obliger l'ennemi à s'éloigner d'une ville qu'il avait bloquée, etc. Débloquer une ville. Débloquer la place. Débloquer la garnison.

— Imprim. Oter d'une composition typographique les lettres bloquées ou renversées, pour les remplacer par celles qui conviennent. Débloquer les lettres.

— Jeu de billard. Se dit d'une bille qui ressort d'une des blouses après y être entrée.

— SE DÉBLOQUER. v. pron. Être débloqué, faire lever soi-même le blocus, en parlant des assiégés.

DÉBLOUI, IE. part. pass. du v. Déblouir. S'empl. adjectiv. Les yeux déblouis. La vérité se montre à ses yeux déblouis.

DÉBLOUIR. v. a. 2e conj. Dessiller les yeux, éclairer. Vieux et inusité.

— SE DÉBLOUIR. v. pron. Être débloui, se dessiller soi-même les yeux.

DÉBOIRADOUR. s. m. Techn. Instrument

Saint-André, et tournant autour d'une cheville, dont on se sert dans le midi de la France pour dépouiller de leur enveloppe les châtaignes qu'on fait sécher.

DÉBOIRE. s. m. (rad. *boire*). Mauvais goût, goût désagréable que laisse dans la bouche une liqueur amère, aigrie ou corrompue. Avoir le déboire, un déboire, du déboire, quelque déboire. Laisser du déboire. Vin qui a du déboire. Le pauvre enfant, à qui l'on avait fait prendre médecine il n'y avait pas quinze jours, et qui ne l'avait prise qu'avec une peine infinie, en avait encore le *déboire* à la bouche. (J.-J. Rouss.)

— Fig. Dégoût, chagrin, déplaisir, mortification causée par l'insuccès d'une affaire, par les caprices et les retours de la fortune, etc. Eprouver un grand déboire, déboire sur déboire, des déboires continuels. Les courtisans et les ambitieux sont plus que d'autres sujets à de fâcheux *déboires*. (Dict. de la conv.) Les plaisirs ont leurs *déboires*, lorsqu'au lieu d'effleurer la coupe ou de s'y désaltérer modérément, on l'épuise jusqu'à la lie. (Id.) Il est des choses dont il faut savoir s'abstenir si l'on ne veut éprouver des *déboires* continuels. (Id.)

DÉBOISÉ, ÉE. part. pass. du v. Déboiser. S'empl. adjectiv. Pays déboisé. Province déboisée. Aujourd'hui les Basses-Alpes sont presque toutes *déboisées* et sans pâturages, et les terres des vallées sont, pour la moitié au moins, emportées par les torrents. (Dict. d'agric.)

DÉBOISEMENT. s. m. Action de déboiser. Le déboisement du sol. Le déboisement des montagnes. Le *déboisement* inconsidéré des montagnes a pour résultat l'entraînement de la terre végétale, la stérilité de ces montagnes, la diminution des eaux de source, l'augmentation des eaux superficielles, la formation des torrents et des avalanches qui bouleversent les terrains inférieurs, les couvrent d'énormes débris, et qui, se renouvelant chaque année, changent bientôt en déserts sauvages des vallées populeuses et florissantes. (Dict. d'agric.)

DÉBOISER. v. a. 1re conj. (rad. *bois*). Arracher, détruire les bois ou les forêts qui couvrent le sol, et particulièrement les montagnes. Partout où l'on *deboise* le sol, il se forme de nouveaux torrents. (Surell.)

— SE DÉBOISER. v. pron. Être déboisé. Insensiblement la France s'est déboisée.

DÉBOIT. s. m. Dégoût. Vieux et inusité.

DÉBOÎTÉ, ÉE. part. pass. du v. Déboîter. S'empl. adjectiv. Qui est disloqué. Os déboîté. Articulation déboîtée. Menuiserie déboîtée. Tuyaux déboîtés, etc.

DÉBOÎTEMENT. s. m. (rad. *déboîter*). Médec. Nom donné autrefois à la lésion dans laquelle les surfaces articulaires des os cessent d'être dans leur état normal; c'est proprement la sortie de la tête d'un os, de la cavité où elle était renfermée comme dans une *boîte*. On se sert aujourd'hui scientifiquement du mot *luxation*.

DÉBOÎTER. v. a. 1re conj. (pr. *dé-boè-té;* formé de la particule extractive *de*, en composition avec le mot *boîte;* ôter, tirer de la boîte, d'une boîte). Disloquer. Ne se dit proprement qu'en parlant des os qu'un effort, une chute, un accident quelconque fait sortir de leur place naturelle, de la place dans laquelle ils sont renfermés comme dans une boîte. Déboîter un os. Déboîter le bras. Déboîter l'épaule. Déboîter le pied, le genou.

— En médecine, le terme scientifique est *luxer*.

— Menuis. Déjoindre. Déboîter une porte. Déboîter les pièces d'un parquet, d'une menuiserie. Déboîter une cloison.

— Hydraul. Séparer des tuyaux entrés l'un dans l'autre.

— SE DÉBOÎTER. v. pron. Être déboîté, se déjoindre, dans toutes les acceptions du v. actif. Ils ne se *déboîtent* pas sans beaucoup de douleur. (Acad.) Une table qui se *déboîte*. (Id.)

DÉBONDÉ, ÉE. part. pass. du v. Débonder. S'empl. adjectivement. Tonneau débondé. Étang débondé. Larmes débondées.

DÉBONDER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de* [...], extract., et *bonder;* rad. *bonde*). Lâcher, ôter la bonde. Débonder un tonneau. Débonder un étang

— Fam. par extension, Faire cesser une grande constipation, en parlant de l'efficacité d'un purgatif. Cette médecine l'a *débondé*. (Acad.) Dans ce sens, on l'emploie mieux neutralement. V. ci-dessous.

— DÉBONDER. v. n. Sortir avec impétuosité, avec abondance. L'eau débonde par cette ouverture.

— Fig. et fam. S'épancher tout à coup, en parlant des larmes, des sentiments trop longtemps contenus, comprimés dans le cœur. Les pleurs qu'elle avait longtemps retenus *débondèrent* à la fin. (Acad.) Après avoir retenu sa colère, il fallut *débonder*. (Id.) J'ai le cœur plein, il faut que je *débonde*. (Volt.)

— Fam. Évacuer abondamment par le bas après avoir été longtemps resserré.

— On dit d'un cadavre qui se vide, qu'il débonde.

— SE DÉBONDER. v. pron. Être débondé, s'échapper avec impétuosité par la bonde; se vider par un écoulement rapide, abondant; s'épancher tout à coup.

DÉBONDONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Débondonne. Tonneau débondonné.

DÉBONDONNEMENT. s. m. Techn. Action de débondonner, d'ôter le bondon d'un tonneau.

DÉBONDONNER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, partic. extract., et *bondonner;* rad. *bondon*). Techn. Oter le bondon. Débondonner un tonneau pour le remplir.

— SE DÉBONDONNER. v. pron. Être débondonné.

DÉBONNAIRE. adj. des 2 g. (rad. *bon*). Doux et bon, bienfaisant et facile jusqu'à la faiblesse, d'une bonté inépuisable. Un prince débonnaire. Un homme débonnaire. Nous ne concevons pas que certains lexicographes restreignent aux princes seulement l'acception sérieuse de ce mot. Un roi n'est point aimé s'il n'est point *débonnaire*. (Volt.)

. . . . Il devait nous suffire
Que notre roi fût *débonnaire* et doux. (La Font.)

Il ne faut point pousser à bout
L'ennemi le plus *débonnaire*. (Florian.)

— Ironiq. Se dit d'un mari qui est trop bon, qui ferme les yeux sur les galanteries de sa femme, qui souffre trop patiemment son inconduite.

— Se dit des choses personnifiées. Ame débonnaire. Esprit débonnaire. Avoir un cœur débonnaire. Etre d'une humeur débonnaire. L'Académie se trompe quand elle affirme que ce mot ne s'applique plus guère que pour donner un ridicule. Elle ajoute que l'emploi en est familier. Cette dernière observation est juste, mais il fallait en rester là; ou peut-être devrait-on regretter qu'on ne fît pas de cet adjectif un meilleur et plus fréquent usage.

— S'empl. substantiv. Bienheureux les *débonnaires*, les pacifiques et les miséricordieux. (Trad. de l'Evang.)

— Dans l'histoire, on a donné ce mot en surnom à certains princes; tel est dans l'histoire de France Louis le Débonnaire.

DÉBONNAIREMENT. adv. D'une façon débonnaire, avec grande bonté, avec douceur extrême. Traiter débonnairement. Accueillir débonnairement. Pardonner débonnairement Il est vieux et peu usité.

DÉBONNAIRETÉ. s. f. (rad. *débonnaire*). Bonté extrême, excessive, inépuisable. Douceur qui va jusqu'à la faiblesse. Traiter avec debonnaireté. Nous avons traité les prisonniers ennemis avec beaucoup de *débonnaireté*. (Acad.) La *débonnaireté* répand partout un charme indicible. (St-Prosp.) Quant à l'empereur François, on connaît sa *débonnaireté*, qui le rend toujours dupe des intrigants. (Napol.)

DÉBONNETÉ, ÉE part. pass. du v. Débonneter. S'empl. adjectiv. Fusée débonnetée.

DÉBONNETER. v. a. 1re conj. Techn. Crever avec l'ongle le papier qui recouvre l'amorce d'une fusée.

— SE DÉBONNETER. v. pron. Être débonneté.

DÉBOQUETÉ, ÉE. part. pass. du v. Déboqueter. S'empl. adjectiv. Pilotis déboqueté.

DÉBOQUETER. v. a. 1re conj. Ponts et ch. Oter les planches qui environnent les pilotis.

— SE DÉBOQUETER. v. pron. Être déboqueté.

DÉBORA. Hist. sainte. Célèbre prophétesse qui promit la victoire à Barac, général israélite, contre Sisara, général des Chananéens. Elle chanta le cantique d'actions de grâces; c'est un des plus anciens chants de guerre, il date de l'an 1281 av. J.-C.

DÉBORD. s. m. (ét. fr., *de*, partic. explét. et *bord*). Anc. t. de médec. Débordement. Ne se disait qu'en parlant des humeurs, de la bile.

— Monn. La partie d'une pièce qui est au delà du cordon de la légende. Le débord d'une pièce.

— Partie d'une route qui borde le pavé, passage du pavé aux bas côtés. Le débord du pavé.

— Techn. *Le débord d'une étoffe.* La partie de la doublure qui excède l'étoffe, en forme de passe-poil.

DÉBORDÉ, ÉE. part. pass. du v. Déborder. S'empl. adjectiv. dans toutes les acceptions du verbe. Un chapeau débordé. Une jupe débordée. Un torrent débordé. Une armée débordée. Un parti politique débordé. La corruption débordée. Une eau *débordée* ne fait pas partout les mêmes ravages. (Boss.) De ses flots *debordés* va noyer les campagnes. (Delille.)

Une rivière *débordée*
Coupait la route du chameau.
Il la passe à la nage; en nageant, il se vide
(F. de Neufchateau.)

— *Débordé* présente deux significations bien tranchées, en tant qu'il exprime l'action de *déborder* faite ou soufferte. Quand on dit: *La rivière débordée*, cela signifie clairement La rivière sortie de ses bords, mais que l'on dise, en parlant d'un parti politique, *la démocratie débordée*, cela veut-il dire La démocratie qui a débordé ou qui est débordée? Il y a doute pour l'esprit; pour lever ce doute, il faut déterminer le sens du mot *débordé*, à l'aide des phrases qui précèdent ou qui suivent et qui nécessairement l'expliquent, à moins que le participe ne soit suivi de la préposition *par* qui lève toute équivoque en indiquant que l'action de *déborder* est soufferte et non pas faite. Cependant il est bon de remarquer que, le plus souvent, débordé indique une action faite et non une action soufferte.

— *Débordé de.* Nous les voyons tous débor[...]

— Fig. Signifie Dissolu, débauché, qui a franchi les bornes de l'honnêteté, de la décence. Un jeune homme fort débordé. Une femme débordée. Retenez dans l'Église les plus *débordés*. (Pascal.)

— Se dit aussi des choses. Mener une vie débordée, une conduite débordée. Un siècle débordé. Une société débordée

DÉBORDÉMENT. adv. Sans ordre, avec excès, immoralement. C'est un néologisme peu heureux, car l'accent seul qui figure sur le second *é* distingue cet adverbe du substantif *débordement*, qui se prend aussi dans le même sens, au figuré.

ignent aux princes seulement l'acception
ieuse de ce mot. Un roi n'est point aimé s'il
st point *débonnaire.* (Volt.)

. . . . Il devait nous suffire
Que notre roi fût *débonnaire* et doux. (La Font.)

Il ne faut point pousser à bout
L'ennemi le plus *débonnaire.* (Florian.)

— Ironiq. Se dit d'un mari qui est trop bon, i ferme les yeux sur les galanteries de sa mme, qui souffre trop patiemment son inconite.

— Se dit des choses personnifiées. Ame dénnaire. Esprit débonnaire. Avoir un cœur bonnaire. Etre d'une humeur débonnaire. Académie se trompe quand elle affirme que mot ne s'applique plus guère que pour doner un ridicule. Elle ajoute que l'emploi en est milier. Cette dernière observation est juste, ais il fallait en rester là; ou peut-être devraitn regretter qu'on ne fit pas de cet adjectif un eilleur et plus fréquent usage.

— S'empl. substantiv. Bienheureux les *dénnaires*, les pacifiques et les miséricordieux. Crad. de l'Evang.)

— Dans l'histoire, on a donné ce mot en rnom à certains princes; tel est dans l'hisire de France Louis le Débonnaire.

DÉBONNAIREMENT. adv. D'une façon ébonnaire, avec grande bonté, avec douceur xtrême. Traiter débonnairement. Accueillir ébonnairement. Pardonner débonnairement l est vieux et peu usité.

DÉBONNAIRETÉ. s. f. (rad. *débonnaire*). Bonté extrême, excessive, inépuisable. Doueur qui va jusqu'à la faiblesse. Traiter avec ebonnaireté. Nous avons traité les prisonniers nnemis avec beaucoup de *débonnaireté.* (Acad.) a *débonnaireté* répand partout un charme inicible. (St-Prosp.) Quant à l'empereur Franois, on connaît sa *débonnaireté*, qui le rend oujours dupe des intrigants. (Napol.)

DÉBONNETÉ, ÉE part. pass. du v. Débonieter. S'empl. adjectiv. Fusée débonnetée.

DÉBONNETER. v. a. 1re conj. Techn. Crover avec l'ongle le papier qui recouvre l'amorce l'une fusée.

— SE DÉBONNETER. v. pron. Être débonneté.

DÉBOQUETÉ, ÉE. part. pass. du v. Déboeter. S'empl. adjectiv. Pilotis déboqueté.

DÉBOQUETER. v. a. 1re conj. Ponts et ch. Oter les planches qui environnent les pilotis.

— SE DÉBOQUETER. v. pron. Être déboqueté.

DÉBORA. Hist. sainte. Célèbre prophétesse qui promit la victoire à Barac, général israéite, contre Sisara, général des Chananéens. Elle chanta le cantique d'actions de grâces; c'est un des plus anciens chants de guerre, il date de l'an 1281 av. J.-C.

DÉBORD. s. m. (ét. fr., *de*, partic. explét. et *bord*). Anc. t. de médec. Débordement. Ne e disait qu'en parlant des humeurs, de la bile.

— Monn. La partie d'une pièce qui est au dela du cordon de la légende. Le débord d'une pièce.

— Partie d'une route qui borde le pavé, pasage du pavé aux bas côtés. Le débord du pavé.

— Techn. *Le débord d'une étoffe.* La partie le la doublure qui excède l'étoffe, en forme de basse-poil.

DÉBORDÉ, ÉE. part. pass. du v. Déborder. S'empl. adjectiv. dans toutes les acceptions du verbe. Un chapeau débordé. Une jupe débordée. Un torrent débordé. Une armée débordée. Un parti politique débordé. La corruption débordée. Une eau *débordée* ne fait pas partout es mêmes ravages. (Boss.) De ses flots *débordés* a noyer les campagnes. (Delille.)

Une rivière débordée
Coupait la route du chameau.
Il la passe à la nage; en nageant, il se vide
(F. de Neufchateau.)

— *Débordé* présente deux significations bien ranchées, en tant qu'il exprime l'action de *déorder* faite ou soufferte. Quand on dit: *La ivière débordée*, cela signifie clairement La ivière sortie de ses bords, mais que l'on dise, n parlant d'un parti politique, *la démocratie ébordée*, cela veut-il dire La démocratie qui a ébordé ou qui est débordée? Il y a doute pour esprit; pour lever ce doute, il faut déterminer e sens du mot *déborde*, à l'aide des phrases ui précèdent ou qui suivent et qui nécessaiement l'expliquent, à moins que le participe e soit suivi de la préposition *par* qui lève oute équivoque en indiquant que l'action de *éborder* est soufferte et non pas faite. Cepenant il est bon de remarquer que, le plus souent, débordé indique une action faite et non ne action soufferte.

— *Débordé de.* Nous les voyons tous *débo*-

[illegible]

— Fig. Signifie Dissolu, débauché, qui a anchi les bornes de l'honnêteté, de la décence. n jeune homme fort débordé. Une femme déordée. Retenez dans l'Eglise les plus *débordés.* Pascal.)

— Se dit aussi des choses. Mener une vie déordée, une conduite débordée. Un siècle déordé. Une société débordée.

DÉBORDÉMENT. adv. Sans ordre, avec xcès, immoralement. C'est un néologisme peu eureux, car l'accent seul qui figure sur le seond *é* distingue cet adverbe du substantif *déordement*, qui se prend aussi dans le même ens, au figuré.

DÉBORDEMENT. s. m. (ét., V. DÉBORDER). Action par laquelle un fleuve, une rivière, etc., se déborde, c'est-à-dire sort de son lit et franchit ses bords. Les débordements périodiques du Nil. Le débordement du Rhône. Le débordement de la Seine. Le débordement de la Loire. Un fleuve, une rivière sujette à de fréquents débordements. La cause du *débordement* du Nil vient des pluies qui tombent en Ethiopie. (Buff.)

— Le mot *débordement* s'applique à l'action des eaux, et celui d'*inondation* au terrain situé au delà des bords que les eaux couvrent en s'étendant.

— Pathol. Flux extraordinaire; évacuation subite et abondante de quelque humeur. Débordement de bile. Débordement d'humeurs. Avoir un débordement. Souffrir d'un débordement. Arrêter un débordement.

— Fig. Irruption d'une grande multitude dans une contrée qu'elle a dessein d'envahir. Se dit surtout en parlant de l'irruption d'un peuple barbare ou conquérant. Le débordement des barbares dans l'empire romain, ou sur l'empire romain.

— Fig. Profusion extrême, désordonnée, de certaines choses, telles que les louanges, les injures, les écrits, les passions, etc. C'est un *débordement* de louanges. (La Bruy.) Quand on voit le *débordement* des passions. (Fléch.) Je serais au désespoir d'avoir perdu tant de paroles passionnées que M. St Cyran appelait des effusions de cœur, et des *débordements* d'amitié. (Balz.)

— Corneille a dit:

Les fleuves teints de sang et rendus plus rapides
Par le *débordement* de tant de parricides

— Fig. Dans un sens analogue, en parlant de choses personnifiées. L'effroyable *débordement* de mille sectes bizarres. (Boss.)

— Fig. Dissolution de mœurs, débauche, libertinage. Etrange débordement. Grand débordement. Scandaleux débordement. Vivre dans le débordement. Cela ouvre la porte aux plus grands *débordements.* (Pasc.) Ses *débordements* allèrent à l'excès. (Boss.) Pour ses *débordements* j'en ai chassé Julie. (Corn.)

DÉBORDER. v. a. 1re conj. (formé de la particule extractive *de*, en composition avec le verbe *border*, rad. *bord*). Oter ce qui borde, enlever le bord, la bordure. Déborder une robe. Déborder une pelisse. Déborder un manteau. Déborder un chapeau.

— Se dit aussi, dans cette acception, de toute chose dont le bord ou l'extrémité dépasse le bord ou l'extrémité d'une autre chose avec laquelle elle est en rapport. Un manteau peut déborder d'un pied une redingote. Le devant d'un gilet peut déborder le devant d'un habit. Empilez des pièces d'étoffe d'inégale largeur; les plus larges déborderont nécessairement les plus étroites. Dans un même rayon de bibliothèque, placez des volumes d'inégal format; les in-octavo déborderont les in-douze. Dans une construction, une pierre qui sort de l'alignement déborde les autres pierres qui sont alignées.

— Art milit. Avoir plus de front, plus d'étendue, en parlant de deux armées, de deux lignes de troupe, dont l'une dépasse l'autre. La première ligne des Autrichiens débordait celle des Français. L'escadre française débordait l'escadre anglaise.

— Dépasser, outrepasser, en fait d'opinions, d'action politique. Ceux qui font des révolutions, et qui ensuite veulent en modérer l'élan, se voient bientôt déborder par d'autres hommes qui exploitent les passions que les premiers ont soulevées. C'est ainsi que dans la révolution française la Montagne déborda les Girondins; puis au 9 thermidor on déborda la Montagne; enfin Napoléon déborda la révolution tout entière.

— Fig. Passer au delà des bornes, sortir des limites, en parlant des idées et des sentiments. L'ambition déborde cet homme. La colère déborde de son cœur. Malheur à l'écrivain dont l'ambition *déborde* ses livres. (Boiste.)

— A part ce premier sens, le verbe *déborder* a de nombreuses acceptions qui sont les mêmes pour le verbe actif que pour le verbe neutre; et encore est-il vrai de dire que toutes ces acceptions n'en forment qu'une seule avec celle dont nous venons de parler. Car enfin *ôter le bord, la bordure*, est évidemment le principe de *sortir du bord, passer les bords*, ou plutôt c'est au fond une seule même chose. Que fait une rivière qui sort de ses bords? Ne les ôte-t-elle pas; ne les efface-t-elle pas, ne les couvre-t-elle pas sous le torrent de ses ondes?

— Gant. *Déborder une peau.* Étendre ou étaler les bords d'une peau destinée à faire des

— Mar. *Déborder un vaisseau.* En enlever le bordage. || *Déborder une embarcation.* La pousser au large.

— Absol. Se détacher d'un vaisseau qu'on avait abordé. Après l'abordage, il ne put *déborder.* (Acad.) V. SE DÉBORDER. v. pron.

— *Déborder les avirons.* Oter les avirons des toulets et de dessus le bord pour les mettre dans le bateau. || *Déborder les voiles.* En larguer les écoutes.

— Techn. Couper avec les planes les deux côtés des tables de plomb.

— DÉBORDER. v. n. Sortir des bords, dépasser les bords, franchir les bords. Se dit proprement des fleuves, des rivières, etc. Le fleuve a débordé deux fois cet hiver. La Loire ne débordera peut-être pas cette année. De tous les fleuves et de toutes les rivières de France, le Rhône et la Saône, qui est son principal affluent, sont les plus terribles quand ils viennent à déborder.

— Par extension, se dit d'un écoulement abondant d'humeurs, et particulièrement de la bile. Les humeurs débordent. La bile déborde.

— Se répandre, faire irruption, envahir un pays, un territoire, en parlant des peuples barbares, comme cela eut lieu surtout à l'époque de la décadence de l'empire romain, et aussi dans le moyen âge.

— Fig. Dans les sociétés modernes, la démocratie déborde. La licence, l'irréligion, l'improbité, les mauvaises mœurs, débordent et menacent de tout envahir. Qu'est-ce que l'instinct de l'immortalité, sinon une vie morale qui, accumulée dans le présent, *déborde* dans l'avenir? (E. Quinet.)

— Mar. Se détacher d'un vaisseau que l'on avait abordé. Après l'abordage, il fit tous ses efforts pour *déborder.* (Acad.) || S'emploie aussi dans ce sens avec le pronom personnel.

— Dans toutes ses acceptions propres ou figurées, ce verbe implique nécessairement deux idées: la première, une idée de plénitude avec excès, d'abondance qui ne peut se contenir; la seconde, une idée d'envahissement qui est incomplètement ou complètement exprimée, selon que le verbe est neutre ou actif, c'est-à-dire, selon qu'il n'a pas ou qu'il a un complément direct sur lequel l'action retombe; et encore, bien que le verbe soit pris neutralement, arrive-t-il le plus souvent qu'on lui donne un complément indirect qui représente presque toujours la chose envahie, à moins que ce ne soit un adverbe ou une locution adverbiale qui modifie l'action même de déborder. Dans cette phrase: *La rivière déborde*; les deux idées d'envahissement et de plénitude excessive sont saillantes. Quelle est la cause qui fait déborder la rivière? Le trop plein de ses ondes qui ne peuvent plus être contenues dans son lit. Quel est le but de ce débordement? D'envahir les lieux qui l'avoisinent; la rivière envahit par le fait même qu'elle déborde; seulement si on ajoute: *dans les campagnes*, on formule mieux, c'est-à-dire on formule complètement l'idée.

— Prend l'un ou l'autre des verbes auxiliaires *avoir* et *être*. *Avoir débordé* exprime l'action: La rivière *a débordé*. *Etre débordé* exprime l'état: La rivière *est débordée*. Les eaux sont débordées. Elles ont débordé deux fois en un mois.

— SE DÉBORDER. v. pron. Être débordé. Perdre son bord, sa bordure, en parlant d'un vêtement. Cette jupe se déborde.

— Sortir de son lit pour se répandre. La Seine s'est débordée. Jamais l'Euphrate ne se *débordait.* (Boss.)

— Par extension. Les humeurs se sont débordées. La bile se déborde.

— Fig. La malice se *déborde.* (Fléch.) Cet amour-propre s'est étendu et *débordé* dans le vide que l'amour de Dieu a laissé. (Pasc.)

— Fig. *Se déborder en imprécations, en injures.* Vomir des imprécations, des injures.

DÉBORDOIR. s. m. Techn. Plane. Outil à l'usage du plombier et du tonnelier. || Bassin dans lequel l'opticien travaille, façonne les verres de lunettes.

DÉBOSSÉ, ÉE. part. pass. du v. Débosser. S'empl. adjectiv. Câble débossé.

DÉBOSSELÉ, ÉE. part. pass. du v. Débosseler. S'empl. adjectiv.

DÉBOSSELER. v. a. 1re conj. (formé de la partic. extract. *de*, en composit. avec *bosseler*, rad. *bosse*). *Je débosselle, tu débosselles*, etc. Détruire ou effacer des bosses.

— SE DÉBOSSELER. v. pron. Être débosselé.

DÉBOSSER. v. a. 1re conj. (formé de la part. privat. *de* et de *bosse*). Mar. Oter, démarrer les bosses de dessus un câble où elles étaient frappées. Débosser un câble.

— SE DÉBOSSER. v. pron. Être débossé.

DÉBOSSEUR ou **DÉBOSSOIR.** s. m. Médec. Coin qui sert à aider les moyens d'extension du rachis, chez les bossus.

DÉBOTTÉ, ÉE. part. pass. du v. Débotter. S'empl. adjectiv. Un homme débotté. Une personne débottée.

DÉBOTTÉ. s. m. L'action ou le moment de tirer les bottes ou ses bottes. V. DÉBOTTER, substant.

DÉBOTTER. v. a. 1re conj. (formé de la

[illegible] tirer les bottes, ôter les bottes des jambes de quelqu'un. Son valet l'a *débotté.* (Acad.)

— SE DÉBOTTER. v. pron. Quitter soi-même ses bottes. Allez vous *débotter.* (Acad.) Ne voulez-vous point vous *débotter*? Non, s'il vous plaît, ma botte me tient la jambe fraîche. (Dancourt.)

DÉBOTTER. s. m. Action de tirer les bottes. Moment où l'on ôte les bottes. Se débotter. Se trouver au débotter. Assister au débotter du roi.

— Par extens. signifie Le moment même de l'arrivée. Il ne faisait que de descendre de voiture, et il me reçut à son *débotter.* (Acad.)

— On écrit aussi *débotté*, sans *r*. Le débotté de S. M. Louis XIV. Voir quelqu'un au *débotté.*

DÉBOUCHÉ, ÉE. part. pass. du v. Déboucher. S'empl. adjectiv. Flacon débouché. Porte débouchée.

DÉBOUCHÉ. s. m. (formé de la partic. extract. *de*, en composit. avec *bouché*, part. pass. du v. Boucher, rad. *bouche*). Signifie littéralement fin de ce qui est *bouché*. Se dit de l'extrémité d'un défilé, d'une vallée, d'un col de montagne. Au débouché de la vallée. Au débouché du défilé. Au débouché de la montagne. Attendre au débouché. Attaquer au débouché. Fermer le débouché. Les monts Eoliens ont non-seulement des plantes ou des animaux; mais aussi des hommes propres à les habiter, du moins aux *débouchés* de leurs entonnoirs. (B. de St-P.)

— Fig. Écon. polit. et comm. Voie qui facilite la vente, le transport, l'écoulement, l'expédition au dehors, des produits industriels et agricoles d'une contrée, d'une province. Un bon débouché. Un excellent débouché. Faute de débouchés. Ouvrir un débouché, des débouchés. Manquer de débouchés. Multiplier les débouchés. Cette province manque de *débouchés* pour l'écoulement de ses produits. (Acad.) C'est la production qui favorise les *débouchés*. (Say.) Le défaut de production, et par suite de *débouchés*, vient quelquefois de ce que la production est rendue trop chère par des impôts excessifs ou une industrie imparfaite. (Id.)

— Moyen de se défaire de marchandises ou d'effets de commerce dont le débit ou le placement est défectueux, difficile. Les commerçants en gros et en détail sont en rivalité constante pour se procurer des *débouchés*, c'est-à-dire des acheteurs. (Aub. de Vitry.)

— Expédient pour se tirer d'affaire, d'embarras; moyen de succès, de réussite; voie pour arriver à une place, à un emploi. Chercher un débouché. Trouver un débouché. Mettre à profit un débouché.

— On écrit aussi DÉBOUCHER. s. m.

DÉBOUCHEMENT. s. m. Action de déboucher. Le débouchement des eaux, le débouchement d'un canal, d'un égout, d'un tuyau de conduite. Le débouchement d'une bouteille.

— Fig. Expédient, moyen de débiter des marchandises, de placer des effets de commerce dont il est difficile de se défaire. Chercher un débouchement pour des marchandises. Trouver un débouchement pour des traites. || On emploie plus ordinairement *débouché*.

— Passage d'un endroit resserré à un lieu plus ouvert. L'armée fut attaquée au *débouchement* de la vallée. (Acad.)

DÉBOUCHER. v. a. 1re conj. (formé de la partic. extract. *de*, en composit. avec le v. *boucher*). Oter ce qui bouche. Déboucher une bouteille, un flacon.

— Par extens. Oter ce qui obstrue, ce qui embarrasse, ce qui fait obstacle. Déboucher une porte. Déboucher un chemin. Déboucher un passage, une rue, une place. Déboucher la voie publique. Parbleu! tu vois; j'attends que ces messieurs aient *débouché* la porte, pour présenter ici mon visage. (Molière.)

— Médec. Faire cesser la constipation, procurer d'abondantes évacuations alvines. Ce remède vous débouchera certainement.

— Fig. Ouvrir l'esprit, en parlant d'une personne qui apprend avec peine, qui comprend difficilement. L'usage du monde débouchera ce jeune homme.

— DÉBOUCHER. v. n. Littéralement, sortir comme par une *bouche*. Sortir d'un endroit resserré pour passer dans un lieu plus ouvert. Déboucher des montagnes dans la plaine. Déboucher par un endroit. L'armée déboucha au point du jour.

— Dans un sens analogue, se dit d'un fleuve, d'une rivière, d'un canal, en parlant de l'endroit où ils ont leur embouchure. Le Rhône débouche dans la Méditerranée. La Seine, la Loire et la Garonne débouchent dans l'Océan.

— SE DÉBOUCHER. v. pron. Être débouché. Se déboucher de soi-même, par la force de la liqueur, en parlant d'une bouteille, d'un flacon.

— *Déboucher*, pris substantivement. V. DÉBOUCHÉ. s. m.

DÉBOUCHOIR. s. m. Techn. Outil dont le lapidaire se sert pour repousser la queue de la coquille lorsqu'elle est cassée.

DÉBOUCLÉ, ÉE. part. pass. du v. Déboucler. S'empl. adjectiv. Armure débouclée. Ceinturon débouclé. Soulier débouclé. Perruque débouclée. Deux mèches de cheveux *débouclées* tombaient jusqu'à terre et accompa-

gnure. (Th. Gaut.)

DÉBOUCLER. v. a. 1re conj. (ét., *de*, partic. extract. et *boucler*, rad. *boucle*). Oter une boucle, défaire les boucles.

— Dégager l'ardillon d'une boucle, qui arrête la courroie, la bande ou le ruban passé dans la boucle. Déboucler une cuirasse. Déboucler une armure. Déboucler un ceinturon, une ceinture. Déboucler des souliers.

— Déranger, défaire les boucles d'une chevelure, d'une perruque; défriser. Déboucler des cheveux.

— *Déboucler une jument.* Oter les boucles qu'on lui avait mises pour empêcher qu'elle ne fût saillie.

— SE DÉBOUCLER. v. pron. Être débouclé. Un soulier qui se déboucle. Des cheveux qui se débouclent.

DÉBOUILLI, IE. part. pass. du v. Débouillir. S'emploie adjectiv. Echantillons débouillis. Etoffes débouillies.

DÉBOUILLI. s. m. Teintur. Opération qui consiste à faire bouillir dans une eau préparée les étoffes teintes, pour s'assurer de la solidité des couleurs appliquées sur ces étoffes. Mettre au débouilli. Passer au débouilli. Éprouver au débouilli.

DÉBOUILLIR. v. a. 2e conj. (pr. *de bouillir*). Techn. Faire bouillir dans de l'eau, avec certains ingrédients, des échantillons ou des étoffes pour en éprouver la couleur ou pour leur ôter cette couleur.

— SE DÉBOUILLIR. v. pr. Etre débouilli, être éprouvé, passé au débouilli.

DÉBOUILLISSAGE. s. m. Techn. Syn. de Débouilli.

DÉBOUQUÉ, ÉE. part. pass. du v. Débouquer. S'emploie adjectiv. Vaisseau débouqué. Frégate heureusement débouquée. Escadre débouquée.

DÉBOUQUEMENT. s. m. (rad. lat., *bucca*, bouche). Mar. Canal, détroit, passage resserré entre plusieurs îles, au milieu desquelles un navire est obligé de passer. Ce terme s'applique particulièrement aux Antilles et aux îles situées au nord de l'île de St-Domingue. Entrer dans le débouquement. Donner dans le débouquement. Rester dans le débouquement. Sortir du débouquement.

— Action de Débouquer.

DÉBOUQUER. v. n. 1re conj. (ét. lat., *de*, de, hors; *bucca*, bouche). Mar. Sortir d'un débouquement, d'un détroit, d'un canal, d'un passage resserré entre des écueils ou entre des îles, pour entrer dans une mer libre.

DÉBOURBAGE. s. m. Métallurg. Opération qui consiste à séparer le minerai de la boue qui l'enveloppe.

DÉBOURBÉ, ÉE. part. pass. du v. Débourber. S'empl. adjectiv. Bassin débourbé. Voiture débourbée. Poisson débourbé.

DÉBOURBER. v. a. 1re conj. (formé de la part. extract. *de*, et du subst. *bourbe*). Oter la bourbe. Débourber un fossé. Débourber un canal. Débourber un étang.

— Tirer de la bourbe. Débourber une charrette.

— *Débourber le poisson.* Le mettre dans de l'eau claire et vive pour qu'il perde le goût de bourbe.

— Techn. Soutirer le vin, l'enlever de dessus sa lie après que la fermentation a cessé.

— Fig. Tirer quelqu'un de l'embarras, le sortir d'un mauvais pas, le mettre au-dessus de la misère, lui faire surmonter une position difficile.

— Tirer du bourbier des vices.

Louons tous ceux qui, comme Bourdalone,
Débourbent les pécheurs sans tomber dans la boue.
(Barthélemy.)

— SE DÉBOURBER. v. pr. Etre débourbé, tiré de la bourbe. || Perdre le goût de la bourbe.

DÉBOURDER. v. n. 1re conj. Vieux mot qui signifie Converser, deviser, discourir.

DÉBOURGEOISÉ, ÉE. part. pass. du v. Débourgeoiser. S'emploie adjectiv. Jeune homme débourgeoisé. Jeune femme débourgeoisée. Famille débourgeoisée.

DÉBOURGEOISER. v. a. 1re conj. (formé de la partic. priv. *de*, en composition avec le mot *bourgeois*). Oter à quelqu'un les manières bourgeoises, les habitudes bourgeoises, l'air bourgeois, le ton bourgeois.

— Faire sortir quelqu'un de la classe bourgeoise pour le conduire dans la haute société, dans le grand monde.

— SE DÉBOURGEOISER. Contracter une alliance ou des liaisons au-dessus de la classe bourgeoise. || Quitter les manières bourgeoises, prendre des habitudes plus distinguées.

DÉBOURRÉ, ÉE. part. pass. du v. Débourrer. S'emploie adjectiv. Fusil débourré. Cheval débourré. Pipe débourrée.

— Fig. *Jeune homme débourré.* Il était grand, bien fait, mais très-gauche, et ayant besoin d'être *débourré* avant que d'être mis sur la scène. (Mérc.)

DÉBOURRER. v. a. 1re conj. (formé de la partic. extract. *de*, et de *bourrer*, rad. *bourre*). Oter la bourre. Débourrer un pistolet. Débourrer un fusil.

— Fig. *Débourrer un jeune homme.* Lui faire

[illegible] l'air emprunté, et le façonner aux bonnes manières, le former selon les usages du beau monde.

— *Débourrer une pipe.* Oter le tabac qui la remplit.

— *Débourrer un cheval.* Commencer à rendre ses mouvements souples et liants, à le rendre propre au service auquel on le destine.

— SE DÉBOURRER. v. pr. Être débourré; être façonné aux usages de la bonne société; commencer à prendre de soi-même les manières d'un homme distingué.

DÉBOURS. s. m. (le *s* final ne se fait pas sentir; ét., V. DÉBOURSER). Ce que l'on a tiré de sa bourse, avance d'argent pour le compte

de quelqu'un. Etre en débours. || S'emploie surtout au pluriel. Payer les débours. Rentrer dans ses débours. Ce mot a vieilli ; c'est encore un terme de pratique, mais dans le langage usuel on se sert du mot Déboursé.

DÉBOURSÉ, ÉE. part. pass. du v. Débourser. S'empl. adjectiv. Argent déboursé. Somme déboursée. Frais déboursés. Il n'y a rien à rabattre là-dessus, c'est un argent *déboursé.* (Acad.)

DÉBOURSÉ. s. m. (ét., V. DÉBOURSER). Argent payé pour frais, pour avances. Demander son déboursé. N'exiger que ses déboursés. Avoir fait de grands déboursés. Cette affaire a nécessité de nombreux déboursés. Rendre à quelqu'un ses déboursés. Réclamer tant pour ses déboursés. Ce mot s'emploie beaucoup plus souvent au pluriel qu'au singulier.

DÉBOURSEMENT. s. m. (ét., V. DÉBOURSER). Action de débourser. Il est très-peu usité.

DÉBOURSER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, partic. extract., et *bourse*). Oter, tirer de sa bourse, et par extens., de sa caisse pour payer; payer pour quelqu'un qui doit rembourser plus tard. Débourser beaucoup d'argent, peu d'argent. Débourser de grosses sommes. Débourser pour une emplette, pour l'achat d'une terre, d'une propriété. Acheter sans rien débourser. Etre assez heureux ou assez habile pour se faire rendre ce qu'on a déboursé.

— Absol. Monsieur mon trésorier, *déboursez*, le temps presse. (Volt.)

— SE DÉBOURSER. v. pron. Etre déboursé, être payé à l'avance pour le compte de quelquelqu'un.

— Fig. Débourser de l'esprit, beaucoup d'esprit. Débourser de belles paroles.

DÉBOUT. s. m. Anc. cout. Action d'enchérir sur une autre personne. || *Debouts à éteinte de chandelle.* Signifiait, en Bretagne, Enchères pour l'adjudication des immeubles.

DEBOUT. adv. (rad. *bout;* sur un bout, sur le bout; placé *de* manière que le *bout* touche à terre). Se dit en parlant d'une personne qui se met ou qui se tient droit sur ses pieds, c'est-à-dire sur l'extrémité inférieure qui porte naturellement le corps humain, lorsque celui-ci veut agir et se tenir sans appui, par sa seule force, sur la terre, où il est appelé à faire ses fonctions. Etre debout. Se tenir debout. Demeurer longtemps debout. Je suis debout depuis ce matin. Les Juifs étaient obligés de manger l'agneau pascal *debout.* (Hér.) Il faut se tenir *debout* dans la chambre des princes. (Pasc.) Le berger attentif est *debout* auprès de ses brebis. (La Bruy.) La vie est une montagne qu'il faut gravir *debout* et descendre assis. (Mme Necker.) *Debout* à ses côtés, le jeune Eliacin comme moi le servait. (Rac.) L'ange exterminateur est *debout* avec nous. (Id.)

— *Être debout.* Etre hors du lit, être levé. Etre debout dès le matin. || On dit d'un homme qui relève de maladie, ou que des infirmités ont retenu longtemps alité, et qui se rétablit, qu'*il est debout.*

— *Debout ! Debout !* Expressions habituelles dont on se sert pour éveiller quelqu'un à la hâte. Allons, debout. Debout, il faut partir. Debout, il fait déjà grand jour. *Debout !* dit l'avarice, il est temps de marcher. (Boil.)

— *Laisser quelqu'un debout.* Ne pas lui proposer de s'asseoir, ce qui généralement est regardé comme une impolitesse. Il ne daigna pas m'offrir un siége, et me laissa *debout* tout le temps que je restai avec lui. (Acad.)

— *Passer debout.* Se dit des marchandises qu'on ne décharge point aux douanes, et qui traversent une ville sans s'arrêter pour être transportées à leur destination au delà de cette ville. Celui qui conduit ces marchandises doit être muni d'une permission du bureau des douanes ou de l'octroi qu'on appelle un *passe-debout.*

— Par exagération, *Dormir debout.* Éprouver si fortement le besoin du sommeil, que les yeux se ferment et qu'on s'assoupit, même sans être assis ou couché. Adieu, laissez-moi, je dors debout. Allez vous mettre au lit, car vous dormez debout.

— Fig. *Conte à dormir debout.* Récit ennuyeux, absurde, ou qui ne mérite pas qu'on y fasse la moindre attention; promesses vaines auxquelles on ne saurait ajouter foi.

— On a dit qu'il fallait qu'*un empereur mourût debout,* pour exprimer que la vigilance et l'activité sont des qualités indispensables à ceux qui sont chargés de la direction d'un État.

— Dans un sens analogue, Avoir de la dignité, de la fierté, se faire respecter, ne pas souffrir qu'on manque d'égards, etc. Si vous restiez *debout*, l'orgueil ne pourrait vous écraser. (De Lévis.)

— Par extens., Qui subsiste encore, qui n'a pas encore été détruit par le temps ou toute autre cause qui aurait pu amener leur chute, leur ruine, en parlant des édifices et autres objets matériels, et figurément des empires politiques. Les pyramides de l'Egypte sont encore debout. L'empire d'Orient était encore debout, mais mille symptômes fâcheux annonçaient sa ruine prochaine. Ils vivent cependant, et leur temple est *debout.* (Rac.)

— Se dit en parlant des choses qu'on dresse ou qui sont dressées et maintenues verticalement sur un de leurs bouts. Etre debout. Placer debout. Maintenir debout. || *Mettre du bois debout.* L'appuyer contre un autre corps dans le sens de sa hauteur. *Mettre un tonneau de bout.* Le mettre sur son fond.

— Fig. *Être debout, rester debout.* Ne pas céder aux obstacles, tenir ferme contre les difficultés, ne se point laisser renverser par ceux qui convoitent notre ruine, notre position, notre place. Etre debout malgré ses ennemis. Rester debout malgré l'effort des cabales. Un ministre qui est debout, qui reste debout, malgré la vive opposition qu'on lui fait dans le gouvernement ou dans la société. Un fonctionnaire qui se tient toujours debout sous tous les pouvoirs, par sa souplesse, son obséquiosité, ou par l'influence d'un puissant protecteur. On croyait ce commerçant ruiné, et il est encore debout. Après avoir essuyé des pertes si grandes, comment se peut-il qu'il soit encore debout? Ils paraissent *debout* (La Bruy.) || Dans ce sens, on dit *Tomber debout.* Se tirer heureusement et habilement d'un pas difficile, d'une circonstance critique, et se trouver dans la même situation qu'auparavant. On dit aussi *tomber sur ses pieds.*

— *Il ne saurait tomber que debout.* Se dit d'un homme dont le crédit est inébranlable.

— Fig. S'entend aussi de tout ce qui existe, par opposition à ce qui a cessé d'être. Mieux vaut goujat *debout* qu'empereur enterré. (La Font.)

— Mar. *Être debout au vent, au courant, à la lame.* Se dit d'un vaisseau lorsqu'il présente son avant au vent, etc. || *Prendre la lame debout.* Cingler contre la lame. || *Aborder un bâtiment debout au corps.* Lui mettre l'éperon dans le flanc. || *Vent debout.* Vent tout à fait contraire à la route qu'on se proposait de tenir. Avoir le vent debout. Nous avions vent debout.

— Blas. *Animaux debout.* Ceux qu'on représente tout droits et posés sur leurs pieds de derrière.

— Véner. *Mettre une bête debout.* La lancer.

— Par analogie, en parlant d'un quadrupède, on dit qu'*il se tient debout*, qu'*il est debout*, etc., lorsqu'il se dresse sur ses pieds ou sur ses pattes de derrière.

— Fig. *Passer debout.* Passer dans l'esprit sans s'y arrêter, sans y faire la plus légère impression. La lecture est inutile à certaines personnes, les idées passent *debout* dans leur tête. (Mme Necker.)

— Syn. comp. DEBOUT, DROIT. On est *debout* lorsqu'on est sur ses pieds, quoiqu'on penche de quelque côté. On est *droit* lorsqu'on n'est ni courbé ni debout. Un vieillard dont le corps se courbe est *debout* lorsqu'il marche, mais il n'est pas *droit.* Un homme dans la force de l'âge et qui se tient bien est *droit* et *debout* tout à la fois.

DÉBOUTANCE. s. f. ou **DÉBOUTEMENT.** s. m. Anc. prat. Action de débouter ; expulsion.

DÉBOUTÉ, ÉE. part. pass. du v. Débouter. S'empl. adj. Plaideur débouté. Partie déboutée. A mon secours ! me voilà *déboutée.* (Volt.)

DÉBOUTÉ. s. m. Jurispr. Acte par lequel on est déclaré déchu d'une demande en justice. Le débouté d'une demande, d'une opposition.

— Anc. jurispr. *Débouté de défense* ou *premier débouté.* Jugement rendu par défaut après l'expiration des délais accordés au défendeur. || *Débouté fatal* ou *dernier débouté.* Jugement définitif rendu par défaut, sur opposition.

DÉBOUTEMENT. s. m. (ét., V. DÉBOUTER). Action de débouter, résultat de cette action. Ne se dit guère qu'en terme de procédure, et encore est-il fort peu usité dans cette acception.

DÉBOUTER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, partic. extract., et *bouter*, vieux verbe qui signifie *mettre*, démettre, mettre hors). Pratique. Déclarer déchu d'une demande en justice. Débouter quelqu'un de sa demande. Débouter la partie adverse de son opposition. Débouter le demandeur de ses prétentions.

Depuis une heure en vain je vous écoute ;
Vous n'avez rien prouvé, je vous *déboute.* (Volt.)

— Se dit familièrement en parlant d'un refus que l'on éprouve relativement à une demande quelconque.

— SE DÉBOUTER. v. pron. Être débouté.

DÉBOUTONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Déboutonner. S'empl. adjectiv. Habit déboutonné. Fleuret déboutonné. Parler à cœur déboutonné. || *Rire à ventre déboutonné, manger à ventre déboutonné.* Rire, manger avec excès.

[…] partic. extract., et *boutonner*, rad. *bouton*). Oter, faire sortir les boutons d'une boutonnière, d'une ganse. Déboutonner son gilet, son habit. Déboutonner une amazone.

— Escr. Oter le bouton. Déboutonner un fleuret.

— SE DÉBOUTONNER. v. pron. Être déboutonné ; déboutonner ses vêtements.

— Fig. et fam. Parler librement, dire tout ce qu'on pense, ouvrir son cœur sans réserve. Se déboutonner avec ses amis. Il s'est tenu longtemps sur la réserve, mais à la fin il s'est *déboutonné.* (Acad.)

DÉBRAILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Débrailler. S'empl. adjectiv. Découvert indécemment, d'une manière inconvenante. Homme tout débraillé. Femme débraillée. Avoir la gorge débraillée, la poitrine toute débraillée. Un grand air *débraillé.* (Regnard.)

DÉBRAILLER. v. a. 1re conj (ét. lat., *de*, partic. privat., et *braccula*, petite braie, sorte de vêtement, de haut-de-chausses). Découvrir indécemment la poitrine. Ne s'emploie guère que pronominalement.

— SE DÉBRAILLER. v. pron. Être débraillé. Se découvrir indécemment la gorge, la poitrine. Se débrailler devant tout le monde. C'est inconvenant de se débrailler de la sorte.

Pour être plus aimable,
Plus piquant, plus aimant, je vais me *débrailler.*
(Destouches.)

DÉBRAISAGE. s. m. Techn. Action de débraiser un four.

DÉBRAISÉ, ÉE. part. pass. du v. Débraiser. S'empl. adjectiv. Four débraisé.

DÉBRAISER. v. a. 1re conj. (formé de la partic. extract. *de*, et du subst. *braise*). Techn. Enlever la braise qui se forme dans un four qu'on chauffe.

DÉBRECSIN. Géogr. Ville libre et commerçante de Hongrie au delà de la Theiss ; popul. 30,000 âmes.

DÉBREDOUILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Débredouiller. S'empl. adjectiv. Joueur débredouillé. Joueuse débredouillée.

— Fig. *Homme débredouillé.* Auquel la fortune, le bonheur commence enfin à sourire.

DÉBREDOUILLER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *dé*, partic. privat.; et *bredouiller ;* rad. *bredouille*). Jeu de trictr. Faire ôter, ôter la bredouille, ou empêcher que l'adversaire ne puisse gagner partie double ou quadruple. Débredouiller quelqu'un. Je vous débredouille.

— Fig. et fam. Changer en bien la fortune ingrate, le sort longtemps contraire. *Debredouiller quelqu'un.* Améliorer sa position.

— M. Landais, dont la critique est si peu judicieuse, lors même qu'elle n'est pas de mauvaise foi, prétend qu'il serait plus conforme à la signification du v. Débredouiller, de dire de quelqu'un qui a fait jusqu'au bout, sans interruption et sans obstacle ce qu'il désirait faire, qu'*il n'a pas débredouillé.* Au propre, qu'est-ce que la *bredouille?* Un signe que l'on n'a pas encore pris un seul point dans une partie de trictrac; on débredouille, dès qu'on prend quelques points ou un trou, dit lui-même M. Landais. Donc par analogie, l'homme qui n'a pas débredouillé, est celui qui n'a rien fait de ce qu'il se propose ; dès qu'il aura commencé à faire, alors il se débredouillera, il sera débredouillé, il aura débredouillé. Sans contredit, le mot qui donne lieu à notre observation est peu important ; mais c'est l'observation en elle-même qui a de l'importance, en mettant le lecteur à même d'apprécier la justesse d'aperçu du lexicographe dont nous parlons.

— SE DÉBREDOUILLER. v. pron. Être débredouillé.

— Fig. et fam. Commencer d'être heureux, après avoir longtemps souffert. Améliorer sa fortune.

— Faire enfin ce qu'on s'était proposé, après avoir éprouvé beaucoup de peine, lutté contre beaucoup d'obstacles.

DÉBRIDÉ, ÉE. part. pass. du v. Débrider. S'empl. adjectiv. Cheval débridé. Plaie débridée.

DÉBRIDÉE. s. f. (ét., V. DÉBRIDER). Ce qu'on paie dans une auberge pour y faire arrêter son cheval, seulement pendant le temps nécessaire pour qu'il mange.

DÉBRIDEMENT. s. m. (ét., V. DÉBRIDER). Action de débrider, d'ôter la bride à un cheval.

— Chirurg. Action d'enlever les brides ou filaments qui traversent une plaie, et qui s'opposent à la libre sortie du pus. Dans l'acception la plus générale, ce mot signifie l'action de couper un tissu membraneux ou aponévrotique, qui comprime ou étrangle les parties sous-jacentes. Débridement du prépuce. Débridement de l'anneau inguinal.

DÉBRIDER. v. a. 1re conj. (ét., *de*, partic. privat., et *brider ;* rad. *bride*). Oter la bride à un cheval, à une bête de somme. Débrider un cheval. Débrider un mulet. Débrider un chameau.

— Absol. Il est temps de débrider. Faire cinquante kilomètres sans débrider. La cavalerie venait de *débrider*, quand tout à coup on vit paraître les ennemis. (Acad.)

— Fig. et fam. *Sans débrider.* Tout de suite et sans interruption. Dormir sept heures sans débrider. Travailler tout le jour sans débrider.

— Fig. et fam. Faire une chose avec précipitation. Débrider son bréviaire. Débrider une affaire.

— Absol. Manger précipitamment et considérablement. Voyez comme il débride.

— Chir. Opérer le débridement. *Débrider une plaie.* Couper certaines parties qui resserrent trop cette plaie ; l'ouvrir pour la sonder, pour éviter l'épanchement.

— Techn. Détacher le câble de la pierre, lorsqu'elle est arrivée au haut de la carrière.

— SE DÉBRIDER. v. pron. Être débridé; se hâter, agir précipitamment.

DÉBRIDEUR. s. m. (ét., V. DÉBRIDER). Carr. Ouvrier qui détache le câble de la pierre lorsqu'elle est arrivée au haut de la carrière.

— Fig. Celui qui est prompt, expéditif, ardent à faire une chose, à exécuter une entreprise. Frère Jean, bon *débrideur* de matines. (Rabel.) Il est familier, populaire et peu usité.

DÉBRIGANDINER. v. a. 1re conj. Anc. art milit. Oter la cuirasse nommée Brigandine. On employait surtout ce verbe avec le pronom. Se débrigandiner.

DÉBRILLANTÉ, ÉE. part. pass. du v. Débrillanter. S'empl. adjectiv. Dorure débrillantée. Argenterie débrillantée. Vernis débrillanté.

DÉBRILLANTER. v. a. 1re conj. (pr. *dé-bri-ian-te ;* formé de la partic. priv. *de*, et du v. *brillanter ;* rad. *brillant*). Techn. Oter le brillant ; rendre moins brillant.

— SE DÉBRILLANTER. v. pron. Etre débrillanté ; perdre son brillant ou perdre de son brillant.

DÉBRIS. s. m. (ét., *de*, partic. extract., et *bris*, formé de *briser*). Reste d'une chose brisée, fracassée ou détruite en grande partie. Débris d'un vaisseau naufragé. Débris d'un meuble, d'une statue, d'un vase. Les débris d'un édifice. Les débris d'une ville. Débris de végétaux, de coquillages. Débris épars. Triste débris. Sauver du débris, des débris. Les débris qui flottent çà et là sur les eaux. Cette ville n'offre plus que les tristes *débris* de maisons réduites en cendre. (Acad.) Elles furent ensevelies dans les *débris* de leur ville et de leur temple. (Mass.) Un long *débris* de bouteilles cassées. (Boileau.)

Baucis en égala les appuis chancelants
Du *débris* d'un vieux vase, autre injure des ans.
(La Fontaine.)

Le mont même, le mont, assailli par le temps,
Du poids de ses *débris* écrase la vallée (B.-Lormian.)

— Fam., et par extens. *Les débris d'un bon repas, les débris d'un pâté.* Les restes d'un repas, d'un pâté. Servir les débris. Se contenter des débris.

— Fig. en parlant des personnes ou des choses personnifiées. Les débris d'une famille. Les débris de la maison royale. Les débris d'une armée. Il va recueillir au delà du Rhin les *débris* d'une armée défaite. (Fléch.) Elle a vu sans murmurer les *débris* de sa propre chair. (Id.) Au milieu des *débris* de son auguste famille. (Mass.) Inébranlable au milieu des *débris* de sa maison. (Id.) Après le désastre d'Ulm, l'archiduc Ferdinand avait réuni les *débris* de l'armée autrichienne. (L. Gallois.)

Et cet asile ouvert aux illustres proscrits
Réunit du sénat les précieux *débris.* (Corneille.)

Plus ces temps sont fameux, plus ces peuples sont [grands,
Et plus j'admirerai ces *débris* imposants
(Voltaire.)

— Se dit des empires. Les royaumes qui sont sortis des *débris* de ce premier empire des Assyriens. (Boss.) Les royaumes formées du *débris* de l'empire d'Alexandre (Id.) Voulez-vous sauver quelque chose de ce *débris* si universel, si inévitable ? (Id.) Il vit un nouveau royaume se former des *débris* de celui de Juda. (Mass.) Les *débris* des peuples et des nations. (Id.) S'élever sur les *débris* de sa patrie. (Id.)

Non, je ne prétends pas, cher Arbate, à ce prix,
D'un malheureux empire acheter les *débris.* (Racine.)

Ne souffrons pas que Phèdre, assemblant nos *débris*,
Du trône paternel nous chasse l'une et l'autre. (Id.)

Sur les *débris* du monde élevons l'Arabie. (Volt.)

— Restes mortels de l'homme.

La bêche et la charrue, en nos jardins fleuris,
De nos aïeux en poudre exhumant les *débris.*
(Baour-Lormian.)

— Dégât que de grands trains, de grands équipages font dans les hôtelleries. On fit donner tant à l'hôte pour le *débris.* Vieux et inus.

— Fig. en parlant des choses. Il lui reste encore beaucoup de bien du *débris* ou des *débris* de sa fortune. (Acad.) Il revient avec le triste *débris* de sa fortune. (J.-J. Rouss.) Au milieu des *débris* de cette gloire humaine. (Mass.) Les *débris* de votre élévation. (Id.) Ses vers seront lus encore quand la langue aura vieilli, en seront les derniers *débris.* (La Bruy.)

Pour sauver les *débris* de sa vertu fragile,
Dans les bras de la mort Phèdre cherche un asile.
(Racine.)

— Ce qui reste des attraits, de la beauté flétrie.

— Pourquoi Landais, Noël et Chapsal disent-ils que *débris* est moins usité au singulier qu'au pluriel? Ce mot est tout aussi bien usité à l'un qu'à l'autre nombre, ainsi que le prouvent les exemples que nous venons de citer. Il n'est pas bon de restreindre ainsi l'emploi d'un mot, surtout quand les meilleurs auteurs des XVIIe et XVIIIe siècles et ceux du siècle présent l'emploient au singulier ou au pluriel, selon que cela leur paraît convenable ; il vaut mieux se demander si ces auteurs suivent une règle et tâcher de découvrir quelle règle ils suivent, car enfin ce sont eux qui font la loi. Or, logiquement parlant, voici cette règle : si l'on veut parler de tous les restes d'un objet brisé en plusieurs morceaux distincts, assurément on dira *les débris.* Mais si l'on a en vue un seul de ces morceaux, par exemple, une pièce de la membrure d'un vaisseau, on ne pourra pas dire autrement que *le débris, ce débris, un débris.* De même, s'il s'agit figurément du morcellement d'un empire déchu, dont les vainqueurs se partagent le territoire, ne devra-t-on pas dire *le débris* ou *les débris*, selon qu'il s'agira d'une ou de plusieurs portions du territoire partagé? Si cet empire n'est pas totalement détruit et qu'il en reste une ou plusieurs provinces distinctes, on dira *le débris* ou *les débris*, si l'on considère les provinces qui restent comme faisant un seul tout, et de bien peu d'importance, relativement à la portion primordiale de l'empire, on dira nécessairement

le débris. Allons plus loin. S'il est question d'un être organisé qui se détruit en vieillissant et non en se séparant par morceaux comme un vase de porcelaine, pourra-t-on dire autrement que *le débris*? Non, parceque cet être ne forme qu'un seul tout dont les parties ne sont pas séparables, et qu'il doit être considéré comme tel. A plus forte raison s'il s'agit d'un être de raison, d'un être moral, pourra-t-on, c'est-à-dire devra-t-on faire usage du mot *débris* au singulier ou au pluriel, selon que l'on envisagera cet être dans sa simplicité essentielle, ou dans telle ou telle de ses diverses propriétés.

— Syn. comp. DÉBRIS. DÉCOMBRES. RUINES. *Décombres* ne se dit jamais qu'au propre; les décombres d'un bâtiment. *Débris* et *ruines* se disent au propre et au figuré. Les débris d'un vaisseau; les ruines d'une ville; les débris d'une fortune brillante; on dit plutôt, au singulier, la ruine que, au pluriel, les ruines, quand il s'agit du figuré. La ruine de l'État, la ruine de la religion, la ruine du commerce.

— Bot. On appelle du nom de *débris* les parties de feuilles adhérentes encore à la tige, malgré la mort du reste.

DÉBROCHAGE. s. m. Techn. Action de débrocher.

DÉBROCHÉ, ÉE. part. pass. du v. Débrocher. S'empl. adjectiv. Livre débroché. Mèches débrochées. Chandelles débrochées.

DÉBROCHER. v. a. 1re conj. (formé de la partic. extract. *de*, et du subst. *broche*). Techn. Ôter les mèches ou les chandelles de dessus les broches.

— Rel. Enlever la couverture d'un livre broché.

— SE DÉBROCHER. v. pron. Être débroché.

DÉBROUILLABLE. adj. des 2 g. (pr. *dé-brou-ia-ble*). Qui peut être débrouillé, éclairci. Affaire débrouillable. Chaos débrouillable.

DÉBROUILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Débrouiller. S'empl. adjectiv. Objets débrouillés. Papiers débrouillés. Question débrouillée. Affaire débrouillée.

DÉBROUILLEMENT. s. m. (pr. *dé-brou-ie-man*; ét., V. DÉBROUILLER). Action de débrouiller, de démêler ce qui est embrouillé, mêlé; résultat de cette action. Le débrouillement d'un écheveau de fil.

— Fig. Action d'éclaircir une affaire. Le débrouillement d'un procès.

DÉBROUILLER. v. a. 1re conj. (pr. *dé-brou-ié*; ét. fr., *de*, partic. extract., et *brouiller*). Démêler. Débrouiller du fil, de la soie.

— Par extens. Remettre en ordre les choses qui étaient en confusion. Débrouiller des papiers, des titres. Débrouiller une comptabilité.

— Fig. Éclaircir. Débrouiller une affaire. Débrouiller une intrigue. Débrouiller une procédure compliquée. Débrouiller un sujet. Débrouiller ses idées. Débrouiller une question embarrassée. Débrouiller l'esprit. On ne peut *débrouiller* tous les replis de ce nœud embarrassant. (Pasc.) Il *débrouilla* ce chaos d'incidents. (Fléch.) *Débrouille* des vieux ans les querelles célèbres. (Boil.) Je restai quelque temps les bras croisés, promenant mes regards autour de moi dans un mélange de sentiments et d'idées que je ne pouvais *débrouiller* alors, et que je ne pourrais peindre aujourd'hui. (Chateaub.) C'était une affaire bien difficile à *débrouiller*. (Grimm.)

> Villon sut le premier, dans ces siècles grossiers,
> *Débrouiller* l'art confus de nos vieux romanciers.
> (BOILEAU.)

> Qu'Hésiode me plaît dans sa Théogonie;
> Quand il me peint l'Amour *débrouillant* le chaos!
> (VOLTAIRE.)

— SE DÉBROUILLER. v. pron. Être débrouillé. Être remis en ordre; être éclairci. Bientôt le chaos se *débrouilla*. (Mass.) Le sens de cette phrase se *débrouille*. (Boiste.)

— *Les affaires commencent à se débrouiller.* L'ordre, la lumière, commencent à régner dans les affaires.

> Que le trouble toujours, croissant de scène en scène,
> À son comble arrivé se *débrouille* sans peine. (BOIL.)

DÉBROUILLEUR, EUSE. s. (pr. *dé-brou-ieur*). Celui, celle qui débrouille, qui aide à débrouiller. Débrouilleur de papiers. Débrouilleuse de manuscrits.

— Fig. Ce mot a été employé par le baron d'Holbach, pour signifier, Qui aide à débrouiller la conscience, à connaître les raisons, les motifs, le mérite des actions d'une personne.

DÉBRÛLÉ, ÉE. part. pass. du v. Débrûler. S'empl. adjectiv. Substance débrûlée. Corps débrûlé.

DÉBRÛLER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, particule extract. et *brûler*) Chim., Enlever à un corps l'oxygène qu'il a absorbé en brûlant, remettre un corps brûlé dans l'état de combustible. Ce verbe est synonyme de Désoxygéner, qui est le terme scientifique et qui est beaucoup plus usité.

— SE DÉBRÛLER. v. pron. Être débrûlé ou désoxygéné.

DÉBRUTALISÉ, ÉE. part. pass. du v. Débrutaliser. S'empl. adjectiv. Individu débrutalisé. Manières débrutalisées.

DÉBRUTALISER. v. a. 1re conj. (formé de la partic. priv. *de*, en composit. avec le v. *brutaliser*; rad. *brute*, d'où l'on a fait *brutal*). Faire cesser d'être brutal. Débrutaliser quelqu'un. Débrutaliser le caractère, l'humeur, les habitudes de quelqu'un. Ce néologisme est peu usité.

— SE DÉBRUTALISER. v. pron. Être débrutalisé; cesser d'être brutal.

DÉBRUTI, IE. part. pass. du v. Débrutir. S'empl. adjectiv. Marbre débruti. Diamant débruti. Surface débrutie. Glace débrutie.

DÉBRUTIR. v. act. 2e conj. (formé de la partic. extract. *de*, en composit. avec *brut*). Techn. Dégrossir, commencer à polir une surface brute. Débrutir un diamant. Débrutir un marbre.

— Se dit surtout du dégrossissage des glaces. Débrutir une glace.

— SE DÉBRUTIR. v. pron. Être débruti, dégrossi.

DÉBRUTISSEMENT. s. m. (ét., V. DÉBRUTIR). Techn. Action de débrutir; particulièrement, Action d'adoucir ou de polir jusqu'à un certain point la surface d'une glace; résultat de cette action.

DÉBÛCHÉ. s. m. (ét., V. DÉBÛCHER). L'Académie écrit ce mot ainsi que le v. Débûcher sans accent circonflexe. C'est à tort, car on écrivait anciennement *débusché*; le retranchement de l'*s* doit se marquer par l'accent. Chass. Moment où la bête débûche, entre en plaine. Attendre le débûché. Se trouver au débûché.

— Fanfare que l'on sonne quand l'animal débûche. Sonner le débûché. Entendez-vous le débûché? Il y en a qui écrivent aussi *débûcher*. s. m. C'est l'infinitif du v. Débûcher pris substantivement.

DÉBÛCHER. v. n. 1re conj. (du bas lat. *deboscare*, rad. *boscus*, bois, ou rad. celt. *busch*, buisson). Terme de vénér. Sortir du bois, en parlant des bêtes fauves qui sortent de l'endroit où elles s'étaient retirées et qui entrent en plaine, surtout quand elles sont lancées. Le cerf débûche. Le cerf a débûché. Faire débûcher la bête.

— S'empl. aussi dans le sens actif. Débûcher le cerf. Débûcher l'animal.

— SE DÉBÛCHER. v. pron. Être débûché, chassé hors du bois.

DEBURE (Guillaume-François). Libraire de Paris, né en 1731, mort en 1782; se distingua par ses publications bibliographiques, concernant les livres rares.

DÉBUSCABLE. adj. des 2 g. Qui peut être débusqué. Ennemi débuscable. Troupe débuscable.

DÉBUSQUÉ, ÉE. part. pass. du v. Débusquer. S'empl. adjectiv. Ennemi débusqué. Troupes débusquées.

DÉBUSQUEMENT. s. m. (ét., V. DÉBUSQUER). Action de débusquer, de chasser l'ennemi d'un poste avantageux où il s'était embusqué. Action de déposséder quelqu'un de l'emploi qu'il occupe.

DÉBUSQUER. v. act. 1re conj. (du lat. barb. *deboscare*, rad. *boscus*, bois; ou rad. celt. *busch*, buisson). Véner. Faire sortir du bois. Débusquer le gibier. Débusquer la bête.

— Par extens. Chasser d'un poste avantageux. Débusquer l'ennemi. Débusquer un corps de troupes. Les ennemis s'étaient postés sur une hauteur; nous les en *débusquâmes* à coups de canon. (Acad.)

— Le complément indirect de ce verbe est toujours marqué par la préposition *de* quand il s'agit de la position d'où l'on est chassé, et par la préposition *par*, quand il s'agit de la cause active qui chasse.

— Fig. et fam. Déposséder quelqu'un d'un emploi, d'une situation, d'une condition favorable, heureuse, ambitionnée. Débusquer un concurrent. Débusquer du ministère. Il était le favori du prince, mais le premier venu l'a *débusqué*. (Acad.)

— SE DÉBUSQUER. v. pron. Être débusqué, être chassé d'un poste militaire, être dépossédé d'un emploi.

DÉBUT. s. m. (pr. *débu*; ét., *de*, partic. qui marque le point de départ, et *but*, qui marque le point où l'on tend). Premier coup à certains jeux, tels que au mail, au billard, à la boule, etc. Faire un beau début. Avoir un beau début. Se dit, par extens., à tous les autres jeux. *Cette boule est en beau début.* Elle est bien placée pour qu'on l'ôte du but, qu'on la chasse d'auprès du but.

— Fig. Le commencement d'une chose. Le début d'une affaire, d'une entreprise. Le début d'un discours. Le début d'une maladie. Début heureux. Début maladroit. Début qui promet. Mauvais début. Triste début. Ils n'étaient encore que trois ou quatre au monde, et l'un d'eux va tuer son frère : voilà un beau *début*! (Malherbe.) Que le *début* soit simple et n'ait rien d'affecté. (Boil.)

— Diplom. Formule initiale d'une charte, d'un diplôme, d'une bulle, d'un acte ecclésiastique.

— Premiers pas dans une carrière, dans une profession; manière dont on commence un genre de vie. Faire son début dans le monde. En être à son début. Avoir un brillant début. Réaliser les espérances que le début avait fait concevoir. Le début d'un administrateur. Le début d'un avocat.

— Premier ouvrage littéraire, coup d'essai. La Thébaïde a été le début de Racine.

— Se dit particulièrement de ceux qui paraissent pour la première fois sur un théâtre et qui sont obligés de jouer dans quelques pièces, afin de donner au public un échantillon de leur talent, avant de faire définitivement partie de la troupe de comédiens qui donne des représentations sur ce théâtre. Dans cette acception, on dit *le début* ou *les débuts*, au singulier ou au pluriel. Premier début. Second début. Troisième début. Dernier début. Rôle de début. Ordre de début. Obtenir une permission, un ordre de début. Terminer heureusement ses débuts. Faire son début, ses débuts. Les débuts de cet acteur ont été très-brillants. Son premier début a été décisif. Ses débuts ont attiré beaucoup de monde. Sous l'ancien régime, le *début* de Mlle Raucourt fut un événement. (Ourry.) Souvent dans les théâtres des départements, les *débuts* des acteurs nouvellement arrivés éprouvent une forte opposition et excitent de violents orages. (Id.)

— *Début sur.* Les *débuts* sur les grands théâtres de la capitale étaient beaucoup moins nombreux autrefois que de nos jours. (Ourry.)

DÉBUTANT. part. prés. du v. Débuter. Qui débute. Une jeune personne débutant dans un rôle.

DÉBUTANT, ANTE. s. (ét., V. DÉBUTER). Celui, celle qui débute; se dit particulièrement des comédiens, et signifie Celui, celle qui débute dans la carrière théâtrale, qui paraît pour la première fois sur un théâtre. Le débutant mérite d'être encouragé. Cette jeune débutante a été chaleureusement applaudie. Les débutants ont été impitoyablement sifflés. Le beau sexe a un élément de réussite de plus que le nôtre : le trouble, l'embarras, inséparables d'un début, ne peuvent que nuire au *débutant*; ils intéressent dans la jolie *débutante*. (Ourry.)

DÉBUTÉ, ÉE. part. pass. du v. Débuter. S'empl. adjectiv.

— Jeu. *Boule débutée.* Boule chassée du but, d'auprès du but.

DÉBUTER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, partic. extract., et *but*). Jeu. Ôter du but, chasser d'auprès du but. Débuter une boule.

— V. n. (ét., V. DÉBUT). Jouer le premier coup à certains jeux, comme au mail, au billard, à la boule, et, par extension, à tous les jeux. Débuter par un beau coup, par un bon coup. Débuter par un coup heureux, par un coup brillant.

— Fig. Commencer. Débuter par un long discours. Débuter par des invectives. Ce poëme débute par une invocation aux Muses.

— Faire les premières démarches dans une entreprise, le premier pas dans une carrière, les premiers actes dans un genre de vie, une profession, un état. Débuter bien. Débuter mal. Débuter dans la carrière des lettres. Débuter dans les sciences. Débuter dans le monde. Débuter à la cour. Débuter par une belle action, par une bonne action. On n'obtient jamais de considération dans le monde, si on n'y *débute* par acquérir de l'estime. (Boiste.)

— Se dit d'un comédien qui s'essaie sur le théâtre, sur un théâtre, qui s'y montre pour la première fois. Un jeune acteur qui débute. Débuter par un beau rôle. Débuter dans une mauvaise pièce. Débuter avec grand succès. L'affiche a fait *débuter* pendant des années entières telles ou telles actrices vivement accueillies par la faveur publique. (Ourry.) Mlle Mars *débuta* à la Comédie-Française au commencement de 1772. (J. L.)

— Fig. Débuter dans le crime. Dans le crime une fois il suffit qu'on *débute*. (Boil.)

— SE DÉBUTER. v. pron. Être débuté. Être éloigné, chassé du but. V. DÉBUTER, v. actif.

DEC. Abréviation de *decoquatur*, dans les formules pharmaceutiques. Signifie, On fera une décoction. Ou bien encore il est l'abrégé de Decoctum ou Decocté, et signifie, Produit de la décoction.

DÉCA. (du gr. δέκα, dix). Particule augmentative, qui désigne, dans le système des nouvelles mesures, une unité de mesure ou de poids dix fois plus grande que l'unité génératrice. Décagramme. Décamètre. Décastère. Décalitre. Cette particule est corrélative de *déci*, particule diminutive, qui désigne une unité dix fois moindre que l'unité génératrice.

DEÇÀ. prépos. ou plutôt locut. préposit. (ét. fr., *de* et *çà*. V. ÇÀ). De ce côté-ci, ou du côté le plus proche, par opposition à Delà, qui signifie, De ce côté-là ou du côté le plus éloigné. Deçà la rivière. Deçà la Seine. [illegible] et le langage diffèrent beaucoup. (Acad.)

— *Deçà* s'emploie plus ordinairement avec la préposition *en*, toujours avec la même signification; mais alors il est suivi de la préposition *de*, qui régit son complément. Aussi on ne dit point *en deçà la rivière*, mais bien *en deçà de la rivière*.

— *Être en deçà d'une chose.* N'y pas atteindre, malgré ses efforts.

— *En deçà* s'emploie aussi absolument, c'est-à-dire adverbialement. Se tourner en deçà. Être situé en deçà. Venir en deçà, un peu en deçà, beaucoup plus en deçà. Il est opposé à *au delà*.

— Fig. Nous ne sommes jamais chez nous; nous sommes en *deçà* ou bien au delà. (Montaigne.) Les Gascons vont toujours au delà de la vérité, et les Normands restent toujours en *deçà*. (Prov.)

— On dit aussi adverbialement *par deçà, de deçà*, mais ces deux locutions ont vieilli.

— *Deçà et delà*. D'un côté et de l'autre, par un mouvement régulier, ou par une position régulière. La navette du tisserand va *deçà* et delà. (Acad.)

— Fam. *Jambe deçà, jambe delà*. Une jambe d'un côté, une jambe de l'autre, c'est-à-dire, à califourchon.

— *Deçà et delà* signifie aussi, De côté et d'autre, au hasard, sans but arrêté, à l'aventure. Aller deçà et delà. Errer deçà et delà. Alors il a tout à fait la signification de Çà et là.

DÉCABOION. s. m. Ant. gr. Monnaie frappée par Thésée, qui valait dix fois la pièce de monnaie que les Athéniens appelaient *bœuf*.

DÉCABRACHIDE. adj. des 2 g. (ét. gr., δέκα, dix; βραχίων, bras). Moll. S'applique aux céphalopodes ayant sur la tête dix appendices en forme de bras.

— On dit substantiv. Un décabrachide.

DÉCABRACHIDÉ, ÉE. adj. Moll. Syn. de Décabrachide.

DÉCACANTHE. adj. des 2 g. (ét. gr., δέκα dix; ἄκανθα, épine). Bot. Qui porte dix épines.

— Ichthyol. Qui porte dix rayons épineux à sa nageoire dorsale. Bodjane décacanthe.

DÉCACÈRE. adj. des 2 g. (ét. gr., δέκα, dix; κέρας, corne). Moll. Qui a dix cornes ou tentacules. || DÉCACÈRES. s. m. pl. Famille de l'ordre des céphalophores cryptodibranches, comprenant ceux qui ont cinq paires d'appendices tentaculaires.

DÉCACHÆTE. s. m. (ét. gr., δέκα, dix; χαίτη, crin). Bot. Genre de la famille des composées tubuliflorées eupatoriacées, établi pour un sous-arbrisseau du Mexique.

DÉCACHÉ, ÉE. part. pass. du v. Décacher.

DÉCACHER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, partic. extract., et *cacher*; rad. *cache*). Déceler, découvrir ce qui est caché. Vieux et inusité.

— SE DÉCACHER. v. pron. Être décaché; se découvrir.

DÉCACHETABLE. adj. des 2 g. Qui peut ou qui doit être décacheté. Paquet décachetable. Lettre décachetable.

DÉCACHETÉ, ÉE. part. pass. du v. Décacheter. S'empl. adjectiv. Paquet décacheté. Lettre décachetée. Un indiscret est une lettre décachetée que tout le monde peut lire.

DÉCACHÈTEMENT. s. m. Action de décacheter, d'ôter le cachet. Le décachètement d'une lettre.

DÉCACHETER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, partic. extract., et *cacheter*; rad. *cachet*). On ne double pas le *t*. *Je décachète, tu décachètes, il décachète*, etc. Rompre le cachet, ouvrir ce qui est cacheté. Décacheter une lettre. Décacheter un paquet.

— SE DÉCACHETER. v. pron. Être décacheté. Cette lettre s'est décachetée.

DÉCACHORDE. s. m. (ét. gr., δέκα, dix, χορδή, corde). Ant. gr. Instrument de musique des anciens, monté de dix cordes, et de figure triangulaire. C'était une espèce de harpe.

DÉCACNÈME. s. m. (ét. gr., δέκα, dix; κνήμη, rayon). Echin. Genre de zoophytes de l'ordre des échinodermes, ayant pour type le décacnème violet.

DÉCACTIS. s. m. (ét. gr., δέκα, dix; ἀκτίς, rayon). Echin. Nom donné aux astéries fossiles qui sont munies de dix rayons.

DÉCADACTYLE. adj. des 2 g. (ét. gr., δέκα, dix; δάκτυλος, doigt). Zool. Qui a dix doigts.

— Le test d'un oursin est appelé *décadactyle*, parce qu'il offre en arrière dix lobures ou digitations.

— Ichthyol. Qui porte dix rayons libres à chaque nageoire pectorale. Polynème décadactyle.

DÉCADAIRE. adj. des 2 g. (rad. *décade*). Hist. Qui se rapporte aux décades du calendrier républicain. Système décadaire.

— Qui a lieu à chaque décade. Fêtes décadaires.

— *Histoire décadaire.* Histoire en dix livres.

DÉCADARQUE. s. m. (ét. gr., δέκα, dix; ἀρχός, chef). Ant. gr. Nom de dix magistrats que Lysandre établit dans les villes de la dépendance d'Athènes, après sa victoire sur les Athéniens. || Bas officier qui avait dix soldats [illegible]

DÉCADE. s. f. (rad. gr. δέκα, dix). Nom donné à chacune des trois divisions du mois dans le calendrier républicain. La décade se composait de dix jours qui avaient nom : *primidi, duodi, tridi, quartidi, quintidi, sextidi, septidi, octidi, nonidi, décadi*, c'est-à-dire, premier, second, troisième, etc. Première décade. Seconde, troisième décade.

— Antiq. gr. Escouade de dix hommes. || Tiers du mois des Athéniens. Dans les mois caves, la dernière décade n'était composée que de neuf jours.

— Histoire, ouvrage en dix livres. Les Décades de Tite-Live. Il existe un ouvrage moderne sous le titre de Décade philosophique.

DÉCADENASSÉ, ÉE. part. pass. du v. Décadenasser. S'empl. adjectiv. Malle décadenassée.

DÉCADENASSER. v. a. 1re conj. (formé de la partic. extract. *de*, et *cadenasser*; rad. *cadenas*). Enlever un cadenas. Décadenasser une porte. Décadenasser une armoire.

— SE DÉCADENASSER. v. pron. Être décadenassé.

DÉCADENCE. s. f. (ét. lat. *de*, de, *et cadere*, tomber) Commencement de dégradation, de ruine, de destruction. Disposition à cette dégradation, à cette ruine, à cette destruction. État de ce qui tend à se dégrader, à se ruiner, à se détruire. Décadence prompte, rapide. Tomber en décadence. Aller en décadence. Cet édifice s'en va en décadence.

— Ne s'emploie presque plus au propre.

— Fig. Se dit de ce qui déchoit, de ce qui va en déclinant. 1° En parlant des personnes prises collectivement et des choses personnifiées. Le premier degré de notre *décadence*. (Mass.) Une famille qui tombe en *décadence*. (Acad.) Celui que l'on révère encore dans sa *décadence* fait voir que l'on n'a pas eu tort de l'estimer dans sa bonne fortune. (Brill.)

La force succède à l'enfance,
Puis après vient la *décadence*. (***)

— 2° Se dit des empires. La décadence d'un royaume. La décadence des peuples. Le premier signal de leur décadence. L'élévation ou la décadence des empires. Dans les temps de décadence. Les commencements de leur décadence. Dans la *décadence* du royaume de Juda. (Boss.) Les peuples en *décadence* sont loquaces, disputeurs, difficiles à gouverner à cause de leur versatilité. (Teyss.)

— 3° Se dit des choses morales. La décadence des mœurs. Au milieu de la dépravation et de la *décadence* des mœurs publiques. (Mass.)

— 4° Se dit, en général, de tout état de choses qui devient moins avantageux, moins agréable. La décadence des lettres. La décadence des affaires. La décadence du commerce. Sa fortune va en décadence, tombe en décadence. La santé de votre ami est en décadence. Son crédit va en décadence. Quoi que l'envie publie de l'Académie française, quoi qu'elle veuille dire de son âge d'or et de sa *décadence*. (La Bruy.)

— Syn. comp. DÉCADENCE. RUINE. La *décadence* prépare la *ruine*; la *ruine* est l'effet de la *décadence*. Les arts tombent en *décadence*, une maison tombe en *ruine*.

DÉCADENCER. v. n. 1re conj. Néol. Tomber en décadence, être sur le déclin, tendre à l'abaissement, à la ruine. Inusité.

DÉCADENT, ENTE. adj. Qui tombe en décadence. Se trouve dans Brantôme avec cette signification.

DÉCADI. s. m. (ét., V. DÉCADE) Chronol. Le dixième jour de la décade en France, sous le régime du calendrier républicain.

DÉCADISER. v. n. 1re conj. S'est dit sous le gouvernement républicain, pour Fêter le décadi, ou le dixième jour de la décade.

— SE DÉCADISER. v. pron. Se parer, s'endimancher. Le décadi répondait au dimanche.

DÉCADOPECTEN. s. m. Moll. Sous-genre de mollusques formé aux dépens des peignes, pour celles des espèces qui ont quelques dents obsolètes à la charnière.

DÉCADOUQUE ou **DÉCADUQUE.** s. m. (du gr. δεκαδοῦχος, formé de δέκα, dix, ἔχω, je suis, j'ai). Antiq. gr. Titre de dix magistrats que Lysandre établit dans les villes athéniennes après la guerre du Péloponnèse, et qu'il choisit parmi ses partisans, pour se rendre plus facilement maître de tout le gouvernement.

DÉCAÈDRE. adj. des 2 g. (ét. gr., δέκα, dix; ἕδρα, base). Se dit d'un volume ou solide quelconque qui se compose de dix faces ou côtés.

— substantiv. Un décaèdre.

DÉCAFIDE. adj. des 2 g. (du lat. *decafidus*, formé de *deca*, dix; *findere*, fendre). Bot. Qui est partagé en dix parties. Se dit d'un calice ou d'une corolle dont le limbe est partagé en dix découpures qui s'étendent au moins jusqu'au milieu de sa hauteur. Calice décafide. Corolle décafide.

DÉCAGONE. adj. des 2 g. (ét. gr., δέκα, dix; γωνία, angle). Hist. nat. Qui présente dix angles, comme le test de l'oursin ou scutelle décagone.

— Géom. s. m. Figure plane à dix angles et à dix côtés. Un *décagone* régulier a ses angles et ses côtés égaux.

— Fortif. Ouvrage de fortification, composé de dix bastions. || Se dit aussi adjectiv. dans ce dernier sens. Un bassin décagone. Un ouvrage décagone.

espèce de poissons du genre aspidophore.

DÉCAGRAMME. s. m. (ét. gr., δέκα, dix; γράμμα, gramme). Métrol. Poids de dix grammes. Cette mesure de pesanteur est équivalente à 2 gros 44 grains 27 centièmes de grains, dans l'ancien système.

DÉCAGYNE. adj. des 2 g. (ét. gr., δέκα, dix; γυνή, femme). Bot. Dont l'organe femelle est en nombre décuple. Plante décagyne.

— substantiv. Une décagyne.

DÉCAGYNIE. s. f. (ét., V. DÉCAGYNE). Bot. Ordre de la dixième classe du système de Linné, comprenant les plantes qui ont dix pistils.

DÉCAGYNIQUE. adj. des 2 g. (ét., V. DÉCAGYNE). Bot. Qui appartient à la décagynie.

DÉCAISSÉ, ÉE. part. pass. du v. Décaisser. S'empl. adjectiv. Orangers décaissés. Marchandises décaissées.

DÉCAISSER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, partic. extract., et *caisse*). Tirer d'une caisse, sortir d'une caisse. Décaisser des marchandises. Décaisser des étoffes. Décaisser des fruits.

— Hortic. Ôter un arbuste de sa caisse pour le transplanter dans une autre, ou le mettre en pleine terre. Décaisser un myrte. Décaisser un oranger. L'action de *décaisser* est fort simple, mais n'est pas toujours facile, lorsque les arbres sont d'une certaine grosseur. (Cours d'agric.)

— SE DÉCAISSER. v. pron. Être décaissé. Être sorti, enlevé d'une caisse.

DÉCALAGE. s. m. Techn. Action de décaler; opération qui consiste à enlever les cales et clavettes servant à assujétir une machine, un meuble, etc.

DÉCALÉ, ÉE. part. pass. du v. Décaler. S'empl. adjectiv. Machine décalée. Meuble décalé.

DÉCALENGÉ, ÉE. adj. Anc. cout. Qui n'est point accusé, qui n'est point arrêté. Cet homme est encore décalengé. || *Biens décalengés*. Biens non saisis.

DÉCALÉPIS. s. m. (ét. gr., δέκα, dix; λεπίς, écaille). Bot. Genre de la famille des asclépiadées périplocées, comprenant des arbrisseaux volubiles des Indes, ayant le limbe de la corolle velu en dedans.

DÉCALER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, partic. priv., et *caler*; rad. *cale*). Ôter, enlever les cales. Décaler une poutre, une solive, etc.

— SE DÉCALER. v. pron. Être décalé.

DÉCALITRE. s. m. (ét. gr., δέκα, dix; λίτρα, mesure). Métrol. Mesure de capacité qui vaut 10 litres; elle équivaut à 10 décimètres cubes. Pour les liquides, elle remplace 10 pintes et demie; pour les matières sèches, elle remplace le demi-boisseau, et vaut 12 litrons et demi.

— Antiq. gr. *Décalitre* ou *décalitron*. Monnaie d'Égypte, de Corinthe et de Syracuse, qui valait dix *litres*. V. ce mot.

DÉCALOBÉ, ÉE. adj. (ét. gr., δέκα, dix; λοβός, lobe, feuille). Bot. Qui est divisé en dix lobes, ou présente dix divisions arrondies.

DÉCALOGUE. s. m. (ét. gr., δέκα, dix; λόγος, discours, parole). Hist. sainte. Mot qui désigne, chez les chrétiens et chez les juifs, le code sacré renfermant les dix commandements que Dieu donna à Moïse sur le mont Sinaï, après les avoir gravés sur deux tables de pierre, appelées à cause de cela *tables de la loi*. La première table ne comprend que trois commandements, les seuls qui regardent les devoirs de l'homme envers Dieu, la seconde table comprend les sept autres, qui regardent les devoirs de l'homme envers son prochain. Les tables du décalogue. Les commandements, les préceptes du décalogue. Réciter le décalogue. Observer le décalogue. Les hypocrites ne demanderaient pas mieux que de rallonger le symbole, pourvu qu'on leur raccourcît le *décalogue*. (Collé.)

DÉCALOTTÉ, ÉE. part. pass. du v. Décalotter. S'empl. adjectiv.

DÉCALOTTER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, part. extract., et *calotte*). Techn. Ôter la calotte, le dessus.

— SE DÉCALOTTER. v. pron. Être décalotté, perdre le dessus ou la calotte.

DÉCALQUE. s. m. Action de décalquer. Opération par laquelle on retrace sur la planche le calque d'un dessin que l'on veut graver.

DÉCALQUÉ, ÉE. part. pass. du v. Décalquer. S'empl. adjectiv. Dessin décalqué. Tableau décalqué. Gravure décalquée.

DÉCALQUER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, partic. extract., et *calquer*, rad. *calque*). Tirer une contre-épreuve d'un dessin, d'un tableau, sur le calque qu'on en a pris. Reporter le calque d'un dessin ou d'un tableau sur du papier, sur une toile, sur une muraille, sur une planche de cuivre, etc.

— SE DÉCALQUER. v. pron. Être décalqué.

DÉCAMÈRE. s. m. (ét. gr., δέκα, dix; μέρος, partie). Entom. Genre de coléoptères lamellicornes, ayant dix articles aux antennes, et dont les principales espèces sont le décamère brunnipède et le décamère argenté, qui habitent le centre et le midi de la France.

DÉCAMÉRIDE. s. f. (ét. gr., δέκα, dix; μείρω, je partage). Division en dix, dixième. T. d'acoust. 3010e partie de l'octave partagée d'abord en 43 parties, chacune de celles-ci en

système le plus exact de tempérament dans le rapport des sons.

DÉCAMÉRIDER. v. a. 1re conj. (ét., V. DÉCAMÉRIDE). Diviser en dix.

— Acoust. Mesurer le rapport des sons par la décaméride. Il est inusité.

DÉCAMÉRON. s. m. (ét. gr., δέκα, dix; ἡμέρα, jour). Ouvrage qui contient les événements ou les entretiens qui ont eu lieu pendant dix jours. Se dit particulièrement du recueil des nouvelles de Boccace. Le Décaméron de Boccace.

DÉCAMÈTRE. s. m. (ét. gr., δέκα, dix; μέτρον, mesure). Métrol. Nouvelle mesure de longueur égale à 10 mètres. Elle remplace la *chaîne d'arpentage*, et vaut à peu près cinq toises 13074 cent millièmes de toise, ou 5 toises 0 pied 9 pouces 1 ligne 593 millièmes.

DÉCAMÉTRIQUE. adj. des 2 g. (ét., V. DÉCAMÈTRE). Métrol. Qui a rapport au décamètre.

DECAMISADO ou **EXALTADO.** s. m. (littér. *déchemisé*). Hist. Nom des partisans exaltés de la démocratie, en Espagne.

— On écrit aussi *descamisado*. Au pl., les *decamisados* ou *descamisados*.

DÉCAMPÉ, ÉE. part. pass. du v. Décamper. S'empl. adjectiv. Armée décampée. Régiment décampé.

DÉCAMPEMENT. s. m. (ét., V. DÉCAMPER). Action de décamper, action par laquelle une armée agissante lève le camp. Faire le décampement. Faire un décampement brusque, subit. Une heure après le décampement. Le décampement se fit à la faveur des ténèbres.

— *Batteries de décampement*. Batteries par lesquelles les tambours annoncent aux troupes qu'il faut lever le camp. La première batterie ou la *générale*, donne l'ordre préparatoire; la seconde ou l'*assemblée*, indique l'instant d'abattre et de plier les tentes; la troisième ou la *batterie aux drapeaux*, équivaut à l'ordre de prendre les armes pour le départ. Autrefois, la batterie aux champs était la quatrième batterie de *décampement*. (Bardin.)

DÉCAMPER. v. n. 1re conj. (ét. fr., *de*, partic. extract., et *camper*; rad. *camp*). Lever le camp, déloger du camp, abandonner le camp. Armée obligée de décamper. Décamper au point du jour. L'ennemi *décampe*. (Boss.) Ses troupes *décampèrent*. (Vertot.)

— Fig. et fam. Se retirer précipitamment d'un lieu, s'enfuir à la hâte. Décamper sans tambour ni trompette. Il vous craint extrêmement; dès qu'il vous voit, il *décampe*. (Acad.) Quand il sut que les officiers de police le cherchaient, il *décampa* au plus vite. (Id.)

. . . Suivant ce qu'il dira,
Chacun de nous *décampera*. (LA FONT.)

Moi! morbleu! *décamper?* soyez sûr désormais,
Qu'un baron tel que moi ne *décampe* jamais.
(DESTOUCHES.)

DÉCAMYRON. s. m. (ét. gr., δέκα, dix; μύρον, parfum). Pathol. Emplâtre composé de dix sortes d'ingrédients.

DÉCAN. s. m. (du lat. *decanus*, rad. gr. δέκα, dix). Ant. rom. Bas officier qui commandait dix soldats. Il y avait dix décans dans la centurie. Chef des hommes employés dans les funérailles.

— Hist. ecclés. Chef de dix religieux, dans les monastères. || Dans les grandes églises, Celui qui avait droit d'inspection sur dix prêtres ou sur dix paroisses. De *décan* on a fait *doyen*. V. ce mot.

— Astron. Nom donné par les anciens astronomes à l'arc du zodiaque, comprenant dix degrés, ou un tiers de chaque signe du zodiaque. Il y avait trois *décans* pour chaque signe, et trente-six pour tout le cercle. || Groupe d'étoiles qui composaient le tiers de chaque signe. Les platoniciens d'Alexandrie supposaient des génies attachés à la direction de chaque décan.

DÉCANAL, ALE adj. Hist. ecclés. Qui appartient à un décan ou doyen, à un décanat. District décanal. Juridiction décanale.

DÉCANAT. s. m. (en lat. *decanatum*, rad. gr. δέκα, dix). Dignité de doyen. Le décanat du sacré collége. Le décanat de la faculté des lettres, de la faculté des sciences, de la faculté de médecine, etc.

— Temps que dure la dignité de doyen, exercice des fonctions de doyen. Pendant son décanat. Son décanat a duré cinq ans.

DÉCANDRE. adj. des 2 g. (ét. gr., δέκα, dix, ἀνήρ, mâle). Bot. Se dit des fleurs qui ont dix étamines, et, par extension, des plantes dont les fleurs offrent ce caractère.

— S'emploie substantivement.

DÉCANDRIE. s. f. (ét., V. DÉCANDRE). Bot. Dixième classe du système sexuel de Linné, comprenant tous les végétaux à fleurs hermaphrodites ayant dix étamines. || Se partage en cinq ordres, d'après le nombre de ses stigmates ou de ses carpelles distincts : 1° Décandrie monogynie, ex. : *les légumineuses*; 2° Décandrie digynie, ex. : *l'œillet*, *la saponaire*; 3° Décandrie trigynie, ex. : l'*arenaire*, *le cucubale*; 4° Décandrie pentagynie, ex. : l'*agrostemme*; 5° Décandrie décagynie, ex. : *la phytolaque*.

DÉCANDRIQUE. adj. des 2 g. Bot. Qui appartient à la décandrie. Système décandrique. Organe décandrique.

DÉCANÈME. s. m. (ét. gr., δέκα, dix; νῆμα,

piadacées, établi sur un petit arbrisseau de Madagascar, dressé, rameux, à couronne staminale décemplissée, et ayant le port d'un sarcostemme.

DÉCANEURON. s. m. (ét. gr., δέκα, dix; νεῦρον, nerf). Bot. Genre de composées vernoniacées, comprenant des herbes ou des sous-arbrisseaux appartenant tous à l'Inde ou à l'Asie orientale.

DÉCANIE. s. f. Hist. du moyen âge. Subdivision du comté, chez les Bourguignons et les Visigoths. La décanie se composait de dix cantons ou familles.

DÉCANISER. v. n. Anc. prat. Occuper la place de doyen; remplir les fonctions de doyen.

DÉCANONISÉ, ÉE. part. pass. du v. Décanoniser. S'empl. adjectiv. Un saint décanonisé. Une sainte décanonisée.

DÉCANONISER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de* part. extract., *canoniser*; rad. *canon*). Rayer de la liste des saints, retrancher du canon des saints. Décanoniser un saint.

— SE DÉCANONISER. v. pron. Être décanonisé, rayé du canon des saints.

DÉCANTAGE. s. m. (ét., V. DÉCANTER). Chim. Action de décanter.

— Aujourd'hui, surtout si le dépôt a peu de densité, on préfère faire écouler la liqueur par des trous percés à différentes hauteurs, dans la paroi du vase, ou l'enlever au moyen d'un siphon.

DÉCANTATION. s. f. (pr. *dé-can-ta-ci-on*, ét., V. DÉCANTER). Opération chimique ou pharmaceutique par laquelle, après avoir laissé déposer une liqueur, on la verse doucement, en inclinant peu à peu le vase où elle est contenue, pour séparer la partie claire qui surnage, de celle qui est précipitée et qu'on appelle *dépôt*.

DÉCANTÉ, ÉE. part. pass. du v. Décanter. S'empl. adjectiv. Liquide décanté. Substance décantée.

DÉCANTER. v. a. 1re conj. (ét. lat., *de*, par, hors, et *canthus*, goulot de cruche). Chim. Transvaser doucement une liqueur, en inclinant peu à peu le vase qui la renferme, pour séparer la partie limpide de celle qui s'est précipitée.

— SE DÉCANTER. v. pron. Être décanté, transvasé doucement.

DÉCANTHÈRE. adj. des 2 g. (ét. gr., δέκα, dix: ἀνθηρός, fleuri). Bot. Qui a dix anthères. Mélanie décanthère.

DÉCAPAGE. s. m. (ét., V. DÉCAPER). Techn. Action de décaper les métaux; opération qui consiste à rendre la surface d'un métal nette et brillante, en enlevant à l'aide d'un dissolvant, de nature ordinairement acide, la couche d'oxyde qui s'y est formée, la ternit, et peut empêcher certains corps de s'appliquer exactement ou de s'allier à cette surface métallique.

DÉCAPARTI, IE. adj. Bot. Qui est divisé jusqu'à la base en dix parties.

DÉCAPARTITE. adj. des 2 g. V. DÉCAPARTI.

DÉCAPELAGE. s. m. Mar. Action de décapeler, d'ôter le capelage.

DÉCAPELÉ, ÉE. part. pass. du v. Décapeler. S'empl. adjectiv. Mar. Vaisseau décapelé.

DÉCAPELER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, partic. extract., et *capelage*). Mar. Ôter le capelage d'un vaisseau; dégarnir un navire, un mât ou une vergue de ses dormants.

DÉCAPER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, partic. priv., et *cape*; découvrir). Technol. Enlever l'oxyde formé à la surface d'un métal, ou désoxyder la surface d'un métal. Décaper avec du sable, décaper avec des acides affaiblis. Décaper du cuivre.

— v. n. Mar. Passer les caps, sortir d'un cap, d'une grande baie, d'un golfe. Prendre la haute mer. Ce bâtiment a décapé. Nous avons eu de la peine à décaper.

— SE DÉCAPER. v. pron. Être décapé ou désoxydé.

DÉCAPÉTALE. adj. des 2 g. (ét. gr., δέκα, dix, πέταλον, pétale). Bot. Qui a dix pétales, dont la corolle se compose de dix pétales. Richardie décapétale. On dit mieux Décapétalé. V. ce mot.

DÉCAPÉTALÉ, ÉE. adj. (ét. gr., δέκα, dix; πέταλον, pétale). Bot. Qui est composé de dix pétales, ou de dix pièces distinctes jusqu'à leur insertion, en parlant de la corolle de certaines plantes.

DÉCAPEUR. s. m. (ét., V. DÉCAPER). Techn. Celui qui décape les métaux.

DÉCAPHYLLE. adj. des 2 g. (ét. gr., δέκα, dix; φύλλον, feuille). Bot. Qui a dix feuilles ou folioles; tels sont les pédicules de l'oxalis décaphylle. On remplace ordinairement cet adjectif par *polyphylle*.

DÉCAPITATION. s. f. (pr. *dé-ka-pi-ta-ci-on*; ét., V. DÉCAPITER). Action de décapiter, de trancher la tête. En France, la décapitation est le supplice des criminels condamnés à mort, quand ils ne sont pas militaires; ceux-ci sont passés par les armes.

DÉCAPITÉ, ÉE. part. pass. du v. Décapiter. S'empl. adjectiv.

DÉCAPITER. v. a. 1re conj. (ét. lat. *de*,

trancher la tête à quelqu'un; ne se dit guère qu'en parlant d'un condamné mis à mort par autorité de justice. Décapiter un criminel. On a décapité cette empoisonneuse.

— Se dit quelquefois en parlant des animaux. Décapiter un chien. Décapiter un bœuf.

— SE DÉCAPITER. v. pron. Être décapité; avoir la tête tranchée.

DÉCAPODE. adj. des 2 g. (ét. gr., δέκα, dix; πούς, ποδός, pied). Crust. Qui a dix pieds. S'applique aux crustacés qui ont cinq paires de pattes ambulatoires ou préhensiles. || DÉCAPODES. s. m. pl. Premier ordre de la classe des crustacés, renfermant toutes les espèces qui viennent se grouper immédiatement autour des crabes et des écrevisses, et qui ont pour caractère éminemment distinctif cinq paires de membres qui font suite aux organes masticateurs, sont beaucoup plus développés que ceux-ci, et constituent les pattes proprement dites. L'ordre des décapodes renferme actuellement trois familles

désignées sous les noms de *brachyures*, *anomoures* et *macroures*. V. ces mots.

DÉCAPODE. s. m. (ét. gr., δέκα, dix ; ποῦς, ποδός, pied). Ant. gr. Mesure linéaire des Grecs, composée de dix pieds, et variant dans les différents Etats, selon la longueur du pied lui-même.

DÉCAPODIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *decapodus*, décapode ; *forma*, forme). Entom. Qui a la forme d'un décapode. S'applique à des larves de coléoptères carnivores, hexapodes, à corps étroit, allongé, garni de lames natatoires, tel est le dystique agrion.

DÉCAPOLE. (ét. gr., δέκα, dix ; πόλις, ville). Géogr. anc. Contrée de la Palestine, qui comprenait dix villes principales en deçà et au-delà du Jourdain. || Une contrée de l'Asie Mineure et une province de l'Italie portaient aussi ce nom.

DÉCAPOLITAIN, AINE. adj. et s. V. DÉCAPOLITE.

DÉCAPOLITE. adj. et s. des 2 g. (ét., V. DÉCAPOLE). Antiq. Qui habite la Décapole ; qui habite une décapole ou une contrée composée de dix villes.

DÉCAPROTE. s. m. (ét. gr., δέκα, dix ; πρῶτος, premier). Antiq. Nom donné aux dix citoyens les plus riches d'une localité, qui étaient chargés de lever l'impôt, et qui payaient pour les morts, ou répondaient à l'empereur sur leurs propres biens de la quote-part due par les contribuables venus à mourir pendant l'opération.

DÉCAPTÉRYGIEN. adj. m. (ét. gr., δέκα, dix; πτερόν, nageoire). Icthyol. Qui a dix nageoires. || DÉCAPTÉRYGIENS. s. m. pl. Classe de poissons renfermant ceux qui ont dix nageoires.

DÉCAPTIVÉ, ÉE. part. pass. du v. Décaptiver. S'empl. adjectiv.

DÉCAPTIVER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, part. extract., et *captiver* ; rad. *captif*). Tirer de captivité. Mettre en liberté.

— SE DÉCAPTIVER. v. pron. Etre décaptivé, tiré de captivité. Il est vieux et peu usité.

DÉCAPUCHONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Décapuchonner. S'empl. adject. Moine décapuchonné.

DÉCAPUCHONNER. v. a. 1re conj. (ét., *de*, partic. extract., et *capuchon*). Oter, enlever le capuchon. Décapuchonner un religieux.

— SE DÉCAPUCHONNER. v. pron. Etre décapuchonné ; ôter son capuchon.

DÉCARACTÉRISATION. s. f. (pr. *dé-ka-rak-té-ri-za-ci-on* ; rad. *caractère*). Action de décaractériser, d'effacer, de détruire la force, l'énergie du caractère. Inus.

DÉCARACTÉRISÉ, ÉE. part. pass. du v. Décaractériser. S'empl. adjectiv.

DÉCARACTÉRISER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, part. priv., et *caractériser* ; rad. *caractère*). Altérer le caractère. Décaractériser quelqu'un. Décaractériser un ouvrage. Décaractériser le style.

— SE DÉCARACTÉRISER. v. pron. Perdre son caractère, en parlant des personnes et des choses.

— Ce verbe est un néologisme peu usité.

DÉCARBONATÉ, ÉE. part. pass. du v. Décarbonater. S'empl. adject. Oxyde métallique décarbonaté. Magnésie décarbonatée.

DÉCARBONATER. v. a. 1re conj. (ét. fr. *de*, part. extract. et *carbonater* ; rad. *carbonate*). Chim. Oter à un oxyde métallique l'acide carbonique avec lequel il est combiné. Décarbonater en chauffant. Décarbonater par l'action de la chaleur.

— SE DÉCARBONATER. v. pron. Etre décarbonaté ; perdre l'acide carbonique.

DÉCARBURATION. s. f. (pr. *dé-kar-bu-ra-ci-on* ; ét. fr., *de*, part. extract., et *carburation*). Chim. Destruction de l'état de carburation d'une substance.

DÉCARBURÉ, ÉE. part. pass. du v. Décarburer. S'empl. adjectiv. Acier décarburé.

DÉCARBURER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, part. extract., et *carburer* ; rad. *carbone*). Chim. Enlever le carbone mêlé dans un corps à d'autres substances ; séparer le carbone de la fonte par l'affinage. Décarburer l'acier sous l'in- [illegible]

— SE DÉCARBURER. v. pron. Etre décarburé ; perdre le carbone.

DÉCARCHIE. s. f. (ét. gr., δέκα, dix ; ἀρχία, commandement). Anc. t. milit. Escouade de dix hommes.

DÉCARDINALISÉ, ÉE. part. pass. du v. Décardinaliser.

DÉCARDINALISER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, partic. privat., et *cardinaliser* ; rad. *cardinal*). Hist. Rayer de la liste des cardinaux.

— SE DÉCARDINALISER. v. pron. Etre décardinalisé. Se rayer de la liste des cardinaux ; se démettre du cardinalat.

DÉCARE. s. m. Métrol. Dix ares, la dixième partie d'un hectare. Inus.

DÉCARGYRE. s. m. (ét. gr., δέκα, dix ; ἀργυρος, pièce d'argent). Antiq. Pièce de monnaie en usage dans l'empire grec, qui valait dix argyres, ou le sixième d'une livre (7 livres 8 sous 10 deniers). On l'appelait aussi *majorine*.

DÉCARHAPHE. s. m. (ét. gr., δέκα, dix ; ῥαφή, suture). Bot. Genre de mélastomacées miconiées, formé sur un arbrisseau de Surinam.

DÉCARNELÉ, ÉE. part. pass. du v. Décarneler.

DÉCARNELER. v. a. 1re conj. (ét. lat., *de*, partic. extract. ; et *caro*, *carnis*, chair). Couper la chair au vif. Vieux et tout à fait hors d'usage.

DÉCARQUE. s. m. (ét., V. DÉCARCHIE). Anc. art milit. Commandant d'une décarchie ou escouade de dix hommes.

DÉCARRELAGE. s. m. (ét., V. DÉCARRELER). Action de décarreler, d'ôter les carreaux d'une chambre ; résultat de cette action.

DÉCARRELÉ, ÉE. part. pass. du v. Décarreler. S'empl. adjectiv. Chambre décarrelée. Cuisine décarrelée.

DÉCARRELER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, partic. extract. ; et *carreler*, rad. *carreau*). Il double la lettre *l* devant une syllabe muette. *Je décarelle*, *tu décarelles*, *il décarelle*, etc. Techn. Oter les carreaux qui pavent une chambre ou toute autre pièce d'un logement. Décarreler une cuisine. Décarreler toutes les pièces d'une maison.

— SE DÉCARRELER. v. pron. Être décarrelé.

DÉCARTHRIE. s. f. (ét. gr., δέκα, dix ; ἄρθρον, articulation). Entom. Genre de coléoptères longicornes, très-petit insecte originaire de l'île Saint-Vincent aux Antilles.

DÉCARVÉ, ÉE. part. pass. du v. Décarver.

DÉCARVER. v. a. 1re conj. Mar. Doubler, croiser les écarts, pour fortifier le point de jonction de deux pièces de bois.

DÉCASCHISTIE. s. f. (ét. gr., δέκα, dix ; σχιστός, fendu). Bot. Genre de malvacées hibiscées, constitué pour un arbrisseau de l'Inde, dont l'involucre est décaphylle.

DÉCASÉ, ÉE. part. pass. du v. Décaser. S'empl. adjectiv. Individu décasé. Pièce décasée.

DÉCASER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, partic. extract., et *caser* ; rad. *case*). Faire sortir de sa case ; déloger quelqu'un.

— Fig. Déplacer ; priver d'une position acquise.

— Jeu de dames, d'échecs, de trictrac, etc. Faire partir d'une case, faire quitter une case.

— Bureaucratie. Sortir une pièce de la case où elle avait son numéro d'ordre.

— SE DÉCASER. v. pron. Être décasé, être délogé.

— Se déplacer, se déloger soi-même.

DÉCASPERME. adj. des 2 g. (ét. gr., δέκα, dix ; σπέρμα, graine, semence). Bot. Qui renferme dix semences. Baie décasperme.

DÉCASPERME. s. m. Bot. Syn. de Nélitris.

DÉCASPORE. s. m. (ét. gr., δέκα, dix ; σπορά, semence). Bot. Genre de la famille des épacridacées, formé sur d'élégants arbrisseaux dont les baies sont décempyrénées, et qui croissent dans la Nouvelle-Hollande et dans la terre de Van-Diémen.

DÉCASTÉ, ÉE. part. pass. du v. Décaster.

DÉCASTER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, partic. extract., et *caste*). Exclure d'une caste ; exclure un individu de la caste dans laquelle il est né.

— SE DÉCASTER. v. pron. Être décasté, exclu de sa caste. Ce verbe est nouveau et inusité.

DÉCASTÈRE. s. m. (ét. gr., δέκα, dix ; στερεός, solide). Métrol. Mesure de solides égale à 10 stères ou 10 mètres cubes (soit une toise cube, plus 35 centièmes ancienne mesure). Il est le corrélatif de Décistère. V. ce mot.

DÉCASTYLE. adj. des 2 g. (ét. gr., δέκα, dix ; στῦλος, colonne). Archit. gr. Se disait d'un édifice dont le front était orné de dix colonnes. Le temple de Jupiter Olympien, à Athènes, était décastyle.

— On disait substantiv., Un décastyle.

DÉCASYLLABE. adj. des 2 g. (pr. *dé-ca-cil-la-be* ; ét. gr., δέκα, dix ; συλλαβή, syllabe). Syn. de Décasyllabique ; ce dernier mot est plus régulier et plus usité, quoique l'Académie ne donne que le premier.

DÉCASYLLABIQUE. adj. des 2 g. (ét., V. DÉCASYLLABE). Littér. Se dit des vers qui sont composés de dix syllabes. [illegible]

DÉCATI, IE. part. pass. du v. Décatir. S'empl. adjectiv. Drap décati. Etoffe décatie, bien décatie, mal décatie.

DÉCATIR. v. a. 2me conj. (ét. fr., *de*, partic. extract. ; et *cati*, sorte d'apprêt). Techn. Oter le cati, enlever le cati aux étoffes. Décatir les draps, les étoffes de laine. Décatir à l'eau froide. Décatir à la vapeur de l'eau bouillante. On ne décatit pas les étoffes de soie.

— Techn. Se dit, dans la chapellerie, pour Démêler le poil d'une peau. || Séparer les brins d'un écheveau, lorsqu'ils sont collés ensemble par l'humidité.

— SE DÉCATIR. v. pron. Etre décati, perdre l'apprêt qu'on nomme *cati*.

DÉCATISSAGE. s. m. (ét., V. DÉCATIR). Action d'enlever le cati aux draps et aux étoffes de laine, que l'on mouille légèrement, ou qu'on expose à la vapeur de l'eau bouillante, et qu'on laisse ensuite quelque temps pliées l'une sur l'autre, afin que l'humidité les pénètre bien partout.

— Résultat de l'action de décatir.

DÉCATISSEUR, EUSE. s. (ét., V. DÉCATIR). Celui, celle qui décatit, qui fait le décatissage.

DÉCATOME. s. m. (ét. gr., δέκα dix ; τομή, incision). Entom. Genre de coléoptères, famille des vésicants, ayant pour type le décatome marqué d'un croissant, du cap de Bonne-Espérance.

DÉCATONISÉ, ÉE. part. pass. du v. Décatoniser.

DÉCATONISER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, partic. privat. ; et *Caton*, la gravité personnifiée). Ce terme burlesque, créé par Scarron, signifie Faire perdre la gravité.

— SE DÉCATONISER. v. pron. Etre décatonisé ; perdre la gravité.

DÉCATORTHOME. s. m. Pharmac. V. DÉCAMYRON.

DÉCAVÉ, ÉE. part. pass. du v. Décaver. S'empl. adjectiv. Qui a perdu sa cave, en parlant d'un joueur. Joueur décavé. Joueuse décavée.

DÉCAVER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, particule privat. ; et *caver*, rad. *cave*). Signifie proprement, Tirer d'une cavité. Jeu. Gagner toute la cave d'un joueur. Décaver un joueur. Décaver tous les joueurs.

— SE DÉCAVER. v. pron. Etre décavé, perdre toute sa cave.

DECCAN. Géogr. Vaste contrée de l'Hindoustan, qui forme aujourd'hui neuf principautés alliées ou tributaires de l'Angleterre ; 50 millions d'hab.

DÈCE ou **DECIUS.** Né en Pannonie, s'éleva par sa bravoure au consulat puis au trône impérial, en 249 ; il fut l'un des plus grands persécuteurs des chrétiens, et périt dans un marais où il s'était engagé avec son armée, en 251.

DÉCÉATE ou **DÉCIATE.** adj. et s. des 2 g. Géogr. anc. Nom d'un peuple de la seconde Narbonnaise, près de la Méditerranée.

DECEBALUS. Vaillant roi des Daces ; se tua de désespoir d'avoir été défait par Trajan, en 105.

DÉCÉDÉ, ÉE. part. pass. du v. Décéder. S'empl. adjectiv. Un enfant décédé. Un malade décédé. Les ombres des bardes *décédés* l'entendent sur les flancs de Stimora. (Chateaub.)

— S'empl. substantiv. Les décédés, les morts, les trépassés.

DÉCÉDER. v. n. 1re conj. (ét. lat., *de*, hors ; *cedere*, se retirer, s'en aller, sortir de la vie). Mourir de mort naturelle. Ne se dit que des personnes, et n'est guère usité qu'en termes de jurisprudence et d'administration. Il se conjugue avec l'auxiliaire *avoir* et avec l'auxilaire *être*. Il a décédé à l'âge de soixante ans. Il est décédé après une longue et cruelle maladie.

DÉCEINDRE. v. a. 4e conj. (ét. fr., *de*, particule extract., et *ceindre*). *Je déceins, tu déceins, il déceint, nous déceignons, vous déceignez, ils déceignent. Je déceignais, nous déceignions, vous déceigniez. Je déceignis. Je déceindrai. Je déceindrais. Déceins, déceignons, déceignez. Que je déceigne, que nous déceignions, que vous déceigniez*, etc. *Que je déceignisse. Déceignant. Déceint.* Oter la ceinture à quelqu'un.

— SE DÉCEINDRE. v. pron. Etre déceint ; s'ôter soi-même la ceinture.

DÉCEINT, E. part. pass. du v. Déceindre.

DÉCELÉ, ÉE. part. pass. du v. Déceler. S'empl. adjectiv. Coupable décelé. Crime décelé. Secret décelé.

DÉCÈLEMENT. s. m. (ét., V. DÉCELER). Action de déceler. Le décèlement d'un secret. Le décèlement d'un crime. Il n'est guère usité.

DÉCELER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, partic. privat., et *celer*). L'*é* se change en *è* devant une syllabe muette. *Je décèle, tu décèles, il décèle*, etc. Découvrir ce qui est celé, caché, en parlant des personnes et des choses. Déceler un coupable, un criminel. Déceler un ennemi, un ami. Déceler un secret. Déceler un crime. Il ne veut pas être connu ; n'allez pas le *déceler*. (Acad.) Les volées de mouettes suivent sur les mers les colonnes de harengs qu'elles *décèlent* aux pêcheurs. (A.-Mart.)

Parlons plus bas, mes sœurs ; ciel, si quelque infidèle,
Ecoutant nos discours, allait nous *déceler* ! [illegible]

— Fig. Dévoiler, faire connaître, être l'indice de. Son embarras décèle son crime. Son action décèle la corruption de son âme. Sa faute décèle une impardonnable négligence. Des manières qui nous *décèlent* (La Bruy.) Des beautés qui *décèlent* le génie. (Barth.) Les maximes des hommes *décèlent* leurs cœurs. (Vauven.) Le charlatanisme *décèle* l'ignorance. (Say.)

— SE DÉCELER. v. pron. Etre décelé, découvert, dévoilé.

— Au propre et au figuré. Se faire connaître, se trahir, en parlant des personnes.

. . . Un menteur qui n'a pas de mémoire
Se *décèle* d'abord (DESTOUCHES.)

— En parlant des choses. La jalousie éclaire et l'amour se *décèle*. (Volt.)

— Se découvrir, se dévoiler mutuellement. Ils se *décèlent* et se ruinent les uns les autres. (La Bruy.)

— Véner. Se dit d'une bête fauve, quand elle quitte le buisson où elle s'était retirée. Le cerf se décèle. La bête vient de se déceler.

— Syn. comp. DÉCELER, DÉCOUVRIR, MANIFESTER, RÉVÉLER. On *décèle* ses vues coupables, ses intentions perfides, on *manifeste* ses vertus, ses desseins, on *découvre* son secret ; on *révèle* le secret d'autrui.

DÉCÉLIE. Géogr. anc. Ville de l'Attique, près des sources du Céphise.

DÉCEM. Mot latin francisé qui signifie *dix*, et qui entre en composition de plusieurs mots français. || Par euphonie, l'*m* final se change en *n*, dans *décennaire* et *decennal*.

DÉCEMBRE. s. m. (rad. lat. *decem*, dix). Chron. Le dixième mois de l'année romaine, sous Romulus, et le douzième sous Numa. Il était consacré à Vesta, et l'on y célébrait les saturnales et les fêtes de Faune. Depuis Charles IX, en 1564, le mois de décembre est le douzième de notre année. Le solstice d'hiver a lieu vers le 21 décembre ; alors le soleil entre dans le signe du Capricorne. Décembre se compose de 31 jours.

DÉCEMDENTÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *decem*, dix ; *dentatus*, denté ; rad. *dens*, *dentis*, dent). Bot. Qui est terminé par dix dents. Le calice du leucas est décemdenté.

DÉCEMFIDE. adj. des 2 g. Bot. Syn. [illegible]ide.

DECEMJUGIS. adj. et s. m. (ét. lat., *decem*, dix ; *jugum*, joug). Antiq. rom. Il se dit d'Un char attelé de dix chevaux. Néron parut dans le stade d'Olympie, conduisant lui-même un *décemjugis*.

DÉCEMLOCULAIRE. adj. (ét. lat., *decem*, dix ; *loculus*, petit lieu, logette). Bot. Qui est divisé en dix loges, en parlant d'un ovaire ou d'un fruit.

DÉCEMMACULÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *decem*, dix ; *macula*, tache). Hist. nat. Qui est marqué de dix taches. Le cténode a les élytres décemmaculées.

DÉCEMMENT. adv. (ét., V. DÉCENT). D'une manière décente, honnête. Etre vêtu décemment. Se comporter décemment. Parler décemment.

— Par extens. Signifie quelquefois, Convenablement. *Décemment*, nous ne pouvons pas nous dispenser de lui faire une visite. (Acad.)

— Iron. Personne n'enfle plus *décemment* ses joues. (La Bruy.)

DÉCEMNOVAL. adj. m. (ét. lat., *decem*, dix ; *novem*, neuf). Chronol. Ne s'emploie que dans cette locution, *cycle décemnoval*, cycle lunaire de dix-neuf ans.

DÉCEMPÉDAL, ALE. adj. (ét., V. DÉCEMPÈDE). Mot de Rabelais, qui signifie, De dix pieds.

DÉCEMPÈDE. s. m. (ét. lat., *decem*, dix ; *pes*, *pedis*, pied). Métrol. Instrument en forme de règle ou perche de dix pieds, dont les anciens se servaient pour mesurer les terres, ou pour donner à leurs édifices les proportions et les dimensions convenables aux règles de l'art.

DÉCEMPÈDE. adj. des 2 g. (ét. lat., *decem*, dix ; *pes*, *pedis*, pied). Crust. Qui a dix pattes. || DÉCEMPÈDES. s. m. pl. Famille de l'ordre des crustacés amphipodes ; on les appelle plus communément *pranisiens*. V. ce mot.

DÉCEMPONCTUÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *decem*, dix ; *punctum*, point). Hist. nat. Qui est marqué de dix points. Les élytres du mycétophage sont décemponctuées.

DÉCEMPRIME. s. m. Antiq. rom. Syn. de Décaprote.

DÉCEMVIR. s. m. (ét. lat., *decem*, dix ; *vir*, homme). Polit. Nom donné aux dix magistrats élus par le peuple romain, vers l'an 300 de la fondation de Rome, pour rédiger un code et diriger les affaires de la république. Les décemvirs étaient au nombre de *dix*, ainsi que leur nom l'annonce ; ils réunissaient à la puissance des consuls, chefs de l'administration et de la justice, celle des tribuns, défenseurs des droits du peuple. La célèbre loi des *Douze Tables*, base du droit public et du droit privé des Romains, fut l'ouvrage des premiers décemvirs. Mais bientôt ces magistrats devinrent si oppresseurs, qu'on ne les appelait plus autrement que les *dix Tarquins*, et qu'il fallut enfin s'en délivrer.

— *Décemvirs judiciaires*. Nom donné, depuis le renversement des premiers décemvirs, [illegible] qui étaient du conseil des préteurs, et qui présidaient à la vente des biens à l'encan. || Il y avait aussi des décemvirs préposés à la garde des livres sibyllins ; on les appelait *décemvirs sacerdotaux*. Sylla ayant porté leur nombre à quinze, ils prirent le nom de *quindecemvirs*.

DÉCEMVIRAL, ALE. adj. (ét., V. DÉCEMVIR). Antiq. rom. Qui a rapport aux décemvirs, qui appartient aux décemvirs. Pouvoir décemviral. Lois décemvirales. Attributions décemvirales. || Pl. m. *décemviraux*. Les droits décemviraux. Les jugements décemviraux. Les édits décemviraux.

DÉCEMVIRAT. s. m. (ét., V. DÉCEMVIR). Polit. Gouvernement des décemvirs, dans la république romaine ; Dignité des décemvirs ; magistrature décemvirale. L'abolition du décemvirat. Le peuple romain se constitua lui-même en établissant le *décemvirat*. (Boiste.)

— La durée de cette magistrature, l'espace de temps pendant lequel Rome fut soumise aux décemvirs. Sous le décemvirat.

DÉCENCE. s. f. (du lat. *decentia* ; rad. *de-*

cet, il sied, il convient). Bienséance, honnêteté extérieure; convenance, conformité de la conduite, des paroles, de la mise, avec les lieux, les temps, les personnes. Il n'est pas de la décence de faire cela. Cela est-il bien dans la décence? Cela blesse la décence. Sortir de la gravité et de la décence. Soutenir la majesté et la *décence* extérieure du culte. (Mass.)

— Se dit, particulièrement, de la bienséance en ce qui concerne la pudeur. Maintien plein de décence. Mettre de la décence dans ses expressions. Garder la décence. Manquer à la décence. Etre toujours vêtu avec une parfaite décence. La bonne compagnie exige de la *décence* dans les expressions et l'extérieur. (Barth.) C'est une des meilleures sauvegardes de la *décence* que de l'avoir rendue de bon goût. (Ginguené.) La *décence* est la grâce de la vertu et le fard du vice. (Mme de Lamb.) La *décence* regarde l'honnêteté morale; elle règle l'extérieur selon les bonnes mœurs. (Roub.)

— Rhét. Accord de la contenance, des gestes et de la voix de l'orateur avec la nature de son discours, dans le genre tempéré. Un maintien modeste, des mouvements modérés, et une voix mesurée, sont les parties essentielles de la *décence* oratoire. (Encycl. méth.) Dans le genre pathétique, la véhémence des passions anime l'orateur, l'accord le plus parfait n'est pas *décence*, c'est l'impulsion naturelle. (Id.)

DÉCENNAIRE. adj. des 2 g. (rad. lat., *decem*, dix). Qui procède par dix. V. DÉCIMAL.

DÉCENNAL, ALE. adj. (ét. lat. *decem*, dix; *annalis*, annal, par an; rad., *annus*, année, par dix ans). Chronol. Qui dure dix ans; qui revient tous les dix ans. Prix décennal. Jeux décennaux.

— *Tribunal décennal*, plus connu sous le nom de *Tribunal des dix*. Celui qui connaissait seul des affaires criminelles à Venise, et les jugeait avec une extrême sévérité.

— Antiq. rom. *Fêtes décennales*, ou substantivement, *les décennales*. Fêtes qu'Auguste fit célébrer tous les dix ans, pendant la durée de son règne, lorsqu'on lui prorogeait les pouvoirs dont il était revêtu. Pendant la célébration de ces fêtes, il déposait la souveraine puissance, que le peuple lui rendait aussitôt avec enthousiasme. Après sa mort, bien que cette prorogation fût tombée en désuétude, les décennales furent neanmoins célébrées par les empereurs, tous les dix ans à partir de leur avénement.

DÉCENT, E. adj. (du lat., *decens*; rad. *decet*, il est bienséant, il est convenable). Qui est selon la décence, qui est conforme à la décence, à l'honnêteté extérieure, aux règles de la bienséance. Habit décent. Mise décente. Manière décente. Cela n'est pas décent.

— Se dit, particulièrement, de ce qui est conforme à la pudeur. Avoir un maintien décent. S'exprimer en termes fort peu décents. Mœurs décentes. Conduite décente. Propos décents. Leurs délassements mêmes doivent avoir je ne sais quoi de *décent*. (Mass.)

— Se dit quelquefois des personnes. L'orateur *décent* ne cherche point à paraître ni à se faire admirer; il veut que l'auditoire s'occupe de son discours, et non de sa personne. (Enc. méth.)

DÉCENTOIR. s. m. Technol. Outil dont le carreleur se sert pour mettre l'aire en état de recevoir les carreaux.

DÉCENTRALISABLE. adj. des 2 g. (rad. *centre*). Qui peut et qui doit être décentralisé. Pays décentralisable.

DÉCENTRALISATEUR, TRICE. adj. (ét., V. DÉCENTRALISATION). Polit. Qui décentralise, qui opère la décentralisation; qui pousse à la décentralisation, qui demande la décentralisation. Parti décentralisateur. Opinion décentralisatrice. Peu usité.

DÉCENTRALISATION. s. f. (pr. *dé-çan-tra-li-za-cion*; ét. fr., *de*, part. privat., et *centralisation*; rad. *centre*). Polit. Action de détruire la centralisation; système politique contraire au système de centralisation. La décentralisation des pouvoirs.

DÉCENTRALISÉ, ÉE. part. pass. du v. Decentraliser. S'emploie adjectiv. Pays décentralisé. Administration décentralisée.

DÉCENTRALISER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, part. priv., et *centraliser*; rad. *centre*, d'où *central*). Polit. Opérer la décentralisation des pouvoirs publics, des administrations publiques.

— SE DÉCENTRALISER. v. pron. Être décentralisé.

DÉCENTRALISME. s. m. Polit. Système de décentralisation.

DÉCEPTER. v. a. 1re conj. (du lat. *decipere*). Vieux mot qui signifiait Tromper, décevoir.

DÉCEPTEUR, TRICE. s. (du lat. *deceptor*, *deceptrix*; rad. *decipere*, tromper). Trompeur, trompeuse. Ces deux mots sont vieux et inusités, mais il serait bon de les rajeunir, et, par ce moyen, d'en ramener l'emploi.

DÉCEPTIF, IVE. adj. (rad. lat. *decipere*, tromper). Propre à tromper, à séduire, à égarer. Moyen déceptif. Eloquence déceptive. Ce présent *déceptif* a bu toute leur force. (Corn.)

— Il est inusité.

DÉCEPTION. s. f. (pr. *dé-cèp-ci-on*; du lat. *deceptio*, même signif.). Tromperie, action de tromper une personne qu'on veut engager à faire ou à ne pas faire une chose. C'est une véritable déception. Agir sans fraude ni déception. Une nation spirituelle, sensible et vaine, s'indigne des *déceptions* politiques. (Boiste.)

— Erreur, séduction, fausse attente, désillusion. L'espérance rend nulle la leçon des *déceptions* journalières. (Dumarsais.) L'enthousiasme et l'amour sont enfants de l'espérance; le mépris et la haine le sont de la *déception*. (Boiste.)

DÉCEPTIVEMENT. adv. (ét., V. DÉCEPTEUR). Frauduleusement.

DE CE QUE. loc. conjonct. A cause que, parce que. Sert à désigner le principe, la cause. De ce que le vice est honoré, n'en concluez pas qu'il soit honorable.

DÉCERCLÉ, ÉE. part. pass. du v. Décercler. S'empl. adjectiv. Tonneau décerclé. Pièce de vin decerclée. Des barils décerclés.

DÉCERCLER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, partic. extract., et *cercler*, rad. *cercle*). Techn. Oter les cercles, les cerceaux d'un tonneau, d'une cuve, d'une barrique, d'un baquet, etc.

— SE DECERCLER. v. pron. Etre décerclé, perdre ses cercles de soi-même. Cette cuve se décercle.

DÉCERNÉ, ÉE. part. pass. du v. Décerner. S'empl. adjectiv. Prix décerné. Récompense decernée. Médaille décernée. Palme décernée. Couronne décernée.

DÉCERNEMENT. s. m. Action de décerner. Le décernement des récompenses. Il est peu usité.

DÉCERNER. v. a. 1re conj. (du lat. *decernere*, accorder, ordonner juridiquement; se disait primitivement des récompenses et des peines). Accorder, donner par autorité publique, en parlant de récompenses, d'honneurs. Décerner des récompenses à la valeur. Décerner le triomphe au vainqueur. Le sénat romain décerna les honneurs divins à plusieurs empereurs. Décerner le prix. Décerner la palme. Decerner la couronne. Le sénat lui *décerna* des honneurs jusqu'alors inouïs dans Rome. (Boss.)

— Pal. Se dit quelquefois en mauvaise part, en parlant des peines que la loi prononce, des mesures de précaution que prend la justice. La loi décerne contre eux la peine de mort. Décerner un mandat d'amener contre un coupable. Le crime se punit de lui-même, lors même que la loi ne *decerne* aucune peine contre lui. (Dumars.)

— Se dit par extension des prix que donnent solennellement certaines compagnies. Décerner le prix d'éloquence, le prix de poésie. On fit acte de justice en lui *décernant* le prix de vertu. (Acad.)

— Fig. *Décerner la palme à quelqu'un.* Le déclarer supérieur à tous ses concurrents, à tous ses rivaux.

— SE DECERNER. v. pron. Etre décerné. S'adjuger soi-même une récompense, un prix.

DÉCERVELÉ, ÉE. part. pass. du v. Décerveler. S'empl. adjectiv.

DÉCERVELER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, partic. extract., et *cerveau*). Faire sauter la cervelle.

— SE DÉCERVELER. v. pron. Etre décervelé; se faire sauter la cervelle.

— Ce verbe est un néologisme; il est peu utile et peu usité. Peut-être serait-il d'un meilleur emploi dans le sens figuré; mais alors quelle différence présenterait-il avec *écervelé*?

DÉCÈS. s. m. (pr. *dé-cè*; du lat. *decessus*; formé de *decedere*. V. le v. DÉCÉDER). Mort naturelle d'une personne, causée par l'âge ou par la maladie. On se sert de ce mot en jurisprudence dans tous les cas, excepté celui de mort violente. Après son décès. Le jour de son décès. Constater le décès. Il y a cette année beaucoup plus de décès que de naissances.

— *Acte de décès.* Acte destiné à constater légalement le fait du décès. L'officier civil qui dresse l'acte de *décès* doit vérifier lui-même le fait, et recevoir la déclaration de deux témoins. (Code civ.)

DÉCESSER. v. n. 1re conj. Ne pas cesser. Ne s'emploie guère que populairement et dans le sens de Cesser, ce qui est faire un usage vicieux de ce verbe. M. Landais n'ose pas supprimer ce mot; et pourquoi cette timidité? M. Landais peut bien oser faire ce qui est *officiellement* fait, puisque l'Académie ne donne

DÉCEVABLE. adj. des 2 g. (ét., V. DÉCEVOIR). Susceptible de se laisser tromper, sujet à être trompé. Vieux et inusité.

Ils jugent mensonges et fables
A ceux qu'ils trouvent *décevables*. (*R. de la Rose.*)

DÉCEVAMMENT. adv. Faussement, par tromperie. Vieux et inusité.

DÉCEVANCE. s. f. (ét., V. DÉCEVOIR). Ruse, tromperie, piége, fausseté, surprise. Vieux et inusité.

DÉCEVANT. part. prés. du v. Décevoir. Qui déçoit. Des paroles décevant tout le monde.

DÉCEVANT, ANTE. adj (ét., V. DÉCEVOIR). Trompeur, séducteur, abusif. Espoir décevant. Charmes décevants. Plaisirs décevants. Paroles décevantes. Apparences décevantes. Charme décevant. Le calme décevant de la mer. Ai-je pu résister au charme *décevant*? (Rac.) Les filtres *décevants* de l'aimable poison. (Chéned.)

. . Nos passions nous font prendre souvent
Pour chose véritable un objet *décevant*. (MOLIÈRE.)

Eh! que m'importe à moi la faveur *décevante*
Que dispense au hasard la fortune inconstante.
(BÉRANGER.)

DÉCEVEUR, EUSE. s. (ét., V. DECEVOIR). Trompeur, trompeuse. Vieux et inusité.

DÉCEVOIR. v. a. 3e conj. (du lat. *decipere*). *Je déçois, tu déçois, il déçoit, nous décevons, vous décevez, ils déçoivent. Je décevais. Je déçus. Je decevrai. Je décevrais. Déçois, décevons, décevez. Que je déçoive. Que je déçusse. Décevant. Déçu.* Séduire, tromper, abuser par quelque chose de spécieux et d'engageant. Se dit des personnes et des choses. Decevoir quelqu'un. Décevoir les espérances, les prévisions. Décevoir les vœux, les souhaits, les désirs. Cruelle, quand ma foi vous a-t-elle *déçue*? (Rac.) Mais pour moi que l'éclat ne saurait *décevoir*. (Boil.)

— SE DÉCEVOIR. v. pron. Être déçu; s'abuser, se tromper, se séduire soi-même. Ce verbe commence à vieillir.

DÉCHAGRINÉ, ÉE. part. pass. du v. Déchagriner. S'empl. adjectiv. Personne déchagrinée. Caractère déchagriné.

DÉCHAGRINER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, partic. privat., et *chagriner*; rad. *chagrin*). Dissiper le chagrin, égayer.

— SE DÉCHAGRINER. v. pron. Être déchagriné.

— S'égayer soi-même.

DÉCHAÎNÉ, ÉE. part. pass. du v. Déchaîner. S'empl. adjectiv. Captif déchaîné. Chien déchaîné.

Et déjà sa valeur rapide
Des champs affreux de la Colchide
Voit tous les monstres *déchaînés*. (LE BRUN.)

— Fig. *Vents déchaînés.* Vents qui soufflent avec violence. Assise au pied d'un chêne abattu, une jeune veuve indienne mêle ses soupirs au bruit des vents *déchaînés*. (X. de Maistre.) || *Colère déchaînée.* Colère qui ne connaît pas de bornes, qui n'a plus de frein. || Débordé. Les fleuves *déchaînés* sortent de leurs canaux. (St-Lamb.)

— Dans le même sens. Passions dé · înées. Dès que les passions populaires sont *déchaînées*, il est difficile de les calmer. (Acad.)

— Fig. et fam. *Diable déchaîné, vrai diable déchaîné.* Méchant homme qui se permet tout, qui ne garde aucune mesure; libertin effréné; enfant mutin qui n'écoute personne.

— *Déchaîné en.*

Ce n'était pas le bruit de bombe et de mitraille
Qui vingt ans sous ses pieds avait fait la bataille,
Déchaînés en noirs tourbillons. (V. HUGO.)

DÉCHAÎNEMENT. s. m. Action de déchaîner; état de ce qui est déchaîné.

— Ne se dit qu'au figuré, pour signifier Un emportement extrême qui s'exprime par des discours violents ou injurieux. Le déchaînement des passions. Le déchaînement de la haine, de la vengeance, de l'envie. Déchaînement perpétuel, ridicule, blâmable. Etre dans un perpétuel déchaînement contre quelqu'un. Le *déchaînement* contre la raison et les lettres est pl· violent que jamais. (D'Alemb.)

— Par analogie. Le déchaînement des vents. Le déchaînement de la nature.

DÉCHAÎNER. v. n. 1re conj. (ét. fr., *de*, partic. extract., et *chaîne*). Oter la chaîne, les chaînes; détacher de la chaîne. Déchaîner les prisonniers. Déchaîner les chiens. Rien n'est plus dangereux qu'un tigre qu'on *déchaîne*. (***)

— Fig. Exciter, animer, irriter. Déchaîner la cabale. Déchaîner les peuples les uns contre les autres. Déchaîner les passions populaires. Otez les passions du monde, il reste immobile; *déchaînez*-les, il est bouleversé; réglez-les, il marche à la gloire, au bonheur. (Boiste.) Le machiavélisme *déchaîne* la licence, pour enchaîner avec elle la liberté. (Id.)

— SE DÉCHAÎNER. v. pron. Rompre sa chaîne. Se dégager de sa chaîne. Ce prisonnier est parvenu à se déchaîner. Ce chien s'est déchaîné.

— Fig. Se prend toujours en mauvaise part. S'emporter sans mesure, avec violence. Je ne sais pourquoi il se *déchaîne* si fort contre vous. (Acad.)

— Déclamer avec emportement. Zoïle contre Homère en vain se *déchaîna*. (Piron.)

— *Se déchaîner sur.* On vous voit en tous lieux vous *déchaîner* sur moi. (Mol.)

— Souffler avec fureur, en parlant des vents.

DÉCHALANDER. v. act. 1re conj. V. DÉSACHALANDER qui seul doit se dire.

DÉCHALASSÉ, ÉE. part. pass. du v. Déchalasser. S'empl. adjectiv. Vigne déchalassée.

DÉCHALASSER. v. act. 1re conj. (ét. fr., *de*, partic. privat., et *échalas*). Agric. Oter les échalas après la vendange.

— SE DÉCHALASSER. v. pron. Etre Déchalassé, être dégarni d'échalas.

— On dit aussi *déséchalasser*; cette dernière formation est même plus régulière que l'autre.

DÉCHALEMENT. s. m. Mar. Action de déchaler. Se dit de la mer qui, lorsqu'elle se retire, laisse une plage ou une barre à découvert.

DÉCHALER. v. n. 1re conj. Mar. Descendre très-bas, en parlant de la mer qui se retire et laisse une plage à découvert. La mer déchale beaucoup.

— Etre à découvert en parlant de la carène d'un bâtiment échoué, quand elle se trouve hors de l'eau. Cette carène déchale.

DÉCHANT ou **DISCANT.** s. m. (par altér. du lat. *discantus*, double chant). Mus. Nom qu'on donnait dans les XIIIe et XIVe siècles, à l'accompagnement d'une ou plusieurs parties sur le plain-chant ou sur un chant donné. C'était une sorte de contre-point improvisé par les chanteurs.

DÉCHANTER. v. n. 1re conj. (rad. *déchant*). Anc. mus. Chanter en partie; exécuter le contre-point. Il est peu usité dans cette acception.

— Fig. fam. et pop. Changer d'avis, de sentiment, de manière de parler ou de voir; chanter la palinodie; baisser le ton. Devenir plus traitable, rabattre de ses prétentions. Faire déchanter quelqu'un. Il faudra bien qu'il déchante. Trouver à déchanter. Il espérait en tirer de grands avantages, mais il y aura bien à *déchanter*. (Acad.)

— DÉCHANTER. v. n. (ét. fr., *de*, partic. privat., et *chanter*). Chanter faux, chanter mal.

— Fig.

Quand on est jeune, il faut bien que l'on chante,
Le chant exprime les désirs;
Mais quand on a passé la saison des plaisirs,
On ne chante plus, on *déchante*. (***)

— *Déchanter pour quelqu'un.* En rabattre sur le compte de quelqu'un, avoir d'une personne une idée moins favorable.

DÉCHANTEUR. s. m. (rad. *déchanter*). Anc. mus. Accompagnateur qui improvisait une seconde partie.

DÉCHAPELLEMENT. s. m. Vieux mot par lequel on a désigné une opération consistant à couper et à enlever avec de fortes pinces la couronne d'une dent cariée, dont on veut conserver la racine.

DÉCHAPERONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Déchaperonner. S'empl. adjectiv. || Fauconn. Oiseau déchaperonné. || Maçon. Mur déchaperonné.

DÉCHAPERONNER. v. act. 1re conj. (ét. fr., *de*, partic. extract., et *chaperonner*; rad. *chaperon*). Fauconn. Oter à un oiseau dressé pour le vol le chaperon dont on lui avait couvert les yeux.

— Maçonn. Enlever le chaperon d'un mur.

— SE DÉCHAPERONNER. v. pron. Être déchaperonné.

DÉCHAPPÉ, ÉE part. pass. du v. Déchapper. S'emploie adjectiv. Cloche déchappée.

DÉCHAPPER. v. act. 1re conj. Signifié, en t. de fondeur, Retirer le modèle de la chemise.

— SE DÉCHAPPER. v. pron. Etre déchappé.

DÉCHARGE. s. f. (ét., V. DÉCHARGER). Action de décharger, d'ôter de dessus des bateaux, des charrettes, des bêtes de somme, etc., les ballots, les marchandises ou autres objets dont ils sont chargés. Se trouver à la décharge d'une balle de marchandises, faire la décharge des marchandises en tel endroit.

— Jurispr. Acte par lequel on libère quelqu'un d'une chose dont il était *chargé*, d'une obligation, d'une redevance. Décharge en règle. Décharge légale. Décharge bonne et valable. Avoir sa décharge. Faire valoir une décharge. Demander décharge. Obtenir quittance et décharge. On lui a donné sa *décharge* de tout. (Acad.) On ne saurait lui rien demander, il a sa *décharge*. (Id.)

— Acte par lequel on se désiste de prétentions qu'on pourrait avoir contre quelqu'un.

— Ce que les témoins disent en faveur d'un accusé; avantage qui résulte pour l'accusé des circonstances ou des dépositions favorables. Ce mot ne s'emploie guère que dans les locutions suivantes ou dans des locutions semblables. Témoins à charge et à décharge. Informer à charge et à décharge. Parler à la décharge d'une personne. Déposer à la décharge des accusés. Entendre les témoins à décharge. Dire quelque chose pour sa décharge. Comme on le voit, on dit, dans un sens indéterminé, *à décharge*, *pour décharge*. On dit aussi, dans un sens déterminé, *à la décharge de*, *pour la décharge de*, etc; mais on ne dit point, la décharge de cet accusé fut complète, sa décharge était facile, de même qu'on ne dirait pas, par corrélation, la charge d'un accusé. Nous le répétons, ce terme n'est usité que dans les locutions mentionnées plus haut. L'Académie, Landais, Boiste, etc. auraient dû faire cette remarque, qui a son importance.

— Dans un sens plus général, signifie, Allégement, soulagement. C'est une décharge pour lui. C'est une décharge considérable pour l'Etat.

— Fig. *La décharge de la conscience.* L'acquit de la conscience. N'est guère usité que dans ces locutions, A la décharge ou pour la décharge de la conscience. Je vous en avertis pour la *décharge* de ma conscience. (Acad.)

— Comm. Reçu de fonds ou de papiers confiés et rendus. Donner décharge. Exiger décharge. Ne pas prendre décharge. Refuser décharge. Payer à la décharge de quelqu'un. Payer à la décharge d'un compte. Porter une somme en décharge.

— Archit. Pièce de bois posée obliquement dans une cloison ou dans un cintre et portant sur la sablière, pour diminuer la charge du point d'appui. On se sert d'une décharge pour empêcher l'affaissement des murs sur les vides des portes et des fenêtres.

— Construct. Lieu où l'on décharge les dé-

combres. A Paris, et dans plusieurs grandes villes, il y a des décharges publiques.

— Pièce de la maison où l'on serre ce qui n'est pas d'un usage ordinaire, ou ce qui pourvait être embarrassant.

— Petit lieu obscur, placé près des antichambres, pour y mettre du bois à brûler, des brosses, des balais, en un mot les ustensiles de service qu'on ne veut pas exposer aux regards. Porter cela à la décharge. || Dans le même sens, on dit Pièce de décharge.

— Hortic. Trou dans lequel on met les déblais provenant du ratissage des allées, les débris de toutes les charmilles, etc.

— Art milit. Action de décharger des armes à feu; ensemble de coups d'armes à feu, feu réglé qui a lieu dans des actions de guerre, dans des cérémonies funèbres. Décharge de mousqueterie. Décharge d'artillerie. Faire une décharge. Essuyer une décharge. Décharge furieuse, foudroyante. Après avoir essuyé la première *décharge* des ennemis, on alla à eux l'épée à la main. (Acad.) Leur effroyable *décharge* met nos soldats en furie. (Boss.)

— S'il est question de réjouissance, de fêtes publiques, on dit mieux *tirer des salves* que *faire des décharges*.

— Le mot *décharge* s'applique aux petites armes à feu, et le mot *volée* aux grandes.

— Par extens. *Décharge de coups de bâton.* Bastonnade.

— Imprim. Feuille de papier qu'on presse sur une forme typographique, pour en sécher les caractères. || *Papier de décharge.* Papier gris et sans colle pour l'usage indiqué ci-dessus. Mettre la décharge sur le tympan. Absorber l'humidité du papier en employant la décharge.

— Hydraul. *Tuyau de décharge.* Tuyaux qui servent à faire écouler les eaux surabondantes d'un bassin, d'un réservoir, etc. || Endroit par où s'écoule le superflu des eaux d'un étang, d'une fontaine, etc.

— Décharge de fond. Décharge de superficie. Pratiquer une décharge. La fontaine a sa *décharge* à vingt pas de là. (Acad.)

— Par extens. *La décharge des humeurs.* L'écoulement des humeurs du corps.

— Fauconn. Action d'un héron qui, pour rendre son vol plus léger et plus rapide, vomit, en fuyant, toute la nourriture qu'il a dans l'estomac.

— Orfèvr. Poinçon qui, appliqué sur une pièce d'argenterie, justifie de l'acquit des droits.

DÉCHARGÉ, ÉE. part. pass. du v. Décharger. S'empl. adjectiv. Bateau déchargé. Chariot déchargé. Marchandises déchargées. Armes déchargées.

— Fig. *Déchargé* du poids du gouvernement. (Fléch.)

— Manég. *Cheval déchargé d'encolure.* Cheval qui a l'encolure légère, fine.

DÉCHARGEMENT. s. m. (ét., V. DÉCHARGER). Action de décharger; effet de cette action. Se dit surtout en parlant des navires, des embarcations et des voitures de transport. Le déchargement d'un bâtiment de commerce. Le déchargement d'une diligence. Faire le déchargement.

— Art milit. Le déchargement d'une arme à feu.

— Blas. S'emploie quelquefois pour Diffamé. Armes déchargées. V. DIFFAMÉ.

DÉCHARGEOIR. s. m. (ét., V. DÉCHARGER). Hydraul. Syn. de Décharge, en parlant du tuyau, de l'endroit par où s'épanche le trop-plein d'un étang, d'une fontaine, d'un bassin, d'un réservoir, etc.

— Techn. Cylindre de bois autour duquel le tisserand roule la toile à mesure qu'il la fait, en la levant de dessus la pièce du métier appelée *poitrinière*.

— Mus. Décharge du vent dans l'orgue.

DÉCHARGER. v. a. 1re conj. (ét. *dé*, partic. extract., et *charger*; rad. *charge*). On met un *e* après le *g* lorsqu'il est suivi des lettres *a*, *o*. *Nous déchargeons. Je déchargeais*, etc. Oter la charge, le fardeau du lieu où il est, principalement en parlant des denrées, des marchandises et des autres objets qu'on retire du navire, du bateau, ou de la voiture qui a servi de moyen de transport. Décharger des marchandises. Décharger des ballots, des pierres [illegible]

— Absol. Les voitures, les bateaux déchargent à tel endroit.

— Prend pour régime le nom de la personne, de l'animal ou de la chose qui porte la charge, le fardeau. Décharger un portefaix, un crocheteur. Décharger un cheval, un mulet, un âne. Décharger un navire, un bateau, un chariot.

— Alléger en ôtant ce qui surcharge. Décharger un plancher, une poutre. Il est urgent de décharger ce grenier, car le plancher commence à fléchir.

— Fig. et fam. *Décharger le plancher.* Sortir d'une chambre, se retirer d'un appartement.

— Hortic. *Décharger un arbre.* En couper quelques branches, ou en ôter quelques fruits, quand il est trop chargé de bois ou de fruit.

— *Décharger son estomac, son ventre.* Le soulager par quelque évacuation.

— Fig. Décharger sa conscience, faire ou dire une chose que l'on se croit tenu de faire ou de dire, pour mettre à couvert sa responsabilité morale. J'en *décharge* ma conscience et j'en charge la vôtre. (Acad.) Si nous lui donnons le moyen de *décharger* sa conscience. (Boss.)

— Fig. Soulager d'une charge trop grande, d'une charge excessive. Cette province était fort chargée de tailles, on l'a un peu *déchargée*. (Acad.) Ils *déchargèrent* le menu peuple de tout impôt. (Boss.) Pour *décharger* la ville d'un grand nombre de citoyens. (Id.) Quand la fortune nous *décharge* du travail, la nature nous accable du temps. (Boiste.)

— *Décharger son cœur.* Découvrir, déclarer avec franchise les sentiments pénibles, les sujets de douleur, d'inquiétude, de plainte, que l'on a trop longtemps contenus en soi-même.

— Fam. et bas. *Décharger sa rate.* Se dit dans le même sens.

Il faut qu'enfin j'éclate,
Que je lève le masque, et *décharge* ma rate. (Mol.)

— Fig. *Décharger un accusé.* Porter témoignage en sa faveur, dire des choses qui tendent à le justifier. Ils l'avaient chargé d'abord, mais ensuite ils l'ont *déchargé*. (Acad.)

— Dispenser quelqu'un d'une chose qui lui pèse, le débarrasser d'un soin, d'une charge. Décharger de la tutelle d'un mineur. Décharger d'une commission désagréable. Le magistrat *décharge* le prince du soin de juger les peuples. (La Bruy.) Ce grand ministre le *décharge* du détail ennuyeux des affaires publiques et particulières. (Fléch.)

— Signifie quelquefois Être dans l'opinion qu'une personne n'est pas assujétie à une certaine chose. Ils ont *déchargé* les hommes de cette obligation pénible. (Pasc.)

— Jurispr. Signifie plus particulièrement, Tenir quitte, déclarer quitte d'une dette, d'un dépôt, d'une obligation légale. On me demandait une indemnité, le tribunal m'en a *déchargé* par arrêt. (Acad.)

— *Décharger l'accusation, de l'accusation, de toute accusation.* Déclarer par un jugement qu'un accusé est innocent du délit, du crime qu'on lui avait imputé.

— Absol. Déclarer absous. Tels arrêts nous *déchargent* et nous renvoient absous. (La Bruy.)

— Comm. *Décharger un compte. Décharger un livre.* En rayer les articles qui ont été payés.

— Décharger la feuille d'un messager, d'un conducteur de voitures, etc. Y mettre le récépissé des marchandises ou autres objets qui y sont désignés et que l'on a reçus.

— *Décharger un registre, un contrat, une minute.* Y apposer quittance de ce qu'on a reçu.

— Tirer une arme à feu, faire partir le coup d'une arme à feu. Décharger son fusil sur quelqu'un ou contre quelqu'un. Il faut avoir l'attention de *décharger* ses armes à feu avant de rentrer chez soi. (Acad.)

— Oter la charge d'une arme à feu, avec un tire-bourre. Ce fusil rate toujours, je suis obligé de le décharger.

— Par extens. *Décharger un coup.* Le donner violemment, le faire tomber sur. Décharger un coup de sabre. Décharger un coup de bâton. Décharger un coup de poing. Décharger un coup sur la tête, dans la poitrine.

— Fig. *Décharger sa bile, sa colère sur quelqu'un.* Faire éprouver à quelqu'un les effets de sa colère, de sa mauvaise humeur. Il était irrité contre sa femme, il a *déchargé* sa colère sur ses enfants. (Acad.)

— Imprim. *Décharger des balles, une forme.* Oter l'encre qui se trouve dessus; enlever avec du papier de décharge l'humidité d'une forme que l'on vient de laver.

— Mar. *Décharger la mâture, décharger les voiles.* Les disposer de manière que le vent qui était dessus, donne dedans. || *Décharger la poupe.* Vider l'eau qu'elle contient.

— v. n. Faire tache, maculer. Cette encre décharge beaucoup.

— SE DÉCHARGER. v. pron. Se débarrasser d'un fardeau.

— Fig. S'étant *déchargé* du fardeau de son scrupule, il s'en retourna bien plus léger en sa maison. (Pasc.) Pour sortir du monde plus légèrement, il s'est déjà déchargé lui-même d'une partie de son corps. (Boss.) Se charger de tout quand on n'est chargé de rien, c'est présomption ou bêtise; *se décharger de tout* [illegible], c'est apathie ou paresse; se décharger de ce qu'un emploi a de pénible ou de dangereux, pour ne garder que ce qu'il a de lucratif ou d'agréable, c'est paresse, égoïsme, injustice et lâcheté. (Sallent.)

— *Se décharger sur quelqu'un d'une chose.* Se reposer sur lui, s'en remettre à lui. Il ne *se décharge* pas entièrement sur eux du poids des affaires. (Fléch.) Dieu se *décharge* sur les grands du soin des faibles et des petits. (Mass.)

— *Se décharger d'une faute sur quelqu'un.* Rejeter une faute sur quelqu'un, la lui imputer.

— *Se décharger d'un secret.* Le confier à quelqu'un.

— Perdre son lustre, sa couleur, en parlant d'une étoffe. || Se déteindre, devenir moins foncé, en parlant de la couleur même. Cette couleur se décharge.

— Se dit particulièrement Des eaux, et signifie S'écouler, se dégorger, se jeter dans, entrer dans. Le trop-plein de l'étang se décharge par cette ouverture. Cette fontaine se décharge dans la rivière. Ce fleuve se décharge dans la mer. Une multitude de fleuves se *déchargent* dans cette mer. (Volt.)

DÉCHARGEUR. s. m. (ét., V. DÉCHARGER). Celui qui décharge les marchandises. Les déchargeurs de la halle. Les déchargeurs du port.

— Officier, sur les ports de Paris, qui veille à la décharge, qui fait porter les marchandises à terre.

— *Déchargeur de vin.* Tonnelier qui marque avec de la craie le vin qu'on achète, et qui en fait faire la décharge.

— Anc. t. d'artill. Officier préposé au soin de faire décharger les poudres et les autres munitions de guerre.

DÉCHARMÉ, ÉE. part. pass. du v. Décharmer.

DÉCHARMER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, partic. extract., et *charmer*; rad. *charme*). Oter un charme, désensorceler.

— Fig. Désenchanter, désillusionner. On lit dans le roman de la Rose: *Vieillesse qui tout decharme.* Ce mot est vieux et inusité, mais il mérite incontestablement d'être rajeuni.

— SE DÉCHARMER. v. pron. Être décharmé, être désenchanté. || Se désenchanter soi-même, faire tomber ses propres illusions.

DÉCHARNÉ, ÉE. part. pass. du v. Décharner. S'empl. adjectiv. Visage décharné. Bras décharné. Corps décharné. Main décharnée. Représente-toi un grand homme pâle et *décharné*, une figure de modèle pour peindre le bon larron. (Le Sage.) Il arriva au port dans un canot, l'aviron à la main, accompagné de trois ou quatre sauvages, les pieds nus, épuisé de forces, une chemise pourrie et une soutane toute déchirée sur son corps *décharné*. (Chateaubr.) Ses ongles étaient fort longs, et ses gencives *décharnées*, à cause de l'usage qu'il faisait de racines agrestes pour sa nourriture. (Virey.)

— Fig. *Style décharné.* Style trop sec, trop nu, trop pauvre.

— *Sol decharné.* Sol stérile.

— *Arbre décharné.* Arbre auquel on a ôté trop de bois ou que l'on a taillé trop court.

DÉCHARNELER. v. a. 1re conj. Agric. Syn. de Déchalasser dans quelques contrées.

DÉCHARNEMENT. s. m. État de ce qui est décharné.

DÉCHARNER. v. a. 1re conj. (rad. *chair*). Oter la chair, ôter les chairs, dépouiller les os de la chair qui les couvre. Décharner un cadavre. Peu usité dans son acception propre.

— Par extens. Amaigrir, faire disparaître l'embonpoint. Sa maladie l'a décharné.

— Hortic. Oter aux arbres trop de bois, les tailler trop court.

— Fig. Dépouiller d'agréments, d'ornements, en parlant du style, du langage. Il décharne son style et croit le rendre simple. On décharne une langue en voulant trop raffiner. La philosophie a fait tort à la littérature comme à la religion; elle l'a *décharnée*. (Volt.)

— SE DÉCHARNER. v. pron. Être décharné.

DÉCHARPI, IE. part. pass. du v. Décharpir. S'empl. adjectiv.

DÉCHARPIR. v. a. 2e conj. Séparer avec effort, déchirer, mettre en charpie.

— Fig. Molière l'a employé dans le sens de Séparer de force des gens qui se battent.

— SE DÉCHARPIR. v. pron. Être décharpi, être séparé.

— Ce verbe est vieux et inusité dans ces deux acceptions.

DÉCHASSÉ. s. m. Chorégr. Pas de danse que l'on fait vers la gauche, par opposition au chassé, qui se fait vers la droite.

DÉCHASSÉ, ÉE. part. pass. du v. Déchasser. S'empl. adjectiv. Cheville déchassée.

DÉCHASSER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, partic. explét.; et *chasser*). Signifiait anciennement Chasser, renvoyer, expulser, dans le langage ordinaire.

— Techn. En t. de tourn., signifie, Faire sortir de force une cheville de bois ou de fer.

— v. n. Chorégr. Faire un chassé vers la gauche après en avoir fait un vers la droite. Chasser et déchasser.

— SE DÉCHASSER. v. pron. [illegible] acception technologique de Déchasser, verbe actif.

DÉCHAUMAGE. s. m. (rad. *chaume*). Agric. Action de déchaumer une terre. Faire le déchaumage. Après le dechaumage. Attendre le déchaumage. Le *déchaumage* est une opération dont l'usage doit être adopté partout où les cultivateurs ont à cœur d'entretenir leurs terres nettes de mauvaises herbes. (Cours d'agric.)

DÉCHAUMÉ, ÉE. part. pass. du v. Déchaumer. S'empl. adjectiv. Champ déchaumé. Terre déchaumée.

DÉCHAUMER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, partic. extract.; et *chaume*). Oter le chaume d'une terre ou labourer un chaume, retourner la terre de manière à enterrer ce qui reste de chaume après la moisson.

— Par extens. Défricher une terre, donner à cette terre un premier labour.

— SE DÉCHAUMER. v. pron. Être déchaumé, être défriché.

DÉCHAUSSAGE. s. m. Agric. Action de déchausser les arbres, les vignes. V. DÉCHAUSSEMENT, qui est plus usité.

DÉCHAUSSÉ, ÉE. part. pass. du v. Déchausser. S'empl. adjectiv. De gros cailloux de lits de montagne, *déchaussés* par les pluies, paraissaient à la surface de la terre. (Chateaub.)

— Agric. Arbre déchaussé, déchaussé par une inondation.

DÉCHAUSSÉ, ÉE. adj. et s. Hist. relig. Nom donné, dans le IVe siècle, à certains hérétiques qui prétendaient que pour gagner le ciel il fallait s'abstenir de se chauffer et marcher pieds nus. On les appelait aussi *déchaux*, par abréviation.

— *Carmes déchaussés.* Nom donné à un ordre de carmes qui allaient pieds nus. V. CARMES.

DÉCHAUSSEMENT. s. m. (ét., V. DÉCHAUSSER). Agric. Façon qu'on donne aux arbres et aux vignes en les labourant au pied et en ôtant quelque peu de la terre qui recouvre leurs racines. || État des plantes dont une partie des racines est ainsi mise à nu par l'enlèvement ou la condensation de la terre. Le *déchaussement* est utile à la fructification, il amène plutôt les fruits à maturité. (Dict. enc.)

— Chirurg. Action de détacher du collet de la dent que l'on veut arracher la gencive qui y est adhérente. || État dans lequel les gencives, étant retirées de la racine des dents, font paraître celles-ci très-allongées. Le déchaussement des gencives s'observe très-souvent chez les vieillards.

— Construct. Action de déchausser une construction; état d'une construction qui est déchaussée.

DÉCHAUSSER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, partic. extract., et *chausser*; rad. *chaussure*). Oter la chaussure à quelqu'un, déchausser quelqu'un. Un domestique déchausse son maître. Une femme de chambre déchausse sa maîtresse. Une mère déchausse son enfant. Je voudrais bien *déchausser* ce que j'aime. (La Font.)

— Se dit dans le même sens de la chaussure elle-même que l'on ôte. Déchausser les souliers, les bas. Autrefois, un vassal déchaussait ses éperons quand il allait rendre foi et hommage à son seigneur.

— Fig., fam. et par exagération, *N'être pas digne de déchausser quelqu'un.* Lui être fort inférieur en talents, en mérite; être bien loin de l'égaler. || Se dit aussi des choses. Voilà qui est tout neuf d'hier au matin, mais cela n'est pas digne de *déchausser* votre histoire. (Mme de Sévigné.)

— Hortic. *Déchausser des arbres.* Oter la terre qui est autour du pied, de manière à laisser à nu l'extrémité supérieure des premières racines. Les jardiniers déchaussent les arbres pour mettre du fumier au pied. On dit de même, *déchausser la vigne.*

— Neutralement, dans la même acception, Laisser à nu le pied des plantes, en parlant d'une terre qui s'affaisse dans le dégel après s'être gonflée par la gelée. La terre déchausse.

— Constr. *Déchausser un mur.* En dégrader le pied, ôter la terre qui est autour des fondations.

— Chirurg. *Déchausser les dents.* Les découvrir vers la racine et en écarter les gencives. Déchausser une dent avant de l'arracher. Il y a des maladies qui déchaussent les dents. Déchausser les dents à force de les frotter trop rudement.

— SE DÉCHAUSSER. v. pron. Oter ses chausses, ses chaussures, ses bas, ses souliers.

— Loc. prov. *Il ne faut point se déchausser pour manger cela.* Se dit d'une chose que l'on mange vite et sans cérémonie. Ce proverbe vient de l'usage où étaient les Romains de quitter leur chaussure en entrant dans la salle du festin.

— Se dit des arbres et des dents quand leurs racines se découvrent. Ces arbres se déchaussent. Ses dents commencent à se déchausser.

— Dans un sens analogue, *Ne pas se déchausser pour faire une chose.* Faire une chose promptement et sans gêne, comme en se jouant.

DÉCHAUSSIÈRE ou DÉCHAUSSURE. s. f. Véner. Lieu où le loup a gratté et où il gî[illegible]

DÉCHAUSSOIR. s. m. (ét., V. DÉCHAUSSER). Chirurg. Instrument en forme de lame d'acier épaisse et un peu recourbée, avec lequel le dentiste [illegible] déchaussement, ou séparation des gencives qui adhèrent au collet de la dent que l'on veut arracher.

DÉCHAUX. adj. m. Syn. de Déchaussé. V. ce mot.

— Expr. prov. *C'est un pied déchaux.* Se dit d'un homme sans naissance et sans fortune qui affecte de se donner des airs de grand seigneur.

DÉCHÉABLE. adj. des 2 g. Qui peut déchoir. Vieux et inusité.

DÉCHÉANCE. s. f. (ét., V. DÉCHOIR). Jurispr. Perte légale d'un droit ou d'une faculté, faute d'en avoir usé dans les délais déterminés par la loi, ou d'avoir rempli les formalités ou conditions prescrites. || *Prononcer la déchéance d'une action ou d'une demande, d'une opposition ou d'un appel.* Se dit du juge qui déclare qu'il n'y a pas lieu à la demande, à l'opposition, à la réclamation même la mieux fondée, la plus légitime. A peine de déchéance. Sous peine de déchéance. Déchéance de privilège.

— Polit. Perte de la couronne, du trône. Encourir la déchéance. Prononcer la déchéance. Deux cent vingt et un députés ont prononcé, en 1830, la déchéance du roi Charles X. En 1792, l'Assemblée nationale avait prononcé la déchéance de la monarchie.

— Syn. comp. DÉCHÉANCE. ABDICATION. DÉPOSITION. L'*abdication* suppose l'intervention de la volonté implicite ou explicite du souverain. La *déposition* est le fait du peuple, indépendamment des actes du souverain. La *déchéance* est le fait personnel du souverain qui viole les conditions en vertu desquelles il exerce le pouvoir.

DÉCHEOIR. v. n. 3e conj. V. DÉCHOIR, la seule orthographe qui soit aujourd'hui en usage.

DÉCHET. s. m. (pr. *dé-chè;* rad. *déchoir*). Diminution qu'une chose éprouve en quantité, en qualité ou en valeur. Grand déchet. Déchet considérable. Causer du déchet. Eprouver du déchet. Il y a du déchet. Déchet sur une chose. Déchet dans une chose. Le déchet d'une chose.

— Diminution en quantité. Le déchet que la cuisson fait éprouver au pain. Le déchet des matériaux que l'on taille, que l'on façonne, pour les faire servir à des constructions. Il faut avoir soin de remplir les tonneaux de vin de temps en temps, à cause du *déchet*. (Acad.)

— Diminution en qualité. Déchet qu'éprouvent certaines marchandises, certaines denrées qui se détériorent et dépérissent par suite d'accidents qui surviennent soit dans le transport, soit par défaut de soin, soit parce qu'on les a tenues trop longtemps en magasin, etc., etc. Il y a toujours du *déchet* sur le blé que l'on garde trop longtemps. (Acad.)

— Diminution en valeur. Le déchet qu'éprouvent certaines espèces monnayées quand on les porte en pays étranger. La dépréciation que subissent des marchandises que les acheteurs ne recherchent plus parce qu'elles ne sont plus de mode.

— Métall. Perte sur les métaux que l'on a mis en fusion. || Particulièrement, en t. de monn., Perte sur l'or et l'argent que l'on a fondus pour les convertir en espèces.

— Hydraul. Diminution des eaux d'une source; ce qui manque à un jet par rapport à ce qu'il devrait fournir.

— Fig. et fam. Discrédit, dépréciation, perte, diminution morale. Son autorité a éprouvé un grand *déchet*. (Volt.)

— Loc. prov. *Il y a du déchet.* Il y a du mécompte, surtout en parlant des espérances ou des prétentions de quelqu'un.

— Pop. *Il y a du déchet sur la filasse.* Se dit pour signifier qu'une personne a fait de grandes pertes de fortune. || Se dit aussi pour exprimer qu'un profit ou une succession n'est pas aussi considérable qu'on se l'était figuré.

DÉCHEVELÉ, ÉE. part. pass. du v. Décheveler. S'empl. adjectiv. Femmes déchevelées. Elle accourut pâle et *déchevelée*. (Acad.)

— S'empl. substantiv. Omiss. des dictionn.

Mainte veuve pourtant fait la *déchevelée*,
Qui n'abandonne pas le soin du demeurant...
(LA FONTAINE.)

DÉCHEVELER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, partic. extract., et *cheveu*, chevelure). Mettre en désordre la chevelure de quelqu'un, lui déranger les cheveux, le decoiffer. V. ÉCHEVELER.

— Par extens. Arracher, ôter les cheveux.

— SE DÉCHEVELER. v. pron. Être déchevelé; s'arracher les cheveux.

DÉCHEVÊTRÉ, ÉE. part. pass. du v. Déchevêtrer. S'empl. adjectiv. Cheval déchevêtré. Jument déchevêtrée.

DÉCHEVÊTRER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, partic. extract., et *chevêtrer;* rad. *chevêtre*). Agric. Oter la chevêtre ou licou d'une bête de somme.

— SE DÉCHEVÊTRER. v. pron. Être déchevêtré, perdre son licou, s'arracher son chevêtre.

— Fig. et fam. *Déchevêtrer quelqu'un.* Lui donner la liberté, le laisser libre.

DÉCHEVILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Décheviller. S'empl. adjectiv. Pièces de bois déchevillées.

DÉCHEVILLER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, partic. extract., et *cheviller;* rad. *cheville*). Techn. Enlever les chevilles qui lient ensemble les deux pièces de bois.

— SE DÉCHEVILLER. v. pron. Être déchevillé.

peut déchiffrer. Ecriture déchiffrable. Manuscrit déchiffrable. Lettre déchiffrable.

DÉCHIFFRÉ, ÉE. part. pass. du v. Déchiffrer. S'empl. adjectiv. Ecrit déchiffré. Langue déchiffrée. Affaire déchiffrée.

DÉCHIFFREMENT. s. m. (rad. *chiffre*). Action de déchiffrer, de deviner un chiffre, de lire une écriture difficile, etc.; résultat de cette action; chose déchiffrée. Le déchiffrement d'une lettre, d'un manuscrit. Faire le déchiffrement, un déchiffrement. Etre chargé du déchiffrement des lettres dans un ministère. Etre versé, être habile dans le déchiffrement. M. de Pomponne, qui ne reçut les *dechiffrements* que le vendredi au soir, ne les porta au roi que le samedi; il était trop tard. (Mme de Sévigné.)

DÉCHIFFRER. v. a. 1re conj. (rad. *chiffre*). Expliquer un chiffre, ce qui est écrit en chiffre. Chiffre malaisé à déchiffrer. Déchiffrer une lettre, une correspondance secrète.

— Par extens. Deviner le sens d'un discours écrit en caractères différents des caractères ordinaires, ou disposés arbitrairement s'ils sont ordinaires.

— Plus extensivement encore, Parvenir à lire une écriture mal faite, inégale, incorrecte, presque illisible. Déchiffrer un manuscrit. Déchiffrer un parchemin. Déchiffrer de vieilles inscriptions à demi effacées par le temps. Ils passent leur vie à *déchiffrer* les langues. (La Bruy.) Le roi s'impatienta et trouva mauvais d'apprendre par un autre les nouvelles qu'on lui envoyait et que son ministre n'avait pas encore *déchiffrées*. (Mme de Sévigné.) Un antiquaire *déchiffre* les médailles les plus frustes avec la même sagacité qu'un feudiste *déchiffre* le titre le plus corrodé par les rats ou par la vétusté. (Sallent.)

— Fig. et fam. Pénétrer une chose secrète, obscure; démêler ce qui est compliqué, embrouillé, difficile, embarrassé. Déchiffrer une affaire. Déchiffrer une intrigue. Cette affaire était difficile, il nous l'a bien *déchiffrée*. (Acad.)

— Fig. et fam. *Déchiffrer quelqu'un.* Le deviner, le pénétrer, le faire connaître, en dévoilant sa conduite cachée, ses inclinations, ses desseins. Il est peu usité dans cette acception, et ne se prend qu'en mauvaise part. Déchiffrer un homme qui s'enveloppe d'un profond mystère. On a parlé de lui dans une compagnie où on l'a bien *déchiffré*. (Acad.)

— Mus. Lire de la musique pour la première fois, et la lire facilement. Déchiffrer une sonate. Déchiffrer une partition. Déchiffrer un trio. Déchiffrer une partie compliquée. Déchiffrer une romance.

— S'empl. absol. Il déchiffre bien. Il ne déchiffre pas mal. Déchiffrer passablement.

— SE DÉCHIFFRER. v. pron. Être déchiffré. Cette écriture ne peut se déchiffrer. Cette affaire se déchiffrera.

DÉCHIFFREUR, EUSE. s. Celui, celle qui a la clé d'un chiffre ou qui a le talent de déchiffrer sans avoir de chiffre. Grand déchiffreur. Excellent déchiffreur. Bonne déchiffreuse.

— Polit. Celui qui, auprès des ministères, est chargé du déchiffrement.

— Mus. Celui, celle qui lit couramment la musique. C'est un bon déchiffreur. Quelle déchiffreuse!

— Par extens. et famil. Celui, celle qui sait lire avec facilité ce qui est mal écrit ou difficile à lire. Habile déchiffreur d'inscriptions. Parfait déchiffreur de manuscrits.

DÉCHIQUETÉ, ÉE. part. pass. du v. Déchiqueter. S'emploie adjectiv. Viande déchiquetée.

— Bot. V. LACINIÉ.

DÉCHIQUETER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, partic. extract., et *chiquet*, petit, menu; rad. langued. *chic*). Le *t* se double devant une syllabe muette. *Je déchiquette, tu déchiquettes, il déchiquette*, etc. *Je déchiquetterai. Je déchiquetterais*, etc. Tailler menu, par petites parties, en petits morceaux, par taillades. Déchiqueter la peau. Déchiqueter la chair.

— Déchiqueter une étoffe. L'ouvrière a *déchiqueté* avec beaucoup de soin la bordure de cette robe. (Acad.) On a laissé des ciseaux à la portée de cet enfant, il s'en est servi pour *déchiqueter* sa chemise. (Id.)

— Fig. et fam. *Dechiqueter un ouvrage littéraire.* Le critiquer impitoyablement dans toutes ses parties et jusque dans les moindres détails.

— *Déchiqueter un bateau, une voiture.* En défaire toutes les parties.

— Techn. Faire des trous à une pièce de poterie dans l'endroit où l'on veut appliquer un manche ou une oreille, etc.

— SE DÉCHIQUETER. v. pron. Être déchiqueté; se taillader soi-même la peau. Ils se tailladaient les bras avec des épées; ils se coupaient la langue avec les dents; après s'être ainsi *déchiquetés*, ils commencèrent leur quête. (P.-L. Courier.)

DÉCHIQUETEUR, EUSE. s. (rad. *déchiqueter*). Celui, celle qui déchiquette.

DÉCHIQUETURE. s. f. (rad. *déchiqueter*). Taillade sur une étoffe, découpure, moucheture. Faire des déchiquetures à une robe. Ce terme est vieux et inusité.

DÉCHIRAGE. s. m. Action de déchirer, de dépecer un train de bois ou des bateaux hors

teau. Déchirage de trains. Déchirage de bateaux. Bois de déchirage. A Paris, le *déchirage* occupe tous les ans six cents ouvriers. (Dict. encycl.)

DÉCHIRANT. part. prés. du v. Déchirer. Qui déchire. Il est invar. Des mariniers déchirant un bateau.

Mais déjà, *déchirant* son voile nébuleux,
Le soleil montre un front armé de nouveaux feux
(GILBERT.)

DÉCHIRANT, ANTE. Ne s'emploie qu'au figuré. Qui navre, qui déchire le cœur. Spectacle déchirant. Cris déchirants. Situation déchirante. Douleur déchirante. Remords déchirants. Combat déchirant entre le devoir et l'amitié. Désespoir déchirant. Dans le malheur, le reproche est *déchirant*. (Boiste.) Je lui peignis en termes *déchirants* mon désespoir. (Benj. Constant.)

Bientôt l'infortuné lève un front soucieux;
Aux forêts d'alentour tendant ses mains tremblantes,
Il leur adresse ainsi ses plaintes *déchirantes*. (MASSIL.)

DÉCHIRÉ, ÉE. part. pass. du v. Déchirer. S'empl. adjectiv. Vêtements déchirés. Lettre déchirée. Contrat déchiré. Voile déchiré. Corps déchiré. Peau déchirée. Cœur déchiré. De mon fils *déchiré* fuir la sanglante image. (Rac.)

Seigneur, ayez pitié d'une âme *déchirée*,
Toujours présente aux lieux dont je suis séparée.
(VOLTAIRE.)

— *Déchiré de.* Les ours mêmes *déchirés* de ses mains. (Boss.) Mon cœur est *déchiré* d'autant de traits que j'ai vu de maux se rassembler sur sa tête. (Letourneur.) Quoi! de quelques remords êtes-vous *déchirée*? (Rac.)

— *Déchiré entre.* Notre cœur se sent *déchiré* entre ces efforts contraires. (Pasc.)

— *Déchiré par. Déchiré* par ses propres défiances. (Fléch.) Rome se vit *déchirée* dans le même temps par les fureurs de Marius et de Sylla. (Boss.) Depuis la mort de François II, la France avait été toujours ou *déchirée* par des guerres civiles ou troublée par des factions. (Volt.) Parcourons par la pensée ces solitudes agrestes où l'innocente gazelle est *déchirée* par la serre crochue de l'oiseau de proie. (Virey.) *Déchirée* par le fer de la charrue, la terre se couvre de nouvelles fleurs et de nouvelles moissons. (A.-Martin.)

— *Déchiré sous.* L'homme déchiré sous la dent meurtrière du lion ne diffère point, pour la nature, de l'araignée qui s'enivre du sang de la mouche. (Virey.)

— *Cet homme est tout déchiré.* Ses habits sont tout déchirés.

— Fam. *Cette femme n'est pas trop déchirée.* Elle est assez jolie.

— Se dit, dans un sens analogue, D'une femme d'un certain âge qui conserve encore quelques restes de sa beauté.

— Loc. prov. *Chien hargneux a toujours l'oreille déchirée.* Il arrive toujours quelque accident aux gens querelleurs.

— Entom. Se dit des ailes des insectes, sur les bords desquelles on aperçoit des déchiquetures irrégulières, comme cela a lieu dans quelques noctuelles.

— Bot. Se dit des feuilles découpées, dont les découpures sont elles-mêmes partagées plus ou moins profondément en segments de forme irrégulière. On dit aussi *lacinié*, dans cette acception.

DÉCHIREMENT. s. m. (ét., V. DÉCHIRER). Action de déchirer, de rompre, de mettre en pièces; résultat de cette action. Le *déchirement* des habits était une marque de douleur et d'indignation parmi les Juifs. (Acad.)

— Chirurg. Solution de continuité d'une ou de plusieurs parties, dont le tissu a été porté au-delà de son extensibilité naturelle, et dans laquelle les bords de la division sont ordinairement frangés et inégaux. Le *déchirement* est employé quelquefois par les chirurgiens comme moyen thérapeutique. (Dict. encycl.)

— Par extension. *Déchirement d'entrailles.* Colique violente.

— Fig. *Déchirement de cœur.* Douleur vive, amère, cruelle.

— Fig. Se dit surtout au pluriel, des guerres intestines, des troubles civils qui désolent un pays. L'Italie fut en proie à de longs déchirements pendant le moyen âge. Pendant la révolution, la France éprouva de sanglants déchirements.

— Hortic. *Déchirement des racines.* Opération qui se fait fréquemment sur les plantes à racines vivaces, et qui consiste à les arracher et à séparer tout ou partie de leurs bourgeons, pour les planter isolément et par là multiplier l'espèce.

DÉCHIRER. v. a. 1re conj. (du lat. *dilacerare*, même signif.) Diviser en morceaux, mettre en pièces, en tirant, sans se servir d'instruments tranchants.

— Se dit proprement en parlant des étoffes, de la toile, du papier, de la peau, des chairs, etc. Déchirer de la toile, de la mousseline, de la soie. Déchirer un habit, un manteau, une robe. Déchirer ses vêtements, en signe d'affliction et de deuil.

— En parlant des choses animées. Déchirer la main. Déchirer une plaie. Le tigre déchire sa proie. Déchirer la chair à coups de fouet.

(Un prêtre) portera sur ma fille une main criminelle,
Déchirera son sein. (RACINE.)

— Déchirer une personne.

Le saule dit un jour à la rose rampante:
Quel profit, pauvre sotte, en veux-tu retirer?
Aucun, lui répondit la plante;
Je ne veux que les *déchirer*. (BAILLY.)

— *Déchirer des bateaux.* Les dépecer, en désassembler les planches, lorsqu'ils ne doivent plus servir.

— Fig. Partager violemment, démembrer, en parlant d'un héritage, d'un empire, etc.

Et jaloux l'un de l'autre en leur avide rage,
Déchirant à l'envi ce superbe héritage
Divisés d'intérêts et pour le crime unis,
Assassiner sa mère, et sa veuve, et son fils. (VOLTAIRE.)

— Prov. et fig. *Il ne s'est pas fait déchirer le manteau*, ou *son manteau pour cela.* Se dit d'un homme qu'il n'a pas fallu prier beaucoup pour obtenir ce qu'on désirait de lui.

— Fig. Fendre. Déchirer les airs. Déchirer les flots. Déchirer la plaine liquide, la voûte azurée.

L'aigle moins promptement descend de ses déserts,
Quand il fond sur sa proie en *déchirant* les airs.
(F. BALLE.)

— Fig. Le philosophisme déchire le voile brillant de l'espérance, pour nous envelopper des ténèbres du néant.

— Fig. *Déchirer la lettre.* Ne pas s'en tenir à la lettre. Voltaire *déchirait* la lettre, et faisait éclater l'esprit universel; voilà pourquoi nous le proclamons encore. (E. Quinet.)

— Par exagér. *Des douleurs qui déchirent l'estomac, les entrailles.* Se dit de douleurs vives et aiguës dans l'estomac, dans les entrailles. Ce qui flatte le palais *déchire* souvent l'estomac. (De Juss.)

— Fig. *Déchirer les oreilles, déchirer l'oreille.* Affecter désagréablement l'oreille par des sons aigres et discordants.

— Art milit. *Déchirer la cartouche.* Déchirer avec les dents l'extrémité par laquelle on doit l'introduire dans le canon du fusil.

— *Déchirer la toile.* Exécuter sans ensemble des feux d'infanterie.

— Fig. et poét. *Déchirer le sein de la terre*, la labourer. Plus on *déchire* les entrailles de la terre, plus elle est libérale. (Fén.)

Vois-tu dans ces vallons ces esclaves champêtres
Qui creusent ces rochers, qui vont fendre ces hêtres,
Qui détournent ces eaux, qui, la bêche à la main,
Fertilisent la terre en *déchirant* son sein? (VOLTAIRE.)

— Fig. Se dit des dissensions, des guerres intestines, des troubles qui partagent, qui divisent une ville, un royaume, etc. Les factions ont longtemps déchiré la France. Que de schismes ont déchiré l'Eglise! Pourquoi nous *déchirer* par des guerres civiles? (Corn.) Les hérétiques qui se sont retirés de l'Eglise, et les mauvais chrétiens qui la *déchirent* en dedans. (Pasc.) Le tableau des malheurs qui *déchirèrent* la France au temps de la ligue est effrayant. (Grimm.)

— Fig. Navrer profondément. Émouvoir cruellement, agiter douloureusement le cœur, l'âme; tourmenter par des mouvements, des agitations. Les cris des malheureux me déchirent. Les remords déchirent la conscience du coupable. Ce spectacle est fait pour déchirer l'âme. La pitié déchire l'âme. Ce lamentable souvenir le pénètre et le déchire. Les chagrins secrets qui nous *déchirent*. (Mass.) Vous parlerai-je de la mort de ces chers enfants? Ils lui ont tous *déchiré* le cœur. (Boss.) Cette mère, voyant souffrir son fils, se sentait déchirer les entrailles. (Id.) Combien cette idée n'a-t-elle pas de fois *déchiré* son âme? (X. Marmier.)

— Causer une douleur salutaire, inspirer une vive contrition du mal, du péché. Le père Honoré écorche les oreilles, et *déchire* les cœurs; à ses sermons on rend les bourses que l'on a coupées aux miens. (Bourdal.)

— Fig. Offenser, outrager par des paroles, par des médisances, par des calomnies. Déchirer son prochain. Déchirer la réputation d'un honnête homme. Il *déchire* l'innocence de ces filles, dont la vie est si pure et si austère. (Pasc.) Pourquoi me *déchirez*-vous par vos blasphèmes? (Boss.) Des mémoires sanglants la *déchirent* de toutes parts. (Fléch.)

— *Déchirer quelqu'un à belles dents.* En médire outrageusement. Vous me *déchirez* à belles dents, pendant que j'étais occupé à défendre vos intérêts. (Acad.)

— Absol. Une duplicité indigne qui loue en face et qui *déchire* en secret. (Mass.) La raillerie, lâche et froide, n'ose pas tuer, elle *déchire*. (Boiste.) On peut mordre parfois, mais jamais *déchirer*. (Sanlèque.) La malignité n'est pas difficile quand il s'agit de *déchirer*, surtout ceux qui brillent au premier rang. (Grimm.)

— SE DÉCHIRER. v. pron. Être déchiré. Le papier se déchire. Les vêtements se déchirent. || S'arracher à coups d'ongles. Le malheureux lion se *déchire* lui-même. (La Font.)

— Médire les uns des autres.

— Fig. L'homme seul est en proie à ses désirs, se laisse *déchirer* par ses craintes. (Mass.)

— Hydraul. Se dit d'une nappe d'eau qui se sépare avant de tomber dans le bassin inférieur.

DÉCHIREUR, EUSE. s. (ét., V. DÉCHIRER). Celui, celle qui déchire.

— s. m. Celui qui achète des bateaux hors de service pour les dépecer; ouvrier qui fait métier de dépecer ces sortes de bateaux. On emploie les *déchireurs* lorsque les gains ne compensent pas les frais de transport pour faire remonter une rivière à un bateau.

ture faite en déchirant. Avoir une déchirure à son habit. S'être fait une déchirure à sa robe. Raccommoder une déchirure. La déchirure d'une plaie. Grande déchirure. Petite déchirure. Déchirure imperceptible.

DÉCHOIR. v. n. 3e conj. irrég. (rad. *choir*). *Je déchois, tu déchois, il déchoit, nous déchoyons, vous déchoyez, ils déchoient. Je déchoyais* (inusité). *Je déchus, nous déchûmes. Je décherrai, nous décherrons. Je décherrais, nous décherrions. Déchois, déchoyons, déchoyez. Que je déchoye, que nous déchoyions. Que je déchusse, que nous déchussions. Déchu.* Tomber dans un état moindre, pire, moins brillant, moins avantageux que celui où l'on était primitivement.

— Se construit souvent avec la préposit. *de*. Déchoir de son rang, de son poste, de sa gloire, de son crédit, de sa faveur. Déchoir de sa réputation. Déchoir de jour en jour. Déchoir de ses espérances. Vous croyez pouvoir le faire sans *déchoir* de l'état de grâce. (Pasc.)

Du rang où notre esprit une fois s'est fait voir,
Sans un fâcheux éclat nous ne saurions *déchoir*.
(Boileau.)

— Se construit aussi avec la prép. *dans*. Déchoir dans l'estime publique. Déchoir dans l'opinion des savants.

— Sans aucun complément. Il faut redoubler d'efforts pour ne pas *déchoir*, ou bien se retirer à propos; car les hommes se vengent cruellement de l'admiration. (Boiste.) Souffrir n'est rien, c'est tout que de *déchoir*. (Volt.)

— Ce verbe prend l'auxiliaire *avoir*, si l'on veut exprimer l'idée d'une action. Depuis ce moment il a *déchu* de jour en jour. (Acad.) Il prend l'auxiliaire *être* si l'on veut exprimer l'idée d'état, de situation. Je suis triste d'*être déchu* de tes bonnes grâces. (La Bruy.) Il *est* incontestablement *déchu* de son droit. (Id.) La nature des hommes *est* corrompue et *déchue* de Dieu. (Pasc.)

— *Déchoir du trône*. Perdre la souveraineté.

— Être affaibli par l'âge. Il déchoit. Il commence à déchoir. Il vieillit sans *déchoir*. (La Bruy.)

— Diminuer, en parlant des choses. Son crédit commença à déchoir; sa fortune, sa réputation, ne tarderont pas à déchoir. Dans la décadence de l'empire romain, l'éloquence commença bientôt à *déchoir*. (Acad.)

— Anc. mar. *Déchoir*. Se disait pour Dériver, sortir de la route qu'on doit suivre.

DÉCHOUÉ, ÉE. part. pass. du v. Déchouer. S'empl. adjectiv. Vaisseau déchoué. Frégate déchouée. On dit aussi et mieux Déséchoué.

DÉCHOUER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, particule extract., *échouer*). Mar. Relever un bâtiment qui a échoué et le remettre à flot. Déchouer un vaisseau.

— SE DÉCHOUER. v. pron. Être déchoué, être relevé et mis à flot.

— On dit aussi Déséchouer. Se déséchouer. V. ces mots.

DÉCHRISTIANISÉ, ÉE. part. pass. du v. Déchristianiser. S'empl. adjectiv. Pays déchristianisé. Population déchristianisée. Cœurs déchristianisés.

DÉCHRISTIANISER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, partic. priv.; et *christianiser*, rad. *Christ*, d'où *chrétien*, en lat. *christianus*). Faire cesser d'être chrétien; enlever le titre, la qualité de chrétien; faire renoncer à la foi chrétienne.

— *Déchristianiser un peuple, un pays*. On ne fera rien pour la révolution tant qu'on ne parviendra pas à *déchristianiser* la France. (Mirabeau.)

— SE DÉCHRISTIANISER. v. pr. Être déchristianisé. Perdre la qualité de chrétien.

— Renoncer de soi-même au christianisme. Tout homme qui fait constamment le mal se *déchristianise*. (Boiste.)

DÉCHU, UE. part. pass. du v. Déchoir. S'emploie adjectiv. Roi déchu. Ange déchu. Pouvoir déchu. Ame déchue de la grâce divine. Déchu de son état. Ils sont *déchus* de leurs privilèges. (Acad.) L'âme raisonnable *déchue* de sa première dignité. (La Bruy.) Ils se croyaient *déchus* du pouvoir de le faire mourir juridiquement. (Id.) Vos ennemis *déchus* de leur vaine espérance. (Racine.) Les extases, les contemplations prouvent que l'homme *déchu* peut se relever pour l'éternité. (B.)

— *Déchu dans*. Tellement *déchu* dans l'esprit des siens, qu'il devient un objet de mépris. (Boss.) Les arts, *déchus* dans la faiblesse du gouvernement, reprirent etc. (Mass.)

DÉCI. (abrév. du lat. *decimus*, dixième). Métrol. Particule qui, dans le système des nouvelles mesures, désigne une unité dix fois plus petite que l'unité génératrice. Ce terme est le corrélatif de *déca*, qui désigne une unité dix fois plus grande. Décilitre, décimètre, décistère.

DÉCIA (Loi). Antiq. rom. Loi décrétée l'an de Rome 442, sous les auspices du tribun Décius, et en vertu de laquelle le peuple eut le droit de nommer deux citoyens chargés de veiller à l'équipement et à l'entretien des flottes. ‖ Nom donné à la famille des Décius.

DÉCIARE. s. m. (ét. fr., *déci*, dixième; *are*, mesure de superficie). Métrol. Dixième partie de l'are, nouvelle mesure de superficie qui vaut 10 mètres carrés, ou 94 pieds carrés 7 dixièmes.

DÉCIATINE. s. f. Métrol. Mesure de su-

109,39.

DÉCIBAR. s. m. Métrol. Mesure de pesanteur qui, dans le système décimal, est la dixième partie du *bar*. Il est vieux et inusité.

DÉCICADE. s. m. Métrol. Mesure de capacité qui, dans le système décimal, est la dixième partie du cade. Vieux et inusité.

DÉCIDANT. s. m. Décideur. Vieux et inus.

DÉCIDÉ, ÉE. part. pass. du v. Décider. S'emploie adjectiv. Qui est résolu, d'un caractère ferme. Caractère décidé. ‖ *Homme décidé*. Invariable, ferme dans ses principes. ‖ *Chose décidée*. Résolue, arrêtée. La sagesse qui vient du ciel nous rend plus *décidés* et plus tranquilles. (Mass.) Pour nous faire des amis, il faut ne s'attacher qu'à des caractères *décidés* et capables de constance. (D'Olivet.) ‖ Marqué. Oui, répondit l'autre; elle reçoit l'encens de tout le monde, mais elle n'accorde à personne une préférence *décidée*. (Mme de Staël.)

Bientôt tes questions vont être *décidées* :
Va chercher ta réponse au pays des idées. (Voltaire.)

— *Décidé à*. A quoi bon? Je suis tout aussi *décidé* à présent que je le serais plus tard. (X. Marmier.)

— *Décidé dans*. N'est-il pas déplorable de penser que les destinées de tout un peuple ont pu être *décidées* dans un assaut de poitrine et un combat de poumons? (Andrieux.)

— *Décidé sur*. Une fois *décidé* sur sa conduite future, il se sentit l'esprit plus tranquille. (Wailly.)

— *Décidé si*. Avant qu'il fût seulement *décidé* s'il aimerait ou n'aimerait pas les jeux. (George Sand.)

— *Style décidé*. Style qui n'a rien de vague, d'incertain. Cet auteur a un style décidé.

— *Marche décidée*. Marche qui ne souffre point d'hésitation. Le gouvernement prit une marche décidée.

DÉCIDÉMENT. adv. (ét., V. DÉCIDER). D'une manière décidée; avec fermeté, avec résolution. Agir décidément. Prendre décidément son parti.

— Se dit absolument presque toujours, pour marquer la détermination. Décidément, je n'irai pas. Décidément, je ne veux pas. Décidément, je ne sortirai pas. Décidément, cet homme est fou.

DÉCIDENCE. s. f. (rad. lat. *cadere*, tomber). Pathol. Affaissement, décidence du ventre; affaissement du ventre qui se manifeste souvent chez une femme grosse, lorsque l'enfant est sans vie.

DÉCIDENT, ENTE. adj. Bot. Syn. de Décider.

DÉCIDER. v. a. 1re conj. (du lat. *decidere*, même signif.). Porter son jugement sur une chose douteuse ou contestée; résoudre une difficulté. Décider une affaire, une question, un point de droit. Molina *décide* ainsi cette question. (Pasc.) L'Eglise décide les points de foi avec une autorité divine. (Id.) L'empereur Héraclius voulait *décider* la question de son autorité. (Boss.) Les affaires n'eurent jamais rien d'obscur qu'il n'éclairât, rien de douteux qu'il ne *décidât*. (Mass.)

— *Décider que*. On *décida* que les images seraient honorées. (Pasc.) Ils *décident* avec confiance que ce projet était téméraire. (Boss.)

— *Décider si*. Il est difficile de *décider* si l'irrésolution rend l'homme plus malheureux que méprisable. (La Bruy.)

— *Décider sur*. On devrait *décider* sur cela avec plus de précaution. (La Bruy.) Nous ne nous connaissons pas assez pour *décider* sur ce qui nous convient. (Mass.)

— *Décider en faveur de*. Faisant la comparaison d'eux-mêmes avec les autres, ils *décident* toujours en faveur de leur mérite. (La Bruy.) Dans une égalité même de raison, son cœur et sa gloire devraient le *décider* en faveur de la foi. (Mass.)

— *Décider entre*. Content de *décider* entre un premier et un second point, ou entre le dernier sermon et le pénultième. (La Bruy.)

— *En décider*. Je ne sais à qui il appartient d'en *décider*. (Pasc.) Les affaires principales étaient rapportées au peuple, qui en *décidait*. (Boss.) Le [illegible] finances ou dans les troupes [illegible] différent, et il faut que ce soit [illegible] qui en *décide*. (La Bruy.) Entre [illegible] bons offices ne se comptent pas, [illegible] circonstances en *décident*. (De Jussieu.)

— Terminer une contestation, ou l'affaire qui est en contestation, y mettre fin. Décider une querelle. Décider un différend. Ils *décidèrent* leur querelle à Pharsale par une bataille sanglante. (Boss.) Pharsale a *décidé* ce qu'ils n'osaient juger. (Corn.)

— *Décider de*. v. n. Disposer de, ordonner en maître, touchant telle chose. Décider de la paix et de la guerre. Décider des biens et de la vie des hommes. Les manières sont souvent ce qui fait que les hommes *décident* de vous en bien ou en mal. (La Bruy.) Lorsqu'il *décidait* des fortunes les plus éclatantes sur le premier trône de la justice. (Fléch.) Sur ce que vous seriez si l'on venait vous juger dans ce moment, vous pouvez presque *décider* de ce qui vous arrivera au sortir de la vie. (Mass.) Les invitations d'une parente riche et âgée, les conseils d'un sage gouverneur, les exhortations et l'autorité d'un prêtre ont *décidé* du malheur de V[illegible]aie.

de la vie des citoyens, que penser de la manière dont on *décide* de leur fortune? (Grimm.)

— Se prend activement, toujours dans le même sens. Depuis que le feu *décide* tout dans les batailles. (Volt.)

— Fig. Ayant pour sujet un nom de chose inanimée. La fortune semble seule *décider* de l'établissement et de la ruine des empires. (Boss.) Le duel a *décidé* de l'innocence des hommes, des accusations fausses ou véritables. (La Bruy.) C'est un motif si bas qui *décide* de nos haines et de nos amours. (Mass.) Est-ce le mérite qui *décide* toujours de la fortune? (Id.) C'est la raison qui *décide* du sentiment qu'on préfère. (J.-J. Rouss.) Combien de fois un arbre de plus ou de moins, un rocher à droite ou à gauche, un tourbillon de poussière élevé par le vent, ont *décidé* de l'événement d'un combat sans que personne s'en soit aperçu. (Id.) Son sort *décidera* du mien. (Rac.) De petits intérêts *décident* des plus grandes affaires. (Le grand Frédéric.) Le temps *décide* de la vie (Addiss.)

— Absol. Un homme qui aime à décider. Décider hardiment. Décider légèrement. Dans la guerre, où les lois ne peuvent plus rien, la seule force *décide*. (Boss.) Si les hommes ne se hâtaient point de *décider* après un examen superficiel, ils ne se tromperaient pas si souvent. (St-Evrem.) Il ne lui fallait pour *décider* que le temps qu'il faut pour entendre. (Mass.) Le courage et l'élévation font *décider* et entreprendre. (Id.) Peu d'hommes raisonnent, et tous veulent *décider*. (Le grand Frédéric.) Etre instruit produit deux grands avantages; on *décide* moins et l'on *décide* mieux. (Moncrif.) Douter est plus philosophique que *décider*. (Ginguené.) ‖ Dois-je rester? dois-je partir? *décidez*. (Acad.) L'expérience seule peut ici *décider*. (Buff.)

Si la raison ne sert de guide,
Vous serez toujours égaré.
Combien de beaux esprits ont le cerveau timbré?
C'est la sagesse qui *décide* (Sallentin.)

— Faire cesser l'irrésolution, en parlant de quelqu'un.

— *Décider à*. Décider quelqu'un à partir, à faire, à dire, à entreprendre une chose. Cette raison l'a *décidé* à ne rien entreprendre. (Acad.)

— *Décider de*. Décider d'aller en tel endroit, de faire tel voyage, etc.

— SE DÉCIDER. v. pron. Prendre un parti, prendre son parti. Je me décide à partir. Il se décide à lui écrire. Je crois encore que même sans cela je me serais *décidé* à quitter la forêt. (Sénancour.) Qui peut se *décider* triomphe de la douleur. (X. Marmier.)

— *Se décider pour quelqu'un, pour quelque chose*. Donner la préférence à quelqu'un, à quelque chose, prendre leur parti. Se décider pour une forme de gouvernement. Se décider pour les Français. La victoire s'est décidée pour nos armes. Combien d'hommes ne se *décident* pour une jeune personne que par entraînement pour l'esprit de la mère! (G. Sand.)

— Etre décidé. Chaque armée fit un empereur; la question se *décida* auprès de Rome. (Boss.) Tout se *décidait* par l'intérêt et par la force. (Id.)

— Syn. comp. DÉCIDER. JUGER. *Décider* ne se dit que des choses; *juger*, se dit des personnes et des choses. On *juge*, après examen, avec conviction; on *décide* souvent à la légère. D'Alembert a dit : Les journalistes *décident*, et les connaisseurs *jugent*.

DÉCIDEUR. s. m. (rad. *décider*). Celui qui décide, qui tranche les questions. S'emploie presque toujours en mauvaise part et dans le style ironique ou burlesque. *Décideur* impitoyable, pédadogue à phrases, raisonneur fourré, tu cherches les bornes de ton esprit, elles sont au bout de ton nez. (Voltaire.)

DÉCIDU, UE. adj. (du lat. *deciduus*, qui tombe ou qui va tomber; rad. *cadere*, tomber). Bot. Qui se détache et tombe quelque temps après son développement, et lorsqu'il a accompli les fonctions qui lui sont dévolues, en parlant des divers organes d'une plante. ‖ *Corolle décidue*. Celle qui se détache après la fécondation. ‖ *Calices décidus*. Ceux qui ne tombent aussi qu'après la fécondation, tels sont les calices des crucifères. ‖ *Feuilles décidues*. Celles dont la chute a lieu en automne seulement, ou avant la nouvelle pousse; telles que les feuilles du tilleul, du marronnier d'Inde, etc. Ce terme s'emploie par opposition à celui de *persistant*.

DÉCIDUODÉCIMAL, ALE. adj. (ét. lat., *decem*, dix, *duodecim*, douze). Minér. Se dit d'un cristal à dix pans, terminé par un sommet à douze faces. Topaze déciduodécimale.

DÉCIGRAMME. s. m. (du lat. *decimus*, dixième; et du gr. γράμμα, gramme). Métrol. Nouvelle mesure de pesanteur qui est la dixième partie d'un gramme, et qui équivaut à un grain 883 millièmes. Il est le corrélatif de *décagramme*. Un décigramme de prussiate. Huit décigrammes de tartre stibié.

DÉCIGRAVE. s. m. Métrol. Mesure qui, dans le système décimal, représente la dixième partie du grave. Vieux et inus.

DÉCIL ou DEXTIL. s. m. Astrol. Ancien terme sous lequel on désignait la position des deux planètes éloignées l'une de l'autre de 36 degrés ou de la dixième partie du zodiaque.

DÉCILITRE. s. m. (du lat. *decimus*, dixième; et du gr. λίτρα). Métrol. Nouvelle mesure de capacité, qui est la dixième partie du litre. Le

mes. Il est le corrélatif de décalitre. Un décilitre d'eau-de-vie. Cinq décilitres de vin.

DÉCILLER. v. a. 1re conj. V. DESSILLER.

DÉCIMABLE. adj. des 2 g. Qui est sujet au décime, à la dîme. Champ décimable. Terre décimable. Fruits décimables. Droit décimable. Matière décimable. Vieux et inus.

DÉCIMAIRE. adj. des 2 g. (rad. lat. *decem*, dix). Didact. Qui procède par dix. ‖ *Arithmétique décimaire*. Celle qui emploie dix caractères pour compter. Ce mot est synonyme de *décimal*, mais il est beaucoup moins usité que ce dernier.

DÉCIMAL, ALE. adj. (du lat. *decimalis*; rad. *decem*, dix). Mathém. Qui procède par dix, ou de dix en dix, c'est-à-dire dont les parties sont des dixièmes, centièmes, millièmes, etc., d'unité. Parties décimales. Fractions décimales. Calcul décimal. Echelle décimale. La division *décimale* formant la base de l'arithmétique, on l'a adoptée dans [illegible] et mesures, et maintenant notre s[illegible] est *décimal*. (Dictionn. encycl.

— au plur. masc. *décimaux*. [illegible] calculs décimaux. Des chiffres décimaux.

DÉCIMALE. s. f. (ét. V. DÉCIMAL). Arithm. Fraction qui a pour dénominateur des puissances entières de dix. Une décimale. Réduire une décimale. Séparer les décimales. Contenir un nombre de décimales.

DÉCIMATEUR. s. m. (rad. lat. *decem*, dix). Celui qui avait le droit de lever la dîme. Principal décimateur. Gros décimateur. ‖ *Décimateurs privilégiés*. Les évêques, les abbés, les chapitres et les monastères.

DÉCIMATION. s. f. (pr. *dé-ci-ma-ci-on*). Action de décimer. La décimation des soldats. La décimation de toute la légion. C'était une peine en usage à Rome, et qui s'infligeait aux troupes lâches ou indisciplinées; le consul faisait mettre dans un casque le nom des soldats qui avaient forfait au devoir; le dixième, le vingtième, le trentième, etc., dont il tirait le nom, était conduit au supplice. La décimation fut longtemps maintenue dans les Gaules. On voit, par les Capitulaires, que la décimation était pratiquée, à l'imitation des Romains, dans la milice de Charlemagne.

DÉCIMATRIES. s. f. pl. Antiq. Fêtes des Falisques, ainsi nommées parce qu'on les célébrait le dixième jour des ides.

DÉCIME. s. m. (du lat. *decimus*, dixième). Métrol. Nouvelle monnaie, la dixième partie du franc ou deux sous tournois, à très peu de chose près. Payer le décime pour franc.

— Hist. *Décime par franc*. Impôt, surcharge établie par la loi du 6 prairial an VIII à titre de subvention ordinaire, de guerre, en sus des droits d'enregistrement, d'hypothèque, de timbre, de greffe, etc. Cette surcharge, qui n'avait été établie que pour un an, s'est maintenue, et subsiste encore.

— *Décimes sur les spectacles* ou *droits des pauvres*. Subvention d'un décime par franc que l'on prélève pour les pauvres sur la recette que produisent les billets d'entrée dans tous les spectacles où se donnent des pièces, bals, concerts, courses. ‖ s. f. Contribution de la dixième partie des revenus ecclésiastiques. Le clergé n'accordait la *décime* au roi que pour quelque affaire importante à la religion ou à l'Etat, comme les guerres saintes, et toujours pour un temps limité. La première décime fut donnée à Charles Martel. ‖ *Décime ordinaire*. Celle qui se renouvelait de dix en dix ans. ‖ *Décime extraordinaire*. Celle qui était payable tous les cinq ans ou sans terme fixe. Les évêchés de Metz, Toul, Verdun, l'Artois, la Flandre, la Franche-Comte, l'Alsace et le Roussillon, ne payaient pas la décime.

— Au plur., se disait de ce que payaient annuellement au roi les bénéficiers sur le revenu de leurs bénéfices, d'après le règlement du don gratuit fait dans les assemblées du clergé.

— Myth. rom. Nom d'une des parques chez les Romains, parce que, selon Varron, son pouvoir sur l'homme commençait seulement à l'époque de la naissance, c'est-à-dire environ dix mois après qu'il avait été conçu.

DÉCIMÉ, ÉE. part. pass. du v. Décimer. S'empl. adjectiv. Régiment décimé. Ville décimée. Population décimée.

— *Décimé par*. Le peuple, se voyant chaque jour *décimé* par la faucille flamboyante de l'ange du Seigneur, redoubla de superstition, et accusa Catherine de tous ses maux (Mme d'Abrantès.)

DÉCIMER. v. a. 1re conj. (rad. *decimus*, dixième). Mettre à mort ou frapper de quelque autre peine un individu sur chaque dizaine d'une masse réputée coupable. Se dit surtout en parlant de soldats qui ont mérité d'être punis de mort, ou de vaincus, d'une ville rebelle, etc. Décimer un régiment. Décimer une ville. Décimer les habitants d'une ville.

— Fig. Faire mourir un certain nombre de personnes, sur un certain nombre beaucoup plus grand. Le choléra a décimé la population parisienne. Le fléau décime les habitants. La peste décime périodiquement l'Egypte. J'ai inventé la guerre et *décimé* les peuples. (A.-Mart.) La mort nous a cette année plus que *décimes*, puisqu'elle a frappé cinq de nous sur quarante. (La Harpe.)

— SE DÉCIMER. v. pron. Être décimé.

dixième; et du gr. μέτρον, mesure). Métrol. Nouvelle mesure de longueur, la dixième partie du mètre, équivalant à 3 pouces 8 lignes, 333 millièmes. Décimètre carré. Décimètre cube.

DÉCIMÉTRIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport au décimètre.

DÉCIMEUR. s. m. Celui qui levait les dîmes d'une paroisse. V. DÉCIMATEUR, dont il est synonyme.

DECIMO. adv. (pr. *dé-ci-mo*). Mot latin francisé qui signifie Dixièmement, et que l'on indique ordinairement par ce signe 10° dans une série d'articles que l'on note : 1° ou *primo*; 2° ou *secundo*; 3° ou *tertio*, etc., etc. On dit également 13° ou *decimo-tertio*, pour Treizièmement; 14° ou *decimo-quarto*, Quatorzièmement; 15° ou *decimo-quinto*, Quinzièmement; 16° ou *decimo-sexto*, Seizièmement; 17° ou *decimo-septimo*, Dix-septièmement; 18° ou *decimo-octavo*, Dix-huitièmement; 19° ou *decimo-nono*, Dix-neuvièmement.

DÉCINE. s. f. (rad. lat. *decem*, dix). Métrol. Poids de dix livres employé en Italie.

DÉCINTRÉ, ÉE. part. pass. du v. Décintrer. S'empl. adjectiv. Voûte décintrée. Arche décintrée.

DÉCINTREMENT. s. m. (ét., V. DÉCINTRER). Action de décintrer ; résultat de cette action. Le décintrement d'une voûte, d'une arche.

DÉCINTRER. v. a. 1re conj. (ét., *de*, partic. extract., et *cintrer* ; rad. *cintre*). Archit. Ôter les cintres qu'on avait placés pour construire une arche, une voûte. On ne doit *décintrer* les voûtes que quand elles sont bien sèches. (Acad.)

— SE DÉCINTRER. v. pron. Être décintré.

DÉCINTROIR. s. m. Techn. Sorte de marteau de maçon à deux taillants tournés en sens inverse, pour écarter les joints dans les démolitions.

DÉCIOCTONAL. adj. m. (ét. lat., *decem*, dix ; *octo*, huit). Minér. Se dit d'un cristal qui présente dix-huit faces. Feldspath décioctonal.

DÉCIPER. v. a. 1re conj. (du lat. *decipere*, tromper). Anc. prat. Abuser, tromper. Nous donnons ce mot parce qu'il est la souche de Décepteur, Deceptivement, Déception, qui viennent du lat. *deceptor*, *deceptio*, lesquels mots latins sont formés du supin *deceptum*, dans le verbe *decipere*.

DÉCIQUATUORDÉCIMAL. adj. m. (ét. lat., *decem*, dix ; *quatuordecim*, quatorze). Minér. Se dit d'un cristal dont la surface présente un double assortiment, l'un de dix faces et l'autre de quatorze. Feldspath déciquatuordécimal.

DÉCIRCONCIRE. v. a. 2e conj. (ét. fr., *de*, partic. privat., et *circoncire*). Faire renoncer à la circoncision, et particulièrement Faire renoncer au judaïsme, qui consacre la circoncision. Ce verbe ne s'emploie que familièrement et en quelque sorte sur le ton de la plaisanterie.

— SE DÉCIRCONCIRE. v. pron. Être décirconcis. Renoncer à la circoncision, renoncer au judaïsme.

DÉCIRCONCIS, ISE. part. pass. du v. Décirconcire. S'empl. substantiv. C'est un décirconcis, une décirconcise.

DÉCIRCONCISION. s. f. (ét. fr., *de*, partic. privat., et *circoncision* ; rad. *circoncire* ; du lat. *circumcidere*, couper autour). Action de renoncer à la circoncision, ou à une religion qui la prescrit. Particulièrement, Renonciation au judaïsme. V. sur l'emploi de ce mot ce qui a été dit à propos du verbe Décirconcire.

DÉCIRÉ, ÉE. part. pass. du v. Décirer. S'empl. adjectiv. Chambre décirée. Buffet déciré.

DÉCIRER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, partic. privat., et *cirer* ; rad. *cire*). Techn. Enlever la cire qui recouvre un objet. Décirer un meuble. Décirer le parquet d'un appartement.

— SE DÉCIRER. v. pron. Être déciré.

DÉCISEXDÉCIMAL, ALE. adj. (ét. lat., *decem*, dix ; *sexdecim*, seize). Minér. Se dit d'un cristal dont la surface peut être sous-divisée en deux assortiments, l'un de dix faces et l'autre de seize. Baryte sulfatée décisexdécimale.

DÉCISIF, IVE. adj. Qui fait cesser toute indécision, qui décide. Jugement décisif. Arrêt décisif. Combat décisif. Point décisif. Question décisive. Rencontre décisive. Si les miracles n'eussent pas été *décisifs*. (Pasc.) Des réponses courtes, mais *décisives*. (Boss.) Des points si essentiels à sa destinée, si *décisifs* pour son malheur. (Mass.) Si l'on manque le moment *décisif*, surtout en révolution, on court fortune de ne jamais le retrouver. (De Retz.)

— Se dit presque toujours en mauvaise part des personnes et des choses personnifiées, et signifie Qui décide hardiment, avec un ton trop tranchant. Homme décisif. Les jeunes gens sont ordinairement plus décisifs qu'il ne faudrait. (Acad.) Quand la jeunesse saurait autant qu'elle peut, elle ne serait pas plus *décisive*. (La Bruy.) Ils sont hardis, *décisifs* avec ceux qui ne savent rien. (Id.) Vos sens trop *décisifs* emportent si facilement votre raison. (Boss.) Rien n'est aussi *décisif* que l'ignorance. (J.-J. Rouss.)

— Syn. comp. DÉCISIF. DÉCIDÉ. Un homme *décisif* prononce légèrement sur ce qu'il sait

agit, et tient invariablement à son parti.

DÉCISION. s. f. (du lat. *decisio*, formé du v. *decidere*, d'où l'on a fait en français, Décider. V. ce mot). Action de décider. Résolution, jugement, manière dont une chose est décidée. Prendre une décision. Rendre une décision. Décision sage, impartiale. Une *décision* qui ne souffre aucune réplique. (Boss.) Une question si épineuse, et d'une si pénible *décision*. (La Bruy.) Le caprice et le goût forment des *décisions* que devrait dicter l'amour de l'ordre. (Mass.)

Bien rarement de nos *décisions*
Nous sommes les propriétaires. (Lamotte.)

— Se dit de ceux qui décident. La décision des juges. La décision des arbitres. La décision du tribunal. Les décisions du conseil d'État. Les décisions d'un ministre. Les décisions des docteurs. Les sentiments de vos docteurs sont conformes aux *décisions* des papes. (Pasc.) Sans jamais blesser les *décisions* de l'Église. (Id.) Constantin reçut la *décision* du concile avec respect. (Boss.) Celui dont on attend, que dis-je, dont on prévient, dont on devine les *décisions*. (La Bruy.) Le ciel, prévoyant que l'homme s'égarerait dans de faux systèmes, n'a rien laissé d'important à sa *décision*. (Boiste.)

— Se dit des matières qui sont décidées. Dans la *décision* de cette importante affaire. (Pasc.) La *décision* de l'affaire la plus sérieuse qui fut jamais. (Boss.) En jetant les yeux sur vous, le monde trouve la *décision* des vérités que etc. (Mass.) Toutes les nations assemblées et tremblantes attendront à ses pieds la *décision* de leurs destinées. (Id.)

— *Décision en faveur de.* Voilà de belles *décisions* en faveur de la vanité ! (Pasc.)

— Dr. rom. *Décisions de Justinien.* Les cinquante ordonnances que cet empereur rendit, après avoir publié son premier code, pour statuer définitivement sur de graves questions qui partageaient les jurisconsultes.

— Anc. législ. *Décisions du conseil.* Résolutions prises au conseil des finances sur les requêtes, mémoires et placets qu'on y présentait.

— Législ. act. *Décision ministérielle.* Véritable jugement rendu sur la réclamation d'un citoyen, par un ministre, dans les limites de son autorité, et sauf le recours au conseil d'État.

— Syn. comp. DÉCISION. RÉSOLUTION. La *décision* est un acte de l'esprit qui suppose l'examen et qui doit être juste ; la *résolution* est un acte de la volonté qui suppose la délibération et qui doit être ferme.

DÉCISIONNAIRE. s. m. Celui qui décide rapidement et avec assurance. Ce mot, tout à fait inusité, a été créé par Montaigne.

DÉCISIVEMENT. adv. D'une manière décisive. Parler décisivement. Agir décisivement. Juger décisivement. Se prononcer décisivement.

DÉCISOIRE. adj. des 2 g. (rad. *décision*). Jurispr. Décisif, qui doit terminer toute contestation, tout procès. Il est principalement usité dans cette locution, *Serment décisoire*, serment déféré par l'une des parties qui s'en remet au serment de sa partie adverse, pour en faire dépendre le jugement de la cause.

DÉCISTÈRE. s. m. (du lat. *decimus*, dixième ; et du gr. στερεός, solide). Métrol. Mesure de solidité, qui est la dixième partie du stère. Le décistère répond à la falourde ; c'est un volume d'un mètre de long et de large, et d'un décimètre de haut, valant 2 pieds cubes 9174 dix millièmes. Un décistère de bois de chauffage.

DECIUS MUS (Publius). Célèbre consul romain, qui, après s'être illustré par une foule d'exploits héroïques, se dévoua aux dieux infernaux, pour donner la victoire aux Romains sur les Latins, 340 av. J.-C. || Son fils et son petit-fils se dévouèrent comme lui, dans deux circonstances semblables. || DÉCIUS. Empereur romain. V. DÈCE.

DÉCIVILISABLE. adj. des 2 g. Qui peut être décivilisé, qui est susceptible de perdre sa civilisation. Peuple décivilisable.

DÉCIVILISANT, ANTE. adj. Qui décivilise, qui détruit la civilisation ou les effets de la civilisation. Principes décivilisants. Doctrines décivilisantes.

DÉCIVILISATEUR, TRICE. adj. et s. Qui décivilise, qui porte atteinte à la civilisation.

DÉCIVILISATION. s. f. (pr. *dé-ci-vi-li-za-ci-on* ; rad. *civil*). Action de déciviliser, de renverser la civilisation.

DÉCIVILISÉ, ÉE. part. pass. du v. Déciviliser. S'empl. adjectiv. Peuple décivilisé. Société décivilisée.

DÉCIVILISER. v. a. 1re conj. (rad. *civil*). Détruire la civilisation, porter atteinte à la civilisation. Déciviliser un peuple, une nation. On ne parviendra jamais à déciviliser la France.

— SE DÉCIVILISER. v. pron. Être décivilisé.

— Détruire sa propre civilisation. La vieillesse arrive pour tous les peuples, c'est l'âge où ils se décivilisent.

DECIZE. Géogr. Ch.-l. de cant. (Nièvre), à 32 kilom. de Nevers ; 3,000 hab.

DÉCIZE. s. f. Navig. Espèce de bateau en usage sur la Loire. Les bateaux à vapeur et les *décizes* continuent encore leur service. (Constit.)

DÉCIZELÉ, ÉE. part. pass. du v. Décizeler.

DÉCIZELER. v. a. 1re conj. Techn. Empiler des bois qui ont été enfoncés dans l'eau.

— SE DÉCIZELER. v. pron. Être décizelé.

DÉCLAMATEUR. s. m. (rad. *déclamer*). Celui qui déclame. Nom générique de tout orateur boursouflé, emphatique, faible de pensée, et bruyant d'expression. Déclamateur ridicule, fatigant. Pauvre déclamateur. Style de déclamateur. Le peuple a du jugement, lorsqu'il n'est point égaré par les *déclamateurs*. (Bonap.) Un style de *déclamateur* qui arrête l'action et la fait languir. (La Bruy.) La principale partie de l'orateur, c'est la probité ; sans elle il dégénère en *déclamateur*. (Id.)

Tous ces pompeux amas d'expressions frivoles,
Sont d'un *déclamateur* amoureux de paroles. (Boil.)

— Se dit des anciens rhéteurs qui faisaient des exercices d'éloquence dans les écoles publiques.

— Celui qui récite publiquement, déclame des vers, un discours. C'est un excellent déclamateur. C'est un parfait déclamateur. Ce sens a vieilli.

— S'empl. adjectiv. pour signifier Ampoulé, trop figuré. Style déclamateur. Ton déclamateur.

DÉCLAMATION. s. f. (pr. *dé-kla-ma-ci-on* ; du lat. *declamatio*, formé de *declamare* ; rad. *clamare*). Action de déclamer, manière de déclamer, art de rendre le discours, d'exprimer naturellement, en parlant en public, chaque mouvement de l'âme, dans les traits du visage, dans le geste et dans la voix. Déclamation belle, noble, aisée. Ridicule, mauvaise déclamation. Entendre l'art de la déclamation. Avoir une déclamation traînante, lourde, fausse, froide, monotone, exagérée, ridicule.

— Anc. rhét. C'était chez les Grecs l'art des sophistes, une dialectique subtile et captieuse, la charlatanerie de la logique et de la morale.

— Pièce d'éloquence composée pour être déclamée. Se dit surtout en parlant des anciens rhéteurs. Les déclamations de Quintilien. Les déclamations de Sénèque le père. Les déclamations du collége.

— Affectation de termes pompeux, figurés, déplacés, discours dans lequel on remarque ce genre d'affectation. Mettre de la déclamation dans une pièce, dans un ouvrage. C'est une pauvre déclamation, une plate déclamation, une ennuyeuse déclamation.

— Exagération dans les louanges, les plaintes. Déclamation ampoulée. Amère déclamation.

— Discours injurieux, invective contre quelqu'un. Son plaidoyer ne contient aucune raison solide, ce ne sont que des *déclamations* contre sa partie. (Acad.) Le vice n'a plus à craindre que la *déclamation*, car il a vaincu le mépris. (Boiste.)

— Mus. Art de rendre, par les inflexions et le nombre de la mélodie, l'accent grammatical et l'accent oratoire qui conviennent aux paroles.

DÉCLAMATOIRE. adj. des 2 g. Qui appartient à la déclamation, qui concerne la déclamation, qui tient de la déclamation. Se prend en bonne part. Art déclamatoire. Études déclamatoires.

— Signifie plus ordinairement, Qui ne renferme que des déclamations. Style déclamatoire. En ce sens, il est ironique et ne se prend qu'en mauvaise part.

DÉCLAMÉ, ÉE. part. pass. du v. Déclamer. Se prend adjectiv. Discours déclamé, bien déclamé. Vers déclamés.

DÉCLAMER. v. a. 1re conj. (du lat. *declamare*, même signif.). Prononcer, réciter à haute voix, d'un ton oratoire, avec les gestes convenables. Déclamer des vers. Déclamer un discours. Déclamer une tirade. Déclamer une scène dramatique, une scène de tragédie. *Déclamer* un rôle avec âme. (Volt.) Quel supplice que celui d'entendre *déclamer* pompeusement un froid discours ! (La Bruy.)

— Absol. Déclamer en public. Bien déclamer. Déclamer passablement, s'exercer à déclamer. Pour *déclamer* parfaitement, il ne lui manque que de parler avec la bouche. (La Bruy.) A ces mots, je voulus profiter du conseil d'Aristote ; mais il me suivit, toujours parlant, toujours *déclamant*. (J.-J. Barthél.)

— v. n. Invectiver. Parler avec violence contre quelqu'un, contre quelque chose. Déclamer contre les personnes en place. Déclamer contre le gouvernement. Déclamer contre le luxe, contre les abus, contre le vice. Les plus pieux *déclament* contre elle. (Fléch.) Quiconque *déclame* contre la liberté, trouve bon profit à l'esclavage. (Boiste.) On a beaucoup *déclamé* dans ces derniers temps contre la perpétuité des vœux. (Chateaub.)

— SE DÉCLAMER. v. pron. Être déclamé.

DÉCLARABLE. adj. des 2 g. Qui peut ou doit être déclaré.

DÉCLARATEUR, TRICE. s. (rad. *déclarer*). Celui, celle qui déclare, qui proclame, qui fait une déclaration formelle. Néologisme qui paraît utile. Loin que le tribunal censorial soit l'arbitre de l'opinion du peuple, il n'en est que le *déclarateur*. (J.-J. Rouss.)

DÉCLARATIF, IVE. adj. (du lat. *declarativus*). T. de jurispr. Se dit d'un acte qui contient déclaration, par lequel on déclare quelque chose, on manifeste ses intentions, sa volonté. Titre déclaratif. Acte déclaratif.

DÉCLARATION. s. f. (pr. *dé-kla-ra-ci-on* ;

ou par écrit, par lequel on déclare quelque chose. Déclaration publique, solennelle, authentique. Faire sa déclaration. Faire une déclaration. Ne point varier dans ses déclarations. Déclaration importante. Qu'ils ne se le dissimulent pas ; cette *déclaration* ne sera pas honteuse. (Pasc.) C'est une *déclaration* que je fais avec joie. (Id.) Ils devaient, comme Jésus-Christ, aller à la croix avec une *déclaration* publique de leur innocence. (Boss.)

— Dr. crimin. Témoignage porté, soit devant l'officier de police, soit devant le juge chargé de l'instruction préparatoire d'un crime.

— Dr. civ. *Déclaration au profit d'un tiers* ou *déclaration de command.* Acte par lequel un particulier déclare que le bien acquis en son nom, la constitution faite à son profit, ou l'obligation par lui acceptée, ne lui appartient pas, mais appartient à une autre personne à laquelle il a prêté son nom.

— Procéd. crim. *La déclaration du juge est : Oui, l'accusé est coupable*, ou, *Non, l'accusé n'est pas coupable.* Formule que le chef du jury emploie pour faire connaître le verdict rendu au sujet d'un accusé. || *Déclaration d'absence.* Jugement qui se rend cinq ans après qu'un individu a disparu de son domicile, pour constater la disparition de cet individu. || *Déclaration d'hypothèque.* Déclaration qui fait connaître l'affectation d'un bien à l'hypothèque de quelque créance. || *Demande en déclaration d'hypothèque.* Demande qui tend à faire déclarer un héritage affecté et hypothéqué à quelque créance.

— Dénombrement, énumération détaillée. Donner une déclaration de son bien. Déclaration de dépens. Déclaration de dommages et intérêts. Donner à ses créanciers une déclaration de son avoir.

— Administr. *Déclaration de cessation de fonctions.* Déclaration faite soit par le titulaire d'un emploi assujéti à un cautionnement, soit par ses héritiers, pour obtenir que ce cautionnement soit remboursé.

— Comm. *Déclaration de faillite.* Déclaration qu'un commerçant fait au greffier d'un tribunal lorsque, se trouvant dans l'impossibilité de continuer ses paiements, il a fait le dépôt de son bilan.

— Dr. publ. *Déclaration de naturalité.* Lettre délivrée à un étranger pour lui conférer le rang et le titre de Français.

— Administr. *Déclaration de naissance, de décès.* Déclaration que l'on est tenu de faire à l'officier municipal, de la naissance d'un enfant, ou du décès d'un parent.

— *Déclaration du roi.* Acte de la puissance souveraine qui, sous l'ancien régime politique, interprétait, réformait, ordonnait de suivre une loi. Déclaration du roi enregistrée en parlement. Cette célèbre *déclaration* de Constantin arriva l'an 312 de N.-S. (Boss.)

— Administr. *Déclaration de douanes.* Déclaration qu'il faut faire aux bureaux des douanes et de l'octroi, pour la libre circulation des marchandises, et qui renferme leur poids, nombre, mesure et valeur.

— Dr. féod. *Déclaration seigneuriale.* Tout acte récognitif exigible de la part d'un seigneur ; ce qui comprenait l'aveu et dénombrement, la reconnaissance censuelle, mainmortable, bordilière, ou en franche aumône. || *Déclaration sèche.* Simple reconnaissance qu'un immeuble était assis dans la justice de tel seigneur.

— Polit. *Déclaration de guerre.* Manifeste diplomatique, accompagné du rappel des ambassadeurs, par lequel les princes souverains se dénoncent l'état de guerre. Au moyen âge, un héraut dépêché vers l'ennemi faisait la *déclaration* de guerre en jetant à terre un gantelet ; chez les sauvages, cette *déclaration* a lieu par le moyen d'une flèche qu'on lance sur le territoire ennemi. (Dict. encycl.)

— *Déclaration du danger de la patrie.* Déclaration que l'Assemblée législative prit l'engagement de faire, selon les formes constitutionnelles, du jour où le danger serait assez grand et assez imminent pour exiger des mesures extraordinaires et le développement des forces nationales. Le 11 juillet 1792, le président de l'assemblée se leva et dit : *Citoyens, la patrie est en danger.* C'était au moment où la coalition austro-prussienne menaçait les frontières de la France, toutes les tribunes de l'assemblée accueillirent les paroles du président par le cri de *Vive la nation !* Ce fut le signal de vingt années de triomphes pour les armes françaises.

— *Déclaration des droits de l'homme.* Déclaration émanée de l'Assemblée nationale, promulguée le 14 septembre 1791, et renouvelée en 1793 et en 1795. La *déclaration* des droits de l'homme ne sera que l'almanach d'une année. (Mirab.) La *déclaration* des droits de l'homme est une profession de foi canonique, manifestée au nom de la France à la terre entière. (E. Quinet.)

— Aveu de son amour, fait à la personne aimée. Il ne lui fait ni avance ni *déclaration*. (La Bruy.) Un joli tissu de *déclarations*. (Id.)

— Aveu. La *déclaration* de nos fautes au tribunal de la pénitence. (Pasc.)

DÉCLARATOIRE. adj. des 2 g. Par lequel on déclare juridiquement. Acte déclaratoire. Sentence déclaratoire.

DÉCLARÉ, ÉE. part. pass. du v. Déclarer. S'empl. adjectiv. Quatre ans avant la guerre *déclarée*. (Boss.) Dans le premier cas, cette

fait loi. (J.-J. Rouss.) S'il s'est d'abord *déclaré* ton ami, il se chargera lui-même de suppléer à ce qui te manque. (X. Marm.) Un mécontentement sourd circulait dans toutes les tentes, et n'attendait que l'occasion pour se convertir en une insurrection *déclarée*. (Anquet.)

Après mille ans de guerre *déclarée*,
Les loups firent la paix avecque les brebis. (La Font.)

— *Déclaré contre.* En public, en secret, contre nous *déclarée*. (Rac.)

— Public, manifeste. Partisan déclaré. On lui donne pour examinateurs ses plus *déclarés* ennemis. (Pasc.) Un protecteur *déclaré* du christianisme. (Boss.) Il est l'ami *déclaré* des oncles. (La Bruy.)

DÉCLARER. v. a. 1re conj. (du lat. *declarare*, même signif. ; rad. *clarus*, clair, évident, manifeste). Manifester, faire connaître par une déclaration verbale ou écrite. Déclarer ses desseins, ses intentions, ses projets, ses opinions, ses sentiments. Je vous *déclarerai* mon sentiment. (Pasc.) Dieu ne *déclare* pas tous les

jours ses volontés par ses prophètes, touchant les rois et les monarchies qu'il élève. (Boss.) *Déclarerai*-je donc ce que je pense? (La Bruy.) Votre choix *déclare* vos penchants. (Mass.)

J'ai *déclaré* ma honte aux yeux de mon vainqueur;
Et l'espoir malgré moi s'est glissé dans mon cœur.
(Racine.)

— Proclamer. Que dites-vous, Socrate, vous que l'oracle a *déclaré* le plus sage des hommes? (B. de St-P.)

L'aigle s'applaudissait que tout le peuple oiseau
L'eût des hôtes de l'air *déclaré* le plus beau.
Pour le plus brave soit! Beau? C'est une autre affaire.
(F. de Neufchateau.)

— Reconnaître publiquement. Le sacrifice, quoiqu'il ne soit qu'une manière de *déclarer* publiquement notre dépendance profonde. (Boss.)

— Manifester publiquement. Déclarer son mariage.

— Révéler. Déclarer un complot. Déclarer ses complices.

— Révéler au tribunal de la pénitence. Il n'est pas obligé de *déclarer* cette circonstance. (Pasc.) La honte de *déclarer* ses rechutes fréquentes. (Id.)

— *Déclarer que*. Il lui *déclare* affirmativement que ses forces sont suffisantes. (Pasc.) Elle *déclare* qu'elle n'aime pas le monde. (Fléch.) N'est-ce pas *déclarer* tout haut qu'on ne mérite pas l'affection des peuples, quand on en rebute les tendres témoignages? (Mass.)

— Suivi d'un infinitif. Un péché qu'il *déclare* avoir commis par ignorance. (Pasc.) Il la pressa donc instamment d'user des moyens de salut qu'elle avait *déclarés* être en sa possession. (L. de Wailly.)

— Ayant pour régime un nom affecté d'un autre nom ou d'un adjectif. Les Athéniens abolirent la royauté et *déclarèrent* Jupiter le seul roi du peuple d'Athènes. (Boss.)

— Faire connaître, ayant pour régime un nom de personne. Platon, en parlant de Dieu, qui avait formé l'univers, dit qu'il est difficile de le trouver, et qu'il est défendu de le *déclarer* au peuple. (Boss.)

Aussitôt assemblant nos lévites, nos prêtres,
Je leur *déclarerai* l'héritier de leurs maîtres. (Rac.)

— Manifester, prononcer, décréter par acte public, par autorité publique. Déclarer coupable. Déclarer innocent. Il les *déclare* infâmes pendant leur vie. (Pasc.)

— *Déclarer la guerre*. Déclarer qu'on va prendre les armes et commencer les hostilités. Il envoya des hérauts *déclarer* la guerre. (Acad.)

— Fig. *Déclarer la guerre aux abus*, aux préjugés.

— *Déclarer des marchandises à la douane, à l'octroi*. En faire connaître la quantité et la nature, pour acquitter les droits auxquels elles peuvent être soumises.

— Hist. *Je déclare avec vérité*. Formule de serment qui fut adoptée en 1789 par l'Assemblée constituante.

— SE DÉCLARER. v. pron. S'expliquer. Se déclarer sur une question. Se déclarer là-dessus, à ce sujet.

J'espère qu'aujourd'hui
Bajazet se *déclare* et Roxane avec lui. (Racine.)

— Faire l'aveu de son amour à la personne aimée.

Filles de sang royal ne se *déclarent* guère;
Tout se passe en leur cœur, cela les fâche bien.
(La Fontaine.)

— Se manifester, se faire connaître. Se déclarer l'auteur d'un ouvrage. L'hypocrite dissimule, tergiverse, se cache. L'homme franc se *déclare* ouvertement pour ce qu'il est. (Boiste.) *Déclarez*-vous le protecteur des malheureux (J.-J. Rouss.) Il y a des gens qui attendent pour être dévots que tout le monde soit impie et libertin. (La Bruy.) Monsieur et le comte d'Artois se sont *déclarés* protecteurs du Lycée : c'est le nom qu'on a donné à cette espèce d'académie. (La Harpe.)

Mais ce coupable amour dont il est dévoré
Dans Athènes déjà s'était-il *déclaré*? (Racine.)

— Fig. en parlant des choses. La maladie se déclare. La fièvre se déclare. Des symptômes alarmants se sont déclarés. L'orage se déclare.

Princesse, votre humeur hautement se *déclare*.
La mienne va tout haut se *déclarer* aussi. (Regnard.)

— Prendre parti pour ou contre quelqu'un, pour ou contre quelque chose. Se déclarer pour l'opprimé. [illegible] la guerre. La victoire se déclare pour nous. Le ciel se déclare en notre faveur. Hippias pour qui Darius se *déclara*. (Boss.) Nous nous *déclarons* pour le monde. (Mass.) Hiéronyme se *déclare* contre les Romains. (Boss.) Que Rome se *déclare* ou pour ou contre nous. (Corn.) Je sentis contre moi mon cœur se *déclarer*. (Rac.) Maître Nicolas, barbier du lieu, s'était hautement *déclaré* pour le chevalier du soleil. (Flor.) Le ciel s'est *déclaré* contre mon artifice. (Rac.) Je sentis contre moi mon cœur se *déclarer*. (Id.)

— Absol. Dissimuler quelque temps et se *déclarer* à propos. (Boss.) Le destin se *déclare*. (Corn.) Les dieux se *déclarent*, s'écrie Narbal. (Fén.)

DÉCLASSÉ, ÉE. part. pass. du v. Déclasser. S'empl. adjectiv. Rente déclassée. Citoyens déclassés. Marins déclassés.

DÉCLASSEMENT. s. m. (ét., V. DÉCLASSER) Action de déclasser, de défaire un classement. État des personnes ou des choses déclassées. Déclassement de la rente. Faire le déclassement. Opérer le déclassement.

— *Déclassement social*. Expression par laquelle on a voulu signifier le désordre que cause cette fièvre d'ambition, ce besoin de parvenir qui s'est emparé de l'homme, au siècle où nous vivons, et la confusion, le bouleversement qui en résultent dans les rangs, les classes de la société.

DÉCLASSER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, partic. privat., et *classer*; rad. *classe, classement*). Défaire un classement, porter le trouble dans une classe. Déranger ce qui est classé, en parlant des personnes et des choses.

— Se dit surtout en politique, dans le sens de Briser les barrières qui établissent plusieurs classes de citoyens dans une société. Déclasser tous les ordres de citoyens.

— Mar. Rayer le nom d'un marin sur le registre des classes, le retirer de l'inscription maritime.

— SE DÉCLASSER. v. pron. Être déclassé. || Être rayé de l'inscription maritime.

DÉCLAVÉ, ÉE. part. pass. du v. Déclaver.

DÉCLAVER. v. a. 1re conj. (rad. lat., *clavis*, clé). Ôter la clé d'un morceau de musique, pour en mettre une autre. Ce verbe est tout à fait inusité. Il avait dans l'ancien langage la signification de Déclouer.

DÉCLENCHÉ, ÉE. part. pass. du v. Déclencher. S'emploie adjectiv. Porte déclenchée.

DÉCLENCHER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, partic. extract., et *clencher*; rad. *clenche*). Lever la clenche d'une porte pour l'ouvrir. Déclencher une porte.

— SE DÉCLENCHER. v. pron. Être déclenché.

DÉCLIC ou **DÉCLICQ.** s. m. Anc. t. milit. Départ du ressort d'une machine de guerre, ou de la platine d'une arme à feu.

— Mécan. Ressort ou crochet qui, étant retiré, laisse entrer en mouvement une machine quelconque. || Sorte de mouton ou bélier d'une pesanteur extraordinaire, qu'on élève avec un tour entre deux ou quatre longues pièces de bois, et que l'on fait retomber ensuite avec une corde, pour enfoncer des pieux.

DÉCLICQUER. v. a. 1re conj. V. DÉCLIQUER.

DÉCLIEUXIE. s. f. Bot. Genre de la famille des rubiacées-psychotriées, établi pour un arbrisseau des bords de l'Orénoque, la déclieuxie chiococoïde, ainsi nommé à cause de sa ressemblance avec le chiocoque.

DÉCLIGNER. v. a. 1re conj. Détourner. Ce terme est vieux et tout à fait inusité. Nous ne le donnons ici que parce qu'il peut être considéré comme dérivé du v. Cligner.

DÉCLIMATÉ, ÉE. part. pass. du v. Déclimater. S'emploie adjectiv. Animal déclimaté. Plante déclimatée.

DÉCLIMATER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, partic. extract., et *acclimater*; rad. *climat*. Pour que ce verbe fût régulièrement formé, il faudrait écrire Désacclimater). Hist. nat. Changer un animal, une plante, de climat; les déshabituer d'un climat, leur faire perdre les habitudes du climat natal, du climat naturel.

— Fig. et fam. *Déclimater quelqu'un*. Lui faire perdre les manières, les habitudes, le ton du monde au milieu duquel il a vécu, de la classe sociale qu'il a précédemment fréquentée.

— Fig. *Déclimater une loi*. La transporter d'un pays dans un autre; l'accommoder au peuple que l'on veut régir par elle, en la débarrassant de ce qui ne pouvait nécessairement convenir qu'au peuple qu'elle régissait primitivement.

— SE DÉCLIMATER. v. pron. Être déclimaté; se déshabituer du climat natal.

DÉCLIN. s. m. (ét., V. DÉCLINER). État de ce qui décline, de ce qui penche vers sa fin, de ce qui arrive au terme de son cours. Le déclin du jour. Le déclin de l'âge. Le déclin de la vie. Être en son déclin, sur son déclin. Toucher à son déclin. Déclin léger, lent, imperceptible, long, sensible, prompt, rapide, etc. Un troupeau répandu sur une colline, vers le *déclin* d'un beau jour. (La Bruy.) Cependant Claudius penchait vers son *déclin*. (Rac.) O douce espérance de l'éternité! Repos des âmes religieuses, venez enchanter le *déclin* de nos journées! (A. Mart.)

[illegible], sans gloire et sans envie,
Aimer encor les champs au *déclin* de ma vie. (Delav.)

Qu'il est beau d'employer le *déclin* de son âge
Comme le grand Virgile employa son printemps!
(Voltaire.)

. . On ne rit pas toujours,
On devient sérieux au *déclin* des beaux jours. (Volt.)

— État de ce qui perd de sa force, de son intensité. Se dit surtout de cette période des maladies où, après avoir pris leur plus haut degré d'accroissement, elles perdent peu à peu de leur violence, jusqu'à la convalescence entière. Déclin de la fièvre. Déclin du mal.

— État de ce qui perd de son éclat, de son lustre, de sa fraîcheur. Déclin de la beauté. Beauté sur son déclin. Les femmes de ce pays précipitent le *déclin* de leur beauté. (La Bruy.) La philosophie nous console du bonheur d'autrui, des mauvais succès, du *déclin* de nos forces ou de notre beauté. (Id.)

— Fig. État de ce qui menace ruine. Fortune sur son déclin. Empire qui penche vers son déclin.

— Se dit de la religion, de l'amour, des affaires en général. Dans ce *déclin* de la religion et des affaires des Juifs, Jésus-Christ est envoyé sur la terre. (Boss.) Le commencement et le *déclin* de l'amour se font sentir par l'embarras. (La Bruy.)

— Astron. *Déclin de la lune*. Décours, décroissement de la lune, après qu'elle a pris son plein, ou tout son accroissement circulaire.

— Arqueb. Ressort d'une arme à feu qui abat le chien sur le bassinet. V. DÉCLIC.

— Syn. comp. DÉCLIN. DÉCADENCE. Le *déclin* est l'état de ce qui s'affaiblit; la *décadence* est l'état de ce qui tombe. On dit le *déclin* du jour, et la *décadence* des empires.

DÉCLINABILITÉ. s. f. (rad. *décliner*). Gramm. Qualité d'un mot qui est déclinable. La déclinabilité des noms. La déclinabilité des pronoms. La déclinabilité des adjectifs.

DÉCLINABLE. adj. des 2 g. (rad. *décliner*). Gramm. Qui peut être décliné. Mot déclinable. Adjectif déclinable. En français nous n'avons aucun mot déclinable.

DÉCLINAISON. s. f. (du lat. *declinatio*, formé de *declinare*, décliner). Gramm. Manière de décliner, de faire passer les mots déclinables par tous les cas, dans les langues qui sont susceptibles d'avoir des cas. En français, il n'y a point de cas, ni par conséquent de déclinaisons proprement dites; on se sert des prépositions *à*, *de*, et de l'article *le, la, les*, pour remplacer les terminaisons qui constituent les cas dans les langues latine, grecque, etc.

— Philos. *Déclinaison des atomes*. Mouvement oblique à l'aide duquel Épicure suppose que les atomes se rencontrent dans un temps donné et forment des corps.

— Astron. *Déclinaison astronomique*. Éloignement, distance d'un astre à l'équateur mesurée sur l'arc du grand cercle qui passe par l'astre et par les pôles de la sphère. Cette déclinaison est, par rapport aux corps célestes, ce qu'est la latitude par rapport aux lieux terrestres; elle est boréale ou australe, selon que l'astre se trouve dans l'hémisphère boréal ou dans l'hémisphère austral. || *Cercles de déclinaison*. Grands cercles de la sphère qui passent par les pôles du monde et sur lesquels se mesure la déclinaison. || *Parallèles de déclinaison*. Petits cercles de la sphère parallèles à l'équateur.

— Gnom. *Déclinaison du plan vertical*. Arc de l'horizon compris entre le premier vertical et la section du plan du cadran avec l'horizon. || *Parallaxe de déclinaison*. Arc du cercle de déclinaison qui mesure la quantité dont la déclinaison d'un autre cercle est augmentée ou diminuée par le parallaxe de hauteur. || *Réfraction de déclinaison*. Arc du cercle de déclinaison qui mesure la quantité dont la réfraction augmente ou diminue la déclinaison d'une étoile.

— Phys. *Déclinaison magnétique*. Angle que le plan vertical qui passe par l'axe du barreau aimanté fait avec le plan du méridien d'un lieu, ou, en d'autres termes, Angle compris entre le méridien magnétique et le méridien astronomique. Observée pour la première fois en 1492, par Christophe Colomb, la *déclinaison* magnétique est partout sensible et variable, non-seulement d'un lieu à un autre, mais encore dans le même localité; on ne connaît que quatre points du globe où elle soit tout à fait nulle. A Paris, elle forme un angle de 22°. (Dict. encycl.)

DÉCLINANT. part. prés. du v. Décliner. Qui décline. Il est invariable. *Déclinant* de leur route, ils se sont approchés. (Rac.) On voyait l'aiguille aimantée *déclinant* vers le sud. (Besch.)

DÉCLINANT, ANTE. adj. (formé du v. *décliner*). Qui est sur son déclin. L'idée de la nature *déclinante* efface tout notre plaisir. (J.-J. Rouss.) *Cadran déclinant*. Celui dont la section avec l'horizon fait un angle avec le premier vertical. En général, les cadrans déclinants sont ceux qui ne regardent pas directement quelqu'un des points cardinaux. || *Plan déclinant*. Plan vertical ou non qui fait angle avec le premier vertical ou le premier méridien.

DÉCLINATEUR. s. m. (rad. *décliner*). Gnom. Instrument par le moyen duquel on détermine la déclinaison ou l'inclinaison des plans sur lesquels on veut tracer des cadrans [illegible] divisé en degrés, il n'indique que les points *nord et sud*. || Instrument en forme de boussole dont on se sert dans la levée des plans, pour orienter une planchette. On dit aussi *déclinatoire*. V. ce mot.

DÉCLINATION. s. f. (formé du v. *décliner*). Action de décliner; pente, déclin, décadence. Ce mot est vieux et inusité; il mérite d'être réintégré dans la langue, surtout comme signifiant l'Action de décliner.

DÉCLINATOIRE. adj. des 2 g. (formé du v. *décliner*). Jurispr. Qui sert à décliner, qu'on allègue pour décliner, qui a pour but de décliner une juridiction, de méconnaître la compétence de cette juridiction. Moyen déclinatoire. Exceptions déclinatoires. Fins déclinatoires.

DÉCLINATOIRE. s. m. (formé du v. *décliner*). Jurispr. Acte à l'effet de décliner une juridiction, de ne pas la reconnaître, de contester sa compétence, de refuser de comparaître devant elle, et de demander à être renvoyé devant une autre juridiction que l'on prétend être la seule en droit de juger l'affaire. Invoquer le déclinatoire. Présenter un déclinatoire. Exposer préalablement un déclinatoire. Faire signifier un déclinatoire. Passer outre, malgré le déclinatoire. Ne pas s'arrêter au déclinatoire. Faire droit au déclinatoire. Appuyer le déclinatoire.

— Phys. Sorte de boussole qui sert à estimer avec précision la déclinaison de l'aiguille aimantée.

DÉCLINÉ, ÉE. part. pass. du v. Décliner. S'emploie adjectiv.

— Bot. Se dit, par opposition à *ascendant*, des étamines et du style quand ils se portent manifestement vers la partie inférieure de la fleur, au lieu de se diriger dans tous les sens comme les pétales, ainsi que cela a lieu pour le marronnier d'Inde, la capucine, la fraxinelle, etc.

— Ichthyol. *Nageoire déclinée*. Celle dont les osselets vont en décroissant.

DÉCLINER. v. n. 1re conj. (du lat. *declinare*, même signification). Déchoir, pencher vers sa fin. Le jour décline. Un malade décline. La fortune décline. La puissance décline. Mais enfin, à son tour, leur puissance *décline*. (Rac.)

J'ai vu mes tristes journées
Décliner vers leur penchant. (J.-B. Rouss.)

— En mauvaise part, Se changer en, descendre jusqu'à. Il s'entoure de commodités ingénieuses; et comme on ne les acquiert qu'avec de l'argent, son ambition *décline* tout à fait en avarice. (B. de St-P.)

— Diminuer d'intensité. La maladie décline. La fièvre décline.

— S'affaiblir. La santé décline. Les forces déclinent.

— Fig. L'amitié décline. L'amour décline. Quand l'amitié *décline*, il y a redoublement de politesses cérémonieuses. (Trad. de Shaksp.)

— Se dit de l'affaiblissement des forces intellectuelles. Sa tête décline. Son esprit décline.

— Perdre de son état, de son lustre, de sa fraîcheur. La beauté de cette femme décline.

— Perdre de son empire, de son influence. La religion décline. Les bonnes mœurs déclinent.

— Astron. S'éloigner de l'équateur. Un astre qui décline.

— S'éloigner du nord, en parlant de la boussole. *La boussole décline*, *décline de tant*, c'est-à-dire s'éloigne de tant de degrés du nord.

— Gnomon. *Un mur décline*. Il s'écarte du point cardinal qu'il regarde le plus. Ce mur décline du midi au couchant.

— v. a. Gramm. Faire passer par tous les cas, dans les langues qui ont des cas, telles que la langue grecque et la langue latine. Décliner un nom. Décliner un adjectif.

— Absolument. Henri III et la reine Louise de Vaudemont, son épouse, allaient souvent en coche dans les monastères de femmes, pour s'y faire lire la grammaire et apprendre à *décliner*. (Mém. de la Ligue.)

— Fig. Nous savons *décliner* la vertu, si nous ne savons l'aimer. (Montaigne.)

— Ne pas reconnaître. Décliner une juridiction. Décliner la compétence d'un tribunal.

— Fam. *Décliner son nom*. Se nommer, dire qui l'on est, dans un pays où l'on n'est pas connu.

J'aimerais mieux encor qu'il *déclinât* son nom
Et dit : Je suis Oreste ou bien Agamemnon. (Rac.)

— Fig. *Ne pas savoir décliner son nom*. Être tout à fait ignorant.

— SE DÉCLINER. v. pron. Être décliné. Ce mot peut se décliner. Cette juridiction doit se décliner. Votre nom peut-il se décliner?

DÉCLINQUÉ, ÉE. part. pass. du v. Déclinquer. S'empl. adjectiv. Vaisseau déclinqué.

DÉCLINQUER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, part. extract., et *clinquer*; rad. *clin*). Mar. Enlever le bordage d'un bâtiment à clin.

— SE DÉCLINQUER. v. pron. Être déclinqué.

DÉCLIQUÉ, ÉE. part. pass. du v. Décliquer. S'empl. adjectiv. Machine décliquée.

DÉCLIQUER. v. a. 1re conj. (rad. *déclic*). Mécan. Faire partir le déclic; ôter, lâcher le déclic. Enfoncer des pieux avec le déclic. [illegible] partir de soi-même, en parlant d'un déclic.

DÉCLIQUETÉ, ÉE. part. pass. du v. Décliqueter. S'empl. adjectiv.

DÉCLIQUETER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, part. extract., et *cliquet*). Le *t* se double devant une syllabe muette. *Je décliquette, tu décliquettes, il décliquette*, etc. Horlog. Dégager le cliquet des dents de son rochet.

— SE DÉCLIQUETER. v. pron. Être décliqueté.

DÉCLIQUEUR. s. m. Vieux mot qui s'employait autrefois pour signifier Bavard, grand parleur.

DÉCLIVE. adj. des 2 g. (du lat. *declivis*, formé de la partic. privat. *de*, et de *clivus*, hauteur). Qui va en pente, qui forme un plan incliné. Terrain déclive. Terres déclives.

— Chirurg. *La partie déclive d'une plaie, d'une tumeur, d'un foyer purulent*, etc. La partie inférieure, la partie la plus basse de cette plaie, etc.

DÉCLIVER. v. n. 1re conj. (du lat. *declivis*).

Pencher, s'abaisser graduellement. Le soleil décline à son couchant. La lune déclive.

DÉCLIVITÉ. s. f. (rad. *déclive*). État ou situation de ce qui est en pente, de ce qui va en pente. La déclivité d'un terrain.

DÉCLOÎTRÉ, ÉE. part. pass. du v. Décloîtrer. S'empl. adjectiv. Religieux décloîtré. Nonne décloîtrée.

DÉCLOÎTRER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, partic. extract., et *cloîtrer*; rad. *cloître*). Tirer du cloître, faire sortir du cloître, faire quitter le cloître; se dit surtout en parlant d'un religieux, d'une religieuse que l'on rejette dans la vie civile, en les forçant de rompre leurs vœux monastiques. Dans la révolution française, on décloîtra tous ceux et toutes celles qui avaient embrassé la vie religieuse.

— SE DÉCLOÎTRER. v. pr. Etre décloîtré. Renoncer de soi-même à la vie religieuse et rompre ses vœux.

DÉCLORE. v. a. 4e conj. irrég. (ét. fr., *de*, partic. extract., et *clore*). *Je déclos, tu déclos, il déclôt. Je déclosais. Je déclorai. Je déclorais. Déclos, déclose.* Rompre ou enlever une clôture; ouvrir ce qui est clos. Déclore un champ, un pré, un jardin.

— Fig. Signifiait anciennement, Ouvrir, épanouir, en parlant des fleurs, etc.

— Pêch. *Déclore une bourdigue.* Oter les roseaux qui bouchaient l'entrée des filets, afin de donner un libre passage au poisson.

— SE DÉCLORE. v. pron. Etre déclos. Etre privé de clôture.

DÉCLOS, OSE. part. pass. du v. Déclore. S'empl. adjectiv. Qui n'est plus clos, dont la clôture est brisée ou enlevée. Champ déclos. Jardin déclos. Il est peu usité.

— Signifiait anciennement, dans le langage ordinaire, Manifeste, découvert.

DÉCLÔTURE. s. f. (ét. fr., *de*, partic. extract., et *clôture*; rad. *clore*). Action de déclore; état de ce qui est déclos; clôture brisée qui laisse une ouverture. La déclôture d'un parc.

DÉCLOUÉ, ÉE. part. pass. du v. Déclouer. S'empl. adjectiv. Caisse déclouée. Planches déclouées.

DÉCLOUER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*; part. extract., et *clouer*; rad. *clou*). *Je déclouais, nous déclouïons, vous déclouïez. Que je décloue, que nous déclouïons, que vous déclouïez.* Oter, arracher les clous; défaire, détacher ce qui était cloué. Déclouer des planches, déclouer une chaise. Déclouer une cloison.

— SE DÉCLOUER. v. pron. Etre décloué. Ces ais se déclouent.

DÉCOAGULATION. s. f. (pr. *dé-co-a-gu-la-ci-on*; ét., V. DÉCOAGULER). Action de faire cesser la coagulation d'un liquide; état de ce qui est décoagulé.

DÉCOAGULÉ, ÉE. part. pass. du v. Décoaguler. S'empl. adjectiv. Liquide décoagulé. Eau décoagulée.

DÉCOAGULER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, partic. privat., et *coaguler*). Phys. Faire cesser l'état de coagulation d'un liquide.

— SE DÉCOAGULER. Cesser d'être à l'état de coagulation.

DÉCOCHÉ, ÉE. part. pass. du v. Décocher. S'empl. adject. Trait décoché. Flèche décochée.

— Fig. Sarcasme décoché. Épigramme décochée.

DÉCOCHEMENT. s. m. Action de décocher; résultat de cette action. Le décochement d'une flèche. Le décochement d'un trait.

— Fig. Le décochement d'une épigramme.

DÉCOCHER. v. act. 1re conj. (ét. fr., *de*, partic. extract., et *coche*, entaille, ôter de la coche). Tirer une flèche, un trait avec l'arc, l'arbalète, ou quelque autre machine de ce genre.

— Absol. Se dit de l'oiseau qui fond sur sa proie avec la rapidité et la précision d'une flèche.

— Fig. et poét. Décocher un trait de satire, un sarcasme, une épigramme. Décocher contre quelqu'un les traits de sa vengeance.

C'est vainement qu'une main sacrilège
Contre moi décoche ses traits. (J.-B. Rousseau.)

— Famil. Décocher un compliment. Cet homme est civil à l'excès; à chaque porte il [illegible]

— SE DÉCOCHER. v. pron. Etre décoché.

— Se lancer de l'un à l'autre. Se décocher des flèches, des traits. Une litanie d'historiettes usées qu'on se *décochait* de part et d'autre. (Diderot.)

DÉCOCONNAGE. s. m. Action d'enlever les cocons de dessus les rameaux et de les débarrasser de cette blaise blanchâtre qui a été employée par le ver à soie à faire les attaches ou les étais de la maison qu'il s'est créée, et qu'on nomme cocon.

DÉCOCONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Décoconner. S'empl. adjectiv. Soie décoconnée. Fils de soie décoconnés.

DÉCOCONNER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, partic. extract.; *cocon*). Techn. Détacher le cocon du ver à soie des corps sur lesquels il est appliqué; dévider les fils de soie qui recouvrent le cocon proprement dit.

— SE DÉCOCONNER. v. pron. Etre décoconné.

DÉCOCTÉ, ÉE. adj. (du lat. *decoctus*, part. pass. de *decoquere*, cuire, bouillir). Pharm. Se dit de toute substance médicamenteuse que l'on a fait bouillir dans un liquide quelconque.

DÉCOCTÉ. s. m. Produit d'une décoction. Un décocté. Les auteurs de matière médicale ont ainsi francisé le mot latin *decoctum*, que l'on avait proposé dans le principe. La décoction paraît devoir être réservée presque exclusivement pour préparer les *décoctés* de substances animales dits bouillons médicinaux, et pour ceux purement mucilagineux destinés aux usages extérieurs. (Nyst.)

DÉCOCTION. s. f. (pr. *dé-kok-ci-on*; du lat. *decoctio*, formé de *decoctus*, part. pass. de *decoquere*). Pharm. Opération pharmaceutique qui consiste à faire bouillir dans un liquide des substances médicamenteuses, pour en extraire les parties qui sont solubles à cette température. Faire une décoction. Prescrire une décoction. Boire une décoction. Fournir, obtenir par décoction. Décoction de mauve, d'orge, de gruau, de riz, de fleurs d'oranger, etc. Décoction blanche de Sydenham. Décoction de Pollini. || *Décoction légère.* Celle qui ne dure que quatre à cinq minutes. || *Décoction moyenne.* Celle qui dure douze à quinze minutes. || *Décoction forte.* Celle qui dure plusieurs heures.

— On appelle aussi très-souvent Décoction, le produit de cette opération; c'est à tort. Tous les auteurs de matière médicale ont senti le besoin de réserver le mot *décoction* pour l'opération pharmaceutique elle-même, et de créer un mot spécial pour désigner le produit de cette opération. V. DÉCOCTÉ.

DECOCTUM. s. m. Pharm. Mot latin dont on a proposé de se servir pour exprimer le produit de la décoction, et que l'on a totalement francisé depuis; de telle sorte qu'on ne dit plus aujourd'hui un décoctum, mais un décocté. V. ce dernier mot.

DÉCOEUR. s. m. Mot expressif qui s'est dit anciennement pour Dégoût.

DÉCOGNOIR. s. m. (ét. fr., *de*, partic. extract., et *cognoir*). Techn. Coin de buis qu'on emploie pour serrer ou desserrer les formes typographiques, en chassant les coins, sans risquer de gâter le marbre sur lequel reposent les formes.

DÉCOIFFÉ, ÉE. part. pass. du v. Décoiffer. S'empl. adjectiv. Femme décoiffée. Bouteille décoiffée. Amorce décoiffée.

DÉCOIFFER. v. act. 1re conj. (ét. fr., *de*, partic. extract., et *coiffer*; rad. *coiffe*). Oter ce qui coiffe, défaire la coiffure. Décoiffer un enfant.

— Déranger les cheveux, les mettre en désordre, les défriser. Le vent a toute décoiffé cette jeune fille.

— Oter l'enveloppe d'un bouchon. Décoiffer une bouteille. Par extens. Boire la bouteille.

— Art milit. et techn. *Décoiffer une fusée.* Déchirer la garniture qui la préservait contre une inflammation accidentelle.

— SE DÉCOIFFER. v. pron. Oter sa coiffure. Ce malade se décoiffe continuellement. Cette dame est occupée à se décoiffer.

— Se déranger les cheveux, y mettre le désordre, se défriser. S'il ne prend pas garde, il va se décoiffer. Ces deux femmes se sont prises aux cheveux, et se sont *décoiffées* l'une l'autre. (Acad.)

DÉCOLLATION. s. f. (pr. *dé-ko-la-ci-on*; ét., V. DÉCOLLER). Action de décoller, de couper le cou avec un instrument tranchant. Décollation par le glaive. Décollation par la hache. Etre condamné à la décollation. Subir la décollation. Il n'est pas de supplice plus doux que celui de la *décollation*. (H. Berthoud). Mon père a acquis la fatale conviction, qu'après la *décollation*, l'intelligence reste longtemps intacte et avec toute sa puissance dans le cerveau, sans y rien perdre de ses perceptions. (Id.)

— Ce terme désigne particulièrement le supplice infligé à saint Jean-Baptiste, par ordre de Salomé, maîtresse d'Hérode. Il désigne aussi les tableaux où cette action est représentée, ainsi que la fête établie dans l'Église catholique en l'honneur du martyre de saint Jean-Baptiste.

— Quand il s'agit d'exprimer la peine de la *décollation*, c'est-à-dire d'avoir le cou tranché, on se sert du mot *décapitation*. V. ce mot.

DÉCOLLÉ, ÉE. part. pass. du v. Décoller. S'empl. adjectiv. Papier décollé. [illegible]

coquille, lorsque l'extrémité de la spire de cette coquille se brise et se casse.

DÉCOLLEMENT. s. m. (formé du v. *décoller*; rad. *colle*). Action de décoller ou de se décoller; état de ce qui est décollé.

— Chirurg. Etat d'un organe qui se trouve séparé des parties auxquelles il doit naturellement adhérer, par la destruction du tissu cellulaire qui les unissait.

— DÉCOLLEMENT. (rad. *collum*, col ou cou). Séparation de la tête du fœtus d'avec le tronc, lorsque, dans les accouchements périlleux, celui-ci reste dans la matrice.

— Techn. Entaille que le charpentier pratique du côté de l'épaulement, pour dérober la mortaise.

DÉCOLLER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, partic. extract., et *col*, cou). Couper le cou à quelqu'un. On ne *décollait* autrefois en France que les gentilshommes. (Acad.) Est inus. en ce sens; on dit *décapiter*.

— Pêch. Couper la tête d'une morue.

— DÉCOLLER. v. a. (ét. *de*, partic. extract., et *coller*; rad. *colle*). Détacher ce qui était collé. Décoller du papier. Décoller une estampe. Décoller des châssis. Décoller une bordure. Décoller des planches.

— Jeu de billard. *Décoller une bille.* Eloigner cette bille de la bande. On dit aussi, dans le même sens, *décoller le joueur*, pour, Décoller la bille du joueur.

— SE DÉCOLLER. v. pron. Etre décollé.

— Hortic. Se détacher de leur sujet, en parlant des greffes ou des jeunes bourgeons.

DÉCOLLETAGE. s. m. (ét. fr., *de*, partic. extract., et *collet*). Agric. Opération qui consiste à couper le collet des betteraves.

DÉCOLLETÉ, ÉE. part. pass. du v. Décolleter. S'empl. adjectiv. Femme décolletée, toute décolletée. Habit décolleté. Robe décolletée. Dans le temps du sans-culottisme, on a vu des représentants de la nation se respecter assez peu pour se présenter à la séance en pantalon, les jambes nues, et *décolletés* jusqu'au poitrail. (***)

DÉCOLLETER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, partic. extract., et *collet*). Ne double pas le *t* devant un *e* muet. *Je décollète, tu décollètes, il décollète*, etc. *Je décollèterais*, etc. Découvrir la gorge et les épaules. S'empl. surtout pronominalement. V. plus bas.

— Neutralement, se dit d'un vêtement dont le collet trop rabattu n'embrasse pas le cou. Cet habit décollète beaucoup. Cette robe décollète trop.

— SE DÉCOLLETER. v. pron. Se découvrir la gorge, les épaules. Cette femme ne devrait pas tant se *décolleter*. (Acad.)

DÉCOLLEUR. s. m. (ét., V. DÉCOLLER). Pêch. Signifie, parmi les pêcheurs de morue, celui qui coupe la tête et arrache les entrailles du poisson qu'on vient de pêcher.

DÉCOLORATION. s. f. (pr. *dé-ko-lo-ra-ci-on*; du lat. *decoloratio*; formé de *decolorare*; rad. *color*). Chim. Action d'enlever à un corps sa couleur naturelle, ou seulement d'affaiblir la couleur de ce corps. La décoloration est indispensable dans beaucoup de circonstances, pour séparer de certaines substances des matières colorantes qui s'opposeraient à leur pureté et la plupart du temps à leur cristallisation. || Etat d'un corps ainsi décoloré.

— Médec. Perte ou affaiblissement de la couleur naturelle du corps humain. La décoloration de la peau. La décoloration du visage. La décoloration de la langue.

DÉCOLORÉ, ÉE. part. pass. du v. Décolorer. S'empl. adjectiv. Visage décoloré. Teint décoloré. Traits décolorés. Fleur décolorée. Tableau décoloré. Fruits décolorés. Style décoloré. Poésie décolorée. La versification sans poésie est un bouquet de fleurs inodores et *décolorées*. (Boiste.) Pour me montrer le caractère d'une fleur, ils me la font voir sèche, *décolorée*, et étendue dans un herbier. (B. de St-P.)

Ses yeux étaient éteints, son front *décoloré*.
J'ai vu creuser sa tombe, hélas! et j'ai pleuré.
(A.-Martin.)

DÉCOLORER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, partic. extract., et *colorer*, rad. *couleur*, du lat. *color*, d'où *colorare*, colorer). Effacer, ôter, affaiblir la couleur. La maladie l'a tout décoloré. Le vinaigre lui a décoloré les lèvres. Les essences trop fortes décolorent les joues.

— Absol. La maladie décolore.

— Fig. Il est maladroit de faire paraître dès l'exorde une pensée brillante qui *décolore* celles qui la suivent. (Boiste.)

— SE DÉCOLORER. v. pron. Etre décoloré, perdre sa couleur. Comme son visage se décolore. Son teint s'est déjà décoloré. Ces roses, hier si fraîches et si vermeilles, se sont déjà toutes décolorées. Quelques jours après, de nouveau la tête s'allanguit, la pourpre du roi se *décolore*, le feuillage jaunit et se fane. (A. Karr.)

Son corps s'est desséché, son teint se *décolore*;
Il perd cette beauté, source de tant de pleurs,
Et qui d'Écho charmée a causé les malheurs. (Malv.)

— Altérer ses propres couleurs par des moyens artificiels. Les tragédiens se décolorent sur la scène, afin de mieux rendre, en certaines circonstances, la situation des personnages.

DÉCOLORIMÈTRE. s. m. (ét. lat., *de*, sans; [illegible]

Chim. Instrument qui sert à mesurer l'intensité de la faculté décolorante de certaines substances, notamment celle du charbon animal, ou le degré de décoloration que les substances ont subi.

DÉCOLORIS. s. m. (ét. fr., *de*, partic. privat., et *coloris*). Didact. Perte du coloris.

DÉCOLURE. s. m. Vieux mot, synonyme de Décollation.

DÉCOMBANT, ANTE. adj. (du lat. *decumbens*, qui penche). Bot. S'applique particulièrement à la tige de certaines plantes, quand, après s'être d'abord dressée, elle se recourbe et s'étale par suite de sa faiblesse et de sa flexibilité; telles sont les tiges de la petite pervenche, de la vulnéraire, etc.

— On dit aussi que les étamines sont *décombantes*, quand elles sont toutes dirigées vers la partie inférieure de la fleur.

DÉCOMBRÉ, ÉE. part. pass. du v. Décombrer. S'empl. adjectiv. Passage décombré. Terrain décombré. Cour décombrée.

DÉCOMBREMENT. s. m. (rad. *décombres*). Action d'enlever les décombres. Etat de ce qui est décombré.

— DÉCOMBREMENTS. s. m. pl. Synon. de Décombres.

DÉCOMBRER. v. a. 1re conj. Oter, enlever les décombres, les immondices, les débris, les platras, en un mot tout ce qui embarrasse, tout ce qui obstrue, tout ce qui encombre. Décombrer un terrain. Décombrer une rue. Décombrer un passage. Décombrer une cour. Décombrer un chantier.

— Fig. et absol. En parlant de l'édifice social. On nous propose de *décombrer* avant de bâtir. (Mirab.)

— SE DÉCOMBRER. v. pron. Etre décombré.

DÉCOMBRES. s. m. pl. (rad. lat. *cumulus*, comble, par corrupt., combre. *Combris* signifiait anciennement les abattis d'une forêt, et *combre*, la charpente d'un toit). Vieux bois ôté de la charpente d'une maison en démolition.

— Par extension, et c'est le sens usité, Ensemble de tous les matériaux provenant d'une démolition quelconque. Les *décombres* qui proviennent de la démolition des constructions forment un excellent amendement par la quantité de sels alcalins qu'ils contiennent; mais suivant que la partie qui en forme la base est calcaire, sablonneuse ou argileuse, ils doivent être employés dans des sols de nature différente. (Cours d'agric.)

DÉCOMBUSTION. s. f. (pr. *dé-kon-buss-ti-on*; ét. fr., *de*, part. privat., et *combustion*). Chim. Opération qui consiste à détruire l'oxydation d'un corps, c'est-à-dire à séparer l'oxygène des corps qui ont éprouvé la combustion. Il est syn. de Désoxygénation. V. ce dernier mot.

DÉCOMMANDÉ, ÉE. part. pass. du v. Décommander. S'empl. adjectiv. Voyage décommandé. Spectacle décommandé.

DÉCOMMANDER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, partic. privat., *commander*). Contremander une demande, une commande. || Annuler un ordre par un ordre contraire. Décommander une fête. Décommander les préparatifs. Décommander un repas.

— SE DÉCOMMANDER. v. pron. Etre décommandé; être annulé.

DÉCOMPLÉTER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, partic. privat., et *compléter*). L'*é* se change en *è* devant une syllabe muette. *Je décomplète, tu décomplètes, il décomplète*, etc. Rendre incomplet. Décompléter une collection.

— Fig. Dégrader. Je ne frapperai que ses dogmes qui nous *décomplètent*, c'est-à-dire les erreurs qui nous dégradent. (A.-Martin.)

DÉCOMPLICATION. s. f. (pr. *dé-kon-pli-ka-ci-on*). Action de décompliquer, de faire cesser la complication. Inusité.

DÉCOMPLIQUÉ, ÉE. part. pass. du v. Décompliquer. S'empl. adjectiv. Affaire décompliquée. Question décompliquée.

DÉCOMPLIQUER. v. a. 1re conj. Oter la complication, lever les embarras, les difficultés, les obstacles, simplifier. Décompliquer une affaire. Décompliquer une question politique.

— SE DÉCOMPLIQUER. v. pron. Se simplifier. Peu usité.

DÉCOMPOSABLE. adj. des 2 g. (ét., V. DÉCOMPOSER). Didact. Qui est susceptible d'être décomposé. Corps décomposable. Mot décomposable.

DÉCOMPOSANT, ANTE. adj. (ét., V. DÉCOMPOSER). Qui décompose, qui amène la décomposition. Principe décomposant. Force, action décomposante.

DÉCOMPOSÉ, ÉE. part. pass. du v. Décomposer. S'empl. adjectiv. Chim. Se dit en général d'un corps mixte qui est réduit à ses principes, ou d'un corps qui a subi une décomposition. Corps décomposé. Substance décomposée. En effet, dès que l'astre du jour se fut caché derrière lui, quelques-uns de ses rayons *décomposés* éclairèrent les arcades. (B. de St-P.) L'eau et l'air furent *décomposés*, ces gaz prirent la place des sels, et leur théorie servit à tout expliquer. (Id.)

— *Décomposé à.* En admettant que la lumière est *décomposée* à la surface des corps. (Cuvier.)

— *Décomposé par.* Quelquefois les acides et [illegible]

— Bot. Se dit de la tige d'une plante, quand elle se ramifie à l'infini dès sa base. Les tiges de l'ajonc, de la bruyère, sont *décomposées*. Se dit aussi des feuilles lorsque, comme dans beaucoup de mimosas, elles sont partagées en beaucoup de divisions irrégulières, ou bien que le pétiole commun se divise en pétioles secondaires portant les folioles.

— Pathol. *Face décomposée*, *visage décomposé*, *traits décomposés*. Se dit, figurément, lorsque la face, le visage, les traits ont subi une grande altération, comme on l'observe dans l'agonie, et dans les maladies caractérisées par la prostration des forces.

DÉCOMPOSER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, partic. extract., et *composer*, formé de *cum*, avec, et *poser*). Chim. Séparer les éléments qui constituent un corps; réduire un corps à ses principes. Décomposer les corps en les faisant agir les uns sur les autres. L'action du feu ne suffit pas seule pour *décomposer* le sel ammoniac. (Buff.) Les plantes ont la propriété de *décomposer* l'air. (A.-Mart.)

— Phys. dans un sens analogue. Décomposer la lumière. Décomposer les rayons solaires.

— Fig. *Décomposer un raisonnement, une phrase, une idée*, etc. Les analyser, les réduire à leurs principes.

— Se dit des choses morales. Le philosophisme *décompose* tous les sentiments, toutes les vertus, et les réduit à l'égoïsme. (Boiste.) En *décomposant* le malheur par la réflexion, souvent on le réduit à rien ; plus souvent on le grossit d'une manière effrayante. (Id.)

— Mécan. *Décomposer le mouvement d'un corps*. Considérer ce mouvement comme étant le produit de plusieurs mouvements partiels ayant des directions et des intensités diverses que la science de la mécanique a pour but d'étudier et de déterminer

— Mathém. Changer, diviser, convertir. Décomposer un polygone en triangles pour en évaluer la surface. || *Décomposer une équation*. En faire plusieurs équations partielles pour la résoudre. || *Décomposer un produit dans ses facteurs*. En extraire tous ses facteurs.

— Altérer des substances animales, des liquides, de manière à ce que la putréfaction, la corruption, la dissolution s'ensuive. La trop grande chaleur décompose les matières animales, la viande ; elle décompose aussi le vin.

— Par analogie, La fièvre décompose le sang.

— Altérer les traits du visage, par l'effet de la maladie, de la mort, d'une émotion forte d'une passion violente, etc. La terreur décompose le visage. La mort avait *décomposé* ses traits. (Acad.)

Comme il s'écoule avec vitesse
L'instant de ces fières beautés !
Comme une hâtive vieillesse
Décompose leurs traits fanés ! (***)

— SE DÉCOMPOSER. v. pron. Être décomposé ; s'atténuer, se dissoudre. Le bois se décompose au contact de l'air et de l'eau. Une liqueur qui se décompose. Le sang se décompose.

— Perdre contenance, éprouver une grande altération, en parlant des traits du visage. A la lecture de l'arrêt son visage se décomposa, tous ses traits se décomposèrent.

DÉCOMPOSITION. s. f. (pr. *dé-kon-po-zi-ci-on ;* ét., V. DÉCOMPOSER). Chim. Action de décomposer un corps mixte, de séparer les éléments qui le constituent. La décomposition chimique diffère de l'analyse, en ce que celle-ci a pour but, en séparant les principes d'un composé, de déterminer la nature et les proportions de ces principes, au lieu que la première se borne à en détruire l'association. La décomposition est le fondement de la chimie

— *Décomposition double*. La décomposition de deux corps l'un par l'autre, effectuée de manière à ce qu'ils changent de bases ou d'acides, et qu'il se produise des composés nouveaux. || *Décomposition spontanée*. Celle qu'éprouvent la plupart des corps du règne organique, qui s'altèrent et se pourrissent d'eux-mêmes, dès qu'ils sont privés de la vie. Dans ce dernier sens, Décomposition est synonyme d'Altération suivie de corruption, de putréfaction et de dissolution. Le corps n'est désormais qu'un cadavre, tant l'énervation appelle sa *décomposition !* (Virey.) L'air éprouve une véritable *décomposition* dans la poitrine. (A. Martin.)

— Par analogie, *La décomposition du sang, de la bile, des humeurs*. Transformation morbide, sorte de dissolution que le sang, la bile, les humeurs subissent, dans les divers accidents de la vie.

— *Décomposition du visage, décomposition des traits*. Altération complète dans l'expression de la physionomie, et qui se montre dans le cours des maladies graves, ou même sous le premier coup d'une forte émotion de terreur, de désespoir, etc.

— Mécan. *Décomposition des forces*. Substitution des forces qui composent une force unique, appelée résultante à cette force.

— Fig. Analyse des éléments constitutifs d'une idée, d'une phrase, d'un discours, d'un tableau.

DÉCOMPÔTÉ, ÉE. part. pass. du v. Décompôter. S'empl. adjectiv. Terre décompôtée.

DÉCOMPÔTER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, partic. extract., et *compost* ou *compôt*). Anc. cout. Changer le compost d'une terre, ou l'ordre des années de culture et de repos.

— SE DÉCOMPÔTER. v. pron. Être décompôté.

DÉCOMPTE. s. m. (pr. *dé-kon-te ;* ét., V. DÉ-

une autre plus forte dont on est débiteur ; ce qui reste à payer, déductions faites. Il y a du décompte. Il y a tant de décompte.

— *Faire le décompte*. Rabattre sur une certaine somme ou supporter ce que l'on a à rabattre. Faire à quelqu'un son décompte, en lui payant son traitement, ses honoraires, ses gages. || On dit de même *Payer le décompte*. Payer ce qui reste dû, en retenant les avances qui avaient été faites. Payer le décompte aux troupes.

— *Décompte militaire*. Comparaisons trimestrielles des délivrances de solde et des perceptions de vivres.

DÉCOMPTÉ, ÉE. part. pass. du v. Décompter. S'empl. adjectiv. Somme décomptée.

DÉCOMPTER. v. a. 1re conj. (pr. *dé-con-te ;* ét. fr., *de*, partic. extract., et *compter* ; rad. *compte*). Faire le décompte ; rabattre une somme qu'on a avancée sur une somme plus grande que l'on doit ou que l'on paie ; reconnaître s'il y a conformité entre les valeurs perçues et le *doit*.

— Fig. et fam. Erreur, faux calcul dans les bénéfices, dans les avantages que l'on espérait. Trouver bien du décompte dans une affaire. Il y a beaucoup de décompte dans les choses de la vie. L'homme qui met tout son bonheur dans les jouissances matérielles trouve d'autant plus de *décompte* qu'il fait plus de chemin dans la vie. (***) Quel *décompte* dans la réalisation de nos espérances. (***)

— DÉCOMPTER. v. n. Rabattre de l'opinion que l'on avait conçue d'une personne ou d'une chose. S'emploie, dans cette acception, toujours à l'infinitif. Trouver à décompter. Avoir à décompter. Il faut décompter. On leur avait donné une grande idée de lui ; mais ils ont bien trouvé à *décompter*. (Acad.) Il croit que cette succession va lui donner une somme énorme ; mais il trouvera à *décompter*. (Id.)

Il est des gens à qui d'abord tout est possible,
Mais quand on vient au fait, on trouve à *décompter*.
(LA CHAUSSÉE.)

— Fig. et fam. Voir tomber ses illusions, voir diminuer ses espérances. En ce monde, l'homme sage est celui qui a le moins à décompter. Espérez peu, et surtout n'espérez que des choses permises, si vous ne voulez pas avoir beaucoup à décompter. Jeunesse rêve, vieillesse décompte.

— Mus. Faire passer la voix par tous les degrés qui séparent un intervalle un peu éloigné pour saisir plus facilement cet intervalle.

— Jeu. Perdre ses points, les démarquer, toutes les fois que l'adversaire en compte.

— SE DÉCOMPTER. v. pron. Être décompté, porté en décompte.

DÉCONCERT. s. m. (ét. fr., *de*, partic. privat., et *concert*). Défaut de concert, d'ensemble, d'harmonie ; mésintelligence, désunion. Ce mot est tout à fait inusité.

DÉCONCERTÉ, ÉE. part. pass. du v. Déconcerter. S'empl. adjectiv. Personne déconcertée. Esprit déconcerté. Ennemi déconcerté. Il se lève *déconcerté*. (La Bruy.) Les Australiens *déconcertés* retournent en désordre dans leur pays. (Anquet.) Ils ne sont pas même *déconcertés* à l'aspect du grand nombre. (Buff.) L'amiral en fut *déconcerté ;* il se permit de s'en exprimer avec les siens. (Las Cases.)

— *Déconcerté de*. Il se trouve souvent confus et *déconcerté* des bassesses, des soins superflus et des soins frivoles de ceux qui le courent. (La Bruy.) Je demeurais, je l'avoue, tout *déconcerté* de me voir traiter ainsi par des domestiques. (Le Sage.) Le général, *déconcerté* de cette incartade, se retourne vers le commandant d'artillerie, qui lui promet tout bas de le délivrer de ces fiers-à-bras. (Las Cases.)

— *Déconcerté par*. Ils se sont vus *déconcertés* par des hasards. (La Bruy.)

DÉCONCERTEMENT. s. m. (ét., V. DÉCONCERTER). État de celui qui est déconcerté. Ce mot, qui est un peu familier, a été employé par Rollin et Mme de Staël ; il présente de l'utilité et devrait être rajeuni par les écrivains actuels. Ce prince, affligé du *déconcertement* où il s'était trouvé, ne levait pas les yeux, et garda un silence morne jusqu'à Versailles. (Duclos.)

DÉCONCERTER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, partic. privat., et *concerter ;* rad. *concert*). Signifie proprement, Troubler un concert musical, un concert de voix ou d'instruments. Une voix discordante suffit pour déconcerter toutes les autres. Un musicien qui ne battait pas bien la mesure a déconcerté plus d'une fois tout un orchestre. Il est peu usité dans cette acception.

— Par extens. Troubler quelqu'un, l'embarrasser, le décontenancer, l'interdire. Un rien déconcerte ce jeune homme. Cette réponse inattendue le déconcerta. Depuis le faubourg Saint-Germain jusqu'aux halles, il y a peu de femmes à Paris dont l'abord, le regard ne soit d'une hardiesse à *déconcerter* quiconque n'a rien vu de semblable en son pays. (J.-J. Rouss.)

— Fig. Rompre les mesures de quelqu'un, l'arrêter dans l'exécution des projets, des desseins qu'il avait formés. C'est une bizarrerie qui *déconcerte* ceux qui veulent gagner son affection. (Pasc.) La plus légère douleur *déconcerte* toute leur félicité. (Mass.) Après avoir *déconcerté* les plus fiers généraux des rois de Syrie. (Fléch.) La fortune se divertit bien souvent à *déconcerter* la démarche grave avec laquelle le présomptueux s'avance pour lui faire

— SE DÉCONCERTER. v. pron. Être déconcerté, ne plus former un concert, une harmonie.

— Fig. Ne plus former un tout. A la mort, la machine se *déconcerte*. (Féa.)

DÉCONCLU, UE. part. pass. du v. Déconclure. S'empl. adjectiv. Traité déconclu. Chose déconclue.

DÉCONCLURE. v. a. 4e conj. (ét. fr., *de*, partic. extract., et *conclure*). *Je déconclus, tu déconclus, il déconclut, nous déconcluons, vous déconcluez, ils déconcluent. Je déconcluais. Je déconclus. Je déconclurai. Je déconclurais. Que je déconclue, que je déconclusse. Déconcluant. Déconclu, déconclue.* Rompre la conclusion d'une affaire. Déconclure un marché. Déconclure un traité.

— SE DÉCONCLURE. v. pron. Être déconclu.

DÉCONFÈS, ESSE. adj. (ét. fr., *de*, partic. privat., et *confès* pour *confessé*). Qui ne s'est point confessé, qui n'a point confessé ses péchés à un prêtre. Il n'est guère usité que dans cette locution : *Mourir déconfès*, mourir sans confession. On dit quelquefois au féminin, Déconfesse. Mourir déconfesse, en parlant d'une femme qui ne s'est point confessée à l'heure de la mort. On dit aussi substantivement, Un déconfès, une déconfesse.

DÉCONFIANCER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, partic. extract., et *confiance*). Ôter la confiance. Déconfiancer quelqu'un.

— SE DÉCONFIANCER. v. pron. Perdre la confiance, n'avoir plus confiance. Ce verbe est vieux et peu usité.

DÉCONFIRE. v. a. 4e conj. (de l'ital. *sconfiggere*, tailler en pièces). *Je déconfis, tu déconfis, il déconfit, nous déconfisons, vous déconfisez, ils déconfisent. Je déconfisais. Je déconfis. Je déconfirai. Je déconfirais. Déconfis, déconfisons, déconfisez. Que je déconfise. Que je déconfisse* (inusité). *Déconfisant. Déconfit, déconfite.* Défaire entièrement, battre complètement dans une bataille, tailler en pièces. Déconfire les ennemis. Il est vieux et inusité.

— Fig. et iron. Les gazetiers aiment à *déconfire* les ennemis. (Boiste.)

— *Déconfire quelqu'un*. Le réduire au silence, le décontenancer.

— SE DÉCONFIRE. v. pron. Être déconfit.

DÉCONFIT, ITE. part. pass. du v. Déconfire. S'empl. adjectiv. Ennemi déconfit. Armée déconfite.

DÉCONFITURE. s. f. (de l'ital. *sconfitta*, même signif.). Entière défaite, déroute générale d'une armée. Grande déconfiture. Horrible, épouvantable, entière déconfiture. Sanglante déconfiture. Il est vieux et inusité dans cette acception.

— Fig. et fam. Grande consommation. Belle déconfiture de gibier. Grande déconfiture de pâtés. Il y avait à ce repas quantité de volailles, force pâtés ; on en fit une belle *déconfiture*. (Acad.)

— Fig. Ruine entière d'un négociant, d'un banquier, d'un homme d'affaires. Les banqueroutes qu'il a essuyées ont causé sa déconfiture. Il n'y a point de remède à une semblable déconfiture. Sa déconfiture a étonné tout le monde.

— Jurispr. Insolvabilité notoire, état d'un débiteur non commerçant dont les biens sont insuffisants pour payer ses dettes. La *déconfiture* diffère essentiellement de la faillite ; elle n'entraîne avec elle aucune des mesures établies par le Code de commerce pour les faillites ; elle ne donne pas lieu non plus à l'application des mêmes règles. (Chabr.-Cham.)

DÉCONFORT. s. m. (ét., V. DÉCONFORTER). Découragement, abattement faute de secours, désolation. Vieux et inusité. Il n'épousa point Elvire de Charmois, qui resta longtemps fille, au grand *déconfort* de sa mère. (G. Sand.)

DÉCONFORTÉ, ÉE. part. pass. du v. Déconforter. S'empl. adjectiv. Elle n'est nullement *déconfortée*. (Mme de Sév.)

DÉCONFORTER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, partic. privat., et *conforter*, vieux mot qui signifie Encourager, fortifier ; rad. *confort*). Décourager, abattre, désoler.

— SE DÉCONFORTER. v. pron. Se désoler, se désespérer, perdre courage. Ce verbe est vieux et inusité.

DÉCONSACRÉ, ÉE. part. pass. du v. Déconsacrer. S'empl. adjectiv. Moine déconsacré. Autel déconsacré. Vases déconsacrés.

DÉCONSACRER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, partic. extract., et *consacrer ;* rad. *sacrer*). Ôter la consécration, détruire l'état de consécration d'une personne ou d'une chose. || *Déconsacrer un religieux, une religieuse*. Les dispenser de leurs vœux de religion, et leur ôter le caractère de consécration qui était attaché à leur personne ; les séculariser. || *Déconsacrer un temple, une église, un autel*. Leur ôter leur qualité de chose consacrée pour les rendre à un usage profane.

— SE DÉCONSACRER. v. pron. Être déconsacré, perdre la consécration. Ce verbe est inusité.

DÉCONSEILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Déconseiller. S'empl. adjectiv.

DÉCONSEILLER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, partic. privat., et *conseiller ;* rad. *conseil*). Dissuader, détourner, conseiller de ne pas faire. Je ne lui conseille ni ne lui *déconseille* cette entreprise. (Acad.)

— Fig. La prudence ne doit pas déconseiller [illegible] courage.

— On dit, Déconseiller une chose à quelqu'un ; on dit aussi, Déconseiller quelqu'un.

— SE DÉCONSEILLER. v. pron. Être déconseillé. Ce verbe est peu usité.

DÉCONSIDÉRATION. s. f. (pr. *dé-kon-ci-dé-ra-ci-on ;* ét., V. DÉCONSIDÉRER). Perte de la considération ; manque de considération, mésestime, défaveur. Tomber en déconsidération. Être en déconsidération. Mériter la déconsidération. Être puni par la déconsidération publique, par la déconsidération des honnêtes gens.

DÉCONSIDÉRÉ, ÉE. part. pass. du v. Déconsidérer. S'empl. adjectiv. Qui n'est plus jugé digne de considération, qui a perdu la considération, qui n'a plus l'estime des gens de bien. Homme déconsidéré. Femme déconsidérée. Magistrat déconsidéré. Corps déconsidéré. Compagnie déconsidérée.

DÉCONSIDÉRER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, partic. privat., et *considérer*). Ôter la considération, faire perdre la considération, cesser d'estimer, perdre de réputation. Déconsidérer quelqu'un. Déconsidérer un administrateur, un homme public. Déconsidérer une femme.

— SE DÉCONSIDÉRER. v. pron. Être déconsidéré, perdu de réputation ; se perdre soi-même de réputation ; agir de manière à s'attirer le mépris. Se déconsidérer par une mésalliance. Se déconsidérer par une mauvaise action.

DÉCONSTITUTIONNALISÉ, ÉE. part. pass. du v. Déconstitutionnaliser. S'empl. adjectiv. Peuple, gouvernement déconstitutionnalisé.

DÉCONSTITUTIONNALISME. s. m. Polit. Système dont le but est de renverser la constitution.

DÉCONSTITUTIONNALISER. v. a. 1re conj. (pr. *dé-kon-sti-tu-ci-o-na-li-zé ;* rad. *constitution*). Polit. Renverser l'ordre constitutionnel, détruire la constitution.

— SE DÉCONSTITUTIONNALISER. v. pron. Être déconstitutionnalisé.

— Abandonner la constitution, les opinions constitutionnelles.

DÉCONSTRUCTION. s. f. (pr. *dé-kon-struk-ci-on ;* ét., V. DÉCONSTRUIRE). Action de déconstruire, de désassembler les parties d'un tout. La déconstruction d'un édifice. La déconstruction d'une machine.

— Gramm. Déplacement que l'on fait subir aux mots dont se compose une phrase écrite dans une langue étrangère, en violant, il est vrai, la syntaxe de cette langue, mais aussi en se rapprochant de la syntaxe de la langue maternelle, dans le but de mieux saisir le sens que présente les mots de la phrase. Ce terme désigne exactement ce que la plupart des grammairiens appellent improprement Construction ; car dans un auteur quelconque, toutes les phrases sont *construites* conformément au génie de sa langue nationale ; que fait un étranger qui cherche à comprendre, à traduire cet auteur ? Il *déconstruit* les phrases, il en désassemble les mots, selon le génie de la langue étrangère ; ou si l'on veut éviter toute confusion dans les termes, il y a Déconstruction par rapport à la langue de l'auteur traduit, et Construction par rapport à la langue du traducteur.

DÉCONSTRUIRE. v. a. 4e conj. (ét. fr., *de*, partic. privat., et *construire*). *Je déconstruis, nous déconstruisons. Je déconstruisais. Je déconstruirai. Je déconstruirais. Déconstruis, déconstruisons, déconstruisez. Que je déconstruise. Que je déconstruisisse. Déconstruisant. Déconstruit, déconstruite.* Désassembler les parties d'un tout. Déconstruire une machine, un édifice.

— Gramm. Fig. Faire la déconstruction, intervertir l'ordre de construction propre à une langue. Déconstruire une phrase, un discours.

— Littér. *Déconstruire des vers*. Les rendre, par la suppression de la mesure et de la rime semblables à de la prose. On déconstruit des vers quand on veut reconnaître s'ils ont véritablement un sens, et si ce sens est bien en harmonie avec l'expression.

— SE DÉCONSTRUIRE. v. pron. Être déconstruit, être désassemblé. L'érudition moderne nous atteste que, dans une contrée de l'immobile Orient, où nulle invasion n'a pénétré, où nulle barbarie n'a prévalu, une langue parvenue à sa perfection s'est *déconstruite* et altérée d'elle-même par la seule loi de changement, naturelle à l'esprit humain. (Vilhem.) Cette phrase est extraite de la préface du Dictionnaire de l'Académie, où, comme tout le monde le sait, ce mot ne se trouve point.

DÉCONSTRUIT, ITE. part. pass. du v. Déconstruire. S'empl. adjectiv.

— Gramm. Dont on a changé, dérangé la construction. *Vers déconstruits*. Vers dont on a supprimé la rime, détruit la mesure. La poésie française *déconstruite* ressemble souvent à de l'excellente prose. (La Harpe.)

DÉCONTENANCE. s. f. (ét. fr., *de*, partic. privat., et *contenance*). Défaut, manque ou perte de contenance, d'assurance. Ce mot est peu usité.

DÉCONTENANCÉ, ÉE. part. pass. du v. Décontenancer. S'empl. adjectiv. Qui a perdu contenance, qui reste interdit, qui est déconcerté, qui de soi-même n'a point de contenance. Jeune homme tout décontenancé. [illegible] décontenancé quand il est en compagnie, il est tout *décontenancé*. (Acad.)

DÉCONTENANCEMENT. s. m. (ét. fr., *de*, partic. privat., et *contenance*). État d'une personne décontenancée. Ce mot, qui est de Mme de Sévigné, a une signification propre et précise ; il est inusité, mais il se recommande au bon goût des écrivains.

DÉCONTENANCER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, partic. privat., et *contenance*). Le *c* prend une cédille devant *a*, *o*. *Nous décontenançons. Je décontenançais. Décontenançant.* Faire perdre la contenance, en troublant, en interdisant. Être facile, aisé à décontenancer. Se laisser décontenancer par un regard, par une parole. Louis XIV prenait un plaisir tout particulier à décontenancer les ministres ou ambassadeurs qui avaient à lui parler.

— SE DÉCONTENANCER. v. pron. Perdre contenance. Ce jeune homme se décontenance très-aisément.

DÉCONVENABLE. adj. des 2 g. (ét. fr., , partic. privat., et *convenable*). Qui ne convient pas, qui n'est pas bienséant. Ce mot est vieux et inusité.

DÉCONVENANCE. s. f. (ét. fr., *de*, partic. privat., et *convenance*). Chose qui ne convient point, ce qui n'est point convenable. Ce mot est vieux et inusité.

DÉCONVENUE. s. f. (ét. fr., *de*, partic. privat., et *convenir, convenu, convenue*, ce qui ne convient pas; rad. *venu*). Malheur, mauvais succès. Mauvaise chance. Conter sa déconvenue. Il est très-familier. Vous savez la *déconvenue* qui lui est arrivée. (Volt.)

D[É]CONVERTI, IE. part. pass. du v. Déc[onvert]ir. S'empl. adjectiv. Néophyte décon[verti. P]écheur déconverti.

[DÉ]CONVERTIR. v. a. 2e conj. (ét. fr., *de*, partic. privat., et *convertir*, rad. lat. *vertere*, tourner). Faire revenir à l'erreur, ramener à l'incrédulité, replonger dans l'irréligion ou dans une fausse religion. Déconvertir un néophyte.

— SE DÉCONVERTIR. v. pron. Être déconverti. Renoncer à la vraie religion, après l'avoir primitivement embrassée. Ce verbe est nouveau et inusité.

DÉCOR. s. m. (du lat. *decus*, *decoris*, ornement). Action de décorer. Ce qui sert à décorer. Se dit surtout de la décoration intérieure d'un appartement. Voilà un joli décor. Entendre très-bien le décor. Peintre de décor.

— Ensemble des décorations d'un théâtre. S'emploie ordinairement au pluriel. Les décors de cet opéra sont féériques, merveilleux, ravissants.

DÉCORABLE. adj. des 2 g. Qui peut ou qui doit être décoré.

DÉCORATEUR. s. m. (ét., V. DÉCORER). Celui qui décore, peintre de décorations, faiseur de décorations pour des fêtes, pour un théâtre, pour une maison. Habile décorateur. Excellent décorateur. L'art du décorateur.

— S'empl. adjectiv. Peintre décorateur, pour Peintre de décorations.

DÉCORATIF, IVE. adj. (rad. *décor*). Qui sert à décorer, qui est propre à décorer, qui décore bien. Meuble décoratif. Bronzes décoratifs. Draperies décoratives. Porcelaines décoratives. Chinoiseries décoratives.

DÉCORATION. s. f. (pr. *dé-ko-ra-ci-on*, formé de *décorer;* rad. *décor*). Embellissement, ornement de sculpture, d'architecture, de peinture. Se dit d'abord des monuments, des édifices dont on décore une ville; se dit ensuite des ornements extérieurs et intérieurs dont on revêt ces monuments; se dit enfin par extension de l'ornementation d'un appartement, d'un salon. Les palais, les temples, les arcs de triomphe, sont les décorations d'une ville. Les artistes travaillent à la décoration de ces palais, de ces temples, de ces arcs de triomphe. On fait la décoration d'une galerie, d'une chambre. Faire une décoration. Faire des ouvrages pour la décoration d'un lieu. Magnifique décoration. Brillante décoration. Vaine décoration. Folle décoration. Décoration superflue. Triste décoration. Ils donnèrent par leur piété aux autels leur véritable *décoration*. (Boss.) Cette ombre de gloire va s'évanouir, et nous l'allons voir dépouillée même de cette triste *décoration*. (Id.) Déclarerai-je ce que je pense de ce qu'on appelle dans le monde un beau salut, la *décoration* souvent profane, les places retenues, etc.? (La Bruy.)

— Fig. en parlant des personnes et des choses personnifiées. Etre la principale décoration de la cour. Faire par son esprit, par son amabilité, par ses grâces naturelles, la plus belle décoration d'une société, d'une compagnie. La fierté a toujours été la faible ressource et la vaine *décoration* de la médiocrité. (Mass.) Le zèle du bien public devient tous les jours comme la *décoration* et l'apologie de ce vice. (Id.) La pudeur est la *décoration* de la beauté. (***)

— Se dit, en parlant des spectacles et des scenes de la nature. L'ordre, la *décoration*, les effets de la nature. (La Bruy.)

— *Décoration à.* Le palais qu'il éleva pour la reine fut une nouvelle *décoration* à Jérusalem. (Boss.)

— En termes de théâtre, La représentation des lieux où se passe l'action dramatique. La

d'une pièce. Les décorations d'un opéra. Ce sera le même théâtre et les mêmes décorations. (La Bruy.) La pompe et l'éclat ne sont que des *décorations* de théâtre. (Mass.)

— Chaque partie peinte qui concourt à l'ensemble de la représentation scénique. Le feu prit aux décorations. Remettre à neuf une décoration. Changement de décoration.

— Polit. Marque, insigne de dignité, d'honneur. Se dit surtout des ordres de chevalerie dont le souverain d'un pays remet le signe distinctif aux citoyens qu'il veut honorer, récompenser, et lequel signe consiste ordinairement en une croix plus ou moins riche, ou tout au moins en un ruban auquel dans les grandes cérémonies on suspend cette croix. Postuler la décoration. Mériter la décoration. Obtenir la décoration. Porter sa décoration. Etre couvert de décorations, chamarré de décorations. Faire honneur à sa décoration. La décoration de Saint-Louis. La décoration de la Légion d'honneur. Le roi, avant que de l'envoyer en ambassade, l'a fait chevalier de ses ordres pour lui donner une *décoration*. (Acad.) Les *décorations* et les titres, en obligeant à la bienséance ceux qui en sont revêtus diminuent les mauvais exemples. (De Lévis.) Les *décorations* n'ajoutent pas au mérite des hommes. (Id.)

DÉCORDÉ, ÉE. part. pass. du v. Décorder. S'empl. adjectiv.

DÉCORDER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, partic., extract., et *corder;* rad. *corde*). Détortiller une corde, en séparer les cordons. Décorder un vieux câble. Oter de dessus la corde.

— SE DÉCORDER. v. pron. Être décordé.

DÉCORDONNAGE. s. f. (ét., V. DÉCORDONNER). Action de décordonner, opération qui consiste à enlever à coups de marteau la matière qui s'attache aux pilons d'un moulin à poudre. Faire le décordonnage.

DÉCORDONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Décordonner. S'empl. adjectiv. Matière décordonnée.

DÉCORDONNER. v. a. 1re conj. Artill. Exécuter le décordonnage, ou enlever à coups de marteau la croûte qui s'attache aux pilons d'un moulin à poudre.

— SE DÉCORDONNER. v. pron. Etre décordonné.

DÉCORÉ, ÉE. part. pass. du v. Décorer. S'empl. adjectiv. Palais richement décoré. Autel magnifiquement décoré. Virginie aimait à se reposer sur les bords de cette fontaine *decorée*, à la fois magnifique et sauvage. (B. de St-P.) Les proues et les mâts étaient richement *décorés*. (Anquet.) La salle du festin était *decorée*, et chacun prenait un vêtement nouveau. (Chateaubriand.)

— *Décoré de.* Pendant que je faisais ces réflexions, de grands cris de joie se firent entendre dans toute la place, et je vis passer huit chameaux *décorés* de banderoles. (B. de St-P.) Il y aura des excès proscrits, des vices déshonorés, mais d'autres seront *décorés* du nom de vertus; il faudra ou les avoir ou les affecter. (J.-J. Rouss.) L'église était *décorée* de roses blanches et d'aubépine. (Mme de Staël.)

Dans un lieu *décoré*
De tout ce qui s'achète,
L'opulence a doré
Jusqu'à votre couchette. (BÉRANGER.)

— *Décoré pour.* L'orgue remplissait l'église de mélodie, et l'autel semblait *décoré* pour quelque grande fête. (L. de Wailly.)

— Se dit absolument de ceux qui portent une décoration, et particulièrement l'étoile de la Légion d'honneur. Officier décoré. Soldat décoré. Ils sont tous décorés.

— S'empl. substantiv. Un décoré. *Les décorés de juillet*, [ceux qui] ont reçu une croix spéciale en récompense de la part qu'ils avaient prise aux événements des 27, 28, 29 juillet 1830.

— Arachn. Se dit de certaines aranéides, dont l'abdomen est traversé sur le dos par des bandes de diverses couleurs, ou orné de grosses taches fortement colorés. ‖ DÉCORÉES. s. f. pl. Groupe d'aranéides.

DÉCORER. v. a. 1re conj. (du lat. *decorare*, rad. *decus, decoris*, ornement). Orner, parer, donner à quelque chose des ornements, des décorations convenables. Décorer un théâtre. Décorer un temple. Décorer un édifice public. Décorer un salon, un appartement. Décorer splendidement. Décorer avec richesse. Quand un pauvre homme a *décoré*, comme il a pu, son habitation étroite et chétive, il ne faut pas lui dire du mal de sa maison. (La Harpe.) Que reste-t-il aujourd'hui des temples, des statues, des palais, des portiques, dont ils avaient *décoré* cette enceinte? (Barrière.)

— *Décorer de.* C'est ainsi que j'embrasse le passé et l'avenir à la vue d'un rocher tout brut, et que, le consacrant à la vertu par une inscription, je le rends plus vénérable qu'en le *decorant* des cinq ordres de l'architecture. (B. de St-P.)

— Fig. *Être l'ornement, faire l'ornement.* Cette multitude d'étoiles qui *décorent* avec tant de splendeur le firmament. (Mass.) La grâce *décorait* son front et ses discours. (A. Chénier.) Les cheveux blancs d'un vieillard sans reproche sont une couronne dont le temps a *décoré* sa tête. (Beauchêne.) Le cygne plaît à tous les yeux; il *decore*, embellit tous les lieux qu'il fréquente. (Buff.)

— Fig. Ils *décorent* du nom de sagesse leur insensibilité (Acad.) L'impiété, qui devrait avilir l'éclat même de la naissance et de la gloire, *décore* et ennoblit l'obscurité et la roture. (Mass.)

Toute amitié de leurs cœurs est bannie,
Et cependant on les entend toujours
De ce beau nom *décorer* leurs discours. (***)

— Conferer des honneurs, honorer d'une décoration, revêtir d'un titre, d'une dignité. Décorer de l'ordre du Saint-Esprit. Décorer du titre de premier gentilhomme. Décorer du titre de chevalier d'honneur. Je préférerais une chaumière et du pain bis à tous les honneurs dont on *décore* la dépendance. (H. Walpole.)

— Se dit des titres, des honneurs même dont on revêt quelqu'un. La pairie décore une maison. Les titres qui le décorent.

— SE DÉCORER. v. pron. Être décoré, embelli.

DÉCORNÉ, ÉE. part. pass. du v. Décorner. S'empl. adj. Page décornée. Carte décornée.

DÉCORNER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, partic. extract., et *corne*). Oter ou rabattre les cornes faites aux pages d'un livre. Décorner une page.

— Jeu. Abattre la marque ou la corne faite à une carte.

— SE DÉCORNER. v. pron. Être décorné.

DÉCORPORATION. s. f. (pr. *dé-kor-po-ra-ci-on;* ét. fr., *de*, partic., privat., et *corporation;* rad. *corps*). Action de dissoudre une corporation. ‖ Se dit particulièrement de l'action de dissoudre un corps militaire. La décorporation de la garde royale. La décorporation des gardes nationales.

DÉCORTICANT, ANTE. adj. (ét. lat., *de*, partic. privat., et *cortex, icis*, écorce). Hist. nat. Qui a la faculté de soulever et de détacher l'écorce des arbres. *Auriculaire decorticant*, espèce de champignon qui sépare et détruit l'écorce des branches sèches du chêne.

DÉCORTICATION. s. f. (pr. *dé-kor-ti-ka-ci-on;* du lat. *decorticatio*, rad. *cortex, icis*, écorce). Hist. nat. Action de décortiquer. Effet que cette action produit. Séparation naturelle ou artificielle de l'écorce des arbres ou de la première enveloppe d'une racine, d'un fruit, d'une semence. La décortication naturelle a lieu tous les ans pour le tronc du chêne liége ou platane, de la vigne, etc. L'homme emploie la *décortication* pour augmenter la densité, la force et la durée du bois. (Dict. encycl.)

DÉCORTIQUANT. part. prés. du v. Décortiquer. Qui enlève l'écorce d'un arbre, la première enveloppe d'un fruit, etc.

DÉCORTIQUÉ, ÉE. part. pass. du v. Décortiquer. S'empl. adjectiv. Arbre décortiqué. Tronc décortiqué. Fruit décortiqué. Semence décortiquée.

DÉCORTIQUER. v. 1re conj. (rad. lat. *cortex, corticis*, écorce). Didact. Enlever l'écorce d'un arbre, la première enveloppe d'un fruit ou de toute autre substance végétale. Décortiquer un chêne. Décortiquer les noix, les amandes, les châtaignes. Machine à décortiquer.

— SE DÉCORTIQUER. v. pron. Être décortiqué, dépouillé de son écorce ou de son enveloppe; se dépouiller de soi-même de cette écorce ou de cette enveloppe. Le chêne liége se décortique naturellement chaque année.

DÉCORUM. s. m. (pr. *dé-ko-romm*). Terme emprunté du latin, qui signifie Bienséance, apparence honnête, extérieur de vertu. Ennuyeux, froid, ridicule décorum. Il est familier et n'est guère usité que dans ces phrases: Garder le décorum. Observer le décorum. Etre fidèle au décorum. Oublier le décorum. Blesser le décorum, etc.

L'ennuyeux *décorum*, le flegme aux traits glacés,
Symétrisant ses airs tristement composés. (PARSEV. GRANDM.)

— Ce mot n'a pas de pluriel.

DÉCOSTÉ. s. m. Bot. Genre de la famille des cornées, formé pour un arbrisseau du Pérou, dont les tiges volubiles sont garnies de feuilles cordées, épineuses, dentées à leur base.

DÉCOUCHÉ, ÉE. part. pass. du v. Découcher. S'emploie adjectiv.

DÉCOUCHER. v. n. 1re conj. (ét. fr., *de*, part. extract., et *coucher;* rad. *couche*). Coucher hors de son lit, et par extension, hors de son logis, hors de chez soi. Découcher souvent. Découcher plusieurs fois par semaine. Découcher sans nécessité. Découcher par affaire. Ce maître ne veut point que ses domestiques découchent. Il ne faut à l'homme, de la connaissance du globe, que ce qu'il peut en parcourir dans un demi-jour, afin de ne pas *découcher* de sa maison. (B. de St-P.)

— Prov. et fam. *Bon mari ne découche point d'avec sa femme.*

— DÉCOUCHER. v. a. Faire quitter à quelqu'un le lit où il couche habituellement, être cause que l'on quitte ce lit pour nous le donner. Je ne veux point vous découcher. Je n'ai garde de vous découcher. Il est familier.

— SE DÉCOUCHER. De même qu'on dit Se coucher pour Se mettre au lit, il semblerait qu'on pût dire se découcher, pour quitter son lit; mais l'usage n'autorise pas cette expression. On dit découcher, qui signifie seulement coucher hors de son logis, dans un autre lit que le sien.

Car en chasseur fameux j'étais enharnaché,
Et dès le point du jour je m'étais *découché*. (MOLIÈRE.)

DÉCOUDRE. v. a. 4e conj. irrég. (ét. fr., *de*, partic. privat., et *coudre*). *Je découds, tu découds, il découd, nous décousons, vous décousez, ils décousent. Je décousais. Je décousis.*

couds, décousons, décousez. Que je découse. Que je décousisse. Décousant, décousu, décousue. Défaire la couture, détacher ce qui est cousu. Découdre la doublure d'un habit. Découdre une robe. Découdre des dentelles. Découdre une broderie. Découdre une botte, un soulier.

— Faire une plaie, une blessure en long, comme fait le sanglier lorsqu'il déchire avec sa défense le ventre d'un chien. Le sanglier a *décousu*, d'un coup de défense, le ventre à un de nos chiens. (Acad.) Ainsi que le remarque l'Académie, ce sens a beaucoup vieilli.

— Mar. Déclouer, détacher quelque pièce du bordage d'un navire.

— DÉCOUDRE. v. n. Ne s'emploie, dans cette acception, qu'avec la particule *en*, et en parlant figurément, proverbialement et familièrement, des personnes qui sont en contestation ou en dispute, et qui en viennent aux mains ou du moins aux paroles. Avoir à en découdre. Falloir en découdre. Vouloir en découdre. En découdre avec les ennemis. Allons, voulez-vous que nous échangions quelques coups de fleuret? Voulez-vous que nous en *décousions?* (Acad.) Il ne veut point d'accommodement, il veut plaider, il en faut *découdre*. (Id.)

— Se dit aussi de ceux qui se livrent à des jeux, à des exercices qui sont une manière de combat. En découdre aux cartes, aux échecs, au trictrac.

— Popul. *En découdre.* S'enfuir à toutes jambes.

— Fig. Découdre le style, les idées, les propos. Il faut *découdre* et non pas déchirer les liaisons. (***) Il faut *découdre* l'amitié et déchirer l'amour. (Le maréch. de Richelieu.)

— Absol. Rompre est plus imprudent que défaire; déchirer est plus dangereux que *découdre*. (Trad. d'une pensée de Caton.)

— SE DÉCOUDRE. v. pron. Être décousu; se défaire de soi-même, en parlant des coutures qui ne tiennent plus; manquer par les coutures. Cet habit commence à se découdre. Ces doublures se sont décousues. Cette robe se découdra avant peu.

— Fig. Aller mal. Les affaires se décousent, commencent à se découdre.

— Se refroidir, se relâcher. L'amitié de ces personnes se découd. Ces locutions vieillissent et ne sont plus usitées dans le bon langage.

DÉCOUENNAGE. s. m. (ét., V. DÉCOUENNER). Techn. Action de Découenner; ce que coûte cette action; ce qu'elle produit. Le découennage d'un porc.

DÉCOUENNÉ, ÉE. part. pass. du v. Découenner. S'emploie adjectiv. Porc découenné.

DÉCOUENNER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, partic. privat., et *couenne*). Techn. Oter la couenne d'un porc.

— SE DÉCOUENNER. v. pron. Être découenné.

DÉCOULANT. part. prés. du v. Découler. Qui découle. Il est invariable. Une liqueur découlant d'un vase.

DÉCOULANT, ANTE. adj. Qui est dans un état de découlement. D'où découle une liqueur. N'est guère usité que dans cette locution: La terre de promission était une terre découlante de lait et de miel.

DÉCOULEMENT. s. m. (ét., V. DÉCOULER). Action de découler, résultat de cette action; flux, mouvement de ce qui découle. Le découlement des humeurs. Le découlement de la pituite. Il est vieux et inusité.

DÉCOULER. v. n. 1re conj. (rad. *couler*). Couler peu à peu, de suite et de haut en bas. L'eau qui découle peu à peu. Les humeurs qui découlent du cerveau dans l'estomac. Le sang qui découle d'une blessure. Le suc qui découle de sa racine.

— Dans un sens analogue. La raillerie, l'injure, l'insulte, leur *découlent* des lèvres comme leur salive. (La Bruy.)

— Fig. Se dit de certaines choses spirituelles et morales. Dieu fait découler ses grâces, ses miséricordes sur nous. Les biens et les maux *découlent* d'un même principe. (Acad.)

— Fig. Être la conséquence. Une conclusion découle des prémisses dans une argumentation.

DÉCOUPAGE. s. m. (ét., V. DÉCOUPER). Techn. Action de découper. Le découpage d'un poulet, d'une pièce de viande, d'une volaille. Le découpage d'une étoffe de soie ou de laine. Le découpage d'un vêtement. Le découpage d'un morceau de carton, d'une feuille de papier. Le découpage d'une feuille de métal. Le découpage d'une figure, d'une image, d'une fleur, d'un dessin, etc. Faire le découpage, être adroit dans le découpage.

DÉCOUPÉ, ÉE. part. pass. du v. Découper. S'empl. adjectiv. Poulet découpé. Perdrix découpée. Satin découpé. Taffetas découpé. Robe découpée. Maison découpée. Image découpée, etc.

— Blas. Se dit de l'écu semé de figures nombreuses qui sont faites comme des tierces feuilles renversées, ayant la queue en haut. Ce terme est synonyme de Papelonné.

— Peint. Se dit d'une figure, d'un groupe qui, dans un tableau, se détachent du fond plus qu'ils ne paraîtraient s'en détacher dans la nature.

— Proportionné, dont les formes sont élégamment arrêtées. Figurez-vous de grands yeux noirs, une main magnifique, un pied bien *découpé*, du feu dans les mouvements. (Balzac.)

— *Découpé en.* Je vous montrerai seulement

coupés en créneaux. (E. Scribe.)

— Fig. La morale et le bon sens, *découpés* et répandus en proverbes, en maximes, peuvent améliorer les mœurs d'une nation. (Boiste.)

— Bot. S'applique aux parties minces et foliacées des plantes, quand leur bord semble avoir été rogné en divers sens. J'y vois les feuilles mobiles et finement *découpées* de nos climats. (A. Martin.)

DÉCOUPÉ. s. m. Hortic. Se disait d'un parterre divisé en plusieurs pièces, carrées rondes et ovales. Un beau découpé.

DÉCOUPER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, partic. extract., et *couper*). Couper par tranches, dépecer par morceaux. Découper une pièce de viande. Découper une dinde, un chapon, un poulet, une perdrix, un faisan. Découper un lièvre, un quartier de chevreuil.

— Absol. Découper. C'est aux dames qu'il appartient de découper.

— Couper artistement, en petites parties, en petites taillades. Découper du satin, de la soie, du velours, du taffetas. Découper une garniture. Découper une robe. Découper un fichu.

— Couper de manière que ce qui reste de la chose coupée forme une figure. Découper du papier, du carton, du parchemin, des cartes à jouer. Découper avec des ciseaux. Découper à l'emporte-pièce. Découper un arbre, une maison, une fleur de lis. Découper avec infiniment de go avec beaucoup d'habileté.

— Sépa détacher, en coupant, les figures du fond pour les reporter ensuite sur un autre fond. Découper une image, une estampe. Découper des fleurs.

— Fig. Diviser son esprit, le remplir de choses détachées, isolées. Lorsqu'on n'a plus la force de faire un livre, on *découpe* son esprit en pensées, en maximes. (Boiste.)

— Partager. Lorsque les douanes, en embuscade sur les frontières de chacun des petits Etats qui *découpent* l'Italie et à l'entrée de toutes les villes de chaque Etat, obstruent la circulation des produits de l'industrie, cette industrie cesse d'être productive, et tout ce qui n'est pas prince devient mendiant. (Simond.)

— SE DÉCOUPER. v. pron. Etre découpé. Il a toutes les acceptions du v. actif. Deux cents paires de gladiateurs qui se *découpaient* à grands coups d'épée. (Balz.) Comme les fantaisies humaines se *découpent* ! (Montaigne.)

DÉCOUPEUR, EUSE. s. f. Celui, celle qui travaille en découpure.

DÉCOUPLÉ, ÉE. part. pass. du v. Découpler. S'empl. adjectiv. ‖ *Jeune homme bien découplé.* Jeune homme vigoureux et de belle taille. Etre bien découplé, c'est un gaillard bien découplé.

DÉCOUPLÉ. s. m. Véner. Action de découpler les chiens; instant où on les découple. Au découplé. Sonner le découplé. Faire le découplé.

DÉCOUPLER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, partic. extract., et *coupler*; rad. *couple*). Détacher ce qui est par couple, ce qui est accouplé. Ne se dit guère qu'en parlant des chiens courants, qu'on mène ordinairement deux à deux pour la chasse. Découpler les chiens. Hâtez-vous de découpler les chiens.

— Absol. Découplez. Il est temps de découpler. Dès qu'on fut arrivé sur la bruyère, on *découpla*. (Acad.)

— Fig. et fam. Lâcher des gens après quelqu'un pour le maltraiter, le harceler, le poursuivre. Découpler des gens sur quelqu'un. Découpler les huissiers après quelqu'un. S'il me fâche, je lui découplerai des gens qui le traiteront de la bonne manière.

— SE DÉCOUPLER. v. pron. Être découplé.

DÉCOUPOIR. s. m. (ét., V. DÉCOUPER). Techn. Instrument qui sert à faire des découpures. Ciseau pour découper.

DÉCOUPURE. s. f. (ét., V. DÉCOUPER). Action de découper; résultat de cette action. Taillade faite en guise d'ornement à de l'étoffe, à de la toile, à du carton, à du papier, etc., etc. Découpure fine, délicate, jolie, exacte, belle, parfaite. Découpure grossière. Faire de la découpure. Faire des découpures. Travailler en découpure. Les sections et les chapitres qui divisent un ouvrage historique sont des *découpures* qui gâtent l'ouvrage. (Mézerai.)

— La chose même découpée, la pièce qu'on enlève de dessus un fond quelconque, en suivant les traits d'un dessin préparé d'avance, soit qu'on veuille la transporter sur un autre fond, soit qu'on désire la laisser ainsi à jour. Découpure à la main. Découpure à l'emporte-pièce. Cette *découpure* représente des enfants qui jouent. (Acad.)

— Bot. Division des bords d'une expansion mince et foliacée.

DÉCOURAGÉ, ÉE part. pass. du v. Décourager. S'empl. adjectiv. Soldat découragé. Esprit découragé. Cœur découragé. Tout devient indifférent à un peuple *découragé*. (B.) Elle couvre sa tête du casque dont le panache avait montré à l'armée française *découragée* le chemin de la victoire. (B. de St-P.)

DÉCOURAGEABLE. adj. des 2 g. Que l'on peut décourager, qui se laisse facilement décourager.

DÉCOURAGEANT part. prés. du v. Dé-

DÉCOURAGEANT, ANTE. adj. (ét., V. DÉCOURAGER). Qui est propre à décourager. Obstacle décourageant. Maître décourageant. Evénement décourageant. Cela est decourageant. Cet événement fut *décourageant* pour sa vertu. (J.-J. Rouss.) La crainte *décourageante* remplit l'imagination de fantômes. (Deleuze.)

— *Décourageant de.* Combien j'insisterais sur ce point, s'il était moins *décourageant* de rebattre en vain des sujets utiles. (J.-J. Rouss.)

DÉCOURAGEMENT. s. m. (ét., V. DÉCOURAGER). Perte de courage, abattement de cœur, prostration d'âme. Etre dans le découragement. Tomber dans le découragement. Rester dans le découragement. Se laisser aller au découragement. Abandonner une entreprise par découragement. Découragement profond, absolu, extrême. Il fatigue les autres, il les pousse jusqu'au *découragement*. (La Bruy.) Quel *découragement* plus grand que de douter si son âme n'est point matière ? (Id.) Quel *découragement* pour une nation et pour les sujets habiles et vertueux, à qui le vice enlève les grâces destinées à leurs talents et à leurs services ! (Mass.) Lorsque la société marche dans la route de la raison, c'est le *découragement* qu'il faut surtout éviter. (Mme de Staël.)

Opposez la constance aux coups de la fortune,
Le *découragement* est d'une âme commune. (***)

— Syn. comp. DÉCOURAGEMENT. ABATTEMENT. Le *découragement* ôte la force nécessaire pour achever ce que l'on avait commencé; l'*abattement* est une langueur de l'âme qui empêche de rien entreprendre.

DÉCOURAGER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, partic. privat., et *courage*). Le *g* prend un *e* devant *a*, *o*. *Nous décourageons. Je décourageais. Décourageant.* Oter le courage, abattre l'énergie. Décourager quelqu'un. Décourager les soldats. Cette surprise *découragea* l'armée. (Acad.) *Décourager* ses concitoyens et favoriser l'ennemi. (Mass.) Il *décourage* les poètes par mille contradictions. (La Bruy.) L'extrême perfection *décourage* ceux qui cherchent des modèles. (Boiste.)

— Oter l'envie de faire quelque chose. Dans cette acception, il a presque toujours un complément indirect, marqué par la préposition *de*. Décourager quelqu'un du travail ou de travailler. Décourager le goût, l'esprit, la volonté.

— Absol. L'espérance trompée accable et *décourage*. (Volt.)

— SE DÉCOURAGER. v. pron. Perdre courage. Les soldats se *décourageaient*. (Volt.) Il se *décourage* au premier obstacle qu'il rencontre. (Acad.) Qu'il ne se *décourage* point par les règles austères qu'on lui prescrit. (La Bruy.)

DÉCOURANT, ANTE. adj. Bot. Dont les bords se prolongent sur la tige. Feuille décourante. Partie décourante. On dit mieux Décurrent. V. ce mot.

DÉCOURBÉ, ÉE. part. pass. du v. Décourber. S'empl. adjectiv. Planche décourbée.

DÉCOURBER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, partic. privat., et *courber*; rad. *courbe*). Didact. Redresser une chose courbe. Décourber une perche. Décourber un bâton. Décourber une tige de fer.

— SE DÉCOURBER. v. pron. Être décourbé, être redressé.

DÉCOURONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Découronner. S'empl. adjectiv. A qui l'on a enlevé la couronne. Roi découronné. Reine découronnée. Les arbres, *découronnés* et chauves, tombent en poussière. (Thoré.) Il s'agissait d'être traînés, eux et leurs enfants, au char du vainqueur, et, la tête *découronnée*, de repaître les avides regards de la populace romaine. (Merc.)

— *Découronné de.*

Son front, *découronné* du bandeau de nos rois,
Semble aux vainqueurs surpris encor dicter des lois.
(F. Bally.)

— Art. milit. D'où l'on a balayé les troupes; dont on a emporté les fortifications. Hauteur découronnée. Position découronnée.

DÉCOURONNER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, partic. privat., et *couronner*; rad. *couronne*). Enlever la couronne. Découronner un empereur, un roi, une reine, un prince souverain.

— Art milit. Balayer une hauteur, en chasser les troupes; prendre les fortifications qui la couronnaient, lui servaient de défense.

— SE DÉCOURONNER. v. pron. Être découronné, renoncer à la couronne.

DÉCOURS. s. m. (ét. fr. *dé*, partic. dimin.; et *cursus*, cours). Déclin.

— Astr. Diminution successive dans la grandeur apparente de la lune, depuis la pleine lune jusqu'à la lune nouvelle. La lune est en décours, dans son décours, commence son décours. Les astrologues disaient que toute entreprise commencée au *décours* de la lune était dangereuse et avait une fin funeste à son auteur. (Dictionn. encycl.)

DÉCOUSU, UE. part. pass. du v. Découdre. S'empl. adjectiv. Habit décousu. Manche décousue.

— Fig. Qui n'a point de liaison, qui est sans suite. Style décousu. Discours décousu. Propos décousus. Phrases décousues. Emettre des idées décousues. Tenir une conversation décousue.

analogue. *C'est une personne décousue*, qui n'a ni ordre ni fixité dans les idées.

DÉCOUSU. s. m. Defaut de liaison, de suite dans un ouvrage de littérature. Le décousu du style. Le décousu de la conversation. Trouver du décousu dans les propos de quelqu'un. Etre frappé du décousu qui règne dans les idées d'un écrivain, d'un philosophe. On passe le *décousu* à Montaigne, parce que tout lui va bien. (Le pr. de Ligne.) La multitude des traits détachés forme précisément le *décousu* du style. (La Harpe.) Sénèque et Diderot ont l'un et l'autre une exaltation froide, un *décousu* qui laisse douter s'ils savaient encore le lendemain ce qu'ils affirmaient la veille. (Petit.)

DÉCOUSURE. s. f. (ét., V. DÉCOUDRE). Endroit décousu de quelque linge, de quelque étoffe. Ce n'est qu'une décousure. La décousure de mon habit. Raccommoder une décousure.

— Véner. Blessure que le sanglier fait aux chiens avec ses défenses.

DÉCOUVERT. s. m. (ét., V. DÉCOUVRIR). Finan. Ce dont on est à découvert, ce qu'on a payé. Les découverts du trésor. ‖ Se prend ordinairement dans le sens de Déficit. Combler un découvert. Parer au découvert.

DÉCOUVERT, TE. part. pass. du v. Découvrir. S'empl. adject. On comptait deux royaumes quand l'Amérique fut *découverte*, et encore dans ces deux royaumes on n'avait pas inventé l'art d'écrire. (Volt.)

— *Découvert de.*

Le malheur fut que tout ce beau ménage
Fût *découvert* d'un logis près de là. (La Font.)

— *Découvert par.* L'Angleterre a été *découverte* par les Phéniciens. (Volt.) Uranus, planète récemment *découverte* par Herschell. (Libes.)

— Entom. Se dit des ailes des insectes, quand elles dépassent les élytres. Les ailes des forficules sont découvertes. Se dit des élytres elles-mêmes, lorsque, comme cela a lieu dans beaucoup d'hémiptères homoptères, elles ne sont point couvertes par un mésothorax scutelliforme.

— Bot. S'applique aux fruits qui sont entièrement nus. La cerise est un fruit découvert.

— Hortic. *Allée découverte.* Allée dont les arbres ne font point le dôme, ne se rejoignent pas par le haut.

— Dans un sens analogue. *Pays découvert*, pays où il y a peu d'arbres. La Beauce est un pays découvert. S'il ne pouvait les arrêter, il plantait sa croix dans un lieu *découvert*. (Chateaubriand.)

DÉCOUVERT (À). loc. adv. Sans être couvert. Etre à découvert, se promener à découvert. Les paupières sont deux voiles mobiles, tendus au-devant de l'œil, qu'elles recouvrent et laissent alternativement à *découvert*. (Rich.)

— Art milit. Sans que rien garantisse, du feu de l'ennemi. Etre à découvert dans la tranchée. Attaquer à découvert une demi-lune.

— Fig. Manifestement, clairement. Voulant paraître à *découvert* à ceux qui le cherchent de tout leur cœur. (Pasc.) Ils contemplent ensemble à *découvert* les lois éternelles. (Boss.) On eût dit qu'il voyait à *découvert* les vérités du christianisme. (Fléch.) Les fleuves ont traversé à *découvert* les plaines et les campagnes. (Mass.)

— Comm. *Être à découvert.* N'avoir aucun gage de sa créance.

— Procéd. *A deniers découverts.* En deniers comptants. Offrir une somme d'argent à deniers decouverts.

DÉCOUVERTE. s. f. (ét., V. DÉCOUVRIR). Action de découvrir. La découverte d'un pays, d'un trésor, d'une mine, d'un remède, d'un moyen physique. Faire une découverte. Travailler à une découverte.

La feinte est un pays plein de terres désertes,
Tous les jours nos acteurs y font des *découvertes*.
(La Fontaine.)

— Par extens. La découverte d'un secret. La découverte d'un complot. La découverte d'un mariage, d'une alliance, d'un projet quelconque entre plusieurs personnes. La découverte d'une personne même qui était cachée, ou dont on ignorait la demeure. C'est à ces grands efforts qu'il doit la *découverte* d'une vérité que, etc. (Mass.)

— En parlant des personnes. Il est honteux qu'il y ait des récompenses attachées à la *découverte* des malfaiteurs, et qu'il n'y en ait pas pour la *découverte* des malheureux. (***)

— Invention d'une chose utile ou difficile à trouver dans les sciences ou dans les arts. La chose elle-même qu'on a découverte, à force de recherches. Nouvelle découverte. Grande découverte. Utile découverte. Heureuse découverte. Découvertes astronomiques. Découvertes physiques. Découvertes chimiques. La découverte de la poudre à canon. Eblouir les esprits par de nouvelles *decouvertes*. (Mass.) Le moyen de faire des *découvertes* est de chercher toujours. (Stobée.) Il y a beaucoup de *découvertes* probables qui bouleverseront nos systèmes scientifiques. (Boiste.) On demandait à Newton comment il était parvenu à faire tant et de si grandes *découvertes*. En cherchant toujours, répondit-il. (Sall.)

— Fig. Celui qui se jette dans le peuple ou dans la province, y fait bientôt, s'il a des yeux, d'étranges *découvertes*. (La Bruy.) Nous nous applaudissons d'une *decouverte* qui vient

— Art milit. Action de reconnaître le pays ennemi, le lieu où sont actuellement les ennemis, leur contenance, leur nombre. Aller à la découverte. Envoyer à la découverte, à la découverte du pays, à la découverte de l'armée ennemie.

— Mar. Bâtiment léger envoyé à une certaine distance, en avant ou sur les ailes d'une escadre, pour observer les mouvements de l'ennemi, pour découvrir la terre ou un danger que l'on redoute. ‖ Matelot en vigie au haut du mât.

— Escr. Action de se découvrir, de donner jour au fer de son adversaire, en ne s'effaçant pas bien sous les armes.

— Syn. comp. DÉCOUVERTE. INVENTION. La *découverte* tient plus de la science et étend nos connaissances; l'*invention* tient plus de l'art et ajoute aux secours dont nous avons besoin.

DÉCOUVERTURE. s. f. Vieux mot qu'on employait dans le sens de Découverte.

DÉCOUVREUR. s. m. (ét., V. DÉCOUVRIR). Celui qui fait une découverte. Se dit particulièrement des voyageurs qui découvrent de nouvelles contrées. Quel fut le prix des services inouïs de Cortez ? Celui qu'eut Colomb? il fut persécuté, et le même évêque de Fonseca, qui avait contribué à faire renvoyer le *decouvreur* de l'Amérique chargé de fers, voulut faire traiter de même celui qui en était le vainqueur. (Volt.)

— Il nous semble qu'on pourrait se servir de ce mot dans le style ironique ou satirique.

DÉCOUVRIR. v. a. 2e conj. (ét. fr., *de*, partic. extract., et *couvrir*). *Je découvre, tu découvres, il decouvre, nous découvrons, vous decouvrez, ils decouvrent. Je découvrais. Je découvris. Je découvrirai. Je découvrirais. Découvre, découvrons, découvrez. Que je découvre. Que je decouvrisse. Découvrant. Découvert, decouverte.* Oter ce qui couvre, en parlant des choses et des personnes. Découvrir un vase, un panier, un plat, un pot. Découvrir une maison. Découvrir les racines d'un arbre.

— Prov. *Découvrir un autel pour en couvrir un autre.*

— Découvrir sa tête. Découvrir sa poitrine. N'attendez pas que j'ouvre ici une scène tragique, que je *decouvre* ce corps pâle et sanglant. (Fléchier.)

— Laisser voir ou laisser trop voir. Découvrir sa gorge, sa poitrine, ses épaules. Dans cette acception, il ne se dit guère que des femmes, et mieux encore avec le verbe pronominal, Se découvrir la gorge.

— *Découvrir son jeu.* Laisser voir ou montrer ses cartes. ‖ Par extens., Jouer de manière à faire connaître son jeu.

— Fig. Donner à connaître ses desseins, ses intentions, et les moyens d'exécution.

— Oter, écarter ce qui mettait à couvert, ce qui protégeait, ce qui servait de défense, principalement en termes de guerre. Découvrir un corps d'armée. Découvrir son infanterie. Découvrir une place, une ville de guerre. Découvrir les frontières.

— Par analogie, au jeu d'échecs, *Découvrir une pièce.* La dégarnir des pièces qui devraient la couvrir. Signifie aussi La dégager de ce qui l'empêchait d'agir. ‖ Au trictrac, *Découvrir une dame.* Laisser une dame seule dans une case, en sorte qu'elle peut être battue par l'adversaire. De même on dit Découvrir son jeu.

— *Découvrir son cœur.* Confier ses sentiments, ce qu'on éprouve de plus intime.

Quoi ! Roxane d'abord leur *découvrant* son âme,
Osa-t-elle à leurs yeux faire éclater sa flamme ?
(Racine.)

— Trouver une personne qui était cachée. Découvrir un voleur. Découvrir un débiteur.

— En parlant des animaux. Dès la veille, on avait *découvert* la retraite des cerfs, à leurs fumées et à leurs abattures. (X. B. Saintine.)

— Trouver une chose qui n'était pas connue, qui était cachée, ignorée. Découvrir une mine d'or, d'argent. Découvrir une carrière de marbre, de pierre, de plâtre. Découvrir un trésor. Découvrir des sources.

— Se dit aussi de tous les pays inconnus sur la terre, et de tous les astres qui roulent inaperçus dans les cieux. Découvrir le Brésil, l'Amérique, l'Océanie, les îles Marquises. Découvrir une comète, des etoiles. Nous y avons *découvert* une infinité de petites etoiles. (Pasc.) La France est un pays inconnu qu'il faut faire *découvrir* par les Anglais. (Méry.)

— Fig. Parvenir à connaître ce qu'on tenait caché. Découvrir un secret, un dessein, une conspiration, un complot, un mystère. Il *découvrait* les entreprises les plus cachées. (Boss.) Ils ne disent pas précisément une chose qui leur a été confiée, mais ils parlent et agissent de manière qu'on la *découvre* de soi-même. (La Bruy.) Le sentiment douloureux d'un père qui *découvre* le crime de son fils. (Mme Camp.)

Oui, sans peine, au travers des sophismes de Claude,
Armand, des novateurs tu *découvres* la fraude. (Boil.)

— Voir, apercevoir une étendue surtout, de loin ou d'un lieu élevé. Découvrir l'immensité du désert. Découvrir l'Océan. Découvrir un vaste horizon. Du haut de la colline, on *découvre* une quantité surprenante d'îles de toutes grandeurs. (Barth.) Pendant l'hiver, la navigation est très-dangereuse sur des côtes si basses qu'on n'y *découvre* pas la terre de deux lieues.

chargé de nuages. (Rayn.)

— Dans un sens analogue, Commencer seulement d'apercevoir. Découvrir un cap. Découvrir les vaisseaux de la flotte ennemie. Découvrir la terre. Découvrir la tête de l'armée ennemie. Il *découvre* de loin un homme. (La Bruy.) Les Portugais ayant *decouvert* la route des Indes, s'établirent à Macao. (Chateaub.)

Demain, sans différer, je prétends que l'aurore
Découvre mes vaisseaux déjà loin du Bosphore. (Rac.)

Le voyageur, de loin *découvrant* leurs travaux,
D'une heureuse peuplade a cru voir les hameaux.
(Delille.)

— Se dit, dans un sens analogue, Des nouvelles connaissances qui s'acquièrent sur les personnes ou sur les choses. Découvrir les secrets de la nature. Découvrir des vérités dans la médecine, dans les sciences. Découvrir la circulation du sang. Découvrir des vérités inconnues. Si nous avons *découvert* quelques phosphores, la mouche lumineuse des tropiques a en elle-même un foyer de lumière qui

l'éclaire pendant la nuit. (B. de St-P.) Quand les philosophes seraient en état de *découvrir* la vérité, qui d'entre eux prendrait intérêt à elle ? (J.-J. Rouss.)

— Fig. Découvrir la grandeur et l'éternité de Dieu. *Découvrir* la vérité à travers les voiles du mensonge. (Fléch.) Dans les amusements même de son enfance, on *découvrait* presque les ébauches de ses grandes qualités. (Mass.) Plus on approfondit l'homme, plus on y *découvre* de misère et de grandeur.

— *Découvrir que.* C'est là qu'on *découvre* que le lustre qui vient de la flatterie est superficiel. (Boss.) Vico *découvre* que la communauté entre les hommes a commencé avec la pensée de Dieu. (E. Quinet.)

— *Découvrir si.* De quelle adresse n'usa-t-il pas pour *découvrir* si le désir qu'ils avaient de se consacrer à Dieu était une résolution constante. (Fléchier.)

— Faire connaître, rendre public, dévoiler. Je n'écris que pour *découvrir* vos desseins, et les rendre inutiles en les *découvrant.* (Pasc.) *Découvrir* le faux et le ridicule qui se rencontrent dans les objets des passions. (La Bruy.) D'ordinaire le délateur *découvre* plus ses propres vices que ceux des autres. (Mass.)

— Dans le même sens, avec un nom de chose inanimée pour sujet. Cela *découvre* assez l'esprit de votre société. (Pasc.) Sa mort a *découvert* le secret de ses affaires. (Boss.) Ses traits *découvrent* la complexion et les mœurs. (La Bruy.) Une chose folle et qui *découvre* bien notre petitesse, c'est l'assujétissement aux modes. (Id.) Rien ne *découvre* tant le fond du cœur et de la conscience des hommes, que leurs désirs. (Fléch.) Le bon esprit nous *découvre* notre devoir. (La Bruy.) La foi lui *découvre* tous les piéges. (Mass.)

— *Découvrir à.* Je lui ai *découvert* mon cœur. (Acad.) Dieu lui *découvrait* dans ses peines l'ordre secret de sa justice. (Boss.) Que ne puis-je vous *découvrir* ici ces inclinations généreuses. (Fléch.)

Mais surtout ne va point, par un zèle indiscret,
Découvrir à ses yeux mon funeste secret. (Racine.)

— Ayant pour sujet un nom de chose. Combien les lunettes nous ont-elles *découvert* d'êtres nouveaux. (Pasc.)

— *Découvrir à... par.* Dieu nous *découvre* sa volonté *par* les événements. (Pasc.) Dieu voulait nous *découvrir par* un grand exemple ce que peut l'hérésie. (Bossuet.)

— *Découvrir à ... que.* Des traitements indignes lui *découvrent* qu'elle est la dupe d'une hypocrite ou d'un ingrat. (La Bruy.)

— Dépouiller la planche de son vernis, après que l'eau forte a suffisamment mordu.

— Techn. Nettoyer un outil trempé, en le fichant à plusieurs reprises dans un morceau de pierre ponce.

— DÉCOUVRIR. v. n. Mar. Se dit des objets que la mer laisse à découvert en se retirant. Ce rocher découvre beaucoup. Ce banc, ce haut-fond découvrent.

— SE DÉCOUVRIR. v. pron. Oter ce dont on est couvert. Ce malade s'est *découvert* en s'agitant dans son lit. (Acad.)

— Signifie particulièrement Oter son chapeau, son bonnet, sa casquette. Se découvrir devant quelqu'un. Se découvrir dans une église. Il se *découvre* dès son antichambre. (La Bruy.) Boërhaave se *découvrait* en parlant de Dieu. (Sall.)

— Donner prise à son adversaire, en ne se tenant pas bien sous les armes. Il eut l'imprudence de se *découvrir*, et reçut un coup d'épée dans la poitrine. (Acad.)

— Être découvert, aperçu. Les monts Felices, en Norwége, appelés les Alpes du Nord, se *découvrent* en mer à cinquante lieues de distance. (B. de St-P.)

— Devenir serein. Le ciel se découvre.

— Se faire connaître. Si Dieu se *découvrait* continuellement aux hommes, il n'y aurait pas de mérite à le connaître; et s'il ne se *découvrait* jamais, il n'y aurait pas de foi. (Pasc.)

— Faire part de ses sentiments, de ses projets. Se découvrir à quelqu'un.

— Dans un sens analogue, en termes de guerre, S'exposer aux coups, au danger, au lieu de se tenir à couvert derrière les retranchements. Cet officier se découvre trop.

— Syn. comp. DÉCOUVRIR. TROUVER. On *découvre* ce qui est caché ou secret, au physique ou au moral; *on trouve* ce qui ne tombe pas de soi-même sous les sens ou dans l'esprit.

DÉCRAMPILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Décrampiller. S'empl. adjectiv. Soie décrampillée

DÉCRAMPILLER. v. a. 1re conj. (pr. *dékran-pi-ié*). Techn. Démêler la soie après qu'elle a été passée à la teinture. Décrampiller la soie.

— SE DECRAMPILLER. v. pron. Être décrampillé.

DÉCRAMPONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Décramponner. S'empl. adjectiv.

DÉCRAMPONNER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, partic. extract., et *cramponner*). Techn. Enlever les crampons.

— Faire lâcher prise à quelqu'un qui s'est cramponné.

— SE DÉCRAMPONNER. v. pron. Être décramponné. Lâcher prise de soi-même, en parlant de celui qui s'est cramponné.

DÉCRASSÉ, ÉE. part. pass. du v. Décrasser. S'empl. adjectiv. Visage décrassé. Mains décrassées. Linge décrassé.

DÉCRASSER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, partic. extract., et *crasser*). Oter la crasse. Décrasser la tête, le visage, les mains. Décrasser la peau.

— Absol. Les bains servent à décrasser. Cette pâte décrasse parfaitement.

— *Décrasser du linge.* En ôter, avec une première eau, la plus grande saleté.

— Fig. Oter à quelqu'un ce qu'il a de rude, de grossier; lui donner les manières du monde poli. Polir, former, façonner aux bons usages, aux belles manières, un homme grossier, mal élevé, un lourdaud, un rustre. Décrasser un jeune homme. Mettre un enfant au collége pour le décrasser. Il faut bien un peu *décrasser* un pédant. (Volt.) M. le marquis, voilà un homme que je vous donne à *décrasser.* (Boissy.) J'avais cru qu'en épousant une fille de condition, cela le *décrasserait.* (D'Allainv.)

— Dans le même sens, se dit du caractère, de l'esprit. Il faut prendre garde d'effacer les caractères, quand on ne veut que les *décrasser.* (Montaigne.)

— Reprendre une étude, se remettre à une étude qu'on a discontinuée depuis longtemps. Décrasser son latin. || Dans un sens analogue, *Décrasser sa mémoire*, L'exercer.

— Dans un sens analogue, Donner du relief par un titre, par une charge, par une dignité, à une personne de basse condition. On vient à peine de le *décrasser*, il est encore tout fier de son nouveau titre. (Acad.)

— SE DÉCRASSER. v. pron. Se dit dans les divers sens du v. actif. Prendre un bain pour se décrasser. Jeune homme qui commence à se décrasser. Acheter une charge pour se décrasser.

— Signifiait avant la révolution, Passer de l'état de roturier, dans lequel on était né, dans la classe des nobles.

Car je suis riche..... Or, beau-père, écoutez,
Pour honorer en moi mon mariage,
Je me *décrasse*, et j'achète au bailliage
L'emploi brillant de receveur royal
Dans le grenier à sel. . . . . (Voltaire.)

DÉCRÉDITÉ, ÉE. part. pass. du v. Décréditer. S'empl. adjectiv. Qui a perdu son crédit. Homme décrédité. Commerçant décrédité. Ils disparaissent tout à la fois riches et *décrédités.* (La Bruy.) Toutes ces extravagances, ou ridicules ou affreuses, se perpétuèrent chez nous, et il n'y a pas un siècle qu'elles sont *décréditées.* (Volt.)

DÉCRÉDITEMENT. s. m. (ét., V. DÉCRÉDITER). Action de décréditer, effet de cette action; perte de crédit. La manière dont on se récrie sur quelques-uns qui se distinguent par la bonne foi, le désintéressement et la probité, n'est pas tant leur éloge que le *décréditement* du genre humain. (La Bruy.)

DÉCRÉDITER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, partic. privat., et *créditer*). Oter le crédit. Faire perdre le crédit. La mauvaise foi décrédite les marchands.

— Faire perdre à quelqu'un la considération, l'estime, l'autorité. L'occasion de *décréditer* un ennemi. (Mass.) Unissons-nous pour le *décréditer.* (La Bruy.)

— Se dit dans un sens analogue, en parlant des choses. Le peu d'estime que méritent les novateurs décrédite leur doctrine. L'esprit de parti décrie les personnes pour venir plus aisément à bout de *décréditer* leurs opinions. (Beauz.)

— SE DÉCRÉDITER. v. pron. Perdre le crédit, l'estime, la considération, l'influence, etc. Cet homme se décrédite. Cette opinion se décrédite. Cette doctrine commence à se décréditer. Ce remède s'est tout à fait décrédité.

— Syn. comp. DÉCRÉDITER. DÉCRIER. On *décrédite* un homme d'affaires en publiant qu'il est ruiné; on *décrie* une femme en la faisant passer pour une personne peu régulière.

DECREMENTUM. s. m. (pr. *dé-kré-min-tomm*). Anc. médec. Mot latin qui signifie Décroissement, et qui s'employait autrefois pour exprimer la période déclinante d'une maladie.

DÉCRÉPIT, ITE. adj. (pr. *dé-kré-pi;* du lat. *decrepitus*). Qui est dans la décrépitude, qui est vieux et tout cassé. Vieillard décrépit. Homme décrépit avant l'âge. Femme toute décrépite. Age décrépit.

Un lion *décrépit*, goutteux, n'en pouvant plus
. . . .
(La Fontaine.)

DÉCRÉPITANT, ANTE. adj. (ét., V. DÉCRÉPITER). Qui pétille, qui produit le phénomène de la décrépitation. Substance décrépitante. Sels décrépitants. Le chlorure de sodium est le plus décrépitant de tous les sels connus.

DÉCRÉPITATION. s. f. (pr. *dé-kré-pi-ta-ci-on;* du lat. *decrepitatio*, rad. *crepitatio*, pétillement). Chim. Pétillement ou explosion brusque et sèche, que font entendre, lorsqu'on les jette sur des charbons ardents, certains sels qui ne sont ni efflorescents, ni déliquescents dans un air humide, et qui cependant contiennent un peu d'eau. La décrépitation est due soit au dégagement subit de l'eau, soit à la séparation instantanée des molécules par le calorique. Les moins prévenus étaient persuadés que les diamants avaient été détruits, non par fusion ou par volatilisation, comme l'artiste le prétendait, mais par une *décrépitation* qui enlevait au diamant des molécules insensibles et qui peu à peu le réduisait à rien. (Grimm.)

DÉCRÉPITER. v. n. 1re conj. (du lat. *decrepitare*, même signification). Pétiller par l'action du feu, faire du bruit en brûlant. Le sel marin décrépite quand on le jette dans le feu; il en est de même des feuilles de laurier.

DÉCRÉPITUDE. s. f. (ét., V. DÉCRÉPIT). Dernier terme de la vie humaine; état de vieillesse extrême, état d'un vieillard tout à fait infirme, qui est dans le dernier degré de la vieillesse. La décrépitude commence ordinairement à quatre-vingts ans. Etat de décrépitude. Décrépitude anticipée. Etre dans la décrépitude, dans la dernière décrépitude. La *décrépitude* suit la caducité. (Buff.) Un homme fait qui abuse de sa force contre des enfants, peut craindre qu'ils ne rendent ses violences à sa *décrépitude.* (Boiste.) Il ne rend pas la vie aux hommes, mais il les conduit jusqu'à la *décrépitude.* (La Bruy.) On a vu des avares dans une *décrépitude* où à peine leur restait-il assez de force pour soutenir un cadavre. (Mass.)

— La décrépitude s'observe aussi chez les animaux domestiques.

— La décrépitude des nations. La décrépitude des empires. La décrépitude des sociétés. La décrépitude du cœur humain.

— Syn. comp. DÉCRÉPITUDE. VIEILLESSE. La *vieillesse* est le dernier âge de la vie; la *décrépitude* est le dernier terme de la vieillesse.

DÉCRÈS (Denis, duc de). Né à Chaumont, en 1761, mort en 1820; lieutenant de vaisseau en 1786; contre-amiral, à Aboukir, en 1796; ministre de la marine en 1802; inspecteur-général en 1806; duc en 1813; pair de France en 1815.

DECRESCENDO. adv. (pr. *dé-kres-cin-do;* mot italien qui signifie littéralement *En décroissant*). Mus. En diminuant l'intensité des sons.

— S'emploie substantivement. Un decrescendo. Il est le corrélatif de Crescendo.

— Se dit quelquefois familièrement, dans le langage ordinaire. Il va decrescendo. Ses affaires vont decrescendo. Son influence va toujours decrescendo, comme sa fortune.

DÉCRESCENTE-PENNÉE. adj. f. Bot. Se dit d'une feuille pennée, dont les folioles diminuent insensiblement de grandeur de la base au sommet.

DÉCRET. s. m. (pr. *dé-krè;* du lat *decretum*, même signif.) Ordre, ordonnance, décision, loi, arrêté, arrêt, jugement. Se dit en parlant de la providence de Dieu et de son gouvernement céleste. Les décrets du ciel. Les décrets divins. Les décrets immuables. Recevoir les décrets de Dieu. Se soumettre aux décrets de l'infaillible volonté. La divine Providence dont les *décrets* éternels règlent tous les événements. (Boss.) Selon les *décrets* éternels de sa Providence. (Fléch.) Et loin de murmurer d'un rigoureux *decret.* (Corn.)

— Les décrets de l'Église. Les décrets du pape. Les décrets des conciles. Décret dogmatique. Décret disciplinaire. Les *décrets* des conciles n'ont plus été des lois sacrées et inviolables. (Boss.) || Ce terme est spécialement réservé aux actes de l'autorité pontificale, pour les distinguer des décisions des autres puissances, et à l'ensemble des principes et de la doctrine ecclésiastique.

— *Décret de Gratien.* Première partie du droit canon, compilé sur des canons, des conciles, des décrétales, par Gratien, religieux de l'ordre de saint Benoît à Bologne, en 1151, et approuvé par le pape Eugène III.

— Ordonnance de l'autorité souveraine. Décret impérial. Décret royal. Faire un décret. Rendre un décret. Porter un décret.

. . . Les *décrets* iniques
En perdant les vertus perdent les républiques.
(Royou.)

— Acte de l'Assemblée constituante, avant d'être converti en loi par la sanction royale. || Sous la constitution de 1795, l'objet du décret était moins grand ou moins général que celui de la loi. || On donnait ce nom à diverses décisions du conseil des Anciens et du Corps législatif, notamment à toute décision dont le but était une déclaration de guerre.

— Théol. Nom donné aux décisions de l'ancienne Sorbonne.

— Anc. jurispr. Ordonnance du juge portant prise de corps ou saisie de biens. Décret de prise de corps. Décret d'ajournement personnel. Lancer un décret contre quelqu'un. Mettre une maison en décret. Etre en décret. Saisir, vendre par décret. Faire le décret d'une terre. Purger le décret. || *Décret d'immeuble.* Vente d'un immeuble saisi réellement sur un débiteur. || *Décret forcé.* Décret d'immeubles qui était précédé d'une saisie, et qui se compliquait de nombreuses formalités réglées par les édits de François Ier et de Henri II. || *Décret volontaire.* Décret d'immeubles qui exigeait les mêmes formalités que le décret forcé, mais par suite d'un accord entre les parties.

— Hist. ecclés. *Décret irritant.* Se dit des clauses insérées dans les bulles de la cour de Rome, dont l'inexécution fait perdre la grâce, et emporte nullité. || Droit can. *Décrets des conciles.* Se dit de toutes les décisions des conciles généraux, nationaux et provinciaux, quel qu'en soit l'objet. || Se dit particulièrement des règlements sur la discipline ecclésiastique, par opposition au mot canon, qui est plutôt relatif au dogme et à la foi.

— Syn. comp. DÉCRET. LOI. Le *décret* est un acte particulier qui a besoin d'une sanction pour devenir loi; la *loi* est absolue et est l'expression de la volonté souveraine.

DÉCRÉTALE. s. f. (du lat. *decretalis*, qui décrète, sous-entendu *epistola*, lettre; rad. *decretum*, décret). Hist. ecclés. Epître, rescrit des anciens papes pour décider les points de controverse, ou pour faire quelques règlements en réponse à des consultations qui leur étaient adressées. Les décrétales. Recueil des décrétales. Les décrétales composent le second volume du droit canon. || *Fausses décrétales.* Recueil de décrétales forgées, au VIIIe siècle, par le moine Isidore Mercator, ou plutôt par des écrivains de la chancellerie romaine, pour appuyer les prétentions de la cour de Rome à la suprématie du pouvoir temporel. Les fausses décrétales, qui font partie du fameux décret de Gratien, furent produites par le pape Adrien Ier.

DÉCRÉTALISTE. s. m. (rad. *décrétale*). Hist. Docteur en droit canon.

DÉCRÉTÉ, ÉE. part. pass. du v. Décréter. S'empl. adjectiv. Ajournement décrété. Prise de corps décrétée. Peine décrétée.

DÉCRÈTEMENT. s. m. Vieux mot syn. de Décret, ordonnance.

DÉCRÉTER. v. a. 1re conj. (rad. *décret*). L'é se change en è devant un e muet. *Je décrète, tu décrètes, il décrète*, etc. Rendre un décret; ordonner, régler par un décret. Décréter l'établissement d'une chose. Décréter que. Nous avons décrété et décrétons ce qui suit. Robespierre a fait à l'Eternel l'injure de *décréter* son existence. (***) La Convention *décréta* les mesures les plus énergiques. (L. Gallois.)

— Lancer un décret contre quelqu'un. Décréter quelqu'un d'ajournement personnel. Décréter quelqu'un de prise de corps.

— Absol. Décréter contre quelqu'un.

— Anc. prat. *Décréter une terre, une maison.* En faire le décret, la vente, la saisie, pour la sûreté des créanciers ou de l'acquéreur.

— SE DÉCRÉTER. v. pron. Être décrété.

DÉCRÉTISTE. s. m. (rad. *décret*). Anc. théol. S'est dit d'un docteur en droit canon chargé d'expliquer dans une école publique le décret de Gratien.

— Anc. prat. Celui qui poursuit la vente par décret d'un bien réellement saisi.

DÉCRÉTOIRE. adj. des 2 g. (du lat. *decretorius*, décisif; rad. *decretum*, décret). Médec. Syn. de Critique, en parlant des jours auxquels s'opèrent les crises des maladies. Jour décrétoire. Période décrétoire.

— Hist. *Année décrétoire* ou *normale.* Année 1624, dans laquelle, aux termes du traité de Westphalie, l'état public de la religion en Allemagne fut remis sur le pied où il était au premier janvier de cette année.

DÉCREUSAGE. s. m. Techn. Action de décreuser; opération qui a pour but de blanchir, de dégommer, en un mot de débarrasser les fils de coton, de chanvre, de laine, de lin et de soie, de tout ce qui les souille ou les enveloppe, détruit leurs propriétés, en altère la blancheur, la flexibilité, et s'oppose à l'action des matières colorantes. Faire le décreusage. Opérer le décreusage.

DÉCREUSÉ, ÉE. part. pass. du v. Décreuser. S'empl. adjectiv. Fil décreusé. Etoffe décreusée.

DÉCREUSEMENT. s. m. Techn. Synon. de Décreusage.

DÉCREUSER. v. a. 1re conj. Techn. Exécuter le décreusage, donner une certaine préparation aux fils de soie, de coton, de chanvre et de lin, qui consiste à faire bouillir ces fils avec du savon, à les laver dans de l'eau claire, et à les tremper dans un bain d'alun froid. || *Décreuser la laine.* La faire tremper dans de l'eau mêlée avec de l'urine putréfiée, et la laver ensuite dans de l'eau de rivière.

— SE DÉCREUSER. v. pron. Etre décreusé.

DÉCRI. s. m. (rad. *décrier*). Action de décrier; proclamation, cri public par lequel l'autorité décrie quelque chose. Se dit surtout en parlant de la suppression ou de la réduction d'une monnaie, du cours d'une marchandise. Toujours inquiet sur le rabais ou le *décri* des monnaies. (La Bruy.)

— Fig. Perte de crédit, de réputation, d'estime. Etre dans le décri. Cela l'a mis tout à fait dans le décri. Il est tombé dans le décri. Quel *décri*, quel avilissement pour le prince, dans l'opinion des cours étrangères. (Mass.)

— Se dit aussi pour l'action d'enlever le crédit, de crier contre quelqu'un. C'est un décri universel contre cet homme. Ce qui n'était d'abord qu'une plaisanterie secrète et imprudente deviendra bientôt un *décri* formel et public. (Mass.)

— Signifie encore Mauvaise réputation.

— Fig. en parlant des ouvrages littéraires. Ils veulent nous imputer le *décri* universel où tombe nécessairement tout ce qu'ils exposent au grand jour de l'impression. (La Bruy.)

DÉCRIÉ, ÉE. part. pass. du v. Décrier. S'empl. adjectiv. Les marchandises anglaises furent *décriées.* (Acad.)

— *Homme décrié.* Perdu de réputation.

. . . Pour être *décrié*,
Mon honneur dans le monde est sur un trop bon pied.
(Quinault.)

— *Conduite décriée.* Conduite que tout le monde blâme et improuve.

— *Doctrine décriée.* Doctrine sans autorité Doctrine méprisée.

— Fig. Ces vertus y sont inconnues et *décriées.* (Mass.) Une harangue folle et *décriée.* (La Bruy.) Des auteurs *décriés* il prend en main la cause. (Boil.) On sait combien les préfaces de Piron sont *décriées.* (La Harpe.)

DÉCRIER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, partic. priv., et *crier;* rad. *cri;* crier contre, crier en sens contraire de ce qu'on a crié). *Je décriais, nous décriions, vous décriiez. Que je décrie, que nous décriions, que vous décriiez,* etc. Défendre par un cri public le cours, le débit, l'usage d'une chose. Il est vieux et peu usité en ce sens, à moins qu'il ne s'agisse spécialement de supprimer, de réduire une monnaie. Décrier une monnaie.

— Fig. Oter l'honneur, la réputation, l'estime. Décrier quelqu'un partout. Une fois entré dans un salon, que voulez-vous qu'on fasse, sinon se glorifier soi-même et *décrier* les absents ? (J. Janin.)

— Oter le crédit, décréditer. Décrier quelqu'un parmi les marchands. Décrier quelqu'un comme la fausse monnaie.

— Fig. Décrier un auteur. Décrier ses ouvrages. Il a toujours cherché à *décrier* les tableaux d'Huber comme des caricatures. (Grimm.)

Quand un livre au Palais se vend et se débite,
Le dégoût d'un censeur peut-il le *décrier?* (Boil.)

— Fig. Décrier le vice. Décrier la vertu. J'essaie dans mon livre des mœurs de *décrier* tous les vices du cœur et de l'esprit. (La Bruy.) Ils *décrient* la vertu par les faveurs même dont ils l'honorent. (Mass.) La flatterie corrompt la vertu, et la médisance la *décrie.* (Fléch.)

— SE DÉCRIER. v. pron. Se décréditer, se perdre de réputation, d'honneur. On se *décrie* beaucoup plus auprès de nous par les moindres infidélités qu'on nous fait, que par de plus grandes qu'on fait aux autres. (La Rochef.)

DÉCRIRE. v. a. 4e conj. irrég. (du lat. *describere;* rad. *scribere,* écrire). *Je décris, tu décris, il décrit, nous décrivons, vous décrivez, ils décrivent. Je décrivais. Je décrivis. Je décrirai. Je décrirais. Décris, décrivons, décrivez. Que je décrive. Que je décrivisse. Décrivant. Décrit, décrite.* Représenter, peindre par les paroles, par le discours. Décrire l'homme. Décrire un animal. Décrire une plante. Aldrovande, Johnston et Frisch, après avoir *décrit* la fauvette à tête noire, paraissent faire une seconde espèce de fauvette à tête brune. (Buff.) Ce sont ceux qui ont *décrit* les annales élégantes ou naïves de nos colonies. (Chateaub.) Quand je songe au héros qui me reste à *décrire.* (Boileau.)

— Décrire un monument, un palais, un édifice. Il *décrit* la situation des bâtiments. (La Bruy.)

— Décrire un pays. Vous voulez que je vous *décrive* le pays que j'habite. (J.-J. Rouss.)

— Décrire une bataille, une tempête. L'art de *décrire* les batailles. (Mass.) Je pourrais vous *décrire* des combats gagnés. (Fléch.)

— Fig. Décrire le cœur humain. Décrire la mort. Décrire les misères de la vie. Quelles mœurs étranges ne *décrit*-il pas? (La Bruy.) Je ne m'arrêterai pas à vous *décrire* ici sa conduite. (Fléch.)

— Donner une idée générale de quelque chose. Il y a certaines choses qu'on ne définit pas aisément; on se contente de les *décrire.* (Acad.)

— Absol. L'esprit peut *décrire,* mais il n'y a que l'âme qui sache louer. (Thom.)

— Géom. Tracer des lignes courbes, des directions, des trajets en ligne courbe. Décrire une courbe, un demi-cercle. Décrire son orbite. Décrire des sinuosités. Après avoir *décrit* plusieurs cercles dans les airs, l'oiseau fondit sur sa proie. (Acad.)

L'astre du jour, dès sa naissance,
Se plaça dans le cercle immense
Que Dieu lui-même avait *décrit.* (Lef. de Pomp.)

— SE DÉCRIRE. Etre décrit. Cette scène, ce spectacle, cette merveille, ce prodige ne peut se décrire.

— Se peindre soi-même. Dans ces éloquents et graves discours, formant l'idée d'un homme de bien, il se *décrivait* lui-même sans y penser. (Fléch.)

DÉCRIVANT. part. pass. du v. Décrire. [illegible] Des oiseaux décrivant plusieurs cercles dans les airs.

DÉCRIVANT, ANTE. adj. Géom. Dont le mouvement décrit une ligne courbe. Point décrivant. Ligne décrivante. On dit aujourd'hui plus communément, Point générateur, ligne génératrice.

DÉCROCHÉ, ÉE. part. pass. du v. Décrocher. S'empl. adjectiv. Tableau décroché. Tapisserie décrochée.

DÉCROCHEMENT. s. m. (ét., V. DÉCROCHER). Techn. Action de Décrocher, de se décrocher.

DÉCROCHER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, partic. extract., et *crochet*). Oter, détacher ce qui était accroché. Décrocher une pièce de viande. Décrocher un jambon. Décrocher une pendule. Décrocher une échelle.

— SE DÉCROCHER. v. pron. Etre décroché, détaché d'un crochet.

DÉCROCHOIR. s. m. (ét., V. DÉCROCHER). Techn. Outil pour décrocher; instrument propre à détacher une chose accrochée.

DÉCROIRE. v. a. 4e conj. (ét. fr., *de,* part. priv., et *croire*). Ne croire pas. Cesser de croire. Se dit seulement dans cette phrase familière, en opposition avec le mot Croire. *Je ne crois ni ne décrois.* J'en suis déjà au point de ne croire ni *décroire.* (D'Argens.) Elle ne croit ce qu'elle croit que pour n'avoir le courage de le *décroire.* (Montaigne.) Ce verbe a de la précision et de l'énergie. Il est regrettable qu'on l'ait laissé vieillir.

DÉCROIRE. s. m. Comm. Rétribution que reçoit un commissionnaire ou celui qui fait des affaires commerciales, pour s'indemniser de ses soins et peines, laquelle est le double de la rétribution simple, mais à condition qu'il répondra de la solvabilité de ceux avec lesquels il traite au nom de ses commettants.

DÉCROISÉ, ÉE. part. pass. du v. Décroiser. S'empl. adjectiv. Objet décroisé.

DÉCROISEMENT. s. m. (ét., V. DÉCROISER). Techn. Action de décroiser ou de se décroiser, de défaire ce qui était croisé.

DÉCROISER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de,* particule extract., et *croiser*). Défaire ce qui est croisé, mettre dans une autre position des objets qui étaient croisés.

— Chapel. Changer le pli des capades.

— Art milit. *Décroiser les échelons.* Redresser les échelons obliques de l'infanterie en manœuvre, pour qu'ils puissent se remettre perpendiculairement en bataille.

— SE DÉCROISER. v. pron. Etre décroisé; changer sa position croisée.

DÉCROISSANCE. s. f. (ét., V. DÉCROÎTRE). Action de décroître; synonyme de Décroissement. Il est le corrélatif de Croissance.

DÉCROISSANT. part. prés. du v. Décroître. Il est invariable. La rivière décroissant insensiblement. Là, même en *décroissant* les merveilles grandissent. (Delille.)

DÉCROISSANT, ANTE. adj. Qui est dans un état de décroissement. De chaque point de la surface d'un corps lumineux ou éclairé par un grand nombre de rayons qui s'en éloignent en divergeant, avec une force progressivement *décroissante.* (Richer.)

DÉCROISSEMENT. s. m. (ét., V. DÉCROÎTRE). Diminution, déclin, dépérissement. Décroissement des eaux. Décroissement des jours. Décroissement des forces. Décroissement de la vie. Décroissement de la lune. Près du déluge se range le *décroissement* de la vie humaine. (Bossuet).

— Minér. *Décroissement des minéraux cristallisés.* Hypothèse ingénieuse qui consiste, pour expliquer les diverses modifications que l'on observe dans les cristaux, à admettre que la nature, après avoir fait une certaine forme fondamentale, l'enveloppe de lames successives à chacune desquelles il manque un certain nombre de molécules, c'est-à-dire de lames *décroissantes,* depuis la première jusqu'à la dernière, mais toujours suivant certaines lois.

DÉCROIT. s. m. (ét., V. DÉCROÎTRE). Astron. Décroissement de la lune, lorsqu'elle entre dans son dernier quartier. La lune est dans son décroît. La lune est sur son décroît.

DÉCROÎTRE. v. n. 4e conj. (ét. *de*, partic. priv., et *croître*). Diminuer, au propre et au figuré. Les jours décroissent. La rivière décroît. Le passé est comme la distance; notre vue y *décroît* et s'y perdrait de même, si l'histoire et la chronique n'eussent placé des flambeaux aux points les plus obscurs. (Buff.) La lune tous les mois *décroît* et s'arrondit. (Colin d'Harleville.)

Quand la mer sur nos bords se répand à grands flots,
Le rivage opposé voit *décroître* ses eaux.
(Du Resnel.)

Le pilote frémit et tourne ses regards
Vers Cumes, dont il voit *décroître* les remparts.
(A. Martin.)

— Fig. La réputation, comme l'amour, *décroît,* dès qu'elle cesse de croître. (Chateaubr.) Dans les choses humaines, tout ce qui ne croît pas est prêt à *décroître.* (Id.)

DÉCROTTAGE. s. m. Action de décrotter. Le décrottage d'un manteau, d'une paire de bottes.

DÉCROTTÉ, ÉE. part. pass. du v. Décrotter. S'empl. adjectiv. Souliers décrottés. Bottes décrottées.

DÉCROTTER. v. act. 1re conj. (ét. fr., *de,* partic. extract., et *crotter;* rad. *crotte*). Oter la crotte. Décrotter les bottes. Décrotter les habits. Se faire décrotter.

— Fig. Dépouiller de son ignorance, de sa rusticité.

— Fig. et fam. Manger jusqu'aux os, en parlant de la viande. Comme ils ont décrotté ce jambon, ce pâté!

— SE DÉCROTTER. Etre décrotté; ôter la boue de sa chaussure, de ses vêtements.

DÉCROTTEUR, EUSE. s. (ét., V. DÉCROTTER). Celui, celle qui décrotte, qui fait métier de décrotter les chaussures. A Paris et dans les grandes villes, se dit spécialement des hommes qui sont autorisés à stationner sur la voie publique avec les ustensiles nécessaires pour cirer les souliers et les bottes. Le même homme cumule ordinairement le métier de décrotteur avec celui de commissionnaire.

DÉCROTTOIR. s. m. (ét., V. DÉCROTTER).

Lame de fer, ou boîte garnie de brosses, qu'on met à la porte extérieure des maisons, des appartements, pour y décrotter ses bottes, avant d'entrer.

DÉCROTTOIRE. s. f. Sorte de brosse pour décrotter.

DÉCROÛTÉ, ÉE. part. pass. du v. Décroûter. S'empl. adjectiv. Cerf décroûté. Tête de cerf décroûtée.

DÉCROÛTER. v. act. 1re conj. (ét. fr., *de*, partic. extract., et *croûte*). Oter la croûte. Se dit des cerfs qui vont au frayoir nettoyer leur tête après la chute de leur bois, en la frottant contre le tronc des arbres.

— SE DÉCROÛTER. v. pron. Être décroûté; se nettoyer la tête après la chute du bois, en parlant des cerfs.

DÉCRUAGE. s. m. (ét., V. DÉCRUER). Techn. Action de décruer, de lessiver le fil et la soie quand ils sont crus.

DÉCRUE. s. f. (formé de *décroître*). Quantité dont une chose a décru. Ne se dit qu'en parlant des eaux. La décrue a été d'un mètre cette nuit.

DÉCRUÉ, ÉE. part. pass. du v. Décruer. S'empl. adjectiv. Fil décrué. Soie décruée.

DÉCRUER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de,* partic. extract., et *cru*). Techn. Lessiver le fil ou la soie, quand ils sont crus, pour les préparer à recevoir la teinture.

— SE DÉCRUER. v. pron. Etre décrué.

DÉCRÛMENT. s. m. (ét., V. DÉCRUER). Action de Décruer, ou plutôt Résultat de cette action.

DÉCRUSAGE. s. m. Techn. Action de décruser. Ce mot fait double emploi avec Décreusage.

DÉCRUSÉ, ÉE. part. pass. du v. Décruser. S'empl. adjectiv. Cocons décrusés.

DÉCRUSEMENT. s. m. Techn. Action de décruser, ou mieux Résultat de cette action. Ce mot, dans les Dictionnaires, fait double emploi avec Décreusement.

DÉCRUSER. v. a. 1re conj. Techn. Exécuter le décrusage; mettre les cocons dans l'eau bouillante, pour en dévider la soie avec une plus grande facilité. || Enlever, à certains tissus, toutes les matières étrangères qui peuvent les altérer.

— SE DÉCRUSER. v. pron. Etre décrusé. Ce verbe fait double emploi avec Décreuser, dans les dictionnaires.

DECTIQUE. s. m. Entom. Genre d'orthoptères locustiens, ayant pour principale espèce le dectique vermivore, insecte des environs de Paris.

DÉÇU, E. part. pass. du v. Décevoir. S'empl. adjectiv. Notre espérance ne sera pas *déçue* en cette occasion. (Pasc.) On se trouve *déçu* à toute heure. (Id.)

Madame, je vois bien que vous êtes *déçue,*
Et que c'était César qui cherchait votre vue. (Racine.)

— *Déçu par.* Ils sont tout à coup revenus d'eux-mêmes, *déçus* par leur liberté. (Boss.) *Déçu* par la douceur apparente du repos qu'il crut trouver dans la solitude. (Id.)

DÉCUBITUS. s. m. (pr. *dé-ku-bi-tuss*). Médec. Mot tout latin qui a été francisé pour exprimer la position d'une personne couchée, la manière dont un malade est couché, l'attitude dans laquelle le corps repose, lorsque l'on est couché sur un plan plus ou moins horizontal. Le *décubitus* offre aux médecins la mesure des forces d'un malade, et indique le degré d'altération et de lésion organique du corps. (Diction. Encycl.)

— Par extension, se dit des escarres qui se produisent sur les parties qui touchent au lit, chez les malades qui restent longtemps couchés.

DÉCUIRE. v. act. 4e conj. (ét. fr., *de*, part. diminut., et *cuire*). Corriger l'excès de la cuisson, en parlant des sirops et des confitures où l'on met de l'eau pour les rendre plus liquides, quand ils sont trop cuits. Décuire un sirop. Décuire des confitures.

— SE DÉCUIRE. v. pron. Signifie, dans le sens contraire au v. actif, se liquéfier, faute d'avoir été assez cuit. Ce sirop se décuit. Ces confitures se décuisent.

DÉCUIT, ITE. part. pass. du v. Décuire. S'empl. adjectiv. Qui a perdu de son degré de cuisson, qui a subi une altération telle qu'il semble n'être pas assez cuit. Sirop décuit. Substance décuite.

DÉCUIT. s. m. Produit de la décoction. Il est inusité. Décocté est évidemment préférable. V. ce mot.

DÉCULASSÉ, ÉE. part. pass. du v. Déculasser. S'empl. adjectiv. Fusil déculassé. Arme déculassée.

DÉCULASSEMENT. s. m. (rad. *culasse*). Art milit. et arqueb. Action de dévisser la culasse d'une arme à feu.

DÉCULASSER. v. act. 1re conj. (ét. fr., *de*, partic. extract., et *culasser;* rad. *culasse*). Art milit. et arqueb. Oter, dévisser, démonter la culasse. Déculasser une arme à feu. Déculasser un fusil.

— SE DÉCULASSER. v. pron. Etre déculassé.

DÉCUMAIRE. s. m. (rad. lat., *decuma*, dixième, par allusion au nombre des divisions du double périanthe). Bot. Genre de la famille des philadelphacées, renfermant deux ou trois espèces d'arbrisseaux sarmenteux, de l'Amérique boréale.

DÉCUMAN, ANE. adj. et s. (ét. lat., *decumus*, pour *decunus*, dixième, et *manus*, troupe). Antiq. rom. Se disait en général pour, Grand, ou décuple. Bouclier *décuman*, grand bouclier que portaient les habitants de la ville d'Albe. *Terres décumanes.* Celles sur lesquelles la république prélevait la dîme. || *Décuman.* Chevalier qui tenait à ferme des terres décumanes. || *Porte décumane.* Une des quatre portes principales du camp romain, située vis-à-vis la porte prétorienne, et la plus éloignée de la tête de l'armée ennemie; c'était la porte près de laquelle était située la dixième légion, appelée la légion décumane.

— DÉCUMAN. s. m. Receveur des dîmes.

DÉCUMATE. adj. des 2 g. (ét., V. DÉCUMANE). Antiq. rom. Sujet à la dîme ou décime.

— Géogr. anc. *Champs décumates.* Territoire de Germanie, entre le Necker et le Rhin, où les Romains avaient établi une colonie qui leur payait la dîme.

DÉCUMBENT, ENTE. adj. Bot. V. DÉCOMBANT.

DÉCUNX, DÉUNX ou **DÉCUNCIS.** s. m. Antiq. rom. Mesure ou poids de dix onces.

DÉCUPELLATION. s. f. (ét., V. DÉCUPELLER). Anc. t. de chim. Syn. de Décantation.

DÉCUPELLÉ, ÉE. part. pass. du v. Décupeller. S'empl. adjectiv. Liquide décupellé.

DÉCUPELLER. v. a. 1re conj. (formé du lat. *de*, partic extract., et du gr. κύπελλον, tasse, coupe). Anc. t. de chim. Verser doucement une liqueur en inclinant le vase qui la contient. V. DÉCANTER.

— SE DÉCUPELLER. v. pron. Etre décupellé, être décanté.

DÉCUPLE. s. m. (du lat. *decuplum;* rad. *decem,* dix). Dix fois autant. Gagner le décuple de la somme que l'on avait avancée. Porter au décuple.

— Monn. *Décuple de Naples.* Pièce d'or qui vaut 129 fr. 90 c.

— adj. des 2 g. Qui est dix fois aussi grand. Une somme décuple. Un nombre décuple.

— Arithm. *Raison décuple.* Raison d'une quantité à une autre, par rapport à laquelle elle est dix fois plus grande.

DÉCUPLÉ, ÉE. part. pass. du v. Décupler S'empl. adjectiv. Nombre décuplé. Somme décuplée.

— Arithm. Deux nombres sont en raison décuplée de deux autres, lorsqu'ils sont entre eux comme la racine dixième de ceux-ci.

DÉCUPLER. v. a. 1re conj. (du lat. *decuplum*, dix fois aussi grand). Rendre dix fois aussi grand. Décupler un nombre en y ajoutant un zéro. Décupler une somme. Décupler son bien, ses revenus.

— SE DÉCUPLER. v. pron. Etre décuplé.

DÉCURIE. s. f. (du lat. *decuria*, même signif.; rad. *decem,* dix). Hist. rom. Nom d'une compagnie de dix soldats sous un chef appelé décurion. C'était la dixième partie de la centurie et la trentième d'un escadron de cavalerie, qui, chez les Romains, était composé de 300 hommes.

— Division du peuple romain qui formait aussi le dixième d'une centurie, mais qui contenait ordinairement plus de dix citoyens. Former des décuries. Commander une decurie. Le chef d'une decurie.

— Moyen âge. Les corps militaires nommés *bandes* se divisaient aussi en décuries.

DÉCURION. s. m. (ét., V. DÉCURIE). Antiq. rom. Chef d'une décurie civile ou militaire. Il y avait des décurions chez les Hébreux, chez les Romains et chez les Byzantins. A Rome, les décurions portaient une canne de bois de vigne.

— Se disait aussi, chez les Romains, des conseillers municipaux des colonies, soit parce qu'ils étaient au nombre de dix, soit parce que la dixième partie des colons était désignée pour former le conseil. Leur élection se faisait avec les mêmes cérémonies que celle des sénateurs romains.

— Anc. t. de colléģ. Celui qui était à la tête de dix écoliers.

DÉCURIONAL, ALE. adj. Hist. rom. Qui a rapport au décurionat. Dignité décurionale. [illegible]

DÉCURIONAT. s. m. (ét., V. DÉCURIE). Hist. rom. Dignité, fonctions de décurion. Etre nommé au décurionat. Exercer le décurionat. Décurionat civil. Décurionat militaire. Décurionat dans les colonies romaines.

DÉCURRENCE. s. f. (du lat. *decurrentia*). Bot. Etat d'un organe qui est décurrent. Décurrence des feuilles.

DÉCURRENT, ENTE. adj. (ét., V. DÉCURRENCE). Bot. Se dit des feuilles dont le limbe se prolonge le long de la tige et y adhère, comme si ces feuilles naissaient de cette même tige.

DÉCURSIF, IVE. adj. (du lat. *decursivus*). Bot. S'applique au style, lorsque sa base descend en rampant sur un des côtés de l'ovaire, comme cela a lieu dans la rivine. || Se dit aussi, dans le sens de *décurrent,* des feuilles dont le pétiole est collé à la tige, sur laquelle il forme une ligne saillante.

DÉCURSIVE-PENNÉE. adj. f. Bot. S'applique aux feuilles pennees dont les folioles se prolongent par la base sur le pétiole qui les porte.

DÉCURTATION. s. f. (pr. *dé-kur ta-ci-on ;* du lat. *decurtare*, couper). Agric. Maladie des arbres, appelée aussi Couronnement, qui attaque et fait périr la partie supérieure des arbres, en particulier la cime des chênes. La stérilité du sol, l'ardeur du soleil, une grande gelée, déterminent la décurtation.

DÉCUSSATIF, IVE. adj. Bot. S'applique aux parties opposées des plantes dont les paires se croisent à angles droits.

DÉCUSSATION. s. f. (pr. *dé-kus-ça-ci-on ;* du lat. *decussare*, croiser). Entre-croisement, disposition de plusieurs corps en forme de X ou de sautoir.

— Optiq. *Point de décussation.* Point où plusieurs rayons se croisent ou se coupent, tels que le foyer d'un miroir, d'une lentille, etc. ; leur croisement. Se disait anciennement comme synonyme de Foyer.

— Géom. Point où les lignes se coupent.

— Anat. Entre-croisement des nerfs, et surtout des nerfs optiques.

DÉCUSSÉ, ÉE. adj. (du lat. *decussatus*, croisé). Bot. Qui est disposé en croix ou en sautoir. Syn. de Décussatif.

DÉCUSSIS. s. m. (ét. lat., *decem*, dix; *as, assis*, as). Antiq. rom. Monnaie romaine dont la valeur était originairement de 10 as, mais qui varia dans la suite de 12 à 16 as. Cette monnaie était marquée du chiffre X.

DÉCUSSOIRE. s. m. (du lat. *decussorium ;* rad. *decutio*, j'abats). Chir. Instrument de chirurgie dont on se servait après l'opération du trépan pour déprimer la dure-mère, et faciliter l'issue du pus épanché entre cette membrane et le crâne.

DÉCUVAGE. s. m. Action de décuver. V. DÉCUVAISON.

DÉCUVAISON. s. f. (ét. fr., *de*, partic. extract., et *cuvaison ;* rad. *cuve*). Techn. Action de transvaser d'une cuve à l'autre. ‖ Particulièrement, Action de transvaser le vin d'une cuve dans des tonneaux.

DÉCUVÉ, ÉE. part. pass. du v. Décuver. S'empl. adjectiv. Raisin décuvé. Vin décuvé.

DÉCUVER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, partic. extract., et *cuve*). Techn. Transvaser le raisin, la vendange d'une cuve dans une autre; mettre le vin hors de la cuve, le tirer d'un tonneau pour le mettre dans un autre.

— SE DÉCUVER. v. pron. Etre décuvé.

DÉDAIGNABLE. adj. des 2 g. (formé du v. *dédaigner ;* rad. *dédain*). Qui doit être dédaigné, qui mérite le dédain, en parlant seulement des choses. Condition dédaignable. La vie n'est pas *dédaignable*, tant que l'on peut faire du bien, ne fût-ce que par l'exemple. (Montaigne.) ‖ Il est peu usité.

DÉDAIGNÉ, ÉE. part. pass. du v. Dédaigner. S'empl. adjectiv. Ami dédaigné. Serviteur dédaigné. Vertu dédaignée. Amour dédaigné. Cœur dédaigné. Quoique le mérite fût distingué, la faiblesse ne se sentait pas *dédaignée*. (Boss.)

— *Dédaigné de.*

Quand le Dieu *dédaigné* de cette âme rebelle
Tire de son carquois une flèche contre elle. (F. BELLY.)

— *Dédaigné par.* Si je songeais à me marier, j'ose croire que mon cœur est un assez noble présent pour n'être pas *dédaigné* par celui qui m'en paraîtrait digne. (Mme de Staël.)

DÉDAIGNER. v. a. 1re conj. (rad. *dédain*, formé du lat. *dedignari*, même signif.). Marquer du dédain, mépriser avec hauteur, en parlant des personnes et des choses. Se prend ordinairement en mauvaise part. Dédaigner quelqu'un. Dédaigner l'amitié, les services de quelqu'un. Dédaigner la vie. Les grands *dédaignent* les gens d'esprit qui n'ont que de l'esprit. (La Bruy.) Est-il entièrement déchu, les machines qui l'avaient guindé par l'applaudissement et les éloges sont encore toutes dressées pour le faire tomber dans le dernier mépris; il n'y en a point qui le *dédaignent* mieux, qui en disent plus de mal que ceux qui s'étaient comme dévoués à la fureur d'en dire du bien. (Id.)

Sur quel frivole espoir penses-tu qu'il me craigne,
Et respecte en moi seule un sexe qu'il *dédaigne?*

— Se prend aussi en bonne part. Il faut *dédaigner* ce qu'on peut perdre. (Boiste.) On ne triomphe de la calomnie qu'en la *dédaignant*. (Mme de Maint.) Le superflu nuit à l'utile, et l'utile fait *dédaigner* le superflu. (Id.)

Il n'imitera pas ces auteurs pleins d'audace,
Qui, du crime puissant *dédaignant* la menace,
Font pâlir le tyran dont l'orgueil irrité
Ne craint pas l'infamie et craint la vérité. (A. MART.)

— Négliger une chose comme étant trop au-dessous de soi. Dédaigner les petites bienséances. Dédaigner les rigueurs de l'étiquette. Je me suis senti quelquefois cette fierté d'âme, qui *dédaigne* les serviles bienséances et sied si bien à la vertu. (J.-J. Rouss.)

— Regarder comme indigne de ses désirs. Dédaigner les grandeurs, le pouvoir, les richesses, les plaisirs. Dédaigner les jouissances terrestres. Les jouissances n'ont lieu qu'autant qu'on *dédaigne* les choses communes, pour rechercher les choses rares et d'un grand prix. (Cond.) Tout est tenu avec un soin qui marque qu'on n'est pas au-dessous de la magnificence, mais qu'on la *dédaigne*. (J.-J. Rouss.)

Ruth suivait dans son champ la dernière glaneuse :
Etrangère et timide, elle se trouve heureuse
De ramasser l'épi qu'un autre a *dédaigné*. (FLORIAN.)

— Refuser avec dédain. Dédaigner la main de quelqu'un qui se présentait comme époux. Dédaigner un bon parti. *Dédaigner* un poste honorable. (Volt.) Elle a *dédaigné* tous ceux qui ont voulu l'épouser. (Acad.) J'ai *dédaigné* pour toi les vœux de tout nos princes. (Rac.)

— S'emploie neutralement, mais alors il est suivi de la préposition *de*, au moyen de laquelle il régit à l'infinitif le verbe qui suit immédiatement. Dédaigner de parler. Dédaigner de se venger. Il ne *dédaigne* pas quelquefois de se servir, dans la conduite de l'univers, de ces esprits bienheureux. (Fléch.) Pour leur inspirer la charité, on leur fait donner l'aumône, comme si l'on *dédaignait* de la donner soi-même. (J.-J. Rouss.) Défiez-vous de ces cosmopolites qui vont chercher au loin dans leurs livres des devoirs qu'ils *dédaignent* de remplir autour d'eux. (Id.)

Et muets devant cette loi
Qu'ils avaient *dédaigné* de suivre,
Ils n'oseront lever leurs regards jusqu'à toi.
(LA HARPE.)

— Sans aucun régime. Approuvant, *dédaignant*, sans rechercher les motifs de mon engouement et de mon dédain. (Dider.)

— SE DÉDAIGNER. v. pr. Etre dédaigné. Est-ce que cela se dédaigne? Pareil avantage ne devait pas se dedaigner. Il est familier et peu usité dans cette acception.

DÉDAIGNEUR. s. m. Anat. Nom donné au muscle abducteur de l'œil. Il est ainsi nommé parce que, pour exprimer un regard de mépris, il fait tourner l'œil du côté opposé au nez. ‖ On dit aussi Dédaigneux, dans cette acception. V. ce mot.

DÉDAIGNEUSEMENT. adv. (rad. *dédain*). D'une manière dédaigneuse, avec dédain. Regarder dédaigneusement. Parler dédaigneusement. Traiter dédaigneusement. Agir dédaigneusement. Ils annoncent *dédaigneusement*, la veille de leur réception, qu'ils n'ont que deux mots à dire. (La Bruy.) Si ce sont des infidèles qui gémissent de nos victoires, repartit *dédaigneusement* don Carlos, vous pouvez chanter. (Chateaub.)

DÉDAIGNEUX, EUSE. adj. (formé du v. *dédaigner*, rad. *dédain*). Qui a du dédain. Homme dédaigneux. Femme dédaigneuse. Mine dédaigneuse. Beauté dédaigneuse. Cœur dédaigneux. Ame superbe et dédaigneuse. Caractère dédaigneux. Il apprit à l'Espagne *dédaigneuse* quelle était cette majesté que, etc. (Boss.) *Dédaigneux* et fiers, ils n'abordent plus leurs pareils. (La Bruy.) Du lecteur *dédaigneux* honorables esclaves. (Boil.)

— Qui marque du dédain. Lancer un regard dédaigneux. Avoir l'air dédaigneux, la mine dédaigneuse. Faire preuve d'une insensibilité dédaigneuse. Avoir un front sévère et dédaigneux un œil dédaigneux.

— Qui dédaigne de. Dédaigneux d'une chose, dédaigneux de faire une chose.

Tout monarque indolent, *dédaigneux* de s'instruire,
Est le jouet honteux de qui veut le séduire. (VOLT.)

— S'emploie substantivement. Un dédaigneux. Une dédaigneuse. Faire le dédaigneux, la dédaigneuse.

Les précieuses
Font dessus tout les *dédaigneuses*. (LA FONT.)

— Chir. Muscle dédaigneux. S'est dit du muscle abducteur de l'œil. On disait aussi, substantivement, le dédaigneux.

DÉDAIN. s. m. (du lat. *dedignatio*). Mépris exprimé par l'air, le ton, les gestes, le maintien, etc. Noble dédain. Généreux dédain. Fier dédain. Insolent dédain. Froid dédain. Dédain insupportable, affecté. Avoir du dédain. Montrer, témoigner du dédain. Essuyer les dédains. Ce qui me soutient et me rassure contre les petits *dedains* que j'essuie quelquefois des grands et de mes égaux, etc. (La Bruy.) Le *dédain* et le rengorgement dans la société attirent précisément le contraire de ce que l'on cherche, si c'est à se faire estimer. (Id.) Leurs airs insolents, leur puérile vanité, ne leur attirent que mortifications, *dedains*, railleries. (J.-J. Rouss.) Il y a dans la ville la grande et la petite robe; la première se venge sur l'autre des *dédains* de la cour et des humiliations [...] le vice, marque toujours une borne dans l'esprit. (Mme de Staël.) Rendez à l'orgueilleux tous ses *dédains*, il s'ennuiera dans sa solitude. (Boiste.) Je vois que mon silence irrite vos *dédains*. (Rac.) J'ai poussé le *dédain* du mensonge jusqu'à négliger de le démentir. (Edg. Quinet.)

— *Prendre quelqu'un, prendre quelque chose en dédain.* Aussi m'a-t-elle pris dans le plus parfait *dédain*. (J.-J. Rouss.) De cette sorte, ils ne prennent point en *dédain* leur ancienne vie rustique. (Id.)

— Syn. comp. FIERTÉ. DÉDAIN. La *fierté* est fondée sur l'estime qu'on a de sa personne; le *dedain*, sur le peu de cas qu'on fait de la personne d'autrui.

DÉDALE. (du gr. δαίδαλος, qui travaille artistement). Temps hér. Athénien, fils d'Euphémus ou d'Eupalamus, le plus ancien architecte, sculpteur et mécanicien de la Grèce; inventa les voiles des vaisseaux; sépara, le premier, les jambes des statues; construisit, en Crète, le fameux labyrinthe; y fut enfermé par Minos, et s'en échappa à l'aide d'ailes qu'il s'était fabriquées.

— Archéol. Statue que l'on portait dans les fêtes appelées *dédalies*.

DÉDALE. s. m. Labyrinthe, lieu où l'on se perd, où l'on s'égare, à cause de l'embarras et de la complication des détours. Il est ainsi nommé de Dédale, qui construisit le fameux labyrinthe de Crète.

— Fig. Se dit surtout des embarras dont il est difficile, presque impossible de sortir, des choses très-compliquées, que l'on a grand'peine à débrouiller. Le dédale des lois, des procédures. Le dédale du cœur humain. Un dédale d'intrigues. S'engager dans un dédale. Se trouver dans un dédale inextricable. Sortir d'un dédale. La justice s'égare dans le *dedale* des lois. (Boiste.)

Le malheur de ta fille au tombeau descendue
Par un commun trépas,
Est-ce quelque *dédale* où ta raison perdue
Ne se retrouve pas? (MALHERBE.)

DÉDALÉ. Myth. Nourrice de Minerve.

DÉDALÉ, ÉE. adj. (rad. *dédale*, labyrinthe). Qui est compliqué, embarrassé. Il est tout à fait inusité.

DÉDALIES. s. f. pl. Myth. Fêtes célébrées en Grèce en l'honneur de Dédale. On distinguait les grandes et les petites dédalies.

DÉDALION. Myth. Fils de Lucifer, métamorphosé en autour.

DÉDALIQUE. adj. des 2 g. (du gr. δαιδάλλω, travailler artistement). Archéol. Ce terme a été employé à l'imitation des anciens par quelques archéologues, pour signifier Ingénieux.

DÉDALLÉ, ÉE. part. pass. du v. Dédaller. S'empl. adjectiv. Cour dédallée. Trottoirs dédallés.

DÉDALLER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, partic. extract., et *daller ;* rad. *dalle*). Techn. Enlever les dalles. Dédaller une salle. Dédaller des trottoirs.

— SE DÉDALLER. v. pron. Etre dédallé.

DÉDAMÉ, ÉE. part. pass. du v. Dédamer. S'empl. adjectiv. Pion dédamé. Dame dédamée.

DÉDAMER. v. n. 1re conj. (ét. fr., *de*, partic. extract., et *damer ;* rad. *dame*). Se dit, au jeu de dames, lorsqu'un joueur déplace une des dames du rang le plus proche de lui; signifie, en général, Oter, défaire une dame.

DÉDAMNÉ, ÉE. part. pass. du v. Dédamner. S'empl. adjectiv. Ame dédamnée.

DÉDAMNER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, partic. extract., et *damner ;* rad. *dam*, peine d'être privé de la vue de Dieu). Tirer du séjour des damnés, tirer de l'enfer.

Ils ignoraient, hélas! ces hommes trop sincères,
L'art facile et récent de *dédamner* nos pères. (L. RAC.)

— Fig. Délivrer d'un grand tourment.

— SE DÉDAMNER. v. pron. Etre dédamné.

DEDANS. adv. de lieu. Dans l'intérieur. Etre dedans, là dedans. Entrez là dedans. Que fait-il là dedans? Sortira-t-il de là dedans? Tous les maux sont depuis longtemps hors de la boîte de Pandore, mais l'espérance est encore *dedans*. (Marmont.)

— S'emploie en opposition avec un des adverbes, Dehors, Dessus, Dessous.

— Fig. et fam. *Ne pas savoir si l'on est dehors ou dedans.* Etre incertain de l'état de ses affaires, du parti que l'on prendra, de l'opinion que l'on adoptera, du conseil que l'on suivra, de la situation où l'on est auprès de certaines personnes avec lesquelles on tiendrait à être en bons termes. Il ne sait s'il est *dedans* ou dehors avec ce prince. (Acad.)

— *N'être ni dedans ni dehors.* N'être ni bien ni mal dans ses affaires, ou avec quelqu'un. ‖ Dans un sens analogue. *Ne pas savoir si quelqu'un est dedans ou dehors.* Ignorer ses opinions, ses intentions, ses vues.

— Popul. *Être dedans.* Être en prison, et aussi, Être pris de vin. ‖ *Mettre quelqu'un dedans.* L'abuser, le tromper. ‖ *Donner dedans.* Se laisser abuser comme un enfant, tromper comme un sot.

— Mar. *Être vent dessus, vent dedans.* Avoir quelques-unes de ses voiles masquées, tandis que les autres sont pleines, en parlant d'un bâtiment.

— Jeu de trictr. *Mettre dedans.* Mettre une [...]

— Faucon. *Mettre l'oiseau dedans.* L'appliquer actuellement à la chasse.

— *Au dedans.* loc. adv. Le nid des moineaux est composé de foin au dehors et de plumes au *dedans*. (Buffon.)

— *Au dedans.* Dans l'État. La guerre civile, la guerre étrangère, le feu au *dedans* et au dehors. (Boss.) Ainsi éclataient au loin la grandeur et la réputation de la France, tandis qu'au *dedans* elle s'affaiblissait par ses propres avantages. (Mass.)

— Fig. *Au dedans.* Dans le cœur. Le combat qu'elle soutient au *dedans* contre tant de tentations. (Boss.) Résolu et déterminé au *dedans*, lors même qu'il paraîtrait embarrassé au dehors. (Id.) Au dehors reine magnifique, au *dedans*, humble servante de Jésus-Christ. (Fléch.)

. . . . . Les esprits de ce temps,
Qui tout blancs au dehors sont tout noirs au *dedans*. (BOILEAU.)

— *Au dedans de.* loc. prépos. Descendre au dedans de soi-même, au dedans de son cœur. Je me sentis toute autre au *dedans* de moi. (J.-J. Rouss.) Après avoir appliqué son âme aux objets extérieurs pour les sentir, il la retire au *dedans* de lui pour les considérer, les comparer, les connaître. (Id.) Sa gloire était affermie au *dedans* et au dehors du royaume. (Volt.) Jésus-Christ peut-il demeurer au *dedans* d'une idole abominable? (Mass.)

— *En dedans.* loc. adv. A l'intérieur. Fermer une porte en dedans. Se barricader en dedans. Ce cratère a plus d'une lieu de circonférence en *dedans*. (Buff.)

— Fig. *Esprit en dedans.* Esprit timide, qui n'ose pas se produire; se prend quelquefois en mauvaise part pour Esprit sournois, bourru et quelquefois hypocrite. Avoir l'esprit en dedans. ‖ Dans le même sens, on dit, *Être en dedans, être tout en dedans;* mais cette locution est plus caractéristique que la précédente, aussi se prend-elle toujours en mauvaise part, dans le sens de Manquer de franchise, de loyauté; n'être point ouvert, ni communicatif. Cet homme est tout en dedans. Il est trop en dedans, je ne me fierais pas à lui.

— Chorégr. *Être en dedans.* Avoir les hanches et les genoux mal posés, quoique les pieds puissent encore se tourner et les pointes se baisser à moitié.

— *Porter la pointe du pied en dedans.* Marcher de manière que les deux talons soient plus distants l'un de l'autre, que les deux pointes des pieds.

— *En dedans de.* loc. prépos. En dedans de la ville. En dedans et en dehors des remparts. Tout ce qui se trouve en *dedans* de cette ligne fera partie du nouvel Etat. (Acad.) Le crédit était épuisé en *dedans* et en dehors du royaume. (Volt.)

— *Là dedans.* loc. adv. Dans ce lieu. Entrez là *dedans*. (Lav.) Il est là *dedans*. (Id.)

— *Par dedans.* loc. prépos. Par dedans la ville, par dedans la maison. Il n'est guère usité que dans ces sortes de phrases qui sont d'un style on ne peut plus familier.

— Syn. comp. DEDANS. DANS. *Dedans* est un véritable adverbe; il ne saurait être suivi d'un complément comme son correspondant *dans*, qui est une préposition. Toutefois, *dedans* peut être suivi immédiatement d'un substantif lorsqu'il est en opposition et que le complément est placé après la dernière préposition. Les ennemis sont *dedans* et dehors la ville.

DEDANS. s. m. (rad. *dans*). Partie intérieure. Le dedans d'un carrosse. Le dedans d'une maison. Le dedans d'un chapeau. Le dedans, les dedans. Le dehors et le dedans. Les dehors et les dedans. Du dedans au dehors. Du dehors au dedans. Au dedans et au dehors.

— Fig. L'intérieur de l'ame. L'âme veut se remplir, elle ne le peut; son argent qu'elle appelle son bien, est au dehors, et c'est le *dedans* qui est vide et pauvre. (Boss.) Le prédicateur du dehors ne fait qu'un seul sermon pour tout un grand peuple, mais le prédicateur du *dedans*, je veux dire le Saint-Esprit, fait autant de prédications différentes qu'il y a de personnes dans un auditoire. (Id.) Tout ce qui est hors de nous ne saurait faire un bonheur pour nous; les plaisirs occupent les dehors, le *dedans* est toujours vide. (Mass.)

— L'intérieur d'un État. L'abondance embellit le *dedans* du royaume. (Mass.) La connaissance qu'il avait acquise et du dehors et du *dedans* du royaume. (Fléch.) Il veille aux intérêts du dehors et à ceux du *dedans*. (La Bruy.)

— *Le dedans, les dedans d'un jeu de paume.* Petite galerie ouverte qui est située à l'un des deux bouts de quelques jeux de paume. ‖ *Jeu de paume à dedans.* Où il y a un dedans ou une petite galerie.

— Manég. Côté sur lequel le cheval tourne. *La rêne du dedans, la jambe du dedans.* La rêne, la jambe qui sont du côté de l'intérieur du manége; par opposition à la rêne et à la jambe qui sont du côté du mur.

— Dans les courses de bague. *Avoir deux dedans.* Avoir remporté deux fois la bague.

DÉDÉIFIÉ, ÉE. part. pass. du v. Dédéifier. S'empl. adjectiv. Dieux dédéifiés. Divinités dédéifiées. Les divinités du paganisme ont été dédéifiées par l'établissement de la religion chrétienne.

DÉDÉIFIER. v. a. 1re conj. (ét. lat., *de*, partic. priv.; *deus*, Dieu; *fieri*, devenir). Retirer du nombre des dieux. Jésus-Christ a dédéifié Jupiter.

— SE DÉDÉIFIER. v. pron. Etre dédéifié.

DÉDICACE. s. f. (du lat. *dedicatio*, rad. *dicare*, vouer). Consécration d'une église, d'un temple, d'une chapelle, par l'évêque ou son délégué. Faire la dédicace d'une église.

— Fête annuelle qui a lieu en mémoire de la consécration d'une église, et de la consécration de toutes les églises de la chrétienté.

— Relig. jud. *Fête des dédicaces.* Fête des Juifs, célébrée le 26 du mois de kisleu, en mémoire de la restauration et de la nouvelle dédicace du temple, par les soins de Judas Machabée.

— Les Égyptiens, les Grecs et les Romains faisaient la dédicace solennelle, non-seulement des monuments religieux, mais encore de tous les monuments publics et privés; cette dédi-

cace consistait à graver sur le frontispice des monuments le nom du dieu auquel ils étaient dédiés et le nom de celui qui les dédiait.

— Hommage qu'on fait d'un livre à quelqu'un, par un épître ou seulement par une inscription en tête de ce livre, de cet ouvrage. || Cette épître, cette inscription même d'un ouvrage. Envoyer une dédicace. Accepter une dédicace. Refuser une dédicace. Livre avec ou sans dédicace. L'inventeur des *dédicaces* ne put être qu'un mendiant. (Boiste.) Un bon habit, je crois, vaut une *dédicace.* (Colnet.)

Aussitôt tu verras, poëtes, orateurs,
De tes titres pompeux enfler leurs *dédicaces.* (Boil.)

DÉDICACER. v. n. 1re conj. (rad. *dédicace*). Faire des dédicaces. Dédier un ouvrage à quelqu'un. Ne se dit que sur le ton de la plaisanterie. Vous avez beau *dédicacer*, votre livre n'en sera pas mieux accueilli, s'il ne vaut rien. (Boiste.)

DÉDICATEUR, TRICE. s. Faiseur, faiseuse de dédicaces. S'emploie peu et toujours ironiquement, en parlant d'un auteur qui adule pour recevoir un présent.

DÉDICATION. s. f. Vieux mot, synonyme de Dédicace.

DÉDICATOIRE. adj. des 2 g. (rad. *dédier, dédicace*). Qui contient une dédicace, la dédicace d'un livre, d'un ouvrage d'esprit. Epître dédicatoire. Ils ont enchéri sur les épîtres *dédicatoires.* (La Bruy.) || Il n'est guère usité que dans cette locution : Epître dédicatoire.

DÉDICTE. s. f. Vieux mot, synonyme de Dédit ou Action de dédire, de désavouer. Le repentir n'est qu'une dédicte de notre volonté.

DÉDIÉ, ÉE. part. pass. du v. Dédier. S'emploie adjectiv. Temple dédié. Chapelle dédiée. Enfant dédié à l'Eglise. Livre dédié.

— *Dédié à.* Le monde est un vaste temple *dédié* à la discorde. (Volt.) Autour de ces monastères se sont bâties des villes qui portent encore le nom des saints auxquels leurs églises étaient *dédiées.* (Anquetil.)

Ce bandeau dont il faut que je paraisse ornée,
Dans ces jours solennels à l'orgueil *dédiée.* (Racine.)

— *Dédié par.* Dieu que ma famille a toujours servi, à qui je suis *dédiée* par mes ancêtres. (Mass.)

DÉDIER. v. a. 1re conj. (du lat. *dedicare*; rad. *dicare*, vouer). *Je dédiais, nous dédiions, vous dédiiez. Que je dédie, que nous dédiions, que vous dédiiez*, etc. Consacrer au culte divin, destiner à quelque chose de saint, mettre sous la protection ou l'invocation d'un saint. Dédier un temple. Dédier une église. Dédier une chapelle. Dédier un autel.

— Se dit aussi en parlant des temples du paganisme. Dédier un temple à Minerve, à Apollon, à Cérès, à Jupiter.

— Fig. En parlant d'une personne, *Dédier quelqu'un au Seigneur.* Le consacrer à Dieu, le lui offrir comme une propriété sainte. || *Dédier un enfant à l'Eglise.* Le vouer au service des autels.

— Adresser un livre, un ouvrage par une dédicace, c'est-à-dire par une épître ou inscription mise en tête de l'ouvrage. Je n'ai fait ma cour qu'à la vérité, je ne *dédie* le livre qu'à elle. (Volt.) Voltaire, *dédiant* sa Mérope au père Poré, et l'appelant son cher maître, est une de ces choses aimables que l'éducation moderne ne présente plus. (Chateaub.) Mais, dites-vous, *dédier* un livre à la république, cela ne s'est jamais fait. (J.-J. Rouss.)

— S'employait autrefois dans le langage ordinaire pour Donner, vouer. Dédier tout son culte. Dédier tous ses soins. Dédier son amour. || Se dit encore quelquefois, dans cette acception, même en mauvaise part. Dédier sa vie, ses jours aux plaisirs, à l'orgueil.

— SE DÉDIER. v. pron. Se consacrer. Se dédier à la vertu, à la bienfaisance, à l'étude. En mauvaise part, se dédier à la vengeance, au plaisir. Il est peu usité dans cette acception.

DÉDIRE. v. a. 4e conj. irrég. (ét. fr., *de*, partic. privat., et *dire*; dire contre, ne dire plus). *Je dédis, tu dédis, il dédit, nous dédisons, vous dédisez, ils dédisent. Je dédisais. Je dédis, nous dédîmes. Je dédirai. Je dédirais. Dédis, dédisons, dédisez. Que je dédise, que nous dédisions. Que je dédisse, que nous dédissions. Dédisant. Dédit, dédite.* Désavouer quelqu'un de ce qu'il a dit ou fait pour nous. Je ne vous dédirai pas. Je ne vous en dédirai [illegible] avait faites, de l'initiative qu'il avait prise. Me voudriez-vous *dédire*? (Acad.)

Il m'a donnée à vous, et nulle autre que moi
N'a droit de l'en *dédire.* (Corneille.)

— SE DÉDIRE. v. pron. Revenir contre ce qu'on a dit. Désavouer son dire, sa parole, sa promesse, son fait ; revenir sur ce que l'on a dit, fait ou promis ; se rétracter, se désavouer soi-même. Les témoins se sont dédits. C'est l'opinion d'un favori qui se *dédira* à l'agonie. (La Bruy.)

— Avec un nom de chose inanimée pour sujet. Un orgueil qui trouverait de la lâcheté et de l'inconstance à se *dédire.* (Mass.)

— *Se dédire de.* Quand ce choix est fait, on ne s'en *dédit plus.* (Corn.) En vous exposant naïvement mes scrupules, je n'ai point prétendu changer vos résolutions, mais les éclairer, de peur que, prenant un parti dont vous n'auriez pas prévu toutes les suites, vous n'eussiez peut-être à vous en *dédire.* (J.-J Rouss.)

— *Se dédire en.* Je suis persuadé qu'un honnête homme a toujours quelque honte de changer de maximes du soir au matin, et de se *dédire* en son cœur, dès le lendemain, de tout ce que sa raison lui dictait la veille. (J.-J. Rouss.)

— Fam. et fig. *S'en dédire.* Ne plus continuer son entreprise. Puisqu'il en est encore temps, je m'en dédis. Pourquoi faut-il qu'il ne soit plus temps de m'en dédire ?

— *Ne pouvoir pas, ne pouvoir plus s'en dédire.* Etre trop engagé dans une affaire pour y renoncer, pour ne pas la pousser à bout ; être lié de manière à ne pouvoir plus se rétracter. Ce général s'est trop avancé ; il faut qu'il donne bataille, il ne saurait plus s'en *dédire.* (Acad.)

— *Se dédire* a été employé anciennement dans le sens de S'abstenir. Je me suis *dédit* de le loger ici. (Montaigne.)

— Au lieu de, *Ne m'en dédisez pas*, Molière dit : Puisque je l'ai promis, ne m'en *dédites* pas.

— Syn. comp. SE DÉDIRE. SE RÉTRACTER. On se *rétracte*, en détruisant un aveu ; on se *dédit* en revenant sur sa parole.

DÉDIT. s. m. (ét., V. DÉDIRE). Révocation d'une parole donnée, rétractation de ce qui a été dit, action de se dédire ; résultat de cette action. Il est peu usité dans cette acception.

— Loc. *Avoir son dit et son dédit.* Etre sujet à se dédire, à se rétracter, à changer d'idée, d'avis. Etre versatile, inconstant, peu persistant en affaires.

— Rupture d'un marché, d'une convention, d'une entreprise, d'une affaire quelconque. Allez, mesdemoiselles, en fait de mariage une fille a son dit et son *dédit.* (Bruéys.)

— La peine du dédit même. Peine stipulée dans un marché, dans une convention, contre celui qui refusera d'en remplir les conditions ; c'est ordinairement une somme d'argent convenue, que paie celui qui manque à sa parole. Supporter le dédit. Accepter le dédit. Payer le dédit. Dédit de dix mille francs. Dans toutes les obligations en général, le *dédit* ou défaut d'exécution se résout en dommages-intérêts. (Dict. encycl.)

— Acte même dans lequel est stipulée la peine encourue pour celui ou celle qui se dédira. Rédiger le dédit. Donner lecture du dédit. Déchirer le dédit. Le notaire qui avait rédigé le *dédit* en demeura dépositaire. (Acad.)

DÉDIT, ITE. part. pass. du v. Dédire. S'empl. adjectiv. Désavoué, rétracté. Parole dédite. Action dédite. Il est peu usité.

— *Normand qui s'en dédit.* Loc. prov. qui vient de ce que l'ancienne coutume de Normandie permettait le *dédit* pendant vingt-quatre heures, ce qui n'était point admis dans les autres provinces de France.

DÉDITION. s. f. (pr. *dé-di-ci-on*). Sorte de latinisme, qui s'est dit quelquefois pour Reddition.

DÉDITITIUS. adj. lat. et s. m. (pr. *dé-di-ti-ci-uss*, du v. *dedere*, se soumettre). Ant. rom. Se disait des étrangers qui, après avoir porté les armes contre Rome, s'étaient ensuite soumis à la domination romaine. Au pl., les *dedititii.* || Se disait également des affranchis qui, pour avoir subi des condamnations pendant leur esclavage, restaient perpétuellement dans le rang inférieur de la société. Les dedititii avaient rang avant les esclaves, mais ne jouissaient d'aucun droit politique.

DÉDIVINISÉ, ÉE. part. pass. du v. Dédiviniser.

DÉDIVINISER. v. a. 1re conj. Syn. de Déifier.

DEDJEAL ou **DEDJIAL.** s. m. (littéral. *imposteur*). Relig. mah. Le nom de l'Antechrist chez les Mahométans. V. DAGGIAL.

DÉDOLATION. s. f. (pr. *dé-do-la-ci-on* ; du lat. *dedolatio*, formé du v. *dedolare*, tailler). Chir. Action d'un instrument qui coupe en dédolant, c'est-à-dire, qui porte obliquement sur une partie quelconque du corps, en enlève une portion superficielle, et y produit une plaie avec perte de substance de peu d'épaisseur.

DÉDOLÉ, ÉE. part. pass. du v. Dédoler. S'empl. adjectiv. Partie dédolée.

DÉDOLER. v. a. 1re conj. (du lat. *dedolare*, couper). Chir. Raser obliquement et superficiellement la surface d'une partie du corps avec un instrument tranchant, de manière à n'enlever qu'une très-faible épaisseur. [illegible] ment et superficiellement.

DÉDOMMAGÉ, ÉE. part. pass. du v. Dédommager. S'empl. adjectiv.

— *Dédommagé de.* Ces perroquets kakatoès apprennent difficilement à parler, il y a même des espèces qui ne parlent jamais, mais on en est *dédommagé* par la facilité de leur éducation. (Buffon.) On est bien *dédommagé* de la peine qu'on a prise de monter à ce donjon par la vue dont on jouit. (Chateaub.)

— *Dédommagé par.* Quiconque ne sait pas supporter l'injustice ne sera jamais *dédommagé* par le succès. (De Paulmy.) Les laboureurs seraient *dédommagés* avec usure par le bois des arbres fruitiers et par la récolte des fruits. (B. de St-P.) Il est *dédommagé* par les services continuels que lui rend celui-ci. (Buffon.)

DÉDOMMAGEMENT. s. m. (formé du v. *dédommager*; rad. *dommage*). Action de dédommager, de réparer un dommage ; effet de cette action. Demander, réclamer un dédommagement. Obtenir un dédommagement. Etre satisfait d'un dédommagement. Presque toujours le dédommagement est pécuniaire. Dédommagement de mille écus. Vingt mille francs de dédommagement.

— Fig. Compensation. Nous trouvons mille *dédommagements* humains à nos malheurs. (Mass.) C'est pour lui le fruit de la bonne fortune ou le *dédommagement* de la mauvaise. (La Bruy.) La paresse et l'oisiveté sont les seuls *dédommagements* de la servitude. (De Surgères.) Le malheureux a presque toujours son *dédommagement.* (De Tott.) Console-toi de ta perte comme d'un mal qui n'est pas sans *dédommagement.* (J.-J. Rouss.)

— On dit, *dédommagement à*... et *dédommagement de*... ; mais plus souvent *dédommagement de*... S'il y avait une distinction à faire entre ces deux locutions, ce serait celle-ci : *dédommagement à*, signifie une compensation imparfaite, incomplète ; *dédommagement de*..., veut dire compensation entière, qui ne laisse rien à désirer ; d'où il suit qu'on dit partitivement, Un dédommagement à... Des dédommagements à... Mille dédommagements à, ainsi qu'on peut le voir par les exemples que nous avons cités ; au lieu qu'on doit dire, dans un sens absolu, simple, Le dédommagement de... Pourquoi les dictionnaires sont-ils muets sur ces distinctions, si bonnes à faire, dans l'intérêt du bon style, et pour la pureté, le mécanisme de la langue française ?

— Absol. Jamais le *dédommagement* n'est proportionné au sacrifice. (Rayn.)

DÉDOMMAGER. v. a. 1re conj. (ét., *de*, partic. extract., et *endommager* ; rad. *dommage*). Réparer un dommage, rendre l'équivalent d'un dommage souffert, indemniser. Dédommager quelqu'un des pertes qu'il a éprouvées. Dédommager quelqu'un pour qu'il n'intente pas un procès.

— Fig. Compenser un mal, une perte, une privation. Les victoires d'un maître ne *dédommagent* pas le peuple de sa tyrannie. (Sismondi.) Le titre de majesté ne *dédommage* pas l'homme de la liberté qu'il perd quand il devient monarque. (Clément XIV.) Un moment de plaisir les *dédommage* d'une année entière de souffrance. (Mass.) Rien peut-il *dédommager* de la perte d'un ami ? (Acad.) La liberté que je donne à mon élève le *dédommage* amplement des légères incommodités auxquelles je le laisse exposé. (J.-J. Rouss.) Il n'est point de route plus sûre pour aller au bonheur que celle de la vertu : si l'on y parvient, il est plus solide et plus doux par elle ; si on le manque, elle seule peut en *dédommager.* (Id.)

— Absol. Le témoignage d'une bonne conscience dédommage amplement de l'injustice et des persécutions des hommes. Le bien que nous faisons dédommage du mal que l'on peut nous faire.

— Dans ce verbe, l'emploi des prépositions *de* et *par* est nécessairement usité, pour marquer, au moyen de la préposition *de*, la chose dont on est dédommagé ; et, au moyen de la préposition *par*, la cause qui dédommage.

— SE DÉDOMMAGER. v. pron. Etre dédommagé, au propre et au figuré.

— Se procurer soi-même un dédommagement, une compensation. Se dédommager d'un côté de ce qu'on a perdu de l'autre. Se dédommager de l'ennui, de la contrainte. Il se *dédommage* en particulier d'une si grande servitude par le ris et la moquerie. (La Bruy.) On se *dédommage* souvent des passions que l'on sacrifie par celles que l'on conserve. (Barth.)

DÉDORÉ, ÉE. part. pass. du v. Dédorer. S'empl. adjectiv. Cadre dédoré. Calice dédoré. Chaîne dédorée. Bijoux dédorés. Saisirez-vous bien sa figure pâle et blafarde, à laquelle je voudrais que l'Académie me permît de donner le nom de face lunaire, et qui ressemblait à du vermeil *dédoré*? (De Balzac.)

DÉDORER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, partic. extract., et *dorer* ; rad. *or*). Techn. Enlever, ôter, effacer la dorure. Dédorer un cadre. Dédorer un bijou, une pièce d'orfévrerie, etc.

— Fig. *Dédorer la pilule.* Dire les choses crûment à quelqu'un, après qu'un autre les lui avait dites avec ménagement. Inusité dans cette acception.

— SE DÉDORER. v. pron. Perdre sa dorure. Cette vaisselle de vermeil se dédore insensiblement.

[illegible] S'empl. adjectiv. Eau dédormie.

DÉDORMIR. v. a. 2e conj. (ét. fr., *de*, partic. privat., et *dormir*). Dégourdir au feu. Dédormir de l'eau.

— SE DÉDORMIR. v. pron. Etre dédormi, dégourdi au feu.

— Ce verbe est vieux et tout à fait inusité.

DÉDORTOIR. s. m. Manche de fouet ; bâton pour parer les gaulis dans les bois. Cette orthographe est vicieuse ; on doit écrire Détortoir. V. ce mot.

DÉDORURE. s. f. (rad. *dorure*). Techn. Action de dédorer ou de se dédorer, en parlant d'objets auxquels on ôte ou qui perdent la légère couche d'or qui adhère à leur surface.

DÉDOSSÉ, ÉE. part. pass. du v. Dédosser. S'empl. adjectiv. Pièce de bois dédossée.

DÉDOSSEMENT. s. m. (ét., V. DÉDOSSER). Techn. Action de dédosser une pièce de bois ; résultat de cette action.

DÉDOSSER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, partic. privat., et *dos*). Techn. Dresser à la scie une pièce de bois que l'on veut mettre à vive arête.

— Hortic. Diviser une grosse touffe de racines vivaces en plusieurs petites touffes. Quand on ne sépare que les œilletons, c'est œilletonner.

— SE DÉDOSSER. v. pron. Être dédossé.

DÉDOTALISATION. s. f. (pr. *dé-do-ta-li-za-ci-on*). Action de dédotaliser. La dédotalisation d'un bien.

DÉDOTALISÉ, ÉE. part. pass. du v. Dédotaliser. S'empl. adjectiv. Bien dédotalisé.

DÉDOTALISER. v. a. 1re conj. Oter à ce qui est dotal son caractère de dotalité. Dédotaliser un bien.

— SE DÉDOTALISER. v. pron. Etre dédotalisé.

DÉDOUBLAGE. s. m. Mar. Action de dédoubler, d'enlever, de déclouer le doublage d'un bâtiment.

DÉDOUBLÉ, ÉE. part. pass. du v. Dédoubler. S'empl. adjectiv. Manteau dédoublé. Robe dédoublée. || Régiment dédoublé. || Pierre dédoublée.

DÉDOUBLER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, partic. extract., et *doubler*; rad. *double*). Oter la doublure. Dédoubler un habit. Dédoubler une jupe.

— Simplifier ce qui est double, ce qui est multiple. En termes de guerre, *Dédoubler les rangs, les files.* Faire mettre sur un rang, sur une file, des soldats qui étaient sur deux rangs ou sur deux files.

— Fig. Pélisson est laid, mais qu'on le *dédouble*, on lui verra une belle âme. (Mme de Sévigné.)

— Rendre double, partager en deux. D'une chose divisible, en faire deux. Dédoubler un bataillon, une compagnie.

— Mar. Enlever le doublage d'un bâtiment, pour en visiter la carène. || Défaire plusieurs tours des rabants qui tiennent les voiles fermées.

— SE DÉDOUBLER. v. pron. Être dédoublé, dans toutes les significations du verbe actif. Les carrés se *dédoublèrent* ; les premiers rangs se formèrent en colonnes d'attaque, tandis que les centres restèrent en carré, figurant toujours de véritables citadelles. (Thiers.)

— Techn. Séparer dans une carrière les lits de pierre de toute leur longueur, et, par extension, séparer toute pierre dans sa longueur. Dédoubler une pierre. Entre les différentes pierres qu'on tire des carrières voisines de Paris, il n'y a que la lambourde qui se *dédouble.* (Rayn.)

DÉDUCTEUR. s. m. (du lat. *deductor*, formé de *deducere* ; rad. *ducere*, conduire). Ant. rom. Nom donné aux clients qui accompagnaient un citoyen distingué au sénat et au forum.

DÉDUCTIF, IVE. adj. Philos. Qui tient de la déduction, par opposition à Inductif, ou qui tient de l'induction. Système déductif. Méthode déductive.

DÉDUCTION. s. f. (pr. *dé-duk-ci-on* ; du lat. *deductio*, formé de *deducere*, mettre hors de, extraire). Soustraction, retranchement, rabais. S'emploie surtout en termes de comptabilité. Faire une déduction. Demander une déduction. Il faut une déduction. Payer en déduction. Recevoir en déduction. Déduction faite d'une chose. La succession, *déduction* faite des dettes et legs, se monte à cent mille francs. (Acad.) Ce domaine, *déduction* faite des charges, rapporte cinq mille francs. (Id.)

— Fig. Exposé, narration, récit ample et détaillé. Action d'exposer, de narrer, de raconter en détail. Faire une longue déduction de ses motifs, une interminable déduction de ses griefs. Il est vieux et tout à fait inusité dans cette double acception.

— Log. Action d'inférer une chose d'une autre. Raisonnement par lequel on infère. Conséquence tirée d'un raisonnement. Déduction claire, exacte, précise, convaincante. Déduction fausse, embarrassée. Suite de déductions. Voici ma déduction. Je raisonne par déduction. Qu'avez-vous à opposer à cette rigoureuse déduction ?

— Mus. Succession de notes qui montent diatoniquement ou par degrés conjoints.

— Syn. comp. DÉDUCTION. INDUCTION. La *dé*[illegible] tire d'une vérité ou d'une supposition tout ce qui y est rigoureusement renfermé. L'*induction* est le procédé par lequel l'esprit allant au-delà des faits qui lui servent de point de départ, conclut du semblable au semblable, du particulier au général. Les sciences mathématiques et métaphysiques sont fondées sur la *déduction* ; les sciences physiques sont fondées sur l'*induction.*

DÉDUIRE. v. a. 4e conj. (du lat. *deducere*, formé de la partic. extract. *de*, hors, et du v. *ducere*, conduire, tirer, mettre dehors, extraire). Retrancher, rabattre, soustraire une somme d'une autre. Déduire ce que l'on a dépensé. Déduire les avances que l'on a reçues. Déduire une somme d'une autre ou sur une autre. Déduire les frais d'un procès. Un négociant ne peut dire que son fonds est à lui, s'il n'a entièrement *déduit* ses dettes passives. (Lav.)

— Raisonner par déduction. Inférer, tirer une conséquence ou comme conséquence.

D'où je déduis que. Déduire une conséquence d'un principe. On essaie de donner des bases aux abus en *déduisant* les principes des faits. (Boiste.)

— Narrer, exposer, raconter en détail. Déduire son fait, ses raisons, ses griefs, sa plainte, ses motifs. Déduire son plan, son projet, son affaire, son entreprise. Déduire les faits avec clarté. Il est peu usité dans cette acception. J'ai été fort ébranlé de toutes ces raisons, qu'il m'a *déduites* fort au long. (Volt.)

— Fig. *Il faut en déduire*. Il faut en rabattre, il faut réduire, diminuer ses prétentions, ses espérances.

— *Déduire à*. Déduire à quelqu'un une somme. ‖ Déduire à quelqu'un ses motifs.

— SE DÉDUIRE. v. pron. Etre déduit, rabattu, soustrait d'une somme, d'un compte. Etre exposé, narré avec amples détails. Etre inféré, tiré comme conséquence.

— On disait anciennement Déduire, pour Amuser, et Se déduire, pour S'amuser.

DÉDUISABLE. adj. des 2 g. Vieux mot qui s'est dit pour Convenable, agréable. Nous ne le citons que pour compléter la famille des dérivés du v. Déduire.

DÉDUIT. s. m. Divertissement, distraction, occupation agréable, amusante; plaisir, passe-temps. Ce mot, qui se trouve employé familièrement dans cette acception par plusieurs auteurs du XVIIe siècle, notamment par La Fontaine, est tout à fait hors d'usage aujourd'hui. On disait aussi *faire le déduit*, Deviser amoureusement auprès d'une femme, et même Jouir d'une femme.

— Véner. On désigne par ce nom, Tout l'équipage qui sert à prendre le plaisir de la chasse, veneurs, chiens, oiseaux, valets, etc. Ecarter, suivre, devancer le déduit. Avoir un nombreux déduit.

DÉDUIT, ITE. part. pass. du v. Déduire. S'empl. adjectiv. Sommes déduites. Prêt déduit. Avances déduites. ‖ Faits déduits, clairement déduits, longuement déduits. ‖ Conséquence bien déduite, exactement déduite. Les erreurs, les préjugés naissent d'observations mal faites, de conséquences mal *déduites*. (Boiste.)

DÉDUPLICATION. s. f. (pr. *dé-du-pli-ka-ci-on*; rad. *duplication*) Bot. Dédoublement. Se dit d'un mode de multiplication qui est propre aux desmidiées et aux diatomées, et qui s'annoncent, chez ces plantes microscopiques, par la séparation des deux jeunes corpuscules ou frustules qui d'abord, à une certaine époque de leur vie, ont présenté une division spontanée qui donne lieu à deux individus semblables, par une ligne ou strie longitudinale sur le milieu de l'enveloppe de la diatomée.

DÉDURCI, IE. part. pass. du v. Dédurcir. S'empl. adjectiv. Corps dédurci. Substance dédurcie.

DÉDURCIR. v. a. 2e conj. (ét. fr., *de*, partic. privat., et *durcir*; rad. *dur*). Didact. Faire cesser la dureté, amollir.

— SE DÉDURCIR. v. pron. Etre dédurci, amolli. Ce corps, cette substance peut se dédurcir. La cire se dédurcit à l'action du feu. ‖ Ce verbe est peu usité. On dit ordinairement Amollir.

DÉDYMNÉE. s. m. Ant. gr. Le premier mois de l'année chez les Achéens. Ce mot nous paraît douteux.

DÉE. Géogr. Fleuve de la Grande-Bretagne, qui a sa source dans le comté de Merioneth, et se jette dans la mer d'Irlande, en formant un estuaire de 20 kilom. de long. ‖ Fleuve d'Ecosse, très-saumoneux; sa source est au mont Cairngorn, et se jette dans la mer du Nord.

DÉE (Jean). Mathématicien anglais, né à Londres en 1527, et mort en 1607; se rendit célèbre dans toute l'Europe par ses connaissances astronomiques.

DÉERINGIE. s. f. Bot. Genre d'aramantacées célosiées, formé pour trois ou quatre espèces d'arbrisseaux débiles, s'appuyant sur les arbres ou les buissons voisins, dans l'Inde et la Nouvelle-Hollande.

DÉESSE. s. f. (du lat. *dea*, féminin de *deus*, dieu). Myth. Divinité du sexe féminin à qui le paganisme rendait un culte solennel. Les dieux et les déesses. Craindre les déesses. Honorer les déesses. Il y avait quatre sortes de déesses: les déesses célestes, les déesses terrestres, les déesses marines et les déesses infernales. Tous les matins, une jeune *déesse* ouvre les portes [illegible] les fleurs dans la campagne, les rubis sur la route du soleil. (Barth.)

— *Grandes déesses*. Celles qui faisaient partie du conseil des dieux; c'étaient Junon, Vesta, Minerve, Cérès, Diane et Vénus. ‖ Les Messéniens donnaient particulièrement ce nom à Cérès et à Proserpine. ‖ *Déesses mères*. Celles qui présidaient aux fruits de la terre, et étaient regardées comme dispensatrices des dons de la nature. On les invoquait pour la santé des empereurs. ‖ On donnait également ce nom aux nymphes qui avaient élevé Jupiter, et aux nourrices de Bacchus.

— Hist. de France. Dans la révolution de 1793, les Français se choisirent deux déesses, la Liberté et la Raison, que représentaient deux belles femmes vêtues d'une draperie blanche et d'un manteau bleu. V. LIBERTÉ et RAISON.

— Fig. Très-belle femme, femme la plus belle. C'est une déesse. Elle a le port d'une déesse. Une femme, quelle qu'elle puisse être, est une *déesse* pour des prisonniers. (Mme de Staël.) Cette femme était belle comme une *déesse*. (Fén.)

DÉF. Gramm. Abréviation du mot Défini.

DÉFÂCHER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, partic. privat., et *fâcher*). Apaiser. Il est familier et populaire. Défâcher quelqu'un. Essayez de le défâcher.

— Neutralement. Il ne défâche point. Il ne veut point défâcher.

— SE DÉFÂCHER. v. pron. S'apaiser. Avoir de la peine à se défâcher. Quand on est fâché, on n'a souvent rien de mieux à faire que de se défâcher. Nous ne comprenons pas pourquoi l'Académie, qui donne Se défâcher, v. pron. comme étant familier, ne donne point Défâcher, v. a.

DE FAÇON QUE. loc. conj. De manière que, de sorte que. V. FAÇON.

DÉFAILLANCE. s. f. (ét., V. DÉFAILLIR). Pathol. Diminution soudaine et plus ou moins marquée de l'action du cœur, qui constitue le premier degré de la syncope. C'est ce qu'on appelle dans le langage ordinaire, Faiblesse, évanouissement, pâmoison. Longue défaillance. Tomber en défaillance. Eprouver des défaillances. Etre sujet aux défaillances. Etre en défaillance. Il lui a pris une défaillance. Revenue d'une si étrange *défaillance*. (Boss.) Les *défaillances*, les évanouissements nous apprennent à mourir. (Boiste.) Son air change, il pâlit, il tombe en *défaillance*. (J.-J. Rouss.)

— *Défaillance de nature*. Etat d'une personne qui s'affaiblit par la vieillesse, par la maladie, par l'excès du travail, etc.

— Fig. Diminution, affaiblissement d'une chose. Dans la *défaillance* de ses forces. (Fléch.) Dans la *défaillance* totale des facultés de leur âme. (Mass.) Nous ne sentons plus rien que notre *défaillance* et notre extinction prochaine. (Id.)

— Jurispr. Défaut d'accomplissement, au temps fixe et convenu, d'une clause ou condition prévue par un contrat.

— Anc. chim. Syn. de Déliquescence. *Huile de tartre par défaillance*. Potasse mélangée de carbonate de potasse en déliquescence.

DÉFAILLANT. part. prés. du v. Défaillir. Qui défaillit, qui tombe en défaillance. A cette triste nouvelle, vous l'eussiez vue *défaillant* dans mes bras et perdant connaissance. (Besch.)

DÉFAILLANT, ANTE. adj. Qui est d'une extrême faiblesse. Une personne défaillante de lassitude. Jours défaillants. Forces défaillantes. Quand ses jours *défaillants* et ses infirmités mortelles l'approchaient du tombeau. (Fléch.) Sa *défaillante* main laisse tomber sa lyre. (Fr. de Neufch.) Trois fois le fer échappe à sa main *défaillante*. (Volt.) Et quel est le cœur dur qui ne sera pas déchiré, si le vieillard auguste et respectable est obligé de courber sa tête *défaillante* sous le poids de la misère ou sous celui de l'infortune? (Lacép.)

Je m'échauffe aux rayons de ce feu créateur,
Et ma *défaillante* vieillesse
Respire avec le frais le souffle du bonheur.
(*Manuel poétiq.*)

De son bras *défaillant* enfin la torche tombe,
Et ses derniers rayons ont éclairé sa tombe. (ID.)

Sa main de Noémi saisit la main tremblante,
Elle guide et soutient sa marche *défaillante*. (FLOR.)

Toi-même rappelant ma force *défaillante*,
Et mon âme déjà sur mes lèvres errante,
Par tes conseils flatteurs tu m'as su ranimer. (RAC.)

— Jurispr. Qui manque, qui fait défaut. Se dit des parties qui manquent à comparaître et à se trouver à l'assignation donnée en justice. La partie défaillante. ‖ On dit aussi substant., Le défaillant, les défaillants. ‖ *Ligne défaillante*. Ligne qui n'a plus d'héritiers, qui est éteinte.

DÉFAILLEMENT. s. m. Vieux mot qui signifiait Faute, manque.

DÉFAILLI, IE. part. pass. du v. Défaillir. S'empl. adjectiv. On ne sut plus quelles bornes on pourrait donner à leur puissance, quand on leur vit envahir le royaume de Babylone, où la famille royale était *défaillie*. (Boss.)

DÉFAILLIR. v. n. 2e conj. (rad. *faillir*). Il n'est guère usité qu'au plur. du prés. de l'indicatif, *nous défaillons*; à l'imparfait, *je défaillais*; au prétérit, *je défaillis*; *j'ai défailli*, et à l'infinitif *défaillir*. Se conjugue comme *faillir*. Manquer. Le jour vint à leur *défaillir* avant qu'ils pussent arriver. (Acad.) Toutes [illegible]

— S'éteindre. *Défaillir en*. Cette race a défailli en un tel. Cette famille a défailli en la personne de. . . .

— Dépérir, s'affaiblir. Ses forces commencent à défaillir. Se sentir défaillir tous les jours. Je rends grâce à Dieu de voir *défaillir* mon corps avant mon esprit. (Boss.)

— Tomber en défaillance, en pâmoison. Perdre les sens. Tout à coup il se sentit défaillir.

— Fig. Je sens *défaillir* mon âme à cette idée horrible. (J.-J. Rouss.) Toutes les forces de mon âme *défaillent* au seul soupçon de ce malheur. (Id.) Jeanne d'Arc est martyre, mais une martyre qui a besoin de croire à la protection d'en haut, et dont le cœur *défaille*, dont la chair se trouble quand cette protection se retire. (Cuvil. Fleury.)

DÉFAIRE. v. a. 4e conj. (ét. fr., *de*, partic. extract., et *faire*). Détruire ce qu'on a fait, ce qui est fait. Défaire un habit, un nœud. Défaire une malle, un paquet. Alexandre ne put défaire le nœud gordien. Pénélope défaisait pendant la nuit la tapisserie qu'elle avait faite pendant le jour.

— Absol. L'un fait, l'autre défait. Ici bas, l'homme n'est occupé qu'à faire et qu'à défaire. Il *defait*, refait, augmente, ôte, élève, détruit. (Boil.)

— *Défaire de*. Débarrasser de, délivrer de. Défaire d'un importun. Défaire d'un vice, d'un travers, d'une mauvaise habitude. Je t'ai *défait* d'un père, et d'un frère et de moi. (Corn.) ‖ Se dit surtout pronominalement dans cette acception. V. SE DÉFAIRE.

— Exténuer, maigrir, abattre. La maladie ne met pas longtemps à défaire l'homme le plus robuste.

— Rompre ce qui a été conclu, ce dont on était convenu; faire manquer une affaire déjà engagée. Défaire un marché. Défaire une convention. Défaire un acte, un contrat. Défaire un traité. Défaire une alliance, un mariage.

— Fig. Ce sont les passions qui font et *défont* tout dans ce monde. (Fontenelle.) Un prêtre audacieux fait et *défait* les rois. (Chén.)

— Faire mourir. Cette malheureuse a *défait* son fruit, son enfant. (Acad.) Quoi qu'en dise M. Landais, le v. *défaire* a bien réellement la signification de *faire mourir*; mais cette signification est tout à fait populaire, ou du moins très-familière.

— Mettre en déroute, tailler en pièces. Défaire les ennemis. Défaire la flotte ennemie. Après avoir *défait* de nombreuses armées. (Fléch.) Il *défit* trois préteurs. (Corn.)

— Décomposer. L'émotion lui a défait le visage. La peur défait étrangement les physionomies.

— Par extension, Déprécier, ôter le prix, la valeur. Un diamant, par son éclat, défait toutes les autres pierres précieuses. Inusité.

— Fig. Obscurcir par plus de mérite, par plus de beauté. Cette dame défait toutes les autres par ses avantages extérieurs, et plus encore par les grâces inimitables de son esprit et l'excellente bonté de son cœur. Inusité.

— Fig. Oter le bon ton, les bonnes façons, les manières polies, l'usage de la société. C'était un jeune homme accompli; la fréquentation de ce mauvais garnement l'a étrangement défait.

— SE DÉFAIRE. v. pron. Se débarrasser de ce qui gêne; éloigner de soi une personne ou une chose qui gêne, qui importune. Se défaire d'un fâcheux. La recommandation est souvent plutôt un effet de l'envie de se *défaire* des gens, qu'une marque de sincère amitié. (Oxenstiern.)

— Congédier, renvoyer de son service. Se défaire d'un domestique.

Un seul valet restait. . . .
Sa vue embarrassait; il fallut s'en *défaire*. (BOILEAU.)

— En mauvaise part. Toute leur vie n'est qu'une attention déplorable à *se défaire* du temps. (La Bruy.) *Défaites*-vous de cette haine que vous avez pour les détails. (Mme de Sévig.) Quand le public veut *se défaire* du temps, il ne se rend pas difficile. (La Harpe.)

— Fig. Le pyrrhonisme, en voulant se *défaire* des préjugés et des illusions, a perdu beaucoup de vérités, de vertus et de plaisirs. (Boiste.)

— Faire mourir. Se défaire d'un ennemi. Une révolution est bien facile, lorsqu'il ne faut se *défaire* que d'un seul homme. (Gordony.) Si tu prétends régner, *défais*-toi de tous deux. (Corn.)

— Vendre. Aliéner et transplanter à autrui le droit et la possession d'une chose. Se défaire de tous les meubles inutiles ou de vieille mode.

— Se désaccoutumer d'une chose, renoncer à quelque chose, en bonne part. Se défaire d'une mauvaise habitude, d'un vice. Se défaire de manières communes, de façons campagnardes. Se défaire d'un odieux préjugé, d'un préjugé ridicule. Une extrême politesse dont ils ne se *défont* jamais. (La Bruy.) Dieu nous conseille de nous *défaire* de nos richesses. (Fléch.)

— *Se défaire de*, suivi d'un infinitif. *Défaisons*-nous de croire que nous ne puissions penser rien de juste sur l'avenir. (Mme de Sév.)

— S'affaiblir, perdre ses forces, maigrir. Comme cet homme se défait.

— Fig. Perdre les bonnes manières, le bon ton, l'usage du monde. Ce jeune homme s'est défait en bien peu de temps dans cette mau- [illegible]

— Se déconclure, se rompre. Ce marché, qui paraissait si bien convenir aux deux parties, s'est subitement défait.

— Se déconcerter, se décontenancer, se troubler, demeurer interdit. A sa vue, sans qu'on lui ait adressé un seul mot de reproche, il s'est défait. Peu usité dans ce sens.

— Se déformer. Ces vêtements se sont tout défaits dans la malle.

— Se découdre. Cet habit se défait.

— Se désassembler, se débrocher. Voyez comme ce livre s'est défait entre vos mains.

— Perdre sa qualité. Ce vin se défait. Ces sortes de vins ne sont pas de garde, ils se *défont* aisément. (Acad.)

DÉFAIT, AITE. part. pass. du v. Défaire. S'empl. adjectiv. dans la plupart des acceptions du verbe, surtout dans celles d'Abattre, d'exténuer, d'amaigrir. Visage pâle et défait. Je l'ai vu avec un visage fort *défait*. (Acad.)

. . . . . Plus *défait* et plus blême
Que n'est un pénitent sur la fin du Carême. (BOILEAU.)

— Qui est battu, mis en déroute, taillé en pièces. Les Philistins *défaits*. (Boss.) Les enfants d'Ephraïm, habiles à tendre l'arc et à tirer la flèche, ont été *défaits* au jour du combat. (La Harpe.)

— *Défait par*. Le fils d'Ahmed ayant été *défait* par les califes de Bagdad, la cité sainte retourna sous la puissance de ses califes, l'an 905 de notre ère. (Chateaub.)

DÉFAITE. s. f. (formé du v. *défaire*). Déroute d'une armée, d'un corps de troupes. Sanglante défaite. Entière défaite. Essuyer une défaite. Hâter la défaite. Contribuer à la défaite de l'ennemi. Dans l'affliction de sa défaite. La honte d'une défaite. Terminer la guerre par une entière et prompte *défaite*. (Fléch.) Plus grand le jour de sa *défaite* que dans les jours de ses triomphes. (Mass.)

. . . . . Nassau par sa *défaite*
De Philippe vainqueur rend la gloire complète. (BOIL.)

— Fig. Les hommes souvent veulent aimer et ne sauraient y réussir; ils cherchent leur *défaite* sans pouvoir la rencontrer. (La Bruy.) Les prétextes ne sont le plus souvent que d'honnêtes *défaites*. (S. Dub.)

. . . . . Qui sait si l'ingrate, en sa longue retraite,
N'a point de l'empereur médité la *défaite*? (RACINE.)

— Comm. Facilité de se défaire, débit aisé d'une marchandise, lorsque cette marchandise plaît à l'œil ou qu'elle est rare sur le marché. Marchandises de défaite, de bonne et prompte défaite, de belle défaite. Ces objets là sont de mauvaise défaite.

— Fig. *Fille d'une bonne défaite*. Fille jeune et jolie, et surtout fort riche. ‖ *La défaite d'une fille* exprime figurément qu'elle s'est rendue, qu'on a triomphé de sa vertu.

— Mauvaise excuse, prétexte artificieux, mauvaise raison. Donner une défaite. Avoir toujours des défaites prêtes. C'est une défaite. Voilà une singulière défaite. Toujours des défaites. Vous ne cesserez donc jamais d'apporter des défaites?

DÉFAIX. s. m. Anc. cout. Lieu défendu comme appartenant au seigneur. Les garennes, les étangs, étaient des défaix.

DÉFALCATION. s. f. (pr. *dé-fal-ka-ci-on*; rad. *defalquer*). Action de défalquer; effet de cette action; ce qui est défalqué; retranchement, déduction, soustraction. Faire la défalcation des frais, des avances. Défalcation faite. Il a vieilli, on dit mieux Déduction.

DÉFALQUÉ, ÉE. part. pass. du v. Défalquer. S'empl. adjectiv. Somme défalquée.

DÉFALQUER. v. a. 1re conj. (du lat. *defalcare*; rad. *falx*, faux). Signifie littéralement Couper, tailler, trancher avec la faux. Il n'a point d'application au propre.

— Fig. Retrancher une partie d'une somme, d'une quantité. Défalquer trois cents francs. Défalquer dix kilogrammes. Défalquer tant d'une chose ou sur une chose. Il faut en *défalquer* ce que j'ai payé pour vous. (Acad.)

— Fig. Il faut *défalquer* du prix de beaucoup d'êtres le mérite de la nouveauté. (Boiste.) En comparant la littérature nationale à une autre, il faut *défalquer* de la valeur de celle-ci le mérite de l'étrangeté. (Id.)

— SE DÉFALQUER. v. pron. Etre défalqué, déduit, retranché.

DÉFAMER. v. a. 1re conj. Vieux mot qui signifiait Diffamer, ôter la réputation.

DÉFAMIE. s. f. Vieux mot qui signifiait Infamie.

DÉFANATISABLE. adj. des 2 g. Qui peut être défanatisé, en qui on peut détruire le fanatisme. Peuple défanatisable. Cœur, esprit défanatisable.

DÉFANATISANT, ANTE. adj. Qui défanatise, qui détruit le fanatisme de l'esprit ou du cœur. Inusité.

DÉFANATISÉ, ÉE. part. pass. du v. Défanatiser. S'empl. adjectiv. Peuple défanatisé. Esprit défanatisé. Ame défanatisée.

DÉFANATISER. v. a. 1re conj. (rad. *fanatiser*). Faire cesser le fanatisme, ne pas laisser fanatisé.

— SE DÉFANATISER. v. pron. Etre défanatisé, renoncer au fanatisme.

DÉFANATISME. s. m. Destruction du fanatisme.

[illegible] gnifiait Apprivoiser, rendre poli ou familier.

DÉFAUSSÉ, ÉE. part. pass. du v. Défausser. S'empl. adjectiv. Un objet défaussé.

DÉFAUSSER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, partic. privat., et *fausser*). Techn. Redresser ce qui a été faussé. Il est peu usité.

— SE DÉFAUSSER. v. pron. T. de plusieurs jeux de cartes. Se débarrasser d'une ou plusieurs cartes qu'on regarde comme inutiles, faute d'en avoir dans la couleur dont on joue.

DÉFAUT. s. m. (rad. *faillir*). Imperfection corporelle. Avoir un défaut dans la taille. Défaut de conformation. Défaut naturel. Les *défauts* du corps. (Buff.) Il n'y a aucuns *défauts* du corps qui ne soient aperçus par les enfants; ils les saisissent d'une première vue, et ils savent les exprimer par des mots convenables. (La Bruy.) Les *défauts* détruisent la physionomie et rendent désagréables ou difformes les plus beaux visages. (Buff.)

— Imperfection morale, ce qu'il y a de répréhensible en nous, ce qui affaiblit en nous le beau et le bien. Grand défaut. Vilain défaut. Défaut incorrigible. Etre plein de défauts. Connaître, avouer, corriger ses défauts. Cacher ses défauts. Etudier ses défauts. S'aveugler sur ses défauts. Un défaut visible et manifeste. Eviter les défauts. Ingénieux à découvrir ses défauts. Se scandaliser des moindres défauts. Les défauts du cœur et de l'esprit. Les défauts de l'âge, du premier âge. Les hommes n'avouent d'eux-mêmes que de petits *défauts*. (La Bruy.) L'on ne voit dans l'amitié que les *défauts* qui peuvent nuire à nos amis. (Id.) L'on ne voit en amour de *défauts* dans ceux qu'on aime, que ceux dont on souffre soi-même. (Id.) Il y a de petits *défauts* que l'on abandonne volontiers à la censure; ce sont de pareils *défauts* que nous devons choisir pour railler les autres. (Id.) On couvre de la fierté des *défauts* que la fierté trahit et manifeste elle-même. (Mass.) Ce sont des *défauts* que les hommes mêlent souvent à la piété, mais ce ne sont pas les *défauts* de la piété elle-même. (Id.) Que l'amitié ne t'aveugle pas sur les *defauts* de ton ami, ni la haine sur les bonnes qualités de ton ennemi. (Trad. de Confucius.) Les faux honnêtes gens [illegible] ceux qui déguisent leurs *défauts*. (La Rochef.) Mes *défauts* désormais sont mes seuls ennemis. (Boil.) Le trop d'attention à observer les *défauts* d'autrui fait qu'on meurt sans avoir eu le temps de connaître les siens. (La Bruy.) Si nous n'avions pas tant de *défauts*, nous ne prendrions pas tant de plaisir à en remarquer dans les autres. (La Rochef.) Nous n'avouons nos petits *défauts* que pour faire comprendre que nous n'en avons pas de plus grands. (Id.)

. . . . . Le fabricateur souverain
Nous créa besaciers tous de même manière,
Tant ceux du temps passé que du temps d'aujourd'hui;
Il fit pour nos *défauts* la poche de derrière,
Et celle de devant pour les *défauts* d'autrui.
(La Fontaine.)

— Se prend quelquefois en bonne part, par antiphrase. Grand roi, c'est mon *défaut*, je ne saurais louer. (Boileau.)

— Ordinairement, quand il se prend en bonne part, un correctif en détermine le sens. Que ce soit là (la clémence), si l'on veut l'illustre *défaut* de Charles aussi bien que de César. (Bossuet.)

— Signifie Le manque, la privation, l'absence de quelque chose de bien; mais alors il est toujours immédiatement suivi de la préposition *de*, qui le détermine par un complément. Le défaut de vertu. Le défaut de charité. Le défaut de lumière. Le défaut de sincérité. Le défaut de prudence. Le défaut de sensibilité. Le défaut d'esprit. Le défaut de courage. Défaut de jugement, de mémoire. Défaut de pénétration, de constance. Défaut d'attention, de prévoyance, de soin, d'ordre, etc. Dans cette acception il n'a point de pluriel. Le *défaut* d'expérience inséparable de son entrée dans le monde. (Mass.)

. . . . . Cette haute alliance
Dont vous aurait privé le *défaut* de naissance. (Corn.)

— Ce qu'il y a d'imparfait, de défectueux, de contraire aux règles du goût, dans les ouvrages d'esprit, les productions du talent, de l'art. Les défauts d'un poëme, d'un roman. Les défauts d'un tableau, d'une statue. Les défauts d'un édifice. Les défauts d'une composition musicale. Relever, critiquer les défauts d'une tragédie. Elle pénétrait les *défauts* les plus cachés des ouvrages d'esprit. (Fléch.) Le grand intérêt qui règne dans ce dernier acte, la terreur de cette situation, et le grand nom de Corneille couvrait ici tous les *défauts*. (Volt.) (Il) ne trouve en Chapelain autre *défaut*, sinon qu'on ne le saurait lire. (Boil.)

— Par analogie, se dit d'un auteur. *Les défauts d'un auteur*, c'est-à-dire, ceux qu'on remarque dans ses ouvrages. Cet auteur est plein de défauts. Un auteur sans *défaut*. (Boil.) N'est-il pas singulier que vous donniez vous-même dans le *défaut* que vous reprochez aux modernes auteurs comiques? (J.-J. Rouss.)

— Se dit aussi en parlant des ouvrages d'arts et métiers. Il y a des défauts dans cette étoffe, dans ces porcelaines, dans ces bronzes, dans ces meubles, dans cette feuille d'acajou.

— Jurispr. Refus de comparaître ou de plaider en justice, après une assignation régulière. Faire défaut. Demander défaut. Déclarer le défaut. Jugement de défaut. || *Donner défaut*. Donner acte de la non-comparution. || [illegible] *contre partie* ou *défaut*, *faute de constitution d'avoué*. Jugement rendu contre une partie, faute par elle d'avoir constitué avoué dans les délais de l'ajournement. || *Défaut contre avoué*, ou *défaut*, *faute de conclure*. Jugement rendu contre une partie dont l'avoué constitué ne se présente pas à l'audience au jour indiqué, ou se présente et refuse de conclure.

— Endroit où finit, où manque ce qui est destiné à couvrir, à garantir.

— Anat. *Le défaut des côtes*. L'endroit où les côtes se terminent. Etre blessé au défaut des côtes. On l'a atteint au défaut des côtes.

— Art milit. *Le défaut de la cuirasse*. L'intervalle qui est entre la cuirasse et les autres pièces de l'armure qui s'y joignent. Blesser au défaut de la cuirasse.

— Fig. *Le défaut de la cuirasse*. L'endroit faible, le côté par où on peut réduire plus aisément son adversaire, le mettre plus promptement à la raison. Je connais le défaut de la cuirasse. Attaquez-le au défaut de la cuirasse. Prenez-le par le défaut de la cuirasse.

— Chass. *Etre en défaut*, en parlant d'un chien. Avoir perdu la voie de la bête que l'on chasse.

L'autre (le renard) fit cent tours inutiles,
Entra dans cent terriers, mit cent fois en *défaut*
Tous les confrères de Briffaut. (La Fontaine.)

— *A défaut de* ou *au défaut de*. loc. prépos. Au lieu de, à la place de. *A défaut de* se joint toujours au nom sans l'article; *au défaut de* s'y joint toujours ou avec un adjectif possessif ou avec l'article démonstratif. *A défaut de vin*, nous boirons de l'eau. (Acad.) *Au défaut de* la fortune, les qualités de l'esprit pourront nous distinguer du reste des hommes. (La Bruy.) Chaque peuple fut jaloux d'avoir ses dieux; *au défaut* de l'homme, il offrit son encens à la bête. (Mass.) Voilà le livre qu'il me faudrait au *défaut* d'instructions verbales, car où les trouver? (J.-J. Rouss.) *Au défaut* de ton bras, prête-moi ton épée. (Rac.)

Moi-même, à leur *défaut*, je ferai la conquête
De quiconque à mes pieds apportera sa tête. (Corn.)

— Fig. et fam. *Etre en défaut*. Faillir, se tromper, commettre un manquement, une erreur. On dit, de même, *trouver quelqu'un en défaut*, *le prendre en défaut*, *le mettre en défaut*. Les fautes des sots sont quelquefois si difficiles à prévoir, qu'elles mettent les sages en *défaut*. (La Bruy.)

— Par analogie. Sa mémoire est en défaut, lui fait défaut. Son imagination lui fait presque toujours défaut.

— Syn. comp. DÉFAUT. VICE. Les natures vigoureuses, les âmes hautes ou ascendantes, peuvent avoir des *vices*; les natures faibles, les âmes impuissantes et incapables auront plutôt des *défauts*. On corrige un *défaut* plus difficilement qu'un vice.

DÉFAUX. s. m. Dr. cout. Amende due au seigneur par le vassal qui refusait de payer le cens.

DÉFAVEUR. s. f. (rad. *faveur*). Cessation de faveur, disgrâce. Etre en défaveur, tomber en défaveur. Se relever de la défaveur. Encourir la défaveur. Signe de défaveur. Cause de défaveur. Pendant la faveur de la fortune, il se faut préparer à sa *défaveur*. (Montaign.)

Car de faveur aux moindres apparences,
Comme chacun vous courtise et vous suit,
En *défaveur* aussi chacun vous fuit (Ar. de Vill.)

— Finances et comm. Exprime particulièrement l'état de ce qui tombe en discrédit. La défaveur des effets publics. Le papier de cette maison de commerce est en grande *défaveur*. (Acad.)

— Syn. comp. DÉFAVEUR. DISGRÂCE. La *défaveur* est le prélude de la *disgrâce*. On encourt la *défaveur* pour tomber en *disgrâce*.

DÉFAVORABLE. adj. des 2 g. Qui n'est pas favorable, qui n'est point en faveur. Jugement défavorable. Soupçons défavorables. Indices défavorables. Préjugés défavorables. Etre défavorable à quelqu'un. Opinion défavorable. Se trouver dans des circonstances tout à fait défavorables.

DÉFAVORABLEMENT. adv. D'une manière défavorable. Traiter défavorablement. Juger défavorablement. Il ne faut pas être prompt à juger défavorablement les autres.

DÉFAVORISÉ, ÉE. part. pass. du v. Défavoriser. S'empl. adjectiv. Courtisan défavorisé. Il est donc enfin défavorisé. Dès qu'il les vit *défavorisés*, jamais homme ne leur fit de meilleurs offices que lui. (Et. Pasq.)

DÉFAVORISER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, partic. privat., et *favoriser*; rad. *faveur*, en lat. *favor*). Priver de faveur, priver de sa faveur. Un roi défavorise un courtisan. Je vous défavoriserai, si vous n'y prenez garde.

— SE DÉFAVORISER. v. pron. Etre défavorisé, disgrâcié.

DÉFÉCATION. s. f. (pr. *dé-fé-ka-cion*; du lat. *defecatio*, formé du v. *defecare*; ét. *de*, hors, et *fæx*, lie). Médec. Excrétion des matières fécales; action par laquelle le résidu des aliments amassé dans le rectum est rejeté hors de l'économie animale. On donne aussi ce nom à la série d'opérations vitales qui tendent à séparer les matières excrémentitielles des substances propres à nourrir le corps.

— Chim. et pharmac. Séparation d'un sédiment qui se forme dans un liquide quelconque, à la clarification duquel il s'oppose, spécialement dans les [illegible] synonyme de Décantation ou d'Emondage.

DÉFECT. Gramm. Abréviation employée pour Défectif ou Défectueux.

DÉFECTIBILITÉ. s. f. Qualité de ce qui est défectible.

DÉFECTIBLE. adj. des 2 g. Imparfait, incomplet.

DÉFECTIBLEMENT. adv. D'une manière imparfaite, incomplète.

DÉFECTIF, IVE. adj. (du lat. *defectivus*, formé du v. *deficere*, manquer). Gramm. Qui est défectueux, c'est-à-dire qui n'a pas tous ses temps et tous ses modes, en parlant d'un verbe. En français, beaucoup de verbes sont défectifs.

— Gramm. hébr. Se dit des verbes qui, en se conjuguant, perdent quelqu'une de leurs radicales.

— Géom. *Hyperbole défective*. Courbe hyperbolique du troisième degré, qui n'a qu'une seule asymptote rectiligne.

— Minér. Se dit d'un cristal dans lequel quatre angles solides du cube primitif sont remplacés par autant de facettes, tandis que les quatre angles opposés restent intacts par une espèce de défaut. Magnésie boratée défective.

DÉFECTION. s. f. (pr. *dé-fèk-ci-on*; du lat. *defectio*, formé du v. *deficere*, manquer, faire défaut). Abandonnement d'un parti; se dit surtout de sujets qui abandonnent la cause de leur prince, de troupes qui abandonnent leur drapeau, leur général, d'alliés qui abandonnent leurs alliés. Défection soudaine, imprévue, générale. Défection coupable, honteuse. Lâche défection. Etre effrayé de la défection. De tous côtés ce n'est que défection. Malgré la *défection* de tant de sujets, il était encore en état. (Bossuet.)

— Fig. Que fera Dieu pour la punir de sa *défection*? (Bossuet.)

— Théol. Se disait figurément de la ruine de l'Eglise romaine, suivant une prétendue prophétie qui marquait les premières années du XVIIIe siècle comme l'époque de cette *défection*.

— Astrol. Éclipse. Défection de la lune, du soleil. Inus.

DÉFECTIONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Défectionner. S'empl. adjectiv. Soldat défectionné. Armée défectionnée.

DÉFECTIONNER. v. n. 1re conj. (pr. *dé-fèk-ci-o-né*; rad. *défection*). Faire défection, se rendre coupable d'une défection. L'armée a défectionné. Il est à craindre que ce régiment vienne à défectionner.

DÉFECTIVITÉ. s. f. Gramm. Qualité d'un verbe défectif. La défectivité des verbes n'est pas l'une des moindres difficultés de la langue française.

DÉFECTUEUSEMENT. adv. D'une manière défectueuse, incomplète. Parler, écrire, agir, travailler défectueusement.

DÉFECTUEUX, EUSE. adj. (du lat. *defectuosus*, formé de *deficere*, manquer). Qui manque de certaines qualités, de certaines conditions requises. Ouvrages défectueux. Livres défectueux. Marchandises défectueuses. L'amble peut être regardé comme une allure *défectueuse*. (Buff.) Si leurs ouvrages sont trop *défectueux* pour qu'on les approuve, ils sont aussi trop pleins de beautés pour qu'on les méprise. (Voltaire.)

— Fig. Il a le goût *défectueux*. (La Bruy.) Que de vocations *défectueuses*! (Mass.)

— Gramm. Qui n'a pas tous ses temps et tous ses modes, en parlant d'un verbe. Il est synonyme de Défectif. || Gramm. ar. Se dit des verbes imparfaits dont la dernière radicale est un *waw* ou un *ya*.

— Prat. Qui manque des formalités requises. Acte défectueux. Inventaire défectueux. Sentence défectueuse. Jugement défectueux.

DÉFECTUOSITÉ. s. f. Défaut, manquement, vice, imperfection d'une chose. Grande défectuosité. Défectuosité importante. Etre plein de défectuosités. Contrat plein de défectuosités. Les *défectuosités* de ce bâtiment sont sensibles. (Laveaux.)

Mais les princes, comme les autres,
Ont, grâce à l'humanité,
Quelque *défectuosité*. (Scarron.)

DÉFÉDATION. s. f. (pr. *dé-fé-da-ci-on*; du lat. *fœdus*, sale; *fœdare*, salir). Action de salir, de gâter, de corrompre, de détériorer. Il est vieux et inus.

DÉFEND ou **DÉFENDS.** s. m. V. DÉFENDS.

DÉFENDABLE. adj. des 2 g. Qui peut être défendu, qu'on peut défendre. Poste défendable. Place de guerre défendable. || Cause défendable. || Partie de jeu défendable.

DÉFENDANCE. s. f. (formé de *défendre*). Vieux mot synonyme de Défense.

DÉFENDEUR, ERESSE. s. (formé du v. *défendre*). Procéd. Celui, celle qu'on appelle en justice pour se défendre d'une accusation. Devant les cours d'appel on désigne les défendeurs sous le nom d'intimés. || *Défendeur au fond*. Celui qui est à la fois défendeur quant à la demande principale, et demandeur relativement à quelque incident sur la forme. || *Défendeur en la forme*. Celui qui est défendeur quant à un incident sur la forme. || *Défendeur origi-* [illegible] formée, mais qui prétend avoir un garant auquel il a dénoncé cette demande.

Vous, maître Petit-Jean, serez le demandeur;
Vous, maître l'Intimé, serez le *défendeur*. (Racine.)

DÉFENDRE. v. a. 1re conj. (du lat. *defendere*, même signification). Protéger, soutenir une personne ou une chose attaquée, quel que soit le genre d'agression que l'on repousse. Défendre un ami. Défendre son prince. Défendre sa patrie. Défendre les malheureux, les opprimés. Défendre au péril de sa vie. Défendre contre des assassins. Défendre sa vie, son honneur, ses intérêts, sa cause. Temps difficiles où, pour *défendre* les peuples, il faut presque les accabler. (Mass.) Les ennemis triomphèrent; mon père perdit la vie, je fus blessé deux fois en le *défendant*. (Chateaub.) Comparez-les aux Vendéens *défendant* le culte de leurs pères, et seuls libres quand la France était abattue sous le joug de la terreur. (Id.) Condé avait *défendu* l'enfance de Louis XIV: Villars et Vendôme soutiennent sa vieillesse. (Villem.)

J'ai *défendu* des rois; et vous devez songer
Que j'ai pu les combattre, ayant pu les venger. (Volt.)

— Fig. La philosophie humaine est trop faible pour *défendre* la vertu contre la nature. (Boiste.)

— Se dit des animaux. La lionne défend ses lionceaux. La tigresse défend ses petits. La baleine défend son petit, et l'emporte dans ses nageoires. La faible poule se dresse, s'irrite pour défendre ses poussins.

— Se dit aussi des plantes, et en général de tout ce qui protége, de tout ce qui sert d'appui.

Comment à ses côtés deux feuilles protectrices
De l'arbrisseau naissant *défendent* les prémices. (Del.)

— Fig. et fam. *Défendre son pain*. Soutenir un procès d'où dépend le peu de bien que l'on possède.

— Art milit. Empêcher que l'ennemi ne puisse sans risquer beaucoup entrer dans un lieu ou seulement s'en approcher. Mille foudres qui portent la mort partout *défendent* l'entrée du camp. (Mass.) La frontière est *défendue* de ce côté par trois places fortes. (Acad.)

— *Défendre une place, un poste*, etc. Résister à ceux qui veulent s'en rendre maîtres.

— Loc. *A son corps défendant*. En repoussant une attaque dirigée contre sa personne, contre sa vie. Tuer quelqu'un à son corps défendant.

— Fig. et fam. Malgré soi, avec répugnance, à regret, par contrainte. Faire quelque chose à son corps défendant. Céder à son corps défendant.

— *Défendre contre*. *Défendre* les droits de sa succession contre des prétentions illégitimes. (La Bruy.) Ils ont *défendu* la religion contre les blasphèmes des païens. (Mass.)

— *Défendre dans*. Dieu avait choisi le duc d'Enghien pour le *défendre* dans son enfance. (Boss.)

— *Défendre par*. Par les mains de Pompée il l'aurait *défendue*. (Corn.)

— Soutenir l'orthodoxie religieuse, la vérité métaphysique d'une chose. Défendre une opinion, un système. Le fameux Arnault *défendit* le jansénisme avec l'impétuosité de son éloquence. (Volt.)

— Garantir. Aucune barrière ne pouvait *défendre* les Moscovites. (Volt.) || Dans ce sens, on dit ordinairement *Défendre de*, quand on veut indiquer la chose dont on garantit. La montagne *défend* cette maison du vent du nord. (Acad.) Nul ne le peut *défendre* des coups qu'il lui porte. (Boiste.)

— Fig. La gloire, il est vrai, *défend* de quelques faiblesses, mais la gloire les *défend*-elle de la gloire même. (Boss.) Cette paresse ne nous *défend* que des crimes qui coûtent. (Mass.)

— Fig.

Quatre rideaux pompeux par un double contour
En *défendent* l'entrée contre les feux du jour. (Boil.)

— Interdire, prohiber. Défendre les duels. Défendre quelque chose sous peine de vie. Défendre le vin, les aliments à un malade. Défendre le port des armes. Après qu'ils eurent *défendu* ces conventicules. (Boss.) Des attachements que l'on nous *défend*. (La Bruy.)

— Interdire l'entrée. Défendre sa maison à quelqu'un. Les lois à tout profane en *défendent* l'entrée. (Rac.)

— *Défendre de*, suivi d'un infinitif. Défendre de sortir. Défendre de passer en tel endroit. La loi qui *défend* de tuer un homme. (La Bruy.) Vous le savez, et la dignité de la charité chrétienne ne me *défend* pas de le dire ici. (Mass.)

— Fig. La vanité qui nous *défend* de rien admirer nous prive de beaucoup de jouissances. (Boiste.)

— *Défendre que*. Avec quelle sévérité *défendit*-elle qu'il y eût rien dans sa maison que etc. (Fléch.) Mais mon père *défend* que le roi se hasarde. (Rac.)

— Jurispr. S'emploie neutralement. Fournir des défenses aux demandes de la partie adverse. Il a bien mal défendu. Il s'est fait condamner faute d'avoir défendu.

— Dans le style de l'ancienne procédure, on disait *défendre à*. Défendre aux demandes, défendre à un incident.

— Mar. *Défendre un canot*. Éviter de le faire choquer contre un bâtiment [illegible]

— SE DÉFENDRE. v. pron. Repousser la force par la force. Repousser une attaque quelconque. Ces nations se liguent ensemble pour se *défendre*. (La Bruy.) Plus tout allume les passions dans votre état, plus vous avez besoin de vigilance pour vous *défendre*. (Mass.) Les méchants se tiennent, se *défendent*, les bons s'isolent, s'abandonnent. (Boiste.) La ville d'Érétrie, après s'être vigoureusement *défendue* pendant six jours, fut prise par la trahison de quelques citoyens qui avaient du crédit sur le peuple. (J.-J. Barthél.) Socrate se *défendit* pour obéir à la loi, mais ce fut avec la fermeté de l'innocence et la dignité de la vertu. (Id.)

— Art milit. *Cette place se défend d'elle-même*. La situation de cette place la rend presque imprenable.

— Fig. Qu'on attaque mes ouvrages, je n'ai rien à répondre. C'est à eux à se *défendre*, bien ou mal. (Volt.)

— S'interdire, refuser, ne pas se permettre. Ils trouvent du faible dans un ris excessif, comme dans les pleurs, et ils se les *défendent* également. (La Bruy.) Le méchant n'ose pas

toujours se permettre ce que l'indiscret ne sait pas se *défendre.* (Boiste.)

— Dans le même sens, *se défendre de.* Il faut vous *défendre* de cette vanité. (La Bruy.)

Loin de blâmer les pleurs que je vous vois répandre,
Je crois faire beaucoup de m'en pouvoir *défendre.*
(***)

— *Se défendre de.* Repousser l'attaque de. Ceux qui blâmaient Louis XIV de s'être fait tant d'ennemis, l'admiraient d'avoir pris tant de mesures pour s'en *défendre*, et même pour les prévenir. (Volt.)

— *Se défendre de.* Se tenir en garde contre. *Défendez*-vous des charmes de cette femme. (Acad.) Il passe sa vie à se *défendre* des uns et à nuire aux autres. (La Bruy.) Quand même on pourrait se *défendre* de ce que les louanges ont de plus dangereux. (Mass.)

— Fig. *Se défendre par.* On ne prime pas avec les grands, ils se *défendent* par leur grandeur. (La Bruy.)

— *Se défendre de.* Se garantir, se défendre du froid. Se défendre du soleil. Se défendre du hâle.

— *Se défendre contre.* Se défendre contre des assassins. Croiriez-vous bien qu'il n'a pas été permis à ce ... ier de se *défendre* à visage découvert contre ce coquin qui l'a attaqué sous le masque! (D'Alemb.)

— Fig. Il est plus facile de se *défendre* longtemps contre la violence que contre la perfidie. (Boiste.)

— S'excuser de faire quelque chose à quoi on voudrait nous obliger. Il se *défendait* d'abord de faire ce qu'on souhaitait de lui; mais enfin on l'en a prié de si bonne grâce, qu'il n'a pu s'en *défendre.* (Acad.) Il ne peut se *défendre* de vous accompagner. (Mme de Sév.)

— Se disculper, nier quelque chose qu'on reproche. Se défendre d'être l'ami d'un tel. Se défendre d'avoir dit telle chose, d'avoir fait telle action. Il s'en *défend* comme d'un meurtre. (Mme de Sév.)

— *Ne s'en pas défendre.* Avouer une chose, en convenir. Je ne m'en défends pas.

Je ne m'en *défends* pas: mes pleurs, belle Ériphile,
Ne tiendront pas longtemps contre les pleurs d'Achille.
(Racine.)

— *Se défendre du prix.* Disputer sur le prix. Cette soierie est excellente, il reste à se défendre du prix.

— Mar. *Se bien défendre à la mer.* Se dit d'un bâtiment qui, par un gros temps, reçoit peu d'eau à bord.

— Manég. *Se défendre*, se dit d'un cheval qui refuse d'obéir, soit en sautant, soit en reculant.

— *Défendre* ne veut jamais être suivi de *ne*, *ne pas*, *ne point.* Ainsi il ne faut pas dire: *Il défendit qu'aucun étranger* n'entrât *dans la ville*, mais *il défendit qu'aucun étranger entrât*, etc. Je *défends* qu'on prenne les armes. (Volt.) Mais mon père *défend* que le roi se hasarde. (Rac.) J'avais *défendu* que vous vissiez personne. (Mol.) || Quelques écrivains cependant ayant confondu ce verbe avec *empêcher*, l'ont fait suivre de la négation; mais ils ne sont pas à imiter.

— Après *défendre* on emploie *et*, et non pas *ni.* Boileau a eu tort de dire:

. . . . . Apollon
Défendit qu'un vers faible y pût jamais entrer,
Ni qu'un mot déjà mis osât s'y remontrer.

— Syn. comp. DÉFENDRE, EMPÊCHER. On *empêche* par un obstacle physique, on *défend* par un obstacle moral. || DÉFENDRE, SOUTENIR, PROTÉGER. On défend en repoussant une attaque; on *soutient* pour prévenir l'attaque; on *protège* pour encourager. || DÉFENDRE, PROHIBER. La loi divine *défend*, la loi humaine *prohibe.*

DÉFENDS ou **DÉFENS.** s. m. (formé du v. *défendre*). Eaux et for. Bois dont l'entrée est interdite aux animaux, et la coupe défendue au propriétaire. || Temps pendant lequel les terres sont en défense.

DÉFENDU, UE. part. pass. du v. Défendre. S'empl. adjectiv. Place de guerre bien défendue. Cause éloquemment défendue. Il y a toujours dans l'âme des plus grands hommes quelque endroit mal *défendu.* (Volt.)

— *Défendu contre.*

Sais-je pas que mon sang, par ses mains répandu,
Eût souillé ce rempart contre lui *défendu?*
(Corneille.)

— *Défendu par.* Le cavalier uni à la tête [...]

le jeter au loin parce qu'il le trouverait trop lourd. (De Juss.) Les Grecs ne connaissaient pas encore l'art de s'emparer d'une place *défendue* par une forte garnison. (Barth.)

— Prohibé. Livres défendus. Marchandises défendues. Armes défendues.

— Impersonn. Il est défendu, défendu de, etc. Il est défendu à quelqu'un de. Il se rappela qu'il n'était point armé chevalier, et que, suivant leurs lois sacrées, il lui était *défendu* de combattre avant d'avoir reçu l'ordre de chevalerie. (Florian.)

— Prov. et fig. *Bien attaqué, bien défendu.* Se dit pour exprimer que de part et d'autre les choses se sont passées avec la même vivacité, avec un égal avantage.

DÉFENDUDE. s. f. Cout. de Provence. Terrains où le pâturage est défendu, bien qu'ils soient situés parmi des fonds qui y soient su-[...]

DÉFÉNESTRATION. s. f. (pr. *dé-fé-nès-tra-ci-on*). Hist. Nom sous lequel on désigne les excès auxquels se livrèrent les protestants de Bohême en 1618, et pendant lesquels on précipita par les fenêtres deux des quatre gouverneurs assemblés à Prague dans la salle du Conseil. La défénestration de Prague fut le prélude de la guerre de trente ans.

DÉFENS. s. m. V. DÉFENDS.

DÉFENSABILITÉ. s. f. (ét., V. DÉFENDRE). Prat. Qualité de ce qui est défensable. La défensabilité d'un procès, d'une cause. Accepter la défensabilité d'une affaire.

DÉFENSABLE. adj. des 2 g. Vieux mot, syn. de Défendable.

— Anc. cout. Se dit d'un lieu où il n'est permis qu'à quelques personnes de faire certaines choses.

— Législ. forest. Se dit d'une partie de forêt dans laquelle le bois est assez fort pour se trouver à l'abri du dommage que les bestiaux peuvent causer.

DÉFENSE. s. f. (du lat. *défensio*; formé du v. *defendere*, défendre). Action de défendre, ou de se défendre. Protection, appui, soutien donné à quelqu'un ou à quelque chose contre une agression quelconque. Prendre les armes pour la défense de son pays, de son roi. S'armer pour la commune défense, pour sa propre défense. Cas de légitime défense. Prendre la défense des opprimés. Vive défense. Défense brillante, énergique, victorieuse. Défense longue, lente, feinte, simulée. En méprisant les saisons, il a ôté jusqu'à la *défense* à ses ennemis. (Boss.) Les lois ont pourvu à la *défense* du faible. (Mass.) C'est une posture trop humiliante que celle d'un homme qui fait son apologie; mais c'est un beau rôle que celui de prendre en main la *défense* d'un homme innocent. (Volt.) Ce sera une consolation pour moi que mon dernier travail soit pour la *défense* de la vérité. (Id.) La certitude d'avoir le nécessaire et l'impossibilité de jouir du superflu, sont les plus sûres *défenses* des mœurs. (De Pagès.)

Il n'a pour sa *défense*
Que les pleurs de sa mère et que son innocence. (Rac.)

— Loc. adv. *En défense, en état de défense.* Se mettre en défense. Être en état de défense. La loi des douze tables permettait de tuer le voleur de nuit aussi bien que le voleur de jour, qui, étant poursuivi, se mettrait en *défense.* (Montesq.) Je ne crains pas les passions qui, nous faisant une guerre ouverte, nous avertissent de nous mettre en *défense.* (J.-J. Rouss.)

— *Sans défense, hors de défense.* C'est une lâcheté de tuer un ennemi sans défense. Le tyran m'a surpris sans *défense* et sans armes. (Racine.)

— Ce qu'on dit ou ce qu'on écrit pour défendre ou pour se défendre. Présenter sa défense. Publier sa défense.

— Se dit de la personne ou de la chose elle-même qui défend. Soyez ma défense. Vous êtes ma défense. Mon Dieu est ma défense.

— Art milit. Action de défendre une place, un poste, une position; de s'y défendre, de s'y maintenir malgré les attaques de l'ennemi; manière de se défendre dans cette place, dans ce poste, etc. Confier la défense d'une place à un brave officier. Faire une héroïque défense dans une place, dans un camp retranché. La *défense* de cette ville lui mérita l'estime des ennemis, les cœurs des citoyens, et les récompenses du roi. (Volt.) Ils ne se rendirent qu'après la *défense* la plus opiniâtre. (Rayn.)

— Fig. et fam. *Faire une belle défense.* Résister longtemps à quelque proposition; se faire solliciter, se faire prier longtemps.

— *Place de défense.* Qui, par sa position naturelle, est propre à soutenir un siège. *Place en état de défense.* Place entourée de fortifications et dont les magasins sont remplis de munitions. || *Ligne de défense.* Position prolongée dans laquelle une armée peut résister aux attaques d'un ennemi, même supérieur en nombre. || *Guerre de défense.* Celle que fait une armée inférieure en nombre, et qui consiste à éviter les chocs en masse pour ne hasarder que des chocs partiels.

— DÉFENSES. s. f. pl. Ce qui sert à couvrir, à garantir les ouvrages et les soldats qui défendent une place. Ruiner les défenses d'une place. Abattre les défenses, relever les défenses de cette place.

— Mar. Bouts de câbles ou de cordes qu'on laisse pendre le long des flancs d'un navire pour empêcher l'effet du choc ou du frottement contre un autre vaisseau.

— Manég. Action du cheval qui se défend, qui refuse d'obéir.

— Techn. *Défense.* Lattes croisées et attachées au bout d'une corde que les couvreurs suspendent au toit d'une maison, pour écarter les passants pendant qu'on la répare. || Corde à laquelle le couvreur s'attache pour travailler sur un toit dangereux.

— Anc. jurispr. *Défenses générales.* Jugement obtenu par un débiteur contre ses créanciers, pour l'homologation du contrat fait avec la plus grande partie d'entre eux, ou pour l'entérinement du répit qu'il demande. || *Défenses au contraire.* Défenses que le juge permet de proposer pour contredire les moyens dont se prévaut la partie adverse.

— Le jugement qu'on obtient pour empêcher l'exécution d'une chose. Obtenir des défenses. Faire signifier des défenses. Un arrêt de défenses. Faire lever des défenses.

— Jurispr. Exposition et développement des moyens qu'une partie emploie pour appuyer sa cause et soutenir son droit. La défense est préparée par un avoué et présentée par un avocat.

— Au pl. *Défenses.* Ce qu'on répond par écrit et par ministère d'avoué à la demande de sa partie. Donner ses défenses. Fournir ses défenses.

— Prohibition, interdiction. Défense expresse. Défense formelle. Faire défense de récidiver. Faire des défenses. Publier des défenses. Défense à qui que ce soit de..., etc. Une passion qui s'irrite par la *défense.* (Boss.) Les vengeances, les blasphèmes, les abominations que l'on n'oserait nommer, ne sont plus que des *défenses* humaines et des polices établies, etc. (Mass.)

— Hist. nat. Ensemble des moyens par lesquels les corps organisés résistent à tout ce qui peut nuire à leur existence. || Spécialement, désigne les parties du corps des animaux qui servent d'armes défensives; telles sont les dents de l'éléphant, du sanglier, du morse, qui font saillie hors de la bouche, en suivant des directions diverses, et servent de moyens d'attaque ou de défense: tels sont encore l'aiguillon de l'abeille, le test des mollusques, l'appareil électrique des gymnotes et des torpilles, etc.

— Syn. comp. DÉFENSE, PROHIBITION. La *défense* s'applique à ce qui ne doit pas se faire; la *prohibition* s'applique à ce qui pourrait se faire. *Défense* de toucher à la propriété d'autrui; *prohibition* des marchandises anglaises.

DÉFENSEUR. s. m. (du lat. *defensor*; formé du v. *defendere*, défendre). Celui qui défend, qui protège, qui soutient. Les défenseurs de la foi, de la religion, de l'Église, de l'autel. Les défenseurs de la patrie, du trône, de l'indépendance nationale, de la liberté. Avec quelle puissance l'Angleterre l'aurait-elle vu invincible *défenseur* de la majesté violée! (Boss.) Il fallait montrer partout, et à l'Allemagne comme à la Flandre, l'intrépide *défenseur* que Dieu nous donnait. (Id.) Tout le royaume pleure la mort de son *défenseur.* (Fléch.) Ces héros qu'Albe et Rome ont pris pour *défenseurs.* (Corn.) Presque toujours c'est la vanité qui donne des *défenseurs* à la vérité. (Mass.)

— Jurispr. Celui qui se charge de défendre une cause devant un tribunal. Avoir un bon défenseur. Avoir des gens de bien pour *défenseurs* et pour juges. (Mass.)

— *Défenseur d'office.* Celui que le président désigne pour défendre un accusé qui lui-même n'a pas fait choix d'un défenseur. || *Défenseur officieux.* Celui qui prend la défense des accusés devant un conseil de guerre.

— Hist. Office et dignité, créée vers l'an 423 dans l'Église et dans l'Empire, et qui obligeait celui qui en était revêtu à défendre la cause des pauvres, et à maintenir les droits et les biens ecclésiastiques.

— Ant. rom. Titre de certains magistrats qui, sous les empereurs, étaient chargés de poursuivre les délits, et de soutenir les lois et les privilèges des diverses cités.

— Dr. rom. *Défenseur de la cité* ou *du peuple.* Magistrat municipal établi dans les petites villes de la domination romaine et chargé principalement de veiller à la juste répartition des impôts, des tributs, de garder des registres publics et d'y inscrire les insinuations, les actes de naissance et les actes de décès.

DÉFENSIBLE. adj. des 2 g. S'est dit autrefois pour, Qui peut se défendre, qu'on peut défendre. Place défensible. Ville défensible. Poste défensible. Hors d'usage.

DÉFENSIF. s. m. Ce qui sert à défendre, à garantir une place de guerre. Avoir un bon défensif. Le défensif est en bon état. Rien ne manque au défensif.

DÉFENSIF, IVE. adj. Fait pour défendre, pour la défense. Traité défensif. Ligne défensive. Armes défensives. Le casque et la cuirasse sont des armes défensives. Ligue défensive. La force *défensive* de la monarchie consiste principalement à avoir des frontières hors d'insulte. (Volt.) Pierre ne conclut d'abord avec le roi de Prusse qu'un traité *défensif.* (Id.)

— Pathol. Se dit de certains remèdes et topiques destinés à préserver et garantir les parties sur lesquelles on les applique. Un topique défensif. Un appareil défensif. Un bandage défensif.

— substantiv. Un défensif. Employer les défensifs.

[...] à se défendre, état de défense. Garder la défensive. Se tenir sur la défensive. Être sur la défensive. C'était beaucoup de se tenir sur la *défensive* après un si rude échec. (Volt.) Le duc d'Anjou ne se montrait que sur la *défensive.* (Anquetil.)

DÉFENSIVEMENT. adv. (du lat. *defensivè*, même signif.). Sur la défensive; en se défendant; de manière à se défendre.

DÉFÉQUÉ, ÉE. part. pass. du v. Déféquer. S'empl. adj. Suc déféqué. Liqueur déféquée.

DÉFÉQUER. v. a. 1re conj. (du lat. *defecare*, rad. *fæx*, lie). L'*é* se change en *è* devant une syllabe muette. *Je défèque, tu défèques, il défèque*, etc. Chim. et pharm. Opérer la défécation; ôter les fèces, la lie d'une liqueur. Déféquer un jus. Déféquer des sucs. Déféquer par le lavage, par la décantation, par la filtration, par l'expression et par la despumation.

— SE DÉFÉQUER. v. pron. Être déféqué, séparé de sa lie. Cette liqueur se déféquera facilement.

DÉFÉRANT. part. pass. du v. Déférer. Qui défère. Il est invariable. Des personnes déférant aux avis qu'on leur donne.

DÉFÉRANT, ANTE. adj. Qui défère. Qui a de la déférence, qui cède, qui condescend. Se dit des personnes et des choses personnifiées. Personne douce et déférante. Caractère déférant. Humeur déférante. Esprit déférant. Être déférant à ce que l'on désire.

DÉFÉRÉ, ÉE. part. pass. du v. Déférer. S'empl. adjectiv. Honneurs déférés. Récompenses déférées. Dignités déférées. || Serment déféré.

DÉFÉRENCE. s. f. (du lat. *deferre*, décerner). Condescendance mêlée d'égards; respect, soumission que l'on a pour quelqu'un. Avoir de la déférence. Se montrer toujours plein de déférence. Rendre à quelqu'un de grandes déférences. Offrir ses déférences. Avoir de la déférence pour l'âge, pour le mérite, pour la dignité d'une personne. Témoigner de la déférence pour les avis, les jugements de quelqu'un. Marquer, éprouver de la déférence. Donner une preuve, une marque, un signe de déférence. Ayez une respectueuse *déférence* pour les vieillards. (Boiste.) Une *déférence* respectueuse pour nos supérieurs, une honnête complaisance pour nos égaux, une douce affabilité pour nos inférieurs, concourent à l'agrément de la vie. (Oxenstiern.) Le mot de civilité ne signifiait pas seulement, parmi les Grecs, la douceur et la *déférence* mutuelle qui rend les hommes sociables. (Boss.)

Tant d'honneurs, disaient-ils, et tant de *déférences*,
Sont-ce de ses bienfaits de faibles récompenses?
(Racine.)

— La déférence appartient au savoir-vivre; un homme bien élevé a toujours de la déférence pour les femmes et pour les vieillards.

— Fig. L'entendement ne reconnaît point d'autorité absolue et n'est pas obligé à une aveugle *déférence.* (Locke.)

DÉFÉRENT. s. m. Astron. Cercle imaginé par les anciens astronomes pour expliquer l'excentricité, le périgée et l'apogée des planètes. Le *déférent* portait l'épicycle de la planète ou la planète elle-même.

— Se dit des marques qui indiquent le lieu de la fabrication des monnaies, le nom du directeur et du graveur. Le déférent de la fabrication se marque au bas de l'écusson, celui du directeur au bas de l'effigie, et celui du graveur avant le millésime.

DÉFÉRENT, TE. adj. (ét., *de*, hors; *ferens*, porté). Anat. *Canal* ou *conduit déférent.* Canal excréteur du testicule. Les deux canaux déférents, après avoir reçu chacun le conduit excréteur de la vésicule séminale correspondante, forment par leur réunion le canal éjaculateur.

DÉFÉRER. v. a. 1re conj. (du lat. *deferre*, même signification). L'*é* se change en *è* devant une syllabe muette. *Je défère, tu défères, il défère*, etc. Donner, décerner. Déférer des honneurs, des dignités, des titres, des récompenses. Déférer le consulat. Déférer les honneurs du triomphe. Déférer la couronne, le souverain pouvoir. Il écoute avec complaisance des applaudissements qui semblent lui *déférer* les honneurs divins. (Mass.) Il montra des talents si distingués, qu'on lui *déféra* la direction des forces maritimes de la nation. (Rayn.)

— Pris neutralement. Condescendre par égard, céder respectueusement. Déférer à l'âge, à la dignité, à l'expérience, au mérite. Tous les autres lui *défèrent.* (La Bruy.)

— Se conformer. Déférer à l'avis, à l'opinion, au conseil, au jugement de quelqu'un. Déférer à l'usage. Bien loin d'attendre de lui qu'il *défère* à vos sentiments. (La Bruy.) Ne doit-il pas *déférer* aux anciennes lois de l'Église? (Pasc.)

— Dénoncer. Déférer quelqu'un en justice, à la justice. Déférer quelqu'un à l'inquisition. Leurs maîtres, séduits par un intérêt aveugle, ne *déféraient* jamais les criminels à la justice. (Rayn.) Les tribunaux me les ont *déférés*; j'ai dû pourvoir à ces désordres, il y va de l'intérêt de l'empire. (Volt.)

— *Déférer le serment à quelqu'un.* S'en rapporter à son serment.

— SE DÉFÉRER. v. pron. Être déféré.

DÉFERLÉ, ÉE. part. pass. du v. Déferler. [...] ferlées.

DÉFERLER. v. a. 1re conj. Mar. Déployer, lever les rabans de ferlage. Déferler les voiles.

— Par analogie et neutralement, se dit de la mer, lorsqu'elle se déploie avec impétuosité et qu'elle se brise en écume. La mer déferle. Les lames déferlent.

— *Déferler sur.* La mer *déferle* sur la coque immobile, et deux ou trois coups de mer suffisent pour anéantir en quelques minutes le vaisseau naufragé. (Merlin.)

— SE DÉFERLER. v. pron. Les vagues se *déferlaient* en énormes voûtes et se roulaient sur elles-mêmes. (B. de St-P.)

DÉFERMÉ, ÉE. part. pass. du v. Défermer.

DÉFERMER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *dé*, partic. extract., et *fermer*). Ouvrir ce qui était fermé. Il est vieux et inusité.

DÉFERRÉ, ÉE. part. pass. du v. Déferrer.

S'emp. adjectiv. Forçat déferré. Cheval déferré. || Lacet déferré. Porte déferrée. Roue déferrée.

DÉFERREMENT. s. m. Action de déferrer, résultat de cette action. Le déferrement des forçats. Le déferrement d'un cheval.

DÉFERRER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *dé*, partic. privat., et *ferrer*; rad. *fer*). Oter le fer, les fers. Déferrer les forçats. Déferrer un prisonnier auquel on a mis les fers.

— Oter le fer du pied d'un cheval, d'un mulet, etc. Déferrer un cheval, un mulet, un âne.

— Oter le fer dont une chose est garnie. Déferrer une porte, une fenêtre, une caisse, une malle.

— Fig. et fam. *Déferrer* quelqu'un. Le rendre confus, muet, interdit. C'est un homme qu'on *déferre* aisément. (Acad.)

— SE DÉFERRER. v. pron. Être déferré.

— Perdre son fer, en parlant d'un cheval, etc.

— Fig. et fam. Se déconcerter; demeurer interdit, muet.

DÉFERTILISANT. part. prés. du v. Défertiliser. Qui défertilise. Il est invar. Les déboisements défertilisant le sol.

DÉFERTILISANT, ANTE. adj. Qui est de nature, qui est propre à défertiliser, à détruire la fertilité. Principe défertilisant. Cause, action, influence, défertilisante.

DÉFERTILISATION. s. f. (pr. *dé-fer-ti-li-za-ci-on*). Action de défertiliser, de faire perdre la fertilité.

DÉFERTILISÉ, ÉE. part. pass. du v. Défertiliser, S'empl. adjectiv. Sol défertilisé. Province défertilisée.

DÉFERTILISER. v. a. 1re conj. (rad. *fertile*). Détruire la fertilité. Le déboisement inconsidéré des montagnes défertilise le sol.

— SE DÉFERTILISER. v. pron. Perdre sa fertilité. En Espagne, que de provinces se sont défertilisées!

DÉFET. s. m. Libr. Se dit des feuilles superflues et dépareillées d'un ouvrage dont on ne peut former un exemplaire complet, et que l'on conserve pour remplacer au besoin les feuilles tachées. Conserver le défet, les défets.

DÉFEUILLAISON. s. f. (ét. fr., *dé*, partic. privat., et *feuillaison*; rad. *feuille*). Hortic. Chute des feuilles qui garnissent les plantes ligneuses. || Époque à laquelle a lieu ce phénomène qui, pour la même plante, arrive en des temps différents, selon les climats. V. DÉFOLIATION.

DÉFEUILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Défeuiller. S'emploie adjectiv. Arbre défeuillé. Branche défeuillée. Plantes défeuillées. La campagne encore verte et riante, mais *défeuillée* en partie, offrait partout l'image de la solitude et des approches de l'hiver. (J.-J. Rouss.)

— Bot. Epithète donnée aux plantes dont les feuilles radicales tombent de très-bonne heure. Sésèie défeuillé.

DÉFEUILLER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, partic. privat., et *feuille*). Hortic. Enlever les feuilles. Défeuiller un arbre. Défeuiller les ormeaux.

— SE DÉFEUILLER. v. pron. Être défeuillé. Perdre ses feuilles. Beaucoup d'arbres se défeuillent en automne.

DEFFAIS. s. m. pl. Législ. Pêcheries.

DEFFIAILLE. s. f. Dr. féod. Syn. de Deffiance.

DEFFIANCE. s. f. Hist. Défi, provocation, dans le langage féodal. Faire deffiance par lettre ou par messager. Vingt-quatre heures après la deffiance, un gentilhomme avait le droit de piller et saccager les terres de son ennemi. Attaquer un gentilhomme sans lui avoir fait deffiance, c'était être traître et félon. || Par extension, signifiait Pillage, préjudice, rapine, en parlant des personnes et des choses.

DEFFOSSÉ. s. m. Anc. art milit. Enceinte garnie d'un fossé.

DEFFOULER. v. a. 1re conj. Vieux mot qui se disait pour Fouler aux pieds.

DEFFUBLER. v. a. 1re conj. (du lat. *diffibulare*). Vieux mot qui se dit encore quelquefois pour Découvrir, dépouiller, débarrasser.

DÉFI. s. m. (du lat. *diffidatio*). Appel, provocation au combat par paroles, écrits ou gestes, soit pour éprouver sa force contre celle d'un ennemi, soit pour tirer vengeance d'une ... personnelle. Cartel de défi. Envoyer, adresser un cartel de défi. Porter un défi. Accepter un défi. Faire un défi. Refuser un défi. Un insolent défi. Un généreux défi. Un valeureux défi. Les défis remontent à la plus haute antiquité; les plus célèbres sont le défi que David porta au géant Goliath, et celui des trois Horaces aux trois Curiaces. Au moyen âge, les chevaliers se portaient de nombreux défis pour soutenir leur honneur et celui de leurs dames. Les rois eux-mêmes s'adressèrent souvent des défis. Vous n'avez pas répondu à ce *défi*. (Pasc.) Un homme qui viendrait tout seul défier une armée entière, seulement pour faire ostentation de son vain *défi*. (Id.)

— Hist. *Cartel de défi*. Sorte de manifeste par lequel on résiliait les engagements contractés. || Manifeste que l'on envoyait à un peuple pour lui déclarer la guerre.

— Par extens. Toute sorte de provocation. Je lui ai fait défi à la paume. Je lui ai fait défi de prouver ce qu'il avait avancé. || Cette expression, Faire défi, est familière.

— *Mettre quelqu'un au défi de faire une chose.* L'en défier, lui déclarer qu'on regarde comme impossible qu'il fasse cette chose.

DÉFIANCE. s. f. (au lat. *diffidentia*; syn. de Défi. V. DEFFIANCE). Soupçon, crainte d'être trompé, surpris. Etre dans la défiance. Avoir de la défiance. Entrer en défiance. Exciter la défiance. Semer la défiance. Concevoir de la défiance. Jeter la défiance. Guérir la défiance. Défiance sage, juste, légitime. Défiance injurieuse. N'avoir aucune défiance, être sans défiance. Guérir les défiances cachées. Ne craindre ni les envieux ni les défiances. Ménager les craintes et les défiances. Etre déchiré par ses propres défiances. Qui promet trop inspire la *défiance*. (La Bruy.) Une *défiance* continuelle fait payer trop cher l'avantage de n'être pas trompé. (De Bruis.) On est plus souvent dupe par la *défiance* que par la confiance. (De Retz.) La moindre inquiétude du négociant le conduit à la *défiance*. (Rayn.) Ils sèment les soupçons et les *défiances* dans la société. (Barth.) Quel moyen aurais-je de me délivrer de mes *défiances* continuelles? (J.-J. Rouss.) Rien n'est plus capable d'ôter tous les bons sentiments que de marquer de la *défiance*. (Mme de Sévign.) La *défiance* est fille du malheur. (Lafitte.)

— Loc. prov. *Défiance est mère de sûreté.* Il faut avoir de la défiance si l'on veut n'être pas trompé.

— Manque de confiance dans ses forces, ses talents, sa capacité, son courage, sa vertu, etc. Être dans la défiance de ses propres forces. Vivre dans la défiance de ses propres lumières. Avoir une grande défiance de soi-même. Etre retenu par une ridicule défiance. La *défiance* de soi-même est souvent le partage de ceux qui devraient le moins en avoir. (Pope.) Il a été charmé de votre style, qui est net et simple, et encore plus de la *défiance* où vous êtes de vous-même, d'autant plus estimable qu'elle est moins fondée. (Volt.) Fait-il d'une humble *défiance* de lui-même la sauvegarde de sa vertu? (J.-J. Rouss.)

— Syn. comp. DÉFIANCE. MÉFIANCE. V. MÉFIANCE.

DÉFIANT. part. prés. du v. Défier. Qui défie. Il est invar. Ce spectacle de la nature réveillée, tant de fois décrit et toujours nouveau, toujours *défiant* la pensée, était magique de fraîcheur et d'éclat. (Drouineau.)

DÉFIANT, ANTE. adj. Qui a de la défiance; qui craint, qui est soupçonneux. Jamais on n'a vu d'homme plus défiant. Cette femme est très-défiante. Il est peu *défiant*, facile à manier, et son inquiétude ou sa curiosité fait qu'il donne aisément dans les pièges. (Buffon.) Ce prince si *défiant* était ainsi plein d'une aveugle confiance pour cette méchante femme. (Fén.)

DÉFIBRINÉ, ÉE. adj. Pathol. Qui est privé de fibrine. Sang défibriné.

DÉFICIENT, ENTE. adj. Arithm. *Nombre déficient*, ou substantiv., *Déficient*. Nombre dont les parties aliquotes jointes ensemble font une somme moindre que le nombre lui-même. 10 est un nombre déficient, parce que ses parties aliquotes 1, 2, 5, ne font que 8.

— Géom. *Hyperbole déficiente.* V. DEFECTIVE.

DÉFICIT. s. m. (pr. *dé-fi-citt*; mot emprunté du lat. 3e pers. du sing. de l'indic. prés. du v. *deficere*, il manque). Ce qui manque. Se dit particulièrement, en terme de commerce, D'une perte totale ou partielle de capitaux engagés dans une entreprise industrielle quelconque.

— Plus particulièrement encore, s'applique aux dépenses annuelles d'un État, lorsque les recettes ne font pas face aux dépenses. En 1789, les finances offraient un déficit de 659 millions. Existence de déficit. Absence de déficit. Reconnaître, découvrir, trouver, constater un déficit. Combler le déficit. Un grand déficit. Un énorme déficit. Un effrayant déficit. Le *déficit* est le prologue des révolutions. (Boiste.)

— L'Académie écrit sans *s* au pluriel, des *Déficit*; pour être conséquente avec elle-même, puisqu'elle a francisé la première syllabe du mot, en l'affectant de l'accent aigu, elle devrait le franciser tout à fait en donnant à sa terminaison la marque du pluriel, des *déficits*. Telle est en effet l'orthographe que l'on doit suivre.

... de guerre.

DÉFIER. v. a. 1re conj. (du lat. *diffidere*). *Je défie, nous défions, vous défiez. Que je défie, que nous défiions, que vous défiiez*, etc. Faire un défi. Envoyer un défi. Adresser un défi. Provoquer par un défi. Défier son ennemi. Autrefois un prince qui déclarait la guerre à un autre prince, l'envoyait défier par un héraut. Défier tout seul une armée. Il *défiait* hautement le peuple de Dieu. (Mass.) Arrivé sur la frontière, Louis d'Anjou envoie *défier* Charles de Duras. (Anquet.) Dans quelque temps que la mort vienne, je la *défie*. (J.-J. Rouss.) Je n'ai jamais *défié* les Muses, elles ne m'ont point rendu aveugle comme Thamyris. (Chateaubriand.)

Ses tourments pieux et ses rigueurs austères,
Défiaient la ferveur des plus saints solitaires. (Del.)

— Se dit de toutes sortes de provocations. Défier au jeu, à la table, à boire, etc. Défier à la course. Défier à l'escrime. *Défier* aux chansons les oiseaux dans les bois. (Boileau.)

— Affronter, braver, ne pas craindre. Défier le danger. Défier la mort. La mort éteint en nous ce courage par lequel nous semblions la *défier*. (Boss.) *Défier* la fureur de Mars. (J.-B. Rouss.)

— Par analogie. Voyez à présent comme elle est pâle et triste, elle dont le teint pouvait *défier* toutes les fleurs du printemps. (Marm.) Son ouvrage eût pu *défier* la durée des siècles. (Massillon.)

— Mettre quelqu'un à pis faire, le braver, lui déclarer qu'on ne le croit pas capable de dire ou de faire une chose. Défier d'avancer. Défier de prouver. Défier de se tirer de là.

— Se prend dans un sens plus doux. Défier quelqu'un d'avoir plus d'attachement, plus de zèle. Je vous *défie* de deviner qui m'a dit telle chose. (Acad.) Je le *défie* d'être plus votre serviteur que moi. (Id.) Je *défiais* ses yeux de me troubler jamais. (Racine.)

— Loc. prov. *Il ne faut jamais défier un fou.* Se dit en parlant d'un homme qui demande qu'on le défie de faire quelque chose d'extravagant, de déraisonnable, et que l'on croit assez fou pour oser l'entreprendre.

— v. n. Mar. *Défie de l'arrière.* Commandement qu'on adresse au timonier, lorsqu'un bâtiment navigue au plus près. || *Défie du vent.* Commandement de mettre la barre au vent. || *Défie tout.* Ordre de faire agir vivement le gouvernail sous le plus grand angle possible, pour éviter que les voiles ne soient masquées par le vent.

— SE DÉFIER. v. pron. Se faire un défi; se provoquer au combat.

— Avoir de la défiance, se tenir sur ses gardes, se garder de, se défier de quelqu'un ou de quelque chose. La douleur et la vertu peintes sur votre visage ne me permettent pas de me *défier* de vous. (Fén.) Je connais votre droiture, ce n'est pas de vos intentions que je me *défie*. (J.-J. Rouss.) Celui qui se défie sans cesse des inventions des autres m'apprend à me *défier* des siennes. (Barthel.) *Défions*-nous d'une philosophie en paroles. (J.-J. Rouss.) Je me *défie* de ses lumières et même de sa probité. (La Bruy.) Je me *défie* de son désintéressement. (Fléch.) Je me *défie* des apparences de la piété. (Massillon.)

— Absolument. Allons retrouver Calypso, mais *défiez*-vous. (Fén.)

Moi qui sais ce que c'est que l'esprit d'une femme,
Je me serais à bon droit *défié*. (La Fontaine.)

— Ne pas ajouter foi. Je me *défie* de tous ces bruits. (Laveaux.)

— Avoir de la défiance de soi même, de ses forces, de son esprit, de son cœur, etc. Le silence est le parti le plus sûr pour celui qui se *défie* de soi-même. (La Rochef.) Pour moi je me *défie* de mes idées. (Volt.) Jusqu'ici je me suis toujours *défié* de moi. (J.-J. Rouss.) Comment répondre de mon cœur avec tant de raison de m'en *défier*? (Id.) Plus j'ai avancé en âge, et plus j'ai appris à me *défier* de mon propre sentiment, et à respecter celui des autres. (Franklin.) De mes faibles efforts ma vertu se *défie*. (Racine.)

— Se douter, prévoir. Se défier d'un accident. Se défier d'un malheur. Il ne se défiait pas de cette aventure. Je ne me serais jamais *défié* que vous dussiez m'abandonner ainsi. (Acad.) Une chose vous manque à vous et à vos semblables, vous ne vous en *défiez* point, c'est l'esprit. (La Bruy.)

— Tâcher par des précautions d'éviter ou de diminuer quelque accident. Se défier de la chute d'une maison, de l'éboulement d'un terrain.

— *Se défier* veut *ne* devant le verbe de la proposition suivante, à moins que *se défier* soit lui-même accompagné d'une négation. Je me défie qu'il n'arrive. Je *ne* me défiais pas qu'il arriverait si tôt.

DÉFIGURÉ, ÉE. part. pass. du v. Défigurer. S'empl. adject. Visage défiguré. Corps défiguré. Tableau défiguré. Statue défigurée. Aben-Hamet, dit la fille du duc de Santa-Fé, regardez bien cette fontaine, elle reçut les têtes *défigurées* des Abencerrages. (Chateaub.)

Le bonhomme à la fin a repris connaissance,
Mais si faible, si pâle, et si *défiguré*,
Qu'on l'eût pris pour un mort fraîchement déterré. (Destouches.)

— Fig. Âme défigurée. Nature défigurée. Un des plus beaux traits de l'âme, mais trop souvent ... goïsme, c'est la sensibilité. (S. Dub.)

L'ouvrage fut parfait, il est *défiguré*.
Apprenons à quel point l'homme s'est égaré. (Rac.)

DÉFIGUREMENT. s. m. Action de défigurer; état de ce qui est défiguré. Ce mot est inusité, et pourtant il est utile. Je voudrais bien ne point avancer dans ce chemin des infirmités, des douleurs, des pertes de mémoire, des *défigurements* qui sont près de m'outrager. (Mme de Sév.)

DÉFIGURÉMENT. adv. D'une manière défigurée, difforme.

DÉFIGURER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, partic. privat., et *figurer*; rad. *figure*). Gâter la figure, rendre difforme. Défigurer le visage. Défigurer les traits. La petite vérole l'a horriblement défiguré.

— Par extension, Gâter la forme. Défigurer un tableau, une statue, en essayant de les retoucher.

— Fig. dans ce dernier sens. Défigurer un livre en ayant la prétention de le corriger. Défigurer le langage par la manie du néologisme. Ils *défigurent* le langage, ne pouvant l'embellir. (Voltaire.)

— Fig. Altérer, changer en mal, dénaturer. Défigurer l'histoire. Défigurer la vérité. L'esprit fécond en déguisements s'étudie à *défigurer*, selon ses besoins ou ses intérêts, tantôt les vices, tantôt les vertus. (Fléch.) Forcés de reconnaître un seul Etre suprême, ils en *défigurent* la nature par mille opinions insensées. (Mass.) Ils ont *défiguré* l'histoire du monde par un chaos de siècles innombrables et imaginaires. (Id.)

— SE DÉFIGURER. v. pron. Se gâter le visage. Elle se *défigura* pour n'être pas exposée à la brutalité du vainqueur. (Acad.)

— Devenir difforme. Ses traits changent, son visage se *défigure*. (Mass.) Une pâleur affreuse ternit ses joues; ce visage si tendre et si gracieux tout à coup se *défigura*. (Id.)

DÉFILAGE. s. m. (ét. fr., *de*, partic. privat. et *filage*; rad. *fil*). Action de défiler, d'ôter le fil, les fils. Techn. Opération qui consiste à diviser et à déchirer les chiffons dont on fait le papier.

DÉFILÉ. s. m. (ét., V. DÉFILER). Passage ou chemin étroit dans des montagnes, à travers lequel on ne peut passer que peu de personnes de front; se dit surtout par rapport à un corps d'armée, en parlant des passages où ce corps ne peut passer qu'en défilant et en formant un très-petit front. Long défilé. Défilé tortueux. Pays plein de défilés. Pays de défilés. Le défilé des Thermopyles. L'entrée, la sortie d'un défilé. S'engager imprudemment dans un défilé. Être pris dans un défilé. Se rendre maître d'un défilé. S'assurer d'un défilé. Sortir heureusement d'un défilé.

— Fig. et fam. Situation embarrassante. Être dans un étrange défilé. Comment s'est-il mis dans ce défilé? Je ne vois aucun moyen de sortir de ce défilé.

— Action de défiler, de faire défiler. Commander le défilé. Exécuter le défilé. Un beau défilé.

— Géogr. et hist. anc. *Défilé de Décime.* Défilé situé à dix milles de Carthage; théâtre d'une victoire remportée, en 533, par Bélisaire sur les Vandales.

DÉFILÉ, ÉE. part. pass. du v. Défiler, ôter le fil. S'empl. adjectiv.

— Techn. *Défilé.* Masse de chiffons qui ont subi l'opération du défilage.

DÉFILÉ, ÉE. part. pass. du v. Défiler, aller par files. S'empl. adjectiv. Régiment défilé. Troupe défilée.

DÉFILEMENT. s. m. (ét., V. DÉFILER). Action de défiler ou d'aller par files et sur un petit front; marche en colonne d'une troupe qui défile devant un chef. Défilement de troupe. Défilement de revue.

— Fortif. *Défilement d'ouvrages* ou *défilement de feux*. Combinaison qui ressortit à la science du génie et dont l'objet est de neutraliser l'enfilade, de telle sorte que toutes les parties intérieures d'un ouvrage soient soustraites à la vue et au feu de l'ennemi.

DÉFILER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, partic. extract., et *fil*). Oter le fil, le cordon qui était passé, entrelacé dans quelque chose. Défiler des perles. Défiler un collier. Défiler un chapelet.

— Fig. et fam. *Défiler son chapelet.* Dire en détail et sans s'arrêter tout ce qu'on pense de quelqu'un, tout ce qu'on sait sur une matière. Il a bien défilé son chapelet. Je lui ai drôlement défilé son chapelet. || *Défiler son chapelet à quelqu'un.* Se prend toujours en mauvaise part.

— Fortif. *Défiler un ouvrage.* Le garantir d'enfilade, le construire de manière qu'il ne puisse être enfilé par les boulets. Défiler une tranchée.

— Techn. *Défiler les chandelles.* Les lever quand elles sont finies de dessus les broches où on les avait successivement enfilées.

— SE DÉFILER. v. pron. Être défilé. Ce collier se défile. Ces perles vont toutes se défiler. Votre chapelet n'est pas solide, et vous verrez qu'il se défilera.

— Fig. et fam. *Le chapelet se défile, le chapelet commence à se défiler.* Cette famille, cette réunion, ce parti ou cette société se dissout, ... unir.

DÉFILER. v. n. 1re conj. (ét. fr., *de*, part. extract., et *file*). Aller à la file, l'un après l'autre, ou sur un petit front. Ne se dit proprement qu'en parlant d'une marche de troupes, dans un passage étroit et difficile. Défiler un à un, deux à deux. Il fallut un temps infini pour défiler, tant le chemin était resserré et pénible.

— Se dit aussi de la marche d'un corps de troupes dans une revue, à l'inspection d'un chef supérieur. Défiler la parade. Défiler par compagnies.

— Fig. *Défiler la parade*, ou simplement *défiler*, signifie Mourir. Notre académie défile. (Volt.)

— S'empl. substantiv. *Le défiler*, ou l'Action des troupes qui défilent. Un beau défiler. Pendant le défiler. Après le défiler. Dans ce sens on écrit aussi *Défilé*. V. ce mot.

DÉFINI, IE. part. pass. du v. Définir. S'empl. adjectiv. Nombre défini. Quantité définie. || Question définie, vérité définie. || Mot

défini, expression définie. L'impôt peut être *défini*, le sacrifice d'une partie de la propriété pour la défense et la conservation de l'autre. (Rayn.)

— Gramm. *L'article défini.* L'article *le*, *la*, *les.* || Le *passé défini*, ou *prétérit défini*, ou *parfait défini.* Temps de l'indicatif du verbe, qui indique l'action comme ayant eu lieu à une époque déterminée, dans une période de temps entièrement passée au moment où l'on parle. Ex. : J'arrivai l'année dernière. Nous fîmes notre possible. || *Passé défini.* V. PASSÉ.

— Bot. *Étamines définies.* Celles dont le nombre ne dépasse pas douze et se montre constamment dans une espèce donnée. || *Inflorescence définie.* Celle dans laquelle la tige ou maîtresse branche, au lieu de se prolonger indéfiniment en ligne droite et de ne porter des fleurs que latéralement, se trouve terminée par une fleur qui ne naît pas de l'aisselle d'une branche, mais porte à la base de son pédicelle deux bractées opposées et quelquefois plusieurs verticillées.

— Minér. *Proportions définies.* Celles qui, pour les substances naturelles, se présentent constamment dans un assez grand nombre d'analyses faites sur des échantillons de localités diverses, et qui offrent des rapports simples d'un atome à un, deux, trois, quatre, etc.

DÉFINI. s. m. Philos. Se dit absolument des choses définies, par opposition à l'indéfini. Le défini et l'indéfini.

DÉFINIR. v. a. 2e conj. (du lat. *definire*, même signif.) Marquer, déterminer. Définir le temps. Définir le lieu. Définir les bornes. Dieu a *défini* le temps et le lieu auxquels cela arrivera. (Acad.) Peu usité dans cette acception.

— *Définir quelqu'un.* S'attacher à discerner ses bonnes ou mauvaises qualités, le faire connaître, dévoiler son caractère. Un homme difficile à définir. Définir quelqu'un en deux mots. Ne pouvoir définir quelqu'un. Quel moyen de vous *définir*, Téléphon? (La Bruy.)

— Expliquer clairement, méthodiquement l'essence, la nature, les qualités d'une chose, ou plutôt sa classification, par son genre et sa différence. Définir une figure géométrique. Définir une idée abstraite. Il ne faut pas se faire une loi de tout définir. Il y a des choses qui sont claires par elles-mêmes, parce que ce sont des impressions qui sont connues par sentiment; il y en a au contraire qui sont obscures, qui se confondent entre elles, et où il est impossible de démêler les qualités par où elles puissent se distinguer; il ne faut *définir* ni les unes ni les autres. (Condill.) On peut *définir* l'esprit de la politesse, l'on ne peut en fixer la pratique. (La Bruy.)

— Faire connaître le sens d'un mot, d'un terme, à l'aide d'autres mots non synonymes; dire ce que ce mot, ce que ce terme signifie. Qu'est-ce que le sublime? Il ne paraît pas qu'on l'ait *défini*? (La Bruy.)

— Absol. L'esprit d'un auteur consiste à bien *définir* et à bien peindre. (La Bruy.) Dans toutes les sciences, le point principal est de bien *définir*. (Boiste.) Très-souvent il vaut mieux sentir que *définir*. (De Bréhan.)

— En style dogmatique, signifie, Décider infailliblement, irrévocablement. Les conciles ont défini que... Le concile a défini que.

— Dans un sens analogue, Régler. Les lois humaines *définissent* les droits et les devoirs des hommes dans l'état de société. (Beauch.)

— SE DÉFINIR. v. pron. Laissez-les un peu *se définir* eux-mêmes. (La Bruy.)

— Être défini. Tel homme au fond et en lui-même ne peut *se définir*; trop de choses qui sont hors de lui l'altèrent, le changent. (La Bruyère.)

DÉFINISSABLE. adj. des 2 g. (ét., V. DÉFINIR.) Qui est susceptible de définition, que l'on peut ou que l'on doit définir.

DÉFINISSEUR. s. m. (ét., V. DÉFINIR). Celui qui définit, qui attache beaucoup d'importance aux définitions. Se prend presque toujours en mauvaise part. Locke est un grand *définisseur* et un mauvais logicien. (Bonap.)

DÉFINITEUR. s. m. Nom donné dans quelques ordres religieux à celui qui assiste le général ou le provincial dans l'administration des affaires de l'ordre. *Définiteur général.* Celui qui était choisi par un chapitre provincial. || *Définiteur particulier.* Celui qui choisissait un simple monastère. Le définiteur particulier avait voix au chapitre provincial; le définiteur général avait voix au chapitre général.

DÉFINITIF, IVE. adj. (du lat. *definitivus*, même signif.) Qui termine, qui décide une chose, une affaire, irrévocablement, sans qu'il y ait possibilité d'y revenir. Traité définitif. Règlement définitif. Résultat définitif. Résolution définitive. Cela est définitif.

— Qui décide, qui juge le fond d'un procès; il se dit par opposition à Préparatoire. Arrêt définitif. Sentence définitive. Jugement définitif.

— *En définitif*, et quelquefois *en définitive*. loc. adv. En résultat, en fin. En définitif, que veut-il? que prétend-il? Dans les délibérations les plus sages, l'intérêt peut se laisser distraire, ébranler; mais en *définitif* il donne son vote. (Boiste.)

— *En définitive*, par jugement définitif. Il a gagné son procès *en définitive*. (Acad.)

DÉFINITION. s. f. (pr. *dé-fi-ni-ci-on*; du lat. *definitio*, même signif.) Action de définir; explication de la nature d'une chose, de ses qualités distinctives, de ses attributs. Bonne définition. Définition juste, exacte, précise, claire. Définition vague, imparfaite, fausse. Faire une définition, donner une définition. Combattre une définition. Prouver une définition. Une bonne loi doit, comme une *définition*, être claire, précise, et fixer les rapports, le genre, et la différence. (Boist.) Le vin et les passions rendent fausse cette *définition* donnée par Aristote : l'homme est un animal raisonnable. (Cyrano.) Dieu est au-dessus de toutes les *définitions*. (S. August.) J'entends dire sans cesse : l'homme est un animal raisonnable. Qui vous a passé cette *définition*? Sont-ce les loups, les lions, etc., ou si vous vous l'êtes accordée à vous-mêmes? (La Bruy.) Nommer un roi *père du peuple* est moins faire son éloge, que l'appeler par son nom ou faire sa *définition*. (Id.) Les cartésiens n'ignoraient pas qu'il y a des idées plus claires que toutes les *définitions* qu'on en peut donner. (Condill.) Les noms sont dans la bouche du peuple des *définitions* abrégées, comme les *définitions* sont dans les écrits des savants des noms expliqués. (Péliss.)

— Log. *Définition d'un mot, d'un terme.* Application du sens qu'il renferme, de ce qu'il signifie : par opposition à, *Définition de chose*, explication détaillée des principaux attributs d'une chose, pour en faire connaître la nature.

— Dogm. Décision, règlement. Les définitions des conciles font autorité dans l'Église.

DÉFINITIVEMENT. adv. D'une manière définitive, en dernière analyse, comme dernier résultat. Savoir définitivement à quoi s'en tenir.

— Pal. *Juger définitivement.* Juger au fond, par jugement définitif.

DÉFINITOIRE. s. m. Hist. eccl. Lieu où s'assemblent les principaux officiers d'un chapitre, dans quelques ordres religieux. || L'assemblée même de ces officiers.

DÉFLAGRATEUR. s. m. Phys. Appareil électro-magnétique, d'une grande énergie, et au moyen duquel on produit des effets surprenants de combustion.

DÉFLAGRATION. s. f. (pr. *dé-fla-gra-ci-on*; du lat. *deflagratio*, du v. *deflagrari*, s'enflammer). Chim. Action de faire brûler une substance avec flamme. La combustion même d'une substance. La déflagration s'observe particulièrement lorsqu'on chauffe des mélanges de corps oxygénés et de nitrates ou chlorates de potasse. Ce phénomène consiste dans une combustion rapide, accompagnée d'une flamme vive, d'une grande chaleur, d'un bruit plus ou moins fort, mais souvent répété. Déflagration du phosphore. Déflagration de la poudre à canon. Le bruit d'un canon qui est éloigné d'une certaine distance n'est entendu qu'un instant après que l'œil a aperçu la *déflagration* du salpêtre. (Richer.)

— Fig. Ce mot, dont l'Académie n'indique aucun emploi au figuré, peint énergiquement le ravage que fait le vice, feu moral qui brûle et détruit la vertu. Il n'y avait de régulier et de stable pour nous que la *déflagration* de tous les vices. (Mirab.)

DÉFLÉCHI, IE. part. pass. du v. Défléchir. S'empl. adjectiv. Qui a changé de direction, qui est détourné de sa direction naturelle. Les passions haineuses ne sont que des passions secondaires et *défléchies*. (J. J. Rouss.) || Ce terme est peu usité dans le langage ordinaire.

— Bot. Se dit des parties qui, après s'être élevées un peu, retombent en décrivant un arc. Échinosperme défléchi.

DÉFLÉCHIR. v. n. 2e conj. (ét. fr., *de*, hors, de; *fléchir*). Changer de direction. Se détourner de sa direction naturelle. Souvent les passions défléchissent par l'effet des positions sociales. Tous les premiers mouvements de la nature sont bons et droits; mais bientôt, manquant de force pour suivre à travers tant de résistance leur première direction, ils se laissent *défléchir* par mille obstacles qui les détournent de leur vrai but. (J.-J. Rouss.)

— Bot. Retomber en décrivant un arc, après s'être élevé un peu. La tige de cette plante défléchit.

— Se dit des rayons lumineux lorsqu'ils changent de direction. Les rayons défléchissent.

DÉFLEGMATION. s. f. (pr. *dé-fleg-ma-ci-on*. Chim. Action de déflegmer, d'enlever à des liquides spiritueux la partie aqueuse qu'ils contiennent.

DÉFLEGMÉ, ÉE. part. pass. du v. Déflegmer. S'empl. adjectiv. Corps déflegmé. Substance déflegmée.

DÉFLEGMER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, partic. extract., et *flegme*). Chim. Enlever la partie flegmatique ou aqueuse d'un corps.

— SE DÉFLEGMER. v. pron. Être déflegmé, débarrassé de la partie aqueuse.

DÉFLEURAISON. s. f. (ét., V. DÉFLEURIR). Chute ou époque de la chute des fleurs. La défleuraison a lieu à l'instant où le fruit est formé, ou que la fécondation de l'ovaire est certaine. On retarde l'époque de la défleuraison en empêchant la fécondation d'avoir lieu.

DÉFLEURI, IE. part. pass. du v. Défleurir. S'empl. adjectiv. Arbre défleuri. Plante défleurie.

DÉFLEURIR. v. a. 2e conj. (ét. fr., *de*, partic. privat., et *fleurir*; rad. *fleur*). Faire tomber la fleur. Oter, enlever la fleur. Souvent la gelée ou le mauvais vent défleurit les arbres qui émettent leurs fleurs dès les premiers jours du printemps et plus tôt encore.

— Par extens. Oter le velouté, l'incarnat de certains fruits. Défleurir des prunes, des pêches, rien qu'en les touchant.

— Fig. Détruire le charme, le brillant, la fraîcheur. Moins indigent, l'homme aurait trouvé trop tôt ce funeste positif qui *défleurit* l'imagination et qui tue le génie. (Ch. Nod.)

— DÉFLEURIR. v. n. Perdre sa fleur. Ces abricotiers ont défleuri. Ce brillant rosier commence déjà à défleurir.

— SE DÉFLEURIR. v. pron. Être défleuri. Perdre ses fleurs, en parlant d'un arbre; son velouté, en parlant d'un fruit.

DÉFLEXION. s. f. Phys. Changement de direction. La déflexion des rayons lumineux.

DÉFLORATEUR. s. m. (ét., V. DÉFLORER). Celui qui déflore, qui ôte à une fille sa virginité.

Un grand *déflorateur* de filles,
Un grand ruineur de familles. (SCARRON.)

— Fig. Celui qui déflore un sujet, qui lui ôte sa nouveauté, sa fraîcheur, son charme.

DÉFLORATION. s. f. (pr. *dé-flo-ra-ci-on*). Action de déflorer, d'ôter à une fille la fleur de la virginité. Marque de défloration. Signe de défloration. Tentative de défloration. Autrefois on disait Défloraison.

DÉFLORÉ, ÉE. part. pass. du v. Déflorer. S'empl. adjectiv. Jeune fille déflorée.

— Fig. *Sujet défloré.* Sujet privé de sa nouveauté, de son attrait, de sa fraîcheur, par la mauvaise manière dont il a été traité.

DÉFLOREMENT. s. m. Hist. Action de déflorer; résultat de cette action. || *Droit de déflorement.* Droit de déflorer les nouvelles mariées dont jouissait le seigneur d'un fief. Ce droit fut converti en prestation pécuniaire, au XIVe siècle, dans la plupart des provinces, et définitivement aboli par la Constituante, le 4 avril 1789.

DÉFLORER. v. a. 1re conj. (du fr. *de*, partic. privat., et du lat. *flos*, *floris*, fleur). Oter la fleur de la virginité. Déflorer une jeune fille.

— Fig. *Déflorer une matière, un sujet.* Oter à un sujet ce qu'il a de frais, de neuf, de piquant.

— SE DÉFLORER. v. pron. Être défloré.

DÉFLUER. v. n. 1re conj. (du lat. *defluere*, même signification). Couler de haut en bas, découler, s'affaiblir. Vieux et inusité dans ce sens.

— Astron. S'éloigner de la conjonction d'une planète après y avoir passé. Une planète qui déflue.

DÉFLUXION. s. f. Vieux mot, synonyme de Fluxion.

DÉFOLIATION. s. f. (pr. *dé-fo-li-ia-ci-on*). Bot. Chute des feuilles des plantes ligneuses.

— Époque à laquelle ce phénomène a lieu.

DÉFONÇAGE. s. m. (ét., V. DÉFONCER). Agric. Action de défoncer un terrain. Le défonçage d'un pré. Le défonçage d'une friche.

DÉFONCÉ, ÉE. part. pass. du v. Défoncer. S'empl. adjectiv. Tonneau défoncé. Terrain défoncé.

— *Chemin défoncé.* Chemin effondré, rompu, dégradé.

DÉFONCEMENT. s. m. (ét., V. DÉFONCER). Agric. Action de défoncer, ou plutôt résultat de cette action. Le défoncement d'un terrain. La meilleure saison pour les *défoncements* est l'entrée de l'hiver. (Soul.-Bod.) Un *défoncement* à deux pieds suffit dans le plus grand nombre des cultures ainsi que dans la plantation des bois; dans une terre légère, le *défoncement* peut s'opérer à la bêche. (Id.)

DÉFONCER. v. a. (1re conj. (ét. fr., *dé*, partic. extract; et *fond*). Oter le fond. Défoncer un tonneau, un baril. Défoncer un muid.

— Agric. *Défoncer un terrain.* Le creuser, le fouiller à la profondeur de deux ou trois pieds, soit pour placer un fumier dans le fond, soit pour remplir le vide avec de la terre nouvelle, soit enfin pour bien mêler et remuer la terre, de manière que celle qui formait les couches inférieures forme la couche supérieure. On défonce à la bêche et avant l'hiver.

— *Défoncer les chemins.* Les effondrer, les dégrader, les rendre impraticables. Les pluies ont défoncé ce chemin.

— Techn. *Défoncer un cuir de vache.* Le fouler aux pieds après l'avoir mouillé.

— Mar. *Défoncer les voiles.* Se dit de l'action d'un vent violent qui fait crever le fond d'une voile. Le vent a défoncé les voiles.

— SE DÉFONCER. v. pron. Perdre son fond, manquer par le fond.

DÉFORMATEUR, TRICE. adj. et s. (ét., V. DÉFORMER.) Qui déforme ou corrompt, en parlant des personnes et des choses. Que de prétendus réformateurs qui ne sont au fond que de dangereux déformateurs!

DÉFORMATION. s. f. (pr. *dé-for-ma-ci-on*; ét., V. DÉFORMER). Action de déformer, ou de se déformer; résultat de cette action.

— Médec. Altération de la forme naturelle de quelque partie du corps. La déformation de la tête. La déformation du bassin. La déformation du dos.

— Bot. Altération de la forme des organes d'une plante, due à une cause visible et accidentelle.

DÉFORMÉ, ÉE. part. pass. du v. Déformer. S'empl. adjectiv. Chapeau déformé. Souliers déformés. Taille déformée.

— *Déformé par.* La bouche est *déformée* par les plis que la mort a produits. (Buff.)

DÉFORMER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *dé*, partic. extract., et *former*; rad. *forme*). Gâter, altérer la forme naturelle. Déformer un enfant. Déformer la taille. Les convulsions ont *déformé* cet enfant. (Acad.) Certains peuples détruisaient les enfants mal conformés, tandis que d'autres les *déforment* à leur naissance. (Boiste.)

— Déformer des souliers. Déformer un chapeau.

— Fig. Déformer l'esprit. Déformer le cœur. Déformer le caractère.

— SE DÉFORMER. v. pron. Gâter, perdre sa forme naturelle. La peau se dessèche, les rides se forment peu à peu, les cheveux blanchissent, les dents tombent, le visage se *déforme*, le corps se courbe. (Buff.) A la voix de la mode, les femmes, si jalouses de leur beauté, se *déforment* elles-mêmes. (Boiste.)

DÉFORTIFIÉ, ÉE. part. pass. du v. Défortifier. S'empl. adjectiv. Camp défortifié. Ville défortifiée.

DÉFORTIFIER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, partic. extract., et *fortifier*; rad. *fort*). Démolir, détruire les fortifications. Défortifier une place de guerre. Défortifier une position, un campement.

— SE DÉFORTIFIER. v. pron. Être défortifié.

DÉFOUETTÉ, ÉE. part. pass. du v. Défouetter. S'empl. adjectiv. Livre défouetté.

DÉFOUETTER. v. a. 1re conj. Techn. Oter la feuille dont on se sert chez les relieurs pour serrer un livre, et pour en marquer proprement les nerfs.

— SE DÉFOUETTER. v. pron. Être défouetté.

DÉFOUI, IE. part. pass. du v. Défouir. S'empl. adjectiv. Trésor défoui.

DÉFOUIR. v. a. 2e conj. Oter de terre, déterrer ce qui était enfoui. Défouir un trésor. Il est vieux et inusité.

DÉFOURNÉ, ÉE. part. pass. du v. Défourner. S'empl. adjectiv. Pain défourné.

DÉFOURNEMENT. s. m. (ét., V. DÉFOURNER). Techn. Action de défourner, de tirer du four.

DÉFOURNER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *dé*, partic. extract., et *enfourner*; rad. *four*). Techn. Oter, tirer d'un four. Défourner du pain. Défourner de la pâtisserie.

— DÉFOURNER. v. n. Se disait autrefois, au billard, quand on faisait entrer sa bille dans la passe par l'endroit opposé à celui de la sonnette, après qu'elle y avait déjà passé directement. Je défourne. Sa bille a défourné.

— SE DÉFOURNER. v. pron. Être défourné, sorti du four.

DÉFOURRER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, partic. extract., et *fourrer*; rad. *fourrure*). Oter la fourrure.

— Fig. et fam. Dépouiller.

— Mar. Oter la fourrure d'une manœuvre dormante. Défourrer la manœuvre.

— Techn. Se dit chez les batteurs d'or pour Retirer les cauchers, ou feuillets de vélin, de leur enveloppe.

— SE DÉFOURRER. v. pron. Être défourré.

DÉFRAI. s. m. Action de défrayer, de payer les dépenses d'une maison. Il est très-familier.

DÉFRANCISÉ, ÉE. part. pass. du v. Défranciser. S'empl. adjectiv.

DÉFRANCISER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *dé*, partic. privat., et *franciser*; rad. *franc*, français). Oter, faire perdre les mœurs, la langue, les opinions, les sentiments français. Que d'auteurs français qui défrancisent la langue!

— SE DÉFRANCISER. v. pron. Être défrancisé. Il lui a fallu bien peu de temps pour se défranciser. Tant qu'on a le cœur généreux, on ne se défrancise pas.

DÉFRAUDATION. s. f. (pr. *dé-frau-da-ci-on*; ét., V. DÉFRAUDER). Action de tromper, de dépouiller, de frustrer. Résultat de cette action. Peu usité.

DÉFRAUDÉ, ÉE. part. pass. du v. Défrauder. S'empl. adjectiv.

DÉFRAUDEMENT. s. m. (ét., V. DÉFRAUDER). Vieux mot, synon. de Défraudation.

DÉFRAUDER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, partic. extract., et *frauder*; rad. *fraude*). Frauder, tromper, frustrer, dépouiller. Celuy est trop grand admirateur de l'ancienneté, qui veut *défrauder* les jeunes de leur gloire méritée. (Belloy.)

— SE DÉFRAUDER. v. pron. Être défraudé. Ce verbe est vicieux et tout à fait inusité.

DÉFRAYÉ, ÉE. part. pass. du v. Défrayer. S'empl. adjectiv.

DÉFRAYER. v. a. 1re conj. (rad. *frais*, dépenses). *Je défraye, tu défrayes, il défraye* ou *il défraie*, etc. Payer les frais, la dépense de quelqu'un. Défrayer des amis. Défrayer quelqu'un avec toute sa suite. Défrayer généreusement, en grand seigneur. Défrayer de tout. Défrayer un ministre, un ambassadeur.

— Fig. et fam. *Défrayer la compagnie.* L'entretenir agréablement, l'amuser; signifie plus ordinairement, Faire rire la compagnie à ses dépens, lui servir de jouet, de risée.

— SE DÉFRAYER. v. pron. Être défrayé.

DÉFRAYEUR, EUSE. s. (ét., V. DÉFRAYER). Celui, celle qui défraie, qui paie la dépense des autres. Il est familier et peu usité.

DÉFRICHAGE. s. m. (ét., V. DÉFRICHER). Agric. Action de défricher, de mettre une friche en état de culture. V. DÉFRICHEMENT.

DÉFRICHÉ, ÉE. part. pass. du v. Défricher. S'empl. adjectiv. Terrain défriché. Landes défrichées. Le monde social est comme le sol d'une forêt *défrichee;* il y repousse de vigoureux scions qui font tomber le voyageur. (B. de St-P.) Je fais plus de cas d'une lieu carrée *défri...*, que d'une plaine jonchée de morts. (Volt.)

DÉFRICHEMENT. s. m. (ét., V. DÉFRICHER). Agric. Action de défricher, ce qu'on fait pour donner de la valeur à un terrain inculte; Résultat de cette action. Le défrichement d'un terrain. Faire le défrichement. Depuis le défrichement. Les défrichements se font d'ordinaire au printemps. Défrichement à la main. Défrichement à la charrue. Les communes et établissements publics ne peuvent faire aucun *défrichement* de leurs bois sans une autorisation expresse et spéciale du gouvernement. (Cod. forest.)

— Se dit d... terrain même que l'on a défriché et mis en culture. Ces défrichements ont parfaitement réussi. Ce défrichement est en plein rapport cette année.

DÉFRICHER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, partic. privat., et *friche*). Mettre une friche en culture. Convertir en terrain cultivable un terrain inculte ou chargé de bois, de broussailles, etc. Défricher un champ, une terre, un héritage. Défricher un sol sec et sablonneux. Donner des terres à défricher. Faire défricher. Défricher au printemps. Quand on veut *défricher* des terres fortes et argileuses, il faut au moins leur donner deux labours à sillons croisés, et laisser mûrir le sol pendant quelques mois après les labours. (Dict. encycl.) Si le clergé a *défriché* l'Europe sauvage, il a aussi multiplié nos hameaux, accru et embelli nos villes. (Chateaub.)

— Absol. Elle a réuni sous la discipline monastique des hommes qui ont *défriché*, desséché, semé, planté, bâti. (Anquetil.)

— Fig. Éclaircir, démêler, débrouiller. Défricher une question, une affaire. Défricher les sciences. Défricher une langue. *Défricher* la vie. (Delille.) Amyot est un des premiers écrivains qui *défrichèrent* notre langue. (Acad.) Quelques génies du temps d'Élisabeth avaient *défriché* le champ de la littérature, toujours inculte jusqu'alors en Angleterre. (Volt.)

— Dans un sens analogue, *Défricher l'esprit de quelqu'un*. Lui donner la première culture, les premiers soins.

— Absol.

Chez les Français, la langue est assez riche;
Il faut qu'on y cultive, et non qu'on y *défriche* (Pus.)

— SE DÉFRICHER. v. pron. Être défriché. Ce terrain se défrichera facilement. Ces landes se sont bientôt défrichées.

DÉFRICHEUR. s. m. Celui qui défriche, qui fait l'action de défricher. Les *défricheurs* ont joui pendant longtemps des terres qu'ils avaient défrichées. (Acad.)

DÉFRISÉ, ÉE. part. pass. du v. Défriser. S'empl. adjectiv. Toupet défrisé. Perruque défrisée. Chevelure défrisée. Cheveux défrisés. Boucles de cheveux défrisés.

— Fig. et pop. Désappointé, déconcerté. Te voilà bien défrisé. Tu ne doutais de rien, tu es singulièrement défrisé.

DÉFRISEMENT. s. m. (ét., V. DÉFRISER). Action de défriser, de déranger la frisure. État de ce qui est défrisé.

— Fig. et pop. Désappointement, mécompte.

— Ce terme est peu usité au propre et au figuré.

DÉFRISER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, partic. extract., et *friser*). Défaire la frisure. Défriser les cheveux. Défriser une ondoyante chevelure.

— Fig. et pop. Tromper l'attente. Déranger les projets. Cela vous défrise. Comme cela l'a singulièrement défrisé.

— SE DÉFRISER. v. pron. Être défrisé. Les cheveux se défrisent par un temps humide.

DÉFRONCÉ, ÉE. part. pass. du v. Défroncer. S'empl. adjectiv. Robe défroncée. ...

— Fig. Sourcil défroncé.

DÉFRONCEMENT. s. m. (ét., V. DÉFRONCER). Action de défroncer; l'état de ce qui est défroncé. Le défroncement d'une étoffe. Le défroncement du col d'une chemise. Le défroncement d'une robe.

— Fig. et fam. Action de se dérider, de prendre un air serein. Le défroncement du sourcil.

DÉFRONCER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, partic. extrac., et *froncer*; rad. *fronce*). Défaire les plis qui froncent; défaire ce qui est froncé. Défroncer le col d'une chemise. Défroncer une robe. Défroncer un manteau.

— Fig. *Défroncer le sourcil, les sourcils*. Prendre un air serein, se dérider le front.

— SE DÉFRONCER. v. pron. Être défroncé. Cette robe se défronce.

DÉFROQUE. s. f. (ét., V. DÉFROQUER). Dépouille d'un moine, d'un religieux; le petit mobilier et le pécule qu'il laisse à sa mort. La *défroque* d'un moine appartenait à l'abbé. (Acad.)

— Se disait aussi de la dépouille d'un chevalier de Malte.

— Par extens. et familièrement, Meubles, effets d'autrui de peu de valeur, et dont on profite autrement que par droit de succession. Il a profité de toute la défroque. Nous lui avons laissé toute cette défroque.

— Par exagération. Vêtements usés, vêtements qu'on ne veut plus. Avoir, outre ses gages, la défroque de son maître.

DÉFROQUÉ, ÉE. part. pass. du v. Défroquer. S'empl. adjectiv. Moine défroqué.

— On dit aussi substantiv. Un défroqué. C'est un défroqué. Je n'aime pas les défroqués.

— Fig. *Défroqué de*. Privé, dépouillé

En vain vous découvrez ma nuque;
J'aime mieux la condition
D'être *défroqué* de perruque
Que *défroqué* de pension. (Boileau.)

DÉFROQUER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, partic. extract., et *froc*) Ôter le froc; faire quitter le froc. Ne se dit qu'en mauvaise part en parlant d'un religieux à qui l'on veut faire quitter la vie monacale pour qu'il rentre ensuite dans le monde. On travaille à défroquer ce jeune religieux. Ses parents, ses amis voudraient à toute force le défroquer.

— Fig. et fam. Prendre à quelqu'un sa défroque, son petit avoir. On l'a défroqué complètement.

— SE DÉFROQUER. v. pron. Quitter le froc, renoncer à la vie religieuse. Ce moine, après beaucoup d'efforts, est enfin parvenu à se défroquer.

DÉFRUCTU. s. m. (rad. lat., *fructus* fruit). Se disait familièrement, à la fin du siècle dernier, pour signifier, La menue dépense que fait, en pain, salade, fruit, dessert, etc., celui qui prête sa maison et sa table pour un repas où chacun apporte son plat. Ce mot, qui n'est qu'un latinisme, nous paraît valoir beaucoup moins que le vieux mot *défruit*, qui a pour lui l'avantage d'une physionomie française. V. DÉFRUIT.

DÉFRUIT. s. m. Vieux mot qui signifiait, Provision, subsistance, menue consommation.

DÉFRUITÉ, ÉE. part. pass. du v. Défruiter. S'empl. adjectiv. Arbre défruité. Pommier défruité.

DÉFRUITER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, partic. extract., et *fruit*). Agric. Dépouiller de ses fruits; cueillir les fruits d'un arbre. Défruiter un abricotier, un cerisier, un poirier, etc.

— SE DÉFRUITER. v. pron. Être défruité, dépouillé de ses fruits, perdre ses fruits. On disait anciennement, Défructer, se défructer.

DÉFRUTUM. s. m. (pr. *défru-tomm*). Pharm. On appelait ainsi anciennement le moût ou suc de raisin, réduit au tiers par l'évaporation. On donne encore ce nom à tout suc végétal amené à la consistance du miel par l'évaporation.

DEFTERDAR-EFFENDI. s. m. Hist. Ministre chargé, en Perse et en Turquie, de tenir les rôles de la milice et des revenus de l'État, et dont les fonctions correspondent à celles de ministre des finances en France. Le grand visir seul et son lieutenant sont au-dessus du defterdar-effendi.

DEFTER-DARIE. s. f. Hist. Le département du ministre des finances, en Turquie et en Perse.

DEFTER-ÉMINI. s. m. Hist. Titre du conservateur des archives impériales, en Turquie.

DÉFUBLÉ, ÉE. part. pass. et **DÉFUBLER.** v. a. V. DÉFFUBLÉ et DÉFFUBLER.

DÉFUNÉ, ÉE. part. pass. du v. Défuner. S'emp. adj. Mât défuné.

DÉFUNER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, partic. extract., et lat. *funis*, corde). Mar. Dégarnir un mât de ses cordages. Défuner un mât. Défuner les mâts.

— SE DÉFUNER. v. pron. Être défuné, dégarni de ses cordes. Ce mât se défunera-t-il enfin?

DÉFUNT, UNTE. adj. (du lat. *defunctus*, même signification). Qui est décédé, qui est mort. Personne défunte. Le roi défunt. La défunte ...

— S'emploie plus ordinairement comme substantif. Le défunt. La défunte. Les enfants du défunt. La famille du défunt. Prier Dieu pour le soulagement des défunts. Le pauvre défunt. La pauvre défunte. Assister à l'enterrement du défunt. Porter le deuil du défunt. Ces titres glorieux n'ont jamais donné d'orgueil au respectable *défunt* que nous regrettons. (Boss.)

DÉGAGÉ, ÉE. part pass. du v. Dégager. S'empl. adjectiv. Vieillesse dégagée. Biens dégagés. ‖ Parole dégagée. Foi dégagée. Cœur dégagé. ‖ Porte dégagée. Passage dégagé ‖ Tête dégagée. Poitrine dégagée. ‖ Substance dégagée. ‖ *Voix dégagée*. ‖ *Chambre dégagée*. Chambre qui a un dégagement, ou une autre issue que l'issue principale. ‖ *Escalier dégagé*. Petit escalier qui sert d'issue dérobée à un appartement.

— *Taille dégagée, air dégagé*. Taille aisée, air aisé. Tous les chevaux des Arabes sont d'une taille médiocre, fort *dégagés* et plutôt maigres que gras. (Buff.) Les habitants de Saint-Domingue ont donné le nom de cou jaune à un petit oiseau qui joint une jolie robe à une taille *dégagée* et à un ramage agréable. (Id.) ‖ *Avoir des airs dégagés*. Être trop libre dans ses manières.

— *Dégagé de*. L'amour de Dieu doit être *dégagé* de tout motif du propre intérêt. (Fén.) Un tel homme *dégagé* des passions. (Pasc.) Cet homme *dégagé* du siècle. (Boss.) Le sot gagne à mourir; son âme se trouve *dégagée* d'une masse de chair où elle était comme ensevelie sans fonction. (La Bruy.) L'homme, *dégagé* de tous ses liens, sans regrets et sans prévoyance, fait des années en un jour, et des jours en un instant. (Mme de Staël.) *Dégagé* de tout système politique, l'historien n'a ni haine ni amour ou pour les peuples ou pour les rois. (Chateaub.)

DÉGAGEMENT. s. m. (ét., V. DÉGAGER). Action de dégager, de retirer un gage. État d'une chose dégagée. Le dégagement d'une vaisselle d'argent. Le dégagement d'objets précieux. Opérer, par ses économies, le dégagement de son patrimoine.

— Archit. Dans une maison, dans un appartement. Issue secrète et dérobée qui sert à la commodité du logement. Ménager un dégagement. Pratiquer un dégagement. Escalier de dégagement. Porte de dégagement.

— Chim. Évaporation des gaz et des vapeurs, si souvent nuisibles.

— Pathol. Action médicamentaire qui consiste à débarrasser la tête, la poitrine, etc. Résultat de cette action. Dégagement de la poitrine, de l'estomac.

— Orthop. Redressement, rectification d'une mauvaise pose, d'une conformation vicieuse du corps, d'une déviation organique.

— Chorég. Action de retirer légèrement et avec grâce un pied engagé derrière l'autre, pour le faire passer devant ou à côté.

— Menuis. Sorte de monture qui forme des grains d'orge détachés.

— Grav. Action de repasser la pointe autour des traits déjà gravés, pour enlever plus facilement l'acier ou le bois des vides.

— Escrim. Action de dégager son épée de celle de son adversaire.

DÉGAGER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, partic. extract., et *engager*; rad. *gage*). Le *g* prend un *e* devant les lettres *a*, *o*. *Je dégageais, nous dégageons*, etc. Retirer ce qui était engagé, hypothéqué. Dégager ses terres. Dégager des pierreries. Dégager de la vaisselle d'argent. Dégager peu à peu tout ce que l'on avait été forcé de mettre en gage.

— Dans un sens analogue, on dit, Dégager sa foi. Dégager sa promesse. Dégager ses serments. Qu'il achève et *dégage* sa foi. (Corn.)

Oui, pour moi-même :
Je l'épouse. D'où vient cette surprise extrême?
Quel autre dans ma cour, *dégageant* votre foi,
Pouvait plus dignement vous remplacer que moi? (Pison.)

— *Dégager quelqu'un de sa parole, de sa promesse, d'une obligation, d'une responsabilité*, etc. Lui rendre sa parole, ne pas exiger l'accomplissement de sa promesse, le tenir quitte de son obligation, l'affranchir de la responsabilité à laquelle il était tenu.

— *Dégager un soldat*. Obtenir son congé.

— Fig. *Dégager sa parole*. Retirer une parole donnée sous des conditions qui n'ont pas été remplies; ou bien, dans un autre sens, satisfaire à sa parole, et la retirer, comme on retire un objet que l'on avait mis en gage. Je vous avais promis votre argent tel jour, je viens *dégager* ma parole; le voilà. (Acad.)

Mais je ne prétends pas qu'un impuissant courroux,
Dégage ma parole et m'acquitte envers vous. (Corn.)

— *Dégager un appartement*. Y pratiquer un ou plusieurs dégagements, une ou plusieurs issues secrètes. Dégager son appartement par un corridor, par un escalier dérobé.

— *Dégager la taille*. Faire paraître la taille svelte, bien proportionnée, en parlant d'un vêtement qui s'adapte parfaitement à la taille d'une personne. Son habit lui dégage la taille.

— Pathol. *Dégager la tête, dégager la poitrine*. Rendre la tête ou la poitrine plus libre, la débarrasser de tout ce qui la gênait, l'incommodait. Il avait de l'oppression, on lui a donné un sirop qui lui a dégagé la poitrine.

— Débarrasser, délivrer, en tirant d'un lieu où l'on était engagé, embarrassé. Dégager du milieu des ennemis. Dégager du fort de la ... son cheval. Dégager de ses liens. Je vais périr, madame, ou vous en *dégager*. (Corn.) Jusqu'à ce que ma main de ses fers le *dégage*. (Id.)

— Ôter ce qui obstrue, ce qui embarrasse, ce qui empêche de passer, de circuler. Dégager un passage. Dégager une porte. Dégager la voie publique.

— *Dégager un corps de troupes*. Le débarrasser de l'ennemi qui l'accablait, soit par le nombre, soit par l'avantage de la position.

— Mar. *Dégager un vaisseau*. Le délivrer de la poursuite des vaisseaux ennemis.

— Fig. Dégager son esprit de toute préoccupation. Dégager une affaire de tout ce qui l'embrouille. Dégager une question de ce qui n'y a point directement rapport. Comment *dégager* notre âme de toutes les illusions de la vie? (Buff.) Comment *dégager* son cœur d'une passion favorite, son esprit d'un préjugé, son âme des liens qui l'attachent au monde? (Lav.)

— Rompre un engagement d'amour ou de galanterie.

Allez, je vous refuse, et ce sensible outrage,
De vos indignes fers à jamais me *dégage*. (Mol.)

— Math. *Dégager l'inconnue*. Faire sortir des relations algébriques où elle était engagée, la quantité inconnue que l'on cherchait pour résoudre un problème.

— Chim. Séparer une substance gazeuse, volatile, etc., de celles auxquelles elle était unie. Dégager l'acide d'une substance, au moyen d'un autre acide.

— Donner quelques émanations, en parlant d'une substance composée. Cette substance dégage une forte odeur de soufre.

— Escr. *Dégager le fer*. Rendre l'épée libre par un mouvement, la détacher de celle de son adversaire.

— Choróg. Détacher par un mouvement vif un pied ou une jambe de l'autre pied ou de l'autre jambe.

— Grav. Repasser la pointe autour des traits déjà gravés, pour enlever plus facilement l'acier ou le bois des vides.

— Techn. *Dégager une pierre*. La dépouiller de sa matière superflue.

— SE DÉGAGER. v. pron. Se libérer d'un engagement. Il a fait une promesse dont il voudrait bien *se dégager*. (Acad.)

— Se tirer d'un lieu ou d'un pas difficile. Ne pouvoir se dégager de la foule.

— Se débarrasser de quelqu'un. Ils vous expédient en peu de paroles, et ne songent qu'à se *dégager* de vous. (La Bruy.)

— Être libre, n'être plus obstrué, en parlant d'un passage, d'une entrée, d'une sortie, de la voie publique. Enfin la multitude se disperse et la rue se dégage.

— En affaire de cœur. Rompre sa chaîne.

Dans une peine si cruelle,
Le plus sûr serait de changer,
Mais tant qu'on vous verra si belle,
Le moyen de se *dégager*? (Mme de la Sabl.)

Il faut se *dégager* de ces attachements,
Que la raison condamne et qui flattent nos sens (Regnard.)

— N'être plus oppressé. Ma tête se dégage un peu.

— Se volatiliser. Cette substance se dégage sous forme de vapeur.

DÉGAÎNE. s. f. Manière ridicule et maladroite, tournure gauche, attitude niaise, ensemble disgracieux des mouvements du corps en marchant. Avoir une triste dégaîne, une pauvre dégaîne. Voilà un homme d'une pauvre dégaîne! Quelle dégaîne! Cela est d'une belle dégaîne. Comme on le voit par ces locutions, les seules à peu près dans lesquelles *dégaîne* soit usité, ce mot est très-familier, populaire même, et ne s'emploie pour ainsi dire qu'ironiquement.

DÉGAÎNÉ, ÉE. part. pass. du v. Dégaîner. S'empl. adjectiv. Sabre dégaîné. Poignard dégaîné. Épée dégaînée.

DÉGAÎNER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, partic. privat., et *gaîne*). Tirer, sortir de la gaîne, du fourreau. Dégaîner l'épée. Dégaîner un poignard. Quand on fait tant que de *dégaîner* l'épée contre son maître, il faut en jeter le fourreau dans la rivière. Duc de Guise.

— Ne s'emploie guère que dans le sens absolu, et signifie Mettre l'épée ou le sabre à la main pour se battre. Il faut dégaîner. Je vous forcerai bien à dégaîner. Il n'aime guère à dégaîner. Qu'attendez-vous pour dégaîner?

Plus prompt encor, le descendant de Sparte
A *dégaîné*. Sur son homme au sifflet,
Son bras s'escrime et de tierce et de quarte (Descoutx.)

— Loc. prov. *Il ne frappe point comme il dégaîne*. Il est plus violent en paroles qu'en actions.

— Fig. On dit d'un avare qu'*il n'aime pas à dégaîner*, qu'il n'aime pas à tirer de sa bourse.

— SE DÉGAÎNER. v. pron. Être dégaîné, sorti du fourreau.

DÉGAÎNER. s. m. Action de dégaîner, moment où l'on dégaîne.

— Loc. fam. *Être brave jusqu'au dégaîner*. N'être qu'un fanfaron, plein de jactance, mais sans courage quand le moment vient de payer de sa personne. ‖ Fig. Promettre beaucoup et ne rien tenir, quand il est question d'agir. Il m'avait promis de me servir, il n'en a rien fait. Il a été brave jusqu'au *dégaîner*. (Acad.)

DÉGAÎNEUR. s. m. Celui qui dégaîne ... ferrailleur, duelliste de profession.

DÉGALÉ, ÉE. part. pass. du v. Dégaler. S'empl. adjectiv. Peaux dégalées.

DÉGALER. v. a. 1re conj. Techn. T. de chapellerie. Débarrasser les peaux de tout ce qu'elles peuvent avoir d'inutile ou de nuisible. Dégaler une peau.

— SE DÉGALER. v. pron. Être dégalé.

DÉGAN. s. m. Anc. cout. Officier qui était établi dans chaque paroisse.

DÉGANERIE. s. f. Anc. cout. Charge, office de dégan. Exercice de la charge de dégan.

DÉGANTÉ, ÉE. part. pass. du v. Déganter. S'empl. adjectiv. Main dégantée.

DÉGANTER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, partic. extract., et *ganter*; rad. *gant*). Ôter les gants à quelqu'un. Dégantez-moi donc!

— SE DÉGANTER. v. pron. Être déganté, ôter ses gants. J'ai de la peine à me déganter.

DÉGARNI, IE. part. pass. du v. Dégarnir.

S'empl. adjectiv. Robe dégarnie. Chambre dégarnie. Arbre dégarni. Tête dégarnie.

— Place de guerre dégarnie. Les places frontières n'étaient pas *dégarnies*. (Volt.)

— *Dégarni de*. De chaque côté et vers le bas de la mâchoire supérieure, il règne une espèce de pli longitudinal *dégarni* de poil. (Buff.)

DÉGARNIR. v. a. 2e conj. (ét. fr., *de*, partic. extract., et *garnir*). Oter ce qui garnit. Dégarnir une robe, une chemise, un lit. Dégarnir un appartement. Il a fait *dégarnir* sa maison de campagne pendant l'hiver. (Acad.)

— Art milit. *Dégarnir une place*. En ôter une partie de la garnison ou des munitions. Les ennemis furent obligés de *dégarnir* leurs places pour mettre une armée en campagne. (Acad.) ‖ *Dégarnir le centre*, *les ailes d'une armée*. Diminuer le nombre des troupes qui les forment.

— Mar. *Dégarnir un vaisseau*. En ôter les agrès.

— Hortic. *Dégarnir un arbre*. En supprimer les branches inutiles, les branches qui viennent mal. Dégarnir les abricotiers. Dégarnissez ces pruniers.

— SE DÉGARNIR. v. pron. Se vêtir plus légèrement. Il ne faut pas trop se hâter de se dégarnir. On s'enrhume souvent pour avoir voulu trop tôt se dégarnir.

— Fam. et fig. Se dessaisir de son argent comptant.

— Devenir moins touffu, perdre ses feuilles. La saison avance; les arbres se dégarnissent.

— Perdre ses cheveux, commencer à devenir chauve. Déjà sa tête commence à se dégarnir.

— Se vider de spectateurs. *La salle se dégarnit*. Le monde s'en va. La salle se *dégarnissait* peu à peu, et bientôt il n'y eut plus personne. (Acad.)

— La principale remarque à faire sur ce verbe, considéré pronominalement, c'est qu'on l'emploie presque toujours sans régime. Ainsi on ne dira pas : *Cet arbre se dégarnit de ses feuilles*. Mais, absolument, Cet arbre se dégarnit, etc. Sa tête se dégarnit, etc.

DÉGASCONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Dégasconner. S'empl. adjectiv. Vous aurez peine à le reconnaître, tant il est dégasconné. Son langage est dégasconné. Sa prononciation est dégasconnée.

DÉGASCONNER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, partic. privat., et *gasconner*; rad. *Gascon*). Oter l'accent gascon, défaire de l'accent gascon. On aura bien de la peine à le dégasconner. Le poète Malherbe contribua beaucoup à *dégasconner* la cour. (Balzac.)

— Fig. et fam. Faire perdre à quelqu'un le ton de vanterie, l'habitude de l'exagération et même celle de ne pas dire la vérité.

— SE DÉGASCONNER. v. pron. Être dégasconné; perdre l'accent gascon, les habitudes gasconnes.

DÉGÂT. s. m. (formé du v. *gâter*). Ruine, ravage, détriment, dommage considérable causé à la propriété d'autrui, dans des terres ensemencées, dans les prés, les vignes, les bois, par force majeure, par la pluie, la grêle, les animaux, les gens de guerre, etc. La grêle fait de grands dégâts. Le passage de l'armée a causé de grands dégâts. Les bêtes fauves ne laissent pas que de faire des dégâts considérables. Faire constater le dégât.

— Législ. rur. Ravage commis par les bestiaux d'un cultivateur dans l'héritage d'autrui. Un troupeau de moutons est entré dans cette avoine et y a fait de grands *dégâts*. (Lav.)

— Législ. crim. Dommage causé par les personnes aux propriétés d'autrui. Le *dégât* causé par les hommes, dans le seul but d'une destruction inutile, est puni par les lois. (Dict. encycl.)

— Absol. *Faire le dégât*. Dévaster, ravager. Les ennemis ont fait le dégât dans toute l'étendue de cette contrée.

— Consommation de denrées, de vivres, faite avec profusion, avec gaspillage, sans aucun ordre ni économie. Grand dégât de viande, de vin. On fait un grand *dégât* de bois, de vin dans cette maison. (Acad.)

DÉGÂTER. v. a. 1re conj. (rad. *dégât*). Gâter, ravager, piller; prodiguer. Il est vieux et inusité. V. GÂTER.

DÉGÂTEUR, EUSE. s. (rad. *dégât*). Celui, celle qui cause du dégât, qui gâte, qui ravage.

DÉGAUCHI, IE. part. pass. du v. Dégauchir. S'empl. adjectiv. Bois dégauchi. Marbre dégauchi. Surface dégauchie.

DÉGAUCHIR. v. a. 2e conj. (ét. fr., *de*, partic. privat., et *gauchir*; rad. *gauche*). Techn. Dresser une surface inégale, en enlever les parties trop saillantes, la rendre plane. Dégauchir du bois, du marbre, des métaux, etc. Dégauchir une pièce de charpente, de menuiserie.

— Fig. et très-famil. Corriger la gaucherie. Dégauchir un jeune homme. On a bien de la peine à le dégauchir.

— SE DÉGAUCHIR. v. pron. Être dégauchi.

— Fig. Être corrigé de sa gaucherie; s'en corriger soi-même.

DÉGAUCHISSAGE ou **DÉGAUCHISSEMENT.** s. m. Techn. Action de dégauchir une surface, d'en enlever les parties trop saillantes, de l'aplanir; résultat de l'action de dégauchir. Le dégauchissage d'une pièce de bois, d'une table de marbre, d'une surface métallique.

DÉGAUCHISSEMENT. s. m. V. DÉGAUCHISSAGE.

DÉGAZÉ, ÉE. part. pass. du v. Dégazer. S'empl. adjectiv. Liquide dégazé. Substance dégazée.

DÉGAZER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, partic. extract.; et *gaz*). Chim. Chasser d'un liquide les gaz qui peuvent s'y trouver en dissolution. Dégazer un liquide. Dégazer une substance.

— SE DÉGAZER. v. pron. Être dégazé.

DÉGÉERIE. s. f. (de *Degéer*, nom propre). Entom. Genre de chysanoures, famille des podurides, ayant pour type la dégéerie neigeuse, ainsi nommée parce que cet insecte vit en société nombreuse sur la neige.

DÉGEL. s. m. (ét., V. DÉGELER). Fonte ou fusion de la glace, de la neige. Phénomène du passage de l'eau glacée à l'état liquide, par l'adoucissement de l'air ou l'élévation de la température au-dessus de la congélation. Être au dégel. Avoir le vrai dégel. Nous avons attribué les fragments innombrables des rochers à d'anciens *dégels*. (B. de St-P.)

— Adoucissement de l'air qui occasionne le dégel. Le *dégel* doit être lent, gradué, pour la conservation des végétaux, et une succession de gelées et de *dégels* est toujours nuisible aux plantes. (Dict. encycl.)

DÉGELÉ, ÉE. part. pass. du v. Dégeler. S'empl. adjectiv. Terre dégelée. Neige dégelée.

DÉGELÉE. s. f. T. d'écol. Volée de coups de poing, de coups de pied, etc. Promettre, donner, recevoir une dégelée.

DÉGELER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, partic. privat., et *geler*). L'*é* se change en *è* devant une syllabe muette. *Il dégèle*. Faire qu'une chose qui était gelée cesse de l'être. Le vent du sud a dégelé la rivière.

— S'emploie neutralement. La rivière dégèle. La neige dégèle. La terre dégèle, commence à dégeler.

— S'emploie impersonnellement. Il dégèle. Il viendra à dégeler. S'il vient à dégeler. Pourvu qu'il dégèle bientôt.

— Le peuple emploie Dégeler v. n. dans le sens de Mourir. Cette expression est triviale, absurde, et ne doit jamais se trouver sur les lèvres de quiconque tient à raisonner le moins du monde son langage.

— SE DÉGELER. v. pron. Cesser d'être gelé. L'étang se dégèle.

— Fig. et fam. *Se dégeler*, se mettre à parler; ouvrir enfin la bouche; se dit de quelqu'un qui se met enfin de la conversation, comme si sa langue n'était plus gelée ou glacée, après l'avoir été en quelque sorte, pendant une longue taciturnité.

DÉGÊNER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, partic. extract., et *gêner*; rad. *gêne*). Tirer de la gêne.

— SE DÉGÊNER. v. pron. Être dégêné; ne pas se gêner.

DÉGÉNÉRALISABLE. adj. des 2 g. Qui peut être dégénéralisé. Inusité.

DÉGÉNÉRALISANT, ANTE. adj. Qui dégénéralise, qui détruit la généralité. Pouvoir dégénéralisant. Action gouvernementale dégénéralisante. Il est peu usité.

DÉGÉNÉRALISATION. s. f. (pr. *dé-gé-né-ra-li-za-ci-on*). Action de dégénéraliser.

DÉGÉNÉRALISÉ, ÉE. part. pass. du v. Dégénéraliser.

DÉGÉNÉRALISER. v. a. 1re conj. Détruire la généralité.

— SE DÉGÉNÉRALISER. v. pron. Être dégénéralisé.

DÉGÉNÉRANT. part. prés. du v. Dégénérer. Qui dégénère. Il est invariable. Si les enfants des rois, *dégénérant* de leur auguste naissance, n'avaient que des inclinations basses et vulgaires, quel opprobre pour leur nom et pour la nation qui attendrait de tels maîtres! (Mass.)

DÉGÉNÉRANT, ANTE. adj. Qui peut dégénérer, s'abâtardir. Les races dégénérantes. Les sociétés dégénérantes. La civilisation dégénérante.

DÉGÉNÉRATEUR, TRICE. adj. Qui produit la dégénération, qui fait dégénérer. Principe dégénérateur. Mouvement dégénérateur. Opinion dégénératrice. Politique dégénératrice.

DÉGÉNÉRATION. s. f. (pr. *dé-gé-né-ra-ci-on*; ét., V. DÉGÉNÉRER). Action de dégénérer. Changement qu'éprouve dans sa nature intime ou son essence un corps quelconque qui se détériore, passage de l'état primitif d'un corps à un état inférieur. Dégénération du sang, de la bile. Il n'y a que les corps organiques qui subissent des *dégénérations* qui ont leur cause dans le climat, la nourriture, le genre de vie, les maladies héréditaires, les croisements de race, et généralement dans un climat trop brûlant ou trop glacial. (Dict. encycl.) La leucose qui rend le pelage et le plumage des animaux blancs, l'albinisme qui blanchit les poils des êtres humains, la mélanose qui, sous le ciel dévorant de l'Afrique colore en noir les espèces animales et végétales, sont de véritables *dégénérations*. (Id.)

— Hist. nat. Ce terme qui, dans le langage vulgaire, est synonyme d'Abâtardissement, a une signification beaucoup plus étendue, et il arrive souvent que loin d'être une dégradation, la dégénération soit une amélioration, un perfectionnement, en un mot qu'elle soit profitable à l'être qui la subit, et qu'elle tourne à son avantage. Ainsi, en horticulture, c'est par la dégénération des plantes qu'on obtient des fleurs doubles, particulièrement les plus belles espèces de roses et de violettes.

— Pathol. anat. Altération d'où résulte la transformation du tissu d'un organe en une matière essentiellement morbide. Dégénération cancéreuse. C'est à tort que l'on confond souvent ce mot avec la *transformation* par laquelle un tissu organique se trouve converti en un autre tissu analogue à l'un des tissus organiques naturels, et avec la *production accidentelle*, corps ou substance, qui se développe dans les interstices d'un organe, sans en altérer la texture.

DÉGÉNÉRÉ, ÉE. part. pass. du v. Dégénérer. S'empl. adjectiv. Hommes dégénérés. Races dégénérées. Le monde *dégénéré* appelle une seconde publication de l'Évangile. (Chateaub.) La chute de l'homme *dégénéré* est le fondement de la théologie de presque toutes les nations. (Volt.)

— *Dégénéré en*. Elle sortait d'une grande maladie *dégénérée* en langueur, et que l'âge rendait incurable. (B. de St-P.)

DÉGÉNÉRER. v. n. 1re conj. (du lat. *degenerare*, formé de la partic. privat. *de*, et *genus*, *generis*, genre). L'*é* se change en *è* devant une syllabe muette. *Je dégénère*, *tu dégénères*, *il dégénère*, etc. Hist. nat. S'abâtardir, devenir inférieur, par rapport au genre, avec le temps ou par reproduction. V. le mot DÉGÉNÉRATION. Les animaux dégénèrent. Les plantes dégénèrent. Au bout de quelques générations, les races périssent ou *dégénèrent*, il faut les renouveler. (J.-J. Rouss.)

— Perdre de ses qualités, de son mérite, par rapport à un autre temps où l'on valait davantage. C'est un homme qui est de mise un quart d'heure de suite, qui, le moment d'après, baisse, *dégénère*. (La Bruy.) La ville croirait *dégénérer* en ne copiant pas les mœurs de la cour. (Id.) Tout est bien sortant des mains de l'auteur de toutes choses, tout *dégénère* entre les mains de l'homme. (J.-J. Rouss.)

— Fig. Se relâcher de la vertu, de la probité, des mœurs, de l'honneur de ses ancêtres. Dans cette acception, il se construit ordinairement avec la préposition *de*. Dégénérer de ses ancêtres. Dégénérer de la piété de ses aïeux. Dégénérer d'une auguste naissance. Les premiers penchants dans les grands sont pour la vertu, et ils *dégénèrent* dès qu'ils retournent au vice. (Massillon.)

— *Dégénérer dans l'esprit de quelqu'un*. Baisser dans son estime, valoir moins à ses yeux. Timante, toujours le même, et sans rien perdre de son mérite, ne laissait pas de *dégénérer* dans l'esprit des courtisans. (La Bruy.)

— *Dégénérer en*. Changer de bien en mal. L'état populaire dégénère souvent en anarchie. Le style pompeux dégénère quelquefois en galimatias. Des repas, qui, modestes au commencement, *dégénérèrent* bientôt en pyramides de viandes et en banquets somptueux. (La Bruy.) Le courage *dégénère* en présomption. (Mass.) Les autres craignant que l'autorité qui, de sa nature, croît toujours, ne *dégénérât* en tyrannie, empêchèrent que la liberté ne *dégénérât* en licence. (Boss.) La monarchie pure est un état violent qui *dégénère* toujours en despotisme ou en république. (Montesq.)

— Changer de mal en pis. La querelle de Pompée et de César dégénéra en guerre civile. L'adulation *dégénère* toujours en ingratitude. (Mass.) La véritable douceur tient à la fermeté; sans elle ce n'est plus que faiblesse qui *dégénère* en aigreur. (Boiste.) L'esprit *dégénère* dans la retraite, la vertu dans le monde, le cœur dans la mauvaise compagnie, le goût dans la province. (Sallent.)

— Dans ses temps composés, ce verbe prend l'auxiliaire *avoir* pour marquer l'action : il a bien *dégénéré* de ses ancêtres; et l'auxiliaire *être* pour marquer l'état : il est bien *dégénéré*.

— Pathol. Décliner. Se dit d'une maladie pour exprimer qu'elle prend un caractère moins grave, ou, dans un sens contraire, pour exprimer que cette maladie devient plus alarmante et qu'elle augmente d'intensité. L'apoplexie dégénère quelquefois en paralysie. Le cours de ventre dégénère assez souvent en dyssenterie. Ce rhume dégénère en catarrhe.

DÉGÉNÉRESCENCE. s. f. Syn. de Dégénération. S'il y avait une distinction à faire pour préciser le sens de chacun de ces deux mots, dégénération devrait s'entendre de l'ac-[illegible] tat de ce qui est dégénéré. La *dégénérescence* d'un peuple très-avancé ne peut être mieux marqué que par ces symptômes. (Ch. Nod.)

DÉGÉNÉRESCENT, ENTE. adj. (ét., V. DÉGÉNÉRER). Qui subit une dégénération ou dégénérescence.

DÉGINGANDÉ, ÉE. adj. Qui n'a pas une contenance assurée; dont la charpente organique est en quelque sorte toute disloquée, tant il y a défaut d'ensemble et manque de grâce dans les mouvements, dans la tournure, dans la démarche de la personne. Homme dégingandé. Femme dégingandée.

— Fig. Qui manque d'enchaînement, d'ensemble. Je pense qu'il ne faut rien de plus à des conduites aussi *dégingandées* que les nôtres. (Mme de Sév.) Cette rage de m'éloigner encore de vous, et de voir pour quelque temps notre commerce *dégingandé*, me donne une véritable tristesse. (Id.) Vous verrez que la pièce n'est pas si *dégingandée*. (Volt.)

DÉGINGANDEMENT. s. m. État, aspect d'une personne dégingandée, qui n'a point de contenance, dont la démarche est mal assurée. Inusité et pourtant caractéristique.

DÉGINGANDER (SE). v. pron. 1re conj. N'avoir ni contenance, ni démarche assurée. Il est très-familier.

DÉGLACER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, part. priv., et *glacer*; rad. *glace*). Fondre la glace. Déglacer un liquide. Déglacer de l'eau. On dit plutôt Dégeler.

— SE DÉGLACER. v. pron. Se dégeler. La rivière se déglace.

— Fig. *Se déglacer le cœur*. S'attendrir. Corneille l'a employé dans ce sens.

DÉGLAIVER. v. n. 1re conj. (rad. *glaive*). Vieux mot pour signifier Dégaîner, tirer le glaive ou l'épée.

DÉGLUÉ, ÉE. part. pass. du v. Dégluer. S'empl. adjectiv. Bâton déglué. Oiseau déglué. Paupières dégluées.

DÉGLUER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, partic. extract., et *glu*). Oter la glu. Débarrasser de la glu. Dégluer un pauvre petit oiseau. Dégluer les mains. Dégluer un bâton.

— Fig. *Dégluer les yeux*. Oter la chassie qui colle les paupières.

— SE DÉGLUER. v. pron. Se débarrasser de la glu. Cet oiseau parviendra à se dégluer. ‖ Fig. Cet enfant ne veut jamais se dégluer les paupières avec de l'eau tiède.

DÉGLUTI, IE. part. pass. du v. Déglutir. S'empl. adjectiv. Liquide dégluti. Substance déglutie. Aliments dégluties.

DÉGLUTIR. v. a. 2e conj. (du lat. *deglutire*). Physiol. Faire la déglutition; avaler; porter les substances, le bol alimentaire de la bouche dans l'estomac en leur faisant traverser le pharynx et l'œsophage.

DÉGLUTITEUR. adj. et s. m. (rad. *déglutir*). Anat. Nom donné par quelques anatomistes à l'un des muscles du pharynx, celui qui détermine le plus directement le phénomène de la déglutition.

DÉGLUTITION. s. f. (pr. *dé-glu-ti-ci-on*, rad. *déglutir*). Physiol. Action de déglutir, de faire passer les aliments et les boissons de la bouche dans l'estomac, à travers le pharynx et l'œsophage. ‖ Série d'actions organiques par lesquelles s'opère ce phénomène.

DEGNIZLI. Géogr. Ville de la Turquie d'Asie, dans l'Anatolie; pop., 30,000 hab.

DÉGO. Géogr. Bourg des États sardes, division d'Alexandrie, sur la Bormida. ‖ Hist. Théâtre d'une victoire que le général en chef Bonaparte remporta en 1796 sur l'armée autrichienne.

DÉGOBILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Dégobiller.

DÉGOBILLER. v. a. 1re conj. (pr. *dé-go-bi-ié*; ét. fr., *de*, partic. extract.; et *gober*, avaler avidement). Rendre ce que l'on avait gobé; vomir. Dégobiller son dîner. Dégobiller sous la table. Il est très-sale et on ne peut plus bas.

DÉGOBILLIS. s. m. (ét., V. DÉGOBILLER). Ce que l'on a dégobillé; vomissement. Matières dégobillées. Il est bas et dégoûtant.

DÉGOISÉ, ÉE. part. pass. du v. Dégoiser. S'empl. adjectiv. Compliment dégoisé.

DÉGOISEMENT. s. m. (ét., V. DÉGOISER). Babillage, bavardage. Il est familier et populaire. Autrefois il signifiait Ramage, chant.

DÉGOISER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, partic. extract., et *gosier*, hors du gosier; faire sortir du gosier.) Signifiait autrefois Chanter, en parlant des oiseaux.

— Fig. et très-fam. signifie Parler plus qu'il ne faut et avec beaucoup de volubilité. Dégoiser un compliment. Dégoiser une histoire. Dégoiser des injures. Dégoiser son chapelet.

— Absol. Comme cette femme dégoise! En a-t-elle dégoisé, la commère! Elle aime bien à dégoiser.

— Dire ce qu'on devrait taire, ce qu'on aurait précisément intérêt à cacher. Il a tout dégoisé imprudemment. Faire dégoiser un prisonnier. Il a trop dégoisé. On a su adroitement le faire dégoiser. Ce sens a vieilli.

— SE DÉGOISER. v. pron. Se dégourdir, se déniaiser.

[illegible] Techn. Action de dégommer. Se dit chez les teinturiers de l'action de dégommer ou décreuser la soie. Le dégommage de la soie.

DÉGOMMÉ, ÉE. part. pass. du v. Dégommer. S'empl. adjectiv. Soie dégommée.

— Fig. et popul. Destitué de son emploi. Il est dégommé. ‖ Mort, tué. Il a été bien vite dégommé.

DÉGOMMER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, partic. privat., et *gommer*; rad. *gomme*). Techn. Oter, enlever la gomme; particulièrement, décreuser la soie.

— Fig. et pop. Destituer d'un emploi. Le ministre l'a dégommé. A la révolution de 1830, on l'a dégommé. ‖ Faire mourir, tuer. Combien le choléra n'en a-t-il pas dégommés.

— SE DÉGOMMER. v. pron. Être dégommé.

— Fig. et pop. Être destitué.

DÉGON. s. m. Moll. Petite coquille, variété du genre cérite.

DÉGONDÉ, ÉE. part. pass. du v. Dégonder. S'empl. adjectiv. Porte dégondée. Grilles dégondées.

DÉGONDER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, partic. extract., et *gond*). Techn. Dégager de ses gonds, ôter de ses gonds. Dégonder une porte.

— SE DÉGONDER. v. pron. Être dégondé, dégagé de ses gonds.

— Fig. et popul. Être hors de soi.

DÉGONFLÉ, ÉE. part. pass. du v. Dégonfler. S'empl. adjectiv. Ballon dégonflé. Tumeur dégonflée.

— Fig. Cœur *dégonflé* de joie. (Voltaire.)

DÉGONFLEMENT. s. m. (ét., V. DÉGONFLER). Action de dégonfler ou de se dégonfler; état de ce qui est dégonflé.

DÉGONFLER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, partic. priv. et *gonfler*; rad. *gonfle*). Faire cesser le gonflement. Dégonfler un ballon, en donnant passage à l'air ou au gaz qui tend à s'en échapper.

— Fig. *Dégonfler le cœur.* Livrer passage aux sentiments qui le gonflent.

— SE DÉGONFLER. v. pron. Etre dégonflé. Un ballon qui se dégonfle. Une tumeur qui se dégonfle.

DÉGOR. s. m. Techn. Tuyau de décharge par lequel on fait passer la liqueur distillée.

DÉGORGÉ, ÉE. part. pass. du v. Dégorger. S'empl. adjectiv. Tuyau dégorgé. || Laines dégorgées. || Poisson dégorgé.

DÉGORGEMENT. s. m. (ét., V. DÉGORGER). Action de dégorger, de se dégorger. Ecoulement, sortie abondante d'eaux, d'immondices retenues. Le dégorgement d'un égout, d'un tuyau, d'un canal, d'un évier, d'une gouttière.

— Sortie abondante d'humeurs qui occasionnaient un engorgement. Un dégorgement d'humeurs. Un dégorgement de bile.

— Techn. Action de dépouiller certaines choses des matières superflues ou étrangères. Le dégorgement des cuirs, des draps, des laines. Se servir des moulins à foulon pour le dégorgement des étoffes.

DÉGORGEOIR. s. m. (ét., V. DÉGORGER). Lieu dans lequel les eaux, les matières liquides se dégorgent. Avez-vous pénétré au fond de la mer, et vous êtes-vous promené sur les sources qui renouvellent l'abîme? Vous a-t-on ouvert ces portes de la mort, et en avez-vous vu les *dégorgeoirs* ténébreux? (Trad. du livre de Job.)

— Art milit. Petite broche à manche que l'on introduit dans la lumière d'un canon pour la déboucher, et dans la gargousse quand elle est engagée.

— Techn. Instrument de serrurerie qui a la forme d'un ciseau à chaud, et qui sert soit pour enlever de dessus les pièces que l'on forge des parties qu'on ne pourrait pas détacher avec le marteau, soit pour donner à ces pièces des formes qu'elles ne peuvent obtenir qu'à l'aide d'un instrument tranchant.

— Instrument qui sert à tordre la laine, à laver et dégorger les étoffes.

DÉGORGER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, partic. extract.; et *gorger*, rad. *gorge*). On met un *e* après le *g* devant les lettres *a*, *o*. *Je dégorgeais. Nous dégorgeons. Dégorgeant*, etc. Déboucher, débarrasser ce qui est engorgé, obstrué. Dégorger un égout. Dégorger un canal. Dégorger un évier.

— S'emploie quelquefois neutralement. Les ravines d'eau ont fait *dégorger* cet étang. (Acad.) Si cet égout vient à *dégorger*, il infectera tout le quartier. (Id.)

— Arts et mét. Dépouiller, nettoyer une chose des matières superflues ou étrangères. Dégorger les draps, les laines, les soies, les cuirs.

— SE DÉGORGER. v. pron. Épancher ses eaux. Ce tuyau se dégorge dans le grand bassin.

— En parlant du poisson. Se purger dans l'eau claire et courante du goût de bourbe ou de marée. Les saumons qu'on prend dans la mer n'ont pas si bon goût que ceux qui se sont *dégorgés* dans les rivières. (Acad.)

— Fig. J'évite d'être repoussé par la foule des courtisans dont la maison d'un ministre se *dégorge* plusieurs fois le jour. (La Bruy.)

DÉGOSILLER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, partic. extract., et *gosier*, gorge). Vieux mot [illegible]

DÉGOTÉ, ÉE. part. pass. du v. Dégoter.

DÉGOTER. v. a. 1re conj. Chasser d'un poste, supplanter. Il est du style familier et badin.

— L'emporter sur. J'ai peur qu'on me *dégote* la Russie. (Volt.)

DÉGOURDI, IE. part. pass. du v. Dégourdir. S'empl. adjectiv. Eau dégourdie.

— Fig. Avisé, adroit, difficile à tromper. Personne dégourdie. || *Cette femme a l'air bien dégourdi.* Elle a des manières vives et même un peu libres.

DÉGOURDI, IE. s. Celui, celle qui a perdu sa lourdeur, sa gaucherie, sa timidité, et a pris de la vivacité, de l'aisance, de la hardiesse. Un dégourdi. Quelle dégourdie!

> . . . C'est une *dégourdie*,
> Qui sait bien mieux que nous ce que c'est que la vie.
> (VOLTAIRE.)

DÉGOURDIR. v. a. 2e conj. (ét. fr., *de*, partic. privat., et *gourd*). Oter l'engourdissement; redonner du mouvement, de la chaleur à ce qui était engourdi par un repos forcé, par le froid ou par quelque autre cause. Dégourdir ses jambes. Dégourdir ses bras, ses mains. Dégourdir son corps tout entier. Secouer quelqu'un pour le dégourdir.

— Fig. et fam. Oter, faire perdre à quelqu'un sa lourdeur, sa gaucherie, sa timidité, et lui donner de la vivacité, de l'aisance, de la hardiesse. Dégourdir un enfant. Dégourdir un homme. Ce jeune homme a besoin que le commerce du monde le *dégourdisse*. (Acad.) Le mariage forme et *dégourdit* les gens. (Volt.)

— Fig. *Faire dégourdir de l'eau.* La faire chauffer légèrement pour lui oter sa plus grande froideur.

— SE DÉGOURDIR. v. pron. Être tiré d'engourdissement; se défaire, sortir de son engourdissement. Je me suis un peu *dégourdi* en marchant. (Acad.)

— Sortir de sa maladresse, se défaire de sa gaucherie. Déposer sa trop grande simplicité, et devenir déjà adroit, aisé, hardi. Ce jeune homme commence à se dégourdir.

DÉGOURDISSEMENT. s. m. Cessation d'engourdissement; action de dégourdir ou de se dégourdir. Sentir le dégourdissement. Procurer, amener le dégourdissement. Le dégourdissement des bras. Le dégourdissement des jambes. Le *dégourdissement* se fait sentir par un picotement dans les nerfs. (Acad.)

DÉGOÛT. s. m. (ét. fr., *de*, partic. privat., et *goût*). Manque ou perte de goût; altération du goût; répugnance, aversion pour les aliments. Grand dégoût. Dégoût invincible. Avoir du dégoût. Ressentir, éprouver du dégoût pour les aliments même les plus savoureux. Le *dégoût* est souvent porté si loin, que la vue ou le souvenir des aliments détermine des nausées. (Dictionn. encycl.)

> Quelque léger *dégoût* vient-il le travailler,
> Un escadron coiffé d'abord court à son aide (BOIL.)

— Fig. Éloignement, répugnance, aversion pour une personne ou pour une chose. Les amours meurent par le *dégoût*. (La Bruy.) Ils donnent le dernier *dégoût* par leur fatuité et par leurs fadaises. (Id.) Qui pourrait dire avec quel *dégoût* elle posséda tous les biens que le monde estime? (Fléch.) Elle veut encore plaire au monde quand elle n'en est plus que la risée et le *dégoût*. (Mass.) Tous ces gens qu'on amuse avec tant de peine, doivent leur *dégoût* à leurs vices, et ne perdent le sentiment du plaisir qu'avec celui du devoir. (J.-J. Rouss.) Je fais l'histoire de la science dont je parle; c'est peut-être ce qui sera lu avec le moins de *dégoût*. (Voltaire.)

> Quand un livre au palais se vend et se débite,
> Le *dégoût* d'un censeur peut-il le décrier? (BOILEAU.)

— *Dégoût pour.* Vous pourrez lui inspirer un peu de *dégoût* pour la vie médiocre qu'elle mènerait à Paris. (Volt.) Je serais trop fâché qu'on crût qu'il entre du *dégoût* pour mon pays, dans un voyage que je n'entreprends que pour satisfaire une si juste curiosité. (Id.)

— Au plur. DÉGOÛTS. Déplaisir, chagrin, mortification, tristesse de l'âme rassasiée. Essuyer bien des dégoûts. Donner à quelqu'un d'étranges *dégoûts*. Il faut savoir essuyer des *dégoûts*. (Mass.) Nous rendons toujours inutiles les *dégoûts* que Dieu répand sur nos passions injustes. (Id.) La vieillesse est faite pour recevoir des *dégoûts*, mais elle doit être assez sage pour les supporter avec résignation. (Volt.) Villeroi vint en Italie donner des ordres au maréchal de Catinat, et des *dégoûts* au duc de Savoie. (Id.)

— Jeu de l'hombre. Signifie un paiement.

— Art culin. Jus qui tombe, qui dégoutte des viandes en rôtissant.

DÉGOÛTANT. part. prés. du v. Dégoûter. Qui dégoûte, qui donne du dégoût. Il est invariable. Une malpropreté dégoûtant tout le monde.

DÉGOÛTANT, ANTE. adj. Malpropre, sale, dont l'aspect, la vue inspire le dégoût. Plaie dégoûtante. Ulcère dégoûtant. Saleté dégoûtante. Malpropreté dégoûtante. Vase dégoûtant. Mets dégoûtant. Viande dégoûtante.

— Fig. Qui donne de l'aversion, qui inspire de la répugnance. Homme dégoûtant par sa laideur. Manières dégoûtantes. Il y a des gens *dégoûtants* avec du mérite, et d'autres qui plaisent avec des défauts. (La Rochef.) Une femme [illegible] Le rouge les rend affreuses et *dégoûtantes*. (La Bruy.) Si l'extrême laideur n'était pas *dégoûtante*, je la préférerais à l'extrême beauté, car en peu de temps l'une et l'autre étant nulles pour le mari, la beauté devient un inconvénient, et la laideur un avantage. (J.-J. Rouss.)

— Fig. signifie aussi Qui cause du déplaisir, qui rebute, qui décourage. Cela est dégoûtant. Il arrive bien des choses *dégoûtantes* dans le monde. (Acad.)

— Se dit du discours. Phrases outrées, *dégoûtantes*, nuisibles à celui-là même qu'on vent louer. (La Bruy.) Ces impertinences *dégoûtantes* sont débitées dans tant de livres, que ce n'est pas la peine d'en parler. (Volt.)

— *Dégoûtant par.* C'est un homme *dégoûtant* par sa laideur extraordinaire, par sa malpropreté, par sa conduite crapuleuse. (Lav.)

— Syn. comp. DÉGOÛTANT, FASTIDIEUX. Ce qui est *dégoûtant* est ordinairement physique et cause de l'aversion; ce qui est *fastidieux* a presque toujours rapport à l'esprit, et cause de l'ennui.

DÉGOÛTANT. s. m. Ce qui dégoûte; ce qui inspire le dégoût; le genre dégoûtant. Les tragiques grecs ont erré en prenant souvent l'horreur pour la terreur, et le *dégoûtant* et l'incroyable pour le tragique et le merveilleux. (Voltaire.)

DÉGOÛTÉ, ÉE. part. pass. du v. Dégoûter. S'empl. adjectiv. Dégoûté des aliments.

— Fig. Dégoûté du monde. Dégoûté des plaisirs. Dégoûté de la vie. Cette âme *dégoûtée* du monde. (Boss.) Claudie attend pour avoir Roscius qu'il soit *dégoûté* de Messaline. (La Bruy.) Un désir satisfait fait naître un autre désir; on est *dégoûté*, mais on n'est pas rassasié. (Mass.) Rarement, on trouve le plaisir, le bonheur, en revenant à ce dont on fut fortement *dégoûté*. (Boiste.) Il vint heureusement dans le temps où l'on était *dégoûté* des rois. (Volt.)

— S'emploie substantiv. *Faire le dégoûté.* Faire le difficile, le délicat. On dit aussi en parlant d'une femme, *elle fait la dégoûtée.*

— loc. prov. *C'est un bon dégoûté.* C'est un homme de bon appétit, un amateur de bonne chère.

— Fam. et pop. *N'être pas dégoûté*, Vouloir avoir une chose excellente, qu'il est fort difficile d'obtenir.

DÉGOÛTER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, partic. privat., et *goûter*, rad. *goût*). Oter le goût, faire perdre l'appétit. Si vous lui donnez tant à manger, vous le *dégoûterez*. (Acad.)

— Inspirer de la répugnance pour tel ou tel aliment en particulier. Dégoûter quelqu'un du poisson, le dégoûter du vin.

— Fig. Donner du dégoût, de l'aversion, de la répugnance. Des gens qui, dans les conversations, vous *dégoûtent* par leurs ridicules expressions, par l'impropriété des termes dont ils se servent. (La Bruy.) Des perfidies capables de *dégoûter* une âme bien faite. (Mass.) Tout me *dégoûte*, en effet, mais rien ne me touche. (Boss.)

— Absol. Cela dégoûte. N'est-ce pas fait pour dégoûter?

— *Dégoûter de...* Donner de l'éloignement, de l'aversion pour une personne ou pour une chose; faire qu'on ne trouve plus la personne ni la chose à son gré. Dégoûter quelqu'un de tout. La ville *dégoûte* de la province. (La Bruy.) La maladie, la douleur, le cadavre, nous *dégoûtent* de la connaissance d'un autre monde. (Id.) La jeunesse sans expérience se livre à une critique présomptueuse qui la *dégoûte* de tous les modèles qu'elle a besoin de suivre, et qui la jette dans une indocilité incurable. (Fénel.) La nature, sur la fin de nos jours, nous *dégoûte* de la vie par la douleur, afin de nous faire quitter ce monde avec moins de regrets. (Le grand Frédéric.) Comment l'attrait de la vertu ne *dégoûte-t-il* pas pour toujours du vice ceux qui l'ont une fois connue? (J.-J. Rouss.)

> J'ai relu cet écrit par la raison dicté
> Où de nouveaux Romains vous peignez la folie,
> Et du voyage d'Italie
> Vos vers heureux m'ont *dégoûté*. (PASSY.)

— *Dégoûter de*, suivi d'un infinitif. Le chagrin de n'en trouver aucun parmi ses sujets l'avait *dégoûtée* de régner sur un peuple qui n'était que soldat. (Volt.)

— SE DÉGOÛTER. v. pron. Prendre du dégoût. Se dégoûter de l'étude, de la chasse, du plaisir, de la richesse. Se dégoûter des hommes, de soi-même, de tout. Si les hommes se délassent quelquefois d'une vertu par une autre vertu, ils se *dégoûtent* plus facilement du vice par un autre vice. (La Bruy.) On se *dégoûte* de soi-même et on n'ose changer. (Mass.) Comme les hommes ne se *dégoûtent* pas du vice, il ne faut pas se lasser de le leur reprocher. (La Bruy.) Heureux ceux qui se *dégoûtent* des plaisirs violents, et qui savent se contenter des douceurs d'une vie innocente. (Fén.) On se *dégoûte* insensiblement des malheureux. (Voltaire.)

DÉGOUTTANT. part. prés. du v. Dégoutter. Qui dégoutte, qui tombe par gouttes. Il est invariable. On voit la tendre rosée dégouttant des feuilles.

> Enfin, seigneur, on me prédit
> Que mon fils, que ce monstre entrerait dans mon lit,
> Que je le recevrais, moi, seigneur, moi sa mère,
> *Dégouttant* dans mes bras du meurtre de son père! [illegible]

DÉGOUTTANT, ANTE. adj. Humide, imbibé, imprégné d'humidité. Linge encore tout dégouttant. Autour d'elle volaient les noirs soucis, les cruelles défiances, les vengeances toutes *dégouttantes* de sang. (Fén.) Telle, l'étoile du matin s'élève du sein des ondes, *dégouttante* de rosée. (Trad. du Tasse.) *Dégouttants* de sueur et couverts de poussière, les deux guerriers se plongent dans la mer. (Id.)

— *Dégouttant de.* Chemise toute dégouttante de sueur. Etre tout dégouttant de sang. Le fils tout *dégouttant* du meurtre de son père. (Corneille.)

> De son généreux sang la trace nous conduit
> Les rochers en sont *teints*, les ronces *dégouttantes*
> Portent de ses cheveux les dépouilles sanglantes.
> (RACINE.)

DÉGOUTTEMENT. s. m. (ét., V. DÉGOUTTER). Didact. Action de dégoutter, de tomber goutte à goutte, ou de faire dégoutter; état d'une liqueur qui dégoutte, ou d'un objet qui laisse dégoutter un liquide.

— Ce qui dégoutte d'un objet. Le dégouttement du frêne est dommageable pour tous les végétaux qu'il atteint.

DÉGOUTTER. v. n. 1re conj. (ét. fr., *de*, partic. explét. et *goutter*; rad. *goutte*). Couler, tomber goutte à goutte. La sueur lui dégoutte du front. Le sang lui dégoutte du nez. Le jus et les sauces lui *dégouttent* du menton. (La Bruyère.)

— Se dit des choses d'où tombent les gouttes. Ce toit dégoutte. Ce tonneau dégoutte. Les cheveux lui dégouttent de sueur.

— Imperson. Cette cave est si humide qu'il y dégoutte toujours.

— Prov. et fig. *A la cour, auprès des grands s'il n'y pleut, il y dégoutte.* Si on n'y fait pas toujours grande fortune, au moins y obtient-on quelque grâce, quelque avantage. || *S'il pleut sur moi, il dégouttera sur vous* S'il m'arrive quelque bien, je vous en donnerai votre part. On dit encore dans le même sens, *Quand il pleut sur le curé, il dégoutte sur le vicaire.*

— Fig. Se prend activement. Etre imbu en parlant des personnes. Pressez-les, tordez-les, ils *dégouttent* l'orgueil, l'arrogance, la présomption. (La Bruy.)

DÉGOUTTEUX, EUSE. adj. Mouillé, qui dégoutte. Vieux et inusité.

DÉGOUTTURE. s. f. Didact. Synonyme de Dégouttement. Il est moins usité que ce dernier mot.

DÉGRADANCE. s. f. Vieux mot, pour signifier Dégradation.

DÉGRADANT. part. prés. du v. Dégrader. Qui dégrade. Il est toujours invariable. Entre la mer et les dernières hauteurs du Liban, qui vont ici en *dégradant* rapidement, s'étend une plaine d'environ huit lieues de long, sur une ou deux de large. (Lamartine.)

DÉGRADANT, ANTE. adj. Avilissant propre à faire perdre l'estime, la considération. Action dégradante. Conduite dégradante.

DÉGRADATION. s. f. (pr. *dé-gra-da-ci-on* ét., V. DÉGRADER). Action de dégrader; destitution, privation forcée, et ordinairement infamante ou ignominieuse, du grade, de la dignité que l'on a, du rang, de l'état où l'on est. Dégradation de noblesse. Dégradation civique. Dégradation de magistrature. Dégradation d'un ordre de chevalerie. Dégradation des ordres sacrés. Procéder à la dégradation. On ne procédait à la *dégradation* d'un prêtre que quand il était condamné à mort. (Acad.)

— *Dégradation militaire.* Action d'arracher à un militaire, en vertu d'un jugement, les insignes de son grade, ou, s'il est simple soldat, les insignes du costume militaire, et de le déclarer incapable de servir dans les armées.

— Législ. *Dégradation civique.* Peine infamante qui consiste dans l'exclusion de tout emploi public, et dans la perte de certains droits, tels que celui d'être témoin, expert, etc.

— Fig. Avilissement, perte de l'estime, de la considération. La dégradation des âmes est une suite de la servitude. Le véritable instrument de la *dégradation* de l'homme, c'est son ignorance. (Boiste.) Le terme de la *dégradation* est de ne plus concevoir la honte, de braver le mépris. (Id.)

— Dépérissement produit sur un bâtiment, sur un monument par vétusté, ou par quelque accident, comme inondation, incendie, tremblement de terre, malheurs de la guerre. La dégradation de l'édifice est irréparable. Ce palais est dans le plus déplorable état de dégradation.

— Dégât considérable, détérioration que l'on fait dans une maison, dans un bois, dans un héritage. Faire de grandes dégradations. Faire dégradations sur dégradations. Bien des dégradations ont été faites dans cet appartement.

— Géol. *Dégradation des continents.* Action atmosphérique destructive très-lente, mais continuelle, à laquelle sont soumises les roches qui constituent la surface du globe, et dont l'eau est l'agent mécanique.

— Peint. Affaiblissement progressif des lumières, des ombres et des couleurs. La dégradation des couleurs n'est pas bien entendue dans ce tableau. La religion est moins peinte que l'ange; il est moins peint que les couleurs inférieures, et cette *dégradation* est si juste qu'on n'en est point frappé. (Diderot.)

[illegible] der. S'empl. adjectiv. Officier dégradé. Magistrat dégradé. J'entends par espèces nobles dans la nature, celles qui sont constantes, invariables, et qu'on ne peut soupçonner d'être *dégradées*. (Buff.) Un être *dégradé* ne peut jamais nous plaire. (Delille.)

— *Dégradé devant.* La gloire humaine est presque toujours *dégradée* devant le tribunal même du monde. (Mass.)

— *Dégradé par.* Dégradé par la main de la mort. (Boss.) Il n'y a que les âmes fortes qui ne sont pas *dégradées* par le malheur et la misère. (Boiste.) Race indolente, stupide et féroce, elle montre dans toute sa laideur l'homme primitif *dégradé* par sa chute. (Chateaubriand.)

DÉGRADEMENT. s. m. Vieux mot, synonyme de Dégradation.

— Art milit. Perte d'un grade, en vertu d'un jugement, mais sans emporter peine infamante, ni incapacité de servir dans les armées.

DÉGRADER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, particule extract.; et *grader*; rad. *grade*). Destituer juridiquement; déposer ignominieusement quelqu'un d'un grade, d'une dignité, d'un emploi, ordinairement avec certaines formalités, par châtiment. Dégrader un gentilhomme, un chevalier, un officier, un magistrat. Dégrader pour cause de lâcheté. Dégrader pour cause de concussion.

— Fig. Oter la considération, l'estime; avilir. Dégrader aux yeux de tout le monde. Dégrader la majesté du trône. Il préfère un célibat dangereux à un établissement qui le *dégraderait* dans le monde. (Mass.) Les suffrages publics qui l'élèvent aujourd'hui peuvent demain le *dégrader* et l'abattre. (Id.) *Dégrader* son âme par des bassesses. (J.-J. Rouss.) *Dégrader* la poésie par un trafic honteux de la louange. (Barth.) L'ignorance *dégrade* l'homme. (Mme de Staël.) C'est tout à fait *dégrader* la vertu, que de dire à l'homme qu'elle est dans ses intérêts. (Id.) La société se rend criminelle par des institutions qui *dégradent* l'homme. (La Bruy.) Ne *dégradez* jamais l'homme, vous êtes de son espèce, et il est l'ouvrage de Dieu. (Id.) Parce qu'il a *dégradé* son âme par sa perfidie et ses méchancetés, faut-il que la colère et la vengeance souillent la mienne? (Barth.) Nos arlequins de toute espèce imitent le beau pour le *dégrader*, pour le rendre ridicule. (J.-J. Rouss.)

— *Dégrader de.* C'est Dieu qui place les rois sur le trône et qui les en *dégrade*. (Mass.) L'hérésie se plaignait que nous *dégradions* Jésus-Christ de sa qualité de médiateur. (Id.) Cette impiété, grand Dieu, outrage votre providence, vous *dégrade* de tout ce que nous adorons en vous de divin. (Id.)

— Détériorer, endommager. Dégrader des bois. Dégrader une maison. Dégrader un mur. Le temps dégrade, à la longue, les plus solides monuments. Un tremblement de terre de quelques secondes suffit pour dégrader bien des édifices, quand il ne les renverse pas de fond en comble. Des palais superbes que le temps va *dégrader* et détruire. (Mass.)

— Peint. Diminuer, affaiblir graduellement, progressivement, la lumière, les ombres, et les couleurs dans un tableau. Les peintres *dégradent* les couleurs en les mélangeant en diverses proportions, en les appliquant de diverses manières. (Laur.)

— SE DÉGRADER. v. pron. Déchoir de sa dignité, de son rang. Cet art obligeant qui fait qu'on se rabaisse sans se *dégrader*. (Boss.) Ils croiraient se *dégrader* en paraissant à la tête des solennités religieuses. (Mass.)

— S'avilir. Se dégrader par de lâches complaisances. Ceux qui se prosternent devant l'iniquité, se *dégradent* honteusement eux-mêmes. (Mass.) L'âme se *dégrade*, si elle n'est relevée par l'espérance de l'immortalité. (Clément XIV.) C'est se *dégrader* que de louer un homme que l'on méprise. (J.-J. Rouss.)

— Se détériorer. A la longue, les plus solides édifices se dégradent.

DÉGRAFÉ, ÉE. part. pass. du v. Dégrafer. S'empl. adjectiv. Habit dégrafé. Robe dégrafée. Ceinture dégrafée.

DÉGRAFER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, partic. priv., et *agrafer*; rad. *agrafe*). Détacher une agrafe, retirer le crochet d'une agrafe de l'endroit où il est passé. Détacher une chose qui était agrafée, retenue par une agrafe. Dégrafer une robe. Dégrafer une jupe. Dégrafer une ceinture.

— SE DÉGRAFER. v. pron. Être dégrafé.

DÉGRAISSAGE. s. m. Techn. Action de dégraisser, d'enlever les taches de toute sorte qui souillent une étoffe, etc. Se dit particulièrement de l'action de dégraisser les laines, les étoffes de laine. Bon dégraissage. Avoir besoin d'un dégraissage. Porter au dégraissage. Passer au dégraissage.

DÉGRAISSÉ, ÉE. part. pass. du v. Dégraisser. S'empl. adjectiv. Viande dégraissée. Habit dégraissé. Robe dégraissée. Étoffes dégraissées. Laines dégraissées. Vin dégraissé.

— Fig. *Financier dégraissé.* Financier qui a perdu une grande partie des richesses qu'il avait mal acquises.

DÉGRAISSEMENT. s. m. Action de dégraisser, ou mieux résultat de cette action. V. DÉGRAISSAGE.

DÉGRAISSER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, partic., privat., et *graisser*; rad. *graisse*). Oter,

Dégraisser la viande. Dégraisser le bouillon.

— Dépouiller quelque chose de la matière grasse dont elle est couverte ou pénétrée. Dégraisser les cheveux. Dégraisser de la laine avant de la mettre sous le peigne. Dégraisser une étoffe de laine en la foulant.

— Particulièrement, Oter les taches de graisse ou de toute autre matière grasse. Dégraisser un habit, une robe, un chapeau, un [illegible]. Donner un vêtement à dégraisser. Savon à dégraisser. Dégraisser à la craie avec des terres absorbantes et savonneuses, avec du fiel de bœuf, de l'essence de térébenthine, avec de l'alcool, etc.

— *Dégraisser le vin.* Lui ôter, au moyen d'une poudre, d'un ingrédient quelconque, la mauvaise qualité qu'il a en tournant à la graisse.

— *Dégraisser les terres.* Leur enlever leurs qualités fécondantes, leurs principes fertilisants, en parlant du mauvais effet que les ravines d'eau font sur les terres labourables.

— Fig. et pop. *Dégraisser quelqu'un.* Lui ôter une partie des grandes richesses qu'il avait mal acquises. Dégraisser un banquier, un financier, un fournisseur.

— Dans un sens analogue, Appauvrir. Dégraisser un royaume. Sous Louis XV, les contrôleurs généraux des finances ont *dégraissé* le royaume.

— SE DÉGRAISSER. v. pron. Être dégraissé, dans toutes les acceptions du v. actif.

DÉGRAISSEUR, EUSE. s. (ét., V. DÉGRAISSER). Ouvrier, ouvrière qui dégraisse, qui fait profession d'enlever les taches de toute espèce de dessus les étoffes, et de restituer les couleurs altérées dans leur état primitif.

— Techn. Espèce de moulin avec lequel on tord la laine imprégnée d'eau de savon, avant de la mettre sous le peigne. Passer la laine au dégraisseur. On dit aussi *Dégraissoir*.

— Celui qui appauvrit quelqu'un à son profit. La France a été livrée depuis longtemps à de bien habiles dégraisseurs.

DÉGRAISSIS. s. m. (pr. *dé-gré-ci*). Techn. Ce que l'on enlève par l'opération du dégraissage. Le dégraissis des laines.

DÉGRAISSOIR. s. m. Techn. V. DÉGRAISSEUR.

DÉGRAMÉ, ÉE. part. pass. du v. Dégramer. S'empl. adjectiv. Terre dégramée.

DÉGRAMER. v. a. 1re conj. (du fr. *de*, partic. privat., et du lat. *gramen*, gazon). Agricult. Enlever le chiendent au moyen d'une fourche, après les labours, pour l'entasser et le brûler.

— SE DÉGRAMER. v. pron. Être dégramé.

DÉGRAPPER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, partic. extract., et *grapper*; rad. *grappe*). V. ÉGRAPPER, dont il est synonyme, et qui est plus usité.

DÉGRAPPINÉ, ÉE. part. pass. du v. Dégrappiner. S'empl. adjectiv. Vaisseau dégrappiné. Frégate dégrappinée.

DÉGRAPPINER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, partic. extract., et *grappin*). Mar. Oter les grappins de dessus un vaisseau; retirer un vaisseau du milieu des glaces par le moyen des grappins.

— SE DÉGRAPPINER. v. pron. Être dégrappiné.

DÉGRAPPOIR. s. m. V. ÉGRAPPOIR, dont il est synonyme.

DÉGRAS. s. m. (ét. fr., *de*, partic. explét., et *gras*). Techn. Mélange d'huile de poisson et d'acide nitrique, dont les chamoiseurs se servent pour passer les peaux en chamois, et qui sert aussi aux corroyeurs pour passer les cuirs en blanc et les rendre imperméables.

DÉGRAT. s. m. Pêch. Départ. || *Être en dégrat.* Se dit, parmi les pêcheurs de morue, d'un bateau qui a quitté le Havre pour gagner le banc.

DÉGRAVELÉ, ÉE. part. pass. du v. Dégraveler. S'empl. adjectiv. Tuyaux dégravelés.

DÉGRAVELER. v. a. 1re conj. (rad. *gravier*). L'*e* se change en *è* devant une syllabe muette. *Je dégravèle, tu dégravèles, il dégravèle*, etc. Techn. Débarrasser un tuyau de conduite du sédiment ou du gravier qui s'y est accumulé. Dégraveler un tuyau.

— SE DÉGRAVELER. v. pron. Être dégravelé.

DÉGRAVOIEMENT ou **DÉGRAVOIMENT.** s. m. Effet d'une eau courante qui dégravoie, qui déchausse un mur, un pilotis.

DÉGRAVOYÉ, ÉE. part. pass. du v. Dégravoyer. S'empl. adjectiv. Murs dégravoyés. Pilotis dégravoyés.

DÉGRAVOYER. v. a. 1re conj. (rad. *gravois*). L'*y* se change en *i* devant une syllabe muette. *Je dégravoie, tu dégravoies, il dégravoie*, etc. *Je dégravoyais, nous dégravoyions. Je dégravoierai. Je dégravoierais. Que je dégravoie, que nous dégravoyions*, etc. Dégrader, déchausser les murs, les pilotis. L'eau a dégravoyé déjà ce mur dans toute sa longueur. || Ponts et chauss. Enlever le gravier en accroissant l'action de l'eau et en la dirigeant sur le point où l'on veut opérer cet enlèvement. Dégravoyer le bras d'une rivière.

— SE DÉGRAVOYER. v. pron. Être dégravoyé.

DEGRÉ. s. m. (du lat. *degressus*, formé de *degredi*, descendre). Marche d'un escalier. Monter les degrés. Descendre les degrés. Les degrés d'un escalier. Les degrés d'un [illegible] de pierre, de bois. Compter les degrés. Il a presque vu la tour de Babel, il en compte les *degrés*. (La Bruy.) Ils gagnent les *degrés* et le perron antique. (Boil.)

— Se dit de l'Escalier lui-même composé de plusieurs marches ou degrés. Un grand degré. Un petit degré. Un degré de dégagement. Le degré d'honneur. Le grand degré du palais. Un degré doux, large, aisé à monter. Un degré étroit et extrêmement raide. Il trouve un carrosse au bas du grand *degré*. (La Bruy.)

— Se dit particulièrement Des marches qui servent d'entrée et de soubassement aux grands édifices. Les degrés d'un temple. Les degrés de l'hôtel de ville. Les degrés du palais. Les degrés de l'église Saint Roch.

— Fig. Il faut descendre un *degré* pour prendre une femme, et en monter un pour faire un ami, afin que celui-ci nous protége et que celle-là nous obéisse. (Saltent.) Pour ne pas se méprendre, le sage doit compter qu'un *degré* qui sert à monter, sert de même à descendre. (Id.)

— Intervalle, distance; se dit particulièrement des différents grades établis dans les emplois, les charges, les honneurs, les dignités, etc.; se dit de ces emplois, de ces charges, de ces honneurs eux-mêmes considérés comme position intermédiaire pour arriver à une position beaucoup plus élevée. Passer par tous les degrés. Être dans un haut degré d'élévation. Ébloui de ce *degré* éminent où la naissance et la fortune l'ont placé. (Mass.) Dieu fait quelquefois du plus haut point de notre élévation le premier *degré* de notre décadence. (Id.)

Le ravage des champs, le pillage des villes,
Et les proscriptions et les guerres civiles,
Sont les *degrés* sanglants dont Auguste a fait choix
Pour monter sur le trône, etc. (CORN.)

Et par sa propre main mon père massacré,
Du trône où je le vois fut le premier *degré*. (ID.)

— Différence de plus ou de moins:

— 1° Dans les qualités sensibles. Degré de chaleur, de froid. Degré de sécheresse, d'humidité, de force, de mouvement, d'accroissement, d'intensité, etc. Chaque pays, chaque *degré* de température a ses plantes particulières. (Buff.)

— 2° Dans les qualités morales ou intellectuelles, dans les passions, les sentiments, etc. Degré d'abattement, de tristesse, d'affliction. Degré d'attachement, d'intérêt, d'affection. Être insolent au dernier degré. Être ennuyeux au suprême degré. Pousser l'impertinence au delà du dernier degré. Douze ans de persévérance au milieu des travaux les plus difficiles, l'ont élevé à un éminent *degré* de sainteté. (Boss.) C'est le talent qu'il possède au plus haut *degré* de perfection. (La Bruy.) La crainte de déplaire à César le conduit au dernier *degré* de lâcheté. (Boss.) Du dernier *degré* de la honte, elle a su monter au premier *degré* de l'honneur. (J.-J. Rouss.) Il est parvenu au dernier *degré* de la dépravation. (Rayn.) C'est le dernier *degré* de l'opprobre, de perdre l'innocence, le sentiment qui nous la fait aimer. (J.-J. Rous.)

— Astron. La trois cent soixantième partie de la circonférence. || *Degrés de latitude.* Degrés mesurés sur le méridien; ils sont d'autant plus grands qu'ils sont rapprochés du pôle. En France, ils sont de 114 myriam., et, sous le cercle polaire, de presque 115 myriam. || *Degrés de longitude.* V. LONGITUDE.

— Chim. *Degré de feu.* Point auquel il faut pousser le feu pour l'opération que l'on se propose. Bien donner le degré du feu.

— Chronol. *Degré d'Achaz.* V. PIERRE DES HEURES, au mot HEURE.

— *Degré de noblesse.* Chaque nombre de générations que l'on compte entre la personne dont on parle, et le premier individu anobli dans sa famille. V. QUARTIER.

— Fauconn. Chacun des endroits où l'oiseau, durant sa montée ou son élévation, tourne la tête et prend une nouvelle carrière. Être à son second, à son troisième degré. L'oiseau échappe à la vue au quatrième degré.

— Généal. Proximité ou éloignement qui règne entre des parents, à l'égard de la tige qui leur est commune. Chaque degré renferme une génération; la suite des degrés forme ce qu'on appelle une ligne.

— Gramm. *Degrés de comparaison* ou *de signification.* Le positif, le comparatif et le superlatif. V. chacun de ces trois mots.

— Jurispr. *Degré de juridiction.* Chacun des tribunaux devant lesquels une même affaire peut être successivement portée. Il n'y a plus en France que deux degrés de juridiction pour les affaires civiles. Parcourir tous les degrés de juridiction. Passer par tous les degrés de juridiction.

— Mathém. Sert à désigner les équations d'après la plus haute puissance de l'inconnue qu'elles renferment. || *Équation du premier, du second, du troisième, du quatrième degré.* Celle dont l'inconnue est à la première, à la seconde, à la troisième, à la quatrième puissance.

— Médec. Quantité de qualité, par rapport aux médicaments; expression employée par Galien et son école, qui admettait des médicaments froids, chauds, humides et secs, et quatre degrés différents dans chacune de ces qualités.

— Nosogr. Le plus ou moins d'intensité d'une maladie.

— Mus. Position relative de chaque son de [illegible] premier degré, *ré* au second, *mi* au troisième, etc. || *Degré conjoint.* Celui qui sépare une note quelconque de la note la plus voisine, ascendante ou descendante, dans l'ordre naturel de la gamme. Marcher, procéder par degrés conjoints. *Ut, ré, mi, fa, sol* sont séparés, le premier du second, le second du troisième, etc., par autant de degrés conjoints. Tous les intervalles de seconde sont des degrés conjoints. || *Degré disjoint.* Celui qui sépare une note quelconque d'une autre note qui n'est pas la plus voisine dans l'ordre naturel de la gamme. Les intervalles de tierce, de quarte, de quinte, etc., sont des degrés disjoints. Procéder par degrés disjoints.

— Philos. *Degrés métaphysiques.* Se disait, dans la scolastique, de la série des propriétés d'un objet, laquelle série on établissait en commençant par la propriété la plus générale et en finissant par la plus particulière. Prenons, par exemple, le terme *homme*; on y trouve cinq degrés métaphysiques dans l'*animalité*, savant: l'*être*, la *substance*, la *vie*, l'ordre suit la *rationalité*.

— Phys. Nom donné aux divisions des échelles sur lesquelles on place les thermomètres, les baromètres, les aréomètres, etc., pour déterminer, selon la propriété des divers instruments auxquels on les applique, soit la pesanteur de l'air, soit le plus ou moins de froid ou de chaud.

— Univers. Titre que l'on confère aux étudiants pour constater les progrès qu'ils ont faits dans les facultés, après le temps d'étude et les examens prescrits. Prendre ses degrés dans l'université. Avoir pris tous ses degrés. Le degré de bachelier. Le degré de licencié. Le degré de docteur.

— *Par degrés.* loc. adv. Graduellement, progressivement, insensiblement. Arriver par degrés à un emploi. Arriver par degrés à la plus haute perfection. S'affaiblir, s'augmenter par degrés. On ne monte à la fortune que par *degrés*; il ne faut qu'un jour pour en descendre. (Stanislas.) J'approchai par *degrés* de l'oreille des rois. (Rac.) La nuit s'avance, les chants et les danses cessent par *degrés*. (Chateaubr.) Le grand ouvrier de la nature est le temps; comme il marche toujours d'un pas égal, uniforme et réglé, il ne fait rien par sauts, mais par *degrés*, par nuances, par succession. (Buff.) Mon bonheur, monté par *degrés*, était au comble; il ne pouvait plus que déchoir. (J.-J. Rouss.) L'amour qui croît peu à peu et par *degrés* ressemble trop à l'amitié pour être une passion violente. (La Bruy.) || On dit aussi, mais moins souvent, avec le singulier, *par degré*. Le jeune fakir qui voit le bout de son nez en faisant ses prières, s'échauffe par *degré* jusqu'à croire que s'il se charge de chaînes pesant cinquante livres, l'Être suprême lui aura beaucoup d'obligation (Volt.)

Oh! qui pourra jamais voir, sans être attendri,
Ce ciel qui par *degré* se peint d'un gris obscur!
(MICHAUD.)

— *De degré en degré.* loc. adv. S'élever de degré en degré.

DÉGRÉAGE. s. m. Mar. État d'un bâtiment dépouillé de son gréement. V. DÉGRÉEMENT, qui est plus usité.

DÉGRÉÉ, ÉE, part. pass. du v. Dégréer. Vaisseau dégréé. Frégate dégréée.

DÉGRÉEMENT. s. m. (ét., V. DÉGRÉER). Mar. Action de dégréer, d'ôter les agrès d'un vaisseau, résultat de cette action. || Perte accidentelle des agrès.

DÉGRÉER, v. n. (ét. fr., *de*, partic. privat., et *gré*). Déplaire; être désagréable. Inusité. On dit de préférence Désagréer.

DÉGRÉER. v. a. 1re conj. Mar. Oter les agrès d'un vaisseau. Dégréer une frégate.

— SE DÉGRÉER. v. pron. Être dégréé.

— On dit aussi Désagréer et Se désagréer. V. DÉSAGRÉER. v. a.

DÉGRÉNAGE. s. m. (ét. V. DÉGRÉNER). Techn. Action de dégréner, de retirer du moulin les matières destinées à produire les pâtes céramiques.

DÉGRÉNÉ, ÉE. part. pass. du v. Dégréner S'empl. adjectiv. Matières dégrénées.

DÉGRÉNER. v. a. 1re conj. L'*é* se change en *è* devant une syllabe muette. *Je dégrène, tu dégrènes, il dégrène*, etc. Techn. Retirer du moulin les matières destinées à produire les pâtes céramiques.

— SE DÉGRÉNER. v. pron. Être dégréné.

DEGRÉS-BORDÉS. s. m. Conchyl. Nom marchand d'une coquille univalve. Le degrés-bordés.

DÉGRÉVANCE. s. f. Vieux mot, synon. de Dégrèvement.

DÉGREVÉ, ÉE. part. pass. du v. Dégrever. S'empl. adjectiv. Somme dégrevée. Imposition dégrevée.

DÉGRÈVEMENT. s. m. (ét., V. DÉGREVER). Action de dégrever quelqu'un, de diminuer une taxe, une imposition trop forte. Demander un dégrèvement. Obtenir un dégrèvement. || La somme dégrevée.

DÉGREVER. v. a. 1re conj. L'*e* se change en *è* devant une syllabe muette. *Je dégrève, tu dégrèves, il dégrève*, etc. Admin. financ. Diminuer une imposition, une taxe trop forte.

— SE DÉGREVER. v. pron. Être dégrevé.

DÉGRINGOLADE. s. f. Action de dégrin-

DEGRINGOLANDO. adv. En dégringolant.

— Fig. fam. et même burl. De mal en pis. Aller degringolando. Malade qui va degringolando.

DÉGRINGOLÉ, ÉE. part. pass. du. v. Dégringoler.

DÉGRINGOLER. v. a. 1re conj. Descendre avec précipitation, malgré soi et même plus vite qu'on ne voudrait. Dégringoler la montée. Dégringoler la colline. Dégringoler l'escalier.

— Absol. Il a dégringolé. Il a dégringolé jusqu'en bas. C'était plaisir de les voir dégringoler.

— Signifie quelquefois, Rouler du haut en bas. Dégringoler dans une ravine. Dégringoler dans un précipice. Chevaux et voiture, tout a dégringolé avec bruit et rapidité. Nous avons dégringolé; mais heureusement nous avons eu plus de peur que de mal.

— Fig. Si deux ou trois personnes ne soutenaient le bon goût dans Paris, nous *degringolerions* dans la barbarie. (Volt.)

DÉGRISÉ, ÉE. part. pass. du v. Dégriser. S'empl. adjectiv. Homme dégrisé, tout à fait dégrisé.

DÉGRISEMENT. s. m. (ét. V. DÉGRISER). Passage de l'état d'ivresse, d'exaltation à la plénitude de la raison, à une situation calme, au sang-froid. Le dégrisement de l'enthousiasme. Le dégrisement des passions. Le dégrisement de l'admiration. Passer de l'ivresse au dégrisement. Les imaginations vives passent souvent de l'ivresse au *dégrisement*. (Boiste.) Il est très-familier.

DÉGRISER. v. a. 1re conj. Faire passer l'ivresse causée par le vin. Le café, le sommeil, la diète dégrisent l'homme pris de vin.

— Faire cesser l'étonnement, l'admiration, l'illusion, le charme. Dans ce sens, il s'emploie souvent neutralement, sans complément direct exprimé. L'expérience et le malheur dégrisent tôt ou tard de l'enthousiasme. Les infirmités, les turpitudes humaines doivent *degriser* de l'orgueil. (Boiste.)

— SE DÉGRISER. v. pron. Sortir de l'ivresse, au propre et au figuré.

— N'être plus sous le charme de l'illusion par rapport à soi-même, à sa valeur, à ses qualités personnelles. On se *dégrise* de soi-même en s'étudiant. (Boiste.) Les hommes qui s'estimaient le plus de loin, se *dégrisent* souvent les uns des autres en s'approchant. (Montaigne.)

— Ce verbe est peu usité; mais il est d'un bon emploi, dans le style familier. Il est expressif, et rend très-bien l'idée.

DÉGROSSAGE. s. m. (ét., V. DÉGROSSER). Techn. Action de dégrosser, d'amincier les lingots qu'on veut faire passer à la filière.

DÉGROSSÉ, ÉE. part. pass. du v. Dégrosser. S'empl. adjectiv. Lingot dégrossé.

DÉGROSSER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, partic. extract, et *gros*). Techn. Opérer le dégrossage; amincir les lingots pour les passer ensuite à la filière.

— SE DÉGROSSER. v. pron. Être dégrossé, aminci.

DÉGROSSI, IE. part. pass. du v. Dégrossir. S'empl. adjectiv. Bloc de marbre dégrossi. Pièce de bois dégrossie.

— Par analogie. Nous n'en sommes pas à ces temps, et nous ne considérons le monde que comme encore informe, et à peine *dégrossi*. (Volt.)

— Fig. Discours dégrossi. Roman dégrossi.

DÉGROSSI. s. m. Techn. Première ébauche de l'ouvrage qu'on se propose de faire. Un *degrossi* bien fait est une chose désirable sous le rapport de l'économie du temps et des outils. (Desorme.) || Pièce ou laminoir des plombiers. || Presse dont on se sert pour mieux unir les monnaies. || Action de dégrossir une glace avant de lui donner le poli.

DÉGROSSIR. v. a. 2e conj. (ét. fr., *de*, partic. extract., et *grossir;* rad. *gros*). Arts et mét. Oter le plus gros de la matière, pour la préparer à recevoir la forme que l'artiste ou l'ouvrier se propose de lui donner. Faire la première ébauche d'un ouvrage. Dégrossir un bloc de marbre. On dit même, dans ce sens, *degrossir une statue;* on a en vue, en parlant ainsi, ce que l'on veut faire du bloc, plutôt que le bloc lui-même. De même, on dit Dégrossir une pièce de bois, une corniche.

— Absol. Dans la charpenterie, on *dégrossit* avec la hache; dans la menuiserie, avec le fermoir et le maillet; dans la serrurerie, avec le carreau et le ciseau à froid. (Désorm.)

— Par extension. Dégrossir les figures d'un tableau, la composition d'un tableau, en jetant sur la toile les premiers traits, en dessinant la première forme des contours, en appliquant les premières teintes, etc. Un peintre maniéré fait des peintures froides, il s'appesantit sur les détails inutiles, et il *dégrossit* à peine les principaux traits. (Condill.)

— Fig. Ébaucher un ouvrage d'esprit. Dégrossir un discours. Dégrossir un livre, un roman. Dégrossir une pièce de théâtre.

— Fig. *Degrossir une affaire*. Commencer à l'éclaircir, à y voir clair, à la démêler, à saisir les principaux points de difficulté.

— Techn. Se dit, en t. d'imprim. pour Lire une épreuve en premier, en ôter le plus grand à une, deux, et même trois lectures successives. Dégrossir une épreuve avant de l'envoyer à l'auteur. Il est peu usité.

— Fig. Dégrossir quelqu'un. Lui former un peu l'esprit, les manières; commencer à lui donner le bon ton, les usages du monde et de la société.

— SE DÉGROSSIR. v. pron. Être dégrossi, dans toutes les significations du verbe actif.

DÉGROSSISSAGE. s. m. (ét., V. DÉGROSSIR). Techn. Action de dégrossir, de donner la première façon à un ouvrage.

DÉGROSSISSEMENT. s. m. Action de dégrossir. État de ce qui est dégrossi.

DÉGROSSISSEUR. s. m. Lamin. Cylindre en fonte à cannelures ovales ou rectangulaires, à angles arrondis, qui sert à réduire la loupe en grosses barres.

— S'empl. adjectiv. Cylindre dégrossisseur.

DÉGU. s. m. Mamm. Nom d'un mammifère du Chili, que l'on rapporte avec doute à l'un des trois genres loir, écureuil tamia ou campagnol.

DÉGUÉLIE. s. f. Bot. Genre de la famille des papilionacées, établi sur un arbrisseau sarmenteux de la Guiane.

DÉGUENILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Déguenille. S'empl. adjectiv. Homme déguenillé. Femme déguenillée. Des mendiants tout déguenillés. C'est du fond d'un vieux carrosse traîné par deux chevaux étiques, que cette gueuse de marquise m'a fait insulter par des laquais tout *deguenilles*. (Dancourt.)

— Fam. et pop. S'empl. substantiv. Un déguenillé. Une déguenillée. Un tas de déguenillés.

DÉGUENILLER. v. a. 1re conj. (pr. *dé-ghe-ni-ié;* ét. fr., *de*, part. explét., et *guenille*). Mettre en guenilles, en lambeaux; déchirer par morceaux les vêtements.

— Par extens. *Deguenilller quelqu'un*. Le ruiner, le plonger dans la misère.

— Fig. et pop. Maltraiter de paroles. On va joliment te déguenilller.

— SE DÉGUENILLER. v. pron. Être déguenillé, dans toutes les significations du verbe actif.

DÉGUERPI, IE. part. pass. du v. Déguerpir. S'empl. adjectiv. Héritage déguerpi. Maison déguerpie.

DÉGUERPIR. v. a. 2e conj. (ét. fr., *de*, hors, et *guerpir*, qui signifie, en vieux français, abandonner, quitter). T. de prat. Abandonner la possession d'un immeuble. Déguerpir une maison. Déguerpir un héritage. Déguerpir une rente.

— S'emploie ordinairement comme verbe neutre, et signifie, Quitter un lieu malgré soi, en sortir par force majeure. Déguerpir. Déguerpir au plus vite. Déguerpissez de cette place. Il n'y a pas de temps à perdre, il faut déguerpir. Voilà mon homme, il faut que l'autre *déguerpisse*. (Destouches.) Il est très-famil.

DÉGUERPISSANCE. s. f. Vieux mot syn. de Déguerpissement.

DÉGUERPISSEMENT. s. m. (rad. *déguerpir*). Action de déguerpir, de quitter un lieu forcément, contre son gré.

— Prat. Abandonnement de la possession d'un immeuble. Le déguerpissement d'une terre, d'un héritage. D'après une ordonnance de Charles VI, le *déguerpissement* était en usage en 1441. (Dict. encycl.)

— Anc. législ. *Déguerpissement volontaire*. Celui qui, étant accepté par le vendeur, ne se trouve dès lors soumis à aucune formalité particulière. || *Deguerpissement forcé*. Celui qui, n'étant point accepté, se faisait par acte au greffe du tribunal, avec notification et assignation au bailleur.

DÉGUERPISSEUR. s. m. Prat. Celui qui fait abandon d'une possession immobilière.

DÉGUEULER. v. n. 1re conj. (ét. fr., *de*, partic. extract., et *gueuler*, rad. *gueule*). Vomir, rendre gorge, par suite d'excès dans le boire et dans le manger. Dégueuler sous la table. Il est bas et populaire.

— Fig. Vomir des injures, des propos orduriers. Au figuré, ce verbe n'est pas de meilleur emploi qu'au propre. C'est là un de ces termes que l'on doit rayer du bon langage, et qui ne convient qu'à ceux qui peuvent habituellement se l'appliquer à eux-mêmes.

DÉGUEULEUX. s. m. (ét. fr., *de*, hors, et *gueule*). Anc. t. d'hydraul. Se disait autrefois des masques qui ornent les fontaines et qui paraissent vomir des eaux dans un bassin.

— Quelquefois on donnait à ce mot un féminin, et l'on disait Une dégueuleuse, des dégueuleuses.

DÉGUEULIS. s. m. Ce qu'on dégueule. Ce terme est bas, vil, dégoûtant.

DÉGUIGNONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Déguignonner. S'empl. adjectiv. Me voilà déguignonné. Enfin je suis déguignonné.

— *Deguignonné par*. Le Théâtre Français a été bien complètement *déguignonné* par la tragédie de Mustapha de M. de Maisonneuve. (La Harpe.)

DÉGUIGNONNER. v. a. 1re conj. (pr. *dé-ghi-gno-né;* ét. fr., *de*, partic. extract., et *guignon*, syn. populaire de Malheur). Oter, faire cesser le guignon, le malheur, le mauvais sort, la mauvaise fortune. Se dit principalement au

— SE DÉGUIGNONNER. v. pron. Être déguignonné. Tarder à se déguignonner. Je croyais que jamais je ne viendrais à bout de me déguignonner. Il est très-familier.

DÉGUISÉ, ÉE. part. pass. du v. Déguiser. S'empl. adjectiv. Gens déguisés. Assassins déguisés. Assassiné par des gens *déguisés*. (Acad.) Les sentinelles reconnurent dans ce courrier le prince de Condé lui-même, qui venait d'Agen, à travers mille aventures, et toujours *déguisé*, se mettre à la tête de son armée. (Volt.) Quand je verrais la jeune fille se pavaner dans ses atours, je paraîtrais inquiet de sa figure ainsi *deguisee* et de ce qu'on en pourra penser. (J.-J. Rouss.)

— Fig. Feint, dissimulé. Vertus déguisées. Ambition déguisée. Amour propre déguisé. Projets déguisés. Haine déguisée. Elle croyait voir dans toutes ses actions un amour-propre *déguisé*. (Boss.) L'un perd exprès au jeu son présent *déguisé*. (Corn.) Je prends tous ces biens pour des maux *deguisés*. (Id.)

— *Deguisé en*. Jean le Parricide, qui assassina son oncle l'empereur Albert, parce qu'il lui refusait son héritage, vient, *déguisé* en moine, demander un asile à Tell. (Mme de Staël.)

— *Deguisé sous*. Il alla en Hollande, *deguisé* sous un nom vulgaire. (Volt.)

— On dit aussi, substantivement, C'est un déguisé, une déguisée. Ce sont des déguisés. Venez voir les déguisés. Laissons passer la troupe des déguisés.

DÉGUISEMENT. s. m. (ét., V. DÉGUISER). Action de déguiser ou de se déguiser. Prendre un déguisement. Choisir un déguisement. Sous un déguisement. Les *déguisements* remontent à la plus haute antiquité; ils avaient lieu dans les Bacchanales, les Lupercales. (Dict. encycl.) Au XVIe siècle, les *deguisements* prirent un cachet mythologique et historique; Louis XIV aimait celui d'Apollon. (Id.)

— Aujourd'hui les déguisements ne sont usités que pendant le carnaval et sur les théâtres.

— État d'une personne déguisée. Reconnaître quelqu'un sous son déguisement, malgré son déguisement.

— Par extension, Fausse apparence. Prendre tous les déguisements. Exceller dans l'art des déguisements. Quand il s'agit de duper quelqu'un, cet homme a plus d'un déguisement à son service.

— Fig. Dissimulation, artifice pour cacher la vérité. Parler sans déguisement. Démêler la vérité à travers tous les déguisements. Demandez au plus honnête homme s'il ne se surprend pas quelquefois dans des *déguisements* où engagent nécessairement la vanité et la légèreté. (La Bruy.) Toute votre vie n'avait été qu'une suite de *déguisements*. (Mass.)

Si, laissant en effet les vains *déguisements*,
Vous m'aviez expliqué vos secrets sentiments. (RAC.)

Prêt à voir le succès de son *déguisement*,
Quoi! ne pourrait-il pas feindre encore un moment? (ID.)

DÉGUISER. v. a. 1re conj. (pr. *dé-ghi-zé;* rad. *guise*, manière). Signifie littéralement Changer sa guise ou sa manière. Signifie ordinairement, au sens propre, Travestir une personne, lui mettre d'autres vêtements que ceux qu'elle porte habituellement, de manière à ce qu'il soit difficile, sinon tout à fait impossible de la reconnaître. Déguiser en femme. Déguiser en matelot, en débardeur. Deguiser un homme à l'aide d'une fausse barbe. Déguiser quelqu'un pour qu'il puisse échapper à des poursuites. Déguiser quelqu'un pour aller au bal. Le rouge les vieillit et les *deguise*. (La Bruy.) Le masque qui les cache et les *déguise*. (Mass.)

— Dans un sens analogue, *Déguiser sa voix*. La contrefaire, ne pas lui donner le son naturel. || *Deguiser son écriture*. Ecrire en formant les lettres et les mots contrairement à sa façon habituelle. || *Deguiser son nom*. Prendre un nom qui n'est pas le sien, pour ne pas se faire connaître en se faisant nommer. || *Deguiser son style*. Ecrire dans un style différent du sien.

— Art culin. *Deguiser les mets, les viandes*. Les assaisonner, les apprêter de telle sorte, avec tant d'adresse qu'il soit difficile de les reconnaître soit à leur forme, soit même à leur sapidité.

— Adoucir par des ménagements de paroles.

— Dissimuler, cacher la réalité d'une chose, en bonne part. L'élégance exige une fierté noble, un air facile et naturel, qui sans nuire à la correction en *déguise* l'étude et le travail. (Marm.) La loi de l'histoire ne nous a permis ni de rien *deguiser*, ni de rien affaiblir dans le récit de cette tragique aventure. (Volt.) Il contraint son humeur, *deguise* ses passions. (La Bruy.) On ne me verra point *déguiser* ma pensée. (Boil.) Je n'ai rien à taire ni à *déguiser*. (Boss.)

— Fig. Altérer la vérité, dans l'intention d'abuser, de surprendre. Déguiser la vérité. Déguiser sa pensée. Déguiser ses sentiments. Ils suppriment quelques noms pour *deguiser* l'histoire qu'ils racontent. (La Bruy.) Il *deguise* ou il exagère les faits. (Id.) Je ne viens ni *déguiser* les faiblesses, ni flatter les grandeurs humaines. (Mass.)

— *Déguiser à*. Il nous *déguisait* la honte de nos passions sous des noms spécieux. (Mass.) Seigneur, je ne vous puis *deguiser* ma surprise. (Rac.) Puissé-je obtenir dans mon dernier combat la clémence divine, aussi vrai qu'en cet Staël.)

— *Déguiser par*. On ne saurait point alors *déguiser* l'orgueil par les lois de la bienséance. (Volt.)

— *Déguiser sous*. Le bachelier de Salonique, qui portait la parole, *deguisa* la dureté de sa commission sous les termes les plus respectueux. (Volt.)

— SE DÉGUISER. v. pron. Se travestir, au propre et au figuré. Il fait tout cela pour mieux se *deguiser*. (J.-J. Rouss.) Le plus grand danger des préjugés et des vices est de se *deguiser* sous le masque des vérités et des vertus. (Barth.) Dans les affaires d'éclat, on se contraint, on se *déguise*. (Fléch.)

— *Se deguiser en*. Se déguiser en moine, en marchand, en Chinois, en Turc.

— *Se deguiser à*. Toutes les passions se *déguisent* autant qu'elles peuvent aux yeux des autres. (La Bruy.)

— *Se deguiser pour*. Comme un ennemi qui se *déguise* pour entrer. (Boss.)

— *Se déguiser avec*. Ce n'est pas avec toi que mon cœur se *deguise*. (Rac.)

— *Se deguiser*, pour Déguiser à soi. Se *déguiser* ses propres faiblesses. (Mass.) C'est le vice qu'on est le plus ingénieux à se *déguiser* à soi-même. (Id.)

Quiconque ne sait pas dévorer un affront,
Ni de fausses couleurs se *déguiser* le front. (RACINE.)

— Syn. comp. DÉGUISER. TRAVESTIR. MASQUER. *Déguiser*, c'est changer les apparences, les dehors; *travestir*, c'est revêtir d'un costume opposé à celui de l'état de la personne qui revêt ce costume; *masquer*, c'est couvrir le visage d'un masque.

DÉGUSTATEUR. s. m. (ét., V. DÉGUSTER). Celui qui vérifie et constate la qualité des boissons. Les courtiers de commerce et les commissaires-priseurs font aujourd'hui l'office de dégustateurs.

DÉGUSTATEUR, TRICE. adj. Qui sert à la dégustation. Appareil dégustateur. Puissances dégustatrices. Il faut que les molécules sapides soient dissoutes dans un fluide quelconque, pour pouvoir ensuite être absorbées par les houppes nerveuses, papilles ou suçoirs, qui tapissent l'intérieur de l'appareil *dégustateur*. (Brill.-Sav.) Quant aux corps solides et savoureux, il faut que la langue les presse contre le palais pour en exprimer un suc qui est apprécié par les papilles *dégustatrices*. (Id.)

DÉGUSTATION. s. f. (pr. *dé-guss-ta-ci-on;* ét., V. DÉGUSTER). Action de déguster, de goûter; appréciation des qualités sapides d'une substance à l'aide du sens du goût. Dans la *dégustation*, il faut tenir compte de l'action des substances sur l'odorat. (Dic. encycl.) Sans la participation de l'odorat, il n'y a point de *dégustation* complète. (Brill.-Sav.) L'odorat et le goût ne forment qu'un seul sens dont l'un sert à la *dégustation* des corps tactiles, et l'autre à la *dégustation* des gaz. (Id.)

— Impression produite sur l'organe du goût par la présence et les qualités sapides d'une substance alimentaire ou autre.

DÉGUSTÉ, ÉE. part. pass. du v. Déguster S'empl. adjectiv. Vin dégusté. Liqueur dégustée.

DÉGUSTER. v. a. 1re conj. (du lat. *degustare*, même signif.; rad. *gustus*, goût). Goûter pour connaître la qualité de la chose que l'on goûte. Ne se dit qu'en parlant de boissons, de liquides. Déguster du vin. Déguster de l'eau-de-vie. Déguster une bouteille de liqueur. Déguster du Bordeaux, du Champagne, du Bourgogne.

— SE DÉGUSTER. v. pron. Être dégusté, soumis à la dégustation.

DÉHAASIE. s. f. Bot. Genre de la famille des lénoracées, renfermant un petit nombre d'espèces d'arbres qui croissent dans l'Inde et surtout dans les îles adjacentes.

DÉHACHER. v. a. 1re conj. Couper avec une hache; mettre en pièce, déchirer. Il est vieux et inusité. V. HACHER.

DÉHAIT ou **DEHAIZ.** s. m. Vieux mot, pour Maladie, tristesse, chagrin, douleur.

— Fauconn. Maladie des oiseaux de proie.

DÉHAITÉ, ÉE. adj. Signifiait, dans le langage usuel, Triste, abattu, chagrin.

— Ne se dit plus qu'en fauconn. *Oiseau déhaité*. Oiseau de proie malade. Il est peu usité, même dans cette acception restreinte.

DÉHALÉ, ÉE. part. pass. du v. Déhaler. S'empl. adjectiv. Bâtiment déhalé.

DÉHÂLÉ, ÉE. part. pass. du v. Déhâler. S'empl. adjectiv. Visage déhâlé. Teint déhâlé.

DÉHALER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, partic. extract. et *haler*). Mar. Reculer par une manœuvre contraire. Un vaisseau qui s'est avancé en se *halant*.

— Neutralement. Un bâtiment qui déhale. Il faut déhaler.

— SE DÉHALER. v. pron. Être déhalé. Reculer après s'être avancé en se halant.

DÉHÂLER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, partic. extract., et *hâler*). Oter le hâle; enlever, détruire l'impression que le hâle a faite sur la peau, sur le teint. Déhâler son visage avec de la pommade, avec une essence.

— SE DÉHÂLER. v. pron. Être déhâlé. S'ôter le hâle, les effets du hâle. Garder la chambre

DÉHANCHÉ, ÉE. part. pass. du v. Déhancher. S'empl. adjectiv. Qui a les hanches disloquées, rompues, en parlant de l'homme et du cheval. Homme déhanché. Cheval déhanché.

— Par extens. Qui n'est pas ferme sur ses hanches; qui se dandine nonchalamment en marchant. Cette femme est toute déhanchée. Il est très-familier.

— Fig. La raison humaine va toujours torte, boiteuse et *déhanchée*. (Montaigne.)

DÉHANCHER (SE). v. pron. Se démettre, se rompre les hanches.

— Par extens. Être peu ferme sur ses hanches. Se dandiner avec mauvaise grâce.

— Fig. et fam. Affecter de se donner beaucoup de mal pour faire quelque chose.

DÉHARDÉ, ÉE. part. pass. du v. Déharder. S'empl. adjectiv. Chiens déhardés.

DÉHARDER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, par-

tic. extract., et *hart*, courroie, corde ; souvent le *t* se change en sa douce *d*, en composition). Chass. Détacher des liens que l'on avait liés ensemble par plusieurs couples.

— SE DÉHARDER. v. pron. Être déhardé, détaché.

DÉHARNACHÉ, ÉE. part. pass. du v. Déharnacher. S'empl. adjectiv. Cheval déharnaché.

— On dit en riant d'une personne à demi déshabillée, ou à l'ajustement de laquelle il manque quelque chose d'essentiel, qu'*elle est déharnachée*.

DÉHARNACHER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, partic. extract., et *harnacher*). Oter les harnais à un cheval de trait. Déharnacher les chevaux.

— SE DÉHARNACHER. v. pron. Être déharnaché.

— Fig. et fam. *Se deharnacher*. Se débarrasser d'un accoutrement qui gêne.

DÉHÉRITE. s. m. Philos. or. Nom donné aux philosophes arabes qui, comme Avicenne, Averroès, croient le monde éternel.

DÉHISCENCE. s. f. (du lat. *dehiscentia*, formé du v. *dehiscere*, s'entr'ouvrir). Bot. Action par laquelle les valves distinctes qui ferment un organe quelconque, et qui étaient réunies par une suture, se séparent régulièrement sans déchirement et le long de cette suture. || État d'un organe déhiscent, ou entr'ouvert de lui-même. La déhiscence des anthères. La dehiscence du péricarpe. La déhiscence des fleurs. La déhiscence des fruits. Déhiscence valvaire, etc.

DÉHISCENT, ENTE. adj. (ét., V. DÉHISCENCE). Bot. S'applique aux organes végétaux quand ils s'ouvrent naturellement au moyen de sutures préexistantes. Péricarpe déhiscent. Anthères déhiscentes.

— Entom. *Élytres déhiscentes*. Celles qui s'écartent un peu l'une de l'autre à l'extrémité.

DEHLY. Géogr. Province de l'Hindoustan, entre celles de Lahore, de l'Adjemir, de l'Agrah et du Moultan. Superficie, 2,232 myriamètres carrés ; 5,000,000 hab. || DEHLY. Capitale de la province de Dehly ; résidence du Grand-Mogol, auquel les Anglais ne laissent ni pouvoirs, ni revenus.

DÉHOCHER. v. a. 1re conj. Ébranler, secouer. Ce verbe est vieux et inusité. V. HOCHER.

DÉHONTÉ, ÉE. part. pass. du v. Déhonter, pris dans le sens de Déshonorer.

— adj. Éhonté, sans honte, sans pudeur. Homme déhonté. Femme déhontée.

> Voyez cet homme *déhonté*,
> Qui va portant dans tout son voisinage
> Et son impertinent verbiage,
> Et son caractère effronté. (DELILLE.)

— Fam. et pop. S'empl. substantiv. Un déhonté. Une déhontée.

DÉHONTER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, partic. privat., et *honte*). Deshonorer. Th. Corneille l'a employé dans cette acception, qui est tout à fait inusitée aujourd'hui.

> Comment ! dans un château dont l'antiquité brille,
> Venir de guet-apens *déhonter* une fille ! (TH. CORN.)

DÉHONTERIE. s. f. Impudence, effronterie. Ce mot est vieux ; on devrait le rajeunir.

DEHORS. adv. de lieu. Hors de, à l'extérieur. Il est opposé à Dedans. Être dehors. Aller dehors. Rester dehors.

> L'honneur est comme une île escarpée et sans bords ;
> On n'y peut plus rentrer dès qu'on en est *dehors*.
> (BOILEAU.)

— *Mettre quelqu'un dehors*. Le chasser, lui donner son compte, son congé.

— Comm. *Mettre dehors un billet*. Le mettre en circulation, le passer à l'ordre d'un tiers.

— Fig. *Ne pas savoir si l'on est dedans ou dehors*. Ne pas savoir où l'on en est par rapport à l'état de [illegible] affaires, dans quelle situation l'on se trouve auprès de certaines personnes, etc. Ne savoir quel parti prendre, quelle opinion embrasser, quel conseil suivre, à quel avis se ranger. On dit dans le même sens, *N'être ni dedans ni dehors*. || *Ne pas savoir si une personne est dedans ou dehors*. Ignorer les sentiments, les intentions, les vues de cette personne.

— Mar. En pleine mer, au large, par opposition Aux rades, aux ports, aux côtes. Ce bâtiment va mettre dehors. La mer est grosse dehors. || *Toutes voiles dehors*. Toutes voiles [illegible]

— Fig. *Au dehors*. Extérieurement. La politesse fait paraître l'homme au *dehors* comme il devrait être intérieurement. (La Bruy.) Vaine et fastueuse religion qui se répand toute au *dehors*. (Fléch.) La mort, cachée au dedans, laisse voir au *dehors* des signes toujours infaillibles. (Mass.) Je le laissai accablé de douleurs, de ces douleurs de vieillards, qu'on n'aperçoit point au *dehors*, qui n'excitent ni cris ni gestes, mais qui tuent. (J.-J. Rouss.) On s'entretint un jour du pressant besoin que nous avions de répandre au *dehors* les fortes émotions qui agitent nos âmes. (Barth.)

— *Au dehors de*. loc. prépos. A l'extérieur de. Tous ces avantages qui sont au *dehors* de nous, et qui par conséquent ne nous appartiennent pas. (La Bruy.) Il protége la religion au dedans et au *dehors* du royaume, et jusqu'aux extrémités du monde. (Boss.)

— *De dehors*. De l'extérieur. Venir de dehors. Crier de dehors. Appeler de dehors. De dehors en dedans.

— *En dehors*. A l'extérieur. Avancer trop en dehors. S'ouvrir en dehors.

— Fig. *Être en dehors, tout en dehors, trop en dehors*. Être franc, trop franc, d'une extrême franchise ; ne dissimuler en rien ses sentiments, ses peines.

— Chorégr. *Être en dehors*. Avoir les hanches ouvertes, et les genoux et les pieds tournés en dehors, en parlant d'un danseur.

— *Porter la pointe du pied en dehors ; avoir, mettre la pointe des pieds en dehors, les pieds en dehors*. Marcher de manière que la distance soit plus grande entre les deux pointes des pieds qu'entre les talons.

— *En dehors de*. loc. préposit. A l'extérieur de. En dehors de la ville. En dehors des murs. En dehors des remparts. Tout ce qui est en *dehors* de cette ligne ne fait point partie de la France. (Acad.)

— Fig. *Être en dehors de la question*. S'écarter du sujet dont il s'agit. Vous êtes en dehors de la question. Ce que vous dites est en dehors de ce qui nous occupe.

— *Par dehors*. Par l'extérieur. Belle maison par dehors. Faire le tour par dehors.

DEHORS. s. m. (ét. lat., *de*, de ; *foris*, hors). La partie extérieure de quelque chose. Le dehors d'une maison. Le dehors d'un château. Le dehors d'un palais.

— *Les dehors d'une habitation*. Les avenues, avant-cour, parc, dépendances, etc., de cette habitation.

— Fortif. *Les dehors d'une place de guerre*. Ouvrages détachés de la place. Garder, défendre, évacuer, emporter les dehors d'une place. Prendre les dehors l'épée à la main. Faire des dehors à une place. Revêtir les dehors. De beaux dehors. De bons dehors. Des dehors imprenables.

— Fig. *Dehors*, au pl. Apparences. Garder les dehors. Sauver les dehors. Ne voir que les dehors. N'avoir point de dehors. Se parer des dehors de la vertu. Dehors séduisants, trompeurs. Ces dehors pompeux d'équité. Les dehors de l'amitié. Sous les dehors spécieux de la tranquillité et de la joie. Dépouiller de vains dehors. Sa vertu ne lui paraît en sûreté que sous les *dehors* obscurs d'une vie privée. (Mass.) Approfondissez ces vains *dehors* de bonheur et de réjouissance. (Id.) L'intérieur des familles est souvent troublé par les défiances, pendant que des *dehors* contents, paisibles et enjoués nous trompent. (La Bruy.) Celui-là a un bon fond et n'a point de *dehors* ; ceux-ci n'ont que des *dehors* et qu'une simple superficie. (Id.) Ces *dehors* si ouverts, si agréables, les cœurs sont peut-être plus cachés, plus enfoncés au dedans que les nôtres. (J.-J. Rouss.) Souvent de beaux *dehors* cachent des âmes basses. (Corn.) Chercher l'approbation des hommes par les *dehors* et les avantages physiques qui les charment, c'est de la vanité. (Lacret.)

— Se dit de la pompe, de la magnificence, des marques de l'opulence. Les *dehors* brillants ne sont pas des preuves certaines d'une fortune solide. (J.-J. Rouss.)

— Manég. Le côté opposé à celui sur lequel le cheval tourne. || *La jambe du dehors, la rêne du dehors*. La jambe, la rêne qui sont du côté du mur du manége.

DÉHORTATION. s. f. (pr. *dé-or-ta-ci-on* ; du v. lat. *dehortari*, détourner de, dissuader de). Discours par lequel on dissuade de faire une chose. C'est un latinisme qu'Amyot a employé dans cette signification.

DÉHORTATOIRE. adj. des 2 g. Diplom. Qui exhorte à ne pas faire, qui dissuade de faire. Lettre déhortatoire. Instructions dehortatoires.

DÉHOUSER. v. a. 1re conj. Oter les houseaux, les bottes.

— Fig. Dépuceler.

— v. n. Quitter ses bottes.

— Fig. Mourir. Vieux et inusité dans toutes ces acceptions.

DEI. s. m. Relig. pers. Le bon principe, chez les Persans.

— Calendr. Mois de l'année persane qui répond à décembre.

DÉICIDE. adj. et s. des 2 g. (ét. lat., *Deus*, Dieu ; *cædere*, faire mourir). Théol. Se dit des juifs qui ont mis à mort Notre-Seigneur Jésus-Christ, vrai Dieu et vrai homme. Peuple déicide. Nation déicide. [illegible] ont servi au supplice du Fils de Dieu. Lance déicide.

— Pris substantiv. Déicide désigne particulièrement le crime des juifs, qui ont mis à mort Jésus-Christ ; il désigne aussi les juifs eux-même qui ont commis ce crime.

— Extensiv., il se dit de l'acte par lequel un chrétien profane les sacrements de l'Église ; il se dit aussi du chrétien profanateur.

— Fig. Se dit, en théologie morale, des chrétiens qui se rendent coupables de péchés mortels, et profanent le sacrement eucharistique, qui contient réellement et substantiellement Jésus-Christ.

DÉICOLE. adj. et s. des 2 g. (du lat. *Deicola*, formé de *Deus*, *Dei*, Dieu ; et *colere*, rendre un culte). Se dit de ceux qui adorent le Dieu unique.

DÉIDAMIE. Temps hér. Fille de Lycomède, et mère de Pyrrhus, qu'elle eut d'Achille.

DÉIDAMIE. s. f. Bot. Genre de la famille des passifloracées, établi pour des arbrisseaux grimpants indigènes de Madagascar.

DÉIFICATION. s. f. (pr. *dé-i-fi-ca-ci-on* ; du lat. *deificatio*, formé de *deificare*, mettre au rang des dieux). Action de déifier, de diviniser, de mettre au rang des dieux ; apothéose. La déification d'Hercule. La déification d'Auguste. La religion chrétienne, ne connaissant qu'un seul Dieu, rejette toutes les déifications du paganisme. Elle met au rang des saints les hommes qui se sont distingués par de grandes vertus.

DÉIFIÉ, ÉE. part. pass. du v. Déifier. S'empl. adjectiv. Mis au rang des dieux. Empereur déifié. Hercule fut déifié sur le mont Œta.

— Par extens. Exalté, loué, honoré successivement. A cette époque mourut le Dante, poète infortuné, persécuté pendant sa vie, et *déifié* après sa mort. (Mme de Genlis.)

— Fig. L'intérêt exclusif, *déifié* partout, menace l'Europe d'une dévastation, d'un affaiblissement universel. (Mirab.) Les choses les plus ignorées sont les plus propres à être *déifiées*. (Montaigne.)

DÉIFIER. v. a. 1re conj. (ét. lat., *Deus*, Dieu ; *facere*, faire). *Je déifiais, nous déifiions, vous déifiiez. Que je déifie, que nous déifiions, que vous déifiiez*, etc. Mettre au rang des dieux. Les Romains déifièrent la plupart de leurs empereurs ; les Grecs ont déifié tous leurs héros. On déifie volontiers ce qu'on aime. Après avoir *déifié* un grand roi, on imagina de lui donner des attributs faits pour retracer allégoriquement ses vertus. (Mme de Genlis.)

— Fig. Louer excessivement à l'égal des dieux.

— Fig. et fam. Rendre une sorte de culte. A côté de la tremblante maison à pans hourdés, où l'artisan a *déifié* son rabot, s'élève l'hôtel d'un gentilhomme, où sur le plein cintre de la porte se voient encore quelques vestiges de ses armes. (De Balzac.)

— SE DÉIFIER. v. pron. Être déifié, mis au rang des dieux. || Se faire passer pour dieu, pour un dieu.

DÉIFIQUE. adj. des 2 g. (du lat. *deificus*, même signif.) Qui élève à la divinité. Honneurs déifiques. Vertus déifiques. Il est vieux et inusité. || Marot l'a employé dans le sens de, Qui fait un dieu.

DÉILÉPHILE. s. m. (ét. gr., δείλη, crépuscule ; φιλέω, j'aime). Entom. Genre de lépidoptères crépusculaires, pouvant se diviser en deux groupes, selon que les espèces ont l'abdomen rayé transversalement et annulairement ou longitudinalement et obliquement. Parmi ces insectes, qui sont tous remarquables par leur forme élégante et leurs couleurs plus ou moins vives, on cite le déiléphile ou sphinx du laurier-rose.

DÉILUS. s. m. (du gr. δειλός, timide). Entom. Genre de coléoptères longicornes, de l'Europe méridionale.

DEIMAN (Jean-Rodolphe). Célèbre chimiste hollandais, né à Hagen en 1743, mort en 1808.

DEIMOS. Myth. Nom grec de la Terreur.

DEINBOELLIE. s. f. Bot. Genre de la famille des sapindacées, constitué sur un arbrisseau dressé, subcendré, de la Guinée.

DÉINCLINANT ou **DÉINCLINÉ.** adj. m. Qui décline et qui incline tout à la fois.

— Gnomon. N'est usité que dans cette locution, *cadran déinclinant* ou *déincliné*.

DÉINOPE. s. m. Arachn. Genre de l'ordre des aranéides, établi sur une araignée qui habite sous les pierres, dans l'île de Cuba.

DÉINOPSIS. s. m. (du gr. δεινώψ, qui a le regard cruel). Entom. Genre de coléoptères.

DÉIOPÉE. s. f. (nom mythologique). Entom. Genre de lépidoptères nocturnes, rapporté communément au genre édulie.

DÉIPHOBÉ. Temps hér. Un des noms de la sibylle de Cumes, qui conduisit Énée dans les enfers. Suivant Pausanias, elle vécut 700 ans, et son véritable nom était Démo.

DÉIPHON. Myth. Frère de Triptolème, fut élevé par Cérès, qui pour lui donner l'immortalité le purifiait en le mettant sur des charbons ardents ; la mère de Déiphon, effrayée, troubla par ses cris les mystères de la déesse ; Cérès remonta aussitôt dans son char, et [illegible]

DÉIPNOCLÉTOR. s. m. Antiq. gr. Nom de ceux qui étaient chargés d'inviter les convives à un festin.

DÉIPNOPHORES. s. f. pl. Antiq. gr. Femmes qui, dans la fête des repas, apportaient à dîner, et qui représentaient les mères des jeunes gens désignés par le sort pour être livrés avec Thésée au Minotaure.

DÉIPNOPHORIES. s. f. pl. (ét. gr., δεῖπνον, repas ; φορός, qui porte). Antiq. gr. Fêtes des repas, instituée par Thésée à son retour de Crète, où il avait tué le Minotaure.

DÉIPNOSOPHISTE. s. m. (ét. gr., δεῖπνον, repas ; σοφιστής, sage). Philos. Nom donné à d'anciens philosophes grecs, qui dissertaient à table sur des points de métaphysique ou plus ordinairement sur des points de morale.

— *Les Déipnosophistes* ou *le Banquet des sophistes*. Titre d'un ouvrage d'Athénée, philosophe grec du siècle d'Auguste, dans lequel l'auteur représente une réunion de savants qui discutent sur des matières scientifiques, chez un riche romain, nommé Laurentius, et qui contient des remarques intéressantes, des anecdotes curieuses sur les mœurs antiques, et d'excellents morceaux de poésie.

DEIPNUS. s. m. Myth. gr. Dieu auquel les Achéens attribuaient l'institution des festins.

DÉISIDÉMONIE. s. f. (ét. gr., δείδω, aor., δεῖσαι, je crains ; δαίμων, démon). Didact. Crainte superstitieuse des puissances invisibles.

DÉISME. s. m. (rad. *Deus*, Dieu). Système de ceux qui croient à l'existence de Dieu, mais qui rejette la révélation, et dès lors la religion, puisqu'elle en découle. Le *deisme* est une croyance vague et paresseuse, sans révélation ni culte. (***) V. THÉISME.

DÉISTE. s. des 2 g. (ét., V. DÉISME). Celui, celle qui reconnaît l'existence de Dieu, mais qui rejette la révélation et la religion qui en découle. Le déiste se fait un dieu commode, abstrait, impuissant, inactif ; un dieu à son image. V. THEISTE.

— S'empl. adjectiv. Un philosophe déiste. Les philosophes déistes.

DÉITÉ. s. f. Divinité, dieu ou déesse de la fable. Les déités terrestres. Les déités infernales. Une aimable déité. Douce déité. Charmante déité. Déité terrible. Déités redoutables. Puissantes déités. Il ne s'emploie qu'en poésie.

DÉIVIRIL, ILE. adj. (ét. lat., *Deus*, Dieu ; *virilis*, humain). Théol. Qui est à la fois divin et humain. V. THÉANDRIQUE, qui est synonyme de Déiviril et qui se dit plus ordinairement.

DÉJÀ. adv. de temps. (du lat. *jam*). Dès l'heure présente, dès cette heure ; dès le moment présent, dès ce moment, dès à présent. Sitôt. Vous avez déjà fait ? Il est déjà arrivé ? Il est déjà huit heures. Nous marchons depuis déjà six heures. Quoi ! déjà ! Vous le voyez *déjà* fatigué du combat. (Boss.) Vous avez *déjà* oublié ce que vous venez de lire. (La Bruy.) Et du temple *déjà* l'aube blanchit le faîte. (Rac.)

> Jour de miséricorde ainsi que de vengeance !
> *Déjà* je crois le voir, j'en frémis par avance.
> *Déjà* j'entends des mers mugir les flots troublés ;
> *Déjà* je vois pâlir les astres ébranlés. (RACINE.)

— Dès l'heure dont on parle. *Déjà* frémissait dans son camp l'ennemi confus et déconcerté. (Fléch.) *Déjà* prenait l'essor pour se sauver dans les montagnes, cet aigle, etc. (Id.)

— Auparavant. Je vous ai *déjà* dit ce que j'en pensais. (Acad.) Rappellerai-je ici ces jours de deuil, tant de fois *déjà* rapportés ? (Mass.) Nos troupes *déjà* repoussées plusieurs fois. (Id.)

> *Déjà* la renommée
> Par d'étonnants récits m'en avait informée. (RAC.)

DÉJANIRE. Myth. Fille d'Œnée, roi de Calydon, fut femme d'Hercule, qui l'oublia dans les bras d'Iole, et auquel elle envoya la fatale tunique du centaure Nessus. Elle se pendit de désespoir en apprenant la mort de son époux.

DÉJAUGER. v. n. 1re conj. (ét., V. JAUGER). Mar. Se dit d'un bâtiment qui, après avoir touché sur un fonds, s'élève au-dessus de sa ligne de flottaison ou de son jaugeage.

DÉJEANIE. s. f. (du nom du comte *Dejean*). Entom. Genre de diptères, famille des calyptérées, renfermant deux espèces, insectes de grande taille, l'une du Brésil, l'autre du cap de Bonne-Espérance.

DÉJECTANCE. s. f. Vieux mot, syn. de Dejection, renversement.

DÉJECTION. s. f. (pr. *dé-jek-ci-on* ; du lat. *dejectio* ; ét. fr., *de*, hors ; et *jacere*, jeter). Pathol. Ce mot est employé quelquefois comme synonyme de Défécation, et signifie alors, Excrétion des matières fécales, ou acte par lequel les animaux expulsent de leur corps le résidu de la digestion.

— pl. *Les dejections* ou *déjections alvines*, désignent aussi Les matières fécales elles-mêmes.

— Géol. Nom collectif de toutes les matières qui sont lancées dans l'atmosphère ou lancées sur la terre par les volcans.

— Astrol. *Déjection* ou *chute d'une planète*. Signe du zodiaque opposé à celui où la planète avait le plus d'influence.

DÉJETÉ, ÉE. part. pass. S'empl. adjectiv. Bois déjeté. Sur la côte orientale on ne voit que des forêts d'érables rachitiques et *dejetés* qui croissent presque horizontalement dans du sable. (Chateaub.)

DÉJETER (SE). v. pron. (du lat. *dejectus*, jeté hors). Il double le *t* devant une syllabe muette. *Il se déjette, ils se déjettent. Il se déjettera. Il se déjetterait*, etc. Se resserrer, s'enfler, se courber, se gauchir, se joindre, se fendre, en un mot subir les effets de la sécheresse ou de l'humidité, en parlant du bois qui a été employé trop vert.

— Agric. Se dit aussi des arbres qui viennent mal, parce qu'ils se trouvent dans un terrain trop humide ou trop sec.

— Anat. Se dit de certaines parties du corps, et signifie, Se contourner, dévier de la direction naturelle. Sa colonne vertébrale s'est légèrement déjetée.

DÉJEUNÉ. *s. m.* V. DÉJEUNER, pris substantivement.

DÉJEUNER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, partic. privat., et *jeûner*). Signifie littéralement Ne pas jeûner ; et, par extension, faire le repas du matin (le jeûne consistant à ne pas manger avant midi). Avez-vous déjeuné? Qu'avez-vous pour déjeuner? Donner à déjeuner. Faire déjeuner. Déjeuner des restes d'un pâté, d'un gigot rôti. Déjeuner légèrement, de café ou de thé, de chocolat. Déjeuner de lait et de fruits. Déjeuner de neuf à dix heures. Déjeuner de bon appétit. Déjeuner à la fourchette. Là, je lui contai, en *déjeunant*, tout ce qui m'était arrivé depuis ma sortie d'Oviedo. (Le Sage.) Après avoir *déjeuné*, j'allai faire une visite au patriarche grec. (Chateaub.)

— Devant un nom de personnes, *déjeuner* veut ordinairement *avec*. Déjeuner avec sa famille. Devant un nom de chose, il veut ordinairement *de*. Déjeuner d'une seule côtelette.

Nous ressemblons assez à l'abbé Pellegrin,
Le matin catholique, et le soir idolâtre,
Déjeunant de l'autel, et soupant du théâtre. (VOLT.)

— Cependant, on peut dire aussi *déjeuner avec*, en parlant d'une chose. Nous *déjeunâmes* avec nos galettes de maïs. (Chateaub.)

— *Déjeuner d'une affaire*. En faire son plat favori, apprendre cette affaire dès le matin et s'en réjouir comme d'un déjeuner, ou, tout simplement, l'apprendre en déjeunant.

— Fig. Le désordre *déjeune* avec l'Abondance, dîne avec la Pauvreté, soupe avec la Misère, et va se coucher avec la Mort. (Frankl.)

DÉJEUNER. s. m. Le repas qu'on fait le matin, ou les mets qui composent ce repas. Bon déjeuner. Mauvais déjeuner. Déjeuner froid. Déjeuner chaud. Servir le déjeuner. Faire honneur au déjeuner. Un déjeuner sans façon. Son déjeuner lui pèse sur l'estomac. Avoir peine à digérer son déjeuner. Chez les Grecs et chez les Romains le *déjeuner* consistait en un morceau de pain trempé dans du vin et pris de bonne heure. Chez nous, il se prend de neuf à dix heures, et consiste en mets légers, tels que du café ou du thé au lait, du beurre, du chocolat. Quelques-uns en font un repas très-confortable, en y joignant du bifteck, du jambon, des côtelettes, etc. Waverley descendit dans la salle du *dejeuner*. (Defauconpret.)

Laissons souper la folie,
Laissons dîner le gourmand ;
Ami vrai, sensible amie,
Le *déjeuner* vous attend. (PHILIP.)

— *Déjeuner à la fourchette*. Déjeuner où l'on mange de la viande et où l'on boit du vin, par opposition à un déjeuner où l'on ne prend que du café, du chocolat, et où par conséquent on n'a pas besoin de fourchette. Elle prend d'abord son café, et trois heures après elle fait un *déjeuner* à la fourchette. (Noël.) Les *déjeuners* à la fourchette sont fort en usage depuis que nous dînons si tard. (Id.)

— Espèce de petit plateau garni d'une tasse, d'une soucoupe et autres objets nécessaires pour le repas du matin.

— *Déjeuner-dîner*. Grand déjeuner qui se fait plus tard dans la matinée, que les déjeuners simples et ordinaires, et qui à cause de cela tient lieu de dîner.

— Autrefois on disait passivement. *Il a été déjeuné de cette affaire*, en parlant d'une nouvelle, pour Il s'est réjoui, amusé de cette nouvelle.

— Loc. prov. *N'en avoir pas pour un déjeuner*. Se dépêcher de manger sa fortune, dévorer tout son bien, en parlant d'un prodigue qui gaspille, qui dissipe tout.

— Dans une autre acception. *Il n'en a pas pour un déjeuner*. Se dit en parlant d'une force, d'une résistance, d'un obstacle qui est ou que l'on croit aisée à vaincre.

— Fig. et fam. *C'est un déjeuner de soleil*. Se dit d'une étoffe dont la couleur est sujette à se passer.

— *Société du déjeuner*. Société littéraire formée sous l'Empire, et dont faisaient partie plusieurs membres de l'Académie française.

— *Le déjeuner*. Titre d'un journal spirituel et malin, qui attaquait et persiflait tout, sous le Directoire.

DÉJOCÈS. Fils de Phraorte ; affranchit les Mèdes du joug des Assyriens, les gouverna pendant 53 ans, et mourut après avoir bâti la superbe ville d'Ecbatane, l'an 616 avant J.-C.

DÉJOINDRE. v. a. 4e conj. (ét. fr., *de*, [illegible] *joins, il déjoint, nous déjoignons, vous déjoignez, ils déjoignent. Je déjoignais. Je déjoignis. Je déjoindrai. Je déjoindrais. Déjoins, déjoignons, déjoignez. Que je déjoigne. Que je déjoignisse. Déjoignant. Déjoint, déjointe.* Faire que ce qui était joint ne le soit plus, en parlant d'ouvrages de menuiserie, de charpenterie et de maçonnerie. La sécheresse, le soleil a *déjoint* ces ais. (Acad.)

— SE DÉJOINDRE. v. pron. Se séparer, se désunir. Ces ais se déjoignent. On dirait que les pierres de cette voûte commencent à se déjoindre.

DÉJOINT, E. part. pass. du v. Déjoindre. S'empl. adjectiv. Ais déjoints. Planches déjointes. Pierres déjointes.

DÉJOTARUS. Tétrarque de Galatie, allié des Romains, qui le nommèrent roi de cette contrée et de la petite Arménie ; prit parti pour Pompée ; fut accusé d'avoir attenté à la vie de César, et défendu par Cicéron ; mourut vers l'an 42 avant J.-C.

DÉJOUÉ, ÉE. part. pass. du v. Déjouer. S'empl. adjectiv. Complot déjoué. Conspiration déjouée. ‖ Individu déjoué.

DÉJOUER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, part. privat., et *jouer*, rad. *jeu* ; jouer contre). *Je déjoue. Je déjouais, nous déjouïons, vous déjouïez. Que je déjoue, que nous déjouïons, que vous déjouïez*, etc. Faire manquer, faire échouer un projet, un dessein dangereux, nuisible. Déjouer une intrigue, un complot. Il y a beaucoup de choses qu'il faut *déjouer* en ne les remarquant pas. (Pr. de Ligne.)

— *Déjouer quelqu'un*. Empêcher l'effet qu'il se propose dans ses discours, ses actions, ses démarches.

— v. n. N'être plus à son jeu.

— Mar. Flotter au gré des vents, en parlant d'un pavillon.

DÉJOUR. s. m. Caross. Vide qui existe entre les jantes d'une roue de voiture.

DÉJUC. s. m. (rad. lat. *jugum*, joug). Le temps du lever des oiseaux, principalement des oiseaux domestiques. Il est vieux.

— Par extens. et fam. Se disait autrefois du lever des hommes.

DÉJUCHÉ, ÉE. part. pass. du v. Déjucher. S'empl. adjectiv. Oiseaux déjuchés. Poules déjuchées.

DÉJUCHER. v. n. 1re conj. (ét. fr., *de*, part. extract., et *jucher*, rad. *juc*, juchoir). Sortir du juchoir, de l'endroit où elles étaient juchées, en parlant des poules. Les poules déjuchent. Elles ont déjà déjuché.

— S'empl. activ. Faire quitter le juchoir aux poules. Déjucher les poules. Il est temps de les déjucher.

— Fig. et fam. Faire sortir d'un lieu élevé ; chasser d'un lieu élevé. Malgré vous je vous déjucherai. Je vous ferai déjucher de là haut.

— SE DÉJUCHER. v. pron. Être déjuché ; sortir du juchoir. ‖ Être chassé d'un lieu élevé.

DÉJUGER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, partic. priv., et *juger*). Le *g* prend un *e* devant *a*, *o*. *Nous déjugeons. Je déjugeais. Déjugeant*, etc. Revenir sur ce qui avait été jugé, prendre une décision opposée à celle qui avait été déjà prise.

— SE DÉJUGER. v. pron. Annuler par un jugement, par une décision contraire, ce que l'on avait soi-même décidé, jugé antérieurement. Il est impossible que la Chambre se *déjuge* sans se couvrir de honte. (Constnt.)

DEKHAN. Géogr. V. DÉCAN.

DÉKINIE. s. f. Infus. Nom de deux espèces d'infusoires rotifères, qu'on rapporte au genre diglène.

DELÀ. prép. (ét. fr., *de*, et *là*). Plus loin, de l'autre côté. Delà la rivière. Delà les monts. En ce sens il est ordinairement précédé des mots *au, de, par*. Au delà des mers. Être originaire de delà les monts. Être allé par delà la Chine.

— Fig. Au delà de ses espérances. Au delà de ses prétentions. Au delà de l'imagination. Au delà de mes plus beaux rêves. Dans ces locutions, il signifie Beaucoup plus. L'homme n'est jamais chez lui ; il est toujours *au delà*. (Noël.)

— *Au delà* et *par delà*. loc. adv. Encore plus, encore davantage. Donner tout ce qu'on doit, et *au delà*. Traiter aussi bien qu'il est à désirer, et au delà. Satisfaire, et par delà.

— Fig. *Par delà*. Plus que. *Agrippine promet par delà son pouvoir*. C'est-à-dire, plus qu'elle ne peut. Le juste est récompensé *par delà* ses mérites ; c'est-à-dire plus qu'il ne le mérite.

— S'emploie comme locution prépositive. Et prends vos intérêts *par delà* mes serments. (Corn.) Ses égards vont pour lui *par delà* le respect. (Bours.)

— *En delà*. Loc. adv. Plus loin et en même temps un peu de côté. Se mettre un peu en delà. Se ranger en delà.

— *Deçà* et *delà*. loc. adv. De côté et d'autre. Chercher fortune deçà et delà. Aller deçà et delà. Courir deçà et delà comme un fou.

— Fam. *Jambe deçà, jambe delà*. Jambe d'un côté, jambe de l'autre ; à califourchons. Être à cheval jambe deçà, jambe delà.

[illegible] S'empl. adjectiv. Maison délabrée. Santé délabrée. Fortune délabrée. Affaires délabrées. Des vieux lambeaux d'une tapisserie pendaient encore à son mur *délabré*. (A. Martin.) Sans moi, ses affaires étaient bien *délabrées*. (Mol.)

— *Être bien délabré*. Être dans un dénûment complet.

— Mal vêtu. Le spectacle désolant que présentait l'intérieur de cette maison se répétait dans le costume de ses habitants, toujours *délabrés*. (De Balzac.)

DÉLABREMENT. s. m. État de ce qui est délabré, d'une chose délabrée. Le délabrement d'un édifice. Le délabrement d'un vêtement. Le délabrement des affaires. Le délabrement de la fortune. Le délabrement de la santé. Être dans un entier délabrement, dans un délabrement absolu, dans un grand délabrement. L'esprit critique fait supporter patiemment les *délabrements* de la vieillesse. (Mme du Deffant.)

DÉLABRER. v. act. 1re conj. (du lat. *lamberare*, déchirer en lambeaux). Mettre en lambeaux, en pièces, hors d'état de servir. Délabrer une tapisserie. Délabrer une machine. Délabrer des meubles. Le temps, le défaut de soin, le long usage délabre toutes les choses.

— Par extens. Ruiner les forces, la santé. Les fatigues, le manque de vivres ont *délabré* cette armée. (Acad.) Les veilles ont bien *délabré* sa santé. (Id.) Ce que vous mettrez dans votre corps après ce qu'il faut pour le nourrir ne servira qu'à le *délabrer*. (De Juss.) Ses héritiers ne *délabrent* pas mal sa réputation. (Palaprat.)

— Fig. Mettre en désordre. Délabrer sa fortune, son bien, ses affaires.

— Fig. Détruire. Délabrer sa réputation.

— SE DÉLABRER. v. pron. Se mettre en pièces ; devenir hors de service ; se détériorer, se ruiner. Une machine qui se délabre. Une maison qui se délabre. Ces meubles se sont délabrés. Ce domaine, laissé depuis longtemps à l'abandon, est tout délabré. La santé se délabre, au milieu de rudes et longs travaux. L'estomac se délabre par la privation de nourriture. Les affaires commerciales se délabrent par des pertes, des faillites.

DÉLACÉ, ÉE. part. pass. du v. Délacer. S'empl. adjectiv. Corset délacé. Robe délacée. Femme délacée.

DÉLACER. v. act. 1re conj. (ét. fr., *de*, partic. extract., et *lacer* ; rad. *lacet*, *lacs*). Ôter le lacet, défaire ce qui est lacé. Délacer un corset, une robe, une jupe.

Et toi, jeune vainqueur, t'endors-tu dans Capoue?
Irais-tu, *délaçant* le casque d'un guerrier,
A l'ombrage du myrte effeuiller les lauriers? (BAILLY.)

— *Délacer une femme*. Défaire, lâcher le lacet qui attache son vêtement, son corset, sa robe, etc. Délacer une femme qui vient de se trouver mal, de s'évanouir.

— SE DÉLACER. v. pron. Être délacé ; s'ôter le lacet.

— Mar. Retirer la passeresse qui servait à lacer momentanément une portion de voile supplémentaire, et à l'attacher à la ralingue du fond d'une voile très-échancrée.

DÉLAI. s. m. (du lat. *dilatio*, même signit.). Prolongation de temps ; remise, retardement. Long délai. Court délai. Avoir besoin d'un délai. Demander, obtenir un délai, un nouveau délai, trois mois de délai, un délai de six semaines. Délai fatal. Le délai va expirer. Le délai vient d'expirer. Sans délai. Sans plus de délai. Je tombai si malade que cette affaire s'évanouit dans les *délais*. (Volt.) Il n'est pas impossible que son ressentiment ait influé sur le refus ou sur le *délai* de la justice qu'on vous doit. (Id.)

Un galant près d'une personne
N'a toujours le temps comme il veut ;
Qu'il le prenne donc comme il peut,
Tous les *délais* y font dommage. (LA FONT.)

— Procéd. Temps reconnu nécessaire à une partie pour faire quelque chose ou comparaître devant le juge. Les délais de procédure sont établis par la loi pour assurer les droits respectifs des parties et le cours régulier de la justice. Je les ai vus éterniser en quelque façon un procès, en obtenant des *délais* successifs. (Barth.) ‖ *Délai d'ajournement*. Délai fixé à huitaine pour les personnes domiciliées en France. ‖ *Délai d'appel*. Le délai d'appel ou pour interjeter appel est de trois mois. ‖ *Bref délai* ou *délai d'abréviation*. Délai moindre que le délai ordinaire, et fixé, soit par la loi elle-même, soit sur requête, par le président du tribunal, dans les cas où il y est formellement autorisé par la loi. ‖ *Délai d'augmentation*. Délai accordé pour le temps qu'exige le transport des parties, ou la transmission d'un acte dont celles-ci doivent justifier.

— Législ. milit. *Délai de repentir*. Espace légal de temps laissé entre la disparition d'un militaire absent et le terme de rigueur fixé par la loi, ou entre la transgression d'un congé illimité et le terme où commence la désertion. Après six mois de service, le délai de repentir au camp ou dans une place de guerre, pendant la paix, est fixé à trois fois vingt-quatre heures, et dans tout autre lieu, à huit jours. En temps de guerre, il est fixé à vingt-quatre heures à l'armée, et à quarante-huit heures dans tout autre lieu.

— Anc. cout. du Poitou. *Paroles de délai*. Imputation calomnieuse de faits qui, s'ils [illegible] ou la haine et le mépris public sur leur auteur.

DÉLAIS. s. m. Anc. prat. Abréviation de Délaissement ; cession, abandon de bien pour lequel on est inquiété. Faire le délais d'un immeuble. Consentir le délais d'un héritage.

DÉLAISSÉ, ÉE. part. pass. du v. Délaisser. S'empl. adjectiv. Enfant délaissé. Femme délaissée. Biens délaissés. Comment ne pas compatir à la muette et touchante jalousie d'un cœur *délaissé*? (Boiste.) Alors, dit le Seigneur, je t'ai vue en passant, pauvre et *délaissée*, et pendant que souillée encore de ton sang... (Boss.) Hélas! c'est donc ainsi qu'il devait fêter ses nouvelles noces mystérieuses avec sa chère Eglise, maintenant veuve et *délaissée*. (V. Bargemont.)

— *Délaissé à*. Une enfance *délaissée* à elle-même et à tous les périls de la pauvreté. (Mass.)

— *Délaissé de*. *Délaissé* de toute la terre dès ma naissance. (Boss.)

— *Délaissé par*. O vous, tristes captifs, *délaissés* par la France. (Delille.) Il n'y a qu'un frère qui vous recevrait dans un tel état, et vous aimerait d'autant plus que vous seriez plus *délaissée* par la nature ou par le sort. (Mme de Staël.)

DÉLAISSEMENT. s. m. (formé de *délaisser* ; rad. *délai*.) Action de délaisser, d'abandonner une chose à quelqu'un ; résultat de cette action.

— Jurispr. Abandon volontaire d'une chose, fait dans l'intention de se libérer des charges réelles qui pèsent sur cette chose. ‖ *Délaissement par hypothèque*. Abandon d'un immeuble fait par celui qui en est le propriétaire, pour se soustraire aux poursuites d'un créancier avec lequel il n'a pas d'obligation personnelle, mais qui a une hypothèque sur cet immeuble.

— Comm. marit. Abandon que l'assuré fait à l'assureur, après sinistres ou avaries, de ce qui reste des choses assurées, et de tous ses droits par rapport à ces choses, à la charge par le dernier de payer la somme entière portée par la police d'assurance. La responsabilité civile du propriétaire d'un navire pour ce qui est relatif aux faits du capitaine, l'expédition cesse par le *délaissement* du navire et du frêt. (Dict. encycl.)

— Fig. Manque de tout secours, privation de toute assistance.

— État d'une personne délaissée. Être dans le délaissement, dans un grand délaissement, dans un entier délaissement. Visiter, secourir le pauvre en son délaissement.

DÉLAISSER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, partic. explét., et *laisser*). Abandonner, laisser sans secours, sans assistance ; laisser à l'abandon. Délaisser un parent, un ami. Délaisser les pauvres, les malheureux. Dieu ne *délaisse* jamais ceux qui espèrent en lui. (Acad.) O dieux, dans ce péril, m'auriez-vous *délaissée*! (Rac.)

Quand nous sommes dans le bonheur,
On nous chérit, on nous caresse :
Mais sommes-nous dans le malheur?
On nous méprise, on nous *délaisse*. (VASS.)

— Jurispr. Quitter la possession d'une chose, renoncer à la possession de cette chose. Délaisser un domaine, une terre, un héritage. En conséquence de l'arrêt, il lui a *délaissé* cet héritage. (Acad.)

— Ne pas continuer, renoncer à. Délaisser une action commencée. Délaisser des poursuites.

— SE DÉLAISSER. v. pron. Être délaissé, abandonné.

— S'abandonner, se laisser les uns les autres sans assistance. Les hommes, même par intérêt sinon par vertu, ne devraient jamais se délaisser.

DÉLAITAGE ou **DÉLAITEMENT.** s. m. (ét., V. DÉLAITER). Econ. rur. Action de délaiter, de débarrasser le beurre du petit-lait qui est resté dans ses interstices. Le délaitage du beurre. Faire le délaitage. ‖ Effet de cette action. Le délaitage rend le beurre plus ferme et plus sapide.

DÉLAITÉ, ÉE. part. pass. du v. Délaiter. S'empl. adjectiv. Beurre délaité.

DÉLAITER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, partic. extract., et *laiter* ; rad. *lait*). Econ. rur. Exécuter l'opération du délaitage. Délaiter du beurre.

— SE DÉLAITER. v. pron. Être délaité ; subir l'opération du délaitage.

DELAMBRE (J.-B.-Jos.). Célèbre astronome, né à Amiens en 1749, mort en 1822.

DELANDINE (Ant.-Fr.). Né à Lyon en 1756, mort en 1820. Publia une histoire des anciens États généraux, et la huitième édition du Dictionnaire historique de Chaudon, qu'il augmenta de quatre volumes.

DÉLARDÉ, ÉE. part. pass. du v. Délarder. S'empl. adjectiv. Marche d'escalier délardée. Pièce de bois délardée.

DÉLARDEMENT. s. m. Action de Délarder, résultat de cette action ; amaigrissement au dessous des marches d'un escalier tournant, pour former la coquille.

DÉLARDER. v. a. 1re conj. Charpent. Rabattre en chanfrein les arêtes d'une pièce de bois. Couper obliquement le dessous d'une marche d'escalier.

— Archit. Enlever une partie du lit d'une pierre ; piquer la pierre avec le marteau, pour l'amincir.

— Art culin. Ôter les lardons d'une pièce [illegible] Délarder un fricandeau.

— Écon. rur. Dépouiller le cochon de son lard, de sa graisse.

— SE DÉLARDER. v. pron. Être délardé, dans toutes les acceptions du v. actif.

DÉLASSÉ, ÉE. part. pass. du v. Délasser. S'empl. adjectiv. Voyageur délassé. Voyageuse délassée.

— Fig. Esprit délassé. Imagination délassée. Mais auparavant repose-toi sur mon sein, et je serai *délassé*. (B. de St-P.)

DÉLASSEMENT. s. m. (ét., V. DÉLASSER). Repos, relâche du travail, avoir besoin de relâchement. Prendre du délassement. Délassement honnête. Délassement utile, nécessaire. L'esprit et le corps de l'homme ont besoin de délassement. Le jeu ne doit être qu'un délassement. Il faut savoir choisir ses délassements. Les arts ont été inventés pour le besoin et les

délassements publics. (Mass.) Tout est *délassement* pour un cœur innocent. (Id.) Des théâtres élevés pour fournir à vos *délassements* criminels. (Id.) La sagesse n'est aimable et solide que par l'heureux mélange des *délassements* qu'elle se permet et des devoirs qu'elle s'impose. (Barth.) Le repos qui sert de *délassement* aux travaux passés et d'encouragement à d'autres, n'est pas moins nécessaire à l'homme que le travail même. (J.-J. Rouss.) Il ne connut ni magnificence, ni jeux, ni *délassement*. (Volt.)

— *Délassements comiques*. Nom d'un théâtre établi à Paris en 1785, à l'entrée du boulevard du Temple ; supprimé en 1809, et rétabli de nouveau.

DÉLASSER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, partic. extract., et *lasser* ; rad. *las*). Oter la lassitude, faire qu'on ne soit plus las. Délasser le corps, les membres. Délasser l'esprit. Délasser quelqu'un de son travail. Des talents qui amusent les grands et qui les *délassent* de leur grandeur. (La Bruy.) Un sommeil paisible venait me *délasser* de mes travaux. (Fén.) Ces respectueuses déférences qui nous *délassent* si agréablement des soins de l'autorité. (Mass.) Ces sentiments *délassent* et calment l'âme, que des affections trop vives fatiguent et troublent quelquefois. (Condorcet.) Je veux qu'une musique bien choisie le *délasse* de ses travaux, et modère sa passion, s'il est sensible. (Barth.)

— Absolum. La musique, la lecture délasse.

— SE DÉLASSER. v. pron. Se remettre d'une fatigue. Se délasser d'un pénible labeur, d'une longue application.

— *Se délasser avec*. Elles se *délassent* volontiers avec la philosophie ou la vertu. (La Bruy.) Ils se *délassaient* déjà de leurs travaux, et goûtaient par avance les douceurs de la paix. (Fén.)

— *Se délasser à*. De retour de ses campagnes, après avoir vaincu ses ennemis, il vient se *délasser* chez lui à vaincre encore la nature. (Mass.)

— Absol. C'était pour lui se *délasser* que de pouvoir être utile au peuple. (Fléch.)

— Fig. L'avarice et l'ambition ne se délassent jamais.

DÉLATEUR, TRICE. s. (du lat. *delator*, *delatrix*, même signification). Celui, celle qui accuse, qui dénonce, qui fait le métier de dénoncer secrètement. Signifie précisément dans le langage usuel, Celui, celle qui, dans un but intéressé, découvre un crime, ordinairement faux et imaginaire, pour perdre quelqu'un. Jouer le rôle de délateur. Punir les délateurs. Odieux, infâme, vil délateur. Je ne serai jamais la *délatrice* des sujets du roi. (Marie-Antoinette.) Un essaim de *délateurs* toujours odieux, mais toujours redoutés, enflamme ces guerres intestines. (Barth.) Quand les *délateurs* sont récompensés on ne manque plus de coupables. (Malesherb.) Monseigneur, disait un *délateur* à Louis de Bourbon, frère de Charles V, voici un mémoire qui vous instruira de plusieurs fautes que des personnes pour qui vous avez trop de bonté ont commises contre vous. — Avez-vous aussi tenu un registre des services qu'elles m'ont rendus, répondit le prince ? (Foix.)

— Domitien honora le commencement de son règne en expulsant de Rome tous les délateurs ; Théodose fit une loi par laquelle il condamnait à mort tout délateur qui l'était pour la troisième fois, quoique ses délations n'eussent point été jugées fausses.

— Législ. pén. Celui qui dénonce à la justice un crime ou un délit, et qui en désigne l'auteur sans se rendre partie civile. Selon la loi, cette qualification de délateur n'emporte avec elle rien de déshonorant.

— A Rome les délateurs étaient encouragés : ils étaient d'ailleurs les confidents des crimes des empereurs. Le délateur diffère du *dénonciateur* en ce que celui-ci découvre les faits qui intéressent la sûreté publique, mais sans qu'aucun devoir l'y oblige.

— S'emploie adjectivement dans le style poétique. Un flambeau *délateur*. (Desaint.) Toutes les passions devinrent également *délatrices*, également écoutées. (Raynal.)

— Syn. comp. DÉLATEUR. DÉNONCIATEUR. Ces deux termes emportent une idée défavorable ; cependant le *dénonciateur* peut quelquefois être animé par le sentiment du bien public ; le *délateur*, dans la véritable acception de ce mot, n'est mu que par des passions honteuses.

delatio). Dénonciation, révélation mystérieuse, secrète, d'un fait qui peut compromettre la fortune, l'honneur ou la vie de quelqu'un. La délation est ordinairement faite dans des vues d'intérêt. Ecouter les délations. Accueillir les délations. Prêter l'oreille aux délations. Les *délations* se multiplièrent, et les mœurs reçurent une atteinte fatale. (Barth.) On ne doit point décider de la vie d'un homme sur une simple *délation*. (Acad.) Les délateurs abondent là où la *délation* est récompensée. (Godwind.) La *délation* suppose une âme corrompue, un cœur lâche et traître. (Malesh.)

DÉLATTÉ, ÉE. part. pass. du v. Délatter. S'empl. adjectiv. Toit délatté. Maison délattée.

DÉLATTER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, particule extract. ; et *latter* ; rad. *latte*). Oter les lattes de dessus un toit. Délatter une maison, la toiture d'une maison.

— SE DÉLATTER. v. pron. Être délatté.

DÉLAVAGE. s. m. Dess. Action de délaver, d'enlever ou d'affaiblir une couleur étendue sur du papier.

DÉLAVÉ, ÉE. part. pass. du v. Délaver. S'empl. adjectiv. Dessin délavé. Couleur délavée.

— Joaill. *Pierre délavée*. Pierre d'une faible couleur.

— Econ. rur. *Foin délavé*. Foin qui a été exposé à la pluie ou à d'abondantes rosées pendant la fenaison.

DÉLAVER. v. a. 1re conj. (rad. *laver*). Dess. Enlever ou affaiblir avec de l'eau une couleur étendue sur le papier. Délaver un dessin. Délaver une couleur.

— Econ. rur. *Délaver le foin*. L'exposer, pendant la fenaison, à la pluie ou à de fortes rosées.

— SE DÉLAVER. v. pron. Être délavé ; devenir plus pâle, en parlant d'une couleur que l'eau enlève ou pâlit ; être exposé à la pluie ou à la rosée, en parlant du foin.

DELAWARE. Géogr. Grande rivière de l'Amérique septentrionale, qui prend sa source dans les monts Kaskill, sépare la Pensylvanie du New-York et du New-Jersey, traverse Philadelphie, porte de grands bâtiments jusqu'à Trenton, et se jette dans la baie qui porte son nom, après un cours de 440 kil.

— DELAWARE. État du centre des États-Unis de l'Amérique septentrionale ; superficie, 136 myriamètres carrés ; 85,000 hab. Capitale Dover, à 14 myriamètres de Washington. || Baie spacieuse de l'Atlantique, sur la côte E. de l'Etat de Delaware ; superficie, 48 myriamètres carrés. Tribu indienne des États-Unis à laquelle on a donné le nom du fleuve dont elle habitait les bords.

DÉLAYAGE. s. m. Techn. Action de Délayer, de détremper dans un liquide.

DÉLAYANT. part. prés. du v. Délayer. Qui délaye. Il est toujours invariable.

DÉLAYANT, ANTE. adj. (du lat. *diluens*, même signification). Médec. Se dit de tous les médicaments auxquels on attribue la propriété d'augmenter la liquidité du sang et des humeurs, en augmentant leur volume aux dépens de leur masse ; telles sont les boissons aqueuses prises abondamment. Boisson délayante. Remède délayant.

— substantiv. Un délayant, des délayants. Prescrire des délayants pendant une phlegmasie aiguë. Les bains et les lavements sont des délayants ; tous les délayants sont des antiphlogistiques.

DÉLAYÉ, ÉE. part. pass. du v. Délayer. S'empl. adjectiv. Farine délayée. Couleur délayée. Jaune d'œuf delayé.

— Fig. Diffus. Style délayé. Dans un sens analogue, *pensée délayée*, pensée exprimée longuement. Ces mots, *J'aime*, ont été *délayés* dans des torrents de paroles amoureuses. (Boiste.)

DÉLAYEMENT. s. m. Action de délayer. On peut écrire aussi Délaiement.

DÉLAYER. v. a. 1re conj. (du lat. *diluere*). *Je délaye, tu délayes, il délaye*, etc. Détremper dans un liquide. Délayer de la farine. Délayer une couleur. Délayer du sirop. Délayer du chocolat. Toutes les autres matières provenant de la décomposition et des débris des matières primitives que l'eau aura *délayées*, dissoutes ou dénaturées. (Buffon.)

— Fig. Exprimer longuement et avec diffusion. Délayer une pensée. Délayer un sujet ; l'étendre plus qu'il ne convient. La solitude et le repos sont très-propres à *délayer* les idées. (Mme de Sév.)

DÉLAYURE. s. f. Techn. Opération de boulangerie qui consiste à mêler exactement la farine et le levain avec l'eau.

DÉLÉASTRE. s. m. (du gr. δηλεάστρα, piége). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des brachélytres, ayant pour type le déléastre bicolore, qui se trouve en France, etc., sur le bord des ruisseaux.

DELEATUR. s. m. (pr. *dé-lé-a-tur*). Impr. Terme emprunté du latin, et signifiant *qu'il soit détruit*. Signe correctif, dont on se sert pour indiquer qu'il faut supprimer une lettre, un mot, une phrase, dans une épreuve.

— Au pl., les *deleatur*, sans *s*, parce que le mot, n'ayant point d'accent, n'est point fran-

DÉLÉBILE. adj. des 2 g. (du lat. *delebilis*, qui peut être détruit). Didact. Qui peut être effacé, qui s'efface facilement. Encre delébile. Couleurs délébiles.

— Fig. Caractère délébile. Impressions délébiles.

DÉLECTABLE. adj. des 2 g. (du lat. *delectabilis* ; rad. *delectari*, délecter, faire plaisir). Qui délecte, qui est très-agréable, qui excite la délectation ou le mouvement du plaisir, en parlant des choses qui affectent le sens du goût. Vin délectable. Mets délectable. Fruit délectable. La bonne chère n'est *délectable* qu'autant que la santé fournit de l'appétit. (Gir.)

— Par extens. Se dit des choses qui affectent agréablement les autres sens. Chant délectable. Tableau délectable. Lieu délectable. Séjour délectable. Plaisir délectable.

— Fig. Se dit des plaisirs de l'âme. Pensée délectable. Sentiment délectable. Moment délectable.

— On se sert plutôt aujourd'hui du mot Délicieux.

— Se prend substantiv. Le délectable. On doit toujours préférer l'honnête au délectable.

DÉLECTABILITÉ. s. f. Vieux mot qui signifie Joie, plaisir, jouissance.

DÉLECTATION. s. f. (pr. *dé-lèk-ta-ci-on* ; (du lat. *delectatio*, même signif.) Plaisir qu'on savoure avec réflexion, qu'on goûte avec sensualité. Grande délectation. Délectation continuelle. Délectation prolongée. La plus grande de toutes les délectations. Boire avec délectation. Manger avec délectation. Se reposer avec délectation. Agir avec délectation. Prendre de la délectation à faire. Il est inusité dans ce dernier sens.

— Syn. comp. DÉLICE. DÉLECTATION. Le *délice* est le plaisir qui affecte l'âme de la manière la plus agréable ; la *délectation* est ce même plaisir en tant qu'il charme les sens.

DÉLECTÉ, ÉE. part. pass. du v. Délecter. S'empl. adjectiv. Sens délectés. Odorat délecté. Esprit délecté. Cœur délecté.

DÉLECTER. v. a. 1re conj. (du lat. *delectare*, même signif.) Causer de la délectation, réjouir, charmer, causer un sentiment agréable. Délecter les sens. Délecter l'esprit. Délecter le cœur. Peu usité, si ce n'est dans l'ascétisme.

— SE DÉLECTER. v. pron. Prendre de la délectation. Trouver beaucoup de plaisir.

— *Se délecter à*. Se délecter à la lecture, à l'étude. Se délecter aux beaux arts. Se délecter à peindre, à faire de la musique.

— *Se délecter en*. Le méchant se *délecte* en annonçant de mauvaises nouvelles. (Boiste.)

DÉLÉGATAIRE. s. des 2 g. Celui, celle à qui on délègue une chose, qui est porteur d'une délégation.

DÉLÉGANT. s. m. Prat. Celui qui délègue, qui fait une délegation.

DÉLÉGATION. s. f. (pr. *dé-lé-ga-ci-on* ; ét., V. DÉLÉGUER). Action de déléguer, de donner commission à quelqu'un pour agir au nom d'un autre.

— *Délégation de pouvoir*. Acte par lequel on délègue son pouvoir. || Procéd. Commission donnée à un juge pour instruire ou juger une affaire.

— *Délégation de dette*. Acte par lequel on autorise une personne à recevoir d'une autre une certaine somme, ou acte par lequel on transporte une dette à quelqu'un. || Acte par lequel un débiteur assigne à son créancier un autre débiteur qui se charge de payer la dette. La délégation ne peut se faire sans le triple consentement du délégant, du délégué et du créancier. Faire une délégation. Donner une délégation. Accepter une délégation.

DÉLÉGATOIRE. adj. des 2 g. Prat. Qui contient une délégation, qui a force de délégation. Acte délégatoire. Commission délégatoire. || Se dit particulièrement des rescrits du pape, qui donne commission à des juges d'instruire ou déterminer quelque affaire, en cause d'appel. Rescrit délégatoire.

DÉLÉGUÉ, ÉE. part. pass. du v. Déléguer. S'empl. adjectiv. Pouvoir délégué. Juridiction déléguée.

DÉLÉGUÉ. s. m. Celui qui a reçu une délégation, qui a commission de quelqu'un pour quelque chose. Un délégué. Des délégués.

DÉLÉGUER. v. a. 1re conj. (du lat. *delegare* ; rad. *legare*, enjoindre, dire). *Je délègue, tu délègues, il délègue*, etc. *Je déléguerai. Je déléguerais*, etc. Députer, envoyer, commettre quelqu'un avec pouvoir d'agir. Déléguer quelqu'un pour connaître de quelque chose. Déléguer un juge pour faire une vérification.

— *Déléguer son autorité, son pouvoir, ses pouvoirs*, etc. Investir quelqu'un de son autorité, lui donner le pouvoir ou les pouvoirs nécessaires, pour s'acquitter d'une mission, pour traiter une affaire.

— Assigner des fonds pour le paiement d'une dette. Déléguer une somme. Déléguer un fonds. Déléguer une somme de tant, à prélever sur les appointements du débiteur, par portions convenues et successives.

— SE DÉLÉGUER. v. pron. Être délégué, être investi des pouvoirs nécessaires pour agir, être assigné pour l'acquittement d'une dette.

DÉLÈNE. s. f. Aracnn. Genre de l'ordre des aranéides, ayant pour type le délène cancéride, araignée maritime de l'île de Van-Diémen.

DELEPHAT. Myth. syr. Divinité des Assyriens et des Chaldéens, ayant quelques rapport avec la Vénus des Grecs.

DELESSÉRIE. s. f. (du nom du baron *B. Delessert*). Bot. Genre de la famille des floridées, comprenant une douzaine d'espèces de belles algues qui habitent les zônes tempérées et chaudes des deux hémisphères.

DELESSÉRIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une delessérie. || DELESSÉRIÉES. s. f. pl. Première tribu de la famille des floridées, ayant pour type le genre delessérie, et remarquable par sa couleur rose, pourpre ou violacée.

DÉLESTAGE. s. m. (rad. *lest*). Mar. Action de délester, ou décharger un bâtiment de son lest. Il est défendu de travailler au lestage et délestage d'aucun vaisseau pendant la nuit.

DÉLESTÉ, ÉE. part. pass. du v. Délester. S'empl. adjectiv. Bâtiment délesté.

DÉLESTER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, partic. extract., et *lester* ; rad. *lest*). Mar. Oter le lest, décharger un bâtiment de son lest. Une forte amende pour la première fois, et la confiscation du navire à la récidive, est réservée à ceux qui *délestent* leur navire pendant la nuit. (Dict. encycl.)

— SE DÉLESTER. v. pron. Être délesté, déchargé de son lest.

DÉLESTEUR. s. m. (rad. *lest*). Mar. Bateau employé à transporter le lest d'un vaisseau.

DÉLÉTÈRE. adj. des 2 g. (du gr. δηλητήριος ; rad. δηλέω, je nuis). Qui est vénéneux, qui attaque la santé ou la vie. Gaz délétère. Substances délétères. Sucs délétères. Le charbon est une substance délétère. On dit aussi *Léthifère*.

DÉLEURRÉ, ÉE. part. pass. du v. Déleurrer

DÉLEURRER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, partic. extract., et *leurrer* ; rad. *leurre*). Détromper. Il est vieux et inusité.

— SE DÉLEURRER. v. pron. Se détromper.

DELEYRE (Alexandre). Né près de Bordeaux en 1726, mort en 1797, philosophe, collaborateur de l'abbé Raynal, et député de la Gironde à la Convention nationale.

DELFINI (Jean-Pierre). Patricien de Venise, né en 1708, mort en 1770 ; se fit ecclésiastique et devint savant en théologie. || JEAN DELFINI. Elu doge de Venise en 1356, après Jean Gradenigo ; mort en 1361. || JEAN DELFINI. Patricien de Venise et cardinal, mort en 1699.

DELFT. Géogr. Célèbre et forte ville de la Hollande, entre Leyde et Rotterdam. Ecole du génie, de l'artillerie et de la marine pour tout le royaume. Fabriques de draps, teintures, tapis, savon, faïence ; popul. 15,000 âmes.

DELGADO. Géogr. Cap de l'Afrique, au nord du Mozambique.

DELHI. s. m. Soldats de l'armée turque, formant la cavalerie légère et commençant toujours l'attaque.

DÉLIADE. s. f. Antiq. gr. Nom du vaisseau que les Athéniens envoyaient tous les ans à Délos.

DÉLIAGE. s. m. (ét., V. DÉLIER). Anc. cout. Droit que prélevait le seigneur sur les voitures et sur diverses marchandises ou denrées.

DÉLIAISON. s. f. Mar. Jeu dans les pièces qui composent la coque d'un bâtiment, et qui résulte de la fatigue éprouvée par le bâtiment.

— Construct. Arrangement des pierres d'un mur, auxquelles on donne moins de seize centimètres de recouvrement, tant au dedans du mur qu'au parement.

DÉLIAQUF. adj. et s. des 2 g. Ant. gr. Habitant de Délos. || Qui appartient à Délos ou à ses habitants. L'airain déliaque était très-recherché des anciens.

— s. m. Se disait des marchands d'œufs et de volailles, et de ceux qui chaponnaient les coqs, parce que les habitants de Délos avaient les premiers pratiqué cette opération. || *Problème déliaque*. Problème de la duplication du cube, qui fut proposé aux habitants de Délos par un oracle.

DÉLIASTE. s. m. Ant. gr. Député que chaque ville gıecque envoyait annuellement à Délos.

DÉLIBATION. s. f. (pr. *dé-li-ba-ci-on*). Jurispr. Détail, article par article. Rendre un compte par délibation. || Démembrement, division, partie. Le legs est une délibation de l'hérédité, une servitude est une délibation de la propriété. || Action de démembrer, de prélever. Le préciput se prend par délibation sur la totalité des biens.

DÉLIBÉRANT. part. prés. du v. Délibérer. Qui délibère. Il est invariable. Des assemblées délibérant en secret, délibérant à huis clos, délibérant sur un sujet grave.

DÉLIBÉRANT, ANTE. adj. Qui peut délibérer. Assemblée délibérante. Se dit particulièrement des assemblées politiques. Toute assemblée *délibérante* se divise de fait en avocats et en juges ; le premier rôle est plus brillant et plus généreux ; le second, plus noble et plus sage. (Boiste.)

— S'empl. substantiv. Les *délibérants*, ceux

une assemblée.

— Se dit quelquefois, dans le langage usuel, pour Irrésolu, incertain, qui délibère sans cesse.

DÉLIBÉRATIF, IVE. adj. Qui a droit de suffrage dans une assemblée délibérante. Voix délibérative. Avoir voix délibérative. Se dit par opposition à Voix consultative.

— Par extens. Les connaisseurs, ou ceux qui se croient tels, se donnent voix *délibérative* et décisive sur les spectacles, se cantonnent, etc. (La Bruy.)

— Rhétor. Se dit d'un genre d'éloquence qui a pour objet de persuader ou de dissuader sur une affaire publique mise en délibération. Genre délibératif. Exceller dans le genre délibératif. Avoir une belle éloquence délibérative.

— On dit aussi substantiv., *Le délibératif*, pour, Le genre délibératif.

DÉLIBÉRATION. s. f. (pr. *dé-li-bé-ra-ci-on*; ét., V. DÉLIBÉRER). Action de délibérer, de discuter entre plusieurs personnes sur une question à résoudre, ou plutôt sur une résolution à prendre. Longue délibération. Mûre délibération. Délibération importante. Un homme profond dans ses délibérations. Mettre une affaire en délibération. Vous voulez qu'on proportionne la *délibération* à l'importance de la question qu'on agite. (J.-J. Rouss.)

— Le résultat de l'action de délibérer; la résolution elle-même qui a été prise. Agir sans délibération. N'agir qu'après délibération.

— Polit. Action par laquelle on discute les intérêts d'une nation, les conseils que l'on doit suivre, les desseins qu'il faut prendre, le parti qu'il est bon d'adopter. Les délibérations de la Chambre des pairs. Les délibérations de la Chambre des députés. Les délibérations du conseil des ministres. Les nations les plus sauvages ont eu un conseil de *délibération* (Dict. encycl.) De simples particuliers ont, dans les *délibérations* publiques, l'influence que le sénat devrait avoir. (Barth.)

— Résolution, décision. Par délibération du conseil d'Etat. Prendre une délibération dans le conseil des ministres. La délibération est que...

— Examen d'une question que l'on fait en soi-même. Toute *délibération* légère est un crime quand il s'agit du destin de l'âme et du soin de la vertu. (J.-J. Rouss.)

DÉLIBÉRATOIRE. adj. des 2 g. (ét., V. DÉLIBÉRER). Prat. Qui contient une délibération. Acte délibératoire. Formule délibératoire.

DÉLIBÉRÉ, ÉE. part. pass. du v. Délibérer. S'empl. adjectiv. Affaire mûrement, longuement, sérieusement delibérée.

— Arrêté, conclu. C'est une chose délibérée.

— Aisé, libre, déterminé. C'est un homme délibéré, il a l'air délibéré, son ton est délibéré. Il marche d'un pas ferme et délibéré. Giton a la marche ferme et *délibérée*. (La Bruy.) Certains esprits vains, légers, familiers, *délibérés*, qui sont toujours, dans une compagnie, ceux qui parlent. (Id.)

— *De propos délibéré*. loc. adv. A dessein, exprès, après y avoir bien pensé. Se prend ordinairement en mauvaise part. Rendre un mauvais office de propos délibéré. Je sais que jamais, de propos *délibéré*, vous ne vous exposerez à mal faire. (J.-J. Rouss.)

— *C'est une chose délibérée*. C'est une chose conclue.

DÉLIBÉRÉ. s. m. Procéd. Sorte de délibération en usage dans les tribunaux, et qui consiste en ce que les juges, au lieu de statuer séance tenante, après les plaidoiries, se retirent dans la chambre du conseil, y discutent l'affaire et recueillent les avis. Ordonner un délibéré. Vider un délibéré. Juger un délibéré. Délibéré sur rapport. Délibéré sans rapport. Délibéré sur-le-champ.

— Se dit quelquefois du Jugement qui ordonne un délibéré. Rapport sur délibéré.

— Anc. législ. *Délibéré sur le registre*. Jugement accompagné d'un rapport rendu après la remise des pièces sur le bureau.

DÉLIBÉRÉMENT. adv. D'une manière délibérée, décidée; hardiment, résolument. Marcher délibérément. S'avancer délibérément. C'est le défaut de filtration du suc nerveux qui fait que les Anglais se tuent si *délibérément*. (Volt.)

DÉLIBÉRER. v. n. 1re conj. (ét. lat., *deliberare*, formé de la prép. *de*, touchant, sur, et de *liberare*, peser dans une balance; rad. *libra*, balance). L'é se change en è devant une syllabe muette. *Je délibère, tu délibères, il délibère*, etc.; excepté au futur et au conditionnel, *Je délibérerai. Je délibérerais*, etc. Mettre en délibération.

— *Délibérer de*. Délibérer d'une chose, d'une affaire. On *délibère* aujourd'hui de la nécessité d'envoyer des secours en Allemagne. (Volt.) Nous *délibérerons* du parti qu'on doit prendre. (Genest.) On *délibéra* du sort de Charles II dans le conseil du prince d'Orange. (Noël.)

Et je puis dire enfin que jamais potentat
N'eut à *délibérer* d'un si grand coup d'Etat. (Corn.)

— *Délibérer avec*. Je vais en *délibérer* avec lui. (Acad.)

— *Délibérer entre*. Ils *délibérèrent* entre eux. (Acad.) Tandis que les méchants *délibèrent* entre eux. (Boss.)

— *Délibérer sur*. Délibérer sur ce que l'on doit faire. Délibérer sur une question fort grave.

— *Délibérer si*. On délibéra s'il fallait partir sur-le-champ. Lélia se mit à rire; la colère le ranima, il se releva, et *délibéra* un instant s'il ne la tuerait pas. (G. Sand.)

— Résoudre, décider, prendre une délibération. Délibérer de faire telle chose. On délibéra d'aller à l'ennemi. Voilà ce que l'on a délibéré en conseil des ministres.

Bref, j'ai *délibéré* de me donner plaisir.
Auprès de mon mari je ne veux plus gésir. (Mol.)

— Absol. Pendant que les hommes *délibèrent*, il ne s'exécute que ce que Dieu a résolu. (Boss.) On fut longtemps à *délibérer*. (Fléch.) Il a su me venger, quand vous *délibériez*. (Corneille.) Une femme exécute où Junon *délibère*. (Rotrou.) On devient sacrilége alors qu'on *délibère*. (Volt.)

— S'employait autrefois activement dans le sens de Consulter et dans celui de Résoudre; on disait également, Il a longtemps délibéré ce qu'il devait faire, et, Dites-moi ce que vous avez délibéré. Aujourd'hui on se sert plus ordinairement du verbe Décider dans le dernier sens; et l'on dit neutralement dans le premier, Délibérer sur. Et le hasard a fait ce que la prudence des pères avait *délibéré*. (Mol.)

— v. a. Manég. Accoutumer, déterminer un cheval à certains airs. Delibérer un cheval à cabrioler; le délibérer au terre à terre, au manége de guerre, etc.

— Syn. comp. DÉLIBÉRER. OPINER. VOTER. On *délibère*, en discutant des raisons pour et contre la question; on *opine*, en motivant son avis sur cette question; on *vote*, en donnant simplement son suffrage, sans le motiver.

DÉLICAT, ATE. adj. (du lat., *delicatus*, même signif.). Agréable au goût, exquis. Mets délicat. Chère délicate. Vins délicats. Table très-délicate. Nourriture délicate. Il fit une chère *délicate*. (La Bruy.)

— Travaillé avec beaucoup d'adresse, beaucoup de soin, une attention minutieuse, une grande légèreté. Ouvrage délicat. Travail délicat. Sculpture délicate. Rien de plus délicat que cette ciselure. Cette gravure, cette miniature est très-délicate. Qui a su travailler à des ouvrages si *délicats*? (La Bruy.) Que d'un art *délicat* les pièces assorties. (Boil.)

— Par extens., se dit des choses à l'aide desquelles on exécute des ouvrages délicats. Pinceau délicat. Burin délicat. Ciseau délicat. Avoir la main délicate, une main délicate.

— Qui juge finement de ce qui concerne les sens ou l'esprit. Goût délicat. Esprit délicat. Connaisseur délicat. Des esprits fins, *délicats*. (La Bruy.) Cet esprit si solide, et si *délicat*. (Fléch.) Un connaisseur sévère et *délicat*. (Volt.) Les Grecs, nés sous un ciel plus heureux, et favorisés par la nature d'organes plus *délicats* que les autres nations, formèrent une langue dont toutes les syllabes pouvaient, par leur longueur ou leur brièveté, exprimer les sentiments lents ou impétueux de l'âme. (Id.)

— Fig. Pur, naïf, touchant. Pensée délicate. Sentiment délicat. Vertu délicate. Attentions délicates. Louanges délicates. Expression très-délicate. L'appât d'une flatterie *délicate*. (Boss.) Vous n'avez plus rien de naïf et de *délicat* dans la conversation. (La Bruy.) Tu souffres la louange adroite, *délicate*. (Boil.)

— *Plaisir délicat, jouissance délicate*. Plaisir, jouissance honnête, où l'esprit et l'âme sont plus favorisés que les sens.

— Périlleux. L'opération est *délicate* et demande beaucoup de sang-froid. (Acad.)

— Subtil, ingénieux. Différence delicate. La différence est tellement *délicate*, qu'elle peut échapper à bien des esprits. (La Bruy.)

— Fin, délié, par opposition à Grossier. Trait délicat. Contour délicat. Forme délicate.

— Faible, frêle, qui exige des ménagements, qui réclame de tendres soins. Tempérament délicat. Complexion délicate. Avoir une santé délicate. Enfant extrêmement délicat. Vue délicate. Membres délicats. La vivacité de mon tempérament me tient lieu de force; ce sont des ressorts *délicats* qui me mettent au tombeau et qui m'en retirent bien vite. (Volt.)

— Dans un sens analogue. Cette dentelle est bien delicate. Il faut un rien pour flétrir une fleur si délicate. Je trouve cette couleur trop délicate.

— Fig. La voix de la conscience est si *délicate* qu'il est facile de l'étouffer; mais elle est si pure, qu'il est impossible de la méconnaître. (Mme de Staël.) La réputation des hommes est plus *délicate* et blonde que celle des femmes. (Mme de Sév.)

— Très-scrupuleux sur ce qui concerne la morale, la probité, ou même les simples bienséances. C'est un homme extrêmement délicat. Sa conscience est tout à fait délicate. Un amant délicat et réservé. On est très-*délicat* sur les devoirs de la probité lorsque l'on juge la conduite d'autrui. (Mme de Staël.) L'homme *délicat* est celui qui est extrêmement réservé sur ce qui regarde ses amis, et qui ne souffre pas que l'on dise ou que l'on fasse rien contre eux. (Encycl.)

— Dans un sens analogue. Procédé délicat. Conduite délicate.

— Difficile, embarrassant. Situation délicate. Occasion délicate. Le pas est délicat. La chose est bien délicate. [illegible] délicate. C'est une matière délicate à traiter. Vous me donnez là une commission délicate. Le poste est délicat. J'ai accepté étourdiment des fonctions bien délicates. Être incorruptible parmi des occasions délicates. Avoir une grande dextérité à manier les affaires les plus délicates. Il est rare que dans ces conjonctures *délicates* on ne s'affaiblisse. (Fléch.) Vous voyez d'un coup d'œil la situation *délicate* où je me trouve. (Volt.) Marque-moi comment je dois me comporter dans cette occasion *délicate*. (J.-J. Rouss.)

— Dans ce sens, on dit, *Il est délicat de*, pour, Il est difficile, embarrassant de. Un bon plaisant est une pièce rare; à un homme qui est né tel, il est encore fort *délicat* d'en soutenir le personnage; il n'est pas ordinaire que celui qui fait rire se fasse estimer. (La Bruy.) Il était *délicat* autrefois de se marier, c'était une affaire sérieuse. (Id.)

— *Avoir le sommeil délicat*. Se dit d'une personne qui dort légèrement, qui s'éveille au moindre bruit.

— *Délicat en*. Quelque *délicat* qu'on soit en amour, on pardonne plus de fautes que dans l'amitié. (La Bruy.)

— *Délicat à*. C'est une chose *délicate* à un prince religieux de réformer le cœur. (La Bruy.)

— Difficile à contenter. Il ne faut pas être si délicat. Pourquoi êtes-vous si délicat? Il est fort délicat sur le manger. Il est peu délicat dans ses plaisirs

— *Délicat sur le point d'honneur*. Aisé à choquer sur les choses qui regardent l'honneur.

— Prov. *Il est délicat et blond*. C'est un homme qui fait le beau et le difficile.

— substantiv. Personne difficile. Un délicat. Une délicate.

Les *délicats* sont malheureux,
Rien ne saurait les satisfaire. (LA FONTAINE.)

— Syn. comp. DÉLICAT. DÉLIÉ. *Délicat* se prend toujours en bonne part et tient surtout à la sensibilité de l'âme; *délié* se prend en bonne ou en mauvaise part et vient ordinairement de la finesse ou de l'artifice de l'esprit.

DÉLICATÉ, ÉE. part. pass. du v. Délicater. S'empl. adjectiv. ‖ *Enfant délicaté*. Trop choyé, élevé trop mollement.

DÉLICATEMENT. adv. Avec délicatesse, d'une manière délicate. Etre élevé délicatement. Se traiter délicatement. Agir délicatement. Répondre délicatement. Juger délicatement. Ecrire délicatement. Rendre *délicatement* une pensée qui est délicate. (La Bruy.)

DÉLICATER. v. a. 1re conj. Traiter avec mollesse, choyer trop, entourer de soins trop délicats, trop minutieux. C'est rendre un mauvais service aux enfants que de tant les délicater.

— SE DÉLICATER. v. pron. Se choyer trop, avoir de trop petits soins pour sa personne.

DÉLICATESSE. s. f. (de l'ital. *delicatezza*, même signification; rad. lat. *delicatus*, délicat). Qualité de ce qui est délicat. La délicatesse des mets, du vin, des liqueurs, de la chère, de la table. Le scare catesby n'est pas recherché pour la *délicatesse* de sa chair. (Lacepède.)

— On dit *Les délicatesses de la table*, pour, Les mets délicats. Il s'était interdit toutes les *délicatesses* de la table. (Volt.)

— Finesse, légereté d'un travail d'art. La délicatesse d'un dessin, d'un tableau, d'un groupe, d'une statue. Lorsque l'âme est agitée, la face humaine devient un tableau vivant où les passions sont rendues avec autant de *délicatesse* que d'energie. (Buff.)

— Adresse, légèreté. Délicatesse de pinceau. La délicatesse de l'exécution dans un ouvrage d'art. Manier avec beaucoup de délicatesse.

— Finesse. La délicatesse de la peau. La délicatesse du teint. Elle croit voir dans la *délicatesse* de ces traits la délicatesse de l'esprit. (Boss.) La *délicatesse* est la finesse du sentiment qui ne réfléchit point; c'est une perception vive et rapide du résultat des combinaisons. Si la *délicatesse* est jointe à beaucoup de sensibilité, elle ressemble encore plus à la sagacité qu'à la finesse. (Encycl.)

— Dans un sens analogue, en parlant du velouté d'une fleur. La delicatesse d'une fleur.

— Faiblesse, débilité. La délicatesse du tempérament, de la complexion, des organes. La délicatesse de la santé. La délicatesse d'un enfant. La délicatesse des organes. Combien de fois se reprocha-t-elle la *délicatesse* de sa complexion, comme si c'eût été sa faute, et non pas celle de la nature. (Fléch.)

— Dans un sens analogue. La délicatesse de la vue.

— Aptitude à juger finement de ce qui concerne les sens ou l'esprit. La délicatesse du goût, de l'ouïe, de l'odorat. Delicatesse de jugement, d'esprit. La *délicatesse* est la finesse du sentiment; la finesse est la *délicatesse* de l'esprit. (Marm.) La *délicatesse* est comme une rose qu'on peut sentir, mais qu'il ne faut point toucher. (Le pr. de Ligne.)

— Fig. Susceptibilité scrupuleuse, en fait de probité, de sentiment, de bienséance. Homme d'une grande délicatesse. Un homme qui pousse jusqu'au bout la délicatesse. La même *délicatesse* règne dans ses sentiments et dans ses organes. (J.-J. Rouss.) Les grands croient être seuls parfaits, et n'admettent qu'à peine dans les autres la droiture d'esprit, l'habileté, la délicatesse. (La Bruy.) La délicatesse, soit physique, soit morale, est plus souvent blessée que satisfaite. (S. Dub.) Il n'y a que les bons cœurs et les bons esprits qui aient de la *délicatesse*. (Boiste.) Il y a des esprits malades de *délicatesse*. (St-Evremont.)

— Susceptibilité trop grande, sensibilité extrême; facilité à s'offenser, à être blessé de la moindre chose. Avoir une extrême délicatesse sur le point d'honneur. Bien éloigné de ces petites *délicatesses* qu'on remarque dans la plupart des grands. (Mass.) Il est vrai que les hommes n'aperçoivent point cette malheureuse *délicatesse* dans les âmes vertueuses, qui savent sacrifier leurs peines secrètes. (Id.)

— Pureté de cœur. Son extrême exactitude marquait la délicatesse de sa conscience. La *délicatesse* est la fleur de la vertu. (Lévis.) A la *délicatesse* on peut plus ou moins croire. (Chéron.)

— Ménagement, prudence, circonspection, habileté. C'est une affaire qui veut être traitée avec une grande *délicatesse*. (Fléch.)

— Se dit des choses que la délicatesse fait faire. J'apprécie toute la *délicatesse* de ce procédé, de cette conduite. (Acad.) On est parfois puni de sa *délicatesse*. (Etienne.) La *délicatesse* donne à tous les procédés un charme inexprimable. (Mme de Genl.)

— Mollesse. S'accoutumer à beaucoup de délicatesse. Etre élevé avec trop de délicatesse. C'est une *délicatesse* à un homme que d'être recherché dans ses vêtements. (Acad.) Dompter par la pénitence la *délicatesse* des sens et de la nature. (Boss.) Il raffine sur la propreté et sur la mollesse; il passe aux petites *délicatesses*. (La Bruy.) Elle ne souffrit pas en lui ces *délicatesses* qui affaiblissent le tempérament et la vigueur du corps et de l'âme. (Fléch.) Vous faites servir votre *délicatesse* de prétexte à votre dureté. (Id.)

— Recherche voluptueuse, efféminée, dans l'ensemble des commodités de la vie. La délicatesse des Asiatiques. Quand la Grèce ainsi élevée regardait les Asiatiques avec leur *délicatesse*, avec leur parure et leur beauté semblable à celle des femmes, elle n'avait que du mépris pour eux. (Boss.) On force la terre et les saisons pour fournir à leur *délicatesse*. (La Bruy.) Les jolies femmes gagnent tant de grâces à cette *délicatesse* qui voile légèrement les roses de leur teint. (Virey.)

— *Délicatesse de*, suivi d'un infinitif. Quelques femmes de la ville ont la *délicatesse* de ne pas savoir ou de n'oser dire le nom des rues, des places, et de quelques endroits publics qu'elles ne croient pas assez nobles pour être connus. (La Bruy.) Titre qui se donnait alors et qu'on a eu la *délicatesse* d'abolir. (Fontenelle.) Le plus grand obstacle à la fortune est une *délicatesse* de penser. (Mme de Puys.)

— Au pl. *Les délicatesses d'une langue*. Ses finesses, ses nuances les plus deliées.

DÉLICATISSIME. adj. des 2 g. Très-délicat, on ne peut plus délicat, exquis. Il est très-familier et ne s'emploie guère que sur le ton de la plaisanterie.

DÉLICATIVEMENT. adv. Vieux mot, syn. de Délicatement, qui seul se dit aujourd'hui.

DÉLICE. s. m. Volupté, plaisir, jouissance; ce qui donne cette volupté, ce plaisir, cette jouissance, soit aux sens, soit à l'esprit. C'est un délice, un vrai délice, un pur délice, un grand délice. Quel délice! Quel délice que de faire du bien! C'est à tort que les lexicographes et les grammairiens prétendent qu'il est inusité au singulier. Entre inégaux, quelle société, quelle harmonie, quel vrai *délice* peuvent s'assortir? (Chateaub.) Bientôt son cœur s'attendrit pour elle, naguère sa vie et son seul *délice*. (Id.) Quel *délice* ne cause pas une bonne action! (Noël.) La contemplation est le *délice* d'un esprit élevé et extraordinaire. (Lévizac.) C'est un *délice* que de contribuer au bonheur des autres. (Trev.) C'est un *délice* pour certaines personnes de boire à la glace, même en hiver, et cela est indifférent pour d'autres, même en été. (Guiz.)

— Au pl. DÉLICES. s. f. Pures délices. Suaves délices. Douces et chastes délices. Délices ravissantes, ineffables, enivrantes. Délices fausses, vraies. Délices éternelles, célestes. Délices éphémères, trompeuses, passagères. Le lieu de repos est un lieu de *délices*. (Buff.) La terre ne fut plus un jardin de *délices*. (L. Rac.) Quel est donc le remède à cette efféminature, à ces langueurs de *délices* qui font dépérir les races les plus illustres. (Virey.) Il n'y a point de *délices* qui ne perdent ce nom quand l'abondance et la facilité les accompagnent. (Mme de Sév.) L'ennui, qui dévore les autres hommes au milieu même des *délices*, est inconnu à ceux qui savent s'occuper par quelque lecture. (Fén.) La cruauté cherche chaque jour de nouvelles *délices* parmi les larmes des malheureux. (Id.) Moïse préféra les souffrances et l'ignominie qu'il fallait subir avec son peuple aux *délices* et à l'abondance de la maison du roi d'Egypte. (Boss.)

— *Les délices de*. Les délices de la royauté. Les délices du paradis. Les délices des sens. Les délices de la table. Les délices du cœur. Les délices de l'étude. Les délices de la campagne. Les délices de ce monde. Les délices de l'amour. Les *délices* de la création en tout genre sont les plus enivrantes. (Boiste.) Les *délices* de Rome en devinrent l'horreur. (Rac.) Nous ajoutons tous les jours des raffinements [illegible] la première jeunesse, *délices* des premières amours, pourquoi vous retracez-vous encore à ce cœur accablé d'ennui et surchargé de lui-même? (J.-J. Rouss.) Les *délices* du cœur sont plus touchantes que celles de l'esprit. (St-Evrem.) O véritable religion, que tes *délices* sont puissantes sur les cœurs! (Chateaub.)

— *Océan de délices*. Se plonger, nager dans un océan de délices. Toute leur vie n'est souvent qu'un tissu de *délices*, jusqu'à s'en épuiser et tomber dans l'effémination et l'inertie. (Virey.) Les principales fonctions sont donc lésées par cette vie de *délices* chez toutes les plus hautes sommités sociales. (Id.) Que n'est-il permis d'invoquer les mêmes secours pour dégourdir la mollesse et la langueur de tant de petits-maîtres vaporeux se pâmant d'indolence sur leur lit de *délices*! (Id.)

— *Arriver aux délices*. Qui pourrait dire par quelles terreurs elle arrivait aux *délices* de la sainte table? (Boss.)

— *Goûter les délices.* Vous qui avez commencé à goûter ces saintes *délices.* (Boss.) On y goûtait toutes les *délices* que peuvent attirer et réunir l'abord des richesses, un commerce immense, un luxe ingénieux, un peuple poli. (Rayn.)

— *Être* ou *faire les délices de quelqu'un.* Lui procurer une jouissance préférable à toutes les autres jouissances. Il était l'amour et les *délices* de son peuple. (Mass.) De Rome, pour un temps, Caius fut les *délices.* (Rac.) Vous faites les *délices* de quiconque vous approche. (Volt.) La lecture des divines Écritures faisait autrefois les plus chères *délices* des premiers fidèles. (Mass.)

O vous à qui j'offris mes premiers sacrifices,
Muses, soyez toujours mes plus chères *délices.* (Del.)

— *Faire ses délices de,* suivi d'un nom. Préférer les plaisirs qu'une chose procure à tous les autres plaisirs. Des yeux si délicats firent leurs *délices* de ces visages ridés. (Boss.) Nous faisions nos chastes *délices* de la sainte Écriture. (Id.)

— *Faire ses délices de,* suivi d'un infinitif. L'homme vertueux fait ses *délices* d'habiter et de vivre avec lui-même. (Barth.)

— On dit aussi, dans le même sens, *Trouver ses délices à, Mettre ses délices à* ou *dans.*

— *Rendre les délices de.* Les qualités aimables qui le rendaient déjà les *délices* de son peuple. (Mass.)

— *Nourri dans les délices.* Il était naturel que des empereurs nourris dans les fatigues de la guerre, et qui parvenaient à faire descendre du trône une famille nourrie dans les *délices*, conservassent la vertu qu'ils avaient trouvée si utile, et craignissent les voluptés qu'ils avaient vues si funestes. (Montesq.)

— *Entouré de délices.* Le vice est entouré de trompeuses *délices.* (Boiste.)

— L'emploi de ce mot n'offre de difficulté que lorsqu'il est précédé de l'expression *un de.* J.-J. Rousseau l'a fait des deux genres dans ce dernier cas : « *Un* de mes plus *grands délices* était surtout de laisser toujours mes livres bien encaissés, et de n'avoir point d'écritoire. » « Ce n'est pas pour moi une chose indifférente que de bonne eau, et je me sentirai longtemps du mal que m'a fait celle de Montmorenci : j'ai sous ma fenêtre une très-belle fontaine dont le bruit fait *une* de mes *délices.* » Nous croyons que le masculin est préférable, et qu'il vaut mieux dire : *Un de mes plus grands délices, un de mes délices.*

DÉLICIEUSEMENT. adv. D'une manière délicieuse, avec délices. Vivre délicieusement. On boit *délicieusement* à la glace dans les pays chauds. (Acad.)

. . . . . C'est un monde charmant,
Et Paris s'embellit *délicieusement.* (Gresset.)

DÉLICIEUX, EUSE. adj. Extrêmement agréable. Vin délicieux. Mets délicieux. Parfums délicieux. Musique délicieuse. Voix délicieuse. Entretien délicieux. Conversation délicieuse. Fruit délicieux. Séjour délicieux. Cette *délicieuse* maison. (Boss.) Quelle condition vous paraît la plus *délicieuse* et la plus libre, ou du berger ou des brebis? (La Bruy.) Et qu'a de plus *délicieux* la majesté du trône, que le pouvoir de faire des grâces? (Mass.) Les grands malheurs ont cela d'avantageux qu'ils font paraître la mort *délicieuse.* (Boiste.) Que de jouissances *délicieuses* aurait un homme qui dépenserait ainsi dix mille livres de rente! (B. de St-P.)

— En parlant des personnes. Acteur délicieux. Homme délicieux. Femme délicieuse.

— Ce mot a été une de ces expressions à la mode parmi les gens du bel air : *C'est délicieux!* disaient-ils de quelque chose de fort ordinaire, ou même d'une rouerie, d'une bonne perfidie.

DÉLICOTÉ, ÉE. part. pass. du v. Délicoter. S'empl. adjectiv. Cheval délicoté.

DÉLICOTER. v. a. 1re conj. (rad. *licou*). Défaire le licou. Délicoter un cheval.

— SE DÉLICOTER. v. pron. Défaire son licou. Un cheval qui s'est délicoté. Ce cheval est sujet à se *délicoter*, il faut lui mettre une sous-gorge. (Lav.)

DÉLIE. s. f. Entom. Genre de diptères, famille des mésomydes, que l'on trouve à terre parmi les petites plantes, principalement sur les fleurs des chausse-trappes, de la millefeuille et des ombellifères.

DÉLIÉ, ÉE. part. pass. du v. Délier. S'empl. [illegible] Cheval délié. Gerbe déliée.

— Qui ne forme plus un lien, un nœud. Ruban délié. Corde déliée.

— Menu, grêle, mince. Taille déliée. Trait de plume délié. Étoffe déliée. Toile déliée. La cloison du nez doit être mince et les lèvres *déliées.* (Buff.) Le bec est faible et *délié*, tel que celui des oiseaux qui vivent principalement d'insectes. (Id.) De leurs fibres les plus *déliées* je tresse mes nattes. (X.-B. Saintine.)

— Fig. Fin, habile, pénétrant, adroit. Esprit délié. Intelligence déliée. Homme fort délié. Il est délié. Il a l'esprit délié.

— Se prend assez souvent en mauvaise part, et signifie alors, Qui est fertile en expédients, en ruses, pour tromper, pour séduire.

— Léger, facile. Ils avaient dans leur langage je ne sais quoi de plus fin et de plus *délié.* (Volt.) C'est un ramage suave et *délié.* (Buff.)

— Fig. Qui est dégagé d'une obligation. Délié d'un vœu. Délié d'une promesse. Délié de sa parole. Délié de son serment.

— Absous. Délié de ses péchés au tribunal de la pénitence.

— Mar. *Navire délié.* Navire dont le gros temps, ou un échouement, ou un choc quelconque, a délié, fatigué la coque.

— Littér. *Vers déliés.* Vers où la rime n'est point employée, et dans lesquels on n'observe d'autre règle que la cadence et la mesure. Se dit en parlant de la poésie italienne; mais l'on dit plus habituellement, *versi sciolti.*

DÉLIÉ. s. m. Calligr. La partie fine et déliée d'une lettre, par opposition à l'autre partie qui s'appelle Plein. Faire le délié. Les déliés du *m.* La lettre *o* a deux pleins et deux déliés.

DÉLIÉES. s. f. pl. Véner. Les fumées du cerf lorsqu'elles sont bien moulues.

DÉLIEMENT. s. m. (ét., V. DÉLIER). Action de délier, état de ce qui est délié. Le déliement d'une gerbe, d'un fagot.

DÉLIEN, ENNE. adj. Myth. gr. Surnom d'Apollon et de Diane, nés à Délos.

— Géogr. Habitant de Délos. Les *Déliennes* offraient à Morphée de petites barques pleines de toutes sortes de présents, pour obtenir d'heureuses navigations. (Genlis.)

DÉLIER. v. act. 1re conj. (ét. fr., *de*, partic. privat., et *lier*; rad. *lien*). *Je déliais, nous déliions, vous déliiez. Que nous déliions, que vous déliiez,* etc. Détacher, défaire ce qui lie. Délier une corde. Délier un ruban. Délier un nœud. Délier des cordons.

— Défaire ce qui est lié, en parlant des choses. Délier un fagot. Délier un paquet.

Vers le foyer l'un d'eux entraîne
Un fagot qu'il a *délié.* (A. Martin.)

— Fig. Pour *délier* les nœuds qui l'attachaient encore au monde. (Fléch.) Il *délie* sa chaîne. (Id.)

— En parlant des personnes. Délier un prisonnier. Délier les pieds et les mains.

— Fig. Dégager d'une obligation. Délier quelqu'un d'un serment. Le délier de sa parole, de ses vœux, de sa promesse. On l'a *délié* de toute obligation. (Acad.)

— Théol. Absoudre. Se prend presque toujours absolument. Délier dans le tribunal de la pénitence. Délier les péchés des hommes.

— SE DÉLIER. v. pron. Détacher ses liens. Ils semblent même appréhender de pouvoir se *délier* un jour et de devenir libres. (La Bruy.)

DÉLIES. s. f. pl. Myth. gr. Fêtes en l'honneur d'Apollon, que l'on célébrait tous les cinq ans à Délos, et dont l'institution remonte à Thésée. ‖ Les Athéniens célébraient les Délies tous les ans, en mémoire du vœu que Thésée avait fait de visiter annuellement, s'il était vainqueur du Minotaure, le temple d'Apollon à Délos.

DÉLIGATION. s. f. (pr. *dé-li-ga-ci-on*; du lat. *deligatio*, du v. *deligare*). Chirurg. Art de construire et d'appliquer des bandes, bandages ou appareils sur les plaies; application méthodique des bandages.

DÉLIGATOIRE. adj. des 2 g. Chirurg. Qui appartient à la déligation. Méthode déligatoire. Art déligatoire.

DÉLIL. s. m. Hist. ott. Celui qui garde le voile du Kéabé.

DELILLE (Jacques). Né à Aigueperse, en 1738, mort en 1813; célèbre poète français, membre de l'Institut; sa traduction des *Géorgiques* de Virgile fut accueillie avec enthousiasme.

DÉLIMACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une délime. ‖ DÉLIMACÉES. s. f. pl. Tribu de plantes ayant pour type le genre délime.

DÉLIME. s. f. (du lat. *delimo*, je lime). Bot. Genre de la famille des dilléniacées, contenant huit ou dix espèces d'arbrisseaux grimpants à feuilles crénelées ou dentées, à fleurs blanches ou rouges d'Asie, d'Afrique, d'Amérique.

DÉLIMÉ, ÉE. adj. Bot. Syn. de Délimacé.

DÉLIMITATEUR. s. m. (rad. *limiter*). Celui qui pose des limites, des bornes. Délimitateur d'un champ, d'un pré.

— Fig. Celui qui pose la règle, qui dicte la loi. Délimitateur des frontières d'un peuple. Délimitateur des droits.

DÉLIMITATION. s. f. (pr. *dé-li-mi-ta-si-on*, ét., V. DÉLIMITER). Action de délimiter; effet de cette action.

— Opération qui a pour but de reconnaître la ligne séparative de deux héritages contigus. La délimitation ne doit pas se confondre avec le bornage, qui a pour objet de constater d'une manière immuable la délimitation.

DÉLIMITÉ, ÉE. part. pass. du v. Délimiter. S'empl. adjectiv. Frontières délimitées. Héritages délimités.

DÉLIMITER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, partic. extract., et *limiter*; rad. limite). Fixer, tracer, poser des limites. Délimiter la frontière de deux États.

— Se parer, borner un terrain. Délimiter un héritage.

— SE DÉLIMITER. v. pron. Être délimité.

DELINA. s. m. Entom. Genre de diptères, famille des palomydes, comprenant des insectes qui vivent parmi les plantes de rivage.

DÉLINÉATEUR. s. m. (rad. lat. *linea*, ligne). Celui qui dessine le trait, qui esquisse.

DÉLINÉATION. s. f. (pr. *dé-li-né-a-ci-on*; du lat. *delineatio*, formé du v. *delineare*, tracer des lignes; rad. *linea*, ligne). Action de tracer la forme, le contour d'un objet au simple trait, c'est-à-dire, au moyen de lignes. ‖ Art de délinéer. La *délinéation* a pour but la représentation d'un objet avec toutes ses formes, et toute la précision dont il est susceptible. (Encycl.)

— Géom. Tracé des lignes droites, courbes, nécessaires pour la levée des plans et la projection des corps solides qu'on veut représenter sous plusieurs points de vue, sur des surfaces planes et à des distances plus ou moins grandes.

DÉLINÉÉ, ÉE. part. pass. du v. Délinéer. S'empl. adject. Objet délinéé. Figure délinéée.

DÉLINÉER. v. act. 1re conj. (ét. lat., *delineare*; rad. *linea*, ligne). Tracer le contour d'un objet au simple trait. Délinéer un plan. Délinéer un corps. L'art de *délinéer* a pour but la représentation d'un nombre plus ou moins considérable de corps observables dans l'espace. (Laur.)

— SE DÉLINÉER. v. pron. Être délinéé, tracé au simple trait.

DÉLINQUANT. part. prés. du v. Délinquer. Qui délinque. Il est invariable. Une personne délinquant à la loi.

DÉLINQUANT, ANTE. s. Jurispr. Celui, celle qui a délinqué, qui a commis un délit. Il est usité surtout au masculin. Un délinquant. Les délinquants. Juger, punir les délinquants. Le *délinquant* est celui qui a compris toute la portée d'une mauvaise action et qui en a mesuré toutes les conséquences. (De Chabrol.)

DÉLINQUER. v. n. 1re conj. (du lat. *delinquere*, même signif.) Faillir, manquer, commettre un délit. Il est vieux et inusité. Cependant on dit quelquefois encore, en terme de jurisprudence, Punir ceux qui ont délinqué. En quoi a-t-il délinqué? Nous le citons surtout, parce que c'est de lui que dérive le mot Délit, en lat. *delictum*, part. pass. de *delinquere.*

DÉLIOT. s. m. Techn. Petit doigtier en cuir blanc dont les ouvrières couvrent le bout de leur pouce pour travailler au point de France. V. DELOT.

DÉLIPHRON. s. m. Entom. Genre de coléoptères brachélytres, ayant pour type le déliphron couvert, qui se trouve aux environs de Paris.

DÉLIQUESCENCE. s. f. Chim. Propriété que possèdent certains corps de précipiter sous forme de liquide la vapeur d'eau mêlée à l'air, et de s'y dissoudre. La *déliquescence* d'un corps est souvent mise à profit dans les arts. (N. C.) Il faut que les médecins prennent en considération la *déliquescence* des sels, et qu'ils se méfient de prescrire pour être conservés longtemps des médicaments qui, par la nature de leur composition, sont bientôt altérés. (Id.)

DÉLIQUESCENT, ENTE. adj. (du lat. *deliquescens*, même signif.) Qui tombe ou qui peut tomber en déliquescence; qui peut, en attirant l'humidité de l'air, se résoudre en liqueur. Presque toutes les substances salines sont *déliquescentes* dans l'air à l'état d'humidité ordinaire; tous les sels solubles sont *déliquescents* dans un air humide. (Encyc.)

DÉLIQUIUM. s. m. (pr. *dé-li-kui-iomm*). Chim. Mot latin pour exprimer l'état d'un corps qui est devenu plus ou moins liquide en absorbant l'humidité de l'air.

DÉLIRANT. part. prés. du v. Délirer. Qui délire. Il est toujours invariable.

DÉLIRANT, ANTE. adj. (ét., V. DÉLIRER). Pathol. Qui est en délire, qui a le délire. Malade délirant.

— Qui fait délirer. Cette épithète est donnée à une variété de fièvres intermittentes nerveuses, dont le principal symptôme est le délire.

— Fig. Extravagant, désordonné. Esprit délirant. Imagination délirante. Opinion délirante. Un génie *délirant* frappe d'admiration le vulgaire, toujours émerveillé de ce qu'il ne conçoit pas. (Boiste.)

— Fam. et fig. *C'est délirant, la chose est délirante, c'est délirant à voir, c'était déli-* [illegible] gantes qui excitent un rire fou.

DÉLIRE. s. m. (du lat. *delirium*, même signification; ét., *de*, hors; *lira*, sillon, hors du sillon du droit, chemin, de la ligne droite, raisonnable que l'on doit tenir). Égarement d'esprit causé par maladie; dérangement, désordre des fonctions de l'entendement, avec ou sans altération des facultés morales, dans lequel le malade associe des idées incompatibles et les prend pour des vérités réelles. Le délire est presque toujours symptomatique dans le cours des maladies graves. Long délire. Délire furieux. Tomber en délire. Être dans le délire. Avoir le délire. Être sujet au délire, à de fréquents délires. Le délire augmente. Son délire cessera bientôt avec la fièvre qui l'a causé. Délire idiopathique, sympathique, apyrétique, etc. Les actes faits dans l'état de *délire* ne sont pas valables. (Chabr.-Cham.) Les enfants et les femmes tombent dans le *délire* de l'ivresse avec la plus grande facilité, en raison de la sensibilité et de l'irritabilité de leur système nerveux. (Fossati.)

— *Délire fébrile.* Celui qui est produit par la violence de la fièvre. Le délire fébrile est toujours regardé comme un symptôme grave de la maladie qui le fait naître. ‖ *Délire tremblant.* État de délire, d'agitation, de tremblement des muscles, particulier aux individus qui s'adonnent aux liqueurs spiritueuses, mais qui peut survenir aussi à la suite de grandes blessures et de secousses violentes, physiques ou morales.

— Fig. Égarement des idées ou des passions; grand trouble qu'elles jettent dans l'esprit ou dans l'âme. Le délire des passions. Le délire de l'amour, de la joie, de la douleur, de la colère, du désespoir. Le délire de l'esprit, de l'imagination. L'état ordinaire de l'esprit humain est une espèce de *délire.* (De Ramsay.) Il n'y a rien de bien qui n'ait un excès blâmable, même la dévotion qui tourne en *délire.* (J.-J. Rouss.) Puis-je te croire assez vil pour abuser de l'aveu fatal que mon *délire* m'arrache? (Id.) Il n'appartient qu'au *délire* et aux grâces de peindre le sentiment et le plaisir. (Barth.)

D'un effréné *délire* enfants tumultueux,
Cent bizarres tableaux sont offerts à mes yeux
(Dulard.)

— Au figuré, le mot *délire* se prend en mauvaise part quand on l'applique à des choses mauvaises; alors il signifie Un trouble dangereux, une excitation coupable, funeste. Pousser la vengeance jusqu'au délire. Ce n'est pas là de la raison, c'est du délire. Se laisser emporter par un coupable délire. Craignez son délire. Mais quand il se dit de choses qui sont honnêtes, il se prend en bonne part, et signifie Un excès, une grande intensité dans les choses dont on parle; c'est, à proprement parler, de l'enthousiasme. La vertu elle-même n'a-t-elle pas son délire? Être animé d'un saint délire, d'un pieux délire. Quel délire me transporte et m'élève au-dessus des sens?

— *Le délire des sens.* Se dit aussi pour exprimer la surexcitation des organes, que produit en nous le délire de l'esprit et des passions; il signifie plus particulièrement cet état d'extase, d'enivrement où nous plonge la possession, la jouissance de quelque bien.

— Poés. Enthousiasme, verve, inspiration, mouvement, fureur poétique. Être saisi d'un beau délire, d'un divin délire.

Je hais les graves riens, et le docte *délire*
De ces gens inspirés qui n'ont rien à nous dire.
(Regnard.)

Puisse au moins, animé d'un sublime *délire*,
Quelque chantre immortel dignement retracer
Ce grand tableau des cieux que j'osai commencer.
(De Fontanes.)

— Syn. simp. Égarement, aliénation d'esprit, extravagance, folie, frénésie, enthousiasme, chaleur. ‖ Épith. Aimable, charmant, tendre, amoureux, passionné, brûlant, voluptueux, folâtre, fougueux, farouche, sombre, funeste, long, coupable, violent, heureux, beau, poétique, tragique, froid, tranquille, etc.

DÉLIREMENT. s. m. Vieux mot pour signifier L'action de délirer, et l'effet de cette action.

DÉLIRER. v. n. 1re conj. (ét., V. DÉLIRE). Être en délire, avoir le délire. Ce malade délire, commence à délirer. Il a déliré toute la nuit. Je m'aperçus qu'il *délirait* (Lav.)

— Fig. Être dans un grand désordre d'esprit, ressentir un trouble violent dans l'âme, par l'effet des passions extrêmes, des émotions trop fortes. On ne ramène pas les têtes chaudes des fanatiques; ils mettent de l'honneur à *délirer.* (Le grand Frédéric.) Sentant que rien ne pouvait autoriser une pareille infidélité, je le laissais *délirer* à ses risques. (J.-J. Rouss.) S'il te faut *délirer* au gré de l'amour, que ne partages-tu tes feux entre tant de beautés, sans te préparer par une passion exclusive des soucis et des tourments inévitables? (Mirab.)

. . . . Sa grâce enchanteresse
Sans doute aurait fait *délirer*
Jusqu'aux sept sages de la Grèce. (Lasnes.)

— Il se prend en mauvaise et en bonne part, selon les causes qui font délirer; et quand on lui donne un complément indirect pour indiquer ces causes, ce complément est marqué par la préposition *de.* Délirer de colère. Délirer de vengeance. Délirer d'ambition. Délirer de joie. Délirer d'amour. Omission de tous les dictionnaires.

DÉLISÉE. s. f. Bot. Genre d'algues propres à l'Australie, ayant pour type la délisée élé- [illegible]

DÉLISSÉ, ÉE. part. pass. du v. Délisser. S'empl. adjectiv. Cheveux délissés.

— Techn. Chiffons délissés. Feuilles de papier délissées

DÉLISSÉACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une délissée. ‖ DÉLISSÉACÉES. s. f. pl. Tribu de plantes, dans la famille des lobéliacées, ainsi nommée du genre délissée, qui lui sert de type.

DÉLISSÉE. s. f. Bot. Genre de la famille des lobéliacées, renfermant dix espèces d'arbrisseaux ou d'arbustes lactescents, des îles Sandwich.

DÉLISSER. v. a. 1re conj. Défaire ce qui était lissé. Délisser les cheveux.

— Techn. Trier les chiffons, les feuilles de papier.

— SE DÉLISSER. v. pron. Être délissé.

DÉLISSEUR, EUSE. s. Techn. Celui, celle

bilité et de l'irritabilité de leur
x. (Fossati.)
brile. Celui qui est produit par
la fievre. Le délire fébrile est
lé comme un symptôme grave
ui le fait naître. || *Délire trem-*
délire, d'agitation, de tremble-
les, particulier aux individus
aux liqueurs spiritueuses, mais
nir aussi à la suite de grandes
secousses violentes, physiques

ment des idées ou des passions;
u'elles jettent dans l'esprit ou
délire des passions. Le délire
la joie, de la douleur, de la co-
oir. Le délire de l'esprit, de l'i-
état ordinaire de l'esprit humain
de *delire*. (De Ramsay.) Il n'y
qui n'ait un excès blâmable
ica qui tourne en *delire*. (J.-J.
te croire assez vil pour abuser
que mon *délire* m'arrache? (Id.
qu'au *delire* et aux grâces de
iment et le plaisir. (Barth.)

re enfants tumultueux,
leaux sont offerts à mes yeux
(Dulard.)

le mot *délire* se prend en mau-
nd on l'applique à des choses
rs il signifie Un trouble dange-
ation coupable, funeste. Pousser
usqu'au délire. Ce n'est pas là
est du délire. Se laisser empor-
pable délire. Craignez son dé-
d il se dit de choses qui sont
prend en bonne part, et signifie
grande intensité dans les choses
; c'est, à proprement parler, de
. La vertu elle-même n'a-t-elle
? Etre animé d'un saint délire,
ie. Quel délire me transporte
dessus des sens?
des sens. Se dit aussi pour ex-
xcitation des organes, que pro-
le délire de l'esprit et des pas-
e plus particulièrement cet état
vrement où nous plonge la pos-
issance de quelque bien.
thousiasme, verve, inspiration,
ureur poétique. Etre saisi d'un
un divin délire.

e riens, et le docte *délire*
irés qui n'ont rien à nous dire.
(Regnard.)

animé d'un sublime *délire*,
immortel dignement retracer
des cieux que j'osai commencer.
(De Fontanes.)

p. Égarement, aliénation d'es-
ance, folie, frénésie, enthou-
r. || Épith. Aimable, charmant,
eux, passionné, brûlant, volup-
fougueux, farouche, sombre, fu-
upable, violent, heureux, beau,
que, froid, tranquille, etc.

NT. s. m. Vieux mot pour si-
n de délirer, et l'effet de cette

v. n. 1re conj. (ét., V. délire).
, avoir le délire. Ce malade dé-
e à délirer. Il a déliré toute la
rçus qu'il *délirait* (Lav.)
dans un grand désordre d'esprit,
rouble violent dans l'âme, par
ions extrêmes, des émotions trop
amene pas les têtes chaudes des
mettent de l'honneur à *délirer*.
déric.) Sentant que rien ne pou-
ne pareille infidélité, je le lais-
ses risques. (J.-J. Rouss.) S'il te
gré de l'amour, que ne parta-
r entre tant de beautés, sans te
ne passion exclusive des soucis
nts inévitables? (Mirab.)

Sa grâce enchanteresse
urait fait *délirer*
pt sages de la Grèce. (Lanne.)

end en mauvaise et en bonne
causes qui font délirer; quand
un complément indirect in-
ses, ce complément est marqué
tion *de*. Délirer de colère. Déli-
nce. Délirer d'ambition. Délirer
r d'amour. Omission de tous les

. f. Bot. Genre d'algues propres
ayant pour type la delisée élé-

E. part. pass. du v. Délisser.
v. Cheveux délissés.
hiffons délissés. Feuilles de pa-

É, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble
. || délisséacées. s. f. pl. Tribu
ans la famille des lobéliacées,
du genre délissée, qui lui sert de

s. f. Bot. Genre de la famille
, renfermant dix espèces d'ar-
l'arbustes lactescents, des fle

v. a. 1re conj. Défaire ce qui
sser les cheveux.
rier les chiffons, les feuilles de

n. v. pron. Être délissé.
, EUSE. s. Techn. Celui, celle

qui délisse, qui fait l'action de délisser, ou le triage des chiffons et des feuilles de papier.

DÉLIT. s. m. (du lat. *delictum*, formé du v *delinquere*, part. *delictus*. On écrivait anciennement *délict*). Action de delinquer; résultat de cette action. Infraction quelconque à la loi; violation plus ou moins grave de la loi. Grand délit. Délit capital. Délit énorme. Délit politique. Grave délit. Léger délit. Mince délit. Simple délit. Commettre un délit. Se rendre coupable d'un délit. Etre condamné pour un délit. Punir un délit. Proportionner la peine au délit. Traité des délits et des peines.

— *Être pris, surpris en flagrant delit.* Être pris, surpris sur le fait. Le voleur fut pris en flagrant *délit*. (Acad.)

— *Le corps du delit.* Ce qui constate le délit, comme un cadavre en matière d'homicide, une effraction en matière de vol. Il se dit par opposition aux circonstances qui aggravent ou qui diminuent le délit. Avant de condamner un accusé, il faut que le corps du délit soit constant.

— Désigne plus spécialement tout fait punissable qui rentre dans les attributions des tribunaux correctionnels. Les délits et les quasi-délits. Délit forestier.

— Dr. can. *Delit ecclésiastique*. Délit concernant la discipline ecclesiastique, et pour la punition duquel on se contentait d'infliger des peines canoniques. || *Délit public*. Anc. législ. Delit dont la punition intéresse directement la société. || *Delit privé*. Délit dont la poursuite, chez les Romains et dans l'ancienne France, n'appartenait qu'aux citoyens directement lésés.

— Législ. pén. de brum. an IV. *Délits extraordinaires*. Délits retranchés par la loi de la juridiction ordinaire pour être portés devant des tribunaux exceptionnels. || *Délit de grand criminel*. Crime, méfait qui entraine une peine afflictive ou infamante. || *Délit de police correctionnelle*. Délit dont la peine n'est ni afflictive ni infamante, mais excède une amende de la valeur de trois journées de travail, ou un emprisonnement de trois jours. || *Délit de simple police*. Délit dont la peine ne peut exceder une amende de trois journées de travail ou un emprisonnement de trois jours.

DÉLIT. s. m. (rad. *lit*). Construct. Position d'une pierre placée de telle sorte que son lit de carrière est vertical ou incliné sur l'horizon. || Le côté d'une pierre opposé au lit qu'elle avait dans la carrière. || Joint ou veine que présente un bloc d'ardoise.

— Poser une pierre en délit. Les granits n'ont ni lit ni délit.

— Comment se fait-il que M. Landais fasse un seul et même article de *delit*, terme de jurisprudence, et de *delit*, terme de maçonnerie? C'est ignorer ce qu'il y a de plus rudimentaire en fait d'étymologie.

DÉLITAGE. s. m. (rad. *lit*). Action de déliter, c'est-à dire de changer de lit, en parlant des vers à soie qu'on transporte des feuilles sèches aux feuilles vertes.

DÉLITÉ, ÉE. part. pass. du v. Déliter. S'empl. adjectiv. Pierre délitée. Bloc d'ardoise délité. Les pierres se fendent, se dégradent, quand elles sont *delitées*. (Acad.)

DÉLITEMENT. s. m. (rad. *déliter*). Techn. Action de déliter les vers a soie; effet de cette action.

DÉLITER. v. a. 1re conj. (rad. *lit*, situation dans laquelle une pierre est naturellement couchée dans la carrière). Construct. Poser une pierre en delit, dans un autre sens que celui qu'elle avait dans la carrière. Il ne faut pas *déliter* les pierres. (Acad.)

— Enlever, couper une pierre dans le sens de son lit de carrière. Le dégel *délite* la terre. (Chaptal.) Les roches stratifiées sont exploitées en les *délitant*, c'est-à-dire en enlevant les pierres dans le sens des lits. (Ferry.)

— Détacher l'ardoise ou la pierre par dalles ou blocs de la masse de la carriere.

— Écon. rur. Oter les vers à soie de dessus la litière formée par les debris des feuilles et par leurs excréments. Déliter les vers à soie.

— S'empl. absol. Il faut *deliter* souvent pour prévenir la fermentation de la litière. (Len.)

— Faire vider les lits. Ce mot forgé figure assez galment dans une jolie pièce des boulevards. Je ne suis pas un médecin; grâce à Dieu, je suis un guérisseur; quand on suit mes ordonnances, je *délite* tout un hôpital. (Le Charlatan.)

délit. Se fendre naturellement dans le sens de son lit de carrière. L'effet des alternatives de secheresse et d'humidite, et surtout des gelées, suffit quelquefois pour que les pierres se délitent. En vain l'Océan enroule les granits dans ses flots; aucune pierre ne se *délite*, tant est fort le ciment naturel qui en conglomère les grains dans la carrière. (B. de St-P.)

— Se disait anciennement, dans le langage ordinaire, pour, Se délecter, se réjouir, se plaire.

DÉLITESCENCE. s. f. (du lat. *delitescentia*, formé du v. *delitescere*, disparaître, se cacher). Medec. Disparition subite d'une tumeur, d'une maladie éruptive, ou d'une collection purulente, avant qu'elle ait parcouru ses périodes et qu'elle soit arrivée à sa terminaison, et sans qu'il en résulte aucun accident, ni que la maladie se reproduise dans quelque autre partie du corps, laquelle dernière circonstance distingue la *délitescence* de la *metastase*.

— Chim. Phénomène en vertu duquel un corps cristallisé perd son eau de cristallisation, et se détache en menues parcelles; ou phénomène en vertu duquel un corps solide se désagrège et tombe en poudre en absorbant de l'eau.

DÉLIUM. Géogr. et hist. anc. Ville de Béotie, célèbre par la bataille que les Athéniens et les Thébains s'y livrèrent, l'an 424 avant J.-C.

DÉLIVRANCE. s. f. (ét., V. délivrer). Action de délivrer, de tirer de la captivité, de la servitude, état de la personne ou de la chose délivrée. La délivrance d'un captif. La délivrance des prisonniers. La délivrance du peuple de Dieu. Procurer la délivrance. Contribuer à la délivrance. Elle fait une entreprise pour la *délivrance* du roi. (Boss.) Annoncez a Israël la *délivrance* de son peuple. (Fléch.) Nous ne tardâmes pas à nous apercevoir que nous avions peu gagné à ma *délivrance*. (Chateaub.)

— Dans un sens analogue. La délivrance d'une ville assiégée, dans les murs de laquelle les habitants sont pour ainsi dire retenus captifs par l'ennemi.

— Par extens. Affranchissement d'un mal, d'un danger. Heureuse delivrance. Entière délivrance. Parfaite délivrance. Délivrance prompte, inespérée, inattendue, merveilleuse. Tous les peuples furent étonnés d'une *délivrance* si miraculeuse. (Boss.) Commençons le cantique de la *délivrance*. (Id.)

— Fig. Relig. chrét. Se dit : 1° De la Rédemption du monde par Notre-Seigneur Jésus-Christ. La délivrance du genre humain. La délivrance spirituelle. La délivrance du péché. Il apprit ce qu'il en coûte a sauver les enfants de Dieu, et fit voir de loin ce qu'une plus haute *délivrance* devait un jour coûter au Sauveur du monde. (Boss.)

— 2° Se dit particulièrement, Du jour de la mort où le chrétien, delivré des périls qui l'assiégeaient sur la terre, et du poids du corps qui aggravait son âme, s'élève dans le sein de Dieu pour toute l'éternité. Les yeux levés vers le Fils de l'homme d'où ils attendent leur *délivrance*. (Mass.) Nous aspirons après notre *délivrance*. (Id.) Que notre mort soit un jour de fête, un jour de *délivrance*. (Boss.)

— Pathol. Sortie spontanée ou provoquée par l'art, du délivre, ou du placenta et des enveloppes du fœtus, après l'accouchement ou l'avortement. Ordinairement la *délivrance* doit être laissée aux efforts de la nature. (Nysten.)

— Il est employé quelquefois pour Accouchement. Cette femme a eu une heureuse délivrance. Priez pour qu'elle ait une heureuse délivrance.

— Action par laquelle on livre, on remet quelque chose entre les mains de quelqu'un. La délivrance des marchandises. La délivrance de l'argent. La délivrance d'un legs. La délivrance pleine et entière des titres, des pièces, des fonds, etc. Faire la délivrance. S'opposer a la délivrance. Consentir a la délivrance. Exiger la délivrance. Après délivrance.

DÉLIVRANDE. Géogr. et hist. relig. Lieu de dévotion situé en Normandie, à 12 kilometres de Caen, et a 1 kilomètre des bords de la mer, dans le diocèse de Bayeux. On dit simplement La Délivrande, ou *Notre-Dame de Delivrande*, *Notre-Dame de la Delivrande*, car, en ce lieu, se trouve une chapelle dédiée à la Vierge, sous le titre de *La Délivrande*, par les matelots qui l'invoquent avec foi au milieu de la mer, et que l'on voit, après qu'ils ont échappé à ces mêmes périls, se rendre pieusement en pèlerinage à la Délivrande. Ce mot n'est pas le même que Delivrance, comme le prétend M. Landais. Il n'est autre que le *deliberandus* des Latins, et signifie devant être délivré, par allusion au vœu que les matelots adressent à la vierge Marie pour être délivrés du naufrage.

DÉLIVRE. s. m. V. arrière-faix, dont il est le synonyme populaire.

— Fauconn. *Être fort à délivre*. Se dit d'un oiseau qui est maigre et n'a point de corsage.

— Anc. législ. forest. Livraison accordée aux usagers dans les forêts royales, ainsi qu'aux ecclésiastiques et communautés qui avaient obtenu permission de faire abattre leurs bois. Les délivrances de bois étaient faites par les grands-maîtres et les officiers des eaux et forêts.

DÉLIVRÉ, ÉE. part. pass. du v. Délivrer. S'empl. adjectiv., au propre et au figuré. Cap-

vrée. Peuple délivré. Esprit délivré. Cœur délivré. On célébra Rocroi *delivré*. (Boss.) Tout tressaille de joie, jusqu'aux enfants, dès que le bruit se répand que la terre est enfin *délivrée*. (Id.)

— Pathol. *Femme délivrée*. Femme débarrassée du délivre ou de l'arrière-faix. Cette femme est accouchée, mais elle n'est pas entièrement *délivrée*. (Acad.) || Par extension, Femme accouchée.

— *Delivré de*. Délivré de la fièvre. Délivré de crainte. Délivré des ennemis. Promptement *délivré* des misères de cette vie. (Boss.) Avant qu'un enfant soit en âge de discerner le mal et le bien, vous serez *délivré* de ces deux rois. (Volt.) Baléazar, *délivré* de ce monstre, rendit grâces aux dieux par d'innombrables sacrifices. (Fén.)

— *Délivré par*. Aïdonée, instruit de leurs desseins, livra Pirithous à des dogues affreux qui le dévorèrent et précipita Thésée dans les horreurs d'une prison dont il ne fut *délivré* que par les soins officieux d'Hercule. (J.-J. Barth.)

— *Délivré par....... de.* L'âme *delivrée* par ses réflexions de la captivité des sens. (Boss.)

— S'employait autrefois absolument, pour signifier, Libre, dégagé de soins.

— Faucon. Se dit d'un oiseau lorsqu'il n'a point de corsage et qu'il est presque sans chair. Héron delivré.

DÉLIVREMENT. adv. Vieux mot qui s'est dit pour, En liberté; librement. || Promptement.

DÉLIVRER. v. a. 1re conj. (du lat. *deliberare*; rad. *liber*, libre). Rendre la liberté, mettre en liberté, tirer de la captivité, arracher à la servitude. Délivrer les prisonniers, les captifs.

— Il est ordinairement suivi d'un complément indirect, marqué par la préposition *de*, et qui peut être ou un nom de chose ou un nom de personne. Délivrer de captivité. Délivrer de prison. Délivrer d'un importun. Délivrer d'un ennemi.

— Dans un sens analogue, Délivrer du joug des ennemis. Délivrer son pays des tyrans, du joug des barbares. Vous avez contribué plus que personne a nous *delivrer* d'esclavage. (Volt.) *Delivrer* sa patrie des divisions intestines. (Barth.)

— Par extens. *Délivrer des assiégés, délivrer une ville assiégée.* Je saluai les cendres de ces rois chevaliers qui mériterent de reposer près du grand sépulcre qu'ils avaient *délivré*. (Chateaub.)

— Debarrasser, affranchir d'une personne qui presse, qui poursuit, qui attaque. Délivrer des ennemis. Les conquérants les avaient *délivrés* de leurs ennemis. (Mass.)

Cette main qu'on accuse, au défaut du tonnerre,
D'infâmes assassins a *délivré* la terre. (Volt.)

— Debarrasser d'un poids physique. Délivrer d'un fardeau.

— Debarrasser d'un mal qui infecte le corps. Délivrer de la peste. Délivrer de la maladie. Délivrer de la fièvre.

— Débarrasser du corps lui-même. Se dit, dans la religion chrétienne, pour exprimer les aspirations de l'âme qui voudrait mourir pour se réunir à Dieu. Qui me *delivrera* de ce corps mortel? (Boss.) Comme l'eau purifie le corps, on a pensé qu'elle purifiait aussi l'âme, et qu'elle opérait cet effet de deux manières, soit en la *délivrant* de ses taches, soit en la disposant à n'en pas contracter. (Barthél.) Les dieux ne nous ont *délivrés* de tant de périls que pour nous faire périr aujourd'hui. (Fén.)

— Fig. *Délivrer de la mort*. Empêcher de mourir. Les hommes qui ne sauraient le *délivrer* de la mort. (Mass.)

— Débarrasser d'un mal qui attaque l'esprit ou le cœur. Délivrer d'une peine. Délivrer d'un chagrin. Delivrer d'une grande crainte, d'une vive inquiétude, d'un ennui mortel. Il nous a *délivrés* de ces craintes. (Fléch.) Il faut le *délivrer* du péril et du crime. (Corn.)

— Débarrasser d'une affaire qui cause un mal. Délivrer d'un méchant procès, d'un interminable procès.

— Détruire, ôter de dessus la terre. Ces Juifs dont vous voulez *délivrer* la nature. (Rac.) *Delivrez* nos climats de cette vagabonde. (Corn.) Pygmalion n'est plus; les justes dieux en ont *délivré* la terre. (Fén.)

— Faire disparaître un monument qui offusque les yeux, que l'on ne veut plus voir.

Et j'espère qu'enfin de ce temple odieux
Et la flamme et le fer vont *délivrer* mes yeux. (Rac.)

— Théol. *Délivrer une âme du Purgatoire*. Obtenir par ses prières, ses bonnes œuvres, et par la vertu du sang de Jésus-Christ, que Dieu la tire des flammes du Purgatoire et la fasse entrer dans le ciel.

— Pathol. Oter le délivre, l'arrière-faix, l'enveloppe du fœtus. Délivrer une femme. || Dans un sens moins restreint, Accoucher une femme. La sage-femme a eu beaucoup de peine à la délivrer. Je connais la sage-femme qui l'a *délivrée*. (Acad.)

— Fam. Appliquer, donner. Délivrer des coups de bâton. Délivrer des coups de poing.

— Dans un sens analogue (*de* étant partic. explét.) signifie, Livrer, mettre, remettre entre les mains. Délivrer des marchandises. Délivrer des titres, des pièces. Délivrer une somme d'argent. Délivrer des papiers. Délivrer l'expédition d'un acte. Délivrer cent quintaux de

des meubles.

— *Délivrer un ouvrage à quelqu'un*. Lui donner un ouvrage à faire. Se dit surtout en parlant de constructions à faire. Délivrer des ouvrages a un entrepreneur, à un maçon.

— *Délivrer de l'ouvrage, un ouvrage, des ouvrages*. Signifie aussi Rendre ces ouvrages confectionnés, terminés. Il faudra, dans trois mois au plus tard avoir délivré tous ces ouvrages.

— M. Landais ne veut pas que l'on dise Délivrer un ouvrage, tout en admettant qu'on dise Délivrer des marchandises. Quelle différence voit-il entre ces deux locutions, surtout s'il prend Délivrer un ouvrage dans le sens de, Rendre cet ouvrage terminé, confectionné?

— Mar. Enlever d'un bâtiment tout ou partie d'un bordage, pour visiter la membrure.

— se délivrer. v. pron. Être délivré, affranchi; se débarrasser, s'affranchir soi-même d'une personne ou d'une chose, dans toutes les acceptions du verbe actif. Celui qui un beau jour sait renoncer fermement à une grande autorité ou à une grande fortune, se *délivre* en un moment de bien des peines, de bien des veilles, et quelquefois de bien des crimes. (La Bruy.) Il délivrait l'Europe, il se *délivrait* lui-même d'un fatal ennemi. (Id.)

DÉLIVREUR. s. m. Syn. burlesque de Libérateur. Voiture, dit en parlant de Persée:

Le *déliverur* d'Andromède
Vit moins de monts et moins de vaux.

— Manég. Domestique qui est chargé de distribuer l'avoine aux chevaux.

— Techn. L'un des deux tambours qui font partie des cordes a carder le coton en gros ou a nappe.

DELLA-MARIA (Dominique). Célèbre compositeur, né à Marseille en 1778, mort en 1800.

DELLE. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Bedfort, dép. du Haut-Rhin; 965 hab.

DELME. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Château-Salins (Meurthe); 607 hab.

DELMINIUM. Géogr. et hist. anc. Ville capitale de la Dalmatie; Scipion Nasica la prit et la rasa, 155 ans av. J.-C.

DÉLOCHÈLE. s. m. (ét. gr., δῆλος, apparent; χεῖλος, lèvre). Entom. Genre de coléoptères longicornes, ayant pour type le délochele prionoïde, insecte de l'Amérique septentrionale.

DÉLOCRANIE. s. f. (ét. gr. δῆλος, apparent; κρανίον, crâne). Entom. Genre de coleoptères tétramères, ayant pour espèce unique la délocranie hispoïde, insecte du Brésil.

DÉLODONTE. adj. des 2 g. (ét. gr., δῆλος, manifeste, ὀδούς, ὀδόντος, dent. Hist. nat. Epithete donnée a l'unio, parce qu'elle a une dent cardinale tres-prononcée.

DÉLOGÉ, ÉE. part. pass. du v. Déloger. S'empl. adjectiv. Individu délogé. Famille délogée. Ennemis délogés. Soldats délogés.

DÉLOGEMENT. s. m. (ét., V. déloger). Action de déloger, de changer de logis; changement d'habitation. Le temps, l'époque du délogement. L'ennui, les embarras du délogement. Les frais de délogement. Songer à son délogement. Il faut qu'il songe à une autre maison, car le temps du *délogement* approche. (Acad.)

— Départ de gens de guerre logés par étape. Le délogement des troupes. || Se dit aussi du changement, des mutations qu'éprouvent les corps de troupes lorsqu'ils sont loges chez les habitants d'une ville, et auxquels on assigne tantôt un logement, tantôt un autre, pour ne pas les laisser toujours à la charge des mêmes habitants. Dans ce sens, ce mot vieillit.

— S'est dit aussi familièrement pour Décampement, surtout lorsqu'il s'agissait d'une armée, d'un corps de troupes qui avait été contraint de décamper en désordre ou tout au moins à la hâte. Le *délogement* de cette division s'est fait à la hâte. (Acad.) Il a vieilli aussi dans ce sens.

— Fig. Ce mot a été employé dans le sens de Mort. Puisque Dieu nous donne loisir de disposer de notre *delogement*, préparons-nous-y, plions bagage. (Montaig.)

DÉLOGER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, part. extract., et *loger*; rad. *loge*, logis). On met un *e* après le *g* devant *a*, *o*. *Je delogeais*. *Délogeons*. *Délogeant*. Faire quitter un logement à quelqu'un, lui ôter son logement, son appartement, le lieu qu'il habitait. Déloger quelqu'un. Avoir garde de deloger cette famille. Déloger l'un pour recevoir l'autre.

— Art milit. Chasser d'un poste. Faire perdre une position, un ouvrage. Déloger l'ennemi. Le roi de Prusse avait *délogé* les Suédois de cette île. (Volt.)

— Fam. Faire sortir quelqu'un d'une place commode où il s'était mis. Ils s'étaient placés sur les premiers bancs, mais on les a *délogés*. (Acad.)

— v. n. Sortir d'un logis. Quitter un logement pour aller loger ailleurs. Déloger au prochain terme. Déloger a la fin du mois. Deloger à la fin d'un bail, avant la fin d'un bail. D'abord j'ai couru au logis de cette fille : on m'a dit que depuis hier elle avait *delogé*. (Brueys.)

— Par extens. et fam. Sortir d'un lieu qu'on occupe, ou l'on se trouve. Il a delogé. Il vient de déloger tout à coup; je ne sais par où il a

— Milit. Quitter le logement, en parlant de troupes logées par étape. Le régiment deloge demain au point du jour. Ce sens vieillit.

— Décamper, surtout quand on y est contraint par l'approche de l'ennemi, et qu'on le fait à la hâte ou en désordre. Déloger à la sourdine. Déloger à la faveur d'une nuit sombre.

— Fig. *Déloger sans tambour ni trompette*, ou simplement, *deloger sans trompette*. Se retirer, s'en aller, sortir secrètement, sans faire de bruit. Se prend en mauvaise part, et se dit de gens qui delogent, soit pour ne point payer leurs dettes, soit pour se soustraire à des recherches, à des poursuites.

— Fam. Quitter une place où l'on se trouve, sortir d'un lieu que l'on occupe momentanément. Quand on a pris la place de quelqu'un, il faut se hâter de déloger. Vous avez ma place, je vous en ferai bien *déloger*. (Acad.)

— Fig. Quand une fois la calomnie est entrée dans l'esprit du méchant, elle n'en *déloge* pas. (Volt.) Omiss. des dictionn.

— Fam. *Déloger sans tambour ni trompette.* Quitter un lieu ou un logement secrètement, sans bruit, par allusion à une armée qui abandonne un camp sans faire battre les tambours, sans faire sonner les trompettes.

> Et les petits en même temps
> *Délogèrent* sans trompette. (La Fontaine.)

— Fam. Se dit de quelques maladies tenaces, opiniâtres, la fièvre, la goutte, les rhumatismes, etc. Faire déloger la fièvre. Un rhumatisme qui ne veut pas déloger.

> L'âge la fit déchoir; elle vit chaque jour
> *Déloger* quelques ris, quelques jeux, puis l'amour.
> (La Fontaine.)

— se déloger. v. pron. Être délogé, être forcé de changer de logement; être contraint d'abandonner un poste.

DÉLOGNATHE. s. f. (ét. gr., δῆλος, apparent; γναθος, mâchoire). Entom. Genre de coléoptères taxicornes, pour une espèce d'insecte originaire du Brésil.

DÉLOI. s. m. (ét. *de*, part. priv., et *loi;* sans loi, contre la loi). Vieux mot qui signifiait Infraction à la loi, désobéissance à la loi.

DÉLONGÉ, ÉE. part. pass. du v. Délonger. S'empl. adjectiv. Faucon délongé.

DÉLONGER. v. a. 1re conj. (rad. *longe*). Fauconn. Oter la longe à un oiseau.

DÉLONGIR. v. a. 2e conj. V. délonger.

DELORME (Philibert). Célèbre architecte, né à Lyon, mort à Paris en 1577. Travailla aux constructions de Fontainebleau; éleva les châteaux d'Anet et de Meudon; donna les plans du château des Tuileries. || delorme (Marion). V. marion.

DÉLOS. Géogr. Une des Cyclades, au N. de Naxos; célèbre dans la mythologie par la naissance d'Apollon et de Diane, et par le temple de ces divinités, dans lequel on ne répandait jamais de sang. Delos conserve encore de beaux restes d'antiquités.

DÉLOSTOME. s. m. (ét. gr., δῆλος, apparent; στόμα, bouche). Bot. Genre de la famille des bignoniacées, renfermant quelques arbres peu élevés, à grandes fleurs roses, croissant dans le Perou.

DÉLOT. s. m. Mar. Garniture de cuir dont les calfats s'enveloppent le petit doigt pour travailler.

— Anneau de fer concave que l'on passe dans une boucle de corde, pour l'empêcher de se couper.

DÉLOTIQUE. adj. des 2 g. (rad. δηλόω, j'éclaire). Minér. Se dit d'un cristal dans lequel l'existence des faces du noyau semble éclairer un paradoxe que présente une autre variété qui diffère de celle là par l'absence de ces faces. Chaux carbonatée délotique.

DÉLOVÉ, ÉE. part. pass. du v. Délover. S'empl. adjectiv. Câble délové. Cordages délovés.

DÉLOVER. v. a. 1re conj. Mar. Dérouler un câble qui était lové ou plié en cercle. Délover un câble. un cordage.

— se délover. v. pron. Être délové, déroulé.

DÉLOYAL, ALE. adj. (ét., *de*, part. priv.; *loyal;* rad. *loi*). Qui n'est pas loyal, qui manque de loyauté; qui est sans foi, sans honneur, sans probité; qui n'a point de parole; qui ne compte pour rien les engagements les plus sacrés; qui est perfide. Ami déloyal. Cœur déloyal. Chevalier deloyal. Sujet déloyal. Il faut être bien *deloyal* pour tromper son ami, son bienfaiteur. (Acad.) Un ami *deloyal* peut trahir ton dessein. (Corn.)

— *Déloyal envers.* Qui est *déloyal* envers la vérité l'est aussi envers le mensonge. (Montaigne.)

— Qui annonce un manque de bonne foi, de loyauté, en parlant des choses. Action déloyale. Conduite déloyale. Procédé deloyal. Discours deloyal. Cela est déloyal. C'est une chose tout à fait déloyale. Votre démarche est deloyale.

— Pl., *déloyaux*. Des procédés déloyaux.

DÉLOYALA. s. m. (ét. gr., δῆλος, apparent; ὕαλος, verre). Entom. Genre de coléoptères tetramères, renfermant un grand nombre d'espèces toutes exotiques et dont les élytres sont vitreuses sur le milieu de la marge, avec le dos convexe ou conniquement élevé.

DÉLOYALEMENT. adv. Avec deloyauté; d'une manière déloyale; sans foi, sans bonne foi avec trahison, avec perfidie. Agir déloyalement. Se conduire déloyalement. En user déloyalement.

DÉLOYAUTÉ. s. f. (ét. fr., *de*, part. priv., et *loyauté*; rad. *loyal*). Manque de loyauté, de foi; infidélité, perfidie; mensonge mis en action dans ce qu'il a de plus vil et de plus bas. Insigne déloyauté. Etrange déloyauté. Faire preuve de déloyauté. Faire acte de déloyauté. Y mettre de la déloyauté. C'est de la déloyauté. Il est quelques occasions où, avec une *déloyauté* adroitement conduite, on parvient à une haute fortune ou à d'éclatants emplois; mais ce sont là de rares exceptions: en retour, que de carrières magnifiques ont été tout à coup fermées par un simple soupçon de *déloyauté!* (St-Prosp.) La *déloyauté* est le mensonge qui enrichit ou qui est utile à notre avancement; en résumé, c'est un vice qu'on ne saurait trop attaquer, parce qu'il sape la civilisation à sa base. (Id.)

DELPECH (Jacques-Matthieu). Célèbre médecin et chirurgien, né à Toulouse en 1777, assassiné en 1832.

DELPHAX. s. m. (du gr. δέλφαξ, jeune cochon). Entom. Genre d'hémiptères fulgoriens, ayant pour type le delphax jaunâtre, insecte de petite taille qui se trouve aux environs de Paris.

DELPHES. Géogr. Ancienne ville de la Phocide, au S.-O. du mont Parnasse, célèbre par le temple et l'oracle d'Apollon. Les anciens croyaient généralement que cette ville formait le point central de la terre. Delphes se nomme aujourd'hui *Castri*.

DELPHIEN, IENNE. adj. et s. Habitant de Delphes; qui appartient à Delphes ou à ses habitants.

— delphien. adj. m. Surnom d'Apollon qui avait un oracle à Delphes.

DELPHINAL, ALE. (rad. lat. *delphinus*, dauphin). Hist. Qui appartient au dauphin du Viennois ou d'Auvergne.

— Qui a rapport au Dauphiné. Conseil delphinal. Lettre delphinale.

DELPHINAPTÈRE. s. m. (ét. gr., δελφίν, dauphin; ἀ priv., et πτερὸν, aile, nageoire). Mamm. Genre de cétacés, manquant tout à fait de nageoire dorsale, et dont le museau est séparé du crâne par un sillon profond. L'espèce type est le dauphin du Pérou.

DELPHINATE. s. m. Chim. Sel produit par l'acide delphinique combiné avec une base.

DELPHINE. s. f. Chim. Alcaloïde blanc, cristallisable, d'une saveur très-âcre, que l'on extrait des cotylédons des graines de la dauphinelle ou staphysaigre. Il forme, avec les acides, des sels très-âcres et très-solubles, incristallisables.

DELPHINÉ, ÉE. adj. Mamm. Qui ressemble à un dauphin. || delphinés. s. m. pl. Famille de mammifères cétacés, ayant pour type le genre dauphin.

DELPHINIDE. adj. Mamm. V. delphiné.

DELPHINIDÉ, ÉE. adj. Mamm. V. delphiné. || delphinidés. s. m. pl. Famille de cétacés, ayant pour type le genre dauphin.

DELPHINIE. s. f. Chim. V. delphine.

DELPHINIE. s. f. Entom. Genre de diptères phytomides, insectes de la Caroline, ayant le corselet rouge et le corps tout à fait noir.

DELPHINIEN, IENNE. adj. Myth. gr. Surnom sous lequel Apollon et Diane avaient un temple à Athènes.

DELPHINIEN, IENNE. adj. Mamm. Qui ressemble à un dauphin. || delphiniens. s. m. pl. Famille de l'ordre des cétacés. ayant pour type le genre dauphin et comprenant ceux dont la tête, au lieu d'être volumineuse comme celle des baleines et des cachalots, est proportionnée au volume du corps.

DELPHINIES. s. f. pl. Myth. gr. Fêtes célébrées à Egine, en l'honneur d'Apollon delphinien.

DELPHINIFOLIÉ, ÉE. adj. Bot. Dont les feuilles ressemblent à celles de la dauphinelle.

DELPHINIQUE. adj. des 2 g. Chim. Se dit d'un acide particulier dû à l'action de la potasse sur l'huile du dauphin. L'acide delphinique a une couleur jaune citron, une odeur rance très-forte; il rougit fortement la teinture du tournesol, et forme des sels avec les alcalis.

DELPHINIUM. s. m. (pr. *del-fi-ni-omm*). Ant. gr. Quartier d'Athènes où était situé le palais d'Egée. || Tribunal d'Athènes où étaient admis à se justifier ceux qui, avouant un meurtre, prétendaient l'avoir commis innocemment.

DELPHINIUM ou **DELPHINIUM D'AJAX.** s. m. (pr. *del-fi-ni-omm*). Bot. Nom scientifique du pied d'alouette.

DELPHINIUS. s. m. Ant. gr. Nom d'un mois de l'année chez les Eginètes; il répondait à peu près à notre mois de juin.

DELPHINORHYNQUE. s. m. (ét. gr., δελφίν, dauphin, et ῥύγχος, bec, museau). Mamm. Genre de cétacés atteignant une grande taille, ayant le museau excessivement étroit et d'une longueur comparativement très-grande, souvent quatre fois plus long que le crâne. L'espèce type est le delphinorhynque couronné, commun dans la mer Glaciale, et l'ancant …

DELPHINULE. s. m. Mamm. V. dauphinule.

DELPHINUS. s. m. Mamm. Nom scientifique du genre dauphin, d'où l'on a dérivé Delphinide, delphinien, etc., etc.

DELPHIQUE. adj. des 2 g. Myth. gr. V. delphien.

— Chim. Se dit des sels qui ont pour base la delphine.

DELPHIS. s. m. Mamm. Nom grec d'une espèce de cétacé qui est inconnue aujourd'hui.

DELPHUS. Myth. gr. Fils d'Apollon et fondateur de Delphes.

DELTA. s. m. Philol. gr. Quatrième lettre et troisième consonne de l'alphabet grec, (Δ, δ). Comme chiffre, avec l'accent supérieur (δ'), il vaut 4; avec l'accent inférieur (,δ), il vaut 4,000.

— Relig. Triangle entouré de rayons, dans lequel on dessine un œil ou les lettres hébraïques qui composent le nom de Jéhova, et que les peintres et les sculpteurs emploient comme emblème ou représentation de la Divinité.

— Géogr. Nom commun par lequel on désigne une île de forme triangulaire, comprise entre les branches principales d'un fleuve qui se bifurque vers son embouchure. Plusieurs fleuves, entre autres le Rhin, le Rhône, forment des deltas. Le plus fameux delta est celui qui est formé par les deux branches principales du Nil, celles de Damiette et de Rosette, et qui porte encore le nom de Basse-Egypte; la superficie de ce delta est de 280 myriam. carrés.

DELTASPIS. s. m. (ét. gr., δέλτα, delta; ἀσπίς, écusson). Entom. Genre de coléoptères longicornes, ayant pour type le deltaspis bordé d'or, originaire du Mexique et dont toutes les espèces sont ornées de couleurs très-brillantes.

DELTOCARPE. adj. des 2 g. (ét. gr., δέλτα, 4e lettre de l'alphabet; καρπὸς, fruit). Bot. Qui a des fruits triangulaires.

DELTOÏDE. adj. des 2 g. (ét. gr., δέλτα, 4e lettre de l'alphabet; εἶδος, forme). Didact. Qui a la forme d'un Δ (delta).

— Bot. *Feuilles deltoïdes.* Feuilles épaisses, à trois faces, amincies aux deux bouts, et dont la coupe transversale approche du Δ.

— Entom. *Ailes deltoïdes.* Ailes d'un lépidoptère, lorsqu'elles sont obtuses et comme tronquées postérieurement. || deltoïdes. s. m. pl. Tribu de la famille des lépidoptères nocturnes, comprenant ceux dont les ailes forment avec le corselet, sur les côtés duquel elles s'élèvent, une sorte de Δ.

— Anat. Muscle ainsi appelé à cause de sa forme triangulaire. On dit Muscle deltoïde, ou, substantivement, Le deltoïde. Il est attaché supérieurement à la partie externe du bord antérieur de la clavicule, et vient se fixer à la partie moyenne et externe de l'humérus. Il élève le bras ou abaisse l'épaule, suivant le sens dans lequel il agit.

DELTOÏDIEN, ENNE. adj. Anat. Qui a rapport au muscle deltoïdien.

DELTOSOME. s. m. (ét. gr., δέλτα, delta; σῶμα, corps). Entom. Genre de coléoptères longicornes, insectes de Cayenne.

DELTOTON. s. m. Astron. myth. Le *Triangle*, constellation. Le deltoton représente, soit le delta du Nil, soit la forme de la Sicile, ou la division de l'empire du monde entre Jupiter, Neptune et Pluton, ou bien enfin le nom de Jupiter (Ζεύς, Διός).

DELTURE. adj. des 2 g. (ét. gr., δέλτα, et οὐρά, queue). Zool. Qui a la queue triangulaire.

DELUC (Jean-André). Physicien et géologue distingué, ami de J.-J. Rousseau, né à Genève en 1727. || deluc (Guillaume-Antoine). Frère du précédent, naturaliste et antiquaire, né en 1729, mort en 1812.

DELUCIE. s. f. Bot. Genre de la famille des composées sénécionidées hélianthées, établi pour une plante à tige glabre, originaire des montagnes du Mexique.

DELUENTINUS. Myth. rom. Dieu que l'on invoquait pour être préservé des ravages de la guerre.

DÉLUGE. s. m. (du lat. *diluvium*, formé de *diluere*, noyer). Inondation extraordinaire qui couvre une grande étendue de terrains hors d'atteinte de l'invasion ordinaire des eaux. Le déluge de Deucalion. Le déluge d'Ogygès.

— Signifie proprement l'inondation qui, selon la version biblique et la tradition de tous les peuples, a couvert la totalité de la surface terrestre, et fit périr tout le genre humain, à l'exception d'une seule famille. On l'appelle absolument, Le déluge ou Le déluge universel. Selon la Genèse, la pluie tomba pendant quarante jours et quarante nuits; les eaux se répandirent sur toute la terre, tous les hommes périrent ainsi que les animaux, excepté Noé et sa famille, un couple de chaque genre d'animaux impurs, et deux couples de chaque genre d'animaux purs, qui se sauvèrent dans l'arche; les pluies se retirèrent après le cent cinquantième jour. Les philosophes du XVIIIe siècle se sont élevés contre la réalité du déluge universel; mais toutes les données positives de la science, entre autres, les débris d'animaux fossiles qui se trouvent sur le sommet des plus hautes montagnes, démontrent l'existence de ce cataclysme, arrivé, d'après tous les commentateurs de la Bible, l'an 1656 de la …

— Quand on veut parler du déluge dont il est question dans la Bible, on dit *Le déluge universel*, ou, absolument, *Le déluge*.

> De crimes odieux la terre était couverte,
> Lorsqu'un affreux *déluge* en fut le châtiment.
> (L. Racine.)

— Dans un sens plus restreint, se dit d'une grande quantité d'eau pluviale, d'une pluie abondante et tellement forte que l'esprit lui donne le nom de déluge par allusion aux torrents de pluie qui submergèrent le globe terrestre, à l'époque du déluge universel. Il pleut à verse depuis trois jours; en vérité, c'est un déluge, on se croirait au déluge.

> Il semble que le ciel, qui se fond tout en eau,
> Veuille inonder ces lieux d'un *déluge* nouveau. (Boil.)

— Fam. et par exagér. *Remonter au delà du déluge.* Remonter fort loin, trop loin, dans le passé, rechercher les premières origines des choses.

— Prov. et fam. *Passons au déluge.* Abrégeons, passons au fait. || *Après moi le déluge.* Se dit pour faire entendre qu'on ne s'embarrasse pas de ce qui arrivera quand on n'y sera plus.

— Par extension, par exagération, et surtout dans le haut style, dans le style poétique, se dit en parlant de choses, autres que l'eau, qui sont répandues, versées avec une extrême abondance. Un déluge de feu. Un déluge de sang. Un déluge de larmes. Elle fera tomber comme un *deluge* de feu la vengeance de Dieu sur nos têtes. (Boss.) C'était un nouveau *déluge* de sang dont la justice de Dieu se servait pour le punir encore. (Mass.)

> Que le courroux du ciel allumé par mes vœux,
> Fasse pleuvoir sur elle un *déluge* de feux. (Corneille.)

> Et le ciel réunit, pour châtier le monde,
> Au *déluge* du feu le *déluge* de l'onde. (Delille.)

> En vain l'astre du jour, embrasant l'Écrevisse
> D'un *déluge* de flamme assiége ces déserts. (Roucher.)

> D'où part ce *déluge* d'éclairs?
> Quelle source de feu bouillonne
> Et soudain embrase les airs? (Malfil.)

— Fig. Se dit de choses qui ne se répandent pas, qui ne se versent pas comme l'eau, mais dont il y a une grande profusion. Un déluge de maux. Un déluge de paroles. Un déluge d'injures. Un déluge de mauvais livres. Un déluge de plaisanteries. Et de là quel *déluge* de maux dans le peuple? (Mass.) Quelle digue élèverai-je contre ce *déluge* d'explications qui inonde la ville, et qui bientôt va gagner la cour? (La Bruy.) Je m'attends à un grand *déluge* d'esprit. (D'Alemb.) Je voudrais voir, après ces *déluges* de plaisanteries et de sarcasmes, quelque ouvrage sérieux. (Volt.) Il inondera son homme d'un *déluge* de paroles. (La Harpe.)

— Grand nombre, multitude, en parlant des personnes.

> Dieux! quel *déluge* d'habitants
> Y brave depuis si longtemps
> L'indigence ailleurs si commune? (J.-B. Rouss.)

> Mais que vois-je! quels abîmes
> S'entr'ouvrent autour de moi?
> Quel *déluge* de victimes
> S'offre à mes yeux pleins d'effroi? (Id.)

DÉLUSTRÉ, ÉE. part. pass. du v. Délustrer. S'empl. adjectiv. Drap délustré. Étoffe délustrée.

— Fig. Un nom illustré par la valeur ou le génie ne saurait être *délustré* ni par le temps, ni par le despotisme, ni par la calomnie. (Cérutti.)

DÉLUSTRER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, part. priv., et *lustrer;* rad. *lustre.*) Techn. Oter le lustre. Délustrer une étoffe. Délustrer une pièce de drap.

— Fig. Oter, détruire l'éclat, la splendeur. Les Français, délivrés d'un joug que des minuties *délustraient* et aggravaient, ressemblèrent un moment à cette jeunesse folâtre qui s'échappe de l'œil des surveillants et des barreaux qui la retiennent captive. (De Pradt.)

— se délustrer. v. pron. Être délustré; perdre son lustre, son apprêt. Cette étoffe se délustre bien.

DÉLUTAGE. s. m. Chim. Action d'ôter le lut qui fermait un vaisseau; effet de cette action.

DÉLUTÉ, ÉE. part. pass. du v. Déluter. S'empl. adject. Vase déluté. Ce vase est déluté.

DÉLUTER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, part. priv., et *lut*, du lat. *lutum*, terre glaise.) Chim. Oter le *lut* ou l'enduit qui servait à fermer un vase destiné à aller au feu. Déluter un vase.

— se déluter. v. pron. Être déluté.

DELVINO. Géogr. Ville forte de la Turquie d'Europe ou Romélie, près de la mer et sur le penchant des monts de la Chimère. Popul. 10,000 âmes.

DÉMACLAGE. s. m. Techn. Action de démacler; effet de cette action.

DÉMACLÉ, ÉE. part. pass. du v. Démacler. S'empl. adjectiv.

DÉMACLER. v. a. 1re conj. Techn. Remuer le verre fondu avec une barre de fer. Démacler le verre.

— se démacler. v. pron. Être démaclé.

DÉMAÇONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Démaçonner. S'empl. adjectiv. Ouvrage démaçonné. Mur démaçonné. Façade démaçonnée.

DÉMAÇONNER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, … ouvrage de maçonnerie. Démaçonner un mur de clôture.

— se démaçonner. v. pron. Être démaçonné.

DÉMADE. Athénien qui, de simple marinier, devint orateur distingué et s'éleva aux premiers emplois de la république; fut mis à mort par Cassandre, l'an 318 avant J.-C.

DÉMAGOGIE. s. f. (ét. gr., δῆμος, peuple; ἄγω, je conduis). Polit. Exagération, abus de la démocratie, des idées relatives au gouvernement populaire, à la souveraineté du peuple. || Faction populaire. Ambition de dominer dans cette faction. || Moyens, menées que l'on emploie pour devenir influent parmi le peuple, pour se concilier la faveur populaire. || Domination tyrannique du peuple et de ses flatteurs. || Démagogie sans frein. Démagogie aveugle, furieuse. Démagogie funeste à l'ordre social et à la véritable liberté.

— En mauvaise part, on confond quelquefois dans la même acception les mots *démagogie* et *démocratie*.

DÉMAGOGIQUE. adj des 2 g. (ét., V. DÉMAGOGIE.) Polit. Qui a rapport à la démagogie, qui tient de la démagogie. Conduite démagogique. Pouvoir démagogique. Influence démagogique. Menées démagogiques. Avoir des idées démagogiques. Afficher une opinion démagogique.

DÉMAGOGISME. s. m. Polit. Opinion, conduite de ceux qui poussent la démagogie à l'excès, qui exagèrent le système d'idées politiques favorables à la classe populaire.

DÉMAGOGUE. s. m. (ét., V. DÉMAGOGIE). Polit. Chef d'une faction populaire, ou membre de cette faction. Habile démagogue. Furieux démagogue. Un démagogue entreprenant, audacieux, fougueux.

— Celui qui affecte de soutenir les intérêts du peuple, afin de capter sa faveur et d'arriver à le dominer. Un astucieux démagogue. Un démagogue hypocrite. Un faux démagogue. Faire le démagogue.

— Celui qui est partisan de la démagogie, qui a des opinions fort exagérées relativement à la cause et au gouvernement populaire. Un jeune démagogue.

— S'emploie adjectivement, surtout dans le premier sens. C'est le plus influent, le plus passionné, le plus violent de tous les orateurs démagogues, de tous les membres du parti démagogue.

DÉMAIGRI, IE. part. pass. du v. Démaigrir. S'empl. adjectiv. Un malade un peu démaigri. Une malade légèrement démaigrie.

— Maçonn. et charp. Pièce de bois démaigrie. Pierre démaigrie.

DÉMAIGRIR. v. a. 2e conj. (ét. fr., *de*, part. dimin., et *maigrir*; rad. *maigre*). Devenir maigre. Il prend les deux auxiliaires pour marquer soit l'état, soit l'action. Avoir démaigri. Etre démaigri. Sans être engraissé, il a démaigri, il est démaigri. N'être encore que démaigri. Etre à peine démaigri.

— Ce verbe est peu usité dans cette acception : si parfois l'on s'en sert, c'est très-familièrement et sur le ton de la plaisanterie.

— DÉMAIGRIR. v. a. (*de* n'étant plus part. priv., mais explét.) Techn. Retrancher quelque chose du volume d'une pierre, d'une pièce de bois. Démaigrir une pierre. Démaigrir une poutre.

— SE DÉMAIGRIR. v. pron. Techn. Etre démaigri.

DÉMAIGRISSEMENT. s. m. (ét. fr., *de*, partic. explét., et *maigrir*; rad. *maigre*). Construct. Action de démaigrir une pierre, une pièce de bois, un tenon. || Etat d'une pièce de bois démaigrie.

DÉMAILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Démailler. S'empl. adjectiv. Filet démaillé. Bas démaillé.

DÉMAILLER. v. a. 1re conj. (pr. *dé-ma-ié*; ét. fr., *de*, partic. extract., et *mailler*; rad. *maille*). Défaire les mailles. Démailler un filet, un bas.

— Mar. Détacher. Démailler la bonnette.

— SE DÉMAILLER. v. pron. Etre démaillé.

— Mar. Etre detaché.

DÉMAILLONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Démaillonner.

DÉMAILLONNER. v. a. 1re conj. (pr. *dé-ma-io-né*). Agric. Détacher les sarments de l'échalas, après les vendanges : se dit dans l'Orléanais.

— SE DÉMAILLONNER. v. pron. Etre démaillonné.

DÉMAILLOTTÉ, ÉE. part pass. du v. Démaillotter. S'empl. adjectiv. Enfant démaillotté, tout démaillotté. Petite fille démaillottée.

DÉMAILLOTTER. v. a. 1re conj. (pr. *dé-ma-io-té*; ét. fr., *de*, partic. extract.; et *emmaillotter*, rad. *maillot*). Oter du maillot. Démaillotter un enfant.

— SE DÉMAILLOTTER. v. pron. Etre démaillotté. Défaire son maillot, sortir de son maillot. Cette enfant s'est démaillottée.

DEMAIN. adv. de temps. (ét. lat., *de*, du; *mane*, matin, en sous-entendant *proximo* ou *crastino*, prochain ou du lendemain). Sert à indiquer prochainement. Le matin du jour qui

[illegible]

gnifie en général le jour suivant, sans indication de matin ou de soir, à moins que cette indication ne soit précisée par les mots mêmes de matin et soir. Demain. Demain matin. Demain soir. Demain au matin. Demain au soir. Venir demain. Faire une chose demain. Il fera *demain* ce qu'il fait aujourd'hui, et ce qu'il fit hier. (La Bruy.) Les hommes ne savent rien de l'avenir, rien de ce qu'ils seront *demain*. (Volt.) Remplissez tous vos devoirs aujourd'hui, vous n'êtes pas sûrs de vivre *demain*. (Id.) L'apparence nous fait prendre aujourd'hui des sentiments d'inclination pour des personnes qui seront *demain* l'objet de notre aversion. (Oxenstiern.)

Hâtons-nous aujourd'hui de jouir de la vie,
Qui sait si nous serons demain? (Racine.)

— Se combine souvent avec la préposition *à*. Remettre à demain, jusqu'à demain. A demain. Adieu, à demain. Et déjà remettant sa vengeance à *demain*. (Racine.) A *demain* donc, monsieur, puisque vous le voulez bien. (J.-J. Rouss.)

— Se combine aussi avec la préposition *de*, mais alors il est suivi de la préposition *en*. De demain en huit. De demain en quinze. De demain en un mois, en un an. Il ne se combine ainsi que dans ces locutions ou dans des locutions semblables.

— Se dit quelquefois, dans un sens moins restreint, d'une époque qui en suit une autre de fort près, d'un temps peu éloigné de celui où l'on est; il signifie alors, Sous très-peu de temps. Une scène qui va finir *demain*. (Mass.) Des biens que la mort va lui ravir *demain*. (Id.)

— Dans ce sens, on l'oppose souvent à Aujourd'hui. Dire aujourd'hui une chose et demain dire le contraire. La multitude est inconstante, elle ne voudra plus *demain* ce qu'elle veut aujourd'hui. (Acad.) Aujourd'hui sur le trône, et *demain* dans la boue. (Corneille.)

— Loc. prov. *A demain les affaires!* Remettons les affaires à demain ou à un autre jour, à une autre fois peu éloignée, mais aujourd'hui ne songeons qu'au plaisir.

— Loc. fam. *Aujourd'hui pour demain. Aujourd'hui ou demain. Aujourd'hui comme demain.* D'un moment à l'autre, d'un jour à l'autre. A l'improviste. Aujourd'hui pour *demain* il peut nous quitter et nous laisser dans l'embarras. (Acad.)

— *Après-demain.* Dans deux jours après le jour qui suivra immédiatement celui où l'on est. V. APRÈS.

— S'empl. substantiv. Avant que demain soit passé. Vous avez tout demain pour y songer. Demain est un beau jour de fête. Ce demain après lequel je soupire viendra-t-il? Le verrai-je ce demain dont je ne suis pas maître? Aujourd'hui est à moi, en partie du moins, mais demain appartient tout à Dieu.

— Loc. prov. *Le demain des prisonniers.* Un demain, un jour que l'on désire ardemment et qui n'arrivera jamais.

— Fam. S'est dit au plur. Vous le trouverez un jour de ces *demains*. (Guill. Cretin.)

Le peuple qui pourrait d'emblée
S'émouvoir un de ces *demains*
(*La Passion à personnages.*)

DÉMANCHÉ, ÉE. part. pass. du v. Démancher (rad. *manche* d'instrument, d'ustensile). S'empl. adject. Couteau démanché. Balai démanché.

— Fig. Ma machine n'est pas encore *démanchée*, mais elle se démanche. (Mme de Sévig.)

— Fig. *Homme démanché.* Celui qui se tient mal, qui se présente mal, qui a mauvaise démarche, mauvaise tournure, mauvaise dégaine. || Substantivement. C'est un démanché, un grand démanché.

— *Esprit démanché.* Esprit dérangé, sorti hors des bornes de la raison. Autre chose est un dogme sérieusement digéré, autre chose ces impressions superficielles, lesquelles, nées de la débauche d'un esprit *démanché*, vont nageant témérairement et incertainement en la fantaisie. (Montaig.) J'aurai mon jugement merveilleusement *démanché*. (Id.)

DÉMANCHÉ. s m. Mus. Syn. de Démanchement. L'art du démanché. Les principes du démanché.

DÉMANCHÉ, ÉE. part. pass. du v. Démancher. (rad. *Manche*, mer). S'empl. adjectiv. Vaisseau démanché.

DÉMANCHEMENT. s. m. (ét., V. DÉMANCHER). Techn. Action de démancher, d'ôter le manche, d'ôter quelque chose du manche. Etat de ce qui est démanché. Le démanchement d'un marteau, d'un balai, d'une cognée.

— Mus. Action de changer la position naturelle ou les premières positions de la main sur le manche du violon, de l'alto, du violoncelle, etc., de manière à tirer de l'instrument des sons plus aigus ou plus doux, ou des sons harmoniques, ou simplement pour faciliter l'exécution d'un trait, d'un passage.

DÉMANCHER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, partic. extract., et *manche*). Oter le manche de quelque chose, ôter quelque chose d'un manche. Démancher un couteau. Démancher un balai. Démancher une cognée.

— Fig. Disloquer.

— v. n. Mus. Changer la position naturelle de la main gauche sur le manche du violon, de l'alto, du violoncelle, etc.

— SE DÉMANCHER. v. pron. Être démanché

[illegible]

— Fig. et fam. Se désunir, en parlant d'un parti, d'une société, d'une compagnie. Ce parti se démanche. Cette réunion n'a pas tardé à se démancher.

— Fig. Aller mal, clocher. Il y a quelque chose qui se démanche dans cette affaire. Cette affaire se démanche. Si leurs actions se *démanchèrent*. (Montaig.)

— Popul. Se donner beaucoup de peine, de mal, de tracas. Il se démanche pour bien peu de chose. A quoi bon tant se démancher pour ne rien obtenir?

DÉMANCHER. v. n. 1re conj. (rad. *Manche*). Mar. Sortir de la Manche. Notre vaisseau a démanché tel jour, et est entré dans l'Océan.

DEMANDE. s. f. (ét., V. DEMANDER). Action de demander. Chose demandée. Demande juste, raisonnable. Faire une demande. Adresser une demande. Présenter sa demande. Appuyer une demande. Etre accablé de demandes. Répondre, satisfaire à la demande. Rejeter, refuser, repousser une demande. Accueillir, accorder une demande. La demande d'une place, d'un emploi, d'une faveur, d'une autorisation, d'un brevet. J'appuierai votre *demande*. (La Bruy.) J'ai satisfait à sa *demande*. (Acad.)

— Ecrit qui contient une demande. Faire parvenir sa demande au ministre. Le ministre n'a pas encore lu votre demande. Votre demande n'a pas encore été mise sous les yeux du roi.

— Absolument et particulièrement, signifie La démarche par laquelle on demande une fille en mariage à ses parents. Il a fait lui-même la demande. Il a fait faire la demande par son père. Lorsqu'un sauvage s'est résolu au mariage légal, il va avec son père faire la *demande* aux parents de sa femme. (Chateaub.)

— Jurispr. Action intentée en justice pour obtenir une chose à laquelle on a ou l'on croit avoir droit. Former une demande. Etre débouté de sa demande. Demande folle, légitime. Demande en dommages-intérêts. Demande en réparation d'honneur. || S'applique plus spécialement à l'instance même; c'est l'acte par lequel le demandeur conclut contre le défendeur à ce que celui-ci soit tenu de faire ou donner quelque chose. || *Demande nouvelle.* Celle que l'on ajoute à la première lorsqu'il y a connexité entre elles, mais seulement pour le premier degré de juridiction. || *Demande en intervention.* Demande que forme un tiers, sur la contestation pendante entre le demandeur et le défendeur, à l'effet de prendre fait et cause pour l'une des parties, ou pour prendre part aux intérêts de la demande principale, ou enfin pour se faire adjuger l'objet contesté. || *Demande originaire.* Demande au moyen de laquelle on commence un procès, par opposition à Demande en garantie. || *Demande préparatoire.* Demande qui tend à faire prononcer un jugement préparatoire. || *Demande principale.* Demande au moyen de laquelle on commence un procès, par opposition à *demande incidente*. || *Demande provisoire.* Demande qui tend à faire prononcer un jugement provisoire. || *Demande sur le barreau.* Demande que la partie ou son avocat fait au tribunal en plaidant la cause, sans que cette demande ait été précédée d'aucun écrit.

— Mus. Sujet ou motif que l'on se propose d'imiter, dans une fugue ou une symphonie; les imitations du sujet sont autant de réponses.

— Philos. mathém. Verité, proposition évidente, fait, que, préalablement à toute discussion, à toute démonstration, l'adversaire est prié d'admettre, de reconnaître. Les définitions, les demandes, les axiomes d'Euclide.

— Écon. polit. Degré d'empressement avec lequel les acheteurs se présentent pour telle et telle denrée. Cette année, la demande a été plus considérable que l'offre. La *demande* d'un produit est, en réalité, l'offre que l'on fait d'autres produits en échange du premier. (Dict. écon.) V. OFFRE.

— Question. Demande indiscrète. Réponse conforme à la demande. Faire soi-même la demande et la réponse. Livre élémentaire par demandes et par réponses. Les catéchismes sont presque tous par demandes et par réponses. Procéder par demandes et par réponses. Avez-vous bien compris la demande, alors vous répondrez facilement.

— Prov. et fam. *A folle demande, à sotte demande, point de réponse.*

— Fam. et iron. *Belle demande!* ou *Voilà une belle demande!* Certainement, sans aucun doute, cela va sans dire. Si je ferai cela? Belle demande.

— *A la demande.* loc. adv. Comme il faut, conformément à ce que l'on demande, à la manière demandée.

— Mar. *Filer un câble à la demande du vent.* Filer le câble à mesure qu'il se tend, pour éviter de faire chasser l'ancre.

DEMANDÉ, ÉE. part. pass. du v. Demander. S'empl. adjectiv. Grâce demandée. Pardon demandé. Audience demandée. Dîner demandé. Gants demandés. Voiture demandée. Personne demandée. Ouvrier demandé. Il mande qu'il lui rentre peu d'argent; qu'il ne voit guère la possibilité de vous envoyer dans le courant de la semaine la somme *demandée*. (X. Marmier.)

— *Demandé par.* Brunehaut fut *demandée* par les Austrasiens pour surveiller l'éducation de son fils. (Anquetil.)

DEMANDER. v. a. 1re conj. (du lat. barb. *demandare*, même signif., rad. *mandare*, mander). Solliciter, prier quelqu'un d'accorder, exprimer le désir que l'on a d'obtenir quelque chose de lui. Demander une grâce. Demander une faveur. Demander la protection, l'amitié. Demander une permission, une autorisation. Demander du temps, un délai. Demander instamment. Demander humblement. Demander audience, une audience. Demander pardon. Demander au nom de Dieu. Demander en grâce. Demander à genoux. Une famille de ce nom existait réellement à Paris et avait *demandé* un passeport pour la Russie. (Dulaure.) Les Romains *demandaient* du pain et des spectacles; les Chinois *demandent* du pain et des tréteaux. (B. Constant.) Ils s'en allaient, *demandant* l'hospitalité dans les vieux châteaux, sur leur route. (Chateaub.) La charge me plaisait, et je l'ai *demandée*. (Montfleury.)

Pendant tous ces discours, un pauvre dans la rue,
S'approche en demandant humblement, chapeau bas,
Quelques maravédis; le roi ne l'entend pas,
Et sans le regarder son chemin continue. (FLORIAN.)

— Jurispr. Former une demande en justice, intenter une action. Demander un renvoi, un règlement. Demander le paiement d'une créance. Demander communication d'un dossier, communication des pièces. Demander une provision. Demander réparation d'honneur. Demander des dommages-intérêts.

— Dire, prier qu'on administre. Elle *demande* d'elle-même les sacrements de l'Eglise. (Boss.)

— Dire, ou prier qu'on aille chercher quelqu'un, qu'on le fasse venir. Demander un médecin, un prêtre, un confesseur.

— *Demander le voile.* Demander à être reçue religieuse dans un couvent.

— Exiger. On *demande* quatre choses à une femme : que la vertu habite dans son cœur; que la modestie brille sur son front; que la douceur découle de ses lèvres, et que le travail occupe ses mains. (J.-J. Rouss.) Faites dans tous les temps ce que la vertu *demande*. (Id.) Je ne vous *demande* point, monsieur, de secret sur cette lettre. (Id.) Clotaire est le premier qui ait *demandé* des subsides au clergé. (Anquet.) Dieu ne *demande* pas aux personnes de son rang une sublime raison, ni une science fastueuse, mais une foi simple. (Fléch.) Il fit une action qui *demandait* de la tête et du courage. (Volt.) L'expérience de tous les temps prouve qu'on ne peut beaucoup *demander* à la terre qu'après lui avoir beaucoup donné. (Rayn.) La colère des dieux *demande* une victime. (Rac.)

Un vain peuple en tumulte a *demandé* ma tête;
Il souffre, il est injuste, il faut lui pardonner.
(VOLTAIRE.)

— Dans le sens d'Exiger, nécessiter, avec un nom de chose pour sujet. Cela demande attention. Cela demande explication. Cette affaire demande beaucoup de soin, les plus grands soins. Ce travail demande l'application la plus soutenue. Plus magnifique que tous les princes de son siècle, dans les occasions où la dignité du trône le *demandait*. (Mass.) Paris et le cœur du royaume *demandaient* un homme capable. (Boss.) Ceux à qui la nature a refusé le génie créateur que *demande* la poésie ont pris le parti de s'élever contre elle. (La Serre.)

— Demander en mariage. Si le financier manque son coup, les courtisans disent de lui, c'est un homme de rien; s'il réussit, ils lui *demandent* sa fille. (La Bruy.) Si je n'étais pas hors de combat, je *demanderais* Mme du Deffand en mariage. (Volt.)

Quand presque tous les Grecs, rivaux de votre père,
La *demandaient* en foule à Tyndare son père. (Rac.)

— Désirer, avoir besoin de, en parlant de la terre et des productions de la nature. La vigne ne demande que du beau temps. La terre demande de l'eau. Les fruits demandent de la chaleur et du soleil. L'arbrisseau qui fournit le coton à nos manufactures *demande* un sol sec et pierreux. (Rayn.)

— En parlant des personnes. Demander à manger. Demander à boire.

— Demander pardon. Demander justice. Demander raison. Demander compte. Un septième survient; il lève un fer parricide : le saint pontife tombe, en *demandant* pardon pour ses bourreaux. (Lewis Duval.) Oui, c'est à vous que je *demande* compte d'elle! (J.-J. Rouss.)

— Dire ou prier qu'on apporte. Demander le déjeuner, le dîner. Demander le dessert. Demander ses gants, son châle. Demander des livres, le journal. Elle *demande* le crucifix. (Boss.) Il *demande* ses gants. (La Bruy.)

— Dire ou prier qu'on expédie, qu'on envoie. Demander des renforts.

— Dire ou prier qu'on mette en état, qu'on dispose. Demander son cheval. Demander sa voiture.

— Avec un infinitif pour sujet. Dire d'une chose modestement, ou qu'elle est bonne, ou qu'elle est mauvaise, et les raisons pourquoi elle est telle, *demande* du bon sens et de l'expression. (La Bruy.)

— *Demander à*, suivi d'un nom. *Demandez* à Dieu, avec Salomon, la sagesse. (Boss.) Le pardon qu'elle *demandait* tantôt à Dieu, tantôt aux hommes. (Fléch.) Elle lui *demandait* son assistance. (Id.) Ne *demandez* jamais aux autres ce que vous pouvez vous procurer vous-même. (Boiste.) Elle vient tout en pleurs vous *demander* justice. (Corn.) Nous *demandons* au

[illegible]

— *Demander à*, suivi d'un infinitif. On heurte sans fin à cette belle porte : tous *demandent* à voir la maison, et personne à voir monsieur. (La Bruy.) Hippolyte *demande* à me voir en ce lieu. (Rac.) Le duc de Rovigo m'apprend que l'empereur a *demandé* à m'envoyer à Londres, vers le prince régent; mais qu'on s'y est obstinément refusé. (Las Cases.)

— *Demander à... de*, suivi d'un infinitif. On ne vous *demande* pas de vous récrier : C'est un chef-d'œuvre. (La Bruy.) Combien de fois *demanda*-t-elle au ciel d'approcher sa fille du trône. (Fléch.) Nous ne vous *demandons*, grand Dieu, que de veiller au soin de sa conservation. (Mass.)

— *Demander de*, suivi d'un nom. Qu'est-ce que Dieu ne doit pas *demander* des enfants du ciel? (Mass.) Ils se font une vie agitée et tumultueuse que Dieu ne *demandait* pas d'eux. (Id.)

— *Demander pour.* Qu'avions-nous à de-

mander à Dieu pour cette princesse? (Boss.) Il leur *demande* pour son fils et pour la faiblesse de son âge, le même zèle, la même fidélite qui les avait si fort distingués. (Mass.)

— *Demander que.* Je vous *demande* que vous renouveliez vos attentions. (Boss.) On ne leur *demande* pas qu'ils soient plus éclairés et plus incorruptibles, qu'ils soient plus fideles à leurs devoirs; on veut seulement qu'ils ne soient point amoureux. (La Bruy.) Combien de fois a-t-elle *demandé* à Dieu qu'il lui inspirât de la tendresse pour son peuple. (Fléch.)

Mais je *demande* au moins que, pour grâce dernière,
Jusqu'à la fin, seigneur, vous m'entendiez parler.
(Racine.)

— Faire savoir par les journaux ou autrement que l'on a besoin de quelqu'un ou de quelque chose. Demander un commis, un ouvrier, un associé, un domestique, etc. Demander vingt cinq mille francs sur hypothèque.

— Chercher quelqu'un pour le voir, pour lui parler. Se présenter chez lui dans cette intention. On est venu demander M. un tel. Qui demandez-vous? On vous demande. Personne ne vous a demandé. Ils *demandent* le chef; je me nomme, ils se rendent. (Corn.)

. . . J'ignore sa pensée,
Mais on vous est venu *demander* de sa part
(Racine.)

— Dans un sens analogue. Mes secrets désirs qui *demandent* Dieu. (Boss.) J'ai *demandé* Thésée aux peuples de ces bords. (Rac.)

— Absol. [illegible] toujours, demander sans cesse. Ne faire que demander. Etre continuellement à demander. N'avoir qu'à demander pour obtenir. On [illegible] et on est refusé; on *demande* encore et on [illegible], mais, dit-on, sans l'avoir demandé. (La Bruy.) Il ne sait plus parler quand il [illegible] de *demander*. (Fléchier.) Si c'est la volupté qui *demande*, tout cède. (Mass.)

— Dans ce sens, il signifie Mendier. On dit aussi Demander son pain, sa vie. Demander l'aumône, demander la charité. Etre réduit à demander son pain. Demander de porte en porte.

— Loc. prov. *Qui nous doit nous demande.* Se dit lorsqu'on a sujet de se plaindre de la personne qui se plaint.

— Interroger, adresser une question. S'enquérir pour être renseigné sur quelqu'un ou sur quelque chose. Demander des nouvelles. Demander le nom, la demeure de quelqu'un. Demander pourquoi. Demander comment. Demander si. Si vous me *demandez* comment tant de factions opposées ont pu conspirer ensemble, vous l'allez apprendre. (Boss.) Si nous osions *demander à* ce grand prince quelle mère il a perdue, il nous répondrait par des sanglots. (Id.) On *demande* pourquoi tous les hommes ensemble ne composent pas une seule nation. (La Bruy.) Qui de nous ne *demanderait* pas à Jésus-Christ, comme autrefois les apôtres: Seigneur, ne serait-ce pas moi? (Mass.) Après avoir *demandé* le quantième du mois, il se leva pour aller souper avec sa femme. (Barthél.) *Demander* quelle fut l'origine de la parole, c'est *demander* quand l'homme commença de voir, d'entendre, de marcher. (Court de Gebelin.)

Puis-je vous *demander* quel funeste nuage,
Seigneur, a pu troubler votre auguste visage?
(Racine.)

— Fam. *Demandez-moi pourquoi.* Se dit en parlant d'une chose dont on ne saurait trop rendre raison. Demandez-moi pourquoi il s'est mis en colère. Demandez-moi pourquoi il est sorti si brusquement.

— *Demander sur.*

Ne me *demandez* pas sur quel espoir fondée,
De ce fatal amour je me vis possédée. (Rac.)

— *Demander la bourse, demander la bourse ou la vie.* Demander à quelqu'un son argent, sa bourse, en menaçant de le tuer, s'il refuse.

— Fam. *Cet habit en demande un autre.* Cet habit est usé et ne peut plus être convenablement porté.

— ***Ne demander pas mieux.*** Etre content; consentir volontiers. Ne demander pas mieux que de partir, que de faire, etc. Cette locution est analogue à Ne demander qu'à.

— ***Ne demander qu'à.*** N'avoir d'autre désir que de. Ne demander qu'à s'amuser. Ne demander qu'a manger, qu'à boire. Ne demander qu'a travailler, qu'a gagner honorablement sa vie.

— *Demander raison. Demander compte.* V. raison et compte.

— Loc. prov. *Ne demander que plaie et bosse* [illegible] lieu des troubles, des malheurs; en souhaiter, dans l'espérance d'en profiter, ou par pure malignité.

— Anc. art milit. *Demander le camp.* Proposer le duel, solliciter l'autorisation de combattre en champ clos.

— T. de certains jeux de cartes. Annoncer qu'on est disposé à faire tel ou tel nombre de levées, sous la condition qu'on écartera les cartes qu'on jugera à propos, pour en prendre ensuite une pareille quantité au talon. Je demande. Il a demandé. || Il se dit encore, à d'autres jeux de cartes, quand on se propose de jouer dans une couleur. *Demander Gano.* V. gano.

— se demander. v. pron. Etre demandé. Cela se demande-t-il? Cela ne se demande pas, n'a pas besoin d'être demandé. L'homme veut-il être heureux? Cela ne se *demande* pas. (J.-J. Rouss.)

— Demander à soi, s'interroger. Lorsque l'homme se *demande*, qui suis-je? que vaux-je? L'orgueil et la vanité font la réponse. (J.-J. Rousseau.) Comment l'homme peut-il être heureux? Voila ce qu'on se *demande.* (Id.) Je me représente d'abord l'observateur se *demandant* en quoi consiste son office. (Sénebier.)

— Se demander l'un à l'autre, s'interroger les uns les autres. On se *demande* d'où vient que nos siècles sont si différents de ceux de nos pères. (Mass.)

— Fig.

Et ces fleurs qui là-bas entre elles se *demandent*,
S'il est fête au village. (Boileau.)

DÉMANDEUR, EUSE. s. Celui, celle qui demande, qui fait le métier de demander. C'est un demandeur, le plus importun des demandeurs. Un demandeur fatigant, infatigable. Haïr, fuir, détester les demandeurs. Refuser d'avoir, d'entendre cette demandeuse.

— Procéd. Celui qui forme une demande en justice, qui intente un procès. Un tel, demandeur contre un tel, qui est défendeur. Dans ce sens, il fait au féminin *Demanderesse*, et non pas Demandeuse.

DÉMANDIBULER. v. a. 1re conj. (rad. lat. *mandibula*, mâchoire). Orthographe primitive de Démantibuler. L'usage a consacré le changement du *d* en sa dure, qui est *t*.

DÉMANGEAISON. s. f. (ét., V. démanger). Picotement, irritation, sensation pénible qu'on éprouve entre peau et chair, et qui excite à se gratter. Grande démangeaison. Vive démangeaison. Perpétuelle démangeaison. Avoir une démangeaison. Sentir des démangeaisons. Etre pris d'une démangeaison a la tête, à la poitrine, au bras. Le cheval, le bœuf et le chien sont plus sujets aux *démangeaisons* que les autres animaux. (Roz.)

— Le mot *prurit* est plus particulièrement employé dans les ouvrages modernes.

— Fig. et fam. Grande envie, désir immodéré. Démangeaison de parler. Démangeaison de plaider. Démangeaison d'écrire. Démangeaison de se battre. La faiblesse et la *démangeaison* de parler font plus de confidences que l'amitié. (St-Evrem.) Il est plus sage de réprimer la *démangeaison* d'écrire qu'il n'est honorable de bien écrire. (Volt.)

Il faut qu'un honnête homme ait toujours grand empire
Sur les *démangeaisons* qui lui prennent d'écrire.
(Voltaire.)

DÉMANGER. v. n. 1re conj. (de l'ital. *demangiare*, même signif.). On met un *e* après le *g* devant *a*, *o*. *Démangeait. Demangeant.* Eprouver une démangeaison, causer une démangeaison. Ne s'emploie qu'aux troisièmes personnes et à l'infinitif. La tête lui démange. Le bras, la jambe lui démange. Ses dartres lui démangent. Quand le temps vient à changer, sa plaie lui *démange.* (Acad.)

— Fig. et fam. *Les poings, les mains, les doigts, la langue, les pieds lui démangent.* Il a grande envie, il brûle de se battre, de frapper, d'écrire, de parler, d'aller.

— *Le dos lui démange.* Se dit d'une personne qui fait tout ce qu'il faut pour qu'on en vienne à la battre.

— Loc. prov. *Gratter quelqu'un où il lui démange.* Faire ou dire quelque chose qui lui plaît, à quoi il est extrêmement sensible.

— Par opposition à Manger. Signifiait anciennement Vomir.

DÉMANGERIE. s. f. Vieux mot pour signifier, l'Action de vomir ou de démanger.

DÉMANTELÉ, ÉE. part. pass. du v. Démanteler. S'empl. adjectiv. Fort démantelé. Fortifications démantelées. Place de guerre démantelée.

DÉMANTÈLEMENT. s. m. (ét., V. démanteler). Action de démanteler, état de ce qui est démantelé. Le démantèlement des fortifications. Le démantèlement d'une ville de guerre, d'une place forte prise d'assaut.

DÉMANTELER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, partic., et *mantel*, manteau). On double la lettre *l* devant une syllabe muette. *Je demantelle, tu demantelles, il démantelle. Je demantellerai*, etc. Oter le manteau. Inusité en cette acception.

— Abattre, démolir les murailles, les fortifications d'une ville, qui entourent cette ville, et qui lui servent comme de manteau pour la garantir, la préserver de l'ennemi. Démanteler une ville. Démanteler la forteresse. Démanteler la place.

DÉMANTIBULÉ, ÉE. part. pass. du v. Démantibuler. S'empl. adjectiv. Mâchoire toute démantibulée. Meubles démantibulés. Tournebroche démantibulé. Armoire démantibulée.

DÉMANTIBULER. v. a. 1re conj. (ét., V. démandibuler). Rompre la mâchoire. Il est inusité au propre, si ce n'est dans cette locution, Crier à se démantibuler la mâchoire.

— Fig. et fam. Démonter, défaire, déranger, déplacer, rompre les pièces d'un meuble et autres ouvrages d'art, de manière qu'il ne soit plus possible de s'en servir. Démantibuler une pendule. Démantibuler une machine. On a démantibulé presque tous ces meubles dans le déménagement.

— se démantibuler. v. pron. Être démantibulé, rompu, démonté, mis en pièces.

DÉMARATE. Fils d'Ariston, lui succéda sur le trône de Sparte, l'an 526 av. J.-C. || Riche citoyen de Corinthe, dont le fils régna à Rome sous le nom de Tarquin l'Ancien.

DÉMARCATION. s. f. (pr. *dé-mar-ka-ci-on*). Action de marquer, de délimiter.

— *Ligne de demarcation.* Ligne tracée sur la mappemonde, en 1493, par le pape Alexandre VI, qui, de son autorité pontificale, donnait aux Espagnols les terres qu'ils découvriraient à l'ouest de cette ligne, et aux Portugais celles qu'ils découvriraient à l'est. V. alexandrine.

— Par extens., Toute ligne tracée sur une carte, sur un terrain, sur une possession, pour servir de limites entre deux territoires, deux propriétés. Tracer une ligne de démarcation entre deux Etats, entre deux héritages.

— Fig. Ce qui sépare les droits de deux corps, de deux puissances. La ligne de démarcation entre l'homme et la brute, entre les minéraux et les végétaux, entre la physique et la chimie. Tracer une ligne de démarcation entre le pouvoir administratif et le pouvoir militaire. La liberté de la presse achève la *démarcation* que la parole a commencée entre l'homme et la brute. (Lemont.) Laissez l'orgueil tracer lui-même la ligne de *démarcation* qui vous sépare et vous délivre de lui. (Boiste.) La premiere chose qu'il faut éviter dans le monde, c'est de blesser la vanité, et de mettre des lignes de *démarcation* entre les hommes. (Mme Necker.)

DÉMARCHE. s. f. (rad. *marche*). Allure, manière, façon de marcher. Démarche aisée, dégagée, délibérée, vive, libre, légère. Démarche sûre, ferme, égale, modeste, assurée, lente, grave, mesurée. Démarche altière, majestueuse, haute, hardie, superbe, insolente, triomphante. Démarche téméraire, incertaine, précipitée, égarée, languissante, vacillante. Théodore, avec un habit austère, a un visage comique et d'un homme qui entre sur la scène; sa voix, sa *démarche*, son geste, son attitude accompagnent son visage. (La Bruy.) Il a une *démarche* molle. (Id.)

La lune qui du ciel voit leur *démarche* altière,
Retire en leur faveur sa paisible lumière. (Boileau.)

— Fig. Manière d'agir, de procéder, de se conduire; tentative auprès de quelqu'un, etc. Faire une démarche. Faire des démarches, de fausses démarches. La démarche est grave, décisive. C'est la dernière démarche. Ne pas se compromettre par des démarches imprudentes, inconsidérées. Une démarche opposée à l'honneur et à la conscience. Faire attention à la première démarche. Observer les démarches de quelqu'un. Juger, interpréter une démarche.

— Régler, mesurer ses démarches. Etre impénétrable dans ses démarches. Toutes ses *demarches* sont mesurées. (La Bruy.) Sentir le mérite et le bien traiter, deux grandes *démarches* a faire tout de suite, et dont la plupart des grands sont fort incapables. (Id.) Toutes leurs *demarches* sont vagues, incertaines, incompréhensibles. (Mass.) Ses *demarches* ne seront jamais suspectes parce qu'elles seront toujours annoncées par la justice. (Id.) Il avait joint d'abord les *démarches* généreuses à ses desseins politiques. (Volt.) L'honnêteté de ses *démarches* suffisait pour la justifier à ses propres yeux. (J.-J. Rouss.)

— *Demander une démarche de.* Dans les *démarches* que Dieu demande de nous. (Mass.)

— *Donner une démarche à.* Ils donnent, à la complaisance et à des égards injustes pour votre rang, *mille démarches* dont leur propre goût et leur nouvelle foi les éloignent. (Mass.)

— *Animer une demarche.* C'est l'esprit du monde qui forme nos désirs, qui anime toutes nos *démarches.* (Mass.)

— *Démarche pour.* Il était réduit à cacher ses *démarches* pour la paix. (Volt.)

— Manuf. Défaut dans la tonte des draps, lorsqu'il s'y trouve des endroits qui ne sont pas tondus d'assez près.

DÉMARCHER. v. n. 1re conj. Commencer à marcher, en parlant d'un tout petit enfant. Il est inusité.

DÉMARCHIE. s. f. (ét. gr., δῆμος, peuple; ἀρχία, principauté). Ant. gr. Nom que les Athéniens donnaient à leurs districts ou divisions territoriales.

— Charge de démarque. || Juridiction d'un démarque.

DÉMARÉTION. s. m. Ant. gr. Nom de la monnaie que fit frapper Demarète, femme de Gélon, roi de Syracuse, avec l'or d'une couronne de 200 talents [illegible] Carthaginois.

DÉMARGÉ, ÉE. part. pass. du v. Démarger. S'empl. adjectiv.

DÉMARGER. v. a. 1re conj. (rad. *marge*). On met un *e* après le *g* devant *a*, *o*. *Je démargeais, nous démargeons. Démargeant.* Oter ce qui est en marge; ôter la marge ou mettre en marge. Dans ce dernier sens, il est synon. d'Emarger.

— Techn. Déboucher les orifices d'un four de verrerie.

— se démarger. v. pron. Être démargé.

DÉMARIAGE. s. m. (ét. fr., *de*, partic. extract., et *mariage*). Séparation juridique entre deux époux. Ce mot est inus. Il a été employé par Bayle.

DÉMARIEMENT. s. m. Vieux mot pour signifier l'Action de démarier, de se démarier. Dissolution de mariage.

DÉMARIÉ, ÉE. part. pass. du v. Démarier. S'empl. adjectiv. Epoux démariés.

DÉMARIER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, partic. privat., et *marier*). Séparer juridiquement des époux. Il y avait des nullités à leur mariage, on les a *démariés.* (Acad.)

— se démarier. v. pron. Être démarié. Se séparer juridiquement.

DÉMARQUE. s. m. Ant. gr. Magistrat, chef qui était à la tête d'un dème ou bourg de l'Attique.

DÉMARQUE. s. f. T. de jeu. Se dit de la partie à démarquer. Jouer à la démarque.

DÉMARQUÉ, ÉE. part. pass. du v. Démarquer. S'empl. adjectiv. Livre démarqué.

— Manég. *Cheval démarqué.* Cheval dont on ne connaît plus l'âge par aucune marque.

DÉMARQUER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, partic. priv., et *marquer*, rad. *marque*). Oter la marque, ôter une marque. Démarquer un livre. Démarquer dans un livre l'endroit où le lecteur s'est arrêté.

— v. n. Manég. Ne plus marquer l'âge, en parlant d'un cheval. Ce cheval démarquera bientôt. Votre cheval a déjà démarqué.

— T. de jeux. *Jouer à démarquer.* Jouer d'après des conventions telles que l'un des adversaires démarque ou perd tout ce qu'il a déjà gagné, quand l'autre adversaire marque ou prend quelques points.

— se démarquer. v. pron. Etre démarqué.

DÉMARQUISÉ, ÉE. part. pass. du v. Démarquiser. S'empl. adjectiv. Gentilhomme démarquisé. Dame démarquisée.

DÉMARQUISER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, partic. privat., et *marquis*). Oter le titre de marquis à celui qui se l'est arrogé. Je l'ai *démarquisé* bien loin de son attente. (Regnard.)

— se démarquiser. v. pron. Etre démarquisé; perdre le titre de marquis.

DÉMARRAGE. s. m. (rad. *démarrer*). Mar. Action de démarrer, de retirer les amarres d'un bâtiment, pour les changer, pour déplacer ce bâtiment, pour l'appareiller ou le réamarrer ailleurs; action de rompre ses câbles ou de chasser sur ses ancres.

— Mouvement, agitation de la mer ou du vent qui fait démarrer. Il y a du *démarrage* sur la rade. (Acad.)

DÉMARRÉ, ÉE. part. pass. du v. Démarrer. S'empl. adjectiv. Vaisseau démarré. Frégate démarrée.

DÉMARRER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, partic. extract., et *amarrer*, rad. *amarre*). Mar. Détacher ce qui est amarré, défaire l'amarrage, retirer les amarres pour les changer, pour appareiller, pour amarrer ailleurs. Démarrer un bâtiment. Démarrer les canons. Démarrer un cordage.

— S'emploie neutralement, et signifie proprement, Quitter le port, partir du port. Démarrer par un beau temps. Démarrer au point du jour. Démarrer par une bonne brise, par une brise légère.

— Se dit aussi d'un navire qui rompt ses amarres par un gros temps, par accident. Le vent était si fort que plusieurs bâtiments ont *démarré.* (Acad.)

— Fig. et fam. Changer de place, quitter un lieu. S'emploie surtout avec la négative, pour peindre la persistance, la ténacité avec laquelle on reste, ou il faut rester dans un lieu. Il ne démarre pas de cet endroit. On ne saurait le faire démarrer de sa chambre. Ne démarrez pas de ce lieu. Surtout prenez garde de ne pas démarrer d'ici.

— se démarrer. v. pron. Être démarré. Rompre ses amarres; quitter l'ancrage.

DÉMASQUÉ, ÉE. part. pass. du v. Démasquer. S'empl. adjectiv. dans toutes les acceptions du verbe. Homme démasqué. Femme démasquée. Imposteurs démasqués. Visage démasqué. Vices démasqués, etc. Quand l'imposture et l'adulation *demasquée* n'aura plus à attendre que votre désaveu. (Boss.) Vous êtes *démasqué*, vous n'êtes plus à craindre. (Gress.)

DÉMASQUER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *dé*, partic. privat., et *masquer*; rad. *masque*). Oter le masque, enlever à quelqu'un le masque qu'il a sur sa figure. C'est faire insulte à un homme qui est en masque, que de le *demasquer.* (Acad.) || Il est peu usité dans cette acception.

— Fig. Faire connaître quelqu'un [illegible] est en dissipant les apparences trompeuses. Il doit craindre toujours qu'un coup d'œil plus heureux ne le perce enfin et ne le *demasque.* (La Bruy.) Cet homme veut paraître ce qu'il n'est pas, mais je le *demasquerai.* (Lav.)

Ils craignent qu'un censeur, que sa verve encourage,
Ne vienne en ses écrits *démasquer* leur visage. (Boil.)

— Dans un sens analogue, *Demasquer le vice.* Lui ôter les fausses apparences de la vertu.

— Art milit. Oter ce qui masque. Découvrir. Démasquer une batterie.

— se démasquer. v. pron. Oter son masque. Elle se *démasqua* en entrant. (Acad.)

— Fig. Se faire connaître pour ce qu'on est. Se démasquer soi-même.

DÉMASTIQUÉ, ÉE. part. pass. du v. Démastiquer. S'empl. adjectiv. Vitres démastiquées. Châssis démastiqué.

DÉMASTIQUER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, partic., et *mastiquer;* rad. *mastic*). Techn. Enlever le mastic qui tenait une chose attachée. Détacher une chose qui était retenue par le mastic. Démastiquer les vitres d'une fenêtre.

— SE DÉMASTIQUER. v. pron. Être démastiqué.

DÉMÂTAGE. s. m. (ét., V. DÉMÂTER). Mar. Action de démâter, d'enlever les mâts. On dit mieux Démâtement.

— Signifie proprement, La perte accidentelle qu'un bâtiment fait de ses mâts, soit par un coup de vent, un échouage, un abordage, dans un combat. Le démâtage d'un vaisseau.

DÉMÂTÉ, ÉE. part. pass. du v. Démâter. S'empl. adjectiv. Vaisseau démâté. Frégate démâtée.

DÉMÂTEMENT. s. m. Mar. Action de démâter, ou plutôt résultat de cette action.

DÉMÂTER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, partic. privat., et *mâter ;* rad. *mât*). Mar. Ôter le mât, les mâts d'un vaisseau. On a coutume de démâter les vaisseaux dans le port. Se dit particulièrement de l'action d'enlever les bas mâts avec la machine à mâter ou avec des bigues.

— Abattre ou rompre le mât, les mâts. Le vent, la tempête a démâté ce navire. Démâter à coups de canon. Tirer à démâter.

— Neutralement, Perdre ses mâts. Ce vaisseau a démâté d'un mât, du mât de perroquet, de ses mâts de hunes. Il a démâté de tous ses mâts.

— Fig. et fam. Déconcerter. Démâter quelqu'un.

— SE DÉMÂTER. v. pron. Être démâté ; perdre son mât, ses mâts.

DÉMATÉRIALISÉ, ÉE. part. pass. du v. Dématérialiser. S'empl. adjectiv. Essence dématérialisée. || Philosophie dématérialisée ; esprit dématérialisé, etc.

DÉMATÉRIALISER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, partic. extract., et *materialiser ;* rad. *matière*). Chim. Séparer une essence des matières grossières ; réduire en esprit. Inusité.

— Philos. Par extens. Séparer, distinguer de la matière ; détourner des doctrines matérialistes. Dématérialiser la philosophie. Dématérialiser l'esprit de quelqu'un.

— Fig. Civiliser, éclairer, épurer, élever, anoblir les instincts, les goûts d'un peuple. Dématérialiser la société.

— SE DÉMATÉRIALISER. v. pron. Être dématérialisé, dans toutes les acceptions du verbe actif.

— Ce verbe est peu usité. On dit mieux, Spiritualiser. Se spiritualiser.

DÉMATIÉ, IÉE. adj. Bot. Qui ressemble à un démation. || DÉMATIÉS. s. m. pl. Sous-famille de la classe des champignons hyphomycètes, ayant pour type le genre démation.

DÉMATION. s. m. (pr. *dé-ma-ci-on*). Bot. Genre de champignons hyphomycètes, croissant sur les parties sèches des plantes.

DÉMANEND. Géogr. Le pic le plus élevé des monts Elbours en Perse ; il domine de 2,600 mètres la plaine de Téhéran.

DEMBE. s. m. Tambour des nègres, dans le royaume de Loango.

DEMBÉA. Géogr. Lac de l'Abyssinie, dans le royaume d'Amhara, 100 kilomètres de long, sur 60 de large. Le Nil bleu s'y jette ; on y trouve des hippopotames. L'arbre à myrrhe croît sur ses bords. || Province du même nom, dont le territoire est très-fertile en blé ; capitale Gondar ; 20,000 habitants.

D'EMBLÉE. loc. adv. V. EMBLÉE.

DÈME. s. m. (du gr. δῆμος, peuple). Ant. gr. Nom donné aux bourgs ou cantons de l'Attique. Tous les dèmes étaient répartis entre les dix tribus d'Athènes. Il y eut jusqu'à cent soixante-quatorze dèmes. Cette division se conserva jusque sous la domination romaine. Aujourd'hui, la Grèce est divisée en *nomes*.

DÉMÊLAGE. s. m. (ét., V. DÉMÊLER). Techn. Action de démêler ; se dit particulièrement en parlant de la laine que l'on veut rendre apte à être filée.

— Nom donné à l'opération du brassage, dans la fabrication de la bière.

DÉMÊLÉ. s. m. Contestation, querelle, dispute, débat, principalement sur une matière qui demande à être éclaircie, qui a rap- [illegible]

mêlé. Long démêlé. Fâcheux démêlé. Avoir un démêlé, des démêlés avec quelqu'un. Louis XIV d'ailleurs n'eut aucun autre *démêlé* avec la cour de Rome. (Volt.)

— Par extens. *Un démêlé sanglant, des démêlés sanglants.* Une contestation, des querelles qui nécessitent ou occasionnent l'effusion du sang. Les guerres sont des démêlés sanglants de peuple à peuple. Les *démêlés* les plus sanglants n'étaient autrefois qu'une explosion passagère, après laquelle chaque peuple se reposait sur ses armes brisées ou triomphantes. (Rayn.)

DÉMÊLÉ, ÉE. part. pass. du v. Démêler. S'empl. adjectiv. Fil démêlé. Cheveux démêlés. Affaire démêlée. Intrigue démêlée. Artifices démêlés. Intérêts démêlés.

DÉMÊLÉE. s. f. Conchyl. Nom d'une espèce d'ardoise.

DÉMÊLEMENT. s. m. Action de démêler ; résultat de cette action. Il est inusité. Tout cela me paraissait comme une machine que la Providence conduisait avec mille ressorts et mille cordes, dont je voyais le *démêlement*. (Mme de Sévig.)

— Fig. Débrouillement, dénouement d'une affaire. En partant, priez-le de remettre le *démêlement* de l'affaire à une autre fois. (Sully.)

DÉMÊLER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, partic. privat., et *mêler*). Séparer ce qui est mêlé. Démêler du fil. Démêler les cheveux. Démêler le bon grain d'avec le mauvais. Démêler un écheveau de soie.

— Apercevoir, reconnaître une personne ou une chose confondue avec d'autres. Ma sœur, parmi les choses que j'ai à dire, vous saurez bien *démêler* ce qui vous est propre. (Boss.) La fortune est si aveugle que, si dans la foule il n'y a qu'un sage, il n'est pas à craindre qu'elle l'aille *démêler*. (J.-J. Rouss.) Il observe les hommes et use ses esprits à en *démêler* les vices et les ridicules. (La Bruy.) *Démêlez*, si vous le pouvez, l'artifice infini qui entre dans la formation des insectes. (Mass.) Elle *démêle* un cœur droit, sensible, susceptible un jour de grâce, à travers les plaisirs frivoles auxquels il se livre encore. (Id.) Un enfant a un intérêt à connaître sa nourrice, et il la connaît bientôt, il la *démêle* entre plusieurs personnes et ne la confond avec aucune. (Condill.)

— Fig. Débrouiller, éclaircir. Démêler une affaire, une intrigue. Démêler les droits, les intérêts. Il *démêlait* toutes les intrigues. (Boss.) C'est le cœur qui fait tout connaître, tout *démêler*, tout est de son ressort. (Mme Du Deffant.) Je saurai *démêler* cette confusion. (Corn.) On *démêla* leurs vues plus tôt qu'il ne convenait à leurs intérêts. (Rayn.) Il avait, par une longue habitude, acquis l'art de *démêler* les hommes. (Volt.)

— Fig. *Il n'est pas aisé à démêler.* Se dit de quelqu'un dont il est difficile de connaître le caractère, de pénétrer les vues, les projets.

— Fig. Distinguer, discerner. Se dit des personnes et des choses. Démêler le vrai du faux, le vrai d'avec le faux. Démêler le vrai dévot d'avec l'hypocrite. Depuis des milliers d'années, la bonne vieille humanité s'applique à *démêler* le fil de la vérité de ceux du mensonge, sans pouvoir y parvenir. (Boiste.) Le philosophe consume sa vie à observer les hommes, et il use ses esprits à en *démêler* les vices et les ridicules. (Volt.) C'est ainsi que toutes les histoires contemporaines parviennent falsifiées à la postérité, qui ne peut plus guère *démêler* la vérité du mensonge. (Id.)

— Contester. Qu'avez vous à *démêler* ensemble ? Tous les princes du Nord qui avaient des intérêts à *démêler* avec le roi de Suède restèrent en pleine liberté de se disputer ses dépouilles. (Volt.)

— Dans un sens analogue. Le sentiment et le génie n'ont rien à *démêler* avec les sciences exactes. (Boiste.)

— Prov. et fig. *Démêler une fusée.* Débrouiller une intrigue, une affaire.

— Véner. *Démêler la voie.* Trouver la voie du cerf couru, quand elle est confondue avec celles d'autres cerfs.

— Techn. Remettre et fouler l'étoffe à l'eau chaude, après l'avoir retirée de la pile, quand elle est dégraissée.

— SE DÉMÊLER. v. pron. Être démêlé.

— Fig. Se débrouiller, s'éclaircir. Ces vérités se *démêlent* et s'éclaircissent dans mon esprit. (Boss.)

— Se distinguer d'avec. L'âme d'Alain ne se *démêle* plus de celle du grand Condé. (Pasc.) Un prince pieux se *démêle* toujours de la foule des autres princes dans la postérité. (Mass.)

— Se tirer, se dégager heureusement d'une affaire. Se démêler d'un combat. Se démêler d'une affaire. Se démêler d'un embarras. On lui avait suscité beaucoup d'affaires, il s'en est heureusement *démêlé*. (Lav.) Je me *démêlerai* peut-être aussi des affaires très-embrouillées et très-mal conduites de notre pauvre petit pays de Gex. (Volt.)

DÉMÊLEUR, EUSE. s. Techn. Celui, celle qui fait le démêlage. || Ouvrier briquetier qui corroie la terre.

DEM-EL-MIAH. s. m. (ét. ar., *dem*, sang ; *miah*, eaux). Médec. Nom d'une sorte de fièvre pernicieuse endémique en Egypte, et qui est engendrée par l'altération simultanée du sang et de l'eau.

[illegible] ou instrument qui sert à démêler.

— Se dit particulièrement d'un peigne à grosses dents fort séparées, pour démêler les cheveux.

— Pop. *Il a besoin d'un démêloir. Vous faut-il un démêloir ?* Se dit d'une personne qui a la langue embarrassée, qui ne sait pas s'exprimer clairement.

DÉMEMBRATION. s. f. (pr. *dé-man-bra-ci-on*). Vieux mot pour signifier L'action de démembrer. Synonyme inusité de Démembrement.

DÉMEMBRÉ, ÉE. part. pass. du v. Démembrer. S'empl. adjectiv. Corps démembré.

— Fig. Royaume démembré. Ministère démembré. Administration démembrée.

— Blas. Se dit des oiseaux qui sont représentés sans pieds et sans cuisses. Se dit encore des animaux dont les membres sont séparés.

— *Démembré de.* Cette province a été démembrée de l'empire. Ce fief a été *démembré* d'un tel duché. (Acad.)

DÉMEMBREMENT. s. m. (ét., V. DÉMEMBRER). Action de démembrer, d'arracher les membres, de mettre en pièces un animal.

— N'est usité qu'au figuré, et signifie Division, partage. Le démembrement d'une terre, d'une propriété. Le démembrement d'un territoire, d'un pays, d'un empire, d'un État. Faire le démembrement. Plusieurs monarchies se formèrent du *démembrement* de l'empire romain. (Acad.)

— La chose démembrée. Cette province est un démembrement de l'empire d'Allemagne.

— Par extension, Le démembrement d'une administration. Le démembrement d'un ministère.

— Féod. *Démembrement de fief.* Action de faire plusieurs fiefs d'un seul.

DÉMEMBRER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, partic. privat. ; et *membre*). Arracher, séparer les membres d'un corps, mettre un corps en pièces. Les Bacchantes déchirèrent et *démembrèrent* Penthée. (Acad.) On taille, on *démembre* messire loup. (La Font.)

— On dit de quelqu'un qui est prêt à tout souffrir plutôt que d'abandonner son entreprise, que de céder en quelque chose, qu'*Il se ferait plutôt démembrer.*

— Fig. Diviser, séparer les parties d'un tout, d'une terre, d'un domaine, d'un territoire, d'un empire, d'un grand corps politique. Démembrer une propriété. Démembrer un vaste domaine. Démembrer un royaume. Cet empereur était heureux partout, et n'était nullement modéré dans son bonheur ; il *démembrait*, de sa seule autorité, la Bavière. (Volt.)

— Féod. *Démembrer un fief.* Faire d'un fief plusieurs tenues en hommage séparé. || Vendre les dépendances d'un fief, sans réserve d'aucun droit.

— Anc. jurispr. *Démembrer une justice.* Créer une justice avec réserve du ressort.

— Par extens. *Démembrer une administration, un ministère.* En séparer plusieurs attributions.

— On dit aussi, *Démembrer un parti, une société.* La diviser, séparer ceux qui en font partie.

— SE DÉMEMBRER. v. pron. Être démembré, divisé, séparé.

DÉMENABLE. adj. des 2 g. Vieux mot pour signifier, Léger, habile.

DÉMÉNAGÉ, ÉE. part. pass. du v. Déménager. S'empl. adjectiv. Un locataire déménagé. Une famille déménagée.

DÉMÉNAGEMENT. s. m. (ét., DÉMÉNAGER). Action de déménager, de transporter son ménage, ses meubles d'un logis à un autre. L'hiver est une mauvaise saison pour les déménagements. Faire son déménagement. Perdre beaucoup à son déménagement. Frais de déménagement. Voiture de déménagement. Entreprise de déménagements. C'est une maxime devenue proverbe que trois *déménagements* valent un incendie. (Acad.)

— Pop. Syn. de Mort. Mercier proposa gravement cette synonymie, parce que, disait-il, le mot ignoble *mort* n'a point de sens et doit être effacé du vocabulaire de l'adorateur de l'Être suprême.

— Signifie simplement et familièrement, La sortie d'un lieu.

DÉMÉNAGER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, partic. priv. ; et *ménage*). On met un *e* après le *g* lorsqu'il doit être suivi des lettres *a, o. Nous déménageons. Je déménageais. Déménageant.* Enlever son ménage, ses meubles, de la maison que l'on quitte pour les transporter dans la maison où l'on va demeurer. Déménager ses meubles, ses livres, tous ses ustensiles.

— Neutralem. Il faut penser à déménager. Nous déménagerons dans huit jours. Il doit déménager demain matin. Il a déménagé sans payer. Tu n'ignores pas quel embarras c'est de *déménager*. (J.-J. Rouss.)

— Fig. et fam. signifie quelquefois, Sortir du lieu où l'on est, surtout quand on est contraint de se retirer. Déménager sur l'heure. Je me charge de le faire déménager.

— Loc. prov. *On n'est jamais si riche que quand on déménage.* On trouve toujours, en déménageant, quelque meuble qu'on ne croyait point posséder.

[illegible] Se dit de quelqu'un qui a l'esprit faible, qui déraisonne, et surtout d'un vieillard qui tombe en enfance. En ce sens on dit aussi, Il déménage.

— Pop. Mourir. Je suis acoquiné à la vie, et quelque mauvais lieu que j'habite, quelque incommodité que j'y reçoive, j'aurais de la peine à *déménager*. (Balz.)

— SE DÉMÉNAGER. v. pron. Être déménagé ; s'aider mutuellement à déménager.

DÉMENCE. s. f. (ét. lat., *de*, partic. priv. ; et *mens*, raison ; *dementia*, même signification). Médec. Aliénation d'esprit. Oblitération plus ou moins complète de l'intelligence, qui succède quelquefois à la manie ou à la monomanie, et qui est alors presque toujours incurable ; si la démence débute d'emblée, elle est alors susceptible de guérison. Elle diffère de l'idiotie, en ce qu'elle est toujours accidentelle et consécutive, au lieu que l'idiotie est congéniale. On entend généralement par ce mot, Folie, aliénation d'esprit. Tomber en démence. Être en démence. Preuve de démence. Être interdit pour cause de démence. Signe de démence. Caractères de la démence. Démence aiguë, chronique, simple, compliquée, sénile, intermittente, mélancolique, maniaque, convulsive, épileptique. Le comble de la démence. L'homme en *démence* perd la mémoire, les facultés intellectuelles ; il parle seul, est dans une stupidité complète, et dort beaucoup ; sa physionomie est sans expression. (Dict. encycl.) Les majeurs qui sont dans un état perpétuel de *démence* sont interdits. (Code civ.)

— Par exagération, Déraison, extravagance dans une démarche, dans une action dans une conduite ; état de l'esprit où l'on se conduit sans jugement, sans raison. Les acclamations et la joie allaient jusqu'à la *démence*. (Volt.) Un tyran n'est-il pas en *démence*, lorsqu'il invoque le dévouement d'un peuple qu'il a décimé, affamé, dépouillé ? (Sénèque.) Il n'y a pas de grand génie sans mélange de *démence*. (Id.) Il y a un degré d'amour-propre qui est une espèce de *démence* très-commune. (La Harpe.)

DÉMENÉ, ÉE. adj. Anc. jurispr. Réglé. || *Démené forain* ou *demené de forain.* Réglé par la loi des forains. On ne pouvait arrêter un bourgeois de la ville de Lille, ou saisir ses biens, avant que lui, lesdits biens, fussent déménés de forain.

DÉMÈNEMENT. s. m. Anc. cout. *Démènement de forain.* Moyen qu'on employait à Lille, contre un bourgeois forain, pour le soustraire à la juridiction échevinale. Démènement pour arrêter. Démènement pour saisir.

DÉMENER (SE). v. pron. 1re conj. (rad. *mener*). L'*e* se change en *è* devant une syllabe muette *Je me démène, tu te démènes, il se démène*, etc. Se débattre, s'agiter, se remuer violemment. Se démener comme un possédé. Il se démène comme le diable dans un bénitier.

— Se donner beaucoup de mouvement, beaucoup de peine pour quelque chose. Se démener pour réussir dans une affaire, pour assurer une entreprise || Dans les deux sens, ce verbe est très-familier.

DÉMÉNÈTE. adj. m. Myth. gr. Surnom d'Esculape, tiré du nom de celui qui le premier lui avait élevé un temple.

DÉMENTER (SE). v. pron. Se tourmenter, s'agiter, comme un homme en démence. Vieux et inusité.

DÉMENTI. s. m. Action de démentir, de nier ce qui a été dit. Parole, discours par lequel on dit à quelqu'un qu'il en a menti. Donner un démenti. Recevoir un démenti. Souffrir un démenti. Repousser, renvoyer un démenti. Tirer l'épée pour un démenti. Être accoutumé aux démentis. Il est une circonstance unique dans laquelle on peut donner à l'orgueil un *démenti* qui ne l'offense pas : c'est lorsqu'il s'accuse lui-même. (Boiste.) Nous nous démentons nous-mêmes pour sauver un *démenti* que nous avons donné à un autre. (Mont.)

— Par extens. Se dit quelquefois des choses qui se trouvent contraires à une assertion, qui ne s'accordent pas avec ce que l'on a dit, etc. Ces faits donnent un *démenti* formel à votre assertion. (Acad.) L'issue de presque toutes les choses de ce monde est un *démenti* plus ou moins formel donné à nos espérances. (***)

— Fig. et fam. Honte, affront de ne pas réussir, d'échouer dans une entreprise, dans une tentative dont on avait le succès à cœur. Avoir le démenti. Ne pas avoir le démenti. Je ne veux pas en avoir le démenti. Il en aura le démenti.

DÉMENTI, IE. part. pass. du v. Démentir. S'empl. adjectiv. J'ai vu tous mes projets tant de fois *démentis*. (Rac.)

DÉMENTIR. v. a. 2e conj., irrég. (rad. *mentir*). *Je démens, tu démens, il dément, nous démentons, vous démentez, ils démentent. Je démentais, nous démentions. Je démentis. Je démentirais. Démens, démentons, démentez. Que je démente, que nous démentions. Que je démentisse, que nous démentissions. Démentant. Démenti, démentie.* Dire à quelqu'un ou de quelqu'un qu'il a menti, soutenir qu'il n'a pas dit vrai. Démentir quelqu'un. Oser démentir. Ose me *démentir !* Dis-moi ce que tu vaux. (Corn.)

Démens donc tout Paris qui, prenant la parole,
Te dira : Je l'ai vu. (Boil.)

— Nier l'exactitude d'un fait, dire qu'une [illegible]

Démentir un écrit. Démentir un fait. Démentir une nouvelle. Démentir un bruit de journal. Démentir une assertion. Démentir les faux bruits répandus sur le compte de quelqu'un. Vous ne voulez pas non plus qu'on *démente* des faits avérés de toute l'Europe. (Volt.) Tiens, perfide, regarde, et *démens* cet écrit. (Rac.)

Et bientôt *démentant* le faux bruit de sa mort,
Mithridate lui-même arrive dans le port. (Rac.)

— Contredire. Il aime mieux *démentir* tout le genre humain, que de se départir d'une opinion monstrueuse. (La Bruy.) Je me renomme de vous dans ma lettre ; j'espère que vous ne me *démentirez* pas. (Volt.) Les panégyriques, les oraisons funèbres, les épitaphes *démentent* le proverbe : les morts ont tort. (Boiste.)

— Ne pas confirmer ce qui a été dit, annoncé, conjecturé, pensé, etc. Démentir le bon témoignage. Démentir par une mauvaise conduite la bonne opinion que le public avait

conçue. L'expérience dément bien des prévisions. L'événement a démenti ses craintes, ses espérances. Il a rendu un fort bon témoignage de vous, gardez-vous de le *démentir*. (Acad.) Des espérances que l'événement a toujours *démenties*. (Mass.) Son livre en paraissant *dément* tous ses flatteurs. (Boil.)

— *Démentir sa promesse.* Ne pas tenir sa promesse.

— Parler, agir contre, d'une manière indigne de. Démentir sa gloire. Démentir sa naissance. Démentir son rang, son caractère, sa noblesse, sa profession. Tu m'as fait *démentir* l'honneur de ma naissance. (Corn.) Il déguise ses passions, *dément* son cœur. (Mass.) C'est vous qui ne *démentez* jamais votre caractère. (Volt.)

Élevé dans le sein d'une chaste héroïne,
Je n'ai point de mon sang *démenti* l'origine (Rac.)

Mais puisque désormais son lâche repentir
Dément le sang des dieux dont on le fait sortir. (Id.)

— Se dit aussi, dans le même sens, d'une chose mauvaise, odieuse. Vous ne *démentez* point une race funeste. (Rac.)

— Avec un nom de chose pour sujet. Sa mort a démenti sa vie. Leur conduite est toujours franche et ouverte, parce qu'ils n'ont pas peur que leurs actions *démentent* leurs discours. (J.-J. Rouss.)

— *Son cœur dément sa bouche.*

Et ne vois-tu pas dans mes emportements
Que mon cœur *démentait* ma bouche à tous moments?
(Racine.)

— SE DÉMENTIR. v. pron. Dire le contraire de ce que l'on a dit, se contredire soi-même. Dire une chose aujourd'hui, se démentir demain. Nous nous *démentons* nous-mêmes pour sauver un démenti que nous avons donné à un autre. (Mont.)

Un lâche, au gré des temps,
Varie et se *dément*. (Gresset.)

— Manquer à sa parole. Vous avez promis de l'aider de tout votre crédit, n'allez pas vous *démentir*. (Acad.)

— S'écarter de son caractère, varier dans ses principes. Un homme vraiment vertueux ne se dément jamais. Il est uniforme, il ne se *dément* point. (La Bruy.) Ce n'est pas se *démentir* que de revenir de sa méprise. (Mass.) Il fut simple et économe en tout, sans jamais se *démentir*. (Volt.)

— Se dit, au sens moral, des choses qui se relâchent, qui changent, qui ne continuent pas d'être ce qu'elles étaient. Dès que l'harmonie civile se *dément*, la religion elle-même chancelle. (Mass.) Je me flatte que vos bontés ne se *démentiront* jamais. (Volt.) Le ciel mit dans nos inclinations un accord qui ne s'est jamais *démenti*. (J.-J. Rouss.) Cette rapidité de fortune qui avait accompagné les Français dans les commencements de toutes ces expéditions ne se *démentit* pas. (Volt.) Combien la vertu souffre à se *démentir*! (La Harpe.) Mais je connais le sort, il peut se *démentir*. (Volt.)

Cette fierté qu'en nous soutient la modestie
Dans mon cœur à ce point ne s'est pas *démentie*
(Voltaire.)

— Se dit de l'esprit, du talent, du génie, lorsqu'il ne se soutient pas à la même hauteur. Cet auteur ne se dément jamais, il est toujours supérieur dans ce qu'il fait.

— Se dit de même des productions de l'intelligence. Cet ouvrage se dément. Ce livre ne s'est pas démenti. Ce poème se dément un peu; il n'est pas partout de la même force.

— Fig. Se dit des constructions, des ouvrages de maçonnerie, de charpente, de menuiserie qui ne conservent pas la même solidité. Un édifice qui se dément. Des lambris, des cloisons qui se démentent.

DÉMERARY. Géogr. Grande rivière de la Guiane anglaise, qui prend sa source sur les frontières de la Guiane hollandaise, et se jette dans l'Atlantique après un cours de 23 myriamètres. Elle donne son nom à une province fertile qui est située entre la Guiane française, l'Océan Altantique, Berbice et Essequibo, et qui appartient aux Anglais. Capitale, Georges-Town.

DÉMERGER. v. a. 1re conj. (du lat. *demergere*). Plonger, engloutir, abîmer. Il est vieux et inusité.

DÉMÉRITE. s. m. (ét., V. DÉMÉRITER). Ce qui fait démériter, ce qui fait perdre l'estime, ce qui attire l'improbation, la punition, le blâme, ce qui expose à perdre la bienveillance. [illegible] quelqu'un d'une chose, auprès d'une autre personne. Faire un démérite à quelqu'un de son silence. Les avantages acquis par le mérite des aïeux se perd par le *demréite* de leurs descendants. (Boiste.)

DÉMÉRITÉ. part. pass. invar. du v. Démériter.

DÉMÉRITER. v. n. 1re conj. (ét. fr., *de*, partic. privat., et *mériter*; rad. *mérite*). Faire ou dire quelque chose qui attire la désapprobation, le blâme, qui prive de l'estime, de l'affection, de la bienveillance de quelqu'un. Démériter de quelqu'un. Démériter auprès de quelqu'un. Heureux celui qui n'a pas *démérité* de sa patrie. (Boiste.)

— Théol. Perdre la grâce de Dieu, par le péché. L'homme est libre de mériter et de démériter. Il est d'âge à mériter et à démériter. On ne démérite pas, quand on n'agit pas avec connaissance et liberté.

DÉMESURE. s. f. Excès. Vieux et inusité.

DÉMESURÉ, ÉE. adj. (ét. fr., *de*, partic. privat., et *mesuré*; rad. *mesure*). Qui est au delà de la mesure ordinaire, qui excède cette mesure. Grosseur démesurée. Hauteur démesurée. Longueur démesurée. Étendue démesurée. Un homme d'une grosseur démesurée. Ces étoiles, si *démesurées* dans leur grandeur. (La Bruy.) Une armée, composée de cette sorte, et déjà embarrassée de la multitude excessive de ses soldats, était surchargée par le nombre *démesuré* de ceux qui ne combattaient point. (Boss.)

— Fig. Excessif, extrême, sans frein, sans borne. Ambition démesurée. Présomption démesurée. Désir démesuré. Soif démesurée. Envie démesurée. Ce profond politique cachait, sous une feinte modération, une ambition *démesurée*. (Barthél.)

DÉMESURÉMENT. adv. D'une manière démesurée, sans mesure, excessivement. Démesurément grand. Démesurément long.

— Fig. Démesurément présomptueux. Démesurément ambitieux.

DÉMÉTER. Myth. gr. Mot qui signifie Mère, et qui était un des noms de Cérès, chez les Grecs.

DÉMÉTRIAS ou **DÉMÉTRIADE.** Géogr. Capitale de la Magnésie. ‖ Ville d'Assyrie, aujourd'hui Kerkouk.

DÉMÉTRIAS. s. m. (du gr. δημήτριος, qui concerne Cérès). Entom. Genre de coléoptères carabiques, ayant pour type le démétrias atricapille, petit insecte allongé, de couleur jaunâtre, que l'on trouve au printemps sur les haies et les broussailles.

DÉMÉTRIES. s. f. pl. Myth. gr. Fêtes que les Grecs célébraient en l'honneur de Cérès *Démeter*, et dans lesquelles les adorateurs de la déesse se fouettaient avec des branches d'arbre.

DÉMÉTRIULE ou **DÉMÉTRULE.** s. f. Ant. gr. Hymne en l'honneur de Cérès Déméter.

DÉMÉTRIUM. s. m. (pr. *dé-mé-tri-omm*). Chim. Nom donné au cérium, par quelques chimistes.

DÉMÉTRIUS. Nom de deux rois de Macédoine. DÉMÉTRIUS Ier (*Poliorcète*) battit Ptolémée, délivra Athènes dont les habitants le déifièrent; il régna sept ans avec gloire, et mourut l'an 284 av. J.-C. ‖ DÉMÉTRIUS II, fils d'Antigone, fit la guerre aux Etoliens, et régna de 243 à 233 av. J.-C.

— Nom de trois rois de Syrie. DÉMÉTRIUS (*Soter*), fils d'Antiochus Épiphane, assassiné l'an 164 av. J.-C. ‖ DÉMÉTRIUS II (*Nicanor*), fait prisonnier par les Parthes, et tué dans une bataille contre Alexandre Zébina, l'an 127 av. J.-C. ‖ DÉMÉTRIUS III (*Eucérus*), l'an 93 av. J.-C.; fut pris par les Parthes et mourut en captivité.

— DÉMÉTRIUS DE PHALÈRE. Disciple de Théophraste, obtint par son éloquence et ses mœurs pures d'être nommé archonte décennal à Athènes, l'an 317 av. J.-C.

— DÉMÉTRIUS Ier GRISKA et DÉMÉTRIUS II GRISKA. V. DMITRI (FAUX).

DÉMETTRE. v. a. 4e conj. (ét. fr., *de*, part. extract., et *mettre*, mettre hors). *Je démets, tu démets, il démet, nous démettons, vous démettez, ils démettent. Je démettais. Je démis, nous démîmes. Je démettrai. Je démettrais. Démets, démettons, démettez. Que je démette. Que je démisse, que nous démissions. Démettant. Démis, démise.* Disloquer, déplacer un os. Démettre le bras. Démettre la jambe. Démettre l'épaule, le poignet.

— Fig. Destituer. Démettre quelqu'un d'une charge, d'un emploi. Peu usité.

— Procéd. Débouter. Démettre quelqu'une d'une demande. Démettre quelqu'un de son appel.

— SE DÉMETTRE. v. pron. Se disloquer. Se démettre la cuisse. Se démettre l'épaule.

— Se défaire d'une charge, d'un emploi. Se démettre en faveur de. Se démettre de l'empire. Guillaume, son bisaïeul, après avoir sagement gouverné ses Etats, s'en *démet* par une abdication volontaire. (Fléch.) Il s'est en plein sénat *demis* de sa puissance. (Corn.) Vous vous étiez comme *démis* entre les mains de l'homme de votre domaine sur toutes les créatures. (Mass.)

DÉMEUBLÉ, ÉE. part. pass. du v. Démeubler. S'empl. adjectiv. Appartement démeublé. [illegible]

DÉMEUBLEMENT. s. m. (ét., V. DÉMEUBLER). Action de démeubler ou de se démeubler, d'ôter ce qui meuble. Etat de ce qui est démeublé. Le démeublement d'une maison. Le démeublement d'une chambre. Procéder au démeublement.

DÉMEUBLER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, part. extract., et *meubler*; rad. *meuble*). Oter les meubles, dégarnir de meubles. Démeubler une chambre. Démeubler une maison.

— SE DÉMEUBLER. v. pron. Être démeublé, se dégarnir de meubles.

DEMEURANCE. s. f. Vieux mot. Syn. de Demeure, séjour.

DEMEURANT. part. prés. du v. Demeurer. Qui demeure. Il est invariable. Des personnes demeurant l'hiver à la ville et l'été à la campagne.

DEMEURANT, ANTE. adj. Qui réside, qui est logé en quelque endroit. A monsieur ***, demeurant à...

— Il n'est usage au féminin qu'en termes de pratique. Madame ***, demeurante à... Au lieu où ladite dame est demeurante. Dans le style ordinaire, on dit invariablement Demeurant au masculin singulier.

— Se prend substantiv., mais toujours en termes de palais. Le demeurant. La demeurante.

— Signifiait autrefois Ce qui reste. Les *demeurants*. (Montaigne.) Il est vieux et tout à fait inusité dans ce dernier sens.

— *Au demeurant.* loc. adv. Après tout, quoiqu'il en soit, en définitive, en somme. Au demeurant, c'est un bon enfant. Au demeurant, agissez comme il vous plaira. Je sais, au *demeurant*, que M. le marquis vous aime. (Mariv.)

DEMEURE. s. f. (ét., V. DEMEURER). Lieu où l'on établit son habitation réelle; habitation, domicile. Belle demeure. Agréable demeure. Splendide, somptueuse, magnifique demeure. Triste, sombre, vilaine, obscure demeure. Choisir sa demeure. Faire sa demeure. Avoir une demeure. Se bâtir une demeure. Se retirer dans une demeure. Changer sa demeure. Changer de demeure. Sa *demeure* est superbe, un dorique règne dans tous ses dehors. (La Bruy.) On aurait pu choisir une plus belle *demeure*. (Id.)

— On peut avoir plusieurs *demeures réelles*, mais on n'a qu'un *domicile légal*.

— Le temps pendant lequel on habite un lieu. Faire longue demeure dans une maison. Il n'a pas fait longue *demeure* à la campagne. (Acad.)

— *La demeure céleste, la demeure éternelle.* Le ciel. Le lieu de sa *demeure* éternelle. (Mass.) Du haut de la *demeure* céleste. (Id.)

— Poét. Le corps humain, résidence de l'âme. A sa vile *demeure* il arracha son âme. (Delille.)

— *La demeure sacrée.* L'église, le temple, les autels. A la face de ces autels, *demeure* sacrée de Jésus-Christ anéanti. (Fléch.) En ce temple où tu fais ta *demeure* sacrée. (Rac.)

Au delà de ce lieu gardez-vous d'avancer,
C'est des ministres saints la *demeure* sacrée. (Rac.)

— *Sombre demeure, demeure souterraine, profonde demeure*, etc. Tombeau, séjour des morts. Elle va descendre à ces sombres lieux, à ces *demeures* souterraines, pour y dormir dans la poussière avec les grands de la terre. (Boss.) Venez vous-même ouvrir ces tristes *demeures*. (Mass.)

Croirai-je qu'un mortel, avant sa dernière heure,
Peut pénétrer des morts la profonde *demeure?* (Rac.)

— Lieu où les animaux se retirent. Quelques animaux, se creusant des *demeures* souterraines, se réfugient dans des cavernes. (Buff.)

— *A demeure.* loc. adv. De manière à demeurer stable, à rester dans le même état, à avoir de la consistance, à n'être pas déplacé. Fixer à demeure. Etre à demeure. Etablir, poser un châssis, un vitrage à demeure. Faire à demeure. Les dictionnaires, excepté l'Académie, ne prennent pas comme nous le mot *demeure* dans ce sens, pour une loc. adv., ils en font un véritable substantif, et le définissent, Etat de consistance. Ici, *Demeure* est inséparable de la préposition, et forme une véritable locution adverbiale.

— Jurispr. Syn. de Retardement; signifie le temps qui court au delà du terme où l'on est tenu de payer ou de faire quelque autre chose. Etre en demeure de. Etre en demeure avec. Encourir la demeure. ‖ *Constituer quelqu'un en demeure* ou *mettre quelqu'un en demeure*. Faire par sommation, ou d'une autre manière, qu'une personne soit avertie que le terme où elle doit remplir une certaine obligation est passé, afin qu'elle ne puisse en alléguer l'oubli ou l'ignorance. Dans le même sens, on dit, *mise en demeure*.

— *Il y a péril en la demeure.* Le moindre retardement peut causer du préjudice. C'est une locution qui, du palais, a passé dans le langage usuel et familier, et se dit à propos de toute affaire pressée, de toute circonstance urgente, où il n'y a pas un instant à perdre. S'il n'y a pas de péril en la *demeure*, laissez à la vanité bien conseillée le temps de capituler avec l'intérêt. (Boiste.)

— *Être en demeure de faire une chose.* Être en mesure de faire cette chose, être prêt à la faire, avoir pris toutes ses dispositions.

— Fig. *Être en demeure envers quelqu'un* [illegible] vers lui.

— Agric. *Labourer à demeure.* Donner le dernier labour avant les semailles. ‖ *Semer à demeure.* Répandre la semence à la place où elle doit rester, au lieu d'où elle ne doit pas être transplantée.

DEMEURÉ, ÉE, part. pass. du v. Demeurer. S'empl. adjectiv. Hérode, *demeuré* seul maître de Jérusalem, la remplit de monuments sublimes dont je parlerai dans un autre lieu. (Chateaub.) Si l'homme, tel qu'il est aujourd'hui après sa chute, fût *demeuré* immortel, peut-être n'eût-il jamais connu la vertu. (Id.)

— Fig. Ma bien-aimée me voit et m'entend, nos âmes sont *demeurées* unies par un lien mystérieux, mais aussi fort qu'il est tendre. (N. Bargmont.) Les noms sont *demeurés* et les choses ont changé. (Buff.) On ne saurait exiger que le clergé fût *demeuré* pauvre, quand l'opulence existait autour de lui. (Chateaub.)

— *Demeuré à.* La juridiction, cette marque essentielle de la souveraineté, est encore *demeurée* au pontife romain. (Volt.) Tout du reste était *demeuré* à sa place jusqu'au dernier jour. (V. Bargemont). Le père Lamberville avait ignoré le dessein secret du commandement, et il avait agi de si bonne foi qu'il était *demeuré* au milieu des sauvages. (Chateaub.) Judith, ayant cessé de crier au Seigneur, se leva du lieu où elle était *demeurée* à terre. (Judith.)

— *Demeuré avec.* René, *demeuré* seul avec Chactas, lui demande le récit de ses aventures. (Chateaub.) Cependant Télémaque était *demeuré* seul avec Mentor. (Fén.)

— *Demeuré dans.* Elle est aussi toujours constamment *demeurée* dans son état de fille, et on l'appelait ordinairement la Pucelle des Iles. (Chateaub.) Il y a un certain nombre d'exagérations convenues qui sont *demeurées* dans la conversation, et qui sont sans conséquence parce que personne n'en est la dupe. (La Harpe.)

— Anc. prat. *Cause demeurée sur l'heure.* Cause dont la plaidoirie est interrompue par la levée de l'audience.

DEMEURER. v. n. Ire conj. (du lat. *demorari*, qui a la même signification). Faire sa demeure, habiter, avoir son domicile. Demeurer dans un lieu. Demeurer à la campagne. Demeurer à la ville. Demeurer dans telle ville, dans tel quartier, dans telle rue. Demeurer sur les boulevards, sur la place. Demeurer près du Louvre. Demeurer à l'hôtel de France, à l'hôtel des Princes, etc. L'un *demeure* au Marais, et l'autre aux Incurables. (Boil.) Quel temps avez-vous *demeuré* en Angleterre? Sept ans. (Mol.) Elle a *demeuré* cinq ans avec moi dans cette même habitation où vous me voyez. (X. de Maist.)

— Tarder, demeurer longtemps en chemin. Demeurer à venir. Demeurer à guérir. Sa plaie a *demeuré* longtemps à guérir, à se fermer. (Acad.)

— Dans ce sens et dans celui qui suit, il se conjugue avec l'auxiliaire *avoir*. Il a demeuré. Il avait demeuré.

— Fig. Dormez votre sommeil, riches de la terre, et *demeurez* dans votre poussière. (Boss.)

— Faire un séjour momentané, de peu de durée. Vous, Cinna, *demeurez*, et vous, Maxime aussi. (Racine.) Qu'on me laisse, et qu'Asoph seul *demeure* avec moi. (Id.)

— S'arrêter, rester dans quelque endroit. Dans ce sens et dans les suivants, il se conjugue avec l'auxiliaire être. Demeurer bien tard dehors. Demeurer en arrière. La voiture *demeura* au milieu du chemin sans pouvoir avancer. (Acad.) Elle a promis aux dieux, dans sa douleur, de *demeurer* auprès de ce tombeau, tant que l'eau de ce ruisseau coulerait auprès. (Volt.)

— Fig. Elle ne peut pas *demeurer* en cet état, tout triste qu'il est. (Boss.) Le prince *demeure* un moment dans le silence. (Id.) Elle *demeura* dans une joie que rien ne peut exprimer. (Id.) *Demeurer* sur la défensive. (La Bruy.) Il *demeure* au dedans de lui-même. (Mass.)

— Employer plus ou moins de temps. Demeurer une heure à faire une chose. Demeurer un an à bâtir cette maison. Demeurer six mois à composer ce poème, cette histoire.

— Etre permanent, subsister. La parole vole et les écrits demeurent. Rien ne *demeure*, tout change. Dieu seul *demeure* toujours le même. (Mass.) Les actions de la foi *demeureront* éternellement. (Id.) Ces ouragans passent, et la philosophie *demeure*. (Volt.) Tout passe, la religion seule *demeure*. (Chateaub.) Il n'y a qu'un esprit faux et superficiel qui puisse *demeurer* jusqu'à la fin dans l'illusion. (Volt.)

— Dans un sens analogue, Etre fait à demeure. Cet arc de triomphe n'a pas été fait pour demeurer.

— *Demeurer sur la place.* Être terrassé, tué sur le lieu même où l'on a combattu. Dix mille hommes demeurèrent sur la place, sur le champ de bataille.

— Impersonnellement. Il est demeuré dix mille hommes sur le champ de bataille.

— Fig. *Demeurer en arrière. Demeurer en reste.* Etre, rester débiteur.

— *Ne pas demeurer en reste.* Rendre la pareille.

— *Demeurer*, avec un adjectif marquant un état dont on ne veut point sortir. Cette infan- [illegible] bles au milieu de tout le reste en déroute. (Boss.) Quel moyen de *demeurer* immobile? Elle *demeure* ferme au milieu du péril. (La Bruy.) Un peuple qui ne serait que savant ne pourrait *demeurer* barbare: un peuple de lettrés est nécessairement doux et poli. (Fontanes.)

— *Demeurer*, avec un adjectif qui exprime un état permanent, durable. Demeurer perclus de tous ses membres. Ceux-là *demeurent* exclus de l'episcopat (Boss.) Recevoir un affront, et *demeurer* vaincu. (Corn.) Ton nom *demeurera* grand, illustre, fameux. (Id.)

— *Demeurer*, avec un adjectif marquant un état passager ou accidentel. Demeurer interdit. Demeurer confus. Ces extases où son corps *demeurait* suspendu et immobile. (Fléch.) Il fallait qu'il *demeurât* tout seul avec sa vertu pour paraître tout ce qu'il était. (Mass.) Je *demeure* à vos yeux muet d'étonnement. (Corn.) Madame, je me tais et *demeure* immobile. (Rac.)

— Avec un nom, dans le même sens. Que la vertu soit à la mode, qu'elle n'y soit pas, elle *demeure* vertu. (La Bruy.)

Abondante en richesse et puissante en crédit,
Je demeure toujours la fille d'un proscrit. (Corneille.)

|| Il est pareillement suivi d'un nom au lieu d'un adjectif. Nous *demeurâmes* les maîtres du champ de bataille. (Mass.)

Son amante effarée
Demeure le teint pâle et la vue égarée. (Racine.)

|| Dans ce sens, le nom est quelquefois uni au verbe par une préposition. Demeurer sans voix. Je *demeurai* longtemps sans lumière et sans vie. (Rac.)

— Manquer de mémoire, rester court, en prononçant une harangue, un sermon que l'on avait appris par cœur. Il est demeuré au beau milieu de sa harangue. || Dans ce sens, on dit aussi Demeurer court.

— Fig. La hardiesse humaine n'aime pas à *demeurer* court. (Boss.)

— Se trouver, être dans un certain état, au physique et au moral, en parlant des personnes et des choses. Une chose qui demeure dans son entier. Une route qui demeure libre. Une âme qui demeure vertueuse, etc. Les passions et les commères ne *demeurent* point en reste. (Boiste.)

— Fam. *Demeurer pour les gages.* Se dit de personnes prises ou tuées dans un combat d'où les autres se sont sauvées. La moitié des siens sont demeurés pour les gages. || Se dit aussi, dans le même sens, de ceux que l'on retient dans une hôtellerie, dans un cabaret, afin de les forcer à payer pour les autres qui se sont échappés. || Se dit même en parlant d'objets retenus en nantissement ou perdus quelque part. Je n'avais pas d'argent, ma malle est demeurée pour les gages. La foule était si grande, si pressée, que j'ai été bien heureux de m'en tirer; seulement mon manteau y est demeuré pour les gages. Ces locutions ont beaucoup vieilli.

— Fig. et fam. *Demeurer en beau chemin.* Ne point avancer, ne point faire de progrès, malgré les facilités qu'il y a de faire une chose, malgré les dispositions que l'on a pour cette chose. Ne demeurez pas en si beau chemin. Pourquoi demeureriez-vous en si beau chemin? A votre âge, et quand on donne de si brillantes espérances, on ne demeure point en beau chemin. Il pouvait aspirer aux plus hautes dignités, il est demeuré en beau chemin. Vous êtes déjà capitaine, il ne faut pas demeurer en si beau chemin. || Dans le même sens, on dit, *En demeurer là.* Il ne faut pas en demeurer là. On doit craindre qu'il n'en demeure là.

— *En demeurer là*, signifie aussi Ne point donner suite à une affaire, ne point pousser plus loin une entreprise, ne pas s'engager plus avant. Il ne se propose pas d'en demeurer là. Il serait bon qu'il en demeurât là. || Si le sujet est un nom de chose, *En demeurer là* veut dire, N'avoir point de suite, ne pas être continué, poussé plus loin. L'affaire en est demeurée là, en demeurera là. Les choses en demeurent là. || Dans le même sens, *En demeurer là d'un travail, d'un discours, d'une lecture, d'une occupation quelconque*, signifie Discontinuer ce travail, ce discours, cette lecture, cette occupation, etc. De même encore on dit, Où en êtes-vous demeuré de cela? Où en sommes-nous demeurés de notre lecture? Je reprends mon discours où j'en étais demeuré.

— *En demeurer là, en demeurer à cela*, signifie encore, S'en tenir à une chose; choisir, préférer une chose.

— Se dit aussi pour, Ne savoir que dire, que répondre, quand on est pressé d'objections, accablé de solides raisons.

— *Demeurons-en là.* N'en parlons pas davantage, cessons, brisons là-dessus; se dit surtout lorsque la discussion s'anime, s'échauffe, et qu'on veut éviter une querelle, ou que l'on craint que la chose n'aille beaucoup trop loin.

— Fam. *Demeurer sur la bonne bouche.* Cesser de manger ou de boire, après qu'on a mangé ou bu quelque chose qui laisse dans la bouche un goût flatteur, agréable, exquis. || Fig. S'arrêter après quelque chose d'heureux, de satisfaisant, dans la crainte d'un changement, d'un mauvais retour.

— *Demeurer sur son appétit.* Se retenir de manger quand on a encore appétit. || Fig. et fam. Se modérer dans ses désirs, dans ses goûts, ne pas permettre qu'ils nous portent trop loin.

— Fig. La victoire demeura fidèle aux armes françaises. La gloire de cette grande action lui en demeure tout entière. Que la honte, que le mépris, que l'humiliation vous en demeure!

— Le v. *demeurer* prend les deux auxiliaires *avoir* et *être;* il prend *avoir*, pour indiquer que le sujet n'est plus au lieu ou dans l'état dont on parle; il *a* demeuré pendant l'été à la campagne; il *a* demeuré longtemps malade. || Il prend *être*, pour marquer que le sujet n'a point changé de lieu ou d'état. Cinq cents hommes *sont* demeurés sur le champ de bataille. Il *est* demeuré infirme de ses blessures.

— *Demeurer à.* Rester à. Il ne lui est pas *demeuré* de quoi se faire enterrer. (La Bruy.) Le corps prendra un autre nom; même celui de cadavre ne lui *demeurera* pas longtemps. (Boss.) Ils se disputent à qui *demeureront* les ruines. (Mass.)

— *Demeurer sur le cœur, sur l'estomac.* Se dit en parlant d'un aliment qui pèse sur l'estomac, qui cause des maux d'estomac, des soulèvements de cœur. Tout mon dîner m'est demeuré sur l'estomac. || Fig. *Cela m'est demeuré sur le cœur.* J'en ai conservé du ressentiment.

— *Demeurer au filet.* loc. prov. Rester court au milieu d'une harangue.

— Anc. jurispr. *Demeurer du croire.* Garantir la solvabilité de ceux auxquels on vend des marchandises à crédit pour le compte d'autrui.

— Manég. Ne pas aller assez en avant, en parlant d'un cheval. Ce cheval demeure.

— Syn. comp. DEMEURER. LOGER. *Demeurer* se dit par rapport à un lieu topographique. Demeurer à Paris, demeurer en France. *Loger* se dit par rapport à l'édifice dans lequel on habite. Loger au Louvre, loger dans un hôtel garni.

DEMI, IE. adj. sing. (du lat. *dimidius*, moitié). Qui est la moitié d'un tout; qui fait ou qui contient la moitié d'un tout, d'une quantité.

— Quand cet adjectif suit le substantif, il s'accorde en genre avec ce substantif, auquel il est toujours uni par la conjonction *et.* Une heure et demie. Un kilogramme et demi. Trois mètres et demi. Un jour et demi. Un mois et demi. Un an et demi. Une année et demie. Une douzaine et demie. Le soleil tourna sur son axe en vingt-cinq jours et *demi.* (Volt.) Hier, à dix heures et *demie*, le roi déclara qu'il épousait la princesse de Pologne. (Id.) Opimius paie la tête de Caïus Gracchus dix-sept livres et *demie* d'or. (Vertot.)

— Lorsque *demi* précède le substantif, auquel il est toujours joint par un trait d'union (-), il est invariable, et reste toujours du genre masculin. Un demi-kilogramme. Un demi-mètre. Un demi-décalitre. Une demi-heure. Une demi-journée. La demi-solde. Des demi-colonnes. Un demi cent. Deux demi-bains. Cinq demi-douzaines, etc. Une *demi*-heure après avoir quitté le vaisseau, je foulai le sol américain. (Chateaub.)

— On dit abusivement, Midi et demi, Minuit et demi, pour dire, Demi-heure après minuit. Car, à prendre littéralement, Minuit, veut dire Moitié de la nuit, et Midi, Moitié du jour; midi et demi-midi devraient faire trois quarts de jour, etc. Ainsi pour minuit et demi, l'usage a prescrit. *Midi* est ici synonyme de douze heures pour le jour, comme *minuit* l'est de douze heures pour la nuit. L'unité divisible est heure, et on ne considère que la division par moitié de cette unité en modifiant midi ou minuit comme onze heures, six heures, etc., par l'adjectif demi.

— Loc. prov. et fam. *En diable et demi.* Excessivement. Battre quelqu'un en diable et demi.

— Dans un sens analogue, il fait partie de certaines phrases elliptiques et proverbiales, qui se composent de la préposition *à*, suivie de noms qui expriment une mauvaise qualité; alors *demi* signifie, Qui ajoute moitié à cette qualité, qui renchérit de moitié sur cette qualité. A fourbe, fourbe et demi. A trompeur, trompeur et demi. A voleur, voleur et demi. A corsaire, corsaire et demi, etc.

— Mis immédiatement devant un substantif de qualité, il marque une sorte de participation à la qualité que le substantif désigne. Un demi-dieu. Une demi-déesse. Il devient en un instant un héros, un *demi-dieu.* (La Bruy.)

Ces illustres proscrits, ces *demi-dieux* mortels,
Qu'on a sacrifiés jusque sur leurs autels. (Corn.)

— En composition avec divers autres mots, *demi* les modifie de manière que leur signification a moins de force, que les choses exprimées par ces mots ne sont pas tout à fait ce qu'elles seraient, si le mot était employé seul. Demi-jour. Demi-clarté. Demi-teinte. Demi-bosse, etc.

— Fig. Demi-soupçon. Demi-mot. Demi-mesure. Demi-mal, etc. On ne gouverne pas une nation par des *demi*-mesures. (Montaig.)

— Se met aussi devant un adjectif. En ce moment je suis *demi*-perclus de rhumatismes. (J.-J. Rouss.) Si les hommes n'étaient que fous, il n'y aurait que *demi*-mal, mais ils sont méchants, même féroces. (Boiste.)

— Il ajoute aussi quelquefois à cet affaiblissement de la chose signifiée une idée d'ironie, de dénigrement. Un demi-savant. Un demi-talent, etc. En politique, comme en littérature, il n'y a rien de pire que les *demi*-connaisseurs. (Pagès.)

[illegible] s'emploie substantivement pour désigner Une moitié d'unité. Un demi. Deux demi. Trois demi. Huit demi valent quatre unités.

DEMI. adv. A moitié, presque. Il ne s'emploie qu'avec certains adjectifs, qu'il précède immédiatement, et auquel il est uni par un trait d'union (-). Demi-fou. Demi-cuit. Demi-mort. Demi-bon. Des ais demi-pourris. Un fromage demi-rongé. Tremblant et *demi*-mort. (Boil.) Il sort *demi*-paré. (Id.) Ces considérations humaines, ces intentions *demi*-bonnes, *demi*-mauvaises. (Fléch.)

— *A demi.* loc. adv. A moitié, en partie, imparfaitement. Faire les choses incomplètement, à demi. S'énoncer à demi. Examiner à demi. Comprendre à demi. Une statue voilée à demi. Etre à demi vaincu, à demi soumis. Croire à demi. Aimer à demi. Haïr à demi. Il ne connaît sa force qu'à *demi.* (Boss.) Des vertus à *demi* effacées de leur mémoire. (La Bruy.) Ils ne nous connaissaient qu'à *demi.* (Mass.) Vous ne voyez qu'à *demi* ce que vous êtes. (Id.) Sans cela tout irait plus mal encore, et notre espèce ne veut pas être façonnée à *demi.* (J.-J. Rouss.) La mort de Séleucus m'a vengée à *demi.* (Corn.)

— Fig. et fam. *Il n'y en a pas à demi.* Il y en a beaucoup, en quantité, à profusion.

— *Entendre à demi mot.* Entendre ce qu'un homme veut dire, quoiqu'il ne s'explique pas entièrement, mais seulement à mots couverts.

DEMI-ACCULÉ, ÉE. adj. Mar. Se dit des varangues placées entre les varangues plates et les varangues acculées. Varangues demi-acculées. || Pl., *demi-acculés, demi-acculées.*

DEMI-AIGRETTE. s. f. Ornith. Nom vulgaire du héron bleuâtre. || Pl., des *demi-aigrettes.*

DEMI-AIR. s. m. Manége. Un des sept mouvements d'un cheval.

DEMI-AMAZONE. s. f. Ornith. Espèce de perroquet de la Guiane. || Pl., des *demi-amazones.*

DEMI-AMPLEXICAULE. adj. des 2 g. Bot. Se dit des feuilles sessiles dont la base embrasse à peu près la moitié de la tige. || Pl., *demi-amplexicaules.*

DEMI-ANGE. s. m. Métrol. Ancienne monnaie d'or. V. ANGE. || Pl., des *demi-anges.*

DEMI-APOLLON. s. m. Entom. Nom vulgaire d'un lépidoptère diurne; le papillon phœbus. || Pl., des *demi-apollons.*

DEMI-APONÉVROTIQUE. adj. m. Anat. Se dit d'un des muscles de la cuisse. Muscle demi-aponévrotique.

—substantiv. Le demi-aponévrotique. V. DEMI-MEMBRANEUX. || Pl., *demi-aponévrotiques.*

DEMI-ARIEN. Hist. relig. V. SEMI-ARIEN. || Pl., des *demi-ariens.*

DEMI-ARPENTEUSE. adj. f. Épithète donnée aux chenilles qui n'ont que quatorze pattes, ou qui, en ayant seize, nombre normal, ont la première paire des membraneuses tellement courte, qu'elle ne peut servir à la progression, ce qui les oblige à marcher comme les véritables arpenteuses. || Pl., *demi-arpenteuses.*

DEMI-ARRÊT. s. m. Manég. V. ARRÊT. || Pl., des *demi-arrêts.*

DEMI-AUNE. s. f. Métrol. La moitié de l'aune, dans l'ancien système de mesures. Elle équivaut à soixante centimètres, nouveau système. || Pl., des *demi-aunes.*

DEMI-AUTOUR. s. m. Ornith. Autour de taille moyenne. || Pl., des *demi-autours.*

DEMI-AZYGOS. s. m. Anat. Veine particulière qui parcourt la moitié de la poitrine. V. AZYGOS.

DEMI-BAIN. s. m. Médec. Bain dans lequel le corps ne plonge que jusqu'à l'ombilic. On le distingue du *bain de siége* ou *de fauteuil*, dans lequel le bassin seulement est baigné, et les extrémités inférieures hors du liquide. || Pl., des *demi bains.*

DEMI-BANDE. s. f. Usité dans cette phrase, en mar. *Donner une demi-bande.* Incliner un bâtiment sur chacun de ses côtés pour réparer sa carène. || Au pl., des *demi-bandes.*

DEMI-BARBARE. adj. des 2 g. A moitié barbare. Peuple demi-barbare. || Pl., des peuples *demi-barbares.*

DEMI-BASTION. s. m. Art milit. Ouvrage de fortification qui ne se compose que d'un flanc et d'une face. On termine de chaque côté les ouvrages à corne et à couronne par un demi-bastion. || Pl., des *demi-bastions.*

DEMI-BÂTON. s. m. Mus. Bâton qui marque deux mesures à compter. Moitié du bâton entier, qui marque quatre mesures. || Pl., des *demi-bâtons.*

DEMI-BATTOIR. s. m. Sorte de petit battoir pour jouer à la paume. || Pl., des *demi-battoirs.*

DEMI-BAU. s. m. Mar. Chacune des pièces qui composent un bau. || Pl., des *demi-baus.*

DEMI-BEC. s. m. Ichthyol. Dernier sous-genre du groupe des brochets, famille des ésoces, comprenant des poissons qui habitent les mers chaudes des deux hémisphères, à chair huileuse, mais néanmoins agréable au goût. || Pl., des *demi-becs.*

DEMI-BOSSE. s. f. Art du dess. Genre de [illegible] et la ronde-bosse. || Pl., des *demi-bosses.*

DEMI-BOTTE. s. f. Escr. Action qui a un effet plus avancé que l'appel ou la feinte. || Pl., des *demi-bottes.*

DEMI-BOURSE. s. f. V. BOURSE.

DEMI-BRIGADE. s. f. Art milit. Nom qui a été donné pendant quelques années des guerres de la révolution aux régiments français d'infanterie et d'artillerie. Est-il dans les temps passés un nom de régiment plus impérissable que celui de la 32e *demi-brigade?* (Constitutionnel.) || Pl., des *demi-brigades.*

DEMI-CADRATIN. s. m. Impr. V. CADRATIN. || Pl., des *demi-cadratins.*

DEMI-CANON. s. m. Art milit. Pièce d'artillerie de onze pieds de longueur, et qui portait des boulets de vingt-quatre; elle est hors d'usage depuis la fin du XVIIe siècle. || Pl., des *demi-canons.*

DEMI-CAPSULE. s. f. Bot. Nom que quelques botanistes donnent à la cupule. || Pl., des *demi-capsules.*

DEMI-CASE. s. f. Flèche du jeu de trictrac, sur laquelle le joueur n'a mis qu'une dame. || Pl., des *demi-cases.*

DEMI-CASTOR. s. m. Comm. Chapeau dans lequel il entre moitié de poil de castor, et moitié d'autre poil ou laine.

— Fig. et popul. Femme de moyenne vertu. Ne dites pas tant de bien de cette femme, ce n'est qu'un demi-castor. || Pl., des *demi-castors.*

DEMI-CEINT. s. m. Archit. Colonne qui n'est pas en plein relief, et qui ne ressort du mur qu'à demi. V. DEMI COLONNE.

— Cost. Sorte de ceinture, autrefois à l'usage des femmes du peuple. || Pl., des *demi-ceints.*

DEMI-CEINTIER. s. m. Ouvrier qui faisait les ceintures appelées demi-ceints. || Pl., des *demi-ceintiers.*

DEMI-CERCLE. s. m. Géom. Moitié d'un cercle, terminée par une demi-circonférence et un diamètre. || Instrument d'arpentage appelé plus ordinairement graphomètre. || Pl., des *demi-cercles.*

— Dans le langage usuel on dit familièrement *Faire un demi-cercle*, pour Tourner sur ses talons, se détourner de quelqu'un de qui l'on ne veut pas être reconnu ou à qui l'on ne veut pas parler.

DEMI-CHAMEAU. s. m. Constr. nav. Chacun des deux pontons qui composent un chameau complet. Il est inusité. || Pl., des *demi-chameaux.*

DEMI-CHEMISE. s. f. Techn. Vêtement de toile à une seule manche dont certains verriers se servent pendant leur travail. || Pl., des *demi-chemises.*

DEMI-CIRCONFÉRENCE. s. f. Géom. Moitié de la circonférence d'un cercle. || Pl., des *demi-circonférences.*

DEMI-CIRCULAIRE. adj. des 2 g. Didact. Qui a la forme d'un demi-cercle.

— Anat. *Canaux demi-circulaires.* Nom donné à trois conduits de l'oreille interne situés dans l'épaisseur du rocher, et qui ont rapport en arrière et en bas avec les cellules mastoïdiennes, en avant avec le vestibule. V. OREILLE INTERNE. || Pl., *demi circulaires.*

DEMI-CLÉ. s. f. Mar. Nœud fait avec le bout d'un cordage que l'on a replié sur lui-même. || Pl., des *demi-clés.*

DEMI-CLOISON. s. f. Bot. Nom donné aux cloisons qui n'atteignent pas jusqu'à l'axe du fruit et laissent un vide au centre, comme cela a lieu dans le pavot. || Pl., des *demi-cloisons.*

DEMI-COLONNE. s. f. Architect. Colonne dont une moitié seulement est visible, l'autre étant censée engagée dans un mur ou dans un pilier. || Pl., des *demi-colonnes.*

DEMI-COMPLET, ÈTE. adj. Entom. S'applique aux larves des orthoptères, des hémiptères et de quelques névroptères. || Pl., *demi-complets, demi-complètes.*

DEMI-COMPOSÉ, ÉE. adj. Mamm. S'applique aux dents dans lesquelles les replis de l'ivoire ne pénètrent que jusqu'à une certaine profondeur au-dessous de laquelle les coupes transversales ne montrent qu'une seule substance centrale, entourée par une autre qui est extérieure, comme cela se voit dans les molaires des ruminants. || Pl., *demi-composés, ées.*

DEMI-CONCAMÉRATION. s. f. Archit. Forme d'une voûte qui s'arrête à la moitié de la courbe. || Pl., des *demi-concamérations.*

DEMI-CORDE. s. f. Métrol. La moitié d'une corde de bois. V. CORDE. || Pl., des *demi-cordes.*

— Véner. Endroit fourré de bois, où se retirent les bêtes fauves.

DEMI-COULEVRINE. s. f. Art milit. Pièce d'artillerie allongée, depuis longtemps hors d'usage; elle portait des boulets de quatre, de cinq ou de dix. || Pl., des *demi-coulevrines.*

DEMI-COUPÉ. s. m. Chorégr. Espèce de pas par lequel on commence ordinairement les pas composés. || Pl., des *demi-coupés.*

DEMI-COURBETTE. s. f. Manég. V. COURBETTE. || Pl., des *demi-courbettes.*

DEMI-COURONNE. s. f. Métrol. Monnaie d'argent d'Angleterre. La demi-couronne vieille vaut 2 vieux shillings 6 pence, ou 3 fr 9 c. [illegible] shillings 6 pence, ou 2 fr. 91 c. || Pl., des *demi-couronnes.*

DEMI-COURONNÉ, ÉE. adj. Bot. Se dit des calathides composées, quand les fleurs extérieures sont situées d'un seul côté de la calathide. || Pl., *demi-couronnés, ées.*

DEMI-CROCHE. s. f. Mus. Note qui vaut la moitié d'une croche. On dit mieux Double croche. || Pl., des *demi-croches.*

DEMI-CROIX. s. m. Hist. Nom que l'on donnait aux donats ou aux oblats, dans l'ordre de Malte. || Pl., des *demi-croix.*

DEMI-CUIRASSE. s. f. Art milit. Cuirasse qui n'était composée que d'un plastron, et qui était en usage dans certains corps de cavalerie allemande. || Pl., des *demi-cuirasses.*

DEMI-CUISSARD. s. m. Art milit. V. CUISSOT. || Pl., des *demi-cuissards.*

DEMI CYLINDRIQUE. adj. des 2 g. Bot.

Se dit des parties des végétaux qui, d'une longueur égale dans toute leur étendue, ont une face arrondie et l'autre plus ou moins plane. || Pl., *demi-cylindriques.*

DEMI-DÉESSE. s. f. Myth. gr. V. HÉMITHÉE. || Pl., des *demi-deesses.*

DEMI-DEUIL. s. m. Moitié du temps pendant lequel on porte le deuil. || Costume que l'on porte après que la première moitié du temps d'un deuil est expirée. Le demi-deuil n'est pas aussi sévère que le grand deuil; les étoffes sont alors mi-partie noire et blanche. || Pl., des *demi-deuils.*

DEMI-DEUIL. s. m. Entom. Nom vulgaire d'un lépidoptère diurne, le papillon galathée.

DEMI-DIABLE. s. m. Entom. Nom vulgaire d'un insecte hémiptère, l'oxyrachis. || Pl., des *demi-diables.*

DEMI-DIAMÈTRE. s. m. Géom. Le rayon d'un cercle. || Pl., des *demi-diametres.*

DEMI-DIEU. s. m. Myth. gr. Nom que l'on donnait chez les anciens aux enfants mâles que l'on supposait nés du commerce des dieux avec les humains.

— On donnait aussi ce nom aux héros ou aux personnages illustres qui par l'éclat de leurs actions participaient en quelque sorte de la divinité. || Pl., des *demi-dieux.* Les grands ne se croiraient pas des *demi-dieux* si les petits ne les adoraient pas. (Boil.)

DEMIDION. s. m. Bot. Genre de la famille des composées sénécionidées.

DEMI-DISQUE. s. m. Ichthyol. Nom vulgaire d'une espèce du genre girelle. || Pl., des *demi-disques.*

DEMI-DITON. s. m. Mus. anc. La moitié d'un diton ou de deux tons, c'est-à-dire d'une tierce majeure. || Pl., des *demi-ditons.*

DEMIDOFF (Nicolas). Né près de Petersbourg en 1774, mort en 1828; chambellan et conseiller privé; s'appliqua au perfectionnement des mines en Russie; leva à ses frais et commanda un régiment à la bataille de la Moskowa.

DEMIDOFIE. s. f. Bot. Syn. de Dichondre.

DEMIDOVIE. s. f. Bot. Syn. de Tétragonie.

DEMI-DROIT. s. m. Législ. Amende fixée à la moitié du droit, et de laquelle sont passibles ceux qui n'ont point, dans le délai voulu, déclaré les biens à eux transmis. || Pl., des *demi-droits.*

DEMIE. s. f. S'emploie pour signifier Demi-heure. Il est la demie. La demie va bientôt sonner. Cette pendule sonne les quarts, les demies et les heures.

DEMIE. s. f. Signifiait anciennement La moindre chose, rien.

DÉMIELLÉ, ÉE. part. pass. du v. Démieller. S'empl. adjectiv. Cire démiellée.

DÉMIELLER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de,* partic. extract., et *mieller;* rad. *miel*). Techn. Enlever de la cire tout le miel qu'elle peut contenir. Démieller de la cire.

— SE DÉMIELLER. v. pron. Être démiellé.

DEMI-EMBRASSÉ, ÉE. adj. Bot. Se dit des feuilles qui, avant leur développement, sont pliées sur leur nervure, tellement que la moitié de chaque feuille est placée entre les deux replis de la feuille opposée, comme les feuilles de la saponaire. || Pl., *demi-embrassés, ées.*

DEMI-ENROULÉ, ÉE. adj. Moll. Se dit d'une coquille qui, ainsi que cela se voit dans la spirale, est enroulée de telle sorte que les tours du spire ne se touchent pas. || Pl., *demi-enroulés, ées.*

DEMI-ENTONNOIR. s. m. Bot. Nom d'une espèce de champignon. || Pl., des *demi-entonnoirs.*

DEMI-ÉPINEUX. adj. m. Anat. Se dit des muscles ou faisceaux charnus qui appartiennent aux transversaires épineux.

— subst. Le demi-épineux. || Pl., *demi-épineux, euses.*

DEMI-ESPADON. s. m. Art milit. Épée à lame plate et droite. || Pl., des *demi-espadons.*

DEMI-EXSERT, ERTE. adj. Bot. Qui est à moitié découvert. || Pl., *demi-exserts, ertes.*

DEMI-FEUILLET. s. m. Bot. Nom donné aux lames des agarics, quand elles ne s'étendent pas du centre à la circonférence. || Pl., des *demi-feuillets.*

DEMI-FEMME. s. f. Se dit quelquefois, dans le langage familier, pour signifier un homme efféminé, mou comme une femme. En vérité, c'est une demi-femme. || Pl., des *demi-femmes.*

DEMI-FILE. s. f. Art milit. La moitié d'une file. Se disait lorsqu'on employait surtout l'ordre profond. || Pl., des *demi-files.*

DEMI-FIN. adj. m. Techn. Se dit des bijoux dont l'or est mêlé de moitié d'alliage.

— DEMI-FIN. s. m. Écriture un peu plus grande que l'expédiée ordinaire. || Pl., *demi-fins, ines.*

DEMI-FLEURON. s. m. Bot. Nom donné à la disposition des fleurs des composées, dans laquelle le limbe de la corolle se termine par une lame unilatérale et dentée. || Pl., des *demi-fleurons.*

DEMI-FLEURONNÉ, ÉE. adj. Bot. Qui est formé de demi-fleurons, comme on le voit dans les fleurs des composées. || Pl., *demi-fleuronnés, ées.*

DEMI-FLORIN. s. m. Métrol. Monnaie d'argent de Brunswick, de la valeur de 1 fr. 29 c. || Pl., des *demi-florins.*

DEMI-FLOSCULEUX, EUSE. adj. Bot. Syn. de Demi-fleuronné. || Pl., *demi-flosculeux, euses.*

DEMI-FOLLE. s. f. Pêch. Petit filet du genre de ceux que l'on appelle *folles,* mais qui a les mailles plus serrées. || Pl., des *demi-folles.*

DEMI-FORTUNE. s. f. Voiture bourgeoise à quatre roues, tirée par un seul cheval. || Pl., des *demi-fortunes.*

DEMI-FRÈRE. s. m. Anc. cout. Frère uterin ou consanguin, par opposition à frère germain. || Pl., des *demi-frères.*

DEMI-FUTAIE. s. f. Eaux et for. Bois dont les arbres sont âgés de quarante à soixante ans. || Pl., des *demi-futaies.*

DEMI-GLACE. s. f. La moitié d'une glace à la crème ou aux fruits. || Pl., des *demi-glaces.*

DEMI-GORGE. s. f. Fortif. Ligne qui va de l'angle de la courtine au centre du bastion. || Pl., des *demi-gorges.*

DEMI-GUÊTRE. s. f. Cost. milit. Guêtre montant à mi-jambe, en usage dans l'infanterie française depuis les guerres de la révolution. || Pl., des *demi-guêtres.*

DEMI-GUINÉE. s. f. Métrol. Monnaie d'or d'Angleterre, valant 10 shillings 6 pence, ou 13 fr. 24 c. || Pl., des *demi-guinées.*

DEMI-HIATUS. s. m. Gramm. Rencontre de deux voyelles au milieu d'un vers, lorsque cette rencontre est dissimulée par une élision ou un *h* aspiré. Le cor*beau hon*teux et confus. L'honneur est comme une île escar*pée et* sans bords. || Pl., des *demi-hiatus.*

DEMI-HOLLANDE. s. f. Comm. Toile de lin blanche et fine, qui se fabrique en Picardie. || Pl., des *demi-hollandes.*

DEMI-INTEROSSEUX. adj. m. Anat. Nom donné anciennement à deux muscles, dont l'un est le court fléchisseur du pouce, et l'autre appartient à l'index. || Pl., *demi-interosseux.*

DEMI-JEU. s. m. Mus. Action de ne pas donner au jeu des instruments toute l'intensité de son dont ils sont susceptibles; c'est une manière de jouer qui tient le milieu entre le fort et le doux. || La moitié d'un jeu d'orgue. || Pl., des *demi-jeux.*

DEMI-KOPFSTUCK. s. m. Métrol. Monnaie d'Autriche, qui vaut 10 kreuz, ou 43 centimes de notre monnaie. || Pl., des *demi-kopfstucks.*

DEMI-LAINE. s. f. Techn. Fer mi-plat en bandes, qui sert à ferrer les bornes et les seuils des portes. || Pl., des *demi-laines.*

DEMI-LARVE. s. f. Entom. Nom donné aux larves des orthoptères, etc., qui n'ont pas l'apparence vermiforme comme celle des autres insectes. || Pl., des *demi-larves.*

DEMI-LITRE. s. m. Métrol. Mesure de capacité, la moitié du litre. || Pl., des *demi-litres.*

DEMI-LITRON. s. m. Techn. Ancienne mesure pour les grains, les haricots, etc. La moitié du litron. || Pl., des *demi-litrons.*

DEMI-LOGE. s. f. Bot. Nom donné aux intervalles qui existent entre les cloisons incomplètes de la capsule de pavot. || Pl., des *demi-loges.*

DEMI-LOUIS. s. m. Métrol. Monnaie d'or de Malte, valant 12 fr. || Il y avait aussi des demi-louis dans notre ancien système monétaire. || Pl., des *demi-louis.*

DEMI-LUNAIRE. adj. des 2 g. V. SEMI-LUNAIRE. || Pl., *demi-lunaires.*

DEMI-LUNE. s. f. Fortif. Dehors ou pièce de fortification qui présente vers la campagne un angle flanqué, saillant, formé de deux faces, et surmonté d'une guérite. L'invention de la demi-lune est attribuée aux Hollandais. Cet ouvrage était connu dans l'origine sous le nom de *ravelin.*

— Plan semi-circulaire auquel viennent aboutir plusieurs allées de jardin, plusieurs routes, ou sur lequel on élève la façade d'un édifice, les murs ou les maisons qui bordent une place.

— Archit. *Demi-lune d'eau.* Espèce d'amphithéâtre pour la décoration des jardins, orné de colonnes, de pilastres, de nappes d'eau ou de statues hydrauliques.

— DEMI-LUNE. s. f. Ichthyol. Nom vulgaire d'une espèce du genre spare. || Pl. des *demi-lunes.*

DEMI-MASQUE NOIR. s. m. Ornith. Espèce de fauvette. || Pl., des *demi-masques noirs.*

DEMI-MÉDIMNE. s. m. Ant. gr. Mesure gromathique qui valait trois hectes. || Pl., des *demi-medimnes.*

DEMI-MEMBRANEUX. adj. m. Anat. Se dit du muscle de la partie postérieure de la cuisse, membraneux dans son tiers supérieur, s'attachant supérieurement à la tubérosité de l'ischion, inférieurement au condyle externe du fémur, à la partie postérieure et à la partie interne de la tubérosité interne du tibia.

— subst. Le demi-membraneux. || Pl., *demi-membraneux, euses.*

DEMI-MESURE. s. f. Métrol. La moitié d'une mesure quelconque. V. MESURE.

— Fig. Mesure insuffisante faute de force, d'énergie. Prendre des demi-mesures. Ne prendre que des demi-mesures. On ne gouverne pas une nation par des *demi*-mesures. (Montaig.)

DEMI-MÉTAL. s. m. Chim. Nom que les anciens chimistes donnaient aux substances métalliques cassantes et volatiles, comme l'arsenic, le bismuth, le cobalt, le nickel, l'antimoine, etc., réservant le nom de *métal* aux substances qui se rapprochent par leurs propriétés de l'or et de l'argent, qu'ils regardaient comme des métaux parfaits. Aujourd'hui, on n'admet plus cette distinction, et on donne à toutes ces substances le nom des métaux, mais on les rapporte à différents genres. || Pl. des *demi-metaux.*

DEMI-MÉTALLIQUE. adj. des 2 g. Chim. Qui se rapproche du caractère des métaux. Substance demi-métallique. Corps demi-métallique. Éclat demi-métallique. || Pl., *demi-metalliques.*

DEMI-MÉTOPE. s. f. Arch. Métope tronquée qui se trouve aux angles de la frise dorique.

DEMI-MISSÉIR. s. m. Métrol. Monnaie d'or de Turquie, valant 2 fr. 71 c. de notre monnaie. || Pl., des *demi-misséirs.*

DEMI-MONTRE. s. f. Hist. La moitié de l'argent que l'on distribuait ordinairement aux troupes après la revue. Donner la demi-montre. Recevoir une demi-montre. || Pl., des *demi-montres.*

DEMI-MOT (A). loc. adv. N'est usité que dans *entendre à demi-mot, parler à demi-mot, dire à demi-mot, comprendre à demi-mot,* etc. Il signifie, Sans qu'il soit nécessaire de tout dire.

DEMI-MUSEAU. s. m. Ichthyol. Un des noms vulgaires de l'espadon. || Pl., des *demi-museaux.*

DEMI-NÉGLIGÉ. s. m. Négligé un peu caché. || Pl., des *demi-negligés.*

— Fig. Le demi-négligé du style. C'est un écrivain dans son demi-négligé.

DEMI-NERVEUX. adj. m. Anat. Se dit d'un des muscles de la cuisse. V. DEMI-TENDINEUX. On dit substantiv., Le demi-nerveux. || Pl., *demi-nerveux, euses.*

DEMI-ONCIAL, ALE. adj. et s. Paléogr. Se dit D'un caractère, d'une écriture plus petits que l'onciale ordinaire. || Pl., *demi-onciaux, ales.*

DEMI-OPALE. s. f. Nom vulgaire du quartz résinite. || Pl., des *demi-opales.*

DEMI-ORBICULAIRE. adj. m. Anat. Se dit de chacune des deux moitiés du muscle orbiculaire des lèvres. Le muscle demi-orbiculaire.

— substantiv. Le demi-orbiculaire. || Pl., *demi-orbiculaires.*

DEMI-ORDONNÉE. s. f. Géom. V. ORDONNÉE.

DÉMIOURGOS ou **DÉMIURGE.** (littéral., *artisan du monde*). Philos. Nom par lequel les platoniciens désignent le créateur, être intermédiaire entre la divinité et la créature, et servant de lien de communication entre eux. V. DÉMOGORGON.

DEMI-PAIE. s. f. La moitié de la paie. || Pl., des *demi-paies.*

DEMI-PALMÉ, ÉE. adj. Ornith. Se dit des pieds des oiseaux, lorsque la membrane qui les unit entre eux ne s'étend que jusqu'à la seconde phalange, ainsi que cela a lieu dans le sterne. || Pl., *demi-palmés, ées.*

DEMI-PAON. s. m. Entom. Nom vulgaire d'une espèce de papillon nocturne, du genre smérinthe. || Pl., des *demi-paons.*

DEMI-PARABOLE. s. f. Géom. La moitié d'une parabole. || Pl., des *demi-paraboles.*

DEMI-PARALLÈLE. s. m. Fortif. Ouvrage ou logement construit entre deux parallèles d'un siége. || Pl., des *demi-parallèles.*

DEMI-PARTI. s. m. Résolution insuffisante, qui ne mène qu'à moitié chemin du but qu'on veut ou qu'on doit atteindre. || Pl., des *demi-partis.*

DEMI-PASSION. s. f. Passion sans force et sans durée. Se dit surtout de l'amour éphémère que l'on a pour une femme. Ce n'est qu'une demi-passion. || Pl., des *demi-passions.*

DEMI-PAUME. s. f. Raquette légère. || Pl., des *demi-paumes.*

DEMI-PAUSE. s. f. Mus. Signe de notation qui indique un silence qui doit durer une demi-mesure à quatre temps, ou une blanche.

DEMI-PÉLAGIEN. s. m. Hist. rel. V. SEMI-PÉLAGIEN. || Pl., des *demi-pelagiens.*

DEMI-PENSION. s. f. La moitié de la pension. Ce que paie un demi-pensionnaire. Payer demi-pension. Ne payer que la demi-pension. || Maison où l'on reçoit des demi-pensionnaires. || Pl., des *demi-pensions.*

DEMI-PENSIONNAIRE. s. des 2 g. Élève externe qui prend ses repas avec les pensionnaires. Un demi-pensionnaire. Une demi-pensionnaire. Des demi-pensionnaires.

— Celui qui n'est dans une pension bourgeoise que pour le dîner.

DEMI-PÉTALOÏDE. adj. des 2 g. Bot. Se dit du calice quand ses divisions ont l'apparence d'une corolle par leur coloration ou leur ténuité. || Pl., *demi-petaloïdes.*

DEMI-PIÈCE. s. f. Comm. Pièce d'étoffe qui n'a que la moitié de la longueur ordinaire. || Pl., des *demi-pièces.*

DEMI-PIQUE. s. f. Art. milit. Pique de demi-longueur. Arme qui était en usage dans le XVIIe siècle. || Pl., des *demi-piques.*

DEMI-PONT. s. m. Mar. Partie du pont qui se trouve sous le gaillard d'arrière. || Pl., des *demi-ponts.*

DEMI-PORTÉE. s. f. Techn. Allée ou venue du ruban de fils qui parcourt toute la longueur de la chaîne d'une étoffe. V. PORTÉE. || Pl., des *demi-portées.*

DEMI-PRÉGATON. s. m. Techn. Filière où repasse le fil d'or. || Pl., des *demi-pregatons.*

DEMI-QUARANTE-CINQ. s. m. Terme du jeu de paume. Usité dans cette locution: *Donner demi-quarante-cinq.* Donner 45 dans un jeu, 30 dans l'autre, et ainsi de suite en alternant.

DEMI-QUART. s. m. La huitième partie.

— Mar. *Gouverner sur le demi-quart.* Faire route entre deux aires de vent. || Pl., des *demi-quarts.*

DEMI-QUEUE. s. f. Espèce de tonneau de la contenance de 460 pintes, mesure de Paris. || Pl., des *demi-queues.*

DEMI-REVÊTEMENT. s. m. Fortif. Paroi d'un fossé de fortification dont la maçonnerie n'atteint qu'à la hauteur du niveau de campagne. || Pl., des *demi-revêtements.*

DEMI-RÉVOLUTION. s. f. Polit. Révolution incomplète dans son objet ainsi que dans ses résultats. || Pl., des *demi-révolutions.*

DÉMIR-HISSAR. Géogr. Ville de la Turquie d'Europe, gouvernement du capitan-pacha; près du Cara-Sou.

DEMI-RISDALE. s. f. Métrol. Monnaie d'argent de Hollande, valant 2 fr. 67 cent. || Monnaie d'argent de Bavière, 2 fr. 55 cent. || Monnaie d'argent d'Autriche, 60 kreuz ou 2 fr. 60 cent. || Pl., des *demi-risdales.*

DEMI-ROND. s. m. Demi-cercle.

— Techn. Couteau demi-circulaire à l'usage des corroyeurs, pour décrotter les peaux. || Pl., des *demi-ronds.*

DEMI-ROSINE. s. m. Métrol. Monnaie d'or de Toscane, qui vaut 10 fr. 75 cent. || Pl., des *demi-rosines.*

DEMI-RYDER. s. m. Métrol. Monnaie d'or de Hollande, qui vaut 15 fr. || Pl., des *demi-ryders.*

DÉMIS, ISE. part. pass. du v. Démettre. S'empl. adjectiv. Bras démis. Jambe démise. Épaule démise.

— Prat. Débouté. Démis de son opposition. Il a été démis de son opposition.

DEMI-SAVANT. s. m. Homme superficiel, dont les connaissances ont peu de profondeur, sont peu étendues. V. SAVANT. || Pl., des *demi-savants.* Rien de si commun aujourd'hui que les demi-savants.

DEMI-SAVOIR. s. m. Savoir incomplet, peu étendu, peu profond. V. SAVOIR. || Pl., des *demi-savoirs.*

DEMI-SCIENCE. s. f. Science imparfaite, superficielle, bornée. V. SCIENCE. Je préfère l'ignorance à la *demi-science* ou à la fausse science. (Montaig.) || Pl., des *demi-sciences.*

DEMI-SCUDO. s. m. Métrol. Monnaie d'argent du royaume lombard-vénitien, valant 2 fr. 60 c. || Pl., des *demi-scudi.*

DEMI-SECRET. s. m. Secret à moitié deviné, à moitié révélé, à moitié surpris. || Pl., des *demi-secrets.*

DEMISELLAGE. s. m. Célibat. || Anc. cout. Lill. *Biens en demisellage.* Biens qu'un homme possédait avant son mariage.

DEMI-SETIER. s. m. Métrol. Ancienne mesure de capacité pour les liquides, quart de pinte. || Pl., des *demi-setiers.*

— Le liquide contenu dans cette mesure. Boire un demi-setier.

DEMI-SHILLING. s. m. Métrol. Moitié d'un shilling. || *Demi-shilling ancien,* monnaie d'argent d'Angleterre, valant 6 pence vieilles, [illegible] 62 c. || *Demi-shilling nouveau,* monnaie d'argent d'Angleterre, valant 6 pence [illegible], ou 0 fr. 68 c. || Pl., des *demi-shillings.*

DEMI-SOEUR. s. f. Anc. cout. Sœur utérine ou consanguine, par opposition à Sœur ger[illegible]

DEMI-SOIE. s. f. Comm. Étoffe tissue de laine et de soie, ou de coton et de soie. || Pl., des *demi-soies.*

DEMI-SOLDE. s. f. Appointements d'un militaire qui, sans être hors du cadre de service, n'est cependant pas non plus en activité. Être en demi-solde. Officier en demi-solde. Toucher sa demi-solde. || Pl., des *demi-soldes.*

DEMI-SONNERIE. s. f. Horlog. Répétition qui ne fait entendre que les quarts. || Pl., des *demi-sonneries.*

DEMI-SOUPIR. s. m. Mus. Signe de notation musicale qui indique un silence ou repos d'une durée égale à la valeur d'une croche, ou à un huitième de ronde, en prenant pour unité de mesure la mesure à quatre temps. || Pl., des *demi-soupirs.*

DEMI-SOUVERAIN. s. m. Métrol. Monnaie d'or d'Angleterre, qui vaut 10 shillings, ou 12 fr. 60 c. || Monnaie d'or du royaume lombard,

vénitien, valant 20 livres d'Autriche, ou 17 fr. 58 c. || Pl., des *demi-souverains.*

DÉMISSION. s. f. (ét., V. DÉMETTRE). Action de se démettre ; acte par lequel on se démet d'une charge, d'un emploi, d'une dignité. Démission libre, volontaire. Démission arrachée, forcée. Donner sa démission. Recevoir sa démission. Demander la démission d'un fonctionnaire. Accepter une démission. Refuser une démission. Regarder une démission comme non avenue. Les ministres ont donné leur démission. Donner sa démission de député.

— Jurispr. *Démission de biens.* Acte par lequel une personne abandonne la totalité ou partie de ses biens à titre gratuit, ou moyennant certaines redevances. Faire une démission de biens.

— Féod. Acte par lequel celui qui avait fait un contrat translatif de propriété d'un héritage déclarait, par devant les officiers du seigneur de qui relevait cet héritage, qu'il s'en était démis en faveur de l'acquéreur. || *Démission de foi.* Aliénation que faisait un vassal d'une partie de fief sans rétention de foi, en sorte que cette partie était tenue en plein fief par le nouvel acquéreur.

DÉMISSIONNAIRE. adj. des 2 g. (rad. *démission*). Qui se démet d'un emploi, qui donne sa démission. Un ministre démissionnaire. Un député démissionnaire. Un préfet démissionnaire.

— S'emploie ordinairement comme substantif. Un démissionnaire. En remplacement du démissionnaire. Pourvoir au remplacement du démissionnaire.

— Se disait anciennement de celui en faveur de qui on se démettait. Inusité en ce sens.

DÉMISSOIR. s. m. Orthographe vicieuse pour Dimissoir. V. ce mot.

DEMI-TALENT. s. m. Ant. Pièce de monnaie qui valait la moitié d'un talent. Demi-talent d'or. Demi-talent d'argent. || Pl., des *demi-talents.*

— Fig. Connaissance incomplète d'un art, d'une science, des lettres ; degré moyen d'habileté. Il n'a qu'un demi-talent. Il possède un demi-talent.

— Par extens. Celui-là même qui ne possède qu'un demi-talent ou des connaissances incomplètes. Il faut qu'il se résigne à n'être toute sa vie qu'un demi-talent.

DEMI-TEINTE. s. f. Peint. Ton de couleur moyenne entre la lumière et l'ombre.

— Grav. Le passage des clairs aux ombres. || Pl., des *demi-teintes.*

DEMI-TEMPS. s. m. Mus. Valeur de la moitié d'un temps. || Pl., des *demi-temps.*

DEMI-TENDINEUX. adj. m. Anat. Se dit du muscle superficiel de la partie postérieure et interne de la cuisse, s'attachant supérieurement à la partie postérieure de la tubérosité de l'ischion, inférieurement à la partie interne et inférieure de la tubérosité interne du tibia. || Pl., *demi-tendineux.*

DEMI-TERME. s. m. Médec. La moitié du temps ordinaire de la grossesse. || Se dit, parmi les matrones, d'un terme de six semaines, par rapport à ce qu'elles appellent un terme de trois mois. || Pl., des *demi-termes.*

— Locat. V. TERME.

— Mod. Espèce de coussin que des dames portaient sous leurs vêtements, à l'époque du Directoire, pour simuler une grossesse arrivée au premier demi-terme.

DEMI-TIERCE. adj. f. Pathol. V. HÉMITRITÉE. || Pl., *demi-tierces.*

DEMI-TIGE. s. f. Hortic. Arbre fruitier haut de quatre ou cinq pieds. || Pl., des *demi-tiges.*

DEMI-TON. s. m. Mus. Degré de l'échelle musicale, valant la moitié d'un ton. || *Demi-ton majeur.* Différence de la tierce majeure à la quarte. || *Demi-ton mineur.* Différence de la tierce mineure à la tierce majeure. || Pl., des *demi-tons.*

DEMI-TOUR. s. m. Art milit. Mouvement par lequel on fait face du côté auquel on tournait le dos. Demi-tour à droite. Jamais on ne fait le demi-tour à gauche. || Pl., des *demi-tours.*

DEMI-TRANSPARENCE. s. f. Phys. Propriété dont jouissent certains corps, de se laisser pénétrer par les rayons lumineux, mais en trop petite quantité pour permettre d'apercevoir [illegible]
trement que d'une manière indécise et peu distincte. || Pl., des *demi-transparences.*

DEMI-TRANSPARENT, ENTE. adj. Phys. Qui jouit de la demi-transparence. Corps demi-transparent. Pierre demi-transparente. || Pl., *demi-transparents, entes.*

DEMI-TRENTE. s. m. Jeu de paume. *Donner demi-trente.* Donner à son adversaire 30 dans un jeu, 15 dans l'autre, et ainsi de suite en alternant.

DÉMITRÉ, ÉE. part. pass. du v. Démitrer. S'empl. adjectiv. Évêque démitré.

DÉMITRER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, partic. privat., et *mitrer* ; rad. *mitre*). Priver un évêque de sa mitre, de ses insignes, de sa dignité, de son titre. Ce mot, qui est de Voltaire, ne peut se dire que par sarcasme ou ironie.

— SE DÉMITRER. v. pron. Être démitré ; se démettre d'un siége épiscopal.

DEMI-TRIQUET. s. m. Techn. Sorte de petit battoir. || Pl., des *demi-triquets.*

DÉMITTE. s. f. Comm. Toile de coton qui se fabrique dans le Levant.

DÉMITTON. s. m. Comm. Sorte de toile de coton, moins large et moins serrée que la démitte.

DÉMIURGE. s. m. Philos. Dans le gnosticisme, la dernière émanation de *Buthos* ; la puissance productrice et organisatrice du monde inférieur. V. DÉMICURGOS.

— Ant. gr. Magistrat de l'Achaïe, qui avait à peu près les mêmes fonctions que le démarque.

DÉMIURGIQUE. adj. des 2 g. Philos. Du démiurge, du créateur, dans le gnosticisme. Puissance démiurgique.

DEMI-VARLOPE. Techn. Sorte de rabot à deux poignées, à l'usage des menuisiers. || Pl., des *demi-varlopes.*

DEMI-VENT. s. m. Hortic. V. DEMI-TIGE. || Pl., des *demi-vents.*

DEMI-VERTICILLÉ, ÉE. adj. Bot. Se dit des feuilles qui, comme celles du bananier, n'entourent qu'à moitié la tige. || Pl., *demi-verticillés, ées.*

DEMI-VOL. s. m. Blas. La représentation d'une seule aile d'oiseau.

— Faucon. Vol de l'oiseau, qui va s'abattre non loin de l'endroit d'où on l'a fait partir. || Pl., des *demi-vols.*

DEMI-VOLTE. s. f. Manég. Un des sept mouvements que l'on fait exécuter au cheval. || Pl., des *demi-voltes.*

DEMME (Germ.-Christophe). Écrivain allemand, auteur d'excellents ouvrages populaires et de poésies sacrées, né à Mulhausen en 1760, mort en 1822.

DÉMOCHARÈS. Orateur et historien grec, neveu de Démosthènes.

DÉMOCOON. Temps hér. Fils de Priam, tué par Ulysse.

DÉMOCRATE. adj. et s. Polit. (ét., V. DÉMOCRATIE). Partisan de la démocratie, attaché au gouvernement populaire, aux principes de la souveraineté du peuple. Il y a des personnes *démocrates* à la cour, aristocrates à la ville. (Boiste.)

DÉMOCRATIE. s. f. (pr. *dé-mo-kra-cie* ; ét. gr., δῆμος, peuple ; κράτος, force, puissance). Polit. Forme de gouvernement dans lequel le peuple possède la souveraineté. Souveraineté du peuple. Gouvernement populaire. Mise en œuvre de la souveraineté populaire. Démocratie pure. Démocratie véritable. Progrès de la démocratie. Avantages, inconvénients de la démocratie. Une *démocratie* pure ne convient qu'à des dieux. (J.-J. Rouss.)

— En mauvaise part. Despotisme populaire. La *démocratie* pure est le despotisme de la canaille. (Volt.)

DÉMOCRATIQUE. adj. des 2 g. (ét., V. DÉMOCRATIE). Polit. Qui concerne la démocratie et les démocrates. Gouvernement démocratique. Forme démocratique. Association démocratique. Menées démocratiques. Tendances démocratiques. Vertus démocratiques. Institutions démocratiques. Le despotisme *démocratique* est le plus insupportable, il fait pulluler les tyrans. (Boiste.)

DÉMOCRATIQUEMENT. adv. D'une manière démocratique ; en démocrate. Gouverner démocratiquement. Agir démocratiquement.

DÉMOCRATISÉ, ÉE. part. pass. du v. Démocratiser. S'empl. adjectiv. Peuple démocratisé. Nation démocratisée. France démocratisée.

DÉMOCRATISER. v. a. 1re conj. (ét., V. DÉMOCRATIE). Conduire à la démocratie, jeter dans la démocratie, rendre démocrate. Démocratiser une nation. Réunir ces deux républiques aurait fait croire au projet de *démocratiser* toute l'Italie. (Thiers.)

— v. n. Afficher des principes démocratiques, des opinions populaires ; faire de la propagande révolutionnaire.

— SE DÉMOCRATISER. v. pron. Être démocratisé ; tendre à la démocratie ; se transformer en un gouvernement démocratique, en parlant d'une société politique.

DÉMOCRITE. Philosophe, né à Abdère, 470 ans av. J.-C., mort l'an 361. Il riait sans cesse sur les erreurs du siècle ; sa philosophie [illegible]
l'univers.

DEMOCRITÉE. s. f. Bot. Genre de rubiacées, fondé sur un arbrisseau à rameaux blanchâtres, pubérules, etc.

DÉMOCRITIQUE. adj. des 2 g. Philos. Qui appartient à Démocrite, qui concerne la philosophie de Démocrite, lequel enseignait l'atomisme et la pluralité des mondes. Doctrine démocritique. École démocritique. Hilarité démocritique.

DÉMODE. s. m. (du gr. δημώδης, ignoble). Entom. Genre de coléoptères longicornes, ayant pour type le démode immonde, des îles Philippines.

DÉMODOCUS. Temps hér. Chantre grec, dont le nom nous a été transmis par Homère, et qui célébra en présence d'Ulysse et d'Alcinoüs les amours de Mars et de Vénus.

DÉMOGÉRONTE. s. m. (du gr. δῆμος, peuple ; γέρων, vieillard). Antiq. gr. Ancien du peuple ; sénateur.

DÉMOGORGON. (ét. gr., δαίμων, génie ; γῆ, terre ; ἔργον, ouvrier). Myth. Être symbolique, créateur du ciel, de la terre et de la mer. Il habitait le centre du monde, en compagnie de l'Éternité et du Chaos. On le représentait sous les traits d'un vieillard pâle, crasseux, défiguré, couvert de mousse.

DEMOISELLE. s. f. Fille d'honnête famille non mariée. Jolie demoiselle. Belle demoiselle. Aimable demoiselle. Charmante demoiselle. Bonne demoiselle. Gracieuse demoiselle. Demoiselle bien née, bien élevée, bien faite. Rechercher une jeune demoiselle en mariage.

— S'empl. adjectiv. *Être demoiselle, être encore demoiselle.* Être encore fille, n'être pas mariée. || Quelques personnes faisant allusion à leurs jeunes années, disent : *Quand j'étais demoiselle.* Il est plus convenable d'employer le mot *fille.* Le mieux serait de dire : *Avant mon mariage.*

— Anciennement, Fille née de parents nobles. Ah ! qu'une femme *demoiselle* est une étrange affaire. (Mol.)

— Au XIIe siècle, la qualification de demoiselle était propre aux femmes d'écuyers ; celles des chevaliers portaient le titre de dame.

— Mar. Cheville enfoncée à l'avant ou à l'arrière d'une embarcation, tribord et bâbord du davier.

— Pièce de bois cylindrique, à l'usage des paveurs, haute de quatre à cinq pieds, ferrée par le bout inférieur et garnie vers l'extrémité supérieure de deux anses sur les côtés pour l'élever et la laisser retomber sur les pavés que l'on veut enfoncer et affermir.

— Écon. dom. Bouteille de grès remplie d'eau chaude, dont on se sert pour chauffer les lits. On l'appelle autrement, Moine.

— Techn. Brosse avec laquelle on étend le vermillon sur les marrons pour imprimer le nom et le cachet d'un fabricant. || En termes de monnayeur, Espèce de verge de fer qui sert à empêcher les charbons de couler de la cuiller dans les moules avec les matières fondues. || Outil de bois tourné qui sert à ouvrir les doigts d'un gant. || Espèce de jambier qui soutient le cheval et qui est à l'usage des scieurs de long. || Lucarne au toit de la halle où sont contenues les chaudières, dans une raffinerie de sucre.

— Entom. Nom collectif des libellules. Les demoiselles.

— Hist. DEMOISELLES. Nom donné à des troupes factieuses de paysans des départements de l'Ariége et de la Haute-Garonne, qui se soulevèrent, au printemps de 1829, pour réclamer des droits nombreux qu'ils possédaient jadis et qui avaient été supprimés par le nouveau code forestier. Ces paysans reçurent le nom de *demoiselles*, parce qu'ils avaient adopté pour uniforme une chemise blanche passée sur leurs habits, et un bonnet de peau de mouton. || En 1830, il se forma, à l'abri de la révolution, une nouvelle insurrection de demoiselles ; mais ce n'était qu'une bande de malfaiteurs et de réfractaires dont le pays fut promptement purgé.

— Ichthyol. Nom vulgaire de plusieurs poissons, tels que le marteau, la donzelle, etc.

— Ornith. Nom vulgaire de plusieurs oiseaux appartenant à différents genres, entre autres de la mésange à longue queue, du couroucou à ventre rouge, du troupiale doré, etc.

— DEMOISELLE DE NUMIDIE. Ornith. Nom d'une espèce du genre grue. Les *demoiselles* de Numidie vont fouiller dans les marais pour y chercher les vers et les crapauds. (B. de St-P.)

DÉMOISI, IE. part. pass. du v. Démoisir. S'empl. adjectiv.

DEMOISILLON. s. f. Petite demoiselle. Je veux vivre cent ans pour t'empêcher d'épouser ta *demoisillon.* (Regnard.)

DÉMOISIR. v. a. 2e conj. (ét. fr., *de*, partic. priv., et *moisir*). Techn. Enlever les moisissures qui s'étaient attachées à un objet.

— SE DÉMOISIR. v. pron. Être démoisi ; être nettoyé, en parlant d'un objet auquel s'étaient attachées des moisissures.

DÉMOLI, IE. part. pass. du v. Démolir. S'empl. adjectiv. Édifice démoli. Maison démolie. Palais démoli. On a pour les grands hommes, après leur chute, les mêmes égards [illegible]
jusqu'aux ruines. (Noël.)

DÉMOLIR. v. a. 2e conj. (du fr., *de*, part. priv., et du lat. *molire*, élever). Rompre la liaison d'une masse construite ; abattre pièce à pièce. Démolir un édifice. Démolir un ouvrage de maçonnerie, d'architecture. Démolir des fortifications. Démolir un mur.

— Fig. Renverser les institutions sociales. Les hommes d'aujourd'hui travaillent obstinément à démolir le grand édifice social si péniblement élevé par leurs pères. Démolir le gouvernement. Démolir la monarchie.

— Popul. Terrasser, abattre à ses pieds. Démolir quelqu'un. Démolir son antagoniste. Cette acception du v. Démolir est à éviter.

— Fig. et absol. Qu'avez-vous vu en Grèce ? Le temps qui *démolissait* en silence. (***)

— SE DÉMOLIR. v. pron. Être démoli, renversé, détruit.

— Syn. comp. DÉMOLIR. RASER. DÉMANTELER. DÉTRUIRE. On *démolit* pour utiliser les matériaux et l'emplacement ; on *rase* par punition de guerre ; on *démantèle* par précaution ; on *détruit*, n'importe par quel moyen ni dans quelle vue.

DÉMOLISSEUR. s. m. (ét., V. DÉMOLIR). Celui qui détruit, qui renverse. Ne s'emploie guère qu'au figuré, pour désigner ceux qui s'efforcent de détruire les institutions sociales.

— Se dit aussi, dans un sens extensif, de ceux qui achètent les vieux édifices pour les démolir et en vendre les matériaux.

— Ce mot, dans les deux acceptions, se prend toujours en mauvaise part.

DÉMOLITION. s. f. (pr. *dé-mo-li-ci-on* ; ét., V. DÉMOLIR). Action de démolir. La démolition d'un palais. La démolition d'une tour. La démolition d'une forteresse.

— Au pl. *Les démolitions.* Les matériaux, les décombres qui proviennent de ce qu'on démolit. Tirer parti des démolitions. Bien vendre les démolitions.

DÉMON. s. m. (du gr. δαίμων, génie, intelligence). Myth. Génie invisible qui, selon les anciens, présidait aux actes des hommes, les conseillait et veillait sur eux. Chaque homme en avait deux, l'un bon, démon proprement dit ; l'autre mauvais ou cacodémon, qui apportait les châtiments des dieux.

Ne craignez point, seigneur, les tristes destinées,
Un plus puissant *démon* veille sur vos années.
(CORNEILLE.)

— *Démon de Socrate.* Bon génie. Sorte de moniteur divin à l'inspiration bienfaisante duquel Socrate rapportait immédiatement ses prévisions, ses vues intellectuelles et morales. Mille dissertations anciennes et modernes ont été composées sur le démon de Socrate.

— Esprit ou génie local qui présidait à telle ou telle division du règne naturel. Le démon des bois. Le démon des eaux. Le démon des montagnes.

Beaux parcs et beaux jardins, qui dans votre clôture
Avez toujours des fleurs et des ombrages verts,
Non sans quelque *démon* qui défend aux hivers
D'en effacer jamais l'agréable peinture. (MALHERBE.)

— Théol. cathol. Le chef des anges déchus qu'on appelle aussi Lucifer, Satan, le diable, l'esprit infernal, le tentateur, l'esprit du mal, le malin esprit, le prince des enfers, etc.

— Se dit des anges déchus en général. Les démons de l'enfer. La troupe des démons. Les cohortes des démons. Les *démons* frappés de sa puissance vont se cacher loin de lui. (Mass.) Il ne croit plus en Dieu, et il est assez crédule pour aller interroger les *démons.* (Id.)

Que les *démons* et ceux qui les adorent
Soient à jamais détruits et confondus. (RACINE.)

|| Je souffre ; donc mon âme est immortelle, ne l'avoir créée que pour la douleur et le néant serait un plaisir de *démon.* (Mme de Staël.)

— Se dit dans un sens quelque peu figuré de chacun des anges déchus, selon qu'on personnifie en eux tel ou tel vice, et qu'on leur attribue pour office spécial d'y pousser continuellement l'homme. Le démon de l'orgueil. Le démon de la volupté. Le démon de la colère. Le démon de l'avarice. Le démon de la jalousie. Le démon de la discorde. Le démon de la guerre.

Eh ! que serait-ce donc si le *démon* du jeu
Versait dans son esprit sa ruineuse rage ! (BOILEAU.)

Dans nos champs désolés le *démon* du carnage
Déjà jusqu'aux deux mers avait porté sa rage. (VOLT.)

— Fig. Par analogie. La cause à laquelle on attribue les idées de quelqu'un, la passion qui le transporte, qui l'agite. Un bon démon l'inspire. Quel démon s'empare de moi.

En vérité, les filles, comme on dit,
Ont un *démon* qui leur forme l'esprit. (VOLTAIRE.)

— Fig. et fam. Méchant homme. Méchante femme. Les deux sexes font l'office de *démons* l'un pour l'autre. (Mme de Staël.)

— Fig. et fam. *C'est un démon, un vrai démon, un démon incarné.* Se dit d'une personne méchante, turbulente, qui ne fait que tourmenter les autres ?

— Se dit dans un sens moins rigoureux, en parlant d'un enfant. Petit démon. Méchant démon. Le démon. Est-il possible de trouver ailleurs pareil démon.

— Dans le même sens. *Faire le démon.* Faire du bruit, donner de la peine. Cet enfant-là fait le démon du matin au soir ; heureux est-on quand il ne le fait pas encore la nuit.

[illegible]
démon, un esprit de démon. Avoir beaucoup d'esprit, un esprit pénétrant, étendu.

— Passion forte et tyrannique. Nous portons tous en nous un *démon* qui nous tourmente. (Scaliger.)

— En style de dévotion, *Le démon de la chair*, se dit pour La concupiscence, les voluptés sensuelles.

DÉMONA (VAL DI). Géogr. L'une des trois anciennes subdivisions de la Sicile, qui forme aujourd'hui l'intendance de Messine et une partie de celle de Catane. Superficie 100 myriamètres carrés.

DÉMONARCHISÉ, ÉE. part. pass. du v. Démonarchiser. S'empl. adjectiv. Peuple démonarchisé. Gouvernement démonarchisé. Esprits démonarchisés. Opinion publique démonarchisée.

DÉMONARCHISER. v. a. 1re conj. (ét. fr.,

de, partic. privat., et *monarchiser*; rad. *monarchie*). Détruire le gouvernement monarchique, renverser la monarchie. Lorsque la Convention a prononcé la déchéance de Louis XVI et l'abolition de la royauté, elle a, dans le sens propre du mot, démonarchisé la France.

— Dans un sens extensif et moins rigoureux, signifie Ruiner le système monarchique dans l'opinion publique; faire perdre au peuple l'amour de ce système. Démonarchiser un pays. Démonarchiser un peuple. Il en a coûté bien des flots de sang pour démonarchiser les Français.

DÉMONCELER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, partic. privat., et *monceau*, anciennement *moncel*, d'ou *amonceler*). Défaire un monceau, un amas, un tas. Vieux et inusité.

DÉMONERIE. s. f. Croyance superstitieuse au démon. Rien ne m'est fâcheux à digérer en la vie de Socrate, que ses extases et ses *démoneries*. (Montaigne.)

DÉMONÉTISATION. s. f. (pr. *dé-mo-né-ti-sa-ci-on*; ét., V. DÉMONÉTISER). Financ. Action de démonétiser, d'ôter à une monnaie, à un papier, ses fonctions de mesure légale des valeurs. État de ce qui est démonétisé, de ce qui a perdu sa quantité et sa valeur de monnaie. La démonétisation des assignats. La démonétisation des écus de trois livres, de six livres. On doit procéder lentement et prudemment à la démonétisation. Quelquefois la démonétisation est une banqueroute déguisée.

DÉMONÉTISÉ, ÉE. part. pass. du v. Démonétiser. S'empl. adjectiv. Papier démonétisé. Espèces démonétisées.

DÉMONÉTISER. v. a. 1re conj. (pr. *dé-mo-né-ti-se*; ét. fr., *de*, partic. privat., et *monétiser*; rad. *monnaie*). Oter à un papier, à une monnaie sa valeur légale. Démonétiser le papier. Démonétiser les assignats. Démonétiser les écus de six livres. Démonétiser des espèces.

— Fig. Déprécier, rabaisser. A notre époque d'égalité, de nivellement universel, on tend à démonétiser les hommes, surtout les hommes supérieurs. On arrive surtout à démonétiser les hommes politiques.

— SE DÉMONÉTISER. v. pron. Être démonétisé.

DÉMONIAQUE. adj. des 2 g. (rad. *demon*). Qui est possédé du démon, du malin esprit. Un homme démoniaque. Une femme démoniaque.

— S'empl. substantiv. Un démoniaque. Une démoniaque. Jésus-Christ guérissait les démoniaques.

— Fig. et fam. Personne emportée, passionnée, colère. C'est un démoniaque. C'est une vraie démoniaque. Il est impossible d'avoir raison de ce démoniaque, de faire entendre raison à ce démoniaque.

— DÉMONIAQUE. s. des 2 g. Hist. relig. Membre d'une secte d'anabaptistes, ainsi nommés parce qu'ils croyaient, entre autres erreurs, que les démons seraient sauvés à la fin du monde.

DÉMONICE. Jeune fille d'Éphèse qui rendit sa patrie à Brennus, général des Gaulois, à condition qu'il lui donnerait les colliers et les bracelets de toutes les femmes de la ville. Brennus les lui fit jeter à la tête par ses soldats, et Démonice périt sous cette lapidation d'une nouvelle sorte.

DÉMONICOLE. adj. des 2 g. Théol. Qui rend un culte aux démons; qui est adorateur des démons. Ce mot a été employé par St Augustin pour désigner les païens.

DÉMONISME. s. m. (rad. *démon*). Théol. Croyance aux démons. Ce mot et le suivant ont été créés par Diderot.

DÉMONISTE. adj. et s. des 2 g. Théol. Qui croit aux démons. V. DÉMONISME.

DÉMONNAYAGE. s. f. Syn. de Démonétisation.

DÉMONNAYER. v. a. 1re conj. Synon. de Démonétiser.

DÉMONOCRATIE. s. f. (pr. *dé-mo-no-kra-cie*; ét. gr., δαίμων, démon; κράτος, pouvoir). Théol. Influence des demons.

DÉMONOGRAPHE. s. m. (ét. gr., δαίμων, démon; γράφω, j'écris). Didact. Celui qui écrit sur les démons; auteur d'un traité sur les démons.

DÉMONOGRAPHIE. s. f. (rad. *démonographe*). Théol. Science, traité de la nature et de l'influence des démons.

DÉMONOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Qui

DÉMONOLÂTRE. adj. et s. des 2 g. (ét. gr., δαίμων, démon; λατρεία, adoration). Théol. Celui, celle qui adore les démons.

DÉMONOLÂTRIE. s. f. (rad. *démonolâtre*). Théol. Adoration des démons; culte des démons.

DÉMONOLÂTRIQUE. adj. des 2 g. Qui est relatif à la démonolâtrie ou au culte des démons.

DÉMONOLOGIE. s. f. (ét. gr., δαίμων, démon; λόγος, discours). Théol. Traité sur les démons. V. DÉMONOGRAPHIE.

DÉMONOLOGIQUE. adj. des 2 g. Théol. Qui est relatif à la démonologie ou à la science des démons.

DÉMONOLOGUE. s. m. Théol. Celui qui s'occupe de la demonologie.

DÉMONOMANCIE. s. f. (ét. gr., δαίμων, démon; et μαντεία, divination). Art divinat. Faculté de lire dans l'avenir par les inspirations d'un démon intérieur.

DÉMONOMANCIEN, IENNE. adj. et s. Qui a rapport à la démonomancie. Celui, celle qui exerce la démonomancie.

DÉMONOMANE. adj. et s. des 2 g. Malade atteint de la démonomanie ou qui se croit possédé du démon.

DÉMONOMANIAQUE. s. des 2 g. Celui, celle qui a la manie de se croire possédé ou inspiré du démon. Les *démonomaniaques*, sous le nom de sorciers et de possédés, doublement victimes des erreurs régnantes, furent brûlés, après avoir été mis à la question, pour renoncer au prétendu pacte qu'ils avaient fait avec le diable. (Esquirol.)

DÉMONOMANIE. s. f. (ét. gr., δαίμων, démon; μανία, manie). Pathol. Variété de l'aliénation mentale, dans laquelle le malade est tourmenté de l'idée qu'il est possédé du démon. Etre atteint de la démonomanie. Guérir de la démonomanie. Les femmes sont plus sujettes à la *démonomanie* que les hommes. (Dict. encycl.)

DÉMONSTRABILITÉ. s. f. (ét., V. DÉMONTRER). Didact. Qualité de ce qui est démontrable ou de ce qui peut être démontré. La démonstrabilité. Nier, soutenir, examiner, prouver la démonstrabilité. Ce mot est de Leibnitz.

DÉMONSTRABLE. adj. des 2 g. Vieille orthographe de Démontrable. L'usage est un capricieux maître, nos pères écrivaient avec un *s* Demonstrer et tous ses dérivés; nous avons supprimé l'*s* dans Démontrer et démontrable, mais nous l'avons conservé dans Démonstratif, démonstration, démonstrativement et démonstrateur.

DÉMONSTRATEUR. s. m. (ét., V. DÉMONTRER). Celui qui démontre, qui fait une démonstration. Se dit principalement des professeurs chargés d'enseigner l'anatomie, la physique, la chimie, l'histoire naturelle. Démonstrateur en anatomie, en physique, etc. Démonstrateur de botanique. Excellent démonstrateur. Le meilleur démonstrateur de la faculté.

DÉMONSTRATIF, IVE. adj. (du lat. *demonstrativus*, même signif.). Qui démontre, qui sert à démontrer, à faire la démonstration, en parlant des preuves dont on se sert pour démontrer une chose. Preuve démonstrative. Raison démonstrative. Argument démonstratif. Apporter une preuve démonstrative. Faire un raisonnement démonstratif. Cela est démonstratif.

— Rhét. Se dit de celui des trois genres d'éloquence qui a pour objet la louange ou le blâme. Le genre démonstratif, le genre délibératif, le genre judiciaire. Eloquence démonstrative. ‖ On dit substant., Le démonstratif, comme on dit Le délibératif, le judiciaire. Ce qui est bon dans le démonstratif n'est pas toujours bon dans le judiciaire, encore moins l'est-il dans le délibératif.

— Gramm. Qui sert à indiquer, à faire voir, à mettre sous les yeux, ou à représenter à l'imagination. Adjectif démonstratif. Pronom démonstratif. *Ce, cette, ces*, sont des adjectifs démonstratifs. *Celui, celle, ceux, celles; celui-là, celui-ci, ceux-ci, ceux-là, celle-ci, celle-là, cela*, et *ce* lorsqu'il est suivi d'un verbe, sont des pronoms démonstratifs.

— Par extens. et fam. Qui fait beaucoup de démonstrations, qui donne beaucoup de signes extérieurs des sentiments qu'il éprouve, de sa bienveillance, de son affection, de son zèle, de l'intérêt qu'il porte à une personne, etc. Personne démonstrative. Enfant peu démonstratif. On peut être fort peu démonstratif et être doué néanmoins d'un excellent cœur. Il arrive souvent que les gens démonstratifs sont peu dévoués et peu sincères. Aussi Démonstratif se prend-il ordinairement en mauvaise part.

— Il se dit des sentiments mêmes, et des signes extérieurs par lesquels on exprime ce qu'on ressent, ce qu'on éprouve dans l'intérieur. Gestes démonstratifs. Paroles démonstratives. Il n'y a point de sentiments plus *démonstratifs* que ceux qui sont affectés. (Boist.)

DÉMONSTRATION. s. f. (pr. *dé-mons-tra-ci-on*; du lat. *demonstratio*, formé de *demonstrare*, démontrer). Action de démontrer; raisonnement qui prouve d'une manière convaincante, qui établit évidemment, péremptoirement un fait ou une vérité. Démonstration claire, nette, lucide, incontestable, invincible, entraînante, chaleureuse, rigoureuse, mathématique,

cher une démonstration. Trouver une démonstration. L'expérience est la *démonstration* des *démonstrations*. (Vauven.) Je sais que cette *démonstration* n'est pas géométrique; mais on se sert quelquefois en français du mot *démonstration* pour signifier de fausses apparences. (Volt.)

— *Démonstration à priori*. Celle que l'on tire d'une chose préexistante à celle que l'on veut prouver; démonstration par les causes mêmes de la chose. ‖ *Démonstration à posteriori*. Celle que l'on prend d'une chose postérieure à celle qu'il s'agit de prouver. C'est la démonstration par les effets de la chose. ‖ *Démonstration à simultaneo*. Celle qui est tirée d'une chose qui a de la simultanéité, ou une connexion nécessaire avec ce que l'on veut prouver.

— Mathém. *Démonstration analytique* ou *algébrique*. Méthode de raisonnement qui procède par voie de décomposition, consistant tantôt à ramener une proposition à ses éléments et à la faire dépendre d'une autre proposition déjà démontrée ou évidente par elle-même, tantôt à passer du connu à l'inconnu, en regardant comme vraie la chose en question, et en tirant de cette hypothèse des conséquences successives, jusqu'à ce qu'on soit arrivé à un résultat évidemment vrai ou évidemment faux.

— *Démonstration synthétique*. Méthode de raisonnement qui, procédant par voie de composition, consiste à réunir plusieurs vérités liées entre elles par certains rapports, et à faire dériver de là des vérités d'un nouvel ordre. La démonstration analytique et la démonstration synthétique sont inverses l'une de l'autre, et se vérifient l'une par l'autre.

— Par extens., se dit de tout ce qui sert de preuve à quelque chose. Les faits ne sont-ils pas une puissante démonstration contre vos assertions, contre vous-même? En matière de goût, il ne peut pas y avoir de *démonstrations*. (Boiste.) Dans les discussions, ne prétendez pas donner votre rang, votre âge, votre sexe, pour des *démonstrations*. (Id.) Le bas prix est la *démonstration* de l'abondance, quand il n'est pas une suite de la rareté des métaux. (Volt.)

— Au pl., Marques, signes, témoignages par lesquels on exprime, on manifeste ses intentions, ses dispositions, ses sentiments, etc. Faire de grandes démonstrations. Donner à quelqu'un de continuelles démonstrations d'amitié. Donner des démonstrations publiques de son zèle pour l'État, pour le bien public. Un traître prodigue les *démonstrations* d'amitié à l'homme qu'il veut perdre. (Ferry.)

— Leçon d'une science où le professeur fait voir ce qu'il explique, où il met sous les yeux des élèves les objets dont il leur parle. On fait une démonstration d'anatomie sur un cadavre, une démonstration de botanique au jardin des Plantes.

— Art milit. Manœuvres que fait l'ennemi, ordinairement pour tromper, pour donner le change sur ses véritables desseins, sur ses plans ultérieurs. Fausse démonstration. Démonstration insidieuse. Se laisser abuser par de fausses démonstrations. Tromper par d'adroites démonstrations.

— Syn. comp. DÉMONSTRATIONS. TÉMOIGNAGES. Les *démonstrations* consistent principalement dans l'obligeance de l'accueil; les *témoignages* consistent dans des services réels; celles-là sont tout extérieures; celles-ci sont intérieures avant tout.

DÉMONSTRATIVEMENT. adv. (du lat. *demonstrativé*). D'une manière démonstrative, convaincante, évidente. Prouver démonstrativement. Raisonner démonstrativement.

DÉMONTAGE. s. m. (ét., V. DÉMONTER). Techn. Action de démonter, de désunir les pièces ou parties d'un tout qui étaient assemblées. Le démontage d'une machine. Le démontage d'un fusil. Faire le démontage. Procéder au démontage. Le but du démontage est de nettoyer ou de réparer l'objet que l'on démonte.

DÉMONTÉ, ÉE. part. pass. du v. Démonter. S'empl. adjectiv. au propre et au figuré. Cavalier démonté. Canon démonté. Pierreries démontées. Machines démontées. Ressorts démontés. Visage démonté. Esprit demonté. Tant qu'un cavalier *démonté* n'a pas lâché la bride, l'essentiel pour lui c'est de remettre le pied dans l'étrier. (Boiste.) Il semble que tout son corps vit *démonté*, et que les mouvements de ses hanches, de ses épaules et de sa tête, n'aillent que par ressorts. (Mol.)

Des airs extravagants, des gestes effrontés,
Ressource et seul talent de cerveaux *démontés*.

— *Démonté par*. Le cheval blessé s'abattit, et don Carlos, *démonté* par ce coup heureux, marche sur Aben-Hamet l'épée haute. (Chateaub.) Poussez-le; vous lui ferez dire en plein jour qu'il est nuit, car il n'y a plus ni jour ni nuit pour une tête *démontée* par un caprice. (Fénelon.)

— Chass. *Oiseau démonté*. Oiseau qui a une aile ou les ailes cassées.

DÉMONTER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, part. priv. et *monter*). Oter la monture, renverser de dessus la monture. Démonter un cavalier. Un coup de canon l'a démonté. Des voleurs l'ont démonté.

— Se dit aussi en parlant d'un cheval qui jette à terre son cavalier. Ce cheval indompté eut promptement démonté son homme.

lerie, un régiment de cavalerie. Lui faire faire le service à pied dans quelque occasion extraordinaire.

— Fig. Troubler, déconcerter; mettre hors d'état d'agir, de répondre. Démonter quelqu'un par des objections trop fortes, trop multipliées. Démonter son adversaire dès le premier argument.

— Se dit aussi des choses, en ce sens. Démonter la cervelle. Démonter l'esprit. Démonter l'imagination. *Démonter* les pensées. (Fén.) Ce ministre a *démonté* la politique des ennemis. (Acad.)

— Fig. et fam. *La machine commence à se démonter*. Se dit de tout ce qui commence à se détraquer, à n'aller plus aussi bien qu'auparavant, particulièrement d'une personne qui, après avoir joui d'une bonne santé, devient valétudinaire, sujette à des indispositions.

— Fig. et par exagération. *Bâiller à se démonter la mâchoire*. Faire de grands bâillements.

— Mettre les rouages, les ressorts d'une machine à l'état de repos, de manière qu'ils ne fassent plus fonctionner cette machine. Démonter un tourne-broche.

— Administr. mar. *Démonter un capitaine de vaisseau*. Lui ôter le commandement de son vaisseau, du vaisseau qu'il montait.

— Artill. *Démonter un canon*. Le descendre de l'affût sur lequel il est monté. Souvent on est obligé de démonter les canons pour les faire passer dans les chemins difficiles. ‖ *Démonter des canons, démonter une batterie*. Les mettre à coups de canon hors d'état de tirer, de servir. En deux heures on *démonta* tout le canon des ennemis, toutes leurs batteries. (Acad.)

— Joaill. *Démonter des diamants, des pierreries*. Les retirer du chaton, de la garniture qui les retient, dans laquelle ils sont sertis. Démonter un collier, une aigrette, une parure. Démonter de riches pendants d'oreilles.

— Techn. Désassembler, défaire soigneusement les parties d'un tout, les parties dont se composent des machines, des meubles, des ouvrages de main. Démonter une horloge, une montre. Démonter une machine à vapeur. Démonter un fusil, un pistolet. Démonter une armoire, un bois de lit. Démonter un billard. Démonter une voiture, une chaise de poste.

— Typogr. *Demonter un composteur*. En dévisser le talon mobile, pour en modifier la justification.

— SE DÉMONTER. v. pron. Être démonté, désassemblé. Pouvoir être déjoint. Des ressorts qui se *démontent*. (Boss.)

— Fig. Plusieurs grands hommes se sont tout à coup *démontés* comme des machines, et sont devenus complètement nuls. (Boiste.)

— Se troubler, se déconcerter. Les vieilles cervelles se *démontent* comme les jeunes. (Mol.)

— *Se démonter le visage*. En changer l'expression à volonté, exprimer tous ses sentiments par des mines. Il démonte son visage comme il lui plaît. Son visage se démonte selon qu'il convient à ses intérêts.

— Fig. S'agiter vivement, faire des contorsions dans la colère.

DÉMONTOIR. s. m. Techn. Planche sur laquelle on pose les balles d'imprimeur pour les monter et les démonter.

DÉMONTRABLE. adj. des 2 g. Didact. Qui peut être démontré, qui est susceptible de démonstration. Proposition démontrable. Vérité démontrable. Cela est démontrable. Cette assertion n'est pas démontrable.

DÉMONTRÉ, ÉE. part. pass. du v. Démontrer. S'empl. adjectiv. Une vérité démontrée. Un fait démontré. Son innocence me paraît *démontrée*. (Volt.) Si mes pensées sont justes, vous les fortifierez de raisons qui ne me viennent pas; et de conjectures qu'elles sont, vous les rendrez évidentes et *démontrées*. (Dider.)

— *Démontré par*. Cette observation est *démontrée* par l'histoire de la littérature chez tous les peuples. (M. Mich.)

— S'emploie impersonnellement. Il est *démontré* qu'il ne peut y avoir de la terre au soleil moins de dix mille diamètres de la terre. (La Bruy.) Il m'est *demontré* qu'il y a plus de liberté pour le citoyen dans une monarchie mixte, que dans la république. (Sieyes.)

DÉMONTRER. v. a. 1re conj. (ét. lat. *de*, par; *monstrare*, montrer.) Prouver d'une manière évidente, convaincante, par les conséquences rigoureuses d'un principe vrai, certain, incontestable. Démontrer clairement, nettement, invinciblement, une vérité, un problème, une proposition. Démontrer la rondeur de la terre. Démontrer à priori. Démontrer à posteriori. J'ai déjà *démontré* quelques-uns des rapports que le bananier avait avec tous les besoins et les divers tempéraments de l'homme. (B. de St-P.)

— En général. Fournir la preuve, l'indice de quelque chose, témoigner par des marques extérieures. Ces faits *demontrent* la nécessité d'une réforme. (Acad.) Le calme de son visage *démontre* la paix de son âme.

— Enseigner en mettant sous les yeux, faire une leçon en faisant voir aux yeux la chose dont il est question, l'objet que l'on explique. Démontrer l'anatomie sur un cadavre. Démontrer la botanique au jardin des Plantes, etc.

— *Démontrer que*. Tout ce qui tient à l'art vient encore plus évidemment *démontrer* que l'homme se forme seul. (Mme Campan.) Le

vait naviguer des côtes américaines aux côtes orientales de l'Asie. (Malte-Brun.) Les cris de cet enfant *démontrent* qu'il souffre. (***)

— SE DÉMONTRER. v. pron. Etre démontré, pouvoir être démontré. Cela peut se démontrer de plusieurs manières. Il y a des vérités tellement claires, tellement simples, qu'elles se démontrent d'elles-mêmes.

— *Se démontrer par*. Cette vérité peut se *démontrer* par l'expérience. (Buffon.)

— Syn. comp. DÉMONTRER. PROUVER. On *démontre* par des raisonnements, des raisons métaphysiques; on *prouve* par des faits palpables, certains.

DÉMOPHILE. s. m. (ét. gr., δῆμος, peuple; φίλος, ami). Polit. Ami du peuple. Peu usité.

DÉMOPHILE. Myth. L'une des Danaïdes. ‖ Sibylle de Cumes, qui apporta à Tarquin l'Ancien les livres sibyllins, écrits en vers.

DÉMOPHON ou **DÉMOPHOON**. Temps hér. Fils de Thésée et de Phèdre, monta sur le trône d'Athènes l'an 1182 avant J.-C. ; épousa la fille de Lycurgue.

DÉMOPTOLÈME. Temps hér. Un des amants de Pénélope ; fut tué par Ulysse.

DÉMORALISATEUR, TRICE. adj. (ét., V. DÉMORALISER). Qui démoralise. Pouvoir démoralisateur. Discours démoralisateur. Opinion démoralisatrice. Influence démoralisatrice.

— S'emploie substantivement, surtout au masculin. Un démoralisateur. Faire le démoralisateur. Un vrai démoralisateur.

DÉMORALISATION. s. f. (pr. *dé-mo-ra-li-sa-ci-on* ; ét., V. DÉMORALISER). Action de démoraliser, de corrompre la morale ; état irrégulier où le plaisir l'emporte sur le devoir, et où l'on se plonge dans des jouissances illégitimes, au lieu de se dévouer à des sacrifices qui sont commandés. Symptôme de démoralisation. La démoralisation d'un individu. La démoralisation d'un peuple. Travailler à la démoralisation politique. Céder à la démoralisation. Combattre la démoralisation sociale. Le système des indulgences obtenues par les donations, les croisades et les pèlerinages, amena la *démoralisation* de l'Europe. (Boiste.) Aux époques de troubles et de révolutions, on peut jouer accidentellement un grand rôle et être entaché de *démoralisation*. (St-Prosp.) Tôt ou tard on porte la peine de sa *démoralisation* ; celle où a vécu Mirabeau pèse encore sur sa gloire. (Id.) La *démoralisation* qu'enfante l'exemple des grands est funeste. (Id.)

DÉMORALISÉ, ÉE, part. pass. du v. Démoraliser. S'empl. adjectiv. Homme démoralisé. Femme démoralisée.

DÉMORALISER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, part. priv., et *moraliser* ; rad. lat. *mores*, mœurs, d'où *moral*, *moraliser*). Faire perdre le sentiment moral, ôter la moralité, corrompre les mœurs, rendre immoral. Démoraliser les hommes. Démoraliser les peuples. Les mauvaises lois démoralisent les peuples. L'intolérance *démoralise* une nation. (B. de St-P.) C'est *démoraliser* une ville que de corrompre les valets pour rapporter ce qu'on dit à souper. (Le pr. de Lign.)

— Par extension, Détruire les forces morales de l'âme, annihiler la volonté, déconcerter, décourager. Il est familier dans ce sens, mais expressif et très-usité. ‖ Démoraliser un parti. Démoraliser une armée. Ces rapides succès enflammaient nos soldats et *démoralisaient* les armées ennemies. (Raym.)

— SE DÉMORALISER. v. pron. Être démoralisé, perdre la force morale.

DÉMORALISEUR. s. m. Celui qui démoralise, qui corrompt la morale. Il est synonyme de Démoralisateur, pris substantivement ; mais il est moins usité.

DÉMORDRE. v. n. 4e conj. (ét. fr., *de*, part. extract., et *mordre*). Quitter prise après avoir mordu ; lâcher ce qu'on mord, ce qu'on tient avec les dents. Il se dit particulièrement des chiens et des loups, etc. Des dogues d'Angleterre ne *démordent* jamais ; ils se font plutôt tuer que de *démordre*. (Acad.)

— Fig. et fam. Se départir de quelque dessein, se désister de quelque affaire. Abandonner un parti que l'on avait chaudement embrassé, une opinion à laquelle on tenait vivement. Faire démordre quelqu'un d'une chose. Il ne veut pas démordre de ce qu'il a dit. Ne s'emploie guère qu'avec la négative. Il n'a point voulu *démordre* de cette poursuite. (Acad.) Plusieurs systèmes ne peuvent tenir dans la tête d'un homme ; il faut choisir avec examen celui qui doit la remplir, et n'en pas *démordre*. (Boiste.)

DÉMORDU. part. pass. invar. du v. Démordre.

DÉMOSTHÈNES. Le plus fameux des orateurs grecs, né près d'Athènes, 385 ans av. J.-C., fut disciple de Platon. Les Athéniens le mirent à la tête du gouvernement ; il les tira de l'indolence, mais il se déshonora par sa fuite à la bataille de Chéronée. Il s'empoisonna l'an 322, pour ne pas être livré vivant à Antipater.

DÉMOSTHÉNIQUE. adj. des 2 g. Littér. Se dit du genre de style, d'éloquence qui appartient à Démosthènes, ou de ce qui en est l'imitation, de ce qui en rappelle l'idée. Eloquence démosthénique. Style démosthénique. Energie démosthénique. Expression démosthénique.

[illegible]

Orateur démosthénique. Tu as été un orateur parfait, quand tu as été comme moi, simple, grave, austère, sans art apparent, en un mot, *démosthénique*. (Fén.)

DÉMOTIQUE. adj. des 2 g. (rad. gr. δῆμος, peuple). Qui concerne le peuple, qui est à l'usage du peuple, dont la connaissance est laissée au vulgaire. Langue démotique. Ecriture démotique. Caractères démotiques. Se dit seulement de l'écriture qui, dans l'ancienne Egypte, était lue et comprise du peuple, par opposition à Hiératique, ou sacerdotale, qui se dit de l'écriture sacrée, dont on pense que les prêtres seuls avaient l'intelligence et la clé.

DÉMOUCHETÉ, ÉE. part. pass. du v. Démoucheter. S'empl. adjectiv. Fleuret démoucheté. Se battre avec des fleurets démouchetés.

DÉMOUCHETER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, partic. extract., et *moucheter*). L'*e* se change en *è* devant une syllabe muette, excepté au futur et au conditionnel. *Je démouchète, tu démouchètes, il démouchète*, etc. *Je démoucheterai. Je démoucheterais*, etc. Escr. Dégarnir un fleuret de son bouton. Démoucheter un fleuret. ‖ Par extens. L'aiguiser pour en faire une arme offensive.

— SE DÉMOUCHETER. v. pron. Être démoucheté.

DÉMOULAGE. s. m. (ét., V. DÉMOULER). Techn. Action de démouler, de retirer du moule une pièce qui a été moulée. Le démoulage d'une cloche. Le démoulage d'une statue.

DÉMOULÉ, ÉE. part. pass. du v. Démouler. S'empl. adjectiv.

DÉMOULER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, partic. extract., et *mouler* ; rad. *moule*). Techn. Exécuter le démoulage. Retirer du moule une pièce qui vient d'être moulée.

— SE DÉMOULER. v. pron. Etre démoulé, retiré du moule.

DEMOUSTIER (Charles-Albert). Littérateur, né à Villers-Cotterets, en 1760, et mort en 1801. Suivit d'abord le barreau avec succès, et se livra ensuite à la littérature, où il obtint une grande vogue par l'esprit qu'il répandit dans ses ouvrages, surtout dans ses Lettres à Emilie sur la mythologie.

DÉMOUVOIR. v. a. 3e conj. (ét. fr., *de*, partic. privat., et *mouvoir*). Prat. Désintéresser d'une demande, faire qu'une personne se désiste d'une prétention, moyennant une compensation, une indemnité. Démouvoir quelqu'un. Rien n'a pu le démouvoir. Il est vieux et inusité. Il ne s'employait qu'à l'infinitif.

— SE DÉMOUVOIR. v. pron. Etre désintéressé. Se désister d'une prétention, d'une demande.

DEMPSTER (Thomas). Savant jurisconsulte et historien écossais, né en 1579 et mort en 1625.

DÉMU, UE. part. pass. du v. Démouvoir. S'empl. adjectiv. L'âme *démue* de son assiette par les vapeurs d'une fièvre chaude. (Montaig.)

DÉMULCENT, ENTE. adj. (du lat. *demulcens*, même signif.). Médec. Qui adoucit, qui amollit, qui est de nature émolliente. Remède démulcent. Substance démulcente.

— subst. Un démulcent, des démulcents. Les démulcents.

DÉMULSIF, IVE. adj. Médec. V. DÉMULCENT, qui est plus usité.

DÉMUNI, IE. part. pass. du v. Démunir. S'empl. adjectiv. Place de guerre démunie.

DÉMUNIR. v. a. 2e conj. (ét. fr., *de*, partic. privat., et *munir*). Oter les munitions, les subsistances, les défenses. Démunir une place de guerre. Démunir une forteresse.

— Fig. Vider et *démunir* la mémoire, n'est-ce pas le vrai et propre chemin à l'ignorance ? (Montaig.)

— SE DÉMUNIR. v. pron. Fig. Se dessaisir d'une chose utile, se dépouiller de ce qu'on avait mis en réserve, se priver en donnant. Se démunir de son manteau. Se démunir de ses provisions. Se démunir de son argent, de sa bourse. Il s'est imprudemment *démuni* de la somme qu'il avait réservée pour son voyage. (Acad.)

DÉMURÉ, ÉE. part. pass. du v. Démurer. S'empl. adjectiv. Passage démuré. Porte démurée. Citerne démurée.

DÉMURER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, partic. extract., et *murer* ; rad. *mur*). Oter ce qui murait, enlever la maçonnerie qui bouchait une entrée, ouvrir ce qui était muré. Démurer une poterne. Démurer une fenêtre, une entrée. Démurer une porte pour avoir un dégagement.

— SE DÉMURER. v. pron. Etre démuré.

DÉMUSELÉ, ÉE. part. pass. du v. Démuseler. S'empl. adjectiv. Animal démuselé. Chien démuselé.

DÉMUSELER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, partic. extract., et *museler* ; rad. *museau*). L'*e* se change en *è* devant une syllabe muette. *Je démusèle, tu démusèles, il démusèle*, etc. Enlever la muselière.

— Fig. Démuseler le lion populaire.

— SE DÉMUSELER. v. pron. Etre démuselé.

DENAIN. Géogr. et hist. Bourg de France, dép. du Nord, à 8 kil. O. de Valenciennes ; 3,200 hab. Ce bourg est célèbre par la bataille qu'y gagna, le 24 juillet 1712, le maréchal de Villars sur le prince Eugène ; cette victoire sauva la France et hâta la paix d'Utrecht [illegible] champ de bataille de Denain, en mémoire de la victoire de Villars.

DÉNAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *denarius*). Qui a rapport au nombre dix. Nombre dénaire. Arithmétique dénaire. Système dénaire. Il est synonyme de Décimal ; mais ce dernier est le seul qui soit usité.

DÉNANTI, IE. part. pass. du v. Dénantir. S'empl. adjectiv. Créancier dénanti.

DÉNANTIR. v. a. 2e conj. (ét. fr., *de*, part. priv., et *nantir*). Démunir quelqu'un d'un nantissement ; enlever à une personne ce dont elle était nantie. Retirer un nantissement des mains de quelqu'un. Denantir quelqu'un. Dénantir un créancier.

— SE DÉNANTIR. v. pron. T. de jurispr. Abandonner des valeurs, des gages, des nantissements qu'on avait entre les mains. Avoir l'imprudence de se dénantir d'un gage.

— Par extens. Se dépouiller, se démunir de ce qu'on a.

— On dit absol. Il ne faut pas se dénantir.

DENARIUS. Métrol. Ancien poids, la septième partie de l'once romaine. Comme pièce de monnaie, V. DENARO et DENIER.

DENARO. s. m. Métrol. Monnaie de compte de plusieurs états de l'Italie ; il en faut 240 pour faire une livre, et la valeur du denaro varie avec celle de la livre.

DÉNASALÉ, ÉE. part. pass. du v. Dénasaler.

DÉNASALER ou **DÉNASALISER**. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, part. extrac., et *nasal* ; rad. lat. *nasus*, nez). Gramm. Oter le son nasal ; prononcer comme si le son n'était pas nasal. Dénasaler un mot, une syllabe.

— SE DÉNASALER. v. pron. Être dénasalé ; perdre le son nasal.

DÉNATIONALISÉ, ÉE. part. pass. du v. Dénationaliser. S'empl. adjectiv. Pays dénationalisé. Peuple dénationalisé. Caractère dénationalisé. Mœurs dénationalisées.

DÉNATIONALISER. v. a. 1re conj. (pr. *dé-na-ci-o-na-li-zé* ; ét. fr., *de*, part. priv., et *nationaliser* ; rad. *nation*, d'où *national*, etc.). Oter, faire perdre le caractère national. Dénationaliser un peuple. Dénationaliser les mœurs, les coutumes, les lois, l'esprit d'une nation.

— Effacer du nombre des nations. Cet emploi est inusité. Le lendemain il exigea la réintégration du consul-général de France, qui avait volontairement quitté son poste en *dénationalisant* les Français. (Courr. fr.) Je demande comment un consul pourrait *dénationaliser* des Français. (Thiers.)

— SE DÉNATIONALISER. v. pron. Être dénationalisé ; perdre le caractère, le cachet national.

DÉNATTÉ, ÉE. part. pass. du v. Dénatter. S'empl. adjectiv. Cheveux dénattés. Pailles denattées.

DÉNATTER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, part. priv., et *natter* ; rad. *natte*). Défaire ce qui était natté, détortiller ce qui était tortillé en natte. Dénatter des cheveux, des pailles. Dénatter les crins d'un cheval.

— SE DÉNATTER. v. pron. Être dénatté. Des cheveux qui se dénattent.

DÉNATURALISATION. s. f. (pr. *dé-na-tu-ra-li-za-ci-on* ; ét., V. DÉNATURALISER). Action de dénaturaliser. Perte de l'état de naturalisation.

DÉNATURALISÉ, ÉE. part. pass. du v. Dénaturaliser. S'empl. adjectiv. Par l'effet des traités politiques de 1815, beaucoup de provinces qui avaient été naturalisées françaises pendant la Révolution, ont été dénaturalisées.

DÉNATURALISER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, part. priv., et *naturaliser* ; rad. lat. *natura*, nature). Faire cesser, détruire l'état de naturalisation ; priver du droit de naturel d'un pays. Dénaturaliser un individu.

— SE DÉNATURALISER. v. pron. Être dénaturalisé ; perdre l'état de naturalisation.

DÉNATURÉ, ÉE. part. pass. du v. Dénaturer. S'empl. adjectiv. Biens dénaturés. Contraire à la nature. Les hommes blasés, peu sensibles aux beautés de la nature, ne trouvent rien d'aimable, s'il n'est *dénaturé*. (Boiste.)

— Qui manque d'affection, de tendresse, qui n'a pas les sentiments naturels, les sentiments que la nature inspire. Qui hait ce qu'il devrait aimer. Père dénaturé. Mère dénaturée. Enfant dénaturé. Fils dénaturé. Pour peu qu'on ne soit pas barbare, *dénaturé*. (Mass.) Cette parente *dénaturée* ne porta pas loin la punition de sa dureté. (B. de St-P.)

— Contraire aux sentiments, aux affections de la nature. Action dénaturée. Conduite dénaturée. Usage dénaturé. L'athéisme est une opinion *dénaturée* et monstrueuse, difficile à établir dans l'esprit humain, tout insolent et déréglé qu'il puisse être. (Montaigne.)

— *Dénaturé par*. C'est à leur influence que l'homme doit le respect et la confiance que lui portent les animaux, dans tous les pays où ils n'ont point été *dénaturés* par de fréquentes persécutions. (B. de St-P.)

— S'empl. substantiv. Un dénaturé. Une dénaturée. Un assemblage d'insensés, de fourbes, de *dénaturés*. (Mass.)

DÉNATURER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, partic. privat., et *nature* ; on disait anciennement [illegible]). Changer la nature d'une chose. Dénaturer une liqueur. Dénaturer du vin, en le transformant en vinaigre.

— Changer l'acception, la signification. Dénaturer un mot.

— *Dénaturer une question*. Changer l'état de la question.

— *Dénaturer un fait*. En changer, en modifier les principales circonstances, les présenter d'une manière contraire à la vérité. On ne doit jamais interroger un enfant sur ce qu'il a intérêt à taire ou à *dénaturer*. (J.-J. Rouss.)

— Changer la forme pour rendre méconnaissable. Dénaturer des objets volés.

— Fig. Oter les sentiments naturels, gâter la nature. Dénaturer le cœur, l'âme. Lycurgue a *dénaturé* le cœur de l'homme. (J.-J. Rouss.) La flatterie *dénature* les femmes et les rois. (Boiste.) Platon n'a fait qu'épurer le cœur de l'homme, Lycurgue l'a *dénaturé*. (J.-J. Rouss.) Des préjugés absurdes ont dénaturé partout la raison humaine. (Rayn.)

— Littér. *Dénaturer les genres*. Ne pas les traiter convenablement comme ils devraient l'être. Se dit surtout De la littérature dramatique. Dénaturer la comédie en la rendant larmoyante. Dénaturer la tragédie en la rendant triviale ou burlesque.

— *Dénaturer une phrase*. La redire à contre-sens. ‖ Dans un sens analogue, Dénaturer un passage, en y intercalant une glose. Dénaturer une pensée par une fausse interprétation.

— Jurispr. *Dénaturer une créance*. La changer, la convertir en une créance d'une autre nature.

— *Dénaturer ses biens*. Faire changer ses biens de nature ; par exemple : Céder un immeuble pour une créance mobilière ; changer les biens propres en acquêts.

— SE DÉNATURER. v. pron. Gâter sa nature, son naturel. Le créole s'est *dénaturé* insensiblement, il a substitué à ses mœurs simples et vertueuses des mœurs polies et corrompues. (Parny.)

— Perdre ses propriétés, ses caractères. Souvent les faits se *dénaturent* quand ils passent par plusieurs bouches. (Acad.)

DENBIGH. Géogr. Comté d'Angleterre, dans la principauté de Galles ; 80,000 hab. Cap., Denbigh, à 27 myriamètres de Londres.

DENCHÉ, ÉE. adj. Blas. Se dit d'une pièce qui est dentelée ou bordée de petites dents.

DENDARE. s. m. Entom. Genre de coléoptères mélasomes, ayant pour type le dendare triste, insecte très-commun dans le midi de la France ainsi qu'en Italie.

DENDER. Géogr. Grande rivière d'Abyssinie qui se jette dans le Nil bleu, après un cours de 40 myriamètres.

DENDÉRAH. Géogr. Bourg de la Haute-Egypte, sur la rive gauche du Nil ; autrefois Tentyris ou Tentyra. Fameux par son temple, au plafond duquel était placé le fameux planisphère apporté en France en 1821, et appelé *zodiaque de Dendérah*. Ce zodiaque, auquel les philosophes du siècle dernier avaient supposé une antiquité fabuleuse, porte son millésime, et remonte simplement à 1200 ans avant J.-C.

— DENDÉRAH. s. m. Ichthyol. Nom d'une espèce de poisson du genre mormyre.

DENDERMONDE ou **TERMONDE**. Géogr. Ville forte de la Belgique, entourée de marais et de prairies, à 24 kilomètres de Bruxelles, au confluent de la Dendre et de l'Escaut ; 6,000 âmes.

DENDRAGATE. s. f. Minér. Arborisation dans une agate. ‖ Agate arborisée.

DENDRELLE. s. f. (dimin. du gr. δένδρον, arbre). Bot. Genre de plantes cryptogames, que l'on réunit communément au genre gomphonème.

DENDRIFORME. adj. des 2 g. Syn. de Dendroïde.

DENDRINE. s. f. (du gr. δένδρον, arbre). Bot. Genre de champignons hyphomycètes, qui croissent sur des tiges mortes où ils forment des taches noires.

DENDRITE. s. f. (rad. gr. δένδρον, arbre). Minér. Dessin naturel que l'on observe sur diverses substances minérales et qui représente jusqu'à un certain point de petits arbrisseaux très-ramifiés, semblables à des bruyères, à des lichens, à des charagnes, à des arbres indéterminés, etc. Les dendrites sont dues aux infiltrations d'eaux chargées de particules ferrugineuses.

— On donne aussi le nom de Dendrite aux arbres fossiles.

DENDRITES. s. m. pl. (rad. gr. δένδρον, arbre). Philol. Hommes que Lucien, dans son Histoire véritable, met au nombre des habitants de la Lune, et dont il suppose la génération analogue à celle des plantes.

DENDRITINE. s. f. (du gr. δενδρῖτις, qui a beaucoup de branches). Foram. Genre de foraminifères, de la famille des hélicostègues nautiloïdes, établi pour des coquilles dont les ouvertures sont ramifiées et le plus souvent réunies en forme de dendrites.

DENDRITIQUE. adj. des 2 g. (rad. gr. δένδρον, arbre). Minér. Qui offre des arborisations ; qui a la forme d'un petit arbre, d'un arbrisseau, d'un arbuste.

DENDRITIS. (rad. gr. δένδρον, arbre). Temps [illegible] chez les Rhodiens, sur le lieu même où elle termina sa vie, en se pendant à un arbre.

DENDROBATE. adj. des 2 g. (ét. gr., δένδρον, arbre ; βαίνειν, marcher). Hist. nat. Qui se tient habituellement sur les arbres.

DENDRODROME. adj. des 2. g. (ét. gr., δένδρον, arbre ; δρομεύς, coureur). Zool. Qui court sur les arbres.

DENDROGRAPHE. s. m. (ét. gr., δένδρον, arbre ; γράφω, j'écris, je décris). Celui qui compose des traités sur les arbres.

DENDROGRAPHIE. s. f. Didact. Histoire des arbres, ou Traité sur les arbres.

DENDROGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui est relatif à la dendrographie.

DENDROÏDE. adj. des 2 g. (ét. gr., δένδρον arbre ; εἶδος, forme). Bot. Qui ressemble à un petit arbre par ses tiges ramifiées. Astrée dendroïde.

— Qui s'élève au rang d'arbrisseau, en parlant d'une plante, dans le genre de laquelle la plupart des espèces sont herbacées. Sédon dendroïde.

— Qui a la tige arborescente. Euphorbie dendroïde.

— Dont la tige se divise à la manière de celle des arbres. Isothécion dendroïde.

DENDROLICHÉNÉ, ÉE. adj. (ét. gr., δένδρον, arbre; λειχην, lichen). Bot. Se dit des lichens qui affectent la forme d'expansions dendroïdes. Plante dendrolichénée. || DENDROLICHÉNÉES. s. f. pl. Famille de lichens.

DENDROLITHAIRE. s. m. Zool. Coralline de forme arborescente.

DENDROLITHE. s. f. (ét. gr., δένδρον, arbre; λίθος, pierre). Hist. nat. Arbre, arbrisseau pétrifié.

DENDROLOGIE. s. f. (ét. gr., δένδρον, arbre; λόγος, discours). Nom qu'on donne à la botanique quand elle a pour objet exclusif la connaissance des arbres indigènes et exotiques.

— Signifie particulièrement, dans la science horticulturale, Traité des arbres et des arbustes. La *dendrologie* considère les arbres et les arbustes dans leur forme, leur mode de propagation, le sol et l'exposition qui leur convient, pour en tirer le plus d'avantage relativement aux paysages, aux points de vue. (Dict. encycl.)

DENDROLOGIQUE. adj. des 2 g. Qui concerne la dendrologie.

DENDROMÈTRE. s. m. (ét. gr., δένδρον, arbre; μέτρον, mesure). Instrument pour mesurer le diamètre et la hauteur des arbres.

— Géom. prat. Instrument au moyen duquel on peut résoudre graphiquement les problemes de la trigonométrie rectiligne.

DENDROMÉTRIQUE. adj. des g. Qui a rapport au dendromètre.

DENDROPHAGE. adj. et s. (ét. gr., δένδρον, arbre, bois; φάγω, je mange). Entom. Qui mange le bois, mangeur de bois. On appelle ainsi les insectes ou larves d'insectes qui vivent dans les arbres, soit pour s'y procurer une retraite, soit pour se nourrir de leurs sucs; ces animaux sont très-nombreux en espèces et en individus, et souvent ils occasionnent des dégâts considérables. En France, les larves du *perce-bois* sont les plus nuisibles.

DENDROPHIDE. adj. des 2 g. (ét. gr., δένδρον, arbre; ὄφις, serpent). Erpét. Qui ressemble au dendrophis. Couleur dendrophide. || DENDROPHIDES. s. m. pl. Famille de l'ordre des ophidiens, qui a pour type le genre dendrophis.

DENDROPHIS. s. m. (ét. gr., δένδρον, arbre; ὄφις, serpent). Erpét. Genre d'ophidiens, voisin des couleuvres, mais qui s'en distingue par un corps légèrement comprimé, des écailles lisses, fort allongées, un museau arrondi, de grands yeux à fleur de tête, et une tête revêtue de larges plaques. Les dendrophis sont des serpents d'Asie et d'Afrique qui vivent sur les arbres et qui atteignent plus d'un mètre de long

DENDROPHORE. adj. m. (ét. gr., δένδρον, arbre; φορός, porteur). Myth. gr. Surnom de Sylvain, que l'on représentait toujours portant un jeune arbre.

— DENDROPHORE. s. m. Antiq. gr. Nom de ceux qui, dans une fête, portaient des arbres en l'honneur de quelque dieu. Particulièrement, Nom des prêtres de Bacchus et de Sylvain.

— Se dit des charpentiers ou sapeurs qui faisaient partie des armées byzantines.

DENDROPHORIES. s. m. pl. Antiq. gr. Fêtes en l'honneur de Cybèle, de Bacchus et de Sylvain, pendant lesquelles on portait des arbres, et surtout des pins.

DÉNÉANTISE. s. f. Mot de Montaigne pour signifier Néant, bassesse. L'inanité, la vanité et la dénéantise de l'homme.

DÉNÉGATEUR. s. m. (du lat. *denegare*, d'où nous avons fait dénégation). Celui qui nie.

DÉNÉGATION. s. f. (pr. *dé-né-ga-ci-on*; du lat. *denegatio*, qui a la même signification). Jurispr. Action de dénier quelque chose en justice. Refus de convenir qu'une promesse ou un fait allégué soit vrai. Dénégation judiciaire. Opposer une dénégation. S'en tenir à sa dénégation. Persister dans sa dénégation. Les dénégations d'un accusé.

— Par extension, se dit dans le langage usuel. Il a toujours à opposer quelque dénégation. A quoi servent toutes vos dénégations?

DÉNÉGATOIRE. adj. des 2 g. Prat. N'est usité que dans cette locution : *Exception dénégatoire*, qui signifie la même chose que Dénégation.

DÉNÉKIE. s. f. Bot. Plante du cap de Bonne-Espérance.

DÉNÉRAL. s. m. Techn. Plaque ronde qui sert de modèle au monnayeur, pour fabriquer une pièce de la grandeur et du poids convenables.

DENGA. Mot tartare qui signifie Coin ou empreinte, et qui désignait autrefois la petite monnaie de Russie qui a cours aujourd'hui sous le nom de kopek.

DENHAM (John). Poète né à Dublin en 1615, mort en 1668. || DENHAM (Dickson). Célèbre navigateur anglais, qui découvrit de vastes contrées en Afrique, de 1820 à 1824.

DÉNI. s. m. (formé du v. *dénier*). Refus d'une chose légitimement due. Notre volonté s'aiguise par le contraste, se dépite contre le *déni*. (Charr.) || N'est guère usité que dans les locutions suivantes: *Déni d'aliments*. Refus de nourrir une personne à laquelle on est uni par les liens du sang, et aux besoins de qui l'on doit pourvoir, selon la loi. Quand un fils refuse de nourrir son père, il se rend coupable d'un déni d'aliments. || *Déni de justice*. Refus fait par le juge de rendre justice, de prononcer sur une requête. || *Déni de renvoi*. Refus que fait un juge de renvoyer devant qui de droit une cause dont il ne peut pas connaître.

DENIACH. Géogr. Village situé à l'entrée de la forêt Noire, célèbre par une source d'eau minérale dont on fait usage avec succès contre l'hystérie, l'hypocondrie et les engorgements lymphatiques.

DÉNIAISÉ, ÉE. part pass. du v. Déniaiser. S'empl. adjectiv. Qui est devenu adroit et rusé. C'est un jeune homme bien déniaisé. Cette jeune fille est bien déniaisée.

— subst. Un déniaisé. Une déniaisée. Il est peu usité dans cette acception.

DÉNIAISEMENT. s. m. Action de déniaiser, de détromper un niais.

DÉNIAISER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, part. priv., et *niaiser*; rad. *niais*). Ôter la niaiserie, rendre moins niais, moins simple, moins gauche, rendre quelqu'un plus fin, plus adroit, plus rusé qu'il n'était. Un voyage à Paris suffit pour déniaiser la plupart des gens. Les affaires déniaisent promptement ceux qui s'y livrent.

— Fig. *Déniaiser de*. Quelle obligation n'avons-nous pas a la bénignité de notre souverain Créateur, pour avoir *déniaisé* notre créance de ces vagabondes et arbitraires dévotions, et l'avoir logée sur l'éternelle base de sa sainte parole! (Montaig.)

— Fam. Voler, duper, tromper un niais. Les filous l'ont déniaisé.

— SE DÉNIAISER. v. pron. Devenir moins niais, moins simple, plus adroit, plus souple, plus rusé. Le monde se *déniaise* furieusement. (Volt.) L'expérience et hantise du monde sert fort à se *déniaiser* et mettre son esprit hors de pages. (Charr.)

DÉNIAISEUR. s. m. (ét., V. DÉNIAISER). Celui qui déniaise, qui détrompe. Il est familier et peu usité.

DÉNICALES. s. f. pl. (rad. *deni*, dix). Ant. rom. Purifications qui se faisaient dans la maison d'un défunt, dix jours après le décès.

DÉNICHÉ, ÉE. part. pass. du v. Dénicher. S'empl. adjectiv. Oiseau déniché. Statue dénichée. Brigands dénichés.

DÉNICHEMENT. s. m. Action de Dénicher. Inusité.

DÉNICHER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, part. extract., et *nicher*; rad. *nid* et *niche*). Ôter de la niche. Dénicher une statue. Dénicher un saint.

— Prouver qu'un prétendu saint ne l'est pas. Dénicher un saint. Dénicher plusieurs saints.

— Popul. et en mauvaise part. Renverser les saints de leur niche; détruire le culte des saints. Dans la révolution française, la populace a déniché les saints.

— Ôter du nid. Dénicher des oiseaux. Dénicher des merles, des fauvettes. Dénicher toute la couvée.

— Par extens. et familièrement. Trouver, découvrir la demeure de quelqu'un avec difficulté, à force de recherches. Dénicher un débiteur. Fût-il caché au bout du monde, nous saurons bien le dénicher.

— Faire sortir par force, débusquer. Dénicher l'ennemi. Dénicher des voleurs. Dénicher d'un poste. Dénicher d'un bois.

— Fam. et dans un sens analogue, se dit en parlant des choses. Où a-t-il déniché cela? Où va-t-il dénicher de pareilles choses.

— Absol. il signifie Abandonner le nid, sortir du nid. Les moineaux ont déniché. Ces petits oiseaux vont dénicher bientôt.

— Fig. et fam. Abandonner la maison paternelle. Ce mauvais enfant a déniché; on ne sait où il est allé, ni ce qu'il est devenu.

— *Dénicher de*. Si je n'avais pas le bonheur de vivre à Cirey, je *dénicherais* bien vite de France. (Volt.) *Dénichez* de céans et sans cérémonie. (Mol.)

— S'évader, s'échapper, s'enfuir. Les enne-
enfin déniché de la contrée où ils causaient tant d'alarmes.

— Loc. prov. et fam. *Les oiseaux ont déniché*, ou *sont dénichés*. Se dit en parlant de personnes qui se sont évadées, qui ne sont plus où l'on va les chercher; se dit aussi des choses qu'on croyait trouver dans un lieu, et qui n'y sont plus.

— SE DÉNICHER. v. pron. Être déniché.

DÉNICHEUR. s. m. (ét., V. DÉNICHER). Celui qui déniche, qui ôte du nid. Un dénicheur d'oiseaux.

— Fig. et fam. *Dénicheur de merles, de fauvettes*. Homme ardent au plaisir, habile à s'en procurer; chevalier d'industrie. || *A d'autres, dénicheur de merles*. Se dit à une personne à qui l'on est loin de se fier.

— *Dénicheur de saints*. Celui qui scrute la vie des saints de manière à en déposséder plusieurs des miracles qu'on leur attribuait, et par conséquent de la béatification qu'on leur avait décernée. M. de Launoy était un grand *dénicheur* de saints. (Ménage.)

DÉNICHI. Myth. Une des trois divinités japonaises qui président à la guerre.

DÉNIÉ, ÉE. part. pass. du v. Dénier. S'empl. adjectiv. Dépôt dénié. Dette déniée. Fait dénié. Secours déniés. Aliments déniés.

DÉNIEMENT. s. m. Vieux mot, synonyme de Déni. Dénégation, désaveu, refus.

DENIER. s. m. (du lat. *denarius*, dixième). Petite monnaie romaine d'argent, marquée d'un X, et qui, jusqu'à l'an 536 de Rome, valut 10 as, et plus tard 16 as. Judas vendit Notre-Seigneur Jésus-Christ pour la somme de trente deniers.

— *Denier trigramme*. Denier un peu faible qui eut cours depuis Néron jusqu'à Constantin. || *Denier de Papirius*. Ancien poids des Romains, qui valait six sectants de Celsus. || *Denier de Néron*. Poids qui valait dix-huit siliques.

— Ant. franç. *Denier d'argent*. Monnaie d'argent des rois de la première race, qui pesait à peu près un quart de franc; sous la deuxième et la troisième, le denier était un peu plus fort.

— Ancienne monnaie française de cuivre frappée par Philippe Ier, et devenue depuis simple monnaie de compte, et valant la douzième partie d'un sou ou le tiers d'un liard. Un denier, deux deniers. Compter par livres, par sous et par deniers. Six sous huit deniers. Payer jusqu'au dernier denier. Ne pas avoir un denier vaillant.

— *Denier de gros*. Ancienne monnaie de compte, qui valait la moitié d'un sou et qui avait cours en Hollande et en Flandre. || *Denier de poids de marc*. Troisième partie du gros ou vingt-quatrième partie de l'once. || *Deniers tournois*. Deniers qui étaient frappés à Tours par l'archevêque de cette ville. || *Deniers parisis*. Deniers frappés par ordre du roi, et valant un quart de plus que les deniers tournois. || Il y avait aussi les deniers toulousains, les deniers viennois, toulois, etc.

— *Denier à Dieu*. Anc. législ. financ. Contribution qui, dans l'origine, se payait sur tous les marchés et engagements, et qui devait être employée à quelque acte pieux, surtout au soulagement des pauvres. Plus tard on prélevait une partie du denier à Dieu pour les réparations des ponts et chaussées. || Aujourd'hui, par Denier à Dieu, on entend les arrhes qu'il est d'usage de donner toutes les fois qu'il s'agit d'un contrat de location. S'il est question d'un logement que l'on veut arrêter, il n'y a promesse d'engagement qu'à partir du moment où le denier à Dieu a été remis entre les mains du locateur. Il en est de même lorsque l'on veut arrêter un domestique; le denier à Dieu doit lui être donné. Donner le denier à Dieu. Payer le denier à Dieu. Rendre le denier à Dieu.

— *Denier de saint Pierre*. Tribut établi en Angleterre, l'an 740, sur chaque famille pour être donné au pape comme redevance ou offrande; Charlemagne l'introduisit en France. Il fut introduit pareillement en Pologne et en Bohême. On le payait à Rome le jour de la fête de Saint-Pierre ès-liens. V. ROMESCOT, nom primitif sous lequel ce tribut était connu.

— *Denier de César*. Contribution qui assujétissait chaque chef de famille à payer trois deniers au roi par année.

— Fig. Somme d'or ou d'argent, somme quelconque. C'est un beau denier. Une grande somme de deniers. Les deniers publics. Payer sur les deniers de telle recette. Les deniers royaux. Payer en deniers ou en quittances. Divertir les deniers d'une caisse. Acheter de ses deniers, de ses propres deniers. Payer en beaux deniers comptants.

Toute vieille qui prend un mari de vingt ans
N'en peut rien obtenir qu'à beaux *deniers* comptants
(DESTOUCHES.)

— *Deniers*. Synonyme de Biens. || *Deniers clairs*. Somme liquide dont la disposition est entièrement libre; somme que l'on peut recevoir quand on veut et sans contestation.

— La partie d'une somme, d'un capital quelconque, d'un revenu, etc., qui est prélevée au profit de quelqu'un. Payer à l'État le quinzième denier de son revenu, ou simplement, le quinzième denier. Anciennement, le dixième denier de toute prise maritime était dû à l'a-
Le dixième, le quinzième, etc. Payer le dixième de son revenu.

— *Denier fort* ou *fort denier*. Fraction modique, qu'on ne peut payer qu'en donnant plus. Le fort denier de trois livres deux deniers est un denier. Le fort denier est pour le marchand.

— Terme dont on se sert pour fixer le taux de l'intérêt de l'argent, par le rapprochement du nombre de deniers qu'il faudrait donner en capital pour obtenir un denier de bénéfice à titre d'intérêt. Prêter *au denier cinq, huit, dix*, etc., c'est pour, Réaliser un denier d'intérêt, en livrer à l'emprunteur 5, 8, 10, etc. Le taux *au denier vingt* est le seul légal; il représente cinq pour cent. Cent francs au *denier* cinq, combien font-ils? — Vingt livres. (Boil.)

— *Denier d'ordonnance*. Taux auquel il était autrefois permis par ordonnance royale de mettre son argent à rente, ou auquel s'estimaient les intérêts qui étaient adjugés. C'est ce que nous nommons aujourd'hui, Taux légal.

— Certaine part qu'on a dans une affaire, dans un traité, à proportion de laquelle on partage le bénéfice ou l'on supporte la perte, et qui est ordinairement le 12e du 20e. Avoir un denier, c'est avoir un 240e; avoir deux deniers, c'est avoir un 120e; avoir six deniers, c'est avoir un 40e. Avoir tant de deniers dans une ferme, dans un armement. Ce sens a vieilli.

— Dans un sens analogue, *Vendre une chose au denier vingt, au denier trente*, etc. La vendre pour un prix établi, en supputant que le revenu ou le produit annuel de cette chose est le 20e, le 30e, etc., de sa valeur. || De même on dit encore, Estimer au denier trente, au denier quarante, etc.

— *Denier fort*. Taux qui excède le taux ordinaire des intérêts.

— Monnayage. *Denier de poids* ou simplement, *Denier*. La 785e partie du kilogramme, ou 24 grains. || *Degré de fin* ou *de loi*. Degré de pureté de l'argent. Connaître le denier de fin d'une pièce, d'un lingot. || Se dit plus exactement de chacune des parties de fin contenues dans une quantité d'argent quelconque, que l'on suppose divisée en douze parties égales; alors il s'emploie souvent absolument. || *Argent à douze deniers*. Argent pur. || *Argent à onze deniers*. Argent dans lequel il entre un douzième d'alliage. On évalue la bonté de l'argent par deniers, et celle de l'or par carats.

— *Centième denier*. Anc. administr. Nom que l'on donna au droit de la paulette, après l'avoir réduit au centième du prix des offices. || *Deniers d'octroi*. Certains droits que le roi accordait aux villes et communautés, pour qu'elles pussent acquitter leurs dettes et fournir à leurs besoins. || *Deniers patrimoniaux*. Rentes et héritages appartenant aux villes et communautés. || *Deniers royaux*. Sommes que le roi faisait lever par imposition à son profit. La taille, les vingtièmes, la capitation, étaient des deniers royaux. || *Denier Saint-André*. Droit perçu sur les marchandises qui passaient du Languedoc en Dauphiné, dans la Provence ou dans le Comtat, ou qui venaient de ces provinces en Languedoc. || *Maître de la chambre aux deniers*. Celui qui présidait le bureau où se faisait l'ordre de la dépense de la maison du roi.

— Anc. prat. *Faire bons les deniers*. Garantir la somme.

— Anc. jurispr. *Deniers ameublis*. Deniers que la femme mettait en communauté, par contrat de mariage. || *Deniers d'entrée*. Deniers qu'on avance en entrant dans une ferme. || *Deniers dotaux*. Argent qui constitue la dot d'une femme. || *Francs deniers*. Sommes que l'on doit recevoir exemptes de déduction et de retenue. || *Deniers oisifs*. Argent qu'on n'utilise point, qui ne porte point d'intérêts. || *Deniers pupillaires*. Revenu des biens d'un pupille. || *Deniers de monnayage*. Se dit, dans les hôtels des monnaies, de toutes sortes d'espèces d'or, d'argent ou de cuivre, qui ont reçu la dernière façon, et qui sont propres à être mises en circulation dans le public.

— Loc. prov. *Brûler une chandelle d'un liard, à chercher une épingle dont le quarteron ne vaut qu'un denier*. Dépenser plus dans une affaire que le bénéfice qu'on espère en retirer. || *Il n'y a point d'huis qui ne lui doive un denier*. Il flane et s'arrête souvent en chemin, il bavarde à toutes les portes. || *Ne pas donner une chose pour denier d'or*. Estimer cette chose à un prix fort élevé.

— Prov. et fig. *Le denier de la veuve*. Ce que l'on prend sur son propre nécessaire pour subvenir aux besoins d'autrui, quand soi-même on n'est pas riche. C'est le denier de la veuve. Dieu estime souvent mieux le denier de la veuve que la pièce d'or du riche.

— Loc. prov. *Vendre quelqu'un à beaux deniers comptants*. Le trahir par intérêt. || Dans un sens moins odieux. *Il le vendrait à beaux deniers comptants*. Il est beaucoup plus adroit, plus fin, plus rusé que lui.

— Fam. *J'y mettrais bien mon denier*. J'en ferais volontiers l'acquisition, si c'était à vendre.

— Fam. *Tirer un grand denier, un bon denier de quelque chose*. Tirer un grand profit, recevoir beaucoup d'argent de quelque affaire. Peu usité dans cette locution.

— Fam. *Rendre compte à livres, sous et deniers*. Rendre un compte fidèle, exact, détaillé, minutieux.

— Prov. et fam. *Cette chose vaut mieux denier qu'elle ne valait maille*. Se dit d'une
[illegible]

DÉNIER. v. a. 1re conj. (du lat. *denegare*, qui a la même signif.). *Je dénie, nous dénions, vous déniez. Que je dénie, que nous déniions, que vous déniiez*, etc. Nier. En ce sens, il n'est guère usité qu'en jurisprudence. Dénier un fait. Dénier un dépôt. Dénier un crime. Dénier une dette. Dénier un aveu.

Qu'il accuse par là César de tyrannie,
Qu'il approuve sa mort, c'est ce que je *dénie*. (CORN.)

— Refuser ce que la bienséance, l'équité, la justice exigent, veulent que l'on accorde. Dénier son secours. Dénier des aliments à un fils. Dénier des aliments à un père. Dénier la justice. Dénier de rendre la justice. Pour obtenir les vents que le ciel vous *dénie*. (Rac.) (Il) Se donne par ses mains l'encens qu'on lui *dénie*. (Boil.)

— SE DÉNIER. v. pron. Être nié, être refusé.

DÉNIGRANT. part. prés. du v. Dénigrer. Qui dénigre. Il est invariable. Des envieux dénigrant tout le monde.

DÉNIGRANT, ANTE. adj. (ét., V. DÉNIGRER). Qui exprime le dénigrement, qui porte à dénigrer. Les hommes supérieurs en France sont indulgents, les hommes supérieurs en Allemagne sont très sévères, mais en revanche les sots chez les Français sont *dénigrants* et jaloux, et les Allemands, quoique bornés qu'ils soient, savent encore se montrer encourageants et admirateurs. (Mme de Staël.) Les femmes sont-elles forcées, dans des cas rares, de faire l'aveu de certains avantages qu'il leur est impossible de nier? elles ajoutent sur-le-champ tant de restrictions *dénigrantes*, qu'elles reprennent en détail ce qu'elles ont accordé en gros. (St-Prosp.)

DÉNIGRÉ, ÉE. part. pass. du v. Dénigrer. S'empl. adjectiv. Homme dénigré. Femme dénigrée. Caractere dénigré. Réputation dénigrée. Ouvrage dénigré.

DÉNIGREMENT. s. m. (ét., V. DÉNIGRER). Action de dénigrer, de noircir quelqu'un, de diminuer la réputation, l'estime, le crédit dont il jouit, de déprécier les talents qu'il possède, etc. Terme de dénigrement. Parler avec dénigrement. Le *dénigrement* de l'homme enfante l'impudence du crime et le découragement de la vertu. (Boiste.) Il n'est donné qu'aux gens de bonne compagnie de savoir tirer parti du *dénigrement*. (St-Prosp.) En général, le *dénigrement* ne cause qu'un mal passager et retombe sur ses auteurs. (Id.)

— Etat de mépris dans lequel tombe celui qui est dénigré. Tomber dans un grand dénigrement, dans un profond dénigrement.

DÉNIGRER. v. a. 1re conj. (du lat. *denigrare*, même signif.; rad. *niger*, noir). Chercher à noircir, travailler à diminuer le mérite, la réputation de quelqu'un, ou le prix, la valeur de quelque chose; chercher à rendre ridicule, méprisable. Dénigrer quelqu'un. Dénigrer le caractère de quelqu'un. Dénigrer un ennemi. Dénigrer les ouvrages d'un auteur, d'un artiste. N'ouvrir la bouche, ne parler que pour dénigrer. Trouver son plaisir à dénigrer. Le monde se plaira toujours à *dénigrer* les gens de bien, et à empoisonner leurs meilleures actions. (Volt.) Fréron a constamment *dénigré* tous les talents supérieurs, et exalté ce qu'il y avait de plus mauvais en auteurs. (La Harpe.)

— Absol. Faute de tact et de mesure, le peuple se nuit quand il *dénigre*. (St-Prosp.) Il arrive dans la haute société que les hommes habiles à *dénigrer*, pour atteindre plus sûrement leur but, ont l'air de le perdre de vue. (Id.)

— SE DÉNIGRER. v. pron. Se déchirer en paroles les uns les autres. Se perdre mutuellement de réputation.

DÉNIGREUR. s. m. Celui qui dénigre, qui aime à dénigrer; celui qui cherche à noircir la réputation de quelqu'un, à déprécier la valeur de quelque chose. On n'entend partout tant de *dénigreurs*, que parce que les hommes sont en général médiocres, sots et jaloux des grands succès. (Mercier.)

DENINA (Charles-Jean-Marie). Célèbre professeur d'éloquence italienne et historien, né à Revel en 1731, mort en 1813; fut fait, en 1804, bibliothécaire de Napoleon.

DENIS. (il serait mieux d'écrire Denys, conformément au gr. Διονύσιος). Nom de deux tyrans de Syracuse. DENIS L'ANCIEN, chargé du gouvernement, l'an 405 av. J.-C., soutint avec succes de longues guerres contre les Carthaginois; déjoua plusieurs conspirations; sa défiance et sa cruauté égalèrent sa tyrannie. || DENIS LE JEUNE. Fils du précédent, lui succéda, l'an 368 av. J.-C., fit venir Platon à sa cour; fut chassé de Syracuse par son beau-frère, y rentra, en fut chassé de nouveau, et se retira à Corinthe, où il se fit maître d'école. || *Oreille de Denis.* Chambre souterraine creusée dans un rocher et disposée de telle sorte, que la voix se dirigeait où Denis l'Ancien se cachait et par où il pouvait entendre les plaintes des accusés.

— DENIS. Tyran d'Héraclée; épousa Amestris, fille de Darius, 321 ans av. J.-C.; mourut l'an 304.

— DENIS D'HALICARNASSE. Historien, né à Halicarnasse, vint à Rome l'an 30 av. J.-C.; se livra avec talent aux études historiques, et fut lié avec tous les savants de l'époque. Il nous reste onze livres sur vingt que compre-

— DENIS (Saint). Apôtre des Gaules et premier évêque de Paris, vers le milieu du IIIe siècle. Il fut décapité par ordre du gouverneur Pescennius, avec saint Rustique et saint Eleuthère. L'Eglise catholique célèbre sa fête le 9 octobre. Une pieuse tradition prétend que saint Denis porta lui-même sa tête dans ses bras jusqu'au lieu où on lui éleva plus tard l'abbaye de son nom. || DENIS (Saint) l'Aréopagite. Un des juges de l'aréopage d'Athènes, converti à la religion catholique par saint Paul, qui le créa évêque d'Athènes; fut martyrisé l'an 95. Il ne faut pas le confondre avec saint Denis évêque de Paris; il y a l'intervalle de deux siècles entre la vie de ces deux saints. || DENIS (Saint). Patriarche d'Alexandrie, et chef de l'école qui porte le nom de cette ville. Il avait été disciple d'Origène; il mourut en 264. Il est honoré par les Grecs le 3 octobre, et par les Latins le 17 novembre. || DENIS (Saint). Romain, successeur de saint Sixte au souverain pontificat; mourut en 268; sa fête est célébrée le 26 décembre.

— DENIS, roi de Portugal. Né en 1261, succéda à son père Alphonse III en 1279, et mourut en 1325, après avoir favorisé les lettres et l'agriculture, et institué l'ordre du Christ.

DENIS (SAINT-). Géogr. Ville de France, ch.-lieu d'arrondissement, département de la Seine, près de cette rivière et sur le canal de Saint-Denis, à 4 kilomètres de Paris. Elle est fameuse par son abbaye.

— ABBAYE DE SAINT-DENIS. Abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, située dans la ville de Saint-Denis. Ce n'était dans l'origine qu'une petite chapelle qui fut élevée dans le champ même où avaient été ensevelis les corps de saint Denis, d'Eleuthère et de Rustique, par les soins d'une pieuse dame nommée Catulle. Dans la suite, sainte Geneviève y fit construire une église desservie par une communauté religieuse. Dagobert enrichit beaucoup cette église, que Clovis II affranchit de la juridiction de l'évêque de Paris. L'oriflamme était placé dans l'abbaye de Saint-Denis. Comme monument d'architecture, l'église de Saint-Denis est très-remarquable. Elle renferme dans un caveau les tombeaux des rois et des princes de France; chaque roi défunt est déposé sur les marches de l'escalier, jusqu'à ce que le cadavre de son successeur vienne le remplacer et lui permette d'entrer dans le caveau. Cette église est desservie par un chapitre royal composé de deux ordres de chanoines. || Il y a à Saint-Denis un bel établissement créé par Napoléon, où 500 filles de membres de la Légion d'honneur reçoivent une éducation distinguée: 400 aux frais de l'ordre, et les autres moyennant une pension. La population de la ville de Saint-Denis est de 10,000 hab.

— Hist. SAINT-DENIS MONTJOYE, OU MONTJOYE-SAINT-DENIS. Ancien cri de guerre des Français. || *Bataille de Saint-Denis.* Bataille en 1567, entre les réformés, commandés par le prince de Condé, et les troupes royales, à la tête desquelles se trouvait le connétable Anne de Montmorency, qui fut blessé à mort.

— SAINT-DENIS. Bourg de France; département de la Mayenne, et arrondissement de Mayenne; 3,500 hab.

DENIS (SAINT-). Géogr. Capitale de l'île Bourbon, et chef-lieu de la colonie, située au N. de l'île et sur le bord de la mer; 12,000 hab. Siége d'une cour royale de justice, etc., et d'un arrondissement qui nomme cinq députés au conseil colonial.

DÉNISALES ou **DÉNISCALES.** s. f. pl. V. DÉNICALES.

DENISOFF. Général russe, employé en 1794 et 1795 contre les Polonais, qu'il acheva de soumettre. Il mourut en 1798.

DENIZATION. s. f. (pr. *de-ni-za-ci-on*; littéralement *affranchissement*). Anc. législ. angl. N'est usité que dans cette locution: *lettres de denization*. Lettres en vertu desquelles on recevait en Angleterre le premier degré de naturalisation.

DENIZEN ou **DENIZON.** s. m. Anc. législ. angl. Etranger qui, ayant formé le dessein d'habiter l'Angleterre pendant de longues années, avait obtenu des lettres de denization.

DENNEWITZ (Bataille de). Combat célèbre, le 6 septembre 1813, entre le maréchal Ney, commandant 55,000 Français et le général Bulow, commandant 108,000 Prussiens. Les Français furent vaincus; mais des deux côtés la perte fut à peu près égale. Ce combat porte aussi le nom de Jutœrbœck.

DÉNOIRCI, IE. part. pass. du v. Dénoircir. S'empl. adjectiv. Objet dénoirci. Visage dénoirci.

DÉNOIRCIR. v. a. 2e conj. (rad. *noir*). Oter la couleur noire. Dénoircir un objet. Dénoircir la peau.

— Neutral. Son corps fut bien lavé, mais ne *dénoircit* pas. (F. de Neufch.)

— SE DÉNOIRCIR. v. pron. Etre dénoirci.

DÉNOMBRÉ, ÉE. part. pass. du v. Dénombrer. S'empl. adjectiv. Peuple dénombré. Vaisseaux dénombrés.

DÉNOMBREMENT. s. m. (ét. V. DÉNOMBRER). Admin. Recensement d'une population, énumération d'objets faisant partie de la fortune publique. Faire le dénombrement. Ordonner le dénombrement. Les Israélites subirent plusieurs fois le dénombrement. A Rome, Ser-

pour chaque cinq ans ou lustre. Le plus ancien *dénombrement* que nous ait transmis l'histoire est celui des Israélites fait par Moïse et Aaron dans le désert. (Gren.)

— Se dit quelquefois des choses. Le denombrement des vaisseaux qui composent une escadre, une flotte.

— *Dénombrement des terres.* V. CADASTRE.

— Dr. féod. Déclaration que le vassal faisait au seigneur de tout ce qui composait le fief qu'il tenait de lui en foi et hommage.

— Fig. Énumération. Il manque au dénombrement de ces qualités celle de mauvais prédicateur. (La Bruy.) L'Esprit saint a voulu descendre dans un *dénombrement* exact de tous les ornements de la vanité. (Boss.) L'Ecclésiaste faisant le *dénombrement* des illusions. (Id.)

DÉNOMBRER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, partic. explet., et *nombrer*; rad. *nombre*). Faire un dénombrement, faire le dénombrement. Dénombrer la population. Dénombrer une ville, un royaume, un empire.

— SE DÉNOMBRER. v. pron. Être dénombré. || Ce verbe est inusité aujourd'hui.

DÉNOMINATEUR. s. m. (du lat. *denominare*; rad. *nomen, nominis*, nom). Arith. Celui des deux nombres d'une fraction qui indique en combien de parties l'unité a été divisée; il s'écrit au-dessous de l'autre nombre, qui s'appelle Numérateur et qui indique combien de parties de l'unité ont été prises. Les deux nombres sont séparés par un trait horizontal.

DÉNOMINATIF, IVE. adj. (du lat. *denominativus*; rad. *nomen, nominis*, nom). Gramm. Qui dénomme, qui sert à dénommer; qui marque le nom propre. Mot dénominatif.

— Gram. hébr. *Dérivé dénominatif.* Celui qui est formé ou qui tire son origine d'un nom et non pas d'un verbe.

DÉNOMINATION. s. f. (pr. *dé-no-mi-na-ci-on*; ét., V. DÉNOMMER). Désignation d'une personne ou d'une chose, par un nom qui en exprime l'état, l'espèce, la qualité principale, etc. Donner une dénomination. Imposer une dénomination flétrissante. Dans les arts et dans les sciences, il ne faut rien changer sans nécessité aux dénominations reçues. Le mot *homme* est d'abord pour l'enfant une *dénomination* commune, sous laquelle il comprend indistinctement tous les hommes. (Condill.) Les noms généraux ainsi que tous les noms d'individus sont compris sous la *dénomination* générale de substantif. (Id.

— Les choses prennent leur dénomination de ce qu'elles ont de plus remarquable ou de plus essentiel.

— Arithm. Synonyme de Denominateur. Réduire des fractions à la même dénomination, ou au même dénominateur.

DÉNOMMÉ, ÉE. part. pass. du v. Dénommer. S'empl. adjectiv. Il n'est pas *dénommé* dans l'acte. (Acad.)

DÉNOMMER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, part. explét., et *nommer*; rad. *nom*). Désigner par le nom; n'est guère usité qu'en termes de pratique, et signifie Nommer et comprendre quelqu'un dans un acte. Dénommer toutes les parties dans un contrat, dans un arrêt.

— SE DÉNOMMER. v. pron. Être dénommé; être désigné par son nom; être nommé et compris dans un acte.

DENON (Dominique Vivant, baron). Né en 1747, à Châlons-sur-Saône, et mort en 1825. Se distingua par son goût pour les lettres et pour les beaux-arts; suivit pendant longtemps la carrière diplomatique, et fut nommé par Napoléon directeur général des musées.

DÉNONCÉ, ÉE. part. pass. du v. Dénoncer. S'empl. adjectiv. Coupable dénoncé. Phidias, chargé de la direction des superbes monuments d'Athènes, fut *dénoncé* pour avoir soustrait une partie de l'or dont il devait enrichir la statue de Minerve. (J.-J. Barth.) Devant vous aujourd'hui criminel *dénoncé*. (Boil.)

— *Dénoncé à... par.*

Mais qui sont ces auteurs dont les noms offensés
Se virent par ma plume au sifflet *dénoncés?* (GILBERT.)

DÉNONCEMENT. s. m. Vieux mot, synonyme de Dénonciation.

DÉNONCER. v. a. 1re conj. (du lat. *denuntiare*, qui a la même signification). Le *c* prend une cédille devant *a, o.* *Nous dénonçons. Je dénonçais. Dénonçant.* Déclarer, publier, faire connaître publiquement. Dénoncer la fin de l'armistice, ou elliptiquement, Dénoncer l'armistice. Dénoncer la guerre. Les sages lui *dénoncèrent* qu'ils mettaient tout l'Etat en péril. (Boss.)

— Déclarer publiquement le nom de quelqu'un, le dénoncer, suivant certaines formes prescrites. Dénoncer quelqu'un pour excommunié, pour hérétique.

— Déférer en justice, à l'autorité, à un supérieur. Dénoncer un coupable, un criminel. Dénoncer quelqu'un au magistrat.

— Se dit des choses. Dénoncer un livre dangereux, obscène. Dénoncer une proposition comme hérétique.

— *Dénoncer une opposition, une saisie, une contrainte par corps, une usurpation.* La faire connaître extrajudiciairement à celui qu'elle atteint.

— SE DÉNONCER. v. pron. Être dénoncé.

DÉNONCEUR. s. m. Vieux mot, synonyme

DÉNONCIATEUR, TRICE. s. Celui, celle qui dénonce, qui accuse publiquement ou secrètement en justice. Faire le dénonciateur. Se rendre dénonciateur. Chercher à connaître le dénonciateur. Etre le dénonciateur.

— Fig. Les yeux sont de redoutables *dénonciateurs*. (Boiste.)

— Ant. rom. Nom que l'on donnait, sous les empereurs, à des magistrats subalternes chargés de faire connaître à la justice les crimes et les délits commis dans l'étendue de leur ressort. Il y avait deux dénonciateurs par chaque quartier de Rome; il y en avait aussi dans les différentes villes de l'Empire romain.

DÉNONCIATIF, IVE. adj. Qui dénonce, qui contient une dénonciation. Lettre dénonciative. Procès-verbal dénonciatif. Ce mot est peu usité.

DÉNONCIATION. s. f. (pr. *dé-non-ci-a-ci-on*). Action de dénoncer, de déclarer, de publier solennellement. Dénonciation de guerre. La dénonciation d'un armistice.

— Jurispr. Délation, accusation en justice, à la police, au magistrat. Faire une dénonciation. Signer une dénonciation. Recevoir le prix d'une dénonciation.

— Fig. La *dénonciation* du crime secret d'un souverain se communique de bouche en bouche, et parvient bientôt au tribunal redoutable de l'opinion publique. (Boiste.)

— *Dénonciation officielle* ou *salariée.* Dénonciation que fait un officier public des délits parvenus à sa connaissance, pendant l'exercice de ses fonctions.

— Procéd. civ. Signification qu'on fait à quelqu'un de certaines procédures, dans lesquelles il n'est point intéressé comme partie.

— Législ. pén. *Dénonciation civique* ou *officieuse.* Déclaration adressée au juge de paix, par le citoyen qui a été témoin d'un attentat, soit contre la liberté, la vie ou la propriété d'un individu, soit contre la sûreté publique. La déclaration des personnes notées d'infamie n'était point qualifiée dénonciation civique, et ne pouvait servir de base à une procédure.

— Toute signification extra-judiciaire; notification à un tiers d'un acte dont on entend se prévaloir contre lui. La dénonciation d'une usurpation, d'une opposition, d'une saisie, d'une contrainte.

— *Dénonciation de nouvel œuvre.* Action possessoire par laquelle on s'oppose à la continuation d'une entreprise, comme une construction, un agrandissement, parce qu'on a lieu d'en craindre quelque préjudice.

— Hist. *Bouche de dénonciation.* Sorte de coffret, placé dans la gueule d'une statue de lion, à Venise, par où l'on faisait parvenir au gouvernement les dénonciations, avis secrets, etc. On l'appelait aussi *bouche de lion.*

DÉNOTATION. s. f. (pr. *dé-no-ta-ci-on*; ét., V. DÉNOTER). Désignation d'une chose par certains signes. Ce mot est vieux et tout à fait inusité.

DÉNOTÉ, ÉE. part. pass. du v. Dénoter. S'empl. adjectiv. Il n'est pas nommé, mais il est si bien *dénoté*, qu'on le reconnait aisément. (Acad.)

DÉNOTER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, part. explét., et *noter*; rad. *note*). Désigner, dénoter quelqu'un par des indices clairs, précis, certains.

— Absol. La malice ne nomme pas, mais elle *dénote*. (Boiste.)

— Marquer, indiquer, être le signe. Les phrases et les lieux communs *dénotent* une disette de sentiment et de pensées. (Mme du Deffant.) La profusion *dénote* l'absence du goût et du jugement. (Boiste.)

— *Dénoter que.* Rien ne semble *dénoter* qu'il soit attaqué de cette maladie. (Acad.)

— *Dénoter par.* C'était une foule sans ordre *dénotant*, par les propos et les vêtements, tout ce que la populace a de plus commun et de plus abject. (Le comte de Las-Cases.)

— SE DÉNOTER. v. pron. Être dénoté, désigné, marqué, indiqué.

DÉNOUABLE. adj. des 2 g. (ét., V. DÉNOUER). Qui peut se dénouer. Ne s'emploie guère, si ce n'est quelquefois au figuré. La difficulté est dénouable. Il faut couper ce qui n'est pas dénouable.

DÉNOUÉ, ÉE. part. pass. du v. Dénouer. S'empl. adjectiv. Ruban dénoué. Membres dénoués.

Vénus, les Ris badins, les Grâces enjouées,
Et les Amours unis aux Nymphes de ces bords,
En parure légère, en tresses *dénouées*,
Dansaient dans le bocage au bruit de ses accords. (Les)

— Fig. Hymen dénoue. Intrigue dénouée. J'estime que nos âmes sont *dénouées* à vingt ans, et qu'elles promettent tout ce qu'elles pourront. (Montaig.)

DÉNOUEMENT. s. m. V. DÉNOÛMENT.

DÉNOUER. v. a. 1re conj. (ét fr., *de*, partic. privat., et *nouer*; rad. *nœud*). *Je dénoue, nous dénouons. Je dénouais, nous dénouions, vous dénouiez. Que je dénoue, que nous dénouions, que vous dénouiez*, etc. Défaire un nœud, ce qui forme un nœud, ce qui est retenu par un nœud. Dénouer un ruban. Dénouer des cordons. Dénouer sa ceinture. Dénouer facilement. Ne pouvoir dénouer.

— Fig. *Dénouez* vous-même les liens qui

et la mort ne les rompent pas douloureusement. (Boiste.) Lorsqu'on s'y prend mal, on resserre les liens en voulant les *dénouer*. (Id.

— Fig. Rompre. *Dénouer* un hymen. (Rac.) || Signifie aussi, Empêcher l'hymen projeté d'avoir lieu, de se conclure.

— Rendre plus souple, plus agile. Dénouer le corps. Dénouer les membres. Les exercices, la chasse, la danse, l'escrime, la gymnastique dénouent le corps.

— Orthop. Dans un sens plus rigoureux, Dégager, par des moyens orthopédiques, les parties du corps qui étaient nouées, leur faire prendre la forme, leur donner le jeu et l'étendue qu'elles doivent naturellement avoir.

— Prendre la forme, se donner le jeu, obtenir l'étendue naturelle, en parlant des membres du corps et du corps lui-même. Cet enfant se dénoue, il commence à se dénouer.

— Par extension. S'assouplir, devenir plus agile. Les membres se dénouent à la course

par l'habitude des exercices gymnastiques. Ce jeune homme était lourd et pesant, mais il commence à se *dénouer*. (Acad.)

— Débrouiller, éclaircir une intrigue, une affaire.

— Littér. dram. Démêler, développer, amener le dénoûment, la fin d'une intrigue de théâtre, d'un drame, d'une comédie, d'une tragédie, d'un vaudeville. Dénouer heureusement l'intrigue d'une pièce, d'une comédie.

— *Dénouer la langue.* Apprendre à parler à un enfant. Les mères surtout auront *dénoué* les langues de leurs enfants les premières. (Volt.)

— Par extension. Faire parler quelqu'un qui s'obstinait à garder le silence. Rien d'aussi efficace que l'appât du gain pour dénouer la langue aux plus taciturnes. Ma langue n'attend pas que l'argent la *dénoue*. (Boil.) || *Dénouer sa langue.* Parler après un long silence.

— SE DÉNOUER. v. pron. Se défaire, en parlant d'un nœud, d'une chose nouée, attachée par un nœud.

— Rompre le silence, parler. Avec un tel secret leur langue se *dénoue*. (Corn.)

— Se démêler, se développer. Cette intrigue se dénoue. Ce drame se dénoue heureusement.

— Se disloquer, en parlant du corps humain. Je me *dénoue* partout; mes adieux sont tantôt faits de chacun, sauf de moi. (Montaig.)

— En parlant des animaux. Les jambes de ce cheval se sont parfaitement dénouées. Les chevaux napolitains ne se *dénouent* qu'à six ou sept ans. (Acad.)

DÉNOÛMENT. s. m. (ét., V. DÉNOUER). N'est guère d'usage qu'au figuré et signifie, Solution, fin d'une intrigue, d'une action, d'une difficulté. Les *dénoûments* qui découvrent les crimes les plus cachés paraissent si simples et si faciles, qu'il semble qu'il n'y ait que Dieu seul qui puisse en être l'auteur. (La Bruy.) Voilà une excellente plaisanterie qui plaisante le *dénoûment* de l'intrigue. (Volt.) Je me suis attendu au *dénoûment* de vos longues aventures. (J.-J. Rouss.) La Grèce touchait alors au *dénoûment* des craintes qui l'avaient agitée pendant plusieurs années. (Barth.) L'appauvrissement des finances précipitait la France vers un grand *dénoûment*. (Villem.)

— Incident qui termine une pièce de théâtre, qui démêle le nœud d'une action théâtrale. La beauté du dénoûment. L'attente du dénoûment. Faire le dénoûment. Préparer le dénoûment. Amener le dénoûment. Pécher par le dénoûment. Bon dénoûment. Heureux dénoûment. Dénoûment facile, naturel, saisissant, imprévu. Dénoûment brusque, forcé, sans effet, vulgaire. Mauvais dénoûment. Cette scène est inutile au *dénoûment* de la pièce. (Volt.) Cette urne ne fait ni le nœud ni le *dénoûment*. (Id.) Ce personnage subalterne d'Amyntas qui n'a dit que quatre mots dans la pièce et qui en fait le *dénoûment*. (Id.) Il me semble que, dans une tragédie, il faut que le *dénoûment* soit contenu dans l'exposition, comme dans son germe. (Id.) Un bon *dénoûment* peut sauver une pièce faible, et c'est de lui que dépend le succès de la meilleure. (Ourry.)

— Syn. comp. DÉNOÛMENT. CATASTROPHE. Le *dénoûment* démêle l'intrigue et amène la catastrophe; la *catastrophe* complète le dénoûment et termine l'action.

DENRÉE. s. f. (du bas lat. *denariata*, quantité qu'on avait pour un denier; on disait anciennement *denierée*). Nom générique sous lequel on comprend toutes les choses commerciales qui servent à la nourriture et à l'entretien des hommes et des animaux. Menues denrées. Grosses denrées. Achat des denrées. Prix des denrées. Consommation des denrées. Transport des denrées. Accaparer les denrées. Mettre le prix aux denrées. Ce qui constitue la valeur vénale des *denrées*, c'est la dépense qu'il faut faire pour les obtenir. (De Morog.) Les *denrées* nécessaires à la consommation des hommes ne peuvent être saisies pour aucune créance, même pour celle de l'Etat. (Dict. encycl.)

— Toute sorte de marchandise mise en vente, non pour être revendue, mais pour être consommée; qu'elle soit destinée à la subsistance ou à tout autre genre de consommation. Vendre ses denrées. *Bonne denrée*, *mauvaise denrée*. Marchandise bonne ou mauvaise, de bon ou mauvais débit.

— Fam. *Vendre bien sa denrée.* Tirer un bon prix de ce qu'on vend.

— Fam. *C'est une chère denrée.* C'est une chose que l'on a mise à très-haut ou même à trop haut prix.

> C'est chère *denrée*
> Qu'un protecteur. (La Fontaine.)

— S'est dit anciennement pour Denier, ou pour Ce qui était de la valeur d'un denier. Denrée d'herbes. Denrée de cresson.

— *Denrées coloniales.* Toutes les matières premières, nutritives ou non qui proviennent des colonies.

DENRÉNER. v. n. 1re conj. (rad. *denrée*). Vieux mot qui a signifié Vendre des denrées; et par extens., Négocier, trafiquer.

DENSE adj. des 2 g. (du lat. *densus*, même signification). Phys. Épais, compacte, dont les parties sont serrées; qui contient beaucoup de matière en peu de volume. Il est opposé à Rare. Corps dense. L'eau est plus dense que l'air. L'or est plus dense que l'argent; le platine est plus dense que l'or. Un corps est d'autant plus *dense*, que son poids est plus considérable et son volume plus petit. (Dict. encycl.) De deux corps ayant un même volume, le plus *dense* est celui qui a le plus grand poids. (Id.)

DENSIFLORE. adj. des 2 g. (ét. lat., *densus*, épais; *flos, floris*, fleur). Bot. Qui porte des fleurs serrées les unes contre les autres. Plante densiflore. Thalictre densiflore.

DENSIFOLIÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *densus*, épais; *folium*, feuille). Qui porte des feuilles nombreuses et serrées. Phaca densifoliée.

DENSIROSTRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *densus*, épais; *rostrum*, bec). Ornith. Qui a le bec très-fort et très-dur. Turdus densirostre.

DENSITÉ. s. f. (du lat. *densitas*; rad. *densus*, dense). Phys. Qualité de ce qui est dense. Quantité de matière que contient un corps sous un volume déterminé, ou, suivant l'expression géométrique, Quotient de la masse divisée par le volume.

— A volume égal des corps, la densité est proportionnelle à leur poids; à poids égal, elle est en raison inverse du volume.

— La densité des corps se mesure au moyen des balances, des aréomètres, etc.

— On détermine la densité des gaz en prenant pour terme de comparaison l'air à 0 de température, et à 0[m] 76 de pression; la densité d'un liquide, en prenant pour terme de comparaison l'eau distillée, portée à 4°, température de son maximum de densité; la densité d'un solide, en le pesant dans l'air et dans l'eau, le poids de l'air divisé par la perte dans l'eau donnant la densité rapportée à celle de ce dernier liquide.

DENT. s. f. (du lat. *dens*, *dentis*, même signif., formé du v. *edere*, manger, *edens*, mangeant). Zool. Nom donné à de petits organes, osseux en apparence, qui garnissent le bord de chaque mâchoire, et forment deux lignes paraboliques qu'on appelle les *arcades dentaires*. Leur partie libre, saillante et à un hors de l'alvéole, est le *corps* ou *la couronne de la dent*; la partie contenue dans l'alvéole est la *racine*; le rétrécissement que présente la dent à l'endroit où la couronne se continue avec la racine est le *col* ou *collet*. Les dents servent à mordre ou à broyer les aliments, par leur partie visible, dite la couronne.

> . . . . Que tous tes aliments
> Soient broyés à loisir sous la meule des *dents*
> (Dorsacca.)

> Il vous faudrait, Alix, pour mériter des soins,
> Vingt *dents* de plus, vingt ans de moins. (***)

|| Chez l'homme adulte, le nombre des dents est de trente-deux, seize à chaque mâchoire. || *Dents incisives* ou *cunéiformes*, les quatre antérieures, qui n'ont qu'une racine simple comprimée latéralement. *Dents canines* ou *conoïdes*, *laniaires*, *angulaires*, *cuspidées*. Les quatre dents qui viennent immédiatement après les incisives, de chaque côté, et dont la racine est simple aussi. On appelle vulgairement *œillères* les deux dents canines de la mâchoire supérieure. || *Petites molaires* ou *fausses molaires*, ou *dents bicuspidées*. Deux dents qui se trouvent de chaque côté de l'une et de l'autre mâchoire après la dent canine, dont la couronne présente deux tubercules conoïdes et dont la racine est plus ou moins évidemment double. || *Grosses molaires* ou *vraies molaires*, ou *dents multicuspidées*. Les trois grosses dents qui viennent après les petites molaires, et qui ont une couronne garnie de plusieurs tubercules, et plusieurs racines divergentes. || *Dent de sagesse.* La dernière des trois grosses molaires, ainsi appelée parce qu'elle ne vient que très-tard. Grosses dents. Dents de dessus ou d'en haut. Dents de dessous ou d'en bas. Belles dents. Dents blanches. Dents bien rangées. Dents jaunes, cariées, gâtées, pourries. Dent creuse. Le mal de dents. Avoir mal aux dents. Avoir du tartre sur les dents. Se nettoyer, se frotter, se laver les dents. Se curer, se blanchir les dents. Brosse à dents. Poudre pour les dents. Dent qui branle. Dent tombée, arrachée. Dent qui perce à un enfant. Enfant qui fait ses dents, ses premières dents, ses secondes dents. Claquer des dents. Les dents lui claquent. Cela fait claquer les dents. Serrer les dents. Grincer des dents. Toutes les *dents* sont tranchantes, excepté une, chez les lions, les tigres, les chats; toutes sont tuberculeuses, au contraire, chez l'ours et dans les espèces animales qui peuvent se nourrir de végétaux. (Nyst.) Il suffit d'entrer dans un cabinet de toilette et de

propriés au nettoiement des *dents*, pour être convaincu des progrès du luxe et de la superfluité même dans cette branche de l'industrie de l'homme. (Laur.) Les Japonais se teignent les *dents* en noir, et seraient honteux de les avoir blanches. (Id.) Les nègres du Congo, qui vivent de viandes crues, se font limer en pointes les *dents* incisives. (Id.) De ses *dents* l'éblouissant émail. (Malfil.)

> Et l'émail de tes *dents* est plus blanc que la laine
> De l'agneau qu'a baigné la limpide fontaine. (Millev.)

— Anat. comp. Organes de plusieurs sortes, et dont la physionomie extérieure, aussi bien que la structure ou le mode de formation, est très-différente.

— Zool. En général, tous les organes calcaires ou cornés qui servent à diviser les substances alimentaires, quelle que soit la situation de ces organes.

— *Dents de lait.* Les premières dents qui sortent ordinairement depuis le huitième mois jusqu'au vingtième ou jusqu'à deux ans, et qui sont au nombre de vingt; elles n'éprouvent aucune modification avant l'âge de sept ou huit ans. || *Dents simples.* Celles dont la substance éburnée est simplement recouverte, comme chez l'homme, par une couche d'émail qui ne pénètre pas dans son épaisseur. || *Dents composées.* Celles dont l'ivoire et l'émail forment des espèces de replis intérieurs, de manière qu'une section transversale les coupe plusieurs fois.

— *Dents artificielles* ou *fausses dents.* Dents que l'on substitue à celles dont on a été obligé de faire l'extraction. On peut employer à cet effet des dents humaines; mais le plus ordinairement on les fait avec les dents d'hippopotame, ou bien avec la pâte de porcelaine ou quelque autre composition minérale; celles-ci ont sur les dents faites avec une substance organique l'avantage de ne point s'altérer.

> L'autre de faux cheveux compose sa coiffure,
> Cette autre de ses *dents* bâtit l'architecture. (Regnard.)

— Eminences qui contribuent à former la charnière des coquilles bivalves, ou que l'on remarque quelquefois dans un point du contour de l'ouverture d'une coquille univalve; aux pointes qui terminent les mandibules des insectes; aux granulations ou protubérances plus ou moins marquées dont est souvent garni le bord interne des deux doigts de la pince des crustacés.

— Loc. fam. *Beaucoup d'enfants meurent aux dents.* Beaucoup d'enfants meurent dans le temps de leur dentition.

— *N'avoir pas de quoi se mettre sous la dent.* N'avoir pas de quoi manger, n'avoir pas de quoi vivre.

— *Manger de toutes ses dents.* Manger vite et beaucoup.

— *Mordre à belles dents.* Mordre de toute sa force.

— Fig. *Déchirer quelqu'un à belles dents.* Médire outrageusement de quelqu'un.

— *Parler entre ses dents.* Ne pas parler assez haut ni assez distinctement pour être bien entendu.

— *Prendre le mors aux dents.* Se dit, au propre, d'un cheval dont la bouche est tellement échauffée, qu'elle devient absolument insensible et qu'il s'emporte sans qu'on puisse le retenir, le mors n'opérant plus d'effet sur les barres. Les chevaux *prirent le mors* aux dents, et entraînèrent la voiture. (Acad.)

— Fig. et fam. *Prendre le mors aux dents.* Se livrer tout entier à sa fougue, à ses passions, sans écouter les conseils ni les remontrances. Il faut avoir la main forte si l'on ne veut pas que les jeunes gens *prennent le mors* aux dents et s'échappent. || S'emporter subitement, se mettre en colère pour un rien, pour peu de chose. || Il a suffi d'un léger reproche pour lui faire prendre le mors aux dents. || En bonne part, Se livrer au travail, à l'étude avec courage, avec ardeur, en parlant d'une personne qui pendant quelque temps est restée indolente, inactive. Cet écolier étudie beaucoup à présent; il a pris le mors aux dents.

— Fig. *Montrer les dents à quelqu'un.* Lui faire voir qu'on ne le craint pas, qu'on n'a pas peur de ses menaces, qu'on est au moins aussi fort que lui.

— *Parler des grosses dents à quelqu'un.* Le réprimander, lui parler avec sévérité, avec menaces.

— Fig. *Être sur les dents.* Être abattu, harassé, épuisé de lassitude, de fatigue, en parlant des hommes et des animaux. Cet ouvrier est sur les dents. Ce cheval est sur les dents. || De même on dit, *Mettre sur les dents.* Exténuer de fatigue, harasser. Ce dur et long travail nous a mis sur les dents.

— Prov. et fig. *Avoir la mort entre les dents.* Etre fort vieux ou fort malade. Il a la mort entre les *dents*, et il songe encore à bâtir. (Acad.)

— Loc. prov. *Faire de l'alchimie avec les dents.* Remplir sa bourse aux dépens de son estomac. || *Le vin trouble ne casse point les dents.* Un vin trouble peut encore être passable.

— Prov. et fig. *Rire du bout des dents, ne rire que du bout des dents.* Faire semblant de rire, s'efforcer de rire, quoiqu'on n'en ait aucune envie. || *Manger du bout des dents.* Manger sans goût, sans appétit, comme à contre-cœur.

— Fig. *Donner un coup de dent à quelqu'un.* Médire de quelqu'un; dire quelque mot qui

logue, *Tomber sous la dent de quelqu'un.* S'il tombe jamais sous ma dent, je lui donnerai plus d'un coup.

— Prov. *Quand on lui demande quelque chose, il semble qu'on lui arrache une dent.* Se dit d'une personne très-parcimonieuse ou avare qui ne donne qu'avec beaucoup de peine.

— *Ne pas desserrer les dents.* Garder un silence obstiné, malgré les occasions qu'on peut avoir de parler. || *Faire desserrer les dents.* Obliger à parler, à rompre le silence.

— Prov. et fig. *Il lui vient du bien lorsqu'il n'a plus de dents.* Il lui vient du bien sur ses vieux jours, sur la fin de sa vie.

— *Donner des noisettes à ceux qui n'ont plus de dents.* Donner à quelqu'un des choses dont il n'est plus en état de se servir.

— Prov. et fig. *Avoir les dents longues, bien longues.* Etre affamé, après avoir été longtemps sans manger.

— *C'est vouloir prendre la lune avec les dents; on prendrait plutôt la lune avec les dents.* Se dit en parlant d'une chose qu'il est tout à fait impossible de faire.

— Fig. *Avoir une dent contre quelqu'un.* Avoir de l'animosité contre lui. || *Avoir une dent de lait contre quelqu'un, lui garder une dent de lait.* Lui vouloir du mal depuis bien longtemps, avoir contre lui une vieille rancune.

— Prov. *Mentir comme un arracheur de dents.* Etre accoutumé à mentir.

— Fig. *Il n'en tâtera, il n'en cassera, il n'en croquera que d'une dent.* Il en aura peu; il n'obtiendra pas ce qu'il désire.

— *Ne pas perdre un coup de dent.* Manger avec avidité, sans se reposer, sans se laisser distraire par la conversation.

— Fig. *Je n'en perdrai pas un coup de dent.* Je m'en soucie peu, je ne laisserai pas d'agir comme à l'ordinaire.

— Prov. et fig. *Il n'y en a pas pour sa dent creuse.* Se dit d'une personne de grand appétit à qui on présente peu de chose à manger.

— Fig. *Être armé jusqu'aux dents.* Etre armé plus qu'on n'a coutume de l'être.

— Prov. et par plaisanterie. *Etre savant jusqu'aux dents.* Etre très-savant.

— Pop. *Une vieille sans dents.* Une vieille femme toute décrépite.

— Prov. et pop. *Il y a longtemps qu'il n'a plus mal aux dents, qu'il est guéri du mal de dents.* Il y a longtemps qu'il est mort.

— Fig. *Malgré lui, malgré ses dents.* En dépit de lui, et de toute la résistance qu'il oppose.

— Prov. et fig. *Œil pour œil, dent pour dent.* Se dit en parlant de la peine du talion, qui consiste à traiter un coupable de la même manière qu'il a traité ou voulu traiter les autres.

— Bot. Petites découpures du bord des calices d'une seule pièce. || Pièces dans lesquelles un péricarpe valvaire se divise à l'époque de la maturité, quand ces pièces sont aiguës et courtes relativement à la partie qui reste indivise. || Parties saillantes du bord de certaines feuilles, quand elles ne s'inclinent ni d'un côté ni de l'autre, et qu'elles ne vont pas au-delà des dernières ramifications des nervures. || Feuilles avortées qui garnissent les racines ou plutôt les tiges souterraines de quelques plantes. || Lanières qu'on voit à l'orifice de l'urne des mousses, quand elles procèdent de la paroi externe, et qu'elles la bordent après la chute de l'opercule.

— *Dents de narval.* Défenses longues et incisives qui arment la mâchoire supérieure des narvals, sorte de mammifères cétacés, et qui sont longues de deux à quatre mètres, coniques, terminées en pointes, creuses, blanches, et de 10 à 15 centimètres de diamètre. Elles entraient autrefois au nombre des substances médicamenteuses les plus estimées.

— Géogr. On applique le nom de Dent au sommet d'une montagne, lorsqu'il est prismatique et anguleux. || On dit aussi dans le même sens, L'aiguille, la corne d'une montagne. || *Côte des dents* ou *Côte d'ivoire.* Partie de la côte de la Guinée septentrionale entre la côte d'Or et la côte des Graines, se développant sur 48 myriamètres, et où l'on fait un grand commerce de dents d'éléphant.

— Mécan. *Dents*, aspérités dont on arme la circonférence d'une roue pour qu'elle puisse communiquer son mouvement à une autre par voie d'engrenage. V. ALLUCHON. Prétendre s'opposer aux événements, c'est se placer entre les *dents* d'une grande machine pour en arrêter le mouvement. (Boiste.)

— Pointes dont on arme certaines lames tranchantes.

— Les scies qui servent aux ouvrages grossiers, tels que le sciage des bûches, ont leur lame taillée en dents triangulaires. Les autres scies, dont l'hypothénuse seule est coupante, ont les dents en triangle rectangle, et servent à des ouvrages plus fins, tels que ceux d'horlogerie, de menuiserie

— Brèches qui sont au tranchant d'une lame. Ce couteau a des dents.

— Pointes plus ou moins en forme de dents qui garnissent, qui arment certaines choses. J'entends crier la *dent* de la lime mordante. (Delille.)

> . . . . La molette dorée
> [illegible]
> (Voltaire.)

DENTAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *dentarius*, rad. *dens*, *dentis*). Qui a rapport aux dents, qui concerne les dents. Arcades dentaires. Cavités dentaires. Pulpe dentaire. Follicule dentaire. Matrice dentaire. Système dentaire. Substance dentaire. Appareil dentaire. Nerfs dentaires. Artères dentaires. Hygiène dentaire.

— *Formule dentaire.* Expression algébrique du nombre et de la répartition des dents, suivant leurs différentes sortes, chez l'homme et les animaux. || *Canaux* ou *conduits dentaires.* Canaux osseux qui livrent passage aux vaisseaux et nerfs dentaires.

DENTAIRE. s. f. (du lat. *dentaria*; rad. *dens, dentis*). Bot. Genre de la famille des crucifères, tribu des arabidées, comprenant des herbes vivaces, glabres ou pubescentes, à rhizome charnu, horizontal, irrégulièrement denté, à tiges très-simples et dressées, à

feuilles alternes, à fleurs grandes, blanches, jaunes ou pourprées, disposées en un racème terminal.

DENTAL, ALE. adj. (rad. *dent*). Gramm. Qui se prononce avec les dents, en parlant de certaines consonnes qu'on ne peut prononcer sans que la langue touche les dents. D et T sont des lettres dentales, des consonnes dentales.

— S'emploie souvent comme substantif, au féminin. Une dentale. Les dentales.

— Philol. Nom des consonnes du troisième ordre dans la grammaire grecque. Il y a trois dentales, Δ, T et Θ. ‖ Nom des consonnes du quatrième ordre dans l'alphabet sanscrit. ‖ Nom des consonnes du cinquième ordre dans l'alphabet hébreu.

DENTALE. s. f. Moll. Genre de coquilles symétriques, tubuleuses, coniques, ordinairement-arquées dans leur longueur, et que l'on divise en deux espèces bien distinctes. Ces coquilles, réduites en poudre fine, étaient introduites autrefois dans plusieurs préparations pharmaceutiques.

DENTALITHE. s. f. Moll. Nom donné aux dentales fossiles. On rencontre les dentalithes dans les terrains tertiaires, d'où elles descendent jusque dans les terrains de transition.

DENT-DE-CHIEN. s. f. Bot. Plante bulbeuse de la famille des colchicacées, qui doit son nom à la forme de son bulbe radical, et qui porte à son sommet une fleur purpurine gracieusement penchée, assez semblable à la tulipe. Le nom scientifique est Erythrone.

DENT-DE-LION. s. f. Bot. Synonyme de Pissenlit.

DENT-DE-LOUP. s. f. Techn. Espèce de gros clou, long de 12 à 15 centimètres.

DENTÉ, ÉE. adj. Mécan. Qui a des dents, qui est garni de dents. Roue dentée.

— Bot. Qui a des dents ou qui en a la forme. Axe denté. Feuille dentée. Racine dentée.

— Zool. Sert à désigner tous les organes munis de dents. Ailes dentées. Corselet denté. Mandibules dentées. Charnière dentée. Lunule dentée.

— Se dit aussi des écailles de certains poissons, quand elles sont dentelées, comme celles du pleuronecte.

— Diplom. *Charte dentée.* Papier poli avec une dent de loup ou de sanglier.

— DENTÉES. adj. et s. f. pl. Bot. Tribu de plantes de la famille des ammonées, renfermant celles qui ont des plis ou des côtes saillantes sur le dos.

DENTÉ. s. m. Ichthyol. Nom vulgaire du genre dentex, poisson de la Méditerranée.

DENTÉE. s. f. (rad. *dent*). Véner. Coup de dent qu'un chien donne au gibier. Ce lévrier a donné une *dentée* au loup. (Acad.)

— Coup que le sanglier donne avec ses défenses. D'une seule dentée le sanglier a éventré ce beau cheval. V. DENTELÉE.

> Bref, sa peau de mainte *dentée*
> En peu de temps est mouchetée. (Riciss.)

DENTELAIRE. adj. des 2 g. Bot. Syn. de Plombaginé.

DENTELAIRE. s. f. Bot. Nom vulgaire de la plombagine. On avait nommé cette plante dentelaire, parce qu'elle a calmé quelquefois l'odontalgie.

DENTELÉ, ÉE. part. pass. du v. Denteler. S'empl. adjectiv.

— Numism. *Médailles dentelées.* Certaines médailles consulaires d'argent et de bronze des rois de Syrie, dont la tranche est garnie de dents. Tacite nous apprend que les Germains recherchaient les deniers consulaires dentelés.

— Qui est découpé en manière de dents; qui offre des dentelures. Robe dentelée. Bord dentelé. Au cri *dentelé* de la broche se mêlait le pétillement des œufs dans la poêle. (L. Gozlan.)

— Anat. Epithète donnée à plusieurs muscles à cause des dentelures que présente un de leurs bords. Muscle grand dentelé. Muscles petits dentelés postérieurs. Ligament dentelé.

DENTELÉE. s. f. Véner. Coup de dent de sanglier. Marque laissée par ce coup de dent.

DENTELER. v. a. 1re conj. (rad. *dent*). Il double la lettre *l* devant une syllabe muette. *Je dentelle, tu dentelles, il dentelle,* etc. Techn. Faire des entailles, des découpures en forme de dents.

— SE DENTELER. v. pron. Etre dentelé, entaillé, découpé en forme de dents.

DENTELET. s. m. (rad. *dent*). Construct. Carré sur lequel on taille les ornements d'architecture appelés denticules.

DENTELIN. Géogr. et hist. Duché qui avait pour limites l'Océan et qui s'étendait le long de l'Oise et de la Seine; il fut fondé après la mort de Caribert, et avait Paris pour chef-lieu.

DENTELLE. s. f. (rad. *dent*). Tissu léger, délicat, orné de fleurs ou dessins à jour, que l'on fait à la main et au fuseau avec du fil de lin, de la soie ou des fils d'or, d'argent, etc., et dont les bords sont dentelés. Lorsque ce tissu léger est fait avec de la soie, on le nomme *blonde.* Sur une estampe de 1580, on remarque une jeune fille assise avec un carreau à tiroirs sur les genoux, et travaillant de la *dentelle* aux fuseaux, à la moderne. (Reiffenb.)

— La dentelle la plus belle et la plus chère est celle qui est faite avec un très-beau fil de lin; les plus estimées sont celles de Bruxelles; après celles-ci viennent les dentelles dites *points* de Malines, de Valenciennes, d'Angleterre et d'Alençon. Dentelle à bride. Dentelle à réseaux. Manchettes à dentelles. Bonnet de dentelles. Porter de la dentelle. Faire de la dentelle. Blanchir de la dentelle. Une faiseuse, une raccommodeuse, une blanchisseuse de dentelle. Les Anglais sont parvenus à imiter très-imparfaitement la *dentelle* de Bruxelles. (Reiffenb.)

— Au pluriel, désigne certains objets de parure qui sont faits de dentelle. Léguer à une amie ses diamants et ses dentelles.

— Archit. *Dentelle de pierres.* Pierres taillées en dentelle.

— Techn. Partie de la superficie d'un diamant taillé en rose, qui fait le mur. ‖ Petit brillant, dans lequel les arêtes des biseaux sont rabattues par une simple facette.

— Typogr. Ornement servant d'entourage aux pages, ou de vignette aux titres des chapitres.

— Reliur. Dessin poussé sur le bord des livres ou sur le plat de leurs couvertures. ‖ Ornement ciselé sur la tête d'une pipe. ‖ Ensemble des pointes qui forment le peigne du dominotier.

— Bot. Nom donné à de petites parties saillantes, aiguës, qui sont inclinées vers le sommet de la lame d'une feuille, et qui garnissent le bord de cette dernière. Qui ne connaît le magnolia, le cyprès de la Louisiane, aux racines noueuses, au tronc énorme, dont la feuille ressemble à une *dentelle* de mousse? (Chateaub.)

DENTELLE. s. f. Bot. Genre de la famille des rubiacées, tribu des hédyotidées, comprenant des herbes annuelles, rampantes, grisonnantes, ayant pour type la dentelle rampante, des marais de l'Inde et de l'Océanie tropicale.

— Polyp. *Dentelle de mer.* Nom donné à des millépores, des eschares et des flustres.

DENTELLIÈRE. s. f. Techn. Ouvrière qui fait de la dentelle. Les Bruxelloises sont les plus habiles dentellières que l'on connaisse.

DENTELURE. s. f. (rad. *dent*). Ouvrage de sculpture fait en forme de dents ou dentelé.

— Dans l'usage ordinaire, Chose faite ou découpée en forme de dents. S'emploie ordinairement au pluriel. Faire des dentelures au bord d'un mantelet, d'une mantille. Faire des dentelures à un morceau de cuir, à une bande de linge.

— Anat. Les dentelures d'un muscle, d'un ligament.

— Bot. Les dentelures d'une feuille. Les longues barbes qui surmontent les balles qui enveloppent les grains de l'orge sont hérissées de *dentelures* propres à les accrocher aux poils des animaux. (B. de St-P.)

DENTEX. s. m. Ichthyol. Genre d'acanthoptérygiens, famille des sparoïdes, comprenant des poissons dont les dents sont coniques, même sur les côtés des mâchoires.

DENTICELLE. s. f. (dimin. de *dens*, dent). Bot. Genre de bacillariées, voisines des genres fragilaire et diatome.

DENTICIDE. adj. des 2 g. (rad. *dent*). Bot. S'applique à la dissémination des graines, lorsque les dents, d'abord rapprochées, s'écartent les unes des autres pour produire une ouverture au sommet du péricarpe qu'elles formaient par leur rapprochement. La dissémination denticide a lieu dans la primevère et plusieurs caryophyllées.

DENTICOLLE. adj. des 2 g. (ét. lat., *dens*, dent; *collum*, col). Entom. Qui a le col ou le corselet dentelé. Cryptorhynque denticolle.

DENTICORNE. adj. des 2 g. (ét. lat., *dens*, dent; *cornu*, corne). Entom. Qui a les antennes ou les cornes dentées ou pectinées. Ptinus denticorne.

DENTICRURE. adj. des 2 g. (ét. lat., *dens*, dent; *crus*, cuisse). Entom. Qui a les cuisses dentées ou épineuses au côté externe. ‖ DENTICRURES. s. f. pl. Section de la famille des brachélytres, renfermant les coléoptères dont les jambes antérieures sont dentées ou épineuses.

DENTICULE. s. f. (du lat. *denticula*, petite dent, rad. *dens*, dent). Dent très-petite. ‖ Légère dentelure.

— Zool. Nom que l'on donne aux dents lorsqu'elles sont d'une extrême petitesse; telles sont les dents d'une espèce de scare.

— Bot. Se dit aussi des toutes petites dents qui garnissent les feuilles de certaines plantes.

[illegible] moulure plate refendue dans le sens de sa hauteur, de manière à former dans toute sa longueur une longue suite de dents. ‖ Dents que forme cette moulure. Les *denticules* se placent ordinairement dans la corniche ionique et dans la corniche corinthienne. (Acad.)

— Carré sur lequel on taille les denticules.

DENTICULÉ, ÉE. adj. (du lat. *denticulatus*, rad. *dens*, dent). Qui est garni de denticules ou de dents d'une ténuité extrême. En ichthyol. c'est l'épithète d'un poisson, le scare denticulé. ‖ En bot., on appelle ainsi le stigmate de la fumaire toujours verte, les feuilles de la fuchsie, de l'épilobium, de l'aulne, du cytharexylon, etc., etc.

— Archit. *Ornements denticulés.* Ornements en forme de moulures carrées qui font partie de la corniche. V. DENTICULE, même acception.

— Blas. *Ecu denticulé.* Ecu dont la bordure est formée de denticules pareils à ceux qu'on emploie dans l'architecture.

DENTIER. s. m. Techn. Outil avec lequel on divise les pains de savon en loves.

DENTIER. s. m. (rad. *dent*). Série de dents artificielles montées sur une même pièce et disposées de manière à représenter exactement les arcades dentaires. *Dentier simple*, celui qui représente une des arcades dentaires. *Dentier double*, l'assemblage des deux arcades dentaires, unies ensemble à leurs deux extrémités par des ressorts, et destinées à s'adapter aux arcades alvéolaires complètement dépourvues de dents. L'implantation des dents naturelles ou artificielles, la construction des *dentiers*, exigent un mécanicien. (Fourn.)

— Le mot *dentier* a été avec raison substitué à celui de *râtelier.*

DENTIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *dens*, dent; *forma*, forme). Hist. nat. Qui a la forme d'une dent.

DENTIFRICE. adj. des 2 g. (ét. lat., *dens*, *dentis*, dent; et *fricare*, frotter). Qui sert à frotter les dents; dont on se frotte les dents. Cette épithète s'applique à des substances ordinairement acides, salines ou terreuses, fluides, réduites en poudre, ou incorporées dans du miel, sous forme d'opiat, dont on fait usage, à l'aide d'une brosse molle, pour ôter par le frottement, le tartre qui s'attache aux dents. Poudre dentifrice. Electuaire dentifrice. Opiat dentifrice. L'usage inconsidéré des acides, comme aliment et comme moyen *dentifrice* surtout, peut causer la perte de l'émail. (Fourn.)

— S'empl. substantiv. au masculin. En général les *dentifrices* altèrent l'émail des dents; le charbon ou le quinquina réduits en poudre impalpable sont les seuls *dentifrices* que l'on puisse employer avec avantage. (Nyst.)

DENTIGÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *dens*, dent; *gero*, je porte). Ornith. Qui porte une ou plusieurs dents, en parlant du bec de certains oiseaux. Ce mot est syn. de Dentirostre.

DENTIPÈDE. adj. des 2 g. (ét. lat., *dens*, dent; *pes*, pied). Entom. Qui a les pieds dentelés. Cette épithète s'applique spécifiquement aux insectes dont les cuisses de derrière ou les jambes de devant sont munies d'une épine ou d'une petite dent, à leur partie interne. Buprestide dentipède.

DENTIPORE. adj. des 2 g. (ét. lat., *dens*, dent; *porus*, pore). Qui est garni de pores dont le bord est dentelé.

DENTIPORE. s. m. Polyp. Genre de polypiers pierreux, caractérisé par des loges profondes, mamelonnées, garnies de dix lamelles dentiformes.

DENTIROSTRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *dens*, dent; *rostrum*, bec). Ornith. Dont le bec est échancré au bout, ou pourvu de dents dans son étendue. ‖ DENTIROSTRES. s. m. pl. Famille d'oiseaux de l'ordre des passereaux ou des percheurs.

DENTISTE. s. m. (rad. lat., *dens*, *dentis*, dent). Celui qui fait profession d'arracher ou de soigner les dents. Bon dentiste. Excellent dentiste. Habile dentiste. Mauvais dentiste. Pour être un bon *dentiste*, il faut être naturellement doué de beaucoup d'adresse, et avoir fait les mêmes études élémentaires que celui qui veut exercer la chirurgie proprement dite. (Fourn.) Lorsque le *dentiste* n'est qu'un empirique qui arrache les dents, les nettoie et les plombe, ainsi qu'il l'a vu faire, il ne mérite ni la qualification de chirurgien, ni celle de *dentiste.* (Id.)

— L'art du dentiste a fait de grands progrès depuis 1814, surtout pour la pose des dents artificielles.

— S'empl. adjectiv. Mécanicien dentiste. Chirurgien dentiste.

DENTITION. s. f. (pr. *dan-ti-cion*; du lat. *dentitio*; rad. *dens*, dent). On désigne par ce mot tous les phénomènes de la formation, de l'accroissement, de la sortie naturelle des dents. On distingue deux dentitions: la première est appelée, *dentition de lait*, elle commence vers l'âge de six à dix mois, et se termine ordinairement à deux ans ou deux ans et demi. Alors l'enfant a en tout vingt dents, mais de plusieurs sortes. V. DENTS. La seconde dentition, appelée *dentition permanente, adulte*, ou *de remplacement*, se compose de trente-deux dents; elle a lieu vers l'âge de sept ans, à mesure que tombent les dents de la première dentition, elle est très-longue à se compléter; [illegible] placées; de dix à onze ans, sortent les canines et les premières molaires; les dernières molaires ne sortent que vers l'âge de dix-huit à vingt-cinq ans. Le nom scientifique par lequel on désigne la dentition, est *odontophie.* La *dentition* est l'ouvrage de la nature, et dans beaucoup de cas on doit l'abandonner à ses soins. (Murat.) La *dentition* est une époque très-périlleuse. (Id.)

DENTO-LABIALE. s. f. (ét. lat. *dens*, *dentis*, dent; et *labialis*, labial). Philol. Nom que donnent certains grammairiens aux consonnes qui se forment par l'imposition des dents supérieures sur la lèvre inférieure. Le V et le F sont des dento-labiales.

DENTURE. s. f. (rad. lat. *dens*, *dentis*, dent). Ordre dans lequel les dents sont rangées, implantées dans l'arcade alvéolaire. Avoir une belle denture, une mauvaise denture. Corriger les défauts de la denture.

— Mécan. Nombre et qualité des dents que l'on donne à une roue. La denture d'une roue.

DÉNUDATION. s. f. (pr. *dé-nu-da-cion*; ét., V. DÉNUDER). Chir. Action de dénuder, de mettre à nu; état de ce qui est dénudé, mis à nu, dépouillé de son enveloppe naturelle. La dénudation d'un os. La dénudation des dents. Dénudation compliquée de fracture. Dénudation primitive. Dénudation consécutive, etc. L'art opère quelquefois des *dénudations* artificielles, comme dans l'opération du trépan. (Mont.)

— Par extension. *La dénudation d'un arbre.* L'état d'un arbre lorsqu'il est dépouillé de son écorce, de ses feuilles, de ses fruits.

— Fig. La dénudation de l'intelligence, du cœur. L'état de l'intelligence et du cœur lorsqu'ils sont privés de la vérité et de la vertu. Inusité en ce sens.

DÉNUDÉ, ÉE. part. pass. du v. Dénuder. S'empl. adjectiv. Os dénudé. Dent dénudée. Partie dénudée. Lorsque l'épiderme a été détruite, la seule impression de l'air sur la peau *dénudée* suffit pour produire un vif sentiment de cuisson. (Monteg.)

— Bot. Se dit d'un organe qui, devant être recouvert, se trouve accidentellement privé de son enveloppe, ou qui n'offre pas les parties dont sont garnis les autres organes analogues. ‖ *Myriophylle dénudé.* Plante ainsi appelée parce qu'elle est absolument sans feuilles.

— DÉNUDÉES. s. f. pl. Famille de fleurs comprenant, selon Linné, celles qui sont dépourvues de calice.

DÉNUDER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, partic. expl., et *nu*, du lat. *nudus*; d'où *denudare*). Chir. Opérer la dénudation; enlever l'enveloppe naturelle d'une partie, les téguments qui la recouvrent. Dénuder un os. Dénuder une dent.

— Par extension. Dépouiller un animal de sa peau, un arbre de son écorce. Dénuder un arbre. Dénuder un animal.

— Signifie quelquefois Dépouiller de vêtements. Dénuder un homme.

— Fig. S'est dit aussi pour, Dépouiller l'esprit des connaissances qu'il a acquises, le cœur de la vertu qu'on lui a inspirée. Inusité.

— SE DÉNUDER. v. pron. Être dénudé, mis à nu.

— Se dépouiller de soi-même de son enveloppe naturelle. Par l'effet de l'âge, les dents se dénudent.

DÉNUÉ, ÉE. part. pass. du v. Dénuer. S'empl. adjectiv. au propre et au figuré. Dépourvu. La pitié est presque toujours si dédaigneuse, si maladroite ou si légère, qu'il faut être bien malheureux ou bien *dénué* pour y avoir recours. (Boiste.) Rien d'affreux comme une vieillesse *dénuée.* (Id.)

— *Dénué de.* Dénué d'argent, de bien et de toutes choses. Dénué de protection, d'appui, d'assistance, de secours, de consolation, de conseil. Dénué d'esprit, d'intelligence, de bon sens. Dénué de grâce, d'agrément, de parure. Usage bizarre et *dénué* de fondement. (La Bruy.) Il faut être bien *dénué* d'esprit si l'amour, si la malignité n'en fait pas trouver. (Id.) La cour n'est pas *dénuée* d'un certain nombre de gens en qui l'usage du monde, la politesse ou la fortune, tiennent lieu d'esprit et suppléent au mérite. (Boiste.) Cette étude, *dénuée* d'intérêt, ne nous donne pas plus de plaisir que d'instruction. (J.-J. Rouss.) Le citoyen d'une probité exacte ne sera-t-il pas la victime du citoyen *dénué* de principes? (Rayn.)

— S'empl. substantiv. La lutte des partis est presque toujours celle des *dénués* contre les propriétaires. (***)

— Syn. comp. DÉNUÉ. DÉPOURVU. *Dénué* ne se dit qu'au figuré; *dépourvu* se dit au figuré et au propre. Quand on est *dénué* de biens, on est dans la misère; si l'on est *dépourvu* de biens, ce n'est seulement dans le besoin.

DÉNUEMENT. s. m. V. DÉNÛMENT, qui est l'orthographe que donne l'Académie.

DÉNUER. v. a. 1re conj. (du lat. *denudare*, mettre à nu; rad. *nudus*, nu). Priver entièrement, dépouiller tout à fait de choses nécessaires ou regardées comme telles. La fortune l'a dénué de tout. Les mauvaises affaires qu'il a faites, les pertes qu'il a essuyées l'ont complètement dénué.

— SE DÉNUER. v. pron. Se dépouiller, se priver. Se dénuer du nécessaire. Se dénuer d'argent. Il s'est *dénué* de tout pour ses enfants.

DÉNÛMENT. s. m. (ét., V. DÉNUER). Privation entière, absolue, de choses nécessaires ou réputées telles; grande misère. Être dans le dénûment, dans un complet dénûment, dans le plus triste dénûment. Le dénûment de toutes choses, de tout secours, de toute protection.

DÉO. Myth. gr. Surnom de deux déesses *Déo l'Ancienne* ou Cérès; *Déo la jeune* ou Proserpine.

DÉODACTYLE. s. m. (ét. gr., [illegible], je divise; δάκτυλος, doigt). Ornith. Qui a des doigts divisés. ‖ DÉODACTYLES. s. m. pl. Section de l'ordre des passereaux, comprenant ceux dont les doigts ne sont ni réunis comme ceux des syndactyles, ni par paires comme ceux des zygodactyles.

DÉODALITE. s. f. Minér. Nom donné à une variété de feldspath.

DÉODAND. (du lat. *deodandum*, qui doit

être donné, consacré à Dieu). Législ. angl. Confiscation au profit de l'Église ou du roi de l'objet meuble qui a causé la mort d'un homme, et que l'on consacre à quelque usage pieux comme devant servir d'expiation pour l'âme du défunt.

DÉOLS. Géogr. Bourg de France (Indre); 2,500 hab.

DÉONAIRE. s. m. Hist. relig. Nom donné aux manichéens et aux pauliciens. || Selon plusieurs auteurs, on désignait spécialement ainsi ceux que nous nommons aujourd'hui *déistes*.

DÉONTOLOGIE. s. f. Didact. Science de ce qui est juste et convenable, ou traité des devoirs. Bentham a écrit un ouvrage qui porte ce titre.

DÉONTOLOGIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui a rapport à la déontologie.

DÉOPERCULÉ, ÉE. adj. (ét. lat. *de*, partic. privat. et *operculatus*, couvert). Bot. Qui est privé d'opercules. On applique spécialement cette épithète aux hépatiques.

DÉPAISSANCE. s. f. Action de paître. || Lieu où les bestiaux vont paître. || Dans les Pyrénées, Dépaissance signifie ordinairement un pâturage élevé.

DÉPALISSAGE. s. m. Hortic. Action de dépalisser. Le dépalissage d'un arbre dont on avait fait un espalier.

DÉPALISSÉ, ÉE. part. pass. du v. Dépalisser. S'empl. adjectiv. Arbre dépalissé.

DÉPALISSER. v. a. 1re conj. Remettre en liberté les rameaux et les branches d'un arbre que l'on avait fixées contre une muraille ou un treillage, pour faire de cet arbre un espalier. Dépalisser un abricotier, un pêcher.

— SE DÉPALISSER. v. pron. Être dépalissé.

DÉPANSÉ, ÉE. part. pass. du v. Dépanser. S'empl. adjectiv.

DÉPANSER. v. a. 1re conj. Chir. Oter, défaire un pansement. Dépanser un malade. Plusieurs fois, en effet, il lui est arrivé de visiter, d'examiner et de *dépanser* les malades confiés aux soins du chirurgien. (Courr. fr.)

— SE DÉPANSER. v. pron. Être dépansé. Ce verbe est peu usité.

DÉPAQUETÉ, ÉE. part. pass. du v. Dépaqueter. S'empl. adjectiv. Hardes dépaquetées. Lettres dépaquetées. Livres dépaquetés.

DÉPAQUETER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, part. extract., et *paqueter*; rad. *paquet*). Le *t* se double devant une syllabe muette. *Je dépaquette, tu dépaquettes, il dépaquette*, etc. Défaire un paquet. Développer ce qui forme un paquet. Dépaqueter des marchandises. Dépaqueter des lettres. Dépaqueter un envoi de livres.

— SE DÉPAQUETER. v. pron. Être dépaqueté.

DÉPARAGÉ, ÉE. part. pass. du v. Déparager. S'empl. adjectiv. Epoux déparagés.

DÉPARAGEMENT. s. m. (rad. lat. *par*, égal). Anc. jurispr. Mariage inégal. Union dans laquelle il y a disparité, soit quant à la fortune, soit quant aux personnes mêmes des deux époux.

DÉPARAGER. v. a. 1re conj. (rad. lat. *par*, égal). Dr. cout. Marier une fille à une personne de condition inégale. Déparager une jeune fille.

— SE DÉPARAGER. v. pron. Se mésallier.

DÉPARALYSÉ, ÉE. part. pass. du v. Déparalyser. S'empl. adjectiv. Membres déparalysés.

DÉPARALYSER. v. v. 1re conj. Magnét. Rendre l'action aux membres qu'on a paralysés.

— SE DÉPARALYSER. v. pron. Être déparalysé.

DEPARCIEUX (Antoine). Né à Cessieux (Isère), en 1753, mort en 1799. Mathématicien, physicien et chimiste distingué, professeur de physique et de chimie à l'école centrale de la Seine.

DÉPARÉ, ÉE. part. pass. du v. Déparer. S'empl. adjectiv. dans toutes les acceptions du verbe. Autel déparé. Marchandises déparées. Femme déparée par le mauvais goût de sa toilette. Réunion déparée par la présence d'un homme de mauvais ton, de réputation équivoque. Caractère déparé par quelques défauts.

DÉPAREIL ou **DISPAREIL, EILLE**. adj. (du lat. *dispar*, rad. *par*, égal, pareil). Qui n'est point ou qui n'est plus pareil, qui est dissemblable, qui diffère.

DÉPAREILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Dépareiller. S'empl. adjectiv. Mouchoirs dépareillés. Serviettes dépareillées. || *Ouvrage dépareillé*. Celui dont tous les volumes ne sont pas d'une même édition ou du même format, d'une même reliure; celui dont il manque un ou plusieurs volumes. J'ai tous les volumes de cet ouvrage, mais d'éditions et de formats différents. C'est un exemplaire *dépareillé*. (Acad.) Un de ses chevaux vient de mourir, son bel équipage est *dépareillé*. (Id.)

— Fig. Si une femme n'a pas son amant comme les autres, elle est ce qu'on appelle *dépareillée*, elle est honteuse, elle n'ose se montrer. (Volt.)

DÉPAREILLER. v. a. 1re conj. (pr. *dé-pa-ré-ié*; rad. *pareil*). Séparer deux ou plusieurs choses pareilles, ôter le pareil. Dépareiller des chevaux. Dépareiller les volumes d'un ouvrage. Dépareiller des mouchoirs, des serviettes. Dépareiller un service de porcelaine.

— SE DÉPAREILLER. v. pron. Etre dépareillé.

— L'Académie dit, *Dépareiller des gants*; c'est une faute. Toutes les fois qu'il s'agit de choses qui vont par paire, c'est *déparier* et non *dépareiller* qu'il faut dire. Déparier des gants, des souliers, des bas, etc.

DÉPARER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, part. extract., et *parer*). Oter ce qui pare. Cette acception propre du verbe *déparer* n'est guère usitée qu'en parlant des parements extraordinaires dont on dégarnit un autel. Déparer un autel, après le service divin.

— *Déparer la marchandise*. Choisir le dessus d'un panier de fruits ou d'autres denrées, prendre ce qu'il y a de plus beau.

— Rendre moins agréable, nuire au bon effet, en parlant des personnes et des choses. Une mise sans goût dépare le plus joli visage, la plus jolie taille. Un pavillon d'une mauvaise architecture suffit pour déparer l'ensemble d'un édifice.

— Fig. En parlant d'une personne qui est déplacée dans une réunion, dans une compagnie. Cet intrus dépare une société si distinguée, si bien choisie.

— Se dit aussi des choses morales. Pourquoi faut-il que ce défaut vienne déparer de si brillantes qualités?

— Fig. En parlant des défauts d'un ouvrage d'art ou de littérature, etc. Son style est pur et coulant, plein de douceur et d'harmonie, quelquefois pompeux et magnifique, mais quelquefois traînant, diffus, et surchargé d'ornements qui le *déparent*. (Barth.) Quelques fautes légères ne sauraient déparer un ouvrage qui renferme d'ailleurs de grandes beautés. (***) Ce trait ne *déparerait* pas la vie d'un grand homme. (Acad.)

— SE DÉPARER. v. pron. Etre déparé; se rendre moins agréable au physique par le mauvais goût ou le trop de négligé dans la mise; au moral, par quelque travers, quelque susceptibilité de caractère.

DÉPARIÉ, ÉE. part. pass. du v. Déparier. S'empl. adjectiv. Gants dépariés. Bracelets dépariés. Souliers dépariés. Animaux dépariés.

DÉPARIER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, part. extract., et *apparier*; rad. *paire*). *Je dépariais, nous dépariions, vous dépariiez. Que nous dépariions, que vous dépariiez.* Oter l'une des deux choses qui font la paire. Déparier des gants, des bottes, des souliers, des bas, des bracelets, des manchettes. Déparier des chevaux de même taille, de même âge, de même poil, qui formaient l'attelage d'un carrosse.

— Séparer l'un de l'autre le mâle et la femelle de quelques animaux. Déparier des pigeons. Déparier des tourterelles, etc.

— SE DÉPARIER. v. pron. Etre déparié.

DÉPARLER. v. n. 1re conj. (ét. fr., *de*, part. priv., et *parler*). Cesser de parler. Déparlera-t-il? Déparlerez-vous enfin? Il ne déparlera point. Cet intrépide bavard n'a pas déparlé un moment. Il est très-familier; c'est à tort que les dictionnaires disent qu'il ne s'emploie qu'avec la négation; il fallait dire, avec l'Académie, qu'il ne s'emploie guère qu'avec la négation. Certaines gens ne *déparlent* pas. (Regnard.)

— *Sans déparler*. loc. adv. Il m'a tenu pendant deux heures sans déparler.

DÉPARQUÉ, ÉE. part. pass. du v. Déparquer. S'empl. adjectiv. Troupeau déparqué. Moutons déparqués.

DÉPARQUER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, part. extract. et *parquer*; rad. *parc*). Écon. rur. Faire sortir les moutons d'un parc. Déparquer les troupeaux.

— Absol. Il est temps de déparquer. Vous n'avez pas encore déparqué? || Signifie aussi, pris absol., Défaire, détruire un parc.

— SE DÉPARQUER. v. pron. Etre déparqué.

DÉPART. s. m. (pr. *dépar*; rad. *partir*). Action de partir. Prompt départ. Départ précipité. Départ subit, imprévu. Le jour, le moment, l'heure du départ. Avant le départ, après le départ. Fixer, avancer, hâter son départ. Remettre, retarder, différer son départ. Faire des préparatifs de départ. Le départ d'un voyageur. Le départ d'un courrier. Le départ d'une diligence. Le départ d'un convoi par le chemin de fer. Le départ d'un bateau [illegible] cadre, d'une flotte. Plus ce *départ* m'était douloureux, plus je m'honorais d'un pareil sacrifice. (J.-J. Rouss.) En rapprochant toutes les circonstances de mon *départ*, j'y crus reconnaître un dessein prémédité. (Id.) Dans l'ombre de la nuit cache bien ton *départ*. (Corn.)

Demain elle entendra ce peuple furieux,
Venir me demander son *départ* à ses yeux. (RACINE.)

— *Être sur son départ*. Être près de partir, sur le point de partir.

DÉPART. s. m. (du lat. *de*, partic. extract., et *partiri*, partager). Chim. Opération par laquelle on sépare différents métaux les uns des autres; elle a lieu par oxydation, par sublimation et par les acides. On entend plus particulièrement par ce mot la séparation de l'or et de l'argent des autres métaux auxquels ils sont mêlés.

— Fig. Un despote fait le *départ* d'une nation; d'un côté, toutes ses victimes; de l'autre, tous les ambitieux, les cupides, les méchants qui le secondent. (Boiste.)

DÉPARTAGÉ, ÉE. part. pass. du v. Départager. S'empl. adjectiv. Juges départagés. Assemblée départagée. Suffrages départagés. Opinions départagées. Voix départagées.

DÉPARTAGER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, part. priv., et *partager*; rad. *partage*). On met un *e* après le *g* lorsqu'il doit être suivi des lettres *a*, *o*. *Nous départageons. Je départageais. Départageant*, etc. Lever, faire cesser le partage des opinions, des voix, des suffrages entre des juges, des arbitres, des consultants qui sont en nombre égal pour deux avis opposés. Nommer un troisième arbitre pour départager les voix. Départager les suffrages. Départager les juges. Il n'y a jamais lieu, en matière criminelle, à *départager* les juges, l'avis le plus doux étant toujours celui qui prévaut. (Acad.) Le privilége de celui qui a voix prépondérante dans une assemblée est de la *départager*, en faisant prévaloir l'avis auquel il se range. (***)

— SE DÉPARTAGER. v. pron. Être départagé.

DÉPARTANCE. s. f. Vieux mot employé pour signifier L'action de départir; distribution.

DÉPARTEMENT. s. m. (ét., V. DÉPARTIR). Se disait anciennement dans le langage usuel, pour Séparation.

— Etait principalement employé en matière d'administration, dans le sens de Distribution, répartition. Envoyer le département des quartiers aux troupes. Faire le département général des tailles. Faire le département des intendants des provinces, des intendants maritimes, etc.

— S'est dit de même des lieux qui étaient distribués, répartis entre les divers intendants.

— Polit. Se dit encore de la répartition entre les divers ministères des attributions qui les constituent. Il y a aujourd'hui huit départements ministériels. Le département de l'intérieur. Le département des affaires étrangères. Le département des finances, etc. Ministre secrétaire d'Etat au département de la justice. Avoir le département de la guerre. Distraire telle chose de tel département. Avoir telle affaire dans son département. Cette affaire, il est vrai, n'est pas de son *département*, mais tout est de son ressort quand il s'agit de faire des choses justes. (Volt.)

— Ce mot indique aussi, en général, les divisions administratives.

— Fig. Ils distribuèrent de plus grands *départements* à des déesses d'un plus haut rang: l'air avec ses nuages majestueux à Junon, la mer paisible à Téthys. (B. de St-P.) Les déesses eurent leur séjour dans les cieux et leur *département* sur la terre. (Id.)

— Fig. et fam. *Cela n'est pas dans son département*, ou *cela n'est pas de son département*. Cela n'est pas dans les attributions de quelqu'un, n'est pas de sa compétence. Ne vous mêlez point de ces choses-là, elles ne sont point de votre département.

— Géogr. polit. Nom donné depuis 1790 aux sections politiques du territoire français qui ont remplacé les provinces. La France fut divisée alors en quatre-vingt-trois départements, on en compte aujourd'hui quatre-vingt-six. L'Assemblée constituante les avait divisés en districts; la constitution de l'an III ne les avait divisés qu'en cantons; la subdivision des départements en arrondissements est l'ouvrage de la loi du 28 pluviôse an VIII; les départements sont administrés par autant de fonctionnaires auxquels la constitution de l'an VIII a donné le nom de *préfets*, et divisés en arrondissements de sous-préfecture, comprenant chacun un certain nombre de communes placées sous la direction d'un agent intermédiaire ou de transmission, appelé *sous-préfet*. Les 86 départements se partagent en 363 arrondissements, y compris ceux de chef-lieu, qui sont placés sous l'autorité immédiate des préfets. Le préfet d'un département. Le conseil général d'un département. Le chef-lieu d'un département. Les limites d'un département. Les départements du Sud, de l'Ouest, du Centre. Les départements maritimes. Tous les départements envoient des députés à la Chambre élective.

— Chef-lieu d'un département. Aller au département.

— Hôtel d'un département. Dîner au département. Passer la soirée au département. Inusité dans cette acception.

— Nom donné, dans la marine militaire, aux grands ports, tels que Lorient, Brest, Toulon, d'où dépendent les ports environnants. Le mot département s'applique au port chef-lieu et à la circonscription maritime qui dépend de ce port.

— S'emploie d'une manière absolue en parlant des provinces par opposition à la capitale. Paris et les départements. Les départements sont tranquilles. Faire des envois dans les départements. La prospérité, le commerce des départements.

— Fig. Se dit pour l'Habitant même du département. A cinq heures du matin, le *département* des Bouches-du-Rhône, en veste de voyage et en casquette de crinoline, sonnait à ma porte. (P. Vermond.)

DÉPARTEMENTAL, ALE. adj. Qui a rapport au département. Administration départementale. Circonscription départementale. Dépenses départementales. Budget départemental. Fonds départementaux. Intérêts départementaux. Conseils départementaux.

DÉPARTEUR. s. m. Techn. Ouvrier qui fait le départ des métaux, particulièrement le départ de l'or et de l'argent.

DÉPARTI, IE. part. pass. du v. Départir. S'empl. adjectiv. Argent départi. Grâces, faveurs départies. Bienfaits départis. Le sort dont il est digne ne lui a point été *départi*. (X. Marmier.)

— Anc. admin. *Commissaires départis*. Intendants de provinces.

DÉPARTIE. s. f. Départ, séparation. Beau, très-doux fils, disait la reine Blanche à saint Louis, que sera-ce? comment pourra mon cœur souffrir la départie de vous et de moi? || Ce mot est vieux et inusité.

DÉPARTIR. v. a. 2e conj. irrég. (ét. lat., *de*, de; *partiri*, partager). *Je départs, nous départons, ils départent. Je départais. Je départis. Je départirai. Je départirais. Départs, départons, départez. Que je départe. Que je départisse*, etc. Distribuer, partager. Départir une somme d'argent. Départir son bien à ses parents, à ses amis.

— Accorder, répandre. Départir des faveurs. Départir des bienfaits.

— *Départir à*. Dieu *départ* ses grâces à qui il lui plaît. (Acad.)

Il est vrai que du ciel la prudence infinie
Départ à chaque peuple un différent génie. (CORN.)

— *Départir entre*. Départir mille francs entre tous les pauvres habitants d'une commune.

— Prat. Partager des procès entre les juges, et leur distribuer les pièces qui en dépendent. Ce procès ne tardera pas à être jugé; on vient de le départir.

— Vén. *Départir les quêtes*. Assigner à chaque veneur qui va au bois le canton où il doit quêter.

— Signifiait autrefois, dans le sens neutre, S'en aller, se séparer.

— SE DÉPARTIR. v. pron. Se désister. Se départir d'une demande. Se départir de ses prétentions. Se départir d'une opinion. Se départir de son droit.

— S'écarter. Se départir de son devoir. Se départir du respect, de l'obéissance que l'on doit à quelqu'un. Les Etats où la multitude gouverne se *départent* aussi facilement des lois que du culte de leurs pères. (Mass.) Ne vous *départez* point d'une si noble audace. (Corn.)

DÉPASSÉ, ÉE. part. pass. du v. Dépasser. S'empl. adjectiv. Cordon dépassé. Ruban dépassé. Ganse dépassée. || Vaisseau dépassé. Courrier dépassé. || Rivaux dépassés. || Forces dépassées.

— *Dépassé par*. L'idéal qui s'obstinait à ne pas se développer a été *dépassé* par la réalité. (Ed. Quinet.)

DÉPASSER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, part. extract., et *passer*). Retirer ce qui était passé. Dépasser un ruban, un lacet, un cordon, etc., qui était passé dans une boutonnière, dans une coulisse, dans un œillet, etc.

— Passer au delà, aller plus loin. Dépasser les limites. Dépasser le lieu convenu. Dépasser le but. Le vaisseau qui voulait nous attaquer nous *dépassa* et fut bientôt porté plus loin. (Acad.) Nous avions sans nous en apercevoir *dépassé* l'endroit où nous voulions nous arrêter. (Id.) A quatre heures du matin, nous vîmes Ouessant, que nous avions *dépassé* pendant la nuit. (Las Cases.)

— Fig. Dépasser les ordres. Dépasser son pouvoir, ses pouvoirs. Un succès qui dépasse les espérances.

— Fig. *Dépasser les bornes, les limites*. Oublier les règles du respect, de la bienséance, de la discrétion.

— Devancer, laisser loin derrière soi. Un courrier qui en dépasse un autre. Un cheval qui dépasse tous ceux qui courent avec lui. Dépasser quelqu'un à la course, à la nage, etc.

— Fig. Etre supérieur en talents, en progrès; laisser ses rivaux loin derrière soi, dans quelque carrière que ce soit. Cet écolier n'a pas eu de peine à dépasser ses condisciples. Ce jeune et brillant officier a promptement dépassé ses camarades. Bonaparte dépassa en un moment tous les généraux de la République. Washington n'appartient pas, comme Bonaparte, à cette race des Alexandre et des César, qui *dépasse* la stature de l'espèce humaine. (Chateaub.)

— Être plus long, plus haut, etc. Un vêtement qui en dépasse un autre de quelques doigts. Un arbre qui dépasse les autres en hauteur. Une ligne qui en dépasse une autre.

— Sortir de l'alignement. La façade de cette maison dépasse toutes celles du même côté de la rue.

— Excéder. Dépasser ses forces. Ne consultant que son courage, il a *dépassé* ses forces. (***.)

— SE DÉPASSER. v. pron. Se devancer l'un l'autre. Se dépasser tour à tour. Ils se dépassèrent plusieurs fois.

— Mar. *Dépasser un câble*. Faire sortir le bout du câble par son écubier. || *Dépasser un mât de hune, de perroquet*. Le faire descendre assez pour que sa tête sorte du chouquet et des barres. || *Dépasser la tournevire*. La changer de bord.

DÉPASSIONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Dépassionner. S'empl. adjectiv.

DÉPASSIONNER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*,

part. priv., et *passionner;* rad. *passion*). Effacer les traces d'une passion, de la passion. Dépassionner une discussion. Il est difficile de dépassionner les discussions politiques.

— SE DÉPASSIONNER. v. pron. Être dépassionné. Les partis se désintéressent et se *dépassionnent*, pour ainsi dire, en se mêlant aux questions pratiques. (F. Barrot.)

DÉPATERNISÉ, ÉE. part. pass. du v. Dépaterniser. S'empl. adjectiv.

DÉPATERNISER. v. a. 1re conj. (rad. lat. *pater*, père). Oter la paternité.

— SE DÉPATERNISER. v. pron. Être dépaternisé.

DÉPÂTISSÉ, ÉE. part. pass. du v. Dépâtisser. S'empl. adjectiv. Caractères dépâtissés.

DÉPÂTISSER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, part. priv., et *pâte*). Distribuer les caractères d'imprimerie mêlés, mis en pâte.

— SE DÉPÂTISSER. v. pron. Être dépâtissé, distribué.

DÉPAVAGE. s. m. Action de dépaver.

DÉPAVÉ, ÉE. part. pass. du v. Dépaver. S'empl. adjectiv. Rue dépavée. Route dépavée.

DÉPAVER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, part. priv., et *paver*). Oter le pavé, les pavés. Dépaver une rue, une place publique. Dans les émeutes, dans les révolutions, il peut arriver qu'on dépave les rues, pour intercepter le passage et faire des barricades.

— SE DÉPAVER. v. pron. Être dépavé. Une rue, une cour qui se dépave.

DÉPAYSÉ, ÉE. part. pass. du v. Dépayser. S'empl. adjectiv.. Jeune homme dépaysé.

Peut-être, son âme étant *dépaysée*,
Pourra de cet amour être désabusée. (MOLIÈRE.)

— Fig. et fam. *Se trouver dépaysé.* Être hors de sa sphère, de ses occupations, de ses études, de ses habitudes, de son genre de vie. Se trouver dépaysé dans une compagnie, dans une réunion.

DÉPAYSEMENT. s. m. (ét., V. DÉPAYSER). Action de dépayser; résultat de cette action.

— Fig. Changement d'habitudes. || Changement d'occupations. || Changement d'idées.

DÉPAYSER. v. a. 1re conj. (pr. *dé-pe-i-zé;* ét. fr., *de*, part. priv., et *pays*). Faire changer de pays; faire sortir quelqu'un d'un pays, d'un lieu, pour qu'il en habite un autre. Dépayser quelqu'un pour lui faire perdre de mauvaises habitudes, pour le soustraire à des compagnies dangereuses. Dépayser un malade pour raison de santé. Dépayser pour faire oublier des chagrins. Dépayser les troupes en les faisant changer de garnison.

— Par extension. Tirer quelqu'un d'un lieu où il a du crédit et des habitudes.

— Dérouter, désorienter quelqu'un, faire qu'il ne sache plus où il est, où il se trouve. Dépayser quelqu'un si complètement, qu'il lui soit impossible de retrouver son chemin.

—Donner le change. Il me fut très-facile, par ces fausses confidences, de lui donner le change et de le *dépayser*. (Acad.) || Il ne manqua pas de se munir de circonspection et d'égards, pour *dépayser* le public; mais le public n'est pas si sot qu'on pense. (Hamilt.) || Que de talents elle aura pour *dépayser* un jaloux! (Destouches.)

— Rompre le fil des idées; mettre sur des matières inconnues, sur un sujet que l'on n'a point préparé. Dépayser quelqu'un par une question. Le mettre sur ces matières-là, c'est le *dépayser* tout à fait, car il n'y entend absolument rien. (Acad.)

— SE DÉPAYSER. v. pron. Sortir de son pays. Changer de pays, de sphère, d'habitudes, de société.

DÉPEÇAGE. s. m. Techn. Action de dépecer, de diviser par pièces, par morceaux.

DÉPECÉ, ÉE. part. pass. du v. Dépecer. S'empl. adjectiv. Volaille dépecée. Viande dépecée. || Bateaux dépecés. Carrosse dépecé. hardes dépecées.

— Fig. Démembré. Un parlement *dépecé* et tremblant. (Saint-Sim.)

DÉPÈCEMENT. s. m. Action de dépecer. V. DÉPEÇAGE. Le *dépècement* de la baleine commence derrière la tête, très-près de l'œil. (Lacép.)

— Démembrement, en parlant d'un corps politique. Ce n'est pas le *dépècement* de la France que voulaient les puissances coalisées. (B.-Varennes.)

change en è devant une syllabe muette. *Je dépèce, tu dépèces, il dépèce*, etc. Diviser par pièces, par morceaux. Dépecer de la viande. Dépecer une volaille. Dépecer de vieux bateaux. Dépecer de vieilles voitures. Dépecer de vieux habits, de vieux linge. Les guêpes, armées de ciseaux, découpent les chairs des cadavres, les mouches en pompent les liqueurs, les vers marins en *dépècent* les os. (B. de St-P.)

— Fig. Démembrer. Dépecer un état, un royaume. En 1815, les rois alliés voulaient dépecer la France.

— T. de gantier. Ouvrir les peaux à faire des gants, en les étirant dans tous les sens sur le bord arrondi d'une table.

— SE DÉPECER. v. pron. Être dépecé, coupé par morceaux.

— Fig. La guerre civile est de nature si maligne et ruineuse, qu'elle se ruine quant et quant le reste se déchire et se *dépèce* de rage. (Montaigne.)

DÉPECEUR. s. m. Celui qui dépèce.

— Techn. *Dépeceur de bateaux.* Celui qui les met en pièces. V. DÉCHIRER.

DÉPÊCHE. s. f. Lettre concernant les affaires publiques. Les dépêches d'un ministre, d'un ambassadeur. Porter une dépêche. Adresser, envoyer, remettre une dépêche. Informer par une dépêche. Répondre à une dépêche. Intercepter les dépêches. Les *dépêches* désespérantes du président de Rouillé arrivaient coup sur coup. (Volt.)

— Par extens. Lettre d'affaire. Lettre importante, telles que les banquiers, les négociants en écrivent régulièrement à leurs correspondants.

— Fam. et même iron. Se dit quelquefois de toute espèce de lettres. Il n'en finira pas aujourd'hui avec toutes ses dépêches. Avez-vous terminé vos *dépêches*. (Acad.)

DÉPÊCHÉ, ÉE. part. pass. du v. Dépêcher. S'empl. adjectiv. Envoyé avec diligence. Courrier dépêché. Estafette dépêchée. Un ordinaire *dépêché* en avant, à franc étrier, annonça son arrivée. (X. B. Saint.) || Fait promptement. Ouvrage dépêché. Besogne dépêchée.

— *Dépêché vers. . . . par.* J'arrivais lorsque Julius Atticus, de nouveau *dépêché* vers moi par Hispala, me rencontre. (La Harpe.)

DÉPÊCHER. v. a. 1re conj. Envoyer avec diligence porter des ordres. Dépêcher un courrier, une estafette. Dépêcher un courrier extraordinaire en Espagne, vers l'empereur de Russie, à la reine d'Angleterre. J'avais *dépêché* deux ou trois hommes pour me donner de tes nouvelles. J'apprends leur trahison, je me mets en marche, et me voici! (X. Marm.)

—Expédier quelqu'un qui attend. Cet homme attend une réponse, il faut le *dépêcher* promptement. (Acad.)

— *Dépêcher à.* Son général cependant lui *dépêche*, pour le hâter, un jeune colonel. (Volt.)

— Absol. Il faut qu'on dépêche. Sur ces entrefaites, le ministre dépêcha à Rome.

— Fig. et fam. Se défaire de quelqu'un en le tuant, soit dans un combat singulier, soit autrement. Il eut bientôt *dépêché* un des brigands qui l'attaquaient. (Acad.)

— *Il en dépêche beaucoup; il en a beaucoup dépêché; il dépêche presque tous ses malades*, etc. Se dit d'un mauvais médecin. C'est un homme expéditif qui aime à *dépêcher* les malades, et quand on a à mourir, cela se fait avec lui le plus vite du monde. (Mol.)

— Faire promptement. Dépêcher de l'ouvrage, un ouvrage. Dépêcher sa besogne. Dépêcher ce qu'on a à faire.

— Fam. sans article, *dépêcher besogne;* et, absol., *dépêchez, dépêchons.*

— Loc. fam. et prov. *Travailler à dépêche compagnon.* Travailler vite et négligemment, ne cherchant qu'à finir l'ouvrage, sans se mettre en peine de la perfection qu'il doit avoir. On dit aussi, *c'est un ouvrage fait à dépêche compagnon.*

— Dans un sens analogue. *Se battre à dépêche compagnon.* Se battre sans quartier.

— M. Landais, qui ne cite que la première de ces locutions, est bien peu judicieux, de la citer à Dépêche, substantif, puisque, dans toutes ces locutions, il n'est question que du v. Dépêcher, et nullement du subst. Dépêche.

— SE DÉPÊCHER. v. pron. Se hâter, se presser. Il ne se dépêche pas. Recommandez-lui bien de se dépêcher. Qu'il se dépêche de venir, de partir.

DÉPÊCHEUR. s. m. Celui qui dépêche.

— *Dépêcheur d'heures.* Celui qui expédie à la hâte et sans dévotion la lecture de certaines prières auxquelles il ne voudrait pas être assujéti. Frère Jean, jeune, galant, beau *dépêcheur* d'heures. (Rabel.)

DÉPEÇOIR. s. m. Techn. Outil ou couteau propre à dépecer.

DÉPÉDANTISÉ, ÉE. part. pass. du v. Dépédantiser. S'empl. adjectiv. Jeune homme dépédantisé.

DÉPÉDANTISER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, partic. priv., et *pédant*). Oter le pédantisme, faire perdre la pédanterie. Dépédantiser quelqu'un. On a eu beaucoup de peine à le dépédantiser.

— SE DÉPÉDANTISER. v. pron. Perdre la pédanterie, cesser d'être ou de faire le pédant.

depingere, même signific.). *Je dépeins, tu dépeins, il dépeint; nous dépeignons, vous dépeignez, ils dépeignent. Je dépeignais, nous dépeignions, vous dépeigniez. Je dépeignis. Je dépeindrai. Je dépeindrais. Dépeins, dépeignons, dépeignez. Que je dépeigne, que nous dépeignions, que vous dépeigniez. Que je dépeignisse. Dépeignant. Dépeint, dépeinte*, signifie littéralement Représenter avec le pinceau; mais il ne se dit plus dans cette acception.

— Fig. Représenter par le discours, décrire. Dépeindre une personne ou une chose. Dépeindre un naufrage, un combat, un orage, un incendie, un tremblement de terre. Dépeindre les ravages d'une épidémie, du choléra, de la peste. Dépeindre l'esprit, le cœur, le caractère, les mœurs de quelqu'un. Dépeindre la vertu avec tous ses attraits. Dépeindre le vice avec toute sa laideur. Dépeindre vivement, supérieurement, merveilleusement. Dépeindre avec chaleur, avec feu, avec enthousiasme. Je vois cette scène que vous m'avez autrefois *dépeinte* et qui ne sortira jamais de ma mémoire. (J.-J. Rouss.) C'est un beau sujet de réflexion que l'état où vous le *dépeignez*. (Mme de Sévig.

— SE DÉPEINDRE. v. pron. Être dépeint, décrit, représenté par le discours.

— Tracer, faire, écrire son propre portrait. Cet auteur s'est dépeint dans ses ouvrages. Byron ne s'est-il pas dépeint dans Don Juan, dans Child-Harold?

DÉPEINT, EINTE. part pass. du v. Dépeindre. S'empl. adjectiv. Personnage dépeint. Peuple dépeint. Chose dépeinte. Caractère dépeint. Esprit dépeint. Mœurs dépeintes. Passions, vertus dépeintes. Vice dépeint.

DÉPENAILLÉ, ÉE. adj. (pr. *dé-pe-na-ié;* rad. lat. *peniculamentum*, d'où, en vieux français, *penaillon*, guenille). Déguenillé, couvert de haillons.

— Très-fam. Qui est très-négligé, ou plutôt, désordonné dans sa mise, de manière que ses vêtements ne paraissent pas tenir ensemble. Personne dépenaillée.

— Fig. et fam. *Visage dépenaillé, figure dépenaillée, trait dépenaillé, teint dépenaillé.* Visage flétri, défait. || *Fortune dépenaillée.* Fortune délabrée, en désordre.

DÉPENAILLEMENT. s. m. (pr. *dé-pe-na-ie-man;* ét., V. DÉPENAILLÉ). Etat d'une personne ou d'une chose dépenaillée. Le dépenaillement de cette personne est honteux ou ridicule. Le dépenaillement de son visage accuse de grandes débauches. || Il est très-fam.

DÉPENDAMMENT. adv. D'une manière dépendante, avec dépendance. L'âme agit souvent *dépendamment* des organes. (Acad.) Il est fort peu usité.

DÉPENDANCE. s. f. Sujétion, subordination. Etre sous la dépendance, dans la dépendance. Demeurer dans la dépendance. Etre en dépendance. Tenir dans la dépendance. S'affranchir de toute dépendance. L'âme attachée à Dieu sent continuellement sa *dépendance*. (Boss.) Il faut avoir la main légère, et lui faire sentir, le moins qu'on peut, sa *dépendance*. (La Bruy.) Ne voir nulle fin à la pauvreté, à la *dépendance*, à l'ennui, etc. (Id.) L'habitude où ils sont de la *dépendance* et de la soumission. (Id.)

— Se dit des rapports qui lient certaines choses, certains êtres, et qui les rendent nécessaires les uns aux autres. Il y a une étroite dépendance entre toutes les facultés de l'homme. Dieu a établi une secrète *dépendance* entre tous les êtres. (Acad.) Le bonheur de l'homme est en raison inverse du nombre de ses *dépendances*, et ses *dépendances* sont en raison directe de ses besoins. (Boiste.) Nous rompons tous les liens de la *dépendance*. (Mass.) La nature les a fait naître dans la *dépendance*. (Id.) La femme, en violant les lois du mariage, sort de sa *dépendance* naturelle. (Montesq.)

— *Dépendance de.* Ils doivent être dans une plus grande *dépendance* de Dieu. (Fléch.) On se jette dans la distraction et dans la *dépendance* du monde. (Id.) La *dépendance* de ceux que l'on méprise est la plus insupportable. (Mme de Puysieux.) Le sentiment de sa *dépendance* d'un être supérieur est instinctif dans l'homme. (Mitford.) Celui qui ne sait rien a toujours besoin des autres et reste dans la *dépendance* de tout le monde. (De Juss.)

—*Dépendance.* Se dit et de ceux qui sont soumis à la dépendance, et de ceux auxquels la dépendance soumet. Dans le premier cas, on dira, par exemple: Etre dans la dépendance, sentir sa dépendance, reconnaître sa dépendance, etc., et dans le second cas: Il est dans ma dépendance, il sentira ma dépendance, il reconnaît la dépendance de Dieu.

— Dr. féod. Se disait particulièrement en parlant des terres qui relevaient, qui dépendaient d'une autre terre, d'un autre seigneur. Cette terre était de la *dépendance* de la mienne, de la *dépendance* de tel seigneur. (Acad.)

— Jurispr. au pl. *Dépendances.* Se dit de tout accessoire d'une chose principale, de tout ce qui fait partie d'un héritage, d'une terre, d'une maison. Les dépendances d'une terre. Les dépendances d'un château. Avoir de fort belles dépendances. Acheter une propriété avec toutes ses appartenances et dépendances. Vendre une terre sans ses dépendances. La cour, les écuries, le jardin, le parc et toutes les autres dépendances.

faire, sans la constituer essentiellement. Savoir une affaire et ses dépendances. Evoquer une affaire avec toutes ses circonstances et dépendances.

— Gramm. *Syntaxe de dépendance.* Partie de la syntaxe qui contient les règles relatives aux régimes ou compléments des différentes espèces de mots. On distingue la syntaxe d'accordance ou de concordance, et la syntaxe de dépendance ou de régime.

DÉPENDANT. part. prés. du v. Dépendre. Qui dépend. Il est invariable. Les noms *dépendant* de la composition des corps, ils doivent nécessairement varier avec l'état de la science. (Pelletan.)

— Mar. *Arriver en dépendant.* Se dit d'un vaisseau sous voiles qui courbe graduellement sa route en se dirigeant vers un objet. On dit de même, Tomber en dépendant. Venir en dépendant. Porter en dépendant. Gouverner en dépendant.

DÉPENDANT, ANTE. adj. Qui est subordonné, en parlant 1° des personnes. Un homme tout à fait dépendant d'un autre. Un protégé extrêmement dépendant de son protecteur. L'homme est faible quand il est *dépendant*, et il est émancipé avant que d'être robuste. (J.-B. Rouss.) *Dépendante* et méprisée, elle lui cachait chacune de ses amertumes. (R. de Beauv.) Cette âme si superbe est enfin *dépendante*. (Rac.) Tout mon être *dépendant* du temps, il s'ensuit que, etc. (Boss.) Nos cœurs n'étaient point faits *dépendants* l'un de l'autre. (Rac.)

— 2° Se dit en parlant des choses. Affaire dépendante d'une autre affaire. Deux choses dépendantes l'une de l'autre. Un emploi dépendant du ministère de l'intérieur.

— *Dépendant de.* La fainéantise des princes les rend *dépendants* de leurs ministres. (Christine.)

— Dr. féod. En parlant des terres, Qui relève d'un autre. Fief dépendant. Terre dépendante.

— S'empl. substantiv. en parlant des personnes. On veut des *dépendants*. (La Bruy.) Omiss. de tous les dictionn.

DÉPENDEUR. s. m. Celui qui dépend, qui décroche.

DÉPENDRE. v. a. 4e conj. (du lat. *dependere*, détacher ce qui était pendu). Détacher, ôter une chose pendue, suspendue, attachée. Dépendre un tableau, une enseigne.

DÉPENDRE. v. n. 4e conj. (du lat. *dependere*). Etre sous la dépendance, sous la domination, sous l'autorité, sous les ordres de quelqu'un. Les sujets dépendent des rois. Les enfants dépendent de leurs pères. Les pupilles dépendent de leurs tuteurs. Les domestiques dépendent de leurs maîtres. Les soldats dépendent de leur général. Rendez service à ceux qui *dépendent* de vous. (La Bruy.) Tout ce qui *dépend* des grands veut vivre comme les grands. (Mass.) Il vit comme s'il ne *dépendait* que de lui-même. (Id.) Si les pensées, les livres et leurs auteurs *dépendaient* des riches, quelle proscription! (La Bruy.)

. . . . . . Je *dépendais* d'un père;
Mais peut-être qu'un jour je *dépendrai* de moi. (CORNEILLE.)

— Faire partie de quelque chose, y appartenir. Un bois qui dépend d'un château. Un territoire qui ne dépend plus de la France. Tout ce qui dépend d'un domaine, d'une terre.

— Fig. Avoir besoin de. On *dépend* servilement d'un serrurier et d'un menuisier, selon ses besoins; pour lui, s'il veut limer, il a une lime, etc. (La Bruy.)

— Se conformer à. Elles n'ont guère de principes et *dépendent* pour leurs mœurs de ceux qu'elles aiment. (La Bruy.)

— Tenir à. Ces rapides moments d'où *dépendent* les victoires. (Boss.) Le salut de l'Etat *dépend*-il d'une citadelle de plus ou de moins? (La Bruy.)

— Impers. Puisqu'il *dépend* souvent des scoliastes de faire dire tout ce qu'ils veulent à leurs auteurs, que leur coûterait-il de leur donner un peu de bon sens? (Volt.)

— Être au pouvoir, à la disposition de quelqu'un. L'homme ambitieux *dépend* de tout le monde. (La Harpe.) Il s'agit d'une grâce qui *dépend* entièrement de vous. (Volt.) A qui ne fit-elle pas tout le bien qui *dépendait* d'elle? (Fléch.) Princesse, mon bonheur ne *dépend* que de vous. (Rac.)

— Se rattacher à. Dans les choses qui *dépendront* de notre métier. (Mol.)

— Absol. Là, on obéit sans *dépendre*. (Boss.) Il faut suer, veiller, *dépendre*, pour avoir un peu de fortune. (La Bruy.)

— Fig. Être attaché à. Cette vie précieuse, dont la sienne *dépendait*. (Boss.)

— Être à la volonté ou au caprice de. Cela dépend de moi. La seule représaille qui *dépende* de la femme est suivie du trouble domestique, et punie d'un mépris plus ou moins marqué, selon que la nation a plus ou moins de mœurs. (Dider.)

— Dépendre d'une chose. Rien n'est plus beau dans le souverain qui ne dépend de personne, que de vouloir toujours *dépendre* de la vérité. (Mass.) Il me semble que l'on *dépend* des lieux pour l'esprit, l'humeur, les passions, le goût et le sentiment. (La Bruy.) Vous *dépendez*, dans une affaire qui est juste, du consentement de deux personnes. (Id.)

glement, de faire *dépendre* votre salut éternel de la chose du monde dont vous pouvez le moins répondre! (Mass.)

— Dépendre, au fig., avec un nom de chose pour sujet et pour régime. Le succès dépend souvent du hasard. Les plus grandes choses dépendent ordinairement des plus petites circonstances. Le bon droit ne *dépendit* plus ou du caprice ou du crédit de la partie. (Mass.) Les mouvements, même les plus prompts, *dépendent* toujours de la réflexion. (Buff.) Nos sentiments *dépendent* de nos idées (J.-J. Rouss.) Les opinions des hommes *dépendent* des temps, des lieux et des circonstances. (Volt.) Le prix de la plupart des choses *dépend* de l'état où nous sommes lorsque nous les recevons. (Mme de Sév.)

— Provenir, procéder. L'effet dépend de la cause. La bonté du fruit dépend du soleil. La

beauté de la fleur dépend de la qualité de la plante et des soins qu'on lui donne. Ne faites pas *dépendre* votre bonheur de ce qui ne dépend pas de vous. (J.-J. Rouss.) Nos sentiments *dépendent* de nos idées et réciproquement. (Id.) Il importe que vous appreniez à rapporter les choses humaines aux ordres de cette sagesse éternelle dont elles *dépendent*. (Boss.) C'est de là que *dépend* votre destinée, à laquelle je m'intéresse bien vivement. (Volt.)

— S'ensuivre, dériver, découler. Une démonstration dépend d'un principe. Les conclusions dépendent des prémisses.

— Être l'effet, la conséquence. Notre honneur *dépend* de notre conduite. (Fénel.) Notre aisance et notre indigence *dépendent* également de notre opinion. (Montaign.) Notre félicité *dépend* plus de nos principes et de leur application que de toute autre cause. (La Bruy.)

— Relever. Cette terre dépend de la mienne. Se disait particulièrement en matière de fiefs. Cette châtellenie dépendait de ce marquisat. Ce fief dépendait de cette baronnie.

— En matières bénéficiales, *Cette cure, ce prieuré dépend* de telle abbaye, se dit pour exprimer que la nomination à cette cure, à ce prieuré, appartient au titulaire de telle abbaye.

— Imperson. Être au pouvoir de. Il *dépend* de vous de le faire nommer à cette place. (Acad.) Il y a quarante ans que je n'étais point, et qu'il n'était pas en moi de pouvoir jamais être, comme il ne *dépend* pas de moi qui suis une fois, de n'être plus. (La Bruy.) Il ne *dépend* pas de nous de croire ce que l'on veut, ni même ce que nous voulons. (Id.)

— *Il dépend de...* suivi de *que*. Il dépend de lui que vous obteniez l'objet de votre demande.

— DÉPENDRE. v. a. signifiait anciennement Dépenser. Il est tout à fait inusité, si ce n'est qu'on l'emploie encore quelquefois dans ces phrases proverbiales : *Qui bien gagne et bien dépend, n'a que faire de bourse pour serrer son argent.*

— *Je suis à vous à vendre ou à dépendre*, ou mieux encore *à pendre et à dépendre*. Disposez de moi absolument, comme il vous plaira. On dit aussi dans le même sens, *Ami à vendre et à dépendre*, ou *à pendre et à dépendre*. On a beau être honnête homme, français à pendre ou à *dépendre*, avoir l'âme citoyenne, il est fort difficile de graver nos sentiments dans le cœur de nos compatriotes avec un style faible, indécis, entortillé. (Grimm.)

DÉPENDU, UE. part. pass. du v. Dépendre. S'empl. adjectiv.

DÉPENS. s. m. pl. (du lat. *depensus*, même signif.) Ce que l'on dépense; toute espèce de frais, de déboursés. N'est guère usité que comme locution prépositive. Aux dépens de. A ses dépens. V. ci-après.

— *Aux dépens de.* loc. prépos. Aux frais de. Vivre aux dépens d'autrui. S'enrichir aux dépens du public. Certaines charges n'ont été imaginées que pour enrichir un seul aux *dépens* de plusieurs. (La Bruy.) Avec des troupes levées à ses *dépens*, il allait, etc. (Fléch.)

> . . . Apprenez que tout flatteur
> Vit aux *dépens* de celui qui l'écoute. (La Font.)

— Fig. *Rire aux dépens d'autrui.* Se moquer de quelqu'un. *Se divertir aux dépens d'autrui.* Tourner quelqu'un en ridicule.

> Il fait des vers gais et plaisants;
> Il rit en donnant des batailles :
> On commence à craindre à Versailles
> De le voir rire à nos *dépens*. (Voltaire.)

— *Devenir sage à ses dépens.* Devenir sage par quelque sévère leçon de l'expérience. Au moins faut-il devenir sage à ses propres *dépens*. (Montaign.) De même on dit, *Apprendre une chose à ses dépens.*

— Fig. et fam. *Faire la guerre à ses dépens.* Faire dans l'exercice d'un emploi, ou dans la poursuite d'une affaire, des avances, des frais ou des sacrifices auxquels on n'est pas tenu.

— *Gagner ses dépens.* Procurer par ses services un avantage proportionné à la dépense que l'on a occasionnée.

— Fig. en bonne part, Au prix de. Aux *dépens* d'une santé qui nous est si chère, il voulait bien adoucir nos inquiétudes par la consolation de le voir. (Boss.) Quel carême n'a-t-il pas continué aux *dépens* de sa santé! (Fléch.) Aux *dépens* de mon sang satisfaites Chimène. (Corn.) Il va vous obéir aux *dépens* de sa vie.

— En mauvaise part, Au détriment de. Des chrétiens qui se font, aux *dépens* même de la dévotion, une réputation d'être dévots. (La Bruy.) Racheter sa vie aux *dépens* de sa vertu. (Mass.) Il ne faut rien faire aux *dépens* de son honneur. (Acad.) Souvent les qualités de l'esprit se développent aux *dépens* de celles du cœur. (Boiste.) C'est une perte qu'un gain fait aux *dépens* de sa réputation. (Id.) L'homme sans religion vit aux *dépens* des gens religieux, comme le pauvre aux *dépens* des riches. (Beauchêne.) Il n'accepte aucun bien aux *dépens* de l'honneur. (Corn.) Aux *dépens* du bon sens gardez de plaisanter. (Boil.)

— Procéd. Se dit particulièrement des frais occasionnés par la poursuite d'un procès. Être condamné aux dépens. Le tarif des frais et dépens. Taxe de dépens. Pour tous dépens. Taxer, liquider les dépens. Payer les dépens, etc. La partie qui succombe est ordinairement condamnée aux dépens; la taxe des dépens est indiquée par le juge.

> O l'invention salutaire,
> Que la justice avec *dépens*!
> Vous disputez un pied de terre;
> Il vous en coûte vingt arpents. (Noel.)

— *Distraction des dépens.* Transport en vertu duquel un avoué a droit de toucher ses déboursés et honoraires sur les dépens adjugés à la partie. || *Exécution des dépens.* Acte émané du juge et délivré par le greffier, dans les cas où le jugement ne liquide pas les dépens. Lever un exécutoire de dépens. || *Dépens compensés.* Dépens mis à la charge de chacune des parties litigantes, soit à cause des liens de proche parenté qui les unissaient, soit parce qu'elles ont succombé respectivement sur quelques chefs. || *Dépens de cassation.* Dépens faits à l'occasion d'un pourvoi, et auxquels la cour de cassation condamne définitivement la partie qui succombe devant elle. Les dépens de cassation ne suivent pas le sort de ceux du fond.

— Fig. et fam. *Être condamné aux dépens.* Perdre jusqu'à ses déboursés, en échouant dans une entreprise.

DÉPENSE. s. f. (du lat. *depensus*, même signif.; rad. *pendere*, peser; les Romains pesaient la monnaie qu'ils donnaient en paiement). Argent dépensé, emploi d'argent à quelque chose que ce puisse être. Grande dépense. Excessive dépense. Folle dépense. Dépense ruineuse, extraordinaire. Dépense ordinaire, réglée, minime. Dépenses utiles, nécessaires. Royale dépense. Dépense de bouche. La dépense du ménage. Faire peu de dépense, beaucoup de dépense. Fournir à la dépense. Calculer, fixer sa dépense. S'épuiser en folles dépenses. Mesurer sa dépense sur son bien et sur son rang. La cause immédiate de la ruine des personnes des deux conditions, de la robe et de l'épée, c'est que l'état seul, et non le bien, règle la *dépense*. (La Bruy.) Ne sut-il pas régler ses *dépenses* en sorte qu'elles fissent honneur à sa dignité, et ne fussent à charge à personne. (Fléch.) Il n'y a pas de petites *dépenses* quand elles ne sont point nécessaires. (De Juss.) Au pis-aller, courez toujours par retranchement de *dépense* au-devant de la pauvreté. (Montaig.)

— Loc. *Faire la dépense.* Être chargé du détail de ce qui se dépense dans une maison, dans un ménage. || *Faire de la dépense.* Dépenser beaucoup. || *Se mettre en dépense.* Faire une dépense qui n'est pas ordinaire. || *Dépense sourde.* Dépense cachée, secrète, qu'on dissimule, qui ne paraît point.

— Fig. et fam. Emploi d'une chose qui a du prix, surtout lorsque cet emploi manque d'à-propos ou d'utilité. Dépense d'imagination. Dépense d'esprit, de science, d'érudition. La plus grande *dépense* que l'on puisse faire est celle du temps. (Théophraste.)

— Dans un château, dans une maison royale, dans une communauté, se dit de L'emploi du dépensier et de sa demeure.

— Dans les maisons particulières, se dit du Lieu où l'on serre les provisions et les différents objets pour le service de la table.

— *Forcer la dépense* ou *les dépenses.* Augmenter la dépense, la donner comme plus grande qu'elle n'est.

— Mar. Cambuse, endroit où se fait la distribution des vivres à chaque repas.

— État, compte détaillé de ce qui a été ou doit être dépensé. Porter une somme, un article en dépense. Passer en dépense. Allouer dans la dépense. Montant de la dépense. Excédant de la dépense. Chapitre de dépense.

— Polit. *Dépenses publiques* ou *budget des dépenses.* Ce que l'État dépense annuellement; ce qui est alloué pour subvenir aux besoins publics. Se divisent en *dépenses prévues*, celles qui ont été directement présentées aux Chambres et autorisées par elles; *dépenses imprévues*, celles qui ne figurent pas dans la loi des finances, par l'effet de l'imprévoyance du législateur; *dépenses ordinaires*, celles qui se reproduisent annuellement dans le vote du budget; *dépenses extraordinaires*, celles qui ne sont pas destinées à se reproduire annuellement d'une manière permanente.

— Admin. *Dépenses secrètes.* Dépenses que l'on applique à un service secret, principalement à salarier les agents de la police secrète, et pour se ménager un moyen d'action politique. V. FONDS SECRETS.

— Jurispr. *Dépenses nécessaires.* Dépenses qu'exigent les biens pour empêcher qu'ils périssent. || *Dépenses utiles.* Celles qui, sans être nécessaires à la conservation d'un bien, en augmentent le revenu. || *Dépenses d'agrément.* Celles qui n'ajoutent point à la valeur échangeable d'une chose, et qui ont pour unique objet l'agrément ou le caprice individuel.

— Écon. polit. La *dépense* ne doit pas se confondre avec la consommation, dont elle diffère en ce qu'elle ne consiste que dans l'achat ou l'échange, et ne diminue pas essentiellement la richesse.

— Hydraul. Quantité d'eau qu'un réservoir, une fontaine, un conduit, fournit dans un temps donné.

DÉPENSÉ, ÉE. part. pass. du v. Dépenser. S'empl. adjectiv. Argent bien dépensé. Somme dépensée.

> Que d'argent *dépensé* sans fruit
> Pour du clinquant et pour du bruit.
> (F. de Neufchateau.)

— Fig. Journée dépensée. Esprit dépensé.

— Loc. prov. *Journée gagnée, journée dépensée.* S'applique à ceux qui dépensent leur argent à mesure qu'ils le gagnent.

DÉPENSER. v. a. 1re conj. (du lat. *dependere* ou *dispendere*, même signif.). Employer de l'argent à quelque chose. Dépenser tout son argent. Dépenser tout son bien mal à propos. Ce qu'il *dépense* de ce côté, il l'épargne de l'autre. (La Bruy.) Ce que vous *dépensez* follement se change en repentirs; ce que vous donnez sagement se change en jouissances. (Boiste.) J'ai *dépensé* tout ce qui m'appartenait pour vos petites emplettes. (X. de Maist.) Je m'avançais dans le royaume de Léon, *dépensant* de ville en ville l'argent qui me restait de l'enlèvement de mon infante. (Le Sage.)

— Loc. prov. *Autant dépense chiche que large.* Celui qui épargne mal à propos finit par être entraîné à des dépenses considérables. || *Il y a plus de moyens de dépenser que d'acquérir.* On consomme plus facilement qu'on n'acquiert. || *Il ne dépense guère en espions.* Se dit d'un homme qui ne sait point ce qu'il lui importe de connaître.

— Neutr. Dépenser beaucoup. Dépenser en habits, en chevaux. Aimer à dépenser. L'avare *dépense* plus, mort, en un seul jour, qu'il ne faisait, vivant, en dix années. (La Bruy.) *Dépenser* n'est pas jouir. (Droz.) Ce n'est pas l'art d'acquérir, c'est celui de *dépenser* qu'il faudrait apprendre. (Id.)

— Fig. Dépenser son temps, ses moments. Dépenser sa santé. Dépenser sa vie. Dépenser en pure perte son imagination, son esprit, son éloquence, ses paroles. Un sage cultivateur doit *dépenser* ses moments avec la même économie que ses revenus. (Barth.) *Dépensez* votre loisir à écouter les discours des sages. (Id.) Il amuse ceux qui, n'étant redoutables que par l'ennui qu'ils traînent avec eux, ne savent à quoi *dépenser* leur vie. (Id.) Elle n'est point dupe de la sorte de tendresse et d'amitié qu'on *dépense* à la cour. (Mme de Sévig.) On dirait qu'il a hâte de *dépenser* la vie. (De Ség.)

— Fig. Se dit en général de tout ce qui se consume, se détruit, se disperse. Dépenser des hommes. Nous avons tant d'hommes à *dépenser*. (Napol.)

— SE DÉPENSER. v. pron. Être dépensé, employé à quelque chose, prodigué, consumé, dans toutes les acceptions du verbe actif.

DÉPENSIER, IÈRE. adj. Qui dépense beaucoup, qui aime la dépense, qui a l'habitude de la dépense. Un homme fort dépensier. Une femme très-dépensière.

— S'empl. substantiv. Un grand dépensier. Une grande dépensière. De grands dépensiers.

— Se dit, adjectiv. et substantiv., dans certaines communautés religieuses, de celui ou celle qui est chargé du soin de la dépense de toute la communauté. Le dépensier. La dépensière. Le frère dépensier. La sœur dépensière.

— *Dépensier d'un vaisseau.* Celui qui distribue les vivres. Cette dénomination a vieilli. V. CAMBUSIER, qui se dit aujourd'hui.

DÉPERDITION. s. f. (pr. *dé-per-di-ci-on*; du lat. *deperdere*, perdre). Didact. Perte qui entraîne le dépérissement. Déperdition de forces. Le malade a été en sueur toute la nuit, il a éprouvé une grande *déperdition* de forces. (Acad.)

— Chim. Diminution dans le produit. Déperdition de substance. Il y a déperdition.

DÉPÉRI, IE. part. pass. du v. Dépérir. S'empl. adjectiv. dans toutes les significations du verbe. Homme dépéri. Malade dépéri. Corps dépéri. Santé dépérie. || Armée dépérie. Soldats dépéris. || Chien dépéri. Cheval dépéri. || Arbre dépéri. Plantes dépéries. || Terres dépéries. Biens dépéris. || Édifices dépéris. Meubles dépéris. Habits dépéris. Marchandises dépéries. || Créances dépéries. Preuves dépéries. || Commerce dépéri. Sciences dépéries. || Morale, religion, politique dépérie.

DÉPÉRIR. v. n. 2e conj. (du lat. *deperire*; rad. *perire*, périr). Pencher vers sa fin; être en voie de destruction, de décadence, d'affaiblissement, de détérioration, de ruine, par l'effet d'une cause accidentelle et mauvaise. Tout diminue et *dépérit* sur le globe. (Lacép.)

— Se dit 1° de l'homme que les maladies, les excès approchent de la mort. L'homme dépérit. Ce malade dépérit à vue d'œil, dépérit insensiblement. Il sèche et *dépérit* au milieu de son abondance. (Mass.)

— Dans le même sens, se dit du corps de l'homme, de ses organes. Le corps s'amaigrit, dépérit de jour en jour. Ses membres dépérissent. Le corps *dépérit*, la santé s'use. (Mass.) Le corps croît, se développe, se fortifie; il *dépérit*, il se courbe, il dessèche. (Buff.)

— Par analogie, se dit de la santé elle-même, du tempérament et de tout ce qui est de l'homme. Tout ce qui est de l'homme *dépérit* avec l'homme. (Diderot.) Ma santé *dépérit* tous les jours. (Volt.)

— Dans un sens analogue, se dit d'une armée qui, par suite des pertes qu'elle essuie, des privations et des fatigues qu'elle éprouve, diminue sous le rapport du nombre, s'affaiblit, relativement à l'énergie physique et morale des soldats. L'armée *dépérit* journellement. (Acad.)

— 2° Se dit des animaux. Ce chien dépérit. Ce cheval dépérit.

— 3° Se dit des végétaux qui vivent, eux aussi, d'une sorte de vie organique. Les arbres dépérissent. Toutes les plantes dépérissent.

— 4° Se dit, par extension, des terres, des biens qui, faute d'entretien, perdent leur fertilité, leur fécondité, sont de peu et presque de nul rapport. Il laisse tout *dépérir* dans ses terres. (Acad.)

— 5° Se dit des édifices qui se délabrent, mais toujours faute d'être entretenus.

— Se dit de même des meubles qui se détériorent.

— Se dit encore des vêtements qui s'usent.

— Se dit de toutes les marchandises qui s'altèrent et qui subissent dès lors une dépréciation.

— 6° Dans un sens métaphorique, se dit des créances qui se perdent, dont le recouvrement devient de plus en plus incertain, difficile et finalement impossible.

— Jurispr. Se dit pareillement des preuves qui deviennent de plus en plus faibles et pour ainsi dire nulles, par la mort ou la disparition des témoins. Les preuves *dépérissent* par la longueur du temps. (Acad.)

— 7° Être dans un état de stagnation, de souffrance, d'épuisement. Le commerce dépérit. Toutes les industries dépérissent.

— Par analogie, Les arts, les lettres, les sciences dépérissent. La philosophie, la religion dépérit.

— 8° Fig. La morale, la vertu, les mœurs dépérissent. Une société, un état politique dépérit. Je sens de jour en jour *dépérir* mon génie. (Boil.)

— Ce verbe prend les deux auxiliaires *avoir* ou *être*. On dit, Cet homme a dépéri, ou cet homme *est* dépéri. Cette armée *a* dépéri, ou *est* dépérie.

DÉPÉRISSEMENT. s. m. (ét., V. DÉPÉRIR). État de ce qui dépérit. Se dit dans toutes les acceptions du v. Dépérir. Le dépérissement de l'homme, du corps humain, de la santé, des forces, etc. Le dépérissement d'une armée. Le dépérissement d'un animal. Le dépérissement d'un arbre, d'une plante. Le dépérissement d'une terre. Le dépérissement d'un édifice, d'une maison. Le dépérissement d'un meuble, d'un vêtement. Le dépérissement d'une marchandise. Le dépérissement d'une créance, des effets d'une succession. Le dépérissement des preuves. Être dans le dépérissement, dans un grand dépérissement. Un soudain *dépérissement* ébranle d'abord. (Mass.) Les vieillards sont sujets à des infirmités naturelles qui ne viennent que du *dépérissement* et de l'affaiblissement de toutes les parties du corps. (Buff.)

— Fig. Le dépérissement de la vertu, de la morale, des mœurs. Le dépérissement des sociétés politiques.

— Pathol. Amaigrissement du corps, épuisement des forces vitales. Le dépérissement est un symptôme très-dangereux; s'il précède une maladie aiguë, il rend le pronostic très-fâcheux; s'il se montre dans le cours d'une maladie chronique, il fait craindre une issue funeste.

DÉPERSÉCUTÉ, ÉE. part. pass. du v. Dépersécuter. S'empl. adjectiv.

DÉPERSÉCUTER. v. a. 1re conj. Cesser de persécuter. Peut-être y aura-t-il enfin des âmes raisonnables qui rougiront de cet excès de barbarie au XVIIIe siècle, et qui tâcheront d'effacer cette flétrissure en faisant *dépersécuter* le compagnon de cet infortuné. (Volt.)

— SE DÉPERSÉCUTER. v. pron. Se dérober, s'arracher à la persécution.

DÉPERSUADÉ, ÉE. part. pass. du v. Dépersuader. S'empl. adjectiv. Un homme dépersuadé. Une femme dépersuadée. Un esprit dépersuadé.

DÉPERSUADER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, partic. privat., et *persuader*). Ôter la persuasion; détromper. Avant de le déclarer innocent, il faut que je le croie, et je crois si décidément le contraire, que vous aurez de la peine à me *dépersuader*. (J.-J. Rouss.)

— SE DÉPERSUADER. v. pron. Être dépersuadé; se détromper.

DÉPÊTRÉ, ÉE. part. pass. du v. Dépêtrer. S'empl. adjectiv. Cheval dépêtré.

— Fig. Homme dépêtré d'une affaire, d'un embarras. Esprit dépêtré. Il est très-familier.

DÉPÊTRER. v. a. 1re conj. (rad. lat., *pes*, pied). Débarrasser les pieds de ce qui les retient, de ce qui les empêche d'agir. Dépêtrer un cheval dont les pieds se sont embarrassés dans ses traits.

ger quelqu'un. Dépêtrer quelqu'un d'un importun, d'un solliciteur. Dépêtrer quelqu'un d'un fol engagement. Dépêtrer quelqu'un des mains d'un usurier, d'un méchant homme. Nous ferons nos efforts pour le *dépêtrer* d'un engagement si dangereux. (Mme de Sév.)

— SE DÉPÊTRER. v. pron. Être dépêtré; se débarrasser les pieds. Ce cheval s'est dépêtré seul. Se dépêtrer d'un bourbier.

— Fig. Se délivrer. Se dépêtrer d'un importun. Se dépêtrer d'un travail ingrat. Quand je me serai *dépêtré* de ce travail ingrat, j'achèverai les lettres que vous connaissez. (Volt.) La pauvreté est si gluante qu'on ne saurait s'en *dépêtrer*. (Ablanc.) Tenez, monsieur, plus vous raisonnerez, plus vous pesterez contre cette jeune veuve, plus je croirai que vous avez de la peine à vous *dépêtrer* d'elle. (Brueys.)

> Je ne me puis *dépêtrer* de cet homme,
> Sinon la nuit, pendant son premier somme. (La Font.)

DÉPÉTRIFIÉ, ÉE. part. pass. du v. Dépétrifier.

DÉPÉTRIFIER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, part. privat., et *pétrifier;* rad. lat. *petra*, pierre). Faire en sorte qu'une personne cesse d'être pétrifiée, stupéfaite.

— SE DÉPÉTRIFIER. v. pron. Sortir de la stupéfaction. Allons, *dépétrifiez*-vous. (Dufresny.)

— Ce verbe est un néologisme peu usité. Il est très-familier.

DÉPEUPLÉ, ÉE. part. pass. du v. Dépeupler. S'empl. adjectiv. Un pays dépeuplé. Une ville dépeuplée. Un étang dépeuplé. Une garenne dépeuplée. Cette Syrie me disais-je, aujourd'hui presque *dépeuplée*, compte encore cent villes puissantes. (Volney.) Leurs progrès parurent, même à des politiques éclairés, devenir trop considérables pour un pays *dépeuplé.* (Rayn.)

DÉPEUPLEMENT. s. m. (ét., V. DÉPEUPLER). Action de dépeupler un pays. Causer le dépeuplement. Amener le dépeuplement. L'Europe presque entière, l'Asie, tout le littoral de l'Afrique et la jeune Amérique elle-même, en résistant à l'invasion européenne, ont tour à tour éprouvé des *dépeuplements* bien notoires. (Gren.)

— Etat d'un pays dépeuplé. Le *dépeuplement* de l'Asie Mineure est l'effet du gouvernement despotique des Turcs. (Acad.)

DÉPEUPLER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, partic. privat., et *peupler* ; rad. *peuple;* on disait anciennement *dépopuler*). Détruire la population, dégarnir d'habitants, en diminuer considérablement le nombre. Dépeupler un pays, une contrée, une province. Les guerres, les épidémies dépeuplent la terre.

— Par extens., Dégarnir un lieu de la plus grande partie des animaux qui s'y trouvent, qui l'habitent. Dépeupler une garenne, un colombier, un étang.

— Quand on donne un complément au verbe Dépeupler, on le marque par la préposition *de.* Dépeupler un pays d'habitants. Dépeupler une contrée de gibier. Dépeupler un colombier de pigeons, une garenne de lapins, un étang de poissons, une volière d'oiseaux, etc.

— Se dit aussi en parlant d'un bois, d'une forêt, d'une pépinière dont on tire une grande quantité d'arbres ou de plants.

— Fig. Tous lisent ses ouvrages, ils en *dépeuplent* les boutiques. (La Bruy.)

Entre tant de beautés dont l'Europe et l'Asie
Dépeuplent leurs Etats et remplissent sa cour. (RAC.)

— SE DÉPEUPLER. v. pron. Être dépeuplé, dégarni d'habitants; diminuer en population. Ce pays se dépeuple. Cette ville s'est dépeuplée.

— En parlant d'une garenne, d'un colombier, etc. Cette garenne commence à se dépeupler de lapins. Ce colombier se dépeuple de pigeons, etc. Un bois que l'on coupe trop fréquemment, et dans lequel on ne laisse pas un nombre d'arbres suffisant pour assurer les ensemencements naturels, se *dépeuple* de ses meilleures essences. (Morog.)

— *Se dépeupler par.* Une forêt se *dépeuple* par les dégradations, par les abattis inconsidérés, par un mauvais système d'exploitation, par l'épuisement du sol. (Morog.)

— Syn. comp. DÉPEUPLER. DÉVASTER. On *dépeuple* en diminuant la population; on *dévaste* en détruisant violemment les hommes et les productions.

DÉPHLEGMATION. s. f. Chim. V. DÉFLEGMATION.

DÉPHLEGMÉ, ÉE. part. pass. du v. Déphlegmer. V. DÉFLEGMÉ.

DÉPHLEGMER. v. a. 1re conj. Chim. V. DÉFLEGMER, qui est l'orthographe usitée, bien que *déphlegmer* soit plus conforme à l'étymologie.

DÉPHLOGISTIQUÉ, ÉE. part. pass. du v. Déphlogistiquer. (de la partic. privat. *de*, et du gr. φλογιστός, brûlé). S'empl. adjectiv. Chim. anc. Qui est privé ou dégagé des principes inflammables, qui a perdu son phlogistique. L'air déphlogistiqué de l'école de Stahl ou des animistes est l'oxygène des chimistes modernes.

DÉPHLOGISTIQUER. v. a. 1re conj. Oter le phlogistique, le principe inflammable.

— SE DÉPHLOGISTIQUER. v. pron. Être déphlogistiqué, être privé, dégagé du principe inflammable.

DÉPICAGE. s. m. Agric. V. DÉPIQUAGE.

DÉPICATOIRE. adj. des 2 g. (ét., V. DÉPIQUER). Agric. Qui concerne le dépiquage, toire. Procédé dépicatoire. Instrument dépicatoire. Fléau dépicatoire. Aire dépicatoire.

DÉPIÉ. s. m. Dr. féod. Démembrement. || *Dépié de fief.* Démembrement qui avait lieu, d'après les coutumes du Maine, de Tours et de l'Anjou, lorsqu'un vassal aliénait une partie de son fief sans remplir les conditions prescrites par ces coutumes.

DÉPIÉÇAGE. s. m. (ét., V. DÉPIÉCER). Action de dépiécer, de démembrer. Inusité.

DÉPIÉCÉ, ÉE. part. pass. du v. Dépiécer. S'empl. adjectiv. V. DÉPECÉ, dont il est syn.

DÉPIÈCEMENT. s. m. (ét., V. DÉPIÉCER). État d'une chose qui est dépiécée, démembrée, mise en morceaux. Inusité.

DÉPIÉCER. v. a. 1re conj. (rad. *pièce*). L'é se change en è devant une syllabe muette. *Je dépièce, tu dépièces, il dépièce*, etc. Démembrer, mettre en morceaux, mettre en pièces.

— SE DÉPIÉCER. v. pron. Être dépiécé, démembré, mis en pièces, en morceaux. V. DÉPECER, dont Dépiécer est synonyme.

DÉPILAGE. s. m. (ét., V. DÉPILER). Techn. Action de dépiler, opération qui a pour but de détruire l'adhérence du poil et de l'épiderme à la peau, et d'en faciliter la séparation.

DÉPILANT, ANTE. adj. (ét., V. DÉPILER). Qui détermine la dépilation, qui fait tomber les poils. V. DÉPILATIF et DÉPILATOIRE.

— Bot. Linné a donné cette épithète à la laplysie, parce qu'il attribuait à la liqueur âcre et blanchâtre que cette plante exhale la propriété de faire tomber les poils, ce qui est une erreur.

DÉPILATIF, IVE. adj. (ét. lat., *de*, partic. privat., et *pilus*, poil). Qui fait tomber le poil, les cheveux. Onguent dépilatif. Pommade dépilative.

DÉPILATION. s. f. (pr. *dé-pi-la-ci-on*). Action de dépiler, art de faire tomber les poils et les cheveux. Résultat de cette action.

— L'Académie a raison de définir ce mot, l'Action de dépiler; mais pourquoi est-elle inconséquente au point de ne pas donner le verbe Dépiler dans son Dictionnaire?

DÉPILATOIRE. adj. des 2 g. (ét., V. DÉPILER). Qui a la propriété de dépiler, qui détermine la chute des poils. Onguent dépilatoire. Pommade dépilatoire. Topique dépilatoire. Les topiques *dépilatoires* peuvent altérer le tissu de la peau, ou même avoir une action vénéneuse, et comme ils n'attaquent que les poils et non leurs bulbes, ils ne les empêchent pas de croître de nouveau. (Nyst.)

— S'empl. substant. au masculin. Un dépilatoire. Un bon dépilatoire. Les *dépilatoires* sont, en général, des préparations caustiques dans lesquelles on fait entrer de la chaux vive ou quelque autre substance alcaline, du sulfure d'arsenic, etc. (Nyst.)

DÉPILÉ, ÉE. part. pass. du v. Dépiler. S'empl. adjectiv. Crâne dépilé. Tête dépilée.

DÉPILER. v. a. 1re conj. (du lat. *depilare*, même signif.; rad. *pilus*, poil). Oter le poil, les cheveux, les faire tomber en employant un dépilatoire. Dans le sens de Oter le poil, les cheveux, on dit plus ordinairement *épiler.*

— SE DÉPILER. v. pron. Perdre son poil, en parlant d'un animal.

DÉPINGLAGE. s. m. (ét., V. DÉPINGLER). Action de dépingler, d'enlever les épingles d'une toile tendue par les bords.

DÉPINGLÉ, ÉE. part. pass. du v. Dépingler. S'empl. adjectiv. Toile dépinglée.

DÉPINGLER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, part. priv., et *épingle*). Techn. Oter, enlever les épingles au moyen desquelles une toile est tendue par les bords. Dépingler une toile.

— SE DÉPINGLER. v. pron. Etre dépinglé.

DÉPIQUAGE. s. m. (ét., V. DÉPIQUER). Agric. Action de dépiquer le grain, ou de le dégager de son épi, en plaçant les gerbes dans une aire où des animaux les foulent aux pieds. Le dépiquage se fait aussi à l'aide de fléaux ou d'autres instruments dépicatoires.

— Il y en a qui établissent une distinction entre le *battage* et le *dépiquage* des grains; ils entendent spécialement par le battage, l'action de séparer le grain des épis avec le fléau; au lieu que le dépiquage est l'action de séparer le grain des épis en faisant fouler les gerbes par les pieds des animaux, par des rouleaux ou des chariots. Ce second mode de séparation ne peut avoir lieu que dans les pays chauds, où le grain adhère peu aux balles; il était en usage chez les Gaulois, les Egyptiens, les Grecs et les Romains.

DÉPIQUÉ, ÉE part. pass. du v. Dépiquer. (rad. *épi*). S'empl. adjectiv. Grain dépiqué. Blé dépiqué. Froment dépiqué.

— (rad. *piqûre*). Robe dépiquée. Couverture dépiquée. Contrepointe dépiquée.

— (rad. *pique*, brouillerie). Un homme dépiqué. Une femme dépiquée. Esprit dépiqué. Humeur dépiquée.

DÉPIQUER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, partic. priv. et *piquer* ou *épi;* ôter le grain de son épi, ou le grain qui est piqué dans son épi). Agric. Faire sortir le grain de son épi. Dépiquer le froment. Dépiquer le seigle. Dépiquer les céréales.

— SE DÉPIQUER. v. pron. Etre dépiqué; être

DÉPIQUER. (rad. *pique*, brouillerie). Mettre fin au dépit, à l'humeur de quelqu'un; défâcher. Le gain de ce procès l'a un peu dépiqué de toutes ses pertes. Si j'ai été assez heureux pour trouver quelque place dans votre amitié, ce gain-là me *dépique* de toutes mes pertes. (Voiture.)

— SE DÉPIQUER. v. pron. Se défâcher. Commencer à se depiquer. Je m'occupe du temps passé, pour me *dépiquer* du temps présent (Volt.)

DÉPIQUER. v. a. (rad. *piqûre*). Défaire les piqûres faites à une étoffe. Dépiquer une étoffe, une courte-pointe, un manteau, une robe, etc.

— Fig. Détacher de.

Si quelque jour, pour vous bien *dépiquer*
De la guenon qui fit votre conquête,
On vous offrait une personne honnête. (VOLTAIRE.)

— SE DÉPIQUER. v. pron. Etre dépiqué, dégarni de piqûres.

DÉPIQUEUR, EUSE. s. (ét., V. DÉPIQUER). Agric. Ouvrier, ouvrière qui conduit l'opération du dépiquage. Un bon dépiqueur. Une excellente dépiqueuse.

DÉPISTÉ, ÉE. part. pass. du v. Dépister. S'empl. adjectiv. Gibier dépisté.

— Fig. Intrigant dépisté.

— En parlant des choses, Secret dépisté.

DÉPISTER. v. a. 1re conj. (rad. *piste*). Chass. Découvrir le gibier à la piste; chasser un animal en suivant sa trace ou ses pistes. Dépister un lièvre. Dépister un renard.

— Fig. et fam. Découvrir quelqu'un, la retraite de quelqu'un. Dépister un débiteur.

— Découvrir ce qu'on veut savoir, en épiant les démarches de quelqu'un. Dépister un intrigant.

— SE DÉPISTER. v. pron. Être dépisté, chassé à la piste.

— Fig. Etre découvert.

DÉPIT. s. m. (Le *t* final se prononce devant une voyelle ou une *h* muette; de l'ital. *dispetto*, lequel vient lui-même du lat. *despicere.* M. Landais fait de l'érudition à pure perte pour prouver que *dépit* vient du lat. *defectus*). Chagrin avec mouvement d'impatience ou même de colère. Un vrai dépit. Un violent dépit. Un léger dépit. Un secret dépit. Avoir du dépit. Faire dépit. Faire dépit à quelqu'un. Faire quelque chose de dépit ou par dépit. Concevoir, éprouver, ressentir du dépit. Concentrer son dépit. Faire éclater son dépit. Crever, mourir de dépit. Un *dépit*, pendant qu'ils vivent, les fait tester. (La Bruy.) Il n'y a qu'un premier *dépit* en amour, comme la première faute dans l'amitié, dont on puisse faire un bon usage. (Id.) Avec quel noble *dépit* reprit-elle alors les chaînes qu'elle croyait avoir quittées. (Fléch.) Un simple *dépit* est souvent toute la raison qui nous arrache au monde. (Mass.) Le *dépit* éloigne la prudence et le succès. (Boiste.) Rien ne cause plus de *dépit* à un homme habile ou instruit, que la conduite effrontée d'un maladroit ou d'un ignorant. (Id.) Lorsque nos louanges ne sont que médiocres, celui à qui nous les adressons en a plus de *dépit* que de reconnaissance. (Id.) Ces paroles artificieuses perçaient le cœur de Télémaque et le remplissaient de *dépit* contre Mentor, dont il voulait secouer le joug. (Fén.) C'est ainsi qu'on déguise un violent *dépit.* (Corn.) Tous ces présents, Albine, irritent mon *dépit.* (Rac.) Un généreux *dépit* succède à sa fureur. (Id.) Le *dépit* prend toujours le parti le moins sage. (La Chauss.)

— Boiste appelle le *dépit*, La colère de l'impuissance. Cette définition caractérise parfaitement une espèce de dépit, celui qui résulte de l'impossibilité où l'on est de faire quelque chose ou de réussir dans quelque chose, malgré tous les efforts qu'on emploie. Les trois quarts des dépits viennent en effet de la contrariété que fait éprouver un obstacle qui nous arrête.

— *En dépit de.* loc. prépos. Malgré. En dépit de quelqu'un. En dépit de quelque chose. Venir à bout d'une affaire en dépit de tout le monde. Ce jour-là, en *dépit* des ordres de monseigneur, elle vous introduirait jusque dans son cabinet. (Arn.)

Je sens qu'en *dépit* de toute ma colère,
Rodrigue dans mon cœur combat encor mon père. (CORN.)

— Fig. et fam. *En dépit du sort, de la fortune.* Malgré toutes les résistances, tous les obstacles. Nous serons heureux en *dépit* du sort. (J.-J. Rouss.)

— Fig. et fam. *En dépit du bon sens, du sens commun.* Très-mal. Cela est fait en dépit du sens commun. De même on dit d'un méchant écrivain, qu'*il écrit en dépit du bon sens*, qu'*il fait des vers en dépit de Minerve.*

— Fam. *En dépit qu'il en ait, en dépit que vous en ayez.* Malgré qu'il en ait, malgré que vous en ayez.

DÉPITÉ, ÉE. part. pass. du v. Dépiter. S'empl. adjectiv. Un joueur dépité. Un enfant dépité.

— *Dépité de.*

Phèdre, de son sort *dépité*,
Se résignait à la ciguë. (FR. DE NEUFCH.)

DÉPITER. v. a. 1re conj. (rad. *dépit*). Causer du dépit, mutiner. Dépiter quelqu'un. Dépiter un enfant. La perte dépite les joueurs. Cette rebuffade l'a *dépité.* (Acad.)

— Aussi. Cela est bien fait pour *dépiter.* (Acad.)

— SE DÉPITER. v. pron. Concevoir, prendre du dépit, se fâcher, se mutiner; agir par dépit. La vieillesse chagrine se *dépite* toujours. (Théoph.)

— *Se dépiter de.* Se dépiter d'une parole.

— *Se dépiter contre.* Se dépiter contre le jeu.

— Fam. *Se dépiter contre son ventre.* Se priver de manger par dépit ou par humeur, comme font quelquefois les enfants.

— Fig. Refuser par dépit ce qu'on désire et qui nous convient.

DÉPITEUSEMENT. adv. Avec dépit, avec fâcherie, avec chagrin, avec impatience. Je m'emploie à mes affaires domestiques, mais *dépiteusement.* (Montaig.)

DÉPITEUX, EUSE. adj. (rad. *dépit*). Qui a du dépit, qui se dépite, qui est maussade. Il est vieux et inusité.

— Fauconn. *Oiseau dépiteux.* Se dit D'un oiseau qui ne veut pas revenir quand il a perdu sa proie.

DÉPLACÉ, ÉE. part. pass. du v. Déplacer. S'empl. adjectiv. Qui a quitté la place qu'il occupait, ou dont on a pris la place, en parlant d'une personne.

— Par extens. Qui est privé de son emploi.

— Fig. Qui n'est pas à la place qui lui convient, soit par incapacité, soit parce que la place [illegible] au-dessous de lui. Paraître déplacé dans [illegible]uvelle place qu'on exerce. Vous êtes ici [illegible] *déplacés.* (Mass.) L'homme, en général, n'est oisif que lorsqu'il est *déplacé.* (Boiste.) Les hommes sont tellement convaincus de leur mérite, qu'il n'entre jamais dans leur esprit de se trouver *déplacés.* (S. Dub.) Un sot est *déplacé* partout, et croit ne l'être nulle part. (Id.)

— Qui ne pas doit figurer dans un certain monde, dans de certaines sociétés. Se prend presque toujours en mauvaise part. Elle dut se trouver bien *déplacée* parmi ce monde-là. (Acad.) Une femme en public est toujours *déplacée.* (Pythag.)

— Qui a été changé de place, transporté d'un lieu dans un autre, en parlant des choses. Des meubles déplacés. Des livres déplacés. Des ustensiles déplacés

— Fig. Qui n'est pas convenable, qui n'est pas à propos. Langage déplacé. Observation déplacée. Tenir des propos déplacés. Avoir une fierté déplacée. Etaler une pompe déplacée, une magnificence déplacée. Le langage des passions est *déplacé* partout où la loi seule est juge. (Marmont.) Cette seule observation, bien confirmée, me paraît décisive, et n'est pas *déplacée* dans un traité d'éducation. (J.-J. Rouss.) Ainsi les pièces de Ménandre, faites pour le théâtre d'Athènes, étaient *déplacées* sur celui de Rome. (Id.) Quelques détails sur les travaux de cet astronome célèbre ne paraîtront pas *déplacés.* (Libes.)

DÉPLACEMENT. s. m. (ét., V. DÉPLACER). Action de déplacer ou de se déplacer. Se dit des choses que l'on change de place. Le déplacement d'une borne. Le déplacement d'un meuble.

— Par analogie, Le déplacement d'un mot dans une phrase, d'un paragraphe dans un livre, etc.

— Se dit des personnes qui se déplacent. Le déplacement d'un employé. Le déplacement d'un juge. Le déplacement d'un expert qui est obligé de se rendre sur les lieux où il doit expertiser. L'entier *déplacement*, les voyages, de pénibles travaux, sont les seuls adoucissements des grands chagrins. (Boiste.) Nous ne sommes à la campagne que d'hier au soir, et cependant, mon *déplacement* me fait déjà trouver votre absence insupportable. (J.-J. Rouss.)

— Mar. Nom donné aux divers changements que les dépôts accumulés par les flots font éprouver aux rivages de la mer, et même aux rives des fleuves. || *Déplacement d'un vaisseau.* Place qu'occupe dans l'eau toute la carène d'un bâtiment; volume d'eau ainsi déplacé par le bâtiment. Le déplacement d'un vaisseau de soixante-quatorze est évalué à 3,000 tonneaux ou 3,000,000 de kilogrammes ou 126,000 pieds cubes.

DÉPLACER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, part. priv., et *placer;* rad. *place*). On met une cédille sous le *c* devant *a, o. Nous déplaçons. Je déplaçais. Déplaçant.* Oter de sa place. Se dit des personnes et des choses : 1° Des personnes. *Déplacer quelqu'un*, le faire changer de place, de lieu; prendre la place qu'il occupait. Ne vouloir déplacer personne. Avoir garde de déplacer quelqu'un.

— Fig. Oter à quelqu'un son emploi, pour y mettre une autre personne. Le ministre n'a pas voulu *déplacer* les créatures de son prédécesseur. (Acad.)

— 2° Se dit des choses. Déplacer des meubles. Déplacer des chaises. Déplacer des livres. Ils voudraient tout changer, tout *déplacer.* (Mass.)

— Transporter d'un lieu dans un autre. Se dit surtout en termes de procédure. Ordinairement, on est obligé de déplacer les meubles, les objets saisis, pour les vendre plus avantageusement.

— Fig. *Déplacer la question, déplacer le point de la question.* Changer la question, changer le point sur lequel elle porte.

— *Sans déplacer.* loc. adv. Sans ôter les choses de leur place, sans les emporter; et, plus ordinairement, sans changer de place, sans quitter le lieu, sans désemparer. Terminer une affaire sans déplacer. Dresser procès-verbal sans déplacer.

— SE DÉPLACER. v. pron. Changer de place, de demeure; se transporter d'un lieu dans un autre. Il est dur de se *déplacer* à cinquante ans. (D'Alemb.) Pourquoi nous *déplacer*? pour aller au-devant des malheurs et de la mort? ils savent bien nous trouver chez nous. (Boiste.)

— Se dépouiller l'un l'autre de son emploi; se substituer à la place l'un de l'autre. L'histoire d'une révolution est celle d'ambitieux qui se *déplacent.* (Boiste.)

DÉPLAIRE. v. n. 4e conj. (ét. fr., *de*, part. nég., et *plaire*). *Je déplais, tu déplais, il déplaît; nous déplaisons, vous déplaisez, ils déplaisent. Je déplaisais. Je déplus, nous déplûmes. Je déplairai. Je déplairais. Déplais, déplaisons, déplaisez. Que je déplaise. Que je*

déplusse. Déplaisant. Déplu. Physiquement. Être désagréable à la vue, en parlant des personnes et des choses. Un visage qui déplaît. Une couleur qui déplaît. Un habit qui déplaît. Une tournure qui déplaît. Je sais que tout *déplaît* aux yeux d'une captive. (Rac.)

— Se dit de même, en parlant de tout ce qui affecte désagréablement les autres sens en général, ou tel et tel sens en particulier. Une voix qui déplaît. Une musique qui déplaît. Une odeur, un parfum qui déplaît. Un mets, une liqueur qui déplaît. Ce qui est fade déplaît au goût.

— Moralement. Ne pas faire plaisir, ne pas procurer de jouissance. Le monde me *déplaît*, mais Dieu ne me plaît pas pour cela. (Boss.) L'orateur plaît aux uns, *déplaît* aux autres. (La Bruy.) L'envie lui *déplaît*, mais ne l'afflige pas. (Fléch.)

— Offenser, fâcher. Déplaire à Dieu. Une continuelle appréhension de *déplaire* à Dieu. (Boss.) Qu'un homme en place ait eu le malheur de *déplaire* à une autre Hérodias. (Mass.) Il crut que pour servir le public il fallait quelquefois avoir le courage de lui *déplaire*. (Fléch.) Vous ne songez ni à plaire ni à *déplaire* au favori, uniquement attaché à votre maître. (La Bruy.) Un rival dès longtemps soigneux de me *déplaire*. (Rac.)

— Simplement. Causer du chagrin, de la contrariété, sans aller jusqu'à l'offense. Craindre de déplaire à quelqu'un. Avoir été assez malheureux pour déplaire à son bienfaiteur. Être au désespoir d'avoir déplu à un père. Il faut inspirer aux enfants, non le désir de plaire, mais la crainte de *déplaire*. (Mme Necker.)

L'aveu de mon amour vous a tantôt *déplu*,
A m'éloigner de vous je m'étais résolu. (Destouches.)

— Blesser, offusquer. Ce qui vous *déplaît* en lui ce sont peut-être ses bonnes qualités. (Mass.) Vous êtes homme de bien, vous ne songez ni à plaire ni à *déplaire* aux favoris. (La Bruy.) Mais tout me *déplaît* et me blesse les yeux. (Boil.)

— Sans aucun complément. L'excès d'un amour qui craint de *déplaire*. (Boss.) La condition humaine *déplaît* et fatigue. (Mass.) On *déplaît* en obéissant, il faut les deviner. (Id.) Souvent on ne *déplaît* sans sujet que parce que l'on a plu sans motif. (De Caylus.) L'ambition *déplaît*, quand elle est assouvie. (Corn.) Achille *déplairait*, moins bouillant et moins prompt. (Boil.) Il ne *déplaît* enfin que pour vouloir trop plaire. (Id.)

— *Déplaire par.* Si cependant je vous avais *déplu* par ma réponse à Mathilde, si vous ne me jugez plus digne d'assurer le bonheur de votre fille. (Mme de Staël.)

— Impers. *Il..... déplaît..... de.* Il me déplaît fort d'être obligé de sortir.

— *Il..... déplaît..... que.* Il lui *déplaît* extrêmement que les choses se soient passées de la sorte. (Acad.)

— Loc. iron. et fam. pour marquer l'opposition, la contradiction. *Ne vous déplaise! ne vous en déplaise! n'en déplaise à!* Quoique cela vous déplaise ou puisse vous déplaire, malgré ce que vous pensez, ce que vous dites, ce que vous faites. La chose ne se passera pas ainsi, ne vous en *déplaise*. (Acad.) N'en *déplaise* au bon Pétrone. (La Font.)

N'en *déplaise* à ces fous, nommés sages de Grèce,
En ce monde il n'est point de parfaite sagesse. (Boil.)

— Se dit en parlant des choses. N'en *déplaise* à votre austère honneur (Mol.) N'en *déplaise* à l'orgueil, l'esprit et le bon sens ont le droit de se montrer, de quelque bouche qu'ils sortent. (Boiste.)

— SE DÉPLAIRE. v. pron. S'ennuyer, s'attrister, se chagriner. L'homme sensé se *déplaît* où le commun des hommes trouve du plaisir. (Duclos.)

— Se trouver mal à l'aise dans un lieu, n'y être pas bien. Se déplaire à la ville, à la campagne. Se déplaire chez soi. Aimer la solitude et se déplaire en compagnie.

— Se dit des animaux et des plantes qui ne sont pas dans un local convenable, dans une exposition appropriée à leur nature. La girafe se déplaît au froid. Tel arbre se déplaît au midi.

— Être à charge à soi-même, l'un à l'autre ou les uns aux autres. L'homme vicieux et vil se *déplaît* à lui-même. (Boiste.) Amants, on s'adorait; époux, on se *déplaît*, lorsque le mérite et la vertu n'ont pas été de la noce. (Id.)

DÉPLAISAMMENT adv. (ét., V. DÉPLAIRE). D'une manière déplaisante, désagréable.

DÉPLAISANCE. s. f. (ét., V. DÉPLAIRE). Éloignement, répugnance, dégoût. N'est guère usité que dans ces locutions: *Mettre de la déplaisance à faire une chose; Prendre quelqu'un en déplaisance*, etc. On prend bientôt en *déplaisance* ceux dont le bonheur est trop cher pour eux et pour les autres. (Mme Necker.) Il faut éviter la société des gens médiocres, et quand les circonstances nous obligent à la supporter, il ne faut jamais marquer l'ennui et la *déplaisance* qu'elle nous cause. (Id.)

DÉPLAISANT. part. prés. du v. Déplaire. Qui déplaît. Il est invariable. Des hommes déplaisant à tout le monde.

DÉPLAISANT, ANTE. adj. Qui est désagréable, qui est propre à déplaire. Un homme déplaisant, une femme déplaisante, une figure, une physionomie déplaisante. Séjour déplaisant. Maison déplaisante. Une chose déplaisante. Sitôt que nous avons, pour ainsi dire, la conscience de nos sensations, nous sommes disposés à chercher ou à fuir les objets qui les produisent, selon qu'elles nous sont agréables ou *déplaisantes*. (J.-J. Rouss.)

DÉPLAISIR. s. m. Chagrin, dépit, mécontentement, douleur d'âme, affliction. Grand déplaisir. Déplaisir sensible. Mortel déplaisir. Sentir un déplaisir. Causer un déplaisir, du déplaisir, des déplaisirs. Recevoir du déplaisir. Faire du déplaisir, un déplaisir, etc. Je sentais tendrement ce *déplaisir*, et je le sentais même, comme je crois, entièrement détaché des peines de l'enfer. (Boss.) Il donnait à des rois ligués contre lui des *déplaisirs* mortels. (Fléch.) J'entre fort bien dans tous vos *déplaisirs*. (Mme de Sév.) Je ne puis, ma chère fille, qu'être en peine de vous, quand je songe au *déplaisir* que vous aurez de la mort du pauvre chevalier. (Id.) Je vois, sous une apparente sérénité, les *déplaisirs* cachés qui l'assiègent. (J.-J. Rouss.) Je sens avec *déplaisir* toutes les fautes qui sont dans la texture de cette pièce, aussi bien que dans la diction. (Volt.) Dieux! en quels *déplaisirs* elle est ensevelie! (Corn.) C'est le seul *déplaisir* qu'en mourant je reçois. (Id.) Enfants, ma seule joie en mes longs *déplaisirs*. (Rac.) Parmi les *déplaisirs* où son âme se noie. (Id.)

— *Le déplaisir de.* Le *déplaisir* d'avoir trouvé des ingrats. (Fléch.) Il serait moins fâché de tomber tout d'un coup, que d'avoir le *déplaisir* de descendre par degrés. (Id.)

DÉPLANCHÉ, ÉE. part. pass. du v. Déplancher. S'empl. adjectiv. Un grenier déplanché. Une hutte déplanchée.

DÉPLANCHER. v. a. 1re conj. Oter les planches dont une construction est faite. Déplancher un hangar, un grenier, une hutte, une cloison.

— SE DÉPLANCHER. v. pron. Être déplanché.

DE PLANO. adv. (ét. lat., *de* sur, de; *plano*, plan, uni). Jurispr. De suite, directement, sans désemparer, sans qu'il soit besoin de jugement.

DÉPLANTAGE. s. m. (ét., V. DÉPLANTER). Agric. Action de déplanter. Syn. de Déplantation.

DÉPLANTATION. s. f. (pr. *dé-plan-ta-ci-on*). Agric. Action de déplanter. La *déplantation* des arbres et des plantes doit être accompagnée de précautions telles, que les racines soient mutilées le moins possible, et que le pivot soit préservé de toute atteinte. (De Morog.)

DÉPLANTÉ, ÉE. part. pass. du v. Déplanter. S'empl. adjectiv. Arbre déplanté. Arbuste déplanté. Œillets déplantés. Rosiers déplantés. Violettes déplantées.

DÉPLANTER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, partic. priv., et *planter*). Oter de terre pour planter ailleurs. Déplanter un arbre. Déplanter un cerisier, un abricotier, un noyer, un pêcher, Déplanter des dahlias, des renoncules, des myrtes, des jasmins, etc.

— Absol. On peut presque *déplanter* en tout temps, surtout lorsque la plante ou l'arbre est destiné à être remis en terre à peu de distance du lieu où il se trouve; mais il faut choisir de préférence les époques où la sève est en repos, c'est-à-dire au fort de l'été et pendant tout l'hiver, les jours de gelée exceptés. (De Morog.)

— Arracher de terre. Déplanter un piquet. Déplanter un échalas.

— *Déplanter un bosquet, un parterre, un jardin.* Arracher tout ce qui s'y trouve planté.

— Mar. *Déplanter une ancre.* L'arracher du fond de la mer où on l'avait jetée et fait mordre.

— SE DÉPLANTER. v. pron. Être déplanté.

DÉPLANTEUR. s. m. (ét., V. DÉPLANTER). Agric. Ouvrier qui fait métier de déplanter ou d'arracher les arbres. Inusité.

DÉPLANTOIR. s. m. Hortic. Instrument de jardinage, en forme de bêche recourbée ou cylindrique, qui sert à déplanter les végétaux, surtout les plantes délicates.

DÉPLÂTRAGE. s. m. (ét., V. DÉPLÂTRER). Techn. Action de déplâtrer, d'ôter le plâtre.

DÉPLÂTRÉ, ÉE. part. pass. du v. Déplâtrer. S'empl. adjectiv. Mur déplâtré. Chambre déplâtrée.

— Fig. Démasqué, mis à nu. Homme déplâtré. Hypocrisie déplâtrée. Vices déplâtrés.

DÉPLÂTRER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, part. priv., et *plâtrer*; rad. *plâtre*). Techn. Enlever le plâtre. Déplâtrer un plafond. Déplâtrer des murs.

— Fig. Mettre à nu, à découvert, démasquer. Déplâtrer quelqu'un. Déplâtrer l'hypocrisie.

— SE DÉPLÂTRER. v. pron. Être déplâtré.

— Fig. Être démasqué, mis à découvert.

DÉPLAYER. v. a. 1re conj. (rad. *plaie*). Vieux mot qui signifiait, Couvrir de plaies.

DÉPLÉGIER. v. a. 1re conj. Anc. prat. Décharger du cautionnement.

DÉPLÉTIF, IVE. adj. (du lat. *depletivus*, formé de *deplere*, vider). Médec. Se dit de tout ce qui a pour effet de diminuer la quantité des liquides du corps. Saignée déplétive. Moyens déplétifs.

DÉPLÉTION. s. f. (pr. *dé-plé-ci-on*; rad. *déplétif*). Médec. Action de vider, de désemplir, de diminuer la masse des liquides du corps; résultat de cette action.

DÉPLEURER. v. n. 1re conj. Cesser de pleurer. S'empl. familièrement et avec la négation. Depuis quelque temps, elle ne *dépleure* pas. (Dict. encycl.) Que ton absence m'a causé d'alarmes! Il y a quatre mois que je ne *dépleure* pas. (Id.)

DÉPLIÉ, ÉE. part. pass. du v. Déplier. S'empl. adjectiv. Linge déplié. Etoffes dépliées. Marchandises dépliées.

DÉPLIER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, partic. extract., et *plier*; rad. *pli*). *Je dépliais, nous dépliions, vous dépliiez. Que je déplie, que nous dépliions, que vous dépliiez.* Étendre, ouvrir ce qui était plié. Déplier des étoffes. Déplier du linge. Déplier sa serviette, son mouchoir, sa cravate. Il fait *déplier* sa robe. (La Bruy.)

— Fig. Ouvrir, dérouler. Déplier son cœur. Déplier l'histoire.

— Étaler. Déplier des marchandises. Dépiler toute sa marchandise.

— Se dit absol. La pluie qui survint dès le matin empêcha les marchands de *déplier* sur la place. (Acad.)

— Fig. Faire montre, faire paraître avec ostentation. Déplier ses richesses. Il est peu usité dans cette action figurée; on dit mieux Déployer.

— SE DÉPLIER. v. pron. Etre déplié.

— Fig. Se dérouler. Devant le juge terrible, tout se présentera à la fois: l'histoire se *dépliera* tout entière. (Mass.) L'histoire secrète de notre cœur se *dépliera* tout entière à nos yeux. (Id.)

DÉPLISSAGE. s. m. (rad. *déplisser*). Techn. Action de déplisser, de défaire les plis.

DÉPLISSÉ, ÉE. part. pass. du v. Déplisser. S'empl. adjectiv. Chemise déplissée. Collerette déplissée. Manchettes déplissées. Robe déplissée, etc.

DÉPLISSER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, part. priv., et *plisser*, rad. *pli*). Défaire les plis d'une étoffe, d'une toile. Déplisser un manteau, un pantalon. Déplisser une chemise, un jabot, des collerettes, une jupe, etc. Il ne se dit que des plis faits à l'aiguille.

— SE DÉPLISSER. v. pron. Etre déplissé; perdre ses plis. Cette chemise se déplisse.

DÉPLOIEMENT. s. m. (rad. *déployer*). Action de déployer; état de ce qui est déployé. Le déploiement d'une étoffe.

— Fig. Le déploiement des bras. Le déploiement d'une armée, d'un corps de troupes. Faire un grand déploiement de forces.

— Tact. milit. Manœuvre par laquelle on développe en ordre de bataille une troupe qui était en colonne.

DÉPLOMBAGE. s. m. (ét., V. DÉPLOMBER). Comm. Action de déplomber.

DÉPLOMBÉ, ÉE. part. pass. du v. Déplomber. S'empl. adjectiv. Ballot déplombé.

DÉPLOMBER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, part. priv., et *plomber*; rad. *plomb*). Comm. Enlever les plombs que la douane a mis sur un ballot. Déplomber un ballot.

— SE DÉPLOMBER. v. pron. Être déplombé.

DÉPLORABLE. adj. des 2 g. Qui est à déplorer, qui mérite d'être déploré; qui est digne de pitié, de compassion, de larmes. Dans le style ordinaire, dans le langage usuel, il ne se dit que des choses. Etat déplorable. Sort déplorable. Condition déplorable. Accident déplorable. Chute déplorable. Erreur déplorable. Passion déplorable. Ce qu'il y a ici de plus *déplorable*, c'est que ce ne sont pas là les erreurs de quelques particuliers. (Mass.) Que le sort de la condition humaine est *déplorable*. (D'Alemb.) Deux choses me privent de ces plaisirs, ma *déplorable* vieillesse, et votre absence. (Volt.) Mon chagrin n'a pas peu contribué à envenimer l'humeur qui rongeait ma *déplorable* machine. (Id.)

— En poésie, et dans le style soutenu, il se dit aussi des personnes. *Déplorable* victime de la tyrannie. (Acad.) Des vaincus la *déplorable* sœur. (Corn.) Vous voyez devant vous un prince *déplorable*. (Rac.) *Déplorable* héritier de ces rois triomphants. (Id.) Père, époux malheureux, famille *déplorable*. (Volt.)

An départ de ses fils, leur *déplorable* père
Ne dut pas de leur songe expliquer le mystère. (Aign.)

Je te vois à regret, en cet état funeste,
Prêt à suivre partout le *déplorable* Oreste. (Racine.)

DÉPLORABLEMENT. adv. D'une manière déplorable, tragique. Finir déplorablement.

— Très-mal. Se conduire déplorablement. Plaider une affaire déplorablement. Écrire, ... tion ajoute du mépris à l'improbation.

DÉPLORATION. s. f. (pr. *dé-plo-ra-ci-on*; ét., V. DÉPLORER). Lamentation, regrets déchirants, plainte douloureuse. Il est inusité, pourtant il est énergique. Les pénitents de Lyon firent une grande pompe funèbre en *déploration* du massacre fait à Blois sur Louis et Henri de Lorraine. (Thomas.)

— Au XVe siècle, on donnait ce nom à une espèce de poésie.

DÉPLORÉ, ÉE. part. pass. du v. Déplorer. S'empl. adjectiv. Malheur déploré. Sort déploré. Perte déplorée.

— Fig. Désespérée. Affaire déplorée. Santé déplorée. Il est inusité.

DÉPLORER. v. a. 1re conj. (du lat. *deplorare*; rad. *plorare*, pleurer). Plaindre avec grande pitié, avec compassion extrême, avec regret amer, avec larmes. En prose, et dans le style ordinaire, il ne se dit que des choses relativement aux personnes. Déplorer la perversité, la misère humaine. Déplorer la disgrâce, la perte, la mort de quelqu'un. Vous ne m'avez pas appelé dans cette chaire pour *déplorer* votre perte par des plaintes étudiées. (Boss.) Je veux dans un seul malheur *déplorer* toutes les calamités humaines. (Id.) Permettez que je *déplore* ici notre indifférence et notre lâcheté. (Mass.) N'attendez pas que je *déplore* ici le néant et la misère des hommes. (Fléch.) Ce combat fut un de ceux où l'on eut le plus à *déplorer* la perte prématurée d'une jeunesse florissante, inutilement sacrifiée. (Volt.) Elle en parle en termes très-touchants, louant son bon naturel, *déplorant* les mauvais exemples qui l'avaient séduit. (J.-J. Rouss.) Il ne se contentait pas de *déplorer* les maux de la guerre, il tâchait de les adoucir. (Fénel.) C'était une consolation pour moi que la lumière du jour me quittât, et que la nuit vînt m'envelopper de ses ombres, pour *déplorer* en liberté ma misérable destinée. (Id.)

— En poés. et dans le style soutenu, il peut se dire des personnes. Infortunés tous deux, daignez qu'on vous *déplore*. (Rac.)

— SE DÉPLORER. v. pron. Être déploré. Ce malheur ne saurait trop se déplorer.

DÉPLOYÉ, ÉE. part. pass. du v. Déployer. S'empl. adjectiv. Voler à ailes déployées. Voguer à voiles déployées, toutes voiles déployées. Marcher aux ennemis enseignes déployées. Du bouton *déployé* fait sortir le feuillage. (St-Lamb.)

— *Rire à gorge déployée.* Rire aux éclats, de toute sa force.

— *Déployé sur.*

Je vois tes étendards *déployés* sur Milan,
Et j'entends sous tes lois murmurer l'Éridan. (Belly.)

DÉPLOYER. v. a. 1re conj. (rad. *ployer*). *Je déploie, tu déploies, il déploie, nous déployons, vous déployez, ils déploient. Je déployais. Je déployai. Je déploierai. Je déploierais. Déploie, déployons, déployez. Que je déploie, que je déployasse. Déployant. Déployé, déployée.* Ouvrir, étendre ce qui était ployé. Déployer les drapeaux. Déployer les voiles. Je vois fraîchir le vent et *déployer* les voiles. (J.-J. Rouss.) Voici la première fois qu'on *déploie* l'étendard de la guerre, uniquement pour donner la paix et pour rendre les hommes heureux. (Volt.) C'est en vain que dans un calme plat le vaisseau manœuvre et *déploie* ses voiles. (De Juss.) La nuit a *déployé* ses voiles immenses; les ténèbres couvrent la terre et les cieux. (J.-P.-F. Deleuze.)

On admirait l'oiseau de Jupiter
Qui, *déployant* ses vastes ailes,
Remontait vers son maître aux voûtes éternelles. (Arn.)

Gloire! gloire à ces champs où trois mille héros,
Au nom de la vertu *déployant* leurs drapeaux,
Des assassins d'un roi repoussaient la furie,
Et mouraient pour leur Dieu, leur prince et leur patrie
(L. Aimé-Martin.)

— Fig. et fam. *Déployer ses jambes.* S'enfuir, prendre sa course, se mettre en marche.

— Employer, montrer dans tout son jour, dans toute son étendue. Déployer son éloquence, son savoir, son zèle, sa colère, sa vertu, sa bonté. Déployer toutes les ressources de l'art. Déployer les lumières et les sentiments des grandes âmes. Déployer toute la fermeté d'un cœur inébranlable. Déployer un beau caractère. Ce pays n'est qu'une suite de tableaux où la nature a *déployé* la grandeur et la fécondité de ses idées. (Barth.) Il fallait abattre et désarmer tout le parti, avant de pouvoir *déployer* en sûreté toutes ses forces contre la maison d'Autriche. (Volt.) Le cardinal *déploya* dans sa vengeance, autorisée de la justice, toute sa rigueur hautaine. (Id.)

— Étaler. Déployer ses charmes. Déployer un grand luxe. Déployer une rare magnificence. Je n'ai qu'à *déployer* l'appareil des supplices. (Corn.) Au nombre des convives étaient les édiles curules; chacun applaudit à la magnificence qu'ils avaient *déployée* dans ces fêtes dont ils avaient amusé le peuple romain. (Bar. de Theis.)

— Art milit. *Déployer une armée.* La développer sur le front et sur les ailes, lui faire occuper un plus grand espace de terrain, une plus grande ligne en présence de l'ennemi. || *Déployer la colonne.* Passer de l'ordre en colonne à l'ordre de bataille.

— Pêch. *Déployer le trait.* Allonger la corde de crin qui tient à la botte du limier.

— *Déployer.* Tandis que l'homme de génie déploie à nos yeux les grandes richesses de la poésie, ses faibles imitateurs s'efforcent d'en étaler le faste. (Barth.)

— *Déployer sur.* Déployer sa rigueur sur quelqu'un.

— *Déployer contre.* Déployer sa vengeance contre quelqu'un.

— SE DÉPLOYER. v. pron. Se développer, s'étendre. Les ailes de l'aigle se déploient. Les étendards, les enseignes se déploient. Les voiles d'un vaisseau se déploient au vent. Déjà dans les vaisseaux la voile se *déploie*. (Rac.) Qu'est-ce que cet instinct? L'arrangement des organes dont le jeu se *déploie* par le temps. (Rayn.)

— Métaphoriquement. La flamme en ondes se *déploie*. (Boil.)

— Fig. Se montrer, se manifester. Que la rage du peuple à présent se *déploie*. (Rac.) La liberté française en ses vers se *déploie*. (Boil.)

— *Se déployer dans.* L'armée se *déploie* dans la plaine. (Acad.)

DÉPLU. part. pass. du v. Déplaire. Toujours invariable, n'ayant jamais de complément direct. Ils se sont *déplu* à la ville. Ces dames se sont *déplu* au bal.

DÉPLUMÉ, ÉE. part. pass. du v. Déplumer. S'empl. adjectiv. Un oiseau déplumé.

— Fig. *Avoir l'air déplumé.* Avoir un extérieur misérable. Avoir eu tous les dehors de l'opulence.

DÉPLUMER. v. a. 1re conj. (ét., *de*, partic. privat., et *plumer*; rad. *plume*). Ôter les plumes. Déplumer un oiseau. On dit plus ordinairement Plumer. Diogène, en jetant au milieu de l'Académie un coq qu'il avait *déplumé*, s'écria: Voilà l'homme de Platon. (A.-Martin.)

— Fig. et fam. Dépouiller. Déplumer quelqu'un.

— SE DÉPLUMER. v. pron. S'arracher les plumes. Oiseaux qui se déplument à coups de bec.

— Perdre ses plumes. Les oiseaux se déplument tous les ans pendant la mue.

DÉPOCHÉ, ÉE. part. pass. du v. Dépocher. S'empl. adjectiv. Argent dépoché.

DÉPOCHER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, part. extract., et *poche*). Tirer de la poche, ôter des poches.

— Pop. *Dépocher ses écus.*

— Absol. Se dit pour Débourser. Allons, il faut dépocher.

— SE DÉPOCHER. v. pron. Être dépoché.

DÉPOINTAGE. s. m. Comm. Action de dépointer, de couper les points qui retiennent les plis d'une pièce d'étoffe.

DÉPOINTÉ, ÉE. part. pass. du v. Dépointer. S'empl. adjectiv. Plis dépointés. Pièce d'étoffe dépointée.

DÉPOINTER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, partic. extract., et *point*). Comm. Couper les points qui retiennent les plis d'une pièce d'étoffe. Dépointer une pièce d'étoffe.

— SE DÉPOINTER. v. pron. Être dépointé.

DÉPOLARISATION. s. f. (pr. *dé-po-la-ri-za-ci-on*; ét., V. DÉPOLARISER). Phys. Action de dépolariser, de détruire l'état qui constitue la polarisation. Phénomène qui a lieu lorsqu'un faisceau polarisé de lumière traverse un prisme biréfringent dans une certaine direction, c'est-à-dire que le faisceau analysé avec ce prisme donne dans tous les sens deux images blanches et d'une égale intensité. Dépolarisation apparente. Dépolarisation d'un faisceau lumineux.

DÉPOLARISÉ, ÉE. part. pass. du v. Dépolariser. S'empl. adjectiv. Faisceau de lumière dépolarisé.

DÉPOLARISER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, partic. privat., et *polariser*). Phys. Détruire ou faire cesser l'état de polarisation. Dépolariser un faisceau de lumière.

— SE DÉPOLARISER. v. pron. Être dépolarisé.

DÉPOLI, IE. part. pass. du v. Dépolir. S'empl. adjectiv. Verre dépoli. Glace dépolie. Vitre dépolie. Marbre dépoli. Métal dépoli.

DÉPOLI. s. m. Techn. Qualité de ce qui est dépoli. Le dépoli d'une surface.

DÉPOLIR. v. a. 2e conj. (ét. fr., *de*, partic. privat., et *polir*). Ôter le poli, en parlant des choses. Dépolir une glace. Le vinaigre dépolit du marbre. Dépolir de l'acier. Dépolir les vitres pour que la lumière soit moins éblouissante et plus douce. Lorsqu'on *dépolit* des globes, on peut y ménager des dessins variés, tels qu'arabesques, etc. (Molé.)

— SE DÉPOLIR. v. pron. Être dépoli, perdre le poli. Ce métal s'est bien dépoli.

DÉPOLISSAGE. s. m. Techn. Action de dépolir, d'ôter à une surface son poli, son brillant, une partie de sa transparence, de manière que ces corps transparents laissent encore passer la lumière, mais non plus l'image des objets. Le dépolissage d'un verre, d'une glace, d'une vitre, d'un globe, d'un cristal. Le *dépolissage* des vitres se fait avec de l'émeri très-fin que l'on promène dessus avec un gros morceau de liége plat et de l'eau, jusqu'à ce que la surface soit unie et ne présente aucun trait. (Lenorm.)

DÉPOLISSEMENT. s. m. Techn. Syn. de Dépolissage.

DÉPON. Gramm. Abréviation qui signifie Déponent.

[illegible] de boa, très-grand serpent du Mexique.

DÉPONENT. adj. m. (du lat. *deponens*, qui quitte). Se dit des verbes latins qui, ayant quitté les formes actives pour prendre celles du passif, sont passifs quant à la terminaison, et actifs quant à la signification. Un verbe déponent. Les verbes déponents.

— subst. Un déponent.

DÉPONIBLE. adj. des 2 g. Qui peut être déposé. Ce mot est mauvais et inutile; c'est Déposable qu'il faut dire.

DÉPONTAIN. s. m. (rad. *pont*). Ant. rom. Se dit des sexagénaires que leur âge écartait des emplois publics et qui pouvaient être privés du droit de suffrage, ou repoussés du *pont* aux suffrages.

DÉPOPULARISATION. s. f. (pr. *dé-po-pu-la-ri-za-ci-on*). Polit. Perte de la popularité, de la faveur populaire. Un homme d'Etat qui accepte courageusement la *dépopularisation* dans les temps difficiles est sur le chemin de la vertu; il ne lui reste qu'à savoir mourir. (Ch. Nod.)

DÉPOPULARISÉ, ÉE. part. pass. du v. Dépopulariser. S'empl. adjectiv. Roi, prince, ministre dépopularisé.

DÉPOPULARISER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, privat., *populariser*; rad. lat. *populus*, peuple). Ôter la popularité, faire perdre la considération. Dépopulariser un ministre. Dépopulariser les grands. Chercher à dépopulariser un homme d'Etat.

— Se dit des choses. La disette *dépopularise* un gouvernement. (Acad.)

— SE DÉPOPULARISER. v. pron. Perdre l'affection, le suffrage populaire. Ces deux princes se sont dépopularisés dans l'esprit de leur peuple. On se *dépopularise* pour une peccadille comme pour un coup d'Etat. (***)

DÉPOPULATEUR, TRICE. adj. Qui dépeuple, qui ravage. Attila était un roi dépopulateur. C'est le Nord qui a vomi tant de fois sur la France des hordes dépopulatrices.

— Se prenait autrefois substantiv. au masculin, pour Destructeur.

DÉPOPULATION. s. f. (pr. *dé-po-pu-la-ci-on*; du lat. *depopulatio*, formé du v. *depopulari*, dépeupler; rad. *populus*, peuple). État d'un pays dépeuplé. La dépopulation d'un royaume, d'une province. Parmi les grandes causes de *dépopulation* dont l'homme ne doit demander compte qu'à ses passions, il faut enregistrer avec honte la traite des noirs. (Gren.)

DÉPOPULER. v. a. 1re conj. (du lat. *depopulari*; rad. *populus*, peuple). Vieux mot qui signifiait Dépeupler, ravager, dépouiller, dévaster, détruire.

DÉPORT. s. m. Vieux mot qui signifiait Joie excessive, et dont nous avons gardé un dérivé, en mauvaise part, Déportements. s. m. pl. V. ce mot.

— Jurispr. Acte par lequel le juge déclare qu'il doit s'abstenir de prendre connaissance d'une affaire parce qu'il y a cause de récusation ou de refus en sa personne. || Droit qu'avaient les évêques ou les seigneurs de prendre la première année du revenu des églises paroissiales qui vaquaient par mort, ou d'un fief après la mort du possesseur.

— Retardement, délai. Ne s'emploie guère que dans la loc. adv. *Sans déport*, incontinent, sur-le-champ, sur l'heure. Être condamné à payer l'amende sans déport.

DÉPORTATION. s. f. (pr. *dé-por-ta-ci-on*; du lat. *deportatio*, même signif.). Hist. anc. Action de déporter. C'était, chez les Romains, le bannissement perpétuel et aggravé par la perte du droit de cité.

— Hist. mod. Exil perpétuel et emportant la mort civile dans un lieu déterminé par le gouvernement hors du territoire continental de la France. Cet exil n'existe plus, pour ainsi dire, que dans le code; le gouvernement n'ayant point fixé un lieu de déportation, les condamnés politiques auxquels cette peine a été en tout temps réservée, sont détenus dans une prison. La peine de la déportation. Être condamné à la déportation. Subir la déportation.

DÉPORTÉ, ÉE. part. pass. du v. Déporter. S'empl. adjectiv. Un condamné déporté dans une colonie.

— S'empl. substantiv. Un déporté. Un déporté qui a rompu son ban. La plupart des *déportés* moururent. (Acad.)

DÉPORTEMENT. s. m. Conduite, mœurs, manière de vivre. Ne se prend qu'en mauvaise part pour Conduite irrégulière, mœurs déréglées, vie libertine, et se met le plus souvent au pluriel. Déportements scandaleux. Grands déportements. Les déportements de Julie empoisonnèrent l'existence d'Auguste. Chasser quelqu'un pour ses déportements.

— Techn. Dimension superficielle que le modeleur est obligé de donner aux modèles de terre, pour compenser le retrait qu'ils doivent éprouver.

DÉPORTER. v. a. 1re conj. (du lat. *deportare*, même signif.) Bannir, exiler à perpétuité dans un lieu fixé, dans une colonie. Déporter dans une île. Déporter à la Guiane.

— SE DÉPORTER. v. pron. Prat. Se désister. Se départir. Se déporter d'une accusation. Se déporter de ses prétentions. Se déporter de la [illegible] ment d'un procès où l'on a intérêt.

— *Déporter* signifiait anciennement Réjouir, amuser excessivement, extrêmement. C'est sans doute une trace de cette acception que l'on retrouve dans le mot Déportement.

DÉPORTUAIRE. s. m. Hist. eccl. Celui qui était chargé du déport d'un bénéfice pendant l'année où il n'y avait pas de titulaire.

DÉPOSANT. part. prés. du v. Déposer. Qui dépose. Il est invariable. Une reine déposant la couronne. Des députés déposant un roi. Une liqueur déposant de la lie.

DÉPOSANT, ANTE. adj. Qui fait une déposition et affirme en justice. Témoins déposants. Femmes déposantes.

— Se prend substantiv. Le déposant, les déposants. La déposante, les déposantes. Tous les déposants s'accordent sur ce fait. Il y a contrariété parmi les déposants.

— *Plus n'en sait ledit déposant.* Formule de pratique qui a passé dans le langage ordinaire et familier, pour marquer qu'on ne sait rien de plus que ce qu'on vient de dire.

DÉPOSE. s. f. Construct. Enlèvement d'un objet scellé ou maçonné. La dépose d'une pierre, d'un tuyau. Faire la dépose.

DÉPOSÉ, ÉE. part. pass. du v. Déposer. S'empl. adjectiv. dans toutes les significations du verbe. Les armes sont *déposées*, la tempête de la guerre se tait, les chants et les danses succèdent aux combats sanguinaires. (Mme de Staël.)

Ce visir *déposé*, ce grand qu'on emprisonne,
Ont-ils des jours sereins quand ils sont dans les fers?
Tout état a ses maux, tout homme a ses revers.
(VOLTAIRE.)

— *Déposé à.* Ce manuscrit précieux, *déposé* à la maison professe des jésuites, fut dérobé sans qu'on ait pu en connaître aucune trace. (Chateaubriand.)

— *Déposé dans.* Ainsi, ce qui était plus près de nous, plus facile à conserver, *déposé* dans des bibliothèques immenses, a péri pour jamais. (Voltaire.)

L'autre veut que l'enfant ne doive qu'à son père,
Son être *déposé* dans le sein de sa mère. (DELILLE.)

— *Déposé par.* Laisse le grain fatal par ses mains *déposé*. (Del.) Toutes ces mines de fer en grains ont été *déposées* par les eaux de la mer. (Buffon.)

DÉPOSER. v. a. 1re conj. (formé du lat. *deposui*, parf. du v. *deponere*, qui a la même signif.; rad. *ponere*, poser). Poser une chose que l'on portait. Déposer un fardeau à terre, au pied de l'escalier, sur une table, etc.

— Placer, mettre une chose en quelque endroit pour un certain temps. Déposer sa canne, son parapluie à l'entrée d'un lieu public. Déposer son manteau dans un vestiaire.

— Placer, mettre en quelque endroit, à demeure, pour toujours. Déposer un cadavre dans un cercueil. Déposer un cercueil dans un tombeau.

— Ôter, quitter, en parlant d'un vêtement, d'une parure.

La belle, en *déposant* ce collier radieux,
Lui lançait un regard de mépris et de haine.
(F. DE NEUFCHATEAU.)

— Fig. Se dépouiller, se défaire momentanément de. Déposer sa majesté, sa grandeur, sa sévérité, sa fierté, etc. Quand ce prince visitait ses amis, il semblait *déposer* sa grandeur en entrant. (Acad.)

— Quitter, abandonner complètement. Renoncer à. Se démettre de. Déposer une dignité, une charge. Déposer la couronne, le diadème. Sylla déposa la dictature. Charles-Quint déposa l'empire.

Les rois de l'univers courbés à ses genoux,
Déposant leur couronne, apaisent son courroux.
(F. BILLY.)

— Fig. Déposer tout ressentiment. Déposer toute arrière-pensée. Déposer toute faiblesse. Déposer toute hésitation. Dans ces occasions, la république rougissait de ses injustices, et ceux qui la gouvernaient *déposaient* leur rivalité. (Barth.) On vit la nation la plus valeureuse de l'univers préférer ses vertus à sa vengeance, et *déposer* sa jalousie à la voix de la raison. (Id.) Orphée tirait de sa lyre un petit nombre de sons agréables; on dit que les tigres *déposaient* leur fureur à ses pieds. (Id.)

— *Déposer le voile, déposer le masque.* Parler, agir franchement, à visage découvert.

— Destituer quelqu'un. Lui ôter la dignité dont il est revêtu. Déposer un empereur, un roi. Déposer un pape, un évêque. Ce n'est pas la liberté qui me *dépose*, c'est Waterloo, c'est la peur, une peur dont vos ennemis profiteront. (Napol.) Je puis faire les rois, je puis les *déposer*. (Racine.)

— Dans cette acception, le régime indirect se marque par la préposition *de*. Je te *déposerai* de ton ministère. (Boss.)

— Mettre en dépôt, donner en garde, confier, remettre à quelqu'un. Déposer une somme entre les mains de quelqu'un. Déposer de l'argent à la caisse d'épargne, à la Banque de France. Déposer des titres, des contrats, des pièces, un testament chez le notaire.

— Fig. Déposer son autorité entre les mains de quelqu'un. Déposer ses secrets, ses chagrins dans le sein d'un ami. Nulle force ne vous ravira ce que vous aurez *déposé* dans ses mains divines. (Boss.) Je *dépose* mes sentiments entre nos mains. (Volt.)

Puisque le ciel entre les mains des rois,
Dépose sa justice et la force des lois. (CORNEILLE.)

Puisque c'est en ses mains que le roi votre frère
A *déposé* le soin d'une tête si chère. (Id.)

— Donner pour garantie. Déposer une somme pour répondre de sa gestion. || *Déposer son bilan.* Faire faillite.

— Arts et mét. Ôter, enlever. Déposer une serrure. Déposer un châssis. Déposer une charpente, une toiture.

— Former un dépôt, un sédiment, en parlant des liqueurs qui laissent des parties grossières et hétérogènes au fond d'un vase. De l'eau qui dépose du sable. Du vin qui dépose de la lie.

— Absolument. Cette liqueur dépose, a beaucoup déposé. Les urines du malade *déposent*. (Acad.)

— v. n. Porter témoignage, faire une déposition en justice pour ou contre quelqu'un. Déposer en justice. Déposer pour un accusé, en faveur d'un accusé, contre un accusé.

— *Déposer que.* Ses voisins ont *déposé* qu'il avait disparu le jour de cet assassinat. (Acad.)

— En général, dire ce qu'on sait d'un fait. Ce qui n'est point vraisemblable ne doit point être cru, à moins que plusieurs contemporains ne *déposent* unanimement. (Volt.)

— *Déposer de.* Attester. Les regrets des disciples sont mêlés d'humiliation; mais naïvement ils *déposent* eux-mêmes de leur impuissance. (Kératry.) Jésus-Christ appelle en témoignage la loi de Moïse, les prophètes et les psaumes, comme des témoins qui *déposent* tous de la même vérité. (Boss.)

— Fig. Pourquoi contre vous-même allez-vous *déposer*? (Racine.)

Que d'illustres témoins de ta vaste bonté
Vont pour toi *déposer* à la postérité. (BOILEAU.)

Déposez hardiment qu'au fond cet homme horrible,
Ce censeur qu'ils ont peint si noir et si terrible,
Fut un esprit doux, simple, ami de l'équité. (ID.)

— Fig. Se dit avec un nom de chose pour sujet. Les histoires où sont écrites les grandes actions de leurs pères ne sont plus que des témoins qui *déposent* contre eux. (Mass.) Le duel est un reste de barbarie qui *dépose* contre la civilisation. (Boiste.) La multiplicité des lois *dépose* contre les mœurs, et la multiplicité des procès *dépose* contre les lois. (Id.) Les atours de la pauvreté *déposent* contre sa vertu. (Id.)

— SE DÉPOSER. v. pron. Être déposé, être quitté, abandonné. Si la royauté pouvait se déposer sans péril pour la nation, que de souverains s'en démettraient avec empressement pour leur félicité personnelle!

DÉPOSER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, partic. extract., et *poser*). Construct. Démonter, enlever un objet posé à demeure. Déposer une pierre. Déposer un tuyau.

DÉPOSITAIRE. s. des 2 g. (du lat. *depositarius*, même signif.) Celui, celle à qui l'on a confié un dépôt. Fidèle dépositaire. Dépositaire infidèle. Le dépositaire d'un trésor, d'une somme d'argent, d'objets précieux, de papiers, de titres, etc. *Dépositaire* des trésors de son maître. (La Bruy.) Voudrait-on le comparer au *dépositaire* qui trahit le dépôt? (Id.)

— *Il est mon dépositaire, elle est ma dépositaire.* Se dit pour, Il est le dépositaire auquel, ou, Elle est le dépositaire à laquelle j'ai confié telle chose qui m'appartient.

— Fig. au masculin. Le dépositaire d'un secret. Le dépositaire des lois. Il est le *dépositaire* de leurs joies et de leurs chagrins, de leurs désirs, de leurs jalousies, de leurs haines et de leurs amours. (La Bruy.) Ce n'est pas le souverain, sire, c'est la loi qui doit régner sur les peuples; vous n'en êtes que le ministre et le premier *dépositaire*. (Mass.) Qui sera le *dépositaire* de tous mes sentiments si ce n'est toi qui les éclaire. (J.-J. Rouss.) Il était le *dépositaire* et l'interprète des lois anciennes et nouvelles, le gardien des droits de la couronne, et l'oracle de la nation. (Volt.) Les citoyens qui ont servi leur patrie, loin de lui devenir étrangers à la fin de leur carrière, sont respectés les uns comme les *dépositaires* de l'expérience, les autres comme les monuments dont on se fait une religion de conserver les débris. (Barth.)

— Fig. Se dit aussi des choses.

Souvent ce cabinet superbe et solitaire
Des secrets de Titus est le *dépositaire*. (RAC.)

— Au fémin. La tendre et respectable *dépositaire* de votre première éducation. (Mass.) Fidèle *dépositaire* des plaintes et des secrets, elle disait que les princes devaient garder le même silence que les confesseurs. (Boss.) L'Académie, *dépositaire* des bienséances et de la pureté du goût. (Mass.)

— Se dit également des choses. Nous-mêmes, nous ministres de la vérité, et dont les lèvres en sont les *dépositaires* sacrées. (Mass.) De l'espoir des Troyens seule *dépositaire*. (Rac.)

— Dans les communautés religieuses, Celui ou celle qui a la garde de l'argent, des archives.

— adjectiv. Un ministère d'amour et d'humilité qui établit le pasteur *dépositaire* des miséricordes du Seigneur, et des misères du peuple. (Mass.) Celui que sa naissance et son rang établissent *dépositaire* de l'autorité publique. (Id.) Il fut seul *dépositaire* de cet affreux secret. (J.-J. Rouss.) En un mot, c'était un secret dont le public entier devait être *dépositaire*. (Id.)

L'ordre dont elle seule était dépositaire. (MAS.)

DÉPOSITEUR. s. m. Comm. Celui qui est dépositaire d'une certaine quantité de marchandises, qui a un dépôt de marchandises. Il est peu usité.

DÉPOSITION. s. f. (pr. *dé-po-zi-ci-on*; du lat. *depositio*, formé de *deponere*, déposer). Destitution, privation d'une dignité, d'une charge, d'un emploi, d'un office. La déposition d'un roi, d'un empereur, d'un pape, d'un évêque. La *déposition* de cet empereur fut suivie de guerres. (Acad.)

— Jurispr. Ce qu'un témoin dépose. Récit que l'on fait en justice de ce que l'on sait relativement à une affaire. La déposition d'un témoin. Faire sa déposition. Déposition claire, sincère, précise, franche, formelle, véridique, décisive. Déposition ambiguë, tortueuse, obscure, embarrassée, fausse. Se couper dans sa déposition. Déposition pour ou en faveur de

l'accusé. Déposition contre l'accusé. Persister dans sa déposition. Modifier sa déposition. La *déposition* des témoins doit être consignée sur procès-verbal ; elle leur est lue, et il leur est demandé s'ils y persistent ; elle doit être signée par le témoin, le juge et le greffier. (Code de proc.) Pilate ne voit dans ces accusations que des clameurs frivoles et populaires, plutôt que des *dépositions* sérieuses. (Mass.) Les lois qui font périr un homme sur la *déposition* d'un seul témoin sont fatales à la liberté. (Montesq.)

DEPOSITO (À). loc. adv. (littéralement *à dépôt*). Cette locution, empruntée du latin, était usitée dans, *Donner à deposito*, *Prendre à deposito*, c'est-à-dire, Donner, prendre à intérêt.

DÉPOSITOIRE. s. m. Dans quelques localités, l'endroit public où l'on dépose les cadavres avant de les inhumer, jusqu'à ce que les signes de la décomposition se manifestent.

DÉPOSSÉDÉ, ÉE. part. pass. du v. déposséder. S'empl. adjectiv. Un héritier dépossédé. Un fonctionnaire dépossédé.

DÉPOSSÉDER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, partic. privat., et *posséder*). L'é se change en è devant une syllabe muette. *Je dépossède*, *tu dépossèdes*, *il dépossède*, etc. Oter la possession d'une chose à quelqu'un, enlever à quelqu'un ce qu'il possède. Déposséder quelqu'un de sa maison, de ses biens, de sa fortune.

— Déposséder quelqu'un d'une charge, d'une dignité, d'un honneur, d'une position. Le roi de son pouvoir se voit *déposséder*. (Rac.) Il vient après un homme qui s'est emparé de tout le théâtre. Il ne l'en *dépossède* pas, il est vrai, mais il s'y établit avec lui. (La Bruy.) N'espérez pas me nuire et me *déposséder* des droits que Rome accorde aux tribuns militaires. (Voltaire.)

— Fig. Déposséder quelqu'un de son honneur, de sa réputation, de sa gloire, de sa vertu, etc. C'est l'attaquer par son endroit sensible, de vouloir lui ôter le seul nom de bien qui lui reste, et de le *déposséder* d'un honneur et d'une probité qu'il croit n'appartenir qu'à lui seul. (Mass.)

— SE DÉPOSSÉDER. v. pron. Être dépossédé, perdre la possession. || Se démettre de. Se déposséder d'une dignité.

DÉPOSSESSION. s. f. Prat. Action de déposséder ; État d'une personne dépossédée. Acte de dépossession. Demande en dépossession.

DÉPOSTÉ, ÉE. part. pass. du v. Déposter. S'empl. adjectiv. Ennemi déposté. Détachement déposté.

DÉPOSTER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, part. extract., et *poster*, rad. *poste*). Art milit. Chasser d'un poste. Déposter l'ennemi ; le déposter d'une hauteur, d'une forte position. Faire tous ses efforts pour l'en déposter.

— SE DÉPOSTER. v. pron. Être déposté ; abandonner, quitter son poste.

DÉPOSTÉRISÉ, ÉE. part. pass. du v. Dépostériser.

DÉPOSTÉRISER. v. a. 1re conj. Priver de postérité.

— SE DÉPOSTÉRISER. v. pr. Être dépostérisé. Renoncer à sa postérité.

DÉPÔT. s. m. (pr. *dépô ;* du lat. *depositum*, même signification). Action de déposer, de mettre en quelque endroit pour y être gardé, conservé. Ordonner le dépôt. Faire le dépôt. Dépôt volontaire. Dépôt judiciaire. Dépôt ordonné en justice ou par justice. Dépôt légal. Le dépôt d'un ouvrage à la direction de la librairie. Le dépôt d'une pétition au bureau des renseignements. Le dépôt d'une somme d'argent dans l'étude d'un notaire.

— Action de remettre entre les mains de quelqu'un, de confier à la garde de quelqu'un. Dépôt entre les mains d'un ami. Faire le dépôt d'un testament entre des mains sûres.

— La chose même déposée, confiée, mise en garde. Dépôt sacré. Dépôt inviolable. Dépôt important. Confier un dépôt. Remettre un dépôt. Nier un dépôt. Abuser d'un dépôt. Rendre un dépôt. Violer un dépôt. Porter un dépôt au greffe. Retirer un dépôt. Dépôt fidèlement, religieusement gardé. La garde d'un dépôt. Le soin d'un dépôt. Un dépositaire qui trahit le *dépôt*. (La Bruy.) Elle savait que les biens des riches ont un *dépôt* sacré qui doit être dispensé avec une fidélité digne de Dieu. (Fléch.)

— Fig. Le dépôt de la vérité. Le dépôt de la religion et de la loi. Prêt à remettre avec sa grande âme le sacré *dépôt* de l'autorité si bien confiée à ses soins. (Boss.) Avec quelle bonté voulut il remettre lui-même ce *dépôt* sacré, son fils, en des mains si pures et si fidèles. (Fléch.) Les droits des rois sont des *dépôts*, ceux des peuples sont des propriétés. (Bolingbroke.) Le goût est un *dépôt* public qu'on nous a été confié, et à la garde duquel on ne saurait trop veiller. (Mass.)

Du droit de commander je ne suis point jaloux ;
Je ne l'ai qu'en *dépôt* et je vous l'abandonne. (Corn.)

— Convention, contrat par lequel on fait un dépôt. La loi du dépôt. Le contrat du dépôt. La foi du dépôt. Le *dépôt* proprement dit est un contrat essentiellement gratuit, qui ne peut avoir pour objet que des choses mobilières. (Dict. encycl.)

— *Dépôt volontaire.* Contrat de dépôt qui se forme par le consentement spontané et réciproque du déposant et du dépositaire. La preuve du dépôt volontaire doit être faite par écrit lorsqu'il est d'une valeur supérieure à 150 fr.

— *Dépôt nécessaire.* Contrat de dépôt, qui est bien moins l'effet de la libre volonté des parties, que la suite forcée d'une circonstance impérieuse, telle qu'un incendie, un pillage, un naufrage, ou la station dans un hôtel, ou dans une auberge.

— *Dépôt judiciaire.* V. SEQUESTRE.

— *Dépôt public.* Celui qui est fait dans une caisse publique.

— *Dépôt des signatures et paraphes des notaires.* Dépôt que les notaires, avant d'entrer en fonction, doivent faire de leur signature et de leur paraphe, tant au greffe de chaque tribunal de première instance de leur département, qu'au secrétariat de la mairie de leur résidence.

— Autrefois, Lieu où l'on déposait du tabac et du sel, jusqu'à ce qu'on les voiturât aux lieux de leur distribution.

— Coffre à argent et coffre aux archives, dans une communauté.

— Lieu où l'on dépose habituellement et momentanément certains objets, tels que cannes, parapluies, manteaux, armes, etc. Il y a des dépôts de cette sorte établis à l'entrée de beaucoup de lieux publics, des salles de spectacle, etc.

— Lieu où l'on dépose, où l'on tient en garde certaines choses, pour y recourir, pour s'en servir au besoin. Dépôt de titres. Dépôt de lois. Dépôt de marchandises. Dépôt d'armes. Dépôt de poudres. Dépôt de pompes à incendies. Dépôt de chartes. La chambre des comptes est le dépôt des principaux titres du royaume. *Dépôt des archives.* V. ARCHIVES.

— Fig. Le cœur d'un père, d'une mère, d'un ami, est le dépôt naturel de bien des secrets. Le *dépôt* des lumières était entre les mains de quelques hommes vertueux. (Barth.) Les livres sont le *dépôt* de ce qui est le plus honorable à l'homme. (Godwin.) Il croyait avoir dans son âme le *dépôt* de toutes les vertus. (Barth.) Il est des vérités que le sage doit garder comme un *dépôt* et ne laisser, pour ainsi dire, tomber que goutte à goutte. (Id.)

— Quantité considérable de marchandises, de denrées rassemblées dans un lieu. Lieu où ces marchandises, ces denrées, se trouvent rassemblées. || Se dit particulièrement du lieu où quelqu'un fait débiter ou permet de débiter ce qu'il récolte, ce qu'il fabrique, etc. Les propriétaires établissent souvent des dépôts de vins. A Paris et dans les principales villes, il y a des dépôts de denrées méridionales.

— Admin. milit. Lieu où se font et s'exercent les recrues d'un corps, et où restent les soldats qui sont dans l'impossibilité de suivre le corps dont ils font partie. Dépôt de cavalerie. Dépôt d'infanterie. Le dépôt d'un régiment. Être envoyé au dépôt. Rester au dépôt. Quitter le dépôt pour aller rejoindre le corps.

— Par extens., se dit des soldats, des recrues qui sont au dépôt. Faire partie du dépôt. Commander le dépôt. Donner au dépôt l'ordre de partir sur-le-champ.

— *Dépôt de la guerre.* Lieu où l'on conserve les documents du ministère de la guerre, et qui renferme un grand nombre de cartes, topographies, dessins, mémoires d'expéditions militaires, etc. Ce dépôt a été créé en 1688 ; un grand nombre de mathématiciens, de dessinateurs, de géographes, de graveurs, d'écrivains et de traducteurs y sont attachés. || *Le dépôt de la marine.* Où sont construits les cartes, plans, etc., de la marine, est établi dans le dépôt de la guerre, et est sous la direction d'un vice-amiral. || *Dépôt de la préfecture de police.* Nom donné à des salles qui font partie de l'hôtel de la préfecture de police à Paris, où l'on dépose les prisonniers faits quotidiennement par les rondes et les patrouilles. Le séjour des inculpés est de peu de durée au dépôt de la préfecture de police.

— Admin. civ. *Dépôt de mendicité.* Établissement public dans lequel on détient et on nourrit les pauvres qui n'ont ni asile, ni ressources, ni la force de travailler ; on envoie les infirmes et les vieillards pauvres au dépôt de mendicité.

— Admin. judic. *Mandat de dépôt.* Ordonnance en vertu de laquelle un prévenu, contre qui il a été décerné un mandat d'amener, est déposé dans la maison d'arrêt.

quelques parties, et y forment des tumeurs, des abcès. Ce mot est syn. d'Abcès, qui est beaucoup plus usité aujourd'hui. V. ABCÈS. || *Dépôt froid.* Dépôt qui se forme dans une partie où les symptômes de l'inflammation n'ont presque pas été sensibles.

— Matières qui se précipitent au fond d'un vase contenant une dissolution chimique ou un liquide sécrété ; tel est le dépôt que forment les urines par le repos et le refroidissement. Quand le *dépôt* se forme tout à coup ou en très-peu de temps, et qu'il est un résultat attendu, un effet chimique provoqué à dessein, on le nomme ordinairement *précipité*. (Dict. des sc. médic.) || *Dépôt laiteux* ou *de lait*. Selon les humoristes, Dépôt causé par l'humeur laiteuse, dans certaines maladies des femmes en couche. || *Dépôt critique.* Dépôt dont l'apparition coïncide avec la cessation ou un amendement notable de la maladie qui existait, et dont ils paraissent véritablement être la crise.

— Géolog. Nom donné aux grandes masses et aux couches de matières minérales. Les dépôts tirent leur nom de la matière prédominante. Dépôts granitiques. Formation des dépôts. Un ensemble de dépôt se nomme *terrain*.

— Bot. Extravasion de la sève dans le tissu cellulaire des plantes.

DÉPOTATS. s. m. pl. Corps de soldats de la milice byzantine au moyen âge. Ce corps était composé d'hommes forts et agiles, à cheval, sans armes, portant des vaisseaux remplis d'eau pour laver les plaies et faire revenir les hommes évanouis. Ils ramassaient aussi les dépouilles dans les combats, et les remettaient aux décarques. Il y en a qui écrivent Despotats, faisant venir ce mot de *despotator*, homme qui donne à boire ; d'autres écrivent Desportats, de *desportator*, homme qui emporte. Ces deux étymologies sont satisfaisantes et s'appliquent bien à l'office de ces infirmiers militaires, appelés aussi *brancardiers*.

DÉPOTÉ, ÉE. part. pass. du v. Dépoter. S'empl. adjectiv. Plante dépotée. Myrte dépoté. Rosier dépoté.

— Vin dépoté. Liqueurs dépotées.

DÉPOTEMENT. s. m. (ét., V. DÉPOTER). Action de dépoter une plante, de l'ôter du pot où elle est. Le dépotement d'un rosier, d'un œillet, d'un myrte.

— Action de changer de vase le vin, les liqueurs.

DÉPOTER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, part. priv., et *pot*). Hortic. Oter une plante d'un pot, soit pour lui donner de nouvelle terre, soit pour la mettre dans un pot plus grand. Dépoter des tulipes. Dépoter des violettes. Dépoter un camélia.

— Écon. dom. Changer de vase. Dépoter du vin. Dépoter des liqueurs.

— SE DÉPOTER. v. pron. Être dépoté, changé de pot ou de vase.

DÉPOUDRÉ, ÉE. part. pass. du v. Dépoudrer. S'empl. adjectiv. Cheveux dépoudrés. Perruque dépoudrée.

DÉPOUDRER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, part. priv., et *poudrer ;* rad. *poudre*). Oter, faire tomber la poudre. Dépoudrer les cheveux. Dépoudrer une perruque.

— On dit dans ce sens, *Le vent l'a tout dépoudré*, pour, Le vent lui a tout dépoudré les cheveux ou la perruque.

— Se dit quelquefois pour, Enlever la poussière dont un corps est couvert. Dépoudrer un habit. Dépoudrer un meuble, une chambre, un appartement.

— SE DÉPOUDRER. v. pron. Faire tomber la poudre de ses cheveux, de sa perruque.

DÉPOUILLE. s. f. (pr. *dé-pou-ie ;* du lat. *spolium ;* même signif.). Signifie proprement l'Enveloppe épidermique que rejettent à certaines époques les serpents et quelques animaux articulés, tels que les vers à soie, les araignées.

— Poét. et dans le style soutenu, Peau détachée d'une bête féroce. La dépouille d'un lion. La dépouille d'un tigre. La dépouille d'un léopard, d'une panthère. Hercule revêtu de la dépouille du lion de Némée.

Là, corps à corps il avait combattu,
Et plus adroit, à ses pieds abattu
Un ours affreux, terreur de la contrée ;
De sa *dépouille* il fit un vêtement. (Parny.)

Souffrez, si quelque monstre a pu vous échapper,
Que j'apporte à vos pieds sa *dépouille* honorable.
(Racine.)

— Fig. et poét. *La dépouille des champs et des guérets.* Les grains, les moissons. || *La dépouille des arbres.* Les feuilles. || *La dépouille des vergers.* Les fruits.

De la *dépouille* de nos bois
L'automne avait jonché la terre ;
Le bocage était sans mystère,
Le rossignol était sans voix. (Millev.)

— Le corps d'un homme, après sa mort, considéré comme l'enveloppe d'où s'est échappée l'âme. La dépouille mortelle. La dépouille ou les dépouilles d'une personne. Quel tombeau renfermera jamais de si précieuses *dépouilles* ? (Fléch.) Les tristes *dépouilles* d'une illustre morte. (Id.) Le génie se débat contre le néant qui veut l'engloutir ; il lui abandonne sa *dépouille* mortelle et s'élance dans l'immensité. (Boiste.)

. . . . Les ronces dégouttantes

(Racine.)

— *Quitter sa dépouille mortelle.* Mourir, quitter le corps sujet à la mort.

— Se dit également des effets de corps, des vêtements qu'une personne décédée portait habituellement. Laisser sa dépouille, léguer sa dépouille à un tel. Avoir la dépouille du défunt.

— En général, Ce qui sert à vêtir quelqu'un. Sur un saule courbé je suspends ma *dépouille*. (Desaintange.)

— Anc. cout. Nom donné à un droit que possédaient autrefois quelques archidiacres, et qui consistait à avoir quelques-uns des meubles du curé défunt, déterminés par la coutume.

— Fig. Succession d'une personne. Le fils se revêt des *dépouilles* du père. (Mass.) || Plus particulièrement Dignités, emplois qui deviennent vacants par la mort de cette personne. Désirer la dépouille, se partager la dépouille d'un homme en place. C'était un homme qui occupait beaucoup de places ; les ambitieux auront là une riche *dépouille* à se partager. (Acad.)

— Biens ravis, toute chose que l'on acquiert ou dont on s'empare au détriment, au préjudice d'autrui. Déposséder quelqu'un et s'enrichir de ses dépouilles. Nous ne pensons pas que nous allons les suivre de près, nous ne pensons qu'à nous revêtir de leurs *dépouilles*. (Mass.) L'homme chargé d'un bien mal acquis, et peut-être du sang et de la *dépouille* des peuples. (Id.) Ils étaient sans pudeur dans la magnificence de leurs palais, les *dépouilles* des villes et des provinces. (Id.) Il ne peut y avoir chez de pareils peuples de ces fortunes disproportionnées qui se forment des *dépouilles* d'une multitude de familles réduites à la misère. (Barth.)

— Se dit, dans un style encore plus figuré, des plagiats dont un auteur se rend coupable. C'est un plagiaire impudent qui s'enrichit, qui se pare des *dépouilles* d'autrui. (Acad.) C'est un gueux revêtu des *dépouilles* d'Horace. (Boil.)

— Ordinairement au pluriel, Tout ce qu'on enlève à l'ennemi dans une bataille. Remporter de riches dépouilles, de glorieuses dépouilles. Les peuples anciens et beaucoup de nations modernes ont tenu à se parer des dépouilles de l'ennemi. Chez les Grecs, on tirait au sort les dépouilles assemblées en commun ; on les partage encore ainsi en Afrique et en Amérique. Paris, comme Rome triomphante, s'embellissait des *dépouilles* des nations. (Mass.) Le roi d'Espagne favorisait la Ligue, pour arracher quelques *dépouilles* d'un royaume déchiré par les guerres civiles. (Volt.) Il revint après neuf ans, chargé des *dépouilles* de tous les peuples vaincus. (Boss.)

Et dans le Capitole elle voit attachées
Les *dépouilles* des Juifs par vos mains arrachées. (Rac.)

La paix, rentrant au bruit des chants harmonieux,
Traînait des camps voisins, dans les cités oisives,
Les foudres désarmés, les *dépouilles* captives. (Thomas.)

— *Dépouilles opimes.* Ant. rom. Récompense accordée au soldat romain qui avait tué de sa main le chef des ennemis, et qui consistait dans le droit de s'approprier les dépouilles de ce chef.

— Fig. Enrichissant la France des *dépouilles* du Calvaire. (Fléch.) Ils revinrent chargés des *dépouilles* sacrées de la croix. (Mass.) Ravir à Jésus-Christ une âme qui était sa *dépouille* précieuse. (Id.)

DÉPOUILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Dépouiller. S'empl. adjectiv. Un lion dépouillé. Un tigre dépouillé. La nature dépouillée. Un arbre dépouillé, etc. Les cyprès et les minarets que j'apercevais à travers cette vapeur, présentaient l'aspect d'une forêt *dépouillée*. (Chateaub.) Il avait les traits réguliers, l'air sérieux, les yeux pleins de douceur, le front ouvert et *dépouillé* de cheveux. (Barth.)

La terre est sans rosée, et le ciel est d'airain,
Les monts sont *dépouillés*. (Delille.)

Dépouillé de son vert feuillage,
Le hêtre, ornement de nos bois,
Voit son front encore une fois
Des frimas supporter l'outrage. (A. Martin.)

— *Dépouillé de.* Nous l'allons voir *dépouillée* même de cette triste décoration. (Boss.) Tant de campagnes *dépouillées* de leur ancienne beauté (Mass.) *Dépouillée* de sa grandeur sans jamais l'être de sa dignité. (Id.) *Dépouillé* de toutes les affections du monde. (Fléch.) Ces traités de physique ou de morale *dépouillés* des duretés et des rudesses d'une austère philosophie. (Id.) Ses vers plats et grossiers *dépouillés* d'agrément. (Boil.)

Nu, *dépouillé* d'honneur et vide d'innocence,
Je rougis de me voir, et je vais désormais
Me cacher dans le sein des bois les plus épais.
(L. Racine.)

— *Dépouillé par.* Le vieux sol du Midi ne conserve presque plus d'arbres, et le soleil tombe à plomb sur la terre *dépouillée* par les hommes. (Mme de Staël.)

Par son orgueil ingrat, la nature souillée
De sa beauté première est soudain *dépouillée*. (Ross.)

— *Jouer au roi dépouillé.* Jouer à une sorte de jeu où l'on ôte pièce à pièce les habits de celui qu'on a fait le roi du jeu.

Sur ce point elle vient, me prend et me détache,
Et le pourpoint du dos par force elle m'arrache,
Comme si notre jeu fût au roi *dépouillé*. (Regnier.)

— Fig. et fam. Se dit quand plusieurs personnes sont autour de quelqu'un pour le piller, le ruiner.

DÉPOUILLEMENT. s. m. (pr. *dé-pou-le-*

de dépouiller ou de se dépouiller. État de ce qui est dépouillé. Se dit particulièrement D'une personne que l'on a privée de ses biens, ou qui s'en est privée elle-même. Dépouillement absolu. Entier dépouillement. Dépouillement déplorable. Être dans le dépouillement. Tomber dans le dépouillement. Vivre dans le dépouillement. Que penser de M. Landais, qui veut que Dépouillement signifie, non pas l'action de dépouiller, mais seulement celle de se dépouiller ? Ainsi une personne réduite au dépouillement de tous ses biens s'en est nécessairement dépouillée elle-même, et ne peut pas en avoir été injustement dépouillée ? L'entier *dépouillement* de ses biens et du désir de les posséder. (Fléch.)

— Fig. Le dépouillement des plaisirs, des honneurs, de la gloire. Plus grand dans ce *dépouillement* de sa grandeur. (Fléch.)

— Examen, analyse, extrait, sommaire d'un

dossier d'un registre, d'un compte, d'un inventaire, etc. Faire le dépouillement d'un compte, d'un inventaire. Le dépouillement des registres a été scrupuleusement fait. Procéder au dépouillement des pièces.

— Action de compter les voix, les suffrages, quand les membres d'une assemblée ont donné leur vote. Le dépouillement du scrutin. Le dépouillement des votes.

— Polit. Opération qui consiste, dans nos assemblées parlementaires, à diviser et à compter séparément les boules blanches et les boules noires, déposées dans l'urne du scrutin par les votants qui se sont prononcés pour ou contre la proposition, et à contrôler l'exactitude de ce scrutin par la division et la supputation des boules déposées dans une seconde urne, et qui doivent correspondre pour le nombre avec les boules contenues dans la première urne, en raison inverse de leur couleur.

DÉPOUILLER. v. a. 1re conj. (pr. *dé-pou-ié;* du lat. *spoliare*, rad. *spolium*, dépouille). Oter la peau d'un animal. Dépouiller un lion, un tigre. Dépouiller un bœuf. Dépouiller un lièvre. Dépouiller une anguille.

. . Aux bords crétois le ravisseur d'Europe,
D'un taureau mensonger *dépouille* l'enveloppe.
(Desaint.)

— Enlever à quelqu'un la peau, la chair même d'une partie d'un corps, soit par accident, soit par suite d'une opération chirurgicale. L'huile bouillante lui a dépouillé toute la main. Il a fallu lui dépouiller la jambe, jusqu'à l'os.

— En parlant d'une personne, Enlever avec violence, ôter par force. Dépouiller quelqu'un de ses habits, des bijoux qu'il avait aux doigts, dans les poches.

— Quitter, déposer ses vêtements, ses parures. Dépouiller ses habits, son habit de cérémonie. Elle a dépouillé sa robe de bal.

— On dit au propre. *Dépouiller ses habits* et *se dépouiller de ses habits;* au figuré, *dépouiller les préjugés* et *se dépouiller des préjugés*. La seule différence à établir, c'est que le verbe actif est plus usité que le verbe pronominal en style soutenu et en poésie.

— Fig. Priver, dénuer quelqu'un, lui ravir ce qui lui appartient, ses richesses, ses emplois, etc. Dépouiller un prince de ses Etats. Tuteurs barbares, qui *dépouillent* eux-mêmes leurs pupilles. (Mass.) Pourvu qu'il parvienne à *dépouiller* le malheureux et à se revêtir de ses dépouilles, il ne compte pour rien, etc. (Id.) Cromwell eût été l'idole du peuple anglais, en *dépouillant* ainsi l'une après l'autre deux nations que la sienne haïssait également. (Volt.)

— *Dépouiller de.* Je le *dépouillerai* de son patrimoine. (La Bruy.) Il vous a *dépouillé* de vos héritages. (Mass.) Le rude hiver des années dernières la *dépouilla* de ce qui lui restait de superflu. (Boss.) La mort nous *dépouille* de tout. (Id.) Charles XI avait *dépouillé* de leurs biens un grand nombre de ses sujets. (Volt.) Il forma le projet d'attaquer les Lacédémoniens jusque dans le centre de leur empire et de les *dépouiller* de cette prééminence dont ils jouissaient depuis tant de siècles. (Barth.) Le projet du czar était de *dépouiller* la couronne de Suède de toutes les provinces qu'elle possédait en Allemagne. (Volt.)

— *Dépouiller quelqu'un d'une personne.* Dépouiller quelqu'un de ses amis.

— Oter, enlever ce qui garnit, ce qui enveloppe, ce qui couvre, ce qui accompagne. Dépouiller un arbre de son écorce, de ses feuilles. L'hiver dépouille les jardins. Les frimas ont bientôt dépouillé la nature. Dépouiller un édifice des choses qui le décorent. Dépouiller une église des tableaux qui ornent ses murailles. Elle s'en va de fleurs *dépouiller* le rivage. (Boil.)

— Recueillir, ôter la récolte. Dépouiller un arbre. Dépouiller un champ. Le fermier a *dépouillé* cette année pour mille écus de blé. (Acad.)

— Absol. C'est encore à lui à *dépouiller* cette année. (Acad.)

— En parlant des choses morales, des sentiments, des opinions, des vertus. Se défaire de, abjurer, abandonner. Dépouiller toute humanité, toute pudeur. Dépouiller toute colère, tout ressentiment, toute vengeance. Dépouiller l'artifice aux yeux de quelqu'un. Il *dépouille* tous ces vains dehors de douceur et d'humanité. (Mass.) Ayant *dépouillé* avec le corps terrestre les sentiments et les animosités de la terre. (Id.) Avez-vous *dépouillé* cette haine et [illegible]

— Fig. Il *dépouille* les richesses de leur considération et l'amour de sa jalousie. (Barth.)

— Théol. *Dépouiller le vieil homme, le vieil Adam.* Se défaire des inclinations de la nature déchue, corrompue. || Fam. Renoncer à ses vieilles habitudes.

— Faire l'examen, donner l'extrait, le sommaire, l'analyse, l'état abrégé d'un compte, d'un inventaire, d'un registre, d'un livre, d'un dossier.

— *Dépouiller les votes, dépouiller le scrutin.* Prendre connaissance des votes, compter les suffrages.

— SE DÉPOUILLER. v. pron. Changer de peau, perdre sa peau, en parlant des serpents et de certains animaux articulés qui changent de temps en temps d'enveloppe épidermique. Les serpents se dépouillent tous les ans.

— Perdre ses fruits, sa verdure, ses ornements, en parlant de la terre. Vous verrez aussi une espèce de pierre que l'on file et dont on fait une toile, qui, loin d'être consumée par le feu, s'y *dépouille* de ses taches. (Barth.) La terre se *dépouille* et bientôt reverdit. (Coll. d'Harlev.) Liban, *dépouille*-toi de tes cèdres antiques. (Rac.)

— Quitter ses habits. Se *dépouiller* de ses habits pour se jeter à la nage. Tu t'es *dépouillée* de tes superstitions et de tes vices, comme l'on se *dépouille* d'un haillon flétri. (A. Martin.)

— Se priver de son bien en faveur de quelqu'un. Se dépouiller pour ses enfants, en faveur de ses enfants, souvent pour des enfants ingrats.

— Fig. Vous voulez détruire cette vaine parure; pour prévenir votre colère je commencerai moi-même à m'en *dépouiller*. (Boss.)

— Loc. prov. *Il ne faut pas se dépouiller avant de se coucher.* Il ne faut pas se dessaisir de ses biens avant sa mort.

— Renoncer à, en parlant des choses morales, etc. Se dépouiller de préjugés, de prévention, de haine, d'envie. Se dépouiller de tout le faste qui environne la grandeur. Se dépouiller de toute sa gloire. Heureuse de se *dépouiller* d'une majesté empruntée. (Boss.) L'âme se *dépouille* de tout ce qu'il y a de terrestre et de trop sensible même dans les affections les plus innocentes. (Boss.) Se *dépouillant* de lui-même, il renvoyait toute la gloire à celui à qui elle appartient légitimement. (Fléch.) Ne voit-on pas les puissants de la terre se *dépouiller* plus d'une fois avec joie de la magnificence pour goûter des plaisirs tranquilles. (Frayssin.)

— Se dépouiller l'un l'autre. Ils se *dépouillent* les uns les autres. (La Bruy.)

— Syn. comp. DÉPOUILLER UNE CHOSE. SE DÉPOUILLER D'UNE CHOSE. L'action de *dépouiller une chose* porte directement contre l'objet dont on veut être dépouillé. L'action de *se dépouiller d'une chose* porte directement sur le sujet qui se dépouille.

DÉPOURVOIR. v. a. 3e conj. irrég. (ét. fr., *de*, part. priv., et *pourvoir*). *Je dépourvois, nous dépourvoyons. Je dépourvoyais, nous dépourvoyions, vous dépourvoyiez. Je dépourvus. Je dépourvoirai. Je dépourvoirais. Que je dépourvoie. Que je dépourvusse*, etc. Priver de provisions, dégarnir de ce qui est nécessaire. N'est guère usité qu'à l'infinitif et au passé indéfini. Dépourvoir quelqu'un de tous les moyens de réussir. Dépourvoir quelqu'un d'argent. Dépourvoir une citadelle de munitions.

— SE DÉPOURVOIR. v. pron. Se dégarnir, se priver du nécessaire. Se dépourvoir d'argent. Se dépourvoir de tout pour l'avancement de ses enfants.

DÉPOURVU, UE. part. pass. du v. Dépourvoir. S'empl. adjectiv., et est beaucoup plus usité que le verbe. Qui est dénué, privé. Entrons sous ces toits pauvres et *dépourvus*. (Mass.)

— Fig. *Dépourvu de.* Dépourvu de sens, d'esprit, de raison, de connaissances élémentaires. Aucune femme ne se croit *dépourvue* de moyens de plaire, quand elle en a le désir. (De Bugny.) Nous naissons *dépourvus* de tout, nous avons besoin d'assistance. (J.-J. Rouss.) Si j'avais été *dépourvue* de toute espèce d'agréments, peut-être n'aurais-je pu me défendre d'un peu d'aigreur contre les femmes assez heureuses pour pleurer. (Mme de Staël.) Ainsi donc, tu nous crois intraitables, grossiers et *dépourvus* de tout sentiment. (X. Marmier.)

— *Au dépourvu.* loc. adv. Inopinément, sans être préparé, sans être en garde, sans être muni du nécessaire. N'est guère usité que dans ces locutions, Etre au dépourvu. Prendre au dépourvu. Voir au dépourvu. Prendre quelqu'un au dépourvu. Si vous me prenez au *dépourvu*, je vous ferai une mauvaise chère. (Acad.)

DEPPÉE. s. f. Bot. Genre de la famille des rubiacées, tribu des cofféacées spermacocées, ayant pour type un petit arbrisseau mexicain, qui a le port des hédiotydes, les fleurs jaunes, et dont le bois et l'écorce interne sont rouges.

DÉPRAVATEUR, TRICE. adj. Qui déprave, qui altère, qui corrompt. Système dépravateur. Enseignement dépravateur. Doctrine dépravatrice. Influence dépravatrice.

— S'empl. substantiv. Un dépravateur. Une dépravatrice. Vous êtes les dépravateurs de la morale. Il est inusité, surtout au féminin.

DÉPRAVATION. s. f. (pr. *dé-pra-va-ci-on;* [illegible] mauvais). Pathol. Action de dépraver, et, plus ordinairement, état de ce qui est dépravé. Altération des fonctions du corps. La dépravation du sang, de l'estomac, de la digestion, des humeurs. La dépravation du goût, de l'appétit.

— Fig. Corruption. La dépravation du siècle. La dépravation des mœurs. La dépravation de l'âme. La dépravation du goût. Grande dépravation. Dépravation universelle. Tomber dans la dépravation. S'enfoncer, vivre, croupir, se plaire dans la dépravation. Les vices partent d'une *dépravation* du cœur. (La Bruy.) La *dépravation* entière d'une âme abîmée dans le vice. (Mass.) C'est une preuve de la *dépravation* du goût que de préférer le récit des actions guerrières au récit des actions équitables. (Bayle.) Le mépris sans remède entraîne une *dépravation* totale. (Edgeworth.)

— Syn. comp. DÉPRAVATION. CORRUPTION. *Dépravation* marque une forte altération des formes, des caractères sensibles, des proportions naturelles ou régulières de la chose; *corruption*, désigne une grande altération des principes, des éléments, des parties de la substance même de la chose. Pour exprimer les dérèglements apparents et excessifs, on se sert du mot *dépravation;* pour désigner les vices internes et dissolus, on emploie le mot *corruption*.

DÉPRAVÉ, ÉE. part. pass. du v. Dépraver. S'empl. adjectiv. en parlant des personnes et des choses. Sang dépravé. Estomac dépravé. Homme dépravé. Femme dépravée. Esprit dépravé. Cœur dépravé. Mœurs dépravées. Volonté dépravée. Siècle dépravé. Société dépravée. L'esclave d'un tyran ne peut être que vicieux et *dépravé*. (Dumers.) Les goûts *dépravés* indiquent une âme pareille. (Boiste.) Le rétablissement de la discipline, si horriblement *dépravée*, et dans le clergé et parmi le peuple. (Boss.)

Votre instinct *dépravé* seconde sa furie;
Elle donne la mort, vous conservez la vie. (Delille.)

DÉPRAVER. v. a. 1re conj. (du lat. *depravare;* rad. *pravus*, mauvais). Pathol. Altérer les fonctions du corps, faire passer d'un bon à un mauvais état. Dépraver le sang. Dépraver les humeurs. Dépraver l'estomac. Dépraver la digestion. L'abus des plaisirs a bientôt dépravé l'organisation la plus forte.

— Fig. en parlant des personnes et des choses. Corrompre, pervertir, vicier, gâter. Dépraver la jeunesse. Dépraver l'esprit, le cœur, le goût, le jugement, l'intelligence, l'âme, la volonté. Dépraver la société, les mœurs, la morale. Les mauvais exemples, les mauvais livres dépravent les jeunes gens. L'éducation de la vie *déprave* les hommes légers, et perfectionne ceux qui réfléchissent. (Mme de Staël.) La corruption du vice n'a pas moins *dépravé* leur goût que leurs cœurs. (J.-J. Rouss.) Pendant qu'on *déprave* le cœur des enfants, on altère leur raison. (B. de St-P.)

— SE DÉPRAVER. v. pron. Pathol. S'altérer. Son estomac, son appétit se déprave.

— Fig. Se corrompre, se pervertir. La jeunesse se déprave. Le siècle se déprave. Les mœurs se dépravent.

DÉPRÉCATIF, IVE. adj. (du lat. *deprecativus*, même signif.) Théol. Qui est en forme de prière. Se dit de la formule pour l'administration des sacrements, dans l'Eglise grecque. Formule déprécative. Cette formule est *impérative* dans l'Eglise latine.

DÉPRÉCATION. s. f. (pr. *dé-pré-ka-ci-on;* du lat. *deprecatio*, formé de *deprecari*, prier). Prière humble et soumise pour obtenir le pardon d'une faute.

— Rhét. Figure oratoire par laquelle on souhaite du bien ou du mal à quelqu'un.

DÉPRÉCIATEUR, TRICE. adj. (ét., V. DÉPRÉCIER). Qui déprécie, qui amoindrit la valeur, qui rabaisse le mérite. S'emploie au propre et au figuré.

— Il est plus usité substantivement. Un dépréciateur, une dépréciatrice. Faire le dépréciateur. S'ériger en dépréciateur de tout le monde. Ne se dit guère au féminin.

DÉPRÉCIATION. s. f. (pr. *dé-pré-ci-a-ci-on*). Action de déprécier. Etat d'une chose dépréciée. La dépréciation du papier-monnaie. La dépréciation d'une marchandise. Subir une dépréciation.

— Fig. La dépréciation du mérite. La dépréciation d'une bonne action.

— Pourquoi ne dirait-on pas La dépréciation d'une personne, puisqu'on dit bien Déprécier une personne?

DÉPRÉCIÉ, ÉE. part. pass. du v. Déprécier. S'empl. adjectiv. Homme déprécié. Auteur déprécié. Ouvrage déprécié. Action dépréciée. Marchandises dépréciées.

DÉPRÉCIER. v. a. 1re conj. (du lat. *depretiare*, même signif.; rad. *pretium*, prix). *Je déprécie, nous déprécions. Je dépréciais, nous dépréciions, vous dépréciiez. Que je déprécie, que nous dépréciions, que vous dépréciiez*, etc. Rabaisser le mérite d'une personne, la valeur d'une chose; mettre cette personne, cette chose au-dessous de leur prix. Déprécier quelqu'un. Déprécier un auteur. Déprécier un ouvrage. Déprécier le mérite des autres. Déprécier les qualités de l'esprit et du cœur. Déprécier une belle action, une bonne action. Déprécier une denrée, une marchandise. Si vous entendez une femme médire de l'amour et un [illegible] publique, dites de l'une que ses charmes se passent, et de l'autre que son talent se perd. (Diderot.)

— SE DÉPRÉCIER. v. pron. Se rabaisser, ne pas se faire valoir selon son mérite, en parlant des personnes. Se déprécier soi-même. Se déprécier mutuellement. Se déprécier avec acharnement, par jalousie.

DÉPRÉDATEUR, TRICE. s. (du lat. *deprædator*, même signif.; rad. *præda*, proie). Celui, celle qui fait ou qui tolère des déprédations. Un déprédateur. Un grand déprédateur. Un infâme déprédateur. Une déprédatrice. Une vile déprédatrice. Les Scythes ont été les *déprédateurs* de l'Asie. (Volt.)

— S'empl. adjectiv. Un ministre déprédateur. Peuple déprédateur. Nation déprédatrice. Le féminin est peu usité.

— DÉPRÉDATEURS. s. m. pl. Entom. Section de l'ordre des hyménoptères comprenant ceux qui, comme les mutiles, fourmis, guêpes, etc.; causent beaucoup de dégâts.

DÉPRÉDATIF, IVE. adj. (rad. lat. *præda*, proie, pillage). Qui porte le caractère de la déprédation.

DÉPRÉDATION. s. f. (pr. *dé-pré-da-ci-on;* du lat. *deprædatio*, même signif.; rad. *præda*, proie). Pillage, ruine, vol avec dégât, principalement par ceux qui sont chargés de conserver ou d'administrer des biens privés ou publics. Faire une déprédation. Commettre des déprédations. Se rendre coupable de déprédation. Déprédation dans une maison. La déprédation des biens d'un pupille. La déprédation des finances. Les déprédations qui se commettent dans un Etat. Grande déprédation. Enormes déprédations. Quarante ans de guerres civiles, de fanatisme, de *déprédations*, de crimes et d'anarchie, plongèrent les finances du royaume dans un désordre dont il n'y avait qu'un Sully qui pût les tirer. (Rayn.) Destructeurs nés des êtres qui nous sont subordonnés, nous épuiserions la nature, si elle n'était inépuisable; si, par une fécondité aussi grande que notre *déprédation*, elle ne savait se réparer elle-même et se renouveler. (Buff.)

DÉPRÉDÉ, ÉE. part. pass. du v. Déprédér.

— Anc. mar. *Marchandises déprédées.* Marchandises provenant du pillage d'un vaisseau naufragé.

DÉPRÉDER. v. a. 1re conj. (du lat. *deprædare*, même signif.; rad. *præda*, proie). Piller avec dégât. Ce verbe est très-peu usité.

DÉPRENDRE. v. a. 1re conj. irrég. (ét. fr., *de*, partic. privat., et *prendre*). *Je déprends, tu déprends, il déprend, nous déprenons, vous déprenez, ils déprennent. Je déprenais. Je dépris. Je déprendrai. Je déprendrais. Déprends, déprenons, déprenez. Que je déprenne, que tu déprennes, qu'il déprenne, que nous déprenions, que vous dépreniez, qu'ils déprennent. Que je déprisse. Déprenant. Dépris, déprise.* Détacher, séparer, en parlant d'êtres animés, d'animaux qui se battent. Ces deux dogues étaient tellement acharnés l'un contre l'autre, qu'on eut toutes les peines du monde à les *déprendre*. (Acad.)

— SE DÉPRENDRE. v. pron. Se dégager, se détacher. Cet oiseau s'était pris à la glu et ne pouvait s'en *déprendre*. (Acad.)

— Fig. Se déprendre d'une personne à laquelle on est attaché. Se déprendre difficilement de ses opinions. Voulant sans cesse se fixer dans les créatures, et sans cesse obligé de s'en *déprendre*. (Mass.)

— Ce verbe est peu usité. Peut-être a-t-on eu tort de le laisser vieillir; toujours est-il qu'il vaut beaucoup mieux faire usage de Détacher, qui est son synonyme.

DÉPRÉOCCUPÉ, ÉE. part. pass. du v. Dépréoccuper. S'empl. adjectiv. Homme dépréoccupé. Esprit dépréoccupé. Intelligence dépréoccupée.

DÉPRÉOCCUPER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, partic. privat., et *préoccuper;* rad. *occuper*). Oter la préoccupation, tirer d'une préoccupation. On a eu beaucoup de peine à le dépréoccuper. Parviendra-t-on à le dépréoccuper?

— SE DÉPRÉOCCUPER. v. pron. Être dépréoccupé, se tirer soi-même d'une préoccupation.

DÉPRÉPUCÉ. adj. m. Circoncis. Juif déprépucé. Ce mot a été employé par Voltaire, qui en a fait aussi un substantif. Un déprépucé. Ce mot nous paraît burlesque; mais ce qui est mille fois plus burlesque que le mot, c'est l'ingénuité avec laquelle M. Landais lui donne un féminin.

DÉPRESSAIRE. s. f. Entom. Genre de lépidoptères nocturnes correspondant au genre hœmilis.

DÉPRESSÉ, ÉE. part. pass. du v. Dépresser. S'empl. adjectiv. Qui est ôté de la presse. Livres dépressés.

— Qui a perdu le lustre acquis à la presse. Draps dépressés.

DÉPRESSER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, partic. extract., et *presser;* rad. *presse*). Techn. Oter de la presse, tirer de presse. Dépresser un livre fraîchement relié. Avec la grâce de Dieu, je te *dépresserai* quelque chose de plus sérieux. (Sat. Ménipp.)

— Affaiblir le lustre donné par la presse. Dépresser les draps.

— SE DÉPRESSER. v. pron. Être dépressé, être délustré.

[illegible] *depressus*, déprimé, [illegible], queue). Zool. Qui a la [illegible]

DÉPRESSICOLLE. adj. des 2 g. (ét. lat., *depressus*, déprimé, [illegible] col). Zool. Qui a le col ou le corselet [illegible]. Centorhynque dépressicolle.

DÉPRESSICORNE. adj. des 2 g. (ét. lat., *depressus*, déprimé; *cornu*, corne). Mamm. Qui a les cornes déprimées, comme le sont à leur base celles de l'antilope.

— Entom. Qui a les antennes aplaties.

DÉPRESSION. s. f. (du lat. *depressio*, formé du verbe *deprimere*, déprimer; au parfait *depressi*). Abaissement d'un corps par la pression.

— Pathol. Diminution des forces qui veulent être relevées par les toniques et les excitants.

— Chir. Syn. d'Abaissement, dans l'opération de la cataracte; il désigne l'opération par

laquelle on porte le cristallin, devenu opaque, dans la partie inférieure du corps vitré. || Fracture du crâne dans laquelle les portions d'os brisés ont perdu leur niveau et se sont enfoncées de manière à comprimer le cerveau.

— Hist. nat. Syn. d'Enfoncement.

— Mathém. Abaissement de l'horizon visuel au-dessous de l'horizon de la mer, par rapport à un observateur élevé au-dessus de son niveau; en d'autres termes, excès de l'horizon rationnel ou vrai sur l'horizon visuel ou sensible.

— Phys. Affaissement produit sur un liquide placé dans un tube qu'il ne mouille pas, et par lequel, au lieu de s'élever au niveau du fluide ambiant, il se tient au-dessous de ce niveau. La dépression qu'éprouve ce liquide est due à l'action capillaire, et dépend du diamètre intérieur du tube. La dépression du mercure dans un tube de verre.

— Fig. Signifiait anciennement Abaissement, humiliation. || Se dit encore aujourd'hui pour Blâme, dépréciation, mépris. Parler d'une personne sans louange et sans *dépression*. (J.-J. Rouss.)

DÉPRESSOIR. s. m. (ét., V. DÉPRIMER). Chir. Instrument dont on se sert, dans l'opération du trépan, pour abaisser la dure-mère et placer le sindon; c'est une tige de fer montée sur un manche et terminée par un bouton large et aplati. On l'appelle aussi *meningophylax*.

DÉPRÊTRISÉ, ÉE. part. pass. du v. Déprêtriser.

DÉPRÊTRISER. v. a. 1re conj. Oter la prêtrise, dépouiller du sacerdoce.

— SE DÉPRÊTRISER. v. pron. Renoncer à la prêtrise, au sacerdoce. Pendant la grande révolution française, plusieurs ecclésiastiques se sont déprêtrisés.

DÉPRÉVENIR. v. a. 2e conj. irrég. (ét. fr., *de*, partic. privat., et *prévenir*; rad. *venir*). *Je dépréviens, nous déprévenons. Je déprévenais. Je déprévins. Je déprévtendrai. Je déprévtendrais. Dépréviens, déprévenons, déprévenez. Que je déprévienne, que nous déprévenions. Que je déprévinsse. Déprévenant. Déprévenu.* Faire abandonner une prévention, faire quitter les préventions, ôter les préventions. Déprévenir quelqu'un. C'est un esprit entêté, difficile à déprévenir.

— SE DÉPRÉVENIR. v. pron. Être déprévenu, perdre les préventions, quitter une prévention.

DÉPRÉVENU, UE. part. pass. du v. Déprévenir. S'empl. adjectiv. Un homme déprévenu. Une femme déprévenue.

DÉPRI. s. m. Dr. féod. Accord que le vassal faisait avec son seigneur pour obtenir de lui une diminution dans les droits seigneuriaux sur les biens qui lui advenaient par héritage; le seigneur faisait presque toujours la remise du quart ou de la moitié de ses droits. Les administrateurs des églises et les tuteurs ne pouvaient accorder le *dépri*, et demandaient aux roturiers des redevances très-grandes. (Dict. encycl.)

— Déclaration que l'on faisait au bureau des aides de l'intention où l'on était de transporter des marchandises d'un lieu à un autre, à l'effet de les vendre. Le dépri emportait soumission de payer le droit de gros.

DÉPRIÉ, ÉE. part. pass. du v. Déprier. S'empl. adjectiv. Convives dépriés. Invités dépriés.

DÉPRIER. v. a. 1re conj. (ét. fr. *de*, partic. privat., et *prier*). *Je déprie, nous déprions. Je dépriais, nous dépriions, vous dépriiez. Que je déprie, que nous dépriions, que vous dépriiez*, etc. Retirer une invitation qu'on avait faite, contremander après l'invitation. Déprier des convives. Déprier les invités à une fête, à une assemblée, à une partie de plaisir. Je vais contremander le souper et *déprier* nos gens. (Boissy.)

— Révoquer une prière faite. Il est inusité en ce sens.

— Dr. féod. Demander une diminution, une remise sur les droits seigneuriaux. V. DÉPRI.

— SE DÉPRIER. v. pron. Être déprié, contremandé; révoquer sa prière, sa demande.

DÉPRIMAGE. s. m. (ét., V. DÉPRIMER). Agric. Action de déprimer les prairies.

DÉPRIMÉ, ÉE. part. pass. du v. Déprimer. S'empl. adjectiv.

— (rad. *prime*). Agric. *Prairie déprimée*.

la pointe des herbes qui avait été flétrie par les premières gelées du printemps.

— (rad. lat. *premere*, presser, abaisser). Pathol. *Pouls déprimé*. Pouls tellement faible qu'il disparaît sous la moindre pression du doigt.

— Chirurg. *Tumeur déprimée*. Tumeur dont le centre est aplati ou enfoncé.

— Zool. Qui est aplati de haut en bas. Corselet déprimé. Corps déprimé. Bec déprimé. Coquille déprimée.

— Bot. Se prend dans le sens de Couché, aplati, enfoncé. || *Radicule déprimée*. Celle qui est enfoncée au-dessous du niveau des parties voisines. || *Capsule déprimée*. Celle qui offre une coupe transversale plus grande que la coupe longitudinale. || *Tige déprimée*. Tige qui est couchée. || *Rameaux déprimés*. Rameaux qui sont abaissés vers la terre. || *Fruit déprimé*. Fruit plus ou moins aplati du sommet à la base.

— DÉPRIMÉS. s. m. pl. Entom. Tribu de la famille des coléoptères brachélytres, comprenant ceux qui ont le corps aplati de haut en bas.

DÉPRIMER. v. a. 1re conj. (du lat. *deprimere*, même signif.; rad. *premere*, presser). Signifie proprement, Abaisser en pesant dessus, affaisser, enfoncer. En ce sens, il n'est guère usité qu'en chirurgie, encore s'emploie-t-il plus ordinairement au participe passé, ou comme verbe pronominal.

— Fig. Mettre quelqu'un ou quelque chose au-dessus de son mérite, de sa valeur, de son prix; rabaisser, avilir. Déprimer ses rivaux. Déprimer le mérite. Déprimer la vertu. L'orgueil, l'intérêt et la vanité sont tour à tour républicains ou royalistes, selon qu'ils veulent *déprimer* leurs supérieurs ou comprimer leurs inférieurs. (Boiste.) *Déprimer* le peuple, c'est abaisser tout ce qui pose sur lui. (Id.) Quel poète oserait *déprimer* Corneille? (Acad.)

— SE DÉPRIMER. v. pron. Se rabaisser, s'avilir, se déprécier. L'indiscrète vanité se *déprime* elle-même. (Boiste.) Les partis se *dépriment*, parce qu'ils se jugent l'un et l'autre par eux-mêmes. (Id.) Les envieux se *dépriment* les uns les autres. (Acad.)

— Syn. comp. DÉPRIMER. DÉPRISER. DÉGRADER. On *déprime*, en contestant la primauté, l'excellence; on *déprise*, en abaissant le prix, la valeur; on *dégrade*, en rejetant dans un rang inférieur.

DÉPRIMER. v. a. 1re conj. (ét. fr., part. privat., et *prime, primeur*). Agric. Faire manger par les bestiaux la pointe des herbes des prairies, qui a été flétrie par les premières gelées du printemps. Déprimer une prairie. Déprimer l'herbe.

— SE DÉPRIMER. v. pron. Être déprimé.

DÉPRINCIPISÉ, ÉE. part. pass. du v. Déprincipiser.

S'il s'avise d'être infidèle,
Le voilà *déprincipisé*,
Battu, proscrit et méprisé. (PARNY.)

DÉPRINCIPISER. v. a. 1re conj. (rad. *prince*). Oter la qualité, le titre de prince. Ne se dit que dans le style burlesque.

DÉPRIS. s. m. Sentiment qui nous porte à dépriser. L'expérience nous mène lentement du *dépris* au mépris. (Boiste.)

— Ce mot est peu usité; cependant il n'a point d'analogue; il y a naturellement entre *dépris* et *mépris* la nuance qu'entre *dépriser* et *mépriser*.

DÉPRIS, ISE. part. pass. du v. Déprendre. S'empl. adjectiv., mais est peu usité.

DÉPRISABLE. adj. des 2 g. Méprisable, qui mérite d'être déprisé, dont on doit faire peu de cas. Personne déprisable.

— Qui doit être prisé au-dessous de sa valeur. Marchandise déprisable.

DÉPRISANT. part. prés. du v. Dépriser. Qui déprise. Il est invariable. Des hommes déprisant leurs semblables.

DÉPRISANT, ANTE. adj. Méprisant, dédaigneux, en parlant des personnes et des choses. Un homme déprisant. Une femme déprisante. C'est un terme *déprisant*. (J.-J. Rouss.)

DÉPRISÉ, ÉE. part. pass. du v. Dépriser. S'empl. adjectiv. Personne déprisée. Marchandise déprisée.

DÉPRISEMENT. s. m. (ét., V. DÉPRISER). Action de dépriser; expression d'un jugement déprisant, qui rabaisse la valeur des choses.

DÉPRISER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, partic. priv., et *priser*). Mettre au-dessous de son prix, de sa valeur. Dépriser une marchandise.

— Faire peu de cas d'une personne ou d'une chose. Nous *déprisons* rarement ceux qui nous ont loué. (Boiste.) N'est-ce pas s'avilir soi-même que de *dépriser* à ce point toute l'humanité? (Mass.)

— SE DÉPRISER. v. pron. S'estimer moins qu'on ne vaut.

— Syn. comp. DÉPRISER. MÉPRISER. *Dépriser*, c'est faire peu de cas, attacher peu de prix; *mépriser*, c'est ne faire aucun cas, n'attacher aucun prix.

DÉPRISONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Déprisonner. S'empl. adjectiv. Homme déprisonné. Femme déprisonnée

partic. extract., et *emprisonner*; rad. *prison*). Tirer de prison. Déprisonner quelqu'un. Rabelais parle d'un pays où les paroles sont gelées, attendant le rayon de soleil qui doit les *déprisonner*.

— Fig. Je vous *déprisonnerai* de votre vœu. (Jehan de Saintré.)

— SE DÉPRISONNER. v. pron. Être déprisonné, tiré de prison; s'échapper de prison.

DE PROFUNDIS. (littéral. *des profondeurs*). Liturg. [illegible] Premiers mots latins d'un des psaumes [illegible] la pénitence, chez les catholiques. Se prend [illegible] aussi pour le nom du psaume lui-même. Le De profundis. Réciter le De profundis. Chanter le De profundis.

— Comme ce psaume se récite pour les morts, on a fait la locution suivante, qui est familière et très-usitée. Il ne lui faut plus rien; il n'a besoin que d'un De profundis.

Suspendons le cours de nos larmes,
Faisons trêve aux *De profundis*. (Du CERCEAU.)

DÉPROHIBER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, partic. priv., et *prohiber*). Cesser de prohiber; annuler, lever une prohibition.

DÉPROMETTRE. v. a. 4e conj. irrég. (ét. fr., *de*, partic. priv., et *promettre*). *Je dépromets, tu dépromets, il dépromet, nous dépromettons, vous dépromettez, ils dépromettent. Je dépromettais. Je dépromis. Je dépromettrai. Je dépromettrais. Dépromets, dépromettons, dépromettez. Que je dépromette. Que je dépromisse. Dépromettant. Dépromis, dépromise.* Retirer une promesse, revenir sur une chose promise.

— Absol.

. . . Elle eut de vous promesse
De l'épouser. — Oh bien! je *dépromets*. (VOLT.)

— SE DÉPROMETTRE. v. pron. Revenir sur sa promesse, retirer sa parole. Vous vous êtes promis, il faut vous *dépromettre*. (Regnard.)

DÉPROMIS, ISE. part. pass. du v. Dépromettre. S'empl. adjectiv.

DÉPROPRIEMENT. s. m. Hist. ecclés. Nom du testament des chevaliers de Malte.

DÉPROUVÉ, ÉE. part. pass. du v. Déprouver. S'empl. adjectiv.

DÉPROUVER. v. a. 1re conj. Détruire une preuve.

— SE DÉPROUVER. v. pron. Être déprouvé.

DÉPROVINCIALISÉ, ÉE. part. pass. du v. Déprovincialiser. S'emploie adjectiv. Jeune homme déprovincialisé. Famille déprovincialisée.

DÉPROVINCIALISER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, partic. priv., et *provincial, province*). Oter, faire perdre les manières provinciales.

— SE DÉPROVINCIALISER. v. pron. Perdre les manières provinciales. Il est plus usité comme verbe pronominal que comme verbe actif.

DÉPt. Géogr. polit. Abréviation du mot Département.

DEPTFORD. Géogr. Ville d'Angleterre, comté de Kent, au confluent de la Ravensbourne et de la Tamise. Pierre le Grand a travaillé dans un des chantiers de construction de Deptford. Pop., 20,000 âmes.

DÉPUCELAGE. s. m. Action de dépuceler.

— Résultat de cette action. Ce mot est de mauvais goût; on doit éviter de s'en servir.

DÉPUCELÉ, ÉE. part. pass. du v. Dépuceler. S'empl. adjectiv. Fille dépucelée. Mot grossier à éviter.

— Fig. *Avocat dépucelé*. Avocat qui a plaidé sa première cause.

DÉPUCELER. v. a. 1re conj. La lettre *l* se double devant une syllabe muette. *Je dépucelle, tu dépucelles, il dépucelle*, etc. Oter le pucelage, la virginité; déflorer. Dépuceler une jeune fille.

— SE DÉPUCELER. v. pron. Être dépucelé, défloré; perdre sa virginité. Mot grossier à éviter.

DÉPUCELEUR. s. m. Qui dépucelle. Mot burlesque et grossier à éviter.

DÉPUCELLEMENT. s. m. Dr. cout. Action de déflorer. C'était un droit seigneurial dans certains pays. V. DÉFLORATION. Ce mot est de mauvais ton; on ne doit pas s'en servir.

DEPUIS. prép. composée de la prépos. *de* et de l'adverbe *puis*; et qui, ramenée à son analyse complète, signifie, À partir *de* ce moment et allant *puis*, et allant ensuite; elle marque, comme on voit, et une idée de point de départ, et une idée de progression. Son emploi principal est de marquer le temps, c'est-à-dire, qu'elle est le plus ordinairement suivie de mots qui servent à marquer le temps. Depuis mille ans. Depuis des siècles. Depuis soixante ans. Depuis l'hiver dernier. Depuis la naissance du monde. Depuis la chute de la nature. Depuis l'établissement du christianisme. Depuis peu de jours. Depuis ce bienheureux moment. Depuis sa naissance jusqu'à sa mort. Depuis votre départ. Depuis si longtemps. En Orient, en Occident, *depuis* plus de deux mille ans, on ne parle que d'Alexandre. (Boss.) Il est fier *depuis* son élévation. (La Bruy.) Quelle tradition non interrompue de héros chrétiens, *depuis* le sang d'Abel jusqu'à nous! (Mass.) Les vents *depuis* trois mois déchaînés sur nos têtes. (Rac.) *Depuis* trente hivers il languit. (Boil.)

— Avec un nom d'homme pour régime. Depuis Moïse. Depuis Jésus-Christ. Depuis Ho-

Varron, que Varron a ignorées! (La Bruy.) Tous les auteurs qui ont écrit sur cette matière *depuis* Aristote. (Acad.)

Et *depuis* ce Romain dont l'insolent passage,
Sur un pont, en deux jours, trompa tous les efforts,
Jamais rien de si grand n'a paru sur tes bords.
(BOILEAU.)

— Avec des noms de lieux. Depuis le midi jusqu'au nord. Depuis le couchant jusqu'à l'aurore. Depuis Paris jusqu'à Marseille. Depuis Londres jusqu'à St-Pétersbourg. Depuis les Alpes jusqu'aux Pyrénées. La France s'étend de l'est à l'ouest, *depuis* le Rhin jusqu'à l'Océan. (Acad.)

. . . . . Il faut *depuis* l'Issel,
Pour trouver un beau mot, courir jusqu'au Tessel.
(BOILEAU.)

— Avec des mots qui expriment une idée d'ordre. Depuis le dixième jusqu'au vingtième chapitre. Depuis la troisième jusqu'à la septième série. Depuis le premier jusqu'au dernier, tous les soldats ont combattu avec courage.

— Selon M. Landais, *depuis* est adverbe de temps dans ces locutions: *depuis peu, depuis quand?* Ce qui doit paraître d'autant plus étrange, que M. Landais prend la peine de décomposer ainsi les locutions: *depuis peu*, depuis peu de temps; *depuis quand?* depuis quel temps. *Peu de temps* et *quel temps* sont tout simplement les régimes de *depuis*, qui lui-même n'est autre chose qu'une préposition de temps, comme dans, *depuis mille ans, depuis l'origine du monde*, etc.

— M. Landais fait encore, dans le même genre, une observation pleine de simplicité. Il ne veut pas que l'on dise, avec J.-J. Rousseau, *Qu'est-il arrivé depuis lors?* Mais, *Qu'est-il arrivé depuis?* Dans la phrase de Rousseau, *depuis* est une préposition de temps ayant *lors* pour régime; dans la phrase de M. Landais, *depuis* est adverbe et n'a point de régime. L'une et l'autre phrases sont donc bonnes; il n'y a que la critique de M. Landais qui ne vaut rien.

— DEPUIS QUE. loc. conj. Depuis le temps que. Depuis que nous sommes mariés. Depuis que vous avez quitté Paris. *Depuis* qu'elle fut promise à Jésus-Christ, elle ne chercha plus qu'à lui plaire. (Fléch.) *Depuis* que la justice gémit sous un amas de lois, et qu'on s'est fait un art de se ruiner les uns les autres par la chicane, les rois n'ont pu suffire à cette fonction. (Id.) Le monde, *depuis* qu'il est monde, se plaint qu'il s'ennuie. (Mass.) Nous ne commençons à connaître nos ancêtres que *depuis* qu'ils ont commencé eux-mêmes à connaître Jésus-Christ. (Id.)

— *Depuis que*, suivi d'un verbe, s'emploie avec ou sans la négation, selon le sens de la phrase. Si l'on veut, à l'aide de cette locution conjonctive, exprimer par un rapport de temps la cessation, l'interruption d'une action ou d'un état, on se sert de la négation. *Depuis que je ne le vois plus. Depuis que je ne suis plus son ami. Depuis que je ne fais plus ce genre de commerce*, etc., c'est-à-dire, depuis le temps que j'ai cessé de le voir, d'être son ami, de faire ce genre de commerce. Si, au contraire, on veut exprimer par un rapport de temps qu'une action ou un état dure, on ne se sert pas de la négation. *Depuis que je le vois. Depuis que je suis son ami. Depuis que je fais ce genre de commerce*, c'est-à-dire, depuis le temps que je le vois, etc.

— Si le verbe qui suit *depuis que* est au passé et accompagné de la négation, on supprime *pas* ou *point*. *Depuis que je n'ai vu Paris*, et non, depuis que je n'ai pas vu Paris.

DEPUIS. adv. (rad. *puis*). Sert à marquer le temps. C'est tout simplement la préposition *depuis* employée avec ellipse de son complément. Depuis, qu'est-il est arrivé? Nous ne l'avons pas vu depuis. Il suivit *depuis* la même règle. (Boss.) Nourri *depuis* par les maîtres de l'erreur. (Fléch.) Elle n'en voulait d'abord qu'aux abus prétendus du culte, elle a *depuis* attaqué le culte lui-même. (Mass.)

Et ce même Sénèque, et ce même Burrhus,
Qui *depuis*..... Rome alors estimait leurs vertus
(RACINE.)

DÉPURATIF, IVE. adj. (du v. lat. *depurare*; rad. *purus*, pur). Médec. Se dit des médicaments qui sont propres à dépurer, qui ont la propriété de dépurer le sang, les humeurs, en enlevant et en portant au dehors, par quelques-uns des émonctoires naturels, les principes qui en altèrent la pureté. Potion dépurative. Les substances médicinales qui jouissent de la réputation d'être *dépuratives*, ont une grande vogue dans la médecine populaire. (Barbier.)

— S'empl. adjectiv. Un dépuratif. Les dépuratifs. Les dépuratifs ont beaucoup perdu de leur ancienne vogue.

DÉPURATION. s. f. (pr. *dé-pu-ra-ci-on*; du lat. *depuratio*, formé du v. *depurare*, purifier; rad. *purus*, pur). Action de dépurer; effet de cette action; opération par laquelle on dégage un corps quelconque, et surtout un liquide, des matières qui en altèrent la pureté ou la transparence.

— Pathol. Travail par lequel la nature purifie l'économie animale, soit à l'aide de quelques maladies éruptives ou d'une évacuation spontanée, soit à l'aide de quelques médicaments.

— Pharm. Séparation spontanée qui se fait dans un liquide trouble, lorsqu'on le laisse en

solides se ramassent au fond du vase, et le liquide devient clair.

DÉPURATOIRE. adj. des 2 g. (du lat. *depuratorius*, formé de *depurare*, purifier; rad. *purus*, pur). Qui sert à dépurer, qui rend pur. Fontaine dépuratoire.

— Pathol. On donne cette épithète à certaines maladies qu'on croit servir à dépurer la masse des humeurs; telles sont la variole, les fièvres, etc.

DÉPURÉ, ÉE. part. pass. du v. Dépurer. S'empl. adjectiv. Métal dépuré. Sang dépuré. Liqueur dépurée. Humeurs dépurées.

DÉPURER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, part. explét., et *pur*). Médec. Rendre pur ou plus pur. Dépurer le sang, les humeurs.

— Chim. Dépurer une liqueur. Dépurer un métal.

— SE DÉPURER. v. pron. Être dépuré.

DÉPURGATOIRE. adj. des 2 g. Qui sert à dépurger, à dépurer. Il est tout à fait inusité.

DÉPUTATION. s. f. (pr. *dé-pu-ta-ci-on*). Envoi de députés, de quelques personnes choisies d'une compagnie, ou d'un corps vers un prince ou une assemblée, pour traiter en leur nom ou pour suivre quelques affaires.

— Réunion, corps de députés. La députation d'un département. La députation de la France entière.

— Polit. Envoi des députés à la Chambre élective. Cette signification du mot Députation date de 1789. ‖ Fonction de député. Aspirer à la députation. Briguer, obtenir la députation. Accepter la députation. Résigner la députation. Se démettre de la députation.

— Réunion de plusieurs commissaires chargés de porter à un représentant de l'autorité des félicitations, des réclamations ou des remontrances. Lorsque le roi se rend dans le sein des Chambres pour faire l'ouverture des sessions législatives, les Chambres nomment une députation qui est chargée de le recevoir et de le conduire à sa place.

— Hist. Se disait, en Allemagne, d'une assemblée des États de l'Empire, dans laquelle se discutaient et se réglaient certaines affaires renvoyées par la diète. ‖ *Députation des États.* Se dit, dans plusieurs gouvernements constitutionnels, d'un comité formé d'un certain nombre de membres des États, qui reste assemblé pendant l'absence de ces mêmes États, pour diriger certaines branches d'administration.

DÉPUTÉ. s. m. Envoyé d'un corps constitué, d'un souverain, d'une province, etc., pour traiter d'une affaire.

— Polit. Particulièrement, Représentant d'une nation. ‖ En France, Membre de la Chambre élective; fondé de pouvoirs, mandataire des électeurs près de cette Chambre. Élire un député. Envoyer un député. Député conservateur. Député radical. Les députés de la droite. Les députés de la gauche. Les députés du centre, etc., etc. V. DROITE. GAUCHE. CENTRE, etc., etc.

— Le nombre des députés est aujourd'hui de 459. La personne du député est inviolable.

— Autrefois, il y avait, en France, les députés aux Parlements et aux États généraux.

— La constitution de 1789 avait réglé que chacun des quatre-vingt-trois départements enverrait de deux en deux ans une députation composée d'un nombre de personnes relatif à sa population et aux contributions qu'il payait à l'État; il fallait, pour être membre de cette députation, payer une contribution directe de 50 francs.

— Aujourd'hui un député doit être âgé de 30 ans au moins et payer une contribution directe de 500 fr. Il ne reçoit ni indemnité ni traitement; il ne peut être poursuivi ni arrêté en matière criminelle pendant la durée de la session, sauf le cas de flagrant délit, qu'après que la Chambre a autorisé la poursuite.

— *Chambre des députés.* Chambre élective, portion essentielle du pouvoir législatif, composée de 459 députés. V. CHAMBRE.

— On donne aussi le nom de *Chambre des députés* au lieu où les députés se rassemblent et tiennent leurs séances.

— Hist. ecclés. Officier subalterne de l'Église de Constantinople, qui allait chercher les personnes de distinction auxquelles le patriarche voulait parler, et qui écartait la foule sur le passage du prélat; il avait soin, en outre, des vases et des ornements sacrés.

— Ant. rom. Se disait de certains ouvriers qui suivaient les armées. ‖ Se disait aussi d'un corps d'infirmiers à cheval, dans la milice byzantine. V. DÉPOTAT, qui paraît être le même mot altéré.

DÉPUTÉ, ÉE. part. pass. du v. Députer. S'empl. adjectiv.

— *Député à.* Anges de Dieu, *députés* à la garde du roi et à la sienne. (Fléch.)

— *Député par.* Député par un corps, par une province, par un prince.

— *Député pour.* Député pour traiter une affaire, pour défendre des intérêts.

— *Député vers.* Député vers le roi, vers un prince souverain.

DÉPUTER. v. a. 1re conj. (du lat. *deputare*, même signif.). Envoyer avec la qualité, le titre, la commission, le mandat de député; envoyer en députation. Députer plusieurs membres d'une assemblée. Députer les personnages les plus influents ou les plus capables. [illegible] la diète.

— *Députer pour.* Députer pour faire une réclamation. Les hommes que la province *députa* pour la représenter dans cette assemblée. (Acad.)

— *Députer vers.* Députer vers l'empereur. Députer vers le pape.

— Absol. Les Athéniens *députèrent* vers Philippe. (Acad.) Ils *députèrent* au roi pour le supplier. (Volt.)

— SE DÉPUTER. v. pron. Être envoyé en députation.

DÉQUALIFICATION. s. f. (pr. *dé-ka-li-fi-ka-ci-on*; ét., V. DÉQUALIFIER). Action de déqualifier; perte d'une qualification.

DÉQUALIFIÉ, ÉE. part. pass. du v. Déqualifier. S'empl. adjectiv. Mot déqualifié.

DÉQUALIFIER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, part. priv. et *qualifier*; rad. lat., *qualis*, quel, d'où *qualitas*, qualité). *Je déqualifie, nous déqualifions. Je déqualifiais, nous déqualifiions, vous déqualifiiez. Que je déqualifie, que nous déqualifiions, que vous déqualifiiez*, etc. Enlever une qualification; faire perdre une qualité.

— SE DÉQUALIFIER. v. pron. Être déqualifié; perdre sa qualification, sa qualité.

DÉRAC. s. m. Ant. Mesure égyptienne, qui valait une coudée. V. COUDÉE.

DÉRACANTHE. s. m. (ét. gr., δέρη, cou, ἄκανθα, épine). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionides, dont les espèces habitent la Tartarie, la Sibérie, la Mongolie, et ont pour principal caractère le corselet court et muni d'une large épine latérale.

DÉRACINABLE. adj. des 2 g. Qui peut être déraciné. Un arbre déracinable.

— Fig. Un vice déracinable. Des habitudes déracinables.

DÉRACINÉ, ÉE. part. pass. du v. Déraciner. S'empl. adjectiv. Arbre déraciné. Souche déracinée. Ses murailles sont presque *déracinées*. (Regnard.)

— Fig. Un mal déraciné. Une opinion déracinée. De mauvaises coutumes déracinées. Les erreurs et les préjugés, utiles à un grand nombre d'hommes, ne peuvent jamais être entièrement *déracinés*. (Boiste.) Le plus noble orgueil y germa sur les débris de la vanité *déracinée*. (J.-J. Rouss.)

DÉRACINEMENT. s. m. (ét., V. DÉRACINER). Action de déraciner, d'arracher ce qui est planté, ce qui tient par la racine. État de ce qui est déraciné. Le déracinement d'un végétal. Le déracinement d'un arbre, d'une souche. Le *déracinement* de cet arbre nous fait voir quelle a été la violence de l'orage. (Acad.)

— Par extens. Le déracinement d'une dent. Le déracinement d'un cor. Peu usité en ce sens; on dit : L'extraction d'une dent, l'extirpation d'un cor.

— Fig. Action d'enlever, de détruire. Le déracinement d'un préjugé, d'un abus, d'une erreur. Le déracinement des passions, des mauvaises habitudes.

DÉRACINER. v. a. 1re conj. (du fr. *de*, partic. priv., et *racine*). Arracher de terre avec ses racines, par ses racines. Déraciner une plante. Déraciner un arbre. Déraciner les arbres de futaie. Les ouragans déracinent quelquefois les arbres. Le grand Dieu qui se vante de *déraciner* par son souffle les cèdres du Liban. (Boss.)

— Par extens. Cerner, couper autour; extraire, extirper. Déraciner les cors aux pieds. Déraciner une dent. Déraciner une verrue.

— Fig. *Déraciner un mal.* Le guérir entièrement, en détruire la cause, le principe, la racine. Il est difficile de *déraciner* un mal invétéré. (Acad.)

— Fig. Extirper, ôter, en parlant des mauvaises coutumes, des opinions, des vices, des erreurs. Déraciner les passions, les abus, les mauvaises habitudes. Il y avait depuis longtemps dans Rome un abus difficile à *déraciner*. (Volt.) Il y a toujours un petit reste de barbarie que le beau siècle de Louis XIV n'a pu *déraciner*. (Id.) C'est le seul expédient qui pourrait *déraciner* en moi tout sentiment de jalousie. (J.-J. Rouss.)

— SE DÉRACINER. v. pron. Être déraciné. Cette plante se déracine. Les arbres verts se déracinent difficilement. Les abus ne se déracinent guère que pour faire place à d'autres abus.

DÉRADÉ, ÉE. part. pass. du v. Dérader. S'empl. adjectiv. Vaisseau déradé. Frégate déradée.

DÉRADELPHE. adj. des 2 g. Térat. V. DÉRADELPHIEN.

DÉRADELPHIE. s. f. (ét. gr., δέρη, cou; ἀδελφός, frère). Térat. Réunion monstrueuse de deux corps par le cou et la tête.

DÉRADELPHIEN, ENNE. adj. (ét., V. DÉRADELPHIE). Térat. Se dit des monstres qui ont deux corps et un seul cou.

DÉRADELPHIQUE. adj. des 2 g. (ét., V. DÉRADELPHIE). Térat. Qui offre les caractères de la monstruosité appelée Déradelphie.

DÉRADER. v. n. 1re conj. (ét. fr., *de*, part. extract., et *rade*). Mar. Quitter une rade, un mouillage. Se dit ordinairement lorsqu'on quitte forcément cette rade, ce mouillage, en traînant ses ancres ou en les abandonnant, par un vent violent et des courants qui [illegible] frégate qui a déradé.

— v. a. Pêch. *Dérader un bateau.* Le désagréer, quand la saison de la pêche est finie.

DÉRAGE. s. m. Nom que donnent les Arabes à l'espace parcouru par une marche ordinaire dans l'intervalle de quatre minutes.

DÉRAH. s. m. Métrol. Mesure de longueur employée en Égypte. Le dérah du Caire vaut 0,6474 mètres. Ce mot paraît faire double emploi avec Dérac.

DÉRAIDI, IE. part. pass. du v. Déraidir. Se dit dans le style ordinaire; dans le style soutenu on dit *déroidi*. V. ce mot, pour le part. pris adjectivement.

DÉRAIDIR. v. a. 2e conj. Se dit dans le style ordinaire. V. DÉROIDIR pour le style soutenu, et pour les significations du verbe.

DÉRAILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Dérailler. S'empl. adjectiv. Convoi déraillé. Machine déraillée.

DÉRAILLEMENT. s. m. Action de dérailler; résultat de cette action. Grâce aux précautions avec lesquelles la voie de fer est toujours entretenue, les cas de *déraillement* sont extrêmement rares. (F. Tourn.)

DÉRAILLER. v. n. 1re conj. (pr. *de-râ-ié*; rad. *rail*). Chem. de fer. Sortir des rails. Une secousse, le mauvais état de la voie, la rupture d'un essieu, suffit pour faire dérailler un convoi, c'est-à-dire pour lui faire quitter les rails sur lesquels il circulait.

DÉRAISON. s. f. (ét. fr., *de*, partic. privat., et *raison*). Défaut de raison; manque de raison. La *déraison* est un mal incurable qui augmente en vieillissant. (De Lévis.)

— Manière de penser, d'agir déraisonnable. Être d'une déraison inconcevable. Donner dans un excès de déraison. Être en déraison. La *déraison* me pique et le manque de bonne foi m'offense. (Mme de Sév.) M. Melon est le premier homme qui ait raisonné en France par la voie de l'imprimerie, après la *déraison* universelle du système de Law. (Volt.)

DÉRAISONNABLE. adj. des 2 g. Qui n'est pas raisonnable; qui fait ou qui dit des choses contraires à la raison. Un homme déraisonnable. Une femme déraisonnable. Souvent contraire aux avis des autres, parce que souvent ils étaient injustes et *déraisonnables*. (Fléch.)

— Qui n'est pas conforme à la raison, au bon sens, qui ne s'accorde pas avec la raison, en parlant des choses. Une conduite déraisonnable. Une fantaisie déraisonnable. Une action déraisonnable. Une manière de voir déraisonnable. Des propositions déraisonnables. Des conditions déraisonnables. Des exigences déraisonnables. Des demandes déraisonnables. Rien de si *déraisonnable* que le cœur quand il aime. (Mme de Puysieux.) Vouloir de l'amour dans toutes les tragédies me paraît un goût efféminé; l'en proscrire toujours est une mauvaise humeur bien *déraisonnable*. (Volt.)

DÉRAISONNABLEMENT. adv. (ét., V. DÉRAISONNER). Sans raison, contrairement à la raison, d'une manière déraisonnable. Penser, parler, agir déraisonnablement. Se conduire déraisonnablement. Je n'ai jamais entendu parler si *déraisonnablement*. (Acad.)

DÉRAISONNEMENT. s. m. Action de déraisonner; effet de cette action.

DÉRAISONNER. v. n. 1re conj. (ét. fr., *de*, partic. privat., et *raisonner*; rad. *raison*). Tenir des discours déraisonnables, dire des choses dénuées de sens, de raison. Ne faire que déraisonner. Ne cesser de déraisonner. Déraisonner sans cesse. Un malade, quand la fièvre s'empare de lui avec force, est sujet à déraisonner.

— Dans un sens moins rigoureux, Ne pas suivre de raisonnements; ne pas mettre de liaison, de logique dans ses discours, dans ses discussions. L'imagination, les passions, la vivacité, font déraisonner.

DÉRALINGUÉ, ÉE. part. pass. du v. Déralinguer. S'empl. adject. Voile déralinguée.

DÉRALINGUER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, partic. priv., et *ralingue*). Mar. Ôter les ralingues. Déralinguer une voile.

— Se dit du vent qui déchire une voile le long de ses ralingues.

— S'emploie absol. Il faut déralinguer.

— SE DÉRALINGUER. v. pron. Être déralingué, déchiré le long des ralingues.

DÉRAMAGE. s. m. (rad. lat., *ramus*, rameau). Techn. Action de détacher les cocons des vers à soie, des rameaux auxquels ils sont fixés. Faire le déramage.

DÉRAMÉ, ÉE. part. pass. du v. Déramer. S'empl. adject. Cocons déramés.

DÉRAMER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, part. priv., et *rameau*). Techn. Faire le déramage, détacher des rameaux les cocons des vers à soie.

— SE DÉRAMER. v. pron. Être déramé.

DÉRANCISTRE. s. m. (ét. gr., δέρη, cou; ἄγκιστρον, crochet). Entom. Genre de coléoptères longicornes, ayant pour type le dérancistre élégant, originaire de St-Domingue.

DÉRANGÉ, ÉE. part. pass. du v. Déranger. S'empl. adjectiv. dans toutes les significations du verbe. Montre dérangée. Horloge, pendule dérangée. Saisons dérangées. Santé dérangée. Cerveau dérangé. Tête dérangée. [illegible] Fortune dérangée. Conduite dérangée. Être dérangé dans sa conduite, dans ses affaires. On dit aussi absolument, Être dérangé. Un homme dérangé. Ses traits étaient cachés par un voile épais, mais sa lutte avec la foule l'avait suffisamment *dérangé* pour découvrir un cou qui aurait pu rivaliser de beauté avec celui de la Vénus de Médicis. (Léon de Wailly.)

— *Être dérangé chez soi, dans sa maison.* N'avoir pas d'ordre, pas de propreté dans ses meubles, dans ses effets. Inus. en ce sens.

— Se disait autrefois pour Désorienté, déconcerté.

DÉRANGEMENT. s. m. (ét., V. DÉRANGER). Action de déranger, ou état de ce qui est dérangé. Le dérangement d'une machine. Le dérangement d'un mobilier. Le dérangement des livres dans une bibliothèque.

— Interversion de l'ordre naturel, habituel. Le dérangement du temps. Le dérangement des saisons.

— Altération des fonctions organiques. Le dérangement du corps. Le dérangement de l'estomac. Le dérangement de la santé.

— Fig. Altération des fonctions intellectuelles. Le dérangement de l'esprit. Le dérangement de la raison, de l'intelligence. Elle regarde cet acharnement à un jeu éternel comme une espèce de maladie et de *dérangement* d'esprit. (Mass.)

— Trouble, confusion. Le dérangement des affaires. Il y a un grand dérangement dans les affaires publiques, dans les affaires commerciales. Le *dérangement* universel et continuel des choses humaines qui, tout naturel et tout désordonné qu'il paraît à nos yeux, est pourtant l'ouvrage de la main toute-puissante de Dieu. (Fléch.)

— Désordre, ruine. Dérangement de fortune. Il m'arrive des *dérangements* dans ma fortune. (Voltaire.)

— Dérèglement. Le *dérangement* et les extravagances du vice. (Mass.)

— Changement, trouble dans la manière d'être, dans les occupations. Le dérangement des habitudes. Causer du dérangement à quelqu'un. Pour les cœurs froids, la perte de ceux qu'ils nomment amis n'est qu'un *dérangement* dans leurs habitudes journalières. (Boiste.) Cette joie que les hommes cherchent en vain dans le *dérangement* et dans une agitation éternelle. (Mass.)

DÉRANGER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, partic. privat., et *ranger*; rad. *rang*). On met un *e* après le *g* lorsqu'il doit être suivi des lettres *a*, *o*. *Je dérange, nous dérangeons. Je dérangeais. Je dérangeai. Dérangeant*, etc. Ôter de son rang, de sa place. Déranger des meubles. Déranger des livres. Déranger des papiers.

— *Déranger une chambre, un cabinet, un appartement*, etc. Déplacer les meubles, les objets qui s'y trouvent; en changer la disposition habituelle.

— Troubler le mécanisme de certains objets. Déranger une machine. Déranger une horloge. Déranger une montre.

— Troubler l'ordre, relativement aux personnes, en forçant ces personnes à se déplacer. Déranger toute une société. Ne vouloir point déranger les dames. Être obligé de déranger quelqu'un pour aller à sa place. Si quelqu'un ne survenait heureusement pour *déranger* le cercle. (La Bruy.)

— Altérer les fonctions organiques. Les excès, n'importe de quel genre, agissent désastreusement sur le corps humain, et dérangent la constitution la plus robuste. J'ai mangé hier un peu plus qu'à l'ordinaire, et cela m'a *dérangé*. (Acad.) Les plaisirs de la table et de l'amour avaient *dérangé* sa santé. (Volt.)

— Altérer les facultés intellectuelles, les sentiments de l'âme. Déranger le cerveau. Déranger l'esprit. Un grand chagrin, un malheur irréparable dérange quelquefois la tête la plus forte. Son amitié ne s'affaiblissait jamais, ni par le temps, ni par l'absence, et rien ne *dérangeait* dans son cœur ce que le mérite y avait une fois placé. (Fléch.)

— Interrompre dans ses occupations, troubler dans ses habitudes, dans ses affaires. Importuner, causer de l'embarras. Que n'éprouve-t-on pas quand des fâcheux viennent nous déranger?

— Chagriner, contrarier, contre-carrer. Ces événements dérangent souvent les plans que l'on avait formés, les projets que l'on était sur le point de réaliser. Un accident, un procès qui dérange tout. Un moment d'impatience *dérangea* toutes ces mesures. (Volt.)

— Détourner de l'observation de ses devoirs. De mauvaises fréquentations ont bientôt dérangé un homme. C'est un crime de déranger un père de famille.

— Ruiner. Mettre en désordre. Déranger la fortune.

— Fig. C'était là pourtant que j'avais *dérangé* mon bonheur sans le savoir. (Jan.)

— Brouiller, confusionner, désorganiser. Déranger les affaires. Déranger les affaires publiques. Déranger l'économie administrative.

— Malverser. Déranger les finances.

— Intervertir l'ordre habituel, naturel, en parlant des saisons. Déranger le temps.

— Anc. mar. *Déranger la bonnette.* La déboutonner du corps de la voile.

[illegible] toutes les acceptions du v. actif. Des meubles qui se sont dérangés. Une machine qui s'est dérangée. Une personne qui se dérange de ses occupations pour recevoir quelqu'un. Santé, cerveau, esprit qui se dérange. Affaires qui commencent à se déranger. Fortune qui s'est tristement dérangée.

— Particulièrement, Mener une conduite peu réglée, délaisser sa maison, sa famille; se détourner de ses devoirs, négliger ses affaires, se dérégler. Ce jeune homme se *dérange* depuis qu'il voit de mauvaises compagnies. (Acad.)

DÉRAPÉ, ÉE. part. pass. du v. Déraper. S'empl. adjectiv. Ancre dérapée. Un vaisseau abat sur tribord, sur bâbord, du bon ou du mauvais côté, lorsque l'ancre est *dérapée*, et en donnant vent devant derrière, un virement de bord. (Willaumez.)

DÉRAPER. v. n. 1re conj. Mar. Se dit d'une ancre qui, quoique mouillée, n'est plus fixée

au fond de la mer, et laisse dériver le vaisseau. Toutes les ancres ont dérapé.

DÉRATÉ, ÉE. part. pass. du v. Dérater. S'empl. adject. Un chien dératé. Les chiens *dératés* sont plus alertes que les autres. (Lav.)

— Fig. et fam. S'empl. substantiv. *Courir comme un dératé.* Courir comme on suppose que le ferait une personne à laquelle on aurait ôté la rate.

— *C'est un dératé, c'est une dératée.* Se dit d'une personne gaie, alerte, éveillée, étourdie, sans retenue. || *Une petite dératée.* Celle qui en sait plus qu'on n'en sait d'ordinaire à son âge.

DÉRATER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, part. extract., et *rate*). Oter la rate. Dérater un chien. On a quelquefois *dératé* des chiens, pour voir s'ils en seraient plus agiles. (Acad.)

— SE DÉRATER. v. pron. Être dératé.

DÉRATOPTÈRE. adj. des 2 g. (ét. gr., δέρας, ατος, peau; πτερόν, aile). Qui a les élytres coriaces. Cet adjectif est synonyme d'Orthoptère, qui est plus usité.

DÉRAYÉ, ÉE. part. pass. du v. Dérayer. S'empl. adjectiv.

DÉRAYER. v. n. 1re conj. (rad. *raie*). Agric. Creuser, après le dernier labour, quelquefois même après les semailles, un profond sillon entre les planches ou ados, dans les terrains susceptibles de conserver les eaux pluviales, pour donner écoulement à ces eaux.

— Tracer le dernier sillon d'un champ, pour le séparer du champ voisin avec lequel il est pour ainsi dire commun.

DÉRAYURE. s. f. (ét., V. DÉRAYER). Agric. Dernière raie qu'on fait en labourant. || Sillon qui sépare deux planches labourées, qui distingue deux champs l'un de l'autre.

DERBE. s. f. Entom. Genre d'hémiptères fulgoriens, insectes de petite taille qui se rencontrent dans les régions méridionales du globe, et dont les espèces sont la derbe hémorrhoïdale, et la derbe pâle.

DERBEND. Géogr. Ville forte de la Russie d'Europe, bâtie sur le bord de la mer, et adossée au penchant du Caucase, à l'extrémité de la Perse occidentale, et dont les traditions attribuent la fondation à Alexandre le Grand.

DERBIDE. adj. des 2 g. Syn. de Derboïde.

DERBION ou **DERBIS.** s. m. Ichthyol. Nom vulgaire d'une espèce de poisson du genre liche.

DERBOIDE. adj. des 2 g. (rad. *derbe*; du gr. εἶδος, forme). Entom. Qui ressemble à une derbe. || DERBOÏDES. s. f. pl. Sous-famille d'insectes hémiptères, de la tribu des fulgorelles, ayant pour type le genre derbe.

DERBY. Géogr. Comté d'Angleterre, entre ceux d'York, Nottingham et Leicester; superficie, 55 myriamètres carrés; cap. Derby; on y voit le plus bel hospice de l'Europe.

DERBY (Jacques-Stanley, comte de). Gentilhomme anglais, se signala dans la guerre civile qui éclata à la mort de Charles Ier, fut fait prisonnier à la bataille de Worcester, et décapité en 1651. || La comtesse de Derby, son épouse, combattit souvent elle-même en personne l'armée des régicides.

DERCÉTADE. Hist. anc. Descendant de Dercéto. Se dit de Sémiramis et de Ninyas.

DERCÉTO ou **DERCÉTIS.** Myth. syr. Divinité assyrienne, la même que la déesse Astarté ou Atergatis des Syriens, adorée près d'Ascalon, sous la figure d'une jeune fille dont le corps se terminait en poisson.

DERCIS. s. f. Astron. Constellation des Poissons.

DERCON. Géogr. Ville de Thrace, aujourd'hui Derkous.

DERCYLE. s. m. Entom. Genre de coléoptères carabiques, ayant pour type le dercyle noir, qui habite le Brésil.

DÉRÉCÉPHALIDES. adj. et s. m. pl. (ét. gr., δέρη, cou; κεφαλή, tête). Entom. Groupe dans la famille des longicornes comprenant les rhégiens et les lepturiens.

DERECHEF. adv. (ét. fr., *de*, *re* réduplicatif; et *chef*, commencement). De nouveau, une seconde fois, une autre fois. Le voilà *derechef* en danger de sa vie. (La Font.) || Il a vieilli dans le langage usuel; il se dit encore comme terme de pratique.

DÉRÉGLÉ, ÉE. part. pass. du v. Dérégler. S'empl. adjectiv. Qui n'est plus selon les règles ordinaires de la nature ou de l'art. Temps … machine déréglée. Pendule déréglée.

— Qui n'a point de règle, qui n'est point dans la règle. Appétit déréglé. Goût déréglé. Esprit déréglé. Imagination déréglée. Désirs déréglés. Sa muse *déréglée* en ses vers vagabonds. (Boil.)

— Qui est en opposition avec les règles de l'honnêteté et de la morale, en parlant des personnes et des choses. Un homme déréglé. Une femme déréglée. Etre déréglé dans ses mœurs. Avoir des mœurs fort déréglées. Tenir une conduite déréglée. Mener une vie déréglée. Rompre un attachement déréglé. Mettre un frein à ses passions déréglées. Les inclinations *déréglées* qui leur viennent de la bassesse de leur éducation. (Mass.) Il vaut mieux confier un emploi important à un homme pauvre, sage et vertueux, qu'à un ambitieux imprudent, riche et *déréglé*. (Charles V.)

DÉRÈGLEMENT. s. m. (ét., V. DÉRÉGLER). État de ce qui est déréglé, hors de règle, hors du cours ordinaire de la nature. Les dérèglements des saisons. Le dérèglement des humeurs. Le dérèglement du pouls.

— État de ce qui est hors des règles de l'art. Le dérèglement d'une machine, d'une montre, d'une pendule, d'une horloge.

— Fig. Dérangement, désordre dans les facultés mentales. Le dérèglement de la tête, du cerveau, de l'esprit, etc. Il y a moins de maux physiques que de tourments produits par le *dérèglement* de l'imagination. (De Meilhan.)

— Ce mot ne s'emploie au pluriel dans aucune des acceptions ci-dessus. Omission de tous les dictionnaires.

— Signifie particulièrement, Opposition aux règles de la vertu, de l'honnêteté, de la morale; désordre dans les mœurs, dans la vie, inconduite. Le dérèglement de la vie. Le dérèglement des mœurs. Le dérèglement des sons. Etre enclin au dérèglement. Vivre dans le dérèglement. Tomber dans tous les dérèglements. Dissimuler ses dérèglements. Persévérer dans ses dérèglements. Dieu le punit par son propre *dérèglement*. (Boss.) Il est difficile qu'ils ne retombent dans les *dérèglements* ordinaires et inévitables à une condition éclatante mais dangereuse. (Fléch.) On se fait des modèles de ces *dérèglements* de mœurs. (Id.) Dieu abandonna la France à tous les *dérèglements* que causent dans un État les dissensions civiles et domestiques. (Id.) Quoique son cœur se fût sauvé des *dérèglements* que causent d'ordinaire les passions, il prit encore plus de soins de le régler. (Fén.) La corruption était déjà trop universelle, l'abondance avait introduit trop de *dérèglement* dans les mœurs. (Boss.)

DÉRÉGLÉMENT. adv. D'une manière déréglée, contraire aux règles; sans règles, sans ordre, sans retenue. Vivre dérèglément. Se conduire dérèglément.

—L'Académie a tort de dire que cet adverbe est peu usité.

DÉRÉGLER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, part. priv., et *régler*, rad. *règle*). L'*é* se change en è devant une syllabe muette. *Je dérègle, tu dérègles, il dérègle*, etc. Mettre hors de la règle, des règles de l'art, faire que des objets mécaniques n'aient plus leur marche, leur cours accoutumé, ne fonctionnent plus avec régularité. Le froid, le chaud, l'humidité, dérèglent les horloges, les pendules et les montres.

— Mettre dans le désordre; faire négliger, oublier, violer la règle de conduite, de vie, les règles du devoir. Dérégler quelqu'un. Dérégler un collége, une communauté, un monastère.

— Loc. prov. *Il ne faut qu'un mauvais moine pour dérégler tout le couvent.* Ce sens a beaucoup vieilli.

— SE DÉRÉGLER. v. pron. Se déranger, être hors du cours ordinaire des choses, de la nature ou de l'art. Le temps se dérègle. Les montres se dérèglent. Le pouls se dérègle. Un tempérament délicat qui se *dérègle*. (Fléch.) Son estomac se *dérègle* aisément. (Acad.)

— Mener une conduite désordonnée, …euse, opposée aux règles de la morale. Cet homme se dérègle.

— Se dit aussi des choses. Ses mœurs se sont *déréglées*. (Mass.)

— Ni l'Académie ni M. Landais ne parlent de ce sens figuré, qui est très-usité.

DÉRÉLOME. s. m. (ét. gr., δέρη, cou; λῶμα, frange). Entom. Genre de coléoptères tétramères, insectes originaires d'Afrique et ayant pour caractère principal un corselet distinctement marginé.

DÉRENCÉPHALE. s. m. (ét. gr., δέρη, cou; ἐν, dans; κεφαλή, tête). Térat. Nom donné à un genre de monstres comprenant ceux qui ont un très-petit cerveau, enveloppé par les vertèbres du cou.

DÉRENCÉPHALIE. s. f. (ét., V. DÉRENCÉPHALE.) Térat. Implantation d'un cerveau imparfait sur le cou; absence de la moëlle épinière à la région cervicale.

DÉRENCÉPHALIEN, IENNE. adj. (ét., V. DÉRENCÉPHALE). Térat. Se dit des monstres qui sont privés de la moëlle épinière au cou.

DÉRENCÉPHALIQUE. adj. des 2 g. Térat. Qui offre le caractère de la dérencéphalie.

DÉRÉODE. s. m. (ét. gr., δέρη, cou; ὀδούς, dent). Entom. Genre de coléoptères tétramères, ayant pour type le déréode des Indes orientales.

… φῦσα, pustule). Entom. Genre d'hémiptères, famille des aradiens.

DÉRÉPTÉRYX. s. m. (ét. gr., δέρη, cou; πτέρυξ, aile). Entom. Genre d'hémiptères, famille des coréens, ayant pour type le déréptéryx d'Hardwick.

DÉRESTER. v. a. 1re conj. Financ. Laisser en reste, ou de moins dans une caisse. Il est tout à fait inusité.

DÉRÉTAPHRE. s. m. (ét. gr., δέρη, cou; τάφρος, fosse). Entom. Genre de coléoptères pentamères, ayant pour espèce principale le dérétaphre creusé de la Nouvelle-Galles du Sud.

DÉRÉON. s. m. (du gr. δέρη, cou). Ornith. Portion inférieure du cou des oiseaux, située au-dessous de la gorge.

DÉRIBANDS. s. m. pl. Comm. Toiles blanches de coton qui viennent des Indes orientales.

DÉRIBIE. s. f. (diminut. de *derbe*). Entom. Genre d'hémiptères, famille des fulgoriens, formé pour une seule espèce qui provient de la Nouvelle-Irlande.

DÉRICORYS. s. m. (ét. gr., δέρη, cou; κόρυς, casque). Entom. Genre d'orthoptères, famille des acridiens, ayant pour type le déricorys albidule, du mont Liban.

DÉRIDÉ, ÉE. part. pass. du v. Dérider. S'empl. adjectiv. Peau déridée. Front déridé.

Molière! à ce nom seul se rassemblent les ris.
Les fronts sont *déridés*, les cœurs épanouis. (DEL.)

— Fig. Esprit déridé. Caractère déridé.

DÉRIDER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, part. priv., et *rider*; rad. *ride*). Ôter les rides, faire passer les rides. Dérider la peau. Dérider le front. Pommade pour dérider. Eau pour dérider.

— Rendre gai, réjouir; rendre moins sérieux, moins grave. Dérider quelqu'un. La joie déride les visages. Cette plaisanterie *dérida* le front des juges. (Acad.) C'est un homme si sévère, que rien ne saurait le *dérider*. (Id.)

— SE DÉRIDER. v. pron. Perdre les rides. La peau se déride. Le front se déride.

— Devenir gai, quitter son air sérieux, grave, triste, sévère. Il se porterait mieux si de temps en temps il se *déridait*. (Acad.) On dit aussi, dans le même sens: Se dérider le front. Son front ne se *déride* jamais. (Acad.)

DÉRISEUR. s. m. Celui qui se rit de tout, qui tourne en dérision les choses même les plus respectables. Ce mot est peu usité.

DÉRISION. s. f. (du lat. *derisio*, même signification; rad. *risus*, rire). Moquerie amère, méprisante. Tourner une personne ou une chose en dérision. Dire ou faire quelque chose par dérision. Faire en dérision. Craindre la dérision. Etre le sujet des dérisions. S'exposer à des dérisions insensées. Des hommes vils et ignorants font des *dérisions* publiques d'une doctrine descendue du ciel. (Mass.) Rendre la religion respectable en ne se permettant jamais la moindre *dérision* qui puisse en blesser la majesté. (Id.) Ce peuple était bien digne de ses fers, que ne révoltaient pas les *dérisions* effrontées de ses tyrans. (Boiste.) Quel amour peut régner où la pudeur est en *dérision*? (J.-J. Rouss.) Il insultait avec mépris à l'ignorance du peuple, avec *dérision* à nos préjugés. (Barth.)

Et tout le peuple même, avec *dérision*,
Observant la rougeur qui couvrait mon visage,
De ma chute certaine en tirait le présage. (RAC.)

— Se dit de choses ou de paroles tellement déplacées qu'on peut y voir une intention de raillerie, de mépris insultant. C'est une *dérision* amère, que de prêcher l'abstinence à des gens dépourvus de tout. (Acad.) Ces questions qui sont plutôt des *dérisions* secrètes de la foi que les recherches respectueuses d'un véritable fidèle. (Mass.) Si la mort terminait tout, la vie ne serait qu'une amère *dérision* du Créateur. (Boiste.)

DÉRISOIRE. adj. des 2 g. Qui tient de la dérision, où il y a de la dérision. Proposition dérisoire. Conduite dérisoire. Langage dérisoire.

— Fait par dérision. Action dérisoire. Démarche dérisoire.

DÉRITOIR. s. m. ou **DÉRITOIRE.** s. f. Techn. Madrier de moulin à olives. V. DÉTRITOIR, qui paraît être la bonne orthographe.

DÉRIVANT. part. prés. du v. Dériver. Qui dérive. Il est invariable. Les effets dérivant des causes.

DÉRIVANT, ANTE. adj. Résultant, qui procède. Une mélodie toujours chantante et simple, toujours *dérivante* des cordes essentielles du ton et toujours indiquant tellement la basse, qu'il la sente et l'accompagne avec peine. (J.-J. Rouss.)

DÉRIVATIF, IVE. adj. (ét., V. DÉRIVER). Qui fait dériver, qui est capable d'opérer une dérivation. Se dit des remèdes qui déplacent le centre d'une fluxion, qui attirent une irritation dans un lieu différent de celui où elle paraissait s'être fixée d'abord.

— S'empl. substantiv. Les sinapismes, les vésicatoires, la saignée, etc., sont des dérivatifs.

— Gramm. Se dit quelquefois pour Dérivé.

DÉRIVATION. s. f. (pr. *dé-ri-va-ci-on*; … ner.

— Hydraul. Détour que l'on fait prendre aux eaux. La dérivation d'un fleuve, d'une rivière. Canal de dérivation.

— Gramm. Origine qu'un mot tire d'un autre. La dérivation des mots est toujours importante et souvent difficile, sinon impossible à établir. Les lois, les règles de la dérivation.

— Littér. Figure qui consiste à employer dans une même phrase, ou dans une même période, plusieurs mots qui ont la même origine.

— Pathol. Action par laquelle le sang ou les humeurs sont attirés vers une partie, dans la vue de les détourner d'une autre où ils pourraient causer des accidents; ou mieux, Excitation artificielle qui a pour objet de rompre la tendance des fluides à se porter vers un centre malade, où il existe un foyer d'irritation, avec exaltation des propriétés vitales. Ainsi considérée, la dérivation ne diffère en rien de la révulsion.

DÉRIVE. s. f. Mar. Déviation de la route d'un vaisseau, causée par l'action du vent qui souffle obliquement sur les voiles.

— Se dit de Chacune des deux ailes, en forme de semelles, dont l'extrémité la plus étroite est fixée par une cheville à chaque bord des bâtiments à plates varangues. Lorsque ces bâtiments naviguent au plus près, on laisse tomber presque perpendiculairement la dérive, qui se trouve sous le vent, afin d'augmenter la résistance latérale du fluide, et d'empêcher par ce moyen le bâtiment de dériver. || *Aller en dérive* ou *aller à la dérive.* Voguer en étant détourné de sa route par les vents et les courants. || *Avoir de la dérive.* Se trouver distant d'une côte ou d'un écueil, de manière à n'avoir pas à craindre d'y être poussé par la dérive. || *La dérive vaut la route.* Lorsque le bâtiment étant en panne ou à la cape, est poussé par la dérive dans la direction qu'il doit prendre. || *Bateau en dérive.* Bateau abandonné au vent, livré au courant. || *Angle de la dérive.* Angle que fait la quille du navire avec la direction réelle de sa route.

DÉRIVÉ, ÉE. part. pass. du v. Dériver. S'empl. adjectiv. Qui s'est éloigné de la rive. Un bateau dérivé.

— Mar. Qui s'écarte de la route qu'il tient en mer. Un vaisseau dérivé de 30 kilomètres par les courants.

— Qui a quitté son cours naturel pour tomber dans un canal, etc. Eaux dérivées d'un fleuve.

— Fig. Qui vient de, qui provient de. La source d'où sont *dérivés* tous les maux. (Boss.) Ils contemplent ensemble à découvert les lois éternelles d'où les nôtres sont dérivées.

— Gramm. Un mot dérivé. Un mot dérivé de l'arabe, de l'allemand, de l'espagnol. Il y a des mots dérivés, des mots primitifs et des mots composés.

— Techn. Qui a perdu sa rivure. Goupille dérivée.

DÉRIVÉ. s. m. Gramm. Mot qui dérive d'un autre mot, qui en tire son origine. Français est un dérivé de France. Amitié est un dérivé d'ami.

DÉRIVER. v. n. 1re conj. (rad. *rive*). S'éloigner de la rive, du bord. Un bateau, une barque qui dérive. Il est temps de partir, *dérive*. (Acad.)

— Il signifie aussi quelquefois Suivre le courant, le fil de l'eau. Pour regagner l'anse, nous n'eûmes qu'à nous laisser *dériver* au gré de l'eau et des brises. (Chateaub.)

— Se dit des eaux qui sont forcées d'abandonner leur cours naturel. Faire dériver les eaux d'un fleuve dans un canal, en pratiquant des rigoles.

— Mar. Avoir de la dérive, s'écarter de la route que l'on tient en mer. Les courants font souvent dériver les vaisseaux à de grandes distances. Le pilote, pour ne pas donner contre le rocher, fut obligé de laisser *dériver* le vaisseau. (Acad.)

— Fig. Venir, provenir, tirer son origine. Les hérésies, les erreurs, et la plupart des maux qui affligent l'humanité dérivent de l'orgueil. L'honnêteté et la probité *dérivent* de la propriété. (Boiste.) Il faut remonter à la source d'où *dérivent* tant de préjugés. (Acad.) Je vous ai parlé souvent des conséquences qui *dérivent* de ces vérités. (Barth.) Les lois, dans la signification la plus étendue, sont les rapports nécessaires qui *dérivent* de la nature des choses. (Montesq.)

— Gramm. Se dit Des mots qui tirent leur origine de quelque autre mot. Ce mot dérive de l'hébreu, du celtique, du latin, du grec, etc. D'où dérive-t-il? D'où le faites-vous dériver? Bien des mots dans les langues européennes paraissent dériver du sanskrit. Le mot latin *tradere* dont traître *dérive*, n'a point d'autre signification. (Volt.)

— V. a. Tirer, faire venir de. Ne se dit qu'en parlant des eaux que l'on tire de leur source pour les conduire par quelque rigole ou canal, et aussi en terme de grammaire. Des petits ruisseaux qu'on dérive de tous côtés. Dériver les eaux des sources voisines. Dériver un mot du grec. Il y a dans l'Orient des réservoirs qui ont jusqu'à deux lieues de surface, et qui servent à arroser et à abreuver une province entière, au moyen des saignées et des petits ruisseaux qu'on en *dérive* de tous côtés. (Buff.)

— Médec. Opérer la dérivation, rompre la tendance des fluides à se porter vers un centre malade.

— Techn. Oter, limer la rivure. Dériver un clou.

— Horlog. *Dériver une roue.* La chasser de son pivot.

— SE DÉRIVER. v. pron. Être dérivé, provenir de. Ne se dit que dans les acceptions du verbe actif. Ces eaux se dérivent de tel endroit. Ce mot se dérive de l'arabe.

—Techn. Perdre sa rivure. Cette goupille se dérive.

DÉRIVETTE. s. m. Sorte de pêche, qui se fait avec des manets qu'on laisse dériver au gré du courant. Pêche à la dérivette.

DÉRIVOIR. s. m. Techn. Instrument dont les horlogers se servent pour enlever les pignons de dessus les roues sans les gâter. Le

dérivoir est une espèce de poinçon percé d'un trou capable de recevoir librement la tige du pignon, et dont la partie inférieure est tournée en cône.

DÉRIVOTE. s. m. Techn. Grande perche dont on se sert pour éloigner un train de bois de la rive.

DERLE. s. f. Techn. Un des noms de la terre à porcelaine. || Argile propre à faire de la belle faïence.

DERMANYSSE. s. m. (ét. gr., δέρμα, peau; νύσσω, je pique). Arachn. Genre d'arachnides, formé aux dépens des acarus, et ayant pour espèce principale et fort commune le dermanysse des oiseaux. D'autres dermanysses sont parasites des serpents. Enfin quelques espèces vivent sur les mammifères et sur les végétaux.

DERMAPTÈRE. adj. des 2 g. (ét. gr., δέρμα, peau; πτερόν, aile). Entom. Qui a des ailes coriacées. || DERMAPTÈRES. s. m. pl. Ordre d'insectes de la classe des orthoptères, comprenant les forficules.

DERMATITE. s. f. (rad. gr. δέρμα, derme). Pathol. Inflammation du derme, de la peau.

DERMATOBRANCHE. adj. des 2. (ét. gr., δέρμα, peau; βράγχια, branchies). Moll. Dont la peau fait office de branchies. || DERMATOBRANCHES. s. m. pl. Section de l'ordre des mollusques gastéropodes, comprenant ceux qui respirent par une cavité pulmonaire, par une branchie aérienne.

DERMATOCARPE. s. m. (ét. gr. δέρμα, ατος, peau; καρπός, fruit). Bot. Genre de champignons, comprenant ceux dont les gongyles sont disséminés sur une membrane fructifère.

DERMATOCARPÉ, ÉE. adj. (ét., V. DERMATOCARPE). Bot. Qui ressemble à un dermatocarpe. || DERMATOCARPÉES. s. f. pl. Ordre de la classe des champignons angiocarpes, ayant pour type le genre dermatocarpe.

DERMATOCHÉLYDE. s. f. (ét. gr., δέρμα, cuir; χέλυς, tortue). Erpét. Genre de tortues, comprenant les plus grandes tortues marines à peau nue, dont l'espèce type est la tortue luth, qui n'est pas moins grande que la tortue mydas, et qui est répandue sur un grand nombre de points.

DERMATOCÔTE. s. f. Anat. Côte du dermatosquelette.

DERMATODE. s. m. (du gr. δερματώδης, coriacé). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionides, ayant pour espèce principale le dermatode austral, de la Nouvelle Hollande.

DERMATODÉE. s. f. Bot. Genre de lichens, syn. de Sticte.

DERMATOGASTRES. adj. et s. m. pl. (ét. gr., δέρμα, peau; γαστήρ, ventre). Bot. Tribu de champignons appartenant à la section des gastromyces géogastres.

DERMATOGRAPHE. s. m. Anat. V. DERMOGRAPHE.

DERMATOÏDE. adj. des 2 g. (ét. gr., δέρμα, peau, εἶδος, ressemblance). Anat. Qui a des analogies de texture avec la peau, en parlant des tissus de l'économie animale. || Cette épithète a été donnée à la méninge ou dure-mère.

— Bot. Qui a l'apparence du cuir, en parlant de la fronde ou du chapeau de certains champignons. Laminaire dermatoïde.

DERMATOLOGIE. s. f. Anat. Syn. de Dermologie.

DERMATOLOGIQUE. adj. des 2 g. Anat. Syn. de Dermologique.

DERMATOLOGISTE. s. m. Anat. Syn. de Dermologiste. V. ce mot.

DERMATOPATHOLOGIE. s. f. (ét. gr., δέρμα, peau; πάθος, maladie; λόγος, discours). Médec. Histoire, traité des maladies de peau.

DERMATOPHIDE. adj. des 2 g. (ét. gr., δέρμα, ατος, peau; ὄφις, serpent). Erpét. Qui a la peau nue. || DERMATOPHIDES. s. m. pl. Section de l'ordre des reptiles ophidiens, comprenant ceux qui ont la peau nue.

DERMATOPNONTE. adj. des 2 g. (ét. gr., δέρμα, ατος, peau; πνέω, je respire). Infus. Qui respire par la peau. || DERMATOPNONTES. s. m. pl. Groupe d'animaux invertébrés, comprenant ceux qui, comme les polypes et les infusoires, respirent par la surface du corps.

DERMATOPODE. adj. des 2 g. (ét. gr., δέρμα, peau; πούς, pied). Ornith. Qui a les pieds couverts de peau seulement. || DERMATOPODES. s. m. pl. Classe d'oiseaux, comprenant ceux qui ont les pieds couverts d'une peau coriace et rugueuse.

DERMATOSE. s. f. (du gr. δέρμα, δέρματος, peau). Médec. Nom générique de toutes les maladies de la peau.

DERMATOSQUELETTE. s. m. Anat. Squelette cutané ou squelette extérieur.

DERMATOSQUELETTIQUE. adj. des 2 g. Anat. Qui concerne le dermatosquelette, qui a rapport au dermatosquelette.

DERMATOVERTÉBRAL, ALE. Anat. Qui a rapport à la dermatovertèbre.

DERMATOVERTÈBRE. s. f. Anat. Vertèbre du dermatosquelette.

DERME. s. m. (du gr. δέρμα). Anat. Tissu qui fait le corps de la peau, qui en est la partie vivante, organisée, et qui en forme presque toute l'épaisseur. Le *derme* est la plus profonde des trois couches qui forment l'appareil tégumentaire; il présente l'aspect d'une membrane blanchâtre, souple, mais très-résistante, dans laquelle on distingue un grand nombre de fibres lamelleuses entrecroisées. (Nyst.) La membrane très-mince qui recouvre le derme s'appelle *épiderme*.

— C'est le derme de la peau de certains animaux, qui, préparé par le tannage, constitue le cuir.

DERMÉE. s. f. (du gr. δέρμα, peau). Bot. Genre de petits champignons noirâtres, épiphytes, ressemblant aux pézizes et croissant sur les parties mortes des végétaux.

DERMÉEN, ÉENNE. adj. Bot. Qui ressemble à une dermée. || DERMÉENS. s. m. pl. Sous-ordre des champignons de l'ordre des phacidiacées, ayant pour type le genre dermée.

DERMESTE. s. m. (du gr. δερμηστής, ver qui ronge les peaux). Entom. Genre de coléoptères pentamères, qui sont des insectes très-innocents à l'état parfait, mais dont les larves voraces sont très-redoutables, surtout aux cabinets d'histoire naturelle et aux magasins de pelleterie.

DERMESTIDE. adj. des 2 g. Entom. Qui ressemble à un dermeste. || DERMESTIDES. s. m. pl. Famille d'insectes coléoptères, ayant pour type le genre dermeste.

DERMESTIN, INE. adj. Entom. Syn. de Dermestide.

DERMESTITE. adj. des 2 g. Entom. Syn. de Dermestide.

DERMIPÈDE. s. m. (du gr. δέρμα, peau; et du lat. *pes*, pied). Ornith. Syn. de Dermatopode, qui est plus régulièrement formé.

DERMITE. s. f. (rad. gr. δέρμα, peau). Pathol. Inflammation de la peau.

DERMOBLASTE. s. m. (ét. gr., δέρμα, peau; βλάστη, bourgeon). Bot. Nom donné aux embryons dont le cotylédon est formé d'une membrane qui se rompt irrégulièrement.

DERMOBRANCHE. adj. des 2 g. (ét. gr., δέρμα, peau; et βράγχια, branchies). Moll. Dont les branchies sont situées sur la peau. || DERMOBRANCHES. s. m. pl. Famille de gastéropodes comprenant ceux qui respirent par des branchies extérieures, ayant la forme de lames, de filaments ou de panaches.

DERMODONTE. adj. des 2 g. (ét. gr., δέρμα, peau; ὀδούς, όντος, dent). Dont les dents sont implantées sous la peau seulement. || DERMODONTES. s. m. pl. Ichthyol. Sous-classe de poissons, comprenant ceux qui n'ont point de dents implantées dans l'épaisseur des os maxillaires.

DERMOGRAPHE. s. m. Médec. Auteur d'une description de la peau.

DERMOGRAPHIE. s. f. (ét. gr., δέρμα, peau; γράφω, je décris). Anat. Description anatomique de la peau.

DERMOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Médec. Qui a rapport à la dermographie.

DERMOÏDE. adj. des 2 g. (ét. gr., δέρμα, derme; εἶδος, ressemblance). Anat. Qui a une analogie de consistance, de texture, de configuration avec le derme. On dirait mieux Dermatoïde.

— *Système dermoïde.* Le derme lui-même.

DERMOLOGIE. s. f. (ét. gr., δέρμα, peau; λόγος, discours). Médec. Traité sur la peau.

DERMOLOGIQUE. adj. des 2 g. Médec. Qui concerne la dermologie.

DERMOLOGISTE ou **DERMOLOGUE.** s. m. Médec. Celui qui traite de la dermologie.

DERMOLYSIE. s. f. Médec. Insensibilité de la peau.

DERMOPHAGE. s. m. (ét. gr., δέρμα, peau, φάγος, mangeur). Entom. Genre de coléoptères pentamères, établi pour une espèce unique de l'Amérique septentrionale, le dermophage pectiné.

DERMOPTÈRE. adj. des 2 g. (ét. gr., δέρμα, peau; πτερόν, aile). Zool. Qui a des ailes ou des nageoires membraneuses. || DERMATOPTÈRES. s. m. pl. Famille de mammifères comprenant ceux qui voltigent au moyen d'une membrane étendue des membres antérieurs aux postérieurs. || Famille de l'ordre des poissons holobranches, comprenant ceux qui ont la dorsale adipeuse. || Ordre d'insectes comprenant ceux qui ont

DERMORHYNQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., δέρμα, peau; ῥύγχος, bec). Ornith. Qui a le bec couvert de peau. || DERMORHYNQUES. s. m. pl. Famille de la tribu des oiseaux nageurs télópodes, comprenant ceux qui ont le bec couvert d'un épiderme, comme les canards, les oies, les cygnes, etc.

DERMOSPORIÉ, ÉE ou **DERMOSPORÉ, ÉE.** adj. Bot. Qui ressemble à un dermosporion. || DERMOSPORIÉS. s. m. pl. Sous-ordre de l'ordre des tuberculariés, ayant pour type le genre dermosporion.

DERMOSPORION. s. m. Bot. Genre de champignons.

DERMOTOMIE. s. f. (ét. gr., δέρμα, peau; τομή, section). Anat. Dissection de la peau.

DERMOTOMIQUE. adj. des 2 g. Anat. Qui a rapport à la dissection de la peau.

DERNE. Géogr. anc. Une des cinq villes principales de la Cyrénaïque, sur la Méditerranée. || Géogr. mod. Ville du royaume de Tripoli, capitale du pays de Barca. Territoire fertile.

DERNIER, ÈRE. adj. Qui est, qui vient après tous les autres, après lequel ou après quoi il n'y a plus rien, en parlant des personnes et des choses.

— 1° En parlant des personnes. Le dernier homme du second rang. Le dernier candidat. Voir le *dernier* Romain à son dernier soupir. (Corn.)

— *C'est le dernier homme à qui je me confierais, à qui je demanderais un service*, etc. C'est un homme en qui je n'ai nulle confiance, à qui je n'oserais jamais demander un service, etc.

— Cet adjectif a par lui-même une valeur superlative, aussi ne prend-il jamais les signes du comparatif ni ceux du superlatif. On dit simplement, *Dernier, le dernier*, et non pas, *Plus dernier, très-dernier, le plus dernier*, etc. Cette remarque importante n'a été faite par aucun dictionnaire.

— 2° En parlant des choses. Le dernier jour de l'année. Les derniers jours du monde. Les dernières convulsions du malade. Le dernier soupir du mourant. Le dernier adieu d'un père. Il touchait à sa *dernière* heure. (Fén.) Je croyais que tes mains fermeraient mes yeux et que tu recueillerais mon *dernier* soupir. (Id.) Mes *derniers* sentiments seront pour vous. (Volt.) Je vous écrirai ma *dernière* résolution. (D'Alemb.) Voilà le *dernier* aveu qui me restait à vous faire. (J.-J. Rouss.)

Si vous m'aimez, si pour grâce *dernière*
Vous daignez d'une amante écouter la prière. (Rac.)

— Fig. *Mettre la dernière main à quelque chose, à un ouvrage quelconque.* Achever, perfectionner cette chose, cet ouvrage, de manière à n'y plus revenir, à n'y plus toucher.

— Se construit quelquefois avec la préposition *en*. En dernier résultat. En dernière instance. En dernier ressort, etc. || *En dernier lieu.* Dernièrement, il n'y a pas longtemps, enfin. || *En dernière analyse.* Pour terminer, pour conclure.

— *Au dernier mot.* Sans en rien rabattre.

— Chronol. Qui précède immédiatement, en parlant d'une mesure de temps, d'une période de même espèce que celle où l'on se trouve, et alors l'adjectif se met toujours après le substantif. Le siècle dernier. L'année dernière. Le mois dernier. La semaine dernière.

— On dit de même, Dimanche dernier, lundi dernier, jeudi dernier, etc.

— Placé avant le substantif, Dernier désigne une époque seulement antérieure, et non pas immédiate. Le dernier siècle du paganisme. La dernière année du règne de Charlemagne. La dernière semaine de carême.

— Le plus reculé, dans les temps à venir. Ces événements passeront dans nos annales jusqu'à nos *derniers* neveux. (Mass.) Une vie dont le souvenir se conservera jusqu'à la *dernière* postérité. (Id.)

— Le plus récent. La dernière guerre. La dernière assemblée. La dernière séance. Les hérésies de ces *derniers* siècles. (Boss.) Votre *dernier* choix. (La Bruy.)

O siècles! ô mémoire!
Conservez à jamais ma *dernière* victoire! (Corn.)

— Extrême, en bien. Vous avez mis le *dernier* degré de perfection dans tous vos ouvrages. (Mass.) Ce *dernier* point de gloire et de réputation. (Id.) C'est ainsi que des notions avec lesquelles nous ne sommes que familiarisés nous paraissent des principes de la *dernière* évidence. (Condil.)

— Extrême, en mal. Traiter avec la dernière indignité. Du *dernier* degré de la honte, elle a su remonter au premier degré de l'honneur. (J.-J. Rouss.)

— Le plus grand. Cette conversion demande pour ainsi dire le *dernier* effort de la puissance divine. (Boss.) Faire les *derniers* efforts pour rompre la négociation. (Id.) Les *dernières* épreuves de l'adversité. (Id.) Tomber dans le *dernier* mépris, craindre le *dernier* des malheurs, être condamné au *dernier* supplice. (Id.)

DERNIER, ÈRE. s. Celui, celle qui vient après tous les autres, après qui il n'y a plus rien.

— 1° En parlant des personnes. Le dernier. La dernière. Être le dernier. Arriver le dernier. Être placé le dernier. Être assis le dernier à table. Être le dernier de sa race. Être derniers. Il parla le *dernier*. (La Bruy.) David, le *dernier* de ses frères. (Mass.) De deux amis, celui qui aime le mieux préfère mourir le *dernier*. (Pythag.)

— Loc. prov. *Aux derniers les bons.* Ce qui reste après le choix des autres est souvent le meilleur.

— *Le dernier de sa famille, le dernier de sa race.* Le seul vivant de toute une famille, etc.

— Fig., en mauvaise part. Le plus vil, le plus indigne. Un grand voluptueux est plus à plaindre que le *dernier* et le plus vil d'entre le peuple. (Mass.)

C'est à nous de montrer qui nous sommes
Et de ne voir en lui que le *dernier* des hommes. (Rac.)

— En parlant d'une femme. *C'est la dernière des créatures.*

— Le plus bas par l'extraction. Un homme du *dernier* ordre. (La Bruy.)

— En bonne part. Brutus et Cassius furent les derniers des Romains, c'est-à-dire furent les derniers qui méritèrent le nom de Romains, qui combattirent pour la liberté de la république romaine. Philopœmen, le dernier des Grecs, c'est-à-dire le dernier grand homme de la Grèce, etc.

Ce roi que l'Orient, tout plein de ses exploits,
Peut nommer justement le *dernier* de ses rois. (Rac.)

— *Dernier à*, suivi d'un infinitif. Le dernier à céder. Le dernier à se rendre. Le dernier à fuir. S'il s'aperçoit qu'on l'abandonne, il s'en afflige quelque temps, traînant les restes de son amitié jusqu'à ce qu'elle soit entièrement consumée, et il a toujours la consolation d'être le *dernier* à aimer. (Fléch.)

— Celui, celle dont on vient de parler, après avoir parlé des autres, dans l'ordre du discours. Il y a plus d'outils que d'ouvriers, et de ces *derniers* plus de mauvais que d'excellents. (La Bruy.) Les bons et les mauvais princes ont été également loués pendant leur vie; il semble encore que les basses flatteries ont été plus prodiguées à ces *derniers*. (Mass.)

— 2° En parlant des choses. Je vous ai averti bien des fois, c'est aujourd'hui la dernière.

— A certains jeux de main, on dit, *Ne vouloir jamais avoir le dernier.* Ne vouloir pas souffrir d'être touché le dernier.

— Fig. et fam. *Il ne veut jamais avoir le dernier.* Il veut toujours avoir la réplique.

— Jeu de paume. Se dit de chacune des deux parties de la galerie qui sont les plus éloignées de la corde. Chasser au dernier. Au dernier la balle la perd. Au dernier la balle la gagne.

— Anc. cout. *Dernier vivant tout tenant.* Époux survivant qui, d'après les coutumes de l'Artois et du Cambrésis, profitait en totalité d'une acquisition faite pendant le mariage par lui et son conjoint, et ce en vertu d'une stipulation expresse que la coutume autorisait.

— T. de jeu. *Dernier en cartes.* Celui qui ne doit jouer qu'après tous les autres.

DERNIÈREMENT. adv. de temps. Depuis peu, il n'y a pas longtemps, récemment.

DÉRO. s. m. Annél. Genre de la famille des naïs. V. ce mot.

DÉROBÉ, ÉE. part. pass. du v. Dérober. (rad. *robe*). S'empl. adjectiv., et signifie Dépouillé de sa première peau. Fèves dérobées. (Comment M. Landais, à propos de *dérobé*, part. pass. du v. Dérober, dans le sens de Voler, prendre furtivement, peut-il citer: fèves dérobées? Ce n'est pas le même verbe, ce n'est donc pas non plus le même participe.

— Maréch. *Pied dérobé.* Se dit du pied d'un cheval dont la corne est usée.

DÉROBÉ, ÉE. part. pass. du v. Dérober. S'empl. adjectiv. Argent dérobé. Pain dérobé réveille l'appétit. Fruits dérobés.

— Fig. *Dérobé à.* Le vice *dérobé* ici-bas à la honte publique, et la vertu aux éloges qu'elle mérite. (Mass.)

— *Escalier dérobé, porte dérobée, corridor dérobé.* Escalier, porte, corridor qui servent de dégagement, et par lesquels on peut sortir secrètement, sans se faire voir. || *Heures dérobées.* Heures qu'on prend sur ses occupations habituelles, sur son travail ordinaire. Faire quelque chose à ses heures dérobées.

— *A la dérobée.* loc. adv. En cachette, furtivement. Se voir à la dérobée. Se parler, s'écrire à la dérobée. Souvent, dans les plus doux épanchements de son cœur, je la voyais jeter sur le jeune homme un coup d'œil à la *dérobée*. (J.-J. Rouss.)

DÉROBEMENT. s. m. Archit. Nom donné au mode de tracé des pierres, dans lequel on ne fait pas usage du panneau, mais seulement de l'épure qu'on rapporte directement sur la pierre équarrie.

DÉROBER. v. a. 1re conj. (rad. *robe*). Oter la robe, l'enveloppe. Ne se dit guère qu'en parlant des fèves de marais qu'on dépouille de leur première enveloppe.

DÉROBER. v. a. 1re conj. (de l'ital. *rubare*, voler, piller). Prendre furtivement, voler en cachette, faire un larcin. Dérober un manteau. Dérober une bourse. Dérober des objets précieux. Dérober un portefeuille. Dérober un livre. Dérober le bien d'autrui. Dérober une montre. On m'a coupé la gorge, on m'a *dérobé* mon argent. (Volt.)

— *Dérober ses maîtres.* Se dit pour Dérober quelque chose à ses maîtres.

— Prov. *Est bien larron qui larron dérobe.*

— Fam. *S'il a du bien, il ne l'a pas dérobé.* Se dit d'un homme qui a acquis du bien légitimement et par beaucoup de travail.

— Fig. Les plaisirs des sens *dérobent* à Dieu les cœurs et l'attention des esprits. (Boss.) *Dérobons* quelque chose à la gloire de notre héros, plutôt que de voir plus longtemps l'image funeste de nos misères passées. (Fléch.) Nous mourons tous les jours; chaque instant nous *dérobe* une portion de notre vie, et nous avance d'un pas vers le tombeau. (Mass.) Ils cherchent dans les soins d'ici-bas des agitations qui les *dérobent* à eux-mêmes. (Id.) L'avare *dérobe* tout à ses besoins pour enrichir son imagination. (La Rochef.)

— Se dit du temps, des moments pris sur les heures que l'on consacre à ses affaires, à ses occupations habituelles. Dérober une heure au travail pour aller voir un vieil ami. Elle

savait re[illegible]endre sur son sommeil les heures qu'on avait *dérobées* à sa retraite. (Fléch.) Les plaisirs ne lui *dérobaient* aucun des instants qu'il devait à la gloire. (Barth.) J'ai *dérobé* quelques moments à mes travaux historiques; à mes maladies, à mes chagrins, pour faire cette petite besogne. (Volt.)

— *Dérober de.* Un tison brûlant qu'il avait *dérobé* de l'âtre, il le fourre dans les étoupes. (Courier.)

— Soustraire. Dérober un criminel à la mort. Dérober quelqu'un au danger, à la colère du prince, à la fureur populaire. Je prie le ciel de te *dérober* à tous les dangers. (Montesq.) Je n'ai pas voulu *dérober* ta victime. (Corn.) Les larmes de son époux la *dérobèrent* à peine à la sévérité des juges. (Barth.) J'emmène votre frère, et le *dérobe* à toute la honte de ses mauvais procédés. (Mme de Sévig.)

— *Dérober un secret.* Le surprendre adroitement. ‖ Dans un sens analogue, *Dérober un baiser.*

— Se dit particulièrement d'un auteur qui prend dans un autre quelque pensée, quelque période, quelque passage, quelques vers, et qui se les approprie. C'est un hardi plagiaire, il *dérobe* des chapitres entiers. (Acad.) Il n'y a rien de bon dans son livre, que ce qu'il a *dérobé*. (Id.) Ils nous ont dérobés, *dérobons* nos neveux. (Piron.)

— Neutralement. Être enclin à dérober. Aimer à dérober. Le chien qui mord sera mordu; le chat qui *dérobe* sera battu. (De Juss.)

— Cacher, empêcher de voir, au propre et au figuré. Un nuage importun lui *dérobe* son sauveur. (Mass.) D[illegible] s'élevait un nuage de poussière qui *dérobait* peu à peu aux yeux des hommes la terre et le ciel. (Fén.) Il veut le *dérober* à la connaissance de sa femme et de ses enfants. (La Bruy.) L'usage de revêtir les statues d'habits quelquefois très-riches est assez commun dans la Grèce, et fait regretter souvent que ces ornements *dérobent* aux yeux les beautés de l'art. (Barth.) Toujours ce voile impénétrable échappe à mes mains, et *dérobe* à mes yeux l'objet expirant qu'il couvre. (J.-J. Rouss.) Le saint est lourd, toute la richesse de sa draperie ne *dérobe* pas la pauvreté de son caractère. (Dider.) Si je voulais donner le change au public et lui *dérober* mon ambition. (La Bruy.) L'avenir nous *dérobe* le présent, et l'idéal la réalité. (La Rochef.)

— *Dérober sa marche.* Aller d'un autre côté que celui qu'on avait signalé; se dit surtout en parlant d'une armée qui parvient à tromper l'ennemi et à faire une marche sans qu'il s'en aperçoive. Le prince à qui il *dérobe* sa marche. (La Bruy.) Ce général sut habilement *dérober* sa marche à l'ennemi. (Acad.)

— Fig. et fam. Cacher les moyens dont on use pour parvenir à ses fins. Être habile à dérober sa marche.

— Soustraire à son profit. Dérober la gloire d'une belle action.

— Gagner, obtenir par des moyens peu licites. Avoir l'art de bien mettre en œuvre de médiocres qualités *dérobe* l'estime, et donne souvent plus de réputation que le vrai mérite. (La Rochef.)

— Vèner. *Dérober la voie.* Se dit du chien qui a la tête de la meute, lorsqu'il chasse sans crier.

— Fauconn. *Dérober les sonnettes.* Se dit de l'oiseau qui s'en va sans qu'on l'ait congédié.

— SE DÉROBER. v. pron. Se retirer en cachette sans dire mot, sans se faire apercevoir. Se dérober d'un salon, d'un cercle, d'une société, d'une compagnie. On dit aussi simplement Se dérober.

— Se soustraire. Se dérober à la vue. Se dérober à la curiosité de la multitude. Se dérober à la fureur, aux coups, aux recherches, à la poursuite. Se dérober aux applaudissements, à l'admiration. Heureux d'avoir pu se *dérober* à la cour. (La Bruy.) On le vit souvent s'abaisser et se *dérober* à sa dignité pour se jeter aux pieds des pauvres. (Fléch.) On la vit renoncer au plaisir, et se faire une solitude où elle pût se *dérober* à sa propre grandeur. (Id.) Esther, au milieu des plaisirs d'une cour superbe, sa[illegible]ber aux jouissances publiques. (Mass.) Il se *dérobe* aux hommages publics, et il ne peut se *dérober* à lui-même. (Id.) Le suicide qui se *dérobe* aux coups du sort, ne peut se *dérober* à ceux de l'éternelle justice. (Boiste.)

Le docteur épouvanté
Se *dérobe* à sa furie. (LA FONTAINE.)

— Se dit en parlant des objets qu'on cesse de voir, qui disparaissent, soit à cause de trop d'éloignement, ou de l'interposition d'un autre objet, soit par l'affaiblissement ou la cessation de la lumière. Le vaisseau, voguant à pleines voiles, se dérobe en peu de temps à la vue. A mesure que le jour baisse, les objets se dérobent insensiblement à la vue. Ces murs dont le sommet se *dérobe* à la vue. (Boil.)

— Fig. Échapper à, être au-dessus de, dépasser. Les causes de ce phénomene se dérobent à l'intelligence humaine. (Acad.) Des lois constantes, et dont la profondeur se *dérobe* à nos recherches, mêlent sans interruption le bien avec le mal dans le système général de la nature. (Barth.)

— *Se dérober un repas.* S'en priver, s'en abstenir.

— Mar. S'échapper tout d'un coup, et par un mouvement irrégulier, de dessous son cavalier. Un cheval qui se dérobe.

— Fig. *Ses genoux se dérobent sous lui.* Se dit d'un homme dont les genoux vacillent, faiblissent, qui a peine à se soutenir. Et mes genoux tremblants se *dérobent* sous moi. (Rac.)

— Syn. comp. DÉROBER. VOLER. *Dérober*, c'est soustraire adroitement; *voler*, c'est prendre le bien d'autrui, de quelque manière que ce soit.

DÉROBEUR, EUSE. s. Celui, celle qui dérobe. Inusité.

DÉROBRACHE. s. m. (ét. gr., δέρη, crochet; βραχύς, court). Entom. Genre de coléoptères longicornes, ayant pour type le dérobrache brévicolle, originaire des États-Unis.

DÉROCHÉ, ÉE. part. pass. du v. Dérocher. S'empl. adjectiv. Métaux dérochés.

— Fauconn. Oiseau déroché.

DÉROCHER. v. a. 1re conj. Techn. Exécuter l'opération du dérochage, décrasser les métaux et l'émail à l'eau forte. Cela fait, on *déroche* la plaque, c'est-à-dire, qu'on la laisse dans l'eau seconde jusqu'à ce que le cuivre soit bien découvert et également propre dans toute sa surface. (Lenorm.)

— Fauconn. Se dit des grands oiseaux qui, en poursuivant des bêtes à quatre pieds, les font se précipiter de la pointe des rochers.

— SE DÉROCHER. v. pron. Être déroché, dans les deux acceptions du verbe actif.

DÉRODYME. s. m. Térat. Genre de monstres ayant deux têtes et deux cous.

DÉRODYMIE. s. f. Térat. Duplicité de la tête et du cou.

DÉRODYMIEN, IENNE. adj. Térat. Se dit des monstres qui ont deux têtes et deux cous.

DÉRODYMIQUE. adj. des 2 g. Qui offre les caractères de la dérodymie.

DÉROGATION. s. f. (pr. *dé-ro-ga-ci-on*, du lat. *derogatio*, même signif.) Polit. Action de déroger à une loi, à un édit, à une ordonnance; sorte d'abrogation tacite ou virtuelle, par laquelle on introduit dans la loi un changement sans indiquer formellement l'abrogation de la disposition première; acte par lequel on déroge. Il y a dérogation à la loi. Faire dérogation à la loi. Dérogation expresse. Dérogation tacite. Il y a dans la nouvelle loi une *dérogation* à l'ancienne. (Acad.) Les *dérogations* fréquentes prouvent ou le vice de l'ancienne législation, ou l'abus actuel de la puissance législative. (Beauz.)

— On dit aussi, Une dérogation à un testament.

— Fig. Dérogation à un droit.

— Syn. comp. DÉROGATION. ABROGATION. La *dérogation* laisse subsister la loi antérieure; l'*abrogation* annulle absolument cette loi.

DÉROGATOIRE. adj. des 2 g. Jurispr. Qui déroge, qui contient une dérogation. Acte dérogatoire. Clause dérogatoire. En matière de testaments, la clause dérogatoire est celle qui déclare nuls tous les testaments qui pourraient être faits ultérieurement.

DÉROGÉ. part. pass. du v. Déroger. Il est invariable. Nous avons dérogé à cette loi.

DÉROGEANCE. s. f. Action de déroger, de perdre les droits et les priviléges attachés à la noblesse. Autrefois la dérogeance entraînait la perte du rang, et faisait tomber celui qui avait dérogé à ses devoirs et à son honneur, dans la classe roturière. Le commerce en détail amenait la dérogeance. Les enfants nés après la dérogeance en étaient frappés. Pour détourner la dérogeance, il fallait demander de nouvelles lettres de noblesse.

DÉROGEANT. part. prés. du v. Déroger. Qui déroge. Il est invariable. Un gentilhomme dérogeant à sa noblesse. Des magistrats dérogeant à la justice.

DÉROGEANT, ANTE, adj. Qui constitue une dérogation. Loi dérogeante. La loi *dérogeante* ne donne atteinte à l'ancienne que d'une manière indirecte et imparfaite. (Laveaux.)

DÉROGER. v. n. 1re conj. (du lat. *derogare*, même signif.) On met un *e* après le *g* lorsque ce dernier doit être suivi d'un *a* ou d'un *o*. [illegible] *geasse*, etc. Modifier, changer, en quelque manière, une loi, un acte de l'autorité publique, une convention, des droits, un usage, une coutume, etc.; s'en écarter, y faire quelque disposition contraire. Déroger à une loi, à un statut, à une ordonnance, à un édit, à une déclaration. Déroger à un contrat. Déroger à une transaction par une autre. Les priviléges *dérogent* au droit commun. (Acad.)

— Fig. Faire quelque chose qui soit indigne de son rang, de sa dignité, de son titre, de sa noblesse, de sa réputation, de son caractère. Je suis fondé, dit le prélat, à demander la rétribution, sans me trouver à l'office, et l'on ne me verra point *déroger* à mon titre. (La Bruy.) Assuérus ne crut pas *déroger* à la majesté de l'empire, en déclarant, même par un édit, que sa bonne foi avait été surprise par les artifices d'Aman. (Mass.)

— Condescendre, s'abaisser. S'emploie surtout ironiquement. Vouloir bien déroger jusque-là, jusqu'à faire une chose, jusqu'à se rendre en un lieu, etc.

— *Déroger à la noblesse, à noblesse,* ou simplement, *déroger*. Faire quelque chose qui, par les lois du pays, entraîne la perte de la noblesse et des priviléges qui y sont attachés. Prendre des terres à ferme, tenir boutique, c'était autrefois déroger à noblesse. Son père a pu *déroger* par la charrue ou par la houe, ou par les livrées. (La Bruy.)

— Absol. Il vaut mieux n'avoir pas été noble que d'avoir *dérogé*. (Boiste.) L'oisiveté *déroge*, et jamais l'industrie. (***)

DÉROIDI, IE. part. pass. du v. Déroidir. S'empl. adjectiv. Membres déroidis. Linge déroidi. Caractère déroidi. Humeur déroidie.

DÉROIDIR. v. a. 2e conj. (ét. fr., *de*, part. priv., et *roidir*; rad. *roide*). Diminuer ou ôter la roideur. Déroidir les membres engourdis par le froid. Déroidir du linge glacé.

— Assouplir. Déroidir l'humeur. Déroidir le caractère.

— SE DÉROIDIR. v. pron. Perdre la roideur. perdre sa roideur. Les membres se déroidissent au feu. Le linge se déroidit au soleil. Le caractère se déroidit au contact de la société.

— Ce verbe est le même que *déraidir*, se *déraidir*; seulement *déroidir* se dit dans le style soutenu, et *déraidir* dans le style ordinaire.

DÉROMPOIR. s. m. Techn. Nom donné par les papetiers à une espèce de table garnie de rebords de tout côté, au milieu de laquelle est enfoncé perpendiculairement un instrument tranchant, qui sert à couper les chiffons en petits morceaux au sortir du pourrissoir, avant de les mettre dans les piles du moulin ou sous le cylindre.

DÉROMPRE. v. a. 4e conj. (rad. *rompre*). Se disait autrefois pour Torturer, rompre sur la roue. Dérompre un homme.

— Agric. Syn. de Rompre un pré.

— Fauconn. Se dit d'un oiseau de proie qui fond sur un autre et le précipite à terre par un coup violent. Dérompre un oiseau.

— Techn. Couper les chiffons pourris avant de les porter sous les cylindres ou dans les piles à effilocher. Dérompre les chiffons.

— SE DÉROMPRE. v. pron. Être dérompu.

DÉROMPU, UE. part. pass. du v. Dérompre. S'empl. adjectiv.

— Fauconn. Oiseau dérompu.

— Techn. Chiffons dérompus.

DÉROPELTIDE. s. f. (ét. gr., δέρη, cou; πέλτη, bouclier). Entom. Genre d'insectes orthoptères, famille des blattiens.

DÉROPLOÉ. s. m. (ét. gr., δέρη, cou; πλόος, navigation). Entom. Genre d'hémiptères, famille des scutellériens, établi pour une espèce, le petit déroploé, provenant de Van-Diémen.

DÉROQUER. v. a. 1re conj. Fauconn. V. DÉROCHER.

DÉROSTOMATES. s. m. pl. Helm. Famille d'helminthes turbellariés, qui comprend le genre dérostome.

DÉROSTOME. adj. des 2 g. (ét. gr., δέρη, cou; στόμα, bouche). Zool. Qui a la bouche placée sous le cou.

DÉROSTOME. s. m. (ét. gr., δέρη, cou; στόμα, bouche). Helm. Genre de planaires, dont les nombreuses espèces, fluviatiles ou marines, n'ont qu'un seul des orifices digestifs terminal, l'orifice postérieur; l'autre, ou la bouche, s'ouvre sous la partie inférieure du corps, à une petite distance de son extrémité antérieure.

DÉROTRÈMES. s. m. pl. (ét. gr., δέρη, cou; τρῆμα, trou). Erpét. Groupe d'amphidiens urodèles, chez lequel le trou des branchies est persistant.

DÉROUGI, IE. part. pass. du v. Dérougir. S'empl. adjectiv. Visage dérougi. Nez dérougi.

DÉROUGIR. v. a. 2e conj. (ét. fr., *de*, part. priv., et *rougir*; rad. *rouge*). Ôter la couleur rouge. Dérougir le teint. Elle avait le visage tout rouge de la petite vérole, un mois de temps l'a entièrement *dérougie*. (Acad.)

— Neutralement. Devenir moins rouge. Cela commence à dérougir. Cela dérougira au grand air. Le nez lui a dérougi.

— SE DÉROUGIR. v. pron. Perdre de sa couleur rouge. Son teint se dérougit.

DÉROUILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Dé[illegible] Armes dérouillées. Fer dérouillé.

— Fig. Esprit dérouillé. Mémoire dérouillée. Manières dérouillées.

DÉROUILLEMENT. s. m. (pr. *dé-rou-ie-man*; ét., V. DÉROUILLER). Techn. Action de dérouiller, d'enlever la rouille; état de ce qui est dérouillé.

DÉROUILLER. v. a. 1re conj. (pr. *dé-rou-ié*; ét. fr., *de*, partic. priv., et *rouiller*; rad. *rouille*). Ôter, enlever la rouille. Dérouiller des armes. Dérouiller un fusil. Dérouiller un vieux sabre. Dérouiller un couteau.

— Fig. Polir, façonner, former. Dérouiller un jeune homme. Dérouiller l'esprit, la mémoire en les exerçant par l'étude et la lecture. Dérouiller les manières au contact de la bonne société.

— SE DÉROUILLER. v. pron. Être dérouillé, perdre la rouille.

— Fig. Se former, se façonner, se polir. Un jeune homme qui se dérouille. L'esprit se dérouille dans le commerce du grand monde. L'esprit se *dérouille* à la cour. (Boiste.)

— Se remettre à une chose que l'on n'a pas faite depuis longtemps. Il y a si longtemps que je n'ai vu du grec; j'ai grand besoin de me dérouiller.

DÉROULÉ, ÉE. part. pass. du v. Dérouler. S'empl. adjectiv. dans toutes les significations du verbe. Étoffe déroulée. Pièce de toile déroulée. Manuscrits, titres, papiers déroulés. Tableau déroulé. Vagues déroulées sur la plage.

Le satin qui ceignait une taille légère,
En longs plis *déroulés*, traîne dans la poussière.
(F. BELLY.)

DÉROULEMENT. s. m. Action de dérouler; effet de cette action.

— Géom. Production d'une courbe par l'arrangement des rayons d'une autre courbe.

DÉROULER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, part. priv., et *rouler*). Étendre ce qui était roulé, le mettre en long. Dérouler une pièce d'étoffe. Dérouler un diplôme, un manuscrit, de vieux titres de noblesse. Dérouler une carte géographique. Dérouler une gravure.

— Un serpent déroule ses anneaux, ses replis.

— Géom. *Dérouler une courbe.* Former une courbe par déroulement, c'est-à-dire par la disposition des rayons d'une autre courbe.

— Typogr. *Dérouler une presse.* Faire retourner en arrière le train de la presse, à l'aide de la manivelle et du rouleau.

— Fig. Dérouler aux yeux le tableau des événements d'une grande époque. Dérouler les grands spectacles de la nature.

— *Dérouler sa vie, dérouler la vie.* En développer le tableau, en faire connaître les péripéties, les détails.

— SE DÉROULER. v. pron. S'étendre en parlant de ce qui était roulé, au propre, Un serpent qui se déroule, et au fig. Une pièce d'étoffe qui se déroule en tombant. Les vagues de la mer qui se déroulent sur le rivage. Au sommet de la colline, un tableau riche et varié qui se déroule devant nous. Tous les siècles du monde qui se déroulent dans les pages de l'histoire. Sur le bord occidental, des savanes se *déroulent* à perte de vue. (Chateaub.)

DÉROUTANT. part. prés. du v. Dérouter. Qui déroute. Il est invariable. Des objections déroutant l'esprit le mieux préparé.

DÉROUTANT, ANTE. adj. Qui peut dérouter, déconcerter, rompre les mesures.

DÉROUTE. s. f. (ét., V. DÉROUTER). Fuite de troupes qui ont été défaites, qui ont été rompues, ou qui ont pris l'épouvante d'elles-mêmes, et qui se dispersent de tous les côtés, sans savoir où aller, ni quelle route tenir. Grande déroute. Déroute complète. Éclatante déroute. Sanglante déroute. Fatale déroute. Être en déroute. Mettre en déroute. Se mettre en déroute. Rallier, ramener au combat une armée en déroute. Ils demeurèrent inébranlables au milieu de tout le reste en *déroute*. (Boss.) Dans la *déroute* de son armée, il paya à Dieu le tribut de sa prière accoutumée. (Fléch.) Du fleuve ainsi dompté la *déroute* éclatante. (Boil.)

— Fig. et fam. Renversement total des affaires de quelqu'un. La déroute des affaires, de la fortune de quelqu'un. Mettre la déroute dans les affaires d'une personne, mettre ses affaires en déroute. La déroute d'un marchand, d'un négociant. Poussé par le jeu jusqu'à une *déroute* universelle. (Mass.) La cause la plus immédiate de la ruine et de la *déroute* des personnes des deux conditions de la robe et de l'épée, c'est que l'état seul, et non le bien, règle la dépense. (Id.)

C'est ainsi que souvent par une forcenée
Une triste famille à l'hôpital traînée,
Voit ses biens en décret sur tous les murs écrits,
De sa *déroute* illustre effrayer tout Paris. (BOILEAU.)

— Fig. *Mettre un homme en déroute.* Le supplanter dans une entreprise, le presser vivement dans une dispute, dans une conversation, et le mettre hors d'état de répondre. Combien de galants va-t-il mettre en *déroute*! (Mass.)

DÉROUTÉ, ÉE. part. pass. du v. Dérouter. S'empl. adjectiv. Voyageur dérouté.

— En parlant des choses. Rompu, déjoué. Mesures déroutées, plan dérouté.

— Déconcerté, en parlant d'une personne. Que vous a-t-on dit? vous êtes tout dérouté. [illegible] part. priv., et *route*). Détourner quelqu'un de sa route, l'égarer de son chemin. Dérouter un voyageur. Nous étions dans le bon chemin, vous nous avez *déroutés*. (Acad.)

— Fig. Rompre les mesures de quelqu'un. La disgrâce d'un ministre déroute bien des gens. Souvent le moindre événement nous déroute.

— Déconcerter. Dérouter quelqu'un d'une parole.

— Absolument, en ce dernier sens. Vous êtes facile à dérouter.

— SE DÉROUTER. v. pron. S'égarer de sa route, se déconcerter.

DERRAMME. s. m. Hist. Serment fait en justice par lequel on s'engageait à prouver, surtout par témoins, la vérité de ce qu'on avançait.

DERREYÉ. Géogr. Ville d'Arabie, capitale du Nedjed, au pied de la montagne de Kouhr, autrefois le centre de la puissance des Wahabis; prise par les Égyptiens en 1819; 10,000 âmes.

DERRHIATIS. adj. f. Myth. gr. Surnom de Diane, adorée à Derrhion, en Laconie.

DERRI. s. m. Hist. nat. Couche de tourbe

qui se trouve à 18 centimètres au-dessous de la surface du sol.

DERRIDIE. s. f. Annél. Famille d'annélides, ayant pour type le genre derris.

DERRIÈRE. prép. (du bas lat. *de retro*, rad. *retro*, arrière). Cette préposition est opposée à *devant*, et marque ce qui est après une personne ou une chose.

1° Ce qui est après une personne. Etre derrière quelqu'un. Marcher derrière quelqu'un. Etre assis derrière quelqu'un. Derrière lui. Derrière vous. Regarder derrière soi. Fuir sans regarder *derrière* soi. (La Bruy.) Cette étendue de terres, de peuples, de royaumes qu'il vient de parcourir et qu'il laisse *derrière* lui. (Mass.) L'ambitieux jette *derrière* lui ses jours l'un après l'autre; il arrive au dernier sans avoir joui d'aucun. (Boiste.)

— Fig. Au-dessous, dans un rang inférieur. Ils étaient égaux, mais enfin il l'a laissé bien loin *derrière* lui. (Acad.) Celui qui voit loin *derrière* soi un homme de sa condition. (La Bruy.) Moins flatté de laisser tant d'hommes *derrière* lui. (Mass.)

— Fig. *Il ne faut pas regarder derrière soi.* Lorsqu'on est dans le bon chemin, il faut avancer toujours; quand on a bien commencé, il faut poursuivre.

2° Marque ce qui est après les choses. Derrière la maison. Derrière la voiture. Derrière la porte. Derrière le jardin. Derrière la tapisserie. Si vous allez *derrière* un théâtre. (La Bruy.) L'ennui marche *derrière* le bonheur. (Boiste.) Vénus *derrière* un voile écoutant leur discours. (Rac.)

— *Sens devant derrière.* Se dit d'un objet situé de telle façon que le devant est à la place du derrière. Mettre sa perruque sens devant derrière. Mettre son bonnet sens devant derrière.

— S'emploie adverbialement. Aller derrière. Être derrière. Rester derrière. Se trouver derrière. Regarder derrière. Qu'importe que cela soit devant ou *derrière*? (Acad.)

— Se construit avec la préposition *par*, et devient locution adverbiale. Saisir par derrière. Attaquer par derrière. C'est un traître, il m'a frappé par *derrière*. (Acad.)

DERRIÈRE. s. m. Partie postérieure, côté opposé au devant. Le derrière d'une maison. Le derrière d'un château. La porte de derrière. Le corps de logis de derrière. Etre logé sur le derrière. Le derrière de la tête. Le derrière d'un habit, d'une robe.

— Le postérieur de l'homme ou d'un animal, la partie qui comprend les fesses et le fondement. Tomber sur le derrière. S'écorcher le derrière. Montrer le derrière. Le derrière d'un lion, d'un tigre, d'un éléphant. Des singes assis sur leur derrière, instruits à marcher sur leurs pieds de derrière.

— Fig. et fam. *Porte de derrière.* Fauxfuyant, défaite, échappatoire. Avoir des portes de derrière. Se réserver des portes de derrière. On ne saurait traiter sûrement avec cet homme, il a toujours quelque porte de *derrière*. (Acad.)

— Fig. et fam. *Faire rage des pieds de derrière.* Faire tous ses efforts, mettre tout en œuvre pour réussir.

— Pop. *Montrer le derrière.* Tourner le dos à l'ennemi, fuir dans un combat. ‖ Fig. Reculer devant l'exécution de ce qu'on s'était vanté de faire.

— Au pl. *Les derrières. Les derrières d'une ville.* Les parties les plus reculées, les moins fréquentées d'une ville. Passer par les derrières. Prendre les derrières, pour ne pas être vu.

— Art milit. *Les derrières de l'ennemi. Les derrières d'une armée.* Les dernières lignes, les troupes qui sont derrière toutes les autres. Couvrir, assurer ses derrières. Fondre, tomber sur les derrières. Attaquer par les derrières. Tailler en pièces, écraser les derrières de l'ennemi. Appuyer ses derrières contre un marais, contre une colline, contre une forêt, contre un fleuve. N'avoir rien à craindre pour ses derrières.

DERRIS. s. m. (du gr. δέῤῥις, étui). Annél. Genre d'annélides comprenant des animaux de l'ordre des hétérocriciens.

DERTONA. Géogr. Ville de la Ligurie où il y avait une colonie romaine; aujourd'hui Tortone.

DERTOSA. Géogr. Ville de l'Espagne tarraconaise, sur l'Èbre; aujourd'hui Tortosa.

DERTRUM. s. m. (pr. *dèr-tromm*; du gr. δερτρόν). Ornith. Nom donné au bout de la mandibule supérieure des oiseaux, lorsqu'il est distingué du reste par sa forme ou par un sillon.

DÉRUSIEN, ENNE. adj et s. Hist. anc. Nom d'une des dix tribus des Perses. ‖ Membre de cette tribu. Les Dérusiens étaient agriculteurs.

DERVAL. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Chateaubriand (Loire-Inférieure); 2,000 hab.

DERVICHE. (littéral. *pauvre*). Hist. relig. Nom donné à des religieux musulmans et indiens qui vivent en communauté dans des monastères, sous la conduite d'un supérieur, au nombre de trente à quarante. Il y a trente-deux ordres de derviches dans l'empire ottoman.

— Les derviches se revêtent d'une étoffe de feutre noir, bleu ou blanc; ils laissent croître la barbe et les moustaches, et portent des chapelets de 33 à 99 grains. Ils suivent les armées, soignent les malades, interprètent les songes, etc. La mendicité leur est interdite.

DES. art. plur. des 2 g. C'est un composé de la préposition *de* et de l'article pluriel *les*, et il retient la double valeur des deux mots dont il est formé. *De* n'y change pas de nature; il est toujours préposition, c'est-à-dire qu'il sert à marquer ou un rapport de qualification ou un rapport d'éloignement, d'extraction, et l'article se déguise ici par la contraction, puisque *des* est évidemment pour *de les*. Nos pères ne connaissaient point la contraction; ils écrivaient et disaient *de les hommes, de les femmes*, pour *des hommes, des femmes*. C'est le son obscur de deux *e* muets de suite, *de le, de les*, qui a amené la contraction *du, des*. Mais la contraction, qui est une règle dans tous les cas, n'est sujette qu'à une seule exception, c'est celle que nécessite l'emploi de l'adjectif *tout*; l'usage veut qu'on le place entre la préposition et l'article. On dit sans contraction, *de tous les hommes*; d'où il suit que cette contraction n'est pas un article, mais simplement un mot composé de la préposition *de* et de l'article.

— Marquant un rapport de qualification. Le souverain maître des anges et des hommes. La magnificence des cieux. L'harmonie des mondes. Les révolutions des astres. L'immensité des mers. La hauteur des montagnes. Le progrès des sciences. Le charme des vertus. L'analyse des vérités. La dignité des rois. La gravité des juges. Le dévouement des prêtres. L'amour des mères. Le courage des soldats. L'enchaînement des effets et des causes. Le bonheur *des* méchants comme un torrent s'écoule. (Rac.) La colombe attendrit les échos *des* forêts. (Delille.) La baleine bondit au sein *des* mers. (Id.) La violette se cache timidement au milieu *des* filles de l'ombre. (Deleuze.) La gloire *des* Français égale leur valeur. (De Belloy.) Dieu tient le cœur *des* rois entre ses mains puissantes. (Rac.)

— Marquant un rapport d'éloignement, d'extraction. Les chevaux arabes viennent *des* chevaux sauvages des déserts de l'Arabie. (Buff.) Beaucoup de maladies de nos villes sortent *des* voiries qui sont placées dans le voisinage, et *des* cimetières situés autour de nos églises et jusque dans le sanctuaire. (B. de St-P.)

— S'emploie après les adverbes de quantité et les noms collectifs. La plupart *des* femmes n'ont guère de principes; elles se conduisent par le cœur. (La Bruy.) De bien *des* gens, il n'y a que le nom qui vaille quelque chose. (Id.) La multiplicité *des* lois est la source des infractions. (Lav.) La totalité *des* enfants sacrifie l'avenir au présent. (Noël.)

— S'emploie, par ellipse, comme sujet. *Des* rivaux vertueux sont souvent admirés. (De Belloy.) *Des* princesses la désirent à l'envi pour favorite. (Fléch.)

— S'emploie, par ellipse, après le verbe *être*. Les plus brillants appas sont *des* fantômes vains. (Lebrun.) Les usurpateurs sont toujours *des* tyrans. (Volt.)

— S'emploie, par ellipse, comme complément direct d'un verbe actif. N'avez-vous pas des enfants? N'y a-t-il point des chevaux, des voitures? Il n'avait pas *des* outils à revendre. (La Font.) Mais franchement, je ne fais pas *des* vers ni même de la prose quand je veux. (Boil.) Je ne vous ferai point *des* reproches frivoles. (Rac.) Madame, je n'ai point *des* sentiments si bas. (Id.) Albin, ne me tiens pas *des* discours superflus. (Corn.) Il n'y a rien de si vain et de si borné que la plupart des bourgeois; c'est chez eux que la sottise jette *des* racines profondes. (B. de St-P.) Les plus grands esprits n'ont que *des* lumières bornées. (Nicol.) Toujours la patrie a *des* charmes pour nous. (La Harpe.) La dinde a *des* œufs blancs et tachetés. (Buff.) Un étourdi est sujet à donner *des* chagrins à tout ce qui l'entoure. (Mme de Puysieux.)

Heureux si de son temps, pour de bonnes raisons,
La Macédoine eût eu *des* petites-maisons! (Boil.)

— S'emploie après un verbe neutre ou un adjectif. La terre est couverte *des* hommes que Télémaque renverse. (Fén.) Les Francs, peuple [...] de racines, et *des* animaux qu'ils prenaient à la chasse. (Andrieux.) Quelques auteurs parlent *des* chevaux sauvages, et citent même les lieux où ils se trouvaient. (Buff.) Toutes les histoires et tous les écrits sont pleins *des* miracles que leurs secours implorés et leurs tombeaux honorés opéraient par toute la terre. (Boss.) Il ne se faut jamais moquer *des* misérables. (La Font.)

— S'emploie après *il y a, il est*. Il y a *des* lois pour la société des abeilles; comment a-t-on pu penser qu'il n'y en avait pas pour la société des hommes? (De Bonald.) Il y a *des* scélérats parfaits, comme il y a *des* hommes d'une parfaite probité. (La Roche.) Il est *des* gens de bien sous différents climats. (Chén.)

— Est souvent, par ellipse, précédé d'une préposition. Ce n'est pas sans *des* considérations très-graves que j'ai pu me déterminer à un parti si peu de mon goût. (Beauz.) Je ne puis vous imaginer dans ce tête-à-tête sans *des* mouvements de colère. (Mme de Sév.) Les fleurs femelles du noyer sont remplacées par *des* fruits charnus. (Millin.) Le bonheur nous expose à *des* dehors trompeurs. (Dest.) Une infinité d'hommes sont *dans* des états qu'ils ont raison de ne pas aimer. (Fonten.) V. DE.

...Le sot fait grand bruit en *des* jours d'abondance,
Et devient plus modeste en *des* temps moins heureux.
(Rigaud.)

— Se répète ordinairement devant deux ou plusieurs noms liés par *et*. Des ducs et des pairs. Des renseignements et des documents. Des naturalistes et des voyageurs. Des bourgs et des villages. Des rubans et des bijoux. Des prix et des récompenses. Des pères et des mères. Des maires et des sous-préfets. Des sciences et des arts. Des arts et des métiers. Le goût *des* lettres et *des* beaux-arts anéantit l'amour de nos premiers devoirs et de la véritable gloire. (J.-J. Rouss.) Si les ouvrages des religieux nous paraissent grossiers aujourd'hui, n'oublions pas que, sans eux, la chaîne de la tradition *des* lettres et *des* arts eût été totalement interrompue. (Chateaub.)

— Cependant, pour rapprocher le plus possible l'expression de la rapidité de la pensée, on peut ne pas répéter *des* devant le second substantif. Des ducs et pairs. Des renseignements et documents. Des naturalistes et voyageurs. Des bourgs et villages. Des rubans et bijoux. Des prix et récompenses. Des pères et mères. Des maires et sous-préfets. Des lettres et paquets. Des sciences et arts. Des arts et métiers. Après bien *des* marches et *contre-marches*, les Français arrivent dans l'Pamphylie, près d'une petite ville sur la mer. (Anquet.) Il en était de même *des* ministres et *grands officiers*. (J.-J. Rouss.) L'union *des* pères et *mères* a peut-être encore plus de danger que l'inexpérience des jeunes gens. (Boufll.)

— Peut s'employer avec ellipse d'un nom déjà exprimé. Trop ami *des* plaisirs et trop *des* nouveautés. (Volt.)

— S'emploie aussi avec ellipse du verbe auquel il sert de complément. *Des* mœurs, ô mon ami! rien ne dispense d'elles. (Mariv.) *Des* bienfaits, *des* travaux, grandeur, voilà la source. (Sabat.) C'est-à-dire, Ayons des mœurs. Grandeur, tu nous donnes des bienfaits, des travaux, etc.

— Par invers. il se met souvent avant le mot auquel il sert de complément. *Des* sottises d'un père un fils n'est pas garant. (Piron.) La brebis *des* hivers redoute la saison. (Rosset.) Rien ne peut *des* mortels arrêter l'appétit. (Stass.)

. . . Seigneur, je cherche, j'envisage
Des monarques persans la conduite et l'usage. (Rac.)

DÈS. prép. (pr. *dè* devant une consonne ou un *h* aspiré; pr. *dèz* devant une voyelle ou un *h* muet). Depuis, à partir de.

Les passereaux ardents, *dès* le lever du jour,
Font retentir les toits de la grange bruyante. (Michaud.)

— 1° Ayant rapport à un temps passé. Dès l'année dernière. Dès les premiers siècles du christianisme. Dès le berceau de la monarchie française. Malheureux dès l'enfance. Vertueux dès sa plus tendre jeunesse, etc. L'homme *dès* sa naissance a le sentiment du plaisir et de la douleur. (Marm.)

— Ayant rapport à un temps futur, mais fixe et prochain. Dès demain. Dès la semaine prochaine. Dès la prochaine saison, etc.

— *Dès lors.* Depuis ce temps, à partir de cette époque. *Dès* lors il commença ses poursuites. (Acad.) Il annonçait *dès* lors ce qu'il serait un jour. (Id.)

— De là, par conséquent. On ne peut établir ce fait capital, et *dès* lors tombe toute l'accusation. (Acad.) Il ne peut user de ce moyen, qu'avons-nous *dès* lors à craindre de lui? (Id.)

— On dit aussi quelquefois dans le même sens, *Dès là*; mais, ainsi que nous l'avons déjà remarqué pour un autre sens, cette locution a vieilli.

— *Dès là*, pour, Dès cette époque-là. ‖ Se dit aussi pour, Dès cet endroit-là; mais il a vieilli dans l'un et l'autre sens.

— 2° Ayant rapport au lieu. Dès Paris. Dès Londres. Dès l'Allemagne. Dès l'Italie. Dès sa source.

— *Dès que.* loc. conjonct. Aussitôt que. Dès que vous serez arrivé. Dès qu'il aura rempli ces conditions. Dès que Napoléon parut sur le front de bataille. Tout fut perdu pour la parole et la religion même, *dès* que l'on eut fait de la religion une science. (Ginguené.) Il n'y a [...] (Boiste.) Je vous renverrai à Ithaque *dès* que la guerre sera finie. (Fén.)

Dès que d'un autre objet je le verrai l'époux,
Si vous m'aimez encor, seigneur, je suis à vous.
(Corneille.)

— Du moment que, puisque. Dès que vous le voulez. Dès que vous le désirez. Dès que vous l'affirmez.

DÉS. partic. prépos. qui se met au commencement de certains mots pour leur donner ordinairement le sens négatif, et qui est formé de la prép. *de* et de *s* euphonique devant une voyelle ou une *h* muette. *Désaveu*, *désapprobation*, *désobéissance*, *déshonneur*, *déshéritance*, *déshabiller*.

DÉSABELLIR. v. n. 2e conj. (rad. *beau*, *bel*, devant une voyelle). Vieux verbe, syn. de Désembellir.

DÉSABRITÉ, ÉE. part. pass. du v. Désabriter. S'empl. adjectiv. Une plante désabritée.

DÉSABRITER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, part. priv., et *abriter*; rad. *abri*). Oter ce qui abrite.

— SE DÉSABRITER. v. pron. Être désabrité.

— Ce verbe est un néologisme; son emploi est encore peu déterminé, au propre et au figuré, par rapport aux personnes et aux choses.

DÉSABUSABLE. adj. des 2 g. Qui peut être désabusé. Esprit désabusable. Imagination désabusable.

DÉSABUSÉ, ÉE. part. pass. du v. Désabuser. S'empl. adjectiv. Point de philosophe, de conseiller plus sage qu'un ambitieux *désabusé*. (Chateaub.) Sans avoir usé de rien on est *désabusé* de tout. (Id.) Allez au delà de la surface des choses, pénétrez dans l'intérieur, et vous serez *désabusé*. (Boiste.)

Cher ami, si mon père, un jour *désabusé*,
Plaint le malheur d'un fils faussement accusé,
Pour apaiser mon sang et mon ombre plaintive,
Dis-lui qu'avec douceur il traite sa captive. (Racine.)

— *Désabusé de. Désabusée* des vanités et des folies trompeuses du monde. (Boss.) De ton frivole espoir es-tu *désabusée*? (Rac.)

— S'empl. substantiv. en mauvaise part. Celui, celle qui ne croit plus à la religion, à la vertu. Un désabusé. Une désabusée. Les *désabusés* soupirent après le néant. (Boiste.)

DÉSABUSÉ. s. m. Désabusement, effet de l'action de désabuser. Le *désabusé* est la maladie de quelques hommes supérieurs. (Mme de Staël.)

DÉSABUSEMENT. s. m. (ét., V. DÉSABUSER). Action de désabuser, de détromper, de détruire une illusion, d'ouvrir les yeux sur une erreur. État d'une personne désabusée. Il y a des erreurs agréables qui valent mieux que ce qu'on appellerait *désabusement*. (Buss-Rab.) Il est peu usité; cependant il n'a point son analogue.

DÉSABUSER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, partic. privat., *s* euphonique, et *abuser*; rad. *abus*). Détromper, tirer d'erreur, d'une fausse croyance. Se dit des personnes et des choses personnifiées. Désabuser quelqu'un. Désabuser l'esprit, le cœur, l'âme de quelqu'un. Je t'aime encore assez pour te *désabuser*. (Corn.)

Il me semble déjà que ces murs, que ces voûtes,
Vont prendre la parole, et, prêts à m'accuser,
Attendent mon époux pour le *désabuser*. (Rac.)

— Signifie particulièrement Détromper quelqu'un de l'idée avantageuse ou défavorable qu'il se fait d'une personne ou d'une chose. Je ne viens pas ici vous *désabuser* des grandeurs humaines. (Mass.) Il faut que le monde nous *désabuse* du monde. (Boss.)

Mais en vain le public, prompt à le mépriser,
De son mérite faux le veut *désabuser*. (Boil.)

— S'empl. absol. Cela est bien propre à *désabuser* des grandeurs. (Acad.)

— SE DÉSABUSER. v. pron. Se détromper ou être détrompé; sortir d'erreur, rejeter une fausse croyance. Particulièrement, Être détrompé de l'idée que l'on se faisait de quelqu'un ou de quelque chose, surtout en mauvaise part. Les souverains savent rarement se *désabuser*, et convenir de leur méprise. (Mass.) *Désabusez*-vous de la pensée dont vous vous flattez, qu'après une longue vie la mort vous sera plus facile. (Boss.)

DÉSACCOINTANCE. s. f. Cessation d'accointance, de fréquentation, d'amitié avec quelqu'un.

DÉSACCOINTÉ, ÉE. part. pass. du v. Désaccointer.

DÉSACCOINTER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, part. priv., *s* euph., et *accointer*). Rompre l'accointance, la société, désunir.

— SE DÉSACCOINTER. v. pron. Cesser de se fréquenter, d'avoir des relations amicales avec quelqu'un; se désunir.

DÉSACCOMPAGNÉ, ÉE. part. pass. du v. Désaccompagner. S'empl. adjectiv. Un homme désaccompagné. Une femme désaccompagnée.

DÉSACCOMPAGNER. v. a. 1re conj. Cesser d'accompagner. Désaccompagner quelqu'un.

— SE DÉSACCOMPAGNER. v. pron. Etre désaccompagné.

DÉSACCORD. s. m. (ét. fr., *de*, part. priv., *s* euph., et *accord*). Mus. Manque d'accord dans les instruments ou dans les voix.

— Fig. Différence d'opinions, de sentiments entre les personnes. Amener le désaccord. Causer le désaccord. [...] Ces discussions amenèrent le *désaccord*, et le *désaccord* les brouilleries. (Mont.) Dans mes pensers quels affreux *désaccords*. (Millev.)

DÉSACCORDÉ, ÉE. part. pass. du v. Désaccorder. S'empl. adjectiv. Instrument désaccordé. Violon désaccordé. Harpe désaccordée.

— Peint. Couleurs désaccordées, teintes désaccordées.

— Fig. Esprits désaccordés. Sentiments désaccordés. Opinions désaccordées.

DÉSACCORDER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, part. priv., *s* euph., et *accorder*; rad. *accord*). Mus. Détruire l'accord d'un instrument. Désaccorder un violon. Le froid, la chaleur désaccorde les pianos.

— Fig. Détruire l'union des esprits, des sentiments, des opinions.

— SE DÉSACCORDER. v. pron. Perdre l'accord, n'être pas d'accord, au propre et au figuré. Instruments qui se désaccordent. Esprits qui se désaccordent. La faculté d'agir du philosophe est comme la corde d'un instrument de musique montée sur un certain ton; elle n'en saurait produire un contraire; il craindrait de se *désaccorder* d'avec lui-même. (Helvét.)

— Peint. N'être pas convenablement nuancé. Couleurs, teintes qui se désaccordent.

DÉSACCOUPLÉ, ÉE. part. pass. du v. Désaccoupler. S'empl. adjectiv. Chiens désaccouplés. Draps de lit désaccouplés.

DÉSACCOUPLEMENT. s. m. (ét., V. DÉSACCOUPLER). Cessation de l'accouplement, séparation des deux sexes qui s'étaient unis pour l'acte de la génération. Ce terme est usité en histoire naturelle, surtout en économie rurale.

DÉSACCOUPLER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, part. priv., *s* euph., et *accoupler;* rad. *couple*). Séparer ce qui était accouplé, ce qui allait par couple. Désaccoupler des chiens. Désaccoupler du linge.

— SE DÉSACCOUPLER. v. pron. Ne plus être accouplé, ne plus aller par couple.

DÉSACCOUTRÉ, ÉE. part. pass. du v. Désaccoutrer. S'empl. adject.

DÉSACCOUTRER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, part. priv., et *accoutrer*). Déshabiller, ôter l'accoutrement.

— Il est inusité à l'actif; mais on dit mieux, pronominalement, SE DÉSACCOUTRER, ôter soi-même son accoutrement, se déshabiller.

DÉSACCOUTUMANCE. s. f. Perte de quelque coutume, de quelque habitude. L'Académie fait la remarque que ce mot est vieux; là ne se bornait pas son rôle; elle devait ajouter que Désaccoutumance, n'ayant point son analogue, doit être réintégré dans la langue; il est d'ailleurs d'une simplicité harmonieuse.

DÉSACCOUTUMÉ, ÉE. part. pass. du v. Désaccoutumer. S'empl. adjectiv. Un homme désaccoutumé. Un cœur désaccoutumé des jouissances matérielles. Une personne désaccoutumée de la passion du jeu. Une âme désaccoutumée du corps. Vous êtes *désaccoutumé* de philosopher, mais non pas de raisonner! (Mme de Sévig.)

DÉSACCOUTUMER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, part. priv., *s* euph., et *accoutumer;* rad. *coutume*). Faire perdre une coutume, faire quitter une habitude. Désaccoutumer quelqu'un d'une chose. Désaccoutumer du jeu, du vin, de la bonne chère, des plaisirs. Désaccoutumer de faire. Désaccoutumer de mentir. La mortification lui rend la mort familière, le détachement des plaisirs le *désaccoutume* du corps. (Boss.)

— *Désaccoutumer quelqu'un d'une personne.* Lui faire perdre les habitudes d'attachement qu'il avait pour cette personne. S'emploie surtout pronominalement dans cette acception.

— SE DÉSACCOUTUMER. v. pron. Se déshabituer; perdre une coutume, quitter un habitude. Se désaccoutumer du monde Se désaccoutumer des grandeurs. Se désaccoutumer des affaires. Se désaccoutumer des biens terrestres. Se désaccoutumer de jurer, de boire, etc. Il faut se *désaccoutumer* de souhaiter quelque chose. (Mme de Grign.) Les jugements sur les apparences sont si souvent trompés, que je m'étonne qu'on ne s'en *désaccoutume* pas. (Mme de de Sév.)

— *Se désaccoutumer de quelqu'un.* Cesser de le voir, de le fréquenter, de l'aimer, de le trouver agréable, de se plaire avec lui.

DÉSACCUMULÉ, ÉE. part. pass. du v. Désaccumuler. S'empl. adjectiv. Objets désaccumulés.

DÉSACCUMULER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, part. priv., et *accumuler*, formé de *cumuler;* rad. lat. *cumulus*, cumul, comble). Défaire une accumulation, détruire un amas.

— SE DÉSACCUMULER. v. pron. Être désaccumulé.

DÉSACCUSÉ, ÉE. part. pass. du v. Désaccuser.

DÉSACCUSER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, part. priv., et *accuser;* rad. lat. *causa*, cause, affaire). Retirer une accusation portée contre quelqu'un; justifier quelqu'un, le disculper.

— SE DÉSACCUSER. v. pron. Etre désaccusé; être disculpé. Ce verbe est vieux et inusité; cependant, au sens actif, il ne manque pas d'une certaine énergie.

DÉSACHALANDAGE. s. m. (ét., V. DÉSACHALANDER). Comm. Perte des chalands. Etat [illegible] désachalandé.

DÉSACHALANDÉ, ÉE. part. pass. du v. Désachalander. S'empl. adject. Magasin désachalandé. Boutique désachalandée. Maison désachalandée.

DÉSACHALANDER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, part. priv., *s* euph., et *achalander*, rad. *chaland*). Eloigner les chalands, ceux qui vont habituellement acheter dans une boutique, chez un marchand; faire perdre les pratiques. Désachalander un marchand, un commerçant. Désachalander un magasin, une maison de commerce.

— SE DÉSACHALANDER. v. pron. Perdre ses chalands, ses pratiques. Marchand, magasin qui se désachalande.

DÉSACIDIFICATION. s. f. (pr. *dé-za-ci-di-fi-ka-ci-on;* ét., V. DÉSACIDIFIER). Chim. Action de désacidifier. La désacidification d'une substance.

DÉSACIDIFIÉ, ÉE. part. pass. du v. Désacidifier. S'empl. adjectiv. Substance désacidifiée.

DÉSACIDIFIER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, partic. priv., et *acidifier*, rad. *acide*). *Je désacidifiais, nous désacidifiions, vous désacidifiiez. Que je désacidifie, que nous désacidifiions, que vous désacidifiiez*, etc. Chim. Détruire l'état d'acidité. Désacidifier une substance.

— SE DÉSACIDIFIER. v. pron. Être désacidifié; perdre l'état d'acidité.

DÉSACIÉRATION. s. f. (pr. *dé-za-ci-é-ra-ci-on;* ét., V. DÉSACIÉRER). Techn. Action de désaciérer, d'ôter l'état d'aciération. La désaciération du fer.

DÉSACIÉRÉ, ÉE. part. pass. du v. Désaciérer. S'empl. adject. Fer désaciéré. Lame désaciérée.

DÉSACIÉRER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, part. priv., et *aciérer*, rad. *acier*). L'é se change en è devant une syllabe muette. *Je désacière, tu désacières, il désacière*, etc. Techn. Détruire l'état d'aciération. Désaciérer du fer. Désaciérer au feu, en forgeant très-longtemps.

— SE DÉSACIÉRER. v. pron. Etre désaciéré; perdre l'état d'aciération.

DÉSADORÉ, ÉE. part. pass. du v. Désadorer.

DÉSADORER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, partic. priv., et *adorer*). Cesser d'adorer. Inus.

— Par extens. et fam. Cesser d'aimer éperdument. Le jeune prince arrive à Versailles et voit la princesse qu'il doit épouser : Ah! dit-il, je la *désadore*. (Philol. fr.)

— SE DÉSADORER. v. pron. Etre désadoré.

DÉSAFFAIRÉ, ÉE. adj. (ét. fr., *de*, part. priv. et *affairé;* rad. *faire*). Qui n'est point affairé; qui n'a rien à faire.

DÉSAFFAMÉ, ÉE. part. pass. du v. Désaffamer. S'empl. adjectiv.

— Fig. et burl.

Notre Muse *désaffamée*
Fera que votre renommée
Galopera par l'univers
Sur le dos de mes petits vers. (SCARRON.)

DÉSAFFAMER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, part. priv., et *affamer*, rad. lat. *fames*, faim). Faire cesser la faim; délivrer de la faim. Désaffamer un pauvre.

— SE DÉSAFFAMER. v. pr. Être désaffamé. Assouvir sa faim.

DÉSAFFECTION. s. f. (pr. *dé-saf-fèk-ci-on;* ét. fr., *de*, part. priv., et *affection*). La cessation ou le contraire de l'affection. Encourir la désaffection. Essuyer la désaffection. Mériter la désaffection.

— Ce mot ne se trouve pas dans l'Académie; il est pourtant énergique et régulièrement formé.

DÉSAFFECTIONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Désaffectionner. S'empl. adjectiv. Peuple désaffectionné. Cœur désaffectionné. Ame désaffectionnée.

DÉSAFFECTIONNEMENT. s. m. (pr. *dé-saf-fèk-ci-o-ne-man;* ét. V. DÉSAFFECTION). Perte de l'affection, refroidissement de l'affection, de l'amour.

— S'emploie particulièrement en politique, pour marquer Le refroidissement de l'amour du peuple pour le souverain.

DÉSAFFECTIONNER. v. a. 1re conj. (pr. *dé-saf-fèk-ci-o-né*, ét. fr., *de*, part. priv., et *affectionner;* rad. *affection*). Détourner d'une affection, d'un attachement. Désaffectionner un peuple.

— Signifie aussi Cesser de porter de l'affection à quelqu'un. || Il est peu usité dans ces deux acceptions. On emploie mieux la forme pronominale.

— SE DÉSAFFECTIONNER. v. pron. Ne plus avoir d'affection pour quelqu'un. On dit absolument, Se désaffectionner. Un peuple se désaffectionne promptement; ou bien, avec la préposition *de:* Les peuples se désaffectionnent quelquefois de leurs souverains.

— Dans un autre sens, on dit *Se désaffectionner quelqu'un*, pour, S'attirer, encourir la désaffection de quelqu'un.

DÉSAFFLEURÉ, ÉE. part. pass. du v. Désaffleurer. S'empl. adjectiv. Parties d'une construction désaffleurées.

DÉSAFFLEUREMENT. s. m. (ét., V. DÉSAFFLEURER). Constr. État de ce qui est désaffleuré, de ce qui déborde, de ce qui fait saillie, dans [illegible]

DÉSAFFLEURER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, part. priv., et *affleurer*). Constr. Faire ressortir certaines parties d'une surface sur une autre; donner à deux corps une saillie différente.

— SE DÉSAFFLEURER. v. pron. Être désaffleuré, avoir une saillie différente, en parlant de deux corps; ressortir sur une surface.

DÉSAFFOURCHÉ, ÉE. part. pass. du v. Désaffourcher. S'empl. adjectiv. Ancre désaffourchée. Vaisseau désaffourché.

DÉSAFFOURCHER. v. a. 1re conj. Mar. Lever l'ancre d'affourche. Désaffourcher l'ancre.

— Neutralement. Ce vaisseau désaffourche.

— SE DÉSAFFOURCHER. v. pron. Être désaffourché.

DÉSAFFRANCHI, IE. part. pass. du v. Désaffranchir.

DÉSAFFRANCHIR. v. a. 2e conj. (ét. fr., *de*, part. priv., et *affranchir;* rad. *franc*). Révoquer un affranchissement.

— SE DÉSAFFRANCHIR. v. pron. Être désaffranchi. || Ce verbe est vieux et inusité.

DÉSAFFUBLÉ, ÉE. part. pass. du v. Désaffubler.

DÉSAFFUBLER. v. a. 1re conj. Oter ce qui affuble; déshabiller, dévêtir. V. DEFFUBLER. Puis sa tête il *désaffubla*. (Scarr.)

DÉSAGENCÉ, ÉE. part. pass. du v. Désagencer. S'empl. adjectiv. Machine désagencée.

DÉSAGENCEMENT. s. m. (ét., V. DÉSAGENCER). Action de désagencer, de défaire l'agencement; état de ce qui est désagencé. Le désagencement d'une machine.

DÉSAGENCER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, part. priv., et *agencer*). On met une cédille sous le *c* devant *a*, *o*. *Nous désagençons. Je désagençais. Désagençant.* Détruire l'agencement, les agencements. Défaire, déranger ce qui est agencé.

— SE DÉSAGENCER. v. pron. Être désagencé.

DÉSAGRAFÉ, ÉE. part. pass. du v. Désagrafer. S'empl. adjectiv. Robe désagrafée. Corsage désagrafé.

DÉSAGRAFER. v. a. 1re conj. Syn. de Dégrafer, qui est plus usité, quoique moins régulier dans sa formation. Puis après il *désagrafa* son pourpoint. (Scarr.)

DÉSAGRÉABLE. adj. des 2 g. (ét. fr., *de*, part. priv., *s* euphon., *agréable;* rad. *gré*). Qui n'est point agréable; qui déplaît, qui cause de l'ennui, du chagrin, du déplaisir, etc. Se dit des personnes et des choses, au physique et au moral. Un homme désagréable. Une femme désagréable. Une figure, un visage désagréable. Un air, un regard désagréable. Des manières désagréables. Une humeur, un caractère désagréable. Etre désagréable. Un discours désagréable. Une nouvelle, un contre-temps, une aventure, une affaire désagréable. Une odeur, une saveur, un bruit désagréable. Une vue désagréable, etc. Les passions ont leurs goûts, leurs contre-temps, leurs bruits *désagréables*. (Mass.) Il faut vous dire encore que ma situation présente est trop *désagréable* et violente. (J.-J. Rouss.)

— *Désagréable à.* Suivi d'un nom. Ils viennent de donner au public une scène toujours *désagréable* au ministère. (Mass.) Dans un état toujours violent et *désagréable* à la nature. (Id.)

— *Désagréable à*, suivi d'un verbe à l'infinitif. Désagréable à voir, à dire, à entendre, à faire.

— *Désagréable de.* Il est désagréable d'avoir affaire à de méchantes gens. Trouver désagréable d'annoncer une nouvelle à quelqu'un.

— *Désagréable pour.* Il est désagréable pour celui qui fait consciencieusement et courageusement son devoir, de recueillir le blâme ou l'indifférence de ses supérieurs.

DÉSAGRÉABLEMENT. adv. (ét., V. DÉSAGRÉABLE). D'une manière désagréable. Parler désagréablement. Rire désagréablement. Plaisanter désagréablement. Vivre désagréablement. Se trouver désagréablement en un lieu, dans un poste, auprès d'une personne. Nous abaissons le sourcil, en le fronçant transversalement, lorsque nous passons d'un endroit obscur dans un lieu éclairé, dont la lumière éclatante affecte *désagréablement* l'organe de la vue. (Richer.)

DÉSAGRÉÉ, ÉE. part. pass. du v. Désagréer. (rad. *gré.*) S'empl. adjectiv. Prière désagréée. Demande désagréée.

DÉSAGRÉÉ, ÉE. (rad. *agrès*). Vaisseau désagréé. Frégate désagréée. On dit mieux Dégréé.

DÉSAGRÉER. v. n. 1re conj. (ét. fr., *de*, part. priv., *s* euph., et *agréer;* rad. *gré.*) Déplaire, n'agréer pas. Désagréer à quelqu'un. Il est inusité.

DÉSAGRÉER. (rad. *agrès*). Mar. Oter les agrès. Désagréer un vaisseau.

— Neutralement. Perdre ses agrès dans un combat, dans une tempête. Cette frégate a désagréé. On dit mieux Dégréer, dans les deux significations de ce verbe.

DÉSAGRÉGATION. s. f. (pr. *dé-sa-gré-ga-ci-on;* ét. fr., *de*, part. priv., et *agrégation*, formé du v. *agreger;* rad. lat. *grex*, assemblage). Didact. Séparation des molécules ou parties dont l'assemblage constitue un corps. || [illegible] parties se séparent par l'action d'une force qui réduit ce dernier en grains ou en poussière. La désagrégation a lieu souvent sans décomposition, et sans que le corps désagrégé soit réduit à ses éléments. Le trouble introduit dans la disposition des molécules constituantes du fer, par le changement continuel de la direction des courants magnétiques, doit faciliter leur *désagrégation*, et, par conséquent, la destruction rapide du corps. (F. Tourn.)

DÉSAGRÉGÉ, ÉE. part. pass. du v. Désagréger. S'empl. adjectiv. Corps désagrégé. Parties, molécules désagrégées. Minéral désagrégé.

DÉSAGRÉGER. v. a. 1re conj. (ét., V. DÉSAGRÉGATION). Didact. Détruire l'agrégation, désassembler les parties d'un tout, séparer les molécules d'un corps. || Se dit particulièrement en minéralogie. Désagréger un minéral.

DÉSAGRÉMENT. s. m. (ét. fr., *de*, partic. privat., *s* euphon., et *agrément*, forme de *agréer;* rad. *gré*). Sujet de déplaisir, de chagrin, de dégoût, d'ennui, de contrariété, etc. Grand désagrément. Désagrément sensible. Petit désagrément. Désagrément passager. S'attirer du désagrément, des désagréments. Eprouver, essayer, recevoir un désagrément ou des désagréments. Avoir du désagrément d'une personne ou d'une chose. Le dégoût ou les *désagréments* qui suivent les plaisirs. (Mass.) Les dettes sont de vieux péchés qui n'ont que des *désagréments*. (Mme de Sévig.)

— *Désagrément à*, suivi d'un nom et plus ordinairement d'un infinitif. Quelque *désagrément* qu'on ait à se charger d'un indigent, on goûte à peine les nouveaux avantages qui le tirent enfin de notre sujétion. (La Bruy.)

— *Désagrément dans.* Quels désagréments dans ce poste! Il a essuyé de grands *désagréments* dans l'exercice de son emploi. (Acad.)

— *Désagrément de*, suivi d'un nom ou d'un infinitif. Vos fatigues et les *désagréments* journaliers de votre état. (Mass.)

— Se disait anciennement, et se dit encore quelquefois Des défauts extérieurs de la personne. Elle est belle, mais elle ne laisse pas d'avoir quelque *désagrément* dans le visage. (Acad.) Cette tache au visage est un grand *désagrément*. (Id.) || Cette acception est très-familière; c'est même le sens propre et primitif du mot.

DESAGUADERO. Géogr. Grande rivière de Patagonie, qui prend sa source dans les Andes et qui se jette dans l'Atlantique après un cours de 144 myriamètres. || Nom d'une rivière des Provinces-Unies, qui se jette dans le lac Paria.

DÉSAGUERRI, IE. part. pass. du v. Désaguerrir. S'empl. adjectiv. Soldat désaguerri. Cœur désaguerri.

DÉSAGUERRIR. v. a. 2e conj. (ét. fr., *de*, partic. privat., et *aguerrir;* rad. *guerre*). Décourager, désaccoutumer des dangers, particulièrement des périls de la guerre.

— SE DÉSAGUERRIR. v. pron. Être désaguerri. Perdre l'habitude des dangers, des combats.

— Ce verbe est inusité; c'est dommage, car il est énergique au propre et au figuré, il a surtout une signification littérale que nul autre mot ne saurait rendre.

DÉSAGULIERS (Jean-Théophile). Célèbre physicien, né à La Rochelle, en 1683, mort en 1763.

DÉSAIGNER. v. a. 1re conj. Techn. V. DESSAIGNER.

DÉSAIGNÉS. Géogr. Bourg de France (Ardèche); 3,500 hab. On y voit, entre autres antiquités romaines, un temple de Diane.

DÉSAIGRI, IE. part. pass. du v. Désaigrir. S'empl. adjectiv. Vin désaigri. Liquide désaigri. Substance désaigrie.

— Fig. Caractère désaigri. Humeur désaigrie

DÉSAIGRIR. v. a. 2e conj. (ét. fr., *de*, part. privat., et *aigrir;* rad. *aigre*). Chim. Oter l'aigreur. Faire perdre à un corps ses qualités aigres. Désaigrir un liquide.

— Fig. Adoucir, désaigrir l'humeur, le caractère. Désaigrir l'esprit, le cœur. Il est peu usité au figuré.

— SE DÉSAIGRIR. v. pron. Être désaigri. Perdre son aigreur, ses qualités aigres.

DÉSAIGUILLETÉ, ÉE. part. pass. du v. Désaiguilleter. S'empl. adj. Annibal allait toujours désaiguilleté et l'estomac découvert.

DESAIGUILLETER. v. a. 1re conj. (pr. *dé-zé-gui-ie-té;* ét. fr., *de*, partic. privat., et *aiguilleter;* rad. *aiguillette*). Le *t* se double devant une syllabe muette. *Je désaiguillette, tu désaiguillettes, il désaiguillette*, etc. Détacher les aiguillettes. Vieux. V. AIGUILLETER et AIGUILLETTES.

DÉSAIMÉ, ÉE. part. pass. du v. Désaimer S'empl. adjectiv. Qu'on n'aime plus. Jeune fille désaimée.

DÉSAIMER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, part. privat., et *aimer*). Cesser d'aimer. Pourquoi les Français ne diraient-ils pas *désaimer*, quand ils aiment si vite et *désaiment* si vite encore, d'après le caprice du moment? (Merc.)

— SE DÉSAIMER. v. pron. Cesser de s'aimer, n'avoir plus d'amitié l'un pour l'autre.

— Ce verbe est très-bon, plein de simplicité et de force. Il importe de le rajeunir.

DÉSAIRÉ, ÉE. part. pass. du v. Désairer. [illegible]

DÉSAIRER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, partic. privat., et *aire*, nid d'aigle). Faucon. Tirer les oiseaux de l'aire, et, par extension, de l'endroit où on les nourrit.

— SE DÉSAIRER. v. pron. Être désairé. Quitter l'aire.

DÉSAISE. s. f. (ét. fr., *de*, partic. priv., *s* euphon., *aise*). Incommodité, malaise. Peu usité.

DÉSAISONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Désaisonner.

DÉSAISONNER. v. a. 1re conj. Agric. V. DESSAISONNER.

DESAIX DE VOIGOUX (Louis-Charles-Antoine). Né à Saint-Hilaire d'Ayat (Puy-de-Dôme), en 1768. Sous-lieutenant à l'âge de 15 ans, commissaire des guerres en 1791, général de division en 1793, mort héroïquement à Marengo, le 14 juin 1800.

DÉSAJUSTÉ, ÉE. part. pass. du v. Désajuster. S'empl. adjectiv. Canon désajusté. Télescope désajusté. Machine désajustée. || Toilette désajustée. Coiffure désajustée.

— Manég. *Cheval désajusté.* Cheval qui ne fait plus le manége avec la même justesse, dont les allures sont dérangées.

DÉSAJUSTEMENT. s. m. Action de désajuster, de défaire l'ajustement d'une machine.

DÉSAJUSTER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, partic. privat., *s* euphon., et *ajuster*; rad. *juste*). Déranger ce qui est ajusté. Défaire l'ajustement. Désajuster un télescope. Désajuster un canon, un fusil. Désajuster la toilette, la parure, la coiffure d'une personne.

— Fig. Les affaires étaient près d'être conclues ; un accident imprévu a tout *désajusté*. (Féraud.)

— SE DÉSAJUSTER. v. pron. Être désajusté, dérangé, dans toutes les acceptions du verbe actif.

DÉSALIGNÉ, ÉE. part. pass. du v. Désaligner. S'empl. adjectiv. Façade désalignée. Rue désalignée. Troupe désalignée.

DÉSALIGNEMENT. s. m. (ét., V. DÉSALIGNER). Action de désaligner. État de ce qui n'est pas aligné.

— Art milit. Désordre dans l'alignement d'une troupe; état d'une troupe dont les rangs, les files ne sont pas bien alignées.

DÉSALIGNER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, part. priv., et *aligner*; rad. *ligne*). Déranger, détruire un alignement. Désaligner la façade d'une maison sur la voie publique.

— Art milit. Mettre le désordre dans les lignes, dans les rangs des troupes. Désaligner une compagnie. Désaligner un bataillon. Désaligner un corps d'armée.

— SE DÉSALIGNER. v. pron. Être désaligné; perdre son alignement; rompre sa ligne. L'infanterie se désaligna au fort de la bataille.

DÉSALITÉ, ÉE. part. pass. du v. Désaliter. S'empl. adjectiv. Un malade désalité. Une malade désalitée.

DÉSALITER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, part. privat., et *aliter*; rad. *lit*). Faire sortir du lit. Vieux et inusité dans cette acception.

— SE DÉSALITER. v. pron. Sortir du lit, cesser de garder le lit, en parlant d'un malade qui entre en convalescence.

DÉSALLAITÉ, ÉE. part. pass. du v. Désallaiter. S'empl. adjectiv. Un petit enfant désallaité. Une petite fille désallaitée.

DÉSALLAITEMENT. s. m. (ét., V. DÉSALLAITER). Action de désallaiter, de cesser l'allaitement, de sevrer. Le désallaitement d'un enfant.

DÉSALLAITER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, part. priv., et *allaiter*; rad. *lait*). Cesser d'allaiter, sevrer. Désallaiter un enfant.

— SE DÉSALLAITER. v. pron. Être désallaité, sevré.

DÉSALLIÉ, ÉE. part. pass. du v. Désallier. S'empl. adjectiv. Gentilhomme désallié.

DÉSALLIER. v. a. 1re conj. Détacher d'une alliance, désunir. La politique désallie les peuples au lieu de les unir.

— SE DÉSALLIER. v. pron. Se marier peu convenablement sous le rapport de l'état, de l'éducation, des mœurs, de l'opinion, de la fortune, etc. Un homme de cour et une fille de robe se *désallient*, sans se mésallier. (Mirab. père.)

DÉSALTÉRANT. part. prés. du v. Désaltérer. Qui désaltère. Il est invariable. Des agneaux se désaltérent au ruisseau limpide.

DÉSALTÉRANT, ANTE. adj. Qui a la propriété de désaltérer. Boisson désaltérante. Fruit désaltérant. Dans les ardeurs de la canicule, le lourd marron me serait-il fort agréable? Le préférerais-je sortant de la poêle, à la groseille, à la fraise et aux fruits *désaltérants* qui me sont offerts sur la terre sans tant de soins? (J.-J. Rouss.)

— Fig. La vérité est désaltérante pour l'esprit. L'amour est désaltérant pour le cœur.

DÉSALTÉRÉ, ÉE. part. pass. du v. Désaltérer, S'empl. adjectiv. Un homme désaltéré. Une femme désaltérée. Un animal désaltéré. Une louve désaltérée. Le gosier désaltéré. La bouche désaltérée.

— *Désaltéré dans.* Dans son sang inhumain les chiens *désaltérés*. (Rac.)

DÉSALTÉRER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, [illegible] *halterer*, *haleterer*; rad. lat. *halitus*, souffle, d'où encore *haleter*, *haletant*). L'é se change en è devant une syllabe muette. *Je désaltère, tu désaltères, il désaltère*, etc. Oter, apaiser la soif. Le vin mêlé avec de l'eau *désaltère* mieux que l'eau toute pure. (Acad.)

— Par extension. Il chantait les délicieuses nuits de l'été, où les zéphyrs rafraîchissent les hommes, et où la rosée *désaltère* la nature. (Fénel.)

— Fig. La joie, l'amour, le contentement désaltère le cœur.

— SE DÉSALTÉRER. v. pron. Étancher sa soif.

— *Se désaltérer à.* Se désaltérer à une source, à un ruisseau.

— *Se désaltérer dans.*

> Sire, répond l'agneau, que votre majesté
> Ne se mette point en colère;
> Mais plutôt qu'elle considère
> Que je me vas *désaltérant*
> Dans le courant,
> Plus de vingt pas au-dessous d'elle (La Fontaine.)

— *Se désaltérer de.* Certains hommes sont comme ces animaux qui, dès qu'ils ont goûté du sang humain, ne peuvent s'en *désaltérer*. (Boiste.)

DÉSAMARRÉ, ÉE. part. pass. du v. Désamarrer. S'empl. adjectiv. Vaisseau désamarré. V. DÉMARRÉ, qui est synonyme.

DÉSAMARRER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, partic. privat., et *amarrer*; rad. *amarre*). Mar. Détacher un bâtiment, un objet qui est amarré.

— SE DÉSAMARRER. v. pr. Être désamarré, détaché de ses amarres. V. DÉMARRER.

DÉSAMASSÉ, ÉE. part. pass. du v. Désamasser. S'empl. adjectiv. Trésor désamassé. Fortune désamassée.

DÉSAMASSER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, partic. privat., et *amasser*; rad. *amas*). Dissiper, disperser ce qu'on a amassé. Inusité au propre.

— Fig. Dissiper sa fortune, ses biens, ses économies.

— SE DÉSAMASSER. v. pron. Être désamassé, dissipé, dispersé.

— Loc. prov. *Or péniblement s'amasse, se désamasse promptement.*

DÉSAMITIÉ. s. f. (ét., V. DÉSAIMER). Cessation de l'amitié ou seulement Refroidissement dans l'amitié. Inusité.

DÉSAMOUR. s. m. (ét., V. DÉSAIMER). Cessation d'amour; refroidissement qui succède à l'amour, mais qui n'est pas encore de l'indifférence. Le désamour suit souvent de près l'amour excessif. Peu usité.

DÉSAMPHITRYONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Désamphitryonner.

DÉSAMPHITRYONNER. v. a. 1re conj. (rad. *amphytrion*). Priver quelqu'un de son amphytrion.

— SE DÉSAMPHITRYONNER. v. pron. Être privé d'amphitryon.

DÉSANCHÉ, ÉE. part. pass. du v. Désancher. S'empl. adjectiv. Instrument désanché. Basson désanché. Clarinette désanchée.

DÉSANCHER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, partic. privat., et *anche*). Mus. Ôter l'anche d'un instrument à vent. Désancher un hautbois.

— SE DÉSANCHER. v. pron. Être désanché, n'avoir plus d'anche.

DÉSANCRÉ, ÉE. part. pass. du v. Désancrer. S'empl. adjectiv. Mar. Qui a levé l'ancre. Vaisseau désancré. Frégate désancrée.

DÉSANCRER. v. n. 1re conj. (ét. fr., *de*, partic. privat., *s*, euphon., et *ancrer*; rad. *ancre*). Mar. Lever l'ancre. La flotte a désancré. Il est peu usité aujourd'hui.

DÉSANDAINÉ, ÉE. part. pass. du v. Désandainer. S'empl. adjectiv. Foin désandainé.

DÉSANDAINER ou **DÉSANDINER.** v. a. 1re conj. (rad. *andain*). Agric. Ramasser le foin coupé et disposé en andains pour le mettre en meules. Désandainer le foin.

— SE DÉSANDAINER. v. pron. Être désandainé.

DÉSANDINER. v. a. 1re conj. V. DÉSANDAINER.

DÉSANIMÉ, ÉE. part. pass. du v. Désanimer. S'empl. adjectiv. Qui est privé d'animation. *Deux corps desanimés*, a dit Corneille, pour, Deux cadavres. Désanimé signifie expressément Qui n'est plus animé. Inanimé veut dire tout simplement Qui n'est pas animé.

> De sorte qu'à présent deux corps *désanimés*
> Termineront l'exploit de tant de gens armés (Corn.)

DÉSANIMER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, partic. privat., et *animer*; rad. lat. *anima*, âme). Cesser d'animer, ôter la vie, l'existence. Quand le souffle divin qui est en nous et qui fait la partie supérieure de notre être abandonne le corps, il le désanime et le laisse dans la mort.

— SE DÉSANIMER. v. pron. Perdre la vie.

DÉSAPPAREILLAGE. s. m. (pr. *dé-sa-pa-rè-ia-ge*). Mar. Action de désappareiller. Le désappareillage d'un navire.

DÉSAPPAREILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Désappareiller. S'emploie adjectiv. Bâtiment Désappareillé. Voiles désappareillées.

DÉSAPPAREILLER. v. a. 1re conj. (pr. *dé-sa-pa-rè-ié*; (ét. fr., *de*, partic. privat., et *ap-* [illegible] res à celles que l'on fait pour appareiller. Désappareiller une flotte, une escadre, un bâtiment.

— SE DÉSAPPAREILLER. v. pron. Être désappareillé.

— Le sens de ce verbe est restreint à l'acception maritime, et ne doit point être étendu aux acceptions usuelles du v. Dépareiller.

DÉSAPPARIÉ, ÉE. part. pass. du v. Désapparier. S'empl. adjectiv. Pigeons désappariés. Perdrix désappariées. Couple désapparié.

DÉSAPPARIER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, partic. privat., *s* euphon., et *apparier*; rad. lat. *par*, d'où en fr. *paire*). *Je désappariais, nous désapparions, vous désappariez. Que nous désappariions, que vous désappariiez*, etc. Séparer un couple d'oiseaux. Désapparier des pigeons, des perdrix, des tourterelles.

— SE DÉSAPPARIER. v. pron. Être désapparié, séparé.

DÉSAPPAUVRI, IE. part. pass. du v. Désappauvrir. S'empl. adjectiv. Un homme désappauvri. Une femme désappauvrie.

— Fig. Un esprit désappauvri. Une intelligence désappauvrie.

DÉSAPPAUVRIR. v. a. 2e conj. (ét. fr., *de*, partic. privat., et *appauvrir*; rad. *pauvre*). Tirer de l'appauvrissement, faire cesser d'être pauvre. Désappauvrir quelqu'un. La charité chrétienne désappauvrit bien des familles. Vous pouvez *désappauvrir* cette famille, qui vous bénira toute sa vie. (***)

— Fig. Il faut tous les trésors de l'amour infini pour désappauvrir le cœur humain.

— SE DÉSAPPAUVRIR. v. pron. Être désappauvri. Parvenir à une honnête aisance.

DÉSAPPAUVRISSEMENT. s. m. Action de désappauvrir. État de ce qui est désappauvri.

DÉSAPPÉTISSÉ, ÉE. part. pass. du v. Désappétisser. S'empl. adjectiv. Convive désappétissé. Estomac désappétissé.

DÉSAPPÉTISSER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, partic. privat., *s*, euphon., et *appétisser*; rad. *appétit*). Oter faire perdre l'appétit. Cette mauvaise cuisine me désappétisse.

— SE DÉSAPPÉTISSER. v. pron. Perdre l'appétit.

DÉSAPPLICATION. s. f. (pr. *dé-zap-pli-ka-ci-on*; ét., V. DÉSAPPLIQUER). Techn. Action de désappliquer ou d'enlever un objet qui est appliqué sur un autre.

— Fig. Manque d'application ; ou plutôt Perte de l'application, de l'attachement au travail, du zèle pour l'étude.

DÉSAPPLIQUÉ, ÉE. part. pass. du v. Désappliquer. S'empl. adjectiv. Au propre, en parlant d'un objet qui s'est détaché d'un autre sur lequel il était appliqué; au figuré, en parlant d'une personne qui s'est détachée du travail.

DÉSAPPLIQUER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, partic. privat., et *appliquer*). Techn. Enlever un objet qui est appliqué sur un autre.

— Fig. Détacher du travail. Désappliquer un écolier.

— *Désappliquer de.* Le temps me *désappliquera* des objets qui m'occupent. (Port.-Roy.)

— SE DÉSAPPLIQUER. v. pron. Être désappliqué ; cesser d'avoir de l'application.

DÉSAPPOINTÉ, ÉE. part. pass. du v. Désappointer. S'empl. adjectiv. Étoffe désappointée. || Fig. Homme désappointé. Femme désappointée. Le rieur qui se frotte les mains n'est pas toujours le moins *désappointé*. (Th. Tr.)

DÉSAPPOINTEMENT. s. m. (ét., V. DÉSAPPOINTER). Action de désappointer ; contretemps, traverse, contrariété que l'on éprouve d'être trompé dans ses espérances, déconcerté dans ses projets. Fâcheux désappointement. Grand désappointement. Désappointement général. Eprouver du désappointement. Être au désappointement pour quelqu'un. Rire du désappointement de quelqu'un. Le *désappointement* des traîtres à la patrie fait sourire ceux qui la chérissent. (Mme de Staël.) Le *désappointement* marche en souriant derrière l'enthousiasme. (Id.) Le *désappointement* dans les petites choses est presque toujours comique. (Ourr.) L'histoire des *désappointements* d'un homme est bien souvent l'histoire de sa vie. (Th. Tr.) Notre dernière révolution a été pour bon nombre d'hommes généreux un grand *désappointement* politique. (Id.)

DÉSAPPOINTER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, partic. privat., *s* euph., et *appointer*; rad. *point*). Signifiait autrefois, Rayer de l'état des hommes de guerre, ôter du rôle des militaires. Désappointer un officier. Désappointer un soldat.

— Oter, couper les points de fil ou de ficelle qui fixent les plis d'une étoffe. Dans cette acception, le v. Dépointer vaut mieux.

— Tromper quelqu'un dans son attente, dans ses espérances, lui manquer de parole. Ce fâcheux contre-temps a désappointé toute la compagnie.

— Se dit des choses. Le temps *désappointe* souvent l'espérance. (Amyot.)

— SE DÉSAPPOINTER. v. pron. Être désappointé, dérouté, contrarié, frustré dans l'attente. Celui qui ne comptera jamais sur rien ne sera jamais désappointé.

DÉSAPPRENDRE. v. a. 4e conj. irrég. (ét. fr., *de*, partic. privat., *s* euph., et *apprendre*; [illegible] *prends, tu désapprends, il désapprend, nous désapprenons, vous désapprenez, ils désapprennent. Je désapprenais. Je désappris. Je désapprendrai. Je désapprendrais. Désapprends, désapprenons, désapprenez. Que je désapprenne. Que je désapprisse. Désapprenant. Désappris, désapprise.* Oublier ce qu'on avait appris. Désapprendre tout ce qu'on savait. Désapprendre le grec. Désapprendre l'histoire. Désapprendre sa religion. Désapprendre la vertu.

— Absol. Cet enfant, bien loin d'apprendre, *désapprend* tous les jours. (Acad.) L'homme est quelquefois heureux de *désapprendre*. (***)

— *Désapprendre à*, suivi d'un verbe à l'infinitif. Désapprendre à lire, à écrire. Désapprendre à danser, à chanter, à monter à cheval, etc. L'aigle de l'Ausonie, se traînant toujours à côté d'un canard du Limousin, *désapprendra* insensiblement à s'élancer dans les airs. (Grimm.)

— SE DÉSAPPRENDRE. v. pron. S'emploie absolument, en parlant des personnes, dans le sens du verbe actif, c'est-à-dire dans le sens d'Oublier.

— Signifie Être désappris, être oublié, en parlant des choses. L'arithmétique se désapprend aussi vite qu'elle s'apprend. Tout se désapprend à la longue. Omiss. de tous les dict.

DÉSAPPRIS, ISE. part. pass. du v. Désapprendre. S'empl. adjectiv. en parlant des personnes et des choses.

— 1° En parlant des personnes. Qui ne sait plus, qui a oublié. Personne désapprise. Enfant désappris.

— Fig. *C'est un homme désappris.* C'est un homme qui ne sait plus vivre dans la société, qui a perdu le bon ton, la politesse, les manières du monde.

— 2° En parlant des choses. Qu'on ne sait plus, qu'on a oublié. Leçon désapprise. Histoire désapprise. Langue désapprise.

— Les significations de ce participe sont omises dans tous les dictionnaires.

DÉSAPPROBATEUR, TRICE. adj. Qui désapprouve par ton, par habitude, par caractère, en parlant d'une personne et des choses personnifiées. Un homme désapprobateur. Un esprit désapprobateur. Caractère désapprobateur. Je n'ai pas naturellement l'esprit *désapprobateur*. (Montesq.) Vous refusez du ton le plus *désapprobateur*. (La Baum.)

— Qui est un signe, une marque, une preuve de désapprobation, en parlant des choses. Langage, discours désapprobateur. Manifester des intentions *désapprobatrices*. (Montesq.)

— Se prend aussi substant., surtout au masculin. C'est un éternel désapprobateur, un ennuyeux désapprobateur, un insupportable désapprobateur.

DÉSAPPROBATION. s. f. (pr. *dé-zap-pro-ba-ci-on*; ét. fr., *de*, partic. privat., *s* euph., et *approbation*; rad. lat. *probatio*). Action de désapprouver. Vive désapprobation. Désapprobation formelle, manifeste. Paroles de désapprobation. Signes de désapprobation. Manifester sa désapprobation. Causer du déplaisir par sa désapprobation.

— Les dictionnaires ne disent rien du pluriel de ce mot, qui existe pourtant, et qui est souvent employé.

DÉSAPPROPRIATION. s. f. (pr. *dé-zap-pro-pri-â-ci-on*; ét., V. DÉSAPPROPRIER). Action par laquelle on abandonne la propriété d'une chose, par laquelle on renonce à cette propriété. Se résigner à la désappropriation de ses biens.

— Renoncement à soi-même.

— Ce mot est inusité, si ce n'est qu'on s'en sert quelquefois, dans le premier sens, en termes de pratique.

DÉSAPPROPRIÉ, ÉE. part. pass. du v. Désapproprier. S'empl. adjectiv.

DÉSAPPROPRIER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, partic. privat., *s* euph., et *approprier*; rad. *propre*). *Je désappropriais, nous désappropriions*, etc. Oter, faire perdre à quelqu'un la propriété d'une chose, le dépouiller de sa propriété.

— SE DÉSAPPROPRIER. v. pron. Renoncer volontairement à une propriété, s'en dépouiller. Se désapproprier de tout son bien pour payer ses créanciers.

DÉSAPPROPRÎMENT. s. m. Syn. de Désappropriation.

DÉSAPPROUVÉ, ÉE. part. pass. du v. Désapprouver. S'empl. adjectiv. Personne désapprouvée. Une action désapprouvée. Un langage désapprouvé. Des démarches désapprouvées.

DÉSAPPROUVER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, partic. privat., *s* euph., et *approuver*). Ne pas approuver, blâmer, condamner, 1° en parlant des personnes. Désapprouver quelqu'un. Personne ne le loue ni le *désapprouve*. (La Bruy.)

2° En parlant des choses. Désapprouver une action, une démarche. Désapprouver la conduite. Désapprouver les opinions. Désapprouver un écrit, un discours, un ouvrage. Son altesse a tout su, et n'a pu *désapprouver* ma retraite. (J.-J. Rouss.) Nous *désapprouvons* dans un temps ce que nous approuvons dans un autre. (La Rochef.)

— Absol. Elles n'approuvent et ne *désapprouvent* qu'après avoir consulté ses yeux. (La [illegible]

— Se construit avec la conjonction *que*. Je ne *désapprouve* pas que vous preniez ce parti. (Acad.)

— SE DÉSAPPROUVER. v. pron. Être désapprouvé.

— Se blâmer, ne pas s'approuver. Le sage se *désapprouve* souvent lui-même. (Boiste.)

— Syn. comp. DÉSAPPROUVER, IMPROUVER, RÉPROUVER. On *désapprouve* ce qui n'est pas convenable: on *improuve* ce qui est répréhensible; on *réprouve* ce qui est intolérable.

DÉSARBORÉ, ÉE. part. pass. du v. Désarborer. S'empl. adjectiv. Mât désarboré. Pavillon désarboré. Drapeau désarboré.

DÉSARBORER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, partic. privat. *s* euph., et *arborer*; rad. lat. *arbor*, arbre). Mar. Abattre le mât, abattre des mâts.

— Par extens. Abattre un pavillon, un drapeau.

— Fig. *Désarborer l'étendard de la révolte.*

— SE DÉSARBORER. v. pron. Être désarboré.

DÉSARÇONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Désarçonner. S'empl. adjectiv. Cavalier désarçonné.

— Fig. et fam. Confondu, battu dans une discussion. Adversaire désarçonné

DÉSARÇONNER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, partic. privat., *s* euph., et *arçon*). Mettre hors des arçons, faire perdre les arçons. Désarçonner un cavalier. Cavalier facile à désarçonner. Son cheval, en sautant, l'a *désarçonné*. (Acad.)

— Fig. et fam. Confondre, mettre hors d'état de répondre dans une dispute, dans une discussion; mettre *à quia*. Ce philosophe eut bientôt *désarçonné* son adversaire. (Acad.)

— SE DÉSARÇONNER. v. pron. Perdre les arçons, au propre; au figuré, Perdre la tête dans une discussion.

DÉSARGENTÉ, ÉE. part. pass. du v. Désargenter. S'empl. adjectiv. Chandelier désargenté. Plat désargenté. Cuiller, fourchette désargentée. Vaisselle désargentée.

DÉSARGENTER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, partic. privat., *s* euph., *argenter*; rad. *argent*). Oter les feuilles d'argent dont on a couvert un métal, un bois, un objet quelconque. Désargenter de la vaisselle.

— SE DÉSARGENTER. v. pron. Être désargenté.

DÉSARMÉ, ÉE. part. pass. du v. Désarmer. S'empl. adjectiv., et signifie, 1° en parlant des personnes, Qui n'a plus d'armes. Soldats désarmés. Habitants, factieux désarmés. Ennemis désarmés. De tous les Français qui assistaient à la fête, pas un seul n'échappa, quoique les Siciliens fussent encore *désarmés*. (Sim. de Sism.) On doit embrasser l'ennemi *désarmé*. (Christine.)

— Qui est sans défense. Lorsque Dieu plaça sur la terre l'homme nu et *désarmé*, ce fils de la création, qui allait en être le roi. (Salvand.)

— Fig. Fléchi, adouci, apaisé. Les barbares qui le gardent sont comme *désarmés* à son aspect. (Fléch.)

— 2° En parlant des choses physiques. Une forteresse, une ville désarmée. Des vaisseaux désarmés. Un bras désarmé. On congédia les troupes, les vaisseaux furent *désarmés*. (Anquet.) Crains encor cette main *désarmée*. (Rac.)

— Fig., en parlant des choses morales. Esprit désarmé. Cœur désarmé. Colère désarmée. Vengeance désarmée. Haine désarmée. Inflexibilité désarmée. Ma mère, dit-il, quand le même tombeau renfermera le meurtrier et la victime, quand une même voûte couvrira nos cendres réunies, ta malédiction sera *désarmée*. (Mme de Staël.)

— *Désarmé de*. Le front *désarmé* de ce regard terrible. (Corn.) Le cœur *désarmé* de courroux. (Créb.) Magistrature non moins puissante quand elle est *désarmée* de cet appareil extérieur qui la rend formidable. (D'Aguess.)

— *Désarmé par*. Désarmé par les prières, par les pleurs, par des promesses.

— Artill. *Canon désarmé*. Canon dont on a ôté le boulet.

— Blas. *Aigle désarmé*. Aigle sans ongles.

— Hist. nat. Qui n'a point d'armes, inerme.

DÉSARMEMENT. s. m. (ét., V. DÉSARMER). Action de désarmer, de faire quitter les armes, d'enlever les armes. Se dit surtout en parlant des gens de guerre qui ont été vaincus au combat. Le désarmement des soldats. Le désarmement de la garnison. Ordonner le désarmement. Procéder au désarmement.

— Signifie aussi, Licenciement des troupes, des gens armés en guerre. Le désarmement de la réserve. Le désarmement de la garde nationale. Convenir du désarmement. Stipuler le désarmement. Rendre les places après le désarmement.

— Escr. Action par laquelle on fait sauter le fer de son adversaire. Tenter, essayer le désarmement. Recourir, en venir au désarmement.

— Mar. Action de désarmer un vaisseau, de le dégarnir de son artillerie, de son équipage, de ses agrès, etc. Commencer le désarmement d'un vaisseau, d'une frégate.

DÉSARMER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, partic. privat., *s* euph., et *armer*). Oter les armes, l'armure. Après la bataille, son écuyer le désarma.

— Signifie particulièrement Enlever les armes par force. Désarmer quelqu'un. Désarmer un malfaiteur, un furieux.

— Se dit surtout, en parlant des gens armés en guerre auxquels on enlève leurs armes en combattant, ou que l'on force de les rendre après la victoire. Désarmer son ennemi sur le champ de bataille. Désarmer les prisonniers. Désarmer l'armée vaincue. Désarmer la garnison. On ne l'avait ni *désarmé* ni emmuselé, et on le conduisait en laisse. (Buff.) *Désarmez* les vaincus sans les désespérer. (Rac.)

— *Désarmer de*. On le *désarma* de son épée. (Acad.)

— *Désarmer la garde nationale*. Obliger les gardes nationaux à livrer les armes qu'on avait mises en leur possession.

— En ce sens, il s'emploie aussi neutralement et signifie proprement Poser les armes.

— Absol. Licencier, congédier les troupes; poser les armes, cesser de faire la guerre. Les puissances belligérantes vont bientôt désarmer. On ne sait pas encore qui devra désarmer le premier.

Du bonheur qui l'attend Téléphonte charmé,
Sur cet espoir flatteur a déjà *désarmé*.
(CRÉBILLON.)

— Artill. *Désarmer un canon*. En ôter le boulet.

— *Désarmer un fusil*. Mettre la batterie d'un fusil à l'état de repos.

— Escr. Faire sauter l'épée de la main de son adversaire.

— Man. *Désarmer un cheval*. Le tenir en sujétion.

— Mar. *Désarmer un vaisseau*, ou absolument, *désarmer*, ôter à un vaisseau son artillerie, ses agrès, son équipage, en un mot, son matériel et son personnel, le laisser dans le port. Désarmer une partie de la flotte. On désarme dans tous les ports de guerre.

— Fig. Calmer, adoucir, apaiser, fléchir. Désarmer Dieu. Désarmer un père. Désarmer un prince. Quel soin ne prit-il pas de *désarmer* cette multitude irritée? (Fléch.) Cherchez à *désarmer* vos ennemis plutôt qu'à les vaincre. (Mass.) L'athéisme qui nie le juge, et la superstition qui le *désarme*, sont également dangereux. (Boiste.)

Ma jeunesse, mes traits ne l'ont point *désarmé*,
Les nymphes cependant, les nymphes m'ont aimé.
(MALFILATRE.)

— *Se laisser désarmer*. Se laisser fléchir, toucher, attendrir. Dieu se laisse *désarmer* par la prière. (Nisard.)

— En parlant des choses. Désarmer la critique. Désarmer la colère céleste. Désarmer la haine, la vengeance. Désarmer les cœurs. L'autorité du prince a beau désarmer les bras, elle ne *désarme* pas les cœurs. (Mass.) Et vous pouvez d'un mot *désarmer* sa colère. (Corn.) Trompons la cruauté qu'on ne peut *désarmer*. (Volt.)

Nous sommes criminels, et vous le connaissez.
Rarement l'amitié *désarme* sa colère. (RAC.)

— Absol. Hercule à *désarmer* coûtait moins qu'Hippolyte. (Rac.)

— *Désarmer de*. Vous rendrez inutiles tous les efforts de cette cruelle ennemie, et l'ayant enfin *désarmée* de tout ce qu'elle semble avoir de terrible. (Boss.) La mort les a *désarmés* de leur puissance. (Acad.)

— *Désarmer par*. Désarmer par les prières, par les pleurs, par la soumission, par le repentir, par des promesses.

— Fig. Priver de ses avantages. Le temps flétrit et *désarme* la beauté. (Boiste.)

— SE DÉSARMER. v. pron. Ôter son armure, ôter ses armes.

— Fig. S'apaiser, s'adoucir, se fléchir.

DÉSARRANGER. v. a. 1re conj. Détruire l'arrangement. V. DÉRANGER.

DÉSARRIMAGE. s. m. Mar. Action de désarrimer, de changer l'arrimage d'un vaisseau.

DÉSARRIMÉ, ÉE. part. pass. du v. Désarrimer. S'empl. adjectiv. Objets désarrimés.

DÉSARRIMER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, partic. priv., et *arrimer*). Mar. Défaire l'arrimage d'un vaisseau, déranger les objets qui sont arrimés dans la cale.

— SE DÉSARRIMER. v. pron. Être désarrimé.

DÉSARROGÉ, ÉE. part. pass. du v. Désarroger. S'empl. adjectiv.

DÉSARROGER. v. a. 1re conj. On met un *e* après le *g* lorsque ce dernier doit être suivi d'un *a* ou d'un *o*. *Nous désarrogeons. Je désarrogeais*, etc. Mettre en désarroi, en désordre, en confusion.

— SE DÉSARROGER. v. pron. Être mis en désarroi.

DÉSARROI. s. m. (ét. fr., *de*, partic. priv., *s* euph., et *arroi*). Désordre, confusion dans les affaires, ruine, renversement de fortune. Etre en désarroi. Mettre tout en désarroi, dans un étrange désarroi, dans un complet désarroi. Affaires en désarroi. Armée en désarroi.

— Par exagération. Nous venons de déménager, tout est chez nous dans le *désarroi*. (Acad.)

— Ce mot est du style familier.

DÉSARRONDI, IE. part. pass. du v. Désarrondir. S'empl. adjectiv. Forme désarrondie. Meule désarrondie.

DÉSARRONDIR. v. a. 2e conj. (ét. fr., *de*, partic. priv., et *arrondir*; rad. *rond*). Techn. Détruire la forme arrondie d'un corps.

— SE DÉSARRONDIR. v. pron. Être désarrondi. Perdre sa forme arrondie. Les meules du moulin sont sujettes à se *désarrondir*. (Compl. de l'Acad.)

DÉSARTICULATION. s. f. (pr. *dé-zar-ti-ku-la-ci-on*; rad. *désarticuler*). Chir. Amputation d'un membre dans son articulation, ou simplement section des liens fibreux, des surfaces articulaires qui unissent ensemble deux ou plusieurs os.

— Anat. Action de désarticuler ou d'isoler les uns des autres les divers os du squelette, en particulier ceux de la tête.

DÉSARTICULÉ, ÉE. part. pass. du v. Désarticuler. S'empl. adjectiv. Os désarticulé. Squelette désarticulé

DÉSARTICULER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, partic. priv., et *articuler*; rad. lat. *articulus*, article). Chir. Pratiquer la désarticulation. Désarticuler un os.

— Anat. Isoler les uns des autres les os du squelette, principalement ceux de la tête. Désarticuler le squelette.

— SE DÉSARTICULER. v. pron. Être désarticulé.

DÉSASSAISONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Désassaisonner. S'empl. adjectiv. Mets désassaisonné.

DÉSASSAISONNEMENT. s. m. Art culin. Action de désassaisonner; état de ce qui est désassaisonné.

DÉSASSAISONNER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, part. priv., et *assaisonner*). Art culin. Oter l'assaisonnement. Affadir un mets.

— Fig. *Désassaisonner un ouvrage littéraire*. En ôter tout le piquant, sous le rapport de l'imagination, du style, etc.

— SE DÉSASSAISONNER. v. pron. Être désassaisonné.

— Ce verbe n'est usité ni au figuré ni au propre.

DÉSASSEMBLAGE. s. m. (rad. *désassembler*) Techn. Action de désassembler ou de se désassembler. Le désassemblage d'une charpente. Le désassemblage des cahiers d'un livre.

DÉSASSEMBLÉ, ÉE. part. pass. du v. Désassembler. S'emploie adjectiv. Charpente désassemblée. Pièces de menuiserie désassemblées.

DÉSASSEMBLER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, partic. priv., *s* euph., et *assembler*, rad. *ensemble*). Séparer ce qui était joint par assemblage, principalement en parlant des pièces de charpenterie et de menuiserie. Désassembler une charpente. Désassembler un meuble, une armoire, les pièces d'une cloison.

— Fig. La grandeur de Charles V n'était qu'un composé de plusieurs hasards, et qui *désassemblerait* toutes les pièces dont elle était formée, vous le ferait voir bien clairement. (Fonten.)

— SE DÉSASSEMBLER. v. pron. Se déjoindre. Ce lit se désassemble. Ces boiseries se désassemblent.

DÉSASSIÉGÉ, ÉE. part. pass. du v. Désassiéger. S'emploie adjectiv. Camp désassiégé. Forteresse désassiégée.

DÉSASSIÉGEMENT. s. m. (rad. *désassiéger*). Levée d'un siége; état d'une place dont on a levé le siége. Il est peu usité.

DÉSASSIÉGER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, partic. privat., et *assiéger*; rad. *siége*). On met un *e* après le *g* lorsque ce dernier doit être suivi d'un *a* ou d'un *o*. *Nous désassiégeons. Je désassiégeais*, etc. Cesser d'assiéger; lever le siége. Désassiéger une ville de guerre. Désassiéger une citadelle.

— Il se disait autrefois pour, Faire lever le siége, forcer les assiégeants à se retirer.

— Fig. et fam. Cesser d'importuner quelqu'un, de l'accabler de demandes, de sollicitations, etc. Jamais l'armée des solliciteurs ne désassiége les ministres.

— SE DÉSASSIÉGER. v. pron. Être désassiégé.

— Fig. Etre débarrassé de la foule des importuns.

DÉSASSIMILATEUR, TRICE. adj. (rad. *désassimiler*). Didact. Qui produit un effet contraire à l'assimilation. Principe désassimilateur. Faculté désassimilatrice.

DÉSASSIMILATION. s. f. (pr. *dé-zas-ci-mi-la-ci-on*; rad. *désassimiler*). Didact. Action organique qui a pour résultat soit la destruction de l'individu, soit l'entretien de l'espèce, et qui atteint ce double but en détruisant les rapports des diverses parties qui forment un corps vivant, ou en isolant quelques-unes de ces parties pour produire un nouvel être. Désassimilation organique. Désassimilation des corps.

DÉSASSIMILÉ, ÉE. part. pass. du v. Désassimiler. S'emploie adjectiv. Corps désassimilé. Parties désassimilées.

DÉSASSIMILER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, partic. priv., et *assimiler*, rad. lat. *similis*, semblable). Didact. Détruire la désassimilation ou les rapports des diverses parties qui forment un corps vivant. || Isoler seulement quelques-unes de ces parties. Désassimiler un corps. Désassimiler les parties d'un corps.

— SE DÉSASSIMILER. v. pron. Être désassimilé.

DÉSASSOCIATION. s. f. (pr. *dé-zas-so-ci-a-ci-on*; rad. *désassocier*). Rupture d'une association. Union rompue; état d'une association d'une société ainsi rompue.

DÉSASSOCIÉ, ÉE. part. pass. du v. Désassocier. S'empl. adjectiv. Des individus désassociés.

DÉSASSOCIER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, partic. priv., et *associer*; rad. lat. *socius*, d'où *socialis*, social, etc.). *Je désassociais, nous désassociions, vous désassociiez. Que je désassocie, que nous désassociions, que vous désassociiez*, etc. Détruire une association; rompre une société. Dans le commerce, si l'intérêt associe promptement les hommes, il est encore plus prompt à les désassocier.

— SE DÉSASSOCIER. v. pron. Être désassocié; se retirer d'une association.

— Fig. N'être plus en harmonie, en bon accord. L'esprit se *désassocie* bien souvent du corps. (Montaig.)

DÉSASSORTI, IE. part. pass. du v. Désassortir. S'empl. adjectiv. Choses désassorties. Livres désassortis. Etoffes désassorties. Porcelaines désassorties.

— Fig. Qualité, dignité désassortie. Un mariage *désassorti* est un naufrage avant de surgir au port. (Boiste.) Il me semble que c'est une chose toute *désassortie* de porter dans cette diligence, que tous les diables emportent, une langueur amoureuse. (Mme de Sév.)

DÉSASSORTIMENT. s. m. (rad. *désassortir*). Action de désassortir; état, contraste des choses mal assorties. Le désassortiment des étoffes. Le désassortiment des livres.

— Fig. La barbe faite, avec des grosses bottes crottées, est un *désassortiment* tout à fait ridicule. (Mme de Sév.)

DÉSASSORTIR. v. a. 2e conj. (ét. fr., *de*, partic. priv., *s* euph., et *assortir*; rad *sorte*). Séparer, déplacer, ôter des choses ou quelqu'une des choses qui avaient été assorties. Desassortir des livres, des bronzes, des porcelaines, des pierreries, etc.

— SE DÉSASSORTIR. v. pron. Être désassorti.

DÉSASSOTÉ, ÉE. part. pass. du v. Désassoter. S'empl. adjectiv.

DÉSASSOTER. v. a. 1re conj. (rad. *sot*). Désinfatuer.

— SE DÉSASSOTER. v. pron. Se désinfatuer.

DÉSASSOURDI, IE. part. pass. du v. Desassourdir. S'emploie adjectiv. Un homme désassourdi. Une femme désassourdie.

DÉSASSOURDIR. v. a. 2e conj. (ét. fr., *de*, partic. priv., et *assourdir*; rad. *sourd*). Cesser d'assourdir.

— Guérir la surdité.

— SE DÉSASSOURDIR. v. pron. Être désassourdi.

DÉSASSURÉ, ÉE. part. pass. du v. Désassurer. S'empl. adjectiv. Qui est dépersuadé. Un homme désassuré. Une femme désassurée. Des esprits désassurés.

— Qui n'est plus garanti par une compagnie d'assurances. Maison désassurée. Mobilier désassuré.

DÉSASSURER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, partic. privat. et *assurer*; rad. *sûr*). Dépersuader, ôter la certitude. Désassurer quelqu'un.

— *Désassurer de*. Désassurer quelqu'un d'une chose. Il croit cela fermement, mais il faut l'en *désassurer*. (Richel.)

— Ne pas laisser sous la garantie d'une compagnie d'assurances. Désassurer une maison.

— SE DÉSASSURER. v. pron. Être désassuré. || Se dépersuader.

DÉSASTRE. s. m. (ét. lat., *de*, partic. priv.; *s* euphon., et *adstruere*, établir; on disait autrefois *désastrer* pour renverser). Grand malheur, malheur public, événement déplorable, accident funeste. Un grand désastre. Un affreux désastre. Quel désastre! La vue d'un désastre. La cause, les effets, les conséquences d'un désastre. Éprouver, recevoir des désastres. Désastre pour un pays, pour une famille. D'où vient que les mêmes hommes qui ont un flegme tout prêt à recevoir indifféremment les plus grands *désastres*, s'échappent et ont une bile intarissable sur les plus petits inconvénients? (La Bruy.) La peste, la famine, les incendies, aucun *désastre* n'accable un peuple de tant de misère que l'esclavage. (Boiste.) La marine française avait aussi éprouvé un nouveau *désastre*. (L. Gall.) Le plus grand, le plus terrible, le plus ancien *désastre*, dont le souvenir soit resté dans l'imagination effrayée des hommes, c'est le *désastre* causé par le déluge. (Barr.) La retraite de Moscou est le plus grand de tous les *désastres* qui soit jamais tombé sur une armée victorieuse et sur une nation puissante. (Id.) Des *désastres* fameux ce messager fidèle. (Boil.)

— Se prend familièrement dans le sens de Déconfiture commerciale. Etre en désastre ou dans le désastre.

DÉSASTREUSEMENT. adv. D'une manière désastreuse. Cette fête a fini bien désastreusement. Ce mot est fort peu usité.

DÉSASTREUX, EUSE. adj. (rad. *désastre*). Malheureux, funeste, qui cause la ruine, la perte. Ne se dit que des choses, et encore dans le style soutenu. Événement désastreux. Mort désastreuse. O nuit effroyable! O nuit *désastreuse!* (Boss.) L'eau, le feu, les tremblements de terre, la famine et la peste, sont des maux bien terribles, mais tous ces fléaux réunis ensemble sont moins *désastreux* que la colère des tyrans, rois ou peuple. (Barr.) Il essaya plus ... vage, mais sa tentative eut une issue *désastreuse*. (Le Sage.)

— Quelques auteurs l'appliquent aux personnes ou aux choses personnifiées et lui font signifier Qui est un désastre ou qui souffre d'un désastre. Famille *désastreuse*. (Barth.) || Dans le premier sens, il est familier et ironique. Personne désastreuse. Homme désastreux.

DÉSATOURNÉ, ÉE. part. pass. du v. Désatourner. S'empl. adjectiv.

DÉSATOURNER. v. a. 1re conj. (rad. *atour*). Priver d'atours, d'ornements.

— SE DÉSATOURNER. v. pron. Quitter ses atours, ses ornements.

DÉSATTESTATION. s. f. (pr. *dé-zat-tes-ta-ci-on*). Action de désattester, de détruire son attestation. La désattestation d'un fait. Il est inusité.

DÉSATTESTÉ, ÉE. part. pass. du v. Désattester. S'empl. adjectiv. Fait désattesté. Assertion désattestée.

DÉSATTESTER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, partic. privat., et *attester ;* rad. lat. *testis*, témoin, d'où l'on a fait *tester*). Cesser d'attester ; détruire une attestation.

— SE DÉSATTESTER. v. pron. Détruire sa propre attestation. Ce verbe est inusité.

DÉSATTRISTÉ, ÉE. part. pas. du v. Désattrister. S'empl. adjectiv. Cœur désattristé. Âme désattristée. Un enfant est bientôt désattristé.

DÉSATTRISTER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, partic. priv., *s* euphon., et *attrister ;* rad. *triste*). Ôter, dissiper, faire cesser la tristesse. Désattrister quelqu'un.

— SE DÉSATTRISTER. v. pron. Être désattristé ; se déchagriner soi-même. Laissez-lui le loisir de se *désattrister*. (Mol.)

DÉSAUBAGE. s. m. (ét., V. DÉSAUBER). Hist. relig. Cérémonie qui se faisait le huitième jour après le baptême, et dans laquelle on ôtait aux baptisés l'aube ou robe blanche dont on les avait revêtus au moment de leur baptême. Anciennement, on baptisait principalement le jour de Pâques, à moins qu'il n'y eût danger de mort, et le premier dimanche après Pâques est appelé le dimanche où l'on quitte les habits blancs, *in albis depositis*.

— Repas que l'on faisait autrefois, le huitième jour après le baptême d'un nouveau-né, et dans lequel on donnait des gâteaux aux enfants.

DÉSAUBÉ, ÉE. part. pass. du v. Désauber.

DÉSAUBER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, partic. priv., et *aube ;* du lat. *alba*, blanche). Ôter la robe blanche, l'aube que l'on mettait aux catéchumènes le jour de leur baptême. On ne désaubait les catéchumènes que le huitième jour après le baptême.

DÉSAUGIERS. (Marc-Antoine-Madeleine). Né à Fréjus en 1772, mort en 1827. Célèbre vaudevilliste ; plus célèbre encore comme chansonnier. || DÉSAUGIERS (Marc-Antoine). Père du précédent, né en 1742, mort en 1793. Se distingua dans la composition musicale.

DÉSAUGMENTÉ, ÉE. part. pass. du v. Désaugmenter. S'empl. adjectiv.

DÉSAUGMENTER. v. a. 1re conj. Diminuer.

> Vois, s'il te plaît, que le temps qui s'absente,
> Depuis sept ans en rien ne *désaugmente*
> Le plaisant mal que j'endure pour toi. (RONSARD.)

— SE DÉSAUGMENTER. v. pron. Être désaugmenté, diminué.

DESAULT (Pierre-Joseph). Célèbre chirurgien, né dans le département de la Haute-Saône, en 1744, mort en 1795 ; il fut empoisonné, dit-on, à cause des soins généreux qu'il avait rendus au fils de Louis XVI.

DÉSAUMUSSÉ, ÉE. part. pass. du v. Désaumusser. S'empl. adjectiv. Chanoine désaumussé. On a appliqué cette dénomination à Calvin.

DÉSAUMUSSER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, partic. privat., et *aumusse*). Ôter l'aumusse.

— Par extens. Ôter le rang de chanoine, parce que, dans certains chapitres d'honneur, les chanoines portaient l'aumusse pour marque distinctive.

— SE DÉSAUMUSSER. v. pron. Être désaumussé ; perdre l'aumusse, le rang de chanoine. || Quitter l'aumusse, se démettre d'un canonicat.

DÉSAUTORISATION. s. f. Action de désautoriser. || Ce qui détruit, ce qui révoque une autorisation. Il est inusité.

DÉSAUTORISÉ, ÉE. part. pass. du v. Désautoriser. S'empl. adjectiv. Personne désautorisée. Brunehaut, jalouse de cette belle amitié, craignant d'être *désautorisée* ou discréditée, fait tant par ses charmes, que Thierry ne peut habiter avec sa femme. (Pasquier.)

DÉSAUTORISER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, partic. priv., et *autoriser*). Cesser d'autoriser. Lever, ôter, révoquer l'autorisation que l'on a donnée. Désautoriser quelqu'un. Désautoriser de faire une chose. La coutume fait et défait, autorise et *désautorise* tout ce qui lui plaît. (Charron.)

— SE DÉSAUTORISER. v. pron. Être désautorisé. Il est inusité.

DÉSAVANCEMENT. s. m. Vieux mot qui signifie Retard, éloignement.

DÉSAVANCER. v. n. 1re conj. Vieux mot qui [illegible] quelquefois dans le sens actif.

DÉSAVANTAGE. s. m. (ét. fr., *de*, partic. privat., *s* euphon., et *avantage*). Infériorité en quelque genre que ce soit. Désavantage dans un combat, dans une lutte, dans une discussion, dans une concurrence. Avoir le désavantage. Avoir du désavantage.

— Chance de non-succès. Il n'est point de situation où une femme ne sente le déplaisir de se présenter avec *désavantage* à quelqu'un qui ne l'a jamais vue. (Mme de Staël.)

— Se dit aussi des choses. Le désavantage de la position. Le désavantage des armes. Le désavantage du vent.

— Signifie aussi, Préjudice, dommage, et se construit ordinairement comme adverbe avec la préposition *à* et l'article ou l'adjectif. À son désavantage. À leur désavantage. À notre désavantage. Au désavantage de. L'affaire a tourné à votre *désavantage*. (Acad.) On ne fera rien à votre *désavantage*. (Id.)

— *Voir quelqu'un à son désavantage.* Le voir sous un aspect, sous un jour défavorable. || Dans un sens analogue, on dit Se montrer à son désavantage.

— *Désavantage à.* Il y a du désavantage à cela, à faire cela.

— *Désavantage contre.* L'infanterie a du *désavantage* en rase campagne contre la cavalerie. (Acad.)

DÉSAVANTAGÉ, ÉE. part. pass. du v. Désavantager. S'empl. adjectiv. Héritier désavantagé.

DÉSAVANTAGER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, partic. priv. ; *s* euphon., et *avantager ;* rad. *avantage*). On met un *e* après le *g* lorsque ce dernier doit être suivi d'un *a* ou d'un *o*. *Nous désavantageons. Je désavantageais*, etc. Faire subir un désavantage, faire perdre les avantages, nuire.

— *Désavantager des marchandises.* Leur ôter l'apparence, ce qui permet de les vendre avec avantage.

— Jurispr. Causer de la perte ; ôter à quelqu'un ce qui lui appartient. || Diminuer la part d'un héritier en augmentant celle des autres.

— SE DÉSAVANTAGER. v. pron. Être désavantagé, dans toutes les acceptions du v. actif.

— Fig. Ne pas user de ses avantages. Paraître avec désavantage. Parler, agir à son désavantage. Inusité en ce sens.

DÉSAVANTAGEUSEMENT. adv. (ét., V. DÉSAVANTAGE.). D'une manière désavantageuse. Parler désavantageusement de quelqu'un. Juger désavantageusement de quelqu'un. Se marier désavantageusement. Se faire voir désavantageusement. Qui de vous l'ouït jamais parler *désavantageusement* de personne ? (Fléch.)

DÉSAVANTAGEUX, EUSE. adj. Qui cause ou peut causer du désavantage, du préjudice, du dommage, de la perte. Discours désavantageux. Parti désavantageux. Mariage désavantageux. Clause désavantageuse. Opinion désavantageuse. Situation désavantageuse. Affaires désavantageuses. Il débite ses nouvelles, qui sont toutes les plus tristes et les plus *désavantageuses*. (La Bruy.) Ses affaires sont dans une situation *désavantageuse*. (Acad.)

— *Désavantageux à*, suivi d'un nom ou d'un verbe à l'infinitif. Tenir des propos désavantageux à quelqu'un. Poste désavantageux à défendre. Cette clause de contrat vous est *désavantageuse*. (Acad.)

— Art milit. *Poste désavantageux.* Poste mal choisi, malaisé à défendre.

DÉSAVENANT, ANTE. adj. Désagréable, disgracieux, déplaisant. Il est vieux et inusité, cependant il n'a point son analogue pour rendre exactement la qualité de ce qui n'est point avenant.

DÉSAVEU. s. m. (ét. fr., *de*, part. priv., *s* euph., et *aveu*). Action, acte par lequel on désavoue ce qui a été dit ou fait par un autre en notre nom. Donner un désaveu. Exiger un désaveu. Former une demande en désaveu. Affaire sujette à désaveu. On craindra de vous en imposer, quand l'imposture et l'adulation n'auront plus à attendre que votre *désaveu* et votre colère. (Mass.) Il exigea de ce prince un *désaveu* formel de la conduite tenue en cette occasion par son ambassadeur. (Acad.)

> Et ma juste colère
> Saura bien faire voir, dans sa punition,
> L'éclatant *désaveu* d'une telle action. (CORNEILLE.)

— Fig. Ne faites rien dont le *désaveu* de votre cœur puisse faire naître un remords. (Boiste.)

— Dr. féod. Refus d'un nouveau vassal de prêter foi et hommage à son seigneur, soit en se déclarant vassal d'un autre seigneur, soit en soutenant qu'il possède son fief de franc-alleu, ce qui donnait lieu à la commise. V. COMMISE.

— Jurispr. *Désaveu d'un enfant légitime* ou *désaveu de paternité*. Acte par lequel un mari refuse de reconnaître pour sien un enfant dont sa femme est accouchée.

— Dénégation, acte par lequel on nie avoir dit ou fait. Faire un désaveu formel. On prétendait qu'il avait tenu ce propos ; mais il a fait un *désaveu* formel. (Acad.) Vous confirmez, par ce *désaveu* même le reproche que je vous fais. (Pasc.)

> Des sentiments d'un cœur si fier, si dédaigneux,
> Peux-tu me demander le *désaveu* honteux ? (RACINE.)

— [illegible] ses erreurs, de sa doctrine.

— Par extension, Tout ce qui équivaut à un désaveu, en parlant d'un changement de conduite. Sa vie entière est un *désaveu* des principes qu'on lui suppose. (Acad.) Sa nouvelle vie est un *désaveu* formel de sa vie passée. (Id.) || Pl., des *désaveux*.

DÉSAVEUGLÉ, ÉE. part. pass. du v. Désaveugler. S'empl. adjectiv. Un homme désaveuglé. Une femme désaveuglée. Un esprit, un cœur désaveuglé.

DÉSAVEUGLEMENT. s. m. (ét., V. DÉSAVEUGLER). État d'une personne désaveuglée, désabusée. Ne s'emploie qu'au figuré. Le désaveuglement de l'esprit.

DÉSAVEUGLER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, part. priv., *s* euph., et *aveugler ;* rad. *aveugle ;* du lat. *ab oculo*, sans œil). Tirer quelqu'un de l'aveuglement ; le détromper d'une erreur, le guérir d'une passion aveugle. Détromper un ami. Détromper un imprudent, un téméraire.

— SE DÉSAVEUGLER. v. pron. Se dessiller les yeux ; se sortir d'erreur, de l'aveuglement des passions.

DÉSAVOUABLE. adj. des 2 g. (ét., V. DÉSAVOUER). Que l'on peut ou que l'on doit désavouer, en parlant d'une personne ou d'une chose. Un mandataire désavouable. Un fait désavouable.

DÉSAVOUÉ, ÉE. part. pass. du v. Désavouer. S'empl. adjectiv., dans toutes les acceptions du verbe. Parole, action désavouée. || Signature désavouée. Écrit désavoué. || Enfant désavoué. || Opinions, doctrines désavouées, etc. || Ambassadeur, mandataire désavoué, etc.

— *Désavoué de.* C'est un homme né pour des allées et venues, pour aller plus loin que sa commission et en être *désavoué*. (La Bruy.)

> Je n'aime pas ces paladins femelles
> *Désavoués* de Vénus et de Mars. (ARNAULT.)

— *Désavoué par.* Celui qui s'était engagé témérairement dans cette injuste procédure fut *désavoué* par ses collègues. (Pasc.) Le méchant connaît tout l'odieux de son caractère, lorsqu'il est *désavoué* par l'être qui avait payé son crime. (Boiste.) Archytas n'a enrichi la physique d'aucune de ces brillantes hypothèses, enfants de l'imagination, presque toujours *désavouées* par la nature. (Libes.)

— substantiv. Le désavoué. La désavouée. Lorsque l'action en désaveu a été accueillie, le *désavoué* est condamné envers toutes les parties auxquelles il a porté préjudice, aux dommages et intérêts qui leur sont dus. (Teulet.)

DÉSAVOUER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, part. priv., *s* euph., et *avouer*). *Je désavouais, nous désavouïons, vous désavouïez. Que je désavoue, que nous désavouïons, que vous désavouïez*, etc. Nier avoir dit ou fait quelque chose. Désavouer des paroles. Désavouer une action. Désavouer formellement, absolument. *Désavouer* hardiment les choses les plus évidentes. (Pasc.)

— *Désavouer que.* Je ne *désavoue* pas que je n'en aie été fâché, que j'en ai été fâché. (Acad.)

— Méconnaître, ne vouloir pas reconnaître pour sien. Désavouer un ouvrage. Désavouer son seing, sa signature, son écriture. Celui que tout le monde faisait auteur de vos apologies, le *désavoue*. (Pasc.) Pressés de *désavouer* publiquement cette maxime. (Id.) Ces listes que je *désavoue*. (La Bruy.) La nature *désavoue* toujours les lois qu'elle ne trouve pas dans son code. (Senec.)

> Dans vos premiers transports vous êtiez excusable ;
> Peut-être dans les miens me suis-je trop permis ;
> En les désavouant cessons d'être ennemis. (PIRON.)

— Se dit aussi des personnes. Désavouer quelqu'un. Il se construit ordinairement avec la préposition *pour*. Désavouer quelqu'un pour son parent, pour son sang, pour son fils, pour son père. Ils ne rougissaient pas de leurs ancêtres, et en héritant de leurs biens, ils n'avaient garde de *désavouer* leur nom. (Mass.) Cette mère dénaturée a *désavoué* son enfant. (Acad.)

— Fig. L'orgueil et la vanité *désavouent* ceux qui les défendent. (Boiste.)

— Désapprouver, condamner. Des fictions bizarres que le goût désavoue. Des principes que la morale, qu'une saine politique désavoue. Des éloges que la religion *désavoue*. (Mass.)

> Va faire chez les Grecs admirer ta fureur,
> Va, je la *désavoue*, et tu me fais horreur. (RACINE.)

— *Désavouer son cœur.* Vous révolter contre toute la nature, *désavouer* votre propre cœur. (Mass.)

> Et ma raison sur moi gardera tant d'empire,
> Que je *désavoûrai* mon cœur s'il en soupire. (CORN.)

— Rétracter. Désavouer publiquement, sincèrement, les opinions, les doctrines que l'on avait jusqu'alors professées. Désavouer tout ce qu'on avait dit contre la réputation de quelqu'un.

— Déclarer qu'on n'a point donné ordre, mission, pouvoir, de dire ou de faire. Désavouer un ambassadeur, un ministre, un agent, un fondé de pouvoir, un mandataire. Désavouer la conduite, les paroles, les actes de cet ambassadeur, de ce ministre, etc., etc. On vit Rome même *désavouer*, par un monument public, le droit des gens violé, et l'outrage fait à une couronne de qui elle tient sa splendeur. (Mass.)

— *Désavouer de.* *Désavouer* de rien. (Acad.)

— SE DÉSAVOUER. v. pron. Être désavoué, se rétracter, se désapprouver, se blâmer soi-même.

— Les poètes écrivent souvent *je désavoûrai, vous désavoûrez*, pour, *je désavouerai, je désavouerais*. Cette suppression de l'*e* muet ne doit pas se faire en prose.

DESBARREAUX (Jacques-Vallée). Né à Paris en 1602, mort en 1673. Conseiller au parlement, premier amant de Marion Delorme ; composa dans ses jours de pénitence le fameux sonnet : *Grand Dieu, tes jugements*, etc.

DESBILLONS (François-Joseph-Terrasse). Célèbre jésuite, né à Châteauneuf, en 1751, mort à Manheim, en 1789. Il fut surnommé *le dernier des Romains*, à cause de la pureté avec laquelle il écrivait le latin.

DESCALORINÈSE. s. f. (rad. lat. *calor*, chaleur ; en compos. avec *de*, partic. privat.). Pathol. Maladie dans laquelle il y a diminution de la chaleur.

— DESCALORINÈSES. s. f. pl. Nosol. Ordre de maladies qui dépendent d'une diminution dans la quantité du calorique. Le calorique en excès constitue les surcalorinèses ; le calorique en défaut donne naissance aux *descalorinèses*. (Dict. Petit.)

DESCAMISADOS. s. m. pl. (littér. *déchemisé, sans chemise*). Hist. esp. Nom donné par les nobles espagnols aux prolétaires sans fortune. || Nom donné, en 1820, aux amis de l'Indépendance sortis des rangs du peuple et qui, au nombre de 5,000, commandés par Quiroga, Arco-Aguerro et Riégo, forcèrent Ferdinand VII de prêter serment à la constitution de 1812. Les descamisados cédèrent à l'intervention de l'armée française.

DESCARTES (René). Né à La Haye (Indre-et-Loire), en 1596, mort en 1650. Célèbre mathématicien et philosophe ; fut le fondateur de l'école de philosophie dite *Cartésienne*, et qui est basée sur l'examen de la réflexion.

DESCELLÉ, ÉE. part. pass. du v. Desceller. S'empl. adj. Dont on a ôté le scel. Diplôme descellé. Paquet descellé. Lettre descellée.

— Techn. Qui est dégrossi. Glace dégrossie.

DESCELLER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, partic. privat., et *sceller ;* rad. *sceau*, *scel* devant une voyelle). Arracher une chose scellée en plâtre, en plomb, etc. Desceller des gonds.

— Ôter le sceau d'un acte, d'un titre.

— Techn. *Desceller une glace.* La dégrossir, jusqu'à ce que la règle porte exactement sur toute la surface.

— SE DESCELLER. v. pron. Être descellé, dans toutes les acceptions du v. actif.

DESCENDANCE. s. f. (ét., V. DESCENDRE). Extraction, filiation, postérité. Sa généalogie et sa descendance. Glorieuse descendance. Établir, prouver invinciblement sa descendance. Sa *descendance* des rois de Juda, son droit à la couronne. (Mass.) Le mérite de la noblesse se tire moins de l'ascendance que de la *descendance ;* car on peut influer sur celle-ci, mais on n'a rien fait à la première. (Boiste.) La *descendance* fait aimer la postérité. (Mme Campan.)

DESCENDANT. part. prés. du v. Descendre. Qui descend. Il est invariable. Les Sarrasins descendant en Espagne. Les pluies descendant des montagnes. L'ombre de Washington, en *descendant* sur ce dôme majestueux, y trouvera celles de Turenne, de Catinat et du grand Condé qui se plaisent à l'habiter. (Fontan.) Les Turcs *descendant* de l'Orient, les Livoniens, les Prussiens, arrivant de l'Occident et du Septentrion, auraient renouvelé dans l'Europe à peine reposée les scènes des Huns et des Goths. (Chateaub.) Les Maures *descendant* de leurs montagnes parcouraient et pillaient l'Afrique. (De Ség.) Le plan des Gaulois était de s'emparer de ce poste, et, *descendant* de cette position avantageuse, de tomber sur les retranchements et de les forcer. (Anquet.)

— *Descendant à.*

> Les enfants de Louis *descendant* au tombeau,
> Ont laissé dans la France un monarque au berceau.
> (VOLTAIRE.)

DESCENDANT, ANTE. adj. Qui descend.

— Généal. Qui est issu.

— *Descendant de.* Issu de. Il était juste qu'ils conférassent les bénéfices fondés par eux, aux seigneurs *descendants* des premiers fondateurs. (Volt.) Enrôlé dans les troupes romaines, il remporta tous les prix militaires et obtint la main de Memmia, *descendante* de Catulus et fille de Sulpicius. (De Ség.)

— *Ligne descendante.* La postérité de quelqu'un, ceux qui sont issus de lui, par opposition à *Ligne ascendante*, Les ancêtres, ceux de qui on descend.

— Anat. Fibres descendantes. Muscles descendants. Aorte descendante.

— Arithm. *Progression descendante.* Progression dont les nombres vont en décroissant, par opposition à Progression ascendante, celle dont les nombres vont en augmentant.

— Art milit. *Garde descendante.* Celle qu'on relève du service, par opposition à Garde montante, celle qui relève.

— Astron. *Nœud descendant.* Intersection du plan de l'orbe d'une planète ou d'une comète avec celui de l'orbe terrestre, lorsque ce corps passe au côté sud de la terre. En d'autres termes, point où une planète coupe l'écliptique. || *Signes descendants.* Ceux dans lesquels le soleil descend, ou plutôt paraît descendre vers le pôle abaissé, c'est-à-dire du troisième au neuvième pour notre hémisphère [illegible]

— Bot. Qui se dirige vers le sol, en parlant des différentes parties d'un végétal. *Caudex descendant.* La partie du végétal qui se dirige vers le centre de la terre et qui se subdivise en radicules destinées à pomper la nourriture de la plante. || *Collet descendant.* Celui qui, en se développant, s'enfonce dans la terre avec la radicule et devient partie constituante du caudex descendant. || *Poils descendants.* Ceux qui sont dirigés vers la base de la partie qui les porte.

— Mar. *Marée descendante*, par opposition à Marée montante. Les fleuves suspendent leur course ; les eaux reviennent, diminuent, baissent ; c'est ce qui produit la marée *descendante*. (Libes.)

— Mus. *Gamme descendante.* La suite des tons et demi-tons dont se compose la gamme, en allant de haut en bas, par opposition à Gamme ascendante, la suite des tons et demi-tons, en allant de bas en haut.

DESCENDANT, ANTE. s. Celui, celle qui descend d'une personne, d'une famille, qui en tire son origine. Un descendant de saint Louis, de Henri IV. Une descendante de Corneille, de Racine.

— S'emploie surtout au masculin pluriel, *Les descendants*, et signifie La postérité. Les descendants de Noé, d'Abraham, de David. Ne vous reposez pas sur vos *descendants*. (La Bruy.) Il apparaît de temps en temps sur la surface de la terre des hommes rares ; ils n'ont ni aïeuls, ni *descendants ;* ils composent seuls toute leur race. (La Bruy.) La prospérité des impies n'a jamais passé à leurs *descendants*. (Mass.)

DESCENDEMENT. s. m. (rad. *descendre*). Dr. cout. Succession de père en fils.

DESCENDERIE. s. f. (rad. *descendre*). Techn. Galerie pratiquée dans une mine, suivant la pente de la couche que l'on veut exploiter.

DESCENDRE. v. a. 4e conj. (du lat. *descendere,* même signif.). Transporter une personne ou une chose d'un lieu haut en un lieu plus bas. Descendre un malade sur un fauteuil, du premier étage dans le jardin. Descendre un courrier de cheval. Descendre des passagers dans une île. Descendre un cercueil dans la fosse. Descendre du vin à la cave. Descendre un tableau de l'endroit où il est suspendu. On a *descendu* la châsse du saint pour la porter en procession. (Acad.)

— Se prend quelquefois dans le sens propre de Descendre, v. n., et signifie Suivre la pente, suivre le cours. Descendre une montagne, une colline. Descendre l'escalier, les degrés. Descendre le fleuve, la rivière, le canal.

— *Descendre la garde.* Se dit d'une troupe qui se retire d'un poste d'où une autre troupe vient de la relever. ‖ On dit dans le même sens, *Descendre la tranchee.*

— SE DESCENDRE. v. pron. Être descendu ; se transporter soi-même de haut en bas.

— DESCENDRE. v. n. Aller de haut en bas. Descendre d'une montagne dans la plaine. Descendre de son appartement. Descendre du haut d'une maison. Descendre d'un arbre.

— Absol. Descendre lentement, à pas comptés. Descendre promptement, à pas précipités. Et monté sur le faîte, il aspire à *descendre.* (Corn.)

— *Descendre à.* Notre-Seigneur Jésus-Christ descendit aux enfers. Elle *descendit* à ces sombres lieux, à ces demeures souterraines. (Boss.) Il part de ce lieu des émissaires pour savoir qui a *descendu* à terre avec un argent frais. (La Bruy.)

Il *descend* au tombeau,
Plus faible, plus enfant qu'il ne l'est au berceau
(L. Racine.)

— Mar. *Descendre à terre,* ou simplement, *descendre.* Débarquer.

— Poétiq. *Descendre au cercueil, descendre au tombeau.* Mourir. Nous perdons nos amis, nos enfants, tout ce que nous avons de plus cher : c'est mourir sans *descendre* au tombeau. (De Bréh.)

— Fig. *Descendre du trône.* Cesser de régner.

— *Descendre chez.* Mon âme chez les morts *descendra* la première. (Rac.) Par un chemin plus lent *descendre* chez les morts. (Id.)

— *Descendre dans.* Descendre dans une mine. Descendre dans un puits. Descendre dans un souterrain, dans les catacombes. Je *descends* dans la ville. (La Bruy.)

Du séjour bienheureux de la Divinité,
Je *descends* dans ce lieu par la grâce habité. (Rac.)

— *Descendre de.* Il *descend* du palais. (La Bruy.) Laissez à la coutume de dresser vos enfants à la frugalité et à l'austérité, qu'ils aient plutôt à *descendre* de l'âpreté que de monter vers elle. (Montaigne.)

— *Descendre de cheval.* Mettre pied à terre. Un de nos Arabes, *descendant* de cheval, se laissa glisser dans la carrière. (Lamartine.)

— *Descendre en.* Descendre en parachute. Descendre en voiture. Descendre en bateau.

— *Descendre sur.* Faire *descendre* le feu du ciel sur une ville de Samarie. (Mass.) Le Saint-Esprit *descendit* en langues de feu sur les apôtres. (Acad.)

— Fig. Avec un nom de chose pour sujet. Leurs années se poussent les unes les autres comme des flots ; leur vie roule et *descend* sans cesse à la mort par sa pesanteur naturelle. (Boss.) Une noblesse d'esprit plus glorieuse [illegible] heureuse suite d'exemples, [illegible] dans leur enfants. (Fléch.) Cette passion en *descendant* dans la foule est moins éclatante. (Mass.) Les vaines louanges dont on les avait abusés pendant leur vie, *descendent* presque aussitôt avec eux dans l'oubli du tombeau. (Id.) Il ne suffit pas d'avoir la tête pleine de morale, si elle ne *descend* pas jusqu'au cœur. (De Bréh.) La corruption ne tarda pas à *descendre* des hautes classes parmi le peuple. (Barth.)

Que l'âme de Morven le barde solitaire
Quand le brouillard du soir *descend* sur la bruyère
(Millevoye.)

Descends du haut des cieux, auguste vérité !
Répands sur mes écrits ta force et ta clarté. (Volt.)

— Faire une irruption à main armée, par mer ou par terre. Au moyen âge les Sarrasins descendirent en Espagne. Les Goths et les Lombards descendirent en Italie.

— Par extens. *La justice a descendu dans un lieu.* Les magistrats se sont transportés dans ce lieu pour quelque acte de justice. Les juges ont descendu chez un tel.

— Tirer son origine, en parlant des personnes. Descendre d'une famille illustre. Descendre d'une race royale. Descendre de parents honnêtes. Descendre de Charlemagne. Descendre de Napoléon. Les Français descendent des Germains. Descendre en droite ligne. Descendre de mâle en mâle. Ceux dont vous *descendez.* (Pasc.) Ils *descendaient* de ces rois antiques. (Boss.) La gloire de *descendre* d'une race royale. (Mass.) Ne *descendez*-vous pas de ces fameux lévites... (Rac.)

Il *descend* comme moi
Du sang infortuné de notre premier roi. (Racine.)

— Emaner de, venir de, en parlant des choses. Le droit que les souverains ont de faire mourir les hommes, il le fait *descendre* du ciel. (Pasc.) Cette sagesse qui vient d'en haut et qui *descend* du père des lumières. (Boss.) Le père des lumières d'où *descend* tout don parfait. (Id.)

— S'étendre jusqu'à. Des cheveux qui descendent jusqu'aux talons. Une barbe qui descend jusqu'à terre. Un manteau qui descend jusqu'à terre. Son menton sur son sein *descend* à triple étage. (Boil.)

— Déchoir d'un rang élevé. *Descends* de cette place que tu occupes. (Fléch.) Dieu l'a fait *descendre* de ce comble de gloire. (Acad.) Tyran, *descends* du trône et fais place à ton maître. (Corn.)

— Suivi d'un verbe à l'infinitif. Descendre à se justifier. Descendre à faire l'office de délateur, de bourreau.

Par d'indignes clameurs ces braves outragés
A se justifier n'ont pas voulu *descendre.* (C. Delavig.)

— Tendre, se diriger, être porté de haut en bas. Aller en pente. Un sentier qui descend vers le village. Tous les cours d'eau vont en descendant depuis leur source jusqu'à leur embouchure.

— Aller au fond. Quand on a mêlé des substances légères et des substances pesantes, ces dernières *descendent.* (Acad.)

— Baisser. Au moment du reflux, l'eau descend. La marée descend. Le baromètre a descendu. On dirait que le thermomètre veut descendre.

— Fig. *Faire descendre.* Faire baisser, faire perdre. Faire descendre quelqu'un dans l'amitié, dans l'estime d'autrui. Vous faites *descendre* mon mari dans l'estime de son fils. (G. Sand.)

— S'humilier, s'abaisser, en bonne et en mauvaise part. Descendre à la prière, jusqu'à la prière. Descendre à des détails minutieux. Elle *descend* jusqu'aux moindres offices d'une piété commune. (Fléch.) Ils ont beau *descendre* jusqu'à nous, nous ne saurions nous élever jusqu'à eux. (Id.) L'affabilité qui le faisait *descendre* de son rang (Mass.) Quoi ! je pourrais *descendre* à ce lâche artifice. (Corn.) Une grande âme a peine à *descendre* au mensonge. (Mme Guib.) *Descendre* jusqu'aux petits, c'est le moyen de s'élever aux grands. (De Retz.)

C'est à toi d'élever tes sentiments aux miens,
Non à moi de *descendre* à la honte des tiens. (Corn.)

— Fig. *Descendre dans le détail* ou *dans les détails d'une chose,* d'une question, d'une affaire. Examiner ou en rapporter toutes les particularités, toutes les circonstances. Le Saint-Esprit a voulu *descendre* dans un dénombrement exact de tous les ornements de la vanité. (Boss.) Elle *descendait* avec bonté dans le détail des peines et des besoins des riens. (Mass.)

— *Descendre en soi-même* ou *descendre dans sa conscience, dans son âme, dans son cœur,* etc. Se consulter, s'interroger, faire un retour sur soi-même. *Descendons* à l'équité de son cœur dans sa conduite particulière. (Fléch.) Apprends à te connaître, et *descends* en toi-même. (Corn.)

— Mettre pied à terre, en parlant d'un voyageur qui s'arrête quelque part pour coucher ou pour faire un séjour, etc. Descendre à l'hôtel de France, à l'hôtel de Tours. Descendre chez un de ses parents, chez un ami.

— Mus. Aller de l'aigu au grave. Descendre d'un ton, d'un demi-ton, d'une tierce, d'une quinte, d'une octave.

— Activement. Descendre la gamme.

— Comme verbe neutre, *descendre* se conjugue ordinairement avec l'auxiliaire être ; cependant lorsqu'il exprime plutôt une action qu'un état ou une situation, il prend l'auxiliaire avoir.

DESCENDU, UE. part. pass. du v. Descendre. S'empl. adjectiv. dans différentes significations.

— *Descendu à.* A la fin de la journée, le soleil était *descendu* à l'horizon, et plus de la moitié de son disque avait disparu. (A. Karr.)

— *Descendu de.* Au propre. Tout le monde sait que l'eau qui ne peut se répandre, remonte à la même hauteur dont elle est *descendue.* (Buff.) Combien d'enfants sont *descendus* du pôle de la vie sans avoir fait le tour de la sphère. (B. de St-P.) Les torrents *descendus* des montagnes avec un bruit effroyable, bondissent et se précipitent au milieu de roces escarpés. (J.-P.-J. Pel.)

Et l'aimable Espérance, à la terre rendue,
Sur un trône de fleurs du ciel est *descendue.* (Millevoye.)

— *Descendu de,* dépouillé de. Je suis *descendu* de ma gloire pour sauver mes sujets. (Mass.)

— *Descendu de.* Abaissé jusqu'à. O toi qui vois la honte où je suis *descendue.* (Rac.)

— Au propre. *Descendu sur.* Un Dieu est *descendu* sur la terre pour parler aux hommes. (Mass.)

Roi, peuple, écoutez-moi, cette nuit, à ma vue,
Du ciel sur nos autels la flamme est *descendue.* (Volt.)

Le soldat étonné dit que dans une nue
Jusque sur le bûcher Diane est *descendue.* (Racine.)

Le corps, né de la poudre, à la poudre est rendu ;
L'esprit retourne au ciel dont il est *descendu.* (Id.)

— *Descendu de,* tirant son origine de. Ces illustres femmes romaines *descendues* des maîtres de l'univers. (Mass.) On les croit d'une naissance illustre, et *descendus* des plus grands noms. (Id.)

Je jure par le ciel qui me voit confondue,
Par ces grands Ottomans dont je suis *descendue.* (Rac.)

— *Descendu par.* Ils rencontrèrent ensemble le revers du morne par où ils étaient *descendus.* (B. de St-P.)

DESCENSION. s. f. (du lat. *descensio,* descente). Astron. Terme qui n'est employé que dans les deux locutions suivantes : *Descension droite d'un astre,* arc de l'équateur compris entre le point de l'équinoxe du printemps et le cercle de déclinaison qui passe par cet astre. *Descension oblique,* arc de l'équateur compris entre le point de l'équinoxe du printemps d'où l'on compte les degrés de l'équateur, et le point de l'équateur qui se couche en même temps que l'astre.

— Artill. Courbe que trace la bombe en descendant, à partir du plus haut point de son ascension.

DESCENSIONNEL, ELLE. adj. Didact. Qui affecte le mouvement de haut en bas. Marche descensionnelle.

— Astron. *Différence descensionnelle.* Celle qui existe entre la descension droite et la descension oblique d'une étoile.

DESCENSUM. s. m. (pr. *de-cein-comm*). Anc. chim. Mot tout à fait latin pour désigner Une espèce de dissolution faite en plaçant le feu au-dessus de la liqueur que l'on voulait distiller. Inusité.

DESCENTE. s. f. (du lat. *descensio* ou *descensus,* même signification). Action de descendre, d'aller de haut en bas, en parlant des personnages. La descente de Jésus-Christ aux enfers. La descente du Saint-Esprit sur les apôtres. La descente d'un ouvrier dans une carrière, dans une mine, dans un puits. La *descente* en Angleterre a toujours été regardée comme possible, et la *descente* une fois opérée, la prise de Londres était immanquable. (Napol.)

— Action de transporter de haut en bas, en parlant des choses. La descente de la relique d'un saint. La descente de la châsse de sainte Geneviève.

— Pente par laquelle on descend. La descente d'une montagne. Descente rude, raide, facile, dangereuse, escarpée. La descente d'un escalier, d'une terrasse. Nous allons trouver une *descente* à quelque distance. (Acad.) Notre voiture a failli verser à la *descente* de cette colline. (Id.)

— Visite d'un lieu par autorité de justice. Ordonner une descente. Une descente sur les lieux. Faire une descente chez quelqu'un. Une descente de justice. Une descente de juges.

— Irruption des ennemis par mer, sur les côtes, ou par terre, des montagnes. La descente des Maures dans l'Espagne. La descente des Normands dans la Neustrie. La descente des Anglais en Flandre. La descente des Goths et des Lombards en Italie.

— Mécan. Mouvement, chute de ce qui descend, chute des corps. La descente des eaux. La descente d'un aérostat.

— *Ligne de la plus courte descente.* Ligne par laquelle un corps qui tombe, en vertu de sa pesanteur, arrive d'un point donné à un autre point aussi donné, en moins de temps que s'il tombait par toute autre ligne, en passant par les mêmes points. V. CYCLOÏDE.

— Art milit. *Descente de fossé.* Tranchée ou galerie que l'assiégeant pratique à travers la contrescarpe pour atteindre le fond du fossé. Travailler à la descente du fossé. Faire la descente du fossé.

— Chir. Hernie, déplacement des intestins par la rupture du péritoine. Avoir une descente. Être affecté d'une descente. Il a une *descente* qui l'empêche d'aller à cheval. (Acad.)

— *Descente de matrice.* Déplacement de la [illegible] moins abaissé, et paraît quelquefois en dehors.

— Manég. *Descente de main.* Mouvement que fait ordinairement le cavalier quand le cheval est au galop, et qui consiste à quitter les rênes de la main gauche, après avoir glissé la droite jusqu'au bouton pour s'assurer de leur égalité, et après avoir abaissé lestement cette dernière main sur le pommeau de la selle.

— Fauconn. Action de l'oiseau de proie qui fond sur l'oiseau pour l'assommer. Un tiercelet de faucon qui est fort léger, et qui fait une belle *descente* sur la perdrix. (La Bruy.)

— Hydraul. Tuyau de plomb, de fonte, ou de toute autre matière qui conduit les eaux d'un bâtiment dans un réservoir. Une descente de plomb, de fer, etc. Un tuyau de descente.

— Archit. Voûte inclinée à l'horizon, ou voûte rampante sous laquelle on établit un escalier ou une rampe.

— Sculpt. et peint. *Descente de croix.* Représentation de Notre-Seigneur Jésus-Christ au moment où on l'a détaché de sa croix pour le mettre au sépulcre. Une belle descente de croix. Peindre une descente de croix. Sculpter une descente de croix. La descente de croix, par Rubens.

— Loc. prov. *A grande montée grande descente.* On tombe quelquefois aussi vite du faîte des honneurs qu'on s'y est élevé.

— Loc. adv. *A la descente.* Pendant la descente, en descendant, au moment où l'on descend. Saluer quelqu'un à la descente de la voiture, à sa descente de voiture. Donner la main à une dame à la descente de l'escalier. Recevoir un ami à la descente du vaisseau. Se trouver à la descente des voyageurs.

DÉSCEPTRÉ, ÉE. part. pass. du v. Désceptrer. S'empl. adjectiv. Un roi désceptré. Une reine désceptrée.

DÉSCEPTRER. v. a. 1re conj. (rad. *sceptre*). Oter le sceptre ; détrôner. Désceptrer un roi, une reine.

— SE DÉSCEPTRER. v. pron. Être désceptré, détrôné ; renoncer au sceptre, au trône.

DESCHAMPS (Eust.-Morel). Né à Vertus en Champagne ; soldat, philosophe, astronome, poète, sous Charles V et Charles VI. Il fut le père de la ballade et de la chanson à boire.

DESCHAMPSIE. s. f. Bot. Genre de la famille des graminées glumacées, comprenant des plantes herbacées indigènes en Europe, dans l'Asie moyenne et dans les deux Amériques.

DESCHAUSSAGE. s. m. ou **DESCHAUSSAILLE.** s. f. Hist. Pour-boire que la nouvelle mariée donne aux jeunes garçons, le jour de ses noces.

DESCRIPTEUR. s. m. Celui qui a écrit une description, des descriptions. Ce mot est tout à fait inusité.

DESCRIPTIF, IVE. adj. Qui a pour objet de décrire. Poème descriptif. Style descriptif. Genre descriptif. Poésie descriptive. Géométrie descriptive. Anatomie descriptive, etc. Dubartas s'avisa de remarquer que les sept jours de la création chantés donneraient lieu à de nombreuses descriptions ; il se sert, pour argument de son poème, de quelques versets de la Genèse, sur lesquels il brode sept chants de douze cents vers chacun, en décrivant minutieusement chaque animal et chaque plante, et voilà le genre *descriptif* inventé. (Viollet-Leduc.)

DESCRIPTION. s. f. (pr. *dess-krip-ci-on ;* du lat. *descriptio,* formé de *scribere,* écrire). Exposition des attributs, des qualités d'une chose. Discours par lequel on décrit, on dépeint. Belle description. Brillante description. Description pompeuse, riche, fleurie, énergique, volupteuse, animée, séduisante, courte, noble, vive, ample, naïve, méthodique, claire, ingénieuse, naturelle, grotesque, poétique, burlesque, affreuse, horrible. Description riante, fidèle. Faire une description. Exceller dans la description. Multiplier les descriptions. La description d'un palais, d'une maison, d'un jardin, d'un paysage. La description d'une bataille, d'un combat naval, d'un orage, d'un incendie. La description des passions humaines, de leurs effets, des ravages qu'elles font au cœur. La description d'un animal, d'un végétal, d'un minéral. La description d'une machine, d'un appareil. La description d'une maladie, de ses symptômes. Il charge ses *descriptions,* et s'appesantit sur les détails. (La Bruy.) Cruel ami, que de regrets vous me préparez dans votre *description* de Lavagnac. (J.-J. Rouss.) Soyez riche et pompeux dans vos *descriptions.* (Boil.) Une *description* n'est point un inventaire. (Chaussard.) Toute *description* est une définition augmentée et rendue complète, de manière à former un tableau, une représentation exacte de l'objet que l'on veut faire connaître. (Nacq.)

— Ouvrage qui a pour objet de décrire. La description de la France. La description de l'Allemagne. La description des trois règnes de la nature.

— Géom. Action de décrire, de tracer une ligne, une surface.

— Logiq. Définition vague, imparfaite, superficielle, qui donne quelque idée d'une chose, mais sans en faire connaître la nature, les propriétés. Ce n'est pas là une définition, ce n'est qu'une *description.* (Acad.)

— Inventaire détaillé de meubles, papiers, [illegible] de saisie contient la *description* des meubles. (Acad.)

DESCURÉE. s. f. Bot. Section du genre sisymbrion, comprenant des herbes glabres ou couvertes d'une pubescence blanche et floconneuse.

DÉSÉBORGNÉ, ÉE. part. pass. du v. Déséborgner. S'empl. adjectiv.

DÉSÉBORGNER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de,* part. priv., *s* euph., et *éborgner ;* rad. *borgne*). Rendre à un borgne l'usage de l'œil qui lui manquait.

— Fig. Ouvrir l'œil à la vérité. Apôtre de la vérité, *déséborgnez* mes compagnons. (Volt.)

— SE DÉSÉBORGNER. v. pron. Être déséborgné, au propre et au figuré.

DÉSÉCHOUÉ, ÉE. part. pass. du v. Déséchouer. S'empl. adjectiv. Bâtiment déséchoué. Navire déséchoué. Frégate déséchouée.

DESECHOUER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, part. priv., *s* euph. ; *échouer*). *Je déséchouais, nous déséchouïons, vous déséchouïez. Que je déséchoue, que nous deséchouïons, que vous déséchouïez.* Relever, remettre à flot un bâtiment qui était échoué. Déséchouer un bâtiment.

— SE DÉSÉCHOUER. v. pron. Être déséchoué, remis à flot ; revenir, se remettre à flot.

DÉSEMBALLAGE. s. m. Action de désemballer. Le désemballage des marchandises. Un désemballage de rouennerie, d'orfévrerie, etc.

DÉSEMBALLÉ, ÉE. part. pass. du v. Désemballer. S'empl. adjectiv. Marchandises désemballées.

DÉSEMBALLER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, part. priv., *s* euph., et *emballer* ; rad. *balle*). Défaire un ballot, une balle, débarrasser une chose emballée. Désemballer des marchandises.

— Absol. Désemballer.

— SE DÉSEMBALLER. v. pron. Être désemballé, être sorti d'une balle.

DÉSEMBARGO. s. m. Admin. Cessation de l'embargo. Donner, publier le désembargo.

DÉSEMBARQUÉ, ÉE. part. pass. du v. Désembarquer. S'empl. adjectiv. Equipage désembarqué. Troupes désembarquées.

DÉSEMBARQUEMENT. s. m. Action de désembarquer. Le désembarquement de l'équipage, des chevaux, des marchandises. Faire le désembarquement.

DÉSEMBARQUER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, part. priv., *s* euph., et *embarquer* ; rad. *barque*). Tirer hors du vaisseau avant le départ ou avant l'arrivée, mais principalement avant le départ. Désembarquer des troupes, des munitions, des denrées. Nous avions embarqué des marchandises à Marseille, il vint un contre-ordre, il fallut les *désembarquer*. (Acad.)

— SE DÉSEMBARQUER. v. pron. Être désembarqué.

DÉSEMBARRASSER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, part. priv., *s* euph., et *embarrasser* ; rad. *embarras*). Tirer d'embarras. V. DÉBARRASSER, qui est plus usité, ou plutôt seul usité.

DÉSEMBELLI, IE. part. pass. du v. Désembellir. S'empl. adjectiv. Visage désembelli. Traits désembellis. Jeune femme désembellie.

— En parlant des choses. Palais désembellis. Nature désembellie. Bosquets désembellis.

DÉSEMBELLIR. v. a. 2e conj. (ét. fr., *de*, part. priv., *s* euph., et *embellir* ; rad. *beau*, *bel*, devant une voyelle). Diminuer la beauté, les attraits, les embellissements. Les rides de l'âge désembellissent bientôt les plus beaux visages. Une parure mal choisie désembellit la femme la plus gracieuse.

— Se dit des choses. Désembellir un appartement. Un seul meuble de mauvais goût désembellit une chambre. L'hiver désembellit les jardins et la nature entière.

— Neutralement, signifie Perdre de sa beauté, devenir moins beau. Cette femme désembellit.

— SE DÉSEMBELLIR. v. pron. Être désembelli, perdre de sa beauté.

— Ce verbe est inusité ; pourtant il n'a point son analogue dans la langue.

DÉSEMBELLISSEMENT. s. m. Action de désembellir ; état de ce qui est désembelli.

DÉSEMBOÎTÉ, ÉE. part. pass. du v. Désemboîter. V. DÉBOÎTÉ.

DÉSEMBOÎTER. v. a. 1re conj. Disloquer un os, faire sortir une articulation de sa [illegible]ture.

— Menuis. Disjoindre les [illegible] l'une cloison.

— SE DÉSEMBOÎTER. v. pron. Se [illegible], se disjoindre. V. DÉBOÎTER, [illegible].

DÉSEMBOÎTURE. s. f. État, qualité de ce qui est désemboîté. L'art des expédients, la *désemboîture* fait tourner à son gré la roue de la fortune. (Dict. étym.)

DÉSEMBOURBÉ, ÉE. part. pass. du v. Désembourber. S'empl. adjectiv. Chariot désembourbé. Voiture désembourbée. ‖ Cocher, charretier désembourbé.

DÉSEMBOURBER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, partic. extract., *s* euph., et *embourber* ; rad. *bourbe*). Tirer hors de la bourbe. Desembourber une voiture. Désembourber un équipage.

— SE DÉSEMBOURBER. v. pron. Être désembourbé. Sortir de la bourbe.

[illegible] embourrer. S'empl. adjectiv.

DÉSEMBOURRER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, part. extract., *s* euph., et *bourr*[illegible] ; rad. *bourre*). Oter la bourre. Désembourrer un meuble.

— SE DÉSEMBOURRER. v. pron. Être désembourré.

DÉSEMBRASSÉ, ÉE. part. pass. du v. Désembrasser. S'empl. adjectiv.

DÉSEMBRASSER. v. a. 1re conj. Cesser d'embrasser, d'étreindre avec les bras.

DÉSEMBRAYÉ, ÉE. part. pass. du v. Désembrayer. S'empl. adjectiv. Piece, roue désembrayée. Dans une machine, lorsque deux pièces qui se commandent sont séparées l'une de l'autre, on dit qu'elles sont *désembrayées*. (F. Tourn.)

DÉSEMBRAYAGE. s. m. Techn. Action de Désembrayer. Mode de désembrayage. Les moyens d'embrayage et de *désembrayage* sont indispensables dans les machines à vapeur et surtout dans les locomotives, pour changer la direction de leur mouvement, et les faire marcher tantôt en avant, tantôt en arrière. (F. Tourn.)

— Absol. Lorsqu'on veut *désembrayer*, on écarte les manchons, et la première portion de l'arbre peut tourner sans entraîner l'autre dans son mouvement. (F. Tourn.)

DÉSEMBRAYER. v. a. 1re conj. (ét., V. EMBRAYER). *Je désembraye, tu désembrayes, il désembraye*, etc. Intercepter la communication entre deux pièces de machines qui se commandent, c'est-à-dire dont l'une doit communiquer à l'autre l'impulsion du moteur.

— SE DÉSEMBRAYER. v. pron. Être désembrayé.

DÉSEMMANCHÉ, ÉE. part. pass. du v. Désemmancher. S'empl. adjectiv. Outil désemmanché. Instrument désemmanché. Cognée désemmanchée.

DÉSEMMANCHER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, partic. privat. ; *s* euph. ; et *emmancher* ; rad. *manche*). Techn. Oter le manche de quelque instrument. Désemmancher un marteau.

— SE DÉSEMMANCHER. v. pron. Être désemmanché.

DÉSEMMUSELER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, partic. privat. ; *s* euph., et *emmuseler* ; rad. *museler*). Manég. Oter la muselière d'un cheval.

— SE DÉSEMMUSELER. v. pron. Être désemmuselé.

DÉSEMPARÉ, ÉE. part. pass. du v. Désemparer.

— Mar. *Vaisseau désemparé.* Dématé, ruiné, mis hors d'état de combattre et de tenir la mer. Un vaisseau est *désemparé* quand les boulets d'un ennemi heureux lui ont coupé ses mâts, ses vergues, ses manœuvres, déchiré ses voiles ou démonté ses canons. (Th. Page.)

DÉSEMPAREMENT. s. m. Action de désemparer ; état de ce qui est désemparé. Inus.

DÉSEMPARER. v. n. 1re conj. (de l'espagn. *desemparar*, même signif.) Quitter le lieu où l'on est. Désemparer de la ville, du camp, de la place. Les ennemis qui étaient devant la place ont *désemparé*. (Acad.) Je n'ai point *désemparé* de la ville. (Id.) Tous les habitants *désemparèrent* à l'arrivée des gens de guerre. (Id.)

— *Sans désemparer.* Sans quitter la place, sur-le-champ, à l'instant même. S'occuper d'une chose sans désemparer.

— S'emploie quelquefois activement dans la même acception. Désemparer un lieu, une position. Désemparer le camp, la ville.

— Fig. Dans le sens d'oublier. Ma mémoire *désempare* ce que j'écris, comme ce que je lis. (Montaigne.)

— Mar. *Désemparer un vaisseau.* Rompre les manœuvres, les mâts d'un vaisseau, le mettre hors d'état de combattre, de tenir la mer.

DÉSEMPÊCHER. v. a. 1re conj. Se disait autrefois pour Débarrasser, détruire l'empêchement.

DÉSEMPENNÉ, ÉE. part. pass. du v. Désempenner. Se prenait adjectivement. Flèche désempennée.

— Loc. prov. *S'en aller comme un matras désempenné.* S'en aller de travers, ou, ne rien avoir de ce qu'il faut pour réussir dans ce qu'on entreprend.

DÉSEMPENNER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, partic. privat., *s*, euph., et empenner ; rad. lat. *penna*, penne, plume). Vieux mot qui signifiait Dégarnir une flèche de ses plumes. Désempenner une flèche

DÉSEMPESÉ, ÉE. part. pass. du v. Désempeser. S'empl. adjectiv. Linge désempesé. Col désempesé. Bonnet désempesé. Manchettes désempesées.

DÉSEMPESER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, partic. privat., *s* euph., et *empeser* ; rad. *empois*). L'*e* se change en *è* devant une syllabe muette. *Je désempèse, tu désempèses*, etc. Oter l'empois du linge en le faisant tremper. Désempeser des bonnets, des jabots, des manchettes, des chemises, des cols, etc.

— SE DÉSEMPESER. v. pron. Être désempesé. Le linge fin se désempèse aisément à l'humidité.

DÉSEMPÊTRER. v. a. 1re conj. Vieux mot, se disait pour Dépêtrer. Votre premier soin sera de *désempêtrer* votre diocèse de tant de [illegible]

DÉSEMPLI, IE. part. pass. du v. Désemplir. S'empl. adjectiv. Maison désemplie. Salle de spectacle désemplie. Eglise désemplie.

DÉSEMPLIR. v. a. 2e conj. (ét. fr., *de*, partic. priv., *s* euph., et *emplir*). Vider en partie, faire qu'une chose soit moins pleine. Désemplir un tonneau. Désemplir une malle. Désemplir ses poches. Désemplir un coffre.

— Est usité surtout neutralement avec la négation. Une maison qui ne désemplit point de monde. Une cour qui ne désemplit pas de voitures. Un canal qui ne désemplit jamais, même dans les plus fortes chaleurs. Une bourse qui ne désemplit pas, quelque dépense que l'on fasse. Sa maison ne *désemplit* point de Normands. (Bussi-Rabutin.)

— SE DÉSEMPLIR. v. pron. Devenir moins plein. Le canal se désemplit. Ma bourse se désemplit.

DÉSEMPLOTOIR. s. m. Fauconn. Fer avec lequel on tire de la mulette des oiseaux de proie la viande qu'ils ne peuvent digérer.

DÉSEMPOINTÉ, ÉE. part. pass. du v. Désempointer. S'empl. adjectiv. Etoffe désempointée.

DÉSEMPOINTER. v. a. 1re conj. ([illegible] *point*). Techn. Couper les points d'une étoffe pour la déplier et l'étendre.

— SE DÉSEMPOINTER. v. pron. Être désempointé. V. DÉPOINTER.

DÉSEMPOISONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Désempoisonner. S'empl. adjectiv. Une personne désempoisonnée.

DÉSEMPOISONNEMENT. s. m. Médec. Action de désempoisonner, de détruire l'effet du poison. Inusité.

DÉSEMPOISONNER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, partic. privat., *s* euphon., et *empoisonner* ; rad. *poison*). Médec. Détruire l'effet d'un poison ; annuler, neutraliser les qualités vénéneuses d'une substance.

— SE DÉSEMPOISONNER. v. pron. Être désempoisonné. Prendre du contre-poison.

DÉSEMPOISSONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Désempoissonner. S'empl. adjectiv. Étang désempoissonné. Rivière désempoissonnée.

DÉSEMPOISSONNER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, partic. privat., *s* euph., et *empoissonner* ; rad. *poisson*). Oter, détruire le poisson d'un étang, d'une rivière.

— SE DÉSEMPOISSONNER. v. pron. Être désempoissonné.

DÉSEMPRISONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Désemprisonner. S'empl. adjectiv. Un homme désemprisonné, une femme désemprisonnée.

DÉSEMPRISONNEMENT. s. m. Action de désemprisonner, de tirer de prison.

DÉSEMPRISONNER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, partic. extract., *s* euph., et *emprisonner* ; rad. *prison*). Tirer, faire sortir de prison ; mettre en liberté. Désemprisonner quelqu'un.

— Fig. et fam. Faire sortir quelqu'un d'un lieu où il était contraint de rester momentanément.

— SE DÉSEMPRISONNER. v. pron. Être désemprisonné, mis en liberté.

DÉSENAMOURÉ, ÉE. part. pass. du v. Désenamourer. S'empl. adjectiv.

Mais est-ce coup bien sûr que votre seigneurie
Soit *désenamourée*, ou si c'est raillerie ? (MOL.)

DÉSENAMOURER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de* partic. privat., *s* euph., et *enamourer* ; rad. *amour*). Guérir de l'amour. Désenamourer quelqu'un.

— SE DÉSENAMOURER. v. pron. Se guérir de l'amour ; cesser d'aimer.

— Ce verbe est inusité.

DÉSENCAPUCHONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Désencapuchonner. S'empl. adjectiv. Moine désencapuchonné.

DÉSENCAPUCHONNER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, partic. privat., *s* euph., et *encapuchonner* ; rad. *capuchon*). Oter un capuchon ; faire quitter un habit de moine. V. DÉCAPUCHONNER.

DÉSENCHAÎNÉ, ÉE. part. pass. du v. Désenchaîner. S'empl. adjectiv. Prisonnier désenchaîné.

DÉSENCHAÎNER. v. a. 1re conj. (ét., fr., *de*, part. priv., *s* euphon., et *enchaîner* ; rad. *chaîne*). Oter les chaînes. Désenchaîner un prisonnier.

— Fig. Désenchaîner les cœurs.

— SE DÉSENCHAÎNER. v. pron. Se débarrasser de ses chaînes. Briser ses fers ; au propre et au figuré.

DÉSENCHANTÉ, ÉE. part. pass. du v. Désenchanter. S'empl. adjectiv. Peuple désenchanté. Jeune homme désenchanté. Esprit, cœur désenchanté. Imagination désenchantée. La terre *désenchantée* a perdu tout son éclat. (Letourn.) La vie passe comme un songe, et la mort vient avant qu'on soit *désenchanté* : voilà ce qui fait ma douleur. (Id.)

Juges moins prévenus, vos yeux *désenchantés*,
Reverront ces écrits [illegible] l'ivresse enfantés. (B[illegible].)

— *Désenchanté de.* La France est *désenchantée* des ruineuses illusions de la victoire. (Salv.)

DÉSENCHANTEMENT. s. m. (ét., V. DÉSENCHANTER) Action de désenchanter ou de se [illegible] Dégoût complet d'un objet qui a des avantages réels, mais dont on ne peut plus ou dont on ne veut plus jouir. Retour au positif des choses, manière de les voir telles qu'elles sont. Désenchantement complet. Triste désenchantement. C'était un désenchantement. Faire tomber dans le désenchantement. La possession amène le *désenchantement*. (Boiste.) Le *désenchantement* relatif aux avantages passagers d'ici-bas n'est permis qu'au moment où l'âge nous retire de l'agitation générale. (St-Prosp.)

DÉSENCHANTER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, part. priv., *s* euphon., et *enchanter* ; rad. *chant*). Rompre, défaire, faire finir l'enchantement, le prestige, le charme. Autrefois on croyait généralement que les sorciers pouvaient enchanter et *désenchanter*. Il est peu usité au propre.

— Fig. Guérir quelqu'un d'une passion, d'un engouement. Desenchanter les jeunes gens. Désenchanter son cœur des voluptés du monde. Le philosophisme, en écartant les illusions, *désenchante* la nature et la vie. (Boiste.) Pour combattre les passions, il faut *désenchanter* leurs objets. (Id.) L'esprit inquiet *désenchante* les yeux. (Delille.) Les révolutions n'avaient pas blanchi sa tête, pour *désenchanter* quelquefois son cœur. (Mignet.)

— SE DÉSENCHANTER. v. pron. Se guérir d'une passion, d'un engouement. Il faut faire bien des pas dans le monde pour se désenchanter.

DÉSENCHANTEUR, ESSE. adj. Qui désenchante. Les yeux *désenchanteurs* de la réalité. (Delille.)

Tout, excepté le crime et l'innocence,
Aux yeux *désenchanteurs* de la réalité,
Descend de sa haute importance
Dans l'éternelle égalité. (DELILLE.)

— substantiv. Celui, celle qui désenchante.

DÉSENCHÂSSÉ, ÉE. part. pass. du v. Désenchâsser. S'empl. adjectiv. Relique désenchâssée. Diamant désenchâssé, Emeraude désenchâssée. Pierreries désenchâssées.

DÉSENCHÂSSER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, part. priv., *s* euphon., et *enchâsser* ; rad. *châsse*). Tirer une relique de sa châsse, une pierre précieuse de son chaton. Désenchâsser une relique. Désenchâsser un rubis.

— SE DÉSENCHÂSSER. v. pron. Être désenchâssé.

DÉSENCHÉRI, IE. part. pass. du v. Désenchérir. S'empl. adjectiv. Maison désenchérie.

DÉSENCHÉRIR. v. a. 2e conj. (ét. fr., *de*, part. priv., *s*, euphon., et *enchérir*, rad. *cher*). Offrir d'une chose un prix inférieur à celui qui a été offert.

— SE DÉSENCHÉRIR. v. pron. Être désenchéri.

DÉSENCLOUAGE. s. m. (ét., V. DÉSENCLOUER). Action de désenclouer. Le désenclouage d'une pièce de canon.

— Art vétér. Action de tirer un clou du sabot d'un cheval.

DÉSENCLOUÉ, ÉE. part. pass. du v. Désenclouer. S'empl. adjectiv. Cheval désencloué. ‖ Canon désencloué.

DÉSENCLOUER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, partic. extract., *s* euphon., et *enclouer* ; rad. *clou*). Tirer un clou du pied d'un cheval ou de la lumière d'un canon. Désenclouer un cheval. Désenclouer un canon.

— SE DÉSENCLOUER. v. pron. Être désencloué.

DÉSENCOMBRÉ, ÉE. part. pass. du v. Désencombré. S'empl. adjectiv. Terrain désencombré. Maison désencombrée. Place désencombrée.

DÉSENCOMBREMENT. s. m. (ét., V. DÉSENCOMBRER). Action de désencombrer, d'ôter ce qui encombre, ce qui empêche. Le désencombrement d'une rue, d'un passage, d'une maison.

DÉSENCOMBRER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, partic. privat., *s* euphon., et *encombrer*). Oter les encombrements, les empêchements Désencombrer la voie publique.

— Fig. et fam. Lever un obstacle.

— SE DÉSENCOMBRER. v. pron. Être désencombré.

DÉSENCOMBREUR. s. m. Celui qui désencombre, qui ôte les encombrements, qui lève les obstacles. Inusité.

DÉSENCROÛTÉ, ÉE. part. pass. du. v. Désencroûter. S'empl. adjectiv. Anc. phys. Tourbillon désencroûté.

— Fig. et fam. Déniaisé, dégourdi.

DÉSENCROÛTEMENT. s. m. Anc. phys. Action de désencroûter. Se disait, dans l'école cartésienne, en parlant des croûtes qui, selon cette école, s'amassaient à la partie extérieure d'un tourbillon, et qui, en se brisant et s'agglomérant par pelotons formaient des planètes. Les cartésiens expliquaient le système planétaire par l'encroûtement et le désencroûtement des tourbillons.

DÉSENCROÛTER. a. v. 1re conj. (ét. fr., *de*, partic. privat., *s* euphon., et *encroûter*, rad. *croûte*). Anc. phys. Opérer le désencroûtement. ‖ Fig. et fam. Déniaiser, dégourdir.

— SE DÉSENCROÛTER. v. pron. Être désencroûté. ‖ Fig. et fam. Se déniaiser.

DÉSENDORMI, IE. part. pass. du v. Désendormir. S'empl. adjectiv. Un homme désendormi. Une femme désendormie.

DÉSENDORMIR. v. a. 2e conj. (ét. fr., *de*, [illegible] *endormir*, rad. *dormir*). Tirer du sommeil, réveiller.

— Fig. Oter à quelqu'un l'air endormi, apathique.

— SE DÉSENDORMIR. v. pron. Être désendormi, réveillé.

— Fig. Sortir de l'engourdissement, de l'apathie.

DÉSENFILÉ, ÉE. part. pass. du v. Désenfiler. S'empl. adjectiv. Perles désenfilées. Aiguille désenfilée.

DÉSENFILER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, part. priv., *s* euphon., et *enfiler*, rad. *fil*). Faire que ce qui était enfilé ne le soit plus. Désenfiler une aiguille. Désenfiler des perles. Désenfiler les grains d'un chapelet.

— SE DÉSENFILER. v. pron. Ces perles se sont *désenfilées*. (Acad.)

DÉSENFLAMMÉ, ÉE. part. pass. du v. Désenflammer. S'empl. adjectiv. Rideaux désenflammés. Maison désenflammée.

— Fig. Cœur désenflammé.

DÉSENFLAMMER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, part. priv., *s* euphon., et *enflammer;* rad. *flamme*). Éteindre la flamme qui consume un objet.

— Éteindre l'amour. Désenflammer un cœur.

— SE DÉSENFLAMMER. v. pron. Être désenflammé, cesser d'être épris.

— Ce verbe est inusité, encore plus au propre qu'au figuré.

DÉSENFLÉ, ÉE. part. pass. du v. Désenfler. S'empl. adjectiv. Ventre désenflé. Bras désenflé. Ballon désenflé.

DÉSENFLEMENT. s. m. (ét., V. DÉSENFLER). Cessation de l'enflement. Syn. de Désenflure. V. ce mot.

DÉSENFLER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, part. priv., *s* euphon., et *enfler*). Faire que ce qui était enflé ne le soit plus ou ne le soit pas autant. Désenfler un ballon. Désenfler des outres.

— S'empl. comme verbe neutre, et signifie, Cesser d'être enflé ou devenir moins enflé. Le ventre de cet hydropique désenfle. On dirait que le bras de cet enfant commence à désenfler.

— S'emploie pronominalement dans le même sens. Le corps du malade se désenfle.

DÉSENFLURE. (ét., V. DÉSENFLER). Cessation ou diminution d'enflure. Désenflure partielle. Désenflure complète. La désenflure le soulagera.

DÉSENFORESTÉ, ÉE. part. pass. du v. Désenforester. S'empl. adjectiv. Terre désenforestée.

DÉSENFORESTER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, part. priv., *s* euphon., et *enforester;* rad. *forêt*). Anc. admin. Séparer d'une forêt royale une terre qui s'y trouvait engagée.

— SE DÉSENFORESTER. v. pron. Être désenforesté.

DÉSENFUMÉ, ÉE. part. pass. du v. Désenfumer. S'empl. adjectiv. Appartement désenfumé. Chambre désenfumée.

— Fig. Tapisseries désenfumées. Tableaux désenfumés.

DÉSENFUMER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, part. priv., *s* euphon., et *enfumer;* rad. lat. *fumus*, fumée. Chasser la fumée d'un lieu. Désenfumer une chambre.

— Fig. Raviver les couleurs ternies par la fumée. Désenfumer un tableau.

— SE DÉSENFUMER. v. pron. Être désenfumé.

DÉSENGAGÉ, ÉE. part. pass. du v. Désengager. S'empl. adjectiv. Soldat désengagé. Conscrit désengagé.

DÉSENGAGEMENT. s. m. Art milit. Action de désengager ou de se désengager.

— Autrefois. syn. de Dégagement.

DÉSENGAGER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, part. priv., *s*, euphon., et *engager*). On met un *e* après le *g* lorsque celui-ci doit être suivi d'un *a* ou d'un *o*. *Nous désengageons. Je désengageais. Désengageant.* Art milit. Désenrôler. Désengager un soldat.

— Autrefois, syn. de Dégager.

— SE DÉSENGAGER. v. pron. Être désengagé, désenrôlé. Rompre son engagement, un engagement.

DÉSENGRENÉ, ÉE. part. pass. du v. Désengrener. S'empl. adjectiv. Rouages désengrenés.

DÉSENGRENER. v. a. 1re conj. L'*e* se change en *è* devant une syllabe muette. *Je désengrène, tu désengrènes, il désengrène*, etc. Séparer, dégager des corps dont les roues sont engrenées, engagées les unes dans les autres. Désengrener les rouages d'une machine.

— SE DÉSENGRENER. v. pron. Être désengrené, dégagé. Ce verbe est inusité.

DÉSENHEURÉ, ÉE. part. pass. du v. Désenheurer.

DÉSENHEURER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, part. priv., *s* euphon., et *enheurer*, rendre heureux; rad. *heur*, qui, quand il est seul, signifie *bonheur*). Vieux mot pour signifier Détruire le bonheur de quelqu'un. Désenheurer quelqu'un.

— SE DÉSENHEURER. v. pron. Être désenheuré; perdre son bonheur, sa félicité.

DÉSENIVRÉ, ÉE. part. pass. du v. Désenivrer. S'empl. adjectiv. [illegible] Femme désenivrée.

— Fig. Esprit désenivré. Cœur désenivré.

DÉSENIVREMENT. s. m. (ét., V. DÉSENIVRER). Action de désenivrer ou de se désenivrer, au propre et au fig. Le désenivrement des richesses. Le désenivrement des honneurs. Le désenivrement des plaisirs.

DÉSENIVRER. v. a. 1re conj. (pr. *dé-san-ni-vre*, ét. fr., *de*, part. priv., *s* euphon., *enivrer*, rad. *ivre*. Faire passer, faire cesser l'ivresse. Le sommeil l'a *désenivré*. (Acad.)

— Fig. Combien ont dû souffrir ceux qui passent de l'ivresse de l'admiration au dégoût qui les *désenivre*. (Boiste.) Son enthousiasme dura peu, la réflexion l'eut bientôt *désenivré*. (Acad.)

— Absol. Pendant s[illegible] jours l'armée d'Alexandre ne *désenivra* pas. (Roll.) L'expérience *désenivre*. (Boiste.)

— SE DÉSENIVRER. v. pron. Cesser d'être ivre, sortir de l'ivresse. Dormir pour se désenivrer. ‖ Fig. Il en coûte quelquefois beaucoup à l'homme pour se désenivrer d'une chimère, d'une vanité, moins que d'un plaisir.

DÉSENLACÉ, ÉE. part. pass. du v. Désenlacer. S'empl. adjectiv. Oiseau désenlacé.

— Fig. Cœur désenlacé.

DÉSENLACEMENT. s. m. Action de désenlacer, de tirer des lacets. Le désenlacement d'un oiseau.

— Fig. Le désenlacement d'un cœur.

DÉSENLACER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, part. priv., *s* euphon., et *enlacer;* rad. *lacs*, *lacet*). On met une cédille sous le *c* devant *a*, *o*. *Nous désenlaçons. Je désenlaçais*, etc. Oisell. Tirer des lacets. Désenlacer les oiseaux.

— Au fig. Délivrer d'un piége. Désenlacer quelqu'un.

— SE DÉSENLACER. v. pron. Être désenlacé, se délivrer des lacets, des piéges, au propre et au figuré.

DÉSENLAIDI, IE. part. pass. du v. Désenlaidir. S'empl. adjectiv. Visage désenlaidi.

DÉSENLAIDIR. v. a. 2e conj. (ét. fr., *de*, part. priv., *s* euphon., et *enlaidir;* rad. *laid*). Faire disparaître la laideur, atténuer la laideur.

— S'empl. absolument. Les vertus et la bienveillance *désenlaidissent*. (Boiste.)

— v. n. Cesser d'enlaidir. Cesser d'être laid.

— SE DÉSENLAIDIR. v. pron. Faire disparaître sa laideur. En nourrissant son âme d'affections douces, l'homme le plus laid peut se *désenlaidir*. (De Bréhan.)

DÉSENNUI. s. m. (ét., V. DÉSENNUYER). Action de se désennuyer. Cessation de l'ennui, dissipation du chagrin.

DÉSENNUYÉ, ÉE. part. pass. du v. Désennuyer. S'empl. adjectiv. Esprit désennuyé. Cœur désennuyé.

DÉSENNUYER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, part. priv., *s* euphon., *ennuyer;* rad. *ennui*). L'*y* se change en *i* devant un *e* muet. *Je désennuie, tu désennuies, il désennuie*, etc. *Je désennuyais. Je désennuyai. Je désennuierai. Je désennuierais*, etc. Chasser l'ennui. Désennuyer quelqu'un. Chercher les moyens de désennuyer un frère, un ami.

— Absol. La lecture désennuie. Quelquefois un petit chagrin désennuie.

— SE DÉSENNUYER. v. pron. Chasser l'ennui qu'on a; se réjouir, se divertir, s'amuser, se distraire. Essayer de se désennuyer. Chercher à se désennuyer. Désennuyer les autres est quelquefois le meilleur moyen de se désennuyer soi-même.

Ci gît Jean Rosbif, écuyer,
Qui se pendit pour se *désennuyer*. (*Épit. d'un Angl.*)

DÉSENORGUEILLI, IE. part. pass. du v. Désenorgueillir. S'empl. adjectiv. Un homme désenorgueilli. Une femme désenorgueillie. Esprit, cœur désenorgueilli.

DÉSENORGUEILLIR. v. a. 2e conj. (ét. fr., *de*, part. priv., *s* euphon., et *désenorgueillir;* rad. *orgueil*). Rabattre l'orgueil de quelqu'un.

— SE DÉSENORGUEILLIR. v. pron. Humilier son propre orgueil.

DÉSENRAYÉ, ÉE. part. pass. du v. Désenrayer. S'empl. adjectiv. Roue désenrayée.

DÉSENRAYEMENT. s. m. Techn. Action de désenrayer.

DÉSENRAYER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, part. priv., *s* euphon., et *enrayer;* rad. *rayure*). *Je désenraye, tu désenrayes, il désenraye* ou *désenraie*, etc. Ôter l'enrayure, la corde, le sabot ou la chaîne qui enraye la roue d'une voiture, c'est-à-dire qui l'empêche de tourner. Désenrayer la roue.

— Absol. Il faut désenrayer. Désenrayons.

— SE DÉSENRAYER. v. pron. Être désenrayé.

DÉSENRHUMÉ, ÉE. part. pass. du v. Désenrhumer. S'empl. adjectiv.

DÉSENRHUMER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, part. priv., *s* euphon., et *enrhumer;* rad. *rhume*). Guérir, ôter, faire cesser le rhume. Le sirop de gomme désenrhume bien des gens.

— Neutralement. Devenir moins enrhumé. Je crois que je désenrhume.

— SE DÉSENRHUMER. v. pron. Signifie la même chose que Désenrhumer, pris neutralement. Il s'est *désenrhumé*. (Acad.)

DÉSENRÔLÉ, ÉE. part. pass. du v. Désenrôler. S'empl. adjectiv. Soldats désenrôlés.

DÉSENRÔLEMENT. s. m. (ét., V. DÉSENRÔLER). Anc. art milit. Action de désenrôler, de casser un enrôlement. Le désenrôlement d'un soldat.

DÉSENRÔLER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, part. priv., *s* euphon., et *enrôler;* rad. *rôle*). Anc. t. milit. Casser un enrôlement; ôter, rayer du rôle. Désenrôler des recrues.

— SE DÉSENRÔLER. v. pron. Être désenrôlé, rayé du rôle.

DÉSENROUÉ, ÉE. part. pass. du v. Désenrouer. S'empl. adjectiv. Gorge désenrouée, voix désenrouée.

DÉSENROUEMENT. s. m. Cessation de l'enrouement.

DÉSENROUER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, part. priv., *s* euphon., et *enrouer*). Ôter, diminuer l'enrouement. Le sirop de mûres l'a *désenroué*. (Acad.)

— SE DÉSENROUER. v. pron. Devenir moins enroué, cesser tout à fait de l'être.

DÉSENSEIGNÉ, ÉE. part. pass. du v. Désenseigner.

DÉSENSEIGNEMENT. s. m. ét., V. DÉSENSEIGNER). Action de désenseigner, de faire oublier à quelqu'un ce qu'il sait, de lui enseigner le contraire de ce qu'il a appris. Il est tout à fait inusité, si ce n'est qu'on l'emploie quelquefois en bonne part. Le désenseignement de l'erreur. Le désenseignement des fausses doctrines.

DÉSENSEIGNER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, part. priv., *s* euphon., et *enseigner*). Faire perdre à quelqu'un l'enseignement qu'il avait reçu, le savoir qu'il avait acquis; lui enseigner le contraire de ce qu'on lui avait enseigné. Ce verbe est tout à fait inusité; si quelquefois on l'emploie, c'est en bonne part pour signifier, Faire perdre à quelqu'un les idées fausses dont il était imbu. Désenseigner quelqu'un. Désenseigner une jeune intelligence mal apprise, un esprit faussé. Il *désenseigne* la sottise, a dit Mlle de Gournay, en parlant de son oncle Montaigne.

— SE DÉSENSEIGNER. v. pron. Être désenseigné; perdre le faux savoir que l'on avait acquis.

DÉSENSEVELI, IE. part. pass. du v. Désensevelir. S'empl. adjectiv. Un mort désenseveli. Un cadavre désenseveli.

DÉSENSEVELIR. v. a. 2e conj. (ét. fr., *de*, part. priv., *s* euphon., et *ensevelir*). Ôter le linceul qui ensevelissait un mort. Tirer un mort de son linceul. On a désenseveli le corps pour le faire visiter par les chirurgiens.

— SE DÉSENSEVELIR. v. pron. Être désenseveli.

DÉSENSEVELISSEMENT. s. m. Action de désensevelir, de tirer de la sépulture ce qui était enseveli. Le désensevelissement d'un mort. Le désensevelissement d'un cadavre.

DÉSENSORCELÉ, ÉE. part. pass. du v. Désensorceler. S'empl. adjectiv. Un jeune homme désensorcelé. Une jeune femme désensorcelée. Un esprit, un cœur désensorcelé. Une imagination désensorcelée.

DÉSENSORCELER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, part. priv., *s* euphon., et *ensorceler;* rad. *sorcier*). La lettre *l* se double devant une syllabe muette. *Je désensorcelle, tu désensorcelles, il désensorcelle*, etc. Délivrer de l'ensorcellement. Il prétendait qu'on avait jeté un sort sur elle, et entreprit de la *désensorceler*. (Acad.)

— Au fig., plus usité qu'au prop. Désensorceler d'une passion, d'un violent amour.

— SE DÉSENSORCELER. v. pron. Être guéri ou se guérir de l'ensorcellement.

DÉSENSORCELLEMENT. s. m. Action de désensorceler. Il n'y a que des ignorants qui croient aux ensorcellements et aux *désensorcellements*. (Acad.)

DÉSENTERRER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, part. extract., *s* euphon., et *enterrer;* rad. *terre*). Tirer de la sépulture, du lieu de l'ensevelissement. V. DÉTERRER, qui est seul usité.

DÉSENTÊTÉ, ÉE. part. pass. du v. Désentêter. S'empl. adjectiv.

DÉSENTÊTEMENT. s. m. Action se désentêter, effet de cette action.

DÉSENTÊTER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, part. priv., *s* euph., et *entêter;* rad. *tête*). Faire cesser l'entêtement, la prévention, l'obstination. Désentêter quelqu'un. Désentêter quelqu'un d'une femme, d'une opinion. Essayer, entreprendre de désentêter. Tout faire pour désentêter. Échouer à désentêter quelqu'un.

Il sera difficile
De le *désentêter* du traître Procinville. (Dorassay.)

— SE DÉSENTÊTER. Renoncer à l'entêtement. Se désentêter d'un préjugé, d'un fol amour. C'est une opinion dont il ne peut se *désentêter*. (Rouh.)

DÉSENTORTILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Désentortiller. S'empl. adjectiv. Cordes désentortillées.

— Fig. Affaires désentortillées.

DÉSENTORTILLER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, part. priv., *s* euphon., et *entortiller;* rad. *tors*). Démêler ce qui était entortillé.

— Fig. et fam. Désentortiller une affaire. Désentortiller une intrigue.

— SE DÉSENTORTILLER. v. pron. Être désentortillé.

DÉSENTRAVÉ, ÉE. part. pass. du v. Désentraver. S'empl. adjectiv. Cheval désentravé.

— Fig. et fam. Affaire désentravée.

DÉSENTRAVER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, part. priv., *s* euphon., et *entraver*, rad. *entrave*). Tech. Ôter les entraves, particulièrement, ôter les liens employés pour assujetir les animaux dans le travail d'un maréchal. Désentraver un animal. Désentraver un cheval.

— Fig. et fam. Aplanir les difficultés, lever les obstacles. Désentraver une affaire, une entreprise.

— SE DÉSENTRAVER. v. pron. Être désentravé; s'échapper du travail, d'un travail, en parlant des animaux: être aplani, facilité, en parlant d'une affaire.

DÉSENVENIMÉ, ÉE. part. pass. du v. Désenvenimer. S'empl. adjectiv., surtout au figuré. Critique désenvenimée. Plume désenvenimée.

DÉSENVENIMER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, part. priv., *s* euphon., et *envenimer;* rad. *venin*). Ôter le venin.

— Fig. Désenvenimer les esprits. Désenvenimer les cœurs. Désenvenimer la critique.

— SE DÉSENVENIMER. v. pron. Être désenvenimé. Être moins mordant, moins passionné, moins haineux, en parlant d'un auteur et de ses ouvrages.

DÉSENVERGUÉ, ÉE. part pass. du v. Désenverguer. S'empl. adjectiv. Vaisseau désenvergué.

DÉSENVERGUER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, part. priv., *s* euphon., et *enverguer;* rad. *vergue*). *Je désenvergue, nous désenverguons. Je désenverguais, nous désenverguions*, etc. Ôter les vergues. Désenverguer un bâtiment.

— SE DÉSENVERGUER. v. pron. Être désenvergué. V. DÉVERGUER.

DÉSÉPERONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Déséperonner. S'empl. adjectiv. Cavalier déséperonné. Concini entra arrogamment tout éperonné dans la salle du palais, où il fut *déséperonné* par les clercs. (Nic. Pasquier.)

DÉSÉPERONNER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, part. priv., *s*, euphon., et *éperonner*, rad. *éperon*). Ôter les éperons. Déséperonner un cavalier.

— Hist. *Déséperonner un chevalier*. Le dégrader, en lui ôtant les éperons, insignes de la chevalerie.

— SE DÉSÉPERONNER. v. pron. Être déséperonné; perdre ses éperons.

DÉSÉQUIPÉ, ÉE. part. pass. du v. Déséquiper. S'empl. adjectiv. Vaisseau déséquipé.

DÉSÉQUIPER. v. a. 1re conj. (ét. fr.; *de*, part. priv., *s* euphon., et *équiper*). Mar. Retirer l'équipage d'un vaisseau; désarmer un vaisseau.

— On dit absolument *Déséquiper*, pour Déséquiper un vaisseau.

— SE DÉSÉQUIPER. v. pron. Être déséquipé, désarmé.

DÉSERGOTÉ, ÉE. part. pass. du v. Désergoter. S'empl. adjectiv. Cheval désergoté.

DÉSERGOTER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, part. priv., *s* euphon., et *ergot*). Art vétér. Couper, fendre ou enlever du pied d'un cheval les portions de corne nommées ergots.

— Écon. rur. *Désergoter un coq*. Couper les ergots d'un coq.

— SE DÉSERGOTER. v. pron. Être désergoté.

DÉSERT, ERTE. adj. (du lat. *desertus*, part. de *deserere*, abandonner). Inhabité ou peu fréquenté. Lieu désert. Pays désert. Ville déserte. Province déserte. Rue déserte. Ils habitent une contrée *déserte* et solitaire. (La Bruy.) Une église *déserte* et solitaire. (Id.) Les cours seraient *désertes*, si l'on était guéri de la vanité et de l'intérêt. (Id.)

— Inculte, négligé, mal cultivé. Champs déserts. Campagnes désertes.

— Qui semble désert. Dans l'Orient *désert* quel devint mon ennui? dit Antiochus, resté seul en Asie, après que Bérénice, qu'il aimait, fut partie pour Rome. (Rac.)

— Poét. Vide, privé, avec un complément marqué par la préposition *de*. La terre est *déserte* des premières vertus. (Lebrun.)

— Anc. jurispr. *Appel désert*. Appel non relevé par lettres dans les trois mois, par celui qui l'avait interjeté.

— Syn. comp. DÉSERT. INHABITÉ. SOLITAIRE. Ce qui est *désert* est vide, inculte; ce qui est *inhabité* n'a point d'habitants; ce qui est *solitaire*, est peu fréquenté. Landes *désertes*, rochers *inhabités*, bois *solitaires*.

DÉSERT. s. m. (ét., V. DÉSERT). Lieu désert, pays sans habitants et sans végétation. Désert sauvage. Désert effroyable. Vaste désert. Désert aride, sec, brûlant, inaccessible, sombre, triste, glacé, inhabitable, sauvage, stérile, caverneux. L'horreur, le silence, le calme des déserts. La vague immensité des déserts. Les sables du désert. Le vent du désert. Se retirer, se confiner, s'ensevelir dans les déserts. Les déserts de la Libye, de la Thébaïde. Le Sahara ou grand désert. Traverser le désert. Les Pères du désert. Son oratoire où, malgré le tumulte de la cour, elle trouvait le Carmel d'Élie, le *désert* de Jean. (Boss.) Il n'y a point de *désert* ni de solitude où elle soit inconnue. (La Bruy.) Il faut sortir de cette Égypte, [illegible] *désert*. (Fléch.) Par des *déserts* secs et stériles, elle a passé dans cette terre heureuse. (Id.) Il se retira dans les *déserts* de la Calabre. (Id.) Opprimé en Égypte, errant dans le *désert*. (Mass.) L'esprit de Dieu le conduisit dans le *désert*. (Id.) Tout était calme et superbe au *désert*. (Chateaubr.) On eût dit que l'âme de la solitude soupirait dans toute l'étendue du *désert*. (Id.) Faut-il le transporter aux plus affreux *déserts*? (Rac.) La forêt, le *désert*, voilà les lieux que j'aime. (Delille.) Je fuis dans un *désert* l'approche des humains. (Mol.)

Des *déserts* que le ciel refuse d'éclairer,
Où la nature semble elle-même expirer. (Rac.)

Le palais le plus somptueux
Souvent renferme un misérable.
Même un *désert* peut être aimable
Pour qui [illegible] sait être heureux. (Dassoucy.)

— *Désert rouge.* Nom donné à la partie occidentale de la vaste steppe qui formait l'intérieur de l'Aria. ‖ *Desert salé.* Partie septentrionale du district de Chiwa.

— Hist. Nom que les Port-Royalistes donnaient à Port-Royal des champs. L'on fit venir au *desert* ce livre qui parlait de vous. (Rac.)

— Hist. sainte. *Le désert.* Les plaines où les Israélites demeurèrent pendant 40 ans sous des tentes, ayant à leur tête Moïse et Aaron. ‖ *Desert de la tentation*, ou *desert de la quarantaine*, ou simplement *le désert.* Celui où Jésus-Christ fut conduit par l'Esprit saint, pour y être tenté par Satan, et où il jeûna pendant 40 jours et 40 nuits; selon la tradition, ce désert était situé près de Jericho, au couchant du Jourdain.

— Par exagération, Lieu où il y a peu d'habitants, peu de culture. C'est un désert que cette ville. Cette campagne ressemble à un désert.

— Fig. Lieu où l'on se trouve isolé et comme dans une grande solitude, quoiqu'il ne soit pas dépourvu d'habitants. Depuis votre départ, Paris est un *desert* pour moi. (Mme de Sev.)

— Fig. Que d'écrivains prodiguent un déluge de mots dans un *desert* d'idées! (Buff.)

— Loc. fam. et prov. *Parler, prêcher dans le désert.* N'avoir pas d'auditeurs, ou n'être point écouté du peu d'auditeurs que l'on a.

— *Desert* rime avec les mots en *ert* et en *erd*, quelle que soit la lettre d'appui.

. . . C'est là qu'amante du *désert*,
La méditation avec plaisir se perd. (Delille.)

Que l'ardeur des climats, et la soif des *déserts*,
Embrase vos tableaux et brûle dans vos vers. (Id.)

DÉSERTABLE. adj. des 2 g. Que l'on doit fuir, abandonner. Lieu désertable.

DÉSERTATION. s. f. (pr. *de-zer-ta-ci-on*). Vieux mot qui signifie l'action de déserter, d'abandonner, et qui se prenait aussi pour Destruction, dévastation.

DÉSERTÉ, ÉE. part. pass. du v. Déserter. S'empl. adject. Pays déserté. Ville désertée. Poste déserté. Drapeau déserté. Ses honneurs abolis, son palais *déserté.* (Rac.) Le jeu cesse à l'instant, l'asile est *déserté.* (Boil.)

— Syn. comp. DÉSERTÉ. DÉSERT. Ce qui est *désert* est toujours inhabité; ce qui est *déserté* n'est inhabité qu'accidentellement.

DÉSERTER. v. a. 1re conj. (rad. *désert.*) Abandonner un lieu, pour quelque cause que ce soit, pour un temps ou pour toujours; déserter un pays conquis. Déserter les campagnes pendant la guerre. Déserter une ville, une province à cause du choléra, de la peste. Déserter la maison paternelle. Déserter son poste. Après un si sanglant affront, il fut obligé de *deserter* la province. (Acad.) Les hommes s'ennuient enfin des mêmes choses qui les ont charmés dans leurs commencements, ils *deserteraient* la table des dieux. (La Bruyère.)

Et l'ennemi vaincu, *désertant* ses remparts,
Au devant de ton joug courait de toutes parts. (Boileau.)

Ils y courent en foule, et, jaloux l'un de l'autre,
Désertent leur pays pour inonder le nôtre. (Rac.)

Mais, ô douleur nouvelle! En *désertant* ces toits
Ils pensent s'exiler pour la seconde fois. (Del.)

— Absol. Partout où il a prêché, les paroissiens ont *déserté.* (La Bruy.) La prévention est un mal désespéré, incurable, qui infecte tous ceux qui approchent du malade, qui fait *déserter* les égaux, les inférieurs, les parents, les amis, jusqu'aux médecins. (***)

— Se dit, en particulier, des soldats qui abandonnent le service militaire sans congé. Déserter l'armée. Déserter le service. Déserter les drapeaux, son drapeau. Dans cette acception, il s'emploie surtout neutralement. Il a déserté de son régiment. Déserter avec armes et bagages. Passer par les armes ceux qui ont déserté. Les soldats qui désertent sont punis avec la dernière sévérité.

— *Déserter à l'ennemi.* Passer à l'ennemi, dans les rangs ennemis. Se dit par opposition à *deserter à l'intérieur*, c'est-à-dire quitter son régiment, son drapeau, mais non pas le sol national. Un soldat qui *deserte* à l'ennemi est puni de mort. (Acad.)

— Fig. Abandonner. Déserter ses opinions, son parti. Déserter la bonne cause. Déserter sa foi, sa religion. Déserter l'honneur, la probité, le devoir.

— Se dit aussi, en parlant des personnes. Déserter ses amis. Les parvenus du jour ont bientôt *déserté* leurs amis de la veille. (***)

— Hortic. Dans quelques lieux, se dit par

— SE DÉSERTER. v. pron. Être déserté, abandonné. Peu usité.

DÉSERTES. s. f. pl. Techn. Forces peu tranchantes, à l'usage des tondeurs de drap.

DÉSERTEUR. s. m. (du lat. *desertor*, même signif.). Soldat qui a déserté son drapeau, qui a quitté, abandonné le service militaire sans congé. Punir, poursuivre, flétrir les déserteurs. C'est un déserteur. Loi contre les déserteurs. Il tire d'un *deserteur*, d'un transfuge, d'un paysan, ce qu'il veut dire, ce qu'il veut taire. (Boss.)

— Fig. Celui qui abandonne un parti, une religion, etc. Alors il a toujours un complément marqué par la préposition *de.* Déserteur de la foi, de la religion. Déserteur de ses opinions, de son parti. Déserteur du bon droit, de la bonne cause. Déserteur de la vertu, de l'honneur, de la gloire. Déserteur lâche, infâme, impie, coupable, sacrilége. *Déserteur* de leur loi, j'approuvai l'entreprise. (Rac.)

Je ne puis estimer ces dangereux auteurs
Qui de l'honneur, en vers, infâmes *déserteurs*,
Trahissent la vertu sur un papier coupable. (Boileau.)

— Famil. et sans complément. Celui qui a abandonné une société. Voici notre deserteur. Vous êtes un déserteur. Je tiens, je ramène notre déserteur.

Ces murs sont encor pleins de tes premiers exploits,
Déserteur de nos dieux, *déserteur* de nos lois. (Volt.)

Qu'il triomphe à son gré d'un sénat subalterne
Qui, lâche *déserteur* de son autorité,
N'en a plus que l'orgueil pour toute dignité. (Corn.)

DÉSERTICOLE. adj. des 2 g. (ét. lat., *desertum*, désert; *colens*, qui habite). Bot. Qui habite, qui affectionne les lieux déserts.

DÉSERTION. s. f. (pr. *dé-zer-ci-on;* du lat. *desertio*, même signif.). Action de déserter, abandon du service militaire sans congé. Abandon du poste où la loi ordonne de rester. Crime de désertion. Grande désertion. Désertion générale. Nombreuses désertions. Se rendre coupable de désertion. Favoriser la désertion. Réprimer, punir la désertion. Délit de désertion. Peine contre la désertion. La désertion des soldats. La désertion dans l'armée. La terreur et la *desertion* se met dans leurs troupes. (Boss.) Malgré l'infâme *désertion* de la milice même. (Id.)

— Fig. Abandonnement d'un parti, d'une opinion, d'une croyance. La conviction visible de leur *désertion.* (Boss.)

— Fam. Action d'abandonner une société, une compagnie. Vous nous paierez votre désertion.

— Anc. jurispr. *Desertion d'un héritage.* Conduite d'un propriétaire negligent qui laisse un héritage en France.

— Anc. prat. *Desertion d'appel.* Abandonnement d'appel, faute de le relever dans le délai prescrit.

DÉSESPAGNOLISÉ, ÉE. part. pass. du v. Désespagnoliser. S'empl. adjectiv. La France ne fut tout à fait *desespagnolisée* qu'après la mort de tous ceux qui avaient pris part à la Ligue. (***)

DÉSESPAGNOLISER. v. a. 1re conj. Hist. polit. Débarrasser, délivrer de l'influence espagnole. Désespagnoliser la France.

— SE DÉSESPAGNOLISER. v. pron. Être arraché à l'influence espagnole; s'arracher soi-même à cette influence.

DÉSESPÉRADE (À LA). loc. adv. À la manière d'un désespéré, comme un désespéré. Se battre à la désespérade. Jouer à la désespérade. Il est vieux et familier.

DÉSESPÉRANCE. s. f. Vieux mot, synonyme de Désespoir. Il mérite d'être rajeuni. Il est l'opposé d'*espérance*, comme *desespoir* est l'opposé d'*espoir.* On dit qu'avant d'expirer, Brutus leva les yeux au ciel, et prononça, en grec, ces vers d'une *desesperance* si profonde:

Vertu! vain mot, vaine ombre, esclave du hasard!
Hélas! je te croyais une réalité! (***)

. . . . . Tout ce qu'elle fait
Ne me promet qu'une *désespérance.* (Ronsard.)

DÉSESPÉRANT. part. prés. du v. Désespérer. Qui désespère. Il est invariable. Des naufragés désespérant d'atteindre le port. Une armée désespérant de la victoire. Intimidé, pressé, *désespérant* de trouver son salut dans la fuite, l'animal se sert aussi de toutes ses facultés. (Buff.) Imaginez-vous donc voir tous les savants se *désespérant* de ne pouvoir expliquer les marées. (A.-Martin.) Les uns, *désespérant* de secours, parlaient de se rendre. (Anquet.)

DÉSESPÉRANT, ANTE. adj. Qui jette dans le désespoir, qui cause un grand chagrin, une grande affliction. Pensée désespérante. Nouvelle désespérante. Lâcheté désespérante. Indocilité désespérante. Les dépenses *desesperantes* du président de Bouillé arrivaient coup sur coup. (Volt.) L'opinion du meilleur des mondes possible est *désespérante.* (Id.) Ce qu'il y a de *desesperant* dans les révolutions, c'est qu'elles n'instruisent personne. (Boiste.) Ebroïn, menacé de perdre la vie, fut obligé de prendre le froc, extrémité *désespérante* pour un ambitieux. (Anquet.) Que je le hais! je ne serai point satisfaite qu'il ne lui soit arrivé quelque aventure *desesperante.* (Dancourt.) Que d'idées lugubres! que d'images effrayantes et *desesperantes*! (Bourdal.)

— Se dit aussi des personnes. Un enfant dés-

— *Desesperant à.* Je ne trouve rien de plus *désesperant* à un homme, que de le rendre vil à ses propres yeux. (B. de St-P.)

DÉSESPÉRATION. s. f. (pr. *dé-zess-péra-ci-on*). Vieux mot, synonyme de Désespoir; si l'on jugeait à propos de le rajeunir, ce serait sans doute parce qu'il signifie précisément l'action de désespérer.

DÉSESPÉRÉ, ÉE. part. pass. du v. Désespérer. S'empl. adjectiv., dans diverses significations. En parlant des personnes, il signifie Qui est plongé dans le désespoir, qui n'a plus d'espoir. Un homme désespéré. Une mère désespérée. Une famille désespérée. L'amour ne doit pas être ombrageux, jaloux, furieux, *désespéré*, mais simple, tendre, délicat. (Fonten.) Les autres, *désesperés*, retournèrent à leur camp sans savoir où ils allaient. (Volt.) Clotilde, deux fois malheureuse, est consternée et *desesperée.* (Le comte de Peyronnet.)

En vain l'élégie éplorée
Te peindrait exhalant ta douleur et tes jours,
Serais-tu beau comme Nirée,
Une douleur *désespérée*
Jamais ne ralluma le flambeau des amours. (Lebrun.)

Qui me débrouillera ce chaos plein d'horreur?
Mon cœur *désespéré* se livre à la fureur. (Racine.)

Le roi *désespéré*
Lui-même n'attend plus qu'un trépas assuré. (Id.)

— Qui est extrêmement affligé. Versant à propos des bénédictions secrètes sur des familles *désesperées.* (Fléch.) Il meurt *desesperé.* (Mass.)

De l'oiseleur alors l'âme est *désespérée*,
Il sent un repentir bien vif
D'avoir en lâchant son captif
Manqué sa fortune assurée (F. de Neufch.)

— *Désesperé de*, suivi d'un nom. Saisi, *désespéré* d'une mort qui m'accable. (Rac.) Mon cœur *désespére* d'un an d'ingratitude. (Id.)

De la mort d'Adonis Vénus *désespérée*
Veut que l'on mette en jugement
L'horrible sanglier, cause de son tourment. (F. de Neufchateau.)

— *Désesperé de*, suivi d'un infinitif.

. . *Désespéré* d'avoir manqué son crime
Sans doute il a voulu prendre cette victime. (Racine.)

— Qui est furieux, exaspéré, qui s'agite dans la douleur, dans la passion. Se battre en désespéré, agir en désespére. Je partais amoureux, jaloux, *desespéré.* (Rac.)

— *Désespéré sur.* Transporté du désir du gain, *desesperé* sur sa perte. (La Bruy.)

— Qui n'offre plus d'espoir de guérison. Un malade désespéré. Une malade désespérée. Il le traitait comme un malade *désespéré* qu'on abandonne. (Fén.)

— Par exagération. Qui est fâché, peiné. Désespéré de faire attendre quelqu'un. Désespéré d'un contre-temps.

— Incorrigible. Jeune homme désespéré.

— En parlant des choses. Qui ne donne aucune espérance, qui est perdu sans ressource. Affaire désespérée. Situation désespérée. Tout est-il donc *desespere* pour nous? (Boss.) Des affaires domestiques *desespérees.* (Mass.) Ce prince, qui était arrivé quand tout était *désespéré*, rétablit tout. (Volt.)

— Qui est inspiré par le désespoir. Prendre un parti désespéré, une résolution désespérée.

— Incurable. Maladie désespérée. Une corruption profonde et *désespérée.* (Mass.)

— *Être dans un état desespéré.* Être à toute extrémité, à la dernière extrémité, en parlant d'un malade. Être inévitablement perdu, ruiné, en parlant d'une chose.

— Se dit particulièrement de ceux qui, parvenus aux derniers égarements de la raison, n'espèrent plus rien au delà de cette vie. L'impie sera-t-il assez *désespéré* pour attribuer à ce qui n'est pas une toute-puissance qu'il ose refuser à celui qui est essentiellement? (Mass.) Ce petit nombre d'esprits noirs et *désespérés* que l'incrédulité a produits. (Id.)

DÉSESPÉRÉ, ÉE. s. Celui, celle qui a perdu tout espoir. Un desespéré. Une désespérée. On a loué dans l'antiquité ces illustres *desesperes* qui ont cherché la mort avec constance. (M. Sc.) C'est un *desespéré* qui peut tout attenter. (Corn.)

— *Courir, crier, comme un désespéré.* Courir, crier, avec excès, avec violence.

DÉSESPÉRÉMENT. adv. En désespéré; éperdument; avec grand excès. Désespérément amoureux. Inusité, si ce n'est dans cette locution: ils se regardèrent tous quatre *désespérément.* (L. Gozl.)

DÉSESPÉRER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, partic. privat., *s* euphon., et *espérer;* rad. lat. *spes*, espoir). L'é se change en è devant une syllabe muette. *Je desespère, tu desespères, il desespère*, etc. Mettre au désespoir, affliger vivement, tourmenter au dernier point, faire perdre l'espérance, causer le désespoir. Se dit des personnes et quelquefois des choses. Désespérer quelqu'un. Désespérer la patience, la bonté, la vertu de quelqu'un. Tel événement qui vous *desespère* peut vous conduire au bonheur. (Mme de Puys.) Cet enfant me *desespère*, il ne fait aucun progrès. (Acad.) Ne *desespère* pas une âme qui t'adore. (Corn.) Son crime seul n'est pas ce qui me *désespère.* (Rac.)

— *Désespérer par.* Il *désespère* par sa dureté des misérables qui etc. (Fléch.) Les héros de l'antiquité sont si fort au-dessus de nous, qu'au lieu d'exciter notre courage, ils *déses-*

— DÉSESPÉRER. v. n. Cesser d'espérer, n'avoir pas ou n'avoir plus d'espoir; se dit des personnes et des choses. *Désespérer d'un malade.* Désespérer de sa guérison. *Désesperer d'un jeune homme.* Ne pas espérer qu'il se corrige, qu'il revienne à de bons sentiments, qu'il devienne ce qu'on voudrait qu'il fût. Désespérer d'un écolier.

— Absol. La religion ne veut pas qu'on *désespere.* (Mass.) Oui, c'est *desesperer* que d'espérer toujours. (Mme Deshoul.) N'espérez et ne *désesperez* pas trop. (Boiste.) Ne *desespère* pas du vivant de Caton. (Corn.) Il faut espérer peu et ne *desesperer* jamais. (La Mothe.) Il va combattre don Sanche et déjà *desespere.* (Id.)

— Désespérer d'une affaire, du succès d'une entreprise. Désespérer du salut de son âme. Désespérer de la miséricorde de Dieu. Désespérer de la république, de la monarchie, de l'avenir d'un pays. Ne désespérer de rien. Jamais on n'a douté de sa parole, ni *desespéré* de sa clémence. (Boss.) Pourquoi *desesperez*-vous de votre salut? (Id.) Que celui qui ne peut rien espérer ne *desespere* de rien. (Boiste.) Les incrédules sont ceux qui *desesperent* de la vie, qui nient le mouvement, l'avenir. (E. Quinet.)

— *Désesperer de*, suivi d'un verbe à l'infinitif. Désesperer de venir à bout d'une affaire. Désespérer de gagner une partie. Désespérer de guérir un malade. Désespérer de voir un ministre. Je *desespère* enfin d'y réussir. (La Bruy.) Ils ont *desespére* d'avoir mon secret. (Id.) Salomon *desespere* de trouver cette femme forte. (Fléch.) *Désesperant* d'échapper au glaive. (Id.)

— *Désespérer que.* S'il est accompagné d'une négation, il veut *ne* devant le verbe qui suit. Je ne désespère pas que vous ne triomphiez de tous vos ennemis.

— SE DÉSESPÉRER. v. pron. Se livrer au désespoir, se tourmenter, s'agiter dans la douleur. Celui qui sait attendre le bien qu'il souhaite, ne prend pas le chemin de se *desespérer*, s'il ne lui arrive pas. (La Bruy.) Il crie et se *desespere.* (Id.) Cependant Don Quichotte se *désespérait.* (L. Viardot.)

— *Se desespérer de.* On perd, à se *désespérer* d'un mal, plus de temps qu'il n'en faudrait pour y remédier. (Boiste.) Émire l'apprend et s'en *desespère.* (La Bruy.)

— *Se désespérer sur.* Il s'attriste et se *désespere* sur un refus. (La Bruy.)

DÉSESPOIR. s. m. ét. fr., *de*, partic. priv., *s* euphon., et *espoir*). Perte de l'espérance. Découragement, abattement de l'âme sans espoir. Profond désespoir. Désespoir affreux. Dernier désespoir. Aveugle désespoir. Fatal désespoir. Désespoir amer, terrible, sanglant, farouche, sombre, morne, funeste, coupable, horrible, honteux, lâche, beau, noble, glorieux, superbe, amoureux, tendre. Partout on voit le *desespoir* et la douleur. (Boss.) Ils se convertissent par *désespoir* plutôt que par espérance. (Id.) Un noble *desespoir* est quelquefois une ressource. (Acad.) Ce n'est qu'au *desespoir* qu'il nous faut recourir. (Corn.) Quel *desespoir* aveugle à ces fureurs vous porte? (Id.) Je ne prendrai conseil que de mon *désespoir.* (Id.) Je n'ai rien feint qu'une passion dans un cœur au *désespoir.* (J.-J. Rouss.) Le *desespoir* augmente les dettes, et le travail les paie. (De Juss.) Le *désespoir* est la vertu du lâche. (Laplace.) Le *desespoir* n'est point d'une âme magnanime. (Gress.) La honte suit toujours un lâche *desespoir.* (Crébill.) Souffrez qu'en liberté mon *desespoir* éclate. (Corn.) Mon unique espérance est dans mon *desespoir.* (Rac.)

Le *désespoir* sied bien à des hommes perdus;
C'est le secours qui reste à ceux qui n'en ont plus. (Brebœuf.)

Le *désespoir* n'est point d'une âme magnanime,
Souvent il est faiblesse, et toujours il est crime. (Gresset.)

. . . . . Ce visage, où reluisait l'orgueil,
Du morne *désespoir* porte la noire empreinte. (Gui.)

— Théol. mor. Péché par lequel l'homme désespère de son salut et de la miséricorde de Dieu.

— État violent, extrême affliction de l'âme qui ne peut surmonter un mal qui l'oppresse, un bien nécessaire qu'elle convoite. Délire de la douleur. Être dans le désespoir. Tomber dans le désespoir. Jeter, plonger dans le désespoir. Céder au désespoir. Réduire au désespoir. Le second, plein de *desespoir*, alla se faire tuer en Crète. (La Bruy.) Portant déjà le deuil, l'amertume, le *desespoir* souvent dans le cœur. (Mass.) Le *desespoir* qu'inspire la tyrannie les avait d'abord armés. (Volt.)

Mais enfin succombant à ma mélancolie,
Mon *désespoir* tourna mes pas vers l'Italie. (Rac.)

— *Désespoir de*, suivi d'un verbe à l'infinitif. On tombe dans les mains de la justice de Dieu avec le *desespoir* de ne pouvoir y satisfaire. (Fléch.) Un *desespoir* secret de le perdre. (Mass.)

— On l'employait autrefois au pluriel, pourquoi ne l'emploierait on plus aujourd'hui? Voltaire trouve que ce mot au pluriel peut produire un très-bel effet, comme dans les Horaces.

Et par les *désespoirs* d'une chaste amitié,
Nous aurions des deux camps tiré quelque pitié. (Corn.)

Et tu verras mes feux changés en juste horreur,
Armer mes *désespoirs* et hâter ma fureur (Id.)

— *Faire quelque chose en desespoir de cause.* Essayer d'une dernière ressource, tenter un

réussir.

— Par extens. *Être au désespoir.* Avoir beaucoup de déplaisir, ressentir beaucoup de peine, être bien fâché. Être au désespoir de ne pouvoir faire ce que quelqu'un désire. Être au désespoir d'un accident qui frappe un de nos amis.

— On dit de même, *Mettre au désespoir*, causer un grand déplaisir, un grand chagrin.

— Ce qui cause le désespoir. La fortune de ce méchant homme est le *desespoir* des gens de bien. (Acad.) Le triomphe du méchant serait le *desespoir* de l'homme de bien, s'il n'existait un Dieu. (Boiste.) O rage! ô *desespoir*! ô vieillesse ennemie! (Corn.) O *desespoir*! ô crime! ô déplorable race! (Rac.)

— Chose inimitable par son haut degré d'ex-

cellence, de perfection. L'Iliade d'Homère est le désespoir de tous les poètes. L'Église de Saint-Pierre de Rome est le *desespoir* de tous les architectes. (Acad.)

Un fils à tous ses vœux avec ardeur soumis,
L'éternel *désespoir* de tous ses ennemis. (Racine.)

DÉSESSARTS (Jean-Charles). Né en Bourgogne en 1740, mort en 1793; fut l'un des meilleurs comédiens du Théâtre Français dans les rôles de financiers, etc.

DÉSESTIMÉ, ÉE. part. pass. du v. Désestimer. S'empl. adjectiv. Un homme désestimé. Une femme désestimée.

DÉSESTIMER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, partic. privat., *s* euphon., et *estimer*). Mésestimer; cesser d'estimer. Désestimer quelqu'un. Les gens de guerre l'en *désestimèrent* et commencèrent à parler mal de lui. (Amyot.) Valérius dit que Cicéron sur sa vieillesse commença à *désestimer* les lettres (Montaig.)

— SE DÉSESTIMER. v. pron. Être mésestimé; n'avoir point d'estime l'un pour l'autre ou les uns pour les autres, en parlant de deux ou plusieurs personnes.

DÉSÉTOUPÉ, ÉE. part. pass. du v. Désétouper. S'empl. adjectiv. Vaisseau désétoupé.

DÉSÉTOUPER. v. a. 1re conj. Oter l'étoupe, déboucher.

— SE DÉSÉTOUPER. v. pron. Être désétoupé.

DÉSÉTOURDI, IE. part. pass. du v. Désétourdir.

DÉSÉTOURDIR. v. a. 2e conj. (ét. fr., *de*, partic. privat., *s* euphon., et *étourdir*). Ôter, faire cesser l'étourdissement, faire revenir d'un étourdissement.

— SE DÉSETOURDIR. v. pron. Être désétourdi.

DÉSEXCOMMUNICATION. s. f. (pr. *dé-zeks-kom-mu-ni-ka-ci-on*). Action de désexcommunier, de lever l'excommunication. Inus.

DÉSEXCOMMUNIÉ, ÉE. part. pass. du v. Desexcommunier. S'empl. adjectiv.

— Substantiv. Un désexcommunié.

DÉSEXCOMMUNIER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, part. privat., *s* euphon., et *excommunier*, rad. *communier*). Hist. eccl. Lever l'excommunication; remettre dans la communion.

— SE DÉSEXCOMMUNIER. v. pron. Être désexcommunié, être remis dans la communion.

— Ce verbe est inusité.

DÉSEXÉ, ÉE. part. pass. du v. Désexer. S'empl. adjectiv. Une femme vêtue en homme est pour ainsi dire désexée.

DÉSEXER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, partic. privat., et *sexe*). Faire changer de sexe. *Desexez*-moi. (Trad. de Shakspeare). Si l'on n'admet pas ce verbe, comment traduira-t-on littéralement le *unsex me* de Shakspeare?

— Par extension, Faire prendre les habits de l'autre sexe.

— SE DÉSEXER. v. pron. Changer de sexe. || Par extension, Cacher son sexe sous les habits de l'autre sexe.

DESÈZE (Romain). Né à Bordeaux en 1750, avocat, défenseur de Louis XVI; pair de France et premier président de la cour de cassation en 1815. Mort en 1828.

DESFONTAINÉE. s. f. Bot. Genre de plantes voisin des solanées, et comprenant des arbrisseaux du Pérou, inermes, mal connus, à fleurs parfaites, régulières.

DESFONTAINES (Pierre-Franç.-Guyot). Jésuite, né à Rouen en 1700, célèbre par ses démêlés littéraires avec Voltaire. || DESFONTAINES (René). Célèbre botaniste, de la même famille que le précédent.

DESFORGES (Pierre-Jean-Baptiste Choudard). Auteur dramatique, né à Paris en 1746, mort en 1806.

DESFOURURE. s. f. Agric. Nom donné à la paille battue, dans nos départements méridionaux.

DESGARCINS (Mlle). Célèbre tragédienne du Théâtre-Français, morte en 1797

DESGENETTES (René-Nicolas, baron Dufriche). Célèbre médecin en chef des armées françaises, né en 1742, mort en 1837. Il s'inocula la peste en Égypte, pour prouver qu'elle n'était pas contagieuse.

DÉSHABILITÉ, ÉE. part. pass. du v. Déshabiliter. S'empl. adjectiv. Esprit déshabilité.

DÉSHABILITER. v. a. 1re conj. (rad. *habile*). Rendre inhabile.

— *Deshabiliter un organe.* En suspendre ou en détruire l'usage sans détruire l'organe même.

habile.

DÉSHABILLÉ. s. m. Vêtement négligé, vêtement de chambre dont on se sert chez soi avant de prendre ou après avoir quitté les habillements avec lesquels on va dans le monde. Ne se dit guère qu'en parlant des femmes. Déshabillé de nuit. Déshabillé du matin. Beau déshabillé. Joli déshabillé. Déshabillé simple, élégant, voluptueux, magnifique. Être en déshabillé, dans son déshabillé. Cette femme est fort bien en deshabillé.

— Fig. *Se montrer dans son deshabillé, paraître en déshabillé.* Se montrer, paraître tel que l'on est, dans sa vie privée, dans son caractère naturel, sans déguisement, sans art, sans affectation.

DÉSHABILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Déshabiller. S'empl. adjectiv.

DÉSHABILLER. v. a. 1re conj. (pr. *dé-za-bi-ié*; ét. fr., *de*, partic. privat., *s* euphon., et *habiller*; rad. *habit*). Oter à quelqu'un les habits, la parure dont il est vêtu. Déshabiller un malade. Déshabiller une femme qui revient du bal. Monsieur, lui dis-je un soir en le *déshabillant*, je ne sais comment il faut vivre pour se mettre à couvert des coups de langue. (Le Sage.) Le vieux valet de chambre, après avoir *deshabillé* son maître, le laisse libre de goûter ce sommeil de plomb dont on dort à quinze ans. (Alb. de Calv.)

—Prov. et fig. *Déshabiller saint Pierre pour habiller saint Paul.* Remédier à un inconvénient en tombant dans un inconvénient pareil.

—Fig. Nous considérons les passions comme la poésie les pare, et non pas comme la morale les *déshabille.* (Balz.)

— Neutralement. Il a été quinze jours sans *deshabiller.* (Acad.) || Cet emploi du verbe a vieilli, il était familier.

— SE DÉSHABILLER. v. pron. Oter, quitter ses habits. Se deshabiller pour se mettre au bain, pour aller au lit. Pendant ce temps-là, Mergelina, s'étant *déshabillée*, se mit au lit auprès du docteur, qui n'eut pas le moindre soupçon qu'on le trompât. (Le Sage.)

— Prov. *Il ne faut pas se déshabiller avant de se coucher.* On ne doit pas se dépouiller de ses biens avant sa mort.

— Se mettre en déshabillé, quitter son habit de ville pour être plus à son aise.

— Quitter les ornements sacerdotaux, en parlant d'un ecclésiastique.

— Quitter sa robe, en parlant d'un avocat, d'un magistrat. Quitter son costume de théâtre, en parlant d'un acteur, etc.

DÉSHABITÉ, ÉE. part. pass. du v. Déshabiter. S'empl. adjectiv. Pays déshabité. Palais deshabité. Maison deshabitée.

DÉSHABITER. v. a. 1re conj (ét. fr., *de*, partic. privat., *s* euphon., et *habiter*). Ne plus habiter, cesser d'habiter. Deshabiter un pays. Déshabiter une maison.

— SE DÉSHABITER. v. pron. Être déshabité. Perdre ses habitants.

— Ce verbe, tombé en désuétude, doit être rajeuni, car il n'a point son analogue dans la langue.

DÉSHABITUDE. s. f. (ét. fr., *de*, partic. privat., *s* euphon., et *habitude*). Action de se déshabituer, perte d'une habitude. La déshabitude du vice.

DÉSHABITUÉ, ÉE. part. pass. du v. Déshabituer. S'empl. adjectiv. Estomac deshabitué du vin. Nez déshabitué du tabac. Esprit, cœur deshabitué des tumultes du monde.

DÉSHABITUER. v. a. 1re conj. (ét. fr. *de*, partic. privat., *s* euphon., et *habituer*). *Je deshabitue, nous deshabituons. Je deshabituais, nous déshabituïons, vous deshabituïez. Je deshabituai. Je deshabituerais. Que je déshabitue, que nous deshabituïons, que vous déshabituïez*, etc. Faire perdre une habitude, désaccoutumer de quelque chose. Déshabituer quelqu'un de prendre du tabac, de boire des liqueurs fortes.

— SE DESHABITUER. v. pron. Perdre l'habitude. Tâchez de vous en *déshabituer* de bonne heure. (Acad.)

DÉSHÂLÉ, ÉE. part. pass. du v. Déshâler. S'empl. adjectiv. V. DÉHÂLER.

DÉSHÂLER. v. a. 1re conj. Oter le hâle. V. DÉHÂLER.

DÉSHALLÉ, ÉE. adj. Essoufflé. Cheval maigre, déshallé. Ce mot est vieux et inusité.

DÉSHANTÉ, ÉE. part. pass. du v. Déshanter. S'empl. adjectiv. Qui n'est plus fréquenté. Un homme déshanté. Une femme déshantée.

DÉSHANTER. v. a. 1re conj. Cesser de hanter, de fréquenter quelqu'un.

— SE DÉSHANTER. v. pron. Ne plus se fréquenter.

DÉSHARMONIE. s. f. Discordance. Ce mot est de Bonaparte, l'emploi en est bon surtout au figuré. La désharmonie des affaires. La désharmonie des opinions. Il y a aujourd'hui dans presque toutes les sociétés politiques de grands symptômes de désharmonie. Dans l'intérêt même du corps enseignant, nous devons faire cesser cette *désharmonie.* (Tracy.)

DÉSHARMONIÉ, ÉE, ou DÉSHARMONISÉ, ÉE part. pass. du v. Désharmonier ou Désharmoniser. S'empl. adjectiv. Société désharmoniée. Affaires désharmonisées.

DÉSHARMONIER ou DÉSHARMONISER.

v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, partic. privat., *s* euph., et *harmonier*, *harmoniser*; rad. *harmonie*). Mettre la désharmonie, la discordance, troubler l'harmonie des choses. Désharmonier les affaires. Désharmoniser les opinions.

— SE DÉSHARMONIER OU SE DÉSHARMONISER. v. pron. Être en désharmonie, en discordance, se mettre en desaccord.

DÉSHARMONISATION. s. f. (pr. *dé-sar-mo-ni-za-ci-on*). Action de désharmoniser, résultat de cette action, discordance. Tous les phénomènes de *désharmonisation* qui se montrent dans les autres fonctions organiques. (Archamb.)

DÉSHARMONISÉ, ÉE. part. pass. du v. Désharmoniser.

DÉSHARMONISER. v. a. 1re conj. V. DÉSHARMONIER.

DÉSHARNACHÉ, ÉE. part. pass. du v. Désharnacher. S'empl. adjectiv. Cheval désharnaché. Équipage désharnaché.

DÉSHARNACHEMENT. s. m. Action de désharnacher; état de ce qui est désharnaché.

DÉSHARNACHER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, partic. privat., *s* euph., et *harnacher*; rad. *harnais*). Oter le harnais. V. DÉHARNACHER, qui seul doit se dire et s'écrire; la lettre *h* étant aspirée dans *harnais*, on ne peut mettre de *s* euphonique, sans quoi la lettre *h* deviendrait muette.

DÉSHÉRENCE. s. f. (rad. lat. *hæres*, héritier). Jurispr. Droit qu'a l'État de recueillir la succession des personnes mortes sans avoir laissé d'héritiers. Droit de deshérence. Sous l'ancien régime, ce droit appartenait au roi et aux seigneurs grands justiciers.

— État d'une succession à l'égard de laquelle peut s'exercer le droit de déshérence. Bien, patrimoine tombé en déshérence.

DÉSHÉRITANCE. s. f. Vieux mot pour signifier, Perte d'héritage.

— Anc. jurispr. des Pays-Bays. Acte par lequel, en se dessaisissant de ses biens immeubles, on pouvait modifier l'ordre de succession réglé par les chartes générales. V. DESSAISINE.

— Anc. cout. du Cambrésis. *Déshéritance à futur.* Acte par lequel on remettait aux juges fonciers du lieu la propriété d'un immeuble, à la charge par eux d'en saisir plus tard celui à qui l'on jugerait à propos de le transporter. || *Déshéritance à profit.* Celle qui, après un certain laps de temps, saisissait la personne en faveur de qui elle était faite.

DÉSHÉRITÉ, ÉE. part. pass. du v. Déshériter. S'empl. adjectiv. Un fils desherité. Elle était sans bien et *déshéritée*; vous n'aviez désormais avec elle que votre seul travail. (B. de St-P.) Vous comprenez que les heureux accueilleront mal vos plaintes, comme le légataire universel celles du fils *déshérité.* (Karr.)

— *Déshérité de.* Dès lors il est posé en principe que l'homme noir ou de couleur est *déshérité* du don de l'intelligence. (R. de Beauv.)

Il voit avec douleur
Tous ces infortunés *déshérités* du ciel. (Delille.)

DÉSHÉRITER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, partic. privat., *s* euph., et *hériter*, du lat. *hæreditare*). Priver de l'héritage, de la succession. Desheriter ses enfants. Menacer de déshériter un fils ingrat. La femme infidèle *désherite* ses propres enfants. (Boiste.) Le luxe, la prodigalité des parents *déshérite* d'avance leurs enfants. (Id.) Il vient *desheriter* ses fils par son retour. (Corn.)

Vous oui, *déshéritant* le fils de Claudius,
Avez nommé César l'heureux Domitius. (Racine.)

— Fig. Dieu semble avoir *déshérité* le génie des jouissances terrestres, même de celle qui lui appartient le plus en propre, la jouissance de la gloire. (***) Une révolution coûte trop cher au peuple qui l'a subie pour qu'on ose l'en *déshériter.* (Boiste.)

— v. n. Anc. cout. des Pays-Bas. Faire acte de déshéritance.

— SE DESHÉRITER. v. pron. Être déshérité, perdre l'heritage, se priver de la succession, se déshériter par sa propre faute.

DÉSHEURÉ, ÉE. part. pass. du v. Désheurer. S'empl. adjectiv. Personne désheurée.

DÉSHEURER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, partic. privat., *s* euphon., et *heurer*; rad. *heure*). Déranger les heures ordinaires des choses d'habitude. Craindre de désheurer quelqu'un. Les visites qu'il a reçues l'ont beaucoup désheuré.

— SE DÉSHEURER. v. pron. Se déranger dans ses heures d'occupation. J'ai observé qu'à Paris, dans les émotions populaires, les plus échauffés ne veulent pas se *désheurer.* (Retz.)

DÉSHIVERNÉ, ÉE. part. pass. du v. Déshiverner. S'empl. adjectiv. Troupes déshivernées

DÉSHIVERNER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, partic. privat., *s* euph., et *hiverner*; rad. *hiver*). Anc. t. milit. Faire sortir des quartiers d'hiver. Déshiverner un corps de troupes.

— Neutralement, Sortir des quartiers d'hiver. L'armée a déshiverné.

— SE DÉSHIVERNER. v. pron. Être déshiverné. Quitter ses quartiers d'hiver.

DÉSHONNÊTE. adj. des 2 g. (ét. fr., *de*, partic. privat., *s* euph., et *honnête*). Qui est contraire à l'honnêteté, à la pudeur, à la bienséance. Pensée déshonnête. Parole déshonnête. Action déshonnête. Geste déshonnête.

quentation déshonnête. Lien déshonnête.

— Syn. comp. DÉSHONNÊTE, MALHONNÊTE. Ce qui est *deshonnête* blesse la pudeur, la bienséance; ce qui est *malhonnête* va contre la civilité ou la droiture. Le premier ne se dit que des choses; le second se dit des personnes et des choses.

DÉSHONNÊTEMENT. adv. D'une manière déshonnête, contre l'honnêteté, contre la pudeur. Parler déshonnêtement. Gesticuler déshonnêtement. Agir, se conduire déshonnêtement.

DÉSHONNÊTETÉ. s. f. Vice de ce qui est déshonnête. Ce mot est peu usité, c'est regrettable.

DÉSHONNEUR. s. m. (ét. fr., *de*, partic. privat., *s* euph., et *honneur*). Perte de l'honneur, honte, opprobre, infamie, avilissement. Mortel déshonneur. Faire le déshonneur, du déshonneur. Tenir à déshonneur. Être un déshonneur. Mettre le comble au deshonneur. Tomber dans le déshonneur. Souffrir un déshonneur. Se laver d'un déshonneur. Venger un déshonneur. C'est ainsi que, suivant le conseil d'un des plus grands hommes de l'antiquité, il ne considéra ni la fausse gloire ni le faux *déshonneur.* (Fléch.) On voit des femmes infortunées porter avec ostentation sur leur front leur *déshonneur* et leur ignominie. (Mass.) Il ne peut y avoir de *déshonneur* à n'être pas le plus fort quand on est le plus juste. (De Bruix.) Le désir de la gloire fait moins de bravoure que la crainte du *déshonneur.* (Id.) L'honneur d'une caste ne peut s'établir que sur le *déshonneur* d'une nation. (Boiste.) Le *déshonneur* est pour le vice. (Barth.) Mourant sans *déshonneur* je mourrai sans regret. (Corn.)

— Fam. *Prier quelqu'un de son déshonneur.* Lui demander de faire ou d'accorder une chose qui le déshonorerait. Prier une femme de son déshonneur. Cette locution a beaucoup vieilli.

— Fig. et par plaisanterie. *C'est le prier de son déshonneur.* C'est lui demander une chose qui lui déplaît fort. Demander de l'argent à un avare, c'est le prier de son *déshonneur.* (Acad.)

DÉSHONORABLE. adj. des 2 g. Qui cause du déshonneur, en parlant des choses. Action déshonorable. Fonctions déshonorables. Il est peu usité; on se sert ordinairement du mot *deshonorant.*

DÉSHONORABLEMENT. adv. D'une manière déshonorante. Agir déshonorablement. Se conduire déshonorablement.

DÉSHONORANCE. s. f. Déshonneur. Ce mot est vieux, mais il mérite d'être rajeuni.

DÉSHONORANT. part. prés. du v. Déshonorer. Qui déshonore. Il est invariable. Des femmes déshonorant leur sexe. Une action déshonorant son auteur.

Et me *déshonorant* par d'injustes alarmes,
Pour attendrir mon cœur on a recours aux larmes
(Racine.)

Pourquoi, *déshonorant* votre amant, votre époux,
Promettre à d'autres yeux un cœur qui n'est qu'à vous?
(Voltaire.)

DÉSHONORANT, ANTE. adj. Qui peut déshonorer, qui tend à déshonorer, en parlant des choses. Langage déshonorant. Geste déshonorant. Pensée, action déshonorante. Conduite déshonorante. Outrage, affront déshonorant. Ses camarades, sans doute jaloux de son succès, lui prodiguent des épithètes *déshonorantes*, qu'il paraît s'attirer par sa dureté. (Barth.) Ils ne purent tirer aucun service des Paraguéens, qu'à cette condition *déshonorante* pour une nation aussi fière et aussi fidèle que l'espagnole. (Volt.)

DÉSHONORATION. s. f. (pr. *dé-zo-no-ra-ci-on*). Vieux mot syn. de Déshonneur. Il serait bon peut-être de le rajeunir, comme signifiant, sans analogue, l'Action de se déshonorer.

DÉSHONORÉ, ÉE. part. pass. du v. Déshonorer. S'empl. adjectiv. dans toutes les significations du verbe. Un homme déshonoré. Une femme déshonorée. Un nom déshonoré. Une famille déshonorée. Le plus grand capitaine de la Grèce fut-il *déshonoré* pour s'être laissé menacer du bâton? (J.-J. Rouss.) Avant de retourner dans mon pays où je suis *déshonorée*, j'ai résolu de faire un pèlerinage à la bonne sainte Anne d'Auray. (B. de St-P.)

—*Déshonoré de.* Chrysanthe, homme opulent et impertinent, ne veut pas être vu avec Eugène, qui est homme de mérite, mais pauvre; il croirait en être *déshonoré.* (La Bruy.)

— Par analogie, se dit des choses. Il y a dans Paris certaines rues *déshonorées* autant que peut l'être un homme coupable d'infamie. (Balzac.)

— *Déshonoré dans.* Ces rois fainéants si *déshonorés* dans nos histoires. (Mass.)

Je mourais ce matin digne d'être pleurée;
J'ai suivi tes conseils, je meurs *déshonorée.* (Rac.)

— *Déshonoré par.*

Aux champs *déshonorés* par de si longs combats,
La main du laboureur rend leurs premiers appas
(Rac.)

Mais à des faits divins mon esprit consacré,
Par ces vains ornements serait *déshonoré.* (Id.)

— Poét. *Champs deshonorés.* Champs dépouillés, privés de leurs ornements de leurs richesses.

DÉSHONORER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, partic. privat., *s* euph., et *honorer*; rad. lat. *honor*, honneur). Ôter, ternir l'honneur; perdre d'honneur, de réputation, [illegible] déshonorer quelqu'un par ses actions, par ses discours. Ruiner la fortune d'un homme en le *déshonorant* dans le monde. (Mass.) Ils *déshonorent* sans ressource ceux qui ont quelque part à leur élévation. (La Bruy.) L'armée victorieuse s'abandonna de nouveau à tous les excès qui l'avaient déjà *deshonorée* à Crémone. (Anquetil.)

— Le complément indirect de ce verbe se construit ordinairement avec la préposition *par.* Ne *déshonorons* point par nos larmes une si belle victoire. (Boss.) Il *déshonore* son nom et son sang par la honte d'une passion incestueuse. (Mass.) N'examinant la religion que pour la *déshonorer* par des blasphèmes et des

plaisanteries sacriléges. (Id.) Tantôt elle s'applaudissait d'avoir repoussé loin d'elle deux malheureuses qui, disait-elle, avaient *déshonoré* sa maison par la bassesse de leurs inclinations. (B. de St-P.)

— Absol. Un travers qui *déshonore*. (Mass.) L'art de tendre des piéges ne *déshonore* que par le mauvais succès. (Id.) Le ridicule *déshonore* plus que le déshonneur aux yeux des fous. (La Rochef.)

— *Déshonorer sa famille*. Lui faire déshonneur par sa conduite, en parlant d'un des membres de cette famille. || *Déshonorer ses ancêtres*. Dégénérer de leurs vertus, de leur gloire.

Dans la nuit du tombeau j'enfermerai ma honte,
Sans chercher des parents si longtemps ignorés,
Et que ma folle amour a trop *déshonorés*. (Rac.)

— *Déshonorer une fille, une femme*. Lui ravir son honneur, abuser d'elle par violence ou par séduction.

. . . Zulime est un objet sacré
Que mes profanes yeux n'ont point *déshonoré*. (Volt.)

— Se dit aussi des choses et signifie Flétrir, dégrader, être un sujet de déshonneur. Déshonorer son nom, son rang, sa mémoire. Déshonorer sa profession. Cette impiété outrage votre providence, *déshonore* votre sainteté et votre justice. (Mass.) Dans l'esprit des peuples, rien ne *déshonore* l'autorité que la mauvaise gloire qui croirait s'avilir en convenant de son erreur. (Id.) Leurs vices *déshonorent* leurs talents. (Id.) La piété ne *déshonore* pas les rois. (Id.) La moindre bassesse les *déshonore*. (Id.) Se laver d'un soupçon qui les *déshonore*. (La Bruy.) Le libertinage *déshonore* le cœur et l'esprit. (Mme de Puys.) Aucun état ne *déshonore* un homme; mais un homme *déshonore* parfois son état. (De Juss.)

De la main de ton père un coup irréparable
Déshonorerait du mien la vieillesse honorable. (Corn.)

— Faire qu'une chose soit honteuse, rendre honteux.

L'éclat du diadème et cent rois pour aïeux
Déshonorent ma flamme et blessent tous les yeux. (Racine.)

— Poét. Enlaidir, gâter, défigurer, ternir, ôter l'éclat. Quelle affreuse pâleur *déshonore* sa face. (Rouch.) Les vents, par leurs haleines humides et froides, agitent et *déshonorent* les têtes de ces beaux arbres qui étendent leurs branches épaisses. (L. Rac.)

— Agric. *Déshonorer des arbres*. En couper la cime et les branches.

— Sculpt. *Déshonorer une statue*. La mutiler.

— Archit. *Déshonorer un bâtiment*. En altérer la forme, la beauté par la disposition de certaines parties qui contrastent mal avec l'ensemble.

— *Déshonorer un ouvrage de littérature* ou *d'art*. Y porter la main pour y faire des additions ou des changements indignes de cet ouvrage. Déshonorer un livre. Déshonorer un tableau. Déshonorer une composition musicale.

— SE DÉSHONORER. v. pron. Perdre son honneur par ses actions, par sa conduite, par ses paroles, etc. Les opinions, les erreurs par lesquelles l'homme abusé se *déshonore* lui-même. (Boss.) Le fils qui rougit de l'humilité de ses parents se *déshonore* soi-même. (De Juss.) On se *déshonore* à force de vouloir être honoré. (Amelot.)

— *Se déshonorer par*.

Ah! je ne pense point qu'aux exploits consacrées
Vos mains par des forfaits se soient *déshonorées*. (Volt.)

DESHOULIÈRES (Antoinette du Ligier de la Garde de). Poëte, née à Paris en 1634, morte en 1694. Elle brilla à la cour d'Anne d'Autriche par son esprit, et fut en relation avec les grands hommes de son époque. Elle a publié des idylles, ballades, etc.

DÉSHUILÉ, ÉE. part. pass. du v. Déshuiler. S'empl. adjectiv. Corps déshuilé. Étoffe déshuilée.

DÉSHUILER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, partic. priv., *s* euphon., *huiler*; rad. *huile*). Écon. dom. Enlever l'huile. Déshuiler un corps. Déshuiler une étoffe.

— SE DÉSHUILER. v. pron. Être déshuilé.

DÉSHUMANISÉ, ÉE. part. pass. du v. Déshumaniser. S'empl. adjectiv. Cœur déshumanisé. Entrailles déshumanisées. Pères *déshumanisés*, qui avez hors de vous tout sentiment de pitié. (Nic. Pasquier.)

DÉSHUMANISER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, partic. priv., *s* euphon., et *humaniser*, rad. lat. *humanus*, humain). Dépouiller des sentiments humains; ôter les sentiments naturels. L'égoïsme déshumanise en quelque sorte tous les cœurs qu'il infecte. Il ne faut pas *déshumaniser* l'homme en faveur du héros. (St-Evrem.)

— SE DÉSHUMANISER. v. pron. [illegible] manisé; se dépouiller des bons sentiments inhérents à la nature humaine.

DÉSHUMILIÉ, ÉE. part. pass. du v. Déshumilier. S'empl. adjectiv. Un homme déshumilié. Une femme déshumiliée. Un esprit, un cœur déshumilié.

DÉSHUMILIER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, partic. priv., *s* euphon., et *humilier*, rad. lat. *humilis*, humble). Faire cesser l'humiliation; relever, tirer d'un état d'humiliation. Tôt ou tard Dieu humilie les superbes, et déshumilie les humbles.

DÉSHYDROGÉNATION ou **DÉSHYDROGÉNISATION.** s. f. (pr. *dé-zi-dro-gé-na-ci-on*; ét., V. DÉSHYDROGÉNER). Chim. Action d'enlever l'hydrogène qui entre dans la composition d'une substance; perte, suppression, soustraction de la présence de l'hydrogène.

DÉSHYDROGÉNÉ, ÉE. part. pass. du v. Déshydrogéner. S'empl. adjectiv. Corps déshydrogéné. Substance déshydrogénée.

DÉSHYDROGÉNER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, partic. priv., *s* euphon., et *hydrogener*; rad. *hydrogène*). L'é se change en è devant une syllabe muette. *Je deshydrogène, tu déshydrogènes, il déshydrogène*, etc. Chim. Enlever l'hydrogène qui entre dans la composition d'une substance.

— SE DÉSHYDROGÉNER. v. pron. Être déshydrogéné, privé d'hydrogène. || Perdre son hydrogène.

DÉSHYPOTHÉQUÉ, ÉE. part. pass. du v. Déshypothéquer. S'empl. adjectiv. Biens déshypothéqués. Maison déshypothequée. Terres deshypothéquées.

DÉSHYPOTHÉQUER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, partic. privat., *s* euphon., et *hypothéquer*; rad. *hypothèque*). L'é se change en è devant une syllabe muette. *Je déshypothèque, tu deshypothèques, il déshypothèque*, etc. Admin. Lever une hypothèque ou plusieurs hypothèques. Déshypothéquer une terre. Déshypothéquer un immeuble.

— SE DÉSHYPOTHÉQUER. v. pron. Être déshypothéqué, être purgé, dégrevé d'hypothèque.

DESIDERATA. s. m. pl. (pr. *dé-zi-dé-rá-ta*; littéral. *désirés*). Phil. Se dit de toutes les parties d'une science qui n'ont pas encore été traitées, et sur lesquelles il est à désirer que l'on s'exerce. Bacon a signalé le premier les *desiderata* de la science humaine. (Compl. acad.)

DÉSIDÉRATIF, IVE. adj. Philol. Qui exprime le désir. Verbe désidératif. Forme désidérative.

DÉSIGNATEUR. s. m. (ét., V. DÉSIGNER). Antiq. rom. Employé dont les fonctions consistaient à conduire chaque spectateur à la place qui lui était assignée au théâtre par son rang et le cachet dont il était muni. || D'autres *designateurs* remplissaient sur la scène des fonctions analogues à celles des *régisseurs* actuels. || Il y avait également des designateurs dans les cérémonies funèbres.

DÉSIGNATIF, IVE. adj. Qui désigne, qui spécifie. Attribut, symbole, emblème, désignatif. Le trident est l'attribut désignatif de Neptune; les raisins sont l'attribut designatif de Bacchus; le hibou est celui de Minerve.

DÉSIGNATION. s. f. (pr. *dé-zi-gna-ci-on*; du lat. *designatio*, même signification; rad. *signum*, signe). Action de désigner, dénomination, indication d'une personne ou d'une chose par des signes précis et caractéristiques, par des expressions, par des marques qui la font connaître. La désignation d'une personne. La désignation d'un lieu, d'une demeure. Une désignation claire, précise. Sans désignation. Sans désignation du temps ou du lieu. Cette *désignation* est si précise qu'on ne saurait s'y tromper. (Acad.)

— Nomination et destination expresse. Faire la désignation d'un successeur. Faire la désignation d'un jour. Chez les Romains on faisait la *désignation* des consuls quelque temps avant leur élection. (Acad.)

DÉSIGNÉ, ÉE. part. pass. du v. Désigner. S'empl. adjectiv. dans les diverses significations du verbe. L'individu est parfaitement désigné. Les lieux sont bien désignés. L'heure est désignée pour le rendez-vous. Le successeur est désigné. Héritier désigné. Il est très-vraisemblable que le cardinal Mazarin était ministre *désigné* depuis longtemps dans l'esprit de la reine et même du vivant de Louis XIII. (Volt.) André Chénier fut *désigné* parmi ceux qui devaient être transférés de St-Lazare à la Conciergerie, pour comparaître devant le tribunal révolutionnaire. (A. Filon.)

— *Désigné par*. L'once ou l'onça, qui est une petite espèce de panthère qui s'apprivoise aisément, et dont les Orientaux se servent pour la chasse, a été prise pour la panthère, et *désignée* comme elle par le nom de tigre. (Buff.) Chactas, quoique aveugle, est *désigné* par le conseil des Sachems pour commander l'expédition, à cause du respect que les tribus indiennes lui portent. (Chateaub.)

— *Désigné pour*. Napoléon, qui avait à peine vingt-cinq ans, devint alors général d'infanterie, et fut *désigné* pour le service de la Vendée. (De Las Cases.)

— Antiq. rom. Épithète que l'on donnait aux magistrats, depuis leur élection jusqu'à ce qu'ils [illegible] tion. Consul désigné. Tribun désigné.

DÉSIGNER. v. a. 1re conj. (du lat. *designare*; *de*, partic. expl. *signare*; rad. *signum*, signe). Dénoter une personne ou une chose par des signes, par des indications, par des expressions, par des marques qui la caractérisent et qui la font connaître. Ne point nommer une personne dans un discours, mais la désigner si bien qu'on la reconnaisse aisément. Désigner si bien les lieux qu'on ne puisse s'y méprendre. Il n'y avait aucun de vos prédécesseurs qu'on ne *désignât* par quelque ouvrage fameux. (La Bruy.) On s'est efforcé en vain à le corriger par des traits de satire qui le *désignent* aux autres. (Id.) J'ai pris soin de *désigner* au public cette augmentation par une marque particulière. (Id.) Une personne de mérite est une fleur qu'on ne *designe* pas par sa couleur, etc. (Id.) Les Egyptiens *désignaient* l'éternité par la figure d'un serpent qui se mord la queue. (Acad.)

— Signaler. Désigner quelqu'un à la haine, au mépris public. Désigner quelqu'un à l'amour, à l'estime, à l'admiration des citoyens. Désigner quelqu'un à l'attention de la presse politique, de la presse littéraire.

— Nommer, destiner à une dignité, à un emploi, à une charge. Désigner au consulat. Désigner pour son successeur. Jésus-Christ *désigne* saint Pierre personnellement. (Boss.) Proposez à un prince un sujet indigne, sans talents, sans vertu; il devient capable des plus hauts emplois dès que la volupté le *désigne*. (Mass.)

— On dit de même Désigner quelqu'un pour son héritier, pour son exécuteur testamentaire.

— Marquer précisément. Désigner le temps et lieu d'un rendez-vous. Désigner le jour d'une adjudication, d'une vente.

— Être le signe, la marque, etc. Vent qui désigne de la pluie. Hiéroglyphe qui désigne telle chose. La fraîcheur du teint désigne la santé. La sérénité du front designe celle de l'âme. Les traits découvrent la complexion et les mœurs; la mine *désigne* les biens de la fortune. (La Bruy.)

— Mettre au nombre, compter. On se servait de la dénomination d'ecclésiastique, tantôt en parlant des chrétiens en opposition aux gentils, tantôt en *désignant* le clergé, par rapport au reste des fidèles. (Chateaub.)

— SE DÉSIGNER. v. pron. Être désigné; se dénoter soi-même. Il se désigna à ceux qui le cherchaient. || Se signaler à. Il se désigna aux coups de ses bourreaux. Omission des dictionnaires.

DÉSILLUSIONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Désillusionner. S'empl. adjectiv. Esprit désillusionné. Intelligence désillusionnée. Cœur désillusionné.

DÉSILLUSIONNER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, partic. priv., *s* euph., et *illusionner*; rad. *illusion*.) Faire cesser les illusions, détruire l'aveuglement; éclairer.

— SE DÉSILLUSIONNER. v. pron. Être désillusionné; perdre ses illusions. Quel est l'homme qui ne se désillusionne point dès les premiers pas qu'il fait dans la vie?

DÉSIMBRINGUÉ, ÉE. part. pass. du v. Désimbringuer. S'empl. adjectiv. Héritage désimbringué.

DÉSIMBRINGUER. v. a. 1re conj. Anc. jurispr. Affranchir, libérer un héritage de quelque charge qui le grève.

— SE DÉSIMBRINGUER. v. pron. Être désimbringué, dégrevé. Inus.

DÉSIMMORTALISÉ, ÉE. part. pass. du v. Désimmortaliser. S'empl. adjectiv. Que de grands hommes désimmortalisés et ensevelis dans l'oubli des temps, qui pourtant se croyaient assurés de vivre à jamais dans la mémoire du genre humain.

DÉSIMMORTALISER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, partic. privat., *s* euph., et *immortaliser*, rad. *mort*). Priver de l'immortalité; ôter l'immortalité à celui qui la possédait ou plutôt à celui qui croyait la posséder. Les hommes se font volontiers des idoles pour le seul plaisir d'en changer: celui qu'ils immortalisent aujourd'hui, ils le désimmortaliseront probablement demain.

— SE DÉSIMMORTALISER. v. pron. Être désimmortalisé, privé de l'immortalité.

DÉSINCAMÉRATION. s. f. (pr. *dé-sin-ka-me-ra-ci-on*). Dr. can. Acte en vertu duquel on désincamère, on démembre de la chambre apostolique, une terre qui en faisait partie.

DÉSINCAMÉRÉ, ÉE. part. pass. du v. Désincamérer. S'empl. adject. Terres désincamérées.

DÉSINCAMÉRER. v. a. 1re conj. (rad. ital., *camera*, chambre). Dr. can. Démembrer de la chambre apostolique les terres qui lui appartiennent.

— SE DÉSINCAMÉRER. v. pron. Être désincaméré, démembré de la chambre apostolique.

DÉSINCONVENIENTÉ, ÉE. part. pass. du v. Désinconvenienter.

DÉSINCONVÉNIENTER. v. a. 1re conj. (rad. *inconvenient*). Lever, ôter les inconvénients.

DÉSINCORPORATION. s. f. (pr. *dé-sin-kor-po-ra-ci-on*; ét., V. DÉSINCORPORER). Action de désincorporer.

— Art milit. Désignation de la [illegible] || Renvoi d'hommes qui avaient été incorporés dans une compagnie militaire.

DÉSINCORPORÉ, ÉE. part. pass. du v. Désincorporer. S'empl. adjectiv. Compagnie désincorporée d'un régiment. Terres désincorporées d'un domaine.

DÉSINCORPORER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, part. priv., *s* euph., et *incorporer*, rad. lat. *corpus*, *corporis*, corps). Séparer une chose du corps auquel elle avait été incorporée. Désincorporer par échange des terres unies au domaine. Désincorporer une compagnie que l'on avait momentanément incorporée dans tel régiment.

— SE DÉSINCORPORER. v. pron. Être désincorporé.

DÉSINCULPATION. s. f. (pr. *dé-zin-kul-pa-ci-on*). Action de désinculper; synon. de Disculpation.

DÉSINCULPÉ, ÉE. part. pass. du v. Désinculper. V. DISCULPÉ.

DÉSINCULPER. v. a. 1re conj. V. DISCULPER, qui est plus usité.

DÉSINENCE. s. f. (du lat. *desinere*, se terminer). Gramm. Terminaison d'un mot.

— Bot. Manière dont se termine un organe ou une partie d'organe. Désinence tronquée. Désinence obtuse. Désinence pointue, etc.

DÉSINFATUATION. s. f. (pr. *dé-zin-fa-tu-a-ci-on*). Action de désinfatuer; état d'une personne désinfatuée.

DÉSINFATUÉ, ÉE, part. pass. du v. Désinfatuer. S'empl. adjectiv. Être désinfatué. Il est désinfatué de cette femme.

DÉSINFATUER, v. a. 1re conj. (ét. fr., *de* part. priv., *s* euphon., et *infatuer*; rad. lat. *fatuus*, fat). Désabuser une personne infatuée. Désinfatuer quelqu'un d'une femme, d'une chimère. Ce verbe est très-familier.

— SE DÉSINFATUER. v. pron. Se désabuser d'une personne ou d'une chose pour laquelle on avait une prévention très-honorable dont on s'était infatué. Il ne voit plus cette femme, il s'en est *désinfatué*. (Acad.)

DÉSINFECTANT. part. prés. du v. Désinfecter. Qui désinfecte, qui opère la désinfection.

DÉSINFECTANT, ANTE. adj. Qui a la vertu de désinfecter, qui est propre à désinfecter. Moyen, procédé désinfectant. Vinaigre désinfectant. Eau désinfectante. Fumigation désinfectante. Gas désinfectant. Guyton de Morveau soumit les fumigations d'acide oxygéné à des expériences comparatives, et il reconnut que cet agent était supérieur aux autres moyens *désinfectants*, en raison de sa plus grande expansibilité et de la promptitude de ses effets. (Hallé.)

— S'empl. substantiv. Un désinfectant. Ce fut contre la peste qu'à une époque peu reculée on employa pour la première fois des *désinfectants* chimiques. (Grogn.)

DÉSINFECTÉ, ÉE. part. pass. du v. Désinfecter. S'empl. adjectiv. Air désinfecté. Hôpital désinfecté. Maison, chambre désinfectée. Vaisseau désinfecté. Hardes, vêtements désinfectés.

DÉSINFECTER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, part. priv. *s* euph., et *infecter*; rad. *infect*). Hyg. Ôter l'infection, les vapeurs infectes, les miasmes putrides, etc. Désinfecter un hôpital, un appartement, une chambre. Désinfecter des étables. Désinfecter des hardes, du linge, des objets quelconques. Désinfecter les boues, les matières fécales, etc. Fourcroy est le premier qui ait proposé, dès 1791 et 1792, les fumigations d'acide muriatique oxygéné, non-seulement pour *désinfecter* les salles des hôpitaux et celles de dissection, mais encore pour détruire diverses espèces de virus. (Hallé.)

— *Désinfecter l'air*. Purifier un air vicié. Il y a plusieurs procédés chimiques pour désinfecter l'air. C'est sans le moindre succès que, dans des contagions vraies ou prétendues, on avait cherché à *désinfecter* la masse atmosphérique. (Grognier.)

— SE DÉSINFECTER. v. pron. Être désinfecté, purgé de miasmes, etc.

DÉSINFECTEUR. adj. et s. m. (ét. V. DÉSINFECTER). Phys. Se dit de ce qui est propre à désinfecter et de celui qui désinfecte. Il est plus usité comme adjectif. Appareil désinfecteur.

DÉSINFECTION. s. f. (pr. *dé-sin-fèk-ci-on*, ét., V. DÉSINFECTER). Action de désinfecter, d'enlever à l'air, à un appartement, aux vêtements, aux divers tissus organiques, ou à un corps quelconque, les miasmes méphitiques et dangereux dont ils peuvent être infectés. Procédé de désinfection. Travailler à la désinfection. Opérer la désinfection. Appareil de désinfection. Désinfection d'un hôpital, d'une écurie, d'une étable, etc. Parmi les agents de *désinfection* employés par l'art, il y en a qui n'agissent sur l'air infecté qu'en le déplaçant mécaniquement; tels sont les ventilateurs. (Nyst.)

DÉSINFLUENCÉ, ÉE. part. pass. du v. Désinfluencer. S'empl. adjectiv. Un homme désinfluencé. Un esprit désinfluencé.

DÉSINFLUENCER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, part. priv., *s* euph., et *influencer*; rad. *influence*). On met une cédille sous le *c* devant *a*, *o*. *Je désinfluençais, nous désinfluen*[illegible]. [illegible] fluencer quelqu'un. C'est un homme faible; il est facile de l'influencer et de le désinfluencer.

— SE DÉSINFLUENCER. v. pron. Être désinfluencé. Se délivrer d'une influence.

DÉSINQUIÉTÉ, ÉE. part. pass. du v. Désinquiéter. S'empl. adjectiv. Cœur désinquiété. Esprit désinquiété. Âme désinquiétée.

DÉSINQUIÉTER. v. a. 1re conj. (pr. *dé-sin-kiè-té*, ét. fr., *de*, partic. priv., *s* euph., et *inquieter*; rad. *inquiet*). L'é se change en è devant une syllabe muette. *Je désinquiète, tu désinquiètes, il désinquiète*, etc. Délivrer d'inquiétude; tranquilliser, rassurer. Désinquiéter [illegible]

quelqu'un. Désinquiéter l'esprit, le cœur de quelqu'un.

— SE DÉSINQUIÉTER. v. pron. Se tranquilliser, se rassurer.

DÉSINSUFFLATION. s. f. (pr. *dé-zin-çu-fla-ci-on*). Techn. Se dit, chez les boyaudiers, de l'action de percer les boyaux secs avec une pointe de ciseaux, pour en chasser l'air.

DÉSINTÉRESSÉ, ÉE. part. pass. du v. Désinteresser. S'empl. adjectiv. Qui ne fait rien par intérêt propre, qui n'est pas mu par son intérêt particulier. Un homme désintéressé. Modeste, *désintéressé*, songeant à des acquisitions d'honneur et de gloire. (Fléch.) Il pardonne sans orgueil, il est *désintéressé* sans faste. (Mass.) La mode d'être *desintéressé* ne viendra point. (Fonten.)

— *Desintéressé pour. Désintéressé* pour lui, empressé pour les autres. (Fléch.) Du reste, je le trouvai fidèle, et assez *desintéressé* pour un Turc. (Chateaub.)

— On dit de même en parlant des choses. *Conduite désintéressée, amitié desintéressée, sentiments désintéressés, conseils desintéresses, action désintéressée*, etc. Conduite, amitié, sentiments, conseils, action, etc., hors de tout soupçon d'intérêt personnel. Regardez comme des exceptions les sentiments *désinteresses*, et vous serez avancés dans la connaissance de l'homme. (Boiste.)

— Théol. myst. *Amour desintéressé.* Amour de Dieu, dégagé de tout motif de propre intérêt, qui exerce les vertus dans la seule vue de procurer la gloire de Dieu, sans avoir égard même à la recompense éternelle. Les ascétiques appellent aussi cet amour, *l'amour gratuit* ou *la sainte indifference*. Une âme parfaitement *désinteressée* veut tout pour Dieu et rien pour elle. (Fén.) Cet amour désintéressé n'existe que par rapport à des *actes* particuliers, et non pas comme *etat*.

— Qui n'a aucun intérêt à quelque chose. Désintéressé dans une entreprise, dans une spéculation, dans une affaire.

— Qui n'est animé d'aucune passion pour ou contre, qui n'est influencé d'aucune manière. Juge désintéressé. Esprit désintéressé. OEil désintéressé. Regarder une chose avec des yeux désintéressés. Examiner une affaire avec un esprit désintéressé. Un tribunal désinteressé.

— Se prend substantiv. Un désintéressé. Des désintéressés. L'intérêt joue toute sorte de personnages, même celui de *désintéressé*. (Boiste.)

DÉSINTÉRESSEMENT. s. m. (rad. *désintéresser*). Oubli, détachement, sacrifice de son propre intérêt. Signifie le plus usuellement, Abnégation complète de soi, en matière d'argent. Grand désintéressement. Parfait, entier désintéressement. Profond désintéressement. Montrer, faire paraître du désintéressement. Faire preuve de désintéressement. Personne d'un sincère, d'un extrême désintéressement. Que de grands exemples de *désintéressement!* (La Bruy.) Je me défierais de son *désintéressement*. (Fléch.) Ce cœur, dont nous avons tant vanté la droiture, la magnanimité, le *désinteressement*. (Mass.) On trouve l'intérêt presque partout, et le *désinteressement* presque nulle part. (Boiste.) Il ne peut y avoir de *desintéressement* dans l'âme de celui qui attache son bonheur à ce que l'argent procure. (Id.)

— *Désintéressement de.* Tôt ou tard le *désintéressement* des nobles professions l'emportera sur la puissance des écus; cette dernière n'est utile qu'à quelques-uns; le *désintéressement* de l'intelligence et du génie est la sauve-garde des masses. (St-Prosp.)

DÉSINTÉRESSER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, partic. priv., *s* euph., et *interesser*; rad. *intérêt*). Mettre hors d'intérêt en indemnisant, en dédommageant d'une perte ou d'une espérance. Désintéresser des créanciers. Désintéresser tous ceux qui ont des droits à faire valoir. Désintéresser un associé pour qu'il se retire d'une entreprise.

— Faire perdre l'intérêt que l'on prenait à quelqu'un ou à quelque chose. Il est plus facile de *désintéresser* une nation de tout, que de la prendre pour dupe un seul instant. (De Brogl.)

ressé; se mettre hors d'intérêt; cesser de prendre de l'intérêt.

— Fig. *Se désintéresser sur.* Un honnête homme se paie par ses mains de l'application à son devoir, par le plaisir qu'il sent à le faire, et se *désinteresse* sur les éloges, l'estime, la reconnaissance, qui lui manquent quelquefois. (La Bruy.)

DÉSINVERTI, IE. part. pass. du v. Désinvertir. S'empl. adjectiv. Régiment désinverti. Troupe désinvertie.

DÉSINVERTIR. v. a. 2e conj. (ét. fr., *de*, partic. priv., *s* euph., et *invertir*; rad. lat. *vertere*, tourner). Art milit. Replacer une troupe dans l'ordre primitif après l'avoir invertie par le demi-tour; remettre une troupe dans son ordre naturel.

— SE DÉSINVERTIR. v. pron. Être désinverti; se remettre dans l'ordre naturel.

DÉSINVESTI, IE. part. pass. du v. Désinvestir. S'empl. adjectiv. Ville désinvestie.

— Fig. Assemblée désinvestie d'un droit. Homme désinvesti d'un pouvoir.

DÉSINVESTIR. v. a. 2e conj. (ét. fr., *de*, part. priv., *s* euph., et *investir*; rad. lat. *vestire*, vêtir). Au propre, Cesser d'investir. Désinvestir une ville.

— Fig. Enlever, retirer la connaissance d'une chose, le droit d'examiner cette chose. *Désinvestir* la Chambre de l'examen des lois. (Casimir Périer.)

— SE DÉSINVESTIR. v. pron. Être désinvesti, privé d'un droit.

DÉSINVESTISSEMENT. s. m. Action de désinvestir, de lever le blocus. Etat de ce qui est désinvesti, débloqué. Le désinvestissement d'une ville, d'une forteresse.

— Fig. Privation du droit d'examen.

DÉSINVITÉ, ÉE. part. pass. du v. Désinviter. S'empl. adjectiv. Un convive désinvité. Une femme désinvitée.

DÉSINVITER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, part. priv., *s* euphon., et *inviter*). Révoquer l'invitation que l'on a faite à quelqu'un. Desinviter les convives.

— Absol. Contremander toutes les invitations.

— SE DÉSINVITER. v. pron. Renvoyer une invitation reçue; déclarer ne pouvoir se rendre à une invitation.

DÉSINVOLTE. adj. des 2 g. (rad. *désinvolture*). Qui a du laisser-aller, beaucoup de laisser-aller. Galbe désinvolte. Tournure désinvolte.

— Fig. Franc, sans détours. Politique *désinvolte*. (Volt.) Après toutes les scènes de carnage dont il venait d'être témoin, Birton était aussi gai, aussi *désinvolte* que s'il était revenu de la comédie. (Id.)

DÉSINVOLTURE. s. f. (de l'ital. *desinvoltura*, même signification). Tournure pleine de laisser-aller. Mouvements, allure, air, démarche, gestes simples, naturels et gracieux. Avoir de la désinvolture. Chez M. Mabille, on apprécie beaucoup les *desinvoltures* et les grâces un peu risquées. (Ch. de Boig.)

DÉSIOS ou **DÉSIUS.** s. m. Ant. gr. Le huitième mois des Macédoniens, selon Fabricius; il répondait à notre mois de mai. || C'était aussi le septième des Syriens, et le sixième des Achéens.

DÉSIR. s. m. (du lat. *desiderium*, même signif. La prononciation régulière de ce mot est *dé-zir*; cependant on peut aussi prononcer *de-zir* dans la conversation. M. Landais donne pour raison de la prononciation avec l'*é* fermé, que *s* n'est pas une lettre euphonique dans *desir*, d'où l'on doit conclure que *s* euphonique détermine la prononciation avec l'*e* muet quand cet *e* précède; or, c'est précisément le contraire; exemples: Desapprendre, desemplir, deshabiller, deshonneur, etc.). Mouvement spontané ou réfléchi de l'âme qui aspire à la possession d'un bien ou de ce qu'elle regarde comme un bien. Le désir *spontané* est indépendant de nous, de notre liberté; c'est un simple fait d'activité, d'appétit, auquel l'intelligence et la volonté ne sont point associées; mais le désir *réfléchi*, qui est le véritable désir, est ce même fait d'activité naturelle contrôlé par l'intelligence, adopté par la volonté, en un mot tombé dans le domaine de la conscience. C'est un acte moral dont l'homme ne saurait décliner la responsabilité. Les désirs *spontanés* jaillissent en foule du cœur humain; les désirs réfléchis doivent être peu nombreux, car le petit nombre des désirs est une richesse, et la premiere condition du bonheur sur la terre. Désir vif, ardent, brûlant, violent, extrême. Désir déréglé, insatiable, coupable, aveugle, impudique, criminel. Désir satisfait. Faible désir. Vain désir. La voix du désir. L'inanité des désirs. La mutabilité, l'instabilité des désirs. La tyrannie des désirs. L'ivresse des désirs. La multiplicité des désirs. L'accomplissement, le frein, la règle, la modération des desirs. Contenter, satisfaire, assouvir, rassasier son désir, ses désirs. Exciter, allumer, irriter le désir, les désirs. Brûler d'un désir. Brûler du désir de. Contenir, refrener, apaiser, modérer ses désirs. Une âme remplie de désirs, soutenue par le désir, concevant de bons désirs, rallumant un premier désir, etc. Les *désirs* s'enflamment à mesure qu'ils avancent vers la jouissance du souverain bien. (Fléch.) Toute la vie d'un chré-

(Id). Les plaisirs ne guériront pas la tristesse secrète de votre cœur; ils irriteront vos *désirs*, ils ne les fixeront pas. (Mass.) Prévenir tous les *désirs* n'est pas l'art de les contenter, mais de les éteindre. (J.-J. Rouss.) On a peu de *désirs* quand on souffre. (Id.) Les *desirs* toujours réprimés s'accoutument à ne plus renaître. (Id.) C'est l'imagination qui étend pour nous la mesure des possibles, soit en bien, soit en mal, et qui, par conséquent, excite et nourrit les *desirs* par l'espoir de les satisfaire. (Id.) Nos *desirs* se procréent successivement toujours plus forts et plus vifs, allaités par la jouissance. (Montaigne.) Le luxe des pensées et des *désirs* empoisonne nos jours. (Barth.) C'est dans la disproportion de nos *désirs* et de nos facultés que consiste notre misère. (Volt.) L'homme doit avoir plus de volontés, et l'enfant plus de fantaisies; mot par lequel j'entends tous les *desirs* qui ne sont pas de vrais besoins, et qu'on ne peut contenter qu'avec le secours d'autrui. (Fén.) La privation d'un objet que nous jugeons nécessaire à notre bonheur nous donne ce malaise que nous nommons besoin, et d'où naissent les *désirs*. (Condill.) Si, lorsque nous désirons une chose, nous jugeons que nous l'obtiendrons, alors ce jugement, joint au *désir*, produit l'espérance. (Id.) Le *désir* a toujours la bouche sèche et les mains vides. (***) Fait pétiller l'ardeur dans les yeux du *desir*. (Lem.)

Mille brûlants baisers, garants de leur tendresse,
Font courir dans leur sein la flamme des *désirs*.
(DENNE-BARON.)

— Agitation de l'âme causée par la privation d'une chose, et surtout par la difficulté ou l'impossibilité de posséder cette chose. Etre en proie à ses désirs. Etre tourmenté, torturé par le désir. Etre le jouet, la victime de ses désirs. Etre l'esclave de ses désirs. Etre déchiré par ses désirs, etc. L'homme seul est en proie à ses *désirs*. (Mass.) Les *desirs* croissent avec les crimes. (Id.) Tout *désir* est un besoin, une douleur commencée. (Volt.)

Celui-là parle une langue barbare,
Qui l'or en main n'explique ses *désirs*. (LA FONT.)

— Souhait. Demande, chose déniée. Satisfaire les désirs de quelqu'un. Se rendre au désir de quelqu'un. Écouter le désir d'un ami. Je satisfais à vos plus tendres *desirs*, quand je célèbre ce monarque. (Boss.) Tous vos *desirs*, Esther, vous seront accordés. (Rac.)

— *Désir de.* Désir éprouvé par. Les désirs de l'homme. Les désirs du chrétien. Les désirs des saints. Les désirs du cœur. Les désirs de l'âme. Les désirs de la chair. Les désirs de l'orgueil. Le ciel a rempli ses *désirs*. (Fléch.) Les uns, sous les dehors de la vertu, cachent les *desirs* et les affections du siècle. (Id.)

— *Desir de.* Désir qui a pour objet. Le désir du ciel. Le désir du bonheur. Le désir des richesses. Le désir de la gloire. Le désir de la paix. Le désir du salut. Le *desir* des biens éternels. (Boss.) Les hommes pressés, transportés par le *desir* du gain. (La Bruy.) Ce ne fut pas l'envie de vaincre, de se venger, qui alluma ce jeune courage, ce fut le *desir* de la paix et de la sûreté publique. (Fléch.)

— Dans le même sens, *Desir de*, suivi d'un infinitif. Le désir d'aimer. Le désir de plaire. Le désir de posséder et de s'agrandir. Le désir de vivre. Le désir insatiable d'accumuler. Le désir d'être utile à sa patrie. Apres de grandes maladies causées par de grands travaux, on voyait revivre cet ardent *desir* de reprendre ses exercices ordinaires. (Boss.) Si la vie est un don de Dieu, n'est-ce pas un *desir* très-juste de vouloir conserver longtemps les bienfaits de son souverain? (Id.) Ils sont poussés du *desir* démesuré de se rendre considérables au-dessus des autres. (Id.) On forme de ces *désirs* chimériques de parvenir à de grandes places. (Mass.) La sévérité des lois ne saurait éteindre dans les cœurs le *désir* de plaire, et les précautions de la jalousie ne servent qu'à l'enflammer. (Barth.)

— *Au gré du désir, des desirs; au gré de son désir, de ses désirs*, etc. Il marche sans règle et sans conduite, au gré de ses aveugles *désirs*. (Boss.)

— Anc. prat. *Au désir de l'ordonnance, au désir de la coutume.* Suivant l'ordonnance, suivant la coutume.

— Iconol. On figure le désir par un jeune homme ailé qui s'élance avec ardeur vers quelque objet. De sa poitrine s'échappent des flammes ardentes.

DÉSIRABLE. adj. des 2 g. (pr. *dé-zi-ra-ble*; du lat. *desiderabilis*; rad. *desiderium*, désir). Qui mérite d'être désiré, qui excite le désir, qui est souhaitable. Ne se dit que des choses. Un bien désirable. Un état, une situation désirable. La santé est le premier de tous les biens désirables. La viduité est regardée non plus comme un état de désolation, mais comme un etat *desirable*. (Boss.) Sa douce et *désirable* présence. (Id.) Il n'est pas permis à une nation d'acheter le bien le plus *désirable* par le sang de l'innocence. (J.-J. Rouss.)

— *Désirable à.* Lequel est le plus *désirable* à l'homme, ou de vivre jusqu'à l'extrême vieillesse, ou d'être promptement débarrassé des misères de cette vie? (Boss.)

— *Desirable pour.* Il serait *désirable* pour le plaisir des honnêtes gens, et pour la vengeance publique, qu'un coquin ne le fût pas au point d'être privé de tout sentiment. (La Bruy.)

DÉSIRADE. Géogr. Ile de la mer des Antilles, colonie française, à 8 kilom. N.-E. de la Guadeloupe, dont elle dépend; superficie,

des Antilles; 1,250 hab.

DÉSIRANCE. s. f. Vieux mot qui signifiait proprement L'action de désirer.

DÉSIRÉ, ÉE. part. pass. du v. Désirer. S'empl. adjectiv. Cette gloire tant *désirée*. (Boss.) Heure attendue, heure *desirée*. (Id.) Jour tant *désiré*. (Id.) Voici un enfant qui vient au monde, bien *désiré*, bien chéri, bien attendu. (St-M. Girard.) Le père échappé à la tempête arrivant dans le port *désiré*. (Fén.)

. . . . La paix *désirée*
Sous ces conditions est aussitôt jurée. (CORN.)

Si je reviens si craint et si peu *désiré*,
O ciel! de ma prison pourquoi m'as-tu tiré? (RAC.)

— substantiv. Louis XVIII *le Désiré*.

DÉSIRER. v. a. 1re conj. (pr. *dé-zi-ré*; du lat. *desiderare*; rad. *desiderium*, désir). Avoir désir, porter ses désirs vers un bien qu'on ne possède pas. Désirer la santé, la fortune, les plaisirs, les honneurs, les richesses. Désirer le bonheur, la paix, la tranquillité. Désirer la vue de Dieu, la possession des biens célestes. Désirer ardemment, passionnément. Je ne *désire* pas la fin de mes peines. (Boss.) Heureux moment! qui ne te *désire* pas n'est pas chrétien. (Id.) Vous voulez être heureux, vous *désirez* des grâces. (La Bruy.) Ses désirs toujours satisfaits ne lui laissent plus rien à *desirer*. (Mass.) Tout cela lui laisse encore quelque chose à *désirer*. (Id.) Aimez celui-là seul qui peut pardonner tout ce que l'on *désire*. (Mass.) C'est un grand bien d'avoir ce qu'on *désire*, c'en est un bien plus grand de ne *désirer* que ce que l'on a. (Boiste.) Malheur à qui n'a plus rien à *désirer*. (J.-J. Rouss.) Tous les hommes ont l'habitude de se faire prier, même des choses qu'ils *désirent*. (Card. de Retz.) *Désirer* un bonheur inaltérable et sans amertume, c'est *désirer* ce qui ne peut pas exister. (Barth.) Il n'y a de vrai pauvre que celui qui *désire* plus qu'il ne peut avoir. (De Juss.) Il n'avait jamais *désiré* des richesses, il envia la gloire. (Mme de Genl.)

— *Désirer quelqu'un.* Des princesses d'un mérite extraordinaire la *désirèrent* pour favorite. (Fléch.)

— *Se faire désirer.* Se faire attendre, se conduire de manière à augmenter le désir que l'on a de nous voir, de nous entendre, etc. Aimer à se faire désirer.

— Absol. La vie est courte et ennuyeuse: elle se passe toute à *désirer*. (La Bruy.) Une philosophie qui nous exempte de *desirer*. (Id.) S'attrister sans abattement, *désirer* sans inquiétude. (Fléch.)

— *Désirer à*, suivi d'un nom, Souhaiter à. Je vous *désire* toute sorte de prospérités. (Acad.) La même charité qui nous fait *désirer* leur salut. (Mass.) C'est le bien qu'à tous deux Polyeucte *desire*. (Corn.)

— *Désirer*, suivi d'un infinitif, s'emploie sans la préposition *de*, lorsqu'il exprime un désir dont l'accomplissement est certain ou facile, plus ou moins dépendant de la volonté. Désirer voir quelqu'un. Désirer parler à quelqu'un. Je *désirerais* seulement savoir quelle forme vous préférez. (J.-J. Rouss.)

— *Desirer de*, suivi d'un infinitif, s'emploie lorsqu'il exprime un désir dont l'accomplissement est difficile ou incertain, et plus ou moins indépendant de la volonté. Vous avez *désiré* d'ouïr de ma bouche le panégyrique de votre père. (Boss.) Elle *desirait* avec ardeur de connaître la vérité. (Id.) C'est aux hommes qu'elles *desirent* de plaire. (La Bruy.) Je *désire* de fleurir et de prospérer. (Id.) Elle ne *desire* pas même d'être délivrée des langueurs présentes. (Fléch.) Une partie d'eux-même est déjà morte que l'autre *désire* encore de vivre. (Id.)

— Aujourd'hui, les écrivains emploient ou suppriment indifféremment la préposition *de*, et même, le plus souvent, cette préposition ne s'exprime pas.

— *Desirer de*, suivi d'un nom. On *désirerait* de ceux qui ont un bon cœur, qu'ils fussent toujours pliants, faciles, complaisants, etc. (La Bruy.) Voilà de votre amour tout ce que je *desire*. (Rac.)

— *Désirer en* quelqu'un ou *dans* quelque chose. Un prince en qui l'univers ne voit plus rien à *desirer*. (Boss.) Que pouvait-on *désirer* en lui? (Fléch.)

— *Il y a quelque chose à désirer, il y a telle chose à desirer dans une personne ou dans un ouvrage.* Il y manque une chose, telle chose. Il est honnête homme, mais il y a encore quelque chose à *desirer* en lui. (Acad.) Il y a certaines choses à *desirer* dans cet ouvrage. (Id.)

— *Ne rien laisser à désirer.* Être parfait, en parlant d'une personne ou d'une chose.

— *Desirer pour.* Elle se priva volontairement de la consolation de voir un fils qu'elle avait *désiré* pour Dieu plus que pour elle. (Fléch.)

— *Désirer que.* Tenez votre âme en état de toujours *desirer* qu'il y ait un Dieu, et vous n'en douterez pas. (J.-J. Rouss.) Je *désire* extrêmement que vous m'aimiez. (Id.) Il est seulement à *desirer* que cette maxime fût moins oubliée dans toute autre rencontre. (La Bruy.) Il est naturel de *désirer* du moins que ces plaisirs fussent permis. (Id.) Dans une égalité de raisons, l'incredule devrait du moins *désirer* que le sentiment de la foi sur la nature de nos âmes fût véritable. (Mass.)

— Être désiré, être l'objet des désirs, d'un desir.

— S'attirer mutuellement. Deux amis, deux cœurs qui se désirent.

DÉSIREUX, EUSE. adj. (rad. *désir*). Qui désire avec ardeur. Il est toujours immédiatement suivi de la préposition *de*, pour marquer l'objet du désir.

— *Désireux de*, suivi d'un nom. Désireux de gloire, d'honneurs, de richesses. Désireux de la paix. Desireux des plaisirs. Peuple désireux de nouveauté. Pourquoi un homme, *désireux* de la paix, ne la cherche-t-il pas dans l'Église? (Boss.) *Désireux* de l'honneur d'une si belle tombe. (Malherbe.)

Comme les bons maris de race *désireux*,
Qui bercent des enfants qui ne sont pas à eux. (REGN.)

— *Désireux de*, suivi d'un infinitif. *Désireuse* de s'instruire. (Volt.) *Désireux* de lui plaire. (Acad.) Comment peut-on être si *désireux* de conduire en masse ces mêmes hommes que l'on méprise en détail? (Boiste.)

DÉSIS. s. f. (du gr. δέσις, lien). Arachn. Genre d'araignées ayant pour type et pour espece unique la désis dysdéroïde, qui habite les environs de Rio-Janeiro.

DÉSISTAT. s. m. (pr. *dé-zi-statt;* 3ᵉ pers. du sing. du subj. prés. du v. *desistere;* littér. *qu'il se désiste*). Anc. jurispr. Action au pétitoire ; action en désistement. Demande en désistat. Défendeur en désistat. Venir par désistat. Cette locution était particulièrement usitée au parlement de Toulouse.

DÉSISTÉ, ÉE. part. pass. du v. Désister. Il n'est variable que comme participe du v. pron. Se désister. Elle s'est désistée de ses prétentions.

DÉSISTEMENT. s. m. (du lat. *desistere*, se désister). Action de se désister. Déclaration verbale ou écrite, par laquelle on renonce à un droit, à une demande, à une prétention. Faire son désistement. Donner son désistement. Faire signifier son désistement. Désistement de plainte. Désistement d'appel. Le *désistement*, lorsqu'il a été accepté, emporte le consentement des parties que les choses soient remises au même état où elles étaient avant la demande. (Dict. encycl.)

DÉSISTER. v. n. 1ʳᵉ conj. (du lat. *desistere*, forme de la prépos. *de*, qui marque séparation, et du v. *sistere*, placer ; en gr. ἵστημι, je place). Renoncer à une chose. Se départir d'une chose. Désister d'une demande, d'une affaire, d'une entreprise, d'un projet.

— S'emploie plutôt, dans la même signification, comme v. pron. Se désister d'une poursuite. Se désister d'un appel en justice. Se désister de la demande, de l'accusation que l'on avait formée contre quelqu'un. Se désister d'une prétention.

— Absol. La raison qui cède et se *desiste.* (La Bruy.)

DÈS LORS. loc. adv. Dès ce moment ; à partir de cet instant. Il se met soit au commencement de la phrase, soit après le verbe ; on peut aussi le placer entre l'auxiliaire et le participe. Il avait *dès lors* imaginé ce moyen. Il avait imaginé *dès lors* un moyen de. *Dès lors* il avait imaginé ce moyen. V. DÈS et LORS.

DESMAHIS (Joseph-Ferdinand-Édouard de Corsembleu). Poète fécond, plein de délicatesse et de sensibilité ; né à Sully-sur-Loire, en 1722, mort en 1761.

DESMAN. s. m. Mamm. Genre de mammifères aquatiques, de l'ordre des insectivores, voisin des musaraignes et des scalops, et comprenant deux espèces, l'une qui se trouve principalement dans les eaux de l'ouest de la Russie, l'autre qui habite les petites rivières au pied du versant septentrional des Pyrénées. Le desman de Russie est double en grosseur de notre rat d'eau, et sa peau répand une forte odeur de musc ; le desman des Pyrénées est moins gros, moins aquatique, et répand aussi une odeur très-forte et très-tenace. V. MYGALE et MYGALIN, vulgairement RAT MUSQUÉ.

DESMANTHE. s. m. (ét. gr., δεσμός, lien ; ἄνθος, fleur). Bot. Genre de la famille des mimosacées, renfermant une vingtaine d'espèces d'herbes aquatiques et de sous-arbrisseaux terrestres inermes qui croissent entre les tropiques et sont cultivés en Europe.

DESMARETS (Nicolas). Neveu de Colbert et ministre d'État sous Louis XIV. || Un autre DESMARETS (Nicolas), parent du précédent, né à Soulaine (Aube), en 1725, fut membre de l'Académie royale des sciences, inspecteur général et directeur des manufactures de France, et mourut en 1815.

DESMARESTELLE. s. f. Bot. V. LEIBLINIE.

DESMARESTIE. s. f. (de *Desmarest*, natur. franç.). Bot. Genre d'hydrophycées, comprenant des algues originaires des zones tempérées des deux hémisphères, à l'exception de la desmarestie péruvienne.

DESMASTODON. s. m. (ét. gr., δέσμα, ατος, lien ; ὀδούς, όντος, dent). Bot. Genre d'acrocarpes, tribu des trichostomées, comprenant des mousses vivaces qui habitent les régions alpines et qui se rapproche des tortules par la forme des feuilles, et du genre coscinodo par le péristome et l'inflorescence.

DESMASTODONTOÏDÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à un desmastodon. || DESMASTODONTOÏDÉES. s. f. pl. Groupe de la famille des [illegible]

don.

DESMEUX, EUSE. adj. (rad. gr. δεσμός, ligament). Syn. de Ligamenteux.

DESMIDIE. s. f. (ét. gr., δέσμα, lien ; εἶδος, forme). Bot. Genre de phycées, comprenant des algues microscopiques qui habitent les eaux vives des étangs et des marais, dans les lieux bourbeux.

DESMIDIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une desmidie. || DESMIDIÉES. s. f. pl. Tribu d'algues microscopiques d'un beau vert qui se groupent au sommet des végétaux inondés, surtout dans les flaques des marais spongieux, et qui ont pour type le genre desmidie.

DESMINE. s. f. Minér. Minéral qu'on trouve dans les lacs d'Andernach. V. SPINELLANE.

DESMIPHORE. s. m. (ét. gr., δέσμις, faisceau ; φέρω, je porte). Entom. Genre de coléoptères subpentamères de forme subcylindrique, le corps couvert d'une villosité sétiforme, et indigènes du Brésil, de Cayenne, etc.

DESMOCARPE. s. m. (ét. gr., δεσμός, ligament ; et καρπός, fruit). Bot. Nom donné aux espèces à feuilles trifoliées et à corolle dipétale, dans le genre capaba.

DESMOCÈRE. s. m. (ét. gr., δεσμός, lien ; κέρας, antenne). Entom. Genre de coléoptères, famille des longicornes, ayant pour espèce type et unique le desmocère bleu, des États-Unis.

DESMOCHÈTE. s. m. Bot. V. PUPALIE.

DESMOCHÉTÉ, ÉE. adj. Bot. V. PUPALIÉ.

DESMODE. s. m. (ét. gr., δεσμός, lien ; ὀδούς, dent). Mamm. Genre de mammifères chéiroptères, famille des phyllostomes, ayant pour type le desmode roux ou cendré, du Brésil, qui suce habituellement le sang des animaux.

DESMODÈRE. s. m. (ét. gr., δεσμός, lien ; δέρη, cou). Entom. Genre de coléoptères, famille des longicornes, ayant pour espèce type et unique le desmodère variable, tantôt noir, rouge ou brun, des provinces centrales et méridionales du Brésil.

DESMODION. s. m. (du gr. δεσμός, lien). Bot. Genre de la famille des papilionacées, comprenant plus de trois cents espèces d'herbes ou de sous-arbrisseaux communs sous les tropiques, à fleurs pourpres, bleues ou blanches, et dont un grand nombre sont cultivés en Europe comme plantes d'ornement.

DESMOGOMPHE. adj. des 2 g. (ét. gr., δεσμός, lien ; γομφός, dent, cil). Zool. Qui a les dents arrêtées par la base et par le sommet. || DESMOGOMPHES. s. m. pl. Famille d'animalcules infusoires, comprenant les infusoires rotifères, dont chacune des mâchoires a la forme d'un étrier sur lequel sont étendues les dents, qui y tiennent à la fois par la base et par le sommet.

DESMOGRAPHE. s. m. (ét., V. DESMOGRAPHIE). Anat. Celui qui décrit les ligaments.

DESMOGRAPHIE. s. f. (ét. gr., δεσμός, ligament ; γράφω, j'écris). Anat. Description des ligaments.

DESMOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Anat. Qui a rapport à la desmographie.

DESMOLOGIE. s. f. (ét. gr., δεσμός, ligament ; λόγος, discours). Anat. Traité anatomique sur les ligaments.

DESMOLOGIQUE. adj. des 2 g. Anat. Qui a rapport à la desmologie.

DESMONOTE. s. m. (ét. gr., δεσμός, lien ; νῶτος, dos). Entom. Genre de coléoptères, famille des cycliques, qu'on rapporte communément au genre polychalque.

DESMONQUE. s. m. Bot. Genre de la famille des palmiers coccoïnés, comprenant deux espèces de petits palmiers du Brésil, à frondes pennées et à régime ramifié.

DESMOPHLOGIE. s. f. (ét. gr., δεσμός, ligament ; φλογός, enflammé). Pathol. Tuméfaction, inflammation des ligaments.

DESMOPHLOGIQUE. adj. des 2 g. Médec. Qui concerne la desmophlogie.

DESMOPHYLLE. s. m. (ét. gr., δεσμός, lien ; φύλλον, feuille). Polyp. Genre de polypiers pierreux, comprenant plusieurs espèces de cariophyllées.

DESMOSOME. s. m. (ét. gr., δεσμός, lien ; σῶμα, corps). Entom. Genre de coléoptères tétramères, ayant pour espèce type et unique le desmosome longipède, indigène du Brésil.

DESMOTOMIE. s. f. (ét. gr., δεσμός, ligament ; τομή, section). Préparation anatomique des ligaments.

DESMOTOMIQUE. adj. des 2. Anat. Qui concerne la desmotomie.

DESMOULINS (Camille). Né à Guise, département de l'Aisne, en 1762. Avocat, camarade de collége de Robespierre, il embrassa avec ardeur les principes révolutionnaires, dirigea le mouvement du 14 juillet contre la Bastille, publia la brochure périodique intitulée *Le vieux cordelier*, fut l'auteur des attroupements du Champ-de-Mars, vota la mort de Louis XVI, mourut courageusement sur l'échafaud avec Danton, le 5 avril 1794.

DESMOZONE. s. m. (ét. gr., δεσμός, lien ; ζώνη, ceinture). Entom. Genre de lépidoptères diurnes, ne renfermant qu'un petit nombre d'espèces, toutes de l'Amérique méridionale.

DESMYPSOPODE. adj. des 2 g. (ét. gr., δεσμός, lien ; ὕψος, hauteur ; πούς, pied). Zool. Qui a de longues pattes dont les doigts sont [illegible]

m. pl. Famille d'oiseaux, de l'ordre des colobathropodes, comprenant des échassiers à doigts palmés.

DESNA. Géogr. Grande rivière de Russie ; prend sa source dans le gouvernement de Smolensk, et se jette dans le Dniéper, après un cours de 80 myriamètres.

DESNOS (Pierre-Joseph-Odoiant). Célèbre médecin et agronome, né à Alençon en 1722.

DÉSOBÉI, IE. part. pass. du v. Désobéir. Se prend adjectiv. Il ne veut point être désobéi. Elle ne veut point être désobéie.

— *Désobéi par.* Si on lit les guerres de Bélisaire contre les Goths, on verra un général presque toujours *désobéi* par ses officiers. (Montesq.)

DÉSOBÉIR. v. n. 2ᵉ conj. (ét. fr., *de*, part. priv., *s* euphon., et *obeir*). Ne pas obéir, refuser l'obéissance. Désobéir à Dieu. Désobéir au roi, aux dépositaires de l'autorité. Désobéir à son père, à sa mère, à son maître. Il ne serait pas sûr de vous *désobéir.* (Corn.) Quoi ! vous craignez si peu de me *désobéir.* (Id.)

— Se dit aussi en parlant des choses. Désobéir à la loi. Désobéir à l'autorité. Désobéir à un commandement, à des ordres. Désobéir à la religion. Désobéir à la voix de la conscience, à la voix de l'honneur.

— Absol. Il a dit : Je le veux, *désobéirez-vous ?* (Corn.) *Désobéir* un peu n'est pas un si grand crime. (Id.)

DÉSOBÉISSANCE. s. f. (rad. lat. *obedientia*, formé de *obedire*, obéir). Refus, défaut d'obéissance ; action de désobéir. Désobéissance entière. Désobéissance criminelle. Tomber dans la désobéissance. Se rendre coupable de désobéissance. Persister dans la désobéissance. Entretenir le peuple dans la désobéissance. Fomenter la désobéissance. Le péché de désobéissance.

— *Désobéissance à.* Désobéissance à Dieu, au prince. Désobéissance aux lois.

— *Désobéissance de.* Dieu voulut punir leur honteuse *désobéissance.* (Boss.) Le châtiment de leur *désobéissance.* (Mass.)

— Habitude de désobéir. Être enclin à la désobéissance. La désobéissance est le défaut capital des enfants.

— S'emploie au pluriel, pour signifier Des actes de désobéissance. Être puni pour des désobéissances. Les moindres désobéissances d'un enfant sont toujours punissables. Dieu nous demandera un compte rigoureux de toutes nos désobéissances.

— Jurispr. *Désobéissance à justice.* Refus de se soumettre aux ordres, aux décrets d'un juge légitime.

DÉSOBÉISSANT. part. prés. du v. Désobéir. Qui désobéit. Il est invariable. Des enfants désobéissant à leurs maîtres. Des soldats désobéissant à leur général. Des sujets désobéissant à leur prince.

DÉSOBÉISSANT, ANTE. adj. Qui est dans un état de désobéissance, qui a l'habitude de désobéir, qui refuse d'obéir. Fils désobéissant. Fille désobéissante. Peuple désobéissant. Sujets désobéissants.

— *Désobéissant à.* Il n'est jamais permis d'être désobéissant à Dieu ; mais quelquefois il faut être désobéissant aux hommes.

DÉSOBÉISSANT, ANTE. s. Celui, celle qui désobéit, qui refuse d'obéir. Dieu punit les désobéissants.

DÉSOBLIGÉ, ÉE. part. pass. du v. Désobliger. S'empl. adjectiv. Un ami désobligé. Une personne désobligée.

DÉSOBLIGEAMMENT. adv. D'une manière désobligeante. Écrire à quelqu'un désobligeamment. Parler, recevoir désobligeamment.

DÉSOBLIGEANCE. s. f. (ét., V. DÉSOBLIGER). Action de désobliger. Disposition à désobliger ; effet de cette action, de cette disposition. La désobligeance de cette personne est connue. Rien n'a pu vaincre sa désobligeance. La désobligeance est presque toujours la preuve d'un mauvais naturel, d'un caractère égoïste.

DÉSOBLIGEANT. part. prés. du v. Désobliger. Qui désoblige. Il est invariable. Des hommes désobligeant leurs amis. Une reine désobligeant son premier ministre.

DÉSOBLIGEANT, ANTE. adj. (ét., V. DÉSOBLIGER). Qui n'aime pas à obliger, qui fait du déplaisir, qui cause de la peine, en parlant des personnes et des choses. Un homme désobligeant. Une femme désobligeante. Procédé désobligeant. Ton désobligeant. Geste désobligeant. Parole, réponse désobligeante. Action, manière désobligeante. Il ne faut presque rien pour être cru fier, incivil, *désobligeant.* (La Bruy.) Il n'est pas le seul qui fasse des comparaisons si *désobligeantes.* (Id.) Celui qui dit des paroles *désobligeantes* est pour le moins mal élevé, s'il n'est sot ou méchant. (Boiste.)

DÉSOBLIGEANTE. s. f. Sorte de voiture étroite et peu commode, dans laquelle on ne peut tenir que deux personnes.

DÉSOBLIGER. v. a. 1ʳᵉ conj. (ét. fr., *de*, part. priv., *s* euph., et *obliger*, du lat. *obligare*, forme de *ob*, pour, à cause de, et *ligare*, lier ; lier par quelque chose, par un service.) On met un *e* après le *g* quand ce dernier doit être suivi d'un *a* ou d'un *o*. *Nous désobligeons. Je désobligeais. Désobligeant.* Causer de la peine, du déplaisir ; rendre un mauvais office. [illegible]

ger cruellement, sensiblement. Désobliger un ami. Il n'est pas encore assis qu'il a, à son insu, *désoblige* toute l'assemblée. (La Bruy.) En *désobligeant* quelqu'un, on est sûr de se faire un ennemi (Guich.)

— *Désobliger en.* Désobliger en paroles. Désobliger en actions.

— On dit également *Désobliger par.* Désobliger par des paroles, par des actions, etc.

— SE DÉSOBLIGER. v. pron. Se faire du déplaisir, de la peine ; se rendre de mauvais offices les uns aux autres.

DÉSOBSTRUANT. part. prés. du v. Désobstruer. Qui désobstrue. Il est invariable. Des hommes de peine désobstruant la voie publique.

DÉSOBSTRUANT, ANTE. adj. (ét., V. DÉSOBSTRUER). Propre à dissiper les obstructions ; syn. d'Apéritif. Un remède désobstruant. Une potion désobstruante. Les substances médicinales auxquelles on accorde une propriété *désobstruante*, présentent une singulière diversité dans leur nature chimique. (Barbier.)

— subst. masc. Un désobstruant. Des désobstruants. L'idée que l'on se faisait de l'action des *désobstruants* était aussi imposante que captieuse. (Barbier.)

DÉSOBSTRUCTIF, IVE. adj. (ét., V. DÉSOBSTRUER). Qui guérit des obstructions. Syn. d'Apéritif. Un médicament désobstructif. Une substance désobstructive.

— subst. masc. Un désobstructif.

DÉSOBSTRUCTION. s. f. (pr. *dé-zobs-truk-ci-on;* ét., V. DÉSOBSTRUER). Action de désobstruer, de faire cesser une obstruction.

DÉSOBSTRUÉ, ÉE. part. pass. du v. Désobstruer. S'empl. adjectiv. Passage, canal désobstrué. Rue désobstruée.

— Médec. Foie désobstrué. Entrailles désobstruées.

DÉSOBSTRUER. v. a. 1ʳᵉ conj. (ét. fr., *de*, part. priv., *s* euph., *obstruer*). *Je désobstrue, nous désobstruons. Je désobstruais, nous désobstruïons, vous désobstruïez. Que je désobstrue, que nous désobstruïons, que vous désobstruïez*, etc. Dégager, débarrasser de ce qui obstrue, de ce qui bouche, de ce qui encombre. Désobstruer une rue, une cour, une allée, une place publique.

— Médec. Faire cesser une obstruction, l'enlever, la détruire. Désobstruer les entrailles. Désobstruer le foie. Ce sens est peu usité aujourd'hui.

— SE DÉSOBSTRUER. v. pron. Être désobstrué.

DÉSOCCUPATION. s. f. (pr. *dé-zok-ku-pa-ci-on ;* ét., V. DÉSOCCUPER). État d'une personne désoccupée, d'une personne qui n'a point d'occupation. Vivre dans la désoccupation. La *désoccupation* est un état pénible pour ceux qui ont passé leur vie dans les affaires. (Acad.) || Ce mot est peu usité.

DÉSOCCUPÉ, ÉE. part. pass. du v. Désoccuper ou se désoccuper. S'empl. adjectiv. Qui est sans occupation, qui a cessé de s'occuper. Homme désoccupé, rarement désoccupé, depuis longtemps désoccupé. Des gens désoccupés. À la ville, comme ailleurs, il y a une classe de sottes gens, fades, oisifs, *désoccupés ;* ils pèsent aux autres. (La Bruy.)

— Se dit des choses. Un esprit désoccupé. Mener une vie indolente et désoccupée.

Surtout du mouvement, sans lui, sans sa magie,
L'esprit *désoccupé* retombe en léthargie. (DELILLE.)

— Qui est sans objet. Désir désoccupé. Passion désoccupée.

. . . . Le désir trompé
Ne sait plus où se prendre, et meurt *désoccupé.* (DEL.)

— *Désoccupé de.* Âme désoccupée de tout. Être désoccupé de soi-même.

— Syn. comp. DÉSOCCUPÉ, DÉSŒUVRÉ. L'homme *désoccupé* a du loisir ; l'homme *désœuvré* est [illegible]

DÉSOCCUPER. v. a. 1ʳᵉ conj. (ét. fr., *de*, part. priv., *s* euphon., et *occuper*). Ôter l'occupation, le soin des affaires. Inusité à l'actif.

— SE DÉSOCCUPER. v. pron. Se défaire de ses occupations, se débarrasser de ce qui occupait. Ils s'appliquaient, avec toute leur attention, à ce qu'ils devaient à Dieu, et se *désoccupaient* de tout autre soin. (Port-Roy.)

DÉSOCTROYÉ, ÉE. part. pass. du v. Désoctroyer.

DÉSOCTROYER. v. a. 1ʳᵉ conj. (ét. fr., *de*, part. priv., *s* euphon., *octroyer* ; rad. *octroi*). Révoquer un octroi, un don, une permission, une licence. Désoctroyer la charte.

— SE DÉSOCTROYER. v. pron. Être désoctroyé.

DÉSŒUVRÉ, ÉE. part. pass. du v. Désœuvrer. S'empl. adject. Qui n'a rien à faire, parce qu'il ne veut ou qu'il ne sait rien faire. Un homme désœuvré. Une femme désœuvrée. Être tout désœuvré, toujours désœuvré. La v[illegible], le temps, tout pèse aux gens désœuvrés. Depuis que j'ai achevé de lire ce roman, je suis toute *désœuvrée.* (Noël.) Le temps pèse aux gens *désœuvrés.* (La Bruy.)

— substantiv. Un désœuvré, une désœuvrée. Que de désœuvrés dans le monde ! On voit rarement ici de ces tas de *désœuvrés* qu'on appelle bonne compagnie. (J.-J. Rouss.)

DÉSŒUVREMENT. s. m. État d'une personne désœuvrée. Être dans le désœuvrement. [illegible] dans le désœuvrement, dans un continuel désœuvrement. Vivre dans le désœuvrement. Toute occupation innocente vaut mieux que le *désœuvrement.* (Boiste.) Il faut tout prévoir pour prévenir le *désœuvrement* et l'ennui. (J.-J. Rouss.)

— Techn. Action de désœuvrer le papier de le séparer en feuilles.

DÉSŒUVRER. v. a. 1ʳᵉ conj. (ét. fr., *de*, part. priv., *s* euphon., *œuvre*). Réduire quelqu'un à l'état de désœuvrement, à ne vouloir rien faire. Tout à fait inusité.

— Techn. Séparer les feuilles de papier.

— SE DÉSŒUVRER. v. pron. Se plonger dans l'oisiveté, devenir oisif. Nous ne comprenons pas que les dictionnaires, l'Académie à leur tête, aient omis ce verbe.

DÉSŒUVRERIE. s. f. État de désœuvrement, vie désœuvrée.

DÉSOLABLE. adj. des 2 g. Qui plonge dans la désolation ; déplorable. C'est un mot du vieux langage, qui pourrait être rajeuni.

DÉSOLANT. part. prés. du v. Désoler. Qui désole. Il est invariable. Des insectes, des ani-

maux desolant les fruits, les campagnes. La peste et la famine désolant un royaume.

DÉSOLANT, ANTE. adj. Propre à désoler, qui afflige, qui cause une grande peine, en parlant des choses. Une nouvelle désolante.

— Funeste, dangereux, pernicieux. Des pensées désolantes. Des maximes désolantes. Des opinions désolantes. Une morale désolante.

— Par exageration, Qui cause une simple contrariété. Il se fait attendre, cela est *desolant*. (Acad.) Toute la Grèce était corrompue, et il y avait encore de la vertu à Sparte; toute la Grèce était esclave, Sparte seule était encore libre. Cela est *desolant*. (J.-J. Rouss.)

— Fam. En parlant des personnes. Qui est insupportable, importun, fatigant, fastidieux, ennuyeux à l'excès. Un homme désolant. Une femme désolante. Il est *desolant*, avec ses vers. (Acad.) Elle est *desolante*, avec ses caprices. (Id.)

DÉSOLATEUR. s. m. Celui qui désole par la destruction, le ravage. La plupart des conquérants sont des désolateurs.

— *Desolateur de.* Il fut le désolateur de l'Asie. Etre le désolateur des peuples, le désolateur de l'humanité. Monstre (le requin) des vastes mers affreux *desolateur*. (Dulard.)

Ce *désolateur* (Polyphème) de campagne
Est aussi grand qu'une montagne. (Scarron.)

— adjectiv. DESOLATEUR, au f. DÉSOLATRICE. Qui cause de la désolation, qui plonge dans la désolation. Un calme désolateur. Le choléra désolateur. Peste désolatrice. Famine, inondation désolatrice. Révolution désolatrice. La tyrannie *desolatrice* des Etats. (Carp.)

— Ce mot est peu usité, disent les dictionnaires; il est à regretter qu'on n'en fasse pas un plus frequent emploi, surtout comme substantif.

DÉSOLATION. s. f. (pr. *dé-zo-la-ci-on*; du lat. *desolatio*, même signification). Grande affliction, douleur extrême. Etre dans la désolation. Mettre, plonger dans la désolation. Causer une grande desolation, une horrible désolation, une desolation générale. Il ne faut être la cause de la *desolation* de personne; on n'entend pas parler impunément des malheurs que l'on a faits. (Mme de Puys.)

— Dévastation, destruction, ruine entière. Traîner à sa suite la desolation. La désolation des villes et des campagnes. La *desolation* du temple et de la cité sainte. (Mass.) Il s'est élevé depuis quelque temps dans la Grèce des chefs audacieux qui, après avoir rassemblé des soldats de toutes les nations, courent de contrées en contrees, trainant a leur suite la *désolation* et la mort. (Barth.) Un feu dévorant qui ne laisse partout où il passe que la ruine et la *desolation*. (Id.) La peste a causé une grande *desolation* dans ce pays. (Acad.)

— En style de l'Ecriture sainte, *L'abomination de la desolation*, signifie Une désolation extrême.

— *Faire la désolation*, ou *être la désolation*, en parlant d'une personne. Cet enfant fait la desolation de sa famille. C'est un incorrigible; il est la désolation de ses parents.

— Par exagération, Simple contrarieté, chagrin, déplaisir ordinaire. Vous me voyez dans la *desolation*, je n'ai pu obtenir ce que vous désiriez. (Acad.)

— Géogr. Cap du Groënland, découvert en 1585, par Jean Davis. || *Terre de la Desolation*, comprise dans les îles de l'Océanie, fut découverte en 1722, par le célèbre navigateur Kerguelen; c'est une île inhabitable, d'une superficie de 540 myr. carrés.

DÉSOLÉ, ÉE. part. pass. du v. Désoler. S'empl. adjectiv. en parlant des personnes et des choses. Qui est dans une extrême affliction. Le roi pleurera, ce prince sera *desole*. (Boss.) Semblable à une épouse *desolée*. (Id.) Il élevait ses regards *desolés* vers la voûte argentée du ciel, ou nageaient et brillaient les étoiles. (Mme Guiz.) De quoi viens-tu frapper mon esprit *désole*? (Rac.)

Sans parents, sans amis, *désolée* et craintive,
Rome longtemps de nom, mais en effet captive,
Et veuve maintenant sans avoir eu d'époux,
Seigneur, de mes malheurs ce sont là les plus doux.
(Racine.)

— Par exager. Qui est contrarié, [illegible] ché. L'Académie fut *desolée*, elle venait d'accorder a la puissance ce qui appartenait au mérite. (L'ab. Blanch.) Les vieillards que leurs infirmités ne permettaient pas de transporter, ne pouvaient s'arracher des bras de leur famille *désolee*. (Barth.)

— *Desole de.* Désolé d'un contre-temps, d'un retard. Désolé d'un mal-entendu. Je suis *desole* d'apprendre à Mme de Castellane que le regiment qu'elle sollicitait pour le marquis d'Aubusson est donné. (E. Scribe.)

— Qui est dévasté, ravagé, ruiné, en parlant des choses. Pays désolé. Provinces désolées. Nos villes *desolees*, nos peuples épuisés. (Mass.) Nos ennemis voient leurs terres *desolées*. (Id.) Bientôt, ne trouvant plus de butin a faire dans les campagnes *desolees*, il forma un vaste et dernier dessein de spoliation. (Anquet.) L'aspect de la vallée de Josaphat est *desolé*. (Chateaubriand.) Lorsque les rayons du soleil perdent leur force, on voit les oiseaux fuir nos rivages *desolés*, et les quadrupèdes gagner leurs tanières tapissées de mousse. (A. Mart.)

— *Desolé par.* Desolé par la peste, par la guerre. Désolé par le fer, par le feu. Désolé par les vents, par les orages, par la grêle, etc. Je n'ai vu que des pays fréquentés par les Européens et *désolés* par la guerre ou par l'esclavage. (B. de St-P.) Henri V prend Honfleur, et s'avance dans un pays *désole* par les factions. (Volt.)

DÉSOLER. v. a. 1re conj. (du lat. *desolare*, même signif.) Causer une grande affliction, une douleur extrême. Comme si quelque tragique accident avait *désole* sa famille. (Boss.) Sera-t-il venu de si loin pour *desoler* un roi qui se confie en son pouvoir? (Fléch.) Quoi, toujours de ce juif l'image vous *desole*? (Rac.)

— Dévaster, ravager, détruire. Désoler le monde. Desoler un pays, une province. Les revolutions sont des maux nécessaires qui ont désolé le monde. La peste désole souvent l'Egypte, en France, elle a terriblement désolé Marseille. Dieu permit que la peste et la famine tout ensemble *désolassent* ce grand royaume. (Fléch.) Les sciences et les arts ont consolé la terre, pendant que les guerres la *desolaient*. (Volt.) La contagion qui *désolait* depuis quelque temps ces climats se mit dans l'armée assiégeante. (Id.)

On verra, sous le nom du plus juste des princes,
Un perfide étranger *désoler* nos provinces. (Racine.)

Le Jourdain ne voit plus l'Arabe vagabond,
Ni l'altier Philistin, par d'éternels ravages,
Comme au temps de vos rois, *désoler* ses rivages. (Id.)

— Par extens. Le vent, le froid, la chaleur, les mouches, les pluies nous désolent.

— Ennuyer, importuner a l'exces. La foule importune des solliciteurs désole les personnes haut placées dans l'administration des affaires publiques. Elle l'a tant *désolé* pour obtenir cette grâce, qu'il a fini par la lui accorder. (Acad.) Le froid me *désole*: les mouches, les cousins nous *desolent*; l'hiver nous *desole*. (Volt. Je n'oublierai jamais d'avoir vu beaucoup pleurer une petite fille qu'on avait *desolee* avec cette fable (du loup maigre et du chien gras), tout en lui prêchant toujours la docilite. (J.-J. Rouss.)

— Se dit aussi quelquefois comme simple formule de politesse, pour exprimer une contrariété, un désagrément ordinaire. Un retard, un contre-temps qui désole.

— Art milit. *Desoler l'ennemi, désoler des troupes.* Les tourmenter, les harceler par des agressions soudaines et fréquentes.

— SE DESOLER. v. pron. S'attrister vivement se livrer a une grande affliction. Se désoler nuit et jour. Une épouse à leurs yeux se *désole*. (Boil.)

— *Se desoler de.* Sa mère se *désolait* de son absence. (Acad.) Il y a peu d'événements dont il faille trop se réjouir ou trop se *désoler*; le bien et le mal s'engendrent mutuellement. (Boiste.)

— *Se désoler pour.* Que de princes se *désolent* pour la perte d'un pays qu'ils n'ont jamais vu! (J.-J. Rouss.)

DÉSOPILANT. part. prés. du v. Désopiler. Qui desopile. || Il est invariable. Une potion désopilant les entrailles.

DÉSOPILANT, ANTE. adj. (ét., V. DÉSOPILER). Qui est propre à guérir les opilations, les obstructions. Syn. de Apéritif et de Désobstruant.

— s. m. Un désopilant.

— Fig. Qui fait rire, qui réjouit beaucoup. Vrai, Arnal n'est pas plus *désopilant*. (Revue de Par.)

DÉSOPILATIF, IVE. adj. Syn. de Désopilant. Médec. Les agents *desopilatifs* sont les mêmes que les agents désobstruants. (Barbier.)

DÉSOPILATION. s. f. (pr. *de-zo-pi-la-ci-on*). Médec. Action de désopiler, de désobstruer, de guérir les obstructions. Effet de cette action.

DÉSOPILÉ, ÉE. part. pass. du v. Desopiler. S'empl. adjectiv. Rate désopilee.

DÉSOPILER. v. a. 1re conj. (rad. lat *oppilare*, fermer). Déboucher, désobstruer, détruire les obstructions. Désopiler la rate, le foie.

— Absol. Des remedes qui ont la vertu de désopiler.

— Fig. et fam. *Desopiler la rate.* Faire rire, réjouir beaucoup. Le jeu bouffon de cet acteur nous a désopilé [illegible]

— SE DÉSOPILER. v. pron. Être désopilé, débouché, désobstrué.

— Fig. et fam. *Se désopiler la rate.* Rire, se réjouir beaucoup.

DÉSORDONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Désordonner. S'empl. adjectiv.

— Qui est sans ordre. Rangs désordonnés. Bataillons désordonnes. Peu usité dans cette acception propre. Leurs plants *désordonnes* charmeront nos regards. (Delille.)

— Fig. Qui est dereglé, qui n'est pas dans l'ordre, en parlant des personnes et des choses. Un homme désordonne. Une femme désordonnee. Une maison désordonnée. Une communauté desordonnée. Mener une vie désordonnée. Tenir, avoir une conduite désordonnée. Toutes les passions *desordonnees* des hommes. (Fléch.) Il y a je ne sais quoi de *desordonné* dans la tristesse. (Id.) La dépendance des choses n'ayant aucune moralité, ne nuit point à la liberte et n'engendre point de vices; la dependance des hommes étant *desordonnée*, les engendre tous. (J.-J. Rouss.)

— Excessif, démesuré. Appétit désordonné. Faim désordonnée. Passion désordonnée pour la chasse, pour l'étude, pour la musique.

DÉSORDONNÉMENT. adv. D'une manière désordonnee, sans frein ni règle. Vivre désordonnément. Se conduire, agir desordonnément.

— A l'excès immodérément. Aimer désordonnément la chasse, les chevaux, le jeu, la danse, etc. Il est peu usité dans cette dernière acception.

DÉSORDONNER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, partic. privat., *s* euph., et *ordonner*; rad. *ordre*). S'est dit autrefois pour, Révoquer un ordre; signifie aujourd'hui, Mettre le désordre, mettre en désordre. Désordonner les rangs. Désordonner la ligne de bataille. Le tumulte désordonne les régiments.

— Fig. Les passions désordonnent le cœur.

Une raison hardie
De l'état social *désordonne* les rangs. (Delille.)

— Absol.

La nature distille, et dissout, et mélange,
Décompose, construit, fond, *désordonne*, arrange.
(Delille.)

— SE DÉSORDONNER. v. pron. Se mettre en désordre. Les rangs se sont désordonnés.

— Fig. Sortir du devoir, se déranger. Inus.

DÉSORDRE. s. m. (ét. fr., *de*, partic. priv., *s* euph., et *ordre*). Disjonction, séparation irrégulière des parties qui constituaient un ensemble méthodique; défaut, manque d'ordre; dérangement, confusion, renversement des choses qui ne sont pas dans l'état, dans le rang, dans la disposition où elles devraient être, en parlant des choses physiques. Le désordre d'une bibliothèque. Le désordre d'un appartement. Le désordre d'un cabinet. Mettre le désordre dans les rangs ennemis. Causer du désordre dans une assemblée. On blâma le prince d'Orange de n'avoir pas pris assez de précautions dans le passage du défilé; mais on admira la manière dont il rétablit le *desordre*. (Volt.) Mes papiers et mes livres sont restés dans un *désordre* épouvantable. (J.-J. Rousс.)

— Défaut d'ajustement dans la parure. Réparer le désordre de sa toilette. Elles sentent le *desordre* où elles sont, s'ajustent en leur présence. (La Bruy.)

— Se construit très-souvent avec la préposition *en*. Cheveux en désordre. Habits en désordre. Papiers en désordre. Chambre en désordre. Affaires en désordre. Armée fuyant en désordre, se retirant en désordre.

— Dérangement dans l'organisme. Le désordre des fonctions animales. L'intérêt que nous prîmes à lui sembla calmer le *désordre* de ses sens. (Barthel.) De vos sens étonnés quel *desordre* s'empare? (Id.)

— Trouble, agitation, égarement d'esprit ou de cœur. Le désordre des idées, des passions, des sentiments. Les passions mettent le *désordre* dans l'âme. (Acad.) Un *désordre* éternel regne dans son esprit. (Rac.)

— Defaut de suite, de liaison, de sens dans les paroles. J'ai couru; le *desordre* etait dans ses discours. (Barthél.)

— Se dit des choses morales; par exemple, du mauvais état dans lequel se trouvent certaines choses privées ou publiques, qui ne sont pas administrees comme elles devraient l'être. Le désordre des affaires. Le désordre des finances. Le desordre qui règne dans l'administration. Le désordre qui s'est introduit dans toutes les branches du gouvernement. Il différa ses conférences avec Auguste, pour apporter un prompt remède au *desordre* de ses affaires. (Volt.)

— Dèrèglement des mœurs. Tomber dans le désordre ou dans les désordres. Vivre, persévérer, mourir dans le désordre. Sortir du désordre. Mettre un terme à ses honteux desordres. Se livrer, s'abandonner à tous les désordres. S'opposer aux désordres. Combien n'a-t-elle pas arrêté de *desordres*! (Fléch.) Les *désordres* ordinaires sont usés pour lui. (Mass.) Il faut fermer les yeux sur les *desordres* que vous autorisez par vos mœurs. (Id.) Elle partage ses faveurs en imitant ses *désordres*. (Id.) Quel malheur quand le souverain, peu content de se livrer au *désordre*, semble le consacrer par les grâces dont il honore ceux qui en sont ou les imitateurs ou les honteux [illegible] (Id.) Le *désordre* n'y va plus tête levée. (Id.) Malgré les causes [illegible] naissantes des *désordres* et du vice sur la terre, il faut necessairement reconnaître que le principe de l'ordre et de la vertu y prédomine. (Virey.) S'il est vrai que l'amour de l'attraction, en unissant tous les corps de la nature, ait organise l'univers, c'est la haine ou la répulsion qui devient la source empoisonnée de tous les *désordres* dont le monde est le théâtre. (Id.) Pour tirer l'homme enfin de ce *desordre* extrême. (Boil.)

— Discorde, dissension, querelle, mésintelligence survenue entre des personnes unies. Cette famille était fort unie; un misérable intérêt y a mis le *désordre*. (Acad.) Loin de remédier au *désordre*, les chefs l'encourageaient le plus qu'il était possible. (Rayn.)

— Trouble, emeute dans un État, dans une ville, etc. Amener du désordre. Faire cesser le désordre Réprimer les désordres. Le *desordre* extrême que causerait dans l'Etat une si grande autorite dans des mains trop faibles. (Boss.) L'espérance qu'il avait conçue de profiter de nos *désordres*. (Fléch.) Un temps de confusion et de *désordre*. (Id.) Il a banni les *desordres* de son Etat. (Mass.) Ainsi de toutes parts les *désordres* cessèrent (Boil.)

— Loc. prov. et fam. *Il est comme la servante à Pilate, il se plaît dans le désordre.* Se dit d'un homme qui sème le désordre autour de lui.

— Pillage, dégât. Ses troupes ont passé sans faire, sans commettre aucun *désordre*. (Acad.)

— Littér. Se prend en bonne part en parlant des ouvrages de poésie, et signifie ce défaut de symétrie, de liaison, de transition qui résulte de l'élan, de l'essor, de l'enthousiasme poétique. Beau désordre. Sublime désordre. Magnifique désordre. Désordre lyrique. Désordre pindarique. Malgré la profondeur de ses pensées et le *désordre* apparent de son style, ses vers, dans toutes les occasions, enlèvent les suffrages. (Barthél.) Chez elle (l'ode) un beau *désordre* est un effet de l'art. (Boil.)

— Dans un sens analogue, en parlant des ouvrages de la nature. Ces îles sont semées au milieu des flots, avec le même beau *désordre* que les étoiles le sont dans le ciel. (Barthél.)

DÉSORGANISATEUR, TRICE. adj. (ét., V. DÉSORGANISER). Qui désorganise. Pouvoir désorganisateur. Force désorganisatrice. L'abus des meilleures choses rend ces choses désorganisatrices.

— subst. masc. Un désorganisateur. Craindre les désorganisateurs. Réprimer les tentatives des désorganisateurs.

DÉSORGANISATION. s. f. (pr. *dé-sor-ga-ni-za-ci-on*; du lat. *desorganisatio*, même signif.). Alteration profonde dans la texture d'un organe ou d'une de ses parties, par suite de laquelle la forme, la structure, enfin tous les caractères distinctifs de cet organe ou de cette partie d'organe, sont changés et ne peuvent plus se rétablir, toutes les fonctions vitales y étant abolies. Le phénomène de la désorganisation partielle constitue un certain état pathologique; et le phénomène de la désorganisation générale constitue l'état de désagrégation qu'on appelle la mort. Les causes les plus communes de la désorganisation sont: l'action violente des agents mecaniques; celle des agents chimiques; les diverses espèces d'altération de texture, et principalement la gangrène, la suppuration, les épanchements de sang. Pour le physicien, le chimiste, le physiologiste et le philosophe, le spectacle de la *desorganisation*, envisagée dans toute sa généralité, n'excite d'abord dans l'esprit d'autre idée que celle de la dissociation et de la dissémination des parties homogènes et diverses que l'affinité organisatrice avait rassemblées, réunies et fixées pendant un temps plus ou moins long pour constituer des tons harmoniques. (Laur.)

— Fig. Dissociation des éléments qui constituent une chose morale. Désorganisation de la société. Désorganisation religieuse. Désorganisation politique.

DÉSORGANISÉ, ÉE. part. pass. du v. Désorganiser. S'empl. adjectiv. Qui ne fait plus ses fonctions organiques. Corps désorganisé.

— Fig. Qui est dans le désordre, dans la confusion. Corps politique, gouvernement désorganisé. Société désorganisée.

DÉSORGANISER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, part. priv., *s* euphon., *organiser*; rad. *organe*). Détruire l'organisation, l'organisme, les organes, l'économie ou les fonctions organiques. En médecine, l'action du feu, des caustiques, de certains principes morbifiques, désorganise les corps.

— Fig. Désorganiser un corps politique. Désorganiser le gouvernement, le pouvoir, les administrations publiques, la société elle-même.

— SE DÉSORGANISER. v. pron. Être désorganisé, au propre et au figuré. A la longue, soit par les excès, soit par l'action lente du temps, les corps les plus robustes se désorganisent. Les sociétés humaines s'organisent difficilement, mais en revanche, un rien suffit pour qu'elles se désorganisent.

DÉSORIE. s. f. (de *Désore*, nom propre). Entom. Genre d'insectes établi aux depens du genre podure, et ayant pour type la désorie cylindrique ou à taches fauves.

DÉSORIENTÉ, ÉE. part. pass. du v. Désorienter. S'empl. adjectiv. Qui ne retrouve plus l'orient. Un voyageur désorienté au milieu [illegible]

— Dans un sens analogue, Qui ne sait pas où diriger ses pas. Dans une grande ville où l'on arrive pour la première fois, on se trouve toujours plus ou moins désorienté.

— Fig. Qui ne se reconnaît plus, qui ne retrouve ni ses habitudes ni ses idées, qui se perd dans une question, dans la discussion d'une vérité.

DÉSORIENTER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, part. priv., *s* euph., *orienter*; rad. *orient*). Faire perdre la connaissance de l'orient, du côté où le soleil se lève, par rapport au pays où l'on est, ou dont on parle. En pleine mer, quand on est sans boussole, un ciel longtemps brumeux desoriente les navigateurs.

— Fig. Dérouter quelqu'un, lui faire perdre de vue le point où il voulait conduire un raisonnement, mener une entreprise. Une coquetterie maligne et railleuse *desoriente* encore plus les soupirants que le silence et le mépris. (J.-J. Rouss.)

— Fig. Embarrasser quelqu'un, en le mettant dans un certain monde où il ne retrouve ni ses connaissances ni ses habitudes.

— Fig. Parler à quelqu'un d'une chose qu'il ne connaît point ou qu'il connaît peu ; dépayser quelqu'un sur le terrain des idées.

— SE DÉSORIENTER. v. pron. Être désorienté.

— Fig. Se déconcerter, perdre l'aplomb, le sang-froid, la présence d'esprit, le fil du discours, des idées.

DÉSORMAIS. adv. de temps. (pr. *dé-zor-mé ;* ét. *dès*, depuis ; *ore*, vieux mot fr. tiré du lat. *hora*, heure, et *mais*, du lat. *magis*, plus). Dès ce moment-ci. Que me reste-t-il donc *désormais* à faire ? C'est de m'en rapporter à ce que j'ai cru ci-devant. (J.-J. Rouss.) En toutes choses, *désormais* rien ne peut être nouveau que par la forme. (Nodier.) Va, quitte *désormais* le dernier des humains. (Corn.) Mes crimes *désormais* ont comblé la mesure. (Rac.) Mais quels soins *désormais* peuvent me retarder ? (Id.) Vous avez *désormais* épuisé la satire. (Boil.)

— On trouve *hormais* dans Montaigne. Il est si doux, ayant tiré l'usage d'une action vicieuse, y pouvoir *hormais* coudre quelque trait de bonté.

— A l'avenir. Puisse-t-il épargner *désormais* à sa famille et au monde de si terribles leçons ! (Boss.) Espérer de puiser *désormais* à la source des plus pures eaux de l'éloquence française. (La Bruy.) Qui pourrait *désormais* se fier à vous ? (Mass.) Trouvez bon que nous cessions *désormais* tout commerce entre nous. (J.-J. Rouss.) Est-ce vous *désormais* dont je dois me garder ? (Corn.) Faut-il donc *désormais* jouer un nouveau rôle ? (Boil.)

— D'après M. Landais, cet adverbe ne s'emploie guère qu'avec le futur. *Désormais, je ne le ferai plus. Désormais, je ne sortirai plus*, etc. Que signifie cette observation ? Rien du tout, si ce n'est contre M. Landais, qui aurait dû dire que Désormais marque ordinairement le futur, ce qui n'empêche pas qu'on ne l'emploie avec le présent et le passé des verbes. De tous les exemples que nous avons cités, pas un seul ne contient un verbe au futur ; et cependant nous n'avons pas cherché à mettre de côté des exemples avec le futur ; mais il ne nous en est pas tombé sous les yeux ; il y en a certainement, mais aussi, comme on le voit, les autres ne manquent pas. Administré par une main habile, l'oxygène rendra *désormais* la joie au triste, le jugement au radoteur, le courage au timide, la bravoure au poltron, le scepticisme au crédule. (Dict. des sc. méd.)

— Une remarque bonne à faire, c'est que, bien que *désormais* implique nécessairement une idée d'*avenir*, l'idée de *présent* s'y trouve toujours jointe et est quelquefois prédominante, au point qu'il nous a paru utile d'établir deux nuances, deux acceptions pour cet adverbe ; la première, dans laquelle *désormais* signifie *dès ce moment-ci ;* la seconde, où il signifie *à l'avenir*.

DÉSORNÉ, ÉE. part. pass. du v. Désorner. (rad. *sorne*). S'empl. adjectiv. Fonte désornée.

DÉSORNÉ, ÉE. part. pass. du v. Désorner. (rad. *orné*). S'empl. adjectiv.

DÉSORNER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, part. priv., et *sorne*). Techn. Séparer des sornes. *Désorner la fonte.* La séparer des scories qui sont adhérentes aux parois de la forge.

— SE DÉSORNER. v. pron. Etre désorné.

DÉSORNER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, part. priv., *s* euph., et *orner*). Oter les ornements, les ajustements, les parures.

— SE DÉSORNER. v. pron. Etre désorné ; quitter ses ornements, sa parure, en parlant d'une personne.

— Ce verbe est peu usité.

DÉSOSSÉ, ÉE. part. pass. du v. Désosser. S'empl. adject. Une épaule, un gigot de mouton désossé. Une volaille désossée. Une dinde désossée.

— Fig. Mou, mignard, efféminé.

DÉSOSSEMENT. s. m. Action de désosser. Le désossement d'un lièvre, d'un gigot de mouton, d'un poulet. Le désossement des viandes. Faire le désossement.

DÉSOSSER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *dé*, part. priv., *s* euph., et *os*). Oter les os de quelque animal, de quelque viande, pour faire subir à cet animal, à cette viande certaines prépara- [illegible] mettre la chair en hachis ou en pâte. Désosser un gigot de mouton. Désosser une volaille pour en faire une daube.

— SE DÉSOSSER. v. pron. Être désossé.

— Fig. et fam. Avoir une posture de corps molle, mignarde, efféminée.

DÉSOUCI. s. m. (rad. *souci*). V. DESSOUCI.

DÉSOUCIER (SE). v. pron. V. DESSOUCIER.

DÉSOURDI, IE. part. pass. du v. Désourdir. S'empl. adjectiv. Toile désourdie.

— Fig. Complot désourdi. Trame désourdie.

DÉSOURDIR. v. a. 2e conj. (ét. fr., *de*, part. priv., *s* euph., et *ourdir*). Défaire ce qui a été ourdi. Désourdir une toile, une étoffe. Pénélope *désourdissait* la nuit la toile qu'elle avait faite le jour. (Richelet.)

— Fig. Désourdir une trame, un complot.

— SE DÉSOURDIR. v. pron. Etre désourdi.

DÉSOXYDANT. part. prés. du v. Désoxyder. Qui désoxyde. Il est invariable.

DÉSOXYDANT, ANTE. adj. Qui a la propriété d'enlever en partie ou en totalité l'oxyde que contient un corps. La vie chez les végétaux, par exemple, est un procédé *desoxydant*, car elle transforme l'acide carbonique à l'état de carbone, et dégage l'oxygène de l'eau, pour s'emparer de l'hydrogène. (Virey.)

DÉSOXYDATION. s. f. V. DÉSOXYGÉNATION.

DÉSOXYDÉ, ÉE. part. pass. du v. Désoxyder. V. DÉSOXYGÉNÉ.

DÉSOXYDER. v. a. 1re conj. Chim. V. DÉSOXYGÉNER, qui est plus usité. Si ce n'est en parlant des métaux.

— SE DÉSOXYDER. Une attention essentielle à avoir dans cette fabrication, est de ne pas chauffer assez pour que le fer se *désoxyde* en passant au violet pourpre. (Pelouze.)

DÉSOXYGÉNANT. part. pass. du v. Désoxygéner. Qui désoxygène. Il est invariable. Des appareils desoxygénant l'air.

DÉSOXYGÉNANT, ANTE. adj. Qui a la propriété d'enlever l'oxygène combiné avec un corps.

DÉSOXYGÉNATION. s. f. (pr. *dé-zok-ci-gé-na-ci-on ;* rad. *oxygène*). Chim. Opération par laquelle on enlève en partie ou en totalité l'oxygène que contient un corps ; elle a particulièrement lieu dans la réduction de beaucoup d'oxydes métalliques.

DÉSOXYGÉNÉ, ÉE. part. pass. du v. Désoxygéner. S'empl. adjectiv. Corps désoxygéné. Substance désoxygénée.

DÉSOXYGÉNER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, part. priv., *s* euph., et *oxygéner ;* rad. *oxygène*). L'é se change en è devant une syllabe muette. *Je désoxygène, tu désoxygènes, il désoxygène*, etc. Chim. Enlever à un corps l'oxygène avec lequel il était combiné. Désoxygéner l'air. Désoxygéner les métaux.

— SE DÉSOXYGÉNER. v. pron. Être désoxygéné.

DÉSOXYGÉNÈSES. s. f. pl. Nosol. Ordre de maladies que l'on regarde comme dépendant d'une diminution de la quantité d'oxygène nécessaire à l'économie.

DESPAUTÈRE (Jean). Célèbre grammairien, né à Ninove en Flandre, en 1460, mort en 1520.

DESPECT. s. m. (du lat. *despectus*, même signif.) Manque de respect.

DESPECTUEUX, EUSE. adj. (rad. *despect*). Qui a peu ou qui n'a point de respect. Un fils despectueux. Jeunes gens despectueux envers les vieillards.

DESPERMATISÉ, ÉE. part. pass. du v. Despermatiser. S'empl. adjectiv. Corps despermatisé.

DESPERMATISER. v. a. 1re conj. Oter, détruire le sperme, l'humeur séminale.

— SE DESPERMATISER. v. pron. Être despermatisé. Toutes les parties du corps ayant concouru à l'excrétion de l'humeur séminale, elles se *despermatisent*, et perdent leur valeur. (Vir.)

DESPERRIERS (Bonaventure). Poète, ami de Clément Marot, et valet de chambre de la reine Marguerite, sœur de François 1er : il mourut en 1544.

DESPONSATION. s. f. (pr. *dess-pon-ça-ci-on ;* du lat. *desponsatio*, rad. *sponsus*, époux, fiancé). Hist. relig. Mot anciennement consacré pour exprimer les fiançailles de la sainte Vierge.

DESPORTATS. s. m. pl. Hist. V. DÉPOTATS.

DESPORTES (Philippe). Poète, né à Chartres en 1545 ; contribua beaucoup aux progrès et à la pureté de la langue française ; fut l'ami de Henri IV, mourut en 1606.

DESPOSYNE. s. m. Philol. (du gr. δεσπόσυνος, même signif.). Qui appartient au maître. Ce nom a été donné aux parents de Jésus-Christ.

DESPOTAT. s. m. (rad. δεσπότης, despote, seigneur). Hist. Dignité de despote. || Apanage d'un despote.

— Polit. Etat gouverné par un despote ; telle est encore aujourd'hui la Servie, la Valachie, l'Albanie. C'était proprement le nom d'un petit pays de l'ancienne Grèce, qui répondait à l'Etolie et à l'Acarnanie.

— DESPOTATS. s. m. pl. Nom donné à des infirmiers ou brancardiers qui, dans les armées [illegible] sés. V. DÉPOTATS.

DESPOTE. s. m. (du gr. δεσπότης, maître, seigneur ; rad. δεσπόζω, je domine). Titre donné aux gouverneurs de certains Etats tributaires de la Turquie. Le despote de Servie. Le despote de Valachie.

— Souverain dont le pouvoir est absolu, sans contrôle, qui ne connaît pas d'autre loi que sa volonté. Ce mot implique ordinairement l'idée d'oppression, de tyrannie ; aujourd'hui, d'après nos formes sociales, il se prend toujours en mauvaise part. Le *despote* concentre toute une nation en lui, en sa famille ; le vrai monarque se contente d'en être le père. (Boiste.) Dans les gouvernements absolus, l'or est plus puissant que le *despote*. (Id.) Dans l'anarchie, les *despotes* fourmillent. (Miss Wright.) Si les *despotes* font quelquefois des esclaves, il n'en est pas moins vrai que ce sont les esclaves qui font les *despotes*. (Id.)

— En parlant d'une femme qui exerce le pouvoir souverain, on dit : Cette femme est un despote, et non pas *une* despote.

— Extensiv. Celui qui tyrannise ceux qui l'environnent, ceux qui dépendent de lui. Cet homme, qui paraît si doux dans le monde, est un *despote* dans sa famille. (Acad.) Quel *despote* que cette femme ! (Id.) Cet enfant est un petit *despote*. (Id.)

— Hist. Titre honorifique que les empereurs grecs se réservèrent dans l'origine et qu'ils accordèrent ensuite à leurs fils, à leurs gendres, à leurs parents. D'après un décret d'Alexis III l'Ange, le despote avait le premier rang après l'empereur ; il était au-dessus du sébaste et du cesar.

— Adjectiv. des 2 g. Omission des dictionnaires. Un roi despote. Une reine despote. (*Despotique* ne se dit que des choses et non des personnes). Presque tous les grands hommes sont *despotes*. (Boiste.) Plus un prince sera faible, plus il sera *despote*. (Clément XIV.) Tout souverain est *despote*, s'il peut gouverner bien ou mal, à son gré. (Id.)

— Par extens. Qui tyrannise ceux qui l'environnent, ceux qui dépendent de lui. Un homme despote. Une femme despote. Un enfant despote.

DESPOTICITÉ. s. f. Polit. Vieux mot, synonyme inusité de Despotisme. Despotisme a prévalu.

DESPOTIE. s. f. Syn. inusité de Despotisme. L'établissement du vizirat devrait avoir été fait lors de l'établissement de la *despotie*. (Voltaire.)

DESPOTIQUE. adj. des 2 g. (du gr. δεσποτικός). Absolu et arbitraire, en parlant des choses. Ce mot implique l'idée de tyrannie et d'oppression. Pouvoir despotique. Gouvernement despotique. Autorité, souveraineté despotique. Volonté despotique. Un despote est préférable à un corps *despotique*. (Boiste.) Le peuple est fatigué du pouvoir *despotique*. (J. Chénier.) Le gouvernement *despotique* est ordinairement séparé de la monarchie absolue. (Villenave.)

— *Etat despotique.* Etat gouverné par un despote. C'est un usage dans les pays *despotiques*, que l'on n'aborde qui que ce soit au-dessus de soi, sans lui faire un présent, pas même les rois. (Montesq.) Vous exercez, dans la simplicité de la vie privée, le *despotique* empire de la sagesse et des bienfaits. (J.-J. Rouss.)

— La Bruyère l'a employé substantivement. Il n'y a point de patrie qui intéresse dans le *despotique ;* la gloire, le service du prince y suppléant.

DESPOTIQUEMENT. adv. D'une manière despotique, avec despotisme. Gouverner, régner despotiquement. Commander despotiquement.

DESPOTISME. s. m. Polit. Forme de gouvernement qui consiste dans la réunion de tous les pouvoirs dans une seule main. || Aujourd'hui, ce mot, qui implique l'idée de tyrannie et d'oppression et qui se prend toujours en mauvaise part, signifie, Pouvoir absolu, sans contrôle, arbitraire, puissance illimitée qui n'a d'autre loi, d'autre règle que la volonté du despote. Despotisme tyrannique. Despotisme odieux. Despotisme cruel. Despotisme avilissant. Partisan du despotisme. Ennemi du despotisme. Despotisme militaire. Despotisme religieux. Etablir le despotisme. Renverser le despotisme. Le despotisme des empereurs romains. Dans l'univers entier, il n'y a nulle part de pur *despotisme*. (Cook.) En France, la franchise est nécessaire même dans le *despotisme ;* la duplicité dégoûte les esprits, aliène les cœurs. (Boiste.) Le *despotisme* militaire est d'autant plus à craindre qu'il se cache derrière la gloire. (Id.) Le *despotisme* est le partage des nations abâtardies ; elles le méritent et le subissent sans le sentir. (Id.) Le *despotisme* tyrannique des souverains est un attentat sur les droits de la fraternité humaine. (Fén.) Le *despotisme* est un état violent qui semble ne pouvoir durer. (Volt.)

— Par extens. Abus de pouvoir, tyrannie, vexation. Le despotisme de certains journalistes sur les écrivains. Le despotisme de certains chefs de famille dans leur maison, sur leurs domestiques. Le *despotisme* le plus dur et le plus commun est de soumettre nos inférieurs à nos goûts, à nos opinions. (Boiste.)

DESPOTO-DAGH. Géogr. Chaîne de montagnes de la Turquie d'Europe, en Romélie, [illegible] de 24 myriamètres.

DESPOUL, ou DESFOUL. Géogr. Ville de Perse sur l'Abzal ; 15,000 hab.

DESPRÉAUX. V. BOILEAU.

DESPRETZIE. s. f. Bot. Genre de la famille des graminées phalaridées, comprenant des plantes herbacées du Mexique.

DESPUMATION. s. f. (pr. *dess-pu-ma-ci-on ;* ét. lat., *de*, partic. privat. et *spuma* écume). Chim. Opération par laquelle on ôte l'écume et les impuretés que la coction a fait monter à la surface d'un liquide en ébullition. La despumation des sirops, des miels, des gelées.

DESPUMÉ, ÉE. part. pass. du v. Despumer. S'empl. adject. Liquide despumé. Sirops despumés.

DESPUMER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, part. priv., et lat. *spuma*, écume). Chim. Enlever l'écume ; clarifier, purifier. Despumer des sirops, des miels. Despumer des sucs végétaux, des sucs animaux.

— SE DESPUMER. v. pron. Être despumé.

DESQUAMATION. s. f. (pr. *dess-koua-ma-ci-on ;* ét. lat., *de*, part. priv., et *squama*, écaille). Pharm. Action de desquammer. Opération par laquelle on enlève les squames ou tuniques qui recouvrent certaines racines bulbeuses.

— Pathol. Exfoliation de l'épiderme sous forme d'écailles plus ou moins grandes. C'est la terminaison de certaines maladies éruptives, comme la rougeole, l'érysipèle ; c'est aussi le caractère de quelques affections chroniques de la peau, comme la teigne, la dartre squammeuse, etc.

DESQUAMMÉ, ÉE. part. pass. du v. Desquammer. S'empl. adjectiv.

DESQUAMMER. v. a. 1re conj. (pr. *dess-koua-mé ;* rad. lat. *squama*, écaille). Didact. Détacher des parties qui forment plaques ou écailles.

— SE DESQUAMMER. v. pron. S'enlever, se détacher sous forme d'écailles.

— Ce verbe n'est usité que pronominalement.

DESQUELS, DESQUELLES. adj. conj. pl. Se dit pour De lesquels, de lesquelles ou de qui. V. LEQUEL et QUEL.

DESROYER. v. a. 1re conj. Anc. t. d'agric. Changer l'usage d'une terre que l'on avait jusque la destinée au labour. Desroyer un champ.

DESRUES (Antoine-François). Célèbre empoisonneur, né à Chartres en 1745, mis à mort par le supplice de la roue, en 1777.

DESSABLÉ, ÉE. part. pass. du v. Dessabler. S'empl. adjectiv. Terrain dessablé. Allée dessablée.

DESSABLER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, part. priv., *s* euphon., et *sabler ;* rad. *sable*). Oter le sable. Dessabler une allée. Dessabler une promenade.

— SE DESSABLER. v. pron. Être dessablé.

DESSACRÉ, ÉE. part. pass. du v. Dessacrer.

DESSACRER. v. a. 1re conj. (rad. *sacre*). Rendre profane ce qui avait été consacré, en parlant des choses. Dessacrer une église. On dit mieux, Déconsacrer.

— Détruire les effets du sacre, par rapport aux personnes. *Dessacrer un roi*, le détrôner. *Dessacrer un évêque*, le déposer.

— Ce verbe est inusité.

DESSAIGNÉ, ÉE. part. pass. du v. Dessaigner. S'empl. adjectiv. Peaux dessaignées.

DESSAIGNER. v. a. 1re conj. (rad. *saigner*). Techn. Enlever le sang et les souillures qui restent attachées aux peaux fraîches venant de la boucherie.

DESSAISI, IE. part. pass. du v. Dessaisir. S'empl. adjectiv.

— *Dessaisi de.* Créancier dessaisi d'un gage, d'un nantissement. Je le trouvai *dessaisi* du dépôt que je lui avais confié. (Acad.)

DESSAISINE. s. f. Anc. jurispr. Formalité au moyen de laquelle on opérait l'aliénation d'un héritage, à la suite d'une donation, d'une vente, d'un échange, ou bien par laquelle on conférait un droit d'hypothèque, en conséquence d'un contrat de prêt, de rente, etc. On dit aussi *dessaisie*.

DESSAISIR. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, part. priv., *s* euphon., par redoubl., et *saisir*). Oter à quelqu'un une chose qu'il avait en sa possession, en ses mains, dont il était saisi, nanti. Dessaisir quelqu'un d'un dépôt, d'un gage.

— M. Landais fait signifier à ce verbe, Relâcher une chose qu'on a en sa possession, dont on était saisi. Où a-t-il pris cette signification, qui est précisément celle de Se dessaisir, v. pron. ?

— SE DESSAISIR. v. pron. Relâcher, abandonner, laisser prendre ce qu'on a en sa possession. Se dessaisir d'un gage, d'un nantissement, d'un titre, d'un dépôt, etc. Un homme qui se *dessaisit* des deniers que l'on a saisis entre ses mains, court risque de payer deux fois. (Acad.)

— Fig. Se dessaisir du pouvoir, de l'autorité. Omission de tous les dictionnaires.

DESSAISISSEMENT. s. m. Jurispr. Action de dessaisir ou de se dessaisir ; résultat de [illegible] gage. Le dessaisissement des meubles d'un locataire.

DESSAISONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Dessaisonner. S'empl. adjectiv. Terre dessaisonnée. Fleur dessaisonnée. Plante dessaisonnée.

— Fig. Nos pères ont fait un bel usage de ce participe au figuré, en parlant d'une personne dont la mort avait été prématurée. Il a été *dessaisonné* et cueilli avant le temps. (Et. Pasquier.)

DESSAISONNEMENT. s. m. (rad. *saison*). Agric. Changement dans l'ordre des années qu'on suivait habituellement pour alterner les cultures d'une terre.

DESSAISONNER. v. a. 1re conj. (rad. *saison*). Signifiait anciennement, dans le langage usuel, Faire quelque chose hors de saison.

— Agric. Changer l'ordre des cultures. Il est à désirer que le progrès des saines idées d'agriculture abolisse partout la coutume, autrefois générale, de défendre au fermier, par clause de bail, de *dessaisonner* ses terres, c'est-à-dire d'en changer l'assolement, dont la

jachère faisait invariablement partie. (Cours d'agric.)

— Hortic. Changer l'époque de la floraison. Dessaisonner une fleur. , Faire croître et fructifier une plante hors de l'époque naturelle. Dessaisonner les plantes.

DESSALAISON s. f. (ét., V. DESSALER). Chim. Action de dessaler; opération par laquelle on sépare les sels en tout ou en partie des liquides dans lesquels ils sont dissous. La question de la dessalaison de l'eau de mer n'a pas encore été résolue.

DESSALÉ, ÉE. part. pass. du v. Dessaler. S'empl. adjectiv. Harengs dessalés. Morues dessalées. Viandes dessalées. Eau de mer dessalée.

— Fig. et pop. *Homme dessalé*, ou subst. *un dessalé*. Un homme fin, rusé, adroit, égrillard, habile à duper, à piper autrui. Se prend toujours en mauvaise part, et ne s'applique qu'à des personnages de mœurs fort relâchées et d'une probité plus qu'équivoque. Taisez-vous, vous êtes une *dessalée*. (Mol.) Vous avez affaire à un compagnon qui est fort *dessalé*, prenez garde à vous. (Id.)

DESSALEMENT. s. m. (rad. lat. *sal*, sel). Action de dessaler quelque chose; art de faire cette opération. Le dessalement des eaux de la mer. V. DESSALAISON.

DESSALER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, part. priv., *s* par redoublement, et *saler;* rad. lat. *sal*, sel). Oter le sel, le goût ou la saveur du sel; faire qu'une chose soit moins salée ou qu'elle ne le soit plus du tout. Dessaler l'eau de la mer. Dessaler des harengs, de la morue. Dessaler une sauce. Dessaler par congélation, par distillation, par infiltration.

DESSALINES (Jacques). Né à la Côte-d'Or, en Afrique, suivit le parti de Toussaint-Louverture, se fit proclamer empereur d'Haïti sous le nom de Jacques Ier, massacra plus de 5,000 blancs; fut assassiné le 17 octobre 1806.

DESSANGLÉ, ÉE. part. prés. du v. Dessangler. S'empl. adjectiv. Cheval dessanglé. Lit dessanglé.

DESSANGLER. v. a. 1re conj. Oter, lâcher les sangles. Dessangler un cheval. Dessangler un lit.

— SE DESSANGLER. v. pron. Être dessanglé.

DESSAQUÉ, ÉE. part. pass. du v. Dessaquer.

DESSAQUER. v. a. 1re conj. (rad. *sac*). Vider un sac, tirer d'un sac.

— Fig. *Il a dessaqué ses écus*. Se dit d'un avare qu'on a forcé de faire une grosse dépense.

— SE DESSAQUER. v. pron. Être dessaqué.

DESSAU (ANHALT). Géogr. L'une des trois principautés d'Anhalt; superficie, 18 myriamètres carrés; 60,000 hab.; capitale, Dessau sur la Muld.

DESSÉCHANT. part. prés. du v. Dessécher. Qui dessèche. Il est invariable. Une doctrine pernicieuse desséchant le cœur.

DESSÉCHANT, ANTE. adj. Qui a la propriété de dessécher. Vent desséchant.

— Chim. Qui prive un corps de l'eau qu'il contient.

— Médec. *Remèdes desséchants, substances desséchantes*. Remèdes, substances qui absorbent l'humidité nuisible aux plaies.

DESSÉCHÉ, ÉE. part. pass. du v. Dessécher. S'empl. adjectiv. dans toutes significations du verbe. Marais desséché. Terrain desséché. Corps desséché. Homme desséché. Poitrine desséchée. Arbre desséché. Fleurs, feuilles desséchées. Esprit desséché. Cœur desséché. Ame desséchée. Dans les villes ou les rues sont pavées de grès, les boues sont toujours noires et très-grasses, et *desséchées* elles forment une terre de la même nature que l'argile. (Buff.) L'herbe nouvelle s'étend de la prairie humide sur la colline *desséchée*. (J.-P. Deleuze.) Et d'un grain *desséché* tu fais sortir les mondes. (Delille.) Je tire de mon cerveau ce que je peux, mais ce cerveau est bientôt *desséché*, il n'y a que le cœur d'inépuisable. (Volt.) Leur langue *desséchée* aux accents se refuse. (Millev.) Les nostalgiques ont ordinairement la peau *desséchée*. (Fourn.) On a vu des vieillards *desséchés*, épuisés, se ranimer, recevoir pour ainsi dire une nouvelle vie du contact de deux jeunes filles entre lesquelles ils couchaient, à l'exemple du vieux roi Salomon. (Id.)

— *Desséché par*. Dès les premiers jours d'avril, on voit les réseaux de l'anémone des bois recouvrir d'un long tapis vert et lustré les mousses et les feuilles *desséchées* par l'année précédente. (B. de St-P.) Le fils du désert, le patient chameau, accoutumé à supporter la soif et la fatigue, sent lui-même son cœur *desséché* par cette haleine embrasée. (Deleuze.)

— *Desséché sous*.

Hélas! ils ont tremblé que l'excès des chaleurs
Ne consumât les fruits *desséchés* sous les fleurs.
(St-Lambert.)

DESSÈCHEMENT. s. m. (et., V. DESSÉCHER). L'Académie a tort d'écrire *dessèchement*, avec le second e fermé; c'est aller contre la plus simple et la mieux reconnue des règles orthographiques, qui veut que l'é soit toujours ouvert dans une syllabe qui en précède une autre où l'e est muet. Le peu de mots que nous venons d'écrire en offre deux exemples: *règles* et *précède*). Action de dessécher, ou état de ce qui est desséché. Le dessèchement d'un marais. Entreprendre le dessèchement. Faire le dessèchement. De savants et d'habiles médecins ont tracé des préceptes hygiéniques au moyen desquels l'homme peut se garantir des dangers qui résultent du *dessèchement* des marais. (Fourn.)

— Le plus ordinairement le dessèchement des terres arables est désigné par le nom d'*égouttement* ou par celui d'*assainissement;* et le terme *dessèchement* est réservé aux terrains marécageux que l'art rend à la culture.

— Pathol. État pathologique d'un ou plusieurs organes dans lesquels les propriétés vitales sont abolies en grande partie, et quelquefois en totalité. Les lexicographes semblent avoir confondu le dessèchement avec la maigreur, l'émaciation et l'atrophie, bien que celles-ci en diffèrent par des caractères essentiels: dans les unes les propriétés vitales sont altérées, diminuées; et dans le dessèchement elles sont détruites; la partie desséchée devient inerte, ou si elle tient encore à la vie, ce n'est que par de faibles relations. On a vu le foie, les poumons dans l'état de *dessèchement*, se casser, comme des substances calcinées. (Fourn.) Le *dessèchement* de nos organes a lieu par les seuls progrès de la vie. (Id.) Dans certains *dessèchements* bornés à un membre, on retire un grand avantage en plongeant la partie dans la saignée d'un bœuf. (Id.)

— Évaporation, dissipation des humeurs dans la poitrine, dans le cerveau, etc. Le dessèchement des poumons, de l'estomac.

— Fig. Le dessèchement de l'esprit. Le dessèchement du cœur. Le dessèchement de l'âme. Omiss. des dictionn.

DESSÉCHER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, partic. expl., *s* euphon. par redoublement, et *sécher;* rad. *sec*). L'é se change en è devant une syllabe muette. *Je dessèche, tu dessèches, il dessèche*, etc. Rendre sec, en enlevant aux corps leur humidité naturelle. Le hâle, la chaleur dessèche la terre. Le soleil dessèche les fleurs. On dessèche les plantes pour faire les herbiers. On dessèche les gaz en les mettant en contact avec du chlorure de calcium ou de la potasse caustique. C'est une fleur que le soleil a *desséchée*. (Boss.)

De sa beauté, dès sa première aurore,
Un vent brûlant a *desséché* la fleur. (MALFILATRE.)

— Mettre à sec, en ôtant le superflu des eaux qui rend improductif. Dessécher un étang pour en pêcher le poisson, un marais pour le mettre en labour. Dessécher les fossés d'une ville. On dessèche les champs inondés, en les coupant par des sillons qui, dirigés sur une pente convenable, permettent aux eaux un libre écoulement, ou en y pratiquant des fossés qui reçoivent les eaux surabondantes. On dessèche les marais à l'aide de puisards, de canaux ou de machines à vapeur.

— *Dessécher le sang, les poumons, la poitrine, le cerveau*, etc. Dissiper le plus ou moins d'humidité dont ils sont pénétrés. Une expectoration trop abondante *dessèche* les poumons, la poitrine. (Acad.) La vieillesse tend à *dessécher* tous les tissus et tous les fluides chez l'être vivant. (Fourn.) La soif trop prolongée *dessèche* la langue. (Id.)

— Absol. Omiss. des dictionn. Le travail *dessèche* et fortifie; le repos humecte et affaiblit. (Hippocr.)

— Exténuer, amaigrir, consumer. Les veilles, les travaux, la misère, les chagrins, dessèchent les corps les plus robustes.

— Fig. *Dessécher l'esprit, l'imagination*, leur ôter leur agrément, la plénitude de leur force. Dessécher le cœur, l'âme, leur enlever la chaleur, la sensibilité. Les rayons de la gloire *dessèchent* souvent ce qu'ils éclairent. (Boiste.)

— T. d'ascét. *Dessécher le cœur*. Diminuer le goût de la piété. Les distractions dans la prière dessèchent le cœur. Dieu me préserve de servir à répandre cet ouvrage abominable, capable de *dessécher* toutes les semences de la religion dans les consciences les plus timorées. (Volt.)

— SE DESSÉCHER. v. pron. Devenir sec; perdre tout ou partie de ses propriétés vitales. Les viscères eux-mêmes sont sujets à se *dessécher*. (Fourn.) Les dents, comme les autres os, se *dessèchent*. (Id.) Dans la vieillesse les parties du corps se *dessèchent*. (Buff.) Peu à peu ces masses, en se *desséchant* elles ont diminué de volume, ce qui les a fait fendre de distance en distance. (Id.) Ses vives couleurs s'effacent, elle languit, elle se *dessèche*, et sa belle tête se penche, ne pouvant plus se soutenir. (Fén.) Les célibataires, lorsqu'ils sont habituellement aiguillonnés par l'appétit vénérien, et que néanmoins ils sont continents, se *dessèchent* d'une manière remarquable. (Fourn.)

— Fig. Le cœur se *dessèche* en se corrompant. (Mme de Genlis.)

— *Se dessécher de*. Il se *dessèche* d'ennui. (Acad.) Il se *desséchait* et se consumait d'inquiétudes. (Fén.)

— *Se dessécher sur*. Le cœur se *dessèche* sur les hauteurs de la métaphysique. (Boiste.)

DESSEIN. s. m. (de l'ital. *disegno*, formé du v. lat. *designare*, dans le sens de résoudre, déterminer, projeter, etc.). Désignation, intention, vue, projet, résolution. Beau dessein. Grand dessein. Vaste dessein. Dessein hardi. Dessein noble, généreux, extraordinaire. Dessein bizarre, méchant, pernicieux. Former, concevoir, prendre, arrêter, concerter un dessein. Avoir dessein. Faire dessein. Couver, nourrir un dessein. Dissimuler, cacher, exécuter ses desseins. Changer de dessein. Changer son dessein. Réussir dans un dessein. Prévenir, traverser, renverser, ruiner les desseins de quelqu'un. Éventer le dessein des ennemis. Faire une chose de dessein prémédité, de dessein formé. Sans dessein. Avec dessein, avec le dessein de. Vous voyez un ordre constant dans tous les desseins de Dieu. (Boss.) Il ne conçut pas un moindre *dessein* que celui de la conquête du monde. (Id.) Entrons dans les *desseins* de la Providence. (Id.) Il pousse ses *desseins* jusqu'à l'extravance. (Id.) Les politiques auront imaginé des *desseins* où le monde entier sera compris. (Id.) Peut-on bâtir sur ces ruines, peut-on appuyer quelque grand *dessein* sur ce débris inévitable des choses humaines? (Id.) L'innocence, la bonne foi, la candeur, conduisaient ses *desseins*. (Id.) Il savait, avec une ferme et continuelle action, suivre les *desseins* et exécuter les ordres d'un maître si entendu. (Id.) Il découvre leurs *desseins* les plus profonds. (La Bruy.) Ne savent-ils pas prouver la bonté d'un *dessein* et la justesse des mesures, par le bonheur des événements? (Id.) La vie de la cour est un jeu sérieux, mélancolique, qui applique: il faut arranger ses pièces et ses batteries; avoir un *dessein*, le suivre, parer celui de son adversaire. (Id.) La puissance et l'autorité s'opposèrent à ses *desseins*. (Fléch.) A quel *dessein* êtes-vous assemblés ici? (Id.) La charité lui inspire le plus hardi et le plus noble *dessein* qu'on ait imaginé pour la perfection évangélique. (Id.) Ils (Marlborough et Eugène) arrangeaient eux-mêmes leurs *desseins*, et ne les confiaient à ceux qui devaient les seconder, qu'au point de vue de l'exécution. (Volt.) Il joignit à une grande profondeur de *desseins* une vivacité prompte d'exécution. (Id.) Il roulait dans sa tête d'autres *desseins* que de disputer des déserts au czar de Moscovie, dans une guerre douteuse. (Id.) On ne sait jusqu'où ce jeune conquérant eût porté ses ressentiments et ses armes, si la fortune eût secondé ses *desseins*. (Id.) La religion, dont les ressorts font jouer la politique du monde, servit encore à ses *desseins*. (Id.) Ils sont incapables de se diriger vers un même but, et de se soumettre à des usages constants, qui tous supposent une suite de *desseins* raisonnés et approuvés par le plus grand nombre. (Buff.) Charlemagne ne laissa pas à la noblesse le temps de former des *desseins*, et l'occupa tout entière à suivre les siens. (Montesq.) Mon *dessein* n'est point d'entrer dans tous les détails, mais seulement d'exposer des maximes générales, et de donner des exemples dans les occasions difficiles. (J.-J. Rouss.)

Non, quoique vous disiez, cet horrible *dessein*
Ne fut jamais, seigneur, conçu dans votre sein. (RAC.)

— *Dessein à*. Il y a du *dessein* à cela. (Acad.)

— *Dessein de*, suivi d'un infinitif. Son amour immense pour l'Église lui inspira le *dessein* de former une compagnie. (La Bruy.) Son grand *dessein* a été d'affermir l'autorité du prince. (Id.) Il méditait ces glorieux *desseins* qu'il a depuis exécutés, de réprimer l'injustice, de rétablir la discipline. (Fléch.)

— *Dessein sur*. Les *desseins* que Dieu a sur son peuple. (Boss.) Il est donc vrai que les richesses entrent dans les *desseins* de la miséricorde divine sur les âmes nobles et désintéressées. (Fléch.) Les *desseins* du ciel sur sa grande âme étaient accomplis. (Mass.) Quel *dessein* faisiez-vous sur cet aveugle inceste? (Corn.)

— Plan d'un ouvrage. Le dessein d'un poëme, d'une tragédie, d'un tableau. Selon le *dessein* éternel de son divin architecte. (Boss.) Des ouvrages dont la piété avait donné le *dessein* (Id.)

— *A dessein*. loc. adv. Exprès, avec intention. Faire une chose à dessein. Dire quelque chose à dessein.

— *A dessein de*. loc. prépos. Il va chez lui à *dessein* de le faire changer de résolution. (Acad.)

— *A dessein que*. loc. conj. Ce qu'il en dit, c'est à *dessein* que vous en fassiez votre profit (Acad.)

DESSELLÉ, ÉE. part. pass. du v. Desseller. S'empl. adjectiv. Cheval dessellé. Jument dessellée.

DESSELLER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, partic. privat., *s* euph., et *seller;* rad. *selle*). Oter la selle. Desseller un cheval.

— SE DESSELLER. v. pron. Être dessellé.

DESSEMELÉ, ÉE. part. pass. du v. Dessemeler. S'empl. adjectiv. Souliers dessemelés. Bottes dessemelées.

DESSEMELER. v. a. 1re conj. (rad. *semelle*). La lettre *l* se double devant une syllabe muette. *Je dessemelle, tu dessemelles, il dessemelle*, etc. Techn. Oter la semelle. Dessemeler une botte. Dessemeler un soulier.

— SE DESSEMELER. v. pr. Être dessemelé.

DESSERRE. s. f. Action de desserrer. N'est usité que dans cette loc. fam. *Être dur à la desserre*. Desserrer avec peine les cordons de sa bourse, avoir de la peine à donner de l'argent, à payer de l'argent.

Son seigneur dit: Payez donc cent écus
Net et comptant, je sais qu'à la *desserre*
Vous êtes dur. (LA FONTAINE.)

DESSERRÉ, ÉE. part. pass. du v. Desserrer. S'empl. adjectiv. Habit, corset, nœud desserré. Ceinture, robe, jupe desserrée.

DESSERRER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, partic. privat., *s* euph., et *serrer*). Relâcher ce qui est serré. Desserrer la taille.

— Relâcher ce qui serre. Desserrer un nœud, un lien, une ceinture, une robe, un corset, un habit.

— *Desserrer une femme*. Relâcher les liens, les cordons qui la tiennent serrée dans ses vêtements.

— *Desserrer les dents à quelqu'un*. Lui faire ouvrir par force les deux mâchoires, lorsque celles-ci sont extrêmement serrées l'une contre l'autre par convulsion ou autrement.

— Fig. *Desserrer les dents*. Parler. || *Ne pas desserrer les dents*. Garder un silence obstiné. Il est impossible de lui faire desserrer les dents.

— Fig. et fam. *Desserrer un coup*. Frapper avec violence. Desserrer un coup de pied, un coup de poing, un coup de bâton, un coup de fouet.

— SE DESSERRER. v. pron. Être desserré. Une cravate, une robe, un corset qui se desserre.

DESSERROIR. s. m. (rad. *serrer*). Techn. Outil servant à desserrer. || Bûche plate dont on se sert pour préparer la place des pièces de bois destinées à remplir les vides des mises d'un train à flotter.

DESSERT. s. m. (le *t* final ne se prononce jamais. Ce mot ne se retrouve dans la langue que depuis le XVIIe siècle). Le dernier service d'un repas, ce que l'on sert ordinairement à la fin du repas, comme fromages, fruits, compotes, pâtisseries, vins fins, liqueurs, etc. Servir, apprêter le dessert. Apporter, mettre le dessert. Assiettes de dessert. Dessert complet. Un beau dessert, un bon dessert, un excellent dessert. Manger un fruit au dessert, pour son dessert. Chez les Romains le dessert s'appelait *secondes tables;* on s'y entretenait de politique, et on y faisait de grandes orgies; les femmes en étaient exclues, ce qui a lieu encore aujourd'hui en Angleterre. Les sucreries, les fruits secs, les pâtisseries, les confiseries forment le dessert. Des surtouts dorés autour desquels on meurt de faim, des cristaux pompeux chargés de fleurs pour tout *dessert*, ne remplissent point la place des mets. (J.-J. Rouss.) Un *dessert* sans fromage est une belle à qui il manque un œil. (Brill.-Savar.)

— A la cour on dit *le fruit*. Selon l'Académie, c'est là le bel usage; *dessert* est trop bourgeois. L'Académie se trompe; *dessert* n'est pas trop bourgeois, mais *le fruit* tient du langage prétentieux et ridicule.

— Par extens., Moment où le dessert est sur la table et se mange. En être bientôt au dessert. Attendez le dessert. Nous parlerons de cela au dessert.

DESSERTE. s. f. (du v. *desservir*, ôter ce qui a été servi). Art culin. Ensemble des mets, des viandes que l'on a desservis, ôtés de dessus la table. La desserte de la table du maître est pour les domestiques. Faire donner la desserte aux pauvres. Les zones tempérées n'ont pour ainsi dire que la *desserte* de cette magnifique table. (B. de St-P.)

— DESSERTE. s. f. (du v. *desservir*, faire le service de). Service que fait un prêtre commis à une cure, à une chapelle, principalement à la place du titulaire.

— P. et ch. *Chemin de desserte*. Celui qui met une propriété, une forêt en communication avec le grand chemin.

DESSERTI, IE. part. pass. du v. Dessertir. S'empl. adjectiv. Diamants dessertis. Pierreries desserties.

DESSERTIR. v. a. 2e conj. (rad. *sertir*). Techn. Couper la sertissure d'un diamant un peu au-dessous des feuillets. Dessertir un diamant.

— SE DESSERTIR. v. pron. Être desserti.

DESSERVANT. s. m. (du v. *desservir*, faire le service de). Celui qui fait la desserte d'une cure, d'une chapelle, etc. Le desservant d'une paroisse. Nommer un desservant à une cure. Les desservants et les curés. V. CURÉ.

DESSERVI, IE. part. pass. du v. Desservir. S'empl. adj. Buffet desservi. Table desservie.

— Cure, chapelle desservie.

— *Desservi par*. L'Amérique entière se couvrit de ces hôpitaux, *desservis* par des religieux qui prirent le nom de bethléhémites. (Chateaubr.)

DESSERVICE. s. m. (rad. *servir*). Démarche qui tend à nuire à quelqu'un. Mauvais office. Ce mot est inusité et tout à fait vieux; il mérite d'être rajeuni et employé au besoin. Le roi avait déployé sa miséricorde envers une infinité de rebelles dont il n'avait jamais reçu que des *desservices*. (E. Pasq.)

DESSERVIR. v. a. 2e conj. irrég. (ét. fr., *de*, part. privat., *s* euphon., et *servir*). *Je dessers, tu dessers, il dessert, nous desservons, vous desservez, ils desservent. Je desservais. Je desservis. Je desservirai. Je desservirais. Dessers, desservons, desservez. Que je desserve. Que je desservisse. Desservant. Desservi, desservie.* Oter, enlever ce qu'on a servi, ce qui a été servi sur une table. Desservir les mets. *Desservir une table*, pour Desservir les mets qui couvrent cette table.

— S'empl. absol. Desservez. Pourquoi vous pressez-vous de desservir?

— Fig. Rendre un mauvais office, nuire.

Desservir quelqu'un. Desservir un protégé, un ami. Desservir quelqu'un auprès d'un autre, auprès d'un supérieur. Il est très-possible qu'on vous ait *desservi*. (Volt.)

— Dans un autre sens, *de* étant partic. explét. Faire le service de, remplir les fonctions attachées à. Desservir une cure, une chapelle. Desservir à la place du titulaire.

Depuis vingt ans de la Vierge céleste
Il *desservait* la chapelle modeste. (Millev.)

— SE DESSERVIR. v. pron. Être desservi.

— Se rendre de mauvais offices. Au lieu de s'entr'aider, les hommes ne cherchent la plupart du temps qu'à se desservir.

DESSERVITORERIE. s. f. Hist. ecclés. Office ou bénéfice qui oblige à desservir une église, un chœur.

DESSICCANT, ANTE. adj. Qui dessèche. Soumettre les soies à l'action dessiccante.

DESSICCATEUR. s. m. (rad. lat. *siccus*, sec). Techn. Bâtiment dans lequel on expose les draps pour les faire sécher V. SÉCHOIR, qui se dit ordinairement.

DESSICCATIF, IVE. adj. (rad. *siccus*, sec). Qui dessèche. Se dit des topiques propres à dessécher les plaies ou ulcères. Onguent dessiccatif. Poudre dessiccative.

— Peint. *Huiles dessiccatives.* Huiles qui font sécher promptement les couleurs.

— s. m. Un dessiccatif. Des dessiccatifs astringents. La poudre de lycopode et la charpie sèche sont des dessiccatifs. La charpie imprégnée d'une liqueur styptique est un dessiccatif astringent.

DESSICCATION. s. f. (pr. *dè-ci-ka-ci-on;* rad. lat. *siccus*, sec). Opération par laquelle on dépouille une matière solide de l'eau ou d'un autre liquide quelconque dont elle était imbibée; évaporation ou consomption de l'humidité superflue qui se trouve dans un corps. Dessiccation d'une plaie, d'un ulcère, d'un exutoire. La *dessiccation* qui s'empare de la peau enlève à cet organe son poli, sa souplesse, son élasticité. (Renauld.) La *dessiccation* des boutons de la variole, de la varicelle, de la vaccine, s'opère à une époque déterminée, et signale ordinairement la terminaison de la maladie. (Id.)

— Pharm. *Dessiccation des substances végétales.* Action d'enlever à ces substances leur eau de végétation. Les ognons sont une des parties dont on obtient le plus difficilement la *dessiccation.* (Renauld.) || *Dessiccation des substances animales.* Action d'enlever à ces substances l'eau qui sert de véhicule aux humeurs et aux sécrétions.

DESSILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Dessiller. S'empl. adjectiv. Yeux dessillés. Paupières dessillées. Mes yeux sont *dessillés;* le crime est confondu. (Rac.)

DESSILLER. v. a. 1re conj. (pr. *dè-ci-ié;* rad. *cil;* quelques-uns écrivent Déciller par un *c*, ce qui est plus conforme à l'étymologie; ceux qui écrivent Dessiller par *ss*, ont pour eux l'usage et une autre étymologie qui paraît préférable; ils font venir ce mot du lat. *desigillare*, desceller, ouvrir ce qui était fermé d'un scel, et, par extens., ouvrir les paupières comme scellées ensemble; nous croyons que cette dernière étymologie est la bonne). Ouvrir les yeux en séparant les paupières l'une de l'autre, afin de faire voir clair. Ses paupières étaient tellement collées ensemble, qu'on a eu de la peine à les *dessiller*. (Acad.)

— Fig. *Dessiller les yeux à quelqu'un.* Le désabuser, le détromper, lui faire voir la vérité qui lui était cachée. Ce fut alors seulement que l'on commença à *dessiller* les yeux du peuple sur les superstitions qu'il mêle toujours à sa religion. (Volt.) Un événement funeste *dessilla* les yeux du souverain sur un privilége aussi odieux. (Grimm.)

— SE DESSILLER. v. pron. Être dessillé. Ses paupières se dessillèrent.

— Fig. Mes yeux se *dessillèrent*, et je reconnus mon erreur. (Acad.)

DESSIN. s. m. (pr. *dé-cein*). Art de dessiner. Montrer le dessin. Apprendre le dessin. Enseigner le dessin. Savoir, posséder parfaitement le dessin.

— *Arts du dessin.* Ceux dont le dessin fait la partie essentielle, comme la peinture, la gravure, la sculpture et l'architecture.

ficiels, tels que figures, paysages, morceaux d'architecture, etc., etc., faite au crayon, au pinceau, à la plume, ou par tout autre moyen. Un beau dessin. De magnifiques dessins. Un album, un portefeuille rempli de dessins. Des dessins de Michel-Ange, de Raphaël, du Guide, de Léonard de Vinci, de Salvator Rosa. Dessins de Callot, etc. Dessins au trait. Dessin colorié. Dessin au lavis. Dessin lithographié. Tracer un dessin sur la muraille avec du charbon, avec de la craie.

— Représentation de fantaisie qu'on applique sur les objets et particulièrement sur les étoffes, pour leur servir d'ornement. Le dessin d'une indienne. Le dessin d'une étoffe de laine. Le dessin d'un châle de cachemire. Étoffe d'un beau dessin, d'un joli dessin. Papier de tenture d'un dessin élégant. Le dessin d'une broderie, d'un guillochis, d'un ciselage, d'une mosaïque, d'une damasquinure. Un dessin vert sur un fond blanc. Faire des dessins sur des toiles.

— Délinéation et contour des figures d'un tableau. Dessin correct, régulier, exact, hardi, vigoureux. Dessin bien touché. Dessin parfait. Exceller dans le dessin et dans le coloris. Un peintre qui entend bien le dessin, qui n'entend pas la disposition, la gradation des couleurs. C'est le *dessin* qui donne la forme aux êtres. (Did.) Un demi-connaisseur passera sans s'arrêter devant un chef-d'œuvre de *dessin.* (Id.) Une légère incorrection de *dessin* qu'on daignerait à peine apercevoir dans un tableau, est impardonnable dans une statue. (Id.) Il n'y a que les maîtres dans l'art qui soient bons juges du *dessin.* (Id.) Il avait le *dessin* ferme, ressenti, fortement articulé. (Id.) Il était entraîné à la manière souple et gracieuse, jusqu'à sacrifier quelquefois la correction du *dessin.* (Id.)

— Signifie quelquefois Toute l'ordonnance d'un tableau. Le *dessin* de ce tableau est beau, mais il est mal exécuté. (Acad.)

— *Dessin arrêté.* Celui qui donne une juste idée de l'ouvrage. || *Dessin colorié.* Celui où l'on fait entrer certaines couleurs. || *Dessin haché.* Celui dont les ombres sont exprimées par des lignes sensibles au crayon ou à la plume. || *Dessin estompé.* Celui dont les ombres sont faites avec du crayon mis en poudre. || *Dessin grainé.* Celui dont les ombres sont composées de points ou de petits traits. || *Dessin lavé.* Celui dont les ombres sont faites au pinceau avec quelques liqueurs. || *Dessin au trait.* Celui qui est tracé au crayon ou à l'encre, sans aucune ombre.

— Plan, profil d'un bâtiment, d'un ouvrage d'architecture. Commander le dessin d'un édifice à un habile architecte. Examiner plusieurs dessins, choisir un dessin pour la maison qu'on veut bâtir.

— Mus. Disposition des différentes parties d'un morceau de musique, et particulièrement des phrases mélodiques.

DESSINATEUR. s. m. Artiste qui fait profession de dessiner. Habile dessinateur. Savant dessinateur. Dessinateur correct, consciencieux. Mauvais dessinateur. Médiocre dessinateur. Dessinateur de châles. Dessinateur d'une fabrique d'indiennes, d'une fabrique de papiers peints. Dessinateur pour les costumes et les décorations d'un théâtre. Les architectes emploient des *dessinateurs* pour mettre leurs plans au net. (Bout.) Les manufactures d'objets dans lesquels les arts du dessin entrent pour quelque chose occupent aussi des *dessinateurs.* (Id.) On ne manque pas d'excellents *dessinateurs*, il y a très-peu de grands coloristes. (Did.) Michel-Ange était grand *dessinateur*, lorsqu'il conçut le plan de la façade du dôme de Saint-Pierre de Rome. (Id.)

— A l'égard des peintres, on appelle *Dessinateurs* quelquefois par opposition à Coloristes, Ceux qui se sont particulièrement occupés à la partie de leur art qui consiste dans le dessin, et qui excellent dans cette partie. Raphaël, Michel-Ange, Léonard de Vinci, et, parmi nous, Girodet, David, ont été de grands *dessinateurs.* (Bout.)

— Par extension, Personne qui s'occupe de l'art du dessin, bien qu'elle n'en fasse pas sa profession.

— Le féminin de ce mot est *Dessinatrice*, que l'Académie n'admet pas, nous ne savons par quel scrupule.

— S'empl. adjectiv. Omiss. des dictionn. Le voyageur *dessinateur* trouvait à chaque moment un nouveau ciel à étudier. (B. de St-P.)

DESSINÉ, ÉE. part. pass. du v. Dessiner. S'empl. adjectiv. dans toutes les acceptions du verbe. Paysage dessiné. Figure dessinée. Main bien dessinée. Figure dessinée de grand goût. Jardin, parterre artistement dessiné. Un tableau correctement dessiné. Une taille élégamment dessinée. Une mélodie, un chant largement dessiné. Un plan d'histoire dessiné de main de maître. Nous n'avons pas observé cette différence dans les panthères de la ménagerie de Versailles, qui ont été *dessinées* vivantes. (Buffon.) Il ne faut jamais que les caractères comiques soient *dessinés* à demi. (La Harpe.) Deux sourcils hardiment *dessinés* couronnaient ses yeux étincelants. (Marmont.)

— *Dessiné par.* Quelques jours après cet accident, nous aperçûmes la terre; elle était *dessinée* par la cime de quelques arbres qui semblaient sortir du sein de l'eau. (Chateaub.)

— *Dessiné sur.* Les académies *dessinées* sur le papier blanc avec la sanguine, ou avec la

hachures, demandent plus de préparation. (Wattelet.)

DESSINER. v. a. 1re conj. (rad. *dessin*). Signifie, dans le sens le plus général du mot, Représenter avec des traits la forme d'un objet sensible. Dessiner un paysage, une fleur, un animal, une tête, une main, un buste, une jambe. Dessiner un édifice. Une colonnade, une église, des arabesques.

— *Dessiner d'après nature.* Dessiner en prenant les objets naturels pour modèles. || *Dessiner de fantaisie.* Dessiner en ne prenant conseil que de son imagination. || *Dessiner d'après la bosse.* Dessiner en prenant pour modèles des figures en relief. || *Dessiner d'après l'antique.* Prendre en dessin des figures de l'antique. || *Dessiner aux trois crayons.* Dessiner en faisant usage, dans un même dessin, de la pierre noire, de la sanguine pour les chairs, et du blanc de craie pour relever le tout.

— Dans un sens spécial, Tracer le contour des figures d'un tableau. Dessiner hardiment, correctement, habilement, parfaitement.

— Absolument. Sculpter, c'est *dessiner* avec l'ébauchoir et le ciseau; graver, c'est *dessiner* soit avec le burin, soit avec le touret; ciseler, c'est *dessiner* avec le mattoir et les ciselets. (Did.)

— Indiquer.

Ici les églantiers ont *dessiné* la route
D'un ruisseau qui serpente égaré sous leur voûte.
(Lambert.)

— Par analogie. Faire ressortir les formes du corps. Une robe qui dessine exactement, avantageusement la taille. Elles portent un manteau qui tantôt est ramassé en forme d'écharpe, et tantôt se développant sur le corps, semble par ses heureux contours n'être fait que pour *dessiner.* (Barth.) C'est une figure froide, lourde, et n'offrant qu'un grand vêtement vide, uniforme, sous lequel rien ne se *dessine.* (Did.) Vous verrez de quel air la nature a *dessiné* sa personne. (Mol.)

— Un homme poli *dessine* bien une révérence.

— Fig. Tracer un plan, établir les divisions, formuler les idées principales d'après lesquelles on doit conduire un ouvrage littéraire. Dessiner un poème, une histoire, un discours. Vous voyez mon plan mieux que je ne pourrais vous le *dessiner*. (Volt.) La raison peut *dessiner* un tableau, et l'esprit y répandre quelques légers ornements; il n'appartient qu'à la passion de lui donner le mouvement et la vie (Barth.)

— Mus. Faire le dessin, concevoir l'ordonnance des parties d'un morceau de musique. Dessiner habilement les morceaux d'ensemble. Dessiner l'ouverture d'un opéra.

— SE DESSINER. v. pron. Etre dessiné. Ce sujet peut se dessiner.

— Ressortir, faire saillie, se détacher sur un fond. Un paysage qui se dessine dans le lointain. Les nuages qui se dessinent dans l'azur du ciel. Un vaisseau qui se dessine à l'horizon.

— Développer par l'âge ses formes corporelles, acquérir des contours saillants. Un jeune homme, une jeune fille qui se dessine.

— Faire ressortir la beauté des formes, les avantages extérieurs, en prenant des positions, des attitudes. Se dessiner avec grâce, avec souplesse. Un danseur, une danseuse qui se dessine.

DESSOLÉ, ÉE. part. pass. du v. Dessoler. S'empl. adjectiv. Champ dessolé. Terre dessolée.

DESSOLEMENT. s. m. Agric. Action de dessoler, de changer l'assolement, de varier l'ordre des cultures usitées. V. DESSAISONNEMENT, dont il est synonyme.

DESSOLER. v. a. 1re conj. (rad. *sole*). Agric. Changer la sole ou l'assolement d'une terre, varier l'ordre de culture par lequel on sème successivement par année des blés, ensuite des menus grains, pour laisser en jachère pendant la troisième année. V. DESSAISONNER, qui est synonyme.

— Art vétér. Enlever la sole de corne de dessus la sole charnue. Dessoler un cheval, un mulet, un bœuf.

— SE DESSOLER. v. pron. Être dessolé.

DESSOLES (J.-J. d'Aule Aug., marquis). Lieutenant-général français, né à Auch en 1767, fit les campagnes d'Italie, d'Espagne et de Russie; fut nommé en 1818 président du conseil des ministres à la place du duc de Richelieu; mourut en 1828.

DESSOLURE. s. f. Chirurg. vétér. Opération par laquelle on enlève la sole de corne du pied du cheval ou du bœuf.

— Agric. Changement de mode d'assolement. La dessolure d'une terre, d'un champ, etc. V. DESSOLEMENT.

DESSOUCHÉ, ÉE. part. pass. du v. Dessoucher. S'empl. adjectiv. Forêt dessouchée. Vigne dessouchée.

DESSOUCHER. v. a. 1re conj. (rad. *souche*). Econ. rur. Arracher les souches. Dessoucher une forêt. Dessoucher une vigne.

— Donner la seconde façon à la terre, principalement dans les lieux où pour rompre les terres on prend une raie double de celle que peut former l'oreille de la charrue.

— SE DESSOUCHER. v. pron. Être dessouché.

DESSOUCI. s. m. (rad. *souci*). Absence de souci, d'inquiétude; insouciance. Le dessouci

sirs. Le dessouci des affaires. Panard, Gallet et compagnie, ont poussé au plus haut degré le *dessouci* de la vie. (Grimm.) Dans sa dix-septième lettre, Sénèque traite du *dessouci* de la vie. (Dider.)

DESSOUCIER (SE). v. pron. (rad. *souci*). N'avoir plus de souci, vivre dans l'insouciance. Se dessoucier des honneurs. Se dessoucier des hommes.

DESSOUDÉ, ÉE. part. pass. du v. Dessouder. S'empl. adjectiv. Cafetière dessoudée.

DESSOUDER. v. a. 1re conj. Oter, défaire, fondre la soudure.

— SE DESSOUDER. v. pron. Être dessoudé. Cette cafetière se dessoude. Cette casserole s'est dessoudée.

DESSOUDURE. s. f. Action de dessouder, état de ce qui est dessoudé.

DESSOUFFLÉ, ÉE. part. pass. du v. Dessouffler. S'empl. adjectiv. Boyaux dessoufflés.

DESSOUFFLER. v. a. 1re conj. (rad. *souffler*). Techn. Pratiquer l'opération de la désinsufflation, en perçant les boyaux secs pour en chasser l'air.

— SE DESSOUFFLER. v. pron. Être dessoufflé.

DESSOUFRAGE. s. m. (rad. *soufre*). Techn. Opération par laquelle on débarrasse une substance, et particulièrement le charbon de terre du soufre qu'il contient.

DESSOUFRÉ, ÉE. part. pass. du v. Dessoufrer. S'empl. adjectiv. Charbon dessoufré. Substance dessoufrée.

DESSOUFRER. v. a. 1re conj. (rad. *soufre*). Enlever le soufre avec lequel une substance se trouve combinée. Dessoufrer le charbon de terre.

— SE DESSOUFRER. v. pron. Être dessoufré. Dans le procédé de la carbonisation de la houille, tous ces petits fragments se *dessoufrent* plus vite et plus complètement. (Pelouze.)

DESSOUILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Dessouiller. S'empl. adjectiv.

DESSOUILLER. v. a. 1re conj. (pr. *dé-çou-ié;* rad. *souiller*). Oter la souillure. Dessouiller un objet.

— Fig. Laver d'un opprobre. Dessouiller quelqu'un. Dessouiller son âme.

— SE DESSOUILLER. v. pron. Être dessouillé.

— Fig. Se laver d'un opprobre.

— Ce verbe est peu usité.

DESSOÛLÉ, ÉE. part. pass. du v. Dessoûler. S'empl. adjectiv. Un homme dessoûlé.

DESSOÛLER. v. a. 1re conj. Dissiper, faire cesser l'ivresse. Il est bas et pop.

— v. n. Il ne se dit qu'avec la négative. Il ne dessoûle pas depuis huit jours.

— SE DESSOÛLER. v. pron. Être dessoûlé.

DESSOUS. adv. de lieu. (en lat. *desub;* rad. *sub*, sous). Exprime une idée de situation inférieure. Etre dessous. Chercher dessous. Voir dessous. Mettre dessous. Cacher dessous.

— T. de jeux. *Mettre dessous.* Se dit à la paume, quand on lance une balle assez bas pour qu'elle ne soit arrêtée ni par la corde ni par le filet tendu au milieu du jeu.

— S'employait autrefois comme préposition. Rome est *dessous* vos lois par le droit de la guerre. (Corn.)

Plus d'États, plus de rois, ses sacriléges mains
Dessous un même joug rangent tous les humains.
(Racine.)

— S'emploie encore comme préposition lorsqu'il est précédé de la prép. *de*, ou combiné avec *dessus*. Oter de dessous le lit, de dessous la table. Regarder dessus et dessous ce meuble. Il naît de *dessous* terre un autre clerc pour remplir cette place. (La Bruy.) Il n'est pas encore sorti de *dessous* la main qui le forme. (Mass.)

— *Dessous*, combiné avec certaines particules, forme des locutions adverbiales et des locutions prépositives.

— 1° Il forme des locutions adverbiales.

— *Au-dessous.* Plus bas. Loger au-dessous. Trouver au-dessous. Mettre au-dessous. Les enfants de cinq ans et au-dessous. On raconte partout ses victoires et les merveilles de sa vie, et quoique je puisse aujourd'hui vous en rapporter, toujours prévenu par vos pensées, j'aurai toujours à répondre au secret reproche que vous me ferez d'être demeuré beaucoup *au-dessous*. (Boss.) La faveur met l'homme au-dessus de ses égaux, et sa chute *au-dessous*. (La Bruy.) On a renvoyé les locataires qui étaient logés *au-dessous*. (Acad.) Il faut s'accoutumer à voir sans étonnement et sans envie ce qui est au-dessus de nous, et sans mépris ce qui est *au-dessous*. (Boiste.) On a vu des hommes qui ont eu quelquefois la faiblesse de se croire supérieurs à leur profession, ce qui est le sûr moyen d'être *au-dessous*. (Volt.)

— *Ci-dessous.* Signifie proprement le dessous du lieu où l'on est; ne s'emploie guère que dans les épitaphes.

— Signifie plus ordinairement, ci-après, plus bas dans la même page, en renvoyant le lecteur à un passage, à un paragraphe dans un livre ou dans un acte. Voir ci-dessous. Consulter le tableau ci-dessous.

— *En dessous.* Du côté de dessous, vers ou dans la partie de dessous. Passer en dessous. Se mettre en dessous. Porter en dessous. Clou rivé en dessous. Pain brûlé en dessous. Bois vermoulu en dessous. Habit usé en dessous.

obliquement en baissant les yeux. *Avoir le regard en dessous, la mine en dessous.* Se dit d'une personne sournoise, cafarde, hypocrite, qui regarde habituellement d'une manière oblique et les yeux baissés.

— Fig. et fam. dans le même sens. *Être en dessous.* Etre dissimulé, taciturne, morne. Un homme en dessous. Une femme en dessous. Un esprit, un caractère en dessous, trop en dessous.

— *De dessous.* Prendre le pain de dessous. Choisir celui de dessous. || *Vêtement de dessous.* Vêtement qui se porte ordinairement sous d'autres.

— *Là-dessous.* Sous cela. Mettre là-dessous. Placer là-dessous. Mettez ce paquet *là-dessous*. (Acad.)

— Fig. *Il y a quelque piége, quelque chose là-dessous. Qu'y a-t-il de caché là-dessous? Je veux savoir ce qu'il y a là-dessous*, etc.

— Peut-être en décomposant cette locution adverbiale y verrait-on une véritable préposi-

tion avec son complément. *Là-dessous* veut-il dire autre chose que *dessous cela?*

— *Par-dessous.* Passer par-dessous. Voir, regarder par-dessous. Se cacher par-dessous. S'échapper par-dessous. Prendre, recevoir par-dessous.

— 2° Forme des locutions prépositives :

— *Au-dessous de.* Plus bas que, par rapport au lieu, à la place. Village situé au-dessous de la ville, au dessous d'une colline. Etre assis au-dessous de quelqu'un. Etre logé au-dessous de quelqu'un. Au-dessous de l'oreille. Au-dessous du coude. Au-dessous du sein. Au-dessous de la poitrine. Au-dessous du genou. Elle voit *au-dessous* d'elle deux gouffres profonds. (Boss.) Ces montagnes, voisines du ciel, et qui voient les nuages se former *au-dessous* d'elle. (La Bruy.)

— Fig. Inférieur à, selon l'ordre, le rang, la hiérarchie sociale, etc., en parlant des personnes. Être au-dessous de quelqu'un en mérite, en honneurs, en dignité, en richesses. Mettre, laisser, voir au-dessous de soi. Rester au-dessous d'un rival. Ecrivain, ouvrage au-dessous d'un autre. Etre au-dessous de l'idée qu'on s'était faite. Etre au-dessous du médiocre. Etre au-dessous de la critique. Elle ne voyait rien sur la terre qui ne fût *au-dessous* d'elle. (Boss.) Un autre (Corneille) est simple, timide ; laissez-le s'élever par la composition, il n'est pas *au-dessous* de Pompée, d'Auguste, de Nicomède. (La Bruy.) Cet homme, qui s'était mis *au-dessous* du reste des hommes, devint le maître des rois et des puissances de la terre. (Fléch.) Ils tâchent de se mettre de niveau avec ceux *au-dessous* desquels ils se trouvent si fort par la naissance. (Mass.) Un roi ne doit pas descendre *au-dessous* du malheur. (Napol.) Ceux qui nous régissent et nous commandent sont bien loin *au-dessous* de nous, s'ils ne sont bien loin au-dessus. Les sages sont au-dessus, et les sots sont *au-dessous* des maux. (Id.) Tout est *au-dessous* des louanges qu'il mérite. (Mme de Sév.)

Je songe avec respect de combien je suis née
Au-dessous des grandeurs d'un si noble hyménée.
(RACINE.)

— *Etre au-dessous de sa place.* Etre incapable de bien la remplir.

— Indigne de, en parlant des choses. Il ne veut pas de cet emploi, il le regarde comme trop *au-dessous* de lui. (Acad.) Les plus hautes places sont toujours *au-dessous* des grandes âmes. (Mass.)

— Signifie aussi, Moindre que, en nombre, en durée, en valeur relative, en hauteur, etc. Des nombres au-dessous de soixante-quinze. Les hommes au-dessous de cinquante ans. Produire des titres au-dessous du XVe siècle. Etre au-dessous du cours, au-dessous du taux, du prix ordinaire en parlant des marchandises, des denrées. Une somme au-dessous de quinze mille francs. Une taille au-dessous de la taille ordinaire.

— Mar. *Être au-dessous* du vent. Se dit en parlant d'un vaisseau sur lequel un autre a le vent, l'avantage du vent. Dans cette acception, *dessous* se prend aussi substantivement. Avoir le dessous du vent. || On dit encore fig. et fam. *Etre au-dessous du vent, avoir le dessous du vent,* pour Avoir le désavantage sur quelqu'un.

— *Par-dessous.* Sous. Par-dessous la table. Par-dessous le pont. Par-dessous la voûte. Par-dessous la jambe. Par-dessous jambe. Par-dessous les bras. Par-dessous la robe. Par-dessous les habits. Par-dessous œuvre. Il y avait autant de bâtiments *par-dessous* terre. (Poss.)

— Prov. et fam. *Jouer quelqu'un par-dessous jambe.* Le surpasser en finesse, en adresse; lui faire croire ou lui faire faire ce qu'on veut.

DESSOUS. s. m. (pr. *de-çou;* rad. *sous*). Partie inférieure d'une chose. Le dessous d'une table. Le dessous d'une étoffe. Le dessous d'un châle. Le dessous d'un panier. Le dessous d'une tasse. Le dessous d'une selle. Le dessous du pied. Le dessous et le dessus. Le dessus est plus beau que le dessous. Faire voir le dessous. Examiner le dessous.

— Fig. Le *dessous* de mon humeur dépend fort du temps, de sorte que pour savoir comme je suis, vous n'avez qu'à consulter les astres. (Mme de Sév.)

— Fig. Désavantage dans un combat, dans une lutte quelconque. Avoir le dessous. Avoir du dessous. Les ennemis eurent le dessous. Dans cette fatale journée, les troupes françaises eurent le dessous. Dans les révolutions,

... tour le dessus et le dessous. La discussion ... longue et brillante, mais enfin il eut le dessous.

— *Avoir un dessous, essuyer un dessous.* Avoir un refus, essuyer un refus, auquel on ne s'attendait pas. Omiss. des dictionnaires.

— *Les dessous d'un théâtre.* Les étages à planchers mobiles pratiqués au-dessous de la scène, et d'où s'élèvent ou dans lesquels descendent certaines décorations, selon le besoin des pièces qu'on représente. Le premier dessous. Le second dessous. Le troisième dessous. Visiter les dessous du théâtre. Etre porté dans le second dessous du théâtre. La prudence exige qu'on ménage des réservoirs dans les dessous des théâtres, pour alimenter les pompes en cas d'incendie.

— *Le dessous des cartes.* La partie colorée des cartes, qui reste cachée quand on donne les cartes ou qu'on les coupe. Ne pas laisser voir le dessous des cartes. Ne pas regarder le dessous des cartes.

— Fig. et fam. *Le dessous des cartes.* Les ressorts secrets d'une affaire, d'une intrigue. Voir, savoir, connaître, deviner le dessous des cartes. Il en sait là-dessus plus qu'un autre, il a vu le *dessous* des cartes. (Acad.)

— On dit de même, *Il y a dans cette affaire un dessous de cartes, prenez garde au dessous de cartes, craignez un dessous de cartes,* etc.

— Absolument, dans ce sens, *il y a, il peut y avoir un dessous, s'il y avait un dessous. Je n'avais pas prévu le dessous,* etc.

— *Sens dessus dessous.* V. DESSUS.

— Eaux et for. DESSUS. s. m. pl. Branchages inférieurs et buissons qui se trouvent dans les bois. Quand on veut élever des futaies, on enlève les dessous par une exploitation partielle appelée *raganage.*

DESSOUVENIR (SE). v. pron. Ne pas se souvenir, ne pas se rappeler ; oublier, perdre le souvenir.

— On l'emploie aussi activement dans le même sens.

DESSUINTAGE. s. m. (rad. *suint*). Teint. Opération qui consiste à dépouiller la laine du suint dont elle est recouverte. Le dessuintage des laines. Faire le dessuintage.

DESSUINTÉ, ÉE. part. pass. du v. Dessuinter. S'empl. adjectiv. Laines dessuintées.

DESSUINTER. v. a. 1re conj. (rad. *suint*). Teint. Faire l'opération du dessuintage. Enlever le suint qui recouvre la laine. Dessuinter les laines.

— SE DESSUINTER. v. pron. Être dessuinté.

DESSUJÉTIR (SE). v. pron. (rad. *sujet*). S'affranchir ; se rendre libre, indépendant d'un souverain. Peu usité.

DESSUS. adv. de lieu. (ét., V. DESSUS, subst). Sur ; sert à marquer la situation d'une chose qui est sur une autre, plus élevée qu'une autre. Etre dessus. Se placer dessus. Monter dessus. Placer dessus. Ecrire dessus. Jeter dessus. Se coucher dessus. Dormir dessus. S'asseoir dessus. J'élèverai la colonne, j'écrirai *dessus.* (Boss.) Ce fondement est mal affermi, nous craignons de bâtir *dessus.* (Id.) Il croit voir un prie-Dieu, il se jette lourdement *dessus.* (La Bruy.) Il écrit une longue lettre, met de la poudre *dessus* à plusieurs reprises. (Id.) Dormons *dessus*, la nuit porte conseil. (Beaumarchais.)

— T. de jeux. *Mettre dessus.* Se dit, à la paume, quand on pousse ou qu'on relève une balle avec la raquette, assez haut pour qu'elle passe au-dessus de la corde.

— S'employait autrefois comme préposition. Le coucher *dessus* la dure. (Boss.)

. . . Si l'on eût vu *dessus* un même char,
Vainqueurs de leur discorde, et Pompée et César.
(CORNEILLE.)

— Combiné avec *dessous*, ou précédé de la préposition *de*, il a encore aujourd'hui le même emploi. Il y a plus, en mettant *dessus et dessous* la langue l'argent et l'étain, de manière qu'ils se touchent par un bout, on voit dans l'instant briller un éclair. (B. de St-P.) Tous ont disparu de *dessus* la scène. (La Bruy.) La main du Seigneur l'arrachera de *dessus* la terre. (Mass.)

— *Dessus*, combiné avec certaines particules, forme des locutions adverbiales et des locutions prépositives.

— 1° Il forme des locutions adverbiales.

— *Au-dessus.* Loger au-dessus. Ecrire au-dessus. Les hommes de soixante ans et au-dessus. Il occupe le premier étage, et ses domestiques logent *au-dessus.* (Acad.)

— Fig. Cela est admirable, je ne connais rien qui soit *au-dessus.* (Acad.) Son caractère particulier était de concilier les intérêts opposés, en s'élevant *au-dessus.* (Boss.) Que gagnerai-je à connaître le chemin de la lumière et la gravitation de Saturne ? ce sont des vérités stériles ; un sentiment est mille fois *au-dessus.* (Volt.)

— *Ci-dessus.* Dans ce qui a été dit, écrit, exposé plus haut. Voir ci-dessus. Consulter le tableau ci-dessus. Lire la remarque, l'annotation ci-dessus.

— *De dessus.* Le rang de dessus. L'habit de dessus.

— *En dessus.* Mettre en dessus. Nouer, attacher en dessus. Porter en dessus. Vert en dessus, rose en dessous. J'ai mis *en dessus* les effets dont on a le plus besoin. (Acad.)

— *Là-dessus.* Mettre là-dessus. Poser là-dessus. Ranger là-dessus. Il fut charmé de rester, et je sortis *là-dessus* (J.-J. Rouss.)

— Ici, nous renouvelons la remarque que nous avons faite au sujet de *Là-dessous.* Cette locution adverbiale ne paraît être autre chose qu'une préposition avec son complément. *Là-dessus* ou *dessus cela, sur cela.*

— Fig. *Là-dessus*, à ce moment, alors, après cela. Elle s'éveilla *là-dessus.* (Boss.) Il parle *là-dessus* avec admiration d'Olivier le Daim. (La Bruy.) Voilà, dit-il, ce que vous ne trouverez pas ailleurs, et *là dessus*, ses narines s'enflent, il cache avec peine sa joie. (Id.)

— *Là dessus.* Sur ce sujet, sur cette affaire, sur la réalité de telle ou telle chose. Revenir là-dessus. Glisser, passer là-dessus. Appuyer là-dessus. Ecrire là-dessus. Faire un opéra là-dessus. Compter là-dessus. Que penser, que dire là-dessus? Je ne sais ce que pensent *là-dessus* la plupart des hommes. (Boss.) Votre expérience ne laisse *là-dessus* aucun lieu à votre curiosité. (Fléch.) Ne suivez pas *là-dessus* son exemple. (Mass.) Quel siècle fut jamais plus corrigé *là-dessus* que le nôtre ! (Id.)

— *Par dessus.* Passer par dessus. Sauter par dessus. Enjamber par dessus. Accorder quelque chose par dessus. Mettre un habit et un manteau par dessus.

— PAR-DESSUS. s. m. Sorte de vêtement. V. PAR-DESSUS à la lettre P.

— 2° Forme des locutions prépositives.

— *Au-dessus de.* Plus haut que. Au-dessus des nues. Au-dessus des cieux. Au-dessus des plus hautes montagnes. Au-dessus des yeux. Au-dessus de l'épaule, de l'estomac. Au-dessus des hanches. Au-dessus du sein. Au-dessus de la porte, de la fenêtre, de la cheminée. Au-dessus du premier étage. Taille au-dessus de la taille ordinaire. Arbre élevé *au-dessus* des autres arbres, etc. Ces hautes montagnes dont la cime s'élève *au-dessus* des nues. (La Bruy.) Le chemin que Saturne parcourt chaque jour *au-dessus* de nos têtes. (Id.) Sa tête et son nom s'élevent *au-dessus* de cette multitude, comme celle de Saül s'élevait *au-dessus* de toute la multitude des tribus. (Mass.)

— Fig. et fam. *Être au-dessus du vent.* Être en état de ne rien craindre. Dans la marine, on dit au propre, *Avoir le dessus du vent.* V. DESSUS, subst.

— Fig. Au-dessus des forces humaines. Au-dessus du génie. Au-dessus de la nature. Au-dessus de tous par sa naissance, par son mérite. Au-dessus des autres dans la hiérarchie ecclésiastique, dans la hiérarchie judiciaire, dans la hiérarchie administrative. Placer un héros au-dessus de César et d'Alexandre. Un ouvrage de littérature au-dessus de tel autre ouvrage. Une femme qui montre une prudence, un courage, une fermeté au-dessus de son sexe. Le mérite de cette princesse l'a mise *au-dessus* de tous nos éloges. (Boss.) L'entreprise est forte et *au-dessus* de vous. (La Bruy.) Il entreprend *au-dessus* de son pouvoir. (Id.) Le prince doit être au-dessus des autres, et la loi *au-dessus* de lui. (Franç. Ier.) La fortune met *au-dessus* des besoins, mais non pas des désirs. (Boiste.) Ce superbe croit s'élever *au-dessus* de tout et *au-dessus* de lui-même, quand il s'élève, ce lui semble, *au-dessus* de la religion. (Boss.) La couronne de France est autant *au-dessus* des autres couronnes du monde, que la dignité royale surpasse les fortunes particulières. (Id.) Homère, Platon, Virgile et Horace ne sont *au-dessus* des autres écrivains que par leurs expressions et par leurs images. (La Bruy.) Rien ne coûte moins à la passion que de se mettre *au-dessus* de la raison ; son grand triomphe est de l'emporter par l'intérêt. (Id.) Du même fond d'orgueil dont on s'élève fièrement *au-dessus* de ses inférieurs, l'on rampe vilement devant ceux qui sont *au-dessus* de soi. (Id.) Tu te moquais de l'amour une fois, mais c'est parce que tu ne le connaissais pas ; et, pour n'en avoir pas senti les traits, tu te croyais *au-dessus* de ses atteintes. (J.-J. Rouss.)

— En parlant de la résistance qu'on oppose aux passions, etc. Etre au-dessus des faiblesses. Etre au-dessus de l'intrigue et de la cabale. S'élever au-dessus des plus grands périls. Au-dessus de la vanité, de l'injure, de l'injustice, de la douleur, de la moquerie. Au dessus des craintes, des délicatesses de la nature. Se mettre au-dessus des sens. Ce courage paisible, sans faire effort pour s'élever, s'est trouvé, par sa naturelle situation, *au-dessus* des accidents les plus redoutables. (Boss.) Il y a une philosophie qui nous élève *au-dessus* de l'ambition et de la fortune. (La Bruy.)

— *Au-dessus de*, marquant une supériorité de nombre, de durée, de valeur relative, etc. Les nombres au-dessus de dix mille. Les hommes au-dessus de quarante-cinq ans. Les marchandises au-dessus du cours. Vendre des choses au-dessus de leur valeur. Une somme au-dessus de vingt-cinq mille francs.

— *Être* ou *se mettre au-dessus de.* Dédaigner, se mettre peu en peine de, être supérieur à. Se mettre au-dessus des louanges, de la flatterie. Etre au-dessus de l'opinion. Elle se mit *au-dessus* des opinions vulgaires. (La Bruy.)

— *Être au-dessus de.* Être hors d'atteinte de. Etre au-dessus de l'envie, de la jalousie, de la calomnie, de la médisance. Etre au-dessus du ridicule. Tant son esprit avait de charmes : tant elle était élevée *au-dessus* même de l'envie. (Fléch.)

— *Etre au-dessus de sa place.* Avoir plus de capacité, plus de mérite qu'il n'en faut pour remplir convenablement la place que l'on occupe, l'emploi dont on est pourvu.

— *Être au-dessus de sa condition.* Avoir des sentiments, des qualités, une élévation d'esprit et de cœur qu'on rencontre rarement chez les personnes de la même condition. || Dans un sens analogue, *Avoir une mise au-dessus de son état.* Se vêtir avec un luxe, une recherche qui dépasse les ressources que l'on peut avoir dans tel état, etc.

— *Être au-dessus de ses affaires.* Avoir une fortune solide, bien établie ; avoir plus de revenus qu'on n'en dépense.

— *Être* ou *se mettre au-dessus de tout.* Ne point s'inquiéter de ce qu'on peut dire, ne point se soucier des bienséances du monde, dédaigner le *qu'en dira-t-on?*

— *De dessus.* Que mon nom soit effacé de *dessus* la terre. (J.-J. Rouss.)

— *Par-dessus.* Sur, au-delà, par delà. Sauter par-dessus une corde, par-dessus une barrière. Jeter par-dessus les remparts, par-dessus la muraille. Avoir de l'eau par-dessus la tête, par-dessus les épaules. Porter une redingote par-dessus son habit.

— Fig. *Avoir d'une chose par-dessus les yeux, par dessus la tête.* Etre fatigué, rassasié, dégoûté d'une chose ; en avoir plus qu'on n'en peut faire, plus qu'on n'en peut supporter.

— Loc. prov. et fig. *Par-dessus les maisons,* d'une manière exorbitante, excessive, exagérée. Faire des demandes par-dessus les maisons. Avoir, afficher des prétentions par-dessus les maisons. Acheter, payer une chose par-dessus les maisons.

— Prov. et fig *Par-dessus l'épaule*, se dit familièrement pour exprimer qu'on ne fait pas ce à quoi cette locution s'applique. *Faire quelque chose par dessus l'épaule, payer quelqu'un par-dessus l'épaule*, signifie tout simplement Ne point faire quelque chose, ne point payer quelqu'un.

— *Par-dessus tout.* Principalement, surtout, plus que tout le reste. Préférer une chose par-dessus tout. Aimer quelqu'un par-dessus tout. Se livrer à l'étude des langues par-dessus tout. Recommander une chose à quelqu'un par dessus tout.

— *Par dessus.* Outre, plus que. Donner cent francs par-dessus ce qu'on devait. Etre jeune, beau, riche, haut ..., couvert de gloire, et par-dessus cela, ... sage. Exiger un pot de vin par-dessus le marché.

DESSUS. s. m. (pr. *de-çu;* du lat. *desuper*, rad. *super*, sur). Partie supérieure d'une chose. Le dessus de la tête. Le dessus du bras. Le dessus de la main. Le dessus du pied. Le dessus d'une table. Le dessus d'une boîte. Le dessus d'une montre. Le dessus d'un gâteau. Le dessus d'un panier. Le dessus d'un châle. Le dessus d'une étoffe. Le dessus d'un livre. Oter, enlever, lever le dessus. Défaire, briser, détériorer le dessus. Les pluies ont peu à peu détaché les sables et les terres du *dessus* des montagnes. (Buff.)

— *Sens dessus dessous.* Se dit de la situation d'un objet tourné de manière que la partie de cet objet qui devrait être dessus ou en haut, se trouve dessous ou en bas. Boîte sens dessus dessous. Panier sens dessus dessous. Mettre, renverser une chose sens dessus dessous.

— Fam. Se dit de ce qui est tout bouleversé et dans un grand désordre. Papiers sens dessus dessous. Bibliothèque sens dessus dessous. Effets, meubles sens dessus dessous.

— Fig. et fam. *Être sens dessus dessous, tout sens dessus dessous.* Etre bouleversé, déconcerté, décontenancé, désespéré.

— Archit. *Dessus de porte.* Ornement de boiserie, de peinture ou de sculpture, placé dans un encadrement au-dessus du chambranle d'une porte. J'aime qu'on me peigne les passions ; mais les êtres inanimés je ne les aime qu'en *dessus* de porte. (Mme du Deff.)

— *Les dessus d'un théâtre.* Les étages qui sont au-dessus de la scène, et d'où descendent ou dans lesquels remontent certaines décorations, certaines machines. A Paris, les dessus des grands théâtres sont des chefs-d'œuvre de machinisme.

— Suscription, en parlant d'une lettre, d'un paquet. Mettre le dessus à une lettre, à un paquet, à une malle. Ecrire le dessus. Le dessus n'est pas de la main de celui qui a écrit le corps de la lettre. On dit aujourd'hui l'*adresse* ou la *suscription d'une lettre*, plutôt que *le dessus d'une lettre*, etc.

— Fig. Supériorité, avantage. Avoir le dessus. Prendre le dessus. Conserver le dessus. L'unique soin des enfants est de trouver l'endroit faible de leurs maîtres ; dès qu'ils ont pu les entamer, ils gagnent le *dessus.* (La Bruy.) Les passions tristes et austères ont pris le *dessus.* (Id.) La valeur de la nation reprend le *dessus.* (Mass.) Il aime la dispute, et il y a presque toujours le *dessus.* (Acad.)

— *Prendre le dessus.* Recouvrer ses forces, en parlant d'un malade. La maladie était violente, mais la nature a pris le *dessus.* (Acad.)

— Mar. *Le dessus du vent.* L'avantage du vent sur un autre navire. Avoir, tenir le dessus du vent. Gagner, prendre le dessus du vent.

— Fig. et fam. *Avoir le dessus du vent.* Avoir l'avantage sur quelqu'un.

... d'enfants les plus élevées. Le premier dessus. Le second dessus. Faire le dessus. Chanter le dessus, les dessus. Il répond au mot italien *Soprano*, qui est plus usité aujourd'hui, surtout dans la musique dramatique ; le mot *dessus* ne se dit plus qu'en parlant de musique religieuse.

— Celui, celle qui chante, ou qui joue sur un instrument la partie appelée *dessus.* Un beau dessus. Un bon dessus.

— La voix de la personne qui chante le *dessus.* Avoir un bon dessus.

DESTIN. s. m. (du lat. *destinatum*, même signific., formé du v. *destinare*, destiner, fixer, arrêter, déterminer, décider). Myth. Divinité aveugle, née du Chaos et de la Nuit, à qui les dieux et les hommes étaient soumis, et qui tenait dans ses mains l'urne renfermant le sort des mortels. Le Destin avait les Parques pour

ue mon nom soit effacé de
.-J. Rouss.)
sur, au-delà, par delà. Sauter
de, par-dessus une barrière.
es remparts, par-dessus la
l'eau par-dessus la tête, par-
s. Porter une redingote par-

c'une chose par-dessus les
la tête. Etre fatigué, rassasié,
ose; en avoir plus qu'on n'en
l'on n'en peut supporter.
t fig. Par-dessus les maisons,
rbitante, excessive, exagérée.
ndes par-dessus les maisons.
es prétentions par-dessus les
, payer une chose par-dessus

Par-dessus l'épaule, se dit
ur exprimer qu'on ne fait pas
locution s'applique. Faire
dessus l'épaule, payer quel-
l'épaule, signifie tout sim-
faire quelque chose, ne point

tout. Principalement, surtout,
te. Préférer une chose par-
er quelqu'un par-dessus tout.
e des langues par-dessus tout.
ne chose à quelqu'un par

Outre, plus que. Donner cent
'on devait. Etre jeune,
uvert de gloire, et
sage. Exiger un pot de
marché.
(pr. de-çu; du lat. desuper,
Partie supérieure d'une chose.
tête. Le dessus du bras. Le
n. Le dessus du pied. Le des-
. Le dessus d'une boîte. Le
ontre. Le dessus d'un gâteau.
panier. Le dessus d'un châle.
étoffe. Le dessus d'un livre.
ver le dessus. Défaire, briser,
ssus. Les pluies ont peu à peu
es et les terres du dessus des
ff.)
s dessous. Se dit de la situa-
t tourné de manière que la
jet qui devrait être dessus ou
uve dessous ou en bas. Boîte
ssous. Panier sens dessus des-
nverser une chose sens dessus

t de ce qui est tout bouleversé
nd désordre. Papiers sens des-
bliothèque sens dessus dessous.
sens dessus dessous.
m. Etre sens dessus dessous,
dessous. Etre bouleversé, dé-
tenancé, désespéré.
Dessus de porte. Ornement de
einture ou de sculpture, placé
ement au-dessus du chambranle
aime qu'on me peigne les pas-
êtres inanimés je ne les aime
porte. (Mme du Deff.)
d'un théâtre. Les étages qui
de la scène, et d'où descendent
s remontent certaines décora-
machines. A Paris, les dessus
âtres sont des chefs-d'œuvre de

n, en parlant d'une lettre, d'un
le dessus à une lettre, à un
balle. Ecrire le dessus. Le des-
la main de celui qui a écrit le
re. On dit aujourd'hui l'adresse
on d'une lettre, plutôt que le
ttre, etc.
iorité, avantage. Avoir le des-
dessus. Conserver le dessus.
les enfants est de trouver l'en-
eurs maîtres; dès qu'ils ont pu
gagnent le dessus. (La Bruy.)
stes et austères ont pris le des-
aleur de la nation reprend le
Il aime la dispute, et il y a
s le dessus. (Acad.)
dessus. Recouvrer ses forces,
malade. La maladie était vio-
nature a pris le dessus. (Acad.)
dessus du vent. L'avantage du
re navire. Avoir, tenir le dessus
r, prendre le dessus du vent.
am. Avoir le dessus du vent.
sur quelqu'un.

us élevées. Le premier des-
dessus. Faire le dessus. Chan-
les dessus. Il répond au mot
qui est plus usité aujourd'hui,
musique dramatique; le mot
plus qu'en parlant de musique

qui chante, ou qui joue sur
a partie appelée dessus. Un
bon dessus.
la personne qui chante le des-
n dessus.
n. (du lat. destinatum, même
lu v. destinare, destiner, fixer,
ner, décider). Myth. Divinité
Chaos et de la Nuit, à qui les
ommes étaient soumis, et qui
mains l'urne renfermant le sort
Destin avait les Parques pour

ministres; ses décrets étaient irrévocables. Suivant les stoïciens, Nécessité fatale par laquelle tout arrivait dans l'univers.

— Enchaînement inconnu, irrésistible, des événements et des causes. Selon les chrétiens, éclairés par la révélation, Providence, volonté absolue de Dieu, qui règle tout avec puissance; amour et sagesse, pour le plus grand bien de la liberté humaine.

— Destin aveugle, irrévocable, immuable, fatal. L'ordre du destin. Les arrêts, les décrets du destin. Le livre du destin. La rigueur du destin. Les coups du destin. Laissez périr un malheureux que le *destin* veut perdre. (Fén.) Ose accuser le *destin* d'injustice. (Corn.) Avec quelle rigueur, *destin*, tu me poursuis! (Id.)

— Les poètes, les orateurs, disent indifféremment: *le destin* et *les destins*. Le destin ennemi. Les destins favorables. Souffrez que j'accomplisse ce que les *destins* ont marqué. (Fén.)

— Sort particulier de chaque homme, de chaque chose. Un heureux destin. Un destin fâcheux. Un destin contraire. Fuir son destin. Combattre son destin. Obéir à son destin. S'abandonner, se livrer à son destin. Le destin des combats. Le destin d'un empire. Deux rois, dont la puissance et la vertu peuvent faire le *destin* de toute l'Europe. (La Bruy.) Tous deux ont eu le *destin* des grands modèles, de faire de mauvais copistes. (Id.) Deux hommes chargés des intérêts et du *destin* des deux nations. (Fléch.) Le *destin* de la France paraît attaché au vôtre. (Mass.) C'est le *destin* des choses humaines de n'avoir qu'une durée courte et rapide. (Id.) Il est impie, il est superstitieux: *destin* assez ordinaire aux incrédules. (Id.) Vous croyez éviter votre *destin* par la prudence, et vous travaillez vous-même à l'accomplir. (Schill.) Le *destin* de l'homme est la conséquence de sa conduite. (Boiste.) Quel que soit ton *destin*, je suis décidé à le partager. (J.-J. Rouss.) Cela seul répand une amertume continuelle sur le *destin* heureux que je me suis fait. (Volt.)

— Poét. Vie, existence. Trancher, terminer, finir son destin. Abréger son destin. Prolonger ses destins.

— Syn. comp. DESTIN. SORT. Le *destin* suppose une suite d'événements enchaînés et considérables; le *sort* s'applique à des événements isolés, de moindre importance.

DESTINATAIRE. s. des 2 g. Celui, celle à qui une chose est destinée. Se dit par opposition à Destinateur, destinatrice, celui, celle qui destine la chose. Le destinataire d'un paquet. Le destinataire d'une lettre. Soit que le *destinataire* agisse pour son compte, soit qu'il agisse pour le compte d'autrui, son droit comme son devoir est de bien examiner l'état des objets expédiés au moment de leur arrivée, et de faire constater cet état le plus promptement possible, s'il croit reconnaître quelque avarie. (Encycl. comm.)

DESTINATEUR, TRICE. s. Celui, celle qui destine une chose à telle personne ou à tel but; par opposition à Destinataire, la personne à qui une chose est destinée.

DESTINATION. s. f. (pr. *dess-ti-na-ci-on*; du lat. *destinatio*, même signif.; rad. *destinare*, destiner). Emploi d'une personne ou d'une chose pour un usage arrêté, pour un objet déterminé. Heureuse destination. Agréable destination. La destination de l'homme ici-bas. La destination d'un édifice. La destination des deniers publics. Faire la destination d'une somme. Remplir la destination. Sortir de sa destination. Toute leur grandeur consiste à remplir leur *destination*. (Mass.) Le travail est la *destination* des hommes. (Miss Edgew.) La première *destination* n'est pas l'exercice des facultés intellectuelles, mais l'accomplissement de nos devoirs. (Mme de Staël.) C'est une maison où l'on voit réuni, sans appareil, tout ce qui répond à la véritable *destination* de l'homme. (J.-J. Rouss.)

— Lieu où doit se rendre une personne. Faire connaître à un fonctionnaire sa destination. Connaître la destination d'un régiment, d'une flotte. La destination d'un voyageur. Se rendre à sa destination. Partir pour sa destination. Arriver au lieu de sa destination.

— Se dit principalement du lieu où l'on se rend pour remplir une mission ou pour exercer un emploi.

— Lieu où l'on expédie des choses, des marchandises. La destination d'une cargaison, d'un chargement. La destination d'une lettre, d'une caisse

— *Destination pour*. La destination d'une escadre pour l'Amérique. La destination d'un corps de cavalerie pour l'Algérie.

— Jurispr. *Immeubles par destination*. Choses mobilières de nature, qui sont incorporées dans un immeuble pour en faire partie intégrante, et ne former avec lui qu'un seul corps, ou qui sont affectées au service de l'immeuble par le propriétaire. Les outils aratoires, les animaux propres à l'exploitation du fonds, les pigeons, les ruches, etc., sont des immeubles par destination. Les objets scellés dans les murs, les glaces, les statues, etc., sont encore immeubles par destination.

— *Destination du père de famille*. Arrangement, disposition que le propriétaire a fait dans son héritage, relativement aux passages, aux égouts, aux jours, etc.

DESTINATOIRE. adj. des 2 g. Prat. Qui assigne l'emploi, l'usage d'une chose. Clause destinatoire.

DESTINÉ, ÉE. part. pass. du v. Destiner. S'empl. adjectiv. Qui est porté, conduit par son destin. Un homme destiné à une grande fortune. Destiné aux honneurs, aux grandes choses. Destiné à périr misérablement.

— *Destiné à*, suivi d'un nom. Dont la destination est réglée, fixée pour, en parlant des personnes et des choses animées. Cette princesse est *destinée* au sage et valeureux Philippe. (Boss.) Ces mains *destinées* à des usages si divins. (Mass.) Ces âmes *destinées* au trône. (Id.) Une victime *destinée* au sacrifice. (Fléch.)

— En parlant des choses inanimées. Le lieu *destiné* à votre sépulture. (Mass.) Les temps les plus *destinés* à votre culte. (Id.) Cette paille *destinée* au feu. (Id.) On consumait dans cette guerre tous les fonds *destinés* au commerce. (Volt.)

— *Destiné à*, suivi d'un infinitif. Ma voix n'est pas *destinée* à satisfaire les curieux. (Boss.) Une armée *destinée* à passer le Rhin. (La Bruy.) Etais-je *destiné* à être le témoin et comme le ministre de son sacrifice? (Fléch.) Une créature *destinée* à jouir éternellement de Dieu. (Mass.) Il y a des gens *destinés* à être sots. (La Rochef.) Les arts libéraux ne sont *destinés* qu'à rappeler le souvenir de la vertu. (B. de St-P.) Les quadrupèdes *destinés* à parcourir les terres molles des prairies et les bords marécageux des rivières ont le pied fourchu, tels sont les bœufs. (Id.) La rosée est *destinée* à remplacer les pluies dans les climats secs et arides. (A.-Martin.) Ce qui dans son origine était *destiné* à instruire le public est employé trop souvent à le tromper. (La Harpe.)

— *Destiné à*, dans le sens de Préparé, réservé, en parlant des choses. Les grâces *destinées* à leurs talents et à leurs services. (Mass.)

— *Destiné contre*. Cet armement était *destiné* contre la France. (Volt.)

— *Destiné dans*. Le trône qui vous est *destiné* dans le ciel. (Mass.)

— *Destiné de*. Un nouveau vase de la colère du Seigneur, *destiné* de Dieu pour détrôner les plus saints rois. (Mass.)

— *Destiné par*. *Destinée* par sa naissance, et ensuite par sa malheureuse captivité, à l'erreur et à l'hérésie. (Boss.) La duchesse de Saxe-Weimar est le véritable modèle d'une femme *destinée* par la nature au rang le plus illustre. (Mme de Staël.)

— *Destiné pour*. Si l'homme était *destiné* pour l'esclavage, le Créateur en eût fait une brute et non un être pensant. (Boiste.) Ce serviteur fidèle ayant reconnu à cette marque que c'était celle que Dieu avait *destinée* pour être la femme de son jeune maître. (Le Maistre de Sacy.)

DESTINÉE. s. f. (rad. *destin*). Destin, effet du destin. La destinée ou les destinées. Etre soumis à la destinée. L'aveugle destinée. Les arrêts, les coups, les ordres de la destinée. Le livre de la destinée. Fatale, cruelle, immuable destinée. Quelquefois la *destinée* punit deux égoïstes en les liant l'un à l'autre. (Lévis.)

— Sort particulier d'une personne ou d'une chose. Heureuse destinée. Singulière destinée. Glorieuse destinée. Noble destinée. Haute destinée. Grande, sublime destinée. Triste destinée. Lugubre destinée. Horrible, affreuse destinée. Médiocre destinée. Obscure destinée. Avoir une destinée. Forcer sa destinée. Se dérober à sa destinée. Vaincre sa destinée. Obéir à sa destinée. Accomplir sa destinée. S'abandonner à sa destinée. Remplir sa destinée. Préparer de grandes destinées. Arbitre de la destinée. Etre incertain de sa destinée. Etre content de sa destinée. Etre supérieur à sa destinée. Jouir d'une destinée heureuse, douce, tranquille. Envier la destinée de quelqu'un. Unir sa destinée à celle de quelqu'un. Mettre sa destinée entre les mains de quelqu'un. Il a eu la *destinée* des patriarches. (Fléch.) C'est la *destinée* des grands hommes d'être attaqués par l'envie. (Id.) Dieu tient nos *destinées* entre ses mains. (Mass.) La majesté de vos ancêtres, peinte sur votre front, nous annonce vos grandes *destinées*. (Id.) Ce peuple (le peuple juif) n'a jamais pu être exterminé, tandis que d'autres plus puissants ont suivi la *destinée* des choses humaines. (Id.) Il vous confiait la *destinée* de la monarchie, en vous confiant celle de la maison royale. (Id.) La religion change les plus tristes *destinées* par le charme du sentiment. (Boiste.) Les esprits médiocres n'ont pas de *destinée*. (Trad. de Platon.) Les grands sont respectables par cela seul qu'ils

d'hommes. (Villem.) Il n'est point de hasard dans la *destinée*; l'homme fait la sienne plutôt qu'il ne la reçoit. (Id.) Quand on songe à la *destinée* qui attend l'homme sur la terre, il faudrait arroser de pleurs son berceau. (Barth.) Les *destinées* sont les résultats présents, passés et futurs des plans établis par Dieu, conformément aux lois mathématiques. (Ch. Fourier.) Prends courage, ne murmure point contre ta *destinée*. (Chateaub.) Puisque nous sommes nés pour souffrir et pour mourir, il faut se familiariser avec cette dure *destinée*. (J.-J. Rouss.) Si mes projets s'accomplissent et que mon espoir ne m'abuse pas, nos *destinées* seront remplies. (Id.) Pour accomplir la *destinée* que son père avait voulu lui éviter. (Volt.) La fatalité de la *destinée* se fait sentir ici plus qu'en tout autre événement. (Id.) Il y a de la *destinée* dans tout cela. (Id.) Plaignons-nous à la *destinée* qui se moque de nous et nous emporte. (Id.) Une religion n'est autre chose qu'une réponse au problème de la *destinée* humaine et à toutes les questions qu'elle entraîne à sa suite. (Jouffr.) On rencontre sa *destinée* par le chemin qu'on prend pour l'éviter. (La Font.)

— Poét. Vie, existence. Finir sa destinée. Trancher, abréger, prolonger la destinée de quelqu'un. Une doctrine humiliante qui confond l'homme avec la bête, qui borne sa *destinée* à un petit nombre de jours. (Mass.) La décision de leur *destinée* éternelle. (Id.)

— Dans ses deux premières acceptions, le mot Destinée est plus usité en prose que son synon. Destin.

— Résultat, ce qui doit arriver au sujet d'une chose. Il faut absolument que je sache la *destinée* de mon mariage. (Mol.)

DESTINER. v. a. 1re conj. (du lat. *destinare*, même signif.) Fixer, déterminer la destination de quelqu'un ou de quelque chose. Le complément indirect de ce verbe, c'est-à-dire celui qui exprime la destination de la personne ou de la chose, se marque ordinairement par la préposition *à*.

— *Destiner à*, suivi d'un nom. Destiner des enfants à l'Eglise. Destiner quelqu'un aux combats, au barreau, aux lettres, aux arts, etc. Le temps que l'Eglise destine à la mortification des sens, à la pénitence. Dieu, qui nous aime, *destine* cette princesse à Louis. (Boss.) Dieu, protecteur de la France et d'un roi qu'il a *destiné* à de grands ouvrages. (Id.) Dieu l'avait *destiné* à l'éducation de ce jeune prince. (Fléch.) Leur naissance les *destine* à de grandes choses. (Mass.) Il n'y a pas de cœur à qui la nature n'ait *destiné* un autre cœur. (Fonten.) Je *destine* les soirées à cette occupation charmante. (J.-J. Rouss.) Si la nature vous *destine* au ministère de l'éloquence, attendez que la philosophie vous y conduise à pas lents. (Barth.)

— *Destiner à*, suivi de l'infinitif. Ces grandes âmes qu'il destine à combattre l'orgueil. (Fléch.) Vous m'avez *destiné* à honorer sa mémoire. (Id.) Celui que Dieu *destinait* à gouverner la monarchie. (Mass.) Il semble que son caractère doux et facile ne le *destinait* qu'à mener une vie paisible dans le sein des arts et des plaisirs honnêtes. (Barth.)

— *Destiner à*, dans le sens de Préparer, réserver une chose à quelqu'un. Dieu qui lui *destinait* d'autres couronnes. (Fléch.) La grâce qu'il *destine* à ses élus. (Id.) Le joug que vous leur *destinez*. (Corn.) Je sais, à son retour, l'accueil qu'il me *destine*. (Rac.)

— Le complément indirect du verbe Destiner se marque aussi quelquefois par la préposition *pour*, surtout quand il a rapport à l'emploi et non au but.

— *Destiner pour*, suivi d'un nom. Celle que Dieu avait *destinée* pour sa gouvernante. (Fléch.)

— *Destiner pour*, suivi d'un infinitif. Dieu dont la providence *destine* les juges pour gouverner les peuples, comme elle *destine* les prêtres pour les sanctifier. (Fléch.)

— Si c'est un nom de lieu qui marque la destination, on dit toujours *Destiner pour*, et non pas *Destiner à*. Destiner un régiment pour l'Algérie. Destiner une flotte pour le Nouveau-Monde. Destiner un fonctionnaire pour telle ou telle ville.

— SE DESTINER. v. pron. Projeter, fixer sa destination. Se destiner au barreau, à la judicature, aux armes, aux beaux-arts, à l'Eglise, à la diplomatie aux fonctions civiles. Tel qui s'est *destiné* à l'action, regarde l'oraison comme une oisiveté pieuse. (Fléch.)

DESTITUABILITÉ. s. f. Qualité de celui qui peut être destitué. La destituabilité des fonctionnaires. On dit mieux, l'Amovibilité des fonctionnaires.

DESTITUABLE. adj. des 2 g. Qui peut être destitué. Fonctionnaire destituable, non destituable. On dit plutôt Amovible.

DESTITUÉ, ÉE. part. pass. du v. Destituer. S'empl. adjectiv. Magistrat destitué. Commis destitué.

— *Destitué pour*. Il fut *destitué* pour sa mauvaise conduite. (Acad.)

— Dépourvu, dénué, en parlant des personnes, et surtout des choses. Un homme destitué de bon sens, de raison; destitué de tout secours, de toute ressource. Une crainte destituée de tout fondement. Une conjecture destituée de vraisemblance. Une espérance destituée de toute probabilité, etc. En parlant des personnes, on dit mieux Dépourvu de bon sens, de raison, de secours, etc. L'histoire naturelle n'est pas destituée d'un instinct conservateur. (Virey.) Presque tous les peuples, mais surtout ceux de l'Asie, comptent une suite de siècles qui nous effraie; cette conformité entre eux doit au moins nous faire examiner si nos idées sur cette antiquité étaient *destituées* de toute vraisemblance. (Volt.)

DESTITUER. v. a. 1re conj. (du lat. *destituere*, même signification). *Je destitue, nous destituons. Je destituais, nous destituions, vous destituiez. Que je destitue, que nous destituions, que vous destituiez*, etc. Priver quelqu'un d'un emploi, d'une charge, d'une fonction. Destituer un magistrat, un fonctionnaire, un administrateur, un commis, un employé. Destituer un conseiller d'Etat, un préfet, un procureur du roi, un maire. Destituer quelqu'un de sa commission, de son emploi, etc. Tous les fonctionnaires amovibles sont sujets à se voir destituer, dans les moments de crise politique.

— SE DESTITUER. v. pron. Être destitué.

DESTITUTION. s. f. (pr. *dess-ti-tu-ci-on*; du lat. *destitutio*, même signif.). Action de destituer, de priver quelqu'un d'un emploi, d'une charge, d'une fonction. Recevoir sa destitution. Annoncer à quelqu'un sa destitution. Prononcer la destitution d'un mauvais administrateur. Ne pas s'attendre à sa destitution. Ne pas se consoler d'une destitution. Destitution brutale, injuste. Destitution honteuse, méritée. Les destitutions sont communes dans les temps de révolution.

DESTOUCHES (André), compositeur français, né à Paris en 1672, mort en 1756; a composé un grand nombre d'opéras, entre autres celui d'*Issé*, par lequel il se fit une grande réputation. ‖ DESTOUCHES (Philippe Néricault), célèbre auteur dramatique, né à Tours en 1680; la plupart de ses comédies sont restées au répertoire; avant de se livrer au théâtre, il s'était distingué dans la diplomatie.

DESTOUR. s. m. Relig. Nom des prêtres de la religion parse. ‖ DESTOUR-MOBED. (littéral. *maître accompli*). Nom donné aux mages du troisième ordre.

DESTOURBANCE. s. f. Vieux mot qui signifie Action de troubler. ‖ Diversion, empêchement.

DESTOURBER. v. a. 1re conj. (du lat. *disturbare*; rad. *turbare*, troubler). Vieux mot français qui signifie Troubler, bouleverser, empêcher, embarrasser.

DESTOURBIER. s. m. Vieux mot qui signifie Ennemi, obstacle, empêchement. L'avarice n'a point de plus grand *destourbier* que soi-même. (Montaig.) La licence des jugements est un grand *destourbier* aux grandes affaires. (Id.)

DESTRIER. s. m. Vieux mot qui désignait un cheval de main ou de bataille. On l'appelait ainsi, parce qu'on le menait de la main droite ou *dextre*. Le destrier était le contraire du palefroi, en usage dans les cérémonies. Il me semble avoir ouï dire que les Romains avaient des chevaux qui se menaient à dextre ou à relais, pour les prendre tout frais au besoin; et de là vient que nous appelons *destriers* les chevaux de service. (Montaig.)

Un *destrier* à la haute encolure
Parmi la foule en pompe est amené. (MILLEV.)

Pour les combats, l'un exerce en champ clos
Son *destrier* fatigué du repos. (ID.)

DESTRUCTEUR, TRICE. s. (du lat. *destruere*, détruire). Celui, celle qui détruit. Le féminin est très-peu usité, comme substantif. Chaque espèce d'êtres vivants en voit autour d'elle une ou plusieurs qui la détruisent; l'espèce humaine seule a dans elle-même ses *destructeurs*. (Boiste.)

— *Destructeurs de*. Les Grecs furent les *destructeurs* de Troie. (Acad.) Il lui paraît plus glorieux d'être le *destructeur* de ses voisins que le père de son peuple. (Mass.) A ce prix, je meurs satisfait, et je bénis le *destructeur* de ma famille. (Grimm.)

— Par extens. Celui qui brise, qui rompt, qui pille. Les soldats abandonnés à la licence sont de grands *destructeurs*. (Acad.) Les enfants sont quelquefois de terribles *destructeurs*. (***.)

— Fig. Celui qui ruine, qui anéantit des choses physiques ou des choses morales. Etre le destructeur de sa propre fortune par des prodigalités, de folles dépenses. Le destructeur de l'hérésie. Le destructeur des abus, des scandales.

— S'empl. adjectiv. Un fléau destructeur. Un animal destructeur. Un esprit destructeur. Un conquérant destructeur. Une armée destructrice. La religion mahométane, qui ne parle que de glaive, agit encore sur les hommes avec cet esprit *destructeur* qui l'a fondée. (Montesq.) C'était une nation bien *destructrice* que celle des Goths. (Id.) Cette mer ne nourrit point de poissons voraces et *destructeurs*. (Barth.) Je pense que chaque genre d'insecte a son végétal *destructeur*, que nous ne connaissons pas. (B. de St-P.)

— Fig. Système destructeur. Philosophie destructrice, ou mieux, philosophie destructive. Toute espèce de despotisme est *destructeur* de la société. (Boiste.) Loi qui devient *destructrice* du corps politique. (Montesq.)

DESTRUCTIBILITÉ. s. f. Qualité de ce qui peut être détruit.

DESTRUCTIBLE. adj. des 2 g. Qui peut être détruit.

DESTRUCTIF, IVE. adj. Qui détruit, qui renverse. Principe destructif. Cause, force, doctrine, politique destructive. Jusqu'au 10 août, plus d'un excès avait signalé la marche *destructive* des événements. (De Marlès.) Trop de causes usuelles et *destructives* ont jusqu'ici affligé nos regards. (Rayn.)

— *Destructif de*. L'égoïsme est destructif du bonheur.

— Syn. comp. DESTRUCTIF. DESTRUCTEUR. Le dernier marque la volonté, l'intention de détruire, le premier n'indique que l'action de détruire

DESTRUCTION. s. f. (pr. *dess-truk-ci-on*, du lat. *destructio*, formé de *destruere*, détruire). Ruine totale. Se dit proprement d'un

édifice, d'une ville, que l'on renverse de fond en comble. La destruction du temple de Jérusalem. La destruction de la tour de Babel. La destruction de la ville de Babylone, de la ville de Carthage. Chez les Grecs, la prise d'une ville emportait son entière *destruction*. (Montesq.)

— Par extens. Grand pillage, grand ravage. La destruction d'une province, d'une contrée, d'un royaume. Les frais de tous ces préparatifs de *destruction* suffiraient pour fonder et pour faire fleurir la plus nombreuse colonie. (Volt.)

— Fig., au physique et au moral. Anéantissement. La destruction des familles. La destruction des abus. La destruction des hérésies. La destruction de la monarchie. La destruction des bonnes mœurs, de la morale. Causer la destruction. Amener la destruction. Travailler, contribuer à la destruction. Cet art qui tend à la *destruction* des hommes. (Fléch.) Pour prévenir la *destruction* entière de sa patrie. (Mass.) Le gouvernement despotique porte en lui le germe de sa *destruction*. (Boiste.) La *destruction* produite par la main des hommes n'a rien de beau ; tout est hideux en elle. (De Juss.) La nature hâte partout la *destruction* des êtres inutiles. (B. de St-P.)

— Phil. *Destruction des philosophes*. Titre d'un livre d'Al-Gazel, célèbre sceptique arabe de la fin du xᵉ siècle. || *Destruction de la destruction*. Titre de la réfutation du livre d'Al-Gazel par le péripatéticien Averroës.

DESTRUCTIONNISTE. s. des 2 g. (pr. *dess-truk-ci-o-niss-te*). Hist. relig. Nom sous lequel, parmi les chrétiens universalistes, on désigne ceux qui, se fondant sur le passage de l'Écriture où il est dit que la punition des méchants sera éternelle, pensent que ces méchants ou réprouvés seront condamnés à rentrer dans le néant.

DESTRUCTIVITÉ. s. f. Penchant à détruire. Protubérance de la destructivité. La destructivité est une des facultés affectives que reconnaît la crâniologie.

DÉSUDATION. s. f. (pr. *dé-çu-da-ci-on;* du lat. *desudare*, suer). Éruption de petits boutons semblables à des grains de millet que l'on observe particulièrement chez les enfants, et qui est spécialement occasionnée par le défaut de propreté. La *désudation* est une affection qui n'a rien de dangereux, et sa guérison peut être confiée à la nature. (Pariset.)

DÉSUÉTUDE. s. f. (pr. *dé-çu-é-tu-de;* du lat. *desuetudo;* rad. *suescere*, avoir coutume; *suetus*, accoutumé). État d'anéantissement par le non-usage, en parlant des lois, des règlements, des coutumes. Être en désuétude. Tomber en désuétude. À la longue, la plupart des lois qui n'ont été faites que pour des besoins temporaires tombent en désuétude et cessent d'être observées, sans que pour cela elles aient été révoquées formellement. La *désuétude* entraîne l'abrogation ; c'est même une abrogation tacite ou virtuelle. (Dict. polit.)

— Littér. Se dit d'un mot qui vieillit. Cette expression est tombée en désuétude.

DÉSULFURATION. s. f. (pr. *dé-çul-fu-ra-ci-on;* rad. lat. *sulfur*, soufre). Chim. Action de désulfurer, résultat de cette action. V. DESSOUFRAGE, qui se dit vulgairement.

DÉSULFURÉ, ÉE. part. pass. du v. Désulfurer. S'empl. adjectiv. Corps désulfuré. Substance désulfurée.

DÉSULFURER. v. a. 1ʳᵉ conj. (pr. *dé-çul-fu-re;* rad. lat. *sulfur*, soufre). Chim. Détruire l'état de sulfuration d'un corps, lui enlever le soufre avec lequel il était combiné. Désulfurer un corps, une substance.

— SE DÉSULFURER. v. pron. Être désulfuré.

DÉSULTEUR. adj. et s. m. (pr. *dé-çul-teur;* du lat. *desultor*, formé de *desultare*, sauter). Antiq. Se dit d'un cavalier qui mène deux chevaux et qui saute de l'un sur l'autre. Les Scythes et les Numides étaient les plus habiles désulteurs. Il y avait des désulteurs qui menaient jusqu'à vingt chevaux de front et sautaient du premier sur le quatrième et le sixième, etc. Chez les Grecs et les Romains, les désulteurs paraissaient dans les jeux et les pompes funèbres. || *Chevaux désulteurs*. Chevaux que conduisaient les cavaliers appelés *désulteurs*.

— Fig. Chez les Latins, se disait de Celui qui trahissait un secret ou qui abandonnait un parti.

DÉSUNI, IE. part. pass. du v. Désunir. S'empl. adjectiv. Ais désunis. Planches désunies. Feuilles de parquet désunies. Charges désunies.

— Fig. Frères désunis. Esprits, cœurs désunis. Famille désunie. Il n'y avait que le seul point de la religion où leurs cœurs fussent *désunis*. (Boss.) Les philosophes sont *désunis*. (Volt.) J'ai regret de vous voir tous deux si *désunis*. (Quin.)

— Manég. *Cheval désuni*. Cheval qui traîne les hanches, qui galope à faux. || *Cheval désuni du devant*. Cheval qui, en galopant à main droite, part de la jambe gauche antérieure. || *Cheval désuni du derrière*. Cheval qui, en galopant à main droite, tient la jambe postérieure droite plus en arrière que la gauche.

— Minér. Épithète donnée à une variété dans laquelle des facettes produites par une loi compliquée s'interposent entre d'autres facettes produites par des lois très-simples. Chaux carbonatée désunie.

DÉSUNION. s. f. (ét. fr., *de*, partic. privat., *s* euph., et *union;* rad. *uni*, du v. *unir*). Séparation des parties d'un tout. La désunion des planches, des ais d'une cloison, des feuilles d'un parquet. La désunion des molécules amène la destruction et la décomposition des corps.

— Signifie particulièrement Disjonction, démembrement. La désunion de deux charges. La désunion de deux terres. La désunion de deux cures. Ces terres ont diminué de valeur depuis leur *désunion*. (Acad.)

— Fig. Mésintelligence, division. Causer, semer la désunion entre les esprits. Mettre la désunion dans une famille. Amener une complète désunion entre des frères par la diversité des intérêts. Il y a de la désunion parmi les membres de cette société, de ce parti politique. Les suites de la *désunion* se mesurent à l'importance et à la grandeur des objets mêmes. (St-Prosp.) Dans les gouvernements représentatifs, la *désunion* entre les grands pouvoirs de la société finit par amener une situation si compliquée et si difficile, que la force des armes la tranche seule. (Id.)

DÉSUNIR. v. a. 2ᵉ conj. (ét. fr., *de*, partic. privat., *s* euph., et *unir*). Séparer ce qui était uni. Désunir des planches. Désunir les pièces d'un ouvrage de charpenterie, de menuiserie. Désunir les pièces d'une machine à vapeur. Désunir les différentes parties d'une cloison.

— Par extens., Démembrer. Désunir une pièce de terre d'un domaine. Désunir un fief d'une possession seigneuriale. Désunir une succursale d'une cure. Désunir une charge d'une autre charge.

— Fig. Rompre l'union, la bonne intelligence entre les personnes. Désunir les princes par la diversité des intérêts politiques. Désunir les membres d'une même famille par des intrigues. Désunir des factieux par l'adresse. Il *désunit* les amitiés les plus étroites. (Mass.) Le sort pourra bien nous séparer, mais jamais nous *désunir*. (J.-J. Rouss.) Le devoir *désunit* l'amitié la plus forte. (Corn.)

Mon cœur se gardait bien d'aller, dans l'avenir,
Chercher ce qui pouvait un jour nous *désunir*. (Rac.)

— SE DÉSUNIR. v. pron. Se séparer. Des planches qui se désunissent.

— Fig. Être en mésintelligence. Des amis qui se désunissent. Si ces gens-là se *désunissent*, ils sont perdus. (Acad.)

— Manég. Changer de jambe en galopant. Ce cheval se désunit.

DESURES ou **DESURÈNES.** Géogr. Ville de France, dép. du Pas-de-Calais ; 3,000 hab. Draps, cuirs, faïences, etc.

DÉSUSITÉ, ÉE. part. pass. du v. Désusiter. S'empl. adjectiv. Mot désusité. Pratique désusitée. Son confesseur l'avait assujéti à des pratiques peu convenables et aujourd'hui *désusitées*. (Volt.)

— Syn. comp. DÉSUSITÉ, INUSITÉ. Une chose *inusitée* n'est pas en usage ; une chose *désusitée* n'est plus en usage.

DÉSUSITER. v. a. 1ʳᵉ conj. (rad. lat. *usus*, usage). Faire tomber en désuétude; faire qu'une chose ne soit plus usitée.

— SE DÉSUSITER. v. pron. Tomber en désuétude, n'être plus usité. Ce mot est vieux ; Voltaire a tenté de le rajeunir.

DÉSUVIATE. Géogr. Nom d'un peuple gaulois, dans la Viennoise, sur les bords du Rhône. Les Désuviates occupaient le territoire de Tarascon.

DÉSYMPHYSER. v. a. 1ʳᵉ conj. (rad. *symphyse*). Chir. Faire la section de la symphyse du pubis.

DÉTACHÉ, ÉE. part. pass. du v. Détacher. S'empl. adjectiv. dans toutes les acceptions du verbe. Un prisonnier détaché. Un cheval détaché. Un fruit détaché d'un arbre. Une tapisserie détachée. Une épingle détachée. Les bras détachés du corps. Des figures mal détachées du fond d'un tableau. Des annotations détachées du texte. Des notes détachées dans l'exécution d'un morceau de musique. Une ferme détachée d'une propriété. Un chapitre détaché d'un ouvrage. Un régiment détaché d'une division, d'un corps d'armée. Une frégate détachée d'une escadre. Des gendarmes détachés contre ou après un voleur, etc. Le grand empire des Égyptiens est comme *détaché* de tous les autres. (Boss.) La morale a plus d'énergie par pensées *détachées*. (Trad. de Sénèq.) Les pensées *détachées* sont le genre le plus ... exige d'autant plus de valeur réelle. (De Ligne.)

— Fig. Un cœur *détaché* de l'amour du monde. (Boss.) L'âme *détachée* de son corps par la mortification. (Id.) La vie chrétienne que je vous propose, si pénitente, si *détachée* des sens et de nous-mêmes. (Id.)

— Absol. Ce ministre si fortuné et si *détaché* tout ensemble. (Boss.) Le philosophiste le plus *détaché* tient fortement à l'opinion qu'on a de lui, plus encore qu'à la sienne. (Boiste.)

— Bot. *Stipule détachée*. Stipule qui ne tient au pétiole que par la base.

— Mus. S'empl. substantiv. *Le détaché*, et signifie Le mode d'exécution des instruments ou de la voix, dans lequel on sépare les sons par une émission brève et non prolongée. Le *détaché* est l'opposé du *lié*.

DÉTACHEMENT. s. m. (ét., V. DÉTACHER.) Action de détacher ce qui était attaché. N'a point d'acception au sens propre.

— Art milit. Certain nombre de soldats, corps de troupes détaché d'un corps plus considérable, pour explorer le pays, reconnaître une position, masquer des mouvements par des diversions, assurer les abords d'un camp, défendre ou harceler les convois, intercepter les communications, etc., en un mot, pour faire un service quelconque. Former un détachement. Envoyer un détachement. Faire partie d'un détachement. Être d'un détachement. Commander un détachement. Il commanda ce *détachement* qui fit en Allemagne les merveilles que vous savez. (Boss.)

— Fig. État de celui qui est détaché, dégagé d'une passion, d'une opinion, de tout ce qui attache l'esprit ou le cœur. Le détachement des désirs, des goûts, des plaisirs du monde. Le détachement des richesses, de la gloire, des honneurs. Le détachement de la nature. Le détachement du corps, des sens. Le détachement de soi-même. Être dans un entier détachement, dans un parfait détachement. Un grand détachement. Un vrai détachement. Un secret détachement. Le *détachement* des plaisirs la désaccoutume du corps. (Boss.) Le *détachement* du monde est la première vocation et le premier vœu de l'âme chrétienne. (Fléch.) Il sentait couler dans son âme un *détachement* secret des choses secrètes. (Id.) La nature avait fait Montaigne plus tendre qu'il n'eût voulu ; il prêchait le *détachement* de tout, et la mort d'un ami lui retrancha la moitié de lui-même. (Boiste.) Le *détachement* de tout serait une mort factice, anticipée. (Id.)

DÉTACHER. v. a. 1ʳᵉ conj. (de l'ital. *distaccare*, même signification). Séparer une personne ou une chose de ce qui l'attache, de ce qui la retient. Détacher un forçat, un prisonnier. Détacher un chien, un bœuf, un cheval. Détacher un tableau. Détacher une tapisserie, un rideau. Détacher un manteau. Détacher le fruit d'un arbre, les raisins d'une vigne. Détacher une barque du rivage. J'observai du coin de l'œil qu'on avait *détaché* ma malle. (J.-J. Rouss.)

— Ôter, défaire ce qui attache, ce qui sert à attacher. Détacher une agrafe. Détacher une épingle. Détacher un cordon, un ruban, une jarretière. Détacher un clou.

— Tenir écarté, séparer ce qui était joint. Détacher les bras du corps. Détacher la jambe droite de la jambe gauche, le pied gauche du pied droit.

— Rendre distinct, isolé. Détacher des annotations du texte en les mettant à la marge, en les séparant par un filet.

— Peint. Faire ressortir les contours d'un objet, leur donner de la rondeur, du relief, les dégager du fond, les faire saillir par le contraste de la couleur. Un peintre doit savoir détacher ses figures. Détacher un arbre, une maison [illegible] paysage. Détacher les draperies d'un [illegible]

— S[illegible] une chose de celle avec laquelle elle [illegible] et forme un tout, un même corps. Détacher un fruit d'un arbre. Détacher un rocher d'une montagne. Détacher des parcelles d'une pierre, etc. Les vendangeurs *détachaient* les raisins suspendus aux vignes. (Barth.) Après l'arrivée des Castillans, les Mexicains n'avaient d'or que ce que les torrents en *détachaient* des montagnes. (Rayn.)

— Dans la même acception, se dit en parlant des terres, des royaumes. Détacher une ferme d'une grande propriété. Détacher un champ, un taillis, un pré, une vigne d'une ferme. Détacher une ville d'une province, une province d'un royaume, un royaume d'un autre.

Se dit aussi en parlant des administrations publiques, des ouvrages d'esprit, etc. Détacher une branche d'administration jusque-là réunie à un ministère. Détacher le ministère de la justice du ministère des cultes, le ministère de l'agriculture et du commerce du ministère des travaux publics. Détacher un traité d'un grand ouvrage de philosophie. Détacher quelques chapitres d'une histoire, un épisode d'un poème, les scènes les plus dramatiques d'une tragédie, les passages les plus importants d'un rapport.

— Tirer un certain nombre de soldats d'une compagnie, d'un bataillon, d'un régiment ; tirer une troupe d'un corps d'armée pour quelque expédition, pour les besoins du service. Détacher cinquante hommes. Détacher deux mille hommes pour investir une place. Détacher un régiment d'infanterie légère, deux escadrons de cavalerie à la poursuite de l'ennemi.

— Se dit dans le même sens en parlant des forces navales. Détacher une escadre d'une ... d'un vaisseau, etc. On *détacha* de la flotte deux bâtiments légers qui prirent les devants. (Acad.)

— Par analogie, *Détacher des gendarmes, des archers, des agents de police contre un malfaiteur*. Mettre les gendarmes, etc., à la poursuite de ce malfaiteur, les faire courir après lui pour s'en emparer.

— Mus. *Détacher des notes*. Les séparer l'une de l'autre ou les unes des autres dans l'exécution, par de courts silences pris sur leur valeur. || Dans une acception, on dit absolument, Détacher. Vous ne détachez pas. Il détache mal. Il ne sait pas détacher.

— Fam. *Détacher un soufflet, un coup de pied, un coup de poing, une ruade, un coup de bâton*, etc. Donner, appliquer avec violence un soufflet, un coup de pied, etc.

— Fig. Rompre un attachement ; délivrer d'un engagement, d'une passion, d'une opinion, d'un parti, etc., en bonne et en mauvaise part. Détacher quelqu'un d'une alliance. Détacher quelqu'un d'un système, d'une pensée, d'une étude favorite. Détacher quelqu'un d'une femme, etc. Rien ne fut capable de le *détacher* de la foi de saint Louis. (Boss.) J'ai travaillé toute ma vie à me *détacher* de ce corps mortel. (Id.) Ce bon usage des biens et des maux le *détachait* insensiblement de la vie. (Fléch.) La charité *détache* le cœur du monde et de tout ce qui lui appartient. (Id.) On *détache* les hommes d'un parti vaincu, en substituant aux regrets des espérances. (Boiste.)

Vasthi régna longtemps dans son âme offensée :
Dans ses nombreux états il fallut donc chercher
Quelque nouvel objet qui l'en pût *détacher*. (RACINE.)

— Faire perdre le goût, le plaisir que l'on trouvait à quelque chose. Les Indiens, qu'on avait réussi à *détacher* de la vie sauvage, étaient répartis dans quarante-neuf hameaux. (Rayn.)

— SE DÉTACHER. v. pron. Il a toutes les acceptions du v. actif. Se délier, se défaire des cordons, des chaînes. Un forçat qui se détache. Un manteau qui se détache.

— Ne plus former nœud, lien ; ne plus retenir, en parlant des choses dont on se sert pour retenir, pour fixer les objets. Un ruban qui se détache. Une jarretière qui s'est détachée. Un clou, une épingle, une agrafe qui se détache.

— Être séparé, en parlant de choses qui étaient jointes et qui formaient corps. Un pignon qui se détache d'un mur. Une terre qui se détache d'une vaste propriété seigneuriale. Une administration qui se détache d'une autre. Un bureau qui se détache d'une division administrative. Une scène qui peut se détacher d'un drame.

— Être tenu écarté. Les bras, les jambes qui se détachent du corps.

— Être isolé. Des notes qui se détachent du texte. Un titre qui se détache mal du corps du chapitre.

— Être envoyé en détachement, être tiré d'un corps de troupes pour quelque expédition. Des hommes qui se détachent d'une troupe. Deux régiments qui se détachèrent du corps d'armée, trois vaisseaux qui se sont détachés de la flotte.

— Saillir, ressortir. Des figures qui se détachent bien du fond d'un tableau. Des fleurs roses qui se détachent parfaitement sur un fond vert tendre.

— Fig. Se dégager d'une passion ; rompre avec ; renoncer à ; cesser de prendre intérêt à quelqu'un ou à quelque chose ; cesser d'aimer. Se détacher du jeu. Se détacher des plaisirs. Se détacher du monde. Se détacher de soi-même. Se détacher d'un parti. Se détacher d'une opinion, d'un système. Se détacher d'un intrigant. Se détacher des affaires publiques. Se détacher d'une femme. Ils doivent penser souvent à leur dernière heure, afin de se *détacher* par religion de ce qu'ils doivent quitter par nécessité. (Fléch.) Plus soumis à la volonté de Dieu, ils lui rendent aussi plus d'honneur, et se *détachent* plus d'eux-mêmes. (Id.) Plus les afflictions m'accablent, plus ce qui m'était cher semble se *détacher* de moi. (J.-J. Rouss.) Je vous invite de nouveau à vous *détacher* de cette idée que vos amis désapprouvent. (D'Alemb.)

DÉTACHEUR, EUSE. s. (rad. *tache*). Techn. Celui, celle qui ôte les taches des habits, des robes, etc. V. DÉGRAISSEUR.

DÉTACHOIR. s. m. Techn. Pièce de la machine qui sert à couper les flans des médailles et des monnaies.

DÉTAIL. s. m. (pr. *dé-taye;* ét., V. DÉTAILLER). Action de détailler. Signifiait anciennement Chose taillée, tranchée, taillade, tranche. || Comm. Vente de marchandises, de denrées plus ou moins considérables, par portions plus ou moins petites. Faire le détail. Réserver pour le détail. Magasin de gros et de détail. Mettre au détail.

— S'empl. surtout adverbialement. En détail, par opposition à, *En gros*. Vendre en gros ou en détail, en gros et en détail. Ne vendre qu'en détail. Vente en détail. Marchand en détail.

— Dans le langage usuel, signifie Énumération quelconque de parties, d'objets. Le détail, les détails d'un compte. Le détail des objets d'une vente. Le détail des pièces de terre qui composent une propriété. Le détail des dépenses, etc. Voici le détail. Le détail suit. Dont suit le détail. Dont voici le détail, etc. Le *détail* des calculs me fatigue. (Volt.)

... ter les choses par petites divisions. Être habitué au détail. Connaître le détail. Dans les plus petits détails. Descendre aux moindres détails d'une administration. Ne laisser échapper aucun détail dans les affaires. Le détail des armées. Les détails de tout un royaume. La science du détail, des détails. Avec cette prodigieuse compréhension de tout le *détail* et du plan universel de la guerre. (Boss.) Ils sont seuls chargés des *détails* de tout l'état. (La Bruy.) Un grand ministre qui sert un grand roi et le décharge du *détail* ennuyeux des affaires publiques et particulières. (Fléch.) Elle descendait avec bonté dans le *détail* des peines et des besoins des siens. (Mass.) Nous parlons du monde avec mépris, mais, dans le *détail* de la conduite, nos vues, nos jugements, nos af-

fections sont toujours mondaines. (Id.) La science des *détails* ou une diligente attention aux moindres besoins de la république est une partie essentielle d'un bon gouvernement. (La Bruy.) L'esprit de *détail*, qu'il avait supérieurement, ne rétrécissait pas ses vues. (Rayn.)

— *Être homme de détail, entendre bien le détail, avoir l'esprit de détail*, etc. Ne laisser rien échapper des circonstances, des particularités d'une chose, les bien saisir, étendre sa connaissance jusqu'aux moindres points des affaires que l'on traite.

— Exposé ou récit circonstancié d'une action, d'un fait envisagé dans toutes ses particularités. Faire un long détail, un grand détail. Donner le détail exact d'une affaire, d'un combat, d'un siége, d'un incendie, d'une inondation, d'un naufrage. Raconter sans descendre dans le détail, sans entrer dans le détail.

— Signifie également Les circonstances, les particularités mêmes d'une chose, d'un fait, en tant qu'elles peuvent être l'objet d'un récit ou d'un exposé, et, dans cette acception, il s'emploie ordinairement au pluriel. Ecouter les détails d'une histoire, d'une aventure extraordinaire. Raconter habilement les détails. Donner sur une affaire des détails pleins d'intérêt, tous les détails désirables. Détails curieux, ennuyeux, inutiles. Connaître, étudier, saisir les détails, les moindres détails. Rien ne plaît tant dans les relations que les *détails* quand ils sont habilement racontés. (Acad.) J'écarte des *détails* dont je n'adoucirais pas l'ennui en le partageant avec vous. (Barth.) C'est mon aversion que les faux détails, mais j'aime les vrais. (Mme de Sévig.) Elle me parlait de mes longs voyages, elle voulait en avoir les *détails*, ceux surtout des dangers que j'avais courus, des maux que j'avais endurés. (J.-J. Rouss.)

— Fig. Il faut prendre les hommes par les *détails*, pour les bien étudier. (Boiste.) Dans la retraite, le bonheur s'augmente d'une multitude de jouissances de *détail*. (Id.)

— Littér. et beaux arts. Se dit des parties qui concourent à la formation d'un tout, d'un ensemble. Soigner les détails, tous les détails, les plus petits détails. Exceller dans les détails. Les beautés de détail d'un ouvrage. Les détails spirituels d'une pièce de théâtre. Il charge ses descriptions, s'appesantit sur les *détails*. (La Bruy.) Malheur aux *détails !* c'est une vermine qui tue les grands ouvrages. (Volt.) Ce sont les beautés de *détail* qui soutiennent les ouvrages en vers et qui les font passer à la postérité. (Id.)

— Archit., peint. Parties d'un tout, considérées chacune isolément et indépendamment de son effet dans l'ensemble de l'objet. Signifie plus spécialement, dans un tableau, Les parties les plus petites de la figure, telles que le chevelu de la barbe ou des sourcils, les rides, les petits accidents de la peau, etc. Dans les draperies, se dit de la tissure, du duvet, de la broderie des étoffes. Dans la nature, les objets étant placés à la distance à laquelle nous avons coutume de les voir, les *détails* se confondent pour ainsi dire dans l'ensemble. Bout.) La représentation minutieuse des *détails* est le défaut ordinaire des ouvrages dans l'enfance de l'art; les artistes d'un génie élevé considèrent les objets dans leur ensemble, les reproduisent par grandes masses, et savent faire abstraction des *détails*. (Id.)

— Énumération et calcul du prix des divers matériaux qui doivent entrer dans la construction d'un édifice. On dit plus ordinairement Devis.

— *Détail estimatif*. Partie d'un projet de construction qui renferme l'évaluation des dépenses. Il y a encore le *sous détail*, ou Évaluation encore plus détaillée.

— Mar. Service concernant les approvisionnements, les fournitures, les consommations, les remplacements, etc. Sur les vaisseaux et les frégates, le détail est réparti entre les quatre ou cinq premiers officiers. || Rapport que chaque capitaine fait au retour d'une campagne, sur les bonnes ou les mauvaises qualités de son bâtiment et sur les changements ou réparations qu'il est convenable d'y faire.

— *En détail*. loc. adv. Par petites parties, par petites quantités, par petites mesures. Vendre, acheter en détail. V. DÉTAIL, subst., dans l'acception relative.

— Fig. Il semble qu'on livre en gros aux premiers de la cour, l'air de hauteur, de fierté et de commandement, afin qu'ils le distribuent en *détail* dans les provinces. (La Bruy.)

— Pièce à pièce, partie par partie. Examiner [illegible] *tail* tous les apprêts. (La Bruy.)

— Peu à peu, insensiblement. Il perdait peu à peu toutes ses facultés, et mourait pour ainsi dire en *détail*. (Acad.) Les hommes fripons en *détail* sont en gros de très-honnêtes gens. (Montesq.)

— En faisant le détail, en donnant les détails. Raconter en détail. On dit aussi, dans ce sens, *avec détail*.

DÉTAILLANT. part. prés. du v. Détailler. Qui détaille. Il est invariable. Des marchands détaillant leurs marchandises. Des savants détaillant leur science.

DÉTAILLANT, ANTE. adj. (pr. *dé-ta-ian, ian-te*). Qui vend en détail. Marchand détaillant. Marchande détaillante.

— subst. Un détaillant, une détaillante.

DÉTAILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Détailler. S'empl. adjectiv. Coupé en pièces. Viandes détaillées. Bœuf détaillé.

— Vendu au détail. Marchandises détaillés.

— Exposé en détail, avec tous les détails. Récit détaillé. Histoire détailiée. Je ne ferai point une critique *detaillée* de cette pièce. (Volt.) Nous attendons une histoire *détaillée* de cette aventure. (Id.) J'aurais bien désiré qu'il m'eût envoyé des indications plus précises et plus *détaillées* qui auraient fixé nos incertitudes au sujet de cette espèce d'animal. (Buff.) Je renvoie à l'article des descriptions l'énumération *détaillée* des défauts du cheval. (Id.) Le journal *détaillé* de ses travaux et de ses voyages n'existe plus. (M.-Brun.) On n'a point d'autres preuves plus *détaillées* de la mésintelligence entre les deux frères. (Anquet.)

DÉTAILLER. v. a. 1re conj. (pr. *dé-ta-ié*; rad. *taille*). Couper par tailles, mettre en morceaux, diviser par pièces. Détailler un bœuf, un mouton, un veau. Détailler des viandes.

— Vendre en détail. Détailler des marchandises. Détailler des épiceries. Détailler des étoffes. Détailler du vin, des liqueurs.

— Fig. Je redoute l'esprit qu'on *détaille* en brochures. (Satiriq.) Omiss. des dictionn.

— Raconter en détail, exposer les détails, circonstancier. Détailler une histoire. Détailler un fait, un récit, un événement. Détailler les beautés d'un ouvrage. Au lieu de *detailler* les beautés qu'il a semées dans ses ouvrages, je me suis borné à remonter au noble sentiment qui les anime. (Barth.) J'ai eu le temps de lui *detailler* par ordre tout ce qu'il fallait qu'il sût. (Id.)

— SE DÉTAILLER. v. pron. Il a signifié, au sens propre, Se couper en morceaux. Les Romains dressaient le peuple à la vaillance et au mépris des dangers et de la mort, par ces furieux spectacles de gladiateurs et escrimeurs à outrance, qui se combattaient, *détaillaient* et entretuaient en leur présence. (Montaig.)

DÉTAILLERIE. s. f. Nom du droit qu'on levait anciennement sur les marchandises vendues en détail.

DÉTAILLEUR, EUSE. s. (pr. *dé-ta-ieur, ieuse*). Celui, celle qui vend en détail. || S'employait aussi adjectiv. Marchand *detailleur*. (Condill.) On dit aujourd'hui Detaillant, détaillante.

— DÉTAILLEUR. s. m. Art milit. Nom donné autrefois à des fourriers ou sous-officiers qui remplissaient l'office d'écrivains.

DÉTAILLISTE. s. m. (pr. *dé-tai-is-te*). Celui qui excelle dans les détails, dans la peinture des détails. C'est un habile, un parfait détailliste. || Celui qui aime les détails dans un auteur, dans un historien.

DÉTALAGE. s. m. Action de détaler, de resserrer les choses qui étaient étalées. Le détalage des marchandises. Un prompt détalage. Procéder au détalage.

DÉTALÉ, ÉE. part. pass. du v. Détaler. S'empl. adjectiv. Marchandises détalées.

DÉTALER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, part. priv.; *etaler*). Oter les choses qu'on avait étalées, resserrer ce qu'on avait mis en vente. Détaler des marchandises.

— On dit *detaler un magasin*, pour Détaler les marchandises d'un magasin.

— Absol. Il faut détaler. C'est l'heure de détaler. Tous les marchands ont détalé. Ne tardez pas à détaler.

— Fig. et popul. Se retirer de quelque lieu forcément et au plus vite. Faire détaler quelqu'un. Dès que les factieux aperçurent les soldats en bon ordre, ils s'empressèrent de détaler. Il met sur pied sa bête et la fait *détaler*. (La Font.) Mais, monsieur, que de bruit ! oh ! parbleu, *detalez*. (Regnard.) Il ne me restait qu'un moyen, c'était de m'enfuir, comme je fis, rompant mon lien et *détalant*, après quelques ruades en l'air, du côté de la maison. (P.-L. Cou.) Oh ! ça, ça, *detalez*, s'il vous plaît, ma mie, et allez voir dehors si j'y suis. (Dancourt.)

— DÉTALER. v. n. Mar. Siller avec vitesse. Être fin voilier, en parlant d'un bâtiment. Ce navire détale bien.

— Manég. Courir avec grâce et légèreté, en parlant d'un cheval. Cette bête détale légèrement.

— SE DÉTALER. v. pron. Être détalé, en parlant des marchandises qu'on resserre.

DÉTALINGUÉ, ÉE part. pass. du v. Détalinguer. S'empl. adjectiv. Ancre détalinguée.

DÉTALINGUER. v. a. 1re conj. Mar. Défaire l'étalingure d'un câble, détacher le bout de ce câble de l'ancre à laquelle il est lié. Détalinguer une ancre.

— Absol. Détalinguer. Il faut détalinguer.

— SE DÉTALINGUER. v. pron. Être détalingué.

DÉTAPÉ, ÉE. part. pass. du v. Détaper. S'empl. adjectiv. Canons détapés. || Formes détapées.

DÉTAPER. v. a. 1re conj. (rad. *tape*). Mar. Oter les tapes de liége qui ferment la bouche des canons. Détaper les canons.

— Techn. Oter les tapes des formes, chez les raffineurs de sucre.

— SE DÉTAPER. v. pron. Être détapé.

DÉTAR ou **DÉTARION** s. m. Bot. Genre de la famille des swartziées, comprenant deux espèces d'arbres de la Sénégambie, à graines comestibles.

DÉTARIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à un détar ou détarion. || DÉTARIÉES. s. f. pl. Famille de plantes légumineuses, comprenant le genre détar.

DÉTÉCE. s. f. Anc. jurispr. Défaut de service d'un fief.

DÉTEINDRE. v. a. 4e conj. irrég. (ét. fr., *de*, partic. priv., et *teindre*). *Je deteins, tu déteins, il deteint, nous deteignons, vous deteignez, ils déteignent. Je deteignais, nous déteignions. Je déteignis. Je déteindrai. Je déteindrais. Déteins, déteignons, deteignez. Que je deteigne, que nous déteignions. Que je deteignisse. Deteignant. Deteint, deteinte.* Faire perdre la teinture, enlever la couleur. Le soleil, les acides déteignent les couleurs, les étoffes.

— Neutralement. Une étoffe qui déteint.

— *Déteindre sur*. Ce châle a déteint sur cette robe.

— Fig. et pop. *Un homme qui déteint, un caractère qui déteint*. Un homme dont les qualites ne sont pas solides, un caractère qui se dément. Dans les temps difficiles, la corruption politique déteint facilement sur les consciences.

— SE DÉTEINDRE. v. pron. Perdre sa couleur. Des étoffes qui se déteignent. Des draps qui ne se déteignent point.

— Fig. et pop. Varier dans sa conduite, dans ses opinions, dans ses sentiments. Un homme qui se déteint. Des opinions qui se déteignent.

DÉTEINT, EINTE. part. pass. du v. Déteindre. S'empl. adjectiv. Draps déteints. Étoffes déteintes.

DÉTELAGE. s. m. (ét., V. DÉTELER). Action de dételer. Se dit particulièrement de l'opération par laquelle on sépare, en un clin d'œil, la voiture des chevaux qui y sont attelés, par le moyen d'un mécanisme habilement combiné et que l'on fait jouer en tirant un cordon.

DÉTELÉ, ÉE. part. pass. du v. Dételer. S'empl. adjectiv. Chevaux dételés.

DÉTELER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, partic. privat., et *atteler*; par élis. *teler*). La lettre *l* se double devant une syllabe muette. *Je detelle, tu detelles, il detelle*, etc. Détacher, séparer d'une voiture, d'une charrue, d'un véhicule quelconque, les chevaux ou les autres animaux de trait qu'on y avait attelés. Dételer les chevaux. Dételer les bœufs. Dételer les mules. Tandis que les nymphes *detellent* ses coursiers fatigués, il se plonge dans les flots. (Deleuze.)

Tout ce peuple qu'il voit *dételant* ses coursiers,
S'atteler à son char couronné de lauriers. (DELILLE.)

— Absol. Il faut dételer. Cocher, pourquoi n'avez-vous pas encore detelé ? Detelez promptement. On a trouvé le moyen de *deteler* à la seule volonté du voyageur, qui, en tirant un cordon, sépare la voiture des chevaux et l'en rend indépendante. (Lenorm.)

— Fig. et fam. Renoncer à aller plus loin dans une affaire, à poursuivre une entreprise.

— Se dit aussi pour Mourir, s'arrêter sur le chemin de la vie.

— Collé a dit : *Dételer avant la nuit*, pour, Changer de vie avant de mourir. Je vois bien que je ne suis plus jeune, disait Louis XV, il faut que j'enraye. — Sire, reprend La Martinière, Votre Majesté ferait mieux de *deteler*.

— SE DÉTELER. v. pron. Être dételé.

DÉTENDAGE. s. m. Techn. Action de détendre la chaîne d'une étoffe, par opposition à Étendage.

— Impr. Action de détendre le papier qu'on a fait sécher.

DÉTENDOIR. s. m. Techn. Instrument dont le tisserand se sert pour tendre et détendre la chaîne de l'étoffe.

DÉTENDRE. v. a. 4e conj. (ét. fr., *de*, part. privat., et *tendre*). Détacher ce qui était tendu. Détendre un lit. Détendre des rideaux. Détendre des draperies, des tapisseries. Détendre un pavillon. Il s'empresse de *détendre* son oripeau, de peur de ternir l'éclat de si belles couleurs. (Valery.)

Que me sert-il d'avoir une avide cohorte
D'héritiers qui toujours veille et dort à ma porte,
De gens qui furetant les clés du coffre-fort,
Me *détendront* mon lit peut-être avant ma mort?
(RESSASSE.)

— Se dit aussi du mur, du portique, de l'appartement dont on ôte les tentures. Détendre une chambre. Détendre un appartement. Détendre un mur. [illegible] maison. Détendre dans les rues quand le Saint-Sacrement est passé.

— Se dit également en parlant des tentes et des pavillons que l'on enlève quand une armée décampe. On avait déjà *détendu* dans tout le camp. (Acad.)

— Relâcher ce qui était tendu avec force. Détendre un arc. Détendre une corde. Détendre le ressort d'un fusil, les ressorts d'une machine.

On de leur sein fécond *détendant* les ressorts,
La nature loin d'eux élance leurs trésors (DELILLE.)

— Fig. Donner du repos. Détendre son imagination. Détendre son esprit. Détendre son âme. Détendre ses facultés.

— SE DÉTENDRE. v. pron. Se relâcher. Un arc qui se détend. Des ressorts qui se détendent.

— Fig. Se reposer. Un esprit qui se détend.

Si le sens de vos vers tarde à se faire entendre,
Mon esprit aussitôt commence à se *détendre*. (BOIL.)

DÉTENDU, UE. part. pass. du v. Détendre. S'empl. adjectiv. Tapisseries détendues. Lit détendu. Rideaux détendus. Pavillons détendus. Arc détendu. Corde détendue. Esprit détendu.

Son ressort captivé, tout à coup *détendu*,
Regagne en un instant autant qu'il a perdu. (DELILLE.)

— Fig. Qui n'est pas guindé, maniéré, forcé, en parlant du style. La façon de Plutarque, d'autant qu'elle est plus dédaigneuse et *détendue*, est, selon moi, d'autant plus virile et persuasive. (Montaig.)

DÉTENIR. v. a. 2e conj. irrég. (du lat. *detinere*, même signif.). *Je detiens, tu detiens, il détient ; nous détenons, vous détenez, ils détiennent. Je détenais. Je detins, nous detînmes. Je détiendrai. Je détiendrais. Détiens, detenons, détenez. Que je détienne, que nous detenions. Que je detinsse. Detenant. Détenu, détenue.* Jurispr. Retenir injustement, retenir ce qui n'est pas à soi. Détenir le bien d'autrui. Détenir les effets d'une succession.

— Tenir prisonnier. Détenir quelqu'un en prison, ou simplement, détenir quelqu'un. On l'a *détenu* arbitrairement pendant huit jours. (Acad.)

— SE DÉTENIR. v. pron. Être détenu.

DÉTENTE. s. f. (ét., V. DÉTENDRE). Techn. Nom que les horlogers donnent à un levier qui fait détendre ou partir la sonnerie d'une pendule.

— Arqueb. Petite bascule ou petit levier qui, lorsqu'on le presse avec le doigt, fait tomber le chien, dans les armes à feu, telles que le fusil, le pistolet, la carabine. Presser la détente. Appuyer sur la détente. Lâcher, faire partir la détente. La *détente* obéit, et déclique, quand sa queue est pressée par le doigt du tireur. (Gén. Bardin.) La vapeur, qui a toutes les propriétés d'un ressort, agit par *détente*, c'est-à-dire qu'elle se débande, qu'elle perd de sa force, à mesure que l'espace qui la contient s'agrandit. (Pelouze.)

— Action de se détendre. Fusil dur à la détente.

— Fig. et pop. *Être dur à la detente*. Desserrer avec peine les cordons de sa bourse, avoir de la peine à donner de l'argent. On dit dans le même sens, *Être dur à la desserre*. V. DESSERRE.

DÉTENTEUR, TRICE. s. (du lat. *detentor*, formé du v. *detinere*). Jurispr. Celui ou celle qui détient, qui possède actuellement un bien, une chose, de fait ou de droit. Injuste détenteur. Détenteur légitime. Les détenteurs d'une succession, d'un héritage. Les détenteurs des deniers publics.

— *Tiers-détenteur*. Celui qui a la possession actuelle d'un immeuble hypothéqué à quelqu'un par le possesseur antérieur.

DÉTENTILLON. s. m. (pr. *dé-tan-ti-ion*). Techn. Petite détente levée par la roue des minutes d'une pendule.

DÉTENTION. s. f. (pr. *dé-tan-ci-on*; du lat. *detentio*, formé du v. *detinere*). Synon. vulgaire d'Emprisonnement. État d'une personne arrêtée et saisie par justice.

— Dr. crim. Mode d'emprisonnement qui entraîne comme conséquences légales la dégradation civique, l'interdiction du condamné, la surveillance perpétuelle de la haute police, et qui consiste à être enfermé pendant cinq ans au moins, vingt ans au plus, dans l'une des forteresses situées sur le territoire continental du royaume, qui aura été déterminée par une ordonnance du roi rendue dans la forme des règlements d'administration publique. Longue détention. Cruelle détention. Détention arbitraire. Être condamné à la détention. Subir la détention. La détention occupe le cinquième rang parmi les peines afflictives et infamantes.

— En parlant des choses, État d'une chose saisie par autorité de justice.

— Possession actuelle d'une chose, en impliquant presque toujours une idée de violence ou d'injustice.

DÉTENU, UE. part. pass. du v. Détenir. S'empl. adjectiv. Être détenu prisonnier.

— *Détenu pour*. Être détenu pour dettes.

— Fig. *Detenu dans*. Tant que nous sommes *detenus* dans cette demeure mortelle (dans le corps). (Boss.)

— *Détenu chez*. Nous n'avons pas rencontré, durant notre tournée, une seule personne détenue [illegible]

— substantiv. Se dit d'une personne qui est prisonnière, surtout lorsque c'est par autorité de justice. Un détenu pour dettes. Une détenue. Une évasion de détenus.

DÉTENUE. s. f. Jurispr. Action de détenir. La détenue d'un bien, d'un gage.

DÉTERGÉ, ÉE. part. pass. du v. Déterger. S'empl. adjectiv. Ulcère détergé. Plaie détergée.

DÉTERGEANT. part. prés. du v. Déterger. Qui nettoie. Il est invariable. Des remèdes détergeant les plaies.

DÉTERGENT, ENTE. adj. V. DÉTERSIF, qui est plus usité.

DÉTERGER. v. a. 1re conj. (du lat. *detergere*, laver). On met un *e* après le *g* lorsqu'il doit être suivi de *a*, *o*. *Nous detergeons. Je de-*

tergeais, etc. Médec. Mondifier, nettoyer, laver. Déterger un ulcère, une tumeur, une blessure, une plaie.

— SE DÉTERGER. v. pron. Être détergé.

DÉTÉRIORANT. part. prés. du v. Détériorer. Qui détériore. Il est invariable. De pernicieux exemples détériorant les cœurs.

DÉTÉRIORANT, ANTE. adj. Qui est propre à détériorer, qui peut produire la détérioration. Principe détériorant. Influence détériorante.

DÉTÉRIORATION. s. f. (pr. *dé-té-ri-o-ra-ci-on*; ét., V. DÉTÉRIORER). Action de détériorer un objet quelconque; état de ce qui est détérioré.

— Phys. Action de dégrader, d'user par le frottement, ou par des procédés physiques. État des molécules matérielles ainsi détachées d'un corps. Les causes physiques de *détérioration* sont tous les agents qui peuvent altérer lentement la cohésion moléculaire des corps, soit naturels, soit artificiels, et en détacher des particules ou débris plus ou moins usés, qui prennent le nom de *détritus*. (Pelouze.)

— Le plus ordinairement dans le langage usuel, signifie Usure, et se dit, soit des diverses parties dures, cornées ou calcaires des animaux qui subissent des frottements, soit des diverses constructions, édifices ou instruments exécutés par l'homme.

— Fig. Dégradation, dépravation. La détérioration de l'esprit, du cœur. La détérioration de la morale, de la politique. La détérioration d'un peuple, d'une société, d'un gouvernement.

DÉTÉRIORÉ, ÉE. part. pass. du v. Détériorer. S'empl. adjectiv. Édifice détérioré. Corps détérioré. Terre détériorée.

— Fig. Esprit détérioré. Ame détériorée. Société détériorée.

DÉTÉRIORER. v. a. 1ʳᵉ conj. (du lat. *deterere*, froisser). Dégrader, gâter, user; signifie surtout User par le frottement ou par des procédés physiques. Détériorer un édifice, un palais, un meuble, une terre, un domaine, un héritage.

— Par analogie, Rendre pire. Détériorer son état, sa condition, son existence, son avenir.

— Fig. Dépraver, corrompre. Détériorer son esprit, son cœur. Détériorer la morale. Il n'est jamais permis de *détériorer* une âme humaine pour l'avantage des autres, ni de faire un scélérat pour le service des honnêtes gens. (J.-J. Rouss.)

— SE DÉTÉRIORER. v. pron. Se dégrader, s'user. Une maison qui se détériore. Un vêtement qui s'est détérioré. Des marchandises qui se sont détériorées.

— Fig. Se dépraver, se corrompre, gâter ou perdre ses qualités. De mille sujets qui sortent de leur village, soit pour devenir des messieurs, soit pour entrer en condition, il n'y en a pas dix qui n'aillent se perdre, et qui ne portent, en se *détériorant* toujours de plus en plus, les vices plus loin que ceux mêmes dont ils vont les apprendre. (J.-J. Rouss.)

DÉTERMINANT. part. prés. du v. Déterminer. Qui détermine. Il est invariable. De bons conseils déterminant l'homme à agir. La grâce divine déterminant notre volonté.

DÉTERMINANT, ANTE. adj. (ét., V. DÉTERMINER). Qui est propre à déterminer, qui sert à déterminer. Motif déterminant. Conseil déterminant. Cause déterminante. Raison déterminante. Quoi de plus déterminant? Le retour de la lumière doit être compté parmi les causes *déterminantes* du réveil. (Richer.) Toutes les opérations de l'esprit humain se bornent à recevoir des sensations, à les former en idées, à tirer les jugements qu'elles peuvent fournir, et à trouver dans ces résultats les motifs *déterminants* des actions. (Id.)

DÉTERMINATIF, IVE. adj. (ét., V. DÉTERMINER). Gramm. Qui détermine la signification d'un mot en lui donnant un sens précis ou restreint. Dans cette phrase, *la beauté de l'âme*, *âme* est le mot déterminatif, ou le mot qui précise le sens qu'il faut attacher à *beauté*. Article déterminatif. Nom déterminatif. Adjectif déterminatif. Complément déterminatif. Phrase déterminative.

— *Adjectifs déterminatifs*. Ceux qui ajoutent à l'idée de l'objet celle d'une détermination particulière, comme *le, la, les, quelque, chaque, quel, plusieurs, autre, mon, ma, mes, ton, ta, tes, son, sa, ses, nul, nulle, nuls, nulles, aucun, aucune, un, deux, trois, quatre, ce, cette, ces*, etc. Dans les expressions *tout* homme, *nul* homme, *quelque* homme, *votre* homme, *cet* homme, etc., ... homme dans un sens général af-firmatif, *nul* l'annonce dans un sens négatif; *quelque* le présente dans un sens particulier indéterminé; *votre* le montre associé à une idée d'appartenance; *ce* marque un individu déterminé qu'il met sous les yeux, ou le représente à l'imagination. Il y a quatre sortes d'adjectifs déterminatifs: les adjectifs *démonstratifs*, les adjectifs *numéraux*, les adjectifs *possessifs* et les adjectifs *indéfinis*. On peut y ajouter *l'article*, qui est un véritable déterminatif.

— *Complément déterminatif*. Celui qui restreint à un cas particulier la signification du mot qu'il modifie; il se marque au moyen d'une préposition. Un homme *à imagination*, le bruit *de la trompette*, une tête *sans cervelle*.

— *Proposition incidente déterminative* ou *incidente déterminative*. Celle qui restreint à un cas particulier la signification du mot qu'elle modifie; elle commence par un des conjonctifs *qui, que, dont, où*, etc. L'instant *où nous naissons* est un pas vers la mort. (Volt.) La douleur *qui se tait* n'en est que plus funeste. (Rac.) L'autorité *qu'on méprise* est bientôt bravée. (Ségur.)

— S'empl. substantiv. Un déterminatif. Le déterminatif d'un mot. Un mot et son déterminatif.

DÉTERMINATION. s. f. (pr. *dé-ter-mi-na-ci-on*; du lat. *determinatio*, même signification). Phys. Tendance, direction d'un corps vers un côté plutôt que vers un autre. La détermination du mouvement peut varier, bien que la force du mouvement reste la même.

— Résolution prise après avoir balancé entre deux ou plusieurs partis. Détermination prompte, sérieuse, stable, ferme, irrévocable. Prendre une détermination. Changer de détermination. Revenir sur sa détermination. Attendre, demander une détermination. Locke est le premier qui ait remarqué que l'inquiétude causée par la privation d'un objet est le principe de nos *déterminations*. (Condill.)

— *Détermination à*. Liberté, c'est choix, c'est une *détermination* au bien ou au mal. (La Bruy.) On parvient à vaincre toutes les difficultés pour faire le mal, et le plus léger obstacle détourne de la *détermination* au bien. (Boiste.)

— Par analogie, se dit aussi en parlant des animaux. On ne sait pas assez combien l'exemple, la contrainte, la force de l'habitude, peuvent influer sur les animaux et changer leurs mouvements, leurs *déterminations*, leurs penchants. (Buff.)

— Philos. Selon quelques philosophes modernes, la détermination est la permanence et l'efficacité de la volonté; celle des phases de la volonté qui a lieu au moment où l'on se résout à agir; elle suit la délibération qui pèse les motifs, et précède la volition qui produit l'action.

— Action par laquelle une chose également susceptible de plusieurs qualités ou manières d'être, est déterminée à recevoir l'une plutôt que l'autre. D'elle-même, la matière tend au repos; sa détermination au mouvement ne peut venir que de la toute-puissance de Dieu.

DÉTERMINÉ, ÉE. part. pass. du v. Déterminer. S'empl. adjectiv. Qui est résolu, qui a pris son parti, en parlant d'une personne.

— *Déterminé à*. L'esprit et le cœur sont encore vides de passions, de soins et de désirs, et l'on est *déterminé* à de longs travaux par ceux de qui l'on dépend. (La Bruy.) Il est *déterminé* par la nature des difficultés; tantôt à les surmonter, tantôt à les éviter ou à prendre d'autres mesures. (Id.) Résolu et *déterminé* au dedans, lors même qu'il paraissait embarrassé au dehors. (Boss.)

— *Déterminé que... à...* Il ne veut pas laisser voir à la femme qu'il aime, et dont il est aimé, l'amour qu'il a pour elle, *déterminé* qu'il est à ne pas lui faire partager son malheur en l'épousant. (Mᵐᵉ de Staël.)

— *Déterminé par*. Il dit en moins d'une heure le oui et le non sur une même personne ou sur une même chose, *déterminé* seulement par un esprit de société et de commerce qui entraîne naturellement à ne pas contredire celui-ci et celui-là qui en parlent différemment. (La Bruy.) En cas de mort, la disposition des biens du général sera *déterminée* par son testament. (Las Cases.)

— Qui est entièrement adonné à quelque chose. Chasseur déterminé. Joueur déterminé. Buveur déterminé. Danseur déterminé. Libertin déterminé.

— Qui est hardi, courageux, intrépide. Homme déterminé. Soldat déterminé.

— Se dit en parlant des choses, dans une acception analogue à celle qui précède. Action déterminée. Air déterminé. Maintien déterminé.

— Se dit encore dans le sens de Réglé, décidé, fixe, arrêté. Sens déterminé. Dogme déterminé. Principes déterminés. Idées déterminées. Il n'y a rien de *déterminé* à ce sujet. (Acad.) Les principes que vous admettez ne sont pas bien *déterminés*. (Condill.) Les vices des langues sont sensibles surtout dans les mots dont l'acception n'est pas *déterminée* ou qui n'ont pas de sens. (Id.) Au reste, tous les courants ont une largeur *déterminée* et qui ne varie point: cette largeur du courant dépend de celle de l'intervalle qui est entre les deux éminences qui lui servent de lit. (Buff.) Il nous semble qu'on peut donner un but plus *déterminé* à notre poésie descriptive. (Michaud.) La ... du métal à l'oxygène n'a pas été *déterminée*. (Thén.)

— Dans un sens analogue. Heure déterminée. Époque déterminée. Je veux même avancer l'heure *déterminée*. (Rac.) Vous pouvez en effet le clouer à une époque *déterminée* du passé, comme le nom du roi des Juifs au haut de la croix. (E. Quinet.)

— Math. *Problème déterminé*. Celui qui n'a qu'une seule solution ou qu'un certain nombre de solutions connues et possibles, par opposition à *Problème indéterminé*, dans lequel le nombre des solutions est indéfini.

— Bot. V. DÉFINI.

DÉTERMINÉMENT. adv. Résolument, absolument. Vouloir déterminément.

— Expressément, précisément. Marquer déterminément à quelqu'un ce qu'il y a à faire.

— Courageusement, hardiment. Aller déterminément au feu. Monter déterminément à l'assaut.

DÉTERMINER. v. a. 1ʳᵉ conj. (du lat. *determinare*, même signif.; rad. *terminus*, borne). Fixer les bornes, les limites de quelque chose. Déterminer l'étendue, la contenance d'un terrain, d'un champ, d'une forêt.

— Par analogie, Fixer l'étendue, la signification des mots, des expressions, des phrases. Dans cette phrase, *le palais des Tuileries*, les mots *des Tuileries* déterminent le mot *palais*. Dans cette autre phrase, *la fraîcheur de votre visage*, les mots *de votre visage* déterminent le mot *fraîcheur*, etc.

— Donner une qualité, une manière d'être à ce qui de soi-même n'a pas plutôt cette qualité, cette manière d'être, que telle autre. Dieu seul a pu déterminer la matière au mouvement. Quelle est la puissance qui détermine un corps à se mouvoir en ligne courbe et non en ligne droite?

— Reconnaître, indiquer d'une manière précise, par un calcul, par une évaluation certaine. Déterminer la distance de la terre au soleil. Déterminer l'heure d'une éclipse. Déterminer l'apparition d'une comète. Déterminer la marche, la révolution des astres. Déterminer la vitesse de la lumière. Déterminer la pesanteur de l'air. Déterminer la circonférence de la terre. Déterminer la hauteur du méridien. Les astronomes n'ont aucune méthode pour *déterminer* cette distance. (La Bruy.)

— Régler, fixer, décider. Dieu *détermine* dans sa sagesse profonde les limites qu'il veut donner aux malheureux progrès de l'erreur. (Boss.) Il *détermine* jusqu'à quand doit durer l'assoupissement, et quand aussi il doit réveiller le monde. (Id.) Il les gouverne, il fixe, il *détermine* leur religion. (La Bruy.) Dieu appliqua le premier homme à la culture de ce lieu de délices, en lui *déterminant* cette occupation, etc. (Mass.) Outre la constitution commune à l'espèce, chacun apporte en naissant un tempérament particulier qui *détermine* son génie et son caractère. (J.-J. Rouss.) Croit-on que les rapports qui *déterminent* les faits historiques soient si faciles à saisir, que les idées s'en forment sans peine dans l'esprit des enfants? (Id.)

— Résoudre, prendre une résolution. Déterminer quelque chose dans sa tête, dans son esprit, en soi-même.

— *Déterminer de*. Déterminer de faire une chose. Déterminer d'acheter une nouvelle maison. Déterminer de se livrer à un autre genre de commerce.

— Faire prendre une détermination; exciter, pousser à une détermination. L'amour naît brusquement; un trait de beauté nous fixe, nous *détermine*. (La Bruy.) Avec quelle tendresse demanda-t-il à Dieu qu'il les *déterminât* par sa divine volonté. (Fléch.)

— *Déterminer à*, suivi d'un nom. Le plus ou moins de pièces de monnaie *détermine* à l'épée, à la robe ou à l'église. (La Bruy.) Son génie et les circonstances où il se trouva le *déterminèrent* à la guerre de plume. (Volt.)

— *Déterminer à*, suivi d'un infinitif. Déterminer quelqu'un à partir, à se coucher, à prendre soin de sa santé, à réformer sa conduite, à mettre ordre à ses affaires, à faire lui-même l'éducation de ses enfants. Ses amis, à force de prières et de soins, l'engagèrent à prendre quelque nourriture, mais ne purent jamais le *déterminer* à rester au milieu d'eux. (Barth.) Le beau rouge, l'azur et le vert, qui frappent les yeux dans le plumage de ce lori et le coupent par grandes masses, nous ont *déterminé* à lui donner le nom de tricolor. (Buff.) Quant à l'événement qui m'a *déterminé* à passer en Amérique, ajoutait René, je le dois ensevelir dans un éternel oubli. (Chateaub.)

— Faire qu'une chose arrive, ait son accomplissement. Déterminer le succès d'une entreprise, le gain d'une bataille, le succès d'un événement, d'une négociation. Une petite étincelle détermine quelquefois une explosion terrible. Le déplacement de quelques grains de sable suffit pour déterminer la chute d'une lourde masse. Des causes bien indifférentes déterminent souvent les plus grandes révolutions. Le guerrier et le politique, non plus que le joueur habile, ne font pas le hasard, mais ils le préparent, ils l'attirent, et semblent presque le *déterminer*. (La Bruy.)

— *Déterminer un mot, une expression, une phrase à un sens, à une signification*. Faire prendre telle signification, tel sens à ce mot, à cette expression, à cette phrase. On dit plus ordinairement Déterminer le sens d'un mot, etc. V. DÉTERMINER, dans l'acception analogue. ... en avant quand il résiste ou se soutient.

— SE DÉTERMINER. v. pron. Se décider, prendre un parti, s'arrêter à une résolution.

— Absolument. Son fils n'était pas encore capable de *se déterminer* par son propre choix. (Fléch.) Le choix d'un état est, de toutes les circonstances de la vie, celle où la méprise est plus ordinaire; on *se détermine* presque toujours dans un âge où à peine la raison peut connaître. (Mass.) Quand il s'agit du sort de la vie, la prudence ne permet pas de *se déterminer* légèrement. (J.-J. Rouss.)

> Ne parlons plus ici de Claude et d'Agrippine,
> Ce n'est point par leur choix que je me détermine.
> (Racine.)

— *Se déterminer à*, suivi d'un nom. Se déterminer à quelque chose. Ne se déterminer à rien. Se déterminer à la guerre. Se déterminer à de nobles travaux.

— *Se déterminer à*, suivi d'un infinitif. Dion s'était enfin *déterminé* à délivrer sa patrie du joug sous lequel elle gémissait. (Barth.) J'abjurai pour toujours mes craintes, mes chimères, et je me *déterminai* sans peine à repartir. (Id.) Son âme à l'imiter s'était *déterminée*. (Corn.) Elle s'était *déterminée* alors à quitter pour toujours le village où elle était née. (B. de St-P.) Après avoir balancé longtemps, je me suis *déterminé* à décrire les principales stations de Jérusalem. (Chateaub.)

DÉTERMINISME. s. m. Philos. Système de la scolastique, dans lequel on subordonne la détermination de notre volonté à l'influence d'un motif providentiel, c'est-à-dire d'un motif que la providence divine nous fournit toujours à propos pour faire pencher la balance selon ses vues, dans nos délibérations intérieures. || Tout système qui admet l'influence nécessaire et irrésistible des motifs.

DÉTERMINISTE. s. m. Philos. Partisan du système philosophique appelé déterminisme.

DÉTERRATION. s. f. (pr. *dé-tèr-ra-ci-on*). Action de déterrer.

DÉTERRÉ, ÉE. part. pass. du v. Déterrer. S'empl. adject. Ces statues *déterrées*. (Boss.)

> . . . Mais si faible, si pâle et si défiguré,
> Qu'on l'eût pris pour un mort fraîchement *déterré*
> (Destouches.)

— subst. *Un déterré*. Un corps mort exhumé. Inusité au propre.

— Fig. *Avoir l'air d'un déterré*, *le visage d'un déterré*. Avoir le visage pâle et défait.

DÉTERREMENT. s. m. Action de déterrer.

DÉTERRER. v. a. 1ʳᵉ conj. (ét. du lat. *de*, part. extract., et *terre*). Tirer de terre ce qui s'y trouve enfoui, caché. Déterrer un trésor. Déterrer des antiquités. Déterrer les ruines de Pompéia, d'Herculanum.

> . . . Ici vivaient des mortels malheureux,
> *Déterrant* des trésors qui n'étaient pas pour eux.
> (Delille.)

— Signifie particulièrement. Exhumer, retirer de la sépulture. Déterrer un corps, une personne, un mort, une morte. Sur le bruit que cet homme était mort par le poison, on l'a *déterré*. (Acad.) Un article des lois saliques interdit le feu et l'eau à celui qui aura *déterré* un corps pour le dépouiller. (Sallent.)

— Fig. Découvrir une personne ou une chose cachée ou difficile à trouver. La police parvient presque toujours, mais souvent bien tard, à déterrer les malfaiteurs, les coupables. Déterrer le domicile de quelqu'un dans une grande ville. L'indiscrétion livre un secret que la pénétration n'eût pas déterré. On a déterré ces titres, ces papiers, ces pièces authentiques dont on déplorait si justement la perte. Il ne lui fallut pas *déterrer* de loin les traditions de ses ancêtres. (Boss.) On perd à *déterrer* des erreurs un temps qu'on emploierait peut-être à découvrir des vérités. (Volt.) Venez me trouver dans quelques jours; je vous aurai peut-être déjà *déterré* un poste convenable. (Le Sage.)

> Elle aurait fort à faire, et ses soins seraient grands,
> D'avoir à *déterrer* le mérite des gens. (Mol.)

— SE DÉTERRER. v. pron. Être déterré; être découvert.

DÉTERREUR. s. m. Hist. contemp. V. RESURRECTIONISTE.

DÉTERSIF, IVE. adj. (du lat. *detergere*, nettoyer). Qui a la propriété de nettoyer. Épithète donnée aux topiques propres à nettoyer les plaies et les ulcères; tels sont les topiques stimulants, qui ravivent les surfaces suppurantes, relâchées et blafardes, favorisent la séparation des matières qui les recouvrent, et déterminent dans les chairs une excitation favorable à la cicatrisation.

— S'applique aussi à des remèdes liquides externes ou internes.

— s. m. Un détersif. Des détersifs. Les bains et lotions d'eaux thermales et lixivielles sont des *détersifs*. (Cad. de Gassic.) Tous les *détersifs* n'ont pas la même énergie, les mêmes propriétés: on doit les choisir plus ou moins actifs, selon que les ulcères sont plus vifs ou plus indolents; dans ce dernier cas, il est nécessaire d'employer les *détersifs* irritants. (Id.)

DÉTERSION. s. f. Chirurg. Action de nettoyer, de mondifier une surface ulcérée. La détersion d'une plaie, d'un ulcère.

DÉTESTABLE. adj. des 2 g. (du lat. *detestabilis*, même signif.). Qui doit être détesté. 1° en parlant des personnes. Un homme détestable. Une femme détestable. Le plus détestable ... plus funeste. (Rac.) La *détestable* Œnone a conduit tout le reste. (Id.)

— 2° En parlant des choses. Maximes détestables. Opinions détestables. Projets détestables. Crime détestable. Lisez, lisez l'arrêt *détestable*, cruel. (Corn.) Ces *détestables* feux de ton ambition. (Id.) Projet audacieux, *détestable* pensée. (Rac.)

— Qui est très-mauvais dans son genre. Mets détestable. Repas détestable. Vin détestable. Système détestable. Ouvrage détestable. Tableau détestable. Musique détestable. Des vers détestables. Un style détestable. Une écriture détestable. Un temps détestable. Une pluie détestable. C'est détestable, en vérité. Ma *détestable* santé me condamne à des assujé-

uelque chose. Ne se déterminer à rminer à la guer-e. Se déterminer ravaux.

miner à, suivi d'un infinitif. Dion leterminé à délivrer sa patrie du quel elle gémissait. (Barth.) J'ab- jours mes craintes, mes chimères, rminai sans peine à repartir. (Id.) 'imiter s'était déterminée. (Corn.) éterminée alors à quitter pour tou- ge où elle était née. (B. de St-P.) balancé longtemps, je me suis dé- écrire les principales stations de Chateaub.)

INISME. s. m. Philos. Système de e, dans lequel on subordonne la n de notre volonté à l'influence rovidentiel, c'est-à-dire d'un motif lence divine nous fournit toujours ir faire pencher la balance selon ns nos délibérations intérieures. || e qui admet l'influence nécessaire e des motifs.

INISTE. s. m. Philos. P isan du osophique appelé déterminisme.

ATION. s. f. (pr. dé-tèr-ra-ci-on). terrer.

É, ÉE. part. pass. du v. Déterrer. ct. Ces statues déterrées. (Boss.)

si faible, si pâle et si défiguré,
s pour un mort fraîchement déterré
(Destouches.)

Un déterré. Un corps mort ex- té au propre.

voir l'air d'un déterré, le visage é. Avoir le visage pâle et défait.

EMENT. s. m. Action d- léterrer.

ER. v. a. 1re conj. (ét. n, de, part. terré). Tirer de terre ce qui s'y ui, caché. Déterrer un trésor. Dé- antiquités. Déterrer les ruines de Herculanum.

Ici vivaient des mortels malheureux,
trésors qui n'étaient pas pour eux.
(Delille.)

e particulièrement. Exhumer, reti- sépulture. Déterrer un corps, une n mort, une morte. Sur le bruit que était mort par le poison, on l'a dé- l.) Un article des lois saliques in- et l'eau à celui qui aura déterré our le dépouiller. (Sallent.)

écouvrir une personne ou une chose difficile à trouver. La police par- ue toujours, mais souvent bien tard, es malfaiteurs, les coupables. Dé- domicile de quelqu'un dans une le. L'indiscrétion livre un secret tration n'eût pas déterré. On a dé- res, ces papiers, ces pièces authen- on déplorait si justement la perte. allut pas déterrer de loin les tradi- es ancêtres. (Boss.) On perd à dé- erreurs un temps qu'on emploierait à découvrir des vérités. (Volt.) Ve- aver dans quelques jours; je vous -être déjà déterré un ste conve- Sage.)

ort à faire, et ses soins seraient grands,
errer le mérite des gens. (Mol.)

TERRER. v. pron. Être déterré; être

REUR. s. m. Hist. contemp. V. RE- ISTE.

SIF, IVE. adj. (du lat. detergere, Qui a la propriété de nettoyer. Epi- ée aux topiques propres à nettoyer et les ulcères; tels sont les topiques , qui ravivent les surfaces suppu- lâchées et blafardes, favorisent la des matières qui les recouvrent, et nt dans les chairs une excitation fa- a cicatrisation.

plique aussi à des remèdes liquides à internes.

Un détersif. Des détersifs. Les bains d'eaux thermales et lixivielles sont fs. (Cad. de Gassic.) Tous les déter- pas la même én-rgie, les mêmes : on doit les ch plus ou moins n que les ulcères sont plus vifs ou ents; dans ce dernier cas, il est né- employer les détersifs irritants. (Id.)

SION. s. f. Chirurg. Action de net- mondifier une surface ulcérée. La dé- une plaie, d'un ulcère.

TABLE. adj. des 2 g. (du lat. detes- ême signif.). Qui doit être détesté, 1° des personnes. Un homme détesta- femme détestable. Le plus détestable

ste. (Rac.) La détestable Œnone a ut le reste. (Id.)

parlant des choses. Maximes détes- pinions détestables. Projets détesta- ne détestable. Lisez, lisez l'arrêt dé- ruel. (Corn.) Ces détestables feux de on. (Id.) Projet audacieux, détesta . (Rac.)

est très-mauvais dans son genre. stable. Repas détestable. Vin détes- tème détestable. Ouvrage détestable. détestable. Musique détestable. Des stables. Un style détestable. Une détestable. Un temps détestable. Une stable. C'est détestable, en vérité. ble santé me condamne à des assujé-

tissements qui m'excluent de la société. (Volt.) Je trouve que le style de la Calprenède est détestable, et cependant je m'y laisse prendre comme à de la glu. (Mme de Sév.) Qui dit fr- l écrivain dit détestable auteur. (Boil.)

— substantiv. Il est vrai, je la trouve détestable, morbleu! détestable, du dernier détestable, ce qu'on appelle détestable. (Mol.)

DÉTESTABLEMENT. adv. Très-mal. Chanter détestablement. Ecrire détestablement. Jouer du violon détestablement. S'habiller détestablement. Faire toutes choses détestablement. Ce mot est familier.

DÉTESTATION. s. f. (pr. *dé-tess-ta-ci-on*; du lat. *detestatio*, même signif.) Horreur d'une chose ou pour une chose. N'est guère usité qu'en morale chrétienne. Sincère détestation, vive détestation du mal. Avoir, éprouver, sentir au fond du cœur beaucoup de détestation pour le péché.

DÉTESTÉ, ÉE. part. pass. du v. Détester. S'empl. adject. dans toutes les acceptions du verbe. Un homme détesté. Une femme détestée. Crime détesté. Action détestée. Jour détesté. Malheur détesté, etc. Si vous êtes méchant, vous serez *détesté*; si vous êtes bon, vous serez quelquefois joué; si vous êtes juste, vous serez toujours respecté. (Boiste.) Ces Juifs, proprement dits, détestaient ces Samaritains, et en étaient *détestés*. (Volt.) Hommes, femmes, enfants, tout ce qui appartient à cette nation *detestée* fut mis à mort. (Sismondi.)

Autant que de David la race est respectée,
Autant de Jézabel la fille est *détestée*. (Racine.)

Des tyrans le sang *détesté*
Réchauffe une terre appauvrie. (Béranger.)

— *Détesté de.* Flavien Josèphe voyait Vespasien et Titus adorés des armées romaines dans l'Orient, et Néron *detesté* de tout l'empire. (Volt.)

DÉTESTER. v. a. 1re conj. (du lat. *detestari*, même signif.) Avoir en horreur. Détester quelqu'un. Se faire détester de tout le monde. Les sots, les méchants *détestent* l'homme qui médite. (Boiste.) Je respecte autant l'un que je *deteste* l'autre. (Corn.) Ce fut un chambellan de son mari, qu'elle avait toujours *détesté*, et dont elle trouva moyen de se défaire en rejetant sur lui son propre crime. (Anquet.)

(Ils) n'aspirent qu'à troubler le repos où nous sommes,
Et, détestés partout, *détestent* tous les hommes.
(Racine.)

— Se dit aussi des choses. Détester le péché. Détester le vice. Détester un crime. Détester une mauvaise action. Détester les plaisirs dangereux. Détester ses anciens désordres. Loin de *détester* son crime. (Mass.) On estima son règne, mais on *detesta* son caractère. (Volt.) Il voulait forcer ses lecteurs à respecter l'humanité et à *détester* le fanatisme. (Id.) La reine Christine elle-même, quoiqu'elle ait *détesté* le meurtre de Charles Ier, entra dans l'alliance d'un tyran qu'elle estimait. (Volt.)

J'entrai dans son vaisseau, *détestant* sa fureur,
Et toujours détournant ma vue avec horreur. (Racine.)

Après la paix infâme,
Que, même en la jurant, je *détestais* dans l'âme.
(Corneille.)

— En mauvaise part. Une vérité que le reste des hommes avait jusque là ignorée ou *détestée*. (Mass.)

— Par exagération et fam. Ne pouvoir endurer, supporter. Détester le froid, le chaud, le vent, la pluie, le mauvais temps. Détester les exigences du monde. Détester l'étiquette. Détester le vin. Détester le poisson. Détester les mauvais vers. Détester les visites du jour de l'an. Détester la fatuité d'un homme, l'excessive coquetterie d'une femme.

— *Détester la vie.* Maudire les chagrins, les ennuis, les douleurs, les misères qui nous accablent durant le cours de la vie.

— Neutralement, dans cette phrase, *Ne faire que jurer et détester.* Ici, *détester* a le sens de blasphémer ou de contredire un témoignage. C'était même là le sens primitif du mot, qui a pour étym. lat. *de*, part. priv. et *testari*, attester, témoigner; rad. *testis*, témoin).

— Quand le verbe détester est suivi d'un infinitif, cet infinitif peut suivre immédiatement ou bien être précédé de la prép. *de*.

— SE DÉTESTER. v. pron. Avoir de l'horreur, de l'aversion pour soi, l'un pour l'autre, les uns pour les autres; se haïr profondément. Dieu a défendu aux hommes de se détester, parce qu'ils sont frères, et qu'il est notre père à tous.

Je cède au repentir, mais sans en profiter,
Et je ne me connais que pour me *détester*. (Cass.)

DÉTHÉSAURISER v. n. 1re conj. (rad. lat. *thesaurus*, trésor). Dissiper un trésor; prodi-

DÉTIGNONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Détignonner. S'empl. adj. Une femme détignonnée.

DÉTIGNONNER. v. a. 1re conj. Arracher le tignon, les cheveux.

— SE DÉTIGNONNER. v. pron. S'arracher le tignon, les cheveux. Il est populaire.

DÉTIRÉ, ÉE. part. pass. du v. Détirer. S'emploie adject. Linge détiré. Dentelles détirées.

DÉTIRER. v. a. 1re conj. (rad. *tirer*). Étendre en tirant. Détirer une peau. Détirer une étoffe. Détirer du linge. Détirer les dentelles. Détirer de la mousseline. Détirer un rabat, une collerette. Détirer du ruban, du taffetas, etc.

— SE DÉTIRER. v. pron. Etre detiré.

DÉTISÉ, ÉE. part. pass. du v. Détiser. S'empl. adjectiv. Feu détisé.

— Fig. Passions détisées.

DÉTISER. v. a. 1re conj. (rad. *tison*). Oter, écarter les tisons du feu. N'est usité que dans cette phrase, Détiser le feu. Détiser un feu.

— M. Landais trouve ce mot mal formé; il veut qu'on dise Détisonner, et la raison qu'il en donne est que l'on dit *attisonner*, *tisonner* et non pas *tiser*. Cette critique atteste toujours la même légèreté, la même inconséquence de la part de l'auteur. Sans doute, monsieur Landais, on ne dit pas *tiser*; mais on l'a dit, et cela suffit pour vous condamner. Puis, si l'on dit *attiser*, rapprocher les tisons, pourquoi ne dirait-on pas *détiser*, écarter les tisons? Le radical n'est-il pas le vieux verbe *tiser* ou le substantif *tison*, combiné avec la préposition *à* marquant tendance, *attiser*; ou avec la préposition *de*, marquant séparation, *détiser*? Il n'est donc pas facile de s'en tenir toujours au simple bon sens!

— Fig. *Détiser les passions.* Les priver d'aliment, les assoupir, les étouffer, les éteindre.

DÉTISSÉ, ÉE. part. pass. du v. Détisser. S'empl. adjectiv. Etoffe détissée. Toile détissée. Ruban détissé.

DÉTISSER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, part. priv., et *tisser*). Défaire un tissu.

— SE DÉTISSER. v. pron. Être détissé.

DÉTITRÉ, ÉE. part. pass. du v. Détitrer. S'emploie adjectiv. Un homme détitré. Une femme détitrée.

DÉTITRER. v. a. 1re conj. (rad. *titre*). Oter un titre, enlever une qualité. Détitrer un grand seigneur. Détitrer un marquis, un baron.

— SE DÉTITRER. v. pron. Être détitré; perdre son titre, sa qualité.

DETMOLD. Géogr. Ville capitale de la principauté de Lippe-Detmold, dans la Confédération germanique. Detmold est l'ancien Teutoburgum, où Varus fut défait et ses trois légions massacrées par Arminius, l'an 9 de J.-C.

DÉTO. s. m. Crust. Genre de l'ordre des isopodes, tribu des cloportides, crustacé rapporté d'Orient

DÉTONATION. s. f. (pr. *dé-to-na-ci-on*; du lat. *detonatio*). Chim. Bruit plus ou moins violent dû à l'ébranlement subit de l'air par la formation ou le dégagement instantané d'un volume considérable de gaz. Une détonation forte, effroyable, éclata. Le bruit d'une détonation. Entendre une détonation. La détonation du canon, du tonnerre. La *détonation* qui a ébranlé un édifice jusque dans ses fondements n'a souvent pas même agité le feuillage des arbres environnants. (Percy.) La *détonation* fut épouvantable, les clochers des églises de quelques villages voisins furent abattus. (Id.) On croit qu'une forte *détonation* tue ou peut tuer le fœtus dans le sein de la mère. (Id.) On est persuadé de même que les fortes *détonations*, soit du tonnerre, soit de la poudre, font mourir les poissons. (Id.) La *détonation* des bouches à feu sous des casemates voûtées a infiniment plus de vivacité, et peut être aussi beaucoup plus nuisible. (Id.)

— Fig. Il y a des mélanges d'opinions qui occasionnent la *detonation*. (Boiste.) La liberté ressemble au salpêtre; plus on la comprime, et plus sa *détonation* est terrible. (Adresse de la Convention nationale aux Français.)

DÉTONÉ. part. pass. invar. du v. Détoner.

DÉTONER. v. n. 1re conj. Chim. S'enflammer subitement avec bruit, en faisant explosion. Faire détoner des gaz. Faire détoner de la poudre. Volta apprit à faire *détoner*, au moyen de l'étincelle électrique, l'hydrogène renfermé dans des vases de verre épais, et d'airain, et même dans des canons. (Percy.) Les fougasses *detonent* d'une manière sourde, qui s'évapore en quelque façon sans avoir produit d'autres sensations qu'une angoisse fatigante attachée à l'attente de leur explosion. (Id.) Les pièces *détonent* avec d'autant plus de force, toutes choses égales d'ailleurs, qu'elles sont plus chargées, et que le projectile qu'elles doivent lancer résiste davantage à sa sortie. (Id.)

— Boiste a employé ce verbe au figuré: Il est dangereux d'éteindre le flambeau de la vérité dans les larmes et le sang; il pétille, *détone*, et cause d'affreuses conflagrations.

DÉTONNÉ. part. pass. inv. du v. Détonner.

DÉTONNER. v. n. 1re conj. (rad. *ton*.) Mus. voc. Sortir du ton. Manquer à la justesse des intonations. N'être pas maître de sa voix, détonner à tout moment. Lulli avait l'oreille si [...] tinguait celui qui détonnait. Il y a des musiciens qui ne *détonnent* jamais. (J.-J. Rouss.)

Quand un des convives, d'un ton mélancolique,
Lamentant tristement une chanson bachique,
Tous mes sots à la fois, ravis de l'écouter,
Détonnent de concert, se mettent à chanter. (Boileau.)

Plus d'un ménétrier debout sur son tonneau,
Sur son archet aigu fait *détonner* Rameau.
(Lesueur.)

— Fam. Ne savoir ce qu'on dit; déraisonner. Vous détonnez, vous avez détonné depuis le commencement jusqu'à la fin.

— Fig. En parlant d'un ouvrage littéraire, n'être pas dans le ton général de l'ouvrage. Il y a dans ce livre des choses qui détonnent. Cette acception du verbe Détonner n'est point usitée.

— Ici encore, comme presque partout, nous sommes à même de relever les simplicités de M. Landais. Il ne veut pas qu'on écrive avec deux *n* *détonner*, terme de musique, parce que ce verbe a pour radical *ton*; il réserve les deux *n* pour le verbe *détonner*, faire explosion, auquel il donne pour radical *tonner*. M. Landais pourrait-il nous dire quel est le radical de ce verbe *tonner*? Le trouvera-t-il ailleurs que dans le mot *ton*? Nous dira-t-il encore pourquoi, si l'on doit écrire *detoner* avec un seul *n*, on écrit *entonner* avec deux *n*? Il ne veut pas que l'on confonde *détonner*, sortir du ton, et *détonner*, faire explosion; mais ce qu'il veut existe, puisque l'Académie écrit dans cette dernière acception *détonner* par un seul *n*. Dans la première acception, *détonner* a pour corrélatif *entonner*; de plus c'est un mot du langage usuel, et familier au sens propre, tandis que l'autre n'est encore qu'un mot du langage scientifique; tout cela prouve que l'Académie a sagement fait de contrevenir à l'orthographe étymologique pour le verbe *détoner*, faire explosion, et que M. Landais fait mal d'attaquer innocemment l'Académie.

DÉTONNELÉ, ÉE. part. pass. du v. Détonneler. S'empl. adjectiv. Vins détonnelés. Eaux-de-vie détonnelées.

DÉTONNELER. v. a. 1re conj. (rad. *tonne*). La lettre *l* se double devant une syllabe muette. *Je détonnelle, tu détonnelles, il détonnelle*, etc. Tirer du vin ou une autre liqueur d'une tonne. Détonneler du vin. Détonneler de l'eau-de-vie.

— SE DÉTONNELER. v. pron. Être détonnelé.

DÉTOPNEUMONE. s. m. (ét. gr., δετός, attaché; πνεύμων, poumon, organe respiratoire). Echin. Groupe de zoophytes échinodermes, comprenant quelques espèces d'holothuries.

DÉTORDRE. v. a. 4e conj. (rad. *tordre*). Remettre dans son premier état ce qui etait tordu. Détordre du fil. Détordre une corde. Détordre du linge.

— Fig. Je tords bien plus volontiers une belle sentence pour la coudre sur moi, que je ne *détors* mon fils pour l'aller quérir. (Montaigne.) Les Parques *détordent* artificiellement notre vie. (Id.)

— SE DÉTORDRE. v. pron. Se remettre dans son premier état, en parlant d'une chose tordue.

— *Se détordre le bras, le poignet, se détordre le pied, la jambe.* Se faire mal au bras, au poignet, etc., par la tension violente d'un nerf ou d'un muscle. Cette acception a vieilli; on dit mieux, Se fouler le bras, le pied, etc.

DÉTORDU, UE. part. pass. du v. Détordre. S'empl. adjectiv. Corde détordue. Fil détordu. Linge détordu.

DÉTORQUÉ, ÉE. part. pass. du v. Détorquer. S'empl. adjectiv. Un passage détorqué. Un texte détorqué.

DÉTORQUER. v. a. 1re conj. (pr. *dé-tor-ké*; du lat. *detorquere*, détourner). Tourner dans un autre sens, donner un sens forcé. Ne se dit guère que dans cette phrase, qui elle-même est peu usitée. *Détorquer un passage.* Donner à ce passage un sens qui diffère du naturel, l'expliquer d'une manière détournée, pour s'en servir, pour en favoriser son opinion. *Détorquer* un passage pour en appuyer une opinion erronée. (Acad.)

— SE DÉTORQUER. v. pron. Être détorqué.

DÉTORS, ORSE. adj. (pr. *dé-tor; dé-tor-ce*). Qui est détordu; qui n'est plus tors. Fils détors. Soie détorse.

DÉTORSE. s. f. Chir. Violent extension d'un muscle, d'un nerf. Une détorse au poignet, au pied. Avoir une détorse. Se donner une détorse. Ce mot a pour synonyme Entorse, qui est beaucoup plus usité.

DÉTORSION. s. f. Méd. Distorsion, entorse.

DÉTORTILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Détortiller. S'empl. adjectiv. Ruban détortillé. Boucle de cheveux détortillée.

DÉTORTILLER. v. a. 1re conj. (pr. *dé-tor-ti-ié*; rad. *tortiller*). Défaire ce qui était tortillé, le remettre dans l'état où il était avant d'être tortillé. Détortiller des cordons. Détortiller des rubans, etc. Je ne sais comment vous avez tortillé cela, je ne saurais le *détortiller*. (Acad.)

— SE DÉTORTILLER. v. pron. Être détortillé.

DÉTORTOIR. s. m. Vénér. Bâton long de deux pieds, dont les chasseurs se servaient pour parer les branches qui peuvent les frapper à la figure en traversant un taillis. Aujourd'hui le détortoir est remplacé par le manche de la [...]

DÉTOUCHÉ, ÉE. part. pass. du v. Détoucher. S'empl. adjectiv. Vaisseau détouché. Frégate détouchée.

DÉTOUCHER. v. a. 1re conj. Mar. Se remettre à flot après avoir touché. Le vaisseau a eu beaucoup de peine à détoucher. Nous avons détouché.

DÉTOUPÉ, ÉE. part. pass. du v. Détouper. S'empl. adjectiv. Trou détoupé.

— Fig. *Oreilles détoupées.* Oreilles attentives.

— Agric. *Terres détoupées.* Terres débarrassées d'épines.

DÉTOUPER. v. a. 1re conj. (rad. *étoupe*). Oter l'étoupe qui bouchait un trou. Détouper un trou.

— Fig. *Détouper ses oreilles.* Écouter attentivement.

— Agric. *Détouper des terres.* Oter les épines qui les couvrent.

— SE DÉTOUPER. v. pron. Être détoupé.

DÉTOUPILLONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Détoupillonner. S'empl. adjectiv. Oranger détoupillonné.

DÉTOUPILLONNER. v. a. 1re conj. (pr. *dé-tou-pi-io-ne*). Hortic. Couper les rameaux inutiles d'un oranger. Détoupillonner les orangers.

— SE DÉTOUPILLONNER. v. pron. Être détoupillonné.

DÉTOUR. s. m. (rad. *tour*). Sinuosité. Le fleuve fait un détour, fait plusieurs détours. Plusieurs rivières, dont quelques-unes semblent se multiplier par de fréquents *détours*, portent l'abondance dans les campagnes. (Barth.)

— Endroit qui va en tournant, où l'on peut tourner, changer de direction. Détour à droite. Détour à gauche. Le détour de la rue. Les détours d'un souterrain, d'un labyrinthe. S'égarer, se perdre dans des détours.

Par vous aurait péri le monstre de la Crète,
Malgré tous les *détours* de sa vaste retraite. (Racine.)

C'est moi, prince, c'est moi dont l'utile secours
Vous eût du labyrinthe enseigné les *détours*. (Id.)

Par les *détours* étroits d'une barrière oblique
Ils gagnent les degrés, etc. (Boileau.)

— Chemin qui éloigne du droit chemin, de la route que l'on doit tenir. Prendre un détour, un long détour, un grand détour. Faire beaucoup de détours. Un détour de six kilomètres. Deux kilomètres de détour. Après bien des détours. N'allez pas par là, vous prenez un trop grand *detour*. (Acad.) Gand tombe avant qu'on pense à le munir, Louis y vient par de longs *détours*. (Boss.) Revenus lentement au port après quelques *détours*, nous nous séparâmes. (J.-J. Rouss.)

— Fig. *Les détours du cœur.* Les replis secrets du cœur. || *Les detours des passions.* Les moyens secrets des passions. Surprendre la vérité dans les détours du cœur, dans les détours que suivent les passions. Il fallait plutôt réprimer les passions dans leur fougue, que poursuivre les vices dans leurs *détours*. (Barth.)

— Fig. Surtout au plur., Discours qui ne vont pas droit au but; ménagements qu'on apporte dans les paroles; manière indirecte de s'exprimer, par crainte, par délicatesse, par un motif honorable, quel qu'il soit. Parler sans détour, sans aucun détour. Prendre des détours, de longs détours. Pourquoi ces *détours*, parlez-moi franchement. (Acad.) Sans prendre ces *détours* dont on se sert communément pour rendre une triste nouvelle supportable. (Fléch.) Je vous l'ai dit sans mystère, et je vous le répéterai sans *detour*. (J.-J. Rouss.)

Ciel! comme il m'écoutait! par combien de *détours*
L'insensible a longtemps éludé mes discours. (Racine.)

Aucun rhéteur encor, arrangeant le discours,
N'avait d'un art menteur enseigné les *détours*. (Boil.)

— Moyen adroit, ruse, subtilité, subterfuge, pour éluder un péril ou pour venir à bout de quelque chose. Détour adroit. Fin détour. Prévoir un détour. Connaître les tours et les détours de quelqu'un. Gagner un procès par des détours. La manière d'éviter la simonie par un *détour* d'intention. (Pasc.) De quelque belle apparence que l'iniquité se couvrît, il en découvrait les *détours*. (Boss.) Par un adroit manége, par de fins et subtils *détours*. (La Bruy.) Je connais tes *détours* et devine tes ruses. (Corn.)

Seigneur, je le vois bien, votre âme prévenue,
Toujours dans mes raisons cherche quelque *détour*.
(Racine.)

. . . . . Ma foi ni mon amour
Ne seront pas le prix d'un si cruel *détour*. (Id.)

— *Sans détour.* Franchement, loyalement. Si vous me croyez digne de la vérité, offrez-la-moi sans *détour*. (Le Dauph., fils de Louis XV.)

— *Être sans détour.* Être franc, loyal, sincère. Ne jamais employer de détours.

DÉTOURNÉ, ÉE. part. pass. du v. Détourner. S'empl. adjectiv. Écarté, peu fréquenté. Chemin détourné. Sentier détourné. Rue détournée. Je marche en silence dans les rues *détournées* de Rome. (X. de Maistre.) Après ce discours, on contraignit le missionnaire de partir, et on lui donna des guides qui le conduisirent par des routes *détournées* au-delà de la frontière. (Chateaub.)

— Fig. *Voie détournée.* Voie indirecte. Recevoir des nouvelles de quelqu'un par voie détournée. J'ai reçu par une voie *détournée* une lettre que je n'ai pas cru d'abord être de vous. (Volt.)

— [...] *détournés*, employer des moyens *détournés*. Prendre des moyens secrets, des voies cachées, artificieuses pour réussir. La faction résolut de le perdre par une voie *détournée*. (Barth.) Cet homme prend toujours des chemins *détournés*. (Acad.) Un moyen *détourné* dégrade qui s'en sert. (La Chauss.) La faction opposée à Périclès, n'osant l'attaquer ouvertement, résolut de le perdre par une voie *détournée*. (Barth.) Il y a pour arriver aux dignités ce qu'on appelle la grande voie, le chemin battu; il y a le chemin *détourné* ou de traverse, qui est le plus court. (La Bruy.)

— Écarté, éloigné du chemin, en parlant des

personnes. Elle est *détournée* de sa route. (Cuvier.)

— *Détourné de... par.* Je voulais rêver, et j'en étais toujours *détourné* par quelque spectacle inattendu. (J.-J. Rouss.) *Détourné* par ces petits événements de sa méditation ambitieusement amoureuse, il se mit au travail. (De Balzac.)

— *Reproche détourné.* Reproche indirect. ‖ *Louange détournée.* Louange fine et délicate, qui ne s'adresse qu'indirectement à la personne qu'on veut louer.

— *Sens détourné d'un mot, d'une phrase, d'un texte*, etc. Sens qui n'est pas naturel, qui n'est pas le véritable sens que s'était proposé l'auteur en écrivant ce mot, cette phrase, ce texte, etc.

DÉTOURNEMENT. s. m. (ét., V. DÉTOURNER). Action de détourner, de se détourner. Il y avait l'autre jour des femmes à cette comédie, qui par les mines qu'elles affectèrent durant toute la pièce, leurs *détournements* de tête et leurs cachements de visage, firent dire de tous côtés cent sottises de leur conduite. (Mol.)

— Action de soustraire frauduleusement. Détournement de fonds, de papiers, de titres, d'effets, etc.

DÉTOURNER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, part. priv., et *tourner*). Écarter, éloigner du chemin. Détourner quelqu'un de sa route. Détourner quelqu'un de plus d'une demi-lieue.

Le renard à sa piste ayant des chiens de chasse,
Les avait longtemps *détournés*. (Fr. de Neufch.)

— Fig. *Détourner quelqu'un du droit chemin.* Le faire dévier du devoir, de l'honneur.

— Faire changer de direction, faire tourner ailleurs. Détourner le cours d'une source, d'un ruisseau. Détourner les eaux d'une rivière. Le commerce est comme certaines sources; si vous voulez *détourner* leur cours, vous les faites tarir. (Fén.) Il fallut mettre à sec une rivière si rapide et si profonde, en *détournant* les eaux dans un lac immense que la reine avait fait creuser. (Boss.) Écoute le bruit des fontaines dont la mousse a *détourné* les eaux; regarde les jardins qui se montrent à travers ces arcades à demi tombées. (Chateaub.) Mes yeux, que la clarté du météore avait *détournés* un instant, se reportèrent sur le ballon, et n'y virent plus que la petite pantoufle. (X. de Maistre.)

Tel qu'un ruisseau docile
Obéit à la main qui *détourne* son cours (Racine.)

— Dans un sens analogue. Détourner l'orage, la nuée. Le peuple croit qu'il faut sonner les cloches pour détourner l'orage. Il y avait des divinités à qui on demandait de ne pas inspirer le crime, et d'autres à qui on demandait de le *détourner*. (Montesq.)

— *Détourner la tête, le visage, les yeux.* Refuser de voir. Entre mille honnêtes gens de qui il *détourne* les yeux. (La Bruy.) Vous *détournez* vos yeux de ce spectacle. (Mass.) Contraint de *détourner* ses regards de ceux à qui il doit des hommages. (Id.) Une femme qui n'a jamais les yeux que sur une même personne, ou qui les en *détourne* toujours, fait penser d'elle la même chose. (La Bruy.) Je sais qu'on n'aime pas le spectacle de la misère qu'on ne peut soulager, et que le riche même *détourne* les yeux du pauvre qu'il refuse de secourir (J.-J. Rouss.) Qu'ai-je fait? vous *détournez* vos yeux de peur de me voir. (Fén.)

Bientôt dans le flanc ce monstre furieux
Lui plonge son épée en *détournant* les yeux. (Volt.)

— *Détourner les oreilles.* Refuser d'entendre.

Détourne, roi puissant, *détourne* tes oreilles
De tout conseil barbare et mensonger (Racine.)

— *Détourner son esprit, sa pensée.* Ne vouloir pas penser à détourner son esprit, sa pensée, d'un objet désagréable.

— *Détourner l'attention.* Distraire. *Détourner* ailleurs son attention. (Volt.)

Un bruit confus s'élève et du peuple surpris
Détourne tout à coup les yeux et les esprits. (Rac.)

— On dit encore à peu près dans le même sens : *Détourner un coup.* Faire qu'il porte, qu'il tombe ailleurs que sur celui auquel il était destiné.

— *Détourner une accusation.* Lui donner une faire porter sur quelque autre.

— *Détourner le sens, la signification d'un mot, d'une loi.* Donner à ce mot, à cette loi une signification forcée, un sens qui n'est pas naturel, en faire une application qui n'est pas celle qu'ils doivent avoir. *Détournant* à leurs fins presque toutes les lois divines, humaines, positives et naturelles. (Pasc.)

— Soustraire frauduleusement. Détourner les deniers publics. Détourner des papiers, des titres. Détourner des effets. On l'accuse d'avoir *détourné* ces fonds. (Acad.) Un coq *détourna* une perle. (La Font.)

— Distraire d'une occupation. Détourner quelqu'un de ses études, de ses affaires.

— En bonne ou en mauvaise part. Dissuader de. Faire renoncer à. Détourner quelqu'un d'une mauvaise entreprise. Détourner quelqu'un d'un procès. Détourner quelqu'un du mal, du péché, du libertinage. S'il se présente à eux quelqu'un qui soit tout résolu de rendre des biens mal acquis, ne craignez pas qu'ils l'en *détournent.* (Pasc.) La plus grande peine qu'on ait avec eux est de les *détourner* de l'usure. (Id.) Comment, depuis tant de siècles, les coups de l'infatigable providence ne nous ont-ils pas *détournés* du mal! (Boss.) L'intérêt *détourne* l'homme du chemin de la justice et du bonheur. (Id.) Ils devaient à la patrie leur sang, leur vie et leurs derniers soupirs, et ni la honte ni les revers ne les pouvaient *détourner* de ce devoir sacré. (J. J. Rouss.)

Madame, je cessais de vous presser de vivre,
Déjà même au tombeau je songeais à vous suivre;
Pour vous en *détourner* je n'avais plus de voix. (Rac.)

— Absol. Leur exemple peut *détourner* de la vertu. (Mass.)

On peut par la bonté distinguer la malice,
Et la vertu suffit pour *détourner* du vice. (Santeuil.)

— *Détourner à.* Faire servir à. *Détourner* à des usages profanes les richesses du sanctuaire. (Mass.)

— *Détourner de... par.* Qui ne se mettrait en état de *détourner* de lui cette infortune par les larmes et les gémissements d'une sincère pénitence? (Mass.)

— *Détourner sur.* Faire retomber sur. *Détourner* sur les autres le coup que la vérité n'avait porté que sur nous. (Mass.) *Détourner* sur les autres la haine d'un mauvais succès. (La Bruy.)

Que ne puis-je sur moi *détournant* leurs vengeances,
De la mort qui vous suit étouffer les semences
(Voltaire.)

— v. n. Quitter le droit chemin. Détourner à droite. Détourner à gauche. Détourner, une fois arrivé à la croix.

— Véner. Découvrir, par le moyen du limier, le lieu où la bête a sa reposée, et en marquer l'enceinte pour se reconnaître, lorsqu'on la chasse. ‖ *Détourner le cerf.* Tourner autour de l'endroit où le cerf est entré, et s'assurer qu'il n'en est pas sorti.

— SE DÉTOURNER. v. pron. S'écarter du droit chemin. Se détourner du chemin de quelqu'un pour éviter cette personne, pour ne pas la voir. Se détourner de quelques pas.

— Prendre un chemin plus long, une autre route que la route ordinaire. Se détourner de deux lieues pour embrasser un père, une mère, pour saluer un protecteur, un ami.

— Se tourner d'un autre côté pour n'être point vu, ou pour ne point voir. Se détourner avec horreur, avec dégoût. Elle se *détournait* afin qu'on ne pût la voir. (Acad.)

— S'écarter de ce qui est nuisible. Le ciron a des yeux; il se *détourne* des objets qui pourraient lui nuire. (La Bruy.)

— Se distraire. Se détourner de ses occupations, de ses affaires.

— Dévier. Se détourner du devoir. Les méchants se *détournent* de la droite voie, dès le sein de leur mère. (Boss.) Un homme qui ne se *détourna* jamais de son devoir. (Fléch.)

— Faire porter son attention, son activité sur. Les grands sujets lui sont défendus; il se *détourne* sur de petites choses. (La Bruy.)

— Fig. Celui qui réfléchit mûrement sur ses propres intérêts se *détourne* des voies d'iniquité. (Boiste.)

DÉTRACTATION. s. f. (pr. *dé-trak-ta-ci-on*; du lat. *detrectatio*, même signification). Médisance. C'est un latinisme, synonyme inusité de Détraction.

DÉTRACTÉ, ÉE. part. pass. du v. Détracter. S'empl. adjectiv. Un homme détracté. Une femme détractée. Inusité.

DÉTRACTER. v. a. 1re conj. (du lat. *detrectare*, même signification; ét., *de*, part. priv., et *tractare*, traiter, maltraiter). Médire outrageusement de quelqu'un; déprécier violemment une chose; s'efforcer de rabaisser le mérite de cette personne ou de cette chose. Détracter quelqu'un. Détracter les hommes supérieurs. Détracter la réputation d'une femme. Détracter la vertu. La peine qu'on prend pour *détracter* les hommes vertueux, je la prendrais volontiers pour leur donner un tour d'épaule pour les hausser. (Montaig.)

— Absolument. Être enclin à détracter. Le penchant à détracter est l'indice d'un petit esprit et d'un mauvais naturel.

— v. n. La charité ne veut pas qu'on détracte de son prochain. Notre propre intérêt ne permet pas que nous détractions de nos

— SE DÉTRACTER. v. pron. Se déchirer par des paroles les uns les autres.

— Ce verbe est peu usité.

DÉTRACTEUR, TRICE. s. Celui, celle qui détracte les personnes ou les choses, qui s'efforce d'en rabaisser le mérite, les qualités, les avantages. Ne pas écouter les détracteurs. Fuir les détracteurs comme la peste. Elle fit la guerre aux *détracteurs*. (Fléch.) La langue du *détracteur* est un feu dévorant. (Mass.) Quelle confiance peut mériter un *détracteur* qui se détracte lui-même par cela seul qu'il détracte. (***) N'a pas de *détracteurs* qui veut. (***)

— *Détracteur de.* Les détracteurs d'Homère, de Platon, de Virgile, d'Horace. Les détracteurs des anciens. Les détracteurs de la religion, de la philosophie, de la vertu, de la morale. Les détracteurs du pouvoir, de l'autorité.

Je ne puis estimer ces dangereux auteurs
Qui de l'honneur, en vers, infâmes *détracteurs*,
Trahissant la vertu sur un papier coupable,
Aux yeux de leur lecteur rendent le vice aimable.
(Boileau.)

— S'emploie adjectivement. Un esprit détracteur. Il est tout à fait inusité au féminin, surtout comme adjectif.

. . . D'un sifflet *détracteur*
Le vrai talent nargue la calomnie. (Decorbie.)

DÉTRACTION. s. f. (pr. *dé-trak-ci-on*; du lat. *detractio*, formé de *detrahere*). Action de prélever, de retrancher une portion d'une chose.

— Anc. législ. *Droit de détraction.* Droit en vertu duquel le souverain distrayait à son profit une certaine partie des successions qu'il permettait aux étrangers de venir recueillir en France.

— Fig. Médisance. Action de détracter. Être enclin à la détraction. Être exposé à la détraction. Être victime de la détraction. Crime de la *détraction*. (Mass.) Telle est la destinée de la *détraction*. (Id.)

— *Détraction de.* La détraction d'autrui.

— *Détraction contre.* La *détraction* contre le prochain est contraire à la charité. (Acad.)

DÉTRANCHÉ, ÉE. part. pass. du v. Détrancher. S'empl. adjectiv. Blas. *Écu détranché.* Écu dans lequel est une bande partant de dextre, mais un peu à côté de l'angle.

DÉTRANCHEMENT. s. m. Action de détrancher, de couper en tranches. Le *détranchement* des membres. (Montaigne.)

DÉTRANCHER. v. a 1re conj. (rad. *tranche*). S'est dit pour, Couper en tranches, en morceaux

— Blas. *Détrancher un écu.* Y mettre une bande qui part de dextre, un peu à côté de l'angle.

— SE DÉTRANCHER. v. pron. Être détranché.

DÉTRANGÉ, ÉE. part. pass. du v. Détranger. S'empl. adjectiv. Mulots détrangés. Taupes détrangées.

DÉTRANGER. v. a. 1re conj. On met un *e* après le *g* suivi de *a*, *o*. *Nous détrangeons. Je détrangeais*, etc. Hortic. Chasser les animaux nuisibles aux plantes. Détranger les mulots. Détranger les taupes.

— SE DÉTRANGER. v. pron. Être détrangé.

DÉTRANSPOSÉ, ÉE. part. pass. du v. Détransposé. S'empl. adjectiv. Pages détransposées.

DÉTRANSPOSER. v. a. 1re conj. (rad. *poser*). Typogr. Remettre à leur place des pages qui avaient été transposées. Détransposer des pages.

— SE DÉTRANSPOSER. v. pron. Être détransposé.

DÉTRANSPOSITION. s. f. (pr. *dé-trans-po-zi-ci-on*), Typogr. Action de détransposer, de remettre à leur place des pages transposées.

DÉTRAPE. s. f. Vieux mot, synonyme de Décharge, débarras. Voilà une belle détrape. Ce mot se trouve, ainsi que le v. *détraper* dans la Satire Ménippée.

DÉTRAPER. v. a. 1re conj. Délivrer, débarrasser.

— SE DÉTRAPER. v. pron. Se débarrasser.

— Se trouve dans la Satire Ménippée.

DÉTRAQUÉ, ÉE. part. pass. du v. Détraquer. S'empl. adjectiv. dans toutes les acceptions du v. actif. Machine, horloge détraquée. ‖ Cheval détraqué. ‖ Estomac, cerveau détraqué. ‖ Esprit détraqué. ‖ Administration détraquée, etc. Il fait un temps entièrement *détraqué*. (Mme de Sévig.)

DÉTRAQUER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, part. priv., et *trac*, vieux mot qui signifiait *trace*, vestige). Signifie proprement, Faire perdre les bonnes allures, l'allure ordinaire, la justesse des mouvements. Détraquer un cheval. Celui qui a monté ce cheval l'a tout *détraqué*. (Acad.)

— Dérégler, déranger les ressorts, le mécanisme. Détraquer un tourne-broche. Détraquer une horloge, une pendule, une montre. Détraquer une machine à vapeur.

— Fig.

Deux yeux charmants avaient, pour ma ruine,
Détraqué les ressorts de toute la machine (Regnard.)

— Troubler les fonctions d'un être organisé, les facultés d'un être intelligent. De mauvais aliments détraquent l'estomac. Les excès détraquent notre organisation animale. Un travail trop fort, trop prolongé, détraque l'esprit, détraque le cerveau.

— Mettre le désordre dans une administration, là où régnait une certaine règle. La mort de ce fonctionnaire a détraqué toute l'administration. La mort du prince a détraqué tout le gouvernement.

— Détourner d'une vie réglée, d'une occupation louable. Ces mauvais sujets sont enfin parvenus à détraquer ce bon ouvrier, ce père de famille.

— Faire partir le trac ou triquet d'un piége. Détraquer un piége.

— SE DÉTRAQUER. v. pron. Perdre ses bonnes allures. Cheval qui se détraque.

— Se dit au propre et au figuré, dans toutes les acceptions du v. actif. Horloge qui se détraque. Machine qui se détraque. ‖ Estomac qui se détraque. ‖ Esprit qui se détraque. ‖ Ouvrier qui se détraque. ‖ Administration qui s'est détraquée. ‖ Piége qui se détraquera au moindre froissement. Je serai toujours du parti de ceux qui suivront le grand chemin de la raison, sans se *détraquer* pour contenter le vulgaire. (Et. Pasq.)

Quand les ressorts d'un bon gouvernement
Se *détraquent* dans un empire,
On peut annoncer sûrement
Qu'il n'est pas loin de se détruire. (Nivernais.)

DÉTRECTATION. s. f. (pr. *dé-trek-ta-ci-on*; du lat. *detrectatio*, même signif.). Syn. de Détraction, qui est plus usité.

DÉTREMPE. s. f. (ét., V. DÉTREMPER). Peint. Couleur délayée avec de l'eau et de la colle, à la gomme, au blanc d'œuf, sans graisse, ni résine, ni chaux, et dont on se sert pour peindre. Employer la détrempe. Peindre en détrempe. Effacer la détrempe. On connaît trois sortes de détrempes : la détrempe commune, la détrempe au vernis, et le blanc des carmes. On emploie principalement la détrempe pour couvrir les boiseries, les lambris de l'intérieur des appartements, et pour peindre les décorations de théâtre. Avant le Flamand Van Dyck, qu'on regarde comme l'inventeur de la peinture à l'huile, on ne connaissait guère d'autre procédé que celui de la *détrempe*. (Bout.) Plusieurs peintres des beaux temps de l'art, tels que Paul Véronèse, ont employé quelquefois la *détrempe*. (Id.)

Les amants, je dis ceux de la meilleure trempe,
Ne durent que fort peu d'instants;
Les ennemis sont plus constants :
La haine peint à l'huile, et l'amour en *détrempe* (***)

— Peinture faite en détrempe. Une détrempe. Une belle détrempe. Acheter une détrempe.

— Fig. et pop. *Mariage en détrempe.* Commerce illicite sous quelque apparence de mariage, concubinage.

— Littér. *Ouvrage en détrempe.* Ouvrage faiblement imité d'un autre. Le poëme de Le Noble intitulé *les Noyers*, c'est proprement *le Lutrin* en *détrempe*. (La Monn.)

DÉTREMPÉ, ÉE. part. pass. du v. Détremper. S'empl. adjectiv. Farine, pâte détrempée. Couleurs détrempées. Chaux détrempée. On frotte sa langue dans de la poix-résine *détrempée* dans de la farine. (Volt.) Si la nourrice mâche du pain, sa salive détrempe et en fait une nourriture bien meilleure que s'il était *détrempé* avec toute autre liqueur. (Buff.) Son limon *détrempé* cimente nos remparts. (Del.)

— Fig. Le plaisir n'est jamais pur, mais toujours *détrempé* et mêlé avec quelque aigreur. (Charr.)

DÉTREMPER. v. a. 1re conj. (rad. *tremper*). Délayer dans un liquide. Détremper de la farine. Détremper des couleurs.

— *Détremper avec.* Détremper de la farine avec du lait, avec du beurre, avec du sucre, avec des œufs. Prométhée *détrempa* la terre dont il forma l'homme non avec de l'eau, mais avec des larmes. (Trad. d'Ésope.) On *détrempe* le plâtre avec une bien moindre quantité d'eau. (Buff.)

— Maçonn. *Détremper la chaux.* La délayer dans l'eau, dans un petit bassin, d'où elle coule ensuite dans une fosse creusée dans la terre, où on la conserve.

— Métallurg. *Détremper l'acier.* Le ramener au même état où il était avant la trempe, en le faisant rougir au feu et en le laissant refroidir dans les cendres chaudes dont on le recouvre. Détremper les outils dégradés par le travail

— Fig. *Détremper l'esprit, détremper l'âme.* Leur ôter la vigueur, l'énergie. Détremper le courage.

— Dans un sens analogue, et en bonne part. Mitiger, affaiblir. Épaminondas avait emprunté des Lacédémoniens l'usage de sacrifier aux Muses, allant à la guerre, pour *détremper* par leur douceur et gaieté cette furie et âpreté martiale. (Montaigne.) Nous ouvrons la matière et l'étendons en la *détrempant*. (***)

On m'envoya chercher, un de ces jours passés,
Pour *détremper* un peu l'humeur mélancolique
D'un homme dès longtemps au lit paralytique.
(Regnard.)

— SE DÉTREMPER. v. pron. Se dit dans toutes les significations du verbe actif. La farine se détrempe avec de l'eau. L'acier se détrempe en rougissant d'abord au feu, puis en refroidissant peu à peu. L'âme se détrempe dans la mollesse.

DÉTREMPEUR. s. m. Techn. Ouvrier qui détrempe l'acier.

— Art culin. Se disait autrefois d'un aide de [illegible] les viandes salées.

DÉTRESSE. s. f. (du lat. *districtio*, resserrement, grande peine d'esprit). Affliction poignante, angoisse causée par une situation malheureuse, par un embarras pressant, par un danger imminent; cette situation, cet embarras, ce danger même. Grande détresse. Extrême détresse. Cri de détresse. Être dans la détresse. Être plongé, enfoncé dans la détresse. Mettre dans la détresse. Réduire à la détresse. Avoir pitié de la détresse de quelqu'un. Secourir quelqu'un dans sa détresse, etc. Il n'est point de *détresse* absolue, tant qu'il nous reste un véritable ami. (Boiste.) Le peuple est injuste dans la *détresse*, ne l'y faites point tomber. (Id.) Je vous conjure de ne me pas rebuter dans la *détresse* où je me trouve. (Volt.) Cela donne de telles *détresses* à mon cœur, que, si elles étaient continuelles comme elles sont vives, je n'y pourrais pas résister. (Mme de Sévigné.)

Si vous êtes dans la *détresse*,
O mes amis! cachez-le bien;
Car l'homme est bon et s'intéresse
A ceux qui n'ont besoin de rien. (Hoffman.)

— Mar. *Signal de détresse.* Signal particulier qu'un vaisseau emploie pour annoncer qu'il est en danger et qu'il a besoin de secours. Ce signal consiste généralement en un pavillon placé en berne à la poupe, et appuyé de coups de canon.

— Fig. *Signal de détresse.* Toute action qui fait présumer qu'une personne est dans un embarras pressant.

DÉTRESSÉ, ÉE. part. pass. du v. Détresser. S'empl. adjectiv. Cheveux détressés. Cordes détressées.

DÉTRESSER. v. a. 1re conj. (rad. *tresse*). Défaire ce qui était tressé, défaire une tresse ou des tresses. Détresser des cordes. Détresser les cheveux.

— SE DÉTRESSER. v. pron. Être détressé.

DÉTRICHAGE. s. m. Techn. Première façon que l'on fait subir aux laines avant de les peigner, et qui consiste à séparer en trois ou quatre qualités les différentes parties de laines et à les mettre dans des cases ou par tas à terre.

DÉTRICHÉ, ÉE. part. pass. du v. Détricher. S'empl. adjectiv. Laines détrichées.

DÉTRICHER. v. a. 1re conj. Techn. Exécuter l'opération du détrichage ; séparer les laines en trois ou quatre qualités, avant de procéder au peignage. Détricher de la laine.

— SE DÉTRICHER. v. pron. Être détriché.

DÉTRICHEUR, EUSE. s. Techn. Celui, celle qui détriche les laines, qui les sépare les unes des autres en trois ou quatre qualités, avant de procéder au peignage.

DÉTRIÉ, ÉE. part. pass. du v. Détrier. S'empl. adjectiv. Puînés détriés.

DÉTRIEMENT. s. m. Dr. cout. Assignation, don d'une portion légitime et convenable. || *Advenance et détriement.* Espèce d'exécution immobilière, d'après les coutumes de Bretagne.

DÉTRIER. v. a. 1re conj. Dr. cout. Donner, assigner aux puînés une portion légitime et convenable.

— SE DÉTRIER. v. pron. Être détrié.

DÉTRIMENT. s. m. (du lat. *detrimentum*, même signification ; rad. *terere*, broyer). Signifie au propre, Débris, fragment, ce qui se détache des corps par altération, par dégradation. Le *détriment* des corps organisés. (Buff.) || On dit mieux Détritus, dans cette acception.

— Fig. Dommage, perte, préjudice. Grand détriment. Notable détriment. Causer un détriment considérable. Recevoir un détriment presque irréparable. Une chose qui va, qui tourne au détriment de quelqu'un.

— *Au détriment de.* loc. prépos. Au préjudice de. Afficher un grand faste au détriment de sa bourse, de sa fortune. Se jeter dans tous les excès, au détriment de sa santé. Acquérir une richesse colossale au détriment d'autrui, au détriment de son propre honneur. On est naturellement porté à abuser du pouvoir, même à son *détriment.* (La Harpe.) Omission des dictionn.

— Astrol. *Être en son détriment.* Se disait d'une planète qui se trouvait dans un signe opposé à sa maison.

DÉTRIPLÉ, ÉE. part. pass. du v. Détripler. S'empl. adjectiv. Rangs détriplés. Fils détriplés.

DÉTRIPLER. v. a. 1re conj. (rad. *triple*). Réduire ce qui était triple.

— Art milit. *Détripler les files.* Les composer de deux hommes au lieu de trois.

— SE DÉTRIPLER. v. pron. Être détriplé.

DÉTRITAGE. s. m. Écon. rur. Action de passer les olives sous la meule du détritoir, avant d'en exprimer l'huile.

DÉTRITÉ, ÉE. part. pass. du v. Détriter. S'empl. adjectiv. Olives détritées. Graines détritées.

DÉTRITER. v. a. 1re conj. (du lat. *deterere*, broyer ; part. *detritus*, broyé). Écon. rur. Broyer, écraser des graines, particulièrement des olives, pour en exprimer l'huile.

DÉTRITION. s. f. (pr. *dé-tri-ci-on*). Didact. Usure par frottement.

DÉTRITIQUE. adj. des 2 g. (formé du v. *deterere*, broyer). Géol. Qui se compose de détritus. Dépôts ou terrains détritiques. Groupe de terrains, postérieurs à la dernière révolution du globe, qui résultent d'un assemblage, ordinairement meuble, de fragments plus ou moins reconnaissables de roches et de débris de corps organisés. Les dépôts tourbeux, résultat de la destruction d'une végétation actuelle et sur place, devraient encore être considérés comme des dépôts *détritiques.* (Guér.)

DÉTRITOIR. s. m. (formé du lat. *detritus*, part. pass. du v. *deterere*, broyer). Techn. Moulin à meules de pierres verticales tournant très-lentement dans une auge circulaire en pierre, et au moyen duquel on écrase les olives avant d'en exprimer l'huile.

DÉTRITUS. s. m. (pr. *dé-tri-tuss* ; de *deterere*, broyer). Mot latin francisé par lequel on désigne le résidu d'une substance ou d'un corps quelconque organisé.

— Géol. Se dit particulièrement des débris divers résultant de la détérioration des roches et des végétaux répandus sur la surface de la terre. || Au pl., les *détritus.*

— Pathol. Résidu inorganique qui remplace le tissu des parties dégénerescentes. La présence des *détritus* dans les matières évacuées est un des signes les plus importants pour le diagnostic de la dégénérescence de quelques viscères. (Dict. encycl.)

DÉTROIT. s. m. (du lat. *districtus*, resserré). Géogr. phys. Canal naturel par lequel deux mers ou deux parties de mer communiquent entre elles. Possession d'un détroit. Les deux rives d'un détroit. Traverser un détroit. Défendre un détroit. Le détroit des Dardanelles, le détroit de Gibraltar. Le détroit du Pas-de-Calais, etc. Les détroits sont sur mer ce que les défilés sont sur terre. Ce *détroit* qui sépare l'Italie de la Sicile. (Fléch.) La mer Pacifique coule de même d'Orient en Occident par les *détroits* du Japon. (Buff.)

— *Détroit terrestre.* La grande dépression entre les Pyrénées et les montagnes du centre de la France présente, près de Carcassonne, un véritable *détroit* terrestre. (Guér.)

— Se prend aussi dans le sens de Défilé, passage resserré entre deux montagnes. Le détroit des Thermopyles.

— Fig. Angoisse. Il vous est plus honorable de mourir dans le *détroit* des afflictions, qu'avec impatience souffrir le mal que Dieu vous envoie. (Nic. Pasq.)

— Anc. admin. S'employait autrefois pour District, étendue d'une juridiction spirituelle ou temporelle.

— Anat. Nom donné à deux rétrécissements que présente la cavité pelvienne, *le détroit supérieur* ou *abdominal*, qui est formé par la marge du bassin et qui sépare le grand bassin du petit ; le *détroit inférieur* ou *périnéal*, qui est l'ouverture inférieure du petit bassin. Dimension du détroit supérieur. Diamètre du détroit inférieur.

— Géogr. Ville commerçante des États-Unis, ch.-l. du Michigan, sur la rivière du même nom.

— Moll. *Détroit de Magellan.* Nom vulgaire du cône magellanique.

DÉTROMPÉ, ÉE. part. pass. du v. Détromper. S'emploie adjectiv. Un homme détrompé. Une femme détrompée. Un esprit détrompé. Un cœur détrompé. Il meurt *détrompé* sans mourir changé. (Mass.) Rien n'est plus grand dans le souverain que de vouloir être *détrompé.* (Id.) J'ai cru autrefois que ces endroits étaient clairs et intelligibles pour les acteurs, pour le parterre ; je suis *détrompé.* (La Bruy.) Il n'est de malheureux que les cœurs *détrompés.* (Volt.) Les passions ne se soulèvent guère dans notre sein avant notre quatrième lustre ; à quarante ans elles sont déjà éteintes ou *détrompées.* (Chateaub.)

— *Détrompé de.* Parut-on être jamais plus *détrompé*, qu'on ne l'est dans ce siècle, de cette vieille erreur ? (Mass.) De mon heureux espoir désormais *détrompé.* (Rac.) Si les vieillards semblent plus sages que les jeunes gens, c'est parce qu'ils sont *détrompés* du mérite de beaucoup de choses ou parce qu'ils veulent le paraître. (Beauch.)

> Heureux qui du ciel occupé,
> Et d'un faux éclat *détrompé*,
> Met de bonne heure en Dieu toute son espérance !
> (J.-B. ROUSSEAU.)

— *Détrompé par.* A peine *détrompés* par la possession d'un objet du bonheur qui semblait nous y attendre, un nouveau désir nous emporte. (Mass.)

DÉTROMPEMENT. s. m. Action de détromper ; état de celui qui est détrompé. Inus.

DÉTROMPER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, partic. priv., et *tromper*). Tirer d'erreur, désabuser au sujet de quelqu'un ou de quelque chose. Détromper un ami. Avoir de la peine à détromper. Vous couvriez sous le voile de la religion une conscience souillée et des mystères d'ignominie ; ah ! vous allez donc en ce jour de révélation *détromper* tout l'univers. (Mass.) Que l'expérience du passé vous *détrompe.* (Id.) Il est très-facile de tromper l'homme en matière de religion, et très-difficile de le *détromper.* (Bayle.) J'avais cru quel-

religion, l'expérience m'a *détrompé.* (J.-J. Rouss.) Pensez-vous qu'il se laisse aisément *détromper* ? (Corn.) Le temps *détrompera* ceux qui parlent ainsi. (Id.) Je crois être parvenu à *détromper* un peu Sa Majesté. (Volt.) Je croirai toujours, à moins que l'événement ne me *détrompe.* (Id.) Tous les malheurs de nos pères ne nous ont point *détrompés.* (Id.)

— Racine a dit, *Détromper une erreur. Détrompez* son erreur, fléchissez son courroux.

— *Détromper par.* Songez à *détromper* le public par des discours sincères et religieux. (Boss.)

— Absol. Avant d'instruire il faut *détromper.* (Montesq.)

— *Détromper de.* Il se fiait à ce fripon, j'ai eu bien de la peine à l'en *détromper.* (Acad.) Faut-il un autre spectacle pour nous *détromper*, et des sens, et du présent, et du monde ? (Boss.)

— Neutralement. Je vous *détromperai* de la mauvaise opinion que vous avez de cet homme. (Montesq.) La ville dégoûte de la province, la cour *détrompe* de la ville et guérit de la cour. (La Bruy.) *Détromper* les esprits des erreurs de leur temps. (Boil.)

— SE DÉTROMPER. v. pron. Sortir d'erreur, se désabuser. Se détromper par l'expérience. Se détromper en vieillissant. Se détromper sur bien des hommes et sur bien des choses. Elle prend son frère pour Ctésiphon ; elle lui parle comme à un amant ; elle se *détrompe*, rougit de son égarement. (La Bruy.) Les hommes réunis tardent peu à se *détromper.* (Duel.) Celui qui erre volontairement ne peut se *détromper.* (Id.)

— *Se détromper par.* Loin de se *détromper* par l'exemple de ceux qu'on voit disparaître. (Mass.)

DÉTRONCATION. s. f. (pr. *dé-tron-ka-ci-on* ; du lat. *detruncatio*, formé du verbe *detruncare* ; rad. *truncus*, tronc). Chir. Séparation de la tête d'avec le tronc. C'est ainsi qu'on appelle ordinairement une opération que l'on pratique sur un fœtus mort dont la sortie naturelle présenterait des difficultés insurmontables, et qui consiste à séparer le tronc de la tête du fœtus, cette dernière restant dans la matrice. Quelquefois aussi la détroncation peut être l'effet de tractions trop violentes exercées sur le fœtus vivant.

DÉTRÔNÉ, ÉE. part. pass. du v. Détrôner. S'empl. adjectiv. Un prince détrôné. Un roi détrôné. Une princesse, une reine détrônée. Une majesté détrônée. On a vu des rois dans l'exil n'avoir pas même une chaumière pour abriter leur majesté détrônée.

— *Détrôné par.* Les faux dieux ont péri, *détrônés* par Lucrèce. (Delille.)

DÉTRÔNEMENT. s. m. (rad. *trône*). Action de chasser du trône ; expulsion d'un souverain. Le détrônement d'un empereur. Le détrônement d'un roi. || État d'un roi détrôné.

DÉTRÔNER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, partic. priv. et *trôner* ; rad. *trône*). Chasser, priver, déposséder du trône ; dépouiller du pouvoir souverain. Détrôner un empereur. Détrôner un roi. Les peuples n'apprennent qu'à leurs dépens à détrôner les rois. Souvent, par le triste jeu des ambitions humaines, on a vu le prince rappelé par ceux-là mêmes qui l'avaient détrôné. Quiconque flatte ses maîtres, les trahit ; la perfidie qui les trompe est aussi criminelle que celle qui les *détrône.* (Mass.) Si l'homme a des tyrans, il doit les *détrôner.* (Volt.) Pourquoi sont-ils en ce moment si indifférents sur les événements de l'Espagne, où un fils a *détrôné* son père ? (Las Cases.) On m'a *détrôné* injustement ; j'espère que le ciel prendra soin de ma vengeance. (Anquet.)

— Fig. Détrôner l'opinion. Détrôner une idée. Détrôner le vice.

— SE DÉTRÔNER. v. pron. Se démettre de l'autorité souveraine, descendre du trône. Inusité dans cette acception. Être cause de son propre détrônement.

DÉTRÔNEUR. s. m. Celui qui détrône un roi, un tyran ; qui ravit un trône. Ce mot a été employé par Voltaire.

DÉTROUSSÉ, ÉE. part. pass. du v. Détrousser. S'empl. adjectiv. dans les deux significations du verbe actif.

— Fig. et plais. *Rendre visite en robe détroussée.* Rendre visite en grande cérémonie, par allusion aux robes à queue et aux manteaux traînants que l'on portait autrefois à la cour.

DÉTROUSSEMENT. s. m. (ét., V. DÉTROUSSER). Action de détrousser. || Vol à main armée. Il est familier dans cette acception.

DÉTROUSSÉMENT. adv. Ouvertement. Platon dit tout *détroussément*, en sa République, que pour le profit des hommes il est souvent besoin de les piper. (Mont.)

DÉTROUSSER. v. a. 1re conj. (rad. *trousser*). Défaire, laisser ou faire retomber ce qui était troussé. Détrousser sa robe. Détrousser son manteau de cérémonie.

— Fig. et fam. Emporter le bagage qu'un voyageur à cheval a accoutumé de porter en trousse ; voler sur la voie publique et par force. Détrousser quelqu'un. Détrousser les passants, les voyageurs. Détrousser les marchands sur la grande route. Le verbe *détrousser* a reçu cette acception parce que les anciens

ceinture qui servait à relever leur robe ; quand on les volait, on emportait cette ceinture, et la robe se trouvait détroussée ou pendante. Ces coureurs ne purent faire autre chose que *détrousser* quelques chevaux et chameaux chargés d'or et d'argent. (Fauchet.) Ces deux hommes que vous voyez sont de la troupe des voleurs qui nous ont *détroussés* sur le grand chemin. (Le Sage.) Il ne fait que son devoir lorsqu'il nous condamne à mort, comme nous faisons le nôtre en *détroussant* les voyageurs. (Id.)

> Voit-on les loups brigands, comme nous inhumains,
> Pour *détrousser* les loups courir les grands chemins ?
> (SALLENTIN.)

— Fig. *Détrousser les savants.* Compiler.

— Faucon. Ôter la proie. Un oiseau qui en détrousse un autre. Un chien qui détrousse un oiseau.

— SE DÉTROUSSER. v. pron. Être détroussé ; détrousser son vêtement.

DÉTROUSSEUR, EUSE. s. Celui, celle qui détrousse, qui vole avec violence les passants.

— Le féminin s'applique aux femmes de mauvaise vie, aux voleuses des rues pendant la nuit.

— D'ailleurs, ce mot a vieilli au masculin et au féminin.

DÉTRUIRE. v. a. 4e conj. irrég. (du lat. *destruere*, même signif.) *Je détruis, tu détruis, il détruit, nous détruisons, vous détruisez, ils détruisent. Je détruisais. Je détruisis. Je détruirai. Je détruirais. Détruis, détruisons, détruisez. Que je détruise. Que je détruisisse. Détruisant. Détruit, détruite.* Démolir, renverser, abattre une construction, un édifice. Détruire un palais, un château, une église. Détruire une forteresse. Détruire les remparts d'une place de guerre. Un tremblement de terre a détruit parfois des villes entières. La violence de l'inondation détruit souvent les digues, les chaussées, les ponts, des files entières de maisons. Le temps détruit les constructions les plus solides, il détruira les pyramides d'Égypte, et ces temples gigantesques de l'Inde, creusés dans le granit. *Détruirez*-vous ces remparts ? (Boss.) Le Seigneur a *détruit* la reine des cités. (Rac.) Ces monuments publics de leur piété que le temps n'a pu *détruire.* (Mass.) Il vaut mieux *détruire* une ville que de la peupler d'habitants malheureux faute de subsistance. (Trad. de Sixte-Quint.) Les rois de Perse avaient *détruit* les temples des Grecs, Alexandre les rétablit. (Barth.) La mer irritée s'élève vers le ciel, et vient en mugissant se briser contre les digues inébranlables qu'avec tous ses efforts elle ne peut ni *détruire* ni surmonter. (Buff.)

— Fig. Ruiner, faire disparaître, anéantir, effacer une chose quelconque. Détruire une grande fortune. Détruire un empire, un royaume. Détruire la monarchie, la république, le gouvernement. La fermeté du souverain détruit les factions. Les années détruisent la beauté. Le courage détruit les vices. La vérité détruit l'erreur. L'unité, l'infaillibilité de la foi détruit le schisme, les hérésies. La pénétration d'esprit détruit les objections. La débauche ruine la santé. La mort détruit le corps humain. Au dernier jour, Dieu détruira l'univers par le feu. L'homicide est le seul crime qui *détruit* tout ensemble l'État, l'Église, la nature et la piété. (Pasc.) *Détruisons* l'idole des ambitieux. (Boss.) Il faut *détruire* les conseils profonds d'une malice invétérée. (Id.) Le Cid a été plus fort que l'autorité et la politique, qui ont tenté vainement de le *détruire.* (La Bruy.) Il *détruit* dans un même sujet, et les maladies qui l'affligent, et les vices qui le corrompent. (Fléch.) Tout ce qui nous environne nous *détruit.* (Mass.) Ils n'usent du crédit dont ils vous sont redevables que pour vous ruiner et pour vous *détruire.* (Id.) Le temps *détruit* plus de choses avec sa lime, que la mort n'en *détruit* avec sa faux. (Roubaux.) Si nuire est *détruire* des êtres animés, l'homme considéré comme faisant partie du système général des êtres, n'est-il pas le plus nuisible de tous ? (Buff.) Avec quelle netteté vous exposez les raisons de vos adversaires ! vous les mettez dans toute leur force, pour ne leur laisser aucune ressource, lorsque ensuite vous les *détruisez.* (Volt.) Par quelle bizarrerie avez-vous gardé les plus tristes pressentiments jusqu'au moment où vous avez pu les *détruire*, et ne l'avez pas voulu ? Il étalait un faste qui *détruisit* bientôt sa fortune. (Barth.) Le jaloux passe sa vie à la recherche d'un secret dont la découverte *détruit* sa félicité. (Trad. du chanc. Oxenst.) Le plus grand froid connu ne peut *détruire* le ressort de l'air. (Buff.) Tout alliage diminue ou *détruit* la ténacité des métaux. (Id.) J'abandonne celui que j'ai appris à respecter, et qui a *détruit* tout mon avenir. (Ancelot.) La flamme avait *détruit* la semence future. (Delille.)

> On abuse des bons peut-être,
> Mais les méchants, on les *détruit.* (***)

— Poet. *Détruire un roi.* Renverser son autorité, sa puissance.

> Oui, j'ai cherché Porus, mais quoi qu'on puisse dire,
> Je ne le cherchais pas afin de le *détruire.* (Rac.)

— Décréditer. Détruire un homme dans l'esprit, dans l'estime de quelqu'un.

— Absol. Ne savoir que détruire. Ne faire que détruire. N'être bon qu'à détruire. J'avoue qu'il est plus aisé de *détruire* que d'établir. (Buff.)

— SE DÉTRUIRE. v. pron. Se dégrader, tomber.

Ces bâtiments se *détruisent* tous les jours faute de réparations. (Acad.) Ces maisons se *détruisent* d'elles mêmes. (Boss.) Pourquoi tant de villes se sont-elles *détruites* ? (Volney.)

— Fig. Une opinion qui se détruit d'elle-même. Des faux bruits qui se détruisent d'eux-mêmes. Pour corriger nos habitudes, il suffit de considérer comment elles s'acquièrent, comment, à mesure qu'elles se multiplient, elles se combattent, s'affaiblissent et se *détruisent* mutuellement. (Condill.) Nos maux physiques se *détruisent* en nous détruisant. (J.-J. Rouss.)

— Se tuer. Malheur sur l'homme qui se détruit. Se *détruire* est certainement une lâcheté et un crime ; souffrir est un acte de courage et de vertu. (***)

— Se ruiner, se renverser, s'anéantir les uns les autres. Tant de factions opposées qui devaient se *détruire* les unes les autres. (Boss.) Les hommes ont enchéri de siècle en siècle sur la manière de se *détruire* réciproquement. (La Bruy.) Il dit plusieurs choses qui se *détruisent* les unes les autres. (Id.) Leurs projets se *détruisent* les uns les autres. (Mass.) Ils veulent se *détruire* et s'élever sur les ruines les uns des autres. (Id.) Nous nous épuisons d'hommes et d'argent, pour aller nous *détruire*

aux extrémités de l'Asie et de l'Amérique. (Volt.) Vous vous creusez l'esprit d'une si étrange manière, que vous vous *détruisez* vous-même. (Mme de Sévig.) Comme on voit tous ses vœux l'un l'autre se *détruire*. (Rac.)

Mille agitations que mes troubles produisent,
Dans mon cœur ébranlé tour à tour se *détruisent*.
(Corneille.)

— *Se détruire par.* Le monopole se *détruit* par son avidité même. (Rayn.)

DÉTRUIT, ITE. part. pass. du v. Détruire. S'empl. adjectiv. au propre et au figuré. Une ville détruite. Une santé détruite. Des autels détruits. Un palais détruit, etc. Tu m'as vue successivement fille, amie, amante, épouse et mère; quelques-uns de ces liens sont *détruits*, d'autres sont relâchés. (J.-J. Rouss.) S'il y eut beaucoup de fortunes particulières *détruites*, la nation devint bientôt plus commerçante et plus riche. (Volt.) Carthage étant *détruite*, Antiochus défait. (Rac.) Les missions du Paraguay sont tout à fait *détruites*. (Chateaub.) L'imagination s'aide des plus légers vestiges pour relever ces monuments *détruits* et les repeupler de grands hommes. (Barrière.) A l'instant qu'il y a un maître, il n'y a plus de souverain, et dès lors le corps politique est *détruit*. (J.-J. Rouss.) L'instinct caractérise l'animal encore plus que ses organes, puisqu'il subsiste lorsqu'ils sont *détruits*, et qu'il ne fait que s'accroître par leur privation. (B. de St-P.) Les moissons sont *détruites*, les villes renversées, leurs habitants sont écrasés. (A. Mart.)

— En parlant d'une personne. L'impie Achab *détruit*. (Rac.)

Vous-même n'allez pas, de contrée en contrée,
Montrer aux nations Mithridate *détruit* (Rac.)

— *Détruit de.*

Et d'un souffle *détruits*, malgré leur renommée,
Tous les vieux tourbillons s'exhalaient en fumée.
(Racine.)

— *Détruit par.* Le génie des Romains fut *détruit* par les Goths. (Volt.) Ses attraits par le temps étaient un peu *détruits*. (Flor.) Un second testament se trouve *détruit* par un troisième (La Bruy.) Le chemin est souvent *détruit* par des torrents ou des eaux stagnantes. (Barth.)

DETTE. s. f. (par contraction du lat. *debitum*, chose due; on écrivait anciennement *debte*). Ce que l'on doit, chose due. Obligation, engagement pris par le débiteur à l'égard du créancier. Se dit particulièrement d'une somme d'argent due à quelqu'un. Ancienne dette. Nouvelle dette. Petite dette. Grosse dette. Dette énorme. Dette sur dette. Faire des dettes. Avoir des dettes. Réduire ses dettes. Accroître, augmenter ses dettes. Payer ses dettes. Acquitter une dette. Etre accablé, perdu, criblé, abîmé de dettes. Etre arrêté, détenu, prisonnier pour dettes. Perdre une dette. Avouer, désavouer une dette. Il s'est noyé de *dettes*. (La Bruy.) Après avoir signé l'acquit de vos *dettes* (Id.) L'aumône est une justice; ce que nous appelons un don, le sage l'appelle une *dette*. (Fléch.) Si vous êtes jaloux de l'indépendance, ne faites pas de *dette*. (Boiste.) Rien ne porte malheur comme payer ses *dettes*. (Corn.) La fortune est comme les grands seigneurs, qui aiment mieux faire des libéralités que de payer leurs *dettes*. (***)

On ne sait ce que c'est que de payer ses *dettes*,
Et de sa bienfaisance on emplit les gazettes.
(Collin-d'Harleville.)

— Fig. *Avouer sa dette.* Avouer ses torts.

— Loc. prov. *Qui épouse la veuve, épouse les dettes.* || *Cent ans de chagrin ne paient pas un sou de dettes.* || *Qui paie ses dettes, s'enrichit.*

— *Dettes actives.* Celles dont on est créancier, c'est-à-dire qui constituent des créances à recouvrer, par opposition à *Dettes passives*, Celles dont on est débiteur. Les dettes passives sont les seules véritables dettes.

— *Dette mobilière.* Celle qui a pour objet quelque chose de mobilier, par opposition à *Dette immobilière*, Celle qui porte sur un immeuble.

— *Dette personnelle.* Celle à laquelle se joint une action contre la personne du débiteur. || *Dette réelle.* Celle qui n'est fondée que sur un fait de possession et qui peut être libérée par le délaissement.

— *Dette chirographaire.* Celle qui résulte d'une obligation ordinaire.

— *Dette hypothécaire.* Celle qui est attachée à des immeubles hypothéqués. || *Dette privilégiée.* Celle pour laquelle le créancier a un privilège spécial.

— *Dette liquide.* Celle dont l'objet est déterminé.

— *Dette commerciale* ou *consulaire.* Celle qui se rapporte à un fait de commerce, par opposition à *dette civile*.

— *Dette ancienne.* En matière d'hypothèques, Dette qui précède les autres, et doit être payée de préférence. || *Dette caduque.* Dette qui a cessé d'être obligatoire. || *Dette civile.* Dette ordinaire, qui n'a pour cause ni un fait de commerce ni une condamnation en matière criminelle. || *Dette de communauté.* Dette qui est à la charge de la communauté. || *Dette conditionnelle.* Dette qui dépend d'un événement futur et incertain. || *Dette douteuse.* Dette dont le recouvrement est incertain. || *Dette légale.* Dette à laquelle on est obligé par la loi. La légitime des enfants, les aliments que le père doit à son fils et le fils à son père, sont des dettes légales. || *Dette légitime.* Celle dont la cause est honnête et connue. || *Dette propre.* Celle à laquelle l'un des conjoints est tenu sur ses biens personnels. || *Dette simulée.* Celle qui n'existe qu'en apparence et qui, d'ordinaire, est annihilée par une contre-lettre. || *Dette de société.* Celle qui est contractée par tous les associés, à raison de leurs affaires communes. || *Dette usuraire.* Dette contractée à gros intérêts.

— Loc. prov. *Faire sa dette de quelque chose.* Se rendre caution pour autrui; répondre pour quelqu'un.

— Polit. *Dette publique* ou *dette consolidée.* Nom donné à l'ensemble des dettes que contracte un gouvernement lorsqu'il emprunte, ou lorsqu'il se reconnaît débiteur à quelque titre que ce soit.

— Se compose en France: 1° des *rentes perpétuelles* 5, 4 1/2, 4 et 3 p. 0/0; 2° des *rentes viagères* et des pensions qui s'éteignent par le décès des titulaires; 3° des *cautionnements* versés au trésor public et dont l'Etat paie les intérêts; 4° de la *dette flottante*.

— La *dette flottante* comprend les emprunts temporaires auxquels le trésor a recours, soit pour faire face aux divers déficits occasionnés par l'excédant des dépenses sur les recettes, soit pour créer des valeurs qui permettent d'attendre la rentrée des ressources ordinaires ou extraordinaires. La dette flottante de l'Angleterre s'élève à plus de 20 milliards; celle de la France à 5 milliards.

— Les rentes sur l'État se paient par semestre, le 22 mars et le 22 septembre.

— Fig. Devoir indispensable. La dette de la reconnaissance. La dette de l'amitié. Les dettes de la piété filiale. Une dette sacrée. Une dette de cœur. On paie sa *dette* au pays toutes les fois qu'on se rend utile à ses concitoyens. (***) En naissant, on contracte avec la patrie une *dette* immense, dont on ne peut jamais s'acquitter. (J.-J. Rouss.) Je commençai à payer enfin les immenses *dettes* de l'amitié. (Id.) Mais je suis homme, et j'ai payé comme un autre ma *dette* de faiblesses et de tribulations à l'humanité. (De Jussieu.)

— *Payer la dette de la nature, payer sa dette à la nature.* Mourir.

— *Dette électorale.* Promesse faite aux électeurs. Satisfaire une dette électorale.

DETTE. s. f. Prison où les créanciers font quelquefois détenir leurs débiteurs, comme moyen d'arriver au paiement, lorsque ceux-ci sont passibles de la contrainte par corps.

DETTEUR, DETTEUSE. s. Celui, celle qui a beaucoup de dettes, qui a l'habitude et la renommée de faire des dettes. Peu usité, quoique utile et énergique dans ce qu'il exprime.

DETTINGEN. Géogr. et hist. Village de Bavière, sur le Mein, à 12 kilom. S.-E. de Hanau. Les Français y furent défaits par les Anglais, en 1743, par l'imprudence du duc de Grammont.

DETTWILLER. Géogr. Ch.-l. de canton (Bas-Rhin); 2,500 hab.

DÉTUMESCENCE. s. f. (du lat. *detumescentia*; rad. *tumescere*, enfler). Désenflure, résolution d'une tumeur, d'un gonflement. La détumescence d'une glande, d'un abcès, d'une tumeur, etc.

DÉTUMESCENT, ENTE. adj. Pathol. Qui désenfle.

DÉTURBATRICE. adj. f. (rad. lat. *turbare*, troubler). Astron. Qui trouble. N'est usité que dans cette locution, *force déturbatrice*, ou force perpendiculaire au plan de l'orbite de la planète troublée.

DEUCALION. Myth. Roi de Thessalie, fils de Prométhée, et époux de Pyrrha, sous le règne duquel arriva le déluge qui porte son nom, 1503 ans av. J.-C. Deucalion échappa à ce déluge en se renfermant dans un vaisseau qui flotta pendant huit jours et s'arrêta sur le mont Parnasse. Deucalion et Pyrrha repeuplèrent la terre en jetant derrière eux des pierres mystérieuses qui se changèrent en hommes. Cette fable n'est qu'une altération du grand déluge biblique; c'est une inondation très-grande du Pénée qui y donna lieu.

DEUIL. s. m. (du v. lat. *dolere*, pleurer, d'où *dolor*, douleur). Grande tristesse, longue douleur, affliction profonde. Etre dans le deuil. Un [illegible] dans le deuil. Jour de deuil. Jours de trouble et de deuil. Un deuil public, national, universel. Le jour où l'on apprit la disgrâce de ce sage ministre fut un jour de *deuil*. (Acad.) Parmi plusieurs de ces nations que les Grecs appellent barbares, le jour de la naissance d'un enfant est un jour de *deuil* pour sa famille. (Barth.) Je vis alors cet Alexandre qui depuis a rempli la terre d'admiration et de *deuil*. (Barth.)

— Particulièrement, affliction, douleur que l'on ressent de la mort de quelqu'un. Donner des signes de deuil. Témoigner un grand deuil. Votre fin soudaine et surprenante répandra le *deuil* parmi nous. (Mass.) Ici le *deuil* de la France se renouvelle. (Id.) Quel *deuil* a jamais dû être plus universel? (Id.) La veuve couverte de *deuil* et d'amertume sous un toit pauvre. (Id.) Elle couvre même de *deuil* l'éclat de notre victoire. (Id.) On a abrégé les *deuils*. (Lav.) Le *deuil* de ma tendre mère allait finir. (J.-J. Rouss.) Les hommes n'accommodent pas leur *deuil* à leur douleur, mais à l'opinion de ceux avec qui ils vivent. (Charr.)

Ce long *deuil* que Titus imposait à sa cour,
Avait même en secret suspendu son amour (Rac.)

— Par extens. Habits, crêpes, tentures noires, tout ce qui est un signe extérieur de deuil, de tristesse, à l'occasion de la mort de quelqu'un. Prendre le deuil. Se vêtir de deuil. Porter le deuil. Habit de deuil. Etre en deuil. Quitter le deuil. Grand deuil. Petit deuil. Demi-deuil. Tendre une chambre, une chapelle, une église de deuil. L'armée en *deuil* est occupée à lui rendre les derniers devoirs. (Fléch.) La plaintive élégie en longs habits de *deuil*. (Boil.)

Le *deuil* qu'on porte de sa femme
N'est bien souvent que changement d'habit.
(La Fontaine.)

— Dépense qui se fait pour acheter, pour prendre les habits de deuil. Donner le deuil. Donner tant pour le deuil. Il y a des officiers à qui le roi paie leur deuil.

— Le temps que dure le deuil, pendant lequel on porte les habits de deuil. Année de deuil. Le deuil d'une veuve dure un an. On fixe la durée du *deuil* extérieur, mais quand le *deuil* de l'âme finit-il? (***)

— Le cortége des parents, des amis, qui assistent aux funérailles. Etre du deuil. Le deuil se réunit ordinairement à la maison mortuaire. Conduire le deuil, mener le deuil. Suivre le deuil. Deuil nombreux. Deuil imposant, recueilli.

— Loc. fam. *Faire son deuil d'une chose.* La regarder comme chose perdue, sur laquelle on ne doit plus compter, s'en consoler, se résigner à une chose. Le sage sait mieux que les autres qu'il doit mourir; il y pense souvent, il en a fait son *deuil*. (Boiste.)

— En Europe, le noir est la couleur du deuil, si ce n'est pour les rois et les cardinaux, qui portent le deuil en violet; en Turquie, c'est le bleu ou le violet; en Egypte, jaune ou feuille morte; en Ethiopie, gris; au Japon, blanc; au royaume de Pégu, jaune, etc.

— Loc. prov. *Faire le deuil sur la fosse.* Acquitter sur-le-champ une dette peu honnête.

— *Deuil joyeux.* Celui d'un défunt que l'on n'aimait pas, ou dont on a recueilli un riche héritage.

— Fig. et poet. Par allusion aux ténèbres. Déjà la nuit commence à s'habiller de *deuil*. (Regnard.) || *Le deuil de la nature.* L'hiver.

Cyprès qui partagez le *deuil* de la nature,
L'ennui jette sur vous son crêpe ténébreux. (Venance.)

— Entom. et bot. Ce mot est employé très-souvent pour désigner des êtres qui dans leur coloration offrent un mélange de noir et de blanc, et présentent en quelque sorte l'aspect d'un drap mortuaire ou d'un vêtement de deuil.

— Entom. *Grand deuil* et *petit deuil.* Nom vulgaire de deux papillons du genre nymphe.

DEULE. Géogr. Rivière de France, dép. du Nord, maintenant canalisée. Le canal de la Deule, long de 64 kil., joint la Scarpe à la Lys, et sert à une navigation très-active, surtout pour la houille.

DEUNX. s. m. Ant. rom. Les onze douzièmes de l'as, ou d'un tout quelconque. || Poids de monnaie de compte, qui valait une livre moins une once, ou onze onces. || Monnaie réelle; mesure linéaire et gromatique chez les Romains; mesure de capacité.

DEURHOFIANIEN. s. m. Hist. relig. Membre d'une petite secte mystique fort obscure, fondée dans les Pays-Bas au XVIIIe siècle.

DEUS EX MACHINÂ. loc. subst. empruntée du lat. (pr. *dé-uss-èks-ma-ki-na*; littéral. *Dieu de la machine*). Expression scolastique employée au théâtre pour signifier l'emploi d'une intervention peu naturelle et choquant la vraisemblance théâtrale, au moyen de laquelle on amène le dénoûment d'une pièce. L'emploi de cette locution vient de l'usage où étaient les poètes grecs, particulièrement Euripide, de recourir, pour le dénoûment de leurs drames, à l'intervention de quelque dieu, ressort commode qui dispensait de chercher le dénoûment naturel, le dieu n'étant qu'une machine employée pour sortir d'embarras, *Deus ex machinâ*.

— Par analogie, Faux-fuyant, moyen évasif, à l'aide duquel, ne trouvant point à une difficulté d'explication naturelle, on invoque une puissance surnaturelle ou l'action directe de Dieu. Se servir d'un *Deus ex machinâ*. Voilà le *Deus ex machinâ*. Quand il n'a rien à répondre, il invoque toujours son *Deus ex machinâ*.

DEUTÉRIE. s. f. (rad. gr., δεύτερος, deuxième). Pathol. Ensemble des accidents produits par la rétention de l'arrière-faix dans la matrice.

DEUTÉRO-CANONIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., δεύτερος, second; κανών, canon; placé en second lieu dans le canon). Théol. Se dit Des livres de l'Ancien et du Nouveau Testament qui ont été mis plus tard que les autres dans le canon des Ecritures, soit parce qu'ils ont été écrits après que les autres y étaient déjà, soit parce qu'il y a eu pendant quelque temps des doutes sur leur canonicité. Les luthériens rejettent du nombre des livres saints tous les deutéro-canoniques de l'Ancien Testament, et presque tous ceux du Nouveau.

DEUTÉROCAMPTE. s. m. (ét. gr., δεύτερος, deuxième; et κάμπτω, je courbe). Entom. Genre de coléoptères, tribu des chrysomélines, comprenant des insectes, tous originaires d'Amérique, d'un jaune orangé, et portant une croix noire sur les élytres.

DEUTÉROGAME. s. des 2 g. (ét. gr., δεύτερος, deuxième; et γάμος, noces). Didact. Celui, celle qui se marie en secondes noces.

DEUTÉROGAMIE. s. f. (ét., V. DEUTÉROGAME). Didact. Secondes noces; état de celui ou de celle qui se marie en secondes noces.

DEUTÉROLOGIE. s. f. (ét. gr., δεύτερος, second; et λόγος, discours). Médec. Traité sur la nature, les usages et les connexions de l'arrière-faix.

DEUTÉROLOGIQUE. adj. des 2 g. Médec. Qui a rapport à la deutérologie.

DEUTÉROMÉSAL, ALE. adj. (ét. gr., δεύτερος, deuxième; μέσος, mitoyen). Entom. Epithète donnée à la seconde série des aréoles moyennes de l'aile des insectes, qui le plus souvent se compose de deux.

DEUTÉRONOME. s. m. (ét. gr., δεύτερος, deuxième; νόμος, loi). Nom du cinquième livre du Pentateuque, et de l'Ancien Testament, et le dernier écrit par Moïse. Il rappelle les événements qui ont eu lieu depuis la sortie d'Egypte, contient l'histoire des faits passés dans le désert pendant cinq ou six semaines, l'explication des lois reçues sur le mont Sinaï. Moïse y a ajouté d'autres lois, ce qui a valu à ce livre le nom de Deutéronome; il y désigne Josué pour successeur, et recommande de faire la lecture du Deutéronome tous les sept ans, à la fête des Tabernacles.

DEUTEROPATHIE. s. f. (ét. gr., δεύτερος, deuxième; πάθος, affection). Pathol. Affection secondaire; état morbide qui se développe sous l'influence d'une autre maladie. Une multitude d'affections secondaires ne sont dues qu'aux qualités chimiques ou physiques de l'air: pour peu qu'il soit chargé d'émanations ou de gaz insalubres, qu'il soit trop chaud ou trop froid, il devient la cause efficiente des *deutéropathies*. (Fourn.)

DEUTÉROPATHIQUE. adj. des 2 g. Médec. Qui a le caractère de la deutéropathie. Symptômes deutéropathiques. Il n'est pas toujours possible de déterminer à priori si dans telle maladie il y aura un changement *deutéropathique*, ou si elle se terminera régulièrement. (Fourn.)

DEUTÉROSE. s. f. (rad. gr. δεύτερος, second). Théol. jud. La seconde loi des Juifs, ils l'appellent *Mischna* dans leur langue.

DEUTIODURE. s. f. Chim. V. BIIODURE, dont Deutiodure est synonyme, et qui est plus usité.

DEUTO. (du gr. δεύτερος, second). Particule empruntée du grec et qui se joint à différents mots pour indiquer les diverses proportions dans lesquelles une substance est combinée avec une autre substance. Il indique une proportion plus grande que *proto*, et moindre que *trito*. Deutoxyde, protoxyde, tritoxyde. Deutochlorure. Deutonitrate.

DEUTOCARBONÉ, ÉE. adj. Chim. Qui est carboné au second degré. *Gaz hydrogène deutocarboné.* La seconde des combinaisons de l'hydrogène avec le carbone; c'est la même chose que Carbure dihydrique ou gaz oléfiant.

DEUTOCHLORURE. s. m. Chim. La seconde des combinaisons que le chlore forme avec un corps simple, quand il est susceptible d'en produire plusieurs. Deutochlorure de mercure.

DEUTÉNOTHIONIQUE. adj. m. (ét. gr., δεύτερος, second; οἶνος, vin; θεῖον, soufre). Chim. Epithète donnée au second des trois acides que produit l'acide sulfurique, en agissant sur l'alcool pour former l'éther, et qui, comme les deux autres, n'est que de l'acide sulfovinique.

DEUTOSÉLÉNIURE. s. m. Chim. La seconde des combinaisons que le sélénium forme avec un corps simple, quand il est susceptible de se combiner en plusieurs proportions différentes.

DEUTOSULFATE. s. m. Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide sulfurique avec un deutoxyde.

DEUTOSULFURE. s. m. Chim. La seconde des combinaisons que le soufre forme avec un corps simple, quand il est susceptible d'en produire plusieurs.

DEUTOVERTÉBRAL, ALE. adj. Anat. Qui a rapport à la deutovertèbre.

DEUTOVERTÈBRE. s. f. Anat. Vertèbre secondaire ou de second ordre.

DEUTOXYDE. s. m. Chim. Second degré d'oxydation d'un corps qui est susceptible de se combiner en plusieurs proportions diverses avec l'oxygène.

DEUTZIE. s. f. Genre de philadelphacées, renfermant de petits arbrisseaux à fleurs élégantes, indigènes de l'Inde ou du Japon.

DEUVE. s. f. Comm. Sorte d'étoffe de soie.

DEUX. adj. numéral des 2 g. (pr. *deu*, devant un *h* aspiré ou une consonne; *deuze*, devant un *h* muet ou une voyelle; du lat. *duo*). Se dit des personnes et des choses qui sont en nombre double de l'unité. Deux hommes. Deux femmes. Deux oiseaux. Deux tigres. Deux éléphants. Deux lionnes. Deux crocodiles. Deux diamants. Deux insectes. Deux arbres. Deux fleurs. Deux poissons. Deux jours. Deux ans. Deux siècles. Deux heures. Deux pensées. Deux sentiments. Deux actions. Deux désirs. Deux vertus, etc., etc. Ils connaissent

les *deux* visages de la justice. (Boss.) On trouve dans cette femme tout le mérite des *deux* sexes. (La Bruy.) Un homme de robe à la ville, et le même homme à la cour, ce sont *deux* hommes. (Id.) *Deux* hommes uniques chacun dans leur genre. (Mass.) Le sage qui a vécu pendant une révolution a vécu *deux* fois. (Boiste.) *Deux* vrais amis vivaient au Monomotapa. (La Font.) *Deux* sûretés valent mieux qu'une. (Id.) Chaque poule peut faire éclore environ *deux* douzaines d'œufs de perdrix. (Buff.) *Deux* avis valent mieux qu'un. (Naudet.)

> Mon Dieu, quelle guerre cruelle!
> Je trouve *deux* hommes en moi;
> L'un veut que plein d'amour pour toi,
> Mon cœur te soit toujours fidèle;
> L'autre à tes volontés rebelle
> Me révolte contre ta loi. (RACINE.)

— S'emploie absol. Quand on est avec un ami, on n'est pas seul et l'on n'est pas *deux*. (Barth.) Le bonheur lui-même cesserait d'être le bonheur si nous n'étions pas *deux* pour en jouir. (Byr.)

> Jamais dessus le trône on ne vit plus d'un maître;
> Il n'en peut tenir *deux*, quelque grand qu'il puisse être,
> L'un des *deux* tôt ou tard se verrait renversé,
> Et d'un autre soi-même on y serait pressé. (RAC.)

> Dans les nœuds de l'hymen à quoi bon s'engager!
> Je suis un, cela doit suffire,
> Si j'étais *deux*, mon état serait pire:
> C'est bien assez de moi pour me faire enrager. (LE BRUN.)

> O la maudite compagnie
> Que celle de certain fâcheux,
> Dont la nullité vous ennuie!
> On n'est pas seul, on n'est pas *deux*. (ID.)

— M. Landais ne voit dans l'adjectif Deux qu'un adjectif masculin. Voudrait-il nous expliquer comment il se peut qu'on dise, *Deux femmes*, etc.? Deux est un adjectif des deux genres; l'irréflexion de M. Landais glisse sur les choses les plus simples.

— S'emploie aussi comme adjectif de nombre ordinal, pour signifier Deuxième. 1° Avec un nom de personne. Henri deux, Charles deux, François deux, Louis deux, rois de France. Catherine deux, impératrice de Russie. On écrit ordinairement François II, Catherine II, etc. Le feu des guerres civiles dont *François II* vit les premières étincelles avait embrasé la France sous la minorité de Charles IX. (Volt.)

— 2° Avec un nom de chose. Page deux. Tome deux. Chapitre deux. Article deux. Numéro deux. On écrit plus ordinairement: Page 2. Tome 2, etc.

— Se dit quelquefois, familièrement, de choses qui sont en un très-petit nombre indéterminé. Ecrire deux lignes. Dire deux mots. Aller à deux pas seulement. Un enfant de deux jours. Ils n'ont pas, si j'ose le dire, *deux* pouces de profondeur; si vous les enfoncez, vous rencontrez le tuf. (La Bruy.) Si tu veux enfin qu'en *deux* mots je m'explique. (Corn.) Ce n'est pas un secret de *deux* jours. (Rac.)

— *A deux fois.* loc. adv. V. FOIS.

— *A deux mains.* loc. adv. V. MAIN.

— Entre dans la composition d'autres noms de nombre. Soixante-deux ans. Quatre-vingt-deux hommes. Deux cent mille soldats.

DEUX. s. m. (du lat. *duo*, même signif.) Un plus un, nombre double de l'unité. Deux et deux font quatre. Quinze et deux font dix-sept. Multiplier huit par deux. Diviser douze par deux.

— Il entre en composition avec d'autres noms de nombre. Deux cent trente. Deux mille sept cent. Le deux cent cinquantième.

— *Deux*, absolument pour *Deux hommes*. Un cœur n'est à personne alors qu'il est à *deux*. (Corn.)

— Loc. fam. *Cela est clair comme deux et deux font quatre.* Cela est évident, manifeste, certain, incontestable.

— *N'en faire ni un ni deux, n'en pas faire à deux fois.* Se décider sans hésitation, sur-le-champ.

— *Donner des deux, piquer des deux* (sous-entendu *éperons*). Presser la course d'un cheval en lui faisant sentir les deux éperons.

— Fig. et fam. Aller très-vite, faire beaucoup de diligence. Piquer des deux pour réussir dans une affaire.

— *A deux.* loc. adv. Deux ensemble. Travailler à deux. Jouer à deux. Un voyage fait à deux.

— *Deux à deux.* loc. adv. Deux à la fois, deux venant après deux autres.

— Prov.

> Quand les bœufs vont *deux à deux*
> Le labour n'en va que mieux.

|| Dans un sens analogue, on dit: *Deux par deux.*

— *De deux en deux.* loc. adv. Se dit pour marquer une succession périodique, relativement au temps et à l'ordre.

— *Tous les deux, tous deux.* L'un et l'autre. Tous *deux* sont dignes d'elle. (Corn.) Ma vie et mon honneur tous *deux* courent hasard. (Id.) V. TOUT.

— *A deux de jeu.* V. JEU.

— Loc. prov. *Marcher deux à deux comme frères mineurs.* Marcher deux à deux et en bon ordre.

— S'emploie pour désigner le second jour du mois. Le deux mai. Le deux juillet. Voltaire disait, Le deux *de* mars, le deux *de* mai; et Racine, Le *deux* mars, le *deux* mai. Sous le rapport de la correction grammaticale, la première construction est certainement préférable, puisque *deux* est là pour *deuxième*, et que l'on dit toujours avec la préposition *de*: Le *deuxième* jour *de* mai. La grammaire et l'analogie sont pour Le deux *de* mars, le deux *de* juillet; mais si l'on consulte l'usage, on dira par ellipse, Le deux mars, le deux juillet. || On dit aussi Le *deux* du courant, pour, Le deux du courant mois.

— Antiq. Nombre malheureux, selon Pythagore, parce qu'il désignait le mauvais principe. Chez les Romains, le second mois de l'année et le second jour du mois étaient consacrés à Pluton.

— T. de jeux. Une carte à jouer ou le côté d'un dé à jouer qui porte deux points. Un deux de cœur, de pique, de trèfle, de carreau. Amener quatre et deux. Ouvrir le jeu au domino avec les deux. || Au domino, *double-deux*. Dé qui porte deux points sur chacun de ses deux côtés. || Au trictrac, *Amener double-deux*. Amener un doublet de deux. || Aux jeux de trois dés, *rafle de deux* se dit lorsque les dés sont tous les trois sur le point de deux. || *Être à deux, en être à deux.* Avoir marqué deux points.

DEUX-CENTIÈME ou **DUCENTÉSIME.** s. f. Ant. rom. Impôt du deux-centième denier établi par Tibère et aboli par Caligula.

DEUX-CENT-VINGT-ET-UN. s. m. Polit. Chiffre de la majorité parlementaire qui, en réponse au discours d'ouverture des Chambres françaises, vota cette adresse devenue célèbre, dans laquelle on déclarait franchement au roi Charles X que la France repoussait les vues politiques du ministère dont le prince Jules de Polignac était le chef. L'adresse des deux-cent-vingt-et-un.

DEUX-DENTS. s. m. Mamm. Nom d'une espèce de dauphin.

DEUXIÈME adj. des 2 g. (pr. *deu-zi-è-me*). Second. Le deuxième étage, le deuxième appartement d'une maison. La deuxième rue à droite. Le deuxième mois de l'année. La deuxième personne. Le deuxième candidat.

— subst. Le deuxième. La deuxième. Je suis le deuxième. Elle est inscrite la deuxième.

— Syn. comp. DEUXIÈME. SECOND. *Deuxième* fait penser à troisième: *second* ne fait penser qu'à premier; voilà pourquoi l'on ne doit pas dire le *deuxième* volume d'un ouvrage qui n'en a que deux; si l'ouvrage a plus de deux volumes, on peut dire le *second* ou le *deuxième* volume.

DEUXIÈMEMENT. adv. En second lieu, secondement.

DEUX-POINTS. s. m. Typogr. Nom donné aux grandes capitales fondues sur le double du corps du caractère ordinaire; par exemple, les lettres de deux-points du 9 sont fondues sur 18 points; mais cette dénomination a vieilli. On dit maintenant *initiales* du 14, du 16, etc.; ou *ombrées, égyptiennes, capillaires, grasses*, etc., du 14, 16, 18, etc. Omiss. des dictionn.

— Gramm. *Deux-points.* Signe de ponctuation. Un deux-points. Mettre un deux-points. V. POINT.

DEUX-PONTS. Géogr. Ville de Bavière, cercle du Rhin, ancienne capitale du duché de Deux-Ponts. 6,000 hab.

— *Editions des Deux-Ponts* ou *Éditions bipontines.* Belles éditions des classiques qui sortaient de l'imprimerie de la ville de Deux-Ponts.

DEUX-QUATRE. s. m. Mus. Sorte de mesure qui contient deux noires, et qui se bat en parties égales par un frappé et un levé. C'est la division de la mesure à quatre temps par deux temps. Mesure en deux-quatre. C'est un deux-quatre.

DEUX-SÈVRES. Géogr. Un des départements de l'Ouest de la France, formé du Haut-Poitou, et tirant son nom de deux rivières qui l'arrosent. 300,000 hab. Ch.-l. Niort. Arrond. de sous-préfecture: Bressuire, Parthenay, Melle. Commerce de bestiaux, de vins, de grains et de laines.

DEUX-SICILES. Géogr. Royaume du midi de l'Italie, formé du royaume de Naples et de l'île de Sicile. Superficie: 2,200 myriamètres. 7,000,000 d'hab. V. SICILE.

DEUX-TÊTES. s. f. Agric. Variété de poire. Une deux-têtes.

DÉVA. s. m. Relig. ind. Nom des dieux ou bons génies. || Nom des mauvais génies dans la [illegible]

DÉVALÉ ou **DÉVALLÉ, ÉE.** part. pass. du v. Dévaler ou Dévaller.

DÉVALER ou **DÉVALLER.** v. a. 1re conj. (rad. *val, vallée*). Signifie proprement, Descendre de la colline dans le vallon.

— Par extens., Aller d'un lieu haut à un lieu bas. Dévaler les degrés. Devaler la pente.

— Fig. Faisant *dévaler* les navires jusqu'à la bouche de la Seine. (Cl. Fauchet.)

> Voilà le nuage crevé:
> Oh! comme à grands flots il *dévale!* (ST-AMAND.)

— *Dévaler de.* Dévaler de la montagne. Dévaler de sa chambre. Dévaler de son lit.

— Fig. On ne montera point au rang dont je *dévale*. (Corn.)

— Faire descendre. Dévaler du vin à la cave. Je semble au mort qu'on *dévale* en la fosse. (Ronsard.)

— Ce verbe est vieux et populaire, mais il est expressif, et J.-J. Rousseau n'a pas dédaigné de s'en servir.

DÉVALISÉ, ÉE. part. pass. du v. Dévaliser. S'empl. adjectiv. Un voyageur dévalisé. Les passants dévalisés. Une chambre, une maison dévalisée.

> Interrogez les courriers
> *Dévalisés* sur la route;
> Ils vous instruiront sans doute
> Bien mieux que tous les papiers. (***)

DÉVALISER. v. a. 1re conj. (rad. *valise*). Oter, dérober la valise.

— Par extens., Enlever, voler les hardes, les effets. Dévaliser quelqu'un au coin d'un bois. S'introduire dans la chambre de quelqu'un pour le dévaliser. Ne seriez-vous point aussi curieux d'observer un jour les voleurs dans leurs cavernes, et de voir comment ils s'y prennent pour *dévaliser* les passants. (J.-J. Rouss.)

— SE DÉVALISER. v. pron. Être dévalisé.

DÉVALLÉ, ÉE. part. pass. du v. Dévaller. V. DÉVALÉ.

DÉVALLÉE. s. f. Descente. Vieux et inus.

DÉVALLEMENT. s. m. Action de Dévaler. Pente rapide. Mot vieux et peu usité, si ce n'est parmi le peuple des campagnes.

DÉVALLER. v. a. 1re conj. V. DÉVALER, orthographe de l'Académie.

DÉVANÂGARI. s. m. (littéral., *écriture des dieux*) Philol. Nom de l'écriture et des caractères de l'alphabet sanscrit. Le dévanâgari.

— adj. m. Caractère dévanâgari. || adj. f. Lettre dévanâgarie.

DEVANCÉ, ÉE. part. pass. du v. Devancer. S'empl. adjectiv. Un coureur devancé. Un cheval devancé à la course.

— Fig. Surpassé. Un écolier devancé par un écolier plus jeune.

— Fig. Prévenu. Un homme devancé dans ses desseins.

— *Devancé par. Devancé* par la terreur de ses victoires, Saladin se présente bientôt sous les murs de cette capitale. (Michaud.)

DEVANCER. v. a. 1re conj. (rad. *devant*). On met une cédille sous le *c* devant *a*, *o*. *Nous devançons, je devançais*, etc. Aller devant, marcher en avant. L'avant-garde devance le corps d'armée. Peu usité dans cette acception.

— Prendre les devants, gagner les devants. Devancer quelqu'un à la course. Devancer les plus agiles coureurs. Un général qui devance ses troupes en courant à l'ennemi. Un cheval qui en devance un autre. Il a existé un Louis de Boufflers qui *devançait* à la course le cheval le plus agile. (Sallent.) Les hommes qui sont exercés à la course *devancent* les chevaux. (Buff.) Les poètes et les peintres te représentent sur notre horizon *devançant* le char de ton père, attelé de chevaux fougueux conduits par les Heures. (B. de St-P.)

— Prendre rang avant quelqu'un; avoir le pas sur quelqu'un dans une assemblée, dans une cérémonie.

— Surpasser, avoir l'avantage, l'emporter sur. Un écolier qui devance ses condisciples. Un avocat qui devance ses rivaux.

— Venir avant, paraître avant. L'aurore devance le soleil. Les éclairs devancent le bruit du tonnerre. Aman à votre porte a *devancé* le jour. (Rac.) Abner chez le grand-prêtre a *devancé* le jour. (Id.) Seigneur, la reine vient, et je l'ai *devancée*. (Id.)

> J'ai *devancé* sur la montagne
> Les premiers rayons du soleil. (A. SOUMET.)

> Quel important besoin
> Vous a fait *devancer* l'aurore de si loin? (RAC.)

— Fig. Se manifester, se produire. Les grands génies devancent presque toujours leur siècle. Chez certains hommes privilégiés, la raison devance les années. Le mérite chez eux *devance* l'âge. (La Bruy.) Si l'on ne réveillait pas ses frayeurs par ces tristes soins et cet appareil lugubre qui *devance* la mort, il ne la verrait point arriver. (Buff.) ... Déjà son esprit a *devancé* son âge. (Rac.) Et le besoin avait *devancé* le savoir. (Delille.)

— Vivre avant. Les générations qui nous ont devancés.

— Précéder en quelque chose. Imitons les beaux exemples de ceux qui nous ont devancés dans la même carrière.

— SE DEVANCER. v. pron. Être devancé, se surpasser les uns les autres.

DEVANCIER, ÈRE. s. Celui, celle qui a devancé, précédé de quelque manière ou en quelque chose que ce soit. Nos devanciers dans la vie, dans la carrière des armes, dans les lettres, dans le barreau, dans les arts. Imiter ses devanciers. Prendre conseil de l'expérience de ses devanciers. Profiter des travaux de ses devanciers.

— S'empl. adjectiv. C'est une sorte de respect que nous devons aux siècles *devanciers*, de ne pas croire que toute la sagesse humaine soit le partage exclusif du nôtre. (La Harpe.)

DEVANDIREN ou **DEVENDREN.** Myth. ind. Le prince des demi-dieux. On le représente couvert d'yeux, ayant quatre bras, portant un croc, et monté sur un éléphant.

DEVANT. prép. Vis-à-vis, en face. Devant quelqu'un. Devant soi. Devant les yeux. Devant le feu. Devant le miroir. Devant l'ennemi. Mettre le siége devant une forteresse. Nous ne donnons point de fausses louanges *devant* les autels. (Boss.) Ils sont venus baisser les yeux *devant* la gloire de sa majesté. (Mass.) Vous voyez l'univers prosterné *devant* vous. (Rac.) Les Suédois, accoutumés à tout renverser *devant* eux, ne redoutèrent ni danger ni fatigue. (Volt.) Nous nous arrêterons d'abord *devant* cette passion de Jésus-Christ. (Th. Gaut.) La vérité ne se montre point *devant* les tyrans. (B. de St-P.)

> Je suis un enfant trouvé sur une pierre,
> *Devant* l'église du hameau. (A. SOUMET.)

— Du côté antérieur. Porter devant soi. Se promener devant la maison.

— Avant. Avoir le pas devant quelqu'un. Marcher devant quelqu'un. Je marcherai *devant* toi dans les combats. (Boss.) Si la victoire volait *devant* lui, les vœux de la reine avaient volé *devant* la victoire. (Fléch.)

— Fig. Il désirait de voir son corps défaillir *devant* son esprit. (Boss.) Inusité.

— *Avoir du temps devant soi.* Avoir tout le temps nécessaire pour faire une chose.

— En présence de. Parler devant une auguste assemblée. Prêcher devant toute la cour. Dire devant témoins. Jurer devant Dieu. Comparaître devant ses juges. Il ne paraît plus *devant* son vainqueur. (Boss.) Les rois, saisis de respect en sa présence, n'osent ouvrir la bouche *devant* lui. (Id.) Qu'il ne se présente pas *devant* moi. (La Bruy.) Il est bas et timide *devant* les princes et les ministres. (Id.) On ne peut être trop humble *devant* Dieu, ni trop brave *devant* les hommes. (Henri IV.) Il paraissait *devant* les dieux avec le même respect qu'il inspirait aux hommes. (Barth.)

— *Porter une affaire devant les juges.* La soumettre, la déférer à leur jugement. || *Cette affaire est devant tels juges, devant tel tribunal.* Cette affaire y est pendante.

— *Être devant Dieu.* Être mort.

— Fig. Aux yeux de, au jugement de. Elle est sans reproche *devant* Dieu et *devant* les hommes. (Boss.) Tous ceux qui portent le nom de juste aux yeux des hommes n'en ont pas le mérite *devant* Dieu. (Mass.) Voilà ce qu'ils sont aux yeux des hommes, mais que sont-ils *devant* Dieu? (Id.)

— *Au-devant de.* loc. prép. A la rencontre de. Aller au-devant de quelqu'un, au-devant d'un ami. Aller au-devant de l'ennemi. J'ai couru *au-devant* de lui. (Mass.) Que les anges tutélaires de la France viennent *au devant* de vous pour vous conduire avec pompe sur le trône qui vous est destiné. (Id.) Je volai *au-devant* de la séduction. (Barth.)

— Fig. *Aller au-devant de.* Prévenir. Aller au-devant d'une objection. Aller au-devant des désirs de quelqu'un. Aller au-devant du mal. On va pour vous au-*devant* de la sollicitation. (La Bruy.)

— *Par-devant.* loc. prép. N'est usité que dans certaines formules d'actes civils et judiciaires. Par-devant nous, maire de la commune de. Par-devant nous, notaire royal. Par-devant nous, président du tribunal.

— *Devant que.* loc. conj. Se disait autrefois pour Avant que ou avant de. *Devant* que mourir. (Rac.)

DEVANT. adv. qui marque une idée de priorité, par opposition à *après* ou à *derrière*. Aller devant. Marcher devant. Etre devant. Courir devant. Mettre devant ce qui doit être derrière. Devant ou derrière. Devant ou après.

— *Les premiers vont devant.* Les plus diligents ont l'avantage.

— *Comme devant.* Comme autrefois.

— *Sens devant derrière.* V. DERRIÈRE.

— Mar. *Être vent devant.* Être debout au vent, présenter sa proue au vent, en parlant d'un vaisseau dont les voiles sont déployées. || *Donner vent devant.* Présenter sa proue au vent par suite d'une manœuvre. || *Prendre vent devant.* Présenter sa proue au vent par suite d'un accident.

— *Au-devant.* loc. adv. Aller au-devant.

— Fig. *Aller au-devant.* Prévenir. Que souhaitez-vous de moi? j'irai au-devant.

— Loc. prov. *Aller au-devant par derrière.* Aller au but par un chemin caché, par une voie détournée.

— *Ci-devant.* loc. adv. V. CI-DEVANT.

— *Par-devant.* loc. adv. Passer par-devant. Se mettre par devant. Rester par-devant.

DEVANT. s. m. Partie antérieure, côté opposé. Le devant du corps. Le devant d'un cheval. Le devant d'un carrosse. Le devant d'un habit, d'une robe, d'un chapeau. Le devant d'un meuble, d'un autel. Un devant de cheminée. Mettre le devant derrière. Les principaux personnages sont sur le *devant* de la toile, la foule est dans l'enfoncement. (Volt.)

— Fig. *Mettre devant derrière.* Faire le contraire de ce qu'il faut faire.

— Archit. *Devant d'une maison.* La partie de cette maison qui tire ses jours de la rue, ou même tout le corps de bâtiment qui s'étend sur la rue, s'il s'agit d'une maison composée de plusieurs corps de bâtiment, dont quelques-uns sont en retour sur des cours. Loger au premier, au second, sur le devant. Loger dans le corps de logis de devant. Bâtir sur le devant. Un appartement sur le devant.

— Fig. et fam. *Bâtir sur le devant.* Engraisser, prendre un gros ventre; être enceinte, en parlant d'une femme.

— *Prendre, gagner le devant, les devants.* Partir avant, devancer en allant plus vite. Prendre les devants sur quelqu'un.

— Fig. *Prendre les devants.* Prévenir, gagner de vitesse, de promptitude dans une affaire.

— Peint. *Les devants d'un tableau.* Les premiers plans.

— Vèner. *Prendre les devants.* Faire un grand tour pour rencontrer quelque bête, quand on a perdu la voie de celle que l'on chassait.

DEVANT-HIER. adv. de temps. Se disait autrefois pour Avant-hier.

DEVANTIER. s. m. Tablier que portent les femmes du peuple, surtout les paysannes. Porter des fruits, des herbes, des légumes dans son devantier.

DEVANTIÈRE. s. f. Sorte de jupe fendue par devant et par derrière, que les femmes portent quand elles montent à cheval à la manière des hommes.

DEVANTURE. s. f. Archit. Face antérieure. La devanture d'une maison. Revêtement en boiserie de la façade d'une boutique, d'une alcôve, d'un appui de croisée, etc.

— Ruillée de plâtre par laquelle les couvreurs raccordent les tuiles au bas des souches de cheminée ou de tout autre plan vertical auquel se rattache un toit.

DÉVARCHI. s. m. (littéral. *richi divin*). Myth. ind. Nom des richis de la deuxième classe.

DÉVASSALISÉ, ÉE. part. pass. du v. Dévassalisé.

DÉVASSALISER. v. a. 1re conj. (rad. *vassal*). Tirer de la condition de vassal, affranchir du vasselage.

— SE DÉVASSALISER. v. pron. S'affranchir du vasselage.

DÉVASTATEUR, TRICE. adj. Qui dévaste. Un torrent dévastateur. Un fléau dévastateur. Une armée dévastatrice. La peste dévastatrice. La Pannonie, inépuisable source de torrents *dévastateurs.* (Daru.) Aux flots *dévastateurs* qui grondent vers les plages. (Béreng.)

Et la perche azurée, et le brochet avide,
Tyran *dévastateur* de l'empire liquide. (Boisjolin.)

— S'empl. substant. En dépeuplant les régions d'Amérique, les *dévastateurs* n'ont-ils rien perdu eux-mêmes ? (Rayn.)

DÉVASTATION. s. f. (pr. *dé-vass-ta-ci-on*). Action de dévaster; résultat, effet de cette action.

— Ce mot s'applique surtout à la destruction des objets matériels de la prospérité d'un pays. La dévastation est fille de la guerre. On l'applique aussi aux effets des inondations soudaines et considérables, des ouragans, des trombes, des tremblements de terre, des pestes, des grands fléaux qui, dans la colère de Dieu ou des hommes, bouleversent une contrée et la couvrent de ruines. Horrible dévastation. Sanglante dévastation. La dévastation des provinces d'Occident par l'invasion des barbares. Les dévastations causées par les débordements de la Loire, du Rhône. Mettre un terme à ces dévastations, à tant de dévastations. Tant de *dévastations* ont détruit le commerce et les arts, en détruisant une partie du peuple. (Volt.) La langue phénicienne put-elle devenir le langage ordinaire des Hébreux, et purent-ils écrire dans cette langue, du temps de Josué, parmi des *dévastations* et des massacres continuels ? (Id.) La campagne à droite et à gauche était livrée à la fureur des troupes irrégulières, au saccagement et à la *dévastation.* (Id.) Les *dévastations* causées par les volcans sont limitées par le temps. (Buff.)

DÉVASTÉ, ÉE. part. pass. du v. Dévaster. S'empl. adjectiv. Pays, territoire dévasté. Moissons, campagnes dévastées. Cette ressource va leur manquer incessamment, car leurs bois sont *dévastés.* (Volt.) Il voit d'un œil triste la terre *dévastée.* (Buff.) Que vous aviez raison ! me dit mon ami; ce livre d'amour, d'humilité et de foi, a fait briller à mes regards un éclair qui a illuminé mon âme *dévastée.* (V. Bargem.)

Et des champs *dévastés* les tristes habitants,
Les yeux levés au ciel, demandent le printemps.
(Saint-Lambert.)

— *Dévasté par.* Ce pays était entièrement *dévasté* par la guerre, ruiné par les factions, et en proie à toutes les calamités. (Volt.) Il visite les provinces russes le long du Volga et de la mer Caspienne, alors *dévastées* par les

DÉVASTER. v. a. 1re conj. (du lat. *devastari*). Désoler, ruiner, ravager; détruire la prospérité, les richesses matérielles d'un pays, ce qui est principalement l'effet de la guerre ou d'un autre grand fléau. Les Turcs ont dévasté la Grèce. La peste a dévasté Marseille. Un ouragan qui dévaste les campagnes. Charles *dévastait* la Pologne. (Volt.) Quelquefois une haute colonne se montrait seule debout dans un désert, comme une grande pensée s'élève, par intervalle, dans une âme que le temps et le malheur ont *dévastée.* (Chateaub.)

Ils arrivent enfin sur des bords écartés
Que le volcan encor n'avait point *dévastés.* (A. Mart.)

— SE DÉVASTER. v. pron. Être dévasté.

DÉVELOPPABLE. adj. des 2 g. Qui peut être développé.

— Géom. *Surface développable.* Surface engendrée par une ligne droite, qui se meut de manière à ce que deux positions consécutives quelconques se trouvent toujours dans un même plan. Les surfaces cylindriques et coniques sont des surfaces développables. Les surfaces développables peuvent être développées sur un plan, sans rupture ni duplicature.

DÉVELOPPANT. part. prés. du v. Développer. Qui développe. Il est toujours invariable. Une bonne éducation développant un heureux naturel.

Des Homères et des Corneilles
Elle seule (la nature) éclairant les veilles
Immortalisa leurs travaux,
Et du grand art des caractères
Leur *développant* les mystères,
Les fit modèles et rivaux. (Le Brun.)

DÉVELOPPANTE. s. f. Géom. Courbe décrite par le déroulement d'un fil sur une autre courbe qu'on appelle Développée.

DÉVELOPPÉ, ÉE. part. pass. du v. Développer. S'empl. adjectiv. dans toutes les acceptions du verbe. Organes développés. Taille développé. Enfant bien développé. || Esprit développé. Caractère développé. || Doctrine développée. Système développé. L'amour de la liberté n'est point *développé* chez les Allemands; ils n'ont appris ni par la jouissance ni par la privation le prix qu'on peut y attacher. (Mme de Staël.) L'église étant haute et *développée*, les corniches se projettent à l'œil avec assez de grandeur. (Chateaub.) Il ne s'agit point d'enseigner les sciences à un enfant, mais de lui donner du goût pour les aimer, et des méthodes pour les apprendre quand ce goût sera mieux *développé* (J.-J. Rouss.)

— *Développé par.* L'homme naturel trouve ses ressources dans sa vigueur, dans son adresse et ses propres forces, *développées* par l'usage continuel qu'il en fait. (Virey.) Cette idée si bien *développée* par Montesquieu, que sans le pouvoir prédominant et inviolable du souverain, la toute-puissance passerait au corps parlementaire; cette idée, dis-je, que la révolution a vérifiée par la plus terrible des épreuves, elle n'a pas du tout apparu à l'esprit de Filangieri. (Villem.)

DÉVELOPPÉE. s. f. Géom. Courbe dont le développement décrit une autre courbe appelée Développante. Cette courbe est le lieu de tous les points de rencontre des normales infiniment voisines menées à une courbe donnée. Les développées et les développantes ont été découvertes par Huygens. C'est sur l'excentricité continue des *développées* qu'est fondée la difficulté du tracé rigoureux de quelques figures de géométrie, et notamment de la volute, dont tous les points sont centres de cercles de rayons inégaux. (Richer.)

DÉVELOPPEMENT. s. m. (ét., V. DÉVELOPPER). Action de développer ou de se développer, de sortir de dessous le voile, d'ôter l'enveloppe, de défaire ou de déployer ce qui est enveloppé; effet de cet action. Le développement d'une pièce d'étoffe, d'une tapisserie roulée.

— Hist. nat. Accroissement, naturel des corps solides, liquides, ou gazeux, des végétaux, des corps organisés ou inorganiques, des terrains, des rochers, de l'homme lui-même, spécialement considéré dans les êtres vivants. Le *développement* est la série de phénomènes ou le travail organique par lequel un être se constitue définitivement dans ses formes, s'accroît et se parfait dans chacune de ses parties. Le développement d'un bourgeon, d'une fleur, d'un fruit, d'un arbre. Le développement du corps humain. L'homme croît en hauteur jusqu'à seize ou dix-huit ans, et cependant le *développement* entier de toutes les parties de son corps en grosseur n'est achevé qu'à trente ans. (Buff.)

— Fig. Accroissement, perfectionnement, en parlant des facultés intellectuelles et morales. Le développement de l'intelligence. Le développement du cœur humain. Le développement du caractère. Le *développement* interne de nos facultés et de nos organes est l'éducation de la nature. (J.-J. Rouss.) Les enfants acquièrent des connaissances malgré les obstacles que nous mettons au *développement* de leurs facultés. (Condill.)

— Exposition plus ou moins détaillée, par opposition au simple énoncé, aux vues succinctes et générales. Le développement d'une proposition, d'une thèse. Les développements d'un système. Entrer dans quelques développements, dans de longs développements. Une question qui demande, qui exige beaucoup de développements.

— Littér. Marche progressive d'après laquelle un auteur conçoit et exécute le plan d'un ouvrage, de telle sorte que l'intérêt soit habilement ménagé, qu'il aille toujours croissant. Le développement d'un poème. Les développements d'un roman de mœurs. Le développement de l'intrigue, des caractères, dans une pièce de théâtre.

— Pathol. *Développement du pouls.* Augmentation survenue dans sa force et dans sa grandeur.

— Chir. *Développement d'une tumeur* ou de toute autre affection. Accroissement de cette tumeur, d'une affection quelconque.

— Archict. Extension sur une surface plane des surfaces qui enveloppent un voussoir ou toute autre pièce de trait. || Dessins des plans des coupes et des élévations sur toutes les faces d'un édifice.

— Géom. Action par laquelle on développe une courbe, pour lui faire décrire une développante. || Réunion sur un plan de plusieurs figures planes, dont l'ensemble forme la surface d'un solide.

— Algèb. Formation d'une série qui représente une quantité algébrique.

— Escr. Grâce que l'on montre en tirant, en faisant des armes. Avoir un beau développement.

— Sculpt. et peint. Ampleur dans la pose d'une figure et dans la ligne que forme la suite des parties. Cette figure, cette statue présente de beaux développements.

DÉVELOPPER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, partic. priv., et *envelopper*; rad. *enveloppe*). Ôter l'enveloppe qui couvre une chose.

— Développer ce qui est enveloppé, plié, roulé. Développer une pièce de drap. Développer du linge. Développer une tapisserie. Développer un habit.

— Hist. nat. Donner de l'accroissement, faire prendre l'accroissement naturel. Développer les corps. Développer les germes des plantes. Développer les formes, les organes des animaux. Développer le corps humain par l'escrime, par les exercices gymnastiques.

— Fig. Étendre, perfectionner. Développer l'esprit, l'intelligence, le caractère, les qualités du cœur. L'instruction, l'éducation, selon qu'elles sont bonnes ou mauvaises, développent l'homme en bien ou en mal. Quel moyen de vous définir, Téléphon ? On n'approche de vous que comme du feu et dans une certaine distance; il faudrait vous *développer*, vous manier, vous confronter avec vos pareils. (La Bruy.) L'expérience, qui lui fait remarquer pourquoi il a mal fait, et comment il peut mieux faire, *développe* peu à peu toutes les facultés de son âme, et il s'instruit. (Condill.) Je n'ai jamais eu avec lui de ces liaisons qui *développent* les hommes. (Rog.) Je pense que de temps en temps, peut-être même à chaque génération, la nature répand sur la terre un certain nombre de talents qui restent ensevelis, lorsque rien ne contribue à les *développer.* (Barth.) La senteur de l'oranger et de la rose de Constantinople sont surtout propres à *développer* l'exaltation du cœur et du cerveau. (G. Sand.)

— Débrouiller. Développer une affaire embrouillée. Développer une question difficile. Développer le mystère. Favorisant la bonne cause, décidant la douteuse, *développant* la difficile. (Fléch.)

Mais ce sujet zélé qui, d'un œil si subtil,
Sut de leur noir complot *développer* le fil. (Racine.)

. . . Ce n'est pas en ces lieux
Qu'il faut *développer* ce mystère à vos yeux. (Id.)

— Employer, faire usage de. Cette circonférence où l'on vit *développer* toutes les adresses et tous les secrets d'une politique si différente. (Boss.) Il *développa* tous les talents, toutes les qualités d'un grand général. (Barth.)

— Exposer, expliquer, présenter avec quelque détail. Développer le sujet, le plan d'un ouvrage, développer un système. Je ne suis pas ici un historien qui doit vous *développer* le secret des cabinets, ni l'ordre des batailles, ni les intérêts des parties. (Boss.) Que ne puis-je vous *développer* ici tout ce que cette idée me découvre d'immense ? (Mass.) En général, le siècle où les philosophes *développent* les préceptes des arts, est celui des ouvrages communément mieux faits et mieux écrits. (Condill.) Corneille *développe* les intérêts des grands, la politique des ambitieux, et tous les mouvements de l'âme avec une noblesse et une force qui ne sont qu'à lui. (Id.)

— Littér. Donner une importance progressive, accroître l'intérêt. Développer les caractères dans un roman, dans une pièce de théâtre.

— Archit. Représenter sur un plan les diverses faces d'un objet.

— Sculpt. et peint. Donner à une figure une pose ample et d'un aspect agréable. Développer une figure.

— SE DÉVELOPPER. v. pron. Prendre de l'accroissement, un accroissement naturel. Les bourgeons des plantes se développent. Cet enfant se développe. Les traits, la taille de cette jeune fille commencent à se développer. Les organes se *développent* lentement. (J.-J. Rouss.)

— Fig. L'intrigue se développe. Le génie se développe. Il y a un temps où la raison se *développe.* (La Bruy.) L'homme prend sa place et se *développe.* (Mass.) Les autres passions ne se *développent* et ne mûrissent pour ainsi dire qu'avec la raison. (Id.) Il y a une chaîne de

nent à des principes connus et se développent successivement. (J.-J. Rouss.) Le maréchal de Turenne eut toujours dans son parler, et même en tout, un certain embarras qui ne se *développait* que dans les occasions, mais qui ne se *développait* qu'à sa gloire. (Card. de Retz.) Cet instinct ne peut se *développer* d'abord, parce que les organes n'ont pas acquis leur plénitude. (Volt.) Son goût pour les arts ne s'était point encore *développé*; il n'avait vécu qu'en France, où la société est tout. (Mme de Staël.) Alors les talents et le mérite se sont *développés* de toutes parts. (B. de St-P.)

— S'étendre. Une armée qui se développe dans la plaine. Un fleuve qui se développe majestueusement. De vastes plaines qui se développent aux regards. Du haut de la colline, l'immense ville se développait à nous.

— *Se développer de.* Se débrouiller, résulter, être la conséquence de. Ces philosophes, mesurant les conseils de Dieu à leurs pensées, ne le font auteur que d'un certain ordre général, d'où le reste *se développe* comme il peut. (Boss.)

— *Se développer de.* Sortir de, se débarrasser de. Que vois-je ici ? La foi véritable, qui d'un côté ne se lasse pas de souffrir, et de l'autre ne cherche plus qu'à se *développer* de ses ténèbres. (Boss.)

— *Se développer dans.* Le germe de la vertu peut se *développer* dans le barbare, par un enchaînement de circonstances favorables. (Raynal.)

— *Se développer par.* Les talents se *développent* par les récompenses qui les attendent. (Mass.) Si le génie des langues commence à se former d'après celui des peuples, il n'achève de se *développer* que par le secours des grands écrivains. (Condill.)

DEVENIR. v. n. 2e conj. (rad. *venir*). *Je deviens, tu deviens, il devient, nous devenons, vous devenez, ils deviennent. Je devenais, nous devenions, vous deveniez, ils devenaient. Je suis devenu. Je deviendrai. Je deviendrais. Je serais devenu. Deviens, qu'il devienne, devenons, devenez, qu'ils deviennent. Que je devienne, que nous devenions, que vous deveniez, qu'ils deviennent. Que je devinsse. Que je sois devenu. Devenant. Devenu.* Commencer à être ce qu'on n'était pas; passer d'une situation, d'un état à un autre. Devenir grand, gros, maigre, bossu. Devenir sage, savant, jaloux, dévot, libertin. Devenir pauvre, riche, avare, bienfaisant. Devenir roi, ministre, général. Devenir pape, cardinal, évêque. Devenir habile dans sa profession, heureux dans ses entreprises. Elle lui demanda s'il était aveugle de naissance ou s'il l'était *devenu.* (Boss.) Une reine, si grande par tant de titres, le *devenait* tous les jours par les grandes actions du roi. (Id.) Si vous êtes né vicieux, je vous plains; si vous le *devenez* par faiblesse pour ceux qui ont intérêt que vous le soyez, souffrez que je vous méprise. (La Bruy.) L'homme qui n'est pas né heureux peut du moins le *devenir* par le bonheur de ses amis ou de ses proches : l'envie lui ôte cette dernière ressource. (Id.) Adam *devint* mortel dès qu'il *devint* pécheur. (Mass.) J'ai peur de *devenir* trop savante. (J.-J. Rouss.) A force de se cacher comme si l'on était coupable, on est tenté de le *devenir.* (Id.) Ce qui est *devenu* ridicule ne peut plus être dangereux. (Volt.) Il faut être patient pour *devenir* maître de soi et des autres. (Fén.) Les idées d'autrui ne peuvent nous profiter tant qu'elles ne sont pas *devenues* nôtres. (Beauch.)

Pour redouter un changement
La nature vous fit trop belle;
Qui vous voit *devient* inconstant,
Qui vous aime *devient* fidèle. (Sallentin.)

— *Devenir*, suivi d'un nom. Devenir la proie des intrigants, la victime de ses propres faiblesses. Par des exploits inouïs il *devint* le rempart de l'Autriche. (Boss.) L'ennui la tue, il *devient* son supplice. (Id.) Ses voisins *devinrent* ses ennemis. (Mass.) Ses sens devenus ses maîtres *deviennent* ses tyrans. (Id.) Ce grand nom *deviendra* l'ambition des rois. (Corn.) Necker avait un désir ardent d'obtenir une grande gloire en *devenant* le bienfaiteur d'une grande nation. (La Harpe.)

— *Devenir à.* Il *devient* un objet de mépris aux uns et un objet de pitié aux autres. (Boss.) Leur gloire ainsi partagée offense moins notre vue, et nous *devient* plus douce et plus supportable. (La Bruy.) La loi lui *devient* non-seulement facile, mais agréable. (Fléch.) Tout ce qui s'élève au-dessus d'eux leur *devient* odieux et insupportable. (Id.) Toute ma grandeur me *devient* insipide. (Rac.)

— *Devenir de*, dans le sens d'Être. De quelle nécessité lui *devient* un être souverainement parfait qui est Dieu ? (La Bruy.)

— *Devenir de*, marquant un changement d'état. De son frère et son roi, je *deviens* son sujet. (Corn.) D'ignorant médecin *devint* bon architecte. (Boil.)

— *Devenir pour.* Ce qui fut en ce voyage le sujet d'une si douce admiration est *devenu* pour ce prince le sujet d'une douleur qui n'a point de bornes. (Boss.) Ceux pour qui on avait craint un excès de sagesse *deviennent* souvent trop licencieux pour le monde même. (Mass.)

— Se changer en. C'est à leurs parents à en prendre soin et à les renfermer, de peur que leur folie ne *devienne* fureur. (La Bruy.)

— Être regardé comme. Vient-on de placer quelqu'un dans un nouveau poste ; c'est un dé-

d'esprit, de mérite ou de valeur, *devient* en un instant un génie de premier ordre, un héros, un demi-dieu. (La Bruy.) Le succès de son crime lui attire des hommages; un scélérat heureux *devient* le plus grand homme de son siècle. (Mass.)

— Avoir tel ou tel sort. Que deviendrai-je ? Qu'est-il devenu ? Qu'allons-nous devenir ? Qu'est *devenue* cette redoutable cavalerie, où sont ces âmes guerrières ? (Boss.) On ne sait plus ce qu'est *devenue* cette formidable armée. (Id.) Où serons nous ? que *deviendrons*-nous ? (Id.) Que sont *devenus* ces Césars, qui faisaient mouvoir l'univers à leur gré ? (Mass.) Que dois-je *devenir*, et que t'a dit mon père ? (Corn.) Ah ! que *deviendrez-vous*, quand vous saurez notre malheur ? (J. J. Rouss.)

Quelle fut sa réponse, et quel *devins*-je, Arcas,
Quand j'entendis ces mots prononcés par Calchas.
(Racine.)

— Avoir telle issue, aboutir. Qui pourrait

prévoir ce que tout ceci deviendrait ? Que sont devenus vos serments, vos promesses, vos espérances ? Que deviendront alors tous ces beaux titres dont notre orgueil est flatté ? (Boss.)

Hélas ! qu'est *devenu* ce temps, cet heureux temps
Où les rois s'honoraient du nom de fainéants ? (Boil.)

— *Devenir à rien*. Se réduire, diminuer considérablement de volume, en parlant des choses. Ce sirop est devenu à rien par la cuisson.

— Fig. Se dit d'une affaire dont on se promettait beaucoup et qui a eu un résultat presque nul.

— *Devenir à rien*. Maigrir excessivement, en parlant des personnes. Par la maladie, cet enfant est devenu à rien.

— *Que devient un tel ? qu'est-il devenu ?* Où est-il ? que fait-il ? || *Que voulez-vous devenir ?* Quel parti voulez-vous prendre, quelle profession embrassez-vous ? || Dans un sens analogue, *Que devenir ? Ne savoir que devenir !*

— *Qu'est devenue cette chose ?* Où cette chose est-elle ? Qu'en a-t-on fait ? Qu'est devenu mon livre, mon chapeau ? Qu'est devenue votre montre ?

— Fig. Qu'est devenue votre patience, votre force d'âme, votre résignation, votre courage ?

— Dans le style marotique, le régime peut précéder le participe.

Pendant ces derniers temps, combien en a-t-on vus
Qui du soir au matin sont pauvres *devenus*
Pour vouloir trop tôt être riches ? (La Font.)

DÉVENTÉ, ÉE. part. pass. du v. Déventer. S'empl. adject. Bâtiment déventé. Voile déventée.

DÉVENTER. v. a. 1re conj. (rad. *vent*). Mar. Placer un bâtiment ou une voile derrière un objet qui intercepte le vent. Déventer un vaisseau. Déventer une voile.

— SE DÉVENTER. v. pron. Être déventé.

DEVENTER. Géogr. Ville commerçante de Hollande, sur l'Issel, province d'Over-Issel; pop. 10,000 âmes.

DEVENU, UE. part. pass. du v. Devenir. S'empl. adject. On dit, *Devenu* aveugle dans sa vieillesse, il se donna la mort, pour *étant devenu aveugle*, etc. Cette façon de s'exprimer équivaut à ce qu'en grammaire latine on appelle ablatif absolu. C'est, en français, une petite phrase faisant partie d'une proposition pour le sens, mais n'ayant aucun rapport grammatical avec elle, et où le participe seul tient lieu du verbe. L'empereur racontait que, *devenu* souverain, il revit un jour la belle représentante de Nice, d'ancienne et douce connaissance. (Las Cases.) Respirer le souffle de son amant dans le parfum des fleurs est une idée *devenue* trop commune. (La Harpe.) La plupart de ces condamnés, *devenus* ainsi propriétaires, donnent l'exemple des vertus domestiques. (Michaud.) Vous voilà donc, messieurs, *devenus* auteurs périodiques. (J.-J. Rouss.) *Devenu* opulent par son propre travail, il a appliqué ses revenus à des monuments publics. (Chateaub.) *Devenue* plus opulente, l'Église fonda pour nos maux des établissements dignes d'elle. (Id.)

Et je suis, à Paris, triste, pauvre et reclus,
Ainsi qu'un corps sans âme, et *devenu* perclus
(Boileau.)

DÉVERDI, IE. part. pass. du v. Déverdir. S'empl. adjectiv. Étoffes déverdies, déverdies à l'air.

DÉVERDIR. v. n. 2e conj. (rad. *vert*). Techn. Perdre la teinte verte pour prendre un ton bleu, en parlant des étoffes soumises au contact de l'air, au sortir de la cuve au pastel. Ces étoffes déverdissent.

DÉVERGOGNÉ, ÉE. part. pass. du v. Se dévergogner. S'empl. adjectiv. Qui a perdu toute vergogne, qui est déhonté.

DÉVERGOGNER. v. a. 1re conj. (rad. *vergogne*). Ôter la vergogne, faire perdre la honte, la pudeur.

— SE DÉVERGOGNER. v. pron. Perdre toute vergogne, se défaire de toute honte.

DÉVERGONDAGE. s. m. Action de dévergonder ou de se dévergonder; état de ce qui est dévergondé. Le dévergondage de la jeunesse. Le dévergondage des mœurs. Le dévergondage du style. Dévergondage politique. Dévergondage littéraire. Dévergondage dramatique.

— *Dévergondage sans nom* ou *qui n'a pas de* [illegible]

DÉVERGONDÉ, ÉE. part. pass. du v. Dévergonder. S'empl. adject. Un jeune enfant dévergondé. Une jeune fille dévergondée.

DÉVERGONDÉ, ÉE. s. Celui, celle qui se livre au dévergondage, qui foule publiquement aux pieds les bonnes mœurs et les bienséances. Un dévergondé. Une dévergondée. Une grande dévergondée. Faire le dévergondé, la dévergondée.

DÉVERGONDEMENT. s. m. Action et manières d'un dévergondé. Quand la débauche et le *dévergondement* sont poussés à un certain point de scandale, je suis persuadée que cet excès fait plus de tort aux hommes qu'aux femmes. (Mme de Sév.)

DÉVERGONDER. v. a. 1re conj. (Ce verbe est probablement le même que Dévergogner, avec transposition et changement du *d* en *g*). Signifiait anciennement Enlever, ravir à une femme son honneur. Combattez, combattez, [illegible] mon mari; Jacques m'a *dévergondée*. (Froiss.)

— Par extens. Faire perdre toute pudeur, toute honte, pousser au mépris public et scandaleux des bienséances, de l'honnêteté sociale, des bonnes mœurs.

— SE DÉVERGONDER. v. pron. Fouler aux pieds la pudeur, les bienséances; ne mettre aucune retenue dans son libertinage.

DÉVERGUÉ, ÉE. part. pass. du v. Déverguer. S'empl. adjectiv. Voile déverguée.

DÉVERGUER. v. a. 1re conj. (rad. *vergue*). Mar. Séparer une voile de sa vergue. Déverguer une voile.

— SE DÉVERGUER. v. pron. Être dévergué.

DEVERRE. s. f. Bot. Genre d'ombellifères, contenant des sous-arbrisseaux aromatiques à fleurs blanches qui ont le port des genêts à balais et qui croissent dans l'Afrique australe et boréale.

DEVERS. s. m. Gauchissement. Le devers d'une pièce de bois.

DEVERS. prép. (ét. fr., *de*, et *vers*). Du côté de. Demeurer devers Bordeaux, devers Tours, devers Marseille. Il est vieux; aujourd'hui on emploie *vers* ou *près de*. Demeurer vers Bordeaux, vers Tours, vers Marseille.

— *Par devers*. loc. prép. N'est usité que dans cette locution : *par devers soi*. Par devers moi, par devers nous, etc. Retenir un gage, des papiers, une lettre par devers soi. Tenir le bon bout par devers soi.

— Prat. *Par devers le juge*. Devant le juge, au tribunal du juge. Se pourvoir par devers le juge.

DÉVERS, ERSE. adj. Qui n'est pas d'aplomb, qui penche, qui est déversé. Mur dévers. Colonne déverse.

DÉVERSÉ, ÉE. part. pass. du v. Déverser. S'empl. adject. Mur déversé. Pièce de bois déversée.

DÉVERSER. v. n. n. 1re conj. Pencher, incliner, n'être pas d'aplomb, se gauchir. Un mur qui déverse. Une pièce de bois qui a déversé.

— Activ. Déverser une pièce de bois.

— SE DÉVERSER. v. pron. Être déversé.

DÉVERSOIR. s. m. Hydraul. Ouverture pratiquée à la partie supérieure d'une digue, ou du mur de douve d'un canal, pour donner issue aux eaux, soit pour se procurer une chute à l'usage de quelque usine, soit afin seulement de se débarrasser de la surabondance des eaux et de prévenir leur débordement.

DÉVESTITURE. s. f. Dépossession. La dévestiture d'une charge, d'un bénéfice.

DÉVÈTEMENT. s. m. Action de dévêtir. État de celui qui est dévêtu.

DÉVÊTIR. v. a. 2e conj. (ét. fr., *de*, part. priv., et *vêtir*). Ôter le vêtement, dégarnir d'habits. || Il se conjugue comme Vêtir.

— SE DÉVÊTIR. v. pron. Se dégarnir d'habits, de vêtements. Il ne faut pas se dévêtir dès les premiers beaux jours de printemps.

— Fig. Jurispr. *Se dévêtir d'un héritage*. Se dessaisir d'un bien, par donation ou par vente.

DÉVÊTISSEMENT. s. m. Action de dévêtir ou de se dévêtir. Inusité.

— Fig. Jurispr. Déssaisissement. Le dévêtissement d'un bien. Consentir au dévêtissement de ses biens en faveur de ses enfants.

DÉVÊTU, UE. part. pass. du v. Dévêtir. Nous verrions là dedans les pères conscrits désembarrassés de leurs clients, *dévêtus* de leurs longues robes, tels qu'ils étaient dans les plaisirs de la bonne chère, et dans la liberté d'après souper. (Balz.)

— Fig.

Et le prudent sera de raison *dévêtu*,
S'il se montre trop chaud à suivre la vertu.
(Regnier.)

DÉVIATIF, IVE. adj. Qui tend à dévier, à faire dévier. Tendance déviative. Cause déviative.

DÉVIATION. s. f. (pr. *dé-vi-a-ci-on*, du lat. *deviatio*; rad. *via*, route, direction). Anat. Direction contre nature que prennent, dans plusieurs cas, certaines parties du corps humain, et notamment les os et les membres. Déviation de la colonne vertébrale. Déviation congéniale des pieds. Déviation des côtes. Déviation par suite de fractures, de luxations, de cals défectueux et de cicatrices. Déviation [illegible]

— Physiol. Déplacement, changement de direction, direction inaccoutumée soit d'une action vitale, soit d'une humeur. Déviation spontanée. Déviation sollicitée par les moyens de l'art. Déviation de la salive, des larmes, de la sérosité cellulaire, de la transpiration cutanée; de la sueur, du lait, des matières fécales, etc. La déviation, qui prive les parties des sucs nourriciers, est produite par toutes les causes contraires à celles qui occasionnent un surcroît de nutrition.

— Astron. Écart de position, quantité dont une lunette méridienne ou un quart de cercle mural s'écarte du véritable plan du méridien. On trouve cette déviation en comparant le passage du soleil, observé dans la lunette, avec le passage au méridien calculé par la méthode des hauteurs correspondantes.

— Phys. *Déviation des corps dans leur chute libre*. Quantité dont un corps tombant librement à la surface de la terre, s'écarte de la perpendiculaire menée de son point de départ à cette surface. La grandeur de la déviation se calcule d'après la hauteur de la chute du corps, en mesurant l'angle de rotation de la terre pendant le temps de la chute.

— Action de s'éloigner de, de ne pas se conformer à. La déviation de la morale, des bons principes, des saines doctrines. La déviation de l'honneur.

— Fig. Action de l'esprit qui s'écarte de la droite ligne, qui prend une fausse direction, qui s'égare. État de l'esprit ainsi égaré. La déviation de l'intelligence. La déviation des idées. La déviation du jugement. Esprit sujet aux déviations. Prendre garde aux déviations.

DÉVIDAGE. s. m. Techn. Action de dévider, de mettre, d'appliquer sur le dévidoir. Le dévidage du fil, du coton, de la soie.

DÉVIDÉ, ÉE. part. pass. du v. Dévider. S'empl. adjectiv. Écheveau dévidé. Fil, coton dévidé. Laine, soie dévidée.

— Fig. Voilà un esprit on ne peut mieux dévidé.

DÉVIDEAU. s. m. Se disait anciennement pour Dévidoir.

DÉVIDER. v. a. 1re conj. Mettre en écheveau le fil qui est sur le fuseau. Dévider le fil que l'on vient de filer.

— Mettre en peloton le fil qui est en écheveau. Dévider un écheveau de fil, un écheveau de soie.

— Fig. Le passé est un écheveau bien difficile à *dévider*. (Mme de Sévig.)

— Fig. Par allusion aux Parques, dont l'une tirait de sa quenouille le fil de la vie humaine.

Surtout pour leur commune joie,
Dévide aux ans de leur dauphin,
A longs filets d'or et de soie
Un bonheur qui n'ait point de fin. (Malh.)

— Il n'est que de trouver le bout du fil; on en *dévide* tant qu'on veut. (Mont.)

— Famil. Converser sur toutes sortes de sujets. Dévider des chapitres. J'emploie mon temps à penser à vous; sans cesse je vous parcours, je vous *dévide* et vous redévide. (Mme de Sévig.)

— SE DÉVIDER. v. pron. Être dévidé.

DÉVIDEUR, EUSE. s. Ouvrier, ouvrière qui dévide, en écheveaux ou en pelotons, des fils, des laines, des cotons, des soies.

— Fam. *Les dévideuses de la vie*. Les Parques.

— adjectiv. Un ouvrier dévideur. Une apprentie dévideuse.

DÉVIDOIR. s. m. Techn. Instrument dont la fileuse se sert pour mettre en écheveau le fil qui se trouve sur son fuseau. Le dévidoir se compose d'un bâton cylindrique tournant sur lui-même, et dont les bras ou traverses, figurant une double croix, sont percés à leurs extrémité de trous où l'on place de petites baguettes sur lesquelles s'applique alternativement le fil qu'on dévide avec la main; c'est là, proprement dit, le *dévidoir à la main*. Dans les ménages, on donne aussi le nom de *dévidoir* à un petit meuble fort élégant et de forme conique, qu'on place sur une table ou sur le parquet, et avec lequel on met en pelotons les écheveaux de fil, de coton, de soie.

— Fig. et fam. *Le dévidoir du destin*, *le dévidoir de la vie*. La quenouille des Parques.

DÉVIÉ, ÉE. part. pass. du v. Dévier. S'emploie adjectivement.

— Qui s'écarte de la direction naturelle. Colonne vertébrale déviée. || Humeurs déviées. Les fluides *déviés*, par cela seul qu'ils sont étrangers aux nouvelles parties qui les reçoivent, doit irriter ces parties. (Renauld.)

— Bot. *Feuille déviée*. Feuille dont la face supérieure n'est pas tournée vers le ciel.

DEVIENNE. Compositeur français, mort fou, à Charenton, en 1803. Il est auteur de plusieurs opéras comiques dont la musique est chantante et élégamment instrumentée.

DEVIER. v. n. 1re conj. (rad. lat. *via*, voie, route). *Je dévie, nous dévions. Je déviais, nous déviions, vous déviiez. Que je dévie, que nous déviions, que vous déviiez.* Se détourner de la voie, du chemin. Des voyageurs qui dévient de la bonne route.

— Être détourné de la direction naturelle. La colonne vertébrale qui vient à dévier.

— Fig. S'écarter des bons principes, sous le [illegible] gion, de la morale, de l'honneur, de la probité, de la vertu. Dévier de la saine politique, de la sainte justice. Dévier d'une résolution arrêtée, d'un parti pris.

— SE DÉVIER. v. pron. Même signification que Dévier, verbe neutre. Se dévier de la véritable route.

DÉVIGOGNÉ, ÉE. part. pass. du v. Dévigogner. S'empl. adjectiv. Pièce de bois dévigognée.

DÉVIGOGNER. v. n. 1re conj. Dégauchir, déformer, ajuster de travers. Inusité.

DEVIN, DEVINERESSE. s. (du lat. *divinus*). Celui, celle qui fait métier de deviner, de lire dans l'avenir, qui prédit, qui révèle les choses cachées, qui interprète les songes, qui jette ou qui lève les sorts et les maléfices. Aller au devin. Consulter le devin. Interroger la devineresse. Partout les devins ont affecté un costume et des usages particuliers, propres à imposer aux hommes crédules et à saisir d'avance les esprits par une vive préoccupation. Les Grecs avaient trois sortes de devins : les premiers, *démonoleptes*, prétendaient recéler dans leur corps des démons prophétiques; les seconds, *enthousiastes*, se disaient sous l'influence de la Divinité et instruits par elle des événements futurs; les troisièmes, *extatiques*, tombaient dans de longues extases et faisaient ensuite de brillantes narrations de ce qu'ils prétendaient avoir entendu ou vu. Les devins du moyen âge étaient ou de saints personnages ou de vrais magiciens; de nos jours ce ne sont que des charlatans du plus bas étage. La superstition, l'ignorance et la crédulité ont, dans tous les temps, accrédité les *devins*. (Encycl. méthod.)

— Loc. prov. *Il ne faut pas aller au devin pour en être instruit*. Se dit en parlant d'une chose qui est assez connue. || *Je ne suis pas devin*. Se dit pour signifier qu'on ne pouvait se douter d'une certaine chose, ou qu'on ne saurait la comprendre, sans qu'elle soit expliquée.

— adjectiv. Après avoir remué l'urne *devineresse*. (Dacier.)

Sur l'yeuse au vieux tronc à gauche croassant
Trois fois l'oiseau *devin* me parut menaçant.
(Desaugs.)

— Erpét. *Devin* ou *serpent devin*. Synon. vulgaire du boa constricteur. C'est un serpent d'une très-grande taille et d'une force prodigieuse, mais dont la morsure n'a rien de venimeux; au Brésil on l'appelle *roi des serpents*. En plusieurs endroits, les naturels en ont fait une divinité.

— Par plaisanterie et pour se moquer, on dit *devineur, devineresse*. V. ces mots.

DEVINABLE. adj. des 2 g. Qui peut être deviné. Énigme devinable. Secret devinable. Mystère devinable.

DEVINAILLE. s. f. Art ou profession de devin. Ne se dit guère qu'en plaisantant et en mauvaise part.

DEVINATEUR, TRICE. s. V. DIVINATEUR, TRICE.

DEVINÉ, ÉE. part. pass. du v. Deviner. S'empl. adj. Secret deviné. Énigme devinée.

DEVINERIE. s. f. Syn. burlesque de Divination.

DEVINER. v. a. 1re conj. (du lat. *divinare*, prophétiser; rad. *divinus*, divin). Prédire les choses futures, prévoir les événements. Deviner l'avenir.

— Découvrir par des sortilèges les choses cachées. Deviner en quel endroit on a caché un trésor.

— Par extens. Pressentir, conjecturer. Deviner la pensée d'une personne, ou simplement. Deviner les intentions de quelqu'un. Deviner la cause d'un refus. Deviner les mots d'une écriture illisible. Deviner d'où vient un ami, quelle chose il a faite. Deviner combien une chose coûte. Deviner l'amour d'une personne. Il n'y a point d'analogie qui puisse nous faire *deviner* les secrets de la nature. (Condill.) Il consultait ses yeux et tâchait de *deviner* toutes ses pensées. (Fén.) Je me creuse la tête à *deviner* ce que vous m'avez écrit. (Mme de Sévig.) On aime bien à *deviner* les autres, mais on n'aime pas à être *deviné*. (La Rochef.)

Ces mots tracés par une main divine
Ne m'ont causé que trouble et qu'embarras :
C'est trop oser, si mon cœur le *devine*;
C'est être ingrat que ne *deviner* pas.
(Le présid. Hénault.)

— Reconnaître. J'ai entendu les sons de ta guitare, tu célébrais les héros de mon pays, je t'ai *devinée* à la beauté de tes accents, et j'apporte à tes pieds le cœur d'Aben-Hamet. (Chateaub.) Si vous n'aviez point signé la lettre ingénieuse et solide dont vous m'avez honoré, je vous aurais très-bien *deviné*. (Volt.) Je ne veux imputer ces épîtres à personne, mais s'il était question d'en *deviner* l'auteur, je crois que je trouverais aisément le mot de cette énigme. (Id.)

— Absol. *Devine* qui je choisis pour cette conférence. (J.-J. Rouss.) Le cœur a *deviné* bien avant qu'on ordonne. (Del.) *Devine*, si tu peux, et choisis, si tu l'oses. (Corn.) Qui *devine* est souvent sujet à se méprendre. (Id.) Un célèbre médecin renonçant à la médecine, qu'il avait exercée avec beaucoup de succès pendant plus de trente ans, disait : Je me retire, je suis las de *deviner*. (Sall.) [illegible] *devine* que j'étais possédé d'un triste amour. (J. Jan.)

— *Deviner une énigme, un logogriphe, une charade*. En trouver le mot. || Fig. et fam. *C'est une énigme à deviner*. Se dit en parlant d'une chose obscure, embrouillée. || *Il n'y a là rien à deviner*. Se dit d'une chose palpable, évidente, claire par elle-même. || *Il faut toujours le deviner*. Se dit de celui qui est mystérieux dans ses paroles, obscur dans ses écrits. || *Je vous le donne à deviner en dix, en cent, en mille*. Se dit en parlant à quelqu'un d'une chose de laquelle on suppose qu'il ne se douterait jamais. || *Devinez le reste*. Jugez du reste. De même, *Vous devinez le reste*. Vous jugez du reste. || *Deviner les fêtes quand elles sont venues*. Dire des choses que chacun sait, annoncer des nouvelles déjà publiques.

— Se comprendre, sympathiser l'un avec l'autre. Deux cœurs, deux âmes qui se devinent. *Les coquins se devinent*. (Duclos.) Tous ce qui

est mérité se sent, se discerne, se *devine* réciproquement. (La Bruy.) Les âmes tendres se *devinent* les unes les autres. (Mme de Sévig.)

DEVINERESSE. s. f. V. DEVIN.

DEVINEUR, EUSE. s. Se dit en plaisantant et en se moquant, pour Devin, devineresse.

. . . . Chez la *devineuse* on courait,
Pour se faire annoncer ce que l'on désirait (LA FONT.)

— Par extens. Qui aime à pressentir, à conjecturer. Beau devineur. Grand devineur. Habile devineur. Triste devineur. Maladroit devineur. Faire le devineur.

DÉVIRAGE. s. m. Mar. Action de dévirer.

— Constr. mar. État d'une pièce de bois dont tous les points d'une même face ne sont pas situés dans le même plan. Cette pièce de bois a du dévirage. || Nom donné aux bordages de l'arrière et de l'avant, sous les fesses et les joues d'un vaisseau.

DÉVIRÉ, ÉE. part. pass. du. Dévirer. S'empl. adjectiv. Cabestan déviré. Manœuvres dévirées. Pièces de bois dévirées.

DÉVIRER. v. a. 1re conj. Mar. Détourner un cabestan ou un guindeau pour detendre un peu un câble ou une manœuvre qu'on y avait raidi en virant dessus. || *Dévirer une manœuvre.* La faire tourner sur son axe, dans le sens opposé à son commettage, pour défaire les coques.

— Constr. nav. Donner du renflement à des pièces de bois, de manière qu'une des faces de ces pièces n'ait pas tous ses points dans un seul plan.

— SE DÉVIRER. v. pron. Être déviré, détourné.

DÉVIRGINÉ ou **DÉVIRGINISÉ, ÉE.** part. pass. du v. Dévirginer.

DÉVIRGINER ou **DÉVIRGINISER.** v. a. 1re conj. (du lat. *devirginare ;* rad. *virgo, virginis*, vierge. Oter la virginité.

DÉVIRGINEUR ou **DÉVIRGINISEUR.** s. m. Celui qui ôte la virginité, déflorateur.

. . . . . Vrais fléaux des familles,
A travers prés, dans leur emportement,
Ils s'en allaient donnant la chasse aux filles,
Qu'ils violaient impitoyablement.
Rien ne pouvait lasser leur convoitise ;
On les nommait les trois *dévirgineurs*.
(NOEL et CARP.)

— adjectiv. Baour-Lormian a dit, en parlant du *merle blanc*, dans l'Atlantide :

Comme il parlait, entre dans la cuisine,
Et le vieillard saisit sa carabine
Pour ajuster l'oiseau *dévirgineur*

DÉVIRILISÉ. part. pass. du v. Déviriliser.

DÉVIRILISER. v. a. 1re conj. (rad. lat. *vir*, homme). Oter la qualité d'homme.

— Amollir, énerver, efféminer.

— SE DEVIRILISER. v. pron. Perdre la qualité d homme ; s'énerver, s'efféminer.

DEVIROLAGE. s. m. Techn. Action de déviroler.

DÉVIROLÉ, ÉE. part. pass. du v. Déviroler. S'empl. adjectiv. Pièces de monnaie dévirolées.

DÉVIROLEMENT. s. m. Syn. de Dévirolage.

DÉVIROLER. v. a. 1re conj. Techn. Retirer de la virole les flans qui ont été frappés par le coin.

— SE DÉVIROLER. v. pron. Être dévirolé.

DEVIS. s. m. (pr. *de-vi*). Discours, entretien, conversation familière. Devis joyeux, plaisant, long, fatigant, ennuyeux, tendre, amoureux, passionné. N'est usité et gracieux que dans le genre badin ou dans le style marotique.

Elle a seize ans, je vous le dis,
Des yeux à vous tourner la tête,
Folâtre humeur, joyeux *devis*. (LE CH. D'AUSS.)

DEVIS. s. m. (pr. *de-vi*). Description détaillée et circonstanciée de toutes les parties d'un travail projeté. Devis exact. Faire un devis. Donner un devis. Travaux conformes au devis. Souvent il arrive que le devis et le détail sont confondus en une seule pièce, sous le nom de *devis estimatif ;* mais c'est une mauvaise méthode qui peut exposer l'ingénieur à des contestations avec l'entrepreneur.

DÉVISAGÉ, ÉE. part. pass. du v. Dévisager. S'empl. adjectiv. Un homme dévisagé. Une femme dévisagée.

DÉVISAGER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, part. priv., et *visage*). Défigurer, déchirer le visage. Son fusil lui a crevé dans les mains et l'a tout dévisagé.

— Dans un sens moins rigoureux. Faire des égratignures au visage. Les griffes du chat l'ont dévisagé. Reprochez maladroitement à une vieille coquette son âge, elle tâchera de vous dévisager. Il est des gens d'une mine tellement sinistre, d'un regard si farouche, qu'ils ne vous envisagent jamais sans avoir l'air de vous *dévisager*. (Sallent.) Oh ! si c'est lui, je veux l'attendre, moi, pour le *devisager* (Dancourt.)

— SE DEVISAGER. v. pron. Se déchirer, s'égratigner mutuellement le visage. Ces deux femmes furieuses se sont dévisagées.

DEVISE. s. f. (pr. *de-vi-ze*). Trait de caractère, exprimé en peu de mots, quelquefois seuls, mais le plus souvent accompagnés d'une figure allégorique. Devise fine, délicate, spirituelle, ingénieuse, flatteuse, plaisante, gaie, facétieuse, énigmatique, obscure, succincte. Choisir une devise Faire une devise. Graver une devise. Ne pas mentir à sa devise. La *devise* est une invention de la chevalerie ; ce fut d'abord la marque distinctive de l'armure des chevaliers ; et c'était sur leur écu ou sur leur cuirasse que cette *devise* était tracée. En France, en Espagne, en Italie, elle brilla dans les tournois, dans les réjouissances publiques, dans les pompes funèbres ; elle fut l'ornement des fêtes de la cour de Louis XIV, et l'expression des trois sentiments qui animaient et distinguaient cette cour, la vertu guerrière, la galanterie et le culte pour le monarque. (Marmontel.) Dans la devise on distingue le *corps* et l'*âme ;* le *corps*, c'est la figure ; l'*âme*, ce sont les mots. Les qualités essentielles à la devise, du côté du *corps*, sont que l'image en soit très-simple, très-distincte, et, du côté de l'*âme*, que l'inscription soit brève et juste. (Id.)

Conservez ma *devise*, elle est chère à mon cœur.
Les mots en sont sacrés ; c'est l'*amour* et l'*honneur*.
(VOLTAIRE.)

— Par extension, Un ou plusieurs mots, en forme de sentence, indiquant les goûts, les qualités, la profession, la résolution dominante. *Chacun à son tour. Paix et peu. Toujours fidèle. Diversité, c'est ma devise. Bonheur pour tous. Dieu, roi et dame,* telle était la devise des anciens chevaliers français.

Le trépas vient tout guérir ;
Mais ne bougeons d'où nous sommes,
Plutôt souffrir que mourir,
C'est la *devise* des hommes. (LA FONTAINE.)

— Se prenait anciennement pour Testament, division que l'on faisait de ses biens ; en ce sens, il venait de *diviser*, et *devise* était pour *divise*.

— Signifiait encore Volonté. *Être à la devise de quelqu'un.* Lui être dévoué, être à sa discrétion.

DEVISÉ. part. pass. invar. du v. Deviser.

DEVISÉE. s. f. Conversation, entretien familier. Faire la devisée, faire longue devisée, joyeuse devisée.

DEVISER. v. a. 1re conj. (rad. *devis*, propos). Converser, discourir, s'entretenir familièrement. Ne s'emploie que dans le genre badin ou dans le style marotique. Ils commençaient à *deviser* joyeusement ensemble. (Rabel.) Nos voyageurs *devisaient* en chemin. (Volt.)

De ce pays les citadins
Disent tous que, dans les jardins,
On voit encor son ombre fière
Deviser sous les marronniers
Avec Diane de Poitiers. (VOLTAIRE.)

— S'est pris quelquefois pour Se faire la cour, en parlant d'un homme et d'une femme.

DÉVISSÉ, ÉE. part. pass. du v. Dévisser. S'empl. adjectiv. Clou dévissé.

DÉVISSER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, part. priv., et *visser ;* rad. *vis*). Défaire, ôter la vis ou les vis. Dévisser une serrure. Dévisser la platine d'un fusil. Outil à dévisser.

— Retirer, séparer une chose d'une autre à laquelle elle s'adapte à vis. Dévisser le bouchon d'argent d'un flacon de cristal.

— SE DÉVISSER. v. pron. Être dévissé.

DÉVITRIFIABLE. adj. des 2 g. Chim. Qui peut être dévitrifié. Substance dévitrifiable.

DÉVITRIFICATION. s. f. (pr. *de-vi-tri-fi-ka-ci-on*). Chim. Action de dévitrifier. On pourrait profiter de la *devitrification* pour preparer une foule d'objets qui seraient soufflés ou moulés, mais qui, une fois dévitrifiés, acquerraient une grande dureté. (Baudrim.)

— Résultat de cette action.

DÉVITRIFIÉ, ÉE. part. pass. du v. Dévitrifier. S'empl. adjectiv. Corps dévitrifié. Substance dévitrifiée. Le verre *dévitrifié* ne peut plus fondre à la chaleur des fours des verreries. (Baudrim.)

DÉVITRIFIER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, part. priv., et *vitrifier ;* rad. lat. *vitrum*, verre). *Je dévitrifie, nous devitrifions. Je dévitrifiais, nous dévitrifiions, vous devitrifiiez*, etc. Chim. Oter la vitrification, faire perdre la forme vitrifiée. Devitrifier un corps, une substance.

— SE DÉVITRIFIER. v. pron. Perdre la forme vitrifiée.

DÉVOIEMENT. s. m. (rad. *voie*). Médec. Évacuation abondante et fréquente, par l'anus, de matières alvines liquides, muqueuses, séreuses, puriformes, avec ou sans coliques, et déterminée par l'état de phlegmasie de la muqueuse intestinale. Lorsqu'on soupçonne que le *dévoiement* tient à un défaut de force contractile du canal intestinal, comme il arrive quand la maladie se prolonge, [illegible] médicaments toniques est parfaitement indiquée pour remédier à cet état de relâchement. (Renauld.) V. DIARRHÉE, qui est plus usité.

— Archit. Inclinaison hors la ligne verticale d'un tuyau de cheminée, ou d'un tuyau de descente.

— Mar. Dérangement du parallélisme des couples d'un bâtiment avec les couples de levée. Avoir du dévoiement. Les couples ont du dévoiement.

— Se prenait anciennement, dans le langage usuel, pour Déviation, détournement, etc.

DÉVOILÉ, ÉE. part. pass. du v. Dévoiler. S'empl. adjectiv. Femme dévoilée. Visage dévoilé. Statue, image dévoilée.

— Fig. Secret dévoilé. Mystère dévoilé. Intrigue dévoilée. Passion dévoilée.

DÉVOILEMENT. s. m. (ét, V. DÉVOILER). Action de dévoiler, d'ôter le voile ; effet, résultat de cette action. Inusité dans cette acception propre.

— Fig. Action de faire connaître ou de pénétrer, de découvrir une chose cachée, secrète. Le dévoilement des mystères. Le dévoilement des figures de l'Ancien et du Nouveau Testament. Le dévoilement des secrets du cœur.

DÉVOILER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, part. extract., et *voiler ;* rad. *voile*). Oter, lever le voile. Dévoiler une femme. Dévoiler une religieuse.

— Oter toute chose semblable à un voile qui cache un objet. Dévoiler une statue. Dévoiler un tableau.

Il cède, et, détachant son vêtement léger,
Dévoile d'un beau corps la nudité touchante.
(DESAINTANGE.)

— Fig. Découvrir, révéler, faire connaître une chose secrète, une chose cachée. Dévoiler un mystère. Dévoiler un secret. Dévoiler une intrigue, une trahison, une perfidie. On cache ses passions aux yeux du public ; une imprudence peut quelquefois les *dévoiler*. (Mass.) L'imagination et les passions se replient de tant de manières, et dépendent si fort des tempéraments, des temps et des circonstances, qu'il est impossible de *dévoiler* tous les ressorts qu'elles font agir. (Condill.) Je vais vous dire mon secret et vous *dévoiler* celui de presque tous les hommes.) Barth.) Il compte *dévoiler* tous ces mystères d'iniquité. (Volt.) Ils se vengeaient de leurs voisins en les couvrant de ridicules, et des gens riches en *dévoilant* leurs injustices. (Id.) Tel ambitionne dans la chaire ou à la tribune un grand nombre d'auditeurs qui entendent les productions de son esprit, qui serait désolé qu'un seul scrutateur pût *dévoiler* les secrets de son âme. (Sallent.) Le ciel lui *dévoila* le livre des destins. (Thomas.) Qui vous a *dévoilé*, seigneur, votre naissance ? (Crébillon.)

Cessons de nous troubler ; notre Dieu quelque jour
Dévoilera ce grand mystère. (RACINE.)

Pour nuancer son arc, Iris aux feux du jour
En dérobait l'azur, le pourpre et l'émeraude ;
Mais depuis que le prisme a *dévoilé* sa fraude,
Iris n'est qu'un nuage éclairé du soleil.
(PARSEV.-GRANDM.)

— Signifie quelquefois Faire quitter le voile monastique, relever des vœux de religion. Dévoiler une religieuse.

— SE DÉVOILER. v. pron. Paraître sans voile, au propre et au figuré. Cette femme s'est dévoilée d'elle-même.

J'ignore si de Dieu l'ange se *dévoilant*
Est venu lui montrer son glaive étincelant. (RACINE.)

— Apparaître. Un autre monde moral se *dévoilait* à mes regards. (J.-J. Rouss.)

— En parlant des choses. Être pénétré, découvert. Le mystère, le secret, l'intrigue, le complot se dévoile.

DEVOIR. v. a. 3e conj. irrég. (du lat. *debere ;* on écrivait anciennement *debvoir*). *Je dois, tu dois, il doit, nous devons, vous devez, ils doivent. Je devais. Je dus. J'ai dû. Je devrai. Je devrais. Dois, qu'il doive. Devons, devez, qu'ils doivent. Que je doive, que nous devions, que vous deviez, qu'ils doivent. Que je dusse, que tu dusses, qu'il dût, que nous dussions, que vous dussiez, qu'ils dussent. Devant. Dû.* Avoir des dettes. Être obligé de payer quelque chose, soit argent, soit denrée. Devoir dix mille francs. Devoir cent écus. Devoir une rente annuelle de dix hectolitres de froment. Devoir par obligation, par contrat, par hypothèque. Devoir plus qu'on ne peut payer, plus qu'on n'a vaillant. Devoir dix journées de travail. Gens qui demandent froidement ce qui ne leur est pas dû, ou qui refusent nettement ce qu'ils *doivent*. (La Bruy.) Fénelon mourut sans argent et sans *devoir* un sou. (St.-Sim.)

Tu *dois* de tous côtés et tu *devras* longtemps.
— J'ai cela de commun avec d'honnêtes gens.

Je vois d'illustres cavaliers
Avec laquais, carosse et pages ;
Mais ils *doivent* leurs équipages,
Et je ne *dois* pas mes souliers. (***)

— Loc. prov. *Devoir plus qu'on n'est gros, devoir à Dieu et à diable, à Dieu et au monde, au tiers et au quart, de tous côtés*, etc. Devoir beaucoup de tous les côtés, être criblé de dettes. || *Qui doit a tort.* La loi est toujours contre le débiteur. || *Qui a terme ne doit rien.* On n'est obligé de payer sa dette qu'au jour de l'échéance. || *Quand on doit, il faut payer ou agréer.* Il faut satisfaire son créancier par de l'argent, ou du moins par de bonnes paroles. || *Qui nous doit nous demande.* Se dit quand se plaint à nous. | *Croire toujours qu'on nous en doit de reste.* Prétendre qu'on ne fait jamais assez pour nous. || *Il m'en doit.* Il m'a joué un tour. || *Je lui en dois.* Je me vengerai de lui. || *Ils ne s'en doivent guère.* Ils ont d'aussi mauvaises qualités l'un que l'autre, leurs torts sont réciproques.

— Fig. Rien ne se dément encore dans cette grandeur qu'il a acquise, dont il ne *doit* rien, qu'il a payée. (La Bruy.)

— Être tenu à quelque obligation par la loi, par la morale, par la coutume, par la bienséance, par sa condition, etc. Devoir obéissance aux lois. Devoir respect à son père. Devoir amour à sa femme, à ses enfants. Devoir des égards, des ménagements à ses semblables. Devoir une visite à un ami. Dans l'état où il est, il ne *doit* plus rien au monde que la vérité. (Boss.) Les premières vérités qu'il apprit furent ce qu'il *devait* à Dieu comme homme, ce qu'il *devait* à son peuple comme roi. (Fléch.) Ils avaient pour sa personne des égards et des déférences qu'ils ne *devaient* pas à sa couronne. (Mass.) C'est un hommage d'amour que tous les hommes *doivent* à sa bonté. (Id.) Vous *devez* un exemple à la postérité. (Corn.)

— Loc. prov. *Va où tu peux, meurs où tu dois. Fais ce que dois, advienne que pourra.*

— Avec un nom de chose personnifiée pour sujet. La loit doit une égale protection à tous les citoyens. La nation doit récompenser tous ceux qui la servent.

— Dans la même acception, *Devoir*, suivi d'un infinitif. Un homme d'honneur doit tenir sa parole. Un fils doit toujours se conduire respectueusement. Un mari ne doit jamais abandonner sa femme. Elle disait que les princes *doivent* garder le même silence que les confesseurs. (Boss.) Ceux qui *devaient* les secourir aidaient à les opprimer. (Fléch.) Les rois *doivent* aimer la paix par inclination, et faire la guerre par nécessité. (Id.) Eux qui *devaient* proscrire ces hommes infâmes, ils se les associent. (Mass.) Je la *dois* attaquer, mais tu la *dois* défendre. (Corn.) Je *devrais* faire ici parler la vérité. (Rac.) Quoi ! vous à qui Néron *doit* le jour qu'il respire. (Id.)

— Être redevable à quelqu'un. Tenir de quelqu'un. Devoir son bonheur, son salut, sa fortune à quelqu'un. Nous devons la vie à nos parents. Ces provinces lui *doivent* l'établissement de tant de maisons. (Boss.) Notre langue *doit* beaucoup aux écrivains. (La Bruy.) Les autres genres de gloire, on les *doit* au hasard, à l'adulation et à l'erreur publique : celle-ci, on ne la *doit* qu'à Dieu et à soi-même. (Mass.) Si la licence fut réprimée, si les lois reprirent leur ancienne vigueur, c'est à lui, France, que tu le *dois*. (Fléch.) Nous *devons* toutes les productions de la terre au cultivateur, et nous *devons* au travail de l'artisan ou de l'artiste toutes les formes données aux matières premières. (Condill.) On n'aime point ceux à qui l'on *doit* tant. (Corn.) Les Français *doivent* à Colbert leur industrie et leur commerce. (Volt.) Souvent un auteur *doit* le succès de sa pièce, ou à l'art des acteurs qui la jouent, ou à la décision de quelques amis accrédités dans le monde, qui entraînent pour un temps les suffrages de la multitude. (Id.)

— Dans la même acception, avec un nom de chose au lieu d'un nom de personne pour régime indirect. On croira *devoir* à sa piété l'ouvrage si mémorable du rétablissement de l'Eglise. (Boss.) La pieuse Isabelle *devait* une partie de sa gloire aux malheurs de l'Espagne. (Id.) Il y a de certains grands sentiments, de certaines actions nobles et élevées, que nous *devons* moins à la force de notre esprit qu'à la bonté de notre naturel. (La Bruy.) Il ne *doit* son élévation qu'à son mérite. (Fléch.)

Où sont ces grands guerriers, dont les fatales ligues
Devaient à ce torrent opposer tant de digues ? (B[illegible])

Non, vous me haïssez, et, dans le fond de l'âme,
Vous craignez de *devoir* quelque chose à ma flamme
(RACINE.)

— *Devoir* joint à un autre verbe indique 1° qu'il est en quelque sorte juste, raisonnable, nécessaire qu'une chose soit. Quand on est légèrement vêtu, on doit avoir froid en hiver. L'homme qui fait de grandes dépenses doit être riche. Les bons ouvriers doivent avoir plus de travail que les ouvriers médiocres. Nous pensons que la colère de Dieu *doit* être bien irritée contre les hommes. (Mass.)

— 2° Indique une vraisemblance, une probabilité, une certitude relative. La campagne doit être déjà belle. Les raisins doivent commencer à mûrir. Ce monument doit être bientôt achevé.

— 3° Indique une infaillibilité, une certitude absolue. Nous devons tous mourir, ressusciter, être jugés selon nos œuvres. Que ce qui *doit* mourir aille à la mort. (Boss.) Jamais ce qui *doit* mourir ne peut être long. (Id.) Tout *doit* finir avec nous. (Mass.)

— 4° Indique l'intention de faire quelque chose. Je dois aller demain à la ville. Dans un mois je dois partir pour l'Italie. Elle doit bientôt renoncer au monde.

— 5° Indique simplement le futur. Une femme insensible est celle qui n'a point vu celui qu'elle *doit* aimer. (La Bruy.) Ile pacifique où se *doivent* terminer les différends de deux grands empires. (Boss.) Ainsi commençait une vie dont les suites *devaient* être si glorieuses. (Fléch.) On *doit* de tous les Juifs voir terminer la race. (Rac.)

Et ton nom, du midi jusqu'à l'Ourse vanté,
Ne *devra* qu'à leurs vers son immortalité. (BOIL.)

— 6° Indiquant un résultat, un effet, une conséquence. Il n'y a rien de plus naturel et qui *doive* moins nous déplaire. (La Bruy.) Un seul jour perdu *devrait* donc nous laisser des regrets. (Mass.) L'homme n'est fait que pour le temps, rien ne *doit* être plus incompréhensible pour lui que la seule idée d'immortalité. (Id.) Il semblait que la fuite d'une entière solitude eût *dû* les assujétir à une liaison réciproque. (Id.)

— *Devoir de.*

Je vous *dois*... un moment de fierté qui m'enivre,
Je vous *dois* de mourir tel que j'aurais dû vivre.
(E. AUGIER.)

— *Devoir*, dans le sens de Falloir. Le calme profond de nos jours *devait*-il être précédé de tant d'orages ? (Boss.) Il y a des occasions où

le coup et la menace *doivent* partir en même temps la menace est même de trop. (Grimm.)

— Impers. *Il doit être. Il doit y avoir.* Il doit y avoir antipathie entre ces deux caractères. Il doit y avoir du charme dans la solitude. Il *devrait* y avoir dans le cœur des sources inépuisables de douleur pour certaines pertes. (La Bruy.)

— *Dussé-je, dût-il,* etc. Se disent pour, Quand bien même il faudrait que je dusse, qu'il dût, etc. Dussé-je, dût-il, dussiez-vous, dussent-ils. *Dussé-je* après dix ans voir mon palais en cendre. (Rac.)

Dussiez-vous présenter mille morts à ma vue,
Je ne saurais chercher une fille inconnue. (Racine.)

— A la 1re pers. du prés. de l'indic., le poète peut retrancher l'*s*, s'il en est besoin pour la rime.

Elle aura de ton fils tout ce que je lui *doi*;
Mais, ce tribut payé, je retourne vers toi. (Delille.)

— S'empl. subst. à la 3e pers. du prés. de l'indic. *Le doit et l'avoir.* V. DOIT.

— SE DEVOIR. v. pron. Être obligé envers soi-même. Se devoir à soi-même de respecter les bienséances sociales, de faire une démarche bienveillante. Si je *dois* tant d'égards à tout ce qui m'environne, ne m'en *dois*-je point aussi quelques-uns à moi-même? (J.-J. Rouss.)

— Être tenu de se dévouer, de se sacrifier. Se devoir à sa famille, à ses amis, à sa patrie.

DEVOIR. s. m. Accomplissement régulier des lois qui président au développement ou à l'action de l'être intelligent, et qui le conduisent à sa fin propre. Connaître son devoir, ses devoirs. S'imposer des devoirs. Négliger, trahir son devoir. Manquer au premier devoir. Immoler le bonheur au devoir. Etre attaché à ses devoirs. Satisfaire aux devoirs de la société, de la politique. Faire au-delà de ses devoirs. Avoir le cœur plein de ses devoirs. Etre toujours ferme dans son devoir. S'acquitter d'un devoir. Montrer à quelqu'un toute l'étendue de ses devoirs. Flotter entre ses penchants et ses devoirs. Exercer les devoirs de l'hospitalité. Se reposer d'un devoir sur quelqu'un. Se faire un devoir d'être toujours bienveillant. Tenir, retenir les peuples dans le devoir. Puiser l'amour du devoir. Les devoirs d'un père, d'un époux, d'un fils. Les devoirs d'un ami. Les devoirs d'un roi. Le devoir conjugal. Les devoirs réciproques. Le devoir d'un chrétien.

— Les devoirs de l'homme sont de quatre sortes : devoirs envers Dieu, devoirs envers soi-même, devoirs envers ses semblables, devoirs envers la nature extérieure. Les *devoirs envers Dieu* constituent le dogme, le culte et la morale religieuse ; les *devoirs envers soi-même* constituent la morale individuelle, et sont relatifs à l'intelligence, à l'activité, à la sensibilité et au corps. Les *devoirs envers ses semblables* constituent la morale sociale, générale et particulière dans la société civile et dans la famille. Les *devoirs envers la nature extérieure* règlent l'action humaine relativement aux êtres animés et inanimés qui nous entourent, et sur lesquels nous avons pouvoir et action.

— Les *devoirs positifs* comprennent ce qu'il faut faire ; les *devoirs négatifs*, ce qu'il faut éviter. Les différentes situations que la naissance et les dignités nous donnent dans le monde diversifient nos *devoirs* à l'égard de nos frères. (Mass.) En développant insensiblement à ses yeux la chaîne des *devoirs*, il lui fait remarquer la chaîne des lois qui l'obligeront à les remplir. (Barth.) Le *devoir* avant tout, et le plaisir après. (***) Dans ces *devoirs* pieux la nuit s'écoule entière. (Florian.) Faisons notre *devoir* et laissons faire aux dieux. (***) Le cardinal de Bouillon concilia noblement son *devoir* d'ambassadeur avec celui d'un ami. (Volt.) J'aurais secondé cette entreprise, quand même la reconnaissance ne m'en aurait pas imposé le *devoir*. (Id.) Quand on cherche les applaudissements en faisant son *devoir*, ou lorsqu'on les attend pour l'avoir fait, ce n'est pas la vertu qui porte au devoir et qui fait agir. (Bonnin). Les lois divines et humaines nous imposent des *devoirs*; la bienséance, l'amitié, la décence, nous en imposent aussi. (J.-J. Rouss.) Il est des *devoirs* simples et sublimes qu'il n'appartient qu'à peu de gens de remplir. (Id.) Quand on est dans son *devoir* on n'est que trop tenté d'être fier. (Id.) Cherche-t-on si scrupuleusement le terme de son *devoir* quand on n'est point tenté de le passer. (Id.) Nul ne remplit bien son devoir, s'il ne l'aime ; et il n'y a jamais que des gens d'honneur qui puissent aimer leur *devoir*. (Id.) Celui qui veut être sincèrement vertueux se sent assez chargé des devoirs de l'homme, sans s'en imposer de nouveaux. (Id.) Loin de résister à des sentiments si charmants, nous en ferons à la fois nos *devoirs* et nos plaisirs. (Id.) Malheur à qui ne sait pas sacrifier un jour de plaisir aux *devoirs* de l'humanité. (Id.) La conscience ne nous dit point la vérité des choses, mais la règle des *devoirs*. (Id.)

— Loc. *Être dans son devoir, se mettre dans son devoir, dans la ligne de son devoir.* Garder le maintien, la déférence, le respect que l'on doit aux personnes devant qui l'on se trouve. || *Être à son devoir.* Être à son poste. || *Rentrer dans son devoir, dans le devoir.* Se remettre dans la subordination, dans l'obéissance. || Dans un sens analogue : *Ramener quelqu'un à son devoir, au devoir ; retenir quelqu'un dans le devoir.* || *Ranger quelqu'un à son devoir.* L'obliger à faire ce qu'il doit. De même on dit : *Se ranger à son devoir.* || Par menace : *Je vous apprendrai votre devoir, je lui apprendrai son devoir.* Je l'obligerai à obéir.

— Relig. chrét. *Devoir pascal.* Communion que tout catholique est tenu de faire chaque année à sa paroisse, dans le temps de Pâques.

— *Derniers devoirs.* Honneurs funèbres, cérémonies des funérailles. Rendre les derniers devoirs à un père, à une mère, à un ami. Il ne se trouva personne pour lui rendre les derniers devoirs.

— *Se mettre en devoir de faire quelque chose.* Se disposer à faire cette chose, commencer à la faire. Se mettre en devoir d'exécuter une promesse.

— *Aller rendre ses devoirs à quelqu'un.* Aller le saluer dans sa maison, lui faire une visite de bienséance, de politesse. Il y a longtemps que je me promets d'aller lui rendre mes devoirs.

— Dr. féod. *Devoirs seigneuriaux.* Ce qui était dû par le vassal à son seigneur. Satisfaire aux devoirs seigneuriaux.

— T. d'écol. Toute composition qu'on donne à faire à un écolier. Devoir facile. Devoir difficile. Long devoir. Faire son devoir. Finir son devoir. Devoir bien fait, mal fait.

— Anc. jurispr. *Devoirs de loi.* Dessaisines ou déshéritances, saisines ou adhéritances. || Formalités de la mise en possession destinée à transférer la propriété après un contrat. || Dr. cout. *Devoirs de délits.* Droit d'un boisseau de seigle sur tout ménager, paroissien, tenant feu et fumée et labourant terre.

— Syn. comp. DEVOIR. OBLIGATION. Le *devoir* est plus fort et se rapporte plus directement à la conscience ; l'*obligation* tient de l'usage, et se rapporte plus à la pratique.

DÉVOIS. s. m. Action de dévoyer, de s'écarter du chemin, de l'ornière. Le dévois d'une charrette, d'une voiture. Il est populaire.

DÉVOLE. s. f. (ét. fr., *de*, partic. privat., et *vole*). Manque ou perte de la vole. Se dit à certains jeux de cartes, lorsque le joueur qui commande ne fait pas la vole qu'il devait faire. Etre en dévole. Faire la dévole.

— Fig. *Être en dévole.* Être en perte dans une affaire de laquelle on se promettait de retirer profit.

DÉVOLÉ, ÉE. part. pass. du v. Dévoler. S'empl. adjectiv. Qui a perdu la vole, qui est en dévole. Joueur dévolé. Joueuse dévolée.

DÉVOLER. v. n. 1re conj. (ét., V. DÉVOLE). Manquer ou perdre la vole, être en dévole, à certains jeux de cartes.

— Fig. Faire des pertes là où l'on devait recueillir des bénéfices.

DÉVOLU, UE. (du lat. *devolutus*). adj. Jurispr. Qui est transporté, transféré, échu, acquis par droit. Terre dévolue à la couronne. Héritage dévolu tout entier à la ligne maternelle, faute d'héritiers dans la ligne paternelle. Droit dévolu à quelqu'un. Si la propriété de tel bien est *dévolue* au fidéi-commissaire, pourquoi perd-il sa réputation à la retenir? (La Bruy.) Sa pension vous est *dévolue* de droit. (Id.)

DÉVOLU. s. m. Provision pour un bénéfice rempli de fait, mais vacant de droit par défaut des qualités requises dans le collataire ou par défaut de forme, ou à raison de quelque incapacité. Prendre, poursuivre, obtenir un dévolu. Plaider en dévolu. Avoir un bénéfice de dévolu. Bénéfice tombé en dévolu, vacant par dévolu. Les collateurs, en cas de dévolu, étaient le pape et l'évêque.

— *Jeter un dévolu.* Faire signifier un dévolu, c'est-à-dire la provision obtenue.

— Fig. et fam. *Jeter son dévolu, un dévolu.* Arrêter ses vues, fixer son choix. Jeter son dévolu sur quelqu'un, sur quelque chose. Avez-vous jeté votre dévolu? Jetterez-vous votre dévolu? J'ai enfin jeté mon dévolu.

Nos soins empressés ne nous ont rien valu,
Et le diable a sur nous jeté son *dévolu*. (Regnard.)

DÉVOLUTAIRE. s. m. Celui qui est pourvu d'un bénéfice par dévolu, qui a obtenu un dévolu.

DÉVOLUTIF, IVE. adj. (rad. *dévolu*). Jurispr. Qui fait qu'une chose est dévolue, passe par droit d'une personne à une autre. Sentence dévolutive. Arrêt dévolutif.

— *Appel dévolutif.* Appel qui saisit de la connaissance d'une affaire un juge supérieur.

DÉVOLUTION. s. f. (pr *dé-vo-lu-ci-on*). Transport, transmission.

— Jurispr. Attribution à l'une des deux branches de la famille d'un défunt de la moitié de son ... che, si celle-ci eût existé. Dévolution de la ligne paternelle à la ligne maternelle. Droit de dévolution. A défaut d'héritiers, tout l'héritage d'un défunt revient à l'Etat par dévolution pleine et entière.

— En matière bénéficiale, Droit de conférer un bénéfice qui passait au supérieur immédiat de degré en degré, lorsque le collateur ordinaire négligeait de la conférer. || Acquisition d'un bénéfice par dévolu.

— Hist. *Guerre de dévolution.* Guerre que Louis XIV déclara à l'Espagne, à l'occasion des prétentions qu'il faisait valoir sur les Pays-Bas au nom de sa femme, fille de Philippe IV, et qui se termina en 1668 par le traité d'Aix-la-Chapelle.

DEVON. Géogr. Comté maritime du sud de l'Angleterre. Superficie, 128 myriam. carrés, 440,000 hab.; capitale, Exeter. Sol varié, fertile ; mines de plomb, d'argent ; ardoisières, etc.

DEVON (Comtes de). Famille historique anglaise, qui tire son nom de l'illustre maison de Courtenay, et dont plusieurs membres se distinguèrent, dans les annales de l'Angleterre, de 1335 à 1788.

DEVONSHIRE (Ducs de). (pr. *De-von-chi-re*). Hist. Nom d'une célèbre famille anglaise dont la souche est la famille des Cavendish, et qui a produit plusieurs personnages célèbres dans les sciences et dans la politique, depuis le règne d'Edouard II, jusqu'au temps où nous vivons.

DÉVORANT. part. pass. du v. Dévorer. Qui dévore, qui fait l'action de dévorer. Il est invariable. Une louve dévorant un mouton. Des chiens dévorant un cerf. Ils s'étaient avancés jusque sous les murs de Québec, massacrant et *dévorant* les habitants des campagnes. (Chateaubriand.)

— Concentrant, retenant, cachant en soi, dans son sein.

Quoi! sommes-nous encor dans ces jours odieux
Où le fils, *dévorant* sa honte et sa misère,
Sans pouvoir le venger voyait périr son père?
(L. A.-Martin.)

Bientôt le long de sa mèche perfide,
Le feu glisse et s'avance en *dévorant* son guide. (Del.)

DÉVORANT, ANTE. adj. Qui mange avec avidité. Lion dévorant. Tigre dévorant. Lionne, tigresse dévorante. Chiens dévorants. Bêtes dévorantes. Vous êtes le loup *dévorant*. (Mass.)

Mais je n'ai plus trouvé qu'un horrible mélange
D'os et de chair meurtris et traînés dans la fange,
Des lambeaux pleins de sang, et des membres affreux
Que des chiens *dévorants* se disputaient entre eux.
(Racine.)

Du sommet escarpé de ses hideuses roches,
On n'entend que les cris des oiseaux *dévorants*. (Del.)

— Dans un sens analogue. Faim dévorante, appétit dévorant. Estomac dévorant. Une faim dévorante le pressait.

— Qui détruit avec force et rapidité. Feu dévorant, flamme dévorante. Il va trouver aux enfers des ardeurs *dévorantes*. (Mass.) La famine suit ces armées *dévorantes*, et l'armée périt dans sa fleur. (Deleuze.) Le feu *dévorant* de la guerre ne fera plus tarir la source des générations. (Buff.)

Quel bruit s'est élevé? la trompette sonnante
A retenti de tous côtés,
Et sur son char de feu la foudre *dévorante*
Parcourt les airs épouvantés. (Gilbert.)

Tout fuit épouvanté, court et se précipite :
Les uns, pour échapper, prennent en vain la fuite,
Atteints de tout côté par ces flots *dévorants*,
Sur des torrents de lave ils tombent expirants.
(*Man. poét.*)

— Par analogie. La marche dévorante du temps. La dévorante haleine des vents du midi.

— Fig. Qui consume, qui ronge. Sentir le ver dévorant du remords. Être en proie à des jalousies dévorantes. Etre accablé de soucis dévorants. L'ambition de l'esprit est aussi active et aussi *dévorante* que celle du cœur. (Barth.) L'envie continuelle que j'ai de recevoir vos lettres, et d'apprendre l'état de votre santé, est une chose si *dévorante* pour moi, que je ne sais comment je pourrai la supporter. (Mme de Sévigné.)

Hérode en arrivant recueille avec terreur
Les chagrins *dévorants* qu'a semés sa fureur (Volt.)

— Excessif. Qu'on ne peut endurer, au physique ou au moral. Chaleur dévorante. Ardeur dévorante. Mal dévorant. Soif dévorante. Amour dévorant. Six mois d'une pluie qui tombe en torrents, et six mois d'une sécheresse *dévorante*, affligent régulièrement ce pays chaque année. (Ray.)

— En bonne part.

Si brûlant pour son Dieu d'un amour *dévorant*,
Fuit les plaisirs permis pour un plaisir plus grand.
(Voltaire.)

— *Air dévorant.* Air subtil, dangereux pour les poitrines délicates. || *Climat dévorant.* Climat où la vie s'use vite. L'air *dévorant* et salin des Antilles prive les femmes de ce coloris animé qui fait l'éclat de leur sexe. (Rayn.)

— subst. En parlant d'une personne dont la faim est insatiable ou qui mange avec gloutonnerie. Un dévorant. Une dévorante. Vit-on jamais pareil dévorant?

DÉVORATEUR. s. m. Celui qui dévore, qui détruit. Le temps est le plus impitoyable des *dévorateurs*. (***)

DÉVORÉ, ÉE. part. pass. du v. Dévorer. S'empl. adjectiv. au propre et au figuré, dans toutes les acceptions du verbe. ... Un cœur dévoré de remords. Un courtisan dévoré d'ambition. Je suis déjà *dévorée* de curiosité. (Mme de Sévign.) L'Etna, couvert de neiges éternelles, domine sur toute la Sicile, qui, sans ce secours de la Providence, eût été *dévorée* des rayons du soleil. (A.-Mart.) Comment concevrai-je qu'un enfant aussi dominé par la colère, et *dévoré* des passions les plus irascibles, puisse jamais être heureux? (J.-J. Rouss.) Sondez bien votre cœur, et voyez s'il est possible d'éteindre le feu dont il est *dévoré*. (Id.) Louis XI, vers la fin de sa vie, s'enferma au château de Plessis-lez-Tours, *dévoré* de peur et d'ennui. (Chateaub.)

La fière ambition dont il est *dévoré*
Est inquiète, ardente, et n'a rien de sacré. (Volt.)

Mais ce coupable amour dont il est *dévoré*
Dans Athènes déjà s'était-il déclaré? (Rac.)

— *Dévoré par.* Un voyageur dévoré par les lions.

Et, pourquoi, *dévoré* par cette folle envie,
Vais-je étendre les vœux au-delà de la vie? (Rac.)

Dévoré par le feu, fluide comme l'onde,
L'air d'effets variés est la source féconde. (Delille.)

DÉVORER. v. a. 1re conj. (du lat. *devorare*). Déchirer sa proie avec les dents. Les lions, les tigres, les crocodiles, dévorent quelquefois des hommes. Selon la fable, Saturne dévorait ses enfants. Il y a encore dans quelques coins du Nouveau Monde des sauvages qui dévorent les prisonniers faits à la guerre. Le loup est préparé à *dévorer* le troupeau. (Mass.)

D'une pauvre brebis qu'il avait *dévorée*
Le loup conserva la toison;
Il s'en fit avec art une robe fourrée,
Et l'ajusta si bien, que cette trahison
Du bercail lui livra l'entrée. (F. de Neufch.)

Si je peux de mes mains déchirer ma victime,
Dévorer de ses flancs, sous mes dents écrasés,
Et la chair et les os craquetants et brisés. (Desaint.)

— Par extens., se dit de tous les animaux destructeurs. Les chenilles dévorent les feuilles des plantes. Les oiseaux dévorent les fruits. Les vers qui le *dévorent* sur l'heure nous laissent comprendre quel fut l'excès de son impie vanité. (Mass.)

— Fam. Manger avec avidité, avaler avec gloutonnerie, en parlant des personnes.

— Dans un sens analogue, on dit d'un homme pressé d'une violente faim, que *la faim le dévore.*

— Absol. En vérité, cet homme ne mange pas, il dévore.

— Fig. *Dévorer un livre.* Le lire avec avidité et promptitude. Il avait *dévoré* avec ardeur ce livre sacré. (Mass.) Je lisais votre lettre, vite, par impatience, et puis je m'arrêtais tout court, pour ne pas la *dévorer* si promptement. (Mme de Sévigné.) || *Dévorer les livres.* Lire beaucoup.

— Consumer, détruire, engloutir, anéantir. Le feu dévore. La mort dévore. La flamme du bûcher *dévorait* ceux que la mort avait moissonnés. (Barth.) Le temps a *dévoré* le passé, il *dévore* le présent, et il *dévorera* l'avenir. (Encycl. méth.) J'aime à voir ces tours entr'ouvertes, ces remparts ruinés, et ce grand squelette d'une ville européenne que les siècles ont *dévorée*. (B. de St-P.)

Où sont, fière Memphis, tes murailles divines?
Le temps a *dévoré* jusques à tes ruines. (Rac.)

Souffrirez-vous.... que le feu *dévore*
Le seul lieu sur la terre où Dieu veut qu'on l'adore?
(Id.)

Espoir, amour, bonheur, tout ce qui fut sacré,
Ce tombeau le renferme, il a tout *dévoré*. (Dorat.)

Quand vous formez des prés, craignez le voisinage
D'un fleuve qui toujours *dévore* son rivage. (Rosset.)

— Fig. *Une terre qui dévore ses habitants.* Un pays où la vie des habitants est ordinairement de peu de durée.

— Absorber par des dépenses excessives. Dévorer un riche héritage, une grande fortune. Dévorer tous ses biens. L'héritier prodigue paye de superbes funérailles et *dévore* le reste. (La Bruy.)

Je les voyais tous trois se hâter sous un maître
Qui, chargé d'un long âge, a peu de temps à l'être,
Et tous trois à l'envi s'empresser ardemment
A qui *dévorerait* ce règne d'un moment. (Corn.)

— Convoiter. Dans son avide orgueil je sais qu'il nous *dévore*. (Rac.)

Au reste, soyez sûr que vous posséderez
Tout ce qu'en votre cœur déjà vous *dévorez*. (Corn.)

A peine eus-je connu le prix d'une couronne,
Que mes yeux éblouis *dévorèrent* le trône. (Cres.)

— *Dévorer une chose en espérance.* La convoiter ardemment, avec l'espoir de bientôt la posséder.

— *Dévorer des yeux.* Tenir les yeux fixement attachés sur une personne ou sur une chose, avec l'expression du désir, de la jalousie, etc.

Et de ses vœux hardis l'orgueilleuse espérance
Dévorait en secret, dans le fond de son cœur,
De ce grand nom de roi le dangereux honneur. (Volt.)

Il *dévore* des yeux ces toiles animées
Où brillent de Vanloo les touches enflammées. (Dat.

— Parcourir avec rapidité.

Le signal est donné; les coursiers pleins d'audace
Font voler la poussière et *dévorent* l'espace.
(Le Bailly.)

L'ambition guidait vos escadrons avides;
Vous *dévoriez* déjà, dans vos courses rapides,
Toutes les régions qu'éclaire le soleil. (J.-B. Rouss.)

Parmi des torrents de poussière,
Son char *dévorant* la carrière ...

— Surmonter courageusement. Dévorer les difficultés, les obstacles. Rien de périlleux qu'il ne franchisse, de pénible qu'il ne *dévore*. (Mass.)

— Presser, tourmenter, ne pas laisser de repos. Une faim, une soif qui dévore.

— Par analogie, en parlant des passions. L'ambition dévore ceux qui s'y livrent. L'orgueil dévore cet homme. Une ambition démesurée *dévore* tous les cœurs. (Mass.)

— Causer une douleur vive, une peine cuisante. La fièvre le dévore. Le remords me dévore. L'inquiétude dévorait son cœur. Le chagrin le *dévore*, l'ennui le tue. (Boss.) Les jalousies nous *dévorent*. (Mass.) Ta beauté me *dévore* le cœur et ta vertu m'anéantit. (G. Sand.) Tout fomente l'ardeur qui me *dévore*, tout m'abandonne à moi-même. (J.-J. Rouss.)

Ton âme peut du moins exhaler sa douleur :
Mes [illegible] renfermés vont dévorer mon cœur.
(La Harpe.)

— Pris en bonne part. Le zèle de la maison de Dieu le dévorait. L'amour divin devrait dévorer toutes les âmes. Célèbre par le zèle saint qui le *dévorait*. (Mass.)

— Retenir, concentrer, dissimuler, cacher en soi. Devorer ses chagrins, ses larmes, son ressentiment, sa colère, sa vengeance. Dévorer un affront. Il faut savoir essuyer des dégoûts, *devorer* des rebuts. (Mass.) L'espoir de revoir son père la toucha sensiblement, et la certitude que cette espérance était vaine ne fut pas le moindre des maux qu'il me fallut *dévorer*. (J.-J. Rouss.) J'ai *dévoré* cette injure, et j'ai caché aussi la rétractation. (Volt.) Je n'aurai jamais beaucoup d'autres regrets à *dévorer*. (Id.)

Eh quoi! souffrir toujours un tourment qu'elle ignore!
Toujours verser des pleurs qu'il faut que je dévore!
(Rac.)

— SE DÉVORER. v. pron. Se déchirer avec les dents. Les brochets se dévorent. Ces lions et ces tigres se sont dévorés.

— Fig. Se ruiner, se détruire l'un l'autre. Que ceux qui demeureront se *dévorent* les uns les autres. (Boss.) Ils se déchirent, ils se *dévorent*, ils voudraient s'élever sur les ruines les uns des autres. (Mass.)

— Causer sa propre perte. Vos passions ayant essayé de tout, il ne vous reste plus qu'à vous *dévorer* vous-même. (Mass.)

DÉVOREUR. s. m. Celui qui dévore. N'est usité qu'au figuré, dans cette locution familière : *C'est un dévoreur de livres. Quel dévoreur de livres!*

— Dans la même acception, pourquoi ne dirait-on pas, en parlant d'une femme, *C'est une dévoreuse, une grande dévoreuse de livres?*

DÉVOT, OTE. adj. (du lat. *devotus*, dévoué, consacré). Qui a de la dévotion, qui est attaché au culte de Dieu, qui observe scrupuleusement les devoirs de la piété, les pratiques religieuses. Un homme dévot. Une femme dévote. Les personnes dévotes. Etre dévot, être dévote. Etre dévot à la Vierge, aux saints. Il y a des gens qui attendent à être *dévots* et religieux, que tout le monde se déclare impie et libertin. (La Bruy.) Une de mes plus grandes envies serait d'être *dévote* (Mme de Sév.) Si l'on est *dévot* durant le tracas de cette vie, comment ne le sera-t-on pas au moment qu'il faut la quitter? (J.-J. Rouss.)

— S'emploie quelquefois par dénigrement. Louis XI fut un roi cruel et dévot. Qui croirait que cet homme si dévot fait l'usure? C'est trop contre un mari d'être coquette et *dévote*; une femme devrait opter. (La Bruy.) Ils se font, aux dépens même de la dévotion, une réputation d'être *dévots*. (Fléch.)

— Se dit des choses, relativement aux personnes. Un cœur dévot. Une âme dévote. Un air, un maintien, un extérieur dévot. Une ardeur dévote. Un zèle dévot. Un ton dévot.

— Qui est fait avec dévotion. Oraison dévote. Prière dévote.

— Qui excite, qui porte à la dévotion, à la piété. Chant dévot.

DÉVOT, OTE. s. Celui, celle qui a de la dévotion, de la piété, de l'attachement à ses devoirs religieux. Un bon dévot. Une vraie dévote. Le faux *dévot*, ou ne croit pas en Dieu, ou se moque de Dieu : parlons de lui obligeamment; il ne croit pas en Dieu. (La Bruy.) Elle joue toutes sortes de choses : elle joue la *dévote*, la capable, la peureuse! (Mme de Sév.) Ce qui m'a donné le plus d'éloignement pour les *dévots* de profession, c'est cette âpreté de mœurs qui les rend insensibles à l'humanité, c'est cet orgueil excessif qui leur fait regarder en pitié le reste du monde. (J.-J. Rouss.)

Un dévot aux yeux creux et d'abstinence blême
S'il n'a point le cœur juste est affreux devant Dieu.
L'Évangile au chrétien ne dit en aucun lieu :
Sois dévot, elle dit : sois doux, simple, équitable;
Car d'un dévot, souvent, au chrétien véritable,
La distance est deux fois plus longue, à mon avis,
Que du pôle antarctique au détroit de Davis. (Boil.)

Les dévots de cœur sont aisés à connaître;
Ce titre par aucun ne leur est débattu,
Ce ne sont point du tout fanfarons de vertu. (Mol.)

— *Les dévotes d'un prêtre.* Les personnes qui sont sous sa direction spirituelle.

— Se prend souvent en mauvaise part, dans le sens de Faux dévot. Il est dangereux de s'attirer la haine des dévots. Il faut y regarder à deux fois avant de se fier aux dévots. Ce n'est pas un saint dont un *dévot* sait dire du bien, mais d'un autre *dévot*. (La Bruy.)

— Syn. comp. DÉVOT. DÉVOTIEUX. En bonne [illegible] *dévotieux* a une dévotion tendre et bien sentie. En mauvaise part. Le *dévotieux* est plus minutieux, plus affecté que le *dévot*.

DÉVOTEMENT. adv. Avec dévotion et piété, d'une manière dévote. Prier dévotement. Entendre la messe dévotement. Assister dévotement à toutes les cérémonies du culte.

DÉVOTIEUSEMENT. adv. (pr. *dé-vo-ci-eu-ze-man*). D'une manière dévotieuse ou dévote. Il est moins usité que Dévotement.

DÉVOTIEUX, EUSE. adj. (pr. *dé-vo-ci-eu-ze*). Qui est plein de dévotion, qui pousse la dévotion jusqu'à l'excès, qui s'adonne aux pratiques du culte avec une rigoureuse exactitude. Un homme très-dévotieux. Une femme on ne peut plus dévotieuse.

— substantiv. Un dévotieux, une dévotieuse.

DÉVOTION. s. f. (pr. *dé-vo-ci-on;* du lat. *devotio*, rad. *votum*, vœu). Pieux attachement aux devoirs que la religion impose. Vraie dévotion. Dévotion sincère, éclairée, fervente, parfaite. Dévotion fausse, hypocrite, apparente. Dévotion lâche, tiède, douteuse. Dévotion intérieure, extérieure, tendre, exemplaire. Avoir de la dévotion, du goût pour la dévotion. Etre dans la dévotion, tout à la dévotion. Couvrir ses passions du voile de la dévotion. Se mettre, se lancer, se jeter dans la dévotion. S'exciter, s'animer à la dévotion. Avancer dans la dévotion. Se refroidir dans la dévotion. Donner, inspirer de la dévotion. Avoir dévotion à un saint, à une église. Avoir une dévotion particulière à la Vierge. Elle avait une tendre *dévotion* pour tous les saints qui ont étendu l'empire de Jésus-Christ par leurs travaux. (Fléchier.) Nous avons vu dans sa conduite une *dévotion* solide. (Id.) Ce n'est pas une *dévotion* fervente seulement par sa nouveauté, mais affermie et enracinée par un grand usage. (Boss.) Je ne blâme point votre *dévotion;* elle est aimable, touchante et douce comme vous. (J.-J. Rouss.)

— *Dévotion de.* Ne vous figurez pas une *dévotion* de spiritualités imaginaires, qui se nourrit de réflexions et qui laisse les saintes pratiques. (Fléch.)

— Dans ce sens, se dit au pluriel. Il y a parmi les hommes peu de *dévotions* sages et bien conduites. (Fléch.)

— Action d'accomplir extérieurement les devoirs, les pratiques de la religion. Etre en dévotion. Ne pas troubler la dévotion de quelqu'un.

— Au plur. *Dévotions*, Pratiques religieuses. Elle redouble ses *dévotions* toujours assidues. (Boss.) Le peuple qui la voyait dans ses *dévotions*, et dans quelles *dévotions* ne la vit-on pas? l'admirait. (Fléch.)

— Signifie particulièrement, au pluriel, La communion eucharistique. Faire ses dévotions. Il doit faire dimanche ses dévotions. La reine fait souvent ses *dévotions*, et va au salut du Saint-Sacrement. (Mme de Sév.)

— *Pratiques de dévotion.* Actes extérieurs de religion.

— *Fête de dévotion, jeûne de dévotion.* Fête, jeûne que l'on observe par pure dévotion, l'Eglise n'en ayant point commandé l'observance.

— *Livres de dévotion.* Livres qui servent aux exercices de dévotion, qui contiennent les offices de l'Eglise, des prières, des oraisons mystiques, des réglements spirituels.

— *Tableau de dévotion.* Tableau qui représente un sujet pieux.

— Prov. et fig. *Il n'est de dévotion que de jeune prêtre.* Lorsqu'on commence une entreprise, on est toujours plein d'ardeur.

— *A dévotion, à votre dévotion.* loc. adv. Facultativement, comme on veut, comme vous voulez. L'offrande est à dévotion. C'est à votre dévotion.

— Par extension, Attachement que l'on a pour quelqu'un, disposition à faire tout ce que veut ou désire une personne. Avoir pour quelqu'un une dévotion extrême, une entière dévotion, une dévotion sans bornes. Ma *dévotion* pour vous est sans bornes. (Volt.)

— *Etre à la dévotion de.* Etre dévoué, extrêmement attaché à. Je suis à votre dévotion, tout à votre dévotion.

— A la fin d'une lettre, n'est le plus souvent qu'une formule de politesse, qu'une salutation d'usage.

— Loc. prov. *Attendre quelqu'un en bonne dévotion.* Se disposer à bien le recevoir et à se réjouir avec lui.

— Hist. Titre d'honneur donné aux principaux officiers de la cour byzantine. *Votre dévotion*, comme on dit aujourd'hui *votre excellence, votre seigneurie*, etc.

— Syn. comp. DÉVOTION. BIGOTERIE. CAGOTISME. La *dévotion* en elle-même est honorable et doit être honorée, bien que l'hypocrisie l'ait mise en discrédit; la *bigoterie* est une piété superstitieuse et peu éclairée; le *cagotisme* est l'hypocrisie même de la dévotion, qui cache la perversité du cœur.

DÉVOTISME. s. m. Manie de la dévotion, d'une dévotion superstitieuse et peu éclairée.

DÉVOUÉ, ÉE. part. pass. du v. Dévouer. S'empl. adject. Qui a de l'attachement. Un homme dévoué, un ami dévoué. Une mère, une femme dévouée.

— *Dévoué à. Dévoué* à son prince et à sa [illegible] *dévoués* aux femmes; hommes vains, *dévoués* à la fortune. (La Bruy.) Ils ne sont ni courtisans ni *dévoués* à la faveur. (Id.) Je vous suis tendrement *dévoué* à plus d'un titre. (Volt.) Je leur serai *dévoué* jusqu'à mon dernier soupir. (Id.) Un père à qui je fus *dévoué* dès l'enfance. (Racine.)

— *Etre dévoué à quelqu'un.* Etre disposé à tout faire pour suivre ses volontés et ses désirs.

— Par exagération. *Je suis votre dévoué, votre bien dévoué, votre tout dévoué serviteur.* Formule de politesse par laquelle on termine souvent les lettres adressées à des égaux ou même à des inférieurs. S'il y a grande familiarité entre les personnes, on peut se contenter de mettre : *votre dévoué, votre très-dévoué.*

— Consacré, avec un nom de chose. Tous vos moments sont-ils *dévoués* à l'empire. (Rac.)

DÉVOUEMENT ou **DÉVOÛMENT.** s. m. (ét., V. DÉVOUER). Action de se dévouer, d'exposer sa vie à un grand danger ou à une mort certaine, par religion, par humanité, par patriotisme, etc. Le dévouement du brave d'Assas, qui préféra tomber sous les baïonnettes ennemies que de laisser ignorer aux siens, par son silence, le danger qu'ils couraient. Le dévouement des médecins pendant les ravages de la peste, du choléra. Le dévouement d'un homme qui se précipite dans les flots ou dans les flammes pour arracher son semblable à la mort. Le dévouement du brave marin Bisson, qui se fit sauter avec son vaisseau, plutôt que d'amener son pavillon à l'ennemi. Le dévouement des missionnaires qui vont conquérir, à travers mille dangers, les peuples barbares à la religion et à la civilisation chrétienne. Le dévouement d'un savant, qui, dans l'intérêt de la science, tente les expériences les plus périlleuses.

— Chez les peuples anciens, Acte religieux par lequel, dans les calamités publiques, un citoyen sacrifiait sa vie aux divinités infernales pour détourner leur colère et faire retomber sur sa tête le fléau qui menaçait ses concitoyens. Le dévouement de Codrus et celui de Décius sont célèbres dans l'histoire.

Que le plus coupable de nous
Se sacrifie aux traits du céleste courroux :
Peut-être il obtiendra la guérison commune;
L'histoire nous apprend qu'en de tels accidents
On fait de pareils *dévouements*. (La Font.)

— Dans un sens moins rigoureux, Acte ou état d'abnégation par lequel on consacre toute son existence au service de ses semblables. Le dévouement des saintes femmes qui renoncent à leur liberté et à toutes les jouissances légitimes, pour s'enfermer dans les asiles de la souffrance et procurer aux malades tous les soins d'une ardente charité.

— Par analogie, Disposition où l'on est de servir quelqu'un, abandonnement que l'on fait de soi-même, de sa volonté, à la personne et à la volonté d'un autre. Preuve de dévouement, acte de dévouement, d'un entier dévouement, d'un absolu dévouement, d'un vrai dévouement. Servir son prince avec dévouement. Défendre ses amis avec dévouement. Se donner à quelqu'un avec dévouement. Avoir un dévouement sans bornes. Avoir beaucoup de dévouement, un grand dévouement, un dévouement sans réserve. Servir avec dévouement. En appeler au dévouement de quelqu'un. Compter sur le dévouement d'un ami. Recevoir, donner des preuves de dévouement. Je vous suis attaché avec le plus respectueux et le plus tendre *dévouement*. (Volt.) Le *dévouement* au service de la patrie échauffa les esprits. (Rayn.)

— On dit *dévouement à quelqu'un* ou *pour quelqu'un*. Le dévouement aux intérêts de l'humanité. Le dévouement d'un guerrier pour sa patrie.

— Formule de politesse bienveillante par laquelle on salue quelqu'un en terminant une lettre. Recevez l'assurance de tout mon dévouement, de mon entier dévouement, de mon parfait dévouement. Je vous réitère l'assurance de mon dévouement. Ne doutez pas de mon dévouement. Croyez à mon dévouement.

DÉVOUER. v. a. 1re conj. (du lat. *devovere*, vouer). *Je dévoue, nous dévouons. Je dévouais, nous dévouïons, vous dévouïez. Que je dévoue, que nous dévouïons, que vous dévouïez.* Consacrer, donner sans réserve. Dévouer ses enfants à la carrière des armes, au barreau, à la magistrature. Dévouer un tyran à l'exécration publique. Pendant cinq ans, il *dévoua* sa tête aux fureurs civiles. (Boss.) Une charité surabondante a *dévoué* ces âmes au bien public. (Fléch.)

Aremberg . . . . .
Les poursuit et les *dévoue*
Au triomphe de la mort. (J.-B. Rouss.)

— SE DÉVOUER. v. pron. Se consacrer entièrement. Se dévouer à Dieu, à son pays, à ses parents, à ses amis. Les religieux se *dévouent* sans réserve au service de Dieu. (Roub.) La profession à laquelle ils se *dévouent* dans un âge très-peu avancé exige, avec le sacrifice de leur liberté, des lumières profondes et des talents sublimes. (Id.)

— Particulièrement, S'exposer à un grand péril, ou sacrifier sa vie par religion, par humanité, par patriotisme, etc. Se dévouer généreusement. Se dévouer en victime. Les martyrs se *dévouaient* à la mort pour le triomphe de la religion. (Roub.) C'est en me *dévoua*[illegible] pour venger l'innocence, que je veux finir ma vie. (Volt.) Chaque année, les noms de ceux qui se sont *dévoués* à la mort sont récités à haute voix. [illegible]

Je me *dévoue* à ces dieux immortels
Dont ta vertu t'a fait partager les autels. (Rac.)

— *Se dévouer contre.* A mille coups mortels contre eux me *dévouer*. (Rac.)

DÉVOULOIR. v. a. 3e conj. Cesser de vouloir, ne vouloir plus. Vieux et inusité.

DÉVOYÉ, ÉE. part. pass. du v. Dévoyer. S'empl. adj. Voyageur dévoyé. || Tuyau dévoyé. || Esprit dévoyé.

— Mar. *Couples dévoyées.* Couples qui ne sont pas parallèles au couple de levée.

— S'empl. substant. dans le langage mystique. Un dévoyé, une dévoyée. Les dévoyés, les dévoyées. Prêcher, convertir, ramener les dévoyés.

DÉVOYER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, partic. privat., et *voie*). *Je dévoie, tu dévoies, il dévoie, nous dévoyons, vous dévoyez, ils dévoient. Je dévoyais, nous dévoyions, vous dévoyiez, ils dévoyaient. Je dévoyai. J'ai dévoyé. Je dévoierai. Dévoie, qu'il dévoie, dévoyons, dévoyez, qu'ils dévoient. Que je dévoie, que nous dévoyions, que vous dévoyiez, qu'ils dévoient. Que je dévoyasse. Dévoyé. Dévoyant.* Détourner de la voie, du chemin, de la route. Un mauvais guide qui dévoie des voyageurs.

— Par extension, Détourner de la ligne droite. Dévoyer un tuyau de cheminée, un tuyau de descente.

— Pathol. Détourner de la direction naturelle. Dévoyer les humeurs.

— Causer le dévoiement, le flux de ventre. Ces aliments, ces fruits, cette boisson m'a dévoyé.

— Neutral. Avoir le dévoiement. Je dévoie depuis deux jours.

— Mar. *Dévoyer un vaisseau.* Détourner les couples d'un vaisseau, de manière qu'ils ne soient pas parallèles à la quille ou au couple de levée.

— SE DÉVOYER. v. pron. Se détourner du droit chemin. Un voyageur qui se dévoie.

— S'écarter de la ligne droite. Un tuyau qui se dévoie.

— Pathol. Détourner de la direction naturelle. Au XVIIIe siècle, la question de la déviation des humeurs servait de fondement à presque toute la pratique médicale, puisque la conduite à tenir dépendait du parti que l'on prenait de reconnaître que les humeurs pouvaient se *dévoyer*, ou qu'elles ne le pouvaient pas. (Montègr.)

— Fig. et fam. S'éloigner de la vérité. Employez toute votre force à rappeler dans cette unité tout ce qui s'en est *dévoyé*, et à faire écouter l'Eglise, par laquelle le Saint-Esprit prononce ses oracles. (Boss.)

DEW. s. m. Myth. pars. Nom des mauvais génies dont Ahrimane est le chef et le principe, dans la religion parse. Ce sont les dews qui frappent l'humanité de toutes les misères dont elle est surchargée. Les dews appartiennent à l'un et à l'autre sexe, et se divisent en trois classes : 1° les *archidews*, qui combattent les bons génies; 2° les *daroudji*, qui luttent contre les izeds; 3° les *dews* proprement dits. On écrit aussi *dive*.

DEWEYE. s. f. Bot. Genre d'ombellifères, renfermant une herbe vivace, de l'Amérique du Nord.

DEWSBURY. Géogr. Bourg et paroisse d'Angleterre, dans le comté d'York. Le premier archevêque y prêcha l'Evangile au VIIe siècle.

DEWZ. s. m. Hist. ott. Danse religieuse d'un certain ordre de derviches.

DEX. s. m. Dr. cout. District, juridiction. Le dex de Poitiers. Le dex de Toulouse.

DEXAMINE. s. f. Crust. Genre d'amphipodes, formé pour une espèce de crevettine des côtes méridionales de l'Angleterre.

DEXIE. s. f. (du gr. δεξιά, agile). Entom. Genre de diptères qui a pour type la dexie champêtre, mouche qui se trouve sur les ombellifères.

DEXIAIRE. adj. des 2 g. Entom. Qui ressemble à une dexie. || DEXIAIRES. s. m. pl. Sous-tribu de diptères qui a pour type le genre dexie.

DEXIOCARDIE. s. f. (ét. gr., δεξιός, droit; καρδία, cœur). Pathol. Déviation, transposition du cœur dans le côté droit de la poitrine.

DEXTÉRITÉ. s. f. (rad. *dextre*, droite). Signifie proprement Habileté, adresse à se servir de la dextre ou main droite.

— Par extension, Adresse de la main ou des mains. La dextérité d'un opérateur. La dextérité d'un ciseleur, d'un graveur. La dextérité d'un jongleur. Avoir de la dextérité, beaucoup de dextérité, une parfaite dextérité, une dextérité merveilleuse. Etonner, surprendre par sa dextérité.

— Fig. Adresse, habileté de l'esprit. La dextérité dans le maniement des affaires publiques. Conduire une affaire, une intrigue avec dextérité. Faire preuve de dextérité. Les femmes ont à leur service toutes les ressources de la dextérité. On ne pouvait assez louer son incroyable *dextérité* à manier les affaires les plus délicates. (Boss.) A la guerre, il montra une valeur brillante, et dans les affaires une *dextérité* pleine de franchise. (Rayn.) Il avait autant d'audace pour exécuter un projet, que de *dextérité* pour le conduire. (Volt.)

— Syn. comp. [illegible] V. ADRESSE.

DEXTRAL. s. m. Ant. rom. V. DEXTROCHÈRE.

DEXTRACTION. s. f. (pr. *deks-trak-ci-on*). Ant. rom. Sorte de geste ou de mouvement de droite à gauche, que les Romains faisaient en signe d'adoration.

DEXTRE. adj. des 2 g. Droit, droite; qui est à droite. La main dextre. Vieux et inusité, sinon dans le style marotique ou le genre badin. A ton *dextre* côté la jeunesse se tient. (Ronsard.)

— Blas. *Le côté dextre.* Le côté droit. *A dextre*, à droite.

DEXTRE. s. f. du lat. *dexter, dextera*). La

main droite, le côté droit. La dextre de Dieu, la dextre du Tout-Puissant, la dextre du Père éternel. Il est vieux, même dans ces sortes de phrases.

Mais bientôt rappelant son antique prouesse,
Il tire du manteau sa *dextre* vengeresse. (Boileau.)

— Moll. *Coquille dextre.* Coquille dont le bord terminal se trouve à la droite de l'animal, ou dont le sommet penche à droite.

DEXTRE. s. f. Métrol. Ancienne mesure de superficie de Provence, qui varie depuis un quatorzième jusqu'à un quatre-vingt-septième d'arc (de 67 à 11 pieds carrés).

DEXTREMENT. adv. Avec dextérité. Faire une chose dextrement, fort dextrement.

DEXTRINE. s. f. Chim. Un des principes immédiats de l'orge germée, que l'on obtient sous forme sèche, transparente, vitreuse, un peu jaunâtre, et qui est ainsi nommée parce qu'elle fait dévier à droite, plus que toute autre substance, le plan de polarisation de la lumière. La dextrine peut remplacer l'emploi des gommes dans certains travaux industriels, et en thérapeutique, elle devient préférable aux fécules alimentaires les plus estimés. On l'emploie dans la préparation du cidre, des vins, etc. Elle apporte dans l'analyse de plusieurs produits végétaux et des farines un degré de précision inconnu jusqu'ici.

DEXTROCHÈRE. s. m. (du lat. *dextrum*, droit, et du gr. χείρ, main). Ant. Bracelet d'or que les Romains portaient au poignet droit.

— Blas. Gantelet d'armes ou main droite gantée et armée d'une épée qui faisait partie des armoiries du connétable ou du doyen des maréchaux.

DEXTROVOLUBILE. adj. des 2 g. (ét. lat. *dextro*, à droite; *volubilis*, qui tourne). Bot. Qui tourne de gauche à droite. Tige, vrille dextrovolubile.

DEY. s. m. (du pers. *dei*, Dieu ; ou de l'ar. *daï*, qui conduit). Titre que portait le chef de l'état musulman d'Alger. Les premiers deys d'Alger, dont l'origine remonte au commencement du XVIIe siècle, furent d'abord soumis au pacha délégué par la Porte ottomane ; ils exerçaient une sorte de magistrature civile et criminelle ; en 1710, soutenu par la milice, Baba-Aly obtint du sultan Ahmed III qu'il n'y aurait plus de gouverneur ottoman à Alger, et que le dey serait toujours investi de la dignité de pacha. Le dernier dey, Hussein-Pacha, fut détrôné par les Français en 1830.

DEZÈDE. Mort en 1790, compositeur de musique du siècle dernier, surnommé l'*Orphée des champs*, à cause de sa spécialité dans le genre pastoral, où il n'eut ni imitateurs ni rivaux.

DEYEUXIE. s. f. Bot. Genre de graminées arundinées, dont les fleurs sont paniculées et que l'on trouve sur les Andes du Pérou et les hautes montagnes du Mexique.

DEYR ou **DEIR.** Géogr. Ville capitale de la Nubie turque, sur le Nil. Il s'y fait un grand commerce d'esclaves ; on y voit un temple d'Osiris taillé dans le roc.

DHA. s. m. Philol. Une des consonnes aspirées de l'alphabet sanscrit. || La dix-septième lettre de l'alphabet arabe

DHAHÉRITE. adj. et s. Hist. or. Descendant de *Malek al Dhaher*, 4e sultan de la dynastie des Turcs.

DHAMMA. s. m. Philol. Nom d'un des signes qui indiquent les sons dans l'alphabet arabe ; il a à peu près la forme d'une virgule ou d'un 9, se place au dessus de la consonne, et répond tantôt à notre *o*, tantôt à notre *ou*, ou à notre *eu*.

DHARMA. s. m. Myth. ind. Nom de Yama, comme dieu de la justice.

DHOULCADAH. s. m. Calend. Un des mois sacrés de l'année arabique, appelé aussi *Zilcadeh*.

DHOULEDJAH. s. m. Calend. myth. ind. Le dernier mois de l'année arabique, appelé aussi *Zilhidjé*, et presque entièrement consacré aux solennités et aux cérémonies qui ont lieu à la Mecque et sur le mont Arafat.

DI ou **DIS.** Particule ou préposition inséparable, qui entre en composition avec certains mots auxquels elle ajoute ordinairement une idée de disjonction, de séparation, de distinction, de distraction. Ex. : Disparaître, disgracier, disparité, distraction.

— Quelquefois elle est augmentative, comme dans Dissimuler, divulguer, diminuer, dilater, dissoudre, etc.

l'autre à huhau. Prendre des moyens qui se contrarient dans la conduite d'une même affaire, en parlant de deux ou plusieurs personnes qui refusent d'agir de concert.

DIABASE. s. m. (du gr. διάβασις, passage). Entom. Genre de diptères, qui a pour type le diabase à deux bandes, trouvé à la Caroline.

— Ichthyol. Genre d'acanthoptérygiens, renfermant des poissons voisins des pristipomes et des squamipennes.

— Minér. Espèce de roche très-répandue à la surface du globe.

DIABATHRARIUS. s. m. (rad. διάβαθρον, chaussure). Entom. Genre de coléoptères trimères, qui a pour type le diabathrarius crêté, du cap de Bonne-Espérance.

DIABATHRE. s. m. (du gr. διάβαθρον). Ant. Sorte de soulier ou de patin, ou de pantoufle de femme.

DIABÈTE. s. m. (du gr. διαβαίνω, je passe à travers). Hydraul. Petite machine hydraulique, ou vase en verre muni d'un siphon tellement disposé, qu'au moment même où on le remplit jusqu'au bord, la liqueur s'écoule tout entière. On l'appelle aussi *vase de Tantale*.

— Pathol. Maladie qui consiste essentiellement dans l'abondante sécrétion et l'évacuation fréquente d'une urine légèrement sucrée ou miellée, dépourvue par conséquent des éléments qui constituent l'urine dans l'état naturel. Cette maladie, communément accompagnée d'un appetit vorace, d'une soif inextinguible, d'un amaigrissement progressif, est toujours très-grave et souvent mortelle ; on l'appelle vulgairement *hydropisie des voies urinaires.* Diabète insipide ou faux. Diabète sucré. Curation, traitement du diabète.

DIABÉTIQUE. adj. des 2 g. Pathol. Qui tient du diabète. Affection diabétique. Symptômes diabétiques. Flux diabétique. L'affection *diabétique* consiste essentiellement dans un défaut d'animalisation des substances alimentaires ingérées. (Doct. Renauld.) Lorsque le flux *diabetique* marche vers la guérison, toutes les fonctions du corps se rétablissent peu à peu et les forces renaissent. (Id.)

DIABÉTIQUE. s. des 2 g. Malade atteint du diabète. Un diabétique. Une diabetique. Le *diabétique* sera mis à l'usage de la soupe grasse, du pain, du lard, des boudins de sang et de graisse, des viandes faisandées et rances. (Renauld.)

DIABLE. s. m. (du gr. διάβολος, calomniateur, accusateur). Théol. chrét. Le chef des esprits célestes que Dieu précipita du ciel à cause de leur orgueil.

Et quel objet enfin à présenter aux yeux,
Que le *diable* toujours hurlant après les cieux ;
Qui de votre héros veut rabaisser la gloire,
Et souvent avec Dieu balance la victoire ! (Boileau.)

— Par extension, s'applique à chacun des anges rebelles, et signifie génériquement, Démon, mauvais ange, esprit malin, esprit tentateur.

— Fig. Personne méchante, malfaisante, qui cherche et qui est très habile à nuire à tout le monde. C'est un diable, un vrai diable, un mauvais diable, un méchant diable. Un diable incarné, un diable d'enfer, un diable déchaîné.

— Se dit surtout en parlant d'un enfant méchant, insoumis, incorrigible.

— Dans un sens moins rigoureux, signifie Enfant turbulent, tapageur. C'est un petit diable. Ce petit diable se taira-t-il enfin ?

— En bonne et en mauvaise part, Personne qui se fait remarquer par quelque qualité, par ses mœurs, par ses manières, dans sa conduite. Un diable pour la force, pour l'adresse, pour tous les exercices du corps. C'est un diable qui tient seul contre tous. Ce diable-là n'est jamais embarrassé pour se tirer d'affaire. Ce diable-là est donc incorrigible. Cette diable de femme obtient de moi tout ce qu'elle désire.

— *Bon diable.* Homme doux, accommodant, d'un bon caractère. Cet homme me paraît un assez bon *diable*. (Volt.)

— *Pauvre diable.* Homme malheureux, sans fortune, dans la misère. N'est-ce point quelque misérable, qui babille sur la félicité, comme ces pauvres *diables* qui suent d'ahan pour chanter la volupté et la paresse ? (Volt.) Le pauvre *diable* avait beau venir me démentir, il n'en était pas pour cela plus avancé. (Le Sage.)

— *Grand diable d'homme.* Homme très-grand et d'une mine peu avantageuse.

— En parlant de certaines choses. *Une diable d'affaire, un diable de métier, un diable de négoce*, etc. Une affaire difficile, scabreuse ; un négoce, un métier peu lucratif, etc.

les plus grandes suites. || De même. *Un froid de diable, un orage de diable*, etc. Un froid excessif, un orage épouvantable. || De même encore. *Avoir une peur de diable.* Avoir une peur extrême.

— S'emploie dans une multitude de locutions proverbiales ou populaires.

— *Faire le diable, faire le diable à quatre.* Faire grand bruit, grand vacarme, être dans une violente colère.

— Fig. *Faire le diable à quatre.* Se donner beaucoup de peine, beaucoup de mouvement pour ou contre quelque chose. Faire le diable à quatre pour empêcher la réussite d'une pièce de théâtre, pour obtenir une grâce. La chose a réussi, bien qu'il ait fait le diable à quatre.

— *Faire le diable contre quelqu'un.* Se déchaîner contre quelqu'un, chercher à lui nuire par tous les moyens possibles. || *Dire le diable contre quelqu'un.* Déblatérer, médire, calomnier impitoyablement.

— *Avoir le diable au corps.* Être méchant, furieux, intraitable. Dans un sens favorable, se dit d'un homme qui fait preuve de beaucoup d'adresse, de courage, de force, d'esprit, de talent. Il a le diable au corps. Pour réussir dans une entreprise aussi périlleuse, il faut qu'il ait le diable au corps. Dans cette acception, se dit en parlant de quelques animaux. Ce cheval ne recule jamais, il est infatigable, il a le diable au corps.

— *Avoir un esprit de diable.* Avoir beaucoup d'esprit, un esprit supérieur.

— *C'est le diable.* Se dit pour, C'est une chose difficile. C'est le diable pour lui faire entendre raison, pour en obtenir un aveu, pour obtenir quelque argent de ce débiteur. On dit, dans le même sens, *C'est le diable à confesser.*

— *Le diable n'est pas si noir qu'on le fait.* Cette personne n'a pas autant de vices ou de defauts qu'on lui en suppose.

— Loc. prov. *Le diable le berce* ou *quand il dort le diable le berce.* Se dit d'un homme inquiet qui rêve toujours quelque moyen de nuire aux autres ou à soi-même.

— *Le diable etait beau quand il etait jeune.* Il y a toujours quelque agrément dans la jeunesse, même dans ceux qui sont les plus laids.

— *Femme qui a la beauté du diable.* Femme qui, sans être jolie, a la fraîcheur de la jeunesse.

— *Quand le diable fut vieux il se fit ermite.* Un libertin se fait quelquefois dévot sur ses vieux jours.

— *Le diable chante la grand'messe.* Se dit d'un hypocrite qui prend le masque de la piété, de la vertu.

— *Quand le diable dit ses patenôtres il veut te tromper.* Lorsqu'un méchant parle et agit comme un homme de bien, il médite quelque perfidie.

— *Être comme le valet du diable, et faire plus qu'on ne commande*, ou simplement, *faire le valet du diable.* Faire plus qu'on n'avait dit de faire, par zèle ou par un motif quelconque.

— *Le diable est aux vaches, est bien aux vaches.* Il y a du désordre, de la brouillerie, du vacarme. || *Les diables sont déchaînés.* Se dit lorsqu'il arrive de grands mouvements, de grands malheurs. || *Le diable bat sa femme.* Se dit quand il pleut et que le soleil luit en même temps.

— *Manger le diable et ses cornes.* Se dit d'un grand mangeur et d'un dissipateur, d'un prodigue. Ce jeune héritier mangerait le diable et ses cornes.

— *Le diable ne lui ferait pas faire cela.* Se dit d'un homme à qui l'on ne peut faire dire ou faire ce que l'on veut. J'ai dit oui, le diable ne me fera pas dire non. J'ai juré de ne pas écrire cette lettre, le diable ne me la fera pas faire.

— *Crever l'œil du diable.* Parvenir en dépit des envieux.

— *Ne craindre ni Dieu ni diable.* N'être retenu par aucune crainte, par aucun frein, quand il s'agit de faire le mal.

— *Il vaut mieux tuer le diable que le diable nous tue.* Quand on est dans le cas de légitime défense, il vaut mieux tuer son ennemi que de se laisser tuer par lui.

— *Ce qui vient du diable retourne au diable.* Ce qui est acquis par des moyens illégitimes ne se conserve pas, ne fait aucun profit.

— *Tirer le diable par la queue.* Se procurer péniblement le nécessaire pour vivre. || *Loger le diable dans sa bourse.* N'avoir pas d'argent.

Un homme n'ayant plus ni crédit ni ressource
Et logeant le *diable* en sa bourse,

ce qu'il y a de pénible, de contrariant, d'embarrassant dans quelque chose.

— *Cela se fera, à moins que le diable ne s'en mêle, si le diable ne s'en mêle, ou il faudra que le diable s'en mêle.* Cette affaire se fera en dépit de tous les obstacles. || Dans un sens opposé, *Cela ne se fera pas, à moins que le diable ne s'en mêle, ou cela se fera si le diable s'en mêle.* Humainement parlant, il est presque impossible que cette affaire réussisse. || *Le diable s'en mêle.* Se dit quand une affaire tourne mal.

— *Veuille Dieu, veuille diable, je n'en aurai pas le démenti.* Je suis résolu de faire telle chose, et rien ne me fera changer de résolution.

— *Quand le diable y serait.* Se dit pour exprimer qu'une chose paraît difficile, impossible, incroyable. Quand le diable y serait, je ne croirais pas cela.

— *Le diable n'y verrait goutte.* Se dit en parlant d'une affaire très-embrouillée, presque indéchiffrable. Comment voulez-vous que je m'occupe de votre affaire ? elle est si embrouillée que le diable n'y verrait goutte.

— *Le diable pourrait mourir, que je n'hériterais pas de ses cornes.* Se dit quand on n'a aucun héritage à attendre. || *Moucher la chandelle, comme le diable mouche sa mère.* Éteindre la chandelle en la mouchant.

— *Donner, envoyer quelqu'un au diable, à tous les diables, à tous les cinq cents diables, à tous les mille diables.* Le maudire, le repousser, le rebuter, le renvoyer avec indignation ou colère. Après avoir bien payé un souper dont j'avais fait si désagréablement la digestion, je me rendis chez le muletier avec ma valise, en donnant à tous les *diables* le parasite, l'hôte et l'hôtellerie. (Le Sage.)

. . . . Pour moi, j'étais si transporté,
Que, donnant de fureur tout le festin au *diable*,
Je me suis vu vingt fois prêt à quitter la table. (Boil.)

— Dans le même sens, on dit *Allez au diable ! va-t'en au diable ! qu'il aille au diable ! que le diable vous emporte. Je voudrais qu'il fût à tous les diables. Je voudrais le savoir à tous les diables. Que le diable soit de vous ! Au diable le sot, le fat, l'impudent, l'original ! Au diable* le faquin ! (Beaum.) Au *diable* les savants qui ne veulent point écouter les gens ! (Mol.) Au *diable* soit le vieux rêveur ! (Id.) || *Au diable celui qui le fera.* Se dit pour faire entendre que personne n'osera ou ne pourra faire une chose. || *Au diable le profit que j'en ai tiré.* Se dit pour faire entendre qu'on n'a tiré aucun profit d'une affaire.

— *Fi ! fi ! au diable !* Sert à marquer le mépris, le dédain, l'aversion.

— *Au diable !* Se dit lorsqu'on se rebute et qu'on renonce à quelque chose de difficile ou de pénible. Au diable ! je ne puis en venir à bout. Au diable ! cela me fatigue horriblement.

— *S'en aller au diable, à tous les diables.* Se perdre, disparaître tout à fait. || Manquer, échouer, en parlant d'une affaire. L'affaire s'en ira à tous les diables. Votre mariage a tout l'air de s'en aller au diable. || Dans l'un et dans l'autre sens, on dit aussi *être au diable.*

— *Être au diable.* Être excessivement loin. Comment voulez-vous que je l'aperçoive ? Il est au diable. Mon oncle est au diable, en Chine, je crois.

— *Se donner au diable.* Faire un pacte avec le malin esprit

— Fig. *Se donner au diable.* Se donner beaucoup de peine et de mouvement. Se donner inutilement au diable pour qu'une chose réussisse. || Signifie aussi Se désespérer.

— Dans un sens analogue. *Cela fait ou ferait donner quelqu'un au diable.* Se dit d'une chose de laquelle on éprouve une vive impatience, un violent dépit. Votre entêtement me ferait donner au diable. Vos puériles raisons le font donner au diable.

— *Je me donne au diable si... Je veux que le diable m'emporte si... Le diable m'emporte si... Le diable m'emporte*, etc. Ces différentes locutions sont employées pour donner plus de force à une affirmation ou à une négation. Que le diable m'emporte si je n'en tire pas vengeance. Je veux que le diable m'emporte, si je comprends rien à ce que vous dites. Le diable m'emporte si je sais où nous sommes. Je n'y vois goutte, non, le diable m'emporte.

— De même on dit : *Au diable si... du diable si.* Du diable si l'on y comprend rien. Du diable s'il entend. Au diable si l'on m'y rattrape. Au diable si je m'y laisse prendre.

— Par chagrin ou par dépit, on dit : *Le diable s'en pende !*

— *Cela ne vaut pas le diable.* Cela ne vaut rien, cela est fort mauvais dans son genre. Mais bah ! ceci ne vaut pas le *diable*. (Danc.)

préposition grecque διά, à travers, avec, de, par. Entre en composition avec certains mots, selon l'une ou l'autre de ces significations, comme dans Diacoustique, diadème, dialogue, dialecte, diamètre, diaphane, diaphragme, diatonique, etc.

DIA. Interject. Mot dont les charretiers se servent pour faire aller leurs chevaux à gauche. Ils disent *dia* ou *à dia !* par opposition à *hue*, *huhau* ou *hurhau*, pour faire aller les chevaux à droite.

— Loc. prov. et popul. *N'entendre ni à dia ni à huhau*, en parlant d'une personne. N'entendre aucune raison, n'écouter aucun conseil, ne rien comprendre, être plus borné qu'un cheval, qui entend la valeur de ces sons.

— Dans un sens analogue, *Tirer l'un à dia,*

Affaire forcément abandonnée, toutes les mesures que l'on avait prises étant déconcertées. || *Chose allée au diable, à tous les diables.* Chose devenue on ne sait quoi.

— *Une diable de pluie, un diable de vent, un diable de froid, une diable de chaleur*, etc. C'est-à-dire une pluie, un vent, un froid, une chaleur nuisible, incommode.

Un oncle riche et vieux dont votre sort dépend,
Qui du bien qu'il vous veut sans cesse se repent,
Prétend sur son goût régler votre génie,
De vos *diables* de vers détestant la manie,
Et qui, depuis cinq ans bien comptés, Dieu merci,
Pour faire votre droit, vous pensionne ici ! (Piron.)

— Dans un sens analogue, mais qui a plus de force, *Une affaire du diable* ou *de diable.* Une affaire très-compliquée ou qui peut avoir

|| *Le diable n'est pas toujours à la porte d'un pauvre homme.* Un malheureux ne l'est pas nécessairement toujours.

— *Brûler une chandelle au diable.* Flatter un pouvoir injuste pour en obtenir quelque faveur.

— *Les menteurs sont les enfants du diable.* Cette locution vient de ce que dans l'Écriture le diable est nommé *le père du mensonge*.

— *Si le diable sortait de l'enfer pour se battre, il se présenterait aussitôt un Français pour accepter le défi.* Vieux proverbe par lequel on exprime que la valeur française est intrépide, indomptable.

— *C'est le diable ! c'est là le diable ! voilà le diable !* Se dit exclamativement pour exprimer

— *Ce diable d'homme, cette diable de femme.* Se dit quelquefois par dépit contre un homme ou une femme. Pourquoi ce diable d'homme est-il venu m'importuner ? Je ne m'attendais pas à la visite de cette diable de femme. Quel *diable* d'homme est-ce ci ? (Mol.) Monsieur, quel *diable* de style prenez-vous là. (Id.)

— Dans un sens analogue, on dit aussi : *Où diable ? Par où diable ? Comment diable ? Qui diable ? Que diable ? A quoi diable ?* Où diable s'est-il caché ? Par où diable s'est-il enfui ? Comment diable voulez-vous que je remédie au mal ? Qui diable vous a conté de pareilles sornettes ? Que diable lui avez-vous fait ? A quoi diable perdons-nous un temps si précieux ? Hé ! que *diable !* vous vous moquez. (Mol.)

. . . Hé ! Petit-Jean, Petit-Jean !.....
Que *diable !* si matin que fais-tu dans la rue?
(RACINE.)

— Se prend quelquefois adjectiv. Cet enfant est bien diable. Ne soyez pas si diable. Je ne le croyais pas si bon diable.

Ce chat, le plus *diable* des chats,
S'il manque de souris, voudra manger des rats.
(LA FONTAINE.)

— Prov. *N'être pas si diable que l'on est noir.* N'être pas si méchant qu'on le paraît.

— *Diable !* Interjection qui marque la surprise, l'admiration, le doute, le mécontentement, l'inquiétude, etc., selon la teneur de la phrase qui suit. Diable ! c'est différent ! Diable ! la chose est grave. Diable ! j'étais loin de m'attendre à cela. Diable ! il faut parer le coup. Diable ! que faire dans cette occurrence ? Diable ! vous avez fait là une étrange sottise. *Diable !* c'est une belle langue que l'anglais, il en faut peu pour aller loin, et il est bien aisé de voir que *God-dam* en est le fond. (Beaumarch.)

— *A la diable.* loc. adv. Très-mal. Faire quelque chose à la diable. Cela est à la diable. Une affaire qui va, qui marche à la diable.

— *Etre fait à la diable.* Etre habillé sans goût, ou avoir ses vêtements tout en désordre.

— *En diable.* loc. adv. Fort, extrêmement. Eau-de-vie forte en diable. Frapper en diable. Mentir en diable. Se battre en diable.

— Dans le même sens, on dit aussi *En diable et demi.* || On dit encore, Comme le diable, comme un beau diable, comme tous les diables. Crier comme le diable. Mentir comme tous les diables.

— *Diables cartésiens.* Phys. Petits plongeons de verre qui, étant renfermés dans un vase plein d'eau, descendent au fond, remontent, et font tous les mouvements que l'on veut.

— *Diable.* Techn. Voiture à deux roues, très-basse, formée d'un châssis très-solide et de trois madriers. Son plan supérieur domine les roues ; le tout est supporté par un essieu en fer et des échantignolles correspondantes aux madriers ; les intervalles que laissent les traverses assemblées sont garnies de planches ; le timon où s'attachent les bricolles avec lesquelles les hommes tirent, est formé par deux ou trois barres de bois qui traversent le madrier du milieu, prolongé à cet effet. Cette voiture sert pour transporter de gros fardeaux, difficiles à manier, principalement des pierres de taille, le châssis étant peu élevé et pouvant s'incliner, ce qui rend les chargements et déchargements très-faciles. || Espèce de charrette à quatre roues fort basses, qui sert au transport de certaines marchandises, et qui roule avec grand bruit sur le pavé.

— Machine hérissée de dents pour ouvrer la laine, le coton, le crin, dont les matelassiers en particulier font souvent usage.

— Hochet, jouet qui consiste en deux sphéroïdes ou ovoïdes taillés dans le même morceau de bois et creusés avec art, que l'on fait rouler librement sur une corde faiblement tendue et dont chaque extrémité, attachée à un bâtonnet, reçoit un mouvement alternatif d'une intensité croissante par degrés, qui établit dans les deux sphéroïdes un courant d'air rapide, lequel produit un ronflement semblable à celui de la toupie d'Allemagne. Ce jouet est imité et perfectionné du *diable chinois*, instrument beaucoup plus gros et moins commode.

— Méd. Nom vulgaire d'un bruit semblable à celui d'un jouet d'enfant que l'on entend chez une personne affectée de la chlorose, lorsqu'on applique le stéthoscope au-dessus de la partie interne des clavicules, dans le point correspondant à la carotide.

— Chancell. rom. *Avocat du diable.* Dénomination donnée à celui qui est chargé de contester les mérites d'un candidat, lorsqu'il s'agit d'une canonisation. L'avocat du diable surveille les actes de l'instruction, contredit les faits allégués, critique les actes de vertu, s'attaque aux miracles, en un mot, soutient le débat contradictoire, et s'oppose par toutes les objections possibles dans l'état de la cause, à ce qu'on reconnaisse les droits d'un saint à la béatitude céleste.

— Hist. *Pont du diable.* Pont hardi, de construction moderne, jeté sur la Reuss, pour former le prolongement de la nouvelle route de Saint-Gothard, et composé d'une seule arche de 72 pieds d'élévation sur 75 environ de longueur et 25 de largeur. || Dans la principauté de Galles, il existe aussi un *pont du diable*, à une seule arche, en pierre, sur un sombre abîme de plus de 200 pieds de profondeur, où le Mynach s'élance en mugissant de rocher en rocher par d'immenses cascades. La hardiesse [illegible] diable.

DIABLE DE MER. s. m. Ichthyol. Nom vulgaire de la baudroie commune.

DIABLÉIER. v. n. 1re conj. Faire le diable. — Par extension. Blasphémer.

DIABLEMENT. adv. Excessivement, avec profusion. Ne se dit que dans le langage familier. Diablement entêté. Diablement laid. Diablement chaud. Sauce diablement salée. Un homme diablement original.

DIABLERETS (LES). Géogr. Montagnes de Suisse, dans les Alpes bernoises, à 14 kilom. N. O. de Sion, et dont la plus haute cime a 3,118 mètres.

DIABLERIE. s. f. Influence secrète du diable, chose dont on croit que le diable se mêle. Sortilége, maléfice. Se mêler de diablerie. Croire à la diablerie, aux diableries. Il y a là-dessous quelque diablerie.

L'enchanteresse Nérie
Fleurissait lors : et Circé
Auprès d'elle en diablerie
N'eût été que l'abécé. (LA FONT.)

— Prétendue possession du diable, ensorcellement. La diablerie de Loudun. De nos jours, on ne croit plus aux diableries.

— Fig. et fam. Intrigue, machination secrète, dont on ne découvre pas la cause et qui s'oppose à la marche ou au succès d'une affaire. Il y a là-dedans, là-dessous quelque diablerie.

— Certaines pièces populaires où le diable jouait ordinairement le principal rôle.

DIABLESSE. s. f. Se dit d'une femme dans le même sens que *diable* se dit d'un homme. C'est ordinairement un terme d'injure que l'on applique à une femme méchante, acariâtre. Une diablesse. Une vraie diablesse. Quelle diablesse ! Quelle méchante diablesse !

— Se prend quelquefois en bonne part, toujours de la même manière que le mot *diable* appliqué aux hommes. Bonne diablesse. Pauvre diablesse. Grande diablesse.

— adjectiv. Cette femme est diablesse, bien diablesse, trop diablesse. Je veux une vertu qui ne soit point *diablesse.* (Mol.) Que sais-je ? une femme *diablesse* est quelquefois pire qu'un vrai diable. (Dancour.)

DIABLETEAU. s. m. V. DIABLOTEAU.

DIABLEZOT. Sorte d'exclamation familière qui répond à Je n'ai garde, je me garderai bien de, je ne suis pas assez sot pour. Vous me conseillez de faire ce voyage, diablezot. Ce mot est vieux et inusité.

DIABLICULÉ, ÉE. part. pass. du v. Diabliculer.

DIABLICULER. v. a. 1re conj. Vieux mot qui signifie Calomnier.

DIABLIFIÉ, ÉE. part. pass. du v. Diablifier.

DIABLIFIER. v. a. 1re conj. Changer en diable.

— SE DIABLIFIER. v. pron. Se changer en diable. Il ne se dit que dans le style burlesque.

DIABLINTE. adj. et s. Hist. et géogr. Ancien nom d'un peuple de la troisième Lyonnaise, entre les Rhedones et les Cenomans.

DIABLON. s. m. Vieux mot synonyme de Diable, petit diable.

DIABLON. s. m. Mar. Petite voile qui se hisse au-dessus du diablotin.

DIABLOTEAU. s. m. Syn. de Diablotin. Un *diabloteau* de chœur. (Rabel.) Je veux d'ici renvoyer ce *diabloteau*, c'est un jeune novice qui n'a rien vu. (La Font.)

Tel on nous dit que le moine Girard,
En confessant la gentille Cadière,
Insinuait de son souffle paillard,
De *diabloteaux* une ample fourmilière (VOLTAIRE.)

— Ornith. Nom vulgaire du stercoraire pomarin.

DIABLOTIN. s. m. Petit diable, petite figure de diable. On voit dans un tableau des diablotins qui tentent saint Antoine.

— Fig. Méchant petit garçon. C'est un diablotin, un vrai diablotin.

— En parlant d'une petite fille, on donne à ce mot un féminin, et l'on dit Une diablotine, quelle diablotine !

DIABLOTIN. s. m. (par allusion au *diable* qui nous tente). Confis. Genre de tablettes ou de pastilles, ainsi nommées parce que, dans le principe, elles étaient composées avec des ingrédients échauffants, aphrodisiaques et propres à exciter aux plaisirs vénériens. Aujourd'hui les *diablotins* sont des bonbons de chocolat, sucrés, aromatisés avec la vanille, tantôt étendus en tablettes, tantôt roulés en olives, et dont la qualité légèrement aphrodisiaque ne fait point dépasser les limites de la décence et de la raison.

— Mar. Voile d'étai du perroquet de fougue. || Petit nuage irrégulier qui se montre dans les temps d'orage.

DIABLOTIN. s. m. Ornith. Nom vulgaire d'une espèce de pétrel.

DIABOLIQUE. adj. des 2 g. Qui est du diable, qui vient du diable. Suggestion, inspiration, tentation, pensée diabolique.

— Fig. Qui est d'une malice extrême, pernicieux. Esprit diabolique. Méchanceté diabolique. Artifice diabolique. Invention diabolique. Intrigue diabolique.

— Qui est impraticable. Chemin diabolique. [illegible] lique, sauce diabolique.

— Qui est très-difficile, très-pénible. Affaire diabolique. Travail diabolique. Emploi diabolique.

— Qui est fort mauvais dans son genre. Temps diabolique. Fureur diabolique. Passe-temps diabolique. Expédient diabolique. Mensonge diabolique.

DIABOLIQUEMENT. adv. D'une manière diabolique, avec une méchanceté extrême. Forger diaboliquement une calomnie. Machiner diaboliquement une conjuration. Inventer diaboliquement une accusation, un mensonge, une imposture. Agir, parler, se conduire diaboliquement.

DIABOTANUM. s. m. (pr. *di-a-bo-ta-nomm;* du gr. διὰ, avec; βοτάνη; plante). Pharm. Emplâtre fondant et résolutif que l'on applique sur les tumeurs squirreuses, les glandes engorgées, les loupes, et dans lequel entrent beaucoup de plantes, telles que la bardane, la joubarbe, la ciguë, la valériane, l'angélique, la chélidoine, etc.

DIABROSE. s. f. (ét. gr., διὰ, à travers ; βρώσκω, je mange). Médec. Érosion, corrosion. V. ANABROSE, dont il est généralement regardé comme synonyme.

DIABROTIQUE. adj. des 2 g. Pharm. Qui corrode, qui produit la corrosion. Se dit de certains médicaments dont l'action sur les parties où ils sont appliqués est plus prononcée, plus forte que celle des escarrotiques, et moindre que celle des caustiques.

— subst. Un diabrotique. Des diabrotiques.

DIABROTIQUE. s. m. (du gr. διαβρωτικὸς, rongeur). Entom. Genre de coléoptères tétramères, qui a pour principale espèce le diabrotique brun, insecte de moyenne taille, originaire d'Amérique.

DIACADMIE. s. f. Pharm. Emplâtre dont la cadmie faisait la base.

DIACANTHE. adj. des 2 g. (ét. gr., δὶς, deux ; ἄκανθα, épine). Qui porte deux épines, qui est armé de deux épines.

DIACANTHE. s. m. Entom. Genre de coléoptères tetramères, qui a pour espèce principale le diacanthe glorieux, originaire d'Afrique.

— Bot. Genre de composées, formé pour un arbre à feuilles finement pubescentes, découvert près de Quito.

DIACARCINON. s. m. (ét. gr., διὰ, avec ; καρκίνος, écrevisse de mer). Pharm. anc. Antidote où il entre de l'écrevisse de mer, contre la morsure des chiens enragés.

DIACARPE. s. m. Bot. Genre de fougères à caudex herbacé, originaire de Java.

DIACARTHAME. s. m. (du gr. διὰ ; avec, et du lat. *carthamus*, nom du safran bâtard). Pharm. Electuaire purgatif, composé de semences de carthame mondées, de poudre diatragacanthe froide, hermodacte, diagrède, turbith, gingembre, manne, miel rosat et pulpe de coing.

DIACASSE. s. m. (ét. fr., διὰ, avec ; κασσία, casse). Pharm. Electuaire purgatif dont la casse fait la base.

DIACATHOLICON. s. m. (ét. gr., διὰ, contre ; καθολικὸν, universel). Pharm. Electuaire composé de pulpes de casse et de tamarin, de feuilles de séné, de racine de polypode, de fleurs de violettes, etc.

DIACAUSIE. s. f. (du gr. διάκαυσις, ardeur brûlante). Médec. Chaleur très-forte ; échauffement.

DIACAUSTIQUE. adj. et s. f. Géom. Épithète donnée à une courbe caustique par réfraction, pour distinguer cette courbe de la caustique par réflexion, que l'on appelle *catacaustique.*

— Cette épithète se donne aussi aux corps caustiques par la réfraction, comme les biconvexes ou les lentilles de cristal, dont on se sert quelquefois pour cautériser certains ulcères en concentrant les rayons du soleil sur un seul point.

DIACÉNISME. s. m. Hist. relig. Nom de la semaine de Pâque, chez les Grecs.

DIACENTROS. s. m. (ét. gr., διὰ, à travers ; κέντρον, centre, point du ciel). Astron. Nom donné anciennement au petit diamètre de l'orbite elliptique d'une planète.

DIACHAINE, DIACHÈNE ou **DIAKÈNE.** adj. des 2 g. Bot. Qui est composé de deux achaines, coques ou ovaires. Fruit diachaine. Les fruits de toutes les ombellifères sont diachaines.

— substantiv. Un diachaine, pour Un fruit diachaine.

DIACHALASE. s. f. Chir. V. DIACHALASIS.

DIACHALASIS. s. m. (du gr. διαχαλάω, j'ouvre). Anat. Nom donné par Hippocrate au relâchement, à l'écartement des sutures du crâne.

DIACHALCITÉOS. s. [illegible] (rad. *chalcitis*, sulfate de fer). Pharm. Emplâtre détersif et astringent dont le sulfate de fer cristallisé est la base, et que l'on applique sur les plaies que l'on veut cicatriser.

DIACHÉE. s. f. (ét. gr., διὰ, à travers ; χέω, je verse). Bot. Genre de petits champignons météoriques que l'on trouve sur le bois en décomposition.

DIACHÉIRISME. s. m. (ét. gr., διὰ, avec ; χείρ, main). Médec. Toute opération qui s'exécute avec les mains.

— Pharm. Préparation des médicaments.

DIACHÈNE. adj. Bot. V. DIACHAINE.

DIACHORÈME. s. m. Médec. V. DIACHORÈSE.

DIACHORÈSE. s. f. (du gr. διαχωρεῖν, évacuer). Médec. Evacuation, éjection.

— Particulièrement, Evacuation alvine ou urinaire ; ensemble de toutes les excrétions et des matières excrétées.

DIACHORÉTIQUE. adj. des 2 g. (ét., V. DIACHORÈSE). Pharm. Qui est propre à faire évacuer, à déterminer les éjections, les excrétions, en stimulant les émonctoires. Médicament diachorétique.

— subst. Un diachorétique. Le tartrate antimonié de potasse et la plupart des sels, surtout métalliques, sont des diachorétiques.

DIACHORISE. s. f. (du gr. διαχωρίζω, je sépare). Médec. Séparation, disjonction.

DIACHRISTA. s. m. Pharm. Nom donné anciennement à certains gargarismes détersifs.

DIACHRÔME. s. m. (ét. gr., διὰ, à travers ; χρῶμα, couleur). Entom. Genre de coléoptères pentamères qui a pour type le diachrôme d'Allemagne.

DIACHRYSU. s. m. Pharm. Emplâtre autrefois employé dans le traitement des fractures.

DIACHYLON ou **DIACHYLUM.** s. m. (pr. *di-a-chi-lon* ou *di-a-chi-lomm;* ét. gr., διὰ, avec ; χυλὸς, suc). Pharm. Emplâtre émollient, digestif, résolutif et agglutinatif. On en distingue deux sortes : le *diachylon simple*, et le *diachylon gommé* ou *composé.*

DIACHYME. s. m. (ét. gr., διὰ, à travers ; χυμὸς, suc). Bot. Nom donné au parenchyme des feuilles et au tissu cellulaire disséminé entre les divisions du pétiole.

DIACHYSE. s. f. (du gr. διάχυσις, résolution d'une tumeur). Médec. Fusion, liquéfaction, diffusion, dissolution.

DIACHYTIQUE. adj. des 2 g. Médec. Diffusif, dissolvant.

DIACO. s. m. Hist. Clerc conventuel dans l'ordre de Malte, qui se destinait à être reçu chapelain, après avoir servi depuis dix ans jusqu'à quinz[illegible]

DIACODE. [illegible] (ét. gr., διὰ, avec ; κωδεία, tête de pavot). Pharm. Sirop mucilagineux composé avec les capsules du pavot somnifère.

— adjectiv. Sirop diacode. Le sirop *diacode* a une propriété narcotique, et sert pour concilier le sommeil, calmer la trop grande mobilité, l'agitation du système nerveux, apaiser des mouvements convulsifs des spasmes douloureux. (Barbier.)

DIACOLOCYNTHIDE ou **DIACOLOCYNTHIDOS.** s. m. (ét. gr., διὰ, avec ; κολοκύνθη, coloquinte). Pharm. Electuaire purgatif dont la coloquinte fait la base.

DIACOMMATIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., διὰ, avec ; κόμμα, comma). Mus. Épithète donnée à un genre de transitions harmoniques au moyen desquelles la même note, restant en apparence sur le même degré, monte ou descend d'un comma, en passant d'un accord à un autre.

DIACONAL, ALE. adj. Qui appartient au diacre, qui concerne le diaconat. Devoirs diaconaux. Fonctions diaconales.

DIACONAT. s. m. (du gr. διακονεῖν, servir). Le deuxième des ordres sacrés dans l'Église catholique. Recevoir le diaconat. Etre élevé au diaconat. Exercer le diaconat. L'ordre du diaconat. V. DIACRE. Le diaconat, qui est le dernier échelon pour arriver au sacerdoce, ne pouvait être donné avant l'âge de vingt-cinq ans, lorsque la prêtrise se conférait à trente. Depuis le concile de Trente, on reçoit le diaconat dans la vingt-troisième année, et la prêtrise dans la vingt-cinquième.

DIACONE. s. f. (du gr. διακονίω, je couvre de poussière). Anc. pharm. Onguent dans la composition duquel entrait le limon que produit la pierre à aiguiser en s'usant par le frottement.

DIACONESSE. s. f. (ét., V. DIACONAT). Hist. ecclés. Nom donné, dans la primitive Église, aux veuves ou aux filles à qui était confié le soin de la nef, dont l'espace était réservé aux femmes, alors séparées des hommes. Les diaconesses soignaient les femmes pauvres et infirmes, les baptisaient par immersion, et les encourageaient au martyre. Les diaconesses recevaient l'imposition des mains de l'évêque à l'entrée du sanctuaire, et faisaient partie du clergé ; elles ont disparu de l'Église dans les XIIe et XIIIe siècles. Les anabaptistes français renouvellent le baptême à ceux qui s'agrégent à leur secte. Ils approuvent le lavement des pieds, et ils ont des *diaconesses.* (Azario.) Cenchrée, du côté de l'Asie, avait du temps même de St Paul une église où Phébé, dont il parle dans ses épîtres, était *diaconesse.* (D.-Baron.)

— On donnait aussi le nom de *diaconesses* aux femmes des diacres, avant que la loi canonique eût imposé à ceux-ci le célibat.

DIACONIE. s. f. (ét., V. DIACONAT). Hist. ecclés. Charge qui, dans les monastères de l'Église grecque, répondait à l'*aumônerie* de nos monastères. || Chapelles et oratoires de la ville de Rome gouvernés par sept diacres régionnaires qu'on appelait *cardinaux diacres* de Rome. Ces chapelles étaient des bureaux où les pauvres s'assemblaient pour recevoir les [illegible]

DIACONIQUE. s. m. (du gr. διακονεῖν, servir). Hist. ecclés. Lieu voisin de l'église où l'on conservait autrefois les vases sacrés, les ornements et les reliques ; c'est ce qu'on appelle aujourd'hui sacristie. || Partie du sacré tribunal ou du siége pontifical dans laquelle siégent les diacres, à la droite du pape. || Livre de l'Église grecque où sont expliqués les devoirs et les fonctions des diacres. || Prière que l'archidiacre des Grecs fait pour le diacre qui vient d'être ordonné.

DIACONISÉ, ÉE. part. pass. du v. Diaconiser. S'empl. adjectiv. Un clerc diaconisé. Un jeune abbé diaconisé.

t. Un diachorétique. Le tartrate an-
le potasse et la plupart des sels, sur-
alliques, sont des diachorétiques.

IORISE. s. f. (du gr. διαχωρίζω, je sé-
édec. Séparation, disjonction.

RISTA. s. m. Pharm. Nom donné
ment à certains gargarismes détersifs.

HRÔME. s. m. (ét. gr., διὰ, à travers;
uleur). Entom. Genre de coléoptères
res qui a pour type le diachrôme d'Al-

HRYSU. s. m. Pharm. Emplâtre au-
nployé dans le traitement des fractures.

HYLON ou **DIACHYLUM.** s. m. (pr.
-lon ou *di-a-chi-lomm;* ét. gr., διὰ,
λὸς, suc). Pharm. Emplâtre émollient,
résolutif et agglutinatif. On en distin-
x sortes : le *diachylon simple*, et le
on gommé ou *composé*.

CHYME. s. m. (ét. gr., διὰ, à travers;
uc). Bot. Nom donné au parenchyme
illes et au tissu cellulaire disséminé
s divisions du pétiole.

CHYSE. s. f. (du gr. διάχυσις, résolution
umeur). Médec. Fusion, liquéfaction,
n, dissolution.

CHYTIQUE. adj. des 2 g. Médec. Dif-
ssolvant.

CO. s. m. Hist. Clerc conventuel dans
de Malte, qui se destinait à être reçu
in, après avoir servi depuis dix ans
quinz

CODI .n. (ét. gr., διὰ, avec; κωδεία,
e pavot). Pharm. Sirop mucilagineux
é avec les capsules du pavot somnifère.
jectiv. Sirop diacode. Le sirop *diacode*
propriété narcotique, et sert pour con-
le sommeil, calmer la trop grande mo-
l'agitation du système nerveux, apai-
s mouvements convulsifs des spasmes
reux. (Barbier.)

COLOCYNTHIDE ou **DIACOLOCYN-
OS.** s. m. (ét. gr., διὰ, avec; κολοκύνθη,
inte). Pharm. Electuaire purgatif dont
quinte fait la base.

COMMATIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr.,
ec; κόμμα, comma). Mus. Epithète don-
un genre de transitions harmoniques au
desquelles la même note, restant en
nce sur le même degré, monte ou des-
d'un comma, en passant d'un accord à
ne.

ACONAL, ALE. adj. Qui appartient au
, qui concerne le diaconat. Devoirs dia-
x. Fonctions diaconales.

ACONAT. s. m. (du gr. διακονεῖν, servir).
uxième des ordres sacrés dans l'Église
ique. Recevoir le diaconat. Etre élevé
conat. Exercer le diaconat. L'ordre du
nat. V. DIACRE. Le diaconat, qui est le
er échelon pour arriver au sacerdoce, ne
it être donné avant l'âge de vingt-cinq
que la prêtrise se conférait a trente.
s le concile de Trente, on reçoit le dia-
dans la vingt-troisième année, et la prê-
dans la vingt-cinquième.

ACONE. s. f. (du gr. διακονίω, je couvre
ussière). Anc. pharm. Onguent dans la
sition duquel entrait le limon que pro-
a pierre à aiguiser en s'usant par le frot-
t.

ACONESSE. s. f. (ét., V. DIACONAT). Hist.
. Nom donné, dans la primitive Eglise,
euves ou aux filles à qui était confié le
le la nef, dont l'espace était réservé aux
es, alors séparées des hommes. Les dia-
ses soignaient les femmes pauvres et in-
s, les baptisaient par immersion, et les
rageaient au martyre. Les diaconesses
aient l'imposition des mains de l'évêque
trée du sanctuaire, et faisaient partie du
é; elles ont disparu de l'Eglise dans les
t XIIIe siècles. Les anabaptistes français
velent le baptême à ceux qui s'agrè-
à leur secte. Ils approuvent le lavement
eds, et ils ont des *diaconesses*. (Azario.)
hrée, du côté de l'Asie, avait du temps même
Paul une église où Phébé. dont il parle
ses épîtres, était *diaconesse*. (D.-Baron.)
On donnait aussi le nom de *diaconesses*
femmes des diacres, avant que la loi ca-
que eût imposé à ceux-ci le célibat.

ACONIE. s. f. (ét., V. DIACONAT). Hist.
. Charge qui, dans les monastères de
ise grecque, répondait à l'*aumônerie* de
monastères. || Chapelles et oratoires de la
de Rome gouvernés par sept diacres ré-
naires qu'on appelait *cardinaux diacres* de
e. Ces chapelles étaient des bureaux où
pauvres s'assemblaient pour recevoir les

IACONIQUE. s. m. (du gr. διακονικόν, ser-
Hist. eccles. Lieu voisin de l'église où
conservait autrefois les vases sacrés, les
ments et les reliques; c'est ce qu'on ap-
aujourd'hui sacristie. || Partie du sacré
nal ou du siège pontifical dans laquelle
nt les diacres, à la droite du pape. || Livre
'Eglise grecque où sont expliqués les de-
, et les fonctions des diacres. || Prière que
hidiacre des Grecs fait pour le diacre qui
t d'être ordonné.

IACONISÉ, ÉE. part. pass. du v. Diaco-
r. S'empl. adjectiv. Un clerc diaconisé. Un
e ablé diaconisé.

DIACONISER. v. a. 1re conj. (ét., V. DIACONAT). Faire diacre, conférer le diaconat.

— SE DIACONISER. v. pron Etre diaconisé, promu au diaconat.

DIACONISSE. s. f. Syn. de DIACONESSE.

DIACOPE. s. f. Gramm. Un des noms de l'hyperbate grammaticale.

DIACOPE ou **DIACOPÉE.** s. f. (du gr. διακοπή, incision). Chirurg. Coupure, incision, fente ou fracture longitudinale d'un os.

— Particulièrement, Fracture longitudinale du crâne, produite par l'action d'un corps contondant.

— DIACOPE. s. m. Ichthyol. Genre d'acanthoptérygiens, renfermant des poissons remarquables par leur beauté, leur grandeur, leur goût délicat, et qui habitent la mer des Indes.

DIACOPRÉGIE. s. f. (ét. gr., διὰ, avec; κόπρος, excrément; αἴξ, αἰγὸς, chèvre). Pharm. Préparation médicamenteuse faite avec de la fiente de chèvre.

DIACORUM. s. m. Pharm. Electuaire dont l'acore faisait la base.

DIACOUSTIQUE. s. f. (ét. gr., διὰ, à travers; ἀκούω, j'écoute). Phys. Partie de l'acoustique qui a pour objet la réfraction des sons et l'étude des propriétés qu'ils acquièrent en traversant divers milieux, selon qu'ils passent d'un fluide plus épais dans un fluide plus rare, ou d'un fluide plus subtil dans un plus dense. Le son parcourt 333 mètres par seconde dans l'air atmosphérique; 317,17, dans le gaz oxygène; 1269,5, dans l'hydrogène; 261,6, dans l'acide carbonique; 337,4 dans l'oxyde de carbone; 261,9, dans l'oxyde d'azote; 314, dans le gaz oléfiant.

DIACRANIEN, ENNE. adj. (ét. gr., διὰ, auprès; κρανίον, crâne). Anat. Qui est uni au crâne, qui tient au crâne d'une manière lâche et par une articulation mobile. Ne se dit qu'en parlant de la mâchoire inférieure, par opposition à la mâchoire supérieure, appelée *mâchoire syncranienne*, parce qu'elle est intimement adhérente au crâne et ne fait en quelque sorte qu'un avec lui.

DIACRE. s. m. (du gr. διάκονος, serviteur). Hist. eccl. Ministre ecclésiastique, immédiatement au-dessus du sous-diacre, et dont la principale fonction est de servir à l'autel le prêtre ou l'évêque.

— Dans la primitive Eglise, les sept premiers diacres furent institués par les apôtres pour distribuer les aumônes, préparer les agapes, donner l'eucharistie aux convives et la porter aux absents. Ces fonctions étant abrogées, ils présentèrent à l'autel le pain et le vin du sacrifice, avec les offrandes des fidèles. Les premiers diacres baptisèrent et annoncèrent la parole de Dieu; leurs successeurs reçoivent encore le même pouvoir, mais ils ne peuvent l'exercer qu'au défaut du ministre supérieur, et d'après l'autorisation épiscopale.

— Se prend adj. Etre diacre. Faire diacre.

DIACRIEN, ENNE. adj. et s. L'une des quatre tribus d'Athènes, nommées par Cranaüs. Les Diacriens habitaient l'Acropole.

DIACRINOMÈNE. s. m. (du gr. διακρινόμενος qui hésite, qui balance). Hist. relig. Nom sous lequel on a désigné en Orient ceux qui, restant neutres dans les questions de dogme et ne reconnaissant aucun chef, refusaient à la fois d'adhérer aux décisions du concile de Chalcédoine et de s'unir aux anathèmes lancés contre ce concile.

DIACRISER. v. a. 1re conj. V. DIACONISER, qui est seul usité.

DIACROCION. s. m. (ét. gr., διὰ, avec κρόκος, safran). Pharm. Collyre préparé avec du safran.

DIACTOR. adj. m. (du gr. διάκτωρ, messager). Myth. grecq. Surnom de Mercure.

DIACTOR. s. m. Entom. Genre d'hémiptères correspondant au genre anisoscèle, et ayant pour type le diactor élégant, qui habite le Brésil.

DIACURCUMA. s. m Pharm. Médicament dont le curcuma fait la base.

DIACYMINON. s. m. Pharm. Emplâtre de cumin.

DIACYDONION. s. m. (ét. gr., διὰ, avec; κυδώνιον, coing). Pharm. Conserve de coing, mise autrefois au nombre des électuaires à cause de sa propriété astringente, et reléguée aujourd'hui parmi les confitures.

DIADACTYLOBATRACIEN, IENNE. adj. (ét. gr., διὰ, prép. qui marque division; δάκτυλος, doigt; βατράχιον, grenouille). Erpét. Qui a les doigts séparés les uns des autres comme la grenouille. || DIADACTYLOBATRACIENS. s. m. pl. Famille de reptiles.

δάφνη, laurier). Pharm. Emplâtre préparé avec les baies de laurier.

DIADELPHE. adj. des 2 g. (ét. gr., δὶς, deux; ἀδελφὸς, frère). Bot. Se dit des étamines qui sont soudées par leurs filets de manière à former deux faisceaux ou androphores distincts.

DIADELPHIE. s. f. (ét., V. DIADELPHE). Bot. Nom de la septième classe du système sexuel de Linné, contenant toutes les plantes dont les étamines sont diadelphes, c'est-à-dire soudées par les filets en deux faisceaux. Cette classe comprend quatre ordres : 1° *diadelphie pentandrie*, caractérisée par cinq étamines soudées en deux faisceaux; 2° *diadelphie hexandrie*, par six étamines; 3° *diadelphie octandrie*, par huit étamines; 4° *diadelphie décandrie*, par dix étamines. Ce dernier ordre, le plus nombreux de la classe, renferme la majeure partie des papilionacées.

DIADELPHIQUE. adj. des 2 g. Bot. Qui appartient à la diadelphie. Fleur diadelphique.

DIADÈME. s. m. (du gr. διάδημα, même signification, formé de διαδέω, lier autour). Tissu, bandeau de laine, de fil ou de soie, blanc et uni, plus tard chargé de broderies, d'or, de diamants, de perles, de pierreries, dont les rois se ceignaient le front. Le diadème est le plus ancien insigne de la royauté. Pline attribue à Bacchus l'invention du diadème à l'usage des buveurs, qui se serraient le front pour se garantir des fumées du vin. A l'exemple des Grecs et des Etrusques, les rois de Rome portaient le diadème; les consuls n'en firent point usage, les empereurs le reprirent; les chefs des colonies armées qui envahirent les Gaules après le démembrement de l'empire romain suivirent l'exemple des empereurs. Clovis portait un diadème radié d'or, ou couronne non fermée; il en fut ainsi sous ses successeurs et sous les rois des deuxième et troisième races. François 1er changea l'ancienne forme, et prit une couronne fermée, pour ne point paraître inférieur à Charles-Quint dans les insignes de sa dignité. Depuis longtemps *diadème* ou *couronne* sont indistinctement en usage pour désigner le principal attribut du pouvoir souverain; seulement le mot *couronne* est plus souvent employé dans le langage ordinaire. Le diadème de Charlemagne avait huit bandes; la couronne de Napoléon avait été faite sur ce modèle, et la sommité centrale avait pour ornement un globe et une croix. Les diadèmes des rois d'Espagne, de Portugal, de Danemark et de Suède, n'ont que quatre bandes. Au globe et à la croix, les empereurs d'Allemagne ajoutent la couronne mitrée de l'ancien empire d'Orient. Le triple diadème du pape est aussi surmonté d'un globe et d'une croix. Noble, glorieux, éclatant diadème. Prendre le diadème. Ceindre le diadème. Usurper, porter, déposer le diadème. L'éclat, la splendeur du diadème. Le *diadème* qui orne le front des rois n'est souvent armé que de pointes et d'épines qui le déchirent. (Mass.) Les titres vains et pompeux qui entourent le *diadème* des souverains. (Id.)

— Parure en diamants, en pierreries, autrefois ornement privilégié des impératrices, des reines et des princesses du sang royal, aujourd'hui parant le front des simples bourgeoises.

— Blas. On appelle *diadèmes* les bandes ou cercles d'or qui forment la couronne des souverains. || Cercle ou bandeau qui ceint les têtes de more sur les écussons.

— DIADÈME. Ornith. Nom spécifique du tangaro.

— Entom. Genre de lépidoptères diurnes, ayant pour type la nymphale boline, qui se trouve à Cayenne.

— Ichthyol. Nom d'une espèce de poisson du genre holocentre.

— Moll. Genre de mollusques correspondant au genre corc ' ile.

— Arachn. Espèce d'araignée orbiculaire et déprimée.

DIADÉMÉ, ÉE. part. pass. du v. Diadémer. S'empl. adject. En armoiries, *aigle diadémée*, aigle dont la tête est surmontée d'une couronne d'or.

DIADÉMER. v. a. 1re conj. Ceindre le front d'un diadème.

— SE DIADÉMER. v. pron. Ceindre son front du diadème. || Ce verbe est inusité.

DIADÉNION. s. m. (ét. gr., δὶς, deux; ἀδὴν, glande). Bot. Genre d'orchidées renfermant des plantes herbacées, épiphytes, propres au Pérou.

DIADEXIE. s. f. (du gr. διαδέχομαι, je transmets). Pathol. Transformation d'un principe morbifique en un autre qui en diffère par sa nature comme par son siége. La diadexie diffère de la métastase, en ce que dans celle-ci il y a simplement changement dans la forme ou dans le siége de la maladie.

DIADOCHE. s. f. (du gr. διαδοχή). Pathol. Changement ou conversion d'une maladie en une autre moins grave. || Syn. de Diadexie.

DIADOSE. s. f. (du gr. διάδοσις, action de distribuer). D'après Galien, Distribution de la matière nutritive dans l'économie animale.

— Pathol. Rémission ou cessation d'une maladie.

DIAGNOSE. s. f. (du gr. διάγνωσις, connaissance). Pathol. Connaissance fournie par l'en-

DIAGNOSTIC. s. m. (du gr. διάγνωσις, connaissance). Connaissance, discernement de l'état sain ou morbide, par le moyen des signes que fournit à l'observateur l'examen de l'habitude extérieure du corps et de ses différentes fonctions. Etre fort sur le diagnostic. Le diagnostic d'une maladie. || *Diagnostic pathologique*. Connaissance exacte d'un état morbide présent. On ne doit pas se presser de fonder le *diagnostic* d'une maladie sur les premiers symptômes qui se présentent, surtout lorsqu'ils n'ont pas assez de valeur pour caractériser l'espèce ou la nature de la lésion morbide, ou pour en indiquer le véritable siége. (Dr Renauld.)

DIAGNOSTIQUE. adj. des 2 g. Qui concerne le diagnostic, ou la connaissance de l'état sain ou morbide, par l'observation de l'habitude extérieure et des fonctions du corps. Signes diagnostiques. Les signes *diagnostiques* servent essentiellement à caractériser les maladies, à en former, pour ainsi dire, le tableau, et conduisent en même temps a la connaissance exacte de leurs différences réelles. (Dr Renauld.)

DIAGNOSTIQUÉ, ÉE. part. pass. du v. Diagnostiquer. S'empl. adjectiv. Maladie diagnostiquée.

DIAGNOSTIQUER. v. a. 1re conj. Pathol. Établir le diagnostic.

— SE DIAGNOSTIQUER. v. pron. Être diagnostiqué.

DIAGOMÈTRE. s. m. (ét. gr., διάγω, je conduis à travers; μέτρον, mesure). Phys. Sorte d'électroscope d'une grande sensibilité; appareil qui se compose d'une pile sèche et d'une aiguille aimantée, et qui est propre à mesurer les électricités les plus faibles. Le *diagomètre* peut devenir, dans un grand nombre de cas, non-seulement un instrument pour les recherches scientifiques, mais il peut recevoir les plus utiles applications aux besoins de la vie et du commerce; c'est presque un moyen d'analyse de plusieurs substances, sinon de leur analyse quantitative, du moins de l'analyse qualitative. (Pelouze.)

DIAGOMÉTRIE. s. f. Phys. Art de comparer au moyen du diagomètre les conductibilités électriques des diverses substances.

DIAGOMÉTRIQUE. adj. des 2 g. Phys. Qui a rapport au diagomètre ou à la diagométrie.

DIAGONAL, ALE. adj. Mathém. Qui va du sommet de l'angle d'un parallélogramme au sommet de l'angle opposé. Ligne diagonale. Mener une ligne diagonale.

DIAGONALE. s. f. (ét. gr., διὰ, à travers; γωνία, angle). Géom. Droite menée du sommet de l'angle d'un parallélogramme au sommet de l'angle opposé. Dans tout polygone, le nombre de diagonales qu'on peut tirer d'un même angle à tous les autres est égal à celui des côtés du polygone moins trois; ainsi on ne peut tirer de diagonale dans un triangle; une diagonale est possible dans une figure de quatre côtés; deux dans celles qui en ont cinq, etc. On tire des diagonales dans les polyèdres, tels que le cube, les parallélipipèdes, etc.

DIAGONALEMENT. adv. D'une manière diagonale. Couper un plan diagonalement.

DIAGORAS, surnommé l'*Athée*. Philosophe de la secte de Démocrite; né à Mélos, vers l'an 416 av. J.-C.; passa, dit-on, d'une piété superstitieuse à l'athéisme, parce que se trouvant victime de l'injustice de ses semblables, il conclut de là que les dieux n'existaient pas.

DIAGRAMME. s. m. (du gr., διάγραμμα, figure de géométrie). Géom. Figure ou construction de ligne servant à démontrer une proposition.

— Mus. anc. Étendue générale des sons dans le système des Grecs. C'est ce qu'on appelle aujourd'hui *gamme*, *clavier*, *échelle*.

DIAGRAMME. s. m. Ichthyol. Genre d'acanthoptérygiens suénoïdes, renfermant des poissons voraces qui se trouvent dans l'Atlantique, et dont la chair est estimée.

DIAGRAMMISME. s. m. Ant. gr. Espèce de jeu des anciens, dont le trictrac moderne est une imitation.

DIAGRAPHE. s. m. (du gr. διαγράφω, je trace des lignes). Instrument servant à donner en petit l'image d'un objet plus grand, et à tracer d'un mouvement continue l'image de toutes sortes de lignes droites ou courbes. L'invention en est due à M. Gavard. Le *diagraphe* est, en quelque sorte, la perspective mécanisée. (Pascallet.)

DIAGRAPHIE. s. f. Dess. Art de dessiner avec le diagraphe.

DIAGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Qui concerne le diagraphe.

DIAGRAPHITE. s. f. Minér. Sorte de roche schisteuse dont on fait des crayons pour dessiner. V. AMPÉLITE GRAPHIQUE.

DIAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *diarius;* rad. *dies*, jour). Didact. Qui ne dure qu'un jour; éphémère. *Fièvre diaire*, fièvre qui ne dure que l'espace de vingt-quatre heures, et qui se termine communément après un seul accès.

DIAKÈNE. adj. des 2 g. Bot. V. DIACHAINE.

DIAIRÉOS. s. m. Pharm. Antidote dans la composition duquel entrait l'iris.

jette dans le Tigre, au S.-E. de Bagdad, après un cours de 240 kilom.

DIALACCA. s m. Anc. pharm. Préparation dont la laque faisait la base.

DIALAGOON. s. m. Anc. pharm. Médicament composé, dans lequel entrait la fiente de lièvre, et que l'on regardait comme un desc uant.

DIALE. adj. m. (du lat. *dialis;* rad. gr. Διὸς, Jupiter). Antiq. rom. Qui appartient à Jupiter. Epithète donnée à un flamine, prêtre de Jupiter, qui tenait le premier rang après le grand pontife et le roi des sacrifices.

DIALECTE. s. m. (du gr. διάλεκτος, langage particulier; de διαλέγω, je sépare). Philol. Forme particulière que présente la langue nationale dans une ville ou une province. S'applique spécialement à la langue grecque, dans laquelle on comptait quatre dialectes : l'*attique*, l'*ionique*, le *dorique* et l'*éolique*. Le dialecte attique était supérieur et d'une délicatesse remarquable dans la syntaxe. Chaque langue parlée renferme plusieurs dialectes, de même qu'un genre renferme plusieurs variétés ou espèces; l'un, usité dans la capitale, épuré par le goût, fixé par les chefs-d'œuvre du style, finit par devenir la langue littéraire, le véritable idiome national; les autres dialectes, confinés dans les provinces, conservent des allures plus libres, une individualité plus ou moins prononcée, et une certaine originalité native qui, quelquefois, leur donne beaucoup de charme.

— Syn. comp. DIALECTE, PATOIS Ces deux mots semblent être identiques; cependant on emploie plus habituellement le mot *dialecte*, avec un certain degré d'estime, pour désigner une modification de langage qui a acquis de l'importance, de l'extension, du crédit. *Patois* exprime les tortures que fait subir à une langue la population agreste de telle ou telle province.

— Chez les Grecs et chez les Latins, Dialecte est féminin, il est aussi féminin dans quelques éditions de la grammaire de Port-Royal, dans Richelet et Dumarsais. L'Académie ne lui donne que le genre masculin.

DIALECTICIEN. s. m. (du gr. διαλεκτικός; rad. διαλέγομαι, je discours). Celui qui sait, qui pratique ou qui enseigne la dialectique Un bon dialecticien. Un grand dialecticien. Un savant, un habile dialecticien. Un pauvre, un faible, un médiocre dialecticien.

— Pourquoi ne dirait-on pas, en parlant d'une femme, une dialecticienne, surtout à notre époque où les femmes abordent résolument tant de questions littéraires, philosophiques et sociales?

DIALECTIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à un dialecte. Mot dialectique. Forme dialectique.

DIALECTIQUE. s. f. (du gr. διαλεκτική; rad. διαλέγομαι, je discours). Philos. Art de raisonner en dialoguant, de découvrir ou de démontrer la vérité. Chez les Grecs, la dialectique était ce qu'est pour nous la logique tout entière; renfermée dans un sens spécial, c'est l'art d'enchaîner les arguments, de déduire les preuves, de soutenir contradictoirement une argumentation, de raisonner avec méthode. Une bonne dialectique. Une dialectique serrée, vigoureuse, puissante, pressante. Faire preuve de dialectique. Employer la dialectique. Etre fort, ferré sur la dialectique. Les armes de la dialectique. Les ressources de la dialectique.

— Dans l'école péripatéticienne, sorte de logique inférieure, art des conjectures, théorie des probabilités.

DIALECTIQUEMENT. adv. Selon les formes de la dialectique, conformément aux règles de la dialectique. Raisonner dialectiquement. Répondre, réfuter, rétorquer dialectiquement.

DIALEGMATIQUE. adj. des 2 g. Didact. Selon la classification de M. Ampère, épithète des sciences qui étudient les signes servant à transmettre les idées, les sentiments, les passions. Les sciences dialegmatiques forment une branche des sciences noologiques.

DIALEIMNA. s. m. Pathol. Intermission ou apyrexie.

DIALÉIPYRE. s. f. (ét. gr., διαλείπω, j'entremets; πῦρ, feu). Pathol. Nom donné a la fièvre intermittente par quelques auteurs.

DIALEPSE. s. f. (du gr. διάληψις, action d'intercepter). Chir. Intervalle ménagé entre les circonvolutions de certains bandages.

DIALESTE. s. m. (ét. gr., δὶς, deux f s, ἀλεστή, paillette). Bot. Genre de composées, formé pour un arbre à rameaux blanchâtres de la Nouvelle-Grenade.

DIALI ou **DIALION.** s. m. Bot. Genre de papilionacées, renfermant des arbres qui croissent dans l'Afrique et dans l'Amérique tropicales.

DIALIBANON. s. m. (ét. gr., διὰ, avec; λίβανος, encens). Pharm. Nom donné à plusieurs sortes de médicaments qui avaient l'encens pour base.

DIALLAGE. s. f. (du gr. διαλλαγή, différence) Minér. Espèce de silicate ou smaragdite, divisible en lames brillantes, de forme rhomboïdale

DIALLAGIQUE adj. des 2 g. Minér. Qui contient de la diallage

DIALLÈLE. s. m. Anc. log. Argument par lequel on fait voir le cercle vicieux résultant d'un raisonnement qui se réduit à prouver une

tachée des mêmes défauts, puis cette seconde par la première.

DIALOÈS. s. m. Pharm. Préparation dans laquelle il entre de l'aloès.

DIALOGIQUE adj. des 2 g. (rad. *dialogue*). Qui a la forme du dialogue. Genre dialogique. Donner à un écrit la forme dialogique. Platon et Lucien sont des modèles pour l'emploi de la forme dialogique. M. Pluche a employé la forme *dialogique* d'une manière qui mérite d'autant plus d'indulgence, qu'il était très-difficile de composer des entretiens sur la matière dont il s'agit. (L'abb. Desfont.)

DIALOGIQUEMENT. adv. Dans le genre du dialogue, sous forme dialogique.

DIALOGISER. v. n. 1re conj. Se disait anciennement pour Dialoguer.

DIALOGISME. s. m. (rad. *dialogue*). Littér. Genre du dialogue, art d'employer le dialogue, les formes dialogiques.

— Littér. Figure de rhétorique qui consiste à rapporter directement des discours que l'on prête à ses personnages ou qu'on se prête à soi-même, en certaines circonstances.

DIALOGISTE. s. des 2 g. Celui, celle qui compose des dialogues, qui écrit dans le genre dialogique. Il est peu usité.

DIALOGITE ou **DIALLOGITE.** s. m. Minér. Variété compacte du carbonate de manganèse.

DIALOGUE. s. m. (du gr. διάλογος, formé de διά, avec; λόγος, discours). Entretien, conversation familière de deux ou de plusieurs personnes. Avoir un long dialogue avec quelqu'un. Ne pas aimer les longs dialogues. Expliquons-nous sans tous ces dialogues. Chez les Grecs, on employait le dialogue pour traiter les plus hautes questions de la philosophie.

— Dans un sens spécial, Ouvrage d'esprit qui a la forme d'un entretien, d'une conversation avec deux et plusieurs personnes. Les dialogues de Platon, de Cicéron, de Lucien. Parmi les dialogues graves et philosophiques, les dialogues de Platon ont toujours été placés au premier rang, et Lucien en offre de non moins excellents, pour le dialogue gai, comique, mordant, critique. Chez les Français, Fénelon et Fontenelle, ce dernier surtout, ont écrit d'admirables dialogues. Faire un dialogue. Composer un dialogue. Adopter la forme du dialogue. Traiter un sujet en forme de dialogue. Dialogue philosophique. Dialogue littéraire. Dialogue entre un avocat et un médecin. Les personnages, les interlocuteurs d'un dialogue. Il faut de l'opposition et du jeu dans un *dialogue;* autrement c'est un *dialogue* où il n'y a qu'une personne qui parle. (Fonten.)

— Ce que disent entre eux les personnages d'une pièce de théâtre, manière dont s'entretiennent les personnages qu'un auteur met en scène. Dialogue rapide, animé, naturel, pétillant d'esprit. Dialogue froid, lourd, embarrassé, terne, languissant. Connaître à fond le dialogue. Soigner particulièrement le dialogue. Exceller dans le dialogue. Entendre, posséder l'art du dialogue. Faire en sorte que le dialogue ne nuise point à l'action.

— Compos. mus. Composition à deux ou plusieurs voix, à deux ou plusieurs instruments qui se répondent l'un à l'autre et qui souvent se réunissent. L'art de faire concourir à la perfection du *dialogue* les parties vocales et instrumentales réunies doit être une des principales études du compositeur dramatique. (Cast.-Blaz.)

— Loc prov. et fam. *Cet homme n'aime point le dialogue.* C'est un bavard qui veut parler tout seul.

DIALOGUÉ, ÉE. part. pass. du v. Dialoguer. S'empl. adjectiv. Scène dialoguée. Pièce bien dialoguée. Dans un opéra, les récitatifs, les chants à deux ou plusieurs voix, les chœurs mêmes sont *dialogués.* (Cast.-Blaz.)

DIALOGUER. v. n. 1re conj. (rad. *dialogue*). Converser, s'entretenir familièrement, en parlant de deux ou de plusieurs personnes. Dialoguer longtemps. Dialoguer agréablement.

— Se dit spécialement des personnages d'une pièce de théâtre, d'une églogue, d'un entretien supposé. Faire bien dialoguer ses personnages. Les personnages des comédies de Molière dialoguent toujours avec beaucoup de naturel et une heureuse expression de vérité.

— Faire parler entre eux divers personnages. Cet auteur dialogue bien, entend parfaitement l'art de dialoguer.

— S'empl. activ. Dialoguer une scène de théâtre.

— Mus. Faire que deux ou plusieurs voix, deux ou plusieurs instruments se répondent et souvent même se réunissent dans une composition musicale. C'est un rare et difficile talent de faire dialoguer les voix et les instruments entre eux.

— SE DIALOGUER. v. pron. Être dialogué.

DIALOGUEUR. s. m. Celui qui parle, qui est interlocuteur dans un dialogue.

— Celui qui écrit, qui compose un dialogue. Pour qu'un auteur dramatique réussisse, il faut qu'il soit très-bon dialogueur. Les bons dialogueurs sont rares.

DIALTHÉON. s. m. Anc. pharm. Onguent dont l'althée ou guimauve faisait la base.

DIALYPÉTALÉ, ÉE. adj. (ét. gr., διαλύειν, séparer; πέταλον, pétale). Bot. Qui a les pétales distincts dans la corolle polypétale. ‖ DIALYPÉTALÉES, s. f. pl. Classe de plantes dont les pétales sont distincts.

DIALYSE. s. f. (du gr. διάλυσις, dissolution). Chirurg. Solution de continuité qui se reconnaît facilement à la vue et au toucher.

— Pathol. Dissolution, langueur, impuissance; difficulté de mouvoir les membres.

DIAMANT. s. m. (du gr. ἀδάμας, indomptable, par allusion à la dureté de cette pierre). Minér. Minéral de la classe des substances combustibles non métalliques, identique par sa composition chimique avec le charbon pur et le graphite, et formé comme eux de carbone, mais cristallisé et dans un état particulier de condensation. C'est de toutes les espèces minérales celle qui jouit au plus haut degré de toutes les qualités qui font rechercher une pierre comme objet de richesse et de parure, savoir la rareté, la dureté, l'éclat et la transparence. Le diamant se trouve, en général, dans un terrain d'alluvion, à peu de profondeur au-dessous de la superficie du sol. On ne connaît de terrains diamantifères que dans l'Inde, dans l'île de Bornéo et au Brésil. Le diamant est le plus dur des minéraux, il les raie tous et n'est rayé par aucun; mais en même temps il est très-fragile, un léger choc suffit quelquefois pour le briser; sa cassure est lamelleuse ou conchoïdale; sa réfraction est simple, et sa structure bien homogène. A l'état brut, il est le plus souvent translucide, et très-rarement opaque; taillé et poli, il est d'une limpidité parfaite lorsqu'il est sans couleur; son éclat est des plus vifs et, sous certains aspects, se rapproche de celui des miroirs les plus polis; il acquiert par le frottement une électricité positive; il offre une phosphorescence assez vive par insolation; il n'est ni fusible, ni volatil, ne se dissout dans aucun liquide, brûle dans l'oxygène pur, sans donner de l'eau. Diamant brut. Diamant taillé. Diamant d'une belle eau, qui a beaucoup d'éclat, qui jette un beau feu. L'éclair du diamant. Les feux du diamant. Collier, chaîne de diamants. Rivière de diamants. Étincelles en diamants. Aigrette, parure en diamants. Agrafe, épingle, bouton, bague de diamants. Un *diamant* bien mis en œuvre. (Fléch.) Éclate-t-il d'or et de *diamants.* (Id.) La vérité est comme un *diamant;* s'il n'est pas placé dans le jour qui lui est favorable, les pierres fausses jetteront plus d'éclat que lui. (Beauch.) Les *diamants* des femmes laides sont du lard dans la souricière. (Mme Cornuel.) Le feu des *diamants* serpente en longs éclairs. (Thom.) Un charbon de feu dans son foyer est plus brillant et sans contredit plus utile que le *diamant* qui brille sur la tête du Grand-Mogol. (B. de St-P.)

Le noble *diamant* lance ses étincelles :
Le soleil, qui se peint dans ses faces nouvelles,
L'a rendu son rival en lui prêtant ses feux.
(ABB. TALBERT.)

— Le diamant est connu depuis les temps les plus reculés; les anciens avaient pour cette pierre une vénération fondée sur son extrême rareté. Ils ignoraient l'art de le tailler régulièrement, aussi la plupart des diamants restaient sans emploi. Les diamants sont le plus souvent sans couleur; on en connaît cependant de verts, de jaunes, de roses, de bleus et même de noirâtres. Parmi les colorés, les noirs sont les plus recherchés, mais on leur préfère en général les diamants limpides lorsqu'ils sont d'une belle eau et qu'aucune glace ou gerçure ne les dépare. Au Brésil, la terre à diamant, découverte seulement vers le commencement du XVIIIe siècle, porta le nom de *cascalho.* C'est de ce pays que viennent presque tous les diamants livrés au commerce, et pourtant il n'en produit annuellement qu'une quantité du poids de 6 à 7 kilogrammes, qui coûtent plus d'un million de frais d'exploitation.

— La taille du diamant ne remonte qu'à l'année 1476; c'est un jeune homme de Bruges, Louis de Berquem, qui imagina d'employer pour cette opération la poussière même du diamant, obtenue par le frottement mutuel de deux corps de cette espèce; le premier diamant ainsi taillé a été acheté à l'inventeur du procédé par Charles le Téméraire, duc de Bourgogne. Le diamant se taille en *brillant,* lorsque la pierre est épaisse; c'est en *rose,* lorsque la pierre est mince. Dans la taille en brillant, on fait naître du côté supérieur une large face, que l'on nomme *table,* et que l'on entoure de facettes très-obliques; le dessous ou *culasse* se compose de facettes symétriques, allongées, qui tendent à se réunir en une arête commune. Dans la taille en rose, le dessous du diamant est plat, le dessus s'élève en dôme taillé à facettes.

— *Cliver le diamant.* Le fendre en deux parties, en suivant directement le fil de la pierre. ‖ *Tailler le diamant.* Lui donner sa forme et ses facettes. ‖ *Polir le diamant.* Lui donner le vif et le jeu qui sont si admirables dans cette pierre précieuse. La Hollande est … ateliers pour la taille du diamant.

— Il est certains diamants qui résistent au lapidaire. On les appelle *diamants de nature,* et on les réserve pour les vitriers. Les diamants non susceptibles d'être taillés se vendent à raison de 32 fr. le carat, ou de 156 fr. le gramme; quand ils peuvent être taillés, et que leur poids est au-dessous de 1 carat, ils se vendent à raison de 48 fr. le carat, 35 fois la valeur de l'or; lorsque ce poids dépasse le carat, le prix augmente considérablement, et la valeur commerciale dépend du degré de perfection et de la grosseur de la pierre. On estime la perte qu'un diamant éprouve par la taille à la moitié de son poids pris brut. Aujourd'hui, le prix moyen des diamants est :

1	carat.	250 fr.
2	id.	700
3	id.	1,800
4	id.	2,600
5	id.	3,500

On ne connaît que quelques diamants dont le poids ait dépassé 80 carats. Presque tous les gros diamants que l'on appelle *diamants parangons* viennent des mines de l'Inde. Les plus célèbres sont : 1° Le diamant du rajah de Mattan, à Bornéo; 367 carats. 2° Celui du Grand Mogol, 279 carats, il est plus gros que la moitié d'un œuf de poule, et on l'a évalué à 20 millions. 3° Le diamant de l'empereur de Russie, d'une belle eau, mais d'une taille défectueuse, 195 carats. 4° Celui de l'empereur d'Autriche, 139 carats. 5° Celui de la couronne de France, connu sous le nom de *Pitt* ou du *Régent,* parce qu'il fut acheté, sous la minorité de Louis XV, d'un Anglais nommé Pitt, par le duc d'Orléans, alors régent; il pèse 136 carats, il en pesait 410 avant d'être taillé, et a coûté deux années de travail.

— *Diamant faux, diamant artificiel.* Pierre naturelle ou factice qui ressemble au diamant.

— *Diamant d'Alençon, du Canada.* V. QUARTZ HYALIN.

— Fig. *Être le diamant.* Faire l'ornement, le charme. Cette personne, par son esprit et ses grâces, est le diamant de notre société.

— En parlant de choses littéraires ou artistiques, *C'est un diamant,* c'est un petit ouvrage d'un genre gracieux, délicieusement composé, exécuté.

— Pensée forte et brillante. Ce poème est plein de *diamants* brillants. (Volt.) Votre ouvrage lui paraît plein de *diamants* brillants, mais il y a loin de tant de talent et de tant de grâce à un ouvrage correct. (Id.)

— Hist. fr. *Diamants de la couronne.* Dénomination sous laquelle on comprend tous les joyaux qui font partie de la dotation mobilière de la couronne. Ces joyaux sont au nombre de 64,812, pesant 18,751 carats, évalués 20,900,260 fr.

— Mar. Point de jonction de la verge et des deux bras d'une ancre.

— Techn. Outil de vitrier, de miroitier, qui consiste en une pointe de diamant fixée à un manche, et qui sert surtout à couper les verres et les glaces. On disait autrefois *pointe de diamant.*

DIAMANTAIRE. adj. des 2 g. Qui se rapproche du diamant, en parlant de l'éclat des pierres précieuses.

DIAMANTAIRE. s. m. Ouvrier qui taille les diamants, ou qui en fait trafic. Dans la première acception, on dit plus ordinairement *lapidaire,* et, dans la seconde, *courtier en diamants.* Le courtage en diamants est fait le plus souvent par des femmes. Il y avait à cette réunion des artistes célèbres et des joailliers et *diamantaires* distingués. (Grimm.)

DIAMANTÉ, ÉE. part. pass. du v. Diamanter. S'empl. adjectiv. Couvert de diamants. Diadème diamanté. Bracelet diamanté. Parure diamantée.

— Qui a le reflet du diamant, qui brille comme le diamant. Flots diamantés. Couleurs diamantées.

DIAMANTER. v. a 1re conj. Orner, couvrir de diamants.

— Donner l'éclat du diamant, faire briller comme le diamant. Les rayons du soleil diamantent les gouttes de rosée. La lune diamante les eaux tranquilles.

— SE DIAMANTER. v. pron. Être diamanté.

DIAMANTINO. Géogr. District du Brésil renommé pour ses mines de diamants, de saphirs, d'émeraudes, etc.

DIAMARGARITON. s. m. Pharm. Antidote dont les perles formaient la base.

DIAMASÈME. s. m. ou **DIAMASÈZE.** s. f. (du gr. διαμάσημα). Pharm. Action de mâcher, mastication. Ce qu'on mâche.

DIAMASTIGOSE. s. f. (du gr. διαμαστιγόω, je fouette jusqu'au sang). Ant. gr. Fête célébrée à Lacédémone en l'honneur de Diane, et dans laquelle de jeunes Spartiates étaient fouettés impitoyablement, sans qu'ils fissent entendre une seule plainte.

DIAMÈRE. s. m. (ét. gr., διά, à travers; μέρος, article). Entom. Genre de coléoptères xylophages, qui a pour type l'hylesinus de Klug.

DIAMÉTRAL, ALE. adj. Géom. Qui appartient au diamètre. Ligne diamétrale.

DIAMÉTRALEMENT. adv. En allant d'une extrémité du diamètre à l'autre. Les pôles de la sphère sont diamétralement opposés.

— Qui est tout à fait contraire, qui est entièrement en opposition. Deux hommes diamétralement opposés. La Suède et le Danemark sont parvenus à cultiver le commerce par des routes *diamétralement* opposées. (Volt.)

— En parlant des choses. L'avarice et la prodigalité sont diamétralement opposées. Deux propositions diamétralement opposées. Intérêts diamétralement opposés. Des gens en qui je crois voir toutes choses *diamétralement* opposées au bon esprit, au sens droit. (La Bruy.)

DIAMÈTRE. s. m. (ét. gr., διά, à travers; μέτρον, mesure dans le cercle). Géom. Droite qui passe par le centre et se termine, de part et d'autre, à la circonférence; c'est la plus grande de toutes les cordes ou soutendantes, elle est égale à deux rayons; dans la sphère, droite qui passe par le centre et dont les extrémités sont deux points opposés de la surface sphérique; dans l'ellipse et dans l'hyperbole, droite qui passe par le milieu d'un axe, et dont les extrémités sont deux points de la courbe, etc.

— *Diamètre conjugué.* V. CONJUGUÉ.

— Anat. Ligne qui traverse une cavité, en passant plus ou moins près de sa partie centrale. Chaque partie du corps a ses diamètres qui en déterminent les dimensions et la capacité; mais on considère plus particulièrement ceux du crâne et du bassin. Relativement au crâne, il y a trois diamètres : le *longitudinal* ou *antéro-postérieur,* le *transversal* et le *vertical;* à l'égard des diamètres du bassin, on les rapporte aux détroits supérieur et inférieur, à chacun desquels on distingue un diamètre *antéro-postérieur,* un *transversal* et deux *obliques.*

— Astron. *Diamètre réel d'une planète.* Véritable grandeur d'une planète comparée avec le diamètre de la terre, ou mesurée avec une unité quelconque, telle que le mètre, etc. ‖ *Diamètre apparent d'une planète.* Angle sous lequel les rayons lumineux venus des deux points opposés du disque d'une planète se croisent en arrivant dans l'œil. Le diamètre divise la circonférence en deux parties égales. Avoir trente pieds de diamètre. Le cercle que Saturne a décrit a plus de six cents millions de lieues de *diamètre.* (La Bruy.)

— Par extension. La plus grande largeur ou grosseur d'une chose ronde, arrondie, elliptique. Le diamètre de la terre. Le diamètre du soleil. Le diamètre d'une colonne. La terre est un globe d'environ trois mille lieues de *diamètre.* (Buff.)

DIAMISYOS. s. m. Pharm. Ancien collyre formé principalement par le misy.

DIAMME. s. m. Entom. Genre d'hyménoptères qui a pour type le diamme bicolore, insecte noir à reflets bleus pourprés, de la Nouvelle-Hollande.

DIAMOND-ARBOUR. Géogr. Ville de l'Hindoustan, dans la présidence du Bengale, sur l'Hougly, près de l'embouchure du Bengale, à 50 kilom. de Calcutta.

DIAMORON. s. m. Pharm. Ancien sirop préparé avec du miel et le jus de mûres, que l'on employait en gargarisme dans les angines.

DIAMOTOSE. s. f. (ét. gr., διά, avec; μοτός, charpie). Chir. Application de charpie dans la cavité d'un ulcère.

DIAMPHORE. s. f. (ét. gr., δίς, deux; ἀμφορεύς, péridium). Bot. Genre d'hyphomycètes, établi pour de petits champignons du Brésil, qui croissent sur des fruits pourris.

DIAMORPHE. s. f. (du gr. διάμορφος, qui a une forme). Bot. Genre de crassulacées, établi sur une très-petite plante bisannuelle du nord de l'Amérique.

DIAMORPHÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une diamorphe. ‖ DIAMORPHÉES. s. f. pl. Division de plantes, qui a pour type le genre diamorphe.

DIANDRE. adj. des 2 g. (ét. g. δίς, deux; ἀνήρ, étamine, en botanique). Bot. Qui contient deux étamines. Fleur diandre. Plante diandre. Les véroniques, les sauges, les gratioles sont diandres.

DIANDRIE. s. f. (ét., V. DIANDRE). Bot. Deuxième classe du système sexuel de Linné, contenant toutes les plantes dont les fleurs ont deux étamines. Se divise en trois ordres : 1° *Diandrie monogynie;* 2° *Diandrie digynie;* 3° *Diandrie trigynie.*

DRIANDRIQUE. adj. des 2 g. Bot. Qui appartient à la diandrie.

DIANE. Myth. gr. Fille de Jupiter et de Latone, née, comme Apollon, son frère, dans l'île de Délos. Elle était la déesse de la chasse et de la pêche. On l'appelait *Diane* dans les bois, *Lune* ou *Phébé,* dans le ciel, *Hécate* aux enfers. On l'appelle aussi *Chaste Diane,* parce qu'elle résolut de garder une virginité perpétuelle, et qu'elle changea en cerf le chasseur Actéon, qui avait eu la témérité de la regarder dans le bain.

Diane au carquois d'or, déesse bocagère,
Qui, la flèche à la main, de sa robe légère
Nouait sur le genou les replis ondoyants. (DE FONT.)

Sur son char, *Diane* ouvrant les cieux
Argente mollement les flots silencieux. (LEBRUN.)

— Phys. et chim. *Arbre de Diane.* Sorte d'arborisation produite par un amalgame de mercure et d'argent dans une solution de nitrate d'argent qui vient se fixer en cristaux sur un faisceaux de fils métalliques qu'on a mis dans la liqueur.

DIANE. s. f. Art milit. Batterie de caisse qui s'exécute au point du jour et qui est le signal du réveil dans le service des garnisons sur terre et des garnisons de bord. On fait dériver ce mot du bas lat. *dianœa,* grand bruit de chasse. On ne rend point d'honneurs militaires avant la diane. Battre la diane. En mer et dans les ports, la diane est accompagnée d'un coup de canon, elle s'appelle *fanfare* ou *réveil-matin,* dans la langue de la cavalerie.

DIANE DE FRANCE. Née en 1538, fille légitimée de Henri II et d'une Piémontaise nommée Philippa Duco; épousa successivement Horace Farnèse, duc de Castro, et le maréchal de Montmorency; mourut en 1619.

DIANE DE POITIERS. Née en 1499, veuve en 1531 de Louis de Brezé, comte de Maulevrier, fut l'une des maîtresses de François Ier et la favorite de Henri II, qui la créa duchesse de Valentinois; mourut au château d'Anet, en 1566.

DIANÉE. s. f. Acal. Genre de zoophytes médusaires, qui a pour type la dianée gabert, prise en mer sur les côtes de la Nouvelle-Hollande.

DIANELLE. s. f. Bot. Genre d'asparagi-

nées renfermant des plantes vivaces originaires de l'Asie tropicale ou de la Nouvelle-Hollande, et dont on cultive deux espèces en France : la dianelle bleue et la dianelle jaune.

DIANÈME. adj. des 2 g. (ét. gr. δὶς, deux fois ; νῆμα, fil). Bot. Qui se termine par deux filaments.

DIANGIÉ, ÉE. adj. (ét. gr., δὶς, deux fois ; ἀγγεῖον, loge, vase). Bot. Dont les fruits sont doubles ou à deux loges.

DIANITRIE. s. f. Pharm. Préparation dont le nitre faisait la base.

DIANIUM. s. m. (pr. *dianiomm*). Ant. rom. Lieu de Rome consacré à Diane, où Diane avait une statue ou un temple.

— Géogr. Cap de l'Espagne Tarraconaise, à l'Est, appelé aujourd'hui *cap Saint-Martin.*

DIANOÏÉ. s. f. (du gr. διάνοια, pensée). Littér. Figure de pensée, sorte de sentence ou d'épiphonème.

DIANOUS. s. m. Entom. Genre de coléoptères qui a pour type le dianous azuré, qui se trouve en Europe sur les bords des ruisseaux.

DIANTHE. adj. des 2 g. (ét. gr., δὶς, deux fois ; ἄνθος, fleur). Bot. Qui porte deux fleurs, qui se compose de deux fleurs. V. BIFLORE.

— subst. Nom scientifique de l'œillet.

DIANTHÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble au dianthe ou œillet. ‖ DIANTHÉES. s. f. pl. Tribu de plantes qui a pour type le genre œillet.

DIANTHÈRE. adj. des 2 g. (ét. gr., δὶς, deux fois ; ἀνθηρός, anthère). Bot. Qui porte deux anthères. Plante dianthère. Etamines dianthères.

DIANTHINÉ, ÉE. adj. Bot. Synonyme de Dianthé.

DIANTHOECIE. s. f. (ét. gr., διανθὸς, fleur double ; οἰκία, maison). Entom. Genre de lépidoptères nocturnes dont les larves pénètrent dans l'intérieur des capsules des carophyllées dont elles rongent les graines, etc.

DIANTHON. s. m. (ét. gr., διὰ, avec ; ἄνθος, fleur). Poudre antidotique composée d'un grand nombre de plantes aromatiques.

DIANTRE. s. m. Par euphémisme, syn. de *Diable*, que l'on emploie très-familièrement pour éviter de prononcer ce mot *diable*, et qui est tantôt un signe d'imprécation, tantôt un signe d'étonnement, d'admiration, etc. Au diantre ! Que diantre ! Au diantre soit l'importun, l'imbecille ! Quel diantre de spectacle ? Quelle diantre de plaisanterie faites-vous là ? Que diantre demandez-vous ? Le diantre d'homme ! La diantre de femme ! Vous avez passé ce *diantre* de Rhône, si fier, si orgueilleux, si turbulent. (Mme de Sév.) Créature de grand vilain *diantre* d'enfer. (Rab.) *Diantre* soit de la folle avec les visions ! (Mol.) Ah ! te voilà, Crispin, et d'où *diantre* viens-tu ? (Id.) Oh ! fi, fi ! que *diantre* fais-tu ? Voilà des révérences de crieuses de vieux chapeaux. (Bruéys.) Qui *diantre*, à me voir ainsi habillé, me prendrait pour un avocat ? (Id.) Ah ! ah ! ceci ne vaut pas le *diantre* pour M. Migaud. (Danc.) Au *diantre* tout valet qui vous est sur les bras ! (Mol.) Eh oui, de par tous les *diantres*, je l'ai vu ! (Id.)

— *Comme tous les diantres.* Extrêmement, excessivement. Ta maîtresse dit qu'il ronfle à présent comme tous les *diantres*. (Mol.)

DIANUCUM. s. m. (pr. *di-a-nu-komm* ; formé du gr. διὰ, avec, et du lat. *nux*, noix). Pharm. Rob préparé avec des noix vertes.

DIAPALME. s. m. (ét. gr., διὰ, avec, παλάμη, palme). Phar. Emplâtre détersif et résolutif, ainsi nommé parce qu'il a pour base une décoction de feuilles de palmier que l'on agitait sur le feu avec une spatule de bois du même arbre.

— *Cérat diapalme.* Cérat qui n'est autre chose que le diapalme auquel on a mêlé un quart de son poids d'huile d'olives.

DIAPASME. s. m. (du gr. διαπάσσειν, saupoudrer). Pharm. Nom que les Grecs donnaient à une poudre aromatique que l'on croit être la poudre de roses et dont on saupoudrait les habits pour les parfumer. Les Grecs répandaient le diapasme sur leur corps au sortir du bain, et pour arrêter la sueur.

— Le nom de *diapasme* généralisé désigne toute espèce de poudre simple ou composée, dont on saupoudre le corps comme parfums ou autrement.

DIAPASON. s. m. (du gr. διὰ, avec, par, πᾶς, tout). Mus. Série de notes qu'une voix ou un instrument peut faire entendre. Chaque voix a son diapason particulier. Etre dans le diapason de la voix. Sortir du diapason. Cet air n'est pas écrit dans un bon diapason.

—Chez les Grecs, c'était le nom de l'octave.

— Petit instrument qui se compose d'une tige quadrangulaire d'acier courbée en forme d'U à deux branches, longue de huit ou neuf centimètres, plus rapprochée en haut qu'en bas et qui est disposé de manière à faire résonner constamment et sans la moindre altération le ton de *la* lorsqu'on le frappe contre un corps dur et qu'on le pose sur un corps sonore. C'est sur cet invariable régulateur que l'on accorde tous les instruments.

— Comme le système de l'orgue commence à l'*ut*, les facteurs d'orgues ont des diapasons en *ut*.

— Instrument à vent, semblable à un petit cor qui sert au même usage que le diapason d'acier.

— Techn. Instrument propre à déterminer la grosseur, l'épaisseur et le poids d'une cloche.

DIAPÉDÈZE. s. f. (ét. gr., διὰ, au travers ; πηδάω, je jaillis). Pathol. Nom scientifique d'une maladie très-rare, appelée vulgairement *Sueur de sang*, et dans laquelle le sang s'ouvre un passage à travers les pores des parois vasculaires, et suinte lentement. Charles IX est mort d'une violente diapédèze, ou hémorrhagie cutanée.

DIAPENSIACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une diapensie. ‖ DIAPENSIACÉES. s. f. pl. Famille de plantes exotiques qui a pour type le genre diapensie.

DIAPENSIE. s. f. Bot. Genre d'éricacées, renfermant des plantes herbacées qui croissent dans l'Europe et l'Amérique arctique.

DIAPENTE. s. f. (ét. gr., διὰ, avec ; πέντε, cinq). Mus. anc. Nom que les Grecs donnaient à la quinte.

DIAPENTER. v. n. 1re conj. (rad. *diapente*). Mus. Procéder par quintes.

DIAPÉRAL, ALE. adj. V. DIAPÉRIAL.

DIAPÈRE. s. f. (du gr. διαπείρω, je transperce). Entom. Genre de coléoptères qui a pour type la diapère du bolet, assez commune aux environs de Paris.

DIAPÉRIAL, ALE. adj. Entom. Qui ressemble à une diapère. ‖ DIAPÉRIALES. s. m. pl. Tribu de coléoptères qui a pour type le genre diapère.

DIAPÉRIDE. adj. des 2 g. Entom. Syn. de Diapérial.

DIAPÉRIE. s. f. Bot. Genre de composées renfermant des plantes herbacées à tiges rameuses, de l'Amérique boréale.

DIAPHANE. adj. des 2 g. (ét. gr., διὰ, à travers, φαίνω, je brille). Phys. Qui transmet abondamment et purement la lumière. L'air, l'eau, le verre, le diamant, le talc, le cristal, sont diaphanes. On distingue les corps diaphanes de certaines autres substances qui ne sont que *translucides*, c'est-à-dire qui ne transmettent à travers leur masse qu'une lumière diffuse et nuageuse ; telles sont quelques agates. On oppose les corps diaphanes et les corps translucides aux corps *opaques* à travers lesquels la lumière ne pénètre pas. A Lima et dans le Brésil, le soleil est toujours voilé de vapeurs *diaphanes* qui tempèrent son ardeur et remplissent l'atmosphère des plus douces rosées. (A. Martin.)

. . . . . La paisible Diane,
Promenant son char *diaphane*,
De ses feux argente les airs. (Le Brun.)

Autour de son char *diaphane*
Les Ris voltigent dans les airs. (J.-B. Rousseau.)

— Fig. S'emploie surtout en poésie pour signifier Transparent, clair, limpide. L'air, voile *diaphane*, enveloppe la terre. (Desaint.) L'allégorie habite un temple *diaphane*. (Lemierre.)

Un groupe de beautés
Que voile à peine un tissu *diaphane*. (Lemierre.)

— Fig.

Il est, je l'avouerai, peu d'esprits *diaphanes*,
De ces esprits à jour bien ouverts . . . . (Corneille.)

— Syn. comp. DIAPHANE. TRANSPARENT. Un corps *diaphane* est celui à travers lequel brille la lumière ; un corps *transparent*, est celui à travers lequel se voit un objet. Le verre est diaphane et transparent ; la gaze n'est que transparente.

DIAPHANÉ, ÉE. part. pass. du v. Diaphaner. S'empl. adjectiv. Substance diaphanée.

DIAPHANÉITÉ. s. f. Phys. Propriété ou qualité dont jouissent certains corps de transmettre abondamment et purement la lumière à travers leur masse. La diaphanéité de l'air, de l'eau, du verre, du diamant, etc. Le phénomène de la diaphanéité. Les causes, les lois de la diaphanéité. Le verre pilé, brut ou dépoli, perd de sa diaphanéité. La diaphanéité est indépendante de la porosité des corps. L'air abandonne aussitôt une partie de son humidité qui d'abord n'altérait pas sa *diaphanéité*, mais qui, passant à l'état de vapeur vésiculaire, trouble l'air et forme bientôt un brouillard. (Bailly de Merl.)

DIAPHANER. v. a. 1re conj. (rad. *diaphane*.) Rendre diaphane.

— SE DIAPHANER. v. pron. Devenir diaphane.

DIAPHANIE. s. f. (du gr. διαφανὴς, transparent). Entom. Genre de lépidoptères nocturnes, correspondant au genre botys. ‖ Genre de diptères établi sur une muscide de la Nouvelle-Hollande.

DIAPHANIPENNE adj. des 2 g. (du lat. *diaphanus*, diaphane ; *penna*, aile). Qui a des ailes diaphanes, transparentes.

DIAPHANOGÈNE. adj. des 2 g. (ét. gr., διάφανος, diaphane ; γίνω, j'engendre). Phys. Qui produit la diaphanéité, la transparence.

DIAPHANOMÈTRE. s. m. (ét. gr., διάφανος, diaphane ; μέτρον, mesure). Phys. Appareil servant à apprécier les variations de la diaphanéité atmosphérique.

DIAPHANOMÉTRIE. s. f. Phys. Art de mesurer la diaphanéité du ciel.

DIAPHANOMÉTRIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport au diaphanomètre, à la diaphanométrie.

DIAPHANORAMA. s. m. (ét. gr., διαφαίνω, je brille à travers ; ὅραμα, vision). Tableau d'une ville ou d'un pays représenté en perspective et convenablement éclairé, de manière à représenter la vue réelle.

DIAPHÉROMÈRE. s. m. (ét. gr., διαφέρω, je diffère ; μέρος, division). Entom. Genre d'orthoptères, dont l'espèce unique se trouve aux environs de New-York.

DIAPHLYXIE. s. f. Médec. Effusion, humectation.

DIAPHOENIX ou **DIAPHÉNIC.** s. m. (ét. gr., διὰ, avec ; φοῖνιξ, datte). Pharm. Electuaire purgatif, hydragogue et diurétique, dont les fruits du palmier forment la base. Il n'est plus guère usité que dans le traitement de la colique des peintres.

DIAPHONIE. s. f. (ét. gr., δὶς, deux fois ; φωνὴ, voix). Mus. anc. Chez les Grecs, intervalle ou accord dissonant.

— Au VIIe siècle, Musique à deux voix, à deux parties.

DIAPHONOPHYTE ou **DIAPHNOPHYTE.** s. m. (ét. gr., διαφωνέω, je diffère ; φυτὸν, plante). Bot. Genre de plantes dont toutes les espèces diffèrent les unes des autres sous le rapport de la fructification.

DIAPHORE. s. f. (du gr. διαφέρω, je transporte). Littér. Figure de rhétorique qui consiste dans la répétition d'un mot dont on nuance la signification.

DIAPHORE. s. m. Entom. Genre de lépidoptères nocturnes que l'on rapporte communément au genre artie. ‖ Genre de diptères qui a pour espèce principale le diaphore mandarin, de la Chine.

— Bot. Plante de la Cochinchine, de la famille des cypéracées.

DIAPHORÈSE. s. f. (du gr. διαφορέω, je répands). Pathol. Etat moyen entre la transpiration et la sueur ; sorte d'évacuation cutanée un peu plus abondante que dans l'ordre naturel, mais moins forte que quand la sueur paraît ; en d'autres termes, Phénomène physiologique qui consiste dans une augmentation d'activité de tout l'appareil dermoïde. Le mot *diaphorèse* explique particulièrement cet état d'orgasme de la peau qui précède et accompagne quelquefois la sueur dans les maladies.

DIAPHORÉTIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., διὰ, à travers ; φορέω, je porte). Pathol. Qui a la vertu d'augmenter l'action exhalante de l'appareil dermoïde, qui favorise la transpiration. Ce mot est synonyme de Sudorifique. Propriété diaphorétique. Substances diaphorétiques. Agents diaphorétiques. Action diaphorétique. Phénomène diaphorétique.

— subst. Un diaphorétique. Des diaphorétiques. Les *diaphorétiques* que l'on fait avec les plantes labiées sont doués d'une action fortement stimulante. (Barbier.)

— *Fièvre diaphorétique.* Fièvre continue, accompagnée d'une sueur continuelle aussi.

DIAPHOROMÈRE. s. m. (ét. gr., διάφορος, différent ; μέρος, article). Entom. Genre de coléoptères formé pour un petit insecte cuivreux de la Nouvelle-Hollande.

DIAPHRAGMATIQUE. adj. des 2 g. (ét., V. DIAPHRAGME.) Anat. Qui appartient, qui a rapport au diaphragme ; se dit de quelques-uns des vaisseaux et des nerfs qui se distribuent au diaphragme. Artères diaphragmatiques. Veines diaphragmatiques. Nerfs diaphragmatiques. ‖ *Anneau diaphragmatique.* Ouverture irrégulièrement quadrilatère par laquelle la veine cave inférieure traverse le diaphragme.

— *Sus-diaphragmatique.* Diaphragmatique supérieur. ‖ *Sous-diaphragmatique.* Diaphragmatique inférieur.

DIAPHRAGMATITE. s. f. Pathol. V. DIAPHRAGMITE.

DIAPHRAGMATOCÈLE. s. f. (ét. gr., διάφραγμα, diaphragme ; κήλη, hernie). Médec. Hernie du diaphragme.

DIAPHRAGME. s. m. (du gr. διάφραγμα, ét., διὰ, entre ; φράσσω, je ferme). Anat. Muscle impair, mince, aplati, très-large, situé obliquement entre le thorax et l'abdomen, où il forme une sorte de voûte mobile et flexible, et dénommé ainsi parce qu'il sépare ces deux cavités splanchniques l'une de l'autre. ‖ Le [illegible] dans la mécanique humaine : par sa position, il contient les organes renfermés dans le thorax et l'abdomen ; comme organe musculaire, se contractant et se relâchant, il influe sur la respiration et la circulation, dont il est l'agent principal.

— Techn. Légère cloison, ordinairement mobile, au moyen de laquelle on intercepte la communication entre deux parties d'un récipient. Dans les locomotives, le régulateur qui sert à modérer le passage de la vapeur de la chaudière au tuyau de distribution, s'ouvre et se ferme au moyen d'un *diaphragme* que l'on manœuvre à la main. (F. Tourn.)

— Conchyl. Lame droite qui partage en deux, et d'une manière incomplète, la cavité de certaines coquilles uniloculaires.

— Bot. Cloison transversale ou plan perpendiculaire qui sépare en une ou plusieurs loges un fruit capsulaire.

DIAPHRAGMITE. s. f. Pathol. Inflammation du diaphragme. La *diaphragmite* est une affection très-aiguë qui se termine dans l'espace de trois ou huit jours, le plus souvent d'une manière funeste. (Renauld.)

DIAPHTHORE. s. f. (rad. gr., διαφθείρω, je corromps). Médec. Corruption du fœtus.

— Par extens. Corruption des aliments dans l'estomac.

DIAPHYLACTIQUE. adj. des 2 g. Médec. V. PROPHYLACTIQUE.

DIAPHYSE. s. f. (du gr. διάφυσις, nais ance entre). Anat. Interstice, intervalle, division ; tout ce qui sépare deux corps, tout ce qui est situé entre deux parties.

DIAPHYSISTÉ, ÉE. adj. (du gr. διάφυσις, cloison). Bot. Qui est cloisonné. ‖ DIAPHYSISTÉES. s. f. pl. Classe de plantes marines distinguées des cloisons ou renforcements cellulaires transversaux et internes.

DIAPNOÏQUE ou **DIAPNOTIQUE.** adj. des 2 g. (du gr. διαπνέω, j'exhale). Médec. Qui a la propriété d'exciter l'action exhalante de la peau et d'augmenter la quantité de l'excrétion qu'elle fournit. Ce mot est synonyme de *Diaphorétique* et de *Sudorifique*. On l'applique particulièrement aux diaphorétiques les plus doux, à ceux qui n'excitent qu'une légère transpiration.

DIAPNOPHYTE. s. m. Bot. V. DIAPHONOPHYTE.

DIAPRÉ, ÉE. part. pass. du v. Diaprer. S'empl. adject. Gazon diapré. Fleurs diaprées.

— *Diapré de.* La nacre est diaprée de diverses couleurs.

La terre au printemps nuance mille fleurs
Sur son sein *diapré* des plus vives couleurs. (Vatout.)

Ils arrivèrent dans un pré
Tout bordé de ruisseaux et de fleurs *diapré*. (La Fontaine.)

Du fleuve il inonda la rive *diaprée*
Et grossit le tribut qu'il portait à Nérée. (Ménage.)

— Fig. Diapré par. Teint diapré par la débauche.

DIAPRÉE. s. f. Hortic. Espèce de prune. La *diaprée* violette est violette tirant au rouge. (La Quint.) Beaucoup de damas et de *diaprées* ont la chair véreuse. (Id.)

DIAPREPS. s. m. (du gr. διαπρεπὴς, distingué. Entom. Genre de coléoptères, formé pour des insectes d'assez grande taille et d'un blanc mat, qui vivent aux Antilles et au Mexique.

DIAPRER. v. a. 1re conj. Varier de plusieurs couleurs. Diaprer une étoffe par des broderies précieuses. Diaprer une porcelaine. La nature diapre tous les ans les prés de mille fleurs.

— SE DIAPRER. v. pron. Être diapré, varié de plusieurs couleurs.

DIAPRIE. s. f. (du gr. διαπρίω, je scie). Entom. Genre d'hyménoptères, ayant pour type la diaprée conique, qui se trouve en France.

DIAPROSOME. s. m. (ét. gr., διαπρεπὴς, distingué ; σῶμα, corps). Entom. Genre de coléoptères, ayant pour type le diaprosome magnifique, du Brésil.

DIAPRUN. s. m. Pharm. Nom d'un électuaire dont l'excipient est la pulpe de prunes que l'on delaye dans du suc de coings. Le diaprun simple est minoratif ; le diaprun solutif est purgatif.

DIAPRURE. s. f. Variété de couleurs ; état ou qualité de ce qui est diapré. La diaprure des prairies. La diaprure de la nacre.

DIAPTERNE. s. m. (du gr. διὰ, avec ; πτέρνα, talon). Pharm. anc. Nom d'un médicament préparé avec les talons des animaux et le fromage, qu'on employait dans les maladies des articulations.

DIAPTOSE. s. f. (du gr. διάπτωσις, chute). Anc. mus. Sorte de périélèse qui, dans le plain-chant, consiste à répéter deux fois la finale d'un chant, en plaçant entre ces deux notes la note sensible.

DIAPYÈME ou **DIAPYÈSE.** s. f. (rad. gr., διαπυέω, διαπυίσκω, je fais suppurer). Médec. Suppuration.

DIAPYÉTIQUE. adj. des 2 g. (ét., V. DIAPYÈME). Médec Maturatif, suppuratif. Onguent diapyétique.

— subst. Un diapyétique. Employer les diapyétiques.

[illegible] que signifie *dieu*, *maître*, et que les anciens Scandinaves donnaient à leurs premiers chefs.

DIARBEKR ou **DIARBÉKIR.** Géograph. Grande province de la Turquie d'Asie, entre le Tigre et l'Euphrate, voisine des lieux où la tradition place le *paradis terrestre* ; superficie, 12,000 lieues carrées ; pop. 1,000,000 d'habitants ; sol plat et fertile, commerce assez actif, pays de passage des caravanes turques, persanes et syriennes ; cap. *Diarbékr*.

DIAROMATICON. s. m. Pharm. Médicament composé de diverses substances aromatiques.

DIARRHAGE. s. f. (du gr. διαῤῥαγὴ, fracture). Chir. Fracture des os temporaux.

DIARRHÉE. s. f. (du gr. διάῤῥοια, rad. ῥέω, couler). Pathol. Excrétion alvine, fréquente, copieuse et fluide, vulgairement flux de ventre, cours de ventre, dévoiement ; maladie qui a son siége dans les organes de la digestion, spécialement dans l'estomac et dans le conduit intestinal. Diarrhée idiopathique, crapuleuse, éphemère. Diarrhée symptomatique ou accidentelle. Diarrhée critique. Diarrhée [illegible]

rale, muqueuse, bilieuse, putride, graisseuse, purulente. Diarrhée aiguë, chronique, intermittente. La *diarrhée* est un mauvais signe dans la pleurésie et la péripneumonie. (Sent. d'Hippocrate.)

DIARRHÉIQUE. adj. des 2 g. Pathol. Qui tient à la diarrhée, qui a rapport à la diarrhée. Flux diarrhéique.

DIARRHÈNE. s. f. (du gr. διαῤῥέω, je passe promptement). Bot. Genre de graminées, établi pour une plante herbacée de l'Amérique boréale.

DIARRHODON. s. m. (ét. gr., διὰ, avec; ῥόδον, rose). Pharm. Electuaire ou conserve dont les roses sont la base. || Poudre astringente composée de roses de Provins, santal citrin, santal rouge, semences de fenouil, de basilic, etc., qui se donne dans les pertes, les fleurs blanches et pour arrêter les vomissements.

DIARTHRODIAL, ALE. adj. Anat. Qui a rapport à la diarthrose, qui a lieu par diarthrose. Articulation diarthrodiale.

DIARTHRON. s. m. (du gr. διαρθρόω, j'articule). Bot. Genre de daphnoïdées, formé pour une plante herbacée, de la Mongolie chinoise.

DIARTHROSE. s. f. (ét. gr., διὰ, prép. qui marque division; ἀρθρώσις, articulation mobile, qui permet aux pièces osseuses de jouer librement en tous sens les unes sur les autres.

DIAS ou **DIAZ**. Hist. Plusieurs Portugais ont porté ce nom. BARTHÉLEMI DIAS découvrit et doubla en 1486 le fameux cap des Tempêtes, nommé plus tard par le roi Jean II, cap de Bonne-Espérance. || NICOLAS DIAS. Célèbre prédicateur dominicain, des XVe et XVIe siècles. || BALTHAZAR DIAS. Aveugle de naissance, écrivain distingué. || HENRI DIAS. Nègre du Brésil, qui seconda puissamment le général d'Albuquerque contre les Indiens. || FRANÇOIS DIAS-GOMEZ. Emule et compatriote de Camoëns, né en 1743, mort en 1793.

— Ce nom a été aussi porté par plusieurs Espagnols. MICHEL DIAS, compagnon de Christophe Colomb. || JEAN BERNARD DIAS. Savant linguiste, et évêque de Calahorra, mort en 1556. || JEAN DIAS. Hardi novateur, disciple de Calvin, mort pour sa foi, en 1546, de la main de son frère. || FRANÇOIS DIAS. Missionnaire, lapidé dans la Chine.

DIASAPONIUM. s. m. (ét. gr., διὰ, avec, σαπώνιον, savon). Pharm. Onguent dont le savon est le principal ingrédient.

DIASATYRION. s. m. Pharm. Électuaire dont la plante appelée satyrion faisait la base.

DIASCÉVASTE. s. m. (du gr. διασκευάζω, j'arrange). Philol. Nom donné à ceux qui, avant les grammairiens de l'école d'Alexandrie, s'occupèrent de retoucher, d'arranger et de continuer les poésies d'Homère et des poètes cycliques.

DIASCHISME. s. m. (ét. gr., διὰ, à travers, σχίζω, je fends, je partage). Mus. anc. Moitié d'un semi-ton mineur.

DIASCIE. s. f. (ét. gr., διὰ, à travers; σκιὰ, ombre). Bot. Genre de scrofularinées, établi pour des herbes annuelles ou vivaces, du Cap.

DIASCORDIUM. s. m. (ét. gr., διὰ, avec, et du lat. *scordium*, sorte de plante). Pharm. Electuaire dont les feuilles de scordium sont la base, et que l'on emploie comme tonique dans la dyssenterie, et comme stomachique, pour régulariser l'exercice des fonctions gastriques.

DIASÉBESTE. s. m. Pharm. Électuaire dont les sébestes, espèce de prunes, font la base.

DIASÈME. s. f. Entom. Genre de diptères qui a pour type la diasème rufipède.

DIASÉNÉ. s. m. Pharm. Poudre purgative qui a le séné pour base.

DIASIE. s. f. Bot. Genre de plantes herbacées du Cap, de la famille des iridées.

DIASIES. s. f. pl. Myth. gr. Fêtes célébrées à Athènes en l'honneur de Jupiter mélichius.

DIASOSTIQUE. s. f. (du gr. διασώζω, je conserve). Pathol. Partie de la médecine qui a pour objet la conservation de la santé. A ce mot on substitue ordinairement celui d'Hygiène.

— DIASOSTIQUE. adj. des 2 g. Qui conserve la santé. V. HYGIÉNIQUE.

DIASPASIS. s. f. (du gr. διάσπασις, désordre). Bot. Genre de goodéniacées, qui a pour espèce unique la diaspasis fidifoliée, plante herbacée de la Nouvelle-Hollande.

DIASPERMATON. s. m. (ét. gr., διὰ, avec; σπέρμα, semence). Pharm. Emplâtre composé de semences, particulièrement de graines de fenouil.

DIASPHAGE. s. f. (du gr. διασφάξ; rad. διασφάζω, je crève). Médec. Fissure, scissure; ouverture d'une plaie.

DIASPHENDONÈSE. s. f. (du gr. διασφενδονάω, j'écartèle avec des branches d'arbres). Ant. gr. Sorte de supplice qui consistait à plier de force deux arbres, à chacun desquels on attachait un des pieds du patient, de manière que ces arbres, étant lâchés, emportaient chacun une partie de son corps

DIASPHYXIE. s. f. (ét. gr., διὰ, avec; σφύξις, battement). Médec. anc. Pulsation des artères, palpitation du cœur.

DIASPIDE. s. f. (ét. gr., διὰ, dans; ἀσπὶς, bouclier). Entom. Genre d'hémiptères, renfermant de singuliers insectes qui semblent placés dans une espèce de bouclier orbiculaire.

DIASPORE. s. m. (du gr. διασπορὰ, dispersion). Minér. Minéral fort rare qui appartient aux aluminoxydes composés; il est gris ou blanc jaunâtre, décrépite avec violence lorsqu'il est exposé à la flamme d'une bougie, et se dissipe en une multitude de parcelles brillantes.

DIASPOROMÈTRE. s. m. (ét. gr., διασπορὰ, dispersion; μέτρον, mesure). Phys. Instrument propre à mesurer l'angle de deux prismes d'un verre différent, qui est nécessaire pour établir l'achromatisme.

DIASPOROMÉTRIE. s. f. Phys. Art d'employer le diasporomètre.

DIASPOROMÉTRIQUE. adj. des 2 g. Phys. Qui a rapport au diasporomètre, à la diasporométrie.

DIASPRE ou **DIASPRO**. Minér. L'un des noms du jaspe.

DIASTASE. s. f. (du gr. διΐστημι, je disjoins). Chir. Séparation des os articulés par un gynglyme latéral, comme les extrémités inférieures soit du cubitus et du radius, soit du tibia et du péroné.

— Chim. Principe immédiat trouvé dans la germination des graines céréales, des tubercules de pommes de terre, etc., et qui a pour caractère remarquable de réagir sur la fécule ou l'amidon, de manière à rendre très-soluble toute leur substance amylacée, en formant une matière gommeuse, qui se transforme elle-même graduellement en sucre. C'est sur la réaction spéciale de la *diastase* que se fondent surtout les industries de la fabrication de la bière, du sirop de dextrine, de la dextrine gommeuse, etc. (Payen.)

DIASTATE. s. f. (du gr. διαστὰς, distant). Entom. Genre de diptères, formé pour une petite muscide de l'Europe méridionale

DIASTATOMME. s. m. (ét. gr., διαστατὸς, séparé; ὄμμα, œil). Entom. Genre de névroptères, formé pour des insectes qui habitent la Chine.

DIASTATOPS. s. m. (ét. gr., διαστατὸς, séparé; ὤψ, face). Entom. Genre de névroptères dont les espèces habitent le Brésil.

DIASTÉMATÉLYTRIE. s. f. (ét. gr., διάστημα, ατος, interstice; ἔλυτρον, vagin). Médec. Scission contre nature du vagin en deux parties.

DIASTÉMATENCÉPHALIE. s. f. (ét. gr., διάστημα, interstice; ἐγκέφαλος, cerveau). Médec. Scission contre nature du cerveau jusqu'à sa base, sur la ligne médiane.

DIASTÉMATIE. s. f. (rad. gr. διάστημα, intervalle). Térat. Déviation organique caractérisée par la présence d'une fissure sur la ligne médiane du corps.

DIASTÉMATOCAULIE. s. f. (ét. gr., διάστημα, intervalle; καυλὸς, tige). Médec. Scission anomale du tronc dans le sens de sa longueur.

DIASTÉMATOCHEILIE. s. f. (ét. gr., διάστημα, intervalle; χεῖλος, lèvre). Médec. Scission anomale des lèvres à leur partie moyenne.

DIASTÉMATOCRANIE. s. f. (ét. gr., διάστημα, intervalle; κρανίον, crâne). Médec. Scission contre nature du crâne, sur la ligne médiane.

DIASTÉMATOCYSTIE. s. f. (ét. gr., διάστημα, intervalle, κύστις, vessie). Médec. Scission contre nature de la vessie, sur la ligne médiane.

DIASTÉMATOGASTRIE. s. f. (ét. gr., διάστημα, intervalle; γαστὴρ, ventre). Médec. Scission contre nature des parois du bas-ventre à leur partie moyenne.

DIASTÉMATOGLOSSIE. s. f. (ét. gr., διάστημα, intervalle; γλῶσσα, langue). Médec. Scission contre nature de la langue en deux moitiés.

DIASTÉMATOGNATHIE. s. f. (ét. gr., διάστημα, intervalle; γνάθος, mâchoire. Médec. Scission contre nature des mâchoires sur la ligne médiane.

DIASTÉMATOMÉTRIE. s. f. (ét. gr., διάστημα, intervalle; μήτρα, matrice). Médec. Scission contre nature de la matrice en deux moitiés latérales.

DIASTÉMATOMYÉLIE. s. f. (ét. gr., διάστημα, intervalle; μυελὸς, moelle). Médec. Scission contre nature de la moelle épinière sur la ligne médiane.

DIASTÉMATOPYÉLIE. s. f. (ét. gr., διάστημα, intervalle; πύελος, bassin). Médec. Scission contre nature du bassin sur la ligne médiane.

DIASTÉMATORHACHIE. s. f. (ét. gr., διάστημα, intervalle; ῥάχις, épine du dos). Médec. Scission contre nature de la colonne épinière en deux moitiés longitudinales.

DIASTÉMATORHINIE. s. f. (ét. gr., διάστημα, intervalle; ῥὶν, nez). Médec. Scission contre nature du nez sur la ligne médiane.

DIASTÉMATOSTAPHYLIE. s. f. (ét. gr., διάστημα, intervalle; σταφυλή, luette). Médec. Scission contre nature de la luette en deux parties.

DIASTÉMATOSTERNIE. s. f. (ét. gr., διάστημα, intervalle; στέρνον, sternum). Médec. Scission contre nature du sternum sur la ligne médiane.

DIASTÈME. s. m. (du gr. διάστημα, intervalle). Mus. anc. Intervalle simple, par opposition à Système ou intervalle composé.

— Phys. Nom donné aux pores accidentellement épars sur la surface des corps, et qui ne peuvent être démontrés que par la pénétration des liquides dans les solides.

— Zool. Intervalle qui, chez la plupart des mammifères, existe entre les dents canines et les molaires. Cette expression est synon. de Barre.

— Dans les annélides, partie de la tête qui précède immédiatement le chaperon, et où sont insérées les chélicères.

DIASTÉMENTERIE. s. f. (ét. gr., διάστημα, intervalle; ἔντερον, intestin). Médec. Scission contre nature du canal alimentaire dans le sens de sa longueur.

DIASTICTE. s. m. (du gr. διαστίζω, je distingue par des points). Entom. Genre de coléoptères longicornes, dont les espèces habitent les parties froides et tempérées de la France.

DIASTOCÈRE. s. m. (ét. gr., διαστατὸς, distant; κέρας, antenne). Entom. Genre de coléoptères longicornes, insecte originaire du Sénégal.

DIASTOLE. s. f. Philol. Petit signe, semblable à une virgule, employé par les anciens grammairiens grecs, pour indiquer la séparation de deux syllabes qui auraient pu se confondre en un seul mot. Ex. : ὅ,τι, neutre de ὅστις, distingué de la conjonction ὅτι.

DIASTOLE. s. f. (du gr. διαστέλλω, j'ouvre). Pathol. Etat de dilatation du cœur et des artères, lors de leur pénétration par le sang dans l'acte de la circulation, par opposition à Systole ou état de resserrement de ces organes lorsqu'ils se vident de sang.

DIASTOLÉUS. s. m. (du gr. διαστολὴ, séparation). Entom. Genre de coléoptères mélasomes, insectes du Chili.

DIASTOLIQUE. adj. des 2 g. Anat. Qui a rapport à la diastole. Phénomène diastolique.

DIASTOPORE. s. m. Polyp. Genre de polypes qui a pour type le diastopore foliacé.

DIASTREMME. s. m. (du gr. διαστρέφω, je donne une entorse). Médec. Luxation, distorsion, entorse.

DIASTRÉPHOPHYLLE. adj. des 2 g. (ét. gr., διαστρέφω, je rends tortu; φύλλον, feuille). Bot. Qui a les feuilles distordues ou rejetées de côté.

DIASTROPHIE. s. f. (du gr. διαστροφὴ, distorsion). Chir. Déplacement des os, des muscles, des tendons, des nerfs.

DIASTROPHIS. s. m. (du gr. διαστρέφω, je rends tortu). Bot. Genre de crucifères, renfermant des arbustes de l'Arménie russe, bas, tortueux, à fleurs d'un rouge pâle.

DIASTROPHYLLE. adj. des 2 g. V. DIASTRÉPHOPHYLLE.

DIASTYLE. s. m. (ét. gr., διὰ, de; στύλος, style). Archit. Ordonnance d'architecture selon laquelle l'entre-colonnement est de trois diamètres ou six modules. Le diastyle n'est pas de bon goût.

DIASYRME. s. m. (du gr. διασυρμὸς, ironie). Littér. Figure de rhétorique qui consiste à exagérer une chose basse et ridicule; c'est une espèce d'hyperbole et de sarcasme.

DIATARTARON. s. m. Pharm. Poudre purgative dont le tartre fait la base.

DIATÉCOLITHE. s. m. Pharm. Médicament qui avait pour base la pierre de Judée.

DIATESSARON. s. m. (ét. gr., διὰ, avec; τέσσαρα, quatre). Pharm. Electuaire originairement composé de quatre médicaments simples, auxquels on a ajouté l'extrait de genièvre, et que l'on emploie dans l'épilepsie, les convulsions, les coliques, et pour faire sortir le placenta.

— adject. Thériaque diatessaron.

DIATESSARONER. v. n. 1re conj. (ét. gr., διὰ, avec, par; τέσσαρα, quatre). Mus. anc. Procéder par quartes.

DIATETTIGON. s. m. (ét. gr., διὰ avec; τεττιγονία, cigale). Pharm. Médicament dans la composition duquel il entrait des cigales.

DIATHERMANE. adj. des 2 g. (ét. gr., διὰ, passer librement la chaleur). Corps diathermane. Substance diathermane.

DIATHÈSE. s. f. (du gr. διατίθημι, je dispose). Pathol. Etat de l'économie animale, en vertu duquel on contracte certaines maladies. Diathèse muqueuse ou pituiteuse, inflammatoire, bilieuse, séreuse. L'étude des diathèses est une chose utile sous le rapport de la nosologie, et fort importante sous celui de la médecine préservative et de la thérapeutique. (Pariset.)

DIATOME. s. m. (ét. gr., διὰ, en travers; τομαῖος, coupé). Bot. Genre d'algues qui habitent les eaux douces et salées, et dont les filaments qui croissent attachés aux végétaux inondés, prennent en se séchant un aspect brillant.

DIATOMÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à un diatome. || DIATOMÉES. s. f. pl. Tribu de phycées, qui a pour type le genre diatome, et qui renferme des êtres microscopiques, dont les enveloppes à l'état fossile forment en presque totalité les couches de tripoli, substance siliceuse d'un grand usage dans les arts.

DIATOMIQUE. adj. des 2 g. Chim. V. BIATOMIQUE.

DIATONIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., διὰ, à travers; τόνος, ton). Mus. Qui procède par tons et par demi-tons naturels, c'est-à-dire sans altération. Gamme diatonique. Degré diatonique. Intervalle diatonique. Chant diatonique.

— s. m. Le Diatonique, par opposition au Chromatique.

DIATONIQUEMENT. adv. D'une manière diatonique, suivant l'ordre diatonique. Procéder diatoniquement

DIATRAGACANTHE. s. m. Pharm. Poudre adoucissante dont la gomme adragante est la base.

DIATRIBE. s. f. (du gr. διατριβὴ, frottement, examen, exercice). Ant. gr. Nom donné aux entretiens philosophiques, aux conversations savantes, à l'examen critique d'un ouvrage d'esprit.

— Par extens. Critique amère et violente. Les *diatribes* de Fréron, de Geoffroy, celles de Voltaire lui-même, trouveraient aujourd'hui peu d'approbateurs. (Benoît.) La *diatribe* devrait être consciencieuse, éclairée, fondée sur le bon goût, sévère, mais juste. (Id.)

— Tout discours, tout écrit violent et injurieux. La diatribe ne se produit pas seulement dans les écrits; un discours prononcé dans la chaire, à la tribune, peut en présenter le caractère, aussi bien qu'un pamphlet politique ou une biographie contemporaine.

DIATRION. s. m. (ét. gr., διὰ, avec; τρεῖς, trois). Pharm. Nom de deux espèces de poudres diaphorétiques composées chacune de trois substances différentes.

DIATRITAIRE. adj. et s. (rad. gr., δίαιτα, diète; τρίτος, troisième). Médec. Nom donné à des médecins méthodistes qui prétendaient guérir toutes les maladies en soumettant à une diète rigoureuse les individus qui en étaient atteints. Ecole diatritaire. Un médecin diatritaire. Un diatritaire.

DIATRITE. s. f. Médec. Diète soutenue pendant trois jours.

DIATYPOSE. s. f. (du gr. διατύπωσις, action de portraire, de dessiner). Littér. Figure de rhétorique, plus connue sous le nom d'*hypotypose*.

DIAUGIE. s. f. (du gr. διαύγεια, transparence). Entom. Genre de diptères, insecte trouvé au Brésil, et remarquable par la transparence et la forme étroite de son corps.

DIAULE. s. m. (ét. gr., διὰ, double; αὐλὴ, carrière). Ant. gr. Espace de 2 stades ou de 400 mètres de long. || Double course, aux jeux de la Grèce.

DIAULE. s. f. (ét. gr., διὰ, deux; αὐλὴ, flûte). Mus. gr. Flûte double, à deux corps.

DIAULÉION. s. m. (du gr. διαύλειον; rad. αὐλὴ, flûte). Mus. gr. Air joué sur la flûte nommée *diaule*.

DIAULODROME. s. m. (ét. gr., διαυλὴ, double carrière; δρόμος, coureur). Ant. gr. Celui qui disputait le prix de la course aux jeux de la Grèce en parcourant deux fois la longueur de la carrière.

DIAVOLINO. s. m. Diablotin, en langue italienne. Sorte de bonbon. || Au pl., des *diavolini*. Les diavolini de Naples sont les plus recherchés.

DIAZEUXIE. s. f. Bot. Genre de plantes à fleurs composées.

DIAZEUXIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une diazeuxie. || DIAZEUXIÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des labiatiflores, ayant pour type le genre diazeuxie.

DIAZEUXIS. s. f. (du gr. διάζευξις, séparation). Mus. anc. Ton qui séparait deux tétracordes disjoints; intervalle de la quarte à la quinte.

DIAZOME. s. m. (du gr. διάζωμα, formé de διαζώννυμι, je ceins). Ant. gr. Palier d'escalier, repos semi-circulaire ménagé de distance en distance entre les gradins des théâtres grecs.

— Path. Syn. de Diaphragme.

DIAZONE. s. f. (ét. gr., διὰ, à travers; ζώνη, ceinture). Tunic. Genre d'acéphales sans coquilles, ayant pour type la diazone violette, qui habite la Méditerranée.

DIAZOSTER. s. m. (du gr. διαζωστήρ, formé de διαζώννυμι, je ceins). Anat. La douzième vertèbre du dos, ainsi nommée parce qu'elle répond à la ceinture.

DIBAPHE. adj. des 2 g. (du gr., δὶς, deux fois; βάφος, teint). Qui est teint deux fois. Pourpre dibaphe. La livre de pourpre dibaphe se vendait du temps de Pline jusqu'à mille deniers.

DIBAPTISTE. adj. et s. (ét. gr., δὶς, deux fois; βαπτίζω, je baptise). Hist. relig. Nom donné au IXe siècle, dans l'Église grecque, à des sectaires qui prétendaient que le sectaire est obligé à recevoir deux fois le baptême.

DIBBIE. Géogr. Vaste lac de Nigritie.

DIBOLIE. s. f. (ét. gr., δὶς, deux fois; βολὴ, dard). Entom. Genre de coléoptères renfermant des insectes caractérisés par une lamelle bifurquée qui part de l'extrémité extérieure des tibias postérieurs.

DIBOTHRIDE. adj. des 2 g. (ét. gr., δὶς, deux fois; βόθρος, fossette). Helm. Qui a deux fossettes.

Épithète donnée aux bothriocéphales qui ont deux fossettes sur la tête.

DIBOTHRIORHYNQUE. s. m. (ét. gr., δίς, deux ; βοθρίον, fossette, ῥύγχος, bec). Helm. Genre de bothrocéphales qui a pour type une espèce parasite dont le corps est court, inarticulé, lamiforme, trouvée dans des poissons nommés lépidoptères de Guan, et pêchés sur les côtes de Bretagne.

DIBRANCHE. adj. des 2 g. (ét. gr., δίς, deux ; βράγχια, branchies). Zool. Qui a deux branchies, ou des branchies à deux feuillets. || DIBRANCHES. s. m. pl. Famille de cirrhipèdes.

DIBRAQUE. s. m. (ét. gr., δίς, deux fois ; βραχύς, court). Gramm. Pied d'un vers grec ou latin, composé de deux brèves.

DICACITÉ. s. f. (du lat. *dicacitas*, causticité). Plaisanterie, raillerie piquante ; penchant à railler, à plaisanter. Il sentait mieux que personne les travers et les ridicules, ce qui donnait souvent matière à ses *dicacités*. (Desfont.)

A ce monde faux et frivole,
Et des vrais plaisirs dégoûté,
Laissons une odieuse école
De luxe et de *dicacité*. (BÉRANGER.)

DICALYX. s. m. (ét. gr., δίς, deux ; κάλυξ, calice). Bot. Genre de ternstrœmiacées établi pour des arbres à fleurs terminales de l'Asie tropicale.

DICARPE. adj. des 2 g. (ét. gr., δίς, deux ; καρπός, fruit). Bot. Qui produit deux tiges l'une après l'autre, ou qui a ses pédoncules géminés. Les bulbes des colchiques sont dicarpes. || DICARPES. s. f. pl. Famille de plantes dont le fruit se compose d'un double follicule.

DICÉARQUE. Un des disciples les plus éloquents d'Aristote, né à Messine, en Sicile.

DICÉE. s. m. Ornith. Genre de passereaux ténuirostres, qui a pour type un petit oiseau des Indes, dont le plumage, généralement terne, est rehaussé par du rouge vif.

DICÈLE. s. m. Entom. Genre de coléoptères pentameres, qui a pour type le dicèle violet, insecte de l'Amérique du Nord.

DICÉLITE. adj. des 2 g. Entom. Qui ressemble à un dicèle. || DICELITES. s. m. pl. Famille d'insectes qui a pour type le genre dicèle.

DICELLE. s. f. (du gr. δίκελλα, hoyau à deux pointes). Bot. Genre de malpighiacées, établi pour des arbrisseaux du Brésil, à pédicelle articulé.

— Infus. Genre d'infusoires polygastriques, remarquable par les deux soies immobiles qu'il présente.

DICÉLUPHE. adj. des 2 g. (ét. gr., δίς, deux ; κέλυφος, écorce). Zool. Qui a une double enveloppe ou une double coquille. Œuf dicéluphe.

DICENTRE. s. m. (ét. gr., δίς, deux ; κέντρον, aiguillon). Bot. Genre de papavéracées établi pour des herbes à fleurs blanches ou purpurescentes, de l'Amérique boreale et de la Sibérie.

DICENTRÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à un dicentre. || DICENTRÉES. s. f. pl. Famille de plantes qui a pour type le genre dicentre.

DICÉPHALE. adj. des 2 g. (ét. gr., δίς, deux ; κεφαλή, tête). Bot. Qui a deux têtes ou deux sommets. Plante dicéphale. Tige dicéphale.

DICÉRANDRE. s. m. (ét. gr., δίκερας, à deux cornes ; ἀνήρ, ἀνδρός, étamine). Bot. Genre de labiées établi pour un sous-arbrisseau de la Caroline, ayant le port de l'hyssope.

DICÉRAS. s. m. (ét. gr., δίς, deux ; κέρας, corne). Bot. Genre de scrofulariées, établi pour une plante herbacée de la Cochinchine.

DICÉRATE. adj. des 2 g. (ét. gr., δίς, deux ; κέρας, corne). Zool. Qui porte deux cornes.

— Bot. Dont les sommets très-écartés se roulent de dedans en dehors.

DICÉRATE. s. m. Moll. Genre de camacées établi pour une grande coquille bivalve, irrégulière, très-épaisse, à grands crochets, qui se rencontre à l'état fossile dans les terrains crétacés du midi de la France.

DICÉRATELLE. s. f. (du gr. δίκερας, double corne). Infus. Genre de zoophytes infusoires microscopiques.

DICÈRE. adj. des 2 g. (du gr. δίκερας, double corne). Zool. Qui porte deux cornes, deux tentacules ou deux antennes. || DICÈRES. s. m. pl. Famille de mollusques qui n'ont que deux tentacules.

DICERME. s. m. (ét. gr., δίς, deux ; κέρμα, coupure). Bot. Genre de papilionacées qui a pour type le dicerme élégant, arbrisseau originaire de l'Inde.

DICÉROCARYON. s. m. (ét. gr., δίκερας, à deux cornes ; καρυον, noix). Bot. Genre de pédalinées, établi pour une plante herbacée à fleurs roses, de l'Afrique tropicale.

DICÉRODÈRE. s. m. (ét. gr., δίς, deux ; κέρας, corne ; δέρη, cou). Entom. Genre de coléoptères hétéromères, qui a pour type le dicérodère mexicain, dont le prothorax est surmonté de deux énormes cornes.

DICÉROS. s. m. (du gr. δίκερας, qui a deux cornes). Entom. Genre de coléoptères pentameres qui a pour type un insecte de Java, remarquable par la forme de sa tête, dont le chaperon bifurqué se prolonge en deux cornes droites.

DICERQUE. s. m. (ét. gr., δίς, deux ; κέρκος, queue). Entom. Genre de coléoptères pentamères qui a pour type le dicerque pipan, une des plus belles buprestides de l'Europ.

DICHÆE. s. f. (du gr. δίχα, divisée en deux). Bot. Genre d'orchidées, établi pour des plantes herbacées de l'Amérique tropicale.

DICHÆNE. s. m. (ét. gr., δίς, deux fois ; χαίνω, je m'entr'ouvre). Bot. Genre de champignons hyménomycètes, qui se développent sur les branches des végétaux vivants.

DICHÆNÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble au genre dichæne. || DICHÆNÉES. adj. f. pl. Famille de champignons qui a pour type le genre dichæne.

DICHÆTANTHÈRE. s. m. (ét. gr., δίχα, en deux parties ; ἀνθηρά, anthère). Bot. Genre de mélastomées, établi pour des arbrisseaux de Madagascar.

DICHÆTE. s. f. (ét. gr., δίς, deux ; χαίτη, crin ou barbe). Bot. Genre de composées établi pour des plantes herbacées, aquatiques, originaires de la Californie.

— Entom. Genre de diptères, qui a pour type la dichæte à longue queue, muscide qui présente à l'abdomen deux longues soies horizontales.

DICHAPÉTALE. adj. des 2 g. (ét. gr., δίχα, en deux ; πέταλον, pétale). Bot. Qui a des pétales bifides.

DICHEIRE. s. m. (ét. gr., δίς, deux ; χείρ, main). Entom. Genre de coléoptères pentamères, qui a pour type le dicheire brun, insecte de la Nouvelle-Californie.

DICHÉLACÈRE. s. m. (ét. gr., δίς, deux ; χηλή, mâchoire ; κέρας, corne). Entom. Genre de diptères qui a pour type le dichélacère immaculé, insecte de grande taille, habitant le Brésil

DICHÉLACHNÉ. s. m. (ét. gr., δίχηλος, fissipède ; ἄχνη, poil). Bot. Genre de graminées établi pour un gazon d'environ deux mètres de hauteur, croissant dans l'île de Norfolk, et dont chaque fleur repose sur un pédicelle barbu.

DICHÈLE. s. m. (du gr. δίχηλος, qui a le pied fourchu). Entom. Genre de coléoptères pentamères, renfermant des insectes de petite taille propres à l'Amérique.

DICHÉLESTE ou **DICHÉLESTION.** s. m. (ét. gr., δίς, deux ; χηλή, pince). Crust. Genre de siphonostomes, qui a pour type le dichéleste parasite, crustacé fixé sur l'appareil branchial de l'esturgeon.

DICHÉLESTIEN, IENNE. adj. Qui ressemble au dichéleste ou dichélestion. || DICHÉLESTIENS. s. m. pl. Famille de crustacés siphonostomes, qui a pour type le genre dichéleste.

DICHÉLONYX. s. m. (ét. gr., δίχηλος, pied fourchu ; ὄνυξ, ongle). Entom. Genre de coléoptères pentamères, qui a pour type le dichélonyx verdâtre du Canada.

DICHÉLOPS. s. m. (ét. gr., δίχηλος, pied fourchu ; ὤψ, tête). Entom. Genre d'hémiptères qui a pour type le dichélops moucheté, dont les lobes latéraux de la tête finissent en pointe aiguë.

DICHÉLYME. s. f. (ét. gr., δίχα, divisé en deux ; ἔλυμα, coiffe). Bot. Genre de mousses pleurocarpes, qui vivent dans les eaux courantes des ruisseaux et des fleuves.

DICHÉLYPSOPODE. adj. des 2 g. (ét. gr., δίχηλος, fendu ; ὕψος, hauteur ; πούς, pied). Zool. Qui a des pattes longues, robustes et à doigts distincts. || DICHÉLYPSOPODES. s. m. pl. Famille d'oiseaux de l'ordre des paralimnoptènés.

DICHILE. adj. des 2 g. (ét. gr., δίς, deux ; χηλή, pince). Zool. Qui a deux pinces ou deux sabots. Cet adjectif est synonyme de Bisulce. || DICHILES. s. m. pl. Famille de mammifères, comprenant ceux qui ont les pieds garnis de deux sabots.

DICHILE. s. m. (ét. gr., δίς, deux ; χεῖλος, lèvre). Bot. Genre de papilionacées qui a pour type le dichèle lebbekioïde, arbrisseau du Cap.

DICHLORIE. s. f. (ét. gr., δίς, deux fois ; χλωρίς, vert). Bot. Genre d'algues qui croît sur les rochers, dans l'Océan atlantique, et qui est d'une belle couleur vert-de-gris.

DICHLOSTOME. s. m. (ét. gr., δικλίς, cloison ...) qui a pour type le dichlostome elliptique, qui vit dans les mers de la Sicile.

DICHOBUNE. s. m. Zool. Genre de mammifères dont on ne connaît que des débris fossiles. V. ANOPLOTHÉRION.

DICHOCRINE. s. f. (ét. gr., δίχα, divisé ; κρίνον, lis). Echin. Genre de zoophytes échinodermes, voisin du genre encrine.

DICHOCRINISTE. adj. des 2 g. Échin. Qui ressemble à une dichocrine. || DICHOCRINITES. s. m. pl. Famille de zoophytes qui a pour type le genre dichocrine.

DICHOGAME. adj. des 2 g. (ét. gr., δίχα, divisé ; γαμος, noce). Bot. Qui appartient à la dichogamie. Plante dichogame.

DICHOGAMIE. s. f. Bot. Mode de fécondation qui a lieu dans les végétaux unisexués, dont les fleurs mâles et femelles s'épanouissent à des époques différentes.

DICHOGAMIQUE. adj. des 2 g. Bot. Qui a le caractère de la dichogamie.

DICHOMME. s. m. (ét. gr., διχῆ, doublement ; ὄμμα, œil). Entom. Genre de coléoptères hétéromères, dont toutes les espèces habitent l'Orient.

DICHONDRE. s. f. (ét. gr., δίς, deux fois ; χόνδρος, grain). Bot. Genre de convolvulacées formé pour des herbes basses, rampantes, vivaces, de l'Amérique extratropicale.

DICHONDRÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une dichondre. || DICHONDRÉES. s. f. pl. Famille de plantes qui a pour type le genre dichondre.

DICHOPÉTALE. adj. des 2 g. (ét. gr., δίχα, divisé ; πέταλον, pétale). Qui a des pétales bifides. Plante dichopétale.

DICHOPTÈRE. adj. des 2 g. (ét. gr., δίχα, en deux ; πτερόν, aile). Zool. Qui a les ailes échancrées ou partagées en deux.

DICHOPTÈRE. s. m. Entom. Genre d'hémiptères, qui a pour type le dichoptère hyalin, des Indes orientales.

DICHORÉE. s. m. (pr. *di-ko-ré* ; du gr. διχόρειος, même signif.). Gramm. Qui est composé de deux chorées. Il y a des dichorées dans les versifications grecque et latine.

DICHORISANDRE. s. f. (ét. gr., διχορία, en deux groupes ; ἀνήρ, δρός, étamine). Bot. Genre de commélinacées, établi pour des plantes herbacées du Brésil.

DICHOSÈME. s. m. (ét. gr., δίχα, doublement ; σῆμα, étendard). Bot. Genre de papilionacées, formé pour un arbrisseau à rameaux procombants, de la Nouvelle-Hollande.

DICHOSPORION. s. m. (ét. gr., δίχα, en deux ; σπορά, spore). Bot. Genre de petits champignons qui croissent sur les écorces blanchâtres.

DICHOTOMAL, ALE. adj. (ét. gr., δίχα, en deux ; τέμνω, je coupe). Bot. Qui naît de l'angle formé par deux rameaux sur une tige dichotome. Pédoncule dichotomal.

DICHOTOME. adj. des 2 g. (ét. gr., δίχα, divisé ; τομή, section). Astron. Qui est coupé en deux. Se dit de la lune, lorsqu'elle est coupée par le milieu, à l'époque d'un de ses quartiers, et qu'elle paraît sous la forme d'un demi-cercle, la ligne des cornes étant, dans toute sa longueur, la limite de la partie lumineuse.

— Zool. Qui a le corps bifurqué.

— Bot. Qui affecte la forme bifurquée. Tige, rameau, pédoncule, feuille, poil, style bifurqué.

DICHOTOMIE. s. f. Astron. État de la lune quand la moitié seulement de son disque est éclairée par le soleil.

— Bot. Angle formé par des rameaux dichotomes.

DICHOTOMIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., δίχα, en deux ; τομή, division). Qui se divise et se subdivise de deux en deux. Classification dichotomique. Méthode dichotomique.

DICHOTOMIUS. s. m. (du gr. διχότομος, divisé en deux parties). Entom. Genre de coléoptères pentamères, qui a pour type le copris d'olivier.

DICHOTOMOPHYLLE. adj. des 2 g. (ét. gr., διχότομος, divisé en deux ; φύλλον, feuille). Bot. Qui a les feuilles dichotomes. Plante dichotomophylle.

DICHROA. s. m. (ét. gr., δίς, deux fois ; χρόα, couleur). Bot. Genre de rosacées formé pour un arbrisseau arborescent, le dichroa fébrifuge à fleurs blanches et bleues, de la Chine et de la Cochinchine.

DICHROANTHE. adj. des 2 g. (ét. gr., δίς, deux ; χρόα, couleur ; ἄνθος, fleur). Bot. Qui a les fleurs de deux couleurs.

DICHROCÉPHALE. s. f. (ét. gr., δίχροος, de deux couleurs ; κεφαλή, tête). Bot. Genre de composées établi pour des plantes herbacées, velues, de l'Afrique australe.

DICHROÉ, ÉE. adj. (ét. gr., δίς, deux ; χρόα, couleur). Phys. Qui est de deux couleurs. Syn. de Bicolore.

DICHROÏSME. s. m. Minér. Propriété qu'ont certains minéraux transparents d'offrir une couleur différente, suivant qu'on les regarde par réflexion ou par réfraction.

DICHROÏTE. adj. des 2 g. Phys. Syn. de Dichroé. ... des minéraux à un seul acte de réfraction, qui ne montrent que deux couleurs.

DICHROMÈNE. s. f. (ét. gr., δίχροος, bicolore ; μήνη, croissant). Bot. Genre de cypéracées dont les chaumes sont feuillés dès la base, et qui habitent l'Amérique tropicale.

DICHRONE. adj. des 2 g. (ét. gr., δίς, deux ; χρόνος, temps). Bot. Qui a deux temps ou deux saisons, en parlant des plantes dont la végétation, dans nos climats, est suspendue pendant une partie de l'année, active pendant l'autre.

DICHROOPHYTE. s. m. V. DICROOPHYTE, seule orthographe régulière.

DICHRURE. adj. des 2 g. (ét. gr., δίς, deux ; χρόα, couleur ; οὐρά, queue). Zool. Dont la queue est de deux couleurs. Mus dichrure.

DICLADOCÈRE. s. m. (ét. gr., δίς, deux ; κλάδος, rameau ; κέρας, antenne). Entom. Genre d'hyménoptères qui a pour type l'eulophe de Westvodius, dont les antennes présentent deux rameaux assez marqués.

DICLAPODE. adj. des 2 g. (ét. gr., δίς, deux ; κλείω, je ferme ; πούς, ποδός, pied). Zool. Qui a les pattes fendues en deux portions faisant pinces. || DICLAPODES. s. m. pl. Ordre de crustacés dont les pieds et les appendices sont divisés en deux branches à leur extrémité.

DICLÉSIE. s. f. (ét. gr., δίς, deux ; κλείω, je ferme). Bot. Sorte de fruit composé de la graine soudée avec la base de la corolle endurcie et persistante.

DICLIDANTHÈRE. s. f. (ét. gr., δίκλειδος, à deux battants ; ἀνθηρά, anthère). Bot. Genre d'ébénacées établi pour des arbrisseaux et des arbustes du Brésil.

DICLINE. adj. des 2 g. (ét. gr., δίς, deux ; κλίνη, lit). Bot. Dont les fleurs sont unisexuées et portées sur des individus différents, en parlant des plantes dicotylédones. || DICLINES. s. f. pl. Section de la famille des graminées.

DICLINIE. s. f. Nom collectif sous lequel Linné embrassait toutes les plantes diclines.

DICLINISME. s. m. (ét. gr., δίς, deux ; κλίνη, lit). Bot. Séparation des deux sexes, dont chacun appartient à un individu distinct.

DICLINOÉDRIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., δίς, deux ; κλίνη, lit ; ἕδρα, base). Minér. Épithète appliquée à un système de cristallisation dans lequel les plans coordonnés n'étant pas perpendiculaires entre eux, deux des angles sont aigus ou obtus, le troisième étant droit.

DICLIPTÈRE. s. f. (ét. gr., δικλίς, porte à deux battants ; πτερόν, aile). Bot. Genre d'acanthacées établi pour des herbes ou des sous-arbrisseaux propres à l'Asie et à l'Amérique tropicales.

DICLIS. s. m. (du gr. δικλίς, porte à deux battants). Bot. Genre de scrofulariacées renfermant des plantes herbacées, à tiges rampantes, indigènes du Cap et de Madagascar.

DICNÉMON. s. m. (ét. gr., δίς, deux ; κνήμη, jambe). Bot. Genre de mousses pleurocarpes, qui vivent en rampant sur les écorces des arbres, dans la Nouvelle-Hollande.

DICOLORE. adj. des 2 g. V. BICOLORE.

DICOME. s. m. (ét. gr., δίς, deux ; κόμη, chevelure). Bot. Genre d'hélianthacées établi pour des arbrisseaux dichotomes du Cap et de la Sénégambie.

DICONQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., δίς, deux ; κόγχη, coquille). Conchyl. Qui se compose de deux coquilles ou de deux valves.

DICOQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., δίς, deux ; κόκκος, coque). Bot. Qui est formé de deux coques accolées l'une contre l'autre par leur côté interne, en parlant du fruit de certaines plantes.

— s. m. Genre de champignons hyphomycètes, à sporidies ovales.

DICORYPHE. s. m. (ét. gr., δίς, deux ; κορυφή, sommet). Bot. Genre d'amamélidacées formé sur un arbrisseau grêle, débile, qui croît à Madagascar.

DICOTYLE. s. m. Mamm. Un des noms du pécari.

DICOTYLE. adj. des 2 g. ou **DICOTYLÉ, ÉE.** adj. Bot. Dans quelques auteurs, syn. de Dicotylédone, dicotylédoné.

DICOTYLÉDON. adj. des 2 g. ou **DICOTYLÉDONÉ, ÉE.** adj. (ét. gr., δίς, deux ; κοτυληδών, cotylédon). Bot. Qui est muni de deux cotylédons ou lobes. *Embryon dicotylédon*, Embryon dont les cotylédons sont opposés, c'est-à-dire situés sur un même plan horizontal.

DICOTYLÉDONES ou **DICOTYLÉDONÉES.** s. f. pl. L'une des trois grandes divisions primaires établies parmi les végétaux phanérogames ou embryonés, c'est-à-dire pourvus d'organes sexuels et de fleurs, renfermant tous ceux dont l'embryon offre deux lobes ou cotylédons. Le groupe des dicotylédones renferme 230 familles, qui se partagent en quatre groupes secondaires : apétales, monopétales, polypétales et diclines. Les *dicotylédones*, continuant dans l'ordre naturel la longue série des végétaux, possèdent les attributions des acotylédones et des monocotylédones qui les précèdent, et en ont de spéciales qui semblent en faire des êtres plus parfaits. (Tollard.)

DICRANANTHÈRE. s. f. (ét. gr., δίκρανος, ...) lastomacées, formé sur une très-petite herbe du Brésil, à feuilles dentées en scie.

DICRANE. s. m. (du gr. δίκρανος, fourchu). Bot. Genre de mousses acrocarpes, qui se réunissent en gazon sur la terre et sur les rochers des deux hémisphères.

DICRANÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à un dicrane. || DICRANÉES. s. f. pl. Famille de mousses qui a pour type le genre dicrane.

DICRANIE. s. f. (du gr. δίκρανος, fourchu). Entom. Genre de coléoptères pentamères, qui a pour type le dicrane velouté, insecte du Brésil.

DICRANOBRANCHE. adj. des 2 g. (ét. gr., δίκρανος, fourchu ; βράγχια, branchies). Zool. Qui a des branchies bifurquées. || DICRANOBRANCHES. s. m. pl. Ordre de gastéropodes à branchies fourchues.

DICRANOCÉPHALE. s. m. (ét. gr., δίκρα-

νος, fourchu ; κεφαλή, tête). Entom. Genre de coléoptères pentamères qui a pour type le dicranocéphale de Hope.

DICRANOCÈRE. adj. des 2 g. (ét. gr., δίκρανος, fourchu ; κέρας, corne). Zool. Qui a les cornes ou les antennes fourchues. || DICRANOCÈRES. s. m. pl. Division établie dans le genre antilope.

DICRANODÈRE. s. m. (ét. gr., δίς, deux ; κρανίον, crâne ; δέρη, cou). Entom. Genre de coléoptères subpentamères qui a pour type le dicranodère annelé du Brésil, insecte noir et brillant, ayant des anneaux jaunes aux antennes.

DICRANOÏDÉ, ÉE. adj. Bot. Syn. de Dicrané.

DICRANOMYIE. s. f. (ét. gr., δίκρανος, fourchu ; μυῖα, mouche). Entom. Genre de diptères de la familles des tipulides.

DICRANOPHORE. s. m. (ét. gr., δίκρανος, qui a deux cornes ; φορός, porteur). Entom. Genre de diptères qui a pour type le dicranophore furcifère, insecte du Brésil.

DICRANOPS. s. m. (ét. gr., δίς, deux ; κρανίον, crâne ; ὤψ, œil). Entom. Genre de coléoptères subpentamères qui a pour type un insecte du Brésil, le dicranops couleur de poix.

DICRANURE. s. f. (ét. gr., δίκρανος, fourchu ; οὐρά, queue). Entom. Genre de lépidoptères nocturnes, dont les chenilles ont une double queue qu'elles redressent pour se défendre des mouches et des ichneumons.

DICRÉPIDE. s. f. (ét. gr., δίς, deux ; κρηπίς, ῖδος, chaussure). Entom. Genre de coléoptères pentamères, qui a pour type la dicrépide ramicorne, de Cuba.

DICROCÈRE. adj. des 2 g. Zool. Syn. de Dicranocère.

DICROMYE. s. f. (ét. gr., δίκροος, qui a deux pointes ; μυῖα, mouche). Entom. Genre de diptères qui a pour type la dicromyie brésilienne, mouche d'un noir de jais luisant, avec la tête rouge.

DICRONYCHE. s. m. (ét. gr., δίκροος, fendu en deux ; ὄνυξ, ongle). Entom. Genre de coléoptères pentamères, qui a pour type le dicronyche du Sénégal, dont les tarses sont terminés par des crochets bifides.

DICROTE. adj. des 2 g. (ét. gr., δίς, deux fois ; κρούω, je frappe). Pathol. Qui frappe deux fois. Se dit d'une espèce de pouls qui donne deux battements successifs dans une même diastole, et dont on compare très-exactement le mouvement à celui qui se fait lorsqu'un marteau frappe l'enclume, rebondit et achève son coup, sans donner, à proprement parler, deux coups complets. Pouls dicrote. Pulsation dicrote. On se sert aussi du mot *rebondissant*.

DICRURE ou **DRONGO**. s. m. Ornith. Genre d'oiseaux de la famille des ampélidées.

DICRURIN, INE. adj. Ornith. Qui ressemble à un dicrure. || DICRURINS. s. m. pl. Groupe d'oiseaux qui a pour type le genre dicrure.

DICRURINÉ, ÉE. Ornith. Syn. de Dicrurin.

DICRYPTE. s. f. (ét. gr., δίς, deux ; κρύπτη, voûte). Bot. Genre d'orchidacées, renfermant des plantes acaules de l'Amérique tropicale.

DICTAME ou **DICTAMNE**. (du gr. δίκταμον, δίκταμνον ; rad. Δίκτη, montagne de l'île de Crète où l'on trouve cette herbe, dont l'usage fut indiqué, dit-on, par un cerf blessé d'une flèche). Hist. Nom sous lequel les anciens ont décrit une plante que l'on croit être une espèce d'*origan*, et dont ils vantaient surtout les propriétés merveilleuses dans le traitement des plaies occasionnées par les javelots et les flèches. Vénus alla cueillir le dictame sur le mont Ida, pour panser la blessure d'Enée.

— Fig. Baume, adoucissement, consolation. Les paroles de l'amitié sont un puissant dictame pour les blessures du cœur. Il est des douleurs pour lesquelles il n'y a point de dictame. La religion seule peut mettre le dictame sur toutes les blessures de l'humanité. Omission des dictionnaires, notamment de l'Académie.

— Bot. Genre de diosmacées qui a pour type le dictamne rouge, belle plante vivace, d'une odeur fortement aromatique, croissant dans la Sibérie, sur les monts Himalaya et en Grèce, et que l'on recherche pour l'ornement des jardins. Le dictamne a été préconisé comme excellent moyen dans les fièvres intermittentes, l'hystérie, l'épilepsie, etc.

[illegible]

lat. *dictare*, dicter, suggérer). Philos. mor. Inspiration, sentiment intérieur. N'est employé que dans cette phrase : *le dictamen de la conscience*. La règle intérieure que chacun porte en soi-même et à laquelle il doit appliquer ses actions. Ecouter, suivre le dictamen de la conscience. Chacun doit suivre le *dictamen* de la conscience. (St-Evrem.) Une bonne action devient mauvaise si elle est faite contre le *dictamen* de la conscience. (Id.)

DICTAMNE. s. m. Bot. V. DICTAME.

DICTAMNÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble au dictamne. || DICTAMNÉES. s. f. pl. Famille de plantes qui a pour type le genre dictamne.

[illegible]TAMNITE. s. f. Pharm. Vin que l'on obtenait en faisant fermenter le moût sur le dictamne, et que l'on employait comme emménagogue.

DICTATEUR. s. m. (du lat. *dictator* ; rad. *dictare*, dicter, imposer). Hist. rom. Magistrat suprême de la république romaine, qui était proposé par le sénat, nommé pour six mois par le peuple, et dont l'élection était confirmée par les augures. Le dictateur jouissait d'un pouvoir absolu, même au-dessus des lois ; vingt-quatre licteurs portaient devant lui les haches et les faisceaux ; il avait le droit de faire la paix et la guerre, de lever des armées, de les licencier et de les mener à l'ennemi. A l'exception des tribuns du peuple, tous les autres magistrats étaient suspendus pendant son administration ; il allait toujours à pied et ne pouvait sortir des confins de l'Italie. Le premier dictateur fut Titus Larcius, l'an 235, neuf ans après l'expulsion des rois ; Jules César fut le dernier. Rome ne nommait les dictateurs que pour des circonstances extraordinaires.

— Par extens. Magistrat investi temporairement ou à perpétuité d'une autorité souveraine et absolue.

— Fig. Homme qui parle d'une manière absolue, tranchante. Faire le dictateur. Prendre un ton de dictateur.

— *Dictateur* a été employé plaisamment et par équivoque pour Celui qui *dicte* à un autre. Je suis *dictateur* perpétuel comme Jules César. (Pélissier.)

Vous mettez les holas ! en écoutant l'auteur,
Vous égalez le *dictateur*
Qui dictait tout d'un temps à quatre. (LA FONT.)

— Hist. d'Allem. Nom donné au secrétaire de l'électeur de Mayence, sous la dictée duquel les secrétaires des diverses légations écrivaient les actes qui avaient été portés au directoire de l'Empire.

— Anc. univ. Titre donné à l'écolier qui avait été plusieurs fois *empereur*, c'est-à-dire le premier dans les compositions.

DICTATION. s. f. (pr. *dik-ta-ci-on*). Action de dicter. Vieux et inusité.

DICTATORIAL, ALE. adj. Qui concerne la dictature. Dignité dictatoriale. Fonctions dictatoriales. Arrêts dictatoriaux.

— Par extens. Qui est absolu, sans contrôle, sans limite. *Pouvoir dictatorial*, *autorité dictatoriale*. Pouvoir, autorité de l'homme ou du corps politique qui, dans les circonstances décisives d'une révolution, s'empare de la toute-puissance et se place au-dessus des lois établies, dédaignant (surtout dans un gouvernement représentatif), de consulter les corps qui, aux termes de la constitution, doivent concourir à l'exercice de la souveraineté. Mes transactions avaient pu être tranchantes, *dictatoriales*, mais jamais perfides. (Napol.)

— Fig. Tranchant, impérieux. Ton dictatorial. Prendre un ton dictatorial. Se donner un air dictatorial.

DICTATRICE. s. f. Ne s'est jamais employé en français que dans un sens tout particulier. Les auteurs des divertissements de Sceaux ont parlé de la *dictatrice* perpétuelle de l'ordre de *la mouche à miel* ; il y a eu des médailles frappées en son honneur.

DICTATURE. s. f. Hist. Dignité, autorité de dictateur. Conférer la dictature. Exercer, abdiquer la dictature. Abolir la dictature.

— Par extens. Domination souveraine, absolue, exercée avec ou sans le consentement de ceux qui doivent lui être subordonnés. La glorieuse dictature de Napoléon fut proclamée au 18 brumaire, et se termina tristement à Sainte-Hélène, où le grand empereur disait lui-même qu'il ne pouvait parvenir qu'au travers de la *dictature* perpétuelle, à donner la paix au monde, en fermant l'abîme des révolutions. (Ch. du Roz.)

— Fig. Empire, domination que quelqu'un s'attribue sur les choses et sur les esprits. Exercer une dictature. S'arroger la dictature. Cet orgueilleux critique voulait usurper dans la république des lettres une *dictature* perpétuelle. (Balz.) Le peintre David avait à la Convention la *dictature* des beaux-arts. (Du Roz.)

— Hist. d'Allem. Assemblée des cancellistes ou secrétaires de légation des différents princes et Etats, dans l'ancien empire d'Allemagne.

DICTÉ, ÉE. part. pass. du v. Dicter. S'empl. adject. Prononcé à haute voix pour qu'un autre écrive à mesure. Lettre dictée. Version dictée.

— *Dicté à*. Dépêche dictée par un roi à son ministre. Leçon dictée par un maître à ses écoliers.

— Suggéré. Réponses dictées à un accusé.

— *Dicté par*, inspiré par. Le respect et l'obéissance envers ses père et mère nous ont été *dictés* par la nature. (Mme Dacier.) J'adore la puissance suprême et je m'attendris sur ses bienfaits. Je n'ai pas besoin qu'on m'enseigne ce culte, il m'est *dicté* par la nature elle-même. (J.-J. Rouss.) Toutes ses paroles étaient *dictées* par la vérité même. (Mass.) Il envoya des lettres circulaires, *dictées* en apparence par l'esprit de concorde et de charité. (Volt.) Vous m'avez envoyé un ouvrage *dicté* par l'humanité et par l'éloquence. (D'Alemb.)

— Prescrit, imposé. Telle est la loi des dieux à mon père *dictée*. (Rac.)

DICTÉ. Géogr. Montagne de Crète qui produisait abondamment le dictame.

DICTÉE. s. f. (du lat. *dictare*, dicter). Action de dicter, de faire écrire ce que l'on dit. Ecrire sous la dictée de quelqu'un. Faire une dictée à quelqu'un. Ecrire à la dictée. La Bible est un livre inspiré, écrit pour ainsi dire sous la *dictée* de Dieu lui-même, par des hommes qu'il avait choisis pour cette auguste fonction. (Auger.)

— Ecol. Leçon qu'un maître dicte à ses écoliers. La dictée d'un professeur. Commencer la dictée. Finir la dictée. Donner une longue dictée. Copier une dictée.

— Astron. Nom de la constellation d'Ariane.

DICTÉNIDIE. s. f. (ét. gr., δίς, deux ; κτείς, peigne ; ἰδέα, forme). Entom. Genre de diptères, qui a pour type la tipule bimaculée.

DICTER. v. a. 1re conj. (du lat. *dictare* ; rad. *dictum*, dit, chose dite, parole). Prononcer à haute voix et posément les mots qu'un autre écrit à mesure. Dicter une lettre à un secrétaire, à un commis. Dicter un thème, une version, un devoir à des écoliers. Dicter quelques phrases. Je ne peux guère écrire, mais je *dicte* avec une grande consolation les expressions de ma reconnaissance pour votre souvenir. (Volt.)

Mon valet écrivant ce que j'aurais *dicté*,
Ferait un livre entier marchant à mon côté. (BOILEAU.)

— Absol. César dictait à quatre secrétaires en même temps. Napoléon dictait souvent une partie de la nuit.

— Signifie populairement, Écrire, composer. Dicter une lettre.

— Suggérer, fournir. Dicter à un accusé ce qu'il doit répondre.

Du reste il n'a rien fait que par votre conseil ;
Vous-même avez *dicté* tout ce triste appareil. (RACINE.)

— Fig. Inspirer. La conscience nous dicte notre devoir. La raison, le sens commun nous dictent la vérité. La nature nous dicte l'amour filial et toutes les affections de famille. L'ivresse des sens peut *dicter* un crime dont on aurait horreur de sang-froid. (J.-J. Rouss.) Le sentiment qui *dictait* vos lettres coulait avec une élégante simplicité. (Id.) Je sais, il est vrai, le parti que *dicte* en pareil cas la prudence, au défaut d'espoir. (Id.)

— Prescrire, imposer. Dicter des lois, des ordres, des conditions. Dicter sa volonté. Ce ne sont point ici des lois que je viens *dicter*. (D'Alemb.)

Je crois voir d'un tyran le ministre abhorré
D'esclaves qu'il a faits tristement entouré,
Dictant d'un œil hideux ses volontés sinistres. (VOLT.)

Louis, plus glorieux et plus grand que jamais,
S'est fait voir à toute la terre
Aussi juste en *dictant* la paix,
Que redoutable dans la guerre. (PAVILLON.)

— SE DICTER. v. pron. Être dicté.

DICTÉUS. adj. m. Myth. Surnom de Jupiter, adoré sur le mont Dicté en Crète.

DICTION. s. f. (pr. *dik-ci-on* ; du lat. *dictio* ; rad. *dicere*, dire, parler). Ensemble des qualités générales et grammaticales du discours écrit ou parlé. Diction élégante, pure, vicieuse. C'est dans l'observation scrupuleuse des règles de la grammaire, dans les ressources que l'on sait y découvrir, dans les beautés que l'on tire quelquefois de leurs difficultés mêmes, que consistent l'élégance et la pureté de la *diction*. (Rollando.) Le caractère de la *diction* est modifié par le génie de la langue, par les qualités de l'esprit et de l'âme de l'écrivain, par le genre dans lequel il s'exerce, par le sujet qu'il traite, par les mœurs et la situation du personnage qu'il fait parler, ou de celui qu'il revêt lui-même, enfin par la nature des choses qu'il exprime. (Marmont.) Les grâces de la *diction*, soit en éloquence, soit en poésie, dépendent du choix des mots, de l'harmonie des phrases, et encore plus de la délicatesse des idées et des descriptions riantes. (Volt.) Il faut distinguer le style de la *diction*, par la même raison qu'on distingue l'éloquence de la prose, et la versification de la poésie ; le mérite de la *diction* se borne à suivre les principes de sa langue et le goût de sa nation, pour le choix et la propriété des termes, pour l'ordre et la clarté des constructions, pour le nombre et l'harmonie des périodes, enfin pour tout ce qui forme le tissu du discours. Mais le style est ce qui donne la vie à tout cela ; des morceaux écrits avec force, mais sans art, pleins de traits sublimes et négligés, auront le mérite du style sans avoir celui de la *diction*, parce qu'il y a une grande différence entre écrire sa langue avec pureté et l'écrire avec génie ; les hommes rares qui ont possédé ces deux grandes qualités de l'art d'écrire sont les seuls modèles dans [illegible]art si difficile, et c'est ce qui met les auteurs [illegible]es absolument hors de pair ; mais le [illegible] de g[illegible] qui les ont souvent égalés par l'éloquence ou style, sans pouvoir atteindre à la pureté de leur *diction*. (Geoffroy.)

— Art de bien dire, de phraser avec une attention soutenue, de prononcer d'après le système lingual le plus pur, de moduler avec justesse, d'accentuer la parole, de la jeter, suivant le cas, avec plus ou moins de grâce, plus ou moins d'énergie, de hâter ou de ralentir le débit, et de lui imprimer constamment le cachet du bon goût et des convenances. Ces qualités, qui constituent la *diction* en général, s'appliquent particulièrement à la diction théâtrale.

DICTIONNAIRE. s. m. (pr. *dik-ci-o-nèr* ; du lat. *dictionarium*, recueil de dictions ; rad. *dictum*, parole). Philol. Recueil de tous les mots d'une langue, accompagnés de leur explication et rangés dans un certain ordre, le plus souvent dans l'ordre alphabétique. Dictionnaire français. Dictionnaire latin. Dictionnaire grec. Dictionnaire anglais. Dictionnaire où les mots sont rangés par ordre de dérivation. Dictionnaire par racines. Dictionnaire en deux volumes. Dictionnaire de poche. Composer, publier un dictionnaire. Nomenclature d'un dictionnaire. Le premier livre d'une nation est le *dictionnaire* de sa langue. (Volney.) Le *dictionnaire* universel d'une langue doit contenir tous les mots de cette langue qui représentent une idée. (Ch. Nod.) Un *dictionnaire* sans exemples est un squelette. (Volt.) Pendant que l'Académie faisait son *dictionnaire*, tout le monde faisait la langue. (Villem.) Chez les peuples dont le *dictionnaire* est large, la parole n'est plus que la monnaie de la sensation. (Ch. Nod.)

— Fam. *Traduire à coups de dictionnaire*. Recourir fréquemment au dictionnaire pour traduire une langue. || Se dit quelquefois par dénigrement d'un mauvais traducteur. Faire une traduction à coups de dictionnaire.

— Par extension, Recueil par ordre alphabétique sur des matières de littérature, de sciences, d'arts, etc. Dictionnaire de musique, d'architecture, de peinture, de sculpture, des arts et métiers, d'art nautique, d'art vétérinaire, d'agriculture, de botanique, de chronologie, de commerce, d'entomologie, d'équitation, de géographie, d'histoire naturelle, d'anatomie, de manufactures, de médecine, de chirurgie, de physiologie, de pharmacie, de mathématiques, de mythologie, de zoologie, de chimie, etc. Dictionnaire philosophique, historique, critique. Ces dictionnaires sont surtout des dictionnaires de choses, qui n'ont de commun avec les dictionnaires de langue que le classement alphabétique des matières ; s'il ne s'agissait que d'expliquer simplement les termes propres à ces différents arts, on dirait mieux dictionnaire des termes de marine, des termes d'architecture, des termes de médecine, etc.

— Fig. et fam. *Un dictionnaire vivant*. Une personne qui a des connaissances fort étendues, une immense érudition.

— Syn. comp. DICTIONNAIRE. VOCABULAIRE. GLOSSAIRE. Le *vocabulaire* ne comprend que des nomenclatures sans explication, et peut n'être pas alphabétique ; le *glossaire* ne comprend que des séries de mots peu connus ; le *dictionnaire* donne les mots alphabétiquement et les explique.

DICTIONNARISÉ, ÉE. part. pass. du v. Dictionnariser.

DICTIONNARISER. v. a. 1re conj. Classer par ordre alphabétique ; donner à un ouvrage, à un traité, la forme de dictionnaire.

DICTIONNARISTE. s. m. Celui qui fait, qui compose, qui écrit un dictionnaire. Il est synonyme de Lexicographe ou de glossographe.

DICTON. s. m. (du lat. *dictum*, chose dite, parole). Signifie proprement, Mot plaisant ou piquant, raillerie contre quelqu'un. A chacun son dicton. C'est pour vous ce dicton.

— Par extension, Mot ou sentence qui a passé en proverbe, quelquefois en mauvais langage, et plus admis alors dans l'usage par les personnes des classes inférieures que par celles de la bonne compagnie. Un vieux dicton. Un dicton populaire. Connaissez-vous le dicton ? Ecoutez bien ce dicton. Il y a là dedans des *dictons* assez jolis. (Mol.) Le *dicton* est surtout à l'usage du peuple, auquel il plaît par sa forme concise et métaphorique. (St-Prosp.)

— S'employait autrefois dans le style noble comme synon. de Maxime.

On voit bien par de tels *dictons*
Que la sagesse de nos pères,
Sans nous embarrasser de maximes sévères,
Nous faisait ses belles leçons. (***)

Du conseiller Matthieu l'ouvrage est de valeur,
Et plein de beaux *dictons* à réciter par cœur. (MOL.)

Le seigneur du village à sa porte les mit,
Et ce *dicton* picard à l'entour fut écrit :
« Bieux chires leups, n'écoutez mie
« Mère tenchent chen fieux qui crie ! » (LA FONT.)

— Syn. comp. DICTON. PROVERBE. Le *dicton* se rattache exclusivement à certaines localités ; le *proverbe* est particulier à toute une nation, dont il forme en quelque sorte le code de sagesse pratique.

DICTUM. s. m. (pr. *dik-tomm* ; du lat. *dicere*, dire ; *dictum*, chose dite). Jurispr. Dispositif d'un arrêt, d'une sentence ; ainsi appelé parce qu'anciennement, lorsque les jugements se rendaient en latin, ce dispositif était presque toujours conçu en ces termes : *Dictum fuit per arrestum curiæ* ; Il a été dit par arrêt de la [illegible]

DICTUOPHYLLIE. s. f. (ét. gr., δίκτυον, filet ; φύλλον, feuille). Polyp. Genre de zoophytes fossiles, qui a pour type la dictuophyllie réticulée, trouvée dans la craie de Maestricht.

DICTYDION. s. m. (du gr. δίκτυον, filet). Bot. Genre de petits champignons ligneux pourvus d'un stipe, à sporidies d'un pourpre foncé.

DICTYLÈME. s. f. Bot. Genre d'algues marines qu'on rapporte communément au genre hydrodictyon.

DICTYMÉNIE. s. f. (ét. gr., δίκτυον, rets, ὑμήν, membrane). Bot. Genre de rhodomélées, plantes originaires des zones chaudes ou tempérées, et dont une seule espèce, la dictyménie volubile, se rencontre dans la Méditerranée.

DICTYNES. s. f. pl. Arach. Famille de petites arachnides qui forment leur toile sur les feuilles, entre les grains de raisin et des baies.

DICTYNNÉE. adj. f. (rad. gr δίκτυον, filet). Myth. gr. Surnom de Diane chasseresse, présidant à la chasse au filet.

DICTYNNIES. s. f. pl. Myth. gr. Fêtes en l'honneur de Diane dictynnée.

DICTYOCARPE. adj. des 2 g. (ét. gr., δίκτυον, réseau; καρπός, fruit). Bot. Qui a des fruits réticulés. Zornie, delphinie dictyocarpe.

DICTYOCHE. s. f. (ét. gr., δίκτυον, filet; ὀχέω, je porte). Bot. Genre de desmidiées, formées de corpuscules anguleux et la plupart fossiles.

DICTYODE. adj. des 2 g. (ét. gr., δίκτυον, réseau; εἶδος, ressemblance). Hist. nat. Qui ressemble à un réseau, qui est réticulé. Tétamocère dictyode.

DICTYOLOME. s. m. (ét. gr., δίκτυον, rets; λῶμα, frange). Bot. Genre de xanthoxylacées, renfermant de petits arbres diclines par avortement, qui croissent au Brésil.

DICTYONÈME. s. m. (ét. gr., δίκτυον, rets; νῆμα, filaments). Bot. Genre de champignons hyménomycètes, qui croissent dans les régions tropicales.

DICTYONOTE. s. m. (ét. gr., δίκτυον, filet; νῶτος, dos). Entom. Genre d'hémiptères, qui a pour type le tingis crassicorne.

DICTYOPHORE. s. m. (ét. gr., δίκτυον, filet; φορός, porteur). Entom. Genre d'orthoptères, ayant pour type le dictyophore hiéroglyphique, qui habite l'Égypte.

—s. f. Entom. Genre d'hémiptères, qui a pour type la dictyophore européenne, insecte de petite taille.

DICTYOPTÈRE. adj. des 2 g. (ét. gr., δίκτυον, réseau; πτερόν, aile). Entom. Qui a les ailes réticulées.

DICTYOPTÈRE. s. m. Entom. Genre de coléoptères pentamères, qui a pour type le lycus aurore, du midi de la France. || DICTYOPTÈRES. s. m. pl. Famille d'insectes comprenant ceux des névroptères qui ont les ailes réticulées.

DICTYOPTÉRYX. s. m. (ét. gr., δίκτυον, réseau; πτέρυξ, aile). Entom. Genre de lépidoptères nocturnes, qui a pour type le tortryx.

DICTYORHIZE. adj. des 2 g. (ét. gr., δίκτυον, réseau; ῥίζα, racine). Bot. Qui a des racines rétiformes ou réticulées. Agaric dictyorhize.

DICTYOSIPHON. s. m. (ét. gr., δίκτυον, rets; σίφων, tube). Bot. Genre d'algues d'une couleur jaune, pâle ou vert olivâtre, qui se trouve sur nos côtes océaniques.

DICTYOSPHÉRIE. s. f. (ét. gr., δίκτυον, rets; σφαῖρα, sphère). Bot. Genre d'algues dont le tube sphérique simule un tissu creusé d'alvéoles.

DICTYOTE. s. f. (rad. gr. δίκτυον, réseau). Bot. Genre d'algues sphériques ayant pour type la dictyote polypodioïde, qui se trouve dans toutes les mers.

DICTYOTÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une dictyote. || DICTYOTÉES. s. f. pl. Famille d'algues, qui a pour type le genre dictyote.

DICTYOTHRIX. s. m. (ét. gr., δίκτυον, rets; θρίξ, poil). Bot. Genre d'algues membraneuses de la famille des zoospermées.

DICTYURE. s. f. (ét. gr., δίκτυον, rets; οὐρά, queue). Bot. Genre de floridées, comprenant des algues rares et fort belles que l'on a trouvées dans l'Adriatique.

DICYCLE. s. m. (ét. gr., δίς, deux; κύκλος, cercle). Entom. Genre d'hyménoptères, qui a pour type le dicycle d'Angleterre.

DICYPELLION. s. m. (ét. gr., δίς, deux fois; κύπελλον, petite coupe). Bot. Genre de lauracées, renfermant des arbres dioïques brésiliens.

DICYRTE. s. m. (ét. gr., δίς, deux fois; κυρτός, bossu). Entom. Genre de coléoptères, qui a pour type le dicyrte gibbifère, insecte rugueux et d'un bleu verdâtre, qui habite le Brésil.

DIDACT. Abréviation qui signifie Didactique.

DIDACTIQUE. adj. des 2 g. (rad. gr. διδάσκω, j'enseigne). Qui est propre à enseigner, à instruire. Termes didactiques. Genre didactique. Principes didactiques.

Loin ces rimeurs craintifs dont l'esprit phlegmatique
Garde dans ses fureurs un ordre *didactique*. (Boil.)

tionnelle entre les divers genres de sciences, disposition des matériaux d'un même enseignement, qui répond le mieux à son but.

— *Ouvrage didactique*. Ouvrage, soit en prose, soit en vers, qui a pour objet d'instruire, d'enseigner les principes et les lois d'une science, les règles et les préceptes d'un art. Les écrits d'Aristote sur la grammaire, sur la poétique et sur la rhétorique, le traité du Sublime attribué à Longin, les livres de Cicéron sur l'art de l'orateur, les Institutions oratoires de Quintilien, sont des ouvrages didactiques. Chez nous, le Traité des Études de Rollin, celui des tropes de Dumarsais, le Cours analytique de littérature de Lemercier, sont d'excellents ouvrages didactiques. Cependant cette dénomination de *didactique* s'applique plus particulièrement à un genre de poésie dont le principal but est l'instruction. Les Géorgiques de Virgile sont un modèle inimitable de poésie didactique. L'Art poétique de Boileau est notre plus belle œuvre didactique. L'Essai sur l'Homme de Pope est le meilleur ouvrage didactique qu'aient produit les Anglais. On rattache quelquefois au genre didactique la poésie descriptive, l'épître et la satire. Je donnerai le prix du poëme *didactique* à Virgile sur Hésiode. (Huet.)

— Au masculin, s'empl. subst. pour signifier Langage didactique, genre didactique. Le didactique. Écrire dans le didactique. S'exercer dans le didactique.

DIDACTIQUE. s. f. Philos. Art d'enseigner, d'exposer régulièrement, méthodiquement, les principes et les lois d'une science, les règles et les préceptes d'un art.

DIDACTIQUEMENT. adv. D'une manière didactique, en se conformant aux règles de la didactique. Procéder didactiquement.

DIDACTYLE. adj. des 2 g. (ét. gr., δίς, deux; δάκτυλος, doigt). Zool. Qui a deux doigts. L'autruche est un oiseau didactyle. L'unau est un mammifère didactyle. Parmi les amphibiens ou reptiles à peau nue, il y a plusieurs genres d'animaux didactyles.

DIDASCALIE. s. f. (du gr. διδασκαλία, enseignement). Philos. Art d'enseigner les doctrines, ensemble de divers préceptes, règles, instructions, apophthegmes.

DIDASCALIQUE. adj. des 2 g. Philos. Qui concerne la doctrine, l'enseignement.

DIDEAU. s. m. (pr. *di-dô*). Pêch. Filet qui sert à barrer les rivières. On dit aussi Digual.

DIDÉCAÈDRE. adj. des 2 g. (ét. gr., δίς, deux; δέκα, dix; ἕδρα, base). Minér. Épithète donnée à une variété de cristaux dont les faces offrent par leur ensemble la combinaison de deux solides à dix faces. Feldspath didécaèdre.

DIDÉE. s. f. (ét. gr., δίς, deux; ἰδέα, forme). Entom. Genre de diptères qui a pour type la didée à bandelettes, insecte trouvé aux environs de Paris.

DIDELPHE. adj. des 2 g. (ét. gr., δίς, deux; δελφύς, matrice). Mamm. Épithète donnée à tous les animaux à bourse ou marsupiaux. Tels sont les sarigues, qui ont une poche abdominale. || DIDELPHES. s. m. pl. Famille de mammifères qui a pour type le genre sarigue. On trouve des didelphes à l'état fossile.

DIDELPHIDE. adj. des 2 g., ou **DIDELPHIEN, ENNE.** adj. Mamm. Syn. de Didelphe.

DIDELPHOÏDE. adj. des 2 g. (ét. gr., δίς, deux; δελφύς, matrice; εἶδος, forme). Mamm. Qui ressemble à un didelphe.

DIDELTE. s. m. (ét. gr., δίς, deux; δέλτα, triangle). Bot. Genre de composées renfermant des sous-arbrisseaux ou des plantes herbacées du Cap.

DIDEMNE. s. m. Tunic. Genre d'ascidies.

DIDEMNIEN, ENNE. adj. Tunic. Qui ressemble au didemne. || DIDEMNIENS. s. m. pl. Famille d'ascidies composées qui a pour type le genre didemne.

DIDERME. s. m. (ét. gr., δίς, deux; δέρμα, peau). Bot. Genre de gastéromycètes renfermant de petits champignons épiphytes, colorés et météoriques.

DIDEROT (Denis). L'un des plus hardis et des plus ardents adeptes de la philosophie du XVIIIe siècle, né à Langres en 1713, mort en 1783. Diderot est le chef des encyclopédistes.

DIDESME. s. m. (ét. gr., δίς, deux; δεσμός, lien). Bot. Genre de sinapacées qui renferme des herbes annuelles de l'archipel grec, de l'Afrique et de l'Amérique.

DIDIPLASE. adj. des 2 g. (ét. gr., δίς, deux; διπλάσιος, double). Minér. Épithète donnée à des cristaux composés de deux rhomboïdes et de deux dodécaèdres. Chaux carbonatée didiplase.

DIDISQUE. s. m. (ét. gr., δίς, deux; δίσκος, disque). Bot. Genre d'ombellifères renfermant des plantes herbacées, à fleurs bleues et blanches, originaires de la Nouvelle-Hollande.

DIDODÉCAÈDRE. adj. des 2 g. (ét. gr., δίς, deux; δώδεκα, douze; ἕδρα, base). Minér. Épithète donnée à une variété de cristaux dont la surface est composée de vingt-quatre faces qui, prises douze à douze et prolongées par la pensée, formeraient deux dodécaèdres différents. Chaux carbonatée didodécaèdre.

DIDON. Fille de Bélus, roi de Tyr; épousa son oncle Sichée, grand prêtre d'Hercule. Forcée de se soustraire à la tyrannie de son [illegible] trésors, avait poignardé Sichée, elle se dirigea vers l'Afrique, où elle fonda Carthage. Virgile en a fait, dans son admirable fiction de l'Énéide, l'amante infortunée du chef des Troyens, tandis que l'histoire nous la montre comme la veuve fidèle de Sichée, qui, plutôt que d'épouser Yarbas, roi des Gétules, fait préparer un bûcher, y monte, et se perce le sein.

DIDORON. s. m. (ét. gr., δίς, deux; δῶρον, palme). Métrol. Ancienne mesure linéaire des Grecs, qui valait deux palmes.

DIDOT. Famille d'imprimeurs français qui ont porté la typographie à un haut degré de perfection. FRANÇOIS DIDOT, syndic de la communauté des libraires, né à Paris en 1690. || FRANÇOIS-AMBROISE DIDOT, fils du précédent, né à Paris en 1730, commença à donner aux caractères typographiques d'exactes proportions et une coupe franche et élégante. On lui doit la fabrication du papier vélin et la presse à un coup. Il est mort en 1804. || PIERRE-FRANÇOIS DIDOT, frère du précédent, né à Paris en 1761, ajouta aux perfectionnements de son art, et mourut en 1795. || PIERRE DIDOT, fils aîné de François-Ambroise, se distingua par de superbes éditions et comme littérateur. || FIRMIN DIDOT, frère du précédent, né à Paris en 1764, a soutenu comme imprimeur, et surtout comme graveur et fondeur, le nom de son père. En 1826, il se livra aux affaires publiques comme député; il est auteur de deux tragédies. La mort l'a frappé en 1836.

DIDRACHME. s. m. (ét. gr., δίς, deux; δραχμή, drachme). Métrol. Poids et monnaie des Grecs qui équivalait à deux drachmes.

DIDUCTEUR. adj. et s. m. (du lat. *diducere*, conduire çà et là). Anat. Qui produit le mouvement appelé *diduction*. Muscle diducteur. Le diducteur.

DIDUCTION. s. f. (pr. *di-duk-ci-on*; du lat. *diductio*, formé de *diducere*). Anat. Mouvement alternatif de côté et d'autre.

DIDYMALGIE. s. f. (ét. gr., δίδυμος, testicule; ἄλγος, douleur). Pathol. Douleur qui a son siège dans les testicules.

DIDYMALGIQUE. adj. des 2 g. Pathol. Qui a rapport à la didymalgie.

DIDYMANTHE. s. m. (ét. gr., δίδυμος, double; ἄνθος, fleur). Bot. Genre de chénopodiacées formé pour un petit sous-arbrisseau de la Nouvelle-Hollande.

DIDYME. adj. des 2 g. (du gr. δίδυμος, double). Bot. Épithète appliquée aux organes composés de deux parties arrondies et réunies par un point à leur sommet. Les anthères de l'épinard, de l'euphorbe, sont didymes.

DIDYME. adj. des 2 g. (du gr. δίδυμος, jumeau). Épithète donnée à Diane et à Apollon.

— Astron. *Les Didymes*. Ancien nom de la constellation des Gémeaux.

DIDYME. Grammairien d'Alexandrie, impitoyable critique et travailleur infatigable; vivait au siècle d'Auguste.

DIDYME. Nom d'un père de l'Église, né en 308, et martyrisé l'an 395 à Alexandrie d'Égypte.

DIDYME. Géogr. anc. Ville d'Ionie renommée par son oracle d'Apollon, le plus célèbre après celui de Delphes.

DIDYMÉES. s. f. pl. Antiq. gr. Jeux célébrés à Milet en l'honneur d'Apollon.

DIDYMÈLE. s. m. (ét. gr., δίδυμος, double; μέλος, membre). Bot. Genre de plantes formé pour un arbre dioïque qui croît à Madagascar.

DIDYMÉON. s. m. (du gr. δίδυμος, jumeau). Antiq. gr. Quartier de la ville de Milet où Apollon Didyme avait un temple. || Nom de ce temple.

DIDYMIE. s. f. (rad. gr. δίδυμος, double). Entom. Genre d'hyménoptères, dont les antennes sont bifides.

DIDYMION. s. m. (rad. gr. δίδυμος, double). Bot. Genre de gastéromycètes, établi pour de petits champignons d'un blanc cendré.

DIDYMOCARPE. s. m. Bot. Genre de gesnériacées, renfermant des herbes vivaces qui se remarquent par la disposition du double placentaire.

DIDYMOCARPÉ, ÉE. adj. des 2 g. (ét. gr., δίδυμος, double; καρπός, fruit). Bot. Qui a des fruit didymes. || DIDYMOCARPÉES. s. f. pl. Famille de plantes qui a pour type le genre didyme.

DIDYMOCHITON. s. m. (ét. gr., δίδυμος, double; χιτών, tunique). Bot. Genre de méliacées, qui renferme des arbres ou des arbrisseaux originaires de Java.

DIDYMOCLÈNE. s. f. (ét. gr., δίδυμος, double; χλαῖνα, enveloppe). Bot. Genre de polypodiacées, établi pour des fougères arborescentes de l'Amérique tropicale.

DIDYMOCRATER. s. m. (ét. gr., δίδυμος, didyme; κρατήρ, coupe). Bot. Genre d'hyphomycètes, établi pour de petits champignons épiphytes.

DIDYMODON. s. m. (ét. gr., δίδυμος, jumelle; ὀδούς, dent). Bot. Genre de mousses acrocarpes, qui habitent les lieux alpestres européens.

DIDYMOPHYSE. s. f. (ét. gr., δίδυμος, didyme, φύσις, production). Bot. Genre de crucifères, établi pour des plantes herbacées, vivaces, originaires des alpes arméniennes.

DIDYMOPRION. s. m. (ét. gr., δίδυμος, didyme; πρίων, scie). Bot. Genre de phycées, renfermant des algues qui se trouvent en France et en Angleterre, dans les eaux vives des sources et des fontaines.

DIDYMOPS. s. m. (ét. gr., δίδυμος, double; ὤψ, face). Entom. Genre de névroptères, ayant pour type la libellule bimaculée, de l'Amérique méridionale.

DIDYMOSPORION. s. m. (ét. gr., δίδυμος, didyme; σπορά, spore). Bot. Genre de petits champignons, qui croissent sur les végétaux morts ou vivants.

DIDYMOTIKE. Géogr. V. DIMOTIKA.

DIDYNAME. adj. des 2 g. (ét., V. DIDYNAMIE). Bot. Dont les quatre étamines sont disposées en deux paires, l'une sensiblement plus que l'autre. Le grand muflier, la digitale sont didynames.

DIDYNAMIE. s. f. (ét. gr., δίς, deux; δύναμις, puissance). Bot. Quatorzième classe du système sexuel de Linné, renfermant tous les végétaux à quatre étamines didynames, c'est-à-dire deux plus grandes et deux plus petites.

DIDYNAMIQUE ou **DIDYNAMISTE.** adj. des 2 g. Bot. Qui appartient à la didynamie, qui a les caractères de la didynamie. Plante, fleur didynamique.

DIE. Géogr. Ville de France, ch.-l. d'arr. (Drôme); 3,000 hab. Vin muscat appelé *clairette de Die*.

DIÉ (SAINT). Géogr. Ch.-l. d'arr. (Vosges); 8,000 hab.

DIEBITSCH - ZABALKANSKI (Jean-Charles). Feld-maréchal russe, né en 1785, mort du choléra en 1831, au camp de Pultusk, après la sanglante bataille d'Ostrolenka qu'il avait livrée aux Polonais.

DIECBOLIQUE. adj. des 2 g. (du gr. διεκβολή, sortie par un lieu étroit). Médec. Qui est propre à procurer l'avortement. Potion diecbolique.

DIECTASITE. adj. des 2 g. (ét. gr., δίς, deux; ἔκτασις, extension). Minér. Épithète donnée à une variété de cristaux, qui résulte de deux décroissements sur un même bord ou sur un même angle, l'un en longueur, l'autre en largeur. Chaux carbonatée diectasite.

DIÉCULE. s. m. Petit jour. Ce mot est de Rabelais.

DIÈDRE. adj. des 2 g. (ét. gr., δίς, deux; ἕδρα, base). Géom. Épithète donnée à un angle qui est formé par la rencontre de deux surfaces.

DIEFFENBACHIE. s. f. (de *Dieffenbach*, nom propre). Bot. Genre d'aracées, qui a pour type la dieffenbachie seguine, grande et belle plante, originaire des îles Caraïbes et cultivée en Europe.

DIÉMEN (Terre de). Géogr. Ile considérable du grand Océan austral, au S.-E. de la Nouvelle-Hollande. Les anglais y sont établis depuis 1804; population européenne, 60,000 hab.

DIÉNIE. s. f. (du gr. διετής, bisannuel). Bot. Genre d'orchidacées, qui a pour type la diénie crispée, plante répandue dans l'Amérique et dans l'Asie tropicale.

DIENNAÈDRE. adj. des 2 g. (ét. gr., δίς, deux; ἐννέα, neuf; ἕδρα, base). Minér. Épithète donnée à un cristal terminé par dix-huit faces qui sont situées neuf à neuf vers chaque sommet. Chaux carbonatée diennaèdre.

DIEPPE. (de l'angl. *deep*, profond; ancien nom de la rivière qui porte aujourd'hui celui d'Arques). Géogr. Ville de France, forte et commerçante; ch.-l. d'arr. (Seine-Inférieure), avec un beau port sur la Manche; célèbre par ses bains de mer. 17,000 hab.

DIEPPOIS, OISE. adj. et s. Habitant de Dieppe. Un Dieppois, une Dieppoise. || Qui appartient à Dieppe ou à ses habitants.

DIÉRÈSE. s. f. (du gr. διαίρεσις, division). Log. Distinction des choses différentes qui servent à former un tout; division d'une chose en ses parties constitutives.

— Gramm. Division d'une diphthongue en deux syllabes, par opposition à Synérèse.

— Chir. Opération qui consiste dans la séparation des parties réunies contre l'ordre naturel, ou de celles dont la division ou la dilatation sont nécessaires pour le rétablissement de la santé. Diérèse par incision; diérèse par ponction; diérèse par divulsion; diérèse par cautérisation.

DIÉRÉSILE. s. m. (rad. gr. διαιρέω, je divise). Bot. Fruit simple qui se divise en plusieurs coques à la maturité.

DIÉRÉSILIEN. adj. m. Bot. Dont le fruit a les caractères d'un diérésile.

DIÉRÉTIQUE. adj. des 2 g. Chir. Qui est propre à opérer la division d'un tissu, en parlant de tout agent mécanique ou chimique.

DIERMSTEIN ou **DURMSTEIN.** Géogr. Bourg de Bavière, autrefois résidence des évêques de Worms.

— Hist. Théâtre d'une bataille gagnée en 1805 par le maréchal Mortier sur les Autrichiens.

DIERSHEIM. Géogr. hist. Village du grand duché de Bade, près duquel Moreau passa le Rhin et battit les Autrichiens, en 1797.

DIERVILLE. s. f. Bot. Genre de lonicéracées, qui renferme des arbrisseaux élégants par [illegible] nord de l'Amérique et du Japon.

DIÈSE. s. m. (du gr. δίεσις, action de faire passer au delà). Mus. Signe musical qui sert à faire élever d'un demi-ton la note devant laquelle il est placé, sans cependant que cette note change de degré ni de nom. *Dièse accidentel*. Celui qui se place accidentellement à la gauche d'une note, dans le cours du chant, et qui n'altère que cette note. Le dièse posé à la clé altère toutes les notes du morceau qui se trouve sur le degré affecté de ce dièse.

— *Double dièse*. Signe qui augmente la note d'un ton entier. Le double dièse ne s'emploie qu'accidentellement.

— adjectiv. *Note dièse* pour Note diésée. *Fa* dièse, *ut* dièse.

DIÉSÉ, ÉE. part. pass. du v. Diéser. S'emploie adjectiv. Ton diésé. Note diésée.

DIÉSER. v. a. 1re conj. (pr. *di-é-zé*; rad.

dièse). Mus. Armer la clé d'un ou de plusieurs dièses, pour changer l'ordre et le lieu des demi-tons majeurs.

— *Dièser accidentellement.* Donner à quelque note un dièse accidentel, soit pour le chant, soit pour la modulation.

— SE DIÉSER. v. pron. Être diésé.

DIÉSIE. s. f. (du gr. δίεσις, division). Entom. Genre de coléoptères qui a pour type la diésie quatripentée, petit insecte de la Russie méridionale.

DIÉSINGIE. s. f. Bot. Genre de phaséolacées, formé pour une plante volubile du Brésil.

DIES IRÆ. s. m. Liturg. cathol. Mots latins qui signifient Jour de colère, et par lesquels on désigne le chant funèbre dans lequel est tracé en rimes latines un tableau très-énergique du jugement dernier. Entonner le Dies iræ. Chanter le Dies iræ.

DIESPITER. (littéral. *père du jour*). Myth. Surnom de Jupiter. S'applique par antiphrase à Pluton.

DIEST. Géogr. Ville de Belgique (Brabant méridional); fut démantelée en 1705, après avoir été prise et reprise par les Anglais et les Français; 6,000 hab.

DIESTOTEMME. s. m. (ét. gr., διεστώς, distant; στίμμα, ocelle). Entom. Genre d'hémiptères qui a pour type la cigale albipenne, trouvée au Brésil.

DIÉTAIRE. adj. et s. des 2 g. Ant. rom. Préposé à la distribution des vivres.

DIÉTARQUE. s. m. (ét. gr., δίαιτα, subsistance; ἀρχός, chef). Ant. rom. Officier préposé à la garde de la salle à manger des empereurs.

DIÈTE. s. f. (du gr. δίαιτα, manière de vivre). Régime de vie, emploi raisonné et méthodique des choses essentielles à la vie, principalement de la nourriture. Dans le sens le plus large, le mot diète comprend, avec les aliments, toutes les influences hygiéniques qui entourent l'homme, soit en santé, soit en maladie.

— Prise dans l'acception limitée du mot, la *diète* est cette partie de la thérapeutique qui apprend à régler la nourriture des malades, à leur administrer des aliments qui conviennent toujours à leur situation et à les nourrir en temps opportun. Prescrire la diète lactée, la diète végétale, mucilagineuse. Diète sucrée. Diète huileuse. Diète farineuse. Diète tonique. Diète gélatineuse. Diète acidule, etc.

— Dans le sens le plus rigoureux, la *diète* signifie l'Abstinence totale des aliments, la privation de toute nourriture. Être à la diète. Faire diète. Mettre un malade à la diète. Diète longue, absolue, rigoureuse, sévère, complète. La *diète* ou la privation d'aliments ne suspend pas entièrement la nutrition, elle la limite seulement et la rend moins active. (Barbier.) Un individu qui est à la *diète* doit éprouver une modification dans la composition intime de tous les appareils qui forment son corps. (Id.) Une *diète* sévère, réglée avec les modifications que réclame l'état individuel des malades, devient alors un véritable secours médicinal. (Id.)

— *Diète conservatrice.* Celle qui enseigne l'art de conserver la santé. || *Diète préservatrice.* Celle qui a pour objet d'éloigner les causes morbifiques, de prévenir les maladies imminentes. || *Diète curative.* Celle dont le but est de seconder les moyens médicinaux, de coopérer à la guérison des affections pathologiques.

DIÈTE. s. f. (du gr. δίαιτα, arbitrage). Hist. Assemblée nationale dans certains pays. Spécialement Assemblée des États d'Allemagne, de Suisse, de Danemark et de Suède, de Pologne, etc. Diète générale. Diète particulière. Diète fédérale ou fédérative. Diète ordinaire, extraordinaire. Convoquer, assembler, tenir, clore, rompre la diète.

— Anc. cout. Vacation.

DIÉTÉRIDE. s. f. (du gr. διετηρίς, espace de deux ans). Ant. gr. Nom que les Grecs donnaient à un cycle de deux ans qui formait 730 jours, par l'adjonction d'un treizième mois, dans le but de combler le retard de onze jours de l'année lunaire sur le cours du soleil.

DIÉTÈTE. s. m. (du gr. διαιτητής; rad. διαιτάω, je concilie). Ant. gr. Arbitre, conciliateur, chez les Athéniens. On lui remettait la décision des procès.

DIÉTÉTIQUE. adj. des 2 g. Médec. Qui concerne la diète, le régime à suivre pour conserver ou pour rétablir la santé. Moyens [illegible]tétiques. Remèdes diététiques.

DIÉTÉTIQUE. s. f. Branche de la thérapeutique qui apprend à se servir avec avantage des moyens de l'hygiène dans le traitement des maladies. La diététique est la diète mise en principes; c'est ce qu'on appelle aujourd'hui *hygiène*.

DIÉTÉTIQUEMENT. adv. Conformément à la diététique.

DIÉTÉTISTE. s. m. Médecin qui n'emploie pour la curation des maladies que des moyens diététiques.

DIÉTIKON. Géogr. et hist. Village de Suisse, canton de Zurich, près duquel les Français et les Russes se livrèrent plusieurs combats, en 1799.

DIÉTINE. s. f. (dimin. de *diète*). Hist. Assemblée de la noblesse polonaise des palatinats, des provinces et des districts, qui avaient le privilége de nommer et d'envoyer des nonces à la diète de la nation.

DIÉTOPSIS. s. m. (ét. gr., δίς, deux fois; ὄψις, œil). Entom. Genre de coléoptères hétéromères, originaires de Cayenne ou du Brésil.

DIEU. s. m. (du celt. *diw*, *dew*, *tew*, *tewi*, d'où en gr. θεός; en lat. *dius*, *deus*). L'Être suprême, absolu, nécessaire, créateur et maître de toutes choses. Dieu bon, bienfaisant, clément, propice, facile, miséricordieux, sage, juste, puissant, infini, éternel, jaloux, vengeur, redoutable.

— Périphr. Le Dieu de l'univers, le père de la nature, le père commun des hommes, l'éternel architecte, l'architecte suprême, l'éternel géomètre, le divin artisan, le souverain moteur, l'arbitre éternel, le grand Être, l'Être infini, l'Être souverain, le souverain Être, l'Être des êtres, l'Être divin, le Très-Haut, le Tout-Puissant, le monarque suprême, le roi des rois, le roi des cieux, le roi de l'univers, le roi des cieux et de la terre; le Dieu des combats, des armées, des batailles.

— Les attributs de Dieu. La toute-puissance, la justice, la sagesse, l'amour de Dieu. L'infinité, l'immensité, l'incompréhensibilité, l'éternité de Dieu. La majesté de Dieu. Le culte d'adoration dû à Dieu. La grâce de Dieu. La providence, les dons, les bénédictions, les faveurs, la protection de Dieu. L'esprit de Dieu. Les merveilles de Dieu. La lumière de Dieu. La connaissance de Dieu. Croire en Dieu. Espérer en Dieu. Aimer Dieu. Honorer, adorer, prier, louer, bénir, servir, craindre Dieu. Demander pardon à Dieu. Se recommander de Dieu. Elever ses enfants dans la crainte de Dieu. Se résigner, se conformer à la volonté de Dieu. Rendre grâces, gloire à Dieu. Vivre selon Dieu, pour Dieu. Implorer le nom de Dieu. Offenser Dieu, blasphémer le nom de Dieu. Faire quelque chose pour l'amour de Dieu. S'engager, se dévouer, se consacrer à Dieu. Ramener, convertir les âmes à Dieu. Apaiser la colère, la justice de Dieu.

— Le mot *Dieu* est le seul qui, dans le langage usuel, ne prenne pas l'article, lorsqu'on le considère dans la généralité, dans l'immensité, dans l'infinité de son être: la raison en est que *Dieu*, ainsi considéré, n'est pas un nom commun, mais le nom propre de l'*Être*, ce dont il nous a donné la preuve dans l'Écriture, quand il s'est nommé à Moïse: *Ego sum qui sum, moi suis qui suis*, ou *je suis celui qui suis*. nous faisant ainsi comprendre qu'il est lui-même sa raison d'être, et qu'on ne peut le définir parce qu'on ne peut le limiter, et qu'il faut se contenter de l'affirmer comme il s'est affirmé lui-même. Si *Dieu* se découvrait continuellement aux hommes, il n'y aurait pas de mérite à le croire. (Pasc.) Toutes ses prières étaient d'être à *Dieu* et de lui plaire. (Fléch.) Aveugle sagesse des hommes qui, sur des vues que donnent la chair et le sang, entreprenez d'interrompre le cours des œuvres de *Dieu*; ou plutôt, sage providence de *Dieu*, qui par des routes inconnues conduisez à l'exécution de vos desseins l'aveugle sagesse des hommes! (Id.) *Dieu* assiste à l'assemblée des dieux. (Boss.) Tout était dieu, excepté *Dieu* même. (Id.) L'unité de *Dieu* fut démontrée par l'unité de son temple. (Id.) Malheur à la créature qui se plaît en elle-même et non pas en *Dieu*. (Id.) Vous dites que les livres sont écrits par *Dieu* même. (Volt.) Dans les plaines du ciel *Dieu* sema la lumière. (Id.) Plus on s'élève vers le ciel, moins il semble que la prière ait d'espace à franchir pour arriver à *Dieu*. (Chateaub.) *Dieu*, source unique de toute lumière et de toute intelligence, régit l'univers et les espèces entières, avec une puissance infinie. (Buff.) Si *Dieu* juge la foi par les œuvres, c'est croire en lui que d'être homme de bien. (J.-J. Rouss.) Mon retour à *Dieu* tranquillise mon âme, et m'adoucit un moment pénible. (Id.) *Dieu* ne voit rien au-dessus de lui dans l'infinité de son être. (Dubosc.) Prier *Dieu*, c'est commencer à posséder *Dieu*. (Lamenn.) Aimez *Dieu* plus que toutes choses, et le prochain comme vous-même, et la servitude disparaîtra de la terre. (Id.) Si *Dieu* n'existait pas, il faudrait l'inventer. (Volt.) Aidez-vous seulement, et *Dieu* vous aidera. (Régnier.)

Au milieu des clartés d'un feu pur et durable,
Dieu mit avant les temps son trône inébranlable.
(VOLTAIRE.)

Cet astre universel, sans déclin, sans aurore,
C'est *Dieu*, c'est ce grand tout, qui soi-même s'adore.
(LAMAR..)

C'est *Dieu* qui nous fait vivre.

— Que si l'on considère Dieu en le qualifiant, en le spécialisant, en le renfermant en quelque sorte dans l'un de ses attributs, alors il prend l'article, car ce n'est plus Dieu, en lui-même, Dieu illimité dans son être, Dieu simplement nommé ou affirmé, c'est Dieu fait tel ou tel, envisagé sous tel ou tel rapport, déterminé de telle ou telle manière. C'est *le Dieu bon, le Dieu puissant, le Dieu juste, le Dieu sage*, etc., mais ce n'est pas tout Dieu, en quelque sorte dans la pensée de celui qui parle; c'est Dieu dont on affirme particulièrement la bonté, la puissance, la justice, la sagesse, au lieu d'en affirmer Dieu même. De même on dira *le Dieu des chrétiens*, parce que c'est Dieu considéré relativement à une partie de son domaine et adoré sous une certaine forme de religion, etc. Prêtres de notre *Dieu*, vous qui êtes les pères de notre foi, vous dont nous vénérons si tendrement les vertus, souffrez que nous appelions votre attention sur cette contrée où le catholicisme a puisé une vie nouvelle. (Montalemb.) Le *Dieu* des chrétiens est un *dieu* d'amour et de consolation. (Pasc.) *Dieu* des chrétiens, quelles choses n'as-tu pas faites! partout où l'on tourne les yeux, on ne voit que les monuments de tes bienfaits. (Chateaub.) Les premiers hommes, avant qu'un culte impie se fût taillé des divinités de bois et de pierre, adoraient le même *Dieu* que nous adorons, lui dressèrent des autels, lui offrirent des sacrifices, attendirent de sa libéralité la récompense de leurs vertus, et de sa justice le châtiment de leur désobéissance. (Mass.) Chaque État eut avec le temps sa divinité tutélaire, sans savoir seulement ce que c'est qu'un *Dieu*. (Volt.) Ce *Dieu*, invisible dans sa nature, se rendit tellement sensible par de continuels miracles, qu'à la fin ce peuple charnel se laissa toucher de l'idée si pure d'un *Dieu* qui faisait tout par sa parole, d'un *Dieu* qui n'était qu'esprit, que raison et intelligence. (Boss.) Quelle idée avons-nous de la Divinité? quel *Dieu* de chair et de sang nous formons-nous? (Mass.) *Dieu* de bonté, auteur de tous les êtres, vos regards paternels embrassent tous les objets de la création, mais l'homme est votre être de choix; vous avez éclairé son âme d'un rayon de votre lumière immortelle, comblez vos bienfaits en pénétrant son cœur de votre amour. (Buff.) Ôtez aux hommes l'opinion d'un *Dieu* rémunérateur et vengeur, Sylla et Marius se baignent alors avec délices dans le sang de leurs concitoyens. (Volt.) Il existe un *Dieu!* les ténèbres fuient devant ce grand nom; le voile qui couvrait notre esprit s'abaisse, et l'homme, à qui toute vérité et son être même échappait sans qu'il pût le retenir, renaît délicieusement à l'aspect de celui qui est, et par qui tout est. (Lamenn.) Il est un *Dieu*: les herbes de la vallée et les cèdres de la montagne le bénissent; l'homme seul a dit: Il n'y a point de *Dieu*. (Chateaub.) Le *Dieu* d'un peuple est la substance même dont il vit. (E. Quinet.) Tout à coup sa voix éclatante invoque le *Dieu* saint, le *Dieu* inconnu qui sème la verdure et allume les soleils. (A. Martin.)

Les chrétiens n'ont qu'un *Dieu* maître absolu de tout;
Mais si j'ose entre nous dire ce qui me semble,
Les nôtres bien souvent s'accordent mal ensemble,
Et me dût leur colère écraser à tes yeux,
Nous en avons beaucoup pour être de vrais *dieux*.
(CORNEILLE.)

C'est le *Dieu* des chrétiens, c'est le mien, c'est le vôtre;
Et la terre et le ciel n'en connaissaient point d'autres.
(ID.)

J'ai mon *dieu* que je sers; vous servirez le vôtre;
Ce sont deux puissants dieux. (RACINE.)

Oui, c'est un *Dieu* caché que le *dieu* qu'il faut croire;
Mais tout caché qu'il est, pour révéler sa gloire,
Quels témoins éclatants devant moi rassemblés!
Répondez, cieux et mers, et vous, terre, parlez!
(L. RACINE.)

Dans ce même moment, le *Dieu* de l'univers,
Qui vole sur les vents, qui soulève les mers,
Ce *Dieu* dont la sagesse ineffable et profonde
Forme, élève et détruit les empires du monde,
De son trône enflammé, qui luit au haut des cieux,
Sur le héros français daigna baisser les yeux. (VOLT.)

— On ne représente jamais Dieu par le pronom *on*.

— D'où il résulte que *Dieu* s'écrit nécessairement avec un D majuscule quand il est sans article. Accompagné de l'article, il peut s'écrire avec ou sans D majuscule; mais il prend ordinairement cette majuscule quand il s'agit du Dieu unique, sous quelque rapport qu'on le considère.

— *Un Dieu en trois personnes*, ou *trois personnes en Dieu*. Se dit dans la religion catholique pour exprimer la sainte Trinité de Dieu, trinité de personnes dans l'unité de substance.

— *La main de Dieu. Le bras de Dieu.* La puissance de Dieu. Est-il quelque lieu dans l'univers ou quelque être qui ne soit pas sous la main de *Dieu*?

— *Le doigt de Dieu.* L'intervention divine.

— *L'œil de Dieu.* La providence, l'omniscience de Dieu.

— La bonté étant l'attribut de Dieu le plus cher aux hommes, et celui que Dieu manifeste avec le plus d'expansion, on dit *Le bon Dieu*, pour Dieu. Prier le bon Dieu. Aimer le bon Dieu. Craindre d'offenser le bon Dieu. Plaire au bon Dieu. Le bon *Dieu* vous soutienne dans votre épreuve. (J.-J. Rouss.)

— Relig. cathol. *Le bon Dieu.* L'hostie consacrée.

— *Porter le bon Dieu.* Porter en viatique l'hostie consacrée. *Recevoir le bon Dieu.* Recevoir le saint viatique.

où le prêtre élève l'hostie et le calice qu'il vient de consacrer.

— *La Fête-Dieu.* La fête du Saint-Sacrement, du corps et du sang de Notre Seigneur Jésus-Christ.

— *Hôtel-Dieu.* Nom donné à l'hôpital principal dans plusieurs villes. L'Hôtel-Dieu de Paris. L'Hôtel-Dieu de Lyon. Aller, entrer, être reçu à l'Hôtel-Dieu.

— *Dieu-homme* ou *homme-Dieu.* Jésus-Christ, deuxième personne de la Trinité, Verbe fait chair, né de la Vierge Marie, mort sur la croix pour le rachat du monde, ressuscité le troisième jour, et monté aux cieux. La religion d'un *Dieu* fait homme est une religion qui, d'une part, élève l'âme vers son principe absolu, vers un autre monde, et qui, en même temps, lui enseigne que son œuvre et ses devoirs sont en ce monde et sur cette terre. La religion de l'*homme-Dieu* donne un prix infini à l'humanité. L'humanité est donc quelque chose de bien grand puisqu'elle a été ainsi choisie pour être le réceptacle et l'image d'un *Dieu*. (Cousin.)

— *Un homme de Dieu.* Un homme voué, consacré à Dieu, plein de l'esprit de Dieu, qui ne s'occupe que de Dieu, qui passe toute sa vie à faire les œuvres de Dieu, c'est-à-dire à procurer la gloire du Seigneur et à soulager ceux qui souffrent.

Pardonne, lui dit la belle,
Ah! pardonne, homme de *Dieu*,
Si de ma peine cruelle
J'ose troubler ce saint lieu. (ANDRIEUX.)

— Dans un sens analogue, on dit *Un homme tout en Dieu, un homme abîmé en Dieu.* J'ai vu madame votre tante, qui m'a paru abîmée en *Dieu*; elle était à la messe comme en extase. (Mme de Sévig.)

Plus de Lafare, encore moins de Chaulieu;
Piron s'endort, Gresset est tout en *Dieu*. (GENT. BERN.)

— *Être devant Dieu.* Être mort.

— Loc. prov. *La voix du peuple est la voix de Dieu.* Le sentiment public, général, universel, est fondé sur la vérité.

— *Tout va comme il plaît à Dieu.* Tout va à l'abandon, en parlant de choses dont on n'a pas soin, humainement parlant, et qu'on abandonne à la volonté de Dieu.

— *L'homme propose, et Dieu dispose.* L'homme forme un dessein, mais il n'y réussit qu'autant qu'il plaît à Dieu; souvent l'issue d'une entreprise est opposée à notre espérance.

— *Ce que femme veut, Dieu le veut.* Une femme réussit ordinairement à obtenir ce qu'elle veut ardemment.

— Pour reconnaître qu'on tient une chose de la bonté de Dieu, on dit *Grâce à Dieu, Dieu merci, Dieu soit loué.*

— *Cela lui vient de Dieu, de la grâce de Dieu.* Se dit en parlant d'une personne à laquelle il est arrivé quelque bonheur, sans qu'elle y ait en rien contribué par ses soins et par son travail.

— *S'il plaît à Dieu.* Expression conditionnelle, qui exprime le désir, le souhait. || Dans un sens analogue, on dit *Avec l'aide de Dieu, Dieu aidant.*

— *Dieu sait.* Locution qui donne de la force à une affirmation. Dieu sait si vous êtes attendu, si vous serez fêté, choyé, bien reçu. Dieu sait comment vous vous divertirez.

— *Dieu le sait, Dieu sait si.* Se dit quelquefois pour affirmer qu'on n'a point fait une chose. Dieu sait si telle était mon intention. Si j'y ai pensé un seul instant, Dieu le sait

— *Dieu le sait.* Se dit communément pour marquer l'incertitude où l'on est de quelque chose. Que vais-je devenir? Dieu le sait! Qu'arrivera-t-il de toutes ces révolutions politiques? Dieu le sait. || Dans le même sens, on dit *Dieu le sache.*

— *Ne craindre ni Dieu ni diable.* V. DIABLE.

— *Dieu le veuille! Plaise à Dieu! Plût à Dieu!* Locutions qui marquent le désir que l'on a d'une chose.

Hélas! Dieu voit mon cœur; plût à ce *Dieu* puissant
Qu'Athalie oubliât un enfant innocent! (RAC.)

— *Plût aux dieux!* En parlant des divinités du paganisme.

Grâces au ciel, mes mains ne sont pas criminelles.
Plût aux *dieux* que mon cœur fût innocent comme elles!
(RACINE.)

— *Dieu m'en garde, Dieu m'en préserve, à Dieu ne plaise.* Locutions qui expriment l'éloignement, la crainte de quelque chose. A *Dieu* ne plaise que je veuille insulter à vos déplaisirs! (J.-J. Rouss.)

— *Sur mon Dieu, devant Dieu, Dieu m'est témoin, Dieu m'en est témoin, Dieu le sait.* Termes de serment ou d'affirmation.

— *Par la grâce de Dieu.* Formule que les princes souverains émettent dans leurs titres, pour dire qu'ils ne tiennent leur puissance que de Dieu, le maître des rois de la terre. Louis XIV, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre. || Les évêques emploient la même formule en tête de leurs mandements, de leurs lettres pastorales.

— *Ne relever que de Dieu et de son épée.* Ne reconnaître que Dieu au-dessus de soi, en parlant d'un souverain. Le roi de France ne relève que de Dieu et de son épée.

— *Servir Dieu, c'est régner.* Celui qui observe la loi de Dieu, maîtrise ses passions et règne sur lui-même. || *Dieu donne le froid selon la laine.* Dieu proportionne les peines qu'il nous envoie aux forces que nous avons pour les supporter.

— *Aux petits des oiseaux Dieu donne leur pâture.* La providence est grande, elle pourvoit aux besoins de toutes les créatures. Dans cette acception, les Espagnols disent: *Les petits oiseaux des champs ont le bon Dieu pour maître d'hôtel.*

— *Ainsi Dieu me soit en aide*, ou *ainsi Dieu m'aide!* Formule par laquelle on réclamait l'assistance divine pour être fidèle à la promesse ou au serment que l'on venait de faire.

— *Au nom de Dieu.* Locution dont on se sert pour donner plus d'instance à une prière

— *Pour l'amour de Dieu.* Dans la seule vue de plaire à Dieu. || Dans le langage familier, signifie Sans aucun intérêt. Donner quelque chose à quelqu'un pour l'amour de Dieu. Les

pauvres demandent l'aumône *pour l'amour de Dieu*, c'est-à-dire en priant instamment qu'on les secoure. Le chrétien doit faire l'aumône *pour l'amour de Dieu*, c'est-à-dire pour être agréable à Dieu.

— *Comme pour l'amour de Dieu.* Se dit ironiquement pour exprimer qu'une chose est faite ou donnée à contre-cœur, de mauvaise grâce, avec lésinerie. Faire une chose comme pour l'amour de Dieu. Donner une chose comme pour l'amour de Dieu.

— *Dieu merci et vous, Dieu merci et à vous.* Façons de parler populaires pour témoigner de la reconnaissance ou de la civilité.

— *Dieu vous conserve, Dieu vous conduise.* Se dit pour souhaiter du bien à quelqu'un. ‖ *Dieu vous le rende.* Se dit pour remercier quelqu'un de ce qu'il nous a donné. ‖ *Dieu vous garde.* Ancienne formule de salutation.

— *Dieu vous bénisse, Dieu vous assiste, Dieu vous contente, Dieu vous aide.* Façons de parler familières, qui s'employaient lorsqu'une personne éternuait, et que beaucoup de gens répètent encore machinalement. Cet usage remonte en 590, époque à laquelle une peste si violente ravagea l'Italie, qu'on vit nombre de personnes mourir en éternuant.

— On se sert encore de ces façons de parler pour adoucir le refus que l'on fait à un pauvre de le secourir, de lui donner l'aumône.

— *De Dieu, des dieux.* Sorte d'hébraïsme qui, joint à un nom, marque le plus haut degré d'excellence. *Miséricorde de Dieu*, très-grande miséricorde; *montagnes de Dieu*, montagnes très-hautes. Ces hébraïsmes ont passé en latin et de là dans notre langue. *Nuits, soupers des dieux*, a dit Horace, pour *nuits délicieuses*, *soupers exquis*. Rien n'est plus commun dans la bouche des bonnes vieilles que ces espèces d'hébraïsmes : Il m'en coûte un bel écu de *Dieu;* il ne me reste que ce pauvre enfant de *Dieu;* donnez-moi une bénite aumône de *Dieu.* (La Monn.) Quelquefois, dans un sens tout ironique, on dira : J'ai gagné une bonne sciatique de *Dieu.* (Id.)

— DIEUX. s. m. pl. Divinités adorées des païens. Se divisaient en *dieux du ciel :* Cœlus, Saturne, Jupiter, Junon, Minerve, Mars, Vulcain, Diane, Apollon, Bacchus, etc. *Dieux de la terre :* Cybèle, Vesta, les dieux Lares, les Pénates, les dieux des jardins, Pan, les Faunes, les Satyres, les Nymphes, les Muses, etc. *Dieux de la mer :* l'Océan et Téthys, Neptune et Amphitrite, Nérée et les Néréides, les Naïades, les Tritons, les Sirènes, etc. *Dieux de l'enfer :* Pluton, Proserpine, Eaque, Minos, Rhadamanthe, les Furies, les Mânes, Caron, etc. Dieux puissants, célestes, invisibles, éternels, inexorables, inflexibles, inhumains, ennemis, cruels, sourds, irrités, offensés, secourables, favorables, propices, cléments, tranquilles, paisibles, chimériques, vains, impuissants, terrestres, infernaux. La meilleure de toutes les règles serait de parler aux *dieux* comme si on était en présence des hommes, et aux hommes comme si on était en présence des *dieux.* (Barth.) Celui qui blesse la vérité offense les *dieux.* (Fén.) Rien ne fut plus commun que d'adopter les *dieux* étrangers; les Grecs reconnaissaient ceux des Egyptiens. (Volt.) Je n'examine point ici pourquoi et comment les Babyloniens eurent des *dieux* secondaires, en reconnaissant un *Dieu* souverain. (Id.) L'amitié d'un grand homme est un bienfait des *dieux.* (Id.) Si l'amour de la vertu et la crainte des *dieux* ne vous touche plus, au moins soyez touchés de votre réputation et de votre intérêt. (J.-J. Rouss.)

— Ce terme entre dans un grand nombre de périphrases, pour exprimer individuellement telle ou telle divinité. Le maître des dieux, *Jupiter;* la mère des dieux, *Cybèle;* le dieu des mers, *Neptune;* le dieu des arts, *Apollon;* le dieu des combats, *Mars;* le dieu de Gnide, de Cythère, *l'Amour;* le dieu de la médecine, *Esculape*, etc. Dans des siècles idolâtres, il aurait passé pour le *dieu* des batailles. (Fléch.)

— *Grâces à Dieu.*

Grâces à *Dieu*, le fripon le plus fin
Ne songe pas à tout. (Nivernais.)

— *Jurer ses grands dieux.* Faire de grandes protestations pour affirmer.

— Fig. *Dieux mortels, dieux de la terre.* Hommes qui possèdent ici-bas le pouvoir et la richesse.

Dieux mortels, c'est vous qu'il appelle;
Il tient la balance éternelle
Qui doit peser tous les humains. (J.-B. Rouss.)

— Fig. Personne qui est l'objet d'un vif enthousiasme, d'une profonde vénération, d'une grande reconnaissance, d'un extrême attachement, d'une affection passionnée.

Elle n'a que vous seul : vous êtes en ces lieux,
Son père, son époux, son asile, ses *dieux.* (Rac.)

— S'emploie surtout dans cette locution, *faire son dieu* ou *se faire un dieu.* Une tendre mère qui fait son dieu de son fils unique. Une femme qui fait son dieu de son mari. Devenu le seul objet de ses complaisances, il se fait lui-même son *dieu.* (Boss.)

— Dans ce sens, se dit aussi des choses. *Le dieu des grands*, c'est la fortune. (Mass.) Ils vivent dans ce monde sans autre *dieu* que leurs plaisirs. (Id.)

Cette soif de régner que rien ne peut éteindre,
L'orgueil de voir vingt rois vous servir et vous craindre,
Tous les droits de l'empire en vos mains confiés,
Cruel, c'est à ces *dieux* que vous sacrifiez. (Rac.)

— *Faire son dieu*, ou *se faire un dieu de son argent, de ses trésors, de ses richesses, de son ventre.* Etre adonné à la passion de l'argent, à l'avarice, à la gloutonnerie.

— Fam. *Vous êtes un dieu.* Locution par laquelle on exprime à un homme la vive satisfaction que l'on éprouve de sa conduite.

— *Dieu! ô Dieu! mon Dieu! bon Dieu! juste Dieu! grand Dieu!* sorte d'interjection, d'apostrophe, d'exclamation, d'admiration, d'affirmation, d'étonnement, d'impatience, de douleur, de surprise. Dieu, que cela est beau! Dieu, que cet homme est laid! Mon Dieu, mon bon Dieu, que je souffre! Dieu! quel malheur! Mon Dieu! que vous m'ennuyez! Eh! Dieu, finirez-vous! Mon *Dieu!* l'étrange embarras qu'un livre à mettre au jour! (Mol.) Jour de *Dieu!* je saurai vous frotter les oreilles. (Id.)

Dieu me pardonne, on se bat. — Gare! gare!
Voyons un peu d'où vient ce tintamarre. (Volt.)

Qui frappe l'air, bon *Dieu*, de ces lugubres cris?
Est-ce donc pour veiller qu'on se couche à Paris? (Boileau.)

Hé! mon *Dieu*, nos Français si souvent redressés
Ne prendront-ils jamais un air de gens sensés? (Mol.)

A-t-on jamais parlé de pistolets, bon *Dieu!*
Pour courre un cerf! (Id.)

Une femme, grand *Dieu!* faut-il à la mémoire
Conserver le récit de cette horrible histoire? (Volt.)

Et quel autre, grand *Dieu!* qu'un Scythe impitoyable,
Aurait de tant d'horreurs dicté l'ordre effroyable? (Rac.)

— Quand on fait parler des païens, on dit : *Dieux! ô dieux! grands dieux! justes dieux.* O *dieux!* en ce péril, m'auriez-vous délaissée? (Rac.) Justes *dieux*, vous savez pour qui je vous implore. (Id.) C'est Achille. Va, pars. *Dieux!* Ulysse le suit. (Id.) Hippolyte? Grands *dieux!* (Id.) *Dieux!* que ne suis-je assise à l'ombre des forêts! (Id.)

— *Comme un dieu.* loc. adv. Très-bien, parfaitement. Il parle comme un dieu. Vous chantez comme un dieu.

— Hist. *Paix* ou *trêve de Dieu.* V. TRÊVE.

DIEU. Géogr. Nom d'une île de France, dans l'Atlantique (Vendée). Bon port de marée sur la côte orientale; 2,500 hab.

DIEUDONNÉ. s. m. Surnom qu'on donne à quelques enfants, et surtout aux princes dont on regarde la naissance comme un bienfait du ciel.

DIEU-LE-FIT. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Montélimart (Drôme); 4,000 hab.

DIEUTELET. s. m. (diminutif de *Dieu*). Petit dieu. Ce mot inusité est de Ronsard.

DIEUZE. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Château-Salins (Meurthe); 4,000 hab.

DIÈVE. s. f. Minér. Nom donné dans la France septentrionale aux dépôts argileux qui se trouvent dans les terrains de houille.

DIEXODE. s. m. (du gr. διέξοδον, issue). Médec. Evacuation, sécrétion, déjection alvine.

DIF. Particule, la même que *dis*, *s* se changeant en *f* par euphonie; entre en composition avec certains mots qui commencent par *f*, et auxquels elle ajoute une idée de privation ou distraction. Ex : *Diffamer, différence, difficulté, diffusion.*

DIFFAMANT. part. prés. du v. Diffamer. Qui diffame, qui perd de réputation. Il est invariable. Des propos diffamant la vertu.

DIFFAMANT, ANTE. adj. Qui est propre ou qui tend à diffamer, qui peut perdre de réputation. Ne se dit que des choses. Discours diffamant. Ecrit diffamant. Propos diffamants. Paroles diffamantes.

— Syn. comp. DIFFAMANT. INFAMANT. Le dernier a une plénitude de sens qui manque au premier. *In* nie la réputation, la bonne renommée d'une manière absolue et positive; *dis* ou *dif* marque une séparation inachevée, en train de se faire. Ce qui est *diffamant* expose à perdre ou fait perdre peu à peu la réputation, fait descendre, ou plutôt tend, cherche à faire descendre du rang qu'on occupe dans l'opinion publique. Ce qui est *infamant* est une tache honteuse dans la vie, fait perdre l'honneur et attire l'aversion des gens de probité.

DIFFAMARI. v. lat. à l'inf. pass. (*Etre diffamé*). Dr. rom. Ne s'emploie que dans cette locution *Loi diffamari*, loi du code de Justinien, en vertu de laquelle celui dont l'état d'homme libre était attaqué par des bruits populaires pouvait citer en justice les auteurs de ces bruits pour leur en demander la preuve.

DIFFAMATEUR, TRICE. s. Celui, celle qui diffame, qui décrie, qui perd de réputation. Noir diffamateur. Lâche, ignoble, insi[…] riteut la haine ou le mépris.

DIFFAMATION. s. f. (pr. *dif-fa-ma-ci-on;* ét., V. DIFFAMER). Action de diffamer, de perdre de réputation. Cruelle, odieuse, lâche diffamation. Etre en butte à la diffamation. Etre victime de la diffamation. Souffrir la diffamation. Se rendre coupable de diffamation. La diffamation est une lâcheté et un crime. La diffamation, comme la calomnie, comme la médisance, agit presque toujours dans l'ombre. Je vois que ma *diffamation* est jurée et qu'on veut l'opérer à tout prix. (J.-J. Rouss.)

— Propos diffamants. Cette lettre, ce discours est une véritable diffamation.

— Jurispr. *Plainte en diffamation.* Plainte par laquelle une personne diffamée traduit en justice son diffamateur.

DIFFAMATOIRE. adj. des 2 g. Qui porte le caractère de la diffamation. Ecrit, pamphlet, libelle, discours diffamatoire. Fait diffamatoire.

— Syn. comp. DIFFAMATOIRE. DIFFAMANT. Un libelle, un discours *diffamatoire* est essentiellement un libelle ou un discours de diffamateur, et ce mot en fait connaître la nature, le caractérise devant les tribunaux, et sert à déterminer en conséquence ce que mérite son auteur. *Diffamant* convient surtout en parlant du danger que peuvent avoir certaines choses, actions, discours, paroles, relativement à la réputation.

DIFFAMÉ, ÉE. part. pass. du v. Diffamer. S'empl. adjectiv. Une personne diffamée. On évite la société ou l'alliance de l'homme malfamé; on rougirait d'avoir le moindre rapport avec l'homme *diffamé.* (Gir.)

— Se dit aussi des choses, dans un sens analogue. Au milieu des Scylla et des Charybde, lieux *diffamés* par tant de naufrages. (Fléch.)

Par cent cruels repas cet antre *diffamé*,
Se trouvait en tout temps de carnage semé. (La Font.)

— Blas. *Animal diffamé.* Animal représenté sans queue. Lion diffamé. ‖ *Armes diffamées.* Celles dont quelque pièce avait été retranchée en punition d'une action déshonorante.

— Syn. comp. DIFFAMÉ. MALFAMÉ. L'homme *malfamé* n'a pas une bonne réputation. L'homme *diffamé* est perdu de réputation. Celui qui est *malfamé* est ainsi, c'est sa manière d'être; on en parle mal; c'est un effet qui a sa cause en lui, dans ses principes, dans sa conduite. Celui qui est *diffamé* a été diffamé; son état résulte d'une diffamation juste ou non méritée.

DIFFAMEMENT. s. m. Action de diffamer. Vieux et inusité.

DIFFAMER. v. a. 1re conj. (du lat. *diffamare*, formé de *dis*, part. privat., et *fama*, réputation). Décrier, perdre de réputation, déshonorer. Diffamer quelqu'un dans une compagnie. Diffamer quelqu'un par des propos, par des écrits.

— Dans un sens analogue, se dit des choses. Ils s'acharnèrent à *diffamer* cette harangue. (La Bruy.)

Nous vous y surprenons en faute contre nous,
En *diffamant* l'honneur de votre cher époux. (Mol.)

Ecouter ton amour, obéir à ta voix,
C'était m'en rendre indigne et *diffamer* ton choix (Corneille.)

Reste de ces esprits jadis si renommés
Que d'un coup de son art Molière a *diffamés.* (Boil.)

— J.-B. Rousseau a fait du verbe *diffamer* un singulier usage.

. . . . . . L'affligé Bucéphale,
Qui, saccadé par la bride fatale,
Se sent encor *diffamer* les côtés
Par deux talons de pointes ergotés

— Prov. *En vaudra-t-on beaucoup plus en diffamant autrui?*

— SE DIFFAMER. v. pron. Se décrier, se perdre de réputation, soi-même ou les uns les autres.

J'aime sur le théâtre un agréable auteur
Qui, sans se *diffamer* aux yeux du spectateur,
Plaît par la raison seule. (Boileau.)

DIFFAMEUR. s. m. Syn. de Diffamateur.

DIFFARRÉATION. s. f. Antiq. rom. Rupture du mariage contracté par confarréation. C'était, chez les Romains, le divorce solennel.

DIFFÉRANT. part. prés. du v. a. Différer. Qui diffère, qui retarde. Il est invariable. Des débiteurs différant un paiement.

DIFFÉRANT. part. prés. du v. n. Différer. Qui diffère, qui est dissemblable. Il est invariable. Des hommes différant de caractère, d'opinion.

DIFFÉRÉ, ÉE. part. pass. du v. Différer. S'empl. adjectiv. Qui est retardé, remis à un autre temps. De nouvelles circonstances peuvent la remener à ce parti si longtemps *différé.* (X. Marm.)

La jouissance est longtemps *différée*,
Il la prolonge, et son âme enivrée
Boit lentement la coupe des plaisirs. (Parny)

— *Différée de.*

Par mon récit naïf, mes soins, mes beaux discours,
La noce est *différée* encor de quinze jours. (Dest.)

— Loc. prov. *Ce qui est différé n'est pas perdu.*

DIFFÉREMMENT. adv. (pr. *di-fé-ra-man*). D'une manière différente. Parler, agir, écrire différemment. Penser différemment. Raconter différemment, fort différemment. Quoiqu'il agît *différemment*, l'esprit qui le fit agir fut toujours le même. (Fléch.) Je me contredis, il est vrai : accusez-en les hommes dont je ne […] différents hommes, je dis les mêmes hommes, qui jugent si *différemment.* (La Bruy.)

— *Différemment de.* Raconter une affaire différemment de ce qu'elle s'est passée. Les grands agissent différemment des petits.

DIFFÉRENCE. s. f. (pr. *di-fé-ran-ce;* du lat. *differentia*). Diversité, dissemblance. Grande différence. Différence essentielle, remarquable, importante. Différence légère, insensible, imperceptible. Cherchez, imaginez parmi les hommes les *différences* les plus remarquables; vous n'en trouverez point de mieux marquée ni qui vous paraisse plus effective, que celle qui relève le victorieux au-dessus des vaincus. (Boss.) De la finesse à la fourberie le pas est glissant, le mensonge seul en fait la *différence.* (La Bruy.) La mort confondra les cendres de celles qui brillent à la cour et de celles qui vivent obscures dans la retraite, et toute la *différence* ne va qu'à quelques titres de plus ou de moins dans nos épitaphes. (Fléch.) Vous sentez toute l'horreur d'une prospérité née de l'injustice, et vous ne connaissez pas les dangers de celle que la naissance donne : toute la *différence* que j'y trouve, c'est que les uns jouissent d'un bien injustement acquis, et que les autres abusent d'une fortune légitime. (Mass.) Le plus ou le moins que nous avons à vivre fait-il une différence assez grande pour nous regarder comme immortels sur la terre? (Id.) Il étudia surtout les propriétés des animaux et des plantes, et il acquit bientôt une sagacité qui lui découvrit mille *différences* où les autres hommes ne voyaient rien que d'uniforme. (Volt.)

— *Différence de.* Différence de longueur, de largeur, de hauteur. Différence de couleur. Différence de personnes, de sexe, d'âge, de rang, d'origine, de fortune. Différence d'esprit, de caractère, de goût, de cœur. Il n'y a point d'homme de lettres et de goût qui ne sente la *différence* des styles. (Volt.)

Des dieux que nous servons connais la *différence;*
Les tiens t'ont ordonné le meurtre et la vengeance;
Et le mien, quand ton bras vient de m'assassiner,
M'ordonne de te plaindre et de te pardonner. (Volt.)

— *Faire la différence, faire la différence de, sentir la différence.* Distinguer, saisir, apprécier, voir ce qui établit une distinction entre des personnes ou entre des choses. Reconnaître que ces personnes ou ces choses diffèrent l'une de l'autre ou les unes des autres.

Oui, Taxile, mon cœur, douteux en apparence,
D'un esclave et d'un roi faisait la *différence.* (Rac.)

— *Différence de... à.* Entre le bon sens et le bon goût, il y a la *différence* de la cause à son effet. (La Bruy.) Quelle *différence* de ces jours si charmants et si doux, à mon effroyable misère! (J.-J. Rouss.)

Ses yeux même pourront s'accoutumer aux miens,
Et peut-être son cœur fera la *différence*
Des froideurs de Titus à ma persévérance. (Rac.)

— *Différence d'avec.* Il lui apprenait à faire la *différence* d'un ami d'avec un flatteur. (Fléch.)

— *Différence entre.* Vous verrez quelle *différence* il y a entre le juste et l'impie, entre celui qui sert Dieu et celui qui méprise ses lois. (Bois.) Il n'y avait point de *différence* entre ses heures de loisir et ses heures d'occupation. (Fléch.) Un monarque entre nous met quelque *différence.* (Corn.) La loi salique mettait une cruelle *différence* entre le Franc et le Romain. (Montesq.) La postérité fait une grande *différence* entre la puissance et la gloire. (Volt.) Vous savez quelle prodigieuse *différence* il y a entre un esprit recueilli dans la retraite, et un esprit dissipé dans le monde. (Id.)

— *Différence que.* La *différence* est seulement que l'une se prête à la musique, et que l'autre ne s'y prête pas. (J.-J. Rouss.)

— *Différence sur.* Le plaisir de la société entre les amis se cultive par une ressemblance de goût sur ce qui regarde les mœurs, et par quelque *différence* d'opinions sur les sciences : par là, ou l'on s'affermit dans ses sentiments, ou l'on s'exerce et l'on s'instruit dans la dispute. (La Bruy.)

— Log. Qualité essentielle qui distingue entre elles les espèces d'un même genre. Dans cette phrase, *Dieu est un esprit infini*, *esprit* est le genre, et *infini* est la différence qui distingue Dieu de tous les esprits créés ou finis.

— Math. *Calcul des différences finies.* Théorie de calcul qui prend pour base les différences obtenues entre les états successifs de certaines grandeurs variables, qu'on fait croître ou décroître par degrés et d'une manière indéfinie. Les différences qu'on obtient successivement sont appelées *première, seconde, troisième*, etc.; elles se trouvent liées entre elles par des lois ou par des conditions générales dont l'ensemble constitue la première partie du calcul, c'est-à-dire celle des différences directes. La seconde partie a pour objet les différences inverses, c'est-à-dire l'ensemble des règles au moyen desquelles les différences elles-mêmes étant données, on peut remonter aux grandeurs variables d'où elles sont dérivées.

— T. de bourse. Ce qu'il y a en plus ou en moins entre le prix d'achat et le prix de vente, ou entre le prix de vente et celui de rachat, dans les marchés publics à terme. Les différences se règlent ordinairement à la liquidation des affaires de chaque mois.

— Syn. comp. DIFFÉRENCE. DIVERSITÉ. VA[…] qu'il fait des choses, établit des *différences* entre elles; le goût, par le changement qu'il cherche dans ces choses, y veut de la *diversité;* l'imagination, pour dissiper l'ennui de l'uniformité, trouve de la *variété* dans une pluralité de choses agréables mais dissemblantes; le caprice, par l'assemblage mal assorti des choses, se réjouit dans la *bigarrure.*

DIFFÉRENCIATION ou **DIFFÉRENTIATION.** s. f. (pr. *di-fé-ran-ci-a-ci-on*). Action de différencier ou de différentier; résultat de cette action.

DIFFÉRENCIÉ, ÉE. part. pass. du v. Différencier. S'empl. adjectiv. Toutes ces divisions si retournées, si *différenciées.* (La Bruy.)

DIFFÉRENCIER. v. a. 1re conj. (rad., *différence*). *Je différencie; nous différencions. Je*

différenciais; nous différencions. Je différencierai. Que je différencie; que nous différencions. Distinguer, mettre de la différence. Différencier le genre et l'espèce par une exacte définition.

— Math. *Différencier.* V. DIFFÉRENTIER.

— SE DIFFÉRENCIER. v. pron. Être différencié.

DIFFÉRENCIOMÈTRE. s. m. Mar. Instrument qui sert à connaître le tirant d'eau d'un bâtiment à la mer.

DIFFÉRENCIOMÉTRIQUE. adj. des 2 g. Mar. Qui appartient au différenciomètre.

DIFFÉREND. s. m. (pr. *di-fe-ran*). Ce qui fait la différence; chose contestée. Partager le différend. Partager le différend par la moitié. Je demandais à mon maître mon congé et mes gages, il a partagé le *différend* par moitié; il m'a donné mon congé, et il me retient mes gages. (Regnard.)

— Débat, contestation. Avoir différend, un différend. Faire naître un différend. Apaiser, assoupir, vider un différend. Décider, juger, terminer, pacifier un différend. Il accommodait les *différends* que la discorde, la jalousie ou les mauvais conseils font naître parmi les habitants de la campagne. (Fléch.) Il écoutait, il examinait lui-même les *différends* de son peuple. (Id.) Ils s'en remettaient à lui de leurs *différends* et de leurs intérêts. (Mass.) Les empereurs romains permirent que les juges ou les particuliers, dans leurs *différends*, les interrogeassent par lettres, et leurs réponses étaient appelées des rescrits. (Montesq.)

. . . Noyons dans l'oubli ces petits *différents*
Qui de si bons guerriers font de mauvais parents.
(CORNEILLE.)

. . . N'attendons pas, dans un lâche courroux,
Qu'un si grand *différend* se termine sans nous. (RAC.)

— *Porter un différend devant quelqu'un.* Prendre quelqu'un pour arbitre, pour juge d'un différend. Chez ce peuple dominateur devant qui toutes les villes de la Grèce venaient porter leurs *différends*, on ne pouvait suffire aux affaires. (Montesq.)

DIFFÉRENT, ENTE. adj. (du lat. *differens*). Qui est dissemblable, divers. Deux hommes différents. Deux esprits différents. Des opinions différentes. Des mœurs différentes. Employer des moyens différents. Avoir des intérêts différents. Un vaste corps social composé de peuples et de nations différentes. Une infinité de passions différentes. Les différents plaisirs que le monde promet. Les différents âges de la vie. Les différents cultes des nations. La mort égale toutes les conditions *différentes.* (Boss.) Il faut vous montrer le même homme sous des figures *différentes.* (La Bruy.) Il n'y a pas deux voix *différentes* sur ce personnage. (Id.) Comment réunir au seul intérêt public tant de volontés et de vues *différentes?* (Fléch.) Sous des dehors *différents*, vous voyez le même goût pour le monde. (Mass.) La bizarrerie et la variété des usages paraissent encore plus dans la manière *différente* dont les hommes ont arrangé les cheveux et la barbe. (Buff.)

— *Différent de.* Ils s'imaginent forcer la nature et se rendre *différents* les uns des autres. (Boss.) Elle parut à la cour si *différente* d'elle-même. (Id.) Quelques hommes, dans le cours de leur vie, sont si *différents* d'eux-mêmes par le cœur et l'esprit. (La Bruy.) Il y a une dévotion de prince, dit saint Augustin, *différente* de celle des particuliers, non pas quant au motif et à la fin, mais dans les vues et dans l'exécution. (Fléch.) D'où vient que nos siècles sont si *différents* de ceux de nos pères? (Mass.) Je le trouvais toujours *différent* des autres hommes, mais toujours semblable à lui-même. (Barth.) Tout ce qui est rare et brillant sera toujours de mode, tant que les hommes tireront plus d'avantage de l'opulence que de la vertu, tant que les moyens d'être considérable seront si *différents* de ce qui mérite seul d'être considéré. (Buff.) C'est dans ce dernier moment que toute votre vie s'offrira devant vous sous des idées bien *différentes* de celles que vous avez aujourd'hui. (Mass.)

— *Différent de.* De se rapportant à ce qui fait la différence. Différent d'opinion, de sentiment, d'humeur, de langage. Voyez ce nombre prodigieux d'habitants, si *différents* d'humeur, d'intérêt, de pays, vivre comme un seul homme. (Mass.) D'où vient que des hommes si *différents* d'humeur, de culte, de sentiments, de figure même, conviennent tous pourtant en un point? (Id.) D'où vient que des hommes si *différents* d'humeur, de culte, de pays, de sentiments, et qui à peine paraissent entre eux de même espèce, conviennent tous pourtant en ce point, et veulent être immortels? (Id.)

[illegible]

C'est bien autre chose que ce que l'on disait, que ce que vous pensiez.

— Prov. *Ces deux choses sont différentes comme le jour et la nuit.* Ces deux choses sont extrêmement différentes.

— *Différent* se dit souvent, au pluriel, de plusieurs personnes ou de plusieurs choses considérées seulement comme distinctes. Différentes personnes m'ont affirmé ce que je vous affirme aussi, moi. Employer différents moyens, différentes voies. Expliquer les différents sens, les différentes acceptions d'un mot. Quoique la mémoire et le raisonnement soient deux facultés entièrement *différentes*, cependant l'une ne se développe véritablement qu'avec l'autre. (J.-J. Rouss.)

DIFFÉRENTIÉ, ÉE. part. pass. v. Différentier. S'empl. adjectiv. Quantité différentiée.

DIFFÉRENTIEL, ELLE. adj. (pr. *di-fé-ran-ci-èl*). Math. Qui procède par différences. || *Calcul différentiel.* Théorie de calcul qui repose sur la considération des accroissements infiniment petits qu'on fait subir à certaines grandeurs variables. *Le calcul différentiel* et *le calcul des différences* ne sont point rigoureusement fondés sur les mêmes principes. Dans le calcul des différences, les accroissements sont regardés comme des quantités *finies*, et l'on prend les différences totales; mais dans le calcul différentiel, les accroissements sont regardés comme des quantités tout à la fois infiniment petites et indéterminées, et la *différentielle* d'une fonction ne correspond qu'au premier terme d'une *différence* proprement dite, les termes suivants étant considérés comme nuls comparativement au premier. La méthode inverse du calcul différentiel, celle qui consiste à remonter des éléments infiniment petits aux grandeurs variables elles-mêmes, est le calcul intégral. V. CALCUL INTÉGRAL.

— *Quantité différentielle.* Quantité qui renferme, parmi ses termes ou parmi ses facteurs, la différentielle d'une variable.

DIFFÉRENTIELLE. s. f. Accroissement infiniment petit d'une grandeur variable. V. CALCUL DIFFÉRENTIEL.

DIFFÉRENTIER. v. a. 1re conj. (pr. *di-fé-ran-cié*; rad. *différent*). Math. Procéder par différences. || *Différentier une quantité variable.* Déterminer la différentielle de cette quantité.

— SE DIFFÉRENTIER. v. pron. Être différentié.

DIFFÉRER. v. a. 1re conj. (du lat. *differre*). L'é se change en è devant une syllabe muette. *Je diffère, tu diffères, il diffère*, etc. Retarder, remettre à un autre temps. Différer une affaire, un paiement. Différer une démarche, une visite. Différer son départ. Le devoir des juges est de rendre la justice, leur métier est de la *différer.* (La Bruy.) Ils *diffèrent* leur conversion. (Mass.) Des raisons de santé et d'affaires m'obligent à *différer* ce voyage. (D'Alemb.) Je ne veux pas *différer* votre plaisir. (Id.) Ce qu'on *diffère* est à demi rompu.

Ne faut-il pas, seigneur, s'étonner au contraire
Qu'il en ait si longtemps *différé* le salaire? (RAC.)

— *Différer de.* Il écrivit à Dion de *différer* son retour d'un an. (Barth.)

Ah! si du fils d'Hector la perte était jurée,
Pourquoi d'un an entier l'avons-nous *différée?* (RAC.)

— Neutral. Que faites-vous en *différant*, que rendre vos maux plus incurables? (Mass.) Ne *différez* pas; retirez-le de la milice. (La Bruy.) Non, sire, il ne faut pas *différer* davantage. (Corn.) Thémis, sans *différer*, lui promet son secours. (Boil.)

— *Différer à.* J'ai *différé* à le dire, et j'en ai souffert. (La Bruy.) Ne soyez pas de ceux qui *diffèrent* à se reconnaître, quand ils ont perdu connaissance. (Boss.)

Que tarde Xipharès? et d'où vient qu'il *diffère*
A seconder des vœux qu'autorise son père? (RAC.)

— *Différer de*, suivi d'un infinitif. Différer de partir, de travailler, de conclure.

— SE DIFFÉRER. v. pron. Être différé. Le temps presse, et votre heur d'autant plus se *diffère.* (Corn.)

DIFFÉRER. v. n. 1re conj. (du lat. *differre*). Être différent, dissemblable. Deux hommes qui diffèrent. Deux choses qui diffèrent. Comme nos intérêts, nos sentiments *diffèrent.* (Corn.)

— *Différer de.* Un homme en colère ne diffère pas de la bête. Un homme instruit *diffère* de celui qui ne l'est pas, comme un coursier docile *diffère* d'un cheval indomptable. (Barth.) Le lion et le tigre ne *diffèrent* pas plus l'un de l'autre que le chat d'Espagne ne diffère du chat d'Angora. (Flour.) L'animal *diffère* beaucoup de la plante, puisqu'il est doué de sentiment. (B. de St-P.) Les rocs vitreux primitifs *diffèrent* des rochers calcaires. (Buff.)

— Loc. prov. *Différer du noir au blanc.* Être tout à fait dissemblable.

— *Différer de... par.* Un homme qui diffère d'un autre par l'humeur, par le caractère.

— *Différer en, entre.* Différer en un point.

. . Vous m'avez du crime enseigné le chemin;
Le mien d'avec le vôtre en ce seul point *diffère*,
Que votre ambition s'est immolé mon père,
Et qu'un juste courroux, dont je me sens brûler,
A son sang innocent voulait vous immoler. (CORN.)

Tous les hommes sont fous, et malgré tous leurs soins,
Ne *diffèrent* entre eux que du plus ou du moins. (BOIL.)

— *Différer par.* Le monde ne *diffère* que par l'extérieur, et se ressemble au fond. (Duclos.)

[illegible]

diffèrent. Les philosophes diffèrent entre eux sur bien des choses. Les historiens diffèrent sur les points les plus importants. Dans ce sens, on dit Différer d'avis, d'opinion, de sentiment, de manière de voir.

DIFFICILE. adj. des 2 g. (du lat. *difficilis*, formé de *dis*, partic. négat., et *facilis*, facile). Qui présente des difficultés. Travail difficile. Opération difficile. Entreprise, affaire difficile. Chemin difficile. Abord difficile. Négociation difficile. Peut-on, direz-vous, renoncer à ce qui plaît? On vous répondra de là-haut qu'on peut quelque chose de plus *difficile.* (Boss.) Il se croit né pour un emploi si *difficile.* (La Bruy.) Il ne trouve rien de *difficile* pour son salut. (Fléch.) Point d'entreprise qui les étonne, point de conquête qui leur paraisse *difficile.* (Id.) De si hautes leçons, seigneur, sont *difficiles.* (Corn.)

— Que l'on a de la peine à comprendre. Un auteur, un écrivain difficile.

— Dans le même sens. Texte, passage, phrase difficile.

— En parlant d'une personne. Qui est peu facile dans ses relations, dans le commerce de la vie. Il est d'un commerce *difficile.* (La Bruy.) On dit dans le même sens *Homme difficile à vivre.* Il fut quelque temps après obligé de répudier Azora, qui était devenue trop *difficile* à vivre. (Volt.)

— On dit encore, toujours dans le même sens, Un naturel difficile, un caractère difficile. Son naturel *difficile* me porte à faire avec lui quelque convention. (J.-J. Rouss.)

— Peu indulgent, sévère, exigeant. Il en coûte peu de se rendre *difficile* sur les lois qu'on n'observe qu'en apparence. (J.-J. Rouss.) Il est *difficile* sur ce que l'on se doit quand on s'aime. (Fén.) La nécessité de compléter les cargaisons et d'expédier les bâtiments avant le temps des ouragans ne permet pas d'être *difficile.* (Rayn.)

— Délicat sur le choix des personnes et des choses.

— *Difficile à*, suivi d'un infinitif. Une question difficile à traiter. Un homme difficile à pénétrer. Une chose difficile à faire. Un problème difficile à résoudre. Un temps difficile à passer. Une langue difficile à apprendre. Rien n'est plus *difficile* à dire aux hommes que la vérité. (Volt.) Les fautes des sots sont quelquefois *difficiles* à prévoir. (La Bruy.)

— *Difficile de*, après un verbe employé impersonnellement. Il devenait de jour en jour plus *difficile* de soutenir les colonies. (Volt.) Il y a un prestige dont il est *difficile* de se garantir. (Did.) Il ne m'a pas été *difficile* de lui montrer la folie et la cruauté d'un pareil projet. (J.-J. Rouss.) Vous voyez cette foule qu'il est *difficile* de percer. (Barth.) Qu'il est *difficile* d'être content de quelqu'un! (La Bruy.) Il est plus aisé de prêcher que de plaider, et plus *difficile* de bien prêcher que de bien plaider. (Id.) Qu'il est *difficile* d'être victorieux et humble tout ensemble! (Fléch.) Il n'y a rien de si *difficile* que d'élever un jeune prince né pour la royauté. (Id.) Ce qu'il est trop *difficile* de lire n'est pas destiné à la gloire. (De Rémus.)

Est-il donc à vos cœurs, est-il si *difficile*,
Et si pénible de l'aimer? (RACINE.)

— *Difficile à... de.* Il est *difficile* aux plus grands hommes, et même aux plus modestes, de se sauver des illusions de l'amour-propre. (Volt.)

— *Difficile en.* Difficile en amitié, en amour. Un homme difficile en son manger. Le malheur des riches est d'être trop *difficiles* en jouissances, parce qu'ils ont trop joui. (Mme de l'Espinasse.)

— *Difficile que.* Il est *difficile* à la cour que de toutes les pièces qu'on emploie à l'édifice de sa fortune, il n'y en ait quelqu'une qui ne porte pas à faux. (La Bruy.) Qu'il est *difficile* qu'une âme sans expérience échappe à tant de périls et à tant de pièges que lui tend le monde! (Fléch.) Il est *difficile* que leur esprit ne s'arrête à cette multiplicité d'affaires. (Id.)

— *Temps difficiles.* Temps de guerre, de discorde, de trouble, de disette, de calamités. On dit de même, Conjonctures difficiles, moments difficiles, circonstances difficiles.

— Par analogie, on dit : Un temps difficile à passer. Être, se trouver dans un temps difficile, dans une position, dans une situation difficile.

— *Jeunesse difficile.* Jeunesse bouillante, fougueuse, sans frein ni retenue.

— Subst. *Le difficile, le plus difficile.* Voilà le plus *difficile* fait. (Mass.)

— Fam. en parlant des personnes. *Faire le difficile, la difficile.* Se montrer exigeant.

DIFFICILEMENT. adv. Avec difficulté. Parler difficilement. Entendre difficilement. Marcher difficilement. Supporter difficilement la contradiction. Dévorer difficilement un outrage. La police et les arts s'établissent *difficilement.* (Volt.) Nos sentiments dépendent de nos idées, et quand elles ont pris un certain cours, elles changent *difficilement.* (J.-J. Rousseau.)

DIFFICULTÉ. s. f. (du lat. *difficultas*; rad. *difficilis*, difficile). Ce qu'une chose a de difficile. Ce qui rend cette chose difficile. Je sens plus que jamais la *difficulté* de mon entreprise. (Boss.) Je crois, monsieur, vous avoir fait sentir où gît la *difficulté.* (J.-J. Rouss.)

[illegible]

seule question de fait. (Id.) La *difficulté* est une monnaie que les savants emploient comme les joueurs de passe-passe, pour ne pas découvrir la vanité de leur art. (Montaig.)

— Manque de facilité. Parler, écrire avec difficulté. Éprouver de la difficulté à marcher, à digérer, à dormir. Un enfant ne parle au bout de quelque temps que par imitation, et il ne s'énoncerait qu'avec une extrême *difficulté*, si on laissait passer ses premières années sans dénouer sa langue. (Volt.)

— Empêchement, obstacle, opposition, traverse. Grande difficulté. Difficulté grave. Difficulté capitale, sérieuse. Difficulté légère. Petite difficulté. Le courage dans les difficultés. Prévenir, combattre, surmonter une difficulté, des difficultés. Susciter des difficultés, éprouver des difficultés. Se raidir contre des difficultés. Aplanir beaucoup de difficultés. Apporter des difficultés. Vaincre toutes les difficultés. Il n'y a que votre présence qui puisse faire tomber les *difficultés.* (Mass.) Il ne se laisse point rebuter par les *difficultés* qu'il trouve sur son chemin. (Id.) Tant de *difficultés* ne firent qu'animer sa constance. (Fléch.) Les *difficultés* qui accompagnent la vertu s'aplanissent. (Id.) Il se détermine par la nature des *difficultés*, tantôt à les écarter, tantôt à les éviter. (La Bruy.) J'ai essuyé les plus grandes *difficultés* et les plus cruels contre-temps. (J.-J. Rouss.) Ces discours hardis augmentaient infiniment les *difficultés.* (Villem.) Il n'y a jamais de grandes choses sans de grandes *difficultés.* (Volt.)

— Contestation légère entre des personnes liées ensemble. Avoir une difficulté, une légère difficulté, quelques difficultés avec un ami.

— *Cela peut souffrir, peut éprouver quelque difficulté, de grandes difficultés.* Quelque difficulté, de grandes difficultés peuvent s'opposer à l'accomplissement, à la réussite de cette chose.

— Dans le sens contraire, on dit : *Cela ne souffre point, ne reçoit point, ne peut point souffrir, éprouver de difficulté.*

— *Cela ne fait aucune difficulté. Je n'y vois point de difficulté. Il n'y a pas de difficulté, il n'y a pas la moindre difficulté.* Ces locutions s'emploient fréquemment et familièrement pour exprimer l'adhésion, le consentement de l'esprit à une chose.

— Objection. Faire une difficulté. Soumettre, présenter des difficultés. Exposer toutes les difficultés. Proposer une difficulté. Résoudre une difficulté. Examiner une difficulté. Répondre à toutes les difficultés. Lever la difficulté. On n'a pas encore résolu toutes les *difficultés* qui peuvent s'élever contre ce système. (Rayn.)

— *Une proposition qui ne souffre point de difficulté.* Une proposition incontestable.

— *Faire difficulté, faire des difficultés, former une difficulté, des difficultés sur quelque chose.* Alléguer des raisons contre une chose, objecter à une chose.

— *Le nœud, le point de la difficulté, d'une difficulté.* Ce qui fait la difficulté, ce en quoi la difficulté réside plus particulièrement. Les avocats de Paris avaient saisi le nœud de la *difficulté*, et en avaient pressenti le dénoûment. (Volt.)

— Loc. prov. et fig. *Cet homme est le père des difficultés.* Cet homme élève des difficultés sur tout, fait des objections à tout.

— Obscurité, doute. Un texte qui présente de la difficulté, qui offre quelque difficulté, beaucoup de difficultés. Un auteur latin plein de difficultés. Vous n'êtes arrêté que par des *difficultés* invincibles où les commentateurs eux-mêmes demeurent courts. (La Bruy.) Pour combattre des mystères depuis si longtemps et si universellement établis, il faudrait ou de nouvelles preuves qu'on n'eût pas encore confondues, ou de nouvelles *difficultés* dont personne ne se fût encore avisé. (Mass.) Argumenter sur des *difficultés.* (Villem.)

— *Difficulté à*, suivi d'un infinitif. Quelque grande *difficulté* qu'il y ait à se placer à la cour, il est encore plus difficile de se rendre digne d'être placé. (La Bruy.)

— *Difficulté de*, suivi d'un infinitif. Le prix de la chose augmente par la *difficulté* d'en obtenir la possession. (Volt.) Je connais la *difficulté* de vous satisfaire. (Fléch.)

— *Faire difficulté de.* Répugner à. Faire difficulté d'une chose. Ne faire difficulté de rien. Faire difficulté de se charger d'une affaire. Des chrétiens feraient-ils *difficulté* d'apprendre d'un prince chrétien le zèle qu'ils doivent avoir pour la religion? (Fléch.)

Mais croyez-moi, l'amour est une autre science,
Burrhus; et je ferais quelque *difficulté*
D'abaisser jusque là votre sévérité. (RAC.)

— Absol. *Se décider après avoir fait des difficultés, beaucoup de difficultés*, ou simplement *après quelques difficultés, après plusieurs difficultés.*

— *Sans difficulté.* loc. adv. Indubitablement, certainement, sans contredit. Si cet avocat plaide votre cause, sans *difficulté* votre cause est gagnée. (Acad.)

— Aisément. C'est ce que vous comprendrez sans *difficulté.* (Boss.)

— Volontiers. Se rendre sans difficulté dans un lieu. Se prêter sans difficulté à ce qu'on demande de nous.

— Syn. comp. DIFFICULTÉ, OBSTACLE, EMPÊCHEMENT. La *difficulté* naît de la nature et des propres circonstances de la chose; l'obstacle vient d'une cause extérieure, étrangère; l'*empêchement* dépend d'une loi ou d'une force supérieure.

DIFFICULTISTE. s. m. Celui qui étudie, qui aime, qui recherche les difficultés pour les surmonter, pour les vaincre. M. de Pradel est précisément en poésie ce que Mondheux est en mathématiques, un *difficultiste.* (Rev. de Paris.)

DIFFICULTUEUSEMENT. adv. D'une manière difficultueuse, avec beaucoup de difficultés, en faisant des difficultés.

DIFFICULTUEUX, EUSE. adj. (pr. *di-fi-kul-tu-eu, eu-ze*). Qui trouve des difficultés à tout, qui élève des difficultés sur tout, qui aime

faire naître des difficultés sur les moindres choses. Ne se dit que des personnes ou de certaines choses personnifiées. Un homme difficultueux. Une femme difficultueuse. Un esprit difficultueux. Un caractère difficultueux. Ah! ma comtesse n'est pas *difficultueuse*. (Le Sage.)

— Syn. comp. DIFFICULTUEUX. DIFFICILE. Le premier enchérit sur le second ; l'homme *difficultueux* est *difficile* sur toutes choses, soulève des difficultés à tout propos, où il n'y a pas lieu. *Difficile* se dit des caractères qu'on a de la peine à contenter, des esprits qui condamnent tout, et qu'on ne sait comment prendre pour avoir leur approbation ou pour en obtenir ce qu'on leur demande. Un homme *difficultueux* est celui qui, dans les affaires, fait naître difficultés sur difficultés, mais ordinairement de mauvaises difficultés, auxquelles on ne devait pas s'attendre.

DIFFIDATION. s. f. (pr. *di-fi-da-ci-on*). Hist. Nom donné à une espèce de guerre que les seigneurs féodaux de l'Allemagne se faisaient entre eux pour des griefs personnels, dans le XIVe et le XVe siècle. La diffidation fut abolie en 1495 par la diète de Worms, comme attentatoire à la sûreté de l'Empire.

DIFFLATION. s. f. (pr. *di-fla-ci-on ;* du lat. *difflatio ;* rad. *flatus*, souffle). Médec. Syn. de Transpiration.

DIFFLORIGÈRE. adj. des 2 g. (du gr. δὶς, deux ; et du lat. *flos*, fleur ; *gero*, je porte). Bot. Qui porte deux fleurs. V. DIANTHE et BIFLORE.

DIFFLUÉ, part. pass. du v. Diffluer. Invar.

DIFFLUENCE. s. f. État ou qualité de ce qui est diffluent.

DIFFLUENT, ENTE. adj. (du lat. *diffluens*, se plongeant dans, se répandant vers). Didact. Qui se confond avec ; qui se répand, s'écoule, s'épanche de tous les côtés.

— Astron. *Étoiles diffluentes.* Étoiles qui se confondent entre elles.

DIFFLUER. v. n. 1re conj. (du lat. *diffluere ;* rad. *fluere*, couler). Didact. Couler, se répandre, s'épancher de tous côtés.

DIFFLUGIE. s. f. (du lat. *diffluere*, se répandre). Infus. Genre de rhizopodes fluviatiles, qui a pour type la difflugie protéiforme, remarquable par son test noir-verdâtre.

DIFFORMATION. s. f. (pr. *di-for-ma-ci-on*). Vieux mot syn. de Difformité. ‖ Action de difformer.

DIFFORME. adj. des 2 g. (ét. fr., *dif*, partic. négat., et *forme*). Qui n'a pas la forme et les proportions naturelles. Corps difforme. Visage difforme. Bras, jambe, épaule difforme. Bâtiment, maison difforme. Être difforme. Rendre difforme. Devenir difforme.

— Qui présente une forme générale bizarre.

— Laid. Il paraît *difforme* près de son portrait. (La Bruy.)

— Fig. en parlant des choses morales. On a beau prêter au vice les couleurs de la vertu, il n'en est pas moins difforme. On ne trouve plus dans l'homme que le *difforme* contraste de la passion qui croit raisonner et de l'entendement en délire. (J.-J. Rouss.)

— DIFFORMES. s. m. pl. Entom. Famille d'orthoptères, comprenant ceux de ces insectes qui se font remarquer par la bizarrerie de leurs formes.

DIFFORMÉ, ÉE. part. pass. du v. Difformer. S'empl. adjectiv. Monnaies difformées.

DIFFORMER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *dif*, partic. nég., et *former ;* rad. *forme*). Ôter la forme, la changer, la gâter, l'altérer. Difformer un corps. Difformer la taille. Dans cette acception, on dit mieux *déformer*.

— S'emploie surtout en parlant de monnaies, de médailles, et autres choses semblables. Difformer les monnaies. Difformer les coins.

— SE DIFFORMER. v. pron. Devenir difforme.

DIFFORMITÉ. s. f. (du lat. *difformitas*, formé de *difformis ;* rad. *forma*, forme). Anat. pathol. Vice de conformation naturel ou accidentel, défaut dans les proportions de quelque organe ou de quelque partie du corps, qui fait que cette partie, cet organe s'éloigne du type ordinaire, généralement reconnu comme l'état de perfection.

— *Difformité par excès de parties.* Celle où il y a un organe ou une portion d'organe de plus que dans l'état naturel. ‖ *Difformité par défaut de parties.* Celle où il y a absence d'un organe ou d'une portion d'organe. ‖ *Difformité par défaut de configuration, de direction ou de proportion.* Celle où il y a déviation, altération dans la forme ou dans la ligne que suit un organe.

— L'homme tout entier peut naître tout difforme, et si notablement différent dans sa structure des autres hommes, qu'il n'en peut plus conserver le nom ; ces produits de la génération humaine s'appellent monstres. Tous les individus qui sont atteints de cette difformité générale, pour ainsi dire, et qui s'écartent à ce point de la forme primitive, ne vivent que peu de temps. La chirurgie applique souvent ses secours pour remédier aux diverses espèces de difformités, soit par des opérations dans celles qui ont lieu par excès, soit par des moyens de prothèse dans quelques-unes de celles qui ont lieu par défaut, soit enfin par des moyens mécaniques capables de redresser, de replacer les parties, dans les difformités qui résultent du défaut de direction ou de proportion. Une *difformité* ou une infirmité, si peu choquante qu'elle soit, est plus répulsive aux paysans qu'une laideur amère jointe à un corps bien constitué. (G. Sand.)

— Dans un sens analogue, se dit de tout ce qui présente un défaut très-apparent dans la forme, dans les proportions. La difformité d'un édifice, d'une construction, d'un meuble.

— Fig. La difformité du vice. La difformité du cœur. Les difformités sociales. C'est une grande *difformité* dans la nature qu'un vieillard amoureux. (La Bruy.) Le brillant d'une fausse gloire ne fait qu'éclairer les *difformités* de ceux qui l'étalent. (Boiste.) Un pays libre à côté d'un pays esclave sert à celui-ci de miroir pour voir ses *difformités*. (Id.)

— Prov. *Difformité est indice de virginité.* ‖ *Difformité n'est pas vice.*

DIFFRACTÉ, ÉE. part. pass. du v. Diffracter. S'empl. adjectiv. Rayons lumineux diffractés.

DIFFRACTER. v. a. 1re conj. (pr. *di-frak-té ;* du lat. *diffringere ;* rad. *frangere, fraxi, fractum*). Phys. Opérer la diffraction.

— SE DIFFRACTER. v. pron. Être diffracté.

DIFFRACTIF, IVE. adj. Phys. Qui produit le phénomène de la diffraction. Action diffractive. Puissance diffractive.

DIFFRACTION. s. f. (pr. *di-frak-ci-on ;* du lat. *diffringere*, séparer en rompant). Phys. Écart de la route directe qu'éprouvent les rayons lumineux dans leurs inflexions, lorsqu'ils passent près des extrémités des corps, qu'ils rasent une surface.

DIFFRINGENT, ENTE. adj. Qui opère la diffraction. Surface diffringente.

DIFFUS, USE. adj. (du lat. *diffusus*, formé de *diffundere*, épancher, répandre, verser). Phys. Qui manque de cohésion, de cohérence. Qui manque de netteté. Objets diffus.

— Qui est trop abondant en paroles, prolixe. Un avocat diffus. Un orateur diffus. Un auteur, un écrivain diffus. Quelque soin qu'on apporte à être serré et concis, ils vous trouvent *diffus*. (La Bruy.) Si quelquefois l'amitié rend *diffus* l'ami qui parle, elle rend toujours patient l'ami qui écoute. (J.-J. Rouss.)

— Dans le même sens, se dit des ouvrages d'esprit, des discours, du style. Avoir un langage diffus. Donner des explications diffuses. Avoir un style lâche et diffus. Voilà bien du babil pour un malade ; mais je vous aime, et le cœur est toujours un peu *diffus*. (Volt.) Ils sont avertis par un instinct de grandeur que le style *diffus* ne convient qu'à l'esclave qui prie. (Barth.)

— Fig. Qui est vague, indécis, obscur. Idées diffuses.

— Bot. Qui s'étale horizontalement, lâchement, sans direction fixe. Rameaux diffus.

DIFFUSÉMENT. adv. D'une manière diffuse. Parler diffusément. Écrire diffusément.

DIFFUSIBLE. adj. des 2 g. (du lat. *diffusibilis*, formé de *diffundere*, répandre, étendre). Médec. Qui agit avec rapidité sur l'économie animale, qui atteint promptement, par la diffusion de ses principes actifs, jusqu'aux extrémités du corps, en partant du centre gastrique. Médication diffusible. Agents diffusibles. Médicaments diffusibles. Substances diffusibles. Les substances dans lesquelles réside principalement la puissance diffusible sont l'alcool ou esprit de vin, l'alcool affaibli ou l'eau-de-vie, l'éther sulfurique, l'éther alcoolisé, etc. Les substances *diffusibles* excitent d'une manière très-marquée le tissu musculaire ; elles produisent sur les muscles un besoin d'agir et d'user, en quelque sorte, l'excès de vitalité qu'elles développent dans ces organes ; elles rendent l'homme plus agité, plus remuant, plus agile.

— substantiv. Un diffusible. Des diffusibles. L'emploi des diffusibles. Les *diffusibles* et les excitants ne sont pas comparables sous le rapport de leur énergie ; les premiers ont une activité tellement forte, qu'elle blesse les organes délicats, et que l'on est obligé de les adoucir en les délayant dans un véhicule ; leur emploi à haute dose occasionne une commotion artérielle, un trouble fébrile, et produit l'ivresse. (Barbier.)

— Syn. comp. DIFFUS. PROLIXE. L'homme *diffus* délaye sa pensée dans beaucoup de mots ; l'homme *prolixe* affaiblit l'expression même de sa pensée.

DIFFUSION. s. f. (pr. *di-fu-zi-on ;* du lat. *diffusio*, formé de *diffundere*, répandre, étendre). Phys. Action de se répandre, de s'étendre ; état de ce qui est répandu, étendu. Se dit spécialement des fluides et de la lumière. [illegible]

tion. La diffusion des lumières. La diffusion des lumières est la source la plus certaine du bien-être matériel et moral des peuples.

— Littér. *Diffusion du style.* Trop grande abondance de mots qui fait que la pensée se délaye dans des développements trop étendus, dans des répétitions oiseuses.

— Pathol. *Anévrisme par diffusion* ou *anévrisme faux primitif.* Tumeur sanguine presque toujours très-volumineuse, qui se développe quelquefois à la suite d'une plaie faite à une artère.

— Philos. *Diffusion des idées.* Défaut de liaison, de coordination, de précision, de netteté dans les idées.

DIGAMBARA. s. m. (littéral. *dépouillé de vêtements*). Hist. relig. Nom que prennent des sectaires indiens qui paraissent être les mêmes que les *gymnosophistes* des Grecs.

DIGAME. adj. des 2 g. (ét. gr., δὶς, deux ; γάμος, noce). Hist. nat. Qui possède à la fois les deux sexes.

DIGAMMA. s. m. Philol. Signe d'aspiration que les Éoliens plaçaient en tête des mots commençant par une voyelle, ou entre deux voyelles dans le corps du mot.

DIGASTRIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., δὶς, deux ; γαστήρ, ventre). Anat. Qui a deux portions charnues, deux faisceaux de fibres musculaires, ou comme deux ventres réunis par un tendon intermédiaire, en parlant de certains muscles.

— subst. Le *digastrique* abaisse la mâchoire inférieure ou élève l'os hyoïde. (Nyst.)

DIGÈNE. adj. des 2 g. (ét. gr., δὶς, deux ; γένος, race). Hist. nat. Qui est muni des deux sexes. ‖ Qui a deux surfaces d'accroissement.

DIGÉNÉE. s. f. (ét. gr., δὶς, deux ; γενεά, race). Bot. Genre de floridées, formé pour une plante originaire des côtes de la Méditerranée et de l'Adriatique.

DIGÉNIE. s. f. Hist. nat. Génération qui s'effectue par le concours de deux sexes.

DIGÉRANT. part. prés. du v. Digérer. Qui digère. Il est invariable. Des personnes digérant difficilement certains aliments.

DIGÉRANT, ANTE. adj. Qui a la propriété de digérer. Le but final de la faim, c'est d'un côté d'exciter, d'entretenir l'action, l'activité *digérante* de l'estomac. (Chauss.) La faim, pour être apaisée, exige absolument l'exercice de l'estomac, l'action *digérante* de ce viscère. (Id.)

DIGÈRE. s. f. Bot. Genre d'amarantacées, renfermant des herbes annuelles qui croissent en Arabie, en Égypte et dans les Indes orientales.

DIGÉRÉ, ÉE. part. pass. du v. Digérer. S'empl. adj. Aliment digéré. Nourriture digérée. Parmi les aliments, les uns sont facilement, promptement *digérés ;* les autres ne le sont que tardivement et avec fatigue. (Chauss.) Chez les individus qui ont l'estomac actif, tout est *digéré*, et ce qui n'est pas nécessaire pour la réparation du corps se fixe, et se tourne en graisse. (Brill.-Sav.)

— Fig. Des extraits mal *digérés* et souvent tracés à la hâte. (La Bruy.) Il s'imprime un livre de mœurs assez mal *digéré* pour tomber de soi-même. (Id.) Une ignorance complète vaut mieux qu'une érudition mal *digérée*. (Boiste.)

DIGÉRER. v. a. 1re conj. (du lat. *digerere ;* formé de *di*, partic. extract., et *gerere*, porter, extraire). L'é se change en è devant une syllabe muette. *Je digère, tu digères, il digère*, etc. Physiol. Faire la digestion. Digérer des aliments, des viandes, des poissons, des légumes. On ne vit pas de ce qu'on mange, mais de ce qu'on *digère*. (Brill.-Sav.)

— Absol. Digérer bien. Digérer mal. Un estomac qui digère avec régularité, avec facilité. Il faut donc *digérer* pour vivre. (Brill.-Sav.) Quelques personnes ont de l'humeur pendant tout le temps qu'elles *digèrent*. (Id.)

— Fig. Examiner, étudier à fond, discuter avec soin, préparer, mettre dans l'ordre le plus convenable, disposer régulièrement et avec méthode. Digérer une affaire, un projet, une question, un système. Le sénat devait *digérer* et proposer toutes les affaires. (Boss.)

— Se rendre compte d'une chose, par l'analyse et la méditation, de manière à la comprendre parfaitement, à se l'approprier dans l'entendement. Digérer une lecture. Ouvrez son testament politique, *digérez* cet ouvrage. (La Bruy.) Voltaire eut des connaissances assez étendues, mais extrêmement superficielles, vu le caractère de son esprit, qui dévorait beaucoup plus qu'il ne *digérait*. (La Harpe.)

— Se dit des choses morales. On se couche à la cour et l'on se lève sur l'intérêt : c'est ce qu'on *digère* le matin et le soir, le jour et la nuit. (La Bruy.)

— Souffrir, supporter, endurer patiemment quelque chose de fâcheux. Digérer un affront, un mauvais traitement. Se prend presque toujours en mauvaise part dans cette acception.

— *Digérer que.* Il ne pouvait *digérer* qu'on l'obligeât à partir. (Lav.)

— Fig. et fam. *Cela est dur à digérer.* Cela est difficile à croire. Oh! je devine ; mais savoir s'il croira ça. C'est un peu dur à *digérer*. (Carmontel.)

[illegible] *digérerait le fer.* Se dit d'un grand mangeur.

— DIGÉRER. v. n. Chim. Être mis en digestion, cuire à petit feu. Faire digérer un corps liquide à une chaleur douce.

— SE DIGÉRER. v. pron. Être digéré, au propre et au figuré. Des aliments qui se digèrent mal. Une affaire qui s'est promptement et parfaitement digérée. Les passions qui se laissent goûter et *digérer* sont médiocres. (Mont.)

DIGESTE. s. m. (du lat. *digesta*, part. pass. du v. *digerere*, disposer, arranger, ordonner). Réunion en un corps de droit, faite par ordre de Justinien, des décisions diverses données jusqu'à lui par les jurisconsultes romains, et qui s'élevaient déjà à trois millions de sentences formant deux mille volumes, ce qui en rendait l'étude impraticable. Le Digeste, composé de cinquante livres, forme la première partie du droit romain, et a été traduit en grec, du temps même de Justinien, sous le titre de *Pandectes*. En droit, on emploie la formule abréviative ff. pour désigner le Digeste, formule corrompue de celle qui était usitée en grec, et qui consistait dans la première lettre du mot Pandectes, Π. En français, on se sert plus habituellement de la lettre D.

— Par extens. Livre, recueil distribué dans un bel ordre. Tertullien donne le nom de *Digeste* à l'Évangile de saint Luc.

DIGESTÉ. s. m. (du lat. *digestum*, formé de *digerere*, digérer). Pharm. Produit de l'opération pharmaceutique appelée *digestion*, syn. de Décocté.

DIGESTEUR, TRICE. adj. Qui a rapport à la digestion. La digestion est une opération tout à fait mécanique, et l'appareil *digesteur* peut être considéré comme un moulin garni de ses blutoirs, dont l'effet est d'extraire des aliments ce qui peut servir à réparer nos corps, et de rejeter le marc dépouillé de ses parties animalisables. (Brill.-Sav.) On dit aussi *appareil digestif*. V. DIGESTIF.

DIGESTEUR. s. m. Vase de cuivre très-épais, hermétiquement fermé au moyen d'un couvercle assujéti par une forte vis de pression, et qui est propre à cuire promptement les viandes et à dissoudre la gélatine des os. V. *Marmite de Papin*, au mot MARMITE.

DIGESTIBILITÉ. s. f. Facilité avec laquelle les aliments abandonnent dans l'appareil digestif la combinaison sous laquelle ils existaient, pour revêtir celle sous laquelle ils sont propres à renouveler le sang. En ajoutant à certains aliments un assaisonnement approprié, on augmente leur *digestibilité*. (Encycl. nouv.) Il est fort difficile, presque impossible même, de déterminer avec quelque certitude le degré de *digestibilité* de chaque aliment. (Pelouze.)

DIGESTIBLE. adj. des 2 g. Qui est susceptible d'être digéré, et, par extension, qui est facile à digérer. Aliment digestible. On voyait, en effet, les aliments devenir d'autant plus *digestibles* qu'ils étaient plus fermentescibles, et surtout plus susceptibles des fermentations panaire et sucrée. (Chauss.)

DIGESTIF, IVE. adj. Qui aide à la digestion, qui facilite la digestion. Facultés digestives. Travail digestif. Fermentation digestive. Les substances digestives sont en général de légers excitants. Tel est le mécanisme de la mastication, opération qui influe sur les autres phénomènes *digestifs* qui se passent dans la bouche. (Chauss.) L'économie *digestive* paraît retarder la putréfaction des aliments. (Id.)

— Anat. *Appareil digestif.* Ensemble des organes qui concourent à l'accomplissement des phénomènes de la digestion, soit immédiatement comme le canal alimentaire, soit en fournissant des matériaux pour l'élaboration des aliments, comme les glandes salivaires, les amygdales, etc.

— DIGESTIF OU DIGESTIF SIMPLE. s. m. Pharm. Espèce d'onguent que l'on prépare en mêlant ensemble deux onces de térébenthine et deux jaunes d'œufs frais, avec addition par petites quantités d'une demi-once d'huile de mille pertuis. Cet onguent favorise la suppuration des plaies. Pour faire le *digestif animé*, on ajoute partie égale de styrax liquide ; pour le *digestif mercuriel*, on ajoute partie égale d'onguent mercuriel.

DIGESTION. s. f. (pr. *di-jes-ti-on ;* du lat. *digestio ;* de *digerere*, ét. *di*, partic. extract., et *gerere*, porter, extraire). Physiol. Fonction animale en vertu de laquelle les substances alimentaires, étrangères au corps sont introduites dans des organes particuliers qu'on nomme *appareil digestif*, où elles se convertissent en un suc réparateur qui se mêle au sang et le renouvelle, tandis que le reste de ces substances, dépouillé de tout principe assimilable, est rejeté au dehors, en matières excrémentitielles. Les phénomènes de la digestion. Les actes de la digestion. Faciliter la digestion. Aider à la digestion. Aliments de prompte digestion, de facile digestion. Digestion laborieuse, languissante. La *digestion* des liquides est bien moins compliquée que celle des aliments solides. (Brill.-Sav.) La *digestion* dure plus ou moins de temps, suivant la disposition particulière des individus. (Id.) La *digestion* est de toutes les opérations corporelles celle qui influe le plus sur l'état moral de l'individu. (Id.) La manière habituelle dont la *digestion* se fait, et surtout se termine, nous rend habituellement tristes, gais, taciturnes, nous nous en doutions. (Id.) La présence de la bile dans l'estomac rend les *digestions* mauvaises. (Id.)

— Fig. Action de s'approprier les choses par la méditation et l'analyse. L'esprit sans le jugement fait de mauvaises *digestions*. (Boiste.)

— Fig. et fam. *Affront de dure digestion, de difficile digestion.* Affront difficile à supporter. ‖ *Affaire, entreprise de dure digestion.* Affaire, entreprise difficile à mener, à conduire. ‖ *Ouvrage, livre de dure digestion.* Ouvrage, livre difficile à entendre, pénible à lire. ‖ *Cela est de dure digestion.* Cela est difficile à croire.

— Chim. Infusion et séjour prolongé d'une substance médicinale dans un liquide propre

à en extraire quelques principes à l'aide d'une température plus élevée que celle de l'atmosphère : en quoi cette opération diffère de la *macération*, qui se fait à la température atmosphérique. La durée de la digestion peut varier et se prolonger jusqu'à six mois.

DIGESTIONNAIRE. adj. des 2 g. (pr. *di-ges-ti-o-nè-re*). Qui appartient, qui a rapport à la digestion. Le poëte le plus lacrymal n'est séparé du poëte le plus comique que par quelque degré de coction *digestionnaire*. (Brillat-Savarin.)

DIGITAL, ALE. adj. (du lat. *digitalis* ; rad. *digitus*, doigt). Anat. Qui appartient aux doigts, qui a quelque rapport avec les doigts. Artères digitales de la main, du pied. Veines digitales. Nerfs digitaux.

— Qui a la forme d'un doigt. Appendice digitale du cæcum.

— *Impressions digitales.* Dépressions superficielles que présente la face interne des os du crâne et qui correspondent aux circonvolutions cérébrales ; on les appelle ainsi parce qu'elles ont quelque ressemblance avec les enfoncements que produirait la pression de l'extrémité du doigt sur une partie molle.

DIGITALE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des scrofulaires, ainsi appelées parce que leur corolle ressemble plus ou moins à un doigt de gant ou à un dé à coudre, en latin *digitale*. On distingue la *digitale pourprée*, vulgairement doigt de Notre-Dame, reconnaissable à ses longs épis de grandes fleurs pourprées campaniformes, tachetées dans l'intérieur de la corolle de points noirs entourés d'un cercle blanchâtre. Les feuilles de la digitale sont fortement diurétiques. On accorde à cette plante la propriété de ralentir les mouvements du cœur. Sirop de digitale. Teinture de digitale. A haute dose, la digitale est un poison narcotique.

— Ichthyol. Nom vulgaire des jeunes saumons, quand ils sont tout petits.

— Infus. Genre de zoophytes microscopiques, que l'on rencontre sur les petits crustacés aquatiques, et qui a pour type la vorticelle digitale.

DIGITALÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une digitale. ‖ DIGITALÉES. s. f. pl. Tribu de scrofulaires qui a pour type le genre digitale.

DIGITALINE. s. f. Chim. Nom donné au principe actif de la digitale.

DIGITALIQUE. adj. des 2 g. Chim. Épithète des sels à base de digitaline.

DIGITATION. s. f. (pr. *di-ji-ta-ci-on*, du lat. *digitatio* ; rad. *digitus*, doigt). Anat. Nom donné à des faisceaux de fibres musculaires isolées, plus ou moins nombreux, et disposés à peu près comme les doigts de la main tenus écartés, faisceaux par lesquels certains muscles prennent leurs points d'attache.

— Bot. Découpure des feuilles digitées.

DIGITÉ, ÉE. adj. Hist. nat. Découpé, divisé, incisé en forme de doigts. Feuille digitée. Racine digitée. Aile digitée. Coquille digitée.

DIGITÉS. s. m. pl. Mamm. Ordre de la classe des mammifères, comprenant ceux qui ont les doigts libres aux quatre pieds.

DIGITIE. s. f. (pr. *di-gi-ci* ; rad. lat. *digitus*, doigt). Pathol. Dessèchement des doigts.

DIGITIFOLIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui a des feuilles digitées. Valériane digitifoliée.

DIGITIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *digitus*, doigt ; *forma*, forme). Hist. nat. Qui a la forme d'un doigt. Feuilles digitiformes. Les épines de certains échinodermes sont digitiformes.

DIGITIGRADE. adj. des 2 g. (ét. lat., *digitus*, doigt ; *gradior*, je marche). Zool. Qui marche sur le bout des doigts. ‖ DIGITIGRADES. s. m. pl. Famille ou tribu de mammifères, comprenant ceux qui marchent sur le bout des doigts, tels que les chiens, chats, martes, civettes, hyènes.

DIGITINERVÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *digitus*, doigt ; *nervus*, nerf). Bot. Qui a des nervures digitées. Feuilles digitinervées.

DIGITIPENNÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *digitus*, doigt ; *penna*, plume). Bot. Épithète donnée aux feuilles dont le pétiole commun est terminé par des pétioles secondaires portant les folioles.

DIGITULE. s. m. (dimin. du lat. *digitus*, doigt). Anat. Le petit doigt de la main et du pied.

DIGLADATION. s. f. (ét. lat. *di*, deux, et *gladius*, glaive). Vieux mot, syn. de Duel.

DIGLÈNE. s. m. (ét. gr., δίς, deux ; γλήνη, œil). Infus. Genre de zoophytes hydatinés, qui ont deux yeux au front et le pied fourchu.

DIGLOBICÈRE. s. m. [illegible] du lat. *globus*, boule ; et du gr. κέρας, corne). Entom. Genre de coléoptères, famille des malacodermes.

DIGLOSSE. s. f. (ét. gr., δίς, deux ; γλῶσσα, langue). Entom. Genre de coléoptères pentamères formé pour un insecte noir, finement ponctué et pubescent, qui habite les sables maritimes de l'Irlande.

DIGLOTTIS ou **DIGLOTTIDE.** s. m. (ét. gr., δίς, deux ; γλωττίς, languette). Bot. Genre de diosmées renfermant des arbrisseaux du Brésil.

DIGLYPHE. s. f. Archit. Console ornée, sur la face de son développement, de deux gravures ou cavités semblables à celles du triglyphe.

DIGLYPHIS. s. m. (ét. gr., δίς, deux ; γλυφίς, flèche). Bot. Genre d'orchidées, établi pour une plante herbacée de Java, à feuilles lancéolées.

DIGNATION. s. f. (pr. *digh-na-ci-on*). Action de daigner, bienveillance. Vieux mot et tout à fait inusité.

DIGNE. adj. des 2 g. (du lat. *dignus*). Qui a de la dignité, de l'élévation, de la noblesse. Un homme digne. Un caractère digne. Un ton digne. Des manières dignes. Dans cette acception, il se prend toujours absolument, et quelquefois ironiquement.

— Qui mérite, en bien ou en mal. Dans cette acception, il est presque toujours accompagné d'un complément marqué par la préposition *de*, si ce complément suit, ou par la préposition *en*, s'il précède.

— *Digne de*, suivi d'un nom. Digne d'estime, de confiance, d'éloges, de récompenses. Digne d'un meilleur sort, de la plus haute fortune. Digne de mort. Digne du dernier supplice. Un prêtre digne de ce nom. Un roi digne de l'amour des peuples. Jamais femme ne fut plus *digne* de pitié. (Rac.) Qui des deux te paraît plus *digne* de ta foi ? (Id.)

— Se dit aussi des choses. Un sort digne d'envie. Un spectacle digne de pitié. Un objet digne d'attention. Une modération digne de louanges. Un cœur digne d'une meilleure fortune, si les fortunes de la terre étaient quelque chose. La vérité est la seule chose ici-bas qui soit *digne* des soins et des recherches des hommes. (Mass.) La vertu la plus pure, dès qu'elle déplaît au souverain, est bientôt *digne* de l'oubli et du mépris même du courtisan. (Id.)

— *Digne de*, suivi d'un infinitif. Digne de vivre. Digne d'être aimé, adoré, respecté. Digne de commander. Digne de prononcer les oracles de la justice. Digne d'être reçu dans le ciel. Ces pécheurs ne sont pas *dignes* de secourir et de protéger ceux qui servent Dieu. (Mass.) Si vous n'êtes Romain, soyez *digne* de l'être. (Corn.) Que ses faits surprenants soient *dignes* d'être ouïs. (Rac.)

— *Digne que.* Un homme digne qu'on le regarde, qu'on l'estime, qu'on lui pardonne, qu'on le méprise. Des femmes dont le zèle est *digne* qu'on le loue. (Boil.)

— *Digne de croyance, digne de foi.* Qui mérite d'être cru. Témoin digne de foi.

— Il s'emploie quelquefois sans complément. Alexandre, en mourant, dit qu'il laissait son empire au plus digne.

— En bonne part. Qui se distingue par ses vertus, ses qualités, ses mérites. Un digne sujet. Un digne choix. On ne pouvait prendre un plus digne sujet, s'arrêter à un plus digne choix. L'abbesse, très-*digne* et très-vertueuse, pour laquelle nous offrons à Dieu le saint sacrifice. (Boss.) Jamais un si *digne* maître n'avait expliqué par de si doctes leçons les commentaires de César. (Id.) Faire élever les plus *dignes* officiers aux places. (Fléch.) Pouvait-il faire un plus *digne* choix ? (Id.)

— Probe, honnête, estimable. Dans cette acception, il se place ordinairement avant le substantif. Un digne homme. Une digne femme. Un digne magistrat. Un digne ministre. Un digne serviteur.

— Qui mérite approbation. Dans cette circonstance délicate, aux yeux de tous les gens de bien, rien ne fut plus digne que la manière dont il se conduisit. Je médite un dessein *digne* de mon courage. (Rac.)

— Qui est en rapport de qualités, bonnes ou mauvaises. Un fils digne de son père. Dieu a répondu d'une manière *digne* de lui. (Boss.) Elle trouve une fille *digne* d'elle dans cette auguste princesse. (Id.) Elle est destinée au valeureux Philippe, et doit des princes à la France *dignes* de lui, *dignes* d'elle et de leurs aïeux. (Id.) Vous avez des enfants *dignes* de vous. (La Bruy.)

— Quelquefois, dans cette acception, *digne* se met avant le substantif. *Digne* fille de saint Édouard. (Boss.) *Digne* fille de saint Louis. (Id.) Montre-toi *digne* fils d'un père tel que moi. (Corn.) Paraissez, cher enfant, *digne* sang de nos rois. (Rac.) C'est d'un maître si saint le plus *digne* officier. (Boil.)

— Proportionné, conforme, convenable, en parlant des choses en bonne et en mauvaise part. Accorder à quelqu'un une récompense digne de ses travaux. Tenir une conduite digne d'un honnête homme. Faire une réponse digne d'un sot. Montrer des sentiments dignes de sa naissance. Traiter un sujet digne de son génie. Ne pas reculer devant une entreprise digne de son courage. Il montra partout une vertu *digne* de sa naissance. (Boss.) Rien ne lui pa- [illegible] humain, que l'histoire des merveilles de Dieu dans les livres de Moïse. (Mass.)

— Avec un nom de chose pour sujet et un nom de personne pour régime. Elle savait que les biens des riches sont un dépôt sacré qui doit être dispensé avec une fidélité *digne* de Dieu. (Boss.) Il faut que la religion, pour leur plaire, emprunte les joies et tout l'appareil du siècle, et qu'un spectacle *digne* des anges ait encore besoin de décoration pour être un spectacle *digne* d'eux. (Mass.) Qu'y a-t-il de plus *digne* de l'homme que les soins de l'éternité ? (Id.) S'il n'est *digne* de moi, le piége est *digne* d'eux. (Rac.) Voilà des soins *dignes* du fils d'Achille. (Id.)

— Dans cette acception, *digne* se met aussi avant le substantif. Il faut qu'il tombe à vos pieds, *digne* victime de votre valeur. (Boss.) Mourir pour son pays est un si *digne* sort. (Corn.) L'honneur de le louer m'est un trop *digne* prix. (Boil.)

— Lorsque *digne* est accompagné d'une négation, il ne se dit que du bien.

DIGNE. (du lat. *Dinia*). Géogr. Petite ville de France, ch.-l. du département des Basses-Alpes, à 72 myriam. de Paris ; évêché, eaux thermales ; 3,500 hab.

DIGNEMENT. adv. (du lat. *dignè*). D'une manière digne, noble, élevée. S'acquitter dignement d'une mission difficile. Se conduire dignement dans une position délicate. Qui est-ce qui s'est acquitté plus *dignement* de cette suprême magistrature ? (Fléch.) Le plus âpre et difficile métier, c'est de représenter *dignement* le roi. (Montaigne.) Peut-on plus *dignement* mériter la couronne ? (Corn.)

— Dans un sens moins rigoureux, signifie Comme il faut, convenablement. Toute philosophie ne parle pas *dignement* de Dieu, de sa puissance. (La Bruy.) Parler *dignement* des maximes évangéliques. (Fléch.) La postérité seule peut louer *dignement* les rois. (Malherb.) J'ai su plus *dignement* employer ce loisir. (Rac.) Saurais-je remplir *dignement* le plus important devoir de ma vie ? (J.-J. Rouss.)

— Selon ce qu'on mérite, selon ce dont on est digne. Remercier dignement. Récompenser dignement. C'est assez *dignement* répondre à tes bienfaits. (Corn.) Puisse le juste ciel *dignement* te payer ! (Rac.)

— *Dignement* se prend toujours en bonne part.

DIGNIFIÉ, ÉE. part. pass. du v. Dignifier. S'empl. adjectiv. et presque toujours ironiquement. Une personne dignifiée.

— subst. Les nouveaux dignifiés.

DIGNIFIER. v. a. 1re conj. Rendre digne, illustrer, élever en dignité, orner d'une dignité, accorder une dignité. Peu usité et ironique.

— SE DIGNIFIER. v. pron. Être dignifié.

DIGNITAIRE. s. m. Celui qui est revêtu d'une dignité. Les dignitaires, les grands dignitaires de la couronne. Les dignitaires d'un chapitre de chanoines. Napoléon avait créé six places de grands dignitaires dans l'Empire français.

— Les dictionnaires ne donnent pas de féminin à ce mot, c'est à tort. Les femmes titrées auprès des princesses, des souverains, sont des dignitaires. Dans les communautés, on donne le nom de *dignitaires* aux religieuses qui sont pourvues des principaux offices.

DIGNITÉ. s. f. (du lat. *dignitas* ; rad. *dignus*, digne). Noblesse, gravité, élévation, grandeur dans les sentiments, dans les manières, dans toute la personne, au moral et au physique. Avoir de la dignité, beaucoup de dignité. Ne pas montrer de dignité. Faire preuve de dignité. Perdre, compromettre sa dignité. Soutenir sa dignité. Un air de dignité. Un ton de dignité. Faire entendre des paroles pleines de dignité. La dignité du souverain. Affable à tous avec dignité. Aimable avec dignité. Elle sut se prêter au monde avec toute la *dignité* que demandait sa grandeur. (Boss.) Elle rit, joue et badine, mais avec *dignité*. (La Bruy.) Dans ses divertissements mêmes, il y avait non-seulement de la *dignité*, mais encore du christianisme. (Fléch.) Il conserve sa *dignité*, même dans les fers. (Id.) Une noble simplicité a mille fois plus de *dignité* aux yeux du monde même, que tout le vain appareil d'une magnificence déplacée. (Mass.) Avec quelle fierté parut-il dans sa prison après sa défaite, lorsqu'il s'agit de l'honneur de la religion ou de la *dignité* de sa personne. (Id.) La fuite du luxe et de la profusion donne une nouvelle *dignité* à l'élévation et à la naissance. (Id.) Il est une suprême *dignité* qui par elle-même ne donne point de rang ; c'est celle qui résulte de la qualité d'honnête homme. (Stanislas.) On peut se donner des airs, jamais de *dignité*. (S. Dubay.) Le mérite sans *dignité* est un visage sans physionomie. (Id.) Ma vie est en vos mains, mais non ma *dignité*. (Corn.)

— Se dit des choses. La dignité du caractère, de l'esprit, du cœur. La dignité de la vertu, de la conduite. La dignité de la nature humaine. La dignité du rang. La dignité du discours. La dignité d'un grand royaume. La dignité de l'épiscopat. L'âme déchue de sa première dignité, parce qu'elle quitte Dieu. Ne pas s'apercevoir de l'excellence de ce qui est de l'esprit ou de la dignité de l'âme. Soutenir avec éclat la dignité du trône. Souviens-toi de ton nom, soutiens sa *dignité*. (Corn.) Il n'est pas [illegible] le caractère est de détruire en nous l'énergie morale, et de nous faire déchoir de la *dignité* de notre nature en nous livrant à l'esclavage des sens. (De Gérando.)

— Par ironie, par dénigrement. Affectation d'importance, air hautain, orgueilleux. Dignité risible, compassée. Se donner, prendre des airs de dignité, de petits airs de dignité.

— *Dignité à*, suivi d'un infinitif. Il y a tant de *dignité* pour les grands à ne pas souffrir qu'on insulte devant eux la foi de leurs pères. (Mass.)

— *La dignité d'un sujet, d'une matière.* L'importance, la noblesse d'un sujet, d'une matière. Comprendre la dignité de son sujet.

— Charge éminente, office considérable. Dignité souveraine, suprême, royale. Haute dignité. Grande dignité. Nouvelle dignité. Les premières dignités. Monter en dignité. S'élever en dignité. Être constitué en dignité. Aspirer, parvenir aux dignités. Combler de dignités. Les marques, les insignes d'une dignité. Dignité militaire, civile, judiciaire, ecclésiastique. Mépriser les dignités. Se démettre de sa dignité. Abolir une dignité. Avoir de la modération dans les plus grandes dignités. Fuir le chemin de la fortune et des dignités. Ne pas laisser avilir sa dignité. Aller, par le mérite, au faîte des dignités. Être toujours au-dessus de ses dignités. Acquérir des dignités éminentes par des services importants. Nous l'avons vu, en ébranlant l'univers, s'attirer une *dignité* qu'à la fin il voulut quitter comme trop chèrement achetée. (Boss.) Les hommes ne veulent pas que l'on découvre les vues qu'ils ont sur leur fortune, ni que l'on pénètre qu'ils pensent à une telle *dignité*, parce que s'ils ne l'obtiennent pas, il y a de la honte à être refusé, et s'ils y parviennent, il y a plus de gloire pour eux d'en être crus dignes par celui qui la leur accorde, que de s'en juger dignes eux-mêmes par leurs brigues et par leurs cabales ; ils se trouvent parés tout à la fois de leur *dignité* et de leur modestie. (La Bruy.) Il oublia ce qu'il était par sa *dignité*, et ne songea qu'à ce qu'il devait être par son baptême. (Fléch.) Nous jugeons d'un homme élevé en *dignité*, non selon sa valeur, mais à la mode des jetons, selon la prérogative de son rang. (Montaig.) Les *dignités* sont comme les roches escarpées : les aigles ou les reptiles peuvent seuls y parvenir. (Mme Necker.) Les plus hautes *dignités* ne sont que de beaux piédestaux, où l'on ne doit paraître que fort petit quand on n'y brille pas de sa propre vertu. (Brueys.) Les *dignités* donnent le pouvoir de faire des choses qu'il est bon de ne pouvoir faire. (Bacon.) On pourrait souvent comparer les *dignités* à ces mausolées chargés des titres les plus pompeux, et au-dessous desquels on ne trouve que corruption et pourriture. (Stanislas.) Les *dignités* ne sont que quelques syllabes de plus pour une épitaphe. (Clément XIV.)

Toutes les *dignités* que tu m'as demandées,
Je te les ai sur l'heure et sans peine accordées. (Corn.)

— Hist. *Grandes dignités de l'Empire français.* Les six dignités de *grand électeur*, d'*archichancelier de l'Empire*, d'*archichancelier d'État*, d'*architrésorier*, de *connétable* et de *grand amiral*.

— Bénéfice ecclésiastique auquel est attachée une prééminence, une fonction, une juridiction, comme celle d'archidiacre, de doyen, de trésorier, de prévôt, etc.

— Au plur., Ceux qui possèdent ces bénéfices. Il y a des cathédrales où toutes les dignités portent la robe rouge, d'autres où il n'y a que la première dignité. Peu usité dans cette acception.

— Astrol. Situation d'une planète dans le signe où elle a le plus d'influence.

DIGOIRE. s. f. Nom d'une ancienne espèce d'épée.

DIGON. s. m. Mar. Pièce de bois posée entre la gorgère et l'étrave. ‖ Bâton qui porte une flamme ou un pavillon, et qu'on attache au bout d'une vergue.

— Pêch. Morceau de fer barbelé, ou demi-dard que l'on ajuste au bout d'une perche pour prendre le poisson plat entre les rochers de la basse mer.

DIGONE. adj. des 2 g. (ét. gr., δίς, deux ; γωνία, angle). Hist. nat. Qui a deux angles.

DIGOT. s. m. Pêch. Petit instrument appelé aussi *aiguillette*, dont on se sert pour tirer du sable certains poissons de mer, appelés vulgairement *manches de couteau*.

DIGRAPHE. s. m. (ét. gr., δίς, deux ; γραπτός, écrit). Entom. Genre de coléoptères pentamères, établi pour un insecte de l'Amérique du nord.

DIGRESSER. v. n. 1re conj. (du lat. *digredi*, se détourner). Faire des digressions, se livrer à des digressions. Les digressions forment le charme principal des Essais de Montaigne, qui *digresse* avec tant de naturel et une bonhomie si vraie et si piquante. (Ourry.)

DIGRESSEUR. s. m. Celui qui se livre à des digressions, qui aime les digressions. Rien n'est si fatigant que les bonds et les saccades de ces parleurs auxquels tout sert de prétexte pour sauter d'un objet à l'autre. Dieu nous garde de pareils *digresseurs* ! (Ourry.)

DIGRESSIF, IVE. adj. Didact. Qui consiste dans une suite de digressions. Suivre une marche digressive. Procéder par la méthode [illegible]

DIGRESSION. s. f. (du lat. *digressio*, formé du v. *digredi*, s'écarter, se détourner, sortir de). Ce qui est dans un discours, hors du sujet principal. Longue digression. Courte digression. Digression ennuyeuse, déplacée, fatigante, inutile. Digression agréable. Faire une digression. Aimer les digressions. Tomber dans des digressions. Se jeter continuellement dans les digressions. Un auteur plein de digressions, qui se laisse entraîner à mille digressions. S'égarer, se perdre dans les digressions. Quelques *digressions* que je cherche

La dignité d'un sujet, d'une matière. L'im-
ance, la noblesse d'un sujet, d'une matière.
prendre la dignité de son sujet.
Charge éminente, office considérable. Di-
souveraine, suprême, royale. Haute di-
. Grande dignité. Nouvelle dignité. Les
ières dignités. Monter en dignité. S'élever
ignité. Être constitué en dignité. Aspirer,
enir aux dignités. Combler de dignités.
marques, les insignes d'une dignité. Di-
é militaire, civile, judiciaire, ecclésiasti-
Mépriser les dignités. Se démettre de sa
ité. Abolir une dignité. Avoir de la modé-
on dans les plus grandes dignités. Fuir le
nin de la fortune et des dignités. Ne pas
er avilir sa dignité. Aller, par le mérite,
faîte des dignités. Être toujours au-dessus
ses dignités. Acquérir des dignités émi-
tes par des services importants. Nous l'a-
s vu, en ébranlant l'univers, s'attirer une
ité qu'à la fin il voulut quitter comme trop
rement achetée. (Boss.) Les hommes ne
lent pas que l'on découvre les vues qu'ils
sur leur fortune, ni que l'on pénètre qu'ils
sent à une telle *dignité*, parce que s'ils ne
tiennent pas, il y a de la honte à être re-
, et s'ils y parviennent, il y a plus de
re pour eux d'en être crus dignes par celui
la leur accorde, que de s'en juger dignes
-mêmes par leurs brigues et par leurs ca-
es ; ils se trouvent parés tout à la fois de
dignité et de leur modestie. (La Bruy.) Il
lia ce qu'il était par sa *dignité*, et ne son-
qu'à ce qu'il devait être par son baptême.
éch.) Nous jugeons d'un homme élevé en
nité, non selon sa valeur, mais à la mode
jetons, selon la prérogative de son rang.
ontaig.) Les *dignités* sont comme les roches
arpées : les aigles ou les reptiles peuvent
ls y parvenir. (Mme Necker.) Les plus hau-
dignités ne sont que de beaux piédestaux,
l'on ne doit paraître que fort petit quand
n'y brille pas de sa propre vertu. (Brueys.)
dignités donnent le pouvoir de faire des
ses qu'il est bon de ne pouvoir faire. (Ba-
.) On pourrait souvent comparer les *digni-*
à ces mausolées chargés des titres les plus
npeux, et au-dessous desquels on ne trouve
corruption et pourriture. (Stanislas.) Les
nités ne sont que quelques syllabes de plus
r une épitaphe. (Clément XIV.)

tes les *dignités* que tu m'as demandées,
te les ai sur l'heure et sans peine accordées. (Corn.)

— Hist. *Grandes dignités de l'Empire fran-*
s. Les six dignités de *grand électeur*, d'*archi-*
ncelier de l'Empire, d'*archichancelier d'E-*
, d'*architresorier*, de *connétable* et de *grand*
iral.

— Bénéfice ecclésiastique auquel est attachée
e prééminence, une fonction, une juridic-
n, comme celle d'archidiacre, de doyen, de
sorier, de prévôt, etc.

— Au plur., Ceux qui possèdent ces bénéfi-
s. Il y a des cathédrales où toutes les digni-
portent la robe rouge, d'autres où il n'y a
e la première dignité. Peu usité dans cette
ception.

— Astrol. Situation d'une planète dans le
ne où elle a le plus d'influence.

DIGOIRE. s. f. Nom d'une ancienne espèce
épée.

DIGON s. m. Mar. Pièce de bois posée en-
la gorgère et l'étrave. || Bâton qui porte
ne flamme ou un pavillon, et qu'on attache
bout d'une vergue.

— Pêch. Morceau de fer barbelé, ou demi-
rd que l'on ajuste au bout d'une perche
ur prendre le poisson plat entre les rochers
la basse mer.

DIGONE. adj. des 2 g. (ét. gr., δίς, deux;
νία, angle). Hist. nat. Qui a deux angles.

DIGOT. s. m. Pêch. Petit instrument appelé
ssi *aiguillette*, dont on se sert pour tirer
sable certains poissons de mer, appelés
lgairement *manches de couteau*.

DIGRAPHE. s. m. (ét. gr., δίς, deux; γραφή,
rit). Entom. Genre de coléoptères pentame-
s, établi pour un insecte de l'Amérique du
ord.

DIGRESSER. v. n. 1re conj. (du lat. *digredi*,
détourner). Faire des digressions, se livrer
des digressions. Les digressions forment le
harme principal des Essais de Montaigne,
ui *digresse* avec tant de naturel et une bon-
omie si vraie et si piquante. (Ourry.)

DIGRESSEUR. s. m. Celui qui se livre à
es digressions, qui aime les digressions. Rien
'est si fatigant que les bonds et les saccades
e ces parleurs auxquels tout sert de prétexte
our sauter d'un objet à l'autre. Dieu nous
arde de pareils *digresseurs* ! (Ourry.)

DIGRESSIF, IVE. adj. Didact. Qui consiste
ans une suite de digressions. Suivre une
arche digressive. Procéder par la méthode

DIGRESSION. s. f. (du lat. *digressio*, formé
u v. *digredi*, s'écarter, se détourner, sortir
e). Ce qui est dans un discours, hors du
ujet principal. Longue digression. Courte di-
ression. Digression ennuyeuse, déplacée, fa-
igante, inutile. Digression agréable. Faire
ne digression. Aimer les digressions. Tomber
ans des digressions. Se jeter continuellement
ans les digressions. Un auteur plein de di-
ressions, qui se laisse entraîner à mille di-
ressions. S'égarer, se perdre dans les digres-
ions. Quelques *digressions* que je cherche

reviens malgré moi à ce cruel sujet de mon discours. (Fléch.) Vous ne verrez pas dans ce discours de ces *digressions* politiques qu'on accommode au sujet avec art, et qu'on ramène à la religion avec peine. (Id.) La *digression* peut animer et varier la conversation. (Ourry.)

— Astron. Éloignement apparent des planètes par rapport au soleil. V. ÉLONGATION.

DIGRESSIVEMENT. adv. Par digression. Parler, raconter, écrire digressivement.

DIGUE. s. f. (du celt. *duc* ou *dik*, barrière). Hydraul. Massif de pierres, de terre, de charpente, de fascinages, destiné à contenir les eaux et à les soutenir à une hauteur déterminée pour les canaux, les bassins, les étangs, les retenues de moulin, ou encore, ayant pour objet de défendre les rives des fleuves, de la mer, de mettre une partie de territoire à l'abri des hautes marées et des débordements. Les plus importantes digues sont celles de la Hollande (*polders*), les digues de la Loire, plus connues sous le nom de *levées de la Loire*. Faire une digue. Asseoir une digue. Ouvrir, rompre, couper une digue. Quelquefois la violence des eaux emporte la digue. La digue qui ferme un étang se nomme *chaussée* ; celle qui empêche les débordements d'une rivière, a nom *jetée*. La coupe d'une digue a la forme d'un trapèze ; la base se nomme *pied* ou *empatement*, et est plus large que le sommet ou la *couronne*, qui s'élève de deux ou trois pieds au-dessus des hautes eaux ; les côtés s'appellent *flancs*.

— Fig. Frein, obstacle, barrière. Une digue contre les passions, le débordement des mœurs. Opposer une digue à la licence. Les passions rompirent les *digues* de la justice et de la raison. (Fléch.) Toutes ces résistances n'offriront qu'une faible *digue* à l'impétuosité de sa course. (Mass.)

Où sont ces grands guerriers dont les fatales ligues
Devaient à ce torrent opposer tant de *digues* ?
(Boileau.)

DIGUÉ, ÉE. part. pass. du v. Diguer. S'emploie adjectiv. Cheval digué.

DIGUEMENT. s. m. Action de diguer. Ensemble des digues construites au bord de la mer ou d'un fleuve. Construire, élever un diguement. Un diguement solide, considérable.

DIGUER. v. a. 1re conj. Ponts et chauss. Faire une digue.

— Manég. *Diguer un cheval.* Lui donner de l'éperon.

— SE DIGUER. v. pron. Être digué.

DIGUIAL. s. m. Pêch. Grand filet terminé par une nasse, que les pêcheurs tendent au pied des digues. || Au pl., des *diguiaux*.

DIGYNE. adj. des 2 g. (ét. gr., δίς, deux; γυνή, femme). Bot. Qui possède en double les organes du sexe féminin, qui a deux pistils distincts, ou un style surmonté de deux stigmates ou même deux stigmates sessiles.

DIGYNIE. s. f. Bot. Ordre de cinq classes du système sexuel de Linné, comprenant des plantes qui ont deux pistils.

— Zool. Classe de monstre, ayant pour caractère la présence du sexe féminin double chez un individu.

DIHALON. s. m. (ét. gr., δίς, deux; ἅλς, sel). Pharm. Emplâtre composé de deux sels.

DIHÉLIE. s. f. (ét. gr., διά, à travers; ἥλιος, soleil). Astron. Nom donné quelquefois à l'ordonnée de l'ellipse terrestre, quand cette ordonnée passe par le foyer où se trouve le soleil.

DIHÉMATON. s. m. (ét. gr., διά, avec; αἷμα, sang). Pharm. Préparation dans laquelle entrait du sang d'oie et de canard.

DIHEPTAPODE. adj. des 2 g. (ét. gr., δίς, deux; ἑπτά, sept; πούς, pied). Zool. Qui a quatorze pattes. Syn. de Tétradécapode.

DIHEXAÈDRE. adj. des 2 g. (ét. gr., δίς, deux; ἕξ, dix; ἕδρα, base). Minér. Épithète donnée à des cristaux ayant douze faces qui, prises six à six, et prolongées jusqu'à se réunir, donneraient deux solides hexaèdres. Chaux carbonatée dihexaèdre.

DIHYDRIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., δίς, deux; ὕδωρ, eau). Chim. Épithète donnée à un composé contenant deux fois autant d'hydrogène qu'un autre composé du même genre. Carbure dihydrique.

DIÏAMBE. s. m. Littér. anc. Pied des vers grecs ou latins, composé de deux ïambes ou de quatre syllabes, dont la première et la troisième brèves, la seconde et la quatrième longues.

DIÏAMBIQUE. adj. des 2 g. Littér. anc. Qui appartient au diïambe. Pied diïambique. Rhythme diïambique.

DIIPOLIES. s. f. pl. Fêtes en l'honneur de Jupiter *Folius* ou *protecteur des villes*.

ou du celt. *div*, deux ; *ion*, eau, rivière ; ce qui indiquerait en effet la position de cette ville entre deux cours d'eau, la rivière de l'Ouche et le torrent de Suzon). Géogr. Ville de France, ch.-l. du dép. de la Côte-d'Or, sur le canal de Bourgogne, à 264 kilom. S.-E. de Paris ; évêché. Commerce de vins et de blé ; 25,000 hab.

DIJONNAIS. s. m. Géogr. Petit pays de France, dans l'ancienne Bourgogne ; capitale, Dijon.

DIJONNAIS, AISE. adj. et s. Habitant de Dijon. || Qui appartient à Dijon ou à ses habitants.

L.

DILACÉRATION. s. f. (pr. *di-la-cé-ra-ci-on*, du lat. *dilaceratio* ; rad. *lacerare*, déchirer). Chir. Action de dilacérer. Division violente, séparation causée par une grande distension ; déchirement. La dilacération des chairs. || Inusité dans le langage usuel.

DILACÉRÉ, ÉE. part. pass. du v. Dilacérer. S'empl. adjectiv. Chairs dilacérées.

DILACÉRER. v. a. 1re conj. (du lat. *dilacerare* ; rad. *lacerare*, déchirer). Mettre en pièces, séparer, rompre avec violence. Dilacérer les chairs.

— SE DILACÉRER. v. pron. Être dilacéré.

— Inusité dans le langage usuel.

DILAIEMENT. s. m. Vieux mot, syn. de Dilation, délai.

DILANIATEUR, TRICE. adj. (du lat. *dilaniare* ; rad. *laniare*, déchiqueter, déchirer avec effort). Phys. Qui déchire avec effort. Ne se dit que de l'effort que fait la poudre en s'enflammant, pour vaincre la résistance des corps qui l'emprisonnent. Force dilaniatrice.

DILAPIDATEUR, TRICE. adj. Qui dilapide, qui prodigue, qui dépense follement. Ministre dilapidateur.

DILAPIDATEUR, TRICE. s. Celui, celle qui dilapide, qui prodigue, qui dépense follement. C'est un dilapidateur de la fortune publique.

DILAPIDATION. s. f. (pr. *di-la-pi-da-ci-on*). Action de dilapider. Dépense folle et désordonnée.

— Admin. Vol des deniers publics. Être accusé de dilapidation, convaincu de dilapidation, coupable de dilapidation. La *dilapidation* des deniers de l'État est un des crimes politiques dont les conséquences sont le plus funestes ; elle ne porte pas seulement atteinte à la prospérité matérielle du pays, mais encore à sa moralité. (C. Gren.)

DILAPIDÉ, ÉE. part. pass. du v. Dilapider. S'empl. adjectiv. Fortune dilapidée. Finances dilapidées. Deniers publics dilapidés.

DILAPIDER. v. a. 1re conj. (du lat. *dilapidare*, ôter, disperser les pierres ; par analogie, détruire un édifice ; et figurément, dissiper une fortune). Dépenser follement et avec désordre. Dilapider une immense fortune.

— Voler, détourner les deniers, les finances de l'État.

— SE DILAPIDER. v. pron. Être dilapidé.

— Syn. comp. DILAPIDER, DISSIPER. On *dissipe* en faisant des dépenses extraordinaires ; on *dilapide* en dépensant les fonds avec les revenus.

DILATABILITÉ. s. f. (ét., V. DILATER). Phys. Propriété qu'ont certains corps de s'étendre et d'occuper un plus grand espace sous l'influence de la chaleur. Certains accidents fâcheux ont appris à prendre des précautions contre la puissance irrésistible qui résulte de la *dilatabilité*. (Villiers.)

DILATABLE. adj. des 2 g. Phys. Qui peut se dilater, qui est susceptible de dilatabilité. Un corps dilatable. De tous les corps, l'air est le plus dilatable. Les corps solides sont beaucoup moins *dilatables* que les liquides. (Gault. de Claubr.)

DILATANT. part. prés. du v. Dilater. Qui dilate. Il est toujours invariable. Une jeune fille dilatant son cœur aux premiers rayons de l'amour.

DILATANT, ANTE. adj. Phys. Qui produit la dilatabilité. Force dilatante. Vertu dilatante. Quand l'air comprimé commence à se dilater dans un espace plus grand, il est encore comprimé ; conséquemment il reçoit une nouvelle force de la cause *dilatante*. (Brisson.)

— Chir. Qui est propre à dilater, à agrandir. On dit aussi *dilatateur*. La charpie n'est guère mise en usage comme corps *dilatant* qu'après l'ouverture des abcès et dans les plaies. (Roux.) N'est-ce pas à la fois comme *dilatantes* et comme compressives qu'agissent les mèches qu'on emploie dans le rétrécissement squirreux du rectum ? (Id.)

— s. m. Un dilatant.

DILATATEUR, TRICE. adj. des 2 g. Qui sert à dilater, à produire la dilatation.

— Anat. *Muscles dilatateurs*. Muscles qui, lorsqu'ils se contractent, dilatent les cavités aux parois desquelles ils ont leurs insertions.

DILATATEUR. s. m. Chir. Instrument, corps dont on fait usage en chirurgie, soit pour entretenir libres et béants des canaux naturels, accidentels et artificiels, soit pour les dilater et les agrandir. On dit aussi *dilatant*. On emploie, comme dilatants ou dilatateurs, des corps mous, tels que des tentes, des mèches, des bandelettes effilées ; ou des corps

d'orange, les bougies élastiques, les bougies de cordes à boyau.

DILATATION. s. f. (pr. *di-la-ta-ci-on* ; du lat. *dilatatio*, formé du v. *dilatare*, élargir). Didact. Action de dilater ou de se dilater.

— État de ce qui est dilaté.

— Phys. Augmentation de volume qu'éprouvent, sans changer de constitution, les corps soumis à l'action de la chaleur. La dilatation ou l'expansion des corps est un des effets de l'action du calorique. La *dilatation* est mise chaque jour à profit pour la construction des thermomètres. (Gault. de Claubr.)

— Chir. Agrandissement accidentel ou contre nature d'un canal ou d'une ouverture. || Procédé opératoire qui a pour but d'augmenter ou de rétablir le calibre d'un canal, d'une cavité ou d'une ouverture, ou d'entretenir libre le trajet de certaines fistules.

DILATATOIRE. adj. et s. m. Chir. Syn. de Dilatant, dilatateur.

DILATÉ, ÉE. part. pass. du v. Dilater. S'empl. adjectiv. Corps dilaté. Air dilaté.

— Fig. Cœur dilaté. Ame dilatée. Dès qu'il eût communié, il se sentit le cœur *dilaté*. (Volt.)

— Bot. *Partie dilatée*. Celle qui s'élargit en lame de la base au sommet.

— Entom. *Corselet dilaté*. Celui dont les bords latéraux sont grands et avancés, comme cela se voit dans la cigale.

DILATER. v. a. 1re conj. (du lat. *dilatare* ; rad. *latus*, large). Phys. Augmenter, étendre, élargir le volume d'un corps en le soumettant à l'action de la chaleur, sans qu'il y ait désagrégation des molécules. Le calorique dilate tous les corps.

— Fig. Mettre à l'aise, faire nager dans la joie. Heureux ceux à qui Dieu daigne *dilater* le cœur. (Boss.)

— SE DILATER. v. pron. S'étendre. L'air se dilate. Les pores se dilatent par la chaleur. Parmi les corps solides, le zinc est celui qui se dilate le plus, le verre celui qui se dilate le moins. Parmi les liquides, l'alcool se dilate le plus, le mercure se dilate le moins. La pupille s'accoutume à une grande constriction, et ne se *dilate* plus qu'avec peine. (Richer.) Les corps gazeux peuvent aussi, sans changer de température, se *dilater* par le changement de pression. (Gault. de Claub.)

— Fig. Temps heureux où le cœur se *dilate* et s'occupe ordinairement de son bonheur. (Fléch.) Vos lettres me prolongeront la vie ; je les relis vingt fois, et mon cœur se *dilate*. (Volt.)

DILATICORNE. adj. des 2 g. Hist. nat. Qui a les cornes ou les antennes dilatées sur un certain point.

DILATOIRE. adj. des 2 g. Prat. Qui tend à prolonger, à différer, à retarder. Moyen dilatoire. Exception dilatoire. Les exceptions en général ne sont employées que comme des moyens *dilatoires*. (Teul.) Les exceptions *dilatoires* ne sont ordinairement présentées que dans un pur esprit de chicane, pour épuiser la patience du juge et nécessiter instruction sur instruction. (Id.)

DILATOIREMENT. adv. Prat. Avec délai, avec les délais nécessaires.

DILATRIDÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une dilatris. || DILATRIDÉES. s. f. pl. Famille de plantes qui a pour type le genre dilatris.

DILATRIS. s. f. Bot. Genre d'hémodoracées, renfermant des plantes herbacées indigènes du Cap.

DILAYÉ, ÉE. part. pass. du v. Dilayer. S'empl. adject. Un paiement dilayé. Une affaire dilayée.

DILAYER ou **DILAIER.** v. a. 1re conj. (rad. *délai*). Différer, remettre à un autre temps. Dilayer un jugement, un paiement, une affaire.

— Temporiser, user de remise, gagner du temps. Dans cette acception, il s'emploie neutralement. Un homme qui dilaye toujours, qui ne fait que dilayer. *Dilayant* ainsi sous ces couleurs, ils corrompirent deux des meilleures et des plus anciennes maisons de la ville. (Amyot.)

— Ce verbe est vieux et tout à fait inusité.

DILECTION. s. f. (pr. *di-lèk-ci-on* ; du lat. *dilectio*, formé du v. *diligere*, chérir, aimer). Amour.

— N'est guère usité que dans la dévotion, et signifie Charité. La dilection de Dieu pour nous. La dilection du prochain. Faire des progrès dans la dilection.

— S'empl. quelquefois au pluriel. Les dilections du cœur. Les saintes dilections qui remplissent notre âme.

— Nous avons conservé dans le discours usuel un dérivé de ce mot, le mot Prédilection.

— *Salut et dilection*. Formule de salutation dont le pape et l'empereur d'Autriche se servent en écrivant à certains princes. || *Votre dilection*. Titre honorifique.

DILÉMITE. s. m. Hist. or. Nom par lequel on désigne quelquefois les princes Bouides, parce que Buiah, auteur de cette race, était né dans la province de Dilem.

DILEMMATIQUE. adj. des 2 g. Log. Qui est de la nature du dilemme. Raisonnement dilemmatique. Forme dilemmatique.

lemma, formé du gr. δίς, deux fois ; λαμβάνω, je prends). Log. Argument qui a pour majeure une disjonctive, et dont la conclusion prononce du tout ce qui a été prononcé de chacune des parties de la disjonctive dans la mineure. Le dilemme véritable et rigoureux repose sur une alternative qui ne laisse point de milieu, et ses conséquences particulières ne peuvent être combattues ; il contient deux ou plusieurs propositions différentes, dont on laisse le choix à l'adversaire, de telle sorte que, quoi qu'il accorde, la conclusion est toujours contre lui. Poser un dilemme, un dilemme sans réplique, un dilemme pressant. Le *dilemme* est un argument à deux tranchants, et dont la vivacité est tout à fait propre à la discussion orale et instantanée. (De Reiffenb.)

DILÉPIDE. adj. des 2 g. (ét. gr., δίς, deux; λεπίς, écaille). Hist. nat. Qui a deux écailles.

DILEPTE. s. m. (ét. gr., δίς, deux fois; λεπτός, mince). Infus. Genre de zoophytes à corps fusiformes, qui se trouvent dans l'eau de la Seine et des environs de Paris.

DILETTANTE. s. des 2 g. (pr. *di-lèt-tan-té*, mot italien qui signifie *amateur, connaisseur*). Amateur passionné de musique, et, plus particulièrement, Amateur de musique italienne. Un *dilettante* se prend de belle passion pour un compositeur, et ne trouve rien de beau que la musique de son auteur favori. (Cast.-Blaze.)

— Au pl., les *dilettanti*. Les *dilettanti* se donnent rendez-vous au Théâtre-Italien. (Cast.-Blaze.)

— S'emploie aussi adjectiv. La haute classe *dilettante* n'aime que la musique vocale. (Cast.-Blaze.)

DILETTANTISME. s. m. Amour passionné pour la musique ; spécialement, Goût prononcé pour la musique italienne. Le *dilettantisme* ne saurait se prendre en mauvaise part. (Cast.-Blaze.)

DILIGEMMENT. adv. Avec diligence, en faisant diligence, promptement. Partez diligemment. Faites cela diligemment. Vous n'êtes pas revenu diligemment.

— Avec soin, avec choix, avec exactitude, avec attention. Étudier, examiner, considérer diligemment. Peu usité dans cette acception, qui est pourtant l'acception propre et primitive.

DILIGENCE. s. f. (pr. *di-li-jan-ce* ; du lat. *diligentia* ; rad. *diligere*, choisir). Signifie proprement Exactitude, attention et de soin. Ah ! quittez d'un censeur la triste *diligence*. (Rac.)

— *Faire ses diligences, mettre toutes ses diligences, toutes diligences.* Rechercher exactement.

— Célérité dans l'exécution, promptitude. User de diligence. Travailler en diligence, en grande diligence, en toute diligence. Courir, aller en diligence, avec une incroyable diligence. Couronnons, proclamons Joas en *diligence*. (Rac.) Tout dépend du secret et de la *diligence*. (Id.) Faute d'une certaine *diligence* dans leurs affaires, les riches sont quelquefois tombés dans une ruine complète. (St-Prosp.) Manque-t-on entièrement de *diligence*, on est sous la dépendance de tous ceux qui nous entourent. (Id.)

Eh ! pourrai-je empêcher, malgré ma *diligence*,
Que Roxane d'un coup n'assure sa vengeance ? (Rac.)

— *Faire diligence, faire grande diligence.* Faire une chose promptement. Se dit surtout à propos de courses, de voyages. Ce courrier a fait grande diligence.

— Prat. Poursuites. Faire ses diligences contre quelqu'un. Laisser périr une instance faute de diligence.

— Relig. Exercice que l'on fait faire aux enfants d'un catéchisme, et qui consiste à analyser par écrit les instructions du prêtre.

— *Faire acte de diligence*. Marquer que l'on s'est mis en devoir de faire une chose.

— *À la diligence de*, loc. adv. Sur la demande de, à la requête de. Poursuivre quelqu'un, intenter une action à quelqu'un, à la diligence du procureur du roi.

DILIGENCE. s. f. Techn. Grande voiture publique, à quatre roues, divisée ordinairement en trois compartiments pour y placer les voyageurs, et qui tire son nom de la célérité avec laquelle elle franchit les distances. Les diligences peuvent contenir de quinze à vingt personnes, et sont ordinairement servies par des chevaux de poste. Aller en diligence. Prendre la diligence. Monter en diligence. Arrêter, retenir une place à la diligence. L'intérieur, le coupé, la rotonde, l'impériale d'une diligence. Le bureau de la diligence, des diligences. La diligence de Paris, de Lyon, de Strasbourg. Envoyer des paquets par la diligence. La voiture de l'empereur Napoléon ressemblait à une petite *diligence*. (V. de M.)

— Fig. et fam. *C'est la diligence embourbée.* C'est une personne très-lente dans ce qu'elle fait.

— Se dit aussi pour les personnes qui se trouvent dans une diligence. L'auberge où nous descendîmes, quoique d'une assez bonne apparence, était dépourvue de provisions ; trois *diligences* et deux chaises de poste avaient passé, et semblables aux sauterelles d'Égypte, avaient tout dévoré. (Brill.-Sav.)

DILIGENT, ENTE. adj. (du lat. *diligens*, formé de *diligere*, choisir, examiner avec soin, avec attention). Signifie proprement, Qui est

pour ses affaires. Avoir une diligente attention pour les moindres besoins de sa famille.

— Par extension, Laborieux, actif. Un écolier diligent. La diligente abeille. Paresseuse au printemps, en hiver *diligente*. (Boil.)

Telle on voit au printemps la *diligente* abeille,
De Flore avec ardeur butiner la corbeille (V...)

— Prompt, expéditif. Ouvrier diligent. Messager, courrier diligent. Valet diligent. L. *diligent* officier porte ses ordres. (Boss.) Il y a peu de gens qu'il ne rattrape, quelque *diligents* qu'ils puissent être. (Fléch.) Sous leurs pas *diligents* le chemin disparaît. (Boil.)

— Syn. comp. DILIGENT. PROMPT. EXPÉDITIF. L'homme *diligent* est assidu à ce qu'il fait; l'homme *expéditif* le finit de suite; l'homme *prompt* le fait avec activité.

DILIGENTE. s. f. Sorte de voiture omnibus.

— Techn. Machine qui sert à dévider l'or en brins.

— Hortic. Variété de tulipe printanière, la première à fleurir.

DILIGENTÉ, **ÉE**. part. pass. du v. Diligenter. S'empl. adjectiv. Affaire diligentée.

DILIGENTER. v. a. 1re conj. (rad. *diligent*). Faire agir avec célérité, avec diligence. Diligenter quelqu'un.

— Hâter, presser, activer. Diligenter une affaire.

— Absol. Hâtez-vous, diligentez.

— SE DILIGENTER. v. pron. Se hâter, agir avec diligence. || Ce verbe est familier.

DILIVAIRE. s. f. Bot. Genre d'acanthacées, renfermant des arbrisseaux à fleurs élégantes, indigènes de l'Asie tropicale.

DILLÉNIACÉ, **ÉE**. adj. Bot. Qui ressemble à une dillénie. || DILLÉNIACÉES. s. f. pl. Famille de plantes dicotylédonées, qui a pour type le genre dillénie.

DILLÉNIE. s. f. (de *Dillenia*, botan. allem.) Bot. Genre de grands et beaux arbres de l'Asie tropicale, à fleurs jaunes ou blanches très-élégantes.

DILLÉNIÉ, **ÉE**. adj. Bot. Syn. de Dilléniacé.

DILLWYNELLE. s. f. (du nom de *Dillwyn*, botan. angl.) Bot. Genre de phycées, qui a pour type la conferve admirable.

DILLWYNIE. s. f. (ét., V. DILLWYNELLE). Bot. Genre de phaséolacées, renfermant des arbrisseaux indigènes de la Nouvelle-Hollande.

DILOBE. s. m. (du gr. δίλοβος, qui a deux lobes). Entom. Genre de lépidoptères nocturnes, qui a pour type le dilobe à tête bleue.

DILOBÉ, **ÉE**. adj. Hist. nat. Qui a deux lobes.

DILOBÉIA. s. m. (ét. gr., δίς, deux; λοβός, lobe). Bot. Genre de grands arbres qui croissent à Madagascar, et dont les feuilles sont partagées au sommet en deux lobes inégaux.

DILOBITARSE. s. m. (ét. gr., δίς, deux; λοβός, lobe; ταρσός, tarse). Entom. Genre de coléoptères pentamères, qui a pour type le dilobitarse tuberculé, insecte du Brésil.

DILOBURE. s. f. (ét. gr., δίς, deux; λοβός, lobe; οὐρά, queue). Entom. Genre d'hémiptères, renfermant des insectes du Brésil.

DILOCHIE. s. f. (ét. gr., δίς, deux; λόχος, cohorte). Ant. gr. Subdivision des cataphractes, des peltastes et des opiites de la milice grecque, formant la moitié d'une tétrarchie, et comprenant la réunion de deux décuries ou *lochos*, ou stiques. La *dilochie* contenait trente-deux hommes en deux files et en seize rangs. (Gén. Bardin.)

DILOCHIE. s. f. (ét. gr., δίς, deux; λοχία, enfantement). Bot. Genre d'orchidacées établi sur une plante de l'Inde, caulescente et fort élégante.

DILOCHITE. m. Ant. gr. Celui qui commandait une dilochie; c'était un homme de rang, tenant la tête de la file de droite.

DILOGIE. s. f. (ét. gr., δίς, deux; λόγος, discours). Log. Ambiguïté, double sens, équivoque.

— Littér. Drame qui a deux actions, ensemble de de x pièces qui n'en font plus qu'une.

DILOPHE. adj. des 2 g. (ét. gr., δίς, deux; λόφος, crête). Hist. nat. Qui porte une double crête ou deux huppes.

— s. m. Entom. Genre de diptères, qui a pour type le dilophe vulgaire, très-commun en France et en Allemagne.

DILUCIDATION. s. f. (pr. *di-lu-ci-da-ci-on*; du lat. *dilucidatio*, rad. *lucidus*, qui luit). Action de dilucider, d'éclaircir. Vieux mot raccourci, ainsi que *Dilucider*, *dilucide*, etc.

DILUCIDE. adj. des 2 g. (du lat. *dilucidus*).

DILUCIDÉ, **ÉE**. part. pass. du v. Dilucider. S'empl. adjectiv.

DILUCIDER. v. a. 1re conj. (rad. *dilucidare*, rad. *lux*, lumière). Eclaircir, expliquer, développer. Dilucider une question embrouillée, difficile.

— SE DILUCIDER. v. pron. Être dilucidé.

DILUCIDITÉ. s. f. (rad. lat., *lux*, lumière). Clarté, éclaircissement.

DILUCULE. s. m. (du lat. *diluculum*). Point du jour. Ce latinisme est de Rabelais.

DILUÉ, **ÉE**. part. pass. du v. Diluer. S'empl. adject. Liqueur diluée.

DILUER. v. a. 1re conj. (du lat. *diluere*, délayer, détremper). Chim. Étendre d'eau une liqueur, une dissolution.

— SE DILUER. v. pron. Être dilué, étendu d'eau.

DILUTION. s. f. (pr. *di-lu-ci-on*). Action de diluer, d'étendre d'eau une dissolution, une liqueur; procédé qu'on emploie ordinairement pour séparer les parties les plus ténues, qui, après l'agitation, restent les dernières en suspension et sont enlevées par la décantation.

DILUVIAL, **ALE**. adj. Géol. Syn. de Diluvien. Une pluie diluviale. || Pl. m., *diluviaux*.

DILUVIÉ, **ÉE**. adj. Géol. Submergé par le déluge.

DILUVIEN, **ENNE**. adj. (rad. lat., *diluvies*, déluge). Qui a rapport au déluge. Les eaux diluviennes.

DILUVION. s. m. (du lat. *diluvium*, déluge). Géol. Nom donné par les géologues anglais aux terrains de transport, dont on attribue la formation à une inondation marine antérieure aux temps historiques.

DIMA. s. m. Entom. Genre de coléoptères qui a pour type le dima élatéroïde, insecte des montagnes de la Syrie.

DIMACHÈRE. s. m. (ét. gr., δίς, deux; μάχαιρα, épée). Ant. gr. Gladiateur qui combattait avec deux épées.

DIMANCHE. s. m. (du lat. *dies magna*, jour grand; ou *dies dominica*, jour du Seigneur). Le premier jour de la semaine, consacré au service de Dieu. Il répond au septième jour ou *Sabbat*, jour sacré pour tous les peuples, en mémoire de la création du monde et de l'institution divine du repos religieux. Pour les chrétiens particulièrement, ce jour appartient au Seigneur, parce que c'est celui de la résurrection de Jésus-Christ, et de la promulgation de la loi de grâce. Le dimanche de Pâques. Le dimanche de la Pentecôte. Le premier dimanche du mois. Les dimanches de l'Avent, du Carême. Observer, sanctifier le dimanche, le saint jour du dimanche. Entendre la messe tous les dimanches. Les assemblées religieuses du dimanche remontent à l'institution même du christianisme. Le *dimanche* est à la fois un jour de repos et de religion. (Chateaubriand. Le *dimanche* est un souvenir des plus grands événements du christianisme. (L'abbé Bandev.)

— *Dimanche gras*. Dimanche qui précède immédiatement le mercredi des Cendres.

— Hist. *Dimanche des brandons*. V. BRANDONS.

— *Dimanche de l'année*. Nom donné dans le moyen âge au jour de la résurrection de Jésus-Christ.

— Prov. Tel qui rit vendredi *dimanche* pleurera. (Rac.)

> Du *dimanche* au matin la pluie
> Bien souvent la semaine ennuie.

— Mar. Le plus petit des palans dont on fait usage dans les grands bâtiments.

DIMANCHIER, **ÈRE**. s. (rad. *dimanche*). Celui, celle qui fête, qui chôme les dimanches. Ce mot est burlesque.

DIMAQUE. s. m. (ét. gr., δίς, double; μάχη, combat). Ant. milit. Soldats pesamment armés, qui combattaient ordinairement à cheval, mais qui, cependant, combattaient quelquefois à pied.

DÎME. s. f. (contract. du lat. *decima*, dixième. On écrivait anciennement *disme*, ou *dixme*). Hist. Prélèvement d'un dixième des produits agricoles et industriels au profit du clergé régulier et séculier, et des seigneurs. La dîme fut d'abord volontaire, et ensuite devint obligatoire. Lever la dîme ou les dîmes. Payer les dîmes. Avoir la dîme d'une terre. Affermer les dîmes. Il y avait des dîmes qui faisaient la douzième, la treizième partie; mais ordinairement elle consistait à prélever un dixième. Son origine date d'Abraham, qui s'engagea à donner spontanément au grand prêtre Melchisédech la dîme de tout le butin qu'il avait fait sur les quatre rois qu'il venait de vaincre; Jacob promit à Dieu la dîme de tous les biens qu'il pourrait acquérir dans la Mésopotamie. Moïse établit comme il pôt plusieurs espèces de dîmes.

— *Dîmes inféodées*. Dîmes tenues comme en fiefs, par les seigneurs et autres laïques, qui en recevaient l'investiture du monarque, sans le consentement duquel ils ne pouvaient les vendre. || *Dîmes réelles*. Celles qui se percevaient sur les récoltes. || *Dîmes personnelles*. Dîmes imposées sur les salaires et l'industrie. || *Dîmes mixtes*. Dîmes perçues sur les récoltes et sur les provenances des bergeries et des basses-cours. || *Dîmes solites*. Celles que les décimateurs étaient en possession de recevoir depuis quarante ans. || *Dîmes insolites*. que celles assujetties ordinairement à ce prélèvement. || *Grosses dîmes*. Dîmes perçues sur les produits de la principale culture du pays, comme les vins dans les pays vignobles, etc. || *Dîmes vertes et menues*. Dîmes perçues sur les produits des potagers, chènevriers, etc. || *Dîmes de charnage*. Dîmes perçues sur la chair. || *Dîmes anciennes*. Dîmes perçues sur les récoltes et autres produits de l'économie rurale et exigées depuis longtemps et sans interruption, dans les terres en pleine culture. || *Dîmes novales*. Dîmes imposées en terre récemment mises en culture. || *Dîmes de droit*. Dîmes perçues en tout lieu. || *Dîmes ecclésiastiques*. Dîmes possédées sans aucune charge féodale. || *Dîme de suite*. Demi-dîme que devait payer le cultivateur en passant dans un autre domaine.

— Au XVIIIe siècle, les commerçants et les soldats étaient exempts de la dîme; l'abolition de ces impôts, qui absorbaient depuis bien des siècles la meilleure partie des produits de la terre, fut prononcée par l'Assemblée constituante.

— Ant. hébr. *Dîme de la dîme*. Dixième partie de toutes les dîmes que payait le peuple juif; cette partie était attribuée aux prêtres.

DIME. s. m. Métrol. Monnaie d'argent des États-Unis, de la valeur d'un dixième de piastre. || *Demi-dime*. Vingtième d'une piastre.

DÎMÉ, **ÉE**. part. pass. du v. Dîmer. S'empl. adjectiv. Terres dîmées. Récoltes dîmées.

DÎMÉE. s. f. Droit de lever la dîme. Avoir la dîmée.

DIMENSION. s. f. (pr. *di-man-çi-on*; du lat. *dimensio*, du v. *dimetiri*, *dimensus sum*, mesurer). Étendue, mesure d'un corps. Sert à désigner particulièrement l'étendue des corps solides qui se mesurent sur la longueur, la largeur et la hauteur ou profondeur. Prendre les dimensions d'un bâtiment, d'un monument, d'une colonne.

— Fig. et fam. *Dimensions* au pl. Mesures pour assurer le succès. Prendre ses dimensions dans une affaire. Échouer pour n'avoir pas bien pris ses dimensions.

> Ah! quant à vos beaux plans et vos *dimensions*,
> Faites bâtir pour vous aux Petites-Maisons. (GRESSET.)

— Beaux-arts. Rapport d'un objet artificiel avec le même objet en nature. La dimension d'un portrait, d'un paysage, d'un tableau. La meilleure dimension pour un portrait est la grandeur naturelle. Un paysage est toujours d'une dimension plus petite que nature.

— Algèb. Degré d'une puissance ou d'une équation. En général, une puissance a autant de dimensions qu'il entre de facteurs dans sa composition.

DÎMER. v. a. 1re conj. Soumettre à la dîme. Dîmer une terre, un champ, une vigne.

— Neutral. Avoir droit à la dîme. Dîmer sur un quartier de vigne, dans un champ, au pressoir, dans un village.

— SE DÎMER. v. pron. Être soumis à la dîme.

DIMÉRASPIS. s. m. (ét. gr., δίς, deux; μηρός, cuisse; ἀσπίς, bouclier). Entom. Genre de diptères, insecte du pays des Illinois.

DIMÈRE. adj. des 2 g. (ét. gr., δίς, deux; μέρος, partie). Entom. Qui est composé de deux segments ou articles. Coléoptère dimère. || DIMÈRES. s. m. pl. Section de l'ordre des coléoptères, comprenant ceux qui n'ont ou plutôt qui semblent n'avoir que deux articles à tous les tarses.

DIMÉRÈDE. adj. des 2 g. (ét. gr., δίς, deux; μέρος, partie). Zool. Qui a des membres doubles. || DIMÉRÈDES. s. m. pl. Ichthyol. Famille de poissons holobranches, comprenant ceux qui ont plusieurs rayons flexibles distincts aux nageoires pectorales.

DÎMERIE. s. f. Étendue d'un territoire sur lequel on avait droit de dîmer.

DIMÉRIE. s. f. (ét. gr., δίς, deux; μέρος, partie). Bot. Genre d'agrostacées renfermant de très-petites et délicates plantes découvertes dans l'Australasie et l'Inde orientale.

DIMÉROCRINITE. s. m. (ét. gr., διμερής, divisé en deux; κρίνον, lis). Échin. Genre de zoophytes échinodermes pédicellés, de la famille des astérencrinides.

DIMÉROSOMATE. adj. des 2 g. (ét. gr., δίς, deux; μέρος, partie; σῶμα, corps). Zool. Qui a le corps divisé en deux parties. || DIMÉROSOMATES. s. m. pl. Ordre de la classe des arachnides, comprenant ceux qui ont le corps divisé en deux grands segments.

DIMÉROSTEMME. s. f. (ét. gr., δίς, deux; μέρος, partie; στέμμα, couronne). Bot. Genre de composées, formé sur une herbe velue brésilienne.

DIMESSE. s. f. Hist. ecclés. Membre d'une communauté de femmes, veuves ou filles, qui fut établie à Venise en 1584, pour enseigner le catéchisme aux filles, et soigner les pauvres femmes malades.

DIMÉTOPIE. s. f. (du gr. διμέτωπος, qui a deux fronts, par allusion à la forme du fruit). Bot. Genre d'ombellifères, formé pour de petites plantes ramifiées, velues, de la Nouvelle-Hollande.

DIMÈTRE. adj. (ét. gr., δίς, deux; μέτρον, mesure). Poés. gr. et lat. Qui est de deux mesures ou de quatre pieds. Vers dimètre.

— substantiv. Un dimètre.

DÎMEUR. s. m. Celui qui prélevait la dîme.

DIMIDIÉ, **ÉE**. adj. (du lat. *dimidiatus*, divisé par la moitié). Hist. nat. Qui est réduit de moitié, qui ne s'est développé qu'à demi. V. UNILATÉRAL, qui est préférable.

DÎMIER. s. m. Anc. législ. Journalier chargé de recueillir la dîme. Syn. de Dîmeur.

DIMINUÉ, **ÉE**. part. pass. du v. Diminuer. S'empl. adjectiv. Cette jupe a été trop diminuée.

— *Diminué par*. Pourquoi craindre que la gloire d'un si grand homme puisse être *diminuée* par cet aveu? (Boss.)

— Mus. Se dit d'un intervalle mineur dont on retranche un demi-ton par un dièse à la note inférieure, ou par un bémol à la note supérieure. Intervalle diminué. Seconde diminuée. Quinte diminuée. Septième diminuée.

DIMINUENDO. adv. (pr. *di-mi-nu-ein-do*; littér. *en diminuant*). Mus. Terme italien qui indique qu'on doit passer par une gradation insensible du forté au piano, et du piano au pianissimo. Il est opposé à Crescendo.

DIMINUER. v. a. 1re conj. (du lat. *diminuere*, rad. *minus*, moins). *Je diminue; nous diminuons. Je diminuais; nous diminuïons, vous diminuïez. Je diminuerai. Que je diminue; que nous diminuïons, que vous diminuïez. Que je diminuasse.* Rendre moindre, rendre plus petit, par le retranchement de quelque partie. Diminuer la hauteur, la longueur, l'épaisseur d'un corps. Diminuer une colonne. Diminuer le prix d'une marchandise.

— Dans un sens analogue, réduire, restreindre. Diminuer sa dépense. Diminuer son bien, son revenu.

— Fig. Affaiblir. Les excès diminuent les forces vitales. Je ne crains pas de *diminuer* la grandeur des actions du roi. (Fléch.) Cet honneur ne *diminua* point sa modestie. (Id.) Il est à craindre que l'inquiétude et l'impatience ne *diminuent* un peu la soumission et la foi. (Id.)

— Alléger. Diminuer les souffrances, les chagrins d'un ami.

— Ébranler, altérer, ternir. Diminuer l'autorité, le crédit, la gloire de quelqu'un. Nous *diminuons*, nous obscurcissons l'éclat de leurs talents. (Mass.)

— *Diminuer à*. On lui grossit ses avantages, on lui *diminue* les misères publiques. (Mass.)

— *Diminuer de*. Retrancher, ôter. Les troubles qui agitent votre empire, la guerre que vous soutenez ne *diminuent* rien de votre magnificence. (La Bruy.) Elle ne *diminua* rien de sa ferveur ni de sa tendresse. (Fléch.) On vient à *diminuer* de l'affection qu'on a pour lui. (Id.)

— Neutral. Devenir moindre, plus petit, dans toutes les acceptions du verbe actif. Les eaux de la rivière diminuent. Ce bouillon diminue. Les forces de ce malade ont beaucoup diminué. Les jours diminuent sensiblement. Les denrées vont peut-être diminuer. Les ressources de ce négociant diminuent. Ses agréments *diminuent*. (La Bruy.) Cette réputation *diminue* avec celle de sa beauté. (Id.) La gloire des grands augmente ou *diminue* avec les intérêts de ceux qui les louent. (Mass.)

— Maigrir, dépérir, se dessécher. Un enfant, un malade qui diminue à vue d'œil.

— Dans ses temps composés, ce verbe prend l'auxiliaire *être*, pour marquer l'état; et l'auxiliaire *avoir* pour marquer l'action. Ses forces *sont diminuées*. Ce bouillon *a* bien *diminué*. Le prix du pain *est* enfin *diminué* depuis la récolte.

— SE DIMINUER. v. pron. Devenir moindre. Sa vie en même temps s'est *diminuée*. (Boss.)

DIMINUTIF, **IVE**. adj. (du lat. *diminutivus*). Gramm. Qui diminue, qui adoucit la force d'un mot. Terme diminutif. Expression diminutive. Forme, désinence, terminaison diminutive. Fillette, femmelette, fleurette, Lisette, amourette, etc., sont des termes diminutifs de Fille, femme, fleur, Lise, amour.

— DIMINUTIF. s. m. Mot formé d'un autre dont il restreint l'idée, dont il atténue l'énergie, ordinairement par l'addition d'une certaine forme terminative. *Fillette*, *globule*, *maisonnette*, etc., sont des expressions diminutives; *fillette* est le diminutif de *fille*, *globule* l'est de *globe*, et *maisonnette* de *maison*, etc. Ce sont là des diminutifs physiques: il y a ensuite des diminutifs de compassion, de tendresse, d'amitié, etc. On est quelquefois touché d'une sorte de sentiment tendre à la vue des petits des animaux, et par une suite de ce sentiment on leur donne des noms qui sont autant de diminutifs. C'est pourquoi nos anciens poëtes ont fait tant de diminutifs, comme *ro...olet*, *agnelet*, *brebiette*, etc.

> Viens, ma bergère, sur l'*herbette*,
> Viens, ma bergère, viens *seulette*;
> Nous n'aurons que nos *brebiettes*,
> Pour témoins de nos *amourettes*.

Voilà assurément des diminutifs qui indiquent un sentiment tendre et ingénu.

— Ainsi l'effet des désinences augmentatives et diminutives est tel que l'esprit juge en bien ou en mal d'un objet, d... l'impression que lui transmet l'oreille. Ces désinences sont rudes ou fortes pour exprimer des sensations désagréables; elles sont douces et flatteuses, au contraire, pour peindre des sensations analogues.

— On peut donc diviser les diminutifs en *diminutifs de perfection* et *diminutifs d'imperfection*. Les premiers sont pleins de mignardise, de grâce et de délicatesse: les seconds ont dans [illegible] de flétrissant, qui est infiniment expressif. Ces derniers sont plus généralement connus aujourd'hui sous le nom de *péjoratifs*. Parmi les diminutifs qui nous sont restés et qu'on emploie encore chaque jour, on peut citer les suivants:

Agnelet, petit agneau. *Barillet*, petit baril. *Batelet*, petit bateau. *Bourriquet*, petite bourrique. *Cochet*, petit coq. *Coussinet*, petit coussin. *Livret*, petit livre. *Madrigalet*, petit madrigal. *Mantelet*, petit manteau. *Moutonnet*, petit mouton. *Marmouset*, petit marmot. *Martelet*, petit marteau. *Osselet*, petit os. *Roitelet*, petit roi. *Rossignolet*, petit rossignol. *Jardinet*, petit jardin. *Maisonnette*, petite maison. *Montagnette*, petite montagne. *Logette*, petite loge. *Planchette*, petite planche. *Andouillette*, petite andouille. *Bandelette*, petite bande. *Bergerette*, petite, jeune bergère. *Boulette*, petite boule. *Chambrette*, petite chambre. *Chansonnette*, petite chanson. *Ciboulette*, petite ciboule. *Femmelette*, petite femme, faible et d'un esprit borné. *Fleurette*, petite fleur. *Fillette*, petite fille. *Fossette*, petite fosse. *Gouttelette*, petite goutte. *Herbette*, herbe courte et menue. *Historiette*, petite histoire. *Pochette*, petite poche.

Rosette, ornement en forme de petite rose. *Ariette*, petit air. *Pastourelle*, jeune bergère. *Soutanelle*, petite soutane. *Ruelle*, petite rue. *Tourelle*, petite tour. *Parcelle*, petite partie. *Diablotin*, petit diable. *Doguin*, petit dogue. *Arbrisseau*, petit arbre. *Vermisseau*, petit ver. *Faisandeau*, jeune faisan. *Renardeau*, petit renard. *Larronneau*, petit larron. *Chaponneau*, jeune chapon. *Fauconneau*, jeune faucon. *Pigeonneau*, jeune pigeon. *Tonneau*, petite tonne. *Perdreau*, jeune perdrix. *Lapereau*, jeune lapin. *Pastoureau*, petit berger. *Trousseau*, petite trousse. *Lionceau*, petit lion. *Dindonneau*, petit dindon. *Monceau*, amas, tas en forme de petit mont. *Plateau*, petit plat. *Volereau*, petit voleur. *Louveteau*, petit loup. *Caveau*, petite cave. *Soliveau*, petite solive. *Levraut*, petit lièvre. *Corbillon*, petite corbeille. *Oisillon*, petit oiseau. *Barbillon*, petit barbeau. *Guenillon*, petite guenille. *Grappillon*, petite grappe. *Orillon*, petite oreille. *Cotillon*, petite cotte. *Globule*, petit globe. *Monticule*, petit mont. *Particule*, petite partie, etc., etc.

— Ces désinences expriment toutes la même idée de petitesse. Quelquefois on peut donner à un nom deux désinences diminutives : *bergère, bergerette, bergeronnette; herbe, herbette, herbelette.*

— Les adjectifs peuvent, tout comme les substantifs, exprimer, par des modifications particulières, des idées de grandeur, de beauté, de laideur et de petitesse.

— Il ne tint pas aux premiers poètes qui épurèrent notre langue, qu'elle n'abondât en diminutifs de toute espèce : leurs ouvrages en sont remplis. Nourris des poètes grecs, italiens et provençaux, qui en font le plus grand usage, ils crurent que notre poésie en serait plus riante, plus pittoresque ; mais cet usage n'allait pas avec le caractère de la nation. Elle ne put l'adopter, ou plutôt elle le borna aux poesies familières, où il produit un meilleur effet.

— Voici la liste des principaux adjectifs susceptibles de recevoir encore aujourd'hui cette sorte de modifications.

Aigret.	Foncet.	Prestolet.
Aigrelet.	Grandelet.	Propret.
Basset.	Grasset.	Rondelet.
Blanchet.	Grassouillet.	Rouget.
Brunet.	Guilleret.	Rousselet.
Brusquet.	Jeunet.	Savouret.
Clairet.	Joliet.	Seulet.
Doucet.	Longuet.	Sucret.
Duret.	Maigret.	Sûret.
Follet.	Mollet.	Verdelet.
Follilet.	Pauvret.	
Brunette.	Grassette.	Proprette.
Clairette.	Jeunette.	Rondelette.
Doucerette.	Joliette.	Seulette.
Doucette.	Mignonnette.	Sûrette.
Follette.	Mollette.	Verdelette.
Grandelette.	Pauvrette.	
Bavardin.	Ignorantin.	Sauvagin.
Blondin.	Grandelin.	Tantin.
Doucin.	Purpurin.	Hommasse.
Ecarlatin.	Rondelin.	Bellot.
Enfantin.	Rondin.	Bellotte.

— Les langues italienne et espagnole se prêtent beaucoup aux diminutifs ; les langues du Nord s'y prêtent peu, si ce n'est l'allemand et le russe ; du temps de Rabelais et de Marot, la langue française offrait un grand nombre de diminutifs, dont on a depuis négligé l'usage.

— Objet qui est en petit ce qu'un autre est en grand. Ce jardin est un diminutif de celui du Palais-Royal.

DIMINUTION. s. f. (pr. *di-mi-nu-ci-on*, du lat. *diminutio ;* formé de *diminuere*, diminuer). Amoindrissement d'une chose par le retranchement d'une partie de cette chose. Grande diminution. Diminution considérable. Légère diminution. Forte diminution.

— Rabais. Faire une diminution sur des marchandises, sur le prix des denrees. Un marchand qui ne fait jamais de diminution.

— Réduction. La diminution des impôts, des taxes, des charges publiques. La diminution des dépenses, du revenu.

— Dépréciation. La diminution des espèces monétaires. || Signifie aussi Rareté, en parlant des monnaies.

— Affaiblissement. La diminution des forces vitales. L'affaiblissement et la *diminution* continuelle de notre vie. (Fléch.)

— Fig. La diminution de l'autorité, de la puissance, du crédit, des privilèges. Souffrir de la diminution, quelque diminution, beaucoup de diminution. L'homme du meilleur esprit est inégal : il souffre des accroissements et des *diminutions*. (La Bruy.)

— Rhét. Figure de rhétorique, ainsi nommée par antiphrase, et qui n'est autre chose qu'une exagération ou augmentation de la pensée, en se servant néanmoins d'expressions qui semblent la diminuer, l'affaiblir. On dit, par exemple, d'une femme qu'*elle n'est pas laide*, pour exprimer qu'elle est belle ; d'un homme, qu'*il n'est pas petit*, pour faire entendre qu'il est grand.

— Dans le sens propre et strict, cette figure sert pour exprimer quelque chose de moins que ce qu'on pense. Par exemple, dire à un militaire, qu'*il n'est point propre au commandement*, c'est sous-entendre qu'il est ignorant ou lâche, etc.

— Anc. prat. Débat sur une déclaration de dépens qui s'élevait avant qu'un tiers eût taxé les divers articles de ces dépens.

— Anc. mus. Division d'une note longue en plusieurs autres notes de moindre valeur.

— Archit. *Diminution des colonnes*. Rétrécissement graduel du fût de la colonne, à partir du bas ou seulement du tiers de la hauteur jusqu'au chapiteau.

DIMISSOIRE. s. m. (du lat. *dimissorius*, formé de *dimittere*, laisser aller). Lettres par lesquelles un évêque consent qu'un de ses diocésains soit promu à la cléricature ou aux ordres sacrés par un autre évêque. Demander, obtenir, accorder un dimissoire.

DIMISSORIAL, ALE. adj. Qui contient un dimissoire, qui a force de dimissoire. N'est usité que dans cette locution, *Lettres dimissoriales.*

DIMOERIE. s. f. (du gr. διμοιρία, double portion). Ant. gr. Escouade de la phalange grecque, équivalant à une *hémilochie.*

DIMOERITE. adj. (du gr. διμοιρίτης). Ant. gr. Qui reçoit double paie et double ration. Soldat dimœrite.

— S'empl. subst. Un dimœrite. || Commandant d'une dimœrie.

DIMORPHANDRE. s. m. (ét. gr., δίμορφος, biforme ; ἀνήρ, homme, étamine en bot). Bot. Genre de mimosacées, qui a pour type le dimorphandre élevé, grand arbre du Brésil.

DIMORPHE. adj. des 2 g. (ét. gr., δίς, deux ; μορφή, forme). Hist. nat. Qui est susceptible de revêtir deux formes différentes. Syn. de Biforme. || Se dit surtout en minéralogie, d'une substance qui peut donner des cristaux appartenant à deux systèmes différents.

DIMORPHIDE. s. m. (ét. gr., δίς, deux ; μορφή, forme). Entom. Genre d'hyménoptères, de la section des porte-aiguillon.

DIMORPHINE. s. f. Mol. Genre de céphalopodes fossiles, de la famille des enallostègues.

DIMORPHISME. s. m. Hist. nat. Phénomène qui caractérise les substances dimorphes; en d'autres termes, Différence que présentent dans leurs formes des corps dont la composition chimique est identique, mais dont l'état moléculaire est différent.

DIMORPHOTHÈQUE. s. f. (ét. gr., δίς, deux ; μορφή, forme ; θήκη, boîte). Bot. Genre de composées établi pour des herbes ou des sous-arbrisseaux du Cap.

DIMOTIKA. Géogr. Ville de la Turquie d'Europe, sur la Maritza.

DIMYAIRE. adj. des 2 g. (ét. gr., δίς, deux ; μυών, muscle). Zool. Qui a deux muscles. || DIMYAIRES. s. m. pl. Ordre de conchifères comprenant ceux qui ont deux muscles d'attache, et dont la coquille offre distinctement deux impressions musculaires séparées et latérales.

DIMYE. adj. des 2 g. Hist. nat. Syn. de Dimyaire.

DINA. Fille de Jacob et de Lia, née l'an du monde 2259, av. J.-C. 1750; fut enlevée et violée par le fils du roi de Sichem.

DINADE. s. f. Agric. Quantité de vignes qu'un homme peut labourer depuis le matin jusqu'à l'heure de son dîner.

DINADJEPOUR. Géogr. Ville très-commerçante de l'Hindoustan, à 31 myriamètres de Calcutta.

DINAN. Géogr. Ch.-l. d'arrond. (Côtes-du-Nord), autrefois ville très-importante; possède un bon port sur le canal d'Ille-et-Rance ; 8,000 hab.

DINANDERIE. s. f. Techn. Nom collectif de tous les ustensiles que l'on fabrique en cuivre jaune. La dinanderie est ainsi nommée de *Dinant*, ville de Belgique, où l'on fabrique les plus beaux ustensiles en ce genre.

DINANDIER. s. m. Techn. Fabricant, marchand de dinanderie.

DINANDOIS, OISE. adj. et s. Habitant de la ville de Dinan, en Bretagne. || Qui appartient à cette ville ou à ses habitants.

DINANTOIS, OISE. adj. et s. Habitant de la ville de Dinant, en Belgique. || Qui appartient à cette ville ou à ses habitants.

DINAR. s. m. Métrol. Monnaie de Perse de la valeur d'un écu ou ducat d'or.

DINARDE. s. f. Entom. Genre de coléoptères, qui a pour type la dinarde dentée, insecte qui habite en Europe dans les fourmilières.

DINARI. Géogr. Point culminant d'une chaîne de montagnes alpines qui parcourt l'Illyrie, la Croatie, la Dalmatie, la Bosnie et l'Albanie, sur une longueur de 72 myriamètres. Le Dinari est haut de 2,260 mètres.

DINARIQUE. adj. des 2 g. Géogr. Épithète donnée à une chaîne de montagnes faisant partie du système des Alpes, et dont le Dinari est le plus haut sommet. Monts dinariques. Chaîne dinarique.

DINARQUE. Orateur grec, né à Corinthe 460 ans av. J.-C., s'établit à Athènes, où il s'enrichit beaucoup à composer des harangues.

DÎNATOIRE. adj. des 2 g. Qui concerne le dîner ou qui tient lieu de dîner. Déjeuner dînatoire. Repas dînatoire. Ces locutions sont à éviter ; on dit mieux *Déjeuner-dîner.*

DINDE. s. f. Ornith. Femelle du dindon, appelée autrement *poule d'Inde.* Une dinde farcie. Une dinde aux truffes. Dinde en galantine, en daube. La chair de la dinde est plus délicate et plus tendre que celle du dindon. La *dinde* a des œufs blancs et tachetés. (Buff.) Dans nos cercles les plus éminemment gastronomiques, dans ces réunions choisies où la politique est forcée de céder le pas aux dissertations sur le goût, qu'attend-on ? que desire-t-on ? que voit-on au second service ? une *dinde* truffée. (Brill.-Sav.)

— Abusivement, se dit du coq d'Inde, et alors on le fait masculin. Un gros dinde. Manger du dinde.

— *Dinde sauvage.* Nom vulgaire de la grue dans le midi de la France.

— Fig. et fam. *C'est une dinde, une grande dinde.* C'est une femme stupide, sans le moindre bon sens.

DINDON. s. m. (rad. *Inde ;* par allusion à son origine américaine, cet animal a été nommé *coq* ou *poule d'Inde*, et par élision *dinde, dindon*). Ornith. Oiseau de basse-cour de la famille des gallinacés, originaire de l'Amerique septentrionale, d'où il a été importé en France vers le milieu du XVe siècle. Le dindon est un oiseau de taille élevée, ayant le bec médiocre et convexe, et se distinguant surtout par la caroncule ou membrane charnue, erectile, mamelonnée, qui recouvre sa tête et s'étend sur une partie du bec et du cou ; il a les tarses assez longs, les ergots peu développés ; les ailes sont arrondies, et la queue, pourvue de quatorze rémiges, jouit de la propriété de se relever de manière à faire ce qu'on nomme la roue. Le plumage du dindon ordinaire est d'un brun-noir ou verdâtre, mélangé de gris ou de blanc ; on cite une espèce particulière de dindons, qui a pour type le dindon ocellé, remarquable par l'éclat de ses couleurs, qui présentent tout ce que les paons, les lophophores et les colibris ont de plus brillant. Le dindon pèse de 9 à 15 ou 18 livres ; à l'état sauvage, son poids est beaucoup plus considérable. Le premier qui fut mangé en France le fut aux noces de Charles IX. Le dindon est un animal pacifique, susceptible d'affections très-vives, surtout la femelle, qui est la plus tendre couveuse de toutes les gallinacées. On lui attribue de la stupidité, parce que ses mouvements sont guindés, surtout du moment qu'il s'irrite; c'est un effet de la domesticité ; le dindon sauvage est naturellement fier et de belle allure. Troupeau de dindons. Garder les dindons. Elever les dindons. Faire rôtir un dindon. Dindon farci à la crème, à la macédoine, aux truffes. Dindon à la régence, en tortue, à la flamande. Cuisses de dindon à la sauce Robert. Quenelles de dindon. Croquettes, blanquette, capilotade, ailerons, attelets de dindons. Le *dindon* a l'air fanfaron, mais il ne possède que très-peu de courage. (Berq.) Le *dindon* est certainement un des plus beaux cadeaux que le nouveau monde ait fait à l'ancien. (Brill.-Sav.) Le *dindon* est le plus gros, et sinon le plus fin, du moins le plus savoureux de nos oiseaux domestiques. (Id.)

— Au singulier, il ne se dit guère que du mâle, appelé aussi *coq d'Inde.* Au pluriel, il désigne à la fois les mâles et les femelles.

— Fig. et fam. *Garder les dindons.* Vivre à la campagne. Envoyer garder les dindons.

— *Bête comme un dindon, colère comme un dindon, gourmand comme un dindon.* Très-bête, très-colère, très-gourmand.

— *C'est la danse des dindons.* Se dit en parlant d'une chose qu'on a l'air de faire de bonne grâce, quoique ce soit à contre-cœur. Cela vient d'un ballet de dindons qu'un de ces hommes dont le métier est de spéculer sur la curiosité publique, avait donné, et où ces animaux ne se donnaient tant de mouvement que pour se soustraire au contact d'une tôle brûlante sur laquelle ils étaient placés.

— *C'est un dindon, un franc dindon, un vrai dindon.* C'est un homme stupide, sans aucune intelligence.

— Fig. et fam. *Être le dindon, être le dindon de la farce, en être le dindon.* Etre, en être la dupe. || Les pères de comedie, qui jouent les rôles de dupes, étaient autrefois appelés *pères dindons*, par allusion à ces oiseaux dont on a fait le symbole de la sottise. C'est de là qu'est venue cette expression, *être le dindon de la farce.*

— *Dindon du Brésil.* Nom vulgaire du pénélope yacou.

DINDONPHILE. s. des 2 g. (du fr. *dindon*, et du gr. φιλέω, j'aime). Celui, celle qui aime, qui savoure la chair du dindon. Mot forgé par Brillat-Savarin.

DINDONNADE. s. f. Art vétér. Maladie propre aux dindons et qu'on a comparée à la petite-verole. La dindonnade se manifeste par des pustules qui surviennent aux dindons, soit aux environs et dans l'intérieur du bec, soit aux parties dénuées de plumes ; elle est ordinairement meurtrière.

DINDONNEAU. s. m. Ornith. Jeune dindon. || Pl., des *dindonneaux.*

DINDONNIER, ÈRE. s. Gardeur, gardeuse de dindons.

— Fig. et par dénigr. *Une dindonnière.* Une demoiselle de campagne.

DINDOULETTE. s. f. Ornith. Un des noms vulgaires de l'hirondelle.

DÎNÉ. part. pass. du v. Dîner. Il est invariable.

DÎNÉE. s. f. Repas et [illegible] on fait à dîner en voyageant, tant [illegible] pour les chevaux. Il nous en a peu coûté pour la dînée.

— Lieu où l'on s'arrête pour dîner en voyage. Nous arriverons bientôt à la dînée. Il n'y a plus que trois kilomètres d'ici à la dînée. La dînée est au prochain village.

DINÉMAGONE. s. m. (ét. gr., δίς, deux ; νῆμα, filet ; ἄγονος, stérile). Bot. Genre de malpighiacées, renfermant des sous-arbrisseaux du Chili.

DINÉMANDRE. s. m. (ét. gr., δίς, deux, νῆμα, filet ; ἀνήρ, ἀνδρός, mâle). Bot. Genre de malpighiacées, formé pour des arbrisseaux du Chili, à fleurs jaunes.

DINÈME. adj. des 2 g. (ét. gr., δίς, deux, νῆμα, filament). Zool. Qui est muni de deux filaments ou tentacules.

DINÈME. s. m. Bot. Genre d'orchidacées, qui a pour type le dinème polybulbon, épiphyte à rhizome rampant, originaire des Antilles et du Mexique.

DINEMOURE. s. m. Crust. Genre de siphonostomes trouvés sur un requin dans la mer des Indes, et comprenant des crustacés dont le corps est allongé et rétréci au milieu et dont la carapace est mince.

DÎNER. v. n. 1re conj. Prendre un repas vers le milieu ou vers la fin du jour. Dîner chez soi. Dîner en ville. Bien dîner. Mal dîner. Dîner chez le restaurateur. Donner, prier, inviter à dîner. Etre invité à dîner. Dîner copieusement. L'art de dîner. J'ai *dîné* chez Very, chez Rose, chez les Freres provençaux et autres, avec des amateurs et des beaux-esprits. (Berch.) Un plaisant a dit que les Parisiens, à force de retarder l'heure de leur dîner, finiraient par ne *dîner* que le lendemain. (Id.) Rien ne doit déranger l'honnête homme qui *dîne.* (Id.)

Que je puisse toujours, après avoir *dîné*,
Bénir le cuisinier que le ciel m'a donné. (Berch.)

Mes amis, mon système est, lorsque j'ai *dîné*,
De trouver tout parfait et tout bien ordonné. (Id.)

— *Dîner avec une personne.* Dîner avec un ami.

— *Dîner d'une chose.* Dîner d'un poulet, d'une tranche de bœuf. L'oiseau n'est plus ; vous en avez *dîné.* (La Font.)

— Prov. *S'il est riche, qu'il dîne deux fois.*

— Fig. *Qui dort dîne.* Le sommeil tient lieu de nourriture.

— *Dîner par cœur.* Se passer de dîner involontairement. Il a dîné par cœur, parce qu'il ne s'est pas trouvé à l'heure.

— *Son assiette dîne pour lui.* Bien qu'il ne se rende pas à table d'hôte à l'heure du repas, il ne laisse pas de payer.

— Pop. *Il me semble que j'ai dîné quand je te vois.* Se dit d'un homme dont la présence ennuie, importune, incommode.

— Fig. *Qui s'attend à l'écuelle d'autrui a souvent mal dîné.* Compter sur autrui, c'est se tromper souvent dans ses espérances.

DÎNER ou **DÎNÉ.** s. m. Le principal repas de la journée. Les Romains le faisaient vers le soir; au moyen âge, on dînait à midi ; l'usage l'a fixé, de nos jours, de quatre à six heures. Bon dîner, grand dîner. Dîner délicieux. Dîner splendide, magnifique. Dîner bien servi. Etre à un dîner. Etre d'un dîner. Ne pas manquer l'heure du dîner. Apres dîner, apres le dîner. Manger beaucoup, manger modérement à son dîner. Un dîner confortable doit se composer de potage, de volaille bouillie ou rôtie, froide ou chaude, de gibier, de plats rares et distingués, de poissons, de sucreries, de pâtisseries, de fruits. Le souper tue la moitié de Paris et le *dîner* l'autre. (Montesq.)

C'est là que le prélat, muni d'un déjeuner,
Dormant d'un léger somme, attendait le *dîner*. (Boil.)

Dans un jour d'appareil, une biche, un mouton,
Suffisaient au *dîner* des vainqueurs d'Ilion. (Id.)

— *Déjeuner-dîner.* V. DÉJEUNER.

— DÎNER. Ensemble des mets qui composent le dîner. Faire le dîner. Commander le dîner. Apprêter le dîner. Servir le dîner. Dîner froid. Dîner chaud. Mettre le dîner sur table. Manger

Souvenez-vous bien
Qu'un *dîner* réchauffé ne valut jamais rien. (Boileau.)

Souvenez-vous toujours, dans le cours de la vie,
Qu'un *dîner* sans façon est une perfidie. (Id.)

— La nourriture qu'on prend en dînant. Avoir son dîner sur l'estomac. Ne pouvoir digérer son dîner.

DINÉRADE. s. f. Métrol. Ancienne mesure de superficie, usitée dans le departement de la Haute-Garonne ; elle valait un peu moins des deux cinquièmes de l'hectare.

DINÈRE. s. f. Entom. Genre de diptères, qui a pour type la dinère impériale, belle muscide dont le vol est très-agile, et qui se trouve sur les ombellifères, en France et en Allemagne.

DINÈTE. s. m. Entom. Genre d'hyménoptères, de la section des porte-aiguillon.

DÎNETTE. s. f. Petit repas, ordinairement simulé, que des enfants font entre eux, ou avec leur poupée. Faire la dînette.

DÎNEUR, EUSE. s. Celui, celle qui est d'un dîner. Etre un des dîneurs, une des dîneuses.

— Celui, celle dont le dîner est le principal repas.

— Grand mangeur. C'est un franc dîneur, un beau dîneur.

— Ce mot est familier dans toutes ces acceptions.

DINEURE. s. m. (ét. gr., δίς, deux; νεῦρον, nervure). Entom. Genre d'hyménoptères, qui a pour type le dineure de Geer, d'Angleterre.

DINEUTE. s. m. du gr. δινητὸς, qui tourne aisément). Entom. Genre de coléoptères pentamères, qui a pour type le dineute javanais.

DINGA. s. f. Mar. Barque de la côte du Malabar, qui a beaucoup d'élancement, et dont la quille est très-courbée.

DINIDOR. s. m. Entom. Genre d'hémiptères, qui a pour type le dinidor tacheté, du Brésil.

DINIQUE. adj. des 2 g. (rad. gr. δῖνος, vertige). Médec. Qui est propre à combattre le vertige.

DINKELS-BÜHL. Géogr. Ville de Bavière, sur la Vernatz; 7,000 hab.

DINOBRYEN, ENNE. adj. Infus. Qui ressemble au dinobryon. || DINOBRYENS. s. m. pl. Famille de zoophytes infusoires, qui a pour type le genre dinobryon.

DINOBRYN, YNE. adj. Infus. Synonyme de Dinobryen.

DINOBRYON. s. m. (ét. gr., δῖνος, goufre; βρύον, mousse). Infus. Genre de zoophytes infusoires, qui a pour type le dinobryon sortulaire, dont le corps des animalcules est vert et le polypier diaphane.

DINOCHARIS. s. m. (ét. gr., δῖνος, goufre; χάρις, agrément). Infus. Genre de zoophytes infusoires, comprenant des animaux à cuirasse cylindrique ou comprimée et flexible, qui vivent dans les eaux douces stagnantes.

DINOCRATE. Architecte macédonien qui proposa à Alexandre de tailler le mont Athos en une statue immense dont la main gauche soutiendrait une grande ville, et la droite une coupe où se déverseraient les eaux de tous les fleuves qui coulent de cette montagne, pour tomber dans la mer.

DINODE. s. m. (du gr. δινώδης, tournoyant). Entom. Genre de coléoptères pentamères, qui a pour type le dinode rufipède, commun en Europe.

DINODÈRE. s. m. (ét. gr., δινὸς, rond; δέρη, cou). Entom. Genre de coléoptères tétramères, qui a pour type le dinodère ocellé, insecte propre à l'Angleterre.

DINOME. s. m. Entom. Genre de coléoptères, qui a pour type le dinome perforé, originaire du Mexique.

DINOMORPHE. s. m. (ét. gr., δινὸς, rond; μορφή, forme). Entom. Genre de coléoptères, qui a pour type le dinomorphe pimélioïde, originaire du Brésil.

DINOPS. s. m. (ét. gr., δινὸς, rond; ὤψ, œil). Mamm. Genre de cheiroptères, formé pour une espèce de chauve-souris d'Italie.

DINORNIS. s. m. (ét. gr., δεινὸς, grand, terrible; ὄρνις, oiseau). Ornith. Genre d'oiseaux de la famille des brévipennes, approchant de la taille de l'autruche, et trouvés à l'état fossile dans la Nouvelle-Zélande.

DINOSAURIEN. s. m. (ét. gr., δεινὸς, grand; σαῦρος, lézard). Erpét. Ordre de reptiles fossiles, terrestres et gigantesques, découverts dans l'oolithe de la Grande-Bretagne.

DINOSTRATE. Géomètre grec, élève et ami de Platon, vers la fin du IVe siècle avant J.-C.

DINOTHÉRION. s. m. (ét. gr., δεινὸς, grand; θηρίον, animal). Mamm. Nom générique d'un très-grand mammifère fossile, sorte de tapir gigantesque, dont on trouve les restes dans les sables et les calcaires supérieurs de divers bassins du centre de l'Europe. Le dinotherion surpassait en grandeur et en force les plus gros éléphants.

DINOUART (Ant.-Jos.-Touss.). Prêtre, chanoine du chapitre de St-Benoît, à Paris. Se livra à des compositions littéraires, et publia un journal ecclésiastique ou Bibliothèque des sciences ecclésiastiques; mourut en 1786.

DINTRIR. v. n. 2e conj. Crier comme la rolles.

DIOBOLE. s. m. Ant. gr. Poids et monnaie d'Athènes qui valait deux oboles.

— Médec. anc. Poids médical, scrupule.

DIOCÉSARÉE. Géogr. Principale ville de Galilée, dans le premier siècle de l'ère chrétienne. On l'appelle aujourd'hui Pafouri.

DIOCÉSAIN, AINE. adj. (ét., V. DIOCÈSE). Qui est du diocèse, en parlant des personnes et des choses. Clergé diocésain. Bréviaire diocésain. Catéchisme diocésain. Statuts diocésains. Rit diocésain. Liturgie diocésaine.

— *Évêque diocésain.* L'évêque du diocèse dont on parle.

DIOCÉSAIN, AINE. s. Celui, celle qui habite un diocèse ou qui est originaire de ce diocèse. Diocésain de Paris, de Lyon, de Bordeaux. Mandement, lettre pastorale d'un évêque à tous ses diocésains.

DIOCÈSE. s. m. (pr. *di-o-cè-ze*; du gr. διοίκησις, gouvernement, administration). Hist. anc. Nom originairement donné par les Romains aux nouvelles circonscriptions territoriales des provinces d'Asie; chaque province était partagée en plusieurs diocèses; chaque diocèse avait un tribunal, une administration particulière. Plus tard, tout l'empire romain fut divisé en quatorze diocèses, y compris celui de la capitale et des villes suburbicaires; chaque diocèse était gouverné par un vicaire de l'empire.

— Adm. relig. Circonscription territoriale dans laquelle un archevêque ou évêque exerce la juridiction ecclésiastique. Le diocèse de Paris. Le diocèse de Marseille. Un grand diocèse. Un diocèse bien réglé, sagement administré. Faire la visite d'un diocèse. Le nombre des cures et des succursales d'un diocèse. Le chef-lieu épiscopal d'un diocèse. Avant l'Assemblée constituante, on comptait en France 136 diocèses; la loi connue sous le titre de Constitution civile du clergé limita le nombre des diocèses à celui des 83 départements. D'après le Concordat de 1801, il n'y eut plus que 60 diocèses. Il y a aujourd'hui 80 diocèses, dont 14 archevêchés, et 66 évêchés.

DIOCHUS. s. m. Entom. Genre de coléoptères pentamères, qui a pour type le diochus nain, très-petit insecte rapporté de la Colombie.

DIOCLÉE. s. f. Bot. Genre de phaséolacées, renfermant de belles plantes volubiles qui croissent dans l'Amérique tropicale.

DIOCLÉES. Antiq. Fêtes que les Mégariens célébraient au printemps en l'honneur de Dioclès, jeune homme qui mourut en défendant un ami.

DIOCLÈS. Géomètre grec qui imagina la courbe nommée cycloïde, pour la solution du problème de deux moyennes proportionnelles. || DIOCLES DE CARISTE. Célèbre médecin au IVe siècle avant Jésus-Christ.

DIOCLÉTIEN (Caïus-Valérius-Aurélius). Né à Salone, en 245; de simple soldat s'éleva par son mérite au rang de général, et fut proclamé empereur, l'an 284; signa, pour complaire au césar Galère, l'édit d'une grande persécution contre les chrétiens, qui dura dix ans; abdiqua l'empire en 305, et se retira au lieu de sa naissance, où il mourut en cultivant son jardin.

DIOCLÉTIEN, IENNE. adj. Hist. Qui est de l'empereur Dioclétien. Ère dioclétienne. V. ÈRE.

DIOCTAÈDRE. adj. des 2 g. (ét. gr., δίς, deux; ὀκτώ, huit; ἕδρα, base). Minér. Épithète donnée à des cristaux qui offrent dans l'ensemble de leurs faces la combinaison de deux octaèdres différents. Pyroxène dioctaèdre.

DIOCTONAL, ALE. adj. Minér. Épithète donnée à des cristaux offrant dans l'ensemble de leurs faces la combinaison d'un octaèdre avec un solide qui a pareillement huit faces, mais dont la forme est d'espèce différente. Cuivre carbonaté bleu dioctonal.

DIOCTRIE. s. f. Entom. Genre de diptères, qui a pour type la dioctrie rufipède, connue en Europe et en Amérique.

DIODESME. s. m. Entom. Genre de coléoptères, qui a pour type le diodesme unicolore, très-petit insecte entièrement noir.

DIODIE. s. f. (du gr. διοδεία, passage; qui croît sur les chemins). Bot. Genre d'euspermacocées, formé pour des herbes ou des sous-arbrisseaux qui croissent dans les régions tropicales du nouveau continent.

DIODON. s. m. Ornith. Genre de faucons à bec bidenté.

DIODON. s. m. (ét. gr., δίς, deux; ὀδοὺς, dent). Ichthyol. Genre de plectognathes, renfermant des poissons propres aux mers tropicales. Les diodons, vulgairement orbes épineux, jouissent de la propriété de se gonfler comme des ballons en se gorgeant d'air. On ne peut manger leur chair sans redouter un empoisonnement.

DIODONCÉPHALE. adj. et s. des 2 g. (ét. fr., δίς, deux; ὀδοὺς, dent; κεφαλή, tête). Térat. Monstre qui offre une double rangée de dents.

DIODONTE. s. m. (ét. gr., δίς, deux; ὀδοὺς, ὀδόντος, dent). Entom. Genre de coléoptères hétéromères, qui a pour type le diodonte du Cap. || Genre d'hyménoptères, qui a pour type le

DIODORE. Célèbre historien, né à Argyre en Sicile, vers l'an 44 avant J.-C. Il nous reste quinze livres des quarante qu'il écrivit sur l'histoire d'Égypte, de Perse, de Syrie, de Grèce, etc.

DIODYRHYNQUE. s. m. (ét. gr., διοιδὴς, enflé; ῥύγχος, nez). Entom. Genre de coléoptères, formé pour des insectes d'un jaune rougeâtre, connus en Europe et aux États-Unis.

DIOECÈTE. s. m. (du gr. διοικητής, administrateur). Ant. gr. Intendant, trésorier.

DIOECIE. s. f. (ét. gr., δίς deux; οἰκία, maison). Bot. Vingt-deuxième classe du système sexuel de Linné, comprenant les plantes qui ont des fleurs unisexuelles, mâles sur un individu, femelles sur un autre.

DIOGDOÈDRE. s. m. Minér. Cristal offrant le phénomène de la diogdoédrie.

DIOGDOÉDRIE. s. f. (ét. gr., δίς, deux; ὄγδοος, huitième; ἕδρα, base). Minér. État d'un cristal, formant deux pyramides à base carrée, dont les faces ont deux à deux le même mode d'inclinaison sur la base.

DIOGDOÉDRIQUE. adj. des 2 g. Minér. Qui offre le caractère de la diogdoédrie.

DIOGÈNE. Célèbre philosophe cynique, né à Sinope, dans l'Asie Mineure; vint à Athènes, où il fut disciple d'Antisthènes. Un tonneau lui servait de demeure. Alexandre vint l'y visiter. Il mourut l'an 323 av. J.-C.

DIOGÈNE LAERCE. Philosophe épicurien, vivait sous le règne de Septime-Sévère et Caracalla. || Célèbre stoïcien, chef d'une école à Athènes; fut envoyé en ambassade à Rome, y ouvrit une école de dialectique, et y mourut l'an 140 av. J.-C.

DIOGÉNIQUE. adj. des 2. Philos. Qui concerne Diogène. Cynisme diogénique.

— Fig. Cynique.

DIOGÉNISÉ, ÉE. part. pass. du v. Diogéniser.

DIOGÉNISER. v. a. 1re conj. Rendre semblable à Diogène. Rendre cynique, impudique.

— DIOGENISER. v. n. OU SE DIOGÉNISER. v. pron. Faire le Diogène. Affecter le cynisme, l'impudicité.

DIOGGOT. s. m. Technol. Huile ou goudron que donne le bouleau en brûlant.

DIOÏQUE. adj. des 2 g. Bot. Épithète donnée aux plantes dont les sexes sont séparés sur des individus différents. Diosme dioïque. || DIOÏQUES. s. m. pl. Moll. Section de céphalopodes, comprenant ceux de ces animaux qui ont les sexes distincts, portés par des individus différents.

DIOIS. Géogr. Petit pays du Dauphiné, au S. et à l'E. du Valentinois. En 879, il fut incorporé à la Provence; en 939, au royaume d'Arles, et au Dauphiné en 1033. Sa capitale était Die.

DIOLABA ou **DIOLIBA.** Géogr. Grande rivière d'Afrique, appelée vulgairement Niger. V. ce mot.

DIOMÈDE. Myth. gr. L'un des plus braves guerriers qui s'illustrèrent au siége de Troie; se battit en combat singulier contre Hector et Enée; blessa la déesse Vénus. || Roi de Thrace, nourrissait ses chevaux de chair humaine. Hercule le vainquit et le fit dévorer par ces mêmes chevaux.

— *Champs de Diomède.* Partie de l'Apulie où Diomède vint se fixer après le siége de Troie. C'est dans les champs de Diomède que se donna la bataille de Cannes.

DIOMÉDÉE. s. f. Bot. Genre de plantes à fleurs composées. || DIOMÉDÉES. adj. et s. f. pl. Tribu de plantes qui a pour type le genre diomédée.

DIOMÉDIEN, IENNE. adj. Qui concerne Diomède. || *Iles diomédiennes.* Cinq petites îles voisines du rivage de l'Apulie, où eut lieu la métamorphose des compagnons de Diomède. || *Oiseaux diomédiens.* Compagnons de Diomède, revêtus de la forme d'un oiseau de mer.

DIOMEÏES. s. f. pl. Myth. gr. Fêtes célébrées à Athènes en l'honneur de Jupiter Dioméus.

DIOMORE. s. m. (ét. gr. δίς, deux fois; ὅμορος, voisin). Entom. Genre d'hyménoptères, qui a pour type le diomore noble d'Angleterre.

DIOMPHALE. s. m. (ét. gr., δίς, deux; ὀμφαλός, nombril). Infus. Genre de zoophytes infusoires de la famille des bacillariées.

DION CASSIUS. Historien, né à Nicée en Bithynie, au IIIe siècle après J.-C.; fut gouverneur de l'Afrique, de la Pannonie, de Smyrne et de Pergame.

DION CHRYSOSTOME. Orateur et philosophe, né à Pruse en Bithynie; florissait à Rome sous Domitien et sous Trajan.

DION DE SYRACUSE. Fils d'Hippœrinus, et parent de Denis, tyran de Syracuse; fut disciple et ami de Platon.

DIONCOSE. s. f. (du gr. διόγκωσις). Pathol. Sorte de tuméfaction ou de pléthore produite soit par la diffusion des liquides en circulation, soit par la rétention des matières destinées à être excrétées.

DIONE. Myth. gr. Nymphe, fille de Nérée et de Doris, que Jupiter rendit mère de Vénus, selon Homère.

nus, fille de Dioné.

DIONÉE. s. f. (du gr. Διώνη, un des noms de Vénus). Bot. Genre de droséracées, formé pour une petite plante vivace, très-glabre, propre à l'Amérique du Nord, et dont les feuilles ont tout à fait la forme de ces coquilles auxquelles on a donné le nom de Vénus.

DIONIS DU SÉJOUR (Achille-Pierre). Mathématicien et astronome distingué, né à Paris en 1734, mort en 1794.

DIONYSIADE. Ant. gr. Nom des prêtresses de Bacchus à Sparte.

DIONYSIAQUE. adj. des 2 g. Ant. gr. Qui concerne Bacchus. || DIONYSIAQUES. s. f. pl. Philol. Titre d'un poëme de Nonnus dont les aventures de Bacchus font le sujet. || *Artistes dionysiaques.* Tous ceux qui se consacraient au théâtre.

DIONYSIAQUES. s. f. pl. Ant. gr. Fêtes célébrées en l'honneur de Bacchus; elles avaient été apportées d'Égypte en Grèce, et servaient de titre aux années, parce que les archontes y présidaient. Les *grandes dionysiaques* avaient leurs mystères comme les fêtes d'Eleusis; les *petites dionysiaques* avaient lieu en automne à l'époque des vendanges.

DIONYSIARQUE. s. m. Ant. Titre du premier magistrat de la ville de Catane.

DIONYSIEN, IENNE. adj. Hist. Qui appartient à Denis. || *Période dionysienne.* Chron. Période inventée par Denis le Petit. V. PÉRIODE.

DIONYSIES. s. f. pl. Ant. gr. Syn. de Dionysiaques.

DIONYSION. s. m. Ant. gr. Temple de Bacchus dans l'Attique.

DIONYSISQUE. adj. des 2 g. (du gr. Διόνυσος, surnom de Bacchus, que les poètes nous représentent quelquefois avec des cornes). Pathol. Épithète donnée à des éminences osseuses qui se montrent dans la région des tempes. Les protubérances dionysisques sont remarquables chez Moïse, chez Confucius, chez Bacchus même, considéré comme personnage historique.

DIONYSIUS. adj. m. Myth. gr. Surnom de Bacchus, dieu de Nysa.

DIONYSOS. s. m. Pharm. Ancien nom d'un collyre que les Grecs préparaient avec de la myrrhe, du vin de Chio, etc.

DIONYX. s. m. (ét. gr., δίς, deux; ὄνυξ, ongle). Genre de coléoptères, qui a pour type le dionyse parallélogramme, grand insecte du Brésil.

DIOPATRE. s. f. Annél. Genre d'annélides chétopodes, qui a pour type la diopatre d'Amboine.

DIOPÈTE. adj. des 2 g. (du gr. διοπετής, envoyé par Jupiter). Ant. gr. Tombé du ciel. Se disait des statues de certains dieux. En Tauride, on adorait une Diane diopète.

— subst. Un diopète.

DIOPHANTE. Célèbre géomètre grec, né à Alexandrie, vers le IIe siècle de l'ère chrétienne. Le traité qu'il a composé sur l'algèbre est le plus ancien de ceux que nous a transmis l'antiquité.

DIOPHRYS. adj. des 2 g. (ét. gr., δίς, deux, ὀφρύς, cil). Zool. Qui a des sourcils doubles.

— s. m. Infus. Genre de zoophytes infusoires, qui a pour type le diophrys marin, trouvé dans l'eau du canal des Étangs, à Cette.

DIOPHTHALME. s. m. Chir. V. BINOCLE.

DIOPS. adj. des 2 g. (ét. gr., δίς, deux; ὤψ, œil). Zool. Qui a les yeux doubles.

DIOPSIDE. s. m. (ét. gr., δίς, deux; ὄψις, point de vue). Minér. Minéral du Piémont, d'un gris verdâtre, identique avec le pyroxène.

DIOPSIDÉ, ÉE. adj. Entom. Qui ressemble à une diopsis. || DIOPSIDÉES. s. f. pl. Tribu d'insectes diptères, qui a pour type le genre diopsis.

DIOPSIS. s. f. (du gr. δίοψις, action de voir à travers). Entom. Genre de diptères qui a pour type la diopsis ichneumonée, curieuse muscide du Sénégal.

DIOPTASE. s. f. (ét. gr., διά, à travers; ὄπτομαι, je vois). Minér. Silicate de cuivre, dont les cristaux demi-transparents laissent voir à l'intérieur de leur masse leurs clivages par des reflets assez vifs.

DIOPTRE. s. m. Chir. Syn. de Dilatateur.

DIOPTRIQUE. s. f. Phys. Partie de la physique qui traite des phénomènes que produit la lumière réfractée, en traversant des milieux de densité différente.

DIOPTRIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., διά, à travers; ὄπτομαι, je vois). Phys. Qui a rapport à la dioptrique. Épithète donnée à tous les instruments composés de verres qui grossissent ou rapetissent les objets qu'on regarde à travers. Télescope dioptrique.

DIOPTRISME. s. m. Chir. Dilatation; application d'un instrument dilatateur.

DIORAMA. s. m. (ét. gr., δίς, double; ὅραμα, vue). Phys. Spectacle qui consiste dans une exposition de tableaux ou vues peintes sur toiles, de grande dimension, qui, au lieu d'être circulaires comme celles des panoramas, sont tendues sur un plan droit vertical, de manière à varier les tons généraux et les tons locaux, en modifiant habilement le jeu de la lumière, et à produire tantôt sur quelques points, tantôt naturels ou factices. Les toiles du diorama ont 65 pieds de largeur sur 42 de hauteur, et leur distance des spectateurs varie de 40 à 60 pieds environ; de grands châssis vitrés sont disposés pour les éclairer au besoin par derrière, et d'autres donnent, par le comble, passage à une masse énorme de lumière naturelle que modifient des transparents de diverses couleurs, mus facilement à l'aide de cordages et de contre-poids. Par ce moyen, l'illusion est portée au plus haut degré de précision, et rivalise avec la réalité. Le diorama a été inventé par MM. Bouton et Daguerre en 1822.

DIORAMIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport au diorama.

DIORINE. s. f. Entom. Genre de lépidoptères diurnes, établi sur un bel insecte du Brésil.

DIORITE. s. m. (du gr. διορίζω, je distingue). Minér. Roche de formation ignée, composée essentiellement de feldspath et d'amphibole, susceptible de poli, et pouvant être employée comme pierre de décoration.

DIORITIQUE. adj
contient du diorite. P

DIORRHÈSE ou
gr., διά, à travers; ὀῤῥ
excessif de sérosité ou

DIORTHOSE. s. f.
Réduction d'un memb

DIORTHOTIQUE.
sert à redresser.

DIORYCHODÈRE.
ὀρυχή, fosse; δέρη, cou
ptères pentamères qu
alpestre

DIORYMÈRE. s. m
μηρός, cuisse). Entom
insectes du Brésil do
partie dans un sillon
cuisse.

DIOSCODION. s. m
victime offerte à Jupit
marcher les aspirants
mystères d'Eleusis.

DIOSCORÉ, ÉE. a
une dioscorée ou igna
Petite famille de pl
genre dioscorée.

DIOSCORÉE. s. f.

DIOSCORE. Patriar
soutint les erreurs d'E
le concile de Chalcéd
Paphlagonie, où il m

DIOSCORIDE. Mé
Cléopâtre, né en Cili

DIOSCORIDE. Gé
la mer Erythrée; auj

DIOSCORIEN ou
Hist. relig. Partisan d
patriarche d'Alexand
Les dioscoriens disai
Christ qu'une natur
qu'une opération.

DIOSCORINÉ, ÉE
coré.

DIOSCURES. (ét.
jeunes hommes). Myt
désigne Castor et P
fils de Jupiter et de
voir de prolonger la v
immolait des agneau
raient par Castor, et

DIOSCURIAS. Gé
Pont-Euxin; aujourd

DIOSCURIES. s.
l'honneur des Dioscur
orgies de Bacchus.

DIOSIE. s. f. Ento
nocturnes, comprena
luisant, avec un refl
les montagnes élevée

DIOSME. s. m. (é
odeur). Bot. Genre
des arbrisseaux orig
fleurs blanches ou ro
fum pénétrant.

DIOSMÉ, ÉE. adj
diosme. || DIOSMÉES.
cées qui a pour type

DIOSMINE. s. f.
qui paraît être le p
de diosme.

DIOSPILE. s. m.
ptères ichneumonien
pile nigricorne, fort
en France.

DIOSPOLIS. s. m
ptères fulgoriens qui
allongé.

DIOSPOLITE. s.
d'Égypte qui ont ré
Basse-Égypte.

DIOSPOLITICON
tion carminative, us

DIOSPYRE. s. m
nier.

DIOSPYRÉ, ÉE.
un diospyre. || DIOSP
bénacées qui a pour

DIOTA. s. m. (du
deux anses pour con

DIOTHONÉE. s.
ὀθόνη, voile). Bot. G
sur une plante épipl

DIOTIS. s. m. (d
allusion à la forme
d'hélianthacées, don
d'un duvet blanc,
l'ouest de l'Europe,

DIOURE. adj. de
de la France pour
trouve dans Rabela

DIOXYDE. s. m
aigu). Entom. Genre
tion des porte-aigui
ridionale.

DIP. s. m. Moll.
qu'on rapporte com

DIPÉRIANTHÉ
περί, autour; ἄνθος,
rianthes ou envelo
THÉES. s. f. pl. Gra

DIORITIQUE. adj. des 2 g. Minér. Qui contient du diorite. Porphyre dioritique.

DIORRHÈSE ou **DIORRHOSE.** s. f. (ét. gr., διὰ, à travers; ὀῤῥὸς, sérosité). Pathol. Flux excessif de sérosité ou d'urine.

DIORTHOSE. s. f. (du gr. διόρθωσις). Chir. Réduction d'un membre fracturé ou luxé.

DIORTHOTIQUE. adj. des 2 g. Chir. Qui sert à redresser.

DIORYCHODÈRE. s. m. (ét. gr., δὶς, deux; ὀρυχή, fosse; δέρη, cou). Entom. Genre de coléoptères pentamères qui a pour type le molops alpestre

DIORYMÈRE. s. m. (ét. gr., διώρυξ, canal; μηρός, cuisse). Entom. Genre de coléoptères, insectes du Brésil dont les tibia se logent en partie dans un sillon pratiqué le long de la cuisse.

DIOSCODION. s. m. Antiq. gr. Peau d'une victime offerte à Jupiter, sur laquelle on faisait marcher les aspirants à l'initiation, dans les mystères d'Eleusis.

DIOSCORÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une dioscorée ou igname. || DIOSCORÉES. s. f. pl. Petite famille de plantes qui a pour type le genre dioscorée.

DIOSCORÉE. s. f. Syn. du genre igname.

DIOSCORE. Patriarche d'Alexandrie en 444; soutint les erreurs d'Eutychès; fut déposé par le concile de Chalcédoine, en 451, et exilé en Paphlagonie, où il mourut en 454.

DIOSCORIDE. Médecin d'Antoine et de Cléopâtre, né en Cilicie.

DIOSCORIDE. Géogr. Ile d'Afrique dans la mer Erythrée; aujourd'hui *Socotora.*

DIOSCORIEN ou **DIOSCORIDIEN.** s. m. Hist. relig. Partisan des doctrines de Dioscore, patriarche d'Alexandrie et fauteur d'Eutychès. Les dioscoriens disaient qu'il n'y a en Jésus-Christ qu'une nature, qu'un entendement, qu'une opération.

DIOSCORINÉ, ÉE. adj. Bot. Syn. de Dioscoré.

DIOSCURES. (ét. gr., Διὸς, Jupiter; κοῦροι, jeunes hommes). Myth. gr. Nom sous lequel on désigne Castor et Pollux, qui passaient pour fils de Jupiter et de Léda. Ils avaient le pouvoir de prolonger la vie des hommes, et on leur immolait des agneaux blancs. Les femmes juraient par Castor, et les hommes par Pollux.

DIOSCURIAS. Géogr. Ville grecque sur le Pont-Euxin; aujourd'hui *Iskouria.*

DIOSCURIES. s. f. pl. Ant. gr. Fêtes en l'honneur des Dioscures; elles ressemblaient aux orgies de Bacchus.

DIOSIE. s. f. Entom. Genre de lépidoptères nocturnes, comprenant des insectes d'un noir luisant, avec un reflet verdâtre, qui habitent les montagnes élevées de l'Europe.

DIOSME. s. m. (ét. gr., δῖος, divin; ὀσμή, odeur). Bot. Genre de rutacées, renfermant des arbrisseaux originaires du Cap, dont les fleurs blanches ou rougeâtres exhalent un parfum pénétrant.

DIOSMÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à un diosme. || DIOSMÉES. s. f. pl. Famille de rutacées qui a pour type le genre diosme.

DIOSMINE. s. f. Chim. Substance amère qui paraît être le principe actif d'une espèce de diosme.

DIOSPILE. s. m. Entom. Genre d'hyménoptères ichneumoniens qui a pour type le diospile nigricorne, fort petit insecte qui se trouve en France.

DIOSPOLIS. s. m. Entom. Genre d'hémiptères fulgoriens qui a pour type le diospolis allongé.

DIOSPOLITE. s. m. Hist. Nom des rois d'Egypte qui ont régné à Diospolis, dans la Basse-Egypte.

DIOSPOLITICON. s. m. Pharm. Préparation carminative, usitée chez les Grecs.

DIOSPYRE. s. m. Bot. Syn. de Plaqueminier.

DIOSPYRÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à un diospyre. || DIOSPYRÉES. s. f. pl. Famille d'ébénacées qui a pour type le genre diospyre.

DIOTA. s. m. (du gr. διώτη). Ant. gr. Vase à deux anses pour conserver le vin.

DIOTHONÉE. s. f. (ét. gr., δὶς, deux fois; ὀθόνη, voile). Bot. Genre d'orchidacées, formé sur une plante épiphyte, découverte au Pérou.

DIOTIS. s. m. (du gr. διώτος, à deux anses; allusion à la forme des corolles). Bot. Genre d'hélianthacées, dont l'unique espèce, couverte d'un duvet blanc, croît dans le midi et dans l'ouest de l'Europe, sur le bord de la mer.

DIOURE. adj. des 2 g. Se dit dans le midi de la France pour Doré. Figues dioures. Se trouve dans Rabelais.

DIOXYDE. s. m. (ét. gr., δὶς, deux; ὀξὺς, aigu). Entom. Genre d'hyménoptères, de la section des porte-aiguillon, propre à l'Europe méridionale.

DIP. s. m. Moll. Genre de petites coquilles qu'on rapporte communément au genre buccin.

DIPÉRIANTHÉ, ÉE. adj. (ét. gr., δὶς, deux; περὶ, autour; ἄνθος, fleur). Bot. Qui a deux périanthes ou enveloppes florales. || DIPÉRIANTHÉES. s. f. pl. Grande tribu de plantes dicotylédones, par opposition aux monopérianthées, qui n'ont qu'un calice sans corolle.

DIPÉTALE. adj. des 2 g. (ét. gr., δὶς, deux; πέταλον, pétale). Bot. Qui a deux pétales, qui est formé de deux pétales. Corolle dipétale.

DIPHALANGARCHE. s. m. Ant. gr. Commandant d'une diphalangie.

DIPHALANGARCHIE ou **DIPHALANGIE.** s. f. (ét. gr., δὶς, deux fois; φάλαγξ, phalange; ἀρχὴ, commandement). Ant. gr. Réunion de deux petites phalanges, ou commandement de deux petites phalanges. Sous Alexandre le Grand, la diphalangie, y compris les combattants hors rang et la cavalerie, fut portée à 13,000 hommes; ce fut le maximum.

DIPHALANGIE. s. f. V. DIPHALANGARCHIE.

DIPHAQUE. s. f. (ét. gr., δὶς, deux; φακή, lentille). Bot. Genre de papilionacées, établi pour un arbre de la Cochinchine, dont l'ovaire a la forme du légume de la lentille.

DIPHAULAQUE. s. m. (ét. gr., διφυής, double; αὖλαξ, sillon). Entom. Genre de coléoptères tétramères, qui a pour type l'altique de Cayenne.

DIPHLÈBE. s. m. Entom. Genre d'hyménoptères, qui a pour type le diphlèbe unicolor, insecte propre aux Iles Britanniques.

DIPHTHÈRE. s. f. (du gr. διφθέρα, dépouille). Myth. gr. Nom de la peau de la chèvre Amalthée, sur laquelle Jupiter avait écrit les destinées humaines.

— Paléogr. Parchemin; peaux d'animaux grossièrement préparées, sur lesquelles les anciens écrivaient, avant l'invention du papier.

DIPHTHÈRE. s. f. Entom. Genre de lépidoptères nocturnes, dont les espèces, de couleurs variées, vivent ordinairement dans les forêts de pins.

DIPHTHONGUE. s. f. (ét. gr., δὶς, deux fois; φθέγγομαι, je sonne). Gramm. Syllabe composée de deux sons différents et simultanés. *Ui*, dans *lui; oi*, dans *loi; oin*, dans *loin; ieu*, dans *lieu; ien*, dans *bien*, sont des diphthongues. Ce qui est le plus difficile dans une langue, c'est la prononciation des *diphthongues.* (Trév.)

— On appelle improprement Diphthongue la réunion de deux ou plusieurs voyelles qui ne forment qu'un son unique ou simple, comme *au, eau, eu, œu, ou,* dans *au*bade, tomb*eau*, cr*eux*, v*œu*, bij*ou*, etc. *Ou, eu, ui, uu,* ne sont pas des diphthongues, puisque chacun de ces signes ne fait entendre qu'un son; ce sont des voyelles composées. Il ne faut considérer dans la diphthongue que le son naturel de la réunion, non pas seulement des voyelles, ce qui ne serait pas exact; mais des lettres qui la forment.

— *Diphthongue mouillée.* Celle qui est composée de lettres dont la prononciation semble accompagnée d'une plus grande sécrétion de salive. L'*i* placé devant une autre voyelle produit, dit-on, le son mouillé: *bien, tien, viens, pied,* etc.

— S'empl. adject. Omission des dictionn. Un son diphthongue, des sons diphthongues. Une consonnance diphthongue. Nos grammairiens n'ont jamais pu s'entendre pour représenter convenablement nos sons *diphthongues*, parce que, sans doute, ils ne se sont pas donné la peine de les analyser. (Ragon.)

— L'Académie écrit *diphthongue* avec un *h* après le *t;* précédemment elle avait trouvé bon de supprimer cette lettre, sans doute parce que ce signe répété dans le même mot choque la vue; mais l'éytmologie le réclame.

— L'Académie ne dit presque rien des diphthongues; cependant, selon nous, la chose en valait la peine, d'autant plus que nous n'avons pas une seule grammaire qui ne se trompe sur ce sujet. Les sons *eau, œu, aon*, sont de vraies voyelles, parce qu'ils représentent les sons pleins et simples de *ô, eû, an* ou *on*. Mais *oui* est une diphthongue, puisqu'il fait entendre deux sons, celui de la voyelle *ou* et celui de l'*i*. *Ia* fait diphthongue dans *diable*, mais dans *diamant* il forme un dissyllabe; on prononce, en effet, *di-amant*. C'est ainsi que *oui*, vraie diphthongue, cesse d'en être une dans *Louis*, où il représente deux sons séparés qui en font un mot de deux syllabes, *Lou-is*. *Ien* est diphthongue dans *bien, mien*, et dissyllabe dans *lien*, qu'on prononce *li-ein*. De tels exemples et l'usage suffisent pour empêcher de confondre les voyelles complexes avec les diphthon-

M. Ragon, que les yeux seraient de mauvais juges dans cette affaire; c'est à l'oreille seule à reconnaître l'existence de la diphthongue. Elle ne doit rien changer aux sons des voyelles qui la forment, seulement elle les rapproche sans altération et de manière à les reconnaître en les séparant. Toute diphthongue qui ne remplit pas ces conditions n'est qu'un amalgame informe de voyelles qui doit être remplacé par des diphthongues régulières. Si l'on veut diviser les voyelles dont l'union produit les diphthongues *u-i, i-a, i-on, i-è, i-é, i-eu*, dans *cuir, liard, étions, fière, pié, mieux*, ou d'autres mots analogues, on en retrouvera les éléments bien distincts; donc ces diphthongues sont conformes à la règle. Voici un tableau de vraies diphthongues: *ia* dans *diable, fiacre; iai* dans *niais; ian* dans *viande; iau* dans *miauler; iè* dans *bière; ié* dans *pied; ien* dans *viens; ieu* dans *sieur, Dieu, aïeux; yeu* dans *yeux; io* dans *piôler, fiole, baïonisme; ions* dans *étions* *iou* dans *Montesquiou*, etc., etc.

DIPHUCÉPHALE. s. m. (ét. gr., διφυής, fourchue; κεφαλη, tète). Entom. Genre de coléoptères qui a pour type le diphucéphale soyeux, petit insecte d'un vert brillant, propre à la Nouvelle-Hollande.

DIPHUCÉPHALITE. adj. des 2 g. Entom. Qui ressemble à un diphucéphale. || DIPHUCÉPHALITES. s. m. pl. Tribu de coléoptères lamellicornes, qui a pour type le genre diphucéphale.

DIPHYDE. adj. des 2 g. Acal. Qui ressemble à une diphye. || DIPHYDES. s. f. pl. Groupe de tuniciens, qui a pour type le genre diphye, et qui comprend ceux de ces animaux dont le corps est composé de deux parties transpa-re[...]

DIPHYDÉ, ÉE. adj. Acal. Syn. de Diphyde.

DIPHYE. s. f. (du gr. διφυής, qui est de deux natures). Acal. Genre d'animaux marins, cartilagineux, dont le corps comme taillé à facettes a la limpidité du cristal, et qui vivent dans la haute mer des pays chauds.

DIPHYIE ou **DIPHYITE.** adj. des 2 g. (du gr. διφυής). Ant. gr. Qui est de deux natures, qui a deux natures. Les centaures étaient dyphies.

DIPHYLLE. adj. des 2 g. (ét. gr., δὶς, deux fois; φύλλον, feuille). Bot. Qui porte deux feuilles; qui est composé de deux feuilles ou de deux pièces. Calice diphylle. Tige diphylle. Bulbe diphylle.

DIPHYLLÉE. s. f. (du gr. δίφυλλος, qui a deux feuilles). Bot. Genre de berbéridacées, formé pour une petite plante vivace du nord de l'Amérique, dont le fruit est une baie d'un noir bleuâtre.

DIPHYLLIDE. s. f. (ét. gr., δὶς, deux fois; φύλλον, feuille). Moll. Genre de gastéropodes, nus, apathiques, rampant difficilement sur leurs pieds, et vivant enfoncés à peu de profondeur dans les parties vaseuses ou sableuses de la Méditerranée.

DIPHYSA. s. f. (ét. gr., δὶς, deux fois; φύσα, vessie; par allusion à la forme du légume). Bot. Genre de papilionacées, formé pour de petits arbres inermes et rameux qui croissent aux environs de Carthagène.

DIPHYSCION. s. m. (ét. gr., δὶς, double; φύσκιον, petite outre). Bot. Genre de mousses acrocarpes formant de petites touffes sur la terre, dans les bois et sur les rochers, en Europe et en Amérique.

DIPHYSE. s. f. (ét. gr., δὶς, double; φύσα, vessie). Acal. Genre de physogrades, qui a pour type la diphyse singulière, animal cylindrique, allongé, contractile, à bouche terminale.

DIPHYSIS. s. m. (ét. gr., δὶς, deux fois; φύσις, nature). Entom. Genre d'hyménoptères, qui a pour type le diphysis pyrénéen, trouvé dans les environs de Barèges.

DIPLACRE. s. m. (du gr. δίπλαξ, à deux plaques). Bot. Genre de graminées formé pour de petites plantes à tiges couchées et feuillées, qui croissent à Ceylan, aux Moluques, etc.

DIPLANDRE. s. m. (ét. gr., διπλόος, double; ἀνὴρ, étamine en bot.). Bot. Genre d'œnothéracées, formé sur un arbrisseau pubescent, rameux, qui croît au Mexique.

DIPLANTHÈRE. s. m. (ét. gr., διπλόος, double; ἀνθηρὰ, anthère). Bot. Genre de scrofulariacées, formé pour un arbre peu élevé, à belles fleurs jaunes, de la Nouvelle-Hollande tropicale.

DIPLANTIDIENNE. s. f. Phys. Sorte de lunette ou longue-vue à deux objectifs, dans laquelle un objet produit deux images qui, partant du champ de la lunette, s'avancent rapidement l'une vers l'autre, se confondent ensemble, puis se séparent.

DIPLAQUE. s. m. (du gr. δίπλαξ, à deux plaques). Bot. Genre de scrofulariacées, formé pour des plantes suffrutiqueuses, originaires de la Californie, et recherchées dans les jardins pour la beauté de leurs fleurs rouges ou jaunes.

DIPLARRHÈNE. s. f. (ét. gr., διπλόος, double; ἄῤῥην, mâle). Bot. Genre d'iridacées, formé sur une herbe glabre, vivace, découverte dans l'île de Diémen.

DIPLASIASME. s. m. (du gr. διπλάσιος, double). Ant. gr. Duplication, nom par lequel on désignait diverses évolutions de la tactique

l'espace qu'occupait la ligne de bataille.

— Médec. Duplication d'une membrane.

DIPLASIE. s. f. (du gr. διπλάσιος, double). Bot. Genre de cypéracées, qui a pour type la diplasie aloïde, herbe de la Guiane.

DIPLATYS. s. m. (ét. gr., δὶς, deux fois; πλατὺς, large). Entom. Genre d'orthoptères; qui a pour type le diplatys macrocéphale, insecte trouvé sous les écorces d'arbre.

DIPLAZION. s. m. (ét. gr., δὶς, deux fois; πλάσις, forme). Bot. Genre de polypodiacées, qui a pour type le diplazion arborescent, fougère subtropicale.

DIPLE. s. f. Paléogr. Signe à peu près semblable à un V couché horizontalement, qui sert dans les manuscrits à indiquer les citations des saintes Ecritures. || C'est aussi un signe de distinction et de doute.

DIPLECTRON. s. m. (ét. gr., δὶς, deux fois; πλῆκτρον, éperon). Entom. Genre de névroptères qui a pour type le diplectron à taches jaunes, insecte propre à l'Angleterre.

DIPLÉRION. s. m. Polyp. Genre de zoophytes fossiles qui diffèrent des millépores et des cellépores par des fossettes et par des pores entremêlés.

DIPLEURE. s. m. (ét. gr., δὶς, double; πλευρὰ, flanc). Crust. Genre de trilobites qui a pour type le dipleure de Gren, crustacé trouvé aux Etats-Unis.

DIPLOCENTRE. s. f. (ét. gr., διπλόος, double; κέντρον, éperon). Bot. Genre d'orchidacées, qui a pour type la diplocentre recourbée, plante épiphyte et caulescente de l'Inde.

DIPLOCÉPHALIE. s. f. (ét. gr., διπλόος, double; κεφαλὴ, tête). Térat. Monstruosité qui présente deux têtes sur un même corps.

DIPLOCHITON. s. m. (ét. gr., διπλόος, double; χιτὼν, tunique). Bot. Genre de mélastomacées, renfermant de petits arbres ou arbrisseaux dichotomes, qui croissent dans l'Amérique tropicale.

DIPLOCOPE. s. m. Chirurg. Couteau pour la section de la cornée transparente.

DIPLODE. s. m. (ét. gr., διπλόος, double, ὀδοὺς, dent). Entom. Genre d'hémiptères qui a pour type le diplode brésilien.

DIPLODERME. s. m. (ét. gr., διπλόος, double; δέρμα, derme). Bot. Genre de champignons gastéromycetes, qui a pour type le diploderme tubéreux, indigène de l'Europe australe.

DIPLODIE. s. f. (du gr. διπλόος, double). Bot. Genre de champignons pyronémycètes, qui croissent sur le bois mort ou les feuilles.

DIPLODIQUE. s. m. (ét. gr., διπλόος, double; δίσκος, disque). Helm. Genre voisin des douves, qui a pour type un petit ver trouvé dans le triton.

DIPLODON. s. m. (ét. gr., διπλόος, double, ὀδοὺς, dent). Bot. Genre de lythrariacées, formé pour des plantes herbacées ou des sous-arbrisseaux qui croissent au Brésil et qui sont remarquables par la beauté de leurs fleurs.

DIPLODONTE. s. f. (ét. gr., διπλόος, double; ὀδοὺς, ὄντος, dent). Arachn. Genre de trachéennes ayant pour type la diplodonte scapulaire, qui vit en société sur la vase humide.

DIPLOÉ. s. m. (du gr. διπλόος, double). Anat. Couche de tissu celluleux qui se trouve entre les deux tables des os plats, et spécialement de ceux du crâne.

DIPLOÈDRE. s. m. (ét. gr., διπλόος, double; ἕδρα, base). Minér. Forme cristalline produite par la combinaison de deux rhomboèdres.

DIPLOÉDRIQUE. adj. des 2 g. Minér. Qui a la forme d'un diploèdre.

DIPLOEXOQUE. s. m. Crust. Genre d'isopodes, voisin des armadilles.

DIPLOGASTRIE. s. f. (ét. gr., διπλόος, double; γαστὴρ, ventre). Térat. Monstruosité caractérisée par deux troncs implantés sur un même bassin.

DIPLOGÈNE. s. m. (ét. gr., διπλόος, double, γενεὰ, origine). Bot. Genre de mélastomacées, qui a pour type un arbrisseau parasite à fleurs blanches, de Madagascar.

DIPLOGÉNIEN, ENNE. adj. Bot. Qui a un double mode d'origine.

DIPLOGÉNÈSE. s. f. (ét. gr., διπλόος, double; γένεσις, génération). Anat. Monstruosité caractérisée par la réunion de deux ou plusieurs germes.

DIPLOGLOSSE. s. m. (ét. gr., διπλόος, double; γλῶσσα, langue). Erpét. Genre de scincoïdiens dont le principal caractère est d'avoir la langue échancrée.

DIPLOGNATHE. s. m. (ét. gr., διπλόος, double; γνάθος, mâchoire). Entom. Genre de coléoptères pentamères, qui a pour type le diplognathe sénégalien, insecte entièrement noir.

DIPLOHÉMIÉDRIE. s. f. (ét. gr., διπλόος, double; ἡμι, demi; ἕδρα, base). Minér. Etat d'un cristal qui offre une hémiédrie double, mais d'inégale inclinaison et sans parallélisme.

DIPLOHÉMIÉDRIQUE. adj. des 2 g. Minér. Qui est à l'état de diplohemiédrie.

DIPLOÏQUE. adj. des 2 g. Anat. Qui a rapport au diploé. Tissu diploïque. Couche, substance diploïque. Vaisseaux diploïques.

Ant. gr. Manteau assez grand pour être mis en double.

DIPLOLÈNE. s. m. (ét. gr., διπλόος, double, ληνὸς, cavité). Bot. Genre de diosmées, ayant pour type un arbrisseau de la Nouvelle-Hollande.

DIPLOLÉNÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à un diplolène. || DIPLOLENEES. s. f. pl. Famille de plantes qui a pour type le genre diplolène.

DIPLOMATE. s. m. (rad. gr. διπλόος, double. V. DIPLÔME). Celui qui est versé dans la diplomatie, qui s'occupe de diplomatie.

— Polit. Signifie spécialement, Agent des relations de peuple à peuple, de gouvernement à gouvernement. Grand diplomate. Habile diplomate. Fin diplomate.

DIPLOMATIE. s. f. (pr. *di-plo-ma-cie;* rad. gr., διπλόος, double. V. DIPLÔME). Signifiait anciennement l'Art de déchiffrer les chartes et les diplômes. V. DIPLOMATIQUE. s. f.

— Polit. Signifie aujourd'hui, dans son acception la plus étendue, La science des relations extérieures des peuples et des gouvernements; dans un sens plus déterminé, La science ou l'art des négociations. Étudier la diplomatie. Se destiner à la diplomatie. Être dans la diplomatie. La diplomatie embrasse le système entier des intérêts qui naissent des rapports établis entre les nations; elle a pour objet la sûreté, la tranquillité, la dignité respectives des peuples, et son but direct, immédiat, est, ou doit être au moins, le maintien de la paix et de la bonne harmonie entre les puissances. Les principes de la diplomatie ont leur source dans le droit international ou droit des gens positif, qui forme la loi commune des peuples européens, et présente l'ensemble des règles admises, reconnues, consacrées par la coutume ou par les conventions, et qui fixent les droits ou les devoirs des États, soit en paix, soit en guerre.

— *Histoire de la diplomatie.* Histoire qui a pour objet principal de faire voir comment, à la suite des guerres, au moyen des négociations et des traités, s'est successivement formé, modifié, détruit et recomposé, le système politique de l'Europe, ou l'union virtuelle, la confédération des États que lient des rapports de religion, de mœurs, de situation et des intérêts communs; union dont le but est d'établir une juste pondération entre les divers États, et d'assurer à tous la paix et l'indépendance.

— Fig. et fam. *Faire de la diplomatie.* S'entremettre pour traiter une affaire difficile, qui divise deux ou plusieurs personnes. || En mauvaise part, Chercher à tromper.

DIPLOMATIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient, qui a rapport à la diplomatie. 1° Se dit des personnes. Agent diplomatique.

— *Corps diplomatique.* Les ambassadeurs, ministres plénipotentiaires, chargés d'affaires étrangers qui résident auprès d'une puissance. Le doyen du corps diplomatique. Porter la parole au nom du corps diplomatique. Donner audience au corps diplomatique.

— 2° Se dit des choses. Science diplomatique. Langage diplomatique. Correspondance diplomatique. Relations diplomatiques. Documents diplomatiques.

— Fig. *Air diplomatique.* Air mystérieux. || *Langage diplomatique.* Langage équivoque.

— Signifie quelquefois, Qui appartient, qui a rapport à la diplomatique. Recueil diplomatique.

DIPLOMATIQUE. s. f. Science qui s'occupe de l'étude des documents écrits qui ont été expédiés d'une manière solennelle et accompagnés d'une déclaration formelle, pour établir ou constater des droits et des faits politiques, privés, civils ou canoniques, et pour en laisser une preuve authentique à la postérité. La diplomatique enseigne à lire les chartes, diplômes, titres, etc., à les comprendre, et surtout à en reconnaître l'authenticité ou la fausseté, l'intégrité ou l'altération; elle est utile à l'homme d'État, au jurisconsulte, à l'historien, à tous ceux qui pour des intérêts publics ou particuliers, ou pour leur [illegible]uction, sont appelés à faire usage de ces [illegible]cuments. Ce fut dans la première moitié du XVII° siècle que l'on commença à s'occuper de la diplomatique.

DIPLOMATIQUEMENT. adv. D'une manière diplomatique, conformément aux règles de la diplomatie. Traiter une affaire diplomatiquement.

— Fig. Avec adresse.

DIPLOMATISTE. s. m. Philol. Celui qui est versé dans l'étude de la diplomatique.

DIPLÔME. s. m. (du gr. δίπλωμα; rad. διπλόος, double; c'est-à-dire copie double d'un acte, parce que l'original ou la minute reste dans les archives; d'où vient le mot *diplomatie*, parce que tous les actes qui ont rapport aux relations internationales se font en double ou par duplicata). Nom générique par lequel on désigne les titres, lettres patentes, privilèges, donations, bulles pontificales, actes royaux ou impériaux, chartes de toute espèce, pourvu qu'elles soient un peu anciennes. Le plus ancien acte en forme de diplôme que l'on connaisse est un congé donné par l'empereur Galba à des soldats vétérans; le plus ancien diplôme qui nous soit resté des rois mérovingiens est celui que Childebert Ier donna en 558 en faveur de l'abbaye de Saint-Germain des Prés.

— Acte, titre délivré par un corps, une faculté, une société littéraire, etc., à celui qu'elle [illegible]

conférés au récipiendaire. Diplôme d'avocat, de bachelier, de licencié, de docteur, etc. Diplôme de sage-femme, etc. Les diplômes sont le plus souvent imprimés sur peau de vélin, et munis du sceau académique, universitaire, etc. Plusieurs droits politiques sont attachés en France à la possession de certains diplômes. Les *diplômes* ne se délivrent pas gratuitement, et dans l'état actuel, cette obligation est trop souvent une entrave illusoire qui n'a d'autre mérite que d'enrichir le fisc. (Dict. polit.) Ceux qui ont recours à un médecin, à un avocat, à un professeur, n'apprécient pas son mérite d'après son *diplôme*. (Id.)

— Chim. Vase à parois doubles entre lesquelles on verse de l'eau, avant de le mettre sur le feu; il remplit l'office de bain-marie.

DIPLOMÉRISE. s. f. (ét. gr., διπλόος, double; μέρις, portion). Bot. Genre d'orchidacées qui a pour type une plante humble, à tige nue, originaire de l'Inde.

DIPLONOME. adj. des 2 g. (ét. gr., διπλόος, double; νόμος, loi). Hist. nat. Qui obéit en même temps à deux lois.

DIPLONYX. s. m. (ét. gr., διπλόος, double; ὄνυξ, ongle). Entom. Genre d'hémiptères qui a pour type le diplonyx rustique, des Indes orientales.

DIPLOPAPPE. s. m. (ét. gr., διπλόος, double; παππος, aigrette). Bot. Genre de composées astéroïdées qui a pour type un arbrisseau originaire du Cap.

DIPLOPELTE. s. m. (ét. gr., διπλόος, double; πέλτη, bouclier). Bot. Genre de sapindacées qui a pour type un sous-arbrisseau à fleurs dioïques, blanches, bleues ou roses, de la Nouvelle-Hollande.

DIPLOPÉRIDÉRIS. s. m. (ét. gr., διπλόος, double; περιδέρις, collier). Échin. Genre de zoophytes échinodermes, de la famille des holothurides.

DIPLOPÉRISTOMATÉ, ÉE. adj. Syn. de Diplopéristomé.

DIPLOPÉRISTOMÉ, ÉE. adj. (ét. gr., διπλόος, double; περί, autour; στόμα, orifice). Bot. Épithète donnée à des mousses dont l'orifice de l'urne est garni de dents en dehors et de cils en dedans. || DIPLOPÉRISTOMÉES. s. f. pl. Famille de mousses.

DIPLOPHRACTE. s. m. (ét. gr., διπλόος, double; φρακτός, enclos). Bot. Genre de tiliacées formé pour un arbrisseau ou un arbre de l'île de Java.

DIPLOPIE. s. f. (ét. gr., διπλόος, double; ὤψ, œil). Pathol. Trouble de la vue dans lequel deux sensations distinctes sont produites par le même objet, en sorte que cet objet paraît double.

DIPLOPODE. s. m. (ét. gr., διπλόος, double; πούς, ποδός, pied). Myriap. Épithète donnée aux myriapodes qui ont deux paires de pattes à la plupart de leurs anneaux. || DIPLOPODES. s. m. pl. Sous-classe de myriapodes.

DIPLOPOGON. s. m. (ét. gr., διπλόος, double; πώγων, barbe). Bot. Genre de graminées formé sur une herbe de la Nouvelle-Hollande, dont les chaumes sont gazonnants et garnis de feuilles sitacées.

DIPLOPOGONE. adj. des 2 g. Bot. Syn. de Diplopéristomé.

DIPLOPTÈRE. adj. des 2 g. (ét. gr., διπλόος, double; πτερόν, aile). Hist. nat. Qui a les ailes doubles.

— s. m. Entom. Genre d'hyménoptères dont les ailes supérieures sont doublées longitudinalement, et dont le corps est glabre, noir ou fauve.

DIPLOPTÉRYX. s. f. (ét. gr., διπλόος, double; πτέρυξ, aile). Bot. Genre de malpighiacées formé pour une liane de la Guiane.

DIPLORHIN. s. m. (ét. gr., διπλόος, double; ῥίν, nez). Entom. Genre d'hémiptères qui a pour type le diplorhin fourchu, insecte de Java.

DIPLORHOMBOÈDRE. adj. Minér. V. DIPLOÈDRE.

DIPLOSANTHÉRÉ, ÉE. adj. (ét. gr., διπλόος, double; ἀνθηρός, fleuri). Bot. Qui a les fleurs doubles. || DIPLOSANTHÉRÉES. s. m. pl. Classe de plantes renfermant celles qui ont des étamines en nombre double de celui des divisions de la corolle.

DIPLOSPORE. s. m. (ét. gr., διπλόος, double; σπορά, semence). Bot. Genre de rubiacées formé pour un arbrisseau de la Chine.

DIPLOSTÈGE. s. m. (ét. gr., διπλόος, double; στέγη, couverture). Bot. Genre de mélastomacées, formé sur un arbisseau du Brésil, à tiges cylindriques et velues, et grandes fleurs d'un beau rose.

DIPLOSTEMME. s. f. (ét. gr., διπλόος, double; στέμμα, couronne). Bot. Genre de composées formé pour une plante herbacée, dont les achaines ont une double aigrette, et qui a été recueillie sur les montagnes de l'Arabie-Heureuse.

DIPLOSTÉMONE. adj. des 2 g. Bot. Syn. de Diplosanthéré.

DIPLOSTÉMONOPÉTALE. adj. des 2 g. Bot. Syn. de Diplosanthéré.

DIPLOSTÉPHIE. s. f. (ét. gr., διπλόος, double; στέφος, couronne). Bot. Genre de compo-[illegible]

arbrisseaux qui croissent en Amérique.

DIPLOSTOME. s. m. (ét. gr., διπλόος, double; στόμα, orifice). Helm. Genre de distomes ou douves, dont les espèces se trouvent dans les yeux de plusieurs poissons.

DIPLOTAXIDE. adj. des 2 g. Entom. Qui ressemble à un diplotaxis. || DIPLOTAXIDES. s. f. pl. Famille d'insectes qui a pour type le genre diplotaxis.

DIPLOTAXIDE. s. f. (ét. gr., διπλόος, double; τάξις, rang). Bot. Genre de crucifères, formé pour des plantes herbacées qui croissent dans l'Europe médiane.

DIPLOTAXIS. s. m. (ét. gr., διπλόος, double; τάξις, ordre). Entom. Genre de coléoptères pentamères, qui a pour type le diplotaxis triste, insecte brun marron de la Nouvelle-Écosse.

DIPLOTÈGE. adj. des 2 g. (ét. gr., διπλόος, double; τέγος, toit). Bot. Épithète donnée à certaines plantes dont le fruit est sec, indéhiscent, et infère ou engagé dans le calice. Campanule diplotège.

DIPLOTHÈME. s. m. (ét. gr., διπλόος, double; θῆμα, boîte). Bot. Genre de palmées formé pour un palmier du Brésil, dont les drupes sont comestibles.

DIPLOTHRIX. s. m. (ét. gr., διπλόος, double; θρίξ, poil). Bot. Genre de composées formé pour des arbrisseaux du Mexique.

DIPLOTRICHIE. s. f. (ét. gr., διπλόος, double; θρίξ, χός, cheveu). Bot. Genre de rivulariées fondé sur une algue de l'Adriatique.

DIPLOTROPIS. s. m. (ét. gr., διπλόος, double; τρόπις, carène). Bot. Genre de papilionacées établi pour un arbre à feuilles glabres du Brésil.

DIPLOXIS. s. m. (ét. gr., διπλόος, double; ὀξύς, pointe). Entom. Genre d'hémiptères qui a pour type le diploxis sénégalien.

DIPLOZOON. s. m. (ét. gr., διπλόος, double; ζῶον, animal). Helm. Genre de petits helminthes, voisins des douves, et qui sont composés de deux individus réunis l'un à l'autre par leur bord externe.

DIPNEUMONE. adj. des 2 g. ou **DIPNEUMONÉ, ÉE.** adj. (ét. gr., δίς, deux; πνεύμων, poumon). Hist. nat. Qui a les poumons doubles. || DIPNEUMONES ou DIPNEUMONÉES. s. f. pl. Groupe d'aranéides comprenant celles qui n'ont que deux sacs pulmonaires.

DIPNOÉ, ÉE. adj. (ét. gr., δίς, deux; πνέω, je respire). Erpét. Qui a deux poumons. || DIPNOÉS. s. m. pl. Division de la classe des amphibiens, comprenant ceux qui respirent par des branchies et des poumons en même temps.

DIPODE. adj. des 2 g. (ét. gr., δίς, deux; πούς, ποδός, pied). Hist. nat. Qui est à deux membres. || DIPODES. s. m. pl. Famille de sauriens ou pseudosauriens qui n'ont que les deux membres postérieurs, soit complets, soit en rudiments.

DIPODIE. s. f. (ét. gr., δίς, deux fois; πούς, ποδός, pied). Gramm. Dans la poésie ancienne, mode de scander et de mesurer le vers, en prenant deux pieds à la fois.

— Antiq. gr. Danse particulière en usage à Sparte.

DIPODION. s. m. (ét. gr., δίς, deux fois; πούς, pied). Bot. Genre d'orchidacées formé pour des plantes épigées, aphylles, à fleurs élégantes, qui croissent dans la Nouvelle-Hollande.

DIPODOMYS. s. m. (ét. gr., δίς, double; πούς, pied; μῦς, rat). Mamm. Genre de rongeurs dont les traits extérieurs rappellent ceux des gerboises, et qui proviennent du Mexique.

DIPOÏDE. adj. des 2 g. Mamm. Qui ressemble à un dipus ou à une gerboise. || DIPOÏDES. s. m. pl. Famille de rongeurs qui a pour type le genre dipus.

DIPOLYCOTYLÉDONÉ, ÉE. adj. (ét. gr., δίς, deux fois; πολύς, beaucoup; κοτυληδών, cotylédon). Bot. Qui a deux cotylédons multifides.

DIPOROBRANCHE. adj. des 2 g. (ét. gr., δίς, deux fois; πόρος, pore; βράγχια, branchies). Zool. Dont les branchies s'ouvrent à l'extérieur par deux trous, un de chaque côté. || DIPOROBRANCHES. s. m. pl. Famille d'ichthyodères suceurs.

DIPOSIS. s. f. (ét. gr., δίς, deux; πόσις, mari). Bot. Genre d'apiacées formé sur une herbe vivace, acaule, glabre, des environs de Buénos-Ayres.

DIPRAG. Géogr. Ville de l'Hindoustan, près du Bengale; une des cinq villes saintes des Hindous.

DIPROPE. s. m. (ét. gr., δίς, deux fois; πρόπους, qui a de grands pieds). Entom. Genre de coléoptères qui a pour type le diprope laticolle du Brésil.

DIPROSOPE. adj. des 2 g. (ét. gr., δίς, deux fois; προσόπτομαι, regarder). Hist. nat. Épithète donnée à des poissons qui ont les deux yeux d'un seul côté.

DIPROTOPHYLLÉ, ÉE. adj. Bot. Syn. de Dicotylédon.

DIPSACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble au dipsacus. || DIPSACÉES. s. f. pl. Famille de plantes herbacées qui a pour type le genre dipsacus. [illegible]

tent les fleurs des dipsacées.

DIPSACUS. s. m. (du gr., δίψακος; rad. διψάω, j'ai soif). Bot. Genre de grandes plantes herbacées, vulgairement cardères, herbes ou chardons à bonnetiers, dont l'une des espèces, le dipsacus des foulons, entre dans la grande culture pour les besoins de l'industrie des laines. Les anciens pensaient que ces plantes avaient besoin de se désaltérer.

DIPSECTEUR. s. m. Instrument qui sert à mesurer sur mer la dépression de l'horizon.

DIPSÉTIQUE. adj. des 2 g. (du gr. δίψα, soif). Médec. Qui provoque la soif. Remède dipsétique.

DIPSOMANIE. s. f. (ét. gr., δίψα, soif; μανία, manie). Médec. Délire avec soif.

DIPTÉRACANTHE. s. m. (ét. gr., δίπτερος, à deux ailes; ἄκανθος, acanthe). Bot. Genre d'acanthacées formé pour des plantes rampantes, velues, qui croissent dans l'Inde.

DIPTÉRACÉ, ÉE. adj. Bot. Syn. de Diptérocarpé.

DIPTÈRE. adj. des 2 g. (ét. gr., δίς, deux fois; πτερόν, aile). Entom. Qui a deux ailes. || DIPTÈRES. s. m. pl. Ordre d'insectes comprenant ceux qui n'ont que deux ailes.

DIPTÈRE. adj. des 2 g. Archit. Se dit d'un édifice qui a deux ailes, ou deux rangées de colonnes de chaque côté.

DIPTÉROCARPE. s. m. (ét. gr., δίπτερος, à deux ailes; καρπός, fruit). Bot. Genre établi sur de grands arbres résineux, de l'Asie tropicale, à fleurs grandes, élégantes, blanches.

DIPTÉROCARPÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à un diptérocarpe. || DIPTÉROCARPÉES, s. f. pl. Famille de plantes dicotylédonées qui a pour type le genre diptérocarpe.

DIPTÉROCOME. s. f. (ét. gr., δίπτερος, à deux ailes; κόμη, chevelure). Bot. Genre de composées, formé pour une petite plante annuelle à fleurs jaunes, découverte dans la Perse.

DIPTÉROLOGIE. s. m. Entom. Traité sur les insectes diptères.

DIPTÉROLOGIQUE. adj. des 2 g. Entom. Qui a rapport à la diptérologie.

DIPTÉROLOGUE. s. m. Naturaliste qui se livre spécialement à l'étude des insectes diptères.

DIPTÉRYGIE. s. f. (du gr. διπτέρυξ, à deux ailes). Bot. Genre de crucifèrées, formé pour une petite plante herbacée qui croît dans l'Arabie.

DIPTERYGIENS. adj. et s. m. pl. Ichthyol. Famille de poissons comprenant ceux qui n'ont que deux nageoires.

DIPTÉRYX. s. m. (du gr. διπτέρυξ, à deux ailes). Bot. Genre de papilionacées qui a pour type le diptéryx odorant, arbre de l'Amérique tropicale.

DIPTOTE. adj. et s. m. Gramm. Se dit des noms qui n'ont que deux cas.

DIPTYQUES. s. m. pl. (du gr. δίπτυχος, plié en deux). Ant. rom. Registre public où l'on inscrivait les noms des consuls et des magistrats, et qui était formé de plusieurs tablettes qu'on repliait les unes sur les autres.

— Hist. relig. Livret où l'on portait le nom des évêques et des morts. Les diptyques sacrés ressemblaient pour la forme aux deux tables de la loi avec lesquelles est représenté Moïse; on écrivait sur l'une de ces tables les noms des vivants, et sur l'autre le nom des morts. C'étaient les noms de ceux qui avaient fait du bien aux églises, soit qu'ils vécussent encore, soit qu'ils fussent morts. Le diacre les lisait, afin qu'on priât pour eux durant le divin sacrifice. Aujourd'hui encore dans le rit latin, on trouve quelque chose qui ressemble aux diptyques sacrés. A la messe, on prie une fois pour les vivants et une fois pour les morts; on invoque plusieurs saints; on prie pour le pape, pour l'évêque du lieu, pour le souverain.

— Peint. Tableaux ou bas-reliefs recouverts par deux volets dont la surface intérieure est également peinte ou sculptée.

DIPUS. s. m. Mamm. Nom scientifique des gerboises.

DIPYRAMIDODÉCAÈDRE. adj. des 2 g. Minér. Qui présente deux pyramides à douze faces. Cristal dipyramidodécaèdre.

DIPYRE. s. m. (ét. gr., δίς, deux; πῦρ, feu). Minér. Substance en petits prismes, se rapprochant beaucoup de la wernérite. Le dipyre phosphorescent est fusible avec bouillonnement.

DIPYRÈNE. s. m. (du gr. διπύρηνος, à deux noyaux). Bot. Genre de verbénacées, formé pour un arbrisseau découvert dans les Andes du Chili.

DIPYRÉNÉ, ÉE. adj. (ét. gr., δίς, deux; πυρήν, noyau). Bot. Dont la baie contient deux noyaux. Ilex dipyrène.

DIPYRRICHE ou **DIPYRRHIQUE.** adj. et s. m. (ét. gr., δίς, deux fois; πυῤῥίχιος, pyrrhique). Littér. anc. Pied de vers composé de quatre brèves ou deux pyrrhiques.

DIRAPHIE. s. f. (ét. gr., δίς, deux fois; ῥαφίς, aiguille). Entom. Genre d'hémiptères sauteurs, dont la seule espèce connue a été trouvée aux environs de Varsovie.

DIRCA. s. m. (du gr. Δίρκη, nom d'une fontaine). [illegible]

type le dirca des marais, arbrisseau du nord de l'Amérique.

[illegible]ACÉE. s. f. (du gr. Διρκαία, Dircé, nom propre). Entom. Genre de coléoptères qui a pour type la dircée discolore, trouvée en Allemagne.

DIRE. v. a. irrég. 2e conj. (du lat. *dicere*). *Je dis, tu dis, il dit, nous disons, vous dites, ils disent. Je disais,* etc. *Je dis, tu dis, il dit, nous dîmes, vous dîtes, ils dirent. Je dirai. Je dirais. Dis, disons, dites. Que je dise. Que je disse. Disant.* Exprimer par la parole. Dire son avis, son sentiment, son opinion. Dire des duretés, des injures, des extravagances, des saletés, des impiétés, des sottises, des absurdités. Dire des riens. Seul il savait *dire* et taire ce qu'il fallait. (Boss.) On n'a plus le courage de *dire* la vérité. (Fléch.) Ils sont incapables de parler juste, et l'on peut en assurance condamner ce qu'ils *disent*, ce qu'ils ont *dit* et ce qu'ils *diront*. (La Bruy.) Ils laissent entrevoir

ce qu'ils n'osent *dire.* (Mass.) Il me semble qu'on *dit* les choses plus finement qu'on ne peut les écrire. (La Bruy.) Ils ne *disent* point indiscrètement toutes leurs affaires, mais ils *disent* librement toutes leurs maximes. (J.-J. Rouss.) A qui trouvera les meilleures chansons, à qui fera les meilleurs contes, à qui *dira* les meilleurs traits. (Id.) Je veux bien que vous connaissiez toutes mes faiblesses, mais je n'ai pas la force de vous les *dire.* (Id.) Plus vos lettres m'ont inspiré d'estime et d'amitié pour vous, plus je sens qu'il est de mon devoir de répondre à la confiance dont vous m'honorez, en vous *disant* librement toute ma pensée. (Volt.) Je vous ai *dit* tout ce que j'avais sur le cœur, cela me pesait. (Id.) Les hommes qui haïssent la vérité, haïssent aussi les gens qui ont la hardiesse de la *dire.* (Fén.) Elle me prie de vous *dire* mille douceurs de sa part. (Mme de Sév.) Je viens d'apprendre une triste nouvelle dont je ne vous *dirai* point le détail. (Id.) La plupart des paroles ne signifient rien par elles-mêmes, mais par le ton dont on les *dit.* (Montesq.) Oserai-je, seigneur, *dire* ce que je pense? (Rac.) La vieillesse a l'avantage d'avoir beaucoup vu, mais le tort de *dire* beaucoup trop. (Mme Campan.)

Je ne veux que le temps et l'espoir, ô mon Dieu!
De laisser Ruth heureuse, en lui *disant* adieu. (Flor.)

— En parlant du style, de la diction. *Bien dire.* S'exprimer en bons termes, en termes choisis. On ne saurait mieux dire. Il n'est pas facile de penser ou de *dire* ainsi. (Fléch.)

— *L'art de bien dire.* L'art de bien parler.

— *Dire de.* Le grand Grégoire *dit* du grand Athanase, que durant le temps de ses études il se faisait admirer de ses compagnons. (Boss.) L'on pourra *dire* un jour de vous, comme de ces hommes célèbres, que votre piété n'a pas fini avec vous. (Id.)

— *Dire en soi-même.* Se parler intérieurement.

Quel plaisir de penser et de *dire* en soi-même.
Partout en ce moment on me bénit, on m'aime.
(Racine.)

— *Dire que.* Ma fille, qui vous *dit* qu'on le doit amener? (Rac.) Je vous atteste qu'il ne m'a point *dit* qu'il m'aimât. (Mme de Staël.) La politique moderne a avancé encore une très-grande erreur en *disant* que les richesses se mettent toujours de niveau dans un Etat. (B. de St-P.) Mille gens se ruinent au jeu, et vous *disent* froidement qu'ils ne sauraient se passer de jouer. (La Bruy.)

— *Dire sur.* Ne répétons pas ce qu'on a *dit* sur leur architecture et sur leurs dimensions; je n'examine que l'histoire de l'esprit humain. (Volt.) Nous renvoyons le lecteur à ce que nous avons *dit* sur ce sujet au livre des missions. (Chateaub.)

— *Dire*, suivi d'un infinitif. L'homme que tu m'as *dit* avoir conduit en France, quel homme est-ce? (Quinault.) Toutes les parties de la médecine, que quelques-uns ont *dit* être l'art de guérir. (Richerand.)

— Quand le verbe *dire* est précédé de *que*, il ne faut pas le faire suivre d'un autre *que* ou d'un *qui*. Il vaut mieux prendre un autre tour, et mettre à l'infinitif le verbe qui vient après *dire*. Ainsi l'euphonie est blessée par les phrases suivantes. Vous savez ce que je vous ai dit des opéras et des comédies qu'on *dit* que l'on doit jouer à Marly. (Rac.)

C'est vous, si quelque erreur n'abuse ici mes yeux,
Qu'on m'a *dit* qui viviez inconnu dans ces lieux.
(Molière.)

— Poétiq. Parler. Il se place à la fin du discours d'un personnage. Je *dis*, et l'on me crut. (Boil.)

Il *dit*. Du fond poudreux d'une armoire sacrée
Par les mains de Girot la crécelle est tirée. (Boileau.)

Elle *dit*, et du vent de sa bouche profane
Lui souffle avec ces mots l'ardeur de la chicane. (Id.)

— *J'ai dit.* S'emploie quelquefois dans la conversation pour marquer qu'on a fini de parler. Avez-vous dit? A-t-il bientôt dit?

— Exprimer par écrit. Ce que j'ai *dit* sur les opérations de l'âme, sur le langage et la méthode, prouve qu'on ne peut perfectionner les sciences qu'en travaillant à rendre le langage plus exact. (Condill.)

— Il peut avoir pour sujet le nom de la chose qui renferme les paroles, le passage, la citation dont il est question. L'histoire dit que. Que dit le code? Que dit la loi? Le proverbe, la chanson dit que. L'Evangile nous dit de [illegible] ennemis. J'ai lu avec un extrême plaisir votre lettre, qui *dit* beaucoup et qui fait entendre davantage. (Volt.)

— Poétiq. Chanter, célébrer, raconter.

Pour moi, loin des combats, sur un ton moins terrible,
Je *dirai* les exploits de ton règne paisible. (Boileau.)

Quelle savante lyre, au bruit de ses exploits,
Fera marcher encor les rochers et les bois?
. . . .
Dira les bataillons sous Maestricht enterrés,
Dans ces affreux assauts du soleil éclairés? (Id.)

— Réciter, débiter. Dire sa leçon. Dire des vers. Dire une harangue. Dire son bréviaire, son chapelet, ses prières, ses heures.

— Absol. Déclamer. Cet acteur dit bien. Cet orateur dit parfaitement. Ce prédicateur dit d'une manière monotone.

— *Dire la messe.* Célébrer la messe, réciter les prières de la messe, en parlant d'un prêtre qui offre le saint sacrifice. Faire dire une messe pour le repos de l'âme de quelqu'un. Je fais tous les jours *dire* une messe pour vous, c'est une dévotion qui n'est point chimérique. (Mme de Sév.)

— Offrir, proposer un prix. Vous ne dites rien de ces marchandises. Comment conviendrons-nous du prix de ces étoffes, si vous n'en dites rien? Je veux bien acheter, mais pour cela il faut que vous en disiez un prix raisonnable.

— Apprendre, instruire. Quelle cause les fit arrêter? Si ce fut ou des soupçons, ou des vérités, ou de vaines terreurs, ou de vrais périls, qui pourra le *dire* à la postérité? (Boss.)

— *Dire la bonne aventure.* V. aventure.

— *Dire des douceurs, des fleurettes à une femme.* Lui parler d'une manière flatteuse, la louer sur ses grâces, sur son mérite.

— *Dire à quelqu'un son fait, ses vérités.* Lui parler vertement, lui exprimer tout ce qu'on pense de lui, en mauvaise part, lui faire des reproches mérités.

— *Dire pis que pendre de quelqu'un, dire le diable de quelqu'un.* Dire de quelqu'un tout le mal possible.

— Avertir.

Qu'on *dise* à Josabet
Que Mathan veut ici lui parler en secret. (Racine.)

— Proposer, conseiller. *Dites* au roi, seigneur, de vous l'abandonner. (Rac.)

Pourquoi l'assassiner? qu'a-t-il fait? à quel titre?
Qui te l'a *dit*? (Racine.)

— Commander, ordonner. Qui a *dit* au soleil: Sortez du néant. (Mass.)

— Dénoter, indiquer, marquer, signifier. Je ne sais ce que cela veut dire, mais depuis quelque temps, j'éprouve de l'affaiblissement dans mes forces, du dérangement dans ma santé. Que veut dire ceci? je ne retrouve pas mes livres.

— Juger, penser, croire. Je ne sais que dire de cette personne. On ne sait que dire de cette affaire. Que va-t-on dire de moi? Qui dirait que cet homme a tant de savoir? Ne dirait-on pas, à vous entendre, que rien ne vous est impossible? Et que dira le roi? Que dira la Castille? Que *dit*-on des soupirs que je pousse pour elle? (Rac.)

Seigneur, que faites-vous, et que *dira* la Grèce?
Que *dira*-t-on de vous? (Racine.)

— Manifester, être l'indice, en parlant des regards, des gestes, de la contenance, des actions, etc. Mes pleurs et mes soupirs vous *diront* mieux le reste. (Corn.)

. . . Cette jeune beauté
Garde en vain un secret que trahit sa fierté,
Et son silence même, accusant sa noblesse,
Nous *dit* qu'elle nous cache une illustre princesse.
(Racine.)

. . Mon cœur, soulevant mille secrets témoins,
M'en *dira* d'autant plus que vous m'en *direz* moins.
(Id.)

— *Vouloir dire.* Signifier. Que veut dire ce mot, cette phrase, cette réticence?

— *C'est-à-dire, je veux dire.* Cela signifie J'entends par là. S'emploie lorsque, après avoir exprimé quelque chose d'une certaine manière, on va exprimer cette chose en d'autres termes pour plus de clarté. Dieu laisse sortir du puits de l'abîme la fumée qui obscurcit le soleil, selon l'expression de l'Apocalypse, c'est-à-*dire*, l'erreur et l'hérésie. (Boss.) Le prédicateur de dedans, je veux *dire* le Saint-Esprit. (Id.) Ce qu'une judicieuse prévoyance n'a pu mettre dans l'esprit des hommes, une maîtresse plus impérieuse, je veux *dire* l'expérience, les a forcés à le croire. (Id.)

— S'emploie aussi pour faire entendre que ce qu'on va dire est la conséquence de ce qu'on a dit. Vous refusez de m'accompagner, c'est-à-dire que ma personne vous déplaît. Il refuse de venir; c'est donc à dire qu'il ne veut plus exécuter mes ordres.

— *Ce n'est pas à dire pour cela que, ce n'est pas à dire que.* N'allez pas croire que, ne croyez pas que. || *Est-ce à dire pour cela que, est-ce à dire que?* Iriez-vous croire que, croirait-on que?

— *Qu'est-ce à dire.* Qu'est-ce que cela signifie? Que faut-il penser de cela? Cette expression est ordinairement une marque de mécontentement ou de surprise. Qu'est-ce à dire? Vous contrevenez à mes ordres? Qu'est-ce à dire? Il méconnaît son devoir?

— *Cela soit dit en passant*, ou elliptiquement, *Soit dit en passant.* Se dit en parlant d'une chose que l'on mentionne seulement à propos [illegible] ordinairement, lorsqu'on fait en peu de mots quelque légère plainte, quelque léger reproche. Soit dit en passant, vous pouviez mieux faire. Cela soit dit en passant, vous êtes quelquefois trop emporté.

— *C'est tout dire, pour tout dire, pour dire en un mot.* Signifie que tout est renfermé dans la phrase ou dans l'expression dont on se sert.

— *Cela vous plaît à dire.* S'emploie pour exprimer qu'on ne convient pas de ce qui vient d'être dit. Vous prétendez qu'un tel est plus riche que tel autre; cela vous plaît à dire. || Sert quelquefois à énoncer un refus. Vous voulez que je fasse cette démarche; cela vous plaît à dire.

— Prov. *Cela va sans dire, il va sans dire que.* C'est une chose si claire, si naturelle, tellement certaine, incontestable, qu'il est inutile d'en parler ou d'en donner la preuve.

— *Le qu'en dira-t-on.* loc. subst. L'opinion. Se moquer du qu'en dira-t-on. Que me fait le qu'en dira-t-on. Tout cela est bien, mais le qu'en dira-t-on? Etre au-dessus du qu'en dira-t-on. Etre sensible au qu'en dira-t-on.

— *Trouver à dire.* Remarquer l'absence d'une personne, s'apercevoir du manque de quelque chose. On vous a trouvé à dire dans notre société. On a trouvé à dire à cette somme d'argent. Il se trouve à dire dix écus. Cette façon de parler a vieilli.

— *Trouver à dire.* Trouver à reprendre, à blâmer. Vous trouvez à dire à tout ce que je fais. Que peut-on trouver à dire à cette belle action? Dans cette acception, on dit plus ordinairement *trouver à redire.*

— Dans un sens analogue, *Avoir à dire, bien à dire, beaucoup à dire sur le compte de quelqu'un.*

— *Avoir à dire, beaucoup à dire*, en parlant d'une chose. Avoir bien des critiques, des objections, des observations à faire. Avez-vous encore quelque chose à dire?

— Dans un sens contraire, en parlant des personnes et des choses. *N'avoir rien à dire.* N'avoir aucune observation à faire, rien à critiquer. Nous n'avons rien à dire sur votre conduite. Il n'y a rien à dire à cela, c'est parfait, c'est irréprochable.

— *Il y a bien à dire.* Il s'en faut de beaucoup. Il y a bien à dire que nous n'ayons notre compte.

— *Il y a bien à dire.* Il y a grande différence. Il y a bien à dire entre ces deux personnes, entre ces deux choses. || Dans un sens analogue, *Il y a tout à dire.*

— *Il n'y a pas à dire.* Il n'y a pas de refus, pas de résistance à faire. Il n'y a pas à dire, il faut que vous obéissiez. Il n'y a pas à dire, décampons.

— *Ne rien dire.* Ne pas produire d'effet. Il y a dans ce tableau des ornements qui ne disent presque rien.

— *Ne rien dire.* Manquer de vivacité, être dépourvu d'expression. Cette femme a de fort beaux yeux, mais ils ne disent absolument rien.

— *Cela ne dit rien, qu'est-ce que cela dit?* Nonobstant cela, cela ne prouve rien, qu'est-ce que cela fait? Cela ne dit rien, il fallait continuer cet important travail.

— *Ne dire rien au cœur, à l'âme.* Ne point toucher, ne point émouvoir. || *Cela ne dit rien à l'imagination, à l'esprit.* Cela n'excite point l'imagination, n'éclaire point l'esprit. Tout ce qui ne *dit* rien à l'âme n'est pas digne de vous occuper. (J.-J. Rouss.)

— *Le cœur me le disait bien, me l'avait bien dit.* Je l'avais pressenti.

— *Le cœur vous en dit-il? Si le cœur vous en dit.* Etes-vous d'humeur à cela? Si vous êtes disposé à...

— *Avoir beau dire.* Malgré tout ce qu'on peut alléguer. Vous avez beau dire, je ne vous crois pas. Il eut beau dire, on le conduisit sur-le-champ en prison. L'hérésie a beau *dire* que les persécutions des princes lui mirent en main les armes d'une juste défense, l'Eglise n'opposa jamais aux persécutions que la patience et la fermeté. (Mass.)

— *Je l'irai dire à Rome.* S'emploie quand on croit qu'il sera impossible ou très-difficile à quelqu'un de réussir dans une entreprise.

— *Ne dire mot, n'en penser pas moins.* Se dit d'un homme de sens qui écoute et ne parle point, et quelquefois d'un homme qui cache son mécontentement, son dépit. Je ne dis mot, mais je n'en pense pas moins. Il ne disait mot, mais je suis sûr qu'il n'en pensait pas moins.

— *Qui ne dit mot, consent.* Se taire, c'est consentir.

— *Il dit d'or.* Il dit ce qu'il y a de mieux à dire dans la circonstance, ou ce qu'il y a de plus satisfaisant pour la personne à laquelle il parle.

— *A vrai dire; à dire vrai.* Pour s'exprimer exactement, d'une manière conforme à la vérité.

— *Que dis-je?* S'emploie souvent comme correctif.

. . . . Fuyons dans la nuit infernale..
Mais, que *dis*-je? mon père y tient l'urne fatale.
(Racine.)

Pour quelque chose, Esther, vous comptez votre vie!
Que *dis*-je? votre vie, Esther, est-elle à vous? (Id.)

— *Que dirai-je.* S'emploie dans la figure [illegible] je du dangereux artifice qui fait prononcer à la justice, comme autrefois aux démons, des oracles ambigus et captieux? (Boss.) Que *dirai*-je des difficultés qu'on suscite dans l'exécution, lorsqu'on n'a pu refuser la justice à un droit trop clair? (Id.) Vous *dirai*-je avec quel zèle elle soulageait les pauvres? (Id.) Que *dirai*-je de cette intendance qui fut comme un coup d'essai de son ministère? (Fléch.) Vous *dirai*-je qu'elle châtia son corps? (Id.)

— *Qui n'eût dit que.* Qui ne se fût pas attendu que. Qui n'eût *dit* que le ciel seconderait ses bonnes intentions. (Boss.)

— *Qui l'eût dit?* Aurait-on cru? pouvait-on, devait-on s'attendre.

Qui l'eût *dit*, qu'un rivage à mes vœux si funeste
Présenterait d'abord Pylade aux yeux d'Oreste?
(Racine.)

— *Qui vous a dit?* Quelle raison, quel motif avez-vous de croire? Qui vous a *dit* que vous arriverez au terme que vous vous marquez vous-même? (Mass.) Qui vous a *dit* que le sort sera constamment heureux pour vous seul? (Id.)

— *Que voulez-vous dire? Que veut-il dire?* S'emploie pour exprimer la surprise agréable ou pénible que causent les paroles de quelqu'un, et marque une sorte de doute, d'hésitation, d'incrédulité.

— Se met souvent entre parenthèse, pour donner plus de rapidité au style. C'est la sagesse, *disait* un jeune roi, qui donnera à ma jeunesse toute la prudence des vieillards. (Mas.) Assure, me *dit*-il, le repos de ton roi. (Rac.) Je crains Dieu, *dites*-vous, sa vérité me touche. (Id.) Esther, *disais*-je, Esther dans la pourpre est assise. (Id.) Apollonius de Tyane, débarqué dans la capitale du monde pour voir, *disait*-il, quel animal c'était qu'un tyran, s'en fit chasser avec les autres philosophes. (Chateaubriand.)

— *Ce dit-il, ce disait-elle*, etc. Façons de parler encore en usage dans le style marotique. *Ce dit-il* est pour *Cela dit-il.* Un tiens vaut, ce *dit*-on, mieux que deux tu l'auras. (La Font.) Soit fait, ce *dit* le frère. (Id.)

Je devais, ce *dis*-tu, te donner quelque avis
Qui te disposât à la chose. (La Fontaine.)

Doux trésors, ce *dit*-il, chers gages qui jamais
N'attirâtes sur vous l'envie et le mensonge. (Id.)

Il lui fallait quelque simple bourgeoise,
Ce *disait*-elle. Un petit trafiquant,
Traiter ainsi les filles de mon rang! (Id.)

— *On dit* ou *dit-on.* C'est la commune opinion, c'est le bruit qui court. On dit que nous allons avoir la paix. On dit que nos armées viennent de remporter de nouvelles victoires. On dit que le roi est parti pour Lyon. C'est, dit-on, votre mauvaise humeur qui l'a décidé à partir. Il revient, dit-on, la semaine prochaine. Ici, *disait-on*, il guérissait les paralytiques. (Mass.) Calchas, *dit-on*, prépare un pompeux sacrifice. (Rac.)

— *On dit.* C'est une façon de parler ordinaire. On dit métaphoriquement, Cet écrivain est un aigle, pour marquer qu'il a de l'élévation et du génie.

— substantiv. Un on dit. Des on dit. En croire des on dit. Ecouter tous les on dit. Accueillir promptement les on dit. Accuser sur un on dit, sur des on dit.

— *On eût dit que.* On eût *dit* qu'il voyait à découvert les vérités du christianisme, tant il était persuadé. (Fléch.) On eût *dit* qu'il n'était sorti de la cour que pour y être plus accrédité. (Id.)

— *On dirait.* Il semble, on croirait. On *dirait* que le savoir vivre consiste à ne dire que de vaines paroles. (J.-J. Rouss.)

— *On dirait qu'il a. On dirait qu'il ait.* Lorsqu'on a de fortes raisons pour croire une chose, on emploie l'indicatif après *on dirait que.* On *dirait* qu'ils travaillent pour des années éternelles. (Mass.)

On *dirait* que Ronsard sur ses pipeaux rustiques
Vient encor fredonner ses idylles gothiques. (Boil.)

On *dirait* qu'ils ont seuls l'oreille d'Apollon,
Qu'ils disposent de tout dans le sacré vallon. (Id.)

Enseigne-moi, Molière, où tu trouves la rime.
On *dirait*, quand tu veux, qu'elle te vient chercher.
(Id.)

Cependant, à le voir, avec tant d'arrogance,
Vanter le faux éclat de sa haute naissance,
On *dirait* que le ciel est soumis à sa loi,
Et que Dieu l'a pétri d'autre limon que moi. (Id.)

— Lorsqu'au contraire il n'y a que de légères apparences, on met le subjonctif. On *dirait* que le livre des destins ait été ouvert à ce prophète (Boss.) On *dirait* que l'ancienne Egypte ait craint que la postérité ignorât un jour ce que c'était que la mort, et qu'elle ait voulu, à travers les temps, lui faire parvenir des échantillons de cadavres. (Chateaub.) Le nouvelliste connaît la marche de ses armées, il sait ce qu'elles feront et ce qu'elles ne feront pas; vous *diriez* qu'il ait l'oreille du prince ou le secret du ministre.

On *dirait* que pour plaire, instruit par la nature,
Homère ait à Vénus dérobé sa ceinture. (Boileau.)

On *dirait* que le ciel, qui se fond tout en eau,
Veuille inonder ces lieux d'un déluge nouveau. (Id.)

On *dirait* à vous voir assemblés en tumulte,
Que Rome des Gaulois craigne encore une insulte.
(Cassillon.)

|| Avec l'indicatif, on a ellipse d'une phrase principale: Si l'on croyait ces gens, *on dirait qu'ils ont*... A en juger par ta facilité, *on di*- [illegible] subjonctif. *on dirait* équivaut à *il semble*, dans sa primitive signification. On dirait que le livre des destins *ait été* ouvert à ce prophète: on ne croit nullement que ce livre lui ait réellement été ouvert; mais on peut le supposer, surtout imaginairement. L'emploi du mode est si peu arbitraire après *on dirait*, que souvent l'on ne peut remplacer l'indicatif par le subjonctif, comme dans les exemples cités plus haut.

— *On dirait un fou, on dirait d'un fou.* Ces deux locutions sont également françaises, mais elles ont un sens différent. On voit un homme dont les yeux égarés ne s'arrêtent sur aucun objet, ou qui restent fixes, immobiles, dont les paroles sont sans suite, dont les gestes paraissent étranges. On dirait que c'est un fou, on dirait un fou. C'est de la folie la réalité que l'on a dans l'esprit. Un homme que l'on connaît pour raisonnable, maîtrisé par la douleur, par quelque passion, se livre à des ac-

tions, se laisse aller momentanément à des propos qui blessent le bon sens et la raison; il fait des actes de folie, il ressemble à un fou; on dirait *d'un fou* Ce n'est qu'une simple figuration. On *dirait d'un fou, on eût dit d'un démoniaque, on dirait d'un ressort*, sont des expressions elliptiques; c'est pour: *On dirait* (que les actions, les paroles de cet homme sont celles) *d'un fou; on eût dit* (que c'étaient les gestes) *d'un demoniaque; on dirait* (que c'est l'action, le jeu) *d'un ressort*. Les expressions *on dirait un fou, on dirait un fantôme*, sont également elliptiques; elles sont des abrégés de *on dirait* (que c'est) *un fou; on dirait* (que c'est) *un fantôme*. On dirait un insensé, on dirait d'un insensé. On dirait une folle, on dirait d'une folle. On dirait un fantôme, on dirait d'un fantôme. On dirait un roi, on dirait d'un roi. Tel personnage est si riche, il est logé dans un si bel hôtel, a un si nombreux domestique et de si magnifiques équipages, qu'on *dirait* presque un roi. (Besch.) Quand Santeuil récitait ses vers, on eût *dit* d'un démoniaque. (Boil.)

. . . Quelle main quand il s'agit de prendre!
On *dirait* d'un ressort qui vient à se détendre. (Mol.)

— *Disons-le, il faut le dire, il faut bien le dire, faut-il le dire, pourquoi faut-il le dire?* S'emploie lorsqu'on va dire quelque vérité dure et fâcheuse, qu'on ne peut se résoudre à taire.

— *Pour ainsi dire, si j'ose le dire*. S'emploie pour adoucir ou faire excuser une expression inusitée, une expression trop forte. Les ténèbres, si j'ose le *dire*, les saintes obscurités de la foi. (Boss.) Dieu le tira, pour ainsi *dire*, du néant de son humilité. (Fléch.) Il est, pour ainsi *dire*, rendu à lui-même. (Mass.) Leur religion est toute, pour ainsi *dire*, sur le visage du maître. (Id.)

— *Pour mieux dire, disons mieux*. S'emploie comme complément ou correctif. Il est l'avocat des pauvres; *disons* mieux, il est leur père. (Mass.) Elle a fini par approuver toutes les religions, ou, pour mieux *dire*, par n'en plus connaître aucune. (Id.)

— *Comme dit*. Expression dont se servent fréquemment les orateurs et les écrivains lorsqu'ils citent quelque autorité sacrée ou profane. Comme *dit* le prophète, tous les arcs sont tendus. (Boss.) O Seigneur! vous avez fait, comme *dit* le Sage, l'œil qui voit et l'oreille qui écoute. (Id.) C'est déshonorer la religion, comme *dit* saint Augustin, de croire qu'elle ne doit pas être consultée dans le gouvernement des républiques. (Mass.)

— Dans un sens analogue, en citant ce qu'on a dit soi-même. Ces Maugrabins, comme je l'ai *dit*, sont les Occidentaux ou Barbaresques. (Chateaub.) Mon nouveau compagnon, assis, comme je l'ai *dit*, devant moi, surveillait mes mouvements avec une extrême ingénuité. (Id.)

— SE DIRE. v. pron. Faire telle réflexion, tel raisonnement en soi-même. Dire à soi même. Souvent il se *disait* en son cœur que le plus mauvais effet de cette faiblesse de l'âge est de se cacher à soi-même. (Boss.) On se *dit* en son cœur: Je suis, et il n'y a que moi sur la terre. (Id.) Ne se *dit*-il pas à lui-même, pour ne rien tenter: Les forces me manqueront en ce moment. (Mass.) Quelle consolation pour vous de pouvoir vous *dire* à vous-même, qu'en servant Dieu vous lui attirez des serviteurs? (Id.)

— Être dit, être exprimé. Il y a bien des choses qui ne doivent pas se dire. J'ai un besoin de manger qui ne peut se dire.

— *Se dire*. Prétendre que l'on est, se faire passer pour. Se dire le parent d'un prince. Quelques auteurs qui se *disent* ecclésiastiques et théologiens. (Boss.)

— S'emploie en parlant de la signification d'un mot, d'une locution, d'une phrase. Ce mot se dit de telle et telle chose. Ce proverbe ne se dit qu'en parlant de... Cette locution ne se dit qu'en bonne part. Cette phrase ne se dit plus.

DIRE. s. m. Ce qu'une personne dit, déclare, rapporte, affirme, avance. Il est souvent usité en termes de pratique. Le dire des témoins. Prouver son dire. Réfuter le dire de quelqu'un.

—Moyens, réponses, déclarations d'une partie qui soutient sa cause. Le dire du défendeur. Faire ses dires et réquisitions. Exposer son dire.

— *Le bien-dire*. L'élégance dans le discours.

— *Être sur son bien-dire, sur son beau-dire*. Être en train de parler, soit que l'on parle avec affectation, soit qu'on parle avec plaisir sur un sujet de prédilection. Se mettre sur son beau-dire. Restera-t-il longtemps sur son beau-dire?

Une bonne action vaut mieux qu'un beau discours.

— *Au dire de*. loc. adv. En s'en rapportant à ce que dit. Au dire des anciens. Au dire des savants. Au dire de tout le monde.

— *Au dire des experts*. Selon l'avis des experts.

— *A dire d'experts*. En soumettant la chose à la décision des experts. Régler un prix à dire d'experts.

DIRECT, ECTE. adj. (pr. *di-rèk te*; du lat. *directus*, part. pass. de *dirigo*, je dirige). Qui est droit, sans détour. Chemin direct. Ligne directe. Rayon direct. Une ville est bâtie régulièrement quand toutes les rues sont en ligne *directe*. (Encycl.) Tout corps en mouvement tend à se mouvoir en ligne *directe*. (Condill.)

— Qui se fait en ligne droite. Mouvement direct. Vol direct. Un oiseau dont le vol est très-vif, *direct* et soutenu. (Buff.)

— Fig. Qui va droit au but. Attaque directe. Reproche direct. Argument direct.

— Fig. Qui a lieu, qui se fait sans intermédiaire, immédiat. Rapport direct. Correspondance directe. Communication directe. Les aliments âcres, salés, certains oxydes métalliques, l'ivresse, tout ce qui porte irritation et chaleur au pharynx, et y empêche les sécrétions muqueuses et perspiratoires, sont autant de causes locales *directes* excitantes de la soif. (Chauss.)

— *Être en contradiction, en opposition directe*. Être tout à fait en contradiction, en opposition.

— Astron. *Mouvement direct d'un astre*. Mouvement qu'il semble exécuter d'occident en orient, en suivant les signes du zodiaque. ‖ *Planètes directes*. Celles qui décrivent un mouvement direct.

— Dr. féod. *Seigneur direct*. Le seigneur dont une terre relève immédiatement.

— *Seigneurie directe*. Les droits d'un seigneur sur un héritage qui relève immédiatement de lui.

— Généal. *Ligne directe*. Ligne principale, celle qui contient les ascendants et les descendants. Les héritiers de la ligne *directe* passent avant ceux de la ligne collatérale. (Encycl.) ‖ On dit dans le même sens, Succession directe. Héritiers directs.

— Gramm. *Construction directe, ordre direct*. Construction qui place le sujet, le verbe et le complément dans l'ordre de la relation grammaticale. Cette construction est conforme au génie de la plupart des langues de l'Europe moderne, et particulièrement à celui de la langue française. ‖ *Régime direct* ou *complément direct*. V. RÉGIME OU COMPLÉMENT.

— Hist. et poés. *Harangue directe, discours direct*. Harangue, discours que l'historien ou le poëte met dans la bouche d'un personnage. Dans nos anciens poëtes et historiens, il y a beaucoup de harangues directes.

— Logiq. *Conclusion directe*. Nom que les anciens philosophes donnaient à une conclusion dont le petit terme était le sujet et le grand terme l'attribut. ‖ *Syllogisme direct*. Celui dont la conclusion est directe. ‖ Celui dont le grand terme et le petit terme gardent dans la conclusion la même raison que dans les prémisses. ‖ *Preuve directe*. Toute preuve résultant immédiatement d'un fait, par opposition aux simples inductions ou conjectures. ‖ *Proposition directe*. Toute proposition considérée par opposition à celle qui résulte du renversement de ses termes, et que l'on appelle pour cette raison, Proposition inverse.

— Math. *Raison directe, proportion directe, rapport direct*. V. RAISON. PROPORTION. RAPPORT. ‖ *Règle de trois directe*. V. RÈGLE.

— Mus. *Intervalle direct*. Celui qui fait un harmonique quelconque sur le son fondamental qui le produit. La quinte, la tierce majeure, l'octave et les répliques, sont rigoureusement les seuls intervalles directs. (Castil-Blaze.) ‖ Par extension, Tous les autres intervalles, tant consonnants que dissonnants que fait chaque partie avec le son fondamental pratique qui est ou doit être au-dessous d'elle. ‖ *Accord direct*. Celui qui a le son fondamental ou grave et dont les parties sont distribuées, non pas selon leur ordre le plus naturel, mais selon leur ordre le plus rapproché, comme: *ut, mi, sol, ut*, et non *ut, ut, sol, mi*. ‖ *Mouvement direct*. Celui que font deux parties qui montent ou descendent en même temps. Le mouvement *direct* est celui qui offre le moins de ressource dans l'harmonie. (Castil-Blaze.)

— Optiq. *Rayon direct*. Celui qui vient directement et immédiatement de l'objet à nos yeux, sans avoir été dévié par la réflexion. ‖ *Vision directe*. Celle qui est formée par des rayons directs.

DIRECTARIEN. s. m. Antiq. rom. Nom qu'on donnait aux voleurs qui s'introduisaient dans les maisons pour y commettre des larcins. Les lois du digeste prononçaient contre les *directariens* des peines plus fortes que contre les autres voleurs. (Encycl.)

DIRECTE. s. f. Dr. féod. Seigneurie de laquelle relevait immédiatement un fief, ou un héritage possédé en roture, en conséquence et en reconnaissance de laquelle les droits de quints et de lods en ventes étaient dus à celui qui avait la directe, en cas que l'héritage qui en relevait fût vendu.

les droits et les devoirs seigneuriaux lors du démembrement et de l'aliénation que l'on faisait de quelque partie de sa seigneurie.

DIRECTEMENT. adv. En ligne directe. Aller directement. Voler directement. Il s'en retourna comme il était venu, et bientôt je m'assurai qu'il se retirait *directement* et paisiblement dans sa cellule. (Brill.-Savar.)

— *Directement à*. La route consacrée par l'usage est toujours celle qui conduit le plus *directement* au port. (C. Fée.)

— Diamétralement. Les pôles sont directement opposés.

— Fig. Sans tergiverser. Aller directement à son but. Attaquer directement. Jamais Louis XI n'allait *directement* à son but, il cherchait sans cesse des détours, afin de faire perdre les traces de sa conduite. (Varr.)

— D'une manière immédiate, sans intermédiaire. Agir directement. Communiquer directement avec une personne. Correspondre directement. S'adresser directement au roi. Ce n'est point la voix timide des ministres qui doit porter à l'oreille des rois la plainte des malheureux; il faut que le cri du peuple puisse *directement* percer jusqu'au trône. (Saadi.) Ces coutumes émanent moins *directement* du dogme de l'immortalité de l'âme, que de celui de la résurrection des corps. (Montesq.)

— *Directement en face*. Tout à fait en face, vis-à-vis. Cette maison est directement en face du palais.

— Fig. *Directement opposé*. Tout à fait opposé. Experts directement opposés. Opinions directement opposées.

— Géom. *Lignes directement opposées*. Celles qui font partie d'une même ligne droite.

— Mécan. Un corps heurte directement un autre corps quand il le frappe dans une ligne droite perpendiculaire au point de contact.

DIRECTEUR, TRICE. s. (du lat. *director*, dérivé de *dirigo*, diriger; rad. *rectò*, directement; *ago*, je pousse, je mène). Celui, celle qui dirige, qui administre. Directeur de théâtre. Le directeur d'une entreprise. Le directeur de la Banque. La directrice d'une maison d'éducation. La tentation d'écrire est une de celles dont le *directeur* d'un théâtre doit se défendre avec le plus de soin. (Ourry.) L'habileté avec laquelle a été dirigé le grand Opéra à Paris a fait à la fois la fortune du théâtre et celle du *directeur*. (Id.)

— Nom qu'on donne à ceux qui sont préposés à la direction, au maniement, à la conduite des affaires d'une compagnie établie pour le commerce ou la finance. Les directeurs de la compagnie des Indes.

— Se dit encore en parlant du chef de certains établissements dont les fonctions sont analogues. Directeur des fortifications. Directeur de la monnaie.

— Particulièrement, celui qui préside dans certaines compagnies. Le directeur de l'Académie française. L'Académie française nomme tous les ans son *directeur* pour présider cette illustre assemblée. (Encycl.)

— Officier chargé d'une direction quelconque dans les ports militaires.

— Nom que portent les chefs de division du ministère de la marine. Le directeur du personnel. Le directeur des ports. Le directeur des colonies. Le directeur des fonds et des invalides. Le directeur des subsistances.

— Il s'est dit également des chefs des directions du ministère des finances.

— Se dit encore des chefs des principales subdivisions de chaque département. Directeur de l'enregistrement et des domaines. Directeur des contributions directes. Directeur des contributions indirectes.

— *Directeur de conscience*, ou simplement *directeur*. Ecclésiastique qui a soin de la conscience de quelqu'un. Le capital d'une femme n'est point d'avoir un *directeur*, mais de vivre si simplement qu'elle s'en puisse passer. (La Bruy.) L'abbé Gobelin, célèbre *directeur* de son temps, l'était de Mme de Maintenon, qui était à son tour la *directrice* de son *directeur*, qui avait besoin en effet d'être dirigé en bien des occasions. (Mme de Caylus.) Vos flatteurs, parmi lesquels il faudrait peut-être compter des *directeurs* infidèles que vous avez choisis pour vous séduire. (Boss.) Il serait bien à désirer que les jeunes personnes des deux sexes fussent toujours éclairées dans ces sortes de lectures par des *directeurs* qui connaîtraient la trempe de leur imagination. (Condill.)

— Hist. Chacun des cinq membres du Directoire exécutif. ‖ Titre que portaient les présidents des cercles germaniques.

— Hist. ecclés. Supérieur d'une maison de la congrégation des missionnaires du Saint-Sacrement.

— Législ. *Directeur du jury*. Magistrat institué par la loi du 16 septembre 1791, pour mettre une affaire criminelle en état d'être soumise au premier jury, dresser l'acte d'accusation, convoquer le jury, recevoir sa déclaration et rendre l'ordonnance qui doit en résulter. Il y avait un directeur dans chaque tribunal d'arrondissement.

— S'empl. adjectiv. Pouvons-nous concevoir que tous les organes des animaux, des plantes soient si bien consacrés à des destinations certaines sans une profonde sagesse, *directrice* des générations. (Virey.)

directio, dérivé de *dirigere*, diriger). Ligne suivant laquelle un corps se meut. La direction d'un oiseau qui vole. La direction de la rivière. Suivre la même direction. Abandonner sa première direction. Quelle direction ont-ils prise en partant? Les grands fleuves dans la plus grande partie de leur cours vont à peu près comme les chaînes des montagnes dont ils prennent leur source et leur *direction*. (Buff.)

— Tendance à se porter vers un point déterminé. Puisque tout corps en mouvement tend à se mouvoir en ligne directe, il est évident qu'il ne peut se détourner de cette *direction* pour décrire une courbe autour d'un centre, qu'autant qu'il obéit à une seconde force qui le dirige continuellement vers le centre de la courbe. (Condill.) La *direction* d'une force est la droite suivant laquelle elle tend à mouvoir les corps qui éprouvent son action. (Jourdan.)

— Position dans laquelle se trouvent deux objets, l'un par rapport à l'autre. Ce navire nous reste dans la direction du nord. Dans quelle direction se trouve-t-il? Regardez dans la direction de cet objet.

— *Être dans la direction d'un objet*. Être exactement vis-à-vis de cet objet. Être dans la direction d'une batterie.

— C'est dans un sens analogue qu'on dit en géométrie, que plusieurs points sont dans la même direction, pour dire qu'ils sont sur la même ligne.

— Fig. Donner à une affaire une direction convenable. Mes idées prirent alors une autre direction.

— Fig. *Prendre une bonne direction*. Adopter une bonne manière de se conduire. On dit dans un sens contraire, Prendre une mauvaise direction.

— Conduite en chef. Sous la direction d'un tel. Être préposé à la direction d'une affaire. Prendre la direction des affaires, des travaux. Confier la direction d'un établissement à une personne capable. Pendant sa direction.

— Nom que portent certaines administrations publiques ou particulières. Particulièrement: L'administration des ports militaires et les subdivisions de cette administration. La direction des ports militaires. La direction des constructions. La direction de l'artillerie. La direction des vivres.

— Se dit encore des divisions administratives des divers ministères. La direction du personnel. La direction des colonies. La direction des subsistances. La direction du dépôt de la guerre. La direction des contributions directes. La direction du mouvement général des fonds. La direction de l'enregistrement et des domaines. La direction des contributions indirectes.

— Quelques lexicographes ont pensé qu'on pouvait employer ce mot toutes les fois qu'il y avait distribution de finances ou d'occupations. Cette proposition est erronée, puisque le mot de *direction* indiquant un commandement, suppose toujours nécessairement des inférieurs recevant et exécutant les ordres d'un chef, ce qui permettrait d'en multiplier sans fin les acceptions.

— Emploi du directeur dans ces administrations. Solliciter une direction. Obtenir une direction. Le bureau de la direction. S'adresser à la direction.

— Étendue du pays où s'exercent les fonctions de directeur. Les limites d'une direction.

— Action de conduire, de diriger quelqu'un. Charge-toi de ma conduite, je t'en remets l'entière *direction*. (J.-J. Rouss.)

— *Direction de conscience*. Fonction de confesseur. ‖ Art méthodique de conduire les âmes dans la voie du salut.

— Nom qu'on donne aux maisons de la congrégation des missionnaires du Saint-Sacrement.

— Archit. *Direction d'un bâtiment*. Action de surveiller le travail, la construction de tout ce qui a été ordonné par le distributeur de l'édifice.

— Astrol. Calcul par lequel on prétendait trouver l'heure où devait arriver un accident bon ou mauvais, concernant une personne dont on tirait l'horoscope.

— Astron. *Direction d'une planète*. Mouvement que les planètes décrivent autour du soleil d'occident en orient.

— Finan. *Direction des finances*. Nom que prenaient autrefois des assemblées du conseil ou de quelques commissaires nommés par le roi, pour régler les affaires des finances. La grande direction des finances. La petite direction des finances.

— Législ. *Direction de créanciers*. Nom qu'on donnait autrefois à une assemblée de créanciers chargés de régler les affaires d'une succession, ou d'autres biens abandonnés pour payer les dettes.

— *Biens en direction*. Ceux dont l'administration est confiée à des syndics nommés par une assemblée de créanciers.

— Mécan. *Ligne de direction*. Ligne qui passe par le centre de la terre et par le centre de gravité d'un corps. ‖ *Angle de direction*. Angle compris entre les lignes de direction de deux puissances conspirantes.

— Phys. *Direction de l'aimant*. Ligne nord et sud dans laquelle se place toujours, à la variation près, une aiguille aimantée librement

— Théol. *Direction d'intention*. Dans le langage des casuistes, espèce d'arrière-pensée, opération de l'esprit en vertu de laquelle une action mauvaise de sa nature doit être considérée comme bonne par la fin qu'on lui propose.

DIRECTOIRE. s. m. (rad. *diriger*. V. ce mot.) Commission chargée d'une direction publique.

— *Directoire exécutif*, ou absol. *Directoire*. Institution créée, établie et organisée sous la Convention par la constitution pour exercer le pouvoir exécutif, supprimée le 10 novembre 1799, par l'établissement d'un gouvernement consulaire.

— Anc. législ. Juridiction établie à Strasbourg, et qui connaissait en première instance

des affaires relatives aux gentilshommes, et, par appel, des causes jugées par les baillis et juges seigneuriaux.

— Hist. Nom des conseils supérieurs d'administration qui furent créés dans chaque département par la constituante.

DIRECTOR. s. m. (mot lat. qui signifie *conducteur*). Chir. Sonde cannelée, dont on se sert pour diriger le bistouri dans les opérations chirurgicales.

DIRECTORAT. s. m. Hist. Fonctions de directeur.

— Leur durée. Pendant le directorat.

DIRECTORIAL, ALE. adj. Qui appartient au directoire. Pouvoir directorial. Puissance directoriale.

— Partisan du directoire. Députés directoriaux.

— S'empl. subst. dans ce sens. Les directoriaux.

DIRECTRICE. s. f. Géom. Ligne le long de laquelle on fait couler une autre ligne ou une surface, dans la génération d'une surface plane ou d'un solide.

DIRES. s. f. pl. Myth. Syn. de Furies ou Euménides. V. ces mots.

DIRHAM. s. m. Métrol. Unité de poids, pour l'or et l'argent, employée en Perse, et répondant à 9,79 grammes.

DIRHEM. s. m. Monn. Nom que les Arabes donnent à la drachme.

DIRHOMBOÉDRIQUE. adj. des 2 g. Se dit des combinaisons du système rhomboédrique de Mohs, d'où résultent deux rhomboèdres pareils unis ensemble.

DIRHYNQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., δὶς, double; ῥύγχος, bec). Annél. Qui a deux appendices céphaliques garnis de crochets. ‖ DIRHYNQUES. s. m. pl. Tribu de la famille des subannélidaires.

DIRIBITEUR. s. m. Hist. anc. Nom qu'on donnait chez les Romains à un esclave chargé d'arranger les ragoûts qu'on servait sur les tables et de leur donner diverses formes. ‖ On donnait également ce nom à ceux qui étaient chargés de distribuer les tablettes pour les suffrages, dans les assemblées et les jugements.

DIRIGAUG. s. m. Ornith. Oiseau de la Nouvelle-Galles méridionale, qu'on nomme aussi grimpereau, parce qu'il a l'habitude de grimper sur les arbres.

DIRIGEANT. part. prés. du v. Diriger. Il est invariable. Des créanciers dirigeant des poursuites contre leurs débiteurs.

DIRIGEANT, ANTE. adj. Qui dirige. Ne s'emploie que dans cette dénomination. *Ministre dirigeant*, ministre chargé du gouvernement en l'absence du chef de l'Etat.

DIRIGÉ, ÉE. part. pass. du v. Diriger. S'empl. adject. Qui est conduit, réglé. Leurs mouvements, *dirigés* suivant les mêmes proportions, produisent une harmonie douce et divine. (Barthél.) Les expériences mal *dirigées* ou mal faites ont produit ces systèmes bizarres qui ont si fort retardé les progrès de nos connaissances. (Seneb.)

— Qui est administré. Théâtre bien dirigé. Compagnie mal dirigée. Société dirigée par un chef habile. Le Pilote était une feuille radicale *dirigée* par M. Tissot. (De Balzac.)

— Qui tend, se porte, se meut vers. On trouvera de même que l'Euphrate et le golfe Persique sont *dirigés* d'occident en orient, et que presque tous les fleuves de la Chine vont d'occident en orient. (Buff.) On verra aussi, en jetant les yeux sur la carte de France, qu'il n'y a que le Rhône qui soit *dirigé* du nord au midi. (Id.)

— En parlant de choses morales. Son âme est dirigée par les lumières de la foi. Les passions, bien ou mal *dirigées*, engendrent les grandes vertus ou les grands crimes. (Libes.) Ce sont presque toujours de bons sentiments mal *dirigés* qui font faire aux enfants le premier pas vers le mal. (J.-J. Rouss.)

— *Dirigé de.* A été employé dans le sens de Gouverné, dominé, déterminé par. Quoi ! de quelques remords êtes-vous *dirigée*? (Rac.)

— *Dirigé par.* Les premiers dévots eux-mêmes qui ont été *dirigés* par les apôtres. (La Bruy.) Les lois mécaniques de la nature sont *dirigées* par une puissance intelligente. (B. de St-P.) Elle semble *dirigée* par une conscience céleste comme elle l'est par une conscience corporelle. (Id.) S'ils avaient été *dirigés* par la religion et par la nature, ils devraient se ré-[illegible] des idées depuis un siècle a été tout à fait dirigé par la conversation. (Mme de Staël.)

DIRIGER. v. a. 1re conj. (du lat. *dirigo*, je dirige, formé de *rectò*, en droite ligne; *ago*, je mène). Il prend, pour la douceur de la prononciation, un *e* après le *g* devant les voyelles *a* et *o*. *Dirigeant. Dirigeons. Je dirigeais, je dirigeas, nous dirigeâmes.* Proprement, Mener suivant la ligne droite. Inusité en ce sens.

— Faire prendre une direction. Tantôt d'un fer courbé, *dirigeant* vos ormeaux. (Rouss.) (Toi) qui *diriges* chez moi l'if et le chèvrefeuille. (Boil.)

— Guider, conduire. Diriger quelqu'un. Diriger un char. La volonté du Seigneur qui les *dirige*. (Mass.) C'est une erreur bien pitoyable d'imaginer que l'exercice du corps nuise aux opérations de l'esprit, comme si ces deux actions ne devraient pas marcher de concert, et que l'une ne dût pas toujours *diriger* l'autre. (J.-J. Rouss.)

— Conduire avec règle et mesure. L'art plus grand et mieux connu de la fauconnerie nous démontre qu'en *dirigeant* l'instinct naturel des oiseaux on peut le perfectionner autant que celui des autres animaux. (Buff.)

— Régler. Diriger des travaux. Diriger les études. Les habitudes du corps sont des mouvements réglés qui se font en nous, sans que nous paraissions les *diriger* nous-mêmes. (Condillac.)

— Dévot. Conduire dans la voie du salut, écouter en confession. Mme de Maintenon choisit Bourdaloue pour directeur; mais Bourdaloue n'accepta qu'à condition qu'il ne la *dirigerait* qu'une fois par an. (Tabl. des littér.)

Pénitents endurcis, que rien ne vous afflige;
L'on saura *diriger* celui qui vous *dirige*. (Sarlec.)

— Administrer, gouverner. Diriger une maison de banque. Diriger une maison religieuse. Diriger un théâtre. Catherine *dirigea* l'Etat selon ses vices. (Anquetil.)

— Fig. Diriger ses passions. Diriger ses idées. Diriger ses pensées. C'est un grand plaisir d'avoir un parti et de *diriger* les opinions des hommes. (Volt.)

— Fig. Dans le sens de Faire prendre une direction. On est presque toujours mené par les grands événements, et rarement on les *dirige*. (Volt.)

— *Diriger vers.* Tourner, porter vers. Le hasard a *dirigé* ce soir mes pas vers l'enceinte où reposent les corps de nos frères morts dans la paix du Seigneur. (De Villen. Bargem.) C'était des jésuites du Canada qui avaient *dirigé* des colons vers la culture. (Chateaubr.)

— Fig. Leur éducation ne fit que redoubler leur amitié, en la *dirigeant* vers leurs témoins réciproques. (B. de St-P.)

— Théol. mor. *Diriger son intention.* Rapporter ses actions à une fin certaine, et plus ordinairement à une bonne fin, quoiqu'en apparence elles puissent être blâmées.

— Astrol. Tirer une ou plusieurs directions.

— SE DIRIGER. v. pr. Diriger soi-même. Je me dirige vers Paris. Se diriger dans la voie du bien. Les gens du docteur, dans la crainte d'en être écrasés, ou d'être submergés par les eaux du Gange qui débordaient déjà de leurs rivages, prirent leur chemin à travers les champs, en se *dirigeant* au hasard vers les hauteurs voisines. (B. de St-P.)

— Etre dirigé. Le style du cadran solaire horizontal doit se diriger au nord.

— S'élever vers. La plupart des plantes se dirigent vers le ciel.

— *Se diriger à.* Nous traversâmes des bois d'oliviers en nous *dirigeant* au midi. (Chateaub.)

DIRIMANT, ANTE. adj. (du lat. *dirimens*, part. prés. de *dirimo*, je romps). Droit can. Qui détruit, qui rompt, qui annule.

— Ne s'emploie que dans cette locution, *Empêchement dirimant.* Défaut qui emporte la nullité d'un mariage.

— Rigoureusement parlant, le mot *dirimant* n'a pas d'autre signification que celle d'*empêchement*, et lorsque dans la langue du palais, on se sert de l'expression *empêchement dirimant*, on ne fait qu'un pléonasme. Cependant, l'usage a consacré la réunion de ces termes pour classer en droit les diverses sortes d'empêchements, suivant les divers effets qu'ils peuvent produire, d'après la nature particulière des faits sur lesquels ils reposent.

DIRK. s. m. Rel. Sorte de poignard dont se servent les montagnards écossais.

DIROTE. s. m. Entom. Genre d'insectes coléoptères de Java.

DIS. Pharm. Abréviation usitée dans les formules pharmaceutiques, pour *dissolvatur* ou *dissolutio*, qu'il soit dissous ou dissolution.

DIS. s. m. Mus. Mot qui signifie *re dièse*. ‖ Expression par laquelle les Allemands désignent quelquefois le ton de *mi* bémol. Cette désignation est vicieuse en ce qu'elle fait considérer le *mi* bémol comme *re* dièse, *dis* signifiant *re* dièse et non pas *mi* bémol.

— A signifié Jour dans le vieux français et se retrouve encore presque tout entier dans la désinence des noms de chaque jour de la semaine. Lundi, mardi, etc. Il vient du lat. *dies*, jour.

— Myth. Nom que les anciens donnaient à Pluton, comme un diminutif de *dives*, riche. [illegible] descendre.

DIS. (ét. gr., δὶς). Particule prépositive qui entre dans la composition des mots. Le plus souvent elle a un sens négatif. Discordance, disgrâce, disproportion, dissemblable.

— Quelquefois elle marque disparité. Disputer, disposer, discerner, discourir.

— Elle change l'*s* en *f*, dans la composition d'un mot dont le radical commence par un *f*. *Facile, difficile; forme, difforme; famé, diffamer.*

— Souvent aussi elle se change en *di*. Diviser, divertir.

— Quelquefois elle augmente la signification du primitif. Dilater, diminuer, divulguer, dissimuler, dissoudre.

— Quelquefois elle vient du grec δὶς, deux fois. Diphthongue, dissyllabe, distique.

DISA. s. f. Bot. Genre d'orchidées, comprenant dix-huit espèces de plantes à feuilles simples, toutes originaires du cap de Bonne-Espérance.

DISABLE. adj. des 2 g. Qui peut se dire. ‖ Exprimable.

DISABILITÉ. s. f. Vieux mot qui a signifié, Impuissance, manque d'habileté.

DISAGRÉÉ, ÉE. part. pass. du v. Agréer. S'est pris adjectiv. Présent disagréé. Chose disagréée.

DISAGRÉER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *dis*, partic. privat., et *agréer*, accepter). Ne pas accepter, refuser. Disagréer un présent.

DISANDRE. s. f. Bot. Genre de plantes personnées du Levant.

DISANT, BIEN-DISANT, ANTE. adj. Disert, éloquent. V. BIEN-DISANT.

— *Soi-disant.* Qui se dit, qui prétend être. Un soi-disant huissier. V. SOI-DISANT.

DISARRÈNE. s. m. Bot. Genre de plantes graminées de la Nouvelle-Hollande.

DISBRODÉ, ÉE. part. pass. du v. Disbroder. S'empl. adjectiv. Soie disbrodée.

DISBRODER. v. a. 1re conj. Techn. Laver la soie après qu'elle est sortie de la teinture.

DISBRODURE. s. f. Techn. Eau dans laquelle on a lavé la soie après qu'elle est sortie de la teinture.

DISCALE. s. f. (ét. gr., δὶς, double; χαλάω, j'abaisse). Comm. Déchet dans le poids d'une marchandise, produit par l'évaporation de son humidité. La discale d'une botte de soie.

DISCALÉ, ÉE. part. pass. du v. Discaler. S'empl. adjectiv. Marchandise discalée.

DISCALER. v. a. 1re conj. (ét., V. DISCALE). Comm. Eprouver du déchet dans le poids des marchandises. Cette soie a discalé de deux onces.

DISCANT. s. m. (du gr. δὶς, doublement, et du lat. *cantus*, chant). Mus. anc. Espèce de contre-point que composaient sur-le-champ des parties supérieures, en chantant impromptu sur le ténor ou sur la basse.

— Musiq. mod. Nom anglais de la voix de soprano dans la musique d'église.

DISCÉDÉ. part. pass. du v. Discéder.

DISCÉDER. v. n. 1re conj. (du lat. *discedere*, se retirer, s'éloigner). S'éloigner. Inusité au propre.

— Fig. Se dit quelquefois pour S'éloigner, s'écarter de l'opinion de quelqu'un.

DISCÉLIEN. s. m. Bot. Genre de mousses.

DISCEPTATEUR, EUSE. s. Celui, celle qui dispute, qui discute.

DISCEPTATION. s. f. (pr. *di-cèp-ta-ci-on*). Didact. Dispute, discussion.

DISCEPTÉ, ÉE. part. pass. du v. Discepter.

DISCEPTER. v. a. 1re conj. Disputer, débattre, plaider. Inus.

DISCERNÉ, ÉE. part. pass. du v. Discerner. S'empl. adject.

On verra l'innocent *discerné* du coupable,
Je n'en perdrai pas moins ce peuple abominable
(Racine.)

DISCERNEMENT. s. m. (ét. lat., *dis*, partic. extract.; *cerno*, je vois). Action de discerner.

— Distinction. Faire le discernement de deux choses. On ne saurait faire de loin le *discernement* des couleurs. (Acad.) Il a des termes tout à la fois civils et hautains, une honnêteté impérieuse, et qu'il emploie sans *discernement*. (Mass.)

— Se dit dans le même sens en parlant des personnes. Il parle sans nul *discernement* des personnes qui l'écoutent. (La Bruy.) Il n'a nul *discernement* des personnes, ni du maître, ni des conviés. (Id.) Pour nous juger, pour faire le terrible *discernement* des boucs et des brebis. (Mass.)

— Fig. Qualité de l'esprit qui aperçoit les différences qui distinguent une chose d'une autre, et les classe suivant leur valeur réciproque. Discernement exquis. Discernement subtil. Avoir du discernement. Un juste discernement. Après l'esprit de *discernement*, ce qu'il y a de plus rare au monde, ce sont les diamants et les perles. (La Bruy.) Le *discernement* et le jugement comparent les choses, en font la différence, et apprécient exactement la valeur des unes et des autres; mais le premier se dit plus particulièrement de celles qui concernent la pratique. (Condill.) Il faut du *dis*-[illegible] et du jugement dans la conduite de la vie. (Id.) Avec quel juste mais noble *discernement* sut-il séparer les intérêts de la religion d'avec ceux de la politique. (Fléch.)

— Jugement. Le *discernement* des femmes est admirable pour deviner les coups qu'on veut leur porter ou les trahisons qu'on médite contre elles. (Encycl.) Cette sagesse qui donne le *discernement* pour connaître, et la prudence pour agir. (Fléch.) Avec *discernement* punit et récompense. (Corn.)

— Art de bien juger du mérite des gens et des ouvrages. Elles n'usent d'aucun *discernement* dans le choix de leurs directeurs. (La Bruy.) Le *discernement* des esprits, des talents et des complexions pour la distribution des postes et des emplois. (Id.) Dans les gouvernements despotiques, où le caprice et le hasard appellent seuls aux fonctions les plus éminentes, le *discernement* n'est qu'un accident. (St-Prosper.)

— Talent de découvrir les différences entre des choses supposées semblables, et les ressemblances entre des choses supposées différentes. Le *discernement* même, celui qui est relatif aux objets purement matériels, ne s'acquiert qu'à la suite de fréquentes comparaisons et de nombreux rapprochements. (St-Prosper.)

— Vue d'une idée en elle-même.

— Jurispr. Faculté de réfléchir, d'apprécier. Celui qui commet un crime ne peut être puni s'il a agi sans *discernement*. (Merlin.) Lorsque l'accusé a moins de seize ans, et qu'il a agi sans *discernement*, il est remis à ses parents ou conduit dans une maison de correction jusqu'à vingt ans. (Id.) Lorsque l'accusé a moins de seize ans, et qu'il agi avec *discernement*, il est condamné à peu près à la moitié de la peine à laquelle il aurait pu être condamné s'il avait eu plus de seize ans. (Id.)

— Iconol. On le caractérise par une femme d'un air grave et d'une mise modeste. Ses attributs sont un crible et un râteau.

DISCERNER. v. a. 1re conj. (du gr. δὶς, part. séparat., et du lat. *cernere*, voir). Découvrir, voir distinctement, sans confusion. Le microscope aide à discerner les plus petits objets. L'obscurité de la nuit empêche de discerner les objets. A peine la vue peut-elle atteindre à *discerner* la partie du ciel qui les sépare. (Fén.) Pour bien *discerner* les choses, il ne faut être ni trop près ni trop loin; de trop près la vue se confond; de trop loin la chose disparaît. (Sallent.)

Derrière ce lutrin. . .
A peine sur son banc on *discernait* le chantre. (Boil.)

— Fig. Reconnaître, découvrir, distinguer avec l'œil de l'intelligence. Il faut avoir du mérite pour le *discerner* dans les autres. (Diderot.) Chaque homme a assez de lumière pour *discerner* ce qui est honnête. (Condill.) On *discernait* encore dans son âme ce fond d'inclinations basses qu'il reçut de la nature et ces sentiments élevés qu'il devait à son premier état. (Barth.) Vous dirai-je qu'elle pénétrait dès son enfance les défauts les plus cachés des ouvrages d'esprit, et qu'elle en *discernait* les traits les plus délicats? (Fléch.)

— *Discerner de*, ou *d'avec*. Faire la distinction de, ne pas confondre. Discerner une chose d'une autre. L'obscurité empêche de discerner les couleurs les unes d'avec les autres. On ne *discernait* plus les pauvres de nécessité d'avec ceux de libertinage. (Fléch.) Il discerne les raisons de la bonne cause d'avec les prétentions et les artifices de la mauvaise. (Id.) Il s'applique à *discerner* la cause du juste d'avec celle du pécheur. (Id.) Rien ne paraît plus important que de *discerner* les choses auxquelles nous pouvons nous appliquer avec succès, de celles où nous ne pouvons qu'échouer. (Condill.)

— L'Académie semble poser en règle qu'il faut toujours dire en ce sens, Discerner une chose d'une autre ou d'avec une autre; discerner le flatteur d'avec l'ami. D'après cela on pourrait blâmer Racine d'avoir dit: *Discernez-vous si mal le crime et l'innocence?* Nous croyons que Racine s'est bien exprimé. Autre chose est *discerner le crime et l'innocence*, *discerner le flatteur et l'ami*, et *discerner le crime de*, ou *d'avec l'innocence*, *l'ami de*, ou *d'avec le flatteur*. Dans le premier cas, c'est entre plusieurs choses, entre plusieurs personnes, discerner ce qui est crime, ce qui est innocence, ceux qui sont les flatteurs et ceux qui sont les amis; dans le second, c'est, entre deux choses, entre deux personnes, trouver par la comparaison laquelle est le crime, laquelle est l'innocence, quel est l'ami, quel est le flatteur.

— SE DISCERNER. v. pron. Être discerné. Le vrai, l'utile et l'agréable réunis ne se *discernent* plus du beau, c'est le beau lui-même. (La Bruy.) Tout ce qui est mérite se sent, se *discerne*, se devine réciproquement. (Id.)

DISCESSION. s. f. (du lat. *discessio*, de *discedere*, s'en aller; formé de *dis*, partic. séparative; *cedo*, céder). Hist. anc. Manière de faire connaître le vœu du sénat romain, en se groupant autour de celui dont on adoptait l'avis. Quand après la *discession* l'opinion de la majorité paraissait encore douteuse, on recueillait encore les suffrages. (Encycl.)

DISCHIDION. s. m. Bot. Genre de plantes qui ressemblent à la violette.

DISCHIRIE. s. m. Entom. Genre d'insectes [illegible]

DISCICOLE. adj. des 2 g. (ét. lat., *discus*, disque; *colo*, j'habite). Bot. Se dit d'un champignon qui croît sur la tranche des troncs des pommiers coupés.

DISCICOLLE. adj. des 2 g. (ét. lat., *discus*, disque; *collum*, cou). Didact. Qui a le cou ou le thorax en forme de disque.

DISCIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *discus*, disque; *fero*, je porte). Bot. Qui porte un disque. Les apothécies des lichens gymnocarpes sont discifères.

DISCIFLORE. adj. des 2 g. (ét. lat., *discus*, disque; *flos*, fleur). Bot. Qui a les folioles de son involucre réunies en un disque subarrondi et sublobé.

DISCIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *dis*-

cup, disque, *forma*, forme). Didact. Qui est plat et orbiculaire, en forme de disque.

DISCIGYNE. adj. des 2 g. (ét. gr., δίσκος, disque; γυνή, femme). Bot. Dont l'ovaire est implanté sur un disque. Plantes discigynes.

DISCIPLE. s. m. (en lat. *discipulus*, élève, de *disciplina*, instruction; rad. *disco*, j'apprends). Celui qui apprend d'un autre quelque science ou quelque art libéral. Disciple soumis. Disciple docile. Disciple indocile, inattentif. Exercer ses disciples. Instruire ses disciples. Aimer ses disciples. Avoir de nombreux disciples. Jamais *disciple* ne fut plus docile ni plus attentif. (Fléch.) On me croit son *disciple*, et je le tiens à gloire. (Corn.) Vers le temps où Platon ouvrait son école à l'Académie, Antisthène, autre *disciple* de Socrate, établissait la sienne sur une colline placée de l'autre côté de la ville. (Barth.)

— Dans un sens plus restreint, se dit de celui qui après avoir puisé dans les instructions d'un maître ou dans ses ouvrages, des opinions, une doctrine particulière, un système différent de tous les autres systèmes, y adhère, s'y attache préférablement à tout autre. Dans ce sens, *disciple* ne suppose pas absolument qu'on ait pris des leçons du maître; on peut être disciple d'un maître qu'on n'a jamais vu. Ainsi l'on dit : Disciple de Socrate. Disciple de Platon. Disciples d'Epicure. Les disciples du Portique. Les disciples de l'Académie. Disciples de saint Augustin, de saint Thomas. Disciple de Descartes. Disciples de Newton. Descartes a eu de son temps beaucoup de disciples, il en a beaucoup moins aujourd'hui. Voltaire était disciple de Newton. Enfin, si durant notre révolution, le directeur La Revellière-Lépeaux, fondateur de la religion des théophilanthropes, n'a pas manqué de *disciples*, pourquoi s'étonner qu'aujourd'hui les abbés Châtel et Auzou fassent des dupes sous le nom de *disciples*? (St-Prosper.)

— En ce sens, *disciple* se dit aussi en littérature de celui qui suit les préceptes, qui adopte la manière d'écrire de tel écrivain, de tel poète. Disciple de Virgile. Disciple d'Horace. Disciple de Racine. Disciple de Corneille. De ces maîtres savants *disciple* ingénieux. (Régn.)

— Poét. *Disciple d'Apollon*. Celui qui se livre à la poésie, art auquel préside Apollon. On dit dans un sens analogue. Disciple d'Hermès. Disciple de Flore. Disciple d'Esculape.

L'air du matin, la fraîcheur de l'aurore,
Appellent à l'envi les *disciples* de Flore (Delille.)

— D'Alembert prétend que *disciple*, surtout en poésie, est moins noble que *élève*. Il ne se rappelait pas sans doute ces beaux vers de La Fontaine, au sujet de Malherbe et de Racan :

Ces deux rivaux d'Horace, héritiers de sa lyre,
Disciples d'Apollon, nos maîtres pour mieux dire.
(La Fontaine.)

— Ailleurs le même poète emploie ce mot dans un sens familier; en parlant du renard qui s'est mis en tête d'apprendre du loup à ravir les moutons, il dit :

Le *disciple* aussitôt droit au coq s'en alla,
Jetant bas sa robe de classe,
Oubliant les brebis, les leçons, le régent. (La Font.)

— *Disciples de Jésus-Christ*. Nom qu'on a donné dans l'Evangile et dans l'histoire ecclésiastique à ceux qui suivaient Jésus-Christ comme leur maître et leur docteur. || Nom que portèrent les premiers chrétiens. || Particulièrement, les douze apôtres.

— Se dit par extension de tous les chrétiens. Jésus-Christ venant sur la terre avec cet esprit d'unité a voulu que tous ses *disciples* fussent unis. (Boss.)

— Absol. Les disciples de Jésus. Les *disciples* abandonnèrent Jésus pendant la passion. (Fleur.) Les *disciples* étaient renfermés dans le cénacle pendant qu'ils craignaient les Juifs. (Id.) Saint Pierre dit qu'après la résurrection les *disciples* étaient rassemblés au nombre de six-vingts. (Id.) Saint Paul nous assure que Jésus-Christ ressuscité s'est fait voir à plus de cinq cents *disciples*. (Id.) Pour avoir la consolation de s'entretenir avec un *disciple* qui eût vu Jésus-Christ. (Mass.)

— *Le disciple bien-aimé*, Se dit en parlant de saint Jean l'Evangéliste, parce que Jésus l'aimait par dessus tous les autres.

— Fig. Disciple de la vérité. Les disciples de la foi. Les disciples de l'Evangile. La religion et l'honneur ont des *disciples* zélés; l'une et l'autre font des martyrs. (Beauch.)

— *Disciple* se dit aussi des femmes. Quelques *disciples* de la bienheureuse Angéline fondèrent de nouveaux monastères en diverses provinces. (Trév.)

— Syn. comp. DISCIPLE. ÉLÈVE. ÉCOLIER. *Dis-*

[illegible]

tique, *écolier* à la première instruction. *L'écolier* ne sait rien, il peut apprendre; *l'élève* sent l'excellence de l'art, il veut imiter son maître; le *disciple* est attaché à la doctrine de son maître, il la professe, il la défend.

DISCIPLINABLE. adv. des 2 g. Capable d'être discipliné. Cet homme n'est pas disciplinable. De nos jours, le courageux Martin a prouvé qu'à force de patience et de sang-froid on pouvait rendre jusqu'au tigre *disciplinable*. (St-Prosp.) Il y a des animaux d'un naturel si farouche qu'ils ne sont jamais *disciplinables*. (Du Ros.)

— Un ancien poète a dit de l'éléphant :

Il connaît les vertus; inspiré par les dieux,
Il est reconnaissant, chaste, *disciplinable*;
Il chérit l'innocent et punit le coupable.

— Aisé à discipliner, docile. L'éléphant est de tous les animaux le plus disciplinable.

DISCIPLINAIRE. adj. des 2 g. (ét., V. DISCIPLINE). Qui concerne la discipline. Règlement disciplinaire. Peine disciplinaire.

DISCIPLINAIRE. s. m. Hist. ecclés. Nom sous lequel les anglicans désignèrent longtemps les membres de l'église presbytérienne.

DISCIPLINAIREMENT. adv. Conformément à la discipline, suivant les règles de la discipline.

DISCIPLINANT. part. prés. du v. Discipliner Il est invariable. Des colonels disciplinant leurs régiments.

DISCIPLINANT, ANTE. adj. v. Qui établit, produit la discipline.

DISCIPLINE. s. f. (ét. lat., *disciplina*, enseignement; rad. *disco*, j'enseigne). Instruction qui se transmet.

— Études, arts ou sciences que l'on étudie. Zénon déclarait inutiles toutes les libérales *disciplines*. (Mont.) Que l'on estime tant qu'on voudra toutes les *disciplines* prises pour les sources du savoir humain; qu'on respecte les cendres de ceux qui les possèdent... pour moi, je remarque tous les jours tant de fous lettrés, et cette *stultitia litterata* me paraît si importune partout, qu'elle me donne un dégoût de la science qui n'est pas une des moindres causes de mon chagrin. (La Mothe Le Vay.) Le monde est une école et un lieu de *discipline*. (St-Evrem.)

— Éducation. Il y a des animaux capables de discipline. Le caprice des enfants n'est jamais l'ouvrage de la nature, mais d'une mauvaise *discipline*. (J.-J. Rouss.)

— Institution, direction, conduite. Bonne discipline. Sage discipline. Discipline rigoureuse. On a mis ce jeune homme sous la *discipline* d'un maître et d'un gouverneur qui le rendront savant et vertueux. (La Bruy.) Bossuet tenait le dauphin sous une *discipline* tellement sévère, qu'il n'inspira à ce prince que le dégoût de toute instruction. (Du Roz.)

— Règlement, ordre, lois qui régissent certains corps, certains ordres, et auxquels tous ceux qui en font partie sont obligés de se conformer. La discipline ecclésiastique et religieuse. Discipline militaire. Discipline académique. Discipline rigoureuse. Observer la discipline. Enfreindre la discipline. Rétablir la discipline. Vivre dans la discipline. Manquer à la discipline.

— Observation de ces lois. Il y a du relâchement dans la discipline. Affaiblissement de la discipline.

— Par ext., Observation de toutes les règles qui nous imposent des devoirs moraux. La discipline des vertus. La discipline des mœurs. En un siècle où la *discipline* des mœurs est relâchée. (Fléch.) La *discipline* des mœurs périt. (Mass.)

— *Discipline de l'Église*. L'ensemble des constitutions apostoliques et des divers règlements établis par les papes et les conciles pour la police extérieure et le gouvernement de ce grand corps. Les protestants, qui trouvaient la *discipline* de l'Eglise un peu sévère, ont jugé à propos de la calomnier. (J. Barth.) Tout ce qui est de pure *discipline* n'est pas de foi, et peut varier selon le temps et les lieux, être pratiqué dans une église et non adopté dans l'autre. (Id.) L'Eglise pourrait modifier toutes les lois de sa *discipline* et en supprimer un grand nombre. (Id.) Puisse la *discipline* ecclésiastique être entièrement rétablie! (Boss.)

Digne restaurateur de la sainte doctrine,
Lui seul peut retenir l'antique *discipline*. (Villon.)

— *Discipline militaire*. Ensemble des règles prescrivant au soldat l'obéissance aux ordres, et exigeant de l'officier la poursuite des infractions qui violent ces ordres. Mandez à votre épouse que, pour le maintien de la *discipline* militaire, demain à pareille heure vous ne serez plus. (Fréd. le Gr.) L'ordre et la *discipline* s'augmentent avec les armées. (Boss.) Pour mieux affermir la *discipline* militaire. (Volt.) La *discipline* sévère à laquelle le roi les avait accoutumés. (Id.) La *discipline* à laquelle le czar avait accoutumé ses troupes le paya bien de ses peines. (Id.) Dans une armée, la *discipline* pèse comme bouclier et non comme joug. (Rivar.) Les Allemands furent les premiers à recevoir une *discipline* qui ne demandait que la force du corps et la subordination des esprits. (Rayn.)

— *Bataillons de discipline*. Bataillons où l'on incorpore les soldats que l'on punit pour leur mauvaise conduite.

[illegible]

— *Salle de discipline*. V. SALLE.

— *Discipline judiciaire*. L'ensemble des devoirs des magistrats envers le public et leurs compagnies, et ceux des officiers ministériels envers le public et les magistrats.

— *Discipline de collége*. Tout ce qui tient à la surveillance des élèves, à la distribution des exercices, aux sorties, aux promenades, aux punitions. Sous l'ancien régime, la *discipline* des colléges était sévère sans doute, mais elle avait quelque chose de paternel, parce que, laissée à la discrétion du principal, elle pouvait fléchir selon le caractère de tel ou tel écolier. (Encycl.) La *discipline* actuelle n'en est pas moins insupportable aux élèves. (Id.)

— Fouet de cordelettes ou de petites chaînes dont se servent des dévots, et surtout des religieux, pour se mortifier ou pour châtier ceux qui sont sous leur conduite. On avait alors établi une sorte de proportion entre les grâces d'en haut et les coups de *discipline*. (Encycl.) C'était une dette dont saint Dominique se libérait aisément en six jours, et il pouvait ainsi sauver soixante âmes pendant un an, à raison de dix-huit millions de coups de *discipline*. (Id.)

Laurent, serrez ma haire avec ma *discipline*,
Et priez que le ciel toujours vous illumine.
(Molière.)

— Châtiment qu'on impose aux religieux, coups de discipline. Mériter la discipline. Recevoir la discipline. Les dévots prennent eux-mêmes la discipline. Les religieux s'imposaient volontairement la *discipline* pour se mortifier, ou ils la recevaient en plein chapitre de la main de leurs confrères en punition de quelque péché. (Billot.) Ce ne fut qu'en 508 que saint Césaire d'Arles introduisit dans un cloître l'usage de la *discipline*, comme moyen de corriger les moines indociles. (Id.)

— Bot. *Discipline de religieuse*. Nom vulgaire de l'amarante à queue.

DISCIPLINÉ, ÉE. part. pass. du v. Discipliner. S'empl. adjectiv. Armée disciplinée. Troupes bien disciplinées. Collége discipliné. Moines disciplinés. Donnez-moi trente mille hommes bien *disciplinés*, et je les préférerai à quatre-vingt mille qui n'ont que de la bravoure. (Prince Eugène.)

DISCIPLINER. v. a. 1re conj. (ét., V. DISCIPLINE.) Régler. Discipliner sa maison. Discipliner un couvent.

— Instruire, former. Discipliner une troupe.

— Soumettre à la discipline. Discipliner les jeunes gens. Discipliner les militaires.

— T. de couv. Donner la discipline. Discipliner un religieux coupable. On l'a discipliné en plein chapitre.

— SE DISCIPLINER. v. pron. Soumettre soi-même à la discipline. Ce corps commence à se discipliner.

— Être discipliné. Les corps francs ne peuvent se discipliner.

— Se discipliner mutuellement.

— Se donner la discipline. Quelques religieux se disciplinent deux fois la semaine.

— Delille l'a employé dans le sens de Plier à, avec la préposition *à*. *Discipliner au* joug leur docile courage. Cet exemple n'est pas à imiter.

DISCOBOLE. adj. m. (ét. gr., δίσκος, disque; βάλλω, je lance). Hist. anc. Se disait de l'athlète qui faisait profession de l'exercice du disque, et en disputait le prix dans les jeux olympiques. Un athlète discobole.

— S'empl. substantiv. Un discobole. Les discoboles.

— Ichthyol. Qui a les nageoires ventrales réunies sous la gorge en un disque arrondi. || DISCOBOLES. s. m. pl. Famille de poissons subbrachiens. || Famille de sternoptérygiens. || Famille de malacoptérygiens.

DISCOCYMATIEN, IENNE. adj. (ét. gr., δίσκος, disque; κυμάτιον, cymation). Bot. Qui est pourvu d'une membrane proligère. || DISCOCYMATIENS. s. m. pl. Tribu de la famille des lichens, à membrane proligène.

DISCOÏDAL, ALE. adj. (ét. gr., δίσκος, disque; εἶδος, forme, ressemblance). Didact. Qui a de la ressemblance avec un disque.

— Bot. Se dit des épipleures, quand ils proviennent du disque de la surface inférieure des élytres.

DISCOÏDE. adj. des 2 g. (ét. gr., δίσκος, disque; εἶδος, forme, figure). Hist. nat. Qui a la forme d'un disque, qui ressemble à un disque.

— Bot. Qui a deux faces aplaties parallèles, avec une épaisseur notable et un bord circulaire obtus. Graines discoïdes. Fruit discoïde. Les noix vomiques sont discoïdes. Quelques agarics sont discoïdes.

— Conchyl. *Coquilles discoïdes*. Celles dont les tours de spires sont enroulés verticalement. Les coquilles des planorbes, des nautiles et des ammonites sont discoïdes.

— Zool. *Animal discoïde*. Animal qui offre un disque coloré au milieu d'un fond d'une autre teinte. || Qui est aplati et presque orbiculaire.

— DISCOÏDES. s. m. pl. Famille de la cohorte des hyménothalames, et ordre de la classe des cœnothalames, comprenant les lichens qui ont leurs apothécies en forme de scutelles entourées d'un rebord produit par la fronde.

DISCOÏDÉ, ÉE. adj. (ét. gr., δίσκος, disque; εἶδος, ressemblance). Didact. Qui est aplati et

[illegible]

— Bot. S'est dit des synanthérées, dont la calathide, ni radiée, ni radiatiforme, est petite, déprimée ou planiuscule au sommet, et composée de fleurs courtes, droites, parallèles, entassées.

DISCOÏDO-RADIÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *discus*, disque; *radius*, rayon). Bot. Se dit de la calathide des synanthérées, quand il y a deux couronnes, l'une extérieure radiante, l'autre intérieure irradiante.

DISCOLORE. adj. des 2 g. (du gr. δίς, double; et du lat. *color*, couleur). Didact. Qui a deux couleurs, qui est de deux couleurs. On dit aussi Bicolore et dichroé.

— Bot. Se dit de tout organe plane, surtout des feuilles, dont les deux faces ne sont pas de la même couleur.

DISCONTINU, UE. adj. (ét. fr., *dis*, partic. séparat., et *continu*) Qui n'est pas continu.

— Minér. Se dit, dans la nomenclature minéralogique de Haüy, d'une variété dont le signe est composé d'exposants formant une progression à laquelle il manque un terme pour qu'elle soit continue. Chaux sulfatée discontinue.

DISCONTINUATION. s. f. (pr. *dis-kon-ti-nu-a-ci-on*; ét. lat., *dis*, partic. négat., *cum*, avec; *teneo*, je tiens). Interruption, cessation pour un temps. Discontinuation des travaux. Discontinuation du commerce. La *discontinuation* des études lui en fera perdre tout le fruit. (Trév.)

DISCONTINUÉ, ÉE. part. pass. du v. Discontinuer. S'empl. adjectiv. Travail discontinué. Etudes discontinuées.

DISCONTINUER. v. a. 1re conj. (ét. V., DISCONTINUATION). *Je discontinue, nous discontinuons. Je discontinuais, nous discontinuïons, vous discontinuïez. Que je discontinue, que nous discontinuïons, que vous discontinuïez*, etc. Interrompre, en parlant de choses qu'on a commencées. Discontinuer un travail.

— *Discontinuer de*. Discontinuer de travailler. Discontinuer de marcher. Discontinuer de courir. Discontinuer de parler. Callisthènes ayant été condamné, Lysimaque ne *discontinua* pas pour cela de venir le voir. (Roll.) Oh! j'espère qu'il ne jouira pas du plaisir de voir que la crainte d'encourir sa disgrâce m'ait fait *discontinuer* de visiter un ami vertueux et condamné sans l'avoir mérité. (Id.)

— Neutral. Cesser. La guerre discontinue. La pluie ne discontinue pas. Les personnes qui parlent sans *discontinuer* sont aussi peu propres à la société que celles qui ne parlent jamais. (Girard.)

— SE DISCONTINUER. v. pron. Être discontinué. Il y a des opérations chimiques qui ne peuvent se discontinuer.

— Syn. comp. DISCONTINUER. CESSER. FINIR. On *finit* en achevant l'entreprise; on *cesse* en l'abandonnant; on *discontinue* en l'interrompant.

DISCONVENABLE. adj. des 2 g. Qui ne convient pas. Ce que vous dites là est disconvenable. Il est disconvenable de parler ainsi.

DISCONVENABLEMENT. adv. D'une manière qui ne convient pas. Parler disconvenablement.

DISCONVENANCE. s. f. (ét. lat., *dis*, partic. négat., *cum*, avec; *venio*, je viens). Défaut de convenance. Parmi les honnêtes gens, les rapports augmentent avec les années... Pour les gens vicieux, les *disconvenances* augmentent. (Mme Necker.)

— Disproportion. Disconvenance d'âge.

— Inégalité. Disconvenance d'humeur.

— Différence. Il y a trop de disconvenance entre ces choses.

— Gramm. On dit qu'il y a disconvenance entre les mots qui composent une période, lorsque ces mots sont construits contre l'analogie, ou lorsqu'ils rassemblent des idées disparates entre lesquelles l'esprit aperçoit de l'opposition ou ne voit aucun rapport.

— *Disconvenance de construction*. Il y a disconvenance de construction entre deux membres d'une phrase quand le premier étant affirmatif, on le joint au second par la conjonction *ni*. Exemple : Nous défendons que vous insultiez un malheureux, *ni* que vous lui refusiez votre assistance. || Ou quand le premier étant négatif on le joint au second par la conjonction *et*. Il n'a jamais connu l'amitié *et* ses douceurs.

— Il y a encore disconvenance, quand le premier étant négatif, on sous-entend au second le verbe dans un sens affirmatif. Exemple : Notre réputation *ne dépend pas* des louanges qu'on nous donne, mais des actions louables que nous faisons.

— Il y aurait encore, selon quelques grammairiens, une disconvenance à éviter entre les deux membres d'une période, quand, après avoir exprimé, dans le premier, un adjectif, on le sous-entend dans le second, en un genre différent. Exemple : Sa réponse est *dictée*, et même son silence. Mais on se trompe. Ce n'est point *dictée* qui est sous-entendu, mais bien *est dicté*. Ce vers n'a rien de répréhensible quant à la beauté de l'expression, et quant à la construction grammaticale, il ne faut pas un grand effort d'intelligence pour suppléer le mot sous-entendu. Il en est de même des

[illegible]

trouvent quelquefois dans les phrases où un verbe au singulier dans un membre est sous-entendu au pluriel dans le membre suivant. Ces disconvenances, comme l'observe un bon philologue, peuvent paraître des négligences en prose; mais souvent elles sont des beautés, ou plutôt une bonne analyse fait souvent disparaître les disconvenances que le froid grammairien croit apercevoir.

— *Disconvenance de temps*. Il y a disconvenance de temps quand les verbes des deux membres ne sont pas au temps que demande la construction grammaticale, comme dans cette phrase : Il regarde votre malheur comme une punition du peu de complaisance que vous

avez eu pour lui, au temps où il vous pria de l'obliger. *Avez eu* et *pria* font allusion à la même époque et devraient être au même temps. Il faut donc : *Vous avez eu* et vous *a prié* ou bien *vous eûtes* et *vous pria*.

— *Disconvenance de mots*. Les métaphores présentent assez souvent des disconvenances de mots très-sensibles. Malherbe a dit : Prends ta *foudre*, Louis, et va comme un *lion*. Le poëte sans doute avait dans l'idée : Prends la foudre, et va avec *l'audace, la force du lion*, mais cette ellipse n'est pas assez naturelle. Il fallait dire *comme Jupiter*. Il y a une grande disconvenance entre *foudre* et *lion*; un *lion* n'a que faire de la *foudre*. ‖ Nous faisons remarquer en quoi consistent les disconvenances. Nous recommandons aussi de les éviter lorsqu'elles nuisent à la clarté de l'expression. Cependant il est de ces disconvenances de mots, surtout dans le langage métaphorique, qu'on ne saurait condamner ; nous voulons dire celles qui joignent la clarté à la beauté de l'expression. On a mauvaise grâce, il nous semble, à blâmer ces deux vers de Rousseau :

Et les jeunes zéphyrs par leurs chaudes haleines
Ont *fondu* l'*écorce* des eaux.

On vous dira que l'*écorce* ne se *fond* point et qu'il y a disconvenance de mots. Sans doute. Mais le complément *des eaux* qui suit immédiatement le mot *écorce* laisse-t-il la pensée s'arrêter un seul instant sur l'idée naturelle qui s'attache à ce mot *écorce*, et n'offre-t-il pas subitement à l'esprit, par une image gracieuse, l'idée de la *glace* ?

— *Disconvenance de style*. Il y a surtout disconvenance de style, lorsque, traitant un sujet grave, on emploie des termes bas ou qui ne conviennent qu'au style simple. Ces sortes de disconvenances doivent être soigneusement évitées.

DISCONVENIR. v. n. 2e conj. irrég. (ét. fr. *dis*, part. priv.; *convenir*). *Je disconviens, tu disconviens, il disconvient, nous disconvenons, vous disconvenez, ils disconviennent. Je disconvenais. Je disconvins. Je disconviendrai. Je disconviendrais. Disconviens, disconvenons, disconvenez. Que je disconvienne, que tu disconviennes, qu'il disconvienne, que nous disconvenions, que vous disconveniez, qu'ils disconviennent. Que je disconvinsse. Disconvenant, disconvenu, disconvenue.* Ne pas convenir en fait d'opinion. Disconvenir d'un fait. Peut-on disconvenir d'une chose si évidente. Ne pouvant *disconvenir* du tendre attachement dont tu te sentais pénétrée, tu crus n'être coupable que de celui-là. (J.-J. Rouss.)

— Ne pas convenir à. Je vous disconviens, je tâcherai de vous éviter.

— *Disconvenir de*, suivi d'un infinitif. Disconvenir d'avoir dit une chose. Disconvenir d'avoir fait telle chose. Disconvenez-vous de me l'avoir dit ?

— *Disconvenir que*. Suivi d'un subjonctif. Disconvenez-vous qu'il vous ait parlé ? Peut-on disconvenir que j'aie dit cela ?

— Quand le verbe *disconvenir* est employé négativement, *ne* doit être répété dans la proposition subordonnée. Vous *ne* sauriez *disconvenir* que ce remède *ne* soit meilleur que tous les autres. (Mme de Sévig.) Je *ne disconviendrai* pas qu'avec toutes ses perfections, on *ne* puisse faire quelques objections contre Sophocle. (Volt.) Je *ne* saurais *disconvenir* que Sophocle, ainsi qu'Euripide, *ne* devait pas faire de Pylade un personnage muet (Id.)

— Selon l'Académie, on pourrait indifféremment mettre ou supprimer la négative et dire : Je ne disconviens pas qu'*il ait* fait cela ou qu'il n'ait fait cela, mais nos citations font voir que les écrivains ne manquent jamais de mettre cette négative.

— Remarquons néanmoins que s'il s'agissait d'exprimer une chose positive, incontestable, *ne*, dans ce cas, pourrait être supprimé, comme dans : Je *ne disconviens* pas qu'il y *ait* un Dieu. Je *ne disconviens* pas qu'il *ait* raison. (J.-J. Rouss.)

— SE DISCONVENIR. v. pron. Ne pas convenir. Les bons et les méchants, les gens d'esprit et les sots, les savants et les ignorants, se *disconviennent* et doivent s'éviter. (Boist.)

DISCOPHORE. adj. des 2 g. (ét. gr., δίσκος, disque ; φέρω, je porte). Didact. Qui porte un disque.

— Annél. Qui a un renflement céphalétique en forme de disque. Tétrarhynque discophore.

— Acal. Qui n'a qu'un seul organe natatoire en forme de disque. ‖ DISCOPHORES. s. m. pl. Ordre de la classe des acalèphes.

DISCOPORE. s. m. Polyp. Genre de polypiers établi entre les tubulipores, les cellépor [illegible]

DISCORBITES. s. m. pl. Foss. Fossiles qu'on avait appelés d'abord planulides.

DISCORD. s. m. (du lat. *discors*, qui n'est pas d'accord). Désunion, mésintelligence, discorde. Il est impossible qu'il ne s'élève quelquefois des *discords* entre les personnes qui s'aiment le plus. (Roub.) La pomme jetée devant les déesses rivales excite entre elles un *discord*. (Id.) Par un heureux hymen étouffer ce *discord*. (Corn.)

Le trône pour vous deux avait trop peu de place,
Il fallait entre vous mettre un plus grand espace,
Et que le ciel vous mît, pour finir vos *discords*,
L'un parmi les vivants, l'autre parmi les morts.
(Racine.)

De tant de malheurs affligée,
Je parus un soir sur mes bords,
Pensant aux funestes *discords*
Qui m'ont si longtemps outragée. (Id.)

— Il convient parfaitement au style marotique.

Et qu'après lui notre *discord*
N'aura plus qui dompte sa rage. (Malherbe.)

Quelque *discord* murmurant bassement
Nous fit pour un moment. (Id.)

— Ce mot, que presque tous nos lexicographes passent sous silence, était déjà condamné sous le règne de Louis XIV par les uns, et chaudement défendu par les autres. Ménage disait avec raison, comme on l'a vu par les exemples que nous avons cités : Le mot est beau ; les meilleurs poëtes de notre temps ne font pas difficulté de s'en servir. ‖ Faudrait-il le réhabiliter ? Oui, sans doute, s'il est utile, et s'il n'est pas purement et simplement le mot de *discorde*, tronqué sans idée particulière. Telle est l'opinion de Laveaux, et c'est la nôtre aussi : *discord* est à *discorde*, comme *accord* à *concorde*. *Discord* n'est donc pas moins utile qu'*accord*. Le *discord* rompt l'accord ou l'harmonie des cœurs, des volontés, des sentiments : c'est un cas particulier de la discorde.

— Nous devons savoir gré à quelques-uns de nos poëtes modernes d'avoir rendu à ce mot si gracieux son vieux droit de bourgeoisie.

Et m'adressant alors
A l'homme que la loi rend maître en ces *discords*.
(Fabre d'Églantine.)

De deux camps ennemis descendus sur ces bords,
La fierté s'abandonne à de bouillants *discords*.
(Aignan.)

Grave Clio, que m'offrent tes annales ?
De longs *discords*, des tempêtes rivales. (Parny.)

Dans nos *discords* j'ai fait plus d'un naufrage,
Sans fuir jamais la France et son doux ciel.
(Béranger.)

DISCORD. adj. m. Qui n'est pas d'accord. Clavecin discord. On dit plutôt Discordant.

— Fig. Inconséquent. Je n'ai jamais vu un esprit si discord.

— Cet adjectif n'a pas de féminin, à cause de sa similitude avec le substantif discorde.

DISCORDAMMENT. adv. Sans accord. A l'adventure ai-je quelque obligation particulière à ne dire qu'à demi, à dire confusément, à dire *discordamment*. (Mont.) Inusité.

DISCORDANCE. s. f. Défaut d'accord. Discordance des sons. Discordance des parties d'un édifice. Discordance des couleurs.

— Fig. Discordance des esprits. Discordance dans les opinions. Il s'en faut tant que je m'effarouche de voir de la *discordance* de mes jugements à ceux d'autrui, et que je me regarde incompatible à la société des hommes, pour être d'autre sens et parti que le mien. (Mont.)

DISCORDANT. part. prés. du v. Discorder. Qui discorde. Il est invariable. Ces personnes *discordant* entre elles sur des points essentiels, ont résolu de plaider. (Besch.)

DISCORDANT, ANTE. adj. Qui n'est point d'accord. Clavecin discordant. Piano discordant.

Survient-il un sculpteur ; ce nouveau Praxitèle,
Exerçant son ciseau sur le marbre rebelle,
Suscite sans pitié des sons si *discordants*,
Qu'en blessant mon oreille ils agacent mes dents.
(Pis.)

— Qui chante faux. Voix discordante.

— Qui manque d'harmonie. Vers discordants. Poésie discordante.

Ci-gît celui dont les accents,
Dans une carrière pareille,
Semblèrent les moins *discordants*
Auprès de ceux du grand Corneille. (***)

— Par extension. Qui produit un effet peu agréable à l'œil par le défaut d'harmonie. Cet ornement est discordant avec le reste.

— Fig. Se dit de toutes les choses qui ne s'accordent point ensemble. Humeurs discordantes. Caractères discordants. Pouvoirs discordants.

— Géol. *Stratification discordante*. Celle dont le système est formé de plusieurs couches qui ont une inclinaison différente.

DISCORDE. s. f. (du lat. *discordia*; rad. *dis*, part. séparat., *corda*, les cœurs). Division des cœurs, opposition des sentiments.

— Dissension, division entre deux ou plusieurs personnes. Grande discorde. Cruelle discorde. Perpétuelle discorde. Discordes civiles. Semer la discorde. Nourrir la discorde. Entretenir la discorde. Fomenter la discorde entre les souverains. Allumer la discorde. La discorde règne partout. Il faut étouffer la discorde. Livrer les peuples aux discordes civiles. Les sérieuses discordes chez un peuple pren-

qui survit à ces discordes. Il n'y a pas de *discorde* plus pernicieuse que la *discorde* publique. (St-Prosper.) La *discorde* éclate-t-elle chez un voisin, on ne cherche pas à l'apaiser, on l'attise au contraire pour en tirer profit. (Id.) La ruine de la Pologne s'est accomplie définitivement de nos jours, et elle a eu pour cause la *discorde* qui a éclaté chez ce malheureux peuple. (Id.) Entre proches, il faut bannir la *discorde* avec une persévérance que rien ne fatigue et n'abat. (Id.) La *discorde* entre mari et femme est beaucoup moins fréquente que ne voudraient le faire croire les faiseurs de pièces ou de romans. (Billot.) Vous qui livrez la terre aux *discordes* civiles. (Corn.) Ma fuite arrêtera vos *discordes* fatales. (Rac.)

Mais au sein de nos murs quand les *discordes* naissent,
Les pensers généreux, les vertus disparaissent (Del.)

La *discorde* est partout, et le public s'en raille ;
On se hait au Parnasse encor plus qu'à Versaille.
(Voltaire.)

— Déesse fabuleuse imaginée par les poëtes pour présider aux dissensions, et représentée avec des yeux hâves, le visage pâle, les lèvres livides, la bouche teinte de sang, les yeux louches et larmoyants, les dents d'airain et couvertes de rouille, une liqueur pestilentielle lui découlant de la langue, coiffée de serpents, agitant d'une main tremblante une torche ensanglantée, de l'autre une couleuvre.

La *Discorde* à l'aspect du calme qui l'offense
Fait siffler ses serpents, s'excite à la vengeance.
Sa bouche se remplit d'un poison odieux,
Et de longs traits de feu lui sortent par les yeux.
(Boileau)

On voyait dans Paris la *Discorde* inhumaine,
Excitant aux combats et la Ligue et Mayenne. (Volt.)

La *Discorde* aussitôt, sanglante, échevelée,
Fait siffler ses serpents, rallume la mêlée,
Et dans les airs en feu secouant ses brandons,
Au cœur même des dieux verse ses noirs poisons.
(De Guerle.)

— Fig. *Pomme de discorde*. Sujet ou occasion de discorde, expression figurée, tirée de la mythologie. Les poëtes ont feint que la Discorde, fâchée de ce qu'elle n'avait pas été invitée aux noces de Thétis et de Pélée, jeta au milieu du festin, où se trouvaient les déesses Junon, Pallas et Vénus, une pomme d'or avec ces mots : *A la plus belle*. De là une grande dissension entre les trois immortelles, qui prétendaient chacune au prix destiné à la beauté.

Au superbe festin tous les dieux invités
Partageaient le bonheur des époux enchantés,
La main de la *Discorde*, entr'ouvant le nuage,
Du désordre prochain fait briller le présage,
Elle tient un fruit d'or où ces mots sont écrits :
Le sort à la plus belle a réservé ce prix. (Lamotte.)

DISCORDÉ. part. pass. du v. Discorder.

DISCORDER. v. n. 1re conj. (ét., V. DISCORDE). Mus. Être discordant. Ces instruments discordent.

— Fig. Les vices nous font *discorder*, les vertus nous mettent en harmonie. (Boiste.)

Dans un concert d'hymen lorsque quelqu'un *discorde*,
Je sais juste baisser ou hausser une corde. (Regnard.)

DISCORDER. v. n. 1re conj. (rad. *discord*). Être en discord, en désaccord, ne pas s'entendre sur tel ou tel point.

DISCOSURE. adj. des 2 g. (ét. gr., δίσκος, disque ; οὐρά, queue). Didact. Qui a la queue déprimée et orbiculée à la base. Agame discosure.

DISCOUREUR, EUSE. s. (ét. lat., *dis*, part. partit., *currere*, courir). Celui, celle qui parle beaucoup et inconsidérément. Se prend toujours en mauvaise part.

Philosophes, que dis-je ? antiques *discoureurs*,
C'est prêter trop longtemps l'oreille à vos erreurs.
(L. Racine.)

— Celui, celle qui promet et ne tient pas. Il ne faut pas s'arrêter à ce que disent ni à ce que promettent tous ces *discoureurs* qui font les galants. (Trév.)

— Qui dit agréablement et facilement des riens. Charmant discoureur. Beau discoureur.

— Qui affecte de bien parler. Il fait le beau discoureur.

Les plus beaux *discoureurs* ne sont pas les plus sages :
Il est fort peu d'auteurs qui vaillent leurs ouvrages.
(Andrieux.)

— S'empl. adjectiv. Assemblées *discoureuses*. (Ling.)

— Se dit aussi des choses. Son amitié n'est pas de ces passions *discoureuses* qui s'évaporent en beaux sentiments. (Fléch.)

DISCOURIR. v. n. 2e conj. irrég. (ét. lat., *dis*, part. partit.; *currere*, courir). *Je discours, tu discours, il discourt, nous discourons, vous discourez, ils discourent. Je discourais. Je discourus. Je discourrai. Je discourrais. Discours, discourons, discourez. Que je discoure. Que je discourusse. Discourant. Discouru.* Parler avec étendue sur quelque matière. Pour bien parler il ne faut pas trop *discourir*. (Lam. Lev.) Il ne faut pas qu'un capitaine s'amuse à *discourir* quand il faut combattre. (Trév.)

Force-les au silence, et sans plus *discourir*,
Sauve ta renommée en me faisant mourir. (Corn.)

— Faire un discours sur une matière. J'ai entendu *discourir* ce philosophe sur les propriétés de l'aimant, sur la pesanteur de l'air, il en parle fort savamment. (Trév.)

— *Discourir de*. Il *discourt* des mœurs de cette cour, des femmes du pays, de ses lois et de ses coutumes. (La Bruy.) Celui qui prend la peine de *discourir* de ses malheurs m'épargne celle de le consoler. (St-Évr.)

veuille, en interprète téméraire des secrets de l'État, *discourir* sur le voyage d'Angleterre. (Boss.)

— *Discourir de* et *discourir sur*, ne s'emploient pas indifféremment. *Discourir de* quelque chose, c'est en parler sans approfondir la matière. *Discourir sur* quelque chose, c'est en parler à fond.

— Absol. Ils forment un cercle pour *discourir*. (La Bruy.) Quand il est avec ses amis il aime à *discourir*. (Fléch.)

— Il signifie aussi, Ne dire que des choses frivoles, inutiles. Il ne fait que discourir.

— Syn. comp. DISCOURIR, DISSERTER. *Discourir*, c'est parler au long sur une matière, sans observer l'ordre précis ; *disserter*, c'est observer de la suite et de l'ordre dans ses raisonnements.

DISCOURS. s. m. (ét. lat., *dis*, partic. séparat. ; *curro*, je cours). En général tout ce qui part de la faculté de la parole.

— Expression de la pensée par des mots parlés. Le discours familier. Discours oratoire. Discours soutenu. Discours ordinaire. La première loi du *discours* étant de se faire entendre, la plus grande faute que l'on puisse faire est de parler sans être entendu. (J.-J. Rouss.)

Mais du *discours* enfin l'harmonieuse adresse
De ces sauvages mœurs adoucit la rudesse,
Rassembla les humains dans les forêts épars. (Boil.)

— Se dit également de l'expression de la pensée par l'écriture. On l'appelle alors Discours écrit, pour le distinguer du discours prononcé. Dans le *discours* écrit, les alinéas contribuent à distinguer d'une manière plus sensible les différentes parties d'une pensée ; dans le *discours* prononcé, les repos de la voix tiennent lieu d'alinéas et de points. (Condill.) Quel avantage n'a pas un *discours* prononcé sur un *discours* qui est écrit. (La Bruy.)

— Raisonnement. Faire de vains discours. Discours étrange. Sot discours. Discours pleins de bon sens. Discours absurdes, ridicules. Discours à perte de vue. Point de discours superflus. Trêve de discours. Il tient d'étranges discours. J'ai compris par votre discours. Où veut-il en venir avec ce discours ? Où tend ce discours. Des discours sans suite. Les *discours* des beaux-esprits manquent souvent de solidité, semblables à ces étoiles qui brillent beaucoup et qui ne donnent que de faibles lueurs. (Dict. des max.) Les *discours* prolixes sont aussi contraires à l'expédition des affaires, qu'une robe longue l'est à la course. (***) Si j'ai de l'amour pour la vertu, je le dois aux impressions que ses *discours* faisaient sur moi. (Montesq.)

— Conversation, entretien. Recueillez dans votre sein les longs *discours* de l'amitié. (J.-J. Rouss.) Il recueillait avec empressement ses *discours* ainsi que ses exemples. (Barth.)

— Propos. Les discours de l'envie. Les discours de la calomnie. Les discours les plus offensants. Tenir des discours absurdes. Tenir des discours qui ne nuisent à personne. Discours déplorables. Ces discours me déplaisent beaucoup. Combien elle avait d'aversion pour les *discours* empoisonnés de l'envie. (Boss.) Il tient à d'autres, d'autres *discours*. (La Bruy.) Ces *discours* déplorables contre les gens de bien, que votre autorité confirme, qui de vous passent jusqu'au peuple, et maintiennent dans tous les états ces vieilles préventions contre la piété. (Mass.)

— Fam. Vaines paroles, propos tenus en l'air. Vous me promettez monts et merveilles : discours que tout cela, ce n'est que discours. Discours absurdes !

— A été employé comme synonyme de Raison, par Montaigne. La faiblesse de mon *discours* me gardait d'en rien juger, et celle de mon esprit d'en rien sentir. (Mont.)

— Assemblage de phrases et de raisonnements réunis et disposés suivant les règles de l'art, dans le dessein de produire une impression quelconque sur le cœur ou sur l'esprit de ceux qui écoutent. C'est ce qu'on nomme discours oratoire, dénomination générique qui convient à plusieurs espèces, comme au plaidoyer, au panégyrique, à l'oraison funèbre, à la harangue. Discours éloquent. Discours élégant. Discours soutenu. Discours pathétique. Discours prolixe. Discours concis. Composer un discours. Écrire un discours. Prononcer un discours. Il a fait un beau discours. Écouter un discours. Imprimer, lire un discours. Discours d'un général à ses soldats. Discours académique. Discours de réception. Un beau sermon est un *discours* oratoire dans toutes ces règles. (La Bruy.)

— Tout discours est soumis à des règles déterminées, à une division exacte. Ces règles, cette division ont été établies par les anciens rhéteurs grecs, et sont encore observées par les rhéteurs modernes. Un discours régulier se divise en cinq parties : l'exorde, la narration, la confirmation, la réfutation et la péroraison.

— Traité oratoire, en prose ou en vers. Discours de Bossuet sur l'histoire universelle. Les discours de Fleury sur l'histoire ecclésiastique. Le discours du P. Guénard sur l'esprit philosophique. Le magnifique *discours* de Buffon sur le style. Les *discours* sur l'homme, de Voltaire, sont un de nos plus beaux monuments poétiques. (Chamf.)

DISCOURTOIS, OISE. adj. (ét. fr., *dis*, part.

Chevalier discourtois. Parlé, est-ce toi, *discourtois* chevalier, dont la main faible aurait, etc. (Volt.)

— Particulièrement. Qui manque de civilité envers les dames. Un chevalier *discourtois* est celui qui manque de respect ou de disposition à servir les dames. (Trév.) Ces dames qui d'un mot arrêtaient à l'entrée de la lice le *discourtois* chevalier dont une seule avait à se plaindre. (Chamf.)

— Se dit également des choses. Paroles discourtoises. Propos discourtois. Ils ont écrit quelques vers *discourtois*. (Rac.)

DISCOURTOISIE. s. f. (ét. fr., *dis*, part. négat. ; *courtoisie*). Manque, défaut de courtoi-

sie, de civilité. C'est une *discourtoisie* de refuser à quelqu'un un service qui ne coûte rien. (Trév.) Ce serait une notable *discourtoisie* de faillir à vous trouver chez vous. (Mont.)

— Particulièrement. Manque de politesse et d'égards envers les dames.

DISCRÉDIT. s. m. (ét. fr., *dis*, part. priv.; *crédit*). Diminution de crédit. Il tombe dans le discrédit.

— Perte de crédit. Être dans le discrédit. Être tombé dans le discrédit.

— Il se dit des personnes et des choses. Le ministre fut dès lors en discrédit auprès du roi. Le discrédit d'un système, d'une opinion. Le discrédit d'un négociant.

— Fig. Manque de considération, de pouvoir, d'autorité. Le discrédit d'un parti. Le discredit d'une opinion. Le discredit d'un système.

— L'introduction du mot *discrédit* dans le commerce date de 1719, époque où il en fut fait usage dans divers arrêts du conseil, pour exprimer la perte qu'on faisait sur les actions de la compagnie des Indes, et le peu de confiance que le public avait en ces effets.

DISCRÉDITÉ, ÉE. part. pass. du v. Discréditer. S'empl. adjectiv. Homme discrédité. Maison de banque discréditée. Marchandises discréditées. Papier discrédité.

DISCRÉDITER. v. a. 1re conj. (ét., V. DISCRÉDIT). Faire tomber dans le discrédit, faire perdre le crédit, la considération, la faveur. Discréditer un négociant. Discréditer un ministre auprès du souverain. Discréditer un roi dans l'esprit des alliés.

— Dans le même sens, on dit, Discréditer les partis. Discréditer les philosophes.

— Faire perdre de son autorité, de son influence morale. En ce sens, il se dit plus souvent des choses. Discréditer les opinions. Discréditer les systèmes.

— SE DISCRÉDITER. v. pron. Discréditer soi-même. Le menteur se discrédite.

— Se discréditer mutuellement. Les parties se discréditent.

— Être discrédité. Par les passions, l'évidence même se *discredite*. (Boiste.)

— DISCRÉDITER, DÉCRÉDITER. L'Académie admet ces deux verbes sans commentaire, et sans dire laquelle de ces deux formes on doit préférer. C'est une lacune que nous allons tâcher de combler. *Discréditer* une chose, c'est lui rendre le crédit difficile, et la *decréditer* c'est l'en priver. *Dé* enchérit sur *dis*. *Discréditer* ne s'emploie guère qu'en parlant des marchandises et des effets de commerce; c'est, comme le remarque M. Lafaye, qu'on ne réduit jamais leur valeur à neant, et qu'à leur égard le *discrédit* ne peut être que partiel. Lorsqu'on parle de toute autre chose, ou des personnes, l'usage veut qu'on préfere *décréditer*.

DISCRET, ÈTE. adj. (du lat. *discretus*, part. pass. de *discerno*, discerner, juger; rad. *dis*, partic. extract.; *cerno*, je vois). Qui est circonspect, avisé.

— Judicieux, sage, retenu dans ses paroles et dans ses actions, qui sait se taire et parler à propos. Etre discret sans être mystérieux. Vous savez que je n'ai pas abusé de la première faveur, je serai aussi *discret* sur la seconde. (Volt.)

Qui sait garder un secret. C'est un homme discret, on peut lui confier un secret.

— Fig. Qui annonce de la discrétion. Conte discrete. Manière discrète. Air discret.

— Se dit aussi des choses morales. La vertu est discrete.

> L'amour le plus *discret*
> Laisse par quelque marque échapper son secret. (Rac.)

— Hist. *Vénérable et discrète personne.* Titre d'honneur qu'on donnait autrefois aux prêtres et aux docteurs.

— Liturg. Se dit des religieux et des religieuses qui assistent au conseil du supérieur ou de la supérieure. Père discret. Mère discrète. Il y avait dans le monastère tant de pères discrets, tant de mères discrètes.

— Math. *Quantité discrète.* S'est dit autrefois d'une quantité composée de plusieurs parties séparées les unes des autres, comme les nombres. || *Proportion discrète.* Celle où le rapport de deux quantités est le même que celui de deux autres quantités, quoiqu'il n'y ait pas le même rapport entre les quatre membres.

— Médec. *Petite vérole discrète.* Celle dont les pustules, quel qu'en soit le nombre, se trouvent tellement distinctes et séparées les unes des autres, qu'elles laissent entre elles des espaces libres.

— Pathol. Se dit de certains exanthèmes dans les taches ou pustules sont séparées les unes des autres. Exanthèmes discrets.

DISCRÈTEMENT. adv. (ét. V., DISCRET). Avec discrétion, prudence, sagesse, retenue, réserve, modestie. Agir discrètement. Parler discrètement. En user discretement.

DISCRÉTION. s. f. (pr. *diss-kré-ci-on*; rad. *discret*). Qualité de l'âme qui nous porte à avoir de la modération, de la réserve dans les discours et dans les actions, pour ne point blesser les bienséances. La *discrétion* est à l'âme ce que la pudeur est au corps. (Bacon.) Les enfants qui ont été élevés dans les collèges n'ont pas de *discrétion*, elle ne fait pas partie des sciences qu'on leur montre. (Saint-Prosper). Les gens froids, qui ne s'impressionnent qu'avec beaucoup de lenteur, possèdent une *discrétion* journalière. (Id.) Les hommes qui ont été longtemps mêlés aux intrigues de cour ou aux mouvements populaires possèdent une *discrétion* qui est de tempérament. (Balz.)

— Modération, réserve dans les actions et dans les paroles. Mettre de la discrétion dans sa conduite. Parler avec discrétion. Manquer de discrétion dans ses discours. La *discretion* est plus que le charme de la société, elle en est la garantie continuelle. (Saint-Prosper.) Avoir de la *discrétion* dans le monde c'est tout entendre, mais ne jamais rien redire. (Id.) Dans les capitales, la *discrétion* coûte peu, il faut des circonstances extraordinaires pour qu'on soit mêlé à ceux qu'on a entendu accuser. (Id.) On doit citer les femmes comme modèles lorsque l'intérêt de leurs enfants commande la *discrétion* à leur tendresse. (Id.)

— Habitude de garder le silence. On peut se confier à cet homme, il a de la discrétion.

> *Discrétion* française
> Est chose outre nature et d'un trop grand effort.
> (LA FONTAINE.)

— Enjeu indéterminé et laissé à la volonté de celui qui perd. Gagner, perdre une discrétion.

— *A discrétion.* loc. adv. A volonté, autant qu'on veut. Pain à discrétion. Manger à discrétion. Boire à discrétion. On boit à *discrétion*; la liberté n'a d'autre terme que l'honnêteté. (J.-J. Rouss.) J'ai vu des enfants se guérir promptement des suites de la rougeole en mangeant à *discrétion* des cerises. (B. de S.-P.)

— *Vivre à discrétion.* Se dit en parlant des soldats, lorsqu'ils vivent en liberté chez leurs hôtes sans règle et sans discipline.

— *Se rendre à discrétion.* Se mettre à la merci du vainqueur. La garnison se rendit à discrétion.

— *A la discrétion de.* loc. adv. A la volonté, à la merci de. Se mettre à la discrétion de quelqu'un. Je me vois pour ainsi dire à la *discrétion* d'autrui. (J.-J. Rouss.) Il aimait mieux se mettre à la *discrétion* de son vainqueur, que dans les bras de son protecteur. (Volt.) Comment croire qu'un peuple ait jamais pu se mettre à la *discrétion* d'un seul? (Boiste.)

— *Remettre quelque chose à la discretion de quelqu'un.* Confier une chose à sa justice, à sa sagesse, à son jugement.

— *Se remettre à la discrétion de quelqu'un.* S'en rapporter au jugement de quelqu'un pour une affaire, dans la confiance qu'on a en sa sagesse.

DISCRÉTIONNAIRE adj. des 2 g. (pr. *diss-kré-ci-o-nè-re*; rad. *discrétion*). Prat. Qui est abandonné à la discrétion d'une personne, mais dont elle ne doit user qu'avec modération, avec justice, avec sagesse.

— Ne se dit guère que dans cette locution: *Pouvoir discrétionnaire.* Faculté donnée à un juge et particulièrement au président d'une cour d'assises, d'agir en certains cas selon sa volonté particulière. En vertu de son pouvoir discrétionnaire, le président fit assigner tel témoin.

— Il ne faut pas confondre le *pouvoir discrétionnaire* avec le *pouvoir absolu*; celui-ci n'a point de bornes, il est même de son essence de briser tous les obstacles, en se mettant au-dessus de toutes les règles de justice et d'équité; le *pouvoir discrétionnaire* ne doit, au contraire, s'exercer que dans certaines limites qui sont posées par la loi, c'est un pouvoir essentiellement protecteur et modérateur.

DISCRÉTOIRE. s. m. Lieu où s'assemblent les pères discrets ou les mères discrètes dans certaines communautés. Aller au discrétoire. Venir au discrétoire.

> Les yeux en pleurs, les sens d'horreur troublés,
> En manteaux longs, en voiles redoublés
> Au *discrétoire* entre neuf vénérables,
> Figurez-vous neuf siècles assemblés. (Gresset.)

— Assemblée des pères discrets ou des mères discrètes, dans laquelle on traitait des affaires de la communauté sous la présidence du supérieur ou de la supérieure. Le discrétoire est assemblé.

DISCRIMEN. s. m. (pr. *diss-kri-mène*; mot lat. qui signifie séparation, division). Chir. Bandage usité pour la saignée de la veine frontale, ainsi nommé parce qu'en passant le long de la suture sagittale, il divise la tête en deux parties égales.

— *Discrimen du nez.* Bandage en X, destiné à relever le nez dans le cas de blessure transversale de cet organe.

DISCULPATION. s. f. (pr. *diss-kull-pa-ci-on*; ét., V. DISCULPER). Action de disculper ou de se disculper.

— État de la personne disculpée.

DISCULPÉ, ÉE. part. pass. du v. Disculper. Il s'emploie adjectiv. Une fois disculpé de sa faute, il sera mis en liberté. On conserve les membres de l'enfant aux dépens de son corps, et quoi qu'il arrive, la nourrice est *disculpée*. (J.-J. Rouss.)

DISCULPER. v. a. 1re conj. (ét. lat., *dis*, part. nég.; *culpa*, faute). Justifier d'une faute imputée. Ses amis le disculpèrent de ce qu'on lui imputait. Cette dernière action l'a pleinement *disculpé* dans le public. (Lav.)

— Justifier d'un défaut, d'un vice. Ce qui *disculpe* le fat ambitieux de son ambition, est le soin que l'on prend, s'il a fait une grande fortune, de lui trouver un mérite qu'il n'a jamais eu, et aussi grand qu'il veut l'avoir. (La Bruy.)

— SE DISCULPER. v. pron. Se justifier d'une faute, d'un vice. Je veux me *disculper* envers lui. (Acad.) Si je n'ai pas atteint mon but, qui était de prononcer un discours éloquent, il me paraît du moins que je me suis *disculpé* de l'avoir fait trop long. (La Bruy.)

DISCURSIF, IVE. adj. Log. Qui tire une proposition d'une autre, par le raisonnement. L'homme a la faculté discursive.

— Qui emploie le raisonnement et les règles de la dialectique. Science discursive. La théologie est essentiellement *discursive*, et n'est à proprement parler qu'une logique qui raisonne sur les dogmes sacrés et qui en déduit clairement les vérités qu'ils contiennent. (Fén.)

— Dév. myst. Actif, inquiet, agité. La contemplation active est celle qui est encore mêlée d'actes empressés et *discursifs*. (Fén.)

DISCUSSIF, IVE. adj. (du lat. *discutere*, dissoudre). Méd. Qui dissout, qui résout, qui dissipe.

— *Medicament discussif.* Médicament que l'on appliquait à l'extérieur, dans l'intention de dissiper une stase humorale, un engorgement.

DISCUSSION. s. f. (ét. lat., *discussio*, discussion; dérivé de *discutere*, secouer; rad. *dis*, part. extract.. et *quatio*, je frappe). Action de discuter, d'épurer une matière de toutes celles qui lui peuvent être étrangères, pour la présenter nette et dégagée de toutes les difficultés qui l'embrouillent. Etre embarrassé dans la discussion. S'engager dans une discussion. Mettre en discussion. Soumettre à la discussion. Eclaircir une matière par la discussion. La doctrine des uns exige la *discussion*, celle des autres la soumission. (J.-J. Rouss.)

— Examen exact et détaillé. Discussion littéraire. Les discussions d'une assemblée législative. La discussion d'un projet de loi. La discussion d'une loi. Commencer, ouvrir la discussion. Fermer la discussion. Sans entrer dans de nouvelles discussions. Le peuple n'entre dans aucune *discussion* des choses même dont il juge le plus criminellement. (Trév.) Leur activité se nourrit des éternelles et subtiles *discussions* de leurs intérêts. (Barth.) Je ne veux point entrer avec vous dans de nouvelles *discussions* sur l'ordre de l'univers et sur la direction des êtres qui le composent. (J.-J. Rouss.) Lorsqu'une question quelconque est renvoyée à un comité, le rapporteur doit en faire une *discussion* approfondie. (Encycl.)

— Opinions contraires soutenues de part et d'autre par le raisonnement. Ce qui dégoûte les bons esprits des *discussions* métaphysiques, c'est que l'on commence par ne pas s'entendre et que l'on finit par se quereller. (De Levis.)

— Contestation, débat, dispute. Vive discussion. Longue discussion. Je ne veux pas entrer en discussion avec lui. Pour terminer toute discussion. Ils eurent une grande discussion. Il y a eu une discussion au jeu. Pour abréger la *discussion*, le cadet s'élance entre le monarque et son frère. (Anquetil.)

— Jurispr. Recherche et vente en public des biens d'un débiteur. Après discussion faite. || *Benéfice de discussion.* Exception que peut opposer celui qui, n'étant obligé à la dette que pour un autre, ou comme caution, demande que le débiteur principal soit poursuivi préalablement.

— Prat. *Sans division, ni discussion.* Solidairement l'un pour l'autre, et un seul pour le tout.

DISCUTÉ, ÉE. part. pass. du v. Discuter. S'empl. adjectiv. Opinion discutée. Affaires discutées. Lorsqu'il ne s'agit que du sentiment, on ne peut consulter que soi; mais dans les choses qui doivent être *discutées*... (G. Sand.) Toutes les lois nouvelles doivent être proposées et *discutées* de la même manière. (J.-J. Barth.) Ce procès fut sérieusement *discuté* et régularisé par le comité de salut public. (L. Gallois.)

DISCUTER. v. a. 1re conj. (du lat. *discutere*, secouer; rad. *dis*, çà et là; *quatio*, je frappe). Épurer une matière de toutes celles qui peuvent lui être étrangères, pour la présenter nette et dégagée de toutes celles qui l'embrouillent; examiner soigneusement et en détail, en parlant d'un point de littérature, de science, d'un article d'intérêt ou de toute chose sujette à discussion. Discuter un fait. Discuter un point de droit. Discuter sérieusement une affaire, une question. Discuter un projet de loi, une loi. Le merveilleux disparaît dès qu'on le *discute*. (Volt.) Les alliés voulurent encore goûter le triomphe de *discuter* les soumissions de Louis XIV. (Id.) J'ai [illegible] rent ces maximes, pour les discuter paisiblement avec vous. (J.-J. Rouss.) Peu familiarisé avec la matière qu'on allait *discuter*, j'étais sur le point de m'excuser. (Id.) L'abbé Guénée a *discuté* ces autorités avec une clarté et une critique admirables. (Chateaubr.)

— Neutral. Émettre des opinions contraires soutenues de part et d'autre par le raisonnement. Nous avons longtemps discuté sur ce point. Dès que deux adversaires n'ont d'autre but que de s'éclairer et d'arriver à la vérité, ils *discutent* et ne disputent point. (Ferry.)

— *Discuter les biens d'un débiteur.* Les rechercher et les faire vendre en justice.

— *Discuter quelqu'un.* Discuter ses biens. Discuter un débiteur en ses biens, dans ses biens. Il faut discuter le principal obligé avant que d'attaquer la caution. Suivant l'ancien droit romain, on devait *discuter* le débiteur avant de pouvoir attaquer le tiers acquéreur des biens de celui-ci. (Merl.) Il était seulement resté pour certain, que la caution pouvait exiger qu'on *discutât* le débiteur et ses héritiers avant de s'adresser à elle. (Id.)

DISCUTEUR, EUSE. adj. Qui aime à discuter. || S'empl. substantiv. Un discuteur. Iron.

DISDIAPASON. s. m. Mus. Double octave. Inusité.

DISELMIS. s. m. (ét. gr., δὶς, deux; σέλμις, poutre, filament). Infus. Genre d'infusoires thécamonadiens, ayant pour type le diselmis vert.

DISEMME. s. f. (ét. gr., δὶς deux fois; ἕμμα, habit). Bot. Genre de plantes passifloracées, formé pour des espèces d'arbrisseaux de l'Australie.

DISERT, ERTE. adj. (du lat. *disertus*, part. pass. de *dissero*, disserter; formé de *dis*, partic. extract.; *sero*, enchaîner). Qui a le discours facile, clair, pur, élégant. Homme disert. Femme diserte. Il est plus disert qu'il n'est éloquent. Supposez à un homme *disert* du nerf dans l'expression, de l'élévation dans la pensée, de la chaleur dans les mouvements, vous en ferez un homme éloquent. (Bauz.) L'étude et les qualités de l'esprit font l'homme *disert*; les dons de la nature, la passion, l'amour de la vérité, toutes ces qualités du cœur enfin font l'homme éloquent. (Id.)

— Qui est fait ou dit avec élégance et facilité. Discours diserts. Conversation diserte. Le discours *disert* est facile, clair, pur, élégant et même brillant; mais il est faible et sans feu; le discours éloquent est vif, animé, persuasif, touchant; il émeut, élève l'âme, il la maîtrise. (Demoust.)

— Avec un substantif abstrait. La vanité est *diserte* et féconde en parlant d'elle. (Boiste.)

DISERTEMENT. adv. Avec facilité et élégance. Parler disertement. Converser disertement. Peu usité.

— A signifié, Clairement, nettement. Je lui ai dit bien *disertement* que je voulais mettre telles clauses dans mon contrat. (Trév.) La foi des traités et des capitulations, où ces franchises et libertés se trouvent *disertement* confirmées. (Mém. d'Artois.)

DISETTE. s. f. (du lat. *desita*, part. de *desino*, je cesse). Manque de vivres, rareté des objets de consommation, et surtout des subsistances de première nécessité. Grande disette. Disette complète. Affreuse disette. Des troupes affaiblies par la disette. Etre dans la disette. Eprouver la disette. La *disette* semble venir d'un accident, ou plutôt d'un défaut de provisions, plutôt que d'un défaut de biens fonds. (Trév.) Les *disettes* qui arrivent dans l'Etat sont une marque indubitable que la police n'y est pas bien faite. (Id.) Il fallait faire marcher en hâte une armée que la *disette* affaiblissait. (Volt.) La crainte de retomber dans la *disette* ferma nos ports à l'exportation du blé. (Id.) Un corps énervé par de molles habitudes résistera-t-il aux horreurs de la *disette*? (Rayn.)

— Par extens. Manque de quelque chose. Disette de livres. Disette de talents. Disette de gens de mérite. Que la *disette* des talents en tout genre est effrayante! (Volt.) Je suis toujours émerveillé de la *disette* où vous êtes de gens à talents. (Id.)

— Pauvreté, indigence.

> La *disette* au teint blême, et la triste famine,
> Troublent l'air d'alentour de longs gémissements
> (Boileau.)

— Fig. Pauvreté. La disette de la langue. Il faut s'approvisionner, se préparer par l'étude, pour le long voyage de la vieillesse, afin d'éviter la *disette* de l'esprit et l'ennui dévorant. (Boiste.)

DISETTEUX, EUSE. adj. Qui manque des choses nécessaires. Il a vieilli; cependant quelques auteurs contemporains en ont fait usage. La classe laborieuse et *disetteuse* où il se trouve des enfants qui n'ont pas encore la force de rien gagner. (Linguet.) La vie pauvre et *disetteuse* des sauvages. (Rayn.) Il est impossible de nourrir les provinces *disetteuses*, à moins que le gouvernement ne s'en charge. (Turgot.)

— S'empl. quelquefois substantiv. Un pauvre disetteux. Vieux.

DISEUR, DISEUSE. s. (du lat. *dicere*, dire). Celui, celle qui dit. Diseur de nouvelles. Diseur de riens. Diseuse de bagatelles. Toutes ces *diseuses* de grands mots sont plus grandes faiseuses encore, crois-moi. (Mirab.)

> Le bon sens de l'esprit est le guide fidèle;
> Un bel esprit, si j'en sais bien juger,
> Est un *diseur* de bagatelle. (St-Evremont.)

— Remarquons en passant que *bagatelle* au singulier est une faute; il faudrait *diseur de bagatelles*.

> Non, je ne puis souffrir
> Ces obligeants *diseurs* d'inutiles paroles. (Mén.)

— *Diseur de bons mots.* Celui qui affecte de paraître subtil et plaisant. Les quatre grands *diseurs* de bons mots de notre temps étaient Angevins. (Mén.)

> Dieu ne créa que pour les sots
> Les mauvais *diseurs* de bons mots. (La Font.)

Discuter quelqu'un. Discuter ses biens. ...uter un débiteur en ses biens, dans ses ...s. Il faut discuter le principal obligé avant d'attaquer la caution. Suivant l'ancien ... romain, on devait *discuter* le débiteur ...t de pouvoir attaquer le tiers acquéreur ...biens de celui-ci. (Merl.) Il était seulement ... pour certain, que la caution pouvait exi...qu'on *discutât* le débiteur et ses héritiers ...t de s'adresser à elle. (Id.)

...ISCUTEUR, EUSE. adj. Qui aime à dis...r. ‖ S'empl. substantiv. Un discuteur. Iron.

...ISDIAPASON. s. m. Mus. Double octave. ...sité.

...ISELMIS. s. m. (ét. gr., δὶς, deux; σέλμις, ...tre, filament). Infus. Genre d'infusoires thé...cnadiens, ayant pour type le diselmis vert.

...ISEMME. s. f. (ét. gr., δὶς deux fois; ..., habit). Bot. Genre de plantes passiflo...ées, formé pour des espèces d'arbrisseaux ...'Austrasie.

...ISERT, ERTE. adj. (du lat. *disertus*, ...t. pass. de *dissero*, disserter; formé de *dis*, ...tic. extract.; *sero*, enchaîner). Qui a le dis...rs facile, clair, pur, élégant. Homme disert. ...mme diserte. Il est plus disert qu'il n'est élo...nt. Supposez à un homme *disert* du nerf ...s l'expression, de l'élévation dans la pen..., de la chaleur dans les mouvements, vous ...ferez un homme éloquent. (Bauz.) L'étude ...es qualités de l'esprit font l'homme *disert*; ... dons de la nature, la passion, l'amour de ... vérité, toutes ces qualités du cœur enfin ...t l'homme éloquent. (Id.)

— Qui est fait ou dit avec élégance et faci.... Discours diserts. Conversation diserte. ... discours *disert* est facile, clair, pur, élégant ...même brillant; mais il est faible et sans ...; le discours éloquent est vif, animé, per...sif, touchant; il émeut, élève l'âme, il la ...îtrise. (Demoust.)

— Avec un substantif abstrait. La vanité est ...*erte* et féconde en parlant d'elle. (Boiste.)

DISERTEMENT. adv. Avec facilité et élé...nce. Parler disertement. Converser diserte...nt. Peu usité.

— A signifié, Clairement, nettement. Je lui ... dit bien *disertement* que je voulais mettre ...les clauses dans mon contrat. (Trév.) La foi ... traités et des capitulations, où ces franchises ... libertés se trouvent *disertement* confirmées. ...ém. d'Artois.)

DISETTE. s. f. (du lat. *desita*, part. de *de...no*, je cesse). Manque de vivres, rareté des ...jets de consommation, et surtout des sub...stances de première nécessité. Grande di...tte. Disette complète. Affreuse disette. Des ...upes affaiblies par la disette. Etre dans la ...sette. Eprouver la disette. La *disette* semble ...nir d'un accident, ou plutôt d'un défaut de ...ovisions, plutôt que d'un défaut de biens ...nds. (Trév.) Les *disettes* qui arrivent dans ...État sont une marque indubitable que la po...ce n'y est pas bien faite. (Id.) Il fallait faire ...archer en hâte une armée que la *disette* af...blissait. (Volt.) La crainte de retomber dans ... *disette* ferma nos ports à l'exportation du ...é. (Id.) Un corps énervé par de molles ha...tudes résistera-t-il aux horreurs de la *disette*? ...ayn.)

— Par extens. Manque de quelque chose. ...isette de livres. Disette de talents. Disette ... gens de mérite. Que la *disette* des talents ... tout genre est effrayante! (Volt.) Je suis ...ujours émerveillé de la *disette* où vous êtes ... gens à talents. (Id.)

— Pauvreté, indigence.

...*disette* au teint blême, et la triste famine,
...oublent l'air d'alentour de longs gémissements
(Boileau.)

— Fig. Pauvreté. La disette de la langue. Il ...ut s'approvisionner, se préparer par l'étude, ...our le long voyage de la vieillesse, afin d'é...ter la *disette* de l'esprit et l'ennui dévorant. ...oiste.)

DISETTEUX, EUSE. adj. Qui manque des ...oses nécessaires. Il a vieilli; cependant quel...es auteurs contemporains en ont fait usage. ...a classe laborieuse et *disetteuse* où il se ...ouve des enfants qui n'ont pas encore la force ... rien gagner. (Linguet.) La vie pauvre et *di...tteuse* des sauvages. (Rayn.) Il est impossi...e de nourrir les provinces *disetteuses*, à moins ...e le gouvernement ne s'en charge. (Turgot.)

— S'empl. quelquefois substantiv. Un pauvre ...setteux. Vieux.

DISEUR, DISEUSE. s. (du lat. *dicere*, dire). ...elui, celle qui dit. Diseur de nouvelles. Di...ur de riens. Diseuse de bagatelles. Toutes ces ...*seuses* de grands mots sont plus grandes fai...uses encore, crois-moi. (Mirab.)

... bon sens de l'esprit est le guide fidèle:
...Un bel esprit, si l'on sait bien juger,
...Est un *diseur* de bagatelle. (St-Evremont.)

— Remarquons en passant que *bagatelle* au ...ngulier est une faute; il faudrait *diseur de ...gatelles*.

Non, je ne puis souffrir
...s obligeants *diseurs* d'inutiles paroles. (Mol.)

— *Diseur de bons mots.* Celui qui affecte ... paraître subtil et plaisant. Les quatre grands ...*seurs* de bons mots de notre temps étaient ...ngevins. (Mén.)

Dieu ne créa que pour les sots
Les mauvais *diseurs* de bons mots. (La Font.)

— *Beau diseur.* Homme qui affecte de bien parler.

— *Diseur, diseuse de bonne aventure.* Celui, celle qui prétend connaître ce qui doit arriver à une autre personne. Les bohémiens sont des diseurs de bonne aventure.

— Loc. pr. *Diseur de bons mots, mauvais caractère.* Mot de Pascal répété par La Bruyère et passé en proverbe, pour blâmer les mauvais plaisants qui cherchent à faire briller leur esprit aux dépens de leur cœur.

— Loc. prov. *L'entente est au diseur.* Celui qui parle est toujours censé le plus habile à comprendre et à expliquer ce qu'il dit, lors même qu'il lui est impossible de le faire.

— Loc. prov. *Les grands diseurs ne sont pas les grands faiseurs.* Ceux qui se vantent le plus, qui promettent le plus, sont ordinairement ceux qui font le moins.

— Il ne s'emploie pas sans complément, si ce n'est dans quelques proverbes; cependant on trouve un exemple du contraire dans Mme de Sévigné. Vous n'êtes point une *diseuse*, vous êtes assez sincère. (Mme de Sévigné.)

DISGRÂCE. s. f. (ét. lat., *dis*, partic. négat.; *gratia*, grâce). Ce qui déplaît, le défaut de la grâce, de ce charme secret qui invite à regarder une personne ou une chose. Mauvaise grâce, en parlant du maintien, de la démarche, de la manière de parler d'une personne. La disgrâce du maintien. La disgrâce de la démarche. La disgrâce de son allure. Cette femme est jolie, mais elle a de la disgrâce dans le maintien. Ce sens a vieilli. Quelques lexicographes même reprochent à l'Académie de l'avoir admis dans son dictionnaire, et surtout d'avoir négligé de remarquer qu'il était inusité. Ils veulent, et c'est aussi notre opinion, qu'on dise: Cette femme a quelque chose de *disgracieux* dans le maintien, dans la taille, ou a le maintien *disgracieux*, et non point a de la *disgrâce* dans le maintien, dans la taille, etc.

— Fig. Perte des bonnes grâces d'une personne puissante. Etre dans la disgrâce. Cause, sujet de disgrâce. Encourir la disgrâce du prince. Saint-Evremont, attaché au surintendant, fut enveloppé dans sa *disgrâce*. (Volt.) Un autre effet de la *disgrâce*, c'est qu'elle éteint les haines et les jalousies. (Balzac.) A la *disgrâce* du surintendant Fouquet, les gens de lettres lui restèrent le plus courageusement attachés. (Boil.) Le grand Racine mourut de chagrin par la seule appréhension d'une *disgrâce* à laquelle il pouvait trouver tant de dédommagement dans le libre exercice de son génie. (Du Roz.)

— Se dit dans le même sens en parlant de Dieu. La véritable misère est de tomber dans la *disgrâce* du Dieu vivant. (Maucroix.)

— Par extens., Privation des bonnes grâces, de la faveur, de l'amitié d'une personne aimée.

— Temps que dure la disgrâce. Pendant sa disgrâce.

— Infortune, malheur. Ne plaignons plus ses *disgrâces* qui font maintenant sa félicité. (Boss.) Quand on se sent capable de suivre ses amis dans leur *disgrâce*, il faut les cultiver hardiment et avec confiance dans leur prospérité. (La Bruy.) Plus les *disgrâces* sont cruelles, plus il faut s'envelopper de vertu. (La Rochef.) Dans les *disgrâces*, le comble de l'infortune est d'avoir été heureux, parce que le souvenir du bonheur passé rend plus vif le sentiment d'une *disgrâce* présente. (J.-J. Rouss.) La raison supporte les *disgrâces*; le courage les combat; la patience et la religion les surmontent. (De Sévigné.)

DISGRACIÉ, ÉE. part. pass. du v. Disgracier. S'empl. adjectiv. Qui a quelque chose de difforme dans les traits de la figure, dans la conformation de la taille ou des membres. L'attrait de la beauté est si généralement senti que les personnes qui en sont privées, qui sont *disgraciées* de la nature, sont pour les autres un objet de répulsion. (St-Prosp.) Il y a des personnes à qui les défauts siéent bien, et d'autres qui sont *disgraciées* avec leurs bonnes qualités. (Rochef.)

— Qui est privé de ces facultés de l'esprit qui sont nécessaires au commerce de la vie et indispensables même au commun des hommes.

— Fig. Qui a perdu la faveur, les bonnes grâces de quelqu'un. Ministre disgracié. Je me flatte que je ne suis pas tout à fait *disgracié* dans votre cœur. (Volt.) Je n'ai jamais lu qu'un courtisan ait parlé avantageusement d'un ministre *disgracié* contre qui son souverain était en colère. (Id.) Rien n'est bien d'un homme *disgracié*; vertu, mérite, tout est dédaigné, ou mal expliqué, ou imputé à vice. (La Bruy.)

— S'empl. subst. C'est un ridicule ordinaire aux *disgraciés* d'infecter toutes choses de leurs disgrâces et d'en vouloir occuper les autres. (St-Evrem.)

Disgracier.

DISGRACIANT, ANTE. adj. Qui cause, amène la disgrâce.

DISGRACIER. v. a. 1re conj. (ét. lat., *dis*, partic. négat., *gratia*, grâce). *Je disgracie, nous disgracions. Je disgraciais, nous disgraciions, vous disgraciiez. Que je disgracie, que nous disgraciions, que vous disgraciiez*, etc. Priver quelqu'un de ses bonnes grâces. Il se dit particulièrement d'un souverain, d'un prince. Le roi l'a disgracié. Son imprudence l'a fait disgracier.

DISGRACIEUSEMENT. adv. D'une manière disgracieuse, désagréable. Marcher disgracieusement. Parler disgracieusement.

— A été employé pour signifier, D'une manière défavorable, peu heureuse. On ne peut pas voyager plus *disgracieusement* que nous avons fait. (Trév.) Inusité.

DISGRACIEUX, EUSE. adj. (rad. *disgrâce*). Qui manque de grâce, qui déplaît à l'œil. Il se dit des personnes et des choses. Homme disgracieux. Femme disgracieuse. Personne disgracieuse. Chose disgracieuse. Il y a des personnes qui paraissent disgraciées et qui sont réellement *disgracieuses* avec de belles qualités. (St-Prosp.)

— Fâcheux, contrariant. En ce sens, il peut se mettre avant le substantif. Enfant disgracieux. Disgracieux enfant. Evénement disgracieux. Disgracieux événement. Disgracieuse rencontre.

DISGRÉGATION. s. f. (pr. *dis-gré-ga-ci-on*; ét. fr., *dis*, partic. extract., et *agrégation*; rad. lat. *grex*, troupeau). Séparation, partage.

— Didact. Destruction de l'état d'agrégation.

— Opt. Dispersion des rayons de la lumière. La disgrégation des rayons lumineux. ‖ Action de fatiguer la vue par trop d'éclat. Le blanc cause la *disgrégation* de la vue, la blesse et l'égare, à cause des rayons qui la frappent de tous côtés. (Demoust.)

DISGRÉGÉ, ÉE. part. pass. du v. Disgréger. S'empl. adjectiv. Corps disgrégé.

DISGRÉGER. v. a. 1re conj. (ét. lat., *dis*, partic. extract., *grex*, troupeau). On met un *e* après le *g* lorsqu'il doit être suivi d'un *a* ou d'un *o*. *Nous disgrégeons. Je disgrégeais, tu disgrégeais. Je disgrégeai, tu disgrégeas. Disgrégeant.* Séparer, dissiper.

— Didact. Réduire un corps en particules, le broyer, le piler.

— Opt. Disperser, en parlant des rayons lumineux. Disgréger les rayons lumineux.

— Fatiguer par trop d'éclat. Disgréger la vue. Le blanc disgrége la vue.

DISHARMONIE. s. f. (ét. fr., *dis*, partic. négat., *harmonie*, accord). Néol. Effet produit par des instruments en désaccord.

— Fig. Dissentiment. La disharmonie des opinions.

DISIDOLIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., δὶς, deux fois; εἴδω, je vois). Phys. Qui donne ou produit deux images.

DISJOINDRE. v. a. 4e conj. irrég. (ét. fr., *dis*, partic. séparat.; *joindre*). *Je disjoins, tu disjoins, il disjoint; nous disjoignons, vous disjoignez, ils disjoignent. Je disjoignais, nous disjoignions. Je disjoignis, nous disjoignîmes. Je disjoindrai. Je disjoindrais. Disjoins, disjoignons, disjoignez. Que je disjoigne, que nous disjoignions, que vous disjoigniez. Que je disjoignisse. Disjoignant. Disjoint, disjointe.* Séparer des choses qui étaient jointes. La sécheresse a disjoint ces planches.

— Prat. Séparer deux ou plusieurs causes ou instances, afin de les juger chacune à part. Les deux instances furent disjointes.

— Absol. Sauf à *disjoindre* s'il y a échet. (Dict. de législ.)

DISJOINT, OINTE. part. pass. du v. Disjoindre. S'empl. adject. Porte disjointe. Planches disjointes. Ais disjoints.

— Mus. *Degré disjoint.* Intervalle compris entre deux notes qui ne se suivent pas immédiatement dans l'ordre naturel de la gamme, et qui forment soit une tierce, soit une quarte, etc., par opposition à *Degré conjoint* ou intervalle de seconde.

DISJONCTIF, IVE. adj. (ét. lat., *dis*, part. séparat.; *jungere*, joindre). Gramm. Qui sépare. Se dit de toute conjonction qui, en unissant les membres de la phrase ou de la période, sépare les choses dont on parle, c'est-à-dire, qui unit les expressions et sépare les idées. Mot disjonctif. Particule disjonctive. Conjonction disjonctive. Les conjonctions disjonctives sont *ou*, *soit*, *ni*. Nous vaincrons *ou* nous mourrons. Il n'avance *ni* ne recule. On le fera, *soit* vous, *soit* votre frère. Au lieu de cette expression, *conjonctions disjonctives*, qui offre un contresens, quelques grammairiens ont proposé de lui substituer celle de *conjonctions alternatives*, et nous sommes entièrement de leur avis. ‖ On dit aussi substant., *Un disjonctif, la disjonctive*, pour Un mot disjonctif, et pour La particule, la conjonction disjonctive.

— Quant au nombre que doit prendre le verbe après les disjonctives *ou*, *ni*, c'est-à-dire quant à la question de savoir si l'on doit dire: La violence ou la trahison *sera-t-elle* employée ou *seront-elles* employées pour le livrer à son ennemi? V. NI, OU, et l'article VERBE.

— Logiq. *Proposition disjonctive.* Celle qui

se trouve une particule disjonctive. ‖ *Syllogisme disjonctif.* Celui où la majeure est séparée en deux ou plusieurs membres par une conjonction disjonctive. Tel est le suivant: Nous sommes au printemps, ou en été, ou en automne, ou en hiver; — mais nous ne sommes ni au printemps, ni en été, ni en automne; — donc nous sommes en hiver. Il suit de la définition d'un dilemme que la première proposition est toujours disjonctive.

— Gr. hébr. *Accents disjonctifs.* Accents toniques qui servent de signe de ponctuation. Les accents *disjonctifs* ou maîtres se divisent en accents empereurs, rois, ducs et comtes. (Encycl.)

— Phil. *Forme disjonctive.* Dans le système kantiste, la forme d'un raisonnement composé de jugements où l'attribut est réuni au sujet, ce qui, selon Kant, nécessite l'idée *à priori* d'un tout absolu ou de l'Etre suprême.

— Bot. Se dit de l'insertion pleurodiscale des étamines, quand les pétales, de même que les étamines, sont attachés sous le disque, et non à ce disque.

— DISJONCTIFS. s. m. pl. Arachn. Famille d'insectes.

DISJONCTIFLORE. adj. des 2 g. (ét. lat., *disjunctus*, disjoint; *flos*, fleur). Bot. Qui a des fleurs écartées les unes des autres.

DISJONCTION. s. f. (pr. *diss-jonk-ci-on*; ét., V. DISJOINDRE). Séparation de deux choses qui étaient jointes. La disjonction de de planches.

— Littér. Figure d'élocution dont on se sert quand, en citant les paroles d'un interlocuteur, on supprime les transitions *dit-il*, *reprit-il*, ou d'autres semblables. La *disjonction* rend le discours plus vif et plus animé. (Demoust.)

— Mus. anc. Espace qui séparait la mèse de la paramèse, ou en général un tétracorde voisin, lorsqu'ils n'étaient pas conjoints.

— Prat. Séparation de deux causes, de deux instances, de deux procès qui avaient été joints par un jugement précédent.

DISLOCATION. s. f. (pr. *dis-lo-ka-ci-on*; lat. *dislocatio*, du v. *dislocare*; rad. *dis*, partic. négat., et *locus*, lieu; ôter de sa place). Pathol. Déplacement des ... qui ont abandonné leurs rapports respectifs. V. LUXATION.

— Phys. Séparation des diverses parties d'une machine. Dislocation d'une machine.

— Fig. Démembrement. La dislocation d'un État, d'un empire, d'un royaume.

— Art. milit. *Dislocation d'une armée.* Séparation des divers corps d'une armée qu'on répartit dans plusieurs cantonnements ou garnisons.

DISLOQUÉ, ÉE. part. pass. du v. Se disloquer. S'empl. adjectiv. Bras disloqué. Des os disloqués. Une machine disloquée.

— Fam. *Être disloqué. Être tout disloqué.* Être infirme d'un ou de plusieurs membres par suite de dislocation.

DISLOQUER. v. a. 1re conj. (ét. lat., *dis*, part. négat.; *locus*, lieu). Médec. Changer de place, déboîter, démettre, en parlant des os. Disloquer des os.

— *Disloquer un membre.* Disloquer les os de ce membre. Disloquer le bras, le pouce, le poignet.

— Par extension. Se dit en parlant d'une machine dont on démet les diverses parties. Disloquer une machine.

— SE DISLOQUER. v. pron. Être disloqué. La machine se disloque. Les os se disloquent.

— Pouvoir être disloqué. Cette machine se disloque et se remonte à volonté. Les os se disloquent et se remettent.

— Disloquer quelque chose à soi. Je me suis disloqué le poignet. Il se disloqua le bras.

DISMÉGISTE. s. m. (ét. gr., δὶς, deux fois; μέγιστος, très-grand). Entom. Genre d'hémiptères scutellériens.

DISOME. s. m. (ét. gr., δὶς, deux fois; σῶμα, corps). Infus. Genre d'infusoires enchéliens, ayant pour type le disome vacillant.

DISONYCHE. s. m. (ét. gr., δὶς, deux fois; ὄνυξ, ongle). Entom. Genre de coléoptères cycliques.

DISPARAGUE. s. m. (ét. lat., *dis* partic. négat.; *par*, pareil, régulier). Bot. Genre de composées originaire du Cap.

DISPARAISSANT. part. prés. du v. Disparaître. Il est invariable.

DISPARAISSANT, ANTE. adj. Qui disparaît, qui s'évanouit. Il regarde la vie comme l'ombre qui s'étend, se retrécit, se dissipe; sombre, vide, *disparaissante* figure. (Fléch.)

DISPARAÎTRE. v. n. 1re conj. irrég. (ét. lat., *dis*, partic. négat.; *apparere*, apparaître). *Je disparais, tu disparais, il disparaît, nous disparaissons, vous disparaissez, ils disparaissent. Je disparaissais. Je disparus, nous disparûmes. Je disparaîtrai. Je disparaîtrais. Disparais, disparaissons, disparaissez. Que je disparaisse. Que je disparusse. Disparaissant. Disparu, disparue.* Cesser de paraître, se dit en parlant des personnes et des choses physiques et morales.

— En parlant des personnes et des êtres animés, Devenir invisible. L'ange disparut après lui avoir parlé. Le fantôme a disparu à nos yeux. Je n'aperçois que larves et fantômes qui frappent l'œil un moment, et *dispa-*

Rouss.)

— Se retirer, s'éloigner. Quand ils eurent *disparu*, il vint se remettre en oraison sur sa natte de paille et devant son crucifix de bois. (Etudes anon.)

— Se retirer d'un endroit où l'on est vu ou connu. A peine étions-nous dans le salon qu'elle *disparut*. (J. J. Rouss.) C'est le rôle d'un sot d'être importun; un homme habile sent s'il convient ou s'il ennuie: il sait *disparaître* le moment qui précède celui où il serait de trop quelque part. (La Bruy.)

— S'évader furtivement. Se soustraire aux regards. Il a disparu de son domicile. Il a disparu du lieu qu'il habitait. L'oiseau a disparu de sa cage.

— Se retirer promptement, s'enfuir. On le pressait de payer, il disparut. A l'approche de nos troupes les ennemis *disparurent*. (Acad.)

— *Disparaître du monde, de la scène du monde.* Cesser d'y jouer un rôle. ‖ Mourir, périr. Dans cent ans le monde subsistera encore en son entier; ce sera le même théâtre et les mêmes décorations, ce ne seront plus les mêmes acteurs: tout ce qui se réjouit sur une grâce reçue, ou qui s'attriste et se désespère sur un refus, tous auront *disparu* de dessus la scène. (La Bruy.) Ah! tu as *disparu* trop tôt de ce monde. (J.-P. de Jussieu.)

— On dit même simplement, *disparaître* dans ce sens. Nous *disparaîtrons*, moi qui suis si peu de chose, et ceux que je contemplais si avidement et de qui j'espérais toute ma grandeur. (La Bruy.)

— En parlant des choses physiques. N'être plus en vue. A peine le doux souffle d'un vent favorable avait rempli nos voiles, que la terre de Phénicie *disparut* à nos yeux. (Fén.) Si la lune *disparaissait* dans une éclipse, elle était dévorée par un noir dragon. (Ch. Nodier.) Les autres ont *disparu* comme des torrents qui se perdent dans les gouffres qu'ils se sont creusés. (Anquetil.) A la fin de la journée, le soleil était descendu à l'horizon, et plus de la moitié de son disque avait *disparu*. (A. Karr.)

— Périr, être détruit. Que de tombeaux grecs et romains dont les pierres étaient ancrées de fer ont *disparu*! (B. de St-P.) Une république fameuse, longtemps puissante, remarquable par la singularité de son origine, de son site et de ses institutions, a *disparu* de nos jours, sous nos yeux, en un moment. (Daru.) Venise, presque seule, a *disparu* sans retour, son peuple est effacé de la liste des nations. (Id.)

— Être perdu, ne se trouver plus, en parlant de choses qui viennent de s'égarer. J'avais des gants, ils ont disparu. Mon parapluie a disparu. L'argent qui était là est disparu dans un clin d'œil.

— En parlant de choses morales, Cesser d'être, s'évanouir, passer. Le meilleur goût tient à la vertu, il *disparaît* avec elle et fait place à un goût factice et guindé, qui n'est plus que l'ouvrage de la mode. (J.-J. Rouss.) C'est ici la ville de la paix; ici ont *disparu* la puissance et l'orgueil. (B. de St-P.) Rien n'est si persuasif que l'exemple d'un prince; il fait *disparaître* le péril quand il le partage. (Duclos.) Dès les premiers jours de décembre, le mal avait complétement *disparu*. (E. Guinot.) Le monde vu de loin est comme une riante perspective; tout le charme *disparaît* lorsqu'on y regarde. (Franklin.)

— *Disparaître devant* ou *auprès de.* S'éclipser, n'être rien, se dit en parlant des personnes et des choses. Toute autre gloire disparaît devant la sienne. Tout *disparaît* dans Rome auprès de sa grandeur. (Rac.) ‖ S'affaiblir.

— *Disparaître à.* Mourir, *disparaître* à tout ce qui nous environne. (Mass.) Ils ont paru un seul instant, et *disparu* pour toujours aux yeux des hommes. (Id.)

Je sais qu'un juste effroi, l'éloignant de ces lieux,
L'a fait pour quelques mois *disparaître* à nos yeux.
(Boileau.)

— Ce verbe prend l'auxiliaire *avoir* quand on le considère comme exprimant une action. Le jour a disparu. Elle était sans cesse tournée vers le côté où le vaisseau d'Ulysse, fendant les ondes, avait *disparu* à ses yeux. (Fén.)

Les Tyriens, jetant armes et boucliers,
Ont par divers chemins disparu les premiers. (Rac.)

— D'après ce principe, J.-J. Rousseau a eu tort de dire: C'est ainsi que la modestie naturelle au sexe *est disparue* peu à peu. *Peu à peu* indique une action qui se fait successivement, il aurait dû dire *a disparu*.

— Il prend l'auxiliaire *être* lorsqu'on l'envisage comme exprimant un état résultant d'une action. Le jour est disparu. A mes yeux étonnés la troupe *est disparue*. (Rac.)

DISPARATE. s. f. (ét. lat., *dis*, partic. négat.; *par*, pareil). Le plus grand désaccord possible entre des objets ou les parties d'un même objet. Il y aurait *disparate* dans les parties constituant un être moitié homme, moitié cheval; mais un homme et un cheval, un âne et un chien, ne seraient pas, comme on le dit, des êtres *disparates*. (Beaus.)

— Fig. Se dit également de la conduite, des discours et des travaux de l'esprit qui sont d'une inégalité choquante. Il y aurait *disparate* dans les discours d'un homme qui s'interromprait brusquement au milieu d'une phrase sur l'antiquité de Rome, pour parler d'un tout autre sujet. (Beauz.)

— Effet désagréable qui résulte de ce vice.

ainsi nommés parce que le mâle, de couleur grise, est beaucoup plus petit que la femelle, qui est blanchâtre.

DISPARATE. adj. des 2 g. Se dit des choses qui n'ont entre elles nul rapport, nulle liaison. Ornements disparates. Choses bien disparates.

— *Moments disparates*, ou subst. m. pl. *Disparates.* C'est l'opposé des moments lucides chez des personnes qui ont des accès de folie.

DISPAREIL, EILLE. adj. (ét. fr., *dis*, part. négat.; *pareil*). Dissemblable.

DISPARITÉ. s. f. (ét. lat., *dis*, partic. nég. ; *par*, pareil). Défaut de suite, d'harmonie entre des choses que l'on compare ; absence la plus complète possible de rapports entre des objets comparés. La disparité est grande entre ces personnes.

— Il marque ordinairement la différence en qualité. Pour l'amitié, il y a trop de *disparité* et de disproportion entre un prince et son sujet. (Boiste.)

— On s'en est servi en matière de change. Marquer la parité et la *disparité* des prix courants. (Hér.)

DISPARITION. s. f. (pr. *diss-pa-ri-ci-on ;* ét., V. DISPARAÎTRE). Action de disparaître. La disparition d'une comète.

— Résultat de cette action. La *disparition* de cet astre jetait l'effroi dans le cœur des peuples sauvages. (B. de St-P.)

— Se dit particulièrement de la retraite secrète que fait une personne qui quitte son domicile, abandonne ses affaires, ou s'absente, ne donne plus de ses nouvelles et ne revient plus. Sa disparition alarma sa famille. Lorsque la *disparition* est le résultat d'un dérangement notoire d'affaires, il n'y a plus lieu à recourir aux déclarations d'absence. (Teulet.) Si les indices font soupçonner que la *disparition* d'une personne est attribuée à un crime, c'est au ministère public à redoubler de vigilance pour dévoiler le crime et mettre les coupables sous la main de la justice. (Id.)

— On doit remarquer que l'usage tend à substituer au mot *disparition*, qui seul est français, celui de *disparution*, qui aurait plus d'analogie avec le verbe *disparaître, disparu*. Les bons écrivains n'emploient pas ce dernier.

DISPARU, UE. part. pass. du v. Disparaître. S'empl. adjectiv. dans les diverses significations du verbe, tant au propre qu'au figuré. Il était déjà *disparu* qu'il croyait le voir encore. (B. de St-P.) Tous vos ennemis seront confondus, et seront comme n'étant pas ; vous demanderez où ils sont, et vous les verrez *disparus*. (Boss.)

Mèdes, Assyriens, vous êtes *disparus*,
Parthes, Carthaginois, Romains, vous n'êtes plus.
(RACINE.)

Que de jours trop tôt *disparus* !
Que d'instants alors j'ai perdus ! (PARNY.)

— *Disparu à.*

A peine aux yeux mortels leur maître est *disparu*,
A toute heure, en tout lieu, tout un peuple l'a vu.
(RACINE.)

DISPATRIÉ, ÉE. part. pass. du v. Dispatrier.

DISPATRIER. v. a. 1re conj. Vieux mot qui a signifié Bannir, expatrier.

DISPENDIEUX, EUSE. adj. (du lat. *dispendiosus*, rad. *pendo*, je paie, je dépense). Qui occasionne beaucoup de dépense. Luxe dispendieux.

— Qui ne se fait qu'avec une grande dépense. Procès dispendieux. Entreprise dispendieuse. La difficulté de rassembler des éditions *dispendieuses* n'est-elle pas un inconvénient plus considérable que de confronter le supplément avec le livre même ? (Trév.)

DISPENDIEUSEMENT. adv. Néol. D'une manière dispendieuse. Vivre dispendieusement.

DISPENSAIRE. s. m. Méd. Recueil de formules employées dans le traitement des maladies, et spécialement destiné à quelque hôpital ou autre établissement sanitaire. On l'appelle aussi *formulaire, pharmacopée, codex*.

— Laboratoire où on prépare les substances qui entrent dans les médicaments composés.

— Établissement où l'on donne des consultations et des médicaments aux malades indigents. A Paris, on compte six *dispensaires*. (Bricheteau.) Les *dispensaires* tiennent lieu des hôpitaux à un grand nombre d'individus que des malheurs passagers privent des ressources nécessaires pour se faire traiter chez eux, mais qui peuvent néanmoins y recevoir les soins les plus urgents de leurs familles. (Id.)

— Établissement, près la préfecture de police à Paris, où on a pour objet de surveiller la santé des filles publiques, qui sont obligées de s'y faire examiner par des médecins à cer- [illegible]

DISPENSATEUR, TRICE. s. (du lat. *dispensator*, formé de *dis*, partic. séparat. ; *pendo*, je paie). Celui, celle qui dispense, qui distribue. Il se dit particulièrement de Dieu, des souverains, des princes, des ministres. Sage dispensateur. Juste dispensateur. *Dispensateur* des finances du prince. (La Bruy.) Vous ne devez pas vous regarder comme le maître de vos trésors pour en disposer à votre volonté, mais comme le *dispensateur* pour les employer au salut public. (Fléch.) Le pape Grégoire VII se disait le distributeur et le *dispensateur* non-seulement des bénéfices de l'Église, mais aussi des royaumes de la terre. (Dict. hist.)

Des vrais lauriers sages *dispensatrices*,
Muses, jadis mes premières nourrices. (J.-B. ROUSS.)

— Dans un sens analogue. Les prêtres de Jésus-Christ, qu'il regardait comme les *dispensateurs* de son sang et de sa parole. (Fléch.)

— Fig. Celui qui gouverne, qui règle. Le souverain dispensateur des choses humaines, des événements, des temps et des moments.

— Hist. anc. Officier chargé, à la cour de l'empereur, de toutes les dépenses du palais. ‖ Chez les particuliers, Esclave qui faisait la dépense d'une famille, qui achetait et payait tout.

— A été syn. d'Apothicaire, pharmacien.

DISPENSATION. s. f. (pr. *diss-pan-ça-ci-on* ; ét., V. DISPENSER). Action de dispenser, de distribuer. Sage dispensation. Juste dispensation. Dispensation des récompenses. Dispensation des aumônes. La *dispensation* que Dieu fait de ces biens. (La Bruy.)

— Effet de cette action. La machine entière de ce vaste univers et toute la *dispensation* des choses humaines. (Mass.)

— Pharm. L'ensemble des opérations que l'on fait avant de préparer les médicaments officinaux et magistraux, et qui consistent à choisir les drogues, à peser les doses requises et à les disposer dans l'ordre où elles doivent être employées pour fournir le produit cherché.

DISPENSE. s. f. (ét., V. DISPENSER). Législ. Exemption de la règle ordinaire, relâchement du droit qui permet, dans certaines circonstances et pour des considérations particulières, d'autoriser ce qui n'est pas généralement permis. Dispense de la loi. Dispense de la coutume. Dispense de résider. Dispense de bancs. Dispense de jeûne. Dispense d'âge. Dispense de parenté. Dispense de la seconde publication pour contracter un mariage. Dispenses d'âge pour être nommé à certaines charges. Dispense de parenté pour siéger dans une même cour. Accorder une dispense. Refuser une dispense. Demander une dispense. Obtenir une dispense en cour de Rome. Les *dispenses* que notre législation actuelle permet de solliciter et d'accorder n'ont rien que de très-innocent. (Teulet.) Les *dispenses* que l'on peut être encore forcé de demander en cour de Rome appartiennent exclusivement à l'entrée dans les ordres et aux fonctions ecclésiastiques. (Id.) Une raison capable de lui procurer une *dispense* légitime. (Boss.) On n'a point pour la mort de *dispense* de Rome. (Mol.)

— Les dispenses canoniques aujourd'hui se bornent principalement à l'exemption de faire maigre, et sont presque toujours verbales.

— *Dispense de bâtardise.* Nom qu'on donnait autrefois à un acte émané du pape, qui rendait le bâtard habile à entrer dans les ordres ou à posséder un bénéfice.

— Prov. *A point marier ne faut pas de dispense.* On se dispense des formalités en s'abstenant de la chose.

DISPENSÉ, ÉE. part. pass. du v. Dispenser. S'empl. adjectiv. Vous qui vous croyez *dispensés* de tout ce que la loi a de pénible et de sévère. (Mass.) Êtes-vous *dispensé* vous-même de cette loi ? (Id.) Ceux qui tiennent à ferme les impositions publiques, ou qui figurent dans les chœurs, aux fêtes de Bacchus, sont *dispensés* du service. (Barth.) Personne à la cour ne veut entamer : on s'offre d'appuyer, parce que, jugeant des autres par soi-même, on espère que nul n'entamera, et qu'on sera ainsi *dispensé* d'appuyer. (La Bruy.)

— *Dispensé par.* Ils se croient *dispensés* par leur âge et par leur fortune d'être sages et modérés. (La Bruy.)

DISPENSER. v. a. 1re conj. (du lat. *dispensare*, économiser, administrer; formé de *dis*, part. séparat. ; *penso*, je pèse). Exempter de la règle ordinaire, faire une exception en faveur de quelqu'un. Dispenser du service militaire. Dispenser du jeûne. Dispenser d'aller à la guerre. Dispenser de la loi commune. Dispenser de la règle. Je vous dispense de la reconnaissance. Cette sagesse avancée le fit *dispenser* des règles ordinaires de l'âge. (Fléch.) La religion même *dispense* de ces funestes devoirs. (Id.)

Tout ce qu'on dit faut le penser,
Il n'est rien qui nous en *dispense*.
(MARTIN-CRACY.)

— Trouver bon que quelqu'un ne fasse pas une chose. Je vous dispense de raconter cette action. Dispensez-moi de vous aller voir si souvent. Dispensez-moi de vous reconduire. Il demande qu'on le *dispense* de condamner un innocent. (Mass.) *Dispense* ma valeur d'un combat inégal. (Corn.)

— Être une cause pour laquelle on peut s'abstenir de faire une chose. Son âge le dispense de se rendre dans cette assemblée. Leur [illegible] Si la réputation et la vertu pouvaient *dispenser* d'une loi commune. (Fléch.) Ces jeux du hasard et de la nature, ces phénomènes passagers qui, formés d'eux-mêmes et sans le secours d'aucun être intelligent, nous *dispensent* de chercher les raisons et les motifs de leur usage. (Mass.)

— Départir, distribuer. Dieu a *dispensé* l'esprit aux hommes d'une manière si admirable, que chacun est content du sien. (Trév.) On ne doit pas *dispenser* les sacrements aux indignes. (Id.) La vie est courte, c'est une raison d'en user jusqu'au bout, et de *dispenser* avec art sa durée. (J.-J. Rouss.) Dieu *dispense* les biens et les maux selon les forces et les faiblesses des hommes. (Fléch.) Persuadé que les pasteurs ne sont que les dépositaires des biens comme de la foi de l'Église, avec quelle religion les *dispense*-t-il ? (Mass.)

Le sort se plaît à *dispenser* les choses,
De façon que c'est tout mal ou tout bien. (LA FONT.)

Tu *dispenses* avec justice
Tes châtiments et tes bienfaits (RACINE.)

Il *dispense* les jours, les saisons et les ans,
A des mondes divers autour de lui flottants. (VOLT.)

— *Dispenser des lois.* Dicter des lois.

Sertorius y règne, et dans tout notre empire
Il *dispense* des lois. (CORNEILLE.)

Ariste, dont le ciel et Louis ont fait choix
Pour régler ma balance et *dispenser* mes lois. (BOIL.)

— Pharm. Préparer diverses sortes de remèdes et en garnir une pharmacie pour s'en servir au besoin.

— Il signifiait autrefois Permettre. Montaigne l'a employé avec plusieurs nuances de ce sens général. Nous *dispenserons* volontiers qu'on rie aprez, pourveu qu'on nous rie pendant la vie.

— *Dispenser sur quelque chose.* Se permettre d'en retrancher une partie. J'ai trouvé bien étrange qu'il fût en la puissance d'un ambassadeur de *dispenser* sur les avertissements qu'il doit faire à son maistre. (Mont.) Cette acception est inusitée aujourd'hui.

— SE DISPENSER. v. pron. Prendre sur soi de ne pas faire. Se dispenser de ses devoirs. Se dispenser de faire une démarche.

L'on peut bien se *dispenser*
De dire tout ce que l'on pense. (MARTIN-CRACY.)

— S'exempter. Se dispenser de la règle. Se dispenser de la loi. Des règles dont elle ne se *dispensa* jamais qu'après avoir examiné ses besoins. (Fléch.) Ils se *dispensent* de l'ordre des temps et de la raison pour monter précipitamment aux premiers tribunaux du royaume. (Id.) Horace et Boileau s'en sont *dispensés*. (Delille.)

— Être distribué. Il ne faut pas croire que les trésors de l'État se *dispensent* aussi facilement que les faveurs du prince. (***.)

— *Se dispenser à faire une chose.* Se la permettre. Il y en a qui conseillent de se dispenser quelquefois à boire d'autant. (Mont.) Ce sens est inusité.

DISPERIS. s. m. (ét. gr., δίς, deux fois; πήρα, poche). Bot. Genre d'orchidacées, fondé sur des plantes du Cap.

DISPERMATIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., δίς, deux fois ; σπέρμα, graine). Bot. Qui n'a que deux graines.

DISPERME. adj. des 2 g. (ét. gr., δίς, deux fois ; σπέρμα, graine). Bot. Qui ne renferme que deux semences. Un fruit disperme. Une loge disperme. Un ovaire disperme.

DISPERSÉ, ÉE. part. pass. du v. Disperser. S'empl. adjectiv. Soldats dispersés. Troupes dispersées. Réunir ses soldats dispersés. Les nuages furent bientôt assez *dispersés* pour nous permettre de quitter notre retraite. (Chateaub.) Les bouleaux, agités par les brises et *dispersés* çà et là, formaient des îles d'ombres flottantes sur cette mer immobile de lumière. (Id.) Il sera renversé cet orgueilleux duc de Bourgogne, traître à la France, ce Talbot aux cent bras, le fléau du ciel, ce Salisbury blasphémateur, toutes ces hordes d'insulaires seront *dispersés* comme un troupeau de brebis. (Mme de Staël.)

Et cent mille Romains, en cent lieux *dispersés*,
Suffisent à ma cendre et l'honorent assez. (RAC.)

A l'égard des vertus, rarement on les voit
Toutes en un sujet éminemment placées,
Se tenir par la main sans être *dispersées*. (DEL.)

— *Dispersés par.*

Les groupes variés de ces eaux suspendues,
Dispersés par les vents, entassés dans les cieux,
Y forment au hasard un chaos radieux. (ST-LAMB.)

— *Dispersé dans.* Les Juifs sont dispersés dans tout l'univers. Il écrivit ou commenta, dit-on, le livre du Zend, que les Parses *dispersés* aujourd'hui dans l'Asie révérèrent comme leur Bible. (Volt.) Enfin les branches balayées par un vent plus impétueux encore fuient au loin et sont *dispersées* dans la plaine. (J. Deleuze.)

— *Dispersé sur.* Vous ne devez ces connaissances qu'aux observations réunies de tous les hommes *dispersés* sur notre globe. (B. de St-P.) Hélas ! je voyais leurs ossements *dispersés* sur la terre ! (Aimé Martin.)

DISPERSER. v. a. 1re conj. (du lat. *dispergere*, répandre ; formé de *dis*, partic. séparat. ; *pergo*, je vais). Répandre, jeter çà et là avec quelque profusion, sans ordre et sans choix. Ne se dit que des choses dans ce sens. Disperser de l'argent. Disperser des présents.

Il fonde les cités, les *disperse* en ruines,
[illegible] (VOLT.)

— En parlant des personnes, Les séparer, les envoyer dans différents endroits. Disperser des soldats dans les campagnes. Un général disperse des troupes, des soldats en divers lieux, soit pour leur faire prendre des cantonnements, soit pour cacher le secret de ses forces et mieux tromper l'ennemi. La trêve a *dispersé* l'armée. (Corn.) *Dispersez* promptement vos amis assemblés. (Rac.)

— Dissiper, mettre en fuite, en désordre. Misérable troupeau qu'a *dispersé* la crainte. (Rac.) Rois, peuples, en un jour tout se vit *disperser*. (Id.)

— SE DISPERSER. v. pron. Disperser soi. Les rebelles se dispersèrent aussitôt. Les ouailles se sont *dispersées*. (La Bruy.)

— Être dispersé. Les feuilles tombées des arbres se dispersent de tous côtés.

DISPERSION. s. f. (du lat. *dispersus*, part. pass. du v. *dispergere*, disperser). Action de répandre en tout sens et à des distances plus ou moins éloignées les unes des autres des parties dont l'assemblage faisait un tout complet. C'est par la dispersion que Dieu punit les Juifs.

— Résultat de cette action. La dispersion des troupes. La dispersion des juifs. La dispersion des feuilles desséchées. La *dispersion* des Juifs a été prédite par les prophètes et par Notre-Seigneur dans l'Évangile. (Acad.)

— Quelquefois, Situation naturelle de certaines choses placées çà et là à des distances assez considérables les unes des autres. La dispersion des îles de l'Océan Pacifique. L'Empire était alors fort onéreux, soit par la *dispersion* des pays qui en dépendaient, soit par les médiocres revenus qui y étaient attachés. (Encycl.)

— Perte. La dispersion des forces.

— Au pl. Parties dispersées. Cyrus, destiné de Dieu à ramasser les *dispersions* d'Israël, est désigné par son nom longtemps avant sa naissance. (Encycl.) Qu'importe que les *dispersions* d'Israël se rassemblent, si les tribus restées à Jérusalem surpassent même les profanations des sujets de Jéroboam. (Mass.)

— Phys. *Dispersion de la lumière, des rayons lumineux.* Déviation qu'éprouvent les axes des faisceaux lumineux réfractés, en traversant les substances réfringentes.

DISPHÉRIQUE. s. m. (ét. gr., δίς, deux fois ; σφαιρικός, sphérique). Genre de coléoptères carabiques, originaires d'Afrique.

DISPONDÉE. s. m. (ét. gr., δίς, deux fois; σπονδεῖος, spondée). Littér. anc. Double spondée, ou pied composé de deux spondées ou de quatre longues.

DISPONIBILITÉ. s. f. Jurispr. Faculté de disposer de ses biens. Disponibilité de biens. Il s'applique à cette portion de biens dont il n'est pas permis à une personne de disposer, encore qu'elle en soit propriétaire exclusive. La *disponibilité* des biens est entière toutes les fois qu'il n'existe au moment du décès ni ascendants ni descendants. (Merl.) Lorsque c'est un ascendant qui survit, le droit de *disponibilité* n'est restreint que pour une portion assez faible qui forme la réserve légale des ascendants. (Id.)

— Admin. État de tous les fonctionnaires qui sont écartés de la position qu'ils occupaient, et qui attendent un autre emploi.

— Art milit. Situation spéciale de l'officier général ou d'état-major qui, appartenant au cadre constitutif de l'armée, se trouve momentanément sans emploi. Être en disponibilité. Admettre à l'état de disponibilité. L'officier général en *disponibilité* ne cesse pas d'être sous les ordres et à la disposition du ministre de la guerre. (Bard.)

DISPONIBLE. adj. des 2 g. (ét., V. DISPOSER). Dont on peut disposer, qui est à la disposition de. J'ai cent francs de disponibles pour telle chose.

— En parlant des personnes. Être en état de disponibilité. Il est disponible pour occuper tel emploi.

— Prat. Se dit de la portion de bien dont l'homme peut disposer par donation entre vifs ou par testament. Quotité disponible. Portion disponible.

DISPORE. s. m. (ét. gr., δίς, deux fois ; πόρος, pore). Bot. Genre de mélanthacées croissant dans les Indes orientales, et presque toutes introduites dans nos jardins d'Europe.

DISPOS. adj. m. (de *dispositus*, disposé ; on écrivait anciennement *dispost*. V. ce mot). Qui est agile, léger. Il ne se dit que des hommes. C'est un homme dispos. Les danseurs de corde, les sauteurs et les voltigeurs doivent être fort *dispos*. (Trév.)

Toujours frais et *dispos*,
Toujours résigné par avance,
Je me livre au travail ou me livre au repos,
Comme le veut la circonstance. (***.)

— Qui se porte bien. Vieillard dispos. Êtes-vous bien dispos aujourd'hui ?

DISPOSANT. part. prés. du v. Disposer. Qui dispose. Il est invar. Des personnes disposant de leurs biens comme il leur plaît.

DISPOSANT, ANTE. adj. et s. Celui, celle qui fait par testament des dispositions relatives au partage de ses biens. Le disposant. Les disposants. C'est seulement au jour du décès du disposant, et alors qu'il n'y a plus pour lui aucun moyen d'acquérir, qu'il est possible de savoir s'il a abusé de son droit de propriété. (Merl.)

DISPOSÉ, ÉE. part. pass. du v. Disposer. S'empl. adjectiv. Choses bien disposées. Il y a aussi de ces taches pleines *disposées* irrégulièrement. (Buff.) Les paroles mystérieuses étaient *disposées* de la manière suivante. (Balzac.) Ceux-ci étaient généralement *disposés* de la même manière. (Chateaub.)

— *Disposé à*, suivi d'un nom ou d'un pronom. Disposé à l'obéissance. Disposé à la mort. Disposé à la vengeance. Il en résulte que les animaux qui jeûnent sont déjà *disposés* à la putréfaction. (B. de St-P.)

Monsieur de l'Empyrée approche, un livre en main.
On m'a pour le choisir presque tyrannisée,
Et mon âme jamais n'y fut moins *disposée*. (PIRON.)

— *Disposé à*, suivi d'un infinitif. Disposé à mourir. Disposé à combattre. Sitôt que nous avons pour ainsi dire la conscience de nos sensations, nous sommes *disposés* à rechercher ou à fuir les objets qui les produisent. (J.-J. Rouss.) Ces animaux sont naturellement doux et très-

disposés à se familiariser avec l'homme. (Buff La jeunesse n'est que trop *disposée* à prendr de mauvais principes qui flattent l'amour-pro pre, l'ignorance et la paresse. (La Harpe.) Le ambassadeurs trouvèrent Astolphe *disposé* à n point troubler le pape dans la possession d Rome. (Anquet.)

— *Disposé en.* Il y a des montagnes solaire et lunaires dont les unes sont *disposées* en re verbère, comme celles de la Finlande, d'autre en parasol, comme celles de l'Éthiopie. (B. d St-P.)

— *Disposé pour*, suivi d'un nom. Salle dis posée pour le bal. Salon disposé pour la récep tion. On a disposé l'hôtel de ville pour la re ception du prince. Tout était *disposé* pour un révolution. (Thomas.) Il fallait une voitur commode, *disposée* pour des voyageurs qu ne devaient pas s'arrêter en route. (Dulaure

— *Disposé pour*, suivi d'un infinitif. Les ap partements du château sont *disposés* pour recevoir le prince. (Acad.) Si j'avais autan pleuré mes péchés que j'ai pleuré pour vou depuis que je suis ici, je serais très-bien *dis posée* pour faire mes pâques et mon jubile (Mme de Sévig.)

— *Disposé vers.* Je dirai donc, le beau e ce qui excite en nous l'idée de rapports *dispo sés* vers une même fin, selon des convenance analogues à notre nature. (G. Sand.)

— *Bien disposé, mal disposé.* Bien ou ma intentionné. Il est bien disposé envers vou Il est mal disposé à l'égard de son frère.

DISPOSER. v. a. 1re conj. (du lat. *disponere* disposer; rad. *dis*, partic. extract., *ponere* poser). Poser, mettre, arranger avec justesse pour une certaine fin. Il se dit des personne et des choses. Disposer mal. Mal disposer. Dis poser comme il faut. Disposer avec art. Dis poser les parties d'un discours. Disposer le appartements d'une manière fort commode Disposer ses troupes. Disposer son artillerie L'architecte les a *disposées* avec tant d'art qu'elles se renvoient les sons comme plusieur glaces multiplient un flambeau. (A.-Martin Dieu, en créant le monde, a *disposé* toute choses dans cet ordre admirable où nous le voyons. (Boss.) Il avait *disposé* ces végétau de manière qu'on pouvait jouir de leur vue d'u seul coup d'œil. (B. de St-P.) L'Église, inspiré de Dieu et instruite par les apôtres, a tellemen *disposé* l'année, qu'on y trouve la vie avec l prédication et la doctrine de Jésus-Chris (Boss.) La science d'un architecte, c'est de bie *disposer* les membres, les parties d'un bât ment. (Encycl.)

— Dans le même sens, en parlant de chose morales. Il [illegible]ait de la sagesse pour *dispose* les moyens, de la fermeté pour surmonter le obstacles. (Mass.)

— Préparer à quelque chose, en parlant de personnes ; les engager à faire ce qu'on désir d'elles. Disposer quelqu'un à demander pardon à solliciter une faveur. Disposer une personn à la mort. Disposer un malade à recevoir le sacrements. La grâce *dispose* les cœurs à pro fiter de la prédication d'une bonne doctrine (Boss.) *Disposez* cependant vos amis à bie faire. (Corn.) Dieu *disposa* lui-même, par un heureuse naissance, M. de Lamoignon à porte ses lois et à exercer ses jugements. (Fléch.) y a dans le cœur de celui qui prie un fonds d bonne volonté qui *dispose* à embrasser et sentir la vérité. (Id.)

— Arranger, préparer pour une fin, en parlan des choses. Disposer une salle pour le bal, pou la comédie, pour une réception.

Le brave Cumberland, fier d'attaquer Louis,
A déjà *disposé* ses bataillons hardis. (VOLTAIRE.)

— A signifié, Déposer, remettre. Ils le *dispo saient* entre les mains de quatre : le plus sage le plus juste, le plus tempérant, le plus vaillan de la nation. (Mont.)

— *En disposer.* Se dit d'une puissance qu fait prendre aux événements un autre cour que celui que nous attendions. Dieu en dispo sera peut-être autrement. Dieu en avait *dispos* autrement. (Boss.) La prudence des dieux autre ment en *dispose*. (Corn.)

— Prov. *L'homme propose et Dieu dispose* Le succès de nos desseins dépend de Dieu souvent ils tournent tout au contraire de c que nous avions pensé.

— *Disposer pour*, suivi d'un nom ou d'u pronom. Il a disposé pour vous un apparte [illegible] tete.

— *Disposer pour*, suivi d'un infinitif. Dispo ser un salon pour recevoir ses amis, pour donner un bal.

— *Disposer à*, suivi d'un nom. Disposer l'obéissance. Disposer à la mort. Disposer l'amour. Tant d'infortunes *disposèrent* le peu ple à la vengeance. (Rayn.) Combien toute fois il vaut mieux n'avoir point à penser au suffrages du monde, et se trouver *disposée* pa la religion même à tous les sacrifices que l'o pinion peut exiger de nous. (Mme de Staël.)

— *Disposer à*, suivi d'un infinitif. Dispose un malade à bien mourir. M. Ferber dit ave raison qu'en général les minéraux sont *dispo sés* à adopter des figures déterminées dans l fluidité de fusion par le feu, comme dans l fluidité humide. (Buff.)

— *Disposer de*, suivi d'un nom ou d'un pro nom. Disposez de moi à votre gré. Disposer d ses biens par testament. Il dispose de tous le emplois civils et militaires.

disposés à se familiariser avec l'homme. (Buff.) La jeunesse n'est que trop *disposée* à prendre de mauvais principes qui flattent l'amour-propre, l'ignorance et la paresse. (La Harpe.) Les ambassadeurs trouvèrent Astolphe *disposé* à ne point troubler le pape dans la possession de Rome. (Anquet.)

— *Disposé en.* Il y a des montagnes solaires et lunaires dont les unes sont *disposées* en réverbère, comme celles de la Finlande, d'autres en parasol, comme celles de l'Ethiopie. (B. de St-P.)

— *Disposé pour*, suivi d'un nom. Salle disposée pour le bal. Salon disposé pour la réception. On a disposé l'hôtel de ville pour la réception du prince. Tout était *disposé* pour une révolution. (Thomas.) Il fallait une voiture commode, *disposée* pour des voyageurs qui ne devaient pas s'arrêter en route. (Dulaure.)

— *Disposé pour*, suivi d'un infinitif. Les appartements du château sont *disposés* pour y recevoir le prince. (Acad.) Si j'avais autant pleuré mes péchés que j'ai pleuré pour vous depuis que je suis ici, je serais très-bien *disposée* pour faire mes pâques et mon jubilé. (Mme de Sévig.)

— *Disposé vers.* Je dirai donc, le beau est ce qui excite en nous l'idée de rapports *disposés* vers une même fin, selon des convenances analogues à notre nature. (G. Sand.)

— *Bien disposé*, *mal disposé*. Bien ou mal intentionné. Il est bien disposé envers vous. Il est mal disposé à l'égard de son frère.

DISPOSER. v. a. 1re conj. (du lat. *disponere*, disposer; rad. *dis*, partic. extract., *ponere*, poser). Poser, mettre, arranger avec justesse et pour une certaine fin. Il se dit des personnes et des choses. Disposer mal. Mal disposer. Disposer comme il faut. Disposer avec art. Disposer les parties d'un discours. Disposer les appartements d'une manière fort commode. Disposer ses troupes. Disposer son artillerie. L'architecte les a *disposées* avec tant d'art, qu'elles se renvoient les sons comme plusieurs glaces multiplient un flambeau. (A.-Martin.) Dieu, en créant le monde, a *disposé* toutes choses dans cet ordre admirable où nous les voyons. (Boss.) Il avait *disposé* ces végétaux de manière qu'on pouvait jouir de leur vue d'un seul coup d'œil. (B. de St-P.) L'Eglise, inspirée de Dieu et instruite par les apôtres, a tellement *disposé* l'année, qu'on y trouve la vie avec la prédication et la doctrine de Jésus-Christ. (Boss.) La science d'un architecte, c'est de bien *disposer* les membres, les parties d'un bâtiment. (Encycl.)

— Dans le même sens, en parlant de choses morales. Il [illegible] ait de la sagesse pour *disposer* les moyens, de la fermeté pour surmonter les obstacles. (Mass.)

— Préparer à quelque chose, en parlant des personnes; les engager à faire ce qu'on désire d'elles. Disposer quelqu'un à demander pardon, à solliciter une faveur. Disposer une personne à la mort. Disposer un malade à recevoir les sacrements. La grâce *dispose* les cœurs à profiter de la prédication d'une bonne doctrine. (Boss.) *Disposez* cependant vos amis à bien faire. (Corn.) Dieu *disposa* lui-même, par une heureuse naissance, M. de Lamoignon à porter ses lois et à exercer ses jugements. (Fléch.) Il y a dans le cœur de celui qui prie un fonds de bonne volonté qui *dispose* à embrasser et à sentir la vérité. (Id.)

— Arranger, préparer pour une fin, en parlant des choses. Disposer une salle pour le bal, pour la comédie, pour une réception.

> Le brave Cumberland, fier d'attaquer Louis,
> A déjà *disposé* ses bataillons hardis. (Voltaire.)

— A signifié, Déposer, remettre. Ils le *disposaient* entre les mains de quatre : le plus sage, le plus juste, le plus tempérant, le plus vaillant de la nation. (Mont.)

— *En disposer.* Se dit d'une puissance qui fait prendre aux événements un autre cours que celui que nous attendions. Dieu en disposera peut-être autrement. Dieu en avait *disposé* autrement. (Boss.) La prudence des dieux autrement en *dispose*. (Corn.)

— Prov. *L'homme propose et Dieu dispose.* Le succès de nos desseins dépend de Dieu; souvent ils tournent tout au contraire de ce que nous avions pensé.

— *Disposer pour*, suivi d'un nom ou d'un pronom. Il a disposé pour vous un apparte-

tête.

— *Disposer pour*, suivi d'un infinitif. Disposer un salon pour recevoir ses amis, pour y donner un bal.

— *Disposer à*, suivi d'un nom. Disposer à l'obéissance. Disposer à la mort. Disposer à l'amour. Tant d'infortunes *disposèrent* le peuple à la vengeance. (Rayn.) Combien toutefois il vaut mieux n'avoir point à penser aux suffrages du monde, et se trouver *disposée* par la religion même à tous les sacrifices que l'opinion peut exiger de nous. (Mme de Staël.)

— *Disposer à*, suivi d'un infinitif. Disposer un malade à bien mourir. M. Ferber dit avec raison qu'en général les minéraux sont *disposés* à adopter des figures déterminées dans la fluidité de fusion par le feu, comme dans la fluidité humide. (Buff.)

— *Disposer de*, suivi d'un nom ou d'un pronom. Disposez de moi à votre gré. Disposer de ses biens par testament. Il dispose de tous les emplois civils et militaires.

— Neutral. Donner, vendre, aliéner. Cet homme a disposé de sa maison. Disposer d'une terre. Il n'est pas toujours permis à une personne de *disposer* de ses biens, encore qu'elle en soit propriétaire exclusive. (Teul.) La faculté de *disposer* de ses biens se trouve subordonnée aux motifs d'utilité publique. (Id.)

— Ordonner en maître, faire d'une chose ou d'une personne ce qu'on veut. Les juges disposent de nos biens et de nos vies. Je ne dispose pas de moi comme je voudrais. Chacun peut à son choix *disposer* de son âme. (Rac.) Les faveurs dont je *dispose* appartiennent à la nation. (Nap.)

> Les taureaux aux autels tombent en sacrifice;
> Les criminels tremblants sont traînés au supplice ·
> Les mortels généreux *disposent* de leur sort. (Voltaire.)

— Loc. prov. *Disposer d'une personne, d'une chose, comme des choux de son jardin.* En disposer sans réserve.

— SE DISPOSER. v. pron. S'arranger. Les soldats se disposent en ordre de bataille.

— Être arrangé. Comme les feuilles se *disposent* admirablement sur leurs tiges! (B. de St-P.)

— Se préparer. Se disposer à un voyage. Se disposer à partir. Il se *disposait* à venir lui-même à la tête d'une puissante armée. (Fléch.) Il se *disposait* à profiter de ces avantages. (Id.) Il avait été surpris se *disposant* à charger sur des bêtes de somme un amas de feuilles mortes qu'il avait enlevées dans une forêt de l'État. (Baudrill.)

— Être préparé. Quel spectacle aujourd'hui se *dispose !* (Rac.) Tout se *dispose* pour recevoir M. le duc. (Mme de Sévig.)

DISPOSITIF, IVE. adj. (du lat. *disponere*, disposer). Qui dispose, qui prépare. Remède dispositif.

DISPOSITIF. s. m. Législ. Partie d'un jugement ou d'un arrêt qui contient ce que les juges ont prononcé sur la contestation des parties.

DISPOSITION. s. f. (pr. *diss-po-zi-ci-on;* du lat. *dispositio;* rad. *dis*, partic. partit.; *ponere*, poser, placer). Action par laquelle on dispose, on arrange. || Ses effets.

— Position combinée de différentes parties qui doivent concourir au même dessein; combinaison. La disposition d'un bâtiment. La disposition des parties du corps, des organes. La disposition des différentes parties d'un jardin. Ces choses ne sont dans le chien ni passions ni sentiments, mais l'effet naturel et nécessaire de la *disposition* de sa machine. (La Bruy.)

— Situation. L'effroyable *disposition* des lieux. (Boss.)

— Faculté, droit de disposer de. Cela est en ma disposition entière, en ma disposition absolue. Je laisse cela à votre disposition. Ce n'est pas à ma disposition. Je lui offris tout ce qui était à ma disposition. Je vous offre tout ce qui est à ma disposition. Tout est à la disposition de Dieu. Tout est à votre disposition. Mettre une somme à la disposition de quelqu'un. Moins sa manière d'être est à sa *disposition*, plus il demande fréquemment qu'on la change. (J.-J. Rouss.)

— On le dit aussi en parlant des personnes. Il est entièrement à la disposition d'un tel. Il a des gens à sa disposition.

— Tendance, acheminement à quelque chose de plus ou de moins prochain, à quelque modification ou altération. Il paraît dans l'air de la disposition à la pluie.

— État de la santé. Etre en bonne disposition. Etre en mauvaise disposition. La disposition habituelle. Le climat influe sur la *disposition* habituelle des corps, et par conséquent sur les caractères. (J. J. Rouss.)

— Fig. État actuel, tournure. La disposition des esprits. La disposition des affaires. Le succès changea tout à coup la *disposition* des esprits. (Barth.)

— Fig. Sentiment où l'on est à l'égard de quelqu'un. Vos juges sont dans une disposition favorable. Il a de bonnes dispositions pour vous. Ses résolutions vous sont connues, et avant de les ébranler je dois m'assurer de vos *dispositions*. (J.-J. Rouss.) Elle voit les hommes sans autres *dispositions* que celles où elle se trouve pour ses amis ou pour ses frères. (La Bruy.)

— Aptitude dont on est doué. Être doué des plus heureuses dispositions. Dieu découvre en

connaissons pas et qui n'attendent que l'occasion pour paraître. (Mass.) Né avec les plus heureuses *dispositions*, il fit les plus rapides progrès dans la carrière des sciences et des arts. (Barth.) Si la naissance peut donner les grandes *dispositions*, c'est l'application toute seule qui fait les grands hommes. (Mass.)

— Inclination, penchant. Il a des dispositions pour la musique. Hélas! ne portons-nous pas déjà dans notre fonds des *dispositions* assez favorables à l'iniquité, sans y en ajouter d'étrangères. (Mass.) Vous naissez avec des *dispositions* plus favorables à la vertu que le simple peuple. (Id.)

— Tendance à. C'est une *disposition* naturelle à l'homme de regarder comme sien tout ce qui est en son pouvoir. (J.-J. Rouss.)

— Propension. Trop d'indulgence pour le coupable annonce une grande *disposition* à l'être. (La Bruy.)

— Fig. Volonté. Dieu vous maintienne dans cette *disposition !* (Sévign.) Chrysanthe ne veut pas être vu avec Eugène; Eugène est pour Chrysanthe dans les mêmes *dispositions*. (La Bruy.)

— Résolution. Je le confirmai dans ces *dispositions* louables. (J.-J. Rouss.) Si proche de moi, il aurait autant de facilité que de *disposition* à m'interrompre. (La Bruy.)

— Dessein. Être en disposition de faire une chose. Quand je suis entré, il était en disposition de sortir.

— Préparatifs. Faire ses dispositions pour partir. Toutes vos dispositions sont-elles faites? Des vertus si pures furent comme autant de *dispositions* à une heureuse mort. (Fléch.) Ce furent là les *dispositions* intérieures de cette femme héroïque. (Boss.)

— Beaux-arts. Art de placer les figures d'un tableau ou d'un bas-relief convenablement entre elles, et aussi de leur donner une pose qui offre quelques contrastes, sans jamais sortir de la grâce, et par conséquent sans rien offrir de disparate aux yeux du spectateur. Il ne doit y avoir aucune répétition dans la *disposition* des membres. (Montab.) Poussin est de tous les peintres celui dont on peut étudier les tableaux avec le plus de fruit pour la belle *disposition* de ses figures et leur parfait accord. (Duch.)

— Jurispr. Action par laquelle on dispose de quelque chose. Une sage disposition de son bien. Par la disposition qu'il fit de son bien. Disposition testamentaire.

— Acte par lequel on dispose. En ce sens, il s'emploie souvent au pluriel. Les dispositions de la loi. Une heureuse disposition. Une sage disposition. Une disposition maladroite. Dispositions entre vifs. Dispositions gratuites.

— Jurispr. Convention d'un acte; ce qu'un acte, une loi, etc., ordonne. Les dispositions de cette loi sont très-sages. Les dispositions d'une ordonnance. C'est une des dispositions de cet arrêté. La disposition que renferme cet article est très-claire. Déroger à une disposition. Réformer les dispositions d'un jugement. Les juges ne peuvent prononcer par voie de disposition générale. La loi des douze tables contient des *dispositions* très-cruelles. (Montesq.) Les *dispositions* des codes, des lois des barbares, roulent presque toutes sur les troupeaux. (Id.) || *Disposition caduque.* Chose ordonnée par un jugement qui demeure sans exécution à cause du décès de quelqu'un ou par quelque autre événement. || *Disposition de l'homme.* Expression qui s'applique à tout ce que l'homme ordonne. || *Disposition à cause de mort ou de dernière volonté.* Acte fait en vue de mort, et par lequel on déclare ses dernières volontés. || Acte qui contient les dispositions. || Les dispositions mêmes. || *Disposition entre vifs.* Ce qui est ordonné par un acte entre vifs et qui doit avoir son exécution entre vifs. || *Disposition gratuite.* Disposition faite par pure libéralité. || *Disposition irrévocable.* Acte au sujet duquel on ne peut varier. || *Disposition libre.* Acte fait par quelqu'un, de sa bonne volonté, sans aucune force ni contrainte, sans suggestion ni captation de personne. || *Disposition onéreuse.* Acte qui transmet à quelqu'un une chose à titre onéreux. || *Disposition pénale.* Disposition qui ordonne une peine || *Disposition prohibitive.* Celle qui dans une loi ou dans une convention défend un acte quelconque.

— Pathol. État dans lequel l'économie en général, un appareil, un système ou même un seul organe, se trouve dans des conditions favorables au développement de telle ou de telle affection. La taille de cet enfant a quelque disposition à se contourner. Voilà un pouls qui marque de la disposition à la fièvre. Ces douleurs annoncent des dispositions à la goutte. Les *dispositions* à telle ou à telle maladie sont rarement isolées, ou plutôt il est rare qu'une maladie soit amenée par une seule *disposition*. (Pariset.) Les *dispositions* morbifiques qui résultent de l'idiosyncrasie, aussi variables que nombreuses, aussi inexplicables que singulières, ne se montrent en dehors par aucun signe sensible. (Id.)

— Philos. scol. *Disposition prochaine.* État prochain où est une chose pour recevoir une nouvelle qualité, une nouvelle forme, et dans le sens opposé, *disposition éloignée.*

— Rhét. Arrangement des parties d'une œuvre littéraire. La disposition de son discours. La disposition des scènes d'une tragédie. La disposition d'un poëme. La rhétorique a trois parties, l'invention, la disposition et l'élocution.

— Stratég. Plan, arrangement. La disposition d'une bataille. Un général qui fait ses dispositions. Faire une belle disposition. Faire de belles dispositions. Des dispositions savantes. La *disposition* de cette bataille passe pour une des plus savantes qu'on ait jamais vues. (Volt.)

— Hist. Nom qu'on donnait aux rescrits ou réponses des empereurs au sujet des procès sur lesquels on les consultait.

— *A la disposition de*, loc. adv. Au pouvoir, à la volonté de. Etre à la disposition de. Il est toujours dangereux de mettre son bonheur à la *disposition* d'un autre. (Boiste.)

DISPOST, OSTE. adj. (du lat. *dispositus*, disposé, formé de *dis*, partic. séparat.; *positus*, placé, posé). Ancienne orthographe du mot *dispos*, qui n'a pas de féminin aujourd'hui. V. DISPOS.

> . . . Afin de te faire estre
> Toujours saine et *desposte*, et afin que ton front
> Ne soit jamais ridé comme les nôtres sont. (Ronsard.)

DISPROPORTION. s. f. (pr. *dis-pro-por-ci-on;* ét. fr., *dis*, partic. partit., et *proportion*). Manque de proportion.

— En parlant des parties mal ordonnées d'un même tout. Les disproportions d'un dessin. Les disproportions d'un bâtiment. Il y a disproportion entre les membres supérieurs et inférieurs de cet homme.

— S'emploie aussi pour n'exprimer que le rapport en quelque sorte numérique de deux choses de même espèce, de deux qualités ou propriétés identiques. Disproportion de volume. Disproportion d'âge. Disproportion de talents. Disproportion de courage. Il y a une grande disproportion pour le volume entre un rat et un éléphant.

— Dans un sens collectif. Ce mariage ne peut avoir lieu, il y a trop de disproportion entre les parties, c'est-à-dire entre les attributs de chacune d'elles, comparés isolément, tels que la richesse, le rang, l'âge, etc. Si l'on ne voyait de ses yeux, pourrait-on s'imaginer l'étrange *disproportion* que le plus ou moins de pièces de monnaie met entre les hommes? (La Bruy.)

DISPROPORTIONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Disproportionner. S'empl. adject. Mariage disproportionné. Leurs âges sont fort disproportionnés. Il ne peut y avoir chez de pareils peuples de ces fortunes *disproportionnées* qui se forment des dépouilles d'une multitude de familles réduites à la misère. (Condill.) Ceux dont la fortune ou les talents étaient moins *disproportionnés*, et qui s'étaient le moins éloignés de l'état de nature, gardèrent en commun l'administration suprême, et formèrent une démocratie. (J.-J. Rouss.)

— *Disproportionné à.* Une récompense trop *disproportionnée* au mérite est une injustice, ou tout au moins une injure. (Nic.)

DISPROPORTIONNER. v. a. 1re conj. (pr. *dis-pro-por-ci-o-ne*). Oter les proportions. Disproportionner les conditions.

DISPROPORTIONNÉMENT. adv. (pr. *dis-pro-por-ci-o-né-man*). Néol. D'une manière disproportionnée, sans proportion.

DISPUTABLE. adj. des 2 g. Qui peut être disputé. Cette question est disputable. Cela n'est pas disputable.

DISPUTAILLÉ. part. pass. du v. Disputailler.

DISPUTAILLER. v. n. 1re conj. (pr. *dis-pu-ta-ié*). Disputer longtemps sur des choses peu importantes. Ils disputaillent sans cesse. Ils ne font que disputailler.

DISPUTAILLERIE. s. f. (pr. *dis-pu-ta-ie-ri;* rad. *dispute*). Longue et minutieuse discussion sur des sujets de peu d'importance. Les *disputailleries* ne sont nullement propres à établir ni à conserver parmi les fidèles l'amitié réciproque que Jésus-Christ nous a si souvent recommandée. (Trév.)

DISPUTAILLEUR, EUSE. s. (pr. *dis-pu-ta-ieur, ieu-ze*). Fam. Celui, celle qui a l'habitude de disputer. Quel disputailleur! C'est une disputailleuse.

DISPUTANT. part. prés. du v. Disputer. Qui dispute. Il est invariable.

> Qui pourrait cependant t'exprimer les cabales,
> Que formait en ces lieux ce peuple de rivales,
> Qui toutes, *disputant* un si grand intérêt,
> Des yeux d'Assuérus attendaient leur arrêt? (Racine.)

DISPUTANT, ANTE. adj. Qui a l'habitude de disputer, qui aime la dispute. Athènes fut subtile et *disputante*. (Merc.)

— Se prend substantiv. Les disputants.

> J'ai dit aux *disputants*, l'un sur l'autre acharnés,
> Cessez, impertinents, cessez, infortunés.
> Très-sots enfants de Dieu, chérissez-vous en frères,
> Et ne vous mordez pas pour d'absurdes chimères. (Voltaire.)

DISPUTATEUR, TRICE. adj. Celui, celle qui discute, qui examine. Où est le *disputateur* de ce siècle? (Mont.)

DISPUTATION. s. f. (pr. *diss-pu-ta-ci-on*). Argumentations véhémentes de la tribune et du barreau.

DISPUTE. s. f. (ét. lat., *dis*, part. extract., d'où *diversim*, diversement; *putare*, penser). Débat suscité entre des personnes qui diffèrent d'avis sur une même matière. Grande dispute. Vive dispute. Longue dispute. Dispute animée. Dispute opiniâtre. Dispute fatigante. Dispute bruyante. Dispute assourdissante. Avoir une

Etre en dispute. Entamer la dispute. Terminer la dispute. Il s'élève une dispute. La dispute s'enflamme. Dans le feu de la dispute. Les opinions divergentes produisent la dispute. L'entêtement joint au défaut d'attention à la juste valeur des termes, est ce qui prolonge ordinairement la *dispute*. (Lav.) La *dispute* s'échauffa bientôt sur la prééminence des deux villes. (Barth.) Les *disputes* de religion qui agitèrent les esprits en Allemagne, dans le Nord, en France et en Angleterre, retardèrent les progrès au lieu de les hâter. (Volt.) La *dispute* a la vraisemblance pour principe dans ses commencements, l'opiniâtreté dans ses progrès, et pour la fin l'emportement. (Oxenstiern.)

— Conversation de personnes d'un avis différent. On s'instruit par la *dispute*. (La Bruy.) Nous eûmes une *dispute* assez vive sur la tyrannie des passions. (Barth.)

— Combat d'esprit, de vive voix ou par écrit. Connaissez-vous un homme plus foudroyant dans la *dispute?* (J.-J. Rouss.) Si cet

exemple ne guérit pas à jamais cet homme de la *dispute*, l'amour de la vérité ne le touche guère. Il cherche à briller. (Id.) La science de la religion a dégénéré en vaines subtilités et éternisé les *disputes*. (Mass.) Les *disputes* de mots peuvent encore troubler le monde : on ne les préviendra qu'en repandant la véritable instruction, celle des choses. (Ferry.)

— Exercice dans les écoles pour agiter des questions. Les disputes de l'école. Les disputes de la Sorbonne. Prendre part aux disputes. Assister aux disputes.

— Querelle. Avoir une dispute avec quelqu'un. Il fut tué dans une dispute.

DISPUTÉ, ÉE. part. pass. du v. Disputer. S'empl. adjectiv. Empire disputé. Terre disputée. Gloire disputée. Victoire longtemps disputée.

DISPUTER. v. n. 1re conj. (rad. *dispute*). Raisonner pour ou contre sur divers objets. Je ne *dispute* point avec des gens qui font un livre tous les mois. (Malebr.) S'il *disputait* avec ardeur, ce n'est pas qu'il voulût assujétir le monde à ses opinions. (Boss.) Quand des hommes eclairés *disputent* longtemps, il y a grande apparence que la question n'est pas claire. (Volt.)

— Etre en contestation, en débat. Ne soyez point étonné si je ne *dispute* pas avec vous sur plusieurs points de votre lettre. (J.-J. Rouss.)

Eh bien, régnez, cruel, contentez votre gloire,
Je ne *dispute* plus. (Racine.)

— Littér. Vos bontés pour une infortunée ont assez *disputé* contre la destinée. (Rac.) || Il est peu usité en ce sens.

— Se quereller. Disputer contre quelqu'un. Disputer avec fureur. Disputer a grands cris.

— *Disputer de.* La fureur de *disputer* des choses divines sans fin, sans règle, sans soumission. (Boss.) On *dispute* des goûts avec fondement. (La Bruy.) Je ne *dispute* pas des noms. (Id.)

— *Disputer sur.* Voulons-nous perdre à *disputer* sur l'essence divine, ce temps si court, qui nous est donné pour l'honorer? (J.-J. Rousseau.) Nous avons si souvent *disputé* chez le docteur Godinez sur les universaux et sur les degrés métaphysiques. (Le Sage.)

— *Disputer contre.*

. . . . . Vos bontés pour une infortunée
Ont assez *disputé* contre la destinée. (Racine.)

— *Disputer si.* Oui, sire, on a presque oublié les noms de ces premiers conquérants qui jetèrent les premiers fondements de votre monarchie ; on *dispute* même s'il faut les mettre au nombre de vos augustes prédécesseurs. (Mass.)

— Rivaliser. Ces deux femmes disputent de beauté, d'esprit, de laideur. Ces deux maisons disputent de noblesse. Neron et Domitien disputent de cruauté.

La lance et l'arc en main signalant leur adresse,
Ils *disputent* d'ardeur, d'audace et de vitesse. (Del.)

Le castor, avec nous *disputant* d'industrie,
De hardis monuments embellit sa patrie. (Rousch.)

Et si près de ces bords Thémistocle et Xerxès
Ont *disputé* d'orgueil, d'empire et de succès.
(Chênedollé.)

— *Le disputer à.* Se dit elliptiq. pour, Disputer l'avantage à, égaler. Le disputer a quelqu'un en vertu, en richesse.

— Se dit aussi avec un nom de chose pour régime. Dans l'imagination des hommes qui ont quelques lettres, les rives du Jourdain le *disputent* à celles du Simoïs, de l'Eurotas et du Tibre. (Dussault.)

— DISPUTER. v. a. Contester pour emporter ou pour conserver quelque chose. Disputer un prix. Disputer une chaire de professeur. Disputer un rang, une qualité, un emploi. Disputer la préséance. Disputer un poste. Disputer la victoire. Disputer l'empire. Il s'agit de venger l'humanité et non de *disputer* un peu de renommée. (Volt.) Le génie de l'homme ne lui avait pas encore donné la domination sur les mers ; l'art ne les avait pas *disputées* à la nature. (Lacép.) Que deviendraient la plupart des hommes, tous ceux qui paient leur pain de chaque jour par la sueur de leur front, qui chaque jour *disputent* leur existence précaire au besoin, à la misère, à la mort? (Bautain.) S'il faut s'en rapporter aux traditions anciennes, les premiers habitants de la Grèce n'avaient pour demeures que des antres profonds et n'en sortaient que pour *disputer* aux animaux des aliments grossiers et quelquefois nuisibles. (Barth.

Vos yeux ne verront plus tous ces chefs ennemis,
Par des saccagements, le sang et le ravage,
Du meilleur de nos rois *disputer* l'héritage. (Volt.)

— On dit dans le même sens *Disputer contre.*

Je puis contre un frère inhumain,
Non plus par un silence aidé de votre adresse,
Disputer en ces lieux le cœur de sa maîtresse,
Mais par de vrais combats, par de nobles dangers,
Moi-même le cherchant aux climats étrangers,
Lui *disputer* les cœurs du peuple et de l'armée.
(Racine.)

— *Disputer à qui.* Se dit par ellipse au lieu de Disputer pour savoir a qui. Des nations vont périr et s'ensevelir sous ces murailles pour *disputer* à qui demeureront ces ruines. (Mass.)

Entre Sénèque et vous *disputez*-vous la gloire,
A qui m'effacera plus tôt de sa mémoire. (Racine.)

— *Disputer à.* Contester les qualités, le mérite, les titres, etc., que l'on accorde à quelqu'un, refuser de reconnaître en lui ces qualités. Ceux à qui personne ne dispute la supériorite de nom et l'antiquité de l'origine. (Boss.) Les races futures *disputeront* à la plupart des souverains les titres et les honneurs que leur siècle leur aura deférés, mais la gloire des secours publics accordés à la piété ne leur sera pas disputée. (Id.) L'empire sur les passions, voilà la véritable grandeur et la gloire réelle que personne ne peut nous *disputer*. (Mass.)

— *Disputer à.* Vouloir priver quelqu'un d'un avantage d'une chose quelconque. Accessible a tous il ne *disputait* pas même au dernier de ses sujets le plaisir de voir son souverain. (Mass.) Il a pu changer la face entière d'une nation belliqueuse, se faire rendre les hommages que ses citoyens *disputaient* même à leurs rois. (Id.) Je ne lui *dispute* point ses lettres de noblesse, mais je lui *dispute* ses titres au Parnasse. (Boil.)

— Fig. *Disputer le terrain.* Se défendre aussi bien que l'on peut dans une dispute, dans une contestation, ne céder sur chaque point que lorsqu'on y est forcé.

— *Disputer le pas.* Vouloir, prétendre passer le premier. J'ai renvoyé ton camarade pour avoir disputé le pas à un fiacre ; tu ne *disputeras* le pas à personne : si tu me mènes vite, je te chasse. (Baron d'Holbach.)

— Mar. *Disputer le vent.* Le prendre, le garder malgré ses variations.

— SE DISPUTER. v. pr. Prétendre concurremment. L'homme agité par la passion se *dispute* le repos. (Boist.) Les corbeaux, frappant l'air de leurs cris sinistres, s'assemblent autour des cadavres dont ils se *disputent* les lambeaux empoisonnés. (A. Mart.) Les sauvages *se disputent* leurs forêts, les nomades leurs pâturages. (Cuv.)

— Etre disputé. La supériorité en aucun genre ne peut se *disputer* et s'obtenir sans danger. (Boist.)

— Se quereller. Ils se disputent à outrance. Ils se disputent comme des forcenés.

— S'interdire une chose, se priver d'une chose. Ils rompent les liens les plus tendres, les plus chers, dès que la foi leur en a découvert le danger ; ils se *disputent* les plaisirs les plus innocents. (Mass.)

DISPUTEUR, EUSE. adj. Qui aime à disputer. Etes-vous toujours disputeur? Esprit *disputeur*. (J.-J. Rouss.) La *disputeuse* ville d'Alexandrie. (Volt.) Les philosophies que l'on enseigne ont quelque tendance à redevenir *disputeuses* comme celles des anciennes écoles, car elles accoutument l'esprit à prendre des mots pour des choses, et à se contenter de cette espèce de savoir. (Ferry.)

— subst. Querelleur, querelleuse.

DISQUE. s. m. (du gr. δίσκος, palet ; rad. δίκω, je jette). Antiq. gr. Espèce de palet que les athlètes lançaient au loin pour faire paraître leur force et leur adresse. Le disque arrondi. Le disque pesant. Disque léger. Disque rapide. Disque agile. Disque sifflant. Lancer un disque. Disque de fer. Disque de cuivre. Moins habile à ce jeu tout nouveau qu'à lancer des flèches, Apollon atteignit de son *disque* l'infortuné Hyacinthe, qui tomba mort sous le coup. (Denne-Baron). Avant de lancer son *disque*, l'athlète lui imprimait un mouvement de rotation pour lui donner plus d'essor. (Id.)

. . . Des sucs de l'olive
Imprégnant à flots d'or leur corps souple et nerveux,
Au jeu du pesant *disque* ils s'exercent tous deux.
(Desaintange.)

— Nom qu'on donne à tout corps cylindrique à base circulaire très-large, relativement à sa hauteur.

— Ce mot a de la noblesse dans notre langue. Les poètes en étendent la signification à des choses dont les noms trop familiers n'entrent point dans le style soutenu. Ils prennent donc ce terme comme synonyme de Jeton, galet, palet, dames. Les *disques* noirs et blancs volent du blanc au noir. (Delille.)

— Corps apparent d'un astre. Le disque du soleil. Le disque de la lune. Le *disque* apparent du soleil et de la lune se divise en douze doigts ou parties ; c'est par là qu'on mesure la grandeur de l'éclipse d'un de ces astres. (Denne-Baron.) La science est comme la lune, qui se cache après nous avoir montré son *disque* et ses phases. (Clément XIV.)

. . . [illegible] de la terre attentive
Éclate du soleil le disque [illegible] ([illegible])

— La grandeur des étoiles n'étant pas appréciable, on ne peut se servir de cette expression à leur égard.

— Sorte de bouclier rond qu'on appendait dans les temples en l'honneur du héros.

— Certains ustensiles de ménage, tels que plats, bassins qui avaient la forme du disque.

— Bot. Centre d'une fleur radiée. Le disque de cette fleur est jaune.

— Métall. Plaque.

— Optiq. Grandeur d'un verre, d'un champ.

— Relig. Dans l'Église grecque, Grande patène sur laquelle on met le pain consacré.

DISQUISITION. s. f. (pr. *diss-ki-si-ci-on*, du lat. *disquisitio ;* rad. *quæro*, je cherche). Recherche exacte d'une vérité. Disquisition philosophique. Disquisition mathématique.

DISRUPTION. s. f. (pr. *diss-rup-ci-on*). Rupture, fracture.

DISSECTEUR. s. m. Disséqueur, celui qui dissèque.

— Anat. Instrument pour disséquer.

— A signifié Écorcheur.

DISSECTION. s. f. (pr. *diss-cek-ci-on ;* du lat. *dissectio ;* rad. *secare*, couper). Action de disséquer, opération par laquelle on divise et met a découvert les différentes parties d'un corps organisé pour en connaître la structure. La dissection de l'homme. La dissection des brutes. Dissection des muscles. Dissection d'un membre. La dissection des muscles du tronc. La dissection des muscles du larynx. La dissection des muscles de l'épaule. La dissection des muscles de l'avant-bras. Dissection des muscles de la main. La *dissection* du corps humain a passé pour un sacrilége jusqu'à François Ier. (Legend.) Les *dissections* de cadavres humains se font non-seulement pour apprendre l'anatomie, mais aussi pour reconnaître les causes et le siége des maladies, et pour constater l'existence de certains délits, comme dans le cas d'empoisonnement. (J. Cloq.) Les instruments de *dissection* sont principalement les scalpels, les bistouris, les ciseaux de diverses espèces, les marteaux, les pinces et les tenailles incisives. (Id.) On ne peut constater l'origine des premières *dissections*. (Percy.)

— État d'un corps disséqué.

— Corps disséqué.

— Art ou collection de préceptes enseignant à mettre en évidence les organes ou parties d'organes qu'on veut étudier. L'histoire de la *dissection* se lie intimement à celle de l'anatomie. (Clermont.)

— Les dissections ont reçu des noms différents, suivant les organes sur lesquels on les fait, comme Ostéotomie, [illegible]smotomie, myotomie, angiotomie, phlébotomie, etc. V. ces mots.

— Appliquée à l'homme, la dissection prend le nom d'Anthropotomie ; pratiquée sur les animaux, elle constitue la Zootomie, et sur les plantes, la Phytotomie.

— Écon. dom. Manière de couper, de dépecer les viandes, la volaille, le gibier que l'on sert sur la table.

— Fig. L'analyse est une *dissection* morale qui n'opère qu'en détruisant. (Mascar.)

DISSEMBLABLE. adj. des 2 g. (ét. lat., *dis*, partic. négat., *similis*, semblable). Qui n'est pas semblable. Ces deux êtres sont bien dissemblables. Si les visages n'étaient pas *dissemblables* en leur forme particulière, on ne pourrait pas discerner un homme d'un autre homme. (Le Père Lem.)

— Différent, tout autre. Il est dissemblable à lui-même. Les hommes sont souvent dissemblables à eux-mêmes. Il est bien dissemblable à ce qu'il était.

— Ne s'entend que d'êtres de même forme, de même nature, dont on compare à la fois tout l'ensemble, ou bien une réunion de qualités ou propriétés.

DISSEMBLABLE. s. m. Hist. relig. Nom qui fut donné aux ariens, parce que ces hérétiques prétendaient que le Verbe était en tout dissemblable au Père.

DISSEMBLABLEMENT. adv. Avec dissemblance, d'une manière dissemblable.

DISSEMBLANCE. s. f. (ét., V. DISSEMBLABLE). Manque de ressemblance. Il y a une grande dissemblance entre eux. Toutes les feuilles des forêts et tous les brins d'herbe des champs, semblables pour celui qui ne les voit que superficiellement, ont des *dissemblances* bien réelles aux yeux de l'observateur. (Séneb.)

— Syn. comp. DISSEMBLANCE. DISSIMILITUDE. DIFFÉRENCE. DISPARITÉ. INÉGALITÉ. V. INÉGALITÉ.

DISSEMBLER. v. n. 1re conj. (ét. fr., *dis*, partic. négat., et *sembler*). Néol. Ne point ressembler, différer. Dissembler à quelqu'un. Dissembler à quelque chose.

DISSÉMINATION. s. f. (pr. *di-cé-mi-na-ci-on ;* ét. lat., *dis*, partic. séparat. ; *seminare*, semer). Semis naturel par la chute spontanée des graines parvenues à leur maturité. Les voies de la *dissémination* sont très-variées : les étudier, c'est élargir la route des jouissances douces que procure la botanique. (Guérin.) La nature attache la plante au sol, elle semble au premier aspect lui interdire les moyens de s'élancer au dehors, et cependant elle a modifié cette loi de la *dissémination*. (Id.)

— Fig. Diffusion, dispersion. La *dissémination* des Européens sur toute la surface du grand Océan sera la troisième grande époque de la civilisation. (Malte-Brun.)

DISSÉMINÉ, ÉE. part. pass. du v. Disséminer. S'empl. adjectiv. Il y a des montagnes à glace *disséminées* dans toutes les latitudes ; leurs sommets sont assez attractifs pour y attirer sans cesse les vapeurs. (B. de St-P.) Il y a des vésicules d'air *disséminées* entre les muscles des animaux et leur peau. (Id.)

DISSÉMINER. v. a. 1re conj. (ét. lat., *dis*, partic. priv. ; *seminare*, semer). Semer, répandre çà et là. Disséminer la lumière. Disséminer la poussière. Que l'on ne s'étonne point si les plantes cultivées ne *disséminent* pas leurs graines avec le même succès. (Guérin.)

— Répandre par des écrits. Disséminer des erreurs.

DISSENSION. s. f. (pr. *di-çan-ci-on ;* du lat. *dissensio ;* rad. *dis*, partic. partit. ; *sentio*, je sens). Discorde, querelle suscitée par la diversité des sentiments, des intérêts. Grand dissension. Dissension domestique. Dissensions civiles. Dissensions perpétuelles. Causer des dissensions. Apaiser les dissensions. Vivre en dissension. Etre en dissension. Dans la famille les *dissensions* ont pour accompagnement les discussions et les querelles, qui [illegible] tout bonheur domestique. (Barré.)

Quelques jours les Français, si grands par leur courage
Exempts de fanatisme et de *dissensions*,
Pourront servir en tout d'exemple aux nations.
(Chénier.)

DISSENTER. s. m. (pr. *di-cenn-teur ;* mot angl. qui signifie *dissident*). Hist. rel. Nom par lequel on désigne tous les chrétiens habitant l'Angleterre, qui n'appartiennent pas à l'Eglise anglicane.

DISSENTÉRISME. s. m. Hist. relig. État des dissidents ou dissenters d'Angleterre.

— Leurs opinions.

DISSENTI. part. pass. du v. Dissentir.

DISSENTIEUX, EUSE. adj. (pr. *di-çan-ci-eu ;* du lat. *dissentire*, être en désaccord). Qui engendre le veau au préjudice de l'estomac, et empirent le trouble, les dissensions. Pour ne guérir le cercerveau par ces drogues tumultuaires et *dissentieuses*. (Mont.)

DISSENTIMENT. s. m. (rad., *dissenter*). Opposition de sentiment, différence d'opinion. Les *dissentiments* font naître les dissensions. (Boiste.) On peut être en *dissentiment* sans être en dissension ; mais on ne peut guère être en dissension que parce qu'on est en *dissentiment* : ce sont les *dissentiments* qui font naître les dissensions. (Billot.) Au lieu de prendre vous-même parti pour ou contre, donnez des arbitres ou des juges à ceux dont les *dissentiments* provoquent les dissensions parmi vous. (Mercier.)

— Refus de consentir à une chose. La vengeance divine présuppose notre *dissentiment* entier pour la justice. (Mont.)

DISSENTIR. v. n. 2e conj. (du lat. *dissentio*, je diffère d'opinion ; rad. *dis*, part. négat., *sentio*, je suis d'avis). Différer de sentiment, d'opinion.

— v. a. Refuser son consentement à. Afin qu'il vienne consentir ou *dissentir* le retrait. (Est. Pasq.)

DISSÉPALE. adj. des 2 g. (ét. lat., *dis*, double ; *sepalum*, sépale). Bot. Qui est muni de deux sépales.

DISSÉQUANT. part. pass. du v. Disséquer. Qui dissèque. Il est invariable. Des élèves disséquant un corps.

DISSÉQUANT, ANTE. adj. Pathol. Se dit d'un mode de dilatation morbide. || *Anévrisme disséquant.* Anévrisme qui se développe, non pas directement de dedans en dehors, mais sous l'influence d'une infiltration sanguine successive qui a séparé la tunique moyenne de la tunique extérieure.

DISSÉQUÉ, ÉE. part. pass. du v. Disséquer. S'empl. adjectiv. Cadavre disséqué. Jambe disséquée. Animal disséqué. Fleur disséquée. Dans une autre lapine *disséquée* vingt-sept heures après l'accouplement, les cornes de la matrice et les conduits qui y aboutissent étaient encore plus rouges, et l'extrémité de ces conduits enveloppaient l'ovaire de tous côtés. (Buff.) Le condamné déclara qu'il ne craignait point la mort, mais que l'idée d'être *disséqué* lui faisait beaucoup de peine. (Legendr.) Lorsqu'il entendit ensuite que son corps serait porté à l'amphithéâtre des chirurgiens pour y être *disséqué*, il s'écria, en joignant les mains d'un air très-pénétré : Ah ! Dieu ! ayez pitié de moi ! (Id.) Il a été *disséqué*, pendant la dernière année scolaire de notre faculté, près de seize cents cadavres de tout âge et de tout sexe. (Percy.)

— *Disséqué par.* Les fleurs d'une prairie sont aussi bien créées pour leur servir de bouquets et de chapeaux, que pour être *disséquées* par les savants. (B. de St-P.) Dans l'individu de cette espèce *disséqué* par le célèbre Hunter, la longueur de la tête égalait en effet le quart ou à peu près de la longueur totale. (Lacép.)

DISSÉQUER. v. a. 1re conj. (ét. lat., *dis*, partic. séparat., *secare*, couper). L'é se change en è devant une syllabe muette. *Je dissèque, tu dissèques, il dissèque*, etc. Couper, diviser les différentes parties d'un corps organisé pour en connaître la structure. Disséquer un corps humain. Disséquer un bras, une jambe, une cuisse, un pied. Disséquer un animal. Disséquer une plante. On voit une consultation de l'empereur Charles-Quint aux théologiens de Salamanque, pour savoir si en conscience on pouvait *disséquer* un corps, afin d'en connaître la structure. (Legendr.) Vasal est le premier qui ait *disséqué* des corps humains. (Id.) Edward Tison a décrit et *disséqué* la sarigue femelle. (Buff.)

— Fig. Analyser. Disséquer un écrit. Disséquer son âme.

Et longtemps, sans monter à sa source première,
Un enfant dans ses jeux *disséqua* la lumière. (Del.)

DISSÉQUEUR. s. m. Celui qui dissèque. Bon disséqueur. Habile disséqueur. Disséqueur très adroit.

DISSÉQUEURS. s. m. pl. Entom. Famille d'insectes scarabées.

DISSERTATEUR, TRICE. adj. et s. Qui disserte longuement, souvent. Ennuyeux dissertateur. Faire le dissertateur.

DISSERTATIF, IVE. adj. Qui a rapport, qui tient à la dissertation.

DISSERTATION. s. f. (pr. *di-cer-ta-ci-on ;* ét., V. DISSERTER). Examen attentif et détaillé de vive voix ou par écrit d'une question, etc. Savante dissertation. Exacte dissertation. Longue dissertation. Judicieuse dissertation. Dissertation polémique. Faire une dissertation sur une question. Le style de la *dissertation* doit être animé, simple, clair, d'une douce chaleur, sans pourtant s'élever aux mouvements de l'éloquence. (Champag.) Madame Dacier se préparait à faire une *dissertation* bien longue et bien froide pour prouver que l'Amphitryon de Plaute est supérieur à celui de Molière. (Volt.) Ayant ouï dire que Molière voulait mettre sur la scène les femmes savantes, elle supprima sa *dissertation ;* mais elle n'évita point la comédie. (Id.) Aspasie, que les *dissertations* des philosophes faisaient bâiller, s'était emparée d'un journal des modes qui était sur la cheminée. (X. de Maistre.)

— La dissertation ne roule ordinairement que sur un point ou quelques points d'une question donnée ; n'examine cette question que sous quelques-unes de ses faces générales, ce qui la fait différer du traité, qui embrasse sans exclusion tout ce qui a rapport à son objet.

— Examen auquel on soumet un ouvrage littéraire pour éclaircir les faits, l'obscurité du texte, les dates incertaines, etc., etc.

DISSERTÉ, ÉE. part. pass. du v. Disserter.

DISSERTER. v. n. 1re conj. (du lat. *disserere*, formé de *dis*, partic. séparat.; *sero*, j'enchaîne). Faire une dissertation, parler avec détail sur une matière quelconque, en observant une certaine suite dans ses raisonnements.

— Discourir sur. Disserter sur le bien et le mal. Disserter sur les choses divines.

— Absol. Un homme qui *disserte* est un homme à noyer. (La Chauss.)

DISSERTEUR, EUSE. adj. et s. Syn. de Dissertateur. Ne craignez pas de faire la *disserteuse*, et ne rougissez point de joindre aux grâces de votre personne la force de votre esprit. (Volt.)

DISSIDENCE. s. f. (du lat. *dissidentia*, même signif.). Scission, grave différence d'opinions.

DISSIDENT, ENTE. adj. Qui fait scission.

— substant. Se dit des personnes dont les croyances sont différentes de celles que professe l'Eglise nationale d'un pays. S'applique plus particulièrement aux diverses sectes religieuses qui diffèrent de l'Eglise anglicane, soit sur des points de doctrine, soit sur des détails de discipline et de forme extérieure. On les appelle aussi *non-conformistes*. Ce fut sous le règne d'Elisabeth que parurent les premiers *dissidents*, auxquels une grande austérité de principes fit aussitôt donner le nom de *puritains*. (E. Sch.) Un grand nombre de *dissidents* périrent en prison sous le règne de Charles II. (Id.) La cause des *dissidents* a toujours été liée à celle de la liberté civile et politique. (Id.)

— *Les dissidents de Pologne.* Les luthériens et les Grecs schismatiques de ce pays.

DISSIGNE. s. m. (ét. fr., *dis*, partic. partit., *signe*). Algèb. Variation de signe.

— adj. Qui a des signes différents. Quantités dissignes. Termes dissignes. Dissigne est opposé à Consigne.

DISSIMILAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *dissimilaris ;* rad. *dis*, partic. privat., et *similis*, semblable). Médec. Qui n'est pas de même nature, genre ou espèce. Parties dissimilaires. Muscles dissimilaires.

DISSIMILITUDE. s. f. (ét. lat., *dis*, partit. privat., *similitudo*, ressemblance). Différence, dissemblance, variété. La *dissimilitude* s'ingère d'elle-même en nos ouvrages, nul art ne peut arriver à la similitude. (Mont.)

— Rhét. Lieu commun propre à la preuve et aux passions, et qui sert à invoquer la différence qui existe entre deux ou plusieurs objets, soit qu'on les compare ensemble dans leur état actuel, soit que l'on compare l'état présent d'un seul objet avec l'état passé.

DISSIMULATEUR, TRICE. s. Celui, celle qui dissimule. Profond dissimulateur.

DISSIMULATION. s. f. (pr. *di-ci-mu-la-*

— Art, soin, habitude de dérober, de cacher ses desseins, ses sentiments. Homme plein de dissimulation. S'armer de dissimulation. Etre possédé de dissimulation. Porter à la dissimulation. Avoir une grande aptitude à la dissimulation. La *dissimulation* est indigne d'un honnête homme. (Fén.) La *dissimulation* est un des vices les plus bas qui dégradent notre espèce ; c'est le mensonge sans cesse en action. (St-Prosp.) Un seul roi en France a poussé très-loin la *dissimulation ;* c'est Louis XI. (Id.) Cet homme, si secret dans le fond, paraît éloigné de la *dissimulation* jusqu'à approcher de la naïveté. (St-Réal.) La sincérité est le visage de l'âme, comme la *dissimulation* en est le masque. (S. Dub.) La *dissimulation* n'est de saison que contre les fourbes et les méchants ; dans tout autre cas elle n'est plus qu'un vice gratuit. (Id.) Elisabeth, reine d'Angleterre, mettait la *dissimulation* au nombre des qualités nécessaires à un souverain pour régner. (Volt.) Ses forces l'abandonnaient, mais la *dissimulation* ne l'abandonnait pas. (Dur.-Delamalle.) La *dissimulation* n'est pas toujours une fourberie. (Volt.)

DISSIMULÉ, ÉE. part. pass. du v. Dissimuler. S'empl. adjectiv. Homme dissimulé. Femme dissimulée. Fuyez pour un moment l'homme colère, et pour toujours l'homme *dissimulé*. (Nic.)

— Qu'on tâche de cacher. Affront dissimulé. Honte dissimulée. Colère dissimulée. Maladies dissimulées.

— *Dissimulé par.* Même la mort peut être *dissimulée* par ceux des survivants qui ont quelque intérêt à cacher pendant plus ou moins de temps un décès dont la publication leur porterait un préjudice quelconque. (Marc.)

— subst. Un dissimulé. Une dissimulée.

DISSIMULER. v. a. 1re conj. (du lat. *dissimulare*, même signif.). Cacher par une conduite réservée ce qu'on ne veut pas laisser apercevoir. Dissimuler sa faiblesse. Dissimuler ses défauts. Dissimuler son habileté. Ne *dissimule* pas mes défauts. (Fléch.) Nous *dissimulons* notre douleur par un silence criminel, et par une indigne timidité, vous leur *dissimulez* ou leur déguisez leurs péchés. (Fléch.) Mon tyran d'oncle ne m'écrit pas, ajouta-t-il, je lui ai pourtant envoyé mon adresse; et je ne lui ai pas *dissimulé* ma situation. (Alph. Karr.) Tous les jours on voit des personnes qui postulent un emploi ou qui veulent être maintenues dans celui qu'elles occupent, *dissimuler* leurs maladies. (Marc.)

— Faire semblant de ne pas remarquer, de ne pas ressentir quelque chose. Dissimuler un affront. Dissimuler une injure. Il *dissimule* les mauvais offices. (La Bruy.) Vous *dissimulez* les outrages du pécheur. (Mass.)

— Absol. Il y a de l'art et de l'habitude à dissimuler. Savoir dissimuler. Apprendre à dissimuler. *Dissimuler* n'est pas mon caractère. (Volt.) Et souvent dans la vie il faut *dissimuler*. (Id.) Qui ne sait pas *dissimuler* ne sait pas régner. (Louis XI.) L'art de *dissimuler* est l'art de la vengeance. (Delille.)

Ami, qui ne sait pas l'art de *dissimuler*
Des intrigues de cour ne doit pas se mêler. (Ducerc.)

— SE DISSIMULER. v. pron. Se cacher à soi-même. Il y a des jalousies que nous nous *dissimulons* par fierté. (Mass.)

— Être caché. La joie ne peut se dissimuler. Sa joie lui échappe et ne peut plus se *dissimuler*. (La Bruy.)

— Employé négativement, il demande l'indicatif. Je ne dissimule pas que je suis de votre avis.

— Employé affirmativement, il veut le subjonctif. Je dissimulerai toujours que j'aie été de votre avis.

DISSIPATEUR, TRICE. s. Celui, celle qui dissipe son bien mal à propos. Vrai dissipateur. Tacite représente Pétrone non pas en *dissipateur* dans la débauche, mais en homme délicat dans un luxe poli et curieux. (St-Evrem.) Un généreux dépit fit tout à coup d'un franc étourdi que ce fils était, un homme estimable, et d'un *dissipateur* un sage administrateur de sa fortune. (Rec. d'épitap.) Il avait un fils qui joignait à beaucoup de vices celui d'être un vrai *dissipateur*. (Id.) Le *dissipateur* dans un équipage doré passe en fredonnant et plein d'indifférence devant l'hôpital où peut-être il ira mourir. (Denne-Bar.) On fuit le *dissipateur* ruiné. (Id.)

— S'empl. adjectiv. On voit de vieux fous *dissipateurs*, riant sous leurs haillons, et cherchant de joyeux compagnons de leur délire. (Virey.)

— Syn. comp. DISSIPATEUR. PRODIGUE. Le premier est en proie à une folie, à une fièvre non intermittente de répandre à pleines mains son or. Le second dans ses profusions, dans sa libéralité, vertu inconnue à l'autre, se surprend des moments de réflexion et de retour sur lui-même.

DISSIPATION. s. f. (pr. *di-ci-pa-ci-on ;* du lat. *dissipatio*). Evaporation, déperdition insensible des parties d'un corps. La dissipation des esprits. La dissipation de la lumière. La dissipation des odeurs.

— Action de dissiper. Se ruiner par ses dissipations. La dissipation des biens. La dissipation des finances. L'intempérance est un des vices qui engendrent le plus ordinairement la misère ; elle la produit à la fois par deux conséquences différentes, par l'altération de la santé et par la *dissipation* des ressources. (De Gérando.)

— État de celui qui mène une vie dissipée, dissolue. Vivre dans la dissipation. Ce qui est dans les grands splendeur, somptuosité, est *dissipation*, folie, ineptie chez les particuliers. (La Bruy.)

— Distraction d'esprit. La *dissipation* est contraire au recueillement que demande la vie dévote. (Acad.) Il vous faut de la *dissipation*. (Volt.) S'attrister sans abattement, se réjouir sans *dissipation*. (Fléch.) La *dissipation* sait à peine enfanter ces productions légères qui coûtaient tant de réflexions même à Horace, méditant gravement des folies. (Virey.) La *dissipation* est insouciante. (Id.)

— Ce qui opère cette distraction.

— Se dit au pluriel. Sans des rêves de béatitude céleste ou d'ambition mondaine, comment le moine eût-il trouvé des *dissipations* supportables entre les murs de son cloître ? (Virey.)

DISSIPÉ, ÉE. part. pass. du v. Dissiper. S'empl. adjectiv. Troupeau dissipé. Troupes dissipées. Nuages dissipés. Au premier choc les Romains furent *dissipés*, et les Gaules livrées, par suite, à de nouveaux pillages. (Anq.) Mais ce qu'il y a de certain, c'est que le nuage est *dissipé* et que je vois les choses aujourd'hui réelles et positives, comme j'espère que vous les verrez bientôt vous-même. (Al. Karr.) C'est ordinairement sur la fin de l'automne que les caravanes se rassemblent ; les brouillards du matin ne sont pas encore *dissipés*. (A. Guiraud.)

— Peu capable d'application. Tête dissipée. Esprit dissipé.

Au retour du printemps, de nos toits échappés,
Nous portons en cent lieux nos esprits *dissipés*.
(Delille.)

— Adonné aux plaisirs. Vie dissipée. Jeune homme dissipé. Jeune femme trop dissipée. Des hommes *dissipés* par les plaisirs. (Mass.) J'avais obtenu, par un travail assez opiniâtre, au milieu d'une vie très-*dissipée*, des succès qui m'avaient distingué de mes compagnons d'étude. (B. Constant.)

DISSIPER. v. a. 1re conj. (ét. lat., *dis*, çà et là, *separe*, semer). Epandre, éparpiller, écarter. Le soleil dissipe les nuages. Le soleil dissipe les brouillards. Comme le vent dans l'air *dissipe* la fumée. (Rac.)

— Défaire, disperser. Dissiper une armée. Le vent dissipe les moucherons. Leurs forces réunies eurent bientôt *dissipé* les insurgés. (Anquetil.)

— Détruire. Dissiper les forces. Il *dissipe* les ennemis par des combats réitérés. (Fléch.) Voici un orateur qui *dissipe*, comme le vent *dissipe* la poussière, les indices qui accusaient le prétendu coupable de Saint-Omer. (Grimm.)

— Chasser, éloigner, faire disparaître. La religion est à l'âme ce que la lumière est à l'œil ; l'une et l'autre viennent des cieux et *dissipent* les ténèbres. (Beauch.)

— Et dans un sens analogue. Dissiper des illusions. Dissiper les craintes. Dissiper la jalousie.

— Faire cesser, apaiser. Dissiper une faction. Dissiper des troubles.

— Distraire. Dissiper l'esprit. Dissiper l'ennui. Dissiper la douleur. Tout ce qui épanouit au dehors les facultés vitales, jeux, festins, danse, ivresse, chasse, voyages, guerre, etc., *dissipe* les esprits, disperse les idées, appelle distraction sur distraction. (Virey.)

— Consumer. Dissiper son bien. Dissiper son patrimoine. Il a tout dissipé. Un homme né dans les richesses, mais qui les a *dissipées* par ses profusions. (Boss.) D'un autre côté, les puissances chrétiennes avaient *dissipé* d'immenses richesses et consumé de nombreuses armées dans leurs sanglantes croisades. (Malte-Brun.)

— SE DISSIPER. v. pron. S'éparpiller, se disperser. Cette foule d'adorateurs qui l'environnaient se *dissipera* comme un vain nuage. (Mass.) L'armée se *dissipa* sans être poursuivie. (Anquetil.) Frappez le pasteur, et le troupeau se *dissipera*. (Le Maistre de Sacy.)

— S'évanouir, disparaître. La fumée se dissipe. Les nuages se dissipent à l'approche du soleil. Les grands de la terre sont comme la fumée, qui s'enfle en s'élevant et se *dissipe* sans laisser de trace. (Le Maistre de S.)

— Se dit dans le même sens, en parlant de choses morales. Cette erreur s'est dissipée. Votre crainte se dissipera bientôt. A la fin, le charme s'étant *dissipé* par degrés, l'enthousiasme général se manifesta hautement. (Alf. Wailly.)

— Racine a supprimé le pronom dans cet exemple :

Elle voit *dissiper* sa jeunesse en regrets,
Son amour en fumée et son bien en procès.

— Se distraire, prendre de la dissipation. Vous êtes triste, il faut vous dissiper.

— Mener une vie dissipée. Les jeux et les assemblées où l'âme se *dissipe*. (Mass.)

— Être consumé, détruit. Les dignités se perdent, les richesses se *dissipent*. (La Bruy.) Tout ce qui n'a que le monde pour fondement se *dissipe* et s'évanouit avec le monde. (Fléch.)

DISSOCIABLE. adj. des 2 g. Qui n'est pas sociable. Personne dissociable. Esprit dissociable. Inus.

DISSOCIATION. s. f. (pr. *di-so-ci-a-ci-on ;* ét. lat., *dis*, part. négat.; *socius*, compagnon). Rupture d'une association, dissolution d'une société. D'où naissent ordinairement matières d'aliénation et *dissociation*. (Mont.)

DISSOCIÉ, ÉE. part. pass. du v. Dissocier. S'empl. adjectiv.

DISSOCIER. v. a. 1re conj. Néol. Rompre une association, dissoudre une société.

DISSOLU, UE. adj. Débauché, libertin, impudique. Homme très-dissolu. Femme très-dissolue. Dissolu dans ses mœurs. Les plaisirs doux et permis qu'offre la nature, fades et ennuyeux pour l'homme *dissolu*, conservent tout leur agrément pour l'homme de bien. (Mass.)

— En parlant des choses lascives. Chanson dissolue. Paroles dissolues.

— Qui porte au déréglement. Discours dissolus.

— Qui est livré à la dissolution, au déréglement. Vie dissolue. Mœurs dissolues.

DISSOLUBLE. adj. des 2 g. (ét. lat., *dis*, partic. partit., *solvere*, délier). Qui peut se dissoudre, être dissous. Métal dissoluble à l'eau. Corps dissoluble dans l'eau. L'iode est dissoluble dans l'eau.

— Jurispr. Qui peut être rompu. L'assemblée législative déclara le mariage *dissoluble* par le divorce. (Encycl.)

DISSOLUMENT. adv. (rad. *dissoudre*.) D'une manière dissolue, licencieuse. Vivre dissolument. Parler dissolument. Ecrire dissolument.

DISSOLUTEUR, TRICE. adj. et s. Qui dissout ou peut dissoudre.

DISSOLUTIF, IVE. adj. Qui peut dissoudre, dissolvant. Remède dissolutif. Vertu dissolutive.

DISSOLUTION. s. f. (pr. *di-ço-lu-ci-on ;* rad. *dissoudre*). En général, séparation des parties d'un corps qui se dissout. La dissolution d'un corps. La dissolution de l'iode, de la potasse.

— Chim. Opération par laquelle un corps liquide communique cet état à un autre corps, quel qu'il soit. Tantôt la *dissolution* n'est précédée d'aucune décomposition, tantôt au contraire le liquide qui dissout est décomposé. (Orfila.)

— Le produit de cette opération, ou la chose dissoute. Cette *dissolution* est d'une belle couleur jaune. (Buffon.)

— Pathol. Se dit en parlant du sang, non pas pour désigner sa décomposition entière, mais la diminution de sa consistance, espèce d'altération qu'on ne saurait contester. Dissolution du sang.

— Fig. Rupture. Dissolution du lien conjugal. La dissolution d'une société de commerce. La dissolution d'une réunion. Dissolution des chambres. Dissolution subite. Prompte dissolution. Dissolution inattendue. Ordonnance de dissolution. La dissolution de l'ordre social. La dissolution des empires. La comtesse de la Suse fit offrir 25,000 écus à son mari pour qu'il consentît à la *dissolution* de leur mariage, ce qu'il accepta. (Encycl.)

— *Dissolution du corps et de l'âme.* Séparation du corps et de l'âme.

— Moral. Débauche, déréglement, incontinence. Etre plongé dans la dissolution. Vivre dans la dissolution. Des villes célèbres par leurs *dissolutions*. (Boss.) Pour se calmer dans les *dissolutions* qu'il sent bien ne pouvoir demeurer impunies. (Id.)

DISSOLVANT. part. prés. invar. du v. Dissoudre. Des causes majeures dissolvant la société.

DISSOLVANT, ANTE. adj. Qui a la vertu de dissoudre, dissolutif. Corps dissolvant. Acides dissolvants. Une foule de circonstances qui préviennent en grande partie, et même en totalité, l'action *dissolvante* de l'air, n'en provoquent pas moins d'abondantes transpirations. (Rollier.)

— Polit. et fig. Qui amène la dissolution et l'affaiblissement des principes d'ordre. Cause dissolvante.

DISSOLVANT. s. m. Chim. Corps qui dissout. Un dissolvant. Un puissant dissolvant. Un grand dissolvant. Un dissolvant actif. L'eau est un dissolvant. Les acides sont des dissolvants. Buvez de l'eau abondamment, c'est un *dissolvant* universel ; l'eau fond tous les sels. (Le Sage.) Les anciens croyaient à tort à l'existence d'un *dissolvant* général, auquel ils donnaient le nom d'alcaest. (Orfila.)

Tantôt, féconde pluie, arrose nos campagnes ;
En *dissolvants* actifs pénètre tous les corps. (Del.)

— Méd. Médicaments auxquels on a attribué la propriété de dissoudre les engorgements, les concrétions maladives, etc.

— Fig. Cause de dissolution. L'agiotage est le *dissolvant* le plus actif de la morale et de la fortune publique. (Rayn.) L'égoïsme est le *dissolvant* du corps social. (Boiste.)

DISSONNANCE. s. f. (du gr. δὶς, deux fois, et du lat. *sonare*, sonner). Mus. Faux accord. La septième est une dissonnance. Sauver une dissonnance. Eviter la dissonnance. Il avait mis tant d'art dans le mélange des jeux et dans l'assemblage des *dissonnances* les plus tranchantes, que les connaisseurs avouaient qu'il n'y avait que Rameau seul qui eût pu jouer
[illegible]
en maintenant ; il n'y a point de *dissonnance* à craindre. (Sallent.)

Chantez pourtant, charmante Iris, chantez ;
Un bel œil de la voix sauve la *dissonnance* (***)

— *Sauver une dissonnance.* La faire suivre d'un accord convenable qui empêche qu'elle ne blesse l'oreille.

— *Préparer une dissonnance.* Faire entendre la même note comme consonnance dans l'accord précédent.

— *Résoudre une dissonnance.* La faire descendre diatoniquement sur une consonnance.

— *Dissonnance majeure.* Celle qui se sauve en montant. || Celle qui se forme par un intervalle superflu.

— *Dissonnance mineure.* Celle qui se sauve en descendant. || Celle qui se forme par un intervalle diminué.

— *Dissonnance propre.* Celle qui est soumise à la préparation.

— *Dissonnance impropre.* Celle qui n'y est point soumise.

— Gramm. Réunion de plusieurs syllabes dures ou qui sonnent mal à l'oreille, comme dans ce vers si ridiculement célèbre de Lemierre, où il est parlé de la lanterne magique :

Opéras à roulette et qu'on porte à dos d'homme.

Une pareille cacophonie doit être evitée avec soin, mais il est des cas ou le poète et le prosateur même sauve avec art une ou plusieurs dissonnances, et produit ainsi de la poésie imitative du plus bel effet. Tel est ce vers de La Fontaine :

O gens durs, vous n'ouvrez vos logis ni vos cœurs!

Tel est cet autre de Voltaire :

Non, il n'est rien que Nanine n'honore

— Disparate dans le style, les idées. La dissonnance du style. La dissonnance des idées. Un système mal lié et plein de *dissonnances*. (Leibnitz.)

DISSONNANT, ANTE. adj. (ét. V. DISSONNANCE). Mus. Qui n'est pas d'accord. Instruments dissonnants. Tons dissonnants. Voix dissonnantes. Il tira tous les jeux d'orgue les plus désagréables, et produisit les sons les plus *dissonnants*. (Eloge de Rameau.) Il entend une vedette jouant d'une guitare dont les sons *dissonnants* lui font oublier le danger qui le menace. (Sallent.)

— Se dit aussi du style. Le style dissonnant est celui qui ne peint pas les objets avec les couleurs convenables.

— Fig. *Dissonnant à*. Ce mien procédé est un peu *dissonnant* à nos formes. (Montaigne.)

DISSONNÉ. part. pass. du v. Dissonner. Il est invariable.

DISSONNER. v. n. 1re conj. (rad. *dissonance*). Mus. Etre dissonnant, former une dissonnance.

DISSOUDRE. v. a. 4e conj. (ét. lat., *dis*, partic. séparat. ; *solvere*, délier). *Je dissous, tu dissous, il dissout, nous dissolvons, vous dissolvez, ils dissolvent. Je dissolvais. Je dissoudrai. Dissous, dissolvons, dissolvez. Que je dissolve. Dissolvant. Dissous, dissoute.* Pénétrer et diviser un corps solide, liquéfier, fondre. L'eau dissout le sucre. L'eau régale dissout l'or. L'humidité dissout le sel. Dissoudre le cristal. Dissoudre des drogues. L'acide marin *dissout* très-bien le fer. (Buff.) L'acide du vinaigre peut dissoudre toutes les substances animales et végétales. (Id.) L'huile paraît *dissoudre* le soufre comme l'eau dissout les sels. (Id.) L'eau ne *dissout* point le soufre. (Id.) Les véhicules *dissolvent* les corps, tantôt en les altérant et tantôt sans les altérer. (Col.)

— Fig. Faire cesser d'exister en dispersant les parties. Dissoudre une assemblée. Dissoudre une réunion. Dissoudre le corps social. Une religion seule peut lier les membres d'un corps social que l'égoïsme tend à *dissoudre*. (Boist.)

— Fig. Détruire. Dissoudre un empire.

— Fig. Déclarer nul, rompre. Dissoudre un mariage. Un prêtre qui contracte un mariage pèche contre la discipline ; mais, après l'avoir contracté, le *dissoudre*, c'est pécher contre le décalogue. (Mme de Maint.)

— SE DISSOUDRE. v. pron. Etre dissous. Le sel se dissout aisément. Le sucre se dissout dans l'eau. On sait que le fer se *dissout* très-aisément par les acides et par le soufre. (Buff.)

— Se disperser. Les partis ne peuvent se *dissoudre* qu'en les fondant dans le corps social, par une constitution. (Boist.)

— Syn. comp. DISSOUDRE. DÉLAYER. FONDRE. C'est à tort que quelques personnes confondent les mots *dissoudre*, *delayer* et *fondre*. Quand on dit le fer se *dissout* dans l'eau-forte, cela veut dire que le fer se combine avec elle ; la terre se *délaie* dans l'eau et ne s'y dissout pas ; un métal se *fond* dans le feu.

DISSOUS, OUTE. part. pass. du v. Dissoudre. S'empl. adject. Un corps dissous. Sucre dissous. La liberté est un principe qui ne se perd jamais ; s'il se perdait, la société politique serait *dissoute*. (Chateaubr.) Oui, Seigneur, pour les fidèles, la vie est changée et non perdue ; et si la demeure terrestre de l'âme est *dissoute*, une habitation éternelle lui est préparée dans les cieux. (Villen.-Bargem.)

— *Dissous dans*. Un certain nombre de perles d'un grand prix, *dissoutes* dans cette rosée, devaient servir à achever la teinture de l'immortalité. (A. Martin.)

— *Dissous en*. L'eau *dissoute* en vapeur de-[illegible]

DISSUADÉ, ÉE. part. pass. du v. Dissuader. S'empl. adject. Homme dissuadé. Femme dissuadée.

— *Dissuadé de*. Il a été dissuadé de son projet.

DISSUADER. v. a. 1re conj. (ét. lat., *dis*, partic. extract. ; *suadere*, persuader, conseiller). Détourner par la persuasion. Dissuader quelqu'un d'un voyage. Je l'ai dissuadé de voyager. Dissuader d'un dessein. Dissuader d'une résolution. On assure que plusieurs personnes l'en ont *dissuadé* en lui faisant craindre une fermentation naissante parmi les députés. (Las Cases.) Si le premier me persuade d'abord, l'autre me *dissuade* tôt après, de telle sorte que je ne sais auquel des deux je dois donner tort ou raison. (Henri IV.)

— Il s'emploie presque toujours avec les deux régimes, le régime direct à l'égard de la personne, et le régime indirect à l'égard des choses.

— A signifié Conseiller le contraire.

— Absol. L'orateur dans le genre délibératif doit avoir deux objets principaux, persuader et *dissuader*. (Encycl.)

— SE DISSUADER. v. pr. Se dissuader d'une idée, d'un projet ; se dissuader de faire une chose. Croire si décidément une chose qu'on ait de la peine à s'en dissuader.

DISSUASIF, IVE. adj. Qui dissuade ; qui est propre à dissuader. Argument dissuasif. Conclusion dissuasive.

DISSUASION. s. f. Action de dissuader.

— Effet des discours, des raisons qui dissuadent. L'orateur dans le genre délibératif a deux principaux objets, la persuasion et la *dissuasion*. (Acad.)

DISSYLLABE. adj. des 2 g. (ét. gr., δὶς, deux fois ; συλλαβή, syllabe). Gramm. Qui est de deux syllabes. Un mot dissylabe. *Ver-tu* est dissyllabe.

— Il est plus souvent subst. m. Un dissyllabe. *Ia* fait diphthongue dans *diable*, et un dissyllabe dans *diamant*. *Ien* est diphthongue dans *bien*, *mien*, et dissyllabe dans *lien*.

— Poés. Dans la poésie grecque et dans la poésie latine, il y a des pieds dissylabes ; tels sont le spondée, l'iambe, le trochée, le pyrrhique. || Quelques auteurs ont appelé *vers dissyllabes* nos vers de dix syllabes ; mais c'est à tort, car, conformément à l'étymologie, ils doivent être nommés *décasyllabes*. V. ce mot.

DISSYLLABIQUE. adj. des 2 g. Qui concerne le dissyllabe.

DISTANCE. s. f. (ét. lat., *distare*, être éloigné). Géom. Intervalle mesuré par une ligne droite joignant deux points placés à une distance quelconque. La distance d'un lieu à un autre. Pour calculer les *distances* de Saturne et de Jupiter. (La Bruy.) La lune n'est guère plus éloignée de nous que de trente fois le diamètre de la terre, ou sa *distance* n'est que de cent mille lieues. (Id.) Le son faiblit à mesure que les *distances* augmentent. (Richer.) Quoique les *distances* des planètes au soleil soient considérables, cependant l'ensemble de leurs orbes n'est qu'un point dans l'espace, tant les autres astres en sont éloignés. (Coulier.)

Ce qui t'offre de loin un coup d'œil si flatteur,
Aussi bien que les gens de très-haute importance,
N'est fait pour être vu qu'à certaine *distance*. (***)

— Éloignement, espace. Se dit des lieux et des temps. Ceux que la *distance* des temps et des lieux éloigne de nos regards. (Mass.)

— Art milit. Espace entre les rangs et les subdivisions d'une colonne. Il est opposé à *intervalle*, mot qui désigne l'espace qui isole les groupes principaux d'une ligne de bataille.

— Astron. *Distance apparente de deux astres*. Ecart de ces deux astres. La *distance* se mesure par l'angle que forment entre eux les rayons visuels, dirigés de l'observateur à cet astre. (Coulier.) || *Distance accourcie*. La vraie distance d'une planète au soleil, réduite à l'écliptique, et par conséquent plus petite. La *distance* accourcie étant divisée par le cosinus de la latitude géocentrique, donne la *distance* vraie de la planète à la terre ; et la *distance* vraie étant multipliée par le cosinus de la latitude héliocentrique, produit la *distance* accourcie de la planète au soleil. (Coulier.) || *Distance aphelie des planètes*. Celle où elles sont à leur plus grand éloignement du soleil. || *La distance périhélie*. Celles où elles occupent le point de leur orbite le plus rapproché du soleil. || *La distance moyenne*. La moyenne entre leur plus grande et leur plus petite distance du soleil. || *Distances réelles*. Les distances de ces corps mesurées à l'aide de quelque mesure terrestre. || *Distances proportionnelles*. Distances des planètes au soleil comparées avec l'une d'entre elles prise pour unité.

— Législ. Délai général fixé pour les ajournements, les citations, sommations et autres actes faits à personne ou à domicile. Un tableau des *distances* a été publié par l'arrêté du 25 thermidor an XI, et rectifié en divers points par différentes ordonnances postérieures. (Chabrol-Cham.)

— Mar. *Un navire paraît à grande distance*. C'est-à-dire, l'intervalle qui le sépare du point d'où il est aperçu est grand.

— Perspect. *Point de distance*. Point de concours à l'horizon sous un angle de 45 degrés.

— Fig. L'honnête homme tient le milieu entre l'habile homme et l'homme de bien, quoi-[illegible] éxtrêmes. (La Bruy.) Quelle *distance* de cet usage à la mule de leurs ancêtres. (Id.) Cette *distance* s'affaiblit de jour en jour et est sur le point de disparaître. (Id.)

. . . Vous savez combien votre naissance
Entre l'empire et vous avait mis de *distance*. (Rac.)

— Fig. Différence. La distance de tel être à tel être. Distances sociales. Quelle prodigieuse *distance* entre un bel ouvrage et un ouvrage parfait ! (La Bruy.) La *distance* énorme que le hasard a mise entre eux et les grands. (Mass.) Partout, entre citoyens d'un même Etat, règnent des *distances* à l'infini. (St-Prosp.) Depuis quarante-cinq ans, on est tombé en France et à diverses reprises dans une grossière erreur : on a voulu par des institutions politiques, combler certaines *distances*. (Id.)

Le mérite suffit pour remplir la *distance*
Que met entre deux cœurs le rang et la naissance. (Corneille.)

Enfin, avec des sons et des signes divers,
Le langage paraît et changea l'univers,
Et de la brute à l'homme agrandit la *distance*. (Del.)

— *Tenir à distance*. Empêcher d'approcher. Tenir l'ennemi à distance. Tenir un adversaire à distance. Tenir la foule à distance.

— Par extension, Repousser la familiarité par une certaine réserve d'orgueil ou de dignité. Tenir ses favoris à distance. Ce prince sait tenir à distance ceux qui l'approchent. Celui qui vous tient à *distance* s'y met lui-même. (Swift.)

— C'est dans un sens analogue que Swift a encore dit : Si un homme m'avertit de ne me placer qu'à une certaine *distance* de lui, je m'en console en voyant qu'il se place à la même *distance* de moi.

— Fig. *Rapprocher les distances*. Détruire les inégalités entre les hommes. L'Evangile rapproche les *distances*. (Boiste.)

DISTANCÉ, ÉE. adj. Manég. et néol. Se dit d'un cheval qui dans une course est dépassé par les autres coureurs. Cheval distancé.

DISTANT, ANTE. adj. (du lat. *disto*, je suis éloigné). Qui est éloigné. Ces deux villes ne sont distantes l'une de l'autre que de dix kilomètres. Le froment ordinaire tire son origine de quelque partie de l'Asie peu *distante* de la Perse. (Castel.)

Que du lâche Éphraïm nos concerts méritants
Attirent les regards sur ces sommets *distants*.
(Chateaubriand.)

— Se dit aussi du temps. Ces deux époques sont fort distantes l'une de l'autre.

— Bot. *Etamines distantes*. Celles qui sont plus ou moins éloignées.

— Entom. *Antennes distantes*. Antennes qui sont écartées l'une de l'autre à leur origine.

DISTÉGE. adj. des 2 g. (ét. gr., δὶς, deux fois ; στέγη, toit). Minér. Se dit des cristaux qui offrent des sommets superposés. Cristaux distéges. Chaux carbonatée distége.

DISTEIRE. s. m. Erpét. Genre de serpents hétérodermes non venimeux et aquatiques de la Nouvelle-Hollande.

DISTÉMONE. adj. des 2 g. (ét. gr., δὶς, deux fois ; στήμων, étamine). Bot. Qui a deux étamines. Fleur distémone.

DISTÉMONOPLÉANTHÉRÉ, ÉE. adj. (ét. gr., δὶς, deux fois ; στήμων, étamine ; πλεῖν, plus, ἀνθηρὸς, fleuri). Bot. Dont les anthères sont en nombre double de celui des filaments des étamines. Plantes distémonopléanthérées. || DISTÉMONOPLÉANTHÉRÉES. s. f. pl. Famille de plantes distémonopléanthérées.

DISTENDRE. v. a. 4e conj. (ét. lat., *dis*, partic. augm., *tendere*, tendre). Chir. Causer une tension violente. Distendre des muscle, des nerfs. Distendre les fibres.

DISTENDU, UE. part. pass. du v. Distendre. S'empl. adjectiv. Muscles distendus. Nerfs distendus. Fibre distendue. Les diverses cavités du corps peuvent être aussi *distendues*, soit par les fluides qu'elles sont destinées à recevoir, soit par des humeurs qui s'y amassent accidentellement. (Jourd.) L'estomac est *distendu* par les aliments, la vessie par les urines, la vésicule du fiel, par la bile. (Id.)

DISTENSION. s. f. (ét., V. DISTENDRE). Action de tendre considérablement ; état des corps qui éprouvent actuellement une tension violente. Dans le langage usuel, il signifie aussi Action d'étendre quelque chose brusquement et avec beaucoup de force. Distension des nerfs. Distension des muscles. Distension des fibres. On faisait jadis subir des tortures qui se donnaient par la *distension* des membres. (Laur.)

DISTÉPHANE. s. m. (ét. gr., δὶς, deux fois ; στέφανος, couronne). Bot. Genre de composées hélianthacées fondé pour des arbrisseaux de l'île de France.

DISTER. v. n. 1re conj. (du lat. *distare*, même signif.). Vieux mot qui a signifié être éloigné, être séparé, et dont le participe présent est encore usité dans l'adj. *distant*.

DISTHÈNE. s. m. (ét. gr., δὶς, deux fois ; σθένος, force ; allusion à la double vertu électrique de ce minéral.) Minér. Minéral qu'on trouve presque toujours sous la forme de deux cristaux collés l'un contre l'autre, très-allongés, bleus ou blanchâtres, clivables avec beaucoup de netteté dans un sens parallèle à l'axe.

DISTICHIASE. s. f. (en gr. διστιχίασις ; dériv. de δὶς, deux fois ; στίχος, rangée, ordre). Pathol. Maladie des yeux consistant dans une double [illegible] globe oculaire. La distichiase ne peut pas être regardée comme une variété de la trichiase, dont elle ne diffère nullement, et doit être rayée complètement du nombre des maladies.

DISTICHIDE. s. f. Bot. Plante de l'île Maurice et de l'île Mascareigne.

DISTICHOCÈRE. s. m. (pr. *diss-ti-ko-cè-re* ; ét. gr., δὶς, deux fois ; στίχος, rangée ; κέρας, corne). Entom. Genre d'insectes coléoptères longicornes, propres à la Nouvelle-Hollande.

DISTICHOPHYLLE. adj. des 2 g. (pr. *di-sti-ko-fil-le* ; ét. gr., δίστιχος, qui a deux rangs ; φύλλον, feuille). Bot. Qui a les feuilles disposées sur deux rangs. Plante distichophylle.

DISTICHOPORE. s. m. (pr. *di-sti-ko-po-re* ; ét. gr., δὶς, deux fois ; πόρος, pore). Polyp. Genre de polypes polypiaires qui habitent la mer Rouge et les côtes de l'île de Timor.

DISTIGMATE. adj. des 2 g. (ét. gr., δὶς, deux fois ; στίγμα, stigmate). Bot. Qui est muni de deux stigmates.

DISTIGMATIE. s. f. (pr. *di-sti-gue-ma-ci*). Bot. Etat d'une plante qui est munie de deux stigmates. || Section de la synantherie comprenant les synanthérées qui sont munies de deux stigmates.

DISTILLABLE. adj. des 2 g. Chim. Qui est susceptible de subir la distillation. Matière distillable.

DISTILLATEUR, TRICE. s. (ét., V. DISTILLER). Celui, celle qui distille, qui fait profession de distiller. Distillateur de liqueurs. Bon distillateur. Habile distillateur. Soigneux distillateur. Excellent distillateur. Distillateur renommé. Les *distillateurs* écossais, stimulés par un motif plus puissant que la gloire de perfectionner leur art, ont fait faire à ce genre de distillation des progrès si grands et si rapides qu'ils tiennent en quelque sorte du prodige. (Cad. de Gass.)

— Il a été pris au figuré par quelques auteurs. Ils étaient rares chez nos pères, les *distillateurs* d'esprit. (L'abbé Coyer.)

DISTILLATION. s. f. (pr. *diss-ti-la-ci-on*, ét., V. DISTILLER). Chim. Opération qui a pour but de soumettre une substance à l'action de la chaleur, dans des vaisseaux clos, pour la réduire en produits qui diffèrent les uns des autres sous le rapport de la volatilité. Distillation à feu nu. Distillation au bain-marie. Distillation au bain de sable, de cendre, de limaille, de métaux, etc. Distillation avec intermède. Les vases propres à la *distillation* sont les alambics et les cornues que l'on place dans des fourneaux construits de manière à perdre le moins possible de calorique. (Guérin.)

— Action de distiller.

— Art de distiller. La distillation demande des soins et de l'habileté. La *distillation* a fait jusqu'à nos jours de très-grands progrès, et comme elle a été pendant très-longtemps le seul moyen d'analyse qu'employaient les chimistes, elle a rendu de très-grands services. (Cad. de Gass.)

— Chose distillée. Belle distillation. Précieuse distillation. Une distillation de vinaigre. Distillation d'eau.

— *Distillation per descensum*. Mode de distillation en usage autrefois, et qui consistait à mettre le feu sur le sommet et autour du vase dont l'orifice était renversé, en sorte que la vapeur ne pouvait s'élever et était obligée de descendre.

— Fig. Il passe le reste du temps dans les *distillations* et les distinctions de métaphysique. (Mme de Sévigné.)

DISTILLATOIRE. adj. des 2 g. (ét., V. DISTILLER). Qui sert à distiller. Appareil distillatoire. Vase distillatoire. Etoffe distillatoire. Les appareils *distillatoires* ont des formes très-variées, suivant la nature des substances auxquelles ils sont destinés. (Cad. de Gass.)

— Qui a rapport à la distillation. Art distillatoire.

— Bot. Se dit d'une plante dont la feuille ascidiée est pleine d'un liquide sécrété, à ce qu'on croit, par les parois mêmes. Le népenthe distillatoire.

DISTILLATOIRE. s. m. Appareil, vase, étoffe, etc., qui sert à distiller.

DISTILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Distiller. S'empl. adjectiv. Eau distillée. Liqueurs distillées. Un centimètre cube d'eau distillée représente l'unité de poids appelée gramme. On assure qu'il fit boire une fois à ses convives des perles *distillées*. (Dict. hist.) Arnaud de Villeneuve a été l'un des premiers chimistes qui aient fait connaître les liqueurs spiritueuses et aromatiques *distillées*. (Cad. de Gass.)

— Fig. Poison distillé. Venin distillé. Rage distillée. Haine distillée.

— *Distillé par*. Ce bitume liquide de Clermont est moins dur que celui de Gabian, et depuis le naphthe, que je regarde comme le bitume le mieux *distillé* par la nature... (Buff.)

DISTILLER. v. a. 1re conj. (ét. lat., *distillare* ; rad. *stilla*, goutte qui tombe). Séparer à l'aide de l'alambic les parties volatiles des parties fixes ou moins volatiles d'un corps. Distiller des fleurs. Distiller à feu nu. Distiller au bain-marie. Distiller avec intermède. Distiller dans une cornue. Il est défendu de *distiller* et de fabriquer des eaux-de-vie et esprits dans la ville de Paris. (Chabr.-Cham.)

— Absol. On ne sait pas exactement quel a été l'inventeur de l'art de *distiller*. (C. de Gass.) Il arrive souvent, [illegible] qu'un soubresaut produit par une ébullition brusque soulève la cornue, qui se brise en retombant sur son support. (Pelouze.)

— Fig. L'auteur de *Paris en miniature* a dit que les procureurs *distillaient* goutte à goutte les pauvres plaideurs bien plus habilement que ne ferait un chimiste, et les réduisaient plus sûrement que lui au *caput mortuum*. (Sallent.)

— Fig. Alambiquer. Distiller ses pensées.

— Fig. Epancher, verser, répandre. Distiller sa rage. Distiller du venin sur quelqu'un. Il y a toujours eu dans le monde des alchimistes et des souffleurs qui ont *distillé* les choses humaines. (Bals.) Il est des hommes dont l'essence est de *distiller* l'imposture et la calomnie, comme il est des serpents dont la nature est de *distiller* le venin. (Vergniaud.)

La colère dans l'âme et le feu dans les yeux,
Il *distilla* sa rage en ses tristes adieux. (Boil.)

En blâmant ses écrits, ai-je d'un style affreux
***Distillé* sur sa vie un venin dangereux ? (Id.)**

Quand l'épouse féconde a, dans son sein avide,
Des germes producteurs *distillé* le fluide. (PONCERY.)

L'un et l'autre buvaient l'oubli d leurs travaux,
Et sur eux le sommeil *distillait* ses pavots (ROUCH.)

Dans les palais et sous le chaume,
Moi, dit la sœur, j'ai de mes mains
Distillé le miel et le baume
Sur les souffrances des humains. (BÉRANGER.)

— Neutral. Tomber goutte à goutte. Comme on voit *distiller* la gomme résineuse. (Desaint.)

La neige, sur les rocs élevée en monceaux,
Distille goutte à goutte et fuit à longs ruisseaux.
(ROUCHER.)

— *Distiller de.* Des gouttes qui distillent de la voûte. Il fit *distiller* du sang d'une pièce de monnaie qu'il rompit. (Fléch.) La houille est formée d'un suc bitumineux qui *distille* du roc. (Buff.) Et le miel *distillait* de l'écorce des chênes. (Desaint.) Le venin de son cœur *distille* de sa bouche. (Id.)

— *Distiller en.*

Les vapeurs
Distillent en rosée et blanchissent les fleurs. (Ross.)

— SE DISTILLER. v. pron. Être distillé. Les matières qui se distillent. L'eau-de-vie, le vinaigre et l'eau se *distillent* à l'alambic. (Guér.)

— Fig. Se répandre, s'épancher.

Ce sont là les billets qu'il faut négocier,
Et non pas vos poulets, vos chiffons de papier,
Où l'amour se *distillé* en de fades paroles. (Regn.)

Mais je m'arrête trop, et je laisse mon maître
Se *distiller* en pleurs et s'enivrer peut-être. (ID.)

DISTILLERIE. s. f. (rad. *distiller*). Techn. Lieu où se font les distillations.

— Atelier de distillateur. Les distilleries d'eau-de-vie. Les distilleries de vinaigre.

— État de distillateur. S'adonner à la distillerie.

DISTINCT, TE. adj. (du lat. *distinctus*; rad. *dis*, partic. séparat., *tango*, je touche). Qui est différent, séparé d'un autre. Article bien distinct. Tout est distinct dans la nature. Cette question en peut offrir deux *distinctes*, premièrement, si ledit Thevenin dit vrai ou s'il ment. (J.-J. Rouss.)

—Clair, net. Voix distincte. Un son distinct. Termes distincts. Mots distincts. Choses distinctes.

— Exempt de confusion. Notion distincte.

— Bot. *Organe distinct.* Celui qui n'a ni connexion, ni adhérence avec les organes voisins.

— *Étamines distinctes.* Celles qui ne se tiennent ni par les filets ni par les anthères. || *Lobes distincts.* Ceux dont les contours respectifs sont bien arrêtés. || *Nervules distinctes.* Celles qui forment des cordons séparés dans le placentaire. || *Stipules distinctes.* Stipules qui sont séparées l'une de l'autre dans toute leur longueur. || *Tegmen distinct.* Celui qui est séparé de la lorique de manière à pouvoir en être détaché sans rupture ni déchirement.

— Minér. *Magnésie boratée distincte.* Variété de magnésie dans laquelle les angles solides opposés n'ont pas de faces semblablement situées.

— Zool. *Scutellum distinct.* Scutellum séparé du dorsulum par une suture.

DISTINCTEMENT. adv. D'une manière distincte, clairement, nettement. Parler distinctement. Annoncer distinctement. Le jour achevait de venir, et les objets se montraient *distinctement.* (L. Viardot.)

DISTINCTIBLE. adj. des 2 g. Qui est susceptible d'être distingué.

DISTINCTIF, IVE. adj. Qui distingue, qui sert à faire reconnaître. Caractère distinctif. Signe distinctif. Marque distinctive. La fourberie porte avec elle sa marque *distinctive.* (Mme de Puysieux.) Le caractère *distinctif* de la bardane se trouve dans son calice globuleux, dont les écailles sont terminées par des aiguillons crochus. (Castel.)

DISTINCTION. s. f. (pr. *diss-tink-ci-on*; rad. *distinct*). Division, séparation. Bible imprimée sans distinctions de versets. Dans toute science et dans le système général des connaissances humaines, la netteté des *distinctions* préside à l'ordre, à la disposition, à la distribution régulière des parties. (Laurent.) Leurs *distinctions* sur l'apparence et la réalité des corps sont des chimères. (J.-J. Rouss.)

— Marque extérieure qui sert à distinguer. Les *distinctions* extérieures empêchent qu'on ne confonde l'un avec l'autre. (La Bruy.) Il y avait entre eux des *distinctions* extérieures qui empêchaient qu'on ne prît la femme du pra-

— Différence. Faire la distinction des amis et des connaissances. Faire la distinction des personnes. Le mérite met de la distinction entre les personnes. Tu sais trop la *distinction* des péchés véniels d'avec les mortels. (Boss.) Cette *distinction* importante du temps considéré en lui-même et du temps par rapport à l'éternité. (Id.) Dans la guerre, la *distinction* entre le héros et le grand homme est délicate. (La Bruy.)

— Préférence. Aimer tous les hommes sans distinction. Fais du bien à tous sans *distinction.* (Kasimirski.)

— Prérogative, singularité avantageuse. Aimer les distinctions. Distinction flatteuse. Distinction honorable. Évitons d'avoir rien de commun avec la multitude; affectons au contraire toutes les *distinctions* qui nous séparent. (La Bruy.) Toutes ces *distinctions* odieuses qui divisaient autrefois les hommes, sont anéanties par l'Évangile. (Mass.) Parmi tant de titres qui les distinguaient, la politesse et l'affabilité est la seule *distinction* qu'ils affectent. (Id.)

— Dignité, titre honorifique qui est le plus souvent le résultat d'un mérite personnel. Il s'emploie souvent au pluriel dans ce sens. Quelque satisfaisantes que soient les *distinctions* pour la vanité, il est rare qu'elles contribuent au bonheur. (Csse de Bradi.) Les *distinctions* sont d'autant plus honorables qu'on ne les a point sollicitées. (Id.) Les *distinctions* qui plaisent à ceux qui les reçoivent, offensent les autres. (Trév.)

— Égard. Traiter quelqu'un avec distinction.

—Éclat de naissance. Personne de distinction. De quelque superbe *distinction* que se flattent les hommes, ils ont tous une même origine. (Boss.)

— Mérite. Personne de distinction. Officier de distinction. La *distinction* qui nous vient des sciences et de l'esprit. (Mass.)

— Supériorité. Exercer son état avec distinction.

— Explication des divers sens qu'une proposition peut recevoir. Bonne distinction. Mauvaise distinction. Distinction subtile. Distinction captieuse. Se tirer d'embarras par une distinction subtile.

— Dr. can. Titre contenant plusieurs question. La première partie de Gratien est divisée en cent une *distinctions.* (Trév.)

DISTINGUÉ, ÉE. part. pass. du v. Distinguer. S'empl. adjectiv. Il réduisit à sept les couleurs qui tranchaient assez entre elles pour être *distinguées* sans incertitude. (Cuvier.)

— Éminent, honorable, illustre. Homme distingué. Mérite distingué. Qualité distinguée. Emploi distingué. Naissance distinguée. Cette collection lui donne une place *distinguée* entre les législateurs. (Anquetil.) Il ne s'agit plus d'attribuer à un seul homme des facultés *distinguées* et une équité à toute épreuve. (Benj. Constant.) Que d'écrivains célèbres! que d'hommes de lettres *distingués!* que d'illustres voyageurs! que de mathématiciens et que de chimistes! (Id.)

— Qui n'est pas commun. Manières distinguées. Air distingué. Avoir des manières distinguées. Cette femme, malgré sa situation désavantageuse, avait montré dans plusieurs occasions un caractère *distingué.* (B. Const.)

— Différent. Je ne connais pour les deux sexes que deux classes réellement *distinguées*: l'une, des gens qui pensent; l'autre, des gens qui ne pensent point; et cette différence vient presque uniquement de l'éducation. (J.-J. Rousseau.)

— *Distingué de.* Un être distingué des autres êtres. La bonne politique n'est pas *distinguée* de la bonne morale. (Mably.) Hérode le Grand, fils d'Antipater, officier *distingué* de la cour d'Hircan, s'empare du royaume de Judée par la faveur des Romains. (Chateaub.) Virginie parcourait avec ses regards distraits son vaste et sombre horizon, *distingué* du rivage de l'île par les feux rouges des pêcheurs. (B. de St-P.)

— *Distingué en.* Distingué en vertu, en mérites de tous genres.

— *Distingué par.* Suivi d'un nom de personne, signifie Qui est remarqué par. Les plus grandes renommées se trouvaient honorées d'avoir été *distinguées* par le général Bonaparte. (Thiers.)

— *Distingué par.* Suivi d'un nom de chose, dans le sens de Différencié par. Elles sont *distinguées* par des caractères si tranchés, qu'on ne peut ni les méconnaître ni les confondre avec aucune des autres. (Buffon.) Les mouches que j'avais observées, étaient toutes *distinguées* les unes des autres par leurs couleurs. (B. de St-P.)

— *Distingué par.* Suivi d'un nom de chose, dans le sens de Remarquable par. Tous les siècles se ressemblent par la méchanceté des hommes; mais je ne connais que ces quatre âges *distingués* par les grands talents. (Volt.) Comme les chefs du clergé étaient ordinairement des hommes *distingués* par leur science et leur vertu, les papes les consultaient dans les affaires délicates. (Chateaub.)

DISTINGUER. v. a. 1re conj. (ét. lat., *dis*, part. extract.; *stinguere*, verbe inusité qui signifie Marquer). Marquer par des caractères distinctifs les personnes et les choses, pour éta-

une différence entre. La nature a *distingué* les diverses races d'hommes. (Fén.)

— Reconnaître assez bien les objets aux caractères, aux qualités qui leur sont propres. Le brouillard empêche de distinguer les objets à très-peu de distance. Ils vont perdre leur nom avec leurs eaux dans le sein immense de l'Océan, où l'on ne *distingue* point le Rhin, ni le Danube. (Boss.) Sémiramis parlait comme son fils Ninyas, on ne le *distinguait* pas à la parole. (Id.)

— Discerner par les sens. Distinguer les sons. Distinguer les odeurs.

— Discerner par l'opération de l'esprit. Distinguer le bien et le mal. Distinguer le juste et l'injuste. Distinguer l'ami et l'ennemi. Distinguer les naissances illustres et les naissances viles et vulgaires. Il *distinguait* le temps d'attaquer et le temps de défendre. (Fléch.)

Qu'ils confondent leur haine et ne *distinguent* plus
Le sang qui les fit naître et celui des vaincus. (Rac.)

— Diviser, séparer. Distinguer le temps. Distinguer les lieux. Quand on a ainsi *distingué* l'éloquence du barreau de la fonction de l'avocat, et l'éloquence de la chaire du ministère du prédicateur, on voit qu'il est plus aisé de prêcher que de plaider. (La Bruy.)

— Traiter avec distinction. Distinguer quelqu'un. Dès qu'il parut à la cour, le prince le distingua d'une manière flatteuse. Elle savait estimer les uns sans fâcher les autres, et quoiqu'elle *distinguât* le mérite, la faiblesse ne se sentait pas dédaignée. (Boss.)

— Être un caractère distinctif qui empêche de confondre entre elles les personnes ou les choses. Ce sont vos cheveux noirs qui vous distinguent surtout de votre sœur. C'est la raison qui *distingue* l'homme des autres animaux. (La Bruy.)

— Être une cause de distinction, d'élévation, donner une certaine prérogative parmi les hommes; tirer du commun. Toutes les autres qualités superbes qui *distinguent* les hommes. (Boss.) Les talents et la vertu seuls *distinguent* les hommes aux yeux de la philosophie. (Boiste.)

— *Distinguer à.* Le distinguer, reconnaître par le moyen de. Je vous ai distingué à votre démarche. Il était facile de la distinguer à ses cheveux blonds et à ses yeux bleus. On distinguait le monarque à sa démarche noble et majestueuse.

— *Distinguer à.* Dans un autre sens. Je crus qu'il ne serait pas inutile de lui *distinguer* la première augmentation par une marque plus simple. (La Bruy.)

— *Distinguer de.* Ne pas confondre avec. Il se dit des personnes et des choses physiques et morales. Une jeune personne ne peut *distinguer* dans un amant la flamme bienveillante et pure du véritable amour, des feux du désir. (Boiste.) Malheur à toi, si à la vue du sang de ta femme et de ton fils, tu ne te possèdes assez pour te rappeler une ordonnance de police et *distinguer* un homme d'un autre! (Grimm.)

Ma muse en l'attaquant, charitable et discrète,
Sait de l'homme d'honneur *distinguer* le poëte.
(BOILEAU.)

— Mettre de la préférence, du choix entre.

Tel s'est fait par ses vers admirer dans la ville,
Qui jamais de Lucain n'a *distingué* Virgile. (BOIL.)

Élevée avec lui dans le sein de sa mère,
J'appris à *distinguer* Bajazet de son frère. (RACINE.)

— Avec un nom de chose pour sujet. Élever au-dessus de. Peut être que les qualités de l'esprit, les grands desseins, les vastes pensées, pourront nous *distinguer* du reste des hommes. (Boss.) O homme! la raison ne te *distinguerait*-elle si glorieusement de la bête que pour te rendre de pire condition qu'elle? (Id.) Vos excès vous *distinguent* encore plus du peuple que votre sang. (Mass.)

— Quelquefois, simplement, Mettre de la différence entre deux ou plusieurs choses. En repassant sur tout le cours de leurs années, il ne trouvent ni vertus ni actions louables qui les distinguent les unes des autres.

— On dit dans le même sens Distinguer d'avec. Ce qui *distingue* ses amis d'avec les autres hommes. (Boss.) Ces sentiments élevés qui *distinguent* les âmes royales d'avec les âmes du commun. (Fléch.)

— *Distinguer entre.* Je vous distinguerai entre mille. Peut-on douter de la Providence, et que le canon qui a été *distinguer* M. de Turenne entre dix hommes qui étaient autour de lui n'ait été chargé pour cela de toute éternité? (Sévign.)

— *Distinguer par.* Mettre de la différence à cause. Recevant une foule d'amis comme si chacun eût été le seul, *distinguant* les uns par la qualité, les autres par le mérite. (La Bruy.)

— Remarquer, reconnaître par le moyen de. Je vous ai distingué par la couleur de vos cheveux. Elle m'a distingué par mes vêtements. On dit mieux Reconnaître à.

— Schol. *Distinguer une proposition.* Marquer les différents sens qu'elle peut présenter.

— SE DISTINGUER. v. pron. Être différent de. L'homme se *distingue* des autres animaux par sa raison. (La Bruy.) Pour se *distinguer* des autres animaux qui ne se servent que de leurs dents et de leurs ongles, ils ont imaginé les lances, etc. (Id.)

— Être remarqué, aperçu. A peine si les

distingue aisément.

— Se signaler. Se distinguer dans les combats. Se distinguer dans les lettres.

— Se regarder comme différent de. Vous vous *distinguez* même dans votre esprit de ces hommes oiseux de votre rang, qui ont toujours mené une vie obscure. (Mass.)

— *Se distinguer par.* Ils n'ont aucun moyen de se *distinguer* ni par leur naissance, ni par leur grandeur, ni par leur esprit. (Boss.) Il ne se *distinguait* d'eux que par un plus grand attachement au travail, et par une plus noble application à tous ses devoirs. (Fléch.) Comme il vous a distingué des autres hommes par des largesses plus abondantes, il demande que vous vous *distinguiez* aussi par une plus grande fidélité. (Mass.)

DISTINGUO. (pr. *dis-tin-go*). Phil. scolast. Verbe latin qui signifie je *distingue*, et que l'on employait, dans la réfutation d'un argument, pour indiquer que, dans un terme, et par conséquent dans une proposition, on reconnaissait deux sens, dont l'un offrait une vérité que l'on accordait, l'autre une erreur que l'on niait.

DISTIQUE. s. m. (ét. gr., δὶς, deux fois; στίχος, vers). Littér. Assemblage de deux vers.

— Particulièrement, deux vers qui forment un sens complet. Le *distique* sert souvent d'inscription à un bâtiment, à un tableau, à un tombeau. (Encycl.) Le *distique* réclame de la concision et de la noblesse. (Id.) Une élégance noble est l'âme du *distique.* (La Chauss.)

— Voici, pour exemple du genre, un distique fait par M. Guichard, et destiné à être mis au bas du portrait de La Fontaine:

Dans la fable et le conte il n'eût point de rivaux,
Il peignit la nature et garda ses pinceaux.

— Dans la poésie grecque et latine il se compose d'un vers hexamètre et d'un vers pentamètre. Les anciens ont composé une foule de poëmes tout en distiques, les Grecs sans s'assujétir à compléter le sens de deux vers en deux vers, les Latins en s'imposant, au contraire, cette gêne.

DISTIQUE. adj. des 2 g. (du gr. δίστιχος, sur deux rangs). Bot. Qui est rangé en deux séries disposées le long d'un axe commun, et dans le même plan mais à des hauteurs différentes, de manière qu'il y en ait alternativement une d'un côté et l'autre de l'autre.

— Se dit aussi des parties qui sont très-rapprochées, et forment deux rangs bien prononcés.

— Et de celles qui, partant de deux points opposés, sont attachées sur deux rangs seulement.

DISTORS, ORSE. adj. Didact. Qui est de travers ou contourné. Yeux distors. Os distors. Régions articulaires distorses.

DISTORSION. s. f. (du lat. *distorsio*, dérivé de *distordere*, tordre). Torsion plus ou moins violente des parties des corps organisés, qui résistent ou cèdent plus ou moins à ce mouvement, en raison de leur nature flexible ou inflexible. La distorsion des régions articulaires.

— *Distorsion des yeux.* État que présente le globe de l'œil lorsqu'il est entraîné vers l'un des points de la circonférence de l'orbite, par la convulsion de ceux de ses muscles dont l'action prédomine sur celle des autres.

— *Distorsion des os.* Courbure vicieuse de os chez les rachitiques. Expression impropre.

DISTORT, ORTE. adj. (du lat. *distortus*). Hist. nat. Qui est de travers. Coquille distorte.

DISTRACTILE. adj. des 2 g. (du lat. *distractilis*, dérivé de *dis*, çà et là, et *traho*, j'entraîne). Hist. nat. Qui s'éloigne, qui s'écarte naturellement d'une autre chose.

— Bot. *Connectif distractile.* Celui qui s'écarte très-sensiblement des loges de l'anthère.

DISTRACTION. s. f. (pr. *diss-trak-ci-on*, du lat. *distractio*, formé de *dis*, çà et là; *trahere*, traîner). Séparation et disjonction d'un corps ou d'une partie, extrait d'un tout.

— Chim. A été quelquefois employé pour désigner la désunion des éléments qui composent un corps, lorsqu'elle s'opère avec difficulté.

— Chir. Séparation par force.

— Législ. *Demande en distraction.* Demande qui a pour objet de revendiquer un objet qui a été mal à propos compris dans une saisie immobilière. || *Distraction de dépens.* Jugement par lequel on sépare la condamnation aux dépens des autres condamnations prononcées en faveur de la partie, en sorte que son avoué acquière la faculté de poursuivre, à son profit, l'exécution de la première.

— Fig. Sorte d'adhérence de l'esprit à une série de réflexions ou d'idées internes qu'il poursuit involontairement, en abandonnant par moments les sensations extérieures, en oubliant tout ce qui nous entoure. Se livrer à de fréquentes distractions. Avoir des distractions. Kant était si sujet à ces *distractions*, que, dans le cours de ses leçons publiques, il fixait continuellement sa vue sur un point pour n'être point détourné de sa marche intellectuelle. (Virey.) Les craintes, les chagrins secrets, causent de pénibles *distractions*, de soucieuses inquiétudes qui séparent de la société. (Id.) Les femmes sont beaucoup moins sujettes que les hommes aux *distractions.* (Id.) L'illustre géomètre Lagrange était qualifié presque d'imbécile par ses contemporains les plus incapables de s'élever à toute la hauteur de son gé-

(Id.)

— Inattention momentanée. Omettre quelque chose par distraction. Avoir des distractions continuelles. Causer des distractions. Donner des distractions. Avoir des distractions dans ses prières. Le silence qui se manifesta tout à coup fit sortir Racine de sa funeste *distraction.* (St-Simon.)

— Acte de distrait. Commettre des distractions. Il gagna l'appartement de Cavois, son ami, à qui il raconta l'histoire fâcheuse de sa *distraction.* (St-Simon.)

— Caractère du distrait. La *distraction* dont la vanité se fait gloire n'est souvent que la faiblesse d'une tête de linotte. (La Bruy.)

— Moyen de se distraire de la douleur, des regrets de l'ennui. Chercher des distractions. Trouver des distractions. N'avoir pas assez de distractions. Il faut avoir assez d'empire sur soi pour que les objets de *distraction* ne deviennent point des sujets d'occupation. (Boiste.)

DISTRAIRE. v. a. 4ᵉ conj. irrég. et défect. (ét. lat., *dis*, partic. séparat.; *trahere*, tirer). *Je distrais, tu distrais, il distrait, nous distrayons, vous distrayez, ils distraient. Je distrayais. J'ai distrait. Je distrairai. Je distrairais. Distrais, distrayons, distrayez. Que je distraye. Que j'eusse distrait. Distrayant. Distrait, distraite* Séparer, tirer une partie d'un tout. Sur cette somme il faut distraire tant. Il faut distraire de ces papiers ceux qui regardent une telle succession. En ce sens il ne s'emploie que dans les affaires.

— Cependant quelques auteurs l'ont employé, en ce sens, dans le style soutenu. Tout notre être est agité par cette puissance de la nature, dont les combinaisons sociales nous avaient *distraits*. (Mᵐᵉ de Staël.)

— Anc. jurispr. S'employait dans le sens de Démembrer. On a distrait cette ville d'un tel apanage. Si on décrète cette terre, il en faudra distraire tel fief. || *Distraire la juridiction*. Se pourvoir devant un juge incompétent.

— Détourner à son profit. Distraire de l'argent. Distraire des effets. Distraire des papiers.

— Fig. Détourner l'esprit de ce qui l'occupait. On vient me distraire à tous moments, je ne puis lire une heure de suite. Distraire de quelque application. Distraire d'une pensée. Distraire des chagrins. Distraire d'une résolution. Distraire d'un dessin. Distraire d'un spectacle. Dès qu'elle entrait dans la maison de Dieu, n'oubliait-elle pas qu'elle était reine? L'avez-vous vue *distraire* sa foi par un regard curieux ou par une parole indiscrète? (Fléch.)

Des chagrins dévorants attachés sur Tibère
La cour de ses flatteurs veut en vain le *distraire*.
(L. Racine.)

— Détourner d'un dessein, d'une résolution, d'un sentiment. Rien ne peut le distraire de faire ce voyage, ou simplement de ce voyage. Les dieux de ce dessein puissent-ils le *distraire*! (Rac.)

Vous savez si ma voix jamais leur fut contraire,
Si de son amitié j'ai voulu vous *distraire*. (Racine.)

|| On dit mieux Détourner dans ce sens.

— se distraire. v. pron. Se détourner de. Il se distrait de son travail. Il se distrait de ses occupations.

— Se divertir, prendre des délassements. Il faut vous distraire. Cette enfant s'ennuie, il faut qu'elle se distraie plus souvent.

DISTRAIT, AITE. part. pass. du v. Distraire. S'empl. souvent adjectiv. Séparé, extrait de. Somme distraite d'une autre somme.

— Fig. Détourné. Mais nous fûmes *distraits* de cette scène par une scène non moins dangereuse pour nous. (Chateaub.) Les Israélites, naturellement religieux, n'étant *distraits* de leur culte par aucun de ces plaisirs inconnus dans la simplicité de leurs mœurs, aimaient, dans les moments de leur repos, à élever leur âme vers le ciel. (Ségur.)

— Qui, par préoccupation d'esprit, apporte peu d'attention aux choses auxquelles il faudrait en apporter. Homme distrait. Personne distraite.

Il vous dit non pour oui; oui pour non; il appelle
Une femme monsieur, et moi mademoiselle;
Prend souvent l'un pour l'autre, et va sans savoir où;
On dit qu'il est *distrait*, moi je le prends pour fou.
(Regnard.)

— Qui se livre à une série de réflexions ou d'idées internes, et les poursuit involontairement, en abandonnant les sensations extérieures. On devient *distrait* lorsqu'une forte passion ou une idée profonde absorbent l'esprit et le retirent dans l'intérieur. (Virey.) Les pensées d'amour rendent très-*distraites* les jeunes personnes de l'un et de l'autre sexe. (Id.) J'aime les gens *distraits*: les sots et les méchants ont toujours de la présence d'esprit. (De Ligne.)

Un cerveau faible, étroit, qui ne tient qu'une chose,
Peut répondre en tout temps à ce qu'on lui propose;
Mais celui qui comprend toujours plus d'un objet
Peut bien être excusé s'il est un peu *distrait*.
(Regnard.)

— Qui annonce de la distraction. Air distrait. Manières distraites. Accorder un coup d'œil *distrait*. (Diderot.)

— *Distrait par*. *Distrait* par des désirs sans cesse renaissants, obsédé d'impurs fantômes, l'esprit perd sa vigueur et sa fécondité, tout s'altère et dépérit, la mémoire s'éteint, le caractère s'énerve, le cœur se dessèche. (Lamenn.) L'homme affligé y est *distrait* par la gaîte publique, et le faible s'y sent fortifié des forces de la multitude. (B. de St-P.)

font souvent tout à contre temps, donnent une chose pour l'autre, une idée en échange d'une entièrement contraire (Virey.) La Bruyère a peint le *distrait*. (Id.)

DISTRAYANT. part. prés. du v. Distraire. Qui distrait. Il est invariable. Les plaisirs me distrayant de mes études.

DISTRAYANT, ANTE. adj. (rad. *distrait*). Qui est propre à distraire. Spectacle distrayant. Lecture distrayante.

DISTRIBUÉ, ÉE. part. pass. du v. Distribuer. S'empl. adjectiv. Richesses distribuées. Argent distribué. Aumônes distribuées. C'est le long et de chaque côté de cet os que les fanons sont *distribués* et situés transversalement. (Lacép.)

— *Distribué à*. Aumônes distribuées aux pauvres. Il fallait lui faire son partage sur les présents qu'elle avait *distribués* à la société. (B. de St-P.) Sire, gardez cet or pour être *distribué* à ceux qui ne peuvent ou qui feignent ne pouvoir défendre l'État sans ce secours. (Volt.) La plante desséchée était mise en poudre et *distribuée* aux dévots, comme un antidote sûr contre les maladies et les maléfices. (Anquet.)

— *Distribué dans*. Les eaux sont *distribuées* dans toute la ville avec le plus grand art. (M.-Brun.) Des affiches qui sont *distribuées* dans les maisons. (La Bruy.) Il me montra un planisphère céleste, et nous reconnûmes les principales étoiles *distribuées* dans les principales constellations. (J.-J. Barth.)

— *Distribué de*. Peuvent-elles partir de moi et être *distribuées* de ma main? (La Bruy.)

— *Distribué en*. Le sol était divisé en provinces ennemies, les hommes étaient *distribuées* en classes rivales. (Mignet.)

— *Distribué par*. Quatre cent mille écus *distribués* par ses ordres. (Boss.) || Dans un autre sens. A Pétersbourg, chaque marché est *distribué* par quartiers, destinés à la vente d'une seule espèce de marchandises. (B. de St-P.)

DISTRIBUER. v. a. 1ʳᵉ conj. (ét. lat., *dis*, partic. extract., *tribuere*, accorder, donner). *Je distribue, nous distribuons. Je distribuais, nous distribuïons, vous distribuïez. Que je distribue, que nous distribuïons, que vous distribuïez*, etc. Diviser une ou plusieurs choses en parties, dont la répartition remplisse un but déterminé.

— Partager entre plusieurs. Distribuer des aumônes, de l'argent aux pauvres. Distribuer des vivres aux soldats. Distribuer des récompenses. Distribuer des honneurs. Les richesses peuvent être l'instrument du bonheur en les *distribuant* à propos pour soi et pour les autres. (F. Bacon.) L'Académie a *distribué* ses deux prix annuels, l'un destiné à l'ouvrage le plus utile, l'autre à l'encouragement d'un homme de lettres. (La Harpe.)

— Départir. Pourquoi n'es-tu pas content de la noble destinée que la nature t'a *distribuée*? (Virey.) Ces rares talents que Dieu *distribue* aux hommes extraordinaires. (Boss.) Un titre pompeux qui retient tous les honneurs du sacerdoce et en *distribue* aux autres les fatigues, comme les faveurs. (Mass.) Il semble qu'on *distribue* en gros aux premiers de la cour l'air de hauteur et de fierté, afin qu'ils le *distribuent* en détail dans les provinces. (La Bruy.)

— Diviser, ranger, disposer, mettre en ordre, à sa place. Distribuer les parties d'un discours. Distribuer les matières d'un ouvrage. Distribuer les chapitres d'un livre. Cet auteur a fait un beau traité; il en a bien distribué la matière. Il a distribué avec art toutes les parties de son sujet.

— Placer, mettre en divers lieux. Distribuer des magasins sur la frontière. Distribuer les troupes selon les besoins de la défense. Dans les quatre parties du monde, la religion a *distribué* ses milices et placé ses vedettes pour l'humanité. (Chateaub.)

— Répartir, conduire en divers lieux. On a distribué l'eau dans tous les quartiers de la ville au moyen de divers canaux.

— Beaux-arts. Coordonner de façon à produire un certain effet. Bien distribuer les lumières et les ombres. Bien ou mal distribuer les parties d'un bâtiment. Bien ou mal distribuer les parties d'un jardin. Cet architecte a si mal *distribué* les parties de son plan, que l'édifice est sans grâce. (Duchesne.)

— *Distribuer un appartement*. Le diviser par pièces.

— Anc. imprim. *Distribuer les balles*. Les frotter l'une sur l'autre par un mouvement circulaire et en sens inverse, pour y étendre l'encre également. || Absol. Décomposer les pages après l'impression, en replaçant les lettres dans la casse.

— se distribuer. v. pron. Se partager réciproquement. Se distribuer les rôles.

— Être distribué. Le sang se distribue du cœur dans les artères. Cette source se distribue dans tous les quartiers de la ville. Le médiateur par qui se *distribuent* les bienfaits et les récompenses. (Fléch.)

— Prat. *Distribuer un procès*. Le donner à un juge pour en faire le rapport.

DISTRIBUTEUR, TRICE. s. (ét., V. distribuer). Celui, celle qui distribue. Distributeur des grâces. Jésus-Christ est le *distributeur* de tous les biens. (Mass.) Cette gloire

(Pasc.)

DISTRIBUTIF, IVE. adj. des 2 g. (rad. *distribuer*). Qui distribue.

— *Justice distributive*. Justice qui inflige des peines ou accorde des récompenses à chacun selon ce qui lui est dû.

— Gramm. Qui marque la distribution. Particule distributive. Phrase distributive. Sens distributif.

— Log. *Sens distributif*. Celui où l'on prend une multitude selon tous les individus qui la composent, considérés séparément l'un de l'autre. Il est opposé au sens collectif.

DISTRIBUTION. s. f. (pr. *diss-tri-bu-ci-on*; ét., V. distribuer). Action de diviser une ou plusieurs choses en parties, dont la répartition remplisse ensuite un but déterminé. Distribution du butin. Faire une distribution. Distribution des aumônes. Distribution des grâces. Distribution des postes et des emplois. Un évêque lui présenta un bréviaire où il était dit que Jésus-Christ, en partant de ce monde, avait laissé au pape la *distribution* des royaumes à sa volonté. (Marmon.) Je supplie Votre Majesté de faire la *distribution* de cet or à ces braves Espagnols dont la valeur vous a conservé tant d'États en un jour. (Volt.)

. . . La consolation
D'avoir fait de ses biens la *distribution*
Répand au fond du cœur un repos sympathique.
(Regnard.)

— Effets de cette répartition. La distribution des aumônes a sauvé une foule de malheureux.

— *Distribution de prix*. D'indiscrètes *distributions* de prix peuvent faire naître chez les jeunes gens un certain mépris pour ce qui devrait enflammer en eux le désir de la gloire. (Dussault.) Il me semble que souvent les *distributions* de prix ne sont propres qu'à faire aux parents une illusion fatale, qu'à éteindre pour le présent dans le cœur de la jeunesse le feu précieux de l'émulation. (Id.)

— Disposition, arrangement. La distribution d'une matière par chapitres.

— Archit. Répartition et arrangement dans les divers corps d'un bâtiment. || La manière dont sont disposées les pièces d'un appartement relativement au besoin du service. Bonne distribution. Heureuse distribution. Souvent un grand appartement mal distribué est bien moins commode qu'un petit dont la *distribution* est bien entendue. (Teulet.) || *Distribution des ornements*. Leur arrangement symétrique suivant de certaines combinaisons. La distribution des métopes et des triglyphes. || *Distribution des eaux*. Partage des eaux d'un réservoir, et leur direction par divers tuyaux, dans les bassins et les fontaines dont elles doivent faire le service.

— Discip. ecclés. Deniers que l'on distribue aux chanoines présents au service.

— Écon. polit. *Distribution des richesses*. L'ensemble des lois suivant lesquelles les produits sont partagés entre les travailleurs, les capitalistes et les propriétaires. Traité de la distribution des richesses.

— Impr. Répartition, dans leurs cassetins, des lettres d'une forme qu'on vient de tirer. || Ce qui a été imprimé et doit être distribué.

— Jurispr. *Distribution par contribution*. Action de diviser les deniers provenant des meubles vendus par suite de saisies-arrêts, exécutions-brandons et de ventes, entre des créanciers et au prorata de leurs droits.

— Peint. *Distribution de lumières*. Répartition et arrangement des masses de clair, de demi-tons et d'ombres.

— Prat. *Ordre de distribution*. Rôle des créanciers pour le partage d'un bien adjugé par décret.

— Prat. anc. Registre dans lequel le greffier garde-sac du parlement insérait toutes les requêtes du *committitur*, pour qu'elles fussent ensuite remplies par le président.

— Rhét. Figure qui consiste à énumérer par ordre les qualités d'un sujet.

DISTRIBUTIVEMENT. adv. Log. Dans le sens distributif. Examiner distributivement. Discuter distributivement.

— Séparément, seul à seul.

DISTRICT. s. m. (ét. lat., *districtus*, resserré). Subdivision territoriale formant le ressort, l'étendue d'une juridiction judiciaire ou administrative.

— Ancienne subdivision d'un département.

— Dr. féod. Étendue de chaque justice seigneuriale.

— Fig. et fam. Compétence. Cela n'est pas de mon district.

DISTYLE. adj. des 2 g. (ét. gr., δἰς, deux fois; στῦλος, style). Bot. Qui a deux styles. Fleur de style.

DIT, ITE. part. pass. du v. Dire. S'empl. adject. Proféré, prononcé. Paroles dites en l'air. Les plus grandes choses n'ont besoin que d'être *dites* simplement; elles se gâtent par l'emphase. (La Bruy.) Ce fut sur cette dernière terre qu'on célébra la première messe qui ait été *dite* dans les îles de la mer du Sud. (M.-Brun.) Cela est si naturellement *dit*, que, si j'avais autant d'esprit que vous m'en croyez, je l'aurais trouvé au bout de ma plume. (Sévig.) Cette plaisanterie, le calme avec lequel elle fut *dite*, fixa l'attention de Napoléon et fit la fortune du sergent. (Las-Cases.)

pre, convenable, particulière. Les animaux de la terre proprement *dits*, tels que les quadrupèdes, offrent, dans la beauté et la grandeur de leurs formes, de nouvelles harmonies en amour. (B. de St-P.) Ce jaune doré, relevé d'un peu de vermillon, forme la couleur de l'aurore proprement *dite*. (Id.) Nous ne considérons ici que les montagnes hydrauliques et littorales proprement *dites* (Id.)

— Fixé, indiqué. A l'heure dite.

A l'heure *dite* il courut au logis
De la cigogne, son hôtesse. (La Fontaine.)

— *Il est dit*. loc. impers. Il est dit des riches, dans l'Évangile, qu'ils entreront difficilement dans le royaume des cieux. Est-il *dit* que les eaux fussent dans une agitation assez grande pour enlever du fond des mers les coquilles et les transporter par toute la terre? (Buff.)

— *Cela dit*. Se dit elliptiquement pour, Cela étant dit, ou, Après que cela fut dit. Cette tournure répond à l'ablatif absolu des Latins. *Cela dit*, maître loup s'enfuit et court encor. (La Font.)

Cela soit dit en passant, ou tout simplement, *soit dit en passant*.

Semez entre eux la guerre,
Ou vous n'aurez avec eux nulle paix.
Ceci soit *dit* en passant: je me tais. (La Font.)

— *Dit par*. Psyché eût voulu que ces fleurettes lui eussent été *dites* par un amant. (La Font.)

— Conclu, décidé. C'est dit. C'est une chose dite, n'en parlons plus. Voilà qui est dit.

— Surnommé. Louis XIV, dit le Grand. Louis VII, dit le Jeune. Pierre, dit le Cruel.

— Il a quelquefois le sens de Soi-disant, qui se fait passer pour, qui passe pour, surtout avec un nom qualificatif. Un tel, dit le docteur un tel. Un tel, dit médecin. Un tel, dit avocat.

— A été d'un grand usage au Palais, et est encore employé pour empêcher les équivoques des relatifs. Le dit appelant. Le dit défenseur. Le dit un tel.

— Dans le même sens, on le joint aux adverbes *sus*, *dessus*, *devant*, *après*, etc. Susdit, susdite. Le susdit Pierre. La susdite Jeanne. Ci-dessus dit. Ci-dessus dite. Comme il a été ci-dessus dit. Ci-devant dit. Le ci-devant dit Paul. Ci-après dit. Comme il sera ci-après dit. Mais toutes ces locutions, à l'exception de *susdit*, sont bannies même de la pratique.

— Loc. adv. *Ce qui est dit est dit*. Il ne faut point revenir sur ce qu'on a dit.

DIT. s. m. Vieux mot, qui se prend encore quelquefois comme syn. d'Apophthegme, sentence.

— Eut une application beaucoup plus générale dans l'origine et signifia Bon mot qui était de nature à caractériser un homme célèbre. Les dits notables de tel chevalier. Les dits notables des hommes illustres de Plutarque. Il ne nous reste d'Alexandre que certains *dits* spirituels, d'un tour admirable, qui nous laissent une impression égale de la grandeur de son âme et de la vivacité de son esprit. (St-Evrem.)

Toujours réglés et non dévots,
De *dits* joyeux et de bon mots
Nous assaisonnons la lamproie. (Chaulieu.)

— A signifié Discours ou énumération.

En ces mots Minerve plaida;
A ses *dits* le ciel s'accorda,
Et chacun dit: Vive d'Avaux! (Voiture.)

— A également signifié Parole, et se trouve avec cette signification dans tous les anciens fabliaux. || Et par extens., Promesse. De là ce proverbe encore en usage. *Il a son dit et son dédit*. Il n'est pas d'une parole sûre; il ne faut pas se fier à ses promesses, parce qu'il ne les tient pas. Tout Normand a son *dit* et son dédit. (La Font.)

— A signifié encore Récit, fable, et s'employait dans le titre des compositions narratives. Le dit des trois commères.

DITAXION. s. m. (ét. gr., δἰς, deux fois; τάξις, rang). Bot. Fruit capsulaire contenant deux séries de loges.

DITÉTRAÈDRE. adj. des 2 g. (ét. gr., δἰς, deux fois; τέτρα, quatre; ἕδρα, base). Minér. Qui est en prisme tétraèdre, à sommets dièdres. Minéral ditétraèdre.

DITHÉISME. s. m. (ét. gr., δἰς, deux fois; θεός, dieu). Phil. Tout système cosmogonique et religieux qui admet deux dieux créateurs, deux maîtres de l'univers, dont l'un est le principe du bien, l'autre celui du mal.

DITHÉISTE. adj. des 2 g. (ét., V. dithéisme). Phil. Qui appartient au dithéisme, qui traite du dithéisme. Système dithéiste. École dithéiste. || Qui professe le dithéisme. Philosophe dithéiste.

— subst. Un dithéiste. Une dithéiste.

DITHYRAMBE. s. m. (ét. gr., δἰς, deux fois; θύρα, porte; parce que, suivant la mythologie, Bacchus fut mis au jour en deux fois). Sorte de poésie lyrique faite et chantée en l'honneur de Bacchus, sur le mode phrygien. Beau dithyrambe: dithyrambe plein d'enthousiasme. Arien de Méthymne est cité comme le plus ancien compositeur de *dithyrambes*. (Encycl.) Le caractère du *dithyrambe* fut primitivement religieux, vif, rapide, pétillant et désordonné, comme la joie et l'ivresse d'une fête bachique. (Id.)

— Par extens., Pièce de vers que caractéri-

qui respire l'enthousiasme et le délire poétique. Le dithyrambe de Delille sur l'immortalité. Le dithyrambe de J. Chénier sur l'Assemblée nationale.

— Loc. prov. *Il n'y a point de dithyrambe pour un buveur d'eau.*

DITHYRAMBIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient au dithyrambe. Chant dithyrambique. Vers dithyrambiques.

— Qui fait des dithyrambes. Poète dithyrambique. Auteur dithyrambique.

DITHYRE. adj. des 2 g. (ét. gr., δἰς, deux fois; θύρα, porte). Conchyl. Syn. de Conchifère. Peu usité.

DITIOLE. s. f. Bot. Genre d'hyménomycètes helvellacées, établi pour de petits champignons croissant en groupes sur les bois morts.

DITO ou **DITTO**. Comm. Susdit, idem.

DITOME. adj. des 2 g. (ét. gr., δἰς, deux fois; τόμος, coupe). Syn. de Bivalve.

DITOME. s. m. Entom. Genre de coléoptères pentamères carabiques, renfermant plusieurs espèces de l'Amérique méridionale.

DITOMITE. adj. des 2 g. Entom. Qui ressemble au ditome. || DITOMITES. s. m. pl. Groupe de la tribu des scaritides, famille des carabiques.

DITOMOPTÈRE. s. m. (ét. gr., δὶς, deux fois ; τόμος, coupé ; πτερὸν, aile). Entom. Genre des hémiptères cicadelliens.

DITON. s. m. (ét. gr., δὶς, deux fois ; τόνος, ton). Mus. Intervalle composé de deux tons.

DITRACHYCÈRE. s. m. (pr. *di-tra-ki-cè-re ;* ét. gr., δὶς, deux fois ; τραχὺς, rude ; κέρας, corne). Elminth. Genre de vers entozoaires qu'on trouve dans les déjections alvines de quelques individus.

DITRÉMATES. s. m. pl. (ét. gr., δὶς, deux fois ; τρῆμα, ouverture). Échin. Division de la classe des échinodermes.

DITRÈMES. s. m. pl. (ét. gr., δὶς, deux fois ; τρῆμα, ouverture). Annél. Famille d'annélides à fourreau, tube ou coquille à deux orifices placés aux deux extrémités.

DITRIDACTYLE. adj des 2 g. (ét. gr. δὶς, deux fois ; τρὶς, trois ; δάκτυλος, doigt). Ornith. Qui a deux ou trois doigts devant et point derrière. || DITRIDACTYLES. s. m. pl. Tribu d'oiseaux échassiers.

DITRIGLYPHE. s. m. Archit. Espace entre deux triglyphes.

DITRINOME. adj. des 2 g. (ét. gr., δὶς, deux fois ; τρὶς, trois ; νόμος, loi). Minér. Se dit des cristaux produits par trois lois de décroissement qui agissent chacune sur deux points différents.

DITROCHÉE. s. m. (ét. gr., δὶς, deux fois ; τροχαῖος, trochée). Litt. anc. Pied de vers grec ou latin composé de deux trochées. On le nomme aussi *dichorée.*

DITROPIDE. s. m. (ét. gr., δὶς, deux fois ; τρόπις, carène). Entom. Genre de coléoptères tubifères.

DITRUPE. s. m. (ét. gr., δὶς, deux fois ; τρύπα, orifice). Annél. Genre d'annélides.

DITYLE. s. m. (ét. gr., δὶς, deux fois ; τύλος, cheville). Entom. Genre de coléoptères sténélytres.

DIU. Géogr. Ville forte de l'Hindoustan, appartenant aux Portugais, et située dans l'île de Diu, au sud de la presqu'île de Goudjérate ; 4,000 hab.

DIUM. Géogr. anc. Ville de Macédoine, dans la Piérée, près du golfe Thermaïque. Aujourd'hui *Ilagia.*

DIURÉTIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., διά, partic. augm. οὐρέω, j'urine). Qui a la propriété de stimuler la sécrétion de l'urine. Remède diurétique. Le nitrate de potasse, les asperges, la digitale et l'oseille sont des diurétiques. Le bluet est *diurétique*, vulnéraire, cordial et rafraîchissant, il guérit les piqûres des bêtes venimeuses et l'inflammation des yeux. (B. de St-P.)

. . . De bon tartre émétique,
Quelque bon lavement fort et *diurétique*,
Voilà ce qu'il vous faut. (Régnier.)

— s. m. Se dit pour Médicament diurétique. Un diurétique. Les boissons acidules gazeuses sont des diurétiques.

DIURNAIRE. s. m. (ét. lat., *dies*, jour). Hist. anc. Journal sur lequel les officiers du palais des empereurs grecs écrivaient jour par jour les actions du prince, ses ordres et ordonnances.

— Offi[illegible] chargé de la rédaction du [illegible] journal.

DIURNAL. s. m. (du lat. *dies*, jour). Livre d'église qui contient l'office divin de chaque jour. Il y a des ecclésiastiques qui ne sortent jamais sans un *diurnal* sous le bras. (Denne-Baron.)

DIURNE. adj. des 2 g. (ét. lat., *diurnus*, journalier ; rad. *dies*, jour). Qui a rapport au jour.

— Astron. *Mouvement diurne de la terre.* Rotation de notre planète sur son axe d'occident en orient, en 24 heures. On sait que le mouvement *diurne* de la terre est égal et uniforme. (Buff.) || *Mouvement diurne des astres.* Mouvement apparent des astres, d'orient en occident, dû à la rotation de notre globe, et s'effectuant aussi en 24 heures. || *Cercle diurne* [illegible] lequel une étoile au point lumineux, pris dans la cavité apparente de la sphère incommensurable du monde, paraît se mouvoir par sa révolution diurne. || *Arc diurne.* Nombre de degrés qu'un astre décrit dans le cercle di[illegible] ne entre son lever et son coucher. || *Arc semi-diurne.* Arc qu'une étoile décrit depuis son lever jusqu'à son passage au méridien, ou depuis son passage au méridien jusqu'à son coucher.

— Astrol. *Planètes diurnes.* Se disait de celles qui étaient douées de plus de calorique, par opposition à celles qui en avaient moins, qu'on appelait nocturnes.

— Bot. Qui s'ouvre et se ferme pendant le jour. Fleur diurne. Le souci des champs est une fleur diurne.

— Entom. Se dit de certains groupes d'animaux ailés qui cessent de voltiger et de chercher leur proie dès que le jour finit. Les insectes diurnes.

— Hist. rom. *Actes diurnes.* Écrits qui se publiaient sous les empereurs, et dans lesquels les diurnaires relataient jour par jour tous les événements politiques, les actes du sénat et du peuple, et les décrets impériaux.

— Ornith. Se dit de deux familles nombreuses de vautours et de faucons qui volent pendant le jour, par opposition à une autre famille du même ordre renfermant des oiseaux de proie qui ne volent que la nuit.

— Phys. *Variations diurnes.* Mouvements que l'aiguille de déclinaison éprouve tous les jours à l'est ou à l'ouest du méridien magnétique, quand ils sont réguliers et périodiques.

— Zool. Qui ne vit pas plus de vingt-quatre heures. Animal diurne. L'éphémère diurne.

DIURNES. s. m. pl. Entom. Groupe d'insectes de l'ordre des lépidoptères, qui volent pendant le jour.

— Ornith. Famille d'oiseaux de proie qui volent au soleil.

DIUS. Temps hér. Guerrier qui conduisit les Halézoniens au secours de Priam. || Un des fils de Priam.

DIUS FIDIUS. Myth. lat. V. FIDIUS.

DIV. Pharm. Abréviation employée dans les ordonnances médicales pour *dividatur*, qu'il soit divisé.

DIVA. adj. f. Néol. Mot emprunté de l'italien, où il signifie *divine*, et dont on se sert quelquefois en parlant des excellentes cantatrices des Bouffes. La diva Grisi.

DIVAGATION. s. f. (pr. *di-va-ga-ci-on ;* du lat. *divagatio ;* rad. *vagus*, errant). Proprement, l'Action d'errer çà et là.

— Fig. Écart involontaire de l'esprit hors du sujet, de la question. L'esprit et l'imagination, sans la logique, se perdent dans les *divagations.* (Boiste.) Les esprits mous et indécis, qui n'ont pas la force de marcher droits et fermes, sont sujets aux *divagations.* (Barré.)

— Ce que l'on dit ou écrit en s'écartant de son sujet, de la question. On pare mal les coups du raisonnement par les *divagations.* (Boiste.) Les odes de Pindare ne sont que de sublimes *divagations.* (Barré.) Quelques orateurs, surtout des orateurs politiques, ont employé avec succès la *divagation* comme moyen oratoire. (Id.) Un journaliste en renom, remarquable par la poésie et la grâce coquette de son style, doit une grande partie de sa célébrité à l'originalité de ses *divagations.* (Id.)

— Rêveries incohérentes de l'esprit. Prenez garde de vous laisser aller aux *divagations ;* cette disposition funeste, devenue un état habituel de l'esprit, en tue toutes les facultés. (Barré.)

DIVAGATEUR, TRICE. adj. Néol. Qui aime à divaguer. Vous êtes bien divagateur. Elle est divagatrice à l'infini.

— Qui annonce de la divagation. Eloquence divagatrice.

— S'empl. subst. Un divagateur. C'est un grand divagateur.

DIVAGUÉ. part. pass. invar. du v. Divaguer.

DIVAGUER. v. n. 1re conj. (ét. lat., *dis*, çà et là ; *vagari*, errer ; rad. *vagus*, errant). Errer çà et là. Ceux qui laissent *divaguer* des fous ou des furieux étant sous leur garde, ou des anim[illegible] malfaisants ou féroces, sont passibles d'une amende de 6 à 10 francs, avec em[illegible]nement en cas de récidive. (Chabrol-[illegible])

[illegible]ig. S'éloigner de la question que l'on [illegible] [illegible]ver souvent. Ne faire [illegible] divagu[illegible]

Su[illegible] ou [illegible]ois, petits ou grands,
En leur jeune âge, en leurs vieux ans,
Il en est peu qui n'extravague,
E[illegible] moins encor qui ne divague. (S***.)

DIVAN. s. m. (du mot turc *diouan*, conseil d'Etat). Hist. ott. Nom qu'on donne à toutes les salles où les souverains musulmans et leurs premiers ministres tiennent conseil d'Etat ou donnent audience.

— Tribunal où les juges rendent la justice, chez les Turcs.

— Tout ce qui compose le personnel d'un conseil ou d'un tribunal.

— Conseil du Grand Seigneur. On a vanté l'ordre et le silence qui règnent dans le *divan*, [illegible] traitent. (Encycl.) C'est le divan qui constitue le véritable gouvernement en Turquie, et qui supplée tant bien que mal à l'indolence, à l'incapacité du souverain. (Id.)

— Par extens. [illegible] Porte Ottomane, le gouvernement turc. Les ordres du divan. Le divan a décidé que.

— Nous le disons quelquefois, et presque toujours dérisoirement, de quelques assemblées.

Le vieux divan, désarmant sa vengeance,
De l'exilé borna la pénitence. (Gresset.)

— Nom que l'on donne, dans les grandes maisons turques, à une vaste salle ou antichambre autour de laquelle sont les portes des autres pièces de l'appartement, et où l'on reçoit les visites de cérémonie.

— A passé dans notre langue pour signifier Une sorte de canapé sans dossier, par allusion aux coussins qui entourent le divan turc.

— *Café divan* ou absol. *divan.* Nom que nous donnons depuis quelques années à des cafés garnis de divans. Il y a à Paris plusieurs cafés divans.

— Littér. Recueil arabe de pièces en vers ou en prose, particulièrement celles qu'on a rassemblées depuis la mort de l'auteur. Le *divan* est parfait, lorsque le poète a régulièrement suivi dans les rimes de ses ghazels toutes les lettres de l'alphabet. (Demoust.) Chaque poésie du *divan* s'appelle ghazel. (Encycl.) Les ghazels qui composent un *divan* doivent être distribués suivant l'ordre alphabétique de leurs rimes. (Id.)

— *Aiak-divan.* Conseil extraordinaire que le Grand Seigneur tient à l'un des balcons du sérail, lorsqu'il s'agit d'apaiser ou de prévenir une émeute.

— *Divan-beyg.* Le chef de la magistrature persane, le président de la première cour de justice. || *Ressoul-divan.* Le même magistrat chez les Turcs.

— Premier secrétaire d'un prince indien.

DIVANY. s. m. Littér. Sorte de caractères, d'écriture arabe commune aux Turcs et aux Persans, et particulièrement usitée pour les lettres missives, les firmans et l'expédition des affaires des bureaux publics.

DIVARICATION. s. f. (pr. *di-va-ri-ka-ci-on ;* ét., V. DIVARIQUER). Médec. Action d'étendre, d'écarter, d'ouvrir, d'élargir. La divarication d'une plaie.

— Résultat de cette action.

DIVARIQUÉ, ÉE. part. pass. du v. Divariquer. S'empl. adjectiv. Bot. Dont les rameaux s'écartent en tous sens les uns des autres, et forment des angles très-ouverts. Plante divariquée. La chicorée sauvage est divariquée.

DIVARIQUER. v. a. 1re conj. (du lat. *divaricare*, même signif.). Médec. Ecarter, étendre, élargir. Divariquer une plaie.

DIVE. adj. f. (du lat. *divus*, divin). Vieux mot qui a signifié Divine, déesse. J'ai pitié des princes qui sont si lâches et si peu courageux, qu'ils ne dédaignent pas de se soumettre à la *dive* fortune, et, pour un peu de crédit, adorer le veau d'or. (Gui-Patin.) Qui est celui de vous qui veut avoir le mot de la *dive* bouteille ? (Rabelais.)

DIVELLENT, ENTE. adj. (du lat. *divellere*, arracher). Didact. Qui arrache, qui sépare.

— Chim. *Affinité divellente.* Affinité qui, pour réunir deux éléments, les sépare d'autres éléments avec lesquels chacun des deux premiers était combiné de son côté. Les corps s'unissent sans affinités quiescentes et se séparent sans affinités *divellentes.* (Pelletan.)

— Minér. *Chaux carbonatée divellente.* Variété relative au rhomboïde, dans laquelle des faces naissent sur les angles inférieurs et se rejettent en arrière, comme pour fuir d'autres faces qui naissent sur les bords dont la réunion forme ces mêmes angles.

DIVERGÉ. part. pass. du v. Diverger. Invar.

DIVERGENCE. s. f. (ét., V. DIVERGER). Disposition de deux ou plusieurs lignes qui, dans leur direction, partent d'un point commun et vont toujours en s'écartant de plus en plus les unes des autres, à mesure qu'elles s'en éloignent.

— Optiq. Marche des rayons lumineux projetés par un corps éclairant, et qui tendent continuellement à s'écarter les uns des autres. Divergence lumineuse.

— Phys. *Divergence électrique.* Rayonnement de l'électricité, assez analogue dans ses phénomènes à la divergence lumineuse.

— Fig. Divergence d'opinions. Divergence d'idées.

DIVERGENT, ENTE. adj. (ét. lat., *dis*, çà et là ; *vergere*, se tourner). Se dit de toutes les choses qui partant d'un point s'écartent ensuite de plus en plus en avançant. Lignes divergentes. Rayons divergents. Deux lignes qui forment un angle sont *divergents* du côté de l'ouverture de cet angle. (Montfer.) Les rayons lumineux qui partent d'un objet très-voisin sont très *divergents.* (Richer.)

Aux lois de Galilée un soleil réfractaire
Tourn[illegible] autour de son axe au centre du parterre ;
Les rayons *divergents* décroissent à l'ento[illegible]
De son disque rougi, qui s'éteint sans retou[illegible] (Pus.)

— Fig. Différent, opposé. Avant de compléter notre opinion, nous allons exposer succinctement les opinions *divergentes* qui ont été émises sur cette matière. (J. Carn.)

[illegible] vertu de deux décroissements, l'un simple, l'autre intermédiaire, en sorte que la loi des décroissements semble diverger à l'égard d'elle-même, en passant du premier au second. Fer oligiste divergent.

— Bot. *Rameaux divergents.* Ceux qui sont très-ouverts et verticillés. || *Stipules divergentes.* Celles qui s'écartent l'une de l'autre et se placent dans une direction horizontale relativement à la base de la feuille. || *Nervures divergentes.* Celles qui se dirigent vers divers points de la périphérie de la feuille || *Lobes divergents d'une anthère.* Ceux qui sont rapprochés ou confluents par l'une de leurs extrémités et écartés par l'autre || *Folioles [illegible]vergentes.* Les folioles qui, dans une fleur [illegible]foliolée, redressées et rapprochées par leur base, pendant leur sommeil, s'écartent l'une de l'autre par leur sommet. || *Cotylédons divergents.* Ceux qui s'éloignent l'un de l'autre par leur sommet. || *Camares diverg[illegible].* Celles qui s'écartent les unes des aut[illegible]

— Algèbr. *Série divergente.* Celle dont les termes croissent continuellement, de sorte que la somme quelconque de termes, loin d'approcher d'[illegible] plus de la valeur totale de la série q[illegible] [illegible]bre est plus grand, s'en éloigne au cont[illegible] [illegible]vantage.

DIVE[illegible]FLORE. adj. des 2 g. (ét. lat., *diverto*, j[illegible] ; *flos*, fleur). Bot. Qui a des fleurs [illegible]ntes. Plante divergentiflore.

DIVERGER. [illegible] n. 1re conj. (ét. lat., *dis*, çà et là ; *vergere*, se tourner). On met un *e* après le *g* lorsqu'il doit être suivi d'un *a* ou d'un *o*. *Nous divergeons. Je divergeais. Divergeant,* etc. Partir d'un point et avancer en s'écartant de plus en plus, de manière à ne pouvoir plus se rencontrer. Se dit dans les sciences en parlant des lignes, des rayons lumineux et des rayons électriques, des rameaux d'une plante, etc. Lignes qui divergent. Rayons qui divergent. Les rameaux de cette plante divergent en tout sens. Au delà du foyer, les rayons convergents commencent à *diverger*, par la propriété qu'ils ont de suivre toujours une ligne droite. (Rich.) Les rayons lumineux, projetés par un corps éclairant, tendent continuellement à *diverger.* (Id.) Les rayons lumineux trop tôt réunis s'entre-croisent, *divergent* de nouveau, tombent épars sur la rétine, et ne produisent qu'une sensation confuse. (Id.)

— Fig. Se dit en parlant des avis, des opinions contraires, des esprits divers. Le miroir de la vérité réunit ses rayons sur un objet, le prisme de l'erreur les fait *diverger* en tout sens. (Boiste.) Ainsi toute leur collection, loin de faire converger chaque proposition vers un centre commun, suivant les termes de l'instruction, les ferait *diverger* l'une de l'autre, sans qu'il fût possible de les rapprocher. (B. de St-P.) La fameuse pagode de Jagrenat s'élevait au centre de neuf avenues d'arbres toujours verts, qui *divergent* vers autant de royaumes. (Id.)

— A été employé dans le sens actif pour signifier, Faire diverger, lancer en sens divers

A l'aide du palais ma langue a prononcé
Le son qui, sur ma lèvre impatient d'éclore,
Diverge ses rayons, forme un cône sonore. (Le Brun.)

DIVERGINERVÉ, ÉE. adj. (ét. fr., *divergent* et *nerf*). Bot. Dont les nervures dirigées en ligne droite se portent en divergeant de la base au sommet.

DIVERGIVEINÉ, ÉE. adj. (ét. fr., *divergent* et *veine*). Bot. Dont les veines se portent en divergeant de la base au sommet. Feuilles divergiveinées.

DIVERS, ERSE. adj. (du lat. *diversus*, même signif.) Qui est de nature, de qualités ou propriétés différentes, variées. Diverses fleurs. Diverses sortes d'étoffes. Mille personnages divers. Les divers intérêts des peuples. Les diverses sociétés. Les divers empires. Des couleurs changeantes, et qui sont *diverses* selon les *divers* jours dont on les regarde. (La Bruy.) Vit-on jamais en deux hommes les mêmes vertus avec des caractères si *divers* ? (Boss.)

Tout en tout est *divers* : ôtez-vous de l'esprit,
Qu'aucun être ait été composé sur le vôtre.
(La Fontaine.)

Le ciel est sous ses pieds ; de mille astres *divers*
Le cours toujours réglé l'annonce à l'univers
(Voltaire.)

Mais, tout récents qu'ils sont, à peine ma mémoire
Peut rappeler, vous-même à peine pourriez croire
A quels travaux *divers* je me suis exercé.
(Luce de Lancival.)

— Se dit aussi des choses morales. Avis divers. Opinions diverses. Sentiments div[illegible]. Propositions diverses. Jugements divers. Les *divers* sentiments n'ont pourtant qu'une voix. (Corn.) La fable offre à l'esprit mille agréments *divers.* (Boil.)

— P[illegible]. M[illegible]bile, inconstant.

— Au pl. Plusieurs. En divers temps. En diverses fois. En divers lieux. Il a parlé à diverses personnes. Ils se cantonnent en *divers* quartiers. (La Bruy.) Il parle en un même jour dans *divers* tribunaux. (Id.) Les sommes incroyables qu'il a distribuées en *divers* [illegible]mps. (Fléch.)

DIVERSEMENT. adv. En diverses manières. Les historiens en parlent diversement. On peut expliquer cela diversement. Cette nouvelle a été reçue diversement dans le monde.

. . . En courant vainement
La même erreur les fait errer *diversement.*
(Boileau.)

[illegible] *diversus*, varié ; *color*, couleur. Bot. Dont la couleur varie suivant les individus. Champignons diversicolores.

DIVERSIF, IVE. adj. Qui marque la diversion. Particule diversive.

— Qui opère la diversion. Mouvement diversif.

DIVERSIFIABLE. adj. des 2 g. Qui peut se diversifier, se varier. Matière diversifiable.

DIVERSIFIÉ, ÉE. part. pass. du v. Diversifier. S'emploie adjectiv. Plaisirs diversifiés. Conversation diversifiée. Les pièces de ce parterre sont agréablement diversifiées. Une matière aussi vaste et aussi *diversifiée* que le sont les mœurs des hommes. (La Bruy.) Mais [illegible] équilibre peut être coupé de mille et mille manières, et les effets qui en résultent sont d[illegible]*sifiés* suivant la nature des êtres organisés qui les éprouvent. (Lacépède.)

DIVERSIFIER. v. a. 1re conj. (ét. lat., *dis*,

dis, çà et là; *vertere*, tourner; *facere*, faire). *Je diversifie, nous diversifions. Je diversifiais, nous diversifiions, vous diversifiiez. Que je diversifie, que nous diversifiions, que vous diversifiiez*, etc. Varier, différencier, en parlant de la nature, des formes, des propriétés ou qualités des objets que l'on compare. Diversifier des attitudes. Diversifier agréablement des figures. Diversifier les lectures, la conversation. Diversifier un poëme. Dieu *diversifie* ainsi ce précepte de charité pour satisfaire notre faiblesse. (La Bruy.) Les différentes situations que la naissance et les dignités nous donnent dans le monde *diversifient* nos devoirs à l'égard de nos frères. (Mass.) La diversité des lieux ne fait que *diversifier* nos malheurs. (Id.) Les plaisirs, presque tous épuisés par eux, ne leur offrent plus qu'une triste uniformité. Ils ont beau les *diversifier*, ils *diversifient* leur ennui. (Id.)

— SE DIVERSIFIER. v. pron. Être diversifié. Les fleurs se diversifient à l'infini sous les mains de la nature.

DIVERSIFLORE. adj. des 2 g. (ét. lat., *diversus*, varié; *flos*, fleur). Bot. Qui est composé de fleurs à corolles variables. Calathride diversiflore. Couronne diversiflore. Disque diversiflore.

— Qui a les fleurs du centre régulières et celles de la circonférence irrégulières. Ombelle diversiflore.

DIVERSIFOLIÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *diversus*, divers; *folium*, feuille). Qui n'a pas les feuilles toutes semblables. Plante diversifoliée. Labiée diversifoliée.

DIVERSIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *diversus*, varié; *forma*, forme). Hist. nat. Dont la forme est inconstante et sujette à varier. On dit aussi hétéromorphe. V. ce mot.

DIVERSIFRONDÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *diversus*, divers; *frons*, fronde). Bot. Qui a les frondes pinnatifides. L'hyménostachys diversifrondé.

DIVERSION. s. f. (ét. lat., *dis*, part. partit.; *vertere*, tourner). Action de détourner, action par laquelle on détourne.

— Art milit. Action de porter la guerre ou de diriger une attaque sur un point où l'ennemi n'est pas préparé à la recevoir, ou du moins ne l'est que très-imparfaitement, afin de l'engager ainsi à détourner ses forces d'un autre point où l'on ne peut pas lui résister, ou du moins que très-difficilement.

— Polit. Action de porter la discussion sur un point éloigné.

— Fig. Cours différent imprimé aux choses. Faire diversion à sa douleur, à ses chagrins. On vient plus aisément à bout des passions par la *diversion* que par l'opiniâtreté à les combattre directement. (Acad.) Les soins de la vie sont des *diversions* désagréables pour celui qui la passe dans les livres. (Boiste.) Ce jeune homme a été guéri de son amour par la *diversion* que fait dans son cœur l'amour de la gloire. (Id.) On éloigne même ces pensées, comme dangereuses à la valeur : on redouble les plaisirs et les excès pour faire *diversion*. (Mass.)

DIVERSISPORÉ, ÉE. adj. (du lat. *diversus*, divers; et du gr. σπορά, semence). Bot. Qui contient des sporidies de formes diverses. ‖ DIVERSISPORÉES. s. f. pl. Ordre des gastéromycètes, comprenant des champignons dont les conceptacles contiennent des sporidies hétéromorphes.

DIVERSITÉ. s. f. (ét. lat., *diversus*; rad. *dis*, çà et là, *vertere*, tourner). Différence, variété des formes, des qualités ou propriétés d'objets que l'on compare. C'est l'opposé d'uniformité. Diversité de choses. Étrange diversité. Étonnante diversité. Agréable diversité. Quelquefois les insectes n'ont d'autre défense que la *diversité* de leurs mouvements. (A. Martin.) C'est un grand agrément que la *diversité*. (Lamotte.)

Il me faut d'un et d'autre pain :
Diversité, c'est ma devise. (La Fontaine.)

Ce n'est pas sur l'habit
que la *diversité* me plaît, c'est dans l'esprit. (Id.)

— Se dit aussi des choses morales. Diversité de religion. Diversité d'occupation. Diversité d'humeurs. Diversité d'opinions. Diversité de sentiments. La diversité des avis et des connaissances. La *diversité* des religions et celle des langues entrent dans les vues de la Providence. (Boist.) Quelque *diversité* qui se trouve

commerce du monde et la politique donnent les mêmes apparences. (La Bruy.)

DIVERTI, IE. part. pass. du v. Divertir. S'empl. adj. ‖ *Diverti* dans le sens de Détourné. Deniers divertis. Somme divertie. Hé quoi! toujours ma flamme *divertie*! (Mol.) Une flamme toujours *divertie* exprime avec plus de concision que de justesse et de vérité, les importunités continuelles qui empêchent le malheureux Éraste de rejoindre sa belle ou de l'attendre en liberté. (Auger.)

DIVERTIR. v. a. 2ᵉ conj. (ét. lat., *dis*, part. partit.; *vertere*, tourner). Détourner. Divertir quelqu'un d'un dessein. Si notre condition était heureuse, il ne faudrait pas nous *divertir* d'y penser. (Pasc.) Après de si beaux coups qu'il a su *divertir*. (Mol.) Pour *divertir* leur père de sa promesse. (Id.)

— *Divertir des deniers*. Les employer à un usage différent de leur destination.

— Dérober, voler. Ce commis a diverti les deniers de sa recette.

— Distraire, récréer, réjouir, désennuyer. Divertir quelqu'un. Divertir les enfants. Les femmes veulent bien qu'on les aime tendrement, mais elles veulent qu'on les *divertisse*; et qui fait l'un sans l'autre ne fait rien. (Fonten.) Les femmes préfèrent même qu'on les *divertisse* sans les aimer, plutôt que de les aimer sans les *divertir*. (Id.)

— SE DIVERTIR. v. pr. Se récréer, se réjouir, s'amuser, prendre du plaisir. Les gens qui se *divertissent* trop, s'ennuient. (Christ. de Suèd.)

— *Se divertir de*. S'amuser aux dépens de. Ces messieurs se divertissent de mes travers. Un ridicule si bas, si grossier, qu'il n'est ni permis au poëte d'y faire attention, ni au spectateur de s'en *divertir*. (La Bruy.) Apprendre des sages à se *divertir* des fous, voilà ce qui convient à des gens sensés. (Fréd. le Gr.)

— *Se divertir à*. Ces jeunes gens se divertissent à jouer à la paume. Divertissez-vous à quelque chose. À quoi vous divertissez-vous?

DIVERTISSANT. part. pr. du v. Divertir. Il est invar. Spectacles divertissant la multitude.

DIVERTISSANT, ANTE. adj. Qui est de nature à réjouir, à plaire, à divertir. Se dit des personnes et des choses. Personne divertissante. Conte divertissant. Spectacles, bals divertissants. Fêtes divertissantes. Humeur divertissante. Esprit divertissant. Cet embrasement, accompagné de mille cris plaintifs qui semblaient sortir du milieu des flammes, dénoua la pièce et ferma le théâtre d'une manière très-*divertissante*. (Le Sage.) C'est l'existence la plus monotone et la plus *divertissante*, la plus oisive et la plus occupée, la plus égoïste et la plus sociable. (A. Delr.)

DIVERTISSEMENT. s. m. (ét., V. DIVERTIR). Mot générique qui embrasse toutes les inventions destinées à distraire et à récréer l'esprit, à dilater le cœur par le sentiment de la joie. Grand divertissement. Divertissement honnête. Divertissement public. Tous les grands *divertissements* sont dangereux pour la vie chrétienne; mais entre tous ceux que le monde a inventés, il n'en est pas qui soit plus à craindre que la comédie. (Pasc.) Pour les riches, qui, dans nos grandes cités, ont à leur disposition, au gré de leurs caprices, tous les *divertissements*, jardins publics, concerts, bals, festins, spectacles; pour les riches, la vie est une fête. (Éd. Barre.) Le bal est le *divertissement* le plus à la mode par toute la terre. (Id.) Les fêtes sont des jours consacrés par la religion, par l'État, par la tradition, à la célébration des jeux et aux *divertissements*. (Encycl.)

Je me ris d'un acteur qui, lent à s'exprimer,
De ce qu'il veut d'abord ne sait pas m'informer;
Et qui, débrouillant mal une pénible intrigue,
D'un *divertissement* me fait une fatigue. (Boileau.)

— Amusement, plaisir, joie, distraction, que l'on goûte dans les divertissements.

— Dans un opéra ou une pièce de théâtre, toutes les danses et tout ce qui occupe l'attention pendant les entr'actes des œuvres lyriques ou dramatiques.

— Détournement. Divertissement de fonds. L'emploi de cette expression est rare, et rend le style lourd, même le style de commerce.

— Jurispr. Soustraction commise par un cohéritier, ou l'un des époux, d'objets appartenant à une succession ou communauté.

— Mus. Morceau d'un genre facile et léger composé pour un ou plusieurs instruments. Divertissement pour piano ou pour violon.

DIVERTISSEUR, EUSE. s. Celui, celle qui divertit.

— Qui détourne, qui éloigne. Mais si elle est une fois enracinée, fuyez-vous-en aux autels des dieux, sauveurs et *divertisseurs* des maux, comme dit Platon. (Amyot.)

— Hist. *Les divertisseurs*. Jeunes seigneurs russes qu'on avait placés près du czar Pierre, pendant la régence de la princesse Sophie.

DIVES. s. m. pl. Myth. pers. Nom générique que les Persans donnent à des génies méchants, cruels, d'un aspect hideux, qui font contraste avec les péris.

DIVIDENDE. s. m. (ét. lat., *dividendus*, qui doit être divisé). Calc. Nombre, quantité à diviser. Les chiffres du dividende. Le premier chiffre du dividende. Dividende total. Dividende partiel. A la gauche du dividende. A la droite du dividende.

des intérêts revenant aux créanciers d'une entreprise, sur les bénéfices de cette entreprise.

— Finan. Le payement de l'intérêt des emprunts publics.

— Prat. La part qui revient à chaque créancier dans une faillite.

DIVIN, INE. adj. (du lat. *divinus*, divin; rad. *Deus*, Dieu). De Dieu. Puissance divine. Divine Providence. La bonté divine. La magnificence divine. La majesté divine. La main divine. La miséricorde divine. Les divines miséricordes. La nature divine. La volonté divine. Les attributs divins. La parole divine. L'esprit divin. La protection divine. La vengeance divine. Les jugements divins. La justice divine. La sagesse divine. La divine Eucharistie. Le sanctuaire divin. Le sang divin de l'Agneau sans tache. Le culte domestique purifie et protège l'asile obscur où l'homme coule ses jours mortels; il en fait une sorte d'univers, rempli qu'il est de la présence *divine*. (De Gérando.) Est-ce l'esprit *divin* qui s'empare de moi? (Rac.)

Le *divin* artisan, auteur de la nature,
De son habile main ébauchant un tableau,
Aurait-il fait un ouvrage si beau
Pour n'offrir aux humains que des biens en peinture?
(Gascourt.)

— Qui provient de Dieu. La grâce divine. Avertissement divin. Songe divin. Lumière divine. Feu divin. Les oracles divins. Divin banquet. Enthousiasme divin. Bienfaits divins. Divines leçons. Un feu *divin* étincelle dans les yeux de ce guerrier. (Fén.)

Je porte en mon cœur tout chrétien
Une flamme toute *divine*. (Corn.)

Éloigné du Parnasse, inconnu des neuf sœurs,
J'ai chanté faiblement vos *divines* faveurs. (Berchoux.)

— Qui est l'ouvrage de Dieu. Les divines Écritures. Les livres divins. Les cantiques divins. Les divins Psaumes. La loi divine. Les monuments divins.

— Qui est envoyé de Dieu. Les divins prophètes. Les prophètes divins. Le divin pasteur.

— Qui appartient à Dieu, qui a Dieu pour objet. Culte divin. Honneurs divins. Service divin. Amour divin. Les choses divines. Les exercices divins. Un divin mystère. Ces mains destinées à des usages si divins. Nos lois et nos fêtes divines. L'orgue *divin* exhale un son religieux. (Delille.)

Religion du Christ, la charité, ta fille,
Des hommes divisés réunit la famille,
Et son amour *divin* en tous lieux ici-bas,
Marque par un bienfait la trace de ses pas. (***)

— Qui paraît être au-dessus des forces de la nature et de la portée ordinaire de l'esprit humain. Invention divine. Charme divin.

— Qui semble par sa perfection, son excellence, s'approcher de la perfection, de l'excellence de la divinité. Ouvrage divin. Beauté divine. Les divines qualités.

Sans la langue en un mot l'auteur le plus *divin*
Est toujours, quoi qu'il fasse, un méchant écrivain.
(Boileau.)

— Par exagér. Bon, excellent, délicieux.

On se l'arrache au moins : je l'ai vu quelquefois
A des soupers *divins* retenu pour un mois. (Gresset.)

— Mᵐᵉ de Sévigné a dit : *Il faisait divin*, pour Il faisait un temps divin, un temps délicieux. « J'allai dîner à Lyon, il faisait *divin*, je me promenai délicieusement. »

— *Service divin*. V. SERVICE.

— Épithète que les anciens donnaient aux hommes qui excellaient dans quelque art, dans quelque science qui semblait les élever au-dessus de la nature humaine. Le divin Platon. Le divin vieillard, Hippocrate. Le divin Homère.

— A été aussi employé par les théologiens en parlant des Pères de l'Église. Le divin Augustin. Le divin Thomas.

— Était souvent usité chez les anciens pour signifier quelque chose de grand.

— S'est dit substantivement pour docteur en théologie. Les divins.

DIVINATEUR, TRICE. adj. (du lat. *divinator*; rad. *divus*, divin). Qui devine, qui prévoit, qui pressent. Sens divinateur. Instinct divinateur. Jugeant que c'était le soleil qui imprimait cette température et cette disposition en la terre, de laquelle sourdait cette exhalaison *divinatrice*. (Amyot.) Platon dit que c'est l'office de la prudence de tirer des songes des instructions *divinatrices* pour l'avenir. (Mont.)

— Qui concerne les devins, ou la divination. Laissez-moi l'astrologie *divinatrice* et l'art de Tullus, comme abus et vanitez. (Amyot.) Il était aussi embabouiné de la science *divinatrice*, et donnait autorité à toute façon de prognostics. (Mont.)

— A été pris aussi substantiv. pour désigner celui qui exerce l'art de la divination. C'étaient *divinateurs*, enchanteurs et abuseurs du simple peuple. (Rabel.) Quand il venait à penser à ces *divinateurs* nécromanciens et à d'autres de pareille farine. (J. Tahureau.)

DIVINATION. s. f. (pr. *di-vi-na-ci-on*; du lat. *divinatio*; rad. *divus*, divin). Art prétendu de prédire l'avenir. L'envie d'apprendre l'avenir fit que les Romains mirent tout en usage pour en avoir quelque connaissance, et la *divination* fut fort en vogue chez eux jusqu'au temps des empereurs chrétiens. (Fén.) Julien, qui n'apostasia que pour se livrer avec moins de scrupule à la *divination*, ne fut pas plus tôt parvenu à l'empire, qu'il fit rouvrir les fon-

par le passé. (Ballent.)

— Moyens pour l'exercer. L'esprit humain ne pouvant jamais connaître l'avenir, la vertu doit être sa *divination*. (Mᵐᵉ de Staël.)

— *Divination artificielle*. Chez les Grecs, pronostic ou induction fondée sur des signes extérieurs, liés avec des événements à venir. ‖ *Divination naturelle*. Celle qui présageait les choses par un mouvement purement intérieur, et une impulsion de l'esprit, indépendamment d'aucun signe extérieur.

DIVINATOIRE. adj. des 2 g. Qui a rapport à la divination. Art divinatoire.

— Qui sert à deviner. Moyens divinatoires. Baguette divinatoire.

DIVINEMENT. adv. Par la vertu, par la puissance divine. Divinement inspiré.

— Fig. Comme ferait un Dieu, excellemment, parfaitement. Parler divinement. Écrire divinement. Chanter divinement. Les esprits médiocres croient écrire *divinement*; les bons esprits croient écrire raisonnablement. (La Bruy.) Sire, votre majesté juge *divinement* bien de toutes choses. (Mᵐᵉ de Sévig.)

— Cette expression exagérée s'établit du temps de H. Estienne. Maintenant, dit cet auteur, on use de ce mot *divinement* à tous propos, jusques à dire, non pas seulement, il parle *divinement* bien, il lit *divinement* bien, il écrit *divinement* bien, il chante *divinement* bien; mais aussi, il joue du luth *divinement* bien, il danse *divinement* bien, et quelques-uns se contentent de dire *divinement*, sans ajouter bien.

DIVINISÉ, ÉE. part. pass. du v. Diviniser. S'empl. adjectiv. Oracle divinisé. Personne divinisée. Héros divinisé.

DIVINISER. v. a. 1ʳᵉ conj. Reconnaître pour divin. Diviniser un oracle.

— Mettre au rang des dieux. Que l'Italie ait *divinisé* le Dante, cet excès d'enthousiasme est naturel et excusable. (La Harpe.) Il résultait de là que l'idole de la veille, dépouillée du prestige qui l'avait *divinisée*, n'était plus qu'une femme le lendemain. (Ch. Nodier.)

— Fig. Exalter outre mesure. Diviniser une amante. Dès ses premières œuvres, l'imprimerie fut *divinisée*. (Crapelet.)

DIVINITÉ. s. f. (du lat. *divinitas*; rad. *Deus*, Dieu). Essence, nature de Dieu. La divinité du Verbe. La divinité de Jésus-Christ. L'image glorieuse de votre *divinité*, ô mon Dieu! (Mass.) Ils ont dégradé Jésus-Christ de sa *divinité*. (Id.)

— Dieu lui-même. Nier la Divinité. Ne point reconnaître la Divinité, c'est renoncer à toutes les lumières de la raison. Craindre et respecter la Divinité. Honorer la Divinité. Quelle idée de la *Divinité* avons-nous? Quel Dieu de chair et de sang nous formons-nous? (Mass.) La *Divinité* est l'être nécessaire, existant de soi-même, qui gouverne le monde qu'il a créé. (Denne-Baron.) Il est difficile d'effacer l'opinion que ce grand monde forme de la *Divinité*. (Nicol.) Malgré l'antipathie naturelle à l'esprit humain pour reconnaître quelque chose au-dessus de lui, aucun n'a pu effacer de son âme l'opinion de la *Divinité*. (St-Réal.)

— Chez les païens, nom collectif de tous les faux dieux. Les divinités des cieux. Les divinités de la terre. Les divinités des eaux. Les divinités des forêts. Les divinités des champs. Les divinités morales. Les divinités allégoriques. La divinité du lieu. Sombres divinités. Noires divinités. Avant qu'un culte impie eût taillé des *divinités* de bois et de pierre. (Mass.) La multitude des *divinités* égale celle des passions. (Id.) On reprochait aux Égyptiens que leurs *divinités* croissaient en abondance jusque dans leurs jardins. (St-Evrem.) Les plus méprisables *divinités* furent servies par les plus grands hommes. (J.-J. Rouss.) Le soleil était la *divinité* principale de tous les peuples voisins de l'empire mexicain. (Chateaubr.)

Dans le poëme épique
Chaque vertu devient une *divinité* :
Minerve est la prudence et Vénus la beauté. (Boil.)

— Particulièrement, Déesse. La divinité des fleurs. Elles ne paraissaient pas tant une dame mortelle qu'une *divinité* favorable à tous les malheureux. (Fléch.)

— Fig. Par exagération. Très-belle femme. C'est une divinité. C'est une divinité sur cette terre. Une jeune *divinité*, comme vous, doit causer bien des révolutions dans le monde qui aime et qui est aimé. (Balz.)

— Femme adorée, maîtresse. Vous êtes ma divinité.

Une *divinité* de mille attraits pourvue
Tient mon cœur dans les fers. (Voiture.)

— Tout objet d'idolâtrie. L'or est leur seule divinité. Il ne connaît d'autre divinité que la fortune. Sa femme est sa seule divinité.

— Fig. Puissance souveraine qui semble régler certaines choses. Le hasard seul, aveugle et farouche *divinité*, préside au cercle. (La Bruy.)

Ils l'habillent en reine,
Et s'en formant sur terre une *divinité*,
Pensent aller par elle à la félicité. (Boileau.)

— Hist. ecclés. A signifié théologie. Maître en divinité. Étudier la divinité.

— Hist. rom. Titre que prenaient quelques empereurs romains. Théodose et Arcadius souffrirent que Symmaque, ce grand défenseur du paganisme, les traitât de *votre divinité*. (Fontan.) Nous avons des inscriptions en l'honneur d'Arcadius et d'Honorius, qui portent : Un tel dévoué à *leur divinité*. (Id.)

DIVISÉ, ÉE. part. pass. du v. Diviser. S'empl. adjectiv. Parti divisé. Nation divisée. La nation allemande est tellement *divisée* qu'on ne sait jamais si les exploits d'une moitié de cette nation sont un malheur ou une gloire pour l'autre. (Mᵐᵉ de Staël.) A cette époque, deux généreux français se trouvaient en Corse fort *divisés*. (Le comte de Las Cases.)

Tenez entr'eux *divisés* les méchants;
La sûreté du reste de la terre
Dépend de là. (La Fontaine.)

Malheur au peuple *divisé*!
Le vent souffle... il est écrasé. (Scassans.)

— *Divisé dans*. L'Europe sera bientôt *divisée* partout dans les deux partis extrêmes de Marius et de Sylla. (Le comte de Las Cases.)

— *Divisé en*. Ainsi voilà l'espèce humaine *divisée* en troupeaux de bétail, dont chacun a

son chef qui le garde pour le dévorer. (J.-J. Rouss.) Le bout du nez est large, de couleur presque noire, *divisé* en deux comme celui des lièvres ; les narines sont fort grandes. (Buff.) La terre était *divisée* en plusieurs lots, et chaque famille cultivait un de ces lots pour ses besoins. (Chateaub.) Les péchés sont *divisés* en trois espèces : les péchés du corps, ceux de la parole, ceux de la volonté. (Volt.)

— *Divisé par.* Le blé a des harmonies avec la terre par ses racines *divisées* par filaments, qui y pompent leur nourriture. (Bern. de St-P.) La seconde couche est de sept ou huit pieds d'épaisseur ; le charbon y est *divisé* par deux lits d'une terre très-dure et d'une couleur noirâtre. (Buff.)

— Gramm. ***Sens divisé.*** Sens dans lequel on prend un adjectif ou un substantif, quand on l'applique à des êtres auxquels il a déjà cessé de convenir, qui ne sont plus ce que ce mot exprime. Jésus-Christ s'est exprimé dans le sens divisé quand il a dit : Les aveugles voient, les boiteux marchent, les sourds entendent et les muets parlent.

— Bot. Se dit de tout organe qui, bien que formé en apparence d'une seule pièce, se partage profondément en plusieurs parties qui vont presque jusqu'à sa base. Androphore divisé. Ovaire divisé.

DIVISÉMENT. adv. Néol. Séparément.

— Il a signifié Différemment. *Divisément* au pasteur de Phrygie. (Mont.)

DIVISER. v. a. 1re conj. (du lat. *dividere ;* rad. *dis*, çà et là ; *iduere*, mot étrusque qui signifie Partager). Partager, séparer par parties, en parlant des choses composées. Diviser un nombre. Diviser une grandeur. Diviser une quantité. Diviser une armée. Diviser un troupeau. Diviser une somme d'argent entre plusieurs personnes.

— Il se dit même en parlant des choses morales. Pour se guérir de l'amour, il faut le *diviser*, et laisser errer ses vœux de tous côtés. (St-Évrem.)

— Établir des divisions dans. L'orateur *divise* et distribue son discours en plus ou moins de parties pour le mieux faire comprendre de ses auditeurs. (Billot.) Il est important, pour la clarté d'une discussion, de *diviser* toute question en ses éléments, pour comparer un à un ceux qui sont identiques. (Id.) Le cardinal Mazarin avait cru qu'en *divisant* adroitement la magistrature, il préviendrait tous les troubles, mais on opposa l'inflexibilité à la souplesse. (Volt.)

— Mettre de la différence entre. Ces distinctions qui *divisaient* autrefois les hommes sont anéanties. (Mass.)

— Faire une division arithmétique. *Diviser* un nombre appelé *dividende*, par un autre nombre appelé *diviseur*, c'est chercher un troisième nombre appelé *quotient*, qui soit par rapport à l'unité ce que le dividende est par rapport au diviseur. (Encycl.)

— Fig. Lorsque les factieux entreprenaient de *diviser* l'épiscopat, une voix commune de toute l'Église et de tout le peuple fidèle s'élevait contre cet attentat sacrilège par ces paroles remarquables : Un Dieu, un Christ, un évêque. (Boss.)

— Fig. Mettre en discorde, désunir. Diviser les esprits. Diviser les cœurs. Diviser les familles. Diviser les peuples, les nations. Les jalousies *divisent* les citoyens comme elles *divisent* les nations. (Mass.) L'intérêt *divise* les âmes vulgaires. (Boiste.)

Un rien peut *diviser* les plus grands philosophes,
Il faut moins pour brouiller les rois.
(F. de Neufchateau.)

— S'empl. absol. L'esprit humain a la fureur de *diviser* et de classer : il croit multiplier ses richesses en les séparant. (Thom.) *Diviser* pour comprendre est, en philosophie un signe de faiblesse, comme en politique *diviser* pour régner. (Mme de Staël.) *Diviser* pour régner était la maxime favorite de Mazarin. (Sallent.)

— *Diviser en.* Diviser une somme en parties égales. Diviser un tout en plusieurs parties. Diviser un empire en provinces. On n'a pu encore trouver le moyen de diviser géométriquement un angle en trois parties égales.

— *Diviser entre.* Diviser une somme d'argent entre plusieurs personnes. Le père divisa son bien également entre tous ses enfants.

— *Diviser par.* Diviser un régiment par pelotons.

— SE DIVISER, v. pron. Se partager, se séparer par parties. Se diviser en sectes, en factions. Ils se *divisent* en des parties contraires.

divisée par l'impression des agents extérieurs. (Buff.)

— Se désunir, entrer en discorde.

. . Entre eux les cousins rarement sympathisent,
Et les frères pour rien trop souvent se *divisent*.
(F. de Neufchateau.)

Les cœurs peuvent rester unis
Quoique les esprits se *divisent*. (Vard.)

— Être divisé. La France se divise en quatre-vingt-six départements. La terre se divise en deux grands continents. La rivière se divise en plusieurs branches.

— Pouvoir être divisé. Les molécules de certains corps se divisent presque sans résistance.

DIVISEUR. s. m. Celui qui divise.

— Arithm. Nombre par lequel on en divise un autre appelé dividende.

— Arithm. *Commun diviseur.* Nombre ou quantité qui divise exactement plusieurs autres nombres ou quantités. Plusieurs nombres ont pour *communs diviseurs* tous les facteurs qui leur sont communs, etc.

— *Plus grand commun diviseur.* Le plus grand nombre ou la plus grande quantité qui puisse diviser exactement et tous à la fois plusieurs autres nombres ou plusieurs autres quantités. Soient les nombres 60, 630, 660, qui ont plusieurs diviseurs communs. De tous ces diviseurs, le nombre 30 est le plus grand ; c'est celui qu'on nomme le *plus grand commun diviseur*. En général, le *plus grand commun diviseur* entre plusieurs nombres n'est pas autre chose que le produit de tous les facteurs simples ou premiers, communs à tous ces nombres.

— Ant. rom. Nom qu'on donnait aux agents qui distribuaient dans chaque tribu les largesses par lesquelles les candidats achetaient les suffrages du peuple.

DIVISIBILITÉ. s. f. (ét., V. DIVISER). Puissance passive qu'a une quantité d'être divisée. La divisibilité à l'infini est l'hypothèse d'Aristote. La divisibilité à l'infini suppose une infinité de parties.

— Physiq. Propriété qu'ont tous les corps de pouvoir être divisés en plusieurs parties, et les parties elles-mêmes en parcelles plus petites, jusqu'à ce qu'elles échappent à nos sens et à nos instruments. La divisibilité des corps.

DIVISIBLE. adj. des 2 g. Qui peut être divisé. Matières divisibles. Il est impossible de déterminer jusqu'à quel point la matière est divisible. Si un atome a de l'étendue, il est *divisible* à l'infini ; ou s'il n'est pas *divisible* à l'infini, l'existence de l'étendue est incompréhensible. (Bayl.) On ne doit pas conclure que les corps sont *divisibles* à l'infini, puisqu'il ne nous est permis par aucun procédé d'en isoler les particules mêmes, et de les attaquer individuellement. (Jourd.) Une obligation est *divisible* quand elle a pour objet une chose qui est susceptible de division, soit matérielle, soit intellectuelle. (Chab.-Cham.)

— *Nombre divisible par un autre.* Celui qui contient ce dernier un nombre exact de fois. Par exemple : 24 est divisible par 2, 3, 4, 6, 8, et 12.

DIVISIBLEMENT. adv. Néol. D'une manière divisible.

DIVISIF, IVE. adj. (ét., V. DIVISER). Qui divise, qui sert à diviser, à séparer. Nombre divisif. Propriété divisive d'un fluide.

— Chir. *Bandage divisif.* Celui qui sert à tenir certaines parties écartées les unes des autres.

DIVISION. s. f. (ét., V. DIVISER). Opération par laquelle on réduit un tout en parties plus ou moins ténues. Division de la matière. Faire la division d'un nombre. La division des cercles se fait en 360 degrés. L'essence divine est incapable de *division* et de séparation. (St-Évrem.)

— Ses effets.

— Parties d'un tout. Les divisions d'une armée. Les divisions d'un ordre de bataille. Les divisions d'une escadre. Les divisions d'un livre.

— Arithm. Opération par laquelle, un premier nombre appelé dividende et un second nombre appelé diviseur étant donnés, on détermine un troisième nombre appelé quotient, qui est par rapport à l'unité ce que le dividende est par rapport au diviseur.

— Art milit. Parties d'une armée entière campée en ordre de bataille. La division de la droite. La division de la gauche. La division du centre. Commander une division. Général de division. Les officiers généraux ont chacun leur poste fixe à quelqu'une des divisions. || Parties distinctes d'un bataillon qui défile, soit par demi-rang, soit par quart de rang.

— Chir. Opération qui consiste à diviser, à couper certaines parties dans le but de remplir une indication thérapeutique.

— Écon. polit. *Division du travail.* Manière de distribuer le travail de telle sorte que chaque ouvrier n'en fasse qu'une seule partie, toujours la même, et acquière ainsi une grande habileté.

— Typogr. Tiret qui sert à diviser les mots à la fin des lignes, et à les unir, comme dans *très-bien*, *c'est-à-dire*, *au-dessus*, etc. Dans ce dernier cas, on l'appelle aussi *trait d'union*.

guerre au moins, sous la direction du chef le plus haut en grade ou le plus ancien par date de brevet, si les trois capitaines sont de même grade. Les divisions d'une escadre. Une armée navale se divise en trois escadres et chaque escadre en trois *divisions*. (Lecomte.) Une *division* de vaisseaux de haut-bord est commandée par un contre-amiral, ou, à son défaut, par le plus ancien des capitaines de vaisseaux de la *division*. (Id.)

— Minér. *Division mécanique.* Propriété qu'ont un grand nombre de minéraux cristallisés de se diviser mécaniquement dans des directions planes.

— Pathol. Séparation accidentelle de parties qui doivent naturellement être unies.

— Philos. *De la division de la nature.* Titre d'un ouvrage fameux de Jean Scot Érigène, ouvrage dont le fond est un panthéisme oriental, mais dont la forme se rapproche de celle qui était familière aux écoles helléniques.

— Polit. Manière de consulter l'opinion de la chambre en Angleterre, en faisant passer du côté de la salle tous les membres qui adoptent la mesure proposée, et de l'autre tous ceux qui la rejettent. Demander la division.

— Rhét. Indication des parties dont on va composer un discours. Division nécessaire. Division inutile. Division subtile. Division vicieuse. Quand l'orateur a bien conçu son sujet et qu'il l'a pénétré dans tout sa profondeur et dans toute son étendue, s'il est obligé d'y chercher une *division*, c'est un signe infaillible qu'il n'en a pas besoin. (Marm.) Les *divisions* nécessaires sont celles qui se présentent naturellement et sans peine. (Id.) Où il n'y a pas de masses distinctes, il ne faut point de *division* expresse. (Id.)

— Fig. Discorde, désunion. Divisions éternelles. Division fatale. Être en division. Semer la division. Fomenter la division. Entretenir la division. Des semences de division. Éteindre les divisions. Mettre la division dans une famille. Semer la division. Exciter la division. Profiter des divisions de ses voisins. Combien de larmes lui ont coûté ces *divisions* toujours trop longues, et dont on ne peut demander la fin avec trop de gémissements. (Boss.) Suis-je venu porter la *division* et le désordre dans l'armée des alliés. (Fén.) Vous représenterai-je ici cette fatale *division* que la jalousie et le désir de commander excitèrent dans les premières années de son règne. (Fléch.)

Cependant, et ma haine et mes prétentions
Sont les moindres sujets de nos *divisions*. (Rac.)

C'est à toi de montrer aux yeux des nations
Les coupables effets de leurs *divisions*. (Volt.)

DIVISIONNAIRE. adj. des 2 g. Art milit. Qui concerne une division militaire.

— s. m. Général de division.

DIVODURUM. Géogr. anc. Ville de la Gaule, chez les Médiomatrices, aujourd'hui Metz.

DIVONA. Géogr. anc. Ville de la Gaule, chez les Cadurques, aujourd'hui Cahors.

DIVORCE. s. m. (du lat. *divortium*, formé de *diversitas*, incompatibilité, et *mentium*, des esprits, des humeurs). Rupture du lien conjugal. Le divorce dissout le mariage. Une femme en Turquie peut demander le *divorce*, si son mari ne lui donne pas une nuit dans la semaine. (Volt.) Solon, Lycurgue, Romulus et Numa permirent le *divorce*, mais ils y attachèrent l'infamie. (D'Alemb.)

Un cœur libre aisément consent à se contraindre ;
Pour bannir le *divorce* il suffit de le craindre. (***)

Trop heureux, si bientôt la faveur d'un *divorce*,
Me soulageait d'un joug qu'on m'impose par force.
(Racine.)

— État de deux époux qui se sont désunis par le divorce. Être en divorce. Les enfants nés pendant le *divorce* n'ont pas pour père le mari divorcé. (Encycl.) Le *divorce* est honteux après la naissance des enfants. (Boiste.)

— Par extens., Dissension entre des amis, des chefs, enfin entre toutes personnes unies par quelque lien moral. Cet homme est d'une étrange humeur, il faut faire divorce avec lui malgré soi.

Que cet instant commence
Le *divorce* éternel de la terre et des cieux. (Voltaire.)

De Jupiter ainsi l'éternelle puissance
Accomplit ses décrets, lorsque l'injuste offense
Eut consommé soudain le *divorce* odieux
D'Atride, roi des rois, d'Achille, fils des dieux.
(Aignan.)

— Fig. Renonciation volontaire aux choses auxquelles on était attaché. Faire divorce avec les plaisirs. Faire divorce avec le monde, avec la raison. Il faut faire divorce avec la vie, avec les mauvaises compagnies, et même avec les plaisirs, quand on veut songer sérieusement à son salut.

— Il se dit aussi des choses, dans le sens de Désunion, séparation. Pourquoi mettre le *divorce* entre l'esprit et les sens ? (St-Évr.)

As-tu jamais, soit de gré, soit de force,
Pour imposer à la foule des sots,
Bizarrement accouplé de grands mots
Dont le bon sens réclame le *divorce* ? (Baour-Lorm.)

DIVORCÉ, ÉE. part. pass. du v. Divorcer. S'empl. adjectiv. Qui a fait divorce. Époux divorcés. Mari divorcé. Femme divorcée. Les deux époux sont réellement *divorcés*, et cependant ils ne peuvent se pourvoir ailleurs. (Volt.)

— S'emploie substantiv. Si les peuples anciens ont autorisé le divorce, ils n'en ont pas plus estimé les *divorcés*. (D'Alemb.)

DIVORCER. v. a. 1re conj. (ét., V. DIVORCE). une cédille sous le c devant a et o. *Je divorçais, nous divorçons. Divorçant.* Répudier par le divorce. Il a divorcé sa femme.

— Dissoudre, rompre le mariage. Divorcer un mariage.

— v. n. Se séparer par le divorce. Deux époux qui divorcent.

— Fig. Rompre, se mettre en opposition avec.

Plus d'un grave politique,
Divorce avec le bon sens ;
Le financier qui nous pille
Divorce avec le crédit ;
Et plus d'un auteur qui brille,
Fait divorce avec l'esprit. (Étienne.)

— SE DIVORCER, v. pron. S'emploie dans le même sens que le neutre. Ces époux se sont divorcés.

— *Se divorcer d'avec.* Vous avez mis en butte Cicéron, comme s'il était à louer de s'être *divorcé* d'avec sa femme Térentia. (Cholières.)

DIVULGATEUR, TRICE. s. Celui, celle qui divulgue, qui publie. Divulgateur de nouvelles.

DIVULGATION. s. f. (pr. *di-vul-ga-ci-on*). Action de divulguer. Donner de la publicité à une nouvelle par la divulgation. La médisance suppose toujours dans celui à qui on peut la reprocher la *divulgation* de quelque défaut ou de quelque action répréhensible d'autrui. (Billot.)

— Ses effets.

DIVULGUÉ, ÉE. part. pass. du v. Divulguer. S'empl. adjectiv. Secret divulgué. Nouvelle divulguée. Il n'y a point d'affaire *divulguée* qui réussisse, mais surtout les affaires des malheureux. (Bussy-Rabut.) D'un bienfait *divulgué* l'amour-propre s'offense. (Favart.)

DIVULGUER. v. a. 1re conj. (ét. lat., *dis*, part. partit. ; *vulgus*, vulgaire). Rendre vulgaire, public, en parlant de ce qui n'était pas su. Divulguer un secret. On *divulgue* un secret, et le degré de culpabilité de cet acte se mesure à l'importance de la chose divulguée. (Billot.)

— Se prend en mauvaise part, parce qu'il suppose toujours au moins de l'indiscrétion, sinon quelque chose de pire, de la part de celui à qui on peut l'appliquer.

DIVULSION. s. f. (ét. lat., *divulsio*, dérivé de *divellere*, arracher). Action d'arracher, de séparer avec violence. Ce n'est pas altération en la masse entière et solide, mais sa dissipation et *divulsion*. (Mont.) Alors par sa subtilité et légèreté, la rupture fait le bruit ; et la *divulsion*, à cause de la noirceur de la nuée, cause la lumière. (Amyot.)

DIX. adj. num. des 2 g. (du lat. *decem*, dix). Nombre cardinal composé de deux fois cinq, le premier dans l'ordre des nombres qui s'écrivent en chiffres arabes avec deux caractères, savoir : une unité et un zéro, 10 ; mais que les Romains exprimaient par un seul signe, X, formé de deux V (cinq) opposés. Il suit immédiatement le nombre neuf dans l'ordre de la numération, et précède le nombre onze. Dix hommes. Dix arbres. Dix maisons. Dix ans. Dix mois. Dix siècles. Dix francs. La loi de Dieu contient dix commandements. Les philosophes admettaient dix catégories. La Grèce avait sept, d'autres disent dix sages. Le nombre dix est devenu la base du calcul décimal chez les modernes. C'est une expérience faite que s'il se trouve *dix* personnes qui effacent d'un livre une expression, un sentiment, l'on en fournit aisément un pareil nombre qui les réclame. (La Bruy.) Si Jésus-Christ paraissait dans ce temple, au milieu de cette assemblée, pour nous juger, croyez-vous que le plus grand nombre de tout ce que nous sommes ici fût placé à la droite ? croyez-vous qu'il s'y trouvât seulement *dix* justes, que le Seigneur ne put trouver autrefois en cinq villes tout entières ? (Mass.)

. . . . . C'est folie
De compter sur *dix* ans de vie ;
Soyons bien buvants, bien mangeants,
Nous devons à la mort de trois un en *dix* ans
(La Fontaine.)

De juger si les Grecs, qui brisèrent ses tours,
Firent plus en *dix* ans que Louis en *dix* jours. (Boil.)

— S'empl. avec ellipse d'un substantif précédemment exprimé. Il n'y resta que six jours, au lieu de dix qu'il s'était promis d'y passer. Il reçut vingt francs au lieu de dix.

— Il s'emploie quelquefois pour dixième. Tome dix. Livre dix. Page dix. Charles dix. Léon dix. On écrit plus ordinairement Charles X. Léon X.

— Entre dans la composition d'autres nombres. Dix-sept. Dix-huit. Dix-neuf. Dix-sept cents soldats. Nous avons une époque certaine de la science des Chaldéens ; elle se trouve dans les *dix*-neuf cent trois ans d'observations célestes envoyées de Babylone par Callisthène au précepteur d'Alexandre. (Volt.)

— s. m. Nom ou appellation du nombre *dix* lui-même. Le produit de dix multiplié par dix est cent. Le nombre dix. Un dix. Un dix romain.

— Nom qu'on donne, dans le jeu de cartes, à celles qui sont marquées de dix points. Un dix de cœur. Un dix de carreau. Un dix de trèfle. Un dix de pique. Trois dix font un brelan de dix. Je n'ai dans mon jeu que des dix. J'ai quatre dix dans mon jeu.

— *Le dix.* Se dit ellipt. pour le dixième jour du mois. Le dix juin. Le dix juillet. Le dix août. || Pour savoir si l'on peut dire le dix juin ou le dix de juin, le dix mai ou le dix de mai, etc. V. CINQ. || Il se prononce *di* devant

Dix fantassins. Dix navires. Dix maisons. Dix chevaux. Dix héros. || Devant une voyelle ou un *h* muet, on prononce *di-se*. Dix écus. Dix arpens. Dix hommes. Dix hirondelles. || Quand ce mot est final ou suivi d'un repos, l'*x* se prononce fortement, comme *dice*. Ils étaient dix. Le conseil des dix. Ils étaient dix, bien buvants et mangeants. Il a la même prononciation devant les noms de mois. Le dix janvier. Le dix octobre. Le dix juillet, etc. || Dans les nombres composés de dix, l'*x* a le son du *s*. Dix-sept. Dix-huit. Dix-neuf.

— Hist. anc. *Conseil des dix.* Conseil suprême établi à Athènes après le renversement des trente tyrans.

— Hist. mod. *Conseil des dix.* V. CONSEIL. || *Journée du 10 août.* V. AOÛT.

— Hist. anc. *Retraite des dix mille.* V. RETRAITE.

DIXAN. Géogr. Ville d'Abyssinie, royaume de Tigre, centre de commerce entre le Darfour et le Massouah.

DIXE. s. f. Entom. Famille d'insectes diptères.

DIX-HUIT. adj. num. des 2 g. (pr. *dizuitt*; mot composé de *dix* et de *huit*). Nombre pair qui se compose de dix-sept plus un, ou de deux fois neuf, ou de dix plus huit. Dix-huit hommes. Dix-huit chevaux. Dix-huit francs.

— S'emploie quelquefois pour Dix-huitième. Louis dix-huit. Page dix-huit.

— Quelquefois il est subst. masc. Le dix-huit du mois, c'est-à-dire, Le dix-huitième jour du mois.

— Typogr. *In dix-huit*. Format d'un livre dans lequel la feuille pliée en dix-huit parties forme trente-six pages. Ouvrage in-18. Un in-18.

— Se représente en chiffres arabes de cette manière, 18; en chiffres romains, XVIII.

— Ornith. Nom vulgaire du vanneau.

DIX-HUITAIN. s. m. Comm. Espèce de drap qui se faisait dans le midi de la France, et dont la chaine était formée de dix-huit cents fils.

DIX-HUITIÈME. adj. num. des 2 g. (ét. fr., *dix*, *huit*, et *ième*, désinence que l'on ajoute aux nombres cardinaux pour former les nombres ordinaux). Nombre ordinal de dix-huit; qui est le dix-huitième à son ordre. Le dix-huitième jour. La dix-huitième heure. Le dix-huitième homme. La dix-huitième page.

— S'empl. subst. Il est le dix-huitième de sa classe. C'est la dix-huitième.

— *La dix-huitième partie*, ou substantiv. *Le dix-huitième*. La dix-huitième partie d'un tout qui est ou que l'on conçoit divisé en dix-huit parties égales. Un dix-huitième. Quatre dix-huitièmes. Avoir part au dix-huitième. Avoir un dix-huitième.

— DIX-HUITIÈME. s. f. Mus. Intervalle de dix-sept degrés diatoniques; la double octave et une querte. De l'*ut* au *fa* de la troisième octave, il y a une *dix-huitième*. (Encycl.)

— Jeu de cart. Au jeu de piquet, une série de huit cartes d'une couleur, de l'as jusqu'au sept.

DIX-HUITIÈMEMENT. adv. En dix-huitième lieu.

DIXIÈME. adj. numéral des 2 g. (formé de *dix* et *ième*, terminaison que prennent tous les adjectifs numéraux). Nombre ordinal de dix. Le dixième mois. La dixième année. La dixième série. Le dixième jour. Le dixième régiment.

— *Il est arrivé lui dixième*. Il est arrivé en compagnie de neuf autres.

— S'empl. substantiv. Il est le dixième de sa classe. Quelle place faut-il qu'il prenne? La dixième.

— s. m. *Le dixième*. La dixième partie d'un tout qui est ou que l'on conçoit divisé en dix parties égales. Avoir un dixième dans les bénefices. Accorder à quelqu'un le dixième, les deux dixièmes. Etre héritier pour un dixième. Avoir droit à un dixième.

— Anc. lég. Impôt extraordinaire que les rois levaient dans les besoins pressants de l'Etat. Le dixième qui frappait les biens fonds et s'élevait au dixième de leur valeur fut établi pour la première fois en 1710 et supprimé en 1749. On le remplaça par le vingtième.

— Législ. actuel. Décime par franc perçu en sus des droits d'enregistrement. On l'appelle encore *décime de guerre*.

— DIXIÈME. s. f. Mus. Intervalle qui comprend neuf degrés conjoints, et par conséquent dix sons diatoniques en comptant les deux qui le forment. C'est l'octave de la tierce, ou la tierce de l'octave; et la dixième est majeure ou mineure, comme l'intervalle simple dont elle est la réplique.

DIXIÈMEMENT. adv. En dixième lieu.

DIXME. s. f. Féod. V. DIME.

DIXMER. v. a. 1re conj. V. DIMER.

DIX-NEUF. adj. numér. des 2 g. Nombre cardinal formé de *dix* et de *neuf*, qu'on écrit 19 en chiffres arabes et XIX en chiffres romains. Dix-neuf arbres. Dix-neuf hommes. Dix-neuf francs. Dix-neuf pommes.

— S'empl. avec ellipse d'un substantif précédemment exprimé. Il n'a reçu que quinze francs au lieu de dix-neuf.

— Il se dit quelquefois pour Dix-neuvième. Tome dix-neuf. Page dix-neuf. Jean dix-neuf. On écrit plus ordinairement Jean XIX.

— s. m. C'est le nom ou l'appellation du nombre dix-neuf lui-même. Le produit de dix-neuf multiplié par cinq. Le nombre dix-neuf. Le numéro dix-neuf. Un dix-neuf.

— Pour savoir si l'on peut dire *le dix-neuf de mai* ou *le dix-neuf mai*, V. CINQ.

DIX-NEUVIÈME. adj. numér. des 2 g. (formé de *dix*, *neuf*, et *ième*, désinence de tous les adjectifs numér.). Nombre ordinal de dix-neuf. La dix-neuvième année. Le dix-neuvième jour. Le dix-neuvième mois. Le dix-neuvième régiment. La dix-neuvième olympiade. La dix-neuvième génération.

— *Il est arrivé lui dix-neuvième*. Il est venu en compagnie de dix-huit.

— S'empl. subst. Il est le dix-neuvième de sa classe. Quelle place aura-t-il? La dix-neuvième.

— s. m. *Le dix-neuvième*. La dix-neuvième partie d'un tout qui est ou que l'on conçoit divisé en dix-neuf parties égales. Avoir un dix-neuvième dans les bénéfices. Accorder à quelqu'un le dix-neuvième, les deux dix-neuvièmes.

— DIX-NEUVIÈME. s. f. Mus. Intervalle qui comprend dix-huit degrés conjoints, et par conséquent dix-neuf sons diatoniques, en comptant les deux extrêmes.

DIX-NEUVIÈMEMENT. adv. En dix-neuvième lieu.

DIX-SEPT. adj. numér. des 2 g. Terme numéral, nombre cardinal formé de *sept* et de *dix*, qu'on écrit 17 en chiffres arabes, et XVII en chiffres romains. Dix-sept hommes. Dix-sept femmes. Dix-sept arbres. Dix-sept francs.

— S'empl. avec ellipse d'un substantif précédemment exprimé. Il n'envoya que sept hommes au lieu de dix-sept.

— Il est toujours invariable. Un dix-sept. Deux dix-sept.

— Il se dit quelquefois pour Dix-septième. Tome dix-sept. Page dix-sept. Louis dix-sept. On écrit plutôt: Louis XVII.

— s. m. C'est le nom ou l'appellation du nombre *dix-sept* lui-même. Le nombre dix-sept. Le numéro dix-sept. Un dix-sept.

— Pour savoir si l'on doit dire *le dix-sept de mai* ou *le dix-sept mai*, V. CINQ.

DIX-SEPTIÈME. adj. numér. ord. des 2 g (pr. *diss-cè-tiè-me*; ét. fr., *dix* et *sept*). Nombre ordinal de dix-sept. La dix-septième olympiade. La dix-septième année. Le dix-septième chapitre. Le dix-septième jour. Le dix-septième régiment.

— *Il est venu lui dix-septième*. Il est venu en compagnie de seize autres.

— S'empl. subst. Il est le dix-septième de sa classe. Prenez le dix-septième, la dix-septième.

— s. m. *Le dix-septième*. La dix-septième partie d'un tout qui est divisé ou que l'on conçoit divisé en dix-sept parties. Un dix-septième de la succession. Avoir le dix-septième des bénéfices. Quinze dix-septièmes. Dix-sept dix-septièmes valent un entier.

— DIX-SEPTIÈME. s. f. Mus. Intervalle qui comprend seize degrés conjoints, et par conséquent dix-sept sons diatoniques, en comptant les deux extrêmes. C'est la double octave de la tierce, et la dix-septième est majeure ou mineure comme elle.

— Jeu de cartes. Au piquet, une suite de sept cartes de la même couleur, de l'as au huit, ou du roi au sept.

DIX-SEPTIÈMEMENT. adv. En dix-septième lieu.

DIZAIN. s. m. (rad. *dix*, on écrivait *dixain* autrefois). Ce qui est composé du nombre dix. Il ne se dit que d'un couplet ou d'une stance de dix vers. Un dizain. Des dizains. Un beau dizain.

Or est passé ce temps où d'un bon mot,
Stance ou *dizain*, on payait son écot. (DESHOULIÈRES.)

— Signifie aussi Chapelet composé de dix grains. Dire son dizain. Les chevaliers du St-Esprit sont obligés de dire chaque jour leur *dizain*. (Trév.)

DIZAINE. s. f. (rad. *dix*). Total de personnes ou de choses composé de dix. Une dizaine d'écus. Une dizaine de personnes. Une dizaine de francs.

— A été employé quelquefois comme synonyme de Décurie.

— Arithm. Nombre composé de dix unités. Une dizaine égale dix unités. Deux dizaines valent vingt unités. Cinq dizaines ou cinquante unités. Le chiffre qui représente les dizaines se place à la gauche des unités. Dans le nombre 75, le chiffre 7 représente les dizaines et 5 les unités.

DIZAINIER. s. m. (rad. *dizaine*). Chef d'une décurie ou dizaine. Sous l'ancienne constitution de la France, les quartiers de Paris étaient divisés en dizaines, à chacune desquelles se trouvait attaché une espèce d'officier municipal nommé dizainier. Les dizainiers étaient au nombre de seize par quartiers et avaient un cinquantainier à leur tête.

— En Angleterre, Chef de dix hommes avec leur famille qui forment une espèce de société s'obligeant solidairement envers le roi, d'observer la paix publique et de tenir une bonne conduite.

— Anc. législ. Juge d'un village ou d'un bourg.

DIZEAU. s. m. (rad. *dix*). Agric. Nom qu'on donne dans plusieurs lieux à des tas de gerbes [illegible] enlevées. Anciennement la loi exigeait, en raison de la dîme, que ces tas ne fussent que de dix gerbes: de là leur nom.

DIZIER (SAINT-). Géogr. Ville de France (Haute-Marne), sur la Marne, qui commence en cet endroit à être navigable, 6,400 hab. Cette ville fut prise par Charles-Quint, en 1544, après un siége mémorable.

DJA. s. m. Gram. ind. Nom d'une des consonnes palatales de l'alphabet sanscrit.

DJABI. s. m. Hist. ottom. Collecteur des revenus d'une mosquée.

DJAFNA. Géogr. Nom d'une presqu'île située au nord de Ceylan, et dont la population très-nombreuse se compose en grande partie d'Hindous catholiques. Cap. Djafna.

DJAÏNA ou **DJÉNA.** s. m. Nom que portent les membres d'une des écoles hétérodoxes de la philosophie hindoue. Les djaïnas expliquent l'univers par le concours des atomes, croient que les êtres animés sont éternels, et que l'âme arrivera à la perfection quand elle sera délivrée de toute nécessité d'agir.

DJAÏNISME. s. m. Phil. Système philosophique des djaïnas.

DJAÏZÉ. s. m. Hist. ottom. Sorte de redevance que certains officiers des janissaires payaient à l'aga, à leur entrée en fonction, et que l'aga lui-même payait au grand vizir.

DJAMY. s. m. (du v. *djama*, assembler). Hist. ottom. Nom que les musulmans donnent aux mosquées impériales de Constantinople.

— Collections, ou recueils en tous genres, théologiques, scientifiques, historiques.

— *Djamy al-acsa*. Nom que les musulmans donnent au temple de Jérusalem, parce qu'on y vient des lieux les plus éloignés.

— *Djamy ben-Ommeyah*. Temple des Ommeyades, grande mosquée de Damas, autrefois église consacrée à saint Jean-Baptiste et convertie en temple musulman par Walid Ier.

DJANGAMA. s. m. Hist. ind. Nom que l'on donne à des religieux errants consacrés au culte de Siva.

DJÉBEDJI. s. m. (littér. *armurier*). Hist. ottom. Soldats d'un corps de troupes destiné à la garde et au transport des armes et munitions de guerre.

DJÉBEL-NOUR. (littér. *montagne de la lumière*). Géogr. Montagne d'Arabie, près de Méaco, sur laquelle les musulmans croient que l'ange Gabriel apporta à Mahomet le premier livre du Coran.

DJEFR-KITABI. s. m. Hist. ottom. Livre écrit en caractères magiques, qui contient les destinées des sultans ottomans et des souverains d'Egypte.

DJENGLE. s. m. Relat. Nom qu'on donne aux solitudes des Indes Orientales, vastes plaines couvertes de broussailles et de bambous.

DJÉRI. s. m. Philol. Nom du caractère arabe particulièrement consacré aux brevets, diplômes, inscriptions, etc. Le djéri. Le caractère djéri.

DJÉRID ou **DJIRID.** s. m. Hist. ottom. Nom d'une sorte de course à cheval que font les pages du sérail, la main armée d'un bâton qu'ils lancent en l'air et qu'ils rattrapent au galop.

DJERME. s. f. Navig. Petite barque dont on se sert sur le Nil.

DJEYPOUR. Géogr. Ville du pays des Radjepouts; une des plus belles et des plus considérables de l'Hindoustan; 60,000 hab.

DJESMA. s. m. (littér. *séparation*). Philol. ar. Signe qui se place au-dessus de la lettre pour indiquer qu'elle est affectée d'une voyelle très-brève. ‖ Dans la grammaire turque, il indique que la consonne qui le porte n'est affectée d'aucune voyelle.

DJESMÉ, ÉE. adj. Philol. Qui est affecté d'un djesma. Consonne djesmée.

DJIHOUN. Géogr. Un des fleuves les plus célèbres d'Asie. Il prend sa source dans un glacier du mont Pouchtikher, et se jette dans le lac Aral après un cours de 1400 kilom.

DJIM. s. m. Philol. Cinquième lettre de l'alphabet arabe.

— Signe numérique de trois.

— Sixième lettre de l'alphabet turc et persan.

DJIMDJIMÉ. s. m. Hist. ottom. Espèce de chaussure turque.

DJINGHIZ-KHAN. V. GENGISCAN.

DJINN. s. m. Myth. mah. Nom des mauvais esprits ou démons.

D-LA-RÉ. Mus. Ancien terme de musique par lequel on désignait le ton de ré. Air en d-la-ré.

D. M. ou **D'-M.** Abréviation des mots *docteur-médecin*.

DO. s. m. Mus. Syllabe substituée à celle d'*ut*, dans l'étude du solfége. Do, ré, mi, fa, sol, la, si, do.

DOACIS. s. m. pl. Prêtres commis à la porte du divan, à Constantinople.

DOBAS. Géogr. Nom d'une tribu de nègres, brigands redoutables, en Abyssinie, sur la limite du royaume de Tigre.

DOBER. s. m. (pr. *do-bère*). Bot. Genre [illegible]

DOBINE. s. f. Bot. Genre de plantes acéracées, qui a pour type un arbrisseau du Népaul.

DOBLON. s. m. Métal. Monnaie d'or du Mexique qui vaut 85 fr. 49 c.

DOBOKA. Géogr. Comitat de la Transylvanie; ch.-l. Szek; 13,500 familles.

DOBRAO. s. m. Monn. Monnaie d'or du Portugal, dont la valeur a varié. Aujourd'hui le dobrao pèse 31 gram., et vaut 90 fr. 54 c. On l'appelle aussi *Portugaise*.

DOBROWSKYE. s. f. Bot. Genre de lobéliacées renfermant des plantes herbacées qui croissent au Cap.

DOBULE. s. m. Ichthyol. Nom d'une espèce d'able.

DOCÈTE. s. m. (du gr. δοκητής, formé de δοκεῖν, paraître, sembler). Hist. relig. Nom donné à des hérétiques sectateurs de Marcion, vers l'an 200, qui prétendaient que Jésus-Christ n'était né, mort et ressuscité qu'en apparence.

DOCHMAÏQUE. s. m. (pr. *dok-ma-ike*; rad. gr. δοχμή, palme, mesure). Littér. anc. Pied composé de cinq syllabes: une brève, deux longues et deux brèves.

DOCIDIE. s. f. (ét. gr., δοκός, poutre; εἶδος, forme). Bot. Genre de desmidiées formé pour des plantes qui habitent les eaux douces, dans les étangs et les fossés des marais tourbeux.

DOCILE. adj. des 2 g. (du lat. *docilis*, formé de *docere*, instruire). Qui est propre à être instruit. Esprit docile. Naturel docile. Quel esprit avez-vous trouvé plus *docile*? (Boss.) Un cœur *docile* pour recevoir les impressions de la vérité. (Fléch.)

— Qui a de la disposition naturelle à être instruit, à être gouverné. Enfant docile. Humeur, caractère docile. Il est aussi *docile* à vos avis que sensible à vos bontés. (Volt.) Se rendre *docile* à la voix de la raison. (Barth.) Assez *docile* pour profiter de la censure. (La Bruy.) Veux-tu prêcher? eh bien! travaille, sois *docile*. (Vill.)

— Par extens. Facile à manier, à conduire. Il n'était pas encore éclairé, mais il commençait d'être *docile*. (Fléch.) Encouragez-moi beaucoup, car je suis *docile* comme un enfant. (Volt.) D'Alembert était auprès d'elle comme un simple et *docile* enfant. (Marmontel.)

— Se dit aussi du corps.

Il fallut qu'au travail son corps rendu *docile*,
Forçât la terre avare à devenir fertile. (BOILEAU.)

— Il se dit aussi des animaux. Ce chien est fort docile. Le cheval est un animal docile. Un bœuf docile au joug. Les coursiers du soleil à sa voix sont *dociles*. (Boil.) Cette épreuve suffit pour les rendre *dociles*. (Buff.)

— En poésie, on le dit aussi des choses inanimées. Tel qu'un ruisseau *docile*. (Rac.)

— *Docile à*. Il est docile aux leçons de son maître. Docile au joug. Docile aux inspirations du ciel. Il rendit ses passions *dociles* à la raison. (Mass.) Un enfant moins *docile* aux leçons de la vanité. (Id.)

— *Docile pour*. Ils sont encore assez *dociles* pour entendre la vérité. (Fléch.) Un cœur *docile* pour recevoir les impressions de la vérité. (Id.)

— DOCILE. s. m. Celui qui est doué de docilité. Le *docile* et le faible sont susceptibles d'impressions; l'un en reçoit de bonnes, l'autre de mauvaises. (La Bruy.)

— Syn. comp. DOCILE. FLEXIBLE. SOUPLE. L'homme *docile* n'a d'autre volonté que celle des autres; l'homme *flexible* peut résister, mais il cède; l'homme *souple* va au-devant des volontés des autres.

DOCILEMENT. adv. D'une manière docile, avec docilité. Ecouter docilement. Recevoir, suivre docilement un conseil.

DOCILISÉ, ÉE. part. pass. du v. Dociliser. S'empl. adjectiv. Qui est rendu docile, qui est façonné à la docilité. Enfant docilisé. Esprit docilisé.

DOCILISER. v. a. 1re conj. (rad. *docile*). Rendre docile. Dociliser quelqu'un. L'art de dociliser les enfants.

— SE DOCILISER. v. pron. Devenir docile.

DOCILITÉ. s. f. (du lat. *docilitas*, même signif., formé de *docilis*, docile). Qualité de ce qui est docile. Grande docilité. Une parfaite docilité d'esprit et de cœur. Avec quelle *docilité* écoutait-il les instructions salutaires des prédicateurs évangéliques. (Fléch.)

— Propension à la soumission, à se laisser conduire, diriger. Cet enfant est d'une docilité exemplaire. Le ciel éclaire la bonne intention des pères, et récompense la *docilité* des enfants. (J.-J. Rouss.) Je reçois vos avis avec la *docilité* d'un enfant, et vous donne les miens avec le zèle d'un père. (Id.) Il étonna ses maîtres par sa *docilité*, et les Athéniens par la licence de sa conduite. (Barth.) Cette idée s'est établie sur toute la terre; ce sentiment a trouvé une *docilité* universelle parmi tous les peuples. (Mass.)

Le temps ramène l'ordre et la tranquillité;
Le peuple se façonne à la *docilité*. (VOLTAIRE.)

— Syn. comp. DOCILITÉ. DOUCEUR. V. DOUCEUR.

DOCIMASIE ou **DOCIMASTIQUE.** s. f. (du gr. δοκιμασία, essai). Chim. Art de déterminer, par des essais en petit et variés, la nature et la proportion du métal contenu dans un [illegible]

DOCIMASOLOGIE. s. f. (ét. gr. δοκιμάζω, j'éprouve, j'examine; λόγος, discours). Chir. Traité sur l'art de toucher, dans les accouchements.

DOCIMASOLOGIQUE. adj. des 2 g. (ét., V. DOCIMASOLOGIE). Chir. Qui concerne la docimasologie.

DOCIMASISTE. s. des 2 g. (ét., V. DOCIMASIE). Didact. Qui s'occupe de docimasie; essayeur.

DOCIMASTIQUE. adj. des 2 g. Chim. Qui concerne la docimasie. Action, opération docimastique.

— substantiv. La docimastique.

DOCIMÈNE ou **DOCIMITE.** adj. Ant. Épithète donnée à une variété de marbre qui

s'exploitait à Docimia, bourg voisin de Synnada en Phrygie ; c'était le marbre synnadique des Romains.

— subst. La docimite.

DOCK. s. m. (du celt. *dekken*, renfermer, contenir). Comm. Signifiait autrefois en Angleterre, Bassin à flot et à niveau fixe. Signifie aujourd'hui, Un ensemble de bassins bordés de magasins à plusieurs étages, qui servent d'entrepôts aux marchandises débarquées. Entre les bassins et les magasins, il y a un quai couvert d'un hangard; la superficie du quai se multipliant par autant de fois nombre d'étages du magasin qui le borde, jamais le déchargement n'est interrompu, jamais il n'y a d'encombrement comme dans les autres ports de commerce, faute de place sur le quai pour déposer les marchandises, parce qu'elles sont enlevées immédiatement par des machines, et placées soit au rez-de-chaussée, soit aux étages supérieurs. L'exploitation des docks est dévolue à des compagnies de commerce.

DOCLÉE. s. f. Conchyl. Genre de crustacés décapodes, désignés communément sous le nom d'*araignées de mer*, et ayant pour type la doclée brebis.

DOCOPHORE. s. m. (ét. gr., δόκος, poutre; φορός, porteur). Entom. Genre d'insectes qui vivent sur tous les oiseaux, excepté sur les gallinacés et les pigeons, et dont le type est le docophore ocellé.

DOCTE. adj. des 2 g. (du lat. *doctus*, même signif.). Savant. Se dit particulièrement de celui qui réunit dans sa mémoire une grande quantité de faits ou de matière d'érudition. Un homme docte. Un docte jurisconsulte. Un docte antiquaire. Et vous, *doctes* interprètes des lois. (Boss.) Tant d'autres personnages *doctes* et polis. (La Bruy.) Ayons plus de soin de nous rendre intelligibles que de paraître *doctes*. (St-Evrem.)

— Malgré M. Nap. Landais, nous dirons que l'adjectif *docte* s'applique aujourd'hui très-rarement aux choses, et qu'on dit plutôt *un livre savant*, *une savante dissertation*, qu'*un livre docte*, *une docte dissertation*.

— DOCTE. s. m. Celui qui est instruit, un savant. Les doctes ne partagent pas votre avis. Les doctes n'ont pas toujours la raison pour eux. Quand le riche parle et parle de doctrine, c'est aux *doctes* à se taire, à écouter, à applaudir, s'ils veulent du moins ne passer que pour *doctes*. (La Bruy.)

— Autrefois on disait plus souvent *docte*, au lieu de *savant*. Aujourd'hui le second est généralement préféré, et si quelquefois on dit *docte*, ce n'est que par ironie.

DOCTEMENT. adv. (rad. *docte*). Savamment, d'une manière docte. Il prêche doctement. Il a traité cette matière fort doctement.

— Par ironie. Il a voulu nous prouver doctement les vérités les plus triviales.

DOCTEUR. s. m. (du lat. *doctor*, même signif., dérivé de *docere*, instruire, enseigner). Celui qui, après avoir étudié et subi ses examens dans une université, y est promu solennellement au plus haut degré de la faculté qu'il a étudiée. Docteur en théologie. Docteur en droit. Il a été reçu docteur en médecine. Il espère passer bientôt docteur ès-lettres. Votre frère a subi sa thèse, et a été reçu docteur. Prendre le bonnet de docteur. Un *docteur* est souvent un grand sot. (Destouches.) Convertir un *docteur* est la chose impossible. (Boil.) Puisque je tiens les *docteurs* à diplôme, je ne veux pas mourir sans leur reprocher l'extrême sévérité dont ils usent envers leurs malades. (Brill.-Sav.) Le plus savant de ces *docteurs*, qui savait l'hébreu, l'arabe et l'indou, fut envoyé aux Indes orientales, le berceau de tous les arts et de toutes les sciences. (B. de St-P.)

Jamais *docteur* armé d'un argument frivole
Ne s'enroua chez eux sur les bancs de l'école. (Boil.)

Laisse là saint Thomas s'accorder avec Scot,
Et conclus avec moi qu'un *docteur* n'est qu'un sot
(Id.)

— *Docteur régent*. Se disait d'un docteur qui enseignait publiquement.

— Cout. *Oter le bonnet, le bonnet de docteur à quelqu'un*. Le dégrader, lui ôter la dignité et le rang de docteur.

— Fam. On appelle *docteur*, quoiqu'il n'en ait pas reçu le titre, un homme docte, savant, habile. Il est docteur en cette science. Il est docteur dans cet art. Je veux confondre le monde par ceux que le monde même révère, et ne lui veux donner pour le convaincre que des *docteurs* assis sur le trône. (Boss.) Au lieu d'être ... les ignorants eux-mêmes sont devenus les *docteurs* et les apôtres de la religion. (Id.) Et faire impunément la leçon aux *docteurs*. (Boil.)

O le plaisant *docteur*, qui, sur les pas d'Horace,
Vient prêcher, diront-ils, la réforme au Parnasse!
(Rousseau.)

On voit souvent le bonnet d'un *docteur*
D'un baudet à nos yeux ne couvrir que la tête.
(Lasserre.)

— *Docteur*, pris pour Maître, pour celui qui en instruit un autre. Vos *docteurs* vous conduisent dans l'erreur. (Boss.)

— *Docteur de l'erreur et du mensonge*. Celui qui enseigne une doctrine fausse et erronée.

— Fig. et fam. *Docteur à la douzaine*. Un ignorant. Oui, vous êtes un docteur, mais un docteur à la douzaine.

— Par analogie. Ceux qui se distinguèrent dans les arts, les sciences, etc., quoiqu'ils n'eussent pas été reçus *docteurs*, furent désignés par ce titre, auquel fut ajoutée une épithète spécifique qui faisait connaître leur mérite. Docteur irréfragable, désigne Alexandre de Hales. Docteur angélique, saint Thomas. Docteur séraphique, saint Bonaventure. Docteurs illuminés, Raimond Lulle et Jean Thaulère. Docteur subtil, Jean Duns ou Scot. Docteur admirable, le moine Béda. Docteur invincible, Guill. Ockam, chef des nominaux. Docteurs très-chrétiens, Jean Gerson et le cardinal de Casa. Docteur extatique, Denys le chartreux. Docteur très-fondé, Gilles, précepteur de Philippe le Bel.

— Par iron. Vous n'êtes pas un grand docteur. Il ne s'est pas montré grand docteur. *Docteur* armé d'un argument frivole. (Boil.) Mais depuis quelques mois devenu grand *docteur*. (Boil.) Sénèque était un *docteur* de cour qui philosophait dans la pourpre, et causait à son aise de la vertu. (Balzac.) Cromwell faisait le *docteur* et le prophète, aussi bien que le soldat et le capitaine, et mêlait ainsi mille personnages divers. (Fléch.)

— Pris absol. *Docteur* signifie médecin. Avez-vous consulté le docteur? Que pense le docteur de votre état? Ah! *docteur*, souvenez-vous que quand vous m'avez défendu de boire, vous ne m'avez pas défendu de voir la bouteille. (Brill.-Sav.) Le *docteur* sort d'ici, il a pensé que j'avais une fièvre nerveuse, et a ordonné une saignée pour laquelle il doit incessamment m'envoyer le chirurgien. (Id.)

— Fig. L'art d'être malade et de suivre les inspirations de l'instinct et de la nature, qui est aussi le seul *docteur* des animaux. (Virey.)

— Par ironie et dénigrement.

Pourquoi donc ce mot, bonne mère?
C'est qu'ici j'appelons les Ânes des *docteurs*.
(*Etr. à Thalie.*)

J'appelons, pour *nous appelons*, est du style patois.

— Il se prend quelquefois en mauvaise part. De vains docteurs. Ces chefs, ces *docteurs* célèbres du mensonge. (Mass.) Quoi que vos faux *docteurs* osent vous avancer. (Boil.) On chasse ces *docteurs* prêchant sans mission. (Id.)

— Triv. et fig. *Docteur en soupe salée*. Un gourmand, un homme ignorant, qui n'est bon qu'à juger si la soupe est salée à point.

Mon *docteur* de menestre, en sa mine altérée,
Avait deux fois autant de mains que Briarée.
(Regnier.)

— Anc. législ. *Docteur in utroque jure*. Docteur en droit civil et en droit canon.

— Ellipt. et fig. *Docteur in utroque*. Homme instruit à la fois dans deux branches de connaissances, expert en deux arts différents; celui, par exemple, qui écrit également bien en vers ou en prose.

— Iron. Celui qui a la prétention d'être habile en deux branches de connaissances. Il est docteur *in utroque*.

— Prov. *Docteur en toute lourdise*. Ignorant. || *J'ai une tête de docteur à dîner*. Une tête de veau. || *De jeune docteur argument cornu*.

— Ce mot a bien un féminin correspondant, qui est *doctoresse*; mais ce mot est ironique et ne s'emploie que pour marquer un ridicule. Lorsqu'on veut parler d'une femme savante, on dit une *femme docteur*. Ah! les femmes *docteurs* ne sont pas de mon goût! (Mol.)

— Hist. anc. *Docteur de la loi*, était chez les Juifs un titre d'honneur et de dignité. Malheur à vous, *docteurs* de la loi, parce que vous avez pris la clé de la science, que vous n'êtes pas entrés vous-mêmes, et que vous avez empêché d'entrer ceux qui se présentaient. (S. Luc.)

— Hist. ecclés. *Docteurs de l'Église*. Nom donné aux Pères dont les doctrines et les opinions sont suivies par l'Église. L'Église grecque en reconnaît quatre : Saint Athanase, saint Basile, saint Grégoire de Nazianze et saint Jean Chrysostome, l'Église latine en reconnaît six : Saint Jérôme, saint Augustin, saint Grégoire le Grand, saint Ambroise, saint Thomas d'Aquin et saint Bonaventure. C'est ce qu'enseignent tous les saints *docteurs*. (Boss.)

— Dans l'Église grecque, Docteur se dit d'un officier particulier chargé d'expliquer les Écritures. Celui qui explique les Évangiles est appelé *docteur des Évangiles*; celui qui explique les Épitres de saint Paul, *docteur de l'Apôtre*, et celui qui explique les psaumes, *docteur du Psautier*.

— Techn. *Docteur* est un instrument qui sert à racler ou à essuyer le cylindre gravé ...

— Syn. comp. DOCTE. DOCTEUR. Être *docte*, c'est être savant et habile; être *docteur*, c'est avoir donné des preuves certaines de sa science. Un homme *docte* peut n'être pas *docteur*; un *docteur* peut n'être pas *docte*.

DOCTIFIQUE. adj. des 2 g. (ét. lat., *doctus*, savant; *facere*, faire, rendre; ou *fieri*, devenir). Mot burlesque qui se dit des personnes et des corps consacrés à l'enseignement. Doctifique assemblée. Notre doctifique université.

DOCTILOQUE. adj. des 2 g. (ét. lat., *docté*, doctement; *loqui*, parler). Néol. Éloquent, qui parle avec éloquence.

DOCTISSIME. adj. et s. des 2 g. (superlat. de *doctus*, savant). Très-savant. Il ne se dit qu'en plaisantant. Vous êtes un homme doctissime. Un doctissime.

DOCTORAL, ALE. adj. (du lat. *doctor*, docteur). Qui appartient au docteur. Bonnet doctoral. Robe doctorale. Faut-il avoir reçu le bonnet *doctoral*? (Boil.) Son front *doctoral* prit d'abord un aspect sévère. (Brill.-Sav.) || Pl. masc., *doctoraux*.

— Fig. et par ironie. Vanité ridicule de certains savants, ou de certains sots qui veulent passer pour savants. Air doctoral. Morgue doctorale. Il m'a dit cela d'un ton doctoral.

DOCTORALEMENT. adv. D'une manière doctorale, avec ou sur un ton doctoral. Parler doctoralement.

DOCTORAT. s. m. (du lat. *doctor*, docteur). Degré, qualité de docteur. Recevoir le doctorat. Parvenir au doctorat.

DOCTORERIE. s. f. (du lat. *doctor*, docteur). Ensemble des actes que subissait le récipiendaire en théologie pour être reçu docteur.

— Fam. et ironiq. Société, réunion de docteurs. Que vient faire ici toute cette *doctorerie*? (Du Rez.)

DOCTORESSE. s. f. Celle qui affiche des prétentions à la science, qui affecte de l'érudition. J'aime mieux m'abstenir de caresser les enfants que de leur donner de la gêne ou du dégoût. Ce motif, qui n'agit que sur les âmes vraiment aimantes, est nul pour tous vos docteurs et *doctoresses*. (J.-J. Rouss.)

— Ce mot est ironique et ne peut s'employer que lorsqu'on a pour but d'exprimer un ridicule. Hors de là on dit *une femme docteur*. V. DOCTEUR.

DOCTORISÉ, ÉE. part. pass. du v. Doctoriser. S'empl. adj. Qui a reçu le titre de docteur. Des charlatans doctorisés à peu de frais de science et d'argent.

DOCTORISER. v. a. 1re conj. (du lat. *doctor*, docteur). Conférer le grade, le titre de docteur; doctoriser un charlatan.

— Fig. Rendre savant. Il promit de doctoriser un âne renforcé.

— SE DOCTORISER. v. pron. Être doctorisé; recevoir le titre de docteur.

— Ce mot est expressif et s'emploie ironiquement.

DOCTRINAIRE. adj. des 2 g. Polit. Qui est partisan de la doctrine, qui est un homme à doctrines. Ministre doctrinaire. Député doctrinaire. Publiciste doctrinaire. École doctrinaire.

— Se prend substantiv. Un doctrinaire. Les doctrinaires. Le parti des doctrinaires. Les *doctrinaires* sont ainsi appelés parce qu'on les juge immuablement attachés aux doctrines positives formant l'essence du gouvernement représentatif. (Rev. chron. de l'hist. de Fr.) Sous le règne de Charles X, les *doctrinaires* plaçaient la question de la dignité de l'individu au-dessus de l'intérêt social; ils se préoccupaient de la morale quand les libéraux ne se passionnaient que pour la logique; ils n'avaient à compter qu'avec la raison, tandis que ceux-ci étaient liés par leurs antécédents démocratiques et par toutes les maximes qui en découlaient. (Schnitz.)

— Aujourd'hui en politique on désigne particulièrement par le mot *doctrinaire* des hommes à doctrines raides, étroites, peu favorables à la liberté, entourées de nuages, et en partie basées sur des emprunts faits à l'étranger.

— Dans le langage usuel, *doctrinaire* se prend en mauvaise part, et signifie Subtil, pédant. La réforme religieuse du XVIe siècle tendait à introduire quelque chose de froid, de sec, de *doctrinaire*, de pointilleux dans l'esprit. (Chateaub.)

— Hist. relig. Nom qu'on donnait aux calvinistes.

DOCTRINAIREMENT. adv. Néol. D'une manière doctrinaire; en suivant les doctrines; suivant le système des doctrinaires.

DOCTRINAIRES. s. m. pl. V. DOCTRINE CHRÉTIENNE.

DOCTRINAL, ALE. adj. (rad. *doctrine*). Phil. Se dit des avis que donnent les universités, les théologiens en matière de doctrine, de dogme ou de mœurs. Les universités donnent des jugements doctrinaux sur les livres. Les facultés de théologie ne portent, dans leurs censures, que des jugements doctrinaux. Le parlement a demandé à la Sorbonne son avis doctrinal. Vous avez vu la réfutation de leur système erroné sur les jugements de l'Église, dans l'avis *doctrinal* des trente prélats (De Tencin.)

— Phil. Il se dit des dialogues de Platon, ... établir dogmatiquement les points fondamentaux de sa doctrine. On divise tous les dialogues de Platon en doctrinaux et inquisitifs.

DOCTRINARISME. s. m. (rad. *doctrinaire*). Néol. Théorie ou système politique des doctrinaires.

DOCTRINE. s. m. (du lat. *doctrina*, même signif.). Savoir, érudition. Grande doctrine. Profonde doctrine. Doctrine consommée. Il a une doctrine universelle. Cet homme a beaucoup de doctrine, il éclaire toute l'Église par sa *doctrine*. (Boss.)

— *Doctrine catholique*. Enseignement de l'Église catholique, soit par des pièces symboliques, comme le symbole des apôtres, celui de Nicée, celui de Constantinople ou de saint Athanase, la profession de foi du pape Pie IV, les décisions des conseils œcuméniques, soit par l'exposition et la défense où l'on démêle sur chaque article ce qui est précisément de la foi d'avec ce qui n'en est pas, où l'on fait voir qu'il n'y a rien dans la croyance catholique qui puisse choquer un esprit raisonnable, etc.

— Dans une acception plus usitée, Ce qu'enseigne une religion, une secte de philosophie, un particulier, relativement à la croyance et aux mœurs. La doctrine de l'Évangile. La doctrine de Socrate, de Platon. Bonne, fausse doctrine. Doctrine orthodoxe, dangereuse. Doctrine théologique, philosophique. Professer une doctrine impie. Combien de fois remonta-t-il jusqu'à ces sources anciennes et pures que Jésus-Christ a laissées à son Église, pour y puiser avec joie les eaux d'une *doctrine* salutaire! (Fléch.) Jeune encore, la réputation de Socrate m'attira auprès de lui, et la beauté de sa *doctrine* m'y retint. (Barth.) Ce n'est plus là la *doctrine* de saint Paul, ni celle qu'on professe dans notre Église. (J.-J. Rouss.) Le crédit et l'autorité du siècle étaient inutiles à une *doctrine* descendue du ciel; elle se suffisait à elle-même pour s'établir dans l'univers. (Mass.)

... Ainsi donc la routine
Vous tient lieu de raison, et nous sert de *doctrine*
(Andrieux.)

Et partout sa *doctrine*, en peu de temps portée,
Fut du Gange, et du Nil, et du Tage écoutée (Boil.)

— Par abstraction, il se dit aussi d'un point particulier de croyance. Je ne vois guère, parmi les anciens empires, que les Chinois qui n'établirent pas la *doctrine* de l'immortalité de l'âme. (Volt.) Les Indiens eurent un frein de plus, en embrassant la *doctrine* de la métempsycose. (Id.) Il devrait souhaiter que la *doctrine* de l'impiété fût fausse; une *doctrine* si triste, si humiliante pour l'homme, qui le confond avec la bête; qui borne sa destinée à un petit nombre de jours rapides, inquiets, douloureux. (Mass.) La morale n'étant que la *doctrine* de la raison, pourquoi nous est-elle donc si étrangère? (S. Dubay.)

— Système de croyance et de morale que l'on a adopté, que l'on s'est fait à soi-même. Les doctrines sont la vie de l'intelligence et l'honneur de la raison humaine.

— *Doctrine* ne s'emploie au pluriel que quand il s'agit de systèmes différents les uns des autres. Ainsi l'on dit *la doctrine du concile de Trente*, quoique ce concile ait établi plusieurs points de doctrine; mais on dit, *comparer entre elles les doctrines des anciens*, pour dire, les différents systèmes des anciens.

— DOCTRINE CHRÉTIENNE (Pères de la) ou DOCTRINAIRES. Hist. relig. Congrégation religieuse fondée en 1592, par César de Bus, à Avignon, et qui se consacra exclusivement à l'instruction des enfants du peuple dans les campagnes; elle accepta depuis des colléges, et eut des établissements florissants. Une fraction des doctrinaires, ayant refusé de faire des vœux, se sépara en 1619 de César de Bus, et se réunit aux oratoriens.

— DOCTRINE CHRÉTIENNE (Frères de la). Hist. relig. Religieux laïques, institués à Reims en 1680, par J.-B. de la Salle, pour enseigner gratuitement aux enfants du peuple les principes de la religion et les éléments de l'instruction primaire. On les désigne souvent dans le peuple sous le nom de *Frères ignorantins*, ou simplement sous celui de *Frères*. Cet ordre a survécu à la suppression des autres ordres religieux, et rend les plus grands services à l'éducation de l'enfance.

— DOCTRINE. Polit. Système qui date des premières années de la Restauration, et qui, rejetant le principe du droit divin des rois et celui de la souveraineté absolue du peuple, y substitue la souveraineté de la raison, supérieure aux peuples comme aux rois, et seul législateur véritable de l'humanité. Ce système n'accepte les faits, les institutions, qu'autant qu'il est possible de les trouver raisonnables ou du moins de les rendre tels. Maine de Biran, de Serre et Royer-Collard en sont les fondateurs, ce dernier surtout en est regardé comme le chef. Il n'a pas reçu un nom particulier, mais le nom générique de *doctrine*, parce qu'il porte sur des théories vagues, indécises, variables, des éléments obscurs, discordants, incompatibles. Le parti de la doctrine est influent et actif; depuis plusieurs années, il dirige les affaires publiques; s'il a des louangeurs, il a aussi beaucoup d'ennemis. Le but qu'il se propose est de montrer à quel point la monarchie et la liberté peuvent se confondre, et il se regarde comme le seul parti possible à une époque de transition telle que la nôtre.

DOCUMENT. s. m. (du lat. *documentum*, ... struire). Pratiq. Enseignement.

— Signifie particulièrement, Titre, preuve par écrit. Il s'emploie ordinairement au pluriel. Vieux documents. Curieux, précieux documents. Fournir, posséder, apporter des documents. L'authenticité d'un document.

DODARTIE. s. f. (du nom de *Dodart*, méd. franç.). Bot. Genre de scrofulariacées, qui a pour type la dodartie orientale, sous-arbrisseau rameux, à fleurs pourpres, de l'Asie septentrionale.

DODÉCACORDE. s. m. (ét. gr., δώδεκα, douze, χορδή, corde). Mus. Système de musique par lequel on ajoute quatre nouveaux tons aux huit qui existent déjà dans le chant ecclésiastique romain.

DODÉCACTIS. s. m. (ét. gr., δώδεκα, douze;

ἀκτίς, rayon). Entom. Genre d'échinodermes pédicellés, qui a pour type le dodécactis solaire.

DODÉCADACTYLITE. s. f. Médec. Inflammation de l'intestin duodénum.

DODÉCADE. s. f. (du gr. δώδεκα, douze). Phil. Groupe de douze personnes ou de douze choses. Les éons des gnostiques étaient classés par dodécades.

DODÉCADÉNIE. s. f. (ét. gr., δώδεκα, douze; ἀδήν, glande. Genre de lauracées établi sur une plante qui croît dans le Népaul.

DODÉCADIE. s. f. (ét. gr., δώδεκα, douze). Bot. Genre de tiliacées, qui a pour type un grand arbre des forêts de la Cochinchine.

DODÉCAÈDRE. s. m. (ét. gr., δώδεκα, douze; ἕδρα, base). Géom. Solide dont la surface est composée de douze pentagones réguliers égaux.

— Didact. S'empl. adjectiv. Forme dodécaèdre. Cristal dodécaèdre.

DODÉCAÉDRIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui a rapport au dodécaèdre.

DODÉCAFIDE. adj. des 2 g. (du gr. δώδεκα, douze; et du lat. *findere*, fendre, diviser). Bot. Divisé en douze segments.

DODÉCAGONE. s. m. (ét. gr., δώδεκα, douze; γωνία, angle). Géom. Polygone dont le contour ou périmètre a douze côtés. || *Dodécagone régulier.* Celui qui a tous ses angles et tous ses côtés égaux. || *Dodécagone inscrit.* Celui qui a les sommets de tous ses angles situés sur la circonférence d'un cercle. || *Dodécagone circonscrit.* Celui dont tous les côtés sont tangents à la circonférence d'un cercle.

— Fortif. Place fortifiée et entourée de douze bastions.

DODÉCAGYNE. adj. des 2 g. (ét. gr., δώδεκα, douze; γυνή, femme, pistil, en bot.). Bot. Qui a douze pistils, styles ou stigmates sessiles. Fleur dodécagyne. Plante dodécagyne.

DODÉCAGYNIE. s. f. Bot. Ordre ou section de plantes qui ont douze pistils, styles ou stigmates sessiles.

DODÉCAGYNIQUE. adj. des 2 g. Bot. Qui appartient à la dodécagynie.

DODÉCANDRE. adj. des 2 g. (ét. gr., δώδεκα, douze; ἀνήρ, ἀνδρός, mari, mâle). Bot. Qui a douze étamines. Fleur dodécandre. Plante dodécandre.

— Par extens. Qui a plus de dix, et généralement moins de vingt étamines.

DODÉCANDRIE. s. f. (ét., V. DODÉCANDRE). Bot. Classe de plantes hermaphrodites qui ont de douze à dix-neuf étamines.

DODÉCANDRIQUE. adj. des 2 g. Bot. Qui appartient à la dodecandrie.

DODÉCANÈSE. s. f. Hist. Nom des Cyclades, au moyen âge.

DODÉCANOME. adj. des 2 g. (ét. gr., δώδεκα, douze; νομος, loi). Minér. Qui est produit par douze lois de décroissement. Cristal dodécanome.

DODÉCAPARTI, IE ou **DODÉCAPARTITE.** adj. (du gr. δώδεκα, douze; et du lat. *partitus*, partagé, divisé). Bot. Qui est divisé en douze parties. Corolle dodécapartie.

DODÉCAPÉTALÉ, ÉE. adj. (ét. gr., δώδεκα, douze; πέταλον, pétale, feuille). Bot. Qui a douze pétales. Corolle dodécapétalée.

DODÉCARCHIE. s. f. (ét. gr., δώδεκα, douze; ἀρχή, commandement). Hist. anc. Gouvernement des douze rois qui se partageaient l'Égypte vers l'an 680 av. J.-C. La dodécarchie ne dura qu'environ dix-huit ans.

DODÉCAS. s. m. (du gr. δώδεκα, douze). Bot. Genre de lythracées formé sur un arbrisseau très-glabre qui croît à Surinam.

DODÉCATÉMORIE. s. f. (ét. gr., δώδεκα, douze; μοριον, partie). Géom. Douzième partie d'un cercle géométrique.

— Astron. Chacun des douze signes célestes considérés comme la douzième partie du zodiaque.

DODÉCATHÉON. s. m. (ét. gr., δώδεκα, douze; θεός, dieu). Bot. Genre de primulacées, renfermant des plantes à fleurs roses ou blanches, indigènes de l'Amérique boréale.

— Pharm. Médicament composé de l'extrait [illegible]

DODÉCUPLE. adj. des 2 g. Qui contient douze fois, en parlant d'une chose douze fois aussi grande qu'une autre.

DODELINÉ, ÉE. part. pass. du v. Dodeliner. S'empl. adjectiv. Berceau dodeliné.

DODELINER. v. a. 1re conj. (de l'ital. *dondolare*, imprimer un léger mouvement). Bercer, remuer légèrement le berceau des enfants, pour les endormir. || *Dodeliner la tête.* La remuer doucement d'une manière propre à s'endormir. Lui-même se berçait en *dodelinant* la tête. (Rabel.)

— Neutral. *Dodeliner de la tête.* Pantagruel aperçut Panurge rêvassant et *dodelinant* de la tête. (Rabel.)

— SE DODELINER. v. pron. Se bercer doucement pour s'endormir. Cet enfant se dodeline tout seul.

DODINAGE. s. m. Techn. Appareil d'un second bluteau qu'on place sous le premier, et qui sert à séparer les gruaux du gros son.

— Manière de polir les clous à tapissier, en les plaçant et en les secouant dans un sac de toile serrée ou de peau, avec de l'émeri ou toute autre matière mordante.

DODINE. s. f. Art culin. Sorte de sauce qu'on fait aux canards avec divers ingrédients.

DODINÉ. part. pass. invar. du v. Dodiner.

DODINER. v. n. 1re conj. Horlog. Avoir un mouvement lent et mesuré. Ce balancier dodine bien; il a un bon mouvement.

DODINER. v. a. Bercer. Dodiner un enfant.

— Fig. et fam. Caresser, réchauffer. Le soleil *dodine* la nature. (Chans. pic.)

— SE DODINER. v. pron. Se dorloter, avoir beaucoup de soin de sa personne.

DODO. s. m. (du mot *dors*, *dors*). Mot dont on se sert en parlant aux enfants et qui n'est d'usage que dans ces phrases: *Faire dodo*, dormir; *aller à dodo*, aller dormir, aller se coucher. L'enfant fait dodo.

Il est céans qui fait *dodo*:
S'il est bien aise, qu'il s'y tienne. (C. DE RIOR.)
Dodo, l'enfant do,
L'enfant dormira tantot. (BLANDUREL.)

DODONE aujourd. HELONI MON. Géogr. Ville d'Épire, en Chaonie, au milieu de vastes forêts, était le sanctuaire du culte pélasgique, et avait un oracle de Jupiter, l'un des plus célèbres et des plus anciens de la Grèce. Les prophéties étaient rendues par un chêne nommé l'*arbre fatidique.*

— Fig. et fam. *C'est un chêne de Dodone.* C'est un inspiré, un prophète. Quand vous seriez un chêne de *Dodone*? (Ducerc.)

DODONÉ, ÉE ou **DODONÉACÉ, ÉE.** adj. Bot. V. DODONIE.

DODONÉE. s. f. (du nom de *Rob. Dodonéas*, médec. belge). Bot. Genre de sapindacées renfermant de petits arbres ou des arbrisseaux qui croissent sous les tropiques.

DODONÉEN, ENNE. adj. et s. Ancien nom des habitants de l'Épire. || En particulier, Habitant de Dodone.

— Myth. Surnom de Jupiter, qui avait à Dodone un oracle célèbre.

DODONIDE. adj. et s. f. Nom des nymphes qui élevèrent Jupiter.

DODONIÉ, ÉE. adj Bot. Qui ressemble à une dodonée. || DODONIÉES. s. f. pl. Tribu de plantes qui a pour type le genre dodonée.

DODRANS. s. m. Antiq. rom. Neuf onces, les neuf douziemes de l'as. || Les neuf douzièmes ou les trois quarts de quelque mesure que ce soit.

DODRANTAIRE. adj. des 2 g. Antiq. rom. Qui concerne le dodrans. || *Tables dodrantaires.* Tables établies par la loi Valéria, et sur lesquelles on inscrivait le dodrans ou les trois quarts dont les débiteurs profitaient toutes les fois qu'ils payaient un quadrans ou 25 p. 100 pour abolir leurs dettes.

DODRANTAL, ALE. adj. (rad. *dodrans*). Métrol. Qui a neuf pouces de longueur. Mesure dodrantale.

DODU, UE. adj. Gras, potelé, qui a beaucoup d'embonpoint. Un homme dodu. Une femme dodue. Un chapon dodu. Ces pigeons sont *dodus*, mangez, sur ma parole. (Boil.)

— Fig. *Paroles dodues.* Mauvaises paroles. Paroles sales.

DOFF. s. m. Instrument de musique des Turcs, qui a la forme d'un tambour de basque.

DOFRINES ou **ALPES SCANDINAVES.** s. f. pl. Géogr. Chaîne de montagnes qui traverse dans toute sa longueur la péninsule scandinave en séparant la Norwége de la Suède, et en formant la ligne de partage des eaux entre la Baltique et la mer Noire. Ce sont les montagnes les plus riches de l'Europe en mines de fer et de cuivre.

DOGARESSE. s. f. Femme du doge. On dit aussi *dogesse.*

DOGAT. s. m. (rad. *doge*). Dignité de doge. Le dogat de Venise. Le dogat de Gênes. Exercer le dogat. Le dogat n'existe plus que dans l'histoire. || Durée du gouvernement du doge. Le dogat de Venise était à vie. Le dogat de Gênes était de deux ans.

DOGE. s. m. (du lat. *dux*, chef). Hist. Titre que portait à Venise et à Gênes le premier [illegible] n'était proprement qu'une vaine image, et un véritable fantôme de la majesté du prince, dont la république avait retenu toute l'autorité. Il ne faisait que prêter son nom au sénat; et le pouvoir était répandu sur toute la république, quoique les réponses se fissent au nom du doge.

— Hist. *Ordre du doge.* Ordre militaire de la république de Venise, appelé aussi *Ordre du prince de Venise.*

DOGESSE. s. f. Nom de la femme du doge. On dit plus communément *dogaresse.*

DOGGER-BANK. Géogr. Banc de sable de la mer du Nord, très-fréquenté pour la pêche de la morue. Il s'y livra un célèbre combat naval entre les Anglais et les Hollandais, 5 août 1781.

DOGLING. s. m. Mamm. Espèce de baleine des îles Feroë, qu'on croit être le nord-caper ou le mular.

DOGM. Abréviation des mots *Dogme, dogmatique.*

DOGMATIQUE. adj. des 2 g. (rad. *dogme*). Qui appartient au dogme, qui concerne le dogme. Terme dogmatique. Style dogmatique. En fait de science, il en coûte plus à l'amour-propre d'être timide et pyrrhonien, que d'être *dogmatique* et hardi. (Fontenelle.)

— *Jugement dogmatique.* Jugement qui roule sur des dogmes et les matières qui ont rapport aux dogmes. || *Fait dogmatique.* Fait qui a rapport au dogme. || *Esprit dogmatique.* Esprit qui n'aime qu'à dogmatiser, subtiliser. L'esprit *dogmatique* apporte chez les hommes la fureur des guerres de religion. (Volt.) || *Ton dogmatique.* Ton d'un homme qui affecte de dogmatiser. Parler d'un ton dogmatique. C'est la profonde ignorance qui inspire le ton *dogmatique.* (La Bruy.) Ce qu'il y a de singulier, c'est qu'avec ce ton *dogmatique* et froid, ils sont vifs, impétueux, et ont les passions très-ardentes. (J.-J. Rouss.) || *Philosophie dogmatique.* Celle qui établit des dogmes dans la philosophie, par opposition à *philosophie sceptique.*

DOGMATIQUE. s. m. Le style dogmatique. Ce terme n'est d'usage que dans la dogmatique.

— Il se dit aussi des personnes. Les *dogmatiques* décidaient présomptueusement de tout. (Boil.)

— DOGMATIQUES. s. m. pl. Hist. Secte d'anciens médecins que l'on appelait ainsi parce que, pour se distinguer des méthodistes et des empiriques, ils employaient les règles de la logique et de l'expérience pour se conduire dans le traitement des maladies.

DOGMATIQUE. s. f. Science des dogmes philosophiques et religieux. Signifie spécialement la science des dogmes de la religion catholique; l'ensemble des dogmes solennellement adoptés par cette Église, disposés systématiquement à l'aide des ressources de la science.

DOGMATIQUEMENT. adv. D'une manière dogmatique. Traiter une question dogmatiquement. Cette question n'a pas été prouvée dogmatiquement.

— Fig. et par ironie. D'un ton décisif et sentencieux. Les savants voudraient bien s'attribuer le droit de parler *dogmatiquement* de toutes choses, mais ils se trompent. (Nic.)

DOGMATISÉ. part. pass. du v. Dogmatiser.

DOGMATISER. v. n. 1re conj. (du gr., δογματίζειν; rad. δόγμα, dogme). Enseigner une doctrine fausse et dangereuse. Il se dit principalement en matière de religion. Il dogmatise. Il se mêle de dogmatiser. Le plaisir de *dogmatiser* sans être repris ni contraint. (Boss.)

— Fam. et par extens. Parler par sentences et d'un ton décisif.

— Fig. et ironiq. Débiter ses opinions, ses raisonnements en homme qui veut régenter. Il dogmatise éternellement. On est ennuyé de l'entendre dogmatiser. *Dogmatiser* en vers, et rimer par chapitres. (Boil.)

Et, oés que dans la chaire il a *dogmatisé*,
Du public ignorant il est canonisé. (VILLEMAIN.)

DOGMATISEUR. s. m. (rad. *dogme*). Celui qui dogmatise. Il se prend toujours en mauvaise part.

DOGMATISME. s. m. (rad. *dogme*). Philos. Disposition de l'esprit à affirmer et à croire, par opposition au scepticisme, qui est l'inclination au doute.

— Dans son acception ordinaire, Méthode philosophique qui consiste à commencer par croire; par affirmer, par poser explicitement ou implicitement des principes pour en déduire des conséquences ou pour se créer ce qu'on appelle un système. Le dogmatisme admet une certitude absolue.

— Médec. Ancienne théorie médicale qui se fondait sur l'application des théories physiques et de la philosophie à l'étude des phénomenes de la santé et de la maladie.

DOGMATISTE. adj. et s. Philos. et médec. Partisan des doctrines du dogmatisme. Un dogmatiste. Un philosophe dogmatiste.

DOGME. s. m. (pr. *do-gue-me;* du gr. δόγμα, même signif., formé de δοκέω, je pense, je suis d'avis). Point décidé, principe reconnu, soit en philosophie, soit en religion. Les anciens se servaient de ce mot pour designer les théories individuelles des divers philosophes, qu'elles fussent sanctionnées ou non par l'opinion générale. L'Église catholique seule l'emploie dans le sens de Doctrine établie en vertu d'une déci- [illegible] décision ne peut être rendue individuellement, quelle que soit dans l'Église l'autorité des Pères ou la prérogative des chefs, nul d'entre eux n'a jamais prescrit de dogmes. Les dogmes sont tous réputés d'origine divine; c'est l'Esprit saint qui les a inspirés, soit aux apôtres, soit aux Pères des conciles; aussi sont-ils invariables. Ils sont l'expression de la vérité, on peut en changer la forme, jamais le fond. Les dispositions sur la discipline qui peuvent être modifiées sont des *statuts*, et non pas des dogmes. Ce n'est pas assez pour une religion d'établir un *dogme*, il faut encore qu'elle le dirige. Dans ce point de vue, le *dogme* de l'immortalité de l'âme affecte prodigieusement les hommes. (Montesq.) Au moins nous est-il permis de peser les probabilités et de nous servir de notre raison dans ce qui n'intéresse point nos *dogmes* sacrés, supérieurs à toute raison, et qui ne cèdent qu'à la morale. (Volt.)

Souvent, sans y penser, on se laisse séduire;
Et pour *dogmes* certains par l'Église enseignés,
Le zèle ose donner des *dogmes* condamnés. (VILL.)

— Signifie quelquefois l'ensemble de tous les dogmes. Le dogme et la morale. Le dogme et la discipline.

— Fig. et par extens. Se dit des principes politiques, littéraires, scientifiques, etc. Voilà mes *dogmes* et les maximes de ma politique. (Ablanc.)

Là, sans s'assujétir aux *dogmes* de Broussain,
Tout ce qu'on boit est bon. (BOILEAU.)

DOGRE. s. m. (du holl. *dogger*). Mar. Petit bâtiment pêcheur dans les mers du nord de l'Irlande, de l'Angleterre et du Pas-de-Calais, spécialement employé pour la pêche du hareng et du maquereau. Il est ponté et porte deux mâts.

— Il y a de grands dogres pour le cabotage; mais le nombre en est de plus en plus rare.

DOGUE. s. m. (de l'angl. *dog*, chien, dérivé du saxon *docke* ou *dogge*). Nom donné à une race de gros chiens, caractérisés par un museau court et plat, un nez retroussé, des lèvres épaisses et pendantes, et une tête grosse et large. Gros dogue. Dogue d'Angleterre.

— Fig. et fam. On dit d'un homme qui est de fort mauvaise humeur: *Il est d'une humeur de dogue.* || On dit aussi dans le même sens: *Il a de l'humeur comme un dogue.*

— Mar. *Dogue d'amure.* Espèce de chaumard garni d'un rouet placé tribord et bâbord sur la muraille extérieure d'un bâtiment, pour amener la grande voile. On l'a supprimé sur les bâtiments de guerre.

DOGUER (SE). v. pron. 1re conj. Se heurter, se battre à coups de tête, en parlant des béliers et des moutons. Les béliers se *doguent* surtout dans le temps de la monte. (Tessier.)

DOGUET. s. m. Ichthyol. Nom donné par les pêcheurs à la jeune morue.

DOGUIN, INE s. f. (rad. *dogue*). Mamm. Petit du dogue, mâle et femelle. Les doguins et les doguines s'apprivoisent facilement. || Dogue de petite race; se dit particulièrement d'une race de chiens nommés aussi Dogues de Bologne, dogues d'Allemagne et mopses. La plus petite race de doguins était fort à la mode il n'y a pas longtemps sous le nom de carlins.

— Fig.

Aboyez tant qu'il vous plaira,
Doguins de l'état littéraire. (COUS. JACQUES.)

DOIGT. s. m. (pr. *doè;* du lat. *digitus*). Anat. Nom donné à chacun des appendices séparés et mobiles qui terminent les extrémités supérieures et inférieures des animaux des trois premières classes, mammifères, oiseaux et reptiles, et qui sont composés, outre les parties molles, telles que les muscles, les vaisseaux et les nerfs, de petits os placés bout à bout, mobiles, les uns sur les autres, et nommés *phalanges.* Le nombre des doigts dans les mammifères est de 1 à 5; dans les oiseaux, de 2 à 4; dans les reptiles, de 1 à 6. Le nombre des *phalanges* n'excède jamais 3 dans les mammifères (sauf les cétacés), 5 dans les oiseaux et dans les reptiles actuellement vivants. Les usages des doigts varient suivant qu'ils sont entourés vers leur extrémité par un ongle plat qui ne recouvre que la face supérieure, comme chez l'homme et les singes, ou par un ongle crochu et circulaire, comme dans les carnivores, ou enfin par un gros ongle, nommé *sabot*, qui enveloppe entièrement la dernière phalange, et s'oppose à la préhension en favorisant la progression. Des membranes, nommées *palmures*, peuvent, en unissant plus ou moins les doigts entre eux, donner naissance à des nageoires, comme dans les loutres, le chien de Terre-Neuve, les morses, les baleines, le canard, le crocodile, etc. Des replis cutanés étendus entre les membres et leurs doigts, devenus alors très-longs, permettent aux chauves-souris de se soutenir dans les airs comme les oiseaux.

— Chez l'homme, les doigts sont au nombre de cinq à chaque main et à chaque pied. Les doigts du pied ont reçu le nom d'orteils. V. ORTEIL. Les doigts de la main ont reçu des noms particuliers: le premier se nomme *pouce*, le second, l'*index* ou l'*indicateur*, le troisième, le *medius* ou *le doigt du milieu*, le quatrième, l'*annulaire*, le cinquième, l'*auriculaire* ou *le petit doigt.* Ces doigts offrent entre eux des différences remarquables sous le rapport de leur longueur, de leur forme, de leur volume, de leur mobilité, et sont soutenus chacun par trois os nommés phalanges, à l'exception du [illegible] des tendons qui viennent de leurs muscles extenseurs, fléchisseurs, adducteurs et abducteurs; de gaînes fibreuses, de ligaments, de capsules synoviales, de tissu corné, de vaisseaux, de nerfs, etc. Ces derniers sont très-gros et très-nombreux; ils se terminent spécialement dans la pulpe de l'extrémité des doigts, à laquelle ils donnent un tact très-délicat. La peau qui recouvre les doigts offre une structure différente à leur face palmaire et à leur face dorsale.

— Doigt agile, léger, délicat, savant, subtil, délié, hardi, allongé, tremblant, errant, lourd, glacé, pesant, effilé, mignon, etc. Les ongles des doigts. Les jointures, les phalanges des doigts. Remuer les doigts. Compter par ses doigts ou sur ses doigts. Toucher du bout du doigt. Presser quelque chose du doigt. Cydias, après avoir toussé, relevé sa manchette, étendu la main et ouvert les *doigts*, débite gravement ses pensées quintessenciées. (La Bruy.) Les femmes s'entre-regardaient et se cachaient les yeux à *doigts* entr'ouverts. (Despériers.) Le plus bel ouvrage du monde n'occupe que mes

yeux et mes *doigts*, et pendant cela mon esprit s'ennuie. (Mme de Scud.) Chez l'homme, dans les bimanes et les quadrumanes, la merveilleuse disposition des *doigts* doit être considérée comme une des grandes causes de la supériorité de l'intelligence. (Guérin.) Il paraît que les oiseaux l'emportent sur les quadrupèdes par le toucher des *doigts*. (Buff.) Ils se servent de leurs *doigts* beaucoup plus que les quadupèdes, soit pour saisir, soit pour palper les corps. (Id.)

Vois ourdir l'araignée ; elle vit à la fois
Dans tous les fils tremblants qu'entrelacent ses *doigts*.
(De Fontanes.)

Il part, et de ses *doigts* saintement allongés,
Bénit tous les passants en deux files rangés. (Boil.)

— *Se boucher les yeux en ouvrant les doigts*. Faire semblant de ne pas voir.

Sœur Béatrix, sœur Claude à qui mieux mieux,
Ouvrent les *doigts* pour se boucher les yeux. (Noel.)

— Fig. Les doigts se prennent pour la main. Ses divins attributs paraissent-ils mieux dans les cieux qu'il a formés de ses *doigts*? (Boss.)

Aux maux de ma patrie, interdit et sans voix,
J'ai vu souvent ma lyre échapper de mes *doigts*. (Cast.)

— Signifie les forces vitales, et poét., l'esprit, le génie.

Ce vieillard chenu qui s'avance,
Le temps, dont je subis les lois,
Sur ma lyre a glacé mes *doigts*. (Voltaire.)

— *Avoir des yeux au bout des doigts, de l'esprit au bout des doigts*. Faire avec adresse, avec habileté des ouvrages de la main très-délicats ; avoir le tact très-fin, très-délié. || *Avoir de l'esprit jusqu'au bout des doigts*. Avoir beaucoup d'esprit, faire paraître de l'esprit jusque dans les plus petites choses. J'ai découvert un ouvrier qui a de l'esprit au bout des *doigts*. (Balzac.)

— Fig. et fam. *Montrer quelqu'un au doigt*. S'en moquer publiquement et en signe de mépris. Si vous vous conduisez ainsi, on vous montrera au doigt. Nous avons beau le montrer au *doigt*. (Mass.) Faut-il que désormais à deux *doigts* l'on te montre? (Mol.) || Chez les Romains, *être montré au doigt*, était une marque d'honneur et d'estime. || On dit, dans le sens contraire, *montrer du doigt*. Celui-là est regardé de tous avec curiosité ; on le montre du *doigt*, il est savant et éloquent. (La Bruy.) || *Faire un doigt de cour à une femme*. Lui faire la cour, lui dire des galanteries pendant un moment. Voulez-vous me permettre de vous faire un doigt de cour?

— *Toucher quelque chose du bout du doigt*. En être très-proche. Comment, vous ne voyez pas cela! vous le touchez du bout du doigt.

— Fig. On dit d'une chose qui est sur le point d'arriver, *On y touche du bout du doigt, on la touche du doigt*. || *Faire toucher au doigt*. Montrer clairement, d'une manière évidente. Je veux vous le faire toucher au doigt. Il vous le fera toucher au doigt.

— On dit d'une chose fort sale, tant au moral qu'au physique, *Je n'y toucherais pas du bout des doigts*.

— *Savoir une chose sur le bout du doigt*. La savoir parfaitement. Il sait tout son Cujas sur le bout de son *doigt*. (Regn.) Hé! mon Dieu! je sais mon don Juan sur le bout du *doigt*. (Molière.)

— Fam. *Mettre les quatre doigts et le pouce*. Prendre avidement et malproprement dans un plat ce qui est à sa portée. || Par extens. Agir sans ménagement et sans délicatesse.

— *Mettre le doigt dessus*. Deviner.

— *Ne faire œuvre de ses dix doigts*. Ne point travailler. Il n'a jamais fait œuvre de ses dix doigts. Vous ne voulez donc pas faire œuvre de vos dix doigts?

— *Être ensemble comme les doigts de la main, comme les deux doigts de la main*. Vivre dans une union, dans une intimité parfaite. M. de Marseille (de Janson) vint hier me voir : nous dînons chez lui ; c'est l'affaire des deux *doigts* de la main. (Mme de Sévign.)

— *Les cinq doigts de la main ne se ressemblent pas*. Il n'y a point de choses, d'événements, de personnes qui se ressemblent exactement.

— On dit d'un homme avantageux, qui croit que tout lui est facile, *Il croit que pour réussir il ne faut que souffler et remuer les doigts*.

— *Être servi au doigt et à l'œil*. Être servi [...]

— Fam. et par plaisanterie. *Cette montre va au doigt et à l'œil*. Cette montre est fort mauvaise, il faut souvent toucher à l'aiguille pour la mettre sur l'heure.

— Fam. *Avoir sur les doigts*. Recevoir la punition, le châtiment de quelque faute, de quelque imprudence. Il a eu sur les doigts. || *Donner sur les doigts à quelqu'un*. Le punir, le châtier. Je vous donnerai sur les doigts.

Je ne pourrai braver un pédant ridicule,
Lui donner sur les *doigts* de sa propre férule! (Vast.)

— Fig. et fam. *Se mordre les doigts de quelque chose*. S'en repentir. Prenez-y garde, vous vous en mordrez les doigts. Si vous faites cette sottise, vous vous en mordrez les doigts. Vous avez trop de confiance en lui, vous pourriez bien un jour vous en mordre les doigts.

— Dans le langage de l'Écriture, quand il arrive quelque événement extraordinaire et singulier par la permission particulière de Dieu, on dit : *Le doigt de Dieu est ici*. Qui donc ne s'écrierait, à un si soudain changement : *Le doigt* de Dieu est ici? (Boss.) On a peine à reconnaître le *doigt* de Dieu en ces rencontres, et l'on aime mieux attribuer les prospérités publiques ou particulières à une impuissante sagesse. (Fléch.) Je vois le *doigt* de Dieu marqué dans nos malheurs. (Volt.) Les cheveux noirs de Lélia, rejetés en arrière, laissaient à découvert ce front où le *doigt* de Dieu semblait avoir imprimé le sceau d'une mystérieuse infortune. (G. Sand.)

— Poét. Les poètes donnent à l'Aurore des doigts de rose avec lesquels elle ouvre les portes de l'orient.

Au moment où l'Aurore, avec des *doigts* de rose,
Sépare en souriant la nuit d'avec le jour. (De Bern.)

— Fig. et par extens. Petite mesure équivalant à peu près à 27 millim. La rivière a augmenté de quatre doigts. L'épée lui entra de deux doigts dans le corps. Il lui enfonça deux doigts de son poignard dans le sein. Vous n'êtes pas plus grand que moi de deux doigts. Elle n'a pas grandi de deux doigts depuis trois ans. Il s'en manque quatre doigts que cette porte ne joigne.

Ce rochet qu'autrefois
Le prélat trop jaloux lui rogna de trois *doigts*. (Boil.)

|| On dit dans le même sens, Un doigt de vin. Un petit doigt de vin. Je n'ai bu, je n'ai pris qu'un doigt de vin. Veuillez me verser un doigt de vin.

— Par exagération, en parlant des femmes, on disait : *Mettre un doigt, deux doigts de rouge*. Les femmes de la cour ont vu que le peuple avait en horreur le rouge, qu'il s'obstine à nommer généralement du fard ; elles se sont appliqué quatre *doigts* non de fard, mais de rouge ; car, le mot changé, la chose n'est plus la même. (J.-J. Rouss.)

— Expr. prov. *Les doigts lui démangent*. Se dit d'un homme qui a envie d'écrire ou de se battre, d'en attaquer un autre avec la plume ou l'épée. || *Il se gratte la tête du bout du doigt*. Se dit d'un homme qui paraît avoir quelque cause de chagrin. || *Se lécher les doigts d'une chose, s'en lécher les doigts jusqu'au coude*, ou *s'en lécher les quatre doigts et le pouce*. Trouver une chose très-bonne. || *A lèche-doigts*. Se dit des choses à manger qui sont données en trop petite quantité. Il nous a fait servir d'assez bonnes choses, mais il n'y en avait qu'à lèche-doigts. || *Je voudrais qu'il m'en eût coûté un doigt*. Je donnerais beaucoup pour que cela ne fût pas arrivé. || *Je n'en mettrais point le doigt au feu*. Je me défie de la vérité de cela. || *Mon petit doigt me l'a dit*. Locution qu'on emploie pour faire entendre aux enfants qu'on est instruit de leurs fautes, de leurs espiègleries.

— Prov. et fig. *C'est une bague au doigt*. Se dit d'une chose de prix dont on peut toujours se défaire avec avantage. || Il se dit aussi d'un emploi, d'une place qui donne un bon traitement et peu d'occupation. Votre place vous laisse du loisir, c'est une bague au doigt.

— Prov. || *Ne mets ton doigt en anneau trop étroit*. Ne contracte pas d'alliance inégale, ou ne te charge pas d'une affaire embarrassante. || *Qui a mal au doigt, gésir en doit*. || *Qui doit mord son doigt*. || *Ne fais point entrer de force un anneau dans ton doigt*. Il faut laisser mûrir une affaire, et ne point chercher à vaincre les obstacles par la violence. || *Entre l'arbre et l'écorce il ne faut pas mettre le doigt*. On ne doit point se mêler des affaires entre mari et femme. Ne mets jamais le *doigt* entre l'arbre et l'écorce. (C. Bonjour.) || Molière travestit plaisamment ce proverbe : *Entre l'arbre et le doigt il ne faut pas mettre l'écorce*. || *Avoir le doigt entre deux pierres*. Se trouver dans une position difficile. C'est grande imprudence de mettre les gens entre leur conscience et leur intérêt, et comme le *doigt* entre deux pierres. (Charron.)

— Astron. On appelle *doigt* la douzième partie du diamètre du soleil et de la lune. Cette éclipse de lune ne fut que de quatre doigts.

— Conchyl. *Doigts*. Pointes émoussées d'un genre d'oursin.

— Escrim. *Avoir des doigts*. Conserver à ses doigts le jeu convenable, lorsque la main s'enlève en déployant un coup ou en se replaçant.

— Jeu. *Le doigt mouillé*. Jeu d'enfants où l'un d'eux, après avoir mouillé un de ses doigts, les présente tous à ses camarades pour qu'ils en choisissent chacun un, et celui qui prend le doigt mouillé gagne ou perd, suivant qu'il a [...]

L'aîné le veut, l'autre le veut aussi,
Tirons au *doigt* mouillé. Parbleu, non! Parbleu, si!
(Florian.)

— Pêch. *Pêcher au doigt*. Tenir la ligne à la main sans canne.

— Techn. *Les doigts d'un gant*. Les parties d'un gant dans lesquelles entrent les doigts. || *Doigts*. Petite pièce de la cadrature d'une répétition qui entre carrément sur l'arbre du barillet du ressort du petit rouage. || Les horlogers appellent *doigt* une pièce de la quadrature d'une montre ou pendule à répétition, laquelle entre sur l'arbre de la grande roue de sonnerie, et sert à faire sonner les quarts, en ramenant la pièce des quarts dans son repos.

— Loc. adv. *A deux doigts*. A très-peu de distance. Être à deux doigts d'un précipice, de sa perte, de sa ruine, de sa mort.

DOIGTÉ ou **DOIGTER**. s. m. (pr. *doè-té*; rad. *doigt*). Mus. Art, méthode de faire marcher, d'une manière convenable et régulière, les doigts sur un instrument. Bon doigté. Mauvais doigté. Principes du doigté. L'étude du doigté. L'art du doigté. Mécanisme du doigté. Le doigté du piano, du clavecin.

DOIGTÉ, ÉE. part. pass. du v. Doigter. S'empl. adjectiv. Valse bien doigtée. Sonate régulièrement doigtée.

DOIGTER. v. n. 1re conj. (pr. *doè-té*; rad. *doigt*). Mus. Faire marcher d'une manière convenable et régulière les doigts sur un instrument, principalement sur l'orgue, le piano, la harpe, le violon, etc. Pour commencer à apprendre à jouer de la musette, il faut *doigter* quelque temps, sans rechercher la mesure, ni l'air qu'on étudie. (Tr. de la musette.)

— S'empl. activ. et signifie ordinairement Indiquer avec des chiffres sur un morceau de musique les positions qu'il faut prendre, et dans quel ordre il faut se servir des doigts.

DOIGTIER. s. m. (pr. *doè-tié* rad. *doigt*). Ce qui sert à couvrir un doigt. Un doigtier de cuir. Un doigtier de linge.

— Hist. relig. Morceau de toile que portaient les chanoines de Reims, au petit doigt de la main gauche, pour servir de manipule, lorsqu'ils célébraient au maître-autel.

— Techn. Dé de cuivre ouvert des deux bouts, avec une arête en saillie dans toute sa longueur, que les passementiers mettent à l'index de la main droite, pour frapper la trame chaque fois qu'ils l'ont passée dans la tête de la frange.

DOIGTIER. s. m. (pr. *doè-tié*; rad. *doigt*). Bot. Un des noms vulgaires de la clavaire digitée, et de la digitale pourprée.

DOIT. s. m. (3e pers. sing. prés. indic. du v. Devoir, pris substantiv.). Comm. En tenue de livres, Le côté gauche d'un compte, dont le côté droit est désigné par le mot *avoir*. V. AVOIR. Au lieu de ces deux mots *Doit et avoir*, employés jusqu'à présent pour désigner les deux côtés de chacun des comptes ouverts au grand-livre, il serait plus raisonnable de se servir des deux subst. *Débit, Crédit*.

DOIT-ET-AVOIR. s. m. (pr. *doè-té-voar*). Comm. Le passif et l'actif dans le grand-livre d'un négociant.

DOITE. s. f. Techn. Grosseur des écheveaux du tisserand.

DOITÉE. s. f. (pr. *doè-té*). Comm. Petite quantité de fil ; aiguillée qui sert aux fileuses pour régler la grosseur du fil.

DOL. s. m. (pr. *doll*; du gr. δόλος, tromperie). Manœuvre frauduleuse dont on se sert pour tromper une personne. Il n'est plus guère en usage qu'au palais. Sans dol ni fraude. Il y a eu dol dans le contrat. Il a été convaincu de dol.

— *Dol bon*. Petites tromperies qui n'ont rien de blâmable en elles-mêmes, supposé qu'une tromperie, de quelque nature qu'elle soit, n'ait pas toujours quelque chose qui mérite le blâme.

— *Dol personnel*. Celui qui est employé par l'une des parties plaidantes pour obtenir une décision judiciaire à l'aide de moyens frauduleux.

DOL. s. m. Gros tambour dont on se sert dans la musique militaire.

DOL. Géogr. Chef-l. de cant., arrond. de Saint-Malo ; 4,000 hab. Comm. de cidre.

DOLABELLE. s. f. (du lat. *dolabella*, petite doloire). Conch. Genre de mollusques, voisin des aplysies, et renfermant de gros animaux limaciformes, molasses, dont les mouvements sont très-lents, et qui habitent l'Inde et l'Océanie.

— Techn. Petite doloire, sorte d'instrument aratoire.

DOLABRE. s. m. (du lat. *dolabrum*). Sorte de couteau dont on se servait autrefois dans les sacrifices.

DOLABRIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *dolabra*, doloire ; *forma*, forme). Hist. nat. Qui est en forme de dolabre. Feuille dolabriforme. Coquille dolabriforme.

DOLAGE. s. m. Techn. Action de Doler.

DOLASPISTE. s. m. (ét. gr., δόλος, perfidie ; ἀσπίς, bouclier). Erpét. Serpent garni de plaques et armé de crochets à venin.

DOLCE. adv. (pr. *dôle-ché*). Mot italien employé en musique, pour signifier Doux, doucement.

DOLCE ou **DOLCI** (Carlo). Célèbre portraitiste italien, né à Florence en 1616, mort en 1686.

DOLE. Géogr. Ch.-l. d'arr. (Jura) ; Produits chimiques, mécaniques, hydrauliques, etc. Restes de monuments romains ; 10,000 hab.

DÔLE (LA). Géogr. Un des plus hauts sommets de la chaîne du Jura, situé en Suisse (pays de Vaud), 1,680 mètres au-dessus du niveau de la mer.

DOLÉ, ÉE. part. pass. du v. Doler. S'empl. adjectiv. Bois dolé. Planche dolée. Cette table a été mal dolée. Ces douves n'ont pas été bien dolées.

DOLÉANCE. s. f. (du lat. *dolere*, se plaindre, formé de *dolor*, douleur). Plainte. Il ne s'emploie plus qu'au pluriel et dans le style familier. Faire ses doléances. Conter ses doléances. De grandes doléances. Écouter ses doléances. Répéter ses doléances.

Les pauvres sont d'ailleurs si pauvres! leurs souffrances
Me percent tout le cœur, que de leurs *doléances*
Je m'afflige toujours. (Voltaire.)

— DOLÉANCES. s. f. pl. Hist. Demandes ou représentations contenues dans les cahiers des états-généraux ou provinciaux, pour demander le redressement de quelque grief, la diminution ou la suppression d'un impôt, etc. Ces cahiers étaient rédigés par les trois ordres réunis, et ne formaient qu'une seule assemblée, divisée en six bureaux. L'usage des doléances fut supprimé en 1789.

DOLEAU. s. m. Techn. Outil de fer dont les ardoisiers se servent pour travailler l'ardoise.

DOLEMMENT. adv. (pr. *do-la-man*). D'une manière dolente. Il parlait dolemment.

— Fam. La tourterelle gémit *dolemment*, après la mort de son pair. (Val. de Bom.)

DOLENT, ENTE. (ét., V. DOLÉANCE). Triste, affligé, plaintif. Il ne se dit guère qu'en plaisantant et pour se moquer. Être dolent. Avoir un visage dolent, la mine dolente. Un ton dolent. Une voix dolente. Va ranimer ta *dolente* famille. (Volt.)

J'avais, Martin vivant, l'œil gai, l'âme contente ;
Et je suis maintenant ma commère *dolente*. (Mol.)

On ne voit plus sa fille ; et la pauvre Isabelle,
Invisible et *dolente*, est en prison chez elle. (Rac.)

— L'usage semble, aujourd'hui, restreindre la signification de *dolente* à celle d'une femme langoureuse, et d'humeur chagrine et plaintive.

— Se prend substantiv., en parlant des personnes. Faire le dolent, la dolente.

DOLENTER (SE). v. pr. 1re conj. (ét., V. DOLÉANCE). Se plaindre avec faiblesse, d'un ton triste et affligé. Vieux et fam.

DOLER. v. a. 1re conj. Techn. Égaler, aplanir, rendre unie avec la doloire la superficie d'un morceau de bois. Doler des planches.

— Tablett. Ébaucher, à la hache ou à la serpe, des cornes d'animaux pour en faire des cornets à jouer aux dés, au trictrac, etc.

— Gant. Parer, amincir les morceaux de peaux destinés à faire des gants.

— Fond. Enlever avec un couteau les bavures du plomb qui se sont formées dans la lingotière.

— SE DOLER. v. pron. Être facile à doler. Ce bois se dole bien.

DOLÈRE. s. m. (du gr. δολερός, trompeur). Entom. Genre d'hyménoptères, ayant pour type le dolère de l'églantier, qui habite presque toute l'Europe.

DOLÉRITE. s. f. (du gr. δολερός, trompeur ; à cause de la ressemblance qu'ont les roches de cette espèce avec certaines variétés de diorite). Géol. Espèce de roche granitiforme, qui fait partie des terrains volcaniques, et qui est composée de feldspath, de pyroxène et de sous-titanate de fer.

DOLÉRITIQUE. adj. des 2 g. Minér. Qui contient de la dolérite. Roche doléritique.

DOLET (Étienne). s. m. Poète, orateur, humaniste, imprimeur, né à Orléans en 1509, et brûlé comme athée à Paris, en 1546.

DOLET. Chim. Syn. de sulfate de fer calciné ou rouge, et de peroxyde de fer.

DOLGOROUKOÏ ou **DOLGOROUKOF** ou **DOLGOROUKI**. Nom d'une famille historique russe qui rattache son origine à saint Wladimir et à Rurik, souche des grands princes de Russie.

DOLIAIRE. adj. des 2 g. Moll. Qui ressemble à un dolium, nom scientifique du genre tonne. || DOLIAIRES. s. f. pl. Entom. Famille de mollusques purpurifères ayant pour type le genre tonne.

DOLIC. s. m. (du gr. δολιχός, long). Bot. Genre de phaséolacées, renfermant des plantes herbacées à belles fleurs blanches, pourpres ou violacées, qui sont répandues dans les régions tropicales, et que l'on cultive en France pour garnir les berceaux. Plusieurs espèces de dolic produisent des graines nourrissantes plus agréables que les haricots.

DOLICAON. s. m. (du gr. δολιχαίων, vieux). Entom. Genre de coléoptères pentamères qui a pour type le dolicaon lothrobioïde, de l'Europe méridionale.

DOLICHOCÈRE. adj. des 2 g. (pr. *do-li-ko-cè-re*; ét. gr., δολιχός, long ; κέρας, corne). Entom. Qui a les cornes, les antennes longues. || DOLICHOCÈRES. s. m. pl. Sous-tribu de muscides à longues antennes.

DOLICHODE. s. m. (pr. *do-li-kode*; du gr. δολιχός, long). Entom. Genre de diptères, établi sur un dolichode ferrugineux, originaire du Brésil.

DOLICHODÈRE. s. m. (pr. *do-li-ko-dère*) ét. gr., δολιχός, long ; δέρη, cou). Erpét. Nom spécifique d'un reptile fossile de la famille des plésiosaures.

— Entom. Genre de coléoptères mélasomes, établi sur le dolichodère acumineux originaire de Madagascar.

DOLICHODROME. s. m. (pr. *do-li-ko-dro-me*; ét. gr., δόλιχος, espace de douze stades ; δρόμος, course). Hist. anc. Lieu où se faisaient de longues courses. || Coureur qui parcourait, dans un temps donné, l'espace de douze stades ; six en allant, et six en revenant.

DOLICHOGYNE. s. f. (pr. *do-li-ko-ji-ne*; ét. gr. δολιχὸς, allongé ; γυνὴ, femme ; en bot. style). Bot. Genre de synanthérées établi pour

des plantes suffrutescentes de l'Amérique australe.

DOLICHOLASION. s. m. (pr. *do-li-ko-la-zi-on*; ét. gr., δολιχός, longuement; λάσιος, velu). Bot. Genre de synanthérées formé pour le dolicholasion glandulifère, herbe pérenne qui croît au Pérou.

DOLICHOLITHE. s. m. (ét. gr., δολιχός, long, λίθος, pierre). Foss. Vertèbre fossile de poisson; encrine fossile.

DOLICHOPE. s. m. (pr. *do-li-ko-pe*; ét. gr., δολιχός, long; πούς, pied). Entom. Genre de diptères, qui a pour type le dolychope à crochets, insecte orné de couleurs brillantes et qui se trouve partout à terre, sur les tiges des herbes, etc.

DOLICHOPÈZE. s. m. (pr. *do-li-ko-pè-se*; ét. gr., δολιχός, long; πέζα, plante du pied). Entom. Genre de diptères, qui a pour type le dolichopère sylvicole, des environs de Hombourg.

DOLICHOPODE. adj. des 2 g. (pr. *do-li-ko-po-de*; ét. gr., δολιχός, long; πούς, pied). Entom. Qui a les pieds longs, les pattes longues. || DOLICHOPODES. s. m. pl. Tribu d'insectes diptères, qui a pour type le genre dolichope.

DOLICHOSCÈLE. s. m. (pr. *do-li-ko cè-le*; ét. gr., δολιχός, long; σκέλος, jambe). Arachn. Genre de trachéennes, qui a pour type le dolichoscèle de Haworth, trouv. au Brésil.

DOLICHOSOME. s. m. (pr. *do-li-ko ço-me*; ét. gr., δολιχός, long; σῶμα, corps). Entom. Genre de coléoptères, qui a pour type le dasyte linéaire.

DOLICHOTE. s. m. (pr. *do-li-ko-te*; ét. gr., δολιχός, long; οὖς, gén. ὠτός, oreille). Mamm. Genre de mammifères, voisin des agoutis, qui habite l'Amérique méridionale, et qui a la taille d'un fort lièvre.

DOLICHOTOME. s. m. (pr. *do-li-ko-to-me*; ét. gr., δολιχός, long; τομή, taille). Entom. Genre de coléoptères, originaire des Antilles.

DOLICHURE. s. m. (pr. *do-li-ku-re*; ét. gr., δολιχός, long; οὐρά, queue). Entom. Genre d'hyménoptères qui a pour type le pompile corniculé, insecte parasite, commun en France.

DOLIMAN. s. m. Habit turc en forme de veste, de robe ou de soutane, qui descend jusqu'aux pieds, et dont les manches étroites se boutonnent sur le poignet. Dans l'été, le doliman est en mousseline, en toile, en satin uni ou broché d'or, en soierie légère. Dans l'hiver, il est en drap fin, en velours, en soie ou en laine fourrée. Les Turcs portent en tout temps la pelisse sur le doliman.

DOLIOCARPE. s. m. (ét. gr., δόλιος, trompeur; καρπός, fruit). Bot. Genre de dilléniacées, renfermant des arbrisseaux de l'Amérique tropicale.

DOLIOLE. s. f. (dimin. de *dolium*, tonneau rond). Entom. Articulation cylindrique d'encrines fossiles.

— Conchyl. Animal qui habite la mer Méditerranée et que l'on croit être un véritable biphore, dont le corps gélatineux, sans viscères, imite un petit baril sans fond.

DOLIOLOÏDE. adj. des 2 g. Hist. nat. Qui a la forme d'un petit tonneau. La chrysalide de la plupart des diptères est dolioloïde.

DOLION. s. m. (du lat. *dolium*, tonneau). Métrol. Mesure de capacité chez les Romains.

DOLIOPS. s. m. (ét. gr., δόλιος, artificiel; ὤψ, œil). Entom. Genre de coléoptères longicornes, créé avec une espèce des îles Philippines, le doliops curculionoïde.

DOLIQUE. s. m. (du gr. δολιχός, long). Hist. anc. Longueur de douze ou de vingt-quatre stades.

— Entom. Genre de coléoptères pentamères, qui a pour type le carabique flavicorne du midi de l'Europe.

DOLLAR. s. m. Monnaie d'argent des États-Unis, qui équivaut à 5 fr. 42 cent. de notre monnaie. Le mot *dollar* correspond à l'allem. *thaler*, en bas-allem. *dahler*. V. THALER.

DOLLART (Golfe de). Géogr. Golfe de la mer du Nord, à l'embouchure de l'Ems, formé en 1277, par deux éruptions de la mer qui engloutirent 33 villages et 100,000 hab.

DOLLEQUIN. s. m. Anc. art milit. Courte

DOLLINERE. s. f. Genre de papilionacées, renfermant quelques petits arbrisseaux de l'Inde.

DOLMAN. s. m. Art milit. Sorte de veste que portent les hussards, lorsqu'ils sont en grand costume, et qu'ils placent sur l'épaule gauche. Prendre son dolman. Mettre son dolman. Les Hongrois qui avaient emprunté cet habillement des Turcs (V. DOLIMAN), l'importèrent en France lorsqu'ils vinrent servir Louis XIV.

DOLMEN. s. m. Ant. celt. Monument druidique ou celtique, formée d'une grande pierre plate posée sur deux pierres dressées perpendiculairement. On présume que les dolmens marquent le lieu où se trouvent des tombeaux de guerriers gaulois. On en rencontre encore un grand nombre dans nos départements de l'Ouest.

DOLMON. s. m. Sorte de voiture qui s'ouvre à deux battants par le haut.

DOLOIRE. s. f. (du lat. *dolabra*, même signif.) Techn. Instrument de tonnelier à lame très-large, pour doler ou unir le bois. Égaler le bois avec une doloire. Tailler des douves avec la doloire.

— Instrument de maçon qui sert à corroyer la chaux et le sable.

— Blas. Hache sans manche.

— Bot. *Feuilles en doloire.* Feuilles cylindriques à leur base, planes et élargies en dessus, épaisses d'un côté et tranchantes de l'autre.

— Chir. *Bandage en doloire.* Bandage roulé dans lequel les circonvolutions vont en biaisant, de manière que chaque tour recouvre les deux tiers de celui qui est au-dessous.

DOLOMÈDE. s. m. (du gr. δολομήδης, qui emploie des ruses). Entom. Genre d'araignées, qui a pour type le dolomède dentelé qui se trouve aux environs de Paris. Les dolomèdes sont des araignées chasseuses, dont la manière de vivre est singulière et qui surprennent adroitement leur proie.

DOLOMIE. s. f. (du célèbre nat. *Dolomieu*). Minér. Sorte de marbre primitif, de couleur blanche et à grains fins, qui, frotté contre un corps dur, devient phosphorique.

DOLOMIEU (Déodat-Guy-Sylvain-Tancrède Gratet de). Géologue et minéralogiste, né en 1750 au château de Dolomieu (Dauphiné), mort en 1801.

DOLOMISATION. s. f. (rad. *dolomie*). Minér. Théorie de la formation des roches dolomitiques.

DOLOMITIQUE. adj. des 2 g. Minér. Qui contient de la dolomie. Serpentine dolomitique.

DOLOPE. s. m. Hist. anc. Nom d'un peuple de la Thessalie, au pied du Pinde. Ils allèrent au siége de Troie, sous la conduite de Phénix.

DOLOPHONE. s. f. (du gr. δολοφόνος, qui tue par ruse). Entom. Genre d'arachnides, qui a pour type la dolophone notacanthe de la Nouvelle-Hollande.

DOLOPHRAGME. s. m. (ét. gr., δόλος, tromperie; φράγμα, cloison). Bot. Genre de caryophyllacées renfermant quelques plantes gazonnantes indigènes du Népaul.

DOLOPIE. s. m. (du gr. δολοποιός, artisan de fourberies). Entom. Genre de coléoptères pentamères, qui a pour type le dolopie marginé des environs de Paris.

D. O. M. Hist. Abréviation qui, dans les inscriptions sur les temples et sur les tombeaux, signifie *Deo optimo maximo*, au Dieu très-bon et très-grand.

DOM ou **DON.** (dimin. de *dominus*, seigneur). Titre d'honneur usité en Espagne et en Portugal. Il ne s'appliquait d'abord qu'aux princes et aux seigneurs, et n'est plus aujourd'hui qu'une forme de politesse. En espagnol, on écrit *don*; en portugais, *dom*.

— On l'applique aussi aux religieux de certains ordres qui se prétendaient nobles, tels que les bénédictins, les chartreux, etc., et, dans ce cas, il s'écrit toujours *dom*. || Il est encore en usage en Italie, mais seulement pour les ecclésiastiques. Qu'appelez-vous *don*? vous aurez soin de faire effacer ce *don*. Mon père, mon grand-père et mon bisaïeul s'appelaient Sancho tout court. (Cervantes.) Tout, sous nos toits, a le titre de *dom*. (Fulvy.)

> Oui da, je viens avertir, s'il vous plaît,
> *Dom* procureur que *dom* mulet est prêt. (Fulvy.)

> Ainsi qu'en votre cour Sancho fut son vrai nom,
> Et l'on n'en retrancha que cet illustre *dom*. (Corneille.)

— Par ironie, en parlant de certains animaux. *Dom* pourceau raisonnait en subtil personnage. (La Font.)

> J'espère aussi loger en même gîte
> Dame génisse auprès de *don* pourceau. (Deshoulières.)

DOMAINE. s. m. (pr. *do-mè-ne*; du bas lat. *domanium*; rad. *dominus*, maître). Dr. féod. Lieu dominant, manoir où le vassal venait rendre hommage à son seigneur.

— Écon. rur. Propriété foncière composée de terres arables, bois, etc., et de bâtiments d'exploitation ou d'habitation. Le domaine peut ne former qu'une seule *ferme* ou une *métairie*, ou en comprendre plusieurs; il diffère d'une *campagne*, en ce que celle-ci ne comprend ordinairement qu'une maison d'agrément, avec un jardin, et tout au plus une très-petite étendue de terres annexes. *Domaine* et *terre* sont synonymes, quand ce dernier mot se prend pour *possession*. Étendre son domaine, ses domaines. Acquérir un nouveau domaine. Vendre un

fique domaine. L'échange d'un domaine.

> Qui n'a vu d'autre mer que la Marne ou la Seine,
> Et croit que tout finit où finit son *domaine*. (Racan.)

— Législ. rur. *Domaine congéable.* Terre donnée à rente et dans laquelle le propriétaire peut rentrer à volonté, en remboursant les améliorations de toute nature qui ont été faites par le fermier.

— Signifie aussi l'Ensemble des biens qui appartiennent à tous ou à l'État. On l'appelle également *domaine national*. En France, le domaine ou domaine national se divise en *domaine public*, celui qui comprend les biens placés en dehors du commerce et restant en jouissance commune, et en *domaine de l'État*, comprenant les biens dont l'État jouit propriétairement, comme un particulier jouit d'une fortune privée. Le domaine public est administré par les trois ministres de la guerre, de la marine et des travaux publics, avec le concours du ministre des finances. || Désigne encore l'Ensemble des biens attachés à la souveraineté, et dont les revenus se versent au trésor de la couronne. Le domaine de la couronne. Receveur du domaine. L'administration du domaine. Régie du domaine. Cette terre a été réunie au domaine. Il se contenta du revenu de son *domaine* royal. (Fléch.)

— *Domaine privé.* Les biens qui sont la propriété du souverain, à quelque titre que ce soit.

— *Domaine extraordinaire.* Sous l'Empire, on nommait ainsi le produit des biens de conquêtes qui ne figurait pas au budget de l'État.

— Hist. *Domaines nationaux.* Biens que, pendant la révolution de 1789, on confisqua sur les établissements dits de main-morte, et plus spécialement sur les établissements ecclésiastiques, soit sur les émigrés et les déportés.

— *Domaines échangés et engagés.* Biens que le monarque était libre de détacher du domaine national, sous les rois des deux premières races, et dont il faisait concession à ses courtisans au détriment de l'État. Le principe de l'inaliénabilité du domaine ne fut nettement établi qu'en 1566, par les efforts du chancelier de l'Hôpital.

— Par analogie. *Le domaine d'une science, d'un art.* L'étendue des objets sur lesquels s'exerce un art ou une science. Agrandir, étendre le domaine d'une science, d'un art. Le domaine de l'imagination. Le domaine de la politique. On étendit le *domaine* de l'éloquence. (Barth.)

— *Être, tomber dans le domaine public.* Se dit particulièrement des ouvrages littéraires, des productions de l'esprit et de l'art, qui, après un certain temps déterminé par les lois, cessent d'être la propriété des auteurs ou de leurs héritiers.

— Fig. Puissance. Nos pensées qui n'ont pas Dieu pour objet, sont du *domaine* de la mort. (Boss.) O mort! où est ta victoire? Ta main avare n'a rien enlevé à cette vertueuse abbesse, parce que ton *domaine* n'est que sur le temps. (Id.)

— Fig. et fam. *Être* ou *n'être pas du domaine de.* Être ou n'être pas de la compétence de. Cela n'est pas de son domaine. Cela n'était pas de votre domaine.

DOMANIAL, ALE. adj. Qui est du domaine, qui appartient au domaine, qui concerne le domaine. Bien domanial. Rente domaniale. Droits domaniaux. Causes, affaires domaniales.

DOMANIALISÉ, ÉE. part. pass. du v. Domanialiser. S'empl. adjectiv. Droit domanialisé. Cette rente a été domanialisée.

DOMANIALISER. v. a. 1re conj. (ét., V. DOMAINE). Néol. Joindre au domaine, faire entrer dans le domaine. Domanialiser des terres. Le prince voudrait domanialiser ses bois. On a domanialisé les terrains délaissés.

— SE DOMANIALISER. v. pron. Être domanialisé.

DOMANIALITÉ. s. f. (ét. V. DOMAINE). Qui a rapport au domaine. La domanialité des droits, des rentes.

DOMANIER. s. m. (rad. *domaine*). Employé dans l'administration des domaines. Un domanier sévère, scrupuleux.

— Féod. Celui qui possédait de grands domaines.

DOMAT (Jean). Savant jurisconsulte, né à Clermont-Ferrand, en 1625, mort en 1695.

DOMBES (Pays ou principauté de). Géogr. Ancienne province de France, comprise au nombre des pays savoyards du grand gouvernement de Bourgogne.

DOMBEY (Joseph). Botaniste célèbre, né à Mâcon, mort au Pérou en 1794.

DOMBEYA. s. m. (de *Dombey*, nat. franç.). Genre de byttnériacées, comprenant de petits arbres ou des arbrisseaux couverts d'une pubescence étoilée, répandus à Bourbon et à Madagascar, et recherchés en Europe pour l'ornement des serres.

— Mamm. Sorte de bœuf sauvage du Caucase, appartenant au groupe des bonases.

DOMBEYACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à un dombeya. || DOMBEYACÉES. s. f. pl. Famille de plantes qui a pour type le genre dombeya.

DÔME. s. m. (du gr., δῶμα, maison, édifice, contracté de δόμημα, dérivé de δομέω, je construis, je bâtis; en grec moderne, δῶμα, terrasse). Archit. Voûte semi-sphérique, en forme

église, d'un salon, d'un pavillon, etc. Le dôme des Invalides. Le dôme du Val-de-Grâce. Le dôme d'un pavillon. Le dôme d'une église. Ce pavillon est fait en dôme. La plupart des bâtiments de Constantinople sont faits en dôme. Le dôme de Saint-Pierre, à Rome, est d'une élévation et d'une grandeur étonnante. Dôme élevé, majestueux, fastueux, arrondi, noble, riche, superbe, magnifique, imposant, grandiose. Le temple, monument unique d'architecture simple et majestueuse, est supporté par cent colonnes de jaspe oriental, et éclairé par un *dôme* qui imite la voûte des cieux. (Brill.-Sav.)

> Auguste bâtiment, temple majestueux
> Dont le *dôme* superbe, élevé dans la nue,
> Pare du grand Paris la magnifique vue. (Molière.)

— Archit. *Dôme à pans.* Celui dont le plan est polygonal. || *Dôme surmonté.* Celui qui forme une portion de sphéroïde allongé. || *Dôme surbaissé.* Celui qui forme une portion de sphéroïde aplati. || La partie intérieure et concave du dôme s'appelle Coupole.

— Hist. *Dôme* s'est dit pour Église cathédrale. Il y avait des pauvres nommés matriculiers, parce qu'ils étaient inscrits dans la matricule ou catalogue, soit du *dôme*, soit des autres églises. (Fleury.)

— Encore aujourd'hui, les Italiens prennent le mot *dôme* dans la précision du sens étymologique, et ils entendent par ce nom l'Église principale d'une ville. Le dôme de Milan, de Sienne, d'Orviette, etc.

— Chim. Vaisseau de terre que l'on place, dans certaines distillations, par dessus une cornue, afin d'obliger les flammes de rouler dessus. Le dôme d'un fourneau.

— Mécan. Réceptacle métallique d'une chaudière tubulaire, placé au-dessus du corps de l'appareil, et dans lequel le conduit qui porte la vapeur aux cylindres prend son origine.

— Mar. Élévation en planches qui encadre, de trois côtés seulement, l'ouverture du pont pratiquée sur le gaillard d'arrière des navires, pour descendre dans la batterie ou dans la chambre des officiers; le dessus de cet encaissement, recouvert d'une couverture brisée, est d'un effet disgracieux et encombre le pont de sa masse volumineuse, aussi les supprime-t-on sur les vaisseaux de l'État.

— Orfèvr. Partie supérieure ou couvercle des cassolettes, encensoirs et autres ouvrages semblables.

DOMÈNE. Géogr. Ch.-l. de cant., arrond. de Grenoble (Isère); 1,100 hab.

DOMÈRE-EN-HAYE. Géogr. Ch.-l. de canton, arrond. de Toul (Meurthe); 360 hab.

DOMERGUE (Fr.-Urbain). Grammairien, Membre de l'Académie française, né à Aubagne (Bouches-du-Rhône), en 1745; mort à Paris, le 29 mai 1810.

DOMERIE. s. f. (du lat. *domus*, maison). Hist. relig. Titre de quelques abbayes qui étaient des espèces d'hôpitaux.

DOMESDAY-BOOK. s. m. Hist. Nom anglais du grand rôle des propriétés foncières, que Guillaume le Conquérant fit dresser, de 1080 à 1086, d'après les procès-verbaux des enquêtes que ses délégués avaient faites dans tous les districts du royaume, ceux du nord exceptés.

DOMESTICATION. s. f. (pr. *do-mess-ti-ka-ci-on*). Physiol. Action de domestiquer, de rendre domestique, de sociabiliser, en parlant des animaux.

DOMESTICISME. s. m. État de l'homme qui a perdu le sentiment, l'amour de l'indépendance, et qui s'attache servilement à quelqu'un comme un domestique à un maître. Le domesticisme politique. Le domesticisme des courtisans.

DOMESTICITÉ. s. f. État de domestique, condition d'une personne qui loue, à prix d'argent, son temps, ses facultés et ses services à une autre personne, qui passe dans sa maison, qui s'incorpore, en quelque sorte, à sa famille. La domesticité était inconnue aux anciens; chez eux il n'y avait que l'esclavage. En Russie, en Pologne, il n'y a encore que le servage. Le fait de la domesticité impose des obligations réciproques au serviteur et au maître.

— Pris collectiv. Se dit de tous les domestiques d'une maison. La domesticité d'un palais. Réunir la domesticité de son château.

— Hist. Au moyen âge, la domesticité auprès des rois et des grands seigneurs non-seulement n'avait rien d'avilissant par elle-même, mais elle était encore un privilége de la noblesse, et les princes francs, d'après un usage qu'ils avaient pris des Germains, avaient pour le service de leurs personnes des hommes d'une naissance illustre. Un prince, dans ce temps-là, regardait comme un honneur de passer la chemise ou de tenir la serviette du roi, quand il essuyait ses mains. La domesticité dite de cour, détruite par la Convention, fut rétablie par Napoléon.

— Fig. et fam. *La domesticité du château.* Les personnes qui passent pour être le plus en crédit près du souverain.

— État d'apprivoisement, d'asservissement auquel l'homme réduit certaines espèces d'animaux pour ses besoins, ses travaux domestiques. Dans l'état de *domesticité*, le pelage du

part des animaux dégénèrent dans l'état de *domesticité*. (Id.) La brebis dans son état de *domesticité* est la plus douce et la plus innocente des créatures. (L. Ardent.) La douceur de l'éducation suffit pour développer en eux jusqu'au plus haut degré l'instinct de la *domesticité*. (B. de St-P.)

DOMESTIQUE. adj. des 2 g. Qui est de la maison, de la famille; qui appartient à la maison, à la famille. Vie domestique. Affaires domestiques. Chagrins domestiques. Exemples domestiques. Soins domestiques. Vertus domestiques. Vol domestiques. Malheurs domestiques. Le bonheur *domestique* est, à la longue, le plus solide et le plus doux. (Volt.) L'attrait de la vie *domestique* est le meilleur contre-poison des mauvaises mœurs. (J.-J. Rouss.) Quand la famille est vivante et animée, les soins *domestiques* sont la plus chère occupation de la femme, et le plus d... amusement du mari. (Id.) A la naissance de l'Évangile, les maisons des fidèles furent d'abord des églises *domestiques*. (Mass.) Les hommes sont

gouvernés par diverses sortes de
droit naturel, enfin par le droit do
vient de ce qu'une société est divisé
familles qui ont besoin d'un go
particulier. (Montesq.) L'éducation
ou particulière est celle que l'enfan
la famille, et elle commence a
(Bonald.)

> Homère nous transmet des détails dome
> Mêlés avec génie à des faits héroïques.

— *État domestique.* État d'une p
en sert une autre, moyennant d
On dit dans le même sens, Emploi
Fonction domestique. Services don

— Il signifie aussi l'état d'un a
voisé ou asservi par l'homme. Il a e
à soumettre ce chien à l'état dome
faux que la castration rende les a
mestiques plus propres au service
(B. de St-P.) On peut rendre l'ar
sans en faire un esclave. (Buff.)

— Intérieur, du dedans, par o
Extérieur, du dehors. Guerres
Le récit de nos divisions dome
la proie des ennemis étrangers et
Les troubles *domestiques* de
(Rayn.) Chaque nation a, là-dessu
et ses exemples *domestiques*. (M
qui avait évité la guerre des é
éprouva une *domestique* quelque
(Le M. de Sacy.)

— *Médecine domestique.* Celle
dans un petit nombre de précep
mules dont font usage, sur elles-m
leur famille, les personnes étran
Les dangers de la médecine do
aujourd'hui connus de tous les ge
les écrits qui en traitent ont été,
marqués du sceau de la réprobatio

DOMESTIQUE. s. des 2 g.
personnes qui composent une ma
vent ensemble. Intérieur d'une f
heureux dans son domestique.
bientôt dans l'esprit de son dom
un peu trop entêtée de sa beaut
ne peut se souffrir dans l'encei
mille; le sérieux d'un *domestiqu*
insupportable. (Mass.) Ici nous
le voile, et entrer sans crainte d
domestique où la plupart des gr
d'être ce qu'ils paraissent. (Id.) D
domestique, nulle image de servi
pendance ne troublait la bienveill
unissait tous. (J.-J. Rouss.)

— Dans un sens particulier.
qui sert dans une maison, dans
moyennant des gages. Un bon
Une domestique fidèle et intellig
vais domestique. Prendre un do
pondre de ses domestiques. Etre
pour ses domestiques. Les anci
pas de *domestiques*, mais des esc
blissement du christianisme fi
d'autant plus grande qu'il détruis
et permit seulement qu'un hom
certaine récompense, rendît des
autre homme. (Rayn.)

> Faites cas d'un bon *domestique*,
> C'est un grand mais rare trésor.
> Rencontrer sous sa main *domestique* f
> Exact, vigilant, plein de zèle,
> C'est un des grands trésors qu'un hom
> (L

> Tout *domestique*, en trompant un m
> Pense gagner indulgence plénière.

— Pris collect. Tous les dome
maison. Il a un nombreux do
femme mondaine répand sur tout
que un air de licence et de mond

— Hist. Il ne faut pas prend
domestique dans le sens restrein
aujourd'hui à ce mot. Autrefois
core du temps de Racine, les p
chées aux princes, même dan
considérables, étaient souvent
le nom de domestiques. Montai
domestique de saint Louis, le
ville, qui était un très-grand
Amyot l'a employé dans le sens
lui. Il eut bien toujours en gra
le philosophe Antiochus de la v
mais il se fit familier de son fr
le voulut avoir pour *domestique*

• **DOMESTIQUE.** s. f. Hist. r
nait ce nom, dans l'ordre de la
filles du troisième et dernier ra

DOMESTIQUE (GRAND). s
dignité militaire de la cour de C
pendant la seconde moitié du B

DOMESTIQUÉ, ÉE. part. pa
mestiquer. S'empl. adjectiv. Un
mestiqué. Levrette bien domesti

DOMESTIQUEMENT. adv.
d'un domestique. Il lui est attac
ment. Servir quelqu'un domestiqu
le domestique, dans le *chez soi*.
domestiquement.

— Fam. Dans l'intimité, la fa
domestiquement avec nous. || C
usité.

DOMESTIQUER. v. a. 1re c
ser. Domestiquer un chien. Il d
chardonneret. Les bœufs ne so
muns dans l'île Bourbon que les
chèvres; c'est de Madagascar
porté les premiers avec quelq
mais le peu de soin que l'on a
tiquer ces animaux a fait qu'il

gouvernés par diverses sortes de lois, par le droit naturel, enfin par le droit *domestique* qui vient de ce qu'une société est divisée en diverses familles qui ont besoin d'un gouvernement particulier. (Montesq.) L'éducation *domestique* ou particulière est celle que l'enfant reçoit dans la famille, et elle commence avec la vie. (Bonald.)

Homère nous transmet des détails *domestiques*,
Mêlés avec génie à des faits héroïques. (Berchoux.)

— *État domestique.* État d'une personne qui en sert une autre, moyennant des gages. ‖ On dit dans le même sens, Emploi domestique. Fonction domestique. Services domestiques.

— Il signifie aussi l'état d'un animal apprivoisé ou asservi par l'homme. Il a eu de la peine à soumettre ce chien à l'état domestique. Il est faux que la castration rende les animaux *domestiques* plus propres au service de l'homme. (B. de St-P.) On peut rendre l'ara *domestique* sans en faire un esclave. (Buff.)

— Intérieur, du dedans, par opposition à Extérieur, du dehors. Guerres domestiques. Le récit de nos divisions domestiques. Être la proie des ennemis étrangers et domestiques. Les troubles *domestiques* de l'Angleterre. (Rayn.) Chaque nation a, là-dessus, ses leçons et ses exemples *domestiques.* (Mass.) Jacob, qui avait évité la guerre des étrangers, en éprouva une *domestique* quelque temps après. (Le M. de Sacy.)

— *Médecine domestique.* Celle qui consiste dans un petit nombre de préceptes et de formules dont font usage, sur elles-mêmes et sur leur famille, les personnes étrangères à l'art. Les dangers de la médecine *domestique* sont aujourd'hui connus de tous les gens sensés, et les écrits qui en traitent ont été, avec raison, marqués du sceau de la réprobation. (A. Bécl.)

DOMESTIQUE. s. des 2 g. Ensemble de personnes qui composent une maison, qui vivent ensemble. Intérieur d'une famille. Il vit heureux dans son domestique. Elle passa bientôt dans l'esprit de son *domestique* pour un peu trop entêtée de sa beauté. (Nic.) Elle ne peut se souffrir dans l'enceinte d'une famille; le sérieux d'un *domestique* lui devient insupportable. (Mass.) Ici nous pouvons tirer le voile, et entrer sans crainte dans le secret *domestique* où la plupart des grands cessent d'être ce qu'ils paraissent. (Id.) Dans mon petit *domestique*, nulle image de servitude et de dépendance ne troublait la bienveillance qui nous unissait tous. (J.-J. Rouss.)

— Dans un sens particulier. Celui, celle qui sert dans une maison, dans une famille, moyennant des gages. Un bon domestique. Une domestique fidèle et intelligente. Un mauvais domestique. Prendre un domestique. Répondre de ses domestiques. Être bon, sévère pour ses domestiques. Les anciens n'avaient pas de *domestiques*, mais des esclaves, et l'établissement du christianisme fit une œuvre d'autant plus grande qu'il détruisit l'esclavage, et permit seulement qu'un homme, pour une certaine récompense, rendît des services à un autre homme. (Rayn.)

Faites cas d'un bon *domestique*,
C'est un grand mais rare trésor. (Lebrun.)

Rencontrer sous sa main *domestique* fidèle,
Exact, vigilant, plein de zèle,
C'est un des grands trésors qu'un homme puisse avoir. (Lenoble.)

Tout *domestique*, en trompant un mari,
Pense gagner indulgence plénière. (La Fontaine.)

— Pris collect. Tous les domestiques d'une maison. Il a un nombreux domestique. Une femme mondaine répand sur tout son *domestique* un air de licence et de mondanité. (Mass.)

— Hist. Il ne faut pas prendre le titre de *domestique* dans le sens restreint qu'on donne aujourd'hui à ce mot. Autrefois, et même encore du temps de Racine, les personnes attachées aux princes, même dans des charges considérables, étaient souvent désignées sous le nom de domestiques. Montaigne qualifie de *domestique* de saint Louis, le sire de Joinville, qui était un très-grand seigneur. ‖ Amyot l'a employé dans le sens de Vivant avec lui. Il eut bien toujours en grande admiration le philosophe Antiochus de la ville d'Ascalon, mais il se fit familier de son frère Ariston, et le voulut avoir pour *domestique.* (Amyot.)

• **DOMESTIQUE.** s. f. Hist. relig. On donnait ce nom, dans l'ordre de la Visitation, aux filles du troisième et dernier rang qui compo-

DOMESTIQUE (GRAND). s. m. Première dignité militaire de la cour de Constantinople, pendant la seconde moitié du Bas-Empire.

DOMESTIQUÉ, ÉE. part. pass. du v. Domestiquer. S'empl. adjectiv. Un lion bien domestiqué. Levrette bien domestiquée.

DOMESTIQUEMENT. adv. A la manière d'un domestique. Il lui est attaché domestiquement. Servir quelqu'un domestiquement. ‖ Dans le domestique, dans le *chez soi.* J'aime à vivre domestiquement.

— Fam. Dans l'intimité, la familiarité. Il vit domestiquement avec nous. ‖ Ce mot est peu usité.

DOMESTIQUER. v. a. 1re conj. Apprivoiser. Domestiquer un chien. Il domestiquait un chardonneret. Les bœufs ne sont pas si communs dans l'île Bourbon que les cochons et les chèvres; c'est de Madagascar qu'on y a apporté les premiers avec quelques taureaux; mais le peu de soin que l'on a pris de *domestiquer* ces animaux a fait qu'ils sont devenus sauvages, et qu'ainsi on n'en tire presque aucune utilité. (Dellon.)

— Fig. Se rendre une chose familière. Il faut ôter à la mort son étrangeté, et la *domestiquer* à force d'y penser. (Montaigne.)

— DOMESTIQUER. v. n. signifiait Être doux, familier, affable. Vous aviez un patron qui vous conduisait en toute sûreté, vous mettait à l'abri des vents et de l'orage, vous faisait, par ses officiers, administrer justice en droit et équité, se communiquait, s'avoisinait, et *domestiquait* avec vous, vous chérissait infiniment. (Sat. Mén.)

— SE DOMESTIQUER. v. pron. S'apprivoiser.

DOMFRONT. (ét. lat., *dom*, pour *dominus*, maître; *frons*, front). Géogr. Ch.-l. d'arrond. (Orne); 2,500 hab. Toiles, coutils, serges, forges, papeteries, etc.

DOMICELLAIRE. s. m. Titre d'un des grands officiers des cours d'Allemagne.

DOMICELLE. s. m. Ornith. Nom d'une espèce de perroquet.

DOMICILE. s. m. (du lat. *domicilium*, même signification, formé de *domus*, maison; dérivé du gr. δόμος, demeure). Lieu où l'on fait sa demeure ordinaire, où l'on a fixé son principal établissement. J'ai établi mon domicile à Paris. C'est un homme sans domicile. Violation de domicile. Un homme qui n'a ni rentes ni *domicile.* (La Bruy.) La vieillesse n'avait nulle part de *domicile* plus honorable qu'à Sparte. (Barth.)

. . . . Je crois qu'en cette ville
Le diable a pour jamais élu son *domicile.* (Regn.)

— *Domicile réel.* Le lieu où l'on réside de fait. ‖ *Domicile élu.* Domicile fictif que l'on déclare choisir pour y recevoir certaines notifications. Élire domicile. Faire élection de domicile.

— Polit. *Domicile politique.* Lieu où l'on exerce ses droits politiques. ‖ On appelle par opposition *domicile civil*, le domicile ordinaire. Le domicile politique et le domicile civil sont ordinairement réunis.

— Loc. adv. *A domicile.* Au domicile, à la demeure de quelqu'un. Bains à domicile. Secours à domicile. ‖ *Signifié à domicile.* Signifié à sa personne, en son domicile.

— Syn. comp. DOMICILE. DEMEURE. RÉSIDENCE. Le *domicile* est la demeure légale reconnue par la loi. La *demeure* est le lieu où on est établi dans le dessein d'y rester. La *résidence* est la demeure habituelle et fixe.

DOMICILIAIRE. adj. des 2 g. (rad. *domicile*). Qui concerne le domicile. N'est guère usité que dans cette phrase, *Visite domiciliaire.* Visite faite dans un domicile par autorité de justice. Recevoir une visite domiciliaire. Aujourd'hui ont commencé les visites *domiciliaires* à la recherche des armes. (Le Globe.)

DOMICILIÉ, ÉE. part. pass. du v. Se domicilier. S'empl. adjectiv. Qui a un domicile fixe.

— *Domicilié à.* Domicilié à Paris, à Marseille. On ne doit pas décréter si légèrement contre un homme *domicilié*, que contre un vagabond, un homme sans aveu. (Patru.)

— Par analogie, en parlant des animaux. La perdrix *domiciliée* et la caille passagère y nourrissent également leurs petits. (B. de St-P.)

— Pêch. *Poissons domiciliés.* Poissons qui se trouvent toute l'année sur les mêmes côtes, tels que les soles, les limandes, etc.

DOMICILIER (SE). v. pron. 1re conj. (rad. *domicile*). Ce verbe prend deux *i* aux 1res et 2es pers. pl. de l'imparf. de l'ind. et du prés. du subj. *Nous nous domiciliions, vous vous domiciliiez; que nous nous domiciliions*, etc. Pratiq. Fixer son domicile, établir sa demeure. Se domicilier en France. Se domicilier à Paris.

DOMIFICATION. s. f. (pr. *do-mi-fi-ka-ci-on;* ét. lat., *domus*, maison; *facere*, faire). Astrol. Action de partager le ciel en ses douze maisons, pour dresser le thème ou l'horoscope de quelqu'un.

DOMIFIÉ, ÉE. part. pass. du v. Domifier. S'empl. adjectiv. Divisé en maisons. Le ciel a été domifié par cet astrologue.

DOMIFIER. v. a. 1re conj. (et., V. DOMIFICATION). Il prend deux *i* aux 1res et 2es pers. pl. de l'imparf. de l'ind. et du prés. du subj. *Nous domifiions, vous domifiiez; que nous domifiions, que vous domifiiez*, etc. Astrol. Par-

ser un horoscope. Les astrologues avaient domifié le ciel.

— SE DOMIFIER. v. pron. Être domifié.

DOMINANCE. s. f. (rad. *dominer*). Métaphys. Neol. Qualité, action de l'être dominant.

DOMINANT. part. prés. du v. Dominer. Qui domine, qui exerce une domination. Il est invariable.

— *Dominant sur.* N'oublions jamais que du haut du trône sublime où siège la nature, *dominant* sur le temps et sur l'espace, elle n'emploie qu'un petit nombre de puissances pour animer la matière. (Lacépède.)

DOMINANT, ANTE. adj. Principal, prééminent, prédominant, qui l'emporte sur les autres objets de la même nature, tant au propre qu'au figuré. Goût dominant. Humeur dominante. Religion dominante. Passion dominante. Les qualités dominantes. Les hommes sincères et vertueux qui sont toujours les mêmes et qui s'assujétissent aux règles de la vertu, ne sauraient jamais être aussi agréables aux princes que ceux qui flattent leurs passions *dominantes.* (Fén.) Il est le seigneur *dominant* de tout le quartier. (La Bruy.) Il y a des génies *dominants* à qui tout le monde cède, par je ne sais quelle force de supériorité qui les fait régner partout. (Ancelot.) Dans les femmes comme dans les hommes, sitôt que le cœur s'anime, la gourmandise n'est plus un vice *dominant.* (J.-J. Rouss.) Le seul nom de verdier indique assez que le vert est la couleur *dominante* du plumage. (Buff.)

— Mor. chrét. *Passion dominante.* Passion qui l'emporte sur toutes les autres dans le cœur de l'homme, et qu'il faut réduire la première si l'on veut extirper celles qui l'accompagnent. La passion *dominante* des gentilshommes est le point d'honneur. (Pasc.) La peine de se défaire d'une passion *dominante*, ou de la dissimuler, l'emporte souvent sur l'amour de la gloire ou de la fortune. (Bell.) Sophie aime la vertu; cet amour est devenu sa passion *dominante* (J.-J. Rouss.)

— Astron. On appelle *astre dominant*, l'ascendant ou l'astre qui est le plus fort et qui domine dans un horoscope.

— Féod. *Fief dominant.* Fief duquel relevaient d'autres fiefs. ‖ *Seigneur dominant.* Seigneur de qui relevaient d'autres seigneurs.

— Littér. *Idée dominante.* Celle à laquelle toutes les autres se rapportent dans un ouvrage. Il y a dans ce livre une idée dominante à laquelle tout est subordonné. Cet homme est obsédé d'une idée dominante.

— Jurispr. *Fonds dominants.* Celui en faveur duquel une servitude est établie sur un fonds voisin.

DOMINANTE. s. f. Mus. Celle des notes essentielles du ton qui fait la quinte au-dessus de la note tonique ou fondamentale, et qui est ainsi nommée parce que c'est la note qui revient le plus souvent dans une modulation. La tonique et la dominante déterminent le ton.

— Dans le plain-chant, Note que l'on rebat le plus souvent, à quelque degré que ce soit de la note finale. ‖ On nomme *sous-dominante*, celle qui fait la quarte au-dessus de cette même tonique.

DOMINATEUR, TRICE. s. (du lat. *dominator, dominatrix*, même signif., formé de *dominari*, dominer). Celui, celle qui domine, qui a une autorité, une puissance suprême. Dominateur de l'univers. Les dominateurs des nations. Les Romains furent les dominateurs de la Grèce. Insolent dominateur. Dominateur superbe, orgueilleux, fier, suprême, glorieux, puissant, etc. Alexandre le dominateur de toute l'Asie. Le titre de *dominateur* en Asie et en Afrique est un de ceux que Philippe II, roi d'Espagne, prenait dans les actes publics. (Fleury.) C'est à juste titre que parmi ses contemporains Cicéron a passé pour le *dominateur* du barreau. (La Harpe.) Les flottes ne sont plus les *dominatrices* des mers. (Linguet.)

Ces fiers *dominateurs* de la liquide plaine,
Le terrible espadon et l'énorme baleine. (Delille.)

— S'empl. adjectiv. Dominant, qui domine. Pouvoir dominateur. Force dominatrice. Un peuple dominateur. Esprit dominateur. Nul n'a fait servir une éloquence plus *dominatrice* à convertir en actes et en lois les hautes pensées de la philosophie. (Garat.) Colbert rendit la France *dominatrice* des mers. (Volt.)

Là, le regard *dominateur*
Rétrécit les objets en dévorant l'espace. (Thomas.)

— Ce mot, dans sa double acception, ne s'emploie guère que dans le style oratoire et poétique.

— Astrol. *Dominateur* ou *seigneur dominant.* Astre qui est le plus considérable, ou qui a le plus de degrés de puissance dans un horoscope.

DOMINATION. s. f. (pr. *do-mi-na-ci-on;* du lat. *dominatio*, même signif.; rad. *dominus*, seigneur). Empire, pouvoir, autorité. Domination paternelle. Domination tyrannique. Étendre sa domination. Faire sentir tout le poids de sa domination. Affermir sa domination. S'affranchir de la domination. Il aimait mieux une longue réputation de clémence, que l'éclat passager de la *domination.* (Barth.) Le victorieux usurpa la *domination* sous le nom de prince du sénat. (Ablanc.)

— Fig. Pouvoir, autorité, ascendant que l'on a sur les esprits. Tous deux brûlaient de l'ardeur de se signaler, et d'obtenir cette *domination* sur les esprits qui flatte tant l'amour-pro-

conquérant. (Volt.) Quand on est parvenu à dominer sur sa propre cupidité, on exerce volontiers sur les autres une superbe *domination.* (P. Gaill.) La dévotion s'attribue une espèce de *domination* qu'elle exerce tous les jours avec un empire tyrannique. (St-Évr.) Le sol d'Espagne n'a pas conservé une seule trace de la *domination* de la noblesse; cette terre, à cet égard, dans sa misère et sa nudité, est la plus fière de l'Europe. (Edg. Quinet.)

— DOMINATIONS. s. f. pl. Théol. cath. Anges du premier ordre de la seconde hiérarchie céleste. Il sont ainsi nommés, parce qu'on leur attribue une certaine autorité ou suprématie sur les anges inférieurs. Par Jésus-Christ ont été créées toutes les choses qui sont dans les cieux et qui sont sur la terre, visibles et invisibles, soit les Trônes ou les *Dominations*, ou les Principautés, ou les Puissances. (S. Paul.)

DOMINE. s. f. Minér. Espèce de marne pétrifiée facile à polir, que l'on trouve dans une rivière de l'île d'Amboine.

DOMINÉ. s. m. Bot. Variété de pois.

DOMINÉ, ÉE. part. pass. du v. Dominer. S'empl. adjectiv. Une femme née avec assez de faiblesse pour être *dominée.* (Volt.) La cour d'Angleterre était *dominée* comme en France. (Anquetil.)

— *Dominé de.* Jérusalem est *dominée* de toutes parts. (Chateaub.)

— *Dominé par.* Un homme d'esprit, *dominé* par un excessif amour-propre, ne paraît souvent qu'un sot. (Beauchêne.) Ce bois était *dominé* par des sommets rocailleux. (Chateaub.)

DOMINER. v. n. 1re conj. (du lat. *dominari*, même signif., formé de *dominus*, maître, seigneur). Commander souverainement, avoir une puissance absolue. Dominer sur les mers. Il dominait sur l'Égypte. Alexandre domina sur l'Asie.

— Simplement, Commander, avoir autorité, puissance. Vouloir dominer. Aimer à dominer. Chercher à dominer. Un gueux se donne un chien pour avoir un être sur qui *dominer.* (***)

— Fig. Il faut que la raison domine sur les passions. La raison doit dominer dans toutes nos actions. Le monde, où la cupidité *domine* sur les âmes les plus désintéressées. (Fléch.) Sur les tristes mortels le faux honneur *domine.* (Boil.) La superstition *domine* avec tant de violence sur notre esprit, qu'elle avait rendu féroce le peuple le plus doux de la terre. (Barth.)

— Fig. et par extens. Être plus élevé, en parlant de certains lieux, d'où l'on découvre une grande étendue de pays. Ce château domine sur toute la plaine. Cette tour domine sur tous les environs. Cette ville *domine* sur un bassin immense, dont l'aspect cause souvent une vive émotion. (Barth.) Et l'hièble touffu *domine* sur les plaines. (Castel.)

. . . Contre un vieux pin, qui, du haut des montagnes,
Dominait fièrement sur les humbles campagnes. (Delille.)

— Tenir en sujétion. La citadelle domine sur la ville.

— Se prend activ. Dans les deux acceptions qui précèdent. Une colline qui domine la plaine. Une forteresse qui domine la ville. Le pont de l'Elbe *domine* une vue magnifique. (M.-Brun.)

— Fig. Se prend encore activ. Dans le sens de Maîtriser, gouverner. L'ambition domine les grands. Les vices et les passions dominent la plupart des hommes. Dominer les événements. Ainsi l'âme supérieure *domine* de tous côtés cette impérieuse grandeur. (Boss.) Puisque la mort, qui égale tout, les *domine* de tous côtés avec tant d'empire. (Id.) La mode *domine* les provinciales; mais les Parisiennes *dominent* la mode, et la savent plier chacune à son avantage. (J.-J. Rouss.) La fureur de dominer *domine* tous les hommes, dans quelque étage qu'on les prenne. (Merc. de Fr.)

Je ne reçois la loi
Que de mes sentiments; eux seuls me déterminent,
Et je ne souffre pas que d'autres me *dominent.* (Corneille.)

— *Dominer par.* J'aime mieux être taxée de caprice, que me laisser *dominer* par mes fantaisies. (J.-J. Rouss.)

— *Dominer avec.* Il domine avec un orgueil insupportable. Il veut bien dominer, mais avec sagesse. Il dominait avec adresse.

— Pris absolument. Dieu ne veut point d'un cœur où le monde *domine.* (Corn.) Quand la passion de la vertu vient à s'élever, elle *domine* seule et tient tout en équilibre. (J.-J. Rouss.) Il faut se garder de ces esprits ambitieux qui veulent *dominer* partout. (Port-R.) La soif de *dominer* est la passion qui s'éteint la dernière dans le cœur humain. (Machiavel.)

— Avoir une grande influence, jouer le rôle le plus important à la cour, dans la société, etc. Aimer à dominer. Vouloir dominer. Dominer par son esprit, par ses lumières, par sa sagesse, par son expérience, etc. Il ne manque jamais là un mauvais plaisant qui *domine* et qui est comme le héros de la société. (La Bruy.) Deux sortes de gens fleurissent dans les cours, et y *dominent* dans divers temps, les libertins et les hypocrites. (Id.)

— *Dominer chez.* Je domine toujours chez moi. La femme veut toujours dominer chez elle et chez les autres.

Je suis taquin, grondeur, sans trop savoir pourquoi,
Amoureux à l'excès de *dominer* chez moi. (E. Aug.)

— *Dominer dans.* L'acide qui domine dans

— En parlant des choses physiques. Cette figure, cette couleur domine dans cette étoffe. Ce personnage domine dans ce tableau. La bile domine dans votre tempérament. Pour moi j'aime surtout que le poivre y *domine.* (Boil.)

— En parlant des choses morales. Ce qui *domine* dans votre conduite, c'est l'esprit du monde. (Mass.) Ce qui *domine* dans l'une, c'est la passion et le plaisir; et dans l'autre, c'est la vanité et la légèreté. (La Bruy.)

— *Dominer en.* Malgré les couronnes héréditaires attachées à cette maison, même dans la branche qui *domine* en Allemagne. (Boss.) Sa joie est troublée par la triste apparition de la mort; intrépide, il *domine* jusque entre ses bras, et au milieu de son ombre. (Id.)

— Astrol. Se dit des astres qui dominent en certains jours, en certaines heures et en certaines maisons de la figure céleste. Jupiter domine dans la dixième maison. Le soleil domine dans le Lion. Les heures planétaires sont les heures où chaque planète domine à son tour.

— SE DOMINER. v. pron. Se rendre maître de soi. Il ne peut se dominer.

DOMINGUE (SAINT-) ou HAÏTI. (de l'esp. *San Domingo*, Saint Dominique). Géogr. La plus grande des Antilles, ou des îles sous le vent, après Cuba, 1,000,000 d'hab.; pâturages, très-belles mines, cacao, sucre, café, coton, indigo. Ch.-l. Saint-Domingue; 10,000 hab.

DOMINICA. V. MARQUISES (ÎLES).

DOMINICAIN. adj. et s. m. Hist. relig. Religieux d'un ordre institué à Toulouse sous le nom de *Frères prêcheurs*, en 1216, par saint Dominique de Guzman, à l'occasion de la doctrine des Albigeois, que ce saint combattit avec beaucoup de zèle. Ils portaient en France le nom de Jacobins, parce que leur premier couvent à Paris fut bâti dans la rue Saint-Jacques.

DOMINICAIN. s. m. Ornith. Ce nom a été donné à un oiseau qui paraît être le muscicape bicolore.

— Entom. Espèce de moucherolle.

DOMINICAINE. adj. et s. f. Hist. relig. Religieuse d'un ordre de filles qui portaient l'habit des dominicains et suivaient leurs règles et leurs constitutions. Sainte Catherine réforma les dominicaines dans le XIVᵉ siècle.

DOMINICAL, ALE. adj. (du lat. *dominicalis*, même signif., formé de *dominus*, seigneur). Relig. chrét. Qui appartient au Seigneur, qui est du Seigneur.

— *Oraison dominicale.* Le *Pater*, prière que Jésus-Christ enseigna à ses apôtres. Réciter l'oraison dominicale. L'oraison dominicale est la plus belle des prières.

— *Lettre dominicale.* Lettre qui, dans le calendrier ecclésiastique, marque tous les dimanches d'une année. V. LETTRE.

DOMINICAL. s. m. Hist. ecclés. Voile dont les femmes se couvraient la tête lorsqu'elles s'approchaient de la sainte table pour recevoir la communion.

DOMINICALE. s. f. Cours d'instructions que l'on fait dans certaines églises tous les dimanches qui n'appartiennent ni à l'Avent ni au Carême. Prêcher la dominicale ou les dominicales.

DOMINICALIER. s. m. Hist. relig. Celui qui prêche une dominicale. Inusité.

DOMINIQUE (LA). (Ainsi nommée parce qu'elle fut découverte un *dimanche*, en 1493, par Christophe Colomb). Géogr. Une des petites Antilles; 23,000 hab. dont 20,000 esclaves; ch.-l. Roseau. Elle est à l'Angleterre. Le 9 et le 10 avril 1782, la flotte du comte de Grasse fut battue par les Anglais dans la rade de la Dominique, après un combat de onze heures soutenu par un seul vaisseau français contre quatorze vaisseaux anglais.

DOMINIQUE DE GUZMAN (saint). Fondateur de l'ordre des dominicains, né en 1170, à Calahorra (Vieille-Castille), et mort à Bologne en 1221. Sa fête se célèbre le 4 du mois d'août. ‖ DOMINIQUE (Saint), dit l'*Encuirassé*, parce qu'il portait une cuirasse de mailles de fer qu'il ne quittait que pour se flageller. Vivait dans le XIᵉ siècle, et mourut en 1060.

DOMINIQUIN (LE). Peintre très-célèbre, né à Bologne en 1581, mort à Naples en 1641.

DOMINO. s. m. Hist. eccl. Nom que portait autrefois le camail avec capuchon, dont les prêtres se servent pendant l'hiver pour se garantir du froid.

— Cout. Habit de bal masqué, inventé dans le siècle dernier pour cacher les traits du visage et la forme du corps. Domino noir. Domino de taffetas bleu. Etre en domino. Se cacher sous un domino.

— Par extens. Personne revêtue d'un domino. Rencontrer un domino. Reconnaître un domino. Donner le bras à un domino.

DOMINO. s. m. Jeu renouvelé des Hébreux, des Grecs ou des Chinois, et qui consiste ordinairement en vingt-huit petits morceaux d'os coupés en rectangle, marqués chacun de points depuis 1 jusqu'à 6. Celui qui n'a pas de point se nomme *blanc*. Jouer au domino. Jouer une partie de domino.

— *Faire domino*, ou elliptiq. *Domino*. Gagner la partie à ce jeu.

— Chacune des pièces de ce jeu. Il manque un domino à ce jeu. Les points de ce domino sont effacés.

— La réunion de toutes les pièces qui composent ce jeu. Apportez-nous un domino.

— Ornith. Nom donné à plusieurs petits gros-becs de Java, des Moluques, etc., parce que leur plumage est varié de noir, de brun et de blanc.

— Techn. Sorte de papier marbré, peint de diverses couleurs.

DOMINO. s. m. Bot. Nom que dans les environs de Paris on donne au fruit d'un prunier non greffé.

DOMINOTERIE. s. f. (rad. *domino*). Comm. Toutes sortes de papiers marbrés, peints et imprimés de diverses couleurs, et dont on se sert pour différents jeux, tels que le jeu de dames, de l'oie, de loto, etc. Vendre, trafiquer de la dominoterie.

DOMINOTIER, IÈRE. s. (rad. *domino*). Comm. Celui, celle qui vend ou qui fabrique de la dominoterie et des estampes. Il est enjoint aux syndics des libraires de visiter les *dominotiers*, imagiers et tapissiers, afin qu'ils n'impriment aucune peinture dissolue. (Dul.)

DOMINOTIER. s. m. Bot. Prunier non greffé.

DOMITE. s. f. Minér. Variété de trachyte, roche d'origine ignée qui compose toute la masse de la montagne du Puy-de-Dôme.

DOMITIEN (Titus Flavius Domitianus). Fils de Vespasien et le dernier des douze empereurs qu'on appelle Césars, né à Rome l'an 51 de J.-C., succéda à Titus son frère l'an 81. Mit à mort un grand nombre de Romains distingués, excita contre les chrétiens la plus cruelle persécution, se livra aux plus infâmes débauches, et se fit élever des autels; fut assassiné l'an 96. ‖ DOMITIEN (Lucius Domitius Domitianus), général de l'empereur Domitien en Egypte, prit la pourpre impériale à Alexandrie vers l'an 288, et fut assassiné deux ans après.

DOMMAGE. s. m. (du bas lat. *dommagium*; rad. *damnum*). Préjudice, perte, diminution de biens causée dans le dessein de nuire, ou par négligence. Faire du dommage. Recevoir du dommage. Eprouver un grand dommage. Réparer un dommage. Dommage notable. Causer un grand dommage. Tout homme qui contribue, de quelque manière que ce soit, à un *dommage*, doit le réparer. (Montesq.) Ils causèrent dans tout le pays un *dommage* inexprimable. (Volt.)

— Dégât causé par les animaux domestiques dans les terres, les prés, les vignes, etc.

—Perte causée par un cas fortuit. Dommage causé par les pluies, par la grêle.

—Fig. Chose fâcheuse, déplaisir, contrariété. Quel *dommage* que je ne puisse fuir avec toi! (Chateaub.)

— Pris adjectiv. *C'est dommage, c'est grand dommage.* C'est un malheur, c'est une chose fâcheuse. ‖ *C'est dommage que...* Il est fâcheux que... C'est *dommage* que ce livre ait été condamné. (Pasc.) C'est grand *dommage* que nos étoiles nous aient séparés, nous étions bien propres à vivre dans une même ville. (Mᵐᵉ de Sévig.)

> Son cœur ne sait rien aimer :
> C'est vraiment *dommage*.
> (*Alman. des Grâces.*)

— Jurispr. *Dommages et intérêts.* Indemnité due à celui qui a souffert quelque dommage, par celui qui le lui a causé, ou qui en est responsable. Adjuger, se faire adjuger des dommages et intérêts. On peut être soumis à des dommages et intérêts, à raison d'une convention ou d'un quasi-contrat, d'un délit ou d'un quasi-délit. ‖ *Dommages et intérêts personnels.* Ceux qui sont dus pour le fait de la personne, comme pour avoir injurié ou blessé quelqu'un. ‖ *Dommages et intérêts réels.* Ceux que l'on doit à cause de la chose, telle est la garantie due par une femme, comme héritière, ou pour un héritage qu'elle a vendu avant son mariage.

— Syn. comp. DOMMAGE. TORT. PERTE. *Dommage*, diminution de biens causée à quelqu'un. *Perte*, privation de quelque chose d'avantageux, d'agréable ou de commode. *Tort*, toute espèce de perte, de dérangement dans la fortune, dans la réputation, dans les projets, etc.

DOMMAGÉ, ÉE. part. pass. du v. Dommager. S'empl. adjectiv. Qui a souffert du dommage. V. ENDOMMAGÉ.

DOMMAGEABLE. adj. des 2 g. (pr. *do-ma-ja-ble*; rad. *dommage*). Qui cause, qui apporte du dommage. Ce régime succulent serait moins *dommageable* s'il n'était formé que d'aliments très-simples ou peu nombreux, puisque l'appétit s'arrêterait au niveau de la nécessité. (Virey.)

> Son bois, *dommageable* ornement,
> L'arrêtant à chaque moment,
> Nuit à l'office que lui rendent
> Ses pieds, de qui ses jours dépendent. (LA FONT.)

— *Dommageable à.* Les méchants livres sont fort dommageables au public. Demandez à un homme public une grâce injuste, *dommageable* à l'Etat. (Mass.)

DOMMAGEABLEMENT. (pr. *do-ma-ja-ble-man*). adv. D'une manière dommageable.

DOMMAGER. v. a. 1ʳᵉ conj. (rad. *dommage*). L'*y* est toujours suivi d'un *e* muet devant les voyelles *a* et *o*. *Nous dommageons. Je dommageai. Que je dommageasse. Dommageons.* Causer du dommage. Ce verbe n'est plus usité. On dit aujourd'hui *endommager*.

Ch.-l. de cant., arrond. de Doullens (Somme); 1,200 hab.

DOMMARTIN-SUR-GÈVRE. Géogr. Ch.-l. de canton, arrond. de Sainte-Menehould (Marne); 350 hab.

DOMME. Géogr. Ch.-l. de cant., arrond. de Sarlat (Dordogne); 2,000 hab.

DOMNE. Deux papes ont porté ce nom: DOMNE Iᵉʳ, élu en 676, mort en 678. ‖ DOMNE II, mort en 972, trois mois après son élection.

DOMNE. s. f. (du lat. *domna*, pour *domina*; maîtresse, dame). Titre que l'on donnait aux religieuses, comme celui de *dom* aux religieux. La marquise de Montferrant entra chez les feuillantines et y prit le nom de *domne* Charlotte de Sainte-Claire. (P. Hélyot.)

DOMPAIRE. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Mirecourt (Vosges); 650 hab.

DOMPIERRE. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Moulins (Allier); 1,000 hab.

DOMPTABLE. adj. des 2 g. (pr. *don-ta-ble*). Qui peut être dompté. L'adresse rend domptables les animaux les plus farouches.

— S'empl. le plus ordinairement avec la négative. Ce jeune homme n'est plus domptable. Ce cheval n'est pas domptable. Son caractère n'est plus domptable.

DOMPTAIRE. s. m. Écon. rur. Bœuf privé qu'on attelle avec un bœuf non encore façonné au joug, pour y façonner ce dernier.

DOMPTÉ, ÉE. part. pass. du v. Dompter. S'empl. adjectiv. Subjugué, vaincu, assujéti. Le taureau, l'âne, l'éléphant, le dromadaire, *domptés*, formaient autour de lui, en quelque sorte, une famille d'esclaves. (Salvandy.) Les esclaves les plus *domptés*, les provinciaux n'étaient point citoyens romains. (Volt.)

> On y brave la foudre; on voit de tous côtés
> Et la nature et l'art et l'ennemi *domptés*. (VOLT.)

— Fig. L'orgie *domptée* pendant un moment, menaça par intervalles de se réveiller. (De Balz.)

— *Dompté par.* Un esprit abattu et comme *dompté* par l'accoutumance au joug, n'ose plus s'enhardir à rien. (Boil.) *Dompté* par une force inconnue, il accepte l'or qu'on lui présente. (Chateaub.)

DOMPTER. v. a. 1ʳᵉ conj. (pr. *don-té*; du lat. *domitare*, dimin. de *domare*). Vaincre, subjuguer, réduire sous l'obéissance. Dompter une nation. Dompter les peuples. Dompter les ennemis. Il fallait commencer par *dompter* et par civiliser les hommes de ces climats. (Volt.) Quand Dieu choisit quelqu'un pour être l'instrument de ses desseins, rien n'en arrête le cours; il enchaîne ou il *dompte* tout ce qui est capable de résistance. (Fléch.) Les chevaliers teutoniques rendirent même un double service à l'humanité; car en *domptant* des sauvages, ils les contraignirent de s'attacher à la culture, et d'embrasser la vie sociale. (Chateaub.) Nous n'avons pas réduit à l'esclavage les peuples que nous avons *domptés*; nous n'en forçons aucun de soumettre leur conscience à nos armes. (B. de St-P.)

> Tout fuit, tous ont fléchi sous la main qui les *dompte*;
> Ils semèrent le trouble, ils recueillent la honte. (DEL.)

— Assujétir, apprivoiser, en parlant des animaux. Dompter un lion. Dompter un cheval. Dompter la férocité du tigre. Dompter un taureau furieux. Hercule dompte les monstres. L'homme a opposé les animaux aux animaux, subjuguant les uns par adresse, *domptant* les autres par la force. (Buff.) Ton bras eût *dompté* l'ours en fureur, et sur le sommet de la montagne tes pas auraient défié le chevreuil à la course. (Chateaub.)

> Le coursier indocile, inquiet, agité,
> Echappe en bondissant au frein qui l'a *dompté*.
> (ST-LAMBERT.)

— Fig. *Dompter la barbarie.* Rendre doux, humain, civiliser. Ils obéirent à l'homme dont l'esprit supérieur à son siècle sut *dompter* ou éclairer la barbarie. (Voltaire.)

— Fig. Maîtriser. Dompter ses passions, sa colère. Je veux avoir au moins le mérite de *dompter* une passion si dangereuse. (Volt.) J'ai *dompté* la fougue impétueuse de ma jeunesse. (Id.) Celui qui *dompte* son cœur vaut mieux que celui qui prend des villes. (Boss.) Tels se laissent gouverner jusqu'à un certain point, qui au-delà sont intraitables; ni hauteur, ni souplesse, ni force, ni adresse, ne les peuvent *dompter*. (La Bruy.) Quels courages Vénus n'a-t-elle pas *domptés*! (Rac.) On ne transige point avec ses passions, il faut les *dompter* ou être asservi par elles. (Beauch.)

> Pardonnez-moi, grands dieux, ce souvenir funeste,
> D'un feu que j'ai *dompté* c'est le malheureux reste.
> (VOLTAIRE.)

> Celui qui *dompte* la fortune
> Mérite seul le nom de grand. (J.-B. ROUSS.)

> Quelque plaisir qu'on trouve à l'amour qui nous *dompte*,
> On trouve à l'avouer toujours un peu de honte. (MEL.)

> Ce pays, où cent murs n'ont pu te résister,
> Grand roi, n'est pas en vers si facile à *dompter*.
> (BOILEAU.)

> Tel des vœux passagers *domptant* la fantaisie,
> Le penchant dominant nous suit toute la vie. (DEL.)

— Fig. et en morale. Les jeûnes, les disciplines, domptent les appétits charnels. La misère *dompte* le cœur le plus fier et le plus superbe. (Vaug.) L'emploi de la philosophie est de *dompter* les passions. (Esp.)

— Surmonter un obstacle physique. Dompter la nature. Dompter un fleuve, etc. Les Chinois les Egyptiens *domptèrent* le Nil. (Raynal.) L'homme est trop faible, hélas! pour *dompter* la nature. (Volt.)

> Cinq cités à la fois, sous les pesants marteaux,
> Font retentir l'enclume, et *domptent* les métaux.
> (DELILLE.)

— SE DOMPTER. v. pron. Être dompté. Se rendre maître de soi-même. Apprendre à se dompter.

DOMPTEUR. s. m. (rad. *dompter*). Celui qui dompte. Le dompteur des monstres. Dompteur de bêtes. Dompteur des animaux. Ce prince est un dompteur de nations. Dompteur superbe, orgueilleux, farouche, fier.

— Il ne se dit point absolument, et ne s'emploie qu'en vers ou dans la prose poétique. Ce fier dompteur de tant de monstres.

DOMPTE-VENIN. s. m. Bot. Nom vulgaire d'une espèce d'asclépiade que l'on regardait autrefois comme un préservatif contre les venins.

DOMREMY. Géogr. Village du départ. des Vosges; 325 hab. Patrie de Jeanne d'Arc.

DON. Titre d'honneur. V. DOM.

DON. s. m. (du lat. *donum*). Présent, libéralité, largesse; ce qu'on donne librement de soi-même, sans y être obligé en aucune manière. Faire un don. Recevoir un don. Faire don d'une chose. Don précieux, riche, agréable, chéri, libéral. Don tardif, secret, suspect, perfide, funeste, fatal, exécrable. Don insigne, ineffable, propice, solennel, céleste, etc. Un *don* honnête à faire est toujours honnête à recevoir. (J.-J. Rouss.) Je ne puis vous offrir que les *dons* que je tiens de vous. (Id.) J'ai toujours pour suspects les *dons* des ennemis. (Corn.) Il n'y a guère de parents qui ne soient disposés à regarder leurs enfants comme des merveilles, qui ne les parent de tous les *dons* les plus brillants, qui ne voient en eux toutes les qualités, tous les talents. (Dussault.)

> Un premier *don* oblige un homme de mérite,
> Le second l'importune, et le reste l'irrite. (ANDRIEUX.)

— Dans un sens général. *Don gratuit.* Celui qu'on fait de bon cœur, sans nulle contrainte.

— Hist. *Don gratuit.* Subvention que le clergé et quelques-uns des pays d'Etat payaient au roi de France, avant la révolution de 1789. En général les dons gratuits n'étaient onéreux qu'au petit clergé.

—Fig. *Dons de Dieu, du ciel, de la nature*, etc. Avantages qu'on a reçus de Dieu, du ciel, de la nature, etc. Le ciel l'a enrichi de ses dons. Il a été comblé des dons de la nature. Le goût est un don de Dieu. On n'y sentait jamais les doux zéphirs, ni les grâces naissantes du printemps, ni les riches *dons* de l'automne. (Fén.) Ils ignorent la nature, ses commencements, ses progrès, ses *dons* et ses largesses. (La Bruy.) Rien n'est si rare que le beau naturel: c'est un *don* que vous avez; tirez-en donc tout le parti que vous pouvez. (Volt.)

> Quand j'aurais en naissant reçu de Calliope
> Les *dons* qu'à ses amants cette muse a promis.
> (LA FONTAINE.)

— Théol. mor. *Dons du Saint-Esprit.* Biens spirituels, que Dieu accorde aux âmes pour les porter à la perfection. Il y a sept dons du Saint-Esprit, le don de sagesse, d'intelligence, de science, de conseil, de piété, de force et de crainte de Dieu.

— Dans un sens analogue. Le don de prophétie, le don des langues, don spirituel, etc. Il y a diversité de *dons* spirituels; mais il n'y a qu'un même esprit. (Port-R.) Chacun a son *don* de Dieu, et il faut prendre garde de ne le vouloir pas servir dans le *don* d'un autre. (Nic.)

> Savez-vous pourquoi Jérémie
> Jadis si fort se lamentait?
> C'est qu'il savait par *don* de prophétie,
> Qu'un jour d'Arnauld le traduirait. (NOEL.)

— Aptitude à quelque chose. Avoir le don de la parole. Le don de plaire. L'éloquence était un *don* avant que d'être un art, et l'art même en serait inutile à qui n'en aurait pas le *don*. (Marmont.)

> Cet heureux *don* de plaire,
> Qui mieux que la vertu sait régner sur les cœurs.
> (VOLTAIRE.)

— En mauvaise part. *Avoir le don de déplaire, le don de se faire haïr de tout le monde.* Les petits esprits ont le don de beaucoup parler.

— Fam. et iron. *Avoir le don des larmes.* Pleurer à volonté, pleurer pour peu de chose ou pour rien.

— On dit en vers et dans la prose poétique, *Les dons de Flore*, pour Les fleurs; *les dons de Pomone*, pour Les fruits; *les dons de Cérès*, pour La moisson, le grain, le pain; *les dons de Bacchus*, pour La vigne, la vendange, le vin. Quelquefois les *dons* de Comus arrivent sans qu'on les cherche. (Brill.-Sav.)

— Dans un sens analogue:

> Les *dons* de l'amitié doivent se publier;
> Ceux de l'amour doivent se taire. (PARNY)

— Anc. jurispr. On appelait *don*, tout ce qui était accordé gratuitement au prince, ou par le prince. ‖ *Don d'aubaine, de bâtardise, de désherence.* Don que le roi faisait à quelqu'un de ses sujets du droit qu'il avait, à l'effet de succéder à quelqu'un par droit d'aubaine ou autre. ‖ *Don de confiscation.* Don que le roi faisait de biens confisqués.

— Jurispr. *Don mutuel.* Donation mutuelle de leur bien, dont le survivant doit jouir.

— Comm. Ce que les marchands en gros ont coutume de déduire sur le poids net des marchandises.

— Cout. *Don mobile.* Certaine portion de la dot d'une femme, dont elle faisait don à son mari par le contrat de mariage.

— Philos. hermét. *Don céleste.* La matière de la pierre philosophale.

— Prov. *Les dons qu'on prend lient les gens.* ‖ *Le don humilie rocher et mont.* ‖ *Petit don est le haim du plus grand don.* ‖ *Tel don, tel honneur.*

— Loc. prov. *Il n'y a point de plus bel acquet que le don.*

— Hist. ecclés. *Saints dons.* Les Grecs appellent ainsi les symboles du corps et du sang de Jésus-Christ, non-seulement après la consécration, mais même lorsqu'ils ne sont encore que du pain et du vin, après une simple bénédiction.

— **Syn. comp.** DON. PRÉSENT. Le *don* est la chose qu'on donne ; le *présent* est non-seulement la chose qu'on donne, mais la chose qu'on donne en la présentant. On fait *don* d'une terre, d'un château, d'une maison ; on fait *présent* d'un bijou, d'un écrin, etc.

DON. Géogr. Grand fleuve de la Russie d'Europe, qui naît dans le petit lac d'Ivan-Ozero, traverse le pays des Cosaques du Don, se rapproche du Volga, avec lequel il communique par un canal, et se jette par deux branches dans la mer d'Azof, après un cours de 248 myriamètres. ‖ DON. Gouvernement du sud de la Russie d'Europe, habité par des Cosaques ; capitale, Tcherkash ; 500,000 hab.

DONACE. s. f. (du gr. δόναξ, roseau). Conchyl. Genre de bivalves, dont les espèces nombreuses et variées en couleurs vivent sur les rivages, à peu de profondeur sous l'eau, enfoncées perpendiculairement dans le sable, et servent à la nourriture du peuple sur les côtes de la Manche et de la Méditerranée.

DONACIE. s. f. (du gr. δόναξ, roseau). Entom. Genre de coléoptères tétramères, renfermant des insectes de moyenne grandeur dont les formes sont agréables et l'éclat brillant.

DONACODE. s. m. (ét. gr., δόναξ, roseau ; εἶδος, forme). Bot. Genre de plantes de la famille des zingibéracées, dont les espèces croissent aux Moluques.

DONALD. L'Écosse a eu huit rois qui ont porté ce nom : DONALD Ier, mort en 216, se fit baptiser, et chercha à introduire le christianisme dans ses États. ‖ DONALD II, en 254, mourut, la première année de son règne, des blessures qu'il reçut dans une bataille. ‖ DONALD III, détrôna Donald II, régna en tyran, et fut tué la cinquième année de son règne, 260. ‖ DONALD IV. Prince pieux, fit prêcher la foi dans le Northumberland. Il mourut vers 647. ‖ DONALD V. Prince voluptueux, mourut en 858, dans une prison où l'avaient jeté les seigneurs mécontents. ‖ DONALD VI se fit chérir de ses sujets par sa justice et sa douceur, et mourut vers l'an 903. ‖ DONALD VII, ou DUNCAN, eut un règne orageux, et fut tué par Macbeth en 1040. C'est ce prince qui figure dans le *Macbeth* de Shakspeare. ‖ DONALD VIII. Fils du précédent, fut chassé du trône au bout de six mois de règne, et mourut en prison en 1098.

DONAT. s. m. Hist. Dans l'ordre de Malte, laïque à qui le grand-maître confère la demi-croix, pour services rendus à la religion. Les donats forment la cinquième classe de l'ordre.

DONAT. Nom de deux évêques schismatiques d'Afrique, dont les partisans prirent le nom de *Donatistes*. Le premier était évêque de Cases-Noires (Numidie), et excita un schisme vers 305. Le second, élu évêque schismatique de Carthage, 316, se porta aux plus grands excès contre les catholiques, et alluma une guerre civile qui désola l'Afrique.

— Prov. *Donat est mort et Restaurat dort.* Ce proverbe, qui semble composé de deux noms propres, n'est qu'une sentence morale ou satirique. *Donat* est le mot latin *il donne*, et *restaurat*, il restaure, il soutient. En Provence on dit : *Saint Donat est mort.*

DONATAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *donatorius*, même signif.) Qui reçoit une donation.

— *Donataire de.* Il a fait son fils aîné *donataire* de cette terre.

— DONATAIRE. s. des 2 g. Celui, celle à qui on a fait une donation. La donation est nulle quand elle n'est pas acceptée par le donataire. Le *donataire* ne contribue point aux dettes avec l'héritier. (Louet.)

— Jurispr. *Donataire universel.* Celui auquel le donateur a donné tous ses biens en immeubles, ou tous ses meubles, ou les uns et les autres ensemble.

DONATELLO (Plus connu sous le nom de *Donato*). Célèbre sculpteur, né à Florence en 1383, mort en 1463.

DONATERIE. s. f. Hist. relig. Ordre de Saint-Jean de Jérusalem.

DONATEUR, TRICE. s. (du lat. *donator, trix*, même signif.) Celui, celle qui a fait, qui fait une donation. Le *donateur* peut révoquer la donation entre vifs tant qu'elle n'est point acceptée. (Louet.) Les donations demandent de la part du *donateur* un consentement qui soit libre et dégagé. (Id.)

[illegible] saxifragacées qui a pour type une petite herbe croissant sur les rochers dans les terres magellaniques.

DONATIF. s. m. (du lat. *donativum*, même signif.) Hist. rom. Don que la république romaine accordait à ses troupes qui étaient en campagne. Julie, femme de Sévère, fut appelée la Mère des camps, à cause des soins que cette bonne impératrice prenait des soldats, s'interposant pour augmenter les *donatifs*. (Masour.)

DONATION. s. f. (pr. *do-na-ci-on* ; du lat. *donatio*, même signif.) Prat. Don fait par acte public. Faire une donation. Révoquer une donation. Donation pure et simple. Donation avec réserve d'usufruit. Donation frauduleuse.

— *Donation de.* D'où vous peut donc provenir une si grosse somme, après la *donation* entière que vous nous avez faite de vos biens et de votre argent ? (Sallent.) Je me propose de vous en faire une nouvelle *donation* ; il ne s'agit que de la présence du notaire. (Id.)

— On a comparé le véritable amour à une *donation* pure et simple, et l'amitié à une *donation* mutuelle, ce qui n'exprime pas mal ces caractères différents. (Noël.)

— L'acte même par lequel on fait une donation. La donation n'est pas revêtue de toutes les formalités requises par la loi.

— *Donation entre vifs.* Dispositions de certaines choses dont le donateur se dessaisit en faveur de celui à qui il donne.

— *Donation rémunératoire.* Celle qui se fait pour récompense de services rendus par le donataire au donateur.

DONATISME. s. m. Hist. relig. Hérésie des donatistes.

DONATISTE. s. m. Relig. Nom d'anciens sectaires d'Afrique, ainsi nommés de Donat, auteur de leur doctrine, au commencement du IVe siècle. Ils soutenaient que la véritable Église avait péri partout, excepté dans leur parti ; que le baptême et les autres sacrements conférés hors de leur secte étaient nuls, etc.

DONAX. s. m. (du gr. δόναξ, flèche, roseau). Bot. Un des nombreux genres fondés dans la famille des graminées. Il est formé de diverses espèces d'aronde. Cette belle graminée des provinces méridionales se voit aussi dans nos jardins, où sa hauteur dépasse souvent trois mètres.

DONC. conj. Par conséquent. Sert à conclure un raisonnement. Votre maître vous aime, donc vous devez l'aimer. Il est votre père, donc vous devez le respecter. Je pense, donc j'existe. Comment *donc* ne pas user, du moins avec la modération convenable, des biens que la Providence nous offre, surtout si nous continuons à les regarder comme des choses périssables ? (Brill.-Sav.) Je suis *donc* un témoin de leur peu de puissance ? (Rac.)

> Ne vous plaignez *donc* pas si, dans ma gratitude,
> Je vous veux en mourant léguer la solitude !
> (E. Arnaud.)

— Sert à exprimer qu'une chose est ou doit être la conséquence, le résultat d'une autre. Il faut donc vous obéir ! Vous voyez donc bien que j'avais raison. Eh ! d'où peut *donc* venir ce changement extrême ? (Volt.) La raison est la base et la garantie de la vertu ; la raison n'a pas de prise sur les esprits faux ; c'est *donc* peine perdue que de chercher à les convaincre. (Lévis.)

> Si ce n'est toi, c'est *donc* ton frère.
> — Je n'en ai pas. — C'est *donc* quelqu'un des tiens.
> (La Fontaine.)

— Sert à marquer l'étonnement, la surprise. Je suis donc destiné à vous survivre ! Qu'avez-vous donc ? Qu'ai-je donc fait pour que vous me traitiez de la sorte ? Que faites-vous donc là ? Quoi donc ! vous me résisteriez ?

— Pour rendre plus pressante une demande, une injonction, etc. Répondez donc. Donnez-moi donc cela. Mais dites-nous donc comment la chose s'est passée.

— Pris dans un sens abstrait et ironique. Allons donc ! Laissez-moi donc tranquille. Allons *donc !* répondit-on, et la transaction n'eut pas lieu ; seulement de fait, le sort des classes inférieures fut adouci et rendu plus supportable. (De Cussy.)

DONDAINE. s. f. Anc. art milit. Ancienne machine de guerre dont on faisait usage dans les siéges pour lancer de grosses pierres.

— Philol. Vieux mot qui s'applique encore à des refrains de chansons triviales, et qui est ordinairement accolé au mot *dondon*. Trévoux dit que dondaine vient de *bedon*, qui a signifié autrefois tambour, d'où l'on a fait, sans doute, *dondon, dondaine*.

DONDISCÉ. s. f. Bot. Genre de rubiacées, établi pour un petit arbrisseau glabre, de l'Inde.

DONDON. s. f. Femme ou fille qui a beaucoup d'embonpoint et de fraîcheur. Une grosse dondon. Une bonne grosse dondon. C'est une grosse dondon qui ne demande qu'à rire.

> Cependant la reine Didon
> Perdait sa face de *dondon*. (Scarron.)

— Philol. V. DONDAINE.

DONDOS. s. m. (pr. *don-doss*). Espèce d'albinos d'Afrique qui naissent des nègres.

DONDUS ou DE DONDIS (Jacques). Surnommé *Horologius*, mécanicien, né à Padoue en 1293, mort en 1360, inventa une horloge [illegible] du soleil et des planètes et les phases de la lune.

DONGOLA. Géogr. Contrée de la Nubie centrale, qui appartient au pacha d'Égypte, et qui se divise en plusieurs petits états ; déserts arides.

DONGRIS. s. m. (pr. *don-gri*). Comm. Sorte de toile de coton que l'on fabrique dans les grandes Indes.

DONILLAGE. s. m. (pr. *do-ni-iage*). Manuf. Mauvaise fabrication des étoffes de laine, qui rend ces pièces d'inégale largeur, parce que les trames qu'on y a employées ne sont pas toutes de la même qualité.

DONILLEUX, EUSE. adj. (pr. *do-ni-ieu*). Manuf. Se dit d'une pièce ridée et mal unie, qui n'est ni carrée ni d'une largeur égale. Drap donilleux. Pièce donilleuse.

DONJON. s. m. (par corrupt. ou contract. du lat. *domus juncta* ou *domus junctæ*, *maison jointe* ou *maisons jointes* ; on écrivait anciennement *domjonc*, *domjont*, *domjonct*). Hist. féod. Maîtresse tour attenante à un manoir féodal, tour flanquée de tourelles ou d'autres constructions. Le donjon n'était pas une tour isolée, ainsi que le donnent à entendre les dictionnaires ; c'était une tour environnée de plusieurs corps de bâtiments plus ou moins fortifiés. Elle était ordinairement de forme ronde ou polygonale, disposée de manière à être encore défendue quand tout le reste était occupé par l'ennemi. C'était la dernière retraite des assiégés ; on y conservait le trésor et les archives. Le plus célèbre donjon que l'on puisse voir encore aujourd'hui est celui de Vincennes, près Paris, commencé en 1333, par Philippe de Valois et achevé par Charles V, qui y fit longtemps sa résidence. Il devint par la suite une prison d'État où furent détenus successivement le cardinal de Retz, le grand Condé, Diderot, Mirabeau, Latude, et les ministres de Charles X, en 1830. La *tour blanche*, édifice régulier élevé au milieu des vieilles constructions dont l'ensemble porte le nom de *Tour de Londres*, peut être regardée comme un véritable donjon. Je suis allé de Bayonne à Cadix sans pouvoir trouver un seul reste de *donjon*, de manoir féodal. (E. Quinet.)

> Chacun, dans son *donjon* de murs environné,
> Pour vivre sûrement vivait emprisonné. (Delille.)

— Par extens. Petite tourelle élevée sur la plate-forme d'une tour, et servant de guérite pour la sentinelle.

— Petit belvédère élevé au-dessus du toit de l'habitation, et dans lequel on va par plaisir, pour prendre le frais ou jouir d'une vue plus ou moins étendue.

> Le soir, dans un *donjon*, d'un regard curieux,
> Au bout d'un astrolabe interroge les cieux. (Colnet.)

DONJON (LE). Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de la Palisse (Allier) ; 1,600 hab.

DONJONNÉ, ÉE. adj. (rad. *donjon*). Blas. Qui a un donjon. Château donjonné. Tourelle donjonnée.

DONNANT. part. prés. du v. Donner. Il est invar. Qui donne. Ces anges eurent toujours la forme humaine, et c'est ainsi que nous les peignons encore aujourd'hui en leur *donnant* des ailes. (Volt.) J'aurais, pour ainsi dire, retrouvé cette cité immortelle, en *donnant* sur ses ruines des détails jusqu'ici inconnus. (Chateaub.) La nature, en *donnant* des ailes aux oiseaux, leur a départi les attributs de l'indépendance et les instruments de la haute liberté ; aussi n'ont-ils de patrie que le ciel qui leur convient. (Buff.)

> Maudit soit le premier dont la verve insensée
> Dans les bornes d'un vers renferma sa pensée,
> Et, *donnant* à ses mots une étroite prison,
> Voulut avec la rime enchaîner la raison ! (Boileau.)

— Fam. *Donnant donnant.* Ne vouloir donner une chose qu'en recevant une autre chose. En donnant donnant. C'est un abrégé de, L'un donnant et l'autre donnant aussi dans le même temps.

DONNANT, ANTE. adj. Qui aime à donner. Il ne se dit guère qu'avec la négative. Il n'est pas donnant. Elle n'est pas donnante.

DONNAVI (Machine de). s. f. Techn. Machine hydraulique qui, d'elle-même et sans moteur apparent, élève l'eau du fond d'un puits à une grande hauteur.

DONNE. s. f. Jeu. Action de distribuer les cartes. Perdre sa donne. Changer sa donne. A moi la donne. A qui la donne ? ‖ Manière de distribuer les cartes. Avoir une mauvaise donne.

DONNE. s. f. (par contract. du lat. *domina*, dame, ou de l'italien *donna*, femme). Vieux mot qui se disait pour signifier Courtisane. C'est un débauché qui a toujours quelque donne chez lui.

DONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Donner. S'empl. adjectiv. Accordé, octroyé, attribué.

— *Donné à.* C'est à cette condition que la vie nous est *donnée*. (Barth.) Rien n'était plus agréable que les noms *donnés* à la plupart des retraites charmantes de ce labyrinthe. (B. de St-P.)

— *Donné par.* Tout ce que nous n'avons pas à notre naissance, et dont nous avons besoin étant grands, nous est *donné* par l'éducation. (J.-J. Rouss.) Si Locke eût été attentif à ces leçons *données* dans tous les animaux par la nature, il eût soupçonné que l'homme, malgré [illegible] des idées innées. (B. de St-P.)

— *Donné en.* Les ordres du sultan furent *donnés* en secret et exécutés en silence. (Volt.)

— *Donné pour.* Les ordres furent *donnés* pour faire embarquer cinq mille hommes qui étaient sur les côtes de Suède. (Volt.) Le maréchal de l'Hospital, qui lui avait été *donné* pour le conseiller et pour le conduire, secondait par sa circonspection ces ordres timides. (Id.) Les hommes abusent des forces qui leur sont *données* pour agir et se conserver.

— *C'est un marché donné, c'est marché donné.* Cela a été vendu à très-bas prix.

— Chass. On dit d'un animal bien attaqué et promptement lancé, qu'*il est bien donné aux chiens.*

— Géom. *Quantité donnée.* V. DONNÉE. s. f. ‖ *Cercle donné de grandeur.* Celui dont le diamètre seul est donné. ‖ *Cercle donné de position.* Celui dont le centre est actuellement décrit sur un plan. ‖ *Figure donnée d'espèce.* Celle qui est indiquée par des points ; trois points peuvent indiquer un triangle ; quatre points, un carré, un trapèze ou un losange.

DONNÉE. s. f. Action de donner, ce que l'on donne.

— Signifie particulièrement, dans le langage familier, Largesse, distribution. Faire la donnée aux pauvres. Il y a donnée, il y aura donnée pour tous les indigents. Une donnée de pains, de viandes, de vêtements.

> Tout aussitôt il prend son vol
> Pour s'en aller à la *donnée*. (La Fontaine.)

— Loc. prov. *C'est une donnée.* C'est un grand marché, une excellente affaire.

DONNÉE. s. f. Aperçu, notion, probabilité. J'ai la donnée de telle chose. On n'aurait aucune *donnée* certaine pour déterminer le temps qui pourrait s'écouler depuis le premier coup de madère jusqu'au dernier verre de punch. (Brill.-Sav.)

— Renseignements. Avoir des données sûres, des données certaines sur une affaire.

— Littér. Point de vue sous lequel on envisage un sujet littéraire ; manière dont on conduit, dont on développe ce sujet. ‖ *Donnée dramatique.* Arrangement, disposition, modification du fond principal d'un drame, d'une pièce de théâtre, selon qu'un auteur juge à propos de le faire, surtout selon que le commandent les exigences de la scène.

— Philol. *Les données.* Titre d'un ouvrage d'Euclide, qui se compose de 95 théorèmes géométriques.

— Mathém. Nom par lequel on désigne certaines quantités connues qui, par voie d'analyse, conduisent à en découvrir d'autres, comprises sous la dénomination d'*inconnues*, et qui font l'objet d'une question ou d'un problème. Tout problème ne renferme en général que deux sortes de grandeurs, les *données* et les *cherchées*, les *connues* et les *inconnues*.

— Sc. et arts. Chose accordée, sans preuve immédiate de certitude, mais reconnue comme axiome pour servir de base à une démonstration.

DONNEMARIE. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Provins (Seine-et-Marne) ; 1,200 hab.

DONNER. v. a. 1re conj. (rad. *don*). Faire don, faire présent. Donner un château, une terre, une maison, un bijou, des étrennes, des livres, etc., etc. Elle avait une magnificence royale, et l'on eût dit qu'elle perdait ce qu'elle ne *donnait* pas. (Boss.) Ils *donnent* à des étrangers ce qui appartient à leurs familles. (Fléch.) Ils comptent les mots obligeants qu'on leur dit, comme ailleurs les étrennes qu'on leur *donne*. (J.-J. Rouss.) On leur arrache souvent ce qu'ils n'auraient pas voulu *donner*. (Montesq.) Voyez-moi plus souvent, et ne me *donnez* rien. (Rac.) Si l'homme riche ne *donne* pas ce qu'il est obligé de *donner*, il passe pour un fripon ; s'il ne *donne* que cela, il passe pour un avare ; s'il *donne* plus, il passe pour une dupe. (Le prince de Ligne.) Il est bien rare que ce que nous *donnons* vaille le plaisir que nous avons de le *donner*. (Massias.) Je présentai alors à Paul le petit portrait qu'il avait *donné* à Virginie au bord de la fontaine des cocotiers. (B. de St-P.) Je lui ai *donné* mes bagues et tout ce que j'avais pour faire son voyage. (Id.)

> *Donnez*, pour les rejoindre à la grande famille,
> Au jeune homme un métier, une dot à la fille. (Du)

— Absol. Donner libéralement, généreusement, cordialement. Donner avec effusion, avec délicatesse. Donner de bonne grâce, de mauvaise grâce. Donner avec regret, avec peine. Dans l'étude, c'est l'homme qui acquiert ; dans l'oraison, c'est Dieu qui *donne*. (Fléch.) Il n'appartient proprement qu'à Dieu de promettre, parce qu'il n'appartient qu'à lui de *donner*. (Id.) Il y a du plaisir de rencontrer les yeux de celui à qui l'on vient de *donner*. (La Bruy.) C'est rusticité que de *donner* de mauvaise grâce ; le plus fort et le plus pénible est de *donner* ; que coûte-t-il d'y ajouter un sourire ? (Id.) Jamais prince ne fut plus généreux, ne *donna* plus, n'accompagna ses dons de plus de grâce. (Volt.) C'est peu de *donner*, si l'on ne sait offrir. (Andr.) *Donner* est un si grand plaisir, qu'il ne faut jamais *donner* assez pour se priver de cette jouissance pendant le reste de sa vie. (Dubucq.) Il faut que celui qui *donne, donne* avec ordre, et se souvienne qu'il doit être équitable avant que d'être généreux. (***)

> Tel *donne* à pleines mains qui n'oblige personne ;
> La façon de *donner* vaut mieux que ce qu'on *donne*.
> (Corneille.)

— Dans un sens particulier, et souvent absolu, Faire l'aumône. Donner aux pauvres la plus grande partie de son revenu. Donner beaucoup. Donner considérablement. Donner en secret. L'esprit méchant et le cœur bon, voilà la meilleure espèce d'hommes ; je fais une épigramme contre un sot et je *donne* un écu à un pauvre. (Rivarol.)

> Tandis qu'en vos palais tout flatte votre envie,
> A genoux sur le seuil, j'y pleure bien souvent ;
> *Donnez* : peu me suffit ; je ne suis qu'un enfant ;
> Un petit sou me rend la vie. (Guiraud.)

— Se dit aussi de tout ce qu'on reçoit de la Divinité, au physique et au moral, en parlant des personnes et des choses. C'est Dieu qui *donne* les grandes naissances, les grands mariages, les enfants, la postérité. (Boss.) Dieu l'avait arrachée comme par miracle des mains des ennemis du roi son père, pour la *donner* à la France : don précieux, inestimable pré-

sent, si seulement la possession en eût été plus durable. (Id.) Pour la *donner* à l'Eglise, il a fallu renverser tout un grand royaume. (Id.) Elle remercie Dieu de lui avoir *donné* un cœur sensible et porté au bien. (J.-J. Rouss.) Un père n'a point de choix et ne doit point avoir de préférence dans la famille que Dieu lui *donne*. (Id.) Dieu lui *donne* des inclinations bonnes et bienfaisantes. (Mass.) Grande leçon d'humanité envers les peuples, que Dieu *donne* aujourd'hui aux princes et aux grands. (Id.)

— Dans un sens analogue en parlant de la nature. La nature, en récompense, a *donné* à ce climat rude un ciel serein, un air pur. (Volt.) La nature lui *donna* le germe de toutes les vertus. (Barth.) Ainsi la nature a *donné* aux arbres des forêts des espèces d'échelles propres à les escalader. (B. de St-P.)

— Accorder, octroyer. Donner un congé, une permission, une audience, un délai, une grâce. Donner sa voix, son vote, son suffrage. Donner gain de cause. Donner un peu de repos, quelque relâche. Donner libre choix. Donner la permission de faire. Donner la paix aux vaincus.

— Fig. Il leur *donna* son amitié, dès qu'il les eut remis dans l'ordre. (Flech.) L'appareil des éloges est donné à l'usage et à la vanité; l'admiration secrète et les louanges réelles et sincères, on ne les *donne* qu'à la vertu et à la vérité. (Mass.) Ce que l'exemple commun autorise, nous y *donnons* nos applaudissements et nos suffrages. (Id.)

— Par analogie. Donner beaucoup à son plaisir, à ses plaisirs, à ses sens. Donner trop aux sollicitations, à la faveur, etc. Dans une affaire si délicate, on crut qu'il fallait tout *donner* au conseil et ne rien laisser à la fortune. (Fléch.) Cet aveu si terrible n'est qu'un discours que vous *donnez* à l'usage. (Id.) Un prince, si exposé à tout l'univers, ne *donne* rien aux spectateurs. (Boss.) Il craignait toujours de *donner* trop à la nature. (Id.)

C'est ainsi qu'on me vit, dans mes plus jeunes ans,
Donner à tous mes sens ce qui leur pouvait plaire
(L'Ab. Testu.)

— Marier. Donner sa fille. || On dit même, *donner en mariage*.

— Causer, procurer, occasionner, faire avoir, en bonne et en mauvaise part. Donner la fièvre, le mal de tête, le rhume. Le vent qui donne de la pluie. La chaleur qui donne de l'orage. Donner du chagrin, du dépit, de l'ennui, de la jalousie, de l'aversion, de la colère. Donner du mal, de la peine, de l'embarras. Donner de l'appétit. Donner de la joie, de la satisfaction. Donner du crédit, de la réputation, de l'influence. Donner de l'exercice, de l'occupation, du travail, etc. C'est ma solitude qui m'a *donné* cette fraîcheur et cette santé parfaite. (Fén.) Il faut des vues plus élevées pour éclairer, diriger cette importante administration, et lui *donner* un heureux succès. (J.-J. Rouss.) Acheter la paix d'un ennemi, c'est lui *donner* de quoi faire la guerre. (Id.) L'intérêt et l'envie de leur plaire leur *donne* autant d'imitateurs de leurs actions, que leur autorité forme de pretendants à la grâce. (Mass.) On met entre les mains des enfants des deux sexes une multitude de livres moraux et philosophiques, qui ne leur *donnent* que de l'ennui. (B. de St-P.) Je ne vous pardonne pas l'inquiétude que vous avez *donnée* ce matin à votre mère. (Id.)

Je sens renaître en moi la gaîté, l'espérance,
Et ce doux sentiment d'une heureuse existence
Que le monde frivole où j'étais entraîné,
Et son luxe et ses arts ne m'avaient point *donné*.
(St-Lambert.)

— Inspirer, suggérer. Donner du cœur, du zèle, de l'ardeur, du courage, de la hardiesse, de l'assurance. Donner de bons sentiments, des idées généreuses, de la piété, de la dévotion, de la vertu. Donner le goût de l'étude, l'amour du bien, etc. Ici vous formez sans doute, dans votre esprit, des idées plus nobles que celles que je puis vous *donner*. (Fléch.) La vertu lui *donnait* le désir d'être utile. (Id.) La gloire *donne* ordinairement de l'orgueil. (Id.) Ce ne sont pas les années, c'est une longue préparation qui vous *donnera* de l'assurance à l'article de la mort. (Boss.)

— Laisser ou faire concevoir. Donner des espérances. Donner bonne opinion de soi. Donner mauvaise idée d'une chose. Une doctrine qui confond l'homme avec la bête, qui ne lui *donne* ni fin, ni destination, ni espérance. (Mass.)

— Présenter, offrir, au propre [illegible] en parlant des personnes et des choses. Donner quelqu'un pour guide, pour compagnon. Donner le bras, la main à une dame. Donner un siége. Donner à quelqu'un son chapeau, ses gants, son fusil, etc. Donner un dîner, une collation, un bal, une comédie, une fête, etc. Elle nous *donna* pour guide l'aîné de ses garçons, qui, après une demi-heure de marche, nous conduisit, à travers des marais, dans les bois d'Ermenonville. (B. de St-P.)

— *Donner à boire et à manger*. Signifie quelquefois Tenir auberge. Ici on donne à boire et à manger.

— Représenter, faire représenter devant le public. Donner une pièce de théâtre, une tragédie. Racine a donné *Britannicus* en 1669. Les comédiens français donnent aujourd'hui le *Malade imaginaire*.

— *Donner au public*. Publier, dans un sens analogue. Je ne *donnerai* jamais rien au public, que je ne vous consulte auparavant. (Mme de Sév.) Il se prépare à *donner* toute cette histoire au public. (D'Alemb.)

— Livrer, confier, mettre entre les mains. Donner une lettre, un paquet. Donner un dépôt, un nantissement, un gage. Donner des titres, des papiers à un homme d'affaires. Donner la garde, le soin d'une personne ou d'une chose à quelqu'un. Donner de l'argent à un domestique pour approvisionner la maison. Le roi lui *donna* toute la conduite de son fils. (Flech.)

Et tout l'or de David, s'il est vrai qu'en effet
Vous gardiez de David quelque trésor secret,
Et tout ce que des mains de cette reine avare
Vous avez pu sauver et de riche et de rare,
Donnez-le... (Racine.)

— Faire prendre une direction, une certaine forme. Donner de la pente à un terrain, de l'ampleur à une robe, dix mètres de hauteur à un mur, une forme ovale à une porte. Donner un beau poli à un métal, du lustre à une étoffe. Donner une attitude noble, aisée, naturelle, aux personnages d'un tableau.

— Communiquer, imprimer. Donner le mouvement, l'impulsion à une machine.

— Par extens., Donner la peste, la gale, la petite vérole, etc. D'ailleurs l'appétit, cette émanation du ciel, *donne* à ce repas une vivacité inconnue dans les enclos, quelque bien décorés qu'ils soient. (Brill.-Sav.)

— Fig. Donner son zèle, son ardeur. Donner sa passion pour l'étude, ses goûts, son humeur, etc.

— Fig. Avant que l'habitude du corps soit acquise, on lui *donne* celle qu'on veut sans danger. (J.-J. Rouss.) C'est le premier inconvénient des grandes villes, que les hommes y deviennent autres qu'ils ne sont, et que la société leur *donne* un être différent du leur. (Id.) La nation était fière et sensible : en lui *donnant* de trop fortes émotions, on risquait de porter trop loin ses vices et ses vertus. (Barth.) Il ne s'est presque jamais rien fait de grand dans le monde que par le génie et la fermeté d'un seul homme qui lutte contre les préjugés de la multitude, ou qui lui en *donne*. (Volt.)

— Fam. *Donner le branle à une affaire*. V. BRANLE.

— Offrir un prix. Que donnez-vous de ces marchandises? Combien en donnez-vous? Vous donnez trop peu de ce cheval. N'en auriez-vous pas *donné* une obole? (L'ab. Barth.) J'aurais *donné* en sus le premier mois de mes appointements de ce grade? (B. de St-P.)

— Diriger, appliquer. Faire une action qui agit immédiatement sur quelqu'un ou sur quelque chose. Donner un coup. Donner un soufflet. Il lui donna un terrible coup de poing. Il aurait voulu lui donner des coups de bâton, un coup d'épée. Il lui donna de sa cravache autour du visage. Donner un coup de fouet. Un maître avare menaçait son valet de lui *donner* des coups de bâton, celui-ci lui répondit : Je n'en crois rien, parce que ce serait *donner* quelque chose. (Noël.)

— Fig. Ce pieux édit *donna* le dernier coup à l'hérésie. (Boss.) || *En donner du long et du large à quelqu'un, lui en donner tout le long de l'aune*. Le battre violemment ou se moquer beaucoup de lui. || *Donner un coup de pied jusqu'à tel endroit*. Aller jusqu'à cet endroit. Il ne se dit guère qu'en parlant d'un endroit peu éloigné. Donnez un coup de pied jusque-là.

— Techn. *Donner un coup de rabot, un coup de lime, un coup de balai, un coup de peigne*, etc. Passer plus ou moins légèrement le rabot, la lime, le balai, le peigne, une ou plusieurs fois sur quelque chose, etc.

— Attribuer, supposer. Donner tort. Donner raison. Donner tout l'honneur de la victoire. Donner trop à la fortune. Donner tout au hasard. C'est en vain qu'on prétend *donner* aux choses humaines une solidité qui n'est pas dans leur nature. (J.-J. Rouss.) Les gens oisifs, toujours ennuyés d'eux-mêmes, s'efforcent de *donner* un grand prix à l'art de les amuser. (Id.) J'ai bien peur que nous n'ayons pas, à beaucoup près, les quinze lieues d'atmosphère qu'on *donnait* libéralement à notre chétif globe. (Volt.) La gloire qu'on leur a *donnée*, d'être les plus reconnaissants de tous les hommes, fait voir qu'ils étaient aussi les plus sociables. (Boss.) Son malheur lui *donne* de nouvelles lumières, mais ne lui *donne* pas de nouveaux penchants et un nouveau cœur. (Mass.)

— Dans un sens analogue. *Quel âge donnez-vous à cette personne?* On ne vous donnerait [illegible] mandait à quelqu'un combien il lui *donnait* d'années; pourquoi vous en *donnerais*-je, lui dit-il, n'en prenez-vous pas assez? (Portef. franç.)

— De même encore on dit, *Donner de l'altesse, du monseigneur, de l'excellence*, etc. *Donner du respect*, etc.

— Fournir. Donner des assurances, des gages, des sûretés, des preuves. Donner des otages. Donner une caution, un cautionnement, un répondant.

— Montrer, faire voir. Donner des marques d'amitié, de sensibilité, de reconnaissance, d'un bon cœur, d'un bon naturel. Peut-être trouverai-je occasion de lui *donner* quelque jour une légère marque de reconnaissance. (D'Alemb.) Je ne veux pas retourner en France sans vous *donner* signe de vie. (Volt.) Les Crétois *donnèrent* à Télémaque et à Mentor toutes les marques d'une amitié sincère. (Fén.) Il avait déjà *donné* des marques publiques de sa douleur. (Barth.) Le premier jour, il *donna* quelques signes d'embarras. (J.-J. Rouss.)

— *Donner à entendre, à connaître*. Faire quelques signes, dire quelques mots qui donnent lieu de comprendre ce qu'on ne veut pas dire ouvertement.

— Employer, consacrer. Donner son temps aux affaires. Un plus grand nombre *donnent* quelques moments aux arts, au commerce. (Rayn.) La terre ne refuse ses biens qu'à ceux qui refusent de lui *donner* leurs peines. (Fén.) Vous ne *donnez* au soin de votre salut que ces vieux jours qui ne sont plus propres à la vanité. (Fléch.) Ils *donnent* les dehors à la religion, et gardent le cœur pour le monde. (Id.) N'ayant pu *donner* sa vie pour Dieu, elle résolut de lui donner au moins sa liberté. (Id.)

— *Donner sa journée, sa soirée*, etc., *à quelqu'un*. La passer avec lui. Serez-vous assez aimable pour nous donner votre soirée?

— *Donner son attention à quelque chose*. Employer, fixer, concentrer son attention sur une chose. L'attention qu'on *donne* à la connaissance des règles, et la crainte qu'on a de paraître les ignorer, diminuent le feu de l'imagination. (Condill.) Je n'avais plus de larmes à répandre, ni d'attention à *donner*. (Barth.) C'est l'attention qu'on *donne* aux bagatelles qui seule en fait des objets importants. (J.-J. Rouss.)

— *Donner pour*. Exposer, sacrifier. Donner sa vie pour Dieu, pour sa patrie. Donner ses jours pour sauver ceux d'un père, d'une mère, d'un enfant. Dans ce moment de crise, je *donnerais* tout l'espoir de ma vie pour vous avoir ici durant huit jours. (J.-J. Rouss.)

— Enfanter, procréer. Sa femme lui a donné un fils. Elle lui a donné beaucoup d'enfants.

— Dans ce sens on dit aussi, *Donner le jour, la vie*.

Digne fils du héros qui t'a *donné* le jour,
Délivre l'univers d'un monstre qui t'irrite. (Racine.)

Que ma bouche, et mon cœur, et tout ce que je suis,
Rendent honneur au Dieu qui m'a *donné* la vie.
(Racine.)

— Laisser vivre. Je te pardonne ma mort, et te *donne* la vie que tu viens de m'ôter. (Portef. fr.) || Rendre à la santé. Ce docteur lui a donné la vie. || Fig. Dilater le cœur, causer une vive joie. Cette bonne nouvelle lui donna la vie. || *Donner naissance*. Causer, occasionner. Qui a donné naissance à ce bruit? Votre mauvaise humeur a donné naissance à cette querelle. Les mêmes causes qui avaient *donné* naissance aux cardinaux près des papes, produisirent les chanoines près des évêques. (Chateaub.) || *Donner la mort, le trépas*. Tuer.

Je les aimais, hélas!
Et leurs ingrats mousquets m'ont *donné* le trépas.
(F. Belly.)

— Fig. Causer une douleur poignante. Ne lui dites pas cela; vous lui donneriez la mort.

— Produire, susciter. En parlant des personnes. C'est l'émulation qui *donne* aux empires des citoyens illustres, des ministres sages et laborieux, de vaillants généraux, des auteurs célèbres, des princes dignes des louanges de la postérité. (Mass.) C'est vous seuls qui *donnez* à la terre des poëtes lascifs, des auteurs pernicieux, des écrivains profanes. (Id.) L'incrédule croit que le hasard seul lui a *donné* des pères. (Id.)

— Rapporter, en parlant des productions de la terre, etc. Ces arbres donnent beaucoup d'ombre. Cette porte donne du froid. Cet arbre donne beaucoup de fruits. La terre, ainsi rafraîchie et humectée, *donnait* sans cesse de nouvelles fleurs. (J.-J. Rouss.)

— Absol. Les blés ont plus donné cette année que l'année dernière. Les vignes ont-elles donné cette année? Combien les pommiers ont donné?

— Dans un sens analogue. *La vente a bien* ou *mal donné*. La vente a été considérable; ou il n'y a pas eu de débit.

— De même encore, on dit : Cette fontaine donne continuellement de l'eau. Cette source donne de l'eau à toute la ville.

— Prescrire, dicter, imposer. Donner des lois à une nation. Numa donna plusieurs lois utiles. Lycurgue donna des lois aux Spartiates. Donner une décision. Les juges ont donné une sentence, un arrêt. Donner des ordres. Jusqu'à lui, il ne devait point s'élever en tout Israël un prophète semblable à Moïse, à qui Dieu parlât face à face, et qui *donnât* des lois à son peuple. (Boss.) Les juges s'assembleront tous [illegible] *donné* un arrêt. [illegible] *donne* des ordres ou qu'il en reçoive. (J.-J. Rouss.) Sois chef de ma cuisine et *donnes-y* des lois. (Berch.)

— Par analogie. Donner un roi, un chef, un maître; donner pour roi, pour chef, pour maître, etc. Grand Dieu! quel fléau pour la terre! quel présent faites-vous aux hommes dans votre colère, en leur *donnant* un tel maître! (Mass.)

— Jurispr. *Donner assignation*. Assigner par un exploit à comparaître devant un juge. || Par extens., Marquer, indiquer un certain lieu où l'on doit se trouver avec une personne.

— Fig. *Donner jour à une affaire*. Faire naître l'idée, l'occasion d'une affaire; faciliter une entreprise.

— *Donner parole, donner sa parole*. Engager sa foi. Seigneur, vous le savez, j'ai *donné* ma parole. (Rac.) || *Donner des paroles*. Amuser, leurrer par des paroles.

— *Donner la main*. Présenter la main à quelqu'un. || *Donner sa main*. Prendre pour époux. || *Donner les mains*. Acquiescer à une chose.

— *Donner à deviner*. Proposer quelque chose à deviner, ou défier de deviner. || On dit de même, *Je vous le donne en vingt, je vous le donne en cent, en mille*, etc.

— Administrer. Donner les sacrements de l'Église. Donner le baptême, l'eucharistie, la confirmation, l'extrême-onction.

— Particulièrement, en parlant d'un malade, Donner des remèdes. Donner une douche, un bain, une potion, un bouillon.

— Mettre. Donner une digue au torrent. Donner des bornes à son ambition. Donner un frein à ses passions. Ne se fit-elle pas une religion de *donner* un frein à sa langue? (Fléch.) Quelle fut sa constance dans ces jours d'aveuglement et de faiblesse, et combien *donna*-t-il de formes à sa fidélité et à sa prudence! (Id.)

— Infliger. Donner un châtiment. Donner la question. Donner la bastonnade. Donner une punition.

N'avez-vous jamais vu *donner* la question?
— Hé! monsieur, peut-on voir souffrir des malheureux?
— Bon! cela fait toujours passer une heure ou deux.
(Racine.)

— Fournir matière à, occasion, sujet de. Donner à courir, à travailler. Donner à croire, à penser, à suggérer, à rire, à parler, à discourir. Se prend toujours en mauvaise part, surtout dans les deux dernières acceptions.

— Fig. *Donner bien de l'exercice*. Susciter des embarras, des affaires. Je crains que vos ennemis ne vous donnent bien de l'exercice. || *Donner à entendre*. Insinuer, faire comprendre. Donner à entendre à quelqu'un qu'il ferait bien de se retirer. || *Donner des larmes, des pleurs à quelqu'un, au malheur de quelqu'un*, etc. Donner des marques d'attachement, de compassion, etc., pour quelqu'un, en versant des pleurs. Donner des larmes à un ami. Donner bien des larmes à la perte d'un père. Voilà ce que nous avons à lui *donner* : des pleurs, des cris inutiles. (Boss.)

— Garantir, faire prendre, faire passer pour. Je vous le donne pour un honnête homme. Je vous la donne pour la plus méchante femme du quartier. Achetez cette montre, je vous la donne pour excellente. Il me l'a donné pour le premier fripon du monde. Entre dire de mauvaises choses, ou en dire de bonnes que tout le monde sait et les *donner* pour nouvelles, je n'ai pas à choisir. (J.-J. Rouss.) Ils *donnent* leurs rêveries pour des inspirations. (Boss.) Nous nous faisons à nous-mêmes l'apologie de nos vices; l'illusion peut-elle se dissiper lorsque tout ce qui nous environne nous les *donne* pour des vertus? (Mass.) Toute notre attention est de nous *donner* pour ce que nous ne sommes pas. (Id.)

— Livrer. Donner un combat, une bataille, un assaut. David ne *donna* jamais un plus beau combat. (Boss.) De tous les combats que *donna* le grand Condé, ce fut celui où il prodigua le plus sa vie et celle de ses soldats. (Volt.) La nuit même, les Français et les Saxons *donnèrent* l'assaut. (Id.)

— *Donner la chasse aux ennemis*. Les poursuivre. || On dit aussi dans le même sens, *Donner chasse, donner la chasse à un vaisseau*.

— Imaginer, inventer. Les uns ne voulaient pas de Dieu; les autres nous en *donnaient* un de leur façon, spectateur indolent des choses humaines. (Mass.)

— En termes de supposition. Donnez-lui. Donnez-moi. Qu'il me donne. *Donnez*-moi un royaume tout composé de véritables chrétiens : quelle paix! quelle félicité! quelle image du ciel sur la terre! (Mass.) *Donnez*-moi des David et des Pharaon amis du peuple de Dieu, et ils pourront avoir des Nathan et des Joseph pour leurs ministres. (Id.)

— *Donner*, opposé à Oter, ravir. Voyons ce qu'une mort soudaine lui a ravi; voyons ce qu'une sainte mort lui a *donné*. (Mass.) Ce grand Dieu enseigne les rois en leur *donnant* et en leur ôtant leur puissance. (Id.) La Providence se servit d'elle pour *donner* aux uns l'envie de leur perfection, pour ôter aux autres les prétextes de leur négligence. (Fléch.)

— *Donner*, opposé à Rendre. De là vient que le solitaire ou la vierge consacrée à Jésus-Christ rendent au monde un cœur qu'ils n'avaient jamais bien *donné* à Dieu. (Mass.)

— *Donner comme*. Elle voit paraître ce que [illegible] comme l'image de sa tendresse : une poule devenue mère, empressée autour de ses petits. (Boss.)

— *Donner en*. Les dieux leur ont *donné* en partage la valeur dans les combats, la prudence dans les conseils. (Fén.) L'Espagne lui voulut *donner* le Luxembourg en pleine souveraineté. (Boss.)

— Art culin. *Donner le feu trop chaud, trop ardent à la viande*. La faire rôtir à trop grand feu. || On dit dans le même sens, *Donner le four trop chaud à de la pâtisserie, à du pain*.

— Jeux. *Donner beau*. Donner lieu à celui contre qui l'on joue, à la paume ou au billard de faire un beau coup.

— Fig. et fam. Se dit aussi de toutes les occasions qu'on donne à quelqu'un de faire facilement quelque chose.

— *Donner les cartes*, et absol., *Donner*. Distribuer les cartes aux joueurs.

— *La donner belle. La donner bonne*, sous-entendu *la plaisanterie*. En faire accroire. Vous nous la donnez belle!

Entre les deux oiseaux il arriva querelle,
Et Raton de prendre parti.
Cet inconnu, dit-il, nous la vient donner *belle*,
D'insulter ainsi notre ami! (La Fontaine.)

. . . Vous nous la *donnez* bonne;
J'ai six cousins, moi, que je vous abandonne. (Volt.)

— Véner. *Donner les chiens*. Lâcher les chiens, la meute, après la bête. || On dit dans le même sens, *Donner le cerf aux chiens*.

— Prov. *On ne donne rien pour rien*. || *A donner donner, a vendre vendre*. Quand on donne il ne faut point faire acheter ce qu'on donne, et quand on vend il n'est point question d'user de libéralité. || *Qui donne tôt, donne deux fois*. Donner promptement, c'est ajouter au prix d'une grâce, d'un service que l'on vous demande.

— DONNER. v. n. Frapper, heurter, toucher.

— *Donner à*. Donner au but, en tirant à la cible.

— *Donner contre*. Donner contre un écueil, contre un banc de sable, contre un rocher, contre un mur. Je tombai, et mon visage alla *donner* contre le pied d'une table qui me fit saigner. (J.-J. Rouss.)

— *Donner dans*. Tomber dans. Donner dans un piége, dans une embuscade. || Se jeter au milieu de. Donner dans une flotte, dans un carré d'infanterie.

— Fig. Se laisser prendre à. Donner dans le panneau. Donner dedans.

— Se livrer passionnément à. Donner dans le luxe, dans la prodigalité, dans le libertinage. *Donner* témérairement dans des projets insensés. (Boss.) *Donner* dans tous les excès et les crimes des nations. (Mass.) || En bonne part, Donner dans la musique, dans la peinture, dans les lettres, dans la philosophie, dans les mathématiques, etc.

— Fig. *Donner dans le sens de quelqu'un*. Être de son avis. || *Donner dans le galimatias*. Devenir inintelligible.

— Concentrer, exercer son action sur, avoir prise sur, en parlant de certaines choses. Le vent donne dans les voiles. Le soleil donne dans les yeux.

— *Donner de*. Donner d'estoc et de taille. Donner du pied dans le derrière de quelqu'un. Donner de la tête par terre en tombant.

— *Donner du nez en terre*. Donner la face contre terre.

— Fig. Échouer dans une entreprise. Il a voulu épouser cette jeune personne, mais il a donné du nez en terre.

— Fig. et fam. *Ne savoir où donner de la tête*. Ne savoir que devenir, quel parti prendre pour se tirer d'affaire. || *Le vin donne dans la tête*. Il porte à la tête, il entête.

— Fig. et pop. *Donner de cul et de tête*. Employer toutes ses forces, tous ses moyens.

— Prov. et fig. *C'est vouloir donner de la tête contre les murs*. C'est tenter une entreprise où il est impossible de réussir.

— Fig. *Donner à*. Mettre du prix, attacher de l'importance à quelque chose. Les Anglais (dans leurs tragédies) *donnent* beaucoup plus à l'action que nous; ils parlent plus aux yeux; les Français *donnent* plus à l'élégance, à l'harmonie, au charme des vers. (Volt.)

— *Donner sur*. Avoir la vue sur. Cette maison donne sur la rue. Mes fenêtres donnent sur le jardin. Mon balcon donne sur le boulevard. Vos fenêtres *donnent* donc à présent sur le Palais Royal; j'aimerais mieux qu'elles *donnassent* sur la prairie et sur la petite rivière que je vois de mon lit. (Volt.)

— *Donner sur les doigts à quelqu'un*. V. DOIGTS. || *Donner sur les oreilles à quelqu'un*, Le maltraiter, le battre. Je vous donnerai sur les oreilles. Il veut vous donner sur les oreilles. || *Donner sur un plat, sur un mets*. Y revenir plusieurs fois. Il donna sur le poisson comme il avait fait sur la volaille.

— Art milit. Prendre une part active à un combat, s'engager au feu, aller à la charge contre l'ennemi. Faire donner l'infanterie, la cavalerie, la grosse cavalerie. La garde impériale n'a pas donné.

— Mar. *Donner dans un port, dans une rade*. Y entrer. || *Donner à la côte*. S'y jeter.

— Chir. et absol. Suppurer, rejeter des matières purulentes. Cette plaie, ce vésicatoire donne, ne donne pas, etc.

[illegible] se donner à quelqu'un. Ces peuples se donnèrent aux Romains. Mon opinion est qu'il faut se prêter à autrui, et ne se *donner* qu'à soi-même. (Montaigne.) Les Écossais, à qui il se *donne*, le livrent aux parlementaires anglais. (Boss.)

— S'attacher, se dévouer. Une fois qu'il s'est *donné*, c'est pour toujours. (Fléch.) Jules Mazarin s'était *donné* à la France. (Boss.) *Donnez-vous* à vos peuples, à qui vous vous devez. (Mass.)

— En parlant des choses inanimées. Comme un fleuve majestueux et bienfaisant qui se *donne* à tout le monde. (Boss.)

— Dans un sens mystique. *Se donner à Dieu*. Fatigués du monde, ils se *donnent* à Jésus-Christ. (Fléch.) Elle se *donne* en proie à l'amour divin. (Boss.)

— De même, on dit que *Dieu s'est donné aux hommes*. Dans l'Eucharistie, Jésus-Christ se *donne* non plus en général à la nature humaine, mais à chaque fidèle en particulier. (Boss.)

— Se procurer, s'acquérir. Pierre profita de ces circonstances pour aguerrir ses troupes, et se *donner*, s'il pouvait, l'empire de la mer Noire. (Volt.) Il pourra se *donner* la considération que doit avoir un homme bien allié. (Id.) Je vais donc me *donner* le plaisir de répondre, article par article, à votre charmante lettre. (Id.) Il faut savoir se *donner* des heures d'une solitude effective. (Boss.)

— Fam. *Se donner quelque chose*. L'acheter. Je veux me donner un manteau pour cet hiver. Je veux, ce soir, me donner le spectacle. Je vous conseille de vous donner une pendule.

— S'attribuer, prendre. Il se donne l'honneur de ce succès. Se donner la gloire d'une chose qu'on n'a pas faite. Ces airs mystérieux qu'on se *donne*, ou pour couvrir son ambition, ou pour relever son crédit. (Fléch.) Ne se *donne*-t-elle pas une jeunesse empruntée? (Mass.)

— Fig. et fam. *Se donner les gants d'une chose*. S'en attribuer l'honneur. Il se donne les gants de cette réussite.

— S'imposer, se prescrire. Les grenouilles voulurent se donner un roi. Vous croyiez n'avoir élu qu'un chef, et vous vous êtes donné un despote. Les êtres particuliers intelligents ne suivent pas constamment leurs lois primitives, et celles mêmes qu'ils se *donnent*, ils ne les suivent pas toujours. (Montesq.)

— En parlant d'une femme. Accorder les dernières faveurs. Elle s'est donnée à lui. Cette infortunée s'est donnée au plus lâche des hommes.

— *Se donner au cœur joie, s'en donner. S'en donner à cœur joie, s'en donner tout son soûl*. Se livrer à quelque plaisir, à quelque jouissance, sans modération, sans retenue. J'espère que vous vous en êtes donné au cœur joie. Il s'en est donné à cœur joie. Nous nous en donnâmes à cœur joie. Oh! comme nous nous en sommes donné!

Dieu sait, je pense,
Comme ils s'en *donneraient*. (Dessaue.)

— Se livrer. La bataille d'Austerlitz se donna le 2 décembre 1805. Cette bataille fut la première qui se *donna*. (Volt.)

— Fig. *Se donner la main*. Être d'intelligence, agir de concert. Ces deux filous se donnent la main. Toute l'année n'est qu'un heureux hymen du printemps et de l'automne, qui semblent se *donner* la main. (Fén.)

— *Se donner pour*. Se faire passer pour. Il se donne pour un homme courageux, et Dieu sait ce qu'il en est. Vous vous donnez pour un honnête homme, et cependant vous n'êtes rien moins que tel. Il se donne pour un homme de qualité. Tous les Gascons se donnent pour riches. Vous vous *donnez* pour une âme forte et au-dessus des faiblesses vulgaires, et vous allez vous exposer aux bassesses les plus humiliantes. (Mass.)

— *Se donner l'air gai, l'air triste*, etc. Affecter, prendre un air gai, triste, etc.

— *Se donner des airs*. Faire l'important, affecter des manières au-dessus de son état. Voyez donc comme il se donne des airs! Se donner des airs de grandeur. Je me sers d'un secrétaire; je me *donne* des airs d'intendant. (Volt.)

— Pop. *Se donner de l'air*. S'enfuir.

— Prov., fig. et pop. *Se donner des talons dans le derrière*. Donner de grandes marques de joie. Il fallait voir comme il se donnait des talons dans le derrière. || Il signifie aussi, Vivre en toute liberté. Dites donc, vous vous donnez joliment des talons dans le derrière.

— Syn. comp. DONNER. PRÉSENTER. OFFRIR. V. OFFRIR.

DONNER. s. m. La manière, l'action de donner. Comme le *donner* est de qualité ambitieuse et de prérogative, aussi est l'accepter qualité de soumission. (Montaigne.)

DONNEUR, EUSE. s. (rad. *donner*). Celui, celle qui donne. Je ne refuse pas d'être le preneur, afin qu'il soit le *donneur*. (Ablanc.) On fait tort à ce grand et tout puissant *donneur* de refuser son don, l'annuler et le défigurer. (Montaigne.) Vous êtes un *donneur* insupportable. (J.-J. Rouss.)

— *Donneur de*. Donneur d'eau bénite, d'eau bénite de cour. Les exclamations des *donneurs* perpétuels de louanges paraissent fades aux yeux de bon goût. (Bell.) Ils ne se souciaient point qu'on les remarquât dans la foule [illegible] latiurs, les conseillers d'État allaient être réduits au modeste rôle de *donneurs* d'avis. (Cormen.)

Médecins au lion viennent de toutes parts,
De tous côtés lui vient des *donneurs* de recettes.
(La Font.)

— Comm. *Donneur d'ordre, donneur d'aval*. Celui qui passe son ordre, qui met son aval au dos d'une lettre de change.

— Comm. mar. *Donneur à la grosse*. Celui qui fait un contrat ou une obligation par écrit, pour assurer le corps ou les marchandises d'un vaisseau.

DONNEZAN. Géogr. Petit pays de France, compris aujourd'hui dans le départ. de l'Ariége et qui faisait jadis partie du grand gouvernement de Foix. Henri IV le réunit à la couronne.

DONNOLE. s. f. Mamm. Petit mammifère carnassier, du genre des martes, et dont les fourreurs français font quelquefois usage.

DONON. Géogr. Une des principales montagnes des Vosges, qui sépare la Lorraine de l'Alsace.

DON QUICHOTTE. s. m. Héros d'un roman espagnol de Michel Cervantes; type de la chevalerie errante.

— Par extension et ironiquement. Défenseur, protecteur, champion des dames.

— Fig. et par analogie. Celui qui se fait le défenseur outré d'une cause, d'une erreur, d'un parti, etc. Avec un bon cœur, un esprit juste, une âme ardente, on se fait le *Don Quichotte* du genre humain. (***)

DON-QUICHOTTISME. s. m. Manie ridicule qui ressemble à celle dont était possédé Don Quichotte. Voilà du don-quichottisme tout pur.

DONT. pron. relat. invar. des 2 g. et des 2 nomb. (On le trouve écrit *d'ond* et *d'ont* dans les anciens auteurs; il vient de l'ital *donde*, formé du lat. *de unde*, d'où). Il se dit des personnes et des choses, et s'emploie pour De qui, de quoi, duquel, de laquelle, desquels, desquelles.

— *Dont* pour *duquel*. Ce qui m'intéresse, moi et tous mes semblables, c'est que chacun sache qu'il existe un arbitre du sort des humains, *dont* nous sommes tous les enfants. (J.-J. Rouss.) Une âme insensible est un clavier sans touches, *dont* on chercherait en vain à tirer des sons. (La Bruy.) Un plaisir *dont* on est assuré de se repentir ne peut jamais être tranquille. (Mme de la Vall.) L'homme, *dont* l'estomac et les intestins ne sont pas d'une très-grande capacité relativement au volume de son corps, ne pourrait pas vivre d'herbe seule. (Buff.)

L'esprit est un flambeau *dont* la douce lumière
Ne doit point offusquer les regards qu'il éclaire.
(Destouches.)

Il faut plaindre le sort du prince infortuné,
Dont le cœur endurci n'a jamais pardonné. (Crév.)

— Pour *de laquelle*. Quiconque arrache une branche du fanatisme fait une plaie à l'arbre, *dont* il se sent jusque dans ses racines. (Volt.) Témoignez à M. de Bonnac ma reconnaissance pour l'amitié *dont* il vous honore. (Rac.) L'ennui est une maladie *dont* le travail est le remède. (Lévis.) Le doute est une mer agitée *dont* la religion est l'unique port. (Id.) Les Japonais supportent avec une constance admirable toutes les incommodités de la vie, *dont* ils ne font pas grand cas. (Buff.) La vie de l'avare est une comédie *dont* on n'applaudit que la scène qui la termine. (S. Dubay.)

O fortune, ô grandeur, *dont* l'amorce flatteuse
Surprend, touche, éblouit une âme ambitieuse! (Corn.)

— Pour *desquels*. Les imbéciles, *dont* l'âme est sans action, rêvent comme les autres hommes. (Buff.)

. . . Fuir n'est un déshonneur
Que pour ceux *dont* on peut soupçonner la valeur.
(Crébillon.)

. . . Il est des maux *dont* une loi sévère
Nous impose en naissant le fardeau nécessaire.
(La Harpe.)

Arrière ceux *dont* la bouche
Souffle le chaud et le froid. (La Font.)

— Pour *desquelles*. C'est une pédanterie insupportable et un soin des plus superflus de s'attacher à corriger dans les enfants toutes ces petites fautes contre l'usage *dont* ils ne manquent jamais de se corriger d'eux-mêmes avec le temps. (J.-J. Rouss.) Il n'y a pas de contradiction *dont* les hommes ne soient capables. (Vauven.) On attribue à la cigogne des vertus morales *dont* l'image est toujours respectable; la tempérance, la fidélité conjugale, la piété filiale et paternelle. (Buff.) Les personnes *dont* les oreilles sont inégales ou insensibles se trompent souvent sur le côté d'où vient le son. (Id.)

. . . Il est des blessures
Dont un cœur généreux peut rarement guérir. (Volt.)

— Se place toujours avant le verbe et l'adjectif auquel il sert de complément. J'approuve la manière *dont* vous distribuez votre temps et vos études. (Rac.) Les sujets d'Aceste, animés par l'exemple et par les ordres de Mentor, eurent une vigueur *dont* ils ne se croyaient point capables. (Fén.) Vous ne connaissiez pas la personne *dont* il s'agissait. (Rac.) Le sénat attachait à Rome des rois *dont* elle avait peu à craindre. (Montesq.) Il prévoyait l'avenir par [illegible] bles. (Fén.)

— Peut s'employer quelquefois pour Au moyen duquel, avec lequel, etc.; mais cet emploi est plus particulier à la poésie. Les six pattes armées de griffes avec lesquelles le papillon résiste aux vents dans le repos, la trompe roulée *dont* il pompe sa nourriture... (Buff.)

Je ne m'étonne plus de cette violence
Dont il contraint Auguste à garder sa puissance. (Corn.)

Et leurs livres, un dé, du fil et des aiguilles,
Dont elles travaillaient au trousseau de leurs filles.
(Moissan.)

Il a la voix perçante et rude,
Sur la tête un morceau de chair,
Une sorte de bras *dont* il s'élève en l'air,
Comme pour prendre sa volée. (La Fontaine.)

Quel pouvoir a brisé l'éternelle barrière
Dont le ciel sépara l'enfer et la lumière? (Volt.)

Je nourris dans son cœur la semence féconde
Des vertus *dont* il doit sanctifier le monde. (Rac.)

— Avec les verbes *descendre, sortir*, etc., on emploie *dont*, lorsqu'on veut exprimer l'action morale d'être issu. L'hymen vous lie encore aux dieux *dont* vous sortez. (Rac.) Du sang *dont* vous sortez rappelez la mémoire. (Id.) Sans respect des aïeux *dont* elle est descendue. (Boil.)

Misérable! et je vis! et je soutiens la vue
De ce sacré soleil *dont* je suis descendue! (Racine.)

Le corps, né de la poudre, à la poudre est rendu;
L'esprit retourne au ciel, *dont* il est descendu. (L. Rac.)

|| On emploie *d'où* toutes les fois qu'il s'agit d'une action physique de sortie, de départ, d'éloignement. Comment avez vous pu entrer dans cette île d'*où* vous sortez? (Fén.) V. OU. L'emploi de *dont* est donc vicieux dans les phrases suivantes: Rentre dans le néant *dont* je t'ai fait sortir. (Rac.) Les alliés de Rome, indignés et honteux tout à la fois de reconnaître pour maîtresse une ville *dont* la liberté paraissait être bannie pour toujours, commencèrent à secouer un joug qu'ils ne portaient qu'avec peine. (G.-Duv.) C'est *d'où* qu'il faut ici.

— On doit employer *duquel, de laquelle, desquels*, etc., toutes les fois que le pronom relatif est précédé d'un substantif qui le sépare de celui avec lequel il est en relation. En disant: Telles sont les calamités de ce peuple *dont*....., on ne sait si *dont* se rapporte à peuple ou à *calamités*; il y a équivoque, et c'est ce qu'on doit éviter avec soin. Il faut dire Telles sont les calamités de ce peuple desquelles.....

— Peut être séparé de son antécédent, toutes les fois qu'il n'en résulte pas un sens louche ou équivoque. Un prince nous poursuit, *dont* le fatal génie... (J.-B. Rouss.) Cette construction est cependant réprouvée par tous les grammairiens.

— Après *c'est de*, on emploie toujours *que* et non *dont*. Ce n'est pas de vous que je me plains. C'est de lui que je veux parler. C'est de moi seul qu'il s'agit. Les phrases suivantes sont donc vicieuses. Ce n'est pas de ces sortes de respects *dont* je vous parle. (Mol.)

Malgré les pleurs amers dont j'arrose ces lieux,
Ce n'est que du tyran *dont* je me plains aux dieux.
(Crébillon.)

— Corneille a dit elliptiquement, *Voilà dont*, pour, *Voilà ce dont*. Cette ellipse n'est pas permise.

Je parle seulement de ce qu'a vu le roi,
Seigneur, et qui voudra parle à sa conscience.
Voilà *dont* le feu roi me promit récompense.

DONTE. s. f. Techn. Le corps du luth, du théorbe, etc., qui est fait d'éclisses, taillées et pliées en côtes de melon, et collées sur le tasseau.

DONTFON. s. m. Erpét. Sorte de caméléon que les nègres regardent comme un animal de mauvais augure.

DONTOSTÉMON. s. m. (ét. gr., ὀδούς, dent; στήμων, filament). Bot. Genre de crucifères, renfermant des herbes de la Sibérie à fleurs blanches ou d'un pourpre pâle.

DONVILLE. s. m. Bot. Espèce de poirier.

DONZELLE. s. f. (corrupt. de *demoiselle*). Terme burlesque ou de mépris qui se dit d'une fille ou d'une femme d'une moralité fort équivoque. C'est une donzelle. Il a quitté sa donzelle. C'est l'humeur de la donzelle. Beroalde fait le dénombrement des beaux-esprits qui soupiraient pour la *donzelle*. (Gon.)

— Autrefois, ce mot a eu une signification plus relevée.

— Bot. Genre de plantes fondé sur un petit arbre épineux des environs de Buénos-Ayres.

— Ichthyol. Espèce de poisson qui ressemble à l'anguille.

DONZENAC. Géogr. Ch.-l. de cant., arrond. de Brives (Corrèze); 3,350 hab.

DONZIOIS. (pr. *don-zi-oué*). Géogr. Pays de France, au nord du Nivernais, entre la Loire et l'Yonne; ch.-l. Donzy.

DONZIOIS, OISE. adj. et s. Habitant de Donzy. || Qui appartient à cette ville ou à ses habitants.

DONZY. Géogr. Ch.-l. de cant., arrond. de Cosne (Nièvre); 3,600 hab. Forges, hauts-fourneaux.

DOODIE. s. f. Bot. Genre de fougères polypodiacées, qui comprend plusieurs espèces, toutes de la Nouvelle Hollande et de l'Océanie.

DOPATRION. s. m. Bot. Genre de scrofulariacées, contenant quelques plantes herbacées à fleurs bleues, indigènes de l'Inde.

[illegible] d'or d'Italie, dont la valeur varie selon les villes où elle a cours.

DOR. Abréviation du mot *dorique* ou *dorien*.

DOR (Mont-). Géogr. V. MONT-D'OR.

DORADE. s. f. Ichthyol. Nom vulgaire du cyprin doré, importé en France, où il fait l'ornement de nos bassins, à cause de l'éclat et de la variété de ses couleurs.

— Astron. Constellation composée de vingt-neuf étoiles et située au pôle austral de l'écliptique, au-dessus du Navire, entre le Chevalet du peintre, la Réticule rhomboïde et le grand Nuage.

— Navig. Nom donné à des bateaux à vapeur qui font le service de la navigation sur la Seine.

DORADILLE. s. f. Bot. Nom vulgaire des fougères du genre asplénion.

DORAGE. s. m. Techn. Action de couvrir

d'une belle etoffe un chapeau commun, pour le faire paraître plus fin à l'extérieur.

— Art culin. Couche légère de jaune d'œuf dont on enduit la croûte de la pâtisserie.

DORALIS. s. m. (rad. gr. δόρυ, lance). Entom. Genre d'hémiptères qui a pour type le doralis du pin, qui se trouve aux environs de Nice.

DORAS. s. m. Ichthyo.. Nom d'une espèce de poisson du genre silure.

DORASOME. s. m. (ét. gr., δορά, peau; σῶμα, corps). Entom. Genre de coléoptères tetramères qui a pour type le dorasome couvert, originaire de la Cafrerie.

DORAT (Jean). Poète français du XVIe siècle, surnommé le *Pindare françois*; il s'acquit tant de réputation, que Charles IX créa exprès pour lui une charge de poète royal. Il mourut à Paris en 1588, âgé de 80 ans. || DORAT (Claude-Joseph). Poète français, né à Paris en 1734, mort en 1780; reussit dans la poesie légère.

DORAT (Le). Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Bellac (Haute-Vienne); 2,250 hab.

DORATANTHÈRE. s. f. (ét. gr., δοράτιον, petite lance; ἀνθηρά, anthère). Bot. Genre de scrofularées, constitué sur une plante annuelle et ramifiée de la Sénégambie.

DORCACÉPHALE. s. m. (ét. gr., δορκάς, chevreuil; κεφαλή, tête). Entom. Genre de coléoptères longicornes, qui a pour espèce principale le dorcacéphale éraillé du Mexique.

DORCACÈRE. s. m. (ét. gr., δορκάς, chevreuil; κέρας, antenne). Entom. Genre de coléoptères longicornes, qui a pour type le cérambyx barbu, du Brésil.

DORCADION. s. m. (du gr. δορκάδιον, jeune daim). Entom. Genre de coléoptères longicornes, qui a pour type le dorcadion couleur de suie, commun dans les prairies d'Europe.

DORCAS. s. m. (du gr. δορκάς, chevreuil). Mamm. Nom spécifique de l'antilope gazelle.

DORCASCHÈME. s. m. (pr. *dor-kass-kè-me*; ét. gr., δορκάς, chevreuil; σχῆμα, forme). Entom. Genre de coléoptères longicornes, dont les espèces sont originaires des États Unis.

DORCASOME. s. m. (ét. gr., δορκάς, chevreuil; σῶμα, corps). Entom. Genre de coléoptères longicornes, qui a pour type le cérambyx de l'hièble, joli insecte bleu du Cap.

DORCATOME. s. m. (ét. gr., δορκάς, chevreuil; τομή, portion). Entom. Genre de coléoptères pentamères voisin des vrillettes, et qui a pour type le dorcatome de Dresde.

DORCE. s. m. (du gr. δορκάς, chèvre sauvage). Entom. Genre de coléoptères lamellicornes, qui a pour type le lucane parallélipipède, commun dans toute l'Europe.

DORDOGNE. Géogr. Rivière de France, formée de deux ruisseaux (la *Dore* et la *Dogne*), joint la Garonne au Bec d'Ambès, après un cours de 430 kilom.

DORDOGNE (Départ. de la). (en lat. *Dordonia*, *Duranonia*; du celt. *dor*, *dur*, eau, rivière; *don*, *annien*, profonde). Département de France, formé du Périgord et d'une partie de l'Agénois, de l'Angoumois et du Limousin; 487,550 hab.; ch.-l. Périgueux. Fer, plomb, manganèse, houille, marbre, etc., eaux minérales, grains, châtaignes, truffes renommées, forges, tanneries, etc. Se divise en 5 arrond., 47 cant., et 583 comm.; dépend de la 20e div. milit. et de la Cour royale de Bordeaux; ressort au diocèse de Périgueux.

DORDRECHT. (du celt. *dor*, rivière; *trecht*, *drecht*, ville; ville baignée des eaux de plusieurs rivières.) Géogr. Belle et riche ville de la Hollande méridionale; 20,000 hab. || Hist. *Synode de Dordrecht*. Synode national, convoqué en 1618, et dans lequel les arminiens furent condamnés et excommuniés par les sociniens et les calvinistes, leurs adversaires. V. ARMINIEN. || *Union de Dordrecht*. Assemblée qui se tint à Dordrecht en 1572, et dans laquelle les provinces de *Hollande*, de *Zélande*, de *Frise* et d'*Utrecht*, se déclarèrent indépendantes et nommèrent le prince d'Orange *stathouder*.

DORE. Géogr. Nom commun à deux rivières de France, l'une qui se jette dans l'Allier; l'autre qui sort du mont Dore, se joint à la Dogne pour former la Dordogne.

DORÉ, ÉE. part. pass. du v. Dorer. S'emploie adjectiv. Couvert d'or. Clous dorés. Argent doré. Ceinture dorée. Tapisserie de cuir doré. Des lambris dorés. Leurs cabanes attiraient en foule les plaisirs purs qui fuient les [illegible] *dorés* qu'un écolier va prendre les airs du monde; mais le sage en apprend les mystères dans la chaumière du pauvre. (J.-J. Rouss.)

— Techn. *Vermeil doré*. Vaisselle d'argent dore. Un service de vermeil doré.

— Qui a la couleur de l'or. La partie latérale du cheiloliptère maurice est *dorée*. (Lacép.) Dans quelques-unes de ces mines, les lits horizontaux étaient comme *dorés* du soufre qu'elles contiennent. (Buff.)

— Par extens. Jaune ou tirant sur le jaune. Moissons dorées. Les fruits dorés de l'automne. Ainsi placé, le chasseur sert avec un plaisir tranquille les petits pains à croûte *dorée*. (Brill.-Sav.) Aux riantes prairies, aux moissons *dorées*, à l'abondance des fruits, à la grâce et aux parfums des fleuves, les autels de la reconnaissance. (A.-Martin.) Le soleil sur les monts cuit la grappe *dorée*. (Del.)

Pour vous, aux espaliers, aux rameaux de la treille,
Pend la grappe *dorée* et la pomme vermeille. (DELILLE.)

— Se dit aussi des objets auxquels les rayons du soleil donnent une couleur d'or. Il semble que le soleil repose éternellement sur les angles *dorés* de ses crêtes. (Maréch. Suchet.)

— Fig. En parlant des cheveux blonds. Une chevelure dorée. Des cheveux dorés.

Dès que Téthys chassait Phébus aux crins *dorés*,
Tourets entraient en jeu, fuseaux étaient tirés.
(LA FONTAINE.)

— Art culin. *Soupe dorée*, *potage doré*. Soupe, potage qui a une couleur jaune, qu'on dore avec du safran. || Dans un sens analogue, Pâte dorée. Pâtisserie dorée. Rôti doré.

— Fig. et poét. Par des fers *dorés* se laisser enchaîner. (Corn.)

— Pris pour Heureux.

Faveur inespérée,
Même au siècle *doré* de Saturne et de Rhée. (COLLETET.)

— Fig. *Mots dorés*. Paroles flatteuses.

Des mots *dorés* usez toujours;
Mots *dorés* font tout en amours. (LA FONT.)

— Loc. prov. *Avoir la langue dorée*. Tenir des discours séduisants.

— Prov. *Bonne renommée vaut mieux que ceinture dorée*. V. CEINTURE. || *Il est doré comme un calice*. Se dit d'une personne qui a des habits chargés de galon ou de broderie d'or. Ce suisse est doré comme un calice.

— Hist. *Chevaliers dorés*. En Angleterre, Gentilshommes qui ont reçu l'ordre de chevalerie, et aux pieds desquels on attache des éperons dorés.

— Hist. mod. *Jeunesse dorée* ou *troupe dorée*. Milice irrégulière composée de jeunes gens de la classe riche et moyenne, qui, à l'instigation de Fréron, se forma dans Paris, vers la fin de 1794, pour soutenir les thermidoriens.

— Philol. *Vers dorés*. Vers sentencieux attribués à Pythagore. Il y a aussi les épîtres dorées de Guévare. Le livre doré de Marc-Aurèle. La légende dorée des saints. La légende dorée de Jacques de Voragine.

— Véner. *Fumées dorées*. Fumées de cerf qui sont jaunes.

DORÉ. s. m. Techn. Syn. de Dorure. Le doré d'une glace. Le doré d'un chandelier. Le doré d'une pendule.

DORÉ DE SOUFRE. s. m. Bot. Espèce d'agaric d'un roux doré en dessus, d'un jaune soufre en dessous, et qui croît aux environs de Paris.

DORÉAS. s. m. (pr. *do-ré-ass*). Comm. Mousseline ou toile de coton bleu-blanc, qu'on apporte des Indes orientales, et particulièrement du Bengale.

DORÈME. s. f. (du gr. δώρημα, présent). Bot. Genre de la famille des apiacées, formé pour des herbes bisannuelles indigènes de la Perse, et possédant des vertus médicales.

DOR-ÉMUL. s. m. Comm. Mousseline à fleurs que les Anglais apportent des Indes orientales.

DORÉNAVANT. adv. (par contract. de *d'ores en avant*, de cette heure, de ce moment en avant). Désormais, à l'avenir. Au lieu de déplorer la mort des autres, *dorénavant* je veux apprendre de vous à rendre la mienne sainte. (Boss.) Des Limousins fort simples demandaient à un pape qu'il leur accordât *dorénavant* deux récoltes de blé pour chaque année. Volontiers, à condition que *dorénavant* vous ferez durer votre année vingt-quatre mois. (Sall.)

Ainsi *dorénavant*, qu'on me blâme ou me loue,
Qu'on dise quelque chose, ou qu'on ne dise rien,
J'en veux faire à ma tête. (LA FONT.)

— Il se place indistinctement avant ou après le verbe. Dorénavant je serai plus exact. Je serai plus exact dorénavant.

DORER. v. a. 1re conj. (du lat. barb., *deaurare*, pour *aurare*, même signif.; rad. *aurum*, or). Enduire d'or moulu, couvrir de feuilles d'or. Dorer de la vaisselle. Dorer un calice. Dorer à plein or. Dorer des plafonds. On dore les métaux, le bois, le papier, etc.

— Techn. *Dorer sur bois*. Appliquer de l'or en feuille et en quarteron sur des morceaux de sculpture, comme cadres pour tableaux, pieds de table, etc. || En termes de tireurs d'or, c'est appliquer plusieurs couches d'or en feuilles sur un lingot d'argent. || *Dorer sur tranche*. C'est appliquer de l'or sur la tranche d'un [illegible]

— Fig. Ils ne craignent point le sarcasme que les grands *dorent* d'un clinquant de politesse. (L'abbé Feraud.) J'ai toujours dit du bien de Jeannin, et ne lui en ai jamais fait; en quoi il diffère de plusieurs de mes sujets que je *dore* pour couvrir leurs malices. (Henri IV.)

— Fig. et par extens. Donner une couleur jaune. Les épis qui *dorent* nos guérêts. (J.-B. Rouss.)

— Rendre plus doux, plus supportable, embellir.

Que j'aime à voir le bon Horace
Dorant sa médiocrité. (Rossé.)

— Fig. et poét. Couvrir de reflets dorés, en parlant du soleil, de la lumière. Le soleil se levait déjà et *dorait* le sommet des montagnes. (Fén.) Une lumière pure, s'étendant de l'orient au couchant, *dore* successivement les hémisphères de ce globe. (Buff.)

Du soleil, les rayons naissants
Dorent déjà la cime des montagnes.
(L. TOUR-LAMONTAGNE.)

— *Dorer de*.

J'appris à distinguer sur le céleste azur
Ces globes dont Newton mesura la carrière,
Et que l'astre du jour *dore* de sa lumière.
(St-LAMBERT.)

— Prov. *Dorer la pilule*. Adoucir par de belles paroles l'amertume d'un refus, d'un ordre, d'une proposition désagréable. Consoler d'une disgrâce, d'un refus, en l'accompagnant de promesses ou de paroles bienveillantes. Il s'entendait à *dorer* la pilule, cet ami-là. (De Guerle.)

— Art culin. et pâtiss. *Dorer un pâté, un gâteau*, etc. Mettre une couche de jaunes d'œufs délayés sur un pâté, sur un gâteau, etc., avant de le mettre au four, afin qu'il prenne en cuisant une belle couleur jaune.

— Mar. *Dorer un vaisseau*. L'enduire de suif à l'extérieur.

— SE DORER. v. pron. Être doré. Ces métaux ne se dorent pas facilement. || Prendre une teinte jaune. Les moissons se dorent. Ces blés commencent à se dorer. Déjà le ciel se dorait des premiers rayons du soleil.

DOREUR, EUSE. s. m. (rad. *dorer*). Celui, celle qui dore. Doreur sur bois, sur métaux, sur cuir, sur plâtre, sur carton, sur papier, etc.

— Techn. *Doreur argenteur*. Celui qui dore, qui argente, et même qui bronze toutes sortes d'ouvrages.

DORIA. Famille génoise dont l'illustration remonte aux premiers temps de la république de Gênes. || DORIA (André). Le restaurateur de la liberté génoise, et l'un des plus célèbres capitaines de son siècle. Né en 1468, mort en 1560.

DORIDE. Géogr. anc. Petit territoire, berceau des Doriens, dans l'Asie Mineure. On l'appelait aussi *Tetrapole*.

DORIDIE. s. f. (du gr. δορίς, couteau). Conchyl. Genre de mollusques gastéropodes, dont les espèces nagent renversées le plus souvent à la surface de l'eau, lorsqu'elle est tranquille.

DORIEN, ENNE. adj. et s. (du gr. Δώριος, même signif., formé de Δωρίς, Doride). Habitant de la Doride. || Qui appartient à la Doride ou à ses habitants. Les usages doriens. Les mœurs doriennes. Pindare se lève, il détache la lyre *dorienne* suspendue au mur de la salle des festins. (B. de L.)

— DORIEN OU DORIQUE. adj. et s. m. Philol. Un des quatre principaux dialectes, qui, avec la langue vulgaire ou commune des anciens Hellènes, se retrouve dans les œuvres de l'antiquité grecque. Ce dialecte fut d'abord la manière de parler ou le patois particulier aux Grecs établis aux environs du Parnasse, et passa ensuite aux Lacédémoniens et aux habitants d'Argos; il [illegible] moins mélodieux que l'éolien et surtout q[illegible]n, le plus doux et le plus pur des qu[illegible] alectes.

— Mus. anc. Un [illegible] trois plus anciens modes de la musique des Grecs, ainsi nommé parce qu'il avait été d'abord en usage chez les Doriens, et le plus grave ou le plus bas de ceux qu'on a depuis appelés authentiques.

DORIMÈNE. s. m. Hort. Œillet panaché, pourpre, sur un fond blanc.

DORINE. s. f. Bot. Genre de saxifragées, renfermant des plantes herbacées annuelles à fleurs jaunes, sans corolle, qui croissent dans l'Europe, l'Asie médiane, le Népaul, etc.

DORIPPE. s. m. Conchyl. Genre de décapodes, qui a pour type une dorippe qui se trouve dans la Méditerranée et l'Adriatique.

DORIPPIEN, ENNE. adj. Conchyl. Qui ressemble à un dorippe. || DORIPPIENS. s. m. pl. Tribu de crustacés qui a pour type le genre dorippe.

DORIPPITE. adj. des 2 g. Crust. V. DORIPPIEN.

DORIQUE. adj. des 2 g. Hist. Qui vient des Doriens, qui appartient aux Doriens. Ordre dorique. Dialecte dorique, etc.

— DORIQUE. s. m. Archit. Ordre d'architecture dont le caractère spécial est d'exprimer la force et la solidité, et qui se distingue principalement des autres ordres par l'absence de toute base, la colonne posant sur le soubassement général, sans tore, sans socle et sans filet. Le dorique, longtemps attribué aux Grecs, paraît être imité des Égyptiens; les deux derniers hypogées de Beni-Hassan, qui remontent [illegible] offrent le véritable type du vieux dorique grec. Un dorique règne dans tous les dehors. (La Bruy.)

— Philol. V. DORIEN.

DORIS. s. f. Conchyl. Genre de mollusques gastéropodes, dont les espèces, ordinairement parées d'une couleur très-agréable, vivent presque immobiles sous les pierres, dans la vase, entre les racines des plantes marines.

DORISMÈNE. s. f. Hort. Anémone qui a ses grandes fleurs incarnates mêlées de blanc, et la peluche rougeâtre.

DORITIS. s. m. (surnom de *Vénus*). Entom. Genre de lépidoptères diurnes, qui a pour type le doritis apollon, bel insecte des environs de Smyrne.

DORLOT, OTTE. s. Se lit dans Rabelais pour signifier Mignard. || Se dit encore dans l'ouest de la France pour Enfant gâté.

DORLOTÉ, ÉE. part. pass. du v. Dorloter. S'empl. adjectiv. Traité délicatement. Enfant dorloté. Petite fille dorlotée. Comme j'aime à être *dorlotée*, je ne suis pas fâchée que vous me plaigniez. (Mme de Sév.)

DORLOTER. v. a. 1re conj. (ét., V. DORLOT). Traiter avec trop de délicatesse, avec des soins complaisants. Dorloter un enfant. Fam. Qui me *dorlotera* et me viendra frotter, lorsque je serai vieux. (Mol.)

— Fig.

Un enfant qu'on a *dorloté*
Doit aux parents qui l'ont gâté
Moins qu'au pédant qui le régente. (VITALIS.)

Dorlotant une longue barbe,
Dont le parfum est de rhubarbe,
De coloquinte et d'opium (FOURQUEVAUX.)

— SE DORLOTER. v. pr. Se délicater, chercher ses aises. Jamais femmelette ne se *dorlota* avec autant de soin que le maréchal de Richelieu, quoique personne ne fût plus brave et ne s'exposât plus intrépidement que lui à la tête des armées. (Merc. de Fr.)

DORLOTINE. s. f. Sorte de dormeuse assez longue pour s'y coucher entièrement.

DORMANS. Géogr. Ch.-l. de cant., arrond. d'Epernay (Marne); 2,350 hab. Commerce en vins.

DORMANS (Jean de). Cardinal, chancelier et garde des sceaux sous les rois Jean et Charles V.

DORMANT. part. prés. du v. Dormir. Qui dort. Il est invariable. On voit des gens veillant la nuit et dormant le jour. Je connais des personnes dormant d'un sommeil si profond, que le bruit de la foudre ne les réveille pas. La belle au bois *dormant*. (Perrault.) Vous m'êtes, en *dormant*, un peu triste apparu. (La Font.) Les chiens jappent souvent en *dormant*. (Buff.)

Mais de ce souvenir mon âme possédée
A deux fois, en *dormant*, revu la même idée. (RACINE.)

— Fig. et prov. *Le bien lui vient en dormant*. Le bien lui arrive au moment où il y pense le moins.

DORMANT, ANTE. adj. (rad. *dormir*). Plongé dans le sommeil. Nous disons que chez l'homme éveillé il y a percussion de tout l'organe, et chez l'homme *dormant* il n'y a qu'ébranlement de la partie qui avoisine le cerveau. (Brill.-Sav.)

J'ai vu la beauté même et les grâces *dormantes*,
Un doux ressouvenir de cent choses charmantes
(LA FONTAINE.)

Allez donc de ce pas, par de saints hurlements,
Vous-mêmes appeler les chanoines *dormants*. (BOIL.)

Un lutin que l'enfer a vomi sur la terre
Pour faire aux gens *dormants* une éternelle guerre
(REGNARD.)

— Fig. Qui ne coule pas. Le saule aime une eau vive et l'aune une eau *dormante*. (Delille.) Les uns roulaient leurs eaux claires avec rapidité, d'autres avaient une eau paisible et *dormante*. (Fen.) Les bons historiens fuient comme une eau *dormante* et mer morte, des narrations calmes, pour regagner les séditions, les guerres, où ils savent que nous les appelons. (Montaig.)

Il voit sous son pouvoir et les ruisseaux limpides,
Et les marais *dormants*, et les fleuves rapides (DEL.)

O toi qui sur les bords qu'une eau *dormante* mouille,
Vis combattre autrefois le rat et la grenouille. (IDEM.)

Tantôt son bras actif, desséchant les marais,
De leurs *dormantes* eaux délivre les guérets. (DEL.)

— Blas. *Animal dormant*. Celui qui est placé dans l'attitude du sommeil.

— Constr. *Pont dormant*. Pont qui ne se lève point, par opposition au pont-levis.

— Mar. *Manœuvres dormantes*. Les manœuvres d'un navire qui ne sont jamais dérangées, telles que les haubans.

— Pêch. *Lignes dormantes*. Celles qu'on laisse tendues au bord de l'eau, et qu'on visite de temps en temps pour voir si le poisson y a mordu.

— Tech. *Châssis dormant*, *verre dormant*. Châssis, verre qui ne s'ouvre point. || *Pêne dormant*. Pêne qu'on ne peut ouvrir ni fermer qu'avec la clé.

DORMANT. s. m. Techn. Tout ouvrage de menuiserie et de serrurerie qui n'est point mobile. || Frises ou châssis de bois attachés dans la feuillure au haut d'une porte carrée ou cintrée, et qui sert de battements aux vantaux. Poser, sceller un dormant. || Panneau de fer formé d'enroulements, rinceaux, etc., qu'on place au-dessus d'une porte pour donner du jour. || Châssis fixe et immobile dans lequel [illegible] Un dormant de croisée.

— Verr. Les barreaux de fer établis à demeure dans les fourneaux, pour supporter le charbon.

— Écon. dom. Espèce de plateau décoré et garni de cristaux, de fruits, etc., qu'on place sur la table au commencement du repas, et qui y reste jusqu'à la fin.

— Mar. Nom donné à tous les cordages placés à demeure.

DORMANTS (Les Sept). Hist. Sept frères qui, fuyant la persécution, furent murés, par ordre de Dèce, dans une caverne, où on les retrouva endormis sous Théodose le Jeune. Les musulmans se sont emparés de la légende des Sept Dormants, et il y est fait souvent allusion dans les Mille et une Nuits.

DORMEUR, EUSE. s. Celui, celle qui

dort, qui aime à dormir, qui dort beaucoup. C'est un grand dormeur. Il faut réveiller ce dormeur. Les vieillards et les gens stupides sont dormeurs. Tout arbre n'est pas destiné à donner de l'ombre aux *dormeurs*, mais il l'est à porter des fruits, qui d'abord doivent le reproduire, et ensuite nourrir des animaux. (B. de St-P.)

> . . . Pinuce, au même instant,
> Voit le *dormeur*, poursuit le stratagème. (La Bérr.)

— Prov. *Jamais dormeur ne fait bon guet.*

DORMEUR. s. m. Ichthyol. Nom vulgaire d'une espèce du genre éléotis.

DORMEUSE. s. f. Sorte de voiture de voyage, dans laquelle on place un lit pour s'y coucher, et y dormir à son aise. || Sorte de fauteuil ou de chaise longue où l'on peut s'étendre pour se reposer, pour dormir.

DORMILLEUSE. s. f. (pr. *dor-mi-ieu-ze*). Ichthyol. Nom vulgaire de la torpille.

DORMILON ou **MONOTIGRE.** s. m. Mamm. Espèce de singe du Mexique.

DORMI. part. pass. du v. Dormir. Il est invariable. On dit : Toutes les heures que vous avez *dormi*, je les ai passées à écrire. Ici *que* est pour *durant lesquelles*. Toutes les années durant lesquelles vous avez *dormi*, etc.

DORMIR. v. n. 2e conj. (du lat. *dormire*). *Je dors, tu dors, il dort; nous dormons, vous dormez, ils dorment. Je dormais. Je dormis. Je dormirai. Dors. Que je dorme. Que je dormisse. Dormant. Dormi.* Reposer, être dans le sommeil. Dormir d'un profond sommeil. Dormir le jour, la nuit, nuit et jour. Dormir sur un lit, sur un canapé, dans un fauteuil. Avoir envie de dormir. Faire semblant de dormir. Quelle main assez adroite ou assez heureuse pourrait le faire *dormir* comme il veut *dormir*? (La Bruy.) On reposait la nuit, on *dormait* tout le jour. (Boil.) Peut-on si bien prêcher qu'il ne *dorme* au sermon? (Id.) Les Tartares, accoutumés à *dormir* en plein champ, devaient avoir l'avantage sur un peuple élevé dans une vie moins dure. (Volt.) Tandis que tout *dormait* encore, nous ne pûmes tromper votre vigilante amitié. (J.-J. Rouss.) Quand on n'a pas de maître, on peut *dormir* tranquille. (Ancelot.) Le cheval *dort* beaucoup moins que l'homme. (Buff.) Je passai donc la nuit sans *dormir*, et sans même être assoupi un seul instant. (Brill.-Sav.) Ici nous nous trouvons aux dernières limites de l'humanité : car l'homme qui *dort* n'est déjà plus l'homme social; la loi le protége encore, mais ne lui commande plus. (Id.) Quoiqu'il y ait quelques hommes tellement organisés qu'on peut presque dire qu'ils ne *dorment* pas, cependant il est de vérité générale que le besoin de *dormir* est aussi impérieux que la faim et la soif. (Id.)

> Guillot, le vrai Guillot, étendu sur l'herbette,
> *Dormait* alors profondément;
> Son chien *dormait* aussi, comme aussi sa musette;
> La plupart des brebis *dormaient* pareillement.
> (La Fontaine.)

— Prov. *Dormir en lièvre.* Dormir les yeux ouverts.

> Cette crainte maudite
> M'empêche de *dormir*, sinon les yeux ouverts (La Font.)

— *Dormir d'un profond somme, d'un léger somme.* Être plongé dans un sommeil plus ou moins profond.

> Tu *dors* d'un profond somme, et ton cœur sans alarmes
> Ne sait pas qu'on bâtit l'instrument de tes larmes.
> (Rousseau.)

— Fam. *Dormir de bon somme, d'un bon somme.* Dormir d'un sommeil doux et tranquille. Certes, je n'ai jamais *dormi* d'un si bon somme. (Rac.) || *Dormir comme une marmotte*, ou *comme un sabot.* Dormir longtemps et profondément.

— Par exagération. *Dormir debout, tout debout.* Éprouver le besoin du sommeil au point de s'assoupir, même sans être couché ou assis.

— *Dormir la grasse matinée.* Se lever bien tard.

— Fig. *Dormir sur les deux oreilles, sur l'une et l'autre oreille.* Être dans une grande sécurité, croire n'avoir rien à craindre.

— Fig. Agir négligemment; laisser perdre ses droits faute d'agir. Tu dors, Brutus, tu dors! || N'avoir point de cours, en parlant de l'eau. Cette eau dort, paraît dormir. La Seine forme, en cet endroit, un enfoncement où l'eau dort. Il fait beau pêcher où l'eau dort. || Loc. prov. *Il n'y a pire eau que l'eau qui dort.* Il n'y a pas de gens plus dangereux que ceux qui cachent leurs mauvais desseins sous de fausses apparences de douceur, ou sous un air sombre, taciturne, mélancolique. || *Cet* ce qui regarde ses intérêts, et il épie et saisit toutes les occasions qui peuvent lui être favorables.

— Fig. *Dormir en repos.* Vivre tranquille, sans aucune inquiétude. Cette vérité est un oreiller sur lequel ont peut *dormir* en repos. (Volt.) Au fond de mon cœur, j'ai un petit brin d'espérance; je ne sais d'où il vient ni où il va, et même il n'est pas assez grand pour que je puisse *dormir* en repos. (Mme de Sév.)

— *Laisser dormir un ouvrage.* Le garder pendant quelque temps pour le juger plus sainement quand l'imagination sera refroidie. || *Laisser dormir une affaire.* Ne pas la poursuivre immédiatement, ou l'abandonner entièrement.

— *Conte à dormir debout.* Conte puéril ou ennuyeux. J'aime mieux le Tasse et les contes à *dormir* debout de l'Arioste. (Volt.)

— *Dormir sur une affaire, dormir dessus, là-dessus.* Réfléchir avant de prendre un parti. || Dans un sens analogue, *Dormir sur sa colère.*

— Poésie. Les poëtes font dormir les êtres inanimés. Le feu qui semble éteint, souvent *dort* sous la cendre. (Corn.) Les guerriers amollis laissent *dormir* leurs lances. (Delille.) Tout *dort*, et les vents, et l'armée et Neptune. (Rac.)

> Nos crimes dans les mains du monarque suprême
> Ne laissent pas *dormir* les foudres courroucés. (Dorsss.)

— Fig. et par extens. en parlant du sommeil de la mort. Les uns et les autres *dormiront* ensemble dans la même poussière. (Id.) La tombe où *dormira* ma dépouille fragile. (Doigny.) Terre natale où *dorment* mes aïeux. (Campenon.) Ils *dorment* tous les trois du sommeil éternel. (B. Lormian.) Joconde voulut les envoyer *dormir* dans l'autre monde. (La Font.) Heureux ceux qui *dorment* dans la paix du Seigneur! (Évangile.)

> . . . . Dans ces mêmes sillons
> Où *dorment* les débris de tant de bataillons. (Delille.)
> Près de cette onde claire, et sous le chêne épais,
> Dans son asile étroit ton aïeul *dort* en paix. (B.-Lorm.)

— Bossuet, imitant un passage de l'Évangile, a pris Dormir dans le sens actif. *Dormez* votre sommeil, grands de la terre. On dit aussi, dans le langage familier, *Dormir un bon somme.*

— Fig. et prov. *Il ne faut pas reveiller le chat qui dort.* Il ne faut pas réveiller la haine d'un ennemi qui nous laisse tranquille. Il ne faut pas renouveler une méchante affaire qui paraît assoupie || *Qui dort dîne.* V. DINER.

— Anc. cout. *Un patronage laïque dort, quand le seigneur est hérétique.* Le seigneur ne peut alors exercer son droit, qu'il ne perd pas, mais qui est suspendu.

— Anc. usage. *Laisser dormir noblesse.* Se disait lorsqu'un gentilhomme, voulant se livrer, déclarait, pour ne point perdre sa noblesse, qu'on n'entendait faire le commerce que durant un certain temps.

> Ils ont laissé *dormir* leur gloire héréditaire
> Et, par philosophie, ont labouré la terre. (Colard.)

— Jeux. Les enfants disent que *leur toupie, leur sabot dort*, lorsque la toupie, le sabot tourne si vite que le mouvement est imperceptible.

— Mar. *Laisser dormir l'horloge.* Oublier de la retourner.

— Style bibl. *Dormir avec une femme.* Avoir commerce avec elle.

— Prov. *Qui dort grosse matinée, trotte toute la journée.* || *Qui dort jusqu'au soleil levant, vit en misère jusqu'au couchant.* || *Trop dormir cause mal vêtir.*

DORMIR. s. m. Action de celui qui dort. Perdre le dormir. Cela l'occupe tellement, qu'il en perd le dormir. Le *dormir* nous dérobe presque la moitié de la vie. (M. Scud.) Pendant le *dormir*, l'homme n'est point distingué des bêtes. (Nic.) Le vrai *dormir* ne fut fait que pour eux. (La Font.)

> Le financier se plaignait
> Que les soins de la Providence
> N'eussent pas au marché fait vendre le *dormir*,
> Comme le manger et le boire. (La Font.)

— En ce sens, *le dormir* ne prend point la marque du pluriel, et ne se lie jamais aux adjectifs. Ce serait donc une faute de dire, *Les dormirs; un grand, un bon dormir.*

DORMITIF, IVE. adj. (du lat. *dormitivus*, même significat., dérivé de *dormire*, dormir). Médec. Qui fait dormir, qui assoupit. Remède dormitif. Vous prendrez, ce soir, une potion dormitive.

— subst. Prendre un dormitif. Le docteur lui a ordonné un dormitif. Le pavot est le dormitif le plus ordinaire. || On dit mieux *soporatif* ou *soporifère.*

> Bons *dormitifs* en or comme en argent
> Aux douagnes et bonne sentinelle. (La Fontaine.)

DORMITION. s. f. (pr. *dor-mi-ci-on*; du lat. *dormitio*, sommeil, dérivé de *dormire*, dormir). Hist. relig. Mot par lequel on désigne, dans le langage chrétien, la mort de la sainte Vierge, qui ne fut, selon la tradition, qu'un sommeil de trois jours après lesquels elle fut enlevée aux cieux.

DORNE. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Decize (Nièvre); 1,050 hab.

DOROIR. s. m. (rad. *dorer*). Pâtiss. et art culin. Petite brosse dont les pâtissiers et les cuisiniers se servent pour dorer la pâte.

Métrol. Ancienne mesure grecque qui valait à peu près un tiers de notre mètre.

DORONIC. s. m. Bot. Genre de composées, renfermant des plantes herbacées, vivaces, d'un port élégant, à larges et belles fleurs jaunes, qui se trouvent sur les montagnes élevées, et dont la racine, fortement aromatique, possède la propriété de ranimer les forces vitales.

DOROPHAGE. s. m. (ét. gr., δῶρον, présent; φάγω, je mange, je dévore). Celui qui vit de présents. Mot de Rabelais, pour peindre l'avidité des gens de justice de son temps.

DOROSE. s. m. (du gr. δορός, outre, sac de cuir). Entom. Genre de diptères, ne renfermant que trois espèces.

DOROTHÉE (Sainte). (ét. gr., δῶρον, présent; θεός, Dieu). Vierge et martyre, 311. On célèbre sa fête le 6 février. || DOROTHÉE (Saint). Évêque de Tyr, martyrisé en 362. || DOROTHÉE. Chambellan de l'empereur Dioclétien, souffrit le martyre au commencement de la persécution, 303 C'est de ce Dorothée que parle M. de Chateaubriand dans les *Martyrs.*

— Entom. Une des variétés de l'ognon vierge.

DORPAT Géogr. Ville importante du gouvernement russe de Livonie; chef-lieu universitaire; 0,000 hab.

DORQUE. s. m. Mamm. Espèce de cétacé du genre marsouin.

DORSAL, ALE. adj (du lat. *dorsum*, dos). Anat. qui appartient au dos. Muscles dorsaux. Vertèbres dorsales.

— *Partie dorsale du pied, de la main.* Se dit de la situation ou du rapport des parties molles qui recouvrent le dos du pied et de la main.

— *Région dorsale.* V. VERTÈBRE, RÉGION.

— subst. *Le grand dorsal.* Muscle situé à la partie postérieure, inférieure et latérale du tronc.

— Médec. *Consomption* ou *phthisie dorsale.* Dépérissement causé par des évacuations excessives de sperme.

— Bot. et zool Épithète qui désigne constamment une partie insérée sur le dos d'un animal ou sur le revers d'un organe végétal. Arête dorsale. Nageoire dorsale.

DORSALÉ, ÉE. adj. Zool. Dont le dos offre quelque particularité remarquable. || DORSALÉES s. f. pl. Familles d'annélides.

DORSCH. s. m. Ichthyol. Un des noms vulgaires d'une petite espèce de morue qui habite les côtes de la mer Baltique.

DORSÉ, ÉE. adj. Zool. Dont le corps est coloré autrement que le reste du corps.

DORSET. (ét. celt., *dweir*, homme; *setta*, habitant). Géogr. Comté maritime surnommé le *Jardin de l'Angleterre*; ch.-l. Dorchester; 150,000 hab.

DORSET (Comtes et ducs de). Famille historique d'Angleterre. || ROBERT DORSET. Savant et orateur distingué, mort en 1609. || RICHARD DORSET. Né à Londres en 1589, fut l'époux de la célèbre Anne Clifford, comtesse de Dorset, de Pembroke et du Montgommery.

DORSIBRANCHE. adj. des 2 g. (du lat. *dorsum*, dos. et du gr. βράγχια, branchie). Zool. Qui porte des branchies sur le dos. || DORSIBRANCHES. s. m. pl. Entom. Ordre établi parmi les annélides.

DORSIFÈRE ou **DORSIGÈRE.** adj. des 2 g. (ét lat., *dorsum*, dos; *fero* ou *gero*, je porte). Hist. nat. Qui porte quelque chose au dos ou sur le dos. || *Feuilles dorsifères.* Celles qui portent sur le dos les parties de la fructification.

DORSIPARE. adj. des 2 g. (ét. lat., *dorsum*, dos; *pario*, j'engendre). Zool. Dont les petits se développent dans la peau du dos de la mère. || DORSIPARES. s. m. pl. Erpét. Famille des pipas dans les batraciens, par allusion à la gestation dorsale de ces animaux.

DORSO-ACROMIEN. adj. m. Anat Qui appartient au dos et à l'acromion. Muscle dorso-acromien.

— subst. Le dorso-acromien.

DORSO COSTAL. adj. et s. m. (pr. *dor-so-koss tal*). Anat. Qui appartient au dos et aux côtes. Muscle dorso-costal. Le dorso-costal.

DORSO HUMÉRAL. adj. et s. m. Anat. Qui appartient au dos et à l'humérus. Muscle dorso-huméral Le dorso-huméral.

DORSOLON. s. m. (du lat. *dorsum*, dos). Entom. Pièce située entre le collier et l'écusson qui donne insertion aux organes du vol.

DORSO-OCCIPITAL. adj. et s. m. Vétér. Muscle étendu des apophyses trachéliennes et épineuses des premières vertèbres du dos à la protubérance occipitale.

DORSO SCAPULAIRE. adj. et s. m. Anat. Qui appartient au dos et à l'omoplate ou scapulum. Muscle dorso scapulaire. Le dorso-scapulaire.

DORSO-SUS-ACROMIEN. adj. et s. m. Anat. Qui s'étend du dos à la face supérieure de l'apophyse acromion. Muscle dorso-sus-acromien. Le dorso-sus-acromien

DORSO TRACHÉLIEN. adj. et s. m. Anat. Qui appartient au dos et aux apophyses transverses ou trachéliennes des vertèbres du cou. Muscle dorso-trachélien. Le dorso trachélien. Se dit du muscle splénius du cou, qui s'étend des apophyses épineuses de quelques vertèbres premières vertèbres du cou.

DORSTÈNE ou **DORSTENIE.** s. f. (nom propre). Bot. Genre de moracées renfermant des plantes acaules ou subcaulescentes propres à l'Amérique où on les emploie contre la morsure des serpents, et cultivées dans les serres en Europe.

DORSUAIRE. s. f. Ichthyol. Poisson observé sur les côtes de Madagascar, et dont on a fait un genre dans la division des abdominaux.

DORTHÉSIE. s. f. (du nom de l'abbé d'Orthez). Entom. Genre d'hémiptères, ayant pour type la dorthésie characias, qui se trouve dans le midi de la France et même aux environs de Paris, sur les orties, le groseillier, le géranium, etc.

DORTMANNE. s. f. (nom propre). Bot. Genre de campanulacées, renfermant des plantes remarquables par leurs feuilles biloculaires.

DORTOIR. s. m. (du lat. *dormitum*, supin de *dormire*, dormir). Dans les communautés religieuses, lieu où sont les cellules et où l'on couche. C'est là qu'en un *dortoir* elle (la mollesse) fait son séjour. (Boil.)

— Dans les colléges et les pensions, grande salle qui contient plusieurs lits. Un beau dortoir. Voilà un dortoir bien propre, bien tenu. Ce collége est renommé pour ses beaux dortoirs. Les dortoirs sont toujours mieux placés au second ou au troisième étage. Coucher au dortoir. Visiter un dortoir. Faire l'inspection du dortoir. Dans les pensions, un surveillant doit toujours coucher au dortoir.

DORURE. s. f. (rad. *dorer*). Techn. Action de dorer; opération chimique au moyen de laquelle on couvre d'or une surface pour lui donner le brillant ou le mat que l'objet exige. L'or mince appliqué sur la surface de l'objet. Bonne dorure Dorure bien nette. Solide et belle dorure. Il est entre beaucoup d'or dans toutes ces dorures. Art de la dorure. Dorure à l'huile Dorure au feu Dorure au froid. Dorure en détrempe Dorure sur bois, sur bronze, sur cuir, sur carton, etc

— Fig. La politesse est une *dorure* qui trop souvent ne recouvre qu'un vil métal. (Dub.)

— Art culin. et pâtiss. Préparation de jaunes d'œufs pour dorer les pâtes. || Couleur jaune donnée à l'aide de cette préparation

— Comm. *Marchand de dorures.* Celui qui fait le commerce des matières d'or et d'argent, ou dorées et argentées.

— Manuf Matières d'or ou d'argent propres à être employées dans les étoffes riches, soit en tissu, soit en broderie.

DORVIGNY. Auteur et acteur comique, né en 1734, mort en 1812, a composé pour les théâtres du second ordre un grand nombre de pièces, dont quelques unes eurent de la vogue.

DORYANTHE s. m. (ét gr., δόρυ, lance; ἄνθησις, floraison). Bot. Genre d'amaryllidacées formé pour une belle plante ligneuse, originaire de la Nouvelle-Hollande, et dont les fleurs assez nombreuses, sont grandes et d'un pourpre sombre.

DORYASPIS. s. m. (ét. gr., δόρυ, lance; ἀσπίς, écusson). Entom. Genre de coléoptères tétramères, qui a pour type le doriaspe argenté, petit insecte du Sénégal.

DORYCÈRE. s. m. (ét. gr., δόρυ, lance, pique; κέρας, corne). Entom. Genre de diptères qui a pour type le dorycère des gazons, commun en France, particulièrement sur les fleurs de thamne vulgaire.

DORYCNION. s. m. (du gr. δορύκνιον, nom d'une plante vénéneuse chez les Grecs). Bot. Genre de papilionacées, établi pour des herbes ou des sous-arbrisseaux à feuilles trifoliées, à fleurs en ombelles, indigènes du midi de l'Europe, etc. Il paraît que les anciens empoisonnaient avec le suc de cette plante le fer de leurs lances.

DORYCNIOPSIS. s. m. (ét. gr., δορύκνιον, ὄψις, aspect Bot. Genre de papilionacées, ayant pour type l'anthyllis de Gérard, herbe vivace à fleurs roses qui croît dans la région méditerranéenne.

DORYCTE. s. m. (rad. gr. δόρυ, lance). Entom. Genre d'hyménoptères qui a pour type le brocon oblitéré, commun en France et en Belgique

DORYDION. s. m. (du gr. δόρυ, lance). Entom. Genre d'hémiptères, ayant pour type le dorydion douteux.

DORYLE. s. m (du gr. δόρυ, lance). Entom. Genre de coléoptères qui a pour type le doryle xanthope. || Genre d'hyménoptères qui a pour type le doryle du Cap, où on rencontre cet insecte dans le sable ou sous les pierres.

DORYLITE. adj. des 2 g. Entom. Qui ressemble à un doryle. || DORYLITES. s. m. pl. Groupe de la famille des mutiliens, qui a pour type le genre doryle.

DORYNOTE. s. m (ét. gr., δόρυ, lance; νῶτος, dos). Entom. Genre de coléoptères qui a pour type la cassede bidentée, indigène du Brésil.

DORYPHORE. s. m. (ét. gr., δόρυ, lance; φορός, porteur). Anc. art milit. Nom que les Grecs du Bas Empire donnaient aux soldats de la garde impériale, qui étaient armés d'une demi-pique.

— s. f. Entom. Genre de coléoptères renfer- gineuses d'Amérique, et dont la poitrine est armée d'une longue pointe dirigée en avant.

— Bot. Genre de monimiacées, dont le type et unique espèce, l'athérosperme, est un assez grand arbre de la Nouvelle-Hollande.

— Erpét. Genre d'iguaniens, établi pour une saurien de la Guiane et du Brésil.

DORYPLEURE. s. m. (ét. gr., δόρυ, pique; πλευρά, côté). Entom. Genre d'hémiptères ayant pour type le pentatome bubale, qui se trouve à Cayenne

DORYSCÈLE. s. m. (ét. gr., δόρυ, pique; σκέλος, cuisse). Entom. Genre de coléoptères pentamères, fondé sur la cétoine à éperon, de Madagascar.

DORYSTÈTHE. s. m. (ét. gr., δόρυ, lance; στῆθος, poitrine). Entom. Genre de coléoptères pentamères, qui a pour espèce principale le

dorystèthe rufipenne de Cayenne. || Genre de coléoptères qui a pour type le dorystèthe des montagnes.

DORYTOME. s. m. (ét. gr., δόρυ, lance, pour trompe ; τομός, coupant). Entom. Genre de coléoptères qui vivent dans les deux continents, sous les écorces des saules, des trembles.

DOS. s. m. (du bas lat. *dossum* pour *dorsum*). Anat. La partie postérieure du corps des vertébrés, qui commence à la base du cou et s'étend jusqu'au bassin ou jusqu'à l'endroit où naissent les membres postérieurs, là où le bassin manque. Les poissons seuls font exception, et chez eux, comme dans un grand nombre d'animaux sans vertèbres, *dos* signifie simplement la région opposée au-dessous du corps et étendue depuis la tête jusqu'à la queue, ou jusqu'à la terminaison complète de l'animal en arrière. Dans les mammifères, ce mot désigne spécialement la région postérieure du tronc correspondant à la poitrine. Chez l'homme, les douze vertèbres dorsales, la partie postérieure des côtes et les deux omoplates forment la charpente du dos, sur laquelle se ramifient des muscles, des veines, des artères et des nerfs, et qui est recouverte d'une peau en général plus épaisse, plus opaque, plus dense, plus serrée que celle des autres parties du corps, et dont le tissu cellulaire est toujours plus ou moins chargé de graisse. Le dos d'un homme. Le dos d'un cheval, d'un mulet, d'un bœuf. Dos courbé. Dos voûté. L'épine du dos. Il était couché sur le dos. Ils sont debout, le *dos* tourné directement aux prêtres et aux saints mystères. (La Bruy.) Et dormir en plein champ le harnais sur le *dos*. (Boil.) Cependant on m'avait étendu sur le *dos*. (Chateaubr.) Le *dos* du coryphène plumier est brun. (Lacépède.)

Rejetez loin de vous ces étoffes grossières
Que Beauvais prépara pour le *dos* de vos pères.
(Colnet.)

Sa queue en arc mouvant, sur son *dos* qu'elle embrasse,
S'élève avec fierté, se recourbe avec grâce. (Lalanne.)

— Par analogie. *Le dos du pied, le dos de la main.* La partie supérieure opposée à la plante du pied, à la paume de la main.

— Fam. *Faire le gros dos.* Faire l'homme d'importance. || *Tourner le dos.* S'enfuir. Tourner le dos aux ennemis. Tourner le dos au plus fort du combat. || *Tourner le dos.* S'en aller. Pour moi, quand je leur parle, elles tournent le *dos*. (Dufresny.)

— Fig. et fam. Quitter quelqu'un par indignation, par mépris. || Délaisser par ingratitude ou par égoïsme. Dans la mauvaise fortune, les amis vous tournent le dos. || *La fortune lui a tourné le dos.* Elle lui est devenue contraire. || *Tourner le dos où l'on veut aller.* Prendre un chemin opposé à celui qu'on devrait prendre. || *Avoir, se mettre quelqu'un à dos.* L'avoir pour ennemi, s'en faire un ennemi. Il s'est mis son patron à dos. || *Tourner le dos à la mangeoire.* Se mettre dans une situation contraire à celle qu'exigerait la chose qu'on veut faire. || *Se laisser manger la laine sur le dos.* Souffrir des injustices, des torts, sans se plaindre. Il est si bon, si faible, qu'il se laisserait manger la laine sur le dos. Je vous assure bien qu'il ne se laissera pas manger la laine sur le dos. || *Porter quelqu'un sur le dos.* En être importuné, ennuyé. || *Mettre, jeter tout sur le dos de quelqu'un.* Faire retomber sur quelqu'un tout le blâme d'une affaire. || *Avoir bon dos.* Être assez riche, assez fort pour supporter toutes les dépenses qu'on s'est obligé de faire. || Être insensible aux injures, aux mortifications, aux outrages.

— Pop. *Scier le dos.* Ennuyer. Vous me sciez le dos.

— Jurispr. *Mettre, renvoyer des gens dos à dos.* Dans un accommodement que l'on fait entre eux, les renvoyer chacun de son côté, sans donner davantage à l'un ni à l'autre. Le juge les renvoya dos à dos.

Là-dessus grand procès intenté par Amynte...
Mais la cour les met *dos à dos*
Plaisant remède au sujet de la plainte.
(*Alm. des Muses.*)

— Pop. *Avoir, être le dos au feu, le ventre à table.* Prendre toutes ses aises en mangeant.

— Fam. *Le dos lui démange.* Il fait tout ce qu'il faut pour se faire battre.

— Prov. *Battre quelqu'un dos et ventre.* Le battre avec excès.

— On dit, en plaisantant, d'un bossu, que *la fortune lui a tourné le dos.*

— Fig. et par extens. *Le dos d'un livre.* Le derrière d'un livre. || *Le dos d'un papier écrit.* Le revers. || *Le dos d'un couteau, d'un rasoir*, etc. Le côté opposé au tranchant. || Le dos d'une chaise, d'un fauteuil, d'un siége, d'un carrosse.

— *Le dos d'un habit, d'une robe*, etc. La partie d'un habit, d'une robe, etc., qui sert à couvrir le dos.

— Poét. Surface. Les flots respectueux courbent leur *dos* humide. (Aignan.)

Cependant, sur le dos de la plaine liquide
S'élève à gros bouillons une montagne humide.
(Racine.)

— Delille, pour exprimer une bosse, s'est servi de cette périphrase heureuse : D'un dos voûté l'éminence convexe.

— Entom. Tantôt la partie supérieure du mésothorax et du prothorax, tantôt l'une ou l'autre de ces parties.

— Bot. Partie saillante d'une strie ; celle des faces d'une graine comprimée tournée du côté des parois du péricarpe ; celle de la feuille carpellaire opposée à la suture formée par le rapprochement des bords de la feuille et due à sa nervure moyenne.

— Chorégr. *Dos à dos.* Figure dans laquelle les danseurs se tournent le dos. Faire un dos à dos.

DOSA (Georges). Obscur Transylvanien, élu roi de Hongrie, 1513, par les paysans qui avaient pris les armes contre la noblesse et le clergé. Il commit de grandes cruautés, tomba au pouvoir de Jean, vaivode de Transylvanie, qui le fit mourir dans les tourments, en 1514.

DOSAGE. s. m. (rad. *dose*). Médec. Action de doser. Dosage de l'oxygene. Dosage du mercure, du chlore.

DOS-BRÛLÉ. s. m. Mamm. Espèce ou variété d'aï qui porte sur le dos une large tache qui a la couleur du poil brûlé.

DOS-D'ÂNE. s. m. Archit. Surface composée de deux plans ou de deux courbes inclinés l'un à l'autre par leur sommet, qui affecte ainsi la forme du dos de l'âne, dont la colonne vertébrale se laisse apercevoir assez fortement sous la peau.

— Hortic. *Relever la terre en dos d'âne.* La relever de manière qu'elle forme talus de chaque côté, pour faciliter l'écoulement des eaux. Le dos-d'âne diffère de l'*ados* en ce que celui-ci n'a qu'un côté.

— Erpét. Nom vulgaire de la tortue à trois carènes.

— Mar. Ouverture en demi-cercle, faite à certains bâtiments, pour couvrir le bout de la manivelle du gouvernail.

DOSE. s. f. (du gr. δόσις, même signif., dérivé de δίδω, je donne). Pharm. Quantité déterminée par poids ou par mesure d'un médicament simple qui doit être administré à chaque prise, ou bien mesure précise de chacun des ingrédients qui doivent entrer dans un médicament composé. Fixer, augmenter, diminuer la dose.

— Par extens. Quantité, mesure des choses qui entrent dans une composition quelconque. Une dose de sucre. Une dose de cassonnade. Une dose de poivre. Dans le métal dont on fait les cloches, on met une certaine dose de zinc.

— Fam. et par comparaison. Quantité déterminée de quelque chose que ce soit. Vous n'avez guère à manger, il faut augmenter la dose ; doubler la dose. Bientôt je fis prendre à mon malade une forte tasse de mon élixir de vie ; il le but avec avidité, et voulait redoubler ; mais j'exigeai un ajournement de deux heures, et lui servis une seconde *dose* avant de me retirer. (Brill.-Sav.) Non-seulement il interdit l'usage du vin à son malade, mais encore il lui prescrivit de boire de l'eau à grandes *doses*. (Id.)

— Fig. et fam. Une dose d'amour, de folie. Une dose d'embonpoint, etc. Son teint avait doublé la *dose* de son incarnat naturel. (Scarr.) Je crois pourtant qu'il y a une *dose* de tendresse qui tient à votre personne, et dont les autres mères ne tâtent pas. (Mme de Sév.) Dans ce livre, la *dose* des paroles est beaucoup plus forte, par rapport à celle des choses. (Fonten.) Il y a là un petit grain de folie, ou une grande *dose* de philosophie. (Volt.) J'étais alors le chef d'une troupe de musiciens amateurs, tous amis de la joie, et possédant à haute *dose* toutes les vertus qui accompagnent la jeunesse et la santé. (Brill.-Sav.)

D'encens, qui vient de ce petit canton,
Je prise plus cent fois la moindre *dose*,
Que tout celui que fournit l'Hélicon. (P. Ducerc.)

Entre les animaux, leur auteur, de raison,
A qui plus, à qui moins, départit une *dose*.
(*Nouv. choix de vers.*)

— *Dose* pris absolument et au fig. pour ce qu'on a reçu en partage.

. . . . La raison des humains,
Ce don de Dieu, n'est que fort peu de chose :
Il ne l'a pas versée à pleines mains,
Et tout mortel est content de la *dose*. (Volt.)

DOSÉ, ÉE. part. pass. du v. Doser. S'empl. adjectiv. Cette médecine est bien dosée.

DOSER. v. a. 1re conj. (rad. *dose*). Pharm. Mettre la dose prescrite dans un remède, dans un médicament. On parle de Thadée, médecin florentin, lequel, estant appelé par aucuns princes italiens, n'eût pas *dosé* à moins de cinquante écus par jour. (Cholières.)

— Mesurer la quantité ou prise d'un médicament qu'on doit administrer à un malade en divers temps.

— Fig. En politique, comme en médecine, les bons remèdes sont assez communs : mais [...] et les appliquer à propos. (Guicciardin.)

DOSIN. s. m. Conchyl. Coquille du genre Vénus.

DOSITHÉE (Saint). (ét. gr. : δόσις, don ; θεός, Dieu). Disciple de saint Dorothée ; sa vie est peu connue. On célèbre sa fête le 23 février.

DOSITHÉE. s. f. Entom. Genre de lépidoptères nocturnes, dont le type est la dosithée ornée, commune dans tous les bois, principalement ceux en buisson.

DOSITHÉEN. s. m. Hist. relig. Membre d'une ancienne secte des Juifs parmi les Samaritains, dont les dogmes sont peu connus. Ils poussaient si loin le précepte de ne rien faire le jour du sabbat, qu'ils demeuraient à la place et dans la posture où ce jour les surprenait, sans remuer, jusqu'au lendemain ; ils désapprouvaient les secondes noces.

DOSNOYER. v. a. 1re conj. Vieux mot qui signifiait Passer la main sur le dos, cajoler, caresser.

DOSON. adj. m. (du gr. δώσων). Hist. gr. Qui doit toujours donner et qui ne donne jamais ; qui est un grand prometteur. Antigone *Doson*, roi de Macédoine.

DOSSE. s. f. (rad. *dos*). Techn. La première et la dernière planche qu'on lève en refendant un arbre, laquelle est sciée d'un côté, tandis que l'écorce reste presque toujours de l'autre. || Planche qui sert à soutenir la surface d'une tranchée, quand on craint l'éboulement des terres. || Planche très-épaisse qu'on étage sur un échafaud, pour tenir lieu de plancher.

DOSSERET. s. m. Archit. Petit avant-corps en forme de pilastre ou seulement de mur, servant de pied-droit à un arc doubleau, ou de jambage à une porte, à une fenêtre. || Petite pièce de fer que l'on adapte au dos d'une scie pour la rendre plus solide. || Plaques de fer réunies qui renferment et soutiennent une lime fort mince.

DOSSI (Les frères). Deux peintres qui furent les chefs fondateurs de l'école ferraraise, devenue célèbre en Italie vers le milieu du XVIe siècle.

DOSSIER. s. m. (rad. *dos*). Partie d'un siége qui sert à appuyer le dos, quand on est assis. Le dossier d'une chaise. Le dossier d'un fauteuil. Un banc qui n'a pas de dossier. Dossier trop bas, trop élevé, trop étroit, trop renversé.

— *Dossier d'un lit.* Pièce de bois qui joint les deux colonnes de derrière d'un lit, et sur laquelle le chevet s'appuie.

— Pièce d'étoffe qui couvre le derrière du lit.

— Le fond d'une voiture contre laquelle on on appuie le dos.

— La partie de la hotte qui pose sur le dos de la personne qui la porte.

— Administr. Liasse ou assemblage de pièces, d'actes, de titres relatifs à une même affaire, et remis dans une simple enveloppe appelée *chemise*, ou dans un portefeuille, ou dans un carton, suivant leur nombre et leur étendue. Examiner, étudier, classer un dossier.

— Autrefois les dossiers d'affaires ou de procédures portaient le nom de *sacs*.

— Dans les ministères on appelle *dossier* toutes les pièces qui concernent une administration, une commune, un individu, etc., réunies aussi dans une chemise sur laquelle se trouve le nom de cette administration, de cette commune, de cet individu, etc., qui est en relation avec le ministère.

— Archit. Petit mur élevé de quelques pieds au-dessus d'un comble ou d'un mur de pignon pour servir d'empatement à une souche de cheminée.

— Mar. Large planche volante proprement travaillée, qui sert à adosser les officiers assis sur l'arrière d'un canot, et qui les sépare du patron.

— Techn. Espèce de chape composée de deux branches de fer continues, un peu coudées par la tête, serrées l'une contre l'autre, et terminées en pointe, et qui sont reçues dans un manche de lime.

DOSSIÈRE. s. f. (rad. *dos*). Techn. Bande de cuir fort large et fort épaisse, qu'on met sur la selle du cheval de limon, et qui sert à soutenir les brancards toujours à la même hauteur. || Partie du dos d'une cuirasse.

DOSSOYÉ, ÉE. part. pass. du v. Dossoyer. S'empl. adjectiv.

DOSSOYER. v. a. 1re conj. Parchem. L'*y* se change en *i* devant un *e* muet. *Je dossoie, tu dossoies, il dossoie*, etc. Exprimer l'eau qui se trouve dans les peaux, du côté de la chair. On dit aussi Edosser.

DOT. s. f. (pr. *dot* ; du lat. *dos*, *dotis* rad. *do*, je donne). Le bien qu'une femme apporte en mariage. Assigner la dot. Donner en dot. Constituer une dot. Dot considérable. Dot médiocre. Riche dot. Assurer une dot. Payer la dot. Marier sans dot. Mélite qui, avec une riche *dot*, apporte de riches dispositions à la consumer, et tout votre fonds avec sa *dot*. (La Bruy.)

. . . . . Et son amour, injuste un seul moment,
Craint, en perdant sa *dot*, de perdre son amant.
(Desmahis.)

Je te donnais pour *dot*, en engageant ta foi,
Ces trésors, ces États que je quittais pour toi. (Volt.)

— Fig. Elles ne doivent porter pour *dot* à [...] (Barth.) La vertu, la naissance, la beauté de cette princesse pouvaient lui servir de *dot*. (Le Gendre.) Les talents sont la plus belle *dot* qu'on donne à ses enfants. (Cas. Bonj.) Les vertus sont la *dot* la plus belle à nos yeux. (Id.)

Quand on ne prend en *dot* que la seule beauté,
Le remords est bien près de la solennité. (Mol.)

— Jurispr. Ce que le mari donne à sa femme en faveur du mariage. || Ce que les pères, mères et autres ascendants donnent à leurs enfants, soit garçons, soit filles, en les mariant.

— Il ne s'emploie guère au pluriel qu'en parlant de ce qu'on donne à un monastère quand une fille se fait religieuse. Les dots des religieuses.

— Avant 1660, *dot* était du genre masculin. Aller chercher une femme qui se charge d'un grand *dot*. (Montaig.) N'ai-je pas franchy les bornes de ce grand *dot* qu'il me promet? (Vaugelas.)

DOTAL, ALE. adj. (rad. *dot*). Qui appartient à la dot, qui concerne la dot. Fonds dotal. Constitution dotale. Biens dotaux. Deniers dotaux.

— *Régime dotal.* Celui sous lequel, en se mariant, les époux conservent la propriété respective de tous leurs biens, meubles et immeubles, présents et futurs, bien que le mari, chef naturel de la société conjugale, ait droit à la jouissance de tous les biens, ou de portion des biens de la femme, pour en supporter les charges.

DOTATION. s. f. (pr. *do-ta-ci-on* ; du lat. barb. *dotatio*). Action de doter un établissement d'utilité publique, une église, un hôpital, un corps, une compagnie, etc., pour supporter les charges qu'impose sa destination. Pour ce qui est du corps, il fut conduit et mené à sépulture à Loches fort honorablement, dans l'église collégiale de Notre-Dame, où elle avait fait plusieurs belles fondations et *dotations*. (A. Chartier.)

— Le don fait, le revenu assigné à cet établissement. Dotation en rentes, en fonds de terre. Assigner, laisser telle somme ou telle propriété pour une dotation.

— Polit. *Dotation de la couronne.* Masse mobilière et immobilière des biens qui composent la liste civile. Le douaire attribué à la reine survivante, en cas de décès du roi, et les pensions annuelles accordées, soit à l'héritier de la couronne, soit aux fils puînés du roi, prennent aussi le nom de *dotation*.

— Dans un sens analogue, Dotation de la Chambre des pairs, dotation de la Chambre des députés. Ces dotations consistent en une somme d'argent allouée, chaque année, dans le budget de l'État, à ces deux branches du pouvoir législatif pour subvenir aux dépenses du personne des fonctionnaires et agents de la Chambre, et aux dépenses du matériel, telles que l'entretien du palais et de ses dépendances, les impressions, les frais de bureau, etc.

— *Dotation de la Légion-d'honneur.* Somme accordée sur le budget de l'État à cet établissement, par suite des réductions que les revers de la France en 1815 et 1814 ont occasionnées dans la dotation qu'il avait reçue de l'Empire.

— Hist. Ensemble des biens de l'ancien domaine extraordinaire, avec lesquels on récompensait les services civils et militaires, et dont l'institution remonte à l'année 1805. Napoléon forma ce domaine de biens réservés dans les pays conquis et de la portion des contributions extraordinaires qui n'avait pas été employée aux dépenses de ses conquêtes. Aujourd'hui le domaine extraordinaire est supprimé et se trouve réuni au domaine de l'État. Depuis 1814, un grand nombre de *dotations* ont fait retour à l'État, par l'extinction des donataires sans héritiers directs.

— Syn. de Majorat.

DOTE. s. m. (de *Doto*, naturaliste). Conchyl. Genre de décapodes, formé sur le dot sillonné, qui habite la mer Rouge.

DOTÉ, ÉE. part. pass. du v. Doter. S'empl. adjectiv. Une fille bien dotée, richement dotée. Une église, un établissement dotés.

— *Doté par.* Elle croit que la fierté de Mme de Mondoville pourrait être blessée en apprenant que c'est par un bienfait que sa belle-fille est *dotée*. (Mme de Staël.)

— Fig. *Doté de. Doté* sur vos journaux d'une rente d'injures. (Gilb.) Je dois une mention honorable à une fricassée de poulets de haute facture, telle qu'on n'en trouve qu'en province, et si richement *dotée* de truffes, qu'il y en avait assez pour retremper le vieux Tithon. (Brill.-Sav.)

Peut-être espères-tu, fille de tant de rois,
Dans un cercueil *doté* de présents funéraires,
Mêler ta cendre vierge aux cendres de tes pères.
(Dessirvenne.)

DOTER. v. a. 1re conj. Donner, établir une dot. Assigner en dot un bien, un revenu, une somme. Doter une fille qui se marie ou qui entre en religion.

— Par extens. Assigner une dotation à un établissement utile pour qu'il puisse supporter ses charges. Doter un hôpital, un couvent, un collége, une église, une chapelle. Nos pères dotaient des églises et des couvents. L'Hôtel-Dieu de Paris possède près d'un million de revenu qui augmente chaque année, les Pari[...]

— Fig. Partager avantageusement, favoriser, en parlant des qualités bonnes ou mauvaises, physiques ou morales, des richesses, etc. La nature l'avait trop bien doté. Les grâces dont la nature l'avait dotée.

Je veux que....
L'un des Capets, pour honorer leur nom,
Ait de trois fleurs de lis *doté* leur écusson. (Boil.)

— SE DOTER. v. pron. Se donner une dot.

— Fig. La jeunesse, en acquérant des talents, se *dote* elle-même. (Franklin.)

DOTHAÏM. Géogr. Ancienne ville de Palestine (Zabulon), près de laquelle Joseph fut vendu par ses frères.

DOTHIDÉE. s. f. (ét. gr., δοθιήν, clou ; εἶδος, forme). Bot. Genre de champignons épiphytes, difformes et noirâtres.

DOUAI ou **DOUAY.** (en lat. *Duacum*, *Duaicum*. C'était la capitale des *Aduatiques*; du celt. *du*, deux; *ac*, rivière; à l'embouchure d'une petite rivière). Géogr. Grande, belle et forte ville de France; chef-lieu d'arrondissement (Nord), sur la Scarpe, à 230 kilom. de Paris: 19,200 hab.

DOUAIRE. s. m. (pr. *dou-ère;* du lat. bar. *dotarium;* rad. *dos*, *dotis*, dot). Anc. législ. Portion de biens, fixée par la coutume ou par contrat de mariage, que le mari donne à sa femme, pour en jouir en cas qu'elle lui survive. Assigner, constituer un douaire. Réclamer son douaire. Ils m'ont jusqu'à présent chicané mon *douaire*. (Regnard.)

. . . . Il s'agit d'appeler un notaire :
Il faut par devant lui stipuler un *douaire*.
— Un *douaire*, monsieur? Je ne m'en mêle point.
(Destouches.)

— *Douaire préfix* ou *conventionnel*. Celui qui dépendait de la volonté des parties. || *Douaire coutumier*. Etabli et ordonné par la coutume et consistant communément dans l'usufruit de la moitié des héritages possédés par le mari au jour de l'union, et de ceux qui lui étaient échus en ligne directe. Le douaire coutumier a cessé d'exister par la promulgation de la loi du 17 nivose an II. Il n'avait lieu qu'à défaut de douaire préfix. La coutume de Paris et quelques autres accordaient aux enfants un douaire qui n'était autre chose que la nue-propriété des biens dont l'usufruit formait le douaire de la femme. || *Demi-douaire* ou *mi-douaire*. Pension alimentaire accordée en certains cas à la femme, pour lui tenir lieu de douaire, lorsque le mari était encore vivant.

DOUAIRIER. adj. et s. m. (rad. *douaire*). Anc. législ. Enfant qui renonce à la succession de son père, et qui s'en tient au douaire de sa mère.

DOUAIRIÈRE. s. f. (rad. *douaire*). Veuve qui jouit du douaire. Il ne se dit que des personnes d'un rang élevé.

— Par ironie. Vieille veuve, vieille femme à prétentions. Ailleurs, c'est le piquet des graves *douairières*. (Delille.)

— Fig. et poét. Par antiphrase. Se dit d'une jeune veuve.

Agréables banquets! tables hospitalières!
Charmants amphitryons, aimables *douairières!*
Vous avez disparu. (Colardeau.)

Savez-vous, gentille *douairière*,
Ce que dans Sulli l'on faisait
Lorsqu'Eole vous conduisait
D'une si terrible manière? (Voltaire.)

— Fig. En parlant d'une vieille dinde, d'une vieille poularde. Mais il faut qu'elle soit jeune, car les honneurs de la daube sont réservés aux *douairières*. (Gr. de la Reyn.)

— Il est aussi adj. f. Reine douairière. Princesse douairière. Après la mort de Louis XIV, le duc d'Orléans, régent, ne balança pas, quoique le mariage n'eût jamais été déclaré, à rendre à la veuve (Mme de Maintenon) le même hommage qu'on rendait aux reines *douairières*. (Dict. hist.)

DOUANE. s. f. (de l'ital. *dogana*, sorte de droit du *doge* établi pour créer des ressources au trésor public, ou du celt. *doën*, porter, parce que toutes les marchandises qui entrent dans un État sont portées à la douane pour y payer les droits exigés). Lieu où l'on est obligé de porter les marchandises pour acquitter les droits auxquels elles sont assujéties. Aller à la douane. Acquitter un ballot à la douane.

— Taxe, droit imposé sur les divers articles de marchandises. Payer la douane, les douanes. || *Tarif des douanes*. Ensemble des droits imposés.

— Le corps chargé de l'exécution du tarif et de la perception des droits. *La douane* est organisée presque sur le pied de guerre; ses 20,000 employés sont pour ainsi dire des soldats; ils ont un uniforme spécial; ils sont armés, soumis à une discipline sévère, et sont incessamment sur le qui-vive tout le long des frontières de chaque territoire européen. (C. Pecqueur.)

— L'institution administrative elle-même, dont le but principal est de protéger le commerce et l'industrie nationale contre la concurrence étrangère. Une *direction générale*, dont le siége est à Paris, préside au système des douanes, et en concentre toutes les attributions.

— *Lignes de douanes*. Circonscriptions établies aux frontières et administrées par un directeur de second ordre qui a sous lui des agents chargés de visiter les transports, de vérifier les marchandises, et d'exercer une ac- [illegible] sillonnent militairement les défilés des frontières de terre et les bords des côtes, etc.

— L'origine des douanes remonte au moyen âge, à l'époque de la grande puissance commerciale de Venise. En France, Colbert fut le premier qui, partant de l'idée du *système mercantile*, et faisant du numéraire la mesure véritable de la richesse, voulut que la France exportât le plus et importât le moins possible, et publia un tarif en vertu duquel toutes les marchandises fabriquées à l'étranger furent interdites; c'est le système des prohibitions, des *barrières de douanes*. Modifié par la Convention, rétabli en quelque sorte par Napoléon sous le nom de *Blocus continental*, il est encore aujourd'hui en vigueur, malgré les progrès de la science, qui, en fait d'économie politique, a renversé la théorie de la *balance commerciale* et proclamé le principe de la *liberté commerciale*. Toute l'Europe semble entrer dans un grand mouvement de commerce qui amènera tôt ou tard le triomphe de ce dernier principe.

— *Douane de Paris*. Établissement destiné principalement à faciliter aux négociants de la capitale l'accomplissement des formalités à remplir pour l'exportation de leurs produits. C'est surtout une douane de sortie où les marchandises sont soumises aux vérifications qui devraient avoir lieu à la frontière.

— L'action de la douane est assurée partout en Europe par un régime pénal très-rigoureux.

— Fig. Le palais de Thémis est une *douane*, où cent exacteurs avides se succèdent l'un à l'autre, pour dévorer la substance de l'infortuné plaideur. (Noël.) Les pensées ne payent point de *douane*: non... Mais Sainte-Pélagie. (Id.)

DOUANÉ, ÉE. part. pass. du v. Douaner. S'empl. adjectiv. Qui est revêtu du plomb de la douane. Ballot douané. Marchandises douanées.

DOUANER. v. a. 1re conj. (pr. *dou-a-né;* rad. *douane*). Mettre le plomb de la douane à des marchandises. Avez-vous douané mes ballots?

— SE DOUANER. v. pron. Être douané.

DOUANIER. s. m. (pr. *dou-a-ni-é;* rad. *douane*). Admin. Commis de la douane chargé de visiter les transports, de vérifier les marchandises et de surveiller les contrebandiers et les fraudeurs sur les frontières et sur les côtes. Quant au déshonneur, je l'en relève, attendu que des soufflets appliqués par une belle main ne peuvent déshonorer le visage d'un *douanier*. (Fréd. II.)

DOUAR ou **DOUARE.** s. m. Espèce de village nomade des Maures, formé par la réunion de tentes disposées en cercle, dont le milieu sert de parc pour renfermer les troupeaux pendant la nuit.

DOUARNENEZ. Géogr. Ch.-l. de cant., arrond. de Quimper (Finistère); 9,500 hab.

DOUBLAGE. s. m. (rad. *doubler*). Mar. Second bordage ou revêtement en feuilles de cuivre, de zinc ou en planches, qu'on met à la carène des vaisseaux destinés à des voyages de long cours, pour préserver cette partie et la garantir des piqûres des vers, et de tous les petits accidents qui attaqueraient les bordages. Le *doublage* en feuilles de cuivre rouge est reconnu le plus durable, le plus propre à la marche du navire, par la facilité avec laquelle ce fluide glisse sur la surface polie, et enfin le moins attaquable aux chocs qui risqueraient de le crever, et aux coquillages ou herbes marines qui tentent de s'y fixer aux dépens de la vitesse du sillage. (J. Lecomte.) Les *doublages* en bois offrent peu des avantages reconnus aux *doublages* en cuivre. (Id.)

— Bande de toile qui sert de renfort dans certaines parties de la face d'une voile.

— Dr. féod. Double des redevances que les vassaux payaient à leurs seigneurs, en certaines occasions.

— Typogr. Répétition plus ou moins imparfaite de quelques lettres ou de quelques mots sur l'impression.

— Manuf. Action de joindre deux fils simples pour en faire un fil composé.

DOUBLANT. part. prés. du v. Doubler. Qui double. Il est invar. Des vaisseaux doublant le cap de Bonne-Espérance.

DOUBLANT, ANTE. adj. Qui est propre à doubler un rôle, un acteur. On ne s'en sert guère qu'en parlant des acteurs qui en doublent d'autres. Les acteurs *doublants* ont tâché de nous en dédommager. (Grimm.)

DOUBLE. adj. des 2 g. (du lat. *duplex*, formé du gr. δύο, deux; πλέω, je plie; d'où le v. lat. *duplico*, je double). Qui vaut, qui pèse, qui contient deux fois autant. Il est opposé à *Simple*. Double portion ou portion double. Avoir double paye. Double louis. Double charge. Digne véritablement d'un *double* honneur, et pour avoir vécu saintement en l'esprit du sacerdoce, et pour avoir élevé dans le même esprit la sainte congrégation qui était soumise à ses soins. (Boss.) Le *double* talent de savoir les choses anciennes, et de marier, et de narrer celles qui sont nouvelles. (La Bruy.) Une *double* distribution, et de la nourriture pour le corps, et du pain de la parole de Dieu pour l'âme. (Fléch.) Insensiblement je me sentis isolé dans cette même maison, dont auparavant j'étais l'âme, et où je vivais, pour ainsi dire, le [illegible]

Non, je ne l'aurai point amenée au supplice,
Ou vous ferez aux Grecs un *double* sacrifice. (Rac.)

. . . . L'ordre dont Amurat
Autorise ce monstre à ce *double* attentat. (Id.)

— Se dit de deux choses semblables placées l'une près de l'autre pour servir au même usage. Double porte. Double croisée. Double châssis. Double semelle. Un double rang de colonnes. Une double garde.

— *Nouer à double nœud*. Nouer à deux nœuds, en faisant deux nœuds.

— *Fermer une porte à double tour*. En donnant deux tours de clé.

— Bas et popul. *Être en double*. Être pelotonné. Patrocle se jette sur Thestor, qui, saisi de frayeur sur son char magnifique, était tout en *double*. (Mme Dacier.)

— Poét. *Double mont*, *double colline*. Le Parnasse.

Apollon m'a montré, dessus le *double* mont,
Le laurier immortel qui doit ceindre mon front. (God.)

Je descends de la *double* cime
Et de l'Hélicon révéré. (B. de Lav.)

— Fig. et par extension, se dit des choses plus fortes, qui ont une plus grande vertu que les autres de même nature. Double bière. Encre double. Catholicon double.

— *Double bidet*. Qui est de plus haute taille que les bidets ordinaires.

— Fig. Dissimulé, faux, fourbe, traître. Cœur double. Esprit double. Ame double. Seigneur, délivrez mon âme des langues *doubles* et trompeuses. (Port.-R.) Ennemi des esprits *doubles* et des mauvais cœurs. (Fléch.) Eh! traître, scélérat, âme *double* et sans foi. (Mol.) Les hommes *doubles* sont utiles, en ce qu'ils apportent; mais il se faut garder qu'ils n'emportent que le moins qu'on peut. (Montaigne.)

Un cœur *double* aisément croit qu'un autre est coupable
D'un crime dont lui-même il sent qu'il est capable
(Palap.)

— Fam. On dit dans le même sens, *Double coquin*, *double fripon*, *double voleur*.

— Philol. *Double sens*. Phrase qui a deux significations différentes.

— *Mot à double entente*. Mot qui a deux sens différents.

— Astron. *Étoile double*. Groupe de deux étoiles que l'on distingue avec le télescope, mais qui, à l'œil nu, ne s'offrent que comme un seul astre.

— Bot. *Double*. Se dit de ce qui est composé de deux ou de plusieurs rangs. || *Calice double*. Composé de deux calices l'un dans l'autre. || *Fleur double*. Celle qui a acquis par la culture un plus grand nombre de feuilles que dans sa nature première.

— Comm. et prat. *Double emploi*. Partie qui a été employée deux fois en recette ou en dépense, etc.

— Géom. *Point double*. Le point où se coupent les deux branches d'une courbe.

— *Une raison est double*, quand l'antécédent est double du conséquent, ou quand l'exposé du rapport est double. Ainsi le rapport de 6 à 3 est une raison double.

— Jeu. *Parier double contre simple*. Parier deux contre un.

— Jurispr. *Double droit*. Peine pécuniaire imposée en certains cas, par exemple, quand on n'a pas fait dans le temps prescrit une chose déterminée. Celui qui néglige de faire enregistrer un acte, paie double droit.

— *Faire une chose en double*. La faire vite. Manger en double. Travailler en double.

— Math. *Quantité double d'une autre*. Celle qui en contient une autre deux fois; *sous-double*, celle qui ne contient que la moitié d'une autre quantité.

— Mus. *Intervalles doubles* ou *redoublés*. Ceux qui excèdent l'étendue de l'octave. || *Double dièse*. V. DIÈSE. || *Double fugue*. V. FUGUE. || *Double croche*. V. CROCHE. || *Double note*. V. NOTE. || *Double barre*. V. BARRE. || *Double bemol*. V. BÉMOL. || *Double corde*. V. DOUBLE-CORDE. || *Double coup de langue*. V. LANGUE. || *Double croche*. V. CROCHE. || *Double dièse*. V. DIÈSE. || *Double fugue*. V. FUGUE. || *Double note*. V. NOTE. || *Double queue*. V. QUEUE. || *Double trille*. V. TRILLE. || *Double triple*. V. TRIPLE.

— Hist. nat. V. DOUBLE-PANSE.

— Rubr. ecclés. *Fêtes doubles*. Celles dont l'office est plus solennel que dans plusieurs autres que l'on appelle *semi-doubles* ou *simples*. Il y a des fêtes *doubles majeures* et des fêtes *doubles mineures*.

— Prat. *Acte double*. Acte dont on fait deux originaux, pour en laisser un entre les mains de chacune des parties contractantes. A la fin de ces actes on met *fait double* ou *fait double entre nous*.

Dans le dépit qu'il témoigne,
Il écrit au bas de la page:
Fait double entre nous, et signe.
(*Alm. des Muses.*)

DOUBLE. s. m. Une fois autant. Payer le double. Il a été condamné au double de l'amende. Les nouvelles remarques qui avaient grossi du *double* mon édition. (La Bruy.)

— *Avoir des doubles dans sa bibliothèque*, *dans son herbier*, etc. Avoir deux ou plusieurs exemplaires du même ouvrage, deux ou plusieurs échantillons d'une même plante, etc.

— Fig. et fam. *Mettre les morceaux en double*, manger précipitamment.

— Fig. et prov. *Jouer à quitte ou à double*, ou simplement, *Jouer à quitte ou double*. Hasarder le tout, soit pour gagner toute la mise d'un jeu, soit pour se tirer d'une affaire.

— Loc. adv. *Au double*. Beaucoup plus. Vous m'avez rendu un bon office, je vous le rendrai au double. Il lui a fait un déplaisir, il le paiera au double.

— Ar. scén. Acteur, actrice en sous ordre qui remplace au besoin dans les rôles les acteurs et les actrices en premier. Cet acteur n'est qu'un double. Il a un bon double. La pièce a été jouée par un double. Talma fut d'abord le double de Larive. L'absence des premiers acteurs excita une grande émulation parmi les *doubles*. (Grimm.)

— Financ. *Double de compte*. Un des originaux de compte que le comptable retient pardevers lui.

— Mar. *Double d'un cordage*. La partie de ce cordage qui revient sur lui-même dans le sens de sa longueur après avoir passé dans une poulie ou autour d'un point d'appui quelconque.

DOUBLE. s. m. Métrol. Monnaie d'argent d'Alger et de Tunis, qui vaut environ 9 fr. 95 cent. de France.

— Ancienne monnaie française de deux deniers.

— Par mépris. *Cela ne vaut pas un double*, *je n'en donnerais pas un double*. Cela ne vaut absolument rien. Vous parlez de cette étoffe? je n'en donnerais pas seulement un double.

— Loc. fam. *Il y a tant, je vous donne tant, et pas un double avec*. Je ne vous donnerai pas davantage.

— DOUBLE. adv. Doublement. || *Voir double*. Voir les objets comme s'ils étaient doubles. Ou vous n'y voyez pas, ou vous y voyez *double* (Berch.)

DOUBLÉ, ÉE. part. pass. du v. Doubler. S'empl. adjectiv. Une étoffe doublée. Un habit doublé de soie. L'œsophage est musculeux, *doublé* d'une membrane sans adhérence. (Buff.) Elle était vêtue de mousseline blanche, *doublée* de taffetas rose. (B. de St-P.)

— *Doublé avec*. Les navires du commerce qui vont dans les mers d'Afrique et des Indes orientales sont ordinairement *doublés* avec des planches de sapin portant de six à dix lignes d'épaisseur. (Lenorm.)

— *Doublé en*. Aujourd'hui tous les bâtiments de la marine royale, et même un grand nombre de ceux du commerce, sont *doublés* en cuivre. (Lenorm.)

— Fig. Heureux celui qui possède une honnête femme, sa vie est *doublée*. (X. Marm.) Les connaissances *doublées*, le feu trouvé et le langage né, par le concours de l'industrie et peut-être de l'amour-propre, apprirent aux hommes l'usage des instruments de chasse et de pêche, des pirogues légères, des arcs élastiques, des flèches acérées, etc. (Virey.)

DOUBLÉ. s. m. Au jeu de billard, Coup par lequel on fait toucher une bille contre une des bandes pour l'amener dans la blouse opposée ou sur une autre bille. Jouer le doublé. Faire une bille au doublé. Un beau doublé.

— Techn. Objet recouvert d'une mince plaque d'argent ou d'or. Cette vaisselle n'est que du doublé. Ces couverts sont en doublé. On dit mieux *plaqué*. V. ce mot.

DOUBLE-AIGUILLON. s. m. **DOUBLE-ÉPINE.** s. f. Ichthyol. Nom vulgaire d'une espèce du genre baliste. || Pl., des *doubles-aiguillons*, des *doubles-épines*.

DOUBLEAU. s. m. Archit. Solive d'un plancher plus forte que les autres: telles sont les solives d'enchevêtrure.

— Pris adjectiv. *Arc doubleau*. V. ARC-DOUBLEAU.

DOUBLE-BEC. Techn. Sorte de cuiller à l'usage des ciriers. || Pl., des *doubles-becs*.

DOUBLE-BÉCASSINE. s. f. Ornith. Un des noms de la grande bécassine. || Pl., des *doubles-bécassines*.

DOUBLE-BOUCHE. s. f. Conchyl. Nom vulgaire du monodonte labié et du bitome de Soldani. || Pl., des *doubles-bouches*.

DOUBLE-BULBE. s. f. Bot. Nom vulgaire de l'iris bermudienne. || Pl., des *doubles-bulbes*.

DOUBLE-CANON. s. m. Typ. Caractère d'imprimerie qui est entre le gros et le triple-canon. || Pl., des *doubles-canons*.

DOUBLE-CENS. s. m. Dr. féod. Droit que l'on payait au seigneur, quand on faisait une acquisition ou un héritage. || Pl., des *doubles-cens*.

DOUBLE-CHAÎNE. s. m. Forçat des bagnes, qui porte une chaîne double. || Pl., des *doubles-chaînes*.

DOUBLE-CHALOUPE. s. f. Mar. Chaloupe de dimensions plus grandes que celles qu'on embarque sur les bâtiments. Les doubles chaloupes servent dans les ports; quelques-unes sont pontées. || Pl., des *doubles-chaloupes*.

DOUBLE-CLOCHE. s. f. Bot. Nom vulgaire de la primevère des jardins. || Nom vulgaire d'une espèce de datura. || Pl., des *doubles-cloches*.

DOUBLE-CORDE. s. f. Mus. Manière de jouer sur le violon, la viole, le violoncelle, etc., en touchant deux cordes à la fois, faisant deux coup d'effet. || Pl., des *doubles-cordes*.

DOUBLE-DENT. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des mousses. || Pl., des *doubles-dents*.

DOUBLE-FEUILLE. s. f. Bot. Nom vulgaire d'une orchidée très-commune en France. || Pl., des *doubles-feuilles*.

DOUBLE-FLEUR. s. f. Bot. Variété de poirier; fruit de ce poirier. || Plur., des *doubles-fleurs*.

DOUBLE-FRONT. adj. m. Myth. rom. Surnom donné à Janus.

Du temple du dieu *Double-front*
Les portes se condamnoient. (*Parn. des Muses.*)

DOUBLE-LANGUE. s. f. Bot. Fragon dont

les feuilles portent chacune sur le milieu une seconde feuille. || Plur., des *doubles-langues*.

DOUBLE-LIGNE s. m. Ichthyol. Poisson de la Chine. || Pl., des *doubles-lignes*.

DOUBLE-MACREUSE. s. f. Ornith. Espèce de canard plus gros que la macreuse ordinaire. || Pl., des *doubles-macreuses*

DOUBLE-MAIN. s. f. Mus. Nom donné à un mécanisme aussi simple qu'ingénieux que l'on adapte aux nouvelles orgues à un clavier, et au moyen duquel, en baissant une touche, on fait baisser en même temps celle de l'octave en dessus. Les *doubles-mains* sont à la disposition de l'organiste au moyen d'un registre; il s'en sert au besoin pour renforcer les effets. (Castil-Blaze.)

DOUBLE-MARCHEUR. s. m. Erpét. Syn. vulgaire d'Amphisbène. || Pl., des *doubles-marcheurs*.

DOUBLEMENT. adv. Au double, à double titre, pour deux raisons, en deux manières. Doublement coupable. Doublement puni. Doublement obligé. Soyez le père de vos peuples, et vous en serez *doublement* le maître. (Mass.) Nos premières années souillent encore notre cœur par des souvenirs lascifs et injustes; nous faisons sans cesse revivre nos jours passés en ce qu'ils ont eu de criminel : ainsi nous vivons *doublement* pour le crime. (Id.)

DOUBLEMENT. s. m. Action de doubler un nombre de personnes ou de choses.

— Anc. prat. Action de doubler. Enchérir par doublement et par tiercement.

— Art milit. Augmentation des rangs ou des files d'un bataillon.

— Hist. *Doublement du tiers.* Disposition en vertu de laquelle le nombre des députés du tiers-état fut doublé aux Etats-généraux de 1789. Louis XVI ordonna le doublement du tiers, malgré l'assemblée des notables.

DOUBLE-MÈTRE. s. m. Métrol. Mesure de longueur égale à deux mètres. Deux doubles-mètres de drap.

DOUBLE-MOUCHE. s. f. Ichthyol Espèce de saumon. || Pl., des *doubles-mouches*.

DOUBLE-OCTAVE. s. f. Mus. Intervalle composé de deux octaves ; on l'appelle autrement *quinzième*.

DOUBLE-PANSE. s. m. Hist. nat. Un des noms de la panse, ou rumen, ou herbier, le premier et le plus grand des quatre estomacs des mammifères ruminants.

DOUBLE-QUARTE. adj. f. Pathol. Se dit d'une fièvre intermittente dans laquelle deux accès se manifestent tous les deux jours, ou qui a deux accès deux jours de suite, avec un jour d'intervalle.

DOUBLE-QUOTIDIENNE. adj. f. Pathol. Se dit d'une fièvre qui a deux accès par jour.

DOUBLER. v. a. 1re conj. (du lat. *duplicare*, même signif.). Mettre le double, augmenter du double, mettre une fois autant. Doubler le nombre. Doubler la somme. Doubler la dépense. Doubler les gardes.

— Fig. Augmenter, rendre plus fort. Il *double* et renforce les liens qui l'attachent à la vie. (La Bruy.) Voilà la véritable humilité du chrétien, c'est de trouver toujours sa tâche au-dessus de ses forces, loin d'avoir l'orgueil de la *doubler*. (J.-J. Rouss.) Ce bien inattendu *double* vos jouissances. (Berch.)

— Archit. *Doubler un corps de logis.* Joindre un autre corps de logis à la face de derrière de celui qui est déjà fait.

— *Doubler le pas.* Aller plus vite. Cette réflexion est bien triste ; il faut *doubler* le pas pour s'en éloigner. (Ch. de Mer.) Ce qui fit *doubler* le pas au marquis pour regagner son pays. (Grimm.) Je veux *doubler* le pas pour arriver plus vite. (Lemonn.)

— Art dram. *Doubler un rôle, un acteur.* Jouer un rôle au défaut de l'acteur qui en est chargé en premier.

— Art milit. *Doubler les rangs, doubler les files.* Y mettre le double de ce qui a coutume d'y être.

— Manég. *Doubler* ou *doubler large.* Tourner son cheval vers la moitié du manége, et le conduire directement à l'autre muraille, sans changer de main. || *Doubler étroit.* Tourner son cheval, en lui faisant décrire un carré aux quatre coins du manége, et même à un seul

le saut que fait un cheval en voûtant son dos.

— Mar. Passer outre, laisser de l'arrière. Doubler un cap, un rocher. Ce ne fut qu'en 1740 que les Espagnols commencèrent à *doubler* le cap de Horn. (Rayn.) || *Doubler le sillage.* Faire plus de chemin en mer. || *Doubler un vaisseau.* Le dépasser, marcher mieux que lui. || *Doubler l'ennemi.* Mettre la flotte ennemie entre deux feux. || *Doubler les manœuvres.* En augmenter le nombre, afin que, si l'une est rompue, une autre puisse la remplacer. || *Doubler les garcettes.* Augmenter les tours et le nombre des tours, sur la tournevire et le câble d'un grand bâtiment, lorsque l'effort du cabestan est considérable. || *Doubler un bâtiment.* Mettre sur le franc-bord des vaisseaux qui doivent naviguer dans les mers chaudes une enveloppe en bois ou en cuivre. Nous avons essayé, ainsi que les Anglais, de doubler des bâtiments en fer, en étain, en fer-blanc, en plomb, mais sans succès. || *Doubler ses voiles.* Les fortifier par de nouveaux lés de toile cousus sur ceux dont elles sont déjà composées.

— Fig. *Doubler le cap de la vie.* Je ne saurais vous dire combien j'ai vu de caractères estimables se briser en *doublant* ce cap de la vie. (B. de St-P.)

— Véner. Un cerf *double ses voies*, lorsqu'après avoir été droit devant lui, il revient directement sur ses pas.

— Techn. Mettre une doublure à une étoffe. Doubler un manteau. Vous avez mal doublé mon habit. Doubler de soie, de velours. Avez-vous doublé ma robe ?

— Mettre double. Doubler du fil, de la soie, du coton, de la laine.

— Plier en double. Doubler une feuille de papier, une serviette, un drap.

— Fixer une plaque mince d'argent ou d'or sur un métal plus commun.

— Jeu de billard. *Doubler une bille.* La faire toucher contre un des bords du billard et revenir au bord opposé. Doubler une bille au milieu. Il a doublé sa bille au coin. || Dans ce sens, on dit absolument, *Doubler au milieu, doubler au coin.* J'ai doublé au coin.

— Neutral. Devenir double, augmenter du double. La population de cette ville a presque doublé. Le nombre des spectateurs a doublé.

— Au jeu de paume, *La balle a doublé.* Elle a déjà touché deux fois la terre.

— SE DOUBLER. v. pron. Être doublé ; devenir double.

DOUBLEREAU. s. m. Métrol. Ancienne monnaie d'argent. Doublereau de Bourgogne.

DOUBLERIE. s. f. Duplicité, fausseté, mauvaise foi.

DOUBLE-SOURCIL. s. m. Ornith. Espèce de fauvette d'Afrique.

DOUBLET. s. m. (rad. *double*). Jeu de trictrac. Même point amené par chacun des deux dés. Doublet de cinq. Doublet de deux. Deux trois, deux quatre, deux six, deux as, etc., sont des doublets. N'amener que des doublets. Gagner par des doublets.

— Minér. Pierre incolore ; telle qu'un cristal de quartz ou de topaze, que l'on a doublée en dessous avec du verre coloré, de manière à imiter une pierre de couleur. L'ajustement des deux pièces est fait avec tant d'art, qu'il est souvent difficile d'apercevoir la jointure.

— Techn. Instrument dont les blondiers se servent pour assembler un ou plusieurs fils de soie en un seul. On dit aussi *doubloir*. || Outil pour mesurer et courber les fils de fer qui forment les dents des cardes. On dit aussi *doubleur*.

DOUBLETÉ, ÉE. adj. Comm. Se dit de certains taffetas façonnés dont la fleur offre deux couleurs.

DOUBLE-TIERCE. adj. f. Pathol. Se dit d'une fièvre intermittente qui revient tous les jours à des heures telles, que l'accès du premier jour correspond à celui du troisième, celui du second à celui du quatrième, etc.

DOUBLETTE. s. f. Mus. Jeu d'orgue compris parmi les jeux de mutatioles, il est d'étain et sonne l'octave au-dessus du prestant.

DOUBLEUR. s. m. Phys. Instrument qui sert à faire connaître l'état particulier d'un volume d'air donné, et son électricité positive ou négative. A l'aide de cet instrument, on a reconnu que l'électricité de l'air vicié était toujours négative, et qu'elle devenait positive à mesure que l'air augmentait.

DOUBLEUR. s. m. Ouvrier qui plaque, qui fixe une plaque mince d'argent ou d'or sur un métal plus commun.

DOUBLEUR, EUSE. s. (rad. *doubler*). Manuf. Celui, celle qui double la soie, le coton, la laine, etc., sur le rouet. Doubleur de soie. Doubleuse de laine.

DOUBLEUSE. s. f. (rad. *doubler*). Techn. Machine qui engage une seconde fois la canne à sucre entre les cylindres du moulin.

DOUBLIÈRE. s. f. Bête qui porte deux petits. Il est inusité.

DOUBLIS. s. m. (pr. *dou-bli*). Rang de tuiles qu'on accroche au cours des lattes, au-dessus de la chanlatte, c'est-à-dire au madrier refendu diagonalement d'une arête à l'autre, qui sert à former les égouts pendants.

DOUBLOIR. s. m. (rad. *doubler*). Techn. Machine dont les passementiers se servent

Pour les autres acceptions, V. DOUBLET.

DOUBLON. s. m. (en esp. *doblon*). Métal. Double pistole d'Espagne, qui vaut 19 fr. 75 c. 25 mill. On faisait aux ligueurs le reproche de s'être laissé séduire par les doublons d'Espagne. || Monnaie d'or de Gênes, qui vaut 19 fr. 34 c. 46 mill.

— Techn. Feuille de tôle ployée en deux.

— Typogr. Repétition d'un ou de plusieurs mots.

— Écon. rur. Nom donné, dans quelques cantons aux poulains et aux veaux de deux ans.

DOUBLONNE. s. f. Écon. rur. Nom de la mule de deux ans, dans la Charente-Inférieure.

DOUBLOT. s. m. (pr. *dou-blo*). Manuf. Fil de laine double dont on fait les lisières du droguet.

DOUBLURE. s. f. Étoffe dont on se sert pour en doubler une autre, ou dont une autre étoffe est doublée. Acheter, donner, mettre de la doublure. La doublure d'un manteau, d'un habit, d'une robe de chambre.

— Fig. et prov. *Fin contre fin n'est pas bon à faire doublure.* On ne doit pas entreprendre de tromper aussi fin que soi, ou l'on n'y réussit pas.

— Art dram. Syn. de Double. Cet acteur, cette actrice est une doublure. La doublure d'un tel, d'une telle. C'est une bonne, une mauvaise doublure, une doublure insignifiante, médiocre.

— Techn. Défaut occasionné par une soudure manquée.

— Orfévr. Défaut qui provient de la fonte et du métal mal forgé.

— Tablet. Or ou argent dont sont revêtues intérieurement les tabatières d'écaille, de vernis ou autres, quand le dessus n'est pas de la même matière.

— Carross. Panneaux de bois blanc placés dans l'intérieur des voitures, pour porter la matelassure et la garniture d'étoffe.

DOUBS. Géogr. Rivière de France qui a donné son nom à un département; elle prend sa source au mont Rixou, dans la chaîne du Jura, et tombe dans la Saône à Verdun, après un cours de 450 kilom.

DOUBS (Dép. du). (pr. *dou*; en lat. *Doubios, Abduadubis*; du celt. *al*, la ; *dw*, rivière : *aldw*, la rivière; ou *dw*, rivière; *bies*, *bis*, tortueuse.) Un des départements frontières de la France. 276,200 hab.; ch.-l., Besançon. Il est formé d'une partie de la Franche-Comté et du comté de Montbéliard. Le département du Doubs se divise en 4 arron., 27 cant. et 640 comm.; il dépend de la 6e division militaire, et est dans le ressort de la cour royale et de l'archevêché de Besançon.

DOUC ou **DOC.** s. m. Mamm. Grande et jolie espèce de singe du genre guenon, originaire de la Cochinchine.

DOUÇAIN. s. m. Bot. V. DOUCIN.

DOUCE. adj. f. V. DOUX.

DOUCE-AMÈRE. s. f. Bot. Plante du genre morelle, dont les tiges sont sarmenteuses, colorées en gris verdâtre, s'enlaçant autour des végétaux qui les avoisinent, ce qui a fait surnommer cette plante *bourreau des arbres.* Depuis les racines jusqu'à l'origine des rameaux de l'année, toutes les parties ligneuses et recouvertes de l'écorce produisent, lorsqu'on les met dans la bouche, et à mesure que la salive les humecte, une saveur d'abord sucrée et bientôt amère, si on les mâche; mais peu de temps après, elle se dissipe et est remplacée par une nouvelle saveur sucrée analogue à celle de la réglisse. De là sans doute est venu le nom de *douce-amere*, ou encore mieux d'*amère-douce* qu'on donne indistinctement à ce végétal. || Pl. des *douces-amères*.

DOUCEÂTRE. adj. des 2 g. (pr. *dou-çâ-tre*). Qui est d'une douceur fade, insipide. Melon d'un goût douceâtre. Eau douceâtre. Sauce douceâtre.

DOUCE-ENTE. s. f. Hortic. Variété de pomme à cidre, grosse, blanche et rouge, douce, succulente, du Cotentin et du pays d'Auge || Pl., des *douces-entes*.

DOUCEMENT. adv. D'une manière douce, paisible, tranquille. Pour moi, je me meurs *doucement*. (Volt.) Mourir tranquillement, *doucement*, sans douleur. (Buff.) Jouissez tous deux de la vie comme vous pourrez, je la supporte assez *doucement*. (Volt.) Le mouvement le plus délicat de l'amour, c'est la langueur, qui, comme une flamme secrète, nous consume *doucement*. (St-Evrem.) Le simple sommeil nous ôte nos chagrins plus *doucement* et plus sûrement qu'un livre de morale. (B. de St-P.)

— Avec modération. Avec un peu de raison, on peut goûter *doucement* les biens et s'accommoder patiemment aux maux. (St-Evrem.)

— Avec bonté, avec ménagement, sans humeur. Reprendre quelqu'un doucement. Traiter doucement les vaincus. Il en usa doucement avec ses domestiques. Vous vous êtes conduit trop doucement avec ce fripon.

— Sans ostentation, sans faste. La simplicité d'une vie particulière, qui goûte *doucement* et innocemment ce peu de biens que la nature nous donne. (Boss.) La fleur passe vite comme l'homme, mais elle rend *doucement* ses feuilles à la terre. (Chateaub.)

— Sans emportement.

— Avec peu de bruit. Heurter doucement à

ment. J'ai gagné *doucement* la porte sans rien dire. (Boil.)

— Commodément, agréablement. Passer doucement sa vie. Vivre doucement à la campagne. On passe doucement son temps, quand on le partage entre l'étude et l'amitié.

— Légèrement, sans agitation, avec calme. Monsieur le chancelier sommeillait *doucement*. (Mme de Sév.) Les nourrices sont souvent obligées de bercer l'enfant entre leurs bras, et d'ébranler *doucement* son cerveau par des chants agréables et mélodieux. (Barth.)

— Fam. *Aller doucement en besogne.* Sans précipitation, avec prudence, avec réserve.

— Délicatement, avec adresse. S'y prendre doucement. Traiter une affaire doucement. Poser une chose à terre doucement.

— Sourdement, sans éclat. C'est une chose qu'il faut faire doucement.

Est-ce donc là médire ou parler franchement ?
Non, non, la médisance y va plus *doucement*. (Boil.)

— Avec patience et résignation. Je sais souffrir mes malheurs assez *doucement* et sans importuner personne. (Scudéry.)

— Lentement. Marcher bien doucement. Un cheval qui va trop doucement. Travailler doucement. Si l'on travaille tous les jours aussi *doucement* qu'aujourd'hui, le procès durera encore un temps infini. (Mme de Sévigné.)

— Médiocrement bien. Se porter doucement. Un malade qui va doucement, fort doucement. Une entreprise qui va bien doucement, tout doucement.

— Lâchement, mollement. Travailler, agir trop doucement.

DOUCEMENT! Sorte d'interjection qu'on emploie pour contenir ou réprimer la vivacité, la pétulance, l'impatience, etc., de quelqu'un. Doucement! vous parlez trop haut. Doucement! vous allez trop vite. *Doucement!* diras-tu, que sert de s'emporter? (Boil.) A quoi bon ces grands mots? *doucement*, je vous prie. (Id.)

DOUCE-MORELLE. s. f. Hortic. Variété de pomme à cidre de la Seine-Inférieure. Elle est appelée aussi *dure-peau*. || *Douce-morelle d'Aumale.* Autre variété de pomme à cidre, précoce, douceâtre, ronde et blanche, appelée aussi *grand-vallee* et *blanc-mollet*.

DOUCERETTE. s. f. Fille ou femme qui affecte un air doux, sage et modéré, dans l'intention d'en imposer. Faire la doucerette.

DOUCEREUX. s. m. Qui cherche à plaire par une douceur affectée ou par des galanteries fades. C'est un doucereux. Faire le doucereux auprès des femmes. Je laisse aux *doucereux* ce langage affecté. (Boil.) Cet homme est un *doucereux* qui fait toujours le plaintif et le soupirant. (Scudéry.)

DOUCEREUX, EUSE adj. (rad. *doux*). Qui est doux sans être agréable, en parlant des choses physiques. Vin doucereux. Liqueur doucereuse. Fruit doucereux. Un vin rouge et vermeil, mais fade et *doucereux*. (Boil.)

— Fig. Qui affecte de la douceur, de la complaisance, de la politesse, de la bienveillance, de la soumission, etc. Un homme doucereux. Un air doucereux. Une mine doucereuse. Il est fin, cauteleux, *doucereux*, mystérieux. (La Bruy.) Ces *doucereux* Renauds, ces insensés Rolands. (Boil.) Appeler un homme *doucereux*, c'est lui dire une injure. (Scudéry.)

— Dans un sens analogue. Vers doucereux. Lettre doucereuse. Ton doucereux. Langage doucereux. Ne dire que des choses doucereuses. Un tissu de mots *doucereux*. (La Bruy.)

DOUCET. s. m. Ichthyol. Nom d'une espèce du genre callionyme.

— Hortic. Variété de pomme à cidre de la Seine-Inférieure, de l'Eure et du Calvados, précoce, ronde, bien panachée de rouge et de jaune, trouvant sa place dans les desserts du printemps, et connue aussi sous les noms de *muscadet*, *rouget*.

DOUCET, ETTE. adj. (dimin. de *doux*). Il ne se dit que des personnes, et signifie à peu près la même chose que Doucereux, mais en moins mauvaise part. Avoir un petit air doucet, une petite mine doucette. Elle semble *doucette*, mais c'est un petit démon. (Acad.)

Mon Dieu, ma sœur, vous faites la discrète,
Et vous n'y touchez pas, tant vous semblez *doucette*
(Molière.)

DOUCET, ETTE. s. Doucereux. Un doucet. Une doucette. Faire le doucet, la doucette.

DOUCETTE. s. f. (dimin. de *doux*). Nom vulgaire de la mâche commune.

— Chim. Mauvaise soude du Languedoc, produite par l'incinération de la plante du même nom.

— Comm. Légère étoffe de soie. || Mélasse ou sirop de sucre appelé aussi *roussette*.

— Ichthyol. Espèce de poisson dont la peau sert aux mêmes usages que celle du chien marin.

DOUCETTEMENT. adv. (dimin. de *doucement*). Tout doucement. S'en aller doucettement. Se porter doucettement.

DOUCEUR. s. f. (du lat. *dulcor*). Qualité de ce qui est doux ; saveur douce. La douceur du sucre. La douceur du miel. La douceur du lait. La douceur des fruits. Douceur exquise, fade. Les fruits de nos jardins ont une *douceur* exquise. (Barth.) La nature a mis dans les aliments une *douceur* qui nous attire, et une

pèce. (Id.)

L'infortuné savoure, aux portes du trépas,
Les dernières *douceurs* de son dernier repas.
(Baschet.)

— Qualité de ce qui est lisse, uni, doux au toucher. La douceur de la peau. La douceur d'une surface polie.

— Qualité de ce qui flatte agréablement l'ouïe, l'odorat. La douceur de la voix, du chant. La douceur de l'haleine, d'un parfum. Tout annonce en ce pays la dureté de l'organe musical ; les voix y sont rudes et sans *douceur*, les inflexions âpres et fortes, les sons forcés et traînants. (J.-J. Rouss.) Ils parlent une langue qui a de la *douceur*, même une sorte d'élégance. (Rayn.) Entraînant les esprits par la chaleur de son génie, après les avoir gagnés par la *douceur* de ses paroles. (Volt.)

— Dans le sens de Température agréable. La douceur du climat, du temps. La douceur de l'air que nous respirons. La douceur de la saison, du printemps. Sur le soir, lorsque les vents sont tombés, chaque famille réunie va jouir de

l'exercice de la promenade, de la *douceur* de l'air. (Rayn.)

— Qualité de ce qui flatte le cœur, qui procure à l'âme une jouissance agréable et paisible. Dès cet instant, nous éprouvâmes les *douceurs* d'une ancienne amitié. (Barth.) On ne sait pas quelle *douceur* c'est de s'attendrir sur ses maux et sur ceux des autres. (Id.) Il goûte dans leur société une *douceur* et une paix que son cœur ne connaissait plus depuis longtemps. (Id.) L'opulence et le rang de leurs époux ne les font jouir d'aucune *douceur*. (Rayn.)

Et quand la nature attentive
Cherche à calmer vos déplaisirs,
Il faut même que je me prive
De la *douceur* de mes soupirs. (J.-B. Rouss.)

— Fig. Agrément, plaisir qu'on trouve dans une chose. La douceur du repos, du sommeil. Goûter les douceurs de la vie, de la société. La douceur de la liberté. La douceur du commandement. La solitude a ses douceurs. Les douceurs trompeuses du siècle. Je me suis arraché moi-même aux *douceurs* de la gloire humaine. (Id.) Il ne manque rien à un roi que les *douceurs* de la vie privée. (La Bruy.) Les nuits, plus tristes que les jours, lui ôtent la *douceur* de la compagnie, et ne lui donnent pas celle du repos. (Fléch.) Nous trouvons dans leur société une *douceur* qui se change en un ennui avec le reste des hommes. (Mass.) Leurs lois les ont endurcis contre les travaux de la guerre, et non contre les *douceurs* du repos. (Barth.) Il est temps que vous alliez goûter la *douceur* du sommeil. (Fén.) Allez au plus vite jouir des *douceurs* de la campagne. (Volt.) Je vous dois en grande partie la *douceur* de ma fortune. (Id.) La guerre a ses *douceurs*, l'hymen a ses alarmes. (La Font.)

Dans les nobles *douceurs* d'un séjour plein de charmes,
Tu n'es pas moins héros qu'au milieu des alarmes
(Boileau.)

— Fig. et par extens. Qualité de l'âme qui nous fait recevoir avec une humeur toujours égale et exempte de sévérité les discours et les actions d'autrui. Douceur d'esprit, de caractère. Incomparable douceur. Les charmes de la douceur et de l'affabilité. Je l'aime parce qu'il est simple et honnête, parce que c'est la *douceur* et la bienfaisance personnifiées. (Lid.) Ils présentent sans cesse le spectacle touchant de l'extrême courage joint à l'extrême *douceur*. (Barth.)

— Par analogie, *La douceur du visage, des yeux, des traits*, etc. Des yeux, des traits pleins de douceur. Elle croit voir dans la *douceur* de ces regards et de ce visage, la *douceur* d'une humeur paisible. (Boss.) La *douceur* et la majesté de son front est une image de celle de son âme. (Mass.) Les yeux noirs ont plus de force d'expression et plus de vivacité, mais il y a plus de *douceur* dans les yeux bleus. (Buff.) Stanislas avait une physionomie heureuse, pleine de hardiesse et de *douceur*. (Volt.)

— Façon d'agir douce et éloignée de toute violence. Gouverner avec douceur. Naturel enclin à la douceur. Il me parle avec douceur, avec beaucoup de douceur. Répondre avec douceur. Sévérité mêlée de douceur. Ce n'était pas en lui une *douceur* empruntée, où la politesse et les manières ont plus de part que le sentiment. (Mass.) La domination turque n'est jamais fatale qu'aux grands, et affecte de la *douceur* pour les peuples tributaires. (Volt.) Souvent de la justice il passe à la *douceur*. (Corn.) Il affecte pour vous une fausse *douceur*. (Racine.) On sait, d'après les témoignages des missionnaires même, avec quelle *douceur* les sauvages élèvent leurs enfants, et quelle affection ceux-ci portent à leurs parents. (B. de St-P.)

— *Douceur de*, suivi d'un infinitif. La douceur de commander. C'est une bien grande douceur de vivre avec ses amis.

Cent fois je me suis fait une *douceur* extrême
D'entretenir Titus dans un autre lui-même. (Rac.)

. . . . Quelle *douceur* extrême
De se voir caressé d'une épouse qu'on aime! (Boil.)

— Littér. *Douceur de style.* Qualité d'un style naturel, aisé, coulant, harmonieux. Une grande douceur de style. Fénelon et Racine ont une grande douceur de style. Il faut que sa *douceur* flatte, chatouille, éveille. (Id.) Ils distinguent dans les ouvrages de Xénophon une suite d'accords, dont la *douceur* et la mollesse caractérisent les grâces qui l'inspirent. (Barth.) Racine, avec une *douceur* et une élégance qui caractérisent les petites passions, exprime l'amour, ses craintes, ses emporte-[illegible] plein de *douceur* et d'harmonie. (Barth.)

Le madrigal, plus simple et plus noble en son tour,
Respire la *douceur*, la mollesse et l'amour. (Boil.)

— Chose flatteuse et agréable que l'on dit ou que l'on écrit à quelqu'un. Ayez la bonté de lui écrire un petit mot de *douceur*. (Volt.) J'ai dit à madame de Coulanges toutes vos *douceurs*. (Mme de Sév.)

— Égards, ménagements qu'on a pour une personne. Faire une douceur. Accorder une douceur, des douceurs à quelqu'un.

— Au pl. Profits, gratifications. Une place qui offre quelques douceurs, beaucoup de douceurs.

— Fig. et fam. Propos galants, cajoleries amoureuses. Conter, dire des douceurs à une femme, à toutes les femmes.

S'en aller, à l'abri d'une perruque blonde,
De ses froides *douceurs* fatiguer le beau monde.
(Boileau.)

A leurs fameux époux vos aïeules fidèles,
Aux *douceurs* des galants furent toujours rebelles. (Id.)

— Friandises, sucreries. Donner des douceurs à un enfant. Les enfants aiment beaucoup les douceurs.

— Techn. Les parties d'une gravure les plus délicates, les moins chargées de tailles, et les plus éclairées.

— Arts et mét. *En douceur.* loc. adv. Peu à peu, par une gradation insensible. Amincir une planche en douceur.

— Fig. Avec ménagement, avec précaution, avec lenteur. ‖ *Prendre les choses en douceur.* Ne point se formaliser de ce qu'il peut y avoir de désobligeant dans un procédé ou dans un discours.

— Mar. *Filer en douceur, amener en douceur.* Filer doucement, sans secousse, un cordage tendu.

— Prov. *Il faut avoir mauvaise bête par douceur.* ‖ *Plus fait douceur que violence.*

DOUCHE. s. f. (de l'it. *doccia*, dérivé de *duco*, je conduis, parce que l'eau est conduite sur la partie malade au moyen d'un tuyau). Médec. Opération qui consiste à faire tomber sur une partie du corps, dans un but de traitement, et d'une certaine hauteur, une colonne d'eau plus ou moins volumineuse, chaude ou froide, pure ou tenant en dissolution des substances de diverse nature, comme les eaux minérales naturelles ou artificielles, ordinairement contenue dans un réservoir assez élevé pour lui donner une certaine impulsion, et conduite par un tuyau d'un diamètre variable à l'extrémité duquel se placent des ajutages de diverses formes qui déterminent le volume du liquide et lui donnent la direction voulue. Douche en masse, en arrosoir. Douche perpendiculaire, latérale, ascendante, horizontale, descendante. Donner, recevoir, prendre une douche, des douches.

— Fig et fam. *Avoir besoin d'une douche.* Se dit d'une personne qui ne veut pas entendre raison, par allusion à l'emploi spécial des douches dans l'aliénation mentale.

DOUCHÉ, ÉE. part. pass. du v. Doucher. S'empl. adjectiv. Malade douché.

DOUCHER. v. a. 1re conj. Donner la douche.

DOUCHEUR. s. m. Celui qui, dans les maisons de santé, prépare les douches.

DOUCI, IE part. pass. du v. Doucir. S'empl. adjectiv. Glace doucie, bien ou mal doucie.

DOUCI. s. m. Techn. Opération par laquelle on prépare les glaces à recevoir le poli; état d'une glace ainsi préparée.

DOUCIN. s. m. Agric. Variété de pommier sauvage, faible et petit, qu'on multiplie par marcotte pour y greffer des pommiers qu'on veut conserver à basses tiges. Il rapporte des fruits dès la deuxième ou troisième année. On en fait un fréquent usage dans les jardins.

— Phys. Eau douce mêlée d'eau de mer.

DOUCINE. s. f. Archit. V. CYMAISE.

— Techn. Espèce de rabot qui sert aux menuisiers pour pousser des moulures.

DOUCINELLE. s. f. Agric. Variété de raisin.

DOUCIR. v. a. 2e conj. (rad. *doux*). Techn. Donner le poli à une glace. Doucir un moellon. Doucir à la roue.

— SE DOUCIR v. pron. Être douci.

DOUDEAUVILLE (Ambr.-Polyc. de la Rochef., duc de). Pair de France, maréchal de camp, et ministre de la maison du roi Charles X, né à Paris en 1765, mort en 1841. Son caractère digne et désintéressé, le dévouement et le courage dont il fit plusieurs fois preuve, lui ont mérité l'estime et la bienveillance de ses concitoyens, même de ses adversaires politiques.

DOUDEVILLE. Géogr. Ch.-l. de cant., arrond. d'Yvetot (Seine-Inférieure); 3,350 hab. Foires pour bestiaux.

DOUDON. s. m. Métrol. Petite monnaie de cuivre de Pondichéry qui vaut 2 centimes 1/2.

DOUÉ. Géogr. Ch.-l. de cant., arrond. de Saumur (Maine-et-Loire); 2,500 hab. Ruines d'un amphithéâtre romain; débris d'un palais de Dagobert. Mine de houille.

DOUÉ. s. m. Écon. dom. En Bretagne, Lavoir public qui consiste ordinairement en un bassin carré, recevant les eaux d'une source et entouré de barriquettes de bois sur lesquelles on bat le linge.

DOUÉ, ÉE. part. pass. du v. Douer. S'emploie adjectiv. Ce savant avait la prétention de prouver mathématiquement que les cailloux sont *doués* de sensibilité. (A. Martin.) L'âme des animaux est *douée* d'une faculté bien plus puissante que la sensitive et l'intellectuelle; elle a une faculté morale. (B. de St-P.) Pourrait-on espérer de captiver jamais un génie *doué* de si brillantes ailes! (Mme de Staël.) La vérité est *douée* d'un charme si puissant qu'elle séduit même ses ennemis. (Beauchêne.) En remontant un peu plus haut, on rencontre les corps *doués* de la vie animale, mais privés de locomotion. (Brill.-Sav.) Le diaphragme de la baleine franche est *doué* d'une grande vigueur. (Lacépède.)

Des hommes précieux, *doués* d'un vrai génie,
Savent à la cuisine appliquer la chimie. (Berchoux.)

— *Doué par.* L'animal n'a été *doué* par le Créateur que de la faculté de sentir. (Beauch.)

— *Heureusement doué.* Qui possède de rares et précieux avantages naturels. Être heureusement doué. MM. Noël et Chapsal prétendent que *doué* ne se disant que du bien, on ne dira pas : *cet homme est heureusement doué*, sans faire un pléonasme vicieux. Ces messieurs ont tort, et leur observation est de toute fausseté relativement à la grammaire et à la logique. Ce qu'ils auraient dû dire, c'est que *doué* ne peut s'employer seul d'une manière absolue; il faut qu'il soit accompagné d'un complément ou d'un modificatif. Que signifient ces mots *un homme doué, une femme douée?* Ils n'offrent à l'esprit aucun sens, ou du moins qu'un sens vague, indéterminé, incomplet. Mais on dira *un homme doué d'un bon caractère, une femme douée d'une grande beauté.* Que si, au lieu d'énumérer les qualités physiques ou morales que possède une personne, on veut d'un seul mot les exprimer collectivement, en donner une idée d'ensemble, alors on a recours au modificatif et on dit *une personne heureusement douée*, c'est-à-dire, douée de nombreux avantages qu'il serait trop long de détailler.

DOUELLE. s. f. (du lat. *dolium*, tonneau). Archit. La partie courbe d'une voûte ou la partie cintrée d'un voussoir. Le côté convexe se nomme *douelle intérieure*, et le côté concave *douelle extérieure.*

— Techn. Syn. de Douve.

D[illegible]ÉPÉE. s. f. Bot. Genre de crucifères, établi pour une plante à tige tortueuse et à fleurs roses, dans le nord de l'Inde.

DOUER. v. a. 1re conj. (du lat. *dotare*, même signif.; formé de *dos, dotis*, dot, avantage). Jurispr. Donner, assigner un douaire. Il a doué sa femme de trente mille francs. Peu usité.

— Fig. L'époux *douait* sa fiancée par un baiser. (Michelet.)

— Dans le langage ordinaire, Avantager, favoriser, pourvoir, orner. Il ne se dit qu'en parlant des avantages, des faveurs qu'on reçoit du ciel, de la nature. Dieu l'a doué d'une grande vertu. La nature vous a doué d'un noble caractère. Le ciel a doué cette jeune personne d'une grande beauté. L'auteur de la nature, en *douant* l'homme d'une volonté libre, l'a visiblement destiné à être un agent moral. (Laromig.)

DOUGLAS. Géogr. Ville et port d'Angleterre, dans l'île de Man; 6,000 hab.

DOUGLAS. (pr. *Dou-glâss*). Ancienne et puissante famille d'Écosse, qui se signala surtout dans les guerres acharnées que ce pays eut à soutenir contre l'Angleterre. ‖ Archibald, comte de Douglas, défit entièrement les Anglais dans la sanglante bataille de Baugé; périt, en 1425, dans un combat engagé malgré lui contre le général anglais Bedford. Archibald est la souche de plusieurs familles de Douglas qui se sont établies en France depuis cette époque.

DOUGLASIE. s. f. (de *J. Douglas*, célèbre collect. bot.). Bot. Genre de primulacées, contenant de petites plantes indigènes de l'Amérique.

DOUIL. s. m. Écon. rur. Vaisseau dans lequel on transporte sur une charrette la vendange, de la vigne au pressoir.

DOUILLAGE. s. m. Manuf. V. DONILLAGE.

DOUILLART. s. m. (pr. *dou-iar*). Métrol. Mesure de capacité dont on se servait à Bordeaux pour le charbon de terre. Neuf douillarts faisaient un tonneau de trente-six barriques.

DOUILLE. s. f. (pr. *dou-ie*). Partie creuse et ordinairement cylindrique d'un instrument, tel que la pique, la baïonnette, la bêche, etc., qui sert à l'adapter au manche, au canon de fusil, au bois, etc. La douille d'une baïonnette. La douille de cette bêche est cachée. Il a rompu sa lance à la douille.

— Fer creux au bout de la baguette du fusil, dans lequel on place le tire-bourre.

— Creux où l'on place la chandelle dans une lanterne, un flambeau, etc. On l'appelle aujourd'hui *bobèche.*

— *Douille de la croix.* Creux qui est au bas d'une croix, dans lequel on fait entrer le bâton pour la porter en procession ou la mettre sur son pied.

— Chim. Petit tuyau soudé sur le côté d'un appareil de distillation, et qui permet d'introduire un liquide sans enlever le couvercle de leurs alambics, etc.

— Géom. prat. Boîte dans laquelle les géo-[illegible] des bâtons pointus et ferrés qui soutiennent les instruments.

DOUILLET, ETTE. adj. (pr. *dou-iè, dou-iè-te*). Doux et mollet, tendre et délicat. En parlant des choses. Un lit douillet. Un oreiller douillet. Un fauteuil douillet. Avoir la peau douillette, bien douillette.

— En parlant des personnes, Trop délicat, très-facile à incommoder, sensible à la plus légère douleur. Être douillet, fort douillet. Une femme douillette.

— subst. Un douillet. Une douillette. Faire le douillet, la douillette.

— Fam. On dit d'un homme qui a éprouvé des douleurs de goutte au pied, et qui y éprouve encore de la faiblesse : *Il a encore le pied douillet.*

— Fig. L'amour-propre est *douillet* et mignard; il est fort malaisé à satisfaire. (L'abbé Esprit.)

DOUILLETTE. s. f. (pr. *dou-iè-te*). Espèce de robe ouatée, qui se met par-dessus les autres vêtements, en hiver.

DOUILLETTÉ, ÉE. part. pass. du v. Douilletter. S'empl. adjectiv. Enfant douilletté, trop douilletté.

DOUILLETTEMENT. adv. (pr. *dou-iè-te-man*). D'une manière douillette. Se traiter douillettement. Être douillettement couché sur un bon lit.

DOUILLETTER. v. a. 1re conj. (pr. *dou-iè-té*). Avoir des soins excessifs pour une personne. Cette mère douillette trop son enfant.

— SE DOUILLETTER. v. pron. S'écouter, prendre trop de soin de sa personne. Cet homme se douillette.

DOUILLEUX, EUSE. adj. V. DONILLEUX.

DOUILLON. s. m. Comm. Laine de qualité inférieure.

DOUKHOBORTSE ou **DOUKHOBORETZ** ou **IKONOBORTS.** s. m. (littéralem. *lutteur d'âme*). Hist. relig. Membre d'une secte qui s'est formée au sein de l'Église russe. Les doukhobortses rejettent toutes les images, n'ont ni églises ni prêtres, ne reconnaissent ni lieux ni jours privilégiés pour le culte, n'admettent de la Bible que les quatre Évangiles, ne se signent pas en priant, n'ont pour oraison que le *Notre père*, etc. Ils habitent paisiblement vers l'embouchure du Don et sur quelques autres points de la Nouvelle-Russie.

DOULAINCOURT. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Vassy (Haute-Marne); 750 hab.

DOULCIN. s. m. Conchyl. Nom vulgaire de l'oursin commun.

DOULEBSAIS. s. m. Comm. Sorte de mousseline des Indes.

DOULENS ou **DOULLENS.** (pr. *Dou-lan*). Géogr. Ch.-l. d'arrond. (Somme); 4,000 hab. Citadelle qui sert de prison pour les condamnés politiques.

DOULEUR. s. f. (du lat. *dolor*, rad. celt. *dol*). Physiol. Sensation pénible transmise par les nerfs au cerveau, et qui se manifeste dans toutes les parties du corps. Douleur de tête. Douleur d'estomac. Les douleurs de la goutte. Les douleurs de l'enfantement. Résister à la douleur. Être supérieur à la douleur. Sentir, éprouver une douleur, des douleurs en quelque partie du corps. Ce qui doit nous calmer et nous consoler, c'est que naturellement si la *douleur* est violente, elle est courte; si elle est légère, elle est longue. (Montaig.) Elle n'a pas ressenti de ces *douleurs* aiguës qui font regarder la mort comme une consolation. (Fléch.) Les animaux, du moins ceux qui ont des sens, de la chair et du sang, sont des êtres sensibles comme nous; ils sont capables de plaisir et sujets à la *douleur*. (Buff.) La *douleur* du corps est le seul mal de la vie que la raison ne peut guérir ni affaiblir. (La Rochef.) Elle crie à ceux qui passent par le chemin qu'il n'y a pas de *douleur* semblable à sa *douleur*. (L. de Bern.)

Que l'homme est bien durant sa vie,
Un parfait miroir de *douleur*. (J.-B. Rousseau.)

— La douleur a été énergiquement appelée le *cri de l'organe souffrant.* L'accomplissement de certaines fonctions est accompagné d'inévitables douleurs : tels sont, par exemple, l'accouchement et la dentition. Les degrés de la douleur varient suivant l'âge, le sexe, le tempérament, les habitudes surtout, et ses caractères ainsi que sa marche ne sont rien moins que constants. La *douleur* ne se compare qu'à elle-même : ainsi elle est dite brûlante, lancinante, contusive, déchirante, suivant qu'elle rappelle telle ou telle sensation antérieurement éprouvée. (F. Ratier.)

— Pris pour l'ensemble des maux qui assiègent l'humanité. Moïse est le premier qui nous ait révélé notre origine et les mystérieuses profondeurs d'où sont sorties la *douleur* et la mort. (V. Bargem.)

— Employé pour Infortunes. Connaître l'amour et ses folles *douleurs*. (Rac.)

. . La tragédie en pleurs
D'Œdipe tout sanglant fit parler les *douleurs* (Boil.)

Naissez, mes vers, soulagez mes *douleurs*,
Et sans effort coulez avec mes pleurs (Pass.)

— Fig. Peine de l'esprit et du cœur, effet que produit le mal fait à l'âme. Être accablé, pénétré, navré de douleur. Douleur vive, amère, cuisante, aiguë, âpre, concentrée, morne, muette, sombre, sourde, solitaire, apathique, déchirante, délirante, effrénée, furieuse, irri-[illegible] vraie, naïve, sincère, feinte, profonde, véhémente, immobile, tendre, délicieuse, aigrie, calmée, impuissante, etc. Être plongé dans la douleur. L'accent de la douleur. L'aiguillon de la douleur. Faire éclater sa douleur. Il y a des femmes qui ne s'opiniâtrent à pleurer que pour avoir la gloire d'une belle et immortelle *douleur*. (Rochef.) Une *douleur* excessive ne permet aucune réflexion. (Buff.) Il restait seulement en lui une *douleur* douce et paisible, c'était plutôt une tristesse et un sentiment tendre, qu'une vive *douleur*. (Fén.) La *douleur* enclôt l'esprit comme le courage. (Balz.) Les *douleurs*, sourdes à la raison, écoutent le temps, qui les emporte et les endort de lassitude. (Massias.) Il est des *douleurs* qui isolent du reste du monde. (Mme Cott.) Il n'y a de véritable mal dans la vie que les grandes *douleurs*. (Mme de Sév.) Oh! que de *douleurs* profondes peuvent être calmées par une simple parole et par une faible marque de bienveillance! (B. de St-P.)

L'ennui ne laisse plus de désirs après lui,
Mais la *douleur* près d'elle a toujours l'espérance.
(*Etr. à Thalie.*)

Ah ! dans un long adieu dont la *douleur* s'irrite,
Le cœur s'échappe en vain vers l'objet que l'on quitte.
(La Harpe.)

Il ne m'est plus permis dans ma *douleur* muette,
De dévorer mes pleurs au fond de ma retraite. (Volt.)

— Poét. et fig. Boire à la coupe des douleurs. Avoir épuisé la coupe des douleurs. Elle épuise en pleurant la coupe des *douleurs*. (Mollev.)

— *O douleur !* loc. exclam. Les enfants de Dieu étaient étonnés de ne plus voir ni l'autel ni le sanctuaire. *O douleur !* il fallait cacher la pénitence avec le même soin qu'on eût fait les crimes. (Boss.) *O douleur !* ô supplice affreux de la pensée ! (Rac.)

. . . O *douleur* non encore éprouvée !
A quel nouveau tourment je m'étais réservée ! (Rac.)

— Loc. fam. et prov. *Pour un plaisir, mille douleurs*. Les plaisirs de la vie sont suivis d'amertumes. || *A la Chandeleur les grandes douleurs*. C'est ordinairement à la Chandeleur que le grand froid se fait sentir. || *A chacun sa propre douleur paraît plus grave.* || *Après grand'fête grand pleur, et après grand'joie grand'douleur.* || *Douleur de tête veut manger, douleur de ventre veut purger.*

— Hist. relig. *Les filles des sept douleurs de la Sainte-Vierge*. Communauté religieuse de femmes établie à Rome en 1652. Elles ont la ville pour clôture.

— Syn. comp. DOULEUR. CHAGRIN. TRISTESSE. AFFLICTION. DÉSOLATION. MAL. La *douleur* est physique ou morale. Le *chagrin*, la *tristesse*, l'*affliction*, la *désolation* ne sont jamais physiques. Le *chagrin* est plus intérieur que la tristesse ; celle-ci est moindre que l'*affliction* ; l'*affliction* est moins forte que la *douleur* ; la *douleur* est moins grande que la *désolation*. Le *mal* est l'effet et non la cause de la *douleur*.

DOULEVONT-LE-CHÂTEAU. Géogr. Ch.-lieu de cant., arr. de Vassy (Haute-Marne) ; 800 hab.

DOULI. s. m. Relat. Espèce de voiture dont on se sert aux Indes, moins honorable que le palanquin. Il fit mettre sa femme dans un *douli*, et il la fit transporter de l'église. (Let. édif. et cur.) Elle se leva tout à coup de dessus le *douli*. (Id.)

DOULOIR, DOLOIR ou **DOULOUSER (SE)**. v. pron. 3e conj. (du lat. *dolor*, douleur). Vieux mot qui signifiait Se plaindre de la douleur qu'on éprouve.

Ce n'est point deuil, quand louange on en veut ;
Mais le vrai deuil, sais-tu bien qui le porte ?
C'est celui-là qui sans témoin *se deult*. (Marot.)

— La Bruyère a regretté ce mot.

— Prov. *Femme se plaint, femme se deult*, c'est-à-dire, larmoie et rit quand elle veut.

DOULOUREUSEMENT. adv. D'un ton douloureux, avec douleur. Se plaindre douloureusement.

DOULOUREUX, EUSE. adj. (du lat. *dolorosus*, rad. *dolor*, douleur). Qui cause de la douleur, au physique et au moral. Une plaie douloureuse. Un mal douloureux. La goutte la plus *douloureuse*. (La Bruy.) Des plaies plus *douloureuses* et plus profondes. (Mass.) Les maux physiques sont bien moins cruels, bien moins *douloureux* que les autres. (J.-J. Rouss.) L'éruption des dents est communément pénible et *douloureuse*. (Id.)

— Par analogie. Qu'on ne saurait toucher sans y causer de la douleur, en parlant des parties du corps. Avoir le pied douloureux. Tête douloureuse.

— Fig. Au moral. Souvenir douloureux. Perte douloureuse. Séparation douloureuse. Donne-moi le courage d'être barbare, et de te servir dignement dans un si *douloureux* devoir. (J.-J. Rouss.)

Cependant votre âme attendrie
Par un *douloureux* souvenir,
Des malheurs d'une sœur chérie
Semble toujours s'entretenir. (J.-B. Rousseau.)

— Par extension. Qui marque, qui exprime de la douleur. Cris douloureux. Il poussait de douloureuses plaintes. De nos cris *douloureux* la plaine retentit. (Rac.) Aux élans redoublés de sa voix *douloureuse*. (Boil.)

DOUM. s. m. Bot. Palmier d'Egypte et d'Arabie. Ses feuilles servent à fabriquer des paniers.

DOUPION. s. m. Comm. Sorte de soie gros-

DOURAK. Géogr. Ville de Perse, dans le Khouzistan ; 8,000 hab.

DOURANIS. Géogr. Tribu d'Afghans, répandue dans les provinces de Kandahar, Hérat, Térah ; 500,000 hab. C'est d'elle que sont sortis les souverains récents de Kaboul.

DOURDAN. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Rambouillet (Seine-et-Oise) ; 2,600 hab.

DOURDÉ, ÉE. part. pass. du v. Dourder. S'empl. adjectiv. Il a été bien dourdé.

DOURDER. v. a. 1re conj. Signifiait Frapper, charger de coups. Si tu m'échauffes la tête, je t'irai *dourder* à coups de poings. (Comédie de proverbes.)

DOURGA-POUDGA. Myth. ind. La plus grande fête indienne, célébrée en l'honneur de la déesse Baghânati, femme du dieu Shib ; cette fête répond à notre carnaval.

DOURGNE. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Castres (Tarn) ; 1,750 hab.

DOURO. Géogr. Fleuve d'Espagne. V. DUERO.

DOURO. s. m. Métrol. Monnaie d'argent des îles Canaries, qui vaut 5 fr. 43 cent. On l'appelle aussi *piastre forte*.

DOUROUCOULI. s. m. Mamm. Nom d'une espèce de sapajou des bords de l'Orénoque.

DOURS. s. m. Mot de Rabelais. Le dos.

DOUSSIN. s. m. Conchyl. Un des noms vulgaires de l'oursin changeable.

DOUTANCE. s. f. Se disait pour Doute, incertitude, défiance.

— Ce mot est vieux, et nous en sommes fâché, car il est sonore et harmonieux. Aussi croyons-nous qu'il pourrait encore trouver sa place dans le style marotique.

DOUTE. s. m. (du lat. *dubita*, qu'on a dit pour *dubitatio* ; rad. *dubitare*, douter). Etat d'un esprit incertain, irrésolu, qui ne sait s'il doit donner ou refuser son adhésion à un jugement conçu ou énoncé, et qui reste suspendu, pour ainsi dire, à l'égard de ce jugement, entre l'affirmation et la négation. Être en doute. Laisser dans le doute. Le doute est un état pénible. Doute bien, mal fondé. Tirer, ôter, délivrer quelqu'un d'un doute. Laisser un doute, résoudre, lever, éclaircir un doute. Dans les recherches de sa foi, il lui était échappé quelque *doute*. (Fléch.) L'orgueil repousse le *doute*, et la raison l'accueille. (Duc de Lévis.) Le *doute* naît dans l'esprit, la soif dans le cœur. (Beauchêne.) Les *doutes* succédèrent à l'ignorance, et produisirent des opinions licencieuses que les jeunes gens embrassèrent avec avidité. (Barth.)

Le *doute* seul nous replonge au néant :
A bas le *doute* ! à bas le mécréant ! (Parny.)

Le *doute*, qui souvent est la marque du sage,
L'est du fou, quand il est outré. (C. de Valmont.)

— Irrésolution sur ce qu'on doit faire. Je n'aurai jamais besoin de conseil sur des *doutes* que la seule honnêteté peut résoudre. (J.-J. Rouss.)

— Crainte, appréhension. Dans le doute d'un accident fâcheux, il faut prendre ses précautions. Dans le *doute* mortel dont je suis agité. (Rac.) Je flotte dans un *doute* insupportable entre l'espoir de la clémence et la crainte du châtiment. (J.-J. Rouss.)

— Soupçon, conjecture. Mon talent est de former des *doutes*, mais ce ne sont pour moi que des *doutes*. (Bayle.) Ils nous vantent leurs *doutes*, et nous défient d'y satisfaire et d'y répondre. (Mass.) Ils proposaient déjà contre tout culte rendu au Très Haut, ces *doutes* impies qui sont devenus le langage vulgaire de l'incrédulité. (Id.) Délivre mon esprit de ce funeste *doute*. (Rac.)

— *Mettre, révoquer une chose en doute*. En contester la certitude. Nous ne devons aspirer qu'à découvrir une première expérience que personne ne puisse révoquer en *doute*, et qui suffise pour expliquer toutes les autres. (Volt.)

. . . . Aucun ne met en *doute*
Les longs et grands travaux que votre amour vous [coûte
(Corneille.)

— Scrupule. Il me reste quelque doute sur ce cas de conscience. Cette décision lui laisse encore des doutes. Lui seul éclaircira vos *doutes* ridicules. (Boil.) Notre docteur bientôt va lever tous les *doutes*. (Id.)

— Prov. *Le doute est le commencement de la sagesse*.

— Littér. Figure de rhétorique, par laquelle l'orateur paraît comme en suspens, et dans le doute de ce qu'il doit dire. V. DUBITATION.

— Philos. *Doute philosophique* ou *méthodique*, ou absolument *doute*. Disposition de l'esprit par laquelle il ne reçoit pour vrai que ce qui est évidemment prouvé. Le doute méthodique a été érigé en méthode par Descartes ; ce n'est qu'un doute provisoire qui consiste à rejeter, pour un moment, toutes les idées qu'on a reçues, afin d'en trouver une qui subsiste par elle-même.

— *Doute effectif*. Doute permanent, érigé en doctrine, et dans lequel l'homme se borne à rester spectateur de ce qui l'entoure, sans conclure ni rien affirmer. C'est là proprement dit le *scepticisme*.

— *Sans doute*. loc. adv. Assurément. Faible et trompeuse image, sans *doute !* mais la vanité s'en repaît. (Boss.) Peut-on mener une telle vie dans le monde ? Oui, sans *doute*. (Id.) Vous admirez sans doute cette fermeté. (Fléch.) Sans

pas laisser subsister les vomitoires des Romains, mais nous avons mieux fait, et nous sommes parvenus au même but par une voie avouée par le bon goût. (Brill.-Sav.)

J'ai fait des malheureux, sans *doute*, et la Phrygie
Cent fois de votre sang a vu ma main rougie. (Rac.)

— Selon toutes les apparences. Si donc vous ne trouvez pas, sans *doute* vous ne cherchez pas. (Boss.) Si ce n'étaient là que mes vœux et mes prières, les dernières sans *doute* que mon ministère me permettra de vous offrir dans ce lieu auguste... (Mass.) Mesdames, vous serez surprises sans *doute* de l'audace de ma visite. (Mol.)

— Iron. Quand on veut réfuter ou ridiculiser. L'âme ne sait plus ce qu'elle est ; elle dit : Je suis une vapeur, un feu subtil, un air délié ; sans *doute* une vapeur qui aime Dieu, un feu qui connaît Dieu, un air fait à son image. (Boss.) Admirable sans *doute* pour envelopper une dupe. (La Bruy.)

— Suivi de *que*. Sans doute que vous n'avez pas songé à cela.

— *Point de doute que*. Se dit elliptiq. pour, Il n'y a point de doute que, il ne faut pas douter que. Point de *doute* qu'il ne soit bon de donner des prix ; mais mieux vaudrait n'en pas donner que de les prodiguer. (Dussault.)

— Anciennement, le mot *doute*, qu'on écrivait *doubte*, était du genre féminin, et Malherbe l'a toujours employé ainsi, tant en prose qu'en vers. Toutes *doubtes* éclaircies. (J. le Maire de Belges.) Nos *doutes* seront éclaircies. (Malh.) C'est la *doute* que j'ai que ce dernier effort. (Id.) C'est la *doute* que j'ai qu'un malheur ne m'assaille. (Id.)

— Syn. comp. DOUTE. IRRÉSOLUTION. INCERTITUDE. Le *doute* est l'état d'un esprit qui ne connaît pas assez pour se prononcer ; l'*incertitude* est l'état d'un esprit qui ne connaît pas du tout l'événement des choses ; l'*irrésolution* est l'état d'une volonté qui a de la peine à se déterminer.

DOUTÉ. part. pass. du v. Douter. Il est invariable.

DOUTER. v. n. 1re conj. (rad. *doute*). Être dans le doute, dans l'incertitude, dans l'irrésolution. Douter de quelque chose. Douteriez-vous de mon zèle ? On doute de votre amour pour le travail. Douter du succès. Douter de tout. L'un ne *doute* de rien, l'autre *doute* de tout. (Etr. à Thalie.) Les uns *doutaient* de tout, les autres croyaient tout savoir. (Mass.) *Douté je* de son crime ou de votre innocence ? (Corn.) Thésée est mort, madame, et vous seule en *doutez !* (Rac.) *Doutez*-vous d'une paix dont je fais mon ouvrage ? (Id.) Descartes nous a si bien enseigné à *douter* de la philosophie des anciens, qu'il nous a appris à *douter* de la sienne. (Volt.)

Adieu ; mais quand l'orage éclatera sur vous,
Ne *doutez* point du bras d'où partiront les coups.
(Corneille.)

— En matière religieuse, N'avoir point la foi, ne point croire. Je n'ai jamais *douté* des mystères de la religion, quoiqu'on en ait dit, mais j'en *doute* moins que jamais. (Boss.) On *doute* de Dieu dans une pleine santé, comme on *doute* que ce soit pécher. (Id.) *Doute* de Dieu, *doute* des hommes, *doute* de moi-même, si tu veux, dit Sténio en s'agenouillant devant elle, mais ne *doute* pas de l'amour, ne *doute* pas de ton cœur, Lélia ! (G. Sand.)

— Absol. Celle qui *doute* et qui cherche à s'éclaircir. (La Bruy.) Il faut écouter, *douter*, s'informer. (Id.) Plus on *doute*, plus Dieu permet que les doutes augmentent. (Mass.) C'est avoir beaucoup avancé que d'avoir seulement appris à *douter*. (Malebr.)

— En parlant des personnes, Avoir de la défiance. Ne pas compter sur. Douter de quelqu'un. Douter d'un ami. Douter d'un domestique. Omiss. des dictionnaires.

— *Douter de*. Suivi d'un infinitif. Balancer à, hésiter. Pourriez-vous un moment *douter* de l'accepter ? (Boil.)

Notre profond silence abusant leurs esprits,
Ils n'osent plus *douter* de nous avoir surpris. (Corn.)

— *Ne pas douter de*. Se flatter d'une chose, espérer, se promettre une chose. Il ne *doutait* pas de la conquête de l'Italie, s'il pouvait se saisir de quelque place dans l'Italie. (Fléch.)

— Fam. *Ne douter de rien*. Se croire capable de tout ; être hardi à tout entreprendre, à décider sur toutes sortes d'affaires. Les étourdis ne *doutent* de rien. (Volt.)

Prends alors le milieu que doit prendre un chrétien,
Entre *douter* de tout, et ne *douter* de rien. (Vill.)

— On dit dans le même sens, et d'une manière absolue, *Cet homme ne doute jamais*.

— *N'en doutons pas, n'en doutez pas*, employés comme affirmation. N'en *doutons* pas, chrétiens, Dieu a préparé les voies. (Boss.) S'il soutient cette longue guerre, n'en *doutons* pas, c'est pour nous donner une paix heureuse. (La Bruy.) C'est lui, n'en *doutons* plus, mes vœux sont exaucés. (Corn.) N'en *doutez* point, madame, un dieu combat pour vous. (Rac.) Voilà, n'en *doutons* point, le parti qu'il faut prendre. (Id.)

— *N'en doutons, n'en doutez point*, suivi de *que*. N'en *doutez* point, seigneur, que ce coup ne le frappe. (Corn.) Cette construction est très-rare.

— *Douter lequel, en quoi*, etc. Il a laissé *douter* en quoi il excellait davantage. (La Bruy.) Les Sarrasins étonnés de la surprise de leur

nier, *doutèrent* quelque temps lequel des deux était leur maître. (Fléch.)

— *Douter*, suivi de *que*, régit toujours le subjonctif. Se douter qu'une chose soit. Je doute qu'il puisse partir demain. Nous doutons qu'il vienne. Doutez-vous que je sois malade ? Je *doute* que le ris excessif convienne aux hommes qui sont mortels. (La Bruy.) S'ils étaient nés plus tard, j'ose *douter* qu'ils fussent tels aujourd'hui qu'ils ont été alors. (Id.)

Doutez-vous, quels que soient vos services passés,
Qu'un retour criminel les ait tous effacés ? (Cassu.)

— *Douter si*. Je doute si je partirai demain. Quel découragement plus grand que de *douter* si son âme n'est point matière comme la pierre, et si elle n'est point corruptible. (La Bruy.) On *doutait* si c'était lui qui se trompait ou la renommée. (Fléch.) On *doute* si sa valeur doit le faire compter parmi les grands rois. (Mass.) Ils *doutent* si le vizir vous sert ou vous trahit (Id.)

— *Douter si*, suivi de *ne pas*. Ingrat, je *doute* encore si je ne t'aime pas. (Rac.) La conjonction *ne pas* placée après *douter* présente une nuance très-délicate, elle affaiblit le doute, elle présente à peu près ce sens : Je croirais que je t'aime encore.

Je *doute*, en sa demeure alors si fortunée,
S'il n'eût point prié Dieu d'abréger la journée. (Boil.)

— Quand *douter que* se trouve dans une phrase négative, le *ne* doit être placé devant le second verbe. Je ne doute pas que vous ne veniez me voir. Nous ne doutons pas que notre ami ne vienne bientôt. Je ne *doute* pas que la vraie dévotion ne soit la source du repos. (La Bruy.) Qui *doute* que la chasse ne soit de leur invention ? (Id.)

S'il fuit, ne *doutez* point que, fiers de sa disgrâce,
A la haine bientôt ils ne joignent l'audace. (Racine.)

Doutez-vous que l'Euxin ne me porte en deux jours
Aux lieux où le Danube y vient finir son cours ? (Id.)

— SE DOUTER. v. pron. Pressentir, prévoir, soupçonner, conjecturer. Se douter de quelque chose. Madame, votre belle fille gagne le paradis sans qu'elle s'en *doute*. (Sall.) Il y avait des choses dont il ne se *doutait* pas. (La Bruy.) Je tiens, dites-vous, à la faveur par un endroit ; je m'en *doutais*. (Id.)

— *Ne pas se douter de*. Ne pas avoir la moindre idée de. Bien des gens ne se doutent pas de votre mérite.

— Fam. *Il se dit fort habile dans cet art, mais il ne s'en doute pas*. Il ne le connaît que fort imparfaitement.

— Le part. pass. de *se douter* s'accorde toujours, parce qu'il est toujours précédé de son régime direct, le pronom *se*. Elle s'est doutée. Ils se sont doutés. Elles se sont doutées.

— Syn. comp. SE DOUTER. PRESSENTIR. SOUPÇONNER. *Se douter*, c'est croire vaguement, d'une manière indécise ; *pressentir*, c'est prévoir confusément par les lumières de l'esprit ou par le mouvement du cœur ; *soupçonner*, c'est être disposé à croire sur de faibles indices, et ordinairement en mauvaise part.

DOUTEUR, EUSE. s. Néol. Celui, celle qui doute, qui est dans l'habitude de douter de tout. Faire le douteux, la douteuse. Quelques gens de lettres qui ont étudié l'encyclopédie, ne proposent ici que des questions et ne demandent que des éclaircissements ; ils se déclarent *douteurs*, et non docteurs. (Volt.)

— adjectiv. Je suis un peu *douteur*. (Volt.)

DOUTEUSEMENT. adv. Avec doute. Les gens de bonne foi devraient dire *douteusement* des choses douteuses. (Le chev. de Méré.) On sait cela si *douteusement*, que j'aime presque autant n'en rien savoir. (Scud.)

DOUTEUX, EUSE. adj. (rad. *doute*). Incertain, dont il y a lieu de douter. Un succès douteux. Un droit douteux. Une affaire douteuse. Probité douteuse. Sire, vous avez tort ; car, pour peu que le coup fût *douteux*, tous ces messieurs vous auraient donné raison. (C. de Gramm.) L'issue en est *douteuse* et le péril certain. (Corn.) Leur pouvoir est *douteux*, leur voix mal écoutée. (Id.) Cette femme a eu le malheur d'avoir une réputation un peu *douteuse*. (Scud.)

— Ambigu, équivoque. Faire une réponse douteuse. Des actions *douteuses* où l'on a peine à démêler le crime de la simple offense. (Mass.) Son bien qu'il avait accumulé par des voies peut-être si *douteuses* pour le salut. (Id.) Des abus dont l'injustice ne nous est pas *douteuse*. (Id.) Et de ses derniers mois voyant le sens *douteux*. (Corn.) Tout sens devint *douteux*, tout mot eut deux visages. (Boil.) Dans une question parfaitement *douteuse*, on peut choisir le parti qui plaît davantage. (L. Daniel.)

Loin ceux à qui du mal l'apparence *douteuse*
Donne pour leur prochain une horreur fastueuse
(Vill.)

Sur les confins *douteux* de France et de Lorraine,
Une épaisse forêt s'avance dans la plaine. (Chapelain.)

— Faible. Jour douteux. Lumière, clarté douteuse.

— Fig. Quelques idées naissent encore, mais elles sont incohérentes ; on a des lueurs *douteuses* ; on croit voir voltiger des objets mal terminés. (Brill.-Sav.)

— Dont on n'est pas sûr, sur qui on ne peut compter, en parlant des personnes. Avoir une majorité douteuse. Trois des membres du comité sont pour moi, trois contre, et les quatre autres sont *douteux*. (Acad.) || Dans un sens analogue. Qui balance, qui est irrésolu. Ainsi

— Fig. en parlant des choses. La fortune est longtemps *douteuse*. (Fléch.) Partout où la victoire est *douteuse*. (Mass.) Va-t'en, et ne rends pas la victoire *douteuse*. (Corn.) Le mal qu'on souffre est une chose certaine ; la guérison qu'on cherche est une chose *douteuse*. (De Juss.)

De tant de coups affreux la tempête orageuse
Tient longtemps sur les eaux la fortune *douteuse*
(Boileau.)

— Métall. *Pièce d'or* ou *d'argent douteuse*. Pièce qu'on peut soupçonner d'être fausse, soit sous le rapport de la matière, soit sous le rapport de la fabrication.

— Gramm. *Noms douteux*. Ceux dont le genre n'est pas bien déterminé, que, par conséquent, les uns mettent au masculin, et d'autres au féminin. *Equivoque* est un nom douteux.

— Prosod. *Voyelle douteuse, syllabe douteuse*. Celle qui, dans les vers, est longue ou brève, à la volonté du poète.

— Syn. comp. DOUTEUX. INCERT
SOLU. *Douteux* se dit principalement
incertain se dit des personnes et
irrésolu ne se dit que des personn

DOUTEUX. s. m. Ce qui est
dont il y a lieu de douter. Risque
pour le douteux. Gardons-nous
douteux au certain. (Volt.)

DOUTIS. s. m. Comm. Toile de
cre et grossière qui vient des Ind
lièrement de Surate.

DOUTY. s. m. Relat. Titre du p
gistrat, dans certaines parties de l

DOUVAIN. s. m. Pièce de bois
fabrication des douves. Syn. de Do

DOUVE. s. f. (ét., V. DOUELLE). Pe
dolée qui forme le corps des ouvra
nellerie. Tailler une douve, des
douves d'un tonneau, d'une barr
feuillette, d'une pipe, d'une cuve, d'
Douves de chêne, de châtaignie
de mûrier blanc, de hêtre, etc.
les tonneliers ont l'attention de fla
ves avant de les employer, pour
elles n'ont aucune odeur et si elles
dans le cas de donner au vin un g
(Sc. agric.)

— *Douves droites* ou *de corps*.
par leurs dimensions, déterminent
de la pièce. || *Douves de fond*. Cell
nent la pièce. || *Douves à oreilles*. I
qui, dans les tinettes, sont plus lon
autres, et percées chacune d'un tr
manière qu'en passant un bâton pa
deux personnes peuvent porter la t

— Bot. *Petite et grande douve*.
gaires de deux espèces de renon
neuses qui croissent dans les marais

— Constr. Habitation creusée dan
les bords de la Loire, il y a des vi
posés presque en entier de douves

— En Basse-Normandie, Terrain
ment baigné par les eaux plus ou
gnantes de la mer ou d'une rivière

— Helm. Nom vulgaire d'une
plat, assez semblable à un planaire
trouve dans le foie et la vésicule
mammifères domestiques et de l'
même.

— Fortif. Cunette d'un fossé ;
lorsqu'il est susceptible de se rem
|| *Mur de douve*. Le mur d'un bas
canal, avec corroi de glaise ou de

— Planche sur laquelle on met
veaux pour les ratisser et en enle
celles de tan qui y restent attaché

DOUVÉ. adj. m. Qui est rempl
vers nommés douves. *Foie douvé*
rompu, rempli de douves.

DOUVELLE ou **DOUELLE**. s.
de *douve*). Techn. Petite douve.

DOUVILLE. s. f. Agric. Variét
d'automne.

DOUVRES. Géogr. Ch.-l. de ca
de Caen (Calvados) ; 1,000 hab.

DOUVRES. (*Dubris* des ancien
angl.) Géogr. Ville maritime
(comté de Kent), sur le Pas-de-Ca
hab. Le passage de Douvres à
plus fréquenté de tous les passag
terre en France.

DOUX, OUCE. adj. (du lat. *dul*
saveur est agréable au goût. Il
aigre, piquant, âpre, salé, amer
miel, le sucre, sont doux. Orange
plupart des vins d'Italie sont doux
femelles herbivores est plus *doux*
taire que celui des carnivores. (J

— Fig. L'esprit de l'homme est
vage, la culture seule peut le re
(Delille.)

— *Eaux douces*. Celle des fleuves,
des fontaines, par opposition aux
mer, qui sont salées, etc. Poisson
La truite est un poisson d'eau douce
a servi à dîner que des poissons
C'est en ce sens que le maréchal
disait à son cheval, au passage
« Jean le Blanc, ne souffre pas qu
de galères soit noyé dans l'eau *d*

— Fam. et par raillerie. *Marin*
Homme qui a navigué seulement s
res ou peu sur mer || Celui qui

— Fig. et fam. *Médecin d'eau d*
cin qui ne prescrit que des remè
inefficaces ; ou qui en prescrit fort

— Qui a une odeur suave. O
Haleine douce. Le doux parfum de
violette laisse échapper une odeur
C'est pour l'homme que la caille
pour lui que le moka a un si *do*
pour lui que le sucre est favorable
(Brill.-Sav.)

— Fig. La vertu, qui jette un si
dans la mémoire des hommes, ne m
(Fénelon.)

— Qui est agréable au touche
doux au toucher. Avoir la peau
doux comme du satin. Le poil de
fort doux. Cette pelisse est fort
un drap bien doux. Nous avions so
un marcher *doux*, commode et
mousse fine, sans sable, sans her
rejetons raboteux. (J.-J. Rouss.)

— Syn. comp. DOUTEUX. INCERTAIN. IRRÉSOLU. *Douteux* se dit principalement des choses; *incertain* se dit des personnes et des choses; *irrésolu* ne se dit que des personnes.

DOUTEUX. s. m. Ce qui est douteux, ce dont il y a lieu de douter. Risquer le certain pour le douteux. Gardons-nous de mêler le *douteux* au certain. (Volt.)

DOUTIS. s. m. Comm. Toile de coton blanche et grossière qui vient des Indes, particulièrement de Surate.

DOUTY. s. m. Relat. Titre du principal magistrat, dans certaines parties de l'Afrique.

DOUVAIN. s. m. Pièce de bois destinée à la fabrication des douves. Syn. de Douve.

DOUVE. s. f. (ét., V. DOUELLE). Petite planche dolée qui forme le corps des ouvrages de tonnellerie. Tailler une douve, des douves. Les douves d'un tonneau, d'une barrique, d'une feuillette, d'une pipe, d'une cuve, d'une futaille. Douves de chêne, de châtaignier, d'acacia, de mûrier blanc, de hêtre, etc. En général, les tonneliers ont l'attention de flairer les *douves* avant de les employer, pour s'assurer si elles n'ont aucune odeur et si elles ne sont pas dans le cas de donner au vin un goût de fût. (Sc. agric.)

— *Douves droites* ou *de corps.* Celles qui, par leurs dimensions, déterminent la capacité de la pièce. || *Douves de fond.* Celles qui bornent la pièce. || *Douves à oreilles.* Deux douves qui, dans les tinettes, sont plus longues que les autres, et percées chacune d'un trou rond, de manière qu'en passant un bâton par les trous, deux personnes peuvent porter la tinette.

— Bot. *Petite et grande douve.* Noms vulgaires de deux espèces de renoncules vénéneuses qui croissent dans les marais.

—Constr. Habitation creusée dans le tuf. Sur les bords de la Loire, il y a des villages composés presque en entier de douves.

— En Basse-Normandie, Terrain habituellement baigné par les eaux plus ou moins stagnantes de la mer ou d'une rivière.

— Helm. Nom vulgaire d'une sorte de ver plat, assez semblable à un planaire, et que l'on trouve dans le foie et la vésicule biliaire des mammifères domestiques et de l'homme lui-même.

— Fortif. Cunette d'un fossé; tout le fossé lorsqu'il est susceptible de se remplir d'eau. || *Mur de douve.* Le mur d'un bassin ou d'un canal, avec corroi de glaise ou de sable.

— Planche sur laquelle on met les peaux de veaux pour les ratisser et en enlever les parcelles de tan qui y restent attachées.

DOUVÉ. adj. m. Qui est rempli de petits vers nommés douves. *Foie douvé.* Foie corrompu, rempli de douves.

DOUVELLE ou **DOUELLE.** s. f. (diminut. de *douve*). Techn. Petite douve.

DOUVILLE. s. f. Agric. Variété de poires d'automne.

DOUVRES. Géogr. Ch.-l. de cant., arrond. de Caen (Calvados); 2,000 hab.

DOUVRES. (*Dubris* des anciens, *Dover* en angl.) Géogr. Ville maritime d'Angleterre (comté de Kent), sur le Pas-de-Calais; 20,000 hab. Le passage de Douvres à Calais est le plus fréquenté de tous les passages d'Angleterre en France.

DOUX, OUCE. adj. (du lat. *dulcis*). Dont la saveur est agréable au goût. Il est opposé à aigre, piquant, âpre, salé, amer. Le lait, le miel, le sucre, sont doux. Orange douce. La plupart des vins d'Italie sont doux. Le lait des femelles herbivores est plus *doux* et plus salutaire que celui des carnivores. (J.-J. Rouss.)

— Fig. L'esprit de l'homme est un fruit sauvage, la culture seule peut le rendre *doux.* (Delille.)

—*Eaux douces.* Celle des fleuves, des étangs, des fontaines, par opposition aux eaux de la mer, qui sont salées, etc. Poisson d'eau douce. La truite est un poisson d'eau douce. On ne nous a servi à dîner que des poissons d'eau douce. C'est en ce sens que le maréchal de Vivonne disait à son cheval, au passage du Rhin : « Jean le Blanc, ne souffre pas qu'un général de galères soit noyé dans l'eau *douce.* (Noël.)

— Fam. et par raillerie. *Marin d'eau douce.* Homme qui a navigué seulement sur les rivières ou peu sur mer. || Celui qui n'a encore navigué que sur la Méditerranée.

— Fig. et fam. *Médecin d'eau douce.* Médecin qui ne prescrit que des remèdes faibles, inefficaces; ou qui en prescrit fort peu.

— Qui a une odeur suave. Odeur douce. Haleine douce. Le doux parfum de la rose. La violette laisse échapper une odeur bien douce. C'est pour l'homme que la caille s'engraisse, pour lui que le moka a un si *doux* parfum, pour lui que le sucre est favorable à la santé. (Brill.-Sav.)

— Fig. La vertu, qui jette un si *doux* parfum dans la mémoire des hommes, ne meurt jamais. (Fénelon.)

— Qui est agréable au toucher. Cela est doux au toucher. Avoir la peau douce. C'est doux comme du satin. Le poil de ce chat est fort doux. Cette pelisse est fort douce. Voilà un drap bien doux. Nous avions sous nos pieds un marcher *doux*, commode et sec, sur une mousse fine, sans sable, sans herbe, et sans rejetons raboteux. (J.-J. Rouss.)

— Par extension, Qui flatte agréablement l'oreille. Voix douce. Son doux. Un parler doux ou un doux parler. Douce harmonie. Des oiseaux qui font entendre un doux ramage. La langue italienne est douce et harmonieuse. Des fontaines coulant avec un *doux* murmure sur des prés semés d'amarantes et de violettes. (Fén.) Leurs voix *douces* se mêlant au chant lointain des rossignols, me firent sentir que s'il y avait des harmonies entre la lumière de l'astre des nuits et les forêts, il y en avait encore de plus touchantes entre la vie et la mort, entre la philosophie et les amours. (B. de St-P.)

> Pour entendre vos *doux* accents,
> Les oiseaux cessent leur ramage (J.-B. Rouss.)

> Dans les dangers qui nous suivent en croupe,
> Le *doux* parler ne nuit de rien. (La Fontaine.)

— Qui est agréable à la vue; qui n'a rien de trop éclatant, de trop vif. Cela est doux à la vue. Ce pré émaillé de fleurs est doux à voir. Un jour doux. Une lumière douce. Cette lumière jette un doux éclat. Le vert est une couleur douce. L'effet de ces teintes est très-doux à l'œil. Les doux reflets de la lune.

> Salut! champs que j'aimais, et vous, *douce* verdure,
> Et vous, riant exil des bois (Gilbert.)

— Qui est arrondi. Des contours doux et gracieux.

— Qui est aisé, naturel, facile. Des mouvements doux. Un doux maintien. || Dans un sens analogue, Des manières douces.

— Qui cause une impression agréable sur tout le corps. Une douce chaleur. Le feu est bien doux en hiver.

> Les Perses cependant firent passer en Grèce
> Leur luxe, leur cuisine et leur *douce* mollesse.
> (Berchoux.)

— *Douce influence.* Une influence salutaire, agréable; qui agit avec quelque lenteur, etc. La douce influence du printemps. La douce influence de la parole de cet orateur sacré.

— Qui n'a rien de brusque. Un doux balancement. Les allures de ce cheval ne sont pas douces.

— Qui ne fatigue ni ne fait éprouver des cahots, des secousses. Une voiture douce. Une litière est plus douce qu'un fiacre. Un cabriolet fort doux. Les carrosses à ressorts sont plus doux que les carrosses à soupentes.

— Qui est facile à monter, à gravir, à descendre. Un escalier doux. Une montée assez douce. Prendre une pente douce. La descente est fort douce.

— Fig. Parmi ceux qui veulent faire leur salut, le plus grand nombre cherchent le chemin le plus *doux.* (Brill.-Sav.)

— Tempéré, modéré. Un air doux. Une chaleur douce. Un temps bien doux. Une douce température. Le doux ciel de la Provence. Sous un ciel plus *doux*, leur naturel s'est adouci. (Buff.)

— *Un doux zéphyr.* Petit vent frais et agréable. Un doux zéphyr enflait nos voiles.

— Poét. La douce haleine des vents, du zéphyr.

— *Pluie douce.* Pluie fine, plus chaude que froide.

— Qui émeut, flatte agréablement l'esprit, le cœur, l'imagination. Un doux baiser. Un doux embrassement. Une douce étreinte. De doux entretiens. De douces jouissances. Se faire de douces illusions. Éprouver une douce émotion. Garder un doux souvenir. Se bercer d'une douce espérance. Avoir un doux pressentiment. Adresser de doux reproches. Former une douce union. Serrer de doux liens. Un homme d'un commerce fort doux. Les pensées que Dieu lui envoyaient lui étaient *douces.* (Fléch.) Le malheur succède au bonheur le plus *doux.* (Corn.) Mourant pour vous servir, tout me semblera *doux.* (Id). Les rois sont privés du bien le plus *doux* que la société fournisse aux hommes : c'est l'amitié. (St-Évr.) Mes efforts pour effacer de mon cœur un si *doux* souvenir ne font que l'y graver davantage. (J.-J. Rouss.) Que cette nouvelle vous a été sensible et *douce!* (Mme de Sév.) Le bien général est un *doux* rêve des âmes débonnaires. (Rayn.) Le démon indiscret va frappant de cabane en cabane, racontant le *doux* penchant de Céluta pour René. (Chateaubr.) A ces mots il lui tend le *doux* et tendre ouvrage. (Boil.)

> Et ne pouvant quitter ni posséder Chimène,
> (Corneille.)

> Il peint l'homme entouré de ruisseaux, de prairies,
> Promenant dans les bois ses *douces* rêveries. (Berch.)

— *Douces paroles; doux propos.* Paroles obligeantes, flatteuses; propos tendres, galants. Il les attire dans ses filets par des paroles *douces.* (Mass.) Une *douce* conversation, en épanchant le cœur, en fait souvent échapper le secret. (Boss.)

— *Billet doux.* V. BILLET.

— Humain, bon, affable. Humeur douce. Caractère doux. Peuple doux et hospitalier. Un gouvernement doux. Homme doux et traitable. Inclinations douces. Mœurs douces. Une femme douce et bonne. Toujours *douce*, toujours paisible, autant que généreuse et bienfaisante. (Boss.) Madame fut *douce* envers la mort, comme elle l'était envers tout le monde; son grand cœur ni ne s'aigrit ni ne s'emporta contre elle. (Id.) Pour le rendre plus *doux* et plus sociable. (La Bruy.) Son esprit est comme sa physionomie, fort *doux* et fort aimable. (Volt.) Il fut religieux envers les dieux, et *doux* envers les hommes. (Boss.) Les Arabes sont parvenus, par l'influence d'une éducation *douce*, à faire de leurs chevaux les premiers coursiers de l'univers. (B. de St-P.)

— En parlant des animaux, il est opposé à Féroce, à cruel, à méchant. Parmi les animaux, les uns paraissent plus ou moins familiers, plus ou moins *doux*, plus ou moins féroces. (Buff.)

— Supportable, qui n'est pas sévère. Le catholicisme est une religion fort douce. Un règne doux et pacifique. Une morale douce sans être relâchée. Cesse de murmurer contre un arrêt si *doux.* (Corn.) Vous vous flattez que la mort vous sera plus *douce* et plus facile. (Boss.) Leur gloire ainsi partagée offense moins notre vue, et nous devient plus *douce* et plus supportable. (La Bruy.) De mes malheurs ce sont là les plus *doux.* (Rac.) Les conditions de la paix furent très-*douces.* (Volt.)

— Qui est moins pénible, moins désagréable, moins offensant que d'ordinaire, en parlant de certaines choses. Il ne faut jamais hasarder la plaisanterie, même la plus *douce* et la plus permise, qu'avec des gens polis ou qui ont de l'esprit. (La Bruy.) L'épigramme est bien *douce*, pour un orgueil aussi coriace que le sien. (D'Alemb.) Ma mort sera *douce*, si je ne meurs point sans vous avoir vu. (Volt.)

— Calme, tranquille. Un doux sommeil. Un doux repos. Une douce gaîté. Une douce mélancolie. Une douce langueur. Le doux silence des bois. De doux loisirs. Mener une vie bien douce. Avoir de douces occupations. Le vent qui flottait dans nos voiles nous promettait une *douce* navigation. (Fén.) Vos bontés ajoutent infiniment à la quiétude de ma *douce* retraite. (Volt.) Le charme des *doux* loisirs est le prix d'une vie laborieuse. (J.-J. Rouss.)

> Je voudrais entourer votre *douce* existence
> De prodigalités et de magnificence. (E. Augier.)

— Qui indique, qui exprime, qui respire la douceur. Un doux sourire. Un doux regard. Un air doux et bienveillant. Être doué d'une physionomie douce.

— *Faire les doux yeux, les yeux doux.* V. OEIL.

— Littér. *Style doux.* Style aisé, coulant, facile, sans rudesse. Le style de cet ouvrage est assez doux. Il y a dans les vers de Racine quelque chose de doux et d'harmonieux qui séduit. || Dans un sens analogue. *Éloquence douce.* Celle qui plaît à l'esprit et s'insinue facilement dans le cœur. || De même aussi, en parlant d'un orateur sacré. *Une douce onction.* Parler avec une douce onction.

— Avec l'aux. *être* pris impers. Il est doux de mourir pour sa patrie. Il est doux d'être aimé. Il est doux de vivre en liberté. Qu'il lui fut *doux* de sentir combien elle était chérie! (J.-J. Rouss.) Il est *doux* de voir ses amis par goût et par estime, il est pénible de les cultiver par intérêt. (La Bruy.)

— Prov. *Ce qui est amer à la bouche est doux au cœur.*

— Art culin. *Mets trop doux.* Mets trop sucré. Cette crème est trop douce. Cette compote est beaucoup trop douce. Faites-nous un riz au lait bien doux. || *Potage doux, trop doux; sauce douce, trop douce.* Potage, sauce où on n'a pas mis assez de sel ou d'épices. || *Sauce douce.* Sauce faite avec du sucre et du vinaigre.

— Beaux-arts. On dit d'un peintre qu'*il a un pinceau doux, une touche douce,* lorsque sa touche est fine, moelleuse et délicate. Le sujet demandait une touche légère et *douce.* (Did.) || *Taille-douce.* Gravure faite sur des planches de cuivre avec le burin ou avec de l'eau-forte. || Estampes tirées sur ces sortes de planches.

—Chim. *Feu doux.* Chaleur modérée, en parlant de la température d'un corps quelconque.

— Écon. dom. *Vin doux.* Vin qui n'a pas encore cuvé.

— Manég. *Cheval doux.* Celui qui n'est ni fringant ni ombrageux.

— Médec. *Purgation, médecine douce.* Purgation, médecine peu active.

—Philo. Il se dit des consonnes dont le son est relativement doux. Le *b* est une consonne douce. || En sanscrit, les consonnes des sept ordres se divisent en fortes, douces et nasales. || En grec, les muettes des trois ordres se subdivisent en douces, fortes et nasales. || *Esprit doux.* Signe (') qui se place au-dessus d'une aspirée.

— Métallurg. Malléable, ductile, non cassant. Le cuivre fin est doux, mais l'alliage le rend aigre. Pour faire de l'acier on prend le fer le plus doux.

— Techn. *Lime douce.* Lime dont les aspérités sont fines et peu saillantes.

— Popul. *A la douce.* Tout doucement, assez bien. Comment vous portez-vous? A la douce.

DOUX. adv. Doucement. Ce n'est jamais que par ellipse que cet adjectif, comme tous les adjectifs analogues, s'emploie adverbialement. En effet, *aller tout doux,* c'est aller *d'un pas* tout *doux; tout doux, s'il vous plaît,* c'est pour Prenez-le *sur un ton* tout *doux,* etc.

— *Aller tout doux.* Aller lentement, sans se hâter, ne rien précipiter. Allons tout *doux.* (Corn.) On en va mieux quand on va *doux.* (La Font.)

— *S'éclaircir tout doux d'une affaire.* En parler tranquillement, de sang-froid, sans s'emporter. Je m'en veux tout *doux* éclaircir avec elle. (Mol.)

— *Filer doux.* Être soumis, retenu devant une personne que l'on craint. Souffrir patiemment une mortification, un mauvais traitement, une injure.

— *Avaler une chose doux comme lait.* Ne témoigner aucun ressentiment d'une offense. Ajouter par vanité aisément foi aux flatteries. Croire avec simplicité les choses les plus éloignées de la vérité.

— Loc. adv. et fam. *Tout doux, tout doux, s'il vous plaît.* Doucement, prenez patience. *Tout doux,* répondit l'autre avec chagrin; laissons là les réflexions sur le commis. (Marivaux.) Tout *doux!* vous suivez trop votre amoureuse envie. (Mol.) Tout *doux,* vous dis-je. (Id.)

— Poét. Employé pour Légèrement.

> Marchant *tout doux,* la terre ne sent pas
> L'impression de ses pieds délicats. (Volt.)

DOUX, OUCE. s. Bon, sensible, en parlant des personnes. Faire le doux. Faire la douce.

— DOUX. s. m. Ce qui a une saveur fade ou un peu sucrée, et qui ne contient aucune âcreté. Je ne bois que du doux. Je n'aime que le doux. Le doux et l'amer sont deux qualités contraires.

— Fig. Ce qui touche agréablement l'esprit.

> Heureux qui, dans ses vers, sait, d'une voix légère,
> Passer du grave au *doux,* du plaisant au sévère. (Boil.

— Médec. On dit *les doux* pour les aliments, les corps doux. Les propriétés médicinales des *doux* ont aussi beaucoup de ressemblance : l'impression qu'ils exercent sur les organes a dans tous le même caractère. Pour donner une idée juste de la propriété des *doux,* disons qu'ils servent à former les médicaments émollients. (Barb.) Si les *doux* sont oléagineux, leur digestion est plus difficile. (Id.)

—Syn. comp. DOUX. BÉNIN. HUMAIN. V. BÉN

DOUX. s. m. Hist. Partisan de la France, dans les troubles qui agitèrent la Suisse au commencement du XVIIIe siècle. Les doux et les rudes.

DOUX-AGNEL ou **DOUX-À-L'AGNEAU.** s. m. Agric. Variété de pomme à cidre, du Bocage, du Cotentin, etc. Le *doux-agnel,* de grosseur moyenne et d'un jaune mêlé de gris, doit son nom au plaisir que les brebis ont à la manger.

DOUX-AUX-GUÊPES. s. m. Agric. Variété de pomme à cidre du Bessin, du Bocage, etc., douce, grosse et longue, d'une belle couleur rougeâtre ou violette, et dont les guêpes sont très-friandes.

DOUX-BALLON. s. m. Agric. Variété de pomme à cidre du Cotentin, grosse, ronde et de couleur verte.

DOUX-BEL-HEURE. s. m. Agric. Variété de pomme à cidre du Cotentin, grosse, ronde, douce.

DOUX-COULANT, ANTE. adj. Qui coule, où l'on coule, où l'on glisse doucement. La pente est si *doux-coulante* que chacun s'y laisse aller. (Nic. Pasq.) Dans cette expression, *doux* est adverbe, et par conséquent invariable.

DOUX-DAGORIE. s. m. Agric. Variété de pomme à cidre, du Bessin et du Bocage, douce, moyenne, rouge du côté du soleil.

DOUX-FLEURANT, ANTE. adj. Se disait pour Odorant, qui exhale une douce odeur. Si peut-on y arriver (à la vertu), qui en sait l'adresse, par des routes ombrageuses, gazonnées et *doux-fleurantes.* (Montaigne.)

DOUX-VERT. s. m. Agric. Nom de deux variétés de pomme à cidre, de Normandie, l'une allongée, l'autre arrondie, toutes deux vertes.

DOUZAIN. s. m. (rad. *douze*). Métrol. Petite monnaie de cuivre allié d'argent qui valait douze deniers (5 cent.) Les premiers douzains furent fabriqués en 1541, sous François Ier.

— Cout. Cadeau de noces que, dans certaines provinces, la mariée reçoit de sa famille, ou de celle de son époux, et qui consiste en douze douzaines ou douze centaines de pièces d'argent ou d'or.

DOUZAINE. s. f. (rad. *douze*). Nombre de douze. Assemblage d'objets de même nature au nombre de douze. Une douzaine de personnes. Une douzaine d'assiettes. Une douzaine

Acheter, vendre à tant la douzaine. Il devinera pourquoi je ne lui laisse pas la *douzaine.* (Merc. de Fr.) Quand je vins à Paris, il n'y avait qu'une *douzaine* de personnes qui écrivissent raisonnablement. (Ménage.) Ils sourirent de plaisir quand ils virent la table prête, du linge blanc, trois couverts mis, et, à chaque place, deux *douzaines* d'huîtres, avec un citron luisant et doré. (Brill.-Sav.) Chaque poule peut faire éclore environ deux *douzaines* d'œufs de perdrix. (Buff.)

— Se prend quelquefois pour un nombre indéterminé, mais voisin de douze. Une douzaine d'amis. Nous étions une douzaine de convives. Quand je le vis occupé, je m'approchai du feu, et tirant de ma poche un couteau de voyage, je fis au gigot défendu une *douzaine* de profondes blessures, par lesquelles le jus dut s'écouler jusqu'à la dernière goutte. (Brill.-Sav.)

— Loc. adv. *A la douzaine.* De peu de valeur. Un poète à la douzaine. Un peintre à la douzaine.

— Fig. et fam. *On n'en trouve pas treize à la douzaine* ou *on n'en donne pas treize à la douzaine.* Il ne s'en trouve pas communément.

DOUZE. adj. numéral invar. (du gr. δώδεκα; formé de δύο, deux, et δέκα, dix). Dix et deux, ou deux fois six. Douze hommes. Douze femmes. Les douze apôtres. Les douze pairs de Charlemagne. Les douze mois de l'année. Les douze signes du zodiaque. Ils étaient douze à table. Nous nous sommes trouvés douze du même avis. Il est âgé de douze ans. Parmi les Espagnols qui allèrent à la conquête des Indes, il y en eut qui firent vœu de massacrer *douze* Indiens en l'honneur des *douze* apôtres. (Rayn.) Que le nombre des convives n'excède pas *douze*, afin que la conversation puisse être constamment générale. (Brill.-Sav.)

— S'emploie avec ellipse du substantif précédemment exprimé. Recevoir huit francs au lieu de douze. Se trouver quinze convives au lieu de douze.

— Douzième. Article douze. Chapitre, livre douze. Tome douze. Voir à la page douze. Sous le règne de Louis douze. Voltaire a écrit l'histoire de Charles douze. On écrit ordinairement Louis XII, Charles XII. Vers l'an *douze* cent de notre ère, Alexis fit crever les yeux à son frère Isaac l'Ange, et s'empara du trône de Constantinople. (Volt.)

— Entre dans la composition d'autres nombres Quatre-vingt-douze. Cent douze. Six cent-soixante-douze. Pour les honoraires qui m'étaient dus et que je n'avais pas demandés, on m'apporta chez moi *douze* cents francs. (J.-J. Rouss.) Le pape interrogea lui-même soixante et *douze* chevaliers. (Volt.)

— s. m. Nom ou appellation du nombre *douze* lui-même. Le produit de dix multiplié par douze est cent quarante-quatre. Mettre à la loterie, amener, tirer le douze. Un douze romain. Un douze arabe.

— Pris absol., en parlant des douze apôtres. Jésus appela les douze. Il dit aux douze. Un des douze se leva. Alors l'un des *douze*, appelé Judas Iscariote, s'en alla trouver le prince des prêtres. (Port-R.) Et, appelant les *douze*, il commença à les envoyer deux à deux. (Bouh.) Il alla ensuite par les villes et les villages, prêchant et annonçant le royaume de Dieu, et les *douze* étaient avec lui. (Simon.) Il dit aux *douze* : Et vous, ne vous en allez-vous point aussi? (Péliss.)

— On dit quelquefois, en parlant d'une personne, *le douze*, pour Le douzième. Être le douze.

— Se dit elliptiq. pour Le douzième jour du mois. Le douze de mai. Partir le douze. Arriver le douze, vers le douze. Le douze de la lune. Pour savoir si l'on peut dire le douze juillet, le douze août, etc., ou le douze de juillet, le douze d'août, etc., V. CINQ.

— Hist. orient. *Combat des douze preux.* Combat d'honneur qui eut lieu, sous le règne de Kai-Khosrou, roi de Perse, entre douze Turcs et douze Persans et où ceux-ci furent vainqueurs. Le combat des douze preux est fameux dans les annales de la Perse.

— Hist. mod. *Comité des Douze.* Sa lettre est renvoyée au Comité des *Douze* pour en constater l'authenticité. (Thiers.)

— Mus. *Douze-huit, douze-quatre, douze-seize.* Nom de trois espèces de mouvements, qui sont des décompositions du six-huit et du trois-quatre.

— Impr. et libr. *In-douze* ou *in*-12. adj. et s. m. V. IN.

DOUZIÈME. adj. des 2 g. (rad. *douze*). Nombre ordinal de douze. La douzième semaine. Le douzième mois. Le douzième siècle. Le douzième jour de novembre.

— Se prend substant. et avec ellipse d'un nom précédemment exprimé ou qu'il est facile de réintégrer. Il est le douzième de sa classe; quelle place occupe-t-il? la douzième. Il est arrivé le douzième.

— s. m. *Le douzième.* La dixième partie d'un tout qui est ou que l'on conçoit divisé en douze parties égales. Un douzième dans les bénéfices. Le douzième d'un revenu. Avoir droit à un douzième. Hériter d'un douzième. Accorder, obtenir un douzième.

DOUZIÈME. s. f. Mus. Intervalle de onze degrés conjoints, c'est-à-dire de douze sons diatoniques, en comptant les deux extrêmes. C'est l'octave de la quinte.

pour la douzième fois.

DOUZIL. s. m. Le fausset d'un tonneau.

DOW (Gerard). Peintre hollandais, né à Leyde en 1613, mort en 1674; s'attacha à représenter les objets de la vie commune et la nature morte. Ses tableaux sont d'un fini admirable.

DOWN. Géogr. Comté maritime de l'Irlande (prov. d'Ulster; 352,500 hab. Ch.-l. Down-Patrick; 5,000 hab.

DOXASTIQUE. adj. des 2 g. (du gr. δοξαστικός, qui a la faculté de penser, de juger). Didact. Se dit, en philosophie, d'une raison basée sur l'opinion, ou tirée de l'opinion qu'on a d'une science.

DOXOCOCQUE. s. m. (ét. gr., δόξα, forme; κόκκος, cochenille). Zooph. Genre de zoophytes infusoires, ayant pour type le doxococque globuleux.

DOXOLOGIE. s. f. (ét. gr., δόξα, gloire; λόγος, discours). Liturg. Prière pour célébrer la grandeur et la majesté de Dieu. || Nom donné anciennement à l'hymne des Anges ou *Gloria in excelsis.* || Dernière strophe d'une hymne, qui est toujours relative à la glorification de la Trinité. || Le *Gloria Patri*, etc., est aussi une doxologie.

— La doxologie figure aussi dans la liturgie anglicane et dans d'autres liturgies protestantes.

DOYEN. s. m. (pr. *doè-i-ein;* du lat. *decanus*, dizainier; rad. gr. δέκα, dix. On écrivait anciennement *décan*, puis *dean*, et enfin, *doyen*). Hist. rom. Nom que les Romains donnaient au commandant de dix soldats, au président d'un tribunal de dix juges.

— Dans l'Église grecque, et particulièrement à Constantinople, du temps des empereurs, Officier laïque, sans caractère sacerdotal, chargé du cérémonial et de la décoration des églises.

— Aujourd'hui, dans certaines universités et dans les facultés de médecine, Chef éligible et temporaire qui porte le titre de doyen, sans qu'il en soit le plus âgé ni le plus ancien reçu.

— Dans certaines compagnies, telles que les anciens parlements, le collége des cardinaux, etc., Le plus ancien en réception. Le doyen des maréchaux de France. Le doyen de la chambre des notaires.

— *Doyen d'âge.* Le plus ancien en âge d'une compagnie. Le doyen d'âge de la Chambre des députés. Je suis le *doyen* de l'Académie, c'est la qualité que je vous souhaitais et que je vous souhaite encore. (Font.)

— Le premier dignitaire et le président né du chapitre, dans une église cathédrale.

— Dans quelques provinces de France, on appelle *doyen*, le curé de canton.

— Par extens., le prêtre le plus âgé. Enfin, le *doyen* des prêtres entonne l'hymne de reconnaissance; toutes les voix s'y joignent; les instruments s'y confondent : cet hommage des cœurs s'élève vers le ciel, et le service est fini. (Brill.-Sav.)

— Hist. eccl. Juge ecclésiastique qui était chargé de visiter un diocèse. || *Doyen rural.* Dignitaire ecclésiastique qui avait le droit d'inspecter les curés de campagne, et les doyennés d'un diocèse.

— Dignitaire qui assistait l'abbé dans ses fonctions, et qui surveillait dix moines.

DOYEN (Gabriel-François). Peintre français, né à Paris en 1726, mort en 1806; fut le maître de David.

DOYEN, ENNE. s. Le plus âgé, la plus âgée. Vous êtes mon doyen. Elle est votre doyenne. Cependant comme il faut que tout finisse, le *doyen* donne le signal; on se lève, les hommes s'arment de leurs fusils, les dames de leurs chapeaux. (Brill.-Sav.)

Favori de Momus, *doyen* des troubadours,
Toi qui chantes si bien le vin et les amours! (Désaug.)

DOYENNE. s. f. Hist. eccl. La supérieure de certains chapitres, de certaines abbayes de filles. Être nommée, élue doyenne. S'adresser à madame la doyenne.

DOYENNÉ. s. m. (rad. *doyen*). Dignité de doyen dans une église, dans un chapitre. Être pourvu d'un doyenné.

— Demeure du doyen. Aller au doyenné. La rue du Doyenné.

— Division d'un diocèse soumis à l'inspection d'un doyen. Un vaste doyenné. Inspecter un doyenné.

— Hortic. Variété de poire peu parfumée, mais très-fondante, qui se cueille en automne.

DOYENNETÉ. s. f. Qualité de doyen. Ce mot ne s'emploie que lorsqu'il s'agit d'âge, et non pas de fonctions.

DOZULE. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Pont l'Évêque (Calvados); 360 hab.

D^r. Abréviation du mot Docteur. || D^r. M. Abréviation de docteur médecin.

DRAA. s. m. Métrol. Mesure de longueur employée en Orient.

DRABE. s. f. (du gr., δράβη, la drave). Bot. Genre de crucifères renfermant de petites plantes annuelles, bisannuelles, presque toutes alpines, à fleurs jaunes ou blanches, qui croissent dans les régions froides ou tempérées des deux continents.

DRAC. s. m. (dimin. de *dragon*). Croyance pop. Espèce d'esprit follet que l'on dépeint

midi de la France.

DRACÉNACÉ, ÉE. adj. (du gr. δράκαινα, femelle du dragon). Bot. Qui ressemble au dragonnier. || DRACÉNACÉES. s. f. pl. Famille de plantes qui a pour type le genre dragonnier.

DRACÈNE. s. f. Femelle du dragon.

— Anc. mar. Poupe ou gouvernail d'une galère où était représentée une dracène.

DRACHE. s. f. Nom que les pêcheurs de Terre Neuve donnent à l'huile de morue non encore épurée.

DRACHME ou **DRAGME.** s. f. (pr. *draghme;* du gr. δραχμή, même signif.) Ant. gr. Unité de poids et de monnaie, qui valait six oboles (94 centimes) ou la centième partie de la *mine*, qui était elle même la soixantième partie du talent attique. La drachme attique était en argent. Il y avait des drachmes simples, des didrachmes et des tétradrachmes. Souvent chez les écrivains grecs et romains, la drachme attique et le denier sont pris l'un pour l'autre comme ayant une valeur égale. Les écrivains juifs emploient quelquefois le nom de drachme, mais ce n'est que par l'effet des rapports qu'ils avaient eus avec les Grecs; il ne paraît pas que la drachme soit une monnaie qui leur ait appartenu en propre

— Subdivision de la livre-poids en Allemagne; la livre vaut 128 drachmes.

— Fig. Il me semble qu'il y a dans cette lettre cinq ou six *drachmes* d'amour. (Volt.)

DRACINE. s. f. (du lat. *draco*, dragon). Chim. Alcali qu'on dit avoir été trouvé dans la résine appelée *sang-dragon.*

DRACIQUE. adj. m. Chim. Dont la dracine fait la base. Sel dracique.

DRACO. Ichthyol. Nom latin de l'espèce la plus commune du genre vive.

DRACOCÉPHALE. s. m. (ét. gr., δράκων, dragon; κεφαλή, tête). Bot. Genre de lamiacées, renfermant des plantes vivaces, originaires d'Amérique, et remarquables par l'élégance de leurs grandes fleurs bleues ou pourprées.

DRACON. Législateur athénien, vivait vers la vingt-neuvième olympiade, environ 660 ans av. J.-C. Il donna des lois criminelles si rigoureuses, que l'orateur Démade les disait écrites avec du sang. Ces lois ne durèrent que soixante-six ans, et furent remplacées par celles de Solon.

DRACONAIRE. s. m. (rad. gr. δράκων, dragon). Ant. rom. Soldat qui portait une enseigne taillée en forme de dragon, ou sur laquelle était peinte un dragon. Sous Valentinien le Jeune, chaque cohorte avait son draconaire, et les chefs des draconaires marchait auprès du prince, portant d'énormes dragons d'étoffe de pourpre, dont les têtes étaient de métal, et qui étaient attachés à des piques dorées.

DRACONCULE, DRACUNCULE. s. m. Helm. V. DRAGONNEAU.

DRACONCULÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à l'estragon. || DRACONCULÉES. s. f. pl. Tribu d'aroïdées, ayant pour type le draconcule ou estragon.

DRACONCULOÏDE. adj. des 2 g. Bot. Syn. de Draconculé.

DRACONIEN, ENNE. adj. Hist. gr. Qui concerne Dracon, législateur d'Athènes Les lois draconiennes appliquaient la peine de mort à toutes sortes de délits.

— Fig. Il se dit des lois empreintes d'une rigueur inepte et barbare. Code draconien. Loi draconienne. La législation révolutionnaire contre les émigrés et les prêtres était une législation draconienne.

DRACONIEN, IENNE. adj. Zool. Qui ressemble à un dragon. || DRACONIENS. s. m. pl. Erpét. Famille de reptiles sauriens.

DRACONIGÈNE. adj. des 2 g. Antiq. Qui est né d'un dragon. Se dit des habitants de Thèbes, parce que cette ville fut fondée par des hommes nés des dents d'un dragon.

DRACONINE. s. f. Chim. V. DRACINE.

DRACONITE. s. m. Polyp. Genre de polypiers fossiles de l'ordre des astrées.

— Minér. Pierres qu'on disait se trouver dans la tête des serpents.

DRACONITIQUE. adj. des 2 g. Astron. V. DRACONTIQUE.

DRACONOCÉPHALE. adj. des 2 g. (ét. gr., δράκων, dragon; κεφαλή, tête). Zool. Qui a une tête de dragon.

DRACONOÏDE. adj. des 2 g. Hist. nat. Syn. de Draconien.

DRACONTE. s. m. ou **DRACONTIE.** s. f. (du gr. δράκων, dragon). Bot. Genre d'aroïdées qui a pour type le draconte polyphylle, plante herbacée, exotique, feuilles simples et fleurs sans corolle.

DRACONTIÉ, ÉE. adj. (du gr. δράκων, dragon). Bot. Qui ressemble à une dracontie || DRACONTIÉES. s. f. pl. Famille de plantes qui a pour type le genre draconte ou dracontie.

DRACONTIQUE. adj. des 2 g. Astron. Qui a rapport au nœud de la lune. || *Mois draconitique.* Temps de la révolution de la lune, par rapport à son nœud, c'est-à-dire, Espace de temps que la lune, partant de son nœud ascendant appelé tête de dragon, emploie à revenir au même point.

DRACOPHYLLE. s. m. (ét. gr., δράκων, dra-

cées, renfermant des arbrisseaux ou des arbustes d'un port pittoresque, qui croissent dans la Nouvelle-Hollande.

DRACOPSIS ou **DRACONTOPSIS.** s. f. (ét. gr., δράκων, οντος, dragon; ὄψις, aspect). Bot Genre de composées, formé sur une plante annuelle, glabre, indigène, du nord de l'Amérique.

DRACOSAURE. s. m. (ét. gr., δράκων, dragon; σαῦρος, lézard). Erpét. Genre de reptiles marins fossiles, à tête petite et à pattes palmées, d'une taille moindre que celle de nos crocodiles actuels.

DRAGAGE. s. m. Action de draguer. Les dictionnaires écrivent *draguage;* c'est à tort. Ils n'écriraient point *élaguage, language*, qui viennent de *languer, élaguer*, mais bien *élagage, langage;* de même il faut écrire *dragage*, qui vient de *draguer.*

— Techn. Machine à draguer.

DRAGAN. s. m. Anc. mar. Syn. de Dracène.

DRAGE. s. f. Techn. Farine ou grain braisiné, après qu'il a été brassé.

DRAGÉE. s. f. (du gr. τράγημα, dessert). Confis. Amande quelconque, menu fruit, graine, morceau d'écorce ou de racine odoriférante, recouverte d'une pâte sucrée ou de sucre pur cristallisé. Dragée lisse. Dragée perlée. Dragée blanche, rouge, rose, bleue. Dragées superfines au marasquin, au persicot. Dragées de santé. Dragées d'amandes cannelées, d'amande à la siamoise, à la rose, au jasmin. Dragées de noisettes aux mille-fleurs. Boutons de fleurs d'oranger en dragées. Dragées à l'héliotrope, à la violette. Dragées d'angélique. Petits citrons en dragées. Cerises en dragées. Noyaux de cerises en dragées. Dragées au café, au chocolat. Anis superfins en dragées. Parfait amour en dragées. L'usage veut qu'à l'époque d'un baptême ou au jour de l'an, on offre aux femmes et aux enfants des *dragées* de toute espèce. (Cad.-Gass.) Des angines, des embarras gastriques sont fréquemment la suite d'une consommation immodérée de *dragées.* (Id.) Tissot cite l'exemple d'un enfant à la mamelle suffoqué par une *dragée* qui s'était arrêtée dans l'œsophage. (Id.)

Vert-vert tombant sur un tas de *dragées*,
En noir cyprès vit ses roses changées. (Gresset.)

— *Dragées d'attrape.* Dragées dans lesquelles on a mis quelque chose d'un goût désagréable, pour attraper ceux à qui on les offre.

— Fig. et fam. *Donner une dragée d'attrape.* Attraper.

— *La dragée est amère.* La chose est dure à supporter.

— *Avaler la dragée.* Se résigner à quelque chose de fâcheux.

— *Tenir la dragée haute à quelqu'un.* Lui faire acheter cher un service, un plaisir; lui faire attendre longtemps ce qu'on lui a promis, ce qu'il désire.

— Chass. *Dragée.* Menu plomb pour tirer aux oiseaux. || *Écarter la dragée*, en parlant d'un fusil. Ne pas lancer le plomb bien serré et bien ensemble.

— Fig. et popul. *Écarter la dragée.* Laisser échapper de la salive de sa bouche en parlant.

— Agric. Mélange de divers grains, tels que pois, fèves, vesces, lentilles, etc., qu'on sème ensemble et qu'on laisse croître en herbe pour la nourriture des bestiaux.

— *Dragée de cheval.* Nom vulgaire du blé sarrasin.

— Écon. rur. Cocon renfermant un ver à soie qui n'a pu se transformer en nymphe.

— Fig. Pièce de monnaie d'or ou d'argent. Par provision, j'empocherai cette *dragée* perlée, laquelle se fait tant chercher. (Contes d'Eutr.) Bayard se fit apporter les valises et mettre en monceau les ducats sur une table, puis dit à Tardieu : « Camarade, voilà de belles *dragées!* » (Hist. de Bayard.)

— Minér. *Dragées de Tivoli.* Globules calcaires, à couches concentriques, dont la forme, la couleur, la structure et le mode de formation rappellent parfaitement les dragées des confiseurs, et qui sont produits par des sources incrustantes, comme aux bains de Tivoli, près de Rome.

— Pharm. Espèce de pastilles contre le mal vénérien. Dragées antivénériennes. Tout passe de mode; il n'y a guère que les *dragées* de Keiser qui se soutiennent. (Sallent.)

DRAGEOIR. s. m. (pr. *dra-joèr;* rad. *dragée*). Espèce de plat, ordinairement d'argent, dans lequel on servait des dragées.

— Archéol. fr. Petite boîte en forme de cornet, et recouverte d'étoffes richement brodées, dans laquelle on mettait, on portait des dragées.

— Techn. Rainure ou filet fait avec le tour dans l'intérieur ou sur l'extérieur d'un cercle, au couvercle d'une montre, pour tenir le verre, etc.

DRAGEON. s. m. (du bas lat. *traducio*, formé de *traducere*, sortir de). Bot. et agric. Jeune tige qui s'élève des racines rampantes des arbres, des arbrisseaux, et même de plusieurs plantes, nommées à cause de cela *stolonifères*, porte-rejeton, et qui peut fournir un nouveau pied lorsqu'elle a acquis assez de force. Drageon de vigne. Drageon de prunier. Planter, transplanter des drageons. Détacher un drageon. Plante multipliée par drageon, par drageons. Les arbres nés de *drageons* ne

du fruit que ceux qui proviennent de semences. (Encycl.) Les arbres à bois mort et à racines traçantes produisent plus de *drageons* que les autres. (Id.) L'olivier pousse beaucoup de *drageons* sur ses racines supérieures. (Roz.)

DRAGEONNÉ. part. pass. du v. Drageonner.

DRAGEONNER. v. n. 1re conj. Bot. et agric. Pousser des drageons. Il est des arbres qui *drageonnent* beaucoup; les pruniers, les cerisiers, par exemple; il en est d'autres qui ne *drageonnent* jamais. (Baudrill.) || Couper la racine qui porte le drageon et la planter.

DRAGIER. s. m. (rad. *dragée*). Boîte à bonbons. Tout le monde avait son *dragier* dans sa poche, comme on a maintenant sa tabatière. (Sallent.) Il est rapporté dans l'histoire du duc de Guise que, quand il fut tué à Blois, il avait son *dragier* à la main. (De Vign. Marv.) V. DRAGEOIR.

DRAGME. s. f. Métrol. V. DRACHME.

DRAGON. s. m. (du gr. δρ...
Myth. Animal fantastique, ...
lion, les ailes de l'aigle et la ...
vomissant la flamme, et imm...
par la seule fascination du re...
sacré à Minerve, pour marq...
ble sagesse ne dort jamais, ...
exprimer les fureurs de l'ivr...

— Dragon ailé, tortueux, ...
superbe, venimeux, terrible ...
rieux, horrible, épouvanta...
immense, indomptable, etc.

Indomptable taureau, *dragon* imp...
Sa croupe se recourbe en replis ...

De terribles *dragons*, de monstru...
Vont roulant, déroulant leur crou...

— *Dragon de Colchide.* D...
la toison d'or. Il était fils de ...
Echidna, suivant les uns; il ...
Typhon foudroyé par Jupite...
tres.

— *Dragon des Hespérides* ...
têtes qui gardait les pommes ...
Hespérides. Il fut tué par ...
le plaça dans le ciel, où il fo...
tion de Serpent.

— *Dragon de Castalie.* M...
la fontaine de Castalie. Il fu...

— Hist. Le dragon eut un c...
le christianisme le consacra ...
le moyen âge dans ses féer...
en avait fait l'emblème des ...
et le sculptait dans son blaso...
être singulier s'est trouvé ...
trouvé partout, hors dans la...
temps ce n'a été qu'un être f...
phe, un emblème cachant u...
et le plus souvent une calam...
s'est servi particulièrement ...
figurer le triomphe du bien ...
lumière sur les ténèbres, de ...
l'ignorance. On nous repré...
saint Michel terrassant le dra...
nemi du genre humain; la ...
Rédempteur du monde, écra...
du dragon par qui le mal est ...

— Erpét. Petit reptile inc...
mille des sauriens. Ce curieu...
les arbres, dans les régions ...
il se meut avec agilité, et la ...
qui est étendue en forme de ...
tenue par les côtes asternale...
de poursuivre rapidement le...
se nourrit, en s'élançant d'...
comme s'il était pourvu d'a...
dragon est à peine égale à ce...
verts.

DRAGON. s. m. Art milit...
cavalerie, coiffé d'un casque...
armé d'une latte ou sabre dr...
fusil de munition avec lequel ...
quefois à pied comme l'infan...
autrefois *drageon*, qui sign...
que les dragons étaient dan...
rejetons de l'infanterie, tell...
longtemps demandé s'ils étai...
à cheval, de la cavalerie lég...
légère ou grave. Autrefois le ...
piquier ou un arquebusier a...
monté sur un bidet de petit...
chaperon à queue ou chapea...
mousquet à mèche, fourchett...
terie. L'institution des drago...
gne de Henri II, en 1554. ...
Brissac avait organisé plus...
d'arquebusiers qu'il accoutu...
pied et à cheval, et auxquel...
de *dragon*, pour exprimer ...
et entreprenant, parce que ...
combattaient avec énergie e...
les dragons constituèrent un...
subit de nombreuses modifi...
se fit et soutint toujours une ...
de valeur. En 1789, on comp...
régiments de dragons; sous ...
Consulat et l'Empire, il y e...
depuis la Restauration jusq...
10 et 12.

Ce corps fier ...
Qui, semblable au *dragon*, qu'il ...
Toujours prêt, toujours prompt.

— Fig. et fam. Personne ...
acariâtre; enfant mutin et ...
femme est un vrai dragon. ...
petit dragon. La madame ...
qu'un *dragon.* (Regnard.)

— *Dragon de vertu, d'honn...*

vertu, ces honnêtes diables...

— Dans ce sens, se dit aus...
oh! tu vas faire la *dragonn...*
à ton ordinaire. (Dancourt.)

— Fig. et par extens. Surve...
personne qui veille sur la con...

Afin qu'elle eût quelque valabl...
Pour éloigner son *dragon* quel...

— Fig. Souci, chagrin, ...
fais des *dragons* aussi bie...
(Mme de Sév.) Vous savez ...
remords; ce m'eût été un ...
que de n'avoir pas rendu le ...
à ma pauvre tante. (Id.)

— Astron. Constellation d...
réal, composée de 31 étoile...
de 32, selon Tycho-Brahé; ...
talogue britannique. || *La* ...
dragon. Les deux points opp...
est coupée par l'orbite de ...

DRAGON. s. m. (du gr. δράκων, même signif.). Myth. Animal fantastique, ayant les griffes du lion, les ailes de l'aigle et la queue du serpent, vomissant la flamme, et immolant ses victimes par la seule fascination du regard. Il était consacré à Minerve, pour marquer que la véritable sagesse ne dort jamais, et à Bacchus pour exprimer les fureurs de l'ivresse.

— Dragon ailé, tortueux, sifflant, crêté, fier, superbe, venimeux, terrible, impétueux, furieux, horrible, épouvantable, monstrueux, immense, indomptable, etc.

Indomptable taureau, *dragon* impétueux,
Sa croupe se recourbe en replis tortueux. (Rac.)

De terribles *dragons*, de monstrueux serpents,
Vont roulant, déroulant leur croupe tortueuse. (Del.)

— *Dragon de Colchide.* Dragon qui gardait la toison d'or. Il était fils de Typhon et d'Echidna, suivant les uns; il naquit du sang de Typhon foudroyé par Jupiter, suivant les autres.

— *Dragon des Hespérides.* Dragon à cent têtes qui gardait les pommes d'or du jardin des Hespérides. Il fut tué par Hercule, et Junon le plaça dans le ciel, où il forma la constellation du Serpent.

— *Dragon de Castalie.* Monstre qui gardait la fontaine de Castalie. Il fut tué par Cadmus.

— Hist. Le dragon eut un culte dans l'Orient; le christianisme le consacra dans ses légendes, le moyen âge dans ses féeries; la chevalerie en avait fait l'emblème des actions éclatantes et le sculptait dans son blason; en un mot, cet être singulier s'est trouvé mêlé à tout, s'est trouvé partout, hors dans la nature. De tout temps ce n'a été qu'un être fictif, un hiéroglyphe, un emblème cachant un fait historique, et le plus souvent une calamité publique. On s'est servi particulièrement du dragon pour figurer le triomphe du bien sur le mal, de la lumière sur les ténèbres, de la civilisation sur l'ignorance. On nous représente l'archange saint Michel terrassant le dragon infernal, ennemi du genre humain; la Vierge, mère du Rédempteur du monde, écrase du pied la tête du dragon par qui le mal est venu sur la terre.

— Erpét. Petit reptile inoffensif de la famille des sauriens. Ce curieux animal vit sur les arbres, dans les régions boisées de l'Inde; il se meut avec agilité, et la peau de ses flancs, qui est étendue en forme de parachute et soutenue par les côtes asternales, le met à même de poursuivre rapidement les insectes dont il se nourrit, en s'élançant d'un arbre à l'autre comme s'il était pourvu d'ailes. La taille du dragon est à peine égale à celle de nos lézards verts.

DRAGON. s. m. Art milit. Soldat de grosse cavalerie, coiffé d'un casque à longue queue, armé d'une latte ou sabre droit, et d'un petit fusil de munition avec lequel il manœuvre quelquefois à pied comme l'infanterie. On écrivait autrefois *drageon*, qui signifie *rejeton*, parce que les dragons étaient dans le principe des rejetons de l'infanterie, tellement qu'on s'est longtemps demandé s'ils étaient de l'infanterie à cheval, de la cavalerie légère, mixte, demi-légère ou grave. Autrefois le dragon était un piquier ou un arquebusier assez mal accoutré, monté sur un bidet de petite taille, et portant chaperon à queue ou chapeau à calotte de fer, mousquet à mèche, fourchette, et épée d'infanterie. L'institution des dragons remonte au règne de Henri II, en 1554. Le maréchal de Brissac avait organisé plusieurs compagnies d'arquebusiers qu'il accoutuma à combattre à pied et à cheval, et auxquels il donna le nom de *dragon*, pour exprimer un être courageux et entreprenant, parce que ces arquebusiers combattaient avec énergie et audace. Dès lors les dragons constituèrent un corps spécial qui subit de nombreuses modifications, mais qui se fit et soutint toujours une haute réputation de valeur. En 1789, on comptait en France 18 régiments de dragons; sous la République, le Consulat et l'Empire, il y en eut de 24 à 31; depuis la Restauration jusqu'à nos jours, 8, 10 et 12.

Ce corps fier et rapide
Qui, semblable au *dragon*, qu'il eut jadis pour guide,
Toujours prêt, toujours prompt. (Voltaire.)

— Fig. et fam. Personne vive, turbulente, acariâtre; enfant mutin et déterminé. Cette femme est un vrai dragon. Cet enfant est un petit dragon. La madame Grognon est pire qu'un *dragon*. (Regnard.)

— *Dragon de vertu, d'honneur.* Femme d'une

vertu, ces honnêtes diablesses. (Mol.)

— Dans ce sens, se dit aussi au féminin. Oh! oh! tu vas faire la *dragonne* de vertu comme à ton ordinaire. (Dancourt.)

— Fig. et par extens. Surveillant incommode, personne qui veille sur la conduite d'une femme.

Afin qu'elle eût quelque valable excuse
Pour éloigner son *dragon* quelque temps (La Font.)

— Fig. Souci, chagrin, inquiétude. Je me fais des *dragons* aussi bien que les autres. (Mme de Sév.) Vous savez comme je hais les remords; ce m'eût été un *dragon* perpétuel que de n'avoir pas rendu les derniers devoirs à ma pauvre tante. (Id.)

— Astron. Constellation de l'hémisphère boréal, composée de 31 étoiles, selon Ptolémée; de 32, selon Tycho-Brahé; de 49, selon le Catalogue britannique. ‖ *La tête et la queue du dragon.* Les deux points opposés où l'écliptique est coupée par l'orbite de la lune.

— Blas. Reptile qu'on représente avec deux pieds et une longue queue, sans ailes.

— Chim. *Sang de dragon* ou *sang-dragon.* Liqueur que distille en larmes un arbre des Indes, et qui se durcit au soleil et au feu.

— Chir. Tache qui vient dans la prunelle des hommes et des chevaux. Il a un dragon dans l'œil.

— Hist. *Dragon blanc.* Étendard des anciens Saxons. ‖ *Dragon rouge.* Étendard des anciens Bretons.

— *Ordre du Dragon renversé.* Ordre de chevalerie institué environ l'an 1418, après la cérémonie du concile de Trente, par l'empereur Sigismond, et dont le sujet fut l'anathème porté contre la doctrine de Jean Huss et Jérôme de Prague.

— Mar. Voile d'étai de hune d'un lougre. ‖ Petit nuage qui annonce de violentes rafales.

DRAGON DE MER. s. m. Ichthyol. Nom vulgaire de la vive.

DRAGONIER. s. m. Bot. Genre d'asparaginées ou smilacées qui se composent de plantes arborescentes originaires des contrées chaudes du globe, et acquérant quelquefois des dimensions colossales, surtout dans nos serres, comme le dragonier odorant, dont l'énorme pyramide de fleurs blanches répand un parfum très-suave. On distingue encore le dragonier commun, qui fournit une des espèces de sang-dragon et qui forme un médicament astringent.

DRAGONNADES. s. f. pl. Persécutions exercées par les dragons, sous le règne de Louis XIV, contre les calvinistes, par suite de la révocation de l'édit de Nantes. Elles commencèrent en 1685 et ne cessèrent qu'en 1715.

DRAGONNE. s. f. Art milit. Galon d'or, d'argent, de soie, etc., qui est ordinairement terminé par un gland, et dont on garnit la poignée d'une épée ou d'un sabre.

— Anc. art milit. Batterie de tambour qui était particulière aux dragons.

— *A la dragonne.* loc. adv. Cavalièrement, impétueusement, sans façon, sans gêne. Faire l'amour à la dragonne. Traiter une affaire à la dragonne.

— Hist. *Conversions dragonnes*, *missions dragonnes.* Conversions, missions qui se firent en France parmi les protestants, sous le règne de Louis XIV, non par des moyens légitimes de persuasion, mais parce qu'on donnait pour auxiliaires aux prêtres des dragons. Ce pays-là était rempli de gens de la religion, qui avaient été forcés par une mission *dragonne* à signer un formulaire papistique. (Bayle.)

DRAGONNÉ, ÉE. adj. Blas. Il se dit des animaux auxquels on ajoute une queue ou des ailes de dragon.

DRAGONNEAU. s. m. Conchyl. Nom vulgaire d'une jolie porcelaine, la cyprée plissée.

— Helm. L'un des noms du singulier filaire qui est parasite de l'espèce humaine, et qu'on appelle également *ver de Médine.* Son siège ordinaire est le tissu cellulaire sous-tégumentaire des jambes et des cuisses. ‖ Ver aquatique du genre gordie. Les dragonneaux communs vivent dans les eaux des fontaines stagnantes, des étangs d'eau vive, des rivières tranquilles. Ils passent dans beaucoup de lieux pour causer la mort aux hommes ou aux animaux qui en avalent par mégarde en buvant.

DRAGONNER. v. n. 1re conj. (rad. *dragon*). Anc. art milit. Se conduire en dragon, ou comme on se conduisait dans les dragonnades.

— Fig. Harceler, importuner. Vous me dragonnez. Il ne cessera donc pas de la dragonner?

— SE DRAGONNER. v. pron. Fam. Se créer des inquiétudes, des tourments. Vous qui êtes si habile à vous *dragonner*. (Mme de Sév.)

DRAGUAGE. s. m. Techn. V. DRAGAGE.

DRAGUE. s. f. (de l'angl. *drag*, traîner). Instrument qui sert à tirer des rivières ou des lieux couverts d'eau, les terrains qui se laissent facilement fouiller tels que la vase, la terre franche, les sables et graviers. La drague est formée d'une espèce de poche ou auget quadrangulaire en forte tôle, dont la face antérieure est enlevée, et la face postérieure armée d'une douille qui reçoit un manche en bois fort long; la direction de ce manche forme avec le fond de la drague un angle assez aigu, de manière que l'ouvrier, placé dans un bateau et la tirant à lui, puisse facilement la faire entrer dans le sol et la ramener chargée.

[illegible]
sert comme machine à draguer d'une espèce de chapelet, armé de distance en distance de *dragues* semblables à la *drague* ordinaire; ce chapelet peut être mû par des hommes ou par des chevaux, et même par une machine à vapeur. (F. Tourn.)

— Agric. *Drague à claie.* Instrument propre à approfondir les labours sans ramener à la surface la terre du fond.

— Brass. Grain cuit qui demeure dans le brassin, après avoir servi à faire la bière. On donne la drague à manger aux chevaux.

— Mar. Sorte de garniture ou réunion de bordages épais qu'on applique sur le fond d'une embarcation destinée à être souvent échouée, afin de la garantir et d'aider à la maintenir droite. ‖ Dans une autre acception, V. DRAGUE.

— Pêch. Grand filet attaché à un appareil en fer propre à racler le fond de la mer, et qu'on emploie soit pour retirer de l'eau les effets submergés, soit pour pêcher des coquillages.

— Techn. Pinceau dont se sert le vitrier pour marquer le verre.

DRAGUÉ, ÉE. part. pass. du v. Draguer. S'empl. adjectiv. Canal mal dragué. Cette rivière a besoin d'être draguée.

DRAGUER. v. a. 1re conj. (rad. *drague*). Nettoyer une rivière ou un puits avec la drague, ou avec un bateau dragueur.

— Mar. Traîner une drague sur le fond de la mer avec une embarcation. ‖ *Draguer une ancre.* Chercher à saisir une ancre dont la bouée est perdue. On se sert à cet effet d'un gros filin double traîné par deux chaloupes. ‖ *Draguer un câble* ou tout autre objet. Chercher à les retirer de l'eau à l'aide de grappins qu'on promène sur le fond de la mer. ‖ *Draguer le fond.* Se dit d'une ancre qui chasse en traînant sur le fond.

— Pêch. Prendre des coquillages avec une drague.

— SE DRAGUER. v. pron. Être dragué.

DRAGUETTE. s. f. Pêch. Petite drague.

DRAGUEUR. s. m. Bateau qui porte une machine à draguer. On a établi un dragueur à l'entrée du port.

— adjectiv. Bateau dragueur. Tout Paris a vu fonctionner sur la Seine une curieuse machine, connue sous le nom de bateau-*dragueur*, qui enlevait des masses de sable considérables avec une étonnante promptitude, et qui a rendu de grands services dans les rivières à fond variable. (Biet.)

— Mar. Bâtiment normand destiné à la pêche du hareng, de la morue.

DRAGUIGNAN. (de *Draco*, dragon, parce que, dit-on, un monstrueux dragon désolait le lieu où fut fondé cette ville). Géogr. Ch.-l. du départ. du Var, à 790 kil. S.-E. de Paris, à 870 kil. par la route de Lyon; 10,000 hab.

DRAILLE. s. f. Mar. Cordage qui passe au-dessus des capelages des mâts et qui est étendu dans la direction des étais. C'est sur des drailles ou des étais qui en tiennent lieu qu'on laisse les principaux focs et les moyennes voiles d'étai.

DRAINE. s. f. Ornith. Un des noms de la grive.

DRAINETTE. s. f. Pêch. Filet dont on se sert à la dérive pour prendre de petits poissons.

DRAISIENNE ou **DRAISINE.** s. f. Petite voiture composée de trois roues; deux derrière, liées par un essieu, l'autre devant. Les draisiennes possèdent un mécanisme par lequel un seul homme placé sur un siége fait tourner les roues et marcher la voiture. La roue de devant sert à diriger le mouvement et à faire prendre à la voiture une direction quelconque. Ces voitures sont appelées Draisiennes, du nom de leur inventeur, le baron de Drais. On en voit de temps en temps fonctionner dans l'avenue des Champs-Elysées.

DRAKE (Sir François). Amiral d'Angleterre, né en 1545, mort en 1595. S'éleva par son courage et ses talents, importa la pomme de terre en Europe.

DRAKÉE. s. f. Bot. Genre d'orchidacées établi pour une petite plante qui croît dans la Nouvelle-Hollande.

DRAM. s. m. Métrol. La 256e partie de la livre-poids anglaise.

DRAMATICIDE. s. des 2 g. (ét. lat., *drama*, drame; *occidere*, tuer). Ennemi du drame; hostile à l'art dramatique. ‖ Ne se dit qu'en plaisantant.

DRAMATIQUE. adj. des 2 g. (rad. *drame*). Qui appartient au drame. Ouvrage dramatique. Poëme dramatique. Composition dramatique. Genre dramatique. Censure dramatique, etc. Le nouveau genre *dramatique*, manié par une main habile, sympathise mieux avec nos caractères, nos usages et notre façon de penser. (Frér.)

— *Art dramatique.* Art de représenter sur le théâtre une action soit imaginaire, soit historique, avec le développement de ses motifs et de ses conséquences, en mettant en scène les passions qui poussent à cette action ou qui l'entravent, de manière à intéresser et à émouvoir les spectateurs.

— *Forme dramatique.* Celle d'un ouvrage, autre qu'une pièce de théâtre, dans lequel l'au-
[illegible]
nages. Employer les formes dramatiques. Ce romancier donne souvent à ses récits une forme, la forme dramatique.

— En parlant des personnes. Qui compose ou qui joue des drames, des pièces de théâtre. Auteur dramatique. Artiste dramatique.

— Fig. Qui intéresse, qui émeut vivement le spectateur. Situation dramatique. Intérêt dramatique. Scène fort dramatique. Sujet dramatique. Une situation quelconque, inventée ou réelle, est *dramatique*, lorsque la liberté de l'homme y est vivement intéressée, lorsqu'elle dévoile les replis secrets de l'âme, et met en jeu des passions diverses. (Soyer.)

— Par extens. Qui offre une peinture vive et animée de l'action, des événements racontés dans un poëme épique, dans une histoire, etc., soit que l'auteur ait ou n'ait pas fait usage des formes dramatiques. Récit dramatique. Oraison funèbre très-dramatique. Passage dramatique. Il y a dans ce discours des mouvements très-dramatiques.

— *Style dramatique.* Style passionné, plein d'images vives. ‖ Dans le même sens, il s'applique aux poëtes épiques, aux orateurs, aux historiens, etc., dont les ouvrages offrent ce genre de mérite. Homère est éminemment dramatique. Tite-Live et Salluste sont souvent dramatiques.

DRAMATIQUE. s. m. Le genre, la forme dramatique. Exceller dans le dramatique. S'exercer au dramatique.

— Ce qui, dans une pièce de théâtre, dans un récit, etc., excite particulièrement l'émotion. Il y a bien du dramatique dans cette scène, dans ce poëme, dans ce discours.

DRAMATIQUEMENT. adv. D'une manière dramatique. Écrire, parler dramatiquement. Jouer un rôle, représenter un personnage dramatiquement.

DRAMATISÉ, ÉE. part. pass. du v. Dramatiser. S'empl. adj. Un sujet mal dramatisé.

DRAMATISER. v. a. 1re conj. (rad. *drame*). Néol. Rendre dramatique.

— *Dramatiser une aventure.* Y ajouter des circonstances théâtrales.

— Agir d'une manière théâtrale, donner trop d'importance à une chose. Les têtes exaltées éprouvent un besoin inné de *dramatiser* leur propre existence à leurs propres yeux. (G. Sand.)

— *Dramatiser par.* Leurs mots sont recueillis, colportés, prônés; on cherche à *dramatiser* par une mise en scène pittoresque le procès où ils figurent. (H. C.)

— Fig. Un ami de Mirabeau, qui était présent dans ses derniers moments, trouva qu'il *dramatisait* bien la mort; mais chacun, sans être Mirabeau, *dramatise* dans son petit coin et cherche à s'en faire accroire sur quelque chose. (L. Simond.)

— DRAMATISER. v. n. Faire des drames. Se dit par dénigrement dans cette acception.

— SE DRAMATISER. v. pron. Être dramatisé.

DRAMATISTE. s. des 2 g. (rad. *drame*). Celui qui compose des pièces de théâtre. Un dramatiste. Une dramatiste. Il est peu usité.

DRAMATURGE. s. des 2 g. (du gr. δραματουργέω, je fais des drames). Auteur de drames; celui, celle dont les compositions théâtrales sont d'un genre mixte, et tiennent de la comédie et de la tragédie. Mercier, le plus fécond, le plus original, le plus pathétique et aussi le plus verbeux de tous les auteurs, est le dramaturge par excellence. Voltaire, peut-être sans y penser, a été le premier *dramaturge* et le premier romantique, en même temps que le critique le moins disposé à favoriser la littérature larmoyante et sentimentale. (Lepeintre-Desroches.) Pourquoi le grand modèle des *dramaturges*, Shakspeare, n'a-t-il pas lui-même pris ses sujets parmi le peuple? (Marmont.)

DRAMATURGIE. s. f. (ét., V. DRAMATURGE). Littér. Science des règles qui doivent présider à la composition d'une pièce de théâtre et à sa mise en scène. La dramaturgie est à la fois la poétique du drame et la théorie de l'art théâtral. ‖ Histoire du théâtre. ‖ Catalogue raisonné de pièces dramatiques.

DRAMATURGIQUE. adj. des 2 g. Littér. Qui appartient à la dramaturgie. Les feuilles dramaturgiques de Tieck méritent une mention particulière.

DRAMATURGIQUEMENT. adv. D'une manière dramaturgique.

DRAMATURGISTE. s. m. Partisan du drame. Il y a peu de chose à dire après une opinion ainsi motivée, et certes on ne traitera pas Fréron de *dramaturgiste* ni de romantique. C'est donc là un des arrêts les plus décisifs de la critique. (Lepeintre-Desroches.)

DRAME. s. m. (du gr. δρᾶμα; rad. δράω, j'agis). Théât. Dans le sens propre, signifie Action; dans le sens extensif, Action représentée au théâtre; dans l'acception moderne et restreinte, Action théâtrale, en vers ou en prose, d'un genre mixte entre la tragédie et la comédie, sérieuse par le fond, souvent familière ou comique par la forme, admettant tous les genres de personnages, exprimant toutes les sortes de sentiments et dans tous les tons. Représenter un drame, un drame en cinq actes. Aujourd'hui le drame est pour ainsi dire en possession exclusive de la scène, et la domine presque entièrement. Drame terrible, monstrueux, pleureur, insipide, assourdissant, sai-
[illegible]
donné des *drames* qui attesteront à la génération prochaine combien ce genre, si longtemps repoussé, a pu se perfectionner quand il a été traité par des gens d'un talent supérieur, et l'on n'oubliera point *Calas*, *Fenelon* et *Pinto.* (Lep.-Desr.)

— *Drame lyrique.* Pièce de théâtre mêlée de chant, ou entièrement mise en musique. On l'appelle aussi dans le premier cas *opéra-comique*; dans le second cas, *opera.* Le drame lyrique est né en Italie; il a été précédé, en France, d'un genre de pièces à intermèdes chantés, dansés et à grand spectacle. Tous nos *drames* pleurants ne sont qu'un froid jargon. (B.-Lormian.) C'est à Monsigny, je crois, qu'on doit le genre du *drame* lyrique. (Halévy.)

— Fig. Suite, complication d'événements fâcheux terminés ordinairement par une catastrophe. La révolution française fut un drame politique un drame sanglant.

— Fig. et par dénigrement, on dit *Le cothurne bourgeois*, pour désigner le Drame.

Elle (la sottise) applaudit pourtant de préférence
Aux inventions du *cothurne bourgeois*,
Genre bâtard qui s'établit en France,
Lorsque du goût on méconnut les lois. (Palissot.)

DRAMOMANE. s. des 2 g. Celui, celle qui à la manie de faire des drames.

DRAMOMANIE. s. f. (ét. gr., δρᾶμα, drame; μανία, fureur). Néol. Manie de faire des drames.

.. Malgré Momus et Thalie,
La lugubre *dramomanie*
Inspire plus que la pitié. (Boukin.)

DRANET. s. m. Pêch. Petite seine dont on se sert sur la Manche.

DRANGUEL. s. m. Pêch. Sorte de filet, à mailles très-serrées.

DRAP. s. m. (pr. *dra*, du lat. barb. *drappus* ou *drappum*. Arts et m. Nom générique de toutes les étoffes dont la chaîne et la trame sont en laine et dont le tissu est couvert d'un duvet plus ou moins fin, produit par les opérations du lainage et du foulage. La finesse relative du duvet établit plusieurs qualités de drap, outre celles qui résultent du mode suivi pour les confectionner. Il y a des draps unis et des draps croisés; leur propriété de ne pas être conducteurs de la chaleur, d'être perméables à l'air, de ne pas froisser la peau, de recevoir toutes sortes de couleurs etc., les a fait adopter chez toutes les nations civilisées. L'Angleterre, la Hollande, la Flandre, la Silésie, nous ont devancés dans la fabrication des draps; mais les progrès rapides qu'ont faits nos manufactures, surtout depuis l'année 1785, nous ont mis d'abord au niveau des autres pays et ensuite nous les ont fait dépasser. On ne fait nulle part de plus belles draperies que celles qui se fabriquent à Sédan, Louviers, Elbœuf, etc. Tisser des draps. Fouler, tondre des draps. Le napage, l'épincetage, l'épontissage, le dégraissage, l'écarrissage, le gamage, le lainage des draps. Le couchage du poil des draps. Gros drap. Drap fin. Drap noir. Drap bleu. Drap gris. Drap vert. Drap bronze. Drap feutre. Bon drap. Drap commun. Ce drap vieux de Louviers. Un habit de drap d'Elbœuf. Une pièce de drap. Vendre, acheter du drap. Quand le comte de Mirabeau vit que la noblesse ne l'avait pas choisi pour l'un de ses députés, il caressa le tiers-état en se faisant recevoir marchand de *draps*. (Citat. fr.)

J'aime ce *drap* léger dont la Tamise est fière,
Ce casimir soyeux, honneur de l'Angleterre. (Colnet.)

— *Drap imperméable*. Drap surfoulé. || *Drap zéphyr*. Dont le tissu est léger et n'a été que peu foulé.

— Fig. et prov. *Tailler en plein drap, avoir de quoi tailler en plein drap*. Faire, pouvoir faire tout ce qu'on veut. Avoir abondamment tout ce qui est nécessaire. L'imagination compose les plaisirs à sa poste, et se les taille en plein *drap*. (Montaig.) Une jouissance à plein *drap*. (E. Pasq.)

— *La lisière est pire que le drap*. Les habitants des frontières sont encore pires que ceux de l'intérieur du pays.

— *Au bout de l'aune faut le drap ou au bout de l'aune prend fin tout drap soit gros ou fin*. Toutes choses ont leur fin.

— *Vouloir avoir le drap et l'argent*. Ne pas payer ce qu'on achète; retenir ce qu'on a vendu.

— *Défiez-vous des gens qui ne voient le jour que par une fenêtre de drap*. Défiez-vous des moines et de la gent à capuchon.

— Cérém. relig. *Drap mortuaire*. Pièce de drap ou de velours noir, frangée de blanc, dont on couvre la bière ou le cénotaphe, au service des morts.

— Cout. *Drap de pied*. Pièce de drap, de velours, etc., qu'on étend sur le prie-Dieu de certains personnages, et qui déborde en avant, de manière à leur servir de marchepied.

— Comm. *Drap d'or, drap de soie*, etc. Etoffe dont le tissu est d'or, de soie, etc. Jean Bart se présenta à la cour avec un habillement complet de *drap* d'or, doublé de *drap* d'argent. (Nuits paris.) Il ne manqua pas d'assurer Sa Majesté que la doublure de sa culotte, quoiqu'elle ne se vît pas, n'était pas moins de *drap* d'argent que l'habit et la veste. (Id.)

— Hist. *Camp du drap d'or*. V. CAMP.

DRAP. s. m. Grande pièce de toile ou de coton, pour le lit. Une paire de draps. Drap de dessous. Drap de dessus. Des draps très fins. [illegible] ranimer ses forces usées par la débauche, il se faisait envelopper dans des *draps* trempés d'eau-de-vie soufrée. (Sallent.)

— Fam. *Se mettre entre deux draps*. Se mettre au lit, se coucher. Je vais me mettre entre deux draps.

— Fig. et fam. On dit d'un enfant, d'un malade qui ne peut se soutenir sur ses jambes, *Il ne se soutient non plus qu'un drap mouillé*.

— Fig. et ironiq. *Mettre quelqu'un en de beaux draps blancs*. Médire beaucoup de lui, découvrir tous ses défauts; et par extens., le placer dans une situation embarrassante. Mettez un Maure en de beaux *draps* blancs, c'est de quoi le faire paraître encore plus noir. (Le Duch.) || On dit, dans le même sens, *Être, se mettre dans de beaux draps blancs*, ou simplement, *dans de beaux draps*.

— *Combattre contre ses draps*. Lutter contre le sommeil, avoir de la peine à sortir du lit.

— Se dit quelquefois pour Linceul. Le luxe et la vanité de ses ameublements dont il ne lui restera que le *drap* lugubre qui va l'envelopper dans le tombeau. (Mass.)

— Prov. *Le plus riche n'emporte qu'un drap en mourant, non plus que le plus pauvre*.

— Epithète que l'on ajoute aux coquilles dont la coloration ressemble au tissu d'une étoffe. Plusieurs cônes ont reçu les noms de *drap d'or, drap d'argent, petit drap*, etc. On nomme également *drap*, l'épiderme dont la plupart des coquilles marines sont revêtues.

— Agric. *Drap d'or*. Variété de pomme et de prune.

— *Drap d'argent, drap d'or, drap de soie*. Noms marchands de plusieurs coquilles.

— *Drap marin*. Espèce de laine feutrée qui recouvre la plupart des coquilles, et forme à leur surface un épiderme sous lequel sont cachées leurs brillantes couleurs.

— Conchyl. entom. erpét. *Drap mortuaire*. Nom vulgaire d'une coquille univalve, d'une espèce du genre cétoine, et d'une couleuvre du Bengale.

— Vén. *Drap de curée*. Toile sur laquelle on étend les parties du cerf dont on permet aux chiens de faire la curée.

DRAPADE. s. f. Comm. Espèce de serge.

DRAPANO. Géogr. Cap qui se trouve sur la côte N. de l'île de Candie.

DRAPANT. s. m. (rad. *drap*). Celui qui fabrique les draps de laine.

— adjectiv. *Drapier drapant*. Fabricant de draps, par opposition à *Marchand drapier*, celui qui vend des draps.

— *Drapant de la chaudière*. Planche placée au bord de la chaudière, et sur laquelle on glisse la forme remplie de pâte.

— Techn. Planche sur laquelle le papetier met les feuilles de papier, à mesure qu'il les lève de dessus les feutres.

DRAPARNALDIE. s. f. (de *Draparnauld*). Bot. Genre de confervacées, qui a pour type la draparnaldie étendue, végétal des eaux douces, à Mascaraigne et à l'Ile de France.

DRAPE, ÉE. part. pass. du v. Draper. S'empl. adjectiv. Se dit d'une étoffe qui est tissée en fil de laine cardée, foulée, lanée par le chardonnage, ramée, tondue et mise en presse. Etoffe drapée. C'est par l'opération du foulonnage que cette toile se trouve réduite à sa laize normale, et acquiert cette épaisseur et ce toucher qui caractérisent l'étoffe *drapée*. (Legent.)

— Couvert de drap noir. Voiture drapée. Carrosse drapé.

— Arrangé, disposé en draperie. Rideaux de soie drapés. Aux deux fenêtres étaient *drapés* des rideaux en gros de Tours rouge, relevés par des cordons de soie à glands d'église. (Balz.)

— Orné d'une draperie. Fenêtre drapée.

— *Être drapé à l'antique*. Avoir disposé les plis de ses vêtements avec ampleur, grâce et noblesse. || *Acteur drapé à l'antique*. Acteur qui porte le costume grec ou romain.

— Par extens. *Bien drapé*. Bien étoffé.

C'est un très-bon drap de Rouen,
Je vous promets, et bien *drapé*
(Brueys et Palaprat.)

— Fig. Dont on a dit beaucoup de mal. Cette personne a été bien drapée dans une société.

— Prov. *Vin bien drapé et de bonne laine*. Vin excellent.

— Hist. nat. Qui a la forme d'un morceau de drap ou d'un feutre. En zoologie on applique cette épithète à certains corps feutrés; tels sont le tissu d'une espèce d'éponge, et les filaments entrecroisés d'une oscillaire.

— *Bas drapés*. Bas de laine très-épais, préparés de façon qu'ils ressemblent à du drap.

DRAPEAU. s. m. (du lat. barb. *drapellum*, même signif., formé de *drappus*, drap). Haillon, vieux morceau d'étoffe ou de linge. Le papier se fait avec de vieux drapeaux de linge. Ramasser des drapeaux. Ce sens vieillit, on dit aujourd'hui Chiffons. Un nommé Jacques Le Rond crieur et chercheur de vieils fers et *drapeaux*, fut brûlé vif au parvis Notre-Dame. (P. Bonfons.)

— Nos pères disaient *drapel*. On croit ce mot dérivé de l'ital. *drapello*. Il fut introduit au XVIe siècle dans la langue française par les capitaines qui tenaient à honneur d'avoir fait les guerres d'Italie sous François Ier, et qui voulaient faire entendre par ce mot que leur bannière avait été déchirée, car *drapel* emportait primitivement un pareil sens.

— [illegible] enfant. Sécher les drapeaux d'un enfant. On dit plus ordinairement Langes.

— En général, Pièce d'étoffe, ordinairement de soie, qu'on attache à une hampe, de manière qu'elle puisse se déployer et flotter en l'air, soit pour donner un signal, soit pour indiquer un point de ralliement, soit pour faire reconnaître la nation qui l'arbore, etc. Le drapeau national. Arborer un drapeau. Dans les villes assiégées on arbore un drapeau noir sur les hôpitaux. Il faut regarder le *drapeau* comme le domicile; partout où est le *drapeau*, là est la France. (Napol.) D'après le principe que le *drapeau* est la France, les soldats se marient tout simplement devant le caporal; il faut faire finir ce scandale. (Id.)

— Les peuples les plus anciens ont eu des drapeaux. L'histoire sainte nous a conservé le souvenir des enseignes affectées aux douze tribus d'Israël; elles avaient chacune une couleur et un signe symbolique qui leur était propre. Les drapeaux des Egyptiens portaient l'image de leurs dieux ou des symboles de leurs princes. Ceux des Grecs portaient différentes lettres de l'alphabet ou différents animaux; ceux des Romains étaient décorés de l'aigle, du loup, du minotaure, etc., etc., jusqu'à Marius, qui ne conserva que l'aigle aux ailes éployées, tenant un foudre dans ses serres. Les drapeaux des premiers Francs furent faits à l'imitation des drapeaux romains, et eurent entre autres symboles une épée la pointe en haut, une tête de bœuf, etc. En 498, la chape de saint Martin, faite d'un voile de taffetas bleu avec l'image du saint, devint l'enseigne de la nation française. Sous le règne de Louis VI paraît l'oriflamme de saint Denis, couleur de feu, dont on fait remonter l'origine à Dagobert. Sous Philippe-Auguste, le drapeau était blanc parsemé de fleurs de lis d'or; Charles VI lui donna la couleur bleue et le partagea d'une croix blanche; le blanc fut repris sous Charles IX, Henri III et Henri IV. L'histoire du drapeau français est mal connue et serait à faire, parce que des usages féodaux, des motifs religieux, des ordonnances disparues, oubliées, ont seuls décidé de son emploi, de ses formes, de ses ornements. La couleur du drapeau n'a été réglée par la loi qu'une fois en 1789. Sous Louis XIV, temps des régiments de princes et de seigneurs, les drapeaux étaient à armoiries diverses; sous Louis XV, temps des régiments de province, la couleur de l'étoffe a continué d'être diverse, mais partagée en général d'une croix blanche. Le drapeau blanc était dans le principe le drapeau de la colonelle, c'est-à-dire de la compagnie qui appartenait au colonel-général de l'infanterie. A l'abolition de cette dignité, la royauté hérita en quelque sorte du drapeau blanc. Tous les drapeaux à couleurs variées avaient une cravate blanche en guise de consécration royale. Le hasard, beaucoup plus que la combinaison, donna naissance au drapeau tricolore. La Restauration revint avec le drapeau blanc; avec la révolution de juillet a reparu le drapeau tricolore, surmonté non pas d'un aigle comme au temps de l'Empire, mais d'un coq; on ne sait trop pourquoi, à moins qu'on ne l'explique par un jeu de mots latins (*Gallus*, coq; *Gallia*, Gaule, aujourd'hui France). Drapeau triomphant, vainqueur, glorieux, ennobli, illustre, déchiré, sanglant, ensanglanté, arboré, flottant, voltigeant, déployé, suspendu, menaçant, lugubre, sinistre, etc.

Ah! si les citoyens ont des partis contraires,
Que du moins dans les camps tous les guerriers soient [frères;
Et quand des factions la lutte est sans repos,
Que la gloire française ait les mêmes *drapeaux*.
(Soumet.)

Nos *drapeaux* malheureux n'en sont que plus sacrés
Quand la patrie en pleurs de deuil les environne,
Eternelle infamie à qui les abandonne! (Jouy.)

— Signifie particulièrement Enseigne d'un régiment d'infanterie. Le drapeau du régiment. Donner un drapeau à un régiment. Bénir un drapeau. Distribution de drapeaux. Mettre la cravate à un drapeau. Se rallier autour du drapeau. Un porte-drapeau. Prenant lui-même des mains d'un de nos officiers blessés le *drapeau* qu'il est hors d'état de porter. (Mass.) Le soldat français a pour ses *drapeaux* un sentiment qui tient de la tendresse. Ils sont l'objet de son culte, comme un présent reçu des mains d'une maîtresse. (Napol.)

— Anc. art milit. *Les drapeaux du régiment*. Signifiait autrefois Le drapeau de tout le régiment et les enseignes de toutes les compagnies dont un régiment était composé. || Signifiait aussi Emploi de porte-drapeau.

— *Être sous les drapeaux*. Être en activité de service, être à son régiment. Il a passé dix ans sous les drapeaux. Il est encore sous les drapeaux. || On dit dans un sens analogue: *Appeler la reserve sous les drapeaux. Combattre sous le drapeau. Abandonner son drapeau*. Vos soldats consternés désertent leurs *drapeaux*. (Volt.)

— *Se ranger, servir, marcher, combattre sous les drapeaux d'un prince*. Servir dans ses troupes. Il y a de l'impiété à combattre sous les drapeaux des ennemis contre sa patrie.

J'attaque sur son trône une reine orgueilleuse,
Qui voit sous ses *drapeaux* marcher un camp nombreux
De hardis étrangers, d'infidèles Hébreux. (Racine.)

— Fig. et fam. *Se ranger sous les drapeaux de quelqu'un*. Prendre, embrasser son parti.

Mais de la vérité rigide
Encor plus vivement épris,
Sous ses *drapeaux* seuls tu te ranges. (J.-B. Rouss.)

[illegible] *vent de bise ne troussa mieux vos drapeaux*. C'est-à-dire, vous ne fûtes jamais plus mal menés, plus confondus.

— Fig. *Déserter le drapeau de quelqu'un*. Abandonner son parti. || *Déserter son drapeau*. Abandonner son propre parti, ses propres opinions.

— Prov. *Le drapeau déchiré fait la gloire du capitaine*. La vertu tire sa gloire des persécutions qu'elle endure, comme le *drapeau* de guerre tire son lustre de ses lambeaux déchirés. (Rivar.)

— Hist. *Drapeau rouge*. Drapeau qui, en vertu d'un décret de l'Assemblée constituante, devait être déployé chaque fois que l'on proclamait la loi martiale, et que l'on se préparait à disperser un rassemblement par la force des armes. La Fayette a déployé le *drapeau* rouge au Champ-de-Mars, le 17 juillet 1791. (Mignet.) || Le drapeau rouge a été, dans quelques circonstances, le signal de l'insurrection, ou d'un incendie, ou enfin de la résolution de se défendre jusqu'à la mort. || *Serment du drapeau*. Usage antique qui consiste à prêter serment aux enseignes. Chez les Romains, ce serment se faisait en présence des augures. Les nations chrétiennes firent bénir, au moyen âge, leurs drapeaux par les évêques, en présence de toute l'armée. Aujourd'hui les drapeaux sont bénits dans l'église métropolitaine du lieu où le régiment tient garnison. Après la bénédiction, le drapeau est porté devant le front du corps auquel il est destiné; alors le général avec l'intendant militaire en fait la remise solennelle et fait prêter serment aux troupes de le défendre.

— Art milit. Batterie de tambour qui a lieu lorsqu'un régiment reçoit ses drapeaux, ses guidons ou ses étendards.

— Chir. Bandage fort commode qui sert à retenir certains appareils dans les plaies du nez. C'est une petite pièce de linge triangulaire et percée vers les angles inférieurs de deux trous oblongs qui correspondent aux narines; on l'appelle aussi *épervier*. || Excroissance sur l'œil, appelée aussi Ptérygion.

— Techn. Linge dont se sert le relieur pour essuyer les parties de la couverture d'un livre sur lesquelles on a mis de l'or. || Petit morceau de drap que l'ouvrier batteur d'or tient entre ses doigts pour y faire passer l'or battu.

DRAPELÉ, ÉE. adj. (rad. *drap*). Se disait pour Drapé.

DRAPELET. s. m. Petit drapeau.

DRAPELIER, IÈRE. s. (rad. *drap*). Vieux mot, synonyme de Chiffonnier, chiffonnière.

DRAPER. v. a. 1re conj. (rad. *drap*). Couvrir de drap. Fabriquer du drap. Draper une étoffe. Il est peu usité dans ce sens.

— Ne se dit guère que des voitures, des chaises à porteurs, etc., que l'on couvre de drap noir ou de quelque autre couleur sombre, en signe de deuil. Draper un carrosse de noir. Draper de violet les carrosses de la cour. Faire draper de noir une chaise à porteurs.

— Absol. Le roi drape de violet. Le prince a drapé.

— Arranger, disposer en draperie. Draper des rideaux de satin.

— Orner, décorer d'une draperie. Draper les fenêtres d'un salon.

— Disposer avec ampleur, avec grâce, etc., les plis de ses vêtements. Ces lambeaux d'habillements que le peuple artiste *drape* encore avec art, donnent quelque chose de pittoresque à la populace. (Mme de Staël.)

— Peint. et sculpt. Disposer les draperies d'une figure, ou celles qui entrent dans les accessoires d'un tableau, d'une statue. Cet artiste drape très-bien ses statues, il a le talent de bien draper.

Laisse, en *drapant* le nu, paraître des attraits
Qui nous fassent juger de ceux que tu dérobes.
(*Mercure de France*.)

— Fig. et fam. Censurer, railler, dire beaucoup de mal. On vous a bien drapé. C'est un censeur qui drape tout le monde. On a toujours tort de draper les absents. On dit qu'on l'a *drapé* dans certaine satire. (Boil.)

Voici l'auteur de l'Ingénu,
Pigal nous le fait voir à nu;
Monsieur Fréron le *drapera*. (***.)

— Techn. Mettre de petits morceaux de drap aux sautereaux d'un clavecin, d'une épinette.

— SE DRAPER. v. pron. Se couvrir, s'envelopper. Il se drape de son manteau.

— Disposer avec ampleur, grâce et noblesse, les plis de ses vêtements, en parlant d'un acteur habillé à la grecque ou à la romaine. Cet acteur se drape bien. Talma se drapait parfaitement.

— Fig. Faire parade. Se draper de sa vertu, ou dans sa vertu.

— Absol. *Se draper*. Faire l'important, prendre un air d'importance.

DRAPERIE. s. f. (rad. *drap*). Manufacture de drap. Etablir une draperie. Travailler en draperie. L'usage des étoffes de laine remonte aux premiers âges du monde. La libéralité avec laquelle la nature nous fournit cette matière, sa beauté, sa souplesse, sa propriété de se prêter merveilleusement à toutes les transformations du travail et de nous défendre des intempéries des saisons, ont dû nécessairement faire rechercher et inventer de bonne heure les moyens de l'utiliser pour l'habillement. Mais à quelle époque a-t-on connu et pratiqué [illegible] che qui dépasse notre but et nos moyens: il est probable que les étoffes drapées n'ont été dans l'origine qu'une espèce de feutre fait avec la laine non filée. Ce que nous savons positivement, c'est que les Anglais étaient, de temps immémorial, en possession de nombreux troupeaux, et qu'ils en vendaient les toisons aux Flamands et aux Hollandais, qui sont les premiers peuples du continent connus pour avoir excellé dans la fabrication du drap. Vers l'année 1300, un Flamand transporta cette industrie en Angleterre, d'où elle est passée en France. (Dict. de comm.)

— Profession de celui qui fabrique des draps.

— Trafic et commerce de draps. Il se fait dans cette ville un grand trafic de draperie. Le commerce de la draperie se soutient. Il est dans la draperie. Il a voulu se mettre dans la draperie.

— Par extension, Tous les draps unis ou

croisés, les casimirs, les cuirs de laine, les flanelles, et en général les étoffes à chaîne et à trame de laine, dont le tissu est recouvert d'un duvet plus ou moins fin. La draperie est une des sources les plus fécondes de notre prospérité manufacturière. On évalue à 238 millions de francs la valeur totale des produits annuels qu'elle livre au commerce. Grosse draperie. Petite draperie.

— Art milit. *Draperie d'enseigne.* L'étoffe d'une enseigne, d'un drapeau, d'un étendard.

— Peint. et sculpt. Toute espèce d'étoffe employée comme vêtement des personnages, et comme ornement accessoire dans un tableau, pourvu qu'elle y soit représentée dans une certaine ampleur et formant des plis. Une draperie bien jetée. Le mouvement d'une draperie. Il excelle dans la draperie. La *draperie* participe de la beauté de la figure, dont il est indispensable qu'elle accuse plus ou moins le nu. (Bout.) En France, Lesueur approcha de Raphaël dans l'art de jeter les *draperies* et d'en disposer les plis. (Guy de F.)

— *Draperie mouillée.* Draperie qui semble être l'imitation d'un linge mouillé appliqué sur le modèle. C'est un moyen de bien accuser le nu. On suppose communément que les sculpteurs anciens ont couvert leurs figures de *draperies* mouillées; mais cet artifice n'est manifeste que dans quelques artistes du XVIe siècle. (Ch. Nodier.)

— Techn. Ornements de tapisserie, de tenture qui sont très-amples et qui forment des plis. De riches draperies. Disposer, relever des tentures en draperies.

DRAPÈTE. s. m. (du gr. δραπέτης, fugitif). Bot. Genre de daphnacées formé pour un très-petit arbrisseau qui croît dans les terres magellaniques.

DRAPÉTISE. s. m. (du gr. δραπέτης, fugitif). Entom. Genre de diptères qui a pour type le drapétise grêle, mouche de très-petite taille et très-agile.

DRAPIER, IÈRE. s. Celui, celle qui fabrique ou qui vend des draps.

— adject. Fabricant drapier. Marchande drapière.

DRAPIER. s. m. Ornith. Nom vulgaire du martin-pêcheur.

DRAPIÈRE. s. f. Techn. Grosse épingle courte dont les marchands se servent pour fermer leurs ballots.

DRAPIÉZIE. s. f. Bot. Genre de mélantacées, formé sur une plante herbacée qui croît à Java.

DRAPILLE. s. f. A signifié Chiffon.

DRASSE. s. m. (du gr. δράσσω, je saisis). Arachn. Genre d'aranéides qui a pour type le drasse brillant, insecte industrieux qui se renferme dans des cellules formées de soie très-blanche, sous les pierres, dans les cavités des murs.

DRASTÈRE. s. m. (du gr. δραστήριος, prompt). Entom. Genre de coléoptères pentamères, ayant pour type le drastère bimaculé, qui se trouve dans le midi de la France.

DRASTIQUE. adj. des 2 g. (du gr. δραστικός; rad. δράω, j'agis, j'opère). Médec. Qui agit avec force, qui est doué d'une violente activité, qui montre une grande puissance. La résine de jalap, la gomme-gutte, la coloquinte, sont drastiques. Purgatif, agent drastique.

— subst. Se dit pour Remède, médicament drastique. La faculté active des *drastiques* ne diffère de celle des poisons irritants que par une moindre puissance. (Barb.)

DRATANTHÈRE. s. m. (ét. gr., δοράτιον, petite lance; ἀνθηρά, anthère, en bot.). Bot. Genre de scrofulariacées, constitué sur une plante annuelle de la Sénégambie.

DRAULÉE. s. f. Syn. popul. de Pot-de-vin, menue réserve d'un marché.

DRAVE. (*Drau*, en all., *Dravus*, en lat.). Géogr. Grande rivière des États autrichiens, qui naît dans le Tyrol, sépare la Croatie et l'Esclavonie de la Hongrie, et se jette dans le Danube, après un cours de 450 kilom.

DRAVE. s. f. Bot. V. DRABE.

DRAWBACK. s. m. (ét. angl., *draw*, tirer; *back*, arrière). Comm. Espèce de prime à l'exportation de produits nationaux fabriqués avec des matières venues de l'étranger et frappées à leur entrée d'un droit de douanes; laquelle prime consiste dans la restitution des droits

France de *drawbacks* sont les sucres raffinés, les cotons filés, les tissus de coton, les soufres raffinés, les meubles en acajou et feuilles de placage, le plomb ouvré, etc.

DRAYAGE. s. m. (pr. *dra-iage*) Techn. Écharnement des peaux destinées au tannage.

DRAYÉ, ÉE. part. pass. du v. Drayer. Cuir drayé. Peau drayée

DRAYER. v. a. 1re conj. (pr. *dra-ié*). Techn. *Je draye, tu drayes, il draye*, etc. Travailler avec la drayoire. Drayer des peaux.

DRAYOIRE. s. f. (pr. *dra-iouère*). Techn. Instrument de corroyeur avec lequel on écharne la peau.

DRAYURE. s. f. (pr. *dra-iure*). Techn. Rognure de cuir tanné, qui a été enlevée du côté de la chair avec la drayoire, et dont les corroyeurs se servent pour essayer les cuirs crépis.

DRÊCHE. s. f. Orge dont on a arrêté la germination par le moyen de la chaleur, et qui sert à faire la bière. En Angleterre, la taxe sur la drêche est d'un grand rapport. || Résidu de cet orge. On s'en sert comme engrais des terres.

DRÈGE. s. f. Pêch. Grand tramail dont on se sert pour prendre de gros poissons. || Pêche qui se fait avec ce filet.

— Techn. Peigne de fer pour séparer la graine du lin d'avec ses tiges.

DRÉGÉ, ÉE. part. pass. du v. Dréger. S'empl. adjectiv. Lin drégé.

DRÉGÉE. s. f. (de *Drège*, botaniste). Bot. Genre d'asclépiadacées, ne renfermant qu'un sous-arbrisseau volubile du Cap, à fleurs petites, d'un brun-marron.

DRÉGER. v. a. 1re conj. Techn. On met un *e* après le *g* lorsqu'il doit être suivi d'un *a* ou d'un *o*. *Je drégeais. Nous drégeons. Drégeant.* Peigner avec la drège pour séparer les graines du lin d'avec ses tiges.

— SE DRÉGER. v. pron. Être drégé, peigné avec la drège.

DRÉGEUR. s. m. Bateau pour pêcher à la drège.

— adjectiv. Bateau drégeur.

DRELIGNE. s. f. Ichthyol. Nom vulgaire d'une espèce de perche de mer.

DRELIN. s. m. (onomatopée). Bruit d'une sonnette. Les drelins de la sonnette. Il est fam.

— interject. Drelin! drelin din din! || Se dit aussi du bruit que font les buveurs en frappant sur leurs verres avec un couteau, dans les refrains des chansons. Le drelin din din des verres.

DRÉMOTHÉRION. s. m. Mamm. Genre de mammifères fossiles formé pour un ruminant très-voisin des chevrotains, dépourvu de bois, et dont on a trouvé les débris dans le département de l'Allier.

DRENNE. s. m. Ornith. Nom vulgaire d'une espèce de merle.

DRENSÉ ou **DRENSITÉ.** part. pass. du v. Drenser ou Drensiter.

DRENSER ou **DRENSITER.** v. n. 1re conj. (onomatopée; du lat. *dransare*). Crier, en parlant du cygne; crier à la manière du cygne.

DRENTHE. Géogr. Province de Hollande; 48 000 hab. Pâturages, tourbières; fabriques de toile et de gros drap. Ch.-l., Assen.

DRÉPANE. (en lat. *Drepanum*, auj. *Trapani*). Géogr. Ville et promont. de Sicile, sur la côte occidentale. Adherbal y remporta sur Claudius Pulcher une victoire navale, 249 ans av. J.-C.

DRÉPANE. s. m. (du gr. δρέπανον, faux). Entom. Genre de coléoptères pentamères qui habitent l'Amérique.

DRÉPANIDIE. s. f. (ét. gr., δρέπανον, faux; εἶδος, forme). Entom. Genre de coléoptères pentamères, qui a pour type la drépanidie clavipède, insecte du Brésil.

DRÉPANIS. s. m. Ornith. Nom scientifique de l'hirondelle de rivage.

DRÉPANOCARPE. s. f. (ét. gr., δρέπανον, faux; καρπός, fruit). Bot. Genre de papilionacées, formé pour des arbres ou des arbrisseaux indigènes de l'Amérique tropicale.

DRÉPANOCÈRE. s. m. (ét. gr., δρέπανον, faux, κέρας, antenne). Entom. Genre de coléoptères lamellicornes, dont les espèces sont originaires du Cap.

DRÉPANOPHORE. adj. m. (ét. gr., δρέπανον, faux; φορός, porteur). Ant. Qui est armé de faux. Char drépanophore.

DRÉPANOPHYLLE. s. m. (ét. gr., δρέπανον, faux; φύλλον, feuille). Bot. Genre de fissidentées, fondé sur une très-belle mousse qui croît par touffes au pied des arbres, à Bourbon, aux Antilles, etc.

DRÉPANOPTÉRYX. s. m. (ét. gr., δρέπανον, faux; πτέρυξ, aile). Entom. Genre de névroptères myrméléoniens, ne comprenant qu'une espèce, l'hémérobite phalénode.

DRÉPANOSTOME. s. m. (ét. gr., δρέπανον, faux; στόμα, bouche). Conchyl. Genre de gastéropodes pulmonés, qui a pour type le drépanostome nautiliforme, petite coquille assez commune dans l'Europe méridionale.

DRESDE (en allem. *Dresden*). Géogr. Ville commerçante et l'une des plus belles d'Alle-

Paris; 71,000 hab. Elle se divise en trois parties: Dresde ou la résidence, Vieux-Dresde et Friedrichstadt. Fut souvent ravagée par les armées, notamment dans la guerre de sept ans et dans la campagne de 1813; théâtre d'une célèbre victoire remportée les 26 et 27 août de la même année, par les Français sur l'armée combinée des Autrichiens, des Russes et des Prussiens.

DRESSE. s. f. Techn. Morceau de cuir qu'on met entre les deux semelles d'un soulier, pour le redresser quand il tourne.

DRESSÉ, ÉE. part. pass. du v. Dresser. S'empl. adjectiv. Qui est droit, qui se tient droit, que l'on a mis droit, à qui l'on a donné une situation droite. Mât dressé. Vergues dressées. Cheval qui porte la tête bien dressée.

> Par un calme profond fendant l'onde écumante,
> Le cou *dressé*, levant une crête sanglante,
> De leur tête orgueilleuse ils dominent les eaux;
> Le reste au loin se traîne en de tristes anneaux. (***)

— Qui est monté, tendu, construit, élevé. Lit dressé. Tente dressée. Autel dressé. De superbes autels à leur gloire *dressés*. (Corn.) Les monuments *dressés* à la gloire. (Fléch.) Hôpitaux *dressés* par ses soins et par ses bienfaits dans les villes de son gouvernement. (Id.) Des tables dont l'œil n'apercevait pas la fin sont *dressées* dans toutes les rues, sur toutes les places, au-devant de tous les palais. (Brill.-Sav.) Nous trouvâmes dans un jardin voisin de la foire quatre tentes bien *dressées*. (Parny.)

> Hélas! un présage terrible
> Doit livrer mon cœur à l'effroi:
> J'ai cru voir dans un songe horrible
> Un échafaud *dressé* pour moi. (Béranger.)

— Tendu, mis en état, en parlant d'un piége, etc.

> Les piéges sont *dressés*, on attend, on s'élance;
> Le javelot fend l'air et le plomb le devance. (Volt.)

— Rédigé, préparé. L'acte de leur séparation est tout *dressé* chez le notaire. (La Bruy.)

— Arrangé, mis en état. Dessert bien dressé. Volaille dressée pour être mise à la broche. Des banquets sont *dressés*, le vin coule à grands flots. (Delille.)

— Formé, façonné. Ces mains *dressées* à porter la mort et la terreur. (Mass.) On se servit de portulans *dressés* par les pilotes et les hydrographes qui accompagnèrent les premiers navigateurs. (M.-Brun.)

— Instruit, façonné, formé, en parlant des animaux. Les juments arabes sont si bien *dressées* qu'elles s'arrêtent tout court. (Buff.) Les fossés de sa forteresse ne sauraient arrêter les fantômes de la superstition, ni ces éléphants si bien *dressés* repousser loin de lui les noirs soucis. (B. de St-P.)

— Bot. Cette épithète s'applique à toutes les parties d'un végétal qui sont perpendiculaires au plan de leur base.

DRESSÉ. s. m. Qualité de ce qui est parfaitement dressé. Se dit d'un animal dont on a fait l'éducation. Ce cheval, ce chien a le dressé. Le dressé de cette jument ne laisse rien à désirer.

DRESSÉE. s. f. Techn. Nom que donnent les épingliers à une botte de fil de cuivre d'environ 25 livres. Faire une dressée.

— Chaufourn. Couche de pierres dans un four cylindrique, où l'on brûle du charbon de bois.

DRESSEMENT. s. m. Techn. Action de redresser le fil de cuivre destiné à faire les épingles.

DRESSER. v. a. 1re conj. (de l'ital. *drizzare*, même signif.). Lever, tenir droit. Dresser la tête. Le cheval dresse les oreilles.

— Faire tenir droit, donner une situation droite, faire qu'une chose n'incline pas plus d'un côté que de l'autre. Dresser un mât.

— Fig. *Cela fait dresser les cheveux à la tête*, ou simplement, *cela fait dresser les cheveux.* Cela fait horreur. Chaque mot sur mon front fait *dresser* mes cheveux. (Rac.) || On dit de même, *les cheveux me dressent à la tête.* Les cheveux cependant me *dressaient* à la tête. (Boil.)

— *Dresser sa crinière.* Se dit d'un cheval, d'un sanglier dont les poils se hérissent de colère, de fureur, etc.

> Le doyen des chevaux, en *dressant* sa crinière,
> Lui dit: O roi des fainéants!
> Veux-tu savoir en deux mots le mystère? (Lesailly.)

— Ériger, élever. Dresser des statues. Dresser des autels. On a dressé un trophée sur le champ de bataille. On lui *dresse* une pompe funèbre où l'on s'attendait de lui *dresser* un triomphe. (Fléch.) Ses sujets lui ont presque *dressé* des autels. (Mass.) *Dressons*-lui des autels sur des monceaux d'idoles. (Corn.) On y montrait encore les pierres qu'ils avaient *dressées* ou entassées pour servir de mémorial à la postérité. (Boss.) L'amant de sa patrie *dresse* dans son cœur une statue au grand écrivain. (Mme de Staël.)

> Et pourquoi ces honneurs suprêmes?
> Ont-ils des monuments eux-mêmes?
> Quel temple leur a-t-on *dressé*? (V. Hugo.)

— Monter, tendre, construire. Dresser un lit. Dresser une tente. Dresser un échafaud. Dresser un bûcher. L'empereur occupait celle de gauche, où on avait *dressé* son lit de campagne. (Las Cases.) On lui *dressa* la table à la porte de l'hôtellerie, pour qu'il eût plus frais.

— Faire, en parlant des choses qui exigent du soin, de l'exactitude. Dresser un plan. Dresser le plan d'un dictionnaire. Dresser une carte géographique. Dresser une statistique. Il fallait *dresser* le plan d'une compagnie, où la vertu seule fût admise. (La Bruy.)

— Instruire, former, façonner. Dresser un écolier. Dresser un enfant à la vertu, à la piété. Dresser quelqu'un de bonne main. Dresser un valet au service. Dresser des conscrits à la manœuvre. L'homme ne veut rien tel que la nature l'a fait, pas même l'homme; il le faut *dresser* comme un cheval de manége, contourner à sa mode, comme un arbre de son jardin. (J.-J. Rouss.) Ils *dressaient* la jeunesse athénienne à disserter superficiellement sur toutes matières. (Barth.)

— Par extension, en parlant des animaux. Dresser un cheval. Dresser un chien couchant. Il gagna les bonnes grâces du prince en *dressant* des pies-grièches à prendre des moineaux. (Dict. hist.)

— Fig. *Dresser son intention.* La diriger vers une bonne fin.

— *Dresser un piége.* Le tendre, le mettre en état. Dresser un piége à loups.

— Fig. *Dresser des piéges, des embûches à quelqu'un.* Essayer, s'efforcer de faire tomber une personne dans quelque inconvénient, dans quelque embarras. Tout *dresse* des piéges à la jeunesse des rois. (Mass.) C'est le premier piége qu'il *dresse* à leur innocence. (Id.) Votre cœur lui-même vous *dresse* des embûches. (Id.) Le dernier même périt dans une embuscade que lui avaient *dressée* les Tigurins. (Anquet.)

— Fig. *Dresser sa prunelle.* La diriger du bas en haut.

> Il élevait au ciel sa tête solennelle,
> Cet arbre de la langue à l'ombrage enchanteur;
> Mais le fou romantique a *dressé* sa prunelle,
> Et frappé son beau sein d'un glaive contempteur. (Mollevaut.)

— Art culin. Préparer, arranger, mettre en état. Dresser le potage. Dresser le fruit. Dresser le dessert. Dresser une volaille. || *Dresser un pâté.* En faire les bords.

— Art milit. *Dresser des batteries de canons.* Les mettre en état.

— Fig. et fam. *Dresser une batterie, ses batteries, de bonnes batteries.* Prendre les mesures nécessaires ou de puissants moyens pour faire réussir un projet. Dresser ses batteries contre quelqu'un. Nous en serons bientôt délivrés, j'ai déjà *dressé* mes batteries, et que ne demande-t-il à se battre? Veut-il une réparation d'honneur? (X. Marmier.)

— Blanchiss. *Dresser du linge.* Le repasser, lui donner la forme qu'il doit garder. Dresser une cravate. Dresser un jabot.

— Chapell. *Dresser un chapeau.* Lui donner la forme convenable.

— Diplom. et prat. Rédiger dans la forme ordinaire. Dresser des instructions pour un ambassadeur. Dresser un protocole. Dresser les articles d'un traité. Dresser un acte, une minute. Dresser un contrat de mariage. Dresser une obligation. Dresser une requête, un mémoire.

— Constr. *Dresser le pavé.* Frapper sur les pierres pour les égaliser, afin que le pavé soit bien uni.

— Écon. dom. *Dresser un buffet.* L'arranger, le garnir de sa vaisselle.

— Hortic. Aplanir, mettre de niveau. Dresser une allée, une terrasse, un parterre. || *Dresser une palissade, une haie.* Les tondre avec le croissant.

— Mar. Tourner, diriger. Dresser sa route vers le nord. Ce sens vieillit. || *Dresser un navire, un bateau.* Lui donner une situation droite. || *Dresser la barre du gouvernail.* La mettre parallèlement à la quille du bâtiment. || *Dresser les vergues.* Leur donner la position horizontale, les brasser carrées.

— Techn. Unir, aplanir, rendre droit. Dresser une pierre, les côtés d'une pierre. Dresser une planche. Dresser une règle.

— Reliur. Les relieurs appellent *dresser un livre*, le battre uniment.

— *Dresser l'aiguille.* La limer après en avoir formé la pointe et l'avoir poinçonnée. || La faire passer sous le marteau, après qu'elle a été recuite.

— *Dresser une botte.* En polir la tige avec les mains, après qu'elle a été râpée.

— *Dresser une carde.* En niveler les pointes.

Chez le cloutier. *Dresser le fil de métal.* Effacer les courbures qu'il a prises sur les bobines.

— Chez le graveur. *Dresser une pierre.* Enlever tous les traits que la scie a laissés sur cette pierre.

— Layet. Redresser les douves devant un feu sombre.

— Chez le plumassier. *Dresser les plumes.* Leur donner la première façon.

— Redresser la côte des plumes avec les doigts, pour juger de leur longueur et de leur largeur.

— Chez les tabletiers. *Dresser les pièces.* Les disposer en longueur, largeur et épaisseur, avant de les creuser.

— Chez les vergetiers. Redresser les soies tordues ou mal tournées.

— Chez les verriers. *Dresser les pannes.* Les mettre en état de servir.

animal qui, après avoir fait plusieurs ruses, fuit et perce droit devant lui.

— SE DRESSER. v. pron. Se tenir droit, debout. Se dresser sur la pointe du pied. Ce cheval se dresse sur les pieds de derrière.

> Le chanoine, surpris de la foudre mortelle,
> Se *dresse* et lève en vain une tête rebelle. (Boil.)

— Dresser à soi. On se couronne de ses propres mains, on se *dresse* un triomphe secret à soi-même. Fléch. Chacun voudrait lui dicter l'arrêt qu'il se *dresse* lui-même dans son esprit. (Id.)

— Se tenir droit. Je vis ses cheveux se *dresser* sur sa tête. (Barth.)

— Se former, se façonner à. Se dresser à l'étude.

— Syn. comp. DRESSER, FORMER. *Dresser* ne se dit que du physique; *former* se dit du physique et du moral. On *dresse* et on forme un

sen ... dresse un animal, on ne le *forme* pas.

DRESSEUR. s. m. Techn. Ouvrier qui ouvre les peaux destinées à faire des gants.

— Celui qui enfonce les pavés avec la demoiselle.

— Charbonnier qui dispose les bûches du four à charbon.

— Tuyau de fer creux à l'usage des cardeurs, et qui sert à redresser les cardes.

DRESSIÈRE. s. f. Se disait de ce qui redresse, de ce qui peut corriger. Oh! la belle *dressière* que la faute d'un autre! (Sat. Mén.)

DRESSOIR. s. m. Écon. dom. Espèce de buffet sans portes, à plusieurs rangs ou gradins, où l'on étage la vaisselle et les objets dont on se sert pour la table. Ce meuble ornait jadis les salons, et les dames y plaçaient leurs joyaux d'or ou d'argent. Les comtesses et grandes dames avaient des dressoirs à trois gradins, les femmes de chevaliers à deux gradins, les autres sans gradins. Aujourd'hui ce meuble ne se trouve plus que dans les campagnes. Ils peuvent maintenant meubler leur table ... *dressoir* de richesses inouïes.

— Techn. Instrument dont le miroitier se sert, quand il met les glaces au tain, pour étendre et dresser la feuille d'étain sur la pierre.

— Plaque de fer dont le graveur se sert pour dresser ses pierres.

— Plaque de fer servant au polissage des diamants.

— Outil de fer avec lequel les filassiers redressent les dents du séran.

— Sorte de banc qui sert aux treillageurs à dresser les échalas.

DREUX. (*Durocassis* des anciens, *Droca* au moyen âge; du gr. δρῦς, chêne, druide). Géogr. Ch.-l. d'arr. (Eure-et-Loir); 6,400 hab. Cette ville est très-ancienne; on croit qu'elle occupe le lieu où les druides avaient établi le centre de leur culte. || Sépulture de la famille royale d'Orléans.

DREUX (Robert de France, comte de). Cinquième fils de Louis VI, prit part à la deuxième croisade en 1147, et mourut en 1188. || DREUX (Philippe de), évêque de Beauvais, mort en 1217: prélat belliqueux, se croisa deux fois, combattit contre les Anglais, et se signala à la bataille de Bouvines, en 1214. || DREUX (Pierre de), surnommé *Mauclerc*, issu de la même famille, et tige des ducs de Bretagne de la maison de Dreux. V. MAUCLERC (Pierre).

— Hist. *Bataille de Dreux*. Livrée le 19 décembre 1562, entre les catholiques et les protestants; ceux-ci furent vaincus; les deux chefs y furent faits prisonniers: le connétable de Montmorency du côté des catholiques, le prince de Condé du côté des protestants.

DREUX-BRÉZÉ (Henri-Evrard, marquis de). Grand maître des cérémonies sous Louis XVI, est célèbre par l'incident qui décida la fameuse séance du jeu de paume, le 20 juin 1789. Il émigra avec la famille royale, reprit ses fonctions en 1815, fut nommé pair de France, et mourut en 1829.

DREYER. s. m. Métall. Monnaie de billon de Prusse qui vaut environ 5 cent. de France.

DREYER. s. m. Métall. Monnaie de billon de Trèves qui vaut environ 18 cent. de France.

DRIFF. s. m. Alchim. Préparation alchimique d'un composé variable, et à laquelle on attribuait de grandes propriétés curatives et alexitères. On l'appelait aussi *pierre de Butler*.

DRILE. s. m. (du gr. δρῖλος, ver de terre). Entom. Genre de coléoptères pentamères ayant pour type le drile blond doré, qui se trouve aux environs de Paris.

DRILL. s. m. Mamm. Grand singe d'Afrique, qui se distingue du mandrill par sa tête entièrement noire.

— Agric. Instrument qui sert à la fois de charrue et de semoir. Il est tiré par un ou deux chevaux, forme des rigoles à quelque profondeur que ce soit, et en même temps il répand dans chaque rigole la quantité de semence convenable, laquelle se trouve enterrée sur-le-champ par le même mécanisme.

DRILLARD, DRILLE, DROUILLE. s. m. Agric. Nom du chêne dans quelques parties de la France.

DRILLE. s. m. (pr. *dri-ie*; de l'allem. *trill*, serviteur, esclave). Signifiait Soldat.

— Fam. *Bon drille*. Bon vivant, compagnon de joyeuse humeur.

> ... nous amuser. (*Chanson populaire.*)

— *Pauvre drille*. Pauvre diable, pauvre malheureux.

— *Vieux drille*. Soldat qui a vieilli dans le service, qui a acquis de l'expérience.

— Se dit aussi quelquefois pour Vieux libertin, celui qui a vieilli dans la ruse.

DRILLE. s. f. Techn. Espèce de porte-foret dont on se sert dans beaucoup d'arts, particulièrement dans la sculpture, l'horlogerie et ...

— Chiffon pour faire du papier.

DRILLÉ (part. pass. du v. Driller. Invar.

DRILLER. v. n. 1re conj. (pr. *dri-ié*). Se disait pour Courir, aller vite. Toute la cour *drille* vers la Guienne. (Scarr.)

— Vagabonder.

— Faire l'aimable, le drille, le bon drille.

— Chiffonner, ramasser les drilles ou chiffons.

DRILLEUX, EUSE. adj. Couvert de haillons.

DRILLIER, ÈRE. s. Celui, celle qui ramasse les drilles, les vieux chiffons; chiffonnier.

DRILOSIPHON. s. m. (ét. gr., δρῖλος, ver de terre, lombric; σίφων, tube). Bot. Genre d'oscillatoriées créé pour une algue zoospermée qui croît sur les mousses, près de Trieste.

DRIMOSTOME. s. m. (ét. gr., δριμός, pointu; στόμα, bouche). Entom. Genre de coléoptères pentamères qui a pour type un insecte originaire de Sierra-Leone.

DRIMYE. s. f. (du gr. δριμύς, âcre). Bot. Genre de liliacées renfermant de petites plantes bulborhires, du cap de Bonne-Espérance.

DRIMYPHAGE. adj. et s. des 2 g. (ét. gr., δριμύς, épicé; φάγω, je mange). Médec. Qui consomme beaucoup d'épices.

DRIMYPHAGIE. s. f. (ét., V. DRIMYPHAGE). Médec. Usage habituel d'aliments fortement épicés.

DRIMYS. s. m. (du gr. δριμύς, âcre). Bot. Genre de magnoliacées renfermant des arbres ou des arbrisseaux qui croissent en Amérique.

DRIMYSPERME. s. m. (ét. gr., δριμύς, âcre; σπέρμα, graine). Bot. Genre de daphnacées fondé pour un arbre des Grandes-Indes.

DRIMYTIQUE. adj. des 2 g. (rad. gr., δριμύς, âcre). Didact. Qui a de l'âcreté, qui concerne l'âcreté ou qui en provient.

DRIN. Géog. Rivière de la Turquie d'Europe; naît dans les alpes Dinariques et se jette dans la Save, après un cours de 26 myriamètres.

DRINGUE. s. f. Ornith. Un des noms vulgaires de la fauvette.

DRISSE. s. f. Mar. Cordage qui sert à hisser, à élever à sa place une voile, une vergue, une flamme, un pavillon. Chaque drisse porte le nom de sa voile, ou de sa vergue. Drisses simples. Drisses à caliornes. Drisses à itagues. || *Fausses drisses*. Cordages gréés pour doubler ou remplacer les premières.

DRITTEL. s. m. Métal. Monnaie d'argent de Prusse qui vaut 1 fr. 23 cent. de France.

DRIVONETTE. s. f. Pêch. Sorte de filet. V. DRAINETTE.

DROC. s. m. Bot. Un des noms vulgaires de l'ivraie.

DROGHÉDA. Géogr. et hist. Ville maritime d'Irlande; fut prise d'assaut en 1649, par Cromwell; 19,000 hab.

DROGMAN. s. m. (pr. *drog-man*; du gr. mod. δραγουμάνος, de l'arabe *tardjouman*; rad. chal. *targam*, expliquer). Interprète à Constantinople et dans les échelles du Levant. Premier drogman. Il était premier drogman. Les drogmans de la Porte ottomane. Toutes les grandes puissances européennes ont leurs drogmans à Constantinople.

DROGMANAT. s. m. (pr. *drog-ma-na*). Diplom. Qualité, fonctions du drogman.

DROGUE. s. f. (de l'anglo-sax. *drugs*, même signif.) Nom générique des substances tant minérales que végétales et animales, qui sont employées dans la médecine, dans l'industrie et dans les arts. Les drogues sont tantôt des corps simples, tantôt des oxydes métalliques, des sels, ou bien encore des produits végétaux ou animaux, tels que des extraits, des gommes, des résines, des baumes, etc.; elles sont indigènes ou exotiques. Vendre des drogues. Acheter des drogues. Vous allez mettre des *drogues* que vous ne connaissez pas dans des corps que vous connaissez encore moins. (Volt.)

— Fig. et fam. Chose fort mauvaise en son espèce. C'est de la drogue. Ce n'est que de la drogue. Je vous ai donné de bon argent, et vous ne m'avez donné que de la drogue. Ces livres ne sont que de la drogue.

— Popul. et triv. Homme, femme de rien. C'est une drogue.

— *Faire bien valoir sa drogue, débiter bien ses drogues*. Faire valoir ce qu'on dit, ce qu'on fait, ce qu'on vend.

— Fig. et ironiq. *Voilà de bonne drogue*. Cela ne vaut rien.

— Jeu. Jeu de cartes en usage parmi les soldats et les matelots, dans lequel le perdant se met sur le nez un morceau de bois four... jusqu'à ce qu'il ait gagné. Le jeu de la drogue. Faire une partie de drogue.

DROGUÉ, ÉE. part. pass. du v. Droguer.

— Qui a pris des drogues, en parlant des personnes. Un malade drogué. Une malade droguée.

— Falsifié, en parlant des choses. Vin drogué. Liqueur droguée.

DROGUER. v. a. 1re conj. (pr. *dro-ghé*; rad. *drogue*). Falsifier, altérer la qualité d'une substance. Droguer du vin, des liqueurs, etc.

— Par ironie. Donner beaucoup, donner trop de drogues. On vous a trop drogué. On ne fait que le droguer.

— DROGUER. v. n. Jeu. Jouer à la drogue.

— Par allusion. Attendre, se morfondre. Droguer pendant deux heures. Droguer à une porte.

— DROGUER (SE). v. pron. Se médicamenter. Se droguer trop. Ruiner sa santé à force de se droguer.

DROGUERIE. s. f. (rad. *drogue*). Mot générique qui signifie Toutes sortes de drogues. Mettre des impôts sur la droguerie. || Profession de droguiste. Commerce des drogues. Faire la droguerie. Il est dans la droguerie. Le commerce de la droguerie exige des connaissances très-variées en géographie, en histoire naturelle, en chimie, en statistique et en économie industrielle; car l'étude des matières qu'elle embrasse n'est complète que lorsqu'elle a pour but de connaître leur signalement, les procédés de préparation ou d'extraction, les falsifications dont elles peuvent être l'objet, et la manière de la constater, leur provenance, leurs usages et leur importance commerciale.

— Lieu où l'on vend des drogues. Tenir une droguerie. Acheter une droguerie.

— Ensemble de choses vaines, inutiles, de peu de valeur. Quand je vois les dames attachées à la rhétorique, à la judiciaire, à la logique et semblables *drogueries*, si inutiles à leurs besoins, j'entre en crainte que les hommes qui le leur conseillent le fassent pour avoir loi de les régenter sous ce titre. (Montaig.) Les théâtres, les jeux, les farces, les spectacles, etc. et autres telles *drogueries* étaient aux peuples anciens les appâts de la servitude, le prix de leur liberté, les outils de la tyrannie. (De la Boét.)

DROGUET. s. m. Comm. Espèce d'étoffe de laine dont la trame est ordinairement de fil et de coton. Droguet rayé. Un habit de droguet. Être vêtu de droguet. Droguet lisse, croisé, uni, rayé. Les meilleurs droguets et les plus en vogue sont ceux de Chaumont (Haute-Marne) et de Langres.

— Étoffe de soie fabriquée à la petite tire. Droguet de soie. Droguet satiné. Droguet brillanté.

DROGUETIE. s. f. Bot. Genre d'urticées, établi pour quelques plantes de l'île Maurice.

DROGUETIER. s. m. Techn. Fabricant de droguet.

DROGUEUR. s. m. Vieux mot. Syn. de Droguiste.

— En mauvaise part. Médecin qui aime à droguer. C'est un drogueur.

DROGUIER. s. m. (rad. *drogue*). Armoire, buffet ou cabinet, renfermant une collection d'échantillons de drogues rangées méthodiquement. Vous avez un beau droguier. Il a fait faire un droguier dans son cabinet.

— Boîte portative, contenant des drogues, des médicaments, et qu'on appelle aussi *pharmacie*.

DROGUISTE. s. m. (pr. *dro-ghis-te*; rad. *drogue*). Celui qui fait le commerce en gros des drogues, c'est-à-dire, de substances minérales, végétales ou animales qui s'emploient dans les aliments, dans la médecine et dans les arts. Le droguiste, dans l'acception rigoureuse du mot, ne doit point faire subir de préparation aux drogues, ni fabriquer des composés médicamenteux; il doit se contenter de vendre les matières premières, sans jamais empiéter sur le domaine du pharmacien. Quelque partie que choisisse un *droguiste*, il ne doit pas être un simple marchand, il faut qu'il soit familier avec la matière médicale et l'histoire naturelle. (Cad. de Gassic.)

— Aujourd'hui, on appelle *négociant-droguiste*, celui qui fait le commerce en gros de la droguerie, et *droguiste*, celui qui livre en détail au consommateur.

— adjectiv. Marchand droguiste. Épicier droguiste.

— Se dit aussi de la femme du droguiste. Une droguiste. Aller chez la droguiste.

DROIT, OITE. adj. (du lat. *directus*; rad. *rectus*, formé de *regere*, conduire; on écrivait anciennement *droict, droicte*). Qui ne fléchit, qui n'incline d'aucun côté. Un corps droit. Une taille droite. Une ligne droite. Une poutre droite. Une règle droite. Le lynx a les oreilles *droites* avec un pinceau de long poil noir au bout. (L. Ardant.)

— Qui suit la même direction, la ligne droite. Un chemin droit. Une rue droite. Une rivière droite dans son cours.

— Fig. et relig. *La droite voie, la voie droite*. La voie du salut. Suivre la voie de l'honneur, de la vertu. La droite voie. Sortir de la droite voie. Rentrer dans la droite voie. ... *chemin*. Dans le *droit* chemin renfermons tous nos vœux. (Lenoble.)

— Expr. prov. *Droit comme la jambe d'un chien, droit comme mon bras quand je me mouche*. Chose tortueuse, mal dressée, mal conformée.

— Qui est debout, perpendiculaire à l'horizon. Un mur droit. Un arbre droit.

— En parlant d'une personne qui est sur ses pieds, qui est debout, par opposition à assis ou couché.

— Fam. *Être* ou *se tenir droit comme un cierge, comme un jonc, comme un I, comme une statue*. Se tenir extrêmement droit, ne courber le corps d'aucun côté.

— Opposé à gauche. Le côté droit. Le bras droit. L'œil droit. L'oreille droite. La jambe droite. La main droite. Le flanc droit. L'aile droite d'une armée. La rive droite d'une rivière. Le côté droit de la Chambre des pairs, de la Chambre des députés.

— Fig. *Être le bras droit de quelqu'un*. Être son principal agent.

— Fig. Juste, équitable, sincère. Un cœur droit. Une âme droite. Une conscience droite. Un caractère droit. Une intention droite. Un cœur *droit* est le premier organe de la vérité. (J.-J. Rouss.) Crois que la noble franchise d'une âme *droite* est préférable à l'orgueil des humbles. (Id.) Je trouve les âmes des paysans plus *droites* que des lignes, aimant la vertu comme les chevaux trottent. (Mme de Sév.)

— Judicieux, qui juge sainement. Esprit droit. Intelligence droite. Sens droit. Raison droite. Il m'est venu de deux endroits que vous aviez un esprit si bon, si juste, si *droit* et si solide, qu'on vous a faite seule arbitre des plus grandes affaires. (Mme de Sév.) Ce prince avait reçu de la nature une pénétration vive, une mémoire rare, un sens *droit* et juste. (Rayn.)

— Anat. Épithète donnée à beaucoup de muscles. Muscles droits du globe de l'œil. Muscles droits de la tête. Muscles droits du bas-ventre. Muscles droits de la cuisse.

— substantiv. Droit de l'abdomen. Grand, petit droit antérieur de la tête. Droit antérieur. Droit interne de la cuisse. Droit latéral de la tête. Droit antérieur, postérieur, interne, externe de l'œil.

— Astron. *Sphère droite*. Celle où l'équateur et ses parallèles coupent l'horison à angles droits.

— Géom. *Angle droit*. Angle formé par deux lignes perpendiculaires l'une à l'autre. L'angle droit est de quatre-vingt-dix degrés. || On dit quelquefois substantiv. et ellipt. *Droit*, pour angle droit. Les trois angles d'un triangle valent deux droits. On dit aussi *une droite* pour une ligne droite.

— Jeux. *Les droits*. Au jeu de paume, Côté de la raquette qui est opposé au revers et où les cordes sont unies.

— Manég. *Guider un cheval droit, le faire partir en reculant droit*. Le faire aller sur une ligne droite. || *Être droit sur ses jambes*. Se dit d'un cheval, quand le devant du boulet tombe d'aplomb sur la couronne, d'où il résulte que le canon et le paturon sont sur une même ligne. || *Ramener un cheval par le droit*. Le faire aller sur une ligne droite, sans se traverser ni se jeter de côté.

— Mar. *Mettre la barre droite*. Placer la barre du gouvernail parallèlement à la quille.

— Vén. *Prendre, tenir le droit*. Se dit du chien qui prend, qui suit bien la voie.

DROIT. adv. Directement, en droite ligne. Ce n'est que par ellipse que cet adjectif, comme tous les adjectifs qualificatifs, se prend adverbialement. En effet, *marcher droit*, c'est marcher *d'un pas* droit; *viser droit*, c'est viser *dans un sens* droit; *tirer droit*, c'est tirer *d'un trait* droit; *aller droit*, c'est aller *par le droit chemin*, etc. Marcher droit, tout droit, droit devant soi. Aller droit à Paris, à Lyon, en Espagne. Tirer droit, viser droit. Donner droit dans la poitrine, tout droit dans les jambes. Des dames m'ont proposé d'aller dans une maison qui regarde *droit* dans l'arsenal. (Mme de Sév.) *Droit* aux ondes du Styx elle mena sa sœur. (La Font.) La boule ne va plus *droit*, mais obliquement. (La Bruy.)

— Fig. Sans tergiversation, sans hésitation, sans détours. Aller droit au but, droit en affaire, droit en besogne, droit à ses fins. Les prodigalités mènent souvent tout droit à la misère. Le matérialisme aboutit droit à l'athéisme. Un cœur qui marche *droit* dans la justice et dans la vérité. (Mass.)

— Fig. Avec droiture. Agir droit. Se conduire droit. Ne pas aller droit.

— Sainement. J'admire combien vous avez jugé *droit*. (Mme de Sév.)

— *Droit sur*. Se tenir droit sur ses pieds. Demeurer droit sur son séant.

— Diff. gramm. On dit: *Ces femmes ne marchent pas droites*, c'est-à-dire en se tenant droites. Le mot *droites* marque ici une manière d'être, une qualité du substantif; donc il est adjectif et doit prendre l'accord. Les oreilles du rhinocéros se tiennent toujours *droites*. (Buff.) Il n'y a point de sculpteur qui puisse faire une statue à l'imitation de l'homme, plus large ... plus pesante par le haut que par le bas, ... elle puisse se soutenir *droite* et immobile sur une base aussi petite que ses pieds. (B. de St-P.) En général, les mères ex... mais elles insistent beaucoup plus sur la nécessité de se tenir *droites*, d'effacer leurs épaules. (Fén.) || Mais on dit: *Ces femmes marchent droit, ne marchent pas droit*, c'est-à-dire directement, devant elles. Ici *droit* marque une circonstance du verbe, il le modifie; il est donc pris adverbialement, et par conséquent il doit être invariable. Mère écrevisse qui reproche à sa fille de ne pas aller *droit*, et la fille qui lui reproche que sa mère va tortu, n'a point paru une fable agréable. (Volt.)

> Mère écrevisse, un jour, à sa fille disait:
> Comme tu vas, bon Dieu, tu ne peux marcher droit
> (La Fontaine.)

— Syn. comp. DROIT, DEBOUT. On est *droit* lorsqu'on n'est ni courbé ni penché; on est *debout* lorsqu'on est sur les pieds. La bonne grâce veut qu'on se tienne *droit*; le respect fait quelquefois tenir *debout*.

DROIT. s. m. (du lat. *directum*, *rectum*, ce qui est droit). Dans son action primitive, ce mot est l'opposé de courbe, tortueux; et de même que l'on dit au propre un chemin droit ou direct en parlant du chemin le plus court et qui conduit le mieux au but, de même on dit figurément aller son *droit* chemin, pour faire entendre que l'on ne s'écarte pas de la ligne de conduite tracée par le droit. Le mot *droit* signifie donc essentiellement une règle de conduite. Mais comme cette règle nous est tracée par la nature ou par la raison, elle s'impose à notre activité avec une autorité telle que les autres hommes sont obligés de la reconnaître et de la respecter. Au point de vue général, le droit est la faculté d'agir dans la plénitude, dans la puissance de la liberté. Tel était le droit de l'homme, sorti innocent des mains du créateur et n'ayant point encore apporté les entraves du mal à son action naturelle. Depuis sa chute, l'homme n'a plus ce droit primitif, plein, sacré, dont rien ne gênait l'exercice; il ne lui en est resté que des débris, que des parcelles qu'il a recueillies péniblement pour les coordonner et s'en aider dans la vie. Le droit naît d'un besoin à satisfaire et suppose un devoir à remplir; en d'autres termes, le droit a son principe et sa règle dans les conditions même de notre existence; de là vient qu'en manquant à un devoir, l'homme perd un droit et se met, au point de vue de la nature, dans une situation plus ou moins violente. De là vient encore que le mot *droit* se prend dans deux acceptions bien différentes: l'une d'après laquelle, ainsi que nous l'avons énoncé en tête de cet article, il signifie Faculté d'agir, de jouir, etc., selon que nous le jugeons utile à notre bien-être; l'autre, Ensemble des obligations de l'accomplissement desquelles dépend la libre action, la jouissance. De cette manière, nos droits sont limités par nos devoirs. Si nous voulons en assurer l'exercice, il faut prendre garde de nous heurter contre ceux d'autrui; car tous les droits se tiennent, s'équilibrent et se garantissent les uns par les autres. Leur double sauve-garde, c'est une notion exacte de ce qui est vrai, et un vif amour de ce qui est bien.

1° *Droit* signifiant Faculté, pouvoir de faire, de jouir, d'exiger d'autrui. Traité des droits et des devoirs. Droit sacré. Droit imprescriptible. Avoir un droit. Exercer, défendre, soutenir son droit. Faire valoir son droit. Se relâcher de ses droits. Céder son droit. Conserver son droit. Poursuivre, revendiquer son droit. Il n'y a pas de *droit* contre le *droit*. Chacun soutenait par les armes un *droit* chèrement acheté. (Volt.) Les efforts de la cour de Madrid pour recouvrer ses *droits* devaient être impuissants. (Id.) On perd souvent ses *droits* en voulant les étendre. (Id.) Un *droit* porté trop loin devient une injustice. (Id.) Ainsi naquit l'hospitalité, avec ses *droits*, réputés sacrés chez tous les peuples. (Brill.-Sav.) On respecte le *droit*: l'embarras est de savoir qui a *droit*. (Turgoz.) C'est le désir mutuel qui fait le droit, la nature n'en connaît pas d'autre. (J.-J. Rouss.) Aux *droits* de nos égaux est-ce à nous d'attenter? (Volt.) Les lois sont faites pour nous protéger tous et pour assurer nos *droits*. (De Juss.)

> Un noble par mainte bassesse
> Souvent déroge et perd ses *droits*. (Lebrun.)

> De quel *droit* viennent-ils du fond de leurs états
> Porter dans mes foyers le deuil et le trépas?
> (De Belloy.)

> Du *droit* qu'un esprit vaste et ferme en ses desseins
> A sur l'esprit grossier des vulgaires humains (Volt.)

— Dans une acception moins rigoureuse, mais analogue, Ce qui fait qu'une personne peut moralement exiger quelque chose d'une autre personne, ou se permettre quelque chose envers elle. Le droit du sang. Les droits de l'amitié. La nature ne perd pas ses droits. Fouler aux pieds les droits les plus sacrés. Acquérir, par des bienfaits, des droits à la reconnaissance. Avoir des droits à l'estime publique.

— Par extens. Ce qui est juste. Avoir pour soi le droit et la raison.

> Quel *droit* avez-vous plus que nous
> A cette liberté chérie
> Dont vous paraissez si jaloux? (Parny.)

— *Donner droit à quelqu'un*. Lui donner raison.

— 2° *Droit*, dans ses rapports avec le *devoir*, c'est-à-dire signifiant Loi en général, législation ou ensemble de règles relatives à un même objet. L'âme du *droit* hébraïque, c'est Jého-

[...]

européen, c'est le Christ. (Edg. Quinet.) Voltaire fait du *droit* chrétien, le *droit* commun de l'humanité. (Id.) La fidélité que le mariage impose aux deux époux est le plus saint de tous les *droits*. (J.-J. Rouss.)

— *Droit divin*. Nom donné à l'ensemble des livres saints qui constituent la loi divine, parce qu'ils renferment les paroles transmises par Dieu aux prophètes, et par ceux-ci aux hommes. Le dogme fondamental de la religion chrétienne est que Dieu a fait connaître lui-même sa volonté par la révélation. Aussi nomme-t-on *droit divin* tout ce qui est écrit dans les livres saints admis par les conciles et constituant la loi de Dieu. Ce mot s'applique encore aux règles et préceptes regardés comme conséquences des règles et préceptes inscrits dans les livres saints. Une chose est de droit divin lorsqu'elle existe par l'effet d'une volonté formelle de Dieu. De *droit* divin, l'homme est le roi de la nature, et tout ce que la terre produit a été créé pour lui. (Brill.-Sav.) La liberté ne vient point du peuple, ne vient point du roi: elle ne sort point du *droit* politique, mais du *droit* de nature, ou plutôt du *droit* divin. (Chateaub.)

— *Droit naturel*. Règle que la nature prescrit à l'homme, et à laquelle celui-ci doit conformer ses actions. || Dans un autre sens, Autorisation que l'homme tient de la nature, d'aller librement à la fin qu'elle lui a marquée. Le droit naturel est un pouvoir moral dont nous sommes investis en naissant, pour faire respecter les desseins du Créateur à notre égard. Ce droit est antérieur à tout droit positif, antérieur à la société elle-même; il est invariable, indépendant des temps et des lieux, servant de base à tous les droits écrits. Un très-grand nombre de jurisconsultes et de philosophes n'admettent pas le droit naturel dans le second sens. Le *droit* naturel est un, il est le même pour tous les hommes, sur quelque point du globe qu'ils soient placés. (Vivien.) Le *droit* naturel n'est point formulé, mais il repose sur des bases généralement admises comme formant aux yeux du plus grand nombre les règles les plus sages de conduite. (Id.)

— *Droit positif*. C'est la science de la législation; il fixe les principes qui doivent régler les rapports des hommes entre eux pour que la société se maintienne, et il détermine des peines pour l'infraction de ces principes.

— *Droit social*. Droit positif et conventionnel de l'homme en société, par opposition au droit naturel qui est imprescriptible et antérieur à toute convention sociale. Le *droit* social doit être arrêté dans une certaine forme; il n'a par lui-même aucune existence propre; on peut le voir naître avec la société, se développer et mourir avec elle. (Vivien.) La première conséquence du *droit* social a été d'autoriser le droit de guerre, qui entraîne à sa suite tous les droits résultant de la victoire par la force des armes. (Id.) Le *droit* social est multiple, il se modifie suivant les temps, les lieux, les circonstances, surtout suivant les hommes qui le créent. (Id.)

— *Droit international*. Ensemble des lois qui régissent les nations entre elles. Les nations peuvent être considérées les unes vis-à-vis des autres comme des personnes morales, ayant des droits analogues à ceux des individus eux-mêmes. Ces droits sont absolus ou conditionnels; *absolus*, lorsque les nations les tiennent uniquement de la nature et de leur propre existence; *conditionnels*, en tant qu'ils résultent de circonstances variables et de conventions faites. Le droit international est intimement lié au système politique des peuples.

— *Droit des gens*. Les Romains entendaient par cette expression l'ensemble des lois généralement observées par toutes les nations, ou du moins par toutes celles qu'ils connaissaient. Pour éviter tout malentendu, on a proposé de l'appeler *droit international*, et cette expression a été adoptée. (V. DROIT INTERNATIONAL.) Le *droit* des gens, que l'on appelle aussi *européen*, parce qu'il est généralement reconnu et observé par toutes les nations européennes ou d'origine européenne, a pris naissance dans l'occident de l'Europe; il s'est forgé par les relations entre la France, l'Angleterre et l'Empire. (Encycl.) || *Contrats du droit des gens*. Contrats réglés par le droit des gens, et qui peuvent se former entre tous les hommes.

— *Droit cosmopolitique*. C'est le droit général de l'humanité, celui qui s'applique à tous les pays, à tous les lieux.

— *Droit diplomatique*. Ensemble de tous les rapports qui peuvent s'établir entre les diverses nations par suite de contrats formels; réunion de toutes les stipulations faites de peuple à peuple, soit pour garantir les intérêts généraux, soit même pour garantir les intérêts particuliers.

— *Droit politique*. Ensemble des règles constitutives d'un État. Se divise en deux grandes sections, le *droit public interne* ou *constitutionnel*, et le *droit public externe* ou *international*.

— *Droit constitutionnel*. Collection des lois qui règlent l'organisation intérieure et l'exercice des pouvoirs de la souveraineté dans chaque État.

— *Droit public*. Celui qui est relatif aux rapports entre les citoyens et les autorités d'un même pays, entre les gouvernés et les gouvernants, et qui peut aussi s'appeler *droit constitutionnel*.

— *Droit privé*. Celui qui règle les rapports entre les individus d'un même état social, d'un même pays.

— *Droit domestique* ou *de famille*. Partie du droit civil qui règle tout ce qui se rapporte aux intérêts des époux, des enfants, en un mot de la famille. Remarquons cependant que la société domestique repose bien plus sur les affections que sur le *droit*; car, d'une part, la femme prend un protecteur qui peut abuser de sa confiance, et contre lequel elle a peu de garanties; elle compte plutôt sur les affections de son mari que sur ses droits propres; d'un autre côté, la position des enfants n'est guère différente; ils n'ont d'ailleurs pas formé de société avec leurs parents, mais ils s'y trouvent par le fait seul de ces derniers. Il y a cependant un *droit* domestique, mais la garantie de ce droit est en dehors de la famille; elle est dans la cité. (Encycl. des g. du m.)

— *Droit civil*. Ensemble des lois destinées à régler les matières civiles, par opposition aux autres branches de la législation générale, telles que le droit criminel, etc. Tout ce qui touche aux personnes, c'est-à-dire à la jouissance des droits civils et à la privation de ces droits, aux actes de l'état civil, au domicile, au mariage, au divorce, à la séparation de corps, à la paternité, à la filiation, à la tutelle, aux servitudes, aux donations, testaments, contrats ou obligations de toutes espèces, hypothèques, etc., forme la base du droit civil. Les matières civiles sont très-nombreuses dans la législation des peuples policés, car elles s'étendent à tous les intérêts privés de l'homme. Le *droit civil* embrasse toutes les lois qu'un peuple s'est données, il est propre au peuple pour lequel il est fait; il se rapporte à la nature et au principe du gouvernement qui est établi ou qu'on veut établir. (Rogron.)

— *Droit administratif*. Ensemble des règles qui régissent les rapports de l'administration avec les administrés. Il participe du droit politique par les liens qui l'unissent à l'organisation politique, et du droit civil par l'action qu'il exerce sur les droits et les intérêts privés.

— *Droit commercial*. Ensemble des coutumes et des lois écrites destinées à régler les relations des négociants entre eux pour les opérations de leur commerce.

— *Droit maritime*. Ensemble des lois, règlements et usages consacrés par le temps, suivis pour la navigation, le commerce par mer, et dans les rapports, soit hostiles, soit de bonne amitié, des puissances navales entre elles

— *Droit de visite*. V. VISITE.

— *Droit criminel*. Ensemble des lois qui définissent les infractions contre la paix et la sécurité du pays et des habitants, en règlent la poursuite et en fixent les peines. Le droit criminel s'occupe surtout de la sûreté des personnes et de la protection matérielle des choses, à la différence du droit civil, qui a plus spécialement pour objet l'état des personnes et la propriété des choses.

— *Droit judiciaire*. Collection des lois concernant l'organisation de la justice et les formes de la procédure.

— *Droit militaire*. Ensemble des règles qui établissent les devoirs de l'homme de guerre, et punissent toute infraction à ces devoirs.

— *Droit municipal*. Droit qui autorise les habitants de la cité ou de la commune à choisir les magistrats destinés à administrer les affaires locales et à surveiller les intérêts communs.

— *Droit religieux*. Partie de la législation qui règle la célébration extérieure du culte, et les rapports publics de hommes avec la Divinité.

— *Droit canon* ou *droit ecclésiastique*. Livre ou corps des lois ou canons de l'Église. Le droit canon, cette législation universelle de tous les états chrétiens au moyen âge, a eu longtemps en France une autorité reconnue par le pouvoir temporel lui-même. Quoique l'expression *droit canon* soit généralement adoptée, il vaudrait mieux peut-être la réserver pour le livre ou corps des canons, et se servir de celle de *droit canonique* pour la science des canons. Le droit canonique, pris généralement, se divise en droit oriental et en occidental; le premier est à l'usage des Églises d'Orient, et le second gouverne l'Église d'Occident ou latine. Le *droit* canon, cette législation universelle de tous les États chrétiens au moyen âge, a eu longtemps en France une autorité reconnue par le pouvoir temporel lui-même, et il ne s'est pas retiré sans laisser des traces profondes. (Encycl. des G. du m.)

— *Droit romain*. Règles prescrites aux anciens Romains par les lois proprement dites, les plébiscites, les sénatus-consultes, les constitutions des princes, les édits des magistrats, etc. Le corps du *droit* romain est le premier monument de la science, il en est aussi le plus célèbre, et toutes les institutions qui ont suivi en ont gardé l'ineffaçable empreinte. (Vivien.)

Droit allemand, ou mieux, *droit germanique*. Cette partie du droit en vigueur en Allemagne, qui appartient en propre à la nation, c'est-à-dire dont les sources ne dérivent pas de la législation romaine ou papale, non plus que des législations particulières de chaque État.

— *Droit ancien*. Réunion des lois qui ont cessé d'être observées, soit parce qu'elles sont tombées en désuétude, soit parce qu'on les a

[...]

— *Droit intermédiaire*. Droit qui a régi la France dans l'intervalle des anciennes lois aux lois nouvelles.

— *Droit nouveau*. Lois actuellement en vigueur.

— *Droit commun*. Celui qu'on observe généralement, et qu'on appelle ainsi par opposition aux dispositions qui l'abrogent en certains cas, et que par ce motif on nomme exceptionnelles.

— *Droit français*. Ensemble des lois, des coutumes et des institutions diverses qui ont été ou qui sont encore en vigueur en France. Trois éléments, qui se sont combinés et fondus suivant les temps et les lieux, ont produit par leur mélange le droit français; ce sont les droits romain, canonique et germanique. Le caractère particulier du *droit français*, par opposition au droit romain, est facile à reconnaître dans le règlement de la capacité personnelle, des biens, des engagements, de la famille et des successions. (Klimv.)

— *Droit féodal*. Partie de la science du droit qui avait pour objet de régler les relations des seigneurs féodaux, soit entre eux, soit avec leurs vassaux. Le *droit* féodal était celui des seigneurs, des souverains de la France; c'était un *droit* public, politique, plutôt que civil. (Michelet.)

— *Droit coutumier*. Partie de la législation qui se rapporte aux usages locaux passés en force de loi, par cela seul qu'ils sont observés depuis longtemps, sans que l'on connaisse précisément sur quelles bases légitimes ils reposent. C'est peut-être la partie la plus importante de toute législation. Le *droit* coutumier a été attribué par les uns à la barbarie et à l'anarchie du xe siècle, aux caprices, à l'arbitraire et aux violences des seigneurs féodaux. D'autres le regardaient comme le droit propre et national de la France, et prétendaient en retrouver la première trace dans les témoignages de César et de Tacite sur les mœurs des anciens Gaulois ou Germains. (Encycl.) Le *droit* coutumier du royaume de France était composé d'environ trois cents coutumes différentes, tant générales que locales, dont la plupart n'ont été rédigées par écrit que vers le xve siècle. (Rogron.)

— *Droit écrit*. Celui qui est émané, non de l'usage, mais bien de l'autorité législative. || *Pays de droit écrit*. Provinces dans lesquelles le droit romain était observé avant la publication du Code civil.

— *Droit étroit*. On dit que telle disposition ou partie de la législation est de *droit étroit*; c'est-à-dire qu'il faut rigoureusement en appliquer les termes et le texte, parce qu'elle s'éloigne des principes généraux et du droit commun. Les nullités et les incapacités sont de *droit étroit*. (Merl.)

— *Droits royaux* ou *régaliens*. Droits dépendants de la souveraineté, et dont la plupart dérivaient plutôt de la constitution féodale que de la nature même de la royauté.

— Jurispr. Science des lois. Étudier le droit. Savoir, enseigner le droit. Docteur, professeur, étudiant en droit. La faculté, l'école de droit. Cours de droit. Ce sont des termes de droit.

— *Étudier en droit*. Fréquenter les écoles où l'on enseigne le droit.

— *Étudier le droit*. Étudier en son particulier les matières de jurisprudence.

— *Droits de la guerre*. Lois qu'on doit observer en faisant la guerre.

— *Droit de copie*. Droit de propriété qu'un libraire acquiert sur un ouvrage littéraire imprimé ou manuscrit.

— *Droits acquis*. V. ACQUIS, adj.

— *Droits parfaits, rigoureux et imprescriptibles*. Ceux dont on peut exiger l'effet même en employant la force. La défense de notre vie, de nos biens, de notre liberté, est un droit rigoureux.

— *Droits imparfaits* ou *non rigoureux*. Ceux dont on ne peut exiger l'effet par la force, parce que cette violence serait contraire aux droits d'autrui. Le droit d'obtenir les secours de nos semblables n'est qu'un droit imparfait.

— Pris pour justice. N'est usité que dans cette locution *Faire droit*. Faire droit à chacun. Faire droit à une demande. Il a fait droit à ma plainte. Il s'est fait droit lui-même.

— *Avant faire droit*. Avant de juger définitivement. Avant faire droit, le tribunal a ordonné que votre dossier serait apporté à l'audience.

— Jurispr. *Droit abusif*. V. ABUSIF. || *Droit de cumul*. V. CUMUL. || *Droit exorbitant*. Droit contraire au droit commun. || *Droit immobilier*. Droit qui a un immeuble pour objet. Les droits immobiliers sont réels ou personnels. || *Droit mobilier*. Droit qui a pour objet un effet mobilier. || *Droit personnel*. Droit qui suit la personne et les héritiers ou ayants-cause de la personne, à la différence des droits réels, qui suivent le fonds; ce droit passe aux héritiers, mais non aux créanciers. Le désaveu de paternité fait l'objet d'un droit personnel. || *Droit réel*. Droit qui, comme la propriété elle-même, suit son objet en quelque main qu'il passe. || *Droit de suite par hypothèque*. V. HYPOTHÈQUE. || *Droits successifs*. Droits qui font partie d'une succession. || *Droits d'avis*. V. AVIS.

— Administ. *Droit* pris dans le sens d'Imposition, redevance. Droit de péage. Il m'a fallu payer les droits d'entrée. Droit d'octroi. Dou-

[...]

bois et sur le vin. La Chambre a supprimé le droit universitaire. Frauder les droits. Droit d'enregistrement. Receveur des droits.

— Salaire alloué par un règlement, par la taxe, etc. Droit de greffe. Droit d'expédition, de rédaction. Il a payé le droit de dépôt. On lui a alloué un droit pour sa vacation. Droit de signature, de consultation, de présence.

— *Droits réunis*. Sous l'Empire, administration qui percevait les impôts établis sur les boissons, le sel, le tabac, etc. Elle a pris, sous la Restauration, le titre d'*Administration* ou *Régie des contributions indirectes*. V. RÉGIE.

— Légis. rom. *Droit honoraire*. Droit fondé par les préteurs, les édiles et autres magistrats. Le droit prétorien formait la partie principale du droit honoraire. || *Droit latin*. Législation à laquelle les habitants de l'Italie étaient sou-

mis sous la domination romaine, quant à l'acquisition du droit de cité, quant aux suffrages, aux emplois, aux mariages, etc. || *Droit naturel*. Selon les jurisconsultes romains, règles que la nature a imposées à tous les animaux. Les règles qui ont pour objet l'union du mâle et de la femelle, et l'éducation des enfants, appartiennent au droit naturel. || *Droit prétorien*. Celui que les préteurs substituèrent graduellement au droit civil romain, en tempérant la rigueur de ce droit par d'habiles fictions, et convertissant en règles générales les décisions qu'ils avaient rendues pour certains cas particuliers.

— Féod. *Droit de nouvel aveu*. Pouvoir qu'un seigneur avait de recevoir le serment de fidélité des aubains qui venaient demeurer dans sa terre, et de les acquérir comme vassaux par ce moyen. || *Droit d'asile*. Privilége en vertu duquel on ne pouvait arrêter un criminel qui s'était réfugié dans une église, un couvent ou une enceinte consacrée. || *Droit de confiscation*. V. CONFISCATION. || *Droits domaniaux*. V. DOMANIAL. || *Droit d'échelle*. Droit d'avoir dans sa seigneurie une échelle ou une potence pour montrer que l'on possédait la haute justice. || *Droit de glaive*. Droit de connaître des crimes qui méritaient la peine de mort ou une autre peine afflictive. || *Droit de gîte*. Droit que les seigneurs avaient en plusieurs lieux, d'habiter chez leurs vassaux. || *Droit de prélévation*. Droit que certaines coutumes accordaient au seigneur de se faire préférer à l'étranger, lors de la vente d'un héritage. || *Droit de retenue*. Retrait féodal ou censuel. || *Droits seigneuriaux*. Prérogatives diverses attachées aux seigneuries.

— Hist. *Déclaration des droits de l'homme*. Déclaration faite d'abord sous des formes purement théoriques par Condorcet, Pétion, Sieyes, Mirabeau, Carnot, Robespierre, etc., et proclamée au mois d'août 1789, sous forme de décret législatif, comme base première de la législation sociale. En proclamant les droits de l'homme, la France suivit l'exemple de l'Amérique du Nord, qui avait fait cette déclaration en 1776. || *Société des droits de l'homme*. Association formée en 1832 à l'instar des clubs de 1789, et dont le but avoué était la république basée sur le droit souverain du peuple, et entraînant une refonte générale de l'ordre social. Le procès politique, dit *procès d'avril* 1835, a porté un terrible coup à la société des droits de l'homme. || *Pétition de droits*. Acte par lequel les communes anglaises demandèrent que personne ne pût être contraint à aucun don, prêt ou bienveillance, sans le consentement des deux Chambres; qu'aucun citoyen ne pût être emprisonné arbitrairement; que la loi martiale fût abolie, etc. Charles Ier sanctionna le bill de la pétition des droits en 1628. || *Bill des droits et libertés*. Acte célèbre, passé le 26 décembre 1689, par lequel les lords spirituels et temporels et les communes, assemblés à Westminster, déclarèrent les droits et libertés des sujets anglais, et établirent la succession à la couronne d'Angleterre. || *Déclaration des droits*. Manifeste exposant les droits généraux de l'homme et du citoyen, que l'Assemblée constituante publia en août 1789. La déclaration des droits exposait en maximes ce que la constitution devait réduire en lois. || *Corps du droit romain*. Il s'est dit des Pandectes, des Instituts, du Code de Justinien, révisé en 534, de treize édits de cet empereur concernant des intérêts locaux, et des constitutions ou novelles qu'il publia depuis 535. On y a depuis ajouté le livre des fiefs des Lombards, étranger à la jurisprudence du droit romain.

— Métal. *Droit de poids*. Se dit d'une pièce de monnaie qui a le poids prescrit par les ordonnances.

— Vener. On appelle *droit* les différentes parties de l'animal tué, qui reviennent au maître de la chasse, aux valets et aux chiens. || *Menus droits*. Les parties intérieures de l'animal, qu'on attache à la fourche, pour le dernier salaire des chiens.

— *Droit à*. Droit à une place, à une indemnité.

— *Droit de*, suivi d'un nom. Droit de succession, de propriété, d'aînesse. Droit de citoyen. Droit de vie et de mort. Léser le droit d'autrui, le droit d'un tiers. Avec de l'or, ils achètent à la fois le *droit* du crime et de l'impunité. (Barth.) Les *droits* les plus sacrés sont les droits de l'honneur. (Colard.) La ruse ou la valeur sont les *droits* de la guerre. (Desforges.) Le corps législatif n'avait que le *droit* de proposition et d'exécution provisoire. (Léon. Gal.) Le *droit* de la force est devenu presque partout la première base de toute institution so-

Je n'arrive point à l'empire par *droit* de succession, mais par le vœu du peuple; j'en puis faire part à qui il me plaît. (Napol.)

— *Droit de*, suivi d'un infinitif. Le droit de commander. Le droit de parler. Le droit de se défendre. Ne voyez-vous pas qu'il faut être [illegible] pour avoir *droit* de conseiller les enfants [illegible]? (J.-J. Rouss.) Ceux qui président opposent à cette licence le *droit* qu'ils ont d'éviter toutes les contestations. (Barth.) Par le *droit* d'être heureux on en perd le plaisir. (La Chaussée.) Tout homme a *droit* de risquer sa propre vie pour la conserver. (J.-J. Rouss.)

Que n'ai-je encore le *droit*, ce *droit* qu'à la légère
J'ai quitté, de vous voir encor ma prisonnière.
(E. Augier.)

— *Droit sur*. Souvenez-vous que sans cesse [la] patrie a des *droits* imprescriptibles et sa-

crés sur vos talents et sur vos vertus, sur vos sentiments et sur toutes vos actions. (Barth.)

— Abusiv. *Le droit du plus fort*. Le pouvoir oppressif que procure la force. || Par analogie, on dit *le droit de conquête*.

Je chante ce héros qui régna sur la France
Et par *droit* de conquête et par *droit* de naissance.
(VOLTAIRE.)

— Prov. *Bon droit a besoin d'aide*. Quelque titre qu'on ait pour obtenir une place, une récompense, il ne faut pas négliger de se faire recommander.

— Prov. en jurisp. *Abondance, surabondance de droit ne nuit pas*.

— Fig. et prov. *Où il n'y a rien le roi perd ses droits*. Il est inutile de demander le payement de ce que doivent les gens insolvables.

— *C'est le droit du jeu*. C'est l'usage.

— *Cela est de droit étroit*. Cela doit être observé à la rigueur.

— Anc. législ. *Droit d'ancienneté*. Droit de préséance attaché au rang de réception. || *Droit de bâtardise*. Droit de succéder à un bâtard décédé sans avoir testé, et sans enfants nés en légitime mariage. Ce droit appartenait ordinairement à l'État. || *Droit de régale*. Droit qu'avait le roi de pourvoir aux bénéfices, et de jouir, pendant la vacance du siége épiscopal, des biens qui dépendaient de ces bénéfices. || *Droit de nouveaux acquêts*. V. ACQUÊTS. || *Droit d'amortissement*. V. AMORTISSEMENT. || *Droit d'ancrage*. V. ANCRAGE. || *Droit annuel*. V. ANNUEL, s. m. || *Droit de congé*. V. CONGÉ. || *Droit de consulat*. V. CONSULAT. Mar. || *Droit de marc d'argent*. Ce qui était dû au roi par les notaires, en pays de droit écrit, pour son avénement à la couronne. || *Droit de marcaige*. Droit dû au roi sur les paniers de poissons qui se vendaient à la halle. || *Droit de minage*. Droit qui se payait, dans certains marchés, pour la vente des grains. || *Droit de paix*. Droit que l'on payait, en certains lieux, pour maintenir la paix. Ce droit consistait en une mesure de vin que livrait tous les ans chaque chef de famille. || *Droit de rapport*. Celui que les capitaines et maîtres des navires payaient aux officiers de l'amirauté, pour obtenir des expéditions de rapport qu'ils étaient tenus de faire lorsqu'ils arrivaient de leurs voyages. || *Droits régaliens*. Droits appartenant au roi, en sa qualité de souverain. || *Droit de rivière*. Droit que le roi levait sur chaque muid de vin qui descendait ou qui remontait la Seine, l'Yonne, la Marne, etc., depuis leur source jusqu'à Rouen. || *Droit de tonnage et pondage*. Droit que payaient, en Angleterre, les bâtiments marchands, à l'entrée ou à la sortie des ports de ce royaume. || *Droit de visite ou de visitation*. Celui qui était dû aux maîtres des six corps des marchands de Paris, ainsi qu'aux jurés des communautés des arts et métiers, lorsqu'ils faisaient leurs visites. || *Droit d'arrêt*. Droit qu'avaient les bourgeois de certaines villes de faire arrêter leur débiteur, sans aucune formalité, même avant d'avoir obtenu contre lui un jugement, lorsque le débiteur habitait momentanément ces villes. || *Droits de bienséance*. V. BIENSÉANCE. || *Droit de congrier*. V. CONGRIER (Droit de). || *Droit de viduité*. Droit en vertu duquel le mari jouissait de tous les biens de sa femme décédée, lorsqu'il en avait eu un enfant né viable. || *Droit d'annexe*. V. ANNEXE (Droit d'). || *Droit de barrage*. V. BARRAGE. || *Droit de boîte*. Droit qui se levait, sur la Loire, pour l'entretien du commerce et de la navigation sur cette rivière. || *Droit de carnalage*. V. CARNALAGE. || *Droit de chevrotage*. V. CHEVROTAGE. || *Droit de corvées*. Droit qui était dû par les bouchers. Il consistait dans la remise totale ou partielle du cœur, du foie, des poumons, etc., des bestiaux qu'ils tuaient. || *Droit de coutume*. V. COUTUME. || *Droit de rouage*. Droit seigneurial établi, en certains endroits, sur le vin vendu en gros et transporté par charrois; il se percevait avant que la roue commençât à tourner. || *Droit d'offrir*. V. OFFRIR. || *Droit de prendre des héritages pour la prisée*. Droit accordé aux créanciers privilégiés ou hypothécaires de prendre en payement, à dire d'expert, l'héritage de leur débiteur, à l'exclusion de tous autres créanciers non-privilégiés ou postérieurement inscrits. || *Droit de suite en conséquence du sceau du Châtelet*. Droit en vertu duquel, lorsqu'un commissaire au Châtelet de Paris avait de son chef apposé des scellés, la juridiction de la prévôté de Paris pouvait faire procéder à l'inventaire. || *Droit de réversion*. V. RÉVERSION. || *Droit de transmission*. V. TRANSMISSION. || *Droits utiles*. Revenus en argent ou en produits. || *Droit d'assistance*. V. ASSISTANCE. || *Droit de communication*. Celui [illegible] communication des pièces produites par la partie adverse. || *Droit de conseil*. V. CONSEIL (t. de palais). *Droit de consultation*. V. CONSULTATION. || *Droit de journée de procureur*. Droit attribué aux procureurs pour leur présence aux audiences ou aux actes judiciaires. || *Droit de plaidoirie*. Ce qui était dû aux procureurs lorsqu'ils avaient plaidé eux-mêmes la cause de leurs clients. || *Droit de revision*. Ce qui était attribué aux procureurs pour relire les écritures rédigées par les avocats, à l'effet de voir si elles ne renfermaient pas d'énonciations contraires aux intérêts de la cause. || *Droits, noms, raisons et actions*. Tous les droits et toutes les prétentions d'une personne. Dans cette locution, *droit* signifie Ce qui appartient à quelqu'un en vertu d'un titre légitime; *nom*, titre, qualité, en vertu duquel on agit; *raison*, toute prétention légitime; *action*, demande que l'on

intente, droit que l'on a de former une demande en justice. || *Droits honorifiques*. Honneurs accordés aux patrons, fondateurs ou bienfaiteurs des églises, ainsi qu'au seigneur haut justicier du lieu, tels que la préséance à l'église, aux processions, aux assemblées de la fabrique, etc.

— *De droit*. loc. adv. En vertu de la loi. Il est possesseur de droit de cette terre. || *De plein droit*. En vertu de la loi seule, et sans qu'il soit besoin de jugement. La compensation s'opère de plein droit. || *A qui de droit, par qui de droit*. A qui on doit s'adresser, recourir; par qui a le droit de décider, d'ordonner. || *A bon droit*. Avec raison, avec justice. C'est à bon droit qu'il se plaint. || *A tort et à droit*. Sans examiner si la chose est juste ou injuste. Il veut ce qu'il veut, à tort et à droit. || *A tort ou à droit*. Avec droit ou sans droit. A tort ou à droit, il prétend que vous l'avez lésé.

— Prat. *Chacun en droit soi*. Chacun pour ce qui le concerne et selon les droits qu'il a. || *Une fille usante et jouissante de ses droits*. Une fille qui est majeure, et qui a la disposition de son bien. || *A bon droit aider on doit*. || *Droit à droit revient*. || *Force passe droit*. || *Force n'est pas droit*. || *On ne doit le droit violer sinon à cause de dominer*.

DROITE. s. f. Le côté droit, la main droite, la partie droite. Prendre sur la droite, à sa droite. La droite d'une armée. Les figures qui occupent la droite du tableau. Le roi poursuivit la *droite* de l'armée ennemie avec son aile gauche. (Volt.)

— Géom. Se dit pour Ligne droite. Nulle courbe, ni nulle *droite* réelle, ne peut passer entre deux lignes réelles qui se touchent. (Volt.)

— *Donner la droite à quelqu'un*. Le mettre à sa droite pour lui faire honneur. || On dit dans le même sens, *Disputer la droite, céder, prendre la droite*, etc.

— Style évang. *Que votre gauche ne sache point ce que fait votre droite*. Dans les bonnes œuvres, il faut éviter l'ostentation.

— Fig. en style de l'Écriture sainte. *Jésus-Christ est assis à la droite de Dieu son Père*. Dieu son Père l'a glorifié, et lui a communiqué tout son pouvoir.

— Polit. *La droite*. La partie droite de la salle où les pairs, les députés tiennent leurs séances législatives. Les membres qui siégent sur les bancs de cette partie de la salle. Sous la Restauration, la droite de la Chambre des députés se composait des membres les plus dévoués aux doctrines royalistes. La droite se divisait en *extrême droite* et *centre droit*.

— *A droite*. loc. adv. Du côté droit, à main droite, par opposition à *A gauche*. Prendre à droite. Tourner à droite. Se placer à droite. Par file à droite.

— *A droite et à gauche*. De tous côtés, de côté et d'autre. Frapper à droite et à gauche. Errer à droite et à gauche. Il entend à *droite* et à gauche différents propos sur son compte. (J.-J. Rouss.)

— Fig. *Prendre à gauche et à droite*. Prendre, recevoir de toutes mains. Qu'un pillard prenne à *droite* et à gauche, rien au monde n'est plus naturel. (J.-J. Rouss.)

DROITEMENT. adv. Équitablement, avec droiture. Agir droitement. Marcher droitement dans une affaire. Se conduire droitement.

— Employé pour Judicieusement, sainement. Penser droitement. Juger droitement de tout.

DROITIER, IÈRE. adj. (rad. *droit*). Qui se sert habituellement de la main droite. Il est opposé à *gaucher*. Un homme droitier. Une femme droitière. Une personne droitière.

— substantiv. Un droitier. Une droitière.

DROITURE. s. f. (rad. *droit*). Rectitude de l'esprit, du cœur, pureté d'intention, franchise de la vertu. Agir avec droiture. Être renommé pour sa droiture. Avoir une grande réputation de droiture. Une conduite pleine de droiture et d'honneur. La *droiture* et l'honneur ornent tous les sentiments qui les accompagnent. (J.-J. Rouss.) Elle se félicita d'être née d'un père et d'une mère tous deux vertueux et [illegible], pleins de *droiture* et d'honneur. (Id.) Deux ou trois traits montrent avec quelle rapidité les principes de *droiture* et d'équité s'affaiblirent dans la nation. (Barth.) En affaires et en procédés, la *droiture* est la route directe du bien. (St-Prosp.) La *droiture* est la meilleure habileté. (Id.) La *droiture* est un frein que l'on doit révérer. (Boissy.) La *droiture* en affaire est un mauvais moyen. (Pica[rd].)

— *En droiture*. loc. adv. Directement. Envoyer des livres en droiture. Recevoir un avis en droiture.

— Hist. *Ligues de dix droitures* ou *juridictions*. Ligue offensive et défensive qui se forma, en 1436, entre dix districts du nord et de l'est de la Rhétie.

— Syn. comp. DROITURE, RECTITUDE. La *rectitude* est une qualité intellectuelle, une qualité de l'esprit; la *droiture* est une qualité morale, une qualité du cœur.

DROITURIER. s. m. Anc. lég. Seigneur qui avait des vassaux relevant de lui, et payant les droits pour leurs fiefs.

DROLATIQUE. adj. des 2 g. Plaisant, récréatif, malicieux, qui fait rire. Contes drolatiques. Discours drolatiques.

— Littér. *Songes drolatiques de Pantagruel*. Titre d'un recueil de cent vingt figures grotesques que l'on a attribué à Rabelais, mais sans aucune preuve authentique.

DROLATIQUEMENT. adv. D'une façon drolatique, malicieuse, amusante.

DRÔLE. adj. des 2 g. (du dan. *trôle* ou *drôle*, démon familier, esprit follet). Gaillard, plaisant, original. Un homme drôle. Cette femme est bien drôle. Avoir une tournure drôle. Une démarche drôle. Faire un conte fort drôle. Une chose drôle. Ce Beaumarchais ne peut être un empoisonneur, il est trop *drôle*. (Volt.)

— Expr. prov. *Il est drôle comme un coffre*. Il est très-drôle, très-plaisant, très-amusant.

DRÔLE. s. m. Homme fin, rusé, dont il faut plus ou moins se défier. Et le *drôle* eut lapé le tout en un moment. (La Font.)

Heureux si, quelquefois, pour combler ta détresse,
Le *drôle*, adroitement feignant la maladresse,
Sur ton unique habit, passe-port chez les sots,
D'un jus gras et brûlant n'épanche pas les flots.
(COLNET.)

— Signifie particulièrement Homme dont la morale inspire peu d'estime, et qui, sans être tout à fait un fripon, n'est rien moins qu'un galant homme. Vous êtes un drôle. Vous n'êtes qu'un drôle. Chassez-moi donc ce drôle-là. C'est un grand drôle à qui je couperai les oreilles. J'annonce que vous êtes des *drôles* que je rouerai de coups. (Étr. à Thalie.) Le *drôle* a moins d'honneur qu'un poltron, et plus de probité qu'un escroc. (Arn.)

— Signifie quelquefois, dans une acception qui n'est point offensante, Un original, un plaisant. Scarron était un drôle de corps au physique et au moral. Le dauphin disait en parlant du cardinal de Rohan : C'est un prince très-recommandable, un prélat très-respectable, et un drôle bien découplé. Mirabeau appelait l'avocat Chapelier la fleur des drôles.

— *Un petit drôle*. Un enfant éveillé, malicieux. Eh! voilà le plus pressant petit *drôle* qui soit au monde. (Bruéys.)

DRÔLEMENT. adv. D'une manière drôle, plaisante, malicieuse, originale, amusante. Se tirer drôlement d'affaire. Parler drôlement. Renvoyer drôlement une épigramme. Saisir drôlement la balle au bond.

DRÔLERIE. s. f. (rad. *drôle*). Chose drôle, plaisante, trait de bouffonnerie. Il nous a fait mille drôleries.

— Bagatelle. C'est un rien, une drôlerie.

— Hist. Fameuse procession que les ligueurs firent dans Paris, le 14 mai 1590. Le légat du pape Sixte V la vit défiler; mais son secrétaire ayant été tué à la portière du carrosse, il bénit la troupe, et se retira promptement.

DRÔLESSE. s. f. Femme méprisable et de mauvaise vie. Ne fréquentez pas cette femme, ce n'est qu'une drôlesse.

DROMADAIRE. s. m. (du gr. δρομάς, coureur). Mamm. Nom d'une espèce du genre chameau, dont il se distingue par son museau moins renflé, le sommet de sa tête moins élevé, son cou plus court et sa bosse unique arrondie. Son poil est doux, laineux, d'un gris presque blanc ou roussâtre. Le dromadaire est très-commun dans l'Arabie, l'Égypte, la Barbarie, le Sénégal, l'Asie et la Grèce. Il est plus vigoureux que le chameau et plus accoutumé aux privations. Il peut faire dix lieues par jour et porter jusqu'à six cents kilogr. Dans les caravanes, les dromadaires portent les voyageurs.

— Hist. anc. Moïse avait mis cet animal au rang des animaux impurs.

— Art milit. *Dromadaires de guerre*. Les anciens se servirent, dans leurs guerres, de dromadaires. Les soldats montés sur ces animaux formaient une milice particulière. Lors de l'expédition en Égypte, Bonaparte la renouvela, et cette cavalerie fit beaucoup de mal aux Bédouins et aux Arabes. Outre le cavalier, chaque dromadaire portait des vivres et des munitions. Accroupi sur le dos de sa monture, le soldat la guidait à l'aide d'un anneau de fer passé dans les narines de l'animal.

— Entom. Nom d'une espèce de papillon.

— Ichthyol. Nom d'un poisson des mers d'Amboine.

DROMAIE. s. m. Ornith. Nom scientifique du genre émou.

DROMALECTORES. s. m. pl. Ornith. Famille d'oiseaux qui comprend les gallinacés coureurs.

DROME. s. f. Mar. Assemblage de plusieurs mâts, vergues, boute-dehors, etc., embarqués pour rechange, et liés ensemble, que l'on tient à flot, pour les conserver dans l'eau de la mer.

DROME. s. m. (du gr. [illegible], qui court). Ornith. Genre d'échassiers cultrirostres, dont l'unique espèce est le drome ardéole qui vit de pêche, sur le littoral de la mer Rouge, de Madagascar et du Bengale.

DRÔME. Géogr. Rivière de France, naît au Val-Drôme (Hautes-Alpes), et tombe dans le Rhône au-dessous de Pont Livron, après un cours de 110 kil. environ. Elle a donné son nom à un département.

DRÔME (départ. de la). Département français, à l'est du Rhône; [illegible] hab., ch.-l. Valence. Il est formé d'une partie du Dauphiné et de la Provence. Se divise en 4 arrond.; [illegible] cant., 350 comm.; il dépend de la 7e division milit., ressort à la cour royale de Grenoble, et forme le diocèse de Valence. Houille, marbre blanc, granit, albâtre, etc.; très-bons vins

on a attribué à Rabelais, mais sans
uve authentique.
TIQUEMENT. adv. D'une façon dro
licieuse, amusante.
adj. des 2 g. (du dan. *trôle* ou *drôle*,
lier, esprit follet). Gaillard, plaisant.
n homme drôle. Cette femme est
Avoir une tournure drôle. Une de-
le. Faire un conte fort drôle. Un
. Ce Beaumarchais ne peut être un
eur, il est trop *drôle*. (Volt.)
prov. *Il est drôle comme un coffre*,
-drôle, très-plaisant, très-amusant
s. m. Homme fin, rusé, dont il faut
ins se défier. Et le *drôle* eut lapé le
moment. (La Font.)
quelquefois, pour combler ta détresse,
roitement feignant la maladresse,
ue habit, passe-port chez les sots,
s et brûlant n'épanche pas les flots
(Colnet.)
le particulièrement Homme dont la
pire peu d'estime, et qui, sans être
un fripon, n'est rien moins qu'un
me. Vous êtes un drôle. Vous n'êtes
le. Chassez-moi donc ce drôle-là.
grand drôle à qui je couperai les
annonce que vous êtes des *drôles* que
de coups. (Etr. à Thalie.) *Le drôle*
'honneur qu'un po[illegible]n, et plus de
'un escroc. (Arn.)
fie quelquefois, da[illegible] une acception
oint offensante, Un original, un plai-
ron était un drôle de corps au phy-
u moral. Le dauphin disait en par-
ardinal de Rohan : C'est un prince
mandable, un prélat très-respecta-
drôle bien découplé. Mirabeau appe-
at Chapelier la fleur des drôles.
petit drôle. Un enfant éveillé, mali-
! voila le plus pressant petit *drôle*
monde. (Bruéys.)
MENT. adv. D'une manière drôle,
malicieuse, originale, amusante. Se
lement d'affaire. Parler drôlement.
drôlement une épigramme. Saisir
la balle au bond.
RIE. s. f. (rad. *drôle*). Chose drôle,
trait de bouffonnerie. Il nous a fait
leries.
telle. C'est un rien, une drôlerie.
. Fameuse procession que les ligueurs
s Paris, le 14 mai 1590. Le légat du
te V la vit défiler ; mais son secré-
nt été tué à la portière du carrosse, il
roupe, et se retira promptement.
ESSE. s. f. Femme méprisable et de
vie. Ne fréquentez pas cette femme,
u'une drôlesse.
ADAIRE. s. m. (du gr. δρομάς, cou-
amm. Nom d'une espèce du genre
dont il se distingue par son museau
nflé, le sommet de sa tête moins élevé
plus court et sa bosse unique arrondie.
est doux, laineux, d'un gris presque
roussâtre. Le dromadaire est très-
dans l'Arabie, l'Egypte, la Barbarie,
al, l'Asie et la Grèce. Il est plus vi-
que le chameau et plus accoutumé
ations. Il peut faire dix lieues par jour
jusqu'à six cents kilogr. Dans les ca-
les dromadaires portent les voyageurs.
t. anc. Moïse avait mis cet animal au
animaux impurs.
milit. *Dromadaires de guerre*. Les an-
servirent, dans leurs guerres, de [illegible]
. Les soldats montés sur ces animaux
t une milice particulière. Lors de l'ex-
en Egypte, Bonaparte la renouvela, et
valerie fit beaucoup de mal aux Be-
aux Arabes. Outre le cavalier, chaque
ire portait des vivres et des munitions.
sur le dos de sa monture, le soldat la
l'aide d'un anneau de fer passé dans
es de l'animal.
om. Nom d'une espèce de papillon.
thyol. Nom d'un poisson des mers
ne.
AIE. s. m. Ornith. Nom scientifique
émou.
ALECTORES. s. m. pl. Ornith. Fa-
iseaux qui comprend les gallinacés
E. s. f. Mar. Assemblage de plusieurs
rgues, boute-dehors, etc., embarqués
hange, et liés ensemble, que l'on tient
ur les conserver dans l'eau de la mer.
[illegible]
E. s. m. (du gr. [illegible], qui court)
Genre d'échassiers cultrirostres, dont
espèce est le drome ardéole qui vit de
ur le littoral de la mer Rouge, de Ma-
et du Bengale.
E. Géogr. Rivière de France, naît au
me (Hautes-Alpes), et tombe dans le
u-dessous de Pont Livron, après un
110 kil. environ. Elle a donné son
n département.
E (départ. de la). Département fran-
l'est du Rhône ; 305,500 hab., ch.-l.
. Il est formé d'une partie du Dauphiné
Provence. Se divise en 4 arrond. ; 30
9 comm. ; il dépend de la 7e division
essort à la cour royale de Grenoble,
le diocèse de Valence. Houille, mar-
e, granit, albâtre, etc ; très-bons vins

(de l'Hermitage, de Die, etc.), fruits, légumes, riches prairies, etc.

DROMIE. s. f. (du gr. δρόμος, coureur). Conchyl. Genre de décapodes anomoures, ayant pour type la dromie vulgaire, cristacé indolent qui se trouve dans l'Océan et dans la Méditerranée.

— Entom. Genre de coléoptères pentamères, formé pour de petits insectes presque tous européens, que l'on trouve au printemps, sous les écorces et sous les pierres.

DROMIEN, ENNE. adj. Conchyl. Qui ressemble à une dromie. || DROMIENS. s. m. pl. Tribu de crustacés décapodes qui a pour type le genre dromie.

DROMIQUE. s. m. (du gr. δρομικὸς, bon coureur). Entom. Genre de coléoptères pentamères, qui a pour type l'ancienne cicindèle resserrée, du cap de Bonne-Espérance.

DROMITE. adj. des 2 g. Conch. Synonyme de Dromien.

DROMME. s. m. Anc. art milit. Pièce d'artillerie.

DROMOCOCCY. s. m. Ornith. Syn. de Piaye tacheté.

— Pêch. Cordage qui sert à tenir la bouée arrêtée sur les filets des pêcheurs. On le nomme plus communément *orin*.

— Techn. Dans les grosses forges, Pièce de charpente, la plus forte de celles qui soutiennent le marteau.

DROMOCHOROPTÈNE. adj. des 2 g. (pr. *dro-mo-ko-rop-tène*). Ornith. Se dit d'un gallinacé qui vit dans les champs. || DROMOCHOROPTÈNES. s. m. pl. Famille d'oiseaux.

DROMON. s. m. (du gr. δρόμος, coureur). Mar. Sorte de barque légère pour courir la mer.

DROMORNITHE. s. m. (ét gr., δρόμος, coureur ; ὄρνις, ὄρνιθος, oiseau). Ornith. Nom générique des oiseaux qui ne sont aptes qu'à marcher et à courir.

DRONGAIRE. s. m. Ant. Commandant d'un drongo. On a donné ce nom, dans le Bas-Empire, à plusieurs grands officiers. Il y avait le drongaire de la flotte ou grand drongaire ; le drongaire des gardes de nuit de l'empereur ; le drongaire des cibiréotes ; le drongaire des douze îles ou de la Dodécanèse.

DRONGE. s. m. Ant. Agglomération de soldats germains. || Subdivision de troupes dans les armées byzantines. Le dronge était un bataillon de mille à deux mille hommes.

DRONGEAR. s. m. Ornith. Nom d'une espèce du genre drongo.

DRONGO. s. m. (*drongo*, nom madécasse). Ornith. Genre de passereaux dentirostres, dont la taille varie de celle d'un merle à celle d'une alouette, dont la forme rappelle celle du corbeau. On les appelle aussi *oiseaux-diables*, et les Hottentots les considèrent comme des oiseaux de mauvais augure.

DRONNE. Géogr. Rivière de France, qui naît près de Montbrun (Haute-Vienne), et se joint à l'Isle, au-dessous de Coutras, après un cours de 160 kilom. On y pêche de fort belles carpes.

DRONOS. s. m. Expression famil. qui signifie Coup, et qui est usitée dans l'Anjou et le Languedoc. Faire dronos. Donner *dronos* sur les doigts. (Rab.)

DRONTE. s. m. Ornith. Genre de gallinacés formé pour un oiseau massif, impropre au vol, appelé aussi *cygne à capuchon* et trouvé dans les îles Maurice et Bourbon, mais dont la race paraît être éteinte aujourd'hui.

DRONTHEIM. Géogr. Ville de Norwége, ch.-l. du diocèse qui porte le même nom. Les rois de Norwége y étaient couronnés ; 0,000 h.

DROPACISME. s. m. (du gr. δρώπαξ, qui arrache ; formé de δρέπω, j'enlève). Anat. et méd. Dépilation, arrachement des poils.

DROPACISTE. s. des 2 g. (ét., V. DROPACISME). Ant. gr. et rom. Esclave chargé d'épiler ou de faire tomber les poils au moyen d'un onguent appelé *dropax*.

DROPAX. s. m. (ét., V. DROPACISTE). Ant. gr. et rom. Onguent épilatoire.

DROPIQUE. adj. et. s. des 2 g. Nom d'une des dix tribus des Perses. *Les dropiques étaient nomades.*

DROSCHKI. s. m. Cabriolet de place en Russie. Le droschki est une espèce de banc, en forme de bât d'âne, monté sur quatre petites roues, et garni d'un dossier. [illegible]

[illegible] grandes guides.

DROSÉRACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une drosère. || DROSÉRACÉES. s. f. pl. Famille de plantes qui a pour type le genre drosère.

DROSÈRE. s. f. (du gr. δροσερός, couvert de rosée). Bot. Genre formé pour des plantes basses et très-délicates qui croissent dans les lieux marécageux de l'hémisphère austral, et qui sont recherchées dans les jardins par l'élégance et la singularité de leur faciès.

DROSOMÈTRE. s. m. (ét. gr., δρόσος, rosée; μέτρον, mesure). Phys. Instrument en forme de balance, pour mesurer la quantité de rosée qui se forme chaque jour.

DROSOMÉTRIE. s. f. (ét., V. DROSOMÈTRE). Phys. Art de mesurer, d'évaluer la quantité de rosée.

DROSOMÉTRIQUE adj. des 2 g. (ét., V. DROSOMÈTRE). Phys. Qui concerne le drosomètre ou la drosométrie.

DROSOPHILE. s. f. (ét. gr., δρόσος, liquide ; φιλέω, j'aime). Entom. Genre de diptères ayant pour type la mouche du vinaigre. Ces muscides, qui sont blanches et qui marchent avec lenteur, recherchent les liquides et les substances fermentées.

DROSOPHYLLE. s. f. (ét. gr., δρόσος, rosée; φύλλον, feuille). Bot. Genre de droséracées formé pour un petit sous-arbrisseau à fleurs d'un jaune pâle, très-grandes, et disposées en corymbe. Il croît dans la péninsule ibérique et dans les Canaries, à Ténériffe.

DROSSART. s. m. Titre d'un ancien officier de justice en Hollande, et dans quelques parties de l'Allemagne.

DROSSE. s. f. Mar. Cordage tourné sur le cylindre de la roue du gouvernail pour le faire mouvoir. || On donnait autrefois ce nom aux cordages qui servent à borner le recul des canons.

DROSSÉ, ÉE. part. pass. du v. Drosser. S'empl. adjectiv. Bâtiment drossé

DROSSER. v. a. 1re conj. Mar. Entraîner. Se dit d'un bâtiment qui, sous voile et à la mer, cède à un mouvement immaîtrisable du vent, des vagues et des courants, qui pousse sa masse dans une direction autre que celle indiquée par son allure.

— Les marins disent : *Les courants nous drossent, nous n'attraperons pas à la bordée*, c'est-à-dire que le cap du navire se dirige bien vers le but qu'on veut atteindre ; que le vent et la vitesse du bâtiment l'y conduiraient directement, mais qu'un courant l'entraîne de côté, en travers, et l'écarte peu à peu de la direction à suivre.

DROST. s. m. V. DROSSART.

DROUAIS. Géogr. Ancien comté dont Dreux était la capitale.

DROUE. s. f. Agric. Nom vulgaire de diverses graminées qui fournissent un fourrage dur et de mauvaise qualité.

DROUÉ. Géogr. Ch.-l. de cant, arr. de Vendôme (Loir-et-Cher), 900 hab.

DROUET. Conventionnel, né en 1763, mort en 1824. Maître de poste à Sainte-Menehould, il reconnut Louis XVI fuyant de Paris avec sa famille, et le fit arrêter à Varennes.

DROUILLER. s. m. (pr. *drou-ié*). Bot. Un des noms vulgaire de l'alisier.

DROUILLES. s. f. pl. (pr. *drou-ie*). Féod. Petits présents que l'on faisait au seigneur, en sus des lots et ventes. || Etrennes que l'on donnait aux officiers du seigneur en sus du prix de la vente. || Dans le langage usuel, Epingles, pot-de-vin.

DROUILLET. s. m. (pr. *drou-ié*). Pêch. Petit filet monté sur des perches, qu'on présente contre le cours de la marée, pour prendre de petits poissons.

DROUILLETTE. s. m. (pr. *droui-ié*). Pêch. Sorte de filet en forme de manet, dont on se sert pour la pêche du maquereau.

DROUINE. s. f. Techn. Nom du havre-sac que les chaudronniers ambulants portent sur le dos, et dans lequel ils serrent leurs outils.

DROUINEUR. s. m. (rad. *drouine*). Chaudronnier qui court la campagne et qui porte une drouine sur le dos.

DROUSSAGE. s. m. Techn. Cardage en gros de la laine.

DROUSSE. s. f. Techn. Carde qui commence le travail du cardage.

DROUSSÉ, ÉE. part. pass. du v. Drousser. S'empl. adjectiv. Laine droussée.

DROUSSER. v. a. 1re conj. Techn. Carder la laine en long avec la droussette.

— SE DROUSSER. v. pron. Être facile à drousser. Cette laine se drousse bien.

DROUSSETTE. s. f. (augm. de *drousse*). Techn. Grande carde à grosses dents qui commence à préparer le cardage, en brisant la laine et lui donnant la première façon.

DROUSSEUR. s. m. (rad. *drousse*). Techn. Ouvrier qui, dans les filatures de laine, s'occupe du cardage. || Celui qui donne le lustre au drap.

DROZ (Pierre Jacquet-). Habile mécanicien suisse, né en 1721 à la Chaux-de-Fond, comté de Neuchâtel, mort à Brienne en 1790. Parmi plusieurs ouvrages remarquables, Droz fit une [illegible]

écrivait lisiblement et faisait tous les mouvements des doigts. || DROZ (Henri-Louis Jacquet-), son fils et son élève, né à la Chaux-de-Fond, en 1752, mort en 1791, n'avait pas encore 22 ans lorsqu'il apporta à Paris un automate dessinateur et une figure de jeune fille qui touchait du clavecin, suivait des yeux la musique, indiquait la mesure par des mouvements de tête, se levait quand elle avait fini de jouer, et saluait la compagnie.

DRU, UE. (par métathèse, du mot *dur*). Fort, vigoureux, en parlant des petits oiseaux prêts à s'envoler du nid. Ces moineaux sont drus. Ces passereaux sont déjà drus comme père et mère.

— Fig. Epais, touffu, serré. Ces blés sont fort drus. Une pluie drue et fine. L'herbe est bien drue dans cette prairie.

— Fig. et fam. en parlant des personnes. Gaillard, vif, gai. Ces enfants sont bien drus. Cette petite fille est toute drue. Vous voilà bien dru aujourd'hui !

— Se prenait autrefois substantiv. pour Compagnon, ami, amant.

DRU. adv. En grande quantité, très-serré. Semer dru. Tomber dru. Pleuvoir dru. La pluie, les balles tombaient dru. || *Jaser dru.* Parler beaucoup et vite.

— *Aussi dru.* Aussi bien, également.

> Le nœud du mariage
> Damne aussi *dru* qu'aucuns autres états.
> (La Fontaine.)

— Prov. et par exagér. Les coups lui pleuvaient sur le dos dru comme grêle, dru comme mouches.

DRUE. s. f. Ornith. Un des noms vulgaires du proyer.

DRUGE. s. f. Bot. Pousse surabondante de pois.

DRUGEON. s. m. Bot. Extrémité de la druge.

DRUIDE. s. m. (mot celt. qui signifie *devin*). Hist. Ministre de la religion chez les anciens Gaulois ou Celtes. Ils se partageaient en trois classes : 1° les *druides* proprement dits ou prêtres, qui furent dans l'origine possesseurs du suprême pouvoir, mais qui le cédèrent dans la suite aux *brenns* ou chefs des guerriers ; 2° les *eubages*, devins et sacrificateurs ; 3° les *bardes*, qui chantaient les hymnes divins et les exploits des héros. Les druides croyaient à l'immortalité de l'âme et à la métempsycose ; la nature était surtout l'objet de leur culte ; cependant ils reconnaissaient plusieurs dieux, tels qu'Esus ou Hésus, Teutalès, etc. ; mais ils n'avaient point de temples, et se réunissaient dans de sombres forêts, entre Dreux et Chartres, et à certains jours y cueillaient en grande cérémonie le gui sacré sur un chêne antique, avec une serpe d'or. Dans les grandes calamités, ils immolaient des victimes humaines. Les druides étaient en même temps médecins, astronomes, physiciens ; ils n'avaient rien d'écrit ; toute leur science était contenue dans des pièces de vers qu'ils apprenaient par cœur. Les invasions successives des barbares et surtout l'établissement du christianisme dans les Gaules mirent fin à la religion des druides ; elle disparut vers le VIe siècle. Les *druides*, imposteurs, grossiers, faits pour le peuple qu'ils gouvernaient, immolaient des victimes humaines qu'ils brûlaient dans de grandes et hideuses statues d'osier. (Volt.)

DRUIDE. s. f. (du gr. δρῦς, chêne). Entom. Genre d'hyménoptères, dont le type est la druide parviceps d'Angleterre.

DRUIDESSE. s. f. Magicienne et prophétesse affiliée à l'ordre des druides, mais sans en partager les prérogatives. Presque toujours les druidesses se vouaient à une virginité perpétuelle. Quelquefois elles assistaient à des sacrifices nocturnes, toutes nues, le corps teint de noir, les cheveux en désordre, etc. La plupart habitaient des lieux sauvages. Le pouvoir des druidesses dura plus longtemps sur l'esprit des Gaulois que celui des druides. On les voit encore, sous les rois de la deuxième race, exercer un grand empire sur les Gaulois et sur les Francs. On les appelait alors *fanæ* ou *fatuæ*. Le peuple les croyait immortelles et initiées à tous les secrets de la nature. Leur mémoire a longtemps subsisté sous le nom de *fées*. Les *druidesses* plongeaient des couteaux dans le cœur des prisonniers, et jugeaient de l'avenir à la manière dont le sang coulait. (Volt.)

DRUIDIQUE. adj. des 2 g. (rad. *druide*). Qui a rapport aux druides. Cérémonies druidiques. Culte druidique. Autel druidique. Madame, répondit d'une voix *druidique* le magistrat ainsi interrogé, c'est un procès dont j'ai tant de plaisir à visiter les pièces, que j'ajourne toujours à huitaine la prononciation de l'arrêt. (Brill.-Sav.)

DRUIDISÉ. part. pass. du v. Druidiser.

DRUIDISER. v. n. 1re conj. Signifiait Parler comme un druide, comme un sage.

DRUIDISME. s. m. Le culte druidique, la religion druidique.

DRULENGEN. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Saverne (Bas-Rhin) ; 450 hab.

DRUNGARIEN, IENNE. s. Hist. relig. Nom que l'on donna aux manichéens vers le XIIe siècle.

DRUPACÉ, ÉE. adj. (rad. *drupe*). Bot. Qui est de la nature du drupe, qui ressemble à un drupe. || DRUPACÉES. s. f. pl. Tribu dans la grande famille des rosacées, contenant tous les genres dont le fruit est un drupe, tels que la prune, la cerise, etc.

DRUPAIRE. s. f. (rad. *drupe*). Bot. Genre de champignons.

DRUPATRE. s. m. Bot. Grand arbre des forêts de la Cochinchine.

DRUPE. s. m. du gr. δρυπεπής, olive, fruit à noyau qui commence à mûrir, formé de δρῦς, arbre ; πέσσω, cuire, mûrir). Bot. Genre de fruit charnu qui renferme un noyau. Ce noyau peut contenir une ou plusieurs graines, être à une ou plusieurs loges. Lorsque plusieurs noyaux distincts ou nucules existent dans un péricarpe charnu, le fruit porte le nom spécial de *nuculaine*. La pêche, la prune, la cerise, sont des exemples du drupe.

DRUPÉOLE. s. m. (dimin. de *drupe*). Bot. Petit drupe.

DRUPÉOLÉ, ÉE. adj. Bot. Qui a l'apparence d'un petit drupe.

DRUPIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *drupa*, drupe ; *fero*, je porte, je produis). Bot. Qui porte des drupes.

DRUPOLE. s. f. Bot. V. DRUPÉOLE.

DRUSE. s. f. Bot. Genre d'ombellifères formé pour une petite plante délicate qui croît dans les fissures des rochers humides, à l'île de Ténériffe.

DRUSE. s. f. (de l'all., *druse*, glande). Minér. Sorte d'incrustation formée à la surface d'un minéral par une multitude de cristaux, d'une autre nature, implantés et fortement serrés les uns contre les autres. Les cristaux qui tapissent l'intérieur des géodes peuvent être cités comme exemples d'une pareille incrustation.

DRUSE. adj. des 2 g. et s. m. Géogr. Nom d'un peuple du mont Liban. Les Druses sont célèbres par l'austérité de leurs mœurs, leur hospitalité, leur fidélité invariable à leur parole et leur jalousie pour leurs femmes. Ils prétendent descendre des Français, et professent une religion mélange d'islamisme et de christianisme ; leur population est d'environ 200,000 hommes.

DRUSENHEIM ou **DRUZENHEIM**. Géogr. Place forte de France (Bas-Rhin), au confluent de la Zorn et du Rhin.

DRUSIFORME. adj. des 2 g. (de l'all., *druse*, glande, et du lat. *forma*, forme). Minér. Qui a la forme d'une druse ou d'un rognon.

DRUSILLAIRE. adj. des 2 g. Minér. Qui affecte la forme de masses concrétionnées.

DRUSILLE. s. m. Entom. Genre de lépidoptères de la famille des diurnes, originaire de Java.

DRUSIQUE. adj. des 2 g. (de l'all. *druse*, glande). Minér. Qui a la forme d'une glande ou d'un rognon.

DRUSUS (M. Livius). Tribun du peuple, 122 av. J.-C., fut opposé par le sénat à C. Gracchus, dont il détruisit l'influence. Obtint le consulat, 112 av. J.-C. || DRUSUS (Cl. Néron). Fils de Livie et frère puîné de Tibère, fut adopté par Auguste. Il remporta plusieurs victoires dans les Gaules, la Rhétie, la Germanie, et eut pour fils le célèbre Germanicus.

DRUZE ou **DROUZE**. Géogr. V. DRUSE.

DRUZELLE. s. f. Hortic. Variété de pêche.

DRYADANTHE. s. f. (ét. gr., δρυάς, δρυάδος, dryade ; ἄνθος, fleur). Bot. Genre de rosacées établi sur une petite plante herbacée en forme de gazon touffu, qui croît sur la crête des Alpes altaïques.

DRYADE. s. f. (rad. gr. δρῦς, chêne). Myth. gr. Nom par lequel on désigne des divinités bocagères ou nymphes des forêts, qui n'étaient pas immortelles, mais qui mouraient avec l'arbre auquel elles étaient attachées. V. HAMADRYADE.

> On avait vu cent fois, au son des chalumeaux,
> Les *dryades* en chœur danser sous les ormeaux.
> (Desmahis.)

> Ne reverrons-nous plus paraître dans nos bois
> Les faunes, les sylvains, les nymphes, les *dryades*
> (J.-B. Rousseau.)

DRYADE. s. f. Bot. Genre de rosacées renfermant des sous-arbrisseaux qui croissent sur les montagnes les plus élevées de l'Europe, de l'Asie et de l'Amérique.

DRYADÉ, ÉE. adj. (du gr. δρυάς, dryade). Bot. Qui ressemble à une dryade. || DRYADÉES. L'une des grandes divisions de la famille des rosacées.

DRYANDRE. s. m. (ét. gr., δρῦς, chêne; ἀνήρ, mâle). Genre de protéacées, formé pour un arbre du Japon.

DRYDEN (J). Célèbre poète anglais, mais versatile et vénal, né en 1631, mort en 1701. Dryden fit des comédies et des tragédies. Il est mis à la tête des poëtes classiques de l'Angleterre, pour l'élégance, l'harmonie, le goût, et on le regarde dans son pays comme le père de la critique.

DRYIN. s. m. Ichthyol. Nom vulgaire du poisson appelé aussi Appât ou éguille.

DRYINE. s. f. Erpét. Genre de couleuvres dont le museau est terminé par un petit appendice grêle et pointu.

— Entom. Genre d'hyménoptères, renfermant des insectes indigènes.

DRYIOPHIS. s. m. Erpét. Genre de couleuvres d'arbres.

[illegible] bois de chêne pétrifié.

DRYLLE. s. m. Bot. Chêne femelle. || Gland de ce chêne.

DRYMAIRE. s. f. (du gr. δρυμός, forêt). Bot. Genre de caryophyllées, formé pour des plantes annuelles ou pérennes, grêles, à fleurs blanches, qui croissent dans l'Asie et dans l'Amérique tropicale.

DRYMÉIE. s. f. (du gr. [illegible], piquant). Entom. Genre de diptères, qui a pour type la dryméie obscure, que l'on trouve sur les fleurs du lierre.

DRYMIRRHIZÉ, ÉE. adj. (du gr., δρῦς, chêne, [illegible], parfum ; ῥίζα, racine). [illegible] d'Amome.

DRYMIS. s. f. Bot. V. DRIMYS.

DRYMODE. s. f. (du gr. [illegible], rempli de

forêts). Bot. Genre d'orchidacées, formé pour une petite plante épiphyte de l'Inde.

DRYMONIE. s. f. (du gr. δρυμών, ῶνος, forêt). Bot. Genre de gesnériacées, renfermant des sous-arbrisseaux grimpant sur les arbres ou rampant sur terre dans l'Amérique tropicale.

DRYMOPHILE. s. m. (ét. gr., δρυμός, forêt; φίλος, j'aime). Ornith. Genre de passereaux dentirostres, qui a pour type le drymophile voilé.

— Bot. Genre de smilacées, formé pour une petite herbe pérenne, trouvée dans l'île de Diemen.

DRYMOPHILÉE. s. f. (ét. gr., δρυμός, forêt; φλοιός, écorce). Bot. Genre de palmées inermes.

DRYOBALANOPS. s. m. (ét. gr., δρῦς, chêne; βάλανος, gland; ὤψ, aspect). Bot. Genre de diptérocarpées, établi sur le dryobalanops aromatique; arbre de l'île de Sumatra, qui fournit un camphre très estimé.

DRYOCTÈNE. s. m. (ét. gr., δρῦς, bois dur; κτείνω, je tue). Genre de coléoptères, qui a pour type le dryoctène caligineux du Brésil.

DRYOMYZE. s. f. (ét. gr., δρῦς, bois; μύζω, je suce). Entom. Genre de diptères, formé pour des muscides qui vivent particulièrement dans les bois et qui déposent leurs œufs sur les ordures, les fruits gâtés, les champignons pourris.

DRYOPE. adj. et s. des 2 g. Hist. anc. Nom d'une ancienne peuplade sortie de l'Arcadie, et qui se fixa, à une époque reculée, sur les bords du haut Céphise et au sud du mont Ita.

DRYOPHILE. s. m. (ét. gr., δρῦς, chêne; φιλέω, j'aime). Entom. Genre de coléoptères pentamères, fondé sur le dryophile anobioïde, petit insecte trouvé dans les environs de Saumur.

— Bot. Genre de petits champignons gastéromycètes, qui croissent sur le chêne boréal.

DRYOPHTHORE. s. m. (ét. gr., δρῦς, chêne; φθόρος, destruction). Entom. Genre de coléoptères tétramères, qui a pour type le dryophthore lymexylon, petit insecte qui se trouve dans toute l'Europe à l'extrémité des branches sèches des arbres séculaires.

DRYOPHTHORIDE. adj. des 2 g. Entom. Qui ressemble à un dryophthore. || DRYOPHTHORIDES. s. m. pl. Famille d'insectes qui a pour type le genre dryophthore.

DRYOPHYLAX. s. m. Erpét. Genre d'ophidiens qui appartient aux couleuvres du groupe des coronelles.

DRYOPSE. s. m. (ét. gr., δρῦς, bois, chêne; ὤψ, aspect). Entom. Genre de coléoptères pentamères, qui a pour type le dermeste à oreille, petit insecte gris, de forme oblongue.

DRYPÈTE. s. m. Bot. Genre d'euphorbiacées formé pour un arbre ou un arbrisseau des Antilles, dont le fruit est un drupe monoloculaire et monosperme.

DRYPIDÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une drypis. || DRYPIDÉES. s. f. pl. Tribu de plantes qui a pour type le genre drypis.

DRYPIS. s. f. (du gr. δρύπτω, j'égratigne). Bot. Genre de caryophyllées, formé sur la drypis épineuse, pérenne, très-rigide, luisante, gazonnante, du midi de l'Europe.

DRYPTE. s. f. (du gr. δρύπτω, je déchire). Entom. Genre de coléoptères pentamères, ayant pour type la drypte marginée, insecte d'un bleu verdâtre qui se prend quelquefois aux environs de Paris dans les bois humides et marécageux.

DRYPTÉLYTRE. s. m. (ét. gr., δρύπτω, je déchire; ἔλυτρον, élytre). Entom. Genre de coléoptères pentamères, qui a pour type le dryptélytre de Cayenne.

DRYPTITE. adj. des 2 g. Entom. Qui ressemble à une drypte. || DRYPTITES. s. f. pl. Groupe d'insectes qui a pour type le genre drypte.

DRYPTOCÉPHALE. s. m. (ét. gr., δρύπτω, je déchire; κεφαλή, tête). Entom. Genre d'hémiptères, qui a pour type le dryptocéphale ponctué, du Brésil.

DRYPTODON. s. m. (ét. gr., δρύπτω, je déchire; ὀδούς, dent). Bot. Genre de mousses acrocarpes, qui ont le port des grimmies et forment comme elles d'épaisses touffes en

DRYPTOPÉTALE. s. m. (ét. gr., δρύπτω, je déchire; πέταλον, pétale). Bot. Genre de chizophoracées, formé pour un arbre ou un arbrisseau du Népaul.

DRYUDELLE. s. m. Genre d'hyménoptères, formé pour des insectes voisins des dimorphes et des dinètes.

DRYXO. s. m. (du gr. δρύοχος, carène, vaisseau). Entom. Genre de diptères, fondé sur un gros insecte de l'île de Sumatra.

DSEREN. s. m. Mamm. Nom d'une espèce d'antilope qui vit dans les déserts de la grande Tartarie.

DSILENG. s. m. Bot. Nom d'une plante marine dont le peuple se nourrit sur les frontières de la Russie et de la Chine.

DSISOO. Myth. Divinité japonaise, qui préside aux grands chemins.

DU. art. comp. m. s. pour *de le*. Ce mot retient la double valeur des deux mots dont il est formé. Nos pères ne connaissaient point la contraction. On trouve fréquemment dans les auteurs du XIIe et XIIIe siècles, *de le* et *del*, pour *du*. *De le* jour que nous départîmes *del* port de Venise. (De Villehardouin.) Mais la contraction est aujourd'hui une règle, et cette règle n'est sujette qu'à une seule exception; c'est celle que nécessite l'emploi de l'adjectif *tout*, et l'usage veut qu'on le place entre la préposition et l'article. On dit sans contraction, *de tout le monde*. D'où il suit que cette contraction n'est pas un article, mais simplement un mot composé de la préposition et de l'article.

— *Du* se met devant les mots commençant par une consonne ou par *h* aspiré : *du trône, du héros*. On emploie au contraire *de l'* toutes les fois que la première lettre du mot suivant est une voyelle ou un *h* muet : *de l'argent, de l'héroïsme*. Sur les rives *du* Gange on voit fleurir l'ébène. (Del.) Le Nil *du* vert acanthe admire le feuillage. (Id.) L'odorat est l'avant-coureur *du* goût. (B. de St-P.) Les femmes sont la plus belle moitié *du* monde. (J.-J. Rouss.) Le marbre est l'ornement *du* foyer qu'il surmonte. (Del.) Quelquefois *du* bon or je sépare le faux. (Boil.)

— S'emploie par ellipse comme complément direct d'un verbe. La vache donne *du* lait en grande quantité. (Berq.) En vain la crainte de la honte et du châtiment empêche de faire *du* mal. (J.-J. Rouss.) En donnant à vos peuples les véritables biens, vous vous ferez *du* bien à vous-même. (Fén.) Comme la peau de l'âne est très-dure et très-élastique, on en fait *du* gros parchemin. (Buff.)

— S'emploie de même après une préposition. La farine du millet est excellente cuite avec *du* lait. (Berq.) Je fis mettre ces petits chiens dans *du* lait, au lieu de les laisser dans l'eau. (Buff.)

> Et l'on déshonore sa plume
> En la trempant dans *du* poison. (Florian.)

— Se place souvent, dans la poésie surtout, avant son antécédent. *Du* Dieu d'Israël les fêtes sont cessées. (Rac.) *Du* Dieu qui nous créa la justice infinie. (Volt.)

> *Du* chagrin le plus noir elle écarte les ombres,
> Et fait des jours sereins de mes jours les plus sombres
> (Racine.)

> Pendant que *du* Dieu d'Athalie
> Chacun court accuser l'autel,
> Un enfant courageux publie
> Que Dieu lui seul est immortel (Id.)

— Pour les autres emplois de ce mot, V. DE et LE.

DÛ, UE. part. pass. du v. Devoir. S'empl. adjectiv. C'est à la propriété que le calorique a de passer d'un corps dans un autre qu'est *due* l'invention du thermomètre. (A. Martin.) Rendez ce qui est *dû* à la grandeur de notre Dieu. (La Harpe.) L'invention de la poudre à canon, et peut-être celle du télescope, sont *dues* au moine Roger Bacon. (Chateaubr.) En Turquie, toutes les institutions publiques sont *dues* à des particuliers. (Id.) C'est une chose même digne de remarque que les découvertes les plus importantes sont *dues* à des ignorants. (A. Martin.) La gloire n'est *due* qu'à un cœur qui sait souffrir la peine et fouler aux pieds les plaisirs. (Fén.) Refuser au mérite les applaudissements qui lui sont *dus* est une espèce d'injustice. (Christine.)

> Pour la dernière fois, perfide, tu m'as vue,
> Et tu vas rencontrer la peine qui t'est *due*. (Rac.)

DÛ. s. m. Ce qui est dû. Demander son dû. Prendre des mesures pour la sûreté de son dû.

— Par extension. Devoir, obligation. C'est le dû de ma charge. Pour le dû de ma conscience. Ce sens vieillit.

DUABANGA. s. m. Bot. Genre de lythrariées, établi pour un grand arbre des Indes, à fleurs blanches.

DUALISME. s. m. (du lat. *dualis*, de deux). Phil. Caractère de tout système philosophique ou cosmogonique qui admet deux principes, la matière et l'esprit, en accordant une certaine égalité aux deux ordres de choses, ou en les supposant coéternels.

— Doctrine qui admet dans l'univers deux principes actifs, le génie du bien et celui du mal, en lutte perpétuelle l'un avec l'autre. V. ANTAGONISME, MANICHÉISME.

DUALISTE. adj. des 2 g. (du lat. *dualis*, de deux). Phil. Qui admet le dualisme.

— Qui a le caractère du dualisme.

DUALISTE. s. m. Hist. relig. Nom sous lequel on désigne, en général, tous ceux qui soutiennent qu'il y a dans le monde deux principes éternels et nécessaires. Synonyme de Manichéen.

DUALISTIQUE. adj. des 2 g. Phil. Qui a rapport au dualisme, qui a le caractère du dualisme.

DUALITÉ. s. f. (du lat. *dualis*, de deux). Phil. Caractère de ce qui est double, de ce qui réunit deux êtres distincts. La dualité de l'être humain.

— Gramm. Caractère, usage du duel. Le grec et l'hébreu accordent à la dualité une terminaison propre.

DUAN. s. m. Littér. Poème des anciens bardes celtiques, en vers, dont la narration était interrompue par un grand nombre d'épisodes, ou d'apostrophes. Les duans d'Ossian.

DUB. s. m. Erpét. Espèce de lézard d'Afrique.

DUBARRY (Jeanne Vaubernier, comtesse). V. BARRY.

DUBARTAS (Guill. de Saluste). Poète français, né à Montfort en 1544, mort en 1590; se distingua, sous Henri IV, par sa bravoure dans les combats et son talent pour les négociations.

DUBBOI. Géogr. Principauté de l'Inde indépendante, dans l'ancien Guzzerat, fait partie des domaines médiats de la compagnie anglaise.

DUBEAUTIE. s. f. Bot. Genre de composés établi pour des arbrisseaux des îles Sandwich.

DUBELLAY (Jean). V. BELLAY.

DUBERRIE. s. f. Erpét. Grand serpent des Antilles, encore peu connu des naturalistes.

DUBIEZ (Oudart). Maréchal de France, illustra les règnes de François Ier et de Henri II, battit deux fois les Anglais en Picardie, et partagea avec le connétable de Montmorency la gloire d'avoir déjoué les projets de Charles-Quint, lorsque ce prince envahit la Provence, 1544. Il mourut à Paris en 1551.

DUBITATEUR. s. m. Celui qui doute, qui a l'habitude de douter. || S'emploie aussi adj.

DUBITATIF, IVE. adj. (du lat. *dubitare*, douter). Qui sert à exprimer le doute. Proposition dubitative. *Si* est quelquefois une conjonction dubitative.

DUBITATION. s. f. (pr. *du-bi-ta-ci-on*; du lat. *dubitatio*, même signif., formé de *dubitare*, douter). Doute que feint l'orateur, pour aller au-devant des objections qu'on pourrait lui faire.

DUBITATIVEMENT. adv. Néol. D'une manière dubitative; en doutant.

DUBLIN (*Dublano* des anciens). Géogr. Capitale de l'Irlande, ch.-l. de la province de Leinster et du comté de Dublin; 250,000 hab., à 740 kilom. de Paris. Ce n'est guère que depuis 60 ans que Dublin est devenue une des plus belles villes du royaume-uni.

DUBOIS (Guill.). Cardinal, né en 1656 à Brives-la-Gaillarde, était fils d'un pauvre apothicaire; fut d'abord précepteur du duc de Chartres, depuis duc d'Orléans et régent, dont il gagna la confiance en servant en secret son goût pour le plaisir. Le duc, devenu régent, l'appela au conseil d'Etat et le nomma bientôt après son premier ministre. On ne peut lui refuser de grands talents politiques; mais il les a salis par la débauche, l'avarice, l'ambition, la fourberie, etc.; il mourut en 1723.

DUBOIS (Le baron Antoine). Professeur à la faculté de médecine de Paris, né à Gramat (Lot), en 1756, mort en 1837, fit partie de l'expédition d'Egypte. Il a perfectionné plusieurs instruments de chirurgie, entre autres le forceps, et a créé, près de l'École de médecine de Paris, un hôpital pour la clinique, qui porte son nom.

DUBOISIE. s. f. Bot. Genre de scrofulariées établi pour un arbuste de la Nouvelle-Hollande.

DUC. s. m. (pr. *duk*; du lat. *dux*, général, chef). Souverain, noble qui possède un duché. L'origine de ce titre remonte aux premiers temps de l'empire romain. En 276, sous l'empereur Probus, on voit le titre de *dux* porté par les généraux d'armée, et bientôt après par les proconsuls et les préteurs. Au VIe siècle, les ducs sont chargés du gouvernement des provinces, avec des pouvoirs civils et militaires; on en comptait treize dans l'empire d'Occident et douze dans celui d'Orient. L'invasion des barbares permit à la plupart des ducs de se rendre indépendants dans leurs gouvernements. En France, dès le VIIIe siècle, Eudes, duc d'Aquitaine, transmit le premier son duché à ses descendants, et au Xe siècle, sous les derniers Carlovingiens, tous les ducs avaient érigé les gouvernements qui leur étaient confiés en principautés héréditaires. Sous les Capétiens, la puissance territoriale des ducs diminua, à mesure que grandit le pouvoir royal, et ce titre finit par n'être plus qu'une dignité. On distinguait les *ducs et pairs*, qui siégeaient au parlement; les *ducs héréditaires* et les *ducs à brevet*, dont le titre n'était point transmissible.

> Un *duc* dérogerait jusqu'à se faire auteur!
> Un *duc!* un *duc* au plus doit n'être que lecteur.
> (Sablequr.)

> Ils laissaient passer Cornélie
> Les *ducs* et pairs, le chancelier
> Et les cordons bleus d'Italie. (Voltaire.)

— Titre d'honneur, après celui de prince. En [illegible] Toscane, en Italie, le titre de *duc* exprime la plus haute position sociale. En France, ce n'est plus qu'une tradition de l'ancien ordre politique et une qualification nobiliaire.

— Les fils des empereurs de Russie prennent le titre de grand-duc. || C'est aussi le titre de quelques princes souverains. Le duc de Parme. Le grand-duc de Toscane.

— Jeux. *Quinola duc, as duc.* Se dit, au reversis, d'un quinola, d'un as, donné à la bonne.

— Expr. prov. *C'est un duc à corneilles.* Se dit d'un homme qui prend le titre de duc sans avoir assez de fortune pour le soutenir convenablement.

DUC. s. m. Ornith. Genre d'oiseaux de la famille des chouettes. Ils ont autour des yeux un disque de plumes incomplet, susceptibles de se redresser. Le grand-duc, dont le corps est plus grand que celui de la buse; le moyen-duc ou hibou-commun, et le petit-duc. Ces espèces se trouvent en Europe, en Afrique et en Amérique.

DUCAL, ALE. adj. (rad. *duc*). Qui appartient à un duc, à une duchesse. Palais ducal. Couronne ducale. Il avait son manteau ducal. Droits ducaux.

— DUCALES. s. f. pl. Lettres-patentes du sénat de Venise.

DUCANGE (Charles Dufresne). Historien et glossateur, né à Amiens en 1610, mort en 1688, fut trésorier de France dans sa ville natale, puis vint se fixer à Paris, 1668, pour se livrer tout entier à ses recherches savantes. Il a laissé des ouvrages précieux pour les études historiques. || DUCANGE (Victor). Romancier et auteur dramatique, né en 1783 à La Haye, mort en 1833, était fils d'un secrétaire de l'ambassade française en Hollande.

DUCAT. s. m. (rad. *duc*; Longinus, gouverneur d'Italie, s'étant révolté contre l'empereur Justin le Jeune, se fit *duc* de Ravennes, et frappa en son nom et à son empreinte des monnaies d'or qui furent nommées *ducats*). Petite monnaie d'or réelle et de compte, dont les diverses espèces, très-multipliées, sont depuis longtemps en circulation dans une grande partie de l'Europe. Le ducat de Prusse vaut 11 fr. 77 c.; celui de Saxe, 11 fr. 86 c.; celui de Hollande, 11 fr. 93 cent.; celui de Lubeck, 12 fr.; celui de Pologne, 11 fr. 90 c.; celui d'Autriche, 11 fr. 86 c.; celui de Hongrie, 11 fr. 90 c.; celui de Hanovre, 11 fr. 86 c.; celui de Francfort et de Hambourg, 11 fr. 86 c.; celui de Danemarck, 9 fr. 47 c.; celui de Suède, 11 fr. 70 c.; celui de Bâle, 10 fr. 72 c., etc.

— Il y a aussi des ducats d'argent. Le ducat d'argent du duché de Parme vaut 5 fr. 18 c.; celui de Naples, 4 fr. 39 c.; celui de Palerme, 3 fr. 25 c.; celui de Venise, 4 fr. 18 c.; celui de Dalmatie, 3 fr. 85 c.

— adj. *Or ducat.* Or qui est au titre des ducats.

DUCATON. s. m. (dimin. de *ducat*). Métrol. Monnaie d'argent. Le ducaton de Hollande vaut 6 fr. 85 c.; celui de Venise, 5 fr. 91 c.

> Je crois, dit-il, qu'il est bon;
> Mais le moindre *ducaton*
> Ferait bien mieux mon affaire (La Fontaine.)

— Il y a aussi des demi-ducatons et des quarts de ducaton.

DUC-COMTE. s. m. Hist. Grand d'Espagne qui possède à la fois un duché et un comté. On dit mieux comte-duc.

DUC-DUC. s. m. Hist. Titre particulier aux grands d'Espagne de la maison de Sylva, parce qu'ils réunissent plusieurs duchés en leur personne. Le duc-duc de Sylva.

DUCÉNAIRE ou **DUCENTAIRE.** adj. des 2 g. (ét. gr., *duo*, deux; *centum*, cent). Didact. De deux cents; qui compte par deux cents.

— Ant. rom. *Procurateurs ducénaires.* Officiers chargés de lever l'impôt, ainsi nommés parce qu'ils avaient un salaire de deux cent mille sesterces. Quelques auteurs pensent que ce nom leur venait de ce qu'ils levaient l'impôt des deux centièmes.

DUCÉNAIRE ou **DUCENTAIRE.** s. m. (ét. lat., *duo*, deux; *centum*, cent). Un des juges auxquels était confiée la décision des affaires peu importantes.

— Anc. art milit. Chef de deux cents soldats à pied ou d'un manipule, au temps du Bas-Empire.

DUCENTAIRE. s. m. V. DUCÉNAIRE.

DUCERCEAU (Le Père). Jésuite et poète, né à Paris en 1670; travaillait pour le théâtre; fut précepteur du prince de Conti, qui le tua involontairement en maniant un fusil, en 1730.

DUCEY. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. d'Avranches (Manche); 1,750 hab.

DUCHAT (Jacob Le). Habile philologue, né à Metz en 1658, mourut à Berlin en 1735.

DUCHÂTEL (Tanneguy). V. TANNEGUY.

DU CHATELET (Gabrielle-Émilie, Le Tonnelier de Breteuil, marquise). Née à Paris en 1706, morte en 1749; cultiva les sciences avec un grand succès; fut l'amie de Voltaire.

DUCHÉ. s. m. (rad. *duc*). État souverain ou fief de dignité, à la possession duquel est attaché le titre de *Duc*. Les anciens duchés d'Orléans et de Bretagne. Le duché de Savoie. Le duché de Milan. Il n'y a plus de duchés en France. Les républiques de Venise et de Gênes [illegible]

— *Duché femelle.* Duché que les femmes pouvaient posséder et qui se transmettait par elles.

DUCHECKIE. s. f. Bot. Genre de liliacées qui se rapproche des dianelles.

DUCHÉ-MARQUISAT. s. m. Hist. Seigneurie, principauté d'un duc-marquis. Le duché-marquisat de Spolette et de Camérino.

DUCHÈNE (Le père). V. HÉBERT.

— Hist. *Le Père Duchêne.* Nom d'un journal qui, dans l'origine, était partisan de la monarchie constitutionnelle, et paraissait à des époques indéterminées. Plus tard, entre les mains d'Hébert, il devint quotidien; on y insérait les actes des assemblées nationales, des attaques dirigées contre tous les hommes influents, et un grand nombre de pensées obscènes et cyniques. || *La Mère Duchêne.* Nom d'un journal qui parut à la même époque que *le Père Duchêne*, et avait des sentiments contre-révolutionnaires.

DUCHÉ-PAIRIE. s. m. Féod. Domaine que le roi avait érigé en duché en y ajoutant la pairie. || Justice qui appartenait au duc dans

ses terres. || *Duché* était autrefois du g. f. ainsi que *duché-pairie*. Une duché. Une duché-pairie.

DUCHESNE (André). Né en Touraine, l'an 1584, mort en 1640. Célèbre par ses travaux historiques, et surnommé *le père de l'histoire de France.*

DUCHESNOIS (Joséphine Rafin ou Rufuin). Célèbre tragédienne, née en 1777, à St-Saulve, près de Valenciennes, morte en 1835.

DUCHESSE. s. f. (rad. *duc*). Femme d'un duc. Madame la duchesse. La duchesse de Bellune. Voilà, madame la *duchesse*, ce que vous avez et ce qui me manque. (J.-J. Rouss.)

—Héritière d'un duché, ou dame revêtue de cette dignité par lettres-patentes.

— Diplom. *Lettres à la duchesse.* Écriture dans laquelle les pleins tiennent la place des déliés, et les déliés la place des pleins.

—Mod. Sorte de nœud de rubans que les femmes portaient sur le haut du front.

— Ichthyol. Nom vulgaire d'un poisson appelé aussi duc.

— Techn. Espèce de chaise longue qui a un dossier et qui peut servir de lit de repos.

DUCHON. s. m. Conchyl. Petite espèce de marginelle du Sénégal.

DUCIS (Jean-Franç.) Poète tragique, né à Versailles en 1733, mort à Paris en 1816, remplaça Voltaire à l'Académie française, 1778, vécut pauvre et indépendant, et refusa de brillants avantages que lui offrait Bonaparte.

DUCLAIR. Géogr. Ch.-l. de cant., arrond. de Rouen (Seine-Inférieure); 1.850 hab.

DUCLOS (Charles-Pineau). Fils d'un chapelier, naquit en Bretagne, en 1704; devint historiographe de France et membre de l'Académie française; composa des Mémoires secrets sur les règnes de Louis XIV et de Louis XV; mourut à Paris en 1772.

DUC-MARQUIS. s. m. Hist. Titre de celui qui réunit la qualité de duc à celle de marquis.

DUCOS (Le comte Roger). Né en 1747 à Dax (Landes), fut député à la Convention nationale, membre du conseil des Anciens et du Directoire. A l'époque du 18 brumaire, il se réunit à Bonaparte et à Sieyès, contribua à renverser ses collègues, et fut proclamé troisième consul provisoire; devint sénateur et comte sous l'Empire. Mourut en 1816, en s'élançant hors de sa voiture.

DUQUET. s. m. Ornith. Un des noms vulgaires du hibou.

DUCRAY-DUMINIL (Franç.-Guill.). Romancier, né à Paris en 1761, mort en 1819, auteur d'un grand nombre de romans qui eurent pendant longtemps un succès populaire.

DUCROIRE. s. m. (de l'ital. *del credere*). Comm. Prime accordée au commissionnaire qui répond des débiteurs auxquels il vend la marchandise qui lui est confiée en commission. Le *ducroire* ne modifie les obligations du commissionnaire que sous le rapport du placement garanti des marchandises. (Dict. du comm.)

— Il se dit aussi du commissionnaire et du commettant lui-même. On est ducroire, quand on confie une marchandise, ou quand on se charge de la vendre, moyennant garantie. Ce mot a été produit par une altération de la locution *avoir du croire*, avoir confiance.

DUCTILE. adj. des 2 g. (du lat. *ductilis*, même signif.; dérivé de *ducere*, conduire). Didact. Qui peut être battu, tiré, allongé sans se rompre. Le plomb est ductile. L'or est le plus ductile de tous les métaux. Les corps les plus durs, et surtout les cristaux, ne sont point ductiles.

— Fig. L'homme est trop flexible, trop *ductile* pour n'avoir qu'une seule loi, à la manière des brutes. (Virey.)

DUCTILIMÈTRE. s. m. Didact. Marteau pour évaluer la ductilité des métaux.

DUCTILITÉ. s. f. (ét., V. DUCTILE). Didact. Qualité dont jouissent certains corps, et notamment les métaux, de s'étendre et de s'allonger sous le marteau, au laminoir et à la filière, et qui ne reprennent ni instantanément, ni à la longue, la forme qu'ils avaient auparavant, ce en quoi ils se distinguent des corps élastiques. La ductilité de l'or. On sait avec quel succès l'art du verrier et celui de l'émailleur ont tiré parti de la ductilité du

pera aussi sa *ductilité* par la percussion. (Buff.) La *ductilité* du fer que l'art lui a donné. (Id.) L'étain diminue la *ductilité* du cuivre. (Id.)

DUCTIROSTRE. adj. des 2 g. Ornith. Qui a le bec allongé. || Syn. de Phymatide.

DUCTO-CONCHIEN. adj. m. (pr. *duk-to-kon-kien*). Anat. Il se dit d'un des muscles de l'oreille externe.

— subst. Le ducto-conchien.

DUCULE. s. m. Ornith. Nom d'une variété du genre pigeon.

DUDAÏM. s. m. Bot. Plante du genre concombre, de la famille des cucurbitacées, qu'on a cru être la truffe ou le salep.

DU DEFFANT (Marie de Vichy-Chamrond, marquise). Célèbre par sa beauté et son esprit, née en 1697 d'une famille de Bourgogne. Sa maison était le rendez-vous de tout ce que la cour, la robe, et surtout la littérature, renfermaient d'hommes marquants. Elle mourut en 1780.

DUDLEY. Une des plus anciennes familles de la noblesse anglaise. || ROBERT DUDLEY, favori d'Elisabeth. V. LEICESTER. || DUDLEY (John-William-Ward, comte de). Homme politique d'une haute capacité, et littérateur plein de mérite, fit partie du ministère *Canning*; né en 1781; mort en 1833, dans un triste état de folie.

DUÈGNE. s. f. (de l'esp. *dueña*, matrone). Gouvernante, matrone à qui est confiée la surveillance des femmes d'un logis. Dans les grandes maisons, placée près d'une jeune épouse ou d'une jeune femme, la *duègne* exerce sur elles l'autorité d'une mère, réglant leurs devoirs, dirigeant leurs actions, et les mesurant aux règles de la bienséance et de l'honnêteté. (St-Prosp.)

— En Espagne, il y a des *duègnes d'honneur* ou dames du palais chargées d'accompagner la reine, et formant sa société obligée. En France, le mot *duègne* se prend toujours en mauvaise part; il signifie une entremetteuse dont l'office consiste à conduire une jeune fille dans les lieux publics, afin de la produire aux regards des hommes. Il existe cependant encore dans quelques riches familles des espèces de duègnes: ce sont des dames ou demoiselles de compagnie, personnages équivoques, un peu plus que des domestiques, un peu moins que de simples connaissances, qui suivent la maîtresse du logis à la ville et à la campagne, mangent à sa table, prennent part à ses amusements, et subissent tous ses caprices.

— Espèce de femme de charge ordonnant la dépense et le gouvernement intérieur du ménage.

— Art dram. Actrice qui joue les duègnes. Cette actrice est une excellente duègne.

— Par plaisanterie ou par dénigrement. Vieille duègne. Taisez-vous donc, maudite duègne!

DUÉÏTAM. s. m. Philos. Se dit pour Dualisme, dans la philosophie hindoustanique.

DUEL. s. m. (du lat. *duellum*, même signif.; composé de *duo*, deux; *bellum*, guerre. combat: combat entre deux). Combat singulier, combat d'homme à homme à l'épée, au pistolet, etc. Se battre en duel. Offrir, recevoir, accepter le duel, un duel. Appeler quelqu'un en duel. Il a tué son ami en duel. Ils ont été témoins dans ce duel. Les duels sont défendus par les lois divines et humaines. On a porté une loi sur le duel, contre le duel. Ce ne fut pas un duel, mais une rencontre. La valeur aux *duels* fait moins que la fortune. (Corn.) Sa fermeté, à laquelle nous voyons céder jusqu'à la fureur des *duels*. (Boss.) Le *duel* est le triomphe de la mode. (La Bruy.)

Jamais l'affreux *duel*, monstre impie et farouche,
N'arma tes mains d'un glaive aux meurtres préparé.
(LE BRUN.)

— Anc. législ. Combat singulier admis autrefois comme preuve juridique dans les questions douteuses.

— Philol. Nombre qui, dans les déclinaisons et les conjugaisons des langues grecque, sanscrite, hébraïque, laponaise, polonaise, etc., sert à désigner deux personnes, deux choses. En hébreu, le duel n'existe que dans les noms substantifs, et s'emploie presque toujours pour les choses qui sont naturellement doubles, comme les pieds, les mains, les oreilles, etc.

DUELLE. s. f. Archéol. fr. Ancien poids qui valait le tiers d'une once (10 grammes).

DUELLISTE. s. des 2 g. (rad. *duel*). Qui se bat en duel. Il fut condamné comme duelliste. On ne peut nier que Louis XIV n'ait commis une étrange inconséquence quand, dans la même année, il signa une loi de mort contre les *duellistes*, et accorda des lettres-patentes en faveur des maîtres d'armes. (Sallent.)

— Il se dit en particulier de celui qui se plaît à se battre en duel et qui en cherche les occasions. Un duelliste. Un grand duelliste. Un duelliste de profession.

— adject. Un soldat *duelliste*, à qui Pharamond reprochait d'avoir contrevenu à ses ordres, lui dit: « Comment m'y serais-je soumis? tu ne punis que de mort ceux qui les violent, et tu punis d'infamie ceux qui y obéissent: apprends que je crains moins la mort que le mépris. » (Helvétius.)

DUENECH. s. m. Phil. hermét. Nom sous lequel les alchimistes désignaient la matière prétendue de la pierre philosophale, quand

DUERO ou **DOURO** (*Durius*). Géogr. Rivière d'Espagne et de Portugal, naît en Espagne, dans la province de Soria, et se jette dans l'Océan un peu au-dessous d'Oporto, après un cours de 710 kilom.

DUFOURÉE. s. f. (de *Dufour*, naturaliste). Bot. Genre de lichens exotiques caractérisés par un thalle fruticuleux, à couche médullaire.

DUFOURIDE. adj. des 2 g. (nom propre). Entom. Qui ressemble à une dufourie. || DUFOURIDES. s. m. pl. Section de diptères, qui a pour type le genre dufourie.

DUFOURIE. s. f. Entom. Genre de diptères, qui a pour type la dufourie ouverte, insecte d'un beau noir-jais, brillant et velu.

DUFRE. s. m. Conchyl. Coquillage indéterminé de la mer Rouge.

DUFRESNIE. s. f. Bot. Genre de valérianées, établi pour une petite plante herbacée originaire de Perse, à fleurs très-petites, rougeâtres.

DUFRESNOY (Mme), née Billet. Femme poète, née à Nantes en 1765, morte à Paris en 1825, a publié des romans et des livres pour l'éducation des filles. Elle doit surtout sa réputation à ses élégies, qui lui ont mérité le nom de Sapho française.

DUGAS-MONTBEL (J.-B.). Né à St-Chamond (Forez) en 1776, et mort en 1834; quitta le commerce pour se livrer tout entier aux lettres et à l'étude de l'antiquité. On lui doit une excellente traduction d'Homère en prose.

DUGAZON (H.-Gourgault, dit). Comédien, né vers 1741, mort en 1809; était remarquable par le jeu de sa physionomie. Il succéda à Préville, dont il devint presque l'égal. || DUGAZON (Louise-Rosalie Lefèvre). Sa femme, célèbre actrice de l'Opéra-Comique, née à Berlin en 1755, morte à Paris en 1821; jouait les amoureuses avec tant de perfection, qu'elle a donné son nom à plusieurs rôles de cet emploi.

DUGHET (Gaspard). Excellent peintre français, né à Rome en 1631; se forma à l'école du Poussin, son beau-frère; mourut en 1693.

DUGOL. s. m. (littér. *pasteur*). Nom que les habitants de l'Araucana donnent à leurs sorciers.

DUGOMMIER (Jean-François-Coquille). Né en 1736 à la Basse-Terre, dans la Guadeloupe; fut député à la Convention; commanda le siége de Toulon; dirigea avec succès en 1794 les opérations de l'armée des Pyrénées-Orientales, ouvrit le chemin de la fortune à Napoléon; fut tué d'un boulet sur le champ de bataille entre ses deux fils, à l'âge de 58 ans.

DUGONG. s. m. Mamm. Genre de mammifères de l'ordre des cétacés, type de la deuxième famille des siréniens, dans la série des bipèdes. Il a quelque analogie avec les lamantins, et paraît faire le passage naturel des cétacés herbivores aux cétacés piscivores. On le trouve dans les mers de la Malaisie, du nord de l'Australie et dans la mer Rouge. Les Malais regardent la chair de cet animal comme délicieuse, et la réservent pour la table des princes.

DU GUAY-TROUIN (René). Illustre marin français, né à Saint-Malo en 1673. A l'âge de 23 ans, il fut présenté à Louis XIV comme un homme destiné à être la gloire de la nation. Non-seulement il réalisa, mais il dépassa même les brillantes espérances qu'on avait conçues de sa valeur et de son courage. Il mourut à Paris en 1736.

DU GUESCLIN (Bertrand). Connétable de France, né vers 1314 près de Rennes; se fit remarquer dès son enfance par sa force et son habileté dans les exercices du corps. Il chassa entièrement les Anglais de la Normandie, de la Guienne et du Poitou, et mourut en 1380.

DUGUÉTIE. s. f. Bot. Genre d'anonacées, établi pour un arbre du Brésil, à feuilles alternes et lancéolées.

DUHALDÉE. s. f. Bot. Genre de composées établi pour un sous-arbrisseau rameux, de la Chine.

DUIRE. v. n. 4e conj. (du lat. *decere*, convenir.) Convenir, plaire, être à la convenance de quelqu'un. Il est fam., vieux, et ne s'emploie guère qu'à la 3e personne du prés. de l'indic. Cela vous duit-il? Cela ne me duit pas. Tout *duit* aux gens heureux. (La Font.) Tout me convient, tout me plaît, tout me *duit*. (Volt.)

— DUIRE. v. a. Signifiait Dresser, accoutumer, instruire.

— Fauconn. Affaiter un oiseau.

DUIS ou **DUS.** Myth. celt. Dieu qui était adoré dans la Grande-Bretagne.

DUISANT, ANTE. adj. Se disait de ce qui duit, de ce qui plaît.

DUIT. s. m. Pêch. Chaussée formée de pieux et de cailloux en travers d'une rivière. Pêcher sur un duit.

DUIT, ITE. part. pass. du v. Duire. S'empl. adjectiv. Un faucon duit.

DUITE. s. f. Techn. Fil que la navette conduit depuis une lisière jusqu'à l'autre, dans le tissage d'une étoffe.

— Les rubaniers appellent *duite*, la portion de la chaîne qui lève ou baisse à chaque mouvement de marche.

DUJARDIN (Carle). Peintre célèbre né à

58 ans.

DUKIJI-BACHI. s. m. Relat. Second officier d'artillerie chez les Turcs.

DULAURE (Jacq.-Ant.) Né à Clermont-Ferrand en 1755, mort en 1835, fut membre de la Convention, du conseil des Cinq-Cents et du Corps législatif. Après le 18 brumaire, il rentra dans la vie privée pour ne s'occuper que d'études littéraires et historiques, et publia un grand nombre d'écrits curieux et savants.

DULBEND. s. m. Comm. Mousseline qui se fabrique à Constantinople.

DULCAMARINE. s. f. Chim. Substance particulière qu'on dit se trouver dans la douce-amère.

DULCIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *dulcis*, doux; *fero*, je porte). Néol. Qui porte la douceur avec soi, qui la produit.

DULCIFICATION. s. f. (pr. *dul-ci-fi-ka-ci-on*; ét., V. DULCIFIER). Chim. Action de dulcifier, de rendre doux des corps naturellement âcres, amers, fades, etc. On dulcifie un certain nombre de liquides âcres, en les mêlant avec d'autres moins caustiques. C'est ainsi que l'on opère la dulcification des acides minéraux, au moyen de l'alcool.

— Résultat de cette action.

DULCIFIÉ, ÉE. part. pass. du v. Dulcifier. S'empl. adj. Rendre doux. Acides dulcifiés.

— Fig.

La peste soit, tu ris! voilà tout mon courroux
Déjà *dulcifié*. . . (MOLIÈRE.)

Dulcifié, c'est-à-dire, Adouci. Ce mot, emprunté au Dictionnaire de la chimie, appartient à cette bouffonnerie pédantesque qui tenait lieu de gaîté aux Jodelets de Scarron et à tous les autres valets formés sur ce modèle.

DULCIFIER. v. a. 2e conj. (ét. lat., *dulcis*, doux; *facere*, faire, rendre). Il prend deux *i* aux 1res et 2es pers. pl. de l'imparfait de l'ind. et du prés. du subj. *Nous dulcifiions, vous dulcifiiez; que nous dulcifiions, que vous dulcifiiez.* Chim. Tempérer la violence des acides par quelque mélange. On dulcifie les acides minéraux au moyen de l'alcool.

— SE DULCIFIER. v. pron. Devenir doux.

DULCINÉE. s. f. Dame des pensées de don Quichotte.

— Fam., iron. et par allusion. Bonne amie, maîtresse. Il est allé voir sa dulcinée. Je l'ai trouvé chez sa dulcinée. Il s'est jeté aux pieds de sa dulcinée.

DULCINISTE. s. m. Hist. relig. Membre d'une secte chrétienne fondée par *Dulcin*, qui annonçait que la loi du Saint-Esprit commençait avec lui, 1307, que cette loi toute d'amour et de charité, ordonnait aux fidèles de mettre tout en commun, même les femmes, et que la secte des dulcinistes héritait du pouvoir de l'Eglise romaine.

DULE. s. m. (du gr. δοῦλος, esclave). Ornith. Genre d'oiseaux, qui a pour type le tangara des palmiers.

DULECH. s. m. (pr. *du-lèche*). Médec. Sorte de concrétion calculeuse.

DULICHION. s. m. (pr. *du-li-chi-on*; du gr. δολιχός, long). Bot. Genre de cypéracées établi pour une plante herbacée originaire de l'Amérique boréale.

DULIE. s. f. (du gr. δουλεία, servitude, dérivé de δοῦλος, serviteur). Hist. relig. Il n'est usité que dans cette locution: *Le culte de dulie*, le culte que l'on rend aux anges et aux saints, que l'Église regarde comme les serviteurs de Dieu.

DULIEN. s. m. Hist. relig. Membre d'une secte d'ariens, fondée au IVe siècle par Dulius d'Alexandrie. || On a souvent donné ce nom à tous les ariens.

DULONG (Pierre-Louis). Savant français, né à Rouen en 1785, mort à Paris en 1838. Il a fait en chimie et en physique de savantes recherches qui ont utilement servi aux progrès de ces deux sciences.

DULONGIE. s. f. Bot. Genre de célastrinées, établi pour un arbuste de la Colombie, la dulongie acuminée.

DUMARSAIS (César Chesneau ou Chesnaux). Grammairien philosophe, né à Marseille en 1676, mort en 1756, a laissé sur la grammaire des ouvrages justement estimés.

DUMAS (Le comte Matthieu). Lieutenant-général, conseiller d'Etat, pair de France et grand-cordon de la Légion-d'honneur: né à Montpellier en 1753, mort en 1835.

DUMASIE. s. f. Bot. Genre de papilionacées, établi pour des plantes herbacées et grimpantes, du Népaul.

DUMBARTON. Géogr. Comté de l'Écosse; 242,000 âmes; ch.-l. Dumbarton; 3,500 hab.

DÛMENT. adv. D'une manière convenable.

— Prat. Selon les formes. Il a été dûment averti. Serez-vous dûment autorisé? Ce fripon a été dûment atteint et convaincu. Vous vous trompez, car la chose a été bien et dûment constatée.

DUMÉRILIE. s. f. Entom. Genre de coléoptères pentamères, qui a pour type la belle dumérilie originaire de l'Afrique centrale.

— Bot. Genre de composées établi pour un arbrisseau du Mexique.

Paris en 1713, morte en 1803; remplit dans la tragédie, avec un succès toujours marqué, les rôles de reines et de princesses.

DUMÉTEUX, EUSE. adj. (du lat. *dumetum*, buisson). Vieux mot qui signifie Couvert de buissons.

DUMFRIES. Géogr. Comté du sud de l'Écosse; 64,000 hab. Ch.-l. Dumfries, 11,500 h.

DUMICOLE. adj. des 2 g. (ét. lat., *dumus*, buisson; *colo*, j'habite). Entom. Qui vit dans les buissons, dans les taillis. || DUMICOLES. s. m. pl. Groupe du genre satyre, dont toutes les espèces se reposent de préférence sur les buissons.

DUMNONIEN, IENNE. s. Géogr. anc. Ancien peuple de la Bretagne, au sud.

— adj. Qui appartient à ce peuple.

DUMNORIX. Chef éduen de haute naissance, frère de Divitiac, avait un commandement dans l'armée de César. Il suivait à regret le général romain, et ayant cherché à soulever

ses soldats, il fut mis à mort par César, l'an 59 av. J.-C.

DUMONT-D'URVILLE (Jules-Sébastien-César). Célèbre navigateur français, et contre-amiral; fit deux fois le tour du monde; se distingua par ses connaissances en hydrographie et en histoire naturelle, et périt malheureusement avec sa femme et son fils, le 8 mai 1844, dans la catastrophe arrivée sur le chemin de fer de Paris à Versailles (rive gauche).

DUMONTIE. s. f. (pr. *du-mon-ci*). Bot. Genre de floridées qui a pour type la dumontie filiforme qui croît sous presque toutes les latitudes, mais plus fréquemment sous les zones tempérées.

DUMORTIÈRE. s. f. Bot. Genre de marchantiées qui a pour type la dumortière poilue, plante qui croît sur la terre, dans des lieux humides et arrosés, à Bourbon, au Brésil, aux Antilles, etc.

DUMOULIN (Charles). Célèbre jurisconsulte français, né à Paris l'an 1500, mort l'an 1566.

DUMOURIEZ (Claude-François). Né à Cambrai en 1739, fut ministre de la guerre en 1792. Chargé après le 10 août du commandement de l'armée du Nord, il fit la belle campagne de l'Argonne, remporta les victoires de Valmy, 20 septembre 1792; de Jemmapes, 6 novembre, et conquit toute la Belgique. Ayant irrité par sa hauteur la Convention, et se voyant menacé d'être traduit à sa barre, il prit la fuite, séjourna successivement dans plusieurs parties de l'Europe, et mourut en Angleterre en 1823.

DUMPLER. s. m. Hist. relig. Membre d'une secte chrétienne qui ne croyait ni au péché originel ni aux peines éternelles. Les dumplers sont encore appelés Dunkers ou duncers.

DUN. (pr. *don;* du lat. *Dunum*). Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Montmédy (Meuse); 1,350 h.

DUNA. Géogr. Fleuve de la Russie d'Europe, qui prend sa source dans le gouvernement de Tver, et se jette dans le golfe de Riga, après un cours de 680 kilomètres.

DUNALIE. s. m. (de *Dunal*, nom propre). Bot. Genre de solanées, établi pour un arbuste de la Nouvelle-Grenade, le dunalie solanacé.

DUNALME. s. m. Hist. ott. Nom que les Turcs donnent aux réjouissances célébrées chez eux soit à l'occasion d'une victoire, soit a la première entrée du Grand-Seigneur dans une ville. Ces réjouissances durent ordinairement sept jours et sept nuits.

DUNANTIE. s. m. Bot. Genre de composées établi pour des plantes herbacées du Mexique, à tige droite, cylindrique, pubescente.

DUNAR. s. m. Conchyl. Nom donné à une espèce de nérite, la nérite du Sénégal.

DUNBAR. Géogr. Ville maritime d'Écosse, sur le golfe de Forth; 5,500 hab.

DUNBAR (William). Célèbre poète écossais du XVe siècle.

DUNBARIE. s. f. Bot. Genre de papilionacées établi pour des plantes herbacées originaires des Indes.

DUNCAN. Nom de deux rois d'Écosse, l'un assassiné en 1040, l'autre pareillement en 1095. || Nom d'un célèbre marin écossais qui prit la flotte hollandaise au Texel, en 1797.

DUNDALK. Géogr. Ville maritime d'Irlande, à l'embouchure du Creaghan; 15,000 hab.

DUNDÉE. Géogr. Ville maritime d'Écosse, à l'embouchure du Tay; 32,000 hab.

DUNDUBIE. s. m. (mot sanscrit qui signifie *tambour*). Entom. Petit genre formé aux dépens de celui de cigale, et qui a pour type la cigale vaginée de l'île de Java.

DUNE. s. f. (du celt. *dun, turn*, élévation, hauteur). Amas, monticule de sable mobile, de coquilles brisées qui s'élève le long de l'Océan, principalement sur les côtes de France, d'Écosse et de Hollande, et dans la Méditerranée sur les côtes d'Égypte. Les dunes sont formées de sédiments ou débris de roches granitiques que la mer charrie, abandonne sur le rivage, et qui, à la longue, parvenues à une certaine hauteur, s'avancent dans les terres en une progression presque régulière. Les dunes marchent lentement, il est vrai, mais invariablement, et couvrent les champs et les habitations, parce que le même vent qui élève le sable du rivage ... vers opposé; on estime à plus de 24 mètres par an le terrain qu'elles gagnent. A partir de Boulogne, tout le long des côtes jusqu'au Texel, il y a des dunes considérables qui font aussi de grands progrès; sur les côtes de Bretagne, du côté de Nantes et des sables d'Olonne, elles ont fini par couvrir le village d'Escoublac, proche Saint-Nazaire, et s'avançant sur la droite, elles menacent de plus en plus Savenay. Près de La Haye, en Hollande, elles ont fait de tels progrès depuis trois cents ans, que la moitié du joli village de Schevenningue est enterrée. Les dunes d'Égypte ont envahi un grand nombre de villes et de villages, même depuis la conquête des musulmans. Suivant Cuvier, cette marche des dunes est une preuve irrécusable du peu d'antiquité de notre globe, et du peu de temps qui s'est écoulé depuis la dernière catastrophe à laquelle il doit sa forme actuelle.

— Hist. On appelle spécialement *dunes* les eaux de la côte anglaise du comté de Kent, jusque vers l'embouchure de la Tamise. En 1639, la flotte espagnole y fut défaite par l'amiral hollandais Tromp. || On donne aussi le nom spécial de *dunes* à la côte française près de Dunkerque.

— Hist. *Bataille des Dunes*. Bataille gagnée par les Français, sous les ordres de Turenne, sur l'armée espagnole commandée par le prince de Condé, juin 1658. La bataille des Dunes fut suivie de la prise de Dunkerque.

DUNETTE. s. f. Mar. Pont léger, élevé au-dessus du pont supérieur, mais seulement à l'arrière, et comprenant environ le quart de la longueur du bâtiment. Il domine le gaillard d'arrière, à peu près comme un balcon d'entresol domine une place. Sous la dunette sont distribués les logements les plus commodes, les plus aérés et les plus susceptibles d'embellissements. L'officier de quart s'y tient: son regard embrasse mieux l'horizon, le temps et la voilure qu'il surveille. Sur la *dunette*, le soir, dans les beaux temps, les passagers et les officiers trouvent ce complément d'un bon dîner de bord, le café et la liqueur qui leur ont été préparés. (J. Leconte.)

DUNKERQUE. (du flam. *Duinkerken*, église des dunes, parce qu'elle fut fondée, 960, autour d'une chapelle élevée par saint Eloi au milieu des dunes). Géogr. Ville et port de France; ch.-l. d'arrond. (Nord); 24,000 hab. Fonderie de fer, de cuivre; savon, huiles, ferblanterie.

DUNKERQUOIS, OISE. adj. et s. Habitant de Dunkerque. || adj. Qui appartient à Dunkerque ou à ses habitants. Navire dunkerquois.

DUN-LE-PALLETEAU. Géogr. Ch.-l. de cant., arrond. Guéret (Creuse); 1,150 hab.

DUN-LE-ROI. Géogr. Ch.-l. de cant., arrond. de Saint-Amand (Cher); 4,050 hab.

DUNOIS. Géogr. Petit pays de France compris, avant 1789, dans le grand gouvernement de l'Orléanais; ch.-l. Châteaudun. Il fait aujourd'hui partie des arrond. de Vendôme (Loir-et-Cher) et de Châteaudun (Eure-et-Loir).

DUNOIS (Jean, comte de Longueville et de). Dit le *Bâtard d'Orléans*, grand chambellan de France, fils naturel de Louis de France, duc d'Orléans, né à Paris en 1402; mort en 1468. A l'âge de 25 ans, il battit, avec 1,600 hommes, 3,000 Anglais. Il partagea, sous les murs d'Orléans, les lauriers cueillis par Jeanne d'Arc, et reprit Paris occupé par les Anglais, qu'il chassa aussi de la Normandie et de la Guienne.

DUNS SCOT. V. SCOT.

DUNSTABLE. Géogr. Ville d'Angleterre, comté de Bedford, où eurent lieu les premières représentations théâtrales en Angleterre.

DUNSTAN (Saint). Fameux archevêque de Cantorbéry, né à Glastenbury (Somerset), vers 924, d'une famille illustre. Se voyant en butte à l'envie, il s'éloigna de la cour, embrassa l'état ecclésiastique, et alla desservir l'église de Glastenbury; il mourut le 19 mai 988, jour auquel l'Église célèbre sa fête.

DUO. s. m. (du lat. *duo*, deux). Mus. Morceau de musique fait pour être chanté par deux voix, ou exécuté par deux instruments. Un beau duo. Duo de flûte, de violon. Chanter, jouer, exécuter un duo. Cette partition contient de beaux duos.

— Fig. et fam. *Duo d'injures, de compliments*, etc. Se dit quand deux personnes se disent des injures, s'adressent des compliments, etc.

DUOBOLE. s. f. (ét. lat., *duo*, deux; *obolum*, obole). Métal. Monnaie d'Égypte qui vaut environ 8 cent. de France.

DUODÉCIMAL, ALE. adj. (ét. lat. *duo*, deux; *decem*, dix). Arith. Qui se compte, se divise par douze. Calcul duodécimal. Les calculs duodécimaux ne sont plus en usage.

— *Système duodécimal*. Système de numération dont la base serait le nombre 12, ou qui emploierait par conséquent douze caractères différents.

DUODÉCIMFIDE. adj. des 2 g. (ét. lat., *duodecim*, douze; *findo*, je fends). Bot. Qui est fendu en douze parties.

DUODÉCIMLOBÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *duodecim*, douze; *lobus*, lobe). Bot. Qui est divisé en douze lobes.

DUODÉCIMO. adv. Douzièmement. C'est un mot latin qui est ordinairement marqué par 12°; on l'emploie quand on énumère une série d'objets ou d'articles rangés par *primo, secundo, tertio*, etc.

DUODÉCIMPONCTUÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *duodecim*, douze; *punctum*, point). Entom. Qui est marqué de douze points colorés.

DUODÉCITERNAL, ALE. adj. Minér. Qui a douze pans terminés par trois faces, en parlant des cristaux en prismes.

DUODÉNAL, ALE. adj. Anat. Qui a rapport au duodénum.

DUODÉNITE. s. f. Médec. Inflammation du duodénum, caractérisée par une douleur sourde et profonde dans l'épigastre.

DUODÉNUM. s. m. (pr. *du-o-dé-nomm;* ét. lat., *duo*, deux; *deni*, dix). Anat. Le premier des intestins grêles, dont la longueur est d'environ douze travers de doigt. Il occupe la partie profonde de l'abdomen; reçoit de l'estomac les substances alimentaires, élaborées par cet organe; leur fait subir une nouvelle élaboration qui consiste dans la pénétration des fluides muqueux, des sucs biliaires, pancréatiques, et dans la séparation de la pâte chymeuse en deux parties, l'une nutritive, destinée à être absorbée, l'autre excrémentitielle, devant être rejetée au dehors. L'intestin qui reçoit les aliments au sortir du pylore est le *duodénum;* il a été ainsi nommé parce qu'il est long de douze doigts. (Brill. Sav.) Le chyle arrivé dans le *duodénum*, y reçoit une élaboration nouvelle, par le mélange de la bile et du suc pancréatique. (Id.)

DUODI. s. m. (ét. lat., *duo*, deux; *dies*, jour). Hist. Le deuxième jour de la décade, dans le calendrier républicain français.

DUODRAME. s. m. (ét. gr., δύο, deux; δρᾶμα, action). Littér. Pièce dramatique où il ne paraît que deux interlocuteurs.

DUO-STERNAL. adj. et s. m. Anat. Seconde pièce du sternum.

DUOTRIGÉSIMAL, ALE. adj. Minér. Qui offre trente-deux facettes, en parlant de certains cristaux.

DUPATY (J.-B. Mercier). Né à la Rochelle en 1744, mort en 1788, président à mortier au parlement de Bordeaux. Il ne se distingua pas moins par ses talents comme homme de lettres, que par son intégrité comme avocat. || DUPATY (Charles), son fils, sculpteur distingué, né à Bordeaux en 1771, mort en 1825. Il a laissé plusieurs compositions remarquables.

DUPE. s. f. Personne qui a été trompée, jouée, ou qui est facile à tromper. Une dupe, une vraie, une franche dupe. O la bonne dupe que vous êtes! Prendre quelqu'un pour sa dupe. Etre la dupe de quelqu'un. Passer pour une dupe. Trouver sa dupe. Faire bien des dupes. Etre la dupe de sa bonne foi. Pour n'être pas la *dupe* des hommes, ne vous en rapportez ni au nom ni à l'habit; pour n'être pas la *dupe* des livres, ne vous en rapportez ni au titre ni à la couverture. (Merc. de Fr.) Il est toujours humiliant d'être la *dupe* d'un flatteur, d'une courtisane et d'un moine. (Petit dict.) Les hommes sont les *dupes* de l'action et de la parole. (La Bruy.) Mais personne ici n'en est la *dupe*, et il faut que vous veniez de bien loin pour l'avoir été. (J.-J. Rouss.) Le temps des prophètes est passé; celui des *dupes* ne passera point. (Grimm.)

— *Dupe* se met au singulier quoiqu'il se rapporte à un nom ou pronom au pluriel qui désigne plusieurs personnes trompées en même temps par le même moyen. Nous fûmes la dupe de son hypocrisie. Les honnêtes gens sont souvent la dupe des fripons. C'était là un des artifices de la gloire véritable, les médiocres seuls en sont la *dupe*. (E. Quinet.)

— On le met au pluriel quand il s'agit de plusieurs personnes qui ont été trompées successivement. Nous fûmes les dupes de cet usurier. Si nous savions ignorer la vérité, nous ne serions jamais les *dupes* du mensonge. (J.-J. Rouss.)

— Par extension. *Être la dupe d'un marché, d'une affaire*. N'y pas trouver son compte. J'ai voulu conclure cette affaire, et j'en ai été la dupe.

— *Être sa dupe, sa propre dupe*. Se tromper soi-même, se faire illusion.

— Jeu. Sorte de lansquenet, où celui qui tient la main se donne la première carte, et celui qui a coupé est obligé de prendre la seconde. On appelle *dupe*, celui qui a la main. Jouer à la dupe. Tenir la dupe. || On appelle aussi ce jeu *Jeu de Florentini*.

— Hist. *Journée des dupes*. Le 11 novembre 1630, Marie de Médicis et Gaston de Foix avaient arraché à Louis XIII malade la promesse de destituer son ministre, le cardinal de Richelieu. Celui-ci vole à Versailles, voit le roi, regagne sa confiance, et, non content d'avoir dupé ses adversaires, se venge bientôt d'eux avec une excessive rigueur.

— *Dupe* s'emploie aussi adjectiv. Il faut choisir d'être *dupe* ou fripon. (Volt.) Vous le croyez votre dupe? S'il feint de l'être, qui est plus *dupe* que vous? (La Bruy.) Je suis navré que vous soyez *dupe* à ce point. (D'Alemb.) Ciel, rends-moi *dupe*, et rends-moi juste et sage. (Volt.)

DUPÉ, ÉE. part. pass. du v. Duper. S'emploie adject. Etre trompé. Un homme dupé. Une femme dupée. Etre dupé comme un sot. Avare dans son département, le provincial est ... l'or; sa seule crainte est d'être *dupé*. (Verm.)

En vain les hommes sont *dupés*
Par ces mécomptes de la gloire,
Ils y sont toujours attrapés. (F. de Neufch.)

DUPER. v. a. 1re conj. En faire accroire, tromper par ruse. Duper quelqu'un. On vous dupera. Il s'est laissé duper comme un niais. La nouveauté, fille de l'inconstance et sœur de la curiosité, *dupe* chaque jour ses amants et n'est abandonnée par aucun. (S. Dub.)

— SE DUPER. v. pron. Se tromper soi-même.

DUPERIE. s. f. (rad. *dupe*). Tromperie, fourberie, filouterie. C'est une duperie, une franche duperie. Il semble qu'on regarde la sincérité comme une cause prochaine de *duperie*. (S. Dub.)

DUPÉRIER (Charles). Né à Aix vers 1620, s'appliqua aux vers latins, et réussit surtout dans l'ode. Ménage le nomme le *prince des poètes lyriques* de son temps; il était au nombre des auteurs qui formaient la réunion appelée la *Pléiade française*.

DUPERREYE. s. m. Bot. Genre de convolvulacées, établi pour un arbrisseau de la Nouvelle-Hollande, le duperreye soyeux.

DUPERRON (Jacques Davy). Cardinal né dans le canton de Berne en 1556, mort à Paris, en 1618. Il contribua à rétablir la paix entre le saint-siège et les Vénitiens; éloquent et spirituel, il jouissait d'une grande autorité en littérature.

DUPETIT-THOUARS (Aristide). Capitaine de vaisseau, né en 1760 près de Saumur, fit partie de l'expédition d'Egypte, eut le commandement du *Tonnant*, et périt glorieusement à Aboukir, 1798.

DUPEUR, EUSE. s. (rad. *dupe*). Celui, celle qui dupe, qui trompe. Peu usité. Le monde avec plaisir voit les *dupeurs* dupés. (Volt.) Les *dupeurs*, dame, ont beau jeu avec elles. (Gonzalès.)

— Fam. *Dupeur d'oreilles*. Ecrivain, poète, orateur dont le langage ou le style flatte l'oreille de manière à empêcher de voir, de juger ce qui manque à ses pensées.

DUPHOT (Léonard). Général français, né à Lyon vers 1770, fut assassiné à Rome en 1797, dans le palais de l'ambassadeur, par des gens du peuple, dans les premiers moments d'une émeute.

DUPIN (Louis Ellies). Savant docteur de Sorbonne, professeur de philosophie au collège de France, né en 1657, mort en 1719, consacra la plus grande partie de sa vie à rédiger la *Bibliothèque universelle des auteurs ecclésiastiques*.

DUPLAIRE ou **DUPLICAIRE.** s. m. Hist. rom. Soldat romain qui recevait une double paie.

DUPLICATA. s. m. (du lat. *duplicare*, doubler). Double d'une dépêche, d'un brevet, d'un acte, d'un écrit quelconque. Le duplicata de cette dépêche lui a été envoyé par la poste. Le notaire m'a donné le duplicata de votre contrat de mariage. On délivre un duplicata d'un acte, soit pour assurer d'autant plus la preuve de certains faits, soit pour suppléer à l'original, lorsqu'il se trouve égaré ou détruit. L'usage des duplicatas est très-fréquent dans les rapports d'un gouvernement avec les colonies lointaines et avec ses agents diplomatiques.

— Chancell. Repli du parchemin redoublé de certaines lettres de chancellerie, sur lequel on écrit les arrêts d'enregistrement, de vérification, de serment.

— Loc. adv. *Par duplicata* ou *pour duplicata*. Faire un reçu, une quittance par duplicata, ou pour duplicata.

— Fig. et fam. *Se marier par duplicata*. Contracter un second mariage du vivant du premier mari, ou de la première femme.

DUPLICATEUR. s. m. (du lat. *duplicare*, doubler). Phys. Instrument propre à réunir les quantités très-faibles d'électricité.

DUPLICATIF, IVE. adj. Didact. Qui double, qui opère la duplication.

DUPLICATILE. adj. des 2 g. Entom. Qui est susceptible de se plier en travers.

DUPLICATION. s. f. (pr. *du-pli-ka-ci-on*, du lat. *duplicatio;* rad. *duplex*, double). Action de doubler.

— Bot. V. DÉDUPLICATION.

— Math. Action de multiplier une quantité par le nombre deux.

— Géom. *La duplication du cube*. Problème qui consiste à construire un cube double d'un cube donné en volume.

— Mus. Sorte de périélèse qui se fait dans le plain-chant en doublant la pénultième note du mot qui termine l'intonation, lorsque cette pénultième est d'un degré immédiatement inférieure à la dernière.

DUPLICATO-CRÉNELÉ, ÉE. adj. Bot. Dont les crénelures sont elles-mêmes crénelées.

DUPLICATO-DENTELÉ, ÉE. adj. Bot. Dont les dentelures sont elles-mêmes dentelées.

DUPLICATURE. s. f. (du lat. *duplicare*, doubler). Didact. Renversement d'une chose plate et mince sur elle-même.

— Anat. Plis que font les membranes en s'adossant avec elles-mêmes.

DUPLICIDENTÉ, ÉE. adj. (ét. lat. *duplex*, *duplicis*, double; *dens*, *dentis*, dent). ... Qui a des dents doubles, ou un double rang de dents.

DUPLICIPENNE. adj. des 2 g. (ét. lat. *duplex*, *duplicis*, double; *penna*, aile). Entom. Qui a les ailes ployées dans le sens de leur largeur. || DUPLICIPENNES. s. m. pl. Famille de l'ordre des hyménoptères, qui ne comprend que les deux genres guêpe et masare.

DUPLICITÉ. s. f. (du lat. *duplex*, *duplicis*, double). Didact. Qualité d'une chose qui est double, et qui devrait être unique. Il y a duplicité d'action dans cette tragédie. Ce verre cause duplicité d'objets.

— Fig. Mauvaise foi, habitude ou faculté de se contrefaire, de paraître autre que l'on est en effet. La duplicité de cœur. Il y a de la duplicité dans vos actions, dans vos paroles. La duplicité passait pour être le trait caractéristique des Grecs, et parmi eux Ulysse en était le type le plus complet. Nul autre ne fait voir

tant de *duplicité*. (Étr. de Thalie.) Une *duplicité* indigne, qui loue en face et déchire en secret. (Mass.) Il y a des circonstances où la finesse est bien voisine de la *duplicité*. (Encycl.) Quoique l'on puisse dire de la finesse, elle sera toujours une des nuances de la *duplicité*. (Id.)

On l'emporte souvent sur la *duplicité*
En allant son chemin avec simplicité. (Gresset.)

DUPLIPENNES. s. m. pl. Hist. nat. Famille d'insectes hyménoptères.

DUPLIQUE adj. des 2 g. Anc. mus. Il s'est dit quelquefois d'une consonnance exprimée par un rapport double du rapport qui exprime une autre consonnance.

DUPLIQUE. s. f. Anc. prat. Réponse à une réplique. Il ne s'emploie guère qu'au pl. Les dupliques furent abolies par l'ordonnance de 1667.

DUPLIQUÉ. part. pass. du v. Dupliquer.

DUPLIQUER. v. n. 1re conj. Anc. prat. Fournir des dupliques. Il n'était employé qu'avec le verbe *répliquer*. Après qu'on eut répliqué et dupliqué, la cause fut appointée.

DUPLOCÔNE. adj. des 2 g. Didact. Qui a la forme de deux cônes superposés.

DUPONDIUS ou **DUPONDIUM**. s. m. Ant. rom. Poids de deux livres, ou monnaie valant deux as.

DUPONT DE L'ÉTANG (Pierre). Lieutenant-général, député, ministre de la guerre, et littérateur, né à Chabannais (Charente) en 1765, mort en 1840, contribua puissamment à la victoire de Friedland. Ayant été malheureux en Espagne, 1808, Napoléon le fit enfermer au fort de Joux, où il demeura jusqu'au retour de Louis XVIII, qui le nomma ministre de la guerre, 1814.

DUPONTIE. s. f. Bot. Genre de graminées, établi pour une plante herbacée fort élégante, originaire des îles Melville.

DUPRAT (Ant.). Cardinal, chancelier de France, ministre habile, mais ambitieux et avide, né à Issoire en 1463, mort en 1535. Suivit François Ier en Italie, fut chargé d'arranger l'affaire de la pragmatique-sanction avec Léon X. Pendant la captivité du roi, la duchesse d'Angoulême, régente du royaume, ne gouverna que par ses conseils. || DUPRAT (Guill.), son fils, évêque de Clermont, assista au concile de Trente, et en amena à Paris des jésuites, pour lesquels il fonda le collége de *Clermont*, depuis collége *Louis le Grand*.

DUPRÉ. Joaillier, né aux environs de Grenoble, vers le milieu du XVIIIe siècle, découvrit par hasard un nouveau feu grégeois, et communiqua sa découverte à Louis XV; mais les effets en étaient si terribles, que ce prince préféra ensevelir ce secret dans l'oubli, et acheta le silence de Dupré.

DUPUIS (H.-Franç.) Membre de l'Institut, né à Trye-Château, près de Gisors, en 1742, mort en 1809.

DUPUISIE. s. f. Bot. Genre d'anacardiacées, établi pour un arbre de la Sénégambie.

DUPUYTREN (Le baron Guill.) Chirurgien célèbre, né en 1777, à Pierre-Buffière (Haute-Vienne), mort en 1835. Sa dextérité, son sang-froid, sa hardiesse, son esprit inventif, lui ont acquis le premier rang entre les chirurgiens de notre époque.

DUQUEL. Pour *de le quel*. V. LEQUEL. L'odorat, au moyen *duquel* nous flairons les odeurs des corps qui en sont doués. (Brill.-Sav.)

DUQUESNE (Abraham, marquis). Célèbre marin français, né à Dieppe en 1610, mort en 1688, obtint le commandement d'un vaisseau à l'âge de 17 ans, battit les Anglais et les Espagnols, défit le fameux Ruyter, 1676, purgea la Méditerranée des pirates qui l'infestaient, bombarda Alger, 1682-1683, et força le dey à rendre tous les esclaves chrétiens, bombarda aussi Gênes, et contraignit le doge à venir s'humilier aux pieds de Louis XIV, 1684.

DUQUESNOY (François, plus connu sous le nom de *François Flamand*). Sculpteur, né à Bruxelles en 1594, empoisonné en 1646, par son frère, sculpteur comme lui, et jaloux de son talent.

DUR, URE. adj. (du lat. *durus*, même signif.). En parlant des choses, Ferme, solide, difficile à pénétrer, à entamer. Dur comme [illegible]

Le porphyre est plus dur que le marbre. C'est en vain que la nature avait recélé les métaux précieux dans les masses les plus *dures*. (Buff.)

— Par opposition à Mou, tendre. Pain dur. Œufs durs. Viande dure. Un lit très-dur. Une chaise fort dure.

— En parlant des personnes, Rude, très-sévère, insensible, inhumain. Un homme dur. Un maître fort dur pour ses domestiques. Un cœur dur. Avoir l'âme plus dure qu'un morceau de fer. On dit que les vieillards sont *durs*, mais j'ai le malheur d'être sensible comme si je n'avais que vingt ans. (Volt.) Votre lettre a bien attendri mon vieux cœur, qui, pour être vieux, n'en est pas plus *dur*. (Id.)

Laisser mourir un homme, et pouvoir l'empêcher,
C'est avoir l'âme un peu trop *dure*. (La Fontaine.)

— Par extens., se dit des paroles, des manières, etc. Avoir les traits durs, des manières dures, un regard dur et farouche. Adresser des paroles dures et offensantes. Faire une réponse dure et sèche. Parler à quelqu'un en termes fort durs. Les mœurs y sont aussi *dures* que le climat. (Volt.)

— Fâcheux, affligeant. Une vérité dure à entendre. Se trouver dans une dure nécessité. Faire une réception fort dure. Y a-t-il rien de plus dur que de se voir calomnier par de pareilles gens? Laissez-moi jouir d'un bien sans lequel la vie m'est *dure* et fâcheuse. (Mme de Sév.) Vous ne pouvez empêcher que cet ordre de la Providence ne me soit *dur* et bien sensible. (Id.) Auguste aima mieux alors recevoir des lois *dures* de son vainqueur, que de ses sujets. (Volt.)

— Pénible, austère. Les chartreux menaient une vie fort dure. La vie des trappistes est des plus dures. Les soldats dans les camps mènent une vie fort dure.

— Très-sévère. On nous a fait sur la presse des lois fort dures.

— Rude et désagréable à l'oreille. Une voix dure. Des vers bien durs. Un style dur. Une modulation dure. Une prononciation dure.

— Employé pour Difficile. Être dur à émouvoir. Ce que vous me dites là est de dure digestion. Cela est dur à digérer.

— Fig. *Avoir l'oreille dure, être dur d'oreille*. Être un peu sourd, n'entendre pas bien. Pour les personnes que nous nommons vulgairement *dures* d'oreille, il n'est d'entretien facile que celui qu'elles peuvent goûter dans le tête à tête et pour ainsi dire face à face. (Itard.)

— Fig. N'être pas maniable, être de difficile composition. Ces pestes de marins sont *durs* d'oreille, mais il ne faut pas encore désespérer. (Brueys.)

— Fig. et fam. *Tête dure*. Esprit peu ouvert. Il a la tête plus dure qu'un roc. || On dit aussi, dans le même sens : *Intelligence dure, entendement dur*, etc. || *Le temps est dur*. Il fait extrêmement froid. Se dit aussi du temps où tout est cher, où le travail manque. Les temps sont bien durs. || *Ce fusil, ce pistolet*, etc., *est dur à la détente*. Fusil, pistolet, etc., dont on a de la peine à faire partir la détente.

— Fig. *Dur à la détente, à la desserre*. V. DÉTENTE, DESSERRE.

— *Vin dur*. Vin âpre.

— Comm. *Marchandise dure à la vente*. Marchandise qui n'est pas de débit, qui ne se vend pas facilement.

— Techn. Dans le dessein et la calligraphie, Ce qui est marqué trop fortement, ce qui est raide ou heurté. Dessin correct, mais dur. Contours trop durs. Les traits de cette écriture sont fort durs. || On dit dans le même sens : *Avoir le crayon dur, le pinceau dur*, etc.

— Peint. *Tableau dur*. Tableau dans lequel les ombres et les lumières contrastent beaucoup trop fortement. || On dit, dans le même sens, *L'effet de ce tableau est dur, les tons en sont durs*.

— Fig. et fam. *Croire dur comme fer tout ce qu'on nous dit*. Être extrêmement crédule.

— Manég. *Dur à cuire*. Se dit trivialement d'un cheval peu sensible au fouet ou à l'éperon.

— Pop. Homme vieilli dans le travail, et surtout dans le métier des armes.

— subst. C'est un dur à cuire.

— *Dur*, employé adv. *Entendre dur*. Être un peu sourd.

DUR, URE. s. Ce qui est ferme, solide. Le dur est le contraire du moelleux.

— Prov. et fig. *Quand l'un veut du mou, l'autre veut du dur*. Se dit de deux personnes qui ne s'accordent jamais.

— Par extens. *Coucher sur la dure*. Coucher sur la terre, sur des planches. Se dit plus particulièrement des religieux qui couchent durement. Le moine cophte couche sur la *dure*, dort à peine quelques heures, se relève, et sous le beau firmament de l'Egypte fait entendre sa voix nocturne sur les débris de Thèbes et de Memphis. (Chateaub.)

DURA. Géogr. anc. Plaine de la Mésopotamie, dans laquelle Nabuchodonosor fit élever sa statue pour la faire adorer.

DURABLE. adj. des 2 g. Qui doit durer longtemps. Ouvrage durable. Paix durable. Bonheur durable. Félicité durable. Cela n'est pas durable. Des monuments durables. Un état, un lien durable. Un songe peu durable. Une félicité durable et tranquille. Le monde n'a rien de solide, rien de *durable*. (Fléch.) Rien n'est *durable* sur la terre. (Mass.) Des feux si [illegible]

globe qui agit le plus sur toutes les autres, paraît avoir pris une assiette solide et *durable*. (Rayn.) Remplis de reconnaissance pour les compagnes de leur vie, ils leur élevèrent des monuments plus nombreux et plus *durables* que des temples. (B. de St-P.)

— Syn. comp. DURABLE. CONSTANT. Une chose *durable* ne cesse point; elle est ferme par sa propre solidité. Ce qui est *constant* ne change pas; il est ferme par sa propre résolution.

DURABILITÉ. s. f. Didact. État durable. Qualité de ce qui est durable. La *durabilité* d'une chose. (Condill.) Le sucre et l'alcool offrent au confiseur le moyen de communiquer la *durabilité*, en formant des surcombinaisons. (Pelouze.)

DURABLEMENT. adv. D'une manière durable, susceptible de durée.

DURACINE. s. f. Hortic. Espèce de pêche, dont la chair est plus ferme que celle des autres pêches.

DURANCE. Géogr. Rivière de France, naît au mont Genèvre, dans les Alpes cottiennes, et tombe dans le Rhône au-dessous d'Avignon, après un cours précipité de 330 kilom. Elle est sujette à de fréquents débordements.

— *Combat de la Durance*. Combat livré entre les Marseillais et les Avignonais.

DURANDAL ou **DURANDART**. s. f. Épée de Roland le Furieux, neveu de Charlemagne.

— Trivial. *C'est Durandal, l'épée de Roland*. En parlant d'une viande fort dure. Cette locution est sans doute une corruption de *dur en diable*.

DURANGO. Géogr. État de la confédération mexicaine; 200,000 hab. Sol peu fertile en général; mines d'or et d'argent; ch.-l. Durango, fondée en 1551, à 282 mètres au-dessus du niveau de la mer; 25,000 hab.

DURANT. prép. Qui sert à marquer la durée. Durant l'hiver. Durant la vie. Durant son assoupissement. Durant la minorité du roi. Durant plusieurs siècles. Durant le temps de ses études. Durant son absence. Durant les jours de l'été. Durant toute l'éternité. Il s'était réfugié en France *durant* les malheurs de sa maison. (Boss.) J'ai cru remarquer quelquefois qu'il m'observait *durant* ces entretiens. (J.-J. Rouss.) Je suis jaloux de votre estime *durant* tous les moments de ma vie. (Id.) C'est un fait attesté que, *durant* cette scène d'horreur, pas un gémissement ne fut entendu. (Legris-Duval.)

— Se met quelquefois après le nom qu'il régit. Sa vie durant. J'ai demeuré à Lyon six ans durant. J'ai été professeur dans le collége trois ans durant.

— Syn. comp. DURANT. PENDANT. *Durant* exprime un temps de durée, et qui s'adapte, dans toute son étendue, à la chose à laquelle on le joint. *Pendant* ne fait entendre qu'un temps d'époque, qu'on n'unit pas dans toute son étendue, mais seulement dans quelqu'une de ses parties.

DURANTE. s. f. Bot. Genre de verbénacées, établi pour des arbrisseaux de l'Amérique tropicale.

DURANTI (Jean-Étienne). Premier président du parlement de Toulouse, 1581, s'opposa avec force aux fureurs de la Ligue, et succomba victime de son généreux dévouement. Les rebelles l'égorgèrent en 1589.

DURAS. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Marmande (Lot-et-Garonne); 1,800 hab.

DURAS (Jacq.-Henri de Durfort, duc de). Maréchal de France, né en 1626, mort en 1704, se distingua à Mariendal, à Nordlingue, et eut une grande part à la conquête de la Franche-Comté. || DURAS (Louis de Durfort de), quitta le service de Louis XIV pour celui de Charles II, devint vice-roi d'Irlande, défit le duc de Monmouth à Sedjemore, et donna les premières leçons de l'art de la guerre au fameux comte de Marlborough.

DURAVEL. Géogr. Ville de France (Lot), sur le Lot. Papeterie; 3,500 hab.

DURBAN. Géogr. Ch.-l. de cant., arrond. de Sigean (Aude); 1,000 hab.

DUR-BEC. s. m. Ornith. Genre de passereaux qui habitent le nouveau et l'ancien continent et qui se distinguent par leur bec très-fort et bombé, recourbé supérieurement. || Au pl., des *durs-becs*.

DURCI, IE. part. pass. du v. Durcir. S'emploie adjectiv. Œufs durcis. Le givre, les frimas sont des brouillards *durcis*. (Delille.)

Et ces nombreux canaux où les sucs épaissis
En un solide bois par degrés sont *durcis*. (Delille.)

DURCIR. v. a. 1re conj. Rendre dur. Rendre plus dur. L'air durcit le corail. La grande chaleur durcit la terre. La trempe au suif ne *durcit* pas l'acier. (Buff.)

— DURCIR. v. n. Devenir dur. Le chêne durcit dans l'eau. Faire durcir des œufs. On sait qu'on fait *durcir* le bois en le passant au feu. (Buffon.)

— SE DURCIR. v. pron. Devenir dur ou plus dur. La pierre se durcit au soleil. La boue se durcit au soleil. Quand il assure qu'à une certaine époque de l'année, l'eau de la rivière se *durcissait* à tel point que les hommes et les chevaux pouvaient aller dessus, le monarque s'écria : Oh! monsieur l'ambassadeur, vous me dites là des choses impossibles; je ne vous crois pas. (Sallent.) Semblable aux arbres dont [illegible] bre des années. (Fén.) Toutes les glaises se *durcissent* au feu. (Buff.)

DURCISSEMENT. s. m. État de ce qui est durci, ou action de se durcir. Le durcissement des os par le progrès de l'âge. Le durcissement des œufs dans l'eau bouillante.

DURÉ. part. pass. du v. Durer. Il est invariable.

DUREAU DE LA MALLE (J.-B. René). Traducteur, né à Saint-Domingue en 1742, mort en 1807; vint étudier à Paris, et se consacra tout entier aux lettres. Il a laissé plusieurs traductions généralement estimées.

DURÉE. s. f. Espace de temps que dure une chose. La durée du monde. Le règne de ce prince fut de courte durée. Un état violent n'est pas de durée. Sa colère n'est pas de durée. Éternelle durée. Cette mode ne sera pas de durée. Il n'est rien ici-bas d'éternelle *durée*. (Malherbe.) Tout ce qu'elle aimait devait être de peu de *durée*. (Boss.) Les poètes se plaignirent de ce que le cou, étant trop court, s'opposait à la *durée* du plaisir de la dégustation. (Brill. Sav.) Nous sommes donc parvenus à une telle progression alimentaire, que, si la nécessité des affaires ne nous forçait pas à nous lever de table, ou si le besoin du sommeil ne venait pas s'interposer, la *durée* du repas serait à peu près indéfinie. (Id.)

Tu leur promis, de ta bouche sacrée,
Une postérité d'éternelle *durée*. (Racine.)

— Pris absolument, il se dit du temps de la succession non interrompue des moments. Mesurer la durée d'une chose. L'espace et la durée. L'homme, entraîné par le torrent des temps, ne peut rien pour sa propre *durée*. (Buff.) Il se peut que la modération dans les passions, la tempérance et la sobriété dans les plaisirs, contribuent à la *durée* de la vie. (Id.) Les étoffes fabriquées avec cette soie ont beaucoup de lustre et peu de *durée*. (Rayn.)

— Prov. *Temps pommelé, pomme ridée et femme fardée, ne sont pas de longue durée*.

— Syn. comp. DURÉE. TEMPS. La *durée* se rapporte aux choses, et le *temps* aux personnes. On dit la *durée* d'une action, et le *temps* qu'on met à la faire. La *durée* a aussi rapport au commencement et à la fin de quelque chose, et désigne l'espace écoulé entre le commencement et cette fin; et le *temps* désigne seulement quelque partie de cet espace, ou désigne cet espace d'une manière vague.

DURELIN. s. m. Bot. Nom vulgaire du chêne rouge à larges feuilles.

DUREMENT. adv. D'une manière dure. Couché durement. Ce malheureux est durement étendu sur quelques fagots. Les trappistes dorment durement sur une planche de bois de chêne.

— Fig. Avec dureté. Vous lui parlez trop durement. Comme vous le traitez durement. Refuser durement. Simon de Nantua prêchait quelquefois un peu *durement*. (De Juss.) Mais vraiment, je ne veux pas qu'on traite *durement* mon peuple. (Louis XIV.) Je défie que le roi les traite plus *durement* qu'elles ne font elles-mêmes. (Boil.) Vous me reprochez, avec votre politesse charmante, des choses que je me reproche plus *durement*. (Rayn.)

— Avec austérité, péniblement. L'ordre, par ses travaux, pouvait être devenu riche, mais il est certain que le religieux vivait très-*durement*. (Chateaub.)

— Techn. Peindre durement. Écrire durement.

DURE-MÈRE. s. f. Anat. La plus extérieure des trois membranes qui enveloppent le cerveau et la moelle spinale; ainsi nommée *dure*, à cause de sa résistance très-grande comparée à celle des deux autres membranes qui enveloppent l'encéphale, et *mère*, parce qu'on croyait qu'elle formait, par ses prolongements et ses expansions, toutes les membranes du corps. On la nomme aussi *Méninge*.

DURER. v. n. 1re conj. (du lat. *durare*, même signif.). Continuer d'être. Certaines fleurs ne durent qu'un jour. Votre amitié n'a guère duré. Il y a un an que sa fièvre dure, que la fièvre lui dure. Est-ce que votre querelle dure encore? Le spectacle dura cinq heures. Palais, nous *durons* moins que vous. (Mme Deshoul.) La digestion *dure* plus ou moins de temps, suivant la disposition particulière des individus. (Brill.-Sav.) Cet état *dure* peu; bientôt tout disparaît, tout ébranlement cesse, et on tombe dans le sommeil absolu. (Id.) Si l'état où je suis *durait* longtemps, la vie serait trop agréable. (Mme de Sév.) Lorsque le corps est bien constitué, peut-être est-il possible de faire *durer* la vie quelques années de plus, en se ménageant. (Buff.) Cette institution, trop belle pour subsister longtemps, ne *dura* qu'environ un siècle. (Barth.) La guerre *durait* depuis vingt-huit ans, la terre était imbibée de sang. (Anquet.)

Un rien peut nous détruire; et l'ouvrage d'un Dieu
Dure moins que celui des hommes. (Mme Deshoul.)

— D'une manière absolue. Durer longtemps. Cela ne dure pas. Votre amitié durera-t-elle? Cet usage se maintient avec le progrès des arts, parce que tout usage *dure*. (Condill.)

Et l'absence de ce qu'on aime,
Quelque peu qu'elle *dure*, a toujours trop *duré*. (Mol.)

— On dit d'une personne à qui une cause quelconque fait paraître le temps long. *Le temps* [illegible] saurais vous dire combien le temps me dure pendant votre absence.

— Fam. *Ne pouvoir durer en place*. Ne pouvoir demeurer dans le même lieu, dans la même situation, soit par inquiétude, soit par vivacité.

— *Ne pouvoir durer dans sa peau*. Être inquiet, agité, tourmenté par quelque désir.

— Quand on est incommodé du chaud, du froid, on dit, *Ne pouvoir durer de chaud, de froid* ou *au chaud, au froid*, etc. Il fait si chaud dans cette chambre qu'on n'y saurait durer. Il ne saurait durer du mal de tête. Je ne puis durer à ce bruit. Pouvez-vous durer à ce froid-là?

— *Ne pouvoir durer avec quelqu'un*. Ne pouvoir vivre avec lui. On ne peut durer avec vous tant vous êtes maussade et contrariant.

— Fig. Pris dans le sens de Faire, travailler. Ces vers m'ont *duré* trois jours. (Étr. de Thalie.)

— Express. prov. *Il est bien neuf li durera*

longtemps. Se dit d'un homme qui est très-novice et qui n'a jamais vécu dans le monde

— Prov. *Faire vie, faire feu qui dure.* Ménager son bien, ne pas faire trop de dépense. ‖ On le dit aussi par rapport à la santé. ‖ *Courtoisie qui ne vient que d'un côté ne peut longuement durer.* Lorsque la politesse et les égards ne sont pas réciproques, l'intelligence ne peut être de longue durée.

DURER (Albert). Artiste célèbre, né à Nuremberg en 1471, mort en 1528, se distingua également comme peintre et comme graveur, perfectionna la gravure sur cuivre et sur bois, et inventa, dit-on, la gravure à l'eau-forte. On admire dans ses nombreux ouvrages une vérité parfaite, quoiqu'elle manque quelquefois de grâce.

DURET. s. m. Agric. Variété de pommes.

— Bot. Espèce d'érable originaire des Alpes.

DURET, ETTE. adj. (dimin. de *dur*). Qui est un peu dur. Ce mouton est duret. Cette poularde est durette.

DURETÉ. s. f. (du lat. *durities*, même signif.). Qualité de ce qui est dur. La dureté du fer. La dureté du marbre.

— Par opposition à ce qui est tendre. La dureté d'un lit. La dureté de la viande. La dureté du pain.

— Fig. Insensibilité. Cet homme a une grande dureté de cœur. Vous avez beaucoup trop de dureté pour les pauvres. Traiter quelqu'un avec dureté. Quelle *dureté* est semblable à la nôtre, si un accident si étrange ne fait que nous étourdir pour quelques moments ! (Boss.) O *dureté* des hommes, qu'une telle bonté ne touche et n'amollit pas! (Mass.) Ses camarades lui prodiguent d'autres épithètes déshonorantes, qu'il paraît s'attirer par la *dureté* qui perce dans son caractère. (Barth.)

— Pris en opposition de Bonté, douceur, compassion. Traiter un enfant avec trop de dureté. L'expérience confirme que l'indulgence pour soi, et la *dureté* pour les autres, n'est qu'un seul et même vice. (La Bruy.) Il y a une *dureté* de complexion, il y en a une autre de condition et d'état; on tire de celle-ci, comme de la première, de quoi s'endurcir sur la misère des autres, dirai-je même de quoi ne pas plaindre les malheurs de sa famille. (Id.) Il est permis de tromper, c'est dans une occasion où il y aurait de la *dureté* à être sincère. (Id.)

— Qualité de ce qui est lourd, pénible à supporter. Un temps où le salut des peuples rend la *dureté* des charges publiques nécessaire. (Mass.)

— Pris dans le sens d'Inhumanité. Le bacha de Salonique, qui portait la parole, déguisa la *dureté* de sa commission sous les termes les plus respectueux. (Volt.)

— Par analogie, il se dit des manières, des discours, etc. La dureté de votre réponse m'a consterné. La dureté de sa physionomie, de son regard.

— Se dit encore des discours durs et offensants, etc., et, dans ce sens, il s'emploie surtout au pluriel. Il lui a dit beaucoup de duretés.

— Chir. Tumeur durcie. Il lui est venu une dureté au sein.

— *Dureté d'oreille.* Difficulté d'entendre. Cet homme a une dureté d'oreille.

— Fig. Défaut de ce qui est rude et désagréable à l'oreille. Dureté de style. Dureté de prononciation. La dureté d'une modulation.

— Dessin et calligr. Ce qui a une grande raideur, qui est trop fortement marqué. Dureté de crayon, de pinceau. La dureté des contours. Les traits de votre écriture ont trop de dureté.

— Peint. Crudité des tons. Il y a dans ce tableau quelque peu de dureté.

— Syn. comp. DURETÉ. SOLIDITÉ. La *solidité* d'un corps ne dit autre chose, si ce n'est que ce corps remplit l'espace qu'il occupe, de telle sorte qu'il exclut absolument tout autre corps ; la *dureté* consiste dans une forte union de certaines parties de matière qui composent des masses d'une grosseur sensible, de sorte que toute la masse ne change pas aisément de figure.

DURGAN. s. m. Ichthyol. Nom vulgaire du barbeau.

DURGANDE. s. m. (mot sanscrit qui signifie Qui a une mauvaise odeur). Entom. Genre d'hémiptères qui a pour type la durgande rouge, insecte de l'île de Java.

DURHAM Géogr. Comté d'Angleterre sur la mer du Nord ; 210,000 hab. Ch.-l. Durham :

dix ans avant la conquête romaine.

DURIÉE. s. f. Bot. Genre de ricciées établi pour la duriée hélicophylle, algue du plus beau vert et d'une extrême délicatesse, qui vit au fond des lacs ou dans les marais spongieux, en Afrique et en Sardaigne. ‖ DURIÉES. s. f. pl. Sous-tribu établie dans la tribu des ricciées, et qui a pour type le genre duriée.

DURILLON. s. m. (pr. *du-ri-ion*). Petit calus, dureté qui se forme surtout aux pieds, aux mains, par l'épaississement de la peau. J'ai des durillons aux pieds. Avoir un durillon à la main.

— Véter. Plaque dure, élevée, qui se forme chez les bêtes de charge de trait, dans les parties soumises au frottement exercé par le collier, la selle, le bât, etc.

— Art milit. Imperfection d'un canon de carabine produite par le défaut d'homogénéité du métal.

DURILLONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Durillonner. Métal durillonné. Chair durillonnée.

DURILLONNER. v. n. 1re conj. (pr. *du-ri-io-né*). Devenir dur.

— SE DURILLONNER. v. pron. Se couvrir de durillons.

DURION. s. m. (du gr. δούρειος, de bois). Bot. Genre de sterculacées établi pour un arbre de l'Inde, dont les fruits sont volumineux et comestibles.

DURIONE. s. f. Bot. Fruit du durion.

DURISSE. s. m. Erpét. Nom d'une espèce du genre crotale, originaire d'Amérique.

DURISSIME. adj. des 2 g. (du lat. *durissimus*, rad. *durus*, dur). Très-dur. Ne se dit que par plaisanterie.

DURISSIME. s. m. Archéol. Nom de l'épée de Guillaume Taille-fer, comte d'Angoulême. Armé de son glaive court, nommé *Durissime*, Guillaume coupa en deux, par le travers du corps, un Normand revêtu de sa cuirasse.

DURIUSCULE. adj. des 2 g. Un peu dur. Votre pouls est duriuscule. Il ne se dit plus guère que par plaisanterie.

DURIVENTRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *durus*, dur ; *venter*, ventre). Zool. Qui a le ventre dur.

DURK ou **DIRK.** s. m. Poignard des montagnards écossais.

DUROC (Gérard-Christophe-Michel). Duc de Frioul, grand maréchal du palais de Napoléon, né à Pont-à-Mousson en 1772, se distingua en Italie, en Egypte, à Austerlitz, à Wagram et à Essling, et mourut à Wurtschen en 1813, atteint d'un boulet de canon.

DUROCASSES. Géogr. anc. Ville des Carnutes, dans la quatrième Lyonnaise, où se trouvait la résidence des druides. Auj. Dreux.

DUROIE. s. f. Bot. Genre de rubiacées formé pour un arbre à rameaux velus qui croît à Cayenne, et dont les fruits sont de la grosseur du poing et très-agréables au goût.

DURRENSTEIN. Géogr. Ville d'Autriche sur le Danube, près de laquelle on voit les ruines du château où Richard Cœur-de-lion fut enfermé en 1194 par le duc Léopold.

DURTAL. Géogr. Ch.-l. de cant., arrond. de Baugé (Maine-et-Loire); 1,650 hab.

DURTOÉ. s. f. bot. Herbe de l'Inde qui, infusée dans les boissons ou mêlée avec les aliments, donne la mort.

DURVILLÉE. s. f. (de *Durville*, marin). Bot. Genre de fucacées formé pour un algue des côtes du Chili, où elle sert d'aliment aux classes pauvres. La durvillée acquiert des dimensions énormes.

DURY. s. m. Comm. Toile de coton écru des Indes orientales. ‖ *Dury agra.* Toile de coton rayée de bleu et de blanc.

DUS. Myth. celt. V. DUIS.

DUSIENS. s. m. pl. Nom que les anciens Gaulois donnaient aux démons appelés communément incubes par les démonographes.

DUSIL. s. m. Econ. dom. V. DOUSIL.

DUSODYLE ou **DYSODYLE.** s. m. (du gr. δυσώδης, puant). Minér. Terre bitumineuse, fossile, houille et tourbe papyracée, qui se trouve à Meliti, près de Syracuse en Sicile, où elle est assez répandue dans des marnes schisteuses.

DUSSAULT (Jean-Franç.-Jos.). Critique, né à Paris en 1779, mort en 1824, fut un des fondateurs du *Journal des Débats*, et y rendit compte, pendant 30 ans, avec goût et convenance, des ouvrages littéraires.

DUSSELDORF. Géogr. Régence des États prussiens, Province de Clèves-Berg, 623,000 âmes. Ch.-l. Dusseldorf, une des plus belles villes de l'Allemagne; 28,000 hab. C'est près de Dusseldorf que Kléber passa le Rhin, le 8 octobre 1795.

DUUMVIR. s. m. (pr. *du-om-vir*; ét. lat., *duo*, deux ; *vir*, homme). Hist. rom. Titre donné, dans l'ancienne Rome, à ceux qui exerçaient, au nombre de deux, des fonctions collectives. Il y avait autant de duumvirs que de commissions composées de deux membres. Les duumvirs capitaux avaient dans leurs attributions la haute justice ; d'autres étaient chargés de l'administration municipale, d'autres avaient

temples, etc. Les plus considérables étaient ceux que Tarquin avait créés pour la garde des livres sacrés et pour faire les sacrifices; on ne pouvait sans eux consulter les livres sibyllins. Les duumvirs étaient nommés à vie; cependant, dans certaines circonstances, on créait encore des duumvirs temporaires, chargés de connaître des crimes de lèse-majesté et de lèse-nation.

— Hist. mod. Dans notre histoire contemporaine, on a souvent appliqué l'épithète de *duumvirs* aux deux membres les plus influents du comité de salut public, Robespierre et Saint-Just.

DUUMVIRAT. s. m. (pr. *du-om-vi-ra*; ét., V. DUUMVIR). Hist. rom. Nom que les anciens Romains donnaient à toute magistrature collective quand elle était divisée sur deux têtes. Dans l'origine, le duumvirat tirait son nom du nombre des officiers qui le composaient; plus tard, la qualification resta aux fonctions, quoi que le nombre des fonctionnaires eût varié ; c'était une charge à vie. Les nobles et les patriciens pouvaient seuls aspirer à la dignité générale du *duumvirat*, et cette dignité leur donnait des priviléges.

— Temps pendant lequel un duumvir exerce sa charge. Sous le duumvirat de Cornélius.

DUVAL-PINEUX (Alexandre-Vincent). L'un des meilleurs auteurs dramatiques de notre époque, et membre de l'Académie française, né à Rennes en 1767, mort en 1842.

DUVALIE. s. m. Bot. Genre de marchantiées fondé sur une espèce de grimaldie, le duvalie rocheux.

DUVAUA. s. m. Bot. Genre d'anacardiacées établi pour des arbres ou des arbrisseaux du Chili et de la Polynésie.

DUVAUCÉLIE. s. m. (de *Duvaucel*, voyag.) Bot. Genre de plantes herbacées très-grêles et fort belles, qui croissent à Madère.

— Entom. Genre de diptères, fondé sur un insecte du Bengale.

DUVET. s. m. (du lat. barb. *tufetum*, formé de *tufa*, herbe velue qui croît dans les marais, et dont les anciens faisaient des matelas). Ornith. Menue plume qui couvre les oiseaux. Il se compose de plumes fines et déliées dont la tige est faible et qui sont garnies de barbes allongées, plus ou moins crépues et non attachées ensemble. Chez les palmipèdes, le duvet est enduit d'une matière huileuse qui empêche l'eau d'y pénétrer. Duvet tendre, délicat, léger, épais, chaud, fin, riche, précieux, argenté, doré, varié, nuancé, azuré, jeune, blond, nouveau, récent. Premier duvet, etc. Le *duvet* le plus estimé est celui que l'oiseau s'arrache pour garnir son nid, et qu'on recueille dans le nid même. (Castel.)

— On nomme Édredon le duvet le plus estimé des oiseaux aquatiques.

— Les poissons et les reptiles, qui n'offrent aucun vestige de production cornée analogue pour la forme aux plumes et aux poils, sont toujours dépourvus de duvet.

— Fig. Le premier poil qui vient au menton et aux joues des adolescents.

. . . . Son menton qui d'un *duvet* léger
A peine encor commence à s'ombrager. (MALFIL.)

Je le vis arriver : alors la fleur de l'âge
De son premier *duvet* ombrageait mon visage. (DEL.)

— En poésie, *Duvet* se dit pour Lit de plume.

Il ne va point chercher ces lits où la faiblesse
Sur le *duvet* flottant se roule avec mollesse. (THOMAS.)

Là, parmi les douceurs d'un tranquille silence,
Règne sur le *duvet* une heureuse indolence. (BOIL.)

— Se dit du gazon qui couvre la terre. Ce n'est point ce gazon fin qui semble faire le *duvet* de la terre, ce n'est point cette pelouse émaillée qui annonce sa brillante fécondité. (Buffon.)

— Bot. Sorte de coton plus ou moins épais qui recouvre les feuilles ou les tiges de certaines plantes. Le dessous des écailles qui recouvrent les boutons des arbres est aussi garni de duvet.

— Poils très-déliés, courts, soyeux, qui couvrent certains fruits. Les pêches sont couvertes de duvet. Les coings sont couverts d'un duvet cotonneux. Je veux t'offrir des coings au *duvet* argenté. (Tissot.) Là d'un tendre *duvet* les arbres sont blanchis. (Delille.)

. . . Ces tendres fruits que l'amour fit éclore,
Et qu'un léger *duvet* ne couvrait point encore. (DEL.)

Et la pêche vermeille, à mon œil satisfait,
Montrait avec orgueil sa pourpre et son *duvet*.
(*L'abbé* D'AUBIGE DE LAURAGUEL.)

— *Duvet* rime avec les mots terminés en *et* et en *ait*, quelle que soit la lettre d'appui.

DUVETÉ, ÉE. adj. Hist. nat. Qui est couvert de duvet.

— Bot. *Plantes duvetées.* Qui sont couvertes de poils courts, doux et peu serrés.

— Ornith. *Plumes duvetées.* Dont les barbes et barbules s'allongent en un duvet fin et soyeux.

DUVETEUX, EUSE. adj. (rad. *duvet*). Qui a beaucoup de duvet.

— Fauconn. *Oiseau duveteux.* Oiseau qui a beaucoup de plumes très-courtes, molles et délicates.

DUZAMÉ. s. m. Phil. hermét. La pierre philosophale. Le grand œuvre.

DVINA. s. f. Géogr. [illegible] de la Russie

un cours de 800 kil.

DWERGAR. s. m. (pr. *dv-er-gar*). Myth. scand. Demi-dieu pygmée qui s'adonne aux arts. Le langage des dwergars est l'écho des forêts.

DWIDJA. s. m. (pr. *dv-id-ja*; littér. *deux fois né*). Relig. ind. Nom de l'enfant régénéré par l'investiture du cordon sacré.

DYADE. s. f. (du gr. δυάς, nombre binaire, formé de δύο, deux). Philol. État imparfait dans lequel, suivant les pythagoriciens, tombe un être qui se détache de la monade, ou de Dieu. Les êtres spirituels émanés de Dieu s'enveloppent dans la dyade, et ne reçoivent plus que des impressions illusoires.

— Néol. Couple, en parlant de deux amis, de deux époux, de deux auteurs qui travaillent ensemble. Dyade littéraire.

DYARCHIE. s. f (ét. gr., δύο, deux; ἀρχή, pouvoir). Hist. anc. Gouvernement simultané de deux rois, établi à Sparte pour les deux fils jumeaux d'Aristodème.

DYARCHIQUE. adj. des 2 g. Hist. anc. Qui a rapport à la dyarchie. Gouvernement dyarchique.

DYARQUE. s. m. Hist. anc. Se dit de deux rois qui occupent simultanément le même trône.

DYCIRTOME. s. m. (ét. gr., δίς, double; κύρτωμα, convexité). Entom. Genre de thysanoures qui a pour type le dycirtome noir pourpré.

DYCK (Antoine Van). Un des plus excellents peintres qui aient existé; naquit à Anvers en 1599, mourut à Londres en 1641.

DYCK-GRAVE. s. m. Hist. Ancien titre des inspecteurs des digues et des écluses, en Hollande.

DYCKIE. s. f. Bot. Genre de broméliacées, établi pour des plantes herbacées des montagnes du Brésil.

DYCTIE. s. m. Entom. Genre de diptères qui se rencontrent parmi les herbes et qui sont originaires de France et de Cayenne.

DYCTILE. s. m. Entom. Genre de lépidoptères, de la famille des diurnes, fondé sur une seule espèce, le dictyon agondas, rapporté de Vanikoro.

DYCTION ou mieux **DICTYON.** s. m. (pr. *dik-ti-on*; du gr. δίκτυον, filet). Entom. Genre d'aranéides, dont la seule espèce connue est le dictyon de Reuss, originaire de l'Égypte.

DYKE. s. m. Masse de filons et de roches aplatie en forme de muraille, qui remplit l'intervalle entre les deux parois d'une fracture, et qui, se prolongeant presque toujours en ligne droite, interrompt ainsi la continuité des couches de part et d'autre. Ces dykes sont formés par des matières d'origine ignée ou analogues aux roches volcaniques.

DYLE. Rivière de Belgique, naît dans le Brabant méridional et se joint à la Nèthe pour former le Rupel, après un cours de 90 kilom. Sous la domination française, la Dyle donnait son nom au département dont le chef-lieu était Bruxelles.

DYMUSIE. s. m. Entom. Genre de coléoptères pentamères ayant pour type la dymusie cyanée, de Java.

DYN. Relig. Nom spécial que les peuples mahométans donnent à la croyance établie par leur prophète, à la partie dogmatique de la religion, par opposition à *Islam*, tout ce qui tient au culte, au cérémonial.

DYNAME ou **DYNAMODE.** s. m. (ét., V. DYNAMIE). Mécan. Expression dont on se sert pour désigner l'unité de travail, afin d'évaluer l'effet d'une machine. Cette unité est le travail nécessaire pour élever 1000 kilogr. à un mètre de hauteur.

DYNAMÈNE. s. m. Zool. Genre de polypes, voisin des sertulaires sertulariées, et ayant pour type le dynamène operculé, qui habite les mers d'Europe et d'Amérique.

DYNAMÈTRE. s. m. Techn. V. DYNAMOMÈTRE.

— Instrument propre à mesurer le grossissement d'une lunette.

DYNAMÉTRIE. s. f. (ét., V. DYNAMOMÈTRE). Art de se servir du dynamètre.

DYNAMÉTRIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient au dynamètre.

DYNAMIE. s. f. (du gr. δύναμις, force, puissance). Phys. Celui des effets dont les forces sont capables, qu'on doit choisir pour terme de comparaison, lorsqu'on veut mesurer les forces ou plutôt leurs effets. Par exemple, on peut nommer dynamie la force capable d'élever un kilogr. à un mètre de hauteur. Dire qu'une force vaut 100 dynamies, c'est exprimer qu'elle peut élever, dans un temps convenu, 100 kilogr. à 1 mètre, ou 20 kilogr. à 5 mètres, etc.

DYNAMIQUE. s. f. (ét., V. DYNAMIE). Phys. Partie de la mécanique qui a pour objet les lois du mouvement des corps, ou les lois de l'action des forces motrices.

— Dans un sens particulier, Science du mouvement des corps qui agissent les uns sur les autres, de quelque manière que ce puisse être, soit en se poussant, soit en se tirant par le moyen de quelque corps interposé entre eux, et auxquels ils sont attachés, comme un fil, un levier inflexible, un plan, etc.

la dynamie. Problème dynamique. Puissance dynamique.

— *Effet dynamique.* Effet que produisent des forces qui font sortir un corps du repos.

DYNAMISME. s. m. (du gr. δύναμις, force, puissance). Philos. Système qui établit que la matière n'a point d'existence par elle-même, qu'elle est le résultat de la tendance en sens opposé de deux forces, l'une contractive, l'autre expansive, dont la première, si elle parvenait à subjuguer l'autre totalement, réduirait la matière à n'être qu'un point mathématique.

DYNAMISTE. s. m. (du gr. δύναμις, force, puissance). Philos. Partisan du dynamisme.

DYNAMOGÉNÉSIE. s. f. (ét. gr., δύναμις, force; γένεσις, génération). Médec. Traitement propre à raffermir les constitutions débiles.

DYNAMOLOGIE. s. f. (ét. gr., δύναμις, force,

puissance ; λόγος, discours). Didact. Traité sur les forces considérées abstractivement.

DYNAMOLOGIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui a rapport à la dynamologie.

DYNAMOMÈTRE. s. m. (ét. gr., δύναμις, force, puissance ; μέτρον, mesure). Techn. Instrument qui sert à mesurer et à comparer la force relative des hommes et des bêtes de trait. On s'en sert aussi pour apprécier la résistance des machines et évaluer les puissances motrices.

— Fig. C'est un *dynamomètre* dont la force doit augmenter à mesure qu'on monte dans les hautes zones de la société. (Brill.-Sav.)

— On emploie quelquefois le mot de *dynamomètre* comme synonyme d'*auxomètre*. V. ce mot.

DYNAMOMÉTRIE. s. f. (ét., V. DYNAMOMÈTRE). Didact. Mesure des forces, connaissance du dynamomètre.

DYNAMOMÉTRIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport au dynamomètre ou à la dynamométrie.

DYNAPOUR. Géogr. Ville de l'Hindoustan anglais, sur le Gange ; 18,000 hab. ; mine de diamants.

DYNASTE. s. m. (du gr. δυναστεία, puissance, autorité). Hist. anc. Souverain dont les États étaient peu considérables, et qui ne régnait qu'avec la permission des grandes nations.

— Au moyen âge, Tout baron de l'empire jouissant dans son territoire des droits de souveraineté, avec siége et voix à la diète, et en général, tout prince et roi.

— Myth. On donnait le nom de *dynastes* aux dieux qui avaient, dit-on, régné sur l'Egypte. Vulcain, le Soleil, Saturne, etc. Ces dieux régnèrent, selon les chroniques égyptiennes, 3984 ans.

DYNASTE. s. m. Entom. Syn. de Scarabée.

DYNASTIDE. adj. des 2 g. Entom. Qui ressemble à un dynaste ou scarabée. ‖ DYNASTIDES. s. m. pl. Famille de coléoptères qui a pour type le genre dynaste.

DYNASTIE. s. f. (du gr. δυναστεία, autorité, puissance). Suite de rois ou de princes, issus du même sang, et qui ont régné ou qui règnent encore dans un pays.

— Hist. anc. et mod. Deux ou trois cents dynasties ont gouverné les diverses parties du monde, sans compter une foule de rois ou d'empereurs isolés, qui, soit par les constitutions du pays, comme en Pologne, soit par l'effet des révoltes perpétuelles qui mettaient l'empire romain au pillage, n'ont pu transmettre leur sceptre à leurs descendants ; et à l'exception d'un nombre infiniment petit, toutes ces dynasties ont commencé par l'usurpation. Les plus fameuses dans l'histoire par leur haute antiquité sont celles de l'Egypte ; les annales des Chinois offrent aussi une longue filiation de rois qui remontent à Fo-hi, qu'on dit être le même que le patriarche Noé. Les dynasties assyriennes ont une origine également fabuleuse. Chez les Hébreux, David a fondé la sienne l'an 1048 av. J.-C. En Perse, celle des Achéménides a pour chef Cyrus le Grand. Dans celles de la Grèce, il y a plus de clarté ou de suite, et presque toutes les races royales disparaissent devant Alexandre le Grand, qui nivelle la partie orientale du globe et fonde une ère nouvelle. Dans l'Europe occidentale, l'histoire ou la fable reconnait d'abord trois grandes dynasties, celle des Aborigènes, en Italie, qui commence par Janus, 1330 avant J.-C. ; celle d'Enée, qui lui succède au Latium, l'an 1181, et celle des Volsques, dont l'origine n'est pas plus déterminée que la nomenclature. En marchant vers le centre de l'Asie, Alexandre avait laissé sur sa gauche la dynastie des Mithridates, rois de Pont, celle du Bosphore Cimmérien et celle des Ariarathes. A la mort du grand conquérant, les Lagides montent sur le trône d'Egypte ; les Séleucides règnent en Syrie, les Antipatrides s'établissent en Macédoine ; la dynastie des Arsacides, chez les Parthes, commence 250 ans av. J.-C., et dure 480 ans ; celle des Abgarides à Edesse, en Mésopotamie, subsiste jusqu'au règne de Caracalla. Toutes ces races finissent et s'effacent devant l'empire romain, qui forme une troisième ère pour la dynastie. Une seule se fonde pourtant en Asie pendant que les autres succombent, celle des Sassanides. Les

de la soldatesque les empêchent de prospérer et de passer un petit nombre de générations ; dans le Bas-Empire elles se succèdent avec un peu moins de rapidité. Dès le VIIe siècle, les musulmans dominent en Asie ; on distingue successivement les Ommiades, les Abassides, les Aglabites, les Pituides, les Seljiucides, les Fatimites, les Mameluks, etc. La plus puissante de ces dynasties, qui a survécu à toutes les autres, est celle des Ottomans, depuis l'an 1288 de J.-C. jusqu'à nos jours. La plus ancienne des dynasties modernes en Europe est celle du Visigoth Theodoric, à Toulouse ; elle commence en 418, et sert de souche à cinq autres races qui s'établissent pour peu de temps en Espagne.

— Les sept dynasties appelées l'*heptarchie* sont fondées en Angleterre en 449, par les Saxons Hengist et Horsa ; en 1060, Guillaume le Conquérant y établit celle des Normands, à laquelle succède la dynastie des Plantagenets, en 1154, celle des Tudors en 1485, celle des Stuarts en 1603, et enfin celle de la maison d'Hanovre qui règne encore.

— L'Ecosse elle aussi a eu ses rois fabuleux ; sa première dynastie ne commence réellement qu'à Fergus en 411, et dure jusqu'en 1283 ; deux rois de la dynastie de Bruce lui succèdent, et après eux, en 1370, vient la dynastie des Stuarts, qui s'éteint dans l'exil.

— La France compte trois dynasties, car Napoléon, quelque grand qu'il fût, n'a point fait souche de rois, et la quatrième, celle des d'Orléans, en est encore à son fondateur. La première, celle des Mérovingiens, commence à Pharamond, en 420, et finit par la déposition de Childéric III, en 572 ; celle des Carlovingiens a pour fondateur Pépin le Bref, père de Charlemagne, et tombe avec Louis V, en 987 ; celle des Capétiens lui succède, en la personne de Hugues-Capet, et se subdivise en trois branches, les Capétiens proprement dits, les Valois et les Bourbons. La dernière branche a été renversée par la révolution de 1830.

— En Italie, des races royales se sont élevées sur les débris de l'empire romain ; celle des Arnales, à Rome, les sept dynasties lombardes, à Milan, etc. La maison de Savoie est maintenant la plus ancienne de celles qui règnent en Italie.

— A la mort du huitième descendant de Charlemagne, en 912, huit familles princières d'Allemagne se sont disputé la couronne de l'empire d'Occident ; six de ces familles ont formé en quelque sorte des dynasties impériales ; celle de Saxe, cinq Césars de 919 à 1125 ; celle de Franconie, cinq de 912 à 1106 ; celle de Bavière, cinq de 1002 à 1740 ; celle de Souabe, six de 1138 à 1235 ; celle de Bohême, trois de 1347 à 1411, enfin celle de Hapsbourg ou d'Autriche seize de 1275 à 1740. La maison de Lorraine succède à tous les droits de la maison d'Autriche, par le mariage du duc François avec Marie-Thérèse, dernière héritière de Charles-Quint ; elle règne maintenant à Vienne, sous le titre d'empereur héréditaire d'Autriche.

— En Espagne, les dynasties chrétiennes se relèvent par le règne de Pélage et de vingt-sept de ses descendants, rois de Léon et des Asturies, depuis 717 jusqu'en 1028 ; dans l'Aragon et la Navarre, Eneco ou Inigo commence en 828 une dynastie qui finit par la déposition de Sanche VII, en 1194. De cette dernière descendent les rois particuliers d'Aragon, jusqu'en 1412, et les rois de Castille, de 1036 à 1109. Une autre dynastie s'établit en Castille dans la personne d'Alfonse VIII, et s'éteint en 1504 avec la fameuse Isabelle, femme de Ferdinand le Catholique, dont la fille transporte l'Aragon et la Castille à une dynastie autrichienne, qui subsista depuis 1504 jusqu'en 1700 ; alors une dynastie de Bourbons se transplante en Espagne et y règne encore aujourd'hui. La Navarre, où la première dynastie s'était perpétuée par les femmes, passa successivement aux comtes de Champagne, aux rois Capétiens, aux comtes d'Evreux, etc., et enfin à la maison de Bourbon, en 1555.

— En Portugal, la principale dynastie est celle de Bragance, qui s'établit en 1640 et qui subsiste encore.

— Au nord de l'Europe, l'Irlande présente une série de 48 rois qu'il est impossible de classer dynastiquement, depuis l'an 430 jusqu'en 1162 ; époque à laquelle ce pays est envahi par les rois d'Angleterre. En Suède, on trouve dès 1150 la dynastie de Suercher ; celle des Falkungers, en 1250 ; après une longue anarchie, celle des Wasa, en 1523 ; celle des comtes palatins du Rhin, en 1654 ; celle de Holstein-Gottorp, en 1741 ; aujourd'hui le trône de Suède est occupé par la famille Bernadotte. En Norwége, la dynastie des Inglingiens commence vers l'an 800 et s'éteint en 1519 ; à partir de cette époque la Norwége est continuellement disputée par le Danemark et la Suède. La première dynastie danoise a pour fondateur Eric, en 847, et finit en 1375 ; après 83 ans d'anarchie, la dynastie d'Oldenbourg est reconnue depuis 1448 jusqu'en 1523, celle d'Holstein lui succède et règne encore. En Russie, la dynastie des grands-ducs de Moscovie date de 988 et s'éteint en 1598 ; après des troubles et un interrègne de 10 ans, s'élève la dynastie des Romanoff qui règne encore, et est aujourd'hui à sa quatrième génération.

— En Pologne, règne, de 700 à 842, la dynastie des Cracus, à laquelle succède celle des Piasts ; puis, en 1376, celle des Jagellons,

— La Bohême, qui aujourd'hui obéit à l'Autriche, donne à ses premiers souverains la même origine que la Pologne, ainsi que la Hongrie, où la dynastie d'Almus régna depuis l'an 744 jusqu'en 1082. La famille d'Hohenzollern règne sur la Prusse jusqu'en 1701 ; elle a porté, depuis 1417, le titre électoral de Brandebourg.

— Naples, qui ne compte au rang des royaumes que depuis 1129, a pour septième et dernière dynastie une branche des Bourbons d'Espagne.

DYNASTIQUE. s. des 2 g. Partisan d'une dynastie. Il se dit particulièrement aujourd'hui de ceux qui défendent la dynastie de la branche cadette des Bourbons. Les dynastiques.

— Il s'emploie aussi adjectiv. Qui concerne une dynastie. Intérêt dynastique.

— Cet adjectif s'applique surtout à ce qui a rapport aux partisans de la famille d'Orléans, qui règne aujourd'hui en France. Journal dynastique. Opposition dynastique.

DYNASTITE. adj. des 2 g. Entom. Syn. de Dynastide.

DYNOMÈNE. s. f. Conchyl. Genre de décapodes établi sur un petit crustacé voisin des dromies, qui a été rencontré sur les côtes de l'Ile-de-France.

DYOSTYLE. s. m. (ét. gr., δύο, deux ; στῦλος, colonne). Archit. Façade formée de colonnes accouplées. La colonnade du Louvre est un dyostyle.

DYPSIS. s. f. Bot. Genre de palmées établi pour de petits palmiers de Madagascar.

DYRODÈRE. s. m. (ét. gr., δόρυ, lance ; δέρη, cou). Entom. Genre d'hémiptères, ayant pour type le dyrodère marginé, qui habite le midi de la France.

DYRRACHIUM. Géogr. anc. Ville de l'Illyrie, sur la mer Adriatique, aujourd'hui *Durazzo*.

DYS, du gr. δύς, particule qui emporte l'idée de *peine*, *difficulté*, *malheur*, et aussi de *privation*, *négation* ; cette particule se place devant un grand nombre de mots en usage dans les sciences.

DYSANOGOGIE. s. f. (ét. gr., δύς, difficilement ; ἀνάγω, je porte en haut). Médec. Difficulté de l'expectoration.

DYSANAGOGUE. adj. des 2 g. Médec. Qui est difficile à expectorer, à cracher.

DYSARTHRITE. s. f. (ét. gr., δύς, difficilement ; ἀρθρῖτις, formé de ἄρθρον, articulation). Médec. Goutte irrégulière.

DYSARTHROSE. s. f. (ét. gr., δύς, fâcheux, difficile ; ἄρθρον, articulation). Médec. Mauvaise conformation d'une articulation.

DYSASPISTE. adj. des 2 g. (ét. gr., δύς, marque de privation ; ἀσπίς, plaque). Erpét. Qui n'a pas ou très-peu de plaques sur le corps. ‖ DYSASPISTES. s. m. pl. Division du groupe des hémichalinaspistes, comprenant les serpents qui n'ont qu'un petit nombre de plaques sur le corps.

DYSCATABROSE. s. f. (ét. gr., δύς, difficilement ; καταβρύχω, je mange). Médec. Difficulté d'avaler les aliments.

DYSCATAPOSE. s. f. (ét. gr., δύς, difficilement ; καταπίνω, je bois). Médec. Difficulté d'avaler les liquides.

DYSCHIRIE. s. f. Entom. Genre d'insectes de l'ordre des coléoptères.

DYSCHOLIE. s. f. (pr. *diss-ko-li* ; ét. gr., δύς, difficile ; χολή, bile). Médec. Dépravation de la bile.

DYSCHORISTE. s. m. (pr. *diss-ko-risste* ; du gr. δυσχώριστος, difficile à séparer). Bot. Genre d'acanthacées établi pour des arbrisseaux des Indes.

DYSCHROÏE. s. f. (pr. *diss-kro-i* ; ét. gr., δύς, mauvaise ; χρόα, peau). Médec. Altération de la couleur de la peau.

DYSCHROMATIQUE. adj. des 2 g. (pr. *diss-kro-ma-ti-ke*). Didact. Qui est d'une mauvaise couleur. ‖ Qui altère la couleur.

DYSCHROME. s. m. (pr. *diss-kro-me* ; ét. gr., δύς, fâcheux ; χρῶμα, couleur). Entom. Genre de coléoptères, qui a pour type le dyschrome opaque.

DYSCHYLIE. s. f. (pr. *diss-chi-li* ; ét. gr., δύς, difficile ; χυλός, chyle). Médec. Dépravation du chyle.

DYSCHYMIE. s. f. (pr. *diss-chi-mi* ; ét. gr., δύς, difficile ; χυμός, suc, humeur). Médec. Dépravation et altération des humeurs.

DYSCINÉSIE. s. f. (ét. gr., δύς, difficilement ; κινέω, mouvoir). Médec. Difficulté d'exécuter les mouvements volontaires.

DYSCOÏLIE. s. f. (ét. gr., δύς, laborieux ; κοιλία, ventre). Médec. Difficulté d'aller à la selle.

DYSCOLE. s. m. (du gr., δύσκολος, difficile). Entom. Genre de coléoptères pentamères, qui a pour type le doliche memnonien d'Amérique.

DYSCOLE. adj. des 2 g. (ét. gr., δύς, difficile ; κόλον, nourriture). Médec. Se dit d'une personne avec laquelle il est difficile de vivre, à cause de sa mauvaise humeur. Votre enfant *dyscole* gâte tout. (J.-J. Rouss.)

— Se dit au fig., de celui qui s'écarte de l'opinion reçue.

mode). Entom. Genre d'hyménoptères qui a pour type le dyscolète lancifère d'Angleterre.

DYSCOLOBATHRISTE. adj. des 2 g. (pr. *diss-ko-la-ba-triss-te* ; ét. gr., δύσκολος, difficile ; βάθρα, échasse). Ornith. Qui a les jambes en échasses. ‖ DYSCOLOBATHRISTES. s. m. pl. Famille d'oiseaux de l'ordre des limnoptènes, qui ont les jambes longues et presque semblables à des échasses.

DYSCOPIDOPTÈNES. s. m. pl. (ét. gr., δύς, à demi ; κοπίς, sabre ; πτηνός, volatile). Ornith. Famille d'oiseaux de l'ordre des halipptènes, dont les ailes ont à peu près la forme d'un sabre.

DYSCRASIE. s. f. (ét. gr., δύς, mauvaise ; κρᾶσις, constitution). Médec. Mauvais tempérament ; altération des humeurs. Dycrasie humorale.

DYSCRASIQUE. adj. des 2 g. Médec. Qui a les caractères de la dyscrasie.

DYSTACRYE. s. f. (ét. gr., δύς, difficilement ; δακρύω, je pleure). Médec. Altération des larmes.

DYSDÈRE. s. m. (ét. gr., δύς, part. priv., δέρη, cou). Entom. Genre d'aranéides, qui a pour type le dysdère érythrin, assez commun dans toute la France, en Espagne, en Egypte.

DYSDERQUE. s. m. (ét. gr., δύς, part. privat. ; δέρκομαι, je vois). Entom. Genre d'hémiptères, qui a pour type le lygée de Kœnig.

DYSE. s. f. Myth. scand. Messagère d'Odin.

DYSECCRISE. s. f. (ét. gr., δύς, difficilement ; ἐκκρίνω, je rejette). Médec. Excrétion difficile.

DYSECÉE. s. f. (ét. gr., δύς, difficilement ἀκούω, j'entends). Médec. Affaiblissement ou perte de l'ouïe. A peine la *dysecée* est-elle confirmée, que l'oreille cesse d'entendre distinctement les sons éloignés, les sons réfléchis, et ceux qui ne parviennent jusqu'à elle que par une sorte d'ondulation, ou qui se trouvent mêlés à d'autres, ou interrompus par le plus léger bruit. (Itard.) A un âge encore tendre, avant que l'enfant ait acquis l'usage de la parole, de même que si elle est congénitale, la *dysecée* comme la surdité de naissance entraîne le mutisme. (Id.)

DYSÉCHIE. s. m. (ét. gr., δύς, à demi, ἐχίδιον, vipère). Erpét. Famille de serpents de l'ordre des aspistes, qui ont à la fois des dents ordinaires et des crochets à venin.

DYSÉPULOTIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., δύς, difficilement ; ἐπουλόω, cicatriser). Médec. Qui se cicatrise difficilement.

DYSER. s. f. Myth. scand. Nom de plusieurs déesses des anciens Goths, qui conduisaient les âmes au palais d'Odin.

DYSÉRÈTES. s. m. pl. (ét. gr., δύς, à demi ; ἐρέτης, rameur). Ornith. Famille de l'ordre des halicolymbes, comprenant des oiseaux qui nagent sur l'eau avec des moignons d'ailes.

DYSESTHÉSIE. s. f. (ét. gr., δύς, difficile ; αἴσθησις, sentiment ; dérivé de αἰσθάνομαι, sentir). Médec. Diminution de la sensibilité, difficulté de sentir. Un projectile, lancé avec force, une balle de fusil entre autres, et surtout un boulet de canon, plonge les parties qu'il choque dans un état de *dysesthésie* des plus redoutables. (Jourd.)

DYSESTHÉTHÉRIE. s. f. (ét. gr., δύς, difficilement ; ἐσθίω, je consume). Médec. Lésion des sens externes.

DYSGALIE. s. f. (ét. gr., δύς, mauvais ; γάλα, lait). Médec. Dépravation du lait.

DYSGÉNÉSIE. s. f. (ét. gr., δύς, mauvaise, γένεσις, génération). Médec. Fonction pénible des organes génitaux.

DYSGEUTIE. s. f. (ét. gr., δύς, mauvais ; γεῦσις, goût). Médec. Dépravation du goût.

DYSGYMNOPHIDE. adj. des 2 g. (ét. gr., δύς, à demi ; γυμνός, nu ; ὄφις, serpent). Erpét. Qui n'a que quelques écailles sur le corps. ‖ DYSGYMNOPHIDES. s. m. pl. Section de l'ordre des strepsichrotes, comprenant les serpents qui n'ont que très-peu d'écailles sur le corps.

DYSGYRIOPHIDES. s. m. pl. (ét. gr., δύς, à demi ; γύριος, circulaire ; ὄφις, serpent). Erpét. Section de l'ordre des strepsichrotes, comprenant des serpents qui ne peuvent rouler leur corps qu'incomplètement.

DYSHAPHIE. s. f. (ét. gr., δύς, partic. diminut., ἁφή, toucher). Médec. Altération du sens du toucher.

DYSHÉMIE. s. f. (ét. gr., δύς, partic. diminut., αἷμα, sang). Médec. Altération du sang.

DYSHÉRODIEN, IENNE. adj. (ét. gr., δύς, à demi ; ἐρωδιός, héron). Ornith. Qui ressemble plus ou moins au héron. ‖ DYSHÉRODIENS. s. m. pl. Famille d'oiseaux comprenant ceux qui se rapprochent beaucoup des hérons.

DYSHERPYLE. adj. des 2 g. (ét. gr., δύς, difficilement ; ἕρπω, je rampe). Erpét. Qui rampe difficilement. ‖ DYSHERPYLES. s. m. pl. Famille d'ophidiens comprenant ceux qui rampent difficilement.

DYSIDE. s. m. (du gr. δυσειδής, difforme). Entom. Genre de coléoptères de la famille des serricornes, établi sur un petit insecte du Brésil, le dyside obscur.

DYSIDIE. s. m. (ét. gr., δύς, fâcheux ; εἶδος,

tamères, ayant pour type l'omasée morose, originaire de l'Amérique septentrionale.

DYSLALIE. s. f. (ét. gr., δύς, difficulté ; λαλεῖν, parler). Médec. Difficulté de parler.

DYSLOCHIE. s. f. (pr. *diss-lo-chi* ; ét. gr., δύς, part. priv. ; λόχια, arrière-faix). Médec. Diminution, suppression des lochies.

DYSMÉNIE. s. f. (ét. gr., δύς, difficile ; μήνη, menstrue). Médec. Menstruation difficile.

DYSMÉNORRHÉE. s. f. (ét. gr., δύς, difficile ; μήν, mois ; ῥέω, je coule). Médec. Ecoulement difficile des règles, écoulement menstruel accompagné de douleur.

DYSMÉNORRHIQUE. adj. des 2 g. Médec. Qui appartient, qui a rapport à la dysménorrhée.

DYSMNÉSIE. s. f. (ét. gr., δύς, partic. priv., μνῆσις, souvenir). Médec. Embarras ou perte de la mémoire.

DYSMOLGE. adj. des 2 g. (ét. gr., δύς, à demi; μολγὺς, salamandre). Erpét. Qui ressemble à une salamandre. || DYSMOLGES. s. m. pl. Section de batraciens comprenant ceux qui ressemblent beaucoup aux salamandres, comme les sirènes.

DYSODE. s. f. (ét. gr., δύς, mauvais; ὄζω, je sens). Bot. Syn. de Serine.

— Minér. Syn. de Chaux carbonatée fétide.

— DYSODES. s. m. pl. (du gr. δυσώδης, fétide). Ornith. Famille des grimpeurs, comprenant un seul oiseau dont la chair exhale l'odeur désagréable du castoréum. || Famille de l'ordre des sylvains. || Famille des passerigalles.

DYSODIE. s. f. (du gr. δυσώδης, puant). Bot. Genre de composées établi pour des plantes herbacées du Mexique.

— Entom. Genre d'aradides établi sur un insecte du Brésil très-remarquable par son corselet semi-lunaire.

— Médec. Nom donné à toutes les maladies caractérisées par des émanations fétides de la bouche, des fosses nasales, de l'estomac, des aisselles, des aines, etc. Dysodie cutanee. Dysodie nasale. Dysodie anale.

DYSODONTIASE. s. f. (ét. gr., δύς, difficilement; ὀδοὺς, dent). Chir. Dentition difficile.

DYSODYLE. s. m. Minér. V. DUSODYLE.

DYSOPE. s. m. Mamm. Genre de chéiroptères insectivores, dont l'unique espèce est le dysope de l'Inde.

DYSOPHYLLE. s. m. Bot. Genre de labiées, établi pour le dysophylle auriculaire, plante herbacée originaire des lieux humides de Java.

DYSOPIE. s. f. (ét. gr., δύς, difficilement; ὄπτομαι, voir). Médec. Difficulté de voir, faiblesse de la vue. La dysopie n'est pas une maladie de l'œil, mais un symptôme de la plupart des affections de cet organe et des diverses parties qui le constituent.

DYSOREXIE. s. f. (ét. gr., δύς, difficilement, ὄρεξις, appétit). Médec. Perte, diminution de l'appétit: dégoût. Tout ce qui occupe beaucoup l'esprit et le moral, comme les travaux de cabinet, la colère, l'inaction, le défaut d'exercice, sont autant de causes de la *dysorexie*. (Jourd.)

DYSOSMIE. s. f. (ét. gr., δύς, part. priv.; ὀσμή, odeur). Difficulté, affaiblissement de l'odorat; diminution de la faculté de percevoir les odeurs.

DYSOSTOSE. s. f. (ét. gr., δύς, mauvais; ὀστέον, os). Chir. Maladie ou mauvaise conformation des os.

DYSOXYLON. s. m. Bot. Genre de méliacées, formé pour de grands arbres de Java, dont l'écorce et le bois exhalent souvent une odeur désagréable.

DYSPEPSIE. s. f. (ét. gr., δύς, difficilement; πέψις, coction, digestion). Médec. Digestion laborieuse. Vice de la digestion, qui donne lieu à la dépravation des aliments dans l'estomac. Dyspepsie symptomatique. Dyspepsie idiopathique. Beaucoup de personnes ont la mauvaise habitude d'avaler les aliments avant qu'ils aient été mâchés suffisamment, et qu'ils se soient imprégnés de la salive ainsi que des autres sucs exhalés dans la bouche; d'autres n'humectent point assez, par la boisson, les aliments solides dont ils se nourrissent. Ces habitudes vicieuses se joignent aux causes de la *dyspepsie*. (Fourn.)

DYSPEPTIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui a rapport à la dyspepsie.

DYSPERMASIE. s. f. Médec. Syn. de Dyspermatisme.

DYSPERMATIQUE. adj. des 2 g. Didact. Impuissant.

DYSPERMATISME. s. m. (ét. gr., δύς, difficilement; σπέρμα, semence). Médec. et néol. Emission lente, difficile ou nulle de la liqueur séminale. Dyspermatisme urétral, noueux, préputial, muqueux, hypertonique, épileptique, refluant, etc.

DYSPERMIE. s. f. (ét., V. DYSPERMATISME). Médec. Altération du sperme.

DYSPHAGIE. s. f (ét. gr., δύς, difficilement; φάγω, je mange). Médec. Difficulté d'avaler; inflammation de l'œsophage. Les diverses *dysphagies* suivent une marche tellement uniforme, qu'au premier coup d'œil, et sans un examen très-attentif, on serait tenté de les confondre ensemble et de les regarder comme absolument identiques. (Jourd.)

DYSPHANIE. s. f. (ét. gr., δυσφανής, qui paraît à peine). Bot. Genre de chénopodées, établi pour une petite plante herbacée de la Nouvelle-Hollande.

DYSPHONIE. s. f. (ét. gr., δύς, difficile; φωνή, voix). Médec. Difficulté de produire des sons; altération, affaiblissement de la voix. Un des cas les plus extraordinaires de *dysphonie* est celui que l'on connaît sous le nom de voix convulsive. (Jourd.)

DYSPHORIE. s. f. (du gr. δυσφορία, anxiété). Médec. Etat de souffrance.

DYSPIONIE. s. f. Médec. Dépravation de la graisse.

DYSPNÉE. s. f. (du gr. δύσπνοια, respiration pénible). Médec. Difficulté de respirer; respiration pénible. Toute cause naturelle ou accidentelle qui est capable de gêner le libre développement des poumons, est une cause de la *dyspnée*. (Petit.)

DYSPNÉIQUE. adj. des 2 g. Médec. Qui a rapport à la dyspnée.

DYSPROPHÉRON. s. m. (ét. gr., δύς, difficilement; προφέρω, j'énonce). Littér. anc. Vice de style qui consiste à accumuler des mots longs et durs à prononcer.

DYSSENTERIE. s. f. (du gr. δυσεντερία, douleur d'entrailles). Médec. Inflammation des intestins et des entrailles; espèce de flux de sang. Dyssenterie aiguë. Dyssenterie chronique. Il est mort d'une dyssenterie. La *dyssenterie* est une des maladies les plus funestes auxquelles l'humanité soit assujétie. (Fourn.) La *dyssenterie* a fait, en Egypte, plus de ravages que la peste. (Id.) La *dyssenterie* endémique est propre à certaines contrées du globe, qui doivent ce malheur à leurs localités. (Id.)

— Plusieurs médecins écrivent le mot *dyssenterie* avec deux *s*; d'autres prétendent qu'il est indifférent de l'écrire avec une ou deux de ces lettres. L'usage ordinaire est de l'écrire avec deux *ss*, et c'est l'orthographe adoptée par l'Académie. Mais il est facile, au moyen de la racine que nous avons indiquée, de se convaincre que l'usage des deux *s* est une faute contre l'étymologie.

DYSSENTÉRIQUE. adj des 2 g. Qui concerne la dyssenterie. Flux dyssentérique.

DYSSIALIE. s. f. Médec. Altération de la salive.

DYSSODIE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des composées.

DYSSODIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une dyssodie. || DYSSODIÉES. s. f. pl. Section de la tribu des tagénitées qui a pour type le genre dyssodie.

DYSSYMÉTRIE. s. f. (ét. gr., δύς, part. priv., συμμετρία, symétrie). Didact. Défaut de symétrie, comme lorsque les cristaux d'une substance minérale sont groupés en sens inverses.

DISSYMÉTRIQUE. adj. des g. Qui manque de symétrie.

DYSSYNUSIE. s. f. (ét. gr, δύς, difficilement, συνουσία, coït). Médec. Inaptitude à exercer l'acte vénérien.

DYSTHANASIE. s. f. (ét. gr., δύς, avec difficulté; θάνατος, mort). Médec. Mort lente et douloureuse, longue agonie. Cette cruelle *dysthanasie* est inconnue à l'homme préparé par la philosophie, autant qu'elle est commune chez les individus colériques, les méchants remplis de trouble et de confusion. (Virey.)

DYSTHÉLASIE. s. f. (ét. gr., δύς, difficilement; θηλάζω, j'allaite). Médec. Inaptitude de la femme à allaiter.

DYSTHÉSIE. s. f. (du gr. δυσθησία, mauvaise disposition). Médec. Mauvaise humeur, impatience dans les maladies.

DYSTHYMIE. s. f. (du gr. δυσθυμία, découragement). Médec. Morosité, abattement.

DYSTICHIASE. s. f. Médec. Disposition vicieuse ou irrégulière des paupières.

DYSTOCIE ou **DISTOKIE.** s. f. (du gr. δυστοκία, difficulté d'accoucher). Médec. Accouchement laborieux, contre nature. La *distocie* peut dépendre de l'étroitesse ou de la conformation vicieuse du bassin. (Jourd.)

DYSTOCOLOGIE. s. f. (ét. gr., δυστοκία, accouchement difficile; λόγος, discours). Médec. Discours, traité sur les accouchements laborieux.

DYSTOCOLOGIQUE. adj. des 2 g. Médec. Qui a rapport à la dystocologie.

DYSTONIE. s. f. Médec. Altération du ton d'un tissu de quelque partie du corps.

DYSTRE. s. m. Cinquième mois de l'année syro-macédonienne. Il répond à notre mois de mars et à la fin de février.

DYSURIE. s. f. (du gr. δυσουρία, rétention d'urine). Médec. Excrétion difficile, quoique plus ou moins complète des urines, accompagnée d'une sensation incommode de chaleur et de douleur dans un point plus ou moins étendu du canal de l'urètre. La *dysurie* produite par l'usage de la bière se détruit en faisant prendre au malade un ou deux petits verres d'eau-de-vie. (Petit.)

DYSURIQUE. adj. des 2 g. Médec. Qui est attaqué de dysurie.

— subst. Un dysurique. Une dysurique.

DYTICIDE ou **DYTICITE.** adj. des 2 g. Entom. Qui ressemble au dytique. || DYTICIDES. s. m. pl. Tribu de coléoptères pentamères qui a pour type le genre dytique.

DYTIQUE. adj. des 2 g. (du gr. δυτικός, plongeur). Ornith. Qui plonge. || DYTIQUES. s. m. pl. Famille d'oiseaux comprenant ceux qui ont l'habitude de plonger.

DYTIQUE. s. m. (du gr. δυτικός, qui aime à se plonger dans l'eau). Entom. Genre de coléoptères pentamères, qui a pour type le dytique très-large, trouvé dans les Vosges.

DZHOL. s. m. Myth. Dieu des Arabes, le même que Saturne.

DZIGGETAI ou **DZIGITAI.** s. m. Mamm. Espèce du genre cheval. Il habite par troupes de vingt, trente et même cent individus, la Mongolie, l'Himalaya, etc. Ces animaux ont la taille du cheval, les formes et les oreilles de l'âne.

DZOUNGARE. s. des 2 g. Habitant de la Dzoungarie. Les *Dzoungares* sont des tribus kalmoukes, au nombre de vingt à trente mille familles.

— adj. Qui appartient à la Dzoungarie ou à ses habitants. Mœurs dzoungares.

DZOUNGARIE ou **SONGARIE** (en chinois *tchianchan-pe-lou*, c'est-à-dire, gouverneur au nord des monts Tchianchan). Géogr. Grande contrée de l'Asie centrale, faisant partie de l'empire chinois.

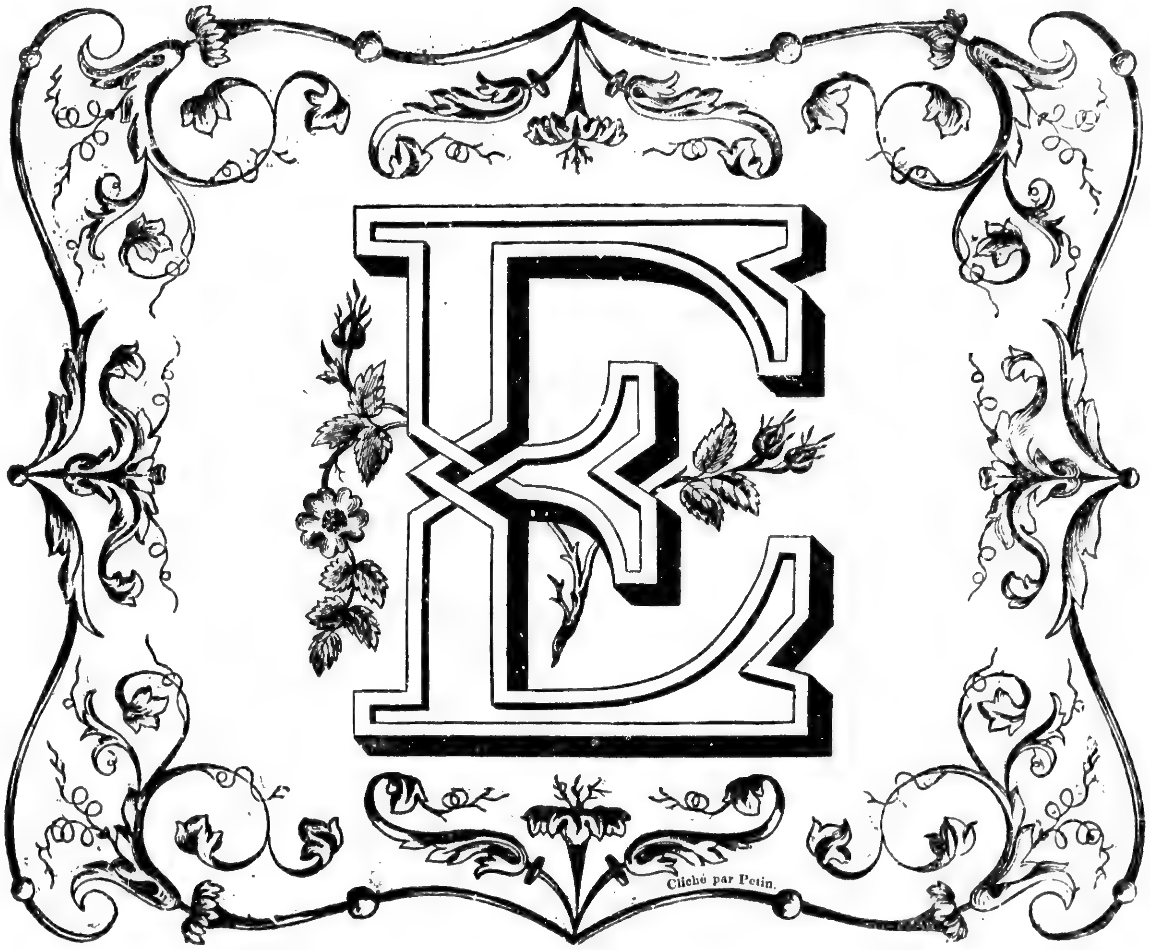

Cliché par Petin.

E s. m. Cinquième lettre de notre alphabet et seconde des voyelles. Un grand *E*. Un petit *e*. Un *é* accentué. Un *e* long. Un *e* bref. Nos *e* muets, qui nous sont reprochés par un Italien, sont précisément ce qui forme la plus délicieuse harmonie de notre langue. (Volt.) Il n'y a aucune nation en Europe qui fasse sentir les *e* muets, excepté la nôtre. (Id.) *Immolée à mon père* n'écorche point mon oreille, parce que les deux *e* font une syllabe longue. (Id.) Notre *e* muet contribue beaucoup à cette infinie variété de sons et de terminaisons qui fait une des plus grandes beautés de notre langue. (Dang.)

— L'*e* possède un avantage qui doit non-seulement le distinguer, mais nous le rendre cher et précieux. Le son qu'il indique est le signe de l'existence ; c'est le souffle de la vie, c'est le son même de la respiration. Est-il rien en effet de plus propre à peindre le souffle de la respiration que l'image même de l'organe par lequel nous respirons! c'est aussi ce que représente la forme de l'E, qui est visiblement dessiné d'après cette idée : il nous retrace le dessous du nez dans toutes ses parties. Les trois lignes parallèles dont il est composé sont une ébauche complète des deux narines et du dia- la copie et son modèle est à cet égard on ne peut plus sensible. Cette ressemblance est encore plus frappante dans l'alphabet des Coptes, où l'on voit effectivement deux nez de forme différente, l'un aigu, et l'autre obtus.

— L'Académie ne reconnait que trois sortes d'*e* : l'*é* fermé, l'*è* ouvert, et l'*e* muet. Ouvrez la méthode de Port-Royal, et vous y verrez que nous avons quatre sortes d'*e*, dont la prononciation se retrouve dans le mot *déterrement*. Consultez Duclos, son habile commentateur, il vous en indiquera un cinquième, qui est moyen entre l'*é* fermé et l'*è* ouvert. Prenez Trévoux, il vous en fera reconnaître six, même sept; enfin, ayez recours à la volumineuse *Encyclopédie*, et Dumarsais vous en montrera jusqu'à huit ou neuf, et peut-être même davantage. Il est incontestable que de l'*e muet* à l'*é fermé*, et de l'*é fermé* à l'*è ouvert*, il y a une infinité de gradations ou nuances qui entrent réellement dans la *langue parlée* et qui ne peuvent être indiquées dans la *langue écrite*. Les anciens Grecs avaient une notation musicale qui leur permettait de reproduire les principales inflexions de la voix parlante. Nous n'avons rien de semblable. Nous pouvons bien recueillir les mots et les termes d'un discours; mais nous ne pouvons reproduire ni le ton ni l'accent. Sous ce rapport, les langues anciennes avaient un immense avantage sur les langues modernes. Elles se liaient avec la musique. La poésie grecque était en *récitatif*.

— Sans nous arrêter aux diverses supputations qui ont été faites de l'*e*, nous dirons qu'il se compose de cinq degrés ou nuances qui le font passer du grave au doux, jusqu'à ce qu'il se dégrade entièrement et ne se fasse plus entendre. Il y a donc cinq sortes d'*e* dans notre langue : trois *e* sonores, un *e* sourd ou demi-muet, et l'*e* tout à fait muet. Le premier *e* sonore est l'*è* ouvert : *fête, tête, je cède, tu cèdes, il cède, ils cèdent, accès, succès, progrès*. Le second *e* est l'*e* moyen ou demi-ouvert : *nous fêtons, nous fêtâmes, vous fêtâtes, vous prêtâtes, nous cédions, nous possédions*. Le troisième est l'*é* fermé ou aigu : *fêter, prêter, prêcher, fêté, prêché, vous fêtiez, vous prêtiez, vous prêchiez*. Le quatrième est l'*e* sourd ou de *breloque, bretelle*. Le cinquième est l'*e* tout à fait muet : *vraie, gaiement, nous mangeons, nous mangeâmes, vous mangeâtes*, etc. Nous allons donner quelques règles ; nous prendrons pour guide l'excellent traité de prononciation de Mme Sophie Dupuis.

— DE L'È GRAVE OU OUVERT. Le son de cette lettre est, après celui de l'*â*, le plus plein et le plus clair des voyelles. Il faut une ouverture de bouche plus grande pour le prononcer que pour dire *é*. Il est fâcheux que cette lettre ne soit pas toujours surmontée de son accent, puisque sans l'accentuation le signe est incomplet, et qu'on ne sait plus reconnaître la prononciation de l'*e* du dernier mot dans *il est fier*, et *à qui se fier?* || L'*e*, qu'il soit ou non marqué d'un accent, est toujours ouvert, lorsqu'il est suivi d'une syllabe sourde finale. *Évêque, prêtre, honnête, athlète, bibliothèque, fidèle, algèbre, fève, belle, modeste, sexe, dernière, comète, quelle, quelque, père, mère, Athènes, Genève, Gênes, être, permettre, je cède, tu cèdes, il cède, je cesse, tu cesses, il cesse, ils cessent*, etc. || Il en est de même lorsque l'*e* est suivi de consonnes articulées également finales : *bref, chef, hôtel, bec, éternel, bel, julep, concert, test, zest, enfer, ouvert*. || D'après ce principe, il est facile de voir avec combien peu de raison l'Académie fait une loi d'écrire avec un *é* fermé les mots *collége, solfége, manége, siége*, et les verbes *aimé-je, veillé-je, régné-je*, etc. L'usage universel et l'autorité des personnes qui parlent le mieux démentent journellement cette fausse prononciation. Dans tous ces mots l'*e* étant suivi d'une syllabe sourde se prononce et devrait s'écrire *collège, solfège, manège, aimè-je, régnè-je*, etc. Nous avons déjà fait cette remarque. V. au mot ACCENT. || Lorsque deux consonnes semblables se font entendre chacune séparément, l'*e* est toujours ouvert : *flageller, libeller, interpellation, belligérant, empenner, concetti, allégretto*, qu'on prononce *flagèller, libèller, interpèllation, bèlligérant, empènner, concètti* ou *contchètti, allegrètto*. || Dans la terminaison *ès*, l'*e* est toujours ouvert : *progrès, accès, succès*, etc. Il faut y ajouter *tu es*, et les monosyllabes *ces, des, les, mes, ses, tes*, encore ne prennent-ils [illegible] que dans le discours soutenu. || Le *t* final rend ouvert l'*e* qui le précède, *archet, armet, ballet, banquet, baudet, discret, il est, je mets, tu mets, il met, prêt, apprêts*; il n'y a d'excepté que la conjonction *et*, qui se prononce toujours avec l'*é* fermé.

— DE L'E MOYEN OU DEMI-OUVERT. Rien ne peut indiquer la prononciation de cet *e*; c'est une lacune laissée dans l'écriture entre les deux sons *è, é*. M. P. Didot a le premier imaginé un nouvel accent qu'il nomme moyen, ou plutôt un nouvel *e* affecté d'un accent vertical, pour annoncer qu'il tient le milieu entre l'accent grave qui penche à gauche et l'accent aigu qui s'incline à droite. Il le fait servir à l'accentuation des mots *règne, règle, sèche, fièvre, liège*, etc. Cette innovation convient plutôt à l'impression qu'à l'écriture. || Dans tous les mots qui dérivent d'autres mots dont la pénultième est un *è* ouvert appuyé sur une syllabe sourde, l'*e* est moyennement ouvert toutes les fois qu'il est suivi des sons *a, au, eu, on* ou de la terminaison *ai* des imparfaits et des conditionnels des verbes. *Correcteur, correction, directeur, direction, blasphematoire, blasphemateur, celébrant, célebration, catéchumenat, elevation, fierreux, tenebreux, tiedeur, moyennant, excellent, nous excellons, nous excellâmes, vous excellâtes, professeur, profession, nous professons, nous possedons, nous possedions, nous protestons, protestant, protestantisme, protestation, relévation, nous fêtons, systematique, etant, mettant, séquestration, j'étais, tu étais, il etait, ils etaient, je mettais, tu mettais, il mettait, je mettrais*, etc. || Dans tous les mots qui n'offrent pas une pareille dérivation, l'*e* est toujours fermé, *preparation, séparément, complement, par consequent*, etc. || L'*é* accentué ou appuyé sur plusieurs articulations est moyennement ouvert lorsqu'il est suivi d'une syllabe sourde médiale suivie, à son tour, des sons *a, au*, etc., *brièvement, bêtement, avénement, événement, chèrement, dextrement, tellement, honnêtement, allégement, lestement, betterave, je fêterais, tu fêterais*, etc. || Il en est de même de l'*e* suivi des terminaisons *sion, tion, seur*, comme *accession, digestion, succession, agression, congestion, deception, confession, defection, procession, digression, ejection, election, reflexion*, [illegible] *seur*, etc. || L'*e* suivi de la lettre *r* est toujours moyennement ouvert; *préferer, vous preferez, je verrai, vous verrez, acquérir, terrible, serrure, vertu, ergo*, etc. Il n'y a d'exception que pour la syllabe *de* placée au commencement des mots *déraciner, déraisonner, déranger, dérégler, dérider, dérouter, dérogation, derision, derivation, deraison*, etc.

— DE L'É FERMÉ OU AIGU. Le son de cette voyelle est faible et peu volumineux. Il faut ouvrir un peu moins la bouche que pour la voyelle *è*, mais l'ouverture n'en a pas moins lieu, aussi le nom d'*é* fermé qu'on lui donne ne paraît-il pas très-exact. L'*é* fermé joue un très-grand rôle dans notre langue; il n'est pas rare de le trouver répété jusqu'à trois fois de suite dans le même mot : *décédé, décrété, répété, végété, délégué, célébré*, etc.

I.

L'e [illegible] ou appuyé sur plusieurs articulations est fermé lorsqu'il est suivi de l'un des sons e, [illegible] u : fêter, prêter, injecter, vous fêtes, [illegible] prêtez, je fêtai, je prêtai, je promettrai, [illegible] tester, têtir, je têtis, je têtissais, nous têtissons, [illegible] [illegible], [illegible] unique, embellir, [illegible] expression, estimer, mes soin, restreindre, [illegible] [illegible], [illegible] épisse, symétrie, tempétueux, [illegible] têtu, etc. L'e initial est toujours fermé : ecrevisse, [illegible] exemption, egale, exception, exercer, [illegible] esprit, esclave, etc. ; sont exceptés : 1° être, j'étais, tu étais, il était, nous étions, ils étaient ; 2° les mots où l'e est immédiatement suivi de la lettre r, comme ergo, errer, ermite, etc. ; 3° le seul mot eau, [illegible] rend un e [illegible]. || L'e final marqué de l'accent aigu est toujours fermé : bonte, beaute, sante, vertu, Noé, [illegible], Gelboé. || L'e feminin, pas plus que le s du pluriel, ne change rien à la prononciation [illegible], qui est la même dans vante, vantée, vantées, [illegible] blâme, blâmée, blâmes, blâmées, percé, percée, percées, percées, aime, aimé, aimées, aimées, etc. || L'e suivi d'une consonne finale non articulée autre que le s et le t est toujours fermé : jamaiser, temp'ier, clef, qu'on écrit plus ordinairement [illegible] [illegible], verger, allez, venez, chantez, [illegible] ; excepté cep de vigne et chef-d'œuvre, où l'e est moyennement ouvert.

— [illegible] FAIBLE OU DEMI-MUET. Cet e a le même son que la voyelle eu dans les mots [illegible] [illegible] cheur, bonheur, cœur, sœur, peur. L'e sans accent est demi-muet lorsqu'il est placé [illegible] [illegible] br, cl, cr, dr, fl, fr, gl, gr, pl, pr, tr, [illegible] comme dans bretelle, âprete, souffleter, diablerie, Bretagne, Grenoble, Grenade, grelotter, premier, que les gens du peuple à Paris prononcent beurtelle, dreurte, dabeulrie, etc.

— DE L'E MUET. L'e sans accent ou sans articulations redoublées à sa suite ne se fait jamais sentir : Brasserie, argenterie, agacerie, [illegible], réverie, j'aimerais, abattement, chancellerie, [illegible] jugement, loterie, ordinairement, sauterelle, moucheron, bûcheron, vigneron, feuilleton, cacheter, fureter, dangereux, etc., se prononcent comme brass'rie, arg'nt'rie, [illegible], etc. || Dans nous aimerions, vous aimeriez, chapelier, l'e est moins muet que dans nous aimerons, vous aimerez, chapeler. Dans [illegible]ablement, [illegible]irement, l'e est également moins muet que dans balancement, accroissement. || La terminaison ent des verbes de la troisième personne du pluriel ne change rien à la prononciation de l'e, qui est la même dans il demande, ils demandent, il chante, ils chantent, etc. || L'e est muet dans tous les mots en eau, tels que chapeau, arbrisseau, berceau, vermisseau, coteau, bandeau, troupeau, etc., qu'on prononce chapau, arbrissau, etc. L'x du pluriel ne modifie pas la prononciation de l'e. On prononce de même un chapeau, des chapeaux, etc. || L'e de la particule réduplicative re, que l'on rencontre au commencement des mots, conserve son intonation sourde : refaire, redire, retrouver, ressaisir, ressasser, ressécher, ressemeler, ressentir, ressentiment, ressort, ressource, excepté ressuyer où l'e est sonore. || L'e féminin est également muet, comme dans vraie, jolie, joue, [illegible]ue, avenue, aimée, je contribue, massue, rue, lieue, j'[illegible], etc. L'e final, surmonté de deux points appelés tréma, est toujours muet : aiguë, ciguë, exiguë, contiguë, etc. V. U et G.

— DE L'E EUPHONIQUE. Cette sorte d'e muet sert seulement à adoucir le g et à lui conserver le son du j, comme dans je vengeai, il partagea, nous mangeons, geai, pigeon, geôle, geôlier, etc., qu'on prononce je venjai, il partaja, etc.

— EA, EO. L'e accentué, lorsqu'il est immédiatement suivi d'une voyelle, est toujours fermé, comme dans géant, créer, déesse, théâtre, réunion, Panthéon, réaction, créole, caméléon, etc. || Mais lorsqu'il est sans accent, il est généralement muet devant une voyelle. Peau, sceau, il mangea, etc.

— EI, EY. Ces deux variétés orthographiques de l'e suivent la prononciation de cette dernière voyelle. Ei est ouvert dans réveil, peigne, appareil, soleil, abeille, reine, veine, vermeille, oreille, seize, neige, corneille, groseille, seigle, etc. || Il est moyen dans seigneur, neigeux, tu enseignas, il enseigna, nous enseignâmes, nous enseignons, nous feignons, j'enseignais, etc. || Il est fermé dans treillis, beignet, [illegible]luque, peigner, enseigner, j'enseignai, vous enseignâs, vous enseigniez, je feignis, tu feignis, il feignit, nous feignîmes, vous feignîtes, ils feignirent, etc. Ey prend le son moyen dans bey, dey, Hervey, Ney, Volney, Stanley, etc.

— Ey a la valeur de l'e muet dans Talleyrand.

— L'e ne se fait pas entendre dans Staël, [illegible]daël, Maëstricht, etc.

— EE. Les deux e se prononcent comme un i dans les noms propres anglais : Fleetwood, [illegible]eman, Greenwich ; lisez : Flitwoud, Fr[illegible]n, Grinn-oulche. Spleen se prononce aussi [illegible]ine, Beethoven se dit Bith[illegible]na.

— EM. A le son de ein dans sempiternel, Men[illegible]his, Semproniue, Bembo, semper-virens, [illegible], Nuremberg, Oldembourg, Rembrandt, Wurtemberg, etc.

— EN. Ce son prend deux nasalités, la plus ordinaire est celle de an, l'autre est celle de in. Il prend le son de an, lorsqu'il est suivi d'une consonne, prendre, reprendre, dépendre, fendre, enrichir, cent, [illegible], [illegible], lent, Conj[illegible]ens, expédient, [illegible] [illegible]ent, éloquent, etc. Lisez prandre, reprandre, etc. Excepté agenda, appendice, spencer, Amiens, retentum, pensum, ingrédient, où il se prononce ein, ajinda, etc. Chrétienté se prononce chrétiènneté. || Il prend encore la nasalité de l'a dans j'en veux, il est en route, Caen, Ecouen, Rouen. || Enivrez, ennui, se prononcent aussi an-nivrer, an-nui ; enorgueillir, ennoblir se disent plus généralement e-norgueillir, a-noblir. Enhardir, enharnacher, se prononcent an-hardir, an harnacher. Enharmonique se dit aussi an-narmonique. Hennir, hennissement, henni, solennel et leurs dérivés, changent l'e en a doux ; lisez ha-nir, ha-nissement, hani, sola-nel. || En tout à fait final prend la nasalité de ein : bien, rien, le mien, le tien, le sien, doyen, Enghien, chien, Athénien, Achéen, Européen, etc. || Dans la terminaison men, la lettre n s'articule, amen, dictamen, gramen, hymen, lisez amènn, dictmènn, etc. Éden se dit aussi Edènn. Examen se dit examein. || Dans les verbes tenir, venir et leurs dérivés, en prend la nasalité de in, partout où cette diphthongue se rencontre. Je viens, tu viens, il vient, je tiens, tu tiens, il tient, je viendrai, je tiendrai, etc. Lisez, je viins, tu viins, etc. || En suivi de la lettre n perd sa nasalité. Que je vienne, qu'il vienne, ennemi, etc.

— EN. Se prononce ein dans Benjamin, Penthièvre, Mentor, benjoin, benzoïque, compendium, effendi, Appenzel, Bender, Bengale, Camoens, Cavendish, Marienbourg, Olensée, Oxenstiern, Puffendorf, Rubens, Struensée, Wenceslas, etc., etc. || En se prononce ène dans Covent-Garden, Coventry, Culloden, Dryden, Lutzen, Philopœmen, Walchren, Yemen, Kraken ou Kraxen, Hayden ou Haydn, Groenland. || Rouennerie se prononce rouanerie.

— EU, OEU. Cette voyelle dérivée prend deux inflexions différentes. Elle est forte ou grave : 1° Au commencement des mots, eucharistie, Euménides, euphonie, eucologe, eupatoire, euphorbe, euphraise, euliste ; 2° dans les monosyllabes ou à la fin des mots, eux, je veux, creux, gracieux, lieu, adieu, il peut, il pleut, périlleux, lieue, queue, bleu, cheveu, neveu, malheureux, je meus, tu meus, il meut, monsieur, deux, cieux, vœu, nœud, etc., qu'on prononce eû, adieû, je veû, creû, neû, etc. ; 3° devant tr, feutre, calfeutrer, pleutre ; neutre, neutraliser, neutralité, etc. ; 4° devant x ou s ayant le son du z, comme dans gracieuse, deuxième, deuxièmement, creuse, creuser, macreuse, gracieusement, yeuse, etc. Eû marqué de l'accent circonflexe est également grave, jeûne, jeûner, meûnier, meûnière, etc. ; il l'est aussi dans jeudi, meule, veule, beugler, rajeunir, rajeunissement, bleuir, feudiste, feudataire, lieutenant, Teuton, Deutéronome, etc. || Eu a une intonation douce, 1° lorsqu'il est placé devant r, peur, heure, malheur, cœur, sœur, demeure, sieur, seigneur, seigneurie, Europe, fleur, fleurir, fleuron, etc. ; 2° devant toute consonne finale articulée, tilleul, filleul, deuil, œuf, bœuf, peuple, neuf, veuf ; 3° devant toute syllabe finale sourde, œuvre, couleuvre, jeune, meute, preuve, fleuve, ils veulent, que je veuille, aveugle, etc., et les dérivés de ces mots : jeunesse, veuvage, neuvième, desœuvrement, peupler, peuplade, aveuglement, etc.

— EU ÉQUIVALANT A U. Eu a le son de l'u ordinaire dans j'eus, tu eus, il eut, nous eûmes, vous eûtes, ils eurent, j'ai eu, tu as eu, etc., j'avais eu, etc., que j'eusse, que tu eusses, qu'il eût, que nous eussions, que vous eussiez, qu'ils eussent, que j'eusse eu, etc., egrageure, mangeure, vergeure, gageure, chargeure, laceure, etc.

— Monn. La lettre e qu'on voit sur nos anciennes pièces de monnaies marque celles qu'on frappait à Tours, avant la révolution.

— Mus. Sur les touches d'un clavier d'orgue, cette lettre indique les tons E mi la.

— Sur la boussole, ainsi que sur les cartes géographiques, elle marque l'Est ou l'Orient.

— Dans l'impression et dans l'écriture, l'E se met par abréviation pour Excellence, éminence.

— Dans les calendriers ecclésiastiques, l'E est la cinquième des sept lettres qu'on nomme dominicales.

— Versif. L'e ouvert ne rime pas suffisamment avec l'é aigu. Ainsi tête, qui rimera bien avec tempête, fête, faite, ne rimera pas avec trompette, fleurette, proxénète, faite, part. de faire. Mais poète, prophète, où l'e est ouvert, rimeront avec secrète, trompette, parfaite. || L'e moyen, qu'il ne faut pas confondre avec l'e muet, peut se trouver à l'hémistiche :

. . . . . . Dites-lui sans mystère

|| Les poetes doivent éviter de mettre de suite plusieurs syllabes composées d'e moyens, comme ne me le reproche pas, je ne me repens pas. || L'e muet s'appelle aussi e féminin, parce que les syllabes qu'il termine sont appelées syllabes féminines ou rimes féminines. Les mots terminés par un e muet comme fête, victoire, rue, incendie, Parques, ténèbres, etc. donnent toujours une rime féminine. || L'e muet dans le cours du vers s'élide, si le mot suivant commence par une voyelle. C'est en vain qu'au Parnasse un téméraire auteur. (Boil.) Il s'élide nécessairement si l'e muet est lui-même précédé d'une voyelle. Demandez à genoux la pluie ou le beau temps. (Boil.) || L'e muet, dans le cours d'un mot précédé d'une voyelle, est nul pour l'oreille et ne compte pas en vers ; souvent même on le retranche. Dit d'abord d'un ami qui veut me cajoler. (Boil.) Sans un fâcheux éclat nous ne saurions déchoir. (Id.) Nos hôtes agréeront les soins qui leur sont dus. (La Font.) Je l'avoûrai, sensible à sa tendresse extrême. (Crébill.) || L'e fermé peut rimer avec ai lorsque la même consonne sert d'appui :

Le voilà donc, grand Dieu ! ce prophète sacré,
Ce roi que je servis, ce Dieu que j'adorai. (Volt.)

. . . . Tendrement je vous embrasserai —
Ah ! d'un si doux accueil je me serais passé. (Mol.)

E. particule initiale du latin e, de. Cet e ajoute au mot qu'il sert à former une idée d'extraction, de sortie. Ecosser, faire sortir de la cosse ; érafler, faire sortir, ôter la rafle ; écheniller, faire sortir, ôter les chenilles. Ses variétés sont es et ex, comme dans Escompter, exhumer. V. ES, EX.

ÉA. Myth. Nom d'une nymphe qui, pour échapper aux poursuites du fleuve Phasis, implora le secours des dieux, et fut changée en île.

— Géogr. anc. Ville et péninsule de la Colchide.

ÉACÈS. Père de Polycrate, roi ou tyran de Samos. On vantait ses immenses richesses.

ÉACÉE. Géogr. anc. L'île d'Égyne, ainsi nommée d'Éaque. || ÉACÉES. s. f. pl. Fêtes à Égyne en l'honneur d'Éaque.

ÉACIDE. Roi d'Épire, c'était le frère d'Olympias, reine de Macédoine, mère d'Alexandre le Grand. Il fut longtemps privé de son royaume par les intrigues du roi Philippe, son beau-frère. Vaincu dans une grande bataille, il mourut de ses blessures.

ÉACIDE. Myth. Nom donné à tous les descendants d'Éaque, tels que Pélée, Achille, etc.

ÉAHEINO-MAWE. Géogr. La plus septentrionale des deux grandes îles qui forment la Nouvelle-Zélande ; elle est habitée par des anthropophages.

ÉALE. s. m. Mamm. Quadrupède d'Ethiopie, probablement fabuleux, dont parle Pline.

ÉALLANG-HEIRIG. Géogr. Petite île d'Écosse, dans le comté d'Araggle, à l'entrée du lac Riddon.

ÉANTÉES. s. f. pl. Antiq. gr. Fêtes instituées à Salamine, en l'honneur d'Ajax Télamonien.

ÉANTIDE. Myth. Descendant d'Ajax. || adj. et s. f. Surnom de Minerve dont la statue avait été placée par Ajax dans la citadelle de Mégare. || Antiq. gr. Nom d'une tribu de l'Attique.

ÉAQUE. Myth. Fils de Jupiter et d'Égine. Il régna dans l'île d'OEnopie, à laquelle il donna le nom de sa mère. La peste ayant ravagé son royaume, il pria Jupiter, son père, de le repeupler. Le père des dieux changea en hommes toutes les fourmis qui avaient leur gîte au pied d'un chêne ; et de là le nom de Myrmidons (du gr. μύρμηξ), donné au nouveau peuple d'Égine.

ÉARIN. s. m. (du gr. ἐαρινός, printanier). Entom. Genre d'hyménoptères ichneumoniens, ayant pour type le bassus glorieux.

ÉARINE. s. f. (du gr. ἐαρινός, printanier). Bot. Genre d'orchidées pleurothallées, plante herbacée de la Nouvelle-Hollande.

ÉARNE. Géogr. Lac d'Écosse, dans le comté de Perth, se décharge dans un canal qui se jette dans le Tay.

ÉASTBOURNE. Géogr. Bourg d'Angleterre, dans le comté de Sussex ; bains de mer très-fréquentés.

EAST-LOTHIAN. Géogr. Comté d'Écosse ; sa ville principale, Haddington, est à 20 milles environ d'Édimbourg.

ÉAST-MAIN. Géogr. Contrée de la Nouvelle-Bretagne dans le Labrador ; s'étend sur 180 myriamètres du nord au sud, le long des côtes orientales de la mer d'Hudson ; commerce de fourrures.

EATON. Géogr. Bourg d'Angleterre, sur la Tamise, vis-à-vis de Windsor. En 1443, Henri VI y fonda un collége.

EATONIE. s. f. Bot. Genre de graminées festucacées, ayant pour type l'aire obtuse.

EAU. s. f. (pr. o ; du lat. aqua, ou du celt. aches, ag. Anciennement, on disait aige, aigue, age, ege, ague, èque ; d'où nous avons fait dériver aiguière, egail, égout, etc. Aigue se dit encore aujourd'hui pour eau en Languedoc, en Gascogne, en Auvergne, en Limousin, etc.). Phys. Fluide incolore, visible, transparent, sans odeur, ou d'une sapidité indéfinissable, presque incompressible, très-peu élastique,

deux d'hydrogène, et en poids 88.90 d'oxygène sur 11.10 d'hydrogène ; ayant de l'affinité pour le très-grand nombre des corps dont elle mouille la surface, en pénétrant plusieurs, ne se mêlant pas avec les huiles, les graisses et les résines ; dissolvant la plupart des sels et un grand nombre de cristaux qui proviennent des matières végétales, tels que le sucre, etc., etc.

— Parmi les substances qui se tiennent à l'état liquide sur la surface du globe que nous habitons, l'eau occupe le premier rang par son abondance et par son utilité. Sans elle, il n'y a pas d'être organisé possible ; aussi les anciens avaient-ils compté cette substance au nombre des quatre éléments.

— L'eau recouvre la plus grande partie de la superficie de notre planète. Sous le nom de mer, d'océan, elle remplit de vastes bassins, dont le rôle est évidemment de fournir à l'atmosphère l'humidité nécessaire à la production des différents phénomènes météorologiques, et par suite à l'économie générale du globe. Elle se trouve encore abondamment sur les parties solides de la terre, afin d'y former, quand elle est courante, les sources, les ruisseaux, les torrents, les rivières, les fleuves, et, quand elle est stagnante, les marais, les étangs, les lacs ; elle en pénètre même les profondeurs, puisque, à part quelques rares exceptions, elle apparaît dès qu'on creuse le sol. L'étendue de l'Océan et de ses ramifications est évaluée aux trois quarts environ de la surface terrestre ; sa profondeur moyenne paraît être de 1,000 mètres, ce qui forme une masse énorme, laquelle en la supposant détachée de la terre et lancée dans l'espace, y constituerait une planète de 1 400 kilom. de diamètre. C'est de l'Océan, vers lequel elle tend sans cesse à retourner, que l'eau, après avoir traversé l'atmosphère, se répand sur toutes les parties solides de la terre.

— Elle se présente à nous sous trois états différents : comme liquide, comme vapeur, comme solide.

— 1° Comme liquide. C'est dans notre climat son état le plus ordinaire. La liquidité de l'eau vient de ce qu'elle est combinée avec une assez grande quantité de calorique pour entretenir entre ses parties cette mobilité respective qui leur permet de rouler les unes sur les autres et d'obéir à leur poids, de manière que celles de la surface supérieure se placent toutes dans le même plan horizontal. Cette quantité de calorique qui tient l'eau dans l'état de liqueur est égale aux trois quarts de celle qui est nécessaire pour la mettre en ébullition, et cependant cette grande quantité n'augmente en aucune manière sa température, parce que le calorique combiné n'excite aucun degré de chaleur sensible à nos organes.

— 2° Combinée avec une grande quantité de calorique, l'eau se vaporise ou se gazifie, en augmentant considérablement de volume. Alors elle devient tout à fait invisible ; elle éprouve auparavant le phénomène appelé ébullition, et ce phénomène, qui dépend de plusieurs causes, a lieu plus ou moins promptement, selon le poids de l'atmosphère ; car l'eau bout plus vite avec le même feu au sommet d'une haute montagne qu'au fond d'une mine profonde, et l'on a vu de l'eau tiède, portée au moyen d'un aérostat dans les hautes régions de l'atmosphère, entrer en ébullition sans le secours du feu.

— 3° L'eau passe de l'état liquide à l'état solide de deux manières : par l'abaissement de la température, ou par sa combinaison avec des sels ou d'autres matières. Dans le premier cas, son volume diminue progressivement jusqu'à ce qu'elle ait atteint la température de 4° environ au-dessous du zéro du thermomètre ; c'est alors qu'elle a son maximum de densité, ou qu'elle pèse le plus sous le même volume. (V. GLACE.) Dans le second cas, lorsqu'elle se solidifie en se combinant avec un sel, on l'appelle eau de cristallisation. Versée sur d'autres matières, par exemple sur du plâtre, de la chaux, elle se combine si intimement avec eux qu'elle n'est plus appréciable ni à la vue ni au toucher.

— L'eau prise à la surface ou dans le sein de la terre n'est jamais pure. Elle contient en solution ou en suspension une quantité plus ou moins grande de substances terreuses, alcalines ou métalliques, quelques gaz, du soufre ou des matières végétales ou animales. Elle se purifie bien un peu par le repos, mais ce n'est que par la distillation qu'on l'obtient exempte de tous corps étrangers. L'eau la plus ordinaire est prise dans les sources, les puits, les rivières et les étangs, celle qui est fournie par la neige et la glace fondues ; celle qui constitue la pluie est encore considérée comme de l'eau ordinaire ; mais, quoique ordinaires, toutes ces eaux ne sont pas potables. Les unes, celles des sources et des puits, contiennent beaucoup trop de sulfate de chaux ; on les appelle eaux crues. Celles des marais et des étangs, dites stagnantes, renferment des matières organiques plus ou moins corrompues. Enfin les eaux de neige et de glace ne sont pas assez chargées de l'air nécessaire à leur digestibilité. On purifie les premières en y ajoutant du carbonate de potasse qui précipite la chaux ; les secondes se purifient par l'ébullition et l'agitation ; les troisièmes par l'agitation seulement. Les eaux de pluie sont les plus pures de toutes, surtout si on a eu le soin de les recueillir dans des réservoirs pratiqués exprès, et si on a mis de côté les premières tombées.

ment le fluide électrique et très-mal le calorique ; elle réfracte la lumière, dissout beaucoup de gaz, peu de corps combustibles simples, quelques oxydes métalliques, beaucoup de sels, etc. Elle forme avec certains oxydes des composés appelés hydrates. A la température ordinaire, elle est décomposée par une série de métaux qui lui enlèvent son oxygène. L'estomac ne la digère que très-difficilement, à moins qu'elle n'ait été brassée pendant quelque temps avec le contact de l'air.

— Quand on adopta le système métrique, l'eau fut prise pour type de l'unité de poids, qui est le gramme, équivalant au poids d'un centimètre cube d'eau pure (18.841 anciens grains), d'où l'on a formé le kilogramme (1,000 grammes). L'eau courante est le moteur le plus économique dont les hommes puissent

disposer; chauffée à un certain degré, elle devient dans les machines à feu un agent d'une force illimitée. (Teyss.) L'*eau* est un des beaux ornements de cet univers : point de paysage satisfaisant s'il n'offre des ruisseaux, des lacs, des cascades. Quoi de plus majestueux que le cours d'un grand fleuve? Quel spectale plus imposant que celui d'une mer courroucée? (Id.)

— L'eau naturelle est la boisson la plus commune de l'homme et des animaux; la pharmacie en fait le véhicule des tisanes, des sirops, des potions, des bains, etc. La médecine, lui reconnaissant des propriétés qui varient selon la température à laquelle on l'emploie, prescrivent l'eau chaude pour exciter, l'eau tiède pour relâcher, l'eau fraîche pour désaltérer, l'eau très-froide pour donner du ton, de l'énergie.

— Tous les êtres organisés, c'est-à-dire, tous les végétaux et les animaux, sont composés de solides et de liquides; ceux-ci, d'où naissent les premiers, les solides, sont en plus grande quantité; et la base de tous ces liquides, c'est l'eau. On trouve de l'eau dans le sang et dans toutes les humeurs des animaux; on en trouve également dans la sève et dans tous les sucs des végétaux. C'est elle qui facilite le frottement des parties solides les unes sur les autres, et qui sert de véhicule aux substances assimilables que nos organes extraient de nos aliments, etc. Quelques corps inorganiques, quelques sels et oxydes métalliques, quelques pierres précieuses, renferment également une certaine quantité d'eau, qu'on leur enlève plus ou moins facilement par des procédés variables, et à laquelle ils doivent en grande partie, leur forme, leur aspect, leur couleur, leur structure, etc.

— Considérées sous le rapport des corps étrangers qu'elles contiennent, les eaux liquides qui existent libres sur le globe sont divisées en *eaux douces*, en *eaux salées* et en *eaux minérales*.

— 1° Les *eaux douces* ont, comme leur nom l'indique, une saveur peu prononcée, et leur température est égale à celle de l'atmosphère; elles sont courantes ou stagnantes, constituent les lacs, les rivières, les marais, les étangs, etc., et nourrissent souvent dans leur sein des végétaux et des animaux dits *fluviatiles*, pour les distinguer des autres corps organisés que l'on trouve dans les eaux salées. Dans leur marche, elles forment des chutes, des cascades, des cataractes, etc.; elles peuvent aussi creuser le sol qu'elles parcourent, mais ces derniers effets sont bien restreints; elles ajoutent plutôt au sol, en y déposant les parties ténues qu'elles charrient.

— 2° Les *eaux salées*, qu'il serait plus exact de nommer *eaux marines* si certains grands lacs sans issue ne jouissaient pas de leurs propriétés, ont une saveur d'abord salée, puis amère et nauséabonde qui ne peut manquer de les bien caractériser et de les distinguer des eaux minérales proprement dites. Leur température est à peu près égale à celle de l'atmosphère, surtout dans leurs couches supérieures; dans leur sein vivent des animaux et des plantes, dits *animaux marins* et *plantes marines*.

— 3° Les eaux minérales sont des eaux de sources tenant en solution ou en suspension des substances minérales, dans des proportions telles que leurs propriétés physiques et chimiques sont changées et remplacées par d'autres dites médicamenteuses. Sous le rapport des principes qui font la base de leur composition, les eaux minérales se divisent en cinq classes principales : *Eaux salines*, *eaux gazeuses*, *eaux ferrugineuses*, *eaux sulfureuses*, *eaux iodurées*; on trouve journellement des sources qui jouissent tout à la fois de propriétés salines et acidules, ferrugineuses et sulfureuses, etc. Sous le rapport de leur température, les eaux minérales sont *froides* ou *tempérées*, *chaudes* ou *thermales*. Sous le rapport des eaux minérales que la nature crée, et de celles que, par imitation, l'on prépare dans les pharmacies, on distingue les eaux minérales *naturelles* et les eaux minérales *artificielles*. Les *eaux minérales salines* sont celles qui, outre quelques autres principes minéralisateurs, tels que des traces d'acide carbonique, hydrosulfurique, etc., etc., tiennent en solution une grande quantité de matières salines auxquelles elles doivent leurs propriétés purgatives ou excitantes, selon qu'on les administre à hautes ou à petites doses; elles sont froides ou chaudes et peu altérables, d'une saveur amère, quelquefois piquante et nauséeuse, suivant la quantité et la nature de leurs sels. Les principales sources d'eaux salines thermales sont : celles de Plombières (Vosges), qui s'administrent en bain ou en boisson dans le traitement de la chlorose, des entérites chroniques, des scrofules, etc.; celles de Luxeuil (Haute-Saône), analogues à celles de *Plombières*; celles de *Bourbonne-les-Bains* (Haute-Marne) s'administrent en bains et en douches, rarement à l'intérieur, contre les fièvres quartes, les maladies du système lymphatique, les paralysies, etc.; celles de *Chaudes-Aigues* (Cantal), sont les succédanées des eaux de Carlsbad; celles de *Balaruc* (Hérault), en bains, en douches ou en boisson, contre les paralysies, les rhumatismes, etc. *Eaux d'Aix* (Bouches-du-Rhône), en bains contre les affections cutanées, les dartres, l'ictère. *Eaux de Bagnères-de-Bigorre* (Hautes-Pyrénées), en bains, en douches, en fomentation, en boissons, dans les affections mélancoliques, les flux immodérés, etc. *Eaux de Néris* (Allier), en bains, en fumigations, en douches et à l'intérieur, dans les phlegmasies chroniques, quelques névroses, etc. *Eaux de Lucques* (Italie), à l'intérieur et à l'extérieur, dans la goutte, la dyspepsie, les dégénérescences viscérales, etc. Eaux salines froides. *Eaux de Sedlitz* (Bohême), à la dose de 500 à 1.000 grammes par jour, pour les personnes lymphatiques et hypocondriaques, etc. *Eaux de Seydchutz* (Bohême), analogues à celles de Sedlitz. *Eaux d'Epsom* (Angleterre), analogues aux deux précédentes; on préfère employer les sels qu'elles contiennent. || Les eaux minérales gazeuses ont pour principe minéralisateur l'acide carbonique, et se divisent en *acidules gazeuses* et en *alcalines gazeuses*; elles sont tantôt froides, tantôt thermales. Les premières sont rafraîchissantes, calment la soif, excitent légèrement les appareils digestif et urinaire; les secondes sont stimulantes et s'administrent en bains contre les affections cutanées, rhumatismales et arthritiques, etc. Les eaux gazeuses les plus importantes sont, pour les eaux thermales, celles du Mont-d'Or, de Clermont-Ferrand, de Vichy, de Bourbon-l'Archambaud, de Dax, etc.; pour les eaux froides, celles de Pougues, de Bar, de Montbrison, de Langeac, de Seltz ou Selters, etc. || Les eaux minérales ferrugineuses, appelées encore *eaux martiales*, *eaux chalibées*, contiennent, outre le métal qui leur donne leur nom, des sels de soude, de chaux, de magnésie, etc., et prises à leur source, sont, pour la plupart, limpides, inodores, d'une saveur styptique et métallique; leur action sur l'économie est presque semblable à celle des préparations ferrugineuses. Les plus employées sont, pour les thermales, qui sont plutôt purgatives que toniques, celles de Carlsbad, de Téplitz, etc.; pour les froides, celles de Spa, de Forges, de Provins, de Passy près Paris. || Les eaux minérales sulfureuses ou *hépatiques*, sont des liquides extrêmement fétides, limpides, doux au toucher, d'une saveur salée très-désagréable, d'une température ordinairement chaude, et dont les principes minéralisateurs sont l'hydrogène sulfuré, les hydrosulfates simples et les hydrosulfates sulfurés; elles jouissent des mêmes propriétés et se donnent dans les mêmes circonstances que le soufre et le foie de soufre. Elles sont froides ou thermales, et se subdivisent, les premières, en celles qui dégagent du gaz hydrogène sulfuré par les acides sans précipiter du soufre, et celles qui, traitées par les acides, dégagent du gaz hydrogène et précipitent du soufre; les secondes, en celles qui dégagent du gaz hydrogène et précipitent du soufre, et celles qui dégagent du gaz hydrogène sulfuré sans précipiter du soufre. Il y a des eaux thermales sulfureuses à Baréges, à Saint-Sauveur et Cauterets (Hautes-Pyrénées), Bagnères-de-Luchon (Haute-Garonne), Eaux-Bonnes (Basses-Pyrénées), Saint-Amand (Nord), Aix-la-Chapelle (Prusse), Bade (Suisse), (Souabe), Basse-Autriche), Aix (Savoie); il y a des eaux sulfureuses froides à Enghien, à quatre lieues de Paris. || Les eaux minérales iodurées se donnent en boisson à petites doses, pures ou coupées avec du lait, ou bien en lotions, en bains, etc.; telles sont les eaux de Voghera, de Sales, de Castel-Novo-d'Asti, en Piémont; d'Aix, en Savoie, et de Saint-Génis; on les emploie dans le traitement des goitres, des affections scrofuleuses et des engorgements des viscères abdominaux. || Sous le rapport de sa composition chimique, l'eau de la mer contient des sels dont la quantité varie entre 3 2/5 et 4 pour 100; la salure n'est pas la même dans toutes ses parties et dans tous les temps; les variations en plus ou en moins dépendent évidemment des eaux douces qui y sont charriées en plus ou moins grande quantité dans un temps donné. L'eau du grand Océan est plus salée que celle de la Baltique et de la mer Noire, moins que l'eau de la Méditerranée; du côté des pôles, l'eau est moins salée que dans les pays chauds; la portion d'eau de mer qui gèle et que l'on fait fondre ensuite est douce et potable. L'eau de la mer est conseillée à l'intérieur, à douze à quatorze onces par jour, dans une foule d'affections chroniques, telles que les tumeurs scrofuleuses, la chlorose, etc. Mais c'est surtout en bain qu'on en fait usage.

— *Aller aux eaux*. Aller dans les endroits où il y a des sources d'eaux minérales naturelles, dans le dessein de boire de ces eaux ou d'y prendre des bains. || *Prendre les eaux*. Boire pendant quelque temps des eaux minérales naturelles ou artificielles.

— *Eaux factices*. Certain nombre de liquides de compositions très-variées, préparées pour les besoins de l'économie domestique, de la médecine ou des arts.

— *Eaux distillées, dites essentielles*. Produit de la distillation au bain-marie de plantes fraîches et aqueuses, dont l'eau de végétation est assez abondante pour entraîner avec elle et retenir les principes odorants et volatils. Les fleurs fournissent peu d'eau essentielle; mais on en retire assez abondamment de plusieurs fruits. Les eaux de cette espèce les plus agréables sont celles de fraises, de framboises, de groseilles, de mûres, de nèfles, de prunes, de pêches, de cerises et d'abricots. Eaux distillées de plantes inodores. Eaux distillées de plantes odorantes. Eaux distillées aromatiques. Parmi les *eaux* distillées aromatiques, il en est de fort énergiques; telles sont celles de menthe poivrée, de sauge, de mélisse, de romarin. L'*eau* de fleurs d'oranger, que l'on emploie avec tant de succès dans les affections spasmodiques, est l'objet d'un commerce assez considérable. (Nyst.)

— *Eaux distillées spiritueuses*. Ces eaux sont de l'alcool chargé par la distillation de l'arôme des plantes. On les appelle aussi *esprits* ou *alcools*. Ainsi on dit indifféremment *eau distillée spiritueuse* de romarin, *alcool* de romarin, *esprit* de romarin. Eau de mélisse. Eau de Cologne. Eau de bouquet. Eau de miel d'Angleterre. Eau de la reine de Hongrie. Eau de Ninon. Plusieurs *eaux* distillées spiritueuses servent à faire des liqueurs de table ou des parfums de toilette. (Nyst.)

— *Eau aérée*. Celle qui contient de l'air. || *Eau bénite*. Dissolution de six grains de tartre stibié dans deux verres d'eau, que l'on fait prendre dans le traitement de la colique de plomb. || *Eau blanche*, *eau de Goulard* ou *eau végéto-minérale*. Liqueur blanchâtre qui résulte du mélange de l'eau avec le sous-acétate de plomb liquide. || *Eau de Bonferme*, composée de muscades girofles, etc., macérés pendant quinze jours dans de l'alcool. S'emploie après les chutes ou coups reçus sur le crâne. || *Eau céleste*. Celle qui tient en dissolution un sel double de péroxyde de cuivre et d'ammoniaque, ou de l'ammoniaque et du péroxyde de cuivre. || *Eau d'arquebusade*. Médicament dont la composition est la même que celle de l'eau vulnéraire, et dont on faisait principalement usage dans les plaies d'armes à feu. || *Eau de Belloste*. Liquide préparé avec parties égales d'acide hydrochlorique, d'eau-de-vie et de safran, avec ou sans addition d'eau. || *Eau de chaux*. Dissolution d'une partie de chaux *vive*, éteinte dans 400 à 450 parties d'eau. || *Eau de Cologne*. La plus célèbre et peut-être la plus employée de toutes les parfumeries. V. COLOGNE. || *Eau d'émeraude*. Eau vulnéraire spiritueuse, préparée par la macération de certaines plantes aromatiques fraîches, dans l'alcool rectifié. || *Eau de crâne humain*. Eau distillée sur du crâne humain. || *Eau de fleur d'oranger*. Obtenue par la distillation de l'eau ordinaire sur les fleurs de l'oranger. || *Eau de goudron*. Obtenue en versant vingt livres d'eau commune sur une livre de goudron. || *Eau de javelle*. Chlorure de potasse liquide. || *Eau de laitue*. Obtenue en distillant à une douce chaleur des laitues cultivées, probablement mondées et pilées. || *Eau de foie et de poumon de cerf*. Eau distillée sur du foie ou du poumon de cerf. || *Eau de Luce*. Composé d'huile volatile de succin rectifié et d'ammoniaque, employé dans la morsure des animaux venimeux. || *Eau de magnanimité*. Alcoolat préparé avec la zédoaire, la cannelle, le poivre cubebe, etc. || *Eau de miel*. S'obtient en distillant au bain-marie, un mélange de miel, de narbonne, de coriandre, d'eau de roses, d'eau de fleur d'oranger et d'alcool. || *Eau de mille-fleurs*. Liquide que l'on obtenait en décomposant, par le feu, l'urine et les excréments des vaches nourries avec des plantes qui étaient en fleur. || *Eau d'orge*. Boisson que l'on obtient en faisant bouillir dans de l'eau de l'orge mondée de son écorce. || *Eau de Rabel*. Mélange d'acide sulfurique concentré et de trois parties d'alcool. || *Eau des Carmes*. V. MÉLISSE. || *Eau forte*. Nom vulgaire de l'acide nitrique du commerce. || *Eau mercurielle*. Dissolution obtenue en versant de l'eau sur le protonitrate de mercure cristallisé. || *Eau mère*. Dissolution saline qui reste sur les cristaux après leur formation. || *Eau phagédenique*. Médicament que l'on obtient en versant un gros de sublimé corrosif dans une pinte d'eau de chaux. || *Eau régale*. Liquide caustique provenant de l'action de l'acide nitr[ique su]r l'acide hydrochlorique. || *Eau de la [reine de] Hongrie*. Alcoolat de romarin. || *Eau [de r]oses*. S'obtient en distillant de l'eau commune sur des pétales frais de la rose des quatre saisons. || *Eau seconde*. Mélange d'une partie d'eau forte et de deux parties d'eau. || *Eau de Van-Swieten*. Soluté aqueux du deutochlorure de mercure, préparé dans la proportion d'un demi-grain de ce sel par chaque once d'eau distillée. || *Eau vitale*. Limonade minérale préparée en ajoutant à de l'eau sucrée une quantité suffisante d'acide sulfurique ou d'eau de Rabel.

— Eau limpide, claire, transparente, cristalline, azurée, fangeuse, bourbeuse, limoneuse, errante, vagabonde, vive, rapide, fugitive, dormante, stagnante, silencieuse, paisible, argentée, verdoyante. Le cristal des eaux. Le miroir des eaux.

L'*eau* baigne nos jardins, coule dans nos buffets,
Compose nos liqueurs et prépare nos mets;
Pour tempérer l'ardeur de nos vins délectables,
En des cristaux brillants elle assiste à nos tables;
En source jaillissante arrose nos remparts,
Ainsi que la nature, elle anime nos arts,
[illegible]
Elle conduit la scie, élève les marteaux
Qui foulent le papier ou domptent les métaux.
Utile à nos plaisirs, à nos maux salutaire,
Nous lui devons du bain l'usage nécessaire. (Del.)

Ce bois secret dont le tranquille ombrage,
Est répété dans le cristal des *eaux*. (De Pezay)

La nymphe en sa marche incertaine,
Lentement sur la molle arène
Roule le cristal de son *eau*. (Michaud)

Dans l'onde au même instant le jeune homme s'élance,
Sous le voile des *eaux* ses membres rafraîchis
Ont le poli du marbre et la blancheur du lis.
(Desaintange)

— Fig. Cette jeune plante ainsi arrosée des *eaux* du ciel. (Fléch.) Pour y puiser avec joie les *eaux* d'une doctrine salutaire. (Id.) Nous ressemblons tous à des *eaux* courantes. (Boss.)

— Se dit de toute masse considérable d'eau, soit mer, rivière, lac, étang. Passer l'eau. Suivre le courant, le fil de l'eau. Se jeter à l'eau, se jeter dans l'eau. Aller au fond de l'eau. Nager, flotter sur l'eau. Voyager par eau. Avoir de l'eau jusqu'aux épaules. Se promener sur le bord de l'eau. La surface de *l'eau*, unie et sans mouvement, se couvrait de couleurs lugubres dont les teintes variaient sans cesse. (Barth.) Ces divers établissements ont été formés partout où il y avait quelque veine de terre végétale, et partout où les *eaux* pouvaient fertiliser un limon naturellement aride. (Rayn.) Ces pays sont dévastés par les *eaux* mêmes qui les fertilisent. (Volt.) Nous les pressons sur l'*eau*, nous les pressons sur terre. (Corn.) Des mers pour eux il entr'ouvrit les *eaux*. (Rac.) Ils sont craints sur la terre, ils sont rois sur les *eaux*. (Volt.)

— *A fleur d'eau*. Au niveau de la superficie de l'eau. Batterie à fleur d'eau. Coup de canon à fleur d'eau.

— En parlant des fleuves et des rivières, on dit : *Les eaux sont grosses, les eaux sont hautes, les eaux sont grandes*. C'est-à-dire qu'elles y coulent en un volume plus gros qu'à l'ordinaire, qu'elles sont montées jusque vers les bords, qu'elles ont débordé ou qu'elles vont déborder. || Par opposition, *Les eaux sont basses*, c'est-à-dire, Le volume des eaux est beaucoup moins considérable qu'à l'ordinaire. Plusieurs fois, pendant le jour et pendant la nuit, les *eaux* de la mer se portent alternativement au nord et au midi, et emploient le même temps à monter et à descendre. (Barth.) Personne n'avait fait attention que, lorsque les vents d'occident soufflaient avec quelque violence, ils refoulaient les *eaux* de la Baltique vers l'orient. (Volt.) Cette grande ville semble nager au-dessus des *eaux* et être la reine de la mer. (Fén.) Loin de lancer des bâtiments à l'*eau* par des apprêts coûteux et des machines compliquées, on introduisait dans le chantier la marée qui les enlevait. (Barth.) On voyait des sources bouillonner et sortir de la terre, et quelquefois des canaux plus profonds dans lesquels l'*eau* calme et paisible réfléchissait les objets. (J.-J. Rouss.) On voit des ruisseaux qui apportent le tribut de leurs *eaux*. (Barth.) Ce fleuve n'est pas aussi navigable que le fait présumer la masse de ses *eaux*. (Rayn.) Les *eaux* pures de ce fleuve ne semblent couler que pour le bonheur de ce qui l'environne. (Id.)

— *Le tribut des eaux d'un fleuve, d'une rivière, d'un ruisseau, d'une fontaine*, etc. Se dit pour L'eau qu'ils répandent, qu'ils fournissent. || *Eaux courantes*. Celles qui sont produites par une petite rivière, un ruisseau, et forment des pièces d'eaux ou des canaux. || *Eaux vives et roulantes*. Celles qui coulent rapidement d'une source abondante, et que leur extrême fraîcheur rend peu potables. || *Eaux folles*. Les pleurs de terre qui produisent peu d'eau, et sont regardées comme de fausses sources qui tarissent dans les moindres chaleurs.

— Se dit pour Pluie. Le temps est à l'eau. Les blés, les prairies ont besoin d'eau. Depuis un mois, il ne fait que tomber de l'eau. Les savanes sont noyées par les eaux.

— Eau appliquée aux divers usages domestiques. Un verre d'eau. Un seau d'eau. Puiser, tirer de l'eau. Boire de l'eau. Mettre de l'eau dans son vin. Un porteur d'eau. Eau tiède, eau chaude. Eau bouillante. Eau fraîche. Faire chauffer, tiédir, bouillir de l'eau. Un litre d'eau. Une bouteille d'eau. On lava l'enfant avec de l'*eau* tiède, conformément au conseil d'Hippocrate. (Barth.) Les *eaux* y sont excellentes, et les vivres abondants. (Rayn.) On leur donna d'autres habits, parce que les leurs étaient appesantis par l'*eau* qui les avait pénétrés, et qui coulait de toutes parts. (Fén.) Dieu vous comptera un verre d'*eau* donné en son nom, plus que tous les autres ne feront jamais pour tout votre sang répandu. (Boss.)

— Fam. *Buveur d'eau*. Celui qui ne boit que de l'eau, ou du vin fort trempé.

— *Eau panée*. Dans laquelle on a fait tremper une croûte de pain. || *Eau ferrée*. Dans laquelle on a éteint un fer chaud. || *Eau battue*. Celle que l'on a versée plusieurs fois d'un vase dans un autre.

— *Voie d'eau*. Les deux seaux d'eau que porte un homme. || En t. de mar. Ouverture accidentelle faite à la carène, et par laquelle l'eau entre dans un bâtiment. Ce navire a une voie d'eau, a plusieurs voies d'eau. Étancher, boucher une voie d'eau.

— Signifie Sueur. Être tout en eau, se mettre tout en eau. L'eau lui ruisselle sur le visage, lui dégoutte du visage.

[illegible] l'eau. Lâcher de l'eau. Retenir son eau. Laisser aller son eau. Montrer de son eau au médecin.

— Suc, en parlant de quelques fruits, particulièrement de la pêche et de la poire. Une poire d'une bonne eau. Une pêche d'une eau fort agréable.

— Éclat brillant des perles, des diamants et de quelques autres pierreries. Un diamant de la première eau. Une perle d'une très-belle eau.

— *Donner de l'eau, donner une eau à un drap*. Lui donner du lustre.

— Tech. *Couleur d'eau*. Certaine couleur bleuâtre qu'on donne au fer poli. Mettre un fusil, un pistolet, des éperons en couleur d'eau.

— Loc. fig. ***Porter de l'eau à la mer, à la rivière***, ou *porter l'eau à la mer*, etc. Porter des choses en un lieu où il s'en trouve déjà abondamment. Donner à un riche, c'est porter l'eau à la mer. || *C'est une goutte d'eau dans la mer*. C'est fort peu de chose d'ajouté à une grande abondance. || *Ne pas trouver d'eau à la rivière*. Ne pas trouver les choses les plus simples, les plus faciles. || *Ne sentir que l'eau*. Être fade, insipide. Un fruit qui ne sent que l'eau. Cette sauce ne sent que l'eau. || *Battre l'eau* ou *donner un coup d'épée dans l'eau*. Perdre sa peine. || *Faire venir l'eau au moulin*. Attirer à soi les bénéfices. || *Être comme le poisson hors de l'eau*. Se trouver mal à l'aise, être hors du lieu où l'on voudrait être. || *Être heureux comme le poisson dans l'eau*. Être fort à l'aise, ne manquer de rien. || *Faire voir de son eau*. Montrer ce qu'on sait faire. || *Mettre de l'eau dans son vin*. Se modérer, devenir plus circonspect. || *Tenir quelqu'un le bec dans l'eau*. Le laisser en suspens. || *Être comme le feu et l'eau*. Ne pouvoir s'accorder, ne pouvoir être ensemble sans se quereller. || *Il y a de quoi se jeter à l'eau*. C'est une chose désespérante. || *Faire venir l'eau à la bouche*. Donner envie de quelque chose. || *Laisser couler l'eau*. Ne pas se mettre en peine de la manière dont les affaires vont.

— *Se ressembler comme deux gouttes d'eau*. Se dit de deux personnes qui se ressemblent parfaitement.

— *Malin comme Gribouille, qui se jette à l'eau de peur de la pluie*. Se dit populairement de celui qui pour éviter un petit inconvénient tombe dans un inconvénient beaucoup plus grave.

— *Rompre l'eau à quelqu'un*. Apporter quelque obstacle à sa fortune, à ses affaires.

— *Faire une chose comme on boirait un verre d'eau*, ou *comme s'il s'agissait de boire un verre d'eau*. Faire une chose facilement, sans gêne, sans scrupule.

— *Faire de l'eau claire*. Agir sans résultat.

— *Se baigner en pleine eau*. Au milieu de la rivière.

— *Tant va la cruche à l'eau, qu'enfin elle se casse ou s'emplit*.

— On dit d'un travail ou d'une entreprise *Qu'il n'y a pas de l'eau à boire*, pour faire entendre qu'elle ne procure pas des avantages suffisants.

— On dit à propos d'un homme silencieux et froid en apparence : *Il n'y a pire eau que l'eau qui dort*.

— *Revenir sur l'eau. Revenir à fleur d'eau*. Rétablir sa fortune, ses affaires. Recouvrer du crédit, rentrer en faveur. || *Les eaux sont basses*. Il reste peu de vin, de liqueur dans le tonneau, dans la bouteille ; l'argent commence à manquer. || *Nager entre deux eaux*. Se conduire de manière à ménager les intérêts de deux personnes, de deux partis, de deux factions ; avoir une conduite indécise, douteuse ; manquer de franchise ; ne pas se prononcer. || *Tomber dans l'eau*. Manquer, n'avoir pas lieu. Un projet tombé dans l'eau. || *Aller à vau-l'eau. Être à vau-l'eau*. Aller mal, ne plus laisser d'espoir, en parlant de l'insuccès d'une affaire, d'une entreprise. || *Nager en grande eau, en pleine eau*. Être dans l'abondance, jouir d'une grande fortune ; être en position d'améliorer, d'avancer considérablement ses affaires. || *Laisser couler l'eau*. Laisser aller les choses comme elles vont, ne point s'en mettre en peine. || *Il passera bien de l'eau sous les ponts entre ci et là* ou *d'ici à ce temps-là*. Se dit en parlant d'une chose qu'on ne croit pas devoir arriver bientôt. || *Pêcher en eau trouble*. Profiter du désordre des affaires publiques ou privées pour faire les siennes propres. || *Il jouerait les pieds dans l'eau*. Se dit de quelqu'un qui a la passion du jeu. || *On dirait qu'il ne sait pas troubler l'eau* ou *l'eau troubler*. Cet homme paraît simple, et ne l'est pas. || *Il ne vaut pas l'eau qu'il boit*. C'est un homme qui ne vaut guère, ou c'est un valet inintelligent et paresseux. || *Il n'y a pas de l'eau à boire*. C'est un marché ou un travail sans profit. || *C'est le feu et l'eau*. Ce sont deux choses incompatibles, deux personnes antipathiques. || *Médecin d'eau douce*. Médecin qui donne des remèdes faibles, inefficaces, ou médecin qui donne peu de remèdes.

— Liturg. cathol. *Eau bénite*. Eau que le prêtre bénit ordinairement le dimanche avant la grand'messe, et que l'on bénit d'une manière très-solennelle la veille de Pâques et de la Pentecôte. Ayant exorcisé le sel et l'eau séparément, le prêtre mêle l'un et l'autre en disant : *Que le mélange du sel et de l'eau soit fait au nom du Père et du Fils et du Saint Esprit*, et il termine par une touchante prière dans

[illegible] divine grâce qui rafraîchit et purifie les cœurs. Dans l'Église catholique, aucune bénédiction, aucune cérémonie ne se fait sans aspersion d'eau bénite ; les fidèles en conservent chez eux ; à l'entrée de toutes les églises, il y a un vase rempli d'eau bénite, afin que le chrétien se purifie et se rappelle qu'il a été régénéré par les eaux du baptême au nom de la Trinité, et qu'il n'acquiert le droit de participer au mystère eucharistique que par ce bain sacré. || Dans l'Église orientale, la bénédiction de l'eau a lieu solennellement le jour des Rois, en commémoration du baptême que Jésus-Christ reçut dans le Jourdain, des mains de saint Jean-Baptiste. L'eau lavait les souillures du corps et des vêtements ; le feu purifiait les métaux ; il fallait bien que l'eau et le feu purifiassent les âmes ; aussi n'y eut-il aucun temple sans *eaux* et sans feux salutaires (Volt.)

— *Faire l'eau bénite*. Faire la cérémonie de la bénédiction de l'eau.

— Fig. *Eau bénite de cour*. Fausses protestations de service, vaines assurances d'amitié. Donner de l'eau bénite de cour. Dans un sens analogue, on dit, C'est un donneur d'eau bénite, une donneuse d'eau bénite.

— *Eau grégorienne*. Nom donné à l'eau bénite, mêlée de vin et de cendre, avec laquelle on purifie les églises polluées.

— *Eau baptismale*. Eau dont on se sert en donnant le sacrement du baptême. Là coulent sur des têtes humiliées les *eaux* salutaires du baptême. (Fléch.)

> Le sacré caractère
> Qui lave nos forfaits dans une *eau* salutaire (Corn.)

— Pagan. *Eau lustrale*. Eau commune dans laquelle on éteignait un tison ardent tiré du foyer des sacrifices, et dont on se servait pour les ablutions en entrant dans le temple, etc.

— Hydraul. *Eaux naturelles*. Celles qui, sortant d'elles-mêmes de terre, se rendent dans un réservoir et font jouer continuellement les fontaines. || *Eaux artificielles* ou *machinales*. Celles qui sont élevées dans un réservoir, par le moyen des machines hydrauliques. || *Eaux jaillissantes*. Celles qui s'élèvent en l'air au milieu des bassins, et y forment des jets, des bouillons, des gerbes, etc. On dit dans cette dernière acception, *faire jouer les eaux, les grandes eaux, les petites eaux. Donner les eaux. Les eaux de Versailles. Les eaux de Saint-Cloud*.

— Législ. *Eaux dépendant du domaine public*. Celles à l'égard desquelles il ne peut exister aucune distinction de propriété, et qui dès lors restent en jouissance commune, comme la mer, les fleuves et les rivières navigables et flottables. La mer ne peut devenir la propriété d'aucun peuple ; mais, d'après le droit des gens, toute nation dont le territoire touche à la mer exerce, dans un intérêt de défense naturelle, un droit de police ou de surveillance jusqu'à une certaine distance des côtes ; en France, cette distance est fixée à quatre lieues en mer. Le littoral de la mer, c'est-à-dire, le terrain que la mer couvre dans les plus hautes marées, est aussi une dépendance du domaine public. Nul ne peut détourner l'eau des fleuves et des rivières navigables, ou en affaiblir le cours par des tranchées, fossés ou canaux, sans une autorisation du gouvernement ; mais il est loisible à chacun d'y puiser de l'eau, et de s'approprier l'eau ainsi mise à part. Les petites rivières non navigables ni flottables sont du domaine public, selon les uns, appartiennent, selon les autres, aux personnes dont elles bordent les propriétés. L'opinion la plus commune est que les riverains de chaque côté sont propriétaires du lit de la rivière jusqu'à une ligne que l'on tire au milieu de ce lit. Ils peuvent user de l'eau de ces rivières dans le parcours de leur héritage, à la charge de la rendre à son cours ordinaire. Les ruisseaux appartiennent de droit aux propriétaires des héritages sur lesquels ils coulent ; et par conséquent ceux-ci ont le droit de s'en servir pour l'irrigation de leurs fonds. La propriété du sol emportant celle du dessus et du dessous, celui dans l'héritage duquel jaillit une source est propriétaire de cette source comme de l'héritage même, et peut s'en servir comme bon lui semble ; mais si la source fournit aux habitants d'une commune, d'un village ou d'un hameau, l'eau qui leur est nécessaire, le propriétaire ne peut en changer le cours. Les eaux pluviales appartiennent à celui qui les recueille sur son héritage ; celles qui coulent sur la voie publique peuvent être réunies à leur passage, par les propriétaires riverains qui le jugent convenable.

— *Eaux et forêts*. Expression collective par laquelle on désignait avant 1789 une juridiction ou maîtrise chargée d'exercer la police sur les bois, la chasse, la pêche, et de statuer tant au civil qu'au criminel sur les contestations relatives à ces objets. L'administration des forêts n'a plus aujourd'hui qu'un droit de surveillance et de police ; les questions de propriété sont dévolues aux tribunaux civils, et la répression des délits ou contraventions appartient aux tribunaux correctionnels ou de simple police.

— Manég. *Rompre l'eau à un cheval*. Interrompre un cheval pour qu'il boive à plusieurs reprises, surtout quand il a trop chaud. || *Abattre l'eau*. Essuyer avec la main ou avec le couteau dit de chaleur, le corps d'un cheval qui vient de sortir de l'eau ou qui est en sueur.

[illegible] Faire sa provision d'eau douce, d'eau bonne à boire. || *Faire eau*. Se dit d'un navire lorsque l'eau sur laquelle il flotte s'introduit dans sa cale. || *Mettre à l'eau*. Lancer du chantier, pour le faire flotter, un bâtiment ou une pièce de bois quelconque. || *Même eau*. Celle qui ne donne pas de changement lorsqu'on fait le brassiage avec la ligne de sonde. || *Eaux d'un bâtiment*. Celles qui remplissent la trace qu'il laisse après lui dans sa route. Un bâtiment *est dans les eaux d'un autre* lorsqu'il se trouve placé sur un des points de la direction prolongée de la quille de ce dernier ou qu'il reste à l'aire de vent opposée à celui où ce dernier gouverne. Un bâtiment se *remet dans ses eaux* ou *prend ses eaux* quand il s'éloigne de cette situation. || *Être en grande eau*. Voguer en pleine mer loin des écueils. || *Ligne d'eau*. Celle que le niveau de la mer trace sur la carène d'un bâtiment chargé. || *Chef d'eau*. Se disait autrefois de la marée haute. || *Navire percé à l'eau*. Celui qui a reçu un boulet au-dessous de sa ligne de flottaison. || *Eau plate et courtoise*. Mer calme. || *Eau maigre*. Endroit peu profond. || *Eaux fermées*. Eaux prises par la glace, par opposition à Eaux ouvertes. || *Eaux mortes*. Petites marées qui arrivent dans les quadratures de la lune. || *Eaux vives*. Les grandes marées de syzygies.

— Médec. Se dit des humeurs qui tombent du cerveau, ou qui sont renfermées en différentes parties du corps humain. Avoir de l'eau dans la poitrine. Les vésicatoires font des ampoules pleines d'eau claire. Prendre une médecine pour vider les eaux. Le sang qu'on lui a tiré est mauvais, ce n'est que de l'eau. Cette femme ne tardera pas à accoucher, ses eaux percent. Les eaux de l'amnios de la femme contiennent un peu d'albumine semblable à celle du sang, une matière caséiforme, de l'hydrochlorate de soude, du phosphate et du carbonate de chaux, du carbonate de soude et beaucoup d'eau. || *Eau des hydropiques*. Sérosité accumulée dans les membranes séreuses, dans le tissu cellulaire ou dans des kystes, chez les individus atteints d'hydropisie.

— Méd. vétér. *Eaux des chevaux* ou *eaux aux jambes*. Maladie qui attaque les pieds des chevaux et qui a pour principal symptôme un suintement de sérosité à travers la peau de ces parties.

— Natat. *Pleine eau*. Se dit de la rivière, par opposition aux bassins fermés dans lesquels on apprend à nager. || *Faire une pleine eau*. Se livrer à l'exercice de la natation dans la rivière.

— Vener. *Battre l'eau*. Se jeter dans la rivière ou un étang, en parlant de la bête que l'on chasse. Le cerf bat l'eau.

— Zool. On donne le nom d'*eaux* à certains liquides, à certaines humeurs, que sécrètent les animaux.

EAU-BÉNITÉ, ÉE. part. pass. du v. S'eaubéniter. S'empl. adjectiv.

EAU-BÉNITER (S'). v. pron. 1re conj. (rad. *eau bénite*). S'asperger d'eau bénite.

> D'eau de puits il s'*eau-bénita*,
> Et le rameau d'or présenta. (Scarron.)

EAUBURON. s. m. Bot. Nom vulgaire de plusieurs champignons.

EAU-DE-VIE. s. f. (ét. lat., *aqua*, eau ; *vitis*, de la vigne, et non *vitæ*, de la vie, comme quelques-uns le prétendent). Chim. Mélange d'eau et d'alcool qui provient de la distillation de liqueurs fermentées, et qui contient en outre quelques substances étrangères, telles que l'acide acétique, une huile volatile, et particulièrement une matière colorante qu'elle dissout du bois des tonneaux où elle est renfermée, car elle est tout à fait incolore en sortant de l'alambic.

— Le nom d'*eau-de-vie* est plus spécialement réservé à celle qui est fournie par le vin ; cependant on dit, Eau-de-vie de grain, de bière, de cidre, de poiré, etc. L'eau-de-vie marque ordinairement de 18 à 23° à l'aréomètre ; dans cet état, elle est employée comme boisson. Les eaux-de-vie nouvelles sont âpres au goût ; en vieillissant, elles perdent de leur alcool et deviennent douces et un peu sucrées. Le rhum, le tafia, le rack, le kirschenwasser, etc., ne sont que des eaux-de-vie extraites de la canne à sucre, du riz, des merises, et qui, à raison de leur origine, présentent un arome particulier. L'eau-de-vie de grain, celle de pommes de terre, ont au contraire une saveur des plus désagréables. L'eau-de-vie a beaucoup d'usages économiques : en médecine, on l'emploie à l'intérieur comme stimulante, à l'extérieur comme résolutive ; en pharmacie et dans beaucoup d'arts, on s'en sert journellement à titre de dissolvant d'une foule de substances.

— *Eau-de-vie de Dantzick*. Liqueur composée d'eau-de-vie distillée au bain-marie avec des zestes de citrons et du macis, et à laquelle on ajoute quelques feuilles d'or battues légèrement avec une fourchette jusqu'à ce qu'elles soient brisées.

— *Eau-de-vie allemande*. Préparation pharmaceutique obtenue en faisant macérer dans 6 livres d'alcool à 22 degrés, 8 onces de racine de jalap, 2 onces de scammonée d'Alep, et 1 once de racine de turbith. C'est un purgatif énergique.

— *Eau-de-vie camphrée*. Soluté de camphre dans l'alcool à 22 degrés. Elle est employée à l'extérieur comme résolutif dans les contusions, les entorses, les luxations, etc. ; et comme sti-

plaies qui tendent à la gangrène, et dans celui des ulcères atoniques.

— *Eau-de-vie caraïbe*. Soluté alcoolique de gaïcine, que l'on préconise contre la goutte.

EAU-FORTE. s. f. Chim. Nom vulgaire sous lequel on désigne dans les arts l'acide nitrique. L'eau-forte du commerce est mêlée ordinairement d'un peu d'acide hydrochlorique et de chlore ; on l'en débarrasse au moyen de la dissolution nitrique d'argent. L'eau forte marque 34 degrés ; étendue d'une égale quantité d'eau, elle descend à 18, et prend le nom d'eau-seconde. Elle est d'un blanc tirant plus ou moins sur le jaune, d'une odeur et d'une saveur extrêmement désagréables, elle agit avec une très grande énergie sur les matières organiques, et particulièrement sur les matières animales. En médecine on l'emploie à l'extérieur comme caustique ; on l'administre à l'intérieur comme stimulante, après l'avoir étendue d'une quantité d'eau suffisante pour qu'elle n'offre plus qu'une légère acidité. Dans les arts, on s'en sert pour dissoudre différents métaux.

— Grav. Épreuve d'une planche qui n'a encore été préparée qu'à l'eau forte, pour être ensuite terminée au burin, ou qui a été tout exécutée à l'eau-forte, et où le burin n'a pas dû repasser. Les eaux-fortes de la première de ces deux espèces sont pour les collections d'estampes ce que sont les ébauches dans les collections de tableaux. Rembrandt a laissé un grand nombre de planches tout exécutées à l'eau-forte. Quelques graveurs de nos jours ont fait des eaux-fortes d'une netteté et d'un fini qui égalent le travail du burin. Une belle eau forte. Gravure à l'eau-forte. Graveur à l'eau-forte.

EAU-SECONDE. s. f. V. EAU-FORTE.

— Peint. Lessive connue aussi sous le nom de *lessive des savonnières*, qu'il serait préférable d'écrire, pour éviter toute espèce d'incertitude avec l'autre.

EAUX-BONNES. Géogr. Établissement thermal de France très-fréquenté, département des Basses-Pyrénées.

EAUX-CHAUDES. Géogr. Établissement thermal de France, département des Basses-Pyrénées. N'est plus fréquenté que par les habitants du département.

ÉAUZE. Géogr. Ch.-l. de cant., arrond. de Condom (Gers) ; 3,500 hab.

ÉBADIEN, IENNE. adj. Qui appartient à une certaine tribu de chrétiens arabes, ou à une certaine dynastie arabe autrefois régnant en Espagne.

— Celui ou celle qui fait partie soit de la tribu, soit de la dynastie des Ébadiens.

ÉBAHI, IE. part. pass. du v. S'ébahir. Il resta tout ébahi. Les poissons *ébahis* les regardent passer. (Boil.)

> Prêchez, patrocinez jusqu'à la Pentecôte ;
> Vous serez *ébahi*, quand vous serez au bout,
> Que vous ne m'aurez rien persuadé du tout. (Mol.)

> Mais le stupide époux de lui-même *ébahi*,
> Sera plus caressé quand il sera trahi.
> (*Satiriques*.)

ÉBAHIR (S'). v. pron. S'étonner, être surpris, et manifester son étonnement, sa surprise, d'une manière étrange.

ÉBAHISSEMENT. s. m. Étonnement qui a quelque chose de comique.

ÉBALAÇON. s. m. Manég. Espèce de ruade. Ce cheval fait des ébalaçons.

ÉBALIE. s. f. Genre de crustacés décapodes brachyures, ayant pour type l'ébalie pennée.

ÉBARBAGE. s. m. Action d'ébarber. Ébarbage du papier.

ÉBARBÉ, ÉE. part. pass. du v. Ébarber. S'empl. adjectiv. Papier ébarbé.

ÉBARBER. v. a. 1re conj. Ôter la barbe, ôter les parties excédantes et superflues. Ébarber des plumes.

— Agric. Enlever les petites branches, les radicules, le chevelu des plantes ou des arbres que l'on met en terre || Tondre une haie, une charmille. || Couper les racines que les ceps de vigne poussent à fleur de terre.

— Grav. Enlever, au moyen d'un outil, les bavures d'un trait, les inégalités du bord.

— Fond. Ôter les bavures.

— Monn. Couper, rendre uni.

— Manuf. Couper les grands poils des lisières.

— Dor. Ôter les parties superflues du relief.

— Papet. Rogner. Ébarber du papier.

ÉBARBOIR. s. m. Outil servant à ébarber.

ÉBARBULÉ, ÉE. adj. Zool. Dépourvu de barbes ou de barbules.

ÉBARBURE. s. f. Bavures ou fragments enlevés au moyen de l'ébarboir. Petite élévation qui se forme sur la planche du graveur, à chaque coup de burin.

ÉBARDOIR. s. m. Grattoir à trois ou quatre côtés, outil de menuisier.

ÉBAROUI, IE. part. pass. du v. Ébaroui. S'empl. adjectiv. Navire ébaroui. Bordage ébaroui. Barrique ébarouie.

ÉBAROUIR. v. n. 2e conj. Mar. Dessécher ; il exprime l'effet produit par le soleil sur le bois des navires.

ÉBAROUISSAGE. s. m. Mar. Dessèchement [illegible]

ÉBAT. s. m. Chass. Promenade des chiens. Mener les chiens à l'ébat, les faire promener.

ÉBAT. s. m. (du celt. *ébad*, *ébat*, jeu, amusement). Divertissement. Ne s'emploie guère qu'au pluriel, et dans le style familier. Prendre ses ébats, se divertir, passer le temps à se réjouir.

ÉBATTEMENT. s. m. Syn. d'Ébat. Vieux.

— Techn. Jeu de balancement d'une voiture entre ses brancards. Donner à une voiture tant de centimètres d'ébat ou d'ébattement.

ÉBATTRE (S'). v. pron. 4e conj. Se réjouir, se divertir. Fam. Comme ils s'*ébattaient*, survint un vieillard : se séant auprès d'eux, il se prit à leur dire... (Courier.)

iques, et particulièrement sur les
males. En médecine on l'emploie
comme caustique ; on l'administre
comme stimulante, après l'avoir
ne quantité d'eau suffisante pour
e plus qu'une legère acidité. Dans
s'en sert pour dissoudre différents

Épreuve d'une planche qui n'a en-
parée qu'à l'eau forte, pour être en-
... au burin, ou qui a été tout
l'eau-forte, et où le burin n'a pas
. Les eaux-fortes de la première
espèces sont pour les collections
ce que sont les ébauches dans les
de tableaux. Rembrandt a laissé
mbre de planches tout exécutées à
Quelques graveurs de nos jours ont
x-fortes d'une netteté et d'un fini
le travail du burin. Une belle eau
re à l'eau-forte. Graveur à l'eau-

ONDE. s. f. V. EAU-FORTE.
Lessive connue aussi sous le nom
savonnières, qu'il serait préférable
r éviter toute espèce d'incertitude

ONNES. Géogr. Établissement ther-
ce très-fréquenté, département des
nées.

HAUDES. Géogr. Établissement
France, département des Basses-
N'est plus fréquenté que par les
département.

Géogr. Ch.-l. de cant., arrond. de
rs) ; 3,500 hab.

N, IENNE. adj. Qui appartient à
tribu de chrétiens arabes, ou à
dynastie arabe autrefois régnant

ou celle qui fait partie soit de la
e la dynastie des Ebadiens.

IE. part. pass. du v. S'ébahir. Il
ahi. Les poissons *ébahis* les regar-
(Boil.)

peines jusqu'à la Pentecôte ;
ahi, quand vous serez au bout,
n'aurez rien persuadé du tout. (Mol.)

e époux de lui-même *ébahi*,
ssé quand il sera trahi.
(*Satiriques*.)

(S'). v. pron. S'étonner, être sur-
ifester son étonnement, sa surprise,
re étrange.

SEMENT. s. m. Étonnement qui a
se de comique.

ON. s. m. Manég. Espèce de ruade.
it des ébalaçon.

s. f. Genre de crustacés décapodes
ayant pour type l'éballie pennée.

GE. s. m. Action d'ébarber. Ebar-
pier.

. ÉE. part. pass. du v. Ébarber.
ectiv. Papier ébarbé.

R. v. a. 1re conj. Oter la barbe, ôter
excédantes et superflues. Ebarber

Enlever les petites branches, les
chevelu des plantes ou des arbres
t en terre || Tondre une haie, une
Couper les racines que les ceps de
ent à fleur de terre.
Enlever, au moyen d'un outil, les
n trait, les inégalités du bord.
Oter les bavures.
Couper, rendre uni.
Couper les grands poils des li-

ter les parties superflues du relief.
Rogner. Ébarber du papier.

IR. s. m. Outil servant à ébarber.

LÉ, ÉE. adj. Zool. Dépourvu de
e barbules.

RE. s. f. Bavures ou fragments en-
yen de l'ébarboir. Petite élévation
sur la planche du graveur, à cha-
burin.

IR. s. m. Grattoir à trois ou qua-
til de menuisier.

I, IE. part. pass. du v. Ébaroui.
ctiv. Navire ébaroui. Bordage éba-
ue ébarouie.

IR. v. n. 2e conj. Mar. Dessécher ;
l'effet produit par le soleil sur le
ires.

SSAGE. s. m. Mar. Dessèche-

m. Chass. Promenade des chiens.
hiens à l'ébat, les faire promener.
m. (du celt. *ébad*, *ébat*, jeu, amu-
vertissement. Ne s'emploie guère
, et dans le style familier. Pren-
s, se divertir, passer le temps à se

MENT. s. m. Syn. d'Ébat. Vieux.
Jeu de balancement d'une voiture
ncards. Donner à une voiture tant
es d'ébat ou d'ébattement.

(S'). v. pron. 4e conj. Se réjouir,
Fam. Comme ils *s'ébattaient*, sur-
lard : se séant auprès d'eux, il se
ire... (Courier.)

ÉBAUBI, IE. adj. Fam. Étonné, surpris. Je suis toute *ébaubie*, et je tombe des nues. (Mol.) Moitié *ébaubi* et moitié satisfait de cet accueil, Joseph Platon s'était éloigné. (R. de Beauv.)

ÉBAUCHAGE. s. m. Techn. Action d'ébaucher.

— Pot. Action de donner, seulement avec les mains, sans moule ni appui, une première forme à la terre molle.

ÉBAUCHE. s. f. Peint et sculpt. Ouvrage commencé, ouvrage dont les principales parties sont seulement indiquées.

— Il se prend en bonne ou mauvaise part, suivant les adjectifs dont il est accompagné. Cette ébauche est pleine de vigueur. Cet ouvrage n'est qu'une grossière ébauche et ne mérite aucune attention. La première opération du sculpteur, en prenant un bloc, est de le dégrossir ; ce travail est ordinairement fait par des ouvriers ; l'artiste prend ensuite le ciseau et fait son *ébauche*, puis il revient sur son ouvrage pour lui donner le fini convenable. (Duch.)

— Fig. Se dit d'un livre, d'une pièce dramatique, d'une production quelconque de l'esprit, pour faire entendre que c'est une production incomplète. L'ébauche d'une pièce de théâtre. L'ébauche d'un poëme.

— Par extens. Premiers indices. Dans les amusements mêmes de son enfance, on découvrit presque les *ébauches* de ses grandes qualités. (Mass.)

— Art milit. Premiers traits, première esquisse d'un plan.

— Horlog. Mouvement de montre dégrossi et prêt à passer dans les mains de l'ouvrier qui doit le perfectionner.

— Grav. Action de préparer et de mettre par masses les ouvrages de gravure au premier trait de burin.

— Il s'emploie encore dans plusieurs autres métiers, tels que la ciselure, la serrurerie, la menuiserie, la corderie, etc., où il désigne le commencement d'un travail.

— Syn. comp. ÉBAUCHE. ESQUISSE. L'*ébauche* est la première partie du travail dans un tableau, que l'on reprend ensuite pour le terminer ; l'*esquisse* est une première peinture faite avec prestesse, que l'on n'a pas l'intention de finir, et qui toujours est d'une petite dimension. Ces deux mots ne sont donc pas synonymes.

ÉBAUCHÉ, ÉE. part. pass. du v. Ébaucher. S'empl. adjectiv. Plan ébauché. Gravure ébauchée. Souvent, en mourant, un auteur laisse des travaux qui ne sont qu'*ébauchés*. (Duch.) Obermann, au contraire, c'est la rêverie dans l'impuissance, la perpétuité du désir *ébauché*. (G. Sand.) J'avais arrêté le plan des *Martyrs* ; la plupart des livres de cet ouvrage étaient *ébauchés*, je ne crus pas devoir y mettre la dernière main avant d'avoir vu les pays où ma scène était placée. (Chateaub.)

. . . . Nos vers sont à peine *ébauchés*
Que de les mettre au jour rien ne peut nous distraire.
(Arnault.)

ÉBAUCHER. v. a. 1re conj. Peint. et sculp. Donner les premiers traits à un ouvrage, en indiquer les principales parties. Ebaucher un tableau, une statue. Un peintre peint rarement au premier coup, l'habitude est d'*ébaucher* un tableau en entier ; puis d'en reprendre les différentes parties pour les finir. (Duch.)

Mon portrait jusqu'ici ne m'a rien reproché ;
Mais pour mon frère l'ours on ne l'a qu'*ébauché*.
Jamais, s'il veut me croire, il ne se fera peindre.
(La Fontaine.)

Partout la pédole, en ses naissants ouvrages,
Des champêtres objets *ébauche* les images. (La Harpe.)

Sexe léger, sexe charmant,
Vos défauts sont votre parure,
Remerciez bien la nature
Qui vous *ébaucha* seulement. (Parny.)

— Fig. Se dit des ouvrages d'esprit. Ébaucher une tragédie. Ebaucher un poëme. Il eut la complaisance d'apporter plusieurs ouvrages qu'il avait *ébauchés* ou finis, et dont la plupart traitaient de la science des mœurs. (Barth.)

— *Ébaucher par*. La nature *ébauche*, par un acte unique, la forme primitive de tout être vivant. (Buff.)

— Grav. Indiquer en masse les principaux objets d'une estampe.

— Joaill. Donner la première façon aux pierres et aux cristaux.

— Form. Dégrossir le bois encore en bloc.

— Coutel. Donner un coup de lime à des lames.

— Filass. Passer la filasse sur l'ébauchoir, lui donner la première façon.

— Éping. Dégrossir la pointe d'une épingle

— Pot. Ouvrir une motte de terre placée sur le tour et former l'intérieur de la pièce.

— Évent. Poser sur la première couche une couleur plus légère et former les premières ombres.

— Techn. Donner en gros à une pièce la forme qu'elle doit avoir.

ÉBAUCHOIR. s. m. Outil de bois ou d'ivoire dont les sculpteurs se servent pour ébaucher, pour modeler.

— Outil de charron, de charpentier, de modeleur en terre.

— Ciseau servant à ébaucher les mortaises.

— Grand peigne à dents droites et grosses, servant à ébaucher le chanvre.

ÉBAUDI, IE. part. pass. du v. Ébaudir. S'empl. adjectiv. Ravi, transporté. Qui ne se possède plus.

Pour Dieu ! montrez à mes sens *ébaudis*
Par quel moyen notre fortune est faite. (Voltaire.)

ÉBAUDIR. v. a. 2e conj. Récréer.

— S'ÉBAUDIR. v. pron. Se réjouir avec excès en dansant, en sautant. Fam. J'étais donc un convive très-gai de cœur, mais fort triste de figure. Pour n'avoir pas l'air d'un parent malheureux, je m'*ébaudissais* à la noce. (Chateaubriand.)

ÉBAUDISE. s. f. Vieux langage. Humeur joviale.

ÉBAUDISSEMENT. s. m. Action de s'ébaudir. Récréation, réjouissance.

EBBE ou **EBE.** (*ebba*, anglo-saxon). Reflux de la mer.

— Loc. prov. *Ce qui vient de flot s'en retourne d'ebbe*. Se dit, en Normandie, d'un bien mal acquis. V. FLÛTE et TAMBOUR.

EBBON ou **EBBES.** Frère de lait de Louis le Débonnaire, et son bibliothécaire. Il fut promu à l'évêché de Reims. Le pape Pascal le nomma son légat. || Il y a eu un évêque de Sens qui portait le même nom

ÉBÉNACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à l'ébène. || ÉBÉNACÉES. s. f. pl. Bot. Famille de plantes dicotylédonées, monopétales, hypogynes, qui a pour type le genre ébène.

ÉBÈNE. s. f. (du gr. ἔβενος). Bot. Nom donné à plusieurs espèces de bois ordinairement noirs, produits par divers arbres, presque tous de la famille des ébénacées, croissant en Amérique, en Afrique, et principalement dans l'Inde. Ces bois sont généralement durs, pesants, d'un grain fin et serré, et propres à prendre un beau poli. Les uns sont parfaitement noirs, les autres sont d'une couleur verte ou rouge foncée. Ebène noire, polie, brillante, dure. Les meubles en *ébène*, peu répandus, mais toujours de mode, offrent un aspect grave et sérieux qui les fait rechercher. (Garn.) Sur les rives du Gange on voit noircir l'*ebène*. (Delille.)

— *Ébène Maurice*. Ébène noire, foncée, compacte, qui vient de l'Inde, des îles de France ou de Madagascar. C'est la plus belle et la plus recherchée.

— *Ébène noire de Portugal*. Ébène du Brésil, qui a tantôt des veines rouges, tantôt des veines verdâtres.

— On imite l'ébène noire en faisant tremper le sycomore, le tilleul, le platane, l'erable ou le poirier, dans une teinture noire, faite ordinairement avec une forte décoction de campêche.

— Fig. Couleur d'un très-beau noir. Des cheveux d'ébène. Des sourcils d'ébène. L'ebène de ses cheveux, de ses sourcils. Un teint d'ébène. Des ailes d'ébène. L'Afrique, au teint d'*ébène*, a l'air un peu sauvage (Castel.) Les flots en vain mouillent ses pieds d'*ebène* (de la jeune africaine). (Millev.)

Dans un ravin profond j'ai surpris avec peine
Deux chevreaux dont la robe a des taches d'*ébène*.
(Tissot.)

La captive aux yeux noirs, aux longs cheveux d'*ébène*,
Fait jaillir dans la coupe un nectar savoureux. (Alex.)

— *Ebène fossile*. Nom sous lequel on distingue le lignite ou le jayet.

— Voltaire a fait *ébène* masculin, en l'employant au figuré, mais en mauvaise part :

Je vis Martin Fréron, à la mordre attaché,
Consumer de ses dents tout l'*ébène* ébréché

ÉBÉNÉ, ÉE. part. pass. du v. Ébèner. S'emploie adjectiv. Bois ébéné.

ÉBÉNER. v. a. 1re conj. (rad. *ébène*). L'e se change en è devant une syllabe muette. *J'ébène, tu ébènes, il ébène*, etc. Donner à du bois la couleur et l'apparence de l'ébène.

— S'ÉBÉNER. v. pron. Recevoir, prendre la couleur et l'apparence de l'ebène.

ÉBÉNIER. s. m. Bot. Nom vulgaire d'une espèce du genre plaqueminier. V. PLAQUEMINIER.

— *Faux ébénier, aubours* ou *ébénier des Alpes*. Petit arbre à fleurs en longues grappes jaunes pendantes, du genre cytise, de la famille des légumineuses. C'est ainsi que dans les Alpes, *les ébéniers* aux fleurs jaunes forment des berceaux ravissants autour des sapins conifères. (B. de St-P.)

ÉBÉNIN, INE. adj. D'ébène, couleur d'ébène.

ÉBÉNISTE. s. m. (rad. *ébène*). Sorte de menuisier qui ne s'occupe que de la confection des meubles destinés à orner les appartements, tels que lits, commodes, secrétaires, toi-

bène qui servait exclusivement à faire ces meubles, de là est venu le nom d'*ébéniste*, et celui d'*ébénisterie*. Un bon *ébéniste* doit d'abord être un excellent menuisier ; car il est obligé de faire la carcasse de tous les meubles, qu'il recouvre ensuite de plaques minces de bois précieux. (Moléon.)

ÉBÉNISTERIE. s. f. Techn. Art de plaquer en ébène certains meubles ; art de faire toutes sortes de meubles soignés et recouverts d'un placage quelconque.

ÉBÉNOXYLE. s. m. (du gr. ἔβενος, ébène ; ξύλον, bois). Bot. Arbre qui croît dans la Cochinchine et qui donne l'ébène

ÉBERLUÉ, ÉE. part. pass. du v. Éberluer. S'empl. adjectiv. Qui a la berlue, qui est étonné, ébahi.

ÉBERLUER. v. a. 1re conj. (pr. *é-ber-lu-é* ; rad. *berlue*). Donner la berlue.

— S'ÉBERLUER. v. pron. Avoir la berlue.

ÉBERMEYER. s. f. Bot. Genre de la famille des acanthacées.

ÉBERNARD (Jean-Pierre). Né à Altona, en 1727, fut professeur de médecine, de physique, de mathématiques. Il composa divers ouvrages.

ÉBERNER. v. a. 1re conj. V. ÉBRENER.

ÉBERNEUR, EUSE. adj. V. ÉBRENEUR.

ÉBERSBACH. Géogr. Ville de Saxe, célèbre par sa grande manufacture de toiles ; 5,000 h.

ÉBERSDORF ou **ÉBESDORF.** Géogr. Bourg et château qui a donné son nom a une principauté de la maison de Reuss. || Village, de la Basse-Autriche, à 5 lieues de Vienne, sur le Danube. || Château de plaisance de l'empereur.

ÉBERTAUDÉ, ÉE. part. pass. du v. Ébertauder. S'empl. adjectiv. Drap ébertaudé.

ÉBERTAUDER. v. a. Manuf. Tondre un drap en première coupe. Ebertauder du drap.

— S'ÉBERTAUDER. v. pron. Être ébertaudé.

ÉBET. s. m. Pathol. Sensibilité excessive des dents.

ÉBÈTEMENT. s. m. Action ou résultat d'ébêtir, rendre bête, stupide. || On écrit aussi *hébêtement*, de même que *hébêti*, *hébêtir*.

ÉBÊTI, IE. part. pass. du v. Ébêtir.

ÉBÊTIR. v. a. 2e conj. Rendre bête.

— S'ÉBÊTIR. v. pron. S'abrutir.

ÉBÊTUDE. s. f. Pesanteur d'esprit, sottise, étourderie. Vieux.

ÉBIBÉ, ÉE. part. pass. du v. Ébiber.

ÉBIBER. v. a. 1re conj. Boire, aspirer.

ÉBIONITE. s. m. (de l'hébr. *ébion*, pauvre). Hist. relig. Nom donné aux premiers chrétiens, dont la pauvreté était proverbiale. Ces sectaires, selon saint Epiphane, eurent pour chef un juif nommé Ébion, qui vivait dans le premier siècle de l'ère chretienne, et prétendait que le Christ, né de Joseph et de la vierge Marie, avait été adopté de Dieu pour son fils, à cause de ses œuvres. Les ébionites se mariaient avant l'âge de puberté, et permettaient la pluralité des femmes.

ÉBISELÉ, ÉE. part. pass. du v. Ébiseler.

ÉBISÈLEMENT. s. m. Techn. Action d'ébiseler.

ÉBISELER. v. a. Techn. Faire un trou en entonnoir de forme conique.

— Fact. d'org. *Ebiseler une planche*. La couper en dessous en inclinant.

ÉBISELURE. s. f. Techn. Resultat de l'action d'ébiseler.

ÉBLANA. Géogr. Ville de l'Hibernie, aujourd'hui Dublin.

ÉBLIS, IBBA ou **IBLIS.** (par corrupt. du gr. διάβολος, diable). Démon infernal, l'Azazel des Hébreux. Les *djinn*, supérieurs aux hommes et inférieurs aux anges, habitaient le pays des génies, le *Djinnistan*. Dieu envoya l'ange Iblis pour les exterminer : Iblis se révolta luimême et fut précipité aux enfers.

ÉBLOUI, IE. part. pass. du v. Éblouir. S'empl. adjectiv., et se dit des personnes et des choses.

Ainsi, trop longtemps chers à nos yeux *éblouis*,
Ces tourbillons fameux se sont évanouis. (Delille.)

— *Ébloui par*. Le vulgaire, *ébloui* par les réputations, croit que tout est estimable dans un objet estimé. (Barth.)

De mes yeux *éblouis* par tes dons immortels,
J'ai payé trop d'encens brûlé sur tes autels. (***)

— *Ébloui de*. Si, toute *éblouie* de l'éclat de sa fortune, elle fût entrée dans l'horreur et dans les ténèbres du tombeau. (Fléch.) Quiconque est *ébloui* du degré éminent où la fortune et la naissance l'ont placé, fait assez voir qu'il n'était pas fait pour monter si haut. (Mass.)

Mes yeux sont *éblouis* du jour que je revoi,
Et mes genoux tremblants se dérobent sous moi. (Rac.)

ÉBLOUIR. v. a. 2e conj. (pr. *é-blou-ir*). Frapper les yeux d'une lumière tellement vive qu'ils ne peuvent en supporter l'effet. Les rayons du soleil éblouissent la vue.

— Absol. Le soleil, les éclairs éblouissent

— Fig. Tenter, séduire par des raisonnements spécieux, par des apparences brillantes. La fortune et les honneurs éblouissent les ambitieux. Les hypocrites ont toujours *ébloui* les simples par leurs spécieux dehors. (Fén.) Les plus hautes places sont toujours au-dessous

éblouit, parce que rien ne jette un éclat plus brillant qu'elles-mêmes. (Mass.)

— *Éblouir par*. Je ne viens point vous *éblouir* par l'éclat des honneurs de la terre, pour nourrir votre esprit d'un récit spécieux de félicité mondaine. (Fléch.)

— *Éblouir de*. En vain tu prépares le discours dont tu veux m'*éblouir*. (Rac.)

— Fig. Surprendre l'esprit par des raisons spécieuses, par un brillant appareil, par une diction élégante et facile, par un style qui a du nombre et de l'éclat.

— *Se laisser éblouir*. Se laisser tenter ou séduire. Se laisser éblouir par l'éclat des grandeurs et des richesses, par l'amour du pouvoir. || On dit aussi d'un homme ridiculement fier ou orgueilleux, qu'*il se laisse éblouir par sa fortune*. Autant je mets de prix a l'estime des gens sensés, autant je méprise les jugements téméraires de la multitude qui se laisse *éblouir* par un faux éclat, et ne voit rien de ce qui est honnête. (J.-J. Rouss.)

— *Se laisser éblouir à*, pour *par*. Elle ne se laissa point *éblouir* à l'éclat des dignités du siècle. (Fléch.)

— S'ÉBLOUIR. v. pron. Être ébloui.

— *S'éblouir de*. Je ne m'*éblouis* pas de cette illusion. (Corn.)

ÉBLOUISSANT. part. prés. du v. Éblouir. Qui éblouit. Il est invar. Une lumière eblouissant la vue.

Et qui m'*éblouissant* par tes pompeux discours,
Anéantis ce Dieu dont tu parles toujours. (Racine.)

ÉBLOUISSANT, ANTE. adj. Qui est propre à éblouir. Être éblouissante de jeunesse et de beauté, ou par sa jeunesse et par sa beauté. Elle était *éblouissante* en sortant de sa toilette. (J.-J. Rouss.) J'avais voulu passer la nuit auprès de cet incendie, et voir le soleil à son retour l'éteindre de l'éclat de ses feux *éblouissants*. (Dupaty.) Le ciel ouvrit toutes ses cataractes, le tonnerre gronda et fit retentir tous les échos de la vallée ; des éclairs longs et *éblouissants* sillonnaient tous les points du ciel. (L. Minut.) Les nuages pelotonnés errent en désordre dans l'étendue des cieux ; ils se dissipent, et le firmament sans bornes environne le monde d'un azur *éblouissant*. (Deleuze.)

ÉBLOUISSEMENT. s. m. (pr. *é-blou-is-se-man*). Trouble de la vue occasionné par l'impression d'une lumière éclatante, par le passage subit d'un lieu fort éclairé dans un autre qui l'est moins, ou par l'action d'une cause interne, telle que l'afflux d'une grande quantité de sang vers la tête, ou l'approche d'une défaillance, etc. L'*éblouissement* est une affection legère qui cesse presque aussitôt qu'on s'est soustrait à la cause qui l'avait produite. (Charb.) On voit survenir des *éblouissements* après des excès de table, des travaux intellectuels trop longtemps soutenus. (Id.) C'est vers le declin de la vie que les *éblouissements* répétés sont des menaces redoutables. (Id.)

— Fig. Mais c'est par l'analyse aussi que nos sciences finissent en *éblouissement*. (B. de St-P.)

EBN ou **IBN.** s. m. Mot qui signifie *fils* en arabe, en persan et en turc. Il s'écrit quelquefois et se prononce *ben*, *aben* ou *aren*, et entre dans le prénom de la plupart des Orientaux.

EBN-JUNIS. Astronome arabe du xe siècle.

ÉBOITEMENT. s. m. Action de rendre boiteux.

ÉBORGNAGE. s. m. Hortic. Opération qui consiste à supprimer le bourgeon après la chute des feuilles, et avant que la sève se mette en mouvement, c'est-à dire lorsqu'il forme encore un petit cône dont toutes les parties, appliquées les unes sur les autres, semblent être une masse solide. Très-peu pratiquent l'*éborgnage*, surtout pour le pêcher, qui ne produit guère de bourgeons que sur ses rameaux. (Mirbel.)

ÉBORGNÉ, ÉE. part. pass. du v. Éborgner. S'empl. adjectiv.

ÉBORGNER. v. a. 1re conj. (rad. *borgne*). Priver d'un œil, rendre borgne. Eborgner un enfant.

— Hortic. Enlever avec l'ongle ou un instrument tranchant le bourgeon ou *œil*, lorsque l'arbre n'est plus en sève.

— S'ÉBORGNER. v. pron. Se rendre borgne. S'éborgner en tombant au milieu des broussailles.

— Par exagération et fam. Se faire grand mal à un œil.

ÉBOTTÉ, ÉE. part. pass. du v. Ébotter.

ÉBOTTER. v. a. 1re conj. Hortic. Couper les grosses branches d'un arbre près du tronc, pour lui en faire pousser de nouvelles et le rajeunir.

— Techn. Couper la tête d'un clou, d'une épingle.

ÉBOUFFÉ, ÉE. part. pass. du v. Ebouffer.

ÉBOUFFER. v. a. 1re conj. N'est employé que dans cette locution, *Ébouffer de rire*. V. POUFFER.

— S'ÉBOUFFER. v. pron. Éclater subitement.

ÉBOUILLANTÉ, ÉE. part. pass. du v. Ebouillanter. S'empl. adjectiv. Cocons ébouillantés.

ÉBOUILLANTER. v. a. 1re conj. Tremper

— Techn. Tremper les cocons de vers à soie dans l'eau bouillante pour tuer les chrysalides.

— S'ÉBOUILLANTER. v. pron. Être ébouillanté.

ÉBOUILLI, IE. part. pass. du v. Ebouillir.

ÉBOUILLIR. v. n. 2e conj. Diminuer à force de bouillir.

ÉBOULEMENT. s. m. Chute de ce qui s'éboule. Éboulement des terres, d'un édifice, d'une muraille.

ÉBOULÉ, ÉE. part. pass. du v. Ebouler.

ÉBOULER. v. n. 1re conj. Tomber en se défaisant. Il se dit des amas de terre, des constructions qui tombent.

— s'ÉBOULER. v. pron. Ces terres se sont éboulées.

ÉBOULEUX, EUSE. adj. Qui est sujet à s'ébouler. Terres ébouleuses.

ÉBOULIS. s. m. Amas de matières éboulées. Éboulis de terre, de sable, etc.

ÉBOUQUEUR, EUSE. s. Techn. Celui, celle qui ôte avec des pincettes les nœuds du drap, les pailles des étoffes, etc.

ÉBOURGEONNAGE. s. m. Action d'ébourgeonner.

ÉBOURGEONNEMENT. s. m. Hortic. Opération par laquelle on retranche d'un arbre les bourgeons superflus, afin de donner aux branches principales plus de vigueur, et d'obtenir de meilleurs fruits en dirigeant la sève convenablement.

— Syn. comp. ÉBOURGEONNEMENT, ÉBORGNAGE. L'*ébourgeonnement* s'exécute pendant la saison de la végétation, sur le bourgeon poussant; l'*éborgnage* s'exécute pendant la morte saison, sur le bourgeon stationnaire. L'un et l'autre ont le même résultat définitif.

ÉBOURGEONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Ébourgeonner. S'empl. adjectiv. Arbre ébourgeonné.

ÉBOURGEONNER. v. a. 1re conj. Hortic. Oter d'un arbre à fruit les bourgeons superflus.

— *Ébourgeonner avec.* L'horticulteur *ébourgeonne* avec le pouce et l'index ou avec un instrument tranchant. (Mirbel.)

ÉBOURGEONNEUR. s. m. Ornith. Nom vulgaire du bouvreuil, oiseau qui mange les bourgeons. On l'appelle aussi *Ébourgeonneau*, *Ébourgeonneux*.

— Celui qui ébourgeonne.

ÉBOURGEONNOIR. s. m. Techn. Sorte de serpette fixée à un manche terminé par une lame tranchante, dont se servent les forestiers, les élagueurs, les jardiniers, pour couper, hors de la portée de la main, les bourgeons et les rameaux que l'on veut retrancher du tronc des arbres.

ÉBOURIFFANT. part. prés. du v. Ébouriffer. Qui ébouriffe. Il est invar. Une nouvelle ébouriffant tout le monde.

ÉBOURIFFANT, ANTE. adj. Néol., comiq. et burl. Extraordinaire, imprévu. Avoir un succès ébouriffant. Employer des formes et des expressions ébouriffantes.

ÉBOURIFFÉ, ÉE. adj. Qui a les cheveux ou la coiffure en désordre. C'est un terme du langage familier.

— Fig. On dit d'une personne qui paraît troublée, agitée, qu'*elle a l'air tout ébouriffée.*

ÉBOURIFFER. v. a. 1re conj. Néol. Surprendre extrêmement, rendre interdit.

ÉBOURRÉ, ÉE. part. pass. du v. Ébourrer.

ÉBOURRER. v. a. 1re conj. Techn. Oter la bourre des peaux.

ÉBOUSINÉ, ÉE. part. pass. du v. Ébousiner. S'empl. adjectiv. Pierres ébousinées.

ÉBOUSINER. v. a. 1re conj. Maçonn. Oter le bousin de la pierre, c'est-à-dire, ôter de la pierre la croûte terreuse et friable qui l'enveloppe. On ébousine les pierres avant de les tailler.

ÉBOUTURÉ, ÉE. part. pass. du v. Ébouturer. S'empl. adjectiv. Arbre ébouturé.

ÉBOUTURER. v. a. 1re conj. (rad. *bouture*). Hortic. Enlever les drageons. Ébouturer un arbre, une plante.

ÉBRACTÉ, ÉE. adj. Bot. Qui est dépourvu de bractées.

ÉBRACTÉOLÉ, ÉE. adj. Bot. Qui est dépourvu de bractéoles.

ÉBRACTETÉ, ÉE. adj. Bot. Synonyme de Ébracté.

ÉBRAISOIR. s. m. Techn. Voûte pratiquée dans toute la longueur des fours à chaux pour y mettre le bois ou le charbon.

— Pelle dont on se sert pour tirer la braise d'un fourneau.

ÉBRANCHÉ, ÉE. part. pass. du v. Ébrancher. S'emploie adjectiv. Arbre ébranché. Les arbres résineux ne peuvent être *ébranchés* sans danger avant qu'ils aient atteint vingt ou trente pieds de hauteur. (Noisette.)

ÉBRANCHEMENT. s. m. Agric. Opération qui consiste à couper ou à rompre les branches [illegible] modération, parce que c'est au moyen de la sève attirée par les branches, en différentes parties du tronc, que celui-ci prend de la force et du diamètre. (Noisette.)

— Résultat de cette opération.

ÉBRANCHER. v. a. 1re conj. (rad. *branche*). Agric. Dépouiller un arbre de ses branches ou de quelques-unes seulement. La foudre frappe un arbre, elle l'*ébranche*, et presque toujours il en meurt. (Agricult.) Il ne faut pas *ébrancher* un arbre jusqu'à son extrémité, ce qui le rendrait désagréable à la vue. (Noisette.) Si la nature des arbres est de former une tête large et peu élevée, on risquera de les faire périr en les *ébranchant* pour les faire monter verticalement. (Id.)

— Brouter, paître, manger, ronger.

Et vous, chèvres, jadis mes compagnes heureuses,
Je ne vous verrai plus sur la croupe des monts
Du cityse ou du saule *ébrancher* la verdure. (Notaris.)

Le phoque monstrueux se roule sur les monts
Où la chèvre legère *ébranchait* les buissons.
(Desaintange.)

ÉBRANCHOIR. s. m. Techn. Outil pour ébrancher. C'est un des noms de l'outil appelé *sécateur*. V. ce mot.

ÉBRANLÉ, ÉE. part. pass. du v. Ébranler. S'empl. adjectiv. Louis XIV se trouva maître absolu d'un royaume encore *ébranlé* des secousses qu'il avait reçues. (Volt.) Au-dessous du vieux pont, une immense maison *ébranlée* déjà chancelle sur sa base. (***) Un cri s'élève, l'air en est *ébranlé;* on vient d'apercevoir les Turcs. (Pouqueville.)

— Fig. Qui est près de commettre une faute, une erreur; qui sent chanceler sa vertu. Le pécheur a dit dans son cœur: je ne serai jamais *ébranlé.* (La Harpe.)

Et qui de nous, hélas! n'a jamais chancelé?
Le prophète lui-même est souvent *ébranlé.* (Racine.)

— *Ébranlé par.* Le plus puissant empire est quelquefois ébranlé par les guerres civiles. La rétine est seule apte a ressentir l'impression de la lumière, à être *ébranlée* par l'attouchement délicat de ce fluide éminemment subtil. (Richer.) Si l'on place la main sur un cloche *ébranlée* par le choc de son battant, on éprouve un trémoussement plus ou moins marqué. (Id.)

— *Ébranlé dans. Ébranlés* dans leurs croyances par les doctrines qui leur venaient de France, les colons ne fléchissaient plus le genou qu'avec une sorte de répugnance. (Roger de Beauvoir.)

ÉBRANLEMENT. s. m. Secousse, action par laquelle une chose est ébranlée. L'ébranlement des dents. L'ouïe est un sens, qui reçoit par l'intermédiaire de l'air, l'*ébranlement* causé par les corps bruyants ou sonores. (Brill.-Savarin.) Distinguons la sensation du sentiment: la sensation n'est qu'un *ébranlement* dans les sens, et le sentiment est cette même sensation devenue agréable ou désagréable par la propagation de cet *ébranlement* dans tout le système sensible. (Buff.)

— Fig. Ébranlement de la fortune, du crédit, du pouvoir. Je tâchais de m'étourdir moi-même par l'*ébranlement* de mes passions. (Fén.)

ÉBRANLER. v. a. 1re conj. Donner des secousses; diminuer la solidité. Ebranler un mur, un bâtiment, un édifice, etc. Viens donc, puisque l'orage *ébranle* au loin les cieux. (Turq.)

Archimède nouveau, fils aîné d'Uranie,
D'Alembert! c'est ainsi que les traits de l'envie,
Ont, jusque dans tes mains, *ébranlé* ton compas.
(Guyétand.)

— Exciter, enflammer. Ils *ébranlaient* puissamment les imaginations et allumaient dans tous les cœurs la soif ardente des combats. (Barth.)

— Secouer. C'est là qu'un torrent impétueux se précipite sur un lit de rochers, qu'il *ébranle* par la violence de ses chutes. (Barth.)

— Diminuer, détruire. La disette et les maladies ébranlèrent leur espoir. Les attaques les plus vives n'ébranlèrent jamais leur confiance. Il n'y a ni probité ni vertu qu'on ne puisse *ébranler*. (Rayn.) || *Ébranler le crédit public.* Les dissensions intestines ébranlent le crédit public.

— Affaiblir. Les malheurs et les disgrâces peuvent ébranler la constance. N'*ébranlez* point des résolutions dont dépend le repos de mes jours. (J.-J. Rouss.)

— Fig. Toucher, émouvoir, attendrir, étonner. Ebranler l'esprit. Que faut-il pour *ébranler* la plupart même des autres hommes et les persuader? (Buff.)

— s'ÉBRANLER. v. pron. Être ébranlé. Les voûtes du temple s'ébranlèrent. Pendant les croisades, l'Europe entière parut s'ébranler.

— Art milit. Se mettre en mouvement. A la vue de l'ennemi, les premières lignes s'ébranlèrent. Tout étant disposé, l'ennemi s'*ébranle* sur toute la ligne. (Thiers.) Bagration, sans s'*ébranler*, dirigea alors quelques bataillons pour tourner Novi. (Id.)

ÉBRASÉ, ÉE. part. pass. du v. Ébraser. S'empl. adjectiv. Porte ébrasée.

ÉBRASEMENT. s. m. Archit. Action d'ébraser. || Résultat de cette action.

ÉBRASER. v. a. 1re conj. Archit. Élargir en dedans une porte, une croisée. Ebraser une porte, une croisée.

ÈBRE, autrefois l'**IBER**. Géogr. Fleuve [illegible] gne de Santander et se jette dans la Méditerranée, auprès des Alfagues, après un cours de 44 myriam.

ÉBRÉCHÉ, ÉE. part. pass. du v. Ébrécher. S'empl. adjectiv. Couteau ébréché. Dent ébréchée.

Je vis Martin Fréron à la mordre attaché
Consumer de ses dents tout l'ébène *ébréché* (Volt.)

ÉBRÉCHER. v. a. 1re conj. (rad. *brèche*). L'*é* se change en *è* devant une syllabe muette. *J'ébrèche, tu ébrèches, il ébrèche*, etc. Faire une brèche. Ebrécher un couteau, un rasoir.

— Fig. Diminuer, amoindrir. Ébrécher son bien, sa fortune.

— s'ÉBRÉCHER. v. pron. Se faire une brèche.

— *S'ébrécher une dent.* Se casser une partie d'une dent.

ÉBRENÉ, ÉE. part. pass. du v. Ébrener. S'empl. adjectiv. Enfant ébrené.

ÉBRENER. v. a. 1re conj. L'*é* se change en *è* devant une syllabe muette. *J'ébrène, tu ébrènes*, etc. Nettoyer. || *Ebrener un enfant.* Le rendre propre.

ÉBRENEUR, EUSE. s. Celui, celle qui ébrène un enfant.

ÉBRIATION. s. f. Action de s'enivrer. Vieux et inusité.

ÉBRIÉTÉ. s. f. (du lat. *ebrietas*). Médec. Sorte d'ivresse autre que celle causée par les liqueurs spiritueuses.

ÉBRILLADE. s. f. (pr. *é-bri-ia-de*). Manég. Secousse donnée avec la bride pour arrêter ou pour faire tourner un cheval.

ÉBRIOSITÉ. s. f. Habitude de l'ivresse.

ÉBROÏCIEN, ENNE. adj. et s. Habitant d'Évreux. || Qui appartient à cette ville ou à ses habitants.

ÉBROÏN. Maire du palais de Clotaire III et de Thierry 1er; fut assassiné en 681, par Hermanfroy.

ÉBROSSÉ, ÉE. part. et **ÉBROSSER.** v. a. V. ÉBROUSSÉ, ÉE, et ÉBROUSSER.

ÉBROUAGE. s. m. Techn. Opération qui consiste à tenir les laines plongées dans de l'eau de son.

ÉBROUDAGE. s. m. Techn. Action de faire passer le fil de fer dans la filière.

ÉBROUDEUR. s. m. Ouvrier qui fait l'ébroudage.

ÉBROUDI, IE. part. pass. du v. Ébroudir. S'empl. adjectiv. Fil métallique ébroudi. || *Fil de fer ébroudi.* Fil de fer réduit par la filière au dernier degré de finesse.

ÉBROUDIN. s. m. Fil de fer qui a été aminci par l'ébroudage.

ÉBROUÉ, ÉE. part. pass. du v. Ébrouer. S'empl. adjectiv. Laines ébrouées.

ÉBROUEMENT. s. m. Art vétér. Respiration rapide et convulsive.

— Irritation de la membrane muqueuse des fosses nasales.

— Espèce de ronflement du cheval à la vue d'un objet qui l'effraie.

— Sorte d'éternuement des animaux domestiques.

ÉBROUER. v. a. 1re conj. Teint. Laver, passer dans l'eau une pièce d'étoffe.

— v. n. Art vétér. Se dit en parlant du cheval. V. ÉBROUEMENT.

— s'ÉBROUER. v. pron. Manég. Faire frémir ses naseaux avec bruit, ronfler par frayeur, en soufflant avec force.

ÉBROUSSÉ, ÉE. part. pass. du v. Ébrousser.

ÉBROUSSER. v. a. 1re conj. Agric. Effeuiller un arbre.

— Ébourgeonner la vigne.

ÉBRUITÉ, ÉE. part. pass. du v. Ébruiter.

ÉBRUITATION. s. f. (pr. *é-brui-ta-ci-on;* rad. *bruit*). Néol. Action d'ébruiter.

ÉBRUITER. v. a. 1re conj. (pr. *é-bru-i-té;* rad. *bruit*). Divulguer, rendre public. Ebruiter une affaire, une nouvelle.

— s'ÉBRUITER. v. pron. Se répandre dans le public. Il faut prendre garde que cette affaire ne s'ébruite. Cette nouvelle commence à s'ébruiter. Mais la chose s'*ébruita*, et dès le lendemain on ne se rencontrait point sans se parler. (Brill.-Sav.)

— De nombreuses discussions se sont élevées à propos de ce mot. On a demandé si dans les vers suivants, le poète avait eu raison de faire *ébruiter* de trois syllabes:

Le Moniteur lui-même, officiel recueil,
Est contraint d'*ébruiter* ces histoires de deuil.
(Barthélemy.)

Les uns ont été d'avis que *ébruiter* ne devait avoir que trois syllabes, parce qu'il dérive du monosyllabe *bruit;* les autres ont prétendu que, bien que *bruit* ne fût que d'une syllabe, *ébruiter* devait en avoir quatre, parce que l'*i* placé entre les sons *ébru* et *ter* devenait long, et que d'ailleurs ce nombre de syllabes rendait mieux l'image qu'on voulait peindre, et montrait, pour ainsi dire, les bruits circulant de tous côtés et grossissant peu à peu. L'emploi de ce mot en poésie est assez rare, cependant Trévoux en rapporte un qui, à lui seul, suffit pour décider la question. Le voici:

N'allons donc pas *ébruiter* une affaire
[illegible]

ÉBRUN. s. m. Agric. Un des noms vulgaires de l'ergot ou blé ergoté.

ÉBUARD. s. m. Coin de bois fort dur servant à fendre des bûches.

ÉBUCHETÉ, ÉE. part. pass. du v. Ébucheter. S'empl. adjectiv.

ÉBUCHETER. v. n. 1re conj. (rad. *buchette*). Ramasser des brins de bois pour en faire des fagots.

ÉBULLITION. s. f. (pr. *é-bu-li-ci-on;* du lat. *ebullitio*). Etat d'un liquide qui bout, et son passage à l'état de vapeur. L'ébullition a lieu à des températures différentes suivant la nature des corps. Lorsqu'on expose à l'action du feu un vase ouvert qui contient de l'eau, la chaleur pénètre à travers les paroic du vase et atteint les couches liquides. L'eau s'échauffe, se dilate, devient spécifiquement plus légère, monte à la surface, et fait place à de l'eau moins chaude, et par conséquent plus pesante, qui s'échauffe de même, et monte à son tour.

— Médec. Éruption passagère qui survient à la peau avec ou sans mouvement fébrile.

— Chim. Effervescence, dégagement de bulles d'air résultant d'un mélange ou d'une combinaison de diverses substances.

ÉBURIE. s. m. (du lat. *ebur*, ivoire). Entom. Genre de coléoptères subpentamères.

ÉBURIPHORE. s. m. (du lat. *ebur*, ivoire, et du gr. φορέω, je porte). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des malacodermes.

ÉBURNATION. s. f. (pr. *é-bur-na-ci-on*). Médec. Syn. de Eburnification. V. ce mot

ÉBURNE. s. f. (rad. lat. *ebur*, ivoire). Conchyl. Genre de coquille dont les espèces rentrent, l'une dans celle des ancillaires, les autres dans celle des buccins.

ÉBURNÉ, ÉE. adj. (du lat. *eburneus;* rad. *ebur*, ivoire). Hist. nat. Qui prend la consistance de l'ivoire, qui ressemble à de l'ivoire, qui s'est converti en ivoire.

ÉBURNIFICATION. s. f. (pr. *é-bur-ni-fi-ca-ci-on*). Médec. Transformation éburnée que subissent les cartilages.

ÉBURNIFIÉ, ÉE. adj. Médec. Transformé en ivoire; se dit des cartilages.

ÉBURNIN, INE. adj. Hist. nat. Qui est d'ivoire, ou analogue à l'ivoire.

ÉBURONS. Géogr. Ancien peuple de la Gaule-Belgique, à l'E. de la Meuse et à l'O. du Rhin.

ECA ou **ECKA.** Géogr. Ancienne ville d'Espagne, non loin de Cordoue.

ÉCACHÉ, ÉE. part. pass. du v. Écacher. S'empl. adjectiv. Noix écachées.

— Fam. *Un nez écaché.* Un nez camus.

ÉCACHEMENT. s. m. Techn. Action d'écacher, état de ce qui est écaché.

ÉCACHER. v. a. 1re conj. Écraser, froisser fortement. Écacher un fruit, un limaçon, en marchant dessus.

— Techn. Aplatir le trait entre deux cylindres d'acier. || Pétrir la cire pour la rendre également molle dans toutes ses parties.

ÉCACHEUR. s. m. Techn. Ouvrier qui écache, qui aplatit.

ÉCAFÉ, ÉE. part. pass. du v. Écafer.

ÉCAFER. v. a. 1re conj. Van. Partager l'osier en deux pour ourdir.

ÉCAFIGNON. s. m. Odeur rebutante.

ÉCAFLOTE. s. f. Peau de légumes qui rest. dans la passoire, quand la purée est passée.

ÉCAGNE. s. f. Portion d'un écheveau de soie.

ÉCAILLAGE. s. m. (pr. *é-ka-ia-ge*). Opération qui consiste à enlever les écailles.

— Salin. Action d'enlever les croûtes du sel.

— Action d'écailler des huîtres.

— Défaut de la faïence, quand elle se lève en écailles.

ÉCAILLE. s. f. (pr. *é-ka-ie;* de l'ital. *squaglia;* nous avons longtemps écrit *schalle*, puis *escaille*, enfin *écaille*). Partie cornée, osseuse, quelquefois pierreuse, souvent transparente, colorée même et nuancée de mille manières, ayant forme de plaque ou de lame plus ou moins mince, ou de filaments plus ou moins déliés, adhérant à la peau d'une manière plus ou moins saillante, et destinée à protéger les animaux. Les zootomistes divisent les écailles en trois genres: 1° Les écailles *épidermiques*, produites par un renflement ou pincement de la peau dans toutes ses parties, et qui saille plus ou moins à la surface du derme, en s'imbriquant ou non. Telles sont les plaques et les tubercules squammeux des pattes des oiseaux et des tortues, et les lames obliques des reptiles, qui se recouvrent plus ou moins ou s'imbriquent comme les tuiles d'un toit; 2° les écailles *dermiques*, celles qui se développent dans un enfoncement du derme: ce sont les véritables écailles des poissons; 3° les écailles *piliques*, celles qu'on a regardées comme des sortes d'ongles, parce qu'elles sont composées de poils ou filaments cornés agglutinés; telles sont les écailles des pangolins, celles de la queue des rats, des castors. Il y en a qui distinguent un quatrième genre, les écailles *pennaires*, [illegible] barbes des plumes d'un oiseau qui s'agglutinent entre elles et forment des pennes à palettes. Ecaille riche, brillante, azurée, dorée, d'or, argentée, d'argent, épaisse, dure, forte glissante, étincelante, vive, faible, légère, polie, unie, hérissée, mince, flexible, allongée, arrondie, etc. Les *écailles* qui revêtent le dos de la tigle-caroline sont petites et dentelées. (Lacép.)

La carpe aux bonds légers, et qui, rebelle encor,
Fait vaciller l'éclat de ses *écailles* d'or.
(Boisjolin.)

Son front large est armé de cornes menaçantes,
Tout son corps est couvert d'*écailles* jaunissantes.
(Racine.)

. . . Le reptile
Glisse et fait onduler ses *écailles* bruyantes.
(Delille.)

— Absol. signifie Écaille de tortue. L'écaille sert à faire une multitude de petits meubles et ustensiles divers. Tabatière d'écaille. Tablettes couvertes d'écaille. Peigne d'écaille,

étui d'écaille. Prendre de la corne pour de l'écaille. Amollir, travailler, mouler, aplatir l'écaille.

— *Écaille fondue.* Substance qui se compose des rognures et des tournasures d'écaille ramollies et comprimées à chaud dans des moules plongés dans l'eau bouillante. Cette écaille n'a presque plus de transparence et est très-fragile.

— Enveloppe calcaire qui couvre et protége le corps des mollusques bivalves, particulièrement des huîtres. L'écaille d'une huître.

— Poussière plus ou moins brillante qui orne les ailes des lépidoptères, et qui s'en détache au moindre frottement.

— Bot. Petites lames minces, sèches, coriaces, quelquefois colorées, qui couvrent, accompagnent ou protégent certaines parties des plantes; ensemble des folioles qui composent la balle et la glume des fleurs des graminées et des cypéracées; calices des chatons et des cônes dans les conifères et les cicadées; appendices membraneux qui ferment la gorge de la corolle de nerium; enveloppes des boutons à feuilles des arbres avant leur épanouissement.

— Delille l'a employé comme syn. d'Écaille.

Le même suc, changeant de parfum, de saveur,
. . . .
Donne aux pois une cosse, une *écaille* à la noix.

— Par analogie, Tout ce qui se détache des corps en petites parties minces et légères.

— Pathol. Nom donné aux portions minces et légères de l'épiderme, qui se détachent de la peau dans différentes circonstances, et particulièrement dans la plupart des affections cutanées.

— Fig. Voile, bandeau sur la vue. Jésus-Christ fit tomber en un instant des yeux de Saul converti cette espèce d'*écaille* dont ils étaient couverts. (Boss.)

— Fig. et fam. *Les écailles lui sont tombées des yeux.* Ses yeux sont dessillés.

— Archit. Petits ornements en forme d'écailles de poisson, qui se taillent sur des moulures rondes ou sur un toit, un dôme, etc.

— Peint. Parcelles qui se détachent ou menacent de se détacher d'un vieux tableau dont l'enduit s'est gercé.

— Sculp. Parties minces qui se séparent des matières qu'on travaille. Tout ornement en forme d'écaille de poisson, que l'on emploie dans la menuiserie, la broderie, la tapisserie, etc.

— Savonn. Tessons de pot ou de tuile vernissée sur lesquels on fait couler de la matière de savon pour connaître le degré de cuisson.

— *Écaille de Bergame.* Tapisserie qui se fabriquait à Bergame, et qui tirait son nom de la forme de son dessin.

— Se dit quelquefois des Mailles d'une armure.

Turnus a revêtu l'or de ses longs cuissards,
Et déjà sur son sein avide de batailles,
Sa cuirasse d'airain hérisse ses *écailles*. (Delille.)

— Techn. Croûte du pain, quand elle est soulevée. || Croûte mince qui se forme à la surface du fer qu'on chauffe. || *Ecaille* ou *Ecaille de mer*. Pièce de rocher délitée, fort dure, susceptible d'un grand poli, dont on se sert pour broyer les couleurs.

— Hist. *Ordre de l'écaille.* Ordre militaire établi en Espagne au XIIIe siècle ou au commencement du XIVe. Les chevaliers de cet ordre portaient sur un habit blanc une croix rouge écaillée, et faisaient vœu de combattre les Maures.

ÉCAILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Écailler. S'empl. adj. A qui on a ôté les écailles. Poisson écaillé. Carpe écaillée.

— Qui est couvert d'écailles. Animaux écaillés.

— Qui se lève, se détache par écailles, par plaques minces et légères. Peau écaillée. Émaillure écaillée. Marbre écaillé.

— Bot. Se dit d'une surface qui se détache successivement par plaques, qu'on dirait obtenues à l'aide d'un emporte-pièce.

— Blas. Se dit d'un animal dont les écailles sont dessinées d'un autre émail que le corps.

ÉCAILLEMENT. s. m. (pr. *é-ka-ie-man*). Action d'écailler; résultat de cette action.

— Techn. Écaille de cuivre que rendent les [illegible] chaudronniers.

ÉCAILLER. v. a. 1re conj. (pr. *é-ka-ié;* rad. *écaille*). Oter, enlever les écailles. Ecailler une carpe, un brochet.

— *Écailler des huîtres.* Les ouvrir.

— Techn. Couvrir de dessins ou de ciselures en forme d'écailles. || Donner la couleur de l'écaille à certains ouvrages. Gratter le plomb jusqu'au vif, pour le mettre en état de recevoir la soudure.

— S'ÉCAILLER. v. pron. Se lever, se détacher, tomber par écailles, par parties minces et légères. Dans certaines affections cutanées, il arrive que la peau s'écaille. Un vieux tableau qui commence à s'écailler. Un bloc de marbre qui s'écaille sous le ciseau du sculpteur.

— Fig. Paraître à nu tel qu'on est. Tel était couvert d'un beau vernis; il *s'écaille*, le sot se montre. (De Labouisse.)

ÉCAILLER, ÈRE. s. (pr. *éka-ié, iè-re*). Celui, celle qui vend et qui ouvre des huîtres.

ÉCAILLETTE. s. f. Hist. nat. Petite écaille.

ÉCAILLEUX, EUSE. adj. (pr. *é-ka-ieu*). Qui s'enlève par écailles, qui se détache par plaques minces. Peau écailleuse. Dartre écailleuse. Ardoise écailleuse.

— Qui est accompagné ou revêtu d'écailles, qui a de l'analogie avec les écailles. Animaux écailleux. Le pangolin est écailleux. Parties écailleuses des végétaux. La bulbe du lis est écailleuse.

— Anat. Épithète donnée à la moitié supérieure du temporal, et à la suture temporo-pariétale.

ÉCAILLON. s. m. (pr. *é-ka-ion*). Art vétér. Ancien nom des dents canines du cheval.

— Techn. Principal ouvrier d'une ardoisière.

ÉCAILLURE. s. f. (pr. *é-ka-iu-re*). Techn. Pellicule qu'on enlève de la surface du plomb avec le grattoir.

ÉCALE. s. f. Enveloppe extérieure de certains fruits. Ecale de noix.

— Se dit de la peau qui se détache des pois quand ils cuisent, et aussi des coquilles d'œufs.

— Mar. Lieu où un batiment mouille ou arrive fortuitement.

— Monn. Endroit où se place celui qui met les flans.

— Manuf. Portion de soie dont les fils sont contenus par une gomme blanche et légère.

ÉCALÉ, ÉE. part. pass. du v. Écaler. S'empl. adjectiv. Noix écalées. Amandes écalées. Châtaignes écalées. Pois écalés. Œufs écalés.

— Écon. rur. *Terre écalée.* Celle qui, dans certains cantons, ne faisant partie d'aucune ferme, se loue isolément, sans bâtiments. On recherche beaucoup l'acquisition des terres écalées, parce que leur exploitation n'exige aucuns frais de préparation de la part du propriétaire.

ÉCALER. v. a 1re conj. Oter l'écale. Écaler des noix, des amandes, des châtaignes, des pois.

— S'ÉCALER. v. pron. Se dépouiller de son écale. Les noix s'écalent d'elles-mêmes par une grande chaleur. Les pois s'écalent à l'eau bouillante.

— Techn. Se séparer par lames, en parlant d'une pièce de bois.

ÉCALOT. s. m. Espèce de noix; noix dépourvue de son écale.

— Entom. Un des noms vulgaires du hanneton.

ÉCALURE. s. f. Pellicule dure de certains fruits. Ecalure de café.

ÉCALYPTRÉ, ÉE. adj. (ét. gr., ε, priv.; καλύπτρα, voile). Bot. Qui est privé de coiffe. Hépatique écalyptrée.

ÉCALYPTROCARPE. adj. des 2 g. (ét. gr., ε, part. pr.; καλύπτρα, voile; καρπός, fruit). Bot. Dont le fruit n'est pas couvert d'une coiffe.

ÉCANE. s. m. Entom. Genre de coléoptères, ayant pour type le tritome glabre.

ÉCANG. s. m. Instrument pour écanguer le lin, le chanvre, etc.

ÉCANGAGE. s. m. Techn. Action d'écanguer; effet de cette action. L'écangage du lin, du chanvre.

ÉCANGUÉ, ÉE. part. pass. du v. Écanguer. Lin, chanvre écangué.

ÉCANGUER. v. a. 1re conj. Broyer. Faire tomber avec l'écang la paille du lin, du chanvre, et des plantes du même genre.

— S'ÉCANGUER. v. pron. Être écangué.

ÉCANGUEUR, EUSE. s. m. Celui, celle qui écangue.

ÉCAQUEUR. s. m. Pêch. Celui qui met le hareng dans la caque.

ÉCARBOUILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Écarbouiller. S'empl. adjectiv. Figure, tête écarbouillée.

ÉCARBOUILLER. v. a. 1re conj. (pr. *é-car-bou-ié*). Ecacher, briser, écraser. Pop.

— Fig. Bouleverser, brouiller. Fam. et pop. Écarbouiller la tête à quelqu'un.

— S'ÉCARBOUILLER. v. pron. Se briser, s'écraser, s'écarbouiller la tête.

ÉCARDONNEUR. s. m. Ornith. Un des noms vulgaires du chardonneret.

ÉCARLATE. s. f. (du celte *squarlec*). Couleur rouge fort vive, que l'on obtient en trai- [illegible] chlorure d'étain. Elle fut d'abord, et pendant longtemps, préparée en Hollande. Ce fut par les soins de Colbert, sous Louis XIV, que le procédé de cette teinture fut introduit en France. Pour teindre le drap en écarlate, on commence par lui donner une teinte de jaune avec le fustet, le quercitron ou le curcuma, on le plonge ensuite dans l'écarlate, on l'y laisse bouillir pendant une heure; puis on le lave à l'eau de rivière, et on le fait sécher. Une belle écarlate. Teindre en écarlate. Rouge comme écarlate, comme de l'écarlate. L'écarlate des Gobelins a joui pendant longtemps d'une grande réputation.

— L'étoffe même qui a cette couleur. Un manteau d'écarlate, une pièce d'écarlate. Acheter dix mètres d'écarlate.

— Fig. et fam. Des yeux bordés d'écarlate, c'est-à-dire, des yeux extrêmement rouges.

— Autrefois, ce mot désignait moins une couleur quelconque que la perfection même de la teinture. Il y avait de l'écarlate verte, de l'écarlate bleue, etc., etc.

— Fig. Signifiait ce qu'il y a de mieux en son genre, comme on dit aujourd'hui *la fleur*. La noblesse du Dauphiné est l'écarlate des gentilshommes de France.

— adjectiv. Du drap écarlate, de l'étoffe écarlate. La couleur écarlate est la plus belle et la plus eclatante des couleurs.

ÉCARLATIN. s. m. Comm. Sorte d'étoffe de laine rouge.

— Espèce de cidre du Cotentin, en Normandie.

— adjectiv. Cidre écarlatin.

ÉCARLATINE. adj. fém. Pathol. V. SCARLATINE, qui est plus étymologique, mais qui a moins d'analogie française.

ÉCARQUILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Écarquiller. S'empl. adjectiv. Les yeux écarquillés. Les jambes écarquillées. Ils marchent, *écarquillés* ainsi que des volants! (Mol.)

ÉCARQUILLEMENT. s. m. (pr. *é-kar-ki-ie-man*). Action d'ecarquiller. Fam.

ÉCARQUILLER. v. a. 1re conj. (pr. *é-kar-ki-ié*). Ecarter, ouvrir, pop., ne se dit guère qu'en parlant des jambes et des yeux. Un homme que la diligence Laffitte et Caillard dépose tout palpitant sur notre pavé parisien; qui est là, *écarquillant* les yeux, les oreilles, les bras et les jambes. (P. Vermond.)

M'as-tu de tes gros yeux assez considéré?
Comme il les *écarquille* et paraît effaré! (Molière.)

— S'ÉCARQUILLER. v. pron. Être écarquillé. Ses jambes, ses yeux qui s'écarquillent.

ÉCARRI, IE. ÉCARRIR, ÉCARRISSAGE. ÉCARRISSEUR. ÉCARRISSOIR. ÉCARRISSEMENT. V. ÉQUARRIR, ÉQUARRISSAGE, etc.

— Pour lever toute équivoque relativement à la double acception dans laquelle ces mots peuvent être pris, l'Académie aurait dû diversifier leur forme orthographique. Il faut écrire Ecarrir, écarrissage, rad. *carré;* équarrir, équarrissage, rad. lat. *equus*, cheval. On *écarrit* une pièce de bois, c'est-à-dire, on la met en carré; on *équarrit* un vieux cheval, c'est-à-dire, on l'écorche.

ÉCARRURE. s. f. Costum. Se disait autrefois de La carre d'un habit.

ÉCART. s. m. Manég. Action de s'écarter.

— Faire un écart pour éviter un coup.

— Un cheval qui a peur fait quelquefois un écart.

— Art vétér. Blessure que se fait un cheval par un mouvement brusque et forcé des muscles locomoteurs; résultat produit par un effort violent exercé sur le trot du cheval. Prendre, se donner un écart.

— Blas. Chaque quartier d'un écu divisé en quatre. Les armes principales de la maison se mettent au premier et au quatrième écart. On place au deuxième et au troisième écart les armes des alliances ou de la ligne maternelle.

— Danse. Faire un écart, porter le pied de côté.

— Mar. Jonction de deux pièces de bois placées l'une au bout de l'autre, ou en partie l'une sur l'autre. Ecart simple. Ecart bout à bout. Ecart carré. Ecart plat, à mi-bois, à dent ou à croc, etc.

— Méd. Sorte de distension des muscles et des ligaments destinés à rapprocher deux parties.

— Pav. Fragments de grès propres à revêtir les fournils, etc.

— Fig. Je sortis de chez le traiteur, faisant des *écarts* de poitrine, comme un jeune homme fort content de sa personne. (Le Sage.)

— Fig. Digression, divagation; Action de s'écarter du sujet que l'on traite. Les écarts de l'esprit, de l'imagination. On a voulu seulement arrêter les *écarts* du génie, et l'obliger, en le contraignant, à réunir ses forces. (Barth.) Quel *écart!* dira-t-on peut-être; tout à l'heure nous n'étions occupés que de ce qui nous touche, de ce qui nous entoure immédiatement; tout à coup nous voilà parcourant le globe, et sautant aux extrémités de l'univers. (J.-J. Rouss.)

— Action par laquelle on s'éloigne de la morale, des bienséances, de la raison. Les écarts de la jeunesse. La jeunesse, sans expérience, se laisse quelquefois entraîner dans de fâcheux écarts. Reprocher à quelqu'un des écarts de conduite.

[illegible] jeux. Faire son écart. Jeter son écart. Ne point toucher à son écart.

— Anc. jurispr. Droit que plusieurs villes et certains seigneurs avaient sur les biens qui passaient des mains d'un bourgeois dans celles d'un forain.

— *A l'écart.* loc. adv. En un lieu détourné, écarté. Mener quelqu'un à l'écart.

— A part. Tirer quelqu'un à l'écart. Se mettre, se tenir, demeurer à l'écart.

— *Tenir quelqu'un à l'écart.* L'empêcher de participer à quelque avantage.

— *Mettre à l'écart.* Réserver, mettre en réserve. Mettre à l'écart la moitié de son revenu.

— Fig. Faire abstraction. Mettre une question subsidiaire à l'écart. Quand il s'agit du bien public, on doit mettre l'intérêt privé à l'écart.

ÉCARTABLE. adj. Qui peut ou qui doit être écarté. Avoir un jeu écartable. Mon jeu est beau, il n'est pas écartable.

— Fauconn. Accoutumé à s'élever, à monter en essor. Se dit des oiseaux qui s'élèvent très-haut.

ÉCARTÉ, ÉE. part. pass. du v. Écarter. S'empl. adjectiv. dans les diverses acceptions du verbe. Isolé, détourné, solitaire. Qui est à l'écart. Un pays écarté. Une région écartée. Des bords écartés. Des chemins écartés. Un endroit écarté. Le sommet solitaire d'une montagne *écartée*. (Mass.) Je passai dans l'allée *écartée* où elle était, et dès qu'elle m'aperçut elle détourna les yeux de moi. (B. de St-P.)

En vain les profondeurs de cet antre *écarté*
Des doux rayons du jour ignoraient la clarté. (Del.)

Mais un canal, formé par une source pure,
Se trouve en ces lieux *écartés*. (La Font.)

— *Écarté de.* Éloigné, séparé. Horace les voyant l'un de l'autre *écartés*. (Corn.)

— *Écarté par.* Dispersé. Énée et ses vaisseaux par le vent *écartés*. (Boil.)

— Entom. Epithète donnée aux pattes des insectes, quand les pattes en sont éloignées les unes des autres à leur base.

ÉCARTÉ. s. m. Jeu de cartes qui se joue à deux et pour lequel on prend chacun cinq cartes, avec faculté de les changer d'un commun accord, ou toutes les cinq à la fois, ou seulement en nombre moindre. Le grand principe des habiles joueurs d'écarté, c'est de faire le moins d'écarts possible. L'origine de ce jeu n'est rien moins que noble; il ne fut d'abord en usage que chez les laquais, qui l'appelaient du nom trivial de *cul levé*. Faire une partie d'écarté. Jouer à l'écarté. Dresser une table d'écarté.

ÉCARTELÉ, ÉE. adj. Divisé en quatre. Un criminel condamné à être écartelé.

— Blas. *Écu écartelé.* Celui qui est partagé en quatre par une ligne horizontale et une perpendiculaire, par opposition à *tranchée, taillé, flanqué*, lorsque les lignes sont diagonales ou en sautoir.

ÉCARTÈLEMENT ou ÉCARTELLEMENT. s. m. Action d'écarteler, résultat de cette action. L'écartèlement d'un grand criminel.

— Blas. Partage des armoiries en quatre parties.

ÉCARTELER. v. a. 1re conj. L'*e* se change en *è* devant une syllabe muette. *J'écartèle, tu écartèles*, etc. Séparer en quatre, mettre en quatre quartiers. On écartelait, en tirant à quatre chevaux, sous l'ancienne jurisprudence, ceux qui attentaient aux jours du roi. Ce supplice était connu chez les anciens. On n'employait pas toujours des chevaux. Quelquefois on attachait les jambes du patient à deux peupliers très-élevés qu'on avait courbés ou ployés avec un grand effort, ensuite on les lâchait, et les deux arbres en se redressant déchiraient en lambeaux le corps du criminel.

— v. n. Blas. Partager l'écu en quatre. Écarteler d'or et d'azur.

— S'ÉCARTELER. v. pron. Être écartelé.

ÉCARTELURE. s. f. Blas. Division de l'écu en quatre.

ÉCARTEMENT. s. m. Action d'écarter, de séparer, de s'écarter, de se séparer. Résultat de cette action.

— Monn. État du bouton de métal qui, dans l'essai de la coupelle, s'écarte et se fend, parce qu'il n'a pas eu assez de chaleur.

— Médec. Etat de parties écartées qu'on observe dans la separation des os ou *diastase;* dans une sorte de désarticulation des bords dentelés des os du crâne, dont les sutures sont entr'ouvertes; dans le relâchement de la symphyse pubienne et la séparation du pubis qui surviennent à la fin des grossesses; dans les fentes de la cornée et des aponévroses de l'abdomen, produites par l'éraillement de leurs fibres. Un *écartement* bien connu des chirurgiens habiles qui pratiquent l'opération de la hernie inguinale, est celui qui s'opère dans le faisceau vasculaire, ordinairement placé à la partie postérieure de la bourse scrotale. (Laurent.)

ÉCARTER. v. a. 1re conj. (rad. *écart*). Détourner. Ecarter quelqu'un de la bonne route, du droit chemin.

— Empêcher d'approcher, tenir à distance. Écarter un enfant de la cheminée, du bord de l'eau. Laissez-moi de l'autel *écarter* une mère. (Rac.) Il remarqua un de leurs vaisseaux qui était orageux semblable au nôtre et que la tempête avait écarté. [illegible]

— Fig. Écarter l'orage. Écarter les soupçons. Écarter un malheur.

— Dans un sens analogue, Écarter un coup de bâton.

— Oter ce qui couvre, ce qui cache, ce qui gêne. Ecarter un voile dont on a couvert une statue. Ecarter un meuble. Les rennes se servent de leurs bois comme de pelles et de bêches pour *écarter* la neige qui cache les mousses et les plantes dont ils se nourrissent. (B. de St-P.)

Mais toujours sur mes yeux ma facile bonté
A remis le bandeau que j'avais *écarté*. (Racine.)

— Séparer. Écarter les jambes. Écarter les branches d'un arbre. Écarter les cheveux qui couvrent le visage.

— Fig. En parlant des personnes. Malgré ce même exil qui va les *écarter*. (Rac.) De tous deux il faut que je l'*écarte*. (Id.)

— Disperser, dissiper. Écarter la foule. Écarter les ennemis. Il *écarta* avec son épée les ombres qui voltigeaient autour de lui. (Fén.)

Il *écarte* les uns par sa valeur, les autres par sa prudence. (Barth.) D'un souffle l'aquilon *écarte* les nuages. (Rac.)

— Fig. Écarter le malheur. Le travail *écarte* l'ennui, le vice et la misère. (Volt.) Un esprit lumineux et un cœur droit réunis *écartent* les passions et les erreurs ; séparés, ils font, l'un des fripons, l'autre des dupes. (Boist.)

— Éloigner, chasser. Écartez les fâcheux, les importuns, les indiscrets. Ses favoris, par de fausses accusations, avaient *écarté* plusieurs de ses amis. (Barth.) Cette déclaration d'un prince qu'on savait n'avoir jamais manqué à sa parole, fit revenir en foule ceux que la peur avait *écartés*. (Volt.) Sa sévérité, pour l'ordinaire, *écartait* de son maintien les grâces du sourire et les couleurs brillantes de la joie. (Id.) Quand vous avez trouvé des flatteurs, les avez-vous *écartés*? (Fén.)

— Rejeter, repousser. Dans plusieurs de ces lois, on s'est proposé d'*écarter* autant qu'il est possible les procès et les obstacles qui troublent les opérations du commerce. (Barth.) Plus on avance en âge, plus il faut *écarter* de son cœur tout ce qui pourrait l'aigrir. (Volt.) Les mémoires secrets des contemporains sont suspects de partialité ; ceux qui écrivent une ou deux générations après, doivent user de la plus grande circonspection, *écarter* le frivole, réduire l'exagéré et combattre la satire. (Id.) *Écartez* d'injustes défiances, capables de réveiller quelquefois les sentiments qui les ont produites. (J.-J. Rouss.) Commençons par *écarter* les délibérations inutiles. (J.-J. Rouss.)

— Éluder, ne pas accueillir, ne pas faire droit. Ecarter une demande en justice par une fin de non-recevoir.

— A certains jeux de cartes, Mettre à part, se défaire des cartes dont on ne veut point se servir. Ecarter un roi, un as. Refuser d'écarter. Demander à écarter.

— Éparpiller. Ce fusil écarte le plomb.

— S'ÉCARTER. v. pron. Au propre et au figuré, se détourner d'une direction, s'éloigner. S'écarter de la route. S'écarter du chemin de l'honneur. S'écarter du bon sens, de la droite raison, du respect, des bienséances. S'écarter de quelqu'un. Les personnes sujettes à des distractions s'*écartent* souvent de leur chemin, de leur but, sans s'en apercevoir. La nature ne s'*écarte* jamais des lois qui lui sont prescrites. (Buff.) Jamais de la nature il ne faut s'*écarter*. (Boil.) Je n'ai pas cru m'*écarter* de la reconnaissance que je dois et que je conserve à un bienfaiteur. (Volt.) Outre les routes dans lesquelles on s'égare par l'excès ou le défaut de sentiment, les lois ont tracé un sentier dont il n'est pas permis de s'*écarter*. (Barth.) Ne t'*écarte* point, prends un guide fidèle. (Rac.) C'est dans la nature que nous en devons trouver les lois, puisque ce n'est qu'en nous *écartant* de ses lois que nous rencontrons les maux. (B. de St-P.) La raison tient à la vérité ; elle est une, l'on n'y arrive que par un chemin, l'on s'en *écarte* par mille. (La Bruy.)

Quiconque ne sait pas dévorer un affront,
Loin de l'aspect des rois qu'il s'*écarte*, qu'il fuie.
(RACINE.)

— Fam. *Ne vous écartez pas.* Restez ici près.

ÉCARTILLÉ, ÉE. part. **ÉCARTILLEMENT, ECARTILLER**, se disent pour Écarquiller, écarquillement, écarquiller.

ÉCARVÉ, ÉE. part. pass. du v. Écarver. S'empl. adjectiv. Pièces de bois écarvées. Mâts écarvés.

ÉCARVER. v. a. 1re conj. Mar. Travailler les écarts sur un navire; réunir deux pièces de bois ou deux bordages entaillés. || Ajuster deux mâts bout à bout, pour n'en faire qu'un.

ÉCASTAPHYLLE ou **ÉCASTOPHYLLE.** adj. des 2 g. (ét. gr., ἕκαστος, chacun à part; φύλλον, feuille). Qui a des feuilles simples. Ptérocarpe écastaphylle.

— s. m. Genre de légumineuses, établi parmi les dalberges.

ÉCATI, IE. part. pass. du v. Écatir. S'empl. adjectiv. Drap écati.

ÉCATIR. v. a. 1re conj. Manuf. Presser légèrement le drap pour lui donner un apprêt, un lustre.

— S'ÉCATIR. v. pron. Être écati.

— On dit aussi, *catir, se catir*.

ÉCATISSAGE. s. m. Techn. Action d'écatir.

ÉCATISSEUR. s. m. Techn. Ouvrier chargé de l'écatissage. V. CATISSEUR.

ÉCATOIR. s. m. Fourbiss. Ciselet servant à resserrer l'une contre l'autre les différentes pièces d'une arme, particulièrement à serrer les pièces séparées d'une garde d'épée, et les faire tenir dans la monture.

ECAUDE. adj. des 2 g. (ét. lat., *e*, part. priv.; *cauda*, queue). Littér. anc. Se dit des vers à la fin desquels il manque un ou plusieurs mots.

ÉCAUDÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *e*, part. priv. et de *cauda*, queue). Zool. Qui n'a pas de queue, qui a perdu la queue, qui en a une très-courte. || ÉCAUDÉS. s. m. pl. Famille de reptiles batraciens.

ÉCAVAGE. s. m. Vieux mot. Syn. d'Excavation.

ÉCAVEÇADE. s. f. Manég. Secousse donnée à la tête du cheval, avec le caveçon.

ECBALIE. s. f. (du gr. ἐκβάλλω, je lance dehors). Bot. Genre de cucurbitacées, plante qui croît dans les lieux incultes du midi de la France.

ECBASE. s. f. (du gr. ἐκ, hors de; βαίνω, marcher). Rhét. Nom grec de la figure appelée plus ordinairement *digression*.

ECBATANE. s. f. Géogr. anc. Ville de la Médie, fondée par Déjocès, environnée de sept murailles de hauteur et de couleur différentes. On l'appelle aujourd'hui Hamadan.

ECBOLÉ. s. f. (du gr. ἐκβολή, digression, écart). Altération du genre enharmonique, dans l'ancienne musique des Grecs, produite par l'élévation accidentelle d'une corde de cinq dièses au-dessus du ton ordinaire.

ECBOLIQUE. adj. (rad. gr. ἐκβολή, expulsion). Médec. Qui est propre à hâter la sortie de l'enfant dans les accouchements difficiles, et même à déterminer l'avortement.

— subst. Un ecbolique. Faire usage des ecboliques.

ECBYRSOME. s. m. (rad. gr. ἐκ, dehors; βύρσα, peau). Chir. Saillie de l'articulation d'un os au-dessous de la peau.

ECCANTHIS. s. m. (du gr. ἐγκανθίς, caroncule lacrymale). Chir. Excroissance de chair au coin de l'œil.

ECCATHARTIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἐκ, dehors, et de καθαρτικός, purgatif). Méd. Qui précipite et dissout; se dit des remèdes contre les obstructions.

— subst. Faire usage d'un eccathartique.

ECCE HOMO. s. m. (pr. *ek-cé-o-mo*). Expression tirée du latin, *voilà l'homme*. Ce sont les paroles que prononça Pilate devant les Juifs, lorsqu'il leur livra Jésus-Christ ayant à la main un roseau pour sceptre et une couronne d'épines sur la tête.

— Arts. Statue ou tableau qui représente ainsi Jésus-Christ. Les plus remarquables *Ecce homo* ont été peints par le Titien, le Corrège, le Carrache, le Guide, Albert Durer, Rembrandt, Rubens, Poussin et Callot.

— Fig. et fam. Se dit d'un homme pâle et fort maigre.

ECCHYMOSE. s. f. (pr. *é-ky-moze;* ét. gr., ἐκ, dehors; χυμός, suc). Pathol. Signifie littéralement, Effusion, sortie des liqueurs hors de leurs vaisseaux; dans un sens restreint, Tache de la peau produite par l'accumulation, l'extravasation du sang dans le tissu cellulaire sous-cutané. Elles sont ordinairement le résultat d'une contusion ou d'une contraction violente des muscles. Leur forme est irrégulière, et leur couleur rougeâtre ou bleu noirâtre, ou jaune, etc. Ecchymose accidentelle. Ecchymose symptomatique. Ecchymose légère, simulée. Signe, diagnostic de l'ecchymose.

ECCLÉSIAL, ALE. adj. Vieux mot, syn. d'Ecclésiastique.

ECCLÉSIARQUE. s. m. (ét. gr., ἐκκλησία, assemblée; ἀρχός, chef). Espèce de marguillier, de chantre, de sacristain, de bedeau, dans l'ancienne église grecque. Les ecclésiarques convoquaient les paroissiens aux offices.

ECCLÉSIASTE. s. m. (du gr. ἐκκλησιαστής, qui harangue dans une assemblée). Titre d'un livre de l'Ancien Testament, attribué par les uns à Salomon, et par les autres à des ministres de Zorobabel ou d'Ezéchias. L'auteur de ce livre fait le dénombrement des honneurs, des plaisirs, des richesses, et prouve qu'il n'y a de vrai bonheur que dans l'observation rigoureuse des commandements de Dieu. Cet ouvrage est un des livres sacrés dont l'interprétation est la plus difficile; les catholiques et les protestants le regardent comme inspiré.

ECCLÉSIASTE. s. m. (du gr. ἔκκλησις, appel, évocation d'une affaire à un autre tribunal). Titre que prit Luther lorsqu'il commença ses attaques contre l'épiscopat.

ECCLÉSIASTIQUE. adj. des 2 g. (du gr. ἐκκλησιαστικός). Qui appartient à l'église, au clergé, ou qui concerne l'église, le clergé. Auteur, écrivain ecclésiastique. Autorité ecclésiastique. Dignités ecclésiastiques. Ordre, hiérarchie ecclésiastique. Biens, revenus, histoire ecclesiastique. Fonctions, discipline ecclésiastique. Assemblées ecclésiastiques. Censures ecclésiastiques. Je n'ai jamais pu concilier les louanges excessives que tous nos auteurs *ecclésiastiques* ont prodiguées à Constantin, ... été souillée. (Volt.)

— *Comput ecclésiastique.* V. COMPUT.

— Diplom. Épithète donnée aux lettres onciales, dans le moyen âge, parce que les ecclésiastiques se servaient exclusivement de ces lettres pour écrire la copie des actes passés par-devant eux.

— Statist. *Division ecclésiastique.* Celle d'après laquelle un pays est partagé suivant la juridiction des ministres du culte, en évêchés, archevêchés, patriarchats, synodes, consistoires, etc., selon le rit ou la religion.

ECCLÉSIASTIQUE. s. m. Membre du clergé, homme qui, dans la religion chrétienne, s'est dévoué aux fonctions du sacerdoce. Un jeune ecclésiastique. Un bon ecclésiastique. Un ecclésiastique charitable, éclairé, tolérant, respectable.

— *Prêtre et ecclésiastique* sont généralement regardés comme synonymes; cependant le nom de *prêtre* a un sens plus restreint, il ne se donne qu'à celui qui a reçu l'ordre de la prêtrise; le nom d'*ecclésiastique* s'étend à tous les membres du clergé, au pape, aux évêques, aussi bien qu'aux prêtres, et jusqu'aux clercs initiés dans les premiers ordres.

ECCLÉSIASTIQUE. s. m. (du gr. ἐκκλησιάζειν, haranguer, prêcher). Vingt-sixième livre de l'Ancien Testament, et le cinquième des livres sapientiaux. On avait coutume de le lire dans les assemblées religieuses, et c'est de là que son nom lui est venu. Il est divisé en trois parties : 1° Eloge et origine de la sagesse; 2° Avantages que procure la sagesse, et préceptes; 3° Eloge de Dieu et de ses œuvres, exemples de vertus, etc. On ignore quel est l'auteur de ce livre.

ECCLÉSIASTIQUEMENT. adv. En ecclésiastique, comme il convient à un ecclésiastique. Vivre ecclésiastiquement. Se conduire, agir, parler ecclésiastiquement.

ECCLÉSIE. s. f. (rad. gr., ἐκκλησία). Ant. Assemblée des citoyens d'Athènes, qui se tenait dans l'Agora, le Pnyx, ou le théâtre de Bacchus.

— Hist. eccl. Assemblée générale de certains sectaires grecs.

ECCLÉSIEN. s. m. (rad. gr., ἐκκλησία). Hist. Nom donné par dénigrement à ceux qui, pendant les querelles des empereurs avec les papes, embrassaient le parti du saint-siége.

ECCLINUSE. s. f. (du gr. ἐκκλινής, incliné). Bot. Genre de sapotacées formé pour un grand arbre du Brésil.

ECCLISSE. s. m. (du gr. ἐκκλίνω, je plie). Entom. Genre d'infusoire vorticelliens.

ECCOBRIGA. Géogr. anc. Ville de Galatie, près de laquelle le consul Cnéius Manlius défit les Gallo-grecs et les Tectosages, l'an 189 avant J.-C.

ECCOPÉE. s. f. (du gr. ἐκκοπή; rad. κόπτω, je coupe). Chir. Solution du crâne faite par un instrument tranchant qui a agi dans une direction perpendiculaire à la périphérie de la voûte crânienne.

ECCOPEUR. s. m. (du gr. ἐκκοπή, rad. κόπτω, couper). Chir. Instrument lithrotiteur modifié, pour opérer la comminution des fragments de calculs urinaires.

ECCOPROTIQUE. adj. des 2 g. (du gr. ἐκ, dehors, et κόπρος, excrément). Médec. Doux, laxatif. Epithète donnée aux purgatifs dont l'action se borne à évacuer les gros intestins. La casse, les tamarins, peuvent être appelés eccoprotiques.

ECCORTHATIQUE. adj. des 2 g. (du gr. ἐκ, dehors, et κορθάω, j'amasse). Médec. Qui désobstrue, qui a la propriété d'évacuer les amas d'humeurs répandus dans le corps.

ECCRÉMOCARPE. s. f. (du gr. ἐκκρεμής, suspendu, et καρπός, fruit). Bot. Genre des bignoniacées, type des eccrémocarpées.

ECCRÉMOCARPÉ, ÉE. adj. Bot. Qui tient ou qui a rapport à l'eccrémocarpe. || ECCRÉMOCARPÉES. s. f. pl. Famille de plantes qui a pour type le genre eccrémocarpe.

ECCRINOLOGIE. s. f. (du gr. ἐκκρίνω, je sépare, et λόγος, discours). Traité des sécrétions.

ECCRINOLOGIQUE. adj. des 2 g. Médec. Qui concerne l'eccrinologie.

ECDÉMIQUE. adj. des 2 g. (du gr. ἔκδημος, étranger). Médec. Maladie qui tient à des causes étrangères aux localités qu'elle affecte et qui n'attaque pas les masses, par opposition à Endémique et Epidémique.

ECDIQUE. s. m. (du gr. ἐκ, et de δίκη, justice). Ant. rom. Syndic des villes et communautés.

— Hist. ecclés. Titre d'un officier de l'Église de Constantinople.

— Titre de certains magistrats qui dans les municipes remplissaient des fonctions analogues à celles des tribuns du peuple.

ECDORE. s. f. (du gr. ἐκδορά, rad. δέρω, écorcher). Médec. Excoriation en général, mais plus particulièrement du canal de l'urètre.

ECDUSIES ou **ECDYSIES.** s. f. pl. (du gr. ἔκδυσις, action de sortir de). Ant. gr. Fêtes de Latone, célébrées en Crète, en mémoire de la métamorphose d'une jeune fille en homme opérée par cette déesse.

... tion de se dépouiller; ἀνθηρά, anthère). Bot. Genre d'apocynacées formé pour un arbrisseau qui croît dans les environs de Canton.

ÉCECHIRIA. (du gr. ἐκεχειρία, trêve). Myth. gr. Déesse des trêves ou des armistices, adorée en Elide.

ÉCELÉNORE. s. m. (du gr. εἰκελόνειρος, vain, inutile). Entom. Genre de coléoptères tétramères.

ÉCEPPÉ, ÉE. part. pass. du v. Écepper.

ÉCEPPER. v. a. 1re conj. (rad. celt. *cepa*, cep). Arracher le cep.

ÉCERVELÉ, ÉE. part. pass. du v. Écerveler. S'empl. adjectiv. Qui a l'esprit léger, évaporé, sans rectitude, sans jugement. Tête écervelée. Un jeune enfant bien écervelé. L'homme abandonné à une existence toute brutale demeure longtemps *écervelé* ou sans jugement, sans raisonnement exact. (Virey.)

— subst. Un jeune écervelé. Un franc écervelé. Une petite écervelée. Agir, se conduire, parler en écervelé.

ÉCERVELER. v. a. (du lat. *e* ou *ex*, partic. extract., et *cerebrum*, cervelle). Il prend deux *l* devant une syllabe muette. *J'écervelle, tu écervelles*, etc. Faire sauter la cervelle.

— S'ÉCERVELER. v. pron. Se faire sauter la cervelle.

ÉCHAFAUD. s. m. (du celt. *chaffod;* de *chad*, bois, *bod* ou *fod*, élevé, élévation; on disait en vieux français *chaffaut*). Nom donné à toute construction de bois dont la durée n'est que momentanée et la destination passagère, spéciale, et qui consiste tantôt en de simples planches posées sur des tréteaux, tantôt en une solide charpente servant d'amphithéâtre pour un spectacle ou une fête.

Les *échafauds* oisifs reposent dans les airs.
Les chantiers sont muets et les camps sont déserts.
(DELILLE.)

— Archit. Assemblage de planches que soutiennent des cordes suspendues ou des pièces de bois enfoncées dans le mur.

— Espèce de charpente dressée, soit pour l'exposition, soit pour l'exécution des criminels. Mourir sur l'échafaud. Porter sa tête sur l'échafaud. Dresser un échafaud. Monter l'échafaud. Echafaud élevé, dressé, tragique, sanglant, infâme, infamant, honteux, etc. Le piédestal que l'homme élève précipitamment pour sa statue, se change souvent en *échafaud*. (Boiste.) Le crime fait la honte, et non pas l'*échafaud*. (Th. Corn.)

Le citoyen paisible, au trépas condamné,
Etait sans résistance à l'*échafaud* traîné.
(*Satiriques du XVIIIe siècle.*)

— Mar. Grand treillis de bois sur lequel on fait sécher la morue de Terre-Neuve. Il y a des marins qui disent *chafaud*.

— Versif. Ce mot rime avec les mots terminés en *aud, aut, ot*, comme *maraud, assaut, dépôt;* il rime encore au pluriel avec les mots en *aux, os*, comme *maux, héros*, etc.

ÉCHAFAUDAGE. s. m. (rad. *échafaud*). Action de construire des échafauds pour bâtir, peindre, badigeonner, etc. Assemblage de ces échafauds. Le génie de l'architecte consiste à construire l'échafaudage le moins lourd et le plus solide possible.

— Fig. Grands préparatifs pour peu de chose. A quoi bon cet échafaudage? Pourquoi tous ces frais d'échafaudage? Elle était arrêtée par l'*échafaudage* de sa chevelure. (Berquin.)

— Grands raisonnements, grandes phrases, grand étalage d'esprit et d'érudition, pour établir un système frivole et inutile. Un échafaudage de belles maximes, de frivoles doctrines. Renverser d'un mot tout un échafaudage de preuves. Tout cet *échafaudage* n'a produit aucun effet. (La Harpe.) Les détracteurs de la médecine ne regardent cet art salutaire que comme un *échafaudage* d'ignorance et d'imposture. (Vallone.)

ÉCHAFAUDÉ, ÉE. part. pass. du v. Échafauder. S'empl. adjectiv. tant au propre qu'au figuré. Ces systèmes affreux *échafaudés* dans l'ombre. (V. Hugo.)

ÉCHAFAUDER. v. n. 1re conj. (rad. *échafaud*). Dresser des échafauds pour bâtir, pour peindre, pour décorer. Il faut échafauder. Il en coûtera beaucoup pour échafauder. Echafauder solidement, promptement, légèrement.

— Fig. Faire de grands préparatifs pour peu de chose.

— v. a. En mauvaise part. Faire un grand étalage d'esprit, pour des choses déplacées. Echafauder des sophismes, des argumentations captieuses. Echafauder péniblement un système ridicule, insoutenable, fragile.

— Anc. législ. Faire monter, par sentence du juge, un criminel sur un échafaud, et l'exposer avec un habillement ridicule à la risée du public.

— S'ÉCHAFAUDER. v. pron. fig. et fam. Préparer l'échafaudage sur lequel on veut s'élever.

— S'appuyer, s'étager.

Une puissance illégitime
Qui *s'échafaude* sur le crime
Ne peut se soutenir longtemps. (*L'Élèv. de Minerv.*)

ÉCHALADER. v. a. 1re conj. V. ÉCHALASSER.

ÉCHALAS. s. m. (pr. *é-cha-lâ;* du bas lat. *echalatus;* rad. celt. *chad, chalid*, bois). Agric. Perche mince, ou bâton fiché en terre pour servir d'appui contre le vent, aux ceps de vigne, aux ... sortes d'échalas: les premiers sont des pieux de huit à dix pieds de hauteur, et servent à soutenir les hautains suivant la coutume des environs de Pau; les seconds sont de sept à huit, et supportent les ceps élevés de deux à trois pieds comme à Côte-Rôtie, à Bordeaux; les troisièmes ont généralement de trois à quatre pieds, et sont employés en Champagne, dans les environs de Paris, etc. Les premiers et les seconds sont à demeure en terre; les troisièmes sont enlevés de terre chaque année et replantés après la taille; la grosseur est toujours en proportion de la hauteur. Bois d'échalas. Botte d'échalas. Planter, ficher, arracher des échalas. Les meilleurs échalas sont ceux que l'on tire du tronc de chêne. Les pins, les jeunes sapins, les peupliers blancs ou noirs, les mûriers, etc., fournissent des échalas de seconde classe.

— Fig. et fam. Une grande personne maigre. || *Se tenir droit comme un échalas.* Se dit de quelqu'un qui affecte de se tenir droit. || On dit dans le même sens, *Il a avalé un échalas*.

ÉCHALASSAGE ou **ÉCHALASSEMENT.** s. m. Agric. Action d'échalasser.

— Résultat de cette action.

ÉCHALASSÉ, ÉE. part. pass. du v. Échalasser. S'empl. adjectiv. Vigne échalassée.

ÉCHALASSER. v. a. 1re conj. Agric. Garnir d'échalas. Echalasser une vigne.

— S'ÉCHALASSER. v. pron. Être échalassé.

ÉCHALIS. s. m. Écon. rur. Passage au-dessus d'une haie sèche.

ÉCHALLIER. s. m. Écon. rur. Haie sèche. || Petite échelle placée contre une haie et servant à passer par dessus. || Syn. d'Echalis.

ÉCHALOTTE. s. f. (du lat. *ascalonia*). Bot. Plante de la famille des liliacées, formant une espèce dans le genre ail. Sa racine est bulbeuse, d'une saveur moins forte que celle de l'ail proprement dit. Originaire de Palestine, importée et multipliée en Europe du temps de la première croisade, l'échalotte est cultivée en grand dans le Bas-Poitou, et dans l'île d'Oléron, l'exportation en est considérable; on en voit aussi une immense quantité aux foires de Beaucaire. On en fait un grand usage dans la cuisine.

— *Échalotte d'Espagne.* Dénomination impropre donnée quelquefois à la rocambole.

— Organ. Petite lame de laiton demi-cylindrique, mobile et vibrante, qui sert de languette aux tuyaux d'anche.

ÉCHAMÉ ou **ÉCHAMÉIS.** s. m. Agric. Dans quelques départements, Manière d'attacher les vignes pour les assurer contre les efforts des vents, en formant avec les perches des carrés qui unissent les échalas en tout sens.

ÉCHAMPEAU. s. m. Pêch. Bout de ligne auquel on attache l'hameçon pour pêcher la morue.

ÉCHAMPELÉ, ÉE. adj. Agric. Qui n'a pas formé ses boutons avant les chaleurs; se dit de la vigne.

ÉCHAMPI, IE, ou **ÉCHAMPÉ, ÉE.** part. pass. du v. Échampir ou Echamper. S'empl. adjectiv. Moulures d'acajou échampies en or. Panneaux bleus échampis en noir.

ÉCHAMPIR ou **ÉCHAMPER.** v. a. 2e ou 1re conj. Peint. Détacher les objets du fond sur lequel on peint, soit en traçant les contours, soit par l'opposition des couleurs. Ne se dit qu'en parlant de la peinture d'ornement et de bâtiment.

— S'ÉCHAMPIR. v. pron. Être échampi.

— On dit aussi *Réchampir.*

ÉCHANCRÉ, ÉE. part. pass. du v. Échancrer. S'empl. adjectiv. Se dit des objets dont les bords semblent avoir été taillés ou découpés en arc. Le putois écoute devant lui, aussi son oreille est *échancrée* sur le devant. (Aimé Martin.)

— Bot. et zool. Il est syn. d'Émarginé. Il s'applique aux organes qui présentent sur leurs bords ou à leur sommet des sinuosités peu profondes. La dorsale s'élève au-dessus de l'anus, ou à peu près; elle est triangulaire, un peu *échancrée* par derrière, et inclinée vers la nageoire de la queue. (Lacép.) Le demi-bec de cet oiseau est *échancré* à son extrémité. (Buff.) Dans cet oiseau, le bec est très-légèrement *échancré* vers la pointe. (Id.)

ÉCHANCRER. v. a. 1re conj. (rad. *chancre*; les *chancres, cancres* ou *cancers,* rongent la chair en forme d'arc). Tailler, évider, couper intérieurement un arc de cercle en forme de croissant. Il se dit des étoffes, de la toile, du cuir, du bois, etc. Echancrer le collet d'un manteau, une housse de cheval, une table.

— Drap. *Echancrer les faux plis.* Les effacer.

— Fig.

> Le temps, qui toujours marche, avait pendant deux nuits
> *Echancré* selon l'ordinaire
> De l'astre au front d'argent la face circulaire.
> (La Fontaine.)

— S'ÉCHANCRER. v. pron. Être échancré.

ÉCHANCRURE. s. f. (ét., V. ÉCHANCRER). Coupure faite vers les bords et en dedans, en forme d'arc ou de croissant. Échancrure d'une manche, d'un bassin de barbier, qu'on appelle aussi *gorge.*

— Bot. Entaille naturelle qui ressemble à une échancrure. Les feuilles de plusieurs plantes ont une échancrure à leur sommet.

— Anat. Enfoncement, entaille de forme et de grandeur variées, qu'on observe spécialement sur la circonférence ou sur les bords de certains os, et qui ne sont autre chose que des contours ou des formes que l'on a comparés à ceux de nos constructions mécaniques et architecturales. Echancrures ischiatiques. Echancrure nasale. Echancrure ethmoïdale. Echancrure parotidienne. Les échancrures que présentent les organes mous sont généralement appelées *fissures.*

— Géol. Se dit des empiètements en forme d'arc de la mer sur les terres. Il paraît évident, par les *échancrures* de toutes les terres que l'Océan baigne, par ces golfes que les irruptions de la mer ont formés, par ces archipels semés au milieu des eaux, que les deux hémisphères ont perdu plus de deux mille lieues de terrain d'un côté, et qu'ils ont regagné de l'autre. (Volt.)

ÉCHANDOLE. s. f. (du lat. *scandula*). Constr. Petit ais de merrain servant à couvrir les toits en certaines localités.

ÉCHANGE. s. m. (du celt. *eskem*, troc). Econ. polit. Convention par laquelle on se donne réciproquement une chose pour une autre; troc. L'échange s'opère par le seul consentement, de même que la vente. Il a été l'origine et le fondement du commerce. Celui qui avait besoin de blé offrait un équivalent en toute autre denrée. L'argent est l'intermédiaire des échanges. Créer des débouchés, c'est uniquement créer des facilités pour l'échange. Améliorer les moyens généraux de la production, c'est-à-dire les conditions du transport et de la transformation des produits, c'est accroître la possibilité des échanges, développer la richesse publique et le bonheur national. Faire un échange, des échanges. Echange d'une chose contre une autre. La confiance est absolument nécessaire dans le commerce; et, pour l'établir, il faut, dans les *échanges* de valeur pour valeur, une mesure commune qui soit exacte et reconnue pour telle. (Condill.) L'argent et l'or, ces gages d'*échange*, doivent être des mesures invariables. (Volt.)

> Aux *échanges* l'homme s'exerce,
> Mais l'impôt barre les chemins. (Béranger.)

— *Commerce d'échange* ou *par échange.* Commerce où l'on fait seulement échange de marchandises, sans employer la monnaie.

— Remise réciproque des prisonniers faits de part et d'autre à la guerre. Cartel d'échange.

— Diplom. Remise, communication, envoi réciproque. L'échange des pouvoirs entre plénipotentiaires. L'échange des ratifications d'un traité. Faire un échange des notes diplomatiques. Echange continuel de courriers entre deux capitales.

— Fig. Réciprocité. Échange de services, de bons offices. Echange d'amitié, de compliments, de paroles, de civilité. En mauvaise part, Echange d'invectives, d'injures, etc.

— Techn. Opération qui consiste à faire disparaître le grain du papier.

— *En échange.* loc. adv. Par réciprocité. Donner en échange. Demander, recevoir en échange. Ils nous envoyaient leur or et leur argent; et nous leur portions peut-être en *échange* nos déréglements et nos vices. (Mass.) Les peuples lui ont confié la puissance et l'autorité, et se sont réservé en *échange* ses soins, son temps et sa vigilance. (Id.)

— *En échange de.* loc. prép. En échange d'une montre, exiger un cheval. Le commerce se fait en échange d'argent ou de marchandises.

ÉCHANGÉ, ÉE. part. pass. du v. Échanger. S'empl. adjectiv. au pr. et au fig. Produits échangés. Denrées échangées. || Prisonniers échangés. || Ratifications échangées, notes échangées. Courriers echangés. || Bons offices échangés.

ÉCHANGEABILITÉ. s. f. Qualité de ce qui est susceptible d'échange.

ÉCHANGEABLE. adj. des 2 g. Qui peut être échangé. Matières échangeables. Produits, denrées, marchandises échangeables.

— En parlant des personnes. Un prisonnier échangeable contre un autre.

ÉCHANGEAGE. s. m. Techn. Action d'échancer le linge.

ÉCHANGER. v. a. 1re conj. (du celt. *eskema*, troquer; rad. *esqen* ou *eskem*, échange). On met un *e* après le *g* lorsqu'il doit être suivi d'un *a* ou d'un *o*. *Nous échangeons. Il échangeait. Nous échangeâmes*, etc. Faire un échange. Échanger un objet contre un autre. Echanger une maison contre une pièce de terre. Echanger un tableau contre des livres. Echanger une montre contre un collier. Echanger du blé contre du vin, du sucre contre des étoffes. Lorsque deux hommes veulent *échanger* les produits qui se trouvent en leur possession réciproque, c'est que ces produits ont pour chacun des acquéreurs une valeur plus grande que pour chacun des vendeurs. (Lemon.) Pour qu'un seul de ces soldats parvienne à *échanger* son sabre contre une épée, combien faut-il qu'il y en ait de tués? (De Juss.)

— Fig. La femme qui *échange* sa modestie contre l'assurance perd au moins la moitié de ses charmes. (Boiste.)

— *Echanger pour.* Nous avons vu des nations *échanger* leur repos, leur liberté pour la gloire, tant elle a de charme! (Boiste.)

— Se remettre, s'envoyer. Échanger des prisonniers.

— Diplom. Se communiquer réciproquement. Échanger des pouvoirs, des notes, des ratifications, des clauses, des courriers.

— Se rendre réciproquement. Échanger des compliments, des politesses, des bons offices. Echanger des invectives, des injures, des menaces.

— De même encore, Échanger des coups. Des vaisseaux qui échangent quelques bordées. Deux troupes qui échangent des coups de fusil. Des portefaix qui échangent des coups de poing.

— Blanch. Laver le linge à l'eau pour lui enlever tout ce qu'il est possible de dissoudre sans le secours des alcalis.

— Papet. Soumettre le papier aux manipulations de l'échange.

— Drap. Placer au milieu du carton les plis du drap qui étaient sur la tranche.

— S'ÉCHANGER. v. pron. Être échangé. Être donné ou reçu en échange. Rien au monde ne peut s'échanger contre la vertu.

ÉCHANGISTE. s. des 2 g. Celui, celle qui fait un échange.

ÉCHANSON. s. m. (du celt. *escanzarria*, grand bouteiller). Officier chargé de servir à boire à un roi, à un prince. Cette charge existait en Egypte. Dans la fable, Ganymède est l'échanson des dieux. Charlemagne avait un maître des échansons. Ces échansons signaient les chartes royales et tenaient rang parmi les officiers. Au XVme siècle, ils n'exerçaient leurs fonctions qu'aux sacres, aux mariages, aux entrées des rois et des reines, etc. Louis XVIII avait rétabli l'office de premier échanson.

— On dit, par plaisanterie, de toute personne qui sert à boire : *C'est l'échanson, il fait l'échanson, soyez notre échanson,* etc.

ÉCHANSONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Échansonner. S'empl. adj.

ÉCHANSONNER. v. a. 1re conj. Essayer, éprouver, comme les échansons goûtent le vin. Lisez hardiment, dames et demoiselles, il n'y a rien qui ne soit honnête; mais si d'aventure il y en a quelques-unes de vous qui soient trop tendrettes, et qui aient peur de tomber en quelques passages trop gaillards, je leur conseille qu'elles se fassent *échansonner* par leurs frères ou par leurs cousins. (Bonav.-Despér.)

ÉCHANSONNERIE. s. f. Corps des officiers qui servent à boire.

— Lieu où se tiennent les boissons dans le palais du roi ou du prince.

ÉCHANT. s. m. (du celt. *eschaun*, cours de la rivière). Agric. Intervalle entre deux rangées de vigne, qu'on ensemence ou qu'on plante.

ÉCHANTIGNOLLE. s. f. Techn. Morceau de bois qui, dans un comble, soutient le tasseau d'une panne.

— Morceau de bois emmortaisé pour recevoir en dessous l'essieu d'une charrette.

ÉCHANTILLÉ, ÉE, ÉCHANTILLER. V. ÉCHANTILLONNÉ, ÉCHANTILLONNER.

ÉCHANTILLON. s. m. (pr. *é-chan-ti-ion*). Petite portion prise sur un objet de commerce pour en faire apprécier la qualité et la valeur. Montrer, donner, envoyer un échantillon de drap, de toile, de blé, de vin, etc. Livre d'échantillons. Boîte d'échantillons. Carte d'échantillons, etc. Arlequin portait une grosse pierre sous son bras; on lui demande ce que c'est. — C'est, répondit-il, un *échantillon* d'une maison que je veux vendre. (***)

— Prov. et fig. *Juger de la pièce par l'échantillon.* Juger d'une personne ou d'une chose par le peu qu'on en sait ou qu'on en a vu.

— Escapade. Peut être bien que ses parents l'eussent plus hautement mariée et ne l'eussent pas donnée au bonhomme, ce ne fut qu'un petit *échantillon* qu'elle a fait en sa jeunesse. (Les Quinze joies du mar.)

— Litt. Art. Fragment, morceau détaché d'un ouvrage d'esprit, d'une œuvre d'art, et suffisant pour donner une idée générale de l'ensemble. Échantillon d'un poëme, d'un livre, d'un roman, d'une grande composition de peinture.

— Fig. et fam. *Donner* ou *montrer un échantillon de son savoir-faire.* Faire preuve d'adresse, d'habileté. Il n'a donné qu'un échantillon de son savoir-faire.

— Dans l'acception morale du mot, Donner un triste échantillon de son caractère, de son naturel, des dispositions de son cœur. Nous avons eu un bel échantillon de sa vertu, de sa générosité, de sa charité. Si j'ai fait tant de princes et de rois, c'était pour donner à l'univers un *échantillon* de ma puissance. (Napol.)

— Archit. Forme, dimensions d'usage général et déterminées par des règlements, pour certaines espèces de matériaux, afin que le constructeur soit assuré de les trouver toujours les mêmes, quelque part et à quelque intervalle de temps qu'il veuille s'en pourvoir. *Brique d'échantillon, tuile d'échantillon, pavé d'échantillon.* Pavé, tuile ou brique, façonnés conformément à ces usages et règlements.

— Arqueb. Marque qu'on prend pour preuve d'un coup tiré avec adresse.

— Charp. Pièces de bois qui ont une longueur, une épaisseur et une largeur déterminées.

— Comm. Contre-partie de la taille sur laquelle les débitants marquent la quantité de marchandises qu'ils vendent à crédit.

— Constr. Partie des ardoises non recouverte par les ardoises superposées.

— Fond. Outil servant à former les moulures d'un canon sur la terre molle dont on couvre le trousseau.

— Horlog. Outil servant à égaliser les roues de rencontre.

— Mar. Pièces de bois qui entrent dans la construction des vaisseaux. Pièces d'un grand, d'un moyen, d'un petit échantillon. Pièces de même échantillon ou d'échantillon différent. Bâtiment d'un grand ou d'un faible échantillon.

— Métrol. Matrice originale avec laquelle on confronte un poids, une mesure, une monnaie.

ÉCHANTILLONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Échantillonner. S'empl. adjectiv.

ÉCHANTILLONNER. v. a. 1re conj. (pr. *é-chanti-o-ne*; du celt. *ischantillare*, échantiller). Mettre, disposer par échantillons.

— Comm. Lever, couper des échantillons d'une pièce d'étoffe.

— Corroy. Couper les issues des peaux.

— Métrol. Comparer un poids avec la matrice, une mesure avec l'étalon. Confronter avec le modèle.

— Techn. Façonner conformément à l'échantillon. Déterminer les dimensions de l'échantillon. Appliquer, adapter à l'échantillon.

— Fig. Démembrer, morceler, diviser par parcelles. Des nations étrangères *échantillonnèrent* en parcelles l'État de Rome. (Et. Pasquier.) A la fin. Louis XI dépeça et *échantillonna* si bien la maison du duc de Bourgogne, qu'il lui en demeura de belles pièces. (Contes d'Eutr.)

— S'ÉCHANTILLONNER. v. pron. Être échantillonné. Être conforme à l'échantillon.

ÉCHANVRÉ, ÉE. part. pass. du v. Échanvrer. S'empl. adjectiv.

ÉCHANVRER. v. a. 1re conj. (rad. *chanvre*). Econ. rur. Séparer la filasse de la chenevotte du lin et du chanvre.

— S'ÉCHANVRER. v. pron. Être échanvré.

ÉCHANVROIR. s. m. Sorte de sérançoir, instrument qui sert à échanvrer, c'est-à-dire, à séparer la filasse de la chenevotte du chanvre ou du lin.

ÉCHAPPADE. s. f. Grav. Trait prolongé mal à propos, accident qui arrive lorsque le burin échappe.

— Faïenc. Séparation verticale ménagée entre des poteries qu'on fait cuire au four.

ÉCHAPPATOIRE. s. f. Moyen adroit et subtil pour échapper, pour se tirer d'embarras; défaite, subterfuge. Trouver un échappatoire. Chercher une échappatoire. Avoir ses échappatoires toutes prêtes.

ÉCHAPPE. s. m. Fauconn. Action de mettre le gibier en liberté pour lâcher sur lui l'oiseau de proie. *Oiseau d'echappe.* Oiseau qui s'est développé de lui-même et sans qu'on ait pris aucun soin de l'élever.

— Au pl. Passem. Pièces du métier à galon.

ÉCHAPPÉ, ÉE. part. pass. du v. Échapper. S'empl. adjectiv. au propre et au figuré. D'un geste ou d'un soupir *échappé* pour lui plaire. (Rac.)

> . . . Tancrède a dissipé
> Le reste d'une armée au carnage *échappé.* (Voltaire.)

> La rive les reçoit, son tutélaire ombrage
> Accueille les vaisseaux *échappés* à l'orage. (Delille.)

— *Echappé à.* Le père, *échappé* à la tempête, arrivait dans le port désiré. (Fén.) Le ciel me rend un frère à ta rage *échappé.* (Rac.) Oui, c'est mon fils, te dis-je, au carnage *échappé.* (Volt.) Ces mêmes chevaliers, à peine *échappés* à la puissance ottomane, en devinrent les protecteurs. (Chateaub.)

— *Echappé de.* Un petit reste de noms et d'actions *echappé* de cette foule innombrable. (Mass.) Un seul tigre, *échappé* de la forêt, suffit pour alarmer tout un peuple. (Buff.) Les jeunes gens, à peine *echappés* de l'école, déclaraient que la science et le bon sens ne dataient que de leur arrivé dans ce monde. (A. Mart.) Un jour serein consolait la nature des ravages de la nuit. La terre, *échappée* comme d'un naufrage, en offrait surtout les débris. (Marmontel.) Revois ton cher Zamore *échappé* du trépas. (Volt.) C'était Sergeste, Anther, *échappés* du trépas. (Del.) Voyez ce papillon *échappé* du tombeau. (Id.)

> Tel d'un coup incertain, par un prêtre frappé,
> Mugit un fier taureau de l'autel *échappé.* (Delille.)

— *Échappé d'entre.* Pharaon voyant que le peuple juif était *échappé* d'entre ses mains. (Le M. de Sacy.)

— *Échappé entre.* L'été, de larges rayons du soleil, *échappés* entre les nuées brillantes que forment les pitons, tombent sur la cime des ormes et des peupliers. (Latouche.)

— Fig. Se dit d'un homme que l'on soupçonne appartenir à telle ou telle race. C'est un échappé de juif. || Se dit de même d'un homme qui a de la ressemblance avec quelque type connu. C'est un échappé d'Esope.

— Fauconn. *Gibier échappé.* Celui que l'on tenait en main, et qu'on a lâché dans la campagne, pour le faire voler aux oiseaux de proie.

— Loc. prov. ***N'est pas échappé qui traîne son lien.*** N'est point délivré d'une passion celui qui en garde encore le souvenir.

— Manég. Se dit de tout poulain engendré d'un cheval et d'une jument de races différentes. Cheval échappé de genêt. Un échappé d'arabe.

[illegible] de prison.

— *Un échappé de Charenton. Un échappé des Petites-Maisons.* Un fou, un écervelé, un étourdi.

ÉCHAPPÉE. s. f. Action imprudente d'un jeune homme qui s'écarte de son devoir. Fam.

— Archit. Espace compris entre les marches d'un escalier tournant et le dessous de la révolution supérieure. || Espace ménagé pour le tournant des voitures, dans une cour ou dans une remise.

— Peint. *Échappée de lumière.* Jet de lumière passant entre deux corps pour éclairer d'autres objets, lesquels, sans cela, se trouveraient dans l'obscurité.

— Mar. Rétrécissement dans la construction de certaines parties de l'arrière d'un navire. Ce navire a une belle échappée, a peu d'échappée.

— *Une échappée de vue.* Vue resserrée entre des arbres, des rochers, des montagnes.

— *Une échappée de beau temps.* Un moment pendant lequel le ciel s'éclaircit. Profiter d'une échappée de beau temps.

— Fam. et adv. *A l'échappée.* Faire quelque chose à l'échappée ou par échappée, c'est-à-dire à la dérobée et par intervalles.

ÉCHAPPEMENT. s. m. Mécan. et horl. Mécanisme par lequel la dernière roue de la machine transmet au balancier ou au pendule l'action du poids ou du ressort, et qui arrête le mouvement du rouage pendant que le balancier achève une oscillation. Il sert à modérer, à régulariser le mouvement. Celui qui inventa l'échappement fut le véritable créateur des horloges à roues dentées. Échappement à recul, à repos, à vibrations, à roue de rencontre et à palettes libres, à pirouette, à ancre, à cylindre, à virgule, à chevilles.

— Action de s'échapper, de sortir. L'*échappement* de la vapeur dans les locomotives est utilisé pour activer le tirage du foyer. (Tourn.)

— Archit. Syn. d'Échappée.

— Chem. de fer. *Tuyau d'échappement.* V. TUYAU.

ÉCHAPPER. v. n. 1re conj. (du celt. *achap*, fuir). S'évader, s'esquiver; sortir d'un lieu, cesser d'être dans un état, dans une situation, dans une circonstance où l'on se trouvait forcément et avec appréhension de quelque suite fâcheuse. Dans cette acception il s'emploie ordinairement avec la préposition *de*, quand le régime est un nom de chose. Échapper de prison, des mains des gendarmes. Échapper d'un naufrage, d'un incendie. Échapper de la fureur, de la rage de ses ennemis. En quittant la cour, je me dérobai sans le savoir au péril qui me menaçait et dont je n'aurais pas *échappé*. (J.-J. Rouss.) Que d'occasions peuvent renaître aussi dangereuses que celles dont vous avez *échappé!* (Id.)

— Quand le régime est un nom de personne, *échapper* s'emploie avec la préposition *à*. Rome que tu tenais t'*échappe*. (Boss.) Seigneur, quelque Troyen vous est-il *échappé?* (Rac.) À Pharaon ce peuple est *échappé*. (Id.)

— N'être plus sous la dépendance. Néron m'*échappera* si ce frein ne l'arrête. (Rac.)

— Se dérober, se soustraire à, se préserver de. Dans cette acception, il prend la préposition *à*. Échapper à la poursuite de l'ennemi. Échapper à la tempête. Échapper aux recherches. Échapper à la médisance, à la honte, au repentir. Échapper au danger. Échapper à la misère. Échapper au glaive, à la mort. Des malfaiteurs *échappent* à la poursuite des lois. (Ray.) Ceux qui vivent sous ses yeux n'*échappent* guère à sa censure. (Mass.) L'assassin sous cette ombre *échappe* à ma rigueur. (Corn.) Comment à tant de coups serait-il *échappé?* (Rac.) En Europe, afin d'*échapper* aux lois militaires, on se marie. (Chateaub.) Un jeune missionnaire, non encore aguerri contre les dangers, est étonné d'avoir *échappé* au premier péril. (Id.)

Ah! que plutôt l'injure *échappe* à ma ve[illegible]nce,
Qu'un si rare bienfait à ma reconnaissance. (Rac.)

— Fig. Ne pas échapper à un dilemme pressant, à une argumentation serrée.

— Absol. Se sauver. Tes yeux cherchent en vain, tu ne peux *échapper*. (Rac.)

— Quitter brusquement. Il fuit, il m'*échappe*. (Rac.)

— N'être pas atteint, être épargné par. Il moissonna par le fer tranchant tout ce qui avait *échappé* au feu. (Fén.)

— Être ravi, ôté, enlevé. S'évanouir, se dissiper, se perdre, en parlant des choses dont on est frustré, des biens que l'on voudrait mais que l'on ne peut conserver, fixer. La vie, le temps, la santé, la force physique et morale, les richesses, les plaisirs, tout nous échappe. Un emploi, une place échappe au moment où l'on croyait la tenir, la saisir. L'espoir, trésor si doux, échappe souvent au malheureux qui n'a pas d'autre trésor. Le bonheur n'échappe-t-il pas plus ou moins à tout le monde? Comptez que les hommes insolents pendant la prospérité sont toujours faibles et tremblants dans la disgrâce: la tête leur tourne aussitôt que l'autorité absolue leur *échappe*. (Fén.) Les biens qu'ils ont acquis échappent de leurs mains avares. (Fléch.) Il tend en vain les mains à toutes les créatures qui lui *échappent*. (Mass.) La princesse leur *échappait* parmi des embrassements si tendres. (Boss.) Si vous voulez [illegible] souvent. (Rayn.) Tous les biens sont si fugitifs qu'alors qu'on les tient il faut encore prévoir qu'ils doivent nous *échapper*. (Mme Rémusat.)

— Ne pouvoir être acquis, obtenu. Vous courez après une fortune qui vous *échappe* toujours. (Mass.)

— N'être pas saisi, aperçu, découvert, remarqué. Que de petits insectes échappent à notre vue. Des myriades d'étoiles échappent aux lunettes de l'astronome. Beaucoup d'objets échappent à la vue, les uns par leur grand éloignement, les autres par leur extrême petitesse. Qu'est-ce que des parties subtiles? Y a-t-il des corps subtils en soi? et ceux qui nous *échappent* aujourd'hui ne seraient-ils pas grossiers si nous avions d'autres organes? (Condill.) Une chambre basse, pleine de mousquets et de poudre, avait *échappé* à la recherche tumultueuse des janissaires. (Volt.)

— Fig. Les causes de la plupart des phénomènes naturels échappent aux recherches des savants. Que de choses échappent à notre pénétration! Le véritable sens d'un texte échappe souvent à bien des traducteurs. Il est rare qu'une sottise que l'on a imprudemment dite échappe à tous ceux qui l'ont entendue. Ces complaisances ne leur *échappent* pas, ils y sont sensibles. (J.-J. Rouss.) Les plus petites attentions qui semblaient devoir *échapper* à la supériorité de son génie n'*échappaient* pas à la bonté de son cœur. (Mass.) Je vois que rien n'*échappe* à votre prévoyance. (Rac.)

— Ne pouvoir être connu, pénétré. Vous changiez de caractère, de sentiment, vous *échappiez* à tout le monde. (Mass.) Leurs vices obscurs comme leurs noms ont *échappé* à l'histoire. (Id.) Rien n'*échappait* à ses observations. (Volt.)

— *Échapper à... par.* Les richesses nous sont enlevées par la violence des hommes, ou nous *échappent* par leur propre fragilité. (Fléchier.)

— En parlant d'une chose qui d'elle-même sort d'un lieu, d'un endroit où elle était retenue, contenue, enfermée. Une canne qui échappe de la main. De l'eau qui échappe par une fente de rocher. Des larmes qui échappent des yeux. Des flammes qui échappent du sommet d'une montagne. Un essaim d'abeilles qui échappe d'une ruche. La redoutable épée *échappe* de ses mains. (Volt.)

— Fig. Le secret le plus intime *échappait* du fond de son cœur. (Fén.) Quelques actions louables, mais rares, qui *échappent* du milieu d'une foule de vices. (Mass.) Ce sont des étincelles de foi qui pour ainsi dire nous *échappent*. (Id.)

— *La patience lui échappe, lui a échappé.* Il commence à perdre patience, il a perdu patience, après s'être plus ou moins contenu.

— Fig. *Échapper de la mémoire.* Se dit des choses que l'on a oubliées, dont on a perdu le souvenir.

— *Laisser échapper.* Laisser sortir, rendre à la liberté avec ou sans intention. Laisser échapper des prisonniers. Laisser échapper un oiseau de sa cage.

— Fig. *Laisser échapper un cri, un soupir, des gémissements, des sanglots.* Pousser un cri, un soupir, etc. Se dit surtout quand il s'agit d'actions morales involontaires, dont on aurait voulu pouvoir s'abstenir.

— *Laisser échapper.* Manifester imprudemment, légèrement, par indiscrétion, par inadvertance. Laisser échapper un secret. Laisser échapper une parole piquante. Laisser échapper des mouvements de pitié, de générosité, de sensibilité.

— *Laisser échapper des fautes, des imperfections, des négligences.* Les commettre par faiblesse. Il semblait moins commettre des fautes, que les laisser *échapper*. (Barth.)

— En bonne part. Partout il laisse *échapper* des traits d'humanité pour les peuples. (Mass.) Il laissa pour son fils *échapper* quelques plaintes. (Rac.)

— Perdre, ne pas saisir. Laisser échapper l'occasion.

— Dans le même sens, *échapper* s'emploie à l'impersonnel. Il lui est échappé un mot imprudent. Il lui échappe quelquefois des paroles inconsidérées, indiscrètes. Il lui échappe assez souvent des fautes, des négligences. Il *échappe* toujours quelque péché à la fragilité humaine. (Boss.) Est-il échappé quelque indiscrétion à sa jeunesse? (Id.) Puis-je penser qu'il ne lui serait jamais *échappé* d'indiscrétion? (J.-J. Rouss.) S'il m'*échappait* un mot, c'est fait de votre vie. (Rac.)

— *Il lui est échappé de*, suivi d'un infinitif. Il lui est échappé de dire une chose très-déplacée. Il lui *échappe* de parler contre mes intérêts et contre ses intentions. (La Bruy.)

— v. a. Manég. *Échapper un cheval.* Le faire partir de la main, le pousser à toute bride.

— S'ÉCHAPPER. v. pron. Se sauver, se soustraire, sortir de. S'échapper de prison. Parvenir à s'échapper des mains de l'ennemi. La fumée ne s'échappait que par une étroite ouverture. On eût dit que les flammes s'*échappaient* du sommet d'une montagne. (Barth.) Nous vîmes sur la colline des paysans qui couraient en frappant sur des vases d'airain, pour attirer un essaim d'abeilles qui venait de s'*échapper* d'une ruche. (Id.)

Et d'un bras forcené s'*échappant* en éclats,
La coupe des plaisirs servit d'arme aux combats.

— Fig.

Ils ont peine à s'*échapper*
Des piéges de l'artifice. (Racine.)

— Fig. Sortir avec effort. Sa voix s'*échappe* au travers des sanglots. (Boil.) Des pleurs s'*échappèrent* de ses yeux. (J.-J. Rouss.) Son secret s'*échappa* de son cœur. (Fén.) Ils ont dans le fond du cœur je ne sais quoi d'inquiet qui s'*échappe*, si on leur ôte ce frein nécessaire. (Boss.)

Ne doutez point
Qu'en reproches bientôt sa douleur ne s'*échappe*. (Racine.)

— Sentir que la vie, que l'existence s'en va. Je meurs, et je m'*échappe* insensiblement à moi-même. (Fléch.)

— S'évanouir, disparaître. Il vit s'échapper le dernier espoir qui lui restait.

Mais déjà s'*échappant* à mon œil enchanté,
Il volait au séjour où luit la vérité. (Voltaire.)

Le zèle de vos dieux rentre en votre courage,
Celui d'être chrétien s'*échappe*. (Corneille.)

— S'emporter inconsidérément à dire ou à faire quelque chose contre la raison, la bienséance. Sortir des bornes de la modération, des convenances, du savoir-vivre. S'échapper jusqu'à manquer de respect à un vieillard, jusqu'à injurier une femme. Vous vous *échapperez* sans doute en sa présence. (Corn.)

Et si jamais ces vœux s'*échappaient* jusqu'à moi,
Je sais ce que je suis et ce que je me dois. (Corn.)

— Absol. Les âmes sans souplesse et sans apprêt étaient actives, entreprenantes, aimant ou haïssant à l'excès, toujours entraînées par les sens, toujours prêtes à s'*échapper*. (Barth.)

— Hortic. Pousser de grandes et belles branches qui ne fructifient pas.

— Techn. Se découdre, en parlant d'une étoffe.

— Dans ses temps composés, ce verbe prend *avoir* et *être*. Avec *avoir*, il marque l'action. Il *a échappé* à la mort, le cerf *a échappé* aux chiens. Avec *être*, il indique l'état. Il *est échappé* à la mort, le cerf *est échappé* aux chiens. ‖ *Cette chose m'a échappé* signifie qu'on n'y a pas fait attention ou qu'on en a perdu la mémoire. J'ai retenu le chant, les vers m'*ont échappé*. (J.-B. Rouss.) ‖ *Cette chose m'est échappée*, signifie qu'on l'a faite par inadvertance. Cette parole m'*est échappée*. Si j'en crois quelques paroles qui vous *sont échappées*, votre famille est originaire de Grenade. (Chateaub.) ‖ Les écrivains, il est vrai, n'ont pas toujours observé cette distinction. Malgré son chagrin, il sourit des paroles extravagantes qui lui *ont échappé*. (Fén.)

ÉCHAQUETTE. s. f. Archit. Se dit quelquefois pour Échauguette.

ÉCHARBOT. s. m. Bot. Châtaigne d'eau, plante.

ÉCHARDE. s. f. (ét. lat., *ex*, de, *carda*, corrupt. de *carduus*, chardon). Petit éclat de bois, ou épine, ou tout autre corps analogue, qui s'introduit accidentellement dans l'épaisseur de la peau, et peut déterminer une vive irritation, même des accidents graves.

ÉCHARDONNAGE. s. m. Agric. Action d'enlever les chardons qui couvrent un terrain.

ÉCHARDONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Échardonner. S'empl. adjectiv. Blé échardonné. Avoine échardonnée.

ÉCHARDONNER. v. a. 1re conj. Écon. rur. Ôter, couper, arracher, extirper les chardons d'un champ. Les habitants de ce lieu ayant du loisir et peu de terre à soigner, l'émoussaient, l'*échardonnaient*, le fumaient; l'herbe y venait. (B. de St-P.)

ÉCHARDONNET. s. m. **ÉCHARDONNETTE.** s. f. Agric. V. ÉCHARDONNOIR.

ÉCHARDONNOIR. s. m. Instrument de fer crochu et tranchant, terminé par une douille, dans laquelle s'ajuste un manche long de quatre pieds, et dont on se sert pour couper la racine des chardons dans les champs ensemencés.

ÉCHARGUET. s. m. Anc. art milit. Sentinelle. Celui qui fait le guet.

ÉCHARGUETTE. s. f. V. ÉCHAUGUETTE.

ÉCHARNEMENT. s. m. Mégiss. Action d'enlever toutes les parties charnues que le boucher a laissées adhérentes à une peau en dépouillant l'animal.

ÉCHARNÉ, ÉE, part. pass. du v. Écharner. S'empl. adjectiv. Peau écharnée.

ÉCHARNER. v. a. 1re conj. (du lat. *e* ou *ex* privatif, et *caro*, chair). Ôter d'une peau de bête, d'un cuir, la chair qui y est restée.

— S'ÉCHARNER. v. pron. Être écharné. Cette peau s'écharne facilement.

ÉCHARNOIR. s. f. Instrument avec lequel on écharne.

ÉCHARNURE. s. m. Reste de chair enlevé du cuir. ‖ Façon qu'on donne en écharnant.

ÉCHARPE. s. f. Archit. Petite moulure qui marque le milieu, et forme en quelque sorte le lien du balustre de la volute du chapiteau ionique.

ÉCHARPE. s. m. Ichthyol. Nom vulgaire d'espèces des genres baliste et chétodon.

ÉCHARPE. s. f. (du celt., *écherpe*, division, entaille, découpure). Longue bande de taffetas, d'étoffe ou de dentelle d'or et d'argent, que les chevaliers portaient autrefois en ceinturon [illegible] rée par la dame de leurs pensées. L'écharpe servait aussi par sa forme et par sa couleur à distinguer les divers ordres de chevalerie et les partis politiques. Aux croisades, l'écharpe des soldats était blanche. Cette couleur fut aussi celle des Armagnacs et des huguenots. Le rouge était celle de Henri III et de Charles IX; le vert, celle de Mazarin; l'isabelle, celle des Condé. L'usage des écharpes cessa avec la chevalerie.

— Insigne des fonctions municipales, des fonctions de police. Les officiers municipaux, les commissaires de police, etc., portent des écharpes tricolores.

— En France, les commandants de place, les maréchaux, les officiers-généraux, ont une écharpe que la loi appelle ceinture.

— Syn. de Cravate ou Lien de drapeau.

— Sorte de vêtement ou d'ornement peu large et très-long que les femmes drapent sur leurs épaules, et dont les deux bouts retombent par devant presque jusqu'à terre. Écharpe de soie, de velours, de cachemire, de dentelle, de crêpe, de gaze, de tulle, etc. Écharpe blanche. Écharpe richement brodée.

— *Changer d'écharpe.* Changer de parti, ou comme on dit aujourd'hui, Changer de cocarde, retourner sa cocarde. Cette expression vient de ce que les gens de guerre portaient sous Henri II des écharpes qui furent substituées aux casaques d'ordonnance pour marquer les différents corps, par la couleur dont elles étaient.

— Fig. Marquerons-nous toujours nos passions de nos *écharpes?* Aurons-nous autant de livrées que d'hommes? (***)

Plusieurs se sont trouvés qui, d'*écharpe* changeants,
Aux dangers, ainsi qu'elle, ont souvent fait la figue.
Le sage dit, selon les gens,
Vive le roi! vive la ligue! (La Font.)

— Poét. *L'écharpe d'Iris.* L'arc-en-ciel.

Lorsque d'Iris l'*écharpe* colorée
S'arrondira sous la voûte des cieux. (Parny.)

Regarde au loin cette *écharpe* brillante
Dont le cercle éclatant ceint la voûte des cieux.
(B. de S.)

— *Ordre de l'Écharpe.* Ordre militaire institué en Espagne en 1338. Placentia, ville espagnole, étant assiégé par les Anglais, les femmes prirent les armes et mirent en fuite les assiégeants. Pour les récompenser de cette action héroïque, le roi de Castille leur accorda plusieurs priviléges, entre autres celui de porter une écharpe d'or sur leurs vêtements.

— Const. Pièce de bois au bout de laquelle est attachée une poulie, et qui fait à peu près l'office de chèvre. On s'en sert pour élever des fardeaux peu considérables. ‖ Cordage dont les maçons se servent pour monter et conduire un corps qu'on veut élever.

— Hydraul. Tranchées faites en forme de croissant dans les terres, pour recueillir les eaux dispersées d'une montagne. ‖ Bourrelet ou exhaussement suivant la ligne de plus grande pente d'une route inclinée, pour arrêter les eaux pluviales, et les forcer à s'écouler dans les fossés. ‖ Tirant de fer fixé, d'un bout, à la partie supérieure du poteau tourillon, et de l'autre, au bas du poteau busqué d'une porte d'écluse, pour empêcher les assemblages de céder sous l'action continue du poids de cette porte.

— Menuis. Pièce placée diagonalement.

— Mar. Pièce de bois contournée qui part du dessus des bossoirs tribord et bâbord.

— Chirurg. Bandage passé au cou et employé pour tenir l'avant-bras fléchi sur le bras, dans le cas de plaie ou de fracture de ces parties, de fracture de la clavicule, de maladies de la main, etc. Grande écharpe. Écharpe moyenne. Petite écharpe.

— Prov. et fig. *Le lit est l'écharpe de la jambe*, c'est-à-dire, il faut qu'une personne qui a la jambe malade se tienne au lit.

— *En écharpe.* loc. adv. Obliquement, de biais. Recevoir un coup d'épée en écharpe. Tirer le canon en écharpe. ‖ En sautoir, de droite à gauche. Le grand cordon de la plupart des ordres de chevalerie se porte en écharpe.

— Loc. prov. *Avoir l'esprit en écharpe.* Être distrait.

ÉCHARPÉ, ÉE. part. part. du v. Écharper. S'empl. adjectiv. Blessé grièvement d'un coup de sabre, etc. Bras écharpé. Visage écharpé. Jambe écharpée.

— Maltraité, presque détruit dans un combat. Un régiment écharpé.

ÉCHARPEMENT. s. m. Art milit. Marche d'une troupe qui écharpe, ou qui s'avance diagonalement.

ÉCHARPER. v. a. 1re conj. Faire une grande blessure avec un coutelas, ou un sabre, ou un grand couteau, etc. Écharper le visage, le bras, etc.

— Fig. Tailler en pièces. Écharper un régiment.

— Maçonn. Lier avec des cordes pour soulever.

— Techn. Diviser certaines matières en les battant ou les cardant. Écharper la laine à matelas.

— ÉCHARPER. v. n. Art milit. Marcher diagonalement ou en écharpe.

— S'ÉCHARPER. v. pron. Être écharpé. S'écharper un bras.

[illegible] piller. S'empl. adjectiv.

— Dans le sens de Écharpé, presque entièrement détruit. Il paraît que les Russes ont été *écharpillés* par les Turcs et par les vents. (Galiani.)

ÉCHARPILLER. v. a. 1re conj. (pr. *é-char-pi-ié*). Voler, piller.

— S'ÉCHARPILLER. v. pron. Être écharpillé. Ils s'écharpillent entre eux.

ÉCHARPILLERIE. s. f. S'est dit pour Brigandage.

ÉCHARS, ARSE. adj. (du bas lat. *scardus*, ou de l'ital. *scarso*, avare). Chiche, mesquin, avare. Les Espagnols sont fort chiches et *eschars* en leur vivre. (De la Porte.)

— Monn. Qui est au-dessous du titre. Monnaie écharse.

— Mar. Se dit des vents faibles et changeants. Vents échars.

ÉCHARS. s. m. Métrol. Ce qui manque à l'aloi d'une pièce de monnaie. Cette monnaie a tant d'échars.

ÉCHARSÉ, ÉE. part. pass. du v. Écharser. S'empl. adjectiv.

ÉCHARSEMENT. adv. Chichement, avaricieusement. Les vaisseaux leur furent fournis *écharsement*. (De la Porte.)

ÉCHARSER. v. a. 1re conj. Diminuer le titre d'une pièce de monnaie.

— v. n. Mar. Varier, faiblir, en parlant des vent. Le vent écharse.

ÉCHARSETÉ. s. f. Anc. métrol. Défaut d'une pièce de monnaie trop légère, ou qui n'a pas le titre voulu.

— Fig. Avarice, lésinerie.

ÉCHARSETÉ, ÉE. part. pass. du v. Écharseter.

ÉCHARSETER. v. a. 1re conj. Métrol. Abaisser l'aloi prescrit pour les pièces de monnaie. V. ÉCHARSER.

ÉCHASSE. s. f. (du celt. *scass*, bâtons que l'on attache aux jambes pour se hausser). Nom donné à deux perches ou deux bâtons, à chacun desquels est un fourchon, espèce d'étrier, où l'on pose le pied, soit pour paraître plus grand et divertir la foule, comme font quelquefois les bateleurs, soit pour marcher dans les marais, dans les sables, comme font les pâtres des landes. Etre monté sur des échasses. Marcher avec des échasses. Les échasses ne s'élèvent pas au-dessus du genou et sont serrées aux jambes par des courroies, ce qui laisse à celui qui les monte les bras libres et la faculté de s'aider d'un bâton; celles des enfants se prolongent jusque par-dessous les bras et offrent ainsi un double point d'appui de part et d'autre: mais elles ont aussi l'inconvénient de gêner la marche en forçant l'enfant à se tenir courbé.

— Fam. *Être monté sur des échasses.* Avoir les jambes trop longues.

— Fig. Parler avec emphase, avec bouffissure; employer des grands mots; avoir l'esprit guindé. ‖ Être plein de morgue, faire le grand, l'important, le renchéri. Si avons beau monter sur des *échasses*, encore faut-il marcher sur nos jambes. (Mont.) Si vous étiez grand, vous ne monteriez pas sur des *échasses*. (Lévis.)

— Prov. *Mieux vaut un pied que deux échasses.*

— Archit. Règle de bois large et mince, divisée en parties métriques, dont les ouvriers se servent pour mesurer les hauteurs des pierres. Se dit presque toujours au pluriel. ‖ *Echasses d'échafaud.* Perches entées les unes au bout des autres pour construire des échafauds.

ÉCHASSE. s. f. Ornith. Genre de l'ordre des échassiers longirostres. Ces oiseaux se distinguent par la longueur de leurs tarses ou jambes, par un bec cylindrique et effilé, par de longues ailes, etc. Il y en a dans l'ancien et dans le nouveau monde. On les rencontre dans les lieux humides et sur le bord de la mer. Ils se nourrissent d'insectes aquatiques et de mollusques.

ÉCHASSERI. s. m. Hortic. Variété de poire.

ÉCHASSIERS. s. m. pl. Ornith. Ordre dans lequel ou range tous les oiseaux de rivage, distingués par leurs tarses très-allongés, et par leurs doigts petits et sans pouce. Il y a dans cet ordre cinq familles: les *brévipennes*, (autruches, casoars); les *pressirostres*, au bec médiocre (outardes, vanneaux, etc.); les *cultrirostres*, au bec long, gros et fort (grues, cigognes, etc.); les *longirostres*, à bec très-long, droit ou courbé (ibis, échasse); les *macrodactyles*, à doigts très-longs (foulques, râles).

— S'empl. adjectiv. Un oiseau échassier. Les oiseaux échassiers.

ÉCHAUBOULÉ, ÉE. adj. Qui a des échauboulures.

ÉCHAUBOULURE. s. f. (ét. lat., *calda*, chaude; *bulla*, bulle). Méd. Elevure, enflure, qui vient sur la peau. Éruption de petites pustules boutonneuses, prurigineuses ou non, plus ou moins nombreuses et rapprochées, qui sont susceptibles de se manifester à la surface du corps de l'homme et de presque toutes les espèces d'animaux.

ÉCHAUDAGE. s. m. (rad. *chaux*). Techn. Action de blanchir les murs avec du lait de chaux.

— Opération qui consiste à faire macérer [illegible] la préparation de la colle-forte.

— Lait de chaux qui sert à blanchir les murs.

ÉCHAUDÉ, ÉE. part. pass. du v. Échauder. S'empl. adject. Marmite échaudée. Pâte échaudée. Volaille échaudée. Main échaudée.

— Loc. prov. *Chat échaudé craint l'eau froide.* On craint jusqu'à la plus simple apparence d'une chose qui nous a causé une grande douleur, un grand préjudice; on est soupçonneux quand on a été attrapé.

— Agric. Se dit du blé dont le grain, maigre, sec, ridé et flétri, contient peu de farine. ‖ Se dit pareillement des graines dont le germe périt, parce qu'on les a semées sur une couche trop chaude.

ÉCHAUDÉ. s. m. (du lat. *excaldatus*, rad. *caldus*, chaud). Sorte de pâtisserie faite de pâte échaudée. Les ouvrages de ces messieurs les beaux esprits ressemblent aux *échaudes* dont le dedans est vide. (De Voisenon.)

— Siége pliant.

— Hortic. Plate-bande de forme triangulaire.

ÉCHAUDEMENT. s. m. Agric. Etat du blé et des graines qui sont échaudées.

ÉCHAUDER. v. a. 1re conj. (du lat. *excaldare*, rad. *caldus*, chaud). Laver avec de l'eau très-chaude, bouillante. Echauder un pot de terre, une marmite de fer.

— Dans un sens analogue, Tremper dans l'eau bouillante. Echauder un cochon de lait, une volaille.

— Jeter de l'eau chaude sur quelque chose. Echauder de la pâte.

— Endommager quelque partie d'un corps vivant, par l'action d'un liquide en ébullition. Echauder le bras, la jambe d'un enfant avec de l'huile bouillante.

— S'ÉCHAUDER. v. pron. Se brûler dans un liquide chaud, bouillant. S'échauder en versant de l'eau ou de l'huile bouillante.

— Fig. et fam. S'*échauder*. Être attrapé, recevoir quelque dommage ou quelque mal dans une affaire. Il s'y est échaudé. Je m'y suis échaudé. Je veux que mes critiques s'*échaudent* à injurier Sénèque en moi. (Montaig.) Les plus curieux s'*échaudent* en leurs recherches, et tombent bien souvent en un sens réprouvé. (Le Polit. franç.) Il s'*échaudait* pour faire brûler autrui. (Bassomp.)

Vont s'*échauder* en des provinces
Pour le profit de quelques rois. (La Font.)

ÉCHAUDEUR, EUSE. s. Celui, celle qui échaude.

ÉCHAUDI ou **ÉCHAUDIS.** s. m. Mar. Grosse boucle de fer triangulaire dans laquelle on passe la liure du beaupré dans un vaisseau.

ÉCHAUDILLON. s. m. (pr. *é-chau-di-ion*). Techn. Lopin de fer qu'on présente au feu pour le souder par les deux bouts lorsqu'il est chaud.

ÉCHAUDOIR. s. m. Lieu où l'on échaude; vase pour échauder.

— Lieu où les drapiers, les teinturiers, etc., placent les chaudières dans lesquelles ils font cuire, nettoient, etc., les matières qui font l'objet de leur profession.

— Lieu dépendant des abattoirs, dans lequel on lave à l'eau chaude, pour ôter le poil ou la laine, les pieds de veau et de mouton, les têtes de veau, etc.

ÉCHAUDOIRE. s. f. V. ÉCHAUDOIR. s. m.

ÉCHAUDURE. s. f. Effet produit par l'eau bouillante sur la peau.

ÉCHAUFFAISON. s. f. Médec. Mal, indisposition qui se manifeste par quelque éruption à la peau. Eruption causée par une vive chaleur.

ÉCHAUFFANT. part. prés. du v. Échauffer. Qui échauffe. Il est invariable. Des aliments échauffant le sang.

ÉCHAUFFANT, ANTE. adj. Qui augmente la chaleur animale, qui excite l'action organique des divers systèmes de l'économie. Il se dit des aliments, des boissons, des remèdes. Les épiceries sont échauffantes. Ce remède est échauffant. Les fruits *échauffants* par leurs huiles fournissent de la chaleur à notre estomac et une bile digestive à nos intestins. (B. de St-P.) Suivant Aristote, le soleil doit sa faculté *échauffante* à l'action qu'il exerce en vertu de son mouvement circulaire sur le fluide éthéré qui l'environne. (Libes.)

— Le mot *échauffant* est peu employé par les médecins, qui lui préfèrent celui d'*excitant*, expression synonyme et plus rationnelle.

— subst. Se dit pour Aliment, remède, médicament échauffant. Un échauffant. Des échauffants. Plusieurs médicaments rentrent à bon droit dans la classe des *échauffants*. (Rull.)

ÉCHAUFFE. s. f. Tann. Étuve destinée à faire tomber le poil des cuirs.

ÉCHAUFFÉ, ÉE. part. pass. du v. Échauffer. S'empl. adjectiv. dans toutes les acceptions du verbe. Phédon a les yeux creux, le teint *échauffé*, le corps sec et le visage maigre. (La Bruy.) Une barre d'acier *échauffée* s'allonge de quelques lignes. (A.-Mart.) Dans l'airain *échauffé*, déjà l'onde frissonne. (Del.) Locke qui veut que les enfants se baignent l'été dans l'eau glacée, ne veut pas, quand ils sont *échauffés*, qu'ils boivent frais ni qu'ils se [illegible] (J.-J. Rouss.)

— Fig. Quand les esprits sont *échauffés*, plus une opinion est impertinente, plus elle a de crédit. (Volt.) Notre pauvre ami était *échauffé*, et n'était pas tout à fait le maître de son émotion. (Mme de Sév.)

— *Échauffé par.* L'été, presque toujours *échauffé* par le soleil, y produit les fleurs et les fruits en peu de temps. (Volt.) La terre, *échauffée* par le soleil, donne à l'homme l'existence. (Libes.) Où sont donc ces imaginations *échauffées* par un si beau soleil? (Mme de Sév.)

— *Échauffé à.* Excité à.

Les meurtriers en foule au carnage *échauffés*,
Criant à haute voix: Qu'on n'épargne personne,
C'est Dieu, c'est Médicis, c'est le roi qui l'ordonne.
(Voltaire.)

— *Bois échauffé.* Bois qui commence à se gâter, à se pourrir.

ÉCHAUFFÉ. s. m. Odeur causée par une chaleur excessive ou par la fermentation. Sentir l'échauffé. Cela sent l'échauffé.

ÉCHAUFFÉE. s. f. Techn. Première opérations des sauniers pour chauffer le fourneau.

ÉCHAUFFEMENT. s. m. Action d'échauffer, ou résultat de cette action.

— Pathol. Excès de la chaleur animale. État de l'économie où la chaleur est plus élevée qu'à l'ordinaire, la soif augmentée, le ventre resserré. La rougeur fréquente et passagère du visage, les hémorrhagies nasales, le dérangement du sommeil, etc., sont les symptômes de l'échauffement. Echauffement du ventre. Echauffement des voies urinaires.

ÉCHAUFFER. v. a. 1re conj. (du lat. *excalfacere*; rad. *calor*, chaleur). Donner de la chaleur, rendre chaud. Il faut beaucoup de feu pour échauffer cette chambre. Il avait un si grand froid qu'on ne pouvait l'échauffer.

— Causer un excès de chaleur. Des veilles prolongées échauffent la poitrine. Le vin, les liqueurs spiritueuses, les épiceries échauffent le sang.

— Fig. Mettre en colère, impatienter. Les mauvais procédés échauffent, irritent. Voilà un plaisant objet pour vous *échauffer* la bile! (D'Alemb.) Vous m'*échauffez* la bile avec vos airs posés. (Brueys.)

— *Echauffer les oreilles à quelqu'un.* L'irriter par des discours, par des paroles malsonnantes, offensantes.

— Enflammer, exciter. La lumière qui éclaire son esprit *échauffe* son cœur. (Volt.) La présence des troupes *échauffera*, ameutera, produira une fermentation universelle. (Mirab.)

Que dans tous vos discours la passion émue
Aille chercher le cœur, l'*échauffe*, le remue. (Boil.)

L'Esprit saint me pénètre, il m'*échauffe*, il m'inspire,
Les grandes vérités que je vais révéler. (J.-B. Rouss.)

— Manuf. *Echauffer une étoffe.* La rider en la foulant trop.

— Vén. Suivre avec ardeur. Echauffer la voie.

— v. n. Entrer en fermentation. Dans les fortes chaleurs de l'été, il arrive quelquefois que le vin échauffe. On dit mieux S'échauffer, dans cette acception.

— S'ÉCHAUFFER. v. pron. Devenir chaud, prendre de la chaleur. Les corps solides s'échauffent par le frottement. Notre hémisphère s'*échauffe* dans toute sa circonférence. (B. de St-P.)

— Fig. S'exciter, s'animer, se passionner, devenir plus ardent. Le jeu, la conversation, la querelle s'échauffe, ou commence à s'échauffer.

— S'emporter, se mettre en colère. Les plus grands philosophes sont sujets à s'échauffer dans les discussions. Les esprits s'*échauffèrent*, les séditions se multiplièrent, les actes de violence se répétèrent d'une extrémité de l'empire à l'autre. (Rayn.)

— On dit dans le même sens, *S'échauffer le sang, s'échauffer la bile.*

— Fig. et par plaisant. *S'échauffer en son harnais.* Parler de quelque chose véhémentement, avec beaucoup d'émotion.

— *Le jeu s'échauffe.* On joue gros jeu, plus gros jeu.

— S'enflammer. L'orateur qui anime et précipite son discours, dont le ton, la voix, la physionomie et le geste indiquent la part vive qu'il prend à son sujet, s'échauffe. Le musicien, le poète, et même le savant, qui dans leurs productions sont entraînés avec élan et rapidité, s'échauffent en composant, et ils ne produisent jamais rien de mieux ou de plus beau que lorsqu'ils se sentent échauffés. Si ce jeune cerveau s'*échauffe*, si vous voyez qu'il commence à bouillonner. (J.-J. Rouss.)

— Éprouver une augmentation réelle de chaleur vitale, une sorte d'irritation locale ou générale, qu'accompagne ordinairement un sentiment d'ardeur plus ou moins incommode. On s'échauffe à la danse, à la course, et à la plupart des exercices violents qu'on prolonge au delà de la mesure ordinaire de ses forces. Les personnes faibles et irritables s'*échauffent* facilement; d'autres, au contraire, résistent très-longtemps à la fatigue avant de s'échauffer. (Rull.) Elle était d'une gaîté si folle, elle a tant parlé jusqu'à onze heures, qu'elle s'est *échauffée*, n'a pu dormir, et aujourd'hui sa respiration est très-difficile. (X. Marmier.)

— *S'échauffer à.* Ainsi votre ambition, que [illegible]

Tu sais combien mon âme attentive à ta voix
S'*échauffait* au récit de tes nobles exploits. (Rac.)

— *S'échauffer de.* S'il combattait les ennemis, elle levait ses mains innocentes au ciel, et nos armées s'*échauffaient* plus de l'ardeur de sa prière, que de la chaleur du combat. (Fléch.) Du salpêtre en fureur l'air s'*échauffe* et s'allume. (Boil.)

— *S'échauffer dans.* Son courage, qui n'agissait qu'avec peine dans les malheurs de la patrie, sembla s'*échauffer* dans les guerres étrangères. (Fléch.)

— *S'échauffer par.* Son imagination s'*échauffait* par la candeur et la vertu, comme les autres s'enflammaient par leurs passions. (Volt.)

— S'entend aussi spécialement de l'usage fréquent de l'acte vénérien. *S'échauffer avec une femme.* Faire abus de l'acte reproducteur.

— S'*échauffer*, suivi d'un régime direct. Je vous proposerais d'en conférer avec nous, mais sitôt que l'on dispute on s'*échauffe* la vanité. (J.-J. Rouss.)

— Véner. *S'échauffer sur la voie.* Se dit des chiens qui suivent la voie avec trop d'ardeur.

ÉCHAUFFOURÉE. s. f. Entreprise mal concertée, téméraire, sans succès. C'est une échauffourée, ce n'est qu'une échauffourée. De toute cette *échauffourée* bien des gens sont persuadés qu'il n'en arrivera que le retardement, c'est-à-dire la rupture du voyage de Fontainebleau. (Mme de Sév.) Dieu nous garde d'une *échauffourée* qui lui fasse prendre le commandement! (Id.)

— Intrigue de cour maladroite. Échauffourée politique. La conspiration de Cellamare contre le régent ne fut qu'une échauffourée politique.

— Rencontre imprévue, léger combat à la guerre.

— Prat. Incident de procédure qui tourne à la confusion et aux dépens de la partie qui l'a fait naître.

— Au jeu d'échecs. Coup hardi, mais malheureux.

ÉCHAUFFURE. s. f. Petite rougeur, élevure qui vient sur la peau dans une échauffaison. Ce n'est qu'une échauffure, qu'une légère échauffure.

ÉCHAUGUETTE. s. f. (de l'allem. *schauerwachter*). Guérite, petite loge placée au haut d'un fort, d'où l'on découvre ce qui se passe aux environs. Avoir toujours quelqu'un à l'échauguette pour observer.

— Fig. *Mettre en échauguette.* Mettre en sentinelle, faire faire le guet. Les guerres civiles ont cela de pire que les autres guerres, de mettre chacun en *échauguette* dans sa propre maison. (Montaig.)

— On dit de même, *Être en échauguette.* Faire le guet. Etre en *échauguette* à voir de quelle côté tombera la fortune. (Montaig.)

— Fig. Voyons comme d'une *échauguette*, de quel côté les affaires tourneront. (Et. Pas.)

ÉCHAULÉ, ÉE. part. pass. du v. Échauler. S'empl. adjectiv. Blé échaulé.

ÉCHAULER. v. a. 1re conj. (V. CHAULER). Préparer le blé avec de la chaux.

— S'ÉCHAULER. v. pron. Être échaulé.

ÉCHAUX ou **ÉCHEAUX.** s. m. Écon. rur. Fossé, rigole pour recevoir les eaux d'une forêt, d'une prairie.

ECHE. s. f. Pêch. Amorce.

ÉCHÉABLE. adj. des 2 g. Qui peut, qui doit échoir. Se dit d'un billet, d'une lettre de change, d'une dette.

— *Échéable à.* Un effet de commerce échéable à telle époque.

ÉCHÉANCE. s. f. Terme où une promesse quelconque de faire ou de payer doit être effectuée. Epoque où l'on doit payer une dette, une lettre de change. Terme légal fixé pour le payement d'un billet. A l'échéance du terme. A l'échéance du billet. Le jour de l'échéance. Echéance à époque fixe, à tant de jours, à tant de mois, à tant d'usances de la date, à vue.

— Celui qui paye une lettre de change avant son échéance est responsable de la validité du payement; le refus de payement doit être constaté le lendemain du jour de l'échéance par un acte que l'on nomme *protêt faute de payement*. Toutes les dispositions relatives aux lettres de change concernant l'échéance sont applicables aux billets à ordre.

ÉCHÉANDIE. s. f. Bot. Genre de liliacées conanthérées, plante herbacée du Mexique.

ÉCHÉANT. part. prés. du v. Échoir. Qui échoit. Il est invar. Des billets échéant à telle époque.

ÉCHEC. s. m. (pr. *é-chèk*; du pers. *schah*, roi). Terme qui s'emploie au jeu d'échecs lorsqu'on attaque le roi, et qu'on le force de se retirer ou de se couvrir. Échec au roi. Faire échec. Etre en échec, être échec. Le roi est en échec. Donner échec. On n'est pas tenu d'avertir que la reine est en échec.

— *Échec et mat.* (en pers. *schah-mat*, roi vaincu). Coup par lequel le roi, étant mis en échec, ne peut ni se retirer, ni se couvrir, de sorte que l'adversaire a perdu la partie.

— Fig. *Être échec et mat.* Être perdu sans ressource. Après la journée de Waterloo, on put tristement dire de Napoléon, qu'il était échec et mat.

— [illegible] ger gloutonnement, copieusement de tous les plats.

Et n'était, quel qu'il fût, morceau dedans le plat,
Qui, des yeux et des mains, ne fût échec et mat.
(Regnier.)

— *Donner échec à une femme.* Attaquer sa vertu.

— Fig. Perte considérable éprouvée par des troupes. Donner aux ennemis un grand échec. Recevoir un rude échec. C'était beaucoup de se tenir sur la défensive après un si rude *échec*. (Volt.)

— *Tenir une armée en échec.* Empêcher une armée de rien entreprendre, neutraliser ses opérations, paralyser ses mouvements. ‖ *Tenir une place en échec.* La tenir en crainte d'être assiégée. ‖ *Tenir une population en échec.* Empêcher qu'elle ne se soulève, la maintenir dans la soumission par la crainte.

— *Tenir quelqu'un en échec.* Le forcer de rester dans une position où il ne peut agir, où il ne sait quel parti prendre. La tolérance me tient aussi un peu en *échec.* (Volt.) || Renfermer dans de certaines limites, dans de justes bornes. En Angleterre, le parlement a longtemps tenu en échec l'autorité royale. Un parlement vendu ne tient en échec que la bourse et les libertés des régnicoles.

— *Tenir la raison, les lumières de quelqu'un en échec.* Comprimer, paralyser ses facultés intellectuelles. Si vous voulez que cet homme trouve la vérité, chassez cette mouche qui tient sa raison en *échec.* (Pasc.) Vous lui supposez une audace, une présomption qui tient ses lumières en *échec.* (Spect. franç.)

— Dommage, atteinte, désappointement, insuccès. Echec à l'autorité, à la puissance, à la fortune, au crédit, à l'honneur. La faveur de Cinq-Mars pensa porter un rude échec au pouvoir du cardinal de Richelieu. Dans les jeux de bourse, plus d'un capitaliste a reçu de graves échecs. Ce gentilhomme a souffert un terrible échec en sa réputation. Le premier *échec* de l'adversité renversera tout cet édifice de philosophie. (Mass.)

Et toutefois il ne put si bien faire
Que son honneur ne reçût quelque *échec.* (La Font.)

Et si de quelque *échec* notre faute est suivie,
Nous dirons injure au sort. (La Font.)

Seigneur, trop de prudence entraîne trop de soin,
Je ne sais pas prévoir un *échec* de si loin. (Rac.)

— ÉCHECS. s. m. pl. (pr. *é-ché*). Jeu qui se joue à deux sur un damier composé de 64 cases. Chaque joueur a huit pions et huit pièces. Ces pièces sont : le roi et la reine, les deux tours placées aux angles du damier, les deux cavaliers placés des deux côtés près des tours, les deux fous placés des deux côtés, entre le cavalier et le roi, entre l'autre cavalier et la reine. Les tours vont verticalement et horizontalement, les fous sur une ligne diagonale, le cavalier marche de trois en trois cases, la reine en tous sens, excepté ceux du cavalier. Le jeu consiste à empêcher l'adversaire de faire échec au roi. L'invention de ce jeu est attribuée au Grec Palamède par les uns, et aux Chinois par les autres. || On donne aussi le nom d'échecs à l'ensemble des pièces dont on se sert pour jouer. Des échecs d'ivoire, de buis, d'ébène. Jouer aux échecs. Faire une partie d'échecs.

Qu'un rival de Virgile, amoureux des campagnes,
Fasse à l'homme des champs aplanir les montagnes,
Et l'instruise dans l'art de jouer aux *échecs*,
Pour moi de tels sujets sont arides et secs. (Berch.)

Puisses-tu, renfermant dans un étroit carré,
Avec deux seuls pions un roi désespéré,
Gagner au jeu d'*échecs* un rival redoutable.
(El. Johanneau.)

— Prov. *Au jeu des échecs les fous sont les plus proches du roi.* Je n'aime pas le jeu des *échecs*, parce qu'il n'est pas assez jeu. (Montaigne.)

— Quelques poètes ont écrit *échets.*

Au jeu d'*échets* chaque pièce dressée
Sur l'échiquier a sa marche tracée. (L'abbé Roman.)

ÉCHÉCHIRIA ou **ÉCHÉCHIRIE.** Myth. Déesse qui présidait aux trêves et aux suspensions d'armes. La statue de cette déesse était placée dans le temple de Jupiter à Olympie.

ÉCHÉE. s. f. Techn. Quantité de fil que l'on place à la fois sur le tour ou le dévidoir.

ÉCHÉES. s. m. pl. (du lat. *echea*, rad. gr. ἦχος, son). Vases d'airain que l'on dispersait anciennement dans les théâtres pour rendre les salles plus sonores.

ÉCHELAGE. s. m. (rad. lat. *scala*). Droit de poser une échelle sur l'héritage d'autrui, partout où les réparations et les constructions l'exigent.

— Techn. Partie du fourneau des grosses forges.

ÉCHELÉ, ÉE. part. pass. du v. Écheler. S'empl. adject.

ÉCHELER. v. a. 1re conj. (rad. lat. *scala*). La lettre *l* se double devant une syllabe muette. *J'échelle, tu échelles, il échelle*, etc. Appliquer l'échelle. Escalader. Ranger par échelle. || Terme milit. Echelonner.

— Anc. législ. Exposer un criminel sur une échelle, pour lui faire faire amende honorable.

— v. n. Monter par degrés, monter en échelle. (Montaig.)

— Fig. Graduer, disposer comme les degrés d'une echelle. Nos opinions s'entent les unes sur les autres ; la première sert de tige a la deuxième, la deuxième à la troisième ; nous de là que le plus haut monté a plus d'honneur que de mérite. (Montaig.)

— S'ÉCHELER. v. pron. S'échelonner.

ÉCHELET. s. m. Hist. nat. Genre de l'ordre des passereaux ténuirostres.

ÉCHELETTE. s. f. (dimin. d'*échelle*). Sorte de petite échelle que l'on attache à côté du bât d'une bête de somme pour y placer, y accrocher des gerbes, des bottes de foin, de paille, etc.

— Espèce de ridelle qu'on met sur le devant d'une charrette, et qui sert à retenir les objets dont la charrette est chargée.

— Techn. Outil du passementier.

— Zool. Nom vulgaire du grimpereau de muraille.

ÉCHELEUR. s. m. Anc. tact. milit. Soldat d'un corps spécialement organisé pour monter à l'escalade. Charles XII avait une compagnie d'écheleurs.

— Fig. Qui pourrait supporter ces nouveaux Titans du siècle, ces *écheleurs* de ciel, qui pensent circonscrire Dieu, ses œuvres et leur créance aux limites de leur perquisition et de leur raison, ne voulant rien tenir pour vrai, s'il ne leur semble vraisemblable. (Mlle de Gournay.)

ÉCHÉLIDE. Géogr. anc. Nom d'un bourg de l'Attique.

ÉCHELIER. s. m. Constr. Pièce de bois traversée par des chevilles de bois ou de fer, et ordinairement posée verticalement pour descendre dans une carrière, monter à un engin.

ÉCHELLE. s. f. (du lat. *scala* ; on écrivait anciennement *échale*). Machine composée de deux montants de bois unis et traversés de distance en distance par des bâtons appelés échelons, dont on se sert pour monter et pour descendre. Grande, moyenne, petite échelle. Monter avec une échelle, à une échelle, à l'échelle, sur une échelle. Tenir l'échelle, le pied de l'échelle, de peur qu'elle ne tombe. Une échelle qui glisse, qui se rompt, ou qui se brise.

Vous seul, seigneur, vous seul, une *échelle* à la main,
Vous portâtes la mort jusque sur leurs murailles.
(Racine.)

Cependant les Latins, redoublant leurs assauts,
Du siége commencé poursuivent les travaux,
On voit au pied des murs les *échelles* dressées.
(Delille.)

— *Faire la courte échelle.* Se dit de plusieurs personnes qui montent les unes sur les autres, pour aider quelqu'un à escalader un mur, à atteindre un point élevé. On dit dans le même sens *Escalader un mur à la courte échelle.*

— Fig. et fam. *Faire à quelqu'un la courte échelle.* Lui faciliter les moyens d'arriver au but qu'il se propose.

— *Echelle de corde.* Sorte d'échelle formée de cordes et pouvant s'attacher avec un crochet de fer à l'endroit où l'on veut monter. Jeter une échelle de corde. Monter par une échelle de corde.

— Loc. prov. *Après lui il faut tirer l'échelle.* Signifiait primitivement, C'est un grand coquin, un grand vaurien ; par allusion à l'usage où l'on était de pendre, lorsqu'il y avait plusieurs complices, le plus coupable le dernier, et par conséquent de tirer l'échelle après lui, puisqu'il n'y avait plus personne à pendre. Avez-vous la taille aussi dégagée que la mienne ? Vous sauriez-vous donner des airs penches comme moi ? Pour ce qui est de la démarche, après moi il faut tirer l'*échelle.* (Critique de la cause des femmes.)

— En bonne part, *Après lui, il faut tirer l'échelle.* Se dit d'un homme qui a si bien fait, si bien travaillé, si bien opéré en quelque chose, que personne ne peut faire mieux.

— Anc. législ. Gibet, potence. Condamner un coupable à être fouetté au pied de l'échelle.

— Loc. prov. *Sentir l'échelle.* Mériter la potence. Je sais me démêler des galanteries qui sentent tant soit peu l'*échelle.* (Mol.)

— L'ambition est une *échelle* vermoulue, enduite d'un vernis attrayant ; vous y montez avec confiance ; êtes-vous au dernier échelon, il se brise et vous renverse. (Guich.)

— Fig. Ce qui sert de moyen pour s'élever en dignité, en puissance, etc. Il faut se féliciter si les ambitieux montent aux grandeurs par l'*échelle* de la bienfaisance. (H. Walpol.) La fortune suscite des obstacles au prince qu'elle veut agrandir, et par cette *échelle*, le fait monter au plus haut degré de puissance. (Machiav.)

— Fig. *Opérer, travailler, disposer, sur une grande échelle*, Embrasser un grand nombre d'objets, appliquer l'action à des choses considérables, importantes, à de grandes masses, et sur une grande étendue. || Dans le sens contraire, *Opérer, travailler sur une petite échelle.*

— Fig. *L'échelle sociale.* Hiérarchie sociale, ensemble des diverses conditions sociales.

— Dans un sens analogue, *Echelle des êtres*, Enchaînement, gradation des êtres dans l'ordre universel

— Anat. Nom donné quelquefois aux deux rampes du limaçon de l'oreille.

— Bot. *Echelle de Jacob.* La palémone bleue.

— Comm. *Echelles barbaresques.* Désignation générale des places de commerce situées sur les côtes de la Barbarie.

— Géogr. *Echelles du Levant.* Ports de la Méditerranée. Les principaux sont Constantinople, Smyrne, Alep, le Caire, Damas, etc. Le des branches de la richesse de plusieurs nations.

— Géom. et géog. Topog. archit. Ligne divisée et subdivisée en plusieurs parties égales, servant de commune mesure aux parties d'un plan, d'une carte géographique, etc., et servant à indiquer le rapport des distances ou dimensions marquées sur la carte, sur le plan, etc., avec les distances et les dimensions réelles. Echelle de tant de kilomètres, de tant de mètres, de tant de lieues, etc. Prendre la distance sur l'échelle. Mesurer sur ou d'après l'échelle.

— Hist. [illegible]. *Échelle de Jacob.* Échelle mystérieuse que Jacob vit en songe, lorsqu'il était caché sur une pierre dans les champs de la Mésopotamie. Elle allait de la terre au ciel, et tous les Anges de Dieu y montaient et en descendaient.

— *Échelle des dixmes.* Sorte de rectangle dans lequel une droite, égale à une ouverture de compas, étant prise pour unité principale, on obtient, au moyen de certaines constructions par la règle et par le compas, des divisions et des subdivisions en dix parties égales de cette même unité.

— Math. *Échelle logarithmique.* Ligne droite divisée en parties inégales, et représentant les logarithmes des nombres, des sinus et des tangentes.

— *Échelle arithmétique.* Progression géométrique ou par quotient servant à régler la valeur relative des chiffres dans un système quelconque de numération.

— *Echelles de pente.* Branche de la géométrie descriptive où sont déterminées, dans l'espace, les positions des surfaces connues seulement par leurs expressions analytiques.

— Mar. Degré de tout escalier fixe ou volant. Echelle d'entre-pont. Echelle de dunette. Echelle de poupe, etc. || *Faire echelle* ou *escale.* Relâcher dans quelque port du Levant.

— Mus. Nom donné en général au système des sons de la musique, chez les divers peuples. || *Echelle naturelle* ou *diatonique.* Série des sept intervalles, cinq tons et deux demi-tons, dont se compose la gamme. || *Echelle chromatique.* Série des douze demi-tons que contient une octave dont on a divisé chaque ton entier en deux parties censées égales. || *Echelle enharmonique.* Série d'intervalles, moindres qu'un demi-ton, et communément appelés Quarts de ton ou commas, sur la considération desquels est fondé le genre enharmonique.

— Navig. *Échelle des ponts.* Divisions arbitraires ou véritables mesures linéaires, indiquées sur les piles des ponts pour faire connaître la hauteur de l'eau au dessus d'un point qui est le zéro de l'échelle, et qui est établi soit au niveau des plus basses eaux, soit au niveau des points les moins profonds du lit.

— Perspect. *Echelle de front.* Droite parallèle à la ligne horizontale, et divisée en parties égales qui représentent des mètres ou des subdivisions de mètre. || *Echelle fuyante.* Droite verticale, divisée en parties inégales qui représentent des mètres ou des divisions du mètre.

— Phys. et chim. Échelle d'un baromètre, d'un thermomètre, etc. Série des divisions ou degrés qu'on trace sur ces instruments pour mesurer les mouvements, les dilatations, etc., des liquides contenus dans les tubes, etc.

— Comm. Tableau graphique ou numérique, indiquant les variations successives de hausse ou de baisse éprouvées par les valeurs commerciales.

— Relat. *Echelle sainte.* V. SCALA SANTA.

— Techn. *Echelle campanaire.* Instrument à l'aide duquel les fondeurs donnent aux cloches les dimensions convenables. || *Echelle à incendie.* Echelle de fer, portée sur un chariot, et se repliant sur elle-même, qui est destinée à porter du secours dans les incendies || *Echelle de jardinier, de peintre* ou *de tapissier.* Echelle double, réunion de deux échelles qui se tiennent par le haut, et que l'on écarte à la base en les assurant au moyen d'un crochet.

— *Echelle de meunier.* Espèce d'escalier droit et à jour.

ÉCHELON. s. m. Degré, bâton d'échelle, petite pièce de bois qui joint les deux montants, et sur laquelle on pose les pieds successivement, soit pour monter, soit pour descendre.

— Art milit. Rang de troupes ; troupes disposées sur divers plans, de façon qu'elles puissent être successivement soutenues et remplacées les unes par les autres.

— *Marcher en échelons.* Marcher avec ensemble, en conservant un certain ordre et toujours le même dans les rangs.

— Fig. et fam. Ce qui sert à s'élever d'un rang, d'un grade, à un rang, à un grade plus haut. || Se dit de tout ce qui va par degrés. Les conséquences sont les *echelons* du génie. (De Lévis.) || *Descendre un échelon* ou *d'un échelon.* Descendre d'un rang, d'un grade, au rang, au grade immédiatement inférieur.

— *D'échelon en échelon.* loc. adv. En passant par tous les degrés intermédiaires. Parvenir d'échelon en échelon aux premières dignités de la magistrature.

— *Par échelons.* De degré en degré. Leurs propos montaient par *échelons*, jusqu'au siége de la colère. (Contes d'Eutrap.)

lonner. S'empl. adjectiv. Troupes échelonnées.

— Fig. Disposé, rangé par ordre de dérivation, de filiation, de descendance. C'est faute de certains diminutifs et de mots *échelonnés*, soit qu'ils montent, soit qu'ils descendent, que toutes les nuances nécessaires nous échappent, que les erreurs naissent, et que les mauvais raisonnements s'ensuivent. (Merc.)

ÉCHELONNER. v. a. 1re conj. Art milit. Ranger en échelon. Echelonner un corps d'infanterie, l'échelonner sur les hauteurs.

— S'ÉCHELONNER. v. pron. Se ranger. Se disposer en échelons.

ÉCHENAL, ÉCHENEAU, ÉCHENET. s. m. Couv. Gouttières en bois pour recevoir l'eau des toits.

— Techn. Rigole servant de conduit au métal fondu, pour couler une cloche, un canon.

ÉCHÈNE ou **ÉCHÉNÉIDE.** s. m. (ét. gr., ἔχειν, retenir ; ναῦς vaisseau). Ichthyol. Poissons malacoptérygiens, ayant pour caractères de porter sur la tête un disque grand et aplati, composé de lames dentelées ou épineuses, par lesquelles ces poissons se fixent aux rochers et aux vaisseaux. De là ce préjugé que l'échénéide pouvait arrêter subitement la course d'un vaisseau. || Nom que quelques anciens auteurs grecs et latins ont donné à la lamproie.

ÉCHENILLAGE. s. m. (pr. *é-che-ni-iage*, rad. *chenille*). Agric. Action d'écheniller, d'ôter les chenilles, de détruire leurs nids. C'est en hiver que se fait l'échenillage sur les branches des pommiers, des poiriers, des ormes, etc. Il existe une loi qui oblige les propriétaires et les fermiers à écheniller les arbres des grandes routes, des jardins, des vergers, des haies, etc.

ÉCHENILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Echeniller. S'empl. adjectiv. Arbres échenillés.

ÉCHENILLER. v. a. 1re conj. (pr. *é-che-ni ié*). Agric. Oter, enlever, détruire les chenilles, faire l'échenillage.

— S'ÉCHENILLER. v. pron. Ces arbres s'échenillent facilement.

ÉCHENILLEUR. s. m. (pr. *é-che-ni-ieur*). Ouvrier qui échenille.

— Ornith. Genre de l'ordre des passereaux dentirostres, de couleur noire ou d'un gris bleu mêlé de blanc, de rouge, etc.

— Se dit de tout animal qui détruit les chenilles dans les jardins.

ÉCHENILLOIR. s. m. (pr. *é-che-ni-ioèr*). Agric. Instrument dont on se sert pour écheniller les arbres.

ÉCHENO ou **ÉCHENEAU.** s. m. Fond. Bassin placé au-dessus du moule dans lequel on verse le métal en fusion, et d'où ce métal se communique aux jets qui le distribuent dans toutes les parties de la figure.

ÉCHÉNOÏDE. adj. des 2 g. Zool. Qui ressemble à un échénéide. V. ce mot. || ÉCHÉNOÏDES. s. m. pl. Famille de poissons.

ÉCHEOIR. v. n. V. ÉCHOIR.

ÉCHET. s. m. Anc. jurispr. Ce qui est échu, redevance.

ÉCHETLÉUS ou **ÉCHETLUS.** Myth. Nom donné à un fantôme qui combattit dans les rangs des Grecs à la bataille de Marathon, et a qui les honneurs héroïques furent décernés.

ÉCHETTE, ÉCHÈTE ou **ÉCHEUTE.** s. f. Ancienne succession, legs, héritage.

ÉCHEVEAU. s. m. (du lat. *scapulus, scapellus* ; rad. *scapus*). Assemblage de fils de chanvre, de lin, de coton, de soie, de laine, etc., pliés et tournés les uns sur les autres au moyen du dévidoir. La longueur du fil est la même pour tous les écheveaux. Ils ne varient entre eux que par le poids. On indique par des numéros combien il faut d'écheveaux pour une livre poids. Un écheveau, des écheveaux de fil. Dévider un écheveau de fil. Je lui fis présent alors d'un *écheveau* de lin cru et préparé dans les jardins du roi son père. (B. de St-P.)

— Anc. art milit. Assemblage de cheveux, de crins, de nerfs, tordus, qui composait le ressort jaculateur des armes névrobalistiques.

— Comm. Assemblage de dix échevettes.

— Fig. On n'aurait jamais fait à retourner sur le passé ; c'est un *écheveau* qui ne finirait point. (Mme de Sév.)

ÉCHEVELÉ, ÉE. part. pass. du v. Echeveler. S'empl. adjectiv. Qui a les cheveux épars et en désordre. Un homme échevelé. Une femme échevelée. Elle accourt l'œil en feu, la tête *échevelée.* (Rac.) Leurs femmes *échevelées* accourent de toutes parts pour les séparer. (B. de St-P.) On y voit une espèce d'arbre dont le feuillage *échevelé* et les fruits en cristaux forment, avec les débris pendants, de beaux accords de tristesse. (Lamart.)

— Fig. et fam. Littérature échevelée. Style échevelé. Se dit, en mauvaise part, de la littérature et du style romantiques.

ÉCHEVELER. v. a. 1re conj. (rad. *cheveu*). Il ne prend qu'un seul *l*, et l'*e* se change en *è* devant une syllabe muette. *J'échevèle, tu échevèles, il échevèle.* Déranger les cheveux, les mettre en désordre.

— S'ÉCHEVELER. v. pron. Mettre ses cheveux en désordre. La crinière qui *s'échevèle*, la queue qui s'éparpille, ont quelque chose de pittoresque et de poétique. (Th. Gaut.)

ÉCHEVÉ, ÉE. part. pass. du v. Échever. consolation à *échever* tantôt l'un, tantôt l'autre des maux qui nous guignent de suite. (Montaig.) || Vieux et inusité.

ÉCHEVERIE. s. f. Genre des crassulacées, sous-arbrisseaux charnus, originaires du Mexique.

ÉCHEVETTE. s. f. Comm. Petit écheveau. L'échevette de coton est un fil de coton long de cent mètres ; dix échevettes forment un écheveau.

ÉCHEVIN. s. m. (bas. lat. *scabinus* ; rad. celt. *schwyn*, juger). Officier municipal chargé de la police et des affaires de la commune. Les échevins (scabini), institués par Charlemagne, remplissaient l'office de juges dans les plaids, assemblées où se rendait la justice, où se discutaient les affaires intéressant le district, où se faisaient les convocations militaires, etc. Il

y en avait dans chaque district. Les échevins étaient nommés par le comte ou par le centenier avec le consentement du peuple. Au commencement de la troisième race des rois de France, les comtes avaient pour aides les baillis, les prévôts et les échevins. A Paris, les échevins rendaient la justice sur les matières de police et de commerce. Ils furent supprimés en 1789.

— Admin. Titre des magistrats adjoints aux bourgmestres des villes des Pays-Bas.

ÉCHEVINAGE. s. m. Anc. législ. Charge d'échevin, ses fonctions, sa durée. || Juridiction municipale d'une ville ou d'un bourg. L'échevinage de Paris fut aboli par Charles VI.

ÉCHEVINAL, ALE. adj. Qui concerne le corps des échevins. Juridiction échevinale.

ÉCHIASTRE. s. m. Entom. Genre de coléoptères pentamères brachélytres.

ÉCHIDE. s. m. (du gr. ἔχις, vipère). Zool. Genre de serpents.

ÉCHIDNA. s. f. (du gr. ἔχιδνα, vipère). Astron. Nom que l'on donne quelquefois à la constellation de l'Hydre.

ÉCHIDNÉ. s. m. (du gr. ἔχιδνα, vipère). Zool. Genre d'animaux de la famille des édentés et qui vivent dans les terriers, où ils se nourrissent d'insectes et de fourmis. Ils se roulent en boule comme les hérissons.

ÉCHIDNITE. s. f. (du gr. ἔχιδνα, vipère). Minér. Espèce d'agate qui est tachetée comme une vipère.

ÉCHIE. s. m. (du gr. ἔχις, vipère). Zool. Famille de reptiles qui comprend les serpents armés de crochets à venin.

ÉCHIF, IVE. adj. Véner. Gourmand, vorace. Chien échif. Oiseau échif. Bête échive.

ÉCHIFFRE. s. m. Archit. Mur qui sert d'appui à un escalier et qui en soutient toute la charpente. Il se dit aussi de la charpente elle-même.

ÉCHIGNOLE. s. f. Techn. Bobine qui sert à dévider et à disposer les soies que le passementier emploie dans ses ouvrages.

ÉCHILLON. s. m. (pr. *é-chi-ion*). Nuée noire, ou trombe, dans le Levant.

ÉCHIMIS ou **ÉCHIMYS.** s. m. (ét. gr., ἐχῖνος, hérisson; μῦς, rat). Mamm. Genre de rongeurs aux poils longs, durs, ressemblant à des épines, et vivant de fruits et de racines.

ÉCHIMOSE. s. f. Médec. V. ECCHYMOSE.

ÉCHINACANTHE. s. m. (ét. gr., ἐχῖνος, hérisson; ἄκανθος, acanthe). Bot. Genre des acanthacées, herbes croissant au Népaul.

ÉCHINACÉE. s. f. (du gr. ἐχῖνος, corps hérissé de piquants). Bot. Genre de composées hélianthacées, plantes herbacées de l'Amérique méridionale.

ÉCHINADES. Géogr. anc. Petites îles de la mer Ionienne, situées à l'entrée du golfe de Corinthe, vis-à-vis du fleuve Achéloüs et du promontoire Araxe.

ÉCHINAIRE. s. f. Bot. Petite plante graminée du midi de l'Europe.

ÉCHINANTHE. s. m. (ét. gr., ἐχῖνος, hérisson; ἄνθος, fleur). Hist. nat. Genre d'oursins.

ÉCHINANTHITE. s. f. Zool. Oursin fossile.

ÉCHINARACHNIE. s. f. (ét. gr., ἐχῖνος, hérissé de piquants; ἀράχνιον, araignée). Hist. nat. Dénomination d'Échinides.

ÉCHINARIACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une échinaire. || ÉCHINARIACÉES. s. f. pl. Famille de plantes graminées.

ÉCHINASTRE. s. m. (du gr. ἐχῖνος, hérissé de piquants). Hist. nat. Genre d'astéries.

ÉCHINASTRÉE. s. m. Polyp. Genre de polypiers pierreux.

ÉCHINE. s. f. Rachis ou colonne vertébrale, tige osseuse qui s'étend depuis le milieu des épaules jusqu'au croupion, et qui est hérissée par les apophyses épineuses.

> Courbant en voûte une part de l'*échine*
> Et du menton se battant la poitrine,
> D'un pied cagneux il alla chez Fanchon. (*Satiriques.*)

— Pop. *Longue échine, maigre échine.* Se dit d'une personne fort maigre. || *Il a l'échine dorsale, l'échine du dos très-flexible.* Se dit d'un homme rampant.

— Archit. Moulure principale du chapiteau dorique. V. OVE. Le chapiteau dorique a une échine très-ample, taillée en biseau, accompagnée de trois ou de cinq petits filets ou listels.

ÉCHINE. s. m. Bot. Grand arbre de la Cochinchine.

ÉCHINÉ, ÉE. part. pass. du v. Échiner. S'empl. adjectiv. Qui a l'échine rompue. Un homme échiné par des coups de bâton.

— Tué, assommé de coups. Les fuyards furent presque tous échinés par les paysans.

— Excédé de fatigue. Un homme échiné pour avoir porté un fardeau trop lourd.

ÉCHINÉ, ÉE. adj. (pr. *é-ki-né*; du gr. ἐχῖνος, hérisson). Bot. Hérissonné, recouvert de poils ou de pointes dures et piquantes.

ÉCHINÉE. s. f. Partie du dos d'un cochon.

ÉCHINÉEN, ENNE. adj. (pr. *é-ki-né-ein, è-ne*). Zool. Qui ressemble au hérisson. || ÉCHINÉENS. s. m. pl. Famille de mammifères qui a pour type le genre hérisson.

ÉCHINELLE. s. f. (rad. gr. ἐχῖνος, hérisson, châtaigne). Bot. Genre d'algues d'eau douce.

ÉCHINELLÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une échinelle. || ÉCHINELLÉES. s. f. pl. Famille d'algues qui a pour type le genre échinelle.

ÉCHINER. v. a. 1re conj. (pr. *é-chi-né*). Rompre l'échine. Des gens qui ne parlent que d'*échiner*. (Mol.)

— Fig. et fam. Tuer, assommer dans un combat, dans une mêlée, dans une déroute; battre outrageusement.

— S'ÉCHINER. v. pron. Fam. Se donner beaucoup de peine, s'excéder de travail.

ÉCHINIDE. adj. des 2 g. Zool. Qui ressemble à un oursin ou hérisson de mer. || ÉCHINIDES. s. m. pl. Division des radiaires échinodermes, renfermant toutes les espèces du grand genre oursin ou hérisson de mer.

ÉCHINITE. s. f. Hist. nat. Oursin fossile, oursin de mer pétrifié.

ÉCHINOBRYSSE. s. m. Échin. Genre d'échinides.

ÉCHINOCACTE. s. f. (ét. gr., ἐχῖνος, hérisson, et du lat. *cactus*, artichaut). Bot. Genre des cactacées.

ÉCHINOCARPE. s. m. (ét. gr., ἐχῖνος, hérissé de piquants, et de καρπός, fruit). Bot. Grand arbre de l'île de Java.

ÉCHINOCAULE. s. m. (ét. gr., ἐχῖνος, hérissé de piquants, et de καυλός, tige). Bot. Genre de cryptonémées.

ÉCHINOCHLOÉ. s. m. Bot. Genre de plantes établi aux dépens des panics.

ÉCHINOCIDARIS. s. f. Échin. Division des cidarites dans l'ordre des échinides.

ÉCHINOCLYPÉE. s. m. (du gr. ἐχῖνος, hérissé de piquants, et du lat. *clypeus*, plaque). Echin. Genre d'oursins.

ÉCHINOCNÈME. s. m. (ét. gr., ἐχῖνος, hérissé de piquants, et de κνήμη, tibia). Entom. Genre de coléoptères tétramères.

ÉCHINOCÔNE. s. m. Zool. Genre d'oursins.

ÉCHINOCOQUE. s. m. (ét. gr., ἐχῖνος, épine; κόκκος, noyau). Entom. Genre de vers intestinaux de l'ordre des vésiculaires. Ils représentent des espèces de vésicules doubles ou simples, qui renferment de très-petits animaux ayant le corps ovalaire et la tête armée de crochets et de suçoirs. On en a trouvé dans le corps de l'homme, et dans le bœuf, le mouton, le cochon, etc.

ÉCHINOCORYTE. s. m. Zool. Genre d'oursins.

ÉCHINOCYAME. s. m. (ét. gr., ἐχῖνος, oursin; κύαμος, intestin). Echin. Genre d'oursins paracentrostomes dentés.

ÉCHINOCYSTIS. s. f. (ét. gr., ἐχῖνος, hérissé de piquants; κύστις, vessie). Bot. Genre de cucurbitacées.

ÉCHINODACTYLE. s. m. Oursin fossile, pointe d'oursin.

ÉCHINODERMAIRE ou **ÉCHINODERME.** adj. des 2 g. (ét. gr., ἐχῖνος, hérissé de piquants; δέρμα, peau). Zool. Qui a la peau hérissée de tubercules, de pointes ou d'épines. || ÉCHINODERMES. s. m. pl. Classe d'animaux rayonnés, distingués par des suçoirs épars ou disposés sur tout le corps en séries longitudinales. Ils habitent les mers des contrées chaudes. On les nomme aussi *cirrhodermaires*, parce que de leur peau il sort de petits organes appelés *cirrhes*, au moyen desquels ils s'agitent et se fixent sur les corps. Leur organe digestif consiste en un canal à deux orifices, bouche et anus, ou en un seul orifice. Certaines de leur parties, si on les coupe, se reproduisent naturellement. On divise cette classe en trois ordres : les holothurides, à corps allongé et à suçoirs nombreux; les échinides ou oursins, et les stellérides ou astéries.

ÉCHINODISQUE. s. m. (ét. gr., ἐχῖνος, hérissé de piquants; δίσκος, disque). Bot. Genre de papilionacées.

ÉCHINODISQUE. s. m. (ét. gr., ἐχῖνος, oursin; δίσκος, disque). Echin. Genre d'oursins.

ÉCHINOGALE. s. m. (ét. gr., ἐχῖνος, hérisson; γαλῆ, belette). Mamm. Genre de mammifères insectivores.

ÉCHINOGALÈRE. s. f. Échin. Division des clypéastres.

ÉCHINOGLYQUE. s. m. Echin. Groupe de clypéastres.

ÉCHINOÏDE. adj. des 2 g. Zool. Qui ressemble à un oursin.

ÉCHINOLAMPE. s. m. (ét. gr., ἐχῖνος, hérissé; λαμπάς, flambeau). Echin. Genre d'échinides.

ÉCHINOLÈNE. s. f. (ét. gr., ἐχῖνος, hérisson; λαῖνα, enveloppe). Bot. Genre de graminées panicées.

ÉCHINOLYTRE. s. m. Bot. Genre de plantes.

ÉCHINOMÉLOCACTE. s. m. (ét. gr., ἐχῖνος, hérisson; μῆλον, melon; et du lat. *cactus*, cactier). Bot. Nom donné par quelques botanistes à deux espèces de cactiers très basses, chargées d'épines, et mamelonnées de manière à ressembler à un melon.

ÉCHINOMÉRIE. s. f. (ét. gr., ἐχῖνος, hérissé de poils; μηρός, jambe, tige). Bot. Genre de composées sénécionidées, ayant pour type le rudbeckie apétale.

ÉCHINOMÈTRE. s. m. (ét. gr., ἐχῖνος, hérisson; μέτρον, mesure, terme de comparaison). Genre d'oursins.

ÉCHINOMYIE. s. f. (ét. gr., ἐχῖνος, hérisson; μυῖα, mouche). Entom. Genre de diptères, division des brachocères muscides.

ÉCHINOMYS. s. m. (ét. gr., ἐχῖνος, hérisson; μῦς, rat). Mamm. Genre de rongeurs.

ÉCHINON s. m. Écon. rur. Boîte cylindrique dans laquelle on met le caillé dont on veut faire le fromage.

ÉCHINONÉE. s. f. (rad. gr. ἐχῖνος, hérisson). Echin. Genre d'échinodermes pédicellés.

ÉCHINOPE. s. m. (ét. gr., ἐχῖνος, hérisson; πούς, pied). Bot. Genre de flosculeuses, qui renferme des plantes vivaces et indigènes des contrées chaudes de l'Europe, ou d'autres plantes annuelles et exotiques.

ÉCHINOPÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à un échinope. || ÉCHINOPÉES. s. f. pl. Famille de plantes à fleurs composées, qui a pour type le genre échinope.

ÉCHINOPHILE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἐχῖνος, châtaigne; φίλος, ami). Bot. Se dit de quelques champignons qui croissent sur la coque épineuse des châtaignes.

ÉCHINOPHORE. s. m. (ét. gr., ἐχῖνος, hérisson; φορός, porteur). Hist. nat. Qui porte des épines.

— ÉCHINOPHORE. s. f. Bot. Genre d'ombellifères smyrnées.

— Conchyl. Nom vulgaire d'une coquille fort commune dans la Méditerranée.

ÉCHINOPHTHALMIE. s. f. (ét. gr., ἐχῖνος, hérisson; ὀφθαλμία, ophthalmie). Pathol. Inflammation des paupières dont les poils se hérissent.

ÉCHINOPHTHALMIQUE. adj. des 2 g. Médec. Qui a rapport à l'échinophthalmie.

ÉCHINOPLAQUE. s. f. (ét. gr., ἐχῖνος, hérisson; πλάξ, ακος, croûte). Bot. Genre de lichen épiphylle, originaire de Cayenne.

ÉCHINOPODE. s. m. (ét. gr., ἐχῖνος, hérisson; πούς, ποδός, pied). Bot. V. ÉCHINOPE.

ÉCHINOPOGON. s. m. Bot. Genre de plantes graminées.

ÉCHINOPORE. s. m. (ét. gr., ἐχῖνος, hérisson; φέρω, je porte). Polyp. Genre de polypiers pierreux.

ÉCHINOPS. s. m. (ét. gr., ἐχῖνος, hérisson; ὤψ, face). Mamm. Genre d'insectivores. V. ÉCHINOPE.

ÉCHINOPSÉ, ÉE, ou **ÉCHINOPSIDÉ, ÉE.** adj. Bot. V. ÉCHINOPÉ.

ÉCHINOPSILON. s. m. (ét. gr., ἐχῖνος, hérisson; ψίλον, aigrette). Bot. Genre de chénopodiacées chénopodiées-kochiées.

ÉCHINORHIN. s. m. (ét. gr., ἐχῖνος, hérisson, ῥίν, museau). Ichthyol. Poisson du genre squale.

ÉCHINORHYNQUE. s. m. (ét. gr., ἐχῖνος, hérisson; ῥύγχος, bec). Helmint. Genre de vers intestinaux, dont le corps est cylindroïde, élastique, en forme de sac.

ÉCHINORODE. s. m. Échin. Genre d'oursins, division des clypéastres.

ÉCHINOSINE. s. f. Échin. Genre d'oursins, division des clypiastres.

ÉCHINOSOMÉE. s. f. (ét. gr., ἐχῖνος, épineux; σῶμα, corps). Entom. Genre d'orthoptères.

ÉCHINOSOREX. s. f. (du lat. *échinus*, hérisson; *sorex*, musaraigne). Mamm. Genre de mammifères, ayant pour type l'échinosorex gymnure.

ÉCHINOSPATAGE. s. m. Zool. Genre d'oursins, division des clypéastres.

ÉCHINOSPERME. adj. des 2 g. (ét. gr., ἐχῖνος, hérisson; σπέρμα, graine). Bot. Qui a des graines hérissées de poils rudes.

— s. m. Genre d'aspérifoliées cynoglossées, ayant pour type le myosotis lappule.

ÉCHINOSPHÉRITE. s. f. (ét. gr., ἐχῖνος, hérisson; φέρω, je porte). Zool. Genre de radiaires.

ÉCHINOSTOME. adj. des 2 g. (ét. gr., ἐχῖνος, épineux; στόμα, bouche). Zool. Qui a la bouche hérissée de dents ou de crochets. || ÉCHINOSTOMES. s. m. pl. Famille de vers intestinaux.

ÉCHINOT. s. m. (ét. gr., ἐχῖνος, hérisson; ...) ... téromères.

ÉCHINULÉ, ÉE. adj. (rad., gr. ἐχῖνος, hérisson, châtaigne). Hist. nat. Hérissé de petites épines ou de petits tubercules.

ÉCHINURE. adj. des 2 g. (rad. gr., ἐχῖνος, hérisson, châtaigne). Zool. Qui a la queue hérissée d'épines.

ÉCHINUS. s. m. (du gr. ἐχῖνος, hérissé de piquants). Bot. Arbuste de la Cochinchine.

ÉCHIOCHILON. s. m. (ét. gr., ἐχῖνος, épineux; χεῖλος, lèvre). Bot. Genre des aspérifoliées borraginées, formé pour une plante du royaume de Tunis.

ÉCHIOGLOSSE. s. m. (du gr. ἐχῖνος, épineux, et de γλῶσσα, langue). Bot. Genre de plantes de la famille des orchidées vandées.

ÉCHIOÏDE. s. m. (du gr. ἔχις, vipère, et de εἶδος, forme, ressemblance). Bot. Genre de plantes borraginées dont la semence a quelque ressemblance avec la tête d'une vipère.

ÉCHION. Myth. Un des guerriers qui naquirent des dents du dragon, semées par Cadmus. Il survécut à ses frères, et il aida Cadmus à bâtir la ville de Thèbes.

— Conchyl. Animal des coquilles bivalves du genre anomie.

ÉCHIONIDE. Ant. gr. Descendant d'Échion || Surnom des Thébains. V. ÉCHION.

ÉCHIQUETÉ, ÉE. adj. Didact. Rangé comme les cases d'un échiquier.

— Blas. Se dit de l'écu ou des pièces de l'écu qui sont divisées en carreaux alternatifs de métal et de couleur. || *Écu échiqueté.* Métal d'or et d'azur, d'argent et de sable. Dans le même sens, on dit *un échiquier*.

ÉCHIQUIER. s. m. (pr. *é-chi-ki é*; rad. *échec*). Tableau, petite tablette, ou sorte de damier, dont on se sert pour jouer aux échecs. Il est divisé en soixante quatre cases, ou carrés, dont trente-deux blancs et trente-deux noirs.

> Connaissez l'*échiquier*.
> Il n'offre aux yeux qu'un très-petit espace,
> Mais assez grand pour le plus long combat
> (De Roman.)

— Fig. Le cœur humain est semblable à un *échiquier*, entremêlé par égales portions de cases noires et blanches; selon que celles-ci ou celles-là sont plus ou moins apparentes, il mérite plus d'éloges ou de blâme : mais il ne lui arrive jamais de n'en avoir que de blanches. (Trad. de l'angl.) Si vous voulez endurer que votre royaume soit l'*échiquier* de l'ambition. (Le Poët franç.)

— *En échiquier.* loc. adv. De manière à former plusieurs carrés qui se croisent dans tous les sens. Planter des arbres en échiquier. Daller une salle en échiquier.

— Anc. jurispr. En Normandie, Justice souveraine, assemblée de magistrats et de délégués pour connaître de certaines affaires. || Plus tard, au commencement du xe siècle, sous les ducs de Normandie, Espèces d'assises ou se rendaient les principaux seigneurs pour juger les affaires les plus importantes. Les prélats, les barons et les baillis royaux étaient tenus d'y assister. Cette juridiction était ainsi appelée du pavé en forme d'échiquier de la salle ou se tenaient les séances, ou du bureau même autour duquel étaient les juges, et sur lequel on mettait un tapis divisé en plusieurs carreaux.

— Admin. angl. *Cour de l'échiquier.* Juridiction anglaise dont les fonctions sont d'administrer les revenus du roi et de l'État. Elle remonte à Henri Ier, et est ainsi nommée à cause d'un tapis à damier sur lequel on fait les comptes.

— Financ. *Billets de l'échiquier.* Promesse de paiement que la cour de l'échiquier fait aux individus sur lesquels l'État a une dette. C'est ainsi qu'on nomme les *bons du trésor* en Angleterre. La conception des billets de l'échiquier est due au chancelier Montague, en 1695. On les émet pour la plupart de 500 et de 1,000 livres sterling, jamais au-dessous de 100 livres. || *Chambre de l'échiquier.* Juridiction établie en Angleterre par Édouard III, pour juger en appel les décisions émanées de la cour du banc du roi et de la cour de l'échiquier. Cette chambre est la principale après celle des pairs, à la révision de laquelle ses décisions sont soumises.

— Blas. Écu divisé régulièrement en plusieurs carrés, dont les uns sont de métal et les autres de couleur.

— Art milit. Ordre de bataille rangée, connu des anciens et usité de nos jours, comprenant plusieurs carrés ou plusieurs subdivisions en forme de damier, qui, sur deux ou plusieurs lignes, forment l'ordre tant plein que vide. Aux beaux temps de la milice romaine, l'échiquier était le principe fondamental de la tactique des manipules des légions. Dans l'ancienne tactique française, l'échiquier était fondamental, et admis surtout comme moyen de favoriser le passage des lignes. Bonaparte le jugeait propre au mode d'action de l'avant-garde d'une armée, et aux passages de rivière en retraite; Frédéric II employait fréquemment et avec une étonnante précision ce moyen de manœuvre.

— Mar. Ordre de marche des armées navales, qui consiste à faire courir les vaisseaux de manière que leurs lignes se croisent comme celles d'un échiquier.

— Pêch. Filet carré soutenu par deux demi-cerceaux auxquels est attachée une perche, et dont on se sert pour pêcher les goujons. || Filet fait d'une gaze taillée en entonnoir et couronnée d'un cercle à son ouverture, avec une baguette plus ou moins longue pour manche, et qui sert aux enfants et aux naturalistes pour attraper des papillons.

ÉCHIQUIER. s. m. Entom. Nom vulgaire d'une espèce du genre hespérie.

ÉCHIS. s. m. (du gr. ἔχις, serpent). Erpét. Sorte de serpent venimeux qu'on trouve dans les Indes.

ÉCHITE. s. f. (du gr. ἐχίτης, échite). Bot. Genre d'apocynées échitées, ayant pour type l'échite biflore, arbuste volubile.

— s. m. Échin. Nom donné à un oursin fossile du genre clypéastre.

ÉCHITÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une échite. || ÉCHITÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des apocynées ayant pour type le genre échite.

ÉCHIURE ou **ÉCHIURIDE.** adj. des 2 g. (du gr. ἔχις, épine, et de οὐρά, queue). Zool. Qui a la queue hérissée d'épines || ÉCHIURIDES. s. f. pl. Famille d'annélides à sang rouge, du groupe des chétopodes abranches, ayant pour type un ver appelé thalassème échiure.

ECHMALOTARQUE. s. m. V. ÆCHMALOTARQUE.

ECHMATACANTHÉES. s. f. pl. Bot. Tribu de la famille des acanthacées, caractérisée par la présence du rétinacle sous chaque graine.

ECHMÉE. s. f. Bot. Plante du Pérou, de la famille des asparagoïdes.

ÉCHO. (pr. *é-ko*; du gr. ἦχος, son). Myth. Nymphe, fille de l'Air et de la Terre, qui résidait sur les bords du Céphise. Elle était de la suite de Junon, et se chargeait de l'amuser par des récits intéressants, tandis que Jupiter s'oubliait dans les bras de ses maîtresses. La déesse, s'en étant aperçue, la punit en la privant de la parole, et en lui permettant seulement de répéter les derniers mots des discours qu'elle entendrait. D'autres assurent qu'éprise d'amour pour le beau Narcisse, elle n'essuya que des dédains et fut consumée de douleur. Elle fut changée en rocher, et il ne lui resta que la voix.

> Sensible *Écho!* c'est pour nous que tu veilles,
> Mais insensé qui t'apprend ses secrets!
> Si les rochers ont souvent des oreilles,
> A trop parler ils sont aussi tout prêts. (MALFILATRE.)

> *Écho* n'est plus un son qui dans l'air retentisse,
> C'est une nymphe en pleurs qui se plaint de Narcisse.
> (BOILEAU.)

ÉCHO. s. m. (pr. *é-ko*). Phys. Réflexion du son par un corps dur; son qui se répète à l'oreille après avoir été entendu; lieu où se produit le son. Si la surface réfléchissante est à 170 mètres de distance de la personne qui parle, le temps qui s'écoule entre le premier son, et l'écho ou répétition du son, est d'une seconde. Ainsi, toutes les syllabes prononcées pendant une seconde, seront répétées par l'écho. Un son déjà réfléchi peut se réfléchir encore s'il rencontre un nouvel obstacle dans sa direction; aussi existe-t-il des échos doubles, triples, etc. On appelle *multiples* ceux qui répètent un mot un certain nombre de fois. On nomme *centre phonique* le point où le son est produit, et *centre phonocamptique* celui où il est réfléchi. Écho long, indiscret, babillard, retentissant, lointain, reculé, solitaire, tendre, triste, attendri, muet, silencieux, fidèle, discret, assoupi, réfléchi, redoublé, sonore. Entendre un écho. Faire écho. Les échos des montagnes, des forêts, des vallons. Les échos d'alentour. Avoir un bon écho, de l'écho, beaucoup d'écho. Des bergers faisaient répéter les doux sons de leurs flûtes et de leurs chalumeaux à tous les *échos* d'alentour. (Fén.) Les dialogues des solitaires avec l'*écho* sont des entretiens très imparfaits, et, quelque rares que soient les choses dont ils lui font le récit, ils n'apprennent rien des réponses qu'il leur fait. (Balz.) La renommée a cela de commun avec l'*écho*, que, comme celui-ci ne prononce que les dernières paroles, elle ne considère et ne publie que nos dernières actions. (***)

> Des banquets sont dressés, le vin coule à grands flots,
> Les chants de l'amitié consolent les *échos*. (DEL.)

> *Écho* rit, *écho* pleure, *écho* jure, *écho* chante,
> *Écho* dit non, *écho* dit oui,
> Tour à tour sans efforts, toujours d'après autrui,
> Des gens sans caractère image assez plaisante. (***)

> Là, de la voix l'*écho* ne redit point les sons,
> L'*écho* qui dans le creux de ses grottes lointaines,
> Souvent trahit l'amant qui lui conte ses peines.
> (DENNE-BARON.)

— Prov. *Dans la tempête adore l'écho.* Dans les troubles civils, retire-toi à la campagne. || *Quand les vents s'élèvent, rends tes hommages à l'écho.* Quand tes oreilles sont frappées de tes sortes de rumeurs, n'ajoute foi qu'au second rapport.

— Personne qui répète ce qu'une autre a dit. La calomnie trouve ordinairement des échos. Cet homme n'est que l'écho de ce que tel autre dit. Il y a des gens qui se font les échos des sottises d'autrui. Il y a de l'*écho* en France quand on prononce les mots d'honneur et de patrie. (Génér. Foy.)

> Le parterre en *écho*
> Avec tous mes amis répéterait bravo! (VIGÉE.)

— Fig. Encore du moins dans ces paroles il y a un *écho* de la colère biblique, le bruit heurté d'un corps qu'on jette dans le sépulcre. (E. Quinet.)

— Mus. Par anal. Répétition adoucie ou affaiblie [...] sur l'orgue. Chœur en écho.

— Peint. *Échos de lumière.* Masses secondaires de lumière, subordonnées à la lumière principale et distribuées dans le tableau, de manière à appeler successivement la vue, autant qu'il se peut dans un ordre conforme à l'importance des objets, sans disputer d'éclat à la lumière principale, ni rompre l'unité d'effet.

— *Vers en écho* ou *rime en écho.* Espèce de vers ou de rime couronnée, avec cette différence que les mots qui constituent la rime couronnée sont répétés à la fin de chaque vers, au lieu qu'ici la rime en écho est hors du vers ou en forme un à elle seule.

> Mettez-vous bien en [...]
> [...]
> Jeunes fillettes
> Songez que tout amant
> ment
> Dans ses fleurettes. (PLANARD.)

> Qui est l'auteur de ces mots avenus? — Vénus.
> Qu'étais-je avant d'entrer en ce passage? — Sage.
> Qu'est-ce qu'aimer et se plaindre souvent? — Vent.
> (JOACH. DU BELLAY.)

ÉCHOÏQUE. adj. des 2 g. (pr. *é-ko-i-ke*; rad. gr. ἦχος, son). Litt. anc. Se dit des vers qui ont les deux dernières syllabes pareilles, etc. || Se dit encore de deux vers dont le deuxième se termine par les mêmes mots qui commencent le premier.

ÉCHOIR. v. n. irr. 3ᵉ conj. *J'échois, tu échois, il échoit,* ou *il échet. J'échéais, il échéait,* etc. *J'échus,* etc. *J'écherrai,* etc. *J'écherrais,* etc. *Que j'échée,* etc. *Que j'échusse,* etc. *Échéant. Échu.* Être dévolu, arriver par le sort, par hasard, par cas fortuit. Cela m'échoit, m'écherrait, m'écherra, ou m'est échu en partage. L'homme de bon goût à qui *écherrait* un appartement de cette espèce, pourrait, avec un ciseau, abattre tous ces herbages. (Piron.)

— Prat. *Si le cas y échoit, y échet. Le cas échéant.* Si l'occasion arrive, s'en présente.

— Être imposé. Il y échoit amende, peine afflictive.

— Se dit aussi du temps préfix auquel on doit faire certaines choses, et des choses mêmes qui doivent se faire. Le terme échoit à telle époque. Le payement de ce billet écherra dans tel temps. La lettre de change est échue.

— Fam. Rencontrer. Il s'emploie et se construit avec les adverbes *bien* et *mal.* Vous ne sauriez mal échoir. Je suis, vous êtes, il est mal échu. Peu usité en ce sens.

ÉCHOISELÉ, ÉE. part. pass. du v. Échoiseler. S'empl. adjectiv. Vignes échoiselées.

ÉCHOISELER. v. a. 1ʳᵉ conj. Agric. Donner une façon à la vigne pendant l'hiver.

— S'ÉCHOISELER. v. pron. Être échoiselé.

ÉCHOITE. s. f. (rad. *échoir,* arriver par le sort). Anc. cout. Succession collatérale.

ÉCHOMES. s. m. pl. Mar. Chevilles de bois ou de fer qui servent à tenir la rame.

ÉCHOMÈTRE. s. m. (pr. *é-ko-me-tre*; ét. gr., ἦχος, son; μέτρον, mesure). Phys. Espèce de règle ou d'échelle divisée en plusieurs parties, dont on se sert pour mesurer la durée des sons, et pour déterminer leurs intervalles et tous leurs rapports.

ÉCHOMÉTRIE. s. f. (pr. *é-ko-mé-trie*; ét. gr., ἦχος, un écho; μέτρον, mesure). Archit. Art de calculer, de combiner les échos. || Art de construire des bâtiments et surtout des voûtes qui produisent des échos. || Art de se servir de l'échomètre.

ÉCHOMÉTRIQUE. adj. des 2 g. (pr. *é-ko-mé-tri-que*). Didact. Qui concerne l'échomètre ou l'échométrie.

ÉCHONELÉ, ÉE. part. pass. du v. Échoneler. S'empl. adjectiv.

ÉCHONELER. v. a. 1ʳᵉ conj. Ramasser l'avoine avec des râteaux, lorsqu'elle a été coupée. V. ÉCOCHELER.

ÉCHOPPAGE. s. m. Techn. Action d'enlever avec l'échoppe les filaments des lettres d'une page stéréotypée.

ÉCHOPPE. s. f. (du celt. *échapea,* toit). Petite boutique en appentis, adossée contre un mur, construite en planches, et couverte de planches ou de toile. Avoir une échoppe pour boutique. Travailler dans une misérable échoppe.

ÉCHOPPE. s. f. Techn. Espèce de burin dont la face est plate et arrondie; pointe de graveur, outil pour échopper le métal fondu.

ÉCHOPPÉ, ÉE. part. pass. du v. Échopper. S'empl. adjectiv.

ÉCHOPPER. v. a. 1ʳᵉ conj. Techn. Travailler avec l'échoppe.

— Grav. et fond. Graver, ôter les jets.

— S'ÉCHOPPER. v. pron. Être travaillé avec l'échoppe.

ÉCHOPPIER, IÈRE. s. (du celt. *échapea,* toit). Petit marchand, petite marchande établie dans une échoppe.

ÉCHOUAGE. s. m. Mar. Endroit d'une côte ou d'une plage unie, propre à laisser reposer à l'abri du vent et de la mer, un bâtiment à sec, soit légèrement incliné sur l'un des flancs, soit maintenu droit au moyen des béquilles. || Situation d'un bâtiment laissé à sec sur le rivage.

— S'emploie aussi comme synonyme d'Échouement. Les plantes marines, semblent destinées par leur glu et leur élasticité à [...] et des pêcheurs. (Wuill.)

ÉCHOUÉ, ÉE. part. pass. du v. Échouer. S'empl. adjectiv. Un navire échoué contre un rocher. Une frégate échouée à la côte. Une baleine échouée sur un banc de sable. On a vu une chaloupe et son équipage entrer dans la gueule ouverte d'un rorqual *échoué* sur le rivage de l'Océan. (Lacépède.) Dans une baleine *échouée,* en 1763, sur un des rivages d'Ealacede, on compta en tout soixante-trois vertèbres. (Id.) Rebut de l'aquilon *échoué* le sable, vieux vaisseau fracassé dont finissait le sort, et que, dur charpentier, la mort impitoyable allait dépecer sur le port. (Chateaub.)

— Fig. Un projet échoué. Une entreprise échouée.

ÉCHOUEMENT. s. m. Action d'échouer; choc d'un bâtiment contre un rocher, contre un banc de sable. Échouement volontaire, forcé. Échouement avec bris.

ÉCHOUER. v. n. 1ʳᵉ conj. (pr. *é-chou-é*). Il prend un *i* tréma à l'imparf. de l'indic. et au prés. du subj. *J'échoue, nous échouons. J'échouais, nous échouïons, vous échouïez. Que j'échoue, que nous échouïons, que vous échouïez,* etc. Mar. Toucher le fond volontairement ou par accident, de manière à ne pouvoir flotter. Échouer sur un banc de sable. Échouer par imprudence, par malice.

— Donner contre un écueil, contre un rocher, etc. La frégate alla échouer à la côte.

— Se dit aussi des baleines. Une baleine qui échoue à la côte ou sur la côte.

— Se dit des personnes qui montent le vaisseau. Malgré tous nos efforts pour résister à la tempête, nous allâmes tristement échouer à la côte.

— Activ. Échouer un bâtiment, une barque, un canot. Aimer mieux échouer un vaisseau que de le laisser prendre.

— Fig. Ne pas réussir. Il se dit, en ce sens, des personnes, des projets, des entreprises. Il y a dans les affaires un point principal contre lequel toutes les chicanes *échouent.* (Volt.) On n'*échoue* jamais si vite dans les affaires que lorsqu'on n'y voit aucune difficulté. (Boiste.) Ceux qui réussissent dans le monde, nous les appelons heureux; ceux qui *échouent* nous paraissent dignes d'être plaints. (Mass.) On a vu la réputation la plus brillante *échouer* contre les mœurs du héros. (Id.) L'expérience du philosophe, comme celle du pilote, est la connaissance des écueils où les autres ont *échoué,* et, sans cette connaissance, il n'est point de boussole qui puisse le guider. (Condill.) Sa fortune *échoua* contre Rhodes. (Volt.)

— *Faire échouer.* Les flots irrités font *échouer* le vaisseau. (Fléch.) Il remua tout pour faire *échouer* une élection à laquelle il n'avait point de part. (Volt.) Un des grands jeux du hasard, c'est de faire *échouer* l'homme prudent et prospérer l'homme téméraire. (S. Dub.)

— S'ÉCHOUER. v. pron. Même signific. que *échouer,* v. n. Les canots et les barques s'échouent pour nettoyer leur carène. Les bâtiments de guerre ne pourraient s'échouer sans danger, à l'exception des petits, qui s'appuient sur des béquilles. Souvent des glaces *s'échouent* à douze cents pieds de profondeur. (B. de St-P.)

ÉCHREF. Géogr. Ville de Perse sur la mer Caspienne; 12,000 hab.

ÉCHRÉFITE. s. m. Hist. musulm. Membre d'un ordre monastique turc.

ÉCHTRE. s. m. (du gr. ἐχθρός, ennemi). Division du genre xorides et de la famille des ichneumoniens.

— Bot. Plante herbacée, épineuse, de la Cochinchine.

ÉCHU, UE. part. pass. du v. Échoir. S'empl. adjectiv. Un billet échu. Une lettre de change échue.

— Venu, arrivé par hasard, en parlant des personnes.

> Elle cède; on l'enlève: en vain gémit sa mère.
> *Échue* à l'Opéra par un rapt solennel,
> Sa honte la dérobe au pouvoir paternel. (GILBERT.)

ÉCHUTE. s. f. Dr. féod. Succession d'un main-mortable qui échéait au seigneur.

ÉCIDIE. s. f. Bot. Genre de champignons parasites.

ÉCIJA. Géogr. Ville d'Espagne, sur le Xénil, remarquable par son industrie et ses antiquités; 35,000 hab.

ÉCIMABLE. adj. des 2 g. Bot. Arbre qui peut s'écimer ou être écimé.

ÉCIMAGE. s. f. (rad. *cime*). Agric. Sorte de labour qui ne consiste à ne labourer que la moitié du champ, c'est-à-dire, à laisser sans labour alternativement autant de largeur de terre qu'on en retourne, et à recouvrir chacune de ses largeurs avec la terre retirée du sillon voisin.

— Action d'écimer ou d'étêter les arbres.

ÉCIMÉ, ÉE. part. pass. du v. Écimer. S'empl. adject. Champ écimé. Arbres écimés.

— Blas. *Chevron écimé.* Chevron dont la pointe est emportée.

ÉCIMER. v. a. 1ʳᵉ conj. (rad. *cime*). Agric. Couper la tête ou la cime d'un arbre. Écimer, ou étêter des saules, des peupliers, etc. || Pratiquer l'espèce de labour appelé Écimage.

— S'ÉCIMER. v. pron. Être écimé.

[...] ptères, ayant pour type l'éciton curvidenté, qui se trouve à Cayenne.

ECKHEL (Joseph-Hilaire). Jésuite célèbre par ses vastes connaissances en philosophie, en mathématiques, en linguistique et en numismatique; né en Autriche en 1737, mort en 1798.

ECKLONIE. s. f. Bot. Genre de laminariées, ayant pour type l'ecklonie buccinale, plante curieuse qui se trouve dans l'océan Atlantique Austral.

ECKMÜHL. Géogr. et hist. Bourg de Bavière à 24 kilom. de Ratisbonne. C'est à Eckmühl que Napoléon, à la tête de 80,000 hommes, secondé par Davoust (nommé pour cela prince d'Eckmühl), défit l'armée de l'archiduc Charles, [...] 154,000 hommes.

ÉCLABOTER. v. a. 1ʳᵉ conj. Vieux mot, synon. d'Éclabousser.

ÉCLABOUSSÉ, ÉE. part. pass. du v. Éclabousser. S'empl. adjectiv. Un homme éclaboussé par un cheval. Une femme éclaboussée par un cabriolet. Un manteau, un habit éclaboussé. Une robe, une chemise éclaboussée.

ÉCLABOUSSEMENT. s. m. Action d'éclabousser.

ÉCLABOUSSER. v. a. 1ʳᵉ Conj. (rad. *boue*). Faire jaillir de la boue sur quelqu'un ou sur quelque chose. Guénaud sur son cheval en passant m'*éclabousse.* (Boil.)

— Fig. et fam. Surpasser par le luxe, regarder avec hauteur, avec dédain, avec mépris. Ce parvenu éclabousse tout le monde.

— S'ÉCLABOUSSER. v. pron. Faire jaillir de la boue sur soi-même, en faire jaillir sur l'un et sur l'autre. Ces hommes en marchant s'éclaboussent entre eux.

ÉCLABOUSSURE. s. f. Boue que l'on fait jaillir sur quelqu'un ou sur quelque chose. Être couvert d'éclaboussures.

— Fig. et fam. Mal qui arrive à un autre et dont on éprouve quelque chose.

ÉCLACTISME. s. m. (du gr. ἐκλακτίζω, lever les jambes en l'air). Ant. gr. Tour de force que faisaient des sauteurs, et qui consistait à lever une des deux jambes en arrière, assez haut pour qu'on la vît par-dessus la tête du danseur.

ÉCLADOUÈRE. s. f. Chass. Sorte de filet à prendre les oiseaux.

ÉCLAFFER. v. n. 1ʳᵉ conj. Vieux mot qui signifie Éclater.

— S'ÉCLAFFER. v. pron. S'éclater. S'éclaffer de rire.

ÉCLAIR. s. m. (rad. lat. *clarus,* clair). Étincelle vive et subite qui sillonne les nuées pendant l'orage, et précède presque toujours le bruit de la foudre. L'éclair n'est qu'une modification de l'électricité ou un effet de la forte compression de l'air par l'explosion électrique, ou bien encore le résultat de l'union des deux électricités opposées. Comme la lumière se propage infiniment plus vite que le son, l'on aperçoit l'éclair longtemps avant d'entendre le bruit du tonnerre. Les éclairs de chaleur que l'on voit pendant l'été ont probablement pour cause une sorte de phosphorescence produite par des nuages isolés et fortement chargés d'électricité. Éclair prompt, rapide, subit, vif, passager, soudain, léger, brûlant, menaçant, jaillissant, sillonnant, long, brillant, radieux, lointain, perçant. Le feu de l'éclair. Il fait des éclairs. Pendant trois jours ces scènes cruelles se renouvelèrent à chaque pas, à chaque moment, à la lueur sombre des *éclairs,* au bruit sourd et continu de la foudre. (Barth.) Le ciel s'arma d'*éclairs* et de feux qui semblaient tomber sur la terre. (Fén.) L'*éclair* n'est pas plus prompt qu'un coup de sa caudale. (Lacépède.) Le feu de l'*éclair* allumé par l'orage. (Rouch.) Par le feu des *éclairs* le vaste ciel s'allume. (Denne-Bar.) Sur des ailes de feu l'*éclair* brille et serpente. (B.-Lormian.) L'*éclair* dans un ciel noir poursuit, croise l'*éclair.* (Gilb.) Le ciel brille d'*éclairs.* (Rac.)

> . . . Sur les flancs d'un nuage
> En longs sillons de feu serpentent les *éclairs.*
> (LÉONARD.)

> Les *éclairs* menaçants qui déchirent la nue
> Me montrent les horreurs d'une profonde nuit.
> (MICHAUD.)

> Plus savamment cruel, par quelques grains de poudre,
> L'homme imite l'*éclair,* son bras lance la foudre.
> (DELILLE.)

> Les *éclairs* redoublés dans la profonde nuit
> Poussent un jour affreux qui renaît et qui fuit.
> (VOLTAIRE.)

> Sous un ciel sans nuage on voit de longs *éclairs*
> Serpenter sur les monts et sillonner les airs.
> (SAINT-LAMBERT.)

— Se dit en général de toute apparition subite et instantanée de lumière.

— Le feu du diamant. L'*éclair* du diamant jaillit de sa ceinture. (Béreng.) Le feu des diamants serpente en longs *éclairs.* (Thom.)

— Poét. Éclat, vivacité du regard. Les éclairs qui jaillissent de ses yeux. Des *éclairs* de ses yeux l'œil était ébloui. (Rac.)

> Hélas! sans frissonner quel cœur audacieux
> Soutiendrait les *éclairs* qui partent de ses yeux?
> (RACINE.)

— Fig. Se dit de tout ce qui passe vite, n'a qu'un instant de durée. Partir avec la célérité d'un éclair. Sa prospérité ne fut qu'un éclair. Un éclair de réputation. Les éclairs de la valeur. Des éclairs de génie. Nos douleurs sont des siècles, nos plaisirs sont des *éclairs.* (Legens, qui passaient comme des *éclairs* auprès de nous, pensèrent renverser de graves personnages qui marchaient à pas comptés. (Barth.) Nous nous acharnons les uns contre les autres pour un *éclair* de réputation, qui, hors de notre petit horizon, ne frappe les yeux de personne. (Volt.) Il y a dans son ouvrage mille traits de feu, et pas une demi-page de raison, ce sont des *éclairs* dans une nuit. (Id.) On dit que c'est un acteur qui a des moments et des *éclairs* admirables. (Id.) Il faut tenter de regagner, par les voies souterraines, le monde que l'on n'a pas su ressaisir par l'*éclair* de l'esprit. (Edg. Quinet.)

— Ce mot rime avec tous ceux qui sont terminés en *air,* comme *air, pair,* et en *er* dont le *r* est sonore, comme *enfer, mer, éther.*

Des torrents pluvieux ne peuvent dans l'éther
Eteindre le flambeau du redoutable *éclair*. (Léonard.)

— Chim. Fulguration, éclat du métal fondu, lumière étincelante du bouton d'or et d'argent reste sur la coupelle.

— *Par éclair.* loc. adv. Très-vite, sans réflexion. Des ministres légers, sans soucis, sans nuages, voyant tout par *éclair* et décidant de même. (Necker.)

— s. m. Entom. Nom donné aux anomies.

ÉCLAIRAGE. s. m. (rad. lat. *claritas*, clarté, lumière). Action d'éclairer.

— Ses effets.

— Son prix.

— Action de se procurer une lumière artificielle plus ou moins vive, suivant les procédés employés. Les éclairages se font le plus souvent au moyen du suif, de la cire, de l'huile, des lampes, etc.

ÉCLAIRCI, IE. part. pass. du v. Éclaircir. S'empl. adjectiv. Le temps est éclairci. Armes éclaircies. Diamant éclairci. Couleur éclaircie. Teint éclairci. Sirop éclairci. Bois éclairci. Voix éclaircie.

— Fig. Si jamais la vérité a dû être *éclaircie*, c'est, ce me semble, dans une telle occasion. (Volt.) La question étant suffisamment *éclaircie*. (Barth.) Enfin, le moment vint où mes doutes allaient être *éclaircis*. (J.-J. Rouss.)

— *Éclairci de.* Se dit des personnes, et signifie Informé, instruit. Jusqu'à ce que l'on soit mieux *éclairci*, il est à présumer que des espèces monstrueuses ont pu naître de ces amours abominables. (Volt.) De vos desseins secrets on est trop *éclairci*. (Rac.)

Allons, de mon erreur, hélas ! trop *éclaircis*,
Mêler nos pleurs au sang de mon malheureux fils.
(Racine.)

— *Éclairci par.*

. . . Ma juste jalousie
Par vos propres soupçons est trop bien *éclaircie*. (Rac.)

— Voltaire a dit : Écoutez-moi : voyez d'un œil mieux *éclairci*. On n'éclaircit un œil qu'au physique, dit La Harpe ; on l'éclaire au moral. Nous ne savons jusqu'à quel point cette observation de La Harpe est fondée.

ÉCLAIRCIE. s. f. (rad *clair*). Mar. Petit jour clair et momentané perçant entre les nuages sombres et épais qui surchargent l'atmosphère dans le mauvais temps.

ÉCLAIRCIE. s. f. Mar. Endroit clair dans un ciel brumeux ; clairière, endroit clair dans une sombre forêt, espace découvert. ‖ Mode d'exploitation des bois et forêts par coupe partielle et périodique, dans lequel on laisse les arbres conservés assez rapprochés pour garnir le bois, mais assez espacés pour être dans les conditions les plus favorables à leur bonne venue.

ÉCLAIRCIR. v. a. 1re conj. (du lat. *clarificare*, rendre clair). Rendre clair, ou plus clair. Eclaircir le temps. Eclaircir la vue.

— Donner du lustre, polir, rendre luisant. Éclaircir un métal, de la vaisselle, des armes.

— Rendre moins serré, moins pressé ; diminuer le nombre. Eclaircir les arbres d'une forêt, les plantes d'une planche, les rangs, les bataillons, etc.

— Rendre moins foncé, en parlant des couleurs. Eclaircir une couleur. Cette couleur est trop foncée, il faut l'éclaircir.

— Rendre plus vif et plus uni. Éclaircir le teint.

— Rendre moins épais, en parlant des liquides. Eclaircir un sirop, une sauce, une couleur.

— Rendre plus net et plus aigu. Eclaircir la voix.

— Fig. Rendre clair. Toutes ces hypothèses faites au hasard, et qui ne portent que sur des fondements ruineux, n'ont point *éclairci* les idées, et ont confondu les faits. (Buff.) Il y a un artifice qui a souvent réussi aux astrologues, c'est de rendre leurs oracles d'une manière obscure et équivoque, et de laisser à l'événement le temps de les *éclaircir*. (Condill.)

— *Éclaircir une affaire, une question.* Donner, procurer des renseignements qui peuvent la rendre claire, la faire bien comprendre. Je vous *éclaircirai* un peu mieux l'affaire dont vous me parlâtes l'autre jour. (Sévig.) Je le ferai de tout mon cœur et très-facilement ; mais commencez vous-même par m'*éclaircir* votre question. (J.-J. Rouss.)

— Rendre moins sombre. N'*éclaircirez*-vous point ce front chargé d'ennuis ? (Rac.)

— Fig. Rendre évident, intelligible, mani-

— *Eclaircir quelqu'un de quelque chose.* L'en instruire.

— S'ÉCLAIRCIR. v. pron. Devenir clair. Le temps s'éclaircit. L'horizon commence à s'éclaircir ou semble s'éclaircir. Le ciel s'éclaircit. Le sol de la charrue s'éclaircit en labourant la terre.

— Fig. La vérité s'éclaircit par la discussion. L'avenir paraît moins inquiétant, moins sombre, moins menaçant. C'est principalement faute de s'*éclaircir* qu'il y a tant de querelles (Volt.)

— S'instruire. En voulant s'*éclaircir* de bonne foi sur ces matières, il s'était enfoncé dans les ténèbres de la métaphysique. (J. J. Rouss.)

— S'entendre, se comprendre. Et plus on parle, et moins on s'*éclaircit*. (Volt.)

ÉCLAIRCISSEMENT. s. m. (rad. lat. *clarificus*, qui donne de la clarté). Explication d'une chose obscure, de ce qui est obscur. Prendre, donner, tirer, avoir des éclaircissements. Prendre des *éclaircissements* sur une matière. (Barthélemi.) Nous tâcherons de vous fournir des *éclaircissements*. (Volt.) Les *éclaircissements* sont indignes de moi. (Id.)

Qui va rondement
Ne daigne pas entrer en *éclaircissement*. (Piron.)

— Explication dans une querelle, explication que l'on demande d'une parole ou d'une action dont on se trouve offensé. Demander un éclaircissement. En venir à un éclaircissement. Avoir un éclaircissement avec quelqu'un. Exiger un éclaircissement. Les premiers *éclaircissements* plongèrent le poignard dans le sein de mon ami. (Barth.) Sans entrer dans des *éclaircissements* qui passaient évidemment sa portée, je le confirmai dans ces dispositions louables. (J.-J. Rouss.)

— *Homme à éclaircissements.* Homme susceptible et querelleur.

Je conjure mon bon génie
De me tirer de la manie
Des tireurs d'*éclaircissements* (Maynard.)

ÉCLAIRCISSEUR. s. m. (du lat. *clarificus*, qui donne de la clarté). Fabr. Ouvrier qui nettoie, qui éclaircit.

ÉCLAIRE. s. f. Bot. Nom vulgaire de la grande chélidoine, de la famille des renonculacées ; petite plante dont les feuilles ressemblent à celles de la violette. Les fleurs sont d'un très-beau jaune, les tiges faibles et rampantes. On la nomme aussi Ficaire.

ÉCLAIRÉ, ÉE. part. pass. du v. Éclairer. S'empl. adject. Une maison, une chambre bien éclairée. Une salle de spectacle mal éclairée. Le firmament, qui est la demeure des dieux, ne parut jamais si bien *éclairé*. (La Font.) Des varlets silencieux, aux regards farouches, l'introduisaient, par de longues galeries à peine *éclairées*, dans la chambre solitaire qu'on lui destinait. (Chateaubr.) Près de Noyon j'ai vu le mont Blanc assez à découvert ; mais l'heure n'était pas favorable, il était mal *éclairé*. (Sénanc.)

D'abord des monts altiers la surface *éclairée*
Se présentait de loin de vapeurs entourée
(St-Lambert.)

— Fig. Un homme éclairé. Un esprit éclairé. Les conseils des personnes éclairées. Un siècle éclairé. Les temps éclairés. Un juge éclairé. Un amateur éclairé de tous les beaux-arts. Une raison très-éclairée. Une politique éclairée. Une vertu éclairée. Une sagesse éclairée. Une amitié éclairée. Le public *éclairé* me vengera de ces impertinentes critiques. (Volt.) Quand le peuple est plus *éclairé* que le trône, il est bien près d'une révolution. (Rivar.) Il y a, dit Condillac, deux sortes de barbarie, l'une qui précède les siècles *éclairés*, l'autre qui leur succède. (B. Const.) Les classes *éclairées* cherchent dans l'impiété un misérable dédommagement de leur servitude. (Id.) Ces précautions sont les seules bonnes pour que la volonté générale soit toujours *éclairée*, et que le peuple ne se trompe point. (J.-J. Rouss.) On a vu, en un demi-siècle, la cour de Scythie plus *éclairée* que ne l'ont jamais été la Grèce et Rome. (Volt.) L'âme n'est jamais forte que lorsqu'elle est *éclairée*. (Id.) Approchez du Seigneur et vous serez *éclairés*. (La Harp.) Les Romains, tout *éclairés* qu'ils étaient du temps d'Auguste, s'infatuaient encore des sortilèges tout comme nous. (Volt.) Ceux qui demandent conseil, le font plus souvent pour être applaudis que pour être *éclairés*. (St-Evrem.)

— *Eclairé de.* Le feuillage des arbres, *éclairé* en dessous de ses rayons safranés, brillait des feux de la topaze et de l'émeraude. (B. de St-P.) Ils arrivèrent vers le milieu de la nuit au pied de la montagne, dont les croupes étaient *éclairées* de plusieurs feux. (Id.)

Je voyais les moissons du soleil *éclairées*
Ondoyer mollement sur les plaines dorées. (St-Lamb.)

Là son autel, d'une lampe *éclairé*,
Était orné de grossières images
Qui des croyants attestaient les hommages.
(Hamilton.)

— *Éclairé par.* A la seconde période de leur vie, les femmes doivent à la raison *éclairée* par le sentiment tous les avantages qui les distinguent. (Beauch.) Je me rappelle ma vie passée, comme l'œil parcourt un ciel sans nuage, *éclairé* par un beau soleil. (Ségur.) Quel fut son étonnement de se trouver tout à coup dans un vaste salon *éclairé* par douze roues de cristal ! (A. Martin.) Les boutiques étaient

l'avenir, puisqu'il est *éclairé* par l'espérance. (Sévig.)

Notre gloire est sans seconde,
Français, où sont nos rivaux ?
Nos plaisirs charment le monde
Eclairé par nos travaux. (Béranger.)

— *Eclairé en.* L'âge le rendra plus *éclairé* en honnêtes gens. (Mol.) On dit *éclairé* absolument et non pas *éclairé* en quelque chose. On dirait aujourd'hui *connaisseur* en honnêtes gens.

— Observé, épié, surveillé. Vous allez dans un monde où vous serez éclairé de près. La conduite des kans est *éclairée* par les bachas voisins. (Volt.)

ÉCLAIRER. v. a. (rad. *clair*). Jeter, répandre de la clarté, illuminer. Le soleil éclaire la terre. A Paris, on se sert du gaz pour éclairer les boutiques, les magasins, les grandes salles de café, etc. Les premiers rayons du soleil *éclairaient* une éminence couronnée par un temple élégant (Barth.)

— Fig. Donner de l'intelligence, instruire, faire voir clair en quelque chose. Il *éclaire* toute l'Eglise par sa doctrine. (Boss.) Ce système *éclaira* les esprits. (Volt.) Celui qui *éclaire* ses semblables est un bon citoyen. (Dumarsais.) L'Espagne se vantait jadis que le soleil ne se couchait pas sur ses États ; espérons que la liberté ne cessera plus d'*éclairer* les hommes. (Chateaub.) Pour rendre les hommes meilleurs, il ne faut que les *éclairer*. (Duclos.) Le passé doit nous *éclairer* sur l'avenir. (Id.) Vous avez *éclairé* son âme d'un rayon de votre lumière immortelle. (Buff.) Vos vertus étouffées n'*éclaireront* jamais les yeux de l'avenir. (J.-J. Rouss.) La saine physique a *éclairé* les arts nécessaires. (Volt.) Les arts, qui adoucissent les esprits en les *éclairant*, commencèrent un peu à renaître dès le douzième siècle. (Id.) Les premiers tours qui s'introduisent dans une langue ne sont ni les plus clairs, ni les plus précis, ni les plus élégants ; il n'y a qu'une longue expérience qui puisse peu à peu *éclairer* les hommes dans ce choix. (Condill.) La vive et tendre amitié qui nous unit presque dès le berceau, nous a, pour ainsi dire, *éclairé* le cœur de bonne heure sur toutes les passions. (J.-J. Rouss.) Est-ce par des préceptes si vagues qu'on *éclaire* l'esprit ? (Barth.)

— Observer, épier, surveiller. Éclairer la conduite de quelqu'un. Cet homme est suspect, on *éclaire* ses actions, ses démarches, sa conduite. (Acad.)

— *Eclairer quelqu'un.* Répandre de la clarté autour de lui. La lune éclairait l'armée dans sa marche. Le jour, qui vint *éclairer* Alonzo, justifia sa frayeur. (Marm.) Les esclaves, munis de torches, *éclairaient* la caravane dans sa marche. (Ballin.) Cette chandelle *éclaire* assez monsieur, il n'est pas nécessaire d'en allumer une autre. (Volt.)

Ce soleil qui dans sa route
Eclaire tous les humains. (J.-B. Rouss.)

— Marcher, se tenir auprès de quelqu'un avec de la lumière, afin qu'il y voie clair. Vous m'éclairez mal. Eclairer une personne qui descend un escalier. Dites à un domestique de venir nous *éclairer*. (Acad.) Dans le temps que je lui donnais cet ordre, un homme entre dans ma chambre, un flambeau à la main : il *éclairait* une dame qui me parut belle. (Le Sage.) *Eclairez* ces dames dans l'escalier. (Lebrun.) ‖ On disait autrefois dans le même sens, *éclairer* à quelqu'un. *Eclairer* à une personne qui monte ou qui descend. (Acad.)

— Art milit. *Eclairer sa marche*, faire visiter et bien observer les endroits où l'on veut se porter.

— Peint. Distribuer les lumières d'un tableau, y répandre des clairs avec intelligence.

— Jeux. *Eclairer le tapis.* Mettre devant soi la somme que l'on veut jouer.

— ÉCLAIRER. v. n. Donner de la clarté, étinceler, briller. Cette lampe n'éclaire pas. Les vers luisants éclairent pendant la nuit. Il y a des lumières qui éblouissent au lieu d'*éclairer*. (Flech.)

— S'ÉCLAIRER. v. pron. Acquérir des connaissances, s'instruire mutuellement. Les provinces s'*éclairent*. (Volt.) Les esprits commençaient à s'*éclairer*. (Rayn.) Ou la morale serait une idée fausse, ou il est vrai que plus on s'*éclaire* et plus on s'y attache. (Mme de Staël.)

— Syn. comp. ÉCLAIRER QUELQU'UN. ÉCLAIRCIR QUELQU'UN. *Eclairer quelqu'un*, c'est lui apprendre ce qu'il ignore, et ce que souvent il ne soupçonne même pas. *Eclaircir quelqu'un*, c'est dissiper ses doutes, c'est lui montrer la vérité dans tout son jour.

ÉCLAIRER. v. n. impers. (rad. *éclair*). Faire des éclairs. Il ne s'emploie qu'à la troisième personne. Il a éclairé toute la nuit. Il n'a fait qu'éclairer tout le temps

ÉCLAIRETTE. s. f. Bot. Nom vulgaire de la ficaire.

ÉCLAIREUR. s. m. Tact. milit. Celui qui va à la découverte Il s'emploie ordinairement au pluriel, et se dit des petits détachements qu'on envoie pour visiter le pays dans lequel on veut s'avancer.

— Mar. Bâtiment détaché en avant pour éclairer la marche de l'armée navale.

ÉCLAMÉ. adj. m. (du gr. ἐκλάομαι, je suis rompu). Il se dit d'un serin qui a l'aile ou la

ÉCLAMPSIE. s. f. (du gr. ἔκλαμψις, éclair, lueur passagère ; ou de ἐκλάμπω, je reluis). Médec. Maladie convulsive, spasmodique, aiguë, qui attaque les membres ou les muscles avec perte ou torpeur des sens.

ÉCLANCHE. s. f. Bouch. et cuis. Épaule de mouton séparée du corps de l'animal. Grosse éclanche. Eclanche tendre. Jus d'éclanche.

ÉCLANCHÉ, ÉE. part. pass. du v. Eclancher.

ÉCLANCHER. v. a. 1re conj. Manuf. Effacer les faux plis d'une étoffe.

ÉCLANCHEUR. s. m. Manuf. Ouvrier qui éclanche.

ÉCLAT. s. m. (pr. é-kla, du gr. κλάω, je brise). Fragment, partie détachée avec violence d'un corps dur. Éclat de bois, de pierre, de bombe. Hippolyte voit voler en *éclats* tout son char fracassé. (Rac.)

Un aquilon prend en flanc le navire,
Brise la voile, et casse les deux mâts ;
Le timon cède, et s'envole en *éclats*. (Volt.)

— Son, bruit soudain, fracas. Un éclat de tonnerre. Les éclats de la foudre. Un grand éclat de rire. Rire aux éclats. Partir d'un grand éclat de rire. Le tumulte, les jeux bruyants, les longs *éclats* de rire, ne retentissent point dans ce paisible séjour. (J.-J. Rouss.) La postérité, qui ne peut mesurer la gloire des rois et des héros que sur leurs actions, croit entendre de loin le bruit qu'ils ont fait dans le monde, et l'annonce avec plus d'*éclat* aux siècles suivants. (Barth.)

— Fig. Bruit, rumeur, scandale. Cette affaire a fait de l'éclat. Assoupir une affaire pour éviter, prévenir, empêcher l'éclat. En venir à un éclat, à une mesure violente, à un parti extrême.

— Lueur, lumière éclatante, lustre, brillant. Se dit de tout ce qui produit sur la vue une vive sensation. L'éclat du soleil. L'éclat du feu. L'éclat d'une arme bien polie. L'éclat du diamant. L'éclat du teint, du coloris. L'éclat de la beauté. L'éclat des fleurs. La transparence et la netteté sont les qualités naturelles et essentielles au diamant, l'art y ajoute l'*éclat* et la vivacité des reflets. (Rayn.) La valeur de ces pierres brillantes n'est fondée que sur leur rareté et sur leur *éclat* éblouissant. (Buff.) L'or et l'ivoire rehaussaient l'*éclat* des meubles. (Barth.) L'*éclat* extérieur dépend beaucoup de la manière de se vêtir. (Id.) D'un *éclat* varié que l'œillet se décore. (Fontanes.) Peu contente des couleurs de la nature, elle en avait emprunté d'artificielles pour paraître avec l'*éclat* des lis et des roses. (Barth.) Les végétaux dont les fleurs ont le moins d'*éclat* sont habités par les animaux dont les couleurs sont les plus brillantes. (B. de St-P.)

Tout les félicitait dans toute la nature,
Le ciel par son *éclat*, l'onde par son murmure. (Del.)

. . . Tout à coup se dérobe à nos yeux
Cet azur rassurant, ce doux *éclat* des cieux. (Laya.)

La nuit même ne peut, de ce riant séjour,
Avec son voile épais bannir l'*éclat* du jour. (Castel.)

— Fig. Autrefois l'*éclat* de la gloire couvrait de telles cruautés, aujourd'hui elles la ternissent. (Volt.) Il dit qu'il préférait les douceurs d'une vie privée à l'*éclat* de la royauté. (Fén.) Ses vertus rehaussaient l'*éclat* de sa naissance. (Barth.) L'*éclat* de son opulence et de son mérite excitait la jalousie. (Id.) On est plus sensible à l'appât de la fortune qu'à l'*éclat* de la vertu. (S. Dubay.) Le héros se dédommage des vertus qui lui manquent par l'*éclat* de celles qu'il possède. (J.-J. Rouss.) Quel homme eut jamais plus d'*éclat* que Jésus-Christ ? (Pascal.)

Les foudres, les lauriers, l'*éclat* de la victoire,
Viennent couvrir de deuil les rayons de la gloire.
(Delille.)

— Fig. et poét. Se dit aussi des pensées, du style. Sans les veilles des gens de lettres, un empire perdrait au moins de son *éclat*. (J. Bacon.) M. Nicole dit que l'éloquence et la facilité de parler donnent un certain *éclat* aux pensées. Cette expression m'a paru belle et naturelle ; le mot d'*éclat* est bien placé, ne le trouvez-vous pas ? (Mme de Sév.)

ÉCLAT. s. m. Hortic. Variété de pomme.

ÉCLATANT. part. prés. du v. Eclater. Qui éclate. Il est invariable dans son sens propre comme dans le sens métaphorique, parce qu'il marque soit une action réelle, soit une action qui commence, qui prend naissance avec éclat, d'une manière qui frappe les esprits. Nous entendions les bombes éclatant avec un horrible fracas. La guerre sociale, *éclatant* peu de temps après, retarda seule les effets d'une haine qui devait plonger la république dans toutes les horreurs de la tyrannie et de la guerre civile. (Ségur.)

ÉCLATANT, ANTE. adj. Qui a, qui jette de l'éclat ; brillant, étincelant, resplendissant. Des couleurs, des pierreries éclatantes. Une lumière éclatante. Des diamants, des métaux éclatants. Un soleil *éclatant*, un soleil d'Italie, frappa ses premiers regards. (Mme de Staël.) Il était cinq heures du soir, le ciel était serein et le soleil *éclatant*. (Lamart.) Nos oiseaux à teintes rembrunies habitent des arbrisseaux à fleurs *éclatantes*. (B. de St-P.) L'étain pur est d'une couleur aussi *éclatante* que celle de l'argent. (Labes.)

Mais lorsque nous voyons,
Des corps où vient tomber l'*éclatante* lumière,

Au tissu varié de sa roue *éclatante*
Les sept rayons d'Iris prodiguaient leurs couleurs (Id.)

Dans un chemin étroit je trouvai deux guerriers
Sur un char *éclatant* que traînaient deux coursiers
(Voltaire.)

O temple du soleil ! ô palais *éclatants* !
Voilà de vos grandeurs ce qu'ont laissé les ans
(Castel.)

— Fig. Une gloire éclatante. Révolution éclatante. Expéditions éclatantes. Les plus éclatantes victoires. Méditer une vengeance éclatante. Les marques éclatantes de sa piété. Une condamnation éclatante. La première époque de leur histoire brille de noms illustres et de faits *éclatants*. (Barth.) Bientôt ses prospérités furent *éclatantes*. (Rayn.) Il a régné entre tous ces ordres une émulation qui est souvent devenue une jalousie *éclatante*. (Volt.) Il rendit un témoignage *éclatant* à leur vertu ainsi qu'à leur courage. (Barth.)

Par quel gage *éclatant*, et digne d'un grand roi,
Puis-je récompenser le mérite et la foi ? (RACINE.)

Sur d'*éclatants* succès ma puissance établie,
A fait jusqu'aux deux mers respecter Athalie. (ID.)

L'Orient montre encor vos traces *éclatantes*,
Et garde de vos mœurs la simple majesté. (FONTANES.)

— *Éclatant de.* Des deux côtés brûle une lampe tout *éclatante* d'or et de clarté. (Le Brun.) Elle lève les yeux en haut, et voit dans une sphère *éclatante* de lumière et de gloire, celui qui ne semblait qu'un téméraire aux yeux de l'ignorance et de l'envie. (Fontanes.) Les armées, *éclatantes* d'or et de pourpre, ne brillaient plus par le fer et par la force. (Ségur.) Il détourne la tête ; est-il sûr de ce qu'il voit ? c'est une vierge *éclatante* de jeunesse et de beauté. (Pichot.) Tous deux jeunes, tous deux *éclatants* de beauté. (Del.) Toutes les beautés de la cour *éclatantes* d'or, de pierreries, la tête nue. (Flor.) Les Romains, autrefois assis sur des escabelles à leur banquet modeste, se couchèrent sur des lits somptueux, *éclatants* de pourpre, d'or et d'ivoire. (Ségur.) Voyez la jeune Isaure *éclatante* d'attraits. (Legouvé.) La jeunesse, pleine d'espérance, t'appelle de nouveau vers cet avenir inconnu et tout *éclatant* de lumière. (X. Marmier.)

— *Éclatant en.*

Une victime pure, *éclatante* en blancheur,
Car sa beauté sans tache est pour elle un malheur,
Est conduite à l'autel. (DESAINTANGE.)

— *Éclatant par.* Des tissus de plumes qui forment des dessins *éclatants* par les plus vives couleurs. (Volt.)

— Manifeste, évident. Singulière mélodie, emblème *éclatant* fait pour occuper l'esprit bien plus que l'oreille. (J. de Maistre.)

Les femmes, tu le sais, sont faibles, inconstantes,
On en voit tous les jours cent preuves *éclatantes*.
(DESTOUCHES.)

— Bruyant, étourdissant, sonore, qui a du retentissement, qui fait un bruit perçant. Le mâle fait retentir les bois d'un chant léger et tendre, animé par quelques modulations *éclatantes*. (Buff.) Ils nous ont dit que le bruit *éclatant* de ces trompettes représentait l'éclat de la prédication des pasteurs. (Le Maistre de Sacy.) Le pinson remplit l'air de sa voix *éclatante*, la colombe attendrit les échos des forêts. (M. Michaud.) Je me venge ! répondit-il avec un rire *éclatant* et infernal. (V. Hugo.)

ÉCLATÉ, ÉE. part. pass. du v. Éclater. Blas. Se dit de l'écu dont les divisions ne sont pas tracées en ligne droite, mais en zig-zags, comme s'il avait été violemment rompu.

— Se dit aussi des lances ou des chevrons rompus.

ÉCLATEMENT. s. m. Action de faire éclater une branche trop vigoureuse.

ÉCLATER. v. a. 1re conj. Orfèv. Enlever l'émail de la surface d'une pièce d'or qui en était ornée.

ÉCLATER. v. n. 1re conj. Se rompre, se briser par éclats. Ce bois a éclaté. La bombe éclata en tombant. La chaudière du bateau à vapeur a éclaté.

— Retentir, faire du bruit, du fracas. Le tonnerre alors gronde, *éclate* ; la tempête siffle et frémit. (Parsev.-Grandm.)

— *Éclater de rire.* Rire aux éclats, rire d'une manière bruyante. [illegible] de rire de voir dans son armoire [illegible] qu'il a serré pour sa cassette. (La Bruy.)

— Fig. *Éclater en injures, en invectives, en reproches.* S'emporter, se répandre en injures, faire des reproches, etc. N'attendez pas ici que j'*éclate* en injures. (Rac.) Sixte, Philippe, Rome, *éclataient* en menaces. (Volt.)

Le ciel sait cependant si parmi tant d'injures,
J'ai permis à ma voix d'*éclater* en murmures. (VOLT.)

— On dit dans le même sens *éclater contre.* Un homme *éclate* contre une femme qu'il n'aime plus. (La Bruy.)

— Causer du scandale. L'affaire avait trop *éclaté* pour qu'on pût en voir le dénoûment d'un œil indifférent. (X. Marmier.)

— Fig. Se montrer, se manifester, se découvrir, paraître avec splendeur. Alors *éclatèrent* des disputes vives entre la cour et le parlement. (Raynal.) A la vue d'Idoménée, les alliés sentirent que leur courroux se rallumait ; mais les paroles de Mentor éteignirent ce feu prêt à *éclater*. (Fén.) Les menaces, la fureur guerrière et la cruelle vengeance, *éclatent* dans leurs yeux farouches. (Id.) La rébellion et le fanatisme *éclatèrent* en Languedoc et dans les con-

— Briller. Tel le rapide éclair *éclate* et fend les cieux. (Dessaintange.)

— Briller, resplendir, éblouir, reluire, avoir de l'éclat. Cet oiseau dont le plumage *éclate* des plus vives couleurs. (Buff.) L'or *éclate* en ses vêtements. (Rac.) La fleur de la jeunesse *éclate* sur son visage. (Fén.) Ainsi *éclatait* la grandeur de la France. (Mass.) Dès lors par quels exploits leurs noms ont *éclaté*. (Rac.) Le sceptre des beaux-arts *éclate* dans sa main. (Volt.)

— Surpasser en mérite, en vertu, etc. Hippocrate, père de la médecine, *éclata* au milieu des autres philosophes. (Boss.)

— Fig. *Faire éclater.* Où est maintenant cet amour sublime qui sait élever les sentiments et faire *éclater* la vertu ? J.-J. Rouss. ‖ Se prend en mauvaise part. Une femme mondaine répand sur tout son domestique un air de licence : chacun imite au dedans les passions qu'elle fait *éclater* au dehors. (Mass.)

— Resplendir. Leurs armes *éclataient* du feu des diamants. (Volt.)

— S'ÉCLATER. v. pron. Se briser en éclats. Cette pierre s'éclate. Le benjoin devient très-gros et ne *s'éclate* jamais. (B. de St-P.)

— La Fontaine a dit : Le premier qui les vit de rire *s'éclata*. On doit dire, peut être : *de rire éclata.*

ÉCLÈCHE. s. m. Jurispr. Féod. Démembrement d'un fief. V. ENCLICHEMENT.

ÉCLECTICIEN, IENNE. adj. (du gr. ἐκλέγω, choisir). Philol. De la secte éclectique. V. ÉCLECTIQUE.

ÉCLECTIQUE. s. m. (du gr. ἐκλεκτός, choisi.) Partisan de l'éclectisme. Les éclectiques universitaires, ou de l'université, disputent en ce moment avec les évêques. Ces honnêtes *éclectiques* ont assuré un jour que, d'après le sens commun, ils consentiraient à croire à l'intelligence. (E. Quinet.)

ÉCLECTIQUE. adj. des 2 g. (du gr. ἐκλεκτός, choisi ; rad. ἐκ, de ; λέγω, je choisis). Littéralement, Qui choisit.

— Qui tient de l'éclectisme, qui forme l'éclectisme. Philosophie éclectique. Doctrines éclectiques. Méthode éclectique.

— Philol. Qui professe l'éclectisme. Philosophe éclectique. Écrivain éclectique. Médecin éclectique. Secte éclectique.

— subst. Un éclectique. Les éclectiques d'Alexandrie. Les éclectiques modernes.

ÉCLECTIQUEMENT. adv. Néol. D'une manière éclectique.

ÉCLECTISER. v. n. 1re conj. Néol. Procéder d'après la méthode éclectique, suivre la méthode éclectique. Mot forgé par M. P. Leroux.

ÉCLECTISME. s. m. (du gr. ἐκλεκτισμός, fait de ἐκλέγω, choisir). Choix éclairé dans les idées déjà connues qu'on emploie pour former une science.

— Méthode de plusieurs philosophes, médecins et théologiens, qui consistait à prendre dans ceux qui les avaient devancés ce qu'il y avait de plus raisonnable, de mieux fondé, et qui leur paraissait toucher de plus près à la vérité. Celui qui le premier s'est occupé d'une science, après l'inventeur, et n'a pas adopté toutes ses vues, celui-là a donné naissance à l'*éclectisme* ou au syncrétisme, selon qu'il y a eu accord ou désaccord dans celles qu'il a prises. (Bord.-Demoul.)

— Doctrine de l'école d'Alexandrie, ou école néoplatonicienne, fondée, à ce que l'on croit, par Potamon, et qui avait pour but principal de fondre l'aristotélisme et quelques maximes orientales dans le platonisme.

— Mélange que plusieurs écrivains ont fait des doctrines de l'école écossaise avec quelques principes de Platon et de Kant, tentative de conciliation entre le sensualisme et l'idéalisme.

— Doctrine d'une secte de philosophie fondée de nos jours par M. Victor Cousin, et qui sans adopter de système particulier, recherche dans les écrits des autres philosophes ce qui paraît le plus conforme à la vérité. L'*éclectisme* suppose un système déjà formé, qu'il enrichit et qu'il éclaire encore. (Cousin.)

— Hist. ecclés. Doctrine d'une secte d'hérétiques qui prenaient dans toutes les autres sectes les opinions qui leur paraissaient les mieux fondées.

— Méd. Doctrine d'une secte de médecins qui avaient pour principe de choisir dans toutes les autres sectes les opinions les plus vraisemblables et qui paraissaient les mieux fondées.

ÉCLEFIN. s. m. Zool. Nom donné, dans les départements du Nord, à une espèce de morue, appelée ailleurs Daguet.

ÉCLEGME. s. m. (du gr. ἐκλείχω, je lèche). Pharm. Médicament liquide, mais visqueux et d'une consistance assez épaisse, dont on se servait dans les maladies de l'arrière-bouche et des voies pulmonaires. Ce mot a vieilli. V. LOOCH.

ÉCLI. s. m. Languette de bois éclaté.

ÉCLIÉ, ÉE. adj. Mar. Il se dit d'une vergue ou d'un mât qui, sans être rompu, a éprouvé l'effet d'une flexion extraordinaire.

ÉCLIPSE. s. f. (du gr. ἔκλειψις, défaillance, abandon). Astron. Disparition passagère et plus ou moins complète de la lumière du soleil, par

et l'œil de l'observateur, ou la disparition passagère et plus ou moins complète aussi, de la lumière réfléchie d'une planète, par l'immersion de cette dernière dans l'ombre projetée par une autre planète. Éclipse de soleil. Éclipse de lune. Éclipse de satellites. Éclipse d'une planète. Éclipse totale, partielle, annulaire, centrale d'un astre. La durée d'une éclipse. Annoncer, prédire une éclipse. La lune a ses éclipses. La lune souffre des éclipses. Rectifier la chronologie par les éclipses. Drusus se servit d'une éclipse pour apaiser une sédition dans son armée. Les Mexicains jeûnaient pendant les *éclipses*, et leurs femmes se maltraitaient beaucoup, pensant que la lune avait été maltraitée par le soleil dans une querelle. (Billot.)

— *Éclipse totale.* Celle qui dérobe entièrement la vue de l'astre.

— *Éclipse appulse.* Celle qui ne nous dérobe qu'un coin de l'astre.

— *Éclipse partielle.* Disparition d'une partie de l'astre.

— *Éclipse annulaire.* Celle qui ne cache qu'une partie centrale plus ou moins grande de l'astre éclairant qui déborde de tous côtés, comme un anneau lumineux.

— *Éclipses centrales.* Éclipses dans lesquelles l'observateur se trouve au centre de l'ombre sur la ligne qui joint les centres de l'astre éclipsant et de l'astre éclipsé.

— *Éclipse de lune.* Éclipse qui a lieu lorsque ce satellite traverse l'ombre que la terre éclairée par le soleil projette dans l'espace, ce qui l'empêche de recevoir la lumière du soleil et par conséquent le rend obscur et presque invisible.

— *Éclipse de soleil.* Éclipse qui a lieu lorsque la lune, dans sa révolution, interposant sa masse opaque entre le soleil et la terre, intercepte en tout ou en partie les rayons de cet astre et nous projette son ombre.

— Les éclipses, qui ne sont plus aujourd'hui pour nous qu'un objet de curiosité et d'étude, ont été longtemps la terreur de quelques nations anciennes, et le sont même encore pour certains peuples qui n'en comprennent pas la cause. Les Grecs les attribuaient aux visites que Diane ou la Lune rendait, dans les montagnes de la Carie, à Endymion, dont elle était amoureuse. Mais comme il n'y a rien de moins éternel que les amours, il fallut bien chercher une autre cause des éclipses. On imagina que les sorcières, surtout celles de Thessalie, attiraient la lune sur la terre par la force de leurs enchantements, et l'on faisait avec des chaudrons un grand vacarme pour la faire remonter à sa place. Les Romains avaient un peu modifié cet usage ; ils allumaient un grand nombre de flambeaux élevés vers le ciel, pour rappeler la lumière de l'astre éclipsé. Ce phénomène était, selon eux, une espèce d'indisposition de travail de la lune dont ils ne se rendaient pas bien compte. Les Indiens croyaient qu'un dragon malfaisant voulait dévorer la lune.

— Fig. Obscurcissement, dépréciation, en parlant d'une chose qui avait brillé, qui avait eu une grande renommée, comme l'intelligence, la gloire, une nation. Sa raison, son intelligence est sujette à des éclipses. Il n'y a point de gloire qui ne souffre de temps en temps quelques éclipses. Sachez que la France ne peut subir d'*éclipse* qui ne soit funeste à l'Angleterre, et que son dernier jour serait un présage de notre prochaine nuit. (Trad. de l'angl.) Ce temps de désordre et de trouble où l'esprit ténébreux de discorde confondait le devoir avec la passion, où les astres les plus brillants souffrirent presque tous quelque *éclipse*. (Fléch.)

— Fig. et fam. *Faire une éclipse.* S'absenter, disparaître tout à coup. Il a fait une éclipse.

ÉCLIPSÉ, ÉE. part. pass. du v. Éclipser. S'empl. adjectiv. Soleil éclipsé. Lune éclipsée. Ils pensent que la lune est *éclipsée* par des dragons aériens. (Buff.)

Oui, sans regret, du flambeau de nos jours
Je vois déjà la lumière *éclipsée* ;
Tu vas bientôt sortir de ma pensée,
Cruel objet des plus tendres amours. (PARNY.)

— Fig. Disparu, passé.

Ainsi leurs grandeurs *éclipsées*
S'anéantiront à nos yeux. (ROUSS.)

Mais de nos yeux éloignons-les encore,
Ces maux affreux par ma muse annoncés ;
Arrêtons-nous pour voir au moins éclore
Ces jours si beaux et sitôt *éclipsés*. (MALFIL.)

— Fig. Surpassé en mérite, en vertu, en quelque avantage que ce soit.

Je verrai tout plier sous sa grandeur nouvelle,
Et mes faibles honneurs *éclipsés* devant elle. (VOLT.)

ÉCLIPSEMENT. s. m. A signifié Disparition, suppression. En parlant de la réforme grégorienne, Montaigne a dit : L'*éclipsement* nouveau de dix jours du pape.

ÉCLIPSER. v. a. 1re conj. (du gr. ἐκλείπω, manquer, défaillir). Cacher, couvrir en tout ou en partie, en parlant d'un astre qui par son interposition en cache un autre, en intercepte la lumière. Éclipser le soleil. Éclipser la lune. Éclipser une étoile. La lune éclipse quelquefois le soleil.

Ce sera dans l'instant où son globe argenté
Dans son plus grand éclat fournira sa carrière,
Qu'à mon tour je saurai l'*éclipser* tout entière. (RICARD.)

— Par extens. Obscurcir, faire disparaître. La lumière du soleil éclipse les étoiles.

— Fig. Surpasser, effacer, en parlant du

ses rivaux. Son nom éclipsait alors tous les autres noms. (Volt.) Cette ville éclipsa la gloire de sa rivale. (Raynal.) Corneille éclipsa tous les poètes tragiques qui l'avaient précédé. (Volt.) Le nom du duc d'Enghien éclipsait alors tous les autres noms. (Id.)

Vos temples, vos palais aux fronts audacieux,
D'Athène ont *éclipsé* les chefs-d'œuvre fameux.
(F. BELLY.)

— S'ÉCLIPSER. v. pron. Être éclipsé. *Le soleil s'éclipse.*

— Par extens. S'obscurcir, disparaître. A l'approche du soleil les étoiles s'éclipsent. L'étoile qui guidait les mages *s'éclipsa* à la cour d'Hérode. (Fléch.)

Ce Dieu d'un seul regard confond toute grandeur ;
Des astres devant lui s'éclipse la splendeur. (L. RACINE.)

— Fig. en parlant des choses morales, S'évanouir, s'éteindre, passer. La gloire s'éclipse. La renommée s'éclipse. Réputation qui s'éclipse. Ah ! comment s'est *éclipsée* tant de gloire ? (Volney.)

— En parlant des personnes, Disparaître, se soustraire aux regards, se retirer. Comment donc, t'*éclipser* au milieu d'un repas ! (Dest.)

Dès que je vous ai vu près d'aborder Lucile,
Je me suis *éclipsée* en confidente habile. (PIRON.)

— Être surpassé, perdre de sa gloire, déchoir de sa réputation. Tel brille au second rang qui *s'éclipse* au premier. (Volt.)

Pourquoi tes modestes couleurs
Au jour n'osent-elles paraître ?
Auprès de la reine des fleurs
Tu crains de t'*éclipser* peut-être ? (DUSSA.)

— *S'éclipser de.* S'éclipser d'un salon. S'éclipser d'un repas. S'éclipser de la cour.

— *S'éclipser devant.* Toute lumière s'éclipse devant celle du soleil. L'autorité des grands noms *s'éclipsa* devant l'autorité des faits. (Rostan.)

— *S'éclipser dans.* S'éclipser dans le lointain. Un vaisseau qui s'éclipse dans les brumes éloignées. Le jeune dieu *s'éclipsa* dans les airs. (Rouss.)

— Voltaire a dit :

Du temple du Destin les portes se fermèrent,
Et les voûtes des cieux devant lui *s'éclipsèrent*.

Des voûtes qui s'éclipsent pourra paraître étrange à quelques lecteurs ; mais il faut observer que les voûtes des cieux sont éclatantes de lumière. (Laveaux.)

ÉCLIPTE. s. f. Bot. Plante à fleurs radiées exotique.

ÉCLIPTÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une éclipte. ‖ ÉCLIPTÉES. s. f. pl. Famille de plantes à fleurs composées.

ÉCLIPTIQUE. s. f. (du gr. ἔκλειψις, défaillance, abandon, éclipse ; nom qui lui a été donné par les grammairiens modernes, parce que la lune se trouve toujours dans ce plan ou auprès lorsqu'il y a éclipse, car les astronomes grecs le désignaient par une périphrase : ὁ διὰ μέσων τῶν ζωδίων, *le cercle par le milieu des signes*). Orbe elliptique que décrit la terre dans son mouvement annuel autour du soleil, que ce dernier semble parcourir lui-même, et qui traverse la série des douze constellations zodiacales, passe entre α du Bélier et la mâchoire de la Baleine, entre les Pléiades et *Aldébaran*, un peu au-dessus des Hyades, sépare les deux cornes β et ζ du Taureau, va au pied boréal μ et à δ des Gémeaux, puis à Régulus ; de là traverse la Vierge un peu au-dessus de l'Épi, va au bassin austral α, au front β du Scorpion, à la tête du Sagittaire, enfin à la queue δ γ du Capricorne, et à λ du Verseau. Centre de l'écliptique. Axe de l'écliptique. Le soleil occupe le centre de l'écliptique. Un évêque ne devrait jamais sortir de son diocèse, semblable au soleil qui ne sort jamais de son *écliptique*. (***)

— *Obliquité de l'écliptique.* Angle de 23° 28′ qu'elle forme avec l'équateur, qu'elle coupe en deux points diamétralement opposés, nommés points équinoxiaux.

— *Axe de l'écliptique.* Droite perpendiculaire au plan de l'écliptique et passant par son centre.

— *Pôles de l'écliptique.* Extrémités de l'axe de l'écliptique sur la voûte céleste.

ÉCLIPTIQUE. adj. des 2 g. (ét., V. ÉCLIPSE). Qui a rapport aux éclipses. Conjonction écliptique. Termes écliptiques. Doigts écliptiques. [illegible]ars écliptiques.

— *Doigts écliptiques.* Les douze parties dans lesquelles on divise le diamètre apparent d'un astre éclipsé.

— *Limites écliptiques.* Valeurs extrêmes où peuvent seulement avoir lieu les éclipses. On calcule au moyen des épactes les époques des conjonctions et les époques des oppositions, en retranchant des premières une demi-révolution synodique ou 14 jours 18 heures 22 minutes. On cherche ensuite la distance du soleil au nœud de la lune. Si cette distance est moindre que 13 degrés 33 minutes, l'éclipse de soleil arrivera infailliblement ; si elle surpasse 19 degrés 44 minutes, l'éclipse est impossible. Il en est de même pour les éclipses de lune. Si la distance du soleil au nœud de la lune est moindre que 7 degrés 47 minutes, l'éclipse arrivera infailliblement ; si elle dépasse 13 degrés 21 minutes, l'éclipse est impossible.

ÉCLISE. s. f. (du gr. ἔκλυσις, altération, défaillance). Musiq. Abaissement, altération d'un ton dans le genre enharmonique.

ou de carton que l'on applique le long d'un membre fracturé, pour contenir les os dans une situation fixe.

— Écon. rur. Rond d'osier sur lequel on met égoutter le fromage.

— Mus. Côtés du corps d'un luth, d'un violon, etc.

— Tonn. Osier fendu ; bois de fente pour faire des seaux, des minots, des tambours ; second rang de bois dans le four à charbon ; bois qui forme les plis d'un soufflet.

ÉCLISSÉ, ÉE. part. pass. du v. Éclisser. S'empl. adjectiv. Bras éclissé. Jambe éclissée.

ÉCLISSER. v. a. 1re conj. Chir. Mettre des éclisses le long d'une fracture. Éclisser le bras, la jambe.

parlant des choses morales, S'é-
indre, passer. La gloire s'éclipse.
o s'éclipse. Réputation qui s'é-
comment s'est *éclipsée* tant de
ey.)
ant des personnes, Disparaître,
aux regards, se retirer. Comment
er au milieu d'un repas ! (Dest.)

is Al vu près d'aborder Lucile,
ipsée en confidente habile. (Pirox.)

rpassé, perdre de sa gloire, déchoir
tion. Tel brille au second rang qui
premier. (Volt.)

es modestes couleurs
osent-elles paraître ?
la reine des fleurs
de t'*éclipser* peut-être ? (Dorat.)

ser de. S'éclipser d'un salon. S'é-
repas. S'éclipser de la cour.
ser devant. Toute lumière s'éclipse
du soleil. L'autorité des grands
psa devant l'autorité des faits.

ser dans. S'éclipser dans le loin-
sseau qui s'éclipse dans les brumes
Le jeune dieu *s'éclipsa* dans les
.)
e a dit :

Destin les portes se fermèrent,
des cieux devant lui *s'éclipsèrent*.

s qui s'éclipsent pourra paraître
uelques lecteurs ; mais il faut ob-
es voûtes des cieux sont éclatantes
(Laveaux.)
E. s. f. Bot. Plante à fleurs radiées

É, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à
. || ÉCLIPTÉES. s. f. pl. Famille de
urs composées.

QUE. s. f. (du gr. ἔκλειψις, défail-
don, éclipse ; nom qui lui a été
es grammairiens modernes, parce
se trouve toujours dans ce plan ou
u'il y a éclipse, car les astronomes
ignaient par une périphrase : ὁ διὰ
..., *le cercle par le milieu des si-*
elliptique que décrit la terre dans
ment annuel autour du soleil, que
semble parcourir lui-même, et qui
série des douze constellations zo-
asse entre α du Bélier et la mâ-
Baleine, entre les Pléiades et
un peu au-dessus des Hyades, sé-
ux cornes β et ζ du Taureau, va
éal μ et à δ des Gémeaux, puis à
e là traverse la Vierge un peu au-
Épi, va au bassin austral α, au front
ion, à la tête du Sagittaire, enfin à
du Capricorne, et à λ du Verseau.
'écliptique. Axe de l'écliptique. Le
e le centre de l'écliptique. Un évê-
rait jamais sortir de son diocèse,
au soleil qui ne sort jamais de son
(***)
ité de l'écliptique. Angle de 23° 28'
re avec l'équateur, qu'elle coupe en
s diamétralement opposés, nommés
noxiaux.
le l'écliptique. Droite perpendicu-
n de l'écliptique et passant par son
de l'écliptique. Extrémités de l'axe
que sur la voûte céleste.
IQUE. adj. des 2 g. (ét., V. ÉCLIPSE).
orl aux éclipses. Conjonction éclip-
nes écliptiques. Doigts écliptiques.
iptiques.
écliptiques. Les douze parties dans
on divise le diamètre apparent d'un
é.
es écliptiques. Valeurs extrêmes où
ulement avoir lieu les éclipses. On
moyen des épactes les époques des
s et les époques des oppositions,
ant des premières une demi-révo-
dique ou 14 jours 18 heures 22 mi-
cherche ensuite la distance du so-
ud de la lune. Si cette distance est
e 13 degrés 33 minutes, l'éclipse de
era infailliblement ; si elle surpasse
14 minutes, l'éclipse est impossible.
e même pour les éclipses de lune.
ce du soleil au nœud de la lune est
e 7 degrés 47 minutes, l'éclipse ar-
illiblement ; si elle dépasse 13 de-
utes, l'éclipse est impossible.
s. f. (du gr. ἔκλυσις, altération, dé-
Musiq. Abaissement, altération d'un
genre enharmonique.

on que l'on applique le long d'un
acturé, pour contenir les os dans
on fixe.
rur. Rond l'osier sur lequel on met
fromage.
Côtés du corps d'un luth, d'un vio-

Osier fendu ; bois de fente pour
eaux, des minots, des tambours ;
de bois dans le four à charbon ;
me les plis d'un soufflet.
, ÉE. part. pass. du v. Éclisser.
ectiv. Bras éclissé. Jambe éclissée.
R. v. a. 1re conj. Chir. Mettre des
ong d'une fracture. Éclisser le bras.

— S'est dit pour Faire jaillir de l'eau contre quelqu'un ou quelque chose. On éclisse les oiseaux de proie en leur jetant quelques gouttes d'eau avec le doigt.

ÉCLISSETTE. s. f. (dimin.). Petite éclisse.

ECLOGAIRE. Philol. V. ÉGLOGAIRE.

ÉCLOGEE. s. m. (du gr. ἐκλογεύς). Ant. gr. Percepteur des impôts, à Athènes.

ÉCLOGITE. s. f. (du gr. ἐκλογή, choix). Minér. Roche composée de disthène et de diallage.

ÉCLOGUE. s. f. V. ÉGLOGUE.

ÉCLOPE. s. f. Bot. Genre de composées sénécionidées.

ÉCLOPPÉ, ÉE. part. pass. du v. Écloppér. S'empl. adjectiv. Boiteux, estropié, dont la marche est pénible à cause de quelque incommodité. Être tout écloppé. Un cheval écloppé.

Là viennent tous les ans, exacts au rendez-vous,
Les vieillards *écloppés*, un jeune essaim de fous. (Del.)

— S'empl. subst. Un écloppé. Les écloppés. Un pauvre écloppé. Une pauvre écloppée.

— Blas. Qui est taillé et tranché inégalement. Écu écloppé. On croit que l'écu écloppé était propre aux bâtards.

ÉCLOPPER. v. a. 1re conj. Rendre boiteux.

ÉCLORE. v. n. 4e conj. irrég. et défect. Il ne s'emploie qu'à la 3e personne. *Il éclot, ils éclosent. Il éclora, ils écloront. Il éclorait, ils écloraient. Qu'il éclose, qu'ils éclosent.* Sortir de l'œuf, en parlant des animaux ovipares, des insectes. Des poussins qui viennent d'éclore. La chaleur fait éclore les vers à soie. Tout dans la ruche paraîtrait plongé dans la tristesse, si les jeunes abeilles qui *éclosent* chaque jour ne sortaient aux heures chaudes du jour pour s'ébattre au soleil. (Frarière.) Si la poule se lasse de couver, les petits ne pourront pas *éclore*. (De Juss.)

— S'ouvrir, s'épanouir, se déployer, en parlant des fleurs. L'air se pénètre du parfum des fleurs qui s'empressent d'*éclore*. (Barth.) Bientôt les orties blanches et jaunes, les fleurs du fraisier, sont remplacées par les coquelicots et les bluets, qui *éclosent* dans des oppositions ravissantes. (B. de St-P.)

Telle une tendre fleur qu'un matin voit *éclore*
Des baisers du Zéphyr et des pleurs de l'Aurore. (Volt.)

— Luire, en parlant du jour.

Je redisais à l'aurore
Le jour que tu fais *éclore*
Est le dernier de nos jours. (J.-B. Rousseau.)

— Fig. Développer. Une douce chaleur féconde, anime et fait *éclore* tous les germes de la vie. (Buff.)

— Naître, surgir, se montrer, apparaître pour la première fois.

Ne forces point d'*éclore*, au sein de la froidure,
Des fruits qu'à d'autres temps destinait la nature.
(Delille.)

— Fig. Chaque jour voit *éclore* quelque nouveau projet pour perfectionner les arts, ou du moins pour exciter l'étonnement du public. (Malt.-Brun.) Je vois les fruits de la philosophie *éclore*. (Volt.) Vers le temps de la guerre du Péloponnèse, la nature redoubla ses efforts, et fit soudain *éclore* une foule de génies dans tous les genres. (Barth.) Ce projet, sur le point d'*éclore*, est pourtant encore un secret dont je ne suis pas le maître. (J.-J. Rouss.)

Dès que l'impression fait *éclore* un poëte,
Il est esclave né de celui qui l'achète. (Boileau.)

Ma vie à peine a commencé d'*éclore*
Je tomberai comme une fleur
Qui n'a vu qu'une aurore. (Racine.)

— Voltaire a dit : Chaque instant fait *éclore* une nouvelle horreur. Cette expression, dit La Harpe, est impardonnable. Cependant il nous semble que faire *éclore* une nouvelle horreur dans le sens de la dévoiler, la découvrir, la mettre au jour, est une métaphore permise à un poète. La Fontaine nous paraît avoir montré encore plus de hardiesse dans ces vers :

Celle-ci prévoyait jusqu'aux moindres orages,
Et devant qu'ils fussent éclos,
Les annonçait aux matelots.

— Ce verbe n'est guère usité qu'à l'infinitif et aux troisièmes personnes de quelques temps. C'est sans doute par mégarde que MM. Noël et Chapsal lui donnent les deux auxiliaires : nous ne l'avons jamais rencontré qu'avec le verbe *être*, et l'Académie elle-même le conjugue toujours avec cet auxiliaire.

ÉCLOS, OSE. part. pass. du v. Éclore. S'empl. adjectiv. Les petits sont éclos. Fleurs qui sont écloses. Ces fleurs sont *écloses* cette nuit. (Acad.) L'homme naît comme la fleur, qui n'est pas plutôt *éclose* qu'elle est foulée aux pieds. (V. Hugo.)

Avant que l'air, les eaux et la lumière,
Ensevelis dans la masse première,
Fussent *éclos* par un ordre immortel,
Des vastes flancs de l'abîme éternel,
Tout n'était rien. (J.-B. Rousseau.)

— Fig. Toi-même qui jouis maintenant d'une jeunesse si vive et si féconde en plaisirs, souviens-toi que le bel âge n'est qu'une fleur qui sera presque aussitôt séchée qu'*éclose*. (Fén.) Un de ces diplomates *éclos* en trois mois. (Courr. fr.)

Minuit ! l'année expire, et l'année est *éclose*,
Une reine nouvelle entre dans l'univers
(Mme Dess.-Valm.)

ÉCLOSION. s. f. Action d'éclore. Sortie des petits hors de l'œuf, en parlant des animaux ovipares et des insectes. Après l'*éclosion*, les nourrices deviennent plus attentives encore. (Educat. des abeilles.)

— Épanouissement, en parlant des fleurs.

ÉCLUSE. s. f. (du lat. *e* ou *ex*, hors, dehors, et de *clausus*, fermé ; ou du celt. *e*, eau ; *clos* ou *clus*, clôture, arrêt). Hydraul. Clôture, barrière faite de terre, de pierre, de bois, sur une rivière, sur un canal, etc. ; ayant une ou plusieurs portes qui se lèvent et se baissent, ou qui s'ouvrent et se ferment pour retenir et pour lâcher l'eau. Bâtir une écluse. Écluse d'un moulin. Des écluses ruinées. Ouvrir les écluses. Fermer les écluses. L'invention des *écluses*, qui dans son principe eut un but de destruction, devait bientôt, par un effet contraire, contribuer aux progrès de la civilisation. (Billot.) En 1416, les habitants de Montargis, assiégés par les Anglais, arrêtèrent par une *écluse* les eaux de la rivière de Loing. (Tesseyd.)

— De temps immémorial, les écluses sont connues dans la Chine. Il ne paraît pas qu'elles aient été connues ou en usage en Europe avant 1481.

— *Écluse à sas.* Ouvrage composé de deux écluses séparées l'une de l'autre par un espace qu'on nomme *sas*, espace où l'on fait entrer le bateau qui doit monter ou descendre la chute qui soutient l'écluse.

— *Écluse simple.* Celle qui ne peut soutenir les eaux qu'à un seul niveau à la fois.

— *Écluse double.* Celle qui peut soutenir les eaux à deux hauteurs différentes.

— *Écluse à tambour.* Celle où l'on pratique dans le massif des bajoyers un petit canal voûté dont l'entrée est au-delà des portes.

— *Écluse en éperon.* Celle dont les portes sont busquées et forment un angle.

— *Écluse carrée.* Celle qui n'a qu'un seul vantail qu'on élève et qu'on abaisse à volonté.

— *Écluse de chasse.* Écluse dont les orifices d'écoulement peuvent être ouverts rapidement de manière à laisser échapper assez d'eau pour *faire chasse*, c'est-à-dire pour entraîner les matières qui encombrent un pont, un canal, etc.

— *Écluse de chasse.* Retenue d'eau destinée à nettoyer ou à raviver un fossé de forteresse.

— *Écluse de fuite.* Celle qui est destinée à vider le trop plein donné par une *écluse de chasse*.

— *Écluse provisionnelle.* Réservoir destiné à inonder au besoin un fossé de forteresse.

— Pêch. Parc demi-circulaire fermé du côté de la mer par un mur en pierres sèches, dans lequel on ménage une ouverture grillée pour l'écoulement des eaux. On y parque des huîtres et autres coquillages, quelquefois du poisson.

ÉCLUSE. Géogr. Fort de France, construit sur un rocher, dans le département de l'Ain.

ÉCLUSÉ, ÉE. part. pass. du v. Écluser.

ÉCLUSEAU. s. m. Bot. Nom vulgaire d'un champignon bon à manger.

ÉCLUSÉE. s. f. (rad. *écluse*). La quantité d'eau qu'il faut tirer du canal supérieur pour faire monter ou descendre un bateau d'un canal à l'autre, qu'il n'y ait qu'une ou plusieurs écluses successives. || Quantité d'eau coulant depuis qu'on a lâché l'écluse jusqu'au moment où on l'a fermée.

— Comm. Demi-train de bois qui peut passer par les écluses.

ÉCLUSER. v. a. (du lat. *e* ou *ex*, hors, et de *clusus*, fermé, clos). Fermer au moyen d'une écluse.

— Constr. Garnir, munir d'écluses. Écluser un canal, un étang.

— Navig. Faire passer un bateau par une écluse. Écluser un bateau.

ÉCLUSETTE. s. f. Bot. Nom vulgaire d'un champignon auquel on attribue des qualités malfaisantes.

ÉCLUSIER, IÈRE. adj. Navig. Qui tient, qui a rapport à l'écluse.

ÉCLUSIER. s. m. Préposé qui gouverne une écluse.

ÉCLYSE. s. f. Mus. anc. V. ÉCLISE.

ECMÈLE. adj. des 2 g. (du gr. ἐκ, privatif, et de μέλος, modulation). Mus. anc. Qui ne peut fournir de mélodie.

ECNÉPHIAS. s. m. (du gr. ἐκνεφίας, tempête). Météor. Vent violent qui semble s'élancer des nuages.

ÉCOPAN. s. m. V. ÉCUBIER.

ÉCOBUT. s. m. Nom donné, dans l'ancien Anjou, à toute terre qui a été laissée en friche pendant plus de trois années.

ÉCOBUAGE. s. m. Agric. Action d'écobuer. Opération qui consiste à dépêtrer la surface du sol, et à brûler sur place les tranches de gazon ainsi enlevées. L'*écobuage* est éminemment utile dans toute terre tenace. (Baron de Morogues.) L'effet de l'*écobuage* est de rendre les substances organiques renfermées dans le sol immédiatement propres à la végétation. (Id.)

— Par extens. Brûlis de terres mêlées de racines et de branchages.

ÉCOBUE. s. f. Pioche recourbée comme une houe, ou mieux, sorte de houe large et tranchante qui tire son nom de l'usage fréquent qu'on en fait pour écobuer les terres.

— On nomme aussi *écobues* toutes les petites broussailles et les racines enlevées des terres défrichées.

ÉCOBUÉ, ÉE. part. pass. du v. Écobuer. S'empl. adjectiv. Terres écobuées. Sol écobué. La rotation des récoltes dans des terres nouvellement *écobuées* doit dépendre entièrement de la nature du sol. (J. Sinclair.)

ÉCOBUER. v. a. 1re conj. (rad. celt *cob*, coup, frappant). Agric. Écroûter la surface du sol, et brûler sur place les tranches de gazon ainsi enlevées. Écobuer des terres arides pour les fertiliser.

ÉCOCHELAGE. s. m. Agric. Réunion de l'avoine ramassée par tas pour en former des gerbes.

ÉCOCHELÉ, ÉE. part. pass. du v. Écocheler. S'empl. adjectiv.

ÉCOCHELER. v. a. 1re conj. Agric. Dans quelques cantons, Ramasser l'avoine par tas pour en former des gerbes.

ÉCOFRAI ou **ÉCOFROI.** s. m. Grosse table dont se servent plusieurs artisans pour tailler et préparer leur ouvrage.

ÉCOINÇON ou **ÉCOINSON.** s. m. Archit. Pièce de maçonnerie ou de menuiserie qui cache et dissimule les angles que forment les parois d'une chambre.

— Pierre qui fait l'encoignure de l'embrasure d'une porte, d'une fenêtre.

— Bureau pour mettre dans un angle.

ÉCOISSON. s. m. Agric. Dans les Deux-Sèvres, Sillon plus court que les autres.

ÉCOLAGE. s. m. Rétribution que payent les écoliers.

ÉCOLÂTRE. s. m. Ecclésiastique qui dirigeait l'école attachée ordinairement à la cathédrale, et qui plus tard fut chargé d'exercer une surveillance sur les maîtres d'école du diocèse. Il jouissait du titre de chanoine et d'une prébende, avec droit d'institution et de juridiction.

— Professeur chargé, dans chaque cathédrale, d'enseigner gratuitement la philosophie et les belles-lettres aux écoliers pauvres.

ÉCOLÂTRIE. s. f. Charge, emploi d'écolâtre.

ÉCOLE. s. f. (du lat. *schola*, ou du gr. σχολή, étude). Lieu, établissement public où l'on enseigne un ou plusieurs arts, une ou plusieurs sciences, etc.

— Établissement d'instruction élémentaire où l'on apprend aux enfants à lire, à écrire, où l'on enseigne la grammaire et le calcul. Ces écoles étaient désignées autrefois sous le nom de *petites écoles*. Maître d'école. Maîtresse d'école. Camarade d'école. École de village. Aller à l'école. Envoyer un enfant à l'école. Ouvrir une école. Tenir école. Au sortir de l'école.

En cheveux blancs il me faut donc aller,
Comme un enfant, tous les jours à l'*école* (***)

— *Faire l'école buissonnière.* Ne pas aller en classe, en parlant d'un écolier. On a voulu assigner une origine historique à cette locution ; mais n'est-il pas plus naturel de penser qu'on a dit *faire l'école buissonnière* par la même raison qu'on dit *prendre* ou *se donner campos*, en faisant allusion aux escapades des écoliers villageois, qui au lieu d'aller à l'école vont courir les champs et chercher des nids d'oiseaux dans les haies et les buissons ? || Fig. Manquer à des exercices, à des fonctions qu'on doit remplir avec d'autres personnes.

— Prov. et fig. *Prendre le chemin de l'école.* Prendre le chemin le plus long. || On dit aussi et plus ordinairement même, *Prendre le chemin des écoliers.*

— Tous les élèves, ou les professeurs et les employés d'une école. Transférer une école d'une ville dans une autre. Mettre en rumeur toute l'école.

— Établissement d'enseignement spécial. École de droit. École de médecine. École de dessin. École de musique, etc.

— Absol. Enseignement de la théologie et de la philosophie scolastique. Saint Thomas d'Aquin est appelé l'Ange de l'école. S'en tenir aux termes de l'école. Argumenter d'après les règles de l'école. Posséder parfaitement la philosophie de l'école. La philosophie moderne s'est affranchie du langage de l'école.

— Secte ou doctrine de quelque philosophe ou docteur célèbre. L'école d'Épicure. L'école de Zénon. L'école de Platon, d'Aristote. L'école de Kant. L'école de Condillac. L'école de Descartes. Autant d'*écoles*, autant de sentiments. (Mass.) Oh ! le bel argument, digne de leur *école* ! (Boil.)

— Secte littéraire. L'école classique. L'école romantique. L'*école* classique est poétique, élevée, aidant à l'imagination, admettant ses créations, les colorant avec richesse et pureté, aimant le beau, ... moral, physique et idéal, négligeant tout ce qui ne saurait agrandir ou plaire ; l'*école* romantique est savante et grave, aimant la vérité, la recherchant et la peignant sans choix, telle qu'elle se présente, doutant de ce qu'elle ne saurait prouver, ne voulant ni plaire ni consoler, mais instruire, et repoussant enfin toute illusion. (Violl.-Led.)

— Manière spéciale en littérature. L'école de Shakspeare. L'école de Racine. L'école de Voltaire.

— Manière spéciale en beaux-arts, en peinture. L'école de Raphaël. L'école de Michel-Ange. L'école allemande. L'école hollandaise. L'école florentine. L'école vénitienne. L'école française. L'école de Girodet. L'école de David. Ce tableau est de telle école, il est d'une bonne école. || En musique, l'école de Gluck, l'école de Grétry, l'école de Mozart, l'école de Rossini, l'école de Beethoven.

— On a réuni les différents systèmes de compositions musicales dans trois classes générales : l'école française, l'école italienne et l'école allemande.

— Ce qui est propre à former, à donner de l'expérience, à instruire en quelque manière, en bien ou en mal. L'école du malheur est dure, mais profitable. Pour un esprit sage et observateur, le grand monde est une excellente école de sagesse et de vertu. Se former à l'école d'un bon maître, à l'école du bon goût. Apprendre l'économie à l'école de la pauvreté. Tenir école de mauvaises mœurs, de libertinage. Les bienséances inséparables du rang, et qui sont comme la première *école* de la vertu, etc. (Mass.) La cour fut pour lui une *école* de sagesse et de vertu. (Bouh.) Une cour qui est l'*école* du bon goût et de la politesse. (L'abbé d'Estr.)

— Par opposition à Science du monde. Cela sent l'école. C'est parler en termes de l'école.

Je verrais, par mes soins, la vieille erreur détruite,
L'*école* avec la cour heureusement instruite.
(Mlle de la Vigne.)

— Molière a intitulé deux de ses pièces, l'*École des maris*, l'*École des femmes*. Dans les dictionnaires dramatiques, on compte près de trente pièces intitulées l'*École*.

— *Dire, révéler les secrets de l'école.* Divulguer les secrets d'une cabale, d'une coterie. Cette expression remonte, dit-on, à la loi fondamentale de l'école de Pythagore, qui défendait de communiquer aux profanes les dogmes de sa doctrine.

— Fam. *Il faut aller à votre école pour apprendre cela.* Il faut apprendre cela de vous. || *Être à bonne école* ou *en bonne école*. Être avec des gens capables de bien instruire. || *Faire une école.* Faire une faute, une sottise, par ignorance, par étourderie, par méprise, etc. Faire une école en politique, une école à la guerre, une école dans un salon.

— Loc. prov. *Renvoyer quelqu'un à l'école.* Lui faire sentir son ignorance, son manque d'instruction.

— En polit. L'école de Pitt. L'école de Fox. L'école de Castelreagh. L'école doctrinaire. L'école radicale.

— En hist. L'école fataliste. L'école philosophique.

— Jeu de trictr. *Faire une école.* Oublier de marquer ses points ou en marquer mal à propos. || *Mettre à l'école, marquer l'école.* Marquer pour soi autant de points que l'adversaire a oublié d'en marquer ou qu'il en a marqué de trop.

— Manég. *Ce cheval a de l'école.* Ce cheval est dressé au manége.

— Hist. Dès la plus haute antiquité, il y a eu des écoles publiques chez les Perses et dans la Grèce. Sparte avait aussi ses écoles ; celles d'Athènes étaient célèbres, on y apprenait à lire et à écrire aux petits enfants, puis, lorsqu'ils étaient un peu moins jeunes, on leur enseignait la grammaire, la poésie et la musique ; Homère y était particulièrement lu. Si l'on s'en rapporte à Plutarque, il y avait des écoles pour la jeunesse à Gabies, en Étrurie, même avant le temps de Romulus. Des rhéteurs grecs fondèrent à Rome des écoles de rhétorique, des écoles de grammaire et des écoles de philosophie. Étendant leurs conquêtes, les Romains établirent partout des écoles municipales en Espagne, dans la Gaule, en Germanie et dans la Grande-Bretagne. Ces grandes écoles municipales avaient disparu vers la fin du ve siècle ; mais le christianisme les remplaça aussitôt par de nouveaux établissements : 1° les écoles dites *cathédrales* ou épiscopales, parce que chaque siége épiscopal avait la sienne ; 2° les écoles *monastiques*, dont les plus florissantes étaient celles de Luxeuil, en Franche-Comté, et de Lérins dans les îles d'Hyères. À la fin du VIIIe siècle, Charlemagne releva l'éclat des anciennes écoles et en créa de nouvelles ; il en institua une, entre autres, qui le suivait partout dans ses voyages, et qui, pour ce motif, fut appelée école *palatine*. Aux XIe et XIIe siècles, ces écoles fort multipliées firent place au nom de *classe* et de *collège*, qui ne fut plus donné qu'à des établissements d'instruction spéciale.

— De nos jours, il n'y a plus guère d'écoles libres ; tout l'enseignement, dans son plus grand ensemble comme dans ses plus petits détails, est englobé dans le vaste réseau universitaire, et enrégimenté pour ainsi dire, sous l'autorité ... Voici l'énumération des principales sortes d'écoles :

— *Écoles centrales.* Instituées par la Convention nationale, le 9 février 1795, pour l'enseignement des sciences, des lettres et des arts. Il devait y avoir une école centrale par 300,000 hab. ; ces écoles cessèrent d'exister en 1808, et furent remplacées par les lycées. || *Écoles chrétiennes.* Instituées au commencement du XVIIe siècle, dirigées par les membres d'une congrégation appelés *frères de la doctrine chrétienne.*

— *Écoles élémentaires.* V. ci-après ÉCOLES PRIMAIRES.

— *Écoles d'enseignement mutuel.* V. ENSEIGNEMENT MUTUEL.

— *Écoles des frères.* V. ÉCOLES CHRÉTIENNES.

— *Ecoles normales.* Instituées pour enseigner l'art même de l'enseignement et former des maîtres pour les écoles tant primaires que secondaires et supérieures. V. NORMAL.

— *Ecoles primaires.* Celles où les enfants du peuple reçoivent une instruction élémentaire. Ces écoles, qui n'ont reçu le nom de *primaire* que depuis 1789, par opposition à l'enseignement *secondaire* qu'on reçoit dans des établissements d'un ordre plus relevé, datent de 1598.

— *Ecoles secondaires.* Celles dans lesquelles on enseignait les langues latine et française, les premiers principes de la géographie, de l'histoire et des mathématiques; elles se distinguaient en *écoles secondaires communales* qui sont aujourd'hui les colléges communaux, et en *écoles secondaires privées*, aujourd'hui institutions. Le nom d'école secondaire n'est plus en usage que pour les écoles ecclésiastiques, dans lesquelles sont élevés des jeunes gens qui se destinent au ministère des autels.

— *Ecoles d'agriculture.* Instituées, sous le nom de *fermes-modèles*, pour former de jeunes agronomes et leur apprendre principalement la mise en pratique des théories nouvelles de l'agriculture. V. GRIGNON. ROVILLE.

— *Ecoles d'application.* Nom donné en général aux écoles spéciales dans lesquelles ne sont admis que les sujets qui ont déjà terminé ou du moins complété suffisamment leurs études générales. Ainsi les écoles de droit, de médecine, etc., sont des écoles d'application; mais on réserve plus particulièrement ce nom à celles qui ont pour but spécial de former des sujets destinés aux diverses branches de service public. || *Ecole d'application du corps royal d'etat-major.* Etablie à Paris en 1818, et destinée à former des officiers pour le service de l'état-major. Les élèves y font deux années d'étude; ils sont au nombre de cinquante, dont vingt-cinq sont annuellement remplacés. || *Ecole d'application du génie maritime.* Etablie à Lorient en 1791, dans le but de former des ingénieurs chargés de diriger la construction des vaisseaux de la marine royale, et les travaux relatifs à ce service. || *Ecole navale.* Réorganisée à Brest, sur le vaisseau l'Orion, en 1833. || *Ecoles d'application d'artillerie et du génie.* Ces deux écoles ont été réunies en 1802 en une seule école, réglée définitivement en 1831, établie à Metz, et ne se composant que d'élèves sortant de l'école polytechnique, qui y entrent avec le rang de sous-lieutenant, y restent de deux à trois ans, et sont envoyés après examen dans l'arme de l'artillerie ou du génie de terre ou de mer.

— *Ecoles d'arts et métiers.* Il y en a deux, l'une établie à Châlons-sur-Marne, l'autre à Angers; on y enseigne les arts mécaniques, depuis les plus grossiers jusqu'à ceux qui exigent le plus d'habileté et de sagacité, sans toutefois embrasser l'ensemble de la technologie.

— *Ecole royale des beaux-arts.* Située à Paris, et définitivement organisée en 1825; elle se divise en deux sections: l'une comprend la peinture et la sculpture, l'autre l'architecture. Il y a un établissement particulier pour la musique, intitulé *Ecole royale de musique et de declamation.*

— *Ecole de cavalerie.* Instituée à Saumur en 1825, pour former les instructeurs des corps de troupes à cheval, instruire ceux des élèves de l'école spéciale militaire qui sont désignés pour la cavalerie.

— *Ecole des chartes.* Créée en 1821, réorganisée en 1829, et dont les cours sont divisés en cours élémentaires, et en cours diplomatique et de paléographie française. On y apprend à dechiffrer et à lire les chartes des diverses époques, à les critiquer, à en constater l'authenticité et à en vérifier les dates.

— *Ecoles spéciales de commerce.* Écoles établies auprès des colléges royaux. On y enseigne l'histoire et la géographie, les mathématiques, la physique et la chimie; le droit commercial, la tenue des livres, le dessin linéaire et les langues étrangères. Il y a aussi à Paris une école spéciale de commerce fondée vers 1820.

— *Ecole de droit.* Établissement destiné à

|| *Ecole d'économie rurale.* V. ÉCONOMIE RURALE.

— *Ecoles ecclésiastiques.* Écoles destinées à former des sujets pour le sacerdoce. Il y a une école ecclésiastique dans chaque diocèse.

— *Ecoles d'équitation.* V. ÉQUITATION et ÉCOLE DE CAVALERIE.

— *Ecole royale forestière.* École destinée à former les gardes généraux des forêts. Elle a été organisée définitivement en 1824.

— *Ecole des langues vivantes orientales.* Établie auprès de la bibliothèque royale, en 1795. On y enseigne l'arabe littéral, l'arabe vulgaire, le persan, le turc, l'arménien, le grec moderne et l'hindoustani, toutes langues d'une utilité reconnue pour la politique et le commerce.

— *Ecole des langues.* Instituée en 1794 pour fournir un instituteur de langue française dans chaque commune des départements où l'on parle l'idiome breton, catalan, allemand; n'exista jamais qu'en projet.

— *Ecole des longitudes.* V. LONGITUDE.

— *Ecole de Mars.* Instituée en 1794 pour y donner à six jeunes citoyens de chaque district de la République, envoyés à Paris sous le nom d'*élèves de Mars*, une éducation révolutionnaire, toutes les connaissances et les mœurs d'un soldat républicain. Son existence fut éphémère.

— *Ecoles de médecine.* 1° Établissements où se réunissent les étudiants et les professeurs, les uns pour recevoir, les autres pour donner l'instruction médicale. 2° Toutes les personnes attachées à ces établissements, soumises à des règlements institués pour l'enseignement et l'exercice de l'art de guérir. 3° Les doctrines relatives à la théorie et à la pratique de la médecine.

— *Ecole spéciale militaire.* Cette école, établie à Saint-Cyr, et réorganisée en 1832, a pour but d'instruire dans les différentes branches de l'art de la guerre les jeunes gens qui se destinent à la carrière des armes, et qui ne sont admis dans cette école que par voie de concours et après examen.

— *Ecole des mines.* Créée à Paris en 1783, et rétablie en 1816. Elle se compose de neuf élèves ingénieurs, choisis après concours parmi les élèves de l'école polytechnique. Il peut en outre y avoir neuf élèves externes, instruits gratuitement.

— *Ecole des mineurs.* École pratique fondée en 1816 à Saint-Etienne (Loire), pour donner gratuitement des connaissances en minéralogie à des élèves qui n'y sont admis qu'après concours.

— *Ecoles de navigation.* Établies dans tous les ports du royaume, pour enseigner gratuitement aux navigateurs de toutes les classes qui se présentent les mathématiques, la navigation et l'usage des instruments nautiques.

— *Ecoles de pharmacie.* Écoles où l'on apprend la chimie, la physique, l'histoire naturelle, etc. Il y en a trois: à Paris, Montpellier et Strasbourg.

— *Ecole polytechnique.* V. POLYTECHNIQUE.

— *Ecole des ponts et chaussées.* V. PONTS ET CHAUSSÉES.

— *Ecole de pyrotechnie.* V. PYROTECHNIE.

— *Ecole régimentaire.* École formée près des différents corps de l'armée, ou dans les corps mêmes, dans le but de développer ou de commencer l'instruction des hommes qui appartiennent à ces corps. On distingue trois sortes d'écoles régimentaires: les écoles d'artillerie, les écoles de génie et les écoles primaires.

— *Ecole de trompettes.* Créée le 1er juin 1731, à l'hôtel royal des Invalides, et réunie en 1823 à l'école de cavalerie, pour enseigner à des élèves l'art de la trompette, ainsi que les mathématiques, la lecture et l'écriture, l'escrime, l'équitation et la gymnastique.

— *Ecoles supérieures.* Celles qui comprennent nécessairement, outre les matières enseignées par les écoles élémentaires, les principes de la géométrie, le dessin linéaire et l'arpentage, des notions des sciences physiques et d'histoire naturelle, le chant, les éléments de l'histoire et de la géographie française.

— *Ecoles vétérinaires.* Destinées à former des maréchaux et des médecins vétérinaires; elles sont au nombre de trois: Alfort, Lyon, Toulouse.

— Les diverses écoles de philosophie sont: les écoles *ionienne, italique, éléatique, atomistique, mixte, sophistique* (550-440 avant J.-C.); les écoles *cynique, cyrenaïque, mégarique, platonicienne, aristotelicienne* ou *péripatéticienne, stoïque, épicurienne* et *sceptique* (324-215 av. J.-C.); l'école d'*Alexandrie, juive, gnostique, néoplatonicienne, scolastique, ecclésiastique, cartésienne, baconienne* (jusqu'au XVIIIe siècle); l'école *sensualiste, idéaliste, sceptique, écossaise, kantienne, leibnitzienne, ideologique, physiologique, théologique* et *éclectique.* V. chacun de ces mots à leur ordre alphabétique.

ÉCOLIER, IÈRE. s. (rad. *école;* du lat. *scholaris*, fait de *schola*, école, dérivé du gr. σχολή, loisir). Celui, celle qui va à l'école, au collége. Ecolier de sixième, de rhétorique, de philosophie. Bon, mauvais écolier. Ecolier indocile, soumis, indisciplinable. Que d'*écoliers* ont brillé dans la routine des classes, et se sont éclipsés dans la vaste sphère des lettres! (B. de St-P.)

Et ne sais bête au monde pire

Ridicules marmots, dont les langues ineptes
Semblent du rudiment bégayer les préceptes;
Vrais *écoliers* offerts aux spectateurs
Et dignes en tout point de leurs instituteurs!
(*Satiriques.*)

— Qui apprend d'un maître. Dans ce sens il doit être joint avec quelque autre mot qui désigne l'art qu'on apprend ou le maître qui l'enseigne. On dit bon écolier dans le manége; un maître de musique ou de danse a des écoliers ou des écolières.

— Par extens. Un disciple, un apprenti en toutes choses où l'on a besoin d'instruction. Je me maintiens l'*écolier* de la sagesse, je ne consulte plus qu'elle. (St-Evrem.)

N'allez pas de l'amour devenir l'*écolière*,
Ce maître dangereux conduit tout de travers.
(LA FONTAINE.)

— Novice en quelque chose. Ce n'est qu'un écolier en géométrie.

Moi, dit-il, qu'à mon âge *écolier* tout nouveau,
J'aille pour un lutrin me troubler le cerveau! (BOIL.)

Un poëme excellent où tout marche de suite
Jamais d'un *écolier* ne fut l'apprentissage. (ID.)

— Les défauts des écoliers ont donné lieu à plusieurs dictons proverbiaux: *Menteur comme un écolier. Gourmand comme un écolier. Avoir un appetit d'écolier.*

— La Fontaine a dit, pour exprimer le laisser-aller des écoliers dans leur manière de vivre: *Tout est aux ecoliers couchette et matelas.*

— Fam. *Faire une faute d'écolier.* Faire une faute qui marque beaucoup d'inexpérience ou d'incapacité.

— Fig. et fam. *Ce n'est qu'un écolier.* Se dit d'un homme peu habile dans un art, dans une profession.

— Fam. *Se divertir comme un écolier en vacances.* S'en donner à cœur joie.

— Fig. et fam. *Tour d'écolier, malice d'écolier.* Espiéglerie du genre de celles que font les écoliers.

— Prov. et fig. *Prendre le chemin des écoliers.* Prendre le chemin le plus long.

— Fam. *Cet homme sera toujours écolier, ne sera jamais qu'écolier.* Ne saura jamais rien qu'imparfaitement, sera toujours novice à toutes choses.

— *Avoir la contenance d'un écolier.* Avoir un air gauche, emprunté, de mauvaises manières.

Dis-moi, me trouves-tu bien fait en cavalier?
Ne vois-tu rien en moi qui sente l'*écolier*? (DESTOUCHES.)

Quelque *écolier* qu'il soit, je disais qu'aujourd'hui
Peu de nos gens de cour sont mieux taillés que lui. (ID.)

— *Réciter d'un ton écolier.* Réciter d'une manière monotone, fatigante.

— *Style d'écolier.* Mauvais style, accusant l'inexpérience, l'incapacité dans la manière d'écrire.

— Hist. Nom qu'on donnait aux étudians qui fréquentaient les écoles au moyen âge. Le caractère turbulent des *écoliers* ne cessa de se manifester par des scènes immorales et scandaleuses. Ils prenaient la plus grande part aux fêtes des fous, de l'an, etc. (Encycl.) L'existence des *écoliers* était en général fort dure et fort misérable. (Id.)

— *Ecoliers étrangers.* Écoliers qui venaient des provinces ou des pays étrangers étudier dans les diverses universités du royaume. En faveur des sciences, un *écolier* étranger n'est point soumis au droit d'aubaine. (Labret.)

— *Ecoliers jurés.* Nom que l'on donnait à ceux qui possédaient des lettres d'ecoliers, conférant le privilége de scolarité.

— *Lettres d'écolier.* Diplômes qui ne s'obtenaient qu'après six mois d'étude dans l'université, et sur le témoignage du régent dont on suivait les leçons. Une interruption de six mois dans les études entraînait la perte de ces lettres.

— Le titre d'*écolier* se portait dans le monde. Seigneur *écolier*, je viens d'apprendre que vous êtes le seigneur Gil Blas de Santillane, l'ornement d'Oviédo et le flambeau de la philosophie. (Le Sage.)

ÉCOLLAGE. s. m. Tann. Écharnement des peaux.

ÉCOLLETTE. s. f. Orfév. Diminution dans la circonférence.

ÉCOLLETTÉ, ÉE. part. pass. du v. Écolletter. S'empl. adjectiv. Vase écollетté. Salière écollettée.

ÉCOLLETTER. v. a. 1re conj. (pr. *é-kol-le-té;* du lat. *collatatus*, dilaté, amplifié, précéd. de la part. extract. *e* ou *ex*). Orfév. Elargir au marteau, échancrer, façonner une pièce d'orfèvrerie sur la bigorne.

— S'ÉCOLLETTER. v. pron. Être écolletté.

ÉCONDUIRE. v. a. 4e conj. (du lat. *e* ou *ex*, hors, dehors, et *conducere*, conduire; *extra conducere*). Conduire dehors, éloigner. *Econduire* un lion rarement se pratique. (La Font.)

— Refuser doucement, adroitement et avec ménagement. Il faut *éconduire* avec civilité ceux qui nous font quelque prière, quand on ne leur veut rien accorder. (Trév.)

— Congédier; se débarrasser d'un importun.

ÉCONDUISEMENT. s. m. S'est dit pour exprimer l'action de mettre quelqu'un hors de chez soi.

ÉCONDUIT, ITE. part. pass. du v. Econduire. S'empl. adjectiv. Personne éconduite. Se voyant *éconduit* et moqué, il ne garda plus de mesure. (Buss.-Rab.)

— Prov. *On n'est pas battu et éconduit tout ensemble.* Se dit pour exciter quelqu'un à faire quelque demande.

ÉCONOMAT. s. m. (rad. *économe*). Charge, emploi, office d'économe; ses attributions. Obtenir l'économat d'un collége, d'un hospice.

— Lieu où se tient l'économe, où il a ses bureaux. Aller à l'économat.

— Administration des revenus d'un évêché, d'une abbaye, et autres bénéfices, pendant la vacance. Les *economats* prennent leur origine de ce qu'il y avait autrefois des ecclésiastiques commis dans les cathédrales, pour recevoir tout le revenu de l'Eglise, tant celui de l'évêque que du chapitre. (Trév.)

ÉCONOME. s. des 2 g. (du gr. οἰκονόμος, intendant, régisseur). Celui, celle qui a soin de la dépense d'une maison, d'un château. Tel croit être un bon père de famille, et n'est qu'un vigilant *économe.* (J.-J. Rouss.)

— Celui qui régit un domaine, un établissement public. L'économe d'un hôpital, d'un collége.

— Celui qui administrait les revenus d'un bénéfice vacant.

— Signifiait Défenseur, protecteur, avocat, et se disait particulièrement de ceux qui défendaient les droits et les biens des églises, des abbayes, des monastères.

— Anc. prat. *Econome séquestre.* Celui entre les mains duquel on mettait des biens en séquestre.

— Mamm. Rongeur du genre des campagnols.

ÉCONOME. adj. des 2 g. Qui a de l'économie, qui est ménager, qui sait épargner la dépense. Quand on ne s'enrichit que lentement et à force de travail, on peut être *économe;* mais on dissipe quand l'argent se reproduit facilement, et paraît devoir se reproduire toujours en plus grande quantité. (Condill.)

ÉCONOMIE. s. f. (du gr. οἰκονομία, économie; rad. οἶκος, maison; νέμω, j'administre). Ordre dans la dépense d'une maison, dans la conduite d'un ménage, dans l'administration d'un bien. Economie profitable, sordide, vulgaire. Petite, large, grande économie. Avoir de l'économie. Vivre avec économie. On voit régner chez lui une admirable économie. La plus stricte économie régnait dans sa dépense. L'*économie* est la source de l'indépendance et de la libéralité. (Mme Geoff.) Le travail chasse la misère, et c'est l'*économie* qui l'empêche de revenir. (De Juss.) On ne peut pas dire que l'*économie* est une vertu, elle peut servir le méchant comme l'homme de bien; mais il est très-rare qu'elle prostitue au vice le secours de ses lumières et de ses conseils. (Ferry.)

— Ce qui est épargné, mis en réserve. Prendre sur ses économies.

— Fig. *Les fruits de l'économie.* Ce que l'on épargne. Donner aux pauvres le fruit de ses économies.

— Conduite réglée sur les circonstances du temps, du lieu et des personnes. L'Eglise souffre quelquefois les scandales par *économie.* (Trév.)

— Harmonie des parties, des qualités. Sage emploi. Dispensation régulière. Ce n'est pas assez d'avoir de grandes qualités, il faut en avoir l'*économie.* (La Rochef.) Il faut de l'*économie* dans les plaisirs; l'âme s'ennuie d'être toujours dans la même assiette. (St-Evrem.)

— Fig. Disposition relativement à l'effet, habile distribution des parties; ordonnance de l'ensemble et des détails. L'économie d'un tableau, d'un bas-relief. L'économie d'un discours, d'une pièce de théâtre.

— Se dit des choses morales. L'économie de la création. L'économie d'un gouvernement. C'est surtout de l'*économie* morale que dépend la prospérité publique, ainsi que la prospérité privée. (De Vitry.) On voit sans cesse Bossuet éclaircir l'Ancien Testament par le Nouveau, saisir l'*économie* de la religion, et en balancer les parties pour en faire un tout harmonieux et sublime. (L'abbé Maury.)

— *Economie politique.* Science qui traite des intérêts de la société, qui embrasse les principes relatifs à la formation, à l'accroissement et à la consommation des richesses. Les divers modes suivant lesquels le travail et les capitaux productifs concourent à la production des valeurs forment le principal objet de ses recherches. Quesnay proclama le premier que la richesse d'une nation ne consiste pas essentiellement dans l'or ou l'argent qu'elle possède, mais dans les choses mêmes au moyen desquelles on peut se procurer l'or et l'argent. Cette vue saine et incontestable changea totalement la face de l'*economie* politique. (Say.)

— *Economie sociale.* Science qui embrasse dans leur ensemble tous les intérêts moraux et matériels de la civilisation. L'objet principal qu'elle se propose est l'amélioration réelle et progressive de l'homme physique et de l'homme moral.

— *Economie rurale.* Ensemble des diverses branches d'industrie qui se rapportent à la culture du sol et au moyen d'en tirer la meilleure partie, par tous les moyens d'exploitation dont on dispose. L'agronome fait de la science pure, et les principes de l'*économie* rurale application à faire des découvertes du savant. (Garnier.) || On dit aussi *Economie rustique.* Je trouve que le bruit de la basse-cour, le chant des coqs, le mugissement du bétail, l'attelage des chariots, les repas des champs, le retour des ouvriers, et tout l'appareil de l'*économie* rustique, donnent à cette maison un air plus champêtre, plus vivant et plus gai. (J.-J. Rouss.)

— *Economie domestique.* Ensemble des règles générales qui régissent l'emploi de chaque chose dans un ordre qui fasse éviter les pertes; l'épargne judicieuse des divers objets de consommation; l'exacte appréciation des besoins réels, l'art d'y pourvoir avec sagesse et prévoyance. L'*économie* domestique renferme les principes qui sont le plus propres à procurer un genre de vie en harmonie avec la condition, et une somme de bonheur telle que l'homme raisonnable, qui sait se contenter de ce qu'il a, se trouve satisfait. (De Moléon.) L'*économie* domestique consiste non pas à augmenter indéfiniment, mais à bien distribuer et à employer sagement le revenu de chaque famille. (De Vitry.)

— *Economie organique.* L'ensemble et la coexistence harmonique de tous les êtres vivant à la surface du globe; la disposition harmonieuse de toutes les parties qui entrent dans la constitution de chacun de ces êtres; l'exercice régulier des fonctions des corps, et le petit nombre de moyens mis en œuvre pour la manifestation des phénomènes de la vie. La science de l'*économie* organique a pour objet la connaissance de la structure des corps vivants (anatomie), et celle de leurs fonctions (physiologie), et elle fait ainsi marcher de pair les deux sciences qu'elle renferme. (Laur.) L'*économie* organique se divise naturellement en *économie* animale et en *économie* végétale. (Id.)

— *Economie animale.* L'ensemble des parties qui constituent l'homme et les animaux.

— *Economie végétale.* Ensemble des lois qui régissent l'organisation des végetaux.

— Hist. ecclés. *Economie légale.* La manière dont Dieu juge à propos de conduire son peuple par le ministère de Moïse. || *Economie evangelique.* Se dit par oppposition à l'Economie légale, et renferme tout ce qui appartient à l'alliance de grâce que Dieu a faite avec les hommes par Jésus-Christ.

— Théol. Signifie la disposition des choses que la Providence a faites concernant l'incarnation du Verbe.

— Constr. *Economie d'un bâtiment.* L'art de ménager le terrain, de distribuer les appartements de la manière la plus convenable et la plus commode.

— Hist. *Economies royales.* Les biens affectés en Pologne pour l'entretien de la maison du roi.

— Polygr. *Economies royales.* Titre d'un ouvrage du grand ministre Sully.

— Prov. et fig. *C'est une économie de bouts de chandelles.* C'est une épargne sordide dans les petites choses.

— Syn. comp. ÉCONOMIE. ÉPARGNE. MÉNAGE. PARCIMONIE. L'*économie* est la règle conservatrice d'une fortune petite ou grande. L'*épargne* est une restriction apportée à la dépense. Le *ménage* est l'économie qui règle les consommations intérieures. La *parcimonie* est l'économie qui fortifie l'épargne.

ÉCONOMIQUE. adj. des 2 g. (rad. *économie*). Qui concerne l'économie, qui épargne la dépense, qui diminue les frais.

— Qui concerne le gouvernement d'une famille, d'un Etat. Aristote fit marcher la science politique avant l'*économique.* (B. de St-P.)

ÉCONOMIQUE. s. f. (du gr. οἰκονομικός, qui concerne l'économie). Partie de la philosophie morale relative au gouvernement d'une famille, d'un Etat. Les anciens avaient des traités d'*économique.* On a eu tort, dans ces derniers temps, de considérer l'économie politique comme une science moderne. Ce n'est, sous une forme nouvelle, que la reproduction de l'*economique* des Grecs. (Jos. Mor.)

ÉCONOMIQUEMENT. adv. Avec économie.

ÉCONOMISÉ, ÉE. part. pass. du v. Economiser. S'empl. adjectiv. Des revenus bien économisés.

ÉCONOMISER. v. a. 1re conj. Administrer, gouverner, dispenser, répartir avec économie. Economiser les revenus d'une terre, d'un patrimoine.

— Fig. *Économiser son temps, sa vie, ses forces physiques, ses facultés intellectuelles et morales.* En régulariser l'emploi, en modérer sagement l'action. Economiser le temps, c'est economiser la vie.

— Épargner, ménager, mettre en réserve. Economiser le bois, la chandelle. Economiser le quart de son revenu.

— Fam. et ironiq.

Il *économisa* vingt mille francs de rente
Sur ses appointements, qui n'étaient que de trente.
(DELAVILLE.)

— S'ÉCONOMISER. v. pron. Être économisé. De tous les biens la santé est le plus précieux, c'est pourtant celui qui s'économise le moins.

ÉCONOMISTE. s. m. Celui qui s'occupe spécialement d'économie politique, de l'agriculture, du commerce, des subsistances, de l'impôt, etc., en vue du soulagement et du bien-être des peuples.

partisans d'un système de prospérité publique, fondé principalement sur les progrès de l'agriculture et la libre exportation des grains, qui dans le XVIIIe siècle, par l'organe de Quesnay, de Turgot, et d'autres philosophes, cherchait à établir une nouvelle théorie de la richesse et du gouvernement. Il était sans doute naturel que les nouveaux *économistes* trouvassent dans la démonstration des avantages palpables de l'industrie un argumentation puissante en faveur de l'agriculture; mais rien ne justifiait l'idée de fonder exclusivement sur les résultats de l'exploitation du sol les principes de l'économie sociale. (De Vitry.)

ÉCONOMISTIFICATION. s. f. (pr. *é-co-no-miss-ti-fi-ka-ci-on*). Prétendu système d'économie servant à mystifier ceux qui y croient. Ah! que l'*économistification* est une belle chose en théorie. (L'abbé Galiani.)

ÉCOPE. s. f. (du celt. *scob, scop*, vaisseau de bois). Techn. Pelle creuse en bois, servant à puiser de l'eau à une petite profondeur, et à la rejeter à une petite distance. Dans les déblais, après une pluie ou lorsqu'on trouve quelque amas d'eau, on emploie aussi l'*écope*, mais on la suspend à une sorte de py-

à la surface du globe; la disposition harmonieuse de toutes les parties qui entrent dans la constitution de chacun de ces êtres; l'exercice régulier des fonctions des corps, et le petit nombre de moyens mis en œuvre pour la manifestation des phénomènes de la vie. La science de l'*économie* organique a pour objet la connaissance de la structure des corps vivants (anatomie), et celle de leurs fonctions (physiologie), et elle fait ainsi marcher de pair les deux sciences qu'elle renferme. (Laur.) L'*économie* organique se divise naturellement en *économie* animale et en *économie* végétale. (Id.)

— *Economie animale.* L'ensemble des parties qui constituent l'homme et les animaux.

— *Economie végétale.* Ensemble des lois qui régissent l'organisation des végétaux.

— Hist. ecclés. *Economie légale.* La manière dont Dieu juge à propos de conduire son peuple par le ministère de Moïse. || *Economie évangélique.* Se dit par oppposition à l'Economie légale, et renferme tout ce qui appartient à l'alliance de grâce que Dieu a faite avec les hommes par Jésus-Christ.

— Théol. Signifie la disposition des choses que la Providence a faites concernant l'incarnation du Verbe.

— Constr. *Economie d'un bâtiment.* L'art de ménager le terrain, de distribuer les appartements de la manière la plus convenable et la plus commode.

— Hist. *Economies royales.* Les biens affectés en Pologne pour l'entretien de la maison du roi.

— Polygr. *Economies royales.* Titre d'un ouvrage du grand ministre Sully.

— Prov. et fig. *C'est une économie de bouts de chandelles.* C'est une épargne sordide dans les petites choses.

— Syn. comp. ÉCONOMIE. ÉPARGNE. MÉNAGE. PARCIMONIE. L'*économie* est la règle conservatrice d'une fortune petite ou grande. L'*épargne* est une restriction apportée à la dépense. Le *ménage* est l'économie qui règle les consommations intérieures. La *parcimonie* est l'économie qui fortifie l'épargne.

ÉCONOMIQUE. adj. des 2 g. (rad. *économie*). Qui concerne l'économie, qui épargne la dépense, qui diminue les frais.

— Qui concerne le gouvernement d'une famille, d'un Etat. Aristote fit marcher la science politique avant l'*économique.* (B. de St-P.)

ÉCONOMIQUE. s. f. (du gr. οἰκονομικός, qui concerne l'économie). Partie de la philosophie morale relative au gouvernement d'une famille, d'un Etat. Les anciens avaient des traités d'*économique.* On a eu tort, dans ces derniers temps, de considérer l'économie politique comme une science moderne. Ce n'est, sous une forme nouvelle, que la reproduction de l'*économique* des Grecs. (Jos. Mor.)

ÉCONOMIQUEMENT. adv. Avec économie.

ÉCONOMISÉ, ÉE. part. pass. du v. Économiser. S'empl. adjectiv. Des revenus bien économisés.

ÉCONOMISER. v. a. 1re conj. Administrer, gouverner, dispenser, répartir avec économie. Economiser les revenus d'une terre, d'un patrimoine.

— Fig. *Économiser son temps, sa vie, ses forces physiques, ses facultés intellectuelles et morales.* En régulariser l'emploi, en modérer sagement l'action. Economiser le temps, c'est économiser la vie.

— Épargner, ménager, mettre en réserve. Economiser le bois, la chandelle. Economiser le quart de son revenu.

— Fam. et ironiq.

Il *économisa* vingt mille francs de rente
Sur ses appointements, qui n'étaient que de trente.
(DELAVILLE.)

— S'ÉCONOMISER. v. pron. Être économisé. De tous les biens la santé est le plus précieux, c'est pourtant celui qui s'économise le moins.

ÉCONOMISTE. s. m. Celui qui s'occupe spécialement d'économie politique, de l'agriculture, du commerce, des subsistances, de l'impôt, etc., en vue du soulagement et du bien-être des peuples.

partisans d'un système de prospérité publique, fondé principalement sur les progrès de l'agriculture et la libre exportation des grains, qui dans le XVIIIe siècle, par l'organe de Quesnay, de Turgot, et d'autres philosophes, cherchait à établir une nouvelle théorie de la richesse et du gouvernement. Il était sans doute naturel que les nouveaux *économistes* trouvassent dans la démonstration des avantages palpables de l'industrie un argumentation puissante en faveur de l'agriculture; mais rien ne justifiait l'idée de fonder exclusivement sur les résultats de l'exploitation du sol les principes de l'économie sociale. (De Vitry.)

ÉCONOMISTIFICATION. s. f. (pr. *é-co-no-miss-ti-fi-ka-ci-on*). Prétendu système d'économie servant à mystifier ceux qui y croient. Ah! que l'*économistification* est une belle chose en théorie. (L'abbé Galiani.)

ÉCOPE. s. f. (du celt. *scob*, *scop*, vaisseau de bois). Techn. Pelle creuse en bois, servant à puiser de l'eau à une petite profondeur, et à la rejeter à une petite distance. Dans les déblais, après une pluie ou lorsqu'on trouve quelque amas d'eau, on emploie aussi l'*écope*, mais on la suspend à une sorte de pyramide formée par trois pièces de bois réunies au sommet. (Lenorm.)

— Par extens. Tout ce qui a la forme d'une écope. Les becs sont des espèces d'*écopes* d'une matière cornée, qui servent aux oiseaux pour prendre leurs aliments solides et liquides. (B. de St-P.)

ÉCOPERCHE. s. f. Techn. Toute pièce de bois portant une poulie à son extrémité. On s'en sert pour élever des matériaux aux étages supérieurs.

— Appareil composé d'une perche élevée verticalement à une hauteur suffisante, arrêtée solidement par des haubans, qui porte en haut une pièce de bois horizontale, fixée à la perche par un lien en forme de potence; et dont le tout est assemblé à tenons et à mortaises.

ÉCORCE. s. f. (du lat. *cortex*). Enveloppe extérieure qui recouvre le tronc et les branches des plantes. Elle est formée de parties superposées qu'on nomme épiderme; de couches corticales composées de mailles allongées, fibreuses, superposées, et de couches subéreuses. Un arbre ou arbrisseau dicotylédoné dont on enlève l'*écorce* est en danger de mort, à moins qu'il ne soit abrité de manière que le cambium qui se forme à la superficie du bois puisse régénérer l'enveloppe herbacée et les couches corticales. (Mirbel.) Enlever l'*écorce* d'un arbre, c'est couper la communication entre les feuilles et les racines, c'est donc priver celles-ci des sucs élaborés qu'elles recevaient par des latexifères. (Id.) Les *écorces* sont le lieu de plusieurs sécrétions végétales très-importantes, puisque c'est en elles qu'existent les réservoirs ou vaisseaux de sucs propres. (Payen.)

— Considérée sous ses différentes propriétés, l'écorce nous fournit des sucs très-abondants: tels sont les pins, les sapins, les mélèzes, qui nous donnent la résine. || L'écorce du tilleul nous fournit la corde à puits; celle du chêne le liége et le tan. Le lin et le chanvre nous donnent encore des fibres flexibles avec lesquelles on fait des fils, des toiles, des cordes, etc. Les Indiens font des étoffes avec l'*écorce* de peuplier. (Chateaub.)

— Pharm. Substance médicamenteuse provenant d'arbres dont on n'emploie que l'écorce. On les distingue en trois classes principales; les *écorces amères* et *astringentes*, telles sont celles du merisier, du marronnier; les *écorces aromatiques* et *stimulantes*, comme celles du cannelier, du simarouba; et les écorces *âcres, caustiques, vésicantes*, comme celles du sureau, de l'hièble. Il est nécessaire, pour les usages de pharmacie, que les *écorces* qu'on emploie soient en général bien sèches et saines, débarrassées des mousses et des lichens. (Guersent.)

— Par extens. Enveloppe qui couvre certains fruits. Ecorce d'orange. Ecorce de grenade. L'écorce du riz. L'écorce du blé. L'écorce du seigle.

— Fig. Superficie, apparence. A toute autre communication je ne prête que l'*écorce* de mon attention. (Montaigne.)

— *Sous l'écorce de.* Sous l'apparence de. Une sève maligne et corrompue se cache souvent sous l'*écorce* de la politesse. (La Bruy.)

— Poét. *L'écorce des eaux.* La glace.

L'hiver, qui si longtemps avait blanchi nos plaines,
N'enchaîne plus le cours des paisibles ruisseaux,
Et les jeunes zéphyrs de leurs chaudes haleines
Ont fondu l'*écorce* des eaux. (J.-B. ROUSS.)

— En parlant du jeune Salix métamorphosé en saule, de Guerle a dit poétiquement:

Une prison d'*écorce* enveloppe son corps.

— Géol. *Ecorce de la terre.* Ensemble des couches et des amas de matières minérales dont le globe est couvert, et qui forment pour ainsi dire son enveloppe épidermique. On dit aussi *la croûte du globe.*

— Prov. *Juger du bois par l'écorce.* Juger d'une chose par la seule apparence.

On juge du bois par l'*écorce*,
Et du dedans par le dehors. (SCARRON.)

— *Il ne faut pas mettre le doigt entre le bois et l'écorce.* V. BOIS.

Si puissant qu'on soit,
Entre l'arbre et son *écorce*
Jamais on ne doit,
Comme on dit, mettre le doigt. (PIIS.)

l'*écorce.* On dédaigne l'homme dont on a tiré tous les services qu'il pouvait rendre. J'aurai besoin de lui encore un an au plus: quand on a pressé l'orange, on jette l'*écorce.* (Frédéric II.)

— Archit. Partie latérale des volutes du chapiteau ionique. V. COUSSINET.

— Conchyl. *Ecorce de citron.* Belle espèce de cône.

ÉCORCÉ, ÉE. part. pass. du v. Écorcer. S'empl. adj. Bois écorcé. Les arbres dont le tronc est *écorcé* continuent de végéter pendant un temps plus ou moins considérable. (Mirbel.) L'aubier d'un arbre *écorcé* s'endurcit beaucoup, et c'est un des moyens les plus propres pour augmenter la densité du bois. (Francœur.)

ÉCORCEMENT. s. m. (rad. *écorce*). Action d'écorcer, d'enlever l'écorce. L'écorcement du riz, du blé, des arbres. Lorsqu'on pratique l'*écorcement* pour donner au bois plus de dureté, on choisit de grands arbres, qui sont arrivés au maximum de leur croissance. (Mirbel.) On doit défendre l'*écorcement* pour les bois taillis, et le permettre pour les futaies. (Buffon.)

ÉCORCER. v. a. 1re conj. (rad. *écorce*). Il prend une cédille devant les voyelles *a, o.* *Nous écorçons. J'écorçais, nous écorçâmes*, etc. Oter l'écorce. Ecorcer un arbre. Ecorcer des bois de vente. Il faut se loger dans les Indes pour y être à l'abri de la chaleur, des pluies et des insectes; il faut y cultiver le riz, le sarcler, le battre, l'*écorcer*, le faire cuire. (B. de St-P.)

— S'ÉCORCER. v. pron. Être écorcé. Il y a des arbres qui s'écorcent facilement.

ÉCORCHANT. part. prés. du v. Écorcher. Qui écorche. Il est invar. Une octave écorchant les oreilles.

ÉCORCHANT, ANTE. adj. Discordant, qui cause une impression désagréable à l'oreille. Une octave écorchante.

ÉCORCHÉ, ÉE. part. pass. du v. Ecorcher. S'empl. adj. On sépare entièrement les deux cuisses d'une grenouille *écorchée.* (A. Mart.)

— Expr. prov. *Brave comme un lapin écorché.* Très-poltron.

— Blas. Qui est peint tout entier de gueules, c'est-à-dire de couleur rouge. Animal écorché.

ÉCORCHÉ. s. m. Peint. et sculpt. Homme ou animal dépouillé de la peau, et dont les muscles sont vus à découvert. L'étude de l'*écorché* est une des plus importantes qu'ait à faire le dessinateur. (Boutard.)

ÉCORCHÉE. s. f. Conchyl. Nom vulgaire d'un coquillage marin.

ÉCORCHELER. v. a. 1re conj. V. ÉCOCHELER.

ÉCORCHER. v. a. 1re conj. (du lat. *excoriare*). Dépouiller un animal de sa peau.

Si j'*écorche* les animaux, [mes.
Vous, monsieur, tous les jours, vous *écorchez* les hom-
(SALLENTIN.)

— Absol.

Il permettra de tondre, et non pas d'*écorcher*,
De recueillir le fruit, mais sans l'arbre arracher.
(LE P. LE MOINE.)

— Enlever à un arbre une partie de son écorce. Ecorcher un arbre.

— Déchirer la peau, faire une écorchure. Vous m'avez écorché le pouce.

— Fig. Surcharger le peuple d'impôts. Écorcher le peuple.

— Exiger beaucoup plus qu'il ne faut pour des droits, des salaires, des marchandises, des fournitures, etc.

Les arabes, les juifs! ouf! ouf! je n'en puis plus!
Ose-t-on *écorcher* les gens de cette sorte!
Pour enterrer ma femme exiger cent écus
(PONS DE VERDUN.)

— Fig. *Ecorcher une langue.* La parler mal, prononcer mal les mots. Louis XV disait un jour au dauphin que Mme de Pompadour parlait parfaitement l'allemand: Oui, sire, lui dit le prince, mais on trouve qu'elle *écorche* furieusement le français. (Noël.)

— Dans le même sens, *Ecorcher le nom de quelqu'un, écorcher un mot.* Le mal prononcer, le défigurer.

— *Ecorcher l'oreille* ou *les oreilles.* Causer une impression désagréable à l'oreille.

— Prov. et fig. *Autant vaut, autant fait celui qui tient que celui qui écorche.* Le complice d'un crime est aussi coupable que celui qui en est l'auteur. | *Jamais beau parler n'écorcha la langue.* Il est toujours bon de parler honnêtement. | *Il crie comme si on l'écorchait.* Se dit de quelqu'un qui se plaint beaucoup, qui jette de grands cris pour peu de chose. | *Il ressemble aux anguilles de Melun, il crie avant qu'on l'écorche.* V. ANGUILLE.

— Fig. et fam. *Ecorcher l'anguille par la queue.* Commencer une chose par l'endroit le plus difficile.

— *Il n'y a rien de si difficile à écorcher que la queue.* Il n'y a rien de plus difficile dans une affaire que la conclusion.

— Fig. *Ecorcher la gorge, le palais.* Avoir une saveur aigre, trop piquante ou extrêmement âpre. Ce vin écorche le palais.

— *Il faut tondre les brebis et non pas les écorcher.* Il ne faut pas accabler le peuple d'impôts.

— Art milit. *Ecorcher une fortification.* L'endommager extérieurement.

— Sculpt. Enlever une certaine épaisseur à [illegible] plâtre, pour faire de cette figure ainsi amoindrie le noyau de la figure en bronze qu'on se propose de couler dans un moule levé dessus.

— *A écorche-cul.* loc. adv. En glissant, en se traînant sur le derrière.

— Fig. Par force, de mauvaise grâce.

— S'ÉCORCHER. v. pron. S'enlever de la peau. || Etre écorché. || Se faire une écorchure. Je me suis écorché à la jambe, au bras.

ÉCORCHERIE. s. f. Lieu où l'on écorche les animaux.

— Action de faire payer trop cher.

— Fig. Hôtellerie où l'on fait payer plus cher qu'il ne faut. || Concussion, vol.

ÉCORCHEUR. s. m. Celui dont le métier est d'écorcher les bêtes.

— Fig. et fam. Celui qui fait payer trop cher.

— Ornith. Espèce de pie-grièche qui attaque les petits oiseaux.

— ÉCORCHEURS. s. m. pl. Hist. Nom donné pendant la guerre de cent ans, entre la France et l'Angleterre, à de nombreux soldats qui, abandonnant leurs drapeaux, et se réunissant en corps d'armée, massacrèrent les habitants, incendièrent les maisons, etc.

— Nom donné aussi aux Français qui, dans la révolte des Pays-Bas contre le duc de Bourgogne, en 1437, entrèrent dans le Hainaut, et causèrent de grands maux.

ÉCORCHURE. s. f. Enlèvement de la peau.

— Endroit de la peau écorchée. Plaie légère produite par un frottement violent et dans laquelle les couches les plus superficielles de la peau ont été enlevées ou déchirées.

— Arts et mét. Manque d'un brin de fil.

ÉCORCIER. s. m. (rad. *écorce*). Tann. Bâtiment, magasin de tanneur où l'on place les écorces.

ÉCORE. s. f. Mar. V. ACCORE.

ÉCORER. v. a. 1re conj. Mar. V. ACCORER.

ÉCORNE. s. f. S'est dit pour Dommage, affront.

ÉCORNÉ, ÉE. part. pass. du v. Écorner. S'empl. adjectiv. Animal écorné. Bête écornée.

— Fig.

Tout confus d'un édit qui rogne mes finances,
Sur mes biens *écornés* je règle mes dépenses. (VOLT.)

ÉCORNER. v. a. 1re conj. (rad. *corne*). Rompre la corne ou les cornes à un animal. Ecorner un bœuf, un taureau.

— Fig. Casser, abattre, émousser un angle, des angles. Ecorner un bastion, une table.

— Par extens. Faire des cornes. Écorner un livre.

— Fig. et fam. Diminuer, ôter une partie. Ecorner sa terre, son bien, son traitement, sa pension. Vous méritez assurément une autre fortune que celle que vous avez, mais encore faut-il que vous en jouissiez tranquillement et qu'on ne vous l'*écorne* pas. (Volt.)

— Fig. et fam. *Ecorner la foi conjugale.* Manquer à la foi conjugale, la violer, la trahir, y faire une brèche.

— Éluder. De cette façon, François Ier *escorna* l'impudence de quelques Italiens. (Pasq.)

— Art milit. *Ecorner un convoi.* Surprendre une des extrémités d'un convoi.

— S'ÉCORNER. v. pron. Se rompre une corne ou les cornes. Une vache qui s'est écornée en tombant.

ÉCORNIFLÉ, ÉE. part. pass. du v. Écornifler. S'empl. adjectiv.

ÉCORNIFLER. v. a. 1re conj. Chercher à manger aux dépens d'autrui, chercher de bons repas, prendre un repas auquel on n'est point invité. Fam.

— Fig. Je m'en vais *écorniflant* par-ci par-là des livres les sentences qui me plaisent. (Mont.)

ÉCORNIFLERIE. s. f. Action d'écornifler. L'*écorniflerie* et la flatterie sont les sœurs bâtardes de l'amitié. (Trad. de Diodore de Sinople.)

ÉCORNIFLEUR, EUSE. s. Celui, celle qui écornifle. Les *écornifleurs* n'entendant jamais sonner midi ne se précautionneront pas pour dîner en ville. (Ghérardi.)

Nous sommes dans ces lieux à l'abri des visites
Des sots *écornifleurs* et des froids parasites. (REGN.)

Aussitôt que l'on eut servi,
Tout aussitôt nous fut ravi,
Par ces franches *écornifleuses.* (SCARRON.)

— Fig. Je fais plus de cas d'un cordonnier que de tous ces *écornifleurs* du Parnasse. (Volt.)

ÉCORNURE. s. f. Eclat emporté de l'angle d'une pierre, d'un marbre, etc.

ECOSSAIN. s. m. Agric. Dans quelques contrées, Grain de froment auquel reste attachée la balle florale et même quelquefois la balle calicinale, lors du battage.

ÉCOSSAIS, AISE. adj. et s. Géogr. Habitant de l'Ecosse. | Qui appartient à l'Ecosse ou à ses habitants, qui vient de l'Ecosse. Etoffe écossaise. Dessin écossais.

— *Ecole écossaise.* Ecole philosophique, appelée aussi *école du sens commun*, qui, partant de ce fait, que, à la différence des vérités acquises, les vérités premières sont inhérentes et communes à toutes les intelligences, et faisant consister la philosophie tout entière dans la méthode: 1° ramène l'étude de l'esprit humain à celle des attributs et des phéno- par conséquent connaissable de la réalité spirituelle; 2° réduit les moyens de connaître les phénomènes de l'esprit à l'observation et à l'induction; 3° démêle de l'objet même de la science les vérités antérieures qu'elle présuppose et en donne la liste. Cette école, opposée au sensualisme, établit un ordre d'affections différentes de celles qui naissent de la sensibilité physique, et leur donne pour source une sensibilité qu'elle appelle *morale.* Elle distingue trois sens moraux, le sens du vrai, le sens du beau et le sens du bon, auxquels elle rapporte la plus grande part de la vie humaine, et refoule ainsi les sens physiques dans les limites naturelles d'où ils n'auraient pas dû sortir. Stewart et Reid sont les deux chefs de l'école écossaise.

— ÉCOSSAIS. s. m. Philosophe de l'école écossaise.

— ÉCOSSAISE. s. f. Comm. Étoffe à carreaux et à lignes croisées carrément de différentes couleurs.

ÉCOSSE. Géogr. Royaume de la Grande-Bretagne, partagé en trente-trois comtés, dont la capitale est Edimbourg. Ses principaux fleuves sont: la Tweed, qui, dans la partie in-

férieure de son cours, sépare l'Angleterre de l'Ecosse ; le Forth, le Tay, la Clyde, etc. L'Ecosse a aussi plusieurs lacs, plusieurs canaux, des chemins de fer, etc. Elle produit en abondance du froment, du seigle, de l'orge, de l'avoine, des pommes de terre, etc. L'agriculture et l'industrie y étant parvenues à un très-haut degré de perfection, l'Ecosse fait avec divers pays de l'ancien et du nouveau continent un commerce très-étendu. Les montagnards écossais parlent encore le *gallique*, qui est un dérivé de la langue celtique, et, dans quelques localités, ils conservent même l'ancienne manière de se vêtir ; 2,218,000 hab.

— ÉCOSSE (NOUVELLE-) ou ACADIE. Péninsule de l'Amérique septentrionale, à l'ouest du Nouveau-Brunswick; environ 5,700 kilom. de superficie; 120,000 hab.

ÉCOSSÉ, ÉE. part. pass. du v. Écosser. S'empl. adjectiv. Pois écossés. Fèves écossées.

ÉCOSSER. v. a. 1re conj. (rad. *cosse*). Oter la cosse, les cosses. Ecosser des pois, des fèves. Ecosser des haricots.

— S'ÉCOSSER. v. pron. Être écossé. Toutes les légumineuses *s'écossent*. (Rozier.)

ÉCOSSEUR, EUSE. s. (rad. *cosse*). Celui, celle qui écosse. Ecosseur de pois. Ecosseuse de fèves.

ÉCOSSONNEUX. s. m. Ornith. Un des noms vulgaires du bouvreuil.

ÉCOT. s. m. (pr. *é-ko ;* du celt. *escot*, fait de *scot*, *scotuni*, contribution). Quote-part, dépense de chacun dans un repas. Simon de Nantua, qui aimait la compagnie, proposa de souper tous ensemble en payant chacun son *écot*. (De Juss.)

— Dépense faite par chaque personne, chez un traiteur, pour un repas. Avoir 20 francs d'écot.

— Par extension. Compagnie, société de personnes qui mangent dans une auberge, dans un cabaret et où chacun doit payer son écot.

Il n'arrive rien dans le monde
Qu'il ne faille qu'elle (la fortune) en réponde :
Nous la faisons de tous *écots*. (LA FONTAINE.)

— Fig. et fam. *Payer*, *fournir son écot*. Amuser les convives pendant le repas.

. . . Dis comment d'un bon mot
A ceux qui te traitaient tu payais ton *écot*. (COLNET.)

ÉCOT. s. m. (du celt. *scot*, *scôd*, menue branche verte, coupée ou arrachée). Adm. forest. Eclat de bois qui reste sur un arbre mal coupé.

— Blas. Représentation d'un tronc d'arbre garni de quelques branches rompues.

— Techn. Petit bloc d'ardoise qui reste adhérent aux foncées.

ÉCÔTAGE. s. m. Action d'ôter les côtes des feuilles de tabac.

— Techn. Action qu'on fait subir au fil de fer, en le faisant passer dans la seconde machine pour lui enlever des espèces de côtes que la première machine a laissées. || Action de graisser les fils qu'on doit passer par la filière.

ÉCOTARD. s. m. Anc. t. de mar. Pièce de bois servant à porter et à conserver les haubans.

ÉCÔTÉ, ÉE. part. pass. du v. Écôter. S'emploie adjectiv.

— Blas. *Tronc écôté*. Tronc dont les menues branches sont coupées. Lécheraine en Savoie porte d'azur à la bande *écôtée* d'or. (P. Mén.)

ÉCÔTER. v. a. 1re conj. (rad. *côte*). Oter les côtes des feuilles de tabac.

— Fabr. Travailler le fil de fer dans la seconde machine de tréfilerie. || Oindre de quelque matière grasse les fils de fer qui doivent être passés à la filière.

— S'ÉCÔTER. v. pron. Être écôté. Les feuilles de tabac s'écôtent facilement.

ÉCOTER. v. n. 1re conj. (rad. *écot*). S'est dit pour Payer son écot, sa part.

ÉCÔTEUR. s. m. Ouvrier chargé de faire l'écôtage. Ecôteur de tabac. Ecôteur de fer.

ÉCOUAGE. s. m. Dr. cout. Visite judiciaire du cadavre d'une personne dont la mort n'a pas été naturelle.

— Visite d'un chemin, d'une rivière.

ÉCOUAILLE. s. f. Écon. rur. Laine que l'on [illegible] des moutons, et qui est souvent de basse qualité.

ÉCOUANE. s. f. Techn. Lime plate qui ne diffère des autres limes que par la taille, et qui est formée de larges sillons parallèles entre eux et perpendiculaires à la longueur de la lime.

— On dit aussi *écouenne*.

ÉCOUANÉ, ÉE. part. pass. du v. Écouaner.

ÉCOUANER. v. a. 1re conj. Réduire la monnaie au poids prescrit.

— Limer, dégrossir, raper avec l'écouane. Ce n'est que la matière qu'on veut *écouaner* qui occasionne les différentes sortes d'écouanes. (Lenormand.)

— S'ÉCOUANER. v. pron. Être écouané.

ÉCOUANETTE. s. f. (dim. d'*écouane*). Techn. Outil formé d'une plaque de fer à grosses dents.

ÉCOUCHE. s. f. Techn. Espade dont les ouvriers se servent pour preparer le lin et le chanvre.

ÉCOUCHÉ, ÉE. part. pass. du v. Écoucher. S'empl. adjectiv.

ÉCOUCHER. v. a. 1re conj. Techn. Préparer le lin et le chanvre avec l'écouche.

ÉCOUÉ, ÉE. part. pass. du v. Écouer. S'empl. adjectiv. Chien écoué. Chat écoué.

ÉCOUEN. (pr. *É-kou-an*). Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Pontoise (Seine-et-Oise). Là se trouve le château bâti, sous François Ier, par Anne de Montmorency. Napoléon y avait établi un pensionnat pour 300 filles des membres de la Légion d'honneur. Ce pensionnat a été transféré à Saint-Denis, près de Paris ; 1,200 h.

ECOUENNE ou **ÉCOUÈNE.** V. ÉCOUANE.

ÉCOUER. v. a. 1re conj. (rad. lat. *cauda*, queue). Couper la queue à un animal. Ecouer un chien. Ecouer un chat. Il ne se dit que dans quelques provinces.

ÉCOUET. s. m. Anc. t. de mar. Grosse corde qui va en diminuant par un bout et qui sert à amarrer la grande voile et celle de misaine.

ÉCOUFLE. s. f. Ornith. Nom vulgaire du milan, qui fait son vol sans bruit et entrecoupe l'air presque sans battre l'aile.

— Espèce de cerf-volant que les enfants font voler en l'air quand il fait du vent ; ainsi nommé de l'*écoufle*.

ÉCOULÉ, ÉE. part. pass. du v. Écouler. S'empl. adjectiv. A Rome, l'on ne trouve guère que les débris des monuments publics, et ces monuments ne retracent que l'histoire politique des siècles *ecoulés*. (Mme de Staël.) L'intervalle d'un mois allait être *écoulé* depuis la mort de sa douce et sainte compagne. (V. Bargemont.) Bien des années s'étaient *écoulées* sans recevoir d'elle aucune marque de souvenir. (B. de St-P.)

— *Ecoulé dans*. Déjà plusieurs mois s'étaient *écoulés* dans le bonheur. (A. Martin.)

ÉCOULEMENT. s. m. (rad. *couler*). Action d'écouler.

— Fig. Exportation, vente, débit des marchandises, des produits, etc. Ecoulement de la vente.

— Se dit aussi en parlant de la foule. L'écoulement du peuple. L'écoulement des personnes dans une église, dans une salle de spectacle.

— Fig. Il se fait un perpétuel *écoulement* et dissipation d'esprit par les actions de notre corps. (Trév.)

— Fig. Se dit aussi des choses spirituelles. Jésus-Christ sentit un *écoulement* de la vertu divine, quand la femme qui avait le flux de sang fut guérie par le seul attouchement de sa robe. (Trad. de saint Luc.)

— Pathol. Maladie dont le principal phénomène est l'écoulement d'un liquide. || *Ecoulement aigu*. Celui qui est abondant et accompagné d'un appareil de symptômes tenant à la nature de la maladie. Ecoulement naturel, accidentel. Dans le langage vulgaire on nomme ainsi la blennorrhagie et la blennorrhée.

— Phys. *Ecoulement des fluides, des liqueurs.* Volume de fluides ou liqueurs qui s'échappent par différents orifices, et dont le mouvement n'est déterminé que par leur propre poids. Ces écoulements ont d'autant plus de vitesse et font d'autant plus de dépense du fluide ou de la liqueur, que les orifices sont plus grands et que la hauteur verticale du fluide au-dessus de l'orifice est plus considérable. La vitesse du fluide à la sortie de l'orifice est égale à celle qu'acquerrait un corps pesant tombé en chute libre dans le vide, depuis la surface supérieure jusqu'au niveau de l'orifice.

— *Ecoulement électrique*. Matière électrique tant effluente qu'affluente actuellement en mouvement, et qui sort soit du corps électrisé, soit des autres corps avoisinants, et même de l'air qui l'environne.

ÉCOULER. v. n. 1re conj. (rad. *couler*). Couler d'un lieu dans un autre. Faire écouler les eaux.

— Par analogie, Faire écouler la foule d'une église, d'une place publique, d'une salle de spectacle, etc.

— Navig. *Faire écouler le flot.* Faire descendre entièrement jusqu'au port de leur navigation les bois jetés à bûche perdue sur une rivière ou un ruisseau.

— ÉCOULER. v. a. Débiter, vendre. Écouler des marchanchandises, des denrées, des pro[illegible]

— Techn. *Ecouler le cuir.* En faire sortir l'eau dont il s'est chargé dans le tonneau ou lorsqu'on l'a foulé aux pieds.

— S'ÉCOULER. v. pron. Se répandre. Ce torrent s'écoule. Le vin s'écoulait du tonneau. Un torrent *s'écoule* bien vite quand on ne fait rien pour le retenir (Fén.)

Mais hélas ! du brasier brûlant,
La pauvrette (la cire) sortit fondue,
Et répétait en *s'écoulant*,
J'ai mérité mon sort, je me suis méconnue.
(F. DE NEUFCHATEAU.)

Les monts fondus à son aspect
S'écoulent dans le sein des ondes embrasées. (ROUSS.)

— Par analogie, La foule s'écoule. Des flots de peuple s'écoulent.

— Fig. Suivre une pente insensible selon le cours naturel des choses. Le temps s'écoule. L'argent s'écoule. Un siècle s'écoule encore bien vite. Les générations des hommes *s'écoulent* comme les ondes d'un fleuve rapide. (Fén.) Leurs années se poussent successivement comme des flots ; ils ne cessent de *s'écouler*. (Boss.)

— Se débiter, se vendre, être exporté. Les produits de ce département s'écoulent par plusieurs débouchés.

ÉCOUPE ou **ÉCOUPÉE.** s. f. Mar. Balai pour nettoyer un vaisseau.

— Agric. Sorte de large pelle de fer.

ÉCOURGÉE. s. f. V. ESCOURGÉE.

ÉCOURGEON. s. m. V. ESCOURGEON.

ÉCOURONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Écouronné. S'empl. adj.

ÉCOURONNER. v. a. 1re conj. (ét. lat., *e* ou *ex*, partic. privat. ; *corona*, couronne.) Oter la couronne, la cime.

ÉCOURTÉ, ÉE. part. pass. du v. Écourter. S'empl. adject. Rendu court. Habit écourté. Perruque écourtée. Cheveux écourtés.

— Fig. J'insiste encore sur le cinquième acte. Il est si *écourte* qu'il ne nous a fait aucun effet. (Volt.) Vous autres qui avez un peu de loisir, écrivez-nous de longues lettres, à nous misérables qui ne pouvons répondre qu'en billets *écourtés*. (Id.)

ÉCOURTER. v. a. 1re conj. (rad. *court*). Diminuer, rendre court. Ecourter les cheveux. Ecourter un manteau, un jupon.

— Se dit aussi en parlant des animaux, *Ecourter un chien, un cheval*. Lui couper la queue et les oreilles.

— Fig. Retrancher ce qui est nécessaire. Se dit en parlant des ouvrages d'esprit. Ecourter une préface, un chapitre. Ecourter un roman.

ÉCOUSSAGE. s. m. Techn. Tache noire, saleté sur la faïence.

ÉCOUSSE. Techn. V. ÉCOUCHE.

ÉCOUSSURE. s. f. Écon. rur. Dans le département de la Haute-Garonne, Portion du produit brut de la récolte que l'on abandonne aux manouvriers pour tous les travaux de la moisson et du battage, jusqu'à l'entrée du grain dans les greniers et la construction des paillers.

ÉCOUTANT. part. prés. du v. Écouter. Qui écoute. Il est invar. Des rois écoutant leurs sujets. Une personne écoutant attentivement. Des enfants écoutant aux portes.

La baryte pesante, *écoutant* d'autres lois,
Aux acides s'unit des nœuds les plus étroits. (DELILLE.)

ÉCOUTANT, ANTE. adj. Qui a l'habitude d'écouter.

— *Avocat écoutant*. Avocat qui ne plaide pas.

— S'emploie substantivement.

Ce discours fut à peine proféré,
Que l'*écoutant* s'encourt, et, tout outré,
Trouve du bât la sangle, et se l'attache (LA FONT.)

Savez-vous si les *écoutants*
En feront une estime à la vôtre pareille ? (ID.)

— Hist. eccl. Pénitent admis aux instructions avec les catéchumènes, et qui était obligé de se retirer de la nef pendant les prières.

ÉCOUTE. s. f. Lieu où l'on écoute sans être vu ; tribune fermée par des jalousies.

— S'empl. ordinairement au pluriel. Il y avait en Sorbonne des écoutes où se tenaient les docteurs pour entendre les disputes publiques. La tribune aux écoutes.

— Fig. et fam. *Être aux écoutes*. Être attentif à recueillir ce qui se dit, ou à remarquer ce qui se passe dans une affaire, afin d'en tirer avantage. || Espionner.

— Mar. Cordage attaché au coin inférieur d'une voile, pour servir à la déployer et à la tendre, de manière qu'elle reçoive l'impulsion du vent. Ecoutes d'artimon. Écoutes du petit hunier. Ecoutes à queue de rat. Fausses écoutes. Ecoutes de revers. Border les écoutes. Haler sur les écoutes. Aller entre deux écoutes. Les *écoutes* des différentes voiles se distinguent entre elles par les noms des voiles auxquelles elles appartiennent. (Montf.)

— Art milit. Puits de mine, galerie de mineur d'où l'on peut entendre si le mineur ennemi travaille et chemine.

ÉCOUTE. adj. f. Hist. relig. S'empl. dans cette locution : *Sœur écoute*. Religieuse qui accompagne au parloir une autre religieuse ou une pensionnaire.

ÉCOUTÉ, ÉE. part. pass. du v. Écouter. S'empl. adject. Dont on accueille les discours, les propositions. Un amant écouté.

D'un deuil frivole écarte le nuage,
[illegible]
C'est un asile où, sans peine *écouté*,
L'amant heureux jouit en liberté. (BERNARD.)

— Se dit des discours, des propositions elles-mêmes. Prière écoutée. Demande écoutee. Propositions écoutées.

— Dont on suit les avis. Un père écouté. Une mère écoutée.

— Dont on suit les inspirations, les mouvements. Nature écoutée. Cœur écouté. Conscience écoutée. Les haines et les jalousies étaient seules *écoutées*. (Rayn.) Il n'y a dans ce chaos que les passions qui soient *écoutées*. (Id.)

Le sang de vos rois crie et n'est point *écouté*.
Rompez, rompez tout pacte avec l'impiété. (RAC.)

— *Ecouté de*. Tous les hommes sont écoutés de Dieu, quand ils le prient avec un cœur pur. Un bon père doit toujours être écouté de ses enfants.

— *Ecouté par*.

Et la religion contre nous irritée,
Par les timides Grecs sera seule *écoutée*. (RAC.)

— Manég. *Pas écouté*. Pas d'un cheval qui se balance entre les talons, sans se jeter ni sur l'un ni sur l'autre. || *Mouvements écoutés*. Mouvements faits avec justesse et précision.

ÉCOUTER. v. a. 1re conj. (du lat. *auscultare*, et du gr. ἀκούειν, entendre ; d'où en ital., *ascoltare*, et en franç. *écouter ;* le peuple dit encore *accouter*). Prêter l'oreille pour entendre. Ouïr attentivement. On entend tout ce qui frappe l'oreille, l'organe n'a qu'à se laisser aller à toutes les impressions qu'il reçoit, on n'*écoute* au contraire que ce qu'on veut entendre par préférence, et l'organe agit pour se fermer en quelque sorte à tout bruit qui pourrait nous distraire. (Condill.) Je n'essayai pas de lui parler, elle ne m'eût point *ecouté* ni même entendu. (J.-J. Rouss.) Et je ne puis douter en vous *écoutant* que les dieux ne vous aient envoyé ici pour adoucir mes maux. (Fén.) Votre âme en m'*écoutant* paraît toute interdite. (Rac.) Madame de la Tour parlait avec tant de confiance de la Divinité, que le malade en l'*écoutant* la croyait présente. (B. de St-P.)

— Absol. Qui parle sème ; qui écoute recueille. Souvenez-vous que la nature nous a donné deux oreilles et une seule bouche, pour nous apprendre qu'il faut plus écouter que parler. On se rend agréable quand on *écoute* volontiers et sans jalousie, et qu'on laisse avoir de l'esprit aux autres. (St-Evrem.) Celui qui *écoute* emploie souvent mieux son temps que celui qui parle. (De Juss.)

— Donner audience, entendre les raisons d'un plaignant, l'exposé d'une affaire. Notre sage magistrat *écoutait* également le riche et le pauvre. (Boss.)

— Se prêter à, se montrer favorable à. A peine l'armée fut assemblée qu'on *écouta* des propositions d'accommodement. (Volt.) On n'*écoute* jamais les excuses d'un gouvernement quand il explique pourquoi il n'a pas réussi. (Thiers.)

— Fig. Suivre les avis, les conseils. Obéir, obtempérer. Ecouter un père, une mère, un ami. Écouter la voix de la justice. Ecouter sa conscience. J'espère que vous m'aiderez à mettre quelque appareil sur les blessures de ce cœur malade qui ne peut encore *écouter* la raison que par l'organe du sentiment. (J.-J. Rouss.) *Ecoutez* votre conscience, elle vous dicte votre devoir. (Id.) Je condamnais Burrhus pour *écouter* Narcisse. (Rac.)

— Obéir aux impulsions du cœur, aux mouvements de l'âme, aux instincts de la nature. Ecouter son propre penchant, etc. La reine commençait à *écouter* la voix de la nature. (Volt.) Vous n'avez *écouté* que la noblesse de votre âme. (Id.) Je n'ai *écouté* que mon cœur, que les mouvements de mon cœur. (Id.)

— *N'écouter que soi-même*. Ne consulter que ses propres inspirations.

— Prêter une oreille attentive, favorable ; exaucer. *Ecouter* les gémissements des justes. Il remercia Neptune d'avoir *écouté* ses vœux. (Fén.)

Mais des infortunés *écoutant* la douleur,
Le ciel, juste une fois, vient d'armer un vainqueur.
(AIMÉ-MARTIN.)

— Si votre amour peut *écouter* mes pleurs. (Corn.) On écoute des soupirs, mais on n'*écoute* point des pleurs. (Volt.)

— Prendre plaisir à entendre quelqu'un, consentir aux propositions de quelqu'un. Une jeune personne qui écoute un jeune homme. Un prince qui écoute les flatteurs. Gardez-vous d'*écouter* les paroles douces. (Fén.)

Je vois qu'un fils perfide. . .
Vous a parlé d'amour, et que vous l'*écoutez*. (RAC.)

— Ajouter foi.

Et le ciel me punit d'avoir trop *écouté*
D'un oracle imposteur la fausse obscurité. (VOLT.)

— Épier les discours de quelqu'un. Le sort de ceux qui *écoutent* est d'entendre rarement leur éloge. (Beaumarch.) Ami, dans ce palais on peut nous *écouter*. (Corn.)

Parlons plus bas, mes sœurs, si quelque infidèle,
Ecoutant nos discours, nous allait déceler. (RACINE.)

— Il est employé souvent par les orateurs à l'impératif pour exciter, pour réveiller l'attention sur un objet important. *Ecoutez*, et prenez garde surtout de ne pas *écouter* avec mépris l'ordre des avertissements divins. (Bossuet.) Bajazet, *écoutez*, je sens que je vous aime. (Rac.)

[illegible] pour appeler quelqu'un. Ecoute, manant !

— *Ecoutez*, admirez et plaignez son trépas. (Corn.) On n'écoute point un trépas, mais la manière dont un homme est mort ; cependant cette expression est une beauté et non une faute ; c'est une figure très-admissible. (Volt.)

— *Ecouter son mal*. S'inquiéter trop de son mal.

— *Ecouter avec*. Ecouter avec attention. Ecouter avec patience. Ecouter avec mépris. Il *écoutait* avec patience, et répondait avec douceur. (Fléch.)

Tout le camp immobile
L'*écoute* avec frayeur, et regarde Eriphile. (RAC.)

— *Ecouter comme*. *Ecoutez* comme il parle par la bouche de son prophète. (Bossuet.) *Ecoute*, *écoute*, enfin, comme j'ai combattu. (Corn.)

— *Sonne comme il écoute*. Se dit par plaisanterie, lorsqu'une personne croit mal à propos entendre du bruit ; par renversement d'*écoute comme il sonne*.

— *N'écouter que d'une oreille*. Ne donner qu'une faible attention à ce qui se dit.

— Manég. *Ecouter son cheval*. Etre attentif à ne point le déranger de ses airs de manége, etc.

— S'ÉCOUTER. v. pron. S'emploie dans ces phrases familières :

— *S'écouter parler*. Mettre de la prétention et une recherche affectée dans sa manière de parler.

Un fat, un ignorant. . . .
Qui s'*écoute* parler, qui s'applaudit lui même,
Pindarisant ses mots avec un soin extrême. (DE LAF.)

— Absol. Il n'y a pas de gens que l'on écoute moins que ceux qui *s'écoutent* le plus. (Naudé.)

— *S'écouter trop*. S'inquiéter trop de sa santé.

ÉCOUTE-S'IL-PLEUT. s. m. Moulin qui ne va que par les écluses. Cette expression vient sans doute de ce qu'un pareil moulin manquant d'eau, reste en repos, et ne battant pas, semble écouter s'il tombera de l'eau pour le faire mouvoir.

— Fig. Promesse illusoire, mauvaise défaite, espérance très-incertaine de choses qui n'arriveront peut-être pas.

— Fig. et fam. *C'est un écoute-s'il-pleut*, un homme qui se fie à de vaines promesses, à un espoir mal fondé. || Plur., des *écoute-s'il-pleut*.

ÉCOUTEUR, EUSE. s. Celui ou celle qui écoute, qui cherche à pénétrer les secrets d'autrui. Vraiment nous vous avons ouï de bien loin cliqueter ; *écouteurs* ne doivent avoir rien qui cliquette. (Le Jouven.) Vous me savez assez alerte pour voir les gens sans qu'ils m'aperçoivent, et assez maligne pour persifler les *écouteurs*. (J.-J. Rouss.)

— Fam. *Ecouteur aux portes*. Indiscret.

— Prov. *A fol conteur, sage écouteur*. Un homme sage supporte avec indulgence les divagations d'un fou.

ÉCOUTEUR. adj. m. Manég. Distrait, qui hésite à prendre une allure ; se dit du cheval qui ne part pas franchement.

ÉCOUTILLE. s. f. (pr. *é-kou-ti-ie*). Mar. Ouverture carrée, pratiquée au milieu du pont d'un bâtiment pour descendre dans l'intérieur ; elles correspondent les unes aux autres pour faciliter les chargements et les déchargements. Grande écoutille. Ouvrir, fermer les écoutilles.

ÉCOUTILLON. s. m. (pr. *é-kou-ti-ion*, dimin. d'*écoutille*). Mar. Trappe pratiquée dans le panneau d'une écoutille.

ÉCOUTOIR. s. m. Instrument qui facilite l'audition ; cornet acoustique de ferblanc ou autre matière, que les sourds approchent de leurs oreilles pour mieux entendre.

Déjà pour secourir son oreille peu sûre,
Orgon vers lui tourne son *écoutoir*. (DELILLE.)

ÉCOUVETTE. s. f. Vergette, balai.

— Techn. Longue brosse à manche, dont l'apprêteur se sert pour asperger d'eau les plaques employées à chauffer les étoffes pendant le pressage.

ÉCOUVILLON. s. m. (pr. *é-cou-vi-ion*). Techn. Vieux linge attaché à un long bâton avec lequel on nettoie le four du boulanger.

— Artill. Instrument composé d'un bâton à l'une des extrémités duquel se trouve une brosse cylindrique pour nettoyer les canons, et à l'autre extrémité un gros bouton en bois appelé refouloir pour les bourrer.

ÉCOUVILLONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Écouvillonner. S'empl. adjectiv.

ÉCOUVILLONNER. v. a. 1re conj. (pr. *é-kou-vi-io-né ;* rad. *écouvillon*). Techn. Nettoyer un four avec l'écouvillon. Ecouvillonner le four.

— Artill. Se servir de l'écouvillon pour nettoyer une pièce d'artillerie.

— S'ÉCOUVILLONNER. v. pron. Être écouvillonné.

ECPÉRISPASME. s. m. Ant. milit. Évolution des troupes grecques qui équivalait à trois quarts de conversion.

ECPHRACTIQUE. adj. des 2 g. (du gr. ἐκφράσσω, je débouche). Médec. Apéritif, désobstruant.

— s. m. Un ecphractique. Des ecphractiques.

ECPHRASTE. s. m. (ét. gr., ἐκ, part. priv. φράζω, j'énonce). Ant. Celui qui interprète, qui traduit d'une langue dans une autre.

[illegible] Médec. Chose attachée à une autre dont elle est née.

ECPHYMOTE. s. m. Erpét. Genre de reptiles sauriens.

ECPHYSE. s. f. (ét. gr., ἐκ, priv. et φυσάω, je souffle). Médec. Eruption bruyante d'air accumulé dans l'urètre ou le vagin.

ECPHYSÈSE. s. f. (du gr., ἐκφύσησις, action de souffler). Médec. Expiration, expulsion prompte de l'air hors des poumons.

ECPIESME. s. f. (du gr. ἐκπιέζω, je presse). Chir. Fracture du crâne avec esquille enfoncée qui comprime et blesse le cerveau.

ECPLECTIQUE. adj. des 2 g. Médec. Qui a rapport à l'ecplexie.

ECPLÉRÔME. s. m. (du gr. ἐκπλήρωμα, complément). Chir. Coussinet, remplissage pour rendre plus uniforme l'application des bandages.

ECPLEXIE. s. m. (du gr. ἔκπληξις, stupeur, effroi). Medec. Délire causé par une terreur subite.

— Manég. *Ecouter son cheval.* Etre attentif à ne point le déranger de ses airs de manége, etc.

— s'ÉCOUTER. v. pron. S'emploie dans ces phrases familières :

— *S'écouter parler.* Mettre de la prétention et une recherche affectée dans sa manière de parler.

Un fat, un ignorant. . . .
Qui s'*écoute* parler, qui s'applaudit lui même,
Pindarisant ses mots avec un soin extrême. (De Laf.)

— Absol. Il n'y a pas de gens que l'on écoute moins que ceux qui s'*écoutent* le plus. (Naudé.)

— *S'écouter trop.* S'inquiéter trop de sa santé.

ÉCOUTE-S'IL-PLEUT. s. m. Moulin qui ne va que par les écluses. Cette expression vient sans doute de ce qu'un pareil moulin manquant d'eau, reste en repos, et ne battant pas, semble écouter s'il tombera de l'eau pour le faire mouvoir.

— Fig. Promesse illusoire, mauvaise défaite, espérance très-incertaine de choses qui n'arriveront peut-être pas.

— Fig. et fam. *C'est un écoute-s'il-pleut*, un homme qui se fie à de vaines promesses, à un espoir mal fondé. || Plur., des *écoute-s'il-pleut.*

ÉCOUTEUR, EUSE. s. Celui ou celle qui écoute, qui cherche à pénétrer les secrets d'autrui. Vraiment nous vous avons ouï de bien loin cliqueter ; *écouteurs* ne doivent avoir rien qui cliquette. (Le Jouven.) Vous me savez assez alerte pour voir les gens sans qu'ils m'aperçoivent, et assez maligne pour persifler les *écouteurs.* (J.-J. Rouss.)

— Fam. *Ecouteur aux portes.* Indiscret.

— Prov. *A fol conteur, sage écouteur.* Un homme sage supporte avec indulgence les divagations d'un fou.

ÉCOUTEUR. adj. m. Manég. Distrait, qui hésite à prendre une allure ; se dit du cheval qui ne part pas franchement.

ÉCOUTILLE. s. f. (pr. *é-kou-ti-ie*). Mar. Ouverture carrée, pratiquée au milieu du pont d'un bâtiment pour descendre dans l'intérieur ; elles correspondent les unes aux autres pour faciliter les chargements et les déchargements. Grande écoutille. Ouvrir, fermer les écoutilles.

ÉCOUTILLON. s. m. (pr. *é-kou-ti-ion* ; dimin. d'*écoutille*). Mar. Trappe pratiquée dans le panneau d'une écoutille.

ÉCOUTOIR. s. m. Instrument qui facilite l'audition ; cornet acoustique de ferblanc ou autre matière, que les sourds approchent de leurs oreilles pour mieux entendre.

Déjà pour secourir son oreille peu sûre,
Orgon vers lui tourne son *écoutoir.* (Delille.)

ÉCOUVETTE. s. f. Vergette, balai.

— Techn. Longue brosse à manche, dont l'apprêteur se sert pour asperger d'eau les plaques employées à chauffer les étoffes pendant le pressage.

ÉCOUVILLON. s. m. (pr. *é-cou-vi-ion*). Techn. Vieux linge attaché à un long bâton, avec lequel on nettoie le four du boulanger.

— Artill. Instrument composé d'un bâton à l'une des extrémités duquel se trouve une brosse cylindrique pour nettoyer les canons, et à l'autre extrémité un gros bouton en bois appelé refouloir pour les bourrer.

ÉCOUVILLONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Écouvillonner. S'empl. adjectiv.

ÉCOUVILLONNER. v. a. 1re conj. (pr. *é-kou-vi-io-né* ; rad. *écouvillon*). Techn. Nettoyer un four avec l'écouvillon. Ecouvillonner le four.

— Artill. Se servir de l'écouvillon pour nettoyer une pièce d'artillerie.

— s'ÉCOUVILLONNER. v. pron. Être écouvillonné.

ECPÉRISPASME. s. m. Ant. milit. Évolution des troupes grecques qui équivalait à trois quarts de conversion.

ECPHRACTIQUE. adj. des 2 g. (du gr. ἐκφράσσω, je débouche). Médec. Apéritif, désobstruant.

— s. m. Un ecphractique. Des ecphractiques.

ECPHRASTE. s. m. (ét. gr., ἐκ, part. priv., φράζω, j'énonce). Ant. Celui qui interprète, qui traduit d'une langue dans une autre.

ECPHYMADE. s. m. (du gr. [illegible], rejeton). Médec. Chose attachée à une autre dont elle est née.

ECPHYMOTE. s. m. Erpét. Genre de reptiles sauriens.

ECPHYSE. s. f. (ét. gr., ἐκ, priv. et φυσάω, je souffle). Médec. Eruption bruyante d'air accumulé dans l'urètre ou le vagin.

ECPHYSÈSE. s. f. (du gr., ἐκφύσησις, action de souffler). Médec. Expiration, expulsion prompte de l'air hors des poumons.

ECPIESME. s. f. (du gr. ἐκπιέζω, je presse). Chir. Fracture du crâne avec esquille enfoncée qui comprime et blesse le cerveau.

ECPLECTIQUE. adj. des 2 g. Médec. Qui a rapport à l'ecplexie.

ECPLÉRÔME. s. m. (du gr. ἐκπλήρωμα, complément). Chir. Coussinet, remplissage pour rendre plus uniforme l'application des bandages.

ECPLEXIE. s. m. (du gr. ἔκπληξις, stupeur, effroi). Medec. Délire causé par une terreur subite.

ECPTÔME. s. m. (du gr. ἔκπτωμα, chute). Chir. Déplacement des os luxés.

ECPYÈME. s. m. (en gr. ἐκπύημα, abcès). Medec. Abcès, suppuration.

ECPYÉTIQUE. adj. des 2 g. Suppuratif.

ÉCRAI. s. m. Agric. Milieu de la raie faite par la charrue.

ÉCRAIGNE. s. f. Veillée de village, endroit où elle a lieu. Quelquefois, s'il fait beau temps, les filles des vignerons vont d'*écraigne* à autre se visiter, et là font des demandes les unes aux autres. (Les Ecraig. dij.) Les pauvres gens à Dijon, tiennent leurs veillées l'hiver en quelques caves, et ces assemblés conservent encore le nom d'*écraigne.* (La Monnaye.)

— S'empl. plus généralement au pluriel. Les écraignes.

ÉCRAN. s. m. Sorte de petit meuble d'appartement dont on se sert pour se garantir de l'ardeur du feu. Il est ordinairement en carton, avec une queue en bois tourné, peint ou verni. Ecrans à main.

— *Ecran à pied.* Petit meuble que l'on place debout devant le feu pour se garantir d'une trop grande chaleur à la figure, formé d'un petit cadre couvert de taffetas vert, glissant dans une coulisse et soutenu par une crémaillère, à la hauteur qu'on désire.

— Techn. Cercle de bois couvert d'une toile dont les verriers s'entourent la tête pour garantir leurs yeux de l'action du feu.

ÉCRANCHÉ, ÉE. part. pass. du v. Ecrancher. S'emploie adjectiv. Drap écranché. V. ÉCLANCHÉ.

ÉCRANCHER. v. a. 1re conj. Techn. Effacer les faux plis du drap. V. ÉCLANCHER.

— s'ÉCRANCHER. v. pron. Être écranché.

ÉCRASAGE. s. m. (rad. *écraser*). Action d'écraser. Résultat de cette action. Le seul écueil à éviter dans un *écrasage* mécanique du raisin serait le broyage des rafles et des pépins. (Morog.)

ÉCRASANT. part. prés. du v. Écraser. Qui écrase. Il est invariable. Des enfants écrasant des mouches, des araignées.

— Fig.

Écrasant l'Italie avec ses pieds vainqueurs,
Il fuit comme un lion triomphant des chasseurs.
(Belly.)

ÉCRASANT, ANTE. adj. Qui est propre à écraser.

— Fig. Qui étourdit, qui humilie. L'insolence de la politesse froide est plus *écrasante* cent fois que la hauteur. (Le pr. de Ligne.)

— *Ecrasant pour.* En regard de la philosophie avare du XVIIIe siècle, philosophie *écrasante* pour les esclaves, l'Église seule, vraiment philosophe et libérale, ouvrait à leurs désirs, jusque là comprimés, le chemin des facultés humaines. (R. de Beauv.)

ÉCRASÉ, ÉE. part. pass. du v. Écraser. S'empl. adjectiv. Fruits écrasés. Pommes écrasées. Les fruits ainsi amoncelés sont jetés avec une pelle de bois dans l'aire du tour où ils doivent être *écrasés.* (Morog.)

Les gens de bien m'ont cru ; les fripons *écrasés*
En ont poussé des cris du sage méprisés. (Voltaire.)

— *Écrasé de.* Écrasé de visites. Écrasé d'affaires. Ecrasé de travaux. Ecrasé d'ennuis.

— *Ecrasé par.* Le faible écrasé par le fort. La chicane n'a pu être *écrasée* par la justice. (Volt.)

— *Ecrasé sous.* Être écrasé sous le pied. Ce fruit a été écrasé sous les pieds. Un homme écrasé sous le poids d'un fardeau.

Ces serpents odieux de la littérature,
Abreuvés de poisons et rampant dans l'ordure,
Sont toujours *écrasés* sous les pieds des passants.
(Voltaire.)

— *Ecrasé sur.* Aussitôt de tout le poids de la guimbarde qui passe, serpent et guêpe à la fois, sont *écrasés* sur la place. (F. de Neuf.)

ÉCRASEMENT. s. m. Action d'écraser ; état de ce qui est écrasé.

— Fig. L'écrasement de l'amour-propre.

ÉCRASER. v. a. 1re conj. (du celt. *crasca*, foulé aux pieds). Aplatir et briser par le poids, par un effort. Ecraser une araignée, un insecte avec le pied. Ecraser des fruits. Ecraser des raisins dans un pressoir. Ecraser le grain [illegible] cuves, des baquets. Il serait avantageux d'*écraser* le raisin plus uniformément à l'aide d'un procédé mécanique. (Morog.) La presse à cylindre, tout en extrayant le jus, *écrasait* encore la pulpe de la pomme. (Id.)

Aussitôt fait que dit : le fidèle émoucheur
Vous empoigne un pavé, le lance avec raideur,
Casse la tête à l'homme en *écrasant* la mouche.
(La Fontaine.)

— Absol. Dans plusieurs vignobles on *écrase* au-dessus de la cuve en piétinant les grappes sur un grillage en bois, en sorte que le jus s'écoulant aussitôt n'empêche pas l'écrasage. (Morog.)

— Détruire, anéantir, réduire à rien. Alexandre écrasa le royaume d'Asie. La puissance romaine écrasa toutes les autres. Détournons les tempêtes qui menacent d'*écraser* l'empire des sultans. (J.-J. Rouss.)

— Ruiner, ôter toute ressource. Ecraser un peuple, un état par des impôts excessifs. Il tombe sur lui avec une barbarie que rien ne peut adoucir ; il l'*écrase*, et rien ne peut assouvir sa fureur, tant qu'il reste au malheureux quelque ressource. (Mass.)

— Dans le même sens, Ecraser un négociant.

— Surcharger. Ecraser quelqu'un de travail.

— Avoir, remporter un grand avantage. Ecraser son adversaire dans une discussion, dans un débat. Pascal traita ses adversaires, non comme des gens qu'il combattait, mais comme des gens qu'il *écrasait.* (Le P. Dan.)

— Fig. Fatiguer, excéder. On *écrase* ici ce jeune prince de fêtes et de plaisirs qui l'ennuient. (D'Alemb.)

— Dans un sens analogue. Fatiguer à force d'importunités. Des solliciteurs qui écrasent un ministre.

— Perdre, déconsidérer, décrier. Une calomnie perfide suffit souvent pour écraser un homme.

— En parlant des choses morales, Écraser le vice. Ecraser la vertu. Il faut d'une main soutenir l'innocence, et de l'autre *écraser* le crime. (Volt.)

— Emousser. Vous n'avez pas, comme Trenmor, *écrasé* votre sensibilité sous la méditation. (G. Sand.)

— *Ecraser sous.* Il te peut, en tombant, *écraser* sous sa chute. (Corn.)

— Manuf. Trop frapper une étoffe.

— s'ÉCRASER. v. pron. Être écrasé. Les aspérités ainsi produites suffisent pour engager les grappes et rompre les grains sans que le rapprochement soit tel que les pépins et les [illegible] s'*écrasent.* (Morog.)

— S'aplatir. S'écraser le pouce, la main, le pied, entre deux pierres.

— Se meurtrir. Ce fruit s'est écrasé en tombant.

— *Se faire écraser.* A ses pieds étaient prosternés, la face contre terre, des pénitents dont les uns promettaient à haute voix de se faire accrocher, le jour de sa fête, à son char par les épaules, et les autres de se faire *écraser* sous ses roues. (B. de St-P.)

ÉCRASEUR. s. m. Celui qui écrase. Bénissons le ciel de ce qu'il y a dans Paris un certain nombre de riches avares, que leur avarice empêche de rouler voiture. Cette ville sans cela deviendrait un dédale affreux, d'où l'on ne pourrait s'arracher, surtout depuis que la mode revient d'avoir des *écraseurs* pour cochers. (Sallentin.)

ÉCRELET. s. m. Sorte de laitage suisse.

ÉCRÉMAGE. s. m. (rad. *crème*). Action d'écrémer. Ecrémage du lait.

— Techn. Action de dégager le verre fondu des scories qui se présentent à la surface.

ÉCRÉMÉ, ÉE. part. pass. du v. Ecrémer. S'empl. adjectiv. Du lait écrémé.

ÉCRÉMER. v. a. 1re conj. (rad. *crème*). L'é se change en è devant une syllabe muette. *J'écrème, tu écrèmes, il écrème,* etc. Oter la crème de dessus le lait.

— Verrer. Enlever les scories qui se forment à la surface du verre fondu.

— Fig. Oter le dessus d'une chose, la superficie.

— Fig. Prendre le meilleur d'une affaire, d'un ouvrage. Ecrémer un livre, une bibliothèque.

— s'ÉCRÉMER. v. pron. Être écrémé.

ÉCRÉMIÈRE. s. f. Conchyl. Espèce de moule d'eau douce dont la coquille sert à écrémer le lait.

ÉCRÉMOIRE. s. f. Artif. Morceau de corne ou de fer-blanc, dont les artificiers se servent pour rassembler les matières broyées.

— Verr. Ustensile en usage pour débarrasser le verre fondu de ses scories.

ÉCRÉNAGE. s. m. Fond. de caract. Action d'écréner. L'*écrenage* est une façon que l'ouvrier donne à certaines lettres longues, dont la partie supérieure ou inférieure excède le corps et porte à faux.

ÉCRÉNÉ, ÉE. part. pass. du v. Écréner. S'empl. adjectiv. Lettre écrénée.

ÉCRÉNER. v. a. 1re conj. Fond. de caract. Évider le dessous d'une lettre. On *écrène* en dégageant légèrement la partie d'une lettre qui fait saillie hors du corps, afin qu'elle [illegible] présentera une autre lettre qui lui sera contiguë.

— s'ÉCRÉNER. v. pron. Être écréné.

ÉCRÉNEUR. s. m. Techn. Ouvrier qui pratique l'écrénage.

ÉCRÉNOIR. s. m. Fond. Instrument qui sert à écréner.

ÉCRÊTÉ, ÉE. part. pass. du v. Écrêter. S'empl. adjectiv. Bastion écrêté.

ÉCRÊTEMENT. s. m. (rad. *crête*). Agric. Opération qui consiste à réparer au printemps les côtés des fossés, en augmentant un peu leur largeur et leur profondeur.

ÉCRÊTER. v. a. 1re conj. Art milit. Enlever la crête, le sommet d'un mur, d'un bastion, d'une palissade, etc. Le canon a déjà écrêté le bastion.

— Enlever la crête à un coq.

— Agric. Couper les sommités du blé de Turquie.

— s'ÉCRÊTER. v. pron. Être écrêté.

ÉCREVISSE. s. f. (en gr. κάραβος, crabe). Crust. Animal de l'ordre des décapodes, famille des macroures, tribu des homards. Les caractères principaux du genre sont d'avoir la queue longue et volumineuse ; cette longue queue sert à la nage, aussi est-elle terminée par des lames ou écailles de formes diverses qui peuvent s'écarter en éventail. La plupart des espèces marchent difficilement à terre, et nagent à reculons avec assez de rapidité. Ecrevisse de rivière. Ecrevisse fluviatile. Ecrevisse norwégienne. Le corps de l'*écrevisse* est d'un brun verdâtre, il devient rouge vif par la cuisson. (Encycl.) Les *écrevisses* présentent un autre fait non moins remarquable : c'est la faculté qu'ont les pattes, les antennes de repousser après leur amputation. (Guér.) L'*écrevisse* des rivières se trouve dans les eaux douces de l'Europe ; elle se tient sous des pierres ou dans des trous ; la durée de sa vie s'étend au delà de vingt ans, et sa taille s'accroit en proportion. (Id.)

C'est l'*écrevisse* aux longs crocs, au pas lent,
Dont le cours rétrograde avance en reculant. (Del.)

— *Yeux d'écrevisse.* V. OEIL.

— Fig. Il faut éviter les propos communs, les questions subtiles et aiguës qui ressemblent aux *écrevisses*, où il y a plus à éplucher qu'à manger. (Charr.)

— Fam. *Aller à reculons comme les écrevisses.* Se dit de quelqu'un qui recule en affaires au lieu d'avancer.

Les sages quelquefois, ainsi que l'*écrevisse*,
Marchent à reculons, tournent le dos au port.
(La Fontaine.)

— *Être rouge comme une écrevisse.* Avoir le visage très-rouge.

— Astron. *Le signe de l'Ecrevisse.* Appelé aussi le *Cancer*, l'un des signes du zodiaque. Le soleil entre au signe de l'Ecrevisse vers la fin de juin.

— Poét. et fig.

Lorsque par l'*Écrevisse*, aux portes du tropique,
Le soleil arrêté borne sa route oblique. (Rosset.)

En vain l'astre du jour embrasant l'*Ecrevisse*,
D'un déluge de flamme assiége ces déserts. (Roucu.)

— Anc. t. milit. Cuirasse formée d'écailles s'emboîtant les unes dans les autres.

— Techn. Grande tenaille dont on se sert pour saisir les lopins de fer rouge et pour les traîner vers l'enclume.

— Pierre à chaux qui a pris une couleur rouge pendant la calcination.

— Art culin. L'écrevisse est un mets assez recherché des gourmets. Employées comme aliment, elles sont très-nourrissantes. On fait avec les écrevisses des garnitures d'entrées, des purées et des potages excellents. On traite les écrevisses au court bouillon, à la crème, à l'anglaise, à la gasconne, etc. || *Buisson d'écrevisses.* Grosse pièce d'entre-mets composée de belles écrevisses arrangées en forme de pyramide.

ÉCRHEXIS. s. f. (du gr. ἔκρηξις). Chir. Rupture de l'utérus.

ECRHYTHME ou **ECRHYTHMIQUE.** adj. des 2 g. Méd. Très-irrégulier. Pouls ecrhythme.

ÉCRIÉ, ÉE. part. pass. du v. Écrier. S'empl. adjectiv. Fil écrié.

ÉCRIER. v. a. 1re conj. Techn. Nettoyer le fil de fer avec du grès.

ÉCRIER (S'). v. pron. (pr. *é-kri-é* ; rad. *cri*). il prend deux *i* aux deux 1res pers. plur. de l'imparf. de l'indic. et au prés. du subj. *Je m'écrie, nous nous écrions. Je m'écriais, nous nous écriions, vous vous écriiez. Que je m'écrie, que nous nous écriions, que vous vous écriiez,* etc. Faire un grand cri, une exclamation de douleur ou d'admiration. Démophile se lamente et s'*écrie* : Tout est perdu, c'en est fait de l'Etat. (La Bruy.)

Je m'*écriais* : tenez-moi lieu de mère,
Déesse de la liberté ! (Béranger.)

— *S'écrier en.* Je lui pardonne, s'est-elle *écriée* en se jetant dans mes bras. (Marmier.)

— Fig. Pluton sort de son trône, il pâlit, il s'*écrie.* (Boil.)

ÉCRIEUR. s. m. Techn. Ouvrier qui écrie ou nettoie le fil de fer.

ÉCRILLE. s. f. (pr. *é-kri-ie*). Pêch. Sorte de claie pour arrêter le poisson à la décharge d'un étang.

ÉCRIN. s. m. (du lat. [illegible], parce qu'il servit d'abord à conserver des souvenirs travaillés en cheveux). Techn. Sorte de petit coffret destiné à renfermer des pierreries et des bijoux. Il y a des écrins de toute espèce et de toute dimension. On attribue l'invention de l'écrin aux anciens prêtres d'Egypte ; c'était dans des écrins qu'ils renfermaient, dit-on, les objets sacrés de leur culte. Dans le moyen âge, les Templiers plaçaient leur croix, leurs cordons, leur truelle, leur compas, etc., dans des écrins.

— Fig. J'étais l'un de ses plus grands amis, et dans le sein duquel il déployait plus volontiers l'*écrin* de ses pensées. (Pasq.) Chez nous comme parmi nos pères, un *écrin* est encore la pierre de touche de la vertu. (Moléon.)

ÉCRINIER. s. m. S'est dit pour Celui qui fait des écrins.

ÉCRIRE. v. a. 4e conj. irrég. (anciennement *escrebre, escrire* ; du lat. *scribere*). *J'écris, tu écris, il écrit ; nous écrivons, vous écrivez, ils écrivent. J'écrivais. J'écrivis. J'ai écrit. J'écrirai. J'é-*

crirais. Ecris. Que j'écrive. Que j'écrivisse. Ecrivant. Ecrit. Tracer, figurer, former des lettres, des caractères, des signes. Dans ce sens, il s'emploie toujours absolument. Savoir écrire. Apprendre à écrire. Enseigner, montrer à écrire. Ecrire bien, écrire mal. Ecrire sur du papier, sur des tablettes, sur un mur, sur du sable, sur une ardoise. Ecrire avec une plume, avec un crayon, avec du charbon. Ecrire avec de l'encre, avec du sang. Ecrire en grosses lettres, en petits caractères, en lettres capitales.

— Représenter, indiquer, noter, exprimer par le moyen de l'écriture, par le moyen des lettres, des caractères que l'on sait former et combiner. Ecrire son nom, son adresse. Ecrire sa dépense journalière.

—Orthographier. Ecrire correctement un mot. Comment écrivez-vous ce mot? Je ne sais de quelle manière écrire ce mot.

— Absol. S'engager par écrit. Il ne suffit pas de donner des paroles, il faut écrire.

— Fig. Mettre ses pensées, ses souvenirs, ses sentiments, ses raisons, etc., par écrit. Ecrire une lettre, un billet, une missive, un discours, un message, une dépêche, etc. Vous aimez mieux m'*écrire* vos sentiments, que vous n'aimez à me les dire. (Mme de Sév.) Les grands capitaines *écrivent* leurs actions avec simplicité. (Montesq.) Je lui ai *écrit* deux lettres auxquelles il n'a pas répondu. (J.-J. Rouss.) Quelquefois même il s'est avisé d'*écrire* ses propres réflexions quand ses affaires lui en ont laissé le loisir. (De Juss.) Il est beau d'*écrire* ce que l'on pense, c'est le privilége de l'homme. (Volt.)

— Absol. *Ecrire à quelqu'un.* Lui écrire une lettre, des lettres. Ecrire plusieurs fois à un ami, sans recevoir de réponse. Je vous *écrirai* tous les soirs; mais je n'enverrai ma lettre que le samedi au soir ou le dimanche. (Mme de Sév.) Je vous *écrirai*, je vous donnerai mon adresse. (J.-J. Rouss.) Il y a quelque temps que je ne lui ai *écrit.* (Volt.) Je suis presque toujours réduit à vous *écrire* d'une main étrangère. (Id.)

L'empereur de la Chine, à qui j'*écris* souvent,
Ne m'a pas jusqu'ici fait un seul compliment. (Volt.)

— *Ecrire quelque chose à quelqu'un.* Lui faire savoir quelque chose par lettre. Ecrire à un fils la mort d'un père. Ecrire à un journaliste les nouvelles du lieu.

— Elliptiq. *Ecrire à quelqu'un de Paris, de Lyon, de Naples,* etc. C'est-à-dire Ecrire à quelqu'un *en datant sa lettre* de Paris, de Lyon, de Naples, etc.

— *Ecrire au courant de la plume.* Ecrire rapidement, sans hésiter, sans mettre beaucoup de temps, ni de réflexion.

— *Ecrire de la bonne encre* ou *de bonne encre.* Ecrire d'un ton ferme et sévère, soit pour adresser de vifs reproches, soit pour intimer un ordre formel.

— Particulièrement, Composer un ouvrage d'esprit, une œuvre littéraire, philosophique, scientifique, etc. Ecrire un traité, un livre, un poëme, une notice, un système, etc. Ecrire de nombreux, d'excellents ouvrages. Ecrire l'histoire. Ecrire une histoire. A qui daignerez-vous communiquer vos lumières, si ce n'est à un homme qui aime la patrie et la vérité, et qui ne cherche à *écrire* l'histoire ni en flatteur, ni en panégyriste, ni en guerrier, mais en philosophe? (Volt.) Je ne me déguise point, en *écrivant* ces lignes, qu'une classe d'écrivains n'y verra qu'un sujet de moquerie. (B. Const.)

Sermons, romans, physique, ode, histoire, opéra,
Chacun peut tout *écrire*, et siffle qui voudra. (Volt.)

— Absol. Être sans cesse à écrire. Se mêler d'écrire. Ecrire jour et nuit. Ecrire en prose Ecrire en vers. Ecrire avec une étonnante facilité. C'est dans les lieux où il a *écrit* qu'on peut juger de l'exactitude de ses descriptions et de la vérité de ses couleurs. (Barth.) Jamais on n'a tant *écrit* qu'aujourd'hui, parce que jamais on n'a si peu inventé. (La Harpe.) Madame Deshoulières tient le premier rang parmi les femmes qui ont *écrit* en vers. (Id.) Il faut dire la vérité : ils ont *écrit* plus par haine pour les prêtres que par amour pour les hommes. (B. de St-P.) Ainsi je me suis promis et je me promets de ne plus *écrire* (J.-J. Rouss.) J'ose agir sans rien craindre, ainsi que j'ose *écrire.* (Volt.)

Un sot en *écrivant* fait tout avec plaisir,
Il n'a point en ses vers l'embarras de choisir. (Boil.)

— *Écrire des volumes.* Écrire beaucoup, considérablement. Combien de volumes n'a-t-on pas écrits sur cette question! Le sujet est vaste, immense; on écrirait des volumes.

— Faire une composition musicale. Ecrire un opéra, un opéra comique, un ballet, une symphonie, une ouverture, un quadrille, une valse, un galop, une romance, etc.

— Absol. Grétry, Paesiello, Mozart, Beethoven, ont beaucoup écrit.

— Se dit spécialement en parlant du style. Ecrire clairement, élégamment, purement, brillamment. Ecrire lourdement, obscurément, platement, pédamment. L'art, le talent d'écrire. Bien des gens parlent d'une manière parfaite, mais ne savent pas écrire. Nos coutumes capricieuses, qu'on n'a commencé à rédiger par écrit que depuis cinq cents ans, nous apprennent assez combien l'art d'*écrire* était rare alors. (Volt.) Qu'on remonte de siècles en siècles, on verra que plus notre langue a été barbare, plus nous avons été éloignés de connaître la langue latine, et que nous n'avons commencé à *écrire* bien en latin que quand nous avons été capables de le faire en français. (Condill.) Ceux qui *écrivent* comme ils parlent, quoiqu'ils parlent très-bien, *écrivent* très-mal. (Buff.) Un des plus sûrs moyens de plaire en *écrivant* n'est pas tant de penser et de dire, que de faire penser et dire les autres. (Bouhours.) Le talent d'*écrire* peut devenir une puissance dans un état libre. (Mme de Staël.) Qui ne sut se borner ne sut jamais *écrire.* (Boil.)

Quoi que vous *écriviez*, évitez la bassesse,
Le style le moins noble a pourtant sa noblesse.
(Boileau.)

— Enseigner par écrit, formuler une proposition, une doctrine, dans des écrits.

— Fig. Marquer, tracer. Les rides ont *écrit* son âge sur son front. (La Bruy.)

— Fig. Graver profondément, empreindre. Dieu a écrit sa loi dans nos cœurs.

— Comm. *Ecrire une partie en banque.* Ecrire sur les registres de la banque le nom de celui à qui il a été cédé quelque somme. ‖ *Ecrire sur le journal, sur le grand livre.* Porter sur ces registres, en recette ou en dépense, les débits et crédits partiels qui se font journellement dans le négoce.

— Prat. Exposer, déduire ses raisons, ses prétentions dans une requête, dans un mémoire. Etre appointé à écrire et produire. Ecrire dans une affaire. Ecrire pour le défendeur. Un avocat qui écrit mais qui ne plaide pas.

— Fam. *A mal exploiter bien écrire.* Se dit lorsqu'un homme, ayant manqué à quelque formalité par écrit, écrit ensuite la chose non pas comme il l'a faite, mais comme il devait la faire. Cette locution a vieilli.

— *Ecrire de.* Qui écrit comme vous d'un style mâle et nerveux. (Volt.)

J'adore le Seigneur, on m'explique sa loi;
Dans son livre divin on m'apprend à la lire,
Et déjà de ma main je commence à l'*écrire.* (Rac.)

— *En écrire à quelqu'un.* Écrire à quelqu'un sur une affaire ou relativement à une affaire. Je vous en *écrirai* sur-le-champ. (Volt.)

— *Ecrire que.* Écrire que l'on ne peut se rendre à une invitation, qu'il est impossible que l'on rende un service demandé, etc. On a *écrit* que l'état des sauvages est le véritable état de l'homme. (Volt.)

— *Ecrire sur.* On me demande si je suis prince ou législateur, pour *écrire* sur la politique. (J.-J. Rouss.) Je veux t'*écrire* un mot sur tes sots ennemis. (Volt.)

— s'écrire. v. pron. Correspondre. S'écrire souvent, longuement, régulièrement. S'écrire des lettres cordiales, affectueuses, tendres, charmantes. Deux amis séparés n'ont pas de meilleure jouissance que de s'écrire.

— S'orthographier. Autrefois ce mot s'écrivait ainsi. Je ne me rappelle plus comment ce mot s'écrit.

— Écrire son nom sur la liste d'un concierge, pour marquer qu'on est venu prendre des nouvelles du maître ou de la maîtresse de la maison. On dit aussi *s'écrire* ou *se faire écrire à la porte de quelqu'un* ou *chez quelqu'un.*

— Être écrit, exprimé par écrit. De pareilles choses ne devraient jamais s'écrire.

Nous ne nous sommes vus depuis quatre ans ensemble,
Ni, qui plus est, *écrit* l'un à l'autre, me semble.
(Molière.)

Le second *nous* exprimé une seule fois ne peut servir en même temps pour le verbe *voir* et pour le verbe *écrire*, puisque ces deux verbes le régissent d'une manière différente; avec le premier, il est régime direct: *nous ne nous sommes pas vus;* avec le *deuxième*, il est régime indirect: *nous ne nous sommes pas écrit.*

ÉCRIT, ITE. part. pass. du v. Écrire. S'empl. adject. Discours écrit. Conventions écrites. Langue parlée. Langue écrite. La loi doit être la justice *écrite.* (De Lévis.) Si vous voulez bien parler et bien écrire, n'écoutez et ne lisez que des choses bien dites et bien *écrites.* (Boist.) Un bon livre est de l'expérience *écrite.* (Id.) L'allégorie de Job fut certainement *écrite* en arabe, puisque les traductions hébraïque et grecque ont conservé plusieurs termes arabes. (Volt.)

— Composé, en parlant des ouvrages d'esprit. Le poëme des Saisons est monotone ...

quelques morceaux *écrits* avec agrément et élégance. (La Harpe.) Un poëme sur les échecs, *écrit* avec facilité, me paraît une espèce de tour de force, vu la nature du sujet. (Id.)

— Loc. prov. *Ce qui est écrit est écrit.* Rien ne sera changé à ce qui a été écrit; ce que l'on a décidé, ce dont on est convenu par écrit sera maintenu.

— Fig. *Cela était écrit au ciel.* Il était résolu, dans les décrets de la Providence, que cela serait. De même on dit, *La destinée des hommes est écrite au ciel*, et dans un sens analogue, *Cela était écrit dans le livre du destin.*

— Absol. et impers. *Il est écrit que.* Il est enseigné que. Il est écrit dans l'Evangile que l'homme ne sera pleinement heureux que dans le ciel. Il est écrit dans Platon que ce monde sublunaire n'est que le pâle reflet, l'ombre du monde supérieur. Il est écrit dans le cœur de tout homme que le vice aura son éternel châtiment, et la vertu sa récompense éternelle.

— *Il est écrit que*, se dit encore familièrement et par dépit, lorsqu'on éprouve quelque contrariété, quelque guignon constant. Il est écrit que rien ne me réussira. Il est écrit que je serai toujours dupe de ma bonne foi. Il est écrit que je ne gagnerai jamais au jeu.

— Couvert d'écriture. Papier écrit, parchemin écrit. Une feuille de papier écrite d'un côté, écrite des deux côtés.

— Fig. Marqué, empreint, gravé. Porter le malheur écrit sur son visage. Porter son crime écrit sur son front. La bassesse de son âme est écrite sur sa figure. Les lois de Dieu ne sont point *écrites* sur des parchemins intelligibles aux seuls savants. (B. de St-P.) Les traits découvrent la complexion et les mœurs, mais la mine désigne les biens de la fortune : le plus ou moins de mille livres de rente se trouve *écrit* sur les visages. (La Bruy.)

— *Ecrit de.* J.-J. Rousseau laissa des Confessions écrites de sa main.

— *Ecrit par.* Chaque règne de leurs empereurs a été *écrit* par des contemporains. (Volt.) Dieu n'a pas voulu que ces choses divines aient été *écrites* par des mains profanes. (Id.)

— *Ecrit pour.*

Et vous qui du saint joug connaissez tout le prix,
C'est encore pour vous que ces vers sont *écrits.*
(Racine.)

ÉCRIT. s. m. (du lat. *scriptum*, formé de *scribere*, écrire). Ce qui est écrit. Quel est cet écrit? Que signifie cet écrit? Tirer un écrit de sa poche. Déplier un écrit. Commencer la lecture d'un écrit.

— Acte, mémoire, portant promesse, convention. Rédiger un écrit. Faire un écrit. Ecrit simple, double, triple. Ecrit sous seing privé.

— Témoignage qu'on donne en apposant sa signature. Reconnaître son écrit. Nier son écrit. Plaider contre son écrit. Donner son écrit. Refuser son écrit.

— Ouvrage d'esprit, ordinairement de peu de d'étendue. Un écrit politique. Un écrit séditieux. Un écrit incendiaire. Un écrit plein de sagesse, d'esprit, de bon goût. Outre des réflexions très-saines sur les devoirs des hommes, et très-affligeantes sur leur injustice, Hésiode a semé dans cet *écrit* beaucoup de préceptes relatifs à l'agriculture. (Barth.) On m'ennuie à mon tour des plus pesants *écrits.* (Volt.) Boileau, correct auteur de quelques bons *écrits.* (Id.)

Le duc, le prélat, le guerrier, le docteur,
Lisaient pour tous *écrits* des billets au porteur. (Volt.)

L'ami Fréron, ce barbouilleur
D'*écrits* qu'on jette dans la rue,
Sourdement de sa main crochue
Mutilera votre labeur. (Id.)

Mais je lui disais, moi, qu'un froid *écrit* assomme,
Qu'il ne faut que ce faible à décrier un homme.
(Molière.)

De cette absence, hélas! trop douloureuse,
Vos *écrits* seuls me consolent parfois. (Parny.)

— *Ecrit anonyme.* Ecrit, manuscrit ou imprimé, dont l'auteur ne se nomme point, ne se fait point connaître.

— *Ecrit pseudonyme.* Écrit dont l'auteur prend un autre nom que le sien, un nom supposé.

— *Ecrit polémique.* Ecrit dans lequel on combat l'opinion d'un adversaire sur des questions d'art, de littérature et de science.

— Fig. *Ecrits morts-nés.* Écrits qui à leur apparition ne trouvent point de lecteurs.

—Au pluriel, Ouvrages d'esprit quelconques, livres, traités, manuscrits ou imprimés. Les écrits de Bossuet, de Fénelon, de Racine, de Corneille, de Voltaire, de Rousseau. ‖ Se dit particulièrement d'œuvres écrites dans des genres divers. Ma conduite et mes *écrits* parlent pour moi à ceux qui voudront les écouter. (D'Alemb.)

Il n'est beauté dans nos *écrits*
Dont vous ne connaissiez jusques aux moindres traces
(La Fontaine.)

—*Par écrit.* En écrivant, dans un écrit. Loc. adv. Mettre par écrit, rédiger par écrit, exposer par écrit. Mettre une adresse par écrit. Exposer ses raisons par écrit.

— On dit fam. *Coucher par écrit.*

— *Mettre une chose par écrit* ou *en écrit pour s'en ressouvenir.* En prendre note, l'écrire sur quelque morceau de papier. On lui mit par *écrit* ce que l'on voulait qui fût dit. (La Font.)

— Procéd. *Instruction par écrit.* Instruction dans laquelle les parties exposent leurs ...

juges fait rapport à l'audience. On dit de même *Procès par écrit*, et dans un sens analogue, *Instruire une affaire par écrit.*

— Jurispr. *Preuve par écrit.* Preuve qui résulte d'un écrit, par opposition à Preuve testimoniale.

ÉCRITE. s. f. Anc. prat. Convention, concordat, atermoiement.

ÉCRITEAU. s. m. Inscription en grosses lettres qu'on met sur du papier, sur du bois, etc., pour faire connaître quelque chose au public. Mettre un écriteau. Placer des écriteaux au-dessus d'une porte cochère. Bayle était dans l'usage, le jour qu'il consacrait à recevoir des visites, de mettre le matin un *écriteau* sur la porte de sa maison. (Sall.)

— Affiche annonçant un appartement, une boutique, etc., à vendre ou à louer.

— Just. crim. Inscription placée au-dessus de la tête du condamné lors de son exposition publique.

— Syn. comp. écriteau. inscription. L'*écriteau* est l'énoncé d'un avis donné au public, écrit en grosses lettres, ou imprimé en gros caractère et n'ayant qu'un intérêt de circonstance. L'*inscription* se grave sur la pierre ou sur le marbre et sur un monument quelconque, pour conserver la mémoire d'une chose ou d'une personne.

ÉCRITOIRE. s. f. Petit vase destiné à recevoir de l'encre, et dans lequel on trempe le bec d'une plume lorsqu'on veut écrire. Écritoire d'écolier. Ecritoire portative. Ecritoire de corne, d'argent, d'ivoire, de cristal, etc. On dit que le lamentable d'Arnaud pleurait dans son *écritoire* quand il voulait faire un écrit bien larmoyant. (Duss.)

— Petit meuble qui contient ou renferme les choses nécessaires pour écrire, comme encre, papier, plume, canif, etc. Ecritoire de bureau. Prenant le tout pour la partie, on a donné le nom d'*écritoire* à un petit meuble qui contient des cases, ayant chacune leur destination appropriée. (Désorm.)

— Fig. et fam. *Ecrire contre quelqu'un en pleine écritoire.* Sans ménagement.

— *Les nobles d'écritoire.* Nom que la noblesse d'épée donnait autrefois par mépris aux gens de robe.

ÉCRITURE. s. f. (du lat. *scriptura*). Art de communiquer les idées et de peindre la parole par des signes, des caractères de convention. Écriture hiéroglyphique, alphabétique. Ecriture en lettres. Chaque peuple a son écriture qui diffère plus ou moins de celles des autres peuples. L'*écriture* des Européens se lit en allant de gauche à droite; l'*écriture* des Orientaux va de droite à gauche. (Encycl.) L'opinion qui fait les Phéniciens auteurs de l'*écriture* alphabétique est très-vraisemblable. (Volt.)

— Caractères écrits. Écriture lisible, illisible, belle, jolie, indéchiffrable, bâtarde, ronde, coulée, etc. Les anciennes *écritures* en ronde, coulée, bâtarde, etc., adroitement mêlées, donnaient aux manuscrits, aux registres, aux correspondances, une variété et une élégance qu'on doit avouer, que nous ne connaissons plus. (Désorm.) L'*écriture* anglaise, remarquable par une pente généralement fort couchée, offre des traits jetés avec hardiesse et grâce, mais qui le plus souvent ne sont pas lisibles, et manquent par conséquent le but qu'on se propose. (Rossig.)

— La manière de former, de tracer les caractères. On peut assurer que toute *écriture* formée de caractères réguliers, disposés avec propreté et uniformité, sous des rapports simples de hauteur et d'espace, sera aisée à lire et plaira à l'œil. (Désorm.)

— *Ecriture sainte.* La Bible, l'Ancien et le Nouveau Testament. On distingue, dans l'Écriture, le sens *littéral* présenté par les paroles elles-mêmes, et le sens *mystique*, indiqué par les choses que les paroles signifient. On distingue encore le sens *propre*, exprimé naturellement par les paroles, et le sens *métaphorique*, que les paroles expriment improprement et figurément.

— Absol. L'*Ecriture.* La parole de Dieu.

— Jurispr. On distingue l'écriture publique ou authentique, l'écriture de commerce et l'écriture privée.

— *Ecritures de commerce.* L'ensemble des livres exposant l'actif et le passif d'un banquier, d'un négociant. Le Code de commerce déclare banqueroutier frauduleux tout commerçant failli qui aura supposé des dettes passives et collusoires en faisant des *écritures* simulées. (Garnier.)

— *Ecriture publique* ou *authentique.* Celle qui fait foi par elle-même jusqu'à l'inscription de faux, étant reçue par une ou plusieurs personnes publiques.

— *Ecritures privées.* Celles qui émanent de simples particuliers.

— Prat. Actes signifiés par les avoués dans le cours d'une instance.

— écritures. s. f. pl. Comm. Les lettres, livres, registres d'un négociant, banquier, industriel, etc., en général ce qu'ils écrivent dans les livres qui contiennent tous les détails relatifs à leurs affaires.

— *Tenir les écritures.* Tenir les livres, les registres d'un négociant, d'un banquier, etc. ‖ *Ecritures en partie double.* Ecritures tenues ...

deux parties se contrôlent réciproquement, et qu'il est facile de connaître d'un seul coup d'œil la situation de chaque compte.

— Financ. *Ecritures de banque.* Les billets que les banquiers ou négociants se donnent réciproquement, pour se céder en acquits de lettres de changes ou autres dettes, une partie ou le tout en compte de banque.

— *Commis aux écritures.* Expéditionnaire, commis employé à écrire, à copier.

— Particulièrement, La manière de tenir les livres, relativement aux monnaies qui ont cours dans un pays.

— Mar. Papiers, registres, passeports, etc., qui se trouvent dans un navire, et qui peuvent donner des éclaircissements sur les qualités des passagers et sur les marchandises qui composent la cargaison.

— Prov. et fig. *Concilier les écritures.* Accorder les choses qui paraissent contraires.

ÉCRITURÉ, ÉE. part. pass. du v. Écriturer.

ÉCRITURER. v. a. 1re conj. (rad. *écriture*). Faire des copies, des écritures.

ÉCRITURIER. s. m. Qui écriture.

ÉCRIVAILLÉ, ÉE. part. pass. du v. É...
vailler.

ÉCRIVAILLER. v. a. 1re conj. Écrire b...
coup et mal.

ÉCRIVAILLERIE. s. f. (pr. *é-kri-va-ie*...
Manie de publier de mauvais livres, d'é...
beaucoup. La censure qu'on ferait aujour...
de l'*écrivaillerie* de notre temps n'attein...
ni Buffon, ni Voltaire, ni d'Alembert. (B...

ÉCRIVAILLEUR, EUSE. s. (pr. *é-kri*...
ieur). Mauvais auteur qui écrit beaucoup, à...
et à travers. Je demandai un autre censeu...
pour le mettre à couvert de la tourbe des é...
vailleurs, je priai le magistrat qui prés...
alors à la librairie, de m'en donner un qui...
dât l'anonyme. (Fréron.)

ÉCRIVAIN. s. m. (en lat. *scriptor*). M...
à écrire.

— *Ecrivain public.* Celui qui écrit po...
public des lettres, des mémoires, moyen...
une très-légère rétribution.

— Jurispr. *Expert-écrivain.* Maître d'...
ture assermenté près d'un tribunal. L'ar...
experts-*écrivains* est aussi peu fondé que...
calligraphique; des procès récemment j...
ont prouvé qu'il est rarement possibl...
s'assurer qu'un écrit ait été tracé par une...
sonne qui le nie. (Franc.)

— Auteur qui compose des livres. Bon...
vain. Méchant écrivain. Il n'y a aucun...
vain médiocre qui n'ait de l'esprit, et qui...
la ne mérite quelque éloge. (Volt.) Il s...
aisé de prouver que les *écrivains* les plus...
lèbres dans tous les genres n'ont jamais...
élevés dans les colléges. (B. de St-P.)

Sans la langue, en un mot, l'auteur le plus divin
Est toujours, quoi qu'il fasse, un méchant *écrivai*...
(Boileau...

— *Écrivain de.*

Mais ne pardonnons pas à ces folliculaires
De libelles affreux *écrivains* téméraires. (Volt...

—S'applique surtout, en ce sens, à la b...
des pensées, aux agréments du style, ...
couleur, etc. Je regarde Racine et Boi...
comme les seuls *écrivains* de leur temp...
aient eu un pinceau correct, qui aient tou...
employé des couleurs vives, et copié fi...
ment la nature. (Volt.)

— Se dit aussi en parlant d'une fe...
Mmes de Sévigné, de Staël, etc., sont d...s ...
vains très-distingués.

— Mar. Celui qui sur un vaisseau est ch...
des écritures, et tient registre de ce qu...
dans le vaisseau et de tout ce qui s'y ...
somme.

— Syn. comp. écrivain, auteur. *Ecr*...
se dit de ceux qui ont donné des ouvrag...
belles-lettres, ou même simplement des ...
mentaires, des compilations, mais s'en...
surtout de ce qui a rapport à la force des...
sées et aux agréments du style. *Auteur* ...
plique à tout genre d'écrire, mais se ...
plutôt pour le fond que pour la forme. Un...
vain peut n'être qu'un compilateur, mai...
auteur doit créer.

ÉCRIVANT. part. prés. du v. Écrire...
écrit. Invariable.

Et j'oublie en vous *écrivant*
L'absence, mes maux et l'étude. (A. Ma...

ÉCRIVANT, ANTE. adj. Qui a l'habi...
la manie d'écrire. La secte *écrivante*, cabal...
intrigante, dirigeante de l'Encyclopédie. (...

ÉCRIVASSIER, IÈRE. s. Terme de m...
Auteur qui écrit beaucoup et très-mal. ...
vailleur. Bien différent de ces *écrivassier*...
ne cessent de faire des livres sur des livr...
de ressasser des idées qu'on trouve pa...
(De Font.)

— adject. La gent écrivassière.

ÉCRIVE. s. f. Techn. Arbre d'écrou ...
presse à apprêter les draps.

ÉCRIVEUR, EUSE. s. Copiste, ma...
écrire. Celui, celle qui écrit.

ÉCRIVEUX, EUSE. adj. Qui écrit v...
tiers. Vous avez de l'obligation à l'Ang...
ce n'est point un *écriveux*, mais il paraît...
ami en toute occasion. (Mme de Sév.) La ...
chale de Villeroi n'est pas *écriveuse.* (Id...

ÉCROTAGE. s. m. Enlèvement de la s...
ficie de la terre des ouvroirs des salines...

— La terre même qui provient de l'en...

sous le titre de Déblai.

ÉCROTÉ, ÉE. part. pass. du v. Éc...
S'empl. adjectiv. Ouvroir écroté.

ÉCROTER. v. a. 1re conj. Enlever la...
mière terre d'un ouvroir de saline.

— s'écroter. v. pron. Être écroté.

ÉCROU. s. m. Techn. Trou fileté par ...
passe une vis. Ecrou taraudé. Ecrou ...
Écrou fileté.

— Il se dit aussi de l'ensemble, form...
morceau de matière solide, ordinaireme...
métal ou en bois dur, dans lequel on a ...
qué un trou cylindrique dont la surfac...
rieure est sillonnée d'une creusure en h...
qui commence à un des bords du trou ...
termine à l'autre bord. Ecrou mobile. ...
immobile.

— Just. civ. Acte d'emprisonnement; ...
verbal indiquant le jour où une personn...
mise en prison; la cause pour laquelle ...
été arrêtée, et par l'ordre de qui l'arresta...
été faite. Le procès-verbal d'*écrou* doit ...

ÉCRITURIER. s. m. Qui écriture.

ÉCRIVAILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Écrivailler.

ÉCRIVAILLER. v. a. 1re conj. Écrire beaucoup et mal.

ÉCRIVAILLERIE. s. f. (pr. *é-kri-va-ie-ri*). Manie de publier de mauvais livres, d'écrire beaucoup. La censure qu'on ferait aujourd'hui de l'*écrivaillerie* de notre temps n'atteindrait ni Buffon, ni Voltaire, ni d'Alembert. (Bret.)

ÉCRIVAILLEUR, EUSE. s. (pr. *é-kri-va-ieur*). Mauvais auteur qui écrit beaucoup, à tort et à travers. Je demandai un autre censeur, et, pour le mettre à couvert de la tourbe des *écrivailleurs*, je priai le magistrat qui présidait alors à la librairie, de m'en donner un qui gardât l'anonyme. (Fréron.)

ÉCRIVAIN. s. m. (en lat. *scriptor*). Maître à écrire.

— *Écrivain public.* Celui qui écrit pour le public des lettres, des mémoires, moyennant une très-légère rétribution.

— Jurispr. *Expert-écrivain.* Maître d'écriture assermenté près d'un tribunal. L'art des experts-*écrivains* est aussi peu fondé que l'art calligraphique; des procès récemment jugés ont prouvé qu'il est rarement possible de s'assurer qu'un écrit ait été tracé par une personne qui le nie. (Franc.)

— Auteur qui compose des livres. Bon écrivain. Méchant écrivain. Il n'y a aucun *écrivain* médiocre qui n'ait de l'esprit, et qui par là ne mérite quelque éloge. (Volt.) Il serait aisé de prouver que les *écrivains* les plus célèbres dans tous les genres n'ont jamais été élevés dans les colléges. (B. de St-P.)

Sans la langue, en un mot, l'auteur le plus divin,
Est toujours, quoi qu'il fasse, un méchant *écrivain*.
(Boileau.)

— *Écrivain de.*

Mais ne pardonnons pas à ces folliculaires
De libelles affreux *écrivains* téméraires. (Voltaire.)

— S'applique surtout, en ce sens, à la beauté des pensées, aux agréments du style, à la couleur, etc. Je regarde Racine et Boileau comme les seuls *écrivains* de leur temps qui aient eu un pinceau correct, qui aient toujours employé des couleurs vives, et copié fidèlement la nature. (Volt.)

— Se dit aussi en parlant d'une femme. Mmes de Sévigné, de Staël, etc., sont des écrivains très-distingués.

— Mar. Celui qui sur un vaisseau est chargé des écritures, et tient registre de ce qui est dans le vaisseau et de tout ce qui s'y consomme.

— Syn. comp. ÉCRIVAIN, AUTEUR. *Écrivain* se dit de ceux qui ont donné des ouvrages de belles-lettres, ou même simplement des commentaires, des compilations, mais s'entend surtout de ce qui a rapport à la force des pensées et aux agréments du style. *Auteur* s'applique à tout genre d'écrire, mais se prend plutôt pour le fond que pour la forme. Un *écrivain* peut n'être qu'un compilateur, mais un *auteur* doit créer.

ÉCRIVANT. part. prés. du v. Écrire. Qui écrit. Invariable.

Et j'oublie en vous *écrivant*
L'absence, mes maux et l'étude. (A. Martin.)

ÉCRIVANT, ANTE. adj. Qui a l'habitude, la manie d'écrire. La secte *écrivante*, cabalante, intrigante, dirigeante de l'Encyclopédie. (Ling.)

ÉCRIVASSIER, IÈRE. s. Terme de mépris, Auteur qui écrit beaucoup et très-mal. Écrivailleur. Bien différent de ces *écrivassiers* qui ne cessent de faire des livres sur des livres, et de ressasser des idées qu'on trouve partout. (De Font.)

— adject. La gent écrivassière.

ÉCRIVE. s. f. Techn. Arbre d'écrou de la presse à apprêter les draps.

ÉCRIVEUR, EUSE. s. Copiste, maître à écrire. Celui, celle qui écrit.

ÉCRIVEUX, EUSE. adj. Qui écrit volontiers. Vous avez de l'obligation à l'Anglade; ce n'est point un *écriveux*, mais il paraît votre ami en toute occasion. (Mme de Sév.) La maréchale de Villeroi n'est pas *écriveuse*. (Id.)

ÉCROTAGE. s. m. Enlèvement de la superficie de la terre des ouvroirs des salines.

— La terre même qui provient de l'enlève-

sous le titre de Déblai.

ÉCROTÉ, ÉE. part. pass. du v. Écroter. S'empl. adjectiv. Ouvroir écroté.

ÉCROTER. v. a. 1re conj. Enlever la première terre d'un ouvroir de saline.

— S'ÉCROTER. v. pron. Être écroté.

ÉCROU. s. m. Techn. Trou fileté par lequel passe une vis. Écrou taraudé. Écrou brasé. Écrou fileté.

— Il se dit aussi de l'ensemble, formé d'un morceau de matière solide, ordinairement en métal ou en bois dur, dans lequel on a pratiqué un trou cylindrique dont la surface intérieure est sillonnée d'une creusure en hélice, qui commence à un des bords du trou et se termine à l'autre bord. Écrou mobile. Écrou immobile.

— Jur. civ. Acte d'emprisonnement; procès-verbal indiquant le jour où une personne a été mise en prison; la cause pour laquelle elle a été arrêtée, et par l'ordre de qui l'arrestation a été faite. Le procès-verbal d'*écrou* doit contenir plusieurs formalités dont l'inobservation entraîne la nullité de l'emprisonnement. (Chabrol.)

ÉCROUE. s. f. Anc. cout. Administration des revenus de la maison du roi et des princes. || Déclaration que les vassaux donnaient à chaque mutation de seigneur. || Écritures en justice qui renfermaient les faits et raisons des parties. || Rôles que les receveurs des amendes donnaient aux sergents pour forcer les contribuables à payer. || On a écrit quelquefois *écrou* au lieu d'*écroue*.

ÉCROUÉ, ÉE. part. pass. du v. Écrouer. S'empl. adjectiv. Voleur écroué.

ÉCROUELLE. s. f. Ichthyol. Nom vulgaire de la crevette des ruisseaux.

ÉCROUELLÉ, ÉE. adj. Qui est atteint des écrouelles.

— subst. Un écrouellé. Des écrouellés.

ÉCROUELLES. s. f. pl. (du lat. *scrophulæ*; rad. *scropha*, truie). Pathol. Maladie chronique dans laquelle le système lymphatique est particulièrement affecté : elle se manifeste par la dégénérescence tuberculeuse des glandes superficielles, et spécialement des glandes du cou. Les médecins modernes donnent aux écrouelles le nom de *scrofules*; vulgairement *humeurs froides*. Plusieurs rois de France, Robert, Louis IX, ont eu la réputation de guérir les *écrouelles*. (Encycl.)

ÉCROUELLEUX, EUSE. adj. Qui a rapport aux écrouelles.

ÉCROUER. v. a. 1re conj. (pr. *é-krou-é*; rad. *écrou*). Écrire sur le registre de la geôle le jour où une personne est mise en prison, la cause pour laquelle elle a été arrêtée.

— S'ÉCROUER. v. pron. Être écroué.

ÉCROUI, IE. part. pass. du v. Écrouir. S'empl. adject. Métal écroui. Monnaie écrouie. Quelques métaux ne peuvent être *écrouis* sans précaution, il en est qui se déchirent ou qui se brisent. (Baudrimont.)

ÉCROUIR. v. a. 2e conj. (pr. *é-krou-ïr*). Battre un métal à froid pour le rendre plus dense et plus élastique. L'action du balancier en *écrouissant* les monnaies, leur fait acquérir de la dureté et augmente leur durée. (Baudrim.)

— *Écrouir par.* On écrouit par le martelage, par l'action du balancier, ou par celle du laminoir, ou par celle de la filière.

— S'ÉCROUIR. v. pron. Être écroui. Un fil qui vient d'être étiré dans l'ouverture d'une filière, ne peut y être repassé ensuite, sans qu'il faille employer une certaine force; il s'allonge et s'*écrouit* encore. (Baudrim.)

ÉCROUISSAGE. s. m. Techn. Action d'écrouir. Dans l'horlogerie toutes les pièces de laiton sont durcies par l'*écrouissage*. (Francœur.) En général, l'*écrouissage* augmente la densité des corps, il les rend plus durs, plus tenaces, et quelquefois plus cassants. (Baudr.)

ÉCROUISSEMENT. s. m. (pr. *é-krou-ï-ceman*; rad. *écrouir*). Techn. Résultat de l'action d'écrouir. Tous les métaux acquièrent un excès de dureté par l'*écrouissement*. (Lenorm.)

— Il signifie aussi l'action d'écrouir.

— Propriété qu'ont certains métaux, l'or, le fer, le cuivre, le platine, l'argent, etc., de devenir plus durs, plus denses, plus élastiques, lorsqu'ils sont battus au marteau et à froid.

ÉCROULÉ, ÉE. part. pass. du v. S'écrouler. S'empl. adjectiv. Maison écroulée. Ces galeries *écroulées* dessinaient les places publiques. (Volney.)

ÉCROULEMENT. s. m. Chute, éboulement, en tout ou en partie, de terres, de murailles, d'édifices, etc.

— Fig. Ruine. L'*écroulement* de toute la fortune d'un tyran apprend qu'il existe un être qui préside aux destinées de la terre. (Mass.) Quel point de départ pour les conquêtes que l'*écroulement* possible de l'empire ottoman peut mettre à notre convenance et à notre portée. (Napol. en Égypte.)

ÉCROULER (S'). v. pron. 1re conj. Tomber avec fracas par l'affaissement des bases. Le pont naturel, en s'*écroulant*, avait enseveli sous les débris le tombeau d'Atala et les bocages de la mort. (Chateaub.) Tombeaux, trônes, palais, tout périt, tout s'*écroule*. (Del.)

— Souvent on fait ellipse du pronom. Faire

— Fig. S'anéantir. L'empire s'*écroula* de toutes parts. (Rayn.)

— Fig. Périr. Tout passe, tout s'*écroule* à vos yeux. (Mass.)

— Syn. comp. S'ÉCROULER, S'ÉBOULER. Ces deux mots s'emploient pour signifier ce qui tombe avec plus ou moins de bruit et de fracas; mais *écrouler* se dit des murailles et des bâtiments; *ébouler* ne s'entend que de la terre qui s'affaisse et vient en roulant couvrir sa base.

ÉCROÛTAGE. s. m. Action d'écroûter une friche, une terre inculte.

ÉCROÛTÉ, ÉE. part. pass. du v. Écroûter. S'empl. adjectiv. Pain écroûté.

ÉCROÛTER. v. a. 1re conj. (rad. *croûte*). Ôter la croûte. Écroûter le pain.

— Agric. Détacher la surface d'une terre inculte en tranches plates plus ou moins épaisses que l'on soumet ensuite à l'incinération.

— S'ÉCROÛTER. v. pron. Être écroûté.

ÉCRU, E. adj. Manuf. Qui n'a pas été lavé, blanchi, passé à l'eau bouillante, qui n'a pas subi le décreusage. || *Soie écrue.* Celle qui n'a point été mise à l'eau bouillante. || *Fil écru.* Celui qui n'a point été lavé. || *Toile écrue.* Celle qui n'a point été blanchie.

— Techn. *Fer écru.* Mal corroyé, plein de scories.

ÉCRUES. s. f. pl. Agric. Bois qui ont nouvellement crû sur des terres labourables.

ÉCRYSIE. s. f. (du gr. ἔκρυσις, écoulement.) Médec. Écoulement de la liqueur fécondante qui n'a pu se former en fœtus.

ECSARCOME. s. m. (du gr. ἐκσάρκωμα, formé de ἐκ, hors de; σάρξ, σαρκός, chair). Pathol. Tumeur fongueuse qui se développe dans beaucoup de maladies.

ECTASE. s. f. (du gr. ἔκτασις, extension). Pathol. Distension de la peau. || Tension morbide de l'iris.

ECTHÉLYNSIE. s. f. (du gr. ἐκθήλυνσις, mollesse). || Chir. Relâchement d'un bandage || Flaccidité de la chair et de la peau.

ECTHÈSE. s. f. (du gr. ἔκθεσις, exposition). Profession de foi d'Héraclius en faveur du monothéisme.

ECTHÉSIEN. s. m. Sectateur d'Héraclius.

ECTHLIMME. s. m. (du gr. ἐκθλιμμα, contusion). Chir. Ulcération superficielle de la peau produite par une forte compression.

ECTHLIPSE. s. f. (en gr. ἔκθλιψις, de ἐκθλίβω, je romps). Prosod. lat. Élision d'un *m* final.

ECTHYME. s. m. (du gr. ἔκθυμα, éruption). Chir. Pustule, tubercule fugace.

ECTHYMOSE. s. f. (du gr. ἐκθύμωσις, irritation). Chir. Agitation, ébullition du sang.

ECTILLOTIQUE. adj. des 2 g. (du gr. ἐκτίλλω, j'arrache). Médec. Qui est propre à épiler, à ôter de quelques parties du corps les poils superflus. || s. m. Des ectillotiques.

ECTOCARPE. s. m. Bot. Genre d'algues marines.

ECTOCARPÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à un ectocarpe.

ECTOME. s. f. (du gr. ἐκτομή, coupure). Chir. Excision, amputation.

ECTOPAGE. s. m. Anat. Monstre double dont les deux corps sont réunis latéralement.

ECTOPAGIE. s. f. Anat. Réunion de deux corps par les côtes de la poitrine.

ECTOPAGIEN, IENNE. adj. Anat. Se dit des monstres doubles dont les poitrines sont assemblées par le côté.

ECTOPAGIQUE. adj. des 2 g. Anat. Qui offre les caractères de l'ectopagie.

ECTOPHLÉODE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἐκτός, en dehors; φλοιός, écorce). Bot. Se dit des lichens qui croissent à la surface extérieure des plantes.

ECTOPIE. s. f. (ét. gr., ἐκ, hors de; τόπος, lieu). Chir. Genre de déviations organiques, comprenant celles qui sont caractérisées par une anomalie quelconque dans la situation en particulier.

ECTOPISIE. s. f. (ét. gr., ἐκ, hors de; τόπος, lieu). Chir. Situation anormale d'un viscère.

ECTOPOCYSTE. s. f. (ét. gr., ἔκτοπος, déplacé; et κύστις, vessie). Chir. Déplacement de la vessie.

ECTOPOCYSTIQUE. adj. des 2 g. Pathol. Qui a rapport à l'ectopocyste.

ECTOPOGONE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἐκτός, en dehors; πώγων, barbe). Bot. Dont l'orifice est garni de dents doubles ou fendues, qui composent un péristome externe. || ECTOPOGONES. s. m. pl. Tribu de mousses comprenant celles qui par leur orifice composent un péristome externe.

ECTOSPERME. s. m. Bot. Genre d'algues d'eau douce.

ECTRIMUCE. s. f. Chir. Ulcération de la peau dans les parties du corps en contact avec le lit.

ECTRODACTYLE. s. f. (ét. gr., ἔκτρωσις, avortement; δάκτυλος, doigt). Chir. Absence d'un ou de plusieurs doigts.

Anat. Monstre qui manque d'un ou de plusieurs membres.

ECTROMÉLIE. s. f. (du gr. ἔκτρωσις, avortement; μέλος, membre). Anat. Monstruosité par avortement des membres.

ECTROMÉLIQUE. adj. des 2 g. Qui a le caractère de l'ectromélie.

ECTROPION. s. m. (du gr. ἐκτρόπιον, renversement des paupières). Médec. Nom donné au renversement des paupières en dehors, de sorte qu'elles ne peuvent plus recouvrir complétement le globe de l'œil. On appelle cette maladie *éraillement des paupières*. Elle a lieu par la rétraction de la peau après la guérison d'un ulcère, d'une plaie, d'une brûlure à la paupière, etc.; elle peut venir aussi du gonflement ou du relâchement de la membrane conjonctive.

ECTROSE. s. f. (du gr. ἔκτρωσις). Accouch. Avortement.

ECTROSIE. s. f. (du gr. ἔκτρωσις, avortement). Bot. Genre de la famille des graminées, tribu des festucacées.

ECTROTIQUE. adj. des 2 g. (du gr. ἐκτιτρώσκω, je fais avorter). Médec. Médicaments qui font avorter. S'empl. substantiv. au masc.

ECTYLOTIQUE. adj. des 2 g. (du gr. ἐκ, extractif; et de τύλος, calus, durillon). Chir. Qui consume les durillons, qui résout les callosités.

ECTYPE. s. f. (du gr. ἔκτυπον, image relevée). Ant. Empreinte d'un cachet, d'une médaille, d'une copie figurée de quelque inscription ou autre monument antique.

ECTYPIQUE. adj. des 2 g. Néol. Qui est d'une conformité parfaite, qui est pareil à l'empreinte d'un sceau.

ÉCU. s. m. (du lat. *scutum*, formé du grec σκύτος, bouclier). Dans nos vieux écrivains, à partir du règne de Philippe-Auguste, Bouclier de formes diverses, oblong ou quadrangulaire, large du haut, quelquefois échancré dans cette partie et se terminant par une pointe; à l'usage des chevaliers et hommes d'armes, qui le portaient au cou ou à l'arçon de la selle, et au moment du combat le suspendaient au bras gauche. L'écu était fait ordinairement en bois couvert de cuir et garni d'un bord en métal, quelquefois seulement en cuir bouilli; les adeptes en chevalerie le portaient uni jusqu'à ce qu'ils eussent obtenu par quelque haut fait le droit d'y faire peindre des emblèmes propres à les rappeler; celui des chevaliers était orné de figures héraldiques et souvent d'emblèmes et de devises amoureuses. L'usage de l'écu s'est conservé jusqu'au temps de François Ier, où il a été remplacé par la rondelle ou rondache.

— Numism. Pièce de monnaie, ainsi nommée parce qu'elle était chargée de l'écu de France, de l'écu des armoiries de nos rois, dont la valeur et le poids ont changé selon les temps.

— *Écu sol.* Nom de la plus ancienne monnaie d'or appelée écu.

— *Écu d'or.* Monnaie frappée par Philippe VI et Jean II, et dans laquelle le premier de ces princes est représenté tenant un écu ou écusson parsemé de fleurs de lis.

— *Écu à la couronne.* Monnaie d'or frappée sous Charles VI et qui valait 1 fr. 25 c.; elle est ainsi nommée à cause de la couronne qui était sur l'écu.

— *Écu heaume.* Autre monnaie frappée sous Charles VI, et ainsi nommée à cause du heaume ou casque que portait l'écu. Il avait plus de valeur que l'écu à la couronne.

— *Écu d'or au soleil.* Monnaie frappée sous Louis IX et Charles VIII, avec un soleil à dragons au dessus de la couronne.

— *Écu au porc-épic.* Monnaie d'or fabriquée sous Louis XII, et dont l'écu était soutenu par deux porcs-épics, devise de ce prince. La valeur en était la même que celle des écus d'or au soleil.

— *Écu à la salamandre.* Monnaie frappée sous François Ier, et ayant une salamandre de chaque côté de l'écu.

— *Écu à la croisette.* Nom que le peuple donna sous François Ier aux écus d'or au soleil, parce qu'ils portaient une petite croix carrée.

— *Double écu d'or.* Monnaie d'or frappée sous Henri II, portant quatre H couronnés et un croissant, avec cette devise: *Donec impleat orbem.*

— *Écu blanc* ou *louis d'argent.* Monnaie d'argent frappée sous Louis XIV. Il y en avait de 3 francs, de 1 fr. 50 c., de 75 c., et de 25 c.

— *Écu à la lanterne.* Monnaie dont parle Rabelais, et que l'on croit être un demi-teston d'argent.

— *Écu au sabot.* Monnaie mentionnée par Rabelais, et qui doit être un ancien écu d'or dont le champ d'armoiries se rétrécissait par le bas en forme de sabot ou de toupie.

— *Écu du palais.* Jeton aux armes de France, dont les gens de justice se servaient pour faire leurs calculs.

— Anc. art milit. *Écu de Champagne.* Somme allouée au cavalier pour les cent cinquante jours de quartier d'hiver.

— Métrol. *Écu de six livres tournois.* Ancienne monnaie de France qui a valu 5 fr. 80 c. avant d'être supprimée. || *Écu de trois livres.* Ancienne monnaie de France qui, avant d'être supprimée, valait 2 fr. 75 c.

valerie institué en 1370 par Louis le Bon, duc de Bourbon. Chevalier de l'Écu d'or. Ordre de l'Écu d'or. || *Écu-quart.* Ancienne monnaie de compte valant 64 sous. On payait les épices de messieurs du parlement en écus-quarts. || *Quart-d'écu.* Ancienne monnaie d'argent qui valait quinze ou seize sous.

— De nos jours, en France et en Belgique, Pièce de monnaie frappée à l'effigie du prince, et valant cinq francs. Un écu de cinq francs. Les *écus* de cinq francs frappés en Belgique sont à l'effigie de Léopold, et pèsent comme ceux de France 25 grammes au titre de 900, mais au lieu de 38 millim. de diamètre, ils n'en ont que 37; de sorte qu'une pile de 19 de ces *écus* égale en hauteur une pile de 20 *écus* de 5 fr. de France. (Dict. de comm.)

— Nom de plusieurs monnaies réelles mises en circulation dans plusieurs pays, et que l'on peut rapporter à trois types principaux, l'écu d'Italie (*scudo*), l'écu d'Espagne (*escudo*), et l'écu allemand (*risdale.* V. ce mot).

— Voici un tableau authentique de la valeur

en francs des écus étrangers les plus répandus.

Écu d'Autriche depuis 1753. .	2,5975
— des Etats du pape. . . .	5,3850
— de Bâle	4,56
— de Zurich	4,70
— de Prusse.	4,7163
— de Sardaigne	4,70
— de Piémont.	7,07
— de Sicile.	5,10
— de Venise.	6,70

— Signifie encore dans le sens absolu Trois francs. On dit en ce sens : *Cinquante écus*, pour Cent cinquante francs; *cent écus*, pour Trois cents francs; *mille écus*, pour Trois mille francs.

Vous pensiez n'y gagner que mille *écus* de rente :
Sachez que la défunte en avait trois fois plus. (Volt.)

Au fond d'une taverne il fixe sa demeure,
Et gagne, sans bouger, deux mille *écus* par heure.
(Colnet.)

— Fig. et fam. Argent, richesses, argent comptant. Avoir des écus. Amasser des écus. Avare qui amasse des écus. Avoir des écus à remuer à la pelle. N'avoir pas un écu vaillant.

Et croyant son grand cœur, à pleines mains versait
Et les *écus* et les pistoles
Sur ceux de ses sujets que le sort maltraitait.
(L'Héritier.)

— Par exagér. *Avoir des écus à remuer à la pelle*. Etre fort riche.

— Fam. *N'avoir pas un écu vaillant*. Être fort pauvre.

— Prov. *Les vieux amis et les vieux écus sont les meilleurs*, ou plus brièvement, *vieux amis, vieux écus*.

— Prov. et fig. *Voici le reste de notre écu, de nos écus*. Se dit, en plaisantant, d'une personne qu'on voit arriver dans une compagnie.

— Anc. prov. *N'avoir plus ni écu ni targue*. N'avoir plus aucune arme défensive. || N'avoir plus ni or ni menue monnaie.

— Fam. *Mettre écu sur écu*. Thésauriser.

— Prov. et fig. *C'est le père aux écus*. Se dit d'un homme qui a beaucoup d'argent comptant.

— Anc. loc. prov. *Cela ne lui fait pas plus de peur qu'un écu à un avocat*. Cela ne lui cause aucune frayeur. Il le prend volontiers, sans façon.

— Astron. *Écu de Sobieski*. Constellation placée par Hévélius dans l'hémisphère austral, entre Antinoüs, le Sagittaire et le Serpentaire.

ÉCUAGE. s. m. (rad. *écu*). Anc. jurispr. Droit féodal auquel un écuyer était tenu envers son seigneur féodal pour s'exempter du service ou pour se faire remplacer.

— Blas. Droit de porter l'écu.

ÉCUANTEUR. s. m. Techn. Creux que présente le dehors d'une roue de voiture. Inclinaison des raies sur le moyeu d'une roue.

ÉCUBIER. s. m. Mar. Trou rond percé à l'avant d'un bâtiment pour y faire passer les câbles.

ÉCUEIL. s. m. (pr. *é-keu-ie*; du gr. σκόπελος, d'où en lat. *scopulus*; et en ital. *scoglio*). Mar. Tout rocher, banc à fleur d'eau ou caché sous l'eau, qu'un navire doit éviter, s'il ne veut échouer, s'endommager, se briser, périr. Toucher un écueil. Donner sur un écueil ou contre un écueil. Chenaler dans les écueils. Les basses, les battures, les brisants, les hauts-fonds, les récifs, sont autant d'écueils différents. Ecueil dangereux, périlleux, terrible, redoutable, couvert, glissant, inévitable, orageux. Errant dans toute l'étendue des mers, il parcourt tous les *écueils* les plus terribles. (Fén.) Nous passâmes au travers des *écueils*, et nous vîmes de près toutes les horreurs de la mer. (Id.) Cette côte est hérissée d'*écueils* presque tout entière. (Volt.)

— Géogr. mar. *Relever un écueil*. Prendre note d'un écueil qui n'est pas indiqué sur les cartes. A son retour, le navire qui a relevé l'écueil, communique son observation à son gouvernement; si cette découverte est de nouveau reconnue, l'écueil est indiqué sur la carte, et la plus grande publicité lui est donnée; si l'écueil n'a pas été retrouvé, il est seulement indiqué comme douteux.

— Fig. Tout obstacle que l'homme rencontre dans la vie et contre lequel sa raison peut échouer, sa vertu, son honneur, sa réputation, etc. se briser. L'écueil du bonheur, de la [illegible] l'excès est à elle-même son propre écueil. Il est surtout deux écueils où se brisent la plupart des hommes : c'est l'amour et l'ambition. L'écueil le plus ordinaire des princes, des femmes et des écrivains, c'est la flatterie. Un redoutable écueil pour les esprits supérieurs, c'est l'envie. La religion met à couvert des *écueils*. (Mass.) La fausse gloire et la fausse modestie sont les deux *écueils* de ceux qui écrivent leur propre vie. (Card. de Retz.) La haine et la flatterie sont deux *écueils* où la vérité fait naufrage. (La Rochef.) Les princes et les ministres sont entre deux *écueils*; la paresse et les détails. (Duc de Lévis.) Sous un calme trompeur le monde a mille *écueils*. (Théoph.) La dispute du libre arbitre, cet autre *écueil* de la raison humaine, mêlait sa source intarissable de querelles absurdes à ce torrent de haines théologiques. (Volt.) Si vous regardez la science en elle-même, vous entrez dans une mer sans fond, sans rives, toute pleine d'*écueils*. (J.-J. Rouss.)

A mes vœux orgueilleux sans guide abandonné,
De quels *écueils* nouveaux je marche environné!
(Voltaire.)

Toi donc qui de mérite et d'honneur revêtu,
Des *écueils* de la cour as sauvé ta vertu. (Boil.)

— Myth. Les écueils, personnifiés sous la figure de géants et de monstres, étaient l'objet d'une terreur religieuse. V. CHARYBDE et SCYLLA.

ÉCUELLE. s. f. (du lat. *scutella*). Pièce de vaisselle d'argent, d'étain, de bois, de terre, qui sert le plus communément à mettre du bouillon, du potage, etc. Même un gueux aime son écuelle. Un gueux à qui l'on prend son *écuelle* de bois est aussi affligé qu'un roi à qui l'on prend sa couronne. (Mlle Cornuel.)

Et descendre là-bas, sans choix de personnes,
Les *escuelles* de bois s'égalent aux couronnes. (Regn.)

— Mar. Plaque de fer sur laquelle tourne le pivot du cabestan.

— Bot. *Ecuelle d'eau*. Plante ombellifère qui croît dans les marécages et dont les feuilles font souvent le godet en dessus.

— Ichthyol. Disque formé par la jonction des deux nageoires ventrales qu'on observe dans quelques poissons.

— Cout. anc. *Ecuelle* ou *escutelle*. Droit des pauvres dans les biens du roi, sorte de *denier à Dieu* ou d'aumône.

— *Archer de l'écuelle*. Archer qui était chargé d'arrêter les mendiants et de les mener à l'hôpital.

— Fig. et bass. *Rogner l'écuelle à quelqu'un*. Lui retrancher de sa subsistance, de son revenu.

— Fig. et pop. *Il a bien plu dans son écuelle*. Se dit d'une personne à qui il est arrivé beaucoup de bien.

— Prov. *Il n'y a dans cette maison ni pot au feu, ni écuelles lavées*. Se dit d'une maison en désordre où tout manque pour la cuisine, où il n'y a rien à manger.

— Prov. et fig. *Mettre tout par écuelles*. Ne rien épargner pour faire grande chère à quelqu'un.

— Loc. prov. *Se raccommoder à l'écuelle comme les gueux*. Se réconcilier en buvant. || *Il est pâle comme une écuelle de vendange*. Se dit d'un homme dont la face est rubiconde. || *Qui s'attend à l'écuelle d'autrui, dîne souvent par cœur*, ou *a souvent mal dîné*. Celui qui croit dîner ailleurs que chez lui, ne trouve souvent rien à manger, ne dîne pas. || *Manger à la même écuelle*. Se disait autrefois des convives que l'on rangeait par couples, homme et femme, et qui n'avaient qu'une assiette pour eux deux. D'où est venu le sens fig. Etre d'accord, uni, s'aimer, vivre ensemble, marcher de pair.

Ils s'abreuvaient dans le même ruisseau,
Et mangeaient à la même *écuelle*. (***)

— *Ecuelle* est un de ces mots où les deux voyelles se prêtent à une seule ou à deux émissions de voix. L'*écuelle* du pauvre est par ses mains remplie. (Domerg.) Portant crinière en *écuelle* arrondi. (***)

ÉCUELLÉE. s. f. Plein une écuelle. Donner une écuellée de soupe à un pauvre.

ÉCUIAGE. s. m. Anc. législ. État, condition, service d'écuyer.

— *Tenir une terre en écuiage*. Tenir une terre seigneuriale à condition de rendre au seigneur les services d'un écuyer et d'aller à la guerre avec lui.

ÉCUISSAGE. s. m. Action d'écuisser un arbre.

ÉCUISSÉ, ÉE. part. pass. du v. Écuisser. S'empl. adjectiv. Arbre écuissé.

ÉCUISSER. v. a. 1re conj. Eaux et forêts. Rompre un arbre en l'abattant.

— S'ÉCUISSER. v. pron. Être écuissé. Un arbre qui s'écuisse.

ÉCULA. s. m. Ichthyol. Espèce de poisson que l'on trouve dans la mer Rouge.

ÉCULAN. s. m. T. de cirier. Vase à deux becs, de cuivre ou de fer-blanc, servant à remplir les planches à pains.

ÉCULÉ, ÉE. part. pass. du v. Éculer. S'empl. adjectiv. Ces bottes sont tout éculées.

ÉCULER. v. a. 1re conj. S'abaisser par derrière sur le talon, en parlant des souliers et des bottes. Eculer des souliers. Eculer des bottes.

— T. de cirier. Éculer de la cire, la façonner en pains.

— S'ÉCULER. v. pron. Être éculé. Des souliers, des bottes qui s'éculent.

ÉCUMAGE. s. m. Techn. Action d'écumer.

ÉCUMANT. part. prés. du v. Écumer. Qui écume. Il est invariable. Des corsaires écumant les mers.

ÉCUMANT, ANTE. adj. Qui jette, qui produit de l'écume. Il s'emploie élégamment en vers et dans la prose poétique. Les flots écumants. Les vagues écumantes. L'onde écumante. Sang écumant. Des ruisseaux de sang coulaient autour de lui; les roues de son char étaient teintes d'un sang noir, épais et *écumant*, à peine pouvaient-elles passer sur des tas de corps morts écrasés. (Fén.) Là s'élance en grondant la cascade écumante. (Delille.)

Dans le vase *écumant* dont l'airain l'emprisonne,
Sur des feux irrités comme l'onde bouillonne
(J.-F. Barbier.)

— Qui se couvre d'écume. Rochers écumants. J'entends le bruit lointain des rochers *écumants*. (Delille.)

— Qui jette de l'écume, de la bave, en parlant des hommes et des animaux. Cheval écumant. Bouche écumante. Antiope monte un cheval *écumant*, fougueux et semblable à ceux que Castor domptait pour les combats. (Fén.) Quels gestes! quelles grimaces! quelles contorsions! nos yeux étaient pleins de fureur et nos bouches *écumantes*. (Le Sage.)

Il vaincra ces lions ardents,
Et dans leurs bouches *écumantes*
Il plongera sa main et brisera leurs dents. (Rousseau.)

— Fig. Animé à l'excès.

En proie au désespoir, cette cavalerie
Veut mourir tout entière ou sauver la patrie,
Et Mourad *écumant* par un dernier effort,
Veut fixer la victoire ou marcher à la mort. (J. Belly.)

— *Ecumant de*. Ecumant de colère. Ecumant de rage. Bouffi de rage, écumant de colère.

ÉCUME. s. f. (du lat. *spuma*, écume). Mousse blanchâtre qui surnage sur un liquide agité, en ébullition ou en fermentation. L'écume blanche. L'écume argentée. L'écume blanchâtre, flottante. L'écume bouillonnante. L'écume des flots. L'écume des vagues. L'*écume*, qui d'abord couronne les vagues comme des panaches, retombe sur leurs flancs et les veine de mille accidents bizarres qui les font ressembler à du marbre. (Leconte.) La surface plombée de la mer se creuse, et se sillonne de larges *écumes* blanches. (B. de St-P.)

— Scorie des métaux en fusion.

— Sueur qui s'amasse sur le corps d'un cheval. Le coursier inondé d'une bouillante *écume*. (Bouch.)

— Bave de quelques animaux, lorsqu'ils sont échauffés ou en colère. L'écume d'un cheval. L'écume d'un chien. L'écume lui sort de la bouche. Ecume sanglante. Ecume venimeuse, empoisonnée.

Ils ne connaissent plus ni le frein, ni la voix;
En efforts impuissants leur maître se consume;
Ils rougissent le mors d'une sanglante *écume*. (Rac.)

— Par extension, Bave mousseuse que jette un homme en colère.

— Fig. Ramas de gens vils et méprisables. L'*écume* des sociétés policées peut former quelquefois une société bien ordonnée. (Raynal.) Les révolutions ne sont que des vagues, où il ne faut être ni *écume* ni fange. (V. Hugo.)

— Minér. *Ecume de mer*. Terre magnésienne fort tendre et blanche dont on fait des pipes très-recherchées.

— Ces pipes elles-mêmes.

— Zool. et bot. *Ecume de mer*. Nom qu'on donne sur nos côtes à un composé de plantes marines et de polypiers que les vagues jettent sur le rivage, et dont on se sert pour engraisser les terres.

— Minér. *Ecume de terre*. Substance calcaire, blanc-jaunâtre ou verdâtre, lamelleuse, à larmes mi[illegible]xibles et nacrées. Ce minéral se rencontre en Thuringe et en Misnie, dans les fissures des montagnes calcaires.

— Bot. *Ecumes printanières* ou *crachats de coucou*. Plaques écumeuses que l'on rencontre souvent sur les plantes, surtout sur la luzerne et sur les églantiers, au printemps, et qui sont dues aux larves d'un insecte nommé *cercope*.

ÉCUME. s. f. Arch. Nom donné au mâchefer employé dans les ouvrages de rocaille.

ÉCUMÉ, ÉE. part. pass. du v. Écumer. S'empl. adjectiv. Pot écumé.

ÉCUMER. v. n. 1re conj. (du lat. *spumare*). Jeter de l'écume, se couvrir d'écume. La mer écume. Le vin et la bière écument. Ecumer de rage, de colère. || Prov. bass. Ecumer comme un verrat. Le quadrupède *écume* et son œil étincelle. (La Font.)

— ÉCUMER. v. a. Oter l'écume. Écumer le pot, la marmite, du sirop, du sucre, des confitures.

— Fig. et fam. *Écumer les marmites*. Vivre en parasite.

— Prendre çà et là. Ecumer des livres, des nouvelles.

— Fig. *Écumer les mers, les côtes*. Exercer la piraterie. Les corsaires ne cessaient d'*écumer* toutes les mers et de faire mille ravages. (***.)

— Fig. Purifier, nettoyer, débarrasser. Je voudrais, s'il était possible, *écumer* votre cœur, comme j'*écumais* votre chambre des fâcheux dont je la voyais remplie. (Mme de Sév.)

— Faucонn. *Ecumer sa proie*. Se dit d'un oiseau qui passe sur sa proie sans s'arrêter, ou qui court sur le gibier que lancent les chiens.

— S'ÉCUMER. v. pron. Être écumé.

ÉCUMERESSE. s. f. Fabr. Grande écumoire de raffineur de sucre.

ÉCUMETTE. s. f. Techn. Petite écumoire.

ÉCUMEUR. s. m. Celui qui écume. Il ne s'emploie que figurément. *Ecumeur de marmites*. Parasite.

— Par extension. *Ecumeur littéraire*. Celui qui s'empare de ce qu'ont écrit les autres.

— Fig. Les *écumeurs* de la littérature recueillent avec avidité ces petites pièces dont le principal mérite est dans l'à propos, et en chargent leurs feuilles, etc. (Volt.)

. . . . . Un fripon de libraire
Des beaux esprits *écumeur* mercenaire. (Volt.)

— *Ecumeur de mer*. Nom qu'on donnait autrefois aux bâtiments et aux hommes qui les montaient pour exercer la piraterie.

ÉCUMEUX, EUSE. adj. (en lat. *spumosus*). Qui jette, qui produit l'écume. Flots écumeux. Torrent écumeux.

Votre ennemi superbe, à cet instant fameux,
Du Rhin près de Tholus fend les flots *écumeux*.
(Boileau.)

Alors nous nous courbons sur les flots *écumeux*,
Et la voile baissée a fait place à la rame. (Del.)

Un des Tritons jaloux. . . . .
Saisit dans sa fureur ce rival odieux,
Le plonge entre les rocs, sous la vague *écumeuse*.

— Qui est couvert d'écume.

Je verrai sur ces monts la cascade orageuse,
Tombant avec fracas sur la roche *écumeuse*.

ÉCUMOIRE. s. f. Ustensile de cuisine fait en forme de cuiller plate, percée de plusieurs petits trous, qui sert à écumer.

— Fond. Sorte de cuiller pour ôter la crasse des métaux fondus.

ÉCURAGE. s. m. Action d'écurer, de nettoyer; résultat de cette action.

ÉCURÉ, ÉE. part. pass. du v. Écurer. S'emploie adject.

ÉCUREAU. s. m. Manuf. Ouvrier qui nettoie les cardes, les chardons.

ÉCUREMENT. s. m. Agric. Raie qui traverse un champ ensemencé et qui sert à faciliter l'écoulement des eaux.

ÉCURER. v. a. 1re conj. (du lat. *curare*, tenir propre). Nettoyer, frotter, éclaircir avec du sablon, etc. Ecurer la vaisselle, les chaudrons, les poêlons, les chenets, etc. Écurer ou curer un puits.

— Manuf. Écurer les cardes, les chardons.

— *Ecurer du son*. La méthode économique est l'art de faire la plus belle farine, d'en tirer la plus grande quantité possible, d'*écurer* les sons sans les réduire en poudre. (Soulange-Bod.)

— S'ÉCURER. v. pron. Se nettoyer. S'écurer les dents, les oreilles, les ongles.

ÉCURETTE. s. f. Techn. Grattoir de luthier.

ÉCUREUIL. s. m. (du gr. σκίουρος, écureuil). Genre formant une petite famille de sciuriens, se composant de quatre genres, qui sont les *écureuils proprement dits*; les *ptéromys*; les *polatouches* ou *sciuroptères*; les *tamias* ou *écureuils de terre*. Les écureuils ont les mœurs tellement semblables, que l'on peut donner de leur histoire une esquisse qui s'applique à toutes les espèces. L'*écureuil* est un joli petit animal qui n'est qu'à demi sauvage, et qui, par sa gentillesse, par sa docilité, par l'innocence même de ses mœurs, mériterait d'être épargné; il n'est ni carnassier, ni nuisible, quoiqu'il saisisse quelquefois les oiseaux. Des fruits, des amandes, des noisettes, de la faîne et du gland, composent sa nourriture ordinaire. Il est propre, vif, très-alerte, très-éveillé, très-industrieux; il a les yeux pleins de feu, la physionomie fine, le corps nerveux, les membres très-dispos; sa jolie figure est encore rehaussée, parée, par une belle queue en forme de panache, qu'il relève jusque sur sa tête, et sous laquelle il se met à l'ombre, etc. (Buff.)

— Fig. et fam. *C'est un écureuil, il est vif comme un écureuil*. Se dit d'un jeune homme très-vif et toujours en mouvement.

— Ichthyol. Nom vulgaire de plusieurs poissons et d'un papillon de nuit.

ÉCUREUR, EUSE. s. Celui ou celle qui écure.

ÉCURIE. s. f. Lieu destiné à loger des chevaux, des mulets, etc.

— Train, équipage, comprenant écuyers, pages, carrosses, chevaux, etc.

— Mar. *Ecuries flottantes*. Bâtiments destinés au transport de la cavalerie.

— Loc. prov. *Fermer l'écurie quand les chevaux sont dehors*. Prendre des précautions quand le mal est arrivé. || *C'est un cheval à l'écurie*. C'est une chose qui demande beaucoup de frais d'entretien, sans être d'aucune utilité.

ÉCURIEU. s. m. Blas. Ancienne forme du mot écureuil, qui s'est conservée dans l'explication des armoiries.

ÉCUSSON. s. m. (du lat. *scutum*, bouclier). Blas. Ecu d'armoiries.

Sous ces vénérables donjons,
Bordés de piques, d'*écussons*,
L'amour de la chevalerie
Dictait aux Renauds, aux Rolands,
Aux Tancrèdes, aux Azolans,
Les lois de la galanterie. (Dasseur.)

— Archit. Ornement en forme de rosace sur [illegible] bouton de porte, etc.

— Bot. Tubercules ou concavités que portent les lichens en fructification.

— Entom. Partie postérieure du corselet, entre les ailes, du côté du dos, dans les insectes ailés.

— Hortic. Petit morceau d'écorce d'arbre, muni d'un bouton, que l'on enlève pour l'appliquer sur le bois d'un autre arbre. || *Ecusson à œil poussant*. Celui que l'on pose au printemps et dont le développement se fait aussitôt. || *Ecusson à œil dormant*, celui qui ne se pose qu'en été, et qui ne se développe qu'au printemps suivant.

— Mar. Ornement chargé le plus ordinairement d'armes et de figures que l'on place à l'arrière d'un vaisseau.

— Méd. Petit sachet piqué, taillé en écusson, dans lequel on met des poudres stomachiques.

— Géol. *Ecussons fossiles*. Fragments d'échinites ou d'oursins fossiles, qui ont la forme d'un écusson.

ECUSSONNABLE. adj. des 2 [...]
peut être écussonné.

ÉCUSSONNÉ, ÉE. part. pass[...]
sonner. S'empl. adject. Hist. nat[...]
d'un écusson, ou dont l'écusson[...]
particularité remarquable.

ÉCUSSONNER. v. a. 1re conj[...]
fer un écusson.

— Lever un écusson, et le p[...]
incision faite à l'écorce d'un au[...]

ÉCUSSONNOIR. s. m. Pe[...]
tranchant et pointu, assez sembl[...]
teau dont le manche serait ter[...]
espèce de spatule, servant à o[...]
en écusson.

ÉCUYAGE. Anc. législ. V. É[...]

ÉCUYER. s. m. Anc. milice. [...]
faisant le service militaire, à la [...]
valier, en attendant qu'il pût e[...]
dans l'ordre de la chevalerie.

— Titre qu'on donnait, dans [...]
cle, aux simples gentilshomme[...]
veaux anoblis.

Orgueilleux *écuyers*, sur Pégase mon[...]
Ils habitent l'Olympe et les grandes c[...]

— Celui qui avait l'intendan[...]
d'un prince.

— Celui qui dresse des cheva[...]
qui est habile dans l'art de l'[...]
enseigne cet art.

— *Bon écuyer*. Bon cavalier, [...]
à cheval.

— *Ecuyer d'une grande dam*[...]
cesse. Celui qui accompagne une[...]
par rapport à elle, est moins [...]
plus qu'un simple domestique.

— *Ecuyer tranchant*. Officier[...]
viande à la table d'un prince, d[...]
C'est alors que l'on vit des *écuy*[...]
(Berch.)

— *Ecuyer de cuisine*. Maître [...]
prince ou d'un grand seigneur.

— Vén. Jeune cerf qui en a[...]
autre.

ÉCUYÈRE. s. f. Manég. Dan[...]
cheval, qui fait publiquement [...]
d'équitation.

— *Bottes à l'écuyère*. Grande[...]
monter à cheval.

ECZÈME. s. m. (du gr. ἔκζεμ[...]
tule qui cause une chaleur brûl[...]

ÉDACITÉ. s. f. (du lat. *edac*[...]
rad. *edo*, je mange). Néol. Lati[...]
se sert, poétiquement en parla[...]
qui consume et détruit lentem[...]
du temps. L'édacité des flots de[...]

EDDA. s. f. (en gael. *science* [...]
deux livres, composés en Islande[...]
les traditions épiques, héroïque[...]
ques des peuples du Nord. L'*a*[...]
date du [illegible] siècle et se divise e[...]
La première renferme la créati[...]
les combats des dieux, l'apparit[...]
la deuxième partie renferme le[...]
ques; la troisième les dogmes e[...]
de la religion. La *jeune Edda*, [...]
par Snorro-Sturleson, au XVIIe [...]
histoire des dieux en prose et e[...]

EDDINGTON. Géogr. Villag[...]
où l'évêque de Salisbury fut ass[...]
duquel Alfred remporta une v[...]
Danois.

EDDYSTONE. Géogr. Beau [...]
terre, sur un rocher en avant [...]
C'est un ouvrage d'art très-rem[...]
Smeaton.

ÉDELFORSITE ou **ÉDEL**[...]
Minér. Substance blanche, c[...]
breuse, qui fond en verre bl[...]
trouve dans le calcaire spathi[...]
en Smolande.

— Zéolithe rouge d'Édelfo[...]
presque compacte, et qui n'es[...]
qu'une variété de heulandite.

ÉDELINCK (Gérard). Célèb[...]
à Anvers en 1641, mort en 1707 [...]
graveur du roi Louis XIV et [...]
cadémie de peinture.

EDELSPATH. s. m. Miné[...]
feldspath, qui a la transparenc[...]

ÉDEN. s. m. (pr. *É-dein* [...]
hébr. *délices, volupté*). Paradis [...]
[illegible]
obéissance. L'Écriture rapporte[...]
jardin délicieux d'où sortait u[...]
partageait en quatre branches[...]
être l'Euphrate, le Tigre, le Ph[...]
Les auteurs anciens et les [...]
partagés sur la situation de l'[...]
croit généralement qu'il était [...]
vers les sources des quatre fl[...]
avons nommés. Moïse dit qu'[...]
beaux arbres, dont les fruits é[...]
licieuse fraîcheur, et que parmi[...]
planté l'arbre de vie, qui re[...]
ceux qui mangeaient de son fr[...]
la connaissance du bien et du [...]
la mort.

— Fig. Lieu, séjour, délic[...]
plein de charmes. Chercher un[...]
un Eden. Soupirer après un E[...]
nation humaine, dans ses ré[...]
n'a pas placé quelque part so[...]
du cœur est partout où l'on ai[...]

— Epith. Délicieux, enchan[...]

ECUSSONNABLE. adj. des 2 g. Hortic. Qui peut être écussonné.

ÉCUSSONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Ecussonner. S'empl. adject. Hist. nat. Qui est muni d'un écusson, ou dont l'écusson offre quelque particularité remarquable.

ÉCUSSONNER. v. a. 1re conj. Hortic. Greffer un écusson.

— Lever un écusson, et le placer dans une incision faite à l'écorce d'un autre arbre.

ÉCUSSONNOIR. s. m. Petit instrument tranchant et pointu, assez semblable à un couteau dont le manche serait terminé par une espèce de spatule, servant à opérer la greffe en écusson.

ÉCUYAGE. Anc. législ. V. ECUIAGE.

ÉCUYER. s. m. Anc. milice. Gentilhomme faisant le service militaire, à la suite d'un chevalier, en attendant qu'il pût entrer lui-même dans l'ordre de la chevalerie.

— Titre qu'on donnait, dans le dernier siècle, aux simples gentilshommes et aux nouveaux anoblis.

Orgueilleux *écuyers*, sur Pégase montés,
Ils habitent l'Olympe et les grandes cités. (Berch.)

— Celui qui avait l'intendance de l'écurie d'un prince.

— Celui qui dresse des chevaux de manége, qui est habile dans l'art de l'équitation, qui enseigne cet art.

— *Bon écuyer.* Bon cavalier, qui monte bien à cheval.

— *Ecuyer d'une grande dame, d'une princesse.* Celui qui accompagne une dame, et qui, par rapport à elle, est moins qu'un égal, et plus qu'un simple domestique.

— *Ecuyer tranchant.* Officier qui coupe les viandes à la table d'un prince, d'un souverain. C'est alors que l'on vit des *écuyers* tranchants. (Berch.)

— *Ecuyer de cuisine.* Maître cuisinier d'un prince ou d'un grand seigneur.

— Vén. Jeune cerf qui en accompagne un autre.

ÉCUYÈRE. s. f. Manég. Dame qui monte à cheval, qui fait publiquement des exercices d'équitation.

— *Bottes à l'écuyère.* Grandes bottes pour monter à cheval.

ECZÈME. s. m. (du gr. ἔκζεμα). Méd. Pustule qui cause une chaleur brûlante.

ÉDACITÉ. s. f. (du lat. *edacitas*, voracité; rad. *edo*, je mange). Néol. Latinisme dont on se sert, poétiquement en parlant d'une force qui consume et détruit lentement. L'édacité du temps. L'édacité des flots de l'Océan.

EDDA. s. f. (en gael. *science mère*). Nom de deux livres, composés en Islande et renfermant les traditions épiques, héroïques et mythologiques des peuples du Nord. *L'ancienne Edda* date du Ier siècle et se divise en trois parties. La première renferme la création du monde; les combats des dieux, l'apparition des héros; la deuxième partie renferme les chants héroïques; la troisième les dogmes et les mystères de la religion. *La jeune Edda*, qui fut rédigée par Snorro-Sturleson, au XVIIe siècle, est une histoire des dieux en prose et en vers.

EDDINGTON. Géogr. Village d'Angleterre où l'évêque de Salisbury fut assassiné, et près duquel Alfred remporta une victoire sur les Danois.

EDDYSTONE. Géogr. Beau phare d'Angleterre, sur un rocher en avant de Plymouth. C'est un ouvrage d'art très-remarquable, dû à Smeaton.

ÉDELFORSITE ou ÉDELFORSE. s. f. Minér. Substance blanche, compacte ou fibreuse, qui fond en verre blanc, et qu'on trouve dans le calcaire spathique à Edelfors, en Smolande.

— Zéolithe rouge d'Édelfors, en masse presque compacte, et qui n'est apparemment qu'une variété de heulandite.

ÉDELINCK (Gérard). Célèbre graveur, né à Anvers en 1641, mort en 1707 avec le titre de graveur du roi Louis XIV et membre de l'Académie de peinture.

EDELSPATH. s. m. Minér. Variété de feldspath, qui a la transparence de la gomme.

ÉDEN. s. m. (pr. *É-dein* ou *É-dènn*; en hébr. *délices, volupté*). Paradis terrestre, séjour [illegible] désobéissance. L'Ecriture rapporte que c'était un jardin délicieux d'où sortait un fleuve qui se partageait en quatre branches que l'on croit être l'Euphrate, le Tigre, le Phase et l'Araxe. Les auteurs anciens et les modernes sont partagés sur la situation de l'Éden; mais on croit généralement qu'il était dans l'Arménie, vers les sources des quatre fleuves que nous avons nommés. Moïse dit qu'il était plein de beaux arbres, dont les fruits étaient d'une délicieuse fraîcheur, et que parmi eux Dieu avait planté l'arbre de vie, qui rendait immortels ceux qui mangeaient de son fruit, et l'arbre de la connaissance du bien et du mal, qui donnait la mort.

— Fig. Lieu, séjour, délicieux, ravissant, plein de charmes. Chercher un Eden. Se créer un Eden. Soupirer après un Eden. Quelle imagination humaine, dans ses rêves de bonheur, n'a pas placé quelque part son Eden? L'Eden du cœur est partout où l'on aime.

— Epith. Délicieux, enchanté, ravissant ‖ Périph. Le paradis terrestre. Le berceau de nos premiers parents. Le jardin, le berceau du premier homme.

— Nom que par extension et figurément on a donné, dans l'Asie, à plusieurs endroits qui par leur situation agréable, leur fertilité, rappelaient en quelque sorte le paradis terrestre.

— Belle vallée de Syrie dont parle le prophète Amos, située entre le Liban et l'Antiliban, et ayant Damas pour capitale.

— Nom d'une ville de Cilicie admirablement située sur une campagne des plus fertiles.

— Nom d'un village près de Tripoli sur le chemin du Liban, où quelques-uns ont placé le paradis terrestre.

— Port célèbre et très-fréquenté de l'Arabie heureuse, qui renferme toutes les beautés de cette délicieuse contrée. On le nomme aussi Aden.

— Nom que les Nestoriens donnèrent à l'île délicieuse de Gézair, située immédiatement au-dessus de la jonction du Tigre et de l'Euphrate.

— Philos. Dans le langage des fouriéristes, Première des huit périodes dont se compose, selon eux, toute l'histoire passée, présente et future de l'humanité. On la nomme aussi Période édénienne.

— *Eden* rime avec les terminaisons en *ain, aim, ein, in*, comme dans *gain, faim, sein, divin*. Et, comme on peut aussi le prononcer en faisant sonner le *n*, il rime encore avec *amen, hymen*, etc.

ÉDÉNIEN, IENNE. adj. (rad. *Eden*). Philos. Qui appartient à l'âge d'or, à l'état primitif de l'homme, quand on suppose que cet état, tout rempli d'innocence et de bonheur, fut suivi d'une déchéance.

— *Période édénienne.* V. ÉDEN.

ÉDÉNITE. s. f. Minér. Variété d'amphibole qui se trouve avec la chondrodite dans un calcaire spathique, près d'Edenville, en Amérique.

ÉDENTÉ, ÉE. part. pass. du v. Édenter. S'empl. adjectiv. Vieille femme édentée. Peigne édenté. Scie édentée.

Le jour baissait, à peine il était nuit;
Il ne vit plus qu'une vieille *édentée* (Voltaire.)

— Mamm. Qui a l'appareil dentaire plus ou moins incomplet. ‖ ÉDENTÉS. s. m. pl. Ordre de la classe des mammifères, comprenant des animaux dont l'appareil dentaire est plus ou moins incomplet. Les bradypes, les tatous, les pangolins, sont des édentés.

— Crust. Qui n'a pas de mandibules proprement dites, ou qui les a transformées en filets faisant partie d'un suçoir. Crustacés édentés. ‖ ÉDENTÉS. s. m. pl. Section de la classe des crustacés comprenant les deux ordres des xiphosures et des siphonostomes, animaux qui n'ont pas de mandibules proprement dites.

ÉDENTER. v. a. 1re conj. (ét. lat., *e*, priv., *dens*, dent). Arracher ou rompre les dents, priver de ses dents. Édenter quelqu'un. Il y a des tyrans qui ont fait édenter des martyrs, des criminels.

— Se dit plus particulièrement en parlant des instruments qui ont des dents. Édenter une scie. Edenter un peigne.

ÉDEPOL. interj. (ét. lat., *ædes*, temple; *Pollux*, Pollux). Ant. lat. Formule de serment, d'admiration, d'exclamation. Par le temple de Pollux.

— On disait aussi O Pollux! Médepol.

[illegible] Bot. Plante de la famille des [illegible]

ÉDESSE. Géogr. anc. Ville de la Mésopotamie, sur l'Euphrate, capitale de l'ancienne province de l'Osrhoène, fondée par Nemrod, et qui, avant Alexandre, formait une république sous la protection de la Perse. Elle suivit les grandes vicissitudes des empires de l'Orient. Les Turcs, qui la possèdent encore, lui ont donné le nom d'*Ourfa*.

ÉDESSE. s. f. Entom. Genre d'hémiptères qui a pour type l'édesse antilope de l'Amérique méridionale.

ÉDESSENUM. s. m. (pr. *é-dès-cé-nomm*; d'*Edesse*, où il fut préparé pour la première fois). Pharm. Collyre que l'on croyait propre à guérir en un jour. Il est inusité.

ÉDESSIDE. adj. des 2 g. Entom. Qui a de la ressemblance avec l'édesse. ‖ ÉDESSIDES. s. [illegible] virostres renfermant une vingtaine de genres, formés aux dépens du genre édesse

ÉDÉTA. Géogr. anc. Ville de la Tarraconnaise qui a donné son [illegible] aux Édétains.

ÉDÉTAIN, AINE. Nom d'un peuple de l'Espagne tarraconnaise, à l'est des Celtibères.

EDFOU. Géogr. Autrefois la grande Apollonopolis, sur la rive gauche du Nil, lieu célèbre par les ruines monumentales qu'on y voit, et surtout par un temple d'Horus construit sous les Ptolémées.

EDGAR LE PACIFIQUE. Roi d'Angleterre, monta sur le trône en 959, subjugua l'Écosse et une partie de l'Irlande, réforma les mœurs des ecclésiastiques et donna des lois à ses Etats. Il mourut en 975.

EDGE-HILL. Géogr. Colline d'Angleterre, comté de Warwick, célèbre par la bataille qui s'y livra, en 1642, entre les troupes de Charles Ier et celles du Parlement

ÉDHEMITE. s. des 2 g. Hist. relig. Nom de certains ermites musulmans que l'on trouve en Perse et dont l'ordre fut institué par Ibrahim Edhem.

ÉDICTAL, ALE. adj. (du lat. *edictus*, part. de *edicere*, statuer). Hist. Qui appartient aux édits, aux ordonnances.

ÉDIFIANT. part. prés. invar. du v. Edifier. Des ouvriers édifiant un temple. Des mères édifiant leurs enfants. Des discours édifiant les auditeurs.

ÉDIFIANT, ANTE. adj. (ét., V. ÉDIFIER). Qui porte à la vertu ou à la piété par ses discours, ou par l'exemple. Conduite édifiante. Exemple édifiant. Paroles édifiantes. Sermon très-édifiant. Prêcher d'une manière édifiante. Actions édifiantes. Spectacle édifiant. Il n'y a rien que *d'édifiant* dans toute sa conduite. (Trév.) Il dit qu'il vous a trouvé plongé dans les lectures les plus *édifiantes*. (D'Alemb.) Le détail triste et *édifiant* de sa pénitence. (Id.)

— Bibliogr. *Lettres édifiantes.* Recueil de lettres écrites par les missionnaires que le zèle pour la propagation de la foi a conduits dans les pays étrangers, tant en Orient qu'en Occident, mais principalement en Chine, en Cochinchine, au Tonquin, au Japon, dans l'Hindoustan, la presqu'île du Gange, le Paraguay, le Canada, la Louisiane, etc., et qui contiennent, outre ce qui intéresse la religion et l'édification des âmes, une infinité de détails rares de notions précieuses, de renseignements utiles sur la géographie, l'histoire, les mœurs, les sciences, les arts, l'industrie des peuples que ces missionnaires ont évangélisés. Lorsque les jésuites firent paraître la correspondance connue sous le nom de *Lettres édifiantes*, elle fut citée et recherchée par tous les auteurs; on s'appuyait de son autorité, et les faits qu'elle contenait passaient pour indubitables. (Chateaub.)

ÉDIFICATEUR. s. m. (ét., V. ÉDIFIER). Celui qui construit un édifice. Peu usité.

ÉDIFICATION. s. f. (pr. *é-di-fi-ka-ci-on*; du lat. *ædificatio*, formé de *ædes*, édifice; *facere*, faire). Archit. Construction, quand il s'agit de celle des métropoles, des grandes églises, des temples, des palais, des grands édifices publics. L'édification du temple de Salomon. L'édification d'une métropole.

— Ce substantif conserva sa signification au propre, dans le sens de construction en général, jusque vers le milieu du IVe siècle, et alors il n'était point employé au figuré. On ne lui supposait même aucun sens mystique. Aujourd'hui, au contraire, il n'est presque plus usité qu'au figuré.

— Fig. Impression, effet des bons exemples de piété ou de vertu que l'on reçoit ou que l'on donne; disposition intérieure de l'âme qui s'élève et s'unit à Dieu, s'excite au bien et forme de généreuses résolutions pour son avancement spirituel. Vie pleine d'édification. Conduite pleine d'édification. Cela est de peu d'édification. Prêcher avec édification. Chacune des paroles d'un vrai prêtre du Seigneur est une véritable *édification*. (Denne-Baron.) Vous devenez le modèle du peuple, l'*édification* des familles. (Fléch.)

— *Edification à.* Sa mort est d'une singulière *édification* à toute l'Eglise. (Boss.) Répands-la par toute la terre et par tout le val Travers, enfin qu'elle soit en *édification* à tous les fidèles. (J.-J. Rouss.)

ÉDIFICE. s. m. (ét. lat., *ædificium*, composé de *ædes*, temple; *facere*, faire). Archit. Bâtiment considéré sous le rapport de l'ensemble de ses constructions. Il ne s'emploie guère qu'en parlant de bâtiments remarquables par leur étendue ou leur élégance, et d'une composition plus ou moins compliquée, comme un vaste palais ou même une jolie maison. Bel édifice. Magnifique édifice. Les édifices publics. Elever un édifice. Construire un édifice. La structure d'un édifice. La façade d'un édifice. Après les lettres, il n'est pas de moyen plus efficace que les *édifices* pour rendre un peuple recommandable auprès des races présentes et futures. (Teyssèdre.) De tous les *édifices* de la Grèce, nous ne connaissons que les ruines de plusieurs de leurs temples et de leurs amphithéâtres. (Id.) Au milieu de nos murs s'élèvent encore, et subsisteront toujours des *édifices* sacrés. (Mass.) Les deux *édifices* pieux et augustes où la valeur d'un côté et la noblesse du sexe de l'autre, trouveront jusqu'à [illegible] Un *édifice* utile, c'est un [illegible] approprié à sa destination. (P. Mérimée.)

— Fig. Se dit de certaines choses formées par le concours, l'assemblage, la combinaison de plusieurs autres.

Les Grecs courbent des ais avec art enchâssés,
D'un cheval monstrueux en forment l'*édifice* (Del.)

C'est pour eux qu'elle étale et l'or et le brocard,
. . . .
Et qu'une main savante, avec tant d'artifice,
Bâtit de ses cheveux le galant *édifice*. (Boileau.)

— Fig. Il s'emploie encore fort élégamment en parlant des desseins, des entreprises, des systèmes, enfin de toute œuvre de génie un peu vaste ou remarquable par ses combinaisons. L'édifice féodal. L'édifice de la philosophie. Vous renverserez tout cet *édifice* d'orgueil, d'injustice et de prospérité, qui s'était élevé sur les débris de tant de malheureux. (Mass.) En vain, ô mon Dieu! nous travaillons ici-bas à un *édifice* de grandeur et de puissance; si vous n'y mettez vous-même la main, ce n'est plus qu'un *édifice* de boue, qui, loin de passer à nos descendants, ne [illegible] pas même au premier qui l'a élevé. (Id.) [illegible] mal la patrie, quand on la sert aux dépens des règles saintes; c'est saper les fondements de l'*édifice* pour l'embellir et l'élever plus haut [illegible] en affaiblissant ses principaux appuis [illegible] de vains ornements qui hâtent sa [illegible] (Id.) Qu'est-ce que l'homme? Un reste de [illegible]-même, un *édifice* ruiné qui conserve encore quelque chose de la beauté et de la grandeur de sa première forme (Boss.)

C'est peu, de sa grandeur douce consolatrice,
De la société tu fondas l'*édifice*. (Delille.)

— Anc. cout. *Edifice ablequié et soliré.* Signifiait, dans l'ancienne coutume d'Amiens Une maison de bois construite sur un soubassement de pierre ou de brique, élevé de deux pieds environ.

ÉDIFIÉ, ÉE. part. pass. du v. Édifier. S'empl. adject. Temples édifiés. Eglises édifiées.

— Fig. Touché. Il était tout édifié du sermon. Il s'en retourna édifié de ce discours. Je suis très-édifié de sa conduite.

— Fig. et fam. Content, satisfait. Il est tout édifié des procédés de cet homme.

— A le sens de Scandalisé, avec la négation, ou avec l'adverbe *mal*. On est fort mal édifié de vos discours. Nous ne sommes pas trop édifiés de vos paroles. Il est assez mal édifié de ce que son frère a fait.

ÉDIFIER. v. a. 1re conj. (ét. lat., *ædes*, temple, maison; *facere*, faire). *J'édifie, tu édifies, il édifie; nous édifions, vous édifiez, ils édifient. J'édifiais, tu édifiais, il édifiait; nous édifiions, vous édifiiez, ils édifiaient. Que j'édifie; que nous édifiions, que vous édifiiez, qu'ils édifient.* Archit. Bâtir, construire. Édifier un temple. Edifier un palais. Ils n'*édifient* rien, ils ne travaillent pas en commun. (Buff.)

— Porter à la piété par ses exemples ou par ses discours. C'est au mysticisme de la religion chrétienne que ce mot doit cette signification. Edifier le prochain. Edifier les fidèles. Edifier les gens de sa maison. Edifier sa famille. Edifier tout le monde par son exemple. Je cherche à vous *édifier* plutôt qu'à vous plaire. (Fléch.) Il laissa ces vents de doctrine qui enflent, pour s'en tenir à la charité qui *édifie*. (Mass.)

— Fig. User de son autorité pour établir l'ordre et la paix. En ce sens il est opposé à Bouleverser, détruire. Vous détruisez au lieu d'édifier. Vous êtes envoyé pour édifier et non pas pour détruire.

— Dans un sens analogue, avec un nom de chose pour sujet. L'or n'*édifie* pas l'Eglise, mais la détruit. (Clément XIV.)

— Fig. et fam. Satisfaire par son procédé, donner bonne opinion de soi. La conduite qu'il tient dans cette affaire édifie tout le monde. Je ne suis pas trop édifié de ce que vous faites.

— S'employait autrefois, et le peuple le dit encore, pour Instruire, rendre certain, faire connaître les détails. Je voudrais m'édifier sur ce point.

— S'ÉDIFIER. v. pron. Être édifié, construit. Le temple s'édifie.

— Édifier soi. Il s'édifie aux lectures pieuses.

— S'édifier mutuellement, réciproquement. On s'édifie à l'entendre discourir des vérités de la religion. Afin de *s'édifier* l'un l'autre par les bonnes œuvres qu'ils font. (Fléch.)

ÉDILE. s. m. (du lat. *ædilis*, formé de *ædes*, édifice). Hist. anc. Magistrat romain qui devait prendre soin de la ville, c'est-à-dire, de ses édifices publics, des temples, des théâtres, des bains, des basiliques, des portiques, des aqueducs, des égouts et des routes publiques; il inspectait aussi les maisons des particuliers et examinait si elles [illegible] dans un état de délabrement assez fâcheux pour compromettre la sûreté des passants, examinait les objets mis en vente au forum, brisait les faux poids et les fausses mesures, limitait la dépense des funérailles, réprimait l'usure, condamnait à l'amende ou bannissait les femmes de mauvaise vie, veillait à ce qu'on n'augmentât pas le nombre des divinités, donnait des jeux publics, censurait les pièces qui devaient être jouées sur la scène, et punissait non-seulement les actions, mais même les paroles scandaleuses.

— *Édile plébéien.* Se dit des deux premiers édiles établis par le peuple romain en même [illegible] l'an de Rome 261. Ils décidaient des affaires d'un intérêt médiocre, dont les tribuns leur abandonnaient la connaissance. Quelque temps après leur institution, on les nomma aux comices par tribus, ainsi que les magistrats inférieurs.

— *Édile curule.* Se dit des deux édiles qui furent adjoints, en l'an de Rome 389, aux édiles plébéiens. Ils étaient choisis, dans le principe, alternativement dans les classes plébéienne et patricienne, et plus tard pris sans distinction dans l'une et dans l'autre aux comices, portaient la robe prétexte, avaient droit d'images, pouvaient siéger dans le sénat et y donner leur avis, prenaient le siége curule pour administrer la justice, et leurs personnes étaient sacrées.

— *Édile céréale.* Se dit des deux édiles créés par Jules César. Ils étaient chargés de pourvoir à l'approvisionnement de la ville, et de donner au peuple les jeux des céréales

— S'emploie dans le style soutenu, en par-

lant des magistrats municipaux de la ville de Paris ou d'autres grandes cités, parce que leurs attributions comprennent une partie de celles des édiles romains.

ÉDILICIEN, IENNE. adj. Ant. rom. Qui appartient aux édiles. Fonctions édiliciennes. Édit édilicien.

— Qui a rempli les fonctions d'édile. Personnage édilicien.

— *Questeur edilicien.* Celui qui avait l'âge requis pour aspirer à l'édilité, dignité à laquelle on ne parvenait qu'en passant par la questure.

— *Pureté édilicienne.* Expression proverbiale chez les Latins, qui signifiait Pureté parfaite.

ÉDILITÉ s. f. (ét., V. ÉDILE). Hist. anc. Charge, dignité des édiles. Obtenir l'édilité. Exercer l'edilité. Il paraît que l'*édilite* subsista avec quelques changements jusqu'au temps de Constantin. (Savagn.)

— Temps que durait cette magistrature. Pendant son édilité.

— Se dit quelquefois des magistratures municipales modernes.

ÉDIMBOURG. Géogr. Capitale du comté de ce nom et de l'Écosse, près du golfe de Forth, à 480 kil. de Londres; 180,000 hab. Cette ville a été la résidence des rois d'Ecosse et le siége d'un parlement. Elle a une citadelle, une bibliothèque de 70,000 vol., et une université fameuse qui réunit plus de deux mille étudiants. On y remarque aussi le vieux palais de Holy-Rood. Patrie de Hume.

ÉDIN. s. f. Nom poétique d'Édimbourg.

— Personnification de cette ville.

ÉDINGTONITE. s. f. Minér. Substance d'un blanc grisâtre, demi-transparente, vitreuse, fusible en verre limpide, et faisant gelée dans les acides. Les minéralogistes regardent l'édingtonite comme une espèce de l'ordre des silicates alumineux.

ÉDINITE. s. f. Minér. Minéral trouvé dans les basaltes d'Edimbourg, avec la prehnite. L'édinite est composée de silice, de chaux, de soude, d'acide carbonique, d'alumine et d'oxyde d'étain.

ÉDIT. s. m. (pr. *é-di*; du lat. *edicere*, statuer par avance sur les choses). Loi, ordonnance, constitution du souverain. Edit du prince. Publier un édit. Révoquer un édit. Renouveler un édit. Faire un édit. Les édits des empereurs romains. Un édit de Justinien.

— Particulièrement dans l'ancien régime, Constitution faite par le prince pour notifier quelques prohibitions, ou créer quelque établissement général. Vérifier un édit. Enregistrer un édit. Faire un édit. Révoquer un édit. Retirer un édit. Renouveler un édit. Les édits des rois de France. Les *édits* et déclarations du roi se vérifient dans les compagnies souveraines. (Trév.) Les *édits* se scellent en cire verte, pour marquer par cette couleur qu'ils sont perpétuels et irrévocables de leur nature. (Id.) Les *édits* sont signés du roi et visés par M. le chancelier, et scellés du grand sceau de cire verte, sur des lacs de soie verte et rouge. (Id.)

— Nous avons beaucoup d'édits qui portent le nom du lieu où ils ont été donnés, ou des choses qu'ils ont pour objet. Les principaux sont:

— *L'édit d'Amboise.* Édit donné par Charles IX à Amboise, en janvier 1572, et qui prescrit une nouvelle forme pour l'administration de la police dans toutes les villes du royaume.

— *L'édit d'août.* Un des édits de pacification accordés aux réformés, donné à Saint-Germain, 1570.

— *Edit de la Bourdaisière.* Édit donné par François Iᵉʳ à la Bourdaisière, le 18 mai 1519, pour régler la forme des évocations.

— *Édit bursal.* Nom que prenaient les édits et déclarations qui n'avaient pour objet principal que la finance qui en devait revenir au souverain.

— *Edit de Chanteloup.* Édit rendu audit lieu par François Iᵉʳ, en mars 1545, pour confirmer l'édit de la Bourdaisière sur les évocations, et en expliquer quelques dispositions.

— *Édit de Chateaubriant.* Édit rendu audit lieu par Henri II en 1551, et ayant pour but la punition de ceux qui s'étaient séparés de l'Eglise romaine pour aller à Genève et autres lieux de religion contraire à la religion catholique, apostolique et romaine.

— *Edits du contrôle.* Edits rendus par [illegible] mettaient en matières bénéficiales. Ils sont au nombre de six.

— *Edit de Cremieu.* Règlement fait par François Iᵉʳ, le 19 juin 1536, pour déterminer la juridiction des baillis, sénéchaux et siéges presidiaux, avec les prévôts chatelains et autres juges ordinaires inférieurs, et les matières dont les uns et les autres doivent connaître.

— *Édit des duels.* Edit contre les duels rendu par Louis XIV, en août 1679, pour renouveler encore plus sévèrement les défenses portées par les précédentes ordonnances sur la matière.

— *Édit des insinuations ecclésiastiques.* Edit de Louis XIV, rendu en décembre 1691, portant suppression des anciens offices de greffiers des insinuations ecclésiastiques, et création de nouveaux pour insinuer tous les actes concernant les titres et capacités des ecclésiastiques.

— *Édit des insinuations laïques.* Édit de 1703, qui étend la formalité de l'insinuation à tous les actes translatifs de propriété et autres dénommés dans cet édit.

— *Edit de Melun.* Règlement donné à Paris par Henri III, ayant la discipline ecclésiastique pour objet, et tirant son nom de ce qu'il fut fait sur les plaintes du clergé de France assemblé à Melun.

— *Edit des mères.* Édit de Charles IX, réglant l'ordre dans lequel les mères doivent succéder à leurs enfants.

— *Édit de Nantes.* Loi promulguée par Henri IV, le 15 avril 1598, en faveur des protestants, à qui il accordait le libre exercice de leur religion, l'admission aux charges et dignités de l'Etat, et à qui il enjoignait de payer la dîme au clergé catholique et de chômer extérieurement les fêtes catholiques. La révocation de cet édit par Louis XIV exila du royaume les protestants, qui furent rappelés sous Louis XVI.

— *Édit de pacification.* Édit rendu par Charles IX pour réprimer les violences que les catholiques et les réformés commettaient entre eux. || Nom de plusieurs édits de Henri III, et de Louis XIII, rendus pour les mêmes motifs.

— *Édit de Paulet* ou *de la Paulette.* Édit du 12 décembre 1204, qui établit le droit annuel pour les offices.

— *Édit des petites dates.* Édit de Henri II, ayant pour but de réprimer l'abus qui se commettait au sujet des petites dates que l'on retenait de France à Rome pour résignation de bénéfices, en ce que les impétrants retenaient ces dates, et n'envoyaient point la procuration pour résigner.

— *Édits des présidiaux.* Édit de Henri II portant création des présidiaux, et déterminant leur pouvoir.

— *Édit de Romorantin.* Édit donné par François II, audit lieu, pour ôter la connaissance du crime d'hérésie aux juges séculiers, et attribuer à cet égard toute juridiction aux ecclésiastiques.

— *Édit des secondes noces.* Règlement de François II, défendant aux femmes veuves qui se remarient de faire des donations excessives à leurs nouveaux maris, et leur enjoignant de réserver aux enfants de leur premier mariage les biens à elle acquis par la libéralité de leur premier mari.

— *Édit de la subvention des procès.* Acte de 1563, portant que ceux qui voudraient intenter quelque action seraient tenus de consigner préalablement une certaine somme, selon la nature de l'affaire.

— *Chambre de l'édit.* Chambre instituée par l'édit de Nantes pour connaître des affaires des protestants, et qui était mi-partie de catholiques et de calvinistes.

— Hist. anc. Chez les Romains, Citation qui appelait un citoyen devant le juge. || Règlements faits par certains magistrats pour être observés durant le temps de leur magistrature.

— *Édits des édiles.* Ceux que les édiles faisaient pour les particuliers, sur les matières dont ils avaient la connaissance.

— *Édit perpétuel* ou *édit du préteur.* Compilation de tous les édits rendus par les préteurs et par les édiles curules, faite d'après les ordres de l'empereur Adrien par le jurisconsulte Salvius Julianus.

— *Édit provincial.* Abrégé de l'édit perpétuel; il ne contenait que la loi pour les provinces et non pour la ville de Rome.

— Sous les empereurs, Constitutions des princes, lois nouvelles faites de leur propre mouvement, et qui différaient des rescrits et des décrets en ce qu'elles décidaient les cas qui n'avaient pas été prévus ou abolissaient ou changeaient les lois anciennes.

— *Édit d'union.* Acte du 12 février 405, publié par Honorius contre les manichéens et les donatistes, et qui tendait à réunir tous les peuples à la religion catholique.

ÉDITÉ, ÉE. part. pass. du v. Éditer. S'emploie adjectiv. Ouvrage édité. Un livre nouvellement édité.

— Se dit encore au palais des lois ou ordonnances citées dans les arrêts ou jugements, et sur lesquelles les magistrats basent leurs considérants.

[illegible] au jour. A signifié Publier, proclamer, en parlant d'une ordonnance, d'une loi. Éditer une loi. Éditer une ordonnance.

— Publier, mettre au jour, en parlant d'un œuvre littéraire. Éditer des ouvrages.

ÉDITEUR. s. m. (ét., V. ÉDITER.) Homme de lettres qui revoit et publie les ouvrages d'un autre. Savant éditeur. Editeur ignorant. Editeur consciencieux. Dans le XVᵉ et le XVIᵉ siècles, les *éditeurs* s'occupaient exclusivement de l'impression des auteurs anciens. (Du Roz.) Erasme fut un grand *éditeur* d'anciens ouvrages. (Id.) Tel *éditeur* a fait sa réputation comme écrivain par une bonne préface en tête du livre qu'il s'était chargé de publier. (Id.) *Éditeur* consciencieux de Bayle et de Voltaire, M. Beuchot a pris rang dans la littérature. (Id.)

— Titre que prennent certains libraires qui publient des ouvrages à leurs frais. On les nomme ordinairement Libraires-éditeurs. Je connais peu de libraires pour qui le titre d'*éditeur* ne soit pas une usurpation. (Du Roz.)

— En général, tout individu qui publie les ouvrages d'un autre.

— Ant. rom. Nom qu'on donnait à Rome aux magistrats ou aux simples particuliers qui donnaient des spectacles à leurs frais.

— *Editeur responsable.* Dans la presse périodique, Celui qui doit répondre, tant devant l'autorité qu'envers les particuliers, de ce qui s'imprime dans son journal.

— Fig. et prov. Se dit d'un pauvre diable sous la responsabilité duquel on fait passer des choses dont il lui est impossible de répondre. C'est l'éditeur responsable de tel prince, de tel parti, de telle coterie.

ÉDITION. s. f. (pr. *é-di-ci-on*). En général, Publication d'un livre, soit qu'il paraisse pour la première fois, soit qu'il ait déjà été imprimé. Les éditions des Alde. Les éditions des Elzévirs. Editions classiques. Edition des classiques latins. Edition des classiques français. Edition des œuvres de Voltaire. Première edition. Seconde édition. Troisième édition. Cinquantième édition. Deux éditions. Trois éditions. Plusieurs éditions. Les premieres *éditions* sont les moindres, parce qu'elles ne servent qu'à mettre au net les ouvrages des auteurs. (Bayl.) Tel endroit d'une seconde *édition* qui ne contient pas plus de lignes que dans la première est converti de plomb en or, mais où sont les gens qui s'en aperçoivent? (Id.) De tout temps, les bibliophiles ont recherché les belles et anciennes *éditions*; mais les bibliomanes apprécient surtout les *éditions* rares, et surtout l'*édition* où il y a la faute. (Du Rozoir.)

— Impression. Belle édition. Edition magnifique. Edition fautive. Edition correcte. Edition ornée de gravures. Edition illustrée. Peut-on m'imputer les vers sans rime, sans raison, dont cette misérable *édition* est parsemée! (Volt.) Si j'avais été le maître de l'*édition* précipitée que les libraires ont faite, on n'aurait certainement pas ce reproche à me faire. (Id.)

— Tous les exemplaires d'un ouvrage qui ont été imprimés en une fois. L'édition entière lui est restée.

— Se disait également de la publication d'un ouvrage manuscrit avant la découverte de l'imprimerie.

— *Edition de l'écrin* ou *de la cassette.* Edition d'Homère préparée par Aristote, ou, suivant Strabon, Callisthène et Anaxarque, pour Alexandre le Grand, et ainsi nommée parce que ce prince la fit renfermer dans un coffre précieux trouvé parmi les dépouilles de Darius.

— *Edition incunable.* V. INCUNABLE.

— *Edition compacte.* V. COMPACT.

— *Edition des villes.* Se dit en parlant des six éditions ou récensions d'Homère faites sur les manuscrits trouvés à Marseille, à Sinope, à Chios, à Argos, et dans les îles de Chypre et de Crète.

— *Edition princeps.* Première édition d'un auteur ancien. Edition princeps de Virgile, du Tasse. Consulter une édition princeps.

— Fig. A cette livrée nombreuse et brillante, vous devinez que c'est un seigneur de nouvelle *édition* (Trév.) C'est-à-dire de nouvelle date, de nouvelle création.

EDGEL. s. m. Relig. mus. Le terme fatal de la vie, qu'on ne peut ni avancer ni reculer.

EDKON. Géogr. Lac salé de la Basse-Égypte, province de Rosette; il n'est séparé de la Méditerranée que par une langue de terre.

EDMOND (Saint). Roi d'Estanglie en 855, se distingua par sa piété, sa bonté et sa modestie. Il fut vaincu et tué par les Danois. On celèbre sa fête le 20 novembre.

— EDMOND. Nom qu'ont porté deux rois d'Angleterre. Le premier, fils d'Edouard Iᵉʳ, succéda en 940 à Ethelstan, son frère, à l'âge de 17 ans, vainquit les Danois, et périt assassiné en 949. || EDMOND II, dit *Côte de fer*, succéda en 1016 à son père Ethelred, partagea son royaume avec Canut, roi de Danemark, et mourut assassiné en 1017.

EDMOND PLANTAGENET. Comte de Kent, second fils du roi Édouard Iᵉʳ, défendit en France contre Charles VI les conquêtes de l'Angleterre, fut du nombre de ceux qui déposèrent Edouard II pour mettre Edouard III à sa place, et plus tard fut condamné à mort, [illegible] trône. Il fut décapité à 28 ans, en 1327.

EDMONDIE. s. f. (d'*Edmond*, botan.). Bot. Genre de plantes à fleurs composées.

ÉDOCÉPHALE. s. m. Térat. Genre de monstres autosites de la famille des otocéphaliens.

ÉDOCÉPHALIE. s. f. Anat. Difformité du nez de l'édocéphale.

ÉDOCÉPHALIEN, IENNE. adj. Anat. Qui est difforme par édocéphalie. Monstre édocéphalien.

ÉDOCÉPHALIQUE. adj. des 2 g. Anat. Qui offre les caractères de l'édocéphalie.

ÉDOLIE. s. f. Ornith. Nom scientifique du genre drongo. || Groupe des coucous, dont le coucou noir est le type.

ÉDOLIEN, IENNE. adj. Ornith. Qui a de la ressemblance avec l'édolie. || ÉDOLIENS. s. m. pl. Groupe de la famille des lainades, ayant pour type le genre édolie.

ÉDOM. (en hébr. *roux*, *rouge*). Surnom d'Esaü, fils d'Isaac et frère de Jacob, surnom que lui valut la couleur de son teint et de ses cheveux.

ÉDOMITES. s. m. pl. Nom qu'on donnait quelquefois aux Iduméens.

ÉDONIDE. Géogr. anc. Province de la Macédoine, située vers le centre.

— Myth. Nom qu'on donne aux bacchantes, parce qu'elles célébraient leurs orgies sur le mont Édon, en Thrace.

ÉDONIEN, IENNE. adj. et s. Nom d'un peuple de Thrace, et qui, par extension, s'appliquait à tous les Thraces.

ÉDOSSÉ ÉE. Part. pass. du v. Édosser. S'empl. adjectiv. Sol édossé. Terrain édossé. Terre édossée.

ÉDOSSER. v. a. 1ʳᵉ conj. (formé de *e*, partic. priv., et de *dos*). Peler, ôter la superficie, en parlant du sol. Edosser le sol. La pratique d'*édosser* le sol est blâmable, puisque, si elle donne moyen d'améliorer une localité, elle produit une longue stérilité dans une autre. (Rozier.)

— Techn. Exprimer l'eau qui se trouve du côté de la chair, dans la peau qu'emploie le parcheminier.

ÉDOUARD. Nom qu'ont porté trois rois d'Angleterre de la dynastie saxonne et six de la dynastie des Plantagenet. || ÉDOUARD *l'Ancien*, septième roi saxon, succéda à son père Alfred, en 900, vainquit tous ses voisins et fit du gouvernement saxon un seul et unique royaume. Il mourut en 927. || ÉDOUARD *le Jeune* ou *le Martyr* (Saint). Fils d'Edgar, né en 962, succéda à son père en 975, et fut assassiné par les ordres de sa belle-mère Elfride. L'Eglise célèbre sa fête le 18 mars. || ÉDOUARD *le Confesseur* (Saint). Fils d'Ethelred III, fut couronné roi en 1041, régna avec douceur, promulgua le recueil des *lois communes*, et laissa en mourant la couronne à Guillaume, duc de Normandie, par un testament que lui avait arraché la perfide subtilité du prince normand. Il mourut en 1066. On célèbre sa fête le 5 janvier. || ÉDOUARD Iᵉʳ PLANTAGENET, né en 1240, succéda à son père Henri III en 1272, après s'être ligué avec saint Louis contre les infidèles. Il fit hommage à Philippe III, de France, des terres que les Anglais avaient dans la Guienne. Il mourut en 1307. || ÉDOUARD II, né en 1284, succéda à son père Édouard Iᵉʳ en 1307. Il vit les Écossais se rendre indépendants et sa femme Isabelle prendre les armes contre lui. Il fut tué en prison, en 1327. || ÉDOUARD III, fils du précédent, né en 1312, succéda à son père en 1327, entra en France, battit Philippe IV, et fut vaincu par Charles V. Il mourut en 1377. || ÉDOUARD IV, fils de Richard, duc d'York, renversa du trône Henri VI, eut à combattre les Lancastriens, fut chassé et rappelé par les différents partis, et périt empoisonné, dit-on, par son frère Glocester, en 1483. || ÉDOUARD V, fils aîné du précédent, lui succéda à onze ans sous le protectorat du duc de Glocester, qui le fit enfermer à la tour de Londres, avec son frère Richard, duc d'York, et étranglé la même année, 1483. || ÉDOUARD VI, fils de Henri VIII et de Jane Seymour, né en 1538, lui succéda en 1547, sous le protectorat du comte d'Hartford, qui seul exerça l'autorité royale. Il mourut en 1553. || ÉDOUARD, prince de Galles, surnommé *le Prince Noir* à cause de la couleur de son armure, né en 1330, d'Édouard III, roi d'Angleterre, se distingua dans plusieurs batailles contre le roi de France Jean, qu'il fit prisonnier à la bataille de Poitiers, reçut de son père le Poitou, l'Aquitaine et la Gascogne, donna un asile à Pierre le Cruel, et le rétablit sur le trône. Il mourut en 1376. || ÉDOUARD (Charles) dit *le Pretendant*, petit-fils de Jacques II, roi d'Angleterre, chercha vainement à y monter sur le trône de ses ancêtres, fut vaincu à Culloden, vit sa tête mise à prix, parvint à quitter l'Écosse, arriva en France, où il ne put trouver un asile, et se retira à Rome où il était né, et où il mourut en 1788. || ÉDOUARD, roi de Portugal, succéda à son père Jean Iᵉʳ en 1433, et mourut en 1443. Il obtint du pape que les chevaliers de Malte et de Saint-Jacques pourraient se marier.

ÉDOUARDE. s. f. Bot. Genre de légumineuses renfermant des arbres de la Nouvelle-Hollande et des îles Sandwich.

ÉDRASANTHE. s. m. (ét. gr., ἑδραῖος, sta- [illegible] panulacées-wahlenbergiées, établi pour des plantes herbacées, indigènes de l'Amérique méridionale. || Simple section du groupe wahlenbergie.

ÉDREDON. s. m. (rad. *eider*, nom de l'animal qui le produit). Duvet chaud, léger, élastique, dont la nature a couvert l'estomac du canard habitant des mers glaciales, connu sous le nom d'eider, et dont nous nous servons pour divers usages. Mol édredon. Léger édredon. Edredon élastique. L'*édredon* est si élastique et si léger que deux ou trois livres peuvent se comprimer en une pelotte à tenir dans la main, et se dilater jusqu'à remplir le couvre-pieds d'un grand lit. (De Balzac.) Dans ces rudes climats, le chasseur robuste retiré sous une hutte, enveloppé de sa peau d'ours, dort d'un sommeil tranquille et peut être profond, tandis que le mol *édredon* transporté chez nous sous les lambris dorés appelle en vain le sommeil

sur la tête toujours agitée de l'homme ambitieux. (Buff.)

Et la mousse, à leurs pieds, dans sa verte épaisseur
A du mol *édredon* l'élastique douceur. (Castel.)

— Sorte de couvre-pieds qui se compose d'un grand sac rempli de ce duvet. Edredon de soie. Edredon de soie bleue. Acheter un édredon.

— Fig. Couche molle, douce. L'innocence dort et repose sur la dure; le crime veille et s'agite sur le mol *édredon*. (Sallent.)

ÉDRIOPHTHALME. adj. des 2 g. (ét. gr., ἑδραῖος, stable; ὀφθαλμός, œil). Crust. Qui a les yeux sessiles. ‖ ÉDRIOPHTHALMES. s. m. pl. Légion de la classe des crustacés malacostracés, comprenant ceux qui ont les yeux sessiles.

ÉDRIS. Myth. Prophète des Arabes et des musulmans, à qui Dieu envoya, selon la tradition, des livres qui renfermaient les principes de toutes les connaissances et de toutes les sciences. Il fut enlevé au ciel. Edris est probablement l'Hénoch des Hébreux.

— Hist. Petit fils d'Abdallah et descendant de Mahomet. Il a été la souche des Edrissites, famille arabe qui régna en Afrique et fut exterminée par les sultans fatimites.

ÉDRISI ou **ÉDRISSI** (Abou-Abdallah-Mohammed al). De la famille des Edrissites, né à Ceuta en 1099, eut de grandes connaissances en géographie, et fut longtemps calife en Afrique, d'où il fut chassé par les Fatimites.

ÉDRISSITE. s. des 2 g. Hist. Nom patronymique, descendant d'Edris. Les Edrissites, qui forment une dynastie arabe, régnèrent en Afrique un peu plus de cent ans. La dynastie des Edrissites s'éteignit l'an 296 de l'hégire, époque à laquelle les Fatimites se rendirent maîtres de toute l'Afrique septentrionale.

ÉDUCABLE. adj. des 2 g. (ét., V. ÉDUCATION). Qui est apte à recevoir de l'éducation. Claudie est adroite, active et intelligente, c'est une fille remarquablement *éducable*. (G. Sand.)

ÉDUCATEUR, TRICE. adj. et s. Qui concerne l'éducation.

— Qui donne l'éducation.

— *Dialogues éducateurs.* Dialogues de Platon dans lesquels ce philosophe emploie la méthode socratique pour tirer la vérité des aveux mêmes de ses interlocuteurs.

ÉDUCATION. s. f. (pr. *é-du-ka-ci-on;* du lat. *educatio*, action de nourrir; rad. *dux*, chef, conducteur). Soins que l'on prend pour développer la constitution physique des enfants. Education physique. L'*éducation* de l'homme commence à sa naissance. (J.-J. Rouss.) L'*éducation*, l'institution, l'instruction, sont trois choses aussi différentes dans leur objet que la gouvernante, le précepteur et le maître. (Id.) L'*éducation* est quelque chose de simple et de pratique, qui exige peu de théorie, mais beaucoup de soin, peu de préceptes, mais beaucoup d'amour. (Laur.)

— Action et art de développer les facultés physiques, intellectuelles et morales d'un enfant ou d'un jeune homme, conformément à certains principes, en donnant à ces facultés une direction fixe et habituelle. L'*éducation* est l'art de manier et de façonner les esprits. (Rollin.) L'*éducation* ne donne pas les talents, elle ne fait que les développer, et puisque les talents sont différents, il serait raisonnable que l'éducation variât pareillement. (Trév.) L'art et l'*éducation* toute seule ne sauraient faire un homme de mérite; le naturel ne le peut guère plus, et j'aimerais mieux une *éducation* excellente avec un naturel médiocre que le plus riche naturel du monde avec une *éducation* médiocre. (St-Réal.) La manière dont on élevait les enfants des rois est admirée par Platon, et proposée aux Grecs comme le modèle d'une *éducation* parfaite. (Boss.) L'*éducation* a pour but de développer simultanément les facultés physiques, morales et intellectuelles. (Boniface.) La première *éducation* apprend à soumettre l'instinct à la volonté, et cette espèce d'instruction est commune à l'homme et aux animaux. (Lévis.) L'*éducation* est pour l'esprit ce que les aliments sont pour le corps: la nourriture développe et fortifie les membres, lorsqu'elle est saine et vivifiante; comme une *éducation* forte donne à l'intelligence un développement heureux, à l'âme une noble énergie. (Mme Laya.)

— Habitudes que contractent les enfants et les jeunes gens selon le développement donné, la direction imprimée à leurs facultés intellec- [illegible] soignée. Recevoir une bonne éducation. Ce jeune homme a reçu une bonne éducation. Il n'y a guère qu'une bonne *éducation* ou qu'une naissance honnête qui rende les hommes capables de secret. (La Bruy.) Les mœurs corrompues de la nation les entraînaient bientôt dans les plaisirs, contre lesquels nulle *éducation* ne peut tenir. (Boss.) L'*éducation* la plus malheureuse est celle où ne s'aperçoit aucune trace de cette autorité de femme qui tempère les affections fougueuses par l'affection, et répand sur la société humaine un aspect de condescendance mutuelle qui est tout le caractère extérieur de la civilisation. (Laur.) L'*éducation* qu'on se donne à soi-même élève seule au-dessus du vulgaire. (De Gérando.) L'*éducation* n'est qu'une serinette; le chant de l'alouette vaut mieux que celui de l'oiseau le mieux appris. (Ligne.) L'*éducation* est souvent un masque qui sert à cacher la laideur; mais elle ne donne point un autre visage. (Chinois.)

— Système qui régit l'éducation des enfants chez un peuple ou une nation. Education française. Education allemande. L'*éducation*, pour être conforme au génie du gouvernement, doit imprimer dans les cœurs des jeunes citoyens les mêmes sentiments et les mêmes principes. (Barth.) L'*éducation* nationale était toute militaire. (Rayn.)

— Art d'élever, de former la jeunesse. S'appliquer à l'éducation de la jeunesse. Livre d'éducation. Maxime d'éducation. Règle d'éducation. C'est le plus beau traité d'*éducation* qu'on ait jamais fait. (J.-J. Rouss.) La politique ressemble, pour le but et l'objet, à l'*éducation* de la jeunesse. (Rayn.) Le bonheur des peuples et la tranquillité des Etats dépendent de la bonne *éducation* de la jeunesse. (***) L'*éducation* doit tendre à empêcher que l'amour de soi n'étouffe l'amour de soi. (Mme de Graffigny.) Une mauvaise *éducation* peut causer la ruine de plusieurs générations; elle a les mêmes suites, en fait de morale, qu'un mauvais système en fait de politique. (Bruéys.) Des nations chez lesquelles l'*éducation* politique est si peu avancée laissent toujours des craintes pour la liberté. (Chateaub.)

— Connaissance et pratique des usages de la société, par rapport aux manières, aux égards, à la politesse. Ce jeune homme est sans éducation. Cet homme n'a point d'éducation. Il manque tout à fait d'éducation. Dans l'*éducation* façonnière des riches, on ne manque jamais de rendre les enfants poliment impérieux, en leur prescrivant les termes dont ils doivent se servir pour que personne n'ose leur résister. (J.-J. Rouss.)

— Econ. rur. Soin qu'on prend d'élever certains animaux utiles à l'homme; art de les multiplier et d'en tirer le plus grand usage possible. L'éducation des troupeaux. Education des abeilles. Education des vers à soie. Education des bêtes à laine. Leurs travaux se sont bornés jusqu'ici à l'*éducation* des bestiaux. (Rayn.)

— Se dit dans le même sens en parlant de l'art d'élever les plantes. Education des plantes. L'éducation de cette plante est difficile.

— Iconol. Femme d'un âge mûr, éclairée d'un rayon céleste, aux mamelles nues et pleines de lait, tenant une baguette à la main, et apprenant à lire à un enfant.

ÉDUEN, ENNE. s. Nom d'un peuple puissant de la Gaule celtique qui habitait les pays situés entre la Loire, la Saône et le Rhône. On les voit, appuyés par César, soumettre facilement leurs voisins, et recevoir le titre d'amis et de frères du peuple romain. Autun était la capitale des Eduens.

ÉDULCORATION. s. f. (pr. *é-dul-ko-ra-ci-on;* du lat. *edulcoratio;* rad. *dulcis*, doux). Chim. Opération qui consiste à verser de l'eau sur certaines matières pulvérulentes pour les dépouiller des substances acides, alcalines, salines, etc., qu'elles peuvent contenir, et qui leur communiquent une saveur plus ou moins désagréable.

— Pharm. Addition d'une certaine quantité de sucre, de miel ou de sirop à une substance dont on veut adoucir ou masquer la saveur désagréable.

ÉDULCORÉ, ÉE. part. pass. du v. Édulcorer. S'empl. adjectiv. Tisane édulcorée. Breuvage édulcoré. Médicament édulcoré.

— Fig. Iron. Adouci, mitigé. Colère *édulcorée*. (Barth.)

ÉDULCORER. v. a. 1re conj. Chim. Dépouiller des substances pulvérulentes des parties acides, salines, alcalines, etc., qu'elles peuvent contenir, par le moyen de l'édulcoration.

— Pharm. Adoucir quelque médicament par l'addition du sucre, du miel ou d'un sirop. Edulcorer un médicament, une tisane. On *édulcore* les poudres, les acides, les potions, afin de les rendre moins désagréables à prendre. (Cad.-Gass.)

ÉDULE. adj. des 2 g. (du lat. *edulis*, dér. de *edo*, je mange). Hist. nat. Qui est susceptible d'être mangé, qui peut servir d'aliment. Lotus édule.

ÉDUQUÉ, ÉE. part. pass. du v. Éduquer. S'empl. adjectiv. Homme bien éduqué, mal éduqué.

ÉDUQUER. v. a. 1re conj. Donner de l'éducation, élever. Ne s'emploie que dans le langage populaire. [illegible] avaient senti la nécessité d'accorder le droit de cité à ce mot, que le peuple paraissait avoir adopté depuis longtemps. Mais celui qui régentait alors la langue et la littérature françaises, Voltaire, le frappa de ridicule de prime abord, et personne dès ce moment n'osa plus s'en servir. « Quelques auteurs, dit-il dans son *Dictionnaire philosophique*, qui ont parlé allobroge en français, ont dit *élogier* au lieu de *louer* ou *faire un éloge; éduquer*, pour *élever* ou *donner de l'éducation*. » « La langue s'embellit tous les jours, dit-il ailleurs; on commence à *éduquer* les enfants au lieu de les *élever*. » Il avait déjà écrit: « On va jusqu'à imprimer que les princes sont quelquefois mal *éduqués*. Il paraît que ceux qui parlent ainsi ont reçu eux-mêmes une fort mauvaise éducation. » Malgré cette critique, les auteurs du *Dictionnaire universel des synonymes* ont pris la défense de ce mot: « Quoi qu'on en dise, *éduquer* est dans les formes et selon le génie de la langue. Il est si peu étrange, que tout le monde l'entend sans explication. Le mot *éducation* le suppose et l'invoque, car l'éducation est littéralement l'action d'*éduquer*. *Elever* se dit des animaux domestiques ainsi que des hommes; *éduquer* ne s'applique qu'aux hommes. » Cette dernière assertion paraît en contradiction manifeste avec les faits, car les écrivains ont employé *éduquer* principalement en parlant des animaux. Lycurgue s'étant fait apporter deux petits chiens de même race, les *éduqua* d'une manière absolument différente; il nourrit l'un avec délicatesse, et forma l'autre aux exercices de la chasse. (Encyclop.)

Pauvres sujets! que naîtra-t-il d'utile
D'un pareil choix? Un tigre *éduquer* un lion!
(Dorat.)

ÉDUSE. s. f. Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des cycliques. Les éduses ont le corps couvert de poils fins, sétiformes, et leurs étuis offrent des houppes de poils assez épaisses. Elles appartiennent aux terres australes.

EDWARSITE. s. f. Minér. Minéral d'un rouge hyacinthe trouvé dans les gneiss de Norwich, et qui n'est vraisemblablement qu'une variété de monazite.

ÉFAUFILÉ, ÉE. part. pass. du v. Éfaufiler. S'empl. adject. Ruban éfaufilé. Soie éfaufilée. Etoffe éfaufilée.

ÉFAUFILER. v. a. 1re conj. (rad. *fil*). Tirer d'un bout d'un ouvrage ourdi des brins de la trame pour en connaître la qualité ou pour en faire de la ouate. Efaufiler un ruban. Efaufiler de la soie.

EFFAÇABLE. adj. des 2 g. (ét., V. EFFACER). Qui peut être effacé. Il n'y a point d'écriture qui ne soit effaçable avec de l'eau forte. Ce mot n'est guère usité, quoique *ineffaçable* le soit beaucoup.

EFFACÉ, ÉE. part. pass. du v. Effacer. Il s'empl. adjectiv. Ecriture effacée. Dessin effacé. Mot effacé. Ligne effacée. Signature effacée. Ce qui n'est écrit que sur le marbre et sur l'airain est bientôt *effacé*. (Mass.) Les œufs de cette fauvette sont fond bleu verdâtre, et portent deux sortes de taches: les unes peu apparentes et presque *effacées*, répandues également sur sa surface. (Buff.)

— *Effacé par.* Il est effacé par la magnificence de son rival. Elle est effacée par la beauté de sa rivale. La honte de l'expédition de Scythie fut bientôt *effacée* par une conquête importante. (J.-J. Barthél.) Ces richesses sont *effacées* par de nouvelles richesses. (A. Martin

— *Effacé de.* En vain les histoires parleront de nous; nous serons *effacés* du livre de vie et des histoires éternelles. (Boss.) Si nous exécutons en secret la sentence dans la prison, il sera alors *effacé* du souvenir des hommes, et tu respireras plus à l'aise, faible cœur. (X. Marmier.) Je vous rappelle un songe *effacé* de votre âme. (Rac.) Que les pécheurs soient *effacés* de la terre, que les méchants soient anéantis. (La Harpe.)

Il ne regarde pas les rivaux qu'il efface,
Il ne songe qu'à ceux dont il est *effacé*.
(Fr. de Neufch.)

— *Effacé en.* Effacé en générosité. Effacé en courage. Effacé en beauté. Effacé en esprit. Toutes les dames qui étaient dans l'assemblée furent *effacées* en beauté par cette jeune étrangère. (Le Sage.)

— Comme adject. il est aussi opposé à Saillant. Epaules effacées. Ce soldat a les épaules effacées.

EFFACEMENT. s. m. En style mystique. Action d'effacer les péchés. Le jeûne est l'*effacement* des péchés. (Port-R.)

EFFACER. v. a. 1re conj. (ét. lat., *é*, partic. privat., et *facies*, image). Le *c* prend une cédille devant *a*, *o*. *Nous effaçons. J'effaçais. Nous effaçâmes*, etc. Faire disparaître, en parlant de l'image, du caractère, des traits, de l'empreinte, des couleurs de quelque chose. Effacer les traits et les couleurs d'un tableau. Effacer une ligne. Effacer un mot. La gravure noire consiste à couvrir toute une surface de petits points noirs, qu'on adoucit, affaiblit, amatit, qu'on *efface*. (Dider.) Jamais, ni le souffle empesté du midi, qui sèche et qui brûle tout, ni le rigoureux aquilon, n'ont osé *effacer* les vives couleurs qui ornent ce jardin. (Fen.)

Et la flamme à la main, *effaçons* tous ces noms
Que Rome y consacrait à d'éternels affronts. (Rac.)

— Par extension, il se dit de la beauté des [illegible] n'avait pu *effacer* [illegible] étaient à demi peintes sur son visage pâle. (Fen.)

. . . . Dieux puissants! quelle étrange pâleur
De son teint tout à coup *efface* la couleur! (Racine.)

— Fig. Faire disparaître, détruire, anéantir. Cent fois il m'a avoué que cet endroit de sa vie avait terni sa vertu et presque *effacé* la gloire de tous ses travaux. (Fén.) Je ne veux rien voir en vous de ce que la mort y *efface*. (Boss.) Que je crucifie le monde à son tour; que j'en *efface* tous les traits et toute la gloire. (Id.) Les honneurs sont des titres spécieux que le temps *efface*. (Fléch.) Rome a bien *effacé* les parjures de Troie. (Delille). Les premières impressions *effacent* les dernières. (B. de St-P.)

C'est sans les oublier qu'on quitte ses parents,
L'hymen n'*efface* pas ces profonds caractères. (Corn.)

— Fig. Faire oublier. Effacer la mémoire d'un événement. La déclaration de nos fautes au tribunal de la pénitence les *efface* de notre souvenir. (Mass.) Cette impression est telle qu'il est impossible de l'*effacer* de ma mémoire et de mes sens. (J.-J. Rouss.) La mort n'a pas encore *effacé* la tache imprimée sur sa conduite. (Barth.)

— Pardonner, faire pardonner. Effacer des fautes. Effacer une injure. Les caresses n'ont point *effacé* cette injure. (Rac.)

— Fig. Surpasser, l'emporter par sa vertu, par son mérite, par ses talents, par une qualité ou un avantage quelconque. Tout cela donnait à la cour de Louis XIV un air de grandeur qui *effaçait* toutes les autres cours de l'Europe. (Volt.) Le roi goûtait une joie pure d'avoir un fils qui l'imitait sans l'*effacer*. (Id.) Je me plais à répéter ces belles paroles, elles *effacent* tous les discours les plus magnifiques. (Boss.)

— Fig. Dans le vers suivant de Corneille, il signifie Réfuter, détruire les raisons d'un adversaire. Ce sens est rare et n'est pas à imiter, à cause de l'amphibologie qu'il pourrait présenter. Vos discours par les leurs ne sont pas *effacés*. (Corn.)

— *Effacer de.* Dès que les richesses n'iront pas se perdre dans un petit nombre de familles, il n'y aura pas de ces jouissances exclusives, qui insultent à la misère publique et qui semblent *effacer* du nombre des hommes la plupart des citoyens. (Condill.) M. de La Vrillère a prié Mme de Cassini, de la part du roi, d'*effacer* Mélanie de son répertoire. (Grimm.)

Disputez-vous la gloire
A qui m'*effacera* plutôt de sa mémoire? (Rac.)

— *Effacer en.* Antiloque *effaçant* tous les Grecs en vitesse. (Aignan.)

Mais ton orgueil ici se serait-il flatté
D'*effacer* Orosmane en générosité? (Volt.)

— *Effacer par.* Cependant sa renommée *effaçait* alors les autres noms, par le grand art de plaire et de se faire valoir, que jamais on ne posséda mieux que lui. (Volt.) Ce seigneur *effaça* par sa mine et par sa magnificence tous ceux qui parurent à ce carrousel. (Acad.)

— Dans certains exercices du corps, comme l'escrime, la danse, le manége, on dit Effacer le corps, effacer une épaule, pour dire, Les tenir dans la position qui donne le moins de prise, le plus de grâce. Effacer l'épaule gauche. Effacer les épaules.

— S'EFFACER. v. pron. Être effacé. Tout ce qui a fin ne peut être long, car tout ce qui est sujet à finir s'*efface* nécessairement au dernier moment, et on ne peut compter de longueur en ce qui est entièrement effacé. (Boss.) Les sentiments de religion sont la dernière chose qui s'*efface* en l'homme. (Id.) Votre gloire ne s'*effacera* jamais de la mémoire des hommes. (Mass.)

La nature est trop forte, et ses aimables traits,
Imprimés dans le sang, ne s'*effacent* jamais. (Corn.)

— S'effacer réciproquement. Les victoires et les conquêtes sont de tous les siècles et de tous les règnes; elles s'*effacent* pour ainsi dire les unes les autres dans nos annales. (Mass.)

— Se placer de côté, de manière à présenter moins de surface.

— Se dit d'un navire qui, étant embossé, présente le flanc à un bâtiment, à un fort, etc. Le navire s'efface.

EFFAÇURE. s. f. Ce qui est effacé, soit par accident, soit à dessein. Cette page était pleine d'effaçures. L'effaçure n'empêche pas qu'on ne lise encore quelque chose de ce qui était écrit.

EFFANAGE. s. m. (rad. *fane*). Agric. Action d'effaner, opération qui consiste à couper la sommité des feuilles des plantes graminées, pour empêcher la sève de s'élever trop rapidement. Effanage des blés. Effanage du seigle. On doit faire l'*effanage* avant que les épis soient montés. (Rozier.)

EFFANÉ, ÉE. part. pass. du v. Effaner. S'empl. adjectiv. Blés effanés.

EFFANER. v. a. 1re conj. (mot dérivé de *e* privat., et de *fanes*, feuilles). Agric. Enlever les fanes ou feuilles des plantes; couper la sommité des feuilles une ou plusieurs fois, en parlant des blés et des autres plantes graminées. Effaner les froments. Effaner l'orge. Effaner le maïs. Effaner l'avoine. Souvent il ne faut *effaner* dans une pièce de terre que certaines places où la végétation est trop rapide. (Rozier.) Le plus souvent ce sont des hommes ou des femmes qui *effanent* avec une faucille. (Id.)

EFFANEUR, EUSE. s. Agric. Celui, celle qui effane les plantes. Un effaneur. Une effa- [illegible]

EFFANURES. s. f. pl. (rad. *fane*). Agric. Ce qu'on a retiré des blés et de plantes qu'on a effanées. Effanures de blé. Effanures de maïs. Il est nécessaire de laisser flétrir les *effanures* une journée avant de les donner aux bestiaux. (Rozier.)

EFFARÉ, ÉE. part. pass. du v. Effarer. S'empl. adjectiv. Visage effaré. Air effaré. N'êtes-vous pas trop heureux de venir nous offrir votre air *effaré* pour nous faire rire? (J.-J. Rouss.) J'ai rencontré la face *effarée* des ombres dispersées par un souffle de la nuit. (G. Sand.)

Il la quitte à ces mots. Son amante *effarée*
Demeure le teint pâle et la vue égarée. (Boursa.)

— Blas. Il se dit de la licorne qui est représentée droite, comme les animaux dits rampants.

EFFAREMENT. s. m. Trouble qui se manifeste par un air hagard et inquiet. L'effarement où vous jette une telle douleur.

EFFARER. v. a. 1re conj. Causer à quelqu'un un trouble qui se manifeste par un air hagard et inquiet. Que lui avez-vous dit qui l'ait si fort effaré?

— Mettre quelqu'un hors de lui.

— S'EFFARER. Etre effaré, devenir effaré. Il ne faut pas s'effarer pour si peu de chose. C'est un homme sujet à s'effarer.

EFFAROUCHANT. part. prés. du v. Effaroucher. Qui effarouche. Il est invariable. Des enfants effarouchant des oiseaux.

EFFAROUCHANT, ANTE. adj. Qui est propre à effaroucher, qui donne de l'ombrage. Je sais que ces assemblées si *effarouchantes* ne seront pas rétablies. (J.-J. Rouss.)

EFFAROUCHÉ, ÉE. part. pass. du v. Effaroucher. S'empl. adjectiv. Pigeon effarouché. Colombes effarouchées. Gibier effarouché. Femme effarouchée. Jeune fille effarouchée. Ne voilà-t-il pas encore cette imagination *effarouchée*? (J.-J. Rouss.) Ce qui augmentait sa douleur, c'était de voir ses amis *effarouchés*, et que personne n'osait plus l'aborder. (Vaug.) Je vous aime de tout mon cœur, mais j'ai encore l'âme tout *effarouchée* de ce que j'ai vu. (Volt.) Il faut être un peu familiarisé avec l'antiquité, pour n'être point *effarouché* des actions et des discours énigmatiques des prophètes juifs. (Volt.)

— Blas. Se dit du chat qui est représenté droit sur ses pattes de derrière. || Se dit d'un chat lorsqu'il est en action rampante. Chat effarouché.

EFFAROUCHER. v. a. 1re conj. (ét. lat., *ferox*, féroce, farouche). Littéralement, Rendre farouche. Épouvanter, effrayer, faire éloigner. Effaroucher les pigeons. Effaroucher le gibier. On effarouche facilement les animaux timides.

— Fig. Rendre moins traitable, rebuter, éloigner. Si vous lui faites cette proposition, vous l'effaroucherez. Je cherche à le familiariser avec les objets qui l'*effarouchent*, en les lui présentant de manière à ce qu'ils ne soient plus dangereux pour lui. (J.-J. Rouss.) L'innocence opprimée m'attendrit, la persécution m'indigne et m'*effarouche*. (Volt.) Ils joignirent à ces mœurs aristocratiques un peu de cet esprit financier qui *effarouche* tant l'agriculteur. (B. de St-P.)

Et ceux que vos rigueurs ne font qu'*effaroucher*,
Peut-être à vos bontés se laisseront toucher. (Corn.)

— S'EFFAROUCHER. v. pron. Être effarouché. C'est un homme qui s'effarouche aisément. Mon cheval s'est effarouché.

— Fig. Mes affaires sont en bon train, car elle ne s'est pas bien *effarouchée* en m'entendant lui dire : M'aimerez-vous? (De Balzac.)

Vous lui cachez un dessein qui le touche!
Je crains qu'en l'apprenant son cœur ne s'*effarouche*. (Corneille.)

Dès qu'on veut tenter cette vaste carrière,
Pégase s'*effarouche* et recule en arrière. (Boileau.)

— *S'effaroucher de*. Il s'effarouche d'un rien.

Je sais que vos attraits, encor dans leur printemps,
Pourraient s'*effaroucher* de l'hiver de mes ans. (Volt.)

EFFARVATTE. s. f. Ornith. Nom vulgaire d'une espèce du genre fauvette.

EFFAUCHETTÉ, ÉE. part. pass. du v. Effauchetter. S'empl. adjectiv. Avoines effauchettées.

EFFAUCHETTER. v. a. 1re conj. (rad. *fauchet*, sorte de râteau). Agric. Ramasser les avoines avec le fauchet, pour les lier en bottes et les apporter à la maison. Effauchetter les avoines.

— Neutr. Hâtez-vous d'effauchetter avant que la nuit vienne.

EFFAUTAGE. s. m. Techn. Merrain de rebut.

EFFECTIF, IVE. adj. Qui est réel et positif, qui est de fait. Armée de trente mille hommes effectifs. Il a dix mille écus effectifs dans son coffre. Il a consigné le prix de cette terre en deniers effectifs.

— Fig. Ceux qui sont les moins exacts en civilités sont souvent ceux qui ont le plus de désirs *effectifs* de nous rendre des services réels. (Nicol.) Il ne s'arrêta pas à la protection; il passa jusqu'aux assistances *effectives*. (Fléch.) Les a-t-il amusés par des caresses, quand ils attendaient de lui des services *effectifs*? (Id.) La pauvreté, la honte et la mort, sont des choses trop *effectives* pour eux. (Boss.)

— Qui fait ce qu'il dit, qui ne promet rien qu'il ne fasse. Homme effectif.

— Théol. Se dit pour Apparent, extérieur [illegible] qui a les mêmes effets que s'il était réel. Ainsi quand l'Écriture dit que Dieu se repent, qu'il est en colère, en fureur même, c'est un repentir effectif, une colère, une fureur effective. Il est opposé à Affectif.

— Théol. Qui produit, qui fait pratiquer. *Amour effectif*. Amour qui fait pratiquer les commandements de Dieu.

EFFECTIF. s. m. Art milit. Nom donné au chiffre qui représente l'état et le nombre des troupes d'une nation. L'effectif de l'armée.

— Nombre relevé chaque jour officiellement et indiqué dans les feuilles d'appel, qui désigne l'état de la milice.

— Compt. milit. Relevé des contrôles annuels.

EFFECTION. s. f. (pr. *é-fèk-si-on*). Géom. Construction géométrique des problèmes et des équations.

EFFECTIVEMENT. adv. (rad. *effet*). Réellement, en effet. Cela arrivera effectivement. Il ne vous trompe pas, cela est effectivement vrai. Effectivement, il se noya, comme on l'avait appréhendé. Les hommes se forment des idées de vertu qu'ils ne pratiquent jamais *effectivement*. (Nic.) Le repos est une chose si douce, que ceux qui ne le possèdent pas *effectivement* tâchent de le goûter par l'imagination et par la pensée. (Id.)

EFFECTRICE. adj. f. Didact. Qui produit un effet. Cause effectrice. On dit plus souvent Cause efficiente.

EFFECTUATION. s. f. (pr. *é-fèk-tu-a-ci-on*). Action d'effectuer. L'effectuation d'un projet, d'un dessein.

— Ses effets.

EFFECTUÉ, ÉE. part. pass. du v. Effectuer. S'empl. adjectiv. Promesse effectuée. Quelques jours encore, et cette transformation de la douleur sera *effectuée*. (V. Bargem.)

EFFECTUER. v. a. 1re conj. (pr. *é-fèk-tu-é*; ét. lat., *effectus*, effet; rad. *facere*, faire). L'*i* prend un tréma à l'imparf. de l'indic. et au prés. du subjonct. *J'effectue, nous effectuons. J'effectuais, nous effectuïons, vous effectuïez. Que j'effectue, que nous effectuïons, que vous effectuïez*, etc. Mettre à effet. Effectuer une promesse.

— Mettre en exécution. Effectuer ses projets.

— Réaliser. Effectuer un payement. Effectuer une somme.

— S'EFFECTUER. v. pron. Être effectué. Sa promesse ne tardera pas à s'effectuer. Une partie de ses projets commençait à s'*effectuer*. (Volt.)

EFFÉLURES. s. f. pl. Rognures de peau blanche dont on fait de la colle.

EFFÉMINATION. s. f. (pr. *é-fé-mi-na-ci-on*). État d'un individu mâle dont la structure sexuelle est imparfaite, la puberté inerte, languissante, et qui est ordinairement caractérisé par le défaut de vigueur, l'absence de la barbe ou des poils, par une peau blanche, satinée et lisse, par des formes potelées, des membres arrondis, avec un pouls débile, accusant une complexion timide, énervée.

— Par extens. et en mauvaise part, État de faiblesse produit par l'abus des jouissances énervantes ou par l'abus de soi-même, qui rompt toutes les fibres du tempérament et détruit les natures les plus robustes. La plupart des nations ont attaché le mépris, l'idée de la couardise et de l'*effémination* à l'incontinence. (Virey.)

— Dans un sens métaphorique, État de mollesse provenant de mœurs trop douces, d'habitudes sédentaires, attestant des goûts féminins.

— L'histoire nous a conservé les noms de plusieurs individus atteints d'effémination; tels sont, chez les Grecs, le jeune Alcibiade, élève de Socrate; chez les Romains, l'Antinoüs d'Adrien, et chez nous, les mignons de la cour de Henri III.

EFFÉMINÉ, ÉE. part. pass. du v. Efféminer. S'empl. adjectiv. Qui est imparfait dans sa structure sexuelle, languissant, inerte dans sa puberté. Homme efféminé. En général l'avortement des organes reproducteurs n'est pas un phénomène rare chez les deux sexes, et il en résulte un grand nombre d'individus *efféminés*. (J.-J. Virey.)

— Par extens., Qui est affaibli par l'abus des jouissances énervantes ou par l'abus de soi-même.

— Qui a des mœurs trop molles, trop douces, des habitudes trop sédentaires, des goûts féminins. Alcibiade était efféminé. Les princes d'Orient étaient efféminés. Ces princes invisibles et *efféminés*. (Mass.)

— Se dit même, par extension, d'une femme qui est d'une délicatesse et d'une débilité excessive, comparativement aux autres femmes, et qui se distingue d'elles par des qualités ou plutôt des vices analogues à ceux qui distinguent les hommes efféminés des autres hommes. Que cette jeune fille est efféminée!

— Se dit aussi des choses. Cœur efféminé. Mine efféminée. Visage efféminé. Air efféminé. Naturel efféminé. Mœurs efféminées. Luxe efféminé. Habitudes efféminées. La beauté de l'esprit n'a rien de mou ni d'*efféminé*. (Bouh.) L'éloquence chrétienne ne doit point affecter de charmer l'oreille par la mollesse d'un langage *efféminé*. (Boss.) Non, non, le fils d'Ulysse [illegible] vie sèche et *efféminée*. (Fén.)

— subst. Un efféminé. L'*efféminé* est honteux et défiant, par sa propre misère, dans les approches d'un autre sexe, devant lequel on ne peut plus se montrer homme. (Virey.) L'*efféminé* ne s'environne que des objets de ses délices; il est peureux, faux, mobile, et sujet à de petites colères pour une piqûre d'épingle, avide et avare. (Id.)

EFFÉMINER. v. a. 1re conj. (du lat. *effemino*, même signif.; rad. *femina*, femme, femelle). Rendre les mâles inhabiles à la génération. On effémine les individus en les soumettant à la castration ou en leur froissant les testicules dans l'enfance.

— Au moral, Rendre délicat et faible comme une femme. Il résolut de bannir la mollesse qui avait *efféminé* tant de rois de l'Asie. (Volt.) Les spectacles du théâtre ne sont propres qu'à amollir et à *efféminer* la jeunesse. (St-Evrem.)

— Affaiblir, ôter toute énergie à. Un amour vertueux dans ses jouissances n'*efféminait* ni les corps ni les âmes. (Virey.)

EFFENDI. s. m. (mot turc dérivé de l'anc. gr. αὐθέντης, qui agit de sa propre autorité, maître, qui autorise, auteur). Hist. ott. Titre que les Ottomans donnent aux hommes revêtus des charges civiles ou pourvus de quelque emploi dans les bureaux, et généralement à tous ceux qui ont étudié les lois, aux savants et aux gens de lettres, et se met à la suite du nom propre. Abdulkérim-Effendi. Fichi-Mohammed-Effendi. Vassaf-Abdallah-Effendi. Mohammed-Arif-Effendi.

— Ils donnent aussi à ce mot un sens moins étendu, et le bornent à la signification de Maître d'écriture, écrivain ou secrétaire.

— *Reis-effendi*. Nom que porte le chancelier et en même temps le ministre des relations extérieures de l'empire ottoman.

— Ce titre est particulièrement attribué au *moufti*, au *defterdar*, à l'*istamboul-cadhissi*.

EFFÉRENT, ENTE. adj. (du lat. *efferens*, importani). Anat. Se dit des vaisseaux absorbants qui sortent des ganglions lymphatiques, pour se porter vers le canal thoracique. Vaisseaux efférents. Les vaisseaux efférents se distinguent des vaisseaux déférents.

EFFERVESCENCE. s. f. (en lat. *effervescentia*). Chim. Dégagement rapide d'un fluide aériforme, traversant un liquide sous forme de bulles qui viennent crever à la surface et produisent dans ce liquide un bouillonnement plus ou moins fort. Être en effervescence. Faire effervescence. Entrer en effervescence. Les alcalis font effervescence avec les acides. Quelquefois l'*effervescence* est produite par des gaz existant tout formés dans les liquides et s'y trouvant dans des quantités plus ou moins grandes. (De Montègre.) D'autres fois l'*effervescence* est le résultat du dégagement d'un gaz formé à l'instant même par une décomposition. (Id.) Lorsque l'*effervescence* est produite par un gaz existant d'abord dans un liquide, elle est toujours proportionnée à la différence qui existe entre les conditions où se trouve actuellement le liquide, et celles dans lesquelles le mélange avait été fait. (Id.)

— Sorte de fermentation que l'on a longtemps cru, à tort, dans les écoles, se développer dans le sang et les humeurs, et à laquelle on attribuait les affections fébriles et autres phénomènes semblables. L'effervescence du sang. L'effervescence des humeurs. Le sang entre en effervescence. La fièvre n'est autre chose qu'une fermentation ou *effervescence* immodérée, introduite dans le sang et les humeurs. (De Willis.) Les fruits rouges et rafraîchissants, comme les fraises et les cerises, paraissent au commencement de l'été, saison où notre sang, dont ils ont la couleur, entre en *effervescence*. (B. de St-P.)

— Ne devrait plus être employé, même au figuré, dans le sens qu'on lui donnait autrefois, puisqu'il ne présente aucune idée que l'on puisse croire exacte ou qui soit fondée sur des apparences.

— Fig. Extrême vivacité, fougue, impétuosité, emportement. L'*effervescence* devance dans l'âme la passion prête à éclater. (Denne-Baron.) Il est prudent aux rois de calmer l'*effervescence* du peuple avant les premiers bouillons de sa colère. (Id.) L'*effervescence* des têtes provençales est cause que tous les amusements sont tumultueux et bruyants. (Malte-Brun.)

EFFERVESCENT, ENTE. adj. (du lat. *effervescens*, part. prés. du v. *efferveo*, je bous; composé de *é*, au dehors, et de *ferveo*, je bous). Qui est susceptible de faire effervescence. Liquide effervescent. Matières effervescentes.

— Fig. Qui est vif, animé, prêt à s'emporter. Tête effervescente. Âme effervescente. Jeunesse effervescente. Les grands poëtes ont placé à côté de ces âmes *effervescentes*, des sages pour amortir leurs passions. (Denne-Bar.)

EFFET. s. m. (du lat. *effectus*, fait, effet, dérivé de *efficere*, faire, procurer, causer, produire). Ce qui est produit par quelque cause, résultat. Il s'emploie au physique et au moral. Au physique on dit : Effet surprenant. Effet naturel. Effet extraordinaire. Ôtez la cause, vous ôterez l'effet. Bon, prompt, mauvais, faible effet. Effet inattendu. Effet incroyable. Effet subit. Produire de l'effet. Faire de l'effet. Faire son effet. Il n'y a pas d'effet sans cause. Expliquez-nous les *effets* surprenants des plantes, des métaux, des éléments. (Mass.) Qu'est-[illegible] plus rare que les autres? (Buff.) Nous ignorons par quelles lois le mouvement opère tous ces *effets*. (Condill.) La face de la terre qui nous paraît si solide ne devrait-elle pas être à l'abri d'un pareil *effet*? (Buff.) Les exceptions particulières ne détruisent pas l'*effet* de la cause générale. (Id.)

Osez-vous assigner, pédants insupportables,
Une cause diverse à des *effets* semblables? (Volt.)

— Au moral on dit : Bon effet. Mauvais effet. L'effet de la colère. L'effet de l'ambition. L'effet de la vertu. L'effet de la crainte. L'effet de la faiblesse. Vos sciences et vos arts surpassaient notre intelligence, et ne peuvent être que les *effets* d'un pouvoir divin. (B. de St-P.) Dans le monde politique, comme dans le monde physique, un grand événement a des *effets* très étendus. (Rayn.) Leurs soupirs sont plutôt les *effets* d'une crainte humaine, que les fruits d'une solide pénitence. (Fléch.) Peut-être que ce coup du ciel qui vient de dissiper ce gros nuage, est un *effet* des intercessions de cette princesse. (Id.) Peuples, qui ressentez les *effets* de son exacte équité. (Id.) Le premier *effet* de la grâce de Jésus-Christ, c'est de leur faire sentir combien ils s'en étaient rendus indignes. (Id.)

Un ordre qui d'abord a pu vous alarmer,
Mais qui n'est que l'*effet* d'une sage conduite. (Rac.)

— Impression. Des maximes morales éparses et sans suite feront toujours plus d'*effet* sur le cœur. (Bacon.)

— Dans les beaux-arts, Sensation, émotion que fait éprouver à l'âme du spectateur la vue d'une œuvre d'art. Ce tableau produit un bel effet. Le but de l'artiste est de produire de l'*effet* sur l'amateur, qui doit en retirer des émotions homogènes, propres à l'identifier avec le motif traité. (Delestr.) Notre Poussin émeut par l'admirable *effet* que cause la variété de ses productions constamment empreintes d'une poésie évangélique, forte et communicative. (Id.)

— C'est encore dans les beaux-arts, Le concours des différentes parties de l'exécution propres à produire cette émotion dans l'âme du spectateur. C'est dans ce sens que l'on dit : Tableau à effet. Statue à effet. Monument à effet. Un bel effet de lumière. Un bel effet de clair-obscur.

— Dans la littérature, Émotion ou de terreur ou de plaisir, ou de joie ou de tristesse, que cause à l'auditeur ou spectateur un discours, un drame. Ce discours fit un grand effet. Cette pièce fait de l'effet. Quel grand *effet* ce discours n'a-t-il pas dû faire dans l'esprit et dans l'âme des auditeurs. (La Bruy.) Il est bien rare qu'une pièce mal jouée produise de l'*effet*, si ce n'est un *effet* tout contraire à celui que l'auteur a cherché. (Ed. Lem.) Il est arrivé souvent qu'une œuvre médiocre, à laquelle des artistes distingués prêtaient l'appui de leurs talents, a produit un immense *effet*. (Id.)

— C'est encore dans ce sens qu'on dit l'*effet dramatique*, pour désigner cette partie de l'art qui consiste à jeter dans l'âme du spectateur des émotions de terreur ou de plaisir, de joie ou de tristesse. Toute sa vie a été consacrée à l'étude de l'*effet* dramatique. (Ed. Lem.) Cette science de l'*effet* dramatique, jamais personne ne l'a possédée plus complètement que Talma. (Id.)

— Dans l'art musical, Impression agréable et forte produite sur l'oreille et l'esprit des auditeurs. Trouver les choses d'effet. Les instruments à vent ont fait connaître de nouveaux effets d'orchestre. Les effets sont simples ou composés, selon qu'on y trouve séparément ou à la fois des effets d'intonation, de rhythme, de timbre, d'intensité, de caractère et d'harmonie.

J'ai chanté dans mes derniers vers
Les doux *effets* de l'harmonie. (Aint-Marni.)

— Exécution d'une chose. En venir des paroles aux effets. Mettre des propositions à effet. Voyons l'effet de ses promesses. Les Hollandais devaient plus que tout autre peuple presser l'heureux *effet* de ces apparences pacifiques. (Volt.) Pour avancer l'*effet* de ce discours fatal. (Corn.) Sans reculer plus loin l'*effet* de ma parole. (Rac.) Grand Dieu! par quels *effets* montra-t-il son pouvoir! (Id.)

Dans les champs phrygiens les *effets* feront foi,
Qui la chérit le plus ou d'Ulysse ou de moi. (Rac.)

— Chose effective.

— Comm. Portion, partie du bien d'un particulier, d'un homme d'affaires, d'un marchand.

— Comm. *Livre des effets à recevoir et à payer*. Livre appelé aussi *rescontre*, sur lequel le négociant inscrit tous les détails relatifs aux effets à recevoir et à payer, dont il est question dans les écritures.

— *Effet de commerce*. En général, Toute promesse ou engagement écrit de payer une somme, contracté par les commerçants entre eux à l'occasion de leurs transactions. || Plus particulièrement, Promesses rédigées sous une certaine forme reconnue légale, forme qui rend les auteurs et signataires justiciables des tribunaux de commerce.

— Et dans un sens encore plus restreint, Toutes créances susceptibles d'être mises en circulation dans le commerce. Le billet à ordre, la lettre de change sont des effets de commerce.

— Signifie en particulier tout ce qui est censé de nature mobilière. Emporter ses effets. On [illegible] fets qu'il avait.

— Administr. fin. *Effets publics*. Titres d'obligations ou d'emprunts émis par l'État, par des établissements publics, ou par des compagnies autorisées par le gouvernement.

— Jurispr. Il a diverses acceptions dans la langue du droit. Il est, comme dans sa signification ordinaire, corrélatif du mot *cause*. C'est dans ce sens que l'on dit : Toute cause légale a son effet légal. Dans l'ordre législatif, comme dans l'ordre naturel, il n'y a point d'effet sans cause. Ce qui est nul ne peut produire aucun effet. Une cause illégitime ne peut produire un effet légitime. || *Effets civils*. Conséquences que la loi attache à tous les actes qu'elle autorise, ou à tous les faits qu'elle reconnaît comme capables de constituer une obligation. || *Effet rétroactif*. Effet qui se reporte en arrière, qui remonte à un temps antérieur à la cause qui le produit.

— *En effet*, loc. adv. Véritablement. Rien ne parle plus à l'âme, en *effet*, que le service divin sur un vaisseau. (Mme de Staël.) Ce n'est pas assez de porter le nom de chrétien, il faut l'être en *effet*. (Mass.)

Je suivais mon devoir et vous cédiez au votre :
Rien ne vous engageait à m'aimer en *effet*. (Racine.)

. . . S'il est vrai qu'en *effet*
Vous gardiez de David quelque trésor secret. (Id.)

Voilà l'homme en *effet*; il va du blanc au noir :
Il condamne au matin ses sentiments du soir. (Boileau.)

— Dans le corps d'une phrase, elle sert de conjonction. Il prétend qu'en effet il a raison. En effet, qui peut douter que la vérité ne soit préférable au mensonge? Le roi, dont le discernement est si juste, devait la choisir entre toutes les personnes de sa cour pour un emploi si important : il la choisit en *effet* pour lui confier ce royal enfant. (Fléch.) La grandeur des rois est toute dans l'amour de leurs peuples ; ce sont eux qui perpétuent de siècle en siècle la mémoire des bons princes ; et quelle gloire en *effet* pour un roi de régner encore après sa mort sur le cœur de ses sujets. (Mass.)

— Annonce, au commencement d'une proposition, qu'on va donner une preuve de ce qu'on vient de dire. Elle croyait que c'était n'avoir point d'esprit que de ne point l'employer, ou à s'instruire de ses devoirs, ou à vivre en paix avec le prochain ; en *effet*, qu'est-ce que l'esprit dont les hommes paraissent si vains? (Fléch.) Vous connaissez l'ardeur de son zèle et l'étendue de sa charité ; en *effet*, messieurs, qui pourrait dire avec quel dégoût elle possède tous les biens que le monde estime. (Id.)

— S'emploie dans le même sens dans le corps de la phrase. Les victoires sont toujours des bienfaits d'un Dieu irrité contre les hommes : quel spectacle, en *effet*, nous offre celle même que nous venons de remporter? (Mass.)

Qui croirait en *effet* qu'une telle entreprise
Du fils d'Agamemnon méritât l'entremise ;
Qu'un peuple tout entier, tant de fois triomphant,
N'eût daigné conspirer que la mort d'un enfant. (Rac.)

— *Pour cet effet, à cet effet, à l'effet de*. Pour l'exécution de quoi. Les unes et les autres sont, pour cet *effet*, taillées à peu près de la même manière. (B. de St-P.)

— *A quel effet?* Pourquoi? à quelle intention? A quel effet est-il venu ici?

— *C'est l'effet de*. C'est le propre de. C'est l'*effet* de l'amour-propre d'aimer à être aimé ; c'est l'*effet* d'un bon cœur d'aimer à aimer. (Boiste.)

— Fam. *Faire l'effet de*. Avoir l'air de, ressembler à. Il me fait l'effet d'être fou.

— Prov. *Les effets sont les mâles, et les promesses sont les femelles*. Ce sont les effets seulement qui font valoir les promesses.

— Loc. prov. *Plus de paroles que d'effets*. Se dit d'une personne qui promet beaucoup et tient peu.

— Manég. Mouvements de la main qui servent à conduire un cheval.

EFFEUILLAGE. s. m. (pr. *é-feu-ia-ge* ; rad. *feuille*). Agric. Action de retrancher aux arbres une certaine quantité de feuilles, ordinairement pour que les fruits, frappés par les rayons du soleil, acquièrent de la couleur et mûrissent plus promptement. L'effeuillage des arbres. L'effeuillage de la vigne. L'*effeuillage* n'est pas sans danger pour la santé des arbres, et surtout pour l'existence des gemma. (Thouin.)

EFFEUILLAISON. s. f. (pr. *é-feu-iè-zon* ; rad. *effeuiller*). Agric. L'époque de la chute des feuilles. L'*effeuillaison* varie selon les espèces de plantes, et dans chaque espèce selon l'état de la saison. (Rozier.)

— C'est à tort que quelques botanistes ont fait ce mot synonyme de Défeuillaison.

EFFEUILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Effeuiller. S'empl. adjectiv. Arbre effeuillé. Branche effeuillée. Fleur effeuillée. Maintenant il ne m'arrive plus de rencontrer sur mon chemin une fleur *effeuillée*. (X. de Maistre.) Les jours de fête on répandait des eaux de senteur dans la nef, et le sanctuaire était jonché de fleurs et de lianes *effeuillées*. (Chateaub.) Les hommes, semblables aux enfants, ont *effeuillé* les plantes pour les connaître, et ils ont tiré à peu près les mêmes résultats. (B. de St-P.)

Oter le voile à la pudeur
N'est-ce pas *effeuiller* la rose? (Jassev.)

EFFEUILLEMENT. s. m. (pr. *é-feu-ie-man* ; rad. *feuille*). Agric. État des arbres dépouillés de leur feuillage ou qui s'en dépouillent. L'effeuillement des arbres. L'effeuillement des bois.

ét. lat., *e* priv., *folium*, feuille). Agric. Ôter les feuilles, dépouiller, priver de feuilles. Effeuiller une branche d'arbre. Effeuiller un arbre. Effeuiller la vigne. On *effeuille* avec raison la vigne dans les climats froids et humides, pour faire mûrir le raisin. (Thouin.) Lorsqu'on transplante un arbre à l'époque du commencement ou de la fin de la sève, on l'*effeuille* pour mieux assurer sa reprise. (Id.) On *effeuille*, dans le midi, les mûriers, pour procurer de la nourriture aux vers à soie. (Id.)

— Détacher les pétales d'une fleur. Effeuiller une fleur. Effeuiller une rose. Effeuiller une marguerite. L'autre, aux beaux cheveux noirs, écoutait les yeux baissés et en *effeuillant* le bouquet de camélias blancs qu'elle tenait à la main. (Eug. Scribe.)

— S'EFFEUILLER. v. pron. Être effeuillé. Une branche détachée du tronc de l'arbre s'effeuille bientôt. Une rose étiolée s'effeuille au moindre souffle.

Pour garder l'éclat du matin,
Le bouton se tient sous la feuille,
Tandis qu'en découvrant son sein
La rose pâlit et s'*effeuille*. (Jersin.)

EFFEUILLEUR, EUSE. s. (pr. *é-feu-ieur, ieu-ze*). Agric. Celui, celle qui effeuille les arbres pour en faire mûrir les fruits ou pour fournir du fourrage aux bestiaux. Un effeuilleur. Une effeuilleuse. Un *effeuilleur* trop avide fait périr beaucoup de raisins, ou bien, suivant la circonstance, il s'oppose à leur entière maturité. (Rozier.)

EFFEUILLURE. s. f. (pr. *é-feu-iu-re* ; rad. *feuille*). Produit de l'effeuillage des arbres. Ramasser l'effeuillure des arbres.

EFFIAT (Antoine-Coeffier-Ruzé, dit le maréchal d'). Petit fils d'un trésorier de France et père du fameux marquis de Cinq-Mars, fut successivement surintendant des finances, général d'armée et maréchal de France. Il mourut près de Trèves en 1632.

EFFICACE. adj. des 2 g. (du lat. *efficax* ; rad. *efficere*, faire). Qui produit son effet, en physique, comme en morale. Moyen efficace. La philosophie est un remède *efficace* contre les traverses de la fortune. (Trév.) Malgré l'union de l'âme et du corps on demeurerait immobile, si Dieu n'accordait les volontés toujours *efficaces* avec nos efforts. (Malebr.) Vous n'avez donné aux hommes rien de plus *efficace* pour effacer leurs péchés que la grâce de les reconnaître. (Boss.)

— Théol. *Grâce efficace*. Grâce qui a son effet par elle-même et nullement du consentement de la volonté.

EFFICACE. s. f. Synonyme peu usité d'Efficacité. L'efficace d'un remède. L'efficace d'un discours. L'efficace de la grâce. L'*efficace* de la grâce est la vertu par laquelle elle produit infailliblement son effet, sans blesser le libre arbitre, qui peut toujours lui refuser son consentement. (Trév.) Votre exemple aura une *efficace* toute particulière. (Port-R.) Toute la grâce de l'Église, toute l'*efficace* du Saint-Esprit est dans l'unité. (Boss.)

— Voltaire a remarqué avec raison que ce mot était peu usité de son temps. Depuis, il l'est devenu encore moins.

EFFICACEMENT. adv. D'une manière efficace. Travailler efficacement à quelque chose. Dieu dispose efficacement de notre cœur. La grâce agit *efficacement* dans nos cœurs quand elle y trouve des dispositions. (Trév.) Il faudrait avoir sa prudence pour ne dire que ce qu'il faut, son éloquence pour le dire *efficacement*. (Fléch.) Plus tard il contribua *efficacement* à leur appel. (De Ségur.)

— Il a aussi signifié, mais rarement, De tout son cœur, tout de bon. Vouloir efficacement.

EFFICACITÉ. s. f. (du lat. *efficacia*, les choses efficaces). Force qui détermine d'une manière certaine et infaillible l'effet qu'une cause est destinée à produire. L'efficacité physique ou morale d'un remède. L'efficacité des prières.

EFFICIENT, ENTE. adj. (du lat. *efficiens*, part. pr. du v. *efficere*, faire, causer, produire). Qui produit certain effet. Il ne s'emploie guère qu'au féminin avec le mot cause. Cause efficiente. On croit que le soleil est la cause efficiente de la lumière.

EFFIGIE. s. f. (du lat. *effigies*, image, représentation). Figure, représentation qu'on fait d'une personne, soit qu'on veuille l'honorer, soit même qu'on veuille lui prodiguer des marques de mépris. On doit respecter l'effigie du prince. Après la mort des rois et des grands princes, on expose leur effigie en public. D'un côté le Verbe touche à son Père par sa spiritualité ; de l'autre, il s'unit à la chair par son *effigie* humaine. (Chateaub.)

— Empreinte d'une monnaie représentant la tête du prince qui la fait battre, ou du personnage en l'honneur de qui la monnaie ou la médaille a été frappée. Frapper monnaie à l'effigie de quelqu'un. L'usage de frapper monnaie à l'*effigie* du prince ne remonte pas en France au-delà de quelques siècles. (Teul.)

— Législ. *Exécution par effigie*. Celle qui consiste à faire afficher par l'exécuteur des hautes-œuvres, à un poteau dressé sur une place publique, l'extrait du jugement de condamnation prononcé contre un individu contumax. Autrefois c'était l'effigie même du condamné que l'on exécutait. En ce sens on dit : Il fut pendu en effigie. Il eut la tête tranchée par *effigie* en matière criminelle n'était pas en usage chez les Romains ; elle nous vient particulièrement des Grecs, chez lesquels on faisait le procès aux absents ; on les y exécutait en *effigie*, ou bien on écrivait leurs noms avec leur condamnation sur des colonnes. (Dictionn. des orig.)

— Syn. comp. EFFIGIE. IMAGE. FIGURE. PORTRAIT. L'*effigie* est pour tenir la place de la chose même. L'*image* est pour en représenter simplement l'idée. La *figure*, pour en montrer l'attitude et le dessin. Le *portrait* est uniquement pour la ressemblance.

EFFIGIÉ, ÉE. part. pass. du v. Effigier. S'empl. adjectiv. Ce banqueroutier a été effigié.

EFFIGIER. v. a. 1re conj. (du lat. *effigies*, image, représentation). Faire l'effigie de quelqu'un, lui dresser une statue.

— Jurisp. Exécuter un criminel en effigie. Effigier un criminel condamné par contumace. Il est inusité.

EFFILAGE. s. m. (rad. *fil*). Techn. Action d'effiler. || Résultat de cette action.

EFFILÉ, ÉE. part. pass. du v. Effiler. S'emploie adjectiv. Toile effilée. Tissu effilé. Ruban effilé. La charpie est faite de linge effilé.

— Signifie aussi, comme adjectif, Mince et long, étroit et allongé, délié. Personne effilée. Tête effilée. Visage effilé. Un grand cou effilé. On devient souvent effilé à force de vouloir se faire une taille déliée et dégagée. Presque tous dans ce temps sont minces de corps, la taille est *effilée*, les cuisses et les jambes sont menues. (Buff.) Le kabassou nous paraît être le plus grand de tous les tatous : il a la tête plus grosse, plus large, et le museau moins *effilé* que les autres. (Id.) La langue de la fauvette à tête noire est *effilée* et fourchue par le bout. (Id.)

Voyez ces merveilleux . . . .
Dont un vaste mouchoir, par sa triple épaisseur,
De leurs cols *effilés* corrige la maigreur. (*Satiriques*.)

— Bot. Se dit d'une plante dont les parties allongées, comme la tige et les ramifications, les pétioles et les pédoncules, sont très-longues, grêles, droites et amincies de la base au sommet. Plante effilée.

— Zool. Se dit d'un animal dont le corps est long et grêle. La belette est effilée. La fouine est très-effilée. || Se dit encore d'un animal partagé en ramifications très-minces.

— *Cheval effilé*. Cheval qui a l'encolure trop déliée.

— Chass. Se dit d'un chien fatigué, énervé, pour avoir travaillé trop jeune ou à outrance. Chien effilé.

— *Avoir la langue effilée*. Se dit parmi le peuple ; c'est une faute ; il faut dire *affilée*. V. AFFILÉ.

EFFILÉ. s. m. (rad. *fil*). Comm. A signifié Linge bordé d'une espèce de frange de fil, et qu'on portait dans le deuil. Être en effilé. Porter l'effilé.

EFFILER. v. a. 1re conj. (rad. *fil*). Défaire un tissu fil à fil. Effiler de la toile. Effiler des rubans.

— En termes de coiffeur, *Effiler les cheveux*. Les faire paraître moins touffus, en coupant les mèches en pointe.

— Chass. Énerver, fatiguer. On court risque d'*effiler* les chiens quand on les fait chasser trop jeunes ou trop longtemps les premières fois. (Baudrill.)

— S'EFFILER. v. pron. Être effilé. Ce ruban s'effile. Cette étoffe s'effile. Bougier une étoffe pour empêcher qu'elle ne s'effile.

— Devenir plus mince. Taille qui s'effile. Visage qui s'effile. Racines qui s'effilent.

EFFILOCHÉ, ÉE. part. pass. du v. Effilocher. S'empl. adjectiv. Chiffons effilochés.

EFFILOCHÉE. s. f. Toute substance filamenteuse provenant de chiffons ou de pailles, et soumise à l'action d'instruments qui en ont détruit la texture pour la convertir en pâte de papier. L'un des procédés consiste à faire macérer pendant plusieurs heures l'*effilochée* dans une lessive, etc. (Gault. de Claubr.) L'*effilochée* des feuilles de maïs perd beaucoup au lavage. (Id.)

EFFILOCHER. v. a. 1re conj. (rad. *fil*). Papet. Détruire la toile et le tissu des chiffons et les réduire aux éléments de fils. Effilocher des chiffons.

— S'empl. absolument. Effilocher. Il faut effilocher.

EFFILOCHEUR. s. m. Papet. Cylindre armé de lames de fer qui n'ont qu'une cannelure et un fort talon à leur face extérieure, et dont les intervalles sont très-larges.

EFFILOQUÉ, ÉE. part. pass. du v. Effiloquer. S'empl. adjectiv. Soie effiloquée.

EFFILOQUER. v. a. 1re conj. Techn. Effiler de l'étoffe de soie pour faire de la ouate. Effiloquer un ruban.

EFFILOQUES. s. f. pl. Ruban. Nom qu'on donne à toutes les soies non torses, qu'on appelle aussi soies folles, parce que leur extrême légèreté ne leur permet pas de soutenir le moindre effort.

— Superfluités qui se trouvent sur les lisières ou même sur le ruban.

EFFILURE. s. f. Techn. Fils ôtés d'un tissu, d'une étoffe. Pour coudre ce sac ou cette poche, je m'étais servi des *effilures* de mon linceul, en guise de fil, et avec un brin de balai que j'a aiguille. (Dellon.)

EFFIOLÉ, ÉE. part. pass. du v. Effioler. S'empl. adjectiv. Blés effiolés.

EFFIOLER. v. a. 1re conj. (rad. *fiole*, altérat. de *feuille* ; de l'ital. *foglia*). Ôter la fiole ou la feuille des blés, lorsqu'avant l'hiver elle pousse trop fort. Il faut effioler ces blés.

— Se dit en plusieurs endroits pour Effaner, effeuiller. Effioler des blés.

— Techn. Exprimer l'eau qui se trouve du côté de la chair, dans la peau qu'emploie le parcheminier.

EFFLAGELLÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *e* priv. ; *flagellum*, coulant). Bot. Se dit d'une plante qui manque de coulants, par opposition à d'autres espèces qui en sont munies.

EFFLAGITATION. s. f. (pr. *é-fla-gi-ta-ci-on* ; du lat. *efflagitatio* ; rad. *flagitare*, supplier). Vive instance, prière, supplication. L'efflagitation de la presse et de la tribune.

EFFLANQUÉ, ÉE. part. pass. du v. Efflanquer. S'empl. adjectiv. Cheval efflanqué. Bête efflanquée.

— Fig. Se dit, dans le style de la critique, Des compositions sans vigueur et sans nerf. Style efflanqué. Prose efflanquée.

— Chass. Dont les flancs se sont retirés en dedans. Un cheval efflanqué. Un chien efflanqué.

— Fam. et iron. S'empl. substantiv. en parlant d'un homme maigre et élancé. C'est un grand efflanqué.

EFFLANQUER. v. a. 1re conj. (du lat. *e*, partic. priv., et du fr. *flanc*). Rendre maigre au point d'avoir les flancs creux et abattus. Efflanquer un cheval à force de le faire travailler.

— Horlog. Passer entre les ailes d'un pignon une lime en forme de couteau, pour donner aux faces de ces ailes la figure convenable et pour en diminuer l'épaisseur.

EFFLEURAGE. s. m. Techn. Action d'effleurer, en termes de chamoiseur.

EFFLEURÉ, ÉE. part. pass. du v. Effleurer. S'empl. adjectiv. Arbrisseau effleuré. Un mur effleuré par la balle. Dans les champs *effleurés* il court, vole et fend l'air. (Delille.)

— Fig. Question effleurée. Une vérité effleurée.

EFFLEURER. v. a. 1re conj. (du lat. *e*, part. priv., et du fr. *fleur*). Agric. A signifié au propre, Ôter les fleurs. Effleurer une rose. Effleurer une anémone.

— Par extens., Enlever quelque peu de la superficie d'une chose. La grêle a un peu endommagé ce fruit, elle n'a fait que l'effleurer. Dans la Russie centrale, on ne connaît que l'araire, instrument qui ne fait qu'*effleurer* la terre. (M.-Brun.)

— Toucher légèrement. Le lieutenant fut aussi blessé, mais fort légèrement, le coup n'ayant fait qu'*effleurer* la peau. (Le Sage.) L'homme avait dans sa langue un marteau souple, flexible, onduleux, qui attaque ses touches avec âpreté ou qui les *effleure* avec mollesse. (Ch. Nod.) Les Anglais *effleurèrent* dans leurs courses quelques parties des frontières françaises. (Anquet.) L'herbe à peine fléchit sous le pied qui l'*effleure*. (Delille.)

Il *effleure* en tremblant, de ses lèvres livides,
De ces mets affadis les douceurs insipides. (Delille.)

— Fig. dans un sens analogue à ce dernier. Ce trait de générosité n'*effleura* pas l'âme de Pison. (La Bletter.) La fortune ne vous a seulement pas *effleuré* la peau. (Costar.) Si quelquefois encore une image de bonheur *effleura* mes désirs, ce bonheur n'était plus celui qui m'était propre. (J.-J. Rouss.)

. . . Apprenez, je vous prie,
Que mortel, quel qu'il fût, ne me dit, de ma vie,
Un mot douteux qui pût *effleurer* mon honneur.
(Regnard.)

— Traiter superficiellement, ne pas approfondir. Effleurer une question. Effleurer un sujet. Je n'ai que le mérite d'avoir osé *effleurer* le premier en public ce qu'il eût approfondi s'il eût voulu. (Volt.) On ne veut rien connaître, on veut tout *effleurer*. (Demaimieux.)

Mais Pope approfondit ce qu'ils ont *effleuré*,
D'un esprit plus hardi, d'un pas plus assuré. (Volt.)

— Fig. dans un sens analogue. Après avoir *effleuré* ce grand homme pour esquisser son portrait. (Dider.)

— Techn. En termes de chamoiseur, Détacher de la peau, du côté du poil, toutes les parties qui l'empêchent d'être douce et maniable.

EFFLEURI, IE. part. pass. du v. Effleurir. S'empl. adjectiv. Minéral effleuri. Substance effleurie.

EFFLEURIR (S'). v. pron. (ét. lat., *e*, priv., *flos*, fleur). Chim. Se recouvrir d'une matière pulvérulente ; tomber en efflorescence, en poudre. Un minéral qui s'effleurit.

— *S'effleurir* à. La seconde couche est de sept à huit pieds d'épaisseur, le charbon y est divisé par deux lits d'une terre très-dure et de couleur noirâtre, cette terre est très-vitriolique et *s'effleurit* à l'air. (Buff.)

— S'emploie aussi quelquefois neutralement. Ce minéral effleurira au contact de l'air libre.

EFFLEUROIR. s. m. (rad. *fleur*). Techn. Peau d'agneau qui sert au parcheminier pour essuyer le blanc qu'il a répandu sur le parchemin.

gnure qui provient de l'effleurage de la peau.

EFFLOREMENT. s. m. (rad. *fleur*). Vieux mot qui a signifié l'action d'effleurer et le résultat de cette action.

EFFLORÉ, ÉE. part. pass. du v. Efflorer.

EFFLORER. v. a. 1re conj. (rad. *flor*, qui a signifié *fleur*). Vieux mot qui signifiait Effleurer.

EFFLORESCENT, ENTE. adj. (en lat. *efflorescens*, dérivé de *ex*, hors de ; et de *florescere*, se fleurir ; rad. *flos*, fleur). Qui est en voie de floraison. Plantes efflorescentes.

— Qui est couvert d'une poussière fine et céracée, comme certains fruits. Fruits efflorescents.

— Qui est couvert d'une substance pulvérulente ou floconneuse minérale ou végétale.

— Qui est revêtu d'une couche saline, comme les murs salpêtrés, et quelques terres schisteuses. Murs efflorescents.

— Qui est couvert d'un oxyde métallique comme quelques mines de cobalt ou de manganèse.

— Bot. Se dit de certains champignons qui ressemblent à une efflorescence étalée à la surface des corps. || EFFLORESCENTS. s. m. pl. Division de la tribu des champignons aérogastres, comprenant ceux qui ressemblent à une efflorescence étalée à la surface des corps.

EFFLORESCENCE. (en lat. *efflorescentia*, dérivé de *ex*, hors de; et *floreo*, je fleuris; rad. *flos*, fleur). L'acte par lequel la floraison commence; le premier moment où elle a lieu.

— Hist. nat. Nom qu'on donnait autrefois à plusieurs substances pulvérulentes ou floconneuses, minérales ou végétales, et que l'on obtenait par la sublimation.

— Par analogie, Poussière fine et céracée qui se trouve sur certains fruits, comme les prunes, le raisin.

— Phénomène que présentent diverses substances, à la surface desquelles une matière pulvérulente se manifeste, par l'effet de la perte ou de l'absorption de l'eau.

— Couche saline qui se produit sur les murs salpêtrés, sur quelques terres schisteuses.

— Oxyde métallique qui se présente à la surface de quelques mines de cobalt, de manganèse ou autres.

— EFFLORESCENCES. s. f. pl. Nosol. Second ordre de la première classe des maladies, comprenant celles qui ont pour caractère le changement de couleur et l'élévation de la peau sous forme de pustules, de phlyctènes, de bourgeons, de boutons ou autres aspérités.

EFFLOTTÉ, ÉE. part. pass. du v. Efflotter. S'empl. adjectiv. Vaisseau efflotté. Frégate efflottée.

EFFLOTTER. v. a. (ét. fr., *e*, part. priv; *flotte*). Mar. Séparer un ou plusieurs vaisseaux d'une flotte. Un coup de vent efflotta notre vaisseau. Vieux.

EFFLUENCE. s. f. (pr. *é-flu-an-ce;* ét. lat., *e*, part. priv.; *fluo*, je coule). Phys. Émanation de corpuscules qui rayonnent de certains corps.

— *Effluences électriques.* Les rayons de matière électrique qui sortent d'un corps actuellement électrisé.

EFFLUENT, ENTE. (pr. *è-flu-an-te;* ét., V. EFFLUENCE). Phys. Qui émane, qui coule. Se dit de la matière qui émane des corps. Matière effluente. La matière électrique tant effluente qu'affluente est assez subtile pour passer à travers les corps très-durs et très-compacts. (Noll.)

EFFLUVE. s. m. (du lat. *effluvium;* rad. *e*, hors de; *fluere*, couler). Méd. phys. chim. Nom qui s'applique à tous les fluides indistinctement.

— Toute matière impondérable qui s'exhale des marais, des lacs, des étangs, des souterrains, etc., de toutes les substances soit minérales, soit animales, soit végétales, répandues à la surface du globe, dans l'état sain, dans le travail de la décomposition, ou dans l'état de putréfaction. Effluve subtil. Effluve morbifique. Effluve embaumé. Effluve pestilentiel. Il est des individus doués d'organes susceptibles de recevoir l'impression des *effluves* les plus subtils, les plus déliés, à un si haut degré, que les odeurs qui par leur faiblesse et leur éloignement sont insensibles pour l'odorat de la plupart des hommes frappent celui de ces êtres, très-remarquables sous ce rapport. (Fourn.) Tous les corps sont plus ou moins odorants, et les *effluves* qui en émanent sont caractérisés par une odeur spécifique. (Id.) Les *effluves* qui s'élèvent des substances végétales vivantes deviennent plus odorants à raison de la température de l'air atmosphérique. (Id.)

— *Effluve magnétique.* Émanations présumées du fluide magnétique.

EFFLUX. s. m. (pr. *é-fluks;* ét. lat., *effluxus*). Accouch. La sortie du fœtus, au premier ou septième jour des maladies qui attaquent leurs mères.

[illegible] *effluxio;* rad. *e*, hors de; *fluo*, je coule). Expulsion du fœtus hors de la cavité de l'utérus dans le premier temps de la conception. L'effluxion prend le nom d'avortement après trois mois.

EFFODIENT, ENTE. adj. (ét. lat., *e*, hors; *fodere*, creuser). Mamm. Qui creuse. || EFFODIENTS. s. m. pl. Ordre de mammifères qui renferme les tatous, les oryctéropes, les fourmiliers et les pangolins.

EFFONDRÉ, ÉE. part. pass. du v. Effondrer. S'empl. adjectiv. Terre effondrée. Sol effondré.

EFFONDREMENT. s. m. (rad. *effondrer*). Action d'effondrer. L'effondrement des terres. Celui qui plaindra la dépense de l'*effondrement* ne tardera pas à se repentir de sa parcimonie. (Rozier.)

EFFONDRER. v. a. 1re conj. (rad. *fond*). Agric. Remuer, fouiller la terre à la profondeur de plusieurs pieds, et quelquefois en y mêlant des engrais. Effondrer les terres pierreuses.

— Absol. Il y a une nécessité indispensable d'*effondrer*, lorsque sous la couche de terre où l'on plante l'arbre il se trouve un banc de gravier, de tuf, d'argile, etc. (Rozier.) Toutes les fois qu'on a de grandes plantations à faire, c'est le cas d'*effondrer*. (Id.)

— Enfoncer, rompre, briser. Effondrer un coffre. Effondrer une armoire, un buffet. Ces voleurs s'étaient barricadés dans cette chambre: il a fallu *effondrer* la porte pour les prendre. (Trév.)

— Accabler par la pesanteur. Vous chargez trop ce plancher, vous l'effondrerez.

— Vider, préparer de la volaille, du poisson pour manger. Effondrer de la volaille. Effondrer du poisson. On se sert plutôt de Vider.

— Techn. Tirer à la rame outre mesure, en parlant d'une étoffe de laine. Effondrer un drap. || Tirer à poil une vieille couverture.

— Neutralement. Affaisser. La terre effondre. Vous chargez trop ce plancher, il effondrera.

— S'EFFONDRER. v. pron. Être effondré. La terre avait été fouillée en cet endroit, elle s'est effondrée. Peu usité.

EFFONDREUR, EUSE. adj. et s. Agric. Celui, celle qui effondre. Bon effondreur.

EFFONDRILLES. s. f. pl. (pr. *ef-fon-dri-ies*). Parties grossières qui se trouvent au fond d'un vase, d'un vaisseau dans lequel on a fait cuire ou infuser quelque chose. Les effondrilles du bouillon.

EFFORCER (S'). v. pron. 1re conj. (rad. *force*). Le *c* prend une cédille devant *a*, *o*. *Je m'efforçais. Efforçons-nous.* Faire des efforts pour venir à bout de quelque chose. S'efforcer de soulever un fardeau. S'efforcer de vaincre. Trois fois le jeune vainqueur s'*efforça* de rompre ces intrépides combattants. (Boss.)

— Ne pas assez ménager ses forces en faisant quelque chose. Il s'est efforcé à courir. Ne vous efforcez point à parler.

— Faire un effort sur soi. Feignez, *efforcez-vous*. (Rac.)

— Il se dit aussi bien des actions de l'esprit. Il aimait les louanges; et il est à souhaiter qu'un roi les aime, parce qu'alors il *s'efforce* de les mériter. (Volt.)

Et ce lâche attentat n'est qu'un trait de l'envie,
Qui s'*efforce* à noircir une si belle vie. (Corneille.)

— Avec un nom de chose pour sujet. La nature s'y *efforce* de faire du bien aux hommes: mais les hommes n'y ont pas secondé la nature. (Volt.)

— *S'efforcer à.* Se dit lorsque les efforts tendent à faire une action déterminée dont le sujet du verbe est l'agent immédiat. Il s'efforce à crier. Il s'efforce à parler, à marcher. Il s'efforce à porter ce fardeau. Il faut s'efforcer à gagner la vie éternelle. Laissez-moi m'*efforcer*, cruel, à vous haïr. (Volt.)

— *S'efforcer de.* Se dit lorsque l'action est indéterminée. Il s'efforce d'agir. Il s'efforce de plaire. Il s'efforce de parvenir. Il s'efforce de paraître indifférent.

Quand un autre à l'instant, s'*efforçant* de passer,
Dans le même embarras se sont embarrasser. (Boil.)

Efforcez-vous du moins de paraître fidèle,
Et je m'*efforcerai*, moi, de vous croire telle. (Mol.)

— On se servira encore de la préposition *de* si le sujet du verbe n'est pas l'agent immédiat de la totalité de l'action à laquelle tendent les efforts. Je m'efforce de gagner votre faveur. Cet orateur s'efforce d'obtenir le suffrage du public.

EFFORT. s. m. (rad. *force*). Physiol. Contraction musculaire plus ou moins forte qui a pour objet de résister à une puissance extérieure ou de la vaincre ou d'accomplir une fonction naturelle devenue accidentellement laborieuse, contraction propre à toutes les parties du corps humain qui jouissent de la contractilité et de l'extensibilité.

— On peut diviser les efforts en deux espèces; ceux qui sont soumis à notre volonté et ceux qui en sont indépendants. Dans le premier sens on dit: Faire des efforts pour soulever ou pour porter un fardeau. Faire des efforts pour résister à un choc, à une percussion. Employer tous ses efforts. Faire beaucoup d'efforts. Faire des efforts impuissants. Se consumer en efforts impuissants. Les efforts que l'on fait pour courir, lutter, danser. Faire des [illegible] Faire des efforts pour mâcher les aliments, les avaler. Faire des efforts pour gravir, sauter, nager. Augmenter les efforts. Accélérer les efforts. Déterminer les efforts. Se livrer à des efforts immodérés. Les *efforts* auxquels on se livre dans l'âge mûr sont immédiatement suivis d'accidents souvent fort graves. (Fournier.)

— Dans le second sens on dit: Les efforts que font le diaphragme et les muscles abdominaux, dans le vomissement. L'effort des intestins. L'effort des muscles de l'abdomen dans le travail de l'enfantement. Les efforts que fait le cœur en obéissant au stimulus du sang. Les *efforts* de l'utérus dans le travail de l'enfantement sont prodigieux. (Fourn.) Les *efforts* excessifs produisent quelquefois, comme nous l'avons dit, la déchirure ou la rupture de la fibre musculaire. (Id.) Le cœur peut se rompre par un *effort* trop violent. (Id.)

— Force avec laquelle une cause en général tend à produire un effet.

— En parlant de l'homme, Emploi de ses forces pour parvenir à un but. Faire tous ses efforts. Se consumer en efforts. Redoubler ses efforts. Tourner ailleurs ses efforts. Seconder les efforts de quelqu'un. Faire de vains efforts. L'enfant fait continuellement des *efforts* inutiles qui épuisent ses forces ou retardent leur progrès. (J.-J. Rouss.) L'*effort* humain le plus violent n'arrivera jamais au delà. (Th. Gaut.)

— Mouvements de vigueur de plusieurs personnes réunies dans un même but. Mettre une province à couvert des efforts de l'ennemi. L'armée fera un dernier *effort* pour emporter la place. (Trév.) Bonaparte sépara pour toujours les Austro-Sardes à Montenotte, en faisant *effort* par le centre. (Bill.)

— Dans l'ordre des choses morales, Emploi de toutes ses facultés, de tous ses moyens pour parvenir à un but. Faire des efforts d'esprit. Faire des efforts de mémoire, d'imagination, d'éloquence, de génie. Il leur en coûte si peu de se concilier les cœurs; il ne faut pour cela ni *effort* ni étude. (Mass.) Dans les nécessités extraordinaires, sa charité faisait de nouveaux *efforts*. (Boss.) Malgré tous les *efforts* du génie, il faut plusieurs siècles à une science avant qu'elle puisse être réduite à des principes simples (Rayn.) J'espère que les grandes passions, qui font faire de grands *efforts*, me donneront du courage. (Volt.)

Les *efforts* d'Euphémie ont été superflus,
Et l'amour de Bayard s'en irrite encor plus
(De Belloy.)

— Dans l'ordre des choses physiques, Force avec laquelle un corps en mouvement tend à produire un effet. Effort de l'eau contre un navire. Effort que doivent soutenir les vergues. Effort que soutiennent les ancres. Résister aux efforts des vagues. Vaincre les efforts du vent, les efforts de la tempête. La mesure de tout *effort* est la quantité de mouvement qu'il produit, le résultat de l'obstacle qu'il a surmonté ou tendu à surmonter. (Condill.)

— Dans un sens analogue. Penchant qu'ont certains corps à un mouvement qui leur est propre. Les corps pesants font effort pour descendre. Un corps qui se meut suivant une courbe fait *effort* à chaque instant pour s'échapper par la tangente. (Lav.) Un coin qu'on pousse dans une pièce de bois fait *effort* pour le fendre. (Id.)

— Dans un sens moins rigoureux, mais analogue, on dit L'effort d'une voûte. L'effort d'un poids pour emporter la balance. En ce sens, il est à peu près synonyme de Poids, pesanteur.

— Effet produit par une cause élevée à un degré plus ou moins haut de puissance, et qui a eu des obstacles ou une résistance quelconque à vaincre.

— En ce sens on dit au physique, C'est un effort de la puissance humaine.

— Au moral on dit. Un effort de génie. Un effort de mémoire. Un effort de vertu. Un effort d'héroïsme. Des efforts d'imagination. Effort de reconnaissance. Effort de courage. Cet *effort* de vertu couronne sa mémoire. (Corn.) Cet ouvrage est un effort d'esprit. Ce discours est le dernier effort de l'éloquence. Le second chant surtout nous paraît un *effort* et un chef-d'œuvre de l'art. (Volt.) L'histoire et les romans ne sont que le récit des *efforts* de l'homme pour atteindre au bonheur. (Boiste.)

— Pathol. Incommodité qui résulte d'une trop forte tension des muscles. || Particulièrement, hernie produite par quelque effort violent. || Tiraillement douloureux de quelques muscles, produit par une contraction violente, ou par la rupture de quelques fibres charnues. || Plus particulièrement, Tiraillement douloureux qu'on éprouve à la région lombaire, en soulevant un fardeau trop pesant.

— Art vétér. En hippiatrique, mouvement forcé d'une articulation. Effort des reins. Effort de cuisse. Effort du grasset. Effort du jarret. || Extension violente de quelques-uns des muscles, des tendons et des ligaments de l'articulation affectée. Effort violent. Lorsque l'*effort* a été violent, l'animal n'est pas libre de reculer. (Roz.)

— *Faire effort à.* Faites *effort* à plaire autant que l'on vous plaît. (Corn.) Quelque *effort* que je fasse à lire dans son âme. (Id.) Et quelque *effort* qu'on fasse à rompre ces beaux nœuds. (Id.) || Cette locution *faire effort à* ne peut être tolérée, malgré les exemples de Corneille que nous venons de citer. Il faut dire, *faire des efforts pour*.

— *Effort contre.* Tant d'âmes insensées ne font *effort* contre elles-mêmes que pour vaincre, au lieu de leurs passions, les remords de leur conscience. (Boss.)

Attendrons-nous la mort,
Ou ferons-nous contre elle un généreux *effort*? (Rac.)

— *Effort de*, suivi d'un infinitif. Après qu'on a fait l'*effort* de renoncer à soi-même. (Boss.) C'est aux hommes un trop grand *effort* que celui de se refuser à cette éclatante beauté. (Id.)

— *Faire effort pour.* Faire *effort* pour s'élever. (Boss.)

— *Faire un effort pour.* N'attendez pas que je fasse ici un dernier *effort* pour vous émouvoir. (Fléch.)

Et son courroux mourant fait un dernier *effort*,
Pour reprocher aux dieux sa défaite et sa mort.
(Corneille.)

— *Faire des efforts pour.* Le culte a subsisté malgré tous les *efforts* que chaque siècle a faits pour le détruire. (Mass.) Je les remerciais de la haute idée qu'ils avaient de moi, et leur promis de faire tous mes *efforts* pour la soutenir. (Le Sage.)

— *Effort sur.* Faisons donc cet *effort* sur notre douleur. (Boss.)

Lui seul combat encor les vertueux *efforts*
Que sur les conjurés fait ce juste remords. (Corn.)

— *Se faire un effort.* M'étant fait cet *effort*, j'ai fait ma sûreté. (Corn.)

— *Se faire effort.* Pour de pareils amis il faut se faire *effort*. (Corn.)

— *Se faire des efforts.* Malgré tous les *efforts* que je pourrais me faire. (Corn.)

— Corneille a dit ailleurs:

Quels *efforts* à moi-même il a fallu me faire.

Voltaire critique sans trop de raison, il nous semble, ce vers. Il y aurait tout au plus un pléonasme, et nous ne saurions croire qu'on puisse le retrancher sans affaiblir l'expression.

— On dit, *Défendre de toutes ses forces* et non *défendre de tous ses efforts*. La raison est que l'*effort* tend toujours vers un but; la défense n'avance pas vers un but; elle se contente d'éviter, d'arrêter, de repousser une attaque, s'il y a moyen. On fait des *efforts* pour exécuter une action; on emploie ses forces ou pour exécuter une action, ou pour empêcher qu'une action ne soit exécutée.

EFFOUAGE. s. m. (du lat. *focus*, feu). Anc. cout. Impôt qui se payait par feu, par famille.

EFFRACTEUR. s. m. (en lat. *effractor;* rad. *frangere*, briser). Ant. rom. Nom qu'on donne, dans le digeste, aux criminels coupables de vol avec effraction.

EFFRACTION. s. f. (pr. *è-frak-ci-on;* du lat. *fractus*, de *frangere*, briser). Prat. Fracture, rupture que fait un voleur pour dérober. Vol avec effraction. C'est à l'aide d'*effraction* que le plus ordinairement l'assassin ou le voleur s'introduisent dans la maison qu'ils veulent dépouiller, ou chez la victime qu'ils veulent frapper. (Teulet.)

— Syn. comp. EFFRACTION. BRIS. FRACTION. *Fraction* ne s'emploie que dans quelques phrases consacrées. L'*effraction* entraîne toujours une idée criminelle. Le *bris* se rapporte quelquefois à un acte légitime.

EFFRACTURE. s. f. (en lat. *effractura;* rad. *frangere*, briser). Chirurg. Fracture du crâne avec enfoncement de fragments.

— Ant. rom. Se dit dans le Digeste pour Effraction.

EFFRAIE. s. f. Ornith. Oiseau du genre des chouettes et de l'ordre des oiseaux de proie, qu'on trouve dans presque toute l'Europe, en Asie, en Afrique et dans les deux Amériques. L'*effraie* est le plus bel oiseau de son genre. (Baudrill.) Les sons désagréables de l'*effraie* et l'idée du voisinage des cimetières et des églises, inspirent de l'horreur et de la crainte aux personnes superstitieuses, qui regardent cet oiseau comme l'oiseau funèbre, le messager de la mort. (Id.)

— L'*effraie* est ainsi appelée parce qu'elle effraye en effet par ses soufflements, *ché, chéi, chéu, chiôû*, ressemblant à ceux d'un homme qui dort la bouche ouverte; par ses cris âcres et lugubres, *grei, gre, crei*, qu'elle pousse en volant, et par sa voix entrecoupée, qu'elle fait entendre dans le silence de la nuit.

EFFRAYANT. part. prés. du v. Effrayer. Qui effraye. Est toujours invar. Des songes terribles effrayant son esprit.

EFFRAYANT, ANTE. adj. (rad. *effrayer*) Qui cause de la frayeur, qui fait naître dans l'âme une agitation violente par l'image d'un mal véritable ou apparent. Spectacle effrayant. Songe effrayant. Figure effrayante. Lorsqu'on a banni les vices de son cœur, la mort n'a plus rien d'*effrayant*. (Oxenstiern.) C'est une situation terrible que celle où, n'ayant plus devant soi qu'un *effrayant* avenir de douleurs, on ne peut se réfugier dans le passé, par le souvenir de bonnes œuvres. (Boiste.) Quand ces animaux sont en chaleur, ils ont une espèce de rugissement *effrayant* et qu'on entend de fort loin. (Buff.) Un crépuscule *effrayant*, formé par la lutte des ténèbres et d'une clarté sinistre, répand une horreur silencieuse. (J.-P.-F. Deleuze.) Des religieuses donnèrent alors un exemple *effrayant* de la chasteté chrétienne. (Chateaub.) L'aspect d'une de ces grandes aurores boréales ne laisse pas d'être *effrayant*. (Cuvier.)

Le roi d'un noir chagrin paraît enveloppé,
Quelque songe *effrayant* cette nuit l'a frappé. (Rac.)

[illegible]
Sur trois terrains divers engagent les armées. (Volt.)

— *Effrayant de.* Sa tête se montrait *effrayante* de laideur et de génie. (Thiers.)

Et la couple immobile, *effrayant* de pâleur,
Tendait encor sa main glacée. (L. [illegible])

— *Effrayant pour.* Mais au moment si *effrayant* pour la nature, où l'homme paraît mourir, alors délivrée de la prison du corps et des liens des sens, alors l'âme commence à jouir d'elle-même. (L'abbé de Beauvais.)

EFFRAYÉ, ÉE. part. pass. du v. Effrayer. S'empl. adjectiv. Femme effrayée. Enfant effrayé. Âme effrayée. Conscience effrayée. Des familles *effrayées* fuient devant l'ennemi. (Fléchier.) N'êtes-vous pas *effrayé* de vous représenter alors sous la foudre d'un Dieu vengeur? (Mass.) J'entendais de toutes parts des cris confus; j'apercevais sur le rivage une partie des Égyptiens *effrayés* qui couraient aux armes. (Fén.) La vieille vint ouvrir, et prenant les personnes qui étaient avec moi pour des limiers de justice qui n'entraient pas dans cette maison sans sujet, elle demeura fort *effrayée*. (Le Sage.) Les enfants, qui s'étaient d'abord enfuis tout *effrayés*, se familiarisèrent jusqu'à jouer entre les genoux des religieux. (Chateaub.)

Ses yeux, comme *effrayés*, n'osaient se détourner;
Surtout Éliacin paraissait s'étonner. (Racine.)

— Fig. Qui annonce l'effroi, où se peint l'effroi. De mon front *effrayé* je craignais la pâleur. (Rac.)

Et je pourrais donner à vos yeux *effrayés*
Le spectacle sanglant que vous me préparez.
(Racine.)

— Fig.

L'on y verrait encor la mer ouvrir ses eaux,
Les rochers s'amollir, et se fondre en ruisseaux,
Les fleuves *effrayés* remonter à leur source,
L'astre pompeux du jour s'arrêter dans sa course.
(Racine.)

Mais le génie arrive; à sa sainte présence,
Le désert *effrayé* se prosterne en silence. (Belly.)

— *Effrayé de*, suivi d'un nom. Bientôt *effrayé* des menaces du ciel, il s'est avancé vers la caverne, d'où sortaient des hurlements effroyables. (Barth.) Durant les premiers âges, les hommes, *effrayés* de tout, n'ont rien vu de mort dans la nature. (J.-J. Rouss.) Don Sanche, *effrayé* de ce dessein, fait publier qu'il donne la place à quiconque voudra la défendre. (Chateaub.)

— *Effrayé de*, suivi d'un infinitif. Philoclès, *effrayé* de voir tant de malice dans les hommes, prit un parti plein de modération, et déclara à toute l'armée que Timocrate était innocent. (Fén.) Télémaque était *effrayé* de voir combien les rois étaient plus rigoureusement tourmentés que les autres coupables. (Id.)

— *Effrayé par. Effrayés* par des fantômes politiques et moraux, ils cherchent d'abord à en perdre le respect. (B. de St-P.)

— Blas. *Cheval effrayé.* Cheval peint dans une action rampante.

EFFRAYER. v. a. 1re conj. (rad. *effroi*). Il conserve l'*y* dans toute la conjugaison, ou bien on change l'*y* en *i* devant un *e* muet. *J'effraie, tu effraies, il effraie. J'effraierai. J'effraierais.* De plus, il prend un *i* après l'*y* à la première et à la seconde personne du pluriel de l'imparfait de l'indicatif et du présent du subjonctif. *Nous effrayions, vous effrayiez, que nous effrayions, que vous effrayiez.* Donner de la frayeur, épouvanter, soulever dans l'âme une agitation violente par l'idée d'une image terrible. Effrayer un enfant. Effrayer une femme. Cet événement a effrayé tout le monde. Effrayer les oiseaux. La liberté n'*effraie* que les âmes faibles et corrompues. (Boiste.) N'importe que cette comparaison soit indigne de lui, pourvu qu'elle nous *effraie* et qu'en nous *effrayant* elle nous sauve. (Boss.) Jamais le fusil meurtrier n'a *effrayé* ces paisibles enfants de la nature. (B. de St-P.) Allez voir de près ce qui vous *effraie*, et le plus souvent vous rirez vous-même de votre frayeur. (De Jussieu.)

— *Effrayer de.*

Assez d'autres sans moi d'un style moins rapide
Iront de ta valeur *effrayer* l'univers. (Boil.)

— *Effrayer par.* Effrayer quelqu'un par la menace. Effrayer les oiseaux par des cris. Effrayer les enfants par un air de colère.

— S'emploie sans régime. Ceux-là *effraient* et rebutent, ceux-ci consolent et attirent. (Fléch.)

— S'EFFRAYER. v. pron. Être effrayé. Il lui faut peu de chose pour qu'il s'effraie. Être sujet à s'effrayer.

— *S'effrayer à.* S'effrayer à la vue de quelque chose. S'effrayer à l'aspect d'une scène terrible. S'effrayer au bruit du canon. Cheval qui s'effraie au moindre bruit.

— *S'effrayer de.* S'effrayer de peu de chose. S'effrayer d'une personne. Si l'on mesurait l'abîme du vice, on *s'effraierait* d'en approcher. (De Juss.) Enfin d'un chaste amour pourquoi vous *effrayer*. (Rac.) J'ai vu des gens vouloir, par des surprises, accoutumer les enfants à ne *s'effrayer* de rien, la nuit. Cette méthode est très-mauvaise; elle produit un effet contraire. (J.-J. Rouss.)

On les voit. . .
S'*effrayer* sottement de leurs propres chimères.
(Boileau.)

EFFRÉNÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *e* priv.; *frænum*, frein). Littéralement, qui n'a pas de frein, de bride. Il ne s'emploie au propre que dans la science héraldique. Cheval effréné.

— Fig. Qui est emporté, que rien n'arrête, qui est sans frein, sans retenue. Soldat effréné. [illegible] plus féroce qu'il était plus malheureux; il se venge de son humiliation, de ses longues misères. (Boiste.)

On vit avec horreur une muse *effrénée*
Dormir chez un greffier la grasse matinée. (Boil.)

— Se dit aussi des choses morales. Ambition effrénée. Amour effréné. Licence effrénée. Des besoins effrénés. Passions effrénées.

Usez, n'abusez point; ne soyez point en proie
Aux désirs *effrénés*, au tumulte, à l'erreur. (Voltaire.)

Pleins de rage et d'amour, les monstres forcenés
Calment sans l'adoucir leurs besoins *effrénés*.
(Saint-Lambert.)

EFFRÉNÉMENT. adv. (rad. *effréné*). Sans retenue, sans frein. Inusité.

EFFRÉNEMENT. s. m. (rad. *frein*). Absence de toute retenue, de tout frein; déchaînement des passions.

EFFRITÉ, ÉE. part. pass. du v. Effriter. S'empl. adjectiv. Terre effritée. Champ effrité. La terre *effritée* n'a plus de consistance. (Roz.) Le seul moyen de réparer une terre *effritée* consiste dans la multiplication des engrais. (Id.) Une terre est *effritée*, rendue stérile, par

Ses yeux, comme *effrayés*, n'osaient se détourner ;
Surtout Éliacin paraissait l'étonner. (RACINE.)

— Fig. Qui annonce l'effroi, où se peint l'effroi. De mon front *effrayé* je craignais la pâleur. (Rac.)

Et je pourrais donner à vos yeux *effrayés*
Le spectacle sanglant que vous me préparies.
(RACINE.)

— Fig.

L'on y verrait encor la mer ouvrir ses eaux,
Les rochers s'amollir, et se fondre en ruisseaux,
Les fleuves *effrayés* remonter à leur source,
L'astre pompeux du jour s'arrêter dans sa course
(RACINE.)

Mais le génie arrive ; à sa sainte présence,
Le désert *effrayé* se prosterne en silence. (BAILLY.)

— *Effrayé de*, suivi d'un nom. Bientôt *effrayé* des menaces du ciel, il s'est avancé vers la caverne, d'où sortaient des hurlements effroyables. (Barth.) Durant les premiers âges, les hommes, *effrayés* de tout, n'ont rien vu de mort dans la nature. (J.-J. Rouss.) Don Sanche, *effrayé* de ce dessein, fait publier qu'il donne la place à quiconque voudra la défendre. (Chateaub.)

— *Effrayé de*, suivi d'un infinitif. Philoclès, *effrayé* de voir tant de malice dans les hommes, prit un parti plein de modération, et déclara à toute l'armée que Timocrate était innocent. (Fén.) Télémaque était *effrayé* de voir combien les rois étaient plus rigoureusement tourmentés que les autres coupables. (Id.)

— *Effrayé par*. *Effrayés* par des fantômes politiques et moraux, ils cherchent d'abord à en perdre le respect. (B. de St-P.)

— Blas. *Cheval effrayé*. Cheval peint dans une action rampante.

EFFRAYER. v. a. 1re conj. (rad. *effroi*). Il conserve l'*y* dans toute la conjugaison, ou bien on change l'*y* en *i* devant un *e* muet. *J'effraie, tu effraies, il effraie. J'effraierai. J'effraierais.* De plus, il prend un *i* après l'*y* à la première et à la seconde personne du pluriel de l'imparfait de l'indicatif et du présent du subjonctif. *Nous effrayions, vous effrayiez, que nous effrayions, que vous effrayiez.* Donner de la frayeur, épouvanter, soulever dans l'âme une agitation violente par l'idée d'une image terrible. Effrayer un enfant. Effrayer une femme. Cet événement a effrayé tout le monde. Effrayer les oiseaux. La liberté n'*effraie* que les âmes faibles et corrompues. (Boiste.) N'importe que cette comparaison soit indigne de lui, pourvu qu'elle nous *effraie* et qu'en nous *effrayant* elle nous sauve. (Boss.) Jamais le fusil meurtrier n'a *effrayé* ces paisibles enfants de la nature. (B. de St-P.) Allez voir de près ce qui vous *effraie*, et le plus souvent vous rirez vous-même de votre frayeur. (De Jussieu.)

— *Effrayer de*.

Assez d'autres sans moi d'un style moins rapide
Iront de ta valeur *effrayer* l'univers. (BOIL.)

— *Effrayer par*. Effrayer quelqu'un par la menace. Effrayer les oiseaux par des cris. Effrayer les enfants par un air de colère.

— S'emploie sans régime. Ceux-là *effraient* et rebutent, ceux-ci consolent et attirent. (Fléch.)

— S'EFFRAYER. v. pron. Être effrayé. Il lui faut peu de chose pour qu'il s'effraie. Être sujet à s'effrayer.

— *S'effrayer à*. S'effrayer à la vue de quelque chose. S'effrayer à l'aspect d'une scène terrible. S'effrayer au bruit du canon. Cheval qui s'effraie au moindre bruit.

— *S'effrayer de*. S'effrayer de peu de chose. S'effrayer d'une personne Si l'on mesurait l'abîme du vice, on *s'effraierait* d'en approcher. (De Juss.) Enfin d'un chaste amour pourquoi vous *effrayer*. (Rac.) J'ai vu des gens vouloir, par des surprises, accoutumer les enfants à ne *s'effrayer* de rien, à la nuit. Cette méthode est très-mauvaise, elle produit un effet contraire. (J.-J. Rouss.)

On les voit. . .
S'effrayer sottement de leurs propres chimères.
(BOILEAU.)

EFFRÉNÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *e* priv. ; *frænum*, frein). Littéralement, qui n'a pas de frein, de bride. Il ne s'emploie au propre que dans la science héraldique. Cheval effréné.

— Fig. Qui est emporté, que rien n'arrête, qui est sans frein, sans ret·nue. Soldat effréné.

plus féroce qu'il était plus malheureux ; il se venge de son humiliation, de ses longues misères. (Boiste.)

On vit avec horreur une muse *effrénée*
Dormir chez un greffier la grasse matinée. (BOIL.)

— Se dit aussi des choses morales. Ambition effrénée. Amour effréné. Licence effrénée. Des besoins effrénés. Passions effrénées.

Usez, n'abusez point ; ne soyez point en proie
Aux désirs *effrénés*, au tumulte, à l'erreur. (VOLTAIRE.)

Pleins de rage et d'amour, les monstres forcenés
Calment sans l'adoucir leurs besoins *effrénés*.
(SAINT-LAMBERT.)

EFFRÉNÉMENT. adv. (rad. *effréné*). Sans retenue, sans frein. Inusité.

EFFRÉNEMENT. s. m. (rad. *frein*). Absence de toute retenue, de tout frein ; déchaînement des passions.

EFFRITÉ, ÉE. part. pass. du v. Effriter. S'empl. adjectiv. Terre effritée. Champ effrité. La terre *effritée* n'a plus de consistance. (Roz.) Le seul moyen de réparer une terre *effritée* consiste dans la multiplication des engrais. (Id.) Une terre est *effritée*, rendue stérile, par les lavages répétés qui lui enlèvent les principes solubles propres à la végétation. (Gaub.)

EFFRITEMENT. s. m. Action d'effriter une terre.

— État d'une terre effritée. L'*effritement* produit par les récoltes non alternées est dans bien des parties de la France encore un mal déplorable, dû souvent à l'ignorance, quelquefois à l'avidité des cultivateurs. (Gaubert.)

EFFRITER. v. a. 1re conj. Agric. Épuiser, rendre stérile, en parlant des terres, soit par des lavages répétés qui lui enlèvent les principes solubles propres à la végétation, soit par la culture trop prolongée de la même plante ou des plantes qui y cherchent le même aliment et à la même profondeur, ou enfin par des labours trop fréquents. Effriter la terre. Effriter un champ. Effriter le sol. Toute racine chevelue *effrite* la terre à peu de profondeur. (Roz.) Les labours trop multipliés et surtout coup sur coup n'*effritent* pas la terre tout à fait. (Id.) Nous devons prémunir les propriétaires contre l'avidité des fermiers infidèles, qui trop souvent *effritent* les terres pour longtemps, en cultivant, à la fin du bail, les grains les plus productifs plusieurs années de suite. (Gaubert.)

EFFROI. s. m. (du celt. *effreis*, effroi, peur). Terreur soudaine, grande frayeur, épouvante. Porter l'effroi. Répandre l'effroi. Trembler d'effroi. Pâlir d'effroi. Inspirer de l'effroi. Un effroi mortel. Glacer d'effroi. Remplir d'effroi. Produire de l'effroi. Redoubler l'effroi. Calmer l'effroi. Mourir d'effroi. Long effroi. Muet effroi. Morne effroi. Pâle effroi. Subit effroi. Effroi silencieux. Vague effroi. Lâche effroi. Effroi pusillanime. Effroi terrible, horrible, funeste, salutaire. Juste effroi. Effroi respectueux. Effroi religieux. Saint effroi. Le trouble de l'effroi. La pâleur de l'effroi. La ville est pleine de tumulte ; un mortel *effroi* glace tous les esprits. (Barth.) Il était saisi d'*effroi*, ses yeux ne reconnaissaient personne. (Id.) Ces plantes causent une sorte d'*effroi* : elles ont l'air d'appartenir à une nature violente et dominatrice. (Mme de Staël.) Là règne avec la nuit l'*effroi* silencieux. (Baour-Lorm.) La pâleur de l'*effroi* sur le visage empreinte. (Desaint.) C'est un grand mal et un terrible despotisme que celui qui veut inspirer l'*effroi* à des citoyens paisibles. (Bailly.)

Dieu permit à la mort d'interrompre ses lois,
Pour l'*effroi* de la terre et l'exemple des rois.
(VOLTAIRE.)

— Ce qui cause de l'effroi. Vous seriez l'*effroi* et la terreur de vos voisins. (Mass.) Vierge, *effroi* des méchants, appui de nos autels. (Boil.) Ce bras, jadis l'*effroi* d'une armée ennemie. (Corn.) La superstition et le fanatisme sont la honte et l'*effroi* de l'humanité. (Boiste.)

— *Effroi de*. Je préfère la tristesse d'un regret imaginaire, à l'*effroi* d'être sans cesse assiégé par le crime. (J.-J. Rouss.) Il nous guérit moins de nos maladies, qu'il ne nous en inspire l'*effroi*. (Id.)

— *Avec effroi*. On demande avec *effroi* au général ce qu'annonce un pareil présage. (Barth.) J'aurais vu les apprêts de ma sépulture avec moins d'*effroi* que ceux de mon mariage. (J.-J. Rouss.)

— *Sans effroi*. Le commun des hommes, surtout ceux de la campagne, voient la mort sans *effroi*. (J.-J. Rouss.) Celui qui feint d'envisager la mort sans *effroi* ment. (Id.)

— Chass. *Partir d'effroi*. Se dit en parlant du cerf, lorsque quelqu'un ou quelque chose le fait partir en l'inquiétant, ou en lui faisant peur.

— Iconol. L'Effroi est représenté par un jeune homme qui pâlit et cherche à fuir, à la vue d'une tête de Méduse entourée de serpents volants.

EFFRONTÉ, ÉE. adj. (du lat. barb. *effrontatus*, impudent ; rad. *é*, priv. ; *frons*, front ; comme le front est le siége de la pudeur, on a dit que les impudents n'avaient point de front). Qui n'a pas de honte, impudent, qui parle d'un air insolent, qui n'observe ni les usages de la politesse, ni les devoirs de l'honnêteté, ni les règles de la bienséance. Homme effronté. Femme effrontée. Il est bien effronté. Elle est bien effrontée. Ils étaient servis par des jeunes filles qui étaient habillées peu modestement, et qui paraissaient assez *effrontées*. (Bouh.)

— Loc. prov. *Effronté comme un page*. Très-effronté, expression que l'effronterie des pages,

niées, a fait passer en proverbe.

— Se dit des choses morales. Désirs effrontés. Zèle effronté. Et d'un zèle *effronté* couvrant son attentat. (Corn.) Étouffer dans son sang ses désirs *effrontés*. (Boil.)

— Qui annonce de l'effronterie. Regards effrontés. Air effronté. Yeux effrontés. Quand, chez les femmes, l'impudence est jointe à la laideur, elle devient encore plus sensible et plus choquante, et il est sûr qu'on couvrirait plutôt de soufflets que de baisers un visage laid et *effronté*. (J.-J. Rouss.)

— Il ne se dit guère que des personnes, et de ce qui a rapport aux personnes ; mais nos poëtes, par une heureuse hardiesse, l'ont appliqué aux choses. Luxe effronté.

C'est là que, dévouée à d'infâmes caresses,
Des muletiers de Rome épuisant les tendresses,
Noble Britannicus, sur un lit *effronté*,
Elle étale à leurs yeux les flancs qui t'ont porté.
(THOMAS.)

— Gilbert a dit en parlant d'une coquette :

Son front luit étoilé de mille diamants,
Et mille autres encore, *effrontés* ornements,
Serpentent sur son sein, pendent à ses oreilles

— S'empl. subst. en parlant des personnes. Un effronté. Une effrontée. Ce parasite est un *effronté* qui se fourre partout. (Trév.) Toute jeune fille qui à quinze ans ne s'est pas senti quelquefois monter au visage l'aimable rougeur de la modestie et de la pudeur, plus tard sera certainement comptée parmi les *effrontées*. (Denne-Baron.)

Je veux dans la satire un esprit de candeur,
Et fuis un *effronté* qui prêche la pudeur. (BOIL.)

— Hist. relig. Nom qu'on donna à des hérétiques sortis des antitrinitaires et des osiandrites, qui parurent vers l'an 1534. Leur baptême consistait à se racler le front jusqu'au sang avec un fer, et à y appliquer de l'huile. Ils soutenaient que le Saint-Esprit n'est autre chose qu'une inspiration sentie dans l'âme, et que c'est une idolâtrie de l'adorer.

EFFRONTÉE. s. f. Sorte de coiffure de femme.

La coiffure en arrière et que l'on fait exprès,
Pour laisser de l'oreille entrevoir les attraits,
Sentant la jeune folle et la tête éventée,
Est ce que par le monde on appelle *effrontée*.
(BOURSAULT.)

EFFRONTÉMENT. adv. D'une manière effrontée, impudemment. Regarder effrontément. Parler effrontément. Rire effrontément. Soutenir effrontément un mensonge. Le vice semble chercher *effrontément* le grand jour. (Mass.)

Et d'ailleurs je suis homme à rire *effrontément*
Avec ceux qui riront de cet événement. (DESTOUCHES.)

EFFRONTERIE. s. f. (ét., V. EFFRONTÉ). Hardiesse, audace qui prend sa source dans un vice de l'âme, se manifeste dans les regards, dans les gestes, dans les paroles, dans les actions d'une personne, et consiste ordinairement dans le mépris ou du moins l'oubli des usages de la politesse, des devoirs de l'honnêteté et des règles de la bienséance. Avoir de l'effronterie. Étrange effronterie. Quelle effronterie ! Honteuse effronterie. L'*effronterie* est l'avorton de l'audace. (Rivar.) De l'*effronterie* à la dépravation il n'y a qu'un pas. (Id.) L'impudence de Thersite dans l'Iliade est un tableau achevé de l'*effronterie* populaire. (Denne-Bar.) Le tableau de l'*effronterie* cynique est Diogène, qui, comme un chien crotté, salissait de ses pieds fangeux les riches tapis de Platon. (Id.) L'*effronterie* du pouvoir se rencontre surtout chez les reines. (Id.) L'*effronterie* théocratique est la plus révoltante de toutes, par son contraste avec l'humilité évangélique. (Id.) Longus a peint l'*effronterie* villageoise dans Lycinion, femme de Chromis, dont il fait contraster l'impudique expérience avec l'ignorance naïve de Chloé. (Id.) L'*effronterie* consiste à braver la honte dans ses actions et dans ses discours. (Théophraste.) L'*effronterie* se joint tôt ou tard à la dépravation. (Inchbald.)

L'*effronterie* en France est un vice à la mode ;
Rien n'est plus nécessaire, et rien n'est plus commode.
(LA FONTAINE.)

— Se dit quelquefois, par analogie, du caractère de certains animaux. L'effronterie d'un chien. L'effronterie d'un moineau.

— Iconol. Les Grecs représentaient l'Effronterie sous la figure d'une femme au front large, au regard fixe, aux paupières rouges, au teint enflammé, dans une attitude lascive, vêtue indécemment, la gorge découverte, sa robe se relevant et laissant voir ses cuisses.

— Syn. comp. EFFRONTERIE. HARDIESSE. AUDACE. L'*effronterie* est fille d'un vice de l'âme ; la *hardiesse*, de la vertu et de l'estime de soi-même ; l'*audace*, de la force du tempérament.

EFFROYABLE. adj. des 2 g. (rad. *effroi*). Qui soulève dans l'âme un sentiment d'effroi. Il se dit des choses physiques et morales. Spectacle effroyable. Pensée effroyable. Regards effroyables. Cris effroyables. Péril effroyable. Sa mort si précipitée et si *effroyable* pour nous. (Boss.)

— Qui cause de l'horreur. Monstre effroyable.

— Par hyperbole, Très laid. Femme effroyable. Homme effroyable. Figure effroyable.

— Excessif. Dépense effroyable.

— Prodigieux, étonnant. C'est une chose effroyable combien il m'en coûte. L'étendue des cieux est effroyable.

— S'emploie ordinairement sans régime. sur-

Monument *effroyable* à la race future.

EFFROYABLEMENT. adv. D'une manière effrayante. Il n'est pas usité en ce sens.

— Fam. D'une manière prodigieuse, étonnante, excessive. Il est effroyablement laid. Dépenser effroyablement.

EFFRUITÉ, ÉE. part. pass. du v. Effruiter. S'empl. adjectiv. Plante effruitée. Arbre effruité. Branche effruitée.

EFFRUITER. v. a. 1re conj. Ôter le fruit. Effruiter un arbre. Effruiter un verger.

— Agric. Amaigrir la terre, empêcher la fructification.

EFFUMÉ, ÉE. part. pass. du v. Effumer. S'empl. adjectiv. Tableau effumé.

EFFUMER. v. a. 1re conj. Peint. Peindre une chose légèrement, rendre des objets moins sensibles. Inusité.

EFFUSION. s. f. (du lat. *effusio*, dérivé de *e*, hors de ; *fundere*, *fusum*, verser). Action de verser d'un vase le liquide qui y est contenu. L'effusion du vin dans les sacrifices.

Ma main de cette coupe épanche les prémices,
Dit-il, dieux, que j'appelle à cette *effusion*,
Venez favoriser notre réunion. (RACINE.)

L'*effusion* du sang révolte et fait horreur ;
L'*effusion* du vin épanouit le cœur. (***)

— Écoulement, épanchement du sang ou des autres liquides qui entrent dans l'organisation de l'économie animale. Effusion de sang. Effusion des humeurs. Il faut craindre, dans une plaie, que la trop grande *effusion* de sang ne donne la mort. (Trév.) L'*effusion* suppose la division ou la rupture des vaisseaux, ou réservoirs qui contiennent le liquide, et dans d'autres cas, elle est le produit, tantôt d'une exhalation active, tantôt d'un suintement passif. (Petit.)

— Dans une acception rigoureuse, ce mot ne devrait être employé que pour indiquer l'écoulement des humeurs, lorsqu'elles s'infiltrent dans les tissus cellulaires qui avoisinent les vaisseaux d'où elles s'échappent, ou quand elles s'accumulent dans le voisinage de ces vaisseaux en plus ou moins grande quantité.

— Pris dans une acception plus étendue, il sert à désigner l'épanchement ou l'écoulement d'un liquide dans une cavité splanchnique, ou dans les aréoles du tissu lamineux. Tout ce qui peut blesser, former des contusions, des ruptures, de violentes distensions, causera l'*effusion* des humeurs, comme aussi en ôtant l'appui et le soutien des parties. (Petit.)

— Diffusion, action par laquelle une chose s'étend. L'effusion de la lumière.

— Par extens., on le dit des choses morales. L'effusion de la grâce divine. L'effusion de la colère de Dieu. Dieu punira les pécheurs dans toute l'*effusion* de sa colère. (Abbé de Chois.)

— Quoique, selon certains critiques, cette expression ne convienne qu'au langage de l'Écriture, on en trouve ailleurs des exemples qu'on ne pourrait blâmer. Si l'ardeur d'un sang qui s'enflamme le rend vif, emporté, colère, on voit le moment d'après toute la bonte de son cœur, dans l'*effusion* de son repentir. (J.-J. Rouss.)

— Fig. *Effusion de cœur*. Vive et sincère démonstration de confiance et d'amitié. C'est ici une *effusion* de mon cœur, plutôt qu'un ouvrage de mon esprit. (Fléch.) Il y a peu de gens qui puissent recevoir l'*effusion* de cœur des autres, sans participer à leur corruption. (Nic.) Enivré des parfums sauvages que le soleil aspire comme un encens divin, en présence de ces Indiens naïfs qui devinent son enthousiasme sans le comprendre, il s'écrie, plein d'*effusion* et de tendresse : Sus sus, mon âme, il te faut dire joie. (F. Denis.)

— *Effusion de l'âme*. Prières adressées à Dieu avec ferveur.

— Phil. herm. Purification de la pierre philosophale.

— Astron. *Effusion du Verseau*. Portion de la constellation du Verseau, représentée sur les cartes célestes par l'eau qui sort de l'urne. Le passage des planètes par l'effusion du Verseau.

ÉFOURCEAU. s. m. Machine composée d'un essieu, de deux roues et d'un timon, qui sert à transporter des fardeaux très-pesants, tels que les troncs d'arbre, les grosses poutres.

ÉGA. Myth. Fille du Soleil et nourrice de Jupiter. Elle fut placée parmi les constellations.

ÉGA. s. m. Entom. Genre de coléoptères pentamères, de la famille des carabiques, établi sur un très-petit carabique de Cayenne.

ÉGADES ou **ÉGATES.** Géogr. anc. Petites îles au nord-ouest de la Sicile.

— *Combat des îles Égades*. Fameuse bataille navale, dans laquelle le consul Lutatius défit complètement la flotte carthaginoise, et mit fin à la première guerre punique.

ÉGAGROPILE. adj. des 2 g. (ét. gr., [illegible], chèvre ; [illegible], sauvage ; [illegible], balle de laine). Zool. Qui a la forme d'un égagropile.

ÉGAGROPILE. s. f. Concrétion qui se forme dans l'estomac et dans les intestins de divers mammifères, par l'accumulation des plantes sauvages qui ont servi à la nourriture de ces animaux, ou des poils qu'ils ont détachés de leurs corps en se léchant, ou bien encore des aigrettes de chardons qu'ils ont avalées, et des molécules calcaires fixées aux aliments, qu'un goût dépravé leur a fait rechercher.

gne, pelotes et *gobbes*.

— *Égagropile de mer*. Fibres, racines des zostères et d'autres hydrophytes réunies en boules, feutrées autour de quelque fragment de tige, que les eaux de la mer roulent et déposent sur le rivage.

— On écrit aussi *ægagropile*. V. ce mot.

ÉGAL, ALE. adj. (ét. lat., *æqualis*, égal ; rad. *æquus*, juste). Pareil, le même, semblable, soit en nature, soit en qualité, soit en quantité. Se dit des personnes et des choses physiques ou morales. Deux lignes égales. Deux sommes égales. Des poids égaux. Êtres égaux. Deux choses respectivement égales à une troisième sont égales entre elles. Deux personnes d'un âge égal. Faire des parts égales. La valeur et la conduite furent si *égales* de tous côtés, que la victoire resta toujours indécise. (Volt.) Tous les hommes sont *égaux* devant Dieu : la sagesse, les talents et les vertus mettent seuls de la différence entre eux. (Napol.) Je sais que nous ne sommes pas tous *égaux*. (X. Marmier.) Pour fondre le platine et l'argent mêlés en parties *égales*. (Buff.) On sait qu'il faut de

l'ordre et des rangs pour le maintien de la société; mais, hors de l'Etat, tous les gens honnêtes sont *égaux:* celui qui ne sait pas cela est bien inférieur. (La Rochef.) Dieu joint à ces avantages une *egale* réputation. (Fléch.) Le danger est presque *égal* en celui qui souffre et en celui qui l'assiste. (Id.) La mesure de nos destinées n'est pas *egale.* (Mass.) Quand même dans le doute que se forme l'impie les choses seraient *egales.* (Id.) Les passions sont les mêmes dans le peuple et parmi les puissants, mais il s'en faut bien que le crime soit *égal.* (Id.) Devant l'œil immortel tous mortels sont *égaux.* (Ging.)

— Qui est uniforme. Style égal. Conduite égale. Tenir toujours une conduite égale dans les affaires. Marcher d'un pas égal. Sa bonté constante et toujours *égale.* (Boss.) Un style trop *égal* et toujours uniforme. (Boil.)

Lui que j'ai vu toujours
Suivre d'un pas *égal* mes fortunes diverses. (Rac.)

— Indifférent. Cela m'est égal. Les crimes les plus affreux et les vertus les plus pures, tout est *égal* selon vous. (Mass.)

— Qui est uni, qui est de niveau. Plancher égal. Cette plaine n'est pas égale. Chemin égal.

— Bot. Qui ne présente aucune aspérité, qui est identique de forme, de disposition, de hauteur. || *Aigrette égale.* Aigrette composée de soies, ayant a peu près la même longueur. || *Etamines egales.* Celles qui sont aussi longues les unes que les autres. || *Ombelle égale.* Ombelle qui a les fleurs du centre égales à la circonférence. || *Polygamie égale.* Ordre comprenant celles des syngénèses, dont toutes les fleurs sont hermaphrodites.

— Fig. Qui est toujours le même. Caractère égal. Ame égale. Esprit toujours égal. Humeur sans cesse égale. La santé des femmes est trop variable pour qu'elles puissent avoir l'humeur *égale.* (Boiste.) Soit qu'il fallût se modérer dans les prospérités ou se soutenir dans les malheurs de la guerre, son âme fut toujours *egale.* (Fléch.) Elle soutint avec humilité et avec douceur les plus rudes tribulations de la vie, et toujours *egale,* toujours magnanime, etc. (Id.) Ce qui couronne la vie de cette princesse, c'est qu'elle fut toujours *egale :* mêmes vertus, mêmes retraites, etc. (Id.) Vous étiez né doux, *égal,* accessible. (Mass.) S'il ne faisait paraître un cœur toujours *egal.* (Corn.)

— Mus. anc. *Système égal.* Système d'Aristoxène, qui divisait chaque tétracorde en trente parties égales.

— *Egal à.* Suivi d'un nom ou d'un pronom. Rien n'est *egal* à sa grandeur suprême. (Corn.) Et pour toi mon estime est *égale* à ma haine. (Id.) As-tu rien connu d'*égal* à ma misère? (Id.) De mon rang descendue, à mille autres *égale.* (Rac.) Quel trouble au mien peut être *egal?* (Id.)

Il ne leur reste plus que le nom précieux
D'un héros que l'on vit marcher *égal* aux dieux.
(Crébillon.)

— *Egal à.* Suivi d'un infinitif. Leur ardeur est *égale* à poursuivre sa fuite. (Rac.)

— *A l'égal de.* loc. prép. Autant que, aussi bien que. Rome se fera craindre à l'*égal* du tonnerre. (Corn.) Fuir cet hyménée à l'*égal* de la mort. (Id.) A l'*egal* des Persans je veux qu'on les honore. (Rac.)

— En comparaison de. Philippe n'était rien à l'*égal* d'Alexandre. (Trév.) Cette vie est peu de chose à l'*égal* de celle que nous attendons après la mort. (Id.) || Dans ce dernier sens il n'est pas du style noble, et ne s'emploie qu'avec la négative.

Comètes que l'on craint à l'*égal* du tonnerre,
Cessez d'épouvanter les peuples de la terre. (Voltaire.)

— Quand cet adjectif est sans régime, on peut le mettre avant son substantif, en consultant l'oreille et l'analogie. Une conduite égale. Une égale conduite.

— Avec un régime il se met toujours après. C'est à tort que Gresset a dit :

Je goûte à vous entendre une *égale* douceur
A celle que ressent l'aride voyageur, etc.

ÉGAL, ALE. s. Celui, celle qui est pareil, semblable à un autre ; qui est de la même nature, qui occupe le même rang. Il ne faut se battre que contre son égal. Il faut vivre civilement avec ses égaux. Mille gens ont la manie d'aimer mieux se faire supporter par les grands,

(La Bruy.) Les hommes sont plus indignés d'une injustice de leurs *egaux* que d'une violence de leurs maîtres. (Boiste.) Une mère qui n'eut jamais son *egale.* (Boss.) Des *égaux!* dès longtemps Mahomet n'en a plus. (Volt.) Cette doctrine nous apprend a respecter nos maîtres, à souffrir nos *egaux.* (Mass.) L'un ne veut point de maître, et l'autre point d'*égal.* (Corn.)

Et ma fierté se plaît à voir les souverains
Rechercher mon *égal* qui seul fait leurs destins.
(De Belloy.)

— *Marcher l'égal de.*

Vos superbes rivales,
Qui disputaient mon cœur et marchaient vos *égales.*
(Voltaire.)

Par là, je me rendis terrible à mon rival,
Je ceignis la tiare et marchai son *égal.* (Racine.)

— *Marcher égal à.* Et moi qui marche *égale* au souverain des cieux. (Delille.) Vous marcherez *egal* aux dieux de votre rang. (Gresset.)

Et vous semblez d'un sang fait pour donner des lois
A l'Arabe insolent qui marche *égal* aux rois. (Volt.)

|| Cette expression a été blâmée par Feraud. Je crois, a-t-il dit a propos du vers de Gresset, je crois qu'on dit toujours *marcher l'égal de* et non pas *marcher égal à.* Malgré l'opinion de Féraud, nous croyons pouvoir nous déclarer pour l'une et l'autre expression, qui sont toutes les deux également claires et analogues au génie de notre langue.

— Se dit aussi des animaux. En amour, en fierté, le coq n'a point d'*egal.* (Ross.) Le pigeon en amour ne connaît point d'*égal.* (Del.)

ÉGALÉ, ÉE. part. pass. du v. Égaler. S'emploie adjectiv. Corneille ne peut être *égalé* dans les endroits où il excelle. (La Bruy.)

— *Egalé par.* Sa vanité ne pouvait être *égalée* que par sa haine pour la démocratie. (J.-J. Barth.)

— Astron. Corrigé par des équations. Anomalie égalée.

— Fauconn. Moucheté. Oiseau égalé.

ÉGALEMENT. adv. D'une manière égale. Se dit au physique et au moral. Ces deux phrases sont également bonnes. Traiter tout le monde également. Un père doit aimer également ses enfants. Il écoutait *également* le riche et le pauvre. (Boss.) Les caresses et le mépris de la fortune sont *également* à craindre. (Volt.) On ne parle point de marier ceux qui s'aiment également, mais ceux qui sont *egalement* aimés de la fortune. (St-Evr.)

La Balance au milieu du céleste séjour,
Suspend *également* et la nuit et le jour. (Roucher.)

Je pensais qu'à l'amour son cœur toujours fermé
Fût contre tout mon sexe *également* armé. (Racine.)

Et le riche et le pauvre, et le faible et le fort
Vont tous *également* de la vie à la mort. (Voltaire.)

— Autant, pareillement. Également chéri et respecté. Egalement glorieux et utile. Il faut qu'un prince soit *également* délicat, et dans les choses et dans les manières. (Nic.) Le jeune Edouard parut *egalement* chéri par les deux familles. (Defauconpret.) Combien de feuilles, de graines, de baies, se perdent dans nos prairies et dans nos forêts, dont les préparations pourraient nous être *également* utiles! (B. de St.-P.)

ÉGALEMENT. s. m. (rad. *égal*). Égalisation.

— Législ. Distribution, avant partage, aux cohéritiers qui ont inégalement reçu des décédés.

ÉGALER. v. a. 1re conj. (rad. *égal*). Rendre égal, en parlant des personnes. La mort égale tous les hommes. Elle ne voit dans les hommes que le titre de fidèle qui les *égale* tous. (Mass.) Un anéantissement éternel va bientôt *égaler* le juste et l'impie. (Mass.)

— En parlant des choses physiques. Égaler les parts et les portions. Egaler les biens des personnes. Egaler deux nombres.

Quand des jours et des nuits *égalant* la durée,
La Balance paraît sur la voûte azurée,
L'Automne, couronné de pampre et de raisins,
Prend des mains de l'Eté les sceptres des jardins
(Castel.)

Quand la Balance enfin, recevant le soleil,
Egale au jour la nuit, le travail au sommeil. (Del.)

— En parlant des choses morales. Égaler les conditions des hommes. Egaler le supplice et l'offense. Egaler l'amour et la haine.

— Être égal à. Un frère dont la réputation ne pouvait *egaler* le mérite. (Fléch.) La multitude des divinités *égala* celle des passions. (Mass.) La gloire des conquêtes et des triomphes a-t-elle rien qui égale ce plaisir? (Id.) Ses succès ont *égalé* ses désirs. (Id.)

Et vos jours de victoire
De notre exil à peine ont *égalé* la gloire. (Del.)

Lui qui, toujours triomphant et vainqueur,
Vit ses prospérités *égaler* son grand cœur. (Corneille.)

Quelle gloire, seigneur, quels triomphes *égalent*
Le spectacle pompeux que ces bords nous étalent?
(Racine.)

— Se rendre égal à quelqu'un en vertu, en courage, en mérite, etc. Ce prince égale Alexandre. Cet auteur a égalé les anciens. Tout ce qui vous passe ou vous *égale,* vous contraint et vous gêne. (Mass.)

Reste d'un demi-dieu dont à peine je puis
Egaler le grand nom, tout vainqueur que je suis.
(Corneille.)

— Imiter parfaitement, représenter parfaitement. Un portrait que tous les traits de l'éloquence ne pourront jamais *égaler.* (Fléch.)

fection. Jamais votre père n'a *égalé* votre sagesse. (Fén.)

— Mettre en comparaison. Il n'y a personne qu'on lui puisse égaler. Ces deux hommes que la voix commune de toute l'Europe *égalait* aux plus grands capitaines des siècles passés. (Boss.)

Il n'est princes ni rois
Qu'elle daigne *égaler* à ses moindres bourgeois.
(Corneille.)

— *Égaler en.* Égaler en mérite. Égaler en vertu. Égaler en beauté. Egaler en talents.

Rien n'*égale* en fureur, en monstrueux caprices,
Une fausse vertu qui s'abandonne aux vices.
(Boileau.)

— *Égaler par.* Le gibbar peut *egaler* la baleine franche par sa longueur, mais non par sa grosseur. (Lacépède.)

— Aplanir, rendre uni. Égaler une allée. Egaler un chemin. En ce sens on dit mieux Egaliser. V. ÉGALISER.

— S'ÉGALER. v. pron. Se rendre égal. L'autre dès sa première bataille s'*egala* aux maîtres les plus consommés. (Boss.)

— Se mettre de pair avec. Il usurpe tous mes droits en s'*égalant* à moi. (Boil.)

Du mérite éclatant cette sombre rivale,
Pour s'*égaler* à lui, cherche à le rabaisser. (Boil.)

— *Se prétendre égal.* Il s'égale à tout ce qu'il y a de plus grand

ÉGALEUR, EUSE. adj. Qui égale.

ÉGALEURS. s. m. pl. Hist. Factieux qui voulaient, sous Charles Ier d'Angleterre, égaliser toutes les conditions ; mieux Niveleurs.

ÉGALI, IE. part. pass. du v. Égalir. S'emploie adjectiv. Roue égalie. Fusée égalie.

ÉGALIR. v. a. 2e conj. (rad. *égal*). Techn. Rendre égal. Mot principalement employé chez les horlogers pour désigner deux opérations qu'ils sont obligés de faire dans la confection d'une montre. Egalir une roue. Egalir une fusée au ressort. Lime à égalir une fusée au ressort.

— Horlog. *Égalir une roue.* Rendre les dents égales entre elles, de même que les vides qui les séparent. || *Egalir une fusée au ressort.* Mettre tous les points de l'hélice qui couvre toute la surface de la fusée, dans un tel rapport avec le ressort contenu dans le barillet, que ce ressort ne tire pas avec une force plus grande dans un point que dans un autre.

ÉGALISATION. s. f. (pr. *é-ga-li-za-ci-on.*) Prat. Action d'égaliser.

ÉGALISÉ, ÉE. part. pass. du v. Égaliser. S'empl. adjectiv. Terrain égalisé. Allée égalisée. Chemin égalisé.

ÉGALISER. v. a. 1re conj. (rad. *égal*). Rendre égal. Il ne se dit qu'en parlant des choses. Egaliser les lots d'un partage.

— Se dit aussi en parlant des choses morales. L'amour égalise toutes les conditions. Lorsque la mort a *égalisé* les fortunes, une pompe funèbre ne devrait plus les différencier. (Montesq.)

— Unir, aplanir. Égaliser le sol. Égaliser le terrain.

— Absol. Ceux qui prétendent niveler n'*égalisent* jamais. (Burke.)

— Voltaire regarde ce mot comme un barbarisme. Cependant *égaliser* a une idée propre, bien distincte et différente de l'idée d'*egaler.* Par sa simple terminaison verbale, comme l'observe Roubaud, *égaler* signifie Être ou mettre à l'égal d'un autre ; et par sa terminaison composée, *égaliser* signifie proprement Rendre egal, uni, plan, semblable, pareil. Les deux terminaisons sont très-différentes : l'une marque purement l'état de la chose, ce qu'elle est ; l'autre exprime une action, ce qu'on fait de la chose. Enfin *égaliser* rend à la lettre les verbes latins *exæquare, inæquare ; égaler* ne rend que la valeur du verbe simple *æquare.*

— S'ÉGALISER. v. pron. Devenir égal à. Les amants et les complices, de quelque rang qu'ils soient, s'*égalisent* entre eux. (Boiste.)

ÉGALISOIR. s. m. (pr. *é-ga-li-zoir ;* rad. *égal*). Techn. Crible qui sert à passer la poudre à canon pour en égaliser les grains.

ÉGALISSAGE. s. m. (rad. *égal*). Action d'égalir.

— Horlog. *Égalissage d'une roue.* Opération qui consiste à en rendre les dents égales entre elles, de même que les vides qui les séparent.

ÉGALITÉ. s. f. (rad. *égal*). Conformité, parité, rapport entre des personnes ou des choses égales. L'égalité des êtres. L'égalité des personnes et des choses. L'égalité des conditions. La douce *égalité* qui règne ici rétablit l'ordre de la nature, forme une instruction pour les uns, une consolation pour les autres, un lien d'amitié pour tous. (J.-J. Rouss.) Il n'y a point d'amitié sans *égalite.* (Id.) L'*égalité* des partages est admise dans la succession ; mais il est loisible à chacun d'accroître, s'il le peut, son patrimoine par son industrie ou de le diminuer par sa bienfaisance, ses prodigalités ou son ineptie. (Larév. Lép.)

Point de bonheur, point de paix en ménage,
Sans droits communs et sans *égalité.* (Ginguené.)

— Uniformité. Égalité d'humeur. Égalité de caractère. Egalité de caractère. Egalité de style. Avoir une égalité d'humeur que rien n'altère. Posséder son âme dans la patience et dans l'égalité. Montrer de l'égalité dans tous les événements de la vie. Témoins de l'huma-

bonne maîtresse. (Mass.)

Qu'est-ce que la sagesse? Une *égalité* d'âme
Que rien ne peut troubler, qu'aucun désir n'enflamme.
(Boileau.)

— Simplicité réciproque dans les manières, dans le ton. Heureuse égalité. Douce egalité. Aimable égalité. Vivre dans une parfaite égalité. Etablir l'égalité. Observer l'égalité. L'*égalité* dans les relations sociales contribue puissamment à l'agrément de la vie et au bonheur de la société. (Larév. Lép.)

— Etat de ce qui est égal, plan, uni. L'égalité d'un terrain. L'égalité d'une surface.

— *Egalité naturelle* ou simplement *égalite.* Celle qui est entre tous les hommes par la constitution de leur nature. Quoique Dieu et la nature aient fait tous les hommes égaux, en les formant d'une même boue, la vanité humaine ne peut souffrir cette *égalité.* (Boss.)

— Polit. *Egalité absolue.* Celle qui, se basant sur l'égalité naturelle et rejetant toutes les conventions sociales, admet comme possible un état policé dans lequel aucun homme ne l'emporterait sur un autre, sous quelque rapport que ce fût, soit du fait de la société, soit du fait même de la nature. L'égalité, ainsi entendue, suppose des vues toutes matérielles de la part de ceux qui la prêchent ; elle aurait pour premier résultat l'égalisation des fortunes que certaines législations ont favorisée, que d'autres législations, plus humaines et plus parfaites, ont restreintes, mais qu'aucune n'a sérieusement tenté d'établir. L'*égalité* métaphysique est une chimère qui ne saurait être le but des lois, et qui serait plus nuisible qu'avantageuse. (D'Alembert.) Etablissez cette *égalite,* vous verrez bientôt les membres de l'Etat s'isoler, l'anarchie naître, et la société se dissoudre. (Id.) Etablissez, au contraire, l'*égalité* morale, vous verrez une partie des membres opprimer l'autre, le despotisme prendre le dessus et la société s'anéantir. (Id.) L'*égalité* est au cimetière, mais elle n'est que là. (Lévis.)

— Dans un sens moins rigoureux. Droit qu'ont tous les citoyens d'un pays d'être soumis aux mêmes charges, admissibles à tous les emplois, et jugés par les mêmes tribunaux et selon les mêmes lois, quels que soient d'ailleurs leurs titres, leurs dignités et leur fortune. Egalité politique. Egalité civile.

— Astron. *Cercle d'égalité* ou *équant.* Cercle dont on fait beaucoup d'usage pour expliquer l'excentricité des planètes et la réduire plus aisément au calcul.

— Géom. *Raison d'égalité.* Raison ou rapport entre deux quantités égales. || *Proportion d'égalité ordonnée.* Celle dans laquelle deux termes d'un rang ou d'une suite sont proportionnels à autant d'autres termes d'un autre rang ou d'une autre suite. || *Proportion d'égalité troublée.* Celle dans laquelle deux termes d'un rang sont proportionnels à autant de termes d'un autre rang dans un ordre inverse et interrompu.

— Anc. jurispr. *Égalité comprise par contrat de mariage.* Egalité résultant de la promesse qu'avaient faite le père et la mère, en mariant un de leurs enfants, de ne pas avantager les autres à son préjudice.

— T. de jeu. *Jeu de l'égalité.* Jeu qui se joue avec trois dés et un tableau divisé en six cases.

— *Avec égalité.* loc. adv. En parties égales, en portions égales. Distribuer avec égalité.

— Iconol. L'emblème de l'égalité morale est une jeune femme vêtue avec modestie et simplicité, tenant d'une main des balances en équilibre, et de l'autre un nid d'hirondelles.

ÉGALURE. s. f. (rad. *égal*). Fauconn. Mouchetures du dos d'un oiseau de vol. Ce faucon a le dos tout parsemé d'égalures.

ÉGARD. s. m. (pr. *é-gar ;* du bas lat. *esgardium,* sentence rendue par les juges en connaissance de cause). Attention réfléchie et mesurée sur la façon d'agir et de se conduire par rapport à l'état ou à la situation des autres, pour ne manquer à rien de ce que la bienséance et la politesse exigent.

— Considération, circonspection, respect, déférence, attention. Avoir des égards pour les princes. Un homme fort circonspect, tout rempli d'égards. La vieillesse instruite, vertueuse et douce, commande les *égards.* (Boiste.) Il est naturel d'avoir des *égards* les uns pour les autres, la société nous y porte. (Roubaud.) Ils avaient pour sa personne des *égards* et des déférences qu'ils ne devaient pas à sa couronne. (Mass.) Les *egards* sont moins sujets que les services à trouver des ingrats. (J.-J. Rouss.) On doit des *égards* aux vivants, on ne doit que la justice aux morts. (La Mothe.) La science des *egards* est une partie bien essentielle de la bonne éducation. (Acad.) Il ne faut pas se voir trop souvent ni trop intimement pour conserver les *égards* réciproques. (Godwin.) Les *égards* vont aux grands, aux riches, *aux puissants* de la terre ; ils viennent, non pas toujours de ceux qui souffrent ou qui sont faibles, mais beaucoup plus souvent de la part de ceux qui sont placés sur la ligne intermédiaire qui sépare ces deux points extrêmes de notre civilisation. (Ed. Héreau.) Respectez-vous, les *égards* ont leur prix. (Aubert.)

— Ménagements accordés par la générosité, la crainte, les passions. Avoir des égards pour l'infortune. Regagnez par des *égards* sages et adroits ceux que vos succès fatiguent. (Lacretelle aîné.) Les hommes, en s'assemblant en

égards réciproques, pour se rendre plus agréables les uns aux autres. (St-Evrem.)

— *Avoir égard à.* Considérer, faire attention à. Avoir égard au mérite des personnes. Avoir égard aux prières, aux sollicitations de quelqu'un. Si l'on n'avait eu *égard* qu'aux qualités naturelles de l'âme, à la droiture, à l'innocence, combien d'âmes obscures, nées avec toutes ces vertus, auraient dû vous être préférées. (Mass.) On a parlé ce matin des requêtes, qui sont de peu d'importance, sinon autant que les gens de bien y pourront avoir *égard* en jugement. (Mme de Sév.)

— *En égard à.* loc. prép. Ayant égard à. En égard à la qualité de l'affaire. En égard à sa jeunesse.

— *A l'égard de.* loc. prép. Pour ce qui regarde, pour ce qui concerne. A l'égard des propositions que vous me faites. Manquer de considération à l'égard de quelqu'un. A l'*égard* du profond secret que vous me promettez, vous n'en êtes pas le maître. (J.-J. Rouss.)

— Envers. A mon égard. A notre égard. A votre égard. A leur égard. A son égard. A ton égard. Je suis toujours le même à votre égar[d]. Ils sont également criminels à l'*égard* de ce[ux] qu'ils condamnent ou par erreur ou par m[a]lice. (Fléch.) A l'*égard* des gens qui parlent [...] dormant. (Buff.) Voilà, mon fils, les raisons [...] parti que j'ai pris à votre *égard.* (J.-J. Rous[s.]) Pour moi j'ai déjà vu changer le public ci[nq] ou six fois a mon *egard.* (Id.) Les dieux n'o[nt] été injustes envers aucun pays ni à l'*éga[rd]* d'aucun homme. (B. de St-P.)

— Relativement à. La propreté est à l'*éga[rd]* du corps ce qu'est la décence dans les mœu[rs]. (Boiste.)

— On dit, en ce sens, *A cet égard.* P[ar] rapport à cet objet. La cupidité rend l'homm[e] injuste envers les autres hommes ; et que[lle] autre doctrine que celle des chrétiens a jam[ais] mieux réglé nos devoirs à cet *égard?* (Mas[s.])

— En comparaison de, en proportion de. [...] terre est petite à l'égard du soleil.

— *A différents égards, à certains égards, [à] tous égards.* Sous différentes vues, sous ce[r]tains points de vue, sous tous les rapports. [...] vérité, je ne connais point d'homme plus dro[it], plus franc, plus généreux, plus respectable [à] tous *egards,* que ce bon gentilhomme. (J.-[J.] Rouss.) Le peuple napolitain, à quelq[ues] *égards,* n'est point du tout civilisé. (Mme [de] Staël.)

ÉGARD. s. m. Droit cout. Juré d'une co[m]munauté. Il y avait des égards à Paris, [à] Amiens, à Lille et dans d'autres villes du no[rd] de la France.

— Hist. relig. Dénomination d'un tribun[al], d'une commission spéciale dans l'ordre [de] Malte, pour juger les procès qui s'élevaie[nt] entre les chevaliers.

ÉGARDÉ, ÉE. adj. Droit cout. Se dis[ait] autrefois d'une étoffe visitée et marquée [par] les égards.

ÉGARDISE. s. f. Droit cout. Jurande, fo[nc]tion des égards.

— Temps pendant lequel les égards faisaie[nt] leurs visites.

ÉGARÉ, ÉE. part. pass. du v. Égar[er]. S'empl. adjectiv. Des voyageurs égarés.

Proserpine paraît, et sa jeune beauté
Tempère des enfers la sombre majesté.
Ainsi lorsqu'une étoile, en sa marche *égarée,*
Se détache soudain de la voûte azurée. (M. Micha[ud.])

— Où l'on peut s'égarer. Des routes égaré[es]. Des chemins égarés. Des sentiers égarés. [...] commença à marcher avec crainte dans [les] routes *égarées* où il s'était engagé. (B. de St-[P.])

— Qui va en s'égarant, en se détournant [du] droit chemin. Marche égarée. Course éga[rée]. Pas égarés.

— Fig. Pauvre brebis *egarée!* je dois v[ous] plaindre plutôt que vous blâmer ; car vous [ne] me comprendriez pas. (E. Scribe.)

O nuit! dans quel transport se perd l'âme *égarée,*
Alors que, parcourant l'immensité du ciel,
Nous comptons ces soleils, de la lune éthérée
Ornement immortel! (Mme Tastu.)

Et si jamais ton amant *égaré*
Pouvait changer, s'il voyait sur la terre
D'autre bonheur que celui de te plaire. (Parn[y.])

Hélas! une fausse image
Trompe mes yeux *égarés ;*
Je ne vois plus qu'un nuage ;
Des regrets sont le partage
De mes sens désespérés. (Voltaire.)

Que des lieux où je suis tu t'es rendu le maître,
Ainsi que tu l'étais de mes vœux *égarés.* (V[oltaire.])

— Myst. Qui a quitté l'Eglise pour emb[ras]ser l'hérésie. Ame égarée. Brebis égarée.

— Par extens. Qui ne rentre point dan[s la] pratique des vertus chrétiennes. Brebis égar[ée]. Troupeaux égarés. Les troupeaux *egarés* [re]viennent en foule. (Boss.) Je vois des enf[ants] *égarés* revenir en foule au sein de leur m[ère]. (Fléch.)

— Fig. Éperdu, troublé.

Vous-même, devant moi, triste, sombre, *égaré,*
Vous ressentez le trouble où mon cœur est livré.
(Voltaire.)

— Qui annonce de l'égarement, du trou[ble], en parlant des choses. Vue égarée. Des y[eux] égarés. Air egaré. Sa bouche encore ouve[rte] et sa vue *égaree.* (Corn.) Son œil tout *é[garé]* ne nous reconnaît plus. (Rac.) Elle demeu[re le] teint pâle et la vue *egarée.* (Boil.) Je la v[is] à la lueur de la lampe sepulcrale, jeter au[tour] d'elle des regards *egarés.* (X. de Maistre.) [...]

sion ; et jetant des yeux *egarés* vers les ci[eux], il ajoute : Il n'y a d'autre dieu que moi [...] l'univers. (B. de St-P.)

Voyez-vous ce mortel
Qui, les yeux *égarés,* comme au bord de l'abîme
(Delille.)

— Fig. Par extension, Qui est dans un [état] d'égarement d'esprit, en parlant des perso[nnes]. C'est un homme égaré. Femme un peu ég[arée]. L'assemblée ne sachant ce que voulait di[re le] prédicateur, le crut un peu *egaré.* (Bouh.) [Son] œil tout *egaré* ne nous reconnaît plus. (Ra[c.])

— On dit dans le même sens. Tête ég[arée]. L'esprit égaré. Cerveau égaré. Cervelle ég[arée].

— Quelquefois il signifie Qui a quelque c[hose] de farouche. Je le trouvai fort ému, un v[isage] enflammé, des yeux *égarés,* tel qu'un ho[mme] qui vient de faire un mauvais coup. (Trév[.])

— Pathol. Se dit de l'expression de la f[ace] d'un malade qui n'est pas en harmonie [avec] les circonstances ordinaires dans lesquel[les il] se trouve, et qui indique une émotion for[te de] l'âme

— *Egaré à.* C'est là qu'il cherche l'[...]

égard. Je suis toujours le même à votre égard. Ils sont également criminels à l'*égard* de ceux qu'ils condamnent ou par erreur ou par malice. (Fléch.) A l'*égard* des gens qui parlent en dormant. (Buff.) Voilà, mon fils, les raisons du parti que j'ai pris à votre *égard*. (J.-J. Rouss.) Pour moi j'ai déjà vu changer le public cinq ou six fois à mon *egard*. (Id.) Les dieux n'ont été injustes envers aucun pays ni à l'*égard* d'aucun homme. (B. de St-P.)

— Relativement à. La propreté est à l'*égard* du corps ce qu'est la décence dans les mœurs. (Boiste.)

— On dit, en ce sens, *A cet égard*. Par rapport à cet objet. La cupidité rend l'homme injuste envers les autres hommes; et quelle autre doctrine que celle des chrétiens a jamais mieux réglé nos devoirs à cet *égard*? (Mass.)

— En comparaison de, en proportion de. La terre est petite à l'égard du soleil.

— *A différents égards, à certains égards, à tous égards*. Sous différentes vues, sous certains points de vue, sous tous les rapports. En vérité, je ne connais point d'homme plus droit, plus franc, plus généreux, plus respectable à tous *égards*, que ce bon gentilhomme. (J.-J. Rouss.) Le peuple napolitain, à quelques *égards*, n'est point du tout civilisé. (Mme de Staël.)

ÉGARD. s. m. Droit cout. Juré d'une communauté. Il y avait des égards à Paris, à Amiens, à Lille et dans d'autres villes du nord de la France.

— Hist. relig. Dénomination d'un tribunal, d'une commission spéciale dans l'ordre de Malte, pour juger les procès qui s'élevaient entre les chevaliers.

ÉGARDÉ, ÉE. adj. Droit cout. Se disait autrefois d'une étoffe visitée et marquée par les égards.

ÉGARDISE. s. f. Droit cout. Jurande, fonction des égards.

— Temps pendant lequel les égards faisaient leurs visites.

ÉGARÉ, ÉE. part. pass. du v. Égarer. S'empl. adjectiv. Des voyageurs égarés.

Proserpine paraît, et sa jeune beauté
Tempère des enfers la sombre majesté.
Ainsi lorsqu'une étoile, en sa marche *égarée*,
Se détache soudain de la voûte azurée. (M. Michaud.)

— Où l'on peut s'égarer. Des routes égarées. Des chemins égarés. Des sentiers égarés. Il commença à marcher avec crainte dans ces routes *égarées* où il s'était engagé. (B. de St-P.)

— Qui va en s'égarant, en se détournant du droit chemin. Marche égarée. Course égarée. Pas égarés.

— Fig. Pauvre brebis *egarée!* je dois vous plaindre plutôt que vous blâmer; car vous ne me comprendriez pas. (E. Scribe.)

O nuit! dans quel transport se perd l'âme *égarée*,
Alors que, parcourant l'immensité du ciel,
Nous comptons ces soleils, de la lune éthérée
Ornement immortel! (Mme Tastu.)

Et si jamais ton amant *égaré*
Pouvait changer, s'il voyait sur la terre
D'autre bonheur que celui de te plaire. (Parny.)

Hélas! une fausse image
Trompe mes yeux *égarés*;
Je ne vois plus qu'un nuage;
Des regrets sont le partage
De mes sens désespérés. (Voltaire.)

Que des lieux où je suis tu t'es rendu le maître,
Ainsi que tu l'étais de mes vœux *égarés*. (Volt.)

— Myst. Qui a quitté l'Eglise pour embrasser l'hérésie. Ame égarée. Brebis égarée.

— Par extens. Qui ne rentre point dans la pratique des vertus chrétiennes. Brebis égarées. Troupeaux égarés. Les troupeaux *égarés* reviennent en foule. (Boss.) Je vois des enfants *égarés* revenir en foule au sein de leur mère. (Fléch.)

— Fig. Éperdu, troublé.

Vous-même, devant moi, triste, sombre, *égaré*,
Vous ressentez le trouble où mon cœur est livré. (Voltaire.)

— Qui annonce de l'égarement, du trouble, en parlant des choses. Vue égarée. Des yeux égarés. Air egaré. Sa bouche encore ouverte, et sa vue *égarée*. (Corn.) Son œil tout *égaré* ne nous reconnaît plus. (Rac.) Elle demeure le teint pâle et la vue *egarée*. (Boil.) Je la vois, à la lueur de la lampe sépulcrale, jeter autour d'elle des regards *egarés*. (X. de Maistre.) L'or-[illegible] sion; et jetant des yeux *egarés* vers les cieux, il ajoute: Il n'y a d'autre dieu que moi dans l'univers. (B. de St-P.)

Voyez-vous ce mortel
Qui, les yeux *égarés*, comme au bord de l'abîme. (Delille.)

— Fig. Par extension. Qui est dans un état d'égarement d'esprit, en parlant des personnes. C'est un homme égaré. Femme un peu égarée. L'assemblée ne sachant ce que voulait dire le prédicateur, le crut un peu *egaré*. (Bouh.) Son œil tout *egaré* ne nous reconnaît plus. (Rac.)

— On dit dans le même sens. Tête égarée. Esprit égaré. Cerveau égaré. Cervelle égarée.

— Quelquefois il signifie Qui a quelque chose de farouche. Je le trouvai fort ému, un visage enflammé, des yeux *égarés*, tel qu'un homme qui vient de faire un mauvais coup. (Trév.)

— Pathol. Se dit de l'expression de la figure d'un malade qui n'est pas en harmonie avec les circonstances ordinaires dans lesquelles il se trouve, et qui indique une émotion forte de l'âme

— *Egaré* à. C'est là qu'il cherche l'Européen *égaré* à la poursuite de ces ruines fameuses. (Chateaub.)

— *Egaré dans*. Souvent *égarés* dans une ivresse religieuse, ils se prennent l'un l'autre pour une divinité. Toute maîtresse fut adorée, tout amant fut idolâtre. (B. de St-P.) Le Dante feint qu'il se trouva *égaré* dans une forêt qui le conduit au pied d'une montagne. (La Harpe.)

Un misérable peuple *égaré* dans les bois,
Sans villes, sans états, sans maîtres et sans lois. (Rac.)

— *Égaré par*. Le goût de nos artistes a été *égaré* par celui de nos bourgeois. (B. de St-P.)

ÉGARÉ, ÉE. s. Celui, celle qui est égarée. Un égaré. Une égarée. Des égarés. Recueillir les *égarés*. (Boss.)

ÉGAREMENT. s. m. (rad. *égarer*). Action de s'écarter, par méprise, du chemin que l'on doit suivre. Arcas s'est vu tromper par notre *égarement*. (Rac.)

— Résultat de cette action. Peu usité au propre.

— Fig. Erreur, en parlant de l'esprit. Les égarements des philosophes. Les égarements de l'esprit. Les égarements de la raison. Long égarement. Fréquent égarement. Quand une fois les hommes se livrent à la superstition, ils ne font plus de pas que pour aller d'*égarements* en *egarements*. (Condill.) Je faisais un crime à la métaphysique des *égarements* de ceux qui la cultivaient. (Id.)

— Erreur, en parlant du cœur. Egarement du cœur. Voyons les voies d'honneur et de gloire que la Providence de Dieu lui ouvrit dans le monde, avant que sa miséricorde le retirât des voies de la perdition et de l'*égarement* de ses pères. (Fléch.)

— Trouble de l'âme dont le paroxysme est le délire. Etre dans l'égarement. Son égarement se peint dans ses yeux. Triste égarement. Sombre égarement. De noirs égarements. Les égarements d'Oreste agité par les furies. Doux égarements. Tendres égarements. Aimables égarements.

— On dit en ce sens *Égarement d'esprit*, pour Aliénation d'esprit, délire.

— *Egarement de cœur*. Amour déraisonnable.

O haine de Vénus! ô fatale colère!
Dans quels *égarements* l'amour jeta ma mère. (Rac.)

— Désordres, déréglements de mœurs. Les Les égarements du cœur. La lecture de vos *égarements* conservés à la postérité, vous fera encore des imitateurs après votre mort. (Id.) Vous qui sûtes pardonner mes *egarements*, comment ne pardonneriez-vous pas la honte qu'a produite leur repentir? (J.-J. Rouss.) Revenu de mes longs *egarements*, je fixai à cet instant la tardive epoque de mon retour à mes devoirs. (Id.)

ÉGARER. v. a. 1re conj. (du lat. *evagari*, errer; rad. *vagus*, errant). Détourner du droit chemin, fourvoyer. Le guide nous a égarés. J'ai prévenu ce matin le lever du soleil, mes pas incertains m'ont *égaré* dans la campagne. (Barth.)

— Perdre pour le moment. Egarer des papiers. Egarer un livre. Egarer un objet.

— Fig. Jeter dans l'erreur, écarter des principes, des règles. La prospérité nous égare. L'erreur nous égare. Je vous conjure de choisir pour aller au bonheur, une route plus sûre que celle qui nous a si longtemps *égarés*. (J.-J. Rouss.) Etes-vous en faveur, tout menage est bon; vous ne faites point de fautes, tous les chemins vous mènent au terme: autrement tout est faute, rien n'est utile, il n'y a point de sentier qui ne nous *égare*. (La Bruy.) Ce n'était pas les sophistes qu'il fallait réconcilier à la religion, c'était le monde qu'ils *égaraient*. (Chateaub.)

— Fig. Jeter dans le désordre, dans le trouble. Vos attraits avaient ébloui mes yeux; jamais ils n'eussent *égaré* mon cœur. (J.-J. Rouss.) Le dépit m'avait *égaré*. (Parny.)

Reine des nuits, dis quel fut mon amour,
Quels doux transports *égarèrent* mon âme. (Volt.)

— *Égarer l'esprit*. Troubler l'esprit. Cette maladie lui a égaré l'esprit.

— *Egarer sa vue*. Porter sa vue, ses regards çà et là, laisser errer ses yeux, ses regards çà et là.

Qu'il est doux d'*égarer* sa vue et sa pensée
(Roucher.)

— *Égarer ses pas*. S'égarer.

— Quelquefois Se promener. Soit qu'aux bois de Délos il *egare* ses pas. (Comte de Valois.)

— Manég. *Egarer la bouche d'un cheval*. Lui gâter la bouche en le menant mal.

— Absol. Montaigne est un guide qui *égare*, mais qui mène en des pays plus agréables qu'il n'avait promis. (Ball.)

— s'égarer. v. pron. S'écarter de son chemin, se fourvoyer. Prenez garde de vous égarer. L'Abencerage s'était *égaré*, il se trouvait loin du kan, dans un faubourg écarté de la ville. (Chateaub.) Ils s'étaient *égarés*; ils sont venus chercher un asile auprès de cette chaumière. (B. de St-P.)

— Être égaré. Les feuilles détachées s'égarent.

— Être perdu momentanément. Que la lettre se fût *egarée*, qu'une main charitable l'eût jetée au feu, le sort de ce mortel, heureux et malheureux à la fois, eût été, ce me semble, un étrange problème. (J.-J. Rouss.)

— Errer çà et là, marcher à l'aventure. On aime à s'égarer dans les détours des bois.

J'ai fixé, de mes yeux doucement attendris,
Les champs où s'*égarait* la timide perdrix. (Rouch.)

— Fig. et poét. Dans le même sens. Un ruisseau qui s'égare dans la plaine. Les branches de l'arbrisseau qui s'égarent sur l'espalier.

— Fig. Consultez les vieillards, ils ont appris à leurs dépens la route de la vie, ils vous empêcheront de vous *egarer*. (J.-J. Rouss.)

Si je me suis trompé c'est en cherchant ta loi,
Mon cœur peut s'*égarer*, mais il est plein de toi. (Voltaire.)

— Fig. S'éloigner du sujet que l'on traite pour parler d'autre chose. S'égarer dans ses discours.

Je le vois, je lui parle, et mon cœur... Je m'*égare*,
Seigneur, ma folle ardeur malgré moi se déclare. (Racine.)

— Fig. Se jeter dans des déréglements de mœurs. Il s'*égara* dans les passions qui ont perdu Salomon. (Boss.) Vous croyez que sans vous Néron va s'*égarer*. (Rac.) Ce cœur que vous voyez tout prêt à s'*égarer*. (Id.)

— Myst. Quitter la pratique des vertus chrétiennes. La brebis qui s'*égare* est renvoyée à son pasteur. (Fléch.)

— Se troubler, délirer, perdre la raison. Son esprit s'égare. Je sens que ma tête s'égare.

Je sens de veine en veine une subtile flamme
Courir par tout mon corps sitôt que je te vois;
Et, dans les doux transports où s'*égare* mon âme,
Je ne saurais trouver de langue ni de voix. (Boil.)

— Se dit aussi des yeux qui se portent çà et là sur différents objets. L'œil aime à s'égarer à travers ces paysages délicieux.

— *S'égarer dans*. S'égarer dans la forêt. S'égarer dans un pays inconnu. S'égarer dans les rues de la capitale. Quelques jours après nous être *égarés* plus qu'à l'ordinaire dans des vallons, dans des montagnes où l'on n'aperçoit aucun chemin, nous ne savons plus retrouver le nôtre. (J.-J. Rouss.) Un soir je m'étais *égaré* dans une forêt à quelque distance de la cataracte de Niagara. (Chateaub.) L'âme la plus pure peut s'*égarer* dans la route même du bien, si la raison ne la guide. (J.-J. Rouss.)

ÉGARROTTÉ, ÉE. adj. Manég. Qui s'est blessé au garrot, en parlant d'un cheval. Cheval égarrotté. Jument égarrottée.

ÉGAUDIR. v. a. 2e conj. (du lat. *gaudere*, se réjouir). Réjouir, divertir. Mot qu'on ne trouve que dans les vieux auteurs.

— s'égaudir. v. pron. Se réjouir, se divertir. Il n'aime qu'à s'égaudir.

ÉGAYÉ, ÉE. part. pass. du v. Égayer. S'emploie adjectivement. Compagnie égayée. Esprit égayé. Style égayé. Appartement égayé. Les mystères les plus augustes et les plus terribles, *égayés* par tous les attraits d'une harmonie recherchée. (Mass.) Les bœufs dociles présentent leurs épaules au joug qui les unit, et commencent leur travail, *égayés* par le chant simple de l'alouette qui s'élève et plane au-dessus d'eux. (Deleuze.)

ÉGAYER. v. a. 1re conj. (rad. *gai*. V. ce mot). L'*y* se change en *i* devant une voyelle. *J'égaie, tu égaies, il egaie*. On peut aussi conserver l'*y*. *J'égaye, tu égayes, il égaye*. Réjouir, rendre gai. Égayer les personnes. Egayer la société. Il ne faut qu'un homme de bonne humeur pour *égayer* toute une compagnie. (Trév.)

Dans la paix, dans la guerre *égayant* ses loisirs,
Il chante ses malheurs ainsi que ses plaisirs. (***)

— Donner de la distraction à. Égayer un malade. Egayer une personne qui s'ennuie. Rendre moins triste, moins sombre. Si quelque beau soleil vient *egayer* la triste saison. (Rayn.) Vous voyez qu'il *egaie* sa triste solitude par des vers et de la prose. (Volt.) S'il est permis d'*égayer* un peu ces événements terribles. (Id.) Il n'y a rien de si sombre que ne puisse *egayer* l'adresse de l'esprit. (Id.) Entrez, je suis bien aise de vous voir, vous m'*égaieres* avec vos contes, car j'ai grand mal à la tête. (Fast. de Louis XV.)

— Rendre vif, animé. Égayer la conversation. Egayer une fête.

La décrépite *égaya* le repas
Par des propos plaisants et délicats. (Voltaire.)

— En parlant d'un ouvrage d'esprit. Le rendre plus agréable, plus intéressant, le traiter [illegible] faisant entrer certains agréments. Égayer un sujet. Egayer une matière. Egayer son style. Il ne faut point se servir d'expressions fleuries dans un sujet triste, ce n'est pas là qu'il faut *égayer* son style. (S-Evr.)

— *Egayer un appartement, un bâtiment*. Lui donner plus de jour, le rendre plus libre, plus gai.

— *Égayer son deuil*. Commencer à porter un deuil moins grand, moins exact, moins régulier.

— *Egayer un arbre*. L'ébrancher, le rendre moins touffu. On dit dans le même sens, Egayer une allée, une forêt.

— Hortic. *Egayer un espalier*. Le palisser si proprement que les branches soient également partagées des deux côtés et qu'il n'y en ait pas plusieurs ensemble.

— *Egayer du linge*. V. aiguayer.

— s'égayer. v. pron. Se réjouir, se rendre gai. Quand la maison n'est qu'une triste solitude, il faut bien aller *s'egayer* ailleurs. (J.-J. Rouss.)

Ce n'est plus d'un vin pétillant,
Aimable au goût, aux yeux brillants,
Qu'on cherche à s'*égayer* à table. (***)

J'aime à voir le bon sens sous le masque des ris,
Et c'est pour m'*égayer* que je viens à Paris. (Volt.)

— Être égayé. L'esprit s'égaie par les bons mots. Le cœur s'égaie par la bienfaisance.

— Se distraire. Il faut vous égayer un peu.

— Se jouer, folâtrer. Des enfants qui s'égaient dans la prairie.

L'épi jaunit; Zéphyre en s'*égayant*,
Aime à glisser sur la moisson dorée;
Et tout auprès la grappe colorée
Fait succomber le rameau chancelant. (Parny.)

— Sortir du ton de la conversation, de son sujet, pour dire des choses gaies. Cet homme s'égaie. Il n'est pas permis de s'égayer en traitant un sujet sérieux.

— *S'égayer aux dépens de quelqu'un*. En plaisanter, le railler. Un satirique s'egaie aux dépens de son prochain.

— *S'égayer de*. Fier de ses hautes qualités, s'*égayant* de ses vices, il séduisait par ses flatteries. (Thiers.)

— Natat. Se jeter à l'eau, s'y plonger, au lieu d'y entrer lentement. Dans ce sens il doit s'écrire s'*aiguayer*. V. aiguayer.

EGBERT. Premier roi d'Angleterre, contemporain et ami de Charlemagne, se distingua par ses vertus, réunit l'Heptarchie saxonne en un seul royaume, et lui imposa le nom d'*Angleterre* ou *Terre des Angles*. Il mourut en 838.

ÉGÉATE. adj. et s. des 2 g. Géogr. anc. Habitant des villes Egées. || Qui appartient à la ville d'Egée ou à ses habitants.

ÉGÉE. Myth. Héros de la mythologie grecque, neuvième roi d'Athènes et père de Thésée. La fable raconte que ce prince ayant tué Androgée, fils de Minos, celui-ci irrité ravagea l'Attique, et n'accorda la paix aux Athéniens consternés qu'à la condition qu'ils enverraient tous les ans sept jeunes gens et sept jeunes filles pour être dévorés par le Minotaure; que Thésée étant tombé au sort et ayant été vainqueur du monstre, oublia à son retour d'annoncer à son père son heureuse expédition en hissant des voiles blanches ou écarlates, et que le malheureux Egée voyant revenir le vaisseau avec les voiles noires, se jeta dans la mer qui depuis porta son nom.

— Géogr. *Mer Egée*. Partie de la Méditerranée qui séparait la Grèce de l'Asie-Mineure, et qu'on nomme aujourd'hui Archipel. Elle baignait au nord la Thrace, à l'orient l'Asie-Mineure, à l'occident la Grèce, et était parsemée d'une multitude d'îles, dont les principales étaient les Cyclades, au nombre de plus de cinquante, et les Eporades. Il y avait un très-grand nombre de golfes, dont le plus remarquable était le golfe Thermaïque.

Les malheurs de Lesbos, par vos mains ravagée,
Epouvantent encor toute la mer *Egée*. (Rac.)

— Ant. gr. porte d'egée. Une des portes d'Athènes, près du Delphinium, où se trouvait autrefois le palais d'Egée.

ÉGÉES ou **ÈGES.** (du gr. αἰγαί). Géogr. anc. Nom de plusieurs villes de la Grèce et de l'Asie-Mineure.

ÉGÈLE. s. f. Bot. Nom qu'on donne dans quelques provinces au sorbier des oiseaux.

ÉGÈNE. s. f. Arachn. Genre d'arachnides, dont l'espèce type est l'égène tilocalis.

ÉGÉON. Myth. Fils de Cœlus ou de Pontus et de la Terre. Géant armé de cent bras, délivra Jupiter dans la guerre des dieux, et devint une divinité marine. Selon quelques mythologues, ayant combattu contre Jupiter, il fut foudroyé par ce dieu, et enchaîné par Neptune. On s'accorde à reconnaître dans cet homme un pirate dont la petite île d'Ega, voisine de l'Eubée, était le repaire. Les cent bras qu'il levait à la fois dans sa fureur, étaient une centaine de compagnons qu'il avait sous ses ordres, et la victoire que le dieu de la mer obtint sur lui, n'est autre chose qu'une tempête qui l'engloutit avec ses vaisseaux et ses gens.

ÉGÉON. s. m. Crust. Crustacé de la mer Méditerranée, genre des macroures.

ÉGÉONE. s. f. Crust. Coquille fossile de la Transylvanie.

EGER ou **EGRA.** Géogr. Ch.-l. du district bohémien du même nom, et qui a été séparé [illegible] Elle produit une eau ferrugineuse considérée comme une des plus remarquables, à cause de la grande quantité d'acide carbonique qu'elle renferme et de ses qualités dissolvantes.

ÉGERAN. s. m. Miner. Variété d'idocrase, d'Eger en Bohême.

ÉGÉRIE. Myth. Nymphe du Latium, qui habitait une fontaine de la forêt d'Aricie, près de Rome, et avec qui Numa Pompilius feignait d'avoir des entretiens secrets touchant les lois qu'il donna aux Romains. On voit encore à Rome les ruines intéressantes de la fontaine Egérie, à gauche de l'ancienne porte Capenne, entre la voie Latine et la voie Appienne, dans le beau vallon appelé aujourd'hui la Caffarella.

— Sur les anciens monuments cette nymphe est représentée dans un costume analogue à celui des muses et des sibylles, la robe flottante, les pieds nus, les cheveux en désordre, et dans l'attitude d'écrire sur un volume qu'elle tient sur ses genoux.

— Nom d'une autre divinité qui présidait aux accouchements, et que l'on prétend avec

raison n'être que Junon-Lucine. Plusieurs, mais à tort, veulent que ce soit la même que la précédente.

— Bot. Genre des rubiacées.

— Crust. Genre des oxyrhynques, ayant pour type l'égérie arachnoïde, de la côte de Coromandel.

— Entom. Genre de diptères.

ÉGERSIS. s. f. (en gr. ἔγερσις, réveil). Ant. gr. Chanson que l'on chantait chez les anciens Grecs au réveil des nouvelles mariées.

ÉGERTON. Famille célèbre d'Angleterre qui fournit à sa patrie un chancelier, un évêque distingué, et un savant qui a publié un grand nombre d'ouvrages intéressants.

EGGERN. Géogr. Village d'Allemagne célèbre par la victoire que Boufflers y remporta sur les Hollandais, dans la guerre de la succession d'Espagne, en 1703.

ÉGIALÉE. Myth. Une des trois Grâces. ‖ Une des sœurs de Phaéthon. ‖ L'un des fils d'Adraste et l'un des Épigones, le seul qui mourut à la première guerre de Thèbes. ‖ Premier roi de Sicyone.

— Géogr. Ancien nom du Péloponnèse et de l'Achaïe.

ÉGIALITE. s. f. Bot. Arbrisseau de la Nouvelle-Hollande formant un genre de plombaginées.

ÉGIDE. adj. et s. des 2 g. Hist. Nom patronymique, descendant d'Egée.

— Citoyen de la troisième des dix tribus athéniennes formées par Clisthène.

ÉGIDE. s. f. (du gr. αἰγίς, ἴδος, peau de chèvre). Myth. Bouclier couvert de la peau de la chèvre Amalthée, appartenant d'abord à Jupiter, qui en fit présent à Pallas. Cette déesse y plaça la tête de Méduse, qui changeait en pierre tous ceux qui osaient y porter les yeux.

— Monstre que la fable dit être né en Phrygie, et avoir été tué par Minerve, qui fit de sa peau un bouclier.

Sur son dos est l'*égide*, instrument de fureur,
Horrible bouclier que la pâle Terreur,
La Fuite, le Trépas, la Discorde environne;
Au centre épouvantable habite la Gorgone,
Monstre qui fait pâlir les dieux et les mortels,
Aux sifflements aigus de ses serpents cruels.
(AIGNAN, trad. d'Homère.)

— Les poètes en donnent à tous les dieux.

Un autre pour Bellone apprêtait une *égide*,
Signal de la fureur, de la rage homicide. (DEL.)

— Fig. Protection, ce qui met à couvert. Sa protection a été mon égide contre mes ennemis. Il me sert d'égide. Il est mon égide.

Ami de votre maître, allez devant ses pas,
Être encor son *égide* au milieu des combats.
(DE BELLOY.)

J'ai cru que d'un héros la promesse sacrée
Me servirait d'*égide*, etc. (VOLTAIRE.)

Tu vis comme mon âme, essayant son courage,
Sut opposer au sort l'*égide* du malheur,
La constance. (LAYA.)

ÉGIDIEN. s. m. Archéol. Monnaie frappée par les comtes de Toulouse, à Saint-Gilles, en Languedoc.

ÉGILOPE. s. f. Bot. Genre de plantes graminées, que l'on trouve dans la partie méridionale de l'Europe.

ÉGILOPS. s. m. (du gr. αἰγίλωψ, œil de chèvre, dérivé de αἴξ, chèvre, ὤψ, œil, parce que les chèvres sont, dit-on, fort sujettes à cette maladie, ou parce que ceux qui en sont atteints tournent les yeux, comme font ces animaux). Pathol. Maladie que les anciens confondaient avec l'anchilops et même avec la fistule lacrymale et le rhyas ou consomption de la fistule lacrymale.

— Ulcère qui résulte de l'anchilops parvenu à sa maturité et ouvert. Ulcère qui diffère de la fistule lacrymale en ce que les organes excréteurs des larmes ne sont point malades, que la tumeur à laquelle il doit naissance se trouve située immédiatement sous la peau; enfin, que le larmoiement lorsqu'il survient n'est dû qu'à la pression exercée sur le sac lacrymal par le gonflement inflammatoire, et non à l'affection propre de ce réservoir osteo-membraneux, ou à l'obstruction du canal nasal.

ÉGINE. Géogr. anc. et mod. Petite île de la Grèce, dans le golfe d'Athènes, appelé aussi [illegible] porte le même nom, possède plusieurs beaux établissements littéraires et philanthropiques. L'île d'Egine a été plusieurs fois dévastée dans les dernières guerres qui avaient pour but de soustraire les Hellènes au joug ottoman.

ÉGINÈTE. adj. et s. des 2 g. Géogr. anc. Habitant de l'île d'Egine. Les *Eginètes* étaient fort habiles aux exercices du corps; ils ont remporté d'innombrables victoires au pugilat et à la lutte appelée pancration. (Golbér.) Thucydide vante l'ancienne marine des *Eginètes*. (Id.)

— Qui appartient à cette île ou à ses habitants. Coutumes éginètes. Mœurs éginètes. Fêtes éginètes. Statues éginètes. Flotte éginète.

— Beaux arts. *Statues éginètes*. Statues importantes pour l'histoire de l'art, que l'on voit dans la bibliothèque de Munich et qui furent découvertes en 1811 à Egine, en faisant des fouilles dans le temple de Jupiter panhellénien, qu'elles avaient autrefois décoré. Ces statues sont au nombre de 17. La plus remarquable est une Minerve d'une dimension plus forte que la grandeur naturelle. Le caractère propre à ces ouvrages est une parfaite imitation de la nature.

— Ant. gr. *Fêtes des Eginètes*. Fêtes de Neptune que l'on célébrait à Egine et qui duraient sept jours.

ÉGINÉTIQUE. adj. des 2 g. (rad. *Égine*). Qui tient d'Egine, qui appartient à Egine.

— Archit. *Ecole éginétique*. Genre d'architecture et de sculpture architecturale que l'on remarque dans les monuments d'Egine. Pausanias mentionne l'école éginétique. Les statues découvertes à Egine ont révélé aux modernes les beautés de l'école éginétique.

ÉGINHARD. Seigneur allemand, le plus savant de son siècle, fut secrétaire de Charlemagne, gagna l'amour de la fille de l'empereur, qu'il épousa ensuite. Vers la fin de sa vie, il embrassa la vie monastique avec sa femme et son fils. On a de lui une Vie de Charlemagne et les Annales des Français.

EGINIE. s. f. Entom. Genre de diptères mésomydes, fondé sur une seule espèce, l'éginie cylindrique.

ÉGIPAN. s. m. Nom que les anciens donnaient à des esprits ou lutins qui rôdaient, selon eux, dans les forêts et les campagnes.

ÉGISTHE. Temps hér. Fils que Thyeste eut de sa fille Pélopia. Ne connaissant pas son père, il accepta d'Atrée la mission de le tuer; mais Thyeste le reconnut en voyant entre ses mains l'épée que lui-même avait donnée à Pélopia. Egisthe tourna sa fureur contre Atrée et l'immola. Il séduisit Clytemnestre, égorgea Agamemnon à son retour de l'expédition de Troie, et périt lui-même sous les coups d'Oreste.

ÉGLANDÉ, ÉE. part. pass. du v. Églander. S'empl. adject. Cheval églandé.

ÉGLANDER. v. a. 1re conj. (ét. lat., *é*, priv.; *glandula*, glande). Art vétér. Extirper les glandes sous-linguales d'un cheval atteint de la morve.

ÉGLANDULEUX, EUSE. adj. (ét. lat., *é* priv.; *glandula*, glande). Hist. nat. Qui est privé de glandes.

ÉGLANTIER. s. m. Bot. Genre de rosacées, fondé sur un arbrisseau défendu par des épines fortes et recourbées, qui pousse dans les bois, sur le bord des chemins, dans les haies; couronne de ses fleurs blanches ou d'un rose pâle les buissons au milieu desquels ses branches croissent éparses et dont les tiges greffées portent les variétés infinies de roses qui ornent nos jardins. Une branche d'églantier. Une fleur d'églantier. Les fleurs de l'*églantier*, malgré leur élégance, ne sauraient rivaliser avec celles de la plupart des autres rosiers. (Spach.) Les fruits de l'*églantier* sont employés en Allemagne à faire d'excellentes confitures. (Id.) Les *églantiers* épanouissent leurs guirlandes fraîches et variées. (B. de St-P.) Aux fleurs de l'*églantier* succèdent des fruits ovales, oblongs, rouges comme du corail dans leur maturité, et renfermant des semences enveloppées d'un poil ferme qui s'en sépare aisément. Si ce poil s'attache aux doigts ou à quelques parties nues, il pénètre la peau et y cause des démangeaisons importunes; c'est ce qui a fait donner à ces fruits le nom de gratte-cul. (Dict. des sc. méd.)

ÉGLANTINE. s. f. Bot. Fleur de l'églantier. Une touffe d'églantines. Une guirlande d'églantines. Un bouquet d'églantines. Orner ses cheveux d'églantine. Mettre une couronne d'églantines à son chapeau. L'églantine est l'emblème de la poésie. L'*églantine*, cette petite rose simple et sauvage qui croît sur les haies et les buissons, est, comme la violette, le symbole de la modestie qui ennoblit le talent, et de la solitude qui l'entretient et qui l'élève. (Denne-Bar.)

Entre les sentiers tortueux,
Sous les verts buissons d'aubépines,
Parmi les touffes d'*églantines*,
Chrysa, veux-tu venir tous deux? (DOVALLE.)

— L'églantine fait partie des fleurs décernées aux poètes couronnés aux jeux floraux de Toulouse. Il n'y eut d'abord que la violette, par suite on y substitua l'églantine d'or et le souci, le lis et l'amarante. L'églantine est le prix réservé aux discours.

ÉGLÉ. (du gr. αἴγλη, éclat, splendeur). Myth. [illegible] des trois Grâces nommée aussi Aglaé.

ÉGLÉ. s. f. Entom. Genre de diptères mésomydes dont l'espèce type est l'églé vulgaire.

ÉGLÈTE. s. f. Bot. Genre de composées sénécionidées, établi pour des plantes herbacées de l'Amérique, et dont l'espèce type est l'églète de St-Domingue.

ÉGLISE. s. f. (du gr. ἐκκλησία, assemblée; rad. καλέω, j'appelle). Mot qui se prend dans les auteurs profanes grecs et latins pour toutes sortes d'assemblées publiques, en même temps que pour le lieu où se tiennent ces assemblées. Quelquefois même les écrivains sacrés et les auteurs ecclésiastiques l'ont employé dans ce sens, mais plus ordinairement ils ont affecté le terme d'*église* aux assemblées des chrétiens, comme le terme de *synagogue*, qui signifie également assemblée, congrégation, est demeuré exclusivement affecté aux juifs. Ainsi, dans le Nouveau Testament, le mot grec ἐκκλησία signifie toujours le lieu destiné à la prière, ou l'assemblée des fidèles répandus dans toute la terre, ou les fidèles d'une ville, d'une province ou même d'une famille, ou enfin les pasteurs de l'Eglise.

— Nom que les théologiens catholiques donnent à la société de tous les fidèles réunis par la profession d'une même foi, par la participation aux mêmes sacrements et par la soumission aux pasteurs légitimes, principalement au pontife romain, successeur de saint Pierre; société qui a pour caractères d'être une, sainte, catholique et apostolique; une, par l'union de ses membres sous la conduite des pasteurs légitimes, et par l'unité de sa doctrine; sainte, par la sainteté de sa doctrine, qu'elle tient de Jésus-Christ, par la sainteté de ses sacrements, et parce qu'il ne peut y avoir de saints hors d'elle; catholique, parce qu'elle embrasse tous les lieux, qu'elle fait profession de croire et d'enseigner partout la même doctrine, de prendre pour règle de sa foi l'universalité de croyance qui est suivie dans toutes les sociétés particulières dont elle se compose; apostolique, parce qu'elle enseigne la doctrine des apôtres, et parce que ses pasteurs sont sans interruption les successeurs des apôtres. Les commandements de l'Eglise. L'enseignement de l'Eglise. La foi de l'Eglise. Les canons de l'Eglise. A la naissance de l'Eglise. Les lois de l'Eglise. Le pape est le chef de l'Eglise. Les conciles de l'Eglise. Les cérémonies de l'Eglise. L'unité de l'Eglise. L'*Eglise* est la colonne et le soutien de la vérité. (St Paul.) L'unité de l'*Eglise* renferme nécessairement l'unité de communion. (Nic.) L'*Eglise* est un corps unique dont tous les membres sont liés ensemble, en sorte que tout ce qui n'appartient point à ce corps unique n'est point l'*Eglise*. (Id.) L'universalité de l'*Eglise* est un des caractères les plus éclatants qui appartiennent à l'*Eglise*. (Id.) Les hérétiques sont les membres gâtés et retranchés de l'*Eglise*. (Id.) L'infaillibilité de l'*Eglise* consiste dans la certitude invincible du témoignage qu'elle rend de sa doctrine, et dans l'obligation dans laquelle est chaque fidèle d'acquiescer et de croire à ce témoignage. (Boss.) L'*Eglise*, féconde en grands hommes, confondit toutes les erreurs. (Boss.) Ils n'entrèrent dans le sein de l'*Eglise* que pour la blesser de plus près par une vie scandaleuse. (Fléch.)

Mais après que l'*Église* eut, aux yeux des mortels,
De son sang en tous lieux cimenté ses autels. (BOIL.)

— *Eglise primitive*. Les premiers chrétiens qui vivaient à la naissance de l'Eglise.

— *Eglise militante*. Assemblée des fidèles qui sont sur la terre. ‖ *Eglise triomphante*. Assemblée des fidèles qui sont déjà dans la gloire. ‖ *Eglise souffrante*. Fidèles qui sont dans le Purgatoire.

— Assemblées particulières des fidèles en diverses provinces, ou diocèses. L'Eglise d'Orient. L'Eglise d'Occident. L'Eglise latine. L'Eglise gallicane. L'Eglise des Gaules. L'Eglise d'Italie. L'Eglise d'Espagne. L'Eglise d'Angleterre. Le schisme de l'*Eglise* d'Orient d'avec celle d'Occident a causé de grands désordres. (Trév.)

— Société des pasteurs qui sont les premiers administrateurs de l'Eglise, qui y ont autorité. L'Eglise et l'Etat. Séparer l'Etat et l'Eglise. En vain on dirait que l'*Eglise* est dans l'Etat; l'*Eglise*, il est vrai, est dans l'Etat pour obéir au prince dans tout ce qui est temporel; mais quoiqu'elle se trouve dans l'Etat elle n'en dépend jamais pour aucune fonction spirituelle. (Mass.) Le monde en se soumettant à l'*Eglise* n'a point acquis le droit de l'assujétir; les princes, en devenant les enfants de l'*Eglise*, ne sont pas devenus ses maîtres. (Id.) L'empereur, disait saint Ambroise, est au dedans de l'*Eglise*, mais il n'est pas au-dessus d'elle. (Id.) L'*Eglise* demeure sous les empereurs convertis aussi libre qu'elle l'était sous les empereurs idolâtres et persécuteurs. (Id.) Que les princes ne se flattent pas que l'*Eglise* tomberait s'ils ne la portaient dans leurs mains. S'ils cessaient de la soutenir, le Tout-Puissant la porterait lui-même. Suspendue entre le ciel et la terre, elle n'a besoin que de cette main invisible et toute-puissante. Malgré les tempêtes du dehors et les scandales du dedans, l'*Eglise* demeure immortelle; pour vaincre, elle se contente d'obeir, de souffrir, de mourir. (Fén.)

— Les sectes dissidentes ont à leur tour défini l'Eglise à leur manière, chacune suivant [illegible] Ainsi, au IIIe siècle, les montanistes [illegible] daient par le mot *église* la société des justes qui n'ont pas péché grièvement contre la foi; au IVe, les donatistes la définissaient, l'assemblée des personnes vertueuses qui n'ont pas commis de grands crimes; au Ve, Pélage voulait que ce fût la société des hommes parfaits qui ne se sont souillés d'aucun péché; au XIVe, Wiclef, et Jean Hus, au XVe, décidèrent que c'était l'assemblée des saints et des prédestinés, définition qui fut adoptée par Luther et Calvin. De nos jours, le livre de Quesnel a fait consister la catholicité de l'Eglise en ce qu'elle renferme tous les anges du ciel, tous les élus et les justes de la terre et de tous les siècles.

— *Eglise d'Occident* ou *Eglise latine*. Dans le principe, nom collectif des Eglises d'Italie, d'Espagne, d'Afrique, des Gaules et des pays du Nord. ‖ Aujourd'hui, Toute la société des catholiques unis de communion avec le souverain pontife. Dès le second siècle, temps auquel vivait saint Irénée, l'Eglise de Rome était déjà nommée la mère et la maîtresse des autres églises. Elle est aujourd'hui la seule des Eglises apostoliques qui subsiste. Fondée par les apôtres saint Pierre et saint Paul, elle a envoyé la lumière de l'Evangile dans tout l'Occident, et a toujours été regardée comme le centre de l'unité catholique; elle a pour maxime que quiconque n'est pas soumis au pontife romain n'appartient pas au troupeau de Jésus-Christ. On dit aussi en parlant de cette Eglise, l'*Eglise romaine*, ou l'Eglise, tout simplement.

— *Eglise grecque* ou *Eglise d'Orient*. Dénomination par laquelle on désigna d'abord les Eglises fondées par les apôtres dans la Grèce, puis toutes les provinces soumises plus tard à l'empire d'Orient et dans lesquelles on parlait grec. ‖ Aujourd'hui, Eglises séparées de l'Eglise romaine par le grand schisme d'Orient, et comprenant la Grèce proprement dite, les îles de l'Archipel, l'Asie-Mineure, avec quelques contrées orientales et de plus un certain nombre d'Eglises de Pologne et presque toutes celles de la Russie. On y connaît la société des Jacobites, des Coptes, des Ethiopiens ou Abyssins, des Nestoriens et des Arméniens.

— *Eglise catholique, apostolique et romaine*. Appellation distinctive de la religion dans laquelle nous vivons en France, ou du moins qui est celle de la majorité des Français et celle de l'Eglise qui les réunit dans sa communion.

— *Eglises chrétiennes*. Sociétés séparées de l'Eglise catholique par le schisme et l'hérésie.

— *Eglise anglicane*. V. ANGLICAN.

— *Eglise gallicane*. V. GALLICAN.

— *Eglises réformées*. Ensemble des communautés religieuses qui se séparèrent de Rome dans la première moitié du XVIe siècle et fondèrent de nouveaux rites et de nouveaux dogmes. Ces sociétés sont peu identiques et montrent des différences très-sensibles sur l'administration du clergé, sur le culte et sur la doctrine. Les principales sont les luthériens, les calvinistes, les anglicans, les anabaptistes, les sociniens, les quakers, les frères moraves.

— *Petite église*. Classe d'ecclésiastiques et de catholiques qui se refusèrent à reconnaître le concordat conclu entre Pie VII et Napoléon, concordat par lequel le nombre des diocèses français était diminué, et par lequel le pape supprima la juridiction des évêques dont les sièges avaient été maintenus, mais auxquels le premier consul avait refusé sa confiance ou leur radiation de la liste des émigrés.

— Edifice consacré à l'exercice public du culte chrétien catholique, et dont le plan comporte, comme parties essentielles, le sanctuaire et le chœur, pour le clergé, la nef en vue de l'autel pour le peuple, la sacristie, le clocher et un nombre plus ou moins grand de chapelles, et s'élevant sur un parallélogramme allongé avec ou sans portique, ou en croix grecque ou latine. Aller à l'église. Venir de l'église. Entrer à l'église. Sortir de l'église. Belle, jolie, magnifique église. Eglise riche, vaste, petite église. Eglise gothique. Eglise nouvelle. Vieille église. Construire, édifier une église. Renverser les églises. Fermer les églises. Se réfugier dans une église. Le porche, les bas-côtés, la nef, et le chœur d'une église. L'autel de l'église. Le clocher de l'église. Les cloches de l'église. Chant d'église. Eglise métropolitaine. Eglise pontificale. Eglise patriarcale. Eglise cathédrale, collégiale, paroissiale. Eglises en croix grecque. Eglises en croix latine. Eglise en rotonde. Eglise simple. Eglise souterraine. L'église de Notre Dame, de Saint-Eustache. L'église de Saint-Paul. L'église de Saint Pierre. A l'extrémité, une *église* doit, au premier coup d'œil, respirer la grandeur et la dignité. (Duchesne.) Les tours, lorsqu'elles sont d'une bonne proportion, donnent aux *églises* une belle apparence. (Id.) Les voûtes de l'*église*, les autels, les colonnes, les saints se retirent sous des voiles funèbres. (Chateaub.) La première *église* qui a été bâtie publiquement par les chrétiens a été, dit-on, celle de Saint-Sauveur à Rome, fondée par Constantin, comme on le voit par les lettres du pape Nicolas VII. (Trév.)

— *Grande église*. Se dit en plusieurs endroits de la principale église du lieu.

— S'est dit par excellence, au moyen âge, des cathédrales et des paroisses.

— État ecclésiastique. Etre destiné à l'Eglise. Entrer dans l'Eglise. Un homme d'église. Gens d'église. Qu'on destine mon élève à l'épée, à l'*église*, au barreau, peu m'importe. (J.-J. Rouss.) On n'avait point vu en France depuis les cardinaux de La Valette et de Sourdis, d'homme qui réunit la profession des armes et celle de l'*Eglise*. (Lav.)

— *Cour d'église*. Juridiction de l'archevêque ou de l'évêque.

— *Faire, contracter un mariage en face de l'Eglise*. Se marier avec toutes les cérémonies et toutes les solennités de l'Eglise.

— Fig. et fam. *C'est un pilier d'église*. Se dit d'une personne dévote qui est toujours à l'église.

— Prov. *Près de l'église et loin de Dieu*. Se dit d'une personne qui loge près de l'église et qui s'acquitte mal de ses devoirs de chrétien.

— Loc. prov. *Être gueux comme un rat d'église*. Etre très-pauvre.

— Syn. comp. ÉGLISE, TEMPLE. Ces deux mots signifient un édifice consacré au culte de la Divinité. A l'égard du paganisme et de la religion protestante, on se sert du mot *temple*,

dans tous les styles; *église*, se dit à [...] de la religion romaine dans le style or[...] et *temple* dans le style pompeux.

ÉGLOGAIRE. s. des 2 g. (rad. é[...] Philol. Celui, celle qui fait des extraits [...] teurs qu'il lit.

ÉGLOGISTE. adj. et s. Qui comp[...] églogues. Poète églogiste. Les églogis[...] plus fameux églogistes sont Théocrite, [...] Ségrais, Fontenelle, et André Chénier[...]

ÉGLOGUE. s. f. (ét. gr., ἐκ, partic. [...] λέγω, je choisis). Philol. ant. Nom que [...] ciens donnaient à des recueils de m[...] détachés, d'extraits d'auteurs. Polyb[...] dore, Théophraste ont fait des églogue[...]

— Nom que les Romains donnèrent p[...] à des pièces de poésie que l'on publiait [...] un choix fait dans une collection plu[...] breuse.

— Intitulé sous lequel Virgile fit [...] chacune de ses bucoliques.

— Titre qui s'est appliqué depuis [...] aux seules poésies pastorales, poésies [...] caractère essentiel est la simplicité, la [...] et la naïveté, et qui ont généraleme[...] but de retracer les événements de la vi[...] pêtre. L'*églogue* est l'imitation des [...] champêtres dans leur plus agréable sin[...] (Marm.) Virgile était fait pour orner l[...] de toutes les grâces de la nature, si, au [...] mettre ses bergers à sa place, il se fût [...] même à la place de ses bergers. (Id.) L'[...] toujours été la passion dominante de l'[...] par la raison qu'elle est la plus nature[...] hommes, et la plus familière aux berge[...]

— L'églogue diffère peu de l'idylle [...] quefois même on les confond. Cepen[...] semble que l'usage veut dans l'églogue [...] mouvement et plus d'action, et que dans [...] on se contente de trouver des images, [...] cits ou seulement des sentiments. L'[...] aussi prend quelquefois l'essor et cha[...] actions des héros ou des sujets nobles et [...] mais il faut toujours qu'elle soit assez [...] assez étonnée, pour qu'elle fasse sentir [...] plicité au milieu des récits pompeux.

Mais souvent dans ce style un rimeur aux abo[...]
Jette là de dépit la flûte et le hautbois,
Et follement pompeux dans sa verve indiscrèt[...]
Au milieu d'une *églogue* entonne la trompette[...]

EGMONT. Géogr. Un des ports l[...] vastes et les plus commodes qu'il y ait e[...] rique, situé dans l'île de Falkland occid[...]

EGMONT (Lamoral, comte d'). U[...] principaux seigneurs des Pays-Bas, né e[...] se distingua dans les armées de Charles[...] et fut mis à mort par le duc d'Albe pou[...] pris part aux troubles des Pays-Bas, e[...]

EGO. Pronom de la première perso[...] latin. Il s'emploie dans notre langue da[...] expression toute latine: *Alter ego*, aut[...] même, qui se dit quelquefois d'un v[...] d'un gouverneur muni de pouvoirs é[...] ceux mêmes du souverain.

— Se dit aussi dans le discours or[...] *C'est un alter ego*. C'est un autre moi[...] un homme qui a toute ma confiance.

ÉGOBOLE. s. m. (ét. gr., αἴξ, chèvre [...] coup). Ant. gr. Sacrifice d'une chèvre [...] Grecs faisaient en l'honneur de Cybèle[...]

ÉGOCÈRE. s. f. (ét. gr., αἴξ, chèvre [...] corne). Mamm. Sous-genre du genre a[...]

ÉGOGÉ, ÉE. part. pass. du v. [...] S'empl. adjectiv. Peau de veau égogée.

ÉGOGER. v. a. 1re conj. *J'égoge, n*[...] *geons, vous égogez. J'égogeais, nous é*[...] *ils égogeaient. J'égogeai. Égogeant. É*[...] Techn. Enlever les oreilles et la queu[...] peau de veau.

ÉGOINE. s. f. Techn. Sorte de scie [...]

ÉGOÏSÉ, ÉE. part. pass. du v. Égo[...]

ÉGOÏSER. v. n. 1re conj. (du lat. *eg*[...] Parler trop de soi. Quand on *égoïse* ains[...] ment et bonnement, il n'y a pas si gra[...] (Bertier.)

— Ne s'occuper que de soi.

ÉGOÏSME. s. m. (pr. *é-go-is-me*; du [...] je, moi). Amour exclusif de soi, conce[...] vicieuse de tout en soi, rapport exagér[...] à soi. L'égoïsme est le culte sacrilège d[...] sonnalité humaine, culte que la relig[...] presque toujours, dont le caractère est [...] veillance fondée sur l'injustice, et qui, [...] résultat, est odieusement contraire aux [...] quité de la providence et aux intérêts g[...] de l'humanité. Vil égoïsme. Misérable [...] Quand l'infortune est générale dans u[...] l'*égoïsme* est universel (Boiste.) L'a[...] plaisir vaut encore mieux qu'un *égoïsn*[...] (Mme de Staël.) L'*égoïsme*, en rétrécissa[...] doit naturellement étouffer par là les [...] qu'elle renfermait; voilà pourquoi il [...] difficile à un égoïste d'être moral. (Li[...]

— Opinion qui permet que l'homme [...] tout à lui, n'existe que pour lui aux [...] des autres. Tous les maux de la Fr[...] pour cause l'*égoïsme* des corps et de[...] (Mme de Staël.)

— Opinion de certains philosophes [...] sent qu'on ne peut être sûr que de s[...] existence. L'*égoïsme* philosophiste se[...] hideux s'il se montrait à nu; il se [...] manteau de l'affabilité. (***)

— S'emploie au pluriel. Une révol[...]

dans tous les styles; *église*, se dit à l'égard de la religion romaine dans le style ordinaire, et *temple* dans le style pompeux.

ÉGLOGAIRE. s. des 2 g. (rad. *églogue*). Philol. Celui, celle qui fait des extraits des auteurs qu'il lit.

ÉGLOGISTE. adj. et s. Qui compose des églogues. Poète églogiste. Les églogistes. Les plus fameux églogistes sont Théocrite, Virgile, Ségrais, Fontenelle, et André Chénier.

ÉGLOGUE. s. f. (ét. gr., ἐκ, partic. extract. λέγω, je choisis). Philol. ant. Nom que les anciens donnaient à des recueils de morceaux détachés, d'extraits d'auteurs. Polybe, Diodore, Théophraste ont fait des églogues.

— Nom que les Romains donnèrent par suite à des pièces de poésie que l'on publiait comme un choix fait dans une collection plus nombreuse.

— Intitulé sous lequel Virgile fit paraître chacune de ses bucoliques.

— Titre qui s'est appliqué depuis Virgile aux seules poésies pastorales, poésies dont le caractère essentiel est la simplicité, la douceur et la naïveté, et qui ont généralement pour but de retracer les événements de la vie champêtre. L'*églogue* est l'imitation des mœurs champêtres dans leur plus agréable simplicité. (Marm.) Virgile était fait pour orner l'*églogue* de toutes les grâces de la nature, si, au lieu de mettre ses bergers à sa place, il se fût mis lui-même à la place de ses bergers. (Id.) L'amour a toujours été la passion dominante de l'*églogue*, par la raison qu'elle est la plus naturelle aux hommes, et la plus familière aux bergers. (Id.)

— L'églogue diffère peu de l'idylle, quelquefois même on les confond. Cependant il semble que l'usage veut dans l'églogue plus de mouvement et plus d'action, et que dans l'idylle on se contente de trouver des images, des récits ou seulement des sentiments. L'églogue aussi prend quelquefois l'essor et chante les actions des héros ou des sujets nobles et élevés, mais il faut toujours qu'elle soit assez timide, assez étonnée, pour qu'elle fasse sentir sa simplicité au milieu des récits pompeux.

Mais souvent dans ce style un rimeur aux abois
Jette là de dépit la flûte et le hautbois,
Et follement pompeux dans sa verve indiscrète,
Au milieu d'une *églogue* entonne la trompette. (Boil.)

EGMONT. Géogr. Un des ports les plus vastes et les plus commodes qu'il y ait en Amérique, situé dans l'île de Falkland occidentale.

EGMONT (Lamoral, comte d'). Un des principaux seigneurs des Pays-Bas, né en 1522, se distingua dans les armées de Charles-Quint, et fut mis à mort par le duc d'Albe pour avoir pris part aux troubles des Pays-Bas, en 1568.

EGO. Pronom de la première personne en latin. Il s'emploie dans notre langue dans cette expression toute latine : *Alter ego*, autre moi-même, qui se dit quelquefois d'un vice-roi, d'un gouverneur muni de pouvoirs égaux à ceux mêmes du souverain.

— Se dit aussi dans le discours ordinaire. *C'est un alter ego.* C'est un autre moi-même, un homme qui a toute ma confiance.

ÉGOBOLE. s. m. (ét. gr., αἴξ, chèvre; βολή, coup). Ant. gr. Sacrifice d'une chèvre que les Grecs faisaient en l'honneur de Cybèle.

ÉGOCÈRE. s. f. (ét. gr., αἴξ, chèvre; κέρας, corne). Mamm. Sous-genre du genre antilope.

ÉGOGÉ, ÉE. part. pass. du v. Égoger. S'empl. adjectiv. Peau de veau égogée.

ÉGOGER. v. a. 1re conj. *J'égoge, nous égogeons, vous égogez. J'égogeais, nous égogions, ils égogeaient. J'égogeai. Egogeant. Egogeons.* Techn. Enlever les oreilles et la queue d'une peau de veau.

ÉGOINE. s. f. Techn. Sorte de scie à main.

ÉGOÏSÉ, ÉE. part. pass. du v. Égoïser.

ÉGOÏSER. v. n. 1re conj. (du lat. *ego*, moi). Parler trop de soi. Quand on *égoïse* ainsi brièvement et bonnement, il n'y a pas si grand mal. (Bertier.)

— Ne s'occuper que de soi.

ÉGOÏSME. s. m. (pr. *é-go-is-me;* du lat. *ego*, je, moi). Amour exclusif de soi, concentration vicieuse de tout en soi, rapport exagéré de tout à soi. L'égoïsme est le culte sacrilége de la personnalité humaine, culte que la religion et la

presque toujours, dont le caractère est la malveillance fondée sur l'injustice, et qui, dans son résultat, est odieusement contraire aux lois d'équité de la providence et aux intérêts généraux de l'humanité. Vil égoïsme. Misérable égoïsme. Quand l'infortune est générale dans un pays, l'*égoïsme* est universel (Boiste.) L'amour du plaisir vaut encore mieux qu'un *égoïsme* aride. (Mme de Staël.) L'*égoïsme*, en rétrécissant l'âme, doit naturellement étouffer par là les qualités qu'elle renfermait; voilà pourquoi il est bien difficile à un égoïste d'être moral. (Livry.)

— Opinion qui permet que l'homme rapporte tout à lui, n'existe que pour lui aux dépens des autres. Tous les maux de la France ont pour cause l'*égoïsme* des corps et des partis. (Mme de Staël.)

— Opinion de certains philosophes qui pensent qu'on ne peut être sûr que de sa propre existence. L'*égoïsme* philosophiste serait trop hideux s'il se montrait à nu; il se revêt du manteau de l'affabilité. (***)

— S'emploie au pluriel. Une révolution, ses causes et ses statuts, ne sont qu'un long combat d'*égoïsmes*. (Boiste.)

ÉGOÏSTE. adj. des 2 g. (du lat. *ego*, je, moi). Qui n'aime que soi, qui rapporte tout à soi. Homme égoïste. Femme égoïste. Ame égoïste. Cœur égoïste. Je hais presque également la richesse *égoïste* et la science avare. (Delille.)

— Qui dénote, qui annonce de l'égoïsme en parlant des choses. Conduite égoïste. Discours égoïste.

— Qui a l'opinion de l'égoïsme.

— Qui pense que l'on n'a de certitude que celle de sa propre existence. Philosophe égoïste.

— Qui ne s'occupe, ne parle que de soi.

— Qui sacrifie les autres à lui-même. La faiblesse est *égoïste*, ne comptez pas sur son assistance. (De Lévis.) L'homme de la nature est le plus *égoïste* de tous, celui de la vraie religion l'est le moins. (Boiste.)

— S'empl. substantiv. Un égoïste. Une égoïste. L'*égoïste*, a le cœur dans la tête. (Boiste.) L'*égoïste*, toujours surchargé de lui-même, erre péniblement dans la vie; comme l'avare, il est sans cesse agité par la crainte. Emprisonné dans les limites du moi humain, il devient l'inexorable geôlier de lui-même. (Pougens.) Tout pour lui, rien pour les autres, voilà le code de l'*égoïste*, et il n'en est point de mieux observé. (Sanial Dubay.) L'*égoïste*, n'aimant que lui, n'est aimé de personne : l'égoïsme est donc un suicide moral. (Gaston.) Un *égoïste* se garderait bien d'être misanthrope, il s'aime trop pour fuir ceux dont il peut recueillir des avantages. (Livry.)

ÉGOÏSTIQUE. adj. des 2 g. (rad. *égoïste*). Qui appartient à l'égoïsme. Le philosophisme *égoïstique* de nos jours. (Guénée.)

ÉGOÏSTIQUEMENT. adv. D'une manière égoïste, en égoïste. Vivre égoïstiquement. Agir égoïstiquement.

ÉGOLOGIE. s. f. (ét. gr., ἐγώ, je, moi; λόγος, discours). Phrase dictée par l'égoïsme.

ÉGOLOGIQUE. adj. des 2 g. Qui tient de l'égologie.

ÉGOMET. s. m. (du lat. *egomet*, moi-même; rad. *ego*; je, moi). Nom que quelques écrivains ont donné aux partisans de l'égomisme.

ÉGOMISME. s. m. (ét., V. ÉGOMET). Phil. Pyrrhonisme insensé, qui consiste à se croire le seul être existant.

ÉGOPHONE. adj. des 2 g. (ét., V. ÉGOPHONIE). Pathol. Se dit du malade chez qui l'on observe le phénomène de l'égophonie. Malade égophone.

— subst. Un égophone. Une égophone.

ÉGOPHONIE. s. f. (ét. gr., αἴξ, chèvre; φωνή, voix). Pathol. Mode de résonnance de la voix à travers le stéthoscope, lorsqu'on explore avec cet instrument la poitrine d'un individu qui a dans l'une des plèvres un épanchement d'une médiocre abondance. L'*égophonie* se manifeste ordinairement du premier au troisième jour de la pleurésie et ne subsiste ordinairement que peu de jours dans l'état aigu. (Brichet.)

— L'égophonie a beaucoup d'analogie et coïncide souvent avec la bronchophonie, qui n'est que le retentissement de la voix dans les divisions des bronches; elle indique cependant des états pathologiques particuliers qui proviennent de causes différentes.

ÉGOPHONIQUE. adj. des 2 g. Médec. Qui a rapport à l'égophonie.

ÉGOPODE. s. m. (ét. gr., αἴξ, chèvre; ποῦς, pied). Bot. Genre de plantes ombellifères, communes dans toute l'Europe.

ÉGOPUS. s. m. Nom donné dans la ci-devant Bretagne aux tas des épis qui se sont séparés de leur tige dans l'opération du battage au fléau, et qui, contenant encore du grain, ont besoin d'être rebattus à la fin de la journée ou tous les deux jours.

ÉGORGÉ, ÉE. part. pass. du v. Égorger. S'emploie adjectiv. Homme égorgé. Femme égorgée. Le père et les deux fils lâchement *égorgés*. (Id.) De princes *égorgés* la chambre était remplie. (Rac.) On ne plaint pas non plus un mouton qu'on voit paître quoiqu'on sache qu'il sera bientôt *égorgé*, parce qu'on juge qu'il ne prévoit pas son sort. (J.-J. Rouss.) Depuis trois ans ils sont *égorgés*, proscrits, sans

puissamment à fonder. (Thiers.)

La funeste Vendée, en sa fatale guerre,
De Français *égorgés* couvrait au loin la terre. (Del.)

— *Egorgé par.* Le mari par sa femme ... son lit *égorgé*. (Corn.)

ÉGORGEOIR. s. m. (rad. *égorger*). Lieu où l'on égorge. Les prisons devinrent des égorgeoirs.

— Anc. mar. Cargue provisoire dont on se servait, en arrivant au mouillage, pour serrer les huniers en chemise.

ÉGORGER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *e*, part. priv.; *gorge*, priver de la gorge). On met un *e* après le *g* quand celui-ci doit être suivi d'un *a* ou d'un *o*. *Nous égorgeons. J'égorgeai, nous égorgeâmes*, etc. Couper la gorge.

— Par extens., Tuer, massacrer. Les habitants égorgèrent toute la garnison. Il renvoie même avec des présents des assassins venus pour l'*égorger* sur son trône. (Boss.) Deux consuls, au milieu desquels était assis Caligula, le voyant éclater de rire, lui en demandèrent la raison : Je ris, dit le monstre, parce que je songe qu'à l'instant même je puis vous faire *égorger* tous deux. (Ephémérid.) Ils n'avaient pu vous vaincre, ils vous ont *égorgés*. (Aimé-Martin.)

— Fig. Oui, dit Isabeau, c'est la salle où naguère la vertu jugeait le crime, et où le crime aujourd'hui *égorge* la vertu. (Hist. de la Révol.)

Il nomma, sans rougir, père de la patrie,
Celui qui l'*égorgeait* chaque jour de sa vie.
(Cassillès.)

— Fig. et fam. Ruiner quelqu'un, lui porter un préjudice considérable. Dans l'embarras où il se trouve, c'est l'égorger que de lui demander de l'argent.

— Anc. mar. Serrer les huniers au moyen des égorgeoirs.

— S'ÉGORGER. v. pron. S'entretuer, se massacrer mutuellement. Ces deux hommes se sont égorgés pour un mot. Vous tremblez de mourir et vous vous *égorgez*. (Volt.) Fuir Paris, ce serait m'*égorger* de ma main. (Gresset.)

L'homme seul, l'homme seul, en sa fureur extrême,
Met un brutal plaisir à s'*égorger* soi-même. (Boil.)

ÉGORGETER. v. a. 1re conj. (diminut. d'*égorger*). Couper la gorge avec de petits couteaux. Mot dont s'est servi Rabelais.

ÉGORGEUR, EUSE. s. Celui, celle qui égorge.

— Assassin qui fait métier d'assassiner ou de faire assassiner. Les larmes sont contagieuses, ne vous y fiez pas; on a vu pleurer des *égorgeurs*. (Boiste.)

— Particulièrement Ceux qui massacrent un grand nombre de victimes, surtout quand il s'agit des crimes qui ont pour causes des animosités publiques. Les égorgeurs de la Saint-Barthélemy, de Nîmes et d'Avignon. Les égorgeurs des journées de septembre.

ÉGOSILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Égosiller. S'empl. adjectiv.

ÉGOSILLER. v. a. 1re conj. (pr. *é-go-zi-ié;* ét. fr., *e*, part. privat., *gosier*, priver de gosier). Egorger, tuer. Peu usité dans ce sens.

— S'ÉGOSILLER. v. pron. Se faire mal au gosier à force de crier ou de chanter. Il s'égosille. Il s'égosille à force de chanter.

— Se dit aussi d'un oiseau qui chante beaucoup et fort haut. Cette fauvette s'égosille.

ÉGOS-POTAMOS. (pr. *é-goss-po-ta-moss;* ét. gr. αἰγός, de la chèvre; ποταμός, fleuve, le fleuve de la chèvre). Géogr. anc. Nom d'un petit fleuve et d'un petit port de la Chersonèse de Thrace, près de l'Hellespont.

— *Victoire d'Egos-Potamos.* Victoire que Lysandre remporta, près du port de ce nom, sur la flotte athénienne et qui mit fin à la guerre du Péloponnèse, 405 ans av. J.-C.

ÉGOTISME. s. m. (ét. gr. ἐγώ, je, moi). Manie, habitude ridicule de parler de soi, de donner une importance excessive au pronom *moi* dans ses discours. Ce mot, qui se trouve dans la langue anglaise, a paru nécessaire à quelques écrivains français. Il n'a pas le sens odieux de notre mot *égoïsme*.

ÉGOTISTE. adj. des 2 g. (ét., V. ÉGOTISME). Qui a l'habitude ridicule de parler toujours de soi. Un homme égotiste. Une femme égotiste.

— S'empl. subst. Un égotiste. Une égotiste.

— Qui appartient à l'égotisme.

ÉGOUGEOIR. s. m. ou **ÉGOUGEOIRE.** s. f. Crevasse par laquelle l'eau se perd dans les mines.

ÉGOUT. s. m. (pr. *é-gou*). Archit. Canal souterrain destiné à recevoir et à emporter les eaux sales, les ordures et les eaux pluviales. Il est ordinairement construit en meulières hourdées avec mortier hydraulique, et se compose d'un radier ou lit portant sur une forme en béton, et fermé par une voûte en plein cintre qui porte sur deux petits murs latéraux. De distance en distance sont des regards pour la chute des eaux et des immondices, ainsi que pour le service du curage. Construire un égout. Curer un égout. Déboucher un égout. Le curage des égouts. L'égout est bouché, les eaux regorgent. De toutes les constructions élevées pour le bien public, les *égouts* sont, sans contredit, dans les grandes villes, les plus utiles; car, sans eux, point de salubrité. (F. Ratier.) Le principal défaut de la disposition des *égouts* de Paris, c'est qu'elle ne leur per-

qu'elles ont parcouru à découvert les ruisseaux des rues. (Id.) A Londres, il existe en général un *égout* principal au milieu de la rue, dans lequel vont se rendre directement des maisons, et par un conduit sous la chaussée, toutes les eaux ménagères et même les matières des latrines. (Id.) Dans les villages des environs de Paris, sans exception, les rues servent d'*égouts* aux maisons dont elles sont formées, et auprès desquelles se trouve un cloaque plus ou moins infect. (Morog.)

— Dernières tuiles ou ardoises qui sont au bas d'un comble, et vont jeter les eaux pluviales en avant du mur.

— La chute et l'écoulement des eaux qui viennent de quelque endroit. Il a recueilli l'égout de plusieurs fontaines.

— Chute des eaux pluviales du haut des combles.

— Écoulement des eaux pluviales et des immondices qu'elles entraînent.

— Techn. Liqueur égouttée et teinte de la couleur du sirop, mais moins chargée de sucre.

— Table, tuyau, planche, pour faire égoutter les glaces, chez les miroitiers.

— Fig. et pop. Plaie, cautère, ulcère ouvert.

— Fig. Lieu où se rendent, où affluent tous les gens de mauvaise vie. Les capitales sont les *égouts* des empires. (Boiste.)

ÉGOUTIER. s. m. Celui qui est chargé du curage et de l'entretien des égouts publics. Un pauvre égoutier. Néanmoins, et malgré l'opinion que le séjour des égouts devrait être fort nuisible, il est à remarquer que les *égoutiers* jouissent en général d'une bonne santé. (Ratier.) Les *égoutiers* sont exposés à des accidents fâcheux, savoir, outre l'asphyxie, à être noyés par les orages, qui souvent remplissent les voûtes avant que les ouvriers aient pu gagner les regards de sortie. (Id.) Quelquefois les *égoutiers* sont affectés d'une inflammation des paupières et de la conjonctive oculaire. (Id.)

ÉGOUTTAGE. s. m. (rad. *égout*). Techn. Action de faire égoutter une chose.

ÉGOUTTÉ, ÉE. part. pass. du v. Égoutter. S'emploie adjectiv. Fromage égoutté. Champ égoutté. Les prés et les bois ne peuvent être *égouttés* qu'au moyen de fossés, dont la profondeur varie suivant les dispositions du sol. (Roz.)

ÉGOUTTEMENT. s. m. (rad. *égoutter*). Action d'égoutter, de s'égoutter.

— Agric. *Egouttement des terres.* Art de débarrasser les terres de la surabondance d'humidité qui nuirait à la végétation. Le cultivateur doit connaître parfaitement l'*égouttement* des terres. (Roz.)

ÉGOUTTER. v. a. 1re conj. (ét. lat., *e*, hors de; *gutta*, goutte). Faire écouler goutte à goutte.

— *Egoutter une chose.* Faire écouler comme goutte à goutte le liquide dont cette chose est imprégnée. Egoutter le linge. Egoutter la vaisselle. Egoutter le fromage.

— Il est ordinairement précédé d'un autre verbe. Faire égoutter le linge. Laisser égoutter le fromage. Mettre égoutter la vaisselle.

— Agric. *Egoutter les terres.* Faire écouler l'eau qui pourrait séjourner dans les terres froides et argileuses.

— Techn. Dresser les chapeaux tout chauds.

— *Egoutter une glace.* En faire écouler le vif-argent quand on l'étame.

— *Egoutter la chandelle.* La mettre sécher sur l'établi.

— S'ÉGOUTTER. v. pron. Etre égoutté. Le linge s'égoutte. Le fromage s'égoutte.

ÉGOUTTOIR. s. m. Agric. Syn. d'Éclisse.

— Techn. Ustensile pour faire égoutter. ‖ Baquet dans lequel le cartonnier fait égoutter les formes. ‖ Auge de bois disposée sur l'établi du chandelier. ‖ Conduit pour l'écoulement des eaux d'une galerie de mine. ‖ Planche placée debout sur une partie du tour de la cuve du fabricant de papier.

ÉGOUTTURE. s. f. (rad. *égoutter*). Dernières gouttes qui tombent de ce qu'on fait égoutter. Ils ont bu tout le vin, je n'ai eu que l'égoutture, que les égouttures.

— On le trouve figurément dans La Harpe, dans le sens de Dernier des ouvrages, reste des ouvrages publiés. Inusité.

ÉGRAFFIGNÉ, ÉE. part. pass. du v. Egraffigner. S'empl. adjectiv. Avoir le visage égraffigné, tout égraffigné.

ÉGRAFFIGNER. v. a. 1re conj. (du lat. *graphium*, style de fer, ou espèce de griffe dont les anciens se servaient pour écrire). Vieux mot qui signifiait autrefois Ecrire mal et peu lisiblement.

— S'emploie encore dans le sens d'Egratigner, qui l'a remplacé. Les chats lui avaient tout *égraffigné* le visage. (Trév.)

ÉGRAIN ou **ÉGRIN.** s. m. Hortic. Jeune poirier ou jeune pommier provenant des graines de fruits cueillis dans les forêts ou de fruits employés à faire du cidre, qu'on réserve dans les pépinières, à raison de la beauté de sa tige, pour être greffé en fente à l'âge de trois ou quatre ans et plus.

ÉGRAINAGE s. m. (rad. *grain*). Agric. Action d'égrainer.

ÉGRAINÉ adj. m. Agric. Qui ne se prête

bœufs d'attelage.

ÉGRAINÉ, ÉE. part. pass. du v. Égrainer. S'empl. adjectiv. Epis égrainés.

ÉGRAINER. v. a. 1re conj. (ét. lat. *e*, priv., *granum*, grain). Agric. Faire sortir le grain de l'épi, la graine des plantes, séparer les grains de raisin des pédicules qui les portent. Egrainer des épis. Egrainer des fruits.

— *Faire égrainer.* La sécheresse fait égrainer le raisin.

— Techn. En termes de doreur, Unir la surface d'une pièce passée au jaune, et enlever les grains ou les poils de brosse.

— Enlever légèrement les grains de la surface d'une pièce mise en couleur.

— On doit préférer, malgré l'opinion de l'Académie, cette orthographe à celle d'*egréner*, qui est aussi usité La raison en est bien simple : le radical n'est-il pas *graine* ?

— S'ÉGRAINER. Se séparer des pédicules, sortir de l'épi, se détacher des plantes, en parlant des grains et des graines. Le blé s'égraine lors-

qu'il est trop mûr. Quand on tarde à vendanger, le raisin s'égraine.

ÉGRAINOIR. s. m. Agric. Nom de divers instruments qui servent à égrainer.

ÉGRAPPAGE. s. m. Agric. Action d'égrapper les raisins, les groseilles, etc. Egrappage du raisin, des groseilles.

ÉGRAPPÉ, ÉE. part. pass. du v. Égrapper. S'empl. adjectiv. Raisins égrappés. Groseilles égrappées. Les raisins *égrappés* fournissent des vins moins spiritueux et plus disposés à graisser. (Chapt.) Presque tous les raisins destinés à former des vins pour la boisson sont *égrappés*. (Id.)

ÉGRAPPER. v. a. 1re conj. (rad. *grappe*). Agric. Séparer les grains de certains fruits des pedicules qui les portent. Egrapper les raisins. Egrapper des groseilles. Dans les environs de Bordeaux, on *égrappe* avec soin tous les raisins rouges, lorsqu'on se propose d'avoir du bon vin. (Chaptal.) On n'*égrappe* point les raisins blancs. (Id.) Dans tous les pays où la culture de la vigne et la fabrication du vin sont conduites avec intelligence, on *égrappe* le raisin avant de le laisser fermenter. (Gaub.)

— *Faire egrapper*. Les raisins qu'on fait *égrapper* fournissent des vins qui tournent plus aisément au gras.

— Absol. Les procédés pour *égrapper* varient selon les pays. (Gaub.)

— Techn. Séparer de la mine de fer les grappes ou gravois qui s'y trouvent mêlés. Égrapper la mine.

— S'ÉGRAPPER. v. pron. Être égrappé. Ces raisins s'égrappent facilement.

ÉGRAPPOIR. s. m. (rad. *grappe*). Agric. Instrument à égrapper le raisin. Dans le Médoc, qui produit les meilleurs vins de Bordeaux, on n'a pour tout *égrappoir* qu'un simple râteau. (Morog.)

— Techn. Lavoir où l'on sépare la mine de fer du sable qui s'y trouve mêlé.

ÉGRATIGNÉ, ÉE. part. pass. du v. Égratigner. S'empl. adjectiv. Main égratignée. Nez égratigné.

— Peint. Manière égratignée. V. SGRAFFITE.

— Grav. *Cette planche n'est qu'égratignée.* Le cuivre n'a pas été coupé avec hardiesse et netteté.

ÉGRATIGNER. v. a. 1re conj. Faire une légère déchirure à la peau, avec les ongles, une épingle ou tout autre corps semblable.

J'aime mieux un franc ennemi,
Qu'un bon ami qui m'*égratigne*. (SALIERY.)

— Prov. et fig. *S'il ne peut mordre, il égratigne.* Se dit d'une personne qui cherche à satisfaire sa méchanceté d'une manière ou d'une autre.

— Se dit d'une certaine façon que l'on donne à quelques étoffes de soie avec la pointe d'un fer. Egratigner du satin.

— Peint. Se dit d'une certaine manière de peindre à fresque. V. SGRAFFITE.

— S'ÉGRATIGNER. v. pron. Se déchirer légèrement la peau avec les ongles, etc. S'égratigner la main. S'égratigner le nez, la figure. Ils se sont égratigné le visage. Ils se sont égratignés dans les broussailles.

— Se déchirer l'un l'autre. Ces deux enfants ne sauraient jouer sans s'égratigner.

ÉGRATIGNEUR, EUSE. adj. et s. Qui égratigne. Il se dit des personnes et même des animaux. Enfant égratigneur. Chat égratigneur. C'est un égratigneur, une égratigneuse.

— Passem. Ouvrier, ouvrière qui se sert de l'égratignoir.

ÉGRATIGNOIR. s. m. Techn. Fer tranchant et dentelé en forme de scie dont se servent les passementiers, pour découper la superficie d'une pièce de satin.

ÉGRATIGNURE. s. f. (ét., V. ÉGRATIGNER). Légère blessure qui se fait en égratignant. Une égratignure sur le visage. Se faire une égratignure avec une épingle. Petite égratignure. Une forte égratignure.

— Marque qui reste quand on a été égratigné. Qui vous a fait cette égratignure?

— Se dit quelquefois d'une blessure de peu d'importance. Ce n'est qu'une égratignure. Ce n'est qu'une légère égratignure.

— Loc. prov. *Ne pouvoir souffrir la moin-* [illegible] licat.

— Chass. Trace légère que laisse le cerf en marchant sur la terre dure. Je ne puis juger cet animal, je ne vois que des egratignures, il ne fait que des égratignures.

ÉGRAU. s. m. Pêch. Filet dont on se sert pour la pêche dite Jagude.

ÉGRAVILLONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Égravillonner. S'empl. adjectiv. Motte d'oranger égravillonnée.

ÉGRAVILLONNER. v. a. 1re conj. (pr. *é-gra-vi-llon-ne*). Hortic. Détacher avec la pointe d'un instrument une partie de la terre engagée entre les racines d'un arbre qui a été levé en motte et qu'on veut replanter. Égravillonner un arbre. On égravillonne un arbre, afin que ses racines puissent mieux goûter la bonne terre dont on les regarnira, et prendre une nouvelle vigueur.

— Il s'emploie aussi neutralement. Il est nécessaire d'*égravillonner* toutes les fois qu'on dépote et qu'on décaisse. (Rozier.)

EGRAVOIR. s. m. Techn. Nom que les paumiers-raquetiers donnent à un outil de fer terminé par une pointe qui s'élève entre deux coupants, ressemblant en petit à un pareil instrument dont les tonneliers se servent pour percer les tonneaux.

ÉGREFIN. s. m. Ichthyol. V. AIGREFIN.

— Hist. Sobriquet que l'on donnait vers la fin du XVIIe siècle, et jusqu'au temps de la régence, à de petits officiers, enseignes et sous-lieutenants, qui, n'ayant ni sou ni maille, se donnaient dans les garnisons les airs de capitaines avec un maigre plumet au chapeau et un équipage sec et mesquin, passant les journées entières dans les cafés et les tavernes, faisant les tapageurs et ne vivant que d'intrigues.

ÉGRÉGIAT. s. m. (pr. *é-gré-jia*; du lat. *egregius*, excellent, distingué; de *è grege electus*, choisi du troupeau). Ant. rom. Dignité de certains officiers du Bas-Empire, placés immédiatement au-dessous des perfectissimes. L'égrégiat donnait à ceux qui en étaient investis les privilèges de ne pouvoir être appliqués à la question, ni punis des mêmes supplices que les plébéiens.

ÉGRÉGORES. (littéral. les *vaillants*). Ant. hébr. Anges qui, suivant le livre d'Hénoch, épousèrent les filles de Seth et donnèrent naissance aux géants.

ÉGRÈNE. s. f. Techn. Ferrement qu'on applique à des pièces assemblées pour empêcher qu'elles ne s'écartent.

ÉGRENÉE. adj. f. Comm. En parlant des étoffes, Qui n'est pas emballé. Etoffe égrenée. Je vous envoie dix pièces de serge égrenée. Inusité.

ÉGRENER. ÉGRENOIR. V. ÉGRAINER, ÉGRAINOIR.

ÉGRIGNÉ, ÉE. adj. Un peu entamé. Des dents *égrignées*. (Scarron.)

ÉGRILLARD, ARDE. adj. (pr. *é-gri-iar, iar-de*). Qui est vif, éveillé, gaillard. C'est un jeune homme fort égrillard. Terme familier et qui suppose une conduite un peu leste dans celui ou celle à qui on l'applique. Je te vois *égrillard* autant qu'on le peut être. (Corn.)

— Qui annonce de la vivacité. Air égrillard, esprit égrillard. Humeur égrillarde. Manières égrillardes.

J'ai lu jadis, dans une vieille histoire,
Que, gai pasteur d'un docile troupeau,
Certain curé, d'*égrillarde* mémoire,
Avec son vin ne buvait jamais d'eau. (DOVALLE.)

— S'empl. subst. C'est un égrillard.

. . . Quelle est cette *égrillarde*,
Qui, d'un œil curieux, me tourne et me regarde?
(REGNARD.)

ÉGRILLOIR. s. m. (pr. *é-gri-ioèr*). Écon. rur. Grille qui empêche le poisson de sortir d'un étang, et qui est ordinairement faite avec des pieux liés ensemble.

ÉGRISAGE. s. m. Diam. Action d'égriser le diamant.

— Marbr. Dans le langage du marbrier, Opération qui précède le polissage du marbre, et qui consiste à faire disparaître les trous que le ciseau et la scie ont laissés sur la surface du marbre en le frottant avec un morceau de grès, ou bien avec des molettes sous lesquelles on met du grès pilé et de l'eau.

ÉGRISÉ, ÉE. part. pass. du v. Égriser. S'empl. adjectiv. Diamant égrisé.

ÉGRISÉ. s. m. ou **ÉGRISÉE.** s. f. Minér. Poussière du diamant dont on se sert pour polir ce corps en le frottant contre un autre, et pour la gravure en pierres fines, art dont la découverte a été faite en 1476 par Louis de Berquem.

ÉGRISER. v. a. 1re conj. Techn. Frotter l'un contre l'autre deux diamants montés chacun sur un bâton destiné à cet objet, pour les ébaucher et former les facettes qu'on veut leur donner.

ÉGRISOIR. s. m. Techn. Boîte qui renferme l'égrisée, et au-dessus de laquelle on frotte les diamants pour recevoir la poudre.

ÉGROTANT, ANTE. adj. (du lat. *ægrotare*; rad. *æger*, malade). Qui est d'une santé débile, d'une constitution maladive et souvent attaquée.

[illegible]

S'empl. adjectiv. Sel égrugé. Sucre égrugé.

ÉGRUGEOIR. s. m. Écon. dom. Vase qui sert à réduire le sel, le sucre, etc., en poudre, avec un pilon.

— Instrument qui consiste en une espèce de banc, avec un râteau à l'une de ses extrémités, et qui sert à peigner le chanvre ou le lin pour en faire tomber la graine.

— Machine à écraser le raisin.

— Artif. Sorte d'ustensile servant à écraser la poudre pour en faire du pulverin.

ÉGRUGER. v. a. 1re conj. (du lat. barb. *exgrumicare*, formé de *ex*, hors de; *grumus*, grumeau, masse; réduire une masse en poudre). On met un *e* après le *g* lorsque ce dernier doit être suivi de *a*, *o*. *Nous égrugeons, J'égrugeais, tu égrugeais, il egrugeait. J'égrugeai.* Casser, briser, mettre en poudre dans l'égrugeoir. Égruger du sel.

ÉGRUGEURE. s. f. Parties menues d'un corps dur séparées par le frottement.

ÉGUEULÉ, ÉE. part. pass. du v. Égueuler. S'empl. adjectiv. Vase égueulé.

— S'empl. substantiv. au figuré, en parlant d'une personne qui dit des grossièretés. C'est un égueulé. C'est une franche égueulée.

ÉGUEULEMENT. s. m. (rad. *égueuler*). Altération à la bouche des pièces d'artillerie, provenant le plus souvent des battements du boulet quand il sort du canon, ou de ce que l'alliage de la pièce est trop doux.

ÉGUEULER. v. a. 1re conj. (ét. lat., *e*, priv.; *gula*, gueule, bouche). Priver un vase de son goulot en le cassant. Egueuler une cruche. Egueuler un pot.

— Artill. Altérer la bouche d'une pièce d'artillerie. Le boulet a égueulé cette pièce.

— S'ÉGUEULER. v. pron. Être égueulé. La cruche s'est égueulée. Le pot s'est égueulé. Cette pièce de canon s'est égueulée.

— Fig. et triv. *Il s'égueule à crier, à force de parler.* Il se fait mal à la gorge à force de crier de parler.

ÉGUILLE. s. f. (pr. *é-gui-ie*). Ichthyol. Nom du spare orphie et de l'ammodyte appât.

— Bot. Espèce de cerfeuil. || *Eguille rouge.* Petit agaric des environs de Paris, que l'on reconnait à sa rougeur de carmin, et au mamelon central de son chapeau.

ÉGUILLETTE. s. f. (pr. *é-gui-iét*). Bot. Cerfeuil peigne de Vénus.

— Mar. Pièce de bois que l'on met sur le serrage pour renfoncer un navire qui porte beaucoup de canons. || Menues cordes servant à lacer les bonnettes et à d'autres usages semblables. || *Eguillettes de mâts.* Mâts servant à renforcer ceux d'un vaisseau ou d'une machine à mâter. || *Eguillettes de pontons.* Pièces de bois posées sur le haut des côtés d'un ponton où l'on amarre les attrapes. || *Eguillettes de voiles.* Bosses ou cordages servant à tenir la tête des grandes voiles dans les râteaux.

— Entom. Espèce de chenille qui vit sur la ronce.

ÉGYPTE. (du gr. Αἴγυπτος). Géogr. Vaste contrée de l'Afrique, nommée par les Hébreux *Misraïm*, *Masr* par les Arabes, *Chemi* par les Coptes, *Elkhabit* par les Turcs. Bornée au N. par la Méditerranée, à l'E. par la mer Rouge et l'Arabie, avec laquelle elle communique par l'isthme de Suez, à l'O. par le désert de Barkah, et au par la Nubie; et naturellement divisée en trois grandes régions, la Basse-Egypte ou Delta, aujourd'hui Bahari, la Moyenne-Egypte, Egypte du milieu ou Heptanomide, et l'Egypte Supérieure ou Thébaïde.

— Ce pays, parcouru du sud au nord par le Nil, offre un sol plat, en majeure partie aride, couvert de sables brûlants et principalement constitué par la pierre calcaire et par une infinité de coquillages et de pétrifications, sauf le Delta et une longue et étroite bande de terre végétale qui traverse le désert, encaissée entre deux chaînes de montagnes et arrosée par le Nil, qui la fertilise par ses débordements réguliers.

— L'aspect de l'Egypte est d'une monotonie dont on peut se faire difficilement l'idée. Son climat, où la neige et la glace sont inconnues, est des plus chauds; il y règne de très-mauvais vents, ceux qui soufflent du nord en octobre, et le vent embrasé du midi en juin : on le nomme *khamsyn* en Egypte, et *simoun* dans le désert.

— La richesse et la variété de la végétation y sont infinies. La terre porte chaque mois des fleurs et des fruits. Le blé, le maïs, le riz, la canne à sucre, les plantes potagères, le dattier, le lin, le grenadier, l'oranger, le séné, la vigne; le figuier, le cotonnier, l'olivier, l'indigotier, l'aloès, tous les arbres fruitiers d'Europe y donnent d'excellents produits.

— La population de l'Egypte se monte à 4,000,000 d'hommes, que l'on rapporte à quatre races principales, les Coptes, les Kennous ou Barabras, les Arabes et les Turcs. Le reste de la population se compose de Grecs, de Juifs, d'Arméniens et de commerçants français. Le mahométisme est la religion dominante; toutes les croyances y sont tolérées.

— L'histoire de l'Egypte remonte à une haute antiquité. Les premières tribus qui la peuplèrent venaient de l'Abyssinie ou du Sennaar; mais on ne sait à quelle époque se fit cette migration. Les anciens habitants appartenaient [illegible] habitants actuels de la Nubie, et non aux Coptes, comme le veulent quelques savants. D'abord sauvages et nomades, les premiers Egyptiens ne se réunirent que très-tard en corps de nation.

— Le gouvernement fut d'abord théocratique. La nation était divisée en trois ordres ou castes : les prêtres, les militaires et le peuple. || La science appartenait exclusivement aux prêtres. La mécanique, la géométrie, l'astronomie leur étaient familières. Ils inventèrent l'écriture et les signes hiéroglyphiques. Le gouvernement théocratique fut renversé par une révolution qui mit un chef militaire à la tête des affaires. Dès ce moment le pays fut gouverné par des rois, et le gouvernement devint plus doux et plus éclairé. Rhamsès le Grand, connu aussi dans l'histoire sous le nom de Sésostris, étendit ses conquêtes jusque dans les Indes, épuisa les pays vaincus, enrichit l'Égypte des immenses dépouilles de l'Asie et de l'Afrique, et assura le bonheur de ses habitants en publiant des lois nouvelles qui modifièrent avantageusement la constitution de l'Etat. L'Egypte fut définitivement soumise par Cambyse, fils de Cyrus. Les Perses y régnèrent jusqu'à ce qu'Alexandre vint à la tête d'une armée de Grecs renverser leur domination. A la mort de ce grand homme, Ptolémée, l'un de ses généraux, se déclara roi d'Egypte, et fut le chef de la dynastie grecque qui gouverna ce pays pendant près de trois siècles. Cette famille fut détrônée par César-Auguste, empereur des Romains, et l'Egypte, perdant même le nom de nation, devint une simple province de l'Empire romain et fut gouvernée par un préfet, jusqu'à ce que les Arabes en firent la conquête au nom du calife Omar, en 640 après J.-C. En 887, elle tomba au pouvoir des Turcomans, détrônés en 1257 par la dynastie des Mamelouks-Baharites. Ceux-ci la conservèrent jusqu'en 1517, époque à laquelle elle fut conquise par Sélim Ier, sultan des Turcs, qui la possèdent depuis ce temps.

— De 1798 à 1802 eut lieu cette brillante expédition d'Egypte, où Napoléon et l'armée française se couvrirent de gloire, et qui fut encore plus utile à la science qu'à la politique de la France.

— Le pacha actuel, Méhémet-Ali, qui a été nommé gouverneur et vice-roi d'Égypte en 1806, tente les efforts les plus nobles pour rendre à cette merveilleuse contrée une partie de son ancien éclat, et pour dissiper graduellement le fanatisme et l'ignorance des Egyptiens.

— Mythol. La religion égyptienne était un monothéisme pur, se manifestant extérieurement par un polythéisme symbolique. La mythologie des Egyptiens est fondée sur la trinité ou triade, formée des trois parties d'Amon-Ra, savoir : Amon ou Osiris (le mâle et le père), Mouth ou Isis (la femelle ou la mère), et Kons ou Horus (le fils enfant). La déesse Bouto, compagne d'Amon-Ra, avait eu de Phtha (l'esprit créateur), Phré ou le soleil, d'où descendirent tous les autres dieux. Outre ces divinités, les Egyptiens adoraient aussi l'ichneumon, le bœuf Apis, le crocodile, l'ibis, des plantes, adorations grossières qui étaient basées sur l'utilité ou la crainte, mais qui n'étaient que des actes purement symboliques.

— Iconol. L'Égypte est représentée sur les médailles, ayant à ses pieds un crocodile et les pyramides derrière elle.

— *Fuite en Egypte.* Voyage de Marie, mère de Jésus, et de saint Joseph, qui se retirèrent en Egypte pour échapper aux fureurs d'Hérode. || Tableau qui représente la sainte famille faisant ce voyage. Une Fuite en Egypte. Avoir une belle Fuite en Egypte de tel maître.

— Dans le style mystique, le mot *Egypte* se prend pour le monde impie et corrompu.

— *Sortir de l'Egypte.* Se faire religieux, abandonner les habitudes mondaines.

— *Retourner en Egypte.* Reprendre des habitudes vicieuses.

ÉGYPTIAC. s. m. Pharm. Médicament composé de miel, de vinaigre fort et de vert de gris. On croit qu'il nous vient des Egyptiens.

ÉGYPTIAQUE. adj. des 2 g. Se dit quelquefois pour Égyptien.

— *Canon égyptiaque.* Ouvrage de Marsham, dans lequel cet auteur a comparé et mis en ordre les dynasties égyptiennes mentionnées par Diodore, Eusèbe et le Syncelle.

— ÉGYPTIAQUES. s. f. pl. Titre de l'histoire d'Egypte de Manéthon. Les Egyptiaques de Manéthon.

ÉGYPTIEN, IENNE. adj. et s. Qui appartient à l'Egypte ou à ses habitants. Les rois égyptiens. Les prêtres égyptiens. La doctrine des anciens prêtres *égyptiens* repose sur un panthéisme à la fois physique et intellectuel. (Audiff.)

— *Vieille chronique égyptienne.* Liste des dynasties égyptiennes, embrassant un espace de 36 à 525, qui a été donnée en grec par Georges le Syncelle, et qui n'a d'autorité qu'à partir de la seizième dynastie, qui commence 2271 ans av. J.-C.

— *Tableau des dynasties égyptiennes.* Liste que Manéthon, grand prêtre égyptien, traduisit des monuments hiéroglyphiques, en grec, sous le règne de Ptolémée Philadelphe, et par ordre de ce prince, et qui nous a été conservée par Eusèbe et Jules l'Africain.

[illegible] en usage chez les Egyptiens. Elle se divisait en 12 mois de 30 jours, suivis de cinq jours complémentaires ou épagomènes. Mais rétrogradant ainsi tous les quatre ans d'un jour, elle était vague et ne s'accordait avec l'année solaire qu'au bout de 1461 ans. Auguste la rendit fixe en y ajoutant 6 jours complémentaires tous les quatre ans.

— Beaux-arts. *Architecture égyptienne.* Art architectonique des anciens Egyptiens, architecture qui eut pour type originaire un édifice taillé dans le roc même, une espèce de caverne.

— *Salle égyptienne.* Nom que les Romains donnaient à une salle à manger entourée d'un rang de colonnes qui supportaient une terrasse extérieure, et un second étage de colonnes entre lesquelles se trouvaient les fenêtres.

— substantiv. Habitant, habitante de l'Égypte. Les Egyptiens sont un des peuples les plus célèbres de l'antiquité. Il y avait un véritable dualisme chez les *Egyptiens* : à Osiris tout le bien, à Typhon tout le mal. (Audiff.) En gé-

néral les sciences et les arts paraissaient s'être élevés beaucoup plus haut chez les *Egyptiens* que chez aucune autre nation. (Id.)

— Fam. Soldat français qui a fait la campagne d'Égypte. La plupart des Egyptiens sont affectés d'ophthalmie.

ÉGYPTUS. Temps hér. Fils, selon quelques-uns, de la fille du fondateur de Memphis, et, selon les Grecs, de Bélus; prince juste et vertueux, qui mérita de donner son nom au pays où il régnait; eut cinquante fils qui épousèrent les cinquante filles de Danaüs, et furent égorgés par leurs femmes la première nuit de leur mariage. V. DANAÏDES.

EH! interj. d'admiration, de surprise, etc. Eh! qui aurait pu croire qu'il en serait ainsi? *Eh!* la peur se corrige-t elle? (La Font.) Beaux-arts, *eh!* dans quel lieu n'avez-vous droit de plaire? (Del.) *Eh!* qui n'a pas pleuré quelque perte cruelle? (Id.)

— Chass. Exclamation employée pour égayer le limier, et qui précède ordinairement toutes les autres manières de lui parler.

— *Eh quoi! Eh bien!* Les mots *quoi*, *bien*, qui font partie du style interjectif, viennent ajouter une force et une valeur particulières.

Eh quoi! ton âme sombre et tes yeux éblouis
N'osent-ils contempler le siècle de Louis? (Le Brun.)

Eh bien! manger moutons, canaille, sotte espèce,
Est-ce un péché?—Non, non, vous leur fites, seigneur,
En les croquant, beaucoup d'honneur. (La Font.)

— Beaumarchais, dans *le Mariage de Figaro*, fait dire au comte : « S'il payait..... *Eeeeh*, n'ai-je pas le fier Antonio, dont le noble orgueil dédaigne en Figaro un inconnu pour sa nièce? Cette interjection, *eeeeh!* qui se trouve plusieurs fois dans le même auteur, se prononce longuement et finit par une légère aspiration. Les écrivains ont le droit d'écrire les interjections comme ils les prononcent, afin de leur faire produire l'effet qu'ils en attendent.

— Syn. comp. EH. HÉ. La valeur principale des interjections *eh! hé!* est d'attirer l'attention sur ce qui va être dit; de là leur emploi en apostrophe, en interrogation. Comme ces interjections se prononcent dans une foule de sentiments, *hé! hé! quoi! hé bien!* conviennent mieux aux émotions violentes et instantanées; *eh! eh! quoi! eh bien!* aux émotions prolongées ou profondes. Dans ce cas, ainsi que dans le cas précédent, le sens est d'accord avec la prononciation. Les écrivains ont souvent confondu ces interjections, et Racine emploie presque toujours *hé!* V. HÉ!

EHAMOTE. s. f. Relat. Nom que les habitants d'Otaïti donnent à la case où se réunissent leurs chefs.

ÉHANCHÉ, ÉE. adj. (ét. fr., *é*, part. priv.; *hanche*). Vieux mot qui a signifié Déhanché.

— Manég. Qui a l'os qui forme la hanche plus bas que celui de l'autre côté, par suite de quelque effort. Cheval éhanché.

ÉHONTÉ, ÉE. adj. (ét. fr., *é*, partic. priv.; *honte*). Qui a perdu toute honte, qui se joue avec une extrême impudence de l'honnêteté et de l'honneur. Ce mot, qui a vieilli, a beaucoup plus d'énergie que *effronté*, qui ne le remplace pas. Il a été fréquemment employé dans le cours du siècle dernier, et c'est un de ces mots qu'il faudrait rendre à la langue. Un homme éhonté. Une femme éhontée.

— Fig.

Et si jamais une muse facile
S'amourachait de ce drame *éhonté*,
De par le Styx! elle sera stérile
Monstre jamais n'eut de postérité (Hoffman.)

ÉHOUPPÉ, ÉE. part. pass. du v. Éhoupper. S'empl. adjectiv. Forest. Arbre éhouppé. Branche éhouppée.

ÉHOUPPER. v. a. 1re conj. (du celt. *hupp*, houpe). Eaux et for. Priver de sa houppe, couper la tête d'un arbre; le déshonorer. Éhoupper un arbre. Il est défendu d'éhoupper les arbres.

— On dit aussi *écimer*.

— Particulièrement, Séparer les têtes du trèfle de leur tige. Éhoupper le trèfle.

EHRENBERGIE. s. f. Bot. Nom de deux genres de plantes.

EHRÉTIACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui tient du genre ehrétie. || EHRÉTIACÉES. s. f. pl. Famille de plantes ayant pour type le genre ehrétie.

EHRÉTIE. s. f. (d'un nom propre). Bot. Genre d'aspérifoliées ehrétiacées, ayant pour type l'ehrétie à feuilles minces.

EHRÉTIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à l'ehrétie. || EHRÉTIÉES. s. f. pl. Tribu de borraginées ayant pour type le genre ehrétie.

EHRHARTE. s. f. Bot. Genre de graminées oryzées établi pour des herbes du Cap.

EICHHORN (Jean-Godefroi). Un des savants allemands les plus versés dans l'exégèse biblique, dans l'histoire politique et littéraire, ainsi que dans les langues et les littératures orientales; né en 1759, mort en 1827, jouissant d'une haute réputation littéraire et de l'estime universelle.

EICITE. s. des 2 g. Hist. relig. V. HICÈTE.

EICOSIPENTARQUE. s. m. (ét. gr., εἴκοσι, vingt; πέντε, cinq; ἀρχή, commandement). Hist. milit. Commandant de vingt-cinq hommes dans la milice actuelle de la Grèce.

EIDER. s. m. Ornith. Espèce d'oiseau du genre canard, ordre des palmipèdes, caractérisé par un bec allongé remontant très-haut sur le front, par son plumage blanchâtre, son ventre et sa queue noirs. Il habite les mers glaciales, vit de poissons, de plantes et d'insectes, niche sur des terres baignées par la mer, construit son nid de fucus et le recouvre de son duvet, duvet que l'on nomme dans le commerce *édredon*.

EIDOPSARE. s. m. Ornith. Genre d'étourneau dont le type est l'étourneau à double ceinture.

EIFEL. Géogr. Nom d'une contrée allemande assez montagneuse, riche en monuments romains et du moyen âge, et située dans le grand-duché prussien du Bas-Rhin.

EILAMIDES. s. f. pl. (du gr. εἰλαμίδες, rad. εἴλω, j'enveloppe). Anat. Les méninges ou les enveloppes du cerveau.

EILÈME. m. (du gr. εἰλεός, passion iliaque). Path. Douleur fixe occupant une position quelconque du conduit intestinal, et que le malade compare à la sensation que produirait un clou enfoncé dans cet endroit.

EIMMART (Georges-Christophe). Célèbre mathématicien et astronome, né à Ratisbonne en 1638, mort en 1705. On a de lui un ouvrage intitulé : *Lettres des astronomes célèbres*.

EINSIEDELN. Géogr. Célèbre abbaye de bénédictins, dans le canton de Schwitz, en Suisse, fondée vers la fin du Xe siècle.

EISPNOÏQUE. adj. des 2 g. (du gr. εἰσπνοή, aspiration; formé de εἰς, dans, et πνεῖν, respirer). Pathol. Se dit de l'action inhalante de la peau, de l'absorption cutanée.

EIRARE. s. m. Mamm. Genre de mammifères carnassiers.

EISEN GLIMMER. s. m. Minér. Mine de fer micacée grise, regardée à tort par quelques auteurs comme du fer spéculaire.

EISEN-KIESEL. s. m. Minér. Caillou ferrugineux de couleur brune rougeâtre ou jaune.

EISEN RAM. s. m. Minér. Hématite friable réduite en paillettes brillantes, ou mine de fer micacée rouge.

EISSPATH. s. m. Minér. Adulaire vitreuse qui accompagne la mésonite et la népheline à la Somma. || Ryakolithe des bords du lac de Laach.

ÉJACULATEUR, TRICE. adj. (ét. lat., *è*, hors; *jaculare*, darder). Anat. Qui sert, qui contribue à l'éjaculation. Conduits ou canaux éjaculateurs. Muscles éjaculateurs.

ÉJACULATION. s. f. (pr. *é-ja-ku-la-ci-on*; rad. *éjaculateur*). Action de lancer, de darder.

— Sert à exprimer la sortie vive de diverses sécrétions du corps, comme le lait, le sperme, la salive.

— Particulièrement, Acte par lequel la liqueur spermatique, renfermée dans les vésicules séminales, et l'humeur prostatique contenue dans ses propres couloirs, sont exprimées dans l'urètre et lancées hors de ce canal pendant le coït, ou dans quelque autre circonstance qui y est relative.

— Émission vive de l'eau lancée par les ascidies lorsque la main du pêcheur les saisit, et par quelques mollusques acéphales, qui en font un moyen de progression; car en lançant subitement leur eau intérieure, ils sont refoulés en arrière.

— Prestesse avec laquelle le caméléon lance sa langue gluante sur les insectes pour les y attacher, et ensuite la retire pour les avaler.

— Détonations fréquentes des carabes fulminants, insectes qui écartent leurs ennemis en leur lançant avec bruit une vapeur âcre et pénétrante.

— Relig. Prière fervente et qui part du sentiment.

ÉJACULATOIRE. adj. des 2 g. Synonyme d'Éjaculateur.

ÉJAMBÉ, ÉE. part. pass. du v. Éjamber. S'empl. adjectiv. Feuille éjambée.

ÉJAMBER. v. a. 1re conj. Techn. Enlever la côte longitudinale d'une feuille de tabac.

ÉJARD. s. m. Bot. Nom vulgaire d'une espèce d'érable dans le midi de la France.

ÉJARRÉ, ÉE. part. pass. du v. Éjarrer. S'empl. adjectiv. Peau éjarrée.

ÉJARRER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *e* privat.; *jarre*). Techn. Enlever les poils jarreux des peaux, avant d'en prendre le bon poil pour le [illegible]

ÉJECTION. s. f. (pr. *é-jek-ci-on*; ét. lat., *e*, hors de; *jacere*, jeter). Physiol. L'action de rejeter les matières fécales, les crachats, l'urine.

ÉJOO. s. m. Bot. Sorte de crins épais qui garnissent la base des feuilles de certaines espèces de palmiers et dont on couvre les cabanes à Sumatra.

ÉJOUI, IE. part. pass. du v. Éjouir.

ÉJOUIR. v. a. 2e conj. Se disait autrefois dans le sens de Réjouir. Cette nouvelle m'éjouit le cœur.

— S'ÉJOUIR. v. pron. Se réjouir. Se trouve dans La Fontaine et dans le duc de Saint-Simon.

ÉJOUISSANCE. s. f. S'est dit dans le sens de Réjouissance, joie.

ÉKÉBERGIE. s. f. Bot. Genre de méliacées, fondé sur des arbres africains.

ÉKÉBERGITE. s. f. Minér. Variété compacte wernérite, qui se trouve en Suède.

EL. Vieux pronom personnel de la troisième personne, dont le féminin *elle* est seul usité.

ÉLABORATION. s. f. (pr. *é-la-bo-ra-ci-on*; du lat. *elaboratio*; rad. *labor*, travail). Physiol. Action d'élaborer, de s'élaborer; changements divers que subissent les substances assimilables par l'action des organes vivants, avant de servir à la nutrition des animaux ou des végétaux. L'élaboration du chyle. L'élaboration de la sève. Une lente élaboration. Elaboration normale ou bonne. Elaboration vicieuse ou anormale. Elaboration digestive. Elaboration imbivitive. Elaboration respiratoire. Elaboration assimilatrice. Elaboration secrétoire, morbide.

— Littér. S'emploie aussi avec beaucoup de convenance dans le style littéraire, et surtout en critique pour Action d'elaborer, de travailler avec soin, de perfectionner graduellement. L'élaboration des travaux de l'esprit. L'élaboration indique les divers degrés de soins apportés par les auteurs dans la composition de leurs œuvres.

ÉLABORÉ, ÉE. part. pass. du v. Élaborer. S'empl. adject. Aliments élaborés. Chyme élaboré. Chyle élaboré. Sève élaborée. Les aliments sont *élaborés* dans l'estomac, lors de la formation du chyme, qui à son tour est *élaboré* dans les intestins avant de fournir le chyle. (H. Cloq.) La récolte du vin sera précédée par celle de la soie, ouvrage de ce ver rampant qui habille l'homme de feuilles d'arbres *élaborées* dans son sein. (Rayn.)

— Fig. Travaillé avec soin, en parlant d'une œuvre intellectuelle. Ouvrage élaboré avec soin. Poème bien élaboré. Discours mal élaboré.

ÉLABORER. v. a. 1re conj. (du lat. *labor*, travail). Physiol. Préparer un produit par un long travail. Il se dit surtout des opérations cachées qui ont lieu dans les corps organiques et par lesquelles les substances assimilables subissent les changements nécessaires pour la nutrition. L'estomac élabore les aliments. Les intestins élaborent le chyme. L'action organique des glandes salivaires, du foie, des reins et du lacis vasculaire de la peau, transforme le sang, l'*élabore* pour en former la salive, la bile, l'urine et la sueur. (Rull.)

— Se dit aussi des travaux de l'intelligence. Élaborer un poème. Elaborer un discours. Elaborer ses idées. Elaborer son style.

— S'ÉLABORER. v. pron. Être élaboré. La bile s'élabore dans le foie. Les aliments s'élaborent dans l'estomac. La sève liquide, absorbée par les racines des plantes, *s'élabore* dans leurs parties foliacées. (Acad.)

— Fig. L'esprit humain moins étendu, moins noyé parmi les opinions vulgaires, *s'élabore* et fermente mieux dans la tranquille solitude. (J.-J. Rouss.)

ÉLABRÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *é* priv., *labrum*, labre). Entom. Qui n'a pas de labres. Insecte élabré. Aranéides élabrées.

ÉLACHIE. s. f. (du gr. ἐλαχύς, petit). Bot. Genre de composées établi pour une plante herbacée de Chine.

ÉLACHISTE. s. f. (du gr. ἐλάχιστος, très-petit). Entom. Genre de lépidoptères nocturnes, dont l'espèce type est l'élachiste blancardelle.

ÉLACHISTÉE. s. f. (du gr. ἐλάχιστος, le plus petit). Bot. Genre d'algues parasites originaires de l'océan atlantique.

ÉLACHOTHAMNE. s. m. (ét. gr., ἐλαχύς, petit; θάμνος, touffe). Bot. Genre de composées astéroïdes, établi pour un arbuste de la Nouvelle-Hollande.

ÉLACHYPTÈRE. s. f. (ét. gr., ἐλαχύς, petit; πτερόν, aile). Entom. Genre de diptères athéricères établi pour des espèces d'insectes du nord de la France et de l'Allemagne.

E-LA FA. s. m. Anc. mus. Nom donné au ton de mi bémol, à l'époque où l'on solfiait par les nuances.

ÉLAGABALE. Myth. Dieu adoré à Émèse, en Syrie, sous la forme d'une grande pierre conique, qui fut transportée à Rome par l'empereur Héliogabale, pour y être honorée d'un culte public dans un temple magnifique, où l'on plaça le feu sacré, les boucliers anciles et la statue de Vesta.

ÉLAGAGE. s. m. Forest. Opération qui consiste à supprimer les branches d'un arbre, ou plus spécialement les branches inférieures. L'élagage des futaies. L'élagage des chênes. L'élagage des arbres fruitiers. L'élagage des arbres forestiers. L'élagage est une opération utile. Le premier *élagage* peut se faire en même temps que le nettoiement du taillis. (Roz.) On procède ordinairement à l'*élagage* avant le mouvement de la sève. (Id.) Nous conseillons aux personnes qui s'occupent de plantations d'user modérément de l'*élagage*, et d'en user de préférence sur les jeunes sujets. (Gaub.)

— Les branches qu'on a coupées en élaguant les arbres.

— Fig.

Par une espèce d'*élagage*
Nous trouvons dans un bloc l'image
Que nous avons bien empreinte au cerveau. (***)

ÉLAGUÉ, ÉE. part. pass. du v. Élaguer. S'empl. adjectiv. Arbres élagués. Forêt élaguée. Branches élaguées.

ÉLAGUER. v. a. 1re conj. (du lat. barb. *élargare*; élargir; dérivé de *é*, augm., et de *largus*, large). Écon. forest. Supprimer les branches d'un arbre, ou plus spécialement les branches inférieures. Élaguer des arbres. Il faut faire élaguer ces arbres. On élague les arbres ordinairement avant le mouvement de la sève. C'est ordinairement à compter du mois de septembre jusqu'à la mi-avril que l'on *élague* les arbres. (Roz.) Quelquefois on *élague* les arbres au mois de juillet, entre les deux sèves. (Id.)

— Éclaircir un arbre en coupant une partie de ses branches. Élaguer des arbres fruitiers.

— Par extension et métaphys. Ôter, retrancher parmi plusieurs choses celles qui paraissent inutiles. En ce sens on peut lui donner le nom de la chose à retrancher pour complément direct. L'homme embellit la nature même, il la cultive, l'étend, la polit, en *élague* le chardon et la ronce. (Buff.)

— Retrancher dans un ouvrage d'esprit ce qui l'allonge inutilement, et nuit à sa force, à son éclat. Élaguer une scène. Élaguer un exorde. Élaguer un discours. Élaguer un poème. On s'imagine qu'en *élaguant* les détails scientifiques, on est sûr de plaire à ce qu'on appelle les gens du monde. (M.-Brun.)

Et que la pantomime, *élaguant* tout écrit,
Suffira bientôt seule et tiendra lieu d'esprit.
(Fr. de Neufch.)

— Syn. comp. ÉLAGUER. ÉMONDER. *Élaguer un arbre*. En retrancher les branches superflues et nuisibles, soit à son développement, soit à la nourriture des branches fécondes. *Émonder un arbre*. Le rendre propre et agréable à la vue, par la soustraction de tout ce qui le gâte et le défigure.

ÉLAGUEUR, EUSE. adj. et s. Forest. Celui qui élague. Un élagueur. Une élagueuse. Les *élagueurs* emploient la serpe, l'ébranchoir et la houlette pour élaguer les arbres. (Roz.)

ÉLAGUEUR. s. m. Sorte de serpe en scie servant à élaguer les arbres.

ÉLAHIOUN. s. m. Hist. relig. Membre d'une secte mahométane qui reconnaît un premier moteur et une substance spirituelle détachée de toute matière.

ÉLAÏDATE. s. m. (du gr. ἔλαιον, huile). Chim. Genre de sels qui résultent de la combinaison de l'acide élaïdique avec les bases salifiables.

ÉLAÏDINE. s. f. (du gr. ἔλαιον, huile). Chim. Substance solide résultant de l'action de l'acide hyponitrique sur les huiles d'olive, d'amande douce, de noisette et de noix d'acajou.

ÉLAÏDIQUE. adj. des 2 g. (du gr. ἔλαιον, huile). Chim. Qui tient de l'élaïdine. || *Acide élaïdique*. Acide particulier qui résulte de la saponification de l'élaïdine.

ÉLAÏNE. s. f. (du gr. ἔλαιον, huile). Chim. Portion des huiles grasses qui reste liquide au-dessous de la température ordinaire. On la nomme aussi *oléine* et *huile absolue*.

ÉLAÏODATE. s. m. (du gr. ἔλαιον, huile). Chim. Genre de sels formés par la combinaison de l'acide élaïodique avec les bases salifiables.

ÉLAÏODE. s. m. (du gr. ἔλαιον, huile). Chim. Partie fluide des huiles volatiles.

ÉLAÏODIQUE. adj. des 2 g. (du gr. ἔλαιον, huile). Chim. Qui tient de l'élaïode. Quelques chimistes l'ont dit de l'acide oléo-ricinique.

ÉLAÏOMÈTRE. s. m. (ét. gr., ἔλαιον, huile; μέτρον, mesure). Phys. Instrument propre à faire connaître la densité des huiles.

ÉLAÏOMÉTRIQUE. ad. des 2 g. Phys. Qui a rapport à l'élaïomètre.

ÉLAÏS. s. m. Bot. Nom grec de l'olivier. || Nom d'un palmier qui croît en Guinée, naturalisé dans l'Amérique méridionale, et dont les fruits fournissent une huile comestible.

ÉLAISÉ, ÉE. part. pass. du v. Élaiser. S'empl. adjectiv. Flans élaisés.

ÉLAISER. v. a. 1re conj. Monn. Frapper les flancs sur l'enclume avec le flattoir.

ÉLAM. Géogr. anc. Nom qui, employé absolument dans l'Écriture, désigne le pays qu'habitaient les Perses ou les Mèdes.

— Par extens., les Perses ou les Mèdes. Élam prend déjà son carquois.

ÉLAMBICATION. s. f. (pr. é-lan-bi-ka-ci-on). Chim. Analyse des eaux minérales pour en connaître les propriétés médicales.

ÉLAMITE. adj. et s. des 2 g. Géogr. anc. Peuple d'Asie à l'est de l'Assyrie et de la Susiane, que quelques auteurs regardent comme les ancêtres des Perses.

ÉLAMPE. s. m. Entom. Genre d'hyménoptères chrysidiens, qui correspond au genre chrysis.

ÉLAN. s. m. Mamm. Espèce de cerf connu des naturalistes et des anciens sous le nom d'*alces*, animal qui atteint la taille du cheval, porte un bois fort pesant, habite les contrées septentrionales en deçà du cercle polaire en Europe et en Asie, et s'étend plus loin en Amérique. Il habite en général les forêts basses et humides et les lieux marécageux, où il vit en famille, composée d'une vieille femelle, de deux femelles adultes, de deux jeunes femelles

et de deux jeunes mâles; plusieurs de ces familles se tiennent ensemble. Il vit vingt ans environ. Sa chair passe pour légère et nourrissante.

— *Élan d'Afrique.* L'antilope bubale. || *Élan des Anglo-Américains.* Le cerf du Canada. || *Élan du cap de Bonne-Espérance.* Les coudous de Buffon ou l'antilope canna.

ÉLAN. s. m. (du lat. *lancea*, lance, d'où notre v. *lancer* et *élancer*). Effort subit et plus ou moins violent, par lequel on procède à l'exécution d'un acte physique quelconque. Prendre son élan pour franchir un fossé. Faire un élan pour se sauver des mains de quelqu'un. Un cheval qui ne va que par élans. Les élans du cerf. Faire des élans.

— Fig. Se dit quelquefois dans le même sens au figuré. Les élans de l'esprit, les élans de l'imagination. Arrêter les élans de l'esprit. Cette espèce de suprématie étrangère comprime dans les républiques espagnoles l'*élan* du génie national. (Chateaub.)

. . . A Lacédémone un homme vint à bout
D'arrêter les *élans* et les progrès du goût. (Berchoux.)

Aux *élans* redoublés de sa voix douloureuse,
Tous les valets tremblants quittent la plume oiseuse. (Boileau.)

De paroles dans l'air par *élans* envolées
Effrayer les oiseaux, etc. (Id.)

— Fig. Par analogie, Mouvement subit de l'âme qui la porte avec ardeur vers un objet qu'elle aime, ou qui exprime vivement un sentiment d'aversion ou de douleur. Un élan de zèle. Un élan d'amour. Des élans de patriotisme. Des élans de dévotion. Des élans d'amour de Dieu. Les élans de l'enthousiasme. Cette persuasion m'arrache des *élans* de reconnaissance et d'attendrissement. (J.-J. Rouss.) Loin de rapetisser la pensée, le christianisme se prête merveilleusement aux *élans* de l'âme, et peut enchanter l'esprit aussi divinement que les dieux de Virgile et d'Homère. (Chateaub.) C'est par un *élan* intérieur que l'immortalité se révèle. (Edg. Quinet.) Les passions sont l'*élan* de l'homme vers sa destinée. (Mme de Staël.)

On est souvent trompé lorsque, sans bien connaître
Les personnes et leur humeur,
On se livre par trop aux *élans* de son cœur. (***)

— Fig. Chaleur, enthousiasme. Ce jeune homme a de l'élan. Ces vers sont froids, il n'y a pas d'âme, pas d'élan. Les alarmes pour la fortune troublent autant le commun des hommes que la crainte de la mort, et n'inspirent pas cet *élan* de l'âme, cet enthousiasme qui fait trouver des ressources. (Mme de Staël.)

— Anc. mar. Écart que fait un vaisseau, tantôt à tribord, tantôt à bâbord.

ÉLANCÉ, ÉE. part. pass. du v. Élancer. S'empl. adjectiv. Une taille élancée.

Plus loin il voit, jusqu'aux cieux *élancées*,
De vieilles tours de créneaux hérissées. (Aimé Martin.)

— Fig.

Quel essor égale la pensée?
Elle vent, et soudain jusqu'au ciel *élancée*,
Vole, devance l'aigle et les vents et l'éclair (Delille.)

— *Élancé à.*

Tandis que de l'aurore au couchant *élancée*
La foudre sans repos par la foudre est pressée. (Gilbert.)

— *Élancé dans.*

Du sommet des remparts dans les airs *élancée*,
La cascade à grand bruit précipite ses flots. (Parny.)

— *Élancé de.*

Les amants, *élancés* de leur couche natale,
Montent, et sur les flots confidents de leurs feux,
Forment à leur amante un cortége nombreux. (Delille.)

— *Élancé par.*

L'E s'évertue ensuite, *élancé* par l'haleine,
Chaque fois qu'il respire, il échappe sans peine. (Pis.)

— *Élancé vers.*

Et leur âme, soudain vers le ciel *élancée*,
De leur patrie en deuil emportait la pensée. (A.-Martin.)

— Blas. Se dit du cerf qui est représenté courant. Cerf élancé.

— Bot. Qui est beaucoup plus long que ne sembleraient le comporter ses autres dimensions. Plante élancée. Tige élancée.

— For. *Arbre élancé.* Arbre qui a beaucoup de hauteur et peu de grosseur. || *Branche élancée.* Branche longue, dégarnie d'autres branches et peu grosse à proportion.

— *Cheval élancé.* Dont le corps est efflanqué.

— Man. Qui est dégagé, en avant des [illegible] pieds de l'avant. Croupes élancées.

— Zool. Dont le cône spiral avance beaucoup plus en hauteur qu'en largeur. Spire élancée. Coquille élancée.

ÉLANCEMENT. s. m. (du lat. *lancea*, lance). Action de faire un élan. Les oiseaux volent alors par *élancement*, leur queue ni leurs ailes ne leur servent plus de rames ou de gouvernail, pour nager dans le fluide des cieux. (Rayn.)

— Delille a employé *élancement* dans une acception toute nouvelle pour exprimer l'espace que fournit le cheval qui s'élance.

Eh! qui peut, sans rougir de l'injustice humaine,
Voir ces coursiers rivaux leurs violents efforts,
De la vie à la fois lassant tous les ressorts,
Tout leur corps en travail sous le fouet qui les presse,
Ces longs *élancements*, cette immense vitesse...

— Pathol. Sensation douloureuse comparée par les malades à celle que produirait un instrument aigu qui traverserait la partie souffrante. Élancement douloureux. Élancements redoublés. Sentir des élancements. Éprouver des élancements. Cela me cause de grands élancements. Les élancements qu'on ressent dans le mal de dents. Les *élancements* sont ressentis dans plusieurs cas, mais avec des modifications dépendantes de la nature de l'affection, qui peut être inflammatoire ou nerveuse. (Charbon.)

— Mar. Partie arbitraire de la construction d'un navire, qui rend son avant aigu et lui donne de la pente et de la saillie du côté de la mer qu'il va parcourir. L'élancement d'un navire. Ce vaisseau a beaucoup d'élancement. L'*élancement* est pris en dehors de la longueur totale du navire considéré d'après sa quille, contribue à la grâce et à l'élégance d'un bâtiment, et lui donne un air coureur et impatient. (Lecomte.)

— Fig. Mouvement affectueux et subit de l'âme. En ce sens, il n'est guère usité qu'au pluriel. Les élancements de l'âme vers Dieu. Agir tantôt par des réflexions profondes, tantôt par ses illuminations soudaines qui sont les *élancements* du génie. (Thom.) Il faisait des soupirs, de grands *élancements*. (Mol.)

ÉLANCER. v. a. 1re conj. (du lat. *lancea*, lance). Le c prend une cédille devant *a*, *o*. *Nous élançons. J'élançais. J'élançai, tu élanças, il élança; nous élançâmes, vous élançâtes. Élançant.* Pousser, lancer en avant et avec impétuosité. Peu usité.

— Fig. Ses imaginations élancent les miennes. La crainte, le désir, l'espérance nous *élancent* vers l'avenir. (Boiste.)

— v. n. Faire éprouver des élancements douloureux. Ne s'emploie qu'aux troisièmes personnes. Le doigt m'élance. Sentir quelque chose qui élance.

— S'ÉLANCER. v. pron. Se porter, se jeter en avant subitement et avec impétuosité. S'élancer au travers des flots, des bataillons. Toutes les volontés se soulèvent contre les obstacles, de même qu'un torrent s'*élance* en mugissant au-dessus du rocher qui s'oppose à son cours. (Barth.) Les astres ne quittent pas leur séjour pour aller éclairer une autre terre, la terre ne s'*élance* pas en haut pour aller prendre leur place. (Mass.) Quand son roi lui dit, Pars, il s'*élance* avec joie. (Rac.)

— *S'élancer de.* L'épi s'est *élancé* de ses tuyaux humides. (St-Lamb.)

— Fig. Trop occupés des objets d'utilité, les esprits ne peuvent pas s'*élancer* dans la carrière de l'imagination. (Rayn.) La dévotion comme toutes les passions s'*élance* en vain vers le bonheur; il n'y a que la piété qui l'atteigne. (Mass.) Sully y puisa cet orgueil généreux qui s'*élance* à la gloire par la vertu. (Thom.)

— Fig. S'animer, s'exciter, prendre de l'essor. Quand notre âme est éveillée par le discours ou par l'exemple, elle s'*élance* au delà de son ordinaire. (Mont.) Plus les envieux veulent abaisser mon esprit, plus il croît, plus il s'*élance*. (Boil.)

Dans ses émotions, je vois votre âme altière,
A l'aspect du tyran, s'*élançant* tout entière. (Voltaire.)

— *S'élancer à.*

Puis-je te méconnaître, ô vainqueur de Mayenne!
Sur un noble coursier t'*élançant* aux combats,
Tel on te vit jadis aux rives de la Seine
Briguer l'empire ou le trépas. (Le Brun.)

— *S'élancer contre.* Contre moi sur mon banc je le vois qui s'élance. (Boil.) Aussitôt contre Evrard vingt champions s'*élancent*. (Id.)

— *S'élancer dans.*

Tel le feu se jouant dans ses tubes divers,
En javelots brûlants s'*élance* dans les airs. (Delille.)

— *S'élancer de.* Que dis-tu, s'écria Aben-Hamet, s'*élançant* du siége où il était à demi couché, tu comptes le Cid parmi tes aïeux. (Chateaub.)

L'ange exterminateur va, s'*élançant* des cieux,
Diriger d'Ismaël les escadrons poudreux. (J. Bailly.)

— *S'élancer en avant.* L'ambitieux s'*élance* en avant, il regarde toujours où il veut aller, et jamais d'où il est venu. (Boiste.)

— *S'élancer sur.* S'élancer sur l'ennemi. S'élancer sur quelqu'un. S'élancer sur son adversaire.

— *S'élancer vers.* S'élancer vers quelqu'un. S'élancer vers son ami pour le secourir. Des fusées qui s'élancent vers les cieux. Tout à coup s'*élançant* vers sa base fragile. (Delille.)

— For. Se dit en parlant des arbres qui prennent une grande élévation sans grossir proportionnellement. Quant aux arbres qu'on élague, il faut avoir soin de leur conserver un certain nombre de branches, dont l'inclinaison modérant le cours de la sève fait prendre de la consistance à la tige et l'empêche de s'*élancer*. (Rozier.)

ÉLANCEUR. s. m. Ornith. Oiseau d'Afrique peu connu des naturalistes.

ÉLANDRÉ, ÉE. adj. Eaux et forêts. Dont la tige est trop élevée rapidement à sa grosseur. Se dit en parlant du baliveau. Baliveau élandré.

ÉLANGIDE. s. f. Bot. Plante orchidée de l'île Maurice.

ÉLANGUEUR. s. m. Pêch. Instrument auquel on attache par la tête les morues que l'on vient de prendre.

ÉLAPHE. s. m. (du gr. ἔλαφος, cerf). Vieux mot qui a signifié Cerf, et qu'on retrouve encore dans plusieurs mots dérivés du grec.

ÉLAPHÉBOLIES. s. f. pl. (ét. gr., ἔλαφος, cerf; βολή, coup). Ant. Fêtes en l'honneur de Diane, que célébraient les habitants de la Phocide, en mémoire d'une action dans laquelle ils avaient eu l'avantage sur les Thessaliens, et où ils avaient dû en partie la victoire au secours qu'ils avaient reçu de leurs femmes.

ÉLAPHÉBOLION. s. m. (ét. gr., ἔλαφος, cerf; βάλλω, je lance). Chronol. Mois des Athéniens, qui fut d'abord le troisième, et qui plus tard devint le neuvième.

— Chez les Athéniens, Espèce d'agapes pendant lesquelles on se régalait particulièrement avec des gâteaux pétris de graisse, de miel et de sésame.

ÉLAPHIDION. s. m. (ét. gr., ἐλαφίδιον, dimin. de ἔλαφος, cerf). Entom. Genre de coléoptères subpentamères longicornes, originaires d'Amérique.

ÉLAPHIEN, IENNE. adj. (du gr. ἔλαφος, cerf). Mamm. Qui tient du cerf. || ÉLAPHIENS. s. m. pl. Section de la famille des ruminants, comprenant le genre cerf.

ÉLAPHINIS. s. f. (du gr. ἐλαφίνης, petit cerf). Entom. Genre de pentamères lamellicornes, dont l'espèce type est la cétonie cendrée du Cap.

ÉLAPHOCÈRE. s. m. (ét. gr., ἔλαφος, cerf; κέρας, corne). Entom. Genre de coléoptères pentamères lamellicornes, fondée sur une espèce nouvelle trouvée en Sardaigne.

ÉLAPHOCÉRATITE. s. f. (ét. gr., ἔλαφος, cerf; κέρας, corne). Polyp. Corps organisé fossile que les uns regardent comme une corne de cerf pétrifiée, et d'autres comme un polypier coralloïde branchu.

ÉLAPHOGRAPHE. s. des 2 g. (ét. gr., ἔλαφος, cerf; γράφω, j'écris). Didact. Auteur qui traite des cerfs, qui écrit sur les cerfs.

ÉLAPHOGRAPHIE. s. f. (ét. gr., ἔλαφος, cerf; γράφω, j'écris). Didact. Traité sur les cerfs.

ÉLAPHOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui tient à l'élaphographie, qui regarde les cerfs. Traité élaphographique.

ÉLAPHOPSE. s. m. (ét. gr., ἔλαφος, cerf; ὄψις, apparence, extérieur). Entom. Genre de coléoptères subpentamères, originaires du Brésil.

ÉLAPHORNITHE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἔλαφος, cerf; ὄρνις, oiseau). Ornith. Qui tient en même temps du cerf et de l'oiseau. || ÉLAPHORNITHES. s. m. pl. Famille d'oiseaux, qui ne comprend que le genre casoar.

ÉLAPHRE. s. m. (du gr. ἐλαφρός, agile). Entom. Genre de coléoptères carabiques, renfermant de petits insectes qui habitent le bord des étangs, des mares, des [illegible] à moitié desséchés.

ÉLAPHRIE. s. f. (du gr. ἐλαφρίζω, je soulage). Bot. Genre de burséracées établi pour des arbres ou arbrisseaux de l'Amérique. La médecine emploie la résine de quelques-unes de ses espèces pour le traitement des ulcères invétérés.

ÉLAPHROPE. s. m. (ét. gr., ἐλαφρός, agile; πούς, pied). Entom. Genre de coléoptères térédyles, originaires des environs de la mer Caspienne.

ÉLAPHROPÈZE. s. f. (ét. gr., ἐλαφρός, agile; πέζα, plante du pied). Entom. Genre de diptères tanystomes.

ÉLAPS. s. m. (du gr. ἔλαψ, nom donné par les anciens à un serpent non venimeux). Erpét. Genre d'ophidiens venimeux, renfermant plusieurs espèces du groupe des vipères, et originaire des régions australes de l'ancien et du nouveau continent.

ÉLAQUIR. s. m. Chim. Sulfate de fer calciné jusqu'au rouge.

ÉLARGI, IE. part. pass. du v. Élargir. S'empl. adjectiv. Fossé élargi. Allée élargie. Parc élargi. Dans les flancs *élargis* de leur vaste contour. (Boil.) Le canard a le bec *élargi* par le bout et boit en barbotant. (B. de St-P.)

— Bot. Se dit de tout organe qui, à sa base ou à son sommet, est plus large transversalement que dans le reste de son étendue.

ÉLARGIR. v. a. 2e conj. Rendre plus large. Élargir une robe. Élargir des souliers. Élargir un fossé, un parc, une allée, un chemin.

— Par extens. dans le sens métaphorique. [illegible]

— Fig. Rendre plus vaste, plus étendu, donner plus d'extension à. Élargir ses idées. Élargir la sphère de ses connaissances. Les sots par leurs consolations maladroites *élargissent* les blessures du cœur. (Boiste.) La solitude *élargit* les pensées. (Montaigne.)

— Mettre hors de prison, rendre la liberté à. Élargir quelqu'un. On l'a élargi moyennant caution.

— Manég. *Élargir son cheval.* Lui faire serrer le mur dans le manége, ou lui faire embrasser un plus grand espace de terrain. Élargissez votre cheval.

— Jardin. *Élargir les tailles.* Rendre plus larges les espaces qui séparent les tailles.

— S'ÉLARGIR. v. pron. Être élargi. Ceux qui aiment la vérité seront fort aises de cette découverte; on aime à voir la nature s'*élargir*. (Volt.) La sphère de sa nature s'*élargissait* pour nous de tous côtés. (Id.) D'un côté cet ovale se termine par un côté très-étroit, relevé longitudinalement en arête, et s'*élargissait* à son extrémité pour former la nageoire de la queue. (Lacép.)

— S'étendre. L'horizon s'élargit à mesure qu'on avance.

— Avec un nom de personne pour sujet. Prendre plus de terrain, d'espace; étendre, agrandir sa terre, son parc. Il s'est élargi de ce côté. Le grand chemin l'empêche de s'élargir.

ÉLARGISSEMENT. s. m. (rad. *élargir*). Action d'élargir, de donner plus d'extension à.

— Résultat de cette action, augmentation de largeur. L'élargissement d'un fossé.

— Droit. Action de mettre au large, de rendre la liberté à un prisonnier. Ordonner l'élargissement. Obtenir l'élargissement. Il est singulier que les dispositions du code d'instruction criminelle permettent pour ainsi dire à tous les fonctionnaires d'ordonner l'emprisonnement, et ne laissent à personne le droit d'autoriser l'*élargissement*. (Teulet.) Dans l'état actuel de notre législation, l'*élargissement* ne peut résulter que d'un jugement ou d'un arrêt qui, en purgeant définitivement l'accusation, déclare qu'il n'y a pas lieu de retenir le prévenu prisonnier. (Id.)

— Fig. Dans le sens de Dilatation, expansion. A travers la candeur et la piété la plus pure, un reste d'humanité, inséparable de l'homme, faisait goûter au duc de Beauvilliers un *élargissement* de cœur et d'esprit imprévu. (St-Simon.)

ÉLARGISSURE. s. f. (rad. *large*). Ce qu'on ajoute à une chose pour la rendre plus large. L'élargissure d'un corps de jupe. Mettre une élargissure à un habit.

ÉLASME. s. m. (du gr. ἐλασμός, lamelle). Entom. Genre de calcidiens, fondé sur une seule espèce.

ÉLASMIE. s. f. (du gr. ἔλασμα, lame). Mamm. Plaque tranversale qui, chez les baleines, tient lieu de dents, et pend des parties latérales du palais dans la bouche.

ÉLASMOCELIS. s. m. (ét. gr., ἐλασμός, lamelle; σκέλος, pied). Entom. Genre d'hémiptères homoptères fulgoriens, dont l'espèce type habite le Cap.

ÉLASMOSE. s. f. (du gr. ἐλασμός, lamelle). Min. Tellure feuilleté de Nagyag.

ÉLASMOTHÈRE. s. m. (ét. gr., ἐλασμός, lame; θηρίον, bête sauvage). Paléont. Genre fondé sur une espèce voisine des rhinocéros fossiles.

ÉLASSONYX. s. m. (ét. gr., ἐλάσσων, petit; ὄνυξ, ongle). Entom. Genre de coléoptères tétramères, fondé sur une espèce d'insectes originaire de la Cafrerie.

ÉLASTE. adj. des 2 g. (du gr. ἐλαστής, qui pousse). Entom. Se dit des organes élastiques abdominaux qui rendent certains insectes aptes à sauter. || Se prend aussi substantiv. Un élaste. Des élastes.

ÉLASTICITÉ. s. f. (du gr. ἐλαστής, qui pousse). Phys. Propriété en vertu de laquelle certains corps reprennent leur état primitif sans se rompre, ni se désagréger, dès que cesse la cause mécanique passagère qui en avait changé la forme ou le volume. C'est par l'élasticité qu'une lame d'acier que l'on a recourbée se redresse aussitôt qu'on l'abandonne à elle-même; c'est à l'élasticité qu'empruntent leur force les ressorts en spirale qui animent les montres et les autres machines destinées à donner la mesure du temps.

— Bot. Propriété qu'ont les parties de certains fruits de se désunir subitement lorsqu'elles ne peuvent plus être rappelées à leur précédent état. Mais cette espèce d'élasticité semble se perdre avec son premier effet, et être plutôt une destruction par ressort qu'une tendance à reprendre un état naturel.

— Fig. Faculté qu'a l'esprit de réagir sur lui-même, de chasser des impressions pénibles et de reprendre l'énergie qu'il semblait avoir perdue. Esprit qui manque d'élasticité.

ÉLASTIFICATION. s. f. (pr. *é-la-sti-fi-ka-ci on*). Didact. Opération qui consiste à rendre une chose élastique.

ÉLASTIQUE. adj. des 2 g. (ét., V. ÉLASTICITÉ). Phys. Se dit de tout corps à la fois flexible et susceptible de reprendre sa première forme. Les gaz sont très-élastiques. Les corps liquides sont peu ou point élastiques. La plupart des corps deviennent moins *élastiques*, lorsqu'on les comprime trop longtemps ou lorsqu'on en fait un usage continuel. (Orfil.) Lorsque l'on comprime un corps *élastique*, quelques-unes de ses molécules intégrantes se trouvent rapprochées dans un sens, tandis que d'autres subissent, dans un autre sens, un écartement à peu près égal au rapprochement des premières. (De Villiers.)

Comment, pour pomper l'air, de l'active trachée,
La spirale *élastique* en leur sein est cachée? (Delille.)

— Se dit aussi de la force, de la vertu, de la propriété qui rend la matière élastique. Force élastique. Vertu élastique. Propriété élastique. Corps qui a la vertu élastique.

— Fig. Le cou de l'homme est *élastique*; tôt ou tard sa tête courbée se relève. (Boiste.) Les liens qui nous attachent à des objets chéris sont *élastiques*; plus nous nous éloignons, plus ils nous retirent. (Id.)

— Bot. V. ÉLASTICITÉ. || *Arille élastique.* Celle qui s'étend jusqu'à un certain point à mesure que la graine qu'elle renferme prend un plus grand volume, mais se déchire enfin et se retire sur elle-même par un mouvement subit. || On dit aussi : *Filet élastique d'étamine. Pollen élastique. Valves élastiques.*

— Anat. Se dit des parties destinées à se prêter aux mouvements qui les allongent et à produire, par une sorte de rétraction, d'autres mouvements en sens opposé. Tissus élastiques. Corps élastiques. Les tissus *élastiques* ne sont autre chose qu'une sorte de chair plus dense, recevant dans quelques organes des filets nerveux bien manifestes, qui, dans les circonstances de plus forte excitation, produisent des contractions spasmodiques. (Laur.)

— Géom. *Courbe élastique.* Courbe que forme une lame de ressort fixée horizontalement par une de ses extrémités à un plan vertical, et chargée à l'autre extrémité d'un poids qui la fait courber.

— *Gomme élastique.* V. GOMME.

— S'emploie quelquefois comme substantif féminin pour Gomme élastique. Une balle d'élastique.

— Se dit adjectiv. et substantiv. au fém. des ressorts que l'on met aux bretelles, et des bretelles mêmes qui sont à ressort. Bretelles élastiques. Bretelles à élastiques. Des élastiques.

ÉLATCHE. s. f. Comm. Étoffe des Indes, de soie et de coton.

ÉLATÉ. s. m. Bot. Genre de palmiers originaires de l'Inde.

ÉLATÈRE. s. m. Bot. Nom des filets élastiques, membraneux, tordus, qui, dans quelques hépatiques, fixent au placenta les graines auxquelles ils adhèrent, et les dispersent à l'époque de la maturité.

ÉLATÉRIDE. adj. des 2 g. (du gr. ἐλατήρ, ressort). Entom. Qui est à ressort élastique. || ÉLATÉRIDES. s. m. pl. Famille d'insectes coléoptères, serricornes, sternoxes, à ressort élastique, à ocellations lumineuses dans quelques espèces étrangères.

ÉLATÉRIE. s. f. (du gr. ἐλατήρ, espèce de long grain). Bot. Nom générique de tout fruit qui, parvenu au terme de sa maturité, se partage naturellement en autant de coques distinctes qu'il offre de loges.

— Genre de plantes cucurbitacées, propres au continent américain. || *Élatérie des anciens.* Suc épaissi du concombre sauvage, que les anciens conservaient un grand nombre d'années sans qu'il éprouvât la moindre altération.

ÉLATÉRINE. s. f. Chim. Matière cristallisable provenant du suc de l'élatérium.

ÉLATÉRIOSPERME. s. m. (ét. gr., ἐλατήριον, purgatif; σπέρμα, graine). Bot. Genre de plantes euphorbiacées, établi pour des arbres habitant les bois montagneux de Java.

ÉLATÉRITE. s. f. (du gr. ἐλαύνω, je pousse). Minér. Substance brune, tirant sur le noir ou le vert foncé, molle et élastique; fusible à une faible température, en une matière visqueuse.

ÉLATÉRIUM. s. m. (pr. *é-la-té-ri-o-me*). Chim. Extrait de concombre sauvage, qu'on emploie en médecine, contre l'hydropisie.

ÉLATÉROMÈTRE. s. m. (ét. gr., ἐλατήρ, ressort; μετρέω, je mesure). Didact. Appareil qu'on adapte aux machines à vapeur et aux machines à condensation, pour connaître l'élasticité avec laquelle l'air raréfié ou condensé dans le récipient, ou la vapeur contenue dans le cylindre de la machine, réagit contre la pression de l'air atmosphérique.

ÉLATÉROMÉTRIQUE. adj. des 2 g. (ét., V. ÉLATÉROMÈTRE). Didact. Qui a rapport à l'élatéromètre.

ÉLATINE. s. f. Chim. Résine molle et verte qui existe dans les fruits de l'élatérie mordante.

— Bot. Genre de plantes combessedes, servant de type à la famille des élatinées, et comprenant des plantes herbacées et indigènes.

ÉLATINÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à l'élatine. || ÉLATINÉES. s. f. pl. Famille de plantes ayant pour type le genre élatine.

ÉLATOBRANCHE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἐλάτη, rame; βράγχια, branchies). Moll. Qui a les branchies rameuses ou lamelleuses. || ÉLATOBRANCHES. s. m. pl. Classe de mollusques qui renferme les acéphales à branchies lamelleuses.

ÉLATOSTEMME. s. m. (ét. gr., ἐλάτη, rame; στέμμα, stemma). Bot. Genre de plantes urti- [illegible] îles de l'Asie australe et de l'Océanie.

ÉLATOSTEMMÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à l'élatostemme. || ÉLATOSTEMMÉES. s. f. pl. Groupe d'urticées ayant pour type le genre élatostemme.

ÉLAVÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *e*, augm.; *lavatus*, lavé). Chass. Mollasse et blafard en couleur, qualité qui, chez la bête à chasser et le chien, est une marque de faiblesse. Poil élavé. Robe élavée.

ELBE. Géogr. L'un des plus grands fleuves d'Allemagne, prend sa source à une très grande élévation dans les monts Sudètes, qui séparent la Bohême de la Silésie et se jette dans la mer du Nord à Cuxhaven, après avoir reçu 58 rivières et plus de 300 ruisseaux.

— ÎLE D'ELBE. Île de la Méditerranée sur la côte de la Toscane, à laquelle elle appartient et dont elle est séparée par le canal de Piombino : 14,000 hab. ; ch.-l. Porto-Ferraio. Cette île est célèbre par la résidence qu'y fit Napoléon après sa chute, depuis le 4 avril 1814, jusqu'en mars 1815.

ELBERFELD. Géogr. Jolie ville des provinces rhénanes, située sur le Wipper, que l'industrie a rendue depuis quelques années une des cités les plus riches et les plus commerçantes de l'Allemagne : 30,000 hab. Siége de la compagnie rhénane des Indes occidentales fondée en 1821.

ELBEUF. Géogr. Ch.-l. de cant. (Seine-Inf.); 13,370 hab. Une des plus anciennes villes manufacturières de France ; fondée dans le IXe siècle, elle se livra dès l'origine à la fabrication des tissus de laine; l'industrie des draps a pris un accroissement considérable et non interrompu.

— Drap fabriqué à Elbeuf. Acheter, vendre de l'elbeuf.

ELBEUVIEN, IENNE. adj. et s. Habitant d'Elbeuf || Qui appartient à cette ville ou à ses habitants. Coutumes elbeuviennes.

ELCÉSAÏTE ou **ELCÉSAÏEN, IENNE.** adj. et s. Hist. relig. Membre d'une secte chrétienne que fonda dans le IIe siècle un certain Elcésaï, qui enseignait que Jésus-Christ, né dès le commencement du monde, avait paru sous divers corps en divers temps, et que l'observation de la loi de Moïse était de rigueur pour les chrétiens.

ELCOSE. s. f. (du gr. ἕλκος, un ulcère). Pathol. Solution de continuité, avec perte de substance, faite dans les parties molles par l'action de causes corrosives.

ELDORADO. s. m. (ét. esp., *el*, le ; *dorado*, doré, en or). Hist. Pays qu'Orellana, lieutenant de Pizarre, prétendait avoir découvert dans l'Amérique entre l'Orénoque et le fleuve des Amazones, et qu'il nomma ainsi à cause de l'immense quantité d'or et de métaux précieux qu'il disait avoir vus dans Manoa, capitale de cette contrée.

— Fig. Pays imaginaire où chacun vit au sein de l'abondance et des richesses. Vivre dans un Eldorado. Habiter un Eldorado.

— Par extens. Pays très-fertile. Tout y est en abondance, c'est un vrai Eldorado.

ÉLÉAGNE. s. m. bot. Genre type de la famille des éléagnées.

ÉLÉAGNÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à l'éléagne ou chalef. || ÉLÉAGNÉES. s. f. pl. Famille de plantes dicotylédonées, dont les espèces sont des arbres des régions tempérées de l'hémisphère boréal.

ÉLÉAGNOÏDE. adj. des 2 g. Bot. Qui ressemble à un éléagne. || ÉLÉAGNOÏDES. s. f. pl. Famille de plantes qui sont pour la plupart des arbres ou des arbrisseaux tortus et touffus, et qui ont pour type le genre éléagne.

ÉLÉALE. s. f. Bot. Genre de coléoptères malacodermes établi sur une espèce originaire de la terre de Van-Diemen.

ÉLÉATE. adj. et s. des 2 g. Géogr. anc. Habitant d'Élée. || Qui appartient à cette ville ou à ses habitants.

ÉLÉATIQUE. adj. des 2 g. et s. m. Qui appartient à l'une ou à l'autre des deux écoles d'Élée. Doctrines éléatiques. École physicienne éléatique.

ÉLÉAZAR. Troisième fils d'Aaron et son successeur dans la dignité de grand prêtre, entra dans la terre promise avec Josué et fut enseveli dans la tribu d'Éphraïm. Les Grecs célèbrent sa fête le 2 septembre.

ÉLECTE. s. m. (du lat. *electus*, choisi). Ant. milit. Soldat romain appelé à servir dans les cohortes prétoriennes. Les électes.

ÉLECTEUR, TRICE. adj. et s. (ét. lat., *e*, partic. extract., *legere*, choisir). Celui, celle qui a le droit de concourir à une élection, d'élire à une charge, office, dignité, etc.

— Particulièrement, Celui qui a le droit de concourir à l'élection d'un député, droit que possède tout Français jouissant des droits civils et politiques, âgé de vingt-cinq ans et payant 200 fr. de contributions directes, ou seulement 100 fr. s'il est membre ou correspondant de l'Institut, ou officier militaire jouissant d'une pension de retraite de 1,200 fr. au moins.

— *Électeurs des grands colléges.* Électeurs payant 500 fr. de contributions, qui se réunissaient au chef-lieu de chaque département, [illegible]

— *Électeurs des petits colléges* ou *d'arrondissement.* Électeurs payant plus de 300 fr. de contributions, qui se réunissaient dans les chefs-lieux d'arrondissement, pour nommer les députés qui n'étaient point à la nomination des grands colléges.

— *Électeurs municipaux.* Les habitants les plus imposés de chaque commune, qui élisent les membres du conseil municipal.

— *Assemblée des électeurs.* V. ASSEMBLÉE ÉLECTORALE.

— S'est dit particulièrement des princes d'Allemagne qui contribuaient à l'élection de l'empereur. Dans le principe, ces électeurs étaient les archevêques de Mayence, de Trèves, et de Cologne, les ducs du Palatinat, de Brandebourg, de Saxe et le roi de Bohême.

— *Le grand électeur.* L'électeur de Brandebourg, Frédéric-Guillaume, qui posa les fondements de la grandeur à laquelle sa maison parvint dans la suite.

— *Grand électeur.* Nom que Sieyes, dans son projet de constitution, donne au chef suprême de l'État, fonctionnaire inamovible, irresponsable, mais incapable de gouverner l'État.

ÉLECTIF, IVE. adj. Qui est institué par élection. Roi électif. Empereur électif. Pape électif. Juge électif.

— Qui se donne par élection. Royaume électif. Couronne élective. Trône électif. Emploi électif. Papauté élective. Les magistratures électives des anciens. La royauté élective de la Pologne.

— Chim. *Affinité élective.* Force en vertu de laquelle un corps simple opère la décomposition d'un composé binaire, parce qu'il semble y avoir choix entre lui et l'élément qu'il enlève à ce dernier. || *Attraction élective.* Force qui détermine la décomposition d'un composé binaire par un corps simple ou par un autre composé binaire.

— Phys. *Sensibilité élective.* Celle qui établit un rapport spécial entre un organe et tel ou tel corps que la sensibilité organique semble choisir.

ÉLECTION. s. f. (pr. *é-lèk-ci-on*, du lat. *electio*, venant du v. *eligere*, formé de *e*, partic. extract.; *legere*, choisir, cueillir). Action d'élire, de choisir, de prédestiner à quelque chose. Faire une élection. Contribuer à une élection. Assister à une élection. Concourir à une élection. L'élection des députés. L'élection d'un roi. L'élection d'un empereur. L'élection d'un académicien. L'élection d'un président. L'élection d'un secrétaire. Procès-verbal d'élection. *L'élection* s'étend ou se resserre selon que le gouvernement affecte la forme aristocratique, monarchique ou démocratique. (Tailland.) *L'élection* peut aussi bien se rapporter au pouvoir exécutif qu'au pouvoir consultatif. (Savagner.)

— Concours de suffrages, choix d'une personne fait par plusieurs pour une fonction publique. Approuver une élection. Confirmer une élection. Élection qui plaît à tout le monde. *L'élection* des rois se faisait par le peuple. (Boss.) Le roi Stanislas alla à Dantzick pour faire échouer une *élection* à laquelle il n'avait point de part. (Volt.) Les anciens Grecs ou Romains ne reconnaissaient pour hommes libres que ceux qui pouvaient participer aux *élections*. (Sismondi.)

— *Élection directe.* Celle qui confère immédiatement les fonctions auxquelles il s'agit de pourvoir. || *Élection indirecte.* Celle qui désigne soit d'autres électeurs qui doivent eux-mêmes faire le choix, soit des candidats parmi lesquels un autre pouvoir doit nommer.

— Hist. Nomination aux charges cléricales, qui, dans les premiers temps, étaient toutes le résultat de l'élection, depuis les plus humbles jusqu'aux plus éminentes.

— Dans l'ordre civil, Juridiction populaire qui avait la même origine, et se rapportait à des magistrats qui tenaient leur pouvoir du libre choix de tous les justiciables qui leur étaient soumis, et n'avaient d'abord d'autre mission que celle de faire entre tous les habitants une juste répartition des impôts extraordinaires.

— Toute l'étendue du pays qui était du ressort de ce tribunal.

— *Pays d'élection.* Pays qui faisait partie d'un district ou des arrondissements appelés élections.

— Droit féod. *Clause d'élection d'ami.* Clause par laquelle l'acquéreur d'un immeuble féodal ou censuel se réservait la faculté de rétrocéder ce même immeuble à un ami.

— *Élection de command.* Indication que fait l'adjudicataire direct de la personne qui a commandé ou qui est censée avoir commandé d'acquérir pour elle.

— *Faire élection de domicile.* V. DOMICILE.

— Chir. Choix que l'on fait d'un temps, d'un lieu, d'un procédé ou d'une partie du corps pour administrer un médicament ou pratiquer une opération. Temps d'élection. Lieu d'élection.

— Math. Manière de prendre des nombres, des quantités données sans avoir égard à leur plan.

— Mystic. Choix que Dieu fait de ses créatures pour l'accomplissement de ses desseins. *L'élection* du peuple juif est le choix que Dieu en a fait pour l'attacher particulièrement à son culte et à son service et pour en faire naître le Messie. (Trév.)

— Action par laquelle Dieu a prédestiné de toute éternité ses élus à la jouissance de la béatitude céleste. L'élection de Dieu est gratuite. Dieu rompit tous ses liens, et le mettant dans la liberté de ses enfants, le fit passer de la région des ténèbres au royaume de son fils, à qui il appartenait par son *élection* éternelle. (Fléch.)

— *Créature d'élection.* Créature parfaite || *Vase d'élection* ou *instrument d'élection.* Créature choisie de Dieu pour le glorifier.

ÉLECTIVITÉ. s. f. Hist. Faculté d'être élu, qualité de la personne élective. L'électivité des rois de Pologne a causé tous les malheurs de ce pays.

ÉLECTORABILITÉ. s. f. Néol. Qualité de celui qui est propre à devenir électeur.

ÉLECTORAL, ALE. adj. (ét., V. ÉLECTEUR). Qui est relatif au droit d'élire, aux élections. Cens électoral. Droit électoral. Loi électorale. Si la charte avait immobilisé le système *électoral*, nous aurions été à tout jamais monarchistes, oligarques ou démocrates. (Tailland.) Chez nous le système *électoral* repose sur la propriété foncière. (Id.)

— Qui est formé d'électeurs. Corps électoral. Colléges électoraux. Assemblée électorale. Les assemblées électorales des communes comprennent, outre toutes les catégories ci-dessus énoncées, de nouvelles catégories où trouvent leur place tous les officiers de la garde nationale, tous les membres de l'ordre judiciaire, la plupart des fonctionnaires retraités ou gratuits, et jusqu'aux anciens élèves de l'école polytechnique.

— Qui appartient, qui est propre à un électeur de l'Empire. Palais électoral. Bonnet électoral. Dignité électorale. Altesse électorale.

— *Collége électoral.* V. COLLÉGE.

— *Prince électoral.* Titre que portait le fils aîné d'un électeur de l'Empire.

ÉLECTORAT. s. m. (pr. *é-lek-to-ra*; rad. *électeur*). Dignité, qualité d'électeur. *L'électorat* dans l'Empire est la plus grande dignité après celle de l'empereur et du roi des Romains. (Lav.)

— Territoire d'un électeur en Allemagne.

ÉLECTRE. Nom de plusieurs personnages de la mythologie et de l'histoire grecque, dont le plus célèbre est Électre, sœur d'Oreste, qui déroba son frère encore enfant aux poursuites d'Égysthe et de Clytemnestre.

ÉLECTRE. s. m. (du gr. ἤλεκτρον, ambre). Bot. Genre de composées sénécionidées, établi pour un arbrisseau du Mexique.

— Entom. Genre de lépidoptères nocturnes, établi aux dépens du genre cidarie.

— Polyp. Genre de polypiers flexibles, dont les animaux sont encore inconnus.

— Minér. Or blanc des Gaules.

ÉLECTRICE. s. f. Femme d'un électeur. Madame l'électrice.

ÉLECTRICISME. s. m. (ét., V. ÉLECTRICITÉ). Didact. Système qui embrasse tous les phénomènes électriques.

ÉLECTRICITÉ. s. f. (du gr. ἤλεκτρον, ambre, succin : substance dans laquelle on a reconnu d'abord l'électricité). Phys. Propriété qu'ont certains corps lorsqu'ils ont été frottés, chauffés ou mis en contact, d'attirer d'abord et de repousser ensuite les corps légers, de lancer des étincelles et des aigrettes lumineuses, de faire éprouver des commotions au système nerveux, de décomposer une foule de substances.

— Agent spécial auquel sont dus ces phénomènes, et que l'on regarde comme un fluide impondérable et nuisible. Théorie de l'électricité. Accumulation de l'électricité dans un corps. Électricité vitrée. Électricité résineuse. Électricité positive. Électricité négative. La combinaison de l'électricité produit une explosion. Électricité galvanique. Électricité atmosphérique. L'éclair et l'explosion de la poudre sont des phénomènes de l'électricité. Tous les corps sont naturellement et habituellement pénétrés des éléments de *l'électricité*. (Hallé.) L'une et l'autre *électricité* mise à l'état de liberté jouit d'une force expansive qui tend à en écarter les parties, les porte à la surface des corps, et est cause de la répulsion mutuelle des corps revêtus d'une *électricité* de même nature. (Id.) L'une des *électricités* est entraînée vers l'autre par leur tendance mutuelle à se combiner, et cette tendance est la cause de l'attraction mutuelle qui porte les uns vers les autres les corps revêtus d'*électricités* différentes. (Id.) Il existe des rapports tellement intimes entre la chaleur et *l'électricité*, que l'une accompagne la production de l'autre et *vice versâ*. (Becquer.)

— Branche de la science qui traite du fluide électrique, et qui fait partie quelquefois de la météorologie, quelquefois de l'anthropurgie.

— Fig. Gœthe apprenait de Voltaire le don magique de communiquer la vie, *l'électricité* à des multitudes. (E. Quinet.)

ÉLECTRIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἤλεκτρον, ambre, succin). Phys. Qui a rapport, qui tient à l'électricité. Phénomène électrique. Commotion électrique. Aigrette électrique. Atmosphère électrique. Bain électrique. Balance électrique. Courant électrique. Décharge électrique. Force électrique. Frictions électriques. L'expérience comme la théorie démontre que la couche *électrique* n'est pas la même sur tous les points d'un même corps autre que la sphère. (Becquer.) [illegible] de la lumière sur les liquides se compliquent des effets qui se manifestent au contact de la lumière et des lames de platine servant à accumuler les premiers. (Id.)

— Qui produit, qui développe l'électricité. Vertu électrique.

— Qui sert à électriser ou à faire des expériences sur l'électricité. Machine électrique. Batterie électrique. Canon électrique. Carreau électrique. Cerf-volant électrique. Conducteur électrique. Tension électrique.

— Qui peut se charger d'électricité, et donner lieu aux phénomènes électriques, au développement de l'électricité. Matière électrique. Corps électriques. Le verre est électrique. La résine est électrique.

— Zool. Se dit de plusieurs animaux qui peuvent développer à volonté des phénomènes d'électricité. Gymnote électrique.

— Fig. Se dit des choses qui produisent sur nous, sur notre âme, des sensations analogues à ceux de l'électricité. Coup d'œil électrique. Impression électrique. Parole électrique.

ÉLECTRISABLE. adj. des 2 g. (rad. *électricité*). Susceptible d'acquérir d'une manière quelconque les phénomènes électriques. Corps électrisable.

ÉLECTRISANT. part. prés. du v. Électriser. Qui électrise. Il est invar. Les machines électrisant les corps. Des discours électrisant la multitude.

ÉLECTRISANT, ANTE. adj. Qui a la propriété de développer l'électricité. Corps électrisant. Matière électrisante.

— Fig. Qui produit dans l'âme des commotions vives, promptes, fortes, puissantes, analogues à celles que le fluide électrique produit sur le système nerveux. Éloquence électrisante. Regards électrisants. Paroles électrisantes.

ÉLECTRISATION. s. f. (pr. *é-lèk-tri-za-si-on;* ét., V. ÉLECTRICITÉ). Phys. Opération qui a pour but de développer dans un corps quelconque ou chez un individu les phénomènes électriques. Électrisation par frottement. Électrisation par communication, par bain. Électrisation par frictions. Électrisation par étincelles. Électrisation par courant. Électrisation par contact. Électrisation par chaleur. Électrisation par compression.

ÉLECTRISÉ, ÉE. part. pass. du v. Électriser. Se prend adjectiv. Corps électrisé. Animal électrisé. L'air y est *électrisé* au point que le poil des animaux pétille au plus léger frottement. (A.-Martin.) Grey découvrit seul les moyens de la communication de l'électricité à de très-grandes distances du corps *électrisé*. (Senebier.) Si le fer se porte vers l'aimant; si l'ambre frotté attire des corps légers situés dans sa sphère d'électricité, c'est dans l'impulsion d'un fluide sortant de l'aimant ou du corps *électrisé*, qu'il faut chercher la cause de ces phénomènes. (Libes.)

— Fig. Avoir l'âme électrisée. Être électrisé par l'éloquence.

ÉLECTRISER. v. a. 1re conj. (ét., V. ÉLECTRICITÉ). Phys. Donner à un corps la vertu de produire des phénomènes électriques, et le mettre en état de communiquer cette même vertu à d'autres corps. Électriser par le frottement. Électriser par influence. Électriser en plein air. Électriser dans le vide. Il y a deux manières d'*électriser* les corps, par frottement et par influence. (Brisson.)

— Absol. A ces mots, madame de S*** ayant tiré quelques étincelles, toutes les dames voulurent l'imiter, et voilà notre grande académie *électrisant*, raisonnant, expliquant, comme ces messieurs font. (A.-Martin.)

— Fig. Animer, enflammer, faire une impression vive et profonde. Électriser les âmes. Électriser les esprits. Électriser les cœurs. Éloquence qui électrise. Le discours de leur chef les *électrisa* tellement, qu'à la première attaque tous les retranchements furent emportés. (Acad.)

— S'ÉLECTRISER. v. pron. Être électrisé. Il y a des corps qui s'électrisent par le frottement. La résine s'électrise par le frottement.

ÉLECTRISEUR, EUSE. s. Phys. Celui, celle qui électrise.

— Médecin qui emploie l'électricité comme moyen curatif.

ÉLECTRO-CAPILLO-CHIMIE. s. f. Didact. Ensemble des phénomènes électro-chimiques, modifiés par l'influence des parois des tubes capillaires.

ÉLECTRO-CAPILLO-CHIMIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui appartient à l'électro-capillo-chimie.

ÉLECTRO-CHIMIE. s. f. Didact. Système de chimie dans lequel la théorie des phénomènes chimiques repose sur l'application des lois connues de l'électricité.

ÉLECTRO-CHIMIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui a rapport à l'électro-chimie. Théorie électro-chimique. La connaissance des effets électriques produits dans les actions moléculaires, et en particulier dans les actions chimiques, est indispensable pour concevoir la théorie des appareils *électro-chimiques* simples et composés à courant constant. (Becquer.)

ÉLECTRO-CHIMISME. s. m. Didact. Théorie dans laquelle tous les phénomènes chimiques généraux et particuliers des corps sont expliqués par les lois de la polarité électrique.

ÉLECTRO-DYNAMIE. s. f. (rad. *élec-*

corps solides qui ont servi de conducteur à l'électricité, acquièrent, quand ils sont placés dans des circonstances favorables, de donner lieu à un courant électrique.

ÉLECTRO-DYNAMIQUE. adj. des 2 g. Phys. Qui est susceptible de donner lieu à un courant électrique. Corps électro-dynamiques.

ÉLECTRO-DYNAMISME. s. m. Phys. Terme qui exprime les effets de la pile voltaïque fermée par un fil métallique communiquant avec ses deux bouts.

ÉLECTRO-GALVANIQUE. adj. des 2 g. (rad. *électricité* et *galvanique*). Phys. Se dit quelquefois pour désigner le fluide électrique, lorsqu'on parle des effets de la pile voltaïque.

ÉLECTRO-GALVANISME. s. m. Phys. Ensemble des effets électro-galvaniques.

ÉLECTROGENE. s. m. (ét. gr., ἤλεκτρον, ambre, d'où électricité; γεννάω, je produis). Phys. Chez quelques physiciens, Cause inconnue des phénomènes de l'électricité.

ÉLECTROGRAPHE. adj. et s. (ét. gr., ἤλεκτρον, ambre; γράφω, j'écris). Didact. Auteur qui écrit sur l'électricité.

ÉLECTROGRAPHIE. s. f. (ét., V. ÉLECTROGRAPHE). Traité sur l'électricité.

ÉLECTROLOGIE. s. f. (ét. gr., ἤλεκτρον, ambre, succin; λόγος, discours). Didact. Traité sur le succin.

ÉLECTROLOGIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui a rapport à l'électrologie.

ÉLECTROLYSABLE. adj. des 2 g. Phys. Qui est susceptible d'être électrolysé. Corps électrolysable.

ÉLECTROLYSATION. s. f. (pr. *é-lèk-tro-li-za-si-on*). Analyse, décomposition d'un corps par l'électricité.

ÉLECTROLYSÉ, ÉE. part. pass. du v. Électrolyser. S'empl. adjectiv. Corps électrolysé. Matière électrolysée.

ÉLECTROLYSER. v. a. 1re conj. (ét. gr., ἤλεκτρον, ambre; λύω, je dissous). Analyser, décomposer par le moyen de l'électricité. Électrolyser un corps.

ÉLECTROLYTE. s. m. (ét. gr., ἤλεκτρον, ambre; λύω, je dissous). Phys. Corps dont les éléments sont décomposés par l'électricité.

ÉLECTROLYTIQUE. adj. des 2 g. Phys. Qui a les caractères d'un électrolyte.

ÉLECTRO-MAGNÉTIQUE. adj. des 2 g. Phys. Se dit de la force qui produit les phénomènes de l'électromagnétisme.

ÉLECTRO-MAGNÉTISME. s. m. Phys. Ensemble des phénomènes magnétiques qui sont produits par l'électricité ou par l'action mutuelle de corps électrisés et d'aimants.

ÉLECTROMÈTRE. s. m. (ét. gr., ἤλεκτρον, ambre; μετρέω, je mesure). Phys. Instrument propre à déterminer d'une manière approximative la quantité de fluide électrique dont un corps est chargé. Électromètre de Volta. Électromètre à cadran. Électromètre de Bennet. Électromètre de Carvallo. Le meilleur *électromètre* et le seul qui puisse permettre de mesurer exactement les effets de l'électricité, est la balance de torsion. (Gault. de Claubr.)

— *Électromètre à cadran.* Électromètre, ordinairement adapté à la boule du conducteur de la machine électrique, et composé d'une tige conductrice à laquelle est fixé un demi cercle d'ivoire sur lequel sont tracées des divisions. Au centre de ce cercle est une petite aiguille d'ivoire terminée par une balle de sureau, servant à indiquer l'énergie de l'électricité par le nombre de divisions qu'elle parcourt.

ÉLECTROMÉTRIE. s. f. (ét. gr., ἤλεκτρον, ambre; μετρέω, je mesure). Phys. Partie de la physique qui a pour objet de mesurer l'électricité.

ÉLECTROMÉTRIQUE. adj. des 2 g. Phys. Qui a rapport à l'électrométrie. Expérience électrométrique.

ÉLECTROMICROMÈTRE. s. m. (ét. gr., ἤλεκτρον, ambre; μικρός, petit; μέτρον, mesure). Phys. Instrument propre à mesurer les plus petites quantités d'électricité.

ÉLECTROMICROMÉTRIE. s. f. Phys. Art de mesurer les plus petites quantités d'électricité.

ÉLECTROMICROMÉTRIQUE. adj. des 2 g. Phys. Qui a rapport à l'électromicrométrie.

ÉLECTROMOTEUR, MOTRICE. adj. des 2 g. Phys. Qui produit ou développe l'électricité. Appareil électromoteur. Substance électromotrice.

— *Force électromotrice.* Celle qui s'exerce entre les substances hétérogènes, aux surfaces de jonction, produit la décomposition des fluides naturels, dont chacun se disperse et empêche leur recomposition.

— S'emploie presque toujours substantivement au masculin, pour désigner tout appareil propre à développer l'électricité par le simple contact de corps de différente nature. Un électromoteur. La pile de Volta est un *électromoteur* métallique. (Orfil.)

ÉLECTRONÉGATIF, IVE. adj. Qui se porte au pôle positif de la pile de Volta.

ÉLECTROPHORE. s. m. (ét. gr., ἤλεκτρον,

pre à rendre l'électricité sensible à volonté. Il est composé de deux plateaux circulaires, dont l'un inférieur est de résine et se nomme communément le *gâteau* de l'électrophore, l'autre, supérieur, est en bois, et offre à sa surface une feuille d'étain collée, et porte à son centre une colonne de verre qui sert à l'isoler. Cet instrument a été inventé par Wilck.

ÉLECTRO-PONCTEUR. s. m. (pr. *é-lèk-tro-ponk-teur*). Médec. Celui qui pratique l'électro-poncture.

ÉLECTRO-PONCTURE. s. f. (du gr. ἤλεκτρον, ambre, et du lat. *pungere*, piquer). Thérap. Sorte de traitement thérapeutique qui consiste à administrer l'électricité au moyen d'aiguilles implantées dans l'épaisseur des tissus. L'administration de l'*électro-poncture* exige une pile galvanique, des conducteurs et des aiguilles à acuponcture. (Forget.) L'*électro-poncture* est un moyen énergique, car il emporte les effets combinés de l'électrisation et de l'acuponcture, et il porte directement l'électricité dans les tissus. (Id.)

ÉLECTRO-PONCTURÉ, ÉE. part. pass. du v. Électro-poncturer. S'empl. adjectiv. Avoir été électro-poncturé.

ÉLECTRO-PONCTURER. v. a. 1re conj. Thérap. Électriser au moyen d'aiguilles implantées dans les tissus des parties.

ÉLECTROPOSITIF, IVE. adj. Phys. Qui se porte au pôle négatif de la pile voltaïque. Corps électropositif.

ÉLECTROSCOPE. s. m. (ét. gr., ἤλεκτρον, ambre; σκοπέω, découvrir). Phys. Instrument propre à déterminer l'espèce d'électricité dont un corps est chargé. Les *électroscopes* sont plus ou moins sensibles, selon l'intensité de l'électricité dont on veut reconnaître l'existence. (Becquerel.)

ÉLECTROSCOPIE. s. f. (ét. gr., ἤλεκτρον, ambre, succin; σκοπέω, je considère). Phys. Partie de la physique qui recherche de quelle espèce d'électricité un corps est animé.

ÉLECTROSCOPIQUE. adj. des 2 g. Phys. Qui a rapport à l'électroscopie. Recherches électroscopiques.

ÉLECTRO-STATIQUE. adj. (rad. *électricité* et *statique*). Phys. Se dit des effets de la pile voltaïque ordinaire et de la machine électrique.

ÉLECTUAIRE. s. m. (ét. lat., *electuarium;* dérivé de *eligere*, faire choix). Pharm. Composé pharmaceutique d'une consistance molle, un peu plus épaisse que le miel, que l'on obtient avec des poudres, des pulpes, des extraits, du sirop, du miel, etc. Électuaire laxatif. Électuaires émollients. Électuaires narcotiques. Électuaires toniques. Les *électuaires* toniques sont ceux que l'on fait avec des substances amères ou styptiques. (Barbier.)

ÉLÉDONE. s. f. Moll. Genre de céphalopodes cryptobranches ayant pour type l'élédone musquée.

— Entom. Genre de coléoptères taxicornes dont le type est l'élédone agaricole.

ÉLÉE. Géogr. Ville de Lucanie, à l'embouchure de l'Hélès. Patrie de Parménide et de Zénon d'Élée.

— Philos. gr. *Première école d'Élée*, ou *école métaphysicienne d'Élée.* École philosophique fondée au VIe siècle av. J.-C., par Xénophane de Colophon, qui eut pour successeur Parménide et Zénon. Cette école continua l'école italique et tomba dans l'idéalisme et le panthéisme le plus absolu.

— *Deuxième école*, ou *école physicienne d'Élée.* École philosophique qui eut pour chefs Leucippe et Démocrite, et qui continua en quelque sorte l'école d'Ionie. Contrairement à l'école métaphysicienne qui l'avait précédée, elle fonda sa conception de l'univers sur les atomes, qu'elle supposa doués d'un mouvement propre.

ÉLÉENCÉPHALE. s. f. (ét. gr., ἔλαιον, huile; ἐγκέφαλον, cerveau). Chim. Matière grasse trouvée dans la substance cérébrale.

ÉLÉGAMMENT. adv. (pr. *é-lé-ga-man;* rad. *élégance*). Avec élégance. Cette noblesse que saint Grégoire appelle si *élégamment* la noblesse personnelle. (Boss.)

— D'une manière pure, coulante, agréable. Écrire élégamment. Parler élégamment. Nous savons nous plaindre *élégamment*. (Boil.)

ÉLÉGANCE. s. f. (ét., V. ÉLÉGANT). Sorte d'agrément qui ressemble assez à la grâce, si ce n'est que celle-ci est souvent un don de la nature et l'autre un résultat de l'art, et qui consiste, dans les individus, à avoir une taille svelte, flexible; les membres délicats, les mouvements souples et en harmonie avec le sexe, l'âge, la condition, l'action instantanée, des vêtements dont la propreté, la fraîcheur, la disposition, flattent les yeux d'abord et ne perdent rien à l'examen. L'*élégance* s'apprend, elle ressort des habitudes d'une haute civilisation. (Cte le Bradi.) On peut citer l'*élégance* des Françaises, des Polonaises, des Espagnoles, et la grâce des créoles. (Id.)

— Agrément qui résulte de la tournure, du maintien, de la manière d'être, de l'air des individus doués de cette qualité. L'élégance du maintien, de la tournure. Manières remplies d'élégance. Avoir un air d'élégance. Demeurer dans un palais; ne porter que des be-

bles fragiles et précieux, ne voir et n'entendre que des gens polis, avoir pris dès son enfance des leçons de danse et de gymnastique d'un maître habile, donnera presque indubitablement une tournure, un maintien, une manière d'être remplie d'*élégance* (Cte de Bradi.) Sans beauté, la seule *élégance* des manières et de la parure donnent de l'attrait à quelques femmes, comme l'esprit et le goût suppléent à la richesse en quelques occasions. (Id.) L'*élégance* des manières et des vêtements est la première parure de la femme, tandis qu'elle n'est pour l'homme qu'un avantage secondaire. (Ourry.)

— Qualité analogue que l'on remarque chez certains animaux qui ont reçu des formes, une tournure alerte, svelte, flexible, délicate. Telles sont certaines races de chiens et de chevaux. L'élégance du lévrier, du cheval de course.

— En parlant des choses, Agrément qui résulte d'une coupe, d'une forme, de proportions qui annoncent la légèreté, la flexibilité, la délicatesse, sans exclure la solidité. Il peut y avoir de l'élégance dans les proportions de l'architecture, de l'élégance dans la distribution d'une maison, de l'élégance dans les statues qui embellissent un jardin, de l'élégance dans la coupe d'une voiture. Pour les ameublements, les formes, les étoffes, le choix des couleurs, les ornements décident de leur *élégance*. (Cte de Bradi.)

— Heureux choix de mots et de tours, d'où résulte un langage correct, précis, fidèle en tout aux règles de la langue, au sens de la pensée aux lois de l'usage et du goût, libre avec noblesse, et déguisant l'étude et la gêne sous un air facile et naturel. Élégance exquise. Élégance affectée. Langage plein d'élégance. Avoir de l'élégance dans le langage. La langueur et la mollesse du style sont les écueils voisins de l'*élégance*. (Marmont.) Madame de Sévigné, de qui l'on a dit qu'elle n'était jamais recherchée et jamais commune, écrivait des lettres avec une rare *élégance*. (Cte de Bradi.) Toutes les compositions n'exigent pas au même degré l'*élégance* du style, qui est quelque chose de plus que sa pureté et sa correction. (Ourry.)

— Mathém. Simplicité et facilité. L'élégance d'une opération.

ÉLÉGANT, ANTE. adj. (du lat. *elegans*, élégant, poli, choisi; dériv. de *eligere*, choisir). Qui a de la justesse et de la grâce dans les proportions. Se dit principalement des choses considérées sous le rapport des formes. Meuble élégant. Pavillon élégant. Taille élégante. Le coracias est un oiseau d'une taille *élégante*. (Buffon.)

— Se dit aussi en parlant des animaux. Le lévrier est élégant. Les chevaux de course sont fort élégants.

— Qui est d'un goût fin et délicat. Architecture élégante.

— Qui est poli, facile et plein de grâce. Langage élégant. Tour élégant. Expression élégante. Discours élégant. Style élégant. Nous n'avons du moins en Espagne aucun auteur moderne capable de joindre à un style aussi *élégant*, aussi facile, une telle force de pensée, une telle richesse d'imagination. (X. Marmier.)

Jeune La M..... j'ai relu
Vos jolis vers datés de Nantes,
Et de ces rimes *élégantes*
Le tour aisé m'a beaucoup plu. (Parny.)

— Par extens. Se dit de tous les ouvrages de l'art susceptibles d'élégance. Parure élégante. Coiffure élégante.

— Qui est recherché, gracieux, noble dans sa parure, dans ses manières. Jeune homme élégant. Femme élégante.

— Qui parle, qui écrit élégamment. Orateur élégant. Écrivain élégant. Auteur élégant.

— Math. Simple et facile. Solution élégante. Démonstration élégante.

— s. des 2 g. Personne recherchée dans son air, son ton, sa parure, ses manières, son langage. Un *élégant* est un homme qui arrange avec symétrie sa chevelure bouclée, qui exhale le baume de l'Arabie et le cinnamome de l'Inde, qui fredonne les chansons voluptueuses d'Alexandrie et de Gades, qui passe toute la journée assis dans la causeuse d'une dame, et qui ne cesse de parler tout bas, tantôt à une femme, tantôt à l'autre, qui est toujours occupé à lire ou à écrire des billets doux, qui a soin de ne pas rencontrer l'habit de son voisin, qui, courant d'un souper à l'autre, sait nommer la maîtresse de chacun, et qui sait retracer la généalogie de nos chevaux de course. (Malte-Brun.)

— Moll. *Élégante striée.* Espèce de mollusque, autrement dit Cyclostome élégant.

ÉLÉGIAQUE. adj. des 2 g. (ét., V. ÉLÉGIE). Qui appartient à l'élégie, qui convient à l'élégie. Style élégiaque. Vers élégiaques. Poésie élégiaque. Genre élégiaque. Chants élégiaques. Si l'ïambe n'a pas eu la préférence dans la poésie *élégiaque*, comme dans la poésie dramatique, c'est que l'élégie était mise en chant. (Marm.) Les poètes déposèrent leurs sentiments, presque toujours empreints d'une tristesse singulière, dans des rêveries poétiques, qu'il faut de toute nécessité assigner au genre *élégiaque*. (Tissot.)

— *Vers élégiaques.* Nom que les anciens donnaient au vers pentamètre, parce qu'il servait plus que tout autre à exprimer la tristesse.

— Qui fait des élégies. Poète élégiaque.

dans ses Héroïdes, jamais ou presque jamais, dans ses Tristes: on dirait qu'il n'avait point de voix pour chanter ses propres douleurs. (Tissot.)

— S'empl. substantiv. dans ce sens. Les élégiaques anciens et modernes. Millevoye s'est distingué parmi les élégiaques modernes.

— Il signifie aussi les vers élégiaques.

— Fig. Triste, plaintif, lamentable. Voix élégiaque.

ÉLÉGI, IE. part. pass. du v. Élégir. S'empl. adjectiv. Pièce de bois élégie.

ÉLÉGIE. s. f. (du gr. ἐλεγεία, formé de ἒ ἒ, hélas, λέγειν, dire). Petit poème, dont les plaintes et la douleur sont le principal caractère, et dont le style est généralement simple, délicat et surtout naturel, parce que le sentiment parle sans affectation.

— Bien que le caractère principal de ce genre de poésie soit la tristesse, elle ne s'y borne pourtant pas. Quelquefois elle s'élève à la hauteur de la poésie héroïque.

Soit que sa voix déplore un malheur domestique,
Soit que son deuil consacre une perte publique,
L'héroïque *élégie*, en ses mâles douleurs,
Par l'admiration sait tempérer ses pleurs. (Chaussard.)

Faites choix d'un sujet moral ou dramatique,
L'*élégie* est la sœur de la muse tragique. (Id.)

— Épith. Tendre, triste, plaintive, touchante, éplorée, lugubre, lamentable, douloureuse, amoureuse, fade, héroïque. || Périph. La muse élégiaque. Les douleurs de l'élégie. Les plaintes de l'élégie. Les soupirs de l'élégie.

D'un ton un peu plus haut, mais pourtant sans audace,
La plaintive *élégie*, en longs habits de deuil,
Sait, les cheveux épars, gémir sur un cercueil :
Elle peint des amants la joie et la tristesse;
Flatte, menace, irrite, apaise une maîtresse. (Boileau.)

— Pièce de vers, dont le caractère essentiel était, chez les anciens, d'être composée de vers hexamètres et de pentamètres entremêlés; quant aux sujets, ils n'étaient pas nécessairement tristes, ils pouvaient être très-variés. L'*élégie* dans sa simplicité touchante et noble, réunit tout ce que la poésie a de charmes, l'imagination et le sentiment. (Marm.) Comme les froids législateurs de la poésie n'ont pas jugé l'*élégie* digne de leur sévérité, elle jouit encore de la liberté de son premier âge. (Id.) C'est vraisemblablement sur un tombeau que l'*élégie* fit entendre pour la première fois ses tristes accents. (Tissot.) L'*élégie* déplore aussi les désastres d'une nation, et s'élève alors à toute la hauteur, à toute l'éloquence de la poésie lyrique. (Id.)

— Mus. anc. Sorte de nome pour les flûtes.

— Bot. Genre de restiacées, établi pour des plantes herbacées du Cap.

ÉLÉGIOGRAPHE. s. m. Littér. Auteur d'élégies.

ÉLÉGIOGRAPHIE. s. f. Littér. Art d'écrire les élégies; composition élégiaque.

ÉLÉGIOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Littér. Qui concerne l'élégiographie. Dissertation élégiographique.

ÉLÉGIR. v. a. 2e conj. Techn. Rendre plus mince, diminuer l'épaisseur par le moyen des moulures. Elégir une pièce de bois.

— Pousser des moulures en ornements saillants, et former des champs dans le même bois.

ÉLÉIOTE. s. f. (du gr. ἕλος, de marais). Bot. Genre de papilionacées hédyzarées, établi pour des plantes herbacées indigènes des Indes.

ÉLÉIS. s. m. (du gr. ἐλαία, olivier). Bot. Genre de palmiers coccoïnées, établi pour des arbres de l'Afrique et de l'Amérique tropicales. La médecine tire de deux espèces d'éléis des produits employés en pharmacie, et les indigènes des pays où ils croissent les emploient dans l'économie domestique.

ÉLÉMENT. s. m. (du lat. *elementum*). Chim. Nom qu'on donnait dans l'ancienne physique à quatre substances principales, l'air, le feu, la terre et l'eau, substances que l'on croyait simples parce qu'on ne savait pas les décomposer, et qu'on les supposait être les principes constituants de tous les corps.

— On disait en ce sens, et l'on dit encore dans le style ordinaire et dans le style poétique, *Les quatre éléments. Le mélange des éléments. Le choc des éléments. Le combat des éléments. La mer est un élément perfide, infidèle. Le feu est un élément destructeur.* Antique élément. Premier élément. Elément fluide, froid, liquide, sec. Elément léger. Lourd élément. Elément subtil, simple, pur. Elément capricieux. Elément fougueux, irrité. Les éléments rivaux, discordants, conjurés. Celui qui s'est emparé de l'imagination des hommes en leur offrant le paradis terrestre, les ferait battre contre les *éléments*. (Boiste.) Les passions sont, comme les *éléments*, de bons serviteurs, mais de très-mauvais maîtres. (Morrice.) Des *éléments* rivaux l'alliance et la haine. (De Flins.)

Quand l'harmonie, architecte du monde,
Développant, dans cette nuit profonde,
Les *éléments* pêle-mêle diffus,
Vint débrouiller leur mélange confus.
(J.-B. Rousseau.)

Quand il eut débrouillé la confuse matière,
Entre les *éléments* séparés à jamais
Il établit les lois d'une éternelle paix. (Dessirvanes.)

Alors du globe ému les longs ébranlements
Détruiront sans retour les lois des *éléments*
(Dezza-Hasen.)

— *L'humide, le liquide élément, le perfide élément*, signifie en poésie, l'Eau, la mer.

De l'humide élément le sein est sillonné. (Dusaus.)

— Dans l'état actuel de la science, Corps simple, élémentaire ou réputé tel faute de moyens suffisants de décomposition, et destiné à constituer, soit seul, soit réuni à d'autres corps analogues, les différents corps composés qui se rencontrent dans la nature. Le soufre et l'oxygène sont les *éléments* de l'acide sulfurique. Dans l'état actuel de la science on est autorisé à admettre 55 éléments, qu'on doit regarder comme tels parce qu'ils résistent jusqu'à présent aux efforts des chimistes, qui n'ont pu les décomposer encore. (Duponch.)

— Au lieu du terme *éléments* dont le sens est trop vague, on préfère aujourd'hui employer le terme de *corps simple*, ce qui signifie seulement qu'il n'a pas encore pu être décomposé par nos moyens. V. CORPS.

— Les anciens philosophes ont beaucoup abusé du mot élément. Thalès de Milet affirmait que l'eau était l'élément unique ou principe de l'univers. Anaximandre soutenait que c'était l'infini, sans dire toutefois ce que c'était que l'infini. Anaximène et Archélaüs prétendaient que l'air était l'élément unique, et Anaxagore, qui s'est le plus rapproché des idées de nos chimistes actuels, pensait que les éléments étaient des particules en tout semblables entre elles. Pythagore et Platon après lui admirent quatre éléments. Héraclite regarda le feu comme le seul élément. Avant lui, Xénophane avait dit que c'était la terre; Épicure assura enfin que c'étaient les atomes ou parties indivisibles des corps. Ce fut Empédocle qui établit le système des quatre éléments, système qui fut adopté par Aristote, Hippocrate, Galien, et qui traversa les siècles sans que le moindre doute s'élevât sur sa vérité. Malgré les efforts de quelques hommes de génie, qui, sentant toute la défectuosité de ce système, tentèrent de le modifier, sinon de le renverser complètement, il nous faut arriver jusqu'au XVIIIe siècle pour savoir ce qu'on doit entendre par élément.

— Par extension, Toute chose qui entre dans la composition d'une autre; qui lui sert de base, de principe; qui concourt avec d'autres à la former. Il se dit des choses physiques et des choses morales. Les éléments d'un médicament. Les éléments du langage. Les éléments d'un ouvrage. Il y a là tous les éléments d'un bon livre. Des éléments de prospérité. Les éléments du bonheur. Une conduite irréprochable, la justice et la douceur, voilà les vrais *éléments* de l'autorité paternelle. (De Juss.)

— Milieu dans lequel vit et se meut un animal. L'élément du poisson est l'eau. L'air est l'élément de l'homme et des animaux terrestres. Les poissons n'avaient pas besoin d'un des organes du son dans un *élément* qui n'est pas sonore. (B. de St-P.)

— Fig. Chose, lieu, compagnie, etc., qui plaît, qui convient le mieux. Etre dans son élément. La guerre est son élément. L'étude est son élément. Dès qu'il a quitté la campagne il est hors de son élément. On ne vit pas hors de son *élément*. (Ducerc.)

— Astron. *Eléments des orbites des planètes.* Données nécessaires pour déterminer la situation des planètes à un instant quelconque.

— Géom. *Eléments d'une ligne, d'une surface, d'un solide.* Parties infiniment petites dont on peut supposer que la ligne, la surface, le solide, sont formés.

— Gramm. génér. *Elément voyelle, élément consonne.* Se dit en parlant des lettres qui composent un mot considéré comme radical. L'élément consonne s'altère plus rarement que l'élément voyelle dans la formation des dérivés.

— Mus. *Elément métrique.* Partie de la mesure résultant de la division de chaque temps en deux ou trois notes de même valeur. L'élément métrique de la mesure à deux temps est une noire.

— Pathol. *Eléments d'une maladie.* Les divers phénomènes constants ou pathognomoniques qui la composent et dont on peut opérer l'analyse ou la séparation. || Chez les médecins de Montpellier, Maladie simple, groupe de symptômes particuliers, congénères, allant presque toujours ensemble, reconnaissant des causes spéciales, ayant leur invasion, leur marche et leur terminaison, attaquant indifféremment tel ou tel système, tels ou tels organes, quoique pouvant affecter exclusivement chacun d'entre eux.

— Philos. anc. Catégories ou prédicaments. Aristote a établi dix éléments.

— Philos. herm. *Elément froid.* L'eau ou le mercure.

— Phys. Couple des plaques de zinc et de cuivre, soudées par toute leur surface, dont on se sert pour construire les piles voltaïques dites à auge.

— Au pl. Principes d'une science, les premiers linéaments de tout art, les documents primordiaux qu'on inculque à l'enfance. Eléments de géométrie. Eléments d'algèbre. Eléments d'histoire. Eléments de physique. Apprendre les éléments d'une science. En être aux éléments, aux premiers éléments.

ÉLÉMENTAIRE. adj. des 2 g. Qui a le caractère d'élément. Corps élémentaire. Les anciens chimistes admettaient des corps élémentaires, un feu élémentaire, des qualités élémentaires.

— *Corps, substance élémentaire.* Substance indécomposée, sinon indécomposable.

— *Affinité élémentaire.* Celle qui s'exerce quand un corps composé agit par un de ses éléments plutôt que par l'autre.

— Anat. *Tissus élémentaires.* Ceux qui forment les éléments anatomiques des autres tissus.

— Anc. phys. *Feu élémentaire.* Calorique en général, feu primitif, qu'on supposa dérobé au ciel par Prométhée, et qui depuis serait devenu la propriété de tous les hommes.

— *Esprits élémentaires.* Esprits qui passaient pour présider aux quatre éléments.

— Minér. *Molécules élémentaires.* Celles qui par leur combinaison produisent les molécules intégrantes, ou la nature même de chaque minéral.

— Zool. et bot. *Parties élémentaires.* Tissus qu'on retrouve semblables à eux-mêmes dans toutes les parties des animaux et des végétaux.

— Qui expose les principes généraux d'un art ou d'une science. Ouvrage élémentaire. Traité élémentaire. Livre élémentaire.

ÉLÉMI. s. m. Substance résineuse dont on distingue deux espèces dans le commerce, l'*élémi oriental* et l'*élémi bâtard*. L'une nous est apportée de Ceylan ou d'Éthiopie, l'autre se recueille au Brésil.

ÉLÉMIFÈRE. adj. des 2 g. Bot. Qui donne ou produit de l'élémi. Amyris élémifère.

ÉLENCHOS. s. m. (pr. *é-len-koss*; mot grec qui signifie Argument principal, sujet de la discussion). Philos. scol. On ne l'employait que dans cette locution, *Ignorance de l'élenchos*, sophisme qui consiste à prouver toute autre chose que ce qui est en question.

ÉLENCHTIQUE. adj. des 2 g. Théol. Qui regarde la controverse. Se dit de la partie de la théologie qu'on nomme aussi Théologie scolastique, et qui est opposée à la théologie positive. Théologie élenchtique.

ÉLÉNOPHORE. s. m. Entom. Genre d'insectes coléoptères.

ÉLÉNOPHORIES. s. f. (ét. gr., ἑλέναι, petites corbeilles d'osier; φέρω, je porte). Ant. gr. Fêtes de Diane à Athènes, pendant lesquelles on portait mystérieusement des objets sacrés dans de petites corbeilles nommés ἑλέναι.

ÉLÉOCARPE. s. m. (ét. gr., ἐλαία, olivier; καρπός, fruit). Bot. Genre de tiliacées indigènes des Indes orientales, et dont on cultive plusieurs espèces dans nos serres-chaudes.

ÉLÉOCARPÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à l'éléocarpe. || ÉLÉOCARPÉES. s. f. pl. Famille de plantes et section de tiliacées ayant pour type le genre éléocarpe.

ÉLÉOCHARIS. s. m. (pr. *é-lé-o-ka-ris*). Bot. Genre de plantes aquatiques.

ÉLÉOCOCQUE. s. m. (ét. gr., ἔλαιον, huile; κόκκος, grain, à cause de l'huile abondante que fournit sa graine). Bot. Genre d'euphorbiacées originaires de l'Asie tropicale.

ÉLÉODENDRE. s. m. (ét. gr., ἔλαιον, huile; δένδρον, arbre). Bot. Genre de celastrinées éléodendrées, indigènes de Maurice, de l'Asie tropicale et du Cap.

ÉLÉODENDRÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à l'éléodendre. || ÉLÉODENDRÉES. s. f. pl. Tribu de célastrinées ayant pour type le genre éléodendron.

ÉLÉOLÉ. s. m. (du gr. ἐλαία, olivier). Pharm. Médicament qui a une huile quelconque pour excipient.

ÉLÉOLIQUE. adj. des 2 g. Pharm. Qui a une huile pour excipient. Médicament éléolique

ÉLÉOLITHE. s. m. (ét. gr., ἐλαία, olivier, λίθος, pierre). Minér. Minéral vitreux, d'un éclat gras et d'une couleur verdâtre ou rougeâtre, que l'on trouve dans la syénite, en Norwége. On la nomme aussi *pierre grasse*.

ÉLÉOMÈLE. s. m. (ét. gr., ἔλαιον, huile; μέλι, miel). Pharm. Baume huileux, épais, doux, évacuant, produit par un arbre d'Asie.

ÉLÉONORE DE CASTILLE. Fille de Henri II, roi de Castille, épousa en 1375 Charles III, le Noble, roi de Navarre, dont elle eut huit enfants; elle mourut en 1416. || ÉLÉONORE DE GUYENNE. D'abord reine de France, puis reine d'Angleterre, était fille et héritière de Guillaume IX, dernier duc d'Aquitaine, et naquit vers l'an 1122. Sa mauvaise conduite la fit répudier. Redevenue libre, elle épousa Henri, comte d'Anjou et duc de Normandie, depuis roi d'Angleterre sous le nom de Henri II. Délaissée par son nouvel époux pour Rosemonde, elle arma ses fils contre leur père, fut mise en prison, et finit ses jours dans l'abbaye de Fontevrault en 1204. || ÉLÉONORE DE PROVENCE. Connue sous le nom de sainte Eléonore, fille de Raimond Bérauger V, comte de Provence, et femme de Henri III, roi d'Angleterre, est célèbre par sa piété. Elle mourut en 1292, et fut canonisée après sa mort. Sa fête se célèbre le 1er juillet. || ÉLÉONORE DE GUSMAN. Dame espagnole, veuve de don Juan de Valasco, maîtresse d'Alphonse XI, roi de Castille, et mère de Henri de Transtamare, fut étranglée par les ordres de Constance, femme d'Alphonse, après la mort de ce prince, en 1350. || ÉLÉONORE TELLEZ. Femme d'un seigneur portugais qui la céda au roi Ferdinand; devint l'épouse de ce monarque et reine absolue du Portugal. Elle mourut en 1405. || ÉLÉONORE D'AUTRICHE. D'abord reine de Portugal, puis reine de France, était fille de l'archiduc Philippe d'Autriche, et de

Quint, épousa en 1519 Emmanuel le Grand de Portugal, et à la mort de celui-ci, François Ier de France, devenant ainsi un gage de la réconciliation entre la France et l'Autriche. Elle mourut en 1558 sans enfants.

ÉLÉOPHAGE. adj. et s. des g. (ét. gr., ἐλαία, olive; φάγω, je mange). Qui mange des olives, qui se nourrit d'olives. Les Provençaux sont éléophages

ÉLÉOPTÈNE. s. m. (du gr. ἔλαιον, huile). Chim. Partie des huiles volatiles qui reste liquide au-dessous de la température ordinaire.

ÉLÉOSACCHARUM. s. m. (pr. *é-lé-o-sak-ka-ro-me*; ét. gr., ἔλαιον, huile; σάκχαρ, sucre). Pharm. Huile mêlée avec du sucre.

ÉLÉOSÉLINE. s. f. Bot. Genre d'ombellifères daucinées, établi pour des plantes herbacées indigènes des contrées méditerranéennes et du Mexique.

ÉLÉOSÉLINÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à l'éléoséline. || ÉLÉOSÉLINÉES. s. f. pl. Tribu des ombellifères ayant pour type le genre éléoseline.

ÉLÉOTHÉSION. s. m. (ét. gr., ἔλαιον, huile; τίθημι, je place). Ant. Partie du bain ou de la palestre où l'on s'enduisait le corps d'huiles et de parfums.

ÉLÉOTRIS. s. m. (du gr. ἐλεωτρίς, nom d'un poisson du Nil). Ichthyol. Genre d'acanthoptérygiens gobioïdes, dont l'espèce type, répandue dans les eaux des Antilles, est l'éléotris dormeur.

ÉLÉPHANT. s. m. (du gr. ἐλέφας, éléphant). Nom du plus remarquable des mammifères par ses proportions colossales, ses défenses redoutables, sa trompe, instrument de tact, de préhension et d'odoration, par sa masse et sa force prodigieuse unies au caractère le plus doux et à une grande finesse dans les instincts. Il constitue à lui seul la famille des proboscidiens et est caractérisé par une peau ordinairement noirâtre, calleuse, épaisse, nue ou à peu près et comme inorganique, le régime herbivore, des pieds terminés par cinq doigts enveloppés dans l'épaisseur des téguments et ne se dessinant au-dehors que par des ongles attachés sur le bord d'une espèce de sabot. Monter un éléphant. Gouverner un éléphant. Dresser un éléphant. Réduire un éléphant en captivité. Dès la plus haute antiquité on a soumis les *éléphants*, non à la domesticité, ils n'en sont pas capables, mais à la captivité; on les a dressés à faire le service de bêtes de somme et de trait, et, avant l'invention des armes à feu, on les employait très-utilement à la guerre. En Orient, les éléphants sont connus dès la plus haute antiquité, et nous savons par Justin et Diodore que les Indiens s'en servaient pour se défendre contre Sémiramis. Une erreur populaire est que les éléphants ne peuvent se coucher, qu'ils dorment constamment debout et que s'ils sont tombés ils ne peuvent plus se relever. Les *éléphants* s'agenouillent, se couchent et se relèvent quand ils veulent. (Duponch.) L'*éléphant* est d'un caractère assez doux et d'une grande docilité; ce sont probablement ces qualités que l'on a prises pour de l'intelligence, et pourtant elles ne résultent que de sa poltronnerie. (Id.) L'*éléphant* approche de l'homme autant du moins que la matière peut approcher de l'esprit. (Buff.) Sous ses pas l'*éléphant* ébranle la terre, de sa main il arrache les arbres. (Id.)

L'admirable *éléphant* dont le colosse énorme
Cache un esprit si fin dans sa masse difforme,
Que, pour son rare instinct, dans un corps si grossier,
Presque pour ses vertus adore un peuple entier;
L'*éléphant* en un mot, qui sait si bien connaître
L'injure, le bienfait, ses tyrans et son maître.
(Delille.)

— Numism. anc. Remplace la tête de Jules-César sur les premières médailles que fit frapper le dictateur, parce que, selon Servius, *kaisar* signifiait Eléphant en langue punique.

— Représenté sous les pieds de César, dans d'autres médailles, il rappelle la victoire du dictateur Juba.

— Numism. gr. Est le symbole de l'éternité, sur les médailles de Philippe.

— Sur les médailles des empereurs, il marque que plusieurs de ces animaux avaient paru dans les jeux publics

— *Eléphant de mer.* Nom vulgaire du morse et du phoque à museau ridé.

— Hist. *Ordre de l'éléphant.* Ordre de chevalerie danois, institué par le roi Christiern Ier, en 1474, à l'occasion du mariage de son fils Jean, et en l'honneur de la passion de Jésus-Christ, et qui n'est conféré qu'à des personnes de la plus haute distinction. Les chevaliers portent un collier composé d'éléphants entrelacés de tours, un grand manteau de velours cramoisi doublé de satin blanc, et ayant sur le côté gauche une croix en broderie, entouré de rayons.

ÉLÉPHANTAIRE. s. m. (rad. *éléphant*) Ant. rom. Celui qui conduisait un ou plusieurs éléphants.

ÉLÉPHANTARQUE. s. m. (ét. gr., ἐλέφας, éléphant; ἄρχων, commandant). Ant. gr. Chef d'une compagnie de soldats portés par des éléphants.

ÉLÉPHANTIASIQUE. adj. Médec. Qui a rapport à l'éléphantiasis. Symptômes éléphantiasiques Une maladie qui a des caractères éléphantiasiques.

ÉLÉPHANTIASIS. s. f. (rad. *éléphant*;

de rugosités semblables à celles de la peau de l'éléphant). Pathol. Nom qu'on donne à des affections différentes qu'on distingue les unes les unes des autres en ajoutant au mot éléphantiasis un autre mot.

— *Eléphantiasis des Arabes.* Affection caractérisée principalement par une intumescence plus ou moins volumineuse et plus ou moins dure de la peau et des tissus cellulaires adipeux sous-jacents, intumescence résultant d'inflammations partielles et réitérées du derme et des vaisseaux et ganglions lymphatiques.

— *Eléphantiasis de Cayenne.* Variété de la lèpre à laquelle on a aussi donné le nom de *mal rouge*.

— *Eléphantiasis des Grecs.* Syn. de Lèpre V. ce mot.

— *Eléphantiasis de Java.* Variété de la lèpre

caractérisée par des tumeurs blanches fort grosses qui se développent aux orteils et aux doigts et ressemblent aux engorgements scrofuleux. Les tumeurs s'ulcèrent, et, gagnant le tronc, rongent jusqu'aux os même.

— *Eléphantiasis des Indes*. Maladie très-fréquente à l'île Bourbon, et caractérisée par des taches peu saillantes, rouges, livides, jaunâtres, suivies de tumeurs indolentes dans le tissu cellulaire. Les phalanges s'ulcèrent, les os du nez se carient, et un dépérissement progressif emporte le malade.

ÉLÉPHANTIDE. adj. des 2 g. Mamm. Qui ressemble a un éléphant. ‖ ÉLÉPHANTIDES. s. m. pl. Famille de mammifères pachydermes, ayant pour type le genre éléphant.

ÉLÉPHANTIDE. s. f. Capitale fabuleuse du pays des éléphants.

ÉLÉPHANTIN, INE. adj. Mamm. Qui a la forme et la légère courbure d'une défense d'éléphant. ‖ Qui ressemble à un éléphant. ‖ ÉLÉPHANTINS. s. m. pl. Classe de mammifères ayant pour type le genre éléphant.

ÉLÉPHANTIN, INE. adj. et s. Géogr. Habitant d'Eléphantine. ‖ Qui appartient à Éléphantine ou à ses habitants.

— Chronol. Qui a régné à Éléphantine. Les rois éléphantins. Les rois éléphantins forment la cinquième dynastie ou la dynastie éléphantine, selon Manéthon. On dit aussi substant. Les éléphantins.

ÉLÉPHANTINE. Géogr. anc. Ville et île d'Egypte sur le Nil, près de Syène.

— Géogr. mod. Ile du Nil dans la Haute-Égypte, que les Arabes appellent dans leur langue *île fleurie*, Djeziret-el-Sag, à cause de sa grande fertilité et de sa belle végétation.

ÉLÉPHANTIQUE. adj. des 2 g. (rad. *éléphant*). Qui a rapport à l'éléphant.

— Pathol. Qui est affecté d'éléphantiasis. Partie éléphantique. Jambe éléphantique. Homme, femme éléphantique.

— Se peut prendre aussi substantivement. Un éléphantique. Une éléphantique.

ÉLÉPHANTOGRAPHIE. s. f. (ét. gr., ἐλέφας, éléphant; γράφω, j'écris). Didact. Traité ou histoire de l'éléphant. Cette éléphantographie est de tel auteur.

ÉLÉPHANTOÏDE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἐλέφας, éléphant; εἶδος, ressemblance). Mamm. Qui a de la ressemblance avec l'éléphant. ‖ ÉLÉPHANTOÏDES. s. m. pl. Classe d'animaux qui se rapprochent en quelque chose de l'éléphant.

ÉLÉPHANTOPE. s. m. (ét. gr., ἐλέφας, éléphant; πούς, pied). Bot. Genre de composées vernoniacées, établi pour des plantes herbacées de l'Amérique tropicale.

ÉLÉPHANTOPÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à l'éléphantope. ‖ ÉLÉPHANTOPÉES. s. f. pl. Groupe de synanthérées qui a pour type le genre éléphantope.

ÉLÉPHANTOPÈDE. adj. (ét. gr., ἐλέφας, éléphant; πούς, pied). Mamm. Qui a des pieds semblables à ceux de l'éléphant. ‖ ÉLÉPHANTOPÈDES. s. f. pl. Sous-tribu de vernoniacées qui a pour type le genre éléphantope.

ÉLÉPHANTOPÉDIE. s. f. Médec. Éléphantiasis qui attaque les extrémités inférieures.

ÉLÉPHANTOPHAGE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἐλέφας, éléphant; φάγω, je mange). Qui se nourrit de chair d'éléphant. Peuple éléphantophage.

ÉLÉPHANTOPHAGES. s. m. pl. Géogr. anc. Nom d'un peuple éthiopien qui se nourrissait principalement de chair d'éléphant.

ÉLÉPHANTORNITHE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἐλέφας, éléphant; ὄρνις, oiseau). Ornith. Qui tient de l'éléphant et de l'oiseau, par quelques-unes de ses qualités. ‖ ÉLÉPHANTORNITHES. s. m. pl. Famille d'oiseaux qui renferme le dronte, remarquable surtout par son corps lourd et massif comme celui de l'éléphant.

ÉLÉPHANTUSIE. s. f. (rad. gr. ἐλέφας ivoire). Bot. Genre de plantes fondé pour un arbrisseau fort élégant, dont les fruits très-gros contiennent une liqueur très-rafraîchissante, qui finit par se condenser en une sub-

ÉLÉPHASTOME. s. m. (ét. gr., ἐλέφας, éléphant; στόμα, bouche). Entom. Genre de coléoptères pentamères lamellicornes, fondé sur une espèce d'insectes de la Nouvelle-Hollande.

ÉLESMATIS. s. m. Alchim. Oxyde de plomb obtenu par la calcination.

ÉLÉTIQUE, s. f. (du gr. ἑλκτικός, rampant). Entom. Genre de coléoptères hétéromères vésicants, établi sur une espèce du Sénégal.

ÉLETTARIE. s. f. (de *elattari*, nom indien de cette plante). Bot. Genre de zingibéracées, établi pour des plantes herbacées des Indes tropicales.

ÉLEUSINE. adj. f. Myth. Surnom de Cérès, adorée à Eleusis. Cérès Eleusine.

ÉLEUSINE. s. f. Bot. Genre de graminées chloridées, établi pour une plante annuelle répandue dans toutes les parties tropicales du globe.

ÉLEUSINIES. s. f. pl. (rad. *Éleusis*). Myth. Fêtes de Cérès, célébrées dans plusieurs villes de la Grèce et principalement à Eleusis. On les nommait aussi *mystères d'Éleusine*, ou simplement *mystères*.

— *Grandes éleusinies*. Celles qu'on célébrait au mois boédromion, et qui furent instituées dans l'origine par Erechthée, ou plutôt par Orphée, qui appliqua à Cérès ce que les Egyptiens faisaient en l'honneur d'Isis.

ÉLEUSIS. Géogr. anc. Ville de l'Attique, sur le golfe Saronique. Aujourd'hui Lepsina.

ÉLEUSIE. Entom. Genre de coléoptères pentamères brachélitres, fondé sur une espèce originaire de Madagascar.

ÉLEUTHÉRANTHÉRÉ, ÉE. adj. (ét. gr., ἐλεύθερος, libre; ἀνθηρός, fleuri). Bot. Qui n'a point les anthères soudées ensemble. Plantes éleuthéranthérées.

ÉLEUTHÉRATES. s. m. pl. (du gr. ἐλεύθερος, libre). Entom. Division de la classe des insectes, comprenant ceux qui ont les mâchoires nues et libres.

ÉLEUTHÈRE. s. m. (du gr. ἐλεύθερος, libre). Entom. Genre de coléoptères hétéromères, établi sur une seule espèce originaire de Java.

ÉLEUTHÉRÉ, ÉE. adj. (du gr. ἐλεύθερος, libre). Bot. Se dit des plantes d'une tribu des myodaires. ‖ Se prend aussi substantiv. au fem. pl. Les éleuthérées.

ÉLEUTHÉRIÉ, ÉE. adj. (du gr. ἐλεύθερος, libre). Bot. Qui a les zoadules libres à l'intérieur de la némate qui les recèle. ‖ ÉLEUTHÉRIÉES. s. f. pl. Ceux des animaux plantes qui sont éleuthériés.

ÉLEUTHÉRIES. s. f. pl. (du gr. ἐλεύθερος, libre). Ant. gr. Fêtes de la liberté dans l'ancienne Grèce, instituées en mémoire de la bataille de Marathon, consacrées à Jupiter libérateur, et célébrées tous les cinq ans.

ÉLEUTHÉRODACTYLE s. m. (ét. gr., ἐλεύθερος, libre; δάκτυλος, doigt). Erpét. Genre de rainettes.

ÉLEUTHÉROGYNE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἐλεύθερος, libre; γυνή, femme). Bot. Dont l'ovaire n'a point d'adhérence avec le calice.

ÉLEUTHÉROGYNIE. s. f. Bot. Classe renfermant les plantes monocotylédonées et dicotylédonées dont l'ovaire est libre.

ÉLEUTHÉROMACROSTÉMONE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἐλεύθερος, libre; μακρός, grand; στήμων, étamine). Bot. Qui a les étamines libres et inégales. ‖ ÉLEUTHÉROMACROSTÉMONES. s. f. pl. Plantes à étamines libres et inégales.

ÉLEUTHÉROMANE. adj. et s. (ét. gr., ἐλεύθερος, libre; μανία, folie). Amant passionné de la liberté. Les éleuthéromanes. Le parti éleuthéromane.

ÉLEUTHÉROPHOBE. adj. et s. (ét. gr., ἐλεύθερος, libre; φοβέω, je crains). Se dit des hommes qui ont horreur de la liberté. Les éleuthérophobes. Parti éleuthérophobe.

ÉLEUTHÉROPHOBIE. s. f. (ét., V. ÉLEUTHÉROPHOBE). Crainte, horreur de la liberté.

ÉLEUTHÉROPHYLLE ou **ÉLEUTHÉROPHYLLINE.** adj. des 2 g. (ét. gr., ἐλεύθερος, libre; φύλλον, feuille). Bot. Muni de feuilles libres et distinctes. ‖ ÉLEUTHÉROPHYLLES ou ÉLEUTHÉROPHYLLINES. s. f. pl. Famille de plantes hépathiques, renfermant celles qui ont les feuilles libres.

ÉLEUTHÉROPODE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἐλεύθερος, libre; πούς, pied). Ichthyol. Qui a les pieds ou les nageoires pectorales séparées. ‖ ÉLEUTHÉROPODES. s. m. pl. Famille de poissons holobranches, osseux, thoraciques, dont le corps est arrondi et dont les catopes sont séparées. L'échénéide et le gobiomore sont des éleuthéropodes.

ÉLEUTHÉROPOME. adj. des 2 g. (ét. gr., ἐλεύθερος, libre; πῶμα, opercule). Ichthyol. Qui a l'opercule dépourvu de membrane. ‖ ÉLEUTHÉROPOMES. s. m. pl. Famille de poissons cartilagineux, ayant l'opercule privé de membrane.

ÉLEUTHÉROSTÉMONE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἐλεύθερος, libre; στήμων, étamine). Bot. Qui a les étamines libres de toute adhérence. ‖ ÉLEUTHÉROSTÉMONES. s. m. pl. Famille de plantes.

ÉLEUTHÉ[illegible]OTECHNIQUE. adj. des 2 g.

dit des sciences qui étudient les moyens par lesquels l'homme communique ses idées.

ÉLEUTHÉROTHÈLE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἐλεύθερος, libre; θηλή, mamelon). Bot. Qui a l'ovaire libre.

ÉLEVAGE. s. m. (rad. *élever*) Écon. rur. Action, manière d'élever les animaux domestiques. L'élevage des bœufs, des moutons, de la volaille.

ÉLÉVATEUR. adj. m. (du lat. *elevator*, rad. *elevare*, lever). Anat. Se dit des muscles qui ont pour usage d'élever certaines parties. Le muscle élévateur de l'œil, de la lèvre supérieure, etc.

— s. m. L'élévateur de l'œil. L'élévateur de la lèvre supérieure.

ÉLÉVATION. s. f. (pr. *é-lé-va-si-on;* du lat. *elevatio*, formé de *é*, partic. extract., *levare*, lever en haut). Action d'élever, exhaussement. L'élévation d'un mur. Donner plus d'élévation à une muraille.

— Ses effets. Une élévation de cent mètres.

— Terrain élevé, éminence. Monter sur une élévation. Descendre d'une élévation. Une élévation bornait la vue de ce côté.

— Liturg. Le moment de la messe où le prêtre élève successivement vers le ciel et l'hostie consacrée et le calice, après les avoir adorés lui-même par une profonde génuflexion. En être à l'élévation. Sonner l'élévation. Luther avait d'abord conservé dans le sacrifice de la messe l'*élévation* et l'adoration des symboles eucharistiques. (Denne-Baron.)

— Motet chanté à l'élévation de l'hostie. Chanter une élévation.

— Archit. Description en lignes verticales et horizontales d'un monument, abstraction faite de sa profondeur. Elévation géométrale. Elévation perspective. Elévation du portail d'une église. Elévation de la façade d'un palais. L'élévation de la façade principale d'un château, d'une maison.

— Astron. *Angle d'élévation*. Angle que fait avec le plan d'horizon le rayon visuel d'un observateur mené à un astre ou à un point quelconque de la sphère céleste. ‖ *Angle d'élévation du pôle*, ou plus simplement *élévation du pôle*. Angle que fait le plan d'horizon avec le rayon visuel dirigé de chaque point de la terre au pôle visible de la sphère céleste.

— Dans l'art du tir des projectiles, Inclinaison de l'axe longitudinal de la pièce d'artillerie avec l'horizon. On dit plutôt Angle de projection. ‖ D'autres appellent ainsi dans le même art l'angle formé par la droite qui joint l'orifice de la bouche à feu avec le point le plus élevé de la courbe, et par une ligne horizontale située dans le plan de cette courbe.

— Littér. *Elévations sur les mystères*. Titre d'un ouvrage ascétique de Bossuet.

— Mar. Plan sur lequel est projetée la hauteur de l'étrave et de l'étambot sur la quille d'un vaisseau que l'on veut construire.

— Pathol. *Elévation du pouls*. Mouvement du pouls lorsqu'il devient plus plein et plus fréquent qu'à l'ordinaire.

— *Elévation de la voix*. Le passage d'un ton à un ton plus haut. On jugea qu'il était en colère à l'élévation de sa voix.

— Augmentation, hausse, en parlant du prix, de la valeur des choses. Elévation dans les denrées.

— Rhétor. Figure de rhétorique qui consiste à se récrier avec ironie sur l'excellence d'une chose, afin de la rabaisser réellement.

— Fig. Haut degré de puissance, de fortune. Il était un grand exemple du malheur de ceux qui naissent dans l'*élévation*. (Fén.) Ils deviennent quelquefois insolents quand ils se trouvent dans une plus grande *élévation*. (Fléch.) L'*élévation* a ses assujétissements et ses inquiétudes. (Mass.) S'est-il frayé un chemin à l'*élévation* où le choix du prince et le bonheur de l'Etat l'ont placé par une valeur indiscrète? (Id.) Son *élévation* va lui creuser elle-même son précipice. (Id.) Un sot dans l'*élévation* est comme un homme placé sur une éminence du haut de laquelle tout le monde lui paraît petit, et d'où il paraît petit à tout le monde. (***)

— Avoir beaucoup d'élévation dans l'âme, dans les pensées. Quelle innocence! quelle *élévation* de sentiments! (Mass.) Plus éloigné encore par l'*élévation* de son caractère que par celle de sa naissance, d'une basse adulation. (Id.)

— Fig. Promotion à un poste éminent. Des projets de fortune et d'élévation. Les obstacles qui s'opposent à l'élévation de quelqu'un. L'élévation ou la décadence des empires. Ceux qui ne pouvaient souffrir son *élévation* se crurent enfin obligés d'y consentir. (Fléch.) Le ciel faisait servir à son *élévation* et sa faveur et ses disgrâces. (Id.) Tout ce qui favorise leur *élévation* s'accorde toujours avec leur conscience. (Mass.)

— Détachement de tous les objets de la terre pour aspirer au ciel, soit par la contemplation, soit par l'extase, soit par la ferveur de l'oraison mentale. L'élévation est le partage des âmes vives et aimantes.

— Fig. Quelle magnanimité, quelle *élévation* au-dessus de tous ces vains objets qui forment tous les désirs et toutes les espérances des hommes! (Mass.) Placé dans un point d'*élévation* d'où le monde entier et toutes ses gran-

— Grandeur dans les sentiments, l'esprit, les talents, etc.

— Fig. L'élévation du caractère. L'élévation de l'esprit. L'élévation de l'âme. L'élévation du cœur. Louis eut toujours dans l'âme une *élévation* qui le portait aux grandes choses. (Volt.) L'*élévation* est une des plus nobles dispositions de l'âme; elle tend sans cesse vers le beau et mène toujours vers les idées libérales et grandes. (Livry.) L'*élévation* de l'âme, ou mégalopsychisme, était enseignée dans les écoles de la Grèce en même temps que l'atticisme. (Denne-Baron.) La véritable *élévation* de l'esprit, c'est de pouvoir sentir toute la majesté et toute la sublimité de la foi. (Mass.) Plus on a d'*élévation* dans l'âme ou dans l'esprit, moins on est sujet a la hauteur (S. Dub.)

— *Avoir beaucoup d'élévation dans l'esprit*. Avoir un esprit sublime et capable des plus grandes choses.

— Noblesse, sublimité, pompe, en parlant du style. L'élévation du style.

ÉLÉVATOIRE. s. m. (rad. *élever*). Chir. Nom qu'on a donné à divers instruments de chirurgie dont on se sert pour relever les pièces d'os qui ont été enfoncées, ou pour soulever et détacher la portion d'os qui a été séparée par la couronne du trépan. Elévatoire ordinaire. Elevatoire triploïde. L'élévatoire de Petit.

ÉLÈVE. s. des 2 g. (ét. lat., *é*, partic. extract.; *levare*, lever, élever). Celui qui est nourri par quelqu'un.

— Celui, celle qu'on instruit en quelque science. Bon élève. Mauvais élève. Elève docile. Elève indocile. Elève intelligent. Les progrès d'un élève. Instruire des élèves. Se faire aimer de ses élèves. Se faire respecter de ses élèves. J'ai choisi mon *élève* parmi les esprits vulgaires, pour montrer ce que peut l'éducation sur l'homme. (J.-J. Rouss.) L'enfance de l'auguste monarque que nous regardons comme votre protecteur et votre *élève* surpasse déjà les vœux de la nation. (Mass.)

— On le dit aussi d'un homme qui est formé de la main d'un autre, qui s'attache à lui en prenant ses instructions et suivant ses exemples. Mazarin était à certains égards l'élève de Richelieu en politique.

Vous passerez ici le règne des glaçons.
Elève de Louis, moissonnez-vous la gloire
Quand l'hiver pour tout autre en suspend les moissons?
(***)

— Particulièrement, Celui, celle qui étudie les arts du dessin sous un maître. Elève du Pérugin. Elève de Raphaël. Elève de Michel-Ange. Elève du Tintoret. Le Tintoret était élève du Titien. Gros était élève de David, qui lui-même l'était de Vien. Les élèves de Paul Delaroche. Les élèves d'Ingres. Les élèves de L. Coignet. Les élèves de Winterhalter. Les élèves de Dévéria.

— S'empl. exclusivement pour désigner les jeunes gens qui fréquentent les écoles spéciales, où ils sont à domicile. Elève de l'école de Saint-Cyr. Elève de l'école polytechnique. Elève de l'école de Saumur. ‖ On dit toutefois Elève de l'école des chartes. Elève de l'école des arts et métiers, et indifféremment Etudiant ou Elève en médecine.

— Autrefois chaque médecin avait un élève chez lui à qui il donnait la table et le logement, et qui voyait les malades de moindre qualité, tandis que le patron visitait les malades importants. Cet abus a été signalé par Le Sage d'une manière fort piquante dans les chapitres où il représente Gil Blas chez le docteur Sangrado.

— Nom que prenaient autrefois les membres adjoints des académies des sciences et des inscriptions. Dans l'académie royale des sciences, il y a vingt *élèves;* dans celle des inscriptions, il y a dix *élèves*. (Fonten.) Les *élèves* devaient travailler de concert avec les pensionnaires. (Id.) Nous ne craignons pas de comparer à un des plus grands sujets qu'ait eus l'Académie un simple *élève* tel qu'était M. Amontons. (Id.) Le nom d'*élève* n'emporte parmi nous aucune différence de mérite; il signifie seulement moins d'ancienneté et une espèce de survivance. (Id.)

— Mar. *Élève de marine*. Titre des jeunes gens reçus aux écoles navales, tant pour former les officiers militaires pour la mer que civils pour les ports, le génie, les bureaux, etc. Les *élèves* de marine avaient autrefois, sous le titre d'aspirants l'égrillarde et bruyante réputation des pages de la cour. (Lecomte.)

— *Jeunes élèves*. Formule par laquelle dans les colléges on commence les discours d'apparat, aux distributions solennelles des prix.

— *Elèves de la patrie*. Qualification que donne un arrêté du 24 décembre 1800 aux élèves des prytanées et lycées boursiers du département.

— *Elèves de la rue de Thionville*. Nom que portaient les élèves d'une école de déclamation, établie par Cailhava en 1795, dans la rue de Thionville, depuis rue Dauphine, dans le local de la société littéraire appelée Musée.

— *Théâtre des Jeunes Elèves* Théâtre fondé par Belfort et Bruneau en 1799, dans l'emplacement de l'école de la rue de Thionville, et ayant pour but d'exercer les jeunes talents dans l'art dramatique. Il fut supprimé en 1807. ‖ C'est aujourd'hui le nom d'un théâtre analogue dirigé par M. Comte, et situé dans le passage Choiseul.

bestiaux ou un propriétaire de haras a obtenu par les montes, et qu'il a fait venir dans son établissement.

— Hortic. Plantes, arbres que l'on a semés et dont on a eu des variétés nouvelles. Faire des élèves.

— Syn. comp. ÉLÈVE. DISCIPLE. V. DISCIPLE.

ÉLÈVE. s. f. Expression nouvelle, spéciale et complexe, dont la création ainsi que l'usage en France date à peine de quelques années, et qui comprend dans sa signification la monte, la conception, la gestation, la mise bas, la croissance des animaux domestiques.

— Particulièrement en parlant de la race chevaline. Elève de chevaux. Elève chevaline. L'*élève* chevaline est presque tout entière dans un accouplement combiné assez sagement, quant à la taille, à l'ensemble, au sang et à une certaine symétrie, pour que son produit puisse réunir la force physique, l'aptitude au travail, l'activité, les facultés de vélocité progressive, toutes les qualités relatives, enfin, qui distinguent l'espèce dont on veut une production. (Vaulab.)

ÉLEVÉ. part. pass. du v. Élever. S'emploie adjectiv.

— Haut. Sa taille était plus *élevée* que celle de Virginie, son teint plus rembruni et son nez plus aquilin. (B. de St-P.) Il était, dit Joseph, de marbre blanc, si *élevé* qu'on le peut voir de fort loin. (Chateaub.) Corinne le remarqua, et bientôt, à ses traits, à son costume, à sa taille *élevée*, elle le reconnut pour un Anglais. (Mme de Staël.) Les montagnes les plus *élevées* sont ordinairement composées, au sommet, de roc vif, de granite, de grès et d'autres matières vitrifiables, qui ne contiennent que peu ou point de coquilles. (Buffon.) Cet arbre ne se plaît que sur les lieux secs et *élevés;* mais nous en avons un autre pour les vallées et les lieux humides. (B. de St-P.)

— Placé, situé à une certaine hauteur. Le bruit du canon se fait entendre dans le séjour *élevé* du tonnerre. (X. de Maistre.) Ce Dieu que j'ai eu l'audace d'offenser est autant *élevé* au-dessus de moi que l'être l'est du néant. (Mass.)

— *Élevé au-dessus de*. Mais enfin on prépare deux palans, l'un pour tourner le cétacé, et l'autre pour tenir sa gueule *élevée* au-dessus de l'eau. (Lacépède.) Ces globes immenses et si infiniment *élevés* au-dessus de nous. (Id.)

— *Élevé sur*. L'écuyer suivait le chevalier à la guerre, portait sa lance et son heaume *élevé* sur le pommeau de sa selle. (Chateaub.)

— Myst. Qui est dirigé vers. Prière élevée à Dieu. Prières élevées vers le ciel. Dieu veut que ses soldats demeurent fermes et *élevés* vers le ciel, et qu'ils ne se courbent vers la terre que le moins qui leur est possible. (Le Maistre de Sacy.)

— Fig. Elevé aux honneurs, aux emplois, aux dignités, etc. Plus elle fut *élevée*, plus elle fut modeste. (Fléch.) Ils ne sont *élevés* que pour être au peuple une occasion de chute et de scandale. (Mass.) Plus ils sont *élevés*, plus le déréglement des mœurs les dégrade. (Id.) Il fallait qu'ils l'humiliassent afin qu'il fût *élevé*, et sa gloire avait besoin de la haine. (Le M. de Sacy.)

Élevé sur un trône, à son fils qui s'avance
Il donne à haute voix l'empire et la puissance. (RAC.)

— Fig. Éminent. Un poste élevé. Un rang élevé. Une position élevée.

Dans un poste *élevé* toujours mal affermi,
Craignons une chute éclatante. (LE BRUN.)

— Grand, magnanime. Un esprit sage et élevé. Un cœur élevé. Les esprits forts et élevés. Des génies élevés. Un jugement vaste, élevé. Un cœur plus noble et plus élevé. Des sentiments plus élevés que ceux des autres hommes. Un courage *élevé* toute peine surmonte. (Malherbe.) Il règne dans tout l'ouvrage de Klopstock une âme *élevée* et sensible. (Mme de Staël.) Sa naissance est obscure, mais son âme est infiniment *élevée*. (Barthél.) Cela suppose dans l'éléphant des sentiments *élevés* au-dessus de la nature commune des bêtes. (Buff.)

— Construit, bâti, édifié, érigé, dressé. Des forteresses inaccessibles *élevées* de toutes parts. (Mass.) Ces asiles saints et religieux *élevés* au milieu de nous. (Id.) Que de riches tombeaux *élevés* en tous lieux! (Rac.) On ne sait point encore d'après quel modèle furent *élevées* ces demeures des fées dont l'Espagne nous offre les ruines. (Chateaub.)

— *Elevé pour*. Les théâtres ne sont *élevés* que pour fournir à vos délassements criminels. (Fléch.) Il est vrai que de notre temps tous les édifices sont légers et fragiles: palais, églises, théâtres, semblent être *élevés* pour un jour. (Mlle C. Robert.)

— *Elevé par*. Près de la cité d'Alexandre on apercevait le petit monceau de sable *élevé* par la piété d'un affranchi et d'un vieux soldat aux mânes du grand Pompée. (Chateaub.)

Il est un temple *élevé* par l'Erreur,
Où la brillante et volage Faveur
D'un air distrait fait le sort des mortels;
Les vents légers soutiennent ses autels.
(Le prince de Ligne.)

— Établi. Ce tribunal, *élevé* pour perpétuer parmi nous le goût et la politesse. (Mass.) L'imprimerie, ce puissant agent de la liberté, fut *élevée* en France par un tyran. (Chateaub.)

— Qui reçoit ou a reçu de l'éducation, qui

Un homme bien *élevé* aime encore mieux qu'il en coûte à sa bourse qu'à son amour-propre. (B. de St-P.) Tout prince qui écrit comme une femme de chambre a été fort mal *élevé*. (Volt.) Bonne mère, si ton fils sait beaucoup de choses, défie-toi de tout ce qu'il sait: s'il a le malheur d'être *élevé* à Paris et d'être riche, il est perdu. (J.-J. Rouss.) Ne vous pressez pas de juger les jeunes gens par cette règle, surtout ceux qui ayant été *élevés* comme ils doivent l'être, n'ont aucune idée des peines morales, qu'on ne leur a jamais fait éprouver. (Id.) La chevrette produit ordinairement deux faons qui, *élevés*, nourris ensemble, prennent une si forte attention pour l'un et pour l'autre, qu'ils ne se quittent jamais. (Buff.)

— *Elevé dans*. Les jeunes demoiselles françaises sont toutes *élevées* dans des couvents jusqu'à ce qu'on les marie. (J.-J. Rouss.)

Élevé dans le sein d'une chaste héroïne,
Je n'ai point de mon sang démenti l'origine. (RACINE.)

— *Elevé dans*, suivi du nom de la chose qu'on apprend. *Elevés*, non pas dans la science qui enfle, mais dans la charité qui édifie. (Fléch.) *Elevée* dans la religion chrétienne, Clotilde en

ELEVÉ. part. pass. du v. Élever. S'emploie adjectiv.

— Haut. Sa taille était plus *élevée* que celle de Virginie, son teint plus rembruni et son nez plus aquilin. (B. de St-P.) Il était, dit Joseph, de marbre blanc, si *élevé* qu'on le peut voir de fort loin. (Chateaub.) Corinne le remarqua, et bientôt, à ses traits, à son costume, à sa taille *élevée*, elle le reconnut pour un Anglais. (Mme de Staël.) Les montagnes les plus *élevées* sont ordinairement composées, au sommet, de roc vif, de granite, de grès et d'autres matières vitrifiables, qui ne contiennent que peu ou point de coquilles. (Buffon.) Cet arbre ne se plaît que sur les lieux secs et *élevés*; mais nous en avons un autre pour les vallées et les lieux humides. (B. de St-P.)

— Placé, situé à une certaine hauteur. Le bruit du canon se fait entendre dans le séjour *élevé* du tonnerre. (X. de Maistre.) Ce Dieu que j'ai eu l'audace d'offenser est autant *élevé* au-dessus de moi que l'être l'est du néant. (Mass.)

— *Élevé au-dessus de.* Mais enfin on prépare deux palans, l'un pour tourner le cétacé, et l'autre pour tenir sa gueule *élevée* au-dessus de l'eau. (Lacépède.) Ces globes immenses et si infiniment *élevés* au-dessus de nous. (Id.)

— *Élevé sur.* L'écuyer suivait le chevalier à la guerre, portait sa lance et son heaume *élevé* sur le pommeau de sa selle. (Chateaub.)

— Myst. Qui est dirigé vers. Prière élevée à Dieu. Prières élevées vers le ciel. Dieu veut que ses soldats demeurent fermes et *élevés* vers le ciel, et qu'ils ne se courbent vers la terre que le moins qui leur est possible. (Le Maistre de Sacy.)

— Fig. Elevé aux honneurs, aux emplois, aux dignités, etc. Plus elle fut *élevée*, plus elle fut modeste. (Fléch.) Ils ne sont *élevés* que pour être au peuple une occasion de chute et de scandale. (Mass.) Plus ils sont *élevés*, plus le dérèglement des mœurs les dégrade. (Id.) Il fallait qu'ils l'humiliassent afin qu'il fût *élevé*, et sa gloire avait besoin de la haine. (Le M. de Sacy.)

> *Élevé* sur un trône, à son fils qui s'avance
> Il donne à haute voix l'empire et la puissance. (Rac.)

— Fig. Éminent. Un poste élevé. Un rang élevé. Une position élevée.

> Dans un poste *élevé* toujours mal affermi,
> Craignons une chute éclatante. (Le Brun.)

— Grand, magnanime. Un esprit sage et élevé. Un cœur élevé. Les esprits forts et élevés. Des génies élevés. Un jugement vaste, élevé. Un cœur plus noble et plus élevé. Des sentiments plus élevés que ceux des autres hommes. Un courage *élevé* toute peine surmonte. (Malherbe.) Il règne dans tout l'ouvrage de Klopstock une âme *élevée* et sensible. (Mme de Staël.) Sa naissance est obscure, mais son âme est infiniment *élevée*. (Barthél.) Cela suppose dans l'éléphant des sentiments *élevés* au-dessus de la nature commune des bêtes. (Buff.)

— Construit, bâti, édifié, érigé, dressé. Des forteresses inaccessibles *élevées* de toutes parts. (Mass.) Ces asiles saints et religieux *élevés* au milieu de nous. (Id.) Que de riches tombeaux *élevés* en tous lieux! (Rac.) On ne sait point encore d'après quel modèle furent *élevées* ces demeures des fées dont l'Espagne nous offre les ruines. (Chateaub.)

— *Elevé pour.* Les théâtres ne sont *élevés* que pour fournir à vos délassements criminels. (Fléch.) Il est vrai que de notre temps tous les édifices sont légers et fragiles : palais, églises, théâtres, semblent être *élevés* pour un jour. (Mlle C. Robert.)

— *Elevé par.* Près de la cité d'Alexandre on apercevait le petit monceau de sable *élevé* par la piété d'un affranchi et d'un vieux soldat aux mânes du grand Pompée. (Chateaub.)

> Il est un temple *élevé* par l'Erreur,
> Où la brillante et volage Faveur
> D'un air distrait fait le sort des mortels;
> Les vents légers soutiennent ses autels.
> (Le prince de Ligne.)

— Établi. Ce tribunal, *élevé* pour perpétuer parmi nous le goût et la politesse. (Mass.) L'imprimerie, ce puissant agent de la liberté, fut *élevée* en France par un tyran. (Chateaub.)

— Qui reçoit ou a reçu de l'éducation, qui

Un homme bien *élevé* aime encore mieux qu'il en coûte à sa bourse qu'à son amour-propre. (B. de St-P.) Tout prince qui écrit comme une femme de chambre a été fort mal *élevé*. (Volt.) Bonne mère, si ton fils sait beaucoup de choses, défie-toi de tout ce qu'il sait : s'il a le malheur d'être *élevé* à Paris et d'être riche, il est perdu. (J.-J. Rouss.) Ne vous pressez pas de juger les jeunes gens par cette règle, surtout ceux qui ayant été *élevés* comme ils doivent l'être, n'ont aucune idée des peines morales, qu'on ne leur a jamais fait éprouver. (Id.) La chevrette produit ordinairement deux faons qui, *élevés*, nourris ensemble, prennent une si forte attention pour l'un et pour l'autre, qu'ils ne se quittent jamais. (Buff.)

— *Elevé dans.* Les jeunes demoiselles françaises sont toutes *élevées* dans des couvents jusqu'à ce qu'on les marie. (J.-J. Rouss.)

> *Élevé* dans le sein d'une chaste héroïne,
> Je n'ai point de mon sang démenti l'origine. (Racine.)

— *Elevé dans*, suivi du nom de la chose qu'on apprend. *Elevés*, non pas dans la science qui enfle, mais dans la charité qui édifie. (Fléch.) *Elevée* dans la religion chrétienne, Clotilde en inspira l'estime à Clovis. (Anquet.) Les seigneurs avaient été *élevés* dans les conspirations; c'était l'art de la cour. (Volt.) Oh! il n'est pas possible à un homme *élevé* dans la nature de comprendre les dépravations de la société. (B. de St-P.)

— *Élevé à. Elevé* à vivre d'humeur et de caprice, tout ce qui les gêne et les contraint, les accable. (Mass.)

— *Élevé pour.* Il faudrait que le gouverneur eût été *élevé* pour son élève, que les domestiques eussent été *élevés* pour leur maître, que tous ceux qui l'approchent eussent reçu les impressions qu'ils doivent lui communiquer. (J.-J. Rouss.)

> *Élevé* pour la guerre aux murs du Prytanée,
> Il révélait son âme au trône destinée. (L. Belly.)

— A le même sens, en parlant des animaux. Les petits *élevés* en cage, s'ils sont à portée d'entendre le rossignol, perfectionnent leur chant et le disputent à leur maître. (Buff.) M. de la Pigeonière a eu un perroquet mâle et un femelle dans la ville de Marmande, en Agenois, qui, pendant cinq ou six années, n'ont pas manqué chaque printemps de faire une portée qui a réussi et donné des petits que le père et la mère ont *élevés*. (Id.)

ÉLÈVEMENT. s. m. Action d'élever, élévation; ne s'est guère employé que dans le style mystique.

— Fig. *Élèvement* d'une âme à la pensée de Dieu. (Port-Roy.) || Ce mot n'a pas eu de succès.

ÉLEVER. v. a. 1re conj. (du lat. *elevare*, formé de *e*, hors de; *levare*, lever.) L'*e* se change en *è* devant une syllabe muette, excepté au futur et au condit. *J'élève, tu élèves, il élève*, etc. Lever en haut, faire monter. Le soleil élève les vapeurs. Le voile de brouillards que le soleil *élève* au matin. (J.-J. Rouss.)

— Placer, mettre plus haut. Elever un tableau. Elever un plancher. Elever un plafond. C'est la nation qui *éleva* nos ancêtres sur le bouclier militaire, et les proclama souverains. (Mass.) Constantin, devenu la conquête de la croix, fit *élever* ce signal de toutes les nations au milieu de ses armées. (Id.)

— Rendre plus haut, donner plus d'élévation à. Elever un mur. Élever une maison.

— Mar. *Élever un bâtiment.* Se diriger vers lui. Cette expression s'explique par la raison que le bâtiment vers lequel on se dirige semble monter, s'élever en effet à l'horizon à mesure qu'on s'en approche.

— Dans un sens métaphorique. Monter à une certaine hauteur, faire dominer.

— *Elever dans.* Nos hameaux dans les airs n'*élèvent* point leurs faîtes. (Lebrun.)

— Dans un sens analogue.

> Le soleil *élevant* sa tête radieuse,
> Jette un regard d'amour sur la terre amoureuse. (Mich.)

— Fig. Donner plus de noblesse, de grandeur, de sublimité. Elever l'âme. Elever les sentiments. Elever le cœur. Elever l'esprit. La religion *élève* l'homme, le matérialisme le rabaisse. (Boiste.) Les grandes occupations *élèvent* et soutiennent l'âme. (Vauven.) Ce qui *élève* l'esprit devrait toujours *élever* l'âme. (Id.) Dieu *élève* leur esprit pour en faire les conducteurs de son peuple. (Fléch.) La nature *élève* le caractère physique de ses ouvrages à un caractère moral sublime, en les réunissant autour de l'homme. (B. de St-P.)

— Fig. *Elever son style.* Prendre un ton plus noble dans son style.

— Faire naître dans l'élévation. Il vous a *élevés*, il vous a fait naître au milieu de l'éclat et de l'abondance. (Mass.)

— Fig. Investir de quelque dignité, faire parvenir aux honneurs, au pouvoir, à la fortune, à la gloire, etc. Votre puissance renverse ceux que votre puissance avait *élevés*. (Fléch.) C'est Dieu seul qui *élève* les grands et les puissants. (Mass.) Pour *élever* un seul de leurs enfants plus haut que ses ancêtres, ils sacrifient tous les autres. (Id.)

— On dit dans le même sens. Élever quelqu'un à une dignité. Elever quelqu'un aux honneurs, aux dignités. Faire élever les sujets les plus dignes aux places les plus distinguées. Sa modestie m'a élevé à une place que le choix

— Corneille a dit :

> Enfin vous l'emportez, et la faveur du roi
> Vous *élève en* un rang qui n'était dû qu'à moi.

Et Voltaire :

> Tranquille, j'oubliai, sans crainte et sans ennuis,
> Quel degré m'*éleva dans* ce rang où je suis.

On doit dire élever *à un rang*, *à un état*, *à une dignité*, et non point *en un rang*, ni *dans un rang*. On dit, à la vérité, *élever en honneur*, *en dignité*; mais alors les mots *honneur*, *dignité* sont pris dans un sens indéfini.

— Fig. *Elever quelqu'un au-dessus des autres.* Lui donner la supériorité sur les autres.

— *Élever sur, au-dessus de.* Placer au-dessus de. Vous que la naissance et le rang *élèvent* sur le commun des fidèles. (Mass.) Les places qui nous *élèvent* sur les peuples ne sont établies que pour eux. (Id.)

— *Élever au-dessus de.* Faire monter à un plus haut degré, dans un sens moral. Cette noblesse de sentiment qui l'*élevait* au-dessus de sa propre grandeur. (Fléch.) La vertu nous *élève* au-dessus de nous-mêmes. (Mass.)

— *Élever au-dessus de.* Rendre insensible à, rendre supérieur à, dans un sens moral. La religion seule les *élève* au-dessus des événements et de l'envie. (Mass.) La religion nous *élève* au-dessus de nos passions. (Id.)

— *Élever au-dessus de.* En parlant d'une raison supérieure. L'esprit de Dieu *élève* quelquefois au-dessus des règles d'une vertu et d'une prudence commune ces grandes âmes qu'il destine à combattre l'orgueil. (Fléch.) Elle a *élevé* son esprit au-dessus des fausses idées des hommes. (Id.)

— Fig. *Élever à.* Ainsi la fortune, en voulant l'abattre, l'avait *élevé* à la véritable gloire, qui est celle de la sagesse. (Fén.)

— *Élever à, jusqu'à*, en parlant de la grandeur spirituelle dans l'ordre de la grâce. La foi l'*élève* jusqu'au plus haut des cieux. (Mass.) Dieu l'a humilié devant les hommes pour l'*élever* jusqu'à lui. (Fléch.)

— Fig. *Élever quelqu'un jusqu'aux nues, jusqu'au ciel, jusqu'aux astres.* Lui donner des louanges excessives.

— Énorgueillir. La prospérité nous *élève*, l'affliction nous abat. (Mass.)

— Fig. *Élever une chose au rang d'une autre.* Lui attribuer, ou lui donner une égale importance, un mérite égal.

— *Elever la voix, le ton.* Parler plus haut qu'à l'ordinaire.

— Fig. *Elever la voix.* Parler avec plus de hauteur, avec plus d'assurance qu'il ne convient. Il ne vous convient pas d'élever ici la voix.

— *Elever la tête.*

> Le plus beau paon du voisinage,
> Maître et sultan de ce canton,
> *Elevant* la tête et le ton,
> Vint interrompre son ramage. (Flor.)

— Fig. *Elever la voix pour quelqu'un, en faveur de quelqu'un.* Parler hautement, ouvertement pour lui, en sa faveur. On ne peut trop *élever* sa voix en faveur de l'innocence opprimée. (Volt.) || On dit dans le sens opposé *élever la voix contre quelqu'un.*

— Mus. *Elever le ton d'un morceau.* Transposer un morceau, pour qu'on puisse l'exécuter sur un ton plus haut que celui dans lequel il a été composé.

— Fig. Augmenter. Elever le prix d'une chose. Elever le taux de l'intérêt. Elever la valeur de la monnaie. Elever la température d'un lieu, d'un liquide, d'un corps.

— Construire, bâtir, dresser, ériger. Elever un édifice. Elever un mur. Elever une maison. Elever un pavillon. Elever des monuments, des autels, des statues. Elever des fortifications. Il n'est pas vrai que quand les anciens *élevaient* des statues à quelque vice, cela signifiait qu'ils aimassent ce vice. (Montesq.) On avait *élevé*, dit cet auteur, une haute palissade de bambous d'environ cent pas en carré. (Buff.)

— *Élever à.* Il *élève* des monuments superbes aux grandes actions des conquérants. (Mass.) Les lieux de miséricorde qu'il *éleva* à la gloire du Dieu de ses pères. Nous leur avons *élevé* des statues, et nous les bannirons peut-être un jour. (Barth.)

— Établir, fonder. Élever un trône. Élever un empire. Quoi! un bras de chair soutiendrait plus sûrement les royaumes que la main de Dieu qui les a *élevés*! (Mass.)

— Fig. L'art d'*élever* sur un patrimoine obscur une fortune monstrueuse aux dépens même de l'équité et de la bonne foi. (Mass.) Ils pensèrent judicieusement qu'il était absurde d'exiger que les hommes qui ont vieilli sous un ciel ardent pour *élever* l'édifice d'une grande fortune.... (Rayn.) C'est rêver que d'*élever* des systèmes purement gratuits. (Condillac.)

— *Élever sur les ruines, sur les divisions, sur la faiblesse*, etc. Ruiner, diviser, profiter de la faiblesse pour élever. Cette sagesse souveraine qui semble se jouer des hommes en les *élevant* sur les ruines les uns des autres. (Mass.) Les ministres qui ont outré la puissance des rois l'ont toujours affaiblie, et ils n'ont *élevé* leurs maîtres que sur la ruine de leurs états. (Id.)

— Fig. Opposer, faire naître, susciter. Elever des doutes. Elever des difficultés. Elever des doutes sur la réalité d'un fait. La lecture

dans mon esprit. Au travers même des nuages qu'un corps corruptible et mourant *élève* jusque dans l'esprit les yeux éclairés de la foi découvrirent la main paternelle qui le frappait. (Mass.)

— Prat. Faire naître, présenter une preuve ou une fin de non-recevoir.

— Nourrir dès l'enfance jusqu'à l'adolescence. Avoir de la peine à élever un enfant. Cette femme n'a pu élever aucun de ses enfants. Après ceux qui avaient remporté quelque avantage à la guerre, les plus honorés étaient ceux qui avaient *élevé* beaucoup d'enfants. (Boss.) Ce n'est que dans la maison paternelle qu'on prend du goût pour sa maison, et toute femme que sa mère n'a point *élevée*, n'aimera point *élever* ses enfants. (J.-J. Rouss.)

— Se dit dans le même sens en parlant des animaux. Elever des animaux. Elever des chevaux. Elever des chiens. Elever la volaille. Elever des oiseaux. Les loriots ne sont point faciles à *élever* ni à apprivoiser. (Buff.) Les loirs faisaient partie de la bonne chère chez les Romains, ils en *élevaient* en quantité. (Id.)

— Faire croître, en parlant des végétaux. Élever des plantes. Elever des arbres.

— Instruire, donner de l'éducation à. Elever la jeunesse. Elever les enfants. La manière dont on *élevait* les enfants des rois est admirée par Platon, et proposée aux Grecs comme le modèle d'une éducation parfaite. (Boss.) Combien de jeunes filles fit-elle *élever* dans des communautés de vierges chrétiennes. (Fléchier.)

— Former, faire prendre l'habitude de. Elever un enfant à la vertu. Toute leur attention était d'*élever* leurs enfants à la vertu. (Montesq.)

— s'ÉLEVER. v. pron. Monter en haut en parlant des personnes et des choses. Les brouillards s'élèvent aux approches du soleil. A mesure que l'on s'*élève*, on découvre, en se retournant, Naples et l'admirable pays qui l'environne. (Mme de Staël.) Montre-toi à moi comme tu t'y montreras lorsque, dégagée du poids de mon argile, mon âme, s'*élevant* de la terre vers le soleil, abordera aux rivages d'un orient éternel! (B. de St-P.) Celles-là (les mouches) s'*élevaient* en l'air en se dirigeant contre le vent. (Id.)

— Être élevé. On voit par cette énumération que le terrain de Marly la Ville a été autrefois un fond de mer qui s'est *élevé* au moins de soixante-quinze pieds. (Buff.)

— Prendre de l'élévation. Le terrain s'élève à mesure qu'on avance. Les montagnes, disposées en amphithéâtre, vont toujours en s'*élevant* vers l'est. (Barginet.)

— *S'élever au-dessus de.* Être plus haut que. Un prince pieux se démêle toujours de la foule des autres princes dans la postérité; sa tête et son nom s'*élèvent* au-dessus de toute cette multitude, comme celle de Saül s'*élevait* au-dessus de toute la multitude des tribus. (Mass.)

— Fig. Être nommé à une dignité, à une place, à un poste éminent. Il n'eut besoin pour s'*élever* dans sa profession ni de sollicitations, ni d'artifices. (Fléch.)

— Fig. *S'élever par degrés à.* Il s'*élève* ainsi par degrés et par son seul mérite au suprême commandement. (Fléch.) Cette maison s'est *élevée* au rang qu'elle tient en France par une longue succession de vertus. (Id.) L'homme qui contemple la nature, qui l'étudie, s'*élève* par degrés au trône intérieur de la toute-puissance. (Buff.)

— Fig. *S'élever à.* Se mettre de pair. Traiter d'égal à égal. Ils ont beau descendre jusqu'à nous, nous n'oserions nous élever jusqu'à eux.

— *S'élever à.* Parvenir à comprendre, se mettre à la hauteur d'un certain ordre de choses qui échappent au commun des hommes. S'élever à la connaissance de Dieu. S'élever aux notions, aux idées d'ordre, de justice. S'élever aux sublimes spéculations de la philosophie.

— *S'élever à de hautes considerations sur un sujet.* Présenter, développer sur un sujet de hautes considérations.

— *L'esprit de l'homme ne peut s'élever jusque là.* Il n'est point donné à l'homme de comprendre cela.

— *S'élever au-dessus de.* Être plus élevé que. Tout ce qui s'*élève* au-dessus d'eux leur devient odieux et insupportable. (Fléch.)

— *S'élever au-dessus de.* Se rendre insensible, inaccessible à. S'élever au-dessus des passions. S'élever par la foi au-dessus des faiblesses de la nature. S'élever au-dessus des prévoyances inquiètes de l'avenir. S'élever au-dessus des misérables inquiétudes de la vanité. Il s'est *élevé* par une austère sagesse au-dessus des craintes et des complaisances humaines. (Fléch.) Sachons nous *élever* au-dessus de la tempête, et les flots seront domptés. (Napoléon.)

— *S'élever au-dessus de.* Marquant un degré de perfection dans la vertu, dans la piété, etc. Il s'était *élevé* au-dessus des vertus humaines. (Fléch.) C'est ainsi qu'elle s'*élevait* au-dessus d'elle-même et de la mort qu'elle craignait. (Id.)

— *S'élever à*, dans un sens mystique. S'élever à Dieu par la foi. S'élever à Dieu par la prière. S'élever jusqu'à Dieu par l'extase. Seul de toutes les créatures visibles, l'homme avait le droit de s'*élever* jusqu'à vous. (Mass.)

— *S'élever contre.* Se soulever, s'armer contre. Les rois s'*élèvent* contre les rois, les peu-

— *S'élever contre quelqu'un.* Se déclarer contre lui, contre ce qu'il propose.

— *S'élever contre une proposition.* La combattre. On dit dans le même sens : S'élever contre une opinion. S'élever contre un témoignage. Toute hauteur qui s'*élève* contre la science de Dieu. (Mass.)

— *S'élever contre.* Dans le langage de la Bible, Accuser, porter témoignage contre. Le fils s'élèvera contre son père. Mon péché s'élèvera contre moi.

— *S'élever de.* S'enorgueillir, être fier de. Nous nous *élevions* de tant de prospérités. (Mass.)

— S'empl. aussi absol. Celui qui s'élève sera abaissé.

— Fig. Un peuple doit s'*élever* des cendres de Pergame. (Del.) Le remords s'*éleva* dans mon cœur. (Volt.)

— Naître, surgir. Une horrible tempête s'est élevée tout à coup. Quoique le vent se fût si subitement *élevé*, le temps était beau, la voûte du ciel était d'un bleu d'azur. (P. Hennequin.)

— Être suscité. Des difficultés étranges s'élevaient dans cette affaire. Des doutes que je ne puis combattre s'élèvent dans mon esprit.

— Se faire entendre, en parlant de la voix, des sons, du bruit. Il s'élève un grand bruit. Il s'*élève* une voix qui crie : Victoire ! (Fléch.) Que de voix plaintives s'*élèvent* au ciel contre des hommes nés pour le malheur des autres hommes ! (Mass.)

Et que ma voix s'*élevant* dans les airs,
Mêle les chants légers à leurs brillants concerts
(A. Martin.)

— Fig. Monter à, en parlant d'une somme, d'un nombre. Ce nombre s'élève à cinq cents. Le nombre des personnes tuées s'éleva à quatre cents. Le total s'éleva à vingt mille francs.

— Être construit, être érigé. Rome voyait s'*élever* au milieu de ses murs les idoles diverses de tant de peuples soumis. (Mass.) Près des murs de cette ville s'*élève* un édifice superbe. (Fléch.)

— On dit dans un sens analogue. Une montagne qui s'élève. Un rocher qui s'élève. Une chute d'eau bruyante qui se précipite dans une tranquille vallée, où un âpre et noir rocher qui s'*élève* au milieu d'une plaine de verdure, ajoute à la beauté du paysage. (B. de St-P.)

— *S'élever sur.* A l'est, le château de Stolpen s'*élève* sur une base de colonnes basaltiques. (Malte-Brun.)

— Être établi. Au milieu du palais de nos rois s'*élève* un tribunal auguste. (Fléch.)

— *S'élever sur les débris de.* S'élever sur les débris de sa patrie. Un nouveau monde s'élève insensiblement sur les débris de celui que nous avons vu en y entrant.

— Elever pour soi. Sur les débris de cette gloire humaine votre pieux et auguste bisaïeul sut s'en *élever* une plus solide et plus immortelle. (Mass.) Il s'*élève* dans le cœur de chaque sujet un monument plus durable que l'airain et le bronze. (Id.)

— Se dit de la peau, de l'enveloppe d'une chose qui s'enfle. Sa peau s'élève facilement. L'écorce des arbres s'élève dans certaines maladies.

— v. unip. Il paraît, on voit naître. Il s'*éleva* dès lors parmi les fidèles des hommes ignorants et superstitieux. (Mass.) Mais lorsqu'une fois il s'est *élevé* des villes capitales, ces villes établissent une différence marquée entre deux nations. (Volt.) S'il n'y avait pas eu à Rome des foules de misérables, il ne s'y serait pas *élevé* des Catilina. (B. de St-P.)

ÉLEVEUR. s. m. Celui qui fait venir, produit des bestiaux et particulièrement des chevaux. Eleveur de bestiaux. Eleveur de la race chevaline. Etre éleveur. Cette pensée domine chez la plupart des *eleveurs*. (De Vaulab.) Il est un principe qui trouve à peu près d'accord tous les *eleveurs* doués de quelque intelligence ou de quelque instruction. (Id.)

ÉLEVURES. s. m. (rad. *élever*). Pathol. Nom générique sous lequel on désigne tous les exanthèmes dans lesquels il y a tuméfaction du tissu de la peau. Avoir le visage plein d'élevures. Avoir des élevures sur la peau.

ELFE. s. m. (ét. celt. *alf*, cygne, esprit). Myth. Nom que la mythologie du moyen âge donne à des êtres surnaturels, divinités subalternes dont les unes, d'une nature généreuse et bienfaisante, ont, dit-elle, le visage plus beau que le soleil, et les autres, d'un caractère haineux et méchant, étaient plus noires que la nuit. Les elfes sont des êtres d'une nature très-petite, légers et jolis à voir. Les enfants nés le dimanche ont seuls le privilége de les voir.

ELFINE. s. f. Myth. Femme d'un elfe. Les elfines sont des fées jeunes et belles qui apparaissent tantôt sous la forme d'un cheval, tantôt comme une belle femme qui se balance sur les eaux, tantôt comme une jeune fille timide qui cherche un asile dans les cabanes des bergers.

ELGÉBAR. s. m. Astron. Nom arabe de l'étoile de première grandeur qui se trouve dans le pied d'Orion.

ELGIN. Géogr. Comté d'Écosse, autrement dit Murray ; 30,000 hab.

— *Marbres d'Elgin.* Bas-reliefs que l'on voit dans le musée britannique, et qui ont été enlevés par lord Elgin au Parthénon et au

ELHABOR. s. m. Astron. Nom arabe de l'étoile de Sirius.

ELICHRYSE. s. f. Bot. Genre de flosculeuses composé de plantes de la Nouvelle-Hollande, dont plusieurs espèces sont cultivées dans les jardins des amateurs.

ÉLICITE. adj. des 2 g. (du lat. *elicitus*, part. d'*elicio*, j'attire). Philos. scolast. Qui part immédiatement de la volonté. Actes élicites. Les actes élicites sont opposés aux actes commandés. La volonté ne peut être forcée par rapport à ses actes élicites.

ÉLICOPE. s. m. (du gr. ἑλικῶπις, qui a les sourcils arqués). Entom. Genre de coléoptères malacodermes originaires d'Angleterre.

ÉLICOPTÈRE. s. m. (ét. gr., ἕλιξ, enveloppe ; πτερόν, aile). Entom. Genre de fulgoriens originaires des deux mondes.

ÉLIDE. (d'*Elee*, nom propre). Géogr. Contrée célèbre du Péloponnèse, avait pour limites au nord l'Achaïe, au midi la Messénie, à l'est l'Arcadie, et à l'ouest la mer Ionienne. Ville principale, Olympie, où se célébraient les jeux olympiques.

ÉLIDÉ, ÉE. part. pass. du v. Élider. S'empl. adjectiv. Lettre élidée. Voyelle élidée. Il est probable que dans la langue latine on ne prononçait pas les voyelles *elidees*. (Dehèque.)

ÉLIDER. v. a. 1re conj. (du lat. *elidere*, étouffer). Faire une élision, retrancher une voyelle finale, la supprimer dans l'écriture ou dans la prononciation. Elider une voyelle. Mettre une apostrophe dans l'écriture, à la place de la voyelle qu'on élide. On élide dans la prononciation l'*e* féminin, quand il est suivi d'une voyelle ou d'un *h* muet.

— A signifié Détruire, faire disparaître. Élider les efforts de sa partie.

ÉLIDRION. s. m. Chim. Alliage de cuivre, d'or et d'argent. Inusité.

ÉLIE. (en héb. *Jehovah est mon Dieu*). Prophète, originaire de Thesbé, ville de la tribu de Gad, devint célèbre autant par la généreuse liberté avec laquelle il reprocha aux rois d'Israël et de Juda leurs crimes et leur impiété, que par la multitude des prodiges qui accompagnèrent sa mission. Il fut enlevé au ciel vers 800 av. J.-C. ; il laissa son manteau à Élisée avec sa puissance prophétique.

ÉLIÉ, ÉE. part. pass. du v. Élier. S'emploie adject. comme syn. de Soutiré. Ce qu'on appelle la fermentation insensible ou la maturation des vins dépend beaucoup de la manière dont les vins auront été soignés, *élies* et encavés. (Pelouze.)

ÉLIÉE. s. f. Bot. Genre de plantes hypéricinées, établi pour un arbrisseau de Madagascar.

ÉLIER. v. a. 1re conj. (de *e*, part., et du fr. *lie*). Proprement, Laisser plus longtemps sur la lie, en parlant des vins. Syn. de Soutirer. Elier des vins.

ÉLIÉZER. (en hébr. *Dieu est le secours*). Intendant de la maison d'Abraham, fut envoyé par son maître en Mésopotamie, pour chercher une épouse à Isaac, et ramena Rébecca. On croit qu'il était originaire de Damas. Les musulmans pensent qu'il fut le fondateur de cette ville.

ÉLIF. s. m. Gramm. or. Première lettre de l'alphabet arabe, de l'alphabet persan et de l'alphabet turc. Elle n'a pas de prononciation propre ; n'est souvent employée que pour prolonger le son de la voyelle précédente, ou celle dont elle supporte le signe.

ÉLIGIBILITÉ. s. f. Réunion des conditions requises pour pouvoir être élu. Contester l'éligibilité de quelqu'un. Conditions d'eligibilité. Cens d'éligibilité. La destruction du cens d'*éligibilité* sera un des premiers bienfaits de la réforme électorale. (Arm. Marr.)

— *Cens d'éligibilité.* Ce que doit payer d'impôts un citoyen, pour pouvoir être choisi comme membre d'une assemblée représentative.

ÉLIGIBLE. adj. des 2 g. (du lat. *eligere*, élire). Qui a les conditions nécessaires pour être élu, qui peut être élu. Etre éligible pour la députation. N'être pas éligible. Nul ne sera *eligible* à la Chambre des députés, si, au jour de son élection, il n'est âgé de trente ans, et s'il ne paye cinq cents francs de contributions directes. (Bousq.)

— S'empl. subst. Combien y a-t-il d'éligibles dans ce département.

ÉLIGMODONTE. s. m. (ét. gr., ἑλιγμός, enroulé ; ὀδούς, dent). Mamm. Sous-genre de rats, établi pour une espèce de Buenos-Ayres.

ÉLIGNITE. s. f. (ét. lat., *e*, hors de ; *lignum*, bois). Bot. Syn. d'Exostose.

ÉLIMÉ, ÉE. part. pass. du v. Élimer. S'empl. adjectiv. Habit élimé. Ce linge est tout élimé.

— Fauconn. Oiseau élimé. V. ÉLIMER.

— Fig. C'est bien la petite passion la plus *élimée*. (Crébill. fils.)

ÉLIMER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *e*, particule augm. ; et *limer* ; rad. *lima*, lime). User, en parlant des étoffes. Elimer une étoffe à force de la porter.

— Fauconn. Purger l'oiseau, le mettre en état de voler au sortir de la mue. Elimer l'oiseau.

— Fig. Polir, user, affaiblir. Il n'a point *élimé* son génie dans le frottement des querelles

— Algèbr. Faire disparaître une ou plusieurs inconnues des équations où elles se trouvent.

— Il s'emploie plus souvent avec le pronom personnel, dans le sens de s'user à force d'être porté. Cette étoffe s'est élimée en très-peu de temps. Du reste il est très-peu usité.

ÉLIMINATEUR, TRICE. adj. et s. Celui, celle qui élimine.

— Physiol. *Fonctions éliminatrices.* Opérations vitales par lesquelles les matériaux devenus nuisibles à l'organisme sont versés aux surfaces et chassés au dehors.

ÉLIMINATION. s. f. (pr. *é-li-mi-na-ci-on*). Action d'éliminer, de chasser, d'expulser, de faire sortir.

— Math. Opération algébrique par laquelle, étant donné un nombre déterminé d'équations qui contiennent un nombre égal d'inconnues, on trouve une équation qui ne contient qu'une seule inconnue, dont la valeur fait connaître ensuite celle de toutes les autres.

— Physiol. Opération vitale par laquelle les matériaux devenus nuisibles à l'organisme sont versés aux surfaces et chassés au dehors.

ÉLIMINÉ, ÉE. part. pass. du v. Éliminer. S'empl. adjectiv. Des noms éliminés d'une liste.

ÉLIMINER. v. a. 1re conj. (du lat. *eliminare*, formé de *e*, partic. extract. ; *limen*, porte). Expulser, mettre dehors. Ne s'emploie guère en ce sens que dans le style familier.

— Algèbr. Faire évanouir une quantité, la faire disparaître d'une équation. Simplifiez, éliminez.

— Fig. Retrancher, ôter de. Éliminer des noms d'une liste.

— S'ÉLIMINER. v. pron. Être éliminé. Ces noms-là peuvent s'éliminer de la liste des candidats.

ÉLINGUE. s. f. Mar. Cordage le plus souvent en double, de diverses grosseurs, qui sert à élever toutes sortes de fardeaux pour charger ou pour décharger un navire. Elingues à pattes.

ÉLINGUÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *e*, hors de ; *lingua*, langue). Bot. Qui n'a point de langue. || Entom. Qui a la bouche obtuse, sans trompe.

ÉLINGUÉ, ÉE. part. pass. du v. Elinguer. Se prend adjectiv. Fardeau élingué. Barrique élinguée.

ÉLINGUER. v. a. 1re conj. Mar. Se servir d'une élingue pour enlever, hisser un fardeau quelconque au moyen d'un palan qui fait effort sur l'élingue. Elinguer un fardeau. Elinguer les barriques.

— Fig. et mar. *Que le diable m'élingue si ce n'est pas vrai.* Que le diable m'emporte, si, etc., expression figurée dont se servent fréquemment les matelots pour confirmer leurs récits.

ÉLIONURE. s. f. Bot. Genre de graminées, renfermant cinq espèces de l'Amérique méridionale, toutes remarquables par leur odeur forte et aromatique.

ÉLIQUE. adj. des 2 g. Philol. Se dit de l'une des variétés du dialecte éolien. Dialecte élique.

ÉLIRE. v. a. 4e conj. irrég. (du lat., *eligere*, élire ; rad. *legere*, lire, choisir). *J'élis, tu élis, il élit, nous élisons, vous élisez, ils élisent. J'élisais. J'élus, tu élus, il élut, nous élûmes, vous élûtes, ils élirent. J'élirai. J'élirais. Elis, élisons, élisez. Que j'élise, que tu élises, qu'il élise, que nous élisions, que vous élisiez, qu'ils élisent. Que j'élusse, que nous élussions*, etc. *Elisant. Elu, élue*, etc. Nommer à une dignité, à une fonction, à une place, par la voie des suffrages. Elire un député. Elire un roi, un magistrat. Elire un pape, un empereur. Elire le plus digne. Elire à la pluralité des voix. Elire au sort.

— Myst. Prédestiner par élection à la gloire éternelle. Ceux que Dieu a élus jouiront de la béatitude éternelle.

— *Elire sa sépulture.* Marquer le lieu où l'on veut être enterré.

— Jurispr. *Elire domicile.* Assigner un lieu certain et connu où tous les actes de justice puissent être signifiés. Elire domicile chez son avoué.

— A été employé dans le sens de Choisir. Et quel conseil vous me faites *élire* ? (Mol.) Le roi doit à son fils *élire* un gouverneur. (Corn.)

Quelque chemin que l'homme *élise*,
Il est à la merci du sort. (Malherbe.)

— On ne saurait le dire aujourd'hui dans ce sens avec un nom singulier pour sujet. Une seule personne *choisit*. Plusieurs personnes *élisent*. Encore faut-il observer qu'on n'élit que les personnes.

ÉLIS. Géogr. anc. Capitale de l'Élide sur le Pénée.

— Philos. *Ecole d'Elis.* Secte de philosophie qui se rapproche de l'école mégarique.

ÉLISABETH (Sainte). (en hébr. *Dieu du serment*). De la race d'Aaron, épouse de Zacharie, grand prêtre des Juifs, mit au monde, à un âge avancé, saint Jean-Baptiste, et se réfugia, deux ans après la naissance de cet enfant, dans une caverne pour fuir la persécution d'Hérode. || ÉLISABETH (sainte). Fille de Pierre III, roi d'Aragon et épouse de Denys, roi de Portugal. || ÉLISABETH D'ANGLETERRE. Fille de Henri VIII, roi d'Angleterre, et d'Anne d'Angleterre à la mort de Marie ; rétablit la religion anglicane, interdit le culte catholique, dont elle persécuta les partisans, réprima les Irlandais attachés à la cour de Rome ; défit l'*armada* de Philippe II, et plus tard les Irlandais, fit mourir le comte d'Essex, son plus cher favori, et mourut, accablée de remords, le 3 avril 1603. || ÉLISABETH D'AUTRICHE. Fille de l'empereur Maximilien, née en 1554, épousa Charles IX, roi de France. Elle mourut à Vienne en Autriche en 1592. || ÉLISABETH DE FRANCE (Philippine-Marie-Hélène, madame). Sœur de Louis XVI, née à Versailles en 1764, de Louis, dauphin de France, et de Marie Josèphe de Saxe ; partagea les malheurs de son frère, sa captivité et sa mort. Elle fut exécutée le 10 mai 1794. || ÉLISABETH DE HONGRIE (sainte), épouse du landgrave de Hesse et de Thuringe ; elle mourut en 1231. || ÉLISABETH FARNÈSE. Héritière de Parme, de Plaisance et de la Toscane, épousa en 1714 Philippe IV, roi d'Espagne ; elle mourut en 1766. || ÉLISABETH PETROWNA. Fille du czar Pierre Ier, née en 1710, monta sur le trône impérial en 1741 ; elle mourut en 1743, après avoir mené une vie voluptueuse et remplie de débauches. || ÉLISABETH WOODWILL. Fille du chevalier Woodwill, femme d'abord de lord Gray, puis d'Edouard IV, et mère des deux malheureux enfants d'Edouard ; elle mourut en 1486.

ÉLISANT. part. prés. du v. Élire. Qui élit. Il est invar. Des électeurs élisant un député.

ÉLISANT, ANTE. adj. (rad. *élire*). Qui est chargé d'élire.

— s. m. Se dit des trois cardinaux que le collége charge de procéder à l'élection d'un pape, quand le conclave ne peut réussir par le scrutin.

— Membres du clergé chargés d'élire les évêques dans les premiers temps de la monarchie française.

ÉLISEUR. s. m. S'est dit autrefois pour Électeur. Les éliseurs de l'Empire.

ÉLISION. s. f. (du lat. *elisio* ; rad. *elidere*, étouffer). Suppression d'une voyelle finale à la rencontre d'une autre voyelle.

— Cette suppression, en usage chez les Grecs et les Latins, s'est conservée dans la langue française. D'abord elle fut très-irrégulière comme le jargon que parlaient nos ancêtres, et quoique l'élision fût observée dès le XVIe siècle, le signe n'en fut connu que postérieurement. *Lancelot du Lac* et la farce de *Maistre Pathelin* n'offrent aucun exemple de l'élision. On écrivait *l un* pour *l'un*, *lautre* pour *l'autre*, etc.

— L'élision signale le plus souvent sa présence dans l'écriture par une apostrophe ('), l'*amour*, l'*honneur*, et borne son action aux voyelles *e*, *i*, *a*. Ainsi l'on dit, *l'homme*, *l'émail*, *l'âme*, *j'aime*, *s'il vient*, pour *le homme*, *le émail*, *la âme*, *je aime*, *si il vient*.

— L'élision s'opère également dans la prononciation, lorsqu'un mot terminé par un *e* muet est immédiatement suivi d'un mot commençant par une voyelle ou un *h* non aspiré. Ainsi au lieu de *Père illustre*, *table ovale*, *insecte ailé*, *douce harmonie*, *honnête homme*, il faut, négligeant l'*e* final du premier mot de ces diverses locutions, et confondant sa dernière syllabe avec la première du mot qui suit, dire, *Pèr'illustre*, *tabl'ovale*, *insect'ailé*, *douc'harmonie*, *honnêt'homme*.

— Dans la conversation, l'usage a introduit une foule d'élisions qui donnent au langage plus de rapidité, plus de grâce, et dont l'oreille s'accommode fort bien. Affecter de ne pas s'astreindre à ces élisions reçues, c'est s'exposer au ridicule qui s'attache souvent au purisme. Ainsi, les syllabes muettes dans le corps et à la fin des mots se font à peine entendre.

— Dans les vers, au contraire, quand le mot terminé par un *e* muet est suivi d'un autre mot qui commence par une consonne ou par un *h* aspiré, l'*e* muet se prononce, fait nombre.

Quelle honte pour moi ! quel triomphe pour lui !
Elle perce les murs de la voûte sacrée.

— Dans notre poésie, nous n'avons d'autre élision que celle de l'*e* muet devant une voyelle. Tout autre concours de voyelles y est interdit. Cette règle a paru bizarre à quelques grammairiens pour deux raisons : la première, disent-ils, parce qu'il y a une grande quantité de mots au milieu desquels il y a concours de deux voyelles, et qu'il faudrait aussi, pour le même motif, interdire ces mots à la poésie, puisqu'on ne saurait les couper en deux ; exemple :

J'aime à voir dans les airs une étoile qui passe,
Emblème du bonheur, éclair *mystérieux*. (A. de Vign.)

— La seconde raison qu'ils apportent est que le concours de deux voyelles est permis quand la seconde est précédée d'un *h* aspiré, comme dans ce vers de Racine :

. . . . . . A ces mots *ce héros* expiré
N'a laissé dans mes bras qu'un corps défiguré.

C'est-à-dire, ajoutent-ils, que l'hiatus est permis dans le cas où il est le plus rude à l'oreille.

— Ils font aussi remarquer que l'hiatus est encore permis lorsque l'*e* muet est précédé d'une voyelle, comme dans :

L'honneur est comme une île escarpée et sans bords,
On n'y peut plus rentrer dès qu'on en est dehors.
(Boileau.)

Mais quel heureux *génie*, au milieu de vos veilles,

(Lebrun.)

Ces observations sont assez justes, et elles tendraient à prouver non que les vers cités ont quelque chose de heurté et de peu harmonieux, mais qu'il est absurde de sacrifier une belle et heureuse expression pour éviter la rencontre de deux voyelles qui n'offriraient souvent rien qui déplût à l'oreille.

— Toutefois il est bon de remarquer et de reconnaître qu'un vers qui ne présenterait aucun choc de voyelles serait plus coulant et plus harmonieux que dans le cas contraire, et qu'il est conséquemment raisonnable de bannir autant qu'on peut de la poésie tout ce qui peut nuire à l'élégance et à la marche aisée, rapide du vers. De ce qu'on proscrit certains hiatus qu'on peut à la rigueur éviter, il ne s'ensuit pas qu'il faille les proscrire dans toutes les circonstances. Ce serait vouloir éliminer du langage poétique une foule de mots qui ne l'ont jamais déparé, comme les Grecs et les Latins faisaient de certains mots dans chaque genre de vers.

— D'ailleurs il est des cas, et c'est même le

plus grand nombre, où de fréquentes élisions produisent un bel effet dans notre langue, témoin ces vers :

Par toi-même bientôt conduite à l'Opéra,
De quel air penses-tu que ta sainte y verra
Du spectacle enchanteur la pompe harmonieuse.
(Boileau.)

— Et pour en revenir à notre *escarpee et sans bords*, au *son mystérieux* et à l'*éclair mystérieux*, etc., nous croyons avec Beauzée, qu'il y intervient nécessairement et involontairement un jugement de l'âme qui en rectifie l'hiatus, dont l'oreille aurait souffert dans tout autre cas, et l'on peut dire qu'en cette occasion, comme en beaucoup d'autres semblables, en fait de langue, l'esprit fait illusion à l'oreille, qui à son tour, et dans bien d'autres aussi, ne manquera pas de donner le change à l'esprit.

— Evitons toutefois avec soin les élisions dures. En voici un exemple, relevé par La Harpe, dans ce vers de Voltaire :

En m'arrachant mon fils m'avait punie assez.

Elision sèche et dure à la fin du vers, qui forme une chute désagréable.

— Souvent aussi l'on est obligé d'élider l'*e* du pronom *le*, lorsqu'il est placé devant une voyelle, comme dans ce vers :

Forcez-le à vous défendre, ou fuyez avec lui. (Cass.)

Et dans cet autre de Racine :

Condamnez-le à l'amende, ou, s'il le casse, au fouet.

Mais la prononciation qui résulte de ces tournures de phrase est si désagréable à l'oreille, qu'il serait à désirer que les poëtes ne s'en servissent jamais. Racine, qui tenait tant à l'harmonie du vers, n'a employé le relatif *le*, suivi d'un mot commençant par une voyelle, que dans le seul cas que nous venons de citer.

ÉLISSÉEN, ENNE. adj. et s. Ant. Se dit quelquefois des Carthaginois et de ce qui appartient à ce peuple, à cause d'*Elissa*, fondatrice de Carthage. Les pères élisséens.

ÉLIT, ITE. Ancien part. pass. du v. Élire. Si riche gemme en Orient *élite*. (Ronsard.)

ÉLITE. s. f. (et. lat., *e*, partic extract. ; *lego*, je choisis). Ce qu'il y a de mieux, de plus parfait dans chaque espèce d'individus ou de choses. Troupe d'élite. Soldat d'élite. L'élite de la noblesse.

— Opération mentale ou physique par laquelle on sépare d'un tout ce qui est de nature à en former l'élite. Faire l'élite d'une bibliothèque. Faire l'élite des marchandises d'un magasin. Ce n'est pas toujours une chose aussi facile qu'on pourrait le croire, que de faire l'*élite* de ce qu'il y a de mieux dans un objet ou dans un sujet quelconque. (Bi...)

ÉLITÉ, ÉE. part. pass. du v. Éliter.

ÉLITER. v. a. 1re conj. Expression dont le peuple se sert pour dire Choisir dans une marchandise, telle que fruits, légumes, etc., ce qu'il y a de meilleur. Vous élitez ma marchandise.

ÉLIXATION. s. f. (pr. *é-lik-ça-ci-on* ; du lat. *elixatio*, dérivé de *elixare*, faire bouillir). Pharm. Mot employé par quelques auteurs comme synonyme de Décoction.

ÉLIXIR. s. m. (mot dérivé suivant les uns de ἕλκω, j'extrais, ou du v. ἀλέξω, je porte de secours ; suivant d'autres, de l'arabe *al-ecsir* ou *al-eksir*, chimie). Pharm. Médicament composé de plusieurs substances tenues en dissolution dans l'alcool, ou teinture alcoolique composée. Excellent élixir. Précieux élixir. Elixir antiasthmatique. Elixir antiscrofuleux. Elixir antiseptique.

N'as-tu point de remède à ce mal si pressant ?
Quelque *élixir* heureux, quelque once d'émétique
(Regnard.)

— La substance la plus pure que l'on tire de certaines choses et que l'on nomme aussi *teinture*, *quintessence*, *extrait*.

— Fig. Ce qu'il y a de meilleur, de plus précieux dans quelque chose.

ELKAÏTE. adj. et s. Hist. relig. Nom d'une secte dont les principes et les opinions ont beaucoup de rapprochement avec les doctrines juives.

ELLAGATE. s. m. Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide ellagique avec une base salifiable.

ELLAGIQUE. adj. des 2 g. Chim. Se d... d'un acide qui se forme par la combinaison spontanée de l'infusion de noix de galle.

ELLE. pron. personnel fém. de la 3e per... (du lat. *illa*, elle ; le masculin *el* était usi... dans notre vieille langue). Elle fait. Elle di... Elles vont. Elles parlent. Elle chante. Elles dansent. Elle est jolie. Elles sont jolies.

— Il désigne les êtres représentés dans le discours par des noms féminins. Stockholm est une ville que sa situation particulière rend admirable. *Elle* se trouve située presque au milieu de la mer Baltique, au commencement du golfe Bothorque. (Regnard.) En Amérique les guerres sont fréquentes et très-cruelles parmi les sauvages. *Elles* naissent de l'état de faiblesse de ces petites nations, qui proportionnent toujours les vengeances à leurs craintes. (***)

— Il fait les fonctions de sujet et de complément direct et indirect d'un verbe.

— Comme sujet, il n'a qu'une forme, *elle*, précède toujours les verbes.

plus grand nombre, où de fréquentes élisions produisent un bel effet dans notre langue, témoin ces vers :

Par toi-même bientôt conduite à l'Opéra,
De quel air penses-tu que ta sainte y verra
Du spectacle enchanteur la pompe harmonieuse.
(Boileau.)

— Et pour en revenir à notre *escarpée et sans bords*, au *son mystérieux* et à l'*éclair mystérieux*, etc., nous croyons avec Beauzée, qu'il y intervient nécessairement et involontairement un jugement de l'âme qui en rectifie l'hiatus, dont l'oreille aurait souffert dans tout autre cas, et l'on peut dire qu'en cette occasion, comme en beaucoup d'autres semblables, en fait de langue, l'esprit fait illusion à l'oreille, qui à son tour, et dans bien d'autres aussi, ne manquera pas de donner le change à l'esprit.

— Evitons toutefois avec soin les élisions dures. En voici un exemple, relevé par La Harpe, dans ce vers de Voltaire :

En m'arrachant mon fils m'avait punie assez.

Elision sèche et dure à la fin du vers, qui forme une chute désagréable.

— Souvent aussi l'on est obligé d'élider l'*e* du pronom *le*, lorsqu'il est placé devant une voyelle, comme dans ce vers :

Forcez-le à vous défendre, où fuyez avec lui. (Crés.)

Et dans cet autre de Racine :

Condamnez-le à l'amende, ou, s'il le casse, au fouet.

Mais la prononciation qui résulte de ces tournures de phrase est si désagréable à l'oreille, qu'il serait à désirer que les poètes ne s'en servissent jamais. Racine, qui tenait tant à l'harmonie du vers, n'a employé le relatif *le*, suivi d'un mot commençant par une voyelle, que dans le seul cas que nous venons de citer.

ÉLISSÉEN, ENNE. adj. et s. Ant. Se dit quelquefois des Carthaginois et de ce qui appartient à ce peuple, à cause d'*Elissa*, fondatrice de Carthage. Les pères élisséens.

ÉLIT, ITE. Ancien part. pass. du v. Élire. Si riche gemme en Orient *élite*. (Ronsard.)

ÉLITE. s. f. (et. lat., *e*, partic extract. ; *lego*, je choisis). Ce qu'il y a de mieux, de plus parfait dans chaque espèce d'individus ou de choses. Troupe d'élite. Soldat d'élite. L'élite de la noblesse.

— Opération mentale ou physique par laquelle on sépare d'un tout ce qui est de nature à en former l'élite. Faire l'élite d'une bibliothèque. Faire l'élite des marchandises d'un magasin. Ce n'est pas toujours une chose aussi facile qu'on pourrait le croire, que de faire l'*élite* de ce qu'il y a de mieux dans un objet ou dans un sujet quelconque. (Bi...)

ÉLITÉ, ÉE. part. pass. du v. Éliter.

ÉLITER. v. a. 1re conj. Expression dont le peuple se sert pour dire Choisir dans une marchandise, telle que fruits, légumes, etc., ce qu'il y a de meilleur. Vous élitez ma marchandise.

ÉLIXATION. s. f. (pr. *é-lik-ça-ci-on* ; du lat. *elixatio*, dérivé de *elixare*, faire bouillir). Pharm. Mot employé par quelques auteurs comme synonyme de Décoction.

ÉLIXIR. s. m. (mot dérivé suivant les uns de ἕλκω, j'extrais, ou du v. ἀλέξω, je porte des secours ; suivant d'autres, de l'arabe *al-ecsir* ou *al-eksir*, chimie). Pharm. Médicament composé de plusieurs substances tenues en dissolution dans l'alcool, ou teinture alcoolique composée. Excellent élixir. Précieux élixir. Elixir antiasthmatique. Elixir antiscrofuleux. Elixir antiseptique.

N'as-tu point de remède à ce mal si pressant ?
Quelque *élixir* heureux, quelque once d'émétique
(Regnard.)

— La substance la plus pure que l'on tire de certaines choses et que l'on nomme aussi *teinture*, *quintessence*, *extrait*.

— Fig. Ce qu'il y a de meilleur, de plus précieux dans quelque chose.

ELKAÏTE. adj. et s. Hist. relig. Nom d'une secte dont les principes et les opinions ont beaucoup de rapprochement avec les doctrines juives.

ELLAGATE. s. m. Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide ellagique avec une base salifiable.

ELLAGIQUE. adj. des 2 g. Chim. Se dit d'un acide qui se forme par la combinaison spontanée de l'infusion de noix de galle.

ELLE. pron. personnel fém. de la 3e pers. (du lat. *illa*, elle ; le masculin *el* était usité dans notre vieille langue). Elle fait. Elle dit. Elles vont. Elles parlent. Elle chante. Elles dansent. Elle est jolie. Elles sont jolies.

— Il désigne les êtres représentés dans le discours par des noms féminins. Stockholm est une ville que sa situation particulière rend admirable. *Elle* se trouve située presque au milieu de la mer Baltique, au commencement du golfe Bothorque. (Regnard.) En Amérique les guerres sont fréquentes et très-cruelles parmi les sauvages. *Elles* naissent de l'état de faiblesse de ces petites nations, qui proportionnent toujours les vengeances à leurs craintes. (***)

— Il fait les fonctions de sujet et de complément direct et indirect d'un verbe.

— Comme sujet, il n'a qu'une forme, *elle*, et précède toujours les verbes.

Jamais la vérité n'entre mieux chez les rois
Que lorsque de la fable *elle* emprunte la voix.
(Boursault.)

— Cependant ce mot peut s'employer dans les comparaisons avec ellipse du verbe. Pour moi, qui suis aussi malheureux qu'*elle*, mais qui ai moins de droit à l'indépendance, je sens, autant que je le dois, monsieur, combien il entre de bonté dans la permission, quoique limitée, que j'ai reçue de vous de m'entretenir avec elle. (Mirab.) *Aussi malheureux qu'elle*, c'est-à-dire, Aussi malheureux qu'*elle* est malheureuse.

— Il y a deux formes pour le complément direct, ce sont *la* et *elle* ; *la* précède toujours le verbe, et *elle* le suit. Qui chérit son erreur ne *la* veut point connaître. (Corn.) N'avoir qu'une femme et ne chérir qu'*elle* est une loi de Dieu. (Anonyme.)

Sire, prononcez donc, je suis prêt d'obéir ;
D'autres aiment la vie, et je *la* dois haïr. (Corneille.)

— Comme complément indirect, il a aussi deux formes, *lui* et *elle*. Venez avec moi, je vous ferai parler à *elle*. (Mol.)

Quand sur une personne on prétend se régler,
C'est par les beaux côtés qu'il *lui* faut ressembler.
(Molière.)

— Il n'a également au pluriel, comme sujet, qu'une forme, *elles*. Honorez les femmes, *elles* sèment des roses célestes sur le cours de notre vie terrestre. (Boiste.) Si les femmes cherchent à donner du ridicule à une nouvelle venue, il est sûr qu'elle est plus jolie qu'*elles*. (Volt.) Dans ce dernier cas, *elles* est sujet, il est sûr qu'elle est plus jolie qu'*elles* ne sont jolies.

— Comme complément direct, il a deux formes, *les* et *elles* ; *les* se place avant le verbe, et *elles* après. Ces bonnes mères ! elles ne sont pas égoïstes, elles aiment *elles* et leurs enfants. (Anonyme.)

Les grandes passions naissent dans un grand cœur ;
Qui *les* sent fortement sait en être vainqueur.
(De Belloy.)

— Il a également deux formes pour complément indirect, *leur* et *à elles*. Ce qui fait que les femmes sont peu touchées de l'amitié, c'est qu'elle *leur* paraît fade après l'amour. (La Rochef.) On me dit que ma femme et mes filles étaient à la promenade dans la forêt ; je les cherchai, et, dès que je les vis, j'allai, je courus à *elles*. (Anonyme.)

— Pour complément des prépositions, il n'a qu'une forme, *elles*. Il ne dépend point de nous d'avoir ou de ne point avoir des passions ; mais il dépend de nous de régner sur *elles*. (J.-J. Rouss.)

Toi, fille de la Nuit, quand les ombres fidèles
Des champs aériens rembrunissent l'azur,
Sans éclipser tes sœurs, tu répands auprès d'*elles*
Un feu tranquille et pur. (Mme Tastu.)

D'autres d'une voix immortelle
Vous peindront d'heureux jours en de joyeux accords ;
Moi, la douleur m'éprouve, et mes chants viennent d'*elle*.
(V. Hugo.)

— Dans les phrases énonciatives, avec ou sans négation, comme sujet, il se place avant le verbe. Elle vient. Elle chante. Elle reviendra. Elle ne reviendra pas. Elle ne parlera plus. Elle ne dira plus rien. Elles aimeront. Elles sortiront. Elles payeront. Elles n'aimeraient pas. Elles ne sortiraient pas.

— Dans les phrases interrogatives, avec ou sans négation, il se transporte comme sujet immédiatement après le verbe. Revient-elle ? Croit-elle ? Vient-elle ? Parleront-elles ? Sortiront-elles ? Ne revient-elle pas ? Ne dit-elle pas ? Ne croit-elle pas ? Ne parleront-elles pas ? Ne sortiront-elles pas ?

— Dans les phrases exclamatives, il se place après le verbe, qu'il y ait ou non négation, comme dans les phrases interrogatives. Dût-elle. Eût-elle. Dussent-elles. Eussent-elles. Puissent-elles. Ne dût-il pas. N'eût-elle pas. Ne dussent-elles pas. N'eussent-elles pas. Ne puissent-elles pas.

— Dans les phrases interjetées avec un des temps des verbes *dire*, *répondre*, *reprendre*, *interrompre*, *ajouter*, *s'écrier*, *continuer*, et autres, il se transporte après ces mêmes verbes, comme si la phrase était interrogative. Parle, dit-elle. Sors d'ici, répond-elle. Qu'il s'éloigne, ajoutent-elles. Quelle infamie ! murmurait-elle. Je le sais, reprit-elle.

Moi, j'ai blessé quelqu'un ! fis-je tout étonnée ;
Oui, dit-*elle*, blessé ; mais blessé tout de bon. (Molière.)

— Avec les mots *aussi*, *en vain*, *à peine*, *peut-être*, *du moins*, *bien*, etc., il se met avant ou après le verbe. C'est le goût, la grâce, l'harmonie et l'élégance, qui doivent présider à l'emploi de l'une ou de l'autre façon d'écrire. Aussi voulut-elle. Aussi elle voulut. En vain voulut-elle. En vain elle voulut. A peine est-elle. A peine elle est. Peut-être soutiennent-elles. Peut-être elles soutiennent. Du moins ajoutent-elles. Du moins elles ajoutent. A peine la saison est-*elle* passée que les oiseaux se dépouillent de leurs couleurs. (A.-Mart.)

— Nous avons dit que dans les phrases interrogatives, admiratives et interjectives, le pronom sujet *elle* se place après le verbe. Nous devons faire observer que si les verbes se terminent par un *a* ou par un *e* muet, l'euphonie exige qu'on intercale entre le verbe et le pronom *elle* un *t* qu'on fait précéder et suivre d'un trait d'union. Chanta-t-elle. Aima-t-elle. Pense-t-elle. Glisse-t-elle. Pour le coup, voilà de nos folies. Eh bien ! continua-*t*-elle avec une vivacité charmante, quand nous serons dans les ténèbres, qu'y verrons-nous ? (A. Martin.)

Grands dieux ! votre clémence
Répare-*t*-*elle* enfin soixante ans de souffrance ? (Volt.)

— S'emploie comme pléonasme, suivant les grammairiens. Elle, elle tire sa plus aimable parure des fleurs. Elles, si jeunes, si folles, comment pourraient-elles s'occuper d'études aussi graves ! Elle croyait, elle, que tout devait tomber à ses pieds. L'exemple suivant prouve que *elle* n'est point un pléonasme, mais que c'est un mot employé d'une manière elliptique. Pour *elle* (Hélène), à qui sa patrie ne cessa jamais d'être chère, *elle* protége Lacédémone, où son culte est établi. (P.-L. Courr.) V. pléonasme.

— Est quelquefois précédé du substantif qu'il représente, dans les phrases interrogatives et les exclamations. La vie n'est-*elle* pas un songe ? (A.-Martin.) La beauté n'est-*elle* pas comme la rose ? *elle* se flétrit au souffle du plaisir. (Id.) Oh ! pourquoi la fortune vous a-t-*elle* refusé, comme à moi, un peu de terre dans votre terre natale ! (B. de St-P.) Les armes du sanglier sont-*elles* plus remarquables que celles de la guêpe ou du moustique ? (Id.) Dans ces sortes de phrases, on regarde à tort l'emploi du pronom comme un pléonasme. V. pléonasme.

— S'énonce quelquefois avec une rare élégance, avant le substantif qu'il représente. *Elle* n'est pas tarie, la *source* de nos larmes, chère Sophie. (Mirab.)

— *C'est elle. Ce l'est. Ce sont elles. Ce les sont.* Pour répondre à des questions analogues à celles-ci : Est-ce là votre épée ? Est-ce là votre fille ? Si l'on parle d'objets inanimés, on dit : *ce l'est*, *ce les sont*, *ce ne l'est pas*, *ce ne les sont pas* ; et s'il est, au contraire, question d'êtres animés, de personnes, on se sert des formes *c'est elle*, *ce sont elles*, *ce n'est pas elle*, *ce ne sont pas elles*. Je crois que voilà mon aimable *voisine* dont je te parlais. — C'est *elle*. (Régn.) Est-ce là votre épée ? Oui ce l'*est*. (Id.) Cependant le même auteur a, sans y être aucunement forcé par la mesure du vers, employé *elle* en parlant d'un objet inanimé.

Il faut donc que mon mal m'ait ôté la mémoire
Et c'est ma *léthargie*. — Oui, c'est *elle*, en effet.

Cependant les formes *ce l'est*, *ce les sont*, etc., ont quelque chose de si dur et de si sec qu'on fera bien de les éviter. Le mieux en pareil cas serait de répéter le substantif. Cette maison que j'aperçois là-bas, n'est-elle pas la vôtre. Oui, c'est la mienne, ou, oui, c'est ma maison. Est-ce bien là votre pensée ? Oui, c'est ma pensée. Sont-ce vos cousines ? Oui, ce sont mes cousines, etc.

— *A elle*, *à elles*, se traduisant par *y*. Si toutes les femmes étaient inconstantes et légères, ce serait folie de s'*y* attacher. (Anon.) Les choses de la terre ne valent pas qu'on s'*y* attache. (Nicole.) Tous les jours vont à la mort, le dernier *y* arrive. (Mont.)

La pauvre *Babonnette* ! hélas ! lorsque j'*y* pense,
Elle ne manquait pas une seule audience. (Racine.)

|| Lorsqu'il s'agit des personnes, il est des cas où l'emploi de *y* au lieu de *à elle*, *à elles*, est indispensable, et d'autres où il peut être admis, surtout quand il se rapporte à des noms qui expriment toute une espèce. L'usage doit être ici le seul guide.

— *A elle*, *à elles*. Se traduisent quelquefois par *lui*, *leur*, même en parlant des choses. J'ai fait réparer ma *maison*, je *lui* ai donné un air neuf. Nous trouvâmes votre *procession* admirable ; je ne crois pas qu'il y en ait une en France qui *lui* ressemble. (Sévig.) Si on veut rendre la *critique* utile il faut avoir grand soin de *lui* donner la louange pour passe-port. (***)

— *D'elle*, *d'elles*. Se traduisent en général par *en* lorsqu'il est question d'êtres inanimés, de choses. J'aime trop la *valeur* pour *en* être jaloux. (La Harpe.) On revient d'une *erreur* à force d'*en* rougir. (De Bell.) Celui qui est dans la *prospérité* doit craindre d'*en* abuser. (Fén.)

— Cette règle n'est pas sans exception. On ne saurait dire si Esope eut sujet de remercier la *nature* ou de se plaindre d'*elle*. (La Font.) || Mais ici il est question de la nature personnifiée.

— *D'elle*, *d'elles*, même en parlant des personnes, se traduisent quelquefois par *en*. Cette *femme* qu'on remarque par sa légèreté fait la passion des gens et son mari *en* est jaloux, et *en* étaient tendrement chéris. (Montesq.)

— *D'elle, d'elles*, ne sauraient se dire comme exprimant un nom collectif de personnes. Quoiqu'on dise d'une *femme*, je m'approchai d'*elle*, il faut dire d'une *armée*, je m'*en* approchai.

— Précédé des prépositions *avec*, *avant*, *après*, *elle* se dit des choses même inanimées. Cette rivière dans ses débordements entraîne *avec elle* tout ce qu'elle rencontre, elle ne laisse rien *après elle*. Les frontières de la Flandre espagnole étaient presque sans fortifications et sans garnisons ; Louis n'eut qu'à se présenter devant *elles*. (Volt.)

ELLÉBORE. s. f. (du gr. ἐλλέβορος). Bot. Genre de renonculées elléborées établi pour les plantes herbacées répandues dans toutes les parties montueuses de l'Europe, et dont l'espèce type est l'ellébore noir.

— Médec. Nom qu'on donne à divers agents thérapeutiques appartenant à des familles différentes.

— Les anciens employaient dans leur thérapeutique, comme un médicament perturbateur, l'ellébore d'Orient, abondant sur les monts Athos et Olympe, à Delphes, aux environs de Marseille. Il jouissait d'une haute réputation pour la guérison de la folie ; ce qui le fit passer en proverbe.

— Loc. prov. *Il a besoin d'une dose d'ellébore*. Se dit d'un individu dont les actes ne paraissent pas être dictés par une raison bien saine.

Souvent notre bon sens malgré nous s'évapore,
Et nous aurions besoin tous d'un grain d'*ellébore*.
(Regnard.)

ELLÉBORÉ, ÉE. adj. Bot. Qui tient de l'ellébore. || elléborées. s. f. pl. Quatrième tribu de la famille des renonculées.

ELLÉBORINE. s. f. Chim. Résine molle que l'on a trouvée dans la racine de l'ellébore d'hiver, et qui est la partie active de cette racine.

— Bot. Nom que les anciens donnaient à l'astrance à feuilles étroites. || Chez les modernes, Genre d'orchidées renfermant des plantes de l'Europe méridionale.

ELLÉBORISÉ, ÉE. adj. (rad. *ellébore*). Pharm. Qui est mêlé d'ellébore.

ELLÉBORISME. s. m. (rad. *ellébore*). Médec. Methode de traitement des maladies par l'ellébore. L'*elléborisme* faisait un des points capitaux de la thérapeutique des anciens. (Nyst.)

ELLÉBOROÏDE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἐλλέβορος, ellébore ; εἶδος, ressemblance). Qui ressemble à l'ellébore.

ELLESQUE. s. m. (du gr. ἔλλισχος, qui est bien connu). Entom. Genre de coléoptères curculionides gonatocères.

ELLIMÉNISTE. s. m. (du gr. ἐλλιμενιστής, batelier, passeur). Entom. Genre de coléoptères curculionides, fondé sur des insectes de l'Afrique.

ELLIOTTIE. s. f. Bot. Genre d'éricées andromédées, établi pour un arbrisseau de l'Amérique du Nord.

ELLIPANTHE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἐλλιπής, incomplet ; ἄνθος, fleur). Bot. Qui a les fleurs incomplètes, ne renfermant que des étamines ou des pistils.

ELLIPSE. s. f. (du gr. ἔλλειψις, manquement, défaut, omission). Gramm. Figure de construction qui consiste à supprimer, dans une phrase, un ou plusieurs mots, afin d'ajouter à la précision sans rien ôter à la clarté. Quand on dit *Dieu est bon, l'homme méchant*, il y a ellipse du verbe *est*, *Dieu est bon, l'homme est méchant*. On parle par ellipse lorsqu'on retranche des mots qui seraient nécessaires pour rendre la construction pleine. Cette figure doit son introduction dans les langues au désir naturel d'abréger le discours. En effet, elle le rend plus vif et plus concis, et lui donne un plus grand degré d'intérêt et de grâce. L'ellipse se rencontre dans toutes les langues, mais beaucoup plus dans les langues qui ont des cas, et où les rapports des mots entre eux sont indiqués au moyen de leurs terminaisons. Il n'en faudrait pourtant pas conclure que notre langue est moins elliptique que toute autre. Il n'y a peut-être pas de langue, dit un critique, qui soit autant que la nôtre pleine d'ellipses et même d'inversions ; et cela doit être, puisque c'est la langue du peuple le plus vif, le plus passionné. Nous concevons cependant pourquoi les grammairiens lui ont fait une réputation contraire. Ils la jugent d'après les yeux de l'habitude, qu'ils confondent avec la nature elle-même. On pense assez généralement que les ellipses sont plus fréquentes en vers qu'en prose. On se trompe. Il n'y a rien de plus commun que l'ellipse dans le langage ordinaire. Dans la langue usuelle, dit Marmontel, le besoin que l'on a communément de dire vite plutôt que de bien dire a introduit infiniment plus de ces abréviations que dans la langue soigneusement écrite ; et c'est pour cela que le style familier en admet dans toutes les langues beaucoup plus que le style noble. Les grammairiens prétendent que l'ellipse, pour être bonne, doit être autorisée par l'usage. Nous ne sommes pas de leur avis, et nous pensons, avec Condillac, qu'il suffit qu'elle soit autorisée par la raison. « Vous pouvez, dit-il, vous permettre ces sortes de tours toutes les fois que les mots sous-entendus se suppléeront facilement. Ne demandez pas si une expression est usitée, mais considérez si l'analogie autorise à s'en servir. »

— Il y a deux sortes d'ellipses : les unes qui consistent à ne pas répéter un ou plusieurs mots déjà exprimés : les autres où les mots sous-entendus ne sont pas exactement les mêmes que ceux qui sont exprimés.

— Nous avons déjà eu occasion de faire remarquer que la préposition *de* (V. ce mot), marquant un rapport de qualification, doit être généralement précédée d'un substantif. Si, dans une phrase, il arrive que ce substantif soit sous-entendu par ellipse, c'est à l'analyse à le rétablir. Trop *ami* des plaisirs, et *trop des* nouveautés. (Volt.) C'est-à-dire, trop ami des plaisirs et trop *ami* des nouveautés. Ce n'est pas un petit avantage *que de* les pouvoir mépriser. (Boil.) C'est-à-dire, que *l'avantage* de les pouvoir mépriser. L'affaire est *d'importance*. (Corn.) C'est-à-dire, l'affaire est *une affaire* d'importance. A la cour, mon fils, *l'art* le plus nécessaire n'est pas *de* bien parler, mais *de* savoir se taire. (Volt.) C'est-à-dire,

l'art **le plus nécessaire n'est pas *l'art* de bien parler, mais *l'art* de savoir se taire.**

— L'adjectif se supprime souvent devant la préposition *à*. Les *affronts à* l'honneur ne se réparent point. (Corn.) C'est-à-dire, les affronts *faits* à l'honneur. L'appareil des grandeurs *au pauvre* est une injure. (Volt.) C'est-à-dire, est une injure *faite* au pauvre. Si tu portes *un cœur à* sentir le dépit. (Mol.) C'est-à-dire, si tu portes un cœur *propre* à sentir le dépit. Je suis *homme à* m'intéresser aux jeunes gens. (Id.) C'est-à-dire, je suis homme *disposé, porté* à m'intéresser, etc.

— Quand il y a dans une phrase plusieurs propositions régies par le même verbe, ce verbe, qui est exprimé dans la première, peut se sous-entendre dans toutes les autres. Cette ellipse est très-belle et très-usitée. La force de l'homme *naît* de sa faiblesse, son génie *de* ses besoins, sa grandeur *de* son abaissement. (A. Mart.) Les beautés de la nature nous *attestent* l'existence d'un Dieu; et les misères de l'homme, *les vérités* de la religion. (B. de St-P.) L'Indien du Pérou *adore* le soleil; celui du Bengale, *le Gange* qui fertilise ses campagnes; le noir Iolof, *l'Océan* qui rafraîchit ses rivages; le samoïède du nord, *le renne* qui le nourrit. (Id.) Le chardonneret *se plaît* dans les dunes sablonneuses; l'alouette *dans* les prairies; le rossignol *dans* les bocages, le long des ruisseaux; le bouvreuil, dont le chant est si doux, *dans* l'épine blanche. (Id.) La gloire de l'ambition *est* de monter, et celle de la vertu *de* descendre. (Id.) L'imposture *est* le masque de la vérité; *la fausseté*, une imposture naturelle; *la dissimulation*, une imposture réfléchie; *la fourberie*, une imposture qui veut nuire; *la duplicité*, une imposture qui a deux faces. (Vauven.) Une femme inconstante *est* celle qui n'aime plus; *une légère*, celle qui déjà en aime un autre; *une volage*, celle qui ne sait si elle aime, ni ce qu'elle aime; *une indifférente*, celle qui n'aime rien. (La Bruy.)

— L'ellipse du verbe est très-fréquente dans les seconds membres de phrases, dans les oppositions. La vie nous paraît courte, et *les heures* longues. (Adiss.) Ma vengeance est perdue, et *mes desseins* trahis. (Corn.) Ma crainte est dissipée, et *mes ennuis* cessés. (Id.) Ce malheur semble moindre, et moins rudes *ses coups*. (Id.) Votre colère est juste et *vos pleurs* légitimes. (Id.) Vous régnez, Londre est libre, et *vos lois* florissantes. (Volt.) Le cœur est pour Pyrrhus, et les *vœux* pour Oreste. (Rac.) Son regard est brûlant, *ses pas* désordonnés. (Delille.) Le peuple jouit des refus du prince et *les courtisans* de ses grâces. (Montesq.) Les grammairiens ont voulu condamner l'ellipse dans ces sortes de phrases. Ils disaient que le verbe étant au singulier dans le premier membre de la phrase, l'ellipse ne pouvait pas dans le second membre le supposer au pluriel. Mais l'usage l'a emporté, et c'est avec raison. L'esprit n'éprouve en effet aucun embarras; on n'a pas besoin de réflexion pour sentir la totalité du sens et saisir les rapports de tous les mots entre eux. A la vérité, il faut supposer au pluriel un verbe qui rappelle le même verbe qui est au singulier; mais les sujets qui sont au pluriel conduisent naturellement à ces changements de nombre. L'ellipse peut également avoir lieu quand le verbe est au pluriel dans le premier membre de phrase. Ses chants sont la nature, et *son poëme* un monde. (Delille.) Ses yeux *étaient* déjà presque éteints et *sa voix* défaillante. (Fén.) Ses yeux *étaient* vifs et perçants, *sa voix* douce, *ses paroles* simples et aimables. (Id.) Ses états *étaient* ravagés, *son château* de Gottorp pris, *sa ville* de Tonningue pressée par un siége opiniâtre. (Volt.) Les lois *étaient* en oubli, *les finances* au pillage, *la discipline* militaire à l'abandon. (Marm.)

— Les ellipses de phrases ou de membres de phrases ont surtout lieu dans les réponses qui suivent immédiatement la demande, l'interrogation. Vous manque-t-il quelque chose? *Rien*, c'est-à-dire, *Il ne me manque* rien. Quand irez-vous à la ville? *Demain*, c'est pour, *J'irai* demain.

— Elles sont aussi habituellement occasionnées par l'emploi du conditionnel et du subjonctif. *Accepteriez*-vous cette faveur? On sous-entend *si on vous l'offrait*. *Fussiez-vous* au fond de l'abîme, la main puissante de Jupiter vous en retirerait. On sous-entend *quand bien* [...] fussiez, etc.

— L'ellipse a souvent lieu dans les inversions. *Heureux* qui voit ses torts, l'adversité rend sage. (Haum.) C'est-à-dire, Heureux est celui qui voit ses torts. Au doux plaisir d'aimer *heureux* qui s'abandonne. (Du Trembl.) C'est-à-dire, Heureux est celui qui s'abandonne, etc.

— Elle est aussi d'un très-fréquent usage dans les comparaisons. Tout antécédent fait supposer un conséquent, de même que toute comparaison a essentiellement deux termes. Si un terme corrélatif est supprimé, le raisonnement doit le rétablir. J'ai choisi saint Denis *comme vous* saint André. (Volt.) C'est pour, J'ai choisi saint Denis comme vous *avez choisi* saint André. Les chevaux turcs ne sont jamais si bien proportionnés *que les barbes*. (Buff.) C'est-à-dire, si bien proportionnés que les barbes *le sont*. L'Afrique n'est pas si peuplée *que l'Europe*. (Wailly.) C'est-à-dire, que l'Europe *est peuplée*. En s'approchant des plus grands hommes, on s'étonne de les trouver *si petits*. (Boiste.) C'est-à-dire, si petits *qu'ils le sont*. Si tu n'avais servi qu'un meunier, comme moi, tu ne serais pas *si malade*. (La Font.) C'est-à-dire, tu ne serais pas si malade *que tu l'es*. Jamais on n'eut *si beau sujet* d'écrire. (A.-Mart.) C'est-à-dire, si beau sujet d'écrire *que l'est celui que j'ai choisi*. *Ainsi que la vertu*, le crime a ses degrés. (Rac.) C'est-à-dire, le crime a ses degrés ainsi que la vertu *a les siens*. Et qu'on parle de nous *ainsi que de nos pères*. (Rac.) C'est-à-dire, ainsi *qu'on parle* de nos pères. Le sort le veut *ainsi*. (Acad.) C'est-à-dire, le sort veut que cela *soit* ainsi *que cela est*. L'orateur parla *ainsi*. (Id.) C'est-à-dire, ainsi *que je vais le dire*. Hâte-toi, mon ami, tu n'as pas *tant* à vivre. (La Font.) C'est-à-dire, tu n'as pas tant à vivre *que tu crois*. Il mangea *tant* et plus. (Acad.) C'est-à-dire, il mangea tant *qu'il put manger* et plus *qu'il ne devait manger*. Il ne faut pas *tant d'art* pour conserver ses jours. (La Font.) C'est-à-dire, tant d'art *qu'on en met*. Nous sommes corps *autant qu'esprit*. (Pasc.) C'est-à-dire, nous sommes corps autant que *nous sommes* esprit. Louez autant leur équité *que leur vaillance*. (Boss.) C'est-à-dire, louez autant leur équité que *vous devez louer* leur vaillance. Chacun pleurait leur mort autant *que celle de son père*. (Id.) C'est-à-dire, autant qu'*il eût pleuré* celle de son père. Nous n'avons pas autant de pouvoir sur les magistrats *que sur les confesseurs*. (Pasc.) C'est-à-dire, que *nous en avons* sur les confesseurs. Aussitôt tout fut perdu; c'était un enfant *autant que mort*. (J.-J. Rouss.) C'est-à-dire, c'était un enfant *qui était* autant que *s'il eût été* mort. Peut-on mener dans le monde une *telle vie?* (Boss.) C'est-à-dire, une vie telle *que celle que mènent ces gens-là?* Il tint à peu près un *tel discours*. (Acad.) C'est-à-dire, un discours tel *que celui que je viens de rapporter*. Il est plus honteux d'ignorer *que d'apprendre*. (Le Brun.) C'est-à-dire, qu'*il n'est honteux* d'apprendre. Les saveurs des plantes sont bien plus développées dans la zone torride *que dans les autres zones*. (B. de St-P.) C'est-à-dire, qu'*elles ne le sont* dans les autres zones. Un scarabée, un hanneton, sont, eu égard à leur grosseur, six fois plus robustes *qu'un cheval*. (A.-Mart.) C'est-à-dire, que *ne l'est* un cheval. Quel bien plus grand *que les lettres?* (Villem.) C'est-à-dire, quel bien est plus grand que *celui que procurent* les lettres?

— Il faut remarquer que dans les comparaisons, bien que l'adjectif soit à un genre dans le premier membre de phrase, l'ellipse peut le sous-entendre à un autre genre dans le second membre. Je suis plus *grande* que *mon frère*. Je suis plus *grand* que *ma sœur*. L'âme des femmes coquettes n'est pas moins *fardée* que *leur visage*. (St-Evrem.) La faiblesse est plus *opposée* à la vertu que *le vice*. (La Bruy.)

— La différence du singulier au pluriel, du masculin au féminin, ne change point la nature des propositions; mais la différence des temps peut la changer entièrement; aussi n'est-il pas permis de sous-entendre au passé ou au futur un verbe qui est au présent dans le premier membre. On peut donc trouver une licence dans les vers suivants:

J'eusse été près du Gange esclave des faux dieux,
Chrétienne dans Paris, musulmane en ces lieux.
(Voltaire.)

Le poëte veut que l'on sous-entende *je suis* devant *musulmane*, et suivant la grammaire on doit sous-entendre *j'eusse été*, ce qui est contraire au sens.

— Plusieurs grammairiens veulent qu'on répète le verbe dans les phrases où un membre est affirmatif et l'autre négatif. Suivant eux, Corneille a fait une ellipse irrégulière, en disant: *L'amour n'est qu'un plaisir, et l'honneur un devoir.* Aussi l'Académie a-t-elle proposé dans le temps de refaire ainsi le vers: *L'amour n'est qu'un plaisir, l'honneur est un devoir.* Cependant il existe des cas où l'ellipse du verbe est admise, quoique l'une des propositions soit négative et l'autre affirmative. Cela a lieu surtout avec la conjonction *mais*. L'harmonie ne frappe pas seulement l'oreille, *mais* l'esprit. (Boileau.) C'est-à-dire, mais *elle frappe aussi* l'esprit. On ne doit pas écrire tout ce qu'ont fait les rois, *mais* seulement ce qu'ils ont fait de digne de la postérité. (Volt.) C'est-à-dire, mais *on doit écrire* seulement ce qu'ils ont fait de digne de la postérité. Cette construction est trop souvent employée par nos meilleurs écrivains pour qu'on puisse la rejeter. La répétition du verbe serait inutile ici, [...] rien ajouter à l'expression de la pensée. La conjonction *mais* nous révèle assez, par elle-même, dans quel sens est pris le membre de phrase qui vient après.

— Dans une proposition il y a toujours un verbe; on le supprime quelquefois lorsque le sens de la phrase conduit naturellement l'esprit au rétablissement de ce verbe. Vous, seigneur, imposteur? (Rac.) C'est-à-dire, vous, seigneur, *vous seriez* imposteur! Je vous reconnais-là, toujours vous-même. (Volt.) C'est-à-dire, *vous êtes* toujours vous-même. Chansons que tout cela. (Mol.) C'est-à-dire, *ce sont des* chansons que tout cela. Bagatelles, bagatelles; c'est pour me faire peur. (Mol.) *Ce sont des* bagatelles, *vous me contez-là* des bagatelles. Point de grâce pour les méchants. (Marm.) C'est-à-dire, *Il ne doit* point *y avoir* de grâce pour les méchants. Hélas! plus de repos, seigneur, et moins d'éclat. (Rac.) C'est-à-dire, hélas! *que n'ai-je* plus de repos, seigneur, et *que n'ai-je* moins d'éclat. Un peu plus de pouvoir, madame, sur vous-même. (Corn.) C'est-à-dire, *ayez* un peu plus de pouvoir. Allons, de la gaîté. (Dorat.) C'est-à-dire, *ayez* de la gaîté. Des mœurs, ô mon ami, rien ne dispense d'elles. (Marm.) C'est-à-dire, *ayons* des mœurs. Je vous pardonne cette affaire-là. Trop de bonté, madame. (Mol.) C'est-à-dire, *vous avez* trop de bonté. Encore? cent autres coups pour cette autre impudence. (Id.) C'est-à-dire *tu recevras* cent autres coups. Un bon livre, un ami, la liberté, la paix; faut-il pour être heureux former d'autres souhaits? (Volt.) C'est-à-dire, faut-il former d'autres souhaits que *ceux d'avoir* un bon livre, un ami, la liberté, la paix. Que de fausses raisons pour me cacher la vraie! (Corn.) C'est-à-dire, que de fausses raisons *vous me donnez*. Je vous payerai, lui dit-elle, avant l'oût, foi d'animal. (La Font.) C'est-à-dire, *je vous en donne ma* foi d'animal. Du latin, de mon temps du latin! un gentilhomme en eût été déshonoré. (St-Evrem.) C'est-à-dire, *vous parlez* du latin et *vous auriez voulu que* de mon temps un *gentilhomme s'occupât* du latin! Nul bien sans mal, nul plaisir sans mélange. (La Font.) C'est-à-dire, *Il n'y a* nul bien sans mal, *il n'y a* nul plaisir sans mélange.

— L'emploi de l'ellipse exige dans notre langue beaucoup de réserve et de précautions, pour que le style ne soit pas obscur. Mais, parmi les ellipses, il y en a qui sont telles que celui qui lit ou qui écoute entend si aisément le sens, qu'il ne s'aperçoit pas seulement qu'il y ait des mots supprimés. Ces sortes d'ellipses, bien que fort usitées, n'ont pas ce genre de beauté dont on trouve plus d'un exemple dans nos grands poëtes. Lorsque Corneille fait dire à Nérine, confidente de Médée: *Contre tant d'ennemis, que vous reste-t-il?* et que Médée répond: *Moi... moi, dis-je, et c'est assez.* Ce *moi*, qui est pour *je me reste*, est sublime, et dit plus qu'un long discours. Quand Prusias dit à Nicomède: *Et que dois-je être? Roi!* réplique Nicomède. Ce seul mot dit tout. Voilà du sublime, et du vrai sublime, qui n'aurait pas lieu sans l'expression elliptique.

— On admire surtout l'ellipse suivante, où Racine a égalé la hardiesse des langues à inversions sans rien ôter à la clarté de la pensée. *Je t'aimais inconstant, qu'aurais-je fait fidèle?* C'est-à-dire, je t'aimais lorsque tu étais inconstant, qu'aurais-je fait si tu avais été fidèle? Ce tour, Voltaire a cherché plusieurs fois à l'imiter. *Coupable, je t'aimais; malheureux, je te sers. Je le servis injuste, et le chéris ingrat*, etc.

— Géom. Surface plane terminée par une courbe du second ordre, qu'on peut obtenir en coupant le cône droit par un plan oblique par rapport à l'axe, et de manière que ce plan ne puisse rencontrer la base du cône, à moins qu'on ne suppose cette base prolongée au delà du solide.

En vous voyant briller en l'honneur de ce jour,
Où l'astre des saisons dans son *ellipse* immense,
En cessant de monter s'arrête en apparence.
(Lemierre.)

ELLIPSÉ, ÉE. part. pass. du v. Ellipser. S'empl. adjectiv. Mot ellipsé. Préposition ellipsée. Verbe ellipsé. C'est une proposition tout entière qui a été ellipsée.

ELLIPSER. v. a. 1re conj. (rad. *ellipse*). Néol. Faire une ellipse; retrancher, supprimer un mot, une proposition dans une phrase, afin de lui donner plus de rapidité et de concision. Ellipser un verbe. Ellipser une préposition.

ELLIPSOCÉPHALE. s. m. (ét. gr., ἔλλειψις, ellipse; κεφαλή, tête). Crust. Genre de la classe des trilobites, dont on ne connaît qu'une seule espèce, l'ellipsocéphale.

ELLIPSOGRAPHE. s. m. (ét. gr., ἔλλειψις, ellipse; γράφω, j'écris). Géom. prat. Instrument propre à tracer des ellipses.

ELLIPSOÏDAL, ALE. adj. Qui a la forme d'un ellipsoïde.

ELLIPSOÏDE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἔλλειψις, ellipse; εἶδος, ressemblance). Qui a la forme d'une ellipse. Graine ellipsoïde. Embryon ellipsoïde. Sorose ellipsoïde. Drupe ellipsoïde. Carcérule ellipsoïde. Capsule ellipsoïde. Crémocarpe ellipsoïde. Érème ellipsoïde. Calice ellipsoïde.

— s. m. Solide formé par la révolution d'une demi-ellipse autour de son axe.

— Arachn. Grande race d'arachnoïdes, qui ont l'abdomen ellipsoïde et les yeux non portés [...]

ELLIPSOLITHE. s. m. (ét. gr., ἔλλειψις, ellipse; λίθος, pierre). Moll. Genre de mollusques à spires elliptiques.

ELLIPSOLOGIE. s. f. Géom. Traité sur la manière de tracer des ellipses.

ELLIPSOSPERME. adj. des 2 g. (ét. gr., ἔλλειψις, ellipse; σπέρμα, graine). Bot. Qui a des graines elliptiques.

ELLIPSOSTOME. adj. des 2 g. (ét. gr., ἔλλειψις, ellipse, στόμα, bouche). Conchyl. Se dit des coquilles univalves dont l'ouverture est ovale. || ELLIPSOSTOMES. s. m. pl. Famille de l'ordre des siphonobranches, renfermant ceux dont la coquille a une ouverture plus elliptique. || Famille de coquilles, comprenant celles dont l'ouverture est elliptique.

ELLIPTICITÉ. s. f. (rad. *ellipse*). Géom. Qualité d'une figure elliptique. L'ellipticité de l'orbite de la terre est démontrée.

— Gramm. Qualité d'une phrase, d'une tournure elliptique.

ELLIPTIQUE. adj. (rad. *ellipse*). Géom. Qui appartient ou qui a rapport à l'ellipse. Segment elliptique. Arc elliptique. || *Compas elliptique*. Compas servant à décrire une ellipse.

— Qui a la forme d'une ellipse. Figure elliptique.

— Bot. Se dit de diverses partie des plantes. Hile elliptique. Silicule elliptique. Capsule elliptique. Pétale elliptique. Feuilles elliptiques. Les urnes elliptiques des mousses. Les fleurs à réverbères *elliptiques* sont celles qui représentent des formes de coupes ovales, plus étroites du haut que du milieu. (B. de St-P.)

— Gramm. Qui renferme une ellipse. Phrase elliptique. Façon de parler elliptique. Tour elliptique. Ce mot est employé d'une manière elliptique.

ELLIPTIQUEMENT. adv. Gramm. Par ellipse, en faisant une ellipse. S'exprimer elliptiquement. Un grand nombre d'adjectifs s'emploient elliptiquement comme adverbe. *Parler bas*, c'est pour *parler d'un ton bas*.

— Géom. En forme d'ellipse.

ÉLLISIE. s. f. Bot. Genre d'hydrophyllées, établi pour des plantes herbacées de l'Amérique.

ELLOBE. s. m. (du gr. ἔλλοβος, enfermé dans une cosse ou dans une gousse). Bot. Genre de scrofulariées gratiolées établi pour une plante herbacée de Java.

ELLOPIE. s. f. Entom. Genre de lépidoptères nocturnes qui ne renferme que deux espèces.

ELLYCHNIE. s. f. (du gr. ἐλλύχνιον, mèche d'une lampe). Entom. Genre de coléoptères malacodermes de l'Amérique.

ELLYCHNOTÈTE. s. m. (pr. *el-lik-no-tè-te*, (ét. gr., ἐλλύχνιον, mèche; τεταγών, tendu). Instrument en métal destiné à faciliter l'introduction de la mèche dans le bec d'une lampe.

ELME (Feu Saint-). s. m. Météore lumineux, regardé comme une aigrette électrique ou quelque gaz en flamme et qui se manifeste quelquefois en mer, par un temps d'orage et des nuits obscures, en forme de flammes ou vapeurs lumineuses, voltigeant aux extrémités des vergues, des mâts, des navires. On le nomme aussi *feu Saint-Nicolas*.

— Était connu des anciens navigateurs sous le nom de *Castor* et *Pollux*. S'il était double, ils le considéraient comme un indice de beau temps; s'il n'en paraissait qu'un, c'était le présage funeste d'une tempête imminente.

ELMIDE. s. f. Bot. Genre d'insectes coléoptères.

ÉLOCHÉ, ÉE part. pass. du v. Élocher. S'empl. adjectiv. Arbre éloché. Plante éloché.

ÉLOCHER. v. a. 1re conj. Agric. En parlant d'une plante, d'un arbre, l'ébranler comme si on voulait l'arracher. Élocher un arbre.

— Techn. Détacher un pot à fondre le verre du siége auquel son fond était collé.

ÉLOCULAIRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *e*, priv.; *locula*, loge). Bot. Se dit du péricarpe, quand on n'y aperçoit pas le moindre vestige de cloisons.

ÉLOCUTION. s. f. (pr. *é-lo-ku-ci-on*; du lat. *eloqui*, parler haut, formé de *e*, partic. extract.; *loquor*, je parle). La manière dont on s'exprime, énonciation de la pensée par la parole. Élocution nette. Élocution facile, pure, élégante. Élocution simple, belle, noble, sublime. Élocution figurée, imagée, pittoresque. La plus simple expression du jugement est du ressort de l'élocution.

— Par extens., Partie de la rhétorique qui a pour objet le choix et l'arrangement des mots dans un discours. Les principales qualités de l'*élocution* sont la clarté, la correction, l'ornement. (Champ.) La correction est la qualité la plus indispensable de l'*élocution*. (Id.) L'*élocution* est le vêtement de la pensée. (Id.)

ÉLODE. adj. des 2 g. (du gr. ἑλώδης, marécageux). Qui tient des marais. Se dit, en médecine, des fièvres qui règnent dans les contrées marécageuses. Fièvres élodes.

ÉLODÉE. s. f. (du gr. ἕλος, un marais). Bot. Genre d'hypéricinées-élodées établi pour des arbrisseaux indigènes de l'Amérique et du littoral méditerranéen.

ÉLODICON. s. m. Musiq. Instrument à touches et à vent. Il consiste en une espèce [...] par des plaques de métal, [...] et mises en vibration par un soufflet.

ÉLODITE. adj. des 2 g. (du gr. ἕλος, marais). Erpét. Qui habite les marais, paludin. || ÉLODITES. s. m. pl. Les chéloniens qui habitent essentiellement les marais, les tortues paludines.

ÉLOGE. (du gr. εὐλογέω, dire du bien de; formé de εὖ, bien; λόγος, discours). Témoignage avantageux que l'on rend à quelque personne ou à quelque chose, en considération de son excellence. Éloge durable. Éloge mérité. Juste éloge. Éloge éclatant. Éloge brillant, magnifique, pompeux. Éloge honorable. Éloge sincère. Éloge unanime, suspect, douteux, vague. Éloge flatteur, imposteur, vain, téméraire. Éloge mendié, outré, emphatique. Éloge froid. Éloge fastueux, guindé, fade, plat, grossier. Éloge adroit, fin, délicat. Éloge abrégé, écourté. Faire l'éloge de quelqu'un. Donner des éloges. Recevoir des éloges. Mériter des éloges. Mendier des éloges. Solliciter des éloges. Faire

l'éloge de la pauvreté. Faire l'éloge de la beauté. Synésius a fait l'*éloge* de la pauvreté, Favorinus de la laideur, Érasme de la folie. (Acad.) Il faut avoir le courage de dire à son siècle ce que nos contemporains font de noble et d'utile. Les justes *éloges* sont un parfum que l'on réserve pour embaumer les morts. (Volt.) L'*éloge* qui semble le plus flatteur et le plus sincère est celui qu'on fait de nous, sans croire que nous en serons informés. (***) L'*éloge* est un hommage dû aux talents et aux vertus ; il anime les arts, il excite l'émulation ; mais il faut le dispenser à propos. (Fén.) Les *éloges* que nous donnons à nos ennemis les accusent plus que ne feraient nos plaintes. (Lingr.)

Un *éloge* insipide et sottement flatteur
Déshonore à la fois le héros et l'auteur (Boil.)

— Discours fait à la louange de quelqu'un. Éloge funèbre. Eloge historique. Eloge académique. L'éloge de Bossuet. L'éloge de Racine. L'éloge des femmes. Si Plutarque n'eût écrit que les *éloges* des hommes illustres, on ne les lirait pas plus aujourd'hui que le Panégyrique de Trajan, qui coûta tant d'années à Pline le Jeune. (B. de St-P.)

— *Eloge funèbre*. Discours prononcé dans la cérémonie des funérailles, à la louange de l'individu ou des personnages que l'on regrette.

— *Eloge académique*. Eloge composé pour être lu dans une académie.

— *Eloge historique d'un académicien*. Biographie de chaque académicien, écrite par le secrétaire pour être consignée dans les mémoires de l'Académie.

ÉLOGIÉ, ÉE. part. pass. du v. Élogier. S'empl. adjectiv. Personne élogiée.

ÉLOGIER. v. a. 1re conj. (rad. *éloge*). *J'élogie, tu élogies, nous élogions, vous élogiez, ils élogient. J'élogiais, tu élogiais, il élogiait, nous élogiions, vous élogiiez, ils élogiaient. Que nous élogiions, que vous élogiiez.* Louer, faire l'éloge de.

— S'ÉLOGIER. v. pron. Se louer, faire son propre éloge. Au lieu de s'*élogier* dans ses propres journaux, qu'on ne lit pas, il faisait donner, dans les journaux de ses adversaires, tous les éloges qu'on y donne quotidiennement et sans mesure, aux pâtes de Nafé, au Kaïfa, aux biberons artificiels, aux allumettes chimiques, etc. (A. Karr.)

ÉLOGIEUX, EUSE. adj. (rad. *éloge*). Qui est rempli d'éloges, de louanges. Discours élogieux, paroles élogieuses.

ÉLOGISTE. adj. et s. Celui qui écrit, qui compose des éloges.

ÉLOHIM. s. m. (mot hébreu qui signifie *dieux*). Ant. hébr. Nom que les livres saints donnent aux divinités qui étaient adorées par les peuples de la terre de Canaan, lors de l'arrivée des Israélites.

ÉLOI ou **ÉLOY** (saint). Né à Chatelat dans le Limousin, en 588 ; fut d'abord orfèvre et trésorier de Dagobert Ier, et ensuite évêque de Noyon.

ÉLOIGNÉ, ÉE. part. pass. du v. Éloigner. S'empl. adjectiv. Qui est loin, au loin, dans le lointain. Pays éloigné. Contrée éloignée. L'existence humaine, attaquée dans ses parties les plus nobles, sent bientôt le poison s'étendre jusqu'aux parties les plus *éloignées*. (B. Constant.) Les lièvres, les gazelles, les lapins, les gerboises, les rats, les taupes, distinguent les fruits les plus *éloignés*. (Aimé-Martin.)

— Bot. *Feuilles éloignées*. Celles qui sont placées les unes à l'égard des autres à une plus grande distance, qu'elles ne le sont dans la plupart des plantes. || *Lobes éloignés*. Ceux qui sont tenus à une distance notable l'un de l'autre, soit par le filet, soit par le connectif.

— Ichthyol. *Ecailles éloignées*. Celles qui sont éparses à la surface du corps de l'animal, sans se toucher.

— *Eloigné*, sous le rapport du temps. Temps bien éloigné. Epoque bien éloignée. Non pas ! mais vous aspirez à des lieux *éloignés*, et pour y parvenir, vos efforts doivent être pleins de violence. (X. Marmier.) Elles bénissaient Dieu de leur sécurité personnelle, dont le sentiment redoublait par celui du danger *éloigné*. (B. de St-P.) Si les bonnes gens vivent encore, ils ne sauraient être fort *éloignés* du dernier moment de leur course. (La Fontaine.)

— *Eloigné de*. Quoique *éloigné* de leur patrie, ils visitèrent l'Irlande de très-bonne heure, peut-être dès le VIIe siècle (Malte

qu'une douleur profonde remplaça ma colère. (B. Constant.) Il crut avant Colomb que les rivages de l'Espagne n'étaient pas très-*éloignés* de ceux de l'Inde. (Malte-Brun.) L'Académie n'est *éloignée* de la ville que de dix stades. (Barth.)

Ne croyez point pourtant qu'*éloigné* de l'Asie
J'en laisse les Romains tranquilles possesseurs. (Rac.)

— Fig. Pensée éloignée. Désir éloigné.

— *Eloigné de*. Les philosophes économistes étaient *éloignés* de la connaissance des hommes et des choses. (La Harpe.) Claude, frère de Germanicus, avait été retenu jusqu'alors *éloigné* de tout emploi, pour raison de son inaptitude. (Anquetil.)

Oh ! seigneur ! qu'*éloigné* du malheur qui m'opprime,
Votre cœur aisément se montre magnanime ! (Racine.)

— *N'être pas éloigné de faire une chose.* Avoir l'intention de la faire, n'y avoir pas de répugnance. N'être pas éloigné de rendre service à quelqu'un. N'être pas éloigné de prendre une bonne résolution. N'être pas éloigné de concevoir de la haine pour quelqu'un.

— *Etre éloigné de son compte.* Se tromper. Je suis fort éloigné de mon compte, à vous en croire.

ÉLOIGNEMENT. s. m. (ét., V. ÉLOIGNER). Action d'éloigner, de s'éloigner. Rétablir l'ordre par l'éloignement des factieux. Ce prince a rétabli ses affaires par l'*éloignement* du ministre qui le trompait. (Acad.) Ne craignez pas que je parle ici de rétablissement et d'*éloignement*, de prisons et de liberté. (Fléch.) Ceux qui demandaient son *éloignement* faisaient eux-mêmes son éloge. (Id.)

— Absence, temps pendant lequel on est éloigné. Eloignement de sa patrie. Triste éloignement. Douloureux éloignement. Long éloignement. Pendant son éloignement. L'Etat souffrira de son *éloignement*. (Fléch.) Je prévois la rigueur d'un long *éloignement*. (Rac.) N'emportez pas l'opinion d'avoir rendu votre *éloignement* nécessaire. (J.-J. Rouss.)

— Distance de temps ou de lieu, intervalle. L'éloignement de deux villes. Grand éloignement. Eloignement immense. L'éloignement de deux époques. L'*éloignement* de nos maisons nous empêche de nous voir souvent. (Acad.) Nos alliés ont ressenti dans le plus grand *éloignement* combien la main de Louis était secourable. (Boss.) L'*éloignement* où étaient les anciennes et les nouvelles conquêtes du centre de l'autorité, fit juger qu'elles languiraient jusqu'à ce qu'on leur eût accordé une administration indépendante. (Rayn.)

— Lointain. On voit dans l'éloignement une tour, un rocher. La vue est admirable en ce lieu-là ; on y voit des châteaux, des prairies, la rivière qui serpente, et Paris dans l'*éloignement*. (Acad.)

— Peint. Effet de la perspective linéaire, ou aérienne et du clair-obscur, qui consiste à faire paraître en arrière les uns des autres, et jusque dans un grand lointain, les objets figurés sur le plan vertical d'un tableau. L'éloignement du paysage est bien rendu dans ce tableau.

— Fig. Être dans l'éloignement des affaires. Vivre dans l'éloignement des affaires. Dans l'éloignement du monde. Depuis qu'il vit dans l'éloignement du monde, sa vie est calme et heureuse. Les régents avaient laissé autant qu'ils l'avaient pu le prince d'Orange dans l'éloignement des affaires.

— Fig. Négligence, oubli. L'éloignement de Dieu. L'éloignement de ses devoirs. Vivre dans l'éloignement de Dieu, des choses de Dieu. L'éloignement de Dieu est une chose terrible. Est-ce donc ici cet heureux retour que je vous promets depuis si longtemps ? Non, messieurs, vous ne verrez encore à cette fois qu'un plus déplorable *éloignement*. (Boss.)

— Fig. Antipathie, aversion, soit pour les personnes, soit pour les choses. Avoir de l'éloignement pour une personne. Avoir de l'éloignement pour le mariage. L'application à ses devoirs, l'*éloignement* de tout intérêt. (Fléch.) Notre *éloignement* pour eux. (Mass.)

— Fig. *Il voit de grands biens en éloignement*. Se dit d'un homme qui n'est pas riche, mais à qui il peut échoir un jour quelque grande succession. On dit dans un sens analogue. Voir les choses en éloignement. Cette imagination, autrefois si vive, ne lui représentait plus le monde qu'en *éloignement*. (Fléch.)

ÉLOIGNER. v. a. 1re conj. (du lat. *elongare*, allonger ; formé de *é*, partic. extract., *longus*, long). Écarter, placer, mettre, porter, envoyer à une distance plus ou moins grande de. Eloigner une personne. Eloigner une chose d'une autre. La nature n'emploie d'affreux contrastes que pour *éloigner* l'homme de quelque site périlleux. (B. de St-P.) L'Indienne reprit : Je vous dirai ce que je sais, parce que vous avez *éloigné* les mouches du corps de mon fils et que vous venez de dire de belles paroles sur le grand Esprit. (Chateaub.)

Je sais qu'un juste effroi, l'*éloignant* de ces lieux,
L'a fait pour quelques mois disparaître à nos yeux. (Racine.)

— Remettre à un moment, à une époque reculée, retarder, différer. Éloigner la paix. Eloigner le bonheur. Cet événement a bien éloigné la paix. Cet accident peut éloigner votre départ. La Russie avait essuyé des révolutions qui *éloignaient* encore la réforme et les arts. (Volt.)

— Fig. Éloigner des affaires. Éloigner du

rait ridicule à bien des gens, et semble l'*éloigner* encore de l'épiscopat ; pour moi, je dis qu'il l'en approchera. (Sévig.)

— Fig. Rejeter, repousser, chasser loin de soi. Eloigner une pensée. Eloigner toute crainte. Eloigner toute idée de jalousie.

— Fig. Aliéner, inspirer de la répugnance à. Éloigner les cœurs. L'égoïsme éloigne les cœurs. Loin d'éloigner les âmes, un tel sentiment ne peut que les rapprocher. Votre conduite éloignera de vous tous les esprits.

— S'employait autrefois dans le sens actif, par une figure hardie et poétique, pour, Quitter, abandonner, s'éloigner. Les vaisseaux en bon ordre ont *éloigné* la ville. (Corn.)

Allons donc, mes amis, courage,
Eloignons ce fâcheux rivage. (Segrais.)

— Ménage, qui trouvait cette façon de parler belle, s'en est servi dans l'idylle de l'Oiseleur : Si bientôt l'insensible *éloignait* ces beaux lieux.

— Aujourd'hui l'on ne s'exprimerait plus ainsi.

— S'ÉLOIGNER. v. pron. S'absenter, s'en aller de, se retirer, s'enfuir loin de. En s'*éloignant*, elle jeta sur moi des regards qui remplirent mon cœur de confiance et d'espoir. (X. de Maistre.) Le jeune Pétrarque, emmené par ses parents, répandit des larmes amères en s'*éloignant* des rivages de l'Italie. (Mme de Genlis.) Je parcours les plus *éloignés* avant que les nuits soient froides, que les arbres se dépouillent, que les oiseaux s'*éloignent*. (G. Sand.)

Des nuits l'inégale courrière
S'*éloigne* et pâlit à nos yeux. (De Bernis.)

De ces funestes lieux, qu'il s'écarte, qu'il fuie,
Qu'il sauve en s'*éloignant* et ma gloire et sa vie. (Voltaire.)

— Peint. Paraître dans le lointain, dans un grand lointain, en parlant des objets figurés sur le plan vertical d'un tableau, et que l'effet de la perspective linéaire ou aérienne, du clair-obscur présente les uns en arrière des autres. Le paysage s'éloigne fort bien dans ce tableau.

— Fig. S'éloigner de la vertu. S'éloigner des règles du devoir. S'éloigner de la pratique des vertus. Si l'on connaissait tout le charme de la vertu, on ne s'en *éloignerait* que par démence. (Bruix.)

— Syn. comp. ÉLOIGNER. ÉCARTER. METTRE À L'ÉCART. On *écarte* ce dont on veut se débarrasser pour toujours, et l'on ne fait que *mettre à l'écart* ce qu'on veut reprendre. On *éloigne* les traîtres, on *écarte* les flatteurs.

ÉLOMYIE. s. f. (ét. gr., ἕλος, marais ; μυῖα, mouche). Entom. Genre de diptères athéricères, renfermant des espèces européennes, dont le type est l'élomyie nébuleuse.

ÉLONGANTHE. adj. des 2 g. (du lat. *é*, augmentatif ; *longus*, long ; et du gr. ἄνθος, fleur). Bot. Qui a ses plantes disposées en épi un peu allongé.

ÉLONGATION. s. f. (pr. *é-lon-ga-ci-on* ; ét. lat., *é*, augment., *longus*, long). Astron. Eloignement apparent d'une planète relativement au soleil, c'est à dire l'angle formé entre les deux rayons visuels menés de l'œil à la planète et au soleil.

— Pathol. Luxation imparfaite dans laquelle les ligaments d'une articulation sont distendus et le membre allongé sans déboîtement complet.

— Médec. Extension pratiquée pour réduire une fracture ou une luxation.

ÉLONGÉ, ÉE. part. pass. du v. Élonger. Terre élongée. Escadre élongée. Manœuvre élongée.

ÉLONGER. v. a. 1re conj. (ét. lat., *é* augmentatif ; *longus*, long). On met un *e* après le *g* lorsqu'il doit être suivi d'un *o* ou d'un *a*. *Nous élongeons. Nous élongeâmes*, etc. Mar. Aller, se placer le long de quelque chose. Elonger un vaisseau. Elonger une escadre.

— Absol. Les embarcations abordent les quais, le bord, en *élongeant* adroitement pour les toucher sans secousse. (Willaumez.)

— Mar. *Elonger une terre.* Suivre le rivage avec un navire sous voiles, pour en contourner d'assez près les bords. || *Elonger un cordage.* L'étendre de manière que plusieurs hommes halent dessus à la fois, pour défaire les coques qui s'y forment lorsqu'il est neuf ou mouillé. || *Elonger une ancre.* Recevoir dans une chaloupe une ancre et le câble qui y est attaché, et la porter à une certaine distance du navire, où, après avoir été jetée à la mer, elle sert à retenir le bâtiment au moyen de son câble.

ÉLONGIS. s. m. pl. Mar. Deux barres en chêne, placées sur les faces latérales des bas mâts, dans le sens de la longueur du bâtiment, où elles servent à supporter ce léger plancher que l'on voit comme premier étage dans l'appareil de mâture d'un navire.

ÉLOPE. s. m. (du gr. ἔλλοψ, nom d'un poisson inconnu). Ichthyol. Genre de clupes, formé pour deux espèces belles et argentées.

ÉLOPHILE. s. m. (ét. gr., ἕλος, marais ; φίλος, ami). Entom. Genre de diptères brachystomes originaires d'Europe.

ÉLOPHORE. s. m. (ét. gr., ἕλος, marais ; φοφέω, je corromps). Entom. Genre de coléoptères hydrophiliens, fondé sur de petits insectes qui habitent les eaux stagnantes, nagent

ÉLOPHORIE. s. f. (ét. gr., ἕλος, marais ; φορία, abondance). Entom. Genre de diptères calyptérées, fondé pour une seule espèce.

ÉLOQUEMMENT. adv. (pr. *é-lo-ka-man*). D'une manière éloquente, avec éloquence. Parler éloquemment. Ecrire éloquemment. Ceux qui s'en plaignent tous les jours le plus *éloquemment* ne laissent pas de s'y plaire. (Fléch.)

Pendant tous ses discours le Cicéron moderne
Parlait *éloquemment*, et ne se lassait point. (Furetière.)

ÉLOQUENCE. s. f. (du lat. *eloquentia*, formé de *é*, de loin ; *loquor*, je parle). Littéralement, Art du bien parler.

— Dans son acception la plus étendue, Art de faire passer avec rapidité et d'imprimer avec force dans l'âme des autres le sentiment profond dont on est pénétré. La force de l'éloquence. Eloquence mâle, forte, énergique, puissante. Eloquence électrisante. Eloquence sublime. Éloquence solide, nerveuse, vive, véhémente, victorieuse, foudroyante. Eloquence entraînante. Vaincre, entraîner par son éloquence. Triompher des obstacles par la force de l'éloquence. L'*éloquence* est la liaison des idées qui intéressent. (Le p. de Ligne.) L'*éloquence* est l'expression juste d'un sentiment vrai. (La Harpe.) L'*éloquence* est l'art de bien dire ce qu'il faut, tout ce qu'il faut, et rien que ce qu'il faut. (La Rochef.) L'*éloquence* est une solide et forte raison accommodée au goût et au sens général des hommes. (Péliss.) L'*éloquence* est l'art de manier les esprits. (Trad. de Platon.) L'*éloquence* est l'art d'exciter des sensations. (Trubl.) L'*éloquence* est la reine du monde. (A. de Montesq.)

Je hais les pièces d'*éloquence*
Hors de leur place, et qui n'ont pas de feu. (La Fontaine.)

— Qualité de ce qui produit ou peut produire dans l'âme des autres les mêmes effets, les mêmes impressions que l'éloquence. L'éloquence de la physionomie. L'éloquence du geste. L'éloquences du regard. Il y avait dans le ton de sa voix, dans son regard, je ne sais quelle *éloquence* plus forte que ses paroles mêmes. (Acad.) Les larmes sont l'*éloquence* des femmes. (St-Evrem.) Le marbre animé par l'art a de l'*éloquence*. (Boiste.) Le silence et la rougeur sont l'*éloquence* de la pudeur offensée, de la vérité trahie, de la conscience coupable. (Id.) Toute *éloquence* le cède à celle de l'or. (Max. latine.) Ah ! que la vérité nous donne d'*éloquence* ! (C. Delav.) L'*éloquence* du cœur persuade aisément. (Ribouté.)

Quand Rome libre encor commandait aux humains,
Du geste, du regard, la muette *éloquence*
D'un discours séducteur préparait la puissance. (Del.)

— Art d'orner un discours, de tourner ou de résoudre les difficultés d'une cause, de tirer d'un sujet tout ce qu'il contient, talent dont les anciens faisaient le partage exclusif de la tribune ou du barreau, et que nous avons étendu à tous les genres de discours. L'éloquence de la tribune. L'éloquence de la chaire. Eloquence académique, religieuse. Eloquence fleurie, féconde, verbeuse. Eloquence docte, diserte. Eloquence harmonieuse.

— *Les trois genres d'éloquence.* Classification suivant laquelle on rangeait autrefois les diverses compositions de l'art oratoire. Ces trois genres étaient le genre délibératif, le genre démonstratif et le genre judiciaire. V. ces mots.

— Cette division ayant paru insuffisante de nos jours, on a divisé l'art oratoire en cinq genres d'éloquence auxquels on rapporte les discours des orateurs, selon le lieu et les circonstances dans lesquelles ces discours sont prononcés. Ces cinq genres sont l'éloquence de la chaire ou éloquence religieuse ; l'éloquence de la tribune, ou éloquence politique ou parlementaire ; l'éloquence du barreau ou judiciaire ; l'éloquence des camps ou éloquence militaire, l'éloquence académique.

ÉLOQUENT, ENTE. adj. Qui a de l'éloquence ; qui persuade, touche, émeut, élève l'âme. Homme éloquent. Quel homme éloquent que Démosthène ! Orateur éloquent. Etre naturellement éloquent. Il devait à la nature d'être le plus *éloquent* des hommes, et au travail d'être le premier des orateurs de la Grèce. (Barthél.)

— Se dit également des discours et des ouvrages d'esprit ainsi que du style. Discours éloquent. Style éloquent. Ouvrage éloquent. Termes éloquents.

— Qui est capable de produire les mêmes effets, de faire la même impression qu'un discours éloquent. Larmes éloquentes. Silence éloquent. Geste éloquent. Regard éloquent.

— Fig. *La colère est éloquente.* La colère rend quelquefois éloquent.

— Loc. prov. *Il n'y a rien de plus éloquent que l'argent comptant.* On persuade facilement ceux que l'on paie.

ELPHÉGÉE. s. f. Bot. Genre de plantes à fleurs composées.

ELPHIDE. s. f. Moll. Genre de coquilles microscopiques.

ÉLU, UE. part. pass. du v. Élire. S'empl. adjectiv. Les candidats élus. Roi élu. Magistrat élu. Pharamond, *élu* vers l'an 420, fut le premier roi qui domina sur la totalité des peuples qui composaient la ligue ou l'association des Francs. (Anquet.) M. Ducis a été *élu* pour remplir à l'Académie la place de M. de Voltaire : il a eu presque toutes les voix. (La Harpe.)

ralité des voix, dans un corps ou une assemblée, pour remplir quelque fonction ou exercer quelque charge.

— Relig. Prédestiné à la vie éternelle. Il y a beaucoup d'appelés, mais peu d'élus. Etre du nombre des élus.

— Hist. Nom qu'on donnait aux magistrats d'une élection, parce que originairement ils étaient élus par leurs concitoyens, pour faire la répartition et juger les contestations auxquelles le retard des contribuables ou la fraude pouvaient donner lieu.

— Hist. *Elu du peuple.* Titre que porte le premier magistrat municipal à Naples.

— Hist. ecclés. S'est dit, dans les premiers siècles de l'Eglise, des catéchumènes suffisamment instruits pour recevoir le baptême. || Se disait aussi des évêques choisis, mais non encore sacrés.

ÉLUCIDATION. s. f. (pr. *é-lu-ci-da-ci-on*)

Action d'éclaircir, de rendre clair, en parlant de choses morales. Ce mot a paru en français, à propos d'un traité entre la Suède et les Provinces-Unies, en 1560, pour eclaircir certains articles, relatifs au commerce, contenus dans un traité antérieur.

ÉLUCIDÉ, ÉE. part. pass. du v. Élucider. S'empl. adjectiv. Affaire élucidée.

ÉLUCIDER. v. a. 1re conj. (ét. lat., *lux*, lumière). Eclaircir, rendre lucide. Elucider une affaire. Elucider une question.

— S'ÉLUCIDER. v. pron. S'éclaircir. L'affaire peut s'élucider.

ÉLUCUBRATEUR, TRICE. adj. et s. (ét., V. ÉLUCUBRATION). Qui se livre à des élucubrations, à des travaux d'érudition longs et assidus.

ÉLUCUBRATIF, IVE. adj. Qui est propre aux élucubrations, aux recherches. Génie élucubratif. Esprit élucubratif.

ÉLUCUBRATION. s. f. (pr. *é-lu-ku-bra-ci-on*; du lat. *elucubratio*, même sign.) Ouvrage composé à force de veilles et de travail. Élucubration poétique. Doctes élucubrations. Passons a quelques réflexions, discussions, *élucubrations* du genre philosophique et moral, sur les choses de la gueule. (G. de la Reynière.) Quelquefois des *élucubrations*, en coûtant beaucoup de peines à l'auteur, ne lui ont procuré que des traverses et des railleries. (D. R..r.) En songeant quelquefois aux graves *élucubrations* auxquelles la latitude de mon sujet m'a entraîné, j'ai eu sincèrement la crainte d'avoir pu ennuyer. (Brill.-Savar.)

— Les veilles, les travaux mêmes qu'un ouvrage a coûtés.

ÉLUCUBRÉ, ÉE. part. pass. du v. Élucubrer. S'empl. adjectiv. Ouvrage élucubré.

ÉLUCUBRER. v. a. 1re conj. (du lat. *elucubrare*, travailler la nuit, veiller). Composer à force de veilles. Elucubrer un ouvrage.

ÉLUDABLE. adj. des 2 g. (rad. *éluder*). Que l'on peut éluder. La question n'est pas éludable.

ÉLUDÉ, ÉE. part. pass. du v. Éluder. S'empl. adjectiv. Question éludée. Difficulté éludée.

ÉLUDER. v. a. 1re conj. Éviter avec adresse. Éluder une question, une difficulté. L'esprit *élude* quelquefois avec succès les obstacles que les règles lui opposent. (Beauch.) Au fond, c'était *éluder* la difficulté plutôt que la résoudre. (B. de St-P.)

Par combien de détours
L'insensible a longtemps *éludé* mes discours. (RACINE.)

— Rendre vain, sans effet; se soustraire à. Éluder une promesse. Eluder les traités. Eluder les poursuites, les artifices de quelqu'un. Eluder une loi. Il a toujours *éludé* l'abrogation de ces lois, qu'il avait souvent promise. (B. Constant.)

L'artifice en vain se propose
D'*éluder* ses arrêts vengeurs. (J.-B. ROUSSEAU.)

ÉLUDEUR, EUSE. adj. et s. Celui, celle qui élude toutes les questions. Eludeur éternel.

ÉLUDORIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἔλαιον, huile; ὕδωρ, eau). Peint. Se dit d'un genre de peinture qui s'exécute en faisant passer le pinceau à travers une eau très-claire, pour atteindre le fond sur lequel on couche les couleurs à l'huile. Peinture éludorique. Le procédé de la peinture *éludorique*, inventé par Montpetit, donne a l'huile toute la délicatesse de la miniature. (Bout.)

ÉLUE. s. f. Femme d'un élu.

Vous irez visiter pour votre bienvenue,
Madame la baillive et madame l'*élue*. (MOLIÈRE.)

ÉLUL. s. m. Chronol. Nom du douzième mois de l'année civile des Hébreux et du sixieme de l'année sacrée.

ÉLUTRIATION. s. f. (pr. *é-lu-tri-a-ci-on*). Anc. chim. Action de verser d'un vase dans un autre.

— Décantation d'une liqueur dans laquelle on a délayé une substance réduite en poudre.

ELVELLACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une elvelle. || ELVELLACÉES. s. f. pl. Famille de champignons ayant pour type le genre elvelle.

ELVELLE. s. f. Bot. Genre de champignons servant de type à la famille des elvellacées.

ÉLYME. s. m. Bot. Genre de graminées qui croît dans les endroits sablonneux des côtes de la mer.

[illegible] s. f. Bot. Genre de plantes des montagnes de la Laponie.

ÉLYSÉE. (du gr. ἤλυσις ou ἔλευσις, arrivée; plaine où arrivent les âmes.). Myth. Séjour délicieux, destiné aux mânes des hommes vertueux qui s'étaient signalés par des actions utiles à l'humanité, par des exploits héroïques ou par quelque mérite éclatant.

— Les poètes mythologues en décrivant l'Élysée ont épuisé tout ce que l'imagination peut offrir de plus riant, de plus beau, de plus enchanteur. Virgile y conduit son héros dans le sixième livre de l'Enéide, et nous en a laissé une ravissante peinture, mais rien n'égale le tableau qu'en a fait Fénelon dans son Télémaque. Le délicieux Elysée. L'heureux Elysée. Le paisible Elysée. L'immortel Elysée.

Lorsque les dieux offraient un *élysée* aux sages,
Était-ce des palais? c'étaient de verts bocages;
C'étaient des prés fleuris, séjour des doux loisirs,
Où d'une longue paix ils goûtaient les plaisirs.
(J.-B. ROUSSEAU.)

— Le mot *élysée*, même en vers, prend toujours l'article. Gresset a eu tort de dire :

Sous ces lauriers, vainqueurs du sort,
Que les citoyens d'*Elysée*,
Sauvent du souffle de la mort.

|| Il fallait *de l'Elysée*.

— Par analogie. Lieu agréable arrosé par des eaux limpides et planté de beaux arbres. C'est un élysée. Vivre dans un élysée. Pour cet effet je choisirais une des îles de la Seine, dans les environs de Paris, afin d'en faire un *Elysée*. (B. de St-P.)

ÉLYSÉE-BOURBON. Un des plus beaux hôtels de Paris, entre la rue du faubourg Saint-Honoré et les Champs-Elysées, bâti en 1728, par le comte d'Evreux. Il fut occupé successivement par la marquise de Pompadour, par le financier Beaujon, par la dernière duchesse de Bourbon, et par Murat. En 1816, le duc de Berry y demeura, et son fils le posséda de 1820 à 1830. Aujourd'hui il fait partie du domaine de l'Etat.

ÉLYSÉEN, ENNE. adj. Myth. Qui appartient à l'Élysée, aux champs élyséens. Bonheur élyséen. Repos élyséen.

— Qui demeure, qui habite à l'Élysée. Ombres élyséennes.

ÉLYSÉES. adj. m. pl. Myth. Ne s'emploie que dans cette locution, *les champs élysées*, l'Elysée, le séjour des bienheureux. Les poètes ne sont pas d'accord sur le temps que les âmes devaient passer dans les *champs élysées*. (Noël.)

— *Champs-Elysees*. Magnifique promenade située dans l'enceinte même de Paris, entre la place de la Concorde et l'arc de triomphe de l'Etoile.

ÉLYSIENS. adj. m. pl. Syn. poétique d'Élysées. Ne s'emploie que dans cette locution. les *champs élysiens*, les champs élysées, l'Elysée.

La Fayette et Ségrais, couple sublime et tendre,
Le modèle, avant vous, de nos galants écrits,
Des *champs élysiens*, sur les ailes des Ris,
Vinrent depuis dans Paris. (VOLTAIRE.)

ÉLYTRAIRE. s. m. Bot. Genre de plantes acanthacées qui ne renferme que des espèces exotiques.

ÉLYTRE. s. m. (du gr. ἔλυτρον, gaîne, étui). Entom. Enveloppe coriace et dure qui, dans les insectes coléoptères et orthoptères, recouvre et protège les ailes inférieures, qui sont membraneuses et plissées en travers chez les premiers et en long chez les seconds.

— Bot. Les conceptacles communs qui, dans quelques algues et certains lichens, renferment les conceptacles particuliers des séminules.

ÉLYTRICULE. s. f. Bot. Chacune des petites fleurs dont la réunion forme une fleur composée.

ÉLYTRIGIE. s. f. Bot. Genre de plantes graminées.

ÉLYTROCÈLE. s. f. Chir. Hernie à travers les parois du vagin.

ÉLYTROÏDE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἔλυτρον, gaîne, enveloppe; εἶδος, ressemblance). Anat. Qui ressemble à une gaîne. Membrane élytroïde.

ÉLYTROÎTE ou **ÉLYTRITE.** s. f. (du gr. ἔλυτρον, gaîne). Pathol. Inflammation du vagin.

ÉLYTROPAPPE. s. f. Bot. Genre de plantes du cap de Bonne-Espérance.

ÉLYTROPHORE. s. f. (ét. gr., ἔλυτρον, gaîne; φορός, qui porte). Genre de plantes graminées des Grandes-Indes.

ÉLYTROPTOSE. s. f. (ét. gr., ἔλυτρον, gaîne; enveloppe; πτῶσις, chute). Renversement du vagin en dehors.

ÉLYTRORRHAGIE. s. f. (ét. gr., ἔλυτρον, gaîne; ῥεῖν, couler). Pathol. Ecoulement de sang par le vagin.

ÉLYTRORRHAGIQUE. adj. des 2 g. Méd. Qui a rapport à l'élytrorrhagie.

ÉLYTRORRHÉE. s. f. (ét. gr., ἔλυτρον, gaîne; ῥέω, je coule). Médec. Ecoulement muqueux par le vagin.

ELZÉVIR. Nom de plusieurs imprimeurs célèbres du XVIe et du XVIIe siècle, tous de la même famille, et établis à Amsterdam et à Leyde. Les Elzévir se sont immortalisés par les belles éditions sorties de leurs presses.

ELZÉVIR. s. m. Philol. Nom qu'on donne aux éditions que l'on doit a la famille des Elzévir. Bel elzévir. Posséder toute la collection des elzévirs.

ELZÉVIRIEN, IENNE. adj. Philol. Qui appartient aux elzévirs.

— Qui a été adopté ou publié par les éditeurs de ce nom. Edition elzévirienne.

ÉMACIATION. s. f. (pr. *é-ma-ci-a-ci-on*; du lat. *macies*, maigreur). Didact. Amaigrissement, maigreur considérable.

ÉMACIÉ, ÉE. adj. (du lat. *emaciatus*, amaigri; rad. *macies*, maigreur). Pathol. Qui a beaucoup maigri. Homme émacié. Femme émaciée. Voyez ces êtres hâves, rabougris, *emaciés*, bossus et boiteux, à poitrine resserrée, qui végètent à peine. (Virey.)

ÉMAIL. s. m. (de l'ital. *smalto*, deriv. du lat. *maltha*, sorte de ciment). Sorte de vernis vitreux, transparent ou opaque, dont on se sert pour recouvrir, par la fusion, la porcelaine, la faïence, la poterie, le verre et les métaux. L'émail le plus simple, et celui qui sert de base à tous les autres, est l'émail que l'on obtient par la calcination du plomb et de l'étain. Email blanc. Email coloré. Email opaque. Employer des émaux colorés pour la peinture sur porcelaine, sur faïence. Cadran d'émail. Perles d'émail. Collier d'émail. Chapelet d'émail. Des yeux artificiels en émail. Peindre sur émail. Peintre en émail. Peinture en émail. Fabriquer de l'émail. Les *émaux* sont généralement tirés de Venise, où ils sont réputés pour leur bonne qualité, et surtout la faculté bien précieuse pour les peintres en *émail*, de pouvoir subir plusieurs feux sans se décomposer. (Bontemps.) L'*émail* entre en France moyennant un droit de 2 fr. pour 100 kil. par navire français, et de 2 fr. 20 c. par navire étranger. (Id.)

La fève de Moka, la feuille de Canton,
Vont verser leur nectar dans l'*émail* du Japon. (DEL.)

— Ouvrage émaillé. Être connaisseur en émaux. Ce peintre ne réussit pas également bien dans les différents émaux.

— *Email usé*. Celui qu'on a usé pour le rendre égal et poli. Il est opposé *à émail en relief*.

— Conchyl. Matière analogue à l'émail qui recouvre la surface intérieure des coquilles. J'ai plusieurs de ces coquilles dont l'*émail* est bien conservé. (Buff.) Et le changeant *email* qui peint les coquillages. (Del.)

— *Email des dents*. Substance d'un blanc laiteux, lisse et polie à sa surface, qui revêt la couronne des dents.

— Fig. et poét. *L'émail des dents*. L'éclat des dents fort blanches, et même les dents blanches elles-mêmes.

Une lèvre où s'empreint la rougeur du corail,
De la blancheur des dents relève encor l'*émail*. (DEL.)

Et l'*émail* de tes dents est plus blanc que la laine
De l'agneau qu'a baigné la limpide fontaine. (MILLEV.)

— Dans un sens métaphorique, l'*émail* signifie le cadran d'une horloge, d'une montre.

C'est pour les vrais amis que le temps a des ailes,
Et déjà sur l'*émail* où l'art sut mesurer
Le cercle de notre existence,
L'airain mobile qui s'avance
Marque l'instant fatal qui va nous séparer. (DESSOSY.)

— Fig. et poét. Grande et agréable diversité de couleurs et de fleurs. Riche émail. Vif émail. Email étincelant, brillant, luisant, varié, bigarré. Tendre émail. Email changeant, éblouissant. L'émail des fleurs. L'émail des prés. L'émail d'un parterre. L'émail des champs. L'émail du gazon. L'émail frais dont le printemps orne les prés. Tu pares les rochers d'un *émail* gracieux. (Castel.)

Le temps compose, épure et colore ces pierres
Dont l'éclat le dispute au vif *émail* des fleurs. (DEL.)

De l'*émail* élégant des champs et des prairies,
L'aiguille de Minerve orna ses broderies. (CASTEL.)

ÉMAILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Émailler. S'empl. adjectiv. Une montre émaillée.

— Fig. Orner, embellir de fleurs. Parterre émaillé de fleurs. Prairie émaillée de fleurs. Des prés émaillés de fleurs. Des campagnes émaillées de fleurs. Nos tapis verts, nos rives *émaillées*. (Lebrun.)

— *Emaillé de*. C'est dans les terres de l'Inde que les perroquets *émaillés* de mille couleurs se perchent sur les rameaux gris des palmiers. (B. de St-P.)

ÉMAILLER. v. a. 1re conj. (pr. *é-ma-ié*; rad. *émail*). Travailler en émail, appliquer de l'émail sur quelque chose. Orner, embellir avec de l'émail. Émailler une bague. Emailler de l'or. Emailler de la porcelaine.

— Fig. Orner, embellir, par la variété et l'éclat des couleurs. Le printemps émaille les prairies de fleurs. Mille fleurs naissantes émaillaient le tapis vert dont la grotte était environnée. (Fénel.) Vois comme le muguet s'abreuve du ruisseau caché; vois comme il *émaille* la verdure de ses fleurs nombreuses. (Deleuze.)

Le bluet qui, bravant l'ardente canicule,
Emaillera les champs de la blonde Cérès. (ROUCHER.)

— S'ÉMAILLER. v. pron. Être émaillé. Certains métaux s'émaillent plus facilement que d'autres.

— Fig. Le gazon s'émaille de fleurs. Au mois de mai on voit les prairies s'émailler de mille sortes de fleurs.

ÉMAILLEUR, EUSE. adj. et s. (pr. *é-ma-ieur*; rad. *émail*). Techn. Artiste qui travaille les émaux, qui en couvre et en orne certains métaux, tels que l'or et le cuivre, ou qui en fait à la lampe plusieurs sortes d'ouvrages curieux. Ce nom, qui devrait être propre aux industriels qui fabriquent et façonnent les émaux, joailliers qui montent les pierres précieuses, aux lapidaires qui les contrefont, aux artistes qui peignent sur émail, aux marchands verriers, couvreurs de flacons et bouteilles d'osier, aux faïenciers, enfin aux patenôtriers et boutonniers en émail et en verre. L'*émailleur* file l'aigrette avec la plus grande facilité. (Dict. techn.) L'atelier de l'*émailleur* à la lampe doit être obscur, et ne doit point recevoir de jour naturel, sans quoi la lumière naturelle éclipserait en partie la lumière de la lampe, et l'ouvrier n'apercevant plus celle-ci assez distinctement, ne travaillerait pas avec assez de sûreté. (Id.)

— Fig.

L'adroit et gentil *émailleur*
Qui brillanta les Géorgiques,
Des poëtes académiques
Delille est encore le meilleur. (LE BRUN.)

ÉMAILLURE. s. f. (pr. *é-ma-iur*; rad. *émail*) Application de l'émail sur quelque autre matière.

— Art d'émailler. Apprendre l'émaillure.

— Ouvrage même qu'on a émaillé.

— Fauconn. Taches rouges qu'on voit sur les pennes des oiseaux de proie.

ÉMANATION. s. f. (pr. *é-ma-na-ci-on*; ét. lat., *emanatio*, effusion, dérivé de *manare*, couler, découler). Phys. Dégagement des fluides impondérables qui se détachent des différents corps animaux, végétaux ou minéraux, par l'action simultanée de l'air et de l'eau, sans décomposition apparente du corps qui les produit. Emanation odoriférante. Emanation subtile. Emanation végétale. Emanation animale. Emanation minérale. Emanation lumineuse. Emanation électrique. Emanation magnétique. Toute odeur est produite par *émanation* : les molécules détachées du corps odorant se répandent dans l'air environnant, et viennent affecter l'organe olfactif en nous causant une sensation de plaisir ou de malaise. (Rich.) L'*émanation* odoriférante exerce en plus d'une circonstance de pernicieux effets sur l'économie animale. (Id.)

— Les fluides émanés eux-mêmes. Les odeurs sont les émanations de certains corps. Nous sommes ordinairement avertis par l'odorat de la présence de ces *émanations* miasmatiques qui accompagnent les maladies. (Rich.) Nous voyons plusieurs insectes, les mouches, les pucerons, les papillons, les vers, vivre et pulluler parfaitement bien au sein d'une atmosphère infectée d'*emanations* putrides. (Id.) D'autres plantes conservent sur les hauteurs, par leur feuillage rampant et leurs racines superficielles, les *émanations* de poussière que les vents y déposent. (B. de St-P.)

— *Emanation lumineuse*. Dans l'hypothèse de Newton touchant la propagation du fluide lumineux, Emission de particules impondérables que les corps lumineux lancent hors d'eux-mêmes, et qui suivent la ligne droite pour parvenir jusqu'à l'organe de la vue. Le système de l'émanation lumineuse, qui a prévalu jusqu'à nos jours par l'habitude qu'avait pris le monde savant de reconnaître l'infaillibilité du physicien anglais, a été de nos jours peut-être irrévocablement détruit par MM. Young, Fresnel et Arago, qui ont renouvelé le système des ondulations.

— *Système de l'émanation*. Théorie cosmogonique suivant laquelle Dieu aurait fait sortir de lui-même, par voie d'écoulement, la matière et la forme du monde. Ce système équivaut au panthéisme. || Dans le système d'Epicure, comme dans celui de Démocrite, se dit de certaines images qui, selon ces deux philosophes, s'échappent des objets et agissent sur les organes de l'homme pour produire la sensation.

ÉMANCIPATION. s. f. (pr. *é-man-ci-pa-ci-on*; du lat. *emancipatio*, rad. *mancipium*, esclave). Acte par lequel une personne qui est sous la puissance paternelle ou sous l'autorité d'un tuteur en est affranchie. L'émancipation d'un mineur. Révoquer une émancipation. Aussitôt que l'*émancipation* du mineur est prononcée, le conseil de famille lui nomme un curateur, à l'effet de l'assister dans la reddition de compte que lui fait son tuteur. (Taill.) Dès le jour où l'*émancipation* a été révoquée, le mineur rentre en tutelle et y reste jusqu'à sa majorité accomplie. (Id.) L'*émancipation* d'un fils s'opère ordinairement par la seule déclaration du père ou de la mère, reçue par le juge de paix assisté de son greffier. (Chabr. Cham.) L'*émancipation* d'un mineur résulte de la délibération qui l'a autorisée et de la déclaration que le juge de paix, comme président du conseil de famille, fait dans le même acte. (Id.)

— État de celui qui est émancipé.

— Anc. jurispr. *Emancipation des gens de main morte*. Concession que les seigneurs faisaient à leurs serfs, de toutes les franchises dont jouissaient les hommes libres.

— Droit féod. Acte par lequel le seigneur concédait à son vassal la liberté, les prérogatives et les franchises dont jouissaient les hommes libres, en l'affranchissant des droits auxquels il était assujéti par sa naissance.

— Hist. Acte qui était nécessaire à Rome pour affranchir de la puissance paternelle non-seulement un mineur, mais aussi un homme fait. Lorsqu'un père voulait émanciper son fils, il le vendait trois fois fictivement en présence de sept témoins, dont un portait une balance pour peser un prix imaginaire, etc.

— Hist. Epoque où les villes et les com[illegible] Louis le Gros. L'émancipation des communes.

— Hist. ecclés. Situation des religieux promus a une dignité qui les affranchissait de l'obéissance due à leurs supérieurs. || Situation des monastères exemptés par le pape de la juridiction de l'ordinaire. || *Lettre d'émancipation*. Lettre qui déliait de tout engagement envers sa communauté un abbé appelé à un évêché, et un religieux promu à une abbaye, du serment d'obéissance à son abbé.

— Fig. Affranchissement. Emancipation des colonies. Emancipation intellectuelle. Emancipation des catholiques. Dès l'année 1790, Miranda avait commencé à négocier avec l'Angleterre l'affaire de l'*émancipation*. (Chateaub.)

ÉMANCIPÉ, ÉE. part. pass. du v. Emanciper. S'empl. adjectiv. Mineur émancipé. Enfant émancipé. Fille émancipée. Peuple émancipé. Dans la législation française actuelle, le mineur est *émancipé* de plein droit par le ma-

riage. (Taill.) Le mineur reste sans père ni mère peut aussi, mais seulement à l'âge de dix-huit ans accomplis, être *émancipé* si le conseil de famille l'en juge capable. (Id.) Le mineur *émancipé* peut passer les baux dont la durée n'excède point neuf ans. (Id.)

— Fig. Libre, affranchi. Les peuples chez lesquels la parole est *émancipée* sont faits pour servir d'organe à tous, et plaider les uns pour les autres. (Edg. Quinet.)

ÉMANCIPER. v. a. 1re conj. (ét., V. ÉMANCIPATION. Affranchir par un acte légal une personne qui est sous la puissance paternelle ou sous l'autorité d'un tuteur. Émanciper un fils, une fille. Émanciper un mineur. Se faire émanciper. Le père de famille *émancipait* son fils en lui donnant un soufflet. (Mich.) Un père ou une mère *émancipent* leurs fils par leur seule déclaration devant le juge de paix. (Id.) Les pères et mères naturels ont le droit d'*émanciper* leurs enfants reconnus, comme les pères et mères légitimes. (Chabr.-Cham.)

— Fig. Émanciper la multitude. Émanciper le peuple. Avant d'*émanciper* cette multitude, il eût fallu l'instruire. (Acad.)

— S'ÉMANCIPER. v. pron. Être émancipé. Un enfant qui peut s'émanciper

— Fig. Se donner trop de licence, sortir des bornes du devoir, de la bienséance.

— Ne pas garder la mesure nécessaire et convenable à l'état où l'on est. Vous vous émancipez trop. Il s'est un peu trop, il s'est extrêmement émancipé dans cette occasion.

— *S'émanciper avec.* On risque beaucoup de s'*émanciper* avec les souverains. (Boiste.)

— *S'émanciper à.* Il s'est émancipé à lui parler peu respectueusement. Qu'il ne s'*émancipe* pas jusqu'à insulter la reine, ni l'honneur d'aucune autre dame, car je me fâcherais et les ferais pendre. (Anquet.)

— *S'émanciper de.* J'eusse mieux fait de m'*émanciper* tout à fait des bienséances de mon sexe, n'étant pas née pour m'y assujétir. (Christ. de Suède.)

ÉMANDIBULÉ, ÉE. adj. Zool. Qui est dépourvu de mandibules.

ÉMANÉ, ÉE. part. pass. du v. Émaner. Parfum émané des fleurs. Lumière émanée du soleil. Effluves émanés des corps.

L'une et l'autre en nos champs de son globe *émanée*,
Il féconde à la fois et partage l'année. (LEMIERRE.)

— Fig. Issu, sorti, né de. Tout ce que la débauche et la corruption ont de plus honteux; les trahisons, les assassinats et les poisons de plus noir; le concours de tous les crimes les plus atroces: voilà ce qui forme le tissu de l'histoire de Constantinople; voilà la source pure d'où nous sont *émanées* les lumières dont notre siècle se glorifie. (J.-J. Rouss.) L'histoire d'un animal sauvage est donc bornée à un petit nombre de faits *émanés* de la simple nature. (Buffon.)

Il est des sens *émanés* de ta flamme,
Trésors de l'homme, organes de son âme,
De sa jeunesse aimables enchanteurs,
Et de l'amour rapides inventeurs. (BERNARD.)

ÉMANER. v. n. 1re conj. (du lat. *manare*, couler). Découler, provenir de. Se dit particulièrement des parties très-subtiles et très-déliées qui se détachent et s'exhalent des corps. Les corpuscules qui émanent des corps odorants. Dans le système de Newton on suppose que la lumière émane du soleil. Les montagnes hyémales doivent leurs glaces à l'absence du soleil, et les volcaniennes à la présence du feu qui, dans son principe, *émane* de l'astre du jour. (B. de St-P.)

— Tirer son origine. Le Verbe émane du Père éternel, et le Saint-Esprit émane du Père et du Fils. Ces coutumes *émanent* moins directement du dogme de l'immortalité de l'âme que de celui de la reformation des corps. (Mont.) La liberté *émane* de Dieu, qui livra l'homme à son franc arbitre. (Chateaub.) Toute existence *émane* de l'Être éternel. (Lamennais.) Toute puissance *émane* du corps social et l'esprit social *émane* de Dieu. Toute justice *émane* de Dieu, toute juridiction *émane* du roi. C'est pour cela même que l'autorité souveraine *émane* de Dieu, que l'on doit en user avec justice. (De Cott.)

ÉMANUÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *e* priv.; *manus*, main). Zool. Qui est privé de mains.

ÉMARGÉ, ÉE. part. pass. du v. Émarger. S'empl. adjectiv. Note émargée.

ÉMARGEMENT. s. m. (rad. *marge*). Action [illegible] d'État, déjà en route; ils reviennent: on reprend l'arrêté, et par l'*émargement* qu'un renvoi indique, on ajoute, et au roi de Sardaigne aussi. (Sallent.)

— Ce qui est porté en marge d'un compte, d'un inventaire, etc.

ÉMARGER. v. a. 1re conj. (rad. *marge*). On met un *e* après le *g* lorsqu'il doit être suivi d'un *a* ou d'un *o*. *J'émarge, tu émarges, il émarge, nous émargeons, vous émargez, ils émargent. J'émargeais, tu émargeais*, etc. *J'émargeai*, etc. *Émargeant*. Porter, arrêter quelque chose en marge d'un compte, d'un inventaire, etc. Émarger une observation. Émarger une note.

ÉMARGINÉ, ÉE. adj. (du lat. *emarginatus*; rad. *margina*, marge). Bot. Qui est terminé par un sinus rentrant ou une entaille arrondie.

ÉMARGINULE. s. f. Conchyl. Genre de coquilles univalves, qui a pour caractère principal d'offrir une légère échancrure à l'extrémité d'un sillon interne.

ÉMASCULATION. s. f. (pr. *é-mass-cu-la-ci-on*; ét. lat., *e*, priv.; *masculus*, mâle). Castration; action d'émasculer.

ÉMASCULÉ, ÉE. part. pass. du v. Émasculer. S'empl. adjectiv. Homme émasculé. Pauvre créature émasculée. Animal émasculé. Bête émasculée.

ÉMASCULER. v. a. 1re conj. (ét. lat., *e*, priv.; *masculus*, mâle). Chir. Enlever ou détruire les organes générateurs d'un animal mâle. Émasculer un taureau. Émasculer un cheval. Émasculer un animal.

EMBA. Géogr. Fleuve de la Tartarie indépendante; naît sur le versant méridional des monts Moughadjar; se jette dans la mer Caspienne après un cours de 40 myriam.

EMBABEH. Géogr. et hist. Village de la Basse-Égypte, sur la rive gauche du Nil. C'est dans la plaine d'Embabeh que se donna la bataille dite *des Pyramides*.

EMBABILLÉ, ÉE. adj. (rad. *babil*). Qui a une mauvaise langue, qui est bavard. Il est populaire.

EMBABOUINÉ, ÉE. part. pass. du v. Embabouiner. S'empl. adjectiv. Un homme embabouiné. Une femme embabouinée.

— Mar. *Bâtiment embabouiné.* Bâtiment en mauvaise position, engagé dans une mer difficile, pris entre des écueils.

EMBABOUINER. v. a. 1re conj. Amadouer par des caresses, amener à son but par des paroles flatteuses. Embabouiner quelqu'un. Se laisser embabouiner par une femme.

— S'EMBABOUINER. v. pron. Être embabouiné.

EMBÂCLE. s. m. Ponts et chauss. Amoncellement de glaçons formant une espèce de barrage dans un cours d'eau, au moment d'une débâcle.

EMBADES ou **EMBATES.** s. f. pl. (du gr. ἐμβατεύω, je mets le pied dans). Ant. gr. Cothurnes, chaussures que portaient les comédiens, et qui allaient également aux deux pieds.

EMBÂILLONNÉ, ÉE. part., et **EMBÂILLONNER.** v. a. V. BÂILLONNÉ, ÉE, part., et BÂILLONNER, v. a.

EMBALLAGE. s. m. Action d'emballer; résultat de cette action. Faire un emballage de marchandises, de meubles. De nos jours, l'art de l'*emballage* a fait beaucoup de progrès, et, grâce à une foule de petites inventions, de moyens ingénieux, on transporte à de longues distances une quantité de choses très fragiles, telles que chapeaux de femme à plumes, gazes montées, etc., qui se placent si artistement dans des boîtes, que le tout parvient en Amérique sans être seulement froissé. (De Mol.)

— Tout ce qui sert à emballer, comme papier, carton, caisses, tonneaux, cordages, etc.

— *Toiles d'emballage.* Toiles tissées à large maille, destinées à envelopper les objets que l'on fait voyager, ou les caisses dans lesquelles on renferme ces objets. Il y a des toiles d'emballage qui sont bitumineuses.

EMBALLÉ, ÉE. part. pass. du v. Emballer. S'empl. adjectiv. Marchandises emballées.

EMBALLER. v. a. 1re conj. Mettre dans une balle, dans une caisse. Emballer des marchandises. Emballer des meubles. Emballer des livres.

— Absol., en parlant des marchands qui se préparent à partir. Tous les marchands ont déjà emballé.

— Fig. et pop. *Emballer quelqu'un.* Mettre quelqu'un en voiture pour une destination quelconque. || Mettre quelqu'un en prison.

— S'EMBALLER. v. pron. Être emballé.

EMBALLEUR. s. m. Techn. Ouvrier qui fait le métier d'emballer les objets que le commerce ou les particuliers expédient, soit par terre, soit par mer, dans toutes les parties du monde. Les emballeurs, à Paris surtout, sont généralement connus sous le nom de *layetiers*.

— Pop. Il est syn. de Hâbleur.

— adj. Layetier emballeur.

EMBALLONURE. s. f. Mamm. Genre de petites chauves souris dont la queue est enveloppée dans la membrane interfémorale, et qui est propre à l'Amérique méridionale.

EMBANDÉ, ÉE. part. pass. du v. Embander. S'empl. adjectiv. Un enfant embandé. Un enfant dont le corps et les bras sont libres pleurera moins qu'un enfant *embandé* dans son maillot. (J.-J. Rouss.)

EMBANDER. v. a. 1re conj. Envelopper, serrer dans des bandes. Embander un enfant dans son maillot.

— S'EMBANDER. v. pron. Être embandé.

EMBANQUÉ, ÉE. part. pass. du v. Embanquer. S'empl. adjectiv. Navire embanqué.

EMBANQUER. v. a. 1re conj. Techn. Passer les canons d'organsin au centre, pour se disposer à ourdir.

— S'EMBANQUER. v. pron. Être embanqué.

EMBANQUER. v. n. Mar. Arriver sur un grand banc, particulièrement sur le grand banc de Terre-Neuve, où se fait la pêche de la morue.

— On dit aussi S'embanquer.

EMBAPHION. s. m. (du gr. ἐμβάφιον, écuelle). Entom. Genre de coléoptères hétéromères trouvés à Arkansas, dans la région des montagnes Rocheuses.

EMBARBE. s. f. Techn. Ficelle bouclée pour le lissage des dessins, dans les manufactures.

EMBARBÉ, ÉE. part. pass. du v. Embarber. S'empl. adjectiv. Un enfant embarbé.

EMBARBER. v. a. 1re conj. (rad. *barbe*). Mettre de la barbe.

— S'EMBARBER. v. pron. Se mettre de la barbe.

EMBARCADÈRE. s. m. Mar. Nom donné par les Espagnols et les Portugais, lors de la découverte de l'Amérique, aux points de la côte le plus favorablement situés dans le voisinage des grandes villes, ou il était possible d'embarquer les marchandises et les expéditions de toute nature provenant de ces villes, et destinées à l'exportation. La Vera-Cruz était et est encore l'embarcadère de la ville de Mexico.

— Par extension, on a donné le nom d'*embarcadère* a des massifs de maçonnerie, des espèces de jetées, qui du rivage s'avancent dans la mer, en s'élevant à la hauteur d'une embarcation, pour faciliter les embarquements. Ces mêmes massifs ou jetées, servant également aux débarquements, s'appellent aussi *débarcadères*.

— En parlant des chemins de fer, Lieu où se font les chargements des marchandises et où les voyageurs se réunissent pour monter sur les wagons.

EMBARCATION. s. f. (pr. *an-bar-ka-ci-on*; rad. *barque*). Mar. Bateau non ponté allant à la voile et à rames. Les embarcations du bord sont: la chaloupe, un grand canot, un petit canot, le canot de l'état-major, le canot et la yole du commandant. Chaque embarcation a son équipage, son gréement et son armement.

— Petit bâtiment, navire en général.

EMBARDÉ, ÉE. part. pass. du v. Embarder. S'empl. adjectiv. Vaisseau embardé. Frégate embardée.

EMBARDÉE. s. f. Mar. Mouvement de rotation alternatif de gauche à droite et de droite à gauche, que le vent ou un courant considérable imprime à l'avant d'un navire à l'ancre. Faire des embardées sur tribord et sur bâbord.

EMBARDER. v. n. 1re conj. Mar. Faire une embardée ou des embardées.

EMBARGO. s. m. (pr. *an-bar-go*; mot emprunté de l'espagnol). Séquestration, arrêt de navires ou de marchandises. Par extension, Empêchement ou interdiction de commerce. Le mot *embargo* fut naturalisé dans la langue anglaise bien avant que nous l'eussions adopté; sous Louis XV, on se servait encore de la locution *interdiction de commerce.* Mettre l'embargo. Prononcer l'embargo. Maintenir l'embargo. Lever l'embargo. L'embargo est l'obstacle que, par des motifs présumés fondés sur l'intérêt public, un souverain apporte au départ de tous ou de quelques-uns des vaisseaux qui se trouvent dans les ports de sa domination, sans distinguer s'ils appartiennent à ses sujets ou à des étrangers, dans la vue soit d'employer ces navires à son service, soit d'empêcher des communications avec ses ennemis. Quelquefois l'embargo se fait en pleine mer. Cette mesure n'est pas hostile; elle diffère de celle par laquelle un souverain, déclarant la guerre à un autre, frapperait d'arrêt ou de séquestre les navires appartenant aux sujets de son ennemi.

EMBARILLAGE. s. m. (pr. *an-ba-ri-ia-ge*). Action de mettre en baril, dans un baril.

EMBARILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Embariller. S'empl. adjectiv. Sardines embarillées. Figues embarillées. Des pains de cire embarillés.

EMBARILLER. v. a. 1re conj. (pr. *an-ba-ri-ié*; rad. *baril*). Mettre en baril. Embariller des sardines. Embariller de la poudre.

— S'EMBARILLER. v. pron. Être mis en baril.

EMBARQUÉ, ÉE. part. pass. du v. Embarquer. S'empl. adjectiv. Passagers embarqués. Troupes embarquées. Marchandises embarquées.

— Fig. Engagé à, lié par. Dans un fol amour ma jeunesse *embarquée*. (Rac.)

EMBARQUEMENT. s. m. (pr. *an-bar-ke-man*; rad. *barque*). Mar. Action d'embarquer; [illegible] partie du personnel et du matériel qu'exige sa destination militaire ou commerciale.

— Relativement aux personnes qui prennent passage sur un bâtiment, Embarquement signifie Action de s'embarquer. L'*embarquement* était devenu impraticable. (Anquetil.)

— Inscription d'un marin au rôle d'équipage, d'un passager au registre du bord. || *Avoir deux ans d'embarquement.* Être resté pendant ce même temps au rôle d'équipage d'un bâtiment.

— Comm. Frais pour embarquer une cargaison. Ces marchandises ont coûté mille francs d'embarquement.

— Fig. Engagement dans une affaire, surtout dans une intrigue.

Gardons-nous de souffrir que l'amour nous engage
Dans ses trompeurs engagements;
Gardons-nous des *embarquements*
Où le repos du cœur fait un cruel naufrage. (BALZAC.)

EMBARQUER. v. a. 1re conj. (rad. *barque*). Mettre dans une barque, dans un vaisseau, dans un navire; prendre à bord. Embarquer des marchandises, une cargaison. Embarquer des troupes, des passagers. Embarquer le matériel et le personnel de guerre.

— *Embarquer en grenier.* Embarquer sans emballer. Embarquer en grenier le blé, le biscuit, le sel, etc.

— Neutral. Arriver à bord par force majeure. On dit que la mer embarque, lorsque les lames, passant par-dessus la muraille du navire, tombent dans la cale par les écoutilles. Sous les tropiques, on voit quelquefois des bancs de poissons volants embarquer par les sabords, c'est-à-dire tomber dans la batterie, en s'élançant par les sabords.

— Fig. Engager à quelque chose, entraîner dans quelque entreprise. Il se prend presque toujours en mauvaise part. Embarquer quelqu'un dans une mauvaise affaire. Embarquer quelqu'un dans une intrigue.

— S'EMBARQUER. v. pron. Monter à bord, prendre passage sur un bâtiment. S'embarquer à Toulon. S'embarquer pour les Antilles. S'embarquer sur un navire de commerce, sur un bateau à vapeur, sur le vaisseau amiral. Agir dans la colère, c'est s'*embarquer* pendant la tempête. (Boiste.) Qui tremble dès le port ne doit point s'*embarquer*. (Destouch.) Il y resta jusqu'au retour du pilote du port, qui s'était *embarqué* pour aller le reconnaître, suivant l'usage. (B. de St-P.)

Puis de là s'*embarquant* dans la nouvelle guerre,
A vaincu la Hollande ou battu l'Angleterre. (BOIL.)

— Loc. prov. *S'embarquer sans biscuit.* Entreprendre un voyage sans être pourvu du nécessaire; s'engager dans une entreprise sans avoir les moyens de réussite, ou sans prendre les précautions voulues.

Tu sais que souvent il en cuit
Pour s'être, comme on dit, *embarqué* sans biscuit.
(DESTOUCHES.)

— On dit aussi dans le même sens, *S'embarquer sans boussole.* Il faut savoir lire dans les astres pour s'*embarquer* sans boussole. (C. Fée.)

— Fig. S'engager à quelque chose ou dans quelque chose. S'embarquer dans une pauvre affaire, dans une fausse démarche. S'embarquer légèrement, imprudemment dans un procès, dans une discussion.

— *S'embarquer à*, suivi d'un nom, dans le sens de Se livrer, s'adonner. S'embarquer au jeu.

— *S'embarquer à*, suivi d'un infinitif. Je coupe court, parce que je ne veux pas m'*embarquer* à vous dire les sentiments de mon cœur là-dessus. (Mme de Sév.)

EMBARRAS. s. m. (pr. *an-ba-ra*; rad. *barre*). Obstacle, en général.

— En particulier, Objet matériel qui entrave une route, un chemin, une rue, qui gêne la circulation. Les embarras de la place publique. Les embarras du marché. Un embarras de voitures, de charrettes. Un embarras causé par la foule. À certaines heures, la place délivrée des *embarras* du marché offre un champ libre à ceux qui veulent jouir du spectacle de la foule, ou se donner eux-mêmes en spectacle. (Barth.)

Quand un autre à l'instant s'efforçant de passer,
Dans le même *embarras* se vient embarrasser. (BOIL.)

— Fig. Ce qui nuit à la commodité, à la tranquillité, à la régularité de la vie, etc. Depuis que ce corps est devenu mortel, il semble n'être plus pour moi qu'un *embarras*, et qu'un attrait pour me porter au mal. (Boss.) La mort n'ôte rien au juste que l'*embarras* du corps terrestre qui l'éloignait de Dieu. (Mass.) Troïle est utile à ceux qui ont trop de bien, il leur ôte l'*embarras* du superflu. (La Bruy.) Il se fait un *embarras* de sa propre fortune. (Boil.)

— *Causer de l'embarras à quelqu'un.* Être de trop chez une personne, l'obliger à faire des frais ou à se mettre à l'étroit, pour vous recevoir et vous loger.

— Difficulté quelconque. Éprouver de l'embarras. Rencontrer des embarras. Discerner d'où provient tel ou tel embarras. Être assujetti à mille embarras. Se jeter dans de prodigieux embarras. Triompher d'un grand embarras. Succomber à de petits embarras. Sitôt qu'on sort de l'ordre naturel, tout a son *embarras* pour bien faire. (J.-J. Rouss.) Toute la peine s'évanouit, tous les *embarras* disparaissent; tout devient facile et coulant, tout prend à mes yeux une face riante. (Id.)

— Gêne domestique, gêne pécuniaire. Un père de famille dans l'embarras. Un négociant [illegible] *embarras*. (Fén.)

— Peine qui résulte de la multitude des affaires. Être ennemi du travail et de l'embarras. L'indolence craint l'embarras. Les grands n'aiment ni la peine, ni l'examen, ni l'embarras. L'administration des affaires publiques entraîne nécessairement de nombreux embarras. Se trouver dans un embarras d'affaires le plus grand du monde. Il s'est montré dans les plus grands *embarras* paisible et dégagé. (Boss.) Il n'interrompit jamais le cours de ses bonnes œuvres dans ses plus grands *embarras* d'affaires. (Fléch.) Vous devinez combien cela entraîne d'*embarras*. (Volt.)

— Gêne, malaise extérieur qui résulte de la nécessité de parler, de se prononcer, d'agir. Ne pouvoir cacher son embarras. Laisser apercevoir son embarras. Dissimuler adroitement, froidement son embarras. Trahir son embarras par les regards, les gestes, la contenance.

— Irrésolution, perplexité, incertitude. Embarras d'esprit, Embarras de cœur. Flotter entre mille embarras. Être dans un étrange embarras, dans un cruel embarras. Leur raison, qu'ils prennent pour guide, ne présente à leur esprit que des conjectures et des *embarras*. (Boss.) Vous me plongez dans le plus grand *embarras* où je me puisse trouver. (Volt.) Je ne vois qu'un moyen de sortir de l'*embarras* où je suis, c'est que la main qui m'y plonge m'en retire. (J.-J. Rouss.)

— Confusion de choses difficiles à expliquer, à débrouiller, à mettre en ordre. Ce qui s'oppose à l'expédition prompte d'une affaire. Grand embarras. Embarras inexplicable. Il y a beaucoup d'embarras dans votre procès, dans vos affaires, dans la succession qui vous est échue. Je cherchais à lever l'*embarras* d'une succession embrouillée. (J.-J. Rouss.) L'art de former un nouvel *embarras*. (Boil.)

— Grande importance mise à de petites choses.

— *Faire de l'embarras, beaucoup d'embarras.* Se donner de grands airs, afficher de grandes prétentions.

— On dit, dans le même sens, *un faiseur d'embarras, une faiseuse d'embarras.* Quelquefois même, le peuple personnifie l'embarras dans l'individu même qui fait l'important. *Voyez donc monsieur l'embarras! Voyez-vous madame l'embarras!*

— *Embarras de salons.* Certains usages, certains assujétissements dont s'aperçoit à peine l'homme du monde, et qui sont très-gênants pour l'homme habitué à la solitude.

— *Embarras de*, suivi d'un infinitif. Il n'y a point en ses vers l'*embarras* de choisir. (Boil.)

— Pathol. *Embarras gastrique.* Surabondance, amas accidentel de saburre ou de matières muqueuses, résultant d'une altération de sécrétion des follicules muqueux de la membrane interne de l'estomac et même des intestins, d'où encore le nom d'*embarras intestinal* donné aussi à cette sorte de maladie.

— Syn. comp. EMBARRAS. TIMIDITÉ. L'*embarras* est extérieur, et tient aux circonstances; la *timidité* tient au caractère et ne se produit pas toujours au dehors.

EMBARRASSANT. part. prés. Qui embarrasse. Il est invariable. Des voitures embarrassant une rue. Des humeurs embarrassant le cerveau. Des difficultés embarrassant l'esprit.

Cette réflexion *embarrassant* notre homme,
On ne dort point, dit-il, quand on a tant d'esprit.
(LA FONTAINE.)

EMBARRASSANT, ANTE. adj. Qui cause ou qui peut causer de l'embarras, qui est incommode, qui gêne. Des bagages embarrassants. Un fardeau embarrassant. Des charrettes embarrassantes. L'animal, revêtu d'une peau nouvelle, sort de cette espèce de fourreau, qui n'était plus pour lui qu'un corps *embarrassant*. (Lacépède.)

— Fig. Des affaires embarrassantes. Une entreprise embarrassante. Une situation, une position embarrassante. Une question embarrassante. Un argument embarrassant. Un soin embarrassant. Ma situation devint *embarrassante*, je commençais même à faire diète, il fallait prendre promptement un parti. (Le Sage.) Mourir est la chose du monde la plus simple pour un honnête homme, et la plus *embarrassante* pour un scélérat. (Boiste.)

Je serais affranchi du commerce des sens,
Et n'aurais pour mon corps nuls soins *embarrassants*.
(Desmahis.)

— Se dit des personnes. Un homme embarrassant. Une femme embarrassante. Un enfant embarrassant.

EMBARRASSÉ, ÉE. part. pass. du v. Embarrasser. S'empl. adjectiv. Chemin embarrassé. Rue embarrassée.

— *Embarrassé de.* Les côtes de la Suède, d'un accès assez généralement difficile, sont *embarrassées* d'une infinité de rochers et de beaucoup de petites îles. (Rayn.)

— Empêtré, entortillé.

L'essieu crie et se rompt : l'intrépide Hippolyte
Voit voler en éclats tout son char fracassé,
Lui-même dans les rênes il tombe *embarrassé*.
(Racine.)

— *Prononciation embarrassée.* Prononciation lente et mal articulée.

— Troublé, gêné dans sa contenance. Le prieur se sentit *embarrassé* en entrant dans la chapelle. (Le Sage.) Voulez vous voir un [illegible] entre deux femmes avec chacune desquelles il aura des liaisons secrètes, puis observez quelle sotte figure il fera. (J. J. Rouss.)

— *Air embarrassé, contenance embarrassée.* Air, contenance d'une personne qui éprouve de l'embarras, du trouble, de la gêne. Ici Jeannette baissa les yeux d'un air *embarrassé*. (X. de Maistre.)

— Qui ne sait que dire, que répondre. La question n'était pas peu délicate pour un homme naturel, aussi je fus fort *embarrassé*. (Le Sage.)

— Irrésolu, incertain. Il est tellement *embarrassé* qu'il ne sait quel parti prendre. (Lav.) Résolu et déterminé au dedans, lors même qu'il paraissait *embarrassé* au dehors. (Boss.) C'est faute de plan, c'est pour n'avoir pas assez réfléchi sur son objet, qu'un homme d'esprit se trouve *embarrassé*, et ne sait par où commencer à écrire. (Buff.)

— Qui est en mauvais état. Affaires embarrassées. Ses affaires sont assez embarrassées. || On dit dans le même sens, Un homme embarrassé dans ses affaires.

— Je suis le plus *embarrassé* homme du monde, lorsqu'il me faut dédier un livre. (Molière, Dédicace de l'*École des femmes*). Il est étonnant que Molière ait commencé son épître par un hiatus si rude à l'oreille, et qu'il lui était si facile d'éviter en disant : *Je suis l'homme du monde le plus embarrassé.*

— *Embarrassé à.* Un acteur qui est *embarrassé* à jouer un rôle. (Lav.)

— *Embarrassé avec.* Ils sont muets et *embarrassés* avec les savants. (La Bruy.)

— *Embarrassé de.* Les jeunes gens rougissaient, *embarrassés* qu'ils étaient de leur couronne. (Chateaub.) Je n'étais plus *embarrassé* que d'une chose, je ne savais de quelle façon entamer la parole. (Le Sage.) Je ne fus pas *embarrassé* de ma contenance avec ces messieurs : dès le soir même, en soupant, je me parai, comme eux, d'un dehors sage. (Id.)

— Pathol. Qui éprouve un commencement d'obstruction. Il se trouva un peu *embarrassé* sur le soir, et tomba dans une apoplexie épouvantable, dont il est mort ce matin. (Mme de Sév.)

— Se dit des organes eux-mêmes. Estomac embarrassé. Poitrine embarrassée. || *Tête embarrassée.* Tête dont les idées se troublent. || *Langue embarrassée.* Langue qui est gênée dans ses mouvements, qui n'articule pas distinctement. Et dès le premier mot ma langue *embarrassée*. (Rac.)

EMBARRASSEMENT. s. m. Vieux mot qui signifie Action d'embarrasser.

EMBARRASSER. v. a. 1re conj. (ét., V. EMBARRAS). Causer de l'embarras. Embarrasser la place publique. Embarrasser la rue. Embarrasser le chemin, la route.

— *Embarrasser par.* Embarrasser la rue par des tas de pierres.

— Gêner l'action, empêcher la liberté du mouvement. Un vêtement trop serré ou trop étroit embarrasse le jeu des organes. Les longs plis d'un manteau embarrassent la marche de celui qui en est couvert.

— *Embarrasser à*, suivi d'un infinitif. De grosses bottes embarrassent à marcher.

— Fig. Ce sont des témoins qui vous *embarrassent* et vous gênent. (Mass.) On doit éviter les divisions et les sous-divisions, parce qu'elles *embarrassent* l'esprit. (Condill.)

— Neutral. L'abondance des biens ne nuit pas, mais quelquefois elle embarrasse. Sa vue *embarrassait*. (Boil.)

— Apporter des entraves à une chose; retarder la marche, l'expédition, la conclusion d'une affaire.

— Embrouiller, compliquer, rendre obscur. Embarrasser une affaire, un procès, une question, une phrase. Loin de décorer nos histoires, ils ne font que les obscurcir et les *embarrasser*. (Mass.)

— Mettre en peine, donner de l'irrésolution, jeter dans la perplexité. Ce grand nombre d'actions dont je dois parler m'*embarrasse*. (Fléch.) Au reste, messieurs, je viens de bon cœur vous apprendre ce secret qui vous a tant *embarrassés*. (J.-J. Rouss.) Oui, mais de cette mort la suite m'*embarrasse*. (Corn.) Quel prodige nouveau me trouble et m'*embarrasse*? (Rac.)

— Rendre confus. Modérez des bontés dont l'excès m'*embarrasse*. (Rac.)

— *Embarrasser dans* ou *en*. Pour *embarrasser* l'homme en des nœuds plus subtils. (Boil.)

Cet art, etc.,
Qui dans ses propres lois *embarrasse* Thémis. (Boil.)

— *Embarrasser de.*

Tu viens m'*embarrasser* de mille autres vertus;
Te voyant de plus près, je t'admire encor plus. (Boil.)

— *Embarrasser par.* Embarrasser une âme faible par des propositions captieuses. Embarrasser l'esprit par des sophismes, par des subtilités, par des objections.

— Pathol. Obstruer. L'usage trop exclusif et trop longtemps continué des aliments farineux, du lait, des viandes salées, celles surtout dont la chair est compacte, suffit pour embarrasser l'estomac.

— S'EMBARRASSER. v. pron. S'empêtrer, s'entortiller. S'embarrasser dans des filets, dans des broussailles, dans des cordages. Avec mon pistolet le cordon s'*embarrasse*. (Corn.)

— Se gêner, s'apporter mutuellement des [illegible] différent ne s'unissent pas, mais s'*embarrassent* mutuellement quand on les confond ensemble. (Boss.) Ses passions se multiplient, ses projets s'*embarrassent*. (Mass.)

— Se mêler de. S'embarrasser d'une affaire. S'embarrasser d'une discussion délicate. A quoi bon vous embarrasser de ces choses-là?

— S'inquiéter, se soucier, se mettre en peine. S'embarrasser de l'issue d'une entreprise. S'embarrasser de ce qu'un ennemi peut penser ou dire.

— Se troubler. S'embarrasser devant un prince, devant une assemblée imposante, devant ses juges.

— Dans un sens analogue. Au récit d'une grande action, notre âme s'*embarrasse*, notre cœur s'émeut, la voix nous manque, nos larmes coulent. (Did.)

— S'embrouiller. En sa propre fourbe un menteur s'*embarrasse*. (Corn.)

— S'emplir, éprouver un commencement d'obstruction, en parlant des canaux de la poitrine, etc.

— *S'embarrasser dans.* L'âme qui s'est éloignée de la source de son être ne reconnaît plus ce qu'elle est : elle s'est *embarrassée* dans toutes les choses qu'elle aime. (Boss.)

— *S'embarrasser dans ses discours.* Perdre la suite de ses discours, le fil de ses idées.

— *S'embarrasser de tout.* Se faire de la peine pour la moindre chose. || *Ne s'embarrasser de rien.* Ne se soucier, ne s'inquiéter d'aucune chose.

EMBARRÉ, ÉE. part. pass. du v. Embarrer. S'empl. adjectiv. Cheval embarré.

EMBARREMENT. s. m. Action d'embarrer; résultat de cette action.

EMBARRER. v. a. 1re conj. (rad. *barre*). Enfermer avec des barres, prendre entre des barres.

— v. n. Techn. Chez les verriers, Saisir le creuset par sa ceinture.

— Engager un levier sous un fardeau pour le soulever.

— S'EMBARRER. v. pron. Se prendre entre des barres. Se dit d'un cheval qui s'est pris la jambe entre les barres de l'écurie.

EMBARRURE. s. f. Art vétér. Excoriation, déchirure provenant de ce qu'un cheval s'est embarré. Il arrive quelquefois que les chevaux passent l'un des membres postérieurs par-dessus la barre qui sépare chaque cheval l'un de l'autre, et qu'en se débattant ils se froissent la face interne de ce membre, d'où il résulte des excoriations et des déchirures auxquelles on a donné le nom d'*embarrures*. (D'Arbov.)

— Chir. Fracture du crâne, dans laquelle une esquille passe sous la portion saine de l'os, et comprime plus ou moins le cerveau.

EMBAS. adv. Mot tout à fait inusité, que plusieurs auteurs du XVIIe siècle ont employé pour la loc. adv. *en bas*. On l'employait même avec la préposition *en* répétée. On lit dans Perrault : *Descendre en embas.*

EMBASE. s. f. (pr. *an-ba-ze*; rad. *base*). Arqueb. Toute partie de métal sur laquelle une autre pièce vient s'appuyer.

— Artill. Renfort de métal aux tourillons des bouches à feu, pour empêcher le ploiement de ces tourillons et le vacillement entre les flasques et l'affût, vacillement qui, au moment de l'explosion, peut occasionner la rupture de l'affût.

— Techn. *Embase d'enclume.* Différence de niveau entre l'enclume et sa bigorne; espèce de restant aux enclumes dont se servent plus particulièrement les taillandiers.

— Coutell. Partie renflée du couteau à gaîne, qui pose sur le manche ou sur la virole.

— Assiette qu'on réserve sur l'arbre de la grande roue en le forgeant, pour recevoir celle-ci, et la soutenir par un côté.

— Partie d'un ouvrage de menuiserie qui repose sur une autre pièce.

EMBASICÈTE. s. m. (ét. gr., ἐμβασις, entrée; κοίτη, commerce avec une femme). Ant. rom. Homme livré à une infâme débauche. || Vase de forme obscène dans lequel les anciens buvaient quelquefois pendant leurs orgies.

EMBASIUS. adj. m. Myth. Surnom sous lequel était invoquée une divinité par ceux qui étaient sur le point de s'embarquer.

EMBASSURE. s. f. Techn. Parois du four du verrier, depuis le plan de la base jusqu'à la naissance de la voûte.

EMBASTILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Embastiller. S'empl. adject. Personne embastillée. Ville embastillée. Liberté embastillée.

EMBASTILLEMENT. s. m. (pr. *an-bas-ti-ie-man*; rad. *bastille*). Action de mettre à la Bastille. Résultat de cette action. L'embastillement du grand Condé. L'embastillement de Latude.

— Par extens. Action de mettre dans une prison quelconque par l'effet d'un abus de pouvoir. Embastillement d'un écrivain, d'un journaliste.

— Action d'entourer de bastilles, de forts. L'embastillement d'une ville. L'embastillement de Paris.

— Fig. Action de gêner, d'entraver, de comprimer par la violence. L'embastillement de la parole, de l'opinion, de la presse, de la liberté d'un peuple.

EMBASTILLER. [illegible] *ti-ie*; rad. *bastille*). Mettre à la Bastille, dans une bastille ou prison d'État.

— Par extens. Enfermer dans une prison quelconque, par l'effet d'un abus de pouvoir. Embastiller un citoyen. Rien ne réussit moins aux gouvernements despotiques que d'embastiller les hommes libres.

— Entourer de bastilles, de forts. Embastiller une ville. Embastiller Paris.

— Fig. Gêner, entraver, comprimer par la violence. Embastiller la liberté, l'opinion, les droits politiques d'un peuple.

EMBATAILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Embatailler. S'empl. adject. Soldats embataillés. Armée embataillée.

EMBATAILLEMENT. s. m. (pr. *an-ba-ta-ie-man*; rad. *bataille*). Art milit. Action de passer de l'ordre appelé colonne, à celui qu'on nomme bataille.

EMBATAILLER. v. a. 1re conj. (pr. *an-ba-ta-ie*; ét., V. EMBATAILLEMENT). Ranger en bataille. Embatailler un escadron. Embatailler une armée.

— S'EMBATAILLER. v. pron. Se ranger en bataille.

EMBATAILLONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Embataillonner. S'empl. adject. Soldats embataillonnés.

EMBATAILLONNER. v. a. 1re conj. (pr. *an-ba-ta-io-né*; rad. *bataillon*). Art milit. Former des soldats, des compagnies en bataillon. Mettre en bataillon.

— S'EMBATAILLONNER. v. pron. Être mis ou se mettre en bataillon.

EMBÂTÉ, ÉE. part. pass. du v. Embâter. S'empl. adject. Âne embâté. Bête de somme embâtée.

— Fig. et fam. Une personne embâtée d'une autre personne ou d'une chose incommode.

EMBÂTER. v. a. 1re conj. (rad. *bât*). Mettre le bât. Embâter une bête de somme, un cheval, un âne, une mule, un mulet.

— Faire un bât, fabriquer un bât.

— Fig. et fam. Charger d'une chose ou d'une personne incommode. Embâter quelqu'un d'une affaire désagréable. Embâter quelqu'un d'un imbécile, d'un fâcheux, d'un importun. Vous nous avez *embâtés* d'un homme insupportable. (Volt.)

— S'EMBÂTER. v. pron. Être embâté.

— Fig. et fam. Se charger d'une mauvaise affaire, d'une personne fâcheuse. S'embâter d'une femme acariâtre.

EMBATÉRIE. s. f. (ét. gr., ἐν, vers; βαίνω, marcher). Ant. gr. Espèce de marche militaire. On remarquait surtout l'embatérie des Spartiates.

EMBATÉRIEN, ENNE. adj. (ét., V. EMBATÉRIE). Ant. gr. Qui est propre à la marche. Rhythme embatérien. Flûte embatérienne. Sacrifice embatérien.

EMBÂTONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Embâtonner. S'empl. adj. Des gens embâtonnés.

— Archit. Rempli d'un bâton. Cannelure embâtonnée.

EMBÂTONNER. v. a. 1re conj. (pr. *an-bâ-to-ne*; rad. *bâton*). Armer d'un bâton. Embâtonner ses gens.

— S'EMBÂTONNER. v. pron. S'armer d'un bâton.

— Il est peu usité.

EMBATTAGE. s. m. Techn. Action de battre, d'appliquer des bandes de fer sur une roue; résultat de cette action.

EMBATTÉS. s. m. pl. Mar. Vents réglés qui soufflent sur la Méditerranée, après la canicule.

EMBATTOIR. s. m. (rad. *battre*). Techn. Fosse longue et étroite, ordinairement pleine d'eau, dans laquelle les taillandiers et les maréchaux-ferrants placent debout les roues des voitures qu'ils veulent ferrer.

EMBATTRE. v. a. 4e conj. Techn. Couvrir, garnir une roue de bandes de fer. Embattre les roues d'une charrette.

— S'EMBATTRE. v. pron. Être embattu, garni de bandes de fer.

EMBATTU, UE. part. pass. du v. Embattre. S'empl. adj. Des roues embattues.

EMBAUCHAGE. s. m. (rad. *bauche*, vieux mot qui signifie *boutique*). Action d'embaucher un ouvrier, de l'engager, de le retenir pour travailler dans une boutique.

— Bienvenue, repas qu'un ouvrier paye à ses camarades, lorsqu'il est admis à travailler chez un maître.

— *Embauchage militaire.* Provocation à la désertion. L'embauchage est l'équivalent d'une conspiration ou d'une trahison, et les mesures répressives le poursuivent à l'égal de l'espionnage.

EMBAUCHÉ, ÉE. part. pass. S'empl. adjectiv. Ouvriers embauchés. Soldats embauchés. Embauché dans une boutique, dans un atelier. Embauché dans un parti d'insurgés, sous un drapeau ennemi.

EMBAUCHÉE. s. f. Mar. Moment où les ouvriers, après leurs repas du matin et du midi, reprennent leurs travaux.

EMBAUCHEMENT. s. m. Se dit quelquefois pour Embauchage. Action d'embaucher des ouvriers.

EMBAUCHER. v. a. 1re conj. (rad. *bauche*). Mettre en bauche ou en boutique. Retenir, engager un ouvrier, le prendre à son service.

— Enrôler par adresse.

— En mauvaise part, Entraîner, attirer un ouvrier d'un atelier dans un autre.

— Dans la même acception, *Embaucher des soldats.* Les entraîner dans un service étranger ou ennemi. Il est alors presque synonyme de Débaucher.

— Les ouvriers emploient le verbe Embaucher dans le sens de Commencer ou ébaucher un ouvrage. Il est, dans ce cas, synonyme d'Ébaucher.

EMBAUCHEUR. s. m. Celui qui embauche, qui engage.

— Ne se dit guère que de celui qui enrôle des soldats.

EMBAUCHOIR. s. m. V. EMBOUCHOIR.

EMBAUCHURE. s. f. Techn. Fourniture générale des ustensiles nécessaires dans une fabrique de sel.

EMBAUMÉ, ÉE. part. pass. du v. Embaumer. S'empl. adjectiv. La belle Cléopâtre fut embaumée, et retrouvée intacte, 126 olympiades après, par l'empereur Héraclius. Sous le pontificat de Sixte IV, on découvrit le cadavre embaumé de Tulliola, fille de Cicéron.

— *Embaumé de.* Un zéphir léger rafraîchissait l'atmosphère, et l'air était *embaumé* du parfum des fleurs. (Deleuze.) Jamais les plaines de l'heureuse Arabie ne furent *embaumées* d'un air plus réjouissant et plus pur que celui qui enivre mes sens et ravit mon âme. (Id.)

Heureux! il trouve enfin ce vent consolateur,
Embaumé des parfums que le rivage exhale. (Del.)

— Fig. Esprit embaumé de vérité, de poésie. Cœur embaumé de vertu, d'amour.

— Par extens. Chambre embaumée. La nature embaumée. La brise embaumée. Les jardins embaumés. Lorsque les navigateurs pénétrèrent pour la première fois dans l'océan Pacifique, ils virent se dérouler au loin des flots que caressent éternellement des brises *embaumées*. (Chateaub.)

EMBAUMEMENT. s. m. (rad. *baume*). Action d'embaumer, d'employer des baumes ou des matières balsamiques.

— Signifie l'action de conserver par l'emploi des baumes; particulièrement, l'action de garantir par ce procédé les cadavres ou corps morts de la putréfaction.

— L'usage des embaumements date des premiers âges de la civilisation : les peuples, en recourant à ce moyen de conservation, ont voulu pieusement honorer les morts et chercher à les soustraire à la loi naturelle de la décomposition; toutefois cet usage n'a guère été général chez les Orientaux et chez les Guanches, anciens habitants des îles Canaries. Les Égyptiens avaient trois sortes d'embaumements : les pompeux, les médiocres et les simples. Tout leur système peut se réduire aux opérations suivantes : 1° Vider toutes les cavités du corps, soit par l'extraction des viscères, qu'ils lavaient dans une liqueur aromatique, soit en les dissolvant par une liqueur caustique; 2° enlever aux corps leur graisse et leurs parties muqueuses par l'action du natrum longtemps prolongée; 3° opérer la siccation des corps, soit à l'air, soit dans une étuve, les oindre de vernis coloré, les emmailloter dans un nombre considérable de bandelettes trempées dans des liqueurs aromatiques, les décorer ensuite de divers ornements, et les enfermer dans des espèces d'étuis en bois ayant forme humaine.

— Aujourd'hui, l'art des embaumements a été porté à un haut degré de perfectionnement, et l'on procède à si peu de frais, qu'il est peu de familles qui ne puissent perpétuer leurs témoignages d'affection et de regrets envers ceux que la mort leur a enlevés.

EMBAUMER. v. a. 1re conj. (pr. *an-bô-mé*; rad. *baume*). Employer des baumes ou des matières balsamiques pour préserver un corps mort de la corruption. Embaumer les corps, c'est leur donner un simulacre d'immortalité. Joseph fit embaumer Jacob son père; Nicodème embauma le divin corps du Christ. Nous lisons dans l'histoire ancienne, qu'Alexandre fit embaumer Darius, que des Égyptiens et des Chaldéens l'embaumèrent lui-même peu de temps après. Aujourd'hui, on embaume à peu de frais un cadavre.

— Par extens. Parfumer, remplir de bonne odeur. Au printemps, les fleurs embaument la nature. Les orangers fleuris embaument l'air. Embaumer une chambre avec des fleurs ou des essences. Toute la montagne qui domine Terracine est couverte d'orangers et de citronniers, qui *embaument* l'air d'une manière délicieuse. (Mme de Staël.)

— *Cette liqueur embaume la bouche.* Elle a une saveur exquise.

— Absol. Ce vin embaume. Ces liqueurs embaument.

— Fig. Les vertus embaument le cœur.

— S'EMBAUMER. v. pron. Être embaumé.

— Se parfumer.

EMBAUMEUR. s. m. (pr. *an-bô-meur*). Celui qui embaume les corps morts.

EMBDEN. Géogr. V. EMDEN.

EMBECQUÉ, ÉE. part. pass. du v. Em-

…quer.

EMBECQUER ou **EMBÉQUER.** v. a. 1re conj. (rad. *bec*). Donner la becquée à un petit oiseau.

— Pêch. Attacher l'appât à la pointe d'un hameçon.

EMBÉGUINÉ, ÉE. part. pass. du v. Embéguiner. S'empl. adject.

EMBÉGUINER. v. a. 1re conj. (pr. *an-bé-ghi-né*, rad. *béguin*). Coiffer d'un béguin, envelopper la tête d'un linge en forme de béguin.

— Fam. et iron. Faire prendre à une femme l'habit religieux.

— Peu usité dans ces deux acceptions.

— Fig. Persuader, entêter, infatuer. Embéguiner quelqu'un d'une idée, d'une opinion.

— Dans un sens analogue, Embéguiner quelqu'un d'une personne, d'une femme.

— S'EMBÉGUINER. v. pron. Se mettre en tête. S'infatuer. S'embéguiner d'une folle idée, d'une opinion bizarre.

— S'énamourer. S'embéguiner d'une femme.

— S'enticher. S'embéguiner d'un intrigant, d'un hypocrite.

— Ce mot est familier, et se prend presque toujours en mauvaise part.

EMBÉLIE. s. f. Bot. Genre de myrsinacées, comprenant des arbrisseaux de l'Asie tropicale, souvent grimpants au moyen de denticules appliqués sur les pétioles.

EMBELINÉ, ÉE. part. pass. du v. Embeliner. S'empl. adject. Une fille embelinée.

EMBELINER. v. a. 1re conj. Capter, endoctriner. Embeliner une fille.

— S'EMBELINER. v. pron. S'endoctriner.

EMBELLE. s. f. (pr. *an-bè-le*). Mar. Partie du corps d'un bâtiment comprise entre les deux gaillards.

EMBELLI, IE. part. pass. du v. Embellir. S'empl. adject. Un palais embelli. Des jardins embellis. Une jeune fille embellie.

Dans sa pompe élégante admirez Chantilly
De héros en héros, d'âge en âge *embelli*. (Delille.)

— *Embelli de.* Un esprit embelli des attraits de la science. Un cœur embelli des charmes de la vertu. Le ruisseau divisé la reçoit et ferme ses vagues sur elle; mais l'onde transparente laisse voir ses attraits *embellis* d'une douceur nouvelle. (Deleuze.)

Qu'il ne cueille jamais la fleur
Dont la campagne est *embellie*. (A. Martin.)

— *Embelli par.* Les dehors de cette ville sont *embellis* par le Pénée qui roule auprès de ses murs des eaux extrêmement claires. (Barth.) Il n'attache du prix aux richesses que lorsque, tempérées et *embellies* par les vertus, elles nous mettent en état de nous couvrir d'une gloire immortelle. (Id.) Viens avec cette figure céleste où brille la lumière de la raison *embellie* par la vivacité de l'esprit et la sensibilité du cœur. (Deleuze.)

EMBELLIE. s. f. Mar. Changement favorable et passager du temps ou de l'état de l'atmosphère.

— Lorsqu'il s'agit d'un bâtiment à rames, intervalle séparant des lames qui se succèdent. Dans les Antilles, pour se rembarquer, on pousse la pirogue à l'eau, perpendiculairement à la lame, en profitant de l'embellie; si le moment n'est pas bien choisi, il arrive quelquefois que la pirogue s'emplit, ou, tout au moins, que ceux qui la montent sont couverts par la lame.

EMBELLIR. v. a. 2e conj. (pr. *an-bé-lir*; rad. *bel*). Rendre beau ou plus beau, orner, ajouter à des objets des formes ou des accessoires qui les rendent agréables, précieux, intéressants, etc. Embellir un édifice. Embellir une magnifique et délicieuse maison. Embellir un jardin, un parc. La toilette embellit une personne. Le soleil embellit la nature. Cette essence embellit le teint. Il fallait le soleil pour *embellir* et éclairer ce grand théâtre du monde. (Boss.) Des prairies riantes, des arbres superbes *embellissent* les environs de la ville. (Barth.) De pareils monuments *embellissent* une ville. (Id.) Leur admiration s'accroît insensiblement lorsqu'ils examinent à loisir ces temples, ces portiques, ces édifices publics, que tous les arts se sont disputé la gloire d'*embellir*. (Id.) Paul, à l'âge de douze ans, plus robuste et plus intelligent que les Européens à quinze, avait *embelli* ce que le noir Domingue ne faisait que cultiver. (B. de St-P.) Dieu fit le monde; l'homme l'*embellit*. (Delille.) En parcourant les sentiers de la nature, ne doit-on pas s'attendre au spectacle varié que présentent ces champs agrestes et sauvages à côté de ces plaines riantes qu'a *embellies* l'industrie? (Libes.) Flore *embellit* des champs l'aridité sauvage. (Volt.)

Les vertus, les talents, les grâces, la bonté,
Ont le don d'*embellir* la plus laide figure.
(De La Houssaye.)

— Fig. Vous auriez pu honorer notre siècle, et *embellir* peut être nos histoires. (Mass.) Chaque jour *embellissait* le règne de Louis. (Id.) La vérité simplement énoncée ne suffit pas, il faut l'animer, l'*embellir*. (Id.) Ils défigurent le langage, ne pouvant l'*embellir*. (Volt.) Inséparable de la poésie, la musique empruntait ses charmes, ou plutôt elle lui prêtait les siens, car toute son ambition était d'*embellir* sa compagne. (Barth.) D'autres traits pourraient em-

…sa mémoire. (Id.) La poésie *embellit* la vérité. (La Serre.)

Qui ne verra combien leur étude facile
Doit *embellir* la vie et doit nous être utile? (Castel.)

— Orner aux dépens de la vérité. Embellir un conte, une histoire. Ce n'est pas ici une de ces vaines images que le discours *embellit*. (Mass.) La fiction n'*embellit* que l'histoire des hommes; elle dégrade celle de la nature. (B. de St-P.)

— *Embellir de.* On élève sur les débris de la gloire du mort la gloire du vivant; on *embellit* de ses dépouilles et de ses vertus celui qui prend sa place. (Mass.)

— Neutr. Devenir beau ou plus beau. Une jeune personne qui se forme et embellit de jour en jour.

— Loc. prov. *Ne faire que croître et embellir.* Devenir tous les jours plus grand et plus beau. Cette jeune fille ne fait que croître et embellir.

— Fig. et par plaisanterie, soit en bien, soit en mal. *Cela ne fait que croître et embellir.* Cela augmente de plus en plus. Ce jeune homme s'enfonce de plus en plus dans le libertinage. Cela ne fait que croître et embellir.

— S'EMBELLIR. v. pron. Devenir beau ou plus beau, agréable ou plus agréable, etc. Quand je me promène dans mon champ, tout rit, tout s'*embellit* à mes yeux. (Barth.) Tout renaissait pour s'*embellir*; tout s'*embellissait* pour plaire. (Id.) Pendant qu'Oronte augmente avec ses années son fonds et son revenu, une fille naît dans quelque famille, s'élève, croît, s'*embellit*, et entre dans sa seizième année. (La Bruy.) De rameaux étrangers un arbre s'*embellit*. (Delille.)

— *S'embellir de.* Paris s'*embellissait* des dépouilles des nations. (Mass.) Les campagnes fertiles s'*embellissaient* des premiers rayons du soleil. (Barth.)

Du milieu de cette île un berceau toujours frais
Monte, se courbe en voûte, et s'*embellit* sans frais
De touffes d'aubépine et de lilas sauvage. (Roucher.)

EMBELLIRE. Géogr. Nom de la rivière qui arrose la vallée d'Andorre.

EMBELLISSANT. part. prés. du v. Embellir. Qui embellit. Il est invariable. Des monuments embellissant une ville.

EMBELLISSANT, ANTE. adj. Qui donne de l'attrait, de la grâce, ou plus d'attrait, plus de grâce.

EMBELLISSEMENT. s. m. (pr. *an-bé-li-ce-man*). Action d'embellir. L'embellissement d'un palais, d'un temple, d'un jardin, d'une place publique. Ils concouraient avec plaisir à l'*embellissement* de la nouvelle ville. (Barth.)

— Ce qui sert à embellir; ornement. Cette forêt est un grand embellissement à ce palais. Les embellissements sont nombreux et augmentent de jour en jour dans la ville de Paris. Ajouter de nouveaux embellissements à un édifice.

— Fig. Les figures de mots et de pensées sont les embellissements du discours. La science est l'embellissement de l'esprit. La bonté est l'embellissement de l'âme. La politesse est l'embellissement de la société. Le goût le plus exquis doit prendre à la répartition des embellissements d'un objet quelconque.

EMBELLISSEUR. s. m. Néol. Celui qui a la manie des embellissements.

— Se dit surtout par dénigrement. Nos embellisseurs ne sont que des badigeonneurs.

EMBÉQUER. v. a. 1re conj. V. EMBECQUER.

EMBÉRIZE. s. m. Ornith. Nom scientifique du genre bruant.

EMBÉRIZIDÉ, ÉE. adj. Ornith. Qui ressemble à un embérize ou bruant. ‖ EMBÉRIZIDÉES. s. f. pl. Famille d'oiseaux qui a pour type le genre embérize.

EMBÉRIZINÉ, ÉE. adj. Ornith. Syn. de Embérizidé.

EMBÉRIZOÏDE. adj. des 2 g. Ornith. Qui à la forme d'un embérize. ‖ s. m. Genre d'oiseaux d'Amérique, voisins des tangaras. L'embérizoïde est un oiseau de plaine, à bec court, courant avec vitesse dans les herbes épaisses. ‖ EMBÉRIZOÏDÉS. s. m. pl. Famille de passereaux tardivoles, qui a pour type le genre embérizoïde.

EMBERNAGRA. s. m. Ornith. Nom d'une espèce du genre tangara.

EMBERNAGROÏDE. adj. des 2 g. Ornith. Qui ressemble à un embernagra. ‖ EMBERNAGROÏDÉS. s. m. pl. Sous-famille établie dans le grand genre tangara et dont le genre embernagra est le type.

EMBESOGNÉ, ÉE. part. pass. du v. Embesogner. S'empl. adjectiv. Un homme embesogné. Une femme embesognée. Ne se dit que familièrement et par plaisanterie. Messire Jean de Luxembourg était fort *embesogné* sur les frontières de la comté de Guise. (Chroniques de Monstrelet.)

EMBESOGNEMENT. s. m. (pr. *an-be-zo-gne-man*). Occupation, embarras.

EMBESOGNER. v. a. 1re conj. (pr. *an-be-zo-gne*, rad. *besogne*). Mettre à la besogne, donner de la besogne. Je me console aisément de ce qui adviendra ici quand je n'y serai plus; les choses présentes m'*embesognent* assez. (Montaig.)

…sogne, se donner de l'occupation.

EMBÊTÉ, ÉE. part. pass. du v. Embêter. S'empl. adjectiv. Une personne embêtée. Il est embêté par ses créanciers. C'est un barbarisme substitué avec peu de raison au mot *hébété*. Il est certains cas où *embêté* pourrait devenir un mot très-bon, et c'est précisément l'acception qui a été omise par tous nos lexicographes. Qu'un homme se trouve au milieu d'un grand nombre de bêtes, cet homme n'est-il réellement pas *embêté*, comme il serait *encanaillé*, s'il était entouré de canaille? Ce sens *embêté* ne peut être remplacé par aucun autre mot, et il nous paraît indispensable.

EMBÊTEMENT. s. m. Action d'embêter; stupidité, ennui. Un maillet, dont le bruit sans pareil, en frappant sur le ciseau sonore, est bien le plus puissant topique pour l'*embêtement* d'un cerveau. (France marit.)

— Ce mot, quoique fort usité, est de la plus grande trivialité. C'est un barbarisme qu'on devrait bien remplacer par le mot *hébétement*, tout aussi expressif qu'*embêtement* et plus régulièrement formé, puisqu'il dérive du verbe *hébéter* depuis longtemps admis dans la langue. V. EMBÊTER.

EMBÊTER. v. a. 1re conj. (rad. *bête*). Rendre bête. Ce mot n'est qu'un barbarisme, et on ne conçoit guère ce qui peut engager à en faire usage quand on a à sa disposition le mot *hébéter*. V. HÉBÉTER.

— Fig. Ennuyer, assommer. Dans cette acception, il est de la dernière trivialité.

— Pourrait et devrait s'employer dans le sens de Entourer quelqu'un de bêtes, le mettre au milieu de bêtes. V. EMBÊTÉ.

EMBICHETAGE. s. m. Techn. Distance entre le centre de la petite platine de la cage d'une montre et le centre de la grande platine; cette distance est réglée de telle sorte que le mouvement, roulant sur la charnière qui tient à la grande platine, puisse sortir en entier, sans obstacle.

EMBIDE. adj. des 2 g. Entom. Qui ressemble à une embie. ‖ EMBIDES. s. m. pl. Division dans l'ordre des névroptères qui a pour type le genre embie.

EMBIEN, IENNE. adj. Entom. Syn. de Embide.

EMBIE. s. f. (du gr. ἔμβιος, robuste). Entom. Genre de névroptères qui a pour type l'embie égyptienne.

EMBLAISON. s. f. (rad. lat. barb. *bladum*, semence, grain). Agric. Saison des semailles.

EMBLAVAGE. s. m. Agric. Action d'emblaver, d'ensemencer en blé. L'emblavage d'un champ, d'une terre.

EMBLAVÉ, ÉE. part. pass. du v. Emblaver. S'empl. adjectiv. Champ emblavé. Terres emblavées.

EMBLAVER. v. a. 1re conj. (rad. lat. barb. *bladum*, fruit, semence). Agric. Ensemencer en blé. Emblaver des terres. Le sol rend beaucoup plus qu'autrefois depuis qu'on n'emblave plus chaque année que le quart ou le tiers au plus des terres arables, au lieu de la moitié qu'on emblavait généralement ou qu'on emblave encore annuellement dans les pays où la coutume des jachères n'est pas encore abolie pour faire place à la culture des racines nutritives et des plantes fourragères, concurremment avec celles des plantes céréales.

— S'EMBLAVER. v. pron. Être emblavé.

EMBLAVURE. s. f. Agric. Terre ensemencée en blé. Les emblavures ont besoin d'engrais abondants et souvent répétés.

EMBLÉ, ÉE. part. pass. du v. Embler.

EMBLÉE. s. f. (du v. mot *embler*, enlever, dérober, gravir). N'est employé que dans cette loc. adv. d'*emblée*. De plein saut, sans difficulté, sans obstacle. Prendre une ville d'emblée. Emporter une ville d'emblée. Emporter une affaire d'emblée. Et encore ceux-là ne sont pas arrivés d'*emblée* à l'espérance qui les soutient maintenant. (G. Sand.)

— Mar. *Prendre un bâtiment d'emblée.* L'enlever d'un premier effort.

— *A l'emblée.* S'est dit pour A la dérobée, furtivement.

EMBLÉMATIQUE. adj. des 2 g. Qui tient de l'emblème. Figure emblématique. Paroles emblématiques. Représentations emblématiques. Parmi les hiéroglyphes égyptiens, il se trouve un grand nombre de représentations *emblématiques*. (Le Roux de L.) Pythagore mit toute la philosophie en paroles *emblématiques*. (Id.)

EMBLÈME. s. m. (du gr. ἔμβλημα). Ant. gr. et lat. Nom dont les Grecs et après eux les Latins se servirent pour désigner tous les ouvrages de marqueterie, les pavés en mosaïques, les images des pièces assemblées de diverses couleurs, la broderie des habits et généralement tous les ornements attachés aux meubles.

— Est passé dans notre langue au XVIe siècle pour signifier Les images et les chiffres secrets dont on se sert pour composer les lettres quand on veut en cacher le contenu. Emblème ingénieux. Composer un emblème. Expliquer un emblème. L'usage des emblèmes est presque aussi ancien que les premiers monuments de l'histoire. Alciat a composé un recueil d'emblèmes.

— Symbole. Petit tableau qui exprime allégoriquement une pensée morale ou politique.

…pent qui se mord la queue est le symbole de l'éternité chez les Égyptiens. La fumée est l'emblème du feu qui la produit. Un torrent qui se précipite, un sablier ailé, une horloge, sont l'emblème du temps qui s'envole. Un calice avec une hostie est l'emblème de la foi catholique. Si le Verbe a choisi le pain pour se voiler, c'est que le froment est un *emblème* noble et pur de la nourriture divine. (Chateaub.) En se cachant sous l'*emblème* du pain, le Verbe est pour l'œil du corps un objet sensible. (Id.) La grande difficulté de l'*emblème*, c'est qu'il doit dire quelque chose d'ingénieux, et ne le dise qu'à demi. (Marm.) Plus l'objet de l'*emblème* sera noble, plus il donnera d'élévation et de grandeur à la pensée. (Id.)

— Par extens. On appelle *emblèmes*, les figures allégoriques dont on fait le corps des devises.

— Attribut. Les emblèmes de la royauté. Les emblèmes de la prudence. Les emblèmes de la force.

— Syn. comp. EMBLÈME. DEVISE. Les paroles de l'*emblème* ont toutes un sens achevé ; celles de la *devise* ne s'entendent bien qu'étant jointes à une figure. L'*emblème* suppose une comparaison ; la *devise* porte sur une métaphore.

EMBLÉMIE. s. f. (du gr. ἐμβάλλω, j'insère). Bot. Genre de graphidées établi pour deux lichens caractérisés par des lirelles concolores avec le thalle.

EMBLER. v. n. 1re conj. Vieux mot qui a signifié, Voler, dérober, ravir. On lit dans les anciens commandements de Dieu :

> Le bien d'autrui tu n'*embleras*
> Ni retiendras à escient.

— T. de chass. V. AMBLER.

EMBLIQUE. s. m. Bot. Genre d'euphorbiacées, formé pour deux arbres ou arbrisseaux de l'Inde, dont les fleurs simulent les folioles d'une feuille pinnée.

EMBLOQUÉ, ÉE. part. pass. du v. Embloquer. S'empl. adjectiv. Corne embloquée.

EMBLOQUER. v. a. 1re conj. (rad. *bloc*). Techn. Chez les tabletiers, Aplatir un morceau de corne chaud entre deux plaques.

— A signifié Entasser, mettre en bloc.

EMBLURE. s. f. Agric. Champ ensemencé de blé. On dit plutôt *emblavure.*

EMBOBELINÉ, ÉE, ou **EMBOBINÉ, ÉE.** part. pass. des v. Embobeliner et Embobiner.

EMBOBELINER ou **EMBOBINER.** v. a. 1re conj. Mots qui ont signifié et qui signifient encore dans quelques provinces, Enjôler. On le trouve dans la satire Ménippée.

EMBODINURE. s. f. Mar. Garniture de l'organeau d'une ancre.

EMBOIRE. v. a. et irr. 4e conj. *J'embois, tu embois, il emboit, nous emburons, vous emburez, ils emboivent. J'emburais. J'embus. J'emboirai. Que j'emboive. Que j'embusse.* Sculpt. Frotter d'huile fondue un moule de plâtre, pour empêcher la matière qu'on y coule de s'y attacher.

— S'EMBOIRE. v. pron. Se dit d'un tableau dont les couleurs deviennent ternes, mates et se confondent. Un tableau qui s'emboit.

— Se dit également des couleurs. Les couleurs de ce tableau s'emboivent.

EMBOISÉ, ÉE. part. pass. du v. Emboiser. S'empl. adjectiv. Il a été emboisé par ses amis.

EMBOISER. v. a. 1re conj. Engager quelqu'un par des petites flatteries, par des cajoleries ou des promesses, à faire ce qu'on souhaite de lui. Popul.

EMBOISEUR, EUSE. s. Celui, celle qui emboise. C'est un emboiseur. C'est une emboiseuse.

EMBOÎTÉ, ÉE. part. pass. du v. Emboîter. S'empl. adjectiv. Des os emboîtés les uns dans les autres. Les Anglaises sont *emboîtées* et guindées dans leur taille. (Mirab.)

— Chorégr. Se dit d'un pas dans lequel le danseur conserve la position appelée emboîture. Pas de bourrée emboîté.

EMBOÎTEMENT. s. m. (rad. *boîte*). État, position de deux choses qui s'emboîtent l'une dans l'autre. L'emboîtement des os. L'emboîtement des mortaises d'une charpente.

— Anc. art milit. Espèce d'entrelacement des soldats qu'on faisait tirer à la fois, sur quatre et même cinq rangs, de façon que les armes des derniers rangs ne pussent pas nuire aux premiers.

EMBOÎTER. v. a. 1re conj. (rad. *boîte*). Enchâsser, encaisser, faire entrer une chose dans une autre. Emboîter des os les uns dans les autres. Emboîter des tuyaux. Emboîter des cloches de melon l'une dans l'autre. C'est une merveille de voir comme la nature *emboîte* les os les uns dans les autres. (Acad.)

— Art milit. *Emboîter le pas.* Marcher les uns derrière les autres, en se rapprochant tellement, que le pied de chaque homme vient se poser à la place où était celui de l'homme qui le précède.

— Anc. monn. *Emboîter des pièces d'or ou d'argent.* Les mettre dans une boîte d'essai, fermant à trois clés, dont l'ancien garde, l'essayeur et le maître avaient chacun une.

— S'EMBOÎTER. v. pron. Être emboîté. Les mortaises d'une charpente doivent être bien justes, pour que les pièces s'emboîtent très-exactement les unes dans les autres. Des tuyaux de bois ou de métal s'emboîtent les uns dans les autres pour conduire de l'eau. [illegible]

EMBOÎTURE. s. f. L'endroit où les choses s'emboîtent. L'emboîture des os. L'emboîture de deux ais.

— Insertion d'une chose dans une autre. Emboîture bien juste. Emboîture bien faite.

— Menuis. Barre de bois qu'on met à des tenons, mortaises ou rainures, au bout de planches assemblées. Mettre une emboîture à une porte, à une fenêtre.

— Chorégr. Une des positions du corps nécessaires à la danse.

EMBOLE. s. f. Ant. gr. Éperon de la proue des navires. On l'appelait *rostre* chez les Latins.

— Zool. Axe osseux des cornes du bœuf. ‖ Bot. Genre de champignons.

— s. f. Tête du bélier avec lequel on battait les murailles des places assiégées.

EMBOLE. adj. des 2 g. (du gr. ἔμβολος, piston). Bot. Qui est en forme de piston. Cette épithète est donnée à plusieurs trichiacées.

EMBOLÈME. s. m. Entom. Genre d'hyménoptères, voisin du genre polyplane.

EMBOLISME. s. m. Chron. Intercalation. Addition que faisaient les Grecs tous les deux ou trois ans, d'un troisième mois à l'année lunaire, pour la faire cadrer à peu près avec l'année solaire.

EMBOLISMÉEN, ÉENNE. adj. Chron. Syn. de Embolismique. Jour embolisméen. Mois embolisméen. Année embolisméenne.

EMBOLISMIQUE. adj. Chron. Intercalaire. Se dit des mois surajoutés dans certaines années par les chronologistes, pour former le cycle lunaire de dix-neuf ans. Mois embolismique. Le mois embolismique était quelquefois plein et quelquefois cave.

— Se dit également de l'année dans laquelle ce mois était ajouté. Année embolismique. La troisième, la cinquième et la huitième année de chaque octaétéride, étaient des années embolismiques.

EMBOLOÏDE. adj. des 2 g. Ant. gr. En parlant des anciennes troupes grecques, Qui est disposé en embolon, ou qui forme une convexité du côté de l'ennemi. Arrangement emboloïde des troupes.

EMBOLON. s. m. (du gr. ἔμβολον, éperon, proue de vaisseau). Anc. art milit. Ordre tactique usité dans la milice grecque. C'était l'arrangement d'une troupe en ordre plus ou moins convexe, ayant moins de front que de profondeur. L'embolon était un ordre offensif, non de résistance.

EMBONPOINT. s. m. (formé de *en bon point*, c'est-à-dire, en bon état, et par extension, en bon état de santé ; puis, réunissant ces trois mots en un seul, on s'en est servi pour désigner l'état même d'une personne qui est en bon point). Dénomination qui sert à désigner l'état du corps humain dans lequel le tissu cellulaire, étant abondant, doué d'une vitalité énergique et contenant une quantité modérée de graisse, les saillies osseuses sont, ou cachées ou peu sensibles, et les formes musculaires arrondies, fondues par un modelé gracieux, selon le langage des statuaires. Avoir de l'embonpoint. Avoir trop d'embonpoint. Prendre de l'embonpoint. Recouvrer son embonpoint. Il a beaucoup perdu de son embonpoint. Bientôt un *embonpoint* excessif défigure tous leurs traits. (Barth.) La disposition à l'*embonpoint* varie sous plusieurs rapports, tels que l'âge, le sexe, les tempéraments et différentes circonstances. (Charbon.)

> Ce discours, que soutient l'*embonpoint* du visage,
> Rétablit l'appétit, réchauffe le courage. (Boileau.)

— Se dit aussi, mais moins souvent, d'un animal.

— Fig. Quant à l'ouvrage, il est maigre, mais il est aisé de lui donner de l'*embonpoint* dans une seconde édition. (D'Alemb.) Law crut avoir rendu à la France son *embonpoint* ; il ne la rendit que bouffie. (Montesq.)

EMBOQUÉ, ÉE. part. pass. du v. Emboquer. S'empl. adjectiv. Des bœufs emboqués. Des dindons emboqués.

EMBOQUER. v. a. 1re conj. (rad. lat. *bucca*, bouche). Introduire le manger dans la bouche des bœufs, des moutons, dans le bec des chapons, des dindons, des oies, etc., pour accélérer leur engraissement.

EMBORDURÉ, ÉE. part. pass. du v. Embordurer. S'empl. adjectiv. Tableau emborduré. Estampe embordurée.

EMBORDURER. v. a. 1re conj. (formé de *en*, dont l'*n* se change en *m* devant un *b*, et de *bordure*). Mettre une bordure à un tableau, à une estampe. Faire embordurer un tableau. Peu usité.

EMBOSSAGE. s. m. Mar. Position d'un vaisseau à l'ancre qui présente son travers ou son flanc, soit pour se défendre contre d'autres vaisseaux, soit pour battre un fort, soit enfin pour protéger l'entrée d'un passage ou d'un mouillage quelconque.

— *Ligne d'embossage.* Celle que forment un certain nombre de bâtiments de guerre embossés. Une ligne d'embossage établie en avant d'un port est la meilleure de toutes les défenses pour le garantir d'un bombardement. Plusieurs fois, durant la dernière guerre maritime, les ports du Havre et de Boulogne ont été préservés par des lignes d'embossage. Bruys avait établi sa ligne d'*embossage* dans la rade d'A- [illegible] parallèle au rivage. (Lenas.)

EMBOSSÉ, ÉE. part. pass. du v. Embosser. S'empl. adjectiv. Vaisseau de guerre embossé. Flotte embossée.

— Fig. Je n'avais entrevu qu'un homme *embossé* dans son manteau comme disent les Espagnols, et le chapeau rabattu sur les yeux. (Gonzalès.)

EMBOSSER. v. a. 1re conj. Mar. Faire présenter le travers à un vaisseau dans un mouillage, pour battre un fort ou se défendre d'autres vaisseaux qui seraient au large. Embosser un vaisseau en ligne droite, en ligne courbe, sur deux lignes endentées.

— S'EMBOSSER. v. pron. Être embossé. Un vaisseau *s'embosse* lorsqu'il travaille à prendre un grelin ou une aussière par l'arrière, après avoir fait frapper à fouet le bout sur un des câbles mouillés. (Will.)

EMBOSSURE. s. f. Mar. Amarrage fait sur un câble mouillé, ainsi que le grelin ou l'aussière qui servent à embosser. L'embossure diffère de la *croupière*, en ce que la dernière est amarrée beaucoup moins avant sur le câble, ou plus rapprochée du bord.

— *Faire une embossure, faire ses embossures.* Se disposer à embosser.

EMBOTHRION. s. m. (ét. gr., ἐν, dans ; βόθριον, petite fosse). Bot. Genre de protéacées contenant des arbrisseaux ou des arbustes glabres, indigènes de l'Amérique antarctique.

EMBOUCHE ou **PRÉ D'EMBOUCHE.** s. m. Pré consacré à l'engrais des bestiaux. C'est ce qu'on nomme dans d'autres localités *herbage de graisse.*

EMBOUCHÉ, ÉE. part. pass. du v. Emboucher. S'empl. adjectiv. Cor embouché. Trompette, flûte embouchée.

— Manég. *Cheval embouché.* Cheval à qui l'on a mis le mors, ou qui cède aux inflexions du mors.

— Fig. *Personne embouchée.* Personne à qui l'on a donné le mot, à qui l'on a fait la leçon.

— Fig. et pop. *Être mal embouché.* Être grossier, mal appris dans son langage. Avoir l'habitude de parler impertinemment, de dire ou des injures ou des paroles indécentes. Un homme mal embouché. Une femme mal embouchée.

— Blas. *Trompe, trompette embouchée, cornet embouché.* Se dit lorsque l'émail du bout de ces instruments est différent de celui du corps.

— Navig. *Bateau embouché.* Bateau qui entre dans un endroit resserré. Bateau embouché dans l'arche d'un pont. ‖ Se dit aussi d'un train de bois. Train de bois embouché.

EMBOUCHER. v. a. 1re conj. (rad. *bouche*). Mus. Mettre à sa bouche un instrument à vent, afin d'en tirer des sons. Emboucher une trompette, une flûte, un cor.

— Fig. *Emboucher la trompette.* Prendre le ton élevé, héroïque, sublime. Ne se dit guère que du style poétique, à moins que ce ne soit en plaisantant et pour parler d'un auteur dont la prose est ampoulée, boursouflée.

— Fig. et fam. *Emboucher quelqu'un.* L'instruire de ce qu'il a à dire, lui faire la leçon.

— Manég. *Emboucher un cheval.* Lui faire un mors convenable à sa bouche. S'entendre à bien emboucher un cheval.

— S'EMBOUCHER. v. pron. Se jeter, en parlant d'un fleuve, d'une rivière. La Loire s'embouche dans l'Océan. Le Rhône s'embouche dans la Méditerranée.

EMBOUCHOIR. s. m. Arqueb. Pièce d'armurerie qui embrasse l'extrémité du bois et du canon du fusil de munition française, et sur le devant de laquelle sont deux bandes, dont l'une, la bande inférieure, porte un guidon en forme de grain d'orge, qui sert pour viser et qu'on appelle point de mire ; sur le derrière est un entonnoir donnant passage à la baguette du fusil.

— Techn. Espèce de jambe de bois formée de quatre pièces, le devant et le derrière de la jambe séparés par une planche en coulisse qu'on enfonce plus ou moins pour élargir la botte. Au bout de la pièce de devant est fixé, à charnière, le bout du pied. Embouchoirs de bottes. C'est sur l'*embouchoir* qu'on place les bottes pour les cirer. (Lenorm.) C'est à tort qu'on dit *embauchoir*, puisque le radical de ce mot est *bouche.*

— Mus. Syn. inus. de Embouchure.

EMBOUCHURE. s. f. (rad. *bouche*). Mus. La partie des instruments à vent que l'on met contre les lèvres ou dans la bouche pour tirer des sons de ces instruments. Chaque instrument à vent a son embouchure particulière. Celles de la trompette, du cor, du trombone, du serpent, ont la forme d'un petit entonnoir dans des proportions différentes. Celle de la flûte n'est qu'un trou ovale fait à l'instrument même ; celle du flageolet est un bec ; celle de la clarinette est un bec qui porte une anche ; le hautbois, le cor anglais, le basson a pour embouchure une anche composée de deux languettes de roseau fort minces.

— Manière de jouer des instruments à vent. C'est de la manière de gouverner l'embouchure que dépend la qualité du son.

— *Avoir une belle, une bonne embouchure.* Tirer de beaux sons d'un instrument. Une bonne embouchure est souvent le résultat d'une conformation particulière des lèvres.

— Anat. Point par lequel des vaisseaux [illegible] plus grands, et y déchargent le sang de la circulation.

— Artill. Ouverture du canon. On dit plus ordinairement Bouche.

— Chaudronn. Syn. de Entrée. L'embouchure d'une marmite. L'embouchure du fourneau.

— Fortif. Nom donné à certaines ouvertures que l'on a pratiquées de distance en distance le long de l'enceinte d'une place de guerre pour donner passage aux bouches à feu qui défendent les approches.

— Géol. Cratère. L'embouchure d'un volcan. Inusité.

— Geogr. phys. Extrémité inférieure d'un fleuve, d'une rivière. Endroit par lequel cette rivière se jette par un ou plusieurs bras, appelés aussi bouches, dans une autre rivière ou dans un fleuve, ce fleuve dans la mer. L'embouchure du Rhône. L'embouchure de la Seine, de la Loire, de la Gironde. Les embouchures présentent divers phénomènes géologiques. Elles sont entourées de terres d'alluvion qui occupent quelquefois de vastes espaces. On en voit de fréquents exemples près des fleuves de la presqu'île de l'Inde, au Bengale ; presque tout le royaume de Siam n'est guère qu'un produit d'alluvion du Laya ; et ces terrains, quoique inondés chaque année, sont très-peuplés, car leur fertilité y attire une foule d'habitants. L'*embouchure* du Mississipi offre un grand nombre de passes, qui n'ont point de stabilité. (Rayn.) Cette rivière, après avoir formé dans son cours une foule d'îles vastes, fertiles et bien peuplées, va se perdre dans l'Océan par plusieurs *embouchures.* (Id.)

— Manég. Partie du mors qui entre dans la bouche du cheval. Embouchure rude, facile. Avoir plusieurs sortes d'embouchures pour les chevaux.

— Mar. Entrée d'un port. Le port d'Acapulco, où le vaisseau aborde, a deux *embouchures*, dont une petite île forme la séparation. (Rayn.)

— Techn. Entrée d'un vase. En un vase à long col et d'étroite *embouchure.* (La Font.)

EMBOUCLÉ, ÉE. part. pass. du v. Emboucler. S'empl. adjectiv.

— Blas. Qui est garni d'une boucle. Collier embouclé. Pièce embouclée.

EMBOUCLER. v. a. 1re conj. (rad. *boucle*). Attacher avec une boucle. On dit plus ordinairement Boucler.

— S'EMBOUCLER. v. pron. Être embouclé.

EMBOUDINURE. s. f. Mar. Garniture que l'on fait à la cigale ou à l'organeau d'une ancre, avec des bouts de corde multipliés, serrés obliquement, et bien roustés par plusieurs guirlandes de ligne, pour préserver l'étalingure d'un câble du contact du fer.

EMBOUÉ, ÉE. part. pass. du v. Embouer. S'empl. adjectiv. Muraille embouée.

EMBOUER. v. a. 1re conj. (rad. *boue*). Constr. Enduire de boue. Embouer une muraille.

— Salir de boue. Embouer quelqu'un. Agal le vilain ! comme il a *emboué* ma paillasse de ses pieds ! (Bonav. Despér.)

— Fig. Avilir, ternir, obscurcir. Embouer la réputation de quelqu'un.

— S'EMBOUER. v. pron. Se couvrir de boue.

EMBOUQUÉ, ÉE. part. pass. du v. Embouquer. S'emploie adjectiv. Vaisseau embouqué. Frégate embouquée.

EMBOUQUEMENT. s. m. Entrée d'un passage entre des îles, cayes ou autres écueils.

EMBOUQUER. v. n. 1re conj. (rad. *bouche*). Mar. Donner dans un détroit, dans un canal ou une passe pour les traverser. Il est opposé à Débouquer.

EMBOUQUINER. v. a. 1re conj. (rad. *bouquin*). Remplir, entourer, environner de bouquins. Embouquiner une chambre, un appartement, un magasin. Vous voulez m'embouquiner.

— S'EMBOUQUINER. v. pron. Remplir ses magasins de bouquins. Il est incontestable que les libraires sont peu jaloux d'acquérir de bons livres, et à plus forte raison de *s'embouquiner.* (Bull. de l'all. des arts.)

EMBOURBÉ, ÉE. part. pass. du v. Embourber. S'empl. adjectiv. Cocher embourbé. Charrette embourbée. Cheval embourbé.

— Fig. *Une personne embourbée.* Une personne embarrassée, engagée dans une mauvaise affaire.

— Loc. prov. et fam. *Jurer comme un charretier embourbé.* Jurer beaucoup, avec un extrême emportement.

— *Embourbé dans.* L'homme ne peut subsister uniquement *embourbé* dans les vils intérêts de la terre, il a besoin de respirer aussi la pensée. (Virey.)

> Pour venir au chartier *embourbé* dans ces lieux,
> Voilà qui déteste et jure de son mieux. (La Font.)

EMBOURBER. v. a. 1re conj. (pr. *an-bourbé* ; rad. *bourbe*). Mettre dans un bourbier, plonger dans la bourbe. Embourber une voiture.

— Par extens. Embourber des voyageurs.

— Fig. et fam. Engager dans une mauvaise affaire, de manière qu'il soit difficile de s'en retirer. Embourber quelqu'un dans une entreprise malheureuse. [illegible] *cussion.* Le forcer de se jeter dans des divagations, de se perdre dans des raisonnements absurdes.

— S'empl. neutralement. J'aime à laisser les sots suffisants *embourber* et empêtrer encore plus qu'ils ne sont, et si avant, s'il est possible, qu'enfin ils se reconnaissent. (Montaigne.)

— S'EMBOURBER. v. pron. Se mettre dans un bourbier. ‖ *Ce cocher s'est embourbé.* Ce cocher a embourbé sa voiture.

— Fig. Plusieurs pauvres musiciens *s'embourbaient* derrière le char de Lait. (Halévy.)

— *S'embourber dans une mauvaise affaire.* S'y engager assez avant pour qu'il soit très-difficile d'en sortir.

— Pathol. Se charger d'humeurs épaisses ou

corrompues. Dans les épilepsies, le cerveau s'embourbe.

EMBOURDÉ, ÉE. part. pass. du v. Embourder. S'empl. adjectiv. Navire embourdé. Frégate embourdée.

EMBOURDER. v. a. 1re conj. Mar. Accorer un vaisseau échoué pour qu'il ne tombe pas sur le côté.

— S'EMBOURDER. v. pron. Être embourdé.

— Il vieillit. On dit Accorer.

EMBOURDIGUE. s. f. Pêch. Nom donné à certains goulets qui séparent les différentes chambres des bourdigues.

EMBOURRÉ, ÉE. part. pass. du v. Embourrer. S'empl. adjectiv. Fauteuil embourré. Tabouret embourré. Selle embourrée.

EMBOURRER. v. a. 1re conj. (pr. *an-bou-ré;* rad. *bourre*). Garnir de bourre. Embourrer un fauteuil, une chaise, un divan, une selle de cheval.

— L'Académie prétend qu'on dit plus communément *rembourrer;* cela est vrai; mais ici, il faut redresser l'usage et indiquer la différence qu'il y a entre ces deux mots. *Embourrer* signifie proprement Garnir de bourre; *rembourrer*, signifie Regarnir de bourre, remettre de la bourre.

— Techn. Cacher les défauts d'une pièce de poterie, à l'aide d'un mélange de terre et de chaux.

— S'EMBOURRER. v. pron. Être embourré.

EMBOURRURE. s. f. Ce qui sert à embourrer, à garnir de bourre. ‖ Grosse toile qui couvre la matière dont le tapissier embourre certains meubles. Ceux qui ont le corps grêle le grossissent d'*embourrures*. (Montaig.)

EMBOURSÉ, ÉE. part. pass. du v. Embourser. S'empl. adject. De l'argent emboursé. Une somme emboursée.

EMBOURSEMENT. s. m. (pr. *an-bour-ce-man*). Action d'embourser; résultat de cette action.

EMBOURSER. v. a. 1re conj. (pr. *an-bour-cé;* rad. *bourse*). Mettre en bourse, mettre dans une bourse.

— Fig. Et que, si en tout le territoire, n'étaient que trente coups de bâton à gagner, il en *emboursait* toujours vingt-huit et demi. (Rabel.)

. . . . . Et si, dans la province,
Il se donnait en tout vingt coups de nerf de bœuf,
Mon père, pour sa part, en *emboursait* dix-neuf. (Rac.)

— Absol. Ce que nous jouons est pour les pauvres, et non pour *embourser*. (Acad.)

— S'EMBOURSER. v. pron. Être emboursé, mis en bourse.

EMBOUT. s. m. (pr. *an-bou*). Tuyau qui fait le bout d'une canne.

— Médec. Partie inférieure du pectoriloque.

EMBOUTI, IE. part. pass. du v. Emboutir. S'empl. adject. Corniche emboutie. Canne emboutie.

EMBOUTIR. v. a. 2e conj. (pr. *an-bou-tir*). Techn. Garnir d'un embout. Rendre une plaque de métal convexe d'un côté et concave de l'autre.

— Archit. Revêtir de métal une corniche ou tout autre ornement de bois, pour les préserver de la pourriture.

— S'EMBOUTIR. v. pron. Être embouti.

EMBOUTISSEUR. s. m. (pr. *an-bou-ti-ceur*). Techn. Ouvrier qui emboutit.

EMBOUTISSOIR. s. m. (pr. *an-bou-ti-çoèr*). Techn. Plaque de fer qui sert à emboutir.

EMBOUVETÉ, ÉE. part. pass. du v. Embouveter.

EMBOUVETER. v. a. 1re conj. (pr. *an-bouve-té*). Anc. mar. Assembler à rainure et languette les bordages d'un franc-bord les uns dans les autres.

EMBRACELÉ, ÉE. part. pass. du v. Embraceler. S'empl. adject. Femme embracelée.

EMBRACELER. v. a. 1re conj. La lettre *l* se double devant une syllabe muette. *J'embracelle, tu embracelles, il embracelle*, etc. Mettre un bracelet. Embraceler son bras. Embraceler une femme. On ne s'est pas contenté de laisser *embraceler*, enchaîner ou embaguer sa femme, sans faire semblant d'en voir rien. (Henri Estienne.)

— S'EMBRACELER. v. pron. Être embracelé.

EMBRAISER. v. a. 1re conj. Ancienne forme orthographique du v. Embraser.

EMBRANCHÉ, ÉE. part. pass. du v. Em[illegible] chemins embranchés.

EMBRANCHEMENT. s. m. (pr. *an-bran-che-man;* rad. *branche*). Division du tronc d'un arbre, subdivisée ordinairement elle-même en rameaux.

— Réunion de plusieurs chemins qui se croisent.

— Chemin moins important, qui part de la route principale.

— Particulièrement, nom que prend un chemin de fer qui se détache d'une autre ligne avec laquelle il a une origine et une portion de parcours communes. Le chemin de fer de Paris à Versailles, sur la rive droite, est un *embranchement* de celui de Paris à Saint-Germain, dont il se détache au-delà du pont d'Asnières, après un parcours d'environ quatre kilomètres. (F. Tourn.)

— Géogr. phys. Chaîne secondaire de hauteurs, qui, se détachant de la chaîne principale, prend, à une distance plus ou moins grande du point de départ, une direction parallèle ou légèrement inclinée à l'axe de la chaîne, et forme les grandes vallées longitudinales.

— Techn. Pièce de charpente posée de niveau dans l'enrayure d'un pavillon.

— Nœud de soudure de tuyaux.

— Fig. Didact. Division principale d'une science.

EMBRANCHER. v. a. 1re conj. (pr. *an-bran-ché;* rad. *branche*). Joindre, réunir, lier ensemble, comme une branche se lie au tronc.

— Réunir plusieurs routes, plusieurs chemins.

— Techn. Joindre plusieurs tuyaux ensemble, sous un angle plus ou moins aigu.

— Lier l'empannon avec le coïer par une pièce de charpenterie.

— S'EMBRANCHER. v. pron. Être embranché, former embranchement.

— *S'embrancher à.* Deux routes qui s'embranchent à tel endroit.

— *S'embrancher avec.* Le chemin de fer de Saint-Germain s'embranche avec celui de Versailles.

EMBRAQUÉ, ÉE. part. pass. du v. Embraquer. S'empl. adject. Cordage embraqué. Manœuvre embraquée.

EMBRAQUER. v. a. 1re conj. Mar. Haler sur une manœuvre, tendre sur un cordage, commencer à le raidir.

— S'EMBRAQUER. v. pron. Être embraqué.

EMBRASÉ, ÉE. part. pass. du v. Embraser. S'empl. adjectiv. Charbons embrasés. Maisons embrasées. Car on n'a trouvé du soufre en nature que dans les mines dont les vapeurs se sont enflammées, et qui ont été elles-mêmes *embrasées*. (Buff.)

— *Air embrasé, atmosphère embrasée.* Air, atmosphère dont la chaleur est excessive, brûlante, étouffante. La nuit même n'apportait aucun rafraîchissement à l'atmosphère *embrasée*. (B. de St-P.)

Cependant l'humide rosée
Rafraîchit la terre *embrasée*. (La Baum.)

— Fig. Esprit embrasé. Cœur embrasé. Embrasé d'amour. Embrasé de colère. Embrasé de jalousie. L'ardeur dont je suis *embrasée*. (Rac.) Toujours de son amour votre âme est *embrasée*. (Id.) La fraîcheur naissante de la nuit calmait les feux de la terre *embrasée*. (Volney.)

— *Embrasé par.* Oswald était bien loin de ce calme : il se sentait *embrasé* par les charmes de Corinne. (Mme de Staël.)

EMBRASEMENT. s. m. (pr. *an-bra-ze-man;* ét., V. EMBRASER). Action d'embraser ou de s'embraser. État d'un corps dans lequel le calorique s'est développé avec intensité; feu violent et général. L'embrasement d'une maison. L'embrasement d'un navire. L'embrasement de la ville de Troie. Grand embrasement. Vaste embrasement. Long, rapide, affreux embrasement.

La flamme dévorait les toits de mes ancêtres,
Et de l'*embrasement* les torrents furieux
De leur comble enflammé s'élançaient vers les cieux. (Delille.)

— Combustion politique, grand désordre social. L'embrasement a déjà gagné les provinces.

— Fig. Trouble violent de l'âme; conflagration des passions. Il est difficile d'éteindre un grand incendie, et plus difficile d'éteindre les embrasements du cœur.

— Archit. V. EBRASEMENT.

— Syn. comp. EMBRASEMENT, INCENDIE. L'*incendie* peut amener l'embrasement; l'*embrasement* est le plus haut période où puisse arriver l'incendie.

EMBRASER. v. a. 1re conj. (pr. *an-bra-zé;* rad. *braise* ou *brasier;* on écrivait anciennement *embraiser*). Mettre en feu. Embraser des tisons, du charbon. Embraser une maison, une ville. Une étincelle de feu *embrase* les forêts et les campagnes. (Mass.) Au pied de l'île de Fano ou de Calypso, on apercevait une flamme allumée par des pêcheurs; avec un peu d'imagination, j'aurais pu voir les nymphes *embrasant* le vaisseau de Télémaque. (Chateaub.)

. . . . Et vous ne craignez pas
Que du fond de l'abîme entr'ouvert sous ses pas,
Il ne sorte à l'instant des feux qui vous *embrasent!* (Racine.)

— Échauffer, allumer, en parlant des passions, [illegible] la guerre a embrasé l'Europe. L'amour de Dieu, de la vertu, de la patrie, embrase tout noble cœur.

C'est moi qui, les rendant l'un de l'autre jaloux,
Vins allumer le feu qui les *embrase* tous. (Racine.)

— Exciter, exalter, transporter, enthousiasmer. Embraser l'esprit, embraser l'imagination. Le moine rendit le baiser qui avait *embrasé* son sang. (L. de Wailly.)

— *Embraser de.* Mais de quoi aurait servi ce doux sentiment, si l'amour n'avait *embrasé* les cœurs de ce feu charmant qui anime tous les êtres. (A.-Mart.)

Un long baiser
Vient m'*embraser* de son humide flamme. (Musset.)

O filles de Lévi. . . .
Que déjà le Seigneur *embrase* de son zèle. (Rac.)

— *Embraser par.* *Embrasez* par nos mains le couchant et l'aurore. (Rac.)

— Archit. V. ÉBRASER.

— S'EMBRASER. v. pron. Prendre feu.

— Concevoir une violente passion. S'embraser pour une femme. S'embraser pour les sciences. L'âme qui s'en approche, s'enflamme et s'*embrase*. (Fléch.)

— *S'embraser de.* De l'amour de son Dieu son cœur s'est *embrasé*. (Rac.)

EMBRASSADE. s. f. (pr. *an-bra-ça-de*). Action de deux personnes qui s'embrassent. Donner une embrassade. Recevoir une embrassade. Aimer les embrassades. Se faire mille embrassades, les plus tendres embrassades. Je t'embrasse, et j'espère que cette *embrassade* voyageuse te trouvera sans fièvre. (Mme Camp.)

. . . Je ne hais rien tant que les contorsions,
De tous ces grands faiseurs de protestations
Ces affables donneurs d'*embrassades* frivoles. (Mol.)

EMBRASSANT. part. prés. du v. Embrasser. Qui embrasse. Il est invar. Des enfants embrassant leur mère.

Objet des vengeances célestes,
Que tes mères en sang, sous leurs toits embrasés,
Expirent de douleur en *embrassant* les restes
De leurs tendres enfants sur la pierre écrasés. (Malfilatre.)

EMBRASSANT, ANTE. adj. Qui aime à embrasser, qui a l'habitude d'embrasser. Ces enfants ne sont pas embrassants.

— Bot. Syn. de Amplexicaule.

EMBRASSE. s. f. (pr. *an-bra-ce*). Techn. Bande d'étoffe ou ganse de fil ou de soie, qui est attachée à une patère, et qui sert à tenir les rideaux drapés.

EMBRASSÉ, ÉE. part. pass. du v. Embrasser. S'empl. adjectiv. Une mère embrassée par ses enfants.

— Blas. *Pointe embrassée.* Pointe qui, ayant pour base tout le côté droit de l'écu, porte son sommet au milieu du côté gauche, de manière à laisser voir une partie du champ, en haut et en bas.

EMBRASSÉE. s. f. Vieux mot, syn. de Embrassade. Donner une *embrassée*. (Montaig.)

EMBRASSEMENT. s. m. (pr. *an-bra-ce-man*). Action d'embrasser, de s'embrasser. Long embrassement. Un doux, un tendre, un étroit embrassement. Un froid, un triste embrassement. Répondre aux embrassements. Fuir les embrassements. Se dérober, se refuser aux embrassements. En vain, Monsieur, en vain le roi lui-même tenait Madame serrée par de si étroits *embrassements;* alors ils pouvaient dire l'un et l'autre, avec saint Ambroise : Je serrais les bras, mais j'avais déjà perdu ce que je tenais; la princesse leur échappait parmi des *embrassements* si tendres. (Boss.) De tendres *embrassements* suivirent de près cette reconnaissance. (Barth.) C'est avoir une très-mauvaise opinion des hommes, et néanmoins les bien connaître, que de croire, dans un grand poste, leur imposer par des caresses étudiées, par de longs et stériles *embrassements*. (La Bruy.)

Allez, et soutenant l'honneur de vos aïeux,
Dans cet *embrassement* recevez mes adieux. (Rac.)

— Il signifie quelquefois, La conjonction de l'homme et de la femme; dans ce sens, il ne se dit qu'au pluriel. Embrassements légitimes. Embrassements illégitimes. Achille naquit des embrassements de Thétis et de Pelée. ‖ Se dit aussi des animaux. D'un robuste taureau les fiers *embrassements*. (Domergue.)

. . . Ni la foi que ta main m'a donnée,
Ni nos *embrassements* qu'a suivis l'hyménée. (Boil.)

— Fig. Enlacement. Du cep lascif les longs *embrassements*. (Du Bell.) Qu'un autre soit plus heureux que moi, et que de longs *embrassements* unissent la liane et le chêne! (Chateaub.)

EMBRASSER. v. a. 1re conj. (pr. *an-bra-cé;* rad. *bras*). Serrer entre ses bras, étreindre dans ses bras, en signe d'amitié ou d'amour. Rien n'est égal au désir que j'ai de vous *embrasser*. (D'Alemb.) La seule espérance de vous *embrasser* les comble de joie. (Fén.) Ce petit enfant se mit à l'*embrasser* avec les deux mains. (Vaugel.)

— Donner un baiser, des baisers. Embrasser un père, une mère, une épouse, un enfant. Embrasser sur les deux joues.

— Quoique, dans ce sens, il ne soit que du style familier, Racine l'a employé avec beaucoup de convenance dans le haut style, quand il fait dire à Andromaque :

J'allais, seigneur, pleurer un moment avec lui,
Je ne l'ai point encore *embrassé* d'aujourd'hui.

Et ailleurs, à Agamemnon :

[illegible]
Il vous aime toujours

— Je vous *embrasse* avec la plus tendre amitié. (Volt.) Je vous *embrasse* du meilleur de mon cœur, du fond de mon cœur. (Id.) Je vous *embrasse* de toutes mes pauvres forces. (Id.) Je vous *embrasse* de toute mon âme, avec la plus vive tendresse, je vous *embrasse* bien fort. (Id.) Adieu, je vous *embrasse* tendrement. (J.-J. Rouss.) Je vous *embrasse* à deux de tout mon cœur, et, par modestie, j'y joins madame votre femme. (Mme de Sév.) Ces phrases et quantité d'autres semblables sont des expressions d'amitié, d'attachement, que l'on emploie en écrivant à quelqu'un.

— En signe de supplication, on dit : *Embrasser les genoux de quelqu'un.* Il se jette aux pieds du roi, et lui *embrasse* les genoux. (Mme de Sév.) Respectable vieillard, j'*embrasse* tes pieds : pardonne-moi si tu veux que je me relève. (Grimm.)

— Ceindre, environner. La mer embrasse la terre. Le ciel embrasse la terre et la mer. Les fortifications de cette ville embrassent un vaste terrain. N'avoir pas les bras assez longs pour embrasser un arbre. Approchons de ces deux autels; respectez le premier, c'est celui de la Pudeur; *embrassez* tendrement le second, c'est celui de l'Amitié. (Barth.)

— Enlacer. Le lierre embrasse le chêne. La vigne embrasse l'ormeau. Les plantes parasites embrassent tous les arbres qui peuvent leur servir d'appui.

— Fig. Comprendre, contenir, renfermer. La puissance de Dieu embrasse tout; sa bonté embrasse tous nos besoins. L'esprit de l'homme peut embrasser beaucoup de choses. Un grand cœur voudrait embrasser l'infini. Cet esprit vif et perçant *embrassait* sans peine les plus grandes affaires. (Boss.) Son grand génie *embrassait* tout, l'antique comme le moderne, l'histoire, la philosophie, la théologie la plus sublime, et les arts avec les sciences. (Id.) L'œil *embrasse* les petits objets, les grands confondent la vue. (Volt.) Je vous ai fait courir à perte d'haleine dans l'intérieur de la ville, vous allez d'un coup d'œil *embrasser* les dehors. (Barth.)

— Prendre. Embrasser la défense du faible, du pauvre, de l'opprimé, de l'innocent. La pitié dans notre âme *embrassant* sa défense. (Del.)

Des mortels et des dieux j'implore l'assistance;
J'étais vierge : une vierge *embrassa* ma défense. (Desaintange.)

— Adopter, faire choix. Se déclarer pour, s'attacher à. Embrasser un état, une profession. Embrasser la carrière du barreau, la carrière des armes. Embrasser l'état religieux. Embrasser une opinion. Embrasser un système de vie. Embrasser un parti. J'*embrasse* comme vous ces nobles sentiments. (Corn.) Il fallait qu'une génération nouvelle, formée par ses soins, *embrassât* enfin ces idées de bonheur et de gloire, que n'avaient pu supporter leurs pères. (Volt.) Les Indiens eurent un frein de plus, en *embrassant* la doctrine de la métempsycose. (Id.) On se détermina par nécessité à un parti sage, qu'avec plus de lumières on aurait *embrassé* par choix. (Rayn.)

— Dans un sens analogue. Embrasser la vérité, la saine doctrine. Embrasser la sagesse. Embrasser le christianisme. Ailleurs on *embrassait* la superstition pour elle-même. (Volt.) Les peuples barbares qui conquirent l'empire romain ne balancèrent pas un moment à *embrasser* le christianisme. (Montesq.)

— Saisir. Embrasser l'occasion. L'occasion est belle, il la faut *embrasser*. (Rac.)

— Entreprendre une affaire, s'en charger. Embrasser beaucoup d'affaires. Embrasser trop de choses à la fois. Embrasser un projet de conquête, le projet de conquérir l'Asie.

— *Embrasser contre.* Vous pouvez seul contre eux *embrasser* sa défense. (Rac.)

— *Embrasser pour étouffer.* Se dit pour exprimer l'action d'un faux ami qui caresse quelqu'un pour le mieux trahir. J'*embrasse* mon rival, mais c'est pour l'étouffer. (Rac.)

— Prov. *Qui trop embrasse mal étreint.* Il ne faut pas entreprendre trop de choses à la fois.

— Manég. Faire de grands pas et prendre beaucoup de terrain en maniant sur les voltes. Ce cheval embrasse.

— S'EMBRASSER. v. pron. Se presser dans les bras l'un de l'autre; se tenir unis, confondus. S'embrasser fraternellement, tendrement, étroitement.

EMBRASSEUR, EUSE. s. Celui, celle qui a la manie d'embrasser à tous propos. Quel embrasseur! C'est une perpétuelle embrasseuse.

— EMBRASSEUR. s. m. Techn. Bande de fer qui embrasse les tourillons d'une pièce d'artillerie, pendant le forage.

EMBRASSURE. s. f. (pr. *an-bra-çure*). Techn. Assemblage de deux raies de la grande roue d'un moulin, ou de deux raies parallèles de la signe de d'un moulin, qui tiennent à une même traverse. ‖ Assemblage de quatre rayons placés dans les lumières pratiquées au grand arbre d'une roue de moulin. ‖ Ceinture, formée d'une bande de fer, dont on entoure un tuyau de cheminée, une poutre, une pièce de charpente, etc.

EMBRASURE. s. f. (pr. *an-brâ-zu-re*). Fortif. Ouverture, espèce de fenêtre de forme prismatique percée dans le massif d'une batterie à épaulement, et ménagée pour donner passage à la bouche d'une pièce. L'évasement [illegible] l'ouvrage, est ordinairement de trois mètres de large, pour faciliter l'obliquité des tirs; la largeur de la gorge n'est que d'un mètre environ. Embrasure en plein champ. Embrasures séparées par des merlons. Embrasures revêtues en gazon. Diriger ses feux vers les embrasures d'une place assiégée. Dégorger, démasquer une embrasure.

— Archit. Ouverture pratiquée dans l'épaisseur des murs d'une maison, d'un appartement, d'une chambre, pour y placer les portes et les fenêtres. ‖ Biais qu'on donne à l'épaisseur des murs, à l'endroit des fenêtres.

EMBREF. s. m. (pr. *an-bref*). Anc. cout. Original d'un acte dans lequel on insérait certaines clauses par abréviation. Se disait surtout dans le Hainaut et le Cambrésis.

EMBRELAGE. s. m. Techn. Action d'embreler.

EMBRELÉ, ÉE. part. pass. du v. Embreler. S'empl. adjectiv. Chargement embrelé.

EMBRELER. v. a. 1re conj. (pr. *am-bre-lé*). Techn. Fixer un chargement sur une voiture par des cordages.

— S'EMBRELER. v. pron. Être embrelé.

EMBRENÉ, ÉE. part. pass. du v. Embrener. S'empl. adjectiv. Un enfant embrené. Une chemise embrenée.

EMBRÈNEMENT. s. m. Action d'embrener.

EMBRENER. v. a. 1re conj. (pr. *an-bre-né*; rad. *bran*). L'*e* se change en *è* devant une syllabe muette. *J'embrène, il embrène*, etc. Salir de matière fécale.

— Fig. *Embrener quelqu'un.* L'engager mal à propos dans une mauvaise affaire.

— S'EMBRENER. v. pron. Être embrené.

— Ce verbe est populaire et bas.

EMBREVÉ, ÉE. part. pass. du v. Embrever. S'empl. adjectiv. Solives embrevées.

EMBRÈVEMENT. s. m. (pr. *an-brè-ve-man*). Techn. Action d'embrever; résultat de cette action.

EMBREVER. v. a. 1re conj. (pr. *am-bre-vé*). L'*e* se change en *è* devant une syllabe muette. *J'embrève, tu embrèves, il embrève*, etc., etc. Techn. Unir deux pièces de bois, en les assemblant l'une sur l'autre, de façon que l'about de la première pénètre tout entier dans la seconde, et que la pénétration ait la forme d'un prisme triangulaire rectangle. Embrever des [illegible]

— S'EMBREVER. v. pron. Être embrevé.

EMBREVURE. s. f. Anc. cout. Syn. de Embref.

EMBRICONNER. v. a. 1re conj. (rad. *bricon*, trompeur). Friponner, tromper. Embriconner quelqu'un. Inus.

EMBRIGADÉ, ÉE. part. pass. du v. Embrigader. S'empl. adjectiv. Régiments embrigadés.

EMBRIGADEMENT. s. m. (pr. *an-bri-gha-de man*; rad. *brigade*). Action d'embrigader; résultat de cette action.

EMBRIGADER. v. a. 1re conj. (pr. *an-bri-ga-de*; rad. *brigade*). Art milit. Réunir deux régiments pour en former une brigade. Il s'est dit surtout, à l'époque de la révolution où l'on a donné aux régiments le nom de *demi-brigades*.

EMBRITHE. s. m. (du gr. ἐμβριθής, pesant). Entom. Genre de coléoptères tétramères, qui a pour type l'embrithe mâle de la Cafrerie.

EMBROCATION. s. f. (pr. *an-bro-ka-ci-on*; du gr. ἐμβρέχω, j'imbibe). Chir. Fomentation avec un liquide gras sur une partie malade.

EMBROCHÉ, ÉE. part. pass. du v. Embrocher. S'empl. adjectiv. Un gigot embroché. Une volaille embrochée.

— Fig. et fam. *Un homme embroché.* Un homme percé d'un coup d'épée.

EMBROCHEMENT. s. m. Art culin. Action d'embrocher; résultat de cette action. L'embrochement d'une volaille, d'un gigot.

EMBROCHER. v. a. 1re conj. (pr. *an-bro-che*; rad. *broche*). Art culin. Mettre en broche, mettre à la broche. Embrocher une pièce de bœuf. Embrocher une volaille, un gigot.

— Enfiler, accrocher en perçant. Lorsque les pies-grièches sont rassasiées, elles *embrochent* les insectes aux longues épines des buissons. (A.-Martin.)

— Fig. et fam. *Embrocher quelqu'un.* Le percer d'un coup d'épée.

— S'EMBROCHER. v. pron. Être embroché.

— Fig. et fam. S'enferrer, se jeter de soi-même sur le fer de son adversaire.

EMBRONCHÉ, ÉE. part. pass. du v. Embroncher. S'empl. adjectiv. Tuiles, ardoises embronchées.

EMBRONCHER. v. a. 1re conj. Techn. Ranger des tuiles, des ardoises, de manière qu'elles s'emboîtent les unes avec les autres.

EMBROUILLAMINI. s. m. Syn. de *Brouil-*

longueur à pouvoir se passer d'allonge. C'est donc à tort que Voltaire s'est servi de ce mot. Il y a au troisième acte un *embrouillamini* qui me déplaît. (*Corresp. générale.*) V. BROUILLAMINI.

EMBROUILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Embrouiller. S'empl. adjectiv. Procès embrouillé. Esprit embrouillé. Vue embrouillée. Vitres embrouillées. Le marquis de Posa, par une suite de circonstances trop *embrouillées*, a cru servir don Carlos auprès de Philippe en paraissant le sacrifier à la fureur de son père. (Mme de Staël.)

EMBROUILLEMENT. s. m. (pr. *an-brou-ie-man*). Trouble, confusion, désordre. L'embrouillement d'une affaire. Les embrouillements d'un procès, d'une question. L'embrouillement de l'esprit. L'embrouillement des idées.

EMBROUILLER. v. a. 1re conj. (pr. *an-brou-ie*; rad. *brouiller*). Obscurcir. L'humidité, la vapeur embrouille les vitres.

— Fig. Mettre du trouble, de la confusion, du désordre. Embrouiller une affaire, une question. Embrouiller l'esprit, les idées. *Embrouiller* un digeste de loi. (Volt.) Combien de fois *embrouillons*-nous notre esprit de colère ou de tristesse, par de telles ombres, et nous insérons en des passions fantastiques qui nous altèrent et l'âme et le corps. (Montaig.)

— S'EMBROUILLER. v. pron. Perdre le fil de son discours, la suite de ses idées. Nous aimons nous *embrouiller* en la vanité, comme conforme à notre être. (Montaig.)

— Mar. Devenir sombre et se charger de vapeurs. Le ciel, le temps s'embrouille.

EMBROUILLEUR, EUSE. s. Celui, celle qui embrouille, qui a l'habitude de jeter de la confusion dans les choses.

EMBROUILLURE. s. f. Vieux mot. Syn. de Embrouillement.

EMBRUINÉ, ÉE. adj. (rad. *bruine*). Agric. Gâté, brûlé par la bruine. Blés embruinés. Plantes embruinées.

EMBRUMÉ, ÉE. part. pass. du v. Embrumer. S'empl. adjectiv. Ciel embrumé.

— Fig. Esprit embrumé.

EMBRUMER. v. a. 1re conj. (pr. *an-bru-me*, rad. *brume*). Charger de brouillards, de brume. Le voisinage de la mer embrume le ciel.

— Fig. Obscurcir. Les vapeurs du vin embrument l'esprit, l'imagination.

— S'EMBRUMER. v. pron. Se charger de brume. Le ciel s'embrume.

EMBRUN ou **EMBRUNI.** s. m. Mar. Ciel couvert de brouillards. || Espèce de brume que les vagues forment en se brisant et qu'elles font tomber sur un bâtiment.

EMBRUN. Géogr. Ch.-l. d'arr. (Hautes-Alpes); pop. 3,200 hab.

EMBRUNCHER. v. a. 1re conj. Charpent. V. EMBREVER.

EMBRUNI, IE. part. pass. du v. Embrunir. S'empl. adject.

EMBRUNIR. v. a. 2e conj. Rendre brun ou plus brun.

— Peint. Peindre d'une couleur trop brune.

— S'EMBRUNIR. v. pron. Être embruni.

EMBRUNOIS, OISE. adj. et s. Habitant d'Embrun. || Qui appartient à cette ville ou à ses habitants.

— EMBRUNOIS. s. m. Géogr. Petit pays du Dauphiné, ancien apanage des comtes d'Embrun.

EMBRYOCTONIE. s. f. (*an-bri-oc-to-ni*; ét. gr., ἔμβρυον, embryon; κτείνω, je tue). Chir. Opération qui consiste à faire périr le fœtus dans le sein de sa mère, pour faciliter l'accouchement.

EMBRYOGÉNAIRE. adj. des 2 g. (ét., V. EMBRYOGÉNIE). Qui a rapport à l'embryogénie.

EMBRYOGÉNIE. s. f. (du gr. ἔμβρυον, embryon; γενεά, naissance). Anat. Formation et développement du fœtus à toutes les époques de sa vie intra-utérine. V. GÉNÉRATION et ŒUF.

— Pour ce qui est de l'embryogénie considérée dans le règne végétal, V. GRAINE.

EMBRYOGRAPHE. s. m. (ét., V. EMBRYOGRAPHIE). Didact. Celui qui écrit sur le fœtus.

EMBRYOGRAPHIE. s. f. (ét. gr., ἔμβρυον, embryon; γράφω, je décris). Didact. Partie de l'anatomie qui donne la description du fœtus.

EMBRYOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui a rapport à l'embryographie.

EMBRYOLOGIE. s. f. (ét. gr., ἔμβρυον, embryon; λόγος, discours). Didact. Traité sur le fœtus.

EMBRYOLOGIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui a rapport à l'embryologie.

EMBRYOLOGUE. s. m. Didact. Auteur d'un traité sur le fœtus.

EMBRYON. s. m. (pr. *an bri-ion*; du gr. ἔμβρυον, formé de ἐν, dans; βρύω, je germe, je pousse). Anat. Ce mot, pris à la lettre et dans toute sa latitude, devrait s'appliquer au fœtus pendant tout le temps qu'il est renfermé dans le sein de sa mère. Pris dans le sens restreint et ordinaire, il signifie plus que *germe* et moins que *fœtus*; il désigne le rudiment d'un corps organisé et ses premiers progrès, soit dans l'œuf fécondé pour les oiseaux et les autres ovipares. L'embryon prend le nom de *fœtus*, lorsque son corps est suffisamment développé, pour qu'on aperçoive distinctement les traits caractéristiques de l'espèce. La durée de l'ébauche animale à l'état d'embryon varie beaucoup chez les différents vertébrés. Dans l'espèce humaine cette durée est de trois mois; à cette époque seulement, l'embryon est mis en communication de circulation avec la mère. Il arrive, chez quelques mammifères, que l'embryon passe directement à l'existence aérienne et pulmonaire, se greffe à la tétine de la mère, et paraît se nourrir par une véritable digestion intestinale; c'est la loi commune des ovipares; il n'y a, parmi les vivipares, que les marsupiaux qui en offrent l'exemple. Le germe est l'*embryon* sans vie, sans organisation apparente; l'*embryon* est le germe accru et animé; le fœtus est l'*embryon* dont les organes sont distincts; l'enfant est un fœtus qui voit le jour et qui respire. (Is. Bourd.) L'*embryon* humain n'est d'abord qu'un corps arrondi et privé de membres, long de deux lignes, dans lequel on ne distingue ni le cœur, ni le cerveau, ni les os, ni les muscles; il est blanc, muqueux, semblable à un ver; au bout de quarante jours, il a la grandeur d'une fourmi, il est long de cinq à six lignes, il pèse de quinze à vingt grains, il offre une tête reconnaissable et quelques vestiges des membres il acquiert à cinquante jours la grosseur d'une abeille; à deux mois, il est déjà long de deux pouces. (Id.)

Et dans sa longue route épuré lentement,
Ne porte à l'*embryon* qu'un utile aliment. (DELILLE.)

— On n'est pas d'accord sur le temps pendant lequel on peut désigner le fœtus par le nom d'embryon. Mais, suivant l'usage le plus général, on donne au fœtus le nom d'embryon avant le développement de l'animalcule.

— Bot. Première ébauche du végétal naissant. L'embryon se forme sur l'ovule, où il est uni à la plante-mère par un fil utriculaire nommé *suspenseur*.

— Fig. et ironiq. *C'est un embryon, ce n'est qu'un embryon.* Se dit d'un homme très-petit.

EMBRYONÉ, ÉE. adj. Bot. Qui est pourvu d'embryons.

EMBRYONELLE. s. f. Bot. Corps reproducteur des plantes cryptogames.

EMBRYONIFÈRE. adj. des 2 g. Hist. nat. Qui porte ou qui renferme un embryon.

EMBRYONIFORME. adj. des 2 g. Hist. nat. Qui a la forme d'un embryon.

EMBRYONNAIRE. adj. des 2 g. Hist. nat. Qui a rapport à l'embryon. L'état *embryonnaire* de beaucoup d'animaux n'offre aucune similitude avec l'être accompli. (Is. Bourd.)

EMBRYOPARE. adj. des 2 g. (du gr. ἔμβρυον, et du lat. *pario*, j'enfante). Zool. Qui met au monde de simples embryons.

EMBRYOPHTHORIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἔμβρυον, embryon; φθορά, destruction). Anat. Qui tue l'embryon.

EMBRYOTÈGE. s. m. (ét. gr., ἔμβρυον, embryon; τέγη, couverture). Bot. Sorte de calotte qui recouvre une partie de l'embryon, dans certaines graines.

EMBRYOTHLASE. s. f. (pr. *an-bri-io-tla-ze*; ét. gr., ἔμβρυον, embryon; θλάω, je brise). Chir. Opération qui consiste à démembrer le fœtus dans le sein de la mère.

EMBRYOTHLASTE. s. m. Chir. Instrument propre à briser les os du fœtus, pour en faciliter l'extraction dans les accouchements laborieux.

EMBRYOTOCIE. s. f. (ét. gr., ἔμβρυον, embryon; τοκεύς, celui qui a engendré). Anat. Monstruosité qui consiste en ce qu'un enfant vient au monde renfermant déjà un fœtus dans sa matrice.

EMBRYOTOME. s. m. (ét. gr., ἔμβρυον, embryon; τέμνω, je coupe). Chir. Instrument propre à dépecer le fœtus dans le sein de sa mère.

EMBRYOTOMIE. s. f. (rad. *embrytome*). Anat. Dissection du fœtus.

EMBRYOTOMIQUE. adj. des 2 g. Anat. Qui a rapport à l'embryotomie.

EMBRYOTROPHE. s. m. (ét. gr., ἔμβρυον, embryon; τρέφω, je nourris). Bot. Enveloppe, annexe de l'embryon dans une graine.

EMBRYULCE. s. m. (ét. gr., ἔμβρυον, embryon; ὁλκή, action d'entraîner). Chir. Instrument propre à extraire le fœtus, dans certains accouchements laborieux.

EMBRYULCIE. s. f. (ét., V. EMBRYULCE). Chir. Extraction du fœtus à l'aide d'instruments.

EMBRYULIPARE. adj. des 2 g. Hist. nat. V. EMBRYOPARE.

EMBU. s. m. (pr. *an-bu*). Peint. Espèce de tache, ton terne et noir propre à un tableau qu'on n'a pu empêcher de s'emboire. Avoir de l'embu. L'embu disparaît à mesure que le tableau se sèche. On hâte la disparition de l'*embu*, d'elle-même assez lente, en passant un blanc d'œuf sur le tableau embu. (Bout.)

EMBU, UE. part. pass. du v. Emboire. S'emploie adjectiv.

EMBÛCHE. s. f. (pr. *an-bu-che*; du bas lat. *in*, dans; *busca*, bois, buisson). Entreprise secrète, piége caché, machination occulte pour attirer quelqu'un pour le surprendre et pour per à une embûche. Se sauver d'une embûche. Découvrir, déjouer les embûches de ses ennemis. A part ce qu'elle présente de lâche et d'abject, l'*embûche* a un caractère de cruauté et d'égoïsme qui n'est pas ordinaire au piége proprement dit. (St-Prosp.)

— Fig. Piége, appât, séduction. Dresser des embûches à la vertu, à la pudeur. Les apparences cachent les *embûches* qu'on nous tend. (Mass.) Votre cœur lui-même vous dresse des *embûches*. (Id.)

Mille *embûches* toujours certaines
Semblent conjurer vos malheurs. (J.-B. Rouss.)

— Art milit. Manœuvre, évolution de guerre qui consiste à placer un corps de troupes dans un lieu couvert, dans le but de surprendre l'ennemi et de l'attaquer à l'improviste. De qui se rend trop tôt on doit craindre une *embûche*. (Corn.) V. EMBUSCADE.

— Financ. *Embûche à la bourse.* Bruit mensonger que l'on répand, fausse nouvelle que l'on colporte, pour jouer plus sûrement à la hausse ou à la baisse sur les fonds publics, en abusant de la crédulité et de la timidité des petits capitalistes qui ne sont pas dans le secret des affaires.

— Autrefois on disait, *se mettre en embûche, être en embûche*, pour, *se mettre en embuscade, être en embuscade.* Le mari et le gentilhomme son parent étaient en *embûche* en un détroit par où notre bon curé devait passer. (Les Cent Nouv. nouv.)

Va-t'en faire venir ceux que je viens de dire,
Pour les mettre en *embûche* aux lieux que je désire.
(MOLIÈRE.)

— Un poète moderne a personnifié l'*embûche*.

L'âge de fer, souillé des plus noirs attentats,
Amenant l'avarice et l'*Embûche* homicide,
Chassa la foi sincère et la pudeur timide.

EMBÛCHÉ, ÉE. part. pass. du v. Embûcher. Signifiait anciennement, Placé en embuscade. Serpent *embûché* sous les fleurs. (Ronsard.)

— Forest. Qui est mis en coupe. Bois embûché.

— Véner. Qui est entré dans le bois. Cerf embûché.

EMBÛCHEMENT. s. m. Action de se placer en embuscade, de tendre des embûches. Vieux et inusité.

— Forest. Action de commencer la coupe d'un bois.

EMBÛCHER. v. a. 1re conj. Signifiait anciennement, Tendre une embûche, mettre en embuscade.

— Forest. Commencer la coupe d'un bois.

— Vén. *Embûcher la bête.* La faire rentrer dans le bois, dans son buisson, dans son gîte.

— S'EMBÛCHER. v. pron. Véner. Entrer dans le bois, en parlant d'une bête qui est poursuivie.

— Anciennement on disait, *S'embûcher*, dans le sens de S'embusquer.

EMBUFFLÉ, ÉE. part. pass. du v. Embuffler. S'empl. adjectiv.

EMBUFFLER. v. a. 1re conj. S'est dit pour Mener par le nez, par allusion à la manière dont on mène les buffles.

— Fig. Tromper, séduire. Je ne m'étonne plus de ceux que les singeries d'Apollonius et de Mahumed *embufflèrent*. (Montaig.)

EMBUNEAUTÉ, ÉE. part. pass. du v. Embuneauter. S'empl. adjectiv. Terre embuneautée.

EMBUNEAUTER. v. a. 1re conj. Agric. Fumer une terre. Se dit dans les départements français voisins de la Suisse.

EMBUNGULA. s. m. Myth. afr. Prêtre du Congo. Les *embungulas* passent pour être fort savants en magie. (Noël.)

EMBURELUCOQUER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *bure*, et *coque*, capuchon). Emplir la tête de chimères semblables à celles que les moines ont coutume de loger sous leurs capuchons de bure. N'*emburelucoquez* jamais vos esprits de ces vaines pensées. (Rabel.)

— Offusquer. La fumée du vin commençait à *emburelucoquer* les parties du cerveau. (Rabel.)

— Tromper, attraper.

— S'EMBURELUCOQUER. v. pron. S'emplir la tête de chimères, de fadaises, etc.; se coiffer d'une idée, d'une opinion; s'entêter d'une chose.

— L'Académie écrit *emberlucoquer*.

EMBUSCADE. s. m. (pr. *an-bu-ska-de*; du lat. barb. *emboscata*; rad. *boscus*, bois, parce que les lieux boisés sont les plus propres à tendre des piéges aux ennemis). Art milit. Lieu couvert, bois, ravin, etc., où l'on a caché des troupes pour surprendre, pour attaquer l'ennemi à l'improviste; la troupe elle-même ainsi cachée. Préparer, disposer, tendre, dresser, fouiller, enlever une embuscade. Donner, tomber dans une embuscade. Sortir d'une embuscade. La bataille de la Trébia fut gagnée par Annibal sur Sempronius à l'aide d'une *embuscade* célèbre dans l'histoire de Rome. (Bard.) Maurice de Saxe cite comme une des plus habiles *embuscades* celle de l'armée du prince Eugène à Luzzara. (Id.)

— *Se mettre, se tenir, être en embuscade.* Se cacher ou être caché de manière à pouvoir surprendre l'ennemi au passage. Se mettre en embuscade dans un ravin de facile issue, der- grains sur pied.

— Dans un sens analogue, se dit de toute personne qui se cache pour en surprendre une autre. || Se dit aussi des animaux. Un projet d'*embuscade* occupe le renard. (Del.)

EMBUSQUÉ, ÉE. part. pass. du v. Embusquer. S'empl. adjectiv. Soldats embusqués. Troupes embusquées. Renard embusqué. Le loup sait se tenir prudemment *embusqué*. (Del.)

EMBUSQUER. v. a. 1re conj. (pr. *an-bu-ské*). Mettre en embuscade. Embusquer des soldats derrière un village, contre une chaussée.

— S'EMBUSQUER. v. pron. Se mettre en embuscade.

— Dans la langue militaire, *embusquer, s'embusquer*, ont aussi une signification différente de celle que nous avons donnée. *Embusquer* signifie, Faire prendre position, et *s'embusquer*, Occuper une position. De là le verbe *débusquer* veut dire, Forcer l'ennemi à abandonner le poste quelconque qu'il occupe, et non pas, Repousser ou dissiper une embuscade.

EMDEN. Géogr. Ville maritime et commerçante, dans le Hanovre, à l'embouchure de l'Ems; 12,000 hab.

ÉMÉNADIE. s. f. Entom. Genre de coléoptères hétéromères, qui a pour type l'éménadie bimaculée, insecte qui se trouve dans le midi de la France, et dont la larve vit et se métamorphose dans la racine de l'éryngion champêtre.

ÉMENDATION. s. f. (pr. *é-man-da-ci-on*; du lat. *emendatio*, formé de *emendare*, corriger). Correction, réforme. Vieux et inusité dans cette acception.

— Littér. Figure de pensée qui consiste à dire une chose un peu hardie, en paraissant se reprendre ou demander pardon aux auditeurs.

ÉMENDÉ, ÉE. part. pass. du v. Émender. S'empl. adjectiv.

— Prat. *Décision émendée.* Décision corrigée, réformée, infirmée.

ÉMENDER. v. a. 1re conj. (pr. *é-man-dé*; du lat. *emendare*). Prat. Corriger, réformer, infirmer. Emender une décision. Dans les juridictions supérieures, tout arrêt d'infirmation se termine par la formule suivante : La cour a mis et met l'appellation, et ce dont est appel au néant: *émendant*, et faisant ce que les premiers juges auraient dû faire, elle infirme leur décision, et ordonne, etc.

ÉMERAUDE. s. f. (du gr. σμάραγδος, même signif.). Minér. Substance vitreuse, fusible, rayant le verre, difficilement le quartz, rayée elle-même par la topaze, et dont la composition est représentée par deux atomes de bisilicate d'alumine et un atome de quadrisilicate de glucine, ou en poids de 52 de bisilicate d'alumine et de 48 de quadrisilicate de glucine. Le granit graphique paraît être le gîte spécial de l'émeraude, cependant le micaschiste et les roches subordonnées en renferment aussi. L'émeraude est très-recherchée; la plus belle, la plus estimée, est la variété d'un beau vert qui vient du Pérou et qui est colorée par l'oxyde de chrôme. L'émeraude s'électrise par le frottement seulement. Emeraude verte, vive, nette, transparente, riche, précieuse, brillante, étincelante, chatoyante, verdoyante. Bracelet, collier d'émeraudes. Émeraude brute. Émeraude taillée. L'*émeraude* aux couleurs verdoyantes. (Millev.) L'*émeraude* lançait sa flamme verdoyante. (Thomas.)

— Fig. et poét. Le vert, la couleur verte.

Pour nuancer son arc Iris aux feux du jour
En dérobait l'azur, le pourpre et l'*émeraude*.
(PARSEV.-GRANDM.)

. . . Les sept couleurs qu'Iris étale,
Pourpre, *émeraude*, azur, et l'orange plus pâle.
(CHAS.)

ÉMERAUDINE. s. f. Entom. Nom vulgaire de la cétoine dorée.

ÉMERAUDINÉ, ÉE. adj. Hist. nat. Qui a la couleur verte de l'émeraude, qui ressemble à l'émeraude.

ÉMÈRE. s. m. Bot. Arbrisseau naturel aux prairies méridionales de l'Europe et cultivé dans les jardins d'agrément. C'est le même que le séné bâtard des jardiniers.

ÉMERGÉ, ÉE. part. pass. du v. Émerger. S'empl. adjectiv.

— Bot. *Végétal émergé.* Végétal qui, étant ordinairement plongé dans l'eau, s'élève parfois à la surface.

ÉMERGENCE. s. f. Phys. N'est usité que dans cette locution, *Point d'émergence.* Point par lequel un rayon lumineux sort d'un milieu qu'il a traversé.

ÉMERGENT, ENTE. adj. Phys. Qui sort d'un milieu après l'avoir traversé. Rayon émergent.

— Minér. Se dit d'un cristal composé de six prismes rhomboïdes, dont cinq tendent à produire un prisme unique, et le sixième semble sortir de cet assemblage en faisant des angles rentrants avec les deux prismes adjacents.

ÉMERGER. v. n. 1re conj. (ét. lat., *e*, part. extract.; *mergere*, plonger). Sortir en montant; sortir d'où l'on était plongé, s'élever. M. de Chateaubriand a risqué ce néologisme. Les Açores *émergèrent* du sein des flots. (*Voy. en Amériq.*) Du milieu du lac sacré *émergeait* une montagne. (Id.) On ne voit pas pourquoi ce terme n'aurait pas la fortune que tant d'autres mots empruntés du latin, et il n'est guère de écrivain.

ÉMERI ou **ÉMERIL.** s. m. (du gr., σμύρις; rad. σμάω, je frotte, je polis). Minér. Pierre métallique fort pesante et fort dure, unie à beaucoup de quartz, et d'une couleur grise, rougeâtre ou noirâtre. L'émeri passa longtemps pour une mine de fer, mais les parties ferrugineuses y sont en si petite dose et tellement enveloppées, que l'aimant n'exerce pas sur elles d'action appréciable; il se trouve mêlé à toutes les mines, principalement à celles d'or, de cuivre et de fer. Il est d'un fréquent usage dans l'industrie et les arts, et sert à brunir l'or, à couper et à tailler le verre, le marbre, les pierreries, à l'exception du diamant. Il polit le fer, l'acier, les glaces, les pierres les plus dures.

— *Potée d'émeri.* Matière séchée qui tombe en boue de la meule des lapidaires, et qui contient de la pierre d'émeri en poudre.

ÉMERIL. s. m. Minér. V. ÉMERI.

ÉMERILLON. s. m. (pr. *é-me-ri-ion*). Mar. Croc de poulie ou de palan destiné à se prêter

cante, dans le Hanovre, à l'embouchure de l'Ems ; 12,000 hab.

ÉMÉNADIE. s. f. Entom. Genre de coléoptères hétéromères, qui a pour type l'éménadie bimaculée, insecte qui se trouve dans le midi de la France, et dont la larve vit et se métamorphose dans la racine de l'éryngion champêtre.

ÉMENDATION. s. f. (pr. *é-man-da-ci-on ;* du lat. *emendatio*, formé de *emendare*, corriger). Correction, réforme. Vieux et inusité dans cette acception.

— Littér. Figure de pensée qui consiste à dire une chose un peu hardie, en paraissant se reprendre ou demander pardon aux auditeurs.

ÉMENDÉ, ÉE. part. pass. du v. Émender. S'empl. adjectiv.

— Prat. *Décision émendée.* Décision corrigée, réformée, infirmée.

ÉMENDER. v. a. 1re conj. (pr. *é-man-dé ;* du lat. *emendare*). Prat. Corriger, réformer, infirmer. Emender une décision. Dans les juridictions supérieures, tout arrêt d'infirmation se termine par la formule suivante : La cour a mis et met l'appellation, et ce dont est appel au néant : *émendant*, et faisant ce que les premiers juges auraient dû faire, elle infirme leur décision, et ordonne, etc.

ÉMERAUDE. s. f. (du gr. σμάραγδος, même signif.). Minér. Substance vitreuse, fusible, rayant le verre, difficilement le quartz, rayée elle-même par la topaze, et dont la composition est représentée par deux atomes de bisilicate d'alumine et un atome de quadrisilicate de glucine, ou en poids de 52 de bisilicate d'alumine et de 48 de quadrisilicate de glucine. Le granit graphique paraît être le gîte special de l'émeraude, cependant le micaschiste et les roches subordonnées en renferment aussi. L'émeraude est très-recherchée ; la plus belle, la plus estimée, est la variété d'un beau vert qui vient du Pérou et qui est colorée par l'oxyde de chrôme. L'émeraude s'électrise par le frottement seulement. Emeraude verte, vive, nette, transparente, riche, précieuse, brillante, étincelante, chatoyante, verdoyante. Bracelet, collier d'émeraudes. Émeraude brute. Émeraude taillée. L'*émeraude* aux couleurs verdoyantes. (Mollev.) L'*émeraude* lançait sa flamme verdoyante. (Thomas.)

— Fig. et poét. Le vert, la couleur verte.

Pour nuancer son arc Iris aux feux du jour
En dorant l'azur, le pourpre et l'*émeraude*.
(Passev.-Grandm.)

. . . Les sept couleurs qu'Iris étale,
Pourpre, *émeraude*, azur, et l'orange plus pâle.
(Chas.)

ÉMERAUDINE. s. f. Entom. Nom vulgaire de la cétoine dorée.

ÉMERAUDINÉ, ÉE. adj. Hist. nat. Qui a la couleur verte de l'émeraude. qui ressemble à l'émeraude.

ÉMÈRE. s. m. Bot. Arbrisseau naturel aux prairies méridionales de l'Europe et cultivé dans les jardins d'agrément. C'est le même que le séné bâtard des jardiniers.

ÉMERGÉ, ÉE. part. pass. du v. Émerger. S'empl. adjectiv.

— Bot. *Végétal émergé.* Végétal qui, étant ordinairement plongé dans l'eau, s'élève parfois à la surface.

ÉMERGENCE. s. f. Phys. N'est usité que dans cette locution, *Point d'emergence.* Point par lequel un rayon lumineux sort d'un milieu qu'il a traversé.

ÉMERGENT, ENTE. adj. Phys. Qui sort d'un milieu après l'avoir traversé. Rayon émergent.

— Minér. Se dit d'un cristal composé de six prismes rhomboïdes, dont cinq tendent à produire un prisme unique, et le sixième semble sortir de cet assemblage en faisant des angles rentrants avec les deux prismes adjacents.

ÉMERGER. v. n. 1re conj. (ét. lat., *e*, part. extract. ; *mergere*, plonger). Sortir en montant ; sortir d'où l'on était plongé, s'élever. M. de Chateaubriand a risqué ce néologisme. Les Açores *emergèrent* du sein des flots. (*Voy. en Ameriq.*) Du milieu du lac sacré *émergeait* une montagne. (Id.) On ne voit pas pourquoi ce terme n'aurait pas la fortune que tant d'autres mots empruntés du latin, et il n'est guère de

écrivain.

ÉMERI ou **ÉMERIL.** s. m. (du gr., σμύρις ; rad. σμάω, je frotte, je polis). Minér. Pierre métallique fort pesante et fort dure, unie à beaucoup de quartz, et d'une couleur grise, rougeâtre ou noirâtre. L'émeri passa longtemps pour une mine de fer, mais les parties ferrugineuses y sont en si petite dose et tellement enveloppées, que l'aimant n'exerce pas sur elles d'action appréciable ; il se trouve mêlé à toutes les mines, principalement à celles d'or, de cuivre et de fer. Il est d'un fréquent usage dans l'industrie et les arts, et sert à brunir l'or, à couper et à tailler le verre, le marbre, les pierreries, à l'exception du diamant. Il polit le fer, l'acier, les glaces, les pierres les plus dures.

— *Potée d'emeri.* Matière séchée qui tombe en boue de la meule des lapidaires, et qui contient de la pierre d'émeri en poudre.

ÉMERIL. s. m. Minér. V. ÉMERI.

ÉMÉRILLON. s. m. (pr. *é-me-ri-ion*). Mar. Croc de poulie ou de palan destiné à se prêter à la rotation des manœuvres sur elles-mêmes. Croc à émérillon. ‖ Fort crochet tournant sur bout de chaîne, que les marins emploient pour pêcher le gros poisson.

— Cord. Petit crochet qui a un bouton tournant sur un bois percé, et qui sert à accrocher le fil, dans les corderies.

— Ornith. Nom vulgaire d'une espèce de faucon qui habite l'Europe et le nord de l'Amérique ; on le trouve en France et en Allemagne, dans les forêts montueuses qui confinent aux campagnes. C'est le plus petit des oiseaux du genre faucon. L'émérillon est courageux et hardi, et il fond sur les plus grands oiseaux : lorsqu'il a saisi sa proie, il s'enlève avec la rapidité de l'éclair.

ÉMÉRILLONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Émérillonner. S'empl. adjectiv. Gai, vif, éveillé. Etre émérillonné. Avoir l'œil émérillonné. Je vous trouve fort emérillonné.

Oui, tu m'as friponné
Mon cœur infriponnable, œil *émérillonné*. (Scarr.)

— subst. Espiègle. Un émérillonné. Une émérillonnée. Faire l'émérillonné. Vous nous feriez plaisir de nous donner cette petite *émérillonnee.* (Mme de Sév.)

ÉMÉRILLONNER. v. a. 1re conj. (rad. *émérillon*, petit oiseau de proie). Regarder avec un œil d'émérillon, avec la vivacite de l'émérillon ; convoiter des yeux. Danton a passé quatre ans à *emérillonner* la succession. (Fabre.)

ÉMÉRITAT. s. m. (ét. lat., *e*, à cause de ; *meritum*, mérite). Chez les Romains, Récompense accordée à un soldat après plusieurs années de service. L'empereur Auguste porta la valeur de l'éméritat à son plus haut degré. Caligula fit subir à l'éméritat une énorme diminution.

— De nos jours, Qualification des professeurs et des docteurs dont les services ont atteint un nombre d'années fixé par les universités. La récompense de l'éméritat. L'université n'accorde la récompense de l'éméritat qu'après trente ans de services, et la fait consister dans une pension égale aux trois cinquièmes du traitement que le professeur émérite a touché pendant les dernières années de son activite.

ÉMÉRITE. adj. m. Se dit de celui qui ayant exercé un emploi pendant un certain temps, le quitte pour jouir de la récompense de ses mérites. Professeur émérite. Docteur émérite.

— S'emploie figurément pour désigner, dans toutes les positions de la vie, Une personne pour laquelle l'heure de la retraite a déjà sonné.

ÉMERSION. s. f. Astron. Réapparition d'un astre qui vient d'être éclipsé. L'émersion des satellites de Jupiter. L'occultation et l'émersion ont autrefois joué un grand rôle dans la science, en servant a déterminer la vitesse de translation de la lumière.

— *Minute* ou *scrupule d'émersion.* Arc que le centre de la lune decrit depuis l'instant où elle commence à sortir de l'ombre de la terre jusqu'à la fin de l'éclipse.

— Phys. Réapparition d'un solide qui remonte à la surface d'un fluide plus pesant que lui, et dans lequel il a été jeté ou plongé.

ÉMERVEILLABLE. adj. des 2 g. Admirable, étonnant, prodigieux. Inusité. On le trouve dans Malherbe, et l'on devrait l'y reprendre :

Thétis ne suivait-elle pas
Ta bonne grâce et tes appas,
Comme un objet *émerveillable*.

ÉMERVEILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Émerveiller. S'empl. adjectiv. Une personne émerveillée.

Lorsqu'on eut bien montré son front royal qui tremble
Au peuple *émerveillé*. (V. Hugo.)

— *Émerveillé de.* Le saint, qui n'avait jamais entendu parler de la Baltique, fut *émerveillé* de la largeur de cette mer. (Malte-Brun.) *Émerveillee* d'un spectacle aussi extraordinaire, elle descend à la hâte. (A.-Martin.)

— *Émerveillé de*, suivi d'un infinitif. Nanon fut toute *émerveillée* de voir une robe de chambre en soie verte à fleurs d'or et à dessins antiques. (Balz.)

— *Émerveillé par.* Nous sommes *émerveillés* par une espèce de charme ou avec une vive satisfaction, à la considération d'un objet qui nous paraît merveilleux, prodigieux, supérieur à notre intelligence. (Lav.)

ÉMERVEILLEMENT. s. m. (pr. *é-mèr-vè-*

émerveillement dure toujours que le fils de Samuel Bernard nous ait fait banqueroute, et qu'il ait trouvé le moyen de fricasser huit millions obscurément et sans plaisir. (Volt.)

ÉMERVEILLER. v. a. 1re conj. (pr. *é-mèr-vè-ie ;* rad. fr. *merveille*). Jeter dans l'étonnement, donner de l'admiration à. Cet événement émerveilla tout le monde.

— S'ÉMERVEILLER. v. pron. Être émerveillé. Il n'y a pas de quoi s'émerveiller.

— *S'emerveiller de.* Qui ne s'émerveillerait de l'entendre raconter de si prodigieux événements.

ÉMÈSE. s. m. Entom. Genre d'hémiptères comprenant des insectes qui se traînent lentement sur leurs longues pattes comme sur des échasses, et qui habitent les régions méridionales.

ÉMÉSIDE. adj. des 2 g. Entom. Qui ressemble à un émèse ‖ ÉMÉSIDES. s. m. pl. Famille d'hémiptères qui a pour type le genre émèse.

ÉMÉSODÈME. s. m. Entom. Genre d'hémiptères ayant pour type l'émésodème domestique, insecte d'un brun jaunâtre qui se trouve communément en Italie et en Espagne.

ÉMÉTICITÉ. s. f. (du gr. ἐμετιάω, je vomis). Didact. Propriété, vertu d'un médicament qui produit le vomissement.

ÉMÉTINE. s. f. (du gr. ἐμέω, je vomis). Chim. Alcali végétal, substance blanche, pulvérulente, inaltérable à l'air, peu soluble dans l'eau froide, très-fusible, et composée de carbone, d'azote, d'hydrogène et d'oxygène. L'émétine est contenue dans l'ecorce de l'ipécacuanha gris ; elle n'a ni odeur ni saveur désagréables, elle est seulement amère et peut s'administrer dissoute dans l'eau pure.

ÉMÉTIQUE. s. m. (du gr. ἐμέω, je vomis). Pharm. Sel blanc, cristallisant en octaèdres transparents, efflorescent, decomposable à la chaleur, inodore, d'une saveur métallique, soluble dans l'eau. Appliqué sur la peau et sur les membranes muqueuses, l'émétique agit comme irritant. Prendre de l'émétique. Donner de l'émétique.

ÉMÉTIQUE. adj. des 2 g. Chim. Se dit des sels dont l'émetine fait la base.

ÉMÉTISÉ, ÉE. part. pass. du v. Émétiser. S'empl. adjectiv. Tisane émétisée.

ÉMÉTISER. v. a. 1re conj. (rad. *émétique*). Mêler de l'émétique dans quelque boisson. Émétiser une boisson. Emétiser une tisane.

ÉMÉTO-CATHARTIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἔμετος, vomissement ; καθαρτικός, purgatif). Médec. Se dit des medicaments formés par l'association des émétiques et des purgatifs. Médicament éméto-cathartique. On se sert des médicaments éméto-cathartiques lorsqu'on veut agir sur toute la longueur du canal intestinal.

ÉMÉTOGRAPHE. s. m. (ét. gr., ἔμετος, vomissement ; γράφω, j'écris). Didact. Celui qui écrit sur les vomitifs.

ÉMÉTOGRAPHIE. s. f. (ét., V. ÉMÉTOGRAPHE). Didact. Traité sur les vomitifs.

ÉMÉTOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui a rapport à l'émétographie.

ÉMÉTOLOGIE. s. f. (ét. gr., ἔμετος, vomissement ; λόγος, discours). Didact. Traité des vomissements et des vomitifs.

ÉMÉTOLOGIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui a rapport a l'émétologie.

ÉMETTRE. v. a. 4e conj. irrég. (du lat. *emittere ;* rad. *e*, hors de ; *mittere*, envoyer). *J'émets, tu émets, il émet, nous emettons, vous émettez, ils émettent. J'emettais. J'emis, nous émîmes. J'émettrai. J'émettrais. Emets, émettons, emettez. Que j'emette. Que j'emisse. Emettant. Émis, émise.* Produire au dehors.

— Signifie en particulier Mettre en circulation. Émettre du papier-monnaie. Émettre de nouveaux billets.

— Exprimer. Émettre un avis. Émettre ses opinions. Émettre des vœux. Émettre ses idées.

— Prat. *Émettre appel.* Interjeter appel.

ÉMEU. s. m. Faucon. Excrément que rendent les oiseaux de proie. Ce faucon se porte parfaitement, car il rend bien son émeu.

ÉMEUTE. s. f. Mouvement tumultueux dans lequel le peuple, ou une fraction du peuple, et le plus souvent une populace ignorante ou égarée, exprime son mécontentement, soit de la marche, soit de quelque mesure du gouvernement, tantôt par des clameurs manaçantes, tantôt par des actes de violence. Émeute populaire. Émeute terrible, menaçante. Les *émeutes* furent assez nombreuses sous la république romaine, et pourtant, dirigées par les Gracques, elles ne parvinrent point à renverser le pouvoir romain. (Ourry.) Il crut que cette *émeute* du peuple se ralentirait d'elle-même, et que la crainte reprendrait bientôt la place de cette fureur passagère. (Volt.)

ÉMEUTÉ, ÉE. part. pass. du v. Émeuter. S'empl. adjectiv. Peuple émeuté.

ÉMEUTER. v. a. 1re conj. Exciter à la sédition, soulever une émeute.

ÉMEUTIER. s. m. Mot créé depuis 1830 pour désigner ceux qui faisaient partie des émeutes. Ce fut alors que l'on créa un mot nouveau, celui d'*émeutier*, pour quelques mauvais sujets et certain nombre de gamins de la capitale, toujours disposés, les uns à former

per autour. (Ourry.)

ÉMEUTIR. v. n. 2e conj. (rad. *émeu*). Faucon. Rendre l'émeu, en parlant des oiseaux de proie. Cet oiseau se porte bien, car il émeutit sans difficulté.

— Hist. Dans l'ordre de Malte, Requérir une dignité.

ÉMEUTITION. s. f. (pr. *é-meu-ti-ci-on*). Hist. Action d'emeutir, de requérir une dignité dans l'ordre de Malte.

ÉMIAULE. s. f. Ornith. Nom vulgaire de la mouette sur les côtes de la Normandie. Grande émiaule. Petite emiaule.

ÉMIER. v. a. Synonyme de Émietter.

ÉMIETTÉ, ÉE. part. pass. du v. Émietter. S'empl. adjectiv. Pain émietté. Cassonade émiettée.

ÉMIETTEMENT. s. m. Action d'émietter, de séparer sous les doigts les parties d'un corps mou et friable.

ÉMIETTER. v. a. 1re conj. (du lat. *mica*, miette). Réduire en miettes. Émietter du pain, Émietter de la cassonade.

— S'ÉMIETTER. v. pr. Se réduire en miettes. Ce pain s'émiette.

ÉMIGRANT. part. prés. du v. Émigrer. Qui émigre. Il est invar.

ÉMIGRANT, ANTE. adj. et s. Mot créé au commencement de la révolution, pour désigner celui qui sortait de France par opposition au nouveau gouvernement. Les nobles émigrants. Les émigrants. Les émigrantes.

ÉMIGRATION. s. f. (pr. *é-mi-gra-ci-on*, ét. V. ÉMIGRER). Action de quitter son pays pour aller s'établir dans un autre. Émigration volontaire. Émigration forcée. L'émigration des nobles et des prêtres pendant la révolution française. L'invasion de l'empire de Byzance par les Turcs causa l'*émigration* d'une foule de Grecs. (Depp.)

— État des personnes émigrées. Être dans l'émigration. Vivre dans l'émigration. Souffrir les maux de l'émigration. Leur émigration fut longue et douloureuse.

— Les personnes émigrées. Émigration nombreuse. Une partie de l'émigration. Toute l'émigration. Cependant toute l'*émigration* n'avait pas renoncé au projet de reconquérir sa patrie. (Depp.)

— S'entend particulièrement de l'émigration qui eut lieu en France à la suite des changements qui s'opérèrent dans le gouvernement de l'État, en 1789. A l'époque de l'émigration. Pendant l'émigration.

— Ornith. Passage annuel et régulier des oiseaux d'une contrée dans une autre.

ÉMIGRÉ, ÉE. part. pass. du v. Émigrer. S'empl. adjectiv. Peuples émigrés. Peuplades émigrées. Familles émigrées.

— S'empl. substantiv. Un émigré. Une émigrée.

— S'entend particulièrement des prêtres et des nobles qui quittèrent la France sous la Révolution, pour éviter la persécution qu'ils redoutaient. Vendre, confisquer, les biens des émigrés. Rendre leurs biens aux émigrés. Le retour des émigrés. Des lois sévères furent rendues contre les émigrés. Il fut défendu sous peine de mort de faire passer des secours aux émigrés. Le corps des *emigrés*, peu redoutable à cause de la faible organisation et du peu d'accord qui régnait entre les combattants, devint la risée des républicains, qui ne se lassèrent pas de répandre leur mépris dans des caricatures avidement accueillies par le public. (Depp.)

ÉMIGRER. v. n. 1re conj. s. f. (du lat. *emigrare*, formé de *e*, hors de, et *migrare*, changer de demeure. Quitter son pays pour aller s'établir dans un autre. Les Grecs *emigraient* en foule pour s'établir dans les colonies qu'ils avaient fondées en Italie, dans l'Asie-Mineure, dans la Thrace, sur la côte septentrionale de l'Afrique. (Depp.) Les Juifs, réduits en esclavages par les Egyptiens, *émigrèrent* dans l'Asie déserte, et finirent par s'établir dans la Palestine. (Id.)

— *Emigrer sur.* C'est le long des fils d'araignée que les petites cochenilles *émigrent* sur les nopals voisins. (B. de St-P.)

— Il se conjugue avec les deux auxiliaires *avoir* et *être.* Avec *avoir* il désigne l'action d'émigrer, et avec *être* le résultat de cette action.

ÉMIGRETTE. s. f. Petit instrument qui consiste en un disque de bois, d'ivoire ou d'écaille, creusé dans son pourtour à une certaine profondeur, et traversé par un cordon qu'une légère secousse fait enrouler autour de la rainure, de sorte que le disque remonte le long de la corde. Jeu de l'émigrette.

ÉMILIE. s. f. Bot. Genre de composées, renfermant des plantes annuelles et rameuses répandues dans l'Inde orientale, à fleurs d'un jaune safrané ou citrin, ou pourpres.

ÉMINCÉ, ÉE. part. pass. du v. Émincer. S'empl. adject. Viande émincée. Du mouton émincé.

ÉMINCÉ. s. m. Art cul. Morceau de viande coupée en tranches fort minces. Un emincé de gigot. Un émincé de poularde. Un excellent émincé.

ÉMINCER. v. a. 1re conj. (rad. *mince*). Le *c* prend une cédille devant *a*, *o*. Nous émincons

tu eminças, etc. *Emincant.* Art. culin. Couper en tranches fort minces, en parlant de la viande. Emincer de la viande.

ÉMINE. s. f. Métrol. Ancienne mesure de superficie en usage dans le midi, où elle variait depuis 7 ares et demi jusqu'à 56 ares et demi.

ÉMINEMMENT. adv. (pr. *é-mi-na-man*). Par excellence, au plus haut point, au souverain degré. Posséder éminemment une qualité, une science, une vertu. Les règles sont inutiles au génie, il possède *éminemment* le sentiment du beau, et les règles ne sont autre chose que ce sentiment réduit en méthode. (Beauch.)

— Philos. scol. Se dit par opposition à Formellement.

ÉMINENCE. s. f. (pr. *é-mi-nan-ce ;* du lat. *eminentia*, élévation). Topogr. Expression générique qui sert à désigner toute élévation de terrain au-dessus du niveau du sol. Les collines, les buttes, les montagnes, sont des éminences.

— Anat. Saillie que présentent nos organes soit dans l'état de santé soit dans l'état de maladie.

— Fig. Grande supériorité soit de caractère, soit d'intelligence. L'éminence de sa vertu est telle qu'elle le met à l'abri des attaques de l'envie.

— Titre de dignité que l'on donna, à partir du VIIe siècle, aux évêques et ensuite aux cardinaux exclusivement. Ce titre leur fut conféré par Urbain VIII par un décret du 10 janvier 1630. Ils quittèrent alors les titres d'*illustrissime* et de *reverendissime* qu'ils s'étaient attribués jusque là.

ÉMINENT, ENTE. adj. (pr. *é-mi-nan;* du lat. *eminere*, s'élever au-dessus). Haut, élevé. Lieu éminent.

— Fig. Emploi, poste éminent. Place, dignité éminente.

— Excellent, supérieur. Un homme éminent. Une doctrine éminente. Une vertu éminente. De toutes les qualités de l'âme la plus *éminente* est la sagesse, la plus utile est la prudence. (Barth.)

Je voudrais donc, seigneur. . .
Que pour comble de gloire et de magnificence,
Un seigneur *éminent* en richesse, en puissance,
Enfin de votre empire après vous le premier,
Par la bride guidât son superbe coursier. (RACINE.)

— Il ne faut pas confondre ce mot avec *imminent*. V. IMMINENT.

ÉMINENTISSIME. adj. des 2 g. (superlat. d'*eminent*). Qui est très-éminent. L'éminentissime cardinal de Richelieu.

ÉMIR. s. m. (mot arabe qui signifie *prince, chef, commandant*). S'est dit d'abord, dans les pays de la langue arabe, de toute personne revêtue d'une autorité quelconque.

— Titre honorifique donné aujourd'hui en Turquie aux descendants de Mahomet. Il s'en trouve dans toutes les classes de la société, même parmi les mendiants. Les émirs par leur mère sont plus estimés que ceux qui le sont du chef de leur père. Les émirs se distinguent par la couleur verte qui règne surtout dans la mousseline de leur turban.

— *Emir al-ma* ou Émir de l'eau; et *Emir al-bahr* ou Emir de la mer. Titre que portait, dans les premiers temps de la domination mahométane en Espagne, l'officier chargé de la surveillance des côtes et de la direction des armements maritimes.

— *Emir al-moumenin*. Chef ou commandeur des croyants. Titre qui fut donné aux successeurs d'Omar, et qui resta l'apanage des califes ommiades et ensuite des califes abassides. On se servait ordinairement de ce titre, *commandeur des croyants*, lorsqu'on adressait la parole à ces princes.

— *Emir al-moslemin*. Signifie Chef des musulmans. C'était un titre de moindre importance que celui d'*emir al-moumenin*, il fut donné comme marque de distinction aux princes almoravides d'Afrique et d'Espagne, qui reconnaissaient la suprématie des califes de Bagdad.

ÉMIS, ISE. part. pass. du v. Émettre. S'emploie adject. Papier émis. Proposition émise. Vœux émis. Des opinions librement émises.

ÉMISSAIRE. s. m. (du lat. *emissarius*, formé de *é*, hors de; *mitto*, j'envoie). Agent que l'on envoie secrètement pour sonder les sentiments et les desseins d'autrui, pour faire quelque proposition, quelque ouverture, pour semer des bruits, épier les actions et la contenance d'un ennemi ou d'un parti contraire, etc. Se prend ordinairement en mauvaise part. Envoyer des émissaires. Faire semer de faux bruits par ses émissaires. Découvrir, arrêter des émissaires. S'il vous a remis la lettre de Resine, c'est sans doute un des *emissaires* du comte. (Beaumarch.) Infâmes suborneurs, *émissaires* du diable, dont vous faites ici l'office, et qui puisse vous emporter tous... (Id.)

— S'empl. adject. *Canal emissaire*. Canal d'écoulement souterrain. Le canal émissaires ou subst. L'émissaire du lac Fucin.

— Philos. *Canal émissaire*. Voie par laquelle les disciples de Pythagore croyaient qu'un objet lançait hors de lui des particules de sa propre substance et qui se dirigeaient vers l'œil de l'observateur.

— Bibl. *Bouc émissaire*. V. BOUC.

ÉMISSIF, IVE. adj. Phys. Qui a le pouvoir, [illegible] mière. Pouvoir émissif.

ÉMISSION. s. f. (du lat. *emissio*, formé de *é*, hors de; *mittere*, envoyer). Phys. Action par laquelle un corps fait sortir hors de lui des atomes provenant de sa propre nature, ou de quelque autre substance qui lui est unie. L'émission de la lumière. L'émission des corpuscules odorants.

— Médec. et physiol. Action par laquelle un liquide est poussé hors du corps. L'émission du sperme. L'émission de l'urine. La manière dont se fait l'émission de certains liquides fournit les moyens de reconnaître et de signaler diverses affections des organes destinés à cette action.

— Philos. Terme employé par Pythagore et ses sectateurs, pour exprimer leurs sentiments sur la vision. || Selon les platoniciens, Action par laquelle ils prétendaient qu'il sort de l'objet et de l'œil certaines émanations, qui se rencontrent et s'embrassent les unes les autres à mi-chemin, d'où elles retournent ensuite dans l'œil, et portent, par là, dans notre âme, l'idée des objets.

— Financ. Action de mettre en circulation. Émission du papier-monnaie.

— *Émission des vœux*. Prononciation solennelle des vœux.

— *Émission de voix*. Acte par lequel on produit au dehors un son de l'organe vocal. || Produit de cet acte, considéré abstractivement de sa tonalité, dont le plus ou moins d'élévation constitue l'intonation.

ÉMISSOLE. s. f. Ichthyol. Genre de chondroptérygiens.

EMMAGASINAGE. s. m. Action d'emmagasiner, de mettre, de garder en magasin. L'emmagasinage des marchandises. L'emmagasinage des vins. Droit d'emmagasinage. Frais d'emmagasinage. Beaucoup de particuliers donnent à loyer des magasins pour les objets à emmagasiner: on leur paye un droit d'emmagasinage.

EMMAGASINÉ, ÉE. part. pass. du v. Emmagasiner. Marchandises emmagasinées.

EMMAGASINEMENT. s. m. (rad. *magasin*). Placement des marchandises dans un magasin. L'emmagasinement des marchandises.

EMMAGASINER. v. a. 1re conj. (pr. *an-ma-ga-zi-né;* rad. *magasin*). Mettre dans un magasin, ou en magasin, diverses marchandises, pour préparer un approvisionnement dont on peut avoir besoin, et mettre les objets destinés à la vente à l'abri de toute avarie ou de tout accident. Emmagasiner des marchandises. On devrait encourager en Europe la culture d'un blé qu'on ne peut *emmagasiner*. (B. de St-P.)

— Fig. J'ai vu autant et plus de tableaux que vous; ma tête en a *emmagasiné* plus que tous les potentats du monde n'en peuvent acquérir. (Grimm.)

— S'empl. absol. Il y a certaines règles pour bien emmagasiner, et il faut les connaître si on ne veut pas s'exposer à des pertes.

EMMAILLOTÉ, ÉE. part. pass. du v. Emmailloter. S'empl. adjectiv. Enfant emmailloté. Les enfants doivent à J.-J. Rousseau de n'être plus emmaillotés.

— Entom. *Nymphes emmaillotées*. Celles dont l'enveloppe laisse voir les diverses parties de l'insecte parfait qui s'y trouve emmailloté.

EMMAILLOTEMENT. s. m. Action, manière d'emmailloter. L'emmaillotement des enfants. Les liaisons et *emmaillotements* des enfants ne sont plus nécessaires, et les mères lacédémoniennes élevaient les leurs en toute liberté de mouvements de membres, sans les attacher ni plier. (Mont.)

EMMAILLOTER. v. a. 1re conj. (pr. *an-ma-io-té;* rad. *maillot*). Envelopper de langes, par plusieurs couches circulaires. On emmaillote un enfant pour préserver son corps délicat des injures de l'air, et le tenir dans une position fixe. Elle se garda bien d'*emmailloter* l'enfant, et d'enchaîner ses membres par des machines dont on use en certains pays, et qui ne servent qu'à contrarier la nature. (Barth.) Les pays où l'on *emmaillote* les enfants sont ceux qui fourmillent de bossus, de boiteux, de cagneux, de noués, de rachitiques, de gens contrefaits de toute espèce. (J.-J. Rouss.)

— Fig. Lorsque Malherbe veut, par exemple, parler d'un enfant qui meurt en naissant, il représente la mort l'*emmaillotant* dans le tombeau. (Noël.)

EMMANCHÉ, ÉE. part. pass. du v. Emmancher. S'empl. adjectiv. Couteau bien emmanché. Coignée bien emmanchée. Navire emmanché. Frégate emmanchée.

— Qui est attaché comme un outil à un manche. Ce sont belles armes, mais elles sont mal *emmanchées*. (Mont.)

— *Emmanché de*. Le héron au long bec *emmanché* d'un long cou. (La Font.)

— *Emmanché à*. Il est sage naturellement, et par une suite de pensées *emmanchées* à gauche, il joue le fou et le débauché. (Mme de Sévig.)

— Fig. Entamé, commencé. Une affaire emmanchée, bien emmanchée.

EMMANCHEMENT. s. m. Action d'emmancher. L'emmanchement d'un outil. L'emmanchement des couteaux.

— Dess. Assemblage des membres avec le tronc de la figure, ou des parties des membres les unes avec les autres, au moyen des articulations.

EMMANCHER. [illegible] *che;* rad. *manche*). Mettre un manche à un outil, à un instrument. Emmancher un couteau. Emmancher une faux. Emmancher une coignée.

— Fig. et pop. Entamer, commencer une affaire.

— Mar. Entrer dans un bras de mer qu'on nomme Manche, tel que celui de Bristol, ou celui compris entre les côtes de France et d'Angleterre.

EMMANCHEUR. s. m. Techn. Ouvrier qui emmanche des instruments.

EMMANCHURE. s. f. Techn. Ouverture d'un habit, d'une robe, d'une chemise.

— Partie échancrée du haut d'une robe, d'un habit, à laquelle l'épaulette doit être attachée.

EMMANDRINÉ, ÉE. part. pass. du v. Emmandriner. S'empl. adjectiv.

EMMANDRINER. v. a. 1re conj. (rad. *mandrin*). Techn. Syn. de Mandriner. V. ce mot.

EMMANNEQUINÉ, ÉE. part. pass. du v. Emmannequiner. S'empl. adjectiv. Arbre emmannequiné.

EMMANNEQUINER. v. a. 1re conj. (rad. *mannequin*). Hortic. Mettre les racines d'un arbre qu'on vient de lever avec la motte dans un panier à claire-voie, qu'on appelle à Paris un mannequin, afin d'empêcher cette motte de se briser. Il faut emmannequiner cet arbre. On *emmannequine* principalement les arbres verts, dont les racines sont si délicates, que quelques instants d'exposition à l'air suffisent pour les frapper de mort. (Roz.)

EMMANTELÉ, ÉE. adj. Enveloppé d'un manteau. || Fig. Couvert. Les petits de l'alouette d'un blond duvet *emmantelés*. (Ronsard.)

— Art milit. Revêtu d'une enceinte fortifiée. Place emmantelée.

— Ornith. Se dit d'une espèce de corneille qui est de plumage gris cendré sur les ailes, et noir sous le ventre. Corneille emmantelée.

EMMANTELER. v. a. 1re conj. (rad. *manteau*, anciennem. *mantel*). S'est dit pour Envelopper d'un manteau.

— Art milit. Revêtir une place d'une enceinte fortifiée. Par opposition à *démanteler*.

EMMARCHEMENT. s. m. Charp. Entaille faite dans les limons, pour recevoir les marches d'un escalier. Ligne d'emmarchement.

EMMARINÉ, ÉE. part. pass. du v. Emmariner. S'empl. adjectiv. Vaisseau emmariné.

— Accoutumé à la mer. Personne emmarinée.

EMMARINER. v. a. 1re conj. (rad. lat. *mare, maris*, mer). Mar. Garnir un vaisseau de monde, et le mettre en état de naviguer. Emmariner un navire. || Accoutumer à la mer. Emmariner une personne.

— S'EMMARINER. v. pron. Être emmariné, pouvoir être emmariné. Ce vaisseau ne peut s'emmariner. || S'accoutumer à la mer.

EMMARQUISER. v. a. 1re conj. Faire marquis, donner le titre de marquis.

— S'EMMARQUISER. v. pron. Prendre la qualité de marquis. || Ne se dit qu'ironiquement.

EMMASSÉ, ÉE. part. pass. du v. Emmasser. S'empl. adj. Troupes emmassées.

EMMASSEMENT. s. m. (pr. *an-ma-ce-man*). Art milit. Évolution de la tactique moderne, qui consiste à réunir l'infanterie en masse, à former les masses dans les grandes manœuvres.

EMMASSER. v. a. 1re conj. (rad. *masse*). Art milit. Réunir en masse, former les masses. Emmasser les troupes.

— S'EMMASSER. v. pron. Être emmassé.

EMMÉCHÉ, ÉE. part. pass. du v. Emmécher. S'empl. adjectiv.

EMMÉCHER. v. a. 1re conj. (pr. *an-mé-ché;* rad. *mèche*). Techn. Mettre une mèche dans la gorge d'une pièce d'artifice.

EMMÊLÉ, ÉE. part. pass. du v. Emmêler. S'empl. adjectiv. Écheveau emmêlé.

— Là se trouvaient des petits arbres noueux, plantés l'un près de l'autre, *emmêlés*, tordus, hérissés. (L. Gozlan.)

EMMÉLÉE. s. f. Ant. gr. Sorte de danse grave et tragique en usage chez les Grecs. || Air propre à cette danse.

EMMÊLER. v. a. 1re conj. (pr. *an-mê-lé;* rad. *mêler*). Brouiller, confondre. Emmêler de la soie, du fil. Emmêler un écheveau. Emmêler des filets de pêche.

— Fig. Embarrassé. Rien de si emmêlé que la marche des planètes dans le système de Ptolémée. (Amyot.)

EMMÉLÉSIE. s. f. (rad. gr. ἐμμελής, élégant). Entom. Genre de lépidoptères nocturnes, voisin du genre mélanthie.

EMMÉNAGÉ, ÉE. part. pass. du v. Emménager. S'empl. adjectiv. Navire bien emménagé. Famille emménagée. A Londres, une réunion de capitalistes, sous le nom de Compagnie de plaisance, lutte de zèle et de dépenses pour obtenir de la construction navale des navires plus vites à la course, et plus commodément *emménagés*. (Page.)

EMMÉNAGEMENT. s. m. (pr. *an-mé-na-ge-man*). Action de ranger des meubles dans un nouveau logement.

— Mar. Opération qui suit immédiatement la [illegible] vaisseau, d'une frégate, etc.; et qui consiste à diviser ou partager, au moyens de plates-formes ou planchers et de cloisons, selon des convenances et des besoins que déterminent l'importance des approvisionnements de campagne, de tout genre, le service de l'artillerie, celui des vivres, etc., les espaces que présentent la cale, le faux-pont, etc., des bâtiments.

EMMÉNAGER. v. n. 1re conj. (rad. *ménage*). Ranger des meubles dans un nouveau logement, après leur transport d'une maison dans une autre.

— v. a. *Emménager quelqu'un*. L'aider à transporter ses meubles dans un nouveau logement, à les ranger, etc.

— Mar. Diviser en compartiments tout l'espace compris entre les murailles d'un vaisseau, au moyen de plates-formes, planchers et cloisons pour y loger le personnel naval et l'approvisionnement général en vivres, munitions, voiles et cordages, etc.

— S'EMMÉNAGER. v. pron. Se fournir de meubles en se mettant en ménage. Il coûte beaucoup quand on se marie à *s'emménager*. (Trév.)

— Mar. Être emménagé. Se dit de l'état d'un bâtiment en état de recevoir son installation.

EMMÉNAGOGRAPHE. s. m. (rad. *emménagogue*). Didact. Celui qui écrit sur les emménagogues.

EMMÉNAGOGRAPHIE. s. f. (rad. *emménagogue*). Didact. Traité sur les médicaments emménagogues.

EMMÉNAGOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. (rad. *emménagogue*). Didact. Qui a rapport à l'emménagographie.

EMMÉNAGOGUE. adj. des 2 g. (pr. *an-mé-na-go-gue;* ét. gr., ἔμμηνα, règles, menstrues, fait de μήν, mois; ἄγω, je pousse, je conduis). Médec. Qui agit sur le flux menstruel, qui favorise l'écoulement des menstrues. C'est à l'action stimulante des médicaments diffusibles que nous devons rapporter leur effet *emménagogue*. (Boyer.)

— subst. Un emménagogue. Des emménagogues. Les *emménagogues* excitants et diffusibles ont une influence marquée sur l'écoulement des règles. (Boyer.)

EMMÉNAGOLOGIE. s. f. (pr. *an-mé-na-go-lo-ji;* rad. *emménagogue*). Médec. Dissertation, traité sur les remèdes emménagogues.

EMMÉNAGOLOGIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui a rapport à l'emménagologie.

EMMÉNALOGIE. s. f. (pr. *an-mé-na-lo-ji*). Médec. Traité sur les phénomènes, les périodes ou les dérangements des menstrues.

EMMÉNANTHE. s. f. (ét. gr., ἐμμενής, persistante; ἄνθος, fleur). Bot. Genre d'hydrophyllacées, renfermant des plantes herbacées, dressées, ramifiées, qui habitent la Californie.

EMMENÉ, ÉE. part. pass. du v. Emmener. S'empl. adjectiv. Un malfaiteur emmené par la garde. Une jeune fille emmenée par son amant.

EMMENER. v. a. 1re conj. (pr. *an-me-né*, formé de *é*, hors de; et *mener*). L'*e* se change en *è* devant une syllabe muette. *J'emmène, tu emmènes, il emmène*, etc. Mener quelqu'un d'un lieu où l'on est en quelque autre lieu. Il *emmène* captif ce premier auteur de notre captivité. (Mass.)

— En parlant des animaux et des choses. Emmener des marchandises. Des soldats qui emmènent des bestiaux.

EMMENOTTÉ, ÉE. part. pass. du v. Emmenotter. S'empl. adjectiv. Voleur emmenotté.

EMMENOTTER. v. a. 1re conj. (pr. *an-me-noté;* rad. *menottes*). Mettre des fers ou des menottes aux pieds ou aux mains.

EMMÉORRHIZE. s. f. Bot. Genre de rubiacées, formé pour un arbrisseau volubile du Brésil.

EMMÉSOSTOME. adj. des 2 g. (pr. *an-mé-zos-tô-me;* ét. gr., ἐμμέσος, qui est au milieu; στόμα, bouche). Échin. Se dit des échinodermes qui ont la bouche placée au milieu du corps. || EMMÉSOSTOMES. s. m. pl. Famille d'oursins.

EMMESSÉ, ÉE. adj. (pr. *an-mè-cé*). Celui, celle qui a entendu la messe.

EMMÉTRAGE. s. m. (pr. *an-mé-tra-ge*). Constr. Action d'emmétrer.

EMMÉTRÉ, ÉE. part. pass. du v. Emmétrer. S'empl. adjectiv. Travaux emmétrés.

EMMÉTRER. v. a. 1re conj. Constr. Disposer des matériaux pour faciliter un métré.

EMMEUBLÉ, ÉE. part. pass. du v. Emmeubler. S'empl. adjectiv. Maison emmeublée.

EMMEUBLEMENT. s. m. (pr. *an-meu-ble-man;* rad. *meuble*). Se dit dans le langage populaire pour Ameublement.

EMMEUBLER. v. a. 1re conj. (rad. *meuble*). Signifie dans le langage familier Meubler. Mettre quelqu'un dans ses meubles. Vendre ou louer des meubles.

— S'EMMEUBLER. v. pron. Être emmeublé.

EMMEULAGE. s. m. (pr. *an-meu-la-je*). Agric. Action d'emmeuler, de réunir en meules les foins qui viennent d'être coupés. Résultat de cette action.

EMMEULÉ, ÉE. part. pass. du v. Emmeuler. S'empl. adjectiv. Foins emmeulés.

EMMEULER. [illegible] rad. *meule*). Agric. Mettre, réunir en meules les foins fraîchement coupés. Il ne faut emmeuler les foins qu'après les avoir bien fait sécher.

— S'EMMEULER. v. pron. Être emmeulé.

EMMI. prépos. (pr. *an-mi;* du lat. *in*, en, dans, et *medio*, milieu; on le trouve écrit *en mi* de deux mots, et *emmi* d'un seul mot dans nos anciens auteurs; le *n* d'*en* s'étant changé en *m* par la règle d'attraction, on a dit *emmi* pour *enmi*). S'est dit pour, Au milieu. Il n'est plus usité que parmi le peuple dans cette locution: *emmi la place*.

EMMIELLÉ, ÉE. part. pass. du v. Emmieller. S'empl. adjectiv. Gâteau emmiellé. Liqueur emmiellée. Je n'ai jamais pu remarquer quelle sorte de becquée la mère leur apporte, sinon qu'elle leur donne à sucer sa langue encore tout *emmiellée* du suc tiré des fleurs. (Buff.)

— Fig. *Paroles emmiellées*. Paroles doucereuses, mais peu sincères, faites pour tromper en caressant.

— Fig. On vous écrira une lettre *emmiel*[...] (Volt.) Un parler *emmiellé* de sa lèvre coul[...] (Ronsard.) Tout ce que le blason exhume [...] cercueils, la prose fleurie et les menson[...] *emmiellés* des poètes, ne peuvent ennoblir [...] actions blâmables ni justifier un crime. ([...]chot.)

EMMIELLER. v. a. 1re conj. (pr. *an-mi*[...] *lé;* du gr. ἐν, dans, et μέλι, miel). Frotter, [...]duire, remplir de miel.

— Mettre du miel dans une liqueur, dans [...] boisson quelconque. Emmieller du cidre.

— Fig. Ce sont des moqueurs qui se plie[...] notre bêtise pour nous *emmieller* et attirer [...] ces opinions et espérances convenables à no[...] mortel appétit. (Mont.) O muse, je t'invoq[...] *emmielle*-moi le bec. (Régnier.)

— Mar. *Emmieller un étai*. Remplir le v[...] qui est le long des tourons des cordes d[...] l'étai est composé.

EMMIELLURE. s. f. Méd. vét. Topi[...] composé que certains hippiâtres appliquent [...] le pied des chevaux, pour adoucir ou déten[...] la corne.

— Agric. Amaigrissement des blés qui [...]tent longtemps verts et mûrissent difficileme[...]

EMMINEUR, EUSE. s. (pr. *an-mi-ne*[...] Techn. Celui, celle, qui était employé autre[...] à mesurer le sel, à le mettre en minots.

EMMITONNÉ, ÉE. part. pass. du v. E[...]mitonner. S'empl. adjectiv. Femme emmit[...]née. On le trouvait *emmitonné* dans les mart[...] jusqu'aux oreilles. (Mont.)

EMMITONNER. v. a. 1re conj. (pr. *an-*[...]*to-né;* rad. *miton* ou *mitaine*, sorte de g[...] fourré, sans doigts, jadis en usage). Envel[...]per dans une étoffe douce et moelleuse.

— Fig. *Emmitonner quelqu'un*. Le circon[...]nir, l'endormir sur ses intérêts.

— S'EMMITONNER. v. pron. Être emmiton[...]

EMMITOUFLÉ, ÉE. part. prés. du [...] Emmitoufler. S'empl. adjectiv. Vieillard em[...]touflé. C'était autrefois la coutume en Fran[...]que, lorsque les gens d'une noce bourgeo[...] étaient sur le point de se séparer, chacun gan[...] ses mitaines, et on se donnait des coups [...] uns aux autres, avec la main fermée et a[...] *emmitouflée*, on appelait cela donner des no[...] (Le Duchat.)

— Prov. *Jamais chat emmitouflé ne prit s*[...]*ris*. Pour agir avec liberté, il ne faut être e[...]barrassé de rien.

EMMITOUFLER. v. a. 1re conj. (pr. *an-*[...]*tou-flé*). Envelopper de fourrures la tête e[...] cou, pour les tenir chaudement.

— S'EMMITOUFLER. v. pron. Être emmitou[...]

— On dit *Cette femme s'emmitoufle, est* [...]*mitouflée dans ses coiffes*, pour dire qu'elle [...] couvre la tête d'une façon exagérée.

EMMITRÉ, ÉE. part. pass. du v. Emmit[...] S'empl. adjectiv. Évêque emmitré.

EMMITRER. v. a. 1re conj. (pr. *an-mi-t*[...] rad. *mitre*). Donner la mitre à un évêque[...] sacrer.

— S'EMMITRER. v. pron. Être emmitré.

EMMORPHOSE. s. f. (pr. *an-mor-fo-se;* [...] gr., ἐν, dans; μορφή, forme). Entom. Mode [...]ticulier de métamorphose de certains insec[...]

EMMORTAISÉ, ÉE. part. pass. du v. E[...]mortaiser. S'empl. adjectiv.

EMMORTAISER. v. a. 1re conj. (pr. [...]*mor-tai-sé;* rad. *mortaise*). Techn. Faire en[...] dans une mortaise le bout d'une pièce de b[...] ou de métal.

— S'EMMORTAISER. v. pron. Être emmorta[...]

EMMOTTÉ, ÉE. part. pass. du v. Emm[...]ter. S'empl. adjectiv. Arbre emmotté. Pla[...] emmottée.

EMMOTTER. v. a. 1re conj. (pr. *an mot*[...] rad. *motte*). Environner, couvrir de mottes [...] terre la racine des arbres ou des plantes.

— S'EMMOTTER. v. pron. Être emmotté.

EMMOUSTACHÉ, ÉE. part. pass. du v. E[...]moustacher. Qui a, qui porte des moustac[...] Un groupe de petits jeunes gens *emmoustac*[...] barbus, le cigare à la bouche, occupe les m[...]ches de l'escalier du café de Paris. (Rev. [...] Paris.)

EMMOUSTACHER. v. a. 1re conj. (pr. [...]*mous-ta-ché*). Garnir de moustaches, me[...]

— S'EMMOUSTACHER. v. pron. Se mettre [...] moustaches.

EMMULÉ, ÉE. part. pass. du v. Emmu[...] S'empl. adjectiv. Richesses emmulées.

EMMULER. v. a. 1re conj. (rad. *meule*). S[...] dit pour Amonceler.

EMMURÉ, ÉE. part. pass. du v. Emmu[...] S'empl. adjectiv. Une ville *emmurée* de ha[...] murailles. (Amyot.)

EMMURER. v. n. 1re conj. (pr. *an-mu-*[...] du lat. *immurare*). Entourer, environner [...] murs.

— Fig. La nature nous laisse aller pa[...] monde, tous libres et déliés; mais nous n[...] lions nous-mêmes, nous emprisonnons et [...]*murons*, en nous astreignant et réduisant à [...] de petite et étroite place. (Amyot.)

— S'EMMURER. v. pron. Être emmuré.

EMMUSELÉ, ÉE. part. pass. du v. Em[...]seler. S'empl. adjectiv. Chien emmuselé.

— Blas. Se dit d'un animal qui est re[...]

I.

— Fig. On vous écrira une lettre *emmiellée*. (Volt.) Un parler *emmiellé* de sa lèvre coulait. (Ronsard.) Tout ce que le blason exhume de cercueils, la prose fleurie et les mensonges *emmiellés* des poëtes, ne peuvent ennoblir des actions blâmables ni justifier un crime. (Pichot.)

EMMIELLER. v. a. 1re conj. (pr. *an-mi-è-lé*; du gr. ἐν, dans, et μέλι, miel). Frotter, enduire, remplir de miel.

— Mettre du miel dans une liqueur, dans une boisson quelconque. Emmieller du cidre.

— Fig. Ce sont des moqueurs qui se plient à notre bêtise pour nous *emmieller* et attirer par ces opinions et espérances convenables à notre mortel appétit. (Mont.) O muse, je t'invoque, *emmielle*-moi le bec. (Régnier.)

— Mar. *Emmieller un étai*. Remplir le vide qui est le long des tourons des cordes dont l'étai est composé.

EMMIELLURE. s. f. Méd. vét. Topique composé que certains hippiâtres appliquent sur le pied des chevaux, pour adoucir ou détendre la corne.

— Agric. Amaigrissement des blés qui restent longtemps verts et mûrissent difficilement.

EMMINEUR, EUSE. s. (pr. *an-mi-neur*). Techn. Celui, celle, qui était employé autrefois à mesurer le sel, à le mettre en minots.

EMMITONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Emmitonner. S'empl. adjectiv. Femme emmitonnée. On le trouvait *emmitonné* dans les martres jusqu'aux oreilles. (Mont.)

EMMITONNER. v. a. 1re conj. (pr. *an-mi-to-né*; rad. *miton* ou *mitaine*, sorte de gant fourré, sans doigts, jadis en usage). Envelopper dans une étoffe douce et moelleuse.

— Fig. *Emmitonner quelqu'un*. Le circonvenir, l'endormir sur ses intérêts.

— S'EMMITONNER. v. pron. Etre emmitonné.

EMMITOUFLÉ, ÉE. part. prés. du v. Emmitoufler. S'empl. adjectiv. Vieillard emmitouflé. C'était autrefois la coutume en France, que, lorsque les gens d'une noce bourgeoise étaient sur le point de se séparer, chacun gantait ses mitaines, et on se donnait des coups les uns aux autres, avec la main fermée et ainsi *emmitouflée*, on appelait cela donner des noces. (Le Duchat.)

— Prov. *Jamais chat emmitouflé ne prit souris*. Pour agir avec liberté, il ne faut être embarrassé de rien.

EMMITOUFLER. v. a. 1re conj. (pr. *an-mi-tou-flé*). Envelopper de fourrures la tête et le cou, pour les tenir chaudement.

— S'EMMITOUFLER. v. pron. Être emmitouflé.

— On dit *Cette femme s'emmitoufle, est emmitouflée dans ses coiffes*, pour dire qu'elle se couvre la tête d'une façon exagérée.

EMMITRÉ, ÉE. part. pass. du v. Emmitrer. S'empl. adjectiv. Evêque emmitré.

EMMITRER. v. a. 1re conj. (pr. *an-mi-tré*; rad. *mitre*). Donner la mitre à un évêque, le sacrer.

— S'EMMITRER. v. pron. Être emmitré.

EMMORPHOSE. s. f. (pr. *an-mor-fo-se*; ét. gr., ἐν, dans; μορφή, forme). Entom. Mode particulier de métamorphose de certains insectes.

EMMORTAISÉ, ÉE. part. pass. du v. Emmortaiser. S'empl. adjectiv.

EMMORTAISER. v. a. 1re conj. (pr. *an-mor-tai-sé*; rad. *mortaise*). Techn. Faire entrer dans une mortaise le bout d'une pièce de bois ou de métal.

— S'EMMORTAISER. v. pron. Être emmortaisé.

EMMOTTÉ, ÉE. part. pass. du v. Emmotter. S'empl. adjectiv. Arbre emmotté. Plante emmottée.

EMMOTTER. v. a. 1re conj. (pr. *an mot-té*; rad. *motte*). Environner, couvrir de mottes de terre la racine des arbres ou des plantes.

— S'EMMOTTER. v. pron. Être emmotté.

EMMOUSTACHÉ, ÉE. part. pass. du v. Emmoustacher. Qui a, qui porte des moustaches. Un groupe de petits jeunes gens *emmoustachés*, barbus, le cigare à la bouche, occupe les marches de l'escalier du café de Paris. (Rev. de Paris.)

EMMOUSTACHER. v. a. 1re conj. (pr. *an-mous-ta-ché*). Garnir de moustaches, mettre

— S'EMMOUSTACHER. v. pron. Se mettre des moustaches.

EMMULÉ, ÉE. part. pass. du v. Emmuler. S'empl. adjectiv. Richesses emmulées.

EMMULER. v. a. 1re conj. (rad. *meule*). S'est dit pour Amonceler.

EMMURÉ, ÉE. part. pass. du v. Emmurer. S'empl. adjectiv. Une ville *emmurée* de hautes murailles. (Amyot.)

EMMURER. v. n. 1re conj. (pr. *an-mu-ré*; du lat. *immurare*). Entourer, environner de murs.

— Fig. La nature nous laisse aller par le monde, tous libres et déliés; mais nous nous lions nous-mêmes, nous emprisonnons et *emmurons*, en nous astreignant et réduisant à peu de petite et étroite place. (Amyot.)

— S'EMMURER. v. pron. Être emmuré.

EMMUSELÉ, ÉE. part. pass. du v. Emmuseler. S'empl. adjectiv. Chien emmuselé.

— Blas. Se dit d'un animal qui est représenté avec une muselière d'un autre émail que son corps.

EMMUSELER. v. a. 1re conj. (pr. *an-mu-ze-lé*; rad. *museler*). Il prend deux *l* devant une syllabe muette. *J'emmuselle, tu emmuselles, il emmuselle*, etc. Mettre une muselière à un animal.

— Fig. Amorcer, séduire. Les moyens dont les imposteurs se servent pour l'*emmuseler* et le conduire où ils veulent. (J.-B. Rouss.)

— S'EMMUSELER. v. pron. Être emmuselé.

EMMUSQUÉ, ÉE. part. pass. du v. Emmusquer. S'empl. adjectiv. Mouchoir emmusqué. Femme emmusquée.

EMMUSQUER. v. a. 1re conj. (pr. *an-mus-ké*; rad. *musquer*). Parfumer de musc.

— S'EMMUSQUER. v. pron. Être emmusqué.

ÉMOELLÉ, ÉE. part. pass. du v. Émoeller. S'empl. adjectiv. Os émoellé.

ÉMOELLER. v. a. 1re conj. (pr. *é-mo-è-lé*; formé de la part. *e*, hors de, et du rad. *moelle*). Oter la moelle d'un os.

— S'ÉMOELLER. v. pron. Être émoellé. Un os qui s'émoelle bien.

ÉMOI. s. m. (pr. *é-mo-è*; du lat. *emotus*, émotion). Peine, souci, chagrin, inquiétude, tourment.

> Rustan, témoin de l'invincible effroi
> Qui s'emparait de toute l'assemblée,
> Cherche lui-même à cacher son *émoi*. (B. LORMIAN.)

— Fig.

> Grand Jupiter, disait dans son *émoi*,
> Une brebis au maître du tonnerre.. (MONVEL.)

ÉMOL. s. m. Philos. Nom d'un des génies que reconnaissaient les gnostiques basilidiens.

— Techn. Fort plancher de bois établi entre quatre jumelles, sur le sommier du pressoir à cidre.

— Ichthyol. Poisson du genre polynème de la mer du sud.

ÉMOLLIENT, ENTE. adj. (pr. *é-mo-li-an, ante*; ét. lat. *emollior*, j'adoucis; rad. *è*, augment., et *mollis*, mou). Méd. Qui a la vertu et la propriété de ramollir ou de rendre le tissu des solides moins serré. Remède émollient. Des herbes émollientes. La propriété *émolliente* a un caractère qui lui est propre et qui la distingue des autres propriétés médicinales; les effets qu'elle provoque sont constants. (Coste.)

— s. m. *Un émollient*. Un médicament émollient. Des émollients. Les émollients sont opposés aux astringents. Emollient aqueux. Les *émollients* aqueux conviennent dans le cas de sécheresse. (Rozier.)

ÉMOLUMENT. s. m. (du lat. *emolumentum*, gain, profit, fait de *molere, moudre*, proprement le profit qu'un meunier tire de son moulin; du gr. μύλλειν, fait de μύλη, meule). Produit d'une charge de judicature; le revenu casuel par opposition à la rétribution fixe qui constitue le véritable traitement payé par le trésor. Dans ce sens, il s'emploie plus généralement au pluriel.

— *Les émoluments d'une place*. Les rétributions de toute nature attachées à une fonction quelconque. La loi attribue aux officiers ministériels des *émoluments*, en outre du remboursement de leurs avances. (Teulet.)

— Par extens. Gain, profit, avantage. Tirer un grand émolument, de grands émoluments d'une affaire. Ce sens est inusité.

— Jurispr. La part revenant à quelqu'un dans une chose à laquelle il a droit. C'est dans ce sens que l'art. 1483 du Code civil dit que la femme n'est tenue des dettes de la communauté que jusqu'à concurrence de son *émolument*. (Chabrol-Chaméane.)

ÉMOLUMENTAIRE. adj. des 2 g. Prat. Qui concerne les émoluments. Portion émolumentaire.

ÉMOLUMENTÉ, ÉE. part. pass. du v. Émolumenter. S'empl. adj. Travail émolumenté.

ÉMOLUMENTER. v. n. 1re conj. (pr. *é-mo-lu-man-té*). Cumuler les émoluments. L'abus que certains procureurs ont fait du casuel de leur charge a donné lieu à l'emploi du verbe *émolumenter*, qui se prend toujours en mauvaise part. On dit au palais d'un officier ministériel qu'il cherche à *émolumenter*, c'est-à-dire à faire des émoluments ou des frais, lorsqu'il

écritures pour y gagner davantage.

— Par extens. Gagner, faire quelque profit dans une affaire quelconque. Inusité.

ÉMONCTOIRE. s. m. (pr. *é-monk-toè-re*; du lat. *emongere*, moucher, nettoyer). Méd. Tout organe destiné à donner une issue aux excrétions soit naturelles, soit artificielles, à l'aide desquelles l'économie rejette hors d'elle toutes les matières qui lui sont hétérogènes, tant celles qui viennent du dehors, que celles qui se sont formées dans son sein. Les anciens considéraient avec plus de raison les déjections alvines comme les *émonctoires* spéciaux de la digestion; la perspiration pulmonaire comme l'*émonctoire* de la respiration. (Chaussier.)

ÉMONDAGE. s. m. (rad. *émonder*). Hortic. Coupe réglée des arbres, soit à tête, soit sans tête, dont on retire tous les cinq, six ou sept ans, un produit de branchages propres à faire des clôtures, des piquets, des boutures ou simplement des fagots et des bourrées pour le chauffage. L'émondage des arbres. Les instruments propres à l'émondage. La saison de l'émondage.

ÉMONDE. s. f. Véner. Fiente d'oiseau de proie.

— Au pl. Branches coupées en émondant.

ÉMONDÉ, ÉE. part. pass. du v. Émonder. S'empl. adjectiv. Arbre émondé. Arbres émondés. Allée émondée. On voit souvent des arbres frappés d'une vieillesse prématurée, reprendre de la vigueur et porter des fruits abondants après avoir été *émondés* et rajeunis. (Rozier.)

— *Émondé par*. Les arbres *émondés* par le fer des Emile. (J. Lamb.)

EMONDER. v. a. 1re conj. (ét. lat., *e*, hors de; *mundus*, pur, net; d'où le v. *emundare*, purifier, nettoyer). Agric. Nettoyer un arbre, le débarrasser des mousses, des lichens, des gales, du bois mort, des chicots, des chancres, des ulcères, du gui, des plantes parasites. On *émonde* les arbres fruitiers en plein vent, ceux qui forment les massifs des jardins anglais, les allées et les charmilles. Cet autre *émonde* un arbre et plante ses rameaux. (Del.)

— Dans certains pays, Couper régulièrement les arbres soit à tête, soit sans tête, dont on retire tous les cinq ou six ans un produit de branchages propres à faire des clôtures, des piquets, des boutures ou des fagots et des bourrées pour le chauffage.

— Nettoyer des grains, les dépouiller de leur peau, de leur enveloppe. Emonder le riz, les lentilles, les pois, l'orge, etc.

— S'ÉMONDER. v. pron. Être émondé.

ÉMONDEUR, EUSE. s. Celui, celle qui émonde, qui ôte les branches superflues.

> Du haut de ces rochers, et d'échos en échos,
> Entends de l'*émondeur* la voix retentissante. (TISSOT.)

— Celui, celle qui nettoie les grains.

— s. m. Agric. Instrument qui sert à l'émondage des arbres. || Sorte de crible.

ÉMORCELÉ, ÉE. part. pass. du v. Émorceler. S'empl. adjectiv. Terre émorcelée.

ÉMORCELER. v. a. 1re conj. S'est dit pour Morceler.

— Fig. C'est *émorceler* la majesté du roi en autant de parcelles que vous faites de chambres. (Et. Pasq.)

ÉMORCELLEMENT. s. m. S'est dit pour Morcellement. Était leur traité un *émorcellement* du royaume de France en plusieurs pièces souveraines. (E. Pasq.)

ÉMORFILÉ, ÉE. part. pass. du v. Emorfiler. S'empl. adjectiv. Outil émorfilé.

ÉMORFILER. v. a. 1re conj. (rad. *morfil*). Oter le morfil et les vives arêtes d'une pièce de métal.

— S'ÉMORFILER. v. pron. Être émorfilé.

ÉMOSSE. s. f. Bot. La bostère violacée, arbrisseau de la Guiane.

ÉMOTION. s. f. (pr. *é-mo-ci-on*; rad. *motion*). Mouvement dans les humeurs, trouble excité dans l'économie. L'émotion du pouls, de la fièvre.

— Ébranlement dans l'âme, agitation causée par quelque passion. Les émotions du cœur. Les émotions de l'âme. Emotion vive, forte, légère, rapide. Émotion douce, tendre. Sentir, éprouver de l'émotion. Comment le chant des oiseaux lui causera-t-il une *émotion* voluptueuse, si les accents de l'amour et du plaisir lui sont encore inconnus? (J.-J. Rouss.) Une âme qui veut nous forcer à partager ses *émotions* appelle toute la nature à son secours, et se fait une langue nouvelle. (Barth.) De tous les besoins factices, le plus dangereux est celui des *émotions*. (De Lévis.) Corinne se livrait au charme de cette soirée, et s'en pénétrait avec joie; Oswald ne pouvait cacher son *émotion*. (Mme de Staël.)

— Etonnement des esprits. Cette nouvelle inattendue lui causa une grande émotion. Il est capable de recevoir sans *émotion* tout le pis qu'on lui puisse apprendre. (Mme de Sév.) Le prélat se réveille, et plein d'*émotion*. (Boil.)

— Se dit aussi du tumulte intérieur, des mouvements sourds qui agitent la foule et précèdent les émeutes, les soulèvements populaires. Les *émotions* du peuple furent bientôt ensevelies dans une consternation générale. (Volt.)

— Se prend pour l'émeute, la sédition. Il

émotion populaire.

— Syn. comp. ÉMOTION. TROUBLE. L'*émotion* est un mouvement de l'âme qu'anime une passion douce, mais qui ne va pas jusqu'à la troubler. Le *trouble* est une vive agitation de l'âme excitée par une passion violente et qui la met hors d'elle-même.

ÉMOTIONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Émotionner. S'empl. adjectiv.

ÉMOTIONNER. v. a. 1re conj. (pr. *é-mo-ci-o-ne*). Causer des émotions.

ÉMOTIVITÉ. s. f. (rad. *emotion*). Aptitude à s'émouvoir. Synonyme d'Impressionnabilité. || Dans le sujet qui nous occupe, la sensibilité n'est autre chose que l'aptitude à s'émouvoir. Elle prendrait le nom d'*émotivité*, si l'Académie française, à défaut d'une académie plus compétente, nous y avait autorisé. *Emotivité*, soit. Malgré notre éloignement pour le néologisme, le mot nous paraît nécessaire; nous l'adoptons. Celui d'*impressionnabilité*, qu'on entend souvent prononcer, nous paraît plus barbare, sans être plus académique. Libre au reste à chacun de conserver, pour exprimer l'aptitude à s'émouvoir, celui qu'il jugera convenable, celui-là même dont nous venons d'énumérer fort incomplètement les significations diverses et contradictoires. (Cerise.) Il y a entre la mobilité et l'*émotivité* la même différence que celle qui existe entre le mouvement et l'émotion. (Id.)

ÉMOTTAGE. s. m. (pr. *é-mo-ta-je*). Agric. et hortic. Action de briser les monceaux de terre qui sont restés unis après avoir été soulevés avec la charrue ou tout autre instrument. Dans les champs, l'émottage se fait à force de herser.

ÉMOTTÉ, ÉE. part. pass. du v. Émotter. S'empl. adjectiv. Champ émotté. Jardin émotté. Terre émottée.

ÉMOTTER. v. a. 1re conj. (rad. *motte*). Agric. Briser les mottes de terre qu'a soulevées la charrue ou tout autre instrument. On émotte avec la herse. On émotte aussi avec des rouleaux armés de dents. En général, la nécessité d'*émotter* vient de ce que le labour n'a pas été fait ou à l'époque ou de la manière qu'il devait l'être. (Roz.)

— Raffin. Casser ou écraser les grosses agglomérations de sucre.

— S'ÉMOTTER. v. pron. Être émotté.

ÉMOTTEUR, EUSE. s. Agric. Celui, celle qui émotte.

— s. m. Raffin. Instrument propre à concasser les sucres agglomérés. Transporté au grenier, le sac est détaché par un autre homme, puis ouvert, et le contenu en est versé dans une traînée qui alimente un *émotteur*. (Soul.-Bodin.)

ÉMOTTOIR. s. m. (pr. *é-mo-to-èr*; rad. *motte*). Agric. Instrument dont on se sert pour briser les mottes de terre.

ÉMOU. s. m. Ornith. Genre d'échassiers brévipennes, formé pour un oiseau coureur de la forme et de la taille de l'autruche, qui se trouve par-delà les montagnes Bleues. Sa chair a, dit-on, le goût de celle du bœuf.

ÉMOUCHÉ, ÉE. part. pass. du v. Émoucher. S'empl. adjectiv. Cheval émouché. Fleuret émouché.

ÉMOUCHER. v. a. 1re conj. (rad. *mouche*). Chasser les mouches. Emoucher un cheval.

— Agric. Réunir les grains de blé séparés de l'épi par l'action du battage.

— Escr. *Emoucher un fleuret*. En ôter la mouche ou le bouton pour l'aiguiser et en faire de la sorte une arme offensive.

— S'ÉMOUCHER. v. pron. Être émouché.

ÉMOUCHET. s. m. (pr. *é-mou-chè*). Ornith. Nom sous lequel on désigne toutes les petites espèces de faucon.

— Nom que les oiseleurs de Paris donnent à la crécerelle, et particulièrement à la femelle de cette espèce.

— Art vétér. Crin de la queue d'un cheval.

— Techn. Nom que donnent les tanneurs à la queue des animaux dont ils préparent les peaux.

ÉMOUCHETÉ, ÉE. part. pass. du v. Émoucheter. S'empl. adjectiv. Ciseau émoucheté.

ÉMOUCHETER. v. a. 1re conj. Techn. Casser la pointe d'un instrument aigu.

ÉMOUCHETEUR. s. m. Celui qui chasse les mouches. On dit mieux *Émoucheur*.

ÉMOUCHETTE s. f. (rad. *mouche*). Techn. Sorte de caparaçon à mailles ou treillis dont on couvre toutes les parties du cheval harnaché qui ne sont point occupées par la selle; autour de cette couverture pendent de petites cordes appelées volettes, qui par leur mouvement émouchent le cheval.

ÉMOUCHEUR, EUSE. s. m. (rad. *mouche*; on lit dans Rabelais *émoucheteur*). Celui, celle qui chasse les mouches.

> Aussitôt fait que dit, le fidèle *émoucheur*,
> Vous empoigne un pavé, le lance avec raideur. (LA FONTAINE.)

ÉMOUCHOIR. s. m. (pr. *é-mou-choèr*; rad. *mouche*). Techn. Queue de cheval attachée à un manche dont on se sert pour chasser les mouches. Quand on ferre un cheval, on se sert de l'*émouchoir* pour chasser les mouches. (***)

ÉMOUDRE. v. a. 4e conj. irrég. (rad. *moudre*; du lat. *mola*, meule). *J'émouds, tu émouds,*

lent. J'émoulais. J'émoulus. J'émoudrai. J'émoudrais. Emouds, émoulons, émoulez. Que j'émoule. Que j'émoulusse. Émoulant. Émoulu, émoulue. Techn. Donner le tranchant aux instruments de fer ou d'acier, à l'aide d'une meule qui tourne sur elle-même, qu'on arrose avec de l'eau, et sur laquelle on appuie, pendant son mouvement de rotation, l'instrument que l'on veut émoudre. Emoudre des couteaux, des ciseaux, etc.

ÉMOULERIE. s. f. (rad. *meule*). Techn. Opération par laquelle on fait porter une lame sur une lime en mouvement, jusqu'à ce que celle-ci soit entièrement blanche.

ÉMOULEUR. s. m. (rad. *meule*). Techn. Celui qui émoud les couteaux, les ciseaux et autres instruments tranchants.

ÉMOULU, UE. part. pass. du v. Émoudre. S'empl. adjectiv. Couteaux émoulus. Hache émoulue.

— *Combattre à fer émoulu*. Combattre tout de bon et à outrance. Le pas d'armes n'était

pas dangereux, on n'y combattait pas à fer émoulu. (Volt.)

— Fig. *A fer émoulu.* Socrate conservait pour son exercice la malignité de sa femme, qui est un essai à fer *émoulu.* (Mont.)

— Fig. et fam. *Il est frais émoulu.* Se dit d'un homme qui a approfondi quelque matière depuis peu de temps. Monsieur est frais *émoulu* du collège. (Mol.)

ÉMOUSSAGE. s. m. (ét. fr., *e*, priv., rad. *mousse*). Agric. Opération ayant pour objet de détruire les mousses qui nuisent à différentes espèces de cultures. Emoussage des gazons. Emoussage des arbres.

ÉMOUSSÉ, ÉE. part. pass. du v. Émousser, S'empl. adject. Rasoir émoussé. Hache émoussée. Ne la déchire point par un fer *émoussé.* (Delille.)

Les mortels, plus instruits, en sont moins inhumains,
Le fer est *émoussé*, les bûchers sont éteints. (Volt.)

— **Fig.** Se dit des choses qui ont perdu leur force, leur énergie, leur vitalité. Goût émoussé. Sens émoussés. Esprit émoussé. Les sens de la vue et de l'ouïe ne seraient pas sujets à une telle altération et ne pourraient être *émoussés* de cette façon. (Buff.)

Quand du plaisir le trait est *émoussé*,
Plus d'un athlète avant l'aube glacé
Attend le jour, se morfond et se gêne;
Il faut un dieu pour une nuit d'Alcmène.
(Bernard.)

— *Emoussé par.* Je veux passer d'une expérience de physique à un opéra ou à une comédie, et que mon goût ne soit jamais *émoussé* par l'étude. (Volt.) La sensibilité de la rétine peut être *émoussée* par un long usage. (Richer). Aussi, quand mon palais est *émoussé* par l'âge. (Delille.)

— Agric. Qu'on a dépouillé de sa mousse. Arbre émoussé. Prairie émoussée.

ÉMOUSSER. v. a. 1re conj. (pr. *é-mou-cé*, rad. *mousse*, obtus). Rendre un corps aigu, un instrument tranchant, moins aigu, moins tranchant; leur ôter entièrement la pointe ou le tranchant, soit en cassant, soit en arrondissant. Emousser le tranchant d'un sabre. Emousser la pointe d'une épée.

— Fig. Oter la vivacité, la force, en parlant du goût, de l'esprit, des désirs, etc. La volupté émousse le courage. L'habitude émousse le plaisir. Les longues peines émoussent l'esprit. La libéralité des dames est trop profuse au mariage, et *émousse* la pointe de l'affection et du désir. (Mont.)

— Énerver, affaiblir, en parlant des sens. Une finesse de sens que tout cultive et rien n'*émousse* apprend à ces peuples à discerner les lieux par où l'on a passé. (Rayn.) La goutte sereine reconnaît pour cause tout ce qui peut *émousser* la sensibilité de la rétine. (Richer.)

— Agric. Détruire les mousses qui nuisent à différentes cultures, soit en les arrachant, soit en les faisant périr. Emousser un arbre. Emousser une pépinière. Emousser une prairie. On *émousse* une prairie en y répandant de la cendre non lessivée ou de la chaux vive, mais dans une moindre proportion. (Roz.)

— s'ÉMOUSSER. v. pron. Être émoussé. Les lancettes s'émoussent. L'acier de Damas coupe le fer sans s'émousser.

— Fig. *S'émousser sur.* Il y a cent traits qui s'*émoussent* sur un cœur noble; il en vient un enfin qui porte le coup de la mort. (Volt.)

— Fig. Perdre de son énergie, de sa vivacité. Toutes les sensations s'*émoussent* à force de se reproduire. (G. Sand.)

ÉMOUSSOIR. s. m. (rad. *mousse*, obtus). Hortic. Instrument propre à émousser les arbres. La lame d'un émoussoir. Le manche d'un émoussoir. Un émoussoir à flamme. La lame des *émoussoirs* de M. Noissette est unie et un peu tranchante d'un côté, pour enlever les lichens sur les écorces lisses; de l'autre côté elle est finement dentée, pour les écorces à surface raboteuse. (Thouin.)

ÉMOUSTILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Émoustiller. S'empl. adjectiv. Homme émoustillé. Jeune fille émoustillée.

ÉMOUSTILLER. v. a. 1re conj. (pr. *é-mouss-ti-ié*). Stimuler, mettre en bonne humeur, exciter à la gaîté, rendre plus vif, plus animé. Sa mère, en lui donnant un jeune maître de chant, faisait tout de son mieux pour l'*émoustiller*, mais cela ne réussit pas. (J.-J. [illegible])

— s'ÉMOUSTILLER. v. pron. Être émoustillé.

ÉMOUVEUR. s. m. Celui qui émeut, qui agite.

— En parlant des agitateurs, de ceux qui excitent le peuple à la sédition. Le duc de Bourgogne fit pendre dedans Paris plusieurs de leurs complices et des principaux *émouveurs* du commun, auxquels il fit couper les têtes. (Monstrelet.)

ÉMOUVOIR. v. a. 3e conj. irrég. (pr. *é-mou-voèr*; du lat. *emovere*, faire changer de lieu). *J'émeus, tu émeus, il émeut, nous émouvons, vous émouvez, ils émeuvent. J'émouvais. J'émus, tu émus, il émut, nous émûmes, vous émûtes, ils émurent. J'émouvrai. J'émouvrais. Émeus, émouvons, émouvez. Que j'émeuve, que nous émouvions. Que j'émusse, que nous émussions. Émouvant. Ému, émue.* Mettre en mouvement, mouvoir.

Six chevaux attelés à ce fardeau pesant
Ont peine à l'*émouvoir* sur le pavé glissant. (Boil.)

— Se dit de l'homme. Il est facile, difficile à émouvoir.

Que tu sais bien, Racine, à l'aide d'un acteur,
Émouvoir, étonner, ravir un spectateur! (Boil.)

— Agiter les humeurs. Cette médecine *émeut* la bile et ne purge pas. (Acad.)

— Agiter, en parlant des effets physiques. Le soleil émeut les vapeurs.

— Troubler les sens. La vue du supplice l'émut à tel point qu'il s'évanouit.

— Fig. dans le même sens.

La pitié calme l'orage
Que l'ire a fait *émouvoir.* (Malherbe.)

— Exciter, soulever, en parlant des flots, d'une tempête, etc. Il ne faut qu'un faible vent pour émouvoir les flots. Le vent commençait à émouvoir les flots.

— Fig. Causer du trouble dans l'âme, y exciter quelque mouvement, quelque passion. La persuasion s'insinue et pénètre par tous les moyens de séduire, d'intéresser et d'*émouvoir.* (Marm.) Plus on a le cœur tendre et l'imagination vive, plus on doit éviter ce qui tend à les *émouvoir.* (J.-J. Rouss.)

— Fig. Le don d'émouvoir.

Un absurde dédain paraissait rejeter
Et le don d'*émouvoir* et celui d'inventer
(La Harpe.)

— Fig. *Émouvoir le cœur, la tendresse, l'amour-propre de quelqu'un.* Mais lorsqu'il est question d'*émouvoir* le cœur et d'enflammer les passions, c'est tout autre chose. (J.-J. Rouss.) Vous voulez avec l'art de votre âge *émouvoir* mon amour-propre. (Id.)

Par quelque heureuse adresse
Je pourrai de mon cœur *émouvoir* la tendresse.
(Racine.)

— Philos. scol. *L'objet émeut la puissance.* Signifie, La présence de l'objet fait naître le désir.

— *Émouvoir à compassion, émouvoir à sédition.* Toucher de compassion, exciter à la sédition. Inusité.

— Prov. et fig. *Il ne faut pas émouvoir les frelons.* Il ne faut point se faire d'ennemis, quelque petits qu'ils soient. || Signifie aussi Disposer à la sédition, exciter, soulever. Les factieux tentèrent d'émouvoir la multitude.

— Fig. *Émouvoir une sédition, une querelle, une dispute*, etc. Exciter, faire naître une sédition, une querelle, etc.

— Fam. *C'est lui qui a ému la noise.* C'est lui qui a soulevé la querelle.

— Fig. et fam. *Émouvoir la bile de quelqu'un.* Exciter sa colère.

— Impers. Il s'émut une grande tempête, une grande querelle.

— s'ÉMOUVOIR. v. pron. Être ému. Cependant l'appareil nutritif s'*émeut* tout entier. (Brill.-Sav.)

— Se troubler, être touché. Il ne saurait parler sans s'émouvoir. C'est un homme qui ne s'*émeut* de rien. (Acad.) Le peuple romain plus qu'un autre s'*émouvait* par les spectacles. (Montesq.) Parle sans t'*émouvoir.* (Corn.)

— S'attendrir. Tantôt, à son aspect, je l'ai vu s'*émouvoir.* (Rac.) Elle s'*émut* jusqu'à pleurer. (J.-J. Rouss.) Nos entrailles s'*émeuvent* de compassion pour nos frères. (Frédéric.)

— Fig. S'élever, se soulever. Il s'*émeut* une grande tempête. (Acad.) L'enfer s'*émeut* au bruit de Neptune en furie. (Boil.)

— Fig., en parlant des émotions populaires. Le peuple commençait à s'*émouvoir.* (Acad.)

— Fig. Se dit des choses inanimées.

Au seul bruit répandu de sa marche étonnante,
Le Danube s'*émeut.* (Boileau.)

— Indust. séric. Se dit de la graine des vers à soie quand elle commence à blanchir. Les cocons s'émeuvent.

EMPACASSA. s. m. Mamm. Buffle ou bubale du Congo. On l'appelle aussi *empabumgo.*

EMPAILLAGE. s. m. Zool. V. TAXIDERMIE.

EMPAILLEMENT. s. m. (rad. *paille*). Techn. Action d'empailler les chaises, de les couvrir de pailles tressées sur lesquelles on s'assied.

— Taxid. Se dit aussi de l'action d'empailler les animaux. V. EMPAILLER.

— Écon. rur. Nom donné à l'ensemble des pailles qui proviennent des récoltes de céréales. Le premier soin du fermier doit être de ne vendre aucun chaume, *empaillement* ou fourrage, jusqu'à concurrence bien entendu de ses propres besoins, et en suppléant à [illegible] d'arbres, et des aiguilles de pins qu'il peut ramasser dans les bois, etc. (De Morog.)

EMPAILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Empailler. S'empl. adjectiv. Oiseau empaillé. Chaise empaillée. Le premier jongleur, environné des huit gardiens du temple, vêtu de longs habits, et portant un hibou *empaillé* sur la tête, verse du baume de copalma sur la flamme, et offre un sacrifice au soleil. (Chateaubr.) Des crocodiles, des singes, des boas *empaillés*, souriaient aux vitraux de l'église. (De Balzac.)

EMPAILLER. v. a. 1re conj. (pr. *an-pa-llé*; rad. *paille*). Techn. Garnir de paille. Empailler des chaises.

— Envelopper de paille. Empailler des ballots, des boîtes, etc.

— Taxid. *Empailler des animaux.* Les remplir de matières propres à les conserver dans les cabinets d'histoire naturelle. Pour *empailler* les oiseaux, il faut, après avoir fait sortir par le bec les aliments contenus dans l'estomac, ouvrir l'abdomen de l'anus au sternum en saupoudrant légèrement toutes les parties avec du plâtre; on bourre le corps avec du coton ou de la filasse. (Boquillon.)

— Hortic. *Empailler les cloches.* Les emboîter les unes dans les autres, ayant soin de mettre entre elles un peu de paille, afin qu'elles ne se cassent pas, lorsqu'on les retire pour les conserver dans les serres. || *Empailler les pieds de cardons et d'artichauts.* Les entortiller de paille, pour les faire blanchir en interceptant la lumière. || *Empailler des arbres d'espalier.* Les abriter par un petit paillasson, lorsqu'ils sont exposés à la trop grande ardeur du soleil. || *Empailler des arbres fruitiers placés dans des terres cultivées.* Les garnir de liens de paille jusqu'à une certaine hauteur, afin qu'ils ne soient endommagés ni par les bestiaux, ni par la charrue. || On empaille aussi les arbres et arbustes qui craignent les gelées d'hiver.

EMPAILLEUR, EUSE. s. (pr. *an-pa-ieur, eu-ze*; rad. *paille*). Techn. Celui, celle qui empaille les chaises. || Celui, celle qui prépare les animaux morts pour les conserver.

EMPALANGE. s. m. Mamm. Buffle d'Afrique.

EMPALÉ, ÉE. part. pass. du v. Empaler. S'empl. adjectiv. Homme empalé. Et celui qui dirait publiquement à un derviche qu'il enseigne des sottises courrait risque d'être *empalé.* (Volt.) Je veux bien croire, nous dit-il, que cet Italien a été pendu, puisque moi-même j'ai été *empalé.* (J. Janin.)

EMPALEMENT. s. m. Action d'empaler; genre de supplice en usage chez les Turcs.

— Techn. Petite vanne du moulin.

EMPALER. v. a. 1re conj. (pr. *an-pa-lé*; rad. *pal*). Ficher un pal aigu dans le fondement d'un homme, et le faire sortir par-dessous l'aisselle.

— Fig.

On la grille (la vérité) en terre papale;
Le Grand Turc l'écorche ou l'*empale* :
Mieux vaut encor le fond du puits. (Le Brun.)

EMPALETOQUÉ, ÉE. adj. Mot dont s'est servi Rabelais pour dire Affublé d'un paletot. Le paletot était une espèce de casaque à coqueluchon dont la pointe ressemblait à la tête d'une huppe; voilà pourquoi Rabelais dit : *empaletoqué* comme une huppe. (Gloss. Desoër.) M. de Cormenin s'est servi de ce mot dans son *Livre des Orateurs.* On écrivait autrefois *paletocq, empaletocqué.*

EMPAN. s. m. (pr. *an-pan*). L'espace compris entre l'extrémité du pouce et celle du petit doigt dans leur plus grand écart. Long d'un empan, de deux empans.

— Brod. et passem. L'étendue des deux bras.

EMPANACHÉ, ÉE. part. pass. du v. Empanacher. S'empl. adjectiv. Casque empanaché.

Une tête *empanachée*
N'est pas petit embarras. (La Font.)

EMPANACHER. v. a. 1re conj. (rad. *panache*). Garnir de panaches ou d'un panache. Empanacher un casque.

— s'EMPANACHER. v. pron. Être empanaché.

— Fig. On s'*empanache* d'impérialisme. (Lamartine.)

EMPANDA. Myth. Déesse protectrice des villages, chez les Romains.

EMPANNÉ, ÉE. part. pass. du v. Empanner. S'empl. adj. Navire empanné. Frégate empannée.

EMPANNER. v. a. 1re conj. (rad. *panne*). Mar. Mettre un vaisseau dans une situation telle qu'il ait les voiles orientées pour le maintenir sans faire de sillage. Empanner un navire. On empanne sous diverses allures et avec plus ou moins de voiles.

EMPANON. s. m. Charp. Chevron qui ne va pas jusqu'au haut du faîte, mais qui s'assemble dans l'arêtier à tenon et à mortaise. || *Empanon délardé.* Celui qui, employé dans une croupe en biais, a ses faces latérales taillées ou délardées perpendiculairement au plan de trait. || *Empanon déversé.* Celui qui, employé dans une croupe en biais, conserve ses faces latérales aussi en biais, par rapport au plan du toit.

— Charr. Se dit des extrémités postérieures des côtés du brancard, q[illegible]sent entre le [illegible] de derrière et reçoiv[illegible] consoles de [illegible]

— Anc. art milit. La partie d'une flèche qu'on garnissait de plumes. || La flèche elle-même, en prenant la partie pour le tout.

EMPAPINÉ, ÉE. adj. Qui est empêtré, englué.

— Fig. Ils ouvrirent le garde-manger, où ils trouvèrent ce pauvre prisonnier *empapiné* d'œufs, de fromage, de lait et autres choses. (Cent Nouv.)

EMPAQUETAGE. s. m. Action d'empaqueter.

EMPAQUETÉ, ÉE. part. pass. du v. Empaqueter. S'empl. adjectiv.

— Fig. Enveloppé comme un paquet. Pourquoi, estimant un homme, l'estimez-vous tant enveloppé et *empaqueté*? (Mont.) Si l'hiver couvre de neige les montagnes d'Albe, votre poète lira tout courbé et bien *empaqueté* dans sa robe de chambre. (Dacier.) Est-ce par zèle aussi que vous avez *empaqueté* les yeux de ma mule? et votre cataplasme lui rendra-t-il la vue? (Beaumarch.) C'est une chose si ennuyeuse qu'un personnage *empaqueté* dans un manteau funèbre. (Rev. de Par.)

Notre défunt était en carrosse porté,
Bien et dûment *empaqueté.* (La Font.)

Les oiseaux, ses tendres confrères,
Le voyant, pour le noir rivage,
Bien et dûment *empaqueté*,
Se partagèrent son plumage. (F. de Neufch.)

— Fig. Pressé, foulé. Nous ôtions six *empaquetés* dans un carrosse. (Laveaux.) Ainsi l'un dans l'autre *empaquetés*, portons-les là-haut sur quelque roche, friande pâture aux vautours. (P.-L. Courier.)

EMPAQUETER. v. a. 1re conj. (rad. *paquet*). On double le *t* devant un *e* muet. *J'empaquette, tu empaquettes, il empaquette*, etc. Mettre quelque chose en paquet. Empaqueter des habits, du linge, des livres.

— s'EMPAQUETER. v. pron. Être enveloppé.

— Fig. et fam., en parlant des personnes. Être enveloppé soigneusement. S'empaqueter dans un large manteau.

EMPARADISÉ, ÉE. part. pass. du v. Emparadiser. S'empl. adjectiv. Homme emparadisé. Imagination emparadisée.

— Fam. Se placer au spectacle dans les loges du comble, vulgairement appelées *paradis.*

EMPARADISER. v. a. 1re conj. Mettre en paradis, placer dans un état de délices.

— Philol. *L'art d'emparadiser les âmes.* Titre d'un livre ascétique du XVIIe siècle.

— s'EMPARADISER. v. pron. Être emparadisé.

EMPARAGÉ, ÉE. part. pass. du v. Emparager. S'empl. adjectiv. *Fille emparagée*, unie à une personne d'une condition sortable.

EMPARAGEMENT. s. m. S'est dit pour désigner un mariage sortable.

EMPARAGER. v. a. 1re conj. Marier convenablement une fille.

— s'EMPARAGER. v. pron. Être emparagé.

EMPARAGIÉ, ÉE. adj. S'est dit pour Riche en famille, bien apparenté.

EMPARÉ, ÉE. part. pass. du v. S'emparer. Ce participe passé s'accorde toujours, étant toujours précédé de son régime direct, qui est *se.* Les contes de fées ne m'amusent plus depuis que les spectres et les brigands se sont *emparés* des vieux châteaux. (A. Martin.) J'entends le gazouillement confus des hirondelles qui se sont *emparées* du toit de la maison. (X. de Maistre.) Une horrible émulation de richesses et de luxe s'était *emparée* des premiers hommes de l'État. (Delille.) Comment s'est-elle *emparée* de vous? Comment, dans son délire, vous a-t-elle arraché aux liens des convenances. (X. Marmier.) Là ma main s'était *emparée* machinalement du portrait de madame de Hautcastel, et l'autre s'amusait à ôter la poussière qui le couvrait. (X. de Maistre.) Les croisés s'étant *emparés* de Jérusalem, arrachèrent le tombeau de Jésus-Christ des mains des infidèles. (Chateaub.)

EMPARENTÉ, ÉE. part. pass. du v. Emparenter. S'empl. adjectiv. Femme emparentée.

EMPARENTER. v. a. 1re conj. (rad. *parent*). Être ou devenir parent de quelqu'un; donner à quelqu'un des parents par alliance.

— s'EMPARENTER. v. pron. Être emparenté.

EMPARER (S'). v. pron. 1re conj. (rad. *part*). Se saisir d'une chose par force ou par adresse; s'en rendre maître en prévenant les concurrents, en écartant ceux qui ont quelque droit à y prétendre. S'emparer d'un héritage, d'une maison, d'une place, d'un héritage, d'un trône. Les Hollandais parvinrent à s'*emparer* du cabotage de l'Asie. (Rayn.) Sélim mit fin à tant de révolutions en s'*emparant*, en 17[illegible], de l'Égypte et de la Syrie. (Chateaub.)

— S'assimiler, en parlant des substances. La graisse, qui est très-avide d'oxygène, rancit en s'en *emparant*, lorsqu'elle reste quelque temps exposée à l'air. (Richerand.)

— Fig. *S'emparer de l'esprit de quelqu'un.* Le dominer.

— Fig. *S'emparer de la conversation.* Parler toujours, sans vouloir souffrir d'interlocuteur.

— Fig. Les grands croient être seuls parfaits, n'admettent qu'à peine dans les autres hommes la droiture d'esprit, l'habileté, la délicatesse, et s'*emparent* de ces riches talents, comme de choses dues à leur naissance. (La Bruy.) Le despotisme bannit toutes les formes de la li[illegible]ment de ce qu'elle remplace, a besoin de ces formes; mais en s'en *emparant* elle les profane. (B. Constant.)

— Fig. Dominer, maîtriser, en parlant des passions. L'amour s'est emparé de son cœur. Quand l'ambition, la haine, la jalousie, la colère se sont une fois *emparés* de quelqu'un, etc. (Acad.)

EMPARFUMÉ, ÉE. part. pass. du v. Emparfumer. S'empl. adjectiv. Temple emparfumé.

EMPARFUMER. v. a. 1re conj. (rad. *parfumer*). S'est dit pour Parfumer, embaumer.

— s'EMPARFUMER. v. pron. Être emparfumé.

EMPARLÉ, ÉE. adj. Vieux mot qui signifiait Éloquent, babillard. Celui, celle qui a la parole en main. Un prince bien *emparlé.* (Et. Pasq.)

EMPARLERIE. s. f. (rad. *parler*). S'est dit pour Babil, propos, discours.

EMPARLIER. s. m. Signifiait Avocat, orateur

EMPAS. s. m. (de l'ital. *impassare*, mettre des entraves). S'est dit pour Entraves. Et durera ce temps de passe-passe, jusques à tant que mars ait mis les *empas*. (Rabelais.)

EMPASME. s. m. (du gr. ἐμπάσσω, je répands). Pharm. Poudre parfumée qu'on répand sur le corps pour en absorber la sueur et en chasser la mauvaise odeur.

EMPASSÉ, ÉE. part. pass. du v. Empasser. S'empl. adjectiv. Abcès empassé.

EMPASSER. v. a. 1re conj. Chir. Faire venir à suppuration.

— S'EMPASSER. v. pron. Être empassé.

EMPASTELÉ, ÉE. part. pass. du v. Empasteler. S'empl. adjectiv. Étoffe empastelée.

EMPASTELER. v. a. 1re conj. (rad. *pastel*). On double la lettre *l* devant une syllabe muette. *J'empastelle, tu empastelles, il empastelle. J'empastellerai. J'empastellerais*, etc. Teint. Donner le bleu aux étoffes par le moyen du pastel.

— S'EMPASTELER. v. pron. Être empastelé.

EMPÂTAGE. s. m. Techn. Première opération de la fabrication du savon, qui a pour but de combiner chimiquement l'alcali aux corps gras. L'*empâtage* présente de nombreuses et graves difficultés : il faut fournir au corps gras la lessive caustique nécessaire peu à peu, et à une densité convenable, afin que le savon, en se formant, ne puisse ni se dissoudre dans la liqueur, ni s'y réunir en grains trop gros et trop durs. (Darcet.)

EMPÂTÉ, ÉE. part. pass. du v. Empâter. S'empl. adjectiv. Tableau empâté. Langue empâtée. Mains empâtés. Volailles empâtées.

— Grav. *Des chairs bien empâtées.* S'entend du travail des tailles et des points lorsqu'il rend bien le moelleux des chairs.

— Mus. *Voix empâtée, exécution empâtée.* Qui manque de netteté.

— Techn. *Scie empâtée.* Qui a retenu de la sciure entre ses dents.

EMPATELINÉ, ÉE. part. pass. du v. Empateliner. S'empl. adjectiv.

Il l'a si bien mitouinée,
Et si bien *empatelinée*,
Qu'il a fait ce qu'il a voulu. (J. BELLEAU.)

EMPATELINER. v. a. 1re conj. (rad. *patelin*). Caresser, séduire par des manières souples et artificieuses.

EMPÂTEMENT. s. m. (rad. *pâte*). État de ce qui est pâteux ou empâté. L'empâtement d'une substance.

— Archit. Saillie ou plus grande épaisseur des fondations sur le plan vertical du mur auquel elles servent de base. Cette saillie est plus ou moins forte, selon le plus ou moins d'épaisseur et de poids des constructions surélevées.

— Bot. Nom donné à la base des hydrophytes, qui sert à les fixer sur les rochers ou sur les corps auxquels elles sont attachées.

— Charp. Se dit des pièces de bois qui servent de base et de support à une grue.

— Chir. Gonflement œdémateux du tissu cellulaire qui pressé par les doigts en conserve l'empreinte.

— Écon. dom. Action d'engraisser de la volaille avec de la pâte. L'empâtement des dindons.

— Mar. Longueur des torons décommis dans un cordage épissé. ‖ Action d'enlacer ces mêmes torons.

— Méd. Engorgement des viscères abdominaux et de quelques organes. L'empâtement du foie, des glandes, de la langue.

— Peint. Opération par laquelle on couvre et l'on charge plus ou moins de couleur la toile d'un tableau. ‖ L'état d'un tableau sous le rapport de la couche de couleurs dont il est formé. Empâtement abondant. Bon, mauvais empâtement.

EMPATENÔTRÉ, ÉE. part. pass. du v. Empatenôtrer. S'empl. adjectiv. Quand ces siècles ont porté de ces fils, la France a porté des sages qui leur ont bien fait connaître que les royautés ni les empires ne sont matière de moines *empatenôtrés*. (Pamphl. c. la Ligue.)

EMPATENÔTRER. v. a. 1re conj. Fournir des patenôtres.

— S'EMPATENÔTRER. v. pron. Être empatenôtré.

EMPÂTER. v. a. 1re conj. (rad. *pâte*). Rem-
[illegible] pâte.

— *Empâter les mains.* Les couvrir de pâte ou de quelque autre substance qui produit l'effet de la pâte.

— Signifie Rendre pâteux. Cela empâte la bouche, la langue, etc.

— Fig. La nature en Hollande, monotone, accablante, pèse sur les facultés et *empâte* l'existence humaine. (Lettres.)

— Constr. Fonder la maçonnerie qui sert de pied à un mur. ‖ Unir les pièces de bois qui servent de base à une grue.

— Écon. dom. Engraisser la volaille avec de la pâte.

— Mar. Faire des empâtures ; joindre, dans la construction d'un navire, deux pièces de bois juxtaposées. ‖ Croiser les torons d'un cordage les uns entre les autres, avant de passer les bouts opposés entre d'autres torons pour en faire une épissure.

— Mus. *Empâter les sons.* Les unir, les marier d'une manière suave et moelleuse.

— Peint. *Empâter un tableau.* Le couvrir de couleur épaisse. *Empâter* se prend toujours en bonne part, quoique l'on puisse peindre fort bien aussi en étendant les couleurs légèrement. Un tableau bien empâté, bien nourri de couleurs. ‖ *Empâter une figure.* Manière particulière à quelques peintres de préparer leur tableau, qui consiste à mettre les couleurs chacune à sa place, sans d'abord les mêler ou les fondre ensemble. Cette figure n'est qu'empâtée.

EMPÂTEUR. s. m. Écon. rur. Celui qui empâte la volaille.

EMPATRONNÉ, ÉE. part. pass. du v. s'Empatronner. S'empl. adjectiv. Intrigant empatronné.

EMPATRONNER (S'). v. pron. S'est dit pour Se rendre maître dans une maison, dans une affaire ; se déclarer le patron de quelque entreprise dans le sens qu'on donne aujourd'hui au verbe *s'impatroniser*.

EMPATTÉ, ÉE. part. pass. du v. Empatter. S'empl. adj. Montant empatté. Roue empattée.

EMPATTER. v. a. 1re conj. (rad. *patte*). Techn. Faire des empattures, garnir de pattes un ouvrage de menuiserie, de serrurerie ou d'ébénisterie.

— Charr. Faire les pattes des rais d'une roue.

— S'EMPATTER. v. pron. Être empatté.

EMPATTURE. s. f. Techn. Assemblage bout à bout de deux pièces de bois, au moyen de pattes ou tenons.

EMPATURE. s. f. Mar. Étendue en largeur et en longueur des surfaces par lesquelles deux pièces de bois se touchent.

EMPÂTURÉ, ÉE. part. pass. du v. Empâturer. S'empl. adjectiv. Troupeau empâturé.

EMPÂTURER. v. a. 1re conj. (rad. *pâture*). Faire paître. Mener paître. ‖ Il est à regretter que ce verbe ne soit plus en usage, car l'idée qu'il présente ne peut plus être rendue que par une périphrase.

— S'EMPÂTURER. v. pron. Être empâturé.

EMPAUMÉ, ÉE. part. pass. du v. Empaumer. S'empl. adjectiv. Éteuf empaumé. Balle empaumée.

EMPAUMER. v. a. 1re conj. (rad. *paume* ; du lat. *palma*, paume, creux de la main, tiré du grec παλαμή, même signification). Prendre, saisir dans la paume de la main.

— Fig. *Empaumer une affaire.* La saisir, la poursuivre avec chaleur.

— Fig. Séduire quelqu'un, se rendre maître de son esprit ; l'enjôler. Tu connais l'art d'*empaumer* une fille. (Volt.)

N'auriez-vous point été tenté
D'*empaumer* le cœur de la belle ? (VOLT.)

— Fig. et fam. *Empaumer la parole.* La prendre, s'en emparer.

— Jeu de paume. Recevoir une balle sur le milieu de la main, de la raquette ou du battoir, de la manière la plus favorable pour la renvoyer.

— Véner. *Empaumer la voie.* Prendre la voie, suivre la piste, être dans la droite voie du gibier. On dit qu'un chien empaume la voie lorsqu'il la trouve et se met à la suivre.

— S'EMPAUMER. v. pron. Être empaumé. Donner à plein dans quelque tromperie.

EMPAUMURE. s. f. (pr. *an-pô-mu-re* ; rad. *paume* de la main). Chass. Le haut du bois du cerf, et du chevreuil, qui est large, renversé et terminé par plusieurs andouillers.

— Techn. La partie du gant qui couvre la paume de la main.

EMPEAU. s. m. (pr. *an-pô*). Hortic. Greffe en couronne.

EMPÈCHE. s. f. S'est dit pour Empêchement.

EMPÊCHÉ, ÉE. part. pass. du v. Empêcher. S'empl. adjectiv. Dis-lui que je suis *empêché*, et qu'il revienne une autre fois. (Mol.) Un point sans plus tenait le galant *empêché*. (Id.)

— *Empêché à*, suivi d'un complément. Il est fort *empêché* à tromper sa femme, qui croit son fils en santé à Epoisses, et il est mort. (Mme de Sévig.)

Jeunes cœurs sont bien *empêchés*
À tenir leurs secrets cachés. (LA FONTAINE.)

— Prov. et fig. *Un homme empêché de sa personne, de sa contenance.* Qui ne sait comment se tenir, qui est dans un grand embarras.

— Fam. *Un homme empêché à rendre ses* [illegible] *comptes.* Embarrassé, qui est dans une grande anxiété d'esprit.

— Fig. *Il a les mains empêchées.* Il ne peut rien faire.

— subst. *Faire l'empêché.* Affecter l'embarras que donnent les grandes affaires.

EMPÊCHEMENT. s. m. (pr. *an-pê-che-man*). Ce qui empêche de faire une chose, ou qu'une chose ne se fasse, obstacle, opposition. Mettre un empêchement à l'exécution d'un projet. Ôter, vaincre, lever un empêchement.

— Astron. *Empêchement de lumière.* Position d'une planète tardive qui se trouve entre deux planètes véloces.

— Dr. civ. *Empêchement dirimant.* Les *empêchements* ou incapacités qui font un obstacle légal à la célébration du mariage civil sont : 1° la mort civile ; 2° le lien d'un premier mariage existant ; 3° la parenté à certains degrés ; 4° l'adoption ; ces quatre cas d'incapacité sont déclarés *empêchements dirimants*.

— Dr. can. *Empêchements dirimants, empêchements prohibitifs.* Obstacle apporté par l'Église au sacrement du mariage.

EMPÊCHER. v. a. 1re conj. (pr. *an-pê-ché* ; en lat. *impedire* ; du gr. ἐμποδίζειν, fait de πούς, pied). Apporter de l'opposition, faire obstacle. Empêcher un mariage. Empêcher un procès. Empêcher la délivrance d'une somme.

— En parlant des objets matériels. Cette digue empêche les inondations. Cette muraille empêche la vue.

— Fig. Détourner, amortir. Alors je demandai à Néoptolème comment Ajax Télamonien n'avait pas *empêché* cette injustice. (Fén.)

— Fig. Embarrasser. Nous *empêchons* nos pensées en général et des causes et conduites universelles, qui se conduisent très-bien sans nous, et laissons en arrière notre fait. (Mont.)

— Suivi d'un verbe, il régit la préposition *de* avec l'infinitif, ou bien la conjonction *que* avec le subjonctif.

— *Empêcher de.* Il s'agit moins de l'*empêcher* de mourir que de le faire vivre. (J.-J. Rouss.) Il est bon d'*empêcher* ces emplois fastueux d'être donnés peut-être à des âmes mondaines. (Boil.) Quel cas voulez-vous que je fasse d'un roi qu'on eut toute la peine du monde d'*empêcher* de se faire dominicain ? (Grimm.)

— *Empêcher que.* Pourquoi croyez-vous que les Romains fussent si jaloux de mettre leurs aigles et leurs dieux à la tête de leurs légions, sinon pour *empêcher* que le tumulte et l'agitation des guerres ne fît oublier ce qu'on doit aux dieux qui y président ? (Mass.)

Dis-lui que l'amitié, l'alliance et l'amour,
Ne pourront *empêcher* que les trois Curiaces
Ne servent leur pays contre les trois Horaces. (CORNEILLE.)

— *N'empêcher que.* La plupart des grammairiens prétendent que lorsque *empêcher* est accompagné de *ne pas, ne point*, on ne doit plus mettre *ne* après *que*. Ils se trompent, car les écrivains font usage de la négative dans la proposition subordonnée, que les phrases soient affirmatives, négatives ou interrogatives. La pluie presque continuelle *empêche* qu'on ne se promène dans les cours et dans les jardins. (Rac.) *Empêchez* qu'elle *ne* se mêle d'aucune affaire. (Volt.) Le mot propre est souvent difficile à rencontrer, et quand il est trouvé, la gêne du vers et la rime *empêche* qu'on *ne* l'emploie. (Id.) Cette cure secrète de Sévère est un mauvais artifice qui n'*empêche* pas que la cure *ne* soit publique. (Id.) Toutes les pratiques anciennes et modernes n'*empêcheront* pas que l'on *ne* viole les lois de la nature, et que l'on *ne* soit rebelle à Dieu en coupant volontairement la trame de ses jours. (Formey.) Il marche, dort, mange et boit comme les autres, mais cela n'*empêche* pas qu'il *ne* soit fort malade. (Mol.)

Cela n'*empêche* pas que dans ce jour, madame,
Nous *ne* mettions à fin une si belle flamme. (REGNARD.)

Hé ! pourrai-je *empêcher*, malgré ma diligence,
Que Roxane d'un coup n'assure sa vengeance ? (RAC.)

Empêcher que Caron, dans sa fatale barque,
Ainsi que le berger *ne* passe le monarque. (BOILEAU.)

— Cependant on trouve aussi des exemples de la suppression de la négation après *empêcher que*. Les plus violentes cabales n'ont jamais eu lieu que contre des ouvrages de mérite et n'ont point *empêché* qu'on les entendît. (La Harpe.) ‖ Cette suppression a surtout lieu en poésie

. . . Cette friponnerie
N'*empêche* pas qu'un homme se marie. (VOLTAIRE.)

Nous pourrions par un prompt achat de cette esclave
Empêcher qu'un rival vous prévienne et vous brave. (MOLIÈRE.)

— L'Académie pense qu'on peut mettre ou supprimer la négation. Il *n'empêche* pas qu'*il ne fasse* ou qu'*il fasse* ce qu'il voudra. Mais avec *empêcher* sans négation, il faut toujours mettre *ne* après. La pluie *empêche* qu'on *n'aille* se promener. (Acad.)

— Prov. et fig. *Il faut souffrir ce qu'on ne peut empêcher.* Ayez la force qui produit le bien et qui apprend à supporter le mal que nous ne pouvons pas *empêcher*. (De Juss.)

— S'EMPÊCHER. v. pron. Se défendre de, s'abstenir de. Le perfide, il n'a pu s'*empêcher* de pâlir. (Rac.) Notre cher et malheureux ami a parlé deux heures ce matin, mais si admirablement, que plusieurs n'ont pu s'*empêcher* de l'admirer. (Mme de Sév.) Voltaire était si supérieur à ses disciples, qu'il ne pouvait s'*empêcher* de rire quelquefois de leur enthousiasme irréligieux. (Chateaub.)

— *S'empêcher de quelque chose, empêcher quelqu'un de quelque chose.* Ne se disent plus aujourd'hui.

EMPÉDOCLE. Philosophe, poète et médecin d'Agrigente en Sicile, qui florissait au ve siècle av. J.-C., et qui, dit-on, se précipita dans l'Etna.

EMPÉDOCLÉE. s. f. Bot. Genre de dilléniacées, formé pour un arbrisseau brésilien à feuilles alternes et à fleurs blanches.

EMPÉDOCLÉEN, ENNE. adj. Philos. Qui appartient à Empédocle.

— *Doctrines empédocléennes.* Mélange des principes de Pythagore et de ceux de l'école d'Ionie.

EMPEIGNE. s. f. Techn. Le cuir ou l'étoffe qui forme le dessus du soulier et qui couvre le cou de pied.

EMPELLEMENT. s. m. Techn. Pale ou bonde pour retenir ou faire sortir l'eau d'un lac, d'un étang, d'un canal

EMPELOTÉ, ÉE. part. pass. du v. Empeloter. S'empl. adj. Fil empeloté. Oiseau empeloté.

EMPELOTER. v. a. 1re conj. (rad. *pelote*). Techn. Mettre en pelotes. Se dit du fil, des tresses, etc.

— S'EMPELOTER. v. pron. Fauconn. Se dit de l'oiseau qui ne peut digérer la nourriture qu'il a avalée.

EMPELOTONNEMENT. s. m. Art milit. Évolution pour former le peloton d'infanterie. Deux pelotons qui se recouvrent opèrent un *empelotonnement*. (Bard.)

EMPÉNAGE. s. f. Serr. État d'une serrure montée sur trois pênes.

EMPÊNÉ, ÉE. part. pass. du v. Empêner. S'empl. adjectiv. Serrure empênée.

EMPÊNER. v. a. 1re conj. (rad. *pêne*). Techn. Monter le pêne d'une serrure. Peu usité.

— S'EMPÊNER. v. pron. Être empêné.

EMPENNAGE. s. m. Techn. Action de garnir une flèche de plume.

EMPENNE. s. f. Anc. art milit. Aileron de plume que l'on adaptait à une flèche pour assurer la justesse de son vol.

EMPENNÉ, ÉE. part. pass. du v. Empenner. S'empl. adjectiv. Flèche empennée.

Mortellement atteint d'une flèche *empennée*,
Un oiseau déplorait sa triste destinée. (LA FONT.)

— *Tout empenné.* S'est dit pour tout d'une pièce, tout droit. Un grand pan de mur étant brusquement enlevé hors de terre, rechût toutes fois tout *empenné*. (Mont.)

— Fig. On nous plaque les sentences de Cicéron en la mémoire, toutes *empennées* comme des oracles, ou les lettres et les syllabes sont de la substance de la chose. (Mont.) Opinions incertaines, déréglées, et *empennées* de trompeuses espérances. (N. Pasquier.)

— Blas. Se dit d'un dard, d'un trait qui a ses ailerons ou empennes d'un émail particulier.

— Bot. *Feuille empennée.* Feuille ailée.

EMPENNELAGE. s. m. Mar. Assemblage de deux ancres mouillées, de grosseur inégale, dont la plus petite est placée en avant de la plus grande pour qu'elles travaillent ensemble à retenir le bâtiment.

EMPENNELÉ, ÉE. part. pass. du v. Empenneler. S'empl. adj. Ancres empennelées.

EMPENNELER. v. a. 1re conj. (Il double *l* quand la conjugaison amène un *e* muet immédiatement après cette consonne. *J'empennelle, tu empennelles, ils empennellent. J'empennellerai. J'empennellerais*). Mar. Disposer une petite ancre, la mouiller en dehors, mais près d'une grande, pour qu'elles travaillent ensemble à retenir plus sûrement un vaisseau contre de forts courants, une grosse mer ou un vent violent.

— S'EMPENNELER. v. pron. Être empennelé. Deux ancres qui s'empennellent.

EMPENNELLE. s. f. Mar. Nom de la plus petite des deux ancres qui forment un empennelage.

EMPENNER. v. a. 1re conj. (du lat. *penna*, plume). Garnir les flèches de plumes. Dans un lieu retiré, la nièce de Chactas *empennait* des flèches avec des plumes de faucon. (Chateaub.)

— Fig. Les libéralités désordonnées des souverains sont comme les plumes que l'aigle s'arrache, dont on *empenne* les traits qu'on lui tire. (De Luynes.)

— S'EMPENNER. v. pron. Être empenné.

EMPENOIR. s. m. (pr. *an-pe-noir*) Techn. Ciseau recourbé par ses deux extrémités qui sont également tranchantes, mais sur divers sens. L'empenoir sert aux menuisiers et aux serruriers pour poser les ferrures.

EMPEREUR. s. m. (en lat. *imperator*, fait de *imperare*, commander). Monarque, chef d'un empire. Grand, puissant, redoutable empereur. Empereur clément, ambitieux, magnanime, illustre. L'empereur de Russie, d'Autriche, du Brésil.

— Ce titre, que, dans le principe, les soldats romains donnaient à tout général d'armée et particulièrement à celui qui avait remporté une victoire signalée, devint un titre de dignité lorsque Jules César s'étant fait nommer dictateur perpétuel l'an de Rome 708, le peuple lui déféra le titre d'empereur pour marque de l'autorité absolue dont il jouissait. Cependant on en fit peu d'usage sous les successeurs [illegible] ment, Prince ou César.

— Hist. rom. *Empereur* se dit absolument des empereurs romains, tant que l'empire subsista dans son intégrité, c'est-à-dire depuis Auguste jusqu'à Théodose le Grand. On connaît l'appétit des *empereurs* romains. (Berch.)

— Après la chute de l'empire, la qualification d'empereur s'accordait au prince couronné roi des Romains, à Rome même, comme le fut Charlemagne.

— *Empereur élu.* Titre que Maximilien Ier, dans l'impossibilité de se faire couronner à Rome, en 1508, enjoignit aux États de l'Empire de lui donner, et que ses successeurs ont toujours pris depuis lors à leur avénement.

— Absol. S'est dit autrefois de l'Empereur d'Allemagne, sans autre dénomination. Les troupes de l'empereur. Les États de l'empereur.

— Titre qu'on donne à quelques souverains du Nouveau-Monde. Des empereurs gouvernaient le Mexique et le Pérou avant la con-

quête espagnole. Les empereurs du Pérou sont plus souvent appelés Incas. Montézuma et Guatimozin furent les derniers empereurs du Mexique. De nos jours, Iturbide porta un moment le titre d'empereur du Mexique.

— Quelques souverains de l'Orient sont aussi appelés empereurs. L'*empereur* des Turcs se dit quelquefois du sultan ou Grand-Seigneur. Aureng Zeyb a été appelé l'empereur du Mogol.

— Le souverain de l'Angleterre ne prend point le titre d'empereur, bien que l'on appelle ses États l'Empire britannique et que l'épithète *impérial* s'applique au parlement des trois royaumes unis.

— L'*Empereur* s'est dit absolument de l'empereur d'Allemagne. Il fit un traité avec l'Empereur.

— L'*Empereur* se dit aussi absolument en France de l'empereur Napoléon. Du temps de l'Empereur. A la nuit, cinquante mille hommes placés sur le front de bandière, dans la vaste plaine d'Austerlitz, éclairée d'innombrables feux, saluent Napoléon des cris réitérés de Vive l'*Empereur!* (M. St-Hil.)

Et l'*Empereur* dont la mémoire
Est en honneur chez les Français. (Béranger.)

— On appelait ainsi autrefois dans les colléges, L'écolier qui était le premier de sa classe.

— Hist. nat. On a donné le nom d'*empereur* à divers animaux qui se distinguent aux yeux des amateurs par une grande taille ou par des couleurs brillantes : dans l'ornithologie, à un petit roitelet dont la tête est ornée d'un briliant diadème ; dans l'entomologie, à un papillon diurne connu vulgairement sous le nom de tabac d'Espagne ; dans l'ichthyologie, au xiphias espadon du genre holacanthe ; dans l'erpétologie, au boa devin ; dans la conchyliologie, à plusieurs coquilles variées. Tous ces noms ne sont employés que par les marchands.

EMPERIÈRE. s. f. S'est dit pour Impératrice. Et avec raison, Pindarus appelle la coutume, la reine et *emperière* du monde. (Mont.)

EMPERLÉ, ÉE. part. pass. du v. Emperler. S'empl. adjectiv. L'une travestie en garçon, coiffée d'un morion, laissant l'autre vêtue en garce, coiffée d'un attifet *emperle*. (Mont.)

EMPERLER. v. a. 1re conj. Orner de perles. Inusité.

— Fig. *Emperler le style.* Ils disent que Malherbe *emperle* trop son style. (Courval.)

— Fig.

L'Aurore est une honnête dame,
Qui tous les matins de ses pleurs
Emperle, ce dit-on, les fleurs. (Scarron.)

EMPERNA. s. m. Pêch. Ne s'emploie que dans cette locution usitée pour la pêche que l'on nomme enceinte : Faire emperna, disposer les filets pour cette pêche.

EMPESAGE. s. m. (du lat. *in*, dans, et *pix*, poix). Techn. Action d'empeser du linge avec de l'empois ; la façon dont une chose est empesée.

EMPESÉ, ÉE. part. pass. du v. Empeser. S'empl. adj. Col empesé. Collerette empesée.

— Fig. *Muses empesées.*

Écoutons la muse *empesée*
Qui, se guindant sur de grands mots,
Préside à la prose toisée
Des poëtes collégiaux. (Gresset.)

— Fam. *Cet homme est empesé, cette femme est empesée.* Cet homme a un air trop composé. Cette femme a des manières affectées. Avec une assez belle figure, il a l'air *empesé* des pays d'où il vient. (J.-J. Rouss.) Il y a des gens pleins d'esprit, mais *empesés* jusqu'au ridicule : or, chez ces sortes de gens, tenez-vous à l'esprit, sans vous prendre à l'empois. (Grimm.)

— *Style empesé.* Dans lequel on remarque une trop grande affectation d'arrangement, d'exactitude, de purisme.

— Mar. Se dit d'une voile mouillée pour la rendre plus impénétrable au vent, par un très-petit frais. Voiles empesées. Peu usité.

EMPESER. v. a. 1re conj. (du lat. *impicare*; rad. *pix*, poix). L'e se change en è devant une syllabe muette. *J'empèse, tu empèses, il empèse*, etc. Techn. Accommoder le linge avec de l'empois. Les blanchisseuses trempent dans l'empois très-affaibli la partie qu'elles veulent *empeser*, et en passant dessus le fer chaud, elles fixent dans le linge l'empois, qui lui donne la raideur nécessaire. (Lenorm.)

— Mar. *Empeser les voiles.* Les mouiller par un très-petit frais, pour les rendre plus imperméables au vent.

— S'EMPESER. v. pron. Être empesé.

EMPESEUR, EUSE. s. Celui ou celle qui empese.

— Plus particulièrement, Ouvrier qui fait son état d'encoller les chaînes et étoffes. L'art de l'*empeseur* est une partie importante pour le tissage des étoffes. (Lenorm.) On le nomme aussi Encolleur.

— Fig. M. l'abbé de La Chambre appelait le père Bouhours, en qui l'on prétendait qu'il y avait plus d'art et de contrainte que de naturel, l'*empeseur* des muses. (Duclos.)

EMPESTÉ, ÉE. part. pass. du v. Empester. S'empl. adjectiv. Pays empesté. Ville empestée.

Philoctète, est-ce vous? Quel coup affreux du sort
Dans ces lieux *empestés* vous fait chercher la mort?
(Voltaire.)

— Fig. Tant que le breuvage *empesté* remplit la bouche et tapisse l'organe ; la sensation est confuse et l'état supportable. (Brill.-Savar.)

Vous, malheureux, assis dans la chair *empestée*
Où le mensonge règne et répand son poison. (Rac.)

EMPESTER. v. a. 1re conj. (du lat. *pestis*, peste). Répandre la peste.

— Répandre, communiquer une odeur fétide et désagréable.

— Fig. Répandre des erreurs. Les différentes sectes s'accusent mutuellement d'avoir *empesté* le monde de leurs hérésies. (Marm.)

— Absol. Son haleine empeste. Ce cadavre empeste.

EMPÉTRACÉ, ÉE, ou EMPÉTRÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à un empétrum. || EMPÉTRACÉES. s. f. pl. Famille d'arbrisseaux qui a pour type le genre empétrum.

EMPÊTRÉ, ÉE. part. pass. du v. Empêtrer. S'empl. adjectiv. Homme empêtré. Cheval empêtré.

— Fig. On est quelquefois *empêtré* dans son orgueil. (Mme de Sév.) La raison *empêtrée* des passions ne nous sert non plus que les ailes aux oiseaux englués par les pieds. (Charr.)

EMPÊTRER. v. a. 1re conj. (du lat. *in*, dans; *pedes*, pieds : les pieds engagés dans; selon d'autres, de *petra*, pierre). Être embarrassé dans un lieu pierreux.

— Lier la jambe d'un cheval ou d'une autre bête que l'on met en pâture.

— Fig. On donne d'abord à la cour le nom de marquis par civilité; mais il y a toujours quelques rebelles ; on les réduit bientôt en *empêtrant* de ce nom ses amis et ses valets. (Mme de Maint.)

— Fig. Embarrasser. Vous nous avez empêtrés d'un homme fort incommode.

— Fam. Engager. Empêtrer quelqu'un dans une mauvaise affaire.

— S'EMPÊTRER. v. pron. Être empêtré.

— Fig. et fam. *S'empêtrer d'une femme.*

Oui, Nérine, je suis à l'imbécile maître
Qui s'est acoquiné, dans ce taudis champêtre,
A la triste moitié dont il s'est *empêtré*. (La Chauss.)

— Fig. S'astreindre. Ainsi se ruinent de santé ceux qui se laissent *empêtrer* à des régimes contraints et s'y astreignent superstitieusement. (Mont.)

— Fig. L'esprit humain ne fait que fureter et quêter, et va sans cesse tournoyant, bâtissant et s'*empêtrant* en sa besogne, comme nos vers à soie, et s'y étouffe. (Mont.)

— Fig. *S'empêtrer dans une mauvaise affaire, dans des embarras.*

EMPÉTRUM. s. m. (du gr. ἐμπετρος, qui croît sur les rochers). Bot. Genre de plantes formé pour de petits arbrisseaux de la famille des bruyeres, procombants, très-rameux, indigènes en Europe et dans l'Asie boréale.

EMPHASE. s. f. (du gr. ἐμφασις, formé de ἐμφαίνειν, faire briller; de φαίνω, je montre). Affectation outrée dans l'expression, dans le ton de la voix, dans le geste. Quel plus grand supplice que d'entendre prononcer de médiocres vers avec toute l'*emphase* d'un mauvais poëte? (La Bruy.)

— Rhét. Figure de pensée qui consiste à employer un mot dans un sens plus étendu, plus énergique que sa signification ordinaire. *Rome, Romain, une âme toute romaine*, s'emploient souvent par emphase.

EMPHASÉ, ÉE. part. pass. du v. Emphaser. S'empl. adjectiv.

Ni les grands mots, ni le ton *emphasé*
Au sens commun n'ont jamais imposé. (J.-B. Rouss.)

EMPHASER. v. n. 1re conj. Parler avec emphase. Je vais te peindre ces devoirs qu'ici tu nous *emphases*. (Boissy.)

EMPHATIQUE. adj. des 2 g. Qui a de l'emphase. Se dit de ce qui a rapport aux personnes, mais non pas des personnes mêmes. Discours, prononciation, ton emphatique.

— S'emploie souvent dans un sens analogue à celui d'Emphase, figure de pensée. Mot pris dans un sens emphatique.

EMPHATIQUEMENT. adv. D'une manière emphatique.

EMPHATISTE. s. m. Qui parle, qui écrit avec emphase. Brébeuf était *emphatiste*. (Rac.)

EMPHRACTIQUE ou EMPLASTIQUE. adj. des 2 g. (du gr. ἐμφράσσω, j'obstrue, je bouche). Pharm. Se dit des substances ou médicaments qui bouchent les pores, comme la cire, la graisse, etc. Application emphractique. [...] tiques.

EMPHRAGME. s. m. (du gr. ἔμφραγμα, obstruction). Chir. Obstacle que le fœtus apporte lui-même à sa sortie dans les accouchements difficiles.

EMPHRAXIE. s. f. (pr. *an-fra-ksi*; du gr. ἐμφράσσω, j'obstrue). Médec. Embarras, obstruction ou réplétion des conduits, ou des cavités par une matière que son abondance ou ses qualités rendent morbifique.

EMPHYSÉMATEUX, EUSE. adj. Méd. Qui est de la nature de l'emphysème. Tumeur emphysémateuse. Un jeune homme dont la maison était en feu, se précipita dans la rue d'une fenêtre du second étage, et dans sa chute se fractura le crâne. Le soir même de l'accident, il devint *emphysémateux*, et respirait avec peine ; il mourut dans la nuit. (Breschet.)

EMPHYSÈME. s. m. (du gr. ἐμφυσάω, j'enfle en soufflant). Pathol. Tuméfaction molle, crépitante, sans changement de couleur à la peau, sans douleur, produite par l'accumulation d'air dans le tissu cellulaire. L'*emphysème* est un des accidents les plus fréquents des plaies pénétrantes du thorax ou des fractures des côtes. Il survient fréquemment dans les plaies pénétrantes faites avec une baïonnette, une épée, un stylet ou tout autre instrument à lame étroite. (Breschet.) L'*emphysème* peut encore survenir à la suite de lésions d'autres organes que les poumons. Les gaz qui se développent dans les voies de la digestion peuvent quelquefois produire des crevasses de ces organes, et passer dans le tissu lamineux des parties voisines. Les animaux ruminants sont assez sujets à cette sorte d'*emphysème*. (Charb.)

EMPHYTE. s. m. Entom. Genre d'hyménoptères, qui a pour type l'emphyte à écharpe.

EMPHYTÉOSE. s. f. Jurispr. Bail à longues années. L'effet propre et particulier du bail emphytéotique est d'opérer la translation et l'aliénation à temps de la propriété de l'immeuble donné en *emphytéose*. (Bousq.)

EMPHYTÉOTE. s. des 2 g. Celui, celle qui jouit d'un bien à titre d'emphytéose. L'*emphytéote* acquiert sur sa chose un droit de propriété dont il peut disposer par donation, vente, échange ou autrement, avec la charge toutefois des droits de bailleur. (Chab.-Cham.) L'*emphytéote* n'est qu'un fermier à longues années, il n'est aussi qu'un détenteur précaire, puisqu'il possède par autrui. (Bousq.)

EMPHYTÉOTIQUE. adj. des 2 g. Jurispr. Qui appartient à l'emphytéose.

— *Bail emphytéotique.* Contrat par lequel le propriétaire d'un fonds en transfère à quelqu'un la propriété utile pour droits à long temps, à la charge d'y faire certaines améliorations utiles. Le bail *emphytéotique* ne se fait pas ordinairement pour moins de vingt ans, ni pour plus de quatre-vingt-dix-neuf années. L'État, les communes, les établissements publics dûment autorisés, en font particulièrement usage. (Chab.-Cham.)

— *Canon emphytéotique.* Redevance annuelle que paye le preneur d'un bail emphytéotique en reconnaissance du domaine direct réservé par le cedant.

EMPICORIS. s. m. (ét. gr., ἐμπις, mouche ; κόρις, punaise). Entom. Genre d'hémiptères qui a pour type l'empicoris marbré.

EMPIDE. adj. des 2 g. Entom. Qui ressemble à une empis. || EMPIDES. s. f. pl. Famille de diptères, qui a pour type le genre empis.

EMPIÉGÉ, ÉE. part. pass. du v. Empiéger. S'empl. adject.

EMPIÉGER. v. a. 1re conj. (rad. *piége*). Prendre au piége.

EMPIERREMENT. s. m. (rad. *pierre*). Action d'empierrer ; résultat de cette action.

— Ponts et chauss. Lit de pierres destiné à consolider un chemin.

— Agric. Empilement de pierres dans un trou ou dans un fossé, pour donner de l'écoulement aux eaux entre leurs interstices.

EMPIERRER. v. a. 1re conj. (rad. *pierre*). Ponts et chauss. Garnir une route de pierres pour la conserver, l'affermir.

— Agric. Empiler des pierres dans un trou, dans un fossé.

— S'EMPIERRER. v. pron. Être empierré, être garni de pierres.

EMPIÉTANT. adj. m. (rad. *pied*). Fauconn. Qui a les pieds bons et beaux. Oiseau empiétant.

— Blas. Qui tient sa proie dans ses serres.

EMPIÉTÉ, ÉE. part. pass. du v. Empiéter. S'empl. adjectiv. Usurpé, pris sur autrui. Terrain empiété. Champ empiété. Héritage empiété.

— Véner. Qui a les pieds bons et beaux. Un chien bien empiété.

EMPIÈTEMENT. s. m. Action d'empiéter. || Résultat de cette action.

— Par anal. Les empiètements de la mer sur la terre.

— Fig. Les empiètements d'une autorité sur une autre.

EMPIÉTER. v. a. 1re conj. (du lat. *pes*, pied). L'é se change en è devant une syllabe muette. *J'empiète, tu empiètes, il empiète*, etc. Usurper. Empiéter une toise, plusieurs sillons sur un champ. Empiéter un arpent.

— Fig. Usurper. Les Guises voulaient, après la mort du roi Henri, *empiéter* le maniement de toutes les affaires du royaume. (Pasq.) Le peuple leur laissa *empiéter* le pouvoir suprême, dont ils usèrent tyranniquement. (Boss.)

— Absol. Empiéter sur un terrain, sur un champ.

— Par analogie. Se déborder sur quelque chose, couvrir un terrain voisin. La mer empiète sur les côtes. La rivière empiète tous les jours de ce côté.

— Fig. Entreprendre au préjudice de. Empiéter sur les droits, sur l'emploi, sur les attributions de quelqu'un. Empiéter autant qu'on peut. N'*empiétons* point sur l'horrible fonction des démons. (J.-J. Rouss.)

— Fauconn. Enlever la proie avec les pieds. Les faucons empiètent, quand ils assomment la proie en la lient.

EMPIFFRÉ, ÉE. part. pass. du v. Empiffrer. S'empl. adjectiv. Fam. Qui a mangé excessivement ; gorgé ; devenu gras et replet. Un enfant empiffré.

— *Empiffré de.* Enfant empiffré de confitures, de pâtisseries.

EMPIFFRER. v. a. 1re conj. (rad. *piffre*, gourmand). Fam. Faire manger excessivement, rendre très-gras. Empiffrer un enfant. La bonne nourriture et le repos l'ont empiffré.

— *Empiffrer de.* On l'a empiffré de marrons.

— S'EMPIFFRER. v. pron. Manger avec excès, se gorger, devenir excessivement gras et replet. S'empiffrer à un repas. Il s'est bien empiffré depuis peu. Vous vous empiffrez à la vie que vous menez.

EMPIFFRERIE. s. f. Action d'empiffrer ou de s'empiffrer ; effet de cette action.

EMPIGÉ, ÉE. part. pass. du v. Empiger. S'empl. adjectiv.

EMPIGER. v. a. 1re conj. (rad. lat. *pix*, *picis*, du gr. πίσσα, poix). On met un *e* après le *g* suivi de *a*, *o*. *J'empigeais. Nous empigeons*, etc. Enduire de poix.

EMPILE. s. f. Pêch. Sorte de fils déliés, ordinairement doubles, auxquels on attache un hameçon, et qui s'ajustent aux lignes ou cannes.

EMPILÉ, ÉE. part. pass. du v. Empiler. S'empl. adjectiv. Mis en pile. Bois empilé. Livres empilés. Boulets empilés. Écus empilés.

— Pêch. Attaché à une empile. Hameçons empilés.

EMPILER. v. a. 1re conj. (rad. *pile*). Mettre en pile. Empiler du bois. Empiler des livres, des paquets. Empiler du fumier. Empiler des boulets, des bombes. Empiler des écus.

— Pêch. Attacher à une empile. Empiler des hameçons.

— Jeux. *Empiler les dames.* Les mettre en tas sur la première flèche du trictrac.

EMPILEUR, EUSE. s. Techn. Ouvrier, ouvrière qui empile les marchandises.

EMPIRANCE. s. f. Monn. Défectuosité ou altération des monnaies.

— Comm. Diminution de valeur des marchandises pendant un trajet.

EMPIRE. s. m. (du lat. *imperium*). Gouvernement dans lequel la souveraine puissance est réunie dans une seule personne, qu'on appelle empereur.

— L'étendue des pays soumis à la domination d'un empereur. C'est en ce sens que l'on dit : L'empire romain. L'empire d'Orient. L'empire d'Occident. L'empire de Trébizonde. L'empire d'Allemagne. L'empire français. L'empire du Mogol. L'empire chinois. L'empire de Russie. Les Chinois sont peut-être mauvais politiques lorsqu'ils nous ferment la porte de leur *empire*. (Rayn.)

— *Haut-empire.* L'empire romain avant sa décadence et son démembrement, c'est-à-dire depuis Auguste jusqu'à Constantin, ou jusqu'à Théodose le Grand. Se dit par opposition à *Bas-Empire*. || *Le saint-empire.* L'empire romain rétabli en Occident par Charlemagne en 800. || *Le Bas-Empire.* L'empire romain à son temps de décadence, que les uns font commencer au règne de Valérien, et les autres à celui de Constantin ; et plus particulièrement l'empire grec de Constantinople depuis Constantin, selon les uns, ou Arcadius, selon les autres, jusqu'à sa chute, en 1453. L'histoire du Bas-Empire. Médaille du Bas-Empire. Les écrivains du Bas-Empire. || *Le Céleste Empire.* La Chine.

— *Empire* s'est dit particulièrement et absolument de l'empire d'Allemagne. Les électeurs de l'Empire. Les princes de l'Empire. Les cercles de l'Empire. || On dit aussi le *saint-empire*. Prince du saint-empire. Comte du saint-empire. Marquis du saint-empire.

— Par extens. L'étendue des pays placés sous la domination d'un souverain puissant, quel que soit son titre. L'empire d'Alexandre fut partagé entre ses généraux. Le vaste empire que ce roi gouverne. Cimenter toutes les parties du nouvel *empire*. (Montesq.)

Dans les mains des Persans jeune enfant apporté,
Je gouverne l'*empire* où je fus acheté. (Racine.)

— Les peuples soumis à un souverain puissant. Porter au prince les vœux de tout l'empire. Tout l'*empire* a vingt fois conspiré contre nous. (Rac.) Les révolutions du palais n'ont pas retardé d'un moment les progrès de la félicité de l'*empire*. (Volt.)

— Puissance politique, domination plus ou moins étendue d'un peuple, abstraction faite de la constitution de l'État et du mode de gouvernement intérieur. Fonder des empires. Subjuguer des empires. Renverser des empires. L'établissement et la décadence des empires. Affaiblir les forces d'un empire. La France possédait autrefois dans l'Amérique septentrionale un vaste *empire*. (Chateaub.) Les législateurs et les enthousiastes n'ont guère songé qu'à se faire des *empires*. (B. de St-P.) Il est à croire que le genre humain, dans les climats favorables, jouissait autrefois d'une vie plus saine et plus heureuse que depuis l'établissement des grands *empires*. (Volt.) Le génie crée ou régénère les *empires*; le caractère seul les soutient ou les élève. (S.-Dubay.)

— Temps qu'a régné un empereur. Sous l'empire d'Auguste. Le cours ne fut pas long d'un *empire* si doux. (Boil.)

— État, qualité d'un empereur, et par extension, d'un souverain puissant quelconque. Naître pour l'empire. Être destiné à l'empire.

Soutenir le poids, le fardeau de l'empire. Aspirer à l'empire. Parvenir à l'empire. Dans l'espoir d'élever Bérénice à l'*empire*. (Rac.) Vous qui l'avez appelé de si loin à l'*empire*. (Id.) Néron, s'ils en sont crus, n'est pas né pour l'*empire*. (Id.)

J'ai souhaité l'*empire*, et j'y suis parvenu ;
Mais en le souhaitant je ne l'ai pas connu. (Corneille.)

— *Le siége de l'empire*. Le lieu d'où émanent les ordres de l'autorité souveraine. Constantin transféra le siége de l'*empire* de Rome à Constantinople en 330. (Compl. de l'Acad.)

— *L'Empire*. Se dit de l'empire français fondé par Napoléon, le 13 mai 1804, et du règne même de Napoléon. Ministre de l'Empire. Général de l'Empire. Baron de l'Empire. Il a servi sous l'Empire.

— Supériorité. Comme roi des auteurs, qu'on l'élève à l'*empire*. (Boil.)

— Prov. et fig. *Il ne céderait pas pour un empire*. Rien n'est capable de le faire céder.

— Droit de commander sur, domination absolue sur. Les ennemis avaient paru céder à la France l'*empire* des deux mers. (Mass.) Il eut l'*empire* de la mer, *empire* qui fut à la vérité de peu de durée. (Volt.) Un autre était chargé de l'*empire* du monde. (Rac.)

— Pouvoir, commandement absolu, domination, puissance, autorité. Exercer un empire despotique dans sa maison, sur ses domestiques, sur sa femme, sur ses enfants. Exercer un empire tyrannique sur ses amis. Avoir un empire absolu sur quelqu'un. Sa vertu toute seule lui donnait sur toute l'Europe un *empire* bien plus sûr et plus glorieux que n'auraient pu lui donner ses victoires. (Mass.)

Songez-vous. . . . .
Que j'ai sur votre vie un *empire* suprême ? (Racine.)

— *Traiter quelqu'un avec empire*. Le traiter avec orgueil, avec hauteur, avec rudesse.

— Se dit également du pouvoir que l'homme exerce sur les animaux, et de celui que les animaux exercent entre eux. Dieu a soumis à l'*empire* de l'homme les animaux qui rampent sur la terre, les oiseaux qui volent dans les airs. (Mass.)

— Fig. Se dit dans le même sens de l'ascendant, du pouvoir que l'on a sur les cœurs, sur les esprits, sur les passions, sur soi-même. Avoir de l'empire sur soi, sur les esprits, sur les cœurs. Exercer un tyrannique empire sur les opinions. Une fois il embrassa ses genoux avec violence, et semblait avoir perdu tout *empire* sur sa passion. (Mme de Staël.) Je connais tout l'*empire* que j'ai sur mon amie, et je ne crains point d'en abuser en l'exerçant en votre faveur. (J.-J. Rouss.)

— *Exercer, avoir de l'empire sur soi-même*. Commander à ses passions.

— Fig. Ascendant, pouvoir, influence que les choses morales exercent sur nous. L'empire de la vertu, de la beauté, de la raison, des passions. L'empire de la mode. La conscience n'a plus crié que faiblement contre l'*empire* de la passion. (Mass.) L'*empire* de la beauté est passager ; mais celui de la vertu subsiste toujours. (St-Évrem.) L'*empire* de la coutume est bien plus vaste que celui de la nature. (Volt.) Serez-vous délivré de l'*empire* des sens ? (J.-J. Rouss.) Je m'exerce à conserver sur moi-même l'*empire* de ma volonté. (Id.) Vous exercez dans la simplicité de la vie privée le despotique *empire* de la sagesse et des bienfaits. (Id.) Ils seraient souvent arrachés à leurs méditations par l'*empire* que les sens exercent sur eux. (Condill.) La crainte a bien plus d'*empire* sur nous que l'espérance. (Id.) Tôt ou tard le climat reprend son *empire*. (Rayn.) Vous joignez l'*empire* de la beauté à celui de l'esprit et des talents. (Volt.) L'*empire* de la mode est faux et passager. (Chabanon.) Vos conseils sur mon cœur n'ont eu que trop d'*empire*. (Rac.)

Et défiant la rivale de Mars,
Lui disputa l'*empire* des beaux-arts. (Brazis.)

— Poét. *L'empire de Neptune, l'empire des ondes, le liquide empire, l'empire écumeux*, la mer ; *l'empire de Borée, l'empire des vents*, les airs ; *l'empire de Pluton, l'empire sombre, le ténébreux empire*, l'enfer ; *l'empire amoureux, l'amoureux empire*, etc.

J'ai vu s'entre-choquer deux superbes taureaux ;
Cependant qu'incertain qui de ces deux rivaux
Doit vaincre et conquérir l'*empire* du bocage,
Tout le troupeau frémit de leur lutte sauvage
(Desaintange.)

Vous le savez, Oreste a vu les sombres bords,

Aux aquilons impétueux
Interdis l'*empire* des ondes. (Desgouttes.)

Pourquoi faut-il qu'au lieu de ces délices
Qu'on nous promet dans l'*empire* amoureux,
Nous y trouvions, près des ris et des jeux,
Les faux soupçons suivis des injustices ? (Malfilatre.)

Sous un ciel ténébreux Borée et le Zéphyre,
Des airs qu'ils ont troublés se disputaient l'*empire*.
(Saint-Lambert.)

Mais comment expliquer tous ces grands mouvements,
Ces révolutions de l'*empire* des vents ? (Del.)

— Épith. Empire doux, tendre, magique, flatteur, absolu, frivole, vain, ridicule, fantastique, volontaire, passager, noble, solide, puissant, sacré, inviolable, dur, pénible, rigoureux, rude, fâcheux, inévitable, durable, constant, superbe, insolent, incertain, suprême.

EMPIRÉ, ÉE. part. pass. du v. Empirer. S'empl. adjectiv. Mal empiré. Fortune empirée. Position, situation empirée. Depuis la révolution, ce défaut national me semble *empire*. (Morellet.)

EMPIREMENT. s. m. (pr. *an-pi-re-man*; rad. *pire*). Action d'empirer, état pire que le précédent.

EMPIRER. v. a. 1re conj. (pr. *an-pi-ré*). Rendre pire, faire devenir de pire qualité, de pire condition, mettre en pire état. Empirer son mal. Empirer sa condition. Empirer un marché. Le malheur *empire* les mauvais caractères ; il améliore les bons. (Boiste.)

— v. n. Devenir pire, être, tomber en pire état. Les affaires empirent. Une maladie empire. Un malade empire. Le vulgaire croit que le monde empire à mesure qu'il vieillit. J'ai peur de mon état qui *empire* sans cesse. (J.-J. Rouss.) La condition des peuples *empire* presque toujours par les fréquentes mutations de gouvernements. (Boiste.)

— Comm. Se gâter, se corrompre. Des marchandises empirent.

— Anc. prov. *Un qui amende vaut mieux que deux qui empirent*. Un homme dont la conduite s'améliore offre plus de garantie que plusieurs dont la moralité va en décroissant.

EMPIRIQUE. adj. des 2 g. (pr. *an-pi-ri-ke*; du gr. ἐμπειρικός ; formé ἐν, dans, πεῖρα, essai). Qui appartient à l'empirisme ; qui n'est fondé que sur l'expérience. Idée, pensée empirique. Médecin empirique.

— Log. *Définition empirique*. Définition des idées considérées telles qu'elles sont fournies par l'expérience. On l'oppose à Définition ennoématique.

— Astron. *Équations empiriques*. V. ÉQUATION.

— s. m. Philos. Philosophe qui fait dériver toutes nos idées de l'expérience ; celui qui donne à l'expérience une importance exclusive. Les empiriques sont opposés aux idéalistes.

— Médec. Médecin sans étude, sans méthode, sans théorie. Charlatan, vendeur de drogues, qui traite les maladies par de prétendus secrets, sans avoir aucune connaissance de la médecine. Fol empirique. Audacieux empirique. Empirique enthousiaste. Il y a souvent beaucoup de fanatisme dans l'empirique. C'est un empirique qui le traite. La secte des empiriques a commencé en Sicile. Les premiers empiriques furent Apollonius et Glaucias. Les empiriques s'opposaient aux dissections du corps humain.

EMPIRISME. s. m. (pr. *an-pi-riss-me*; rad. V. EMPIRIQUE). Philos. Système de philosophie dans lequel l'origine de nos connaissances est uniquement attribuée à l'expérience, et même à la seule expérience des sens. L'empirisme de Locke est moins absolu que l'empirisme condillacien. ‖ Toute philosophie qui s'attache exclusivement à recueillir des faits, sans s'occuper de les lier entre eux par une synthèse. L'empirisme écossais. La théorie sans la pratique est un véritable *empirisme*. (Say.) Ces notions, dépourvues de la connaissance exacte de notre organisation et de son mécanisme, ne peuvent être, et ne sont en effet, qu'un aveugle *empirisme*. (Rostan.)

— Médec. Système établi sur la seule observation, et dans laquelle n'entre aucune théorie. Dangereux empirisme. Empirisme outré. Les partisans de l'empirisme. On ne peut expliquer la nature ni l'action des causes humorales ; l'*empirisme* est l'unique ressource que l'on ait pour y remédier. (Quesnay.)

— Pratique des charlatans. Un aveugle empirisme. L'empirisme a régné longtemps sur nos places publiques. La science et la civilisation ont heureusement anéanti l'empirisme.

EMPIS. s. f. (du gr. ἐμπίς, moucheron ; formé de ἐμπίνω, je bois tout). Entom. Genre de diptères ayant pour type l'empis opaque, insecte qui vit de proie et qui se trouve en Europe, en Algérie, au Chili, etc.

EMPISTE. adj. des 2 g. Entom. Syn. de Empide.

EMPLACÉ, ÉE. part. pass. du v. Emplacer. S'empl. adjectiv. Sel emplacé.

EMPLACEMENT. (pr. *an-pla-ce-man*; rad. *place*). Lieu considéré sous le rapport des avantages qu'il offre comme propre à l'assiette d'un bâtiment, d'un jardin, d'un parc, etc. Bel emplacement. Emplacement magnifique. Bon emplacement. Emplacement favorable. Emplacement d'un jardin, d'une maison. Choisir un bel emplacement pour établir une usine, une maison de commerce, une maison d'éducation.

— Espace de terrain environné de rues, de

— Sal. Action de décharger et de placer le sel dans les lieux de dépôt. ‖ Manière dont les masses de sel sont disposées dans les greniers.

EMPLACER. v. a. (pr. *an-pla-cé*). Le *c* prend une cédille devant *a*, *o*. *Nous emplaçons. J'emplaçais. Emplaçant*, etc. Ne se dit que du sel. Le mettre dans les greniers où il doit être déchargé, conservé et distribué. Emplacer du sel.

EMPLAGE. s. m. (pr. *an-pla-je*). Action d'emplir. Inus.

EMPLAIGNÉ, ÉE. part. pass. du v. Emplaigner. S'empl. adjectiv.

EMPLAIGNER. v. a. 1re conj. (pr. *an-plé-gnié*). Techn. Garnir les draps avec les chardons. On dit plus communément *lainer*.

EMPLAIGNEUR. s. m. Techn. Celui qui emplaigne, qui garnit les draps avec la croix de chardons. On dit mieux *laineur*.

EMPLANTÉ, ÉE. part. pass. du v. Emplanter. S'empl. adjectiv.

EMPLANTER. v. a. 1re conj. (pr. *an-plan-té*). Hortic. Syn. de Planter. V. ce mot.

EMPLANTURE. s. f. Mar. Encaissement dans lequel est planté le pied des deux principaux mâts, à bord d'un bâtiment.

EMPLASTIQUE. adj. des 2 g. (pr. *an-plas-ti-que*). Qui a les caractères d'un emplâtre. ‖ Qui sert à faire les emplâtres. Onguent emplastique.

EMPLASTRATION. s. f. (pr. *an-plass-tra-ci-on*; du gr. ἔμπλαστρον ; rad. ἐμπλάσσω, enduire). Chir. Action de couvrir d'un emplâtre.

— Hort. Action d'enter en écusson.

EMPLASTRÉ, ÉE. part. pass. du v. Emplastrer. S'empl. adjectiv.

EMPLASTRER. v. a. 1re conj. (pr. *an-plas-tré*). Hortic. Enter en écusson.

EMPLÂTRE. s. m. (pr. *an-plâ-tre*; ét., V. EMPLASTRATION). Préparation pharmaceutique solide, mais s'amollissant par la chaleur, et adhérant plus ou moins aux parties sur lesquelles on l'applique. Emplâtre stomachique, céphalique, stiptique, hépatique, astringent, conglutinatif. Les plus usités sont l'emplâtre de Vigo, les vésicatoires, le diachylum. Mme Fouquet a donné un *emplâtre* à la reine, qui l'a guérie de ses convulsions. (Mme de Sév.)

— Chir. Morceau de peau, de linge ou de taffetas, sur lequel on étend une composition pharmaceutique, pour l'appliquer ensuite sur quelque partie du corps. On donne différentes figures aux emplâtres suivant les différentes parties du corps sur lesquelles ils doivent être appliqués.

— Fig. et fam. Ce qui couvre un mal, le cache et ne le guérit pas. Mettre un emplâtre à une affaire, à sa fortune.

— Personne qui est ordinairement infirme. C'est un emplâtre. Elle a un *emplâtre* de mari. (Mol.)

— Par extens., et dans un sens analogue. Personne qui n'a aucune vigueur d'esprit, qui est incapable d'agir comme il convient, et qui ne fait qu'apporter de l'embarras dans les affaires dont elle se mêle. C'est un pauvre emplâtre. Quel emplâtre que cet homme-là !

EMPLÂTRÉ, ÉE. part. pass. du v. Emplâtrer. S'empl. adject.

EMPLÂTRER. v. a. 1re conj. (pr. *an-pla-tré*). Techn. Étendre le vernis sur une peau, pour faire prendre à cette peau la couleur de l'or.

EMPLÂTRIER. s. m. (pr. *an-pla-tri-é*). Pharm. Lieu de la boutique où l'on met les emplâtres. Inusité.

EMPLECTON. s. m. (pr. *an-plec-ton*). Ant. rom. Manière de construire un mur, en formant les deux surfaces de pierres polies seulement à l'extérieur, et en remplissant l'intervalle de ciment et de pierres jetées au hasard. L'emplecton des Romains était moins solide que celui des Grecs, parce que ces derniers reliaient entre elles, par de grandes pierres transversales, les deux surfaces extérieures du mur.

EMPLETTE. s. f. (pr. *an-plè-te*; du lat. *emo*, j'achète). Achat de quelque marchandise, d'un meuble, d'un vêtement, d'un livre, etc. Bonne emplette. Mauvaise emplette. Faire emplette de quelque chose. Faire des emplettes. Cette femme est allée faire des emplettes. Ce marchand a fait grande emplette d'étoffes. Quand il a acheté ce diamant il croyait faire une bonne emplette, et il s'est trompé. Vous avez fait là une belle emplette !

— Chose achetée. Jolie emplette. Belle emplette. Rare emplette. Voyez mon emplette. Je vais vous montrer mes emplettes.

EMPLEURE. s. m. Entom. Genre de coléoptères palpicornes, qui a pour type l'empleure sombre, commun en Europe.

EMPLÈVRE. s. m. (ét. gr., ἐν, dans ; πλευρόν, membrane). Bot. Genre de diosmées, formé pour un arbrisseau du Cap, remarquable par l'absence de corolle et de disque.

EMPLI. s. m. (pr. *an-pli*). Techn. Dans les raffineries de sucre, lieu voisin des fourneaux où l'on place les formes vides. ‖ La quantité de formes que l'on a remplies. Ces formes sont du même empli. Voilà l'empli de ce matin.

EMPLI, IE. part. pass. du v. Emplir. S'empl. adjectiv. Rendre plein. Coffre empli. Vase em-

empli.

EMPLIR. v. n. 2e conj. (pr. *an-plir*). Techn. Faire un empli.

EMPLIR. v. a. 2e conj. (pr. *an-plir*; du lat. *implere*). Rendre plein. Emplir un tonneau, une bouteille de vin, d'eau, de quelque liqueur. Emplir un sac de blé, un coffre de marchandises. Emplir une armoire de hardes. Emplir ses poches de fruits.

J'aurais un bon carrosse à ressorts bien liants,
De ma rotondité j'*emplirais* le dedans (Rass.)

— Fig. Emplir la terre de sa folie. Emplir une ville d'une nouvelle. Ces grands mots dont alors l'auteur *emplit* sa bouche. (***)

L'enragé qu'il était s'en alla follement,
De sa vaste folie *emplir* toute la terre. (Boil.)

— Fig. et fam. *Emplir bien son pourpoint*. Être gros et gras ; manger beaucoup.

— S'EMPLIR. v. pron. Devenir plein. Le navire s'emplissait tellement d'eau qu'il était près de couler bas.

— Syn. comp. EMPLIR. REMPLIR. *Remplir* c'est *emplir* de nouveau, achever d'*emplir*.

EMPLOCIES. s. f. pl. (pr. *an-plo-ci*; du gr. ἐμπλόκια, formé d'ἐμπλέκω, entrelacer). Ant. gr. Fête athénienne où les femmes paraissaient avec leurs cheveux tressés.

EMPLOI. s. m. (pr. *an-ploè*; du gr. ἐμπλέκειν, s'appliquer à quelque chose). Application d'une chose à un usage. L'emploi du temps. L'emploi de ses biens. L'emploi de ses revenus. L'emploi d'un moyen. L'emploi d'une phrase, d'une locution, d'un mot. L'emploi du merveilleux. L'emploi du verbe. Bon emploi. Mauvais emploi. Faire un digne emploi de sa fortune. Avoir l'emploi de son patrimoine. On ne s'approprie les choses qu'on possède que par leur *emploi*. (J.-J. Rouss.) Si vous ne pouvez prolonger ma vie, au moins ne l'abrégez pas, en m'ôtant l'*emploi* du peu d'instants qui me sont laissés par la nature. (Id.)

— Commission. Donner de l'emploi à quelqu'un. Ne vous chargez pas de cet emploi.

— Occupation.

Heureux qui vit chez soi,
De régler ses désirs faisant tout son *emploi* ! (La Font.)

— Charge, office, rôle. Emploi important. Grand emploi. Bel emploi. Emploi honorable. Emploi ruineux. Pénible emploi. Donner de l'emploi. Être sans emploi. Demeurer sans emploi. Chercher de l'emploi. Aspirer aux emplois. Accepter, refuser un emploi. Se bien acquitter de son emploi. Avoir de grands emplois. Avoir les plus beaux emplois dans l'épée, dans la robe. N'avoir qu'un petit emploi. Il est plus facile de paraître digne des *emplois* qu'on n'a pas, que de ceux que l'on exerce. (La Rochef.) Je me suis rendu justice il y a longtemps : j'étais incapable du plus petit *emploi*. (J.-J. Rouss.) Toutes sortes d'*emplois* ne conviennent pas à toutes sortes de personnes. (St-Évrem.) Il remplit d'abord avec distinction les *emplois* auxquels sa naissance et sa sagesse l'avaient appelé. (Barth.) La carrière des honneurs et des *emplois* n'est pas fermée à quiconque a les talents nécessaires pour y parvenir. (Rayn.) Ils avaient des maximes de gouvernement, des conseils réglés pour les maintenir, et une grande subordination dans tous les *emplois*. (Boss.) Il n'y a dans ces vastes États d'autre noblesse que celle des *emplois*. (Volt.)

— Art dram. Rôle dont un acteur est spécialement chargé. Avoir l'emploi, tenir l'emploi des rois, des valets. ‖ Dans le même sens. On dit les rôles d'un emploi. Un chef d'emploi.

— Compt. Application qu'on fait d'une somme dans la recette ou dans la dépense ; l'action d'en faire mention soit en mise, soit en recette. Faux emploi. Double emploi. Il n'a pu justifier l'emploi des deniers qu'on lui a confiés.

— Par extens. et dans le langage ordinaire. *Double emploi*. Tout ce qui a été inutilement répété.

— Jurisp. et financ. Collocation de certains deniers ou capitaux. Régler l'emploi des deniers qui proviennent d'une vente. Il n'a pu justifier de l'emploi de ces fonds. L'emploi d'une dot, des capitaux d'un mineur. Être garant du défaut d'emploi ou de remploi. Quittance d'emploi.

EMPLOYABLE. adj. des 2 g. Susceptible d'être employé. Inusité.

EMPLOYANT. part. prés. du v. Employer. Il est invariable. Des pères vertueux *employant* les fruits de leurs travaux pour faire donner à leurs enfants une éducation libérale.

EMPLOYÉ, ÉE. part. pass. du v. Employer. S'empl. adjectiv. Qui est mis en usage, qui sert à un but quelconque. Argent bien employé, mal employé. Étoffe employée. Mot bien employé, mal employé. Depuis, cet ornement a été *employé* à Constantinople dans la dégénération de l'art. (Chateaub.) Oh ! qu'est-ce que cela fait, reprit le père Goriot, puisque les douze mille francs sont *employés* ? (Balzac.)

— Je résolus de me raidir jusqu'à la fin du drame, de ne pas en manquer une scène, d'assister à l'entière expiation de cette vie si malheureusement *employée*. (J. Janin.)

— *Employé à*. Onze jours furent *employés* à cette opération, et pendant ce temps, il ne prit aucun repos et ne se permit aucune distraction. (Aimé Martin.)

que chose, appliqué à quelque travail, à quelque opération. Employé aux travaux du labourage. Je restai sous la tutelle de mon oncle Bernard, alors *employé* aux fortifications de Genève. (J.-J. Rouss.) Des forçats *employés* à ces funérailles, aucun ne survécut. (E. Guinot.) Gédéon, surpris à cette nouvelle, représenta sa bassesse, et dit à l'ange que, sa famille étant une des moindres familles de tout Israël, il ne pouvait être *employé* à ce grand ouvrage. (Le Maistre de Sacy.)

— *Employé à* suivi d'un infinitif. Employé à faire du bien. Employé à porter les lettres, les journaux. Les uns étaient *employés* à faire des briques et des tuiles ; les autres à bâtir des magasins, des cabanes ; d'autres à déblayer, à aplanir le terrain, à porter des poutres, à former des chemins. (Michaud.) Les maris, dit-on, ne se soucient point de tous ces talents. Vraiment, je le crois, quand ces talents, loin d'eux

employés à leur plaire, ne servent que d'amorce pour attirer chez eux de jeunes impudents qui les déshonorent. (J.-J. Rouss.)

— *Employé avec.* Remède employé avec succès. Argent employé avec gain. Les matières minérales, végétales et animales, étaient *employées* avec succès. (Delille.) Il n'est presque point de vers descriptifs chez les modernes, où la fable n'ait été *employée* avec quelque avantage. (Michaud.)

— *Employé comme.* Le ressort de l'air est *employé* comme moteur dans le fusil à vent. (Libes.)

— *Employé dans.* Procédé employé dans les arts mécaniques. Mot employé dans la langue. Phrase employée dans le discours. Style employé dans le poème épique. Dès qu'on eut cessé de croire aux nymphes, aux dryades, à Flore, à Pomone, et à toutes les divinités champêtres, les images vagues de la mythologie durent être moins fréquemment *employées* dans les poésies bucoliques. (Michaud.)

— *Employé en.* Somme employée en folles spéculations. Revenu employé en bonnes œuvres. La soirée tout entière fut *employée* en enfantillages, et le père Goriot ne se montra pas le moins fou des trois. (Balzac.)

— *Employé par.* Matière employée par l'ouvrier. Temps employé par la terre à tourner sur elle-même. Les éléments aveugles sont *employés* par une intelligence très-clairvoyante. (B. de St-P.) De véritables cris d'appel, de véritables signes de détresse, ont été *employés* par les dauphins frères réunis auprès de Saint-Tropez. (Lacépède.) Robert, moine, pour peindre la défaite de cette armée, se sert précisément de la comparaison *employée* par J.-B. Rousseau. (Chateaub.)

— *Employé pour.* Puissance employée pour le bien. Argent employé pour soutenir la guerre. Quant au vin, il ne doit être *employé* pour les enfants que comme remède. (B. de St-P.) L'apologue étant *employé* communément pour rendre une vérité plus sensible, il ne peut être écrit avec trop de simplicité. (Arnault.) Jamais la force ne fut *employée* pour empêcher ses pleurs. (J.-J. Barth.)

EMPLOYÉ. s. m. (pr. *an-ploi-ié*). Celui qui a un emploi, commis de bureau. Un employé dans la régie des tabacs. Un employé du ministère de l'intérieur, de l'octroi. Avoir beaucoup d'employés. Mettre un employé à la retraite.

EMPLOYER. v. a. 1re conj. (pr. *an-ploi-ié*; rad. *emploi*). Dans la conjugaison de ce verbe, on conserve toujours l'*y* qui se trouve dans l'infinitif, excepté avant une syllabe muette. *J'emploie, tu emploies, il emploie, nous employons, vous employez, ils emploient. J'employais, nous employions*, etc. *J'employai*, etc. *J'emploierai. J'emploierais*, etc. *Emploie, employons, employez. Que j'emploie, que nous employons*, etc. *Que j'employasse*, etc. Mettre en usage, appliquer à un service, à un but quelconque. Employer de l'étoffe. Employer de l'argent. Employer des remèdes. Bien employer son temps. Mal employer son temps. Employer tout son esprit, toute son industrie, tous ses soins, toute son éloquence. Employer le crédit de ses amis. Employer ses amis. Employer toutes sortes de moyens. Employer ses bons offices. Employer la douceur. Employer la violence, les châtiments, les coups. Employer un genre, un style, une phrase, une locution, un mot. Employer les termes propres, les tours les plus élégants. Malheureux que je suis, j'ai donc *employé* le mensonge et l'hypocrisie dont j'avais horreur! (Eug. Scribe.) Elle *employait* auprès du roi ses sollicitations et ses prières. Oserais-je dans cet éloge *employer* la fiction et le mensonge? (Fléch.)

— Cet auteur a *employé* tout son temps et tout son esprit à se consumer sur la tournure des vers, et n'a jamais songé à acquérir des idées. (La Harpe.) C'est une folie d'*employer* son argent à acheter un repentir. (De Juss.) Nous avions *employé* huit heures à toutes nos courses, et il était quatre heures de l'après-midi. (Chateaub.)

— *Employer une somme en recette.* S'en charger en recette. || *Employer une somme en dépense.* Porter cette somme dans la dépense du compte. || *Employer une somme en reprise.* Reprendre et retirer une somme dont on s'est d'abord chargé en recette, mais que l'on reprend ensuite, parce que réellement on ne l'a pas touchée.

— Compt. *Employer quelqu'un sur l'état.* Mettre quelqu'un sur l'état de dépense, sur [illegible]

— Donner de l'occupation, de l'emploi à quelqu'un; faire servir quelqu'un à un but quelconque. Employer un grand nombre d'ouvriers. Employer un agent à de grandes affaires, dans de grandes négociations. Employer quelqu'un dans les finances. Employer un officier dans l'armée d'Afrique. Employer quelqu'un sur les frontières, sur les côtes, dans les bureaux de tel ministère. Il les employait dans ses expéditions. Il est permis d'acheter des secours et d'*employer* des âmes que l'avarice jette dans les dangers. (Fléch.) C'est à Dieu seul à nous *employer* selon les vues qu'il s'est proposées. (Mass.)

— *Employer à.* Employer son bien à de folles dépenses. Employer un terrain à la culture. Employer ses trésors au salut public. Employer de l'argent aux nécessités de l'État. Il n'*employa* pas beaucoup de temps à ce beau panégyrique. (Boss.) J'ai *employé* à cette recherche toutes les forces de ma raison. (B. de St-P.)

— *Employer à*, suivi d'un adjectif. Employer le temps à s'instruire. Employer son autorité à faire des heureux. Elle *employait* son temps à procurer du repos. (Boss.) J'ai *employé* deux heures à parcourir à pied la voie douloureuse. (Chateaub.)

— *Employer contre.* Employer son talent contre la vérité. Employer son autorité contre les faibles. Employer la ruse, la perfidie contre quelqu'un. Employer toutes sortes d'arguments contre son adversaire. Employer la trahison contre son pays. Les biens, les talents du corps et de l'esprit, n'étaient destinés qu'à élever nos cœurs jusqu'à Dieu, et nous les *employons* contre lui-même. (Mass.) On n'*employa* pas la violence contre les chrétiens; mais on leur prodigua le mépris. (Chateaub.)

— *Employer dans.* Employer un mot, une phrase, une locution dans les discours. Employer les figures, les métaphores dans un ouvrage purement philosophique. Employer un nouveau procédé dans les arts mécaniques, dans la pharmacie, dans la chirurgie. Employer un remède dans un moment inopportun. Les poètes *emploient* dans les détails ce même merveilleux que leurs prédécesseurs avaient *employé* dans l'ordonnance et la conception de leurs ouvrages. (Michaud.) Il n'a *employé* le merveilleux dans sa Henriade que comme occasion. (Id.)

— *Employer en.* Employer son bien en folles dépenses. Employer la plus grande partie de son revenu en charités, en aumônes. En leur faveur *employez* mon crédit. (Rac.)

— Syn. de *Employer dans.* Employer un procédé en mécanique, en pharmacie, en chirurgie. Employer un nouveau traitement en médecine.

— *Employer pour.* Employer son autorité pour le bien, pour le salut du peuple. Employer son revenu pour soulager les malheureux. C'est Dieu même qui a *employé* les poumons d'autrui pour vous ôter l'objet de votre amour. (B. de St-P.)

— Prov. *Employer le vert et le sec.* Employer toutes sortes de moyens pour réussir à quelque chose.

— s'EMPLOYER. v. pron. Être employé. Être mis en usage. Ce mot, cette tournure s'emploie dans la littérature moderne. Ce procédé s'emploie en mécanique. Ce traitement s'emploie en médecine.

— En parlant des personnes. S'appliquer, s'occuper. S'employer à l'étude. S'employer à rendre service aux malheureux. Je veux à le servir m'*employer* tout entière. (Rac.)

Son fils, plein d'ardeur et de joie,
Sans perdre un seul moment prend sa bêche, et s'emploie
A nettoyer la place avec beaucoup de soin.
(Barbe.)

— *S'employer pour.* Agir pour quelqu'un. S'employer pour quelqu'un, pour un jeune homme. Il s'est employé pour moi de la manière la plus bienveillante. Il s'est employé pour lui obtenir cette charge.

EMPLUMÉ, ÉE. part. pass. du v. Emplumer. S'empl. adjectiv. Garni de plumes. Clavecin emplumé. Oiseau emplumé. Les abeilles irritées se jetèrent sur toute la famille *emplumée*, il y eut des blessés et des morts. (Frarière.)

— Chir. *Suture emplumée.* Suture d'une plaie qui se faisait en liant les fils sur une tige de plume.

EMPLUMER. v. a. 1re conj. (pr. *an-plu-mé*; rad. *plumer*). Garnir de plumes. Emplumer un clavecin. Il n'est plus usité qu'en ce sens.

— s'EMPLUMER. v. pron. Fig. Réparer ses pertes, s'enrichir. Cet homme s'est bien emplumé dans cette maison.

— Pop. Rétablir sa santé, engraisser. S'emplumer à vue d'œil.

EMPLURE. s. f. (pr. *an-plu-re*). Techn. Feuille de vélin que les batteurs d'or mettent à l'extrémité de leurs outils, afin d'amortir la violence des coups.

EMPNEUMATOSE. s. f. (pr. *an-pneu-ma-to-se*; ét. gr., ἐμπνευμάτωσις; formé de ἐν, dans; πνέω, je souffle). Emphysème, tympanite ou météorisme.

EMPOCHÉ, ÉE. part. pass. du v. Empocher. S'empl. adjectiv. Sommes empochées. Argent empoché.

EMPOCHER. v. a. 1re conj. (pr. *an-po-ché*; rad. *poche*). Fam. Mettre en poche avec empressement, avec avidité. Empocher de l'argent. Empocher des fruits, des gâteaux.

— s'EMPOCHER. v. pron. Fam. Être mis en poche.

EMPOIGNEMENT. s. m. (pr. *an-po-gnie-man*; rad. *poing*). Popul. Action d'empoigner, d'arrêter. Résultat de cette action. L'empoignement d'un filou, d'un escroc.

EMPOIGNÉ, ÉE. part. pass. du v. Empoigner. S'empl. adjectiv. Fam. Bâton empoigné. Coignée empoignée. Épée empoignée.

— Popul. Arrêté, saisi. Voleur empoigné. Homme empoigné. Femme empoignée. Il fut empoigné par les sergents de ville.

— Blas. Se dit des flèches en faisceaux, rassemblées par le milieu, comme celles qui figurent dans les armes des États de Hollande.

EMPOIGNER. v. a. 1re conj. (pr. *an-po-gnié*; rad., V. EMPOIGNEMENT). Fam. Prendre et serrer avec le poing. Empoigner quelqu'un par les bras, par les cheveux. Empoigner un objet. Pour bien jouer à la paume, il faut bien empoigner sa raquette.

— Par extens. Arrêter, saisir. *Empoignez cet homme-là*, est une expression devenue historique depuis l'arrestation du député Manuel.

— s'EMPOIGNER. v. pron. Fam. Être empoigné. Ce manche ne s'empoigne pas aisément.

— Popul. Se battre, se prendre aux cheveux, à la gorge. Ils se sont empoignés, on a eu beaucoup de peine à les séparer.

EMPOIGNEUR. s. m. Celui qui empoigne.

EMPOINTAGE. s. m. (pr. *an-poin-ta-je*). Techn. Action de fabriquer la pointe d'une épingle ou d'une aiguille.

EMPOINTÉ, ÉE. part. pass. du v. Empointer. S'empl. adjectiv.

EMPOINTER. v. a. 1re conj. (pr. *an-poin-té*). Techn. Contenir les plis d'une pièce d'étoffe par quelques points d'aiguille. || Fabriquer la pointe d'une épingle ou d'une aiguille.

EMPOINTEUR. s. m. (pr. *an-poin-teur*). Techn. Celui qui empointe les pièces d'étoffe. || Celui qui fabrique la pointe des épingles et des aiguilles.

EMPOINTURE. s. f. Nom donné aux deux coins supérieurs d'une voile carrée où se réunissent les ralingues de côté et de têtière aux deux capelages de la vergue, de manière à former de chaque côté un œillet qui sert de passage aux rabans.

EMPOIS. s. m. (pr. *an-poa*; rad. *poix*). Sorte de colle faite avec de l'amidon, et dont on se sert pour rendre le linge plus ferme et plus clair. Empois blanc. Empois bleu. Eau d'empois. Mettre de l'empois. Passer du linge à l'eau d'empois. Mettre du linge à l'empois.

EMPOISE. s. f. (pr. *an-poi-se*). Mécan. Coussinet sur lequel s'appuient, dans les machines, les tourillons des axes tournants. On écrit aussi *empoèse*.

EMPOISONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Empoisonner. S'empl. adject. Qui a pris du poison, à qui on a donné du poison. Un chien empoisonné. Un homme empoisonné. Une femme empoisonnée. Britannicus est mort *empoisonné*. (Rac.) Ici le frère pleure un frère *empoisonné*. (Boil.)

— Par extens. Infecté de poison. Un mets empoisonné. Des flèches empoisonnées. Des fruits empoisonnés. Une fontaine empoisonnée. Un puits empoisonné. Une plaie empoisonnée. Des armes empoisonnées. Un poignard empoisonné. En un mot, une grande partie de la terre ne serait qu'un vaste marais *empoisonné* et habité par des monstres, sans le travail assidu de la race humaine. (Volt.) C'est un arsenal d'armes *empoisonnées* qu'il quitte et reprend à son gré. (B. Const.) Lorsque les habitants de plusieurs îles voisines du Kamtschatka trouvent des baleines endormies, ils s'en approchent sans bruit, les percent de dards *empoisonnés*. (Lacép.)

— Par exagér. Mauvais, nuisible, meurtrier. Vin empoisonné. Viande empoisonnée.

Surtout que des buissons la vigne environnée
Evite des troupeaux la dent *empoisonnée*.
(Delille.)

— Fig. Corrompu, dangereux pour l'esprit et les mœurs. Des louanges empoisonnées. Les discours empoisonnés de la médisance. J'ai dû craindre du roi les dons *empoisonnés*. (Rac.)

Ne pas laisser remplir d'ardeurs *empoisonnées*
Un cœur déjà glacé par le froid des années. (Id.)

— Troublé, rempli d'amertume. Joie empoisonnée. Plaisir empoisonné. Existence empoisonnée. Douceur empoisonnée du crime. Le charme de voir ces bonnes gens heureux n'est point *empoisonné* par l'envie, on s'intéresse à eux véritablement. (J.-J. Rouss.)

— *Empoisonné de.* Un air empoisonné de factions et de révoltes. Un discours empoisonné de fausses maximes. Une vie empoisonnée de remords.

Mon cœur, *empoisonné* d'un amour dangereux,
Fut toujours criminel, et toujours malheureux.
(Voltaire.)

— *Empoisonné par.* Prince empoisonné par son médecin. Général empoisonné par un traître. Antigone, fils d'Aristobule, *empoisonné* par les Pompéiens, fait la guerre à son oncle Hircan, et appelle les Parthes à son secours. (Chateaub.) || Fig. Discours empoisonnés par la flatterie. Vie empoisonnée par la misère. [illegible] empoisonnée par la médisance. De tels discours sont *empoisonnés* et par la dignité de celui qui parle, et par la maligne et flatteuse approbation de ceux qui écoutent. (Fléch.) Toutes les sociétés sont *empoisonnées* par le défaut de sincérité. (Mass.)

EMPOISONNEMENT. s. m. (V. EMPOISONNER). Action d'empoisonner. Résultat de cette action. Horrible empoisonnement. Empoisonnement raffiné. L'empoisonnement est un crime capital. L'empoisonnement est un homicide clandestin.

— Jurispr. Attentat à la vie d'une personne par l'effet de substances qui peuvent donner la mort plus ou moins promptement, de quelque manière que ces substances aient été employées ou administrées, et quelles qu'en aient été les suites.

EMPOISONNER. v. a. 1re conj. (pr. *an-poè-zo-né*; rad. *poison*). Toxic. Donner, faire prendre du poison. Empoisonner une personne. Empoisonner un chien. Il la maltraitait souvent, et, chose incroyable! il l'*empoisonna* jusqu'à neuf fois; mais elle fut toujours secourue si à propos qu'elle en revint. (Grimm.)

Je sors de chez un fat, qui, pour m'*empoisonner*,
Je pense, exprès chez lui m'a forcé de dîner.
(Boileau.)

— Par extens. et dans un sens analogue. Infecter de poison. Empoisonner une source. Empoisonner un poignard, des armes, des flèches. Empoisonner des viandes, des fruits. Empoisonner une fontaine, un puits. Empoisonner une plaie.

— *Empoisonner des terres.* Jeter dans des terres des choses propres à faire mourir les chiens, afin d'empêcher la chasse.

— *Empoisonner un étang, une rivière.* Y jeter des substances propres à faire mourir le poisson.

— Avoir des qualités vénéneuses qui peuvent produire l'empoisonnement, en parlant de certaines substances. La noix de galle empoisonne les chiens.

— Abs. Il y a des champignons qui empoisonnent.

— Par extens. Remplir d'une odeur infecte, morbifique, en parlant des personnes et des choses. Lorsqu'on eut remué la terre, il en sortit une vapeur qui empoisonna tous les travailleurs.

— Absol. L'haleine de cet homme empoisonne. Cet homme empoisonne. Ce gibier gâté empoisonne. Ce poisson est pourri, il empoisonne.

— Fig. Corrompre l'esprit et les mœurs, en parlant de doctrine, de mauvais exemples, de mauvais conseils, etc. Empoisonner les esprits. Empoisonner la jeunesse. Empoisonner l'éducation. Empoisonner l'enseignement. Empoisonner une génération tout entière. Cette doctrine a empoisonné beaucoup d'esprits. Ces maximes sont capables d'empoisonner la jeunesse. Il lui empoisonne l'esprit. Les mauvais exemples empoisonnent la jeunesse.

— Jamais hérésie n'a tant empoisonné de gens que l'arianisme. La négligence empoisonne quelquefois les actions les meilleures.

— Ses maîtres avaient *empoisonné* par la flatterie son beau naturel. (Fén.)

— Au sens moral, Troubler, altérer, remplir d'amertume; causer des chagrins, des regrets durables. Empoisonner l'existence. Empoisonner le plaisir. Empoisonner la douceur de la vie. Empoisonner une passion criminelle. Ce souvenir empoisonnait ma vie. Des plaisirs que la crainte empoisonne. Cette action empoisonne le reste de ses jours. Cette idée empoisonne ma joie. Les remords empoisonnèrent le reste de sa vie. La méfiance empoisonne les relations sociales. Cette pensée n'est bonne qu'à *empoisonner* ma vie. (Volt.) Mon père, un amour malheureux, une passion pour un être doué de toutes les vertus, pour un homme ou plutôt pour un Dieu, a *empoisonné* son existence. (L. de Wailly.) La mort même, qui *empoisonne* tant de plaisirs, n'y offre que des perspectives consolantes. (B. de St-P.)

— Donner un tour malin, défavorable, dangereux, odieux à ce que les autres ont fait ou dit. Empoisonner les choses les plus innocentes. Empoisonner un ouvrage. C'est un mauvais esprit, une mauvaise langue qui empoisonne tout. Il avait un fonds de mauvaise humeur, capable d'*empoisonner* toutes les joies du monde. (St-Évr.) Le monde *empoisonne* d'ordinaire les choses qu'il ne comprend pas. (Bouh.)

— Fig. *Empoisonner de.* Empoisonner un royaume de factions et de révoltes. Pallas de ses conseils *empoisonne* ma mère. (Rac.)

Et chez les animaux, jamais un médecin
N'*empoisonna* les bois de son art assassin. (Boil.)

— Fig. *Empoisonner par.* Corrompre. Empoisonner l'esprit par les flatteries. Empoisonner la santé par de mauvaises doctrines. Empoisonner la moralité publique par la corruption.

— Fig. Dénaturer, envenimer. Empoisonner les discours et les actions d'autrui par la médisance, par de malicieuses interprétations.

— *Empoisonner pour.* Cette pensée empoisonne pour moi les plus douces jouissances.

— s'EMPOISONNER. v. pron. Prendre du poison, se faire mourir par le poison. Cet homme s'est empoisonné. Cette femme s'est empoisonnée.

[illegible] s'empoisonne dans la bouche du calomniateur. Tout *s'empoisonne* entre les mains de cette funeste passion; la piété la plus avérée n'est plus qu'une hypocrisie mieux conduite. (Mass.)

— *S'empoisonner avec.* Il s'est empoisonné avec l'opium, l'arsenic.

EMPOISONNEUR, EUSE. s. (rad. V. EMPOISONNER). Celui ou celle qui donne, qui fait prendre du poison. Il fut condamné comme empoisonneur. Sous Louis XIV on condamnait au feu les empoisonneurs. L'*empoisonneur* d'Annibal, de mon maître. (Corn.)

— Fig. Par exagération, Méchant cuisinier, méchant pâtissier, méchant pharmacien.

Dans le monde entier,
Jamais *empoisonneur* ne sut mieux son métier.
(Boileau.)

— Fig. au sens moral. Homme qui débite

une morale pernicieuse, une fausse doctrine. C'est un empo[...] Ils traitent d'*empoisonneur* [...] Chimène. (Boil.)

— Poét. S'empl. adjectiv. [...] cieux, funeste.

Loin du trône nourri, de ce fatal [...]
Hélas! vous ignorez le charme *em*[...]

EMPOISSÉ, ÉE. part. pass[...] ser. S'empl. adjectiv. Fil emp[...] empoissés. Navire empoissé.

EMPOISSER. v. a. 1re conj[...] rad. *poix*). Enduire de poix. [...] cordages. Empoisser des navir[...] que *poisser*. V. ce mot.

EMPOISSONNÉ, ÉE. part. [...] poissonner. S'empl. adjectiv. [...] garni de poissons. Un étang [...] canal empoissonné.

— Par extens., Abondant [...] servi de poissons. Une riviè[...] sonnée. Une table bien empoi[...]

EMPOISSONNER. v. a. 1re [...] *ço-né*; rad. *poisson*). Peupler [...] nir de poissons. Empoissonne[...] fossés, un canal. Pour empoiss[...] il faut un millier de petits poi[...] arpent.

— s'EMPOISSONNER. v. pron[...] garni de poissons. Ce fossé s'[...] canal s'est beaucoup empoisso[...]

EMPOLÉMIE. s. f. Ant. gr[...] on désignait, en temps de guer[...] archégètes de Lacédémone.

EMPOLÉUS. adj. m. (pr. *a*[...] gr., ἐμπολέω, formé de ἐν, dans, [...] Myth. Surnom de Mercure. M[...] était le patron des marchand[...] tiers.

EMPORE. s. m. Méd. Au[...] que l'on supposait recevoir les [...] filtrés par la pulpe médullaire [...] stance cendrée du cerveau.

EMPORÉTIQUE. adj. des [...] *re-ti-ke*). Phar. Qui sert à filt[...] Papier emporétique.

EMPORIES. (pr. *anpori*; [...] marché). Géogr. anc. Aujour[...] ville d'Hispanie (Taraconaise[...] gètes, sur la Méditerranée.

— Ville de Sardaigne, au[...] Sardo.

— Contrée de l'Afrique pr[...] petite Syrte.

EMPORIQUE. adj. des 2 [...] Commercial, propre au comm[...] porique.

EMPORITAIN, AINE. adj[...] Qui appartient à la ville d'E[...] habitants. || Habitant de la v[...] Un Emporitain, une Emporita[...]

EMPORIUM. s. m. Ant. [...] Romains établissaient un mar[...] de comptoir en pays ennemi[...] fiaient pour avoir leurs subsi[...] ries, près de Plaisance, éta[...] que l'on avait fortifié penda[...] Gaulois.

EMPORTÉ, ÉE. part. pas[...] ter. S'empl. adjectiv. Ce mala[...] Le plus jeune sourit *emporté*[...] (St-Lamb.) La chose fut *empo*[...] dité que rien ne pouvait arrê[...]

— Dans le sens de Pas d'ass[...] tes furent *emportés* en deux [...] reprenaient leur pouvoir d'a[...] avait à redouter d'être *empor*[...] force. (A. Guiraud.)

— Tué, détruit. Je ne com[...] ce calcul ni les femmes ni le[...] vieillards *emportés* par la fai[...] et les flammes. (Chateaub.)

— En parlant des personne[...] capables de passions. Qui est [...] irritable, fougueux, transpor[...] sion quelconque. Un homme [...] femme emportée. Le jeune [...] veut arracher par la violence [...] sa confiance et son amitié. (X[...]

— Se dit également du car[...] sions, du style, de l'éloque[...] tère emporté. Désirs emport[...] portée. Éloquence emportée.

querelles et une éloquence *e*[...] Si la monarchie et la démocr[...] on ne s'en douterait guère, c[...] douce, tranquille et modérée[...] pétulante, *emportée* et tracass[...]

— *Emporté dans.* Il arriva [...] sans m'en douter, dans cette [...] en sens contraire. (J. Janin.)

— *Emporté par*, dans le se[...] arriva que le pauvre mourut, e[...] les anges dans le sein d'Abra[...] *Emportés* par les courants [...] achever de se fondre dans [...] plus tempérées. (B. de St-P.)

— Dans le sens figuré. E[...] deur des plaisirs de l'amou[...] avec fureur. (Rostan.)

Un rimeur, *emporté* par l'instinct [...]
Dans ses vers furibonds insulte à [...]

une morale pernicieuse, une mauvaise, une fausse doctrine. C'est un empoisonneur public. Ils traitent d'*empoisonneur* et Rodrigue et Chimène. (Boil.)

—Poét. S'empl. adjectiv. Nuisible, pernicieux, funeste.

Loin du trône nourri, de ce fatal honneur,
Hélas! vous ignorez le charme *empoisonneur*. (Rac.)

EMPOISSÉ, ÉE. part. pass. du v. Empoisser. S'empl. adjectiv. Fil empoissé. Cordages empoissés. Navire empoissé.

EMPOISSER. v. a. 1re conj. (pr. *an-poè-cé*; rad. *poix*). Enduire de poix. Empoisser des cordages. Empoisser des navires. || Moins usité que *poisser*. V. ce mot.

EMPOISSONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Empoissonner. S'empl. adjectiv. Peuplé, repeuplé, garni de poissons. Un étang empoissonné. Un canal empoissonné.

— Par extens., Abondant en poissons, bien servi de poissons. Une rivière bien empoissonnée. Une table bien empoissonnée.

EMPOISSONNER. v. a. 1re conj. (pr. *an-poè-ço-né*; rad. *poisson*). Peupler, repeupler, garnir de poissons. Empoissonner un étang, des fossés, un canal. Pour empoissonner un étang, il faut un millier de petits poissons par chaque arpent.

— s'EMPOISSONNER. v. pron. Se garnir, être garni de poissons. Ce fossé s'empoissonne. Ce canal s'est beaucoup empoissonné.

EMPOLÉMIE. s. f. Ant. gr. Nom par lequel on désignait, en temps de guerre, la charge des archégètes de Lacédémone.

EMPOLÉUS. adj. m. (pr. *an-po-lé-u-ce*; ét. gr., ἐμπολάω, formé de ἐν, dans, et πωλέω, vendre). Myth. Surnom de Mercure. Mercure Empoléus était le patron des marchands et des cabaretiers.

EMPORE. s. m. Méd. Autrefois Réservoir que l'on supposait recevoir les esprits animaux filtrés par la pulpe médullaire de toute la substance cendrée du cerveau.

EMPORÉTIQUE. adj. des 2 g. (pr. *an-po-re-ti-ke*). Phar. Qui sert à filtrer les liqueurs. Papier emporétique.

EMPORIES. (pr. *anpori*; du gr. ἐμπόριον, marché). Géogr. anc. Aujourd'hui Ampurias, ville d'Hispanie (Taraconaise), chez les Indigètes, sur la Méditerranée.

— Ville de Sardaigne, aujourd'hui Castel-Sardo.

— Contrée de l'Afrique propre, près de la petite Syrte.

EMPORIQUE. adj. des 2 g. Paléog. Litt. Commercial, propre au commerce. Papier emporique.

EMPORITAIN, AINE. adj. et s. Géog. anc. Qui appartient à la ville d'Emporie et à ses habitants. || Habitant de la ville d'Empories. Un Emporitain, une Emporitaine.

EMPORIUM. s. m. Ant. rom. Lieu où les Romains établissaient un marché, une espèce de comptoir en pays ennemi, et qu'ils fortifiaient pour avoir leurs subsistances. Victumvies, près de Plaisance, était un emporium que l'on avait fortifié pendant la guerre des Gaulois.

EMPORTÉ, ÉE. part. pass. du v. Emporter. S'empl. adjectiv. Ce malade a été emporté. Le plus jeune sourit *emporté* dans ses bras. (St-Lamb.) La chose fut *emportée* d'une rapidité que rien ne pouvait arrêter. (Volt.)

— Dans le sens de Pris d'assaut. Tous les postes furent *emportés* en deux jours. (Rac.) Ils reprenaient leur pouvoir d'assaut, et Rome avait à redouter d'être *emportée* ainsi de vive force. (A. Guiraud.)

— Tué, détruit. Je ne comprends pas dans ce calcul ni les femmes ni les enfants, ni les vieillards *emportés* par la faim, les séditions et les flammes. (Chateaub.)

— En parlant des personnes et des animaux capables de passions. Qui est violent, colère, irritable, fougueux, transporté par une passion quelconque. Un homme emporté. Une femme emportée. Le jeune homme *emporté*, veut arracher par la violence de l'homme mûr sa confiance et son amitié. (X. Marmier.)

— Se dit également du caractère, des passions, du style, de l'éloquence, etc. Caractère emporté. Désirs emportés. Passion emportée. Éloquence emportée. De bonne heure [illegible] querelles et une éloquence *emportée*. (Thiers.) Si la monarchie et la démocratie sont sœurs, on ne s'en douterait guère, car l'une est aussi douce, tranquille et modérée que l'autre est pétulante, *emportée* et tracassière. (S. Dubay.)

— *Emporté dans.* Il arriva donc qu'*emporté*, sans m'en douter, dans cette foule d'arguments en sens contraire. (J. Janin.)

— *Emporté par*, dans le sens propre. Or, il arriva que le pauvre mourut, et fut *emporté* par les anges dans le sein d'Abraham. (Chateaub.) *Emportés* par les courants du pôle, ils vont achever de se fondre dans les latitudes les plus tempérées. (B. de St-P.)

— Dans le sens figuré. *Emporté* par l'ardeur des plaisirs de l'amour, l'homme aime avec fureur. (Rostan.)

Un rimeur, *emporté* par l'instinct qui le perd,
Dans ses vers furibonds insulte à Saint-Lambert.
(Guérard.)

Et son frère, *emporté* par un contraire choix,
Sorti du même sein, va chercher d'autres lois. (Rac.)

— *Emporté sur.* *Emportés* sur leur trace avec la rapidité d'une flèche, les cavaliers, pressant de l'éperon, se précipitent de toute la vitesse de leurs chevaux sur les fuites du cerf. (X.-B. Saintine.)

— *Emporté de.* Emporté d'un désir curieux. Emporté d'une fougue insensée.

EMPORTEMENT. s. m. (ét., V. EMPORTER). Proprement, Action d'emporter. Inusité en ce sens.

— Fig. Mouvement violent, déréglé, causé par quelque grande passion. Grand emportement. Emportement violent. Emportement de colère, de débauche. Horribles emportements. Terrible emportement. Emportement monstrueux. Ce n'est que l'ivresse, l'*emportement*, l'extinction de toute raison qui la rend heureuse. (Mass.) Ils n'ont plus d'autre règle que l'*emportement* de leurs désirs. (Id.) Cet emportement de haine n'était pas seulement dans le peuple. (Volt.)

— Se prend quelquefois en bonne part. L'emportement de sa valeur. L'emportement de sa joie, de son amour. Vingt années employées dans l'ambassade de Hollande n'avaient point éteint un feu et un *emportement* de valeur qui lui coûta la vie. (Volt.)

— Vif, témoignage d'indignation. Noble emportement. Juste emportement. Pardonnez cet *emportement*, messieurs, à une juste indignation. (Fléch.)

— Accès de colère. Grand emportement. Terrible emportement. Emportement violent. Horrible emportement. Emportement ridicule. Avoir de fréquents emportements. Se livrer à de violents emportements. Se laisser aller à d'affreux emportements.

Et ne voyais-tu pas, dans mes *emportements*,
Que mon cœur démentait ma bouche à tous moments?
(Racine.)

— Excès. Emportements de débauche. L'*emportement* de la femme de Putiphar s'est conservé jusqu'à nous. (Mass.) Le désordre des mœurs et l'*emportement* des passions. (Fléch.) On en jugeait par quelques *emportements* de jeunesse sur lesquels il ne faut jamais juger les hommes. (Volt.)

EMPORTE-PIÈCE. s. m. Techn. Outil tranchant, dont le contour de la partie tranchante a un périmètre égal à celui que doit avoir la pièce découpée.

— Fig. Raison efficace et contre laquelle on n'a rien dire. Autorité puissante; intercession à laquelle on ne peut résister. Cet argument fut un véritable emporte-pièce. Le favoritisme est de nos jours encore le meilleur emporte-pièce.

— Fam. Orateur, écrivain, prédicateur, satirique très-mordant. Des emporte-pièce.

EMPORTER. v. a. 1re conj. (ét. lat., *in*, en, qui se change en *em* devant un *p*; *portare*, porter). Exprime en général une action en conséquence de laquelle un corps auquel cette action est appliquée passe d'un lieu dans un autre.

— Enlever, ôter d'un lieu, porter hors d'un lieu. Emportez vos meubles. Emportez un malade. Emporter un blessé. Chactas reprit le chemin de son pays, *emportant* ces précieux restes, qui résonnaient sur ses épaules comme le carquois de la mort. (Chateaub.)

— Porter avec soi. Emportez ce livre, vous le lirez à loisir. Il laisse ici une pièce de son emportement, plus loin c'en est une autre; il ne revient jamais d'un voyage sans avoir perdu une bonne partie de ce qu'il a *emporté*. (X. Marmier.) Le bureau des longitudes accorda à M. Cook la montre marine ou le garde-temps qu'il avait *emportée* dans son second voyage. (La Harpe.)

— Emmener. Alors, mes yeux mouillés de larmes suivaient sur vos horizons une voile lointaine, *emportant* vers d'autres mondes un ami malheureux. (B. de St-P.)

— Arracher, entraîner par force. La débâcle a emporté plusieurs ponts. Le boulet lui emporta la tête. La voiture a emporté cette borne. Le courant emporte le vaisseau. Ce boulet est attaché à une longue queue, de l'extrémité de laquelle descend obliquement une foliole fort allongée, avec laquelle le vent l'*emporte* au loin en pirouettant. (B. de St-P.)

Voyez-vous ces canots que le flot menaçant
Pousse, enlève, repousse, *emporte* en mugissant?
(Esménard.)

[illegible] rendu votre éloignement nécessaire. (J. J. Rouss.)

— Fig. Ces biens lui échappent, il n'en *emporte* avec lui que l'amour, que le regret de les perdre, que le crime de les avoir acquis. (Mass.) Vivre jour et nuit sous un masque doré qu'on *emporte* au tombeau. (E. Quinet.)

— Fig. Entraîner, attirer après soi, par une suite nécessaire. La vie emporte la mort. Cette condamnation emporte la confiscation des biens. Une grande reconnaissance *emporte* avec soi beaucoup de goût et d'amitié pour la personne qui nous oblige. (La Bruy.) Chez les Grecs, la prise d'une ville *emportait* son entière destruction. (Montesq.)

— Fig. Quelquefois avec un nom de personne pour régime, Tuer, faire mourir. Cette fièvre l'emporta. Dans cette ville, le choléra emporta la moitié de la population.

— Détruire, faire cesser, faire disparaître. Un remède qui emporte la fièvre. Une chose qui emporte les taches.

— Fig. dans un sens analogue. Une douleur que le temps *emporte* avec tout le reste. (Boss.) Le temps *emporte* jusqu'à la force et à la ferveur de la piété. (Fléch.) Tout est *emporté* par cette suite rapide de moments qui passent. (Id.) Pallas n'*emporte* pas tout l'appui d'Agrippine. (Rac.)

— Fig. Faire réussir promptement, en dépit de tous les obstacles. Emporter une affaire. Emporter une chose de haute lutte.

— Fig. Se rendre maître de. Emporter une place. Emporter une place d'emblée. Emporter tous les postes en peu de temps. Emporter une forteresse, une défense, une redoute.

— Fig. Jeter dans quelque excès blâmable, dominer, entraîner. L'ambition l'emportait. L'amour du plaisir l'emporte. Il est difficile d'arrêter celui que les grandes passions emportent.

La frayeur les *emporte*, et sourds à cette fois,
Ils ne connaissent plus, ni le frein, ni la voix. (Rac.)

Une chaleur guerrière,
Emporte loin du bord le bouillant Lesdiguière.
(Boileau.)

— *Emporter à.* La colère l'a emporté à la vengeance. Moi-même où m'emportait une aveugle colère. (Rac.)

Je sais trop à quel excès de rage,
La vengeance d'Hélène *emporta* mon courage. (Rac.)

— *Se laisser emporter à.* Se laisser emporter à la vengeance. La jeune se laisse emporter aux plaisirs. Mais docile autant que courageux, le cheval ne se laisse point *emporter* à son feu. (Buff.)

Mais à quelle fureur me laissant *emporter*,
Contre ses tristes jours vais-je vous irriter? (Racine.)

— *L'emporter.* Exceller, prévaloir, avoir le dessus. Cet avis l'emporta. L'homme ne diffère pas beaucoup de l'homme, mais celui-là doit l'*emporter* qui a reçu de son éducation le courage de lutter contre la nécessité même. (Boiste.) Des questions oiseuses, où l'on ne s'intéresse pas pour le fond de la vérité, mais seulement pour la gloire de l'avoir *emporté*. (Mass.)

— *L'emporter sur.* La sagesse l'*emporta* toujours sur la folie. (Boiste.) La conscience l'*emporte* sur l'opinion publique. (Id.) Le bon sens l'*emporte* sur l'esprit, l'instruction sur l'érudition. (Id.) La réalité l'*emportait* sur la poésie. (Ed. Quinet.) De toutes les jouissances que peut éprouver un auteur, aucune ne peut l'*emporter* sur le plaisir d'écrire. (Fél.)

Ton art, belle Genlis, l'*emportant* sur le nôtre,
Ne fait parler qu'un sexe, et charme l'un et l'autre.
(La Harpe.)

— *L'emporter sur... en.* Les femmes vont plus loin en amour que la plupart des hommes; mais les hommes l'*emportent* sur elles en amitié. (La Bruy.)

— *L'emporter sur... par.* Le roi l'*emportait* sur tous ses courtisans, par la richesse de sa taille et par la beauté majestueuse de ses traits. (Volt.)

— *Emporter la pièce.* Faire des satires, des railleries très-mordantes; être très-mordant. Cette héroïde est courte; mais elle va au fait et *emporte* la pièce. (Grimm.)

— *La forme emporte le f[illegible] ou le fond emporte la forme.* Veut d[illegible] dans le jugement d'un procès, La form[illegible] aut sur le fond, ou le fond sur la forme.

— Prov. et fam. *Autan[t] en emporte le vent.* Se dit d'un discours frivole qui ne doit rien produire, d'une promesse, d'une menace, qui ne doit point avoir d'effet. Ne vous alarmez point de ses menaces, autant en emporte le vent. Ne croyez point à ses serments, autant en emporte le vent.

— Hortic. En parlant des arbres, signifie, Ne pousser que du haut et presque point du bas et des côtés. Cet arbre s'emporte.

— s'EMPORTER. v. pron. Être emporté, pouvoir être emporté. Prenez tout ce qui peut s'emporter. On lui donna tout ce qui pouvait s'emporter sans effort. Cela s'emporte facilement.

— Fig. Se fâcher violemment, se mettre en colère. Il s'emporte aisément. Les gens bilieux s'emportent facilement. Il s'*emporte* contre ses juges avec plus de fureur encore qu'il n'en avait étalé contre ses ennemis. (Volt.) Ah! vous êtes dévot et vous vous *emportez*! (Mol.)

— Fig. Se livrer, s'abandonner à toute sa force, à son impétuosité. Le st[y]le de Julien [illegible] il est bizarre, [illegible] (Chateaub.)

— Fig. Ne pouvoir être retenu, gouverné, en parlant d'un cheval ou de tout autre animal qui se laisse mener ordinairement. Ce cheval s'emporte.

— *S'emporter à.* N'imitez pas le cynisme où se sont *emportés* plusieurs écrivains, qui n'avaient que cette manière de faire parler d'eux. (La Harpe.)

EMPOTAGE. s. m. Action de mettre en pot, en parlant des confitures, des conserves, des sirops.

— Hortic. Action de planter un végétal dans un pot. L'empotage des végétaux. Les *empotages* et les rempotages sont usités en jardinage pour la culture des végétaux étrangers des climats chauds. (Thouin.)

EMPOTÉ, ÉE. part. pass. du v. Empoter. S'empl. adjectiv. Confitures empotées. Sirops empotés. Végétal empoté. Arbuste empoté.

EMPOTER. v. a. 1re conj. (rad. *pot*). Écon. dom. Mettre en pot. Empoter des fruits, des confitures, des conserves, des sirops.

— Hortic. Planter un végétal dans un pot. Empoter des fleurs. On empote des végétaux étrangers des climats chaux et des arbres et des arbustes d'une difficile reprise à la transplantation.

EMPOUILLE. s. f. (pr. *an-pou-ie*). Prat. Les fruits, la récolte, la moisson encore sur pied.

EMPOUILLER. v. a. 1re conj. Se dit dans quelques localités pour, Semer les blés.

EMPOULETTE. s. f. Mar. V. AMPOULETTE.

EMPOUPÉ, ÉE. part. pass. du v. Empouper. S'empl. adjectiv. Pris en poupe. Vaisseau empoupé.

EMPOUPER. v. a. 1re conj. (rad. *poupe*). Mar. En parlant du vent, Prendre un vaisseau en poupe.

— s'EMPOUPER. v. pron. Être pris en poupe.

EMPOURPRÉ, ÉE. part. pass. du v. Empourprer. S'empl. adjectiv. Coloré de rouge ou de pourpre. Les bords empourprés de l'horizon. Des raisins empourprés. Des fleurs empourprées.

— *Empourpré de.* Le gemma *empourpré* de la vigne et le bourgeon cotonneux du pommier se gonflent et se crèvent. (B. de St-P.)

EMPOURPRER. v. a. 1re conj. (rad. *pourpre*). Poét. Colorer de pourpre ou de rouge. Si je me souille, j'ai de quoi laver ma tache; et rien ne laisse de trace derrière moi que mon manteau quand le soleil l'*empourpre*. (E. Quinet.)

Tout fleuve, tout ruisseau de sang teignit son onde;
Chaque arbre en *empourpra* son écorce et son cœur.
(Chap.)

EMPOUTRERIE. s. f. Techn. Ensemble des deux poutres qui soutiennent le plancher du beffroi, d'un moulin.

EMPOUSE. s. f. V. EMPUSE.

EMPREINDRE. v. a. 4e conj. irrég. (du lat. *imprimere*, imprimer; fait de *en*, dans; et *premere*, presser). *J'empreins; nous empreignons, ils empreignent. J'empreignais. J'empreignis. J'empreindrai. J'empreindrais. Empreins; empreignons. Que j'empreigne; que nous empreignions. Que j'empreignisse. Empreignant.* Il n'est guère usité qu'à l'infinitif, au part. pass. *empreint* et dans les temps composés. Imprimer une figure, un dessin, des traits sur une surface. Empreindre une figure. Empreindre une marque. Empreindre des caractères. Voilà de la monnaie préparée, il ne reste plus qu'à l'empreindre.

— Fig. Imprimer dans l'esprit, dans le cœur. La nature a empreint ces sentiments dans le cœur de tous les hommes.

— s'EMPREINDRE. v. pron. Être imprimé, être appliqué sur un corps, une surface. Leurs pas s'étaient empreints sur la neige, sur le sable.

EMPREINT, TE. part. pass. du v. Empreindre. S'empl. adjectiv. Imprimé. Leurs pas s'étaient empreints sur la neige, sur le sable.

— Fig. Visible à l'esprit, observable, sensible. Un caractère de grandeur est empreint sur tous les monuments de cette époque. La douceur, la tristesse, la majesté qui est empreinte sur son visage. Ce sont des sentiments que la nature a empreints dans le cœur de tous les hommes. L'idée de celui qui nous a créés est *empreinte* profondément au dedans de nous. (Boss.) Les soucis sont *empreints* sur ces sombres figures. (F. Belly.) L'auguste majesté sur votre front *empreinte*. (Rac.) Si ce n'était l'image de l'empereur que tu représentes et que je respecte jusque dans la boue où elle est *empreinte*, je te ferais avaler le brigand, ou tu en étoufferais! (X. Marmier.)

— *Empreint de.* Je ne vois rien là à comparer à ce spectacle dont mes yeux sont toujours *empreints*. (Lamart.)

EMPREINTE. s. f. (pr. *an-prin-te*; rad. *empreindre*). Action d'empreindre, résultat de cette action. Empreinte en creux. Empreinte en relief. L'empreinte d'un cachet, d'un sceau, d'une pierre gravée, d'une médaille. L'empreinte des pas sur la neige, sur le sable. La balle avait laissé son empreinte sur la carcasse.

— Fig. L'empreinte du génie. L'empreinte du doigt de Dieu. L'empreinte de la loi éternelle. Les hommes sont comme les monnaies, il faut les prendre pour leur valeur, quelle [illegible] fait l'*empreinte* de son caractère. (Beaum.) Ses périls portèrent toujours l'*empreinte* de son cœur. (Gress.) Cet amour du vrai, ces semences d'équité qui résident dans notre cœur, sont les titres précieux de notre origine; c'est l'*empreinte* de la main qui nous a tirés du génie. (***) L'éducation peut métamorphoser un sot en savant; mais elle n'effacera jamais l'*empreinte* originelle. (Beauch.) L'ouvrage étonne, mais c'est l'*empreinte* divine dont il porte les traits qui doit nous frapper. (Buff.)

— Anat. Inégalités qu'on remarque à la surface des os, et qui sont tantôt déprimées, tantôt élevées.

— Au pl. Hist. nat. Figures d[e] plantes, d'insectes, de poissons qu'on trouve empreintes sur certaines pierres. Empreintes de fougère. Empreintes de poissons. On trouve beaucoup d'empreintes de poissons qui n'ont point leurs analogues vivants.

— Par extens. Les pierres diluviennes chargées d'empreintes.

EMPRESSÉ, ÉE. part. pass. du v. Empresser. S'empl. adject. et signifie Qui se donne beaucoup de mouvement, soit pour venir à bout de quelque chose, soit pour prévenir quelqu'un et lui complaire en toutes choses. C'est un homme très-empressé. Femme empressée. Je t'ai vue tendre, *empressée*, attentive. (J.-J. Rouss.)

Doutez-vous qu'à ses pieds nos tribus *empressées*. . .
Mais pourquoi se flatter dans ces vaines pensées ?
(Racine.)

— Qui témoigne, qui annonce de l'empressement, en parlant des choses. Ardeur empressée. Zèle empressé. Air empressé. Manière empressée. Il sait vous faire coup sur coup des questions *empressées*, sur votre santé, sur vos affaires. (La Bruy.)

Réchauffé dans son sein, dans ses bras caressé,
Et longtemps insensible à son zèle *empressé*,
De mon retour enfin un souris fut le gage. (Racine.)

— Iron. Qui veut tout faire, qui s'offre à tout faire.

— *Empressé à*. Sa famille trop *empressée* à exécuter ce pieux projet. (Boss.) La jeunesse, et surtout les femmes, sont les plus *empressées* à accueillir les nouveautés dont la mode compose son cortége. (Beauch.) Avez-vous pris soin de faire parler les hommes les moins *empressés* à vous plaire ? (Fén.)

— *Empressé autour de*. Lorsqu'ils furent en état de parler, tous ces Phéniciens *empressés* autour d'eux voulaient savoir leurs aventures. (Fén.) Je les ai vus soumis, autour d'elle *empressés*. (Volt.)

— *Empressé de*. Je n'ai point d'enfants ; mais ceux de mon hôtesse sont plus *empressés* de me plaire qu'à leurs parents. (B. de St-P.)

— s. Faire l'empressé. Faire l'empressée. Certaines gens faisaient les *empressés*. (La Font.)

EMPRESSEMENT. s. m. (ét. fr., *en*, qui se change en *em* devant un *p ; presser*, hâter). Action de s'empresser.

— Mouvement de celui qui recherche avec ardeur une chose. Agir avec empressement. Marquer de l'empressement. Accueillir quelqu'un avec empressement. Avoir beaucoup d'empressement pour quelque chose. Il recueillait avec *empressement* ses discours ainsi que ses exemples. (Barth.)

A cet *empressement*, à cette noble ardeur,
Qui ne reconnaîtra l'appétit d'un auteur ? (Colnet)

— Hâte. Le trop grand *empressement* qu'on a de s'acquitter d'une obligation est une espèce d'ingratitude. (La Rochefouc.) Ce matin je me suis levé de bonne heure, et avec l'*empressement* d'un enfant je suis allé m'enfermer dans l'île déserte. (J.-J. Rouss.) Le mal est fait, c'est une nécessité qu'il l'endure ; tout mon *empressement* ne servirait qu'à l'effrayer davantage et augmenter sa sensibilité. (Id.) Il court après la flatterie avec autant d'*empressement* que la flatterie court après les autres princes. (Barthél.)

— Soins empressés, bons offices, surtout au pluriel. Témoigner de l'empressement auprès d'une personne. Avoir beaucoup d'empressement pour quelqu'un. Je le vis redoubler d'*empressement* et de tendresse pour moi. (J.-J. Rouss.) Ils reçoivent les étrangers avec beaucoup d'*empressement* et les traitent avec magnificence. (Barth.) Je vous conjure de me mettre en état de répondre à des *empressements* si honorables. (Volt.)

— Iron. Affectation de bienveillance.

EMPRESSER (S'). v. pron. 1re conj. (rad. *presse*). Se donner beaucoup de mouvement, soit pour venir à bout de quelque chose, soit pour prévenir quelqu'un et lui complaire en toutes choses. C'est un homme qui *s'empresse*, qui se fait de fête. (Acad.) En *s'empressant* beaucoup, ils faisaient les zélés et les importants. (Boss.)

— Tout *s'empresse*, tout part. (Rac.) De quelle sagesse dois-je vous entretenir ? Ce n'est pas de celle du siècle, qui *s'empresse* et qui s'inquiète, etc. (Mass.)

Quel charme, au moindre mal qui nous vient menacer,
De la voir aussitôt accourir, *s'empresser*,
S'effrayer d'un péril, etc. (Boileau.)

— *S'empresser à*. Ne semble-t-il pas qu'il ne montre une figure si douce et un air si touchant qu'afin que tout ce qui l'approche s'intéresse à sa faiblesse et *s'empresse* à le secourir ? (J.-J. Rouss.)

Le reste pour son Dieu montre un oubli fatal,
Ou même, *s'empressant* aux autels de Baal,
Se fait initier à ses honteux mystères,
Et blasphème le nom qu'ont invoqué leurs pères. (Rac.)

— *S'empresser de*. Au bruit de son arrivée, les principaux de la nation, mêlés avec la multitude, *s'empressent* de se rendre auprès d'un héros qui, depuis un si grand nombre d'années, remplissent la terre de son nom. (Barth.) Ceux qui rendent compte des ouvrages doivent rarement *s'empresser* de les juger. (Volt.) Adieu, dit le Portugais en *s'empressant* de gagner la porte quand Eugène entra dans un petit salon coquet, gris et rose, où le luxe semblait n'être que de l'élégance. (De Balzac.)

— Syn. comp. s'empresser de, s'empresser à. On *s'empresse* de faire une chose qui n'a pas un but marqué hors de la personne qui agit. Je m'*empresse* de marcher. On *s'empresse* à faire une chose qui a un but marqué hors de la personne qui agit. Je m'*empresse* à faire ma cour. Je m'*empresse* à le secourir.

EMPRIMERIE. s. f. Techn. Grande cuve de bois dans laquelle les tanneurs mettent les cuirs pour qu'ils y rougissent.

EMPRISE. s. f. Art milit. Entreprise chevaleresque ; vœu de prendre part à un pas d'armes ; promesse de combattre.

EMPRISONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Emprisonner. S'empl. adjectiv. Homme emprisonné. Malfaiteur emprisonné.

— Métaph. Contenu, renfermé. Les ondes dans leur lit étaient *emprisonnées*. (Rac.) Les vents emprisonnés brisant la nue par un feu qui se précipite sur la terre, donnent naissance à la foudre. (Libes.)

La sève *emprisonnée* en ces étroits canaux,
S'élève, se déploie, et s'allonge en rameaux. (Mich.)

— Fig. Et pourtant, il faut vous plaindre à quelqu'un, car la douleur qui reste *emprisonnée* dans le cœur le ronge et le dévore. (Alph. Karr.)

EMPRISONNEMENT. s. m. Action de mettre en prison. Il en a tant coûté pour l'emprisonnement de ce criminel. Procès-verbal d'emprisonnement. Procéder à l'emprisonnement d'un criminel. Le débiteur dont l'*emprisonnement* est déclaré nul, ne peut-être arrêté pour la même dette qu'un jour au moins après sa sortie. (Bousq.)

— Détention d'un prisonnier. Son emprisonnement a duré longtemps. Si le ravisseur n'avait pas encore vingt-un ans, il sera puni d'un *emprisonnement* de deux à cinq ans. (Bousq.)

EMPRISONNER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *en*, qui se change en *em* devant un *p ; prison*). Mettre en prison. Emprisonner quelqu'un. Faire emprisonner quelqu'un. Emprisonner un malfaiteur. Emprisonner un créancier. Emprisonner un voleur.

— Fig. Enfermer, enclore. Les eaux débordées nous *emprisonnèrent* dans un étroit espace. (Acad.)

— S'empl. absol. Le créancier qui a fait emprisonner pourra se pourvoir contre le recommandant devant le tribunal du lieu où le débiteur est détenu, à l'effet de le faire contribuer au payement des aliments, s'ils ont été consignés.

— s'emprisonner. v. pron. S'enfermer comme dans une prison. S'emprisonner dans sa maison. S'emprisonner dans sa chambre. S'emprisonner dans un couvent.

EMPROOPHYTE. Bot. V. empyroophyte.

EMPROSTATE. s. m. (du gr. ἔμπροσθεν, en avant). Ant. milit. Nom des soldats ou rangs de la milice grecque qui formaient le front de la phalange.

EMPROSTHOCYSTOSE. s. f. Méd. Courbure de l'épine dorsale ou du sternum en avant.

EMPROSTHOTONIE. s. f. Méd. V. emprosthotonos.

EMPROSTHOTONOS. s. m. (du gr. ἔμπροσθεν, en avant ; et τόνος, tension). Méd. Espèce de tétanos dans laquelle la tension spasmodique se remarque particulièrement dans la contraction des muscles fléchisseurs de la tête, du cou, du thorax, de l'abdomen et des lombes, et surtout des massetères.

EMPRUNT. s. m. Action d'emprunter. Faire un emprunt. Aller aux emprunts. Recourir aux emprunts. Argent d'emprunt.

— Acte par lequel le prêteur cède à l'emprunteur l'usage d'une valeur. L'emprunt suppose la restitution ultérieure de la valeur empruntée, soit en une seule fois, soit au bout de certains termes. Ce n'est pas l'abondance de l'argent qui rend les emprunts faciles ; c'est l'abondance des valeurs disposées à être prêtées.

— La chose empruntée. Vivre d'emprunts. Ce qu'ils trouvaient de plus lâche après le mensonge, était de vivre d'*emprunt*. (Boss.)

— *Emprunts publics*. Valeurs empruntées par un gouvernement au nom de la société qu'il représente. Sous bien des rapports l'emprunt public ne diffère de l'emprunt particulier qu'en ce qu'il se fait par le gouvernement au nom et au compte des particuliers.

— Hist. Levée d'argent que le roi faisait sur les villes et les communautés en leur donnant remboursement à prendre sur quelques droits qu'il établissait en même temps. Province exempte de tous impôts, emprunts et contributions.

— *Emprunt forcé*. Emprunt contracté par l'État, en imposant à tous les contribuables une certaine somme comme avance de fonds, proportionnée à la cote de leurs impositions.

bateau foncet.

— Jeu de cartes qui se joue à jeu complet et jusqu'à six personnes.

— Fig. Ce qui est étranger, par opposition à Naturel. Vertu d'emprunt. Beauté d'emprunt. Une femme qui n'est belle que parce qu'elle est parée, est une fausse belle : elle n'est belle que par *emprunt*. (Bals.) Je n'ai jamais été gai que par *emprunt*. (Volt.)

. . . L'une paraît gentille,
Pour savoir se servir d'une beauté d'*emprunt*,
Mettre un visage blanc sur un visage brun. (Regnard.)

EMPRUNTÉ, ÉE. part. pass. du v. Emprunter. S'empl. adjectiv. Somme empruntée. Argent emprunté.

— Qui n'est pas propre à la personne ou à la chose dont il s'agit. Autorité empruntée. La lumière de la lune est une lumière empruntée. Ornements empruntés. Toute leur majesté est empruntée.

— Fig. Beauté empruntée. Charmes empruntés. Je l'ai surprise avant qu'elle eût fabriqué son teint et désarmée de ses charmes *empruntés*. (St-Evrem.)

Même elle avait encor cet éclat *emprunté*
Dont elle eut soin de peindre et d'orner son visage,
Pour réparer des ans l'irréparable outrage. (Racine.)

Sans art, sans ornements, sans attraits *empruntés*,
Elle était belle enfin de ses propres beautés. (Quin.)

— Signifie quelquefois Gêné, embarrassé, en parlant de l'air, de la contenance. Que dites-vous de ma fille, marquis ? Elle a l'air un peu *empruntée* : mais avec de l'éducation ne tiendrait-elle pas sa place dans le monde ? (La Pays. parv.)

— *Emprunté à*. Tout ce que les monuments de l'antiquité païenne renferment de haute philosophie et de vérité est incontestablement *emprunté* aux Ecritures sacrées. (V. Bargem.)

— *Emprunté de*. La liberté qu'on a présentée aux hommes à la fin du siècle dernier était *empruntée* des reliques anciennes. (B. Const.) Blanca choisit une zambra, danse expressive que les Espagnols ont *empruntée* des Maures. (Chateaub.)

EMPRUNTER. v. a. 1re conj. (ét. lat., *in*, part. qui dans la comp. se change en *im* devant un *p ; promere*, tirer de, sortir). Demander et recevoir en prêt. Emprunter de l'argent. Emprunter de l'argent à usure, à gros intérêt. Emprunter un cheval. Emprunter des livres. Le ministère *emprunta* de l'argent de tous côtés. (Volt.) Je soussigné confesse devoir à M. Balzac la somme de huit cents écus, pour le plaisir qu'il m'a fait de m'en *emprunter* quatre cents. (Volt.) Homère rapporte qu'il neigeait à Ithaque quand Ulysse y arriva, ce qui l'obligea d'*emprunter* un manteau du bon Eumée. (B. de St-P.) L'homme qui donne deux sous de son bien est plus riche que celui qui *emprunte* dix mille francs. (De Juss.)

— Fig. Tirer, recevoir. Les magistrats *empruntent* toute leur autorité du roi. (Trév.) Les désirs *empruntent* toute leur noblesse de leurs sujets. (Id.) Enfin, c'est dans le sein de la terre que nous allons chercher un éternel repos, ou plutôt c'est là que nous allons déposer les éléments que nous lui avons *empruntés*. (B. de St-P.) Cicéron et Macrobe n'ont trouvé de raisonnable dans la physique d'Epicure que ce qu'il avait *emprunté* de Démocrite. (Libes.) On dit que c'est de lui que les sages de la Grèce *empruntèrent* l'art de renfermer les maximes de la morale en de courtes maximes. (Barth.) Les Grecs ont *emprunté* des Egyptiens l'idée de la forme des temples. (Id.) La France *emprunta* son industrie de toutes les nations. (Rayn.) La langue la plus parfaite serait celle qui sans rien *emprunter* d'aucune autre aurait suivi les progrès d'un peuple éclairé. (Condill.)

— On dit dans un sens analogue. Emprunter le masque de la vertu. Emprunter les apparences de la vérité. *Emprunter* les fausses couleurs de la rhétorique. (Boss.) D'un suppliant *emprunter* le langage. (Rac.) De Sidrac elle *emprunte* l'image. (Boil.) Si l'on *emprunte* le masque de la vertu, elle nous l'arrache bientôt du visage. (Mont.)

— Feindre. L'orgueil *emprunte* les sentiments de la vertu. (Mass.)

— Prendre, se servir de. Emprunter le nom de quelqu'un. Était-il juste d'*emprunter* mon nom pour abuser de ma maîtresse ? (Abianc.) Il faut que la religion, pour plaire, *emprunte* les joies et tout l'appareil du siècle. (Mass.)

— Avoir recours à. Il *emprunta* l'autorité du roi. (Fléch.) Il *empruntait* la voix de son confesseur pour demander pardon à tout le monde. (Boss.)

Ta générosité doit répondre à la mienne,
Et pour venger un père *emprunter* d'autres bras.
(Corneille.)

— Quand ce verbe a pour régime indirect un nom de chose, il se joint à ce régime par la préposition *de*. La lune emprunte sa lumière du soleil.

Aimez donc la raison, que toujours vos écrits
Empruntent d'elle seule et leur lustre et leur prix.
(Boileau.)

— S'il a pour régime indirect un nom de personne, il prendra encore la préposition *de*, lorsque la chose empruntée n'ôte rien à celui qui la prête. Emprunter son autorité du roi. Emprunter les pensées d'un auteur. Je n'ai rien *emprunté* de Perse, ni d'Horace. (Boil.)

Cette foule de rois, les consuls, le sénat,
Qui tous de mon amant *empruntaient* leur éclat.
(Racine.)

direct étant un nom de personne, s'il est question d'un effet dont quelqu'un se dessaisit pour en laisser l'usage à un autre. J'ai emprunté mille francs à mon frère.

— S'empl. absol. On donne quelquefois des avis, de peur d'en recevoir, comme celui qui *emprunte* le premier de peur qu'on ne lui demande. (Noël.) En général, quand nous dépensons et désirons dépenser plus que nous n'avons à dépenser, nous *empruntons* ou cherchons à *emprunter* ; mais on peut vouloir *emprunter*, sans songer à rendre ni comment rendre, ou avec certitude et intention de rembourser ; *emprunter* pour dissiper follement le capital ou pour faire face à des dépenses utiles, ou enfin pour réaliser des bénéfices plus grands que l'intérêt de l'emprunt. (Pecq.)

EMPRUNTEUR, EUSE. s. (rad. *emprunt*). Celui, celle qui emprunte, qui a l'habitude d'emprunter. Un emprunteur. Une emprunteuse. C'est un personnage fort mauvais que celui d'un emprunteur. Il faut que l'*emprunteur* soit majeur. (Mol.)

Que faisiez-vous au temps chaud ?
Dit-elle à cette *emprunteuse*. (La Font.)

— S'empl. adjectiv. Personne très-emprunteuse.

— Se dit aussi de certaines choses morales. Esprit emprunteur. Mémoire emprunteuse. Depuis que je travaille pour vous, les ressorts de mon esprit *emprunteur* sont diablement usés ! (Regnard.)

Ici gît un prélat d'*emprunteuse* mémoire,
Qui toujours prit et jamais ne rendit ;
Seigneur, s'il est dans votre gloire,
Ce ne peut être qu'à crédit. (***)

EMPSALMISTE. s. m. (du gr. ψαλμός, psaume). Nom des médecins qui prétendaient guérir des plaies ou des maladies en prononçant certaines paroles, telles que des versets des psaumes.

EMPSYCHOSE. s. f. (pr. *am-pci-ko-ze* ; ét. gr., ἐμψυχόω, animer ; formé de ἐν, dans, et ψυχή, âme). Philos. Action d'animer. Union de l'âme avec le corps.

EMPTION. s. f. (du lat. *emptio*, achat ; rad. *emere*, acheter). Syn. d'Achat.

— Ant. rom. Manière de rédiger un testament prescrite par la loi des Douze tables. Le testateur disposait, par une vente simulée, de toute sa fortune en faveur d'un particulier qui devenait ainsi légataire universel, ou qui transmettait les biens aux légataires.

EMPTOÏQUE. adj. des 2 g. (du gr. ἐμπτύω, je crache). Médec. Qui crache le sang.

EMPTOTIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui est sujet à tomber. ‖ Qui résulte d'une chute.

EMPUANTIR. v. a. 2e conj. (ét. fr., *en*, qui devant un *p* se change en *em*, et *puer*). Rendre puant. Empuantir l'eau. L'eau qui croupit et les végétaux qui tombent en pourriture empuantissent les marais.

— Remplir d'une mauvaise odeur. Voilà un cloaque qui empuantit tout le voisinage.

— Infecter. Il empuantit tout le monde de sa mauvaise haleine.

— s'empuantir. v. pron. Se corrompre, devenir puant. L'eau s'empuantit à force de croupir.

— S'infecter mutuellement.

EMPUANTISSEMENT. s. m. (rad. *puer*). État d'une chose qui devient puante. Il faut craindre l'*empuantissement* des eaux. (Trév.)

EMPUSE. Myth. Spectre horrible qu'Hécate faisait voir aux condamnés, lequel avait un pied d'airain et un pied d'âne.

— s. f. Entom. Genre d'orthoptères ayant pour espèce principale l'empuse putinicorne, bel insecte qui se trouve dans le midi de l'Europe et en Égypte.

EMPYÈME. s. m. (du gr. ἐμπύημα ; rad. πύον, pus). Médec. Amas et collection de pus dans une cavité, et plus particulièrement dans celle de la poitrine.

— Chir. Opération qui a pour but de faciliter l'écoulement de ces matières.

EMPYÈSE. s. f. Médec. Formation d'un empyème.

EMPYOCÈLE. s. f. (ét. gr., ἐν, dans ; πύον, pus ; κήλη, tumeur). Accumulation du pus dans le scrotum.

EMPYOMPHALE. s. m. (ét. gr., ἐν, dans ; πύον, pus ; ὀμφαλός, ombilic). Pathol. Tumeur suppurée de l'ombilic.

EMPYRÉE. s. m. (ét. gr., ἐν, dans ; πῦρ, feu, à cause de sa splendeur et de sa lumière). Nom donné au plus haut des cieux, au lieu où l'on suppose que les bienheureux jouissent de l'éternelle béatitude. D'après les idées absurdes de l'Almageste de Ptolémée, les anciens comptaient dix espèces de cieux, tous concentriques les uns aux autres, en forme de globe, et dont l'empyrée occupait la partie la plus éloignée du centre.

— Est souvent syn. de Ciel dans la poésie. Ces mondes, ces soleils, flambeaux de l'*empyrée*. (Rouch.)

La demeure éthérée
Fut le sacré séjour des dieux de l'*empyrée* (***)

Quel artiste au delà des airs
A volé jusqu'à l'*empyrée*,
Pour dérober les traits divers
Dont il nous a peint Cythérée

— S'empl. adjectiv. Le ciel empyrée.

EMPYREUMATIQUE. adj. des 2 g. Chim. Qui tient de l'empyreume. Odeur empyreumatique. Huile empyreumatique. Le goût et l'odeur empyreumatiques sont des qualités recommandables pour la plupart des liqueurs alcooliques. L'odeur *empyreumatique* est due à une portion de la substance organique décomposée par la chaleur, et surtout à la partie huileuse. (Cad.-Gass.)

EMPYREUME. s. m. (du gr. ἐμπύρευμα ; rad. πῦρ, feu). Saveur, odeur particulière que les matières animales et végétales contractent quand elles sont chauffées trop fortement et trop longtemps. On évite l'empyreume en distillant au bain-marie. On a cherché vainement à imiter l'empyreume avec du caramel pour le communiquer à l'eau-de-vie. Comme les sub-

stances animales ou végétales sont les seules qui contiennent de l'huile ou un corps gras, lorsqu'on expose au feu une substance inconnue, et qu'elle exhale une odeur d'empyreume, on peut en conclure que cette substance est organique.

ÉMU, UE. part. pass. du v. Émouvoir. S'emploie adjectiv. Etre fort ému. Les sens émus. Homme ému. Femme émue. Elle a vu la mort dans son plus terrible appareil sans en être *émue.* (Fléch.)

Mais du pupitre sort une voix effroyable;
Brontin en est *ému.* (Boileau.)

— Fig. Ton âme est calme et tranquille, les objets s'y peignent tels qu'ils sont; mais la mienne, toujours *émue* comme une onde agitée, les confond et les défigure. (J.-J. Rouss.)

— Fig. Ébranlé.

Sous les coups redoublés tous les bancs retentissent,
Les murs en sont *émus.* (Boileau.)

— Fig. Touché, attendri. On sort d'une représentation le cœur encore tout *ému* du récit de l'infortune d'un héros fabuleux. (Mass.) Je vous assure que mon cœur a été bien *ému.* (Volt.)

— Fig. Irrité. Il calme les orages *émus.* (Boss.)

— *Emu à.* Voilà pourquoi nous sommes *émus* à la vue du petit tertre qui couvre les cendres d'un enfant aimable, par le souvenir de son innocence. (B. de St-P.) Je défierais l'imagination la moins religieuse de n'être pas *émue* à cette rencontre de tant de peuples au tombeau de Jésus-Christ. (Chateaub.) Son oreille (du sauvage) ne se sent pas *émue* aux doux ramages des chantres des bois. (Virey.)

— *Emu de.* Marguerite, au récit de Mme de Latour, fut *émue* de pitié. (B. de St-P.)

Lui seul n'est point *ému* des secrets qu'il révèle;
Il parle froidement d'une gloire éternelle. (Rac.)

— *Emu par.* Le cœur *ému* par ces conversations pieuses, je portais souvent mes pas vers un monastère voisin de mon nouveau séjour. (Chateaub.)

Les mortels accouraient pour admirer tes fêtes (Tyr).
Que verront-ils? Des flots *émus* par les tempêtes,
Des courtisans plongés dans le sein des douleurs.
(Lefranc de Pompignan.)

ÉMULATEUR, TRICE. s. Celui, celle qui est animé du sentiment de l'émulation. On est émulateur de ceux à qui l'on voudrait ressembler. Il y a plus d'envieux de sa gloire que d'*émulateurs* de sa vertu. (Trév.)

— S'empl. adjectiv. Leur espèce fut de tout temps, comme l'on sait, plus qu'aucune autre *émulatrice* de la nôtre. (Richer.)

— Ne s'emploie que dans le style soutenu.

ÉMULATION. s. f. (pr. *é-mu-la-ci-on*; en lat., *æmulatio*). Sentiment noble qui nous pousse à imiter et même à surpasser par des efforts louables et généreux ce que nous admirons dans les autres. Noble, belle, louable émulation. Manquer d'émulation. Exciter l'émulation de la jeunesse. Donner de l'émulation. *L'émulation* est un aiguillon à la vertu. (Fénel.) Platon dit que l'envie est la fille de *l'émulation.* (St-Evr.) *L'émulation* étouffe l'envie. (Duc de Lév.) La force des jeunes chevaux et leur ardeur ne se marquent ordinairement que par des signes d'*émulation.* (Buff.) *L'émulation* est un des sentiments les plus caractéristiques de l'espèce humaine. (St-Pr.)

— Syn. comp. ÉMULATION, ENVIE. *L'émulation* admire les actions louables et tâche de les imiter; l'*envie* leur refuse les louanges qui leur sont dues. *L'émulation* est généreuse, elle ne songe qu'à surmonter son rival; l'*envie* est basse et ne tend qu'à abaisser un concurrent. *L'émulation* est une vertu; l'*envie*, un vice.

ÉMULE. s. des 2 g. (du lat. *æmulus*, rival) Concurrent, rival, compétiteur. Il est l'émule d'un tel. C'est son émule. Surpasser tous ses émules.

— Compagnon.

Le généreux Pélée eut pitié de mes larmes,
Il me fit ton *émule* et ton compagnon d'armes. (Del.)

— Antagoniste, ennemi. Achille avait en Hector un digne émule.

— Se dit aussi de deux personnes regardées comme étant d'un mérite égal, en quelque art, en quelque profession.

— Fig. Se dit en parlant des choses. Londres fut de tout temps l'*émule* de Paris. (Volt.)

L'amiante allongeant ses membranes soyeuses,
Qui, se changeant en fil, donne ce tissu fin,
Triomphant de la flamme, et l'*émule* du lin. (Delille.)

— S'emploie aussi au féminin. Carthage était l'émule de Rome.

liser d'émulation, devenir l'émule de quelqu'un. La pâque finie, chacun retourne en son pays, fier de pouvoir *émuler* avec les musulmans pour le titre de pèlerin. (Volney.)

ÉMULGENT, ENTE. adj. (du lat. *emulgens*, qui trait). Anat. Qui porte le sang.

— *Veines, artères émulgentes.* Celles qui portent le sang aux reins.

ÉMULSIF, IVE. adj. Méd. Qui produit du lait végétal. Epithète que l'on donne aux semences dicotylédones, avec lesquelles on peut faire des émulsions, et qui sont oléagineuses, telles que les amandes douces et amères, les noix, noisettes et avelines, etc. Les semences de melon, de concombre, de citrouille, sont aussi émulsives.

ÉMULSION. s. f. (du lat. *emulsio*, rad. *mulgere*, traire, tirer du lait). Espèce de lait végétal, fort différent du lait animal dont il n'a que l'apparence, et formé par l'huile des amandes que leur mucilage rend miscible à l'eau. On prépare les émulsions avec toutes les semences dont les cotylédons pilés avec de l'eau forment un lait d'amande. Le sirop d'orgeat étendu d'eau est une véritable émulsion. Emulsion camphrée. Emulsion purgative. Emulsion térébenthinée. Emulsion huileuse. Quand on laisse reposer quelque temps une *émulsion*, elle se sépare en deux parties, et l'huile monte à la surface comme dans le lait. (Cad. de Gassic.)

ÉMULSIONNER. v. a. 1re conj. Mêler avec une émulsion. Emulsionner une potion.

ÉMYDE. s. f. (du gr. ἐμύς, tortue). Erpét. Genre de l'ordre et de la famille des chéloniens, qui renferme des tortues d'eau douce.

ÉMYDÉ, ÉE. adj. Erpét. Qui ressemble à une émyde. || ÉMYDÉES. s. f. pl. Famille de reptiles chéloniens, ayant pour type le genre émyde.

ÉMYDE, ÉMYDINE ou **ÉMYDOÏDE.** adj. des 2 g. Erpét. Syn. de Emyde.

ÉMYDO-SAURIEN, IENNE. adj. Erpét. Qui tient à la fois des tortues et des lézards. || ÉMYDO-SAURIENS. s. m. pl. Famille de reptiles.

EN. prép. (pr. *an*; en gr. ἐν; en lat. *in*, dans). Cette préposition sert, comme la préposition *dans*, à marquer un rapport d'intériorité, c'est-à-dire, le rapport qui existe entre une personne ou une chose et le lieu, l'espace, etc., qui la renferme, le milieu où elle est placée, et dans lequel elle exerce son action, son influence. Les grammairiens ont cherché à établir des règles sur l'emploi de cette préposition, et sur les nuances qui la distinguent de la préposition *dans*. Suivant eux, *dans* emporte une idée accessoire ou de singularité, ou de détermination individuelle, et voilà pourquoi, disent-ils, *dans* est toujours suivi de l'article devant les noms communs, au lieu que *en* emporte un sens qui n'est point resserré à une idée singulière. C'est ainsi qu'on dit d'un domestique, *il est en maison*, c'est-à-dire, dans une maison quelconque; tandis qu'en disant, *il est dans la maison*, on indiquerait une maison individuelle déterminée par les circonstances. Les grammairiens se font illusion; la différence qu'ils signalent ici n'est nullement tirée de la nature des prépositions *dans* et *en*. Elle consiste entièrement et uniquement dans la présence ou l'absence de l'article, et ce qui le prouve, c'est que la même différence peut avoir lieu non-seulement avec les prépositions *dans* et *en*, mais avec toutes les prépositions. Qu'on dise, *en France la forme du gouvernement est monarchique*, et *on a beaucoup disputé sur la meilleure forme de gouvernement*, le sens n'est pas le même; *du gouvernement* indique un gouvernement particulier, celui de la France; *de gouvernement* ne marque aucun gouvernement déterminé, précis. Laveaux, peu satisfait du vague et de l'incertitude qui régnaient encore sur ce point, a posé à son tour d'autres principes. Suivant lui, la préposition *dans* sert à marquer le rapport à un lieu considéré comme un espace circonscrit par des bornes dans lesquelles il est contenu. *Les troupes entraient dans Paris. Les ennemis sont dans la France.* La préposition *en*, au contraire, marque le rapport à un lieu considéré seulement comme une étendue distincte d'une autre étendue; elle indique donc toujours distinction, opposition, exclusion, elle ne rappelle aucune idée de bornes ou de limites. Quand on dit, *les ennemis sont en France*, on indique le lieu où ils sont par distinction des autres royaumes ou pays où ils pourraient être et où ils ne sont pas. Il en est de même quand on dit, *voyager en chaise de poste*: on indique cette voiture par opposition à toute autre, à l'exclusion de toute autre. *Etre en prison*, c'est n'être plus libre de sortir d'un lieu où l'on est; *être dans une prison*, c'est être renfermé entre les murs d'une prison. *Etre en l'air*, c'est ne plus toucher à terre; *être dans l'air*, c'est être environné de l'air, être au milieu de l'air. *Etre en eau*, c'est être dans un état de transpiration extraordinaire, distingué de tout autre état de transpiration; *être dans l'eau*, c'est être entouré, environné d'eau. Telle est l'opinion de Laveaux, mais il ne nous semble pas avoir été plus heureux que ses devanciers. Nous ne le suivrons pas dans ses distinctions. Dire, par exemple, comme il le fait, que *être en prison*, cela signifie qu'on n'est plus libre de sortir, c'est expliquer le sens de cette locution, sens sur lequel il est impossible que personne puisse aucun jour sur la nature du mot *en*, et ne fait ressortir en rien la nuance qui le distingue de la préposition *dans*. Le principe général que Laveaux pose d'ailleurs n'est pas plus lumineux. Qu'on dise *être en prison* ou *être dans la prison*, en quoi le mot *prison* désigne-t-il un lieu plus ou moins circonscrit dans un cas que dans l'autre? Ce que nous voyons clairement, c'est que, dans le premier cas, on parle d'une prison quelconque, vague, indéterminée, et dans le second d'une prison particulière, déterminée, précise. Voilà tout. Aussi cette différence résulte de la présence ou de l'absence de l'article devant le mot *prison*, et nullement de la nature des prépositions *en* et *dans*. Nous allons essayer de répandre quelque lumière sur cette question. D'abord, considérées sous le rapport matériel, c'est-à-dire, sous le rapport phonique, *en* et *dans* présentent déjà une certaine différence. *En*, qui n'est autre chose que la voyelle *e* modifiée, ne donne qu'un son sourd, nasal, peu propre à se joindre aux monosyllabes déterminatifs *le, la, les, un, une, des*, etc. *Dans*, au contraire, bien que ce ne soit que le même son appuyé sur une dentale, présente un son fort, vibrant, sonore, qui le rend propre à s'accoupler aux monosyllabes en question. Cette raison d'euphonie aura sans doute porté à préférer l'une de ces prépositions à l'autre dans certains cas. Nous n'attachons pas grande importance à cette observation, cependant elle doit entrer pour beaucoup dans l'emploi de ces deux mots. Les Latins, comme chacun sait, mettaient tantôt l'ablatif, tantôt l'accusatif, avec la préposition *in*. Avons-nous voulu, en créant deux signes pour le même rapport, exprimer les deux points de vue que les Latins exprimaient par l'ablatif et l'accusatif? C'est une question dont nous laissons la solution à de plus habiles. Mais sans nous arrêter à ces considérations, et descendant un peu plus avant dans la nature même des deux prépositions qui nous occupent, nous voyons que l'une, c'est-dire, *en*, s'emploie toutes les fois qu'il s'agit d'un état permanent, d'une action qui a nécessairement une durée plus ou moins longue, souvent illimitée; tandis que l'autre, *dans*, sert, au contraire, lorsqu'on veut exprimer un état transitoire, une action relative à quelque circonstance particulière ou limitée dans son époque, en un mot, une action momentanée. Quand on dit, *être dans la chambre, dans la ville, dans la maison, dans la prison, dans l'air, dans l'eau*, etc., le sens qu'on énonce est restreint; *dans* peint un état accidentel, une manière d'être transitoire, momentanée, et qu'on peut faire cesser à son gré. Mais en disant *Etre en chambre, en ville, en maison, en prison, en l'air, en eau*, etc., le mot *en* exprime un état permanent, une manière d'être inhérente, pour ainsi dire, au sujet. Un seul exemple suffira pour bien faire saisir cette distinction. J.-J. Rousseau a dit: *Je ne serais point d'avis qu'on tirât une personne de son village, pour l'enfermer en ville dans une chambre.* Il est évident qu'on peut plus facilement changer de chambre que de pays, et, et on a beau changer de chambre, on n'en reste pas moins dans la ville; donc *en ville* marque un état permanent, tandis que *dans une chambre* indique un état transitoire, accidentel, momentané; d'où l'emploi de la préposition *en* dans le premier cas, et de la préposition *dans* dans le second. *En*, comme on le voit, a une signification étendue, et *dans* une signification restreinte. Voilà, selon nous, la différence qui existe entre *dans* et *en*.

— En commençant cet article nous avons dit que la seule et unique attribution de la préposition *en* est de marquer un rapport d'intériorité, c'est-à-dire, d'existence plus ou moins permanente dans un lieu; mais l'idée relative à ce rapport est et doit être exprimée par un verbe ou un adjectif, tel que *mis, placé, posé, plongé, mettre, placer, poser, plonger*, etc. Mettre en prison. Mettre en cage. Mettre, porter un mort en terre. Se mettre en chambre, en boutique. Placer en lieu sûr. S'établir en France. Voyager en Amérique. Passer en Espagne. Chasser en plaine. Loger en chambre garnie. Mettre un enfant en pension, en nourrice. Vivre en pays étranger. Rester en place. Pêcher en eau trouble. Mais il arrive très-souvent que, pour donner plus de rapidité et de concision à l'expression, on sous-entend le verbe ou l'adjectif qui renferme l'idée relative au rapport exprimé par la préposition *en*. On en verra bientôt la preuve.

— Maintenant que nous avons épuisé tout ce que nous avions à dire relativement à la théorie de cette préposition, nous allons en montrer les nombreux emplois dans le langage.

— La préposition *en* se place devant les mots qui marquent:

— 1° L'état, la manière d'être, la disposition d'une personne ou d'une chose; mais, dans ce cas, on sous-entend ordinairement le verbe ou l'adjectif sous la dépendance duquel *en* doit toujours se trouver. Un officier en retraite, c'est-à-dire *mis* en retraite. Une terre en friche, c'est-à-dire, une terre *laissée* en friche, etc. Etre en vie, en bonne santé, en appétit. Etre en bonne humeur, en colère, en fureur, en verve. Etre en crainte, en espérance, en doute. Etre en danger. Etre tout en eau, tout en nage. Une femme en couche. Une vigne en fleur. Du blé en herbe. Un portrait en pied. Une allée en pente. Une armée en bataille. Etre en pénitence. Un enfant en nourrice. Etre en an-

possession d'un bien. Etre en armes. Etre en paix. Etre en guerre. Vivre en paix, en repos. Etre en liberté. Etre en chance, en bonheur. Etre en extase. Etre en vigueur. Etre en usage. Un liquide en effervescence, en ébullition. Une bête en châleur. Lorsque les dattiers sont en fleurs, les Arabes vont couper des rameaux mâles pour féconder les femelles. (Castel.)

— 2° Le genre d'occupation. Etre en affaire. Etre en oraison. Etre en prières. Etre tout en Dieu. Etre en instance. Dans toutes ces locutions il y a ellipse. Etre tout en Dieu, c'est-à-dire, Etre tout *absorbé*, tout *plongé* en Dieu.

— 3° Le résultat d'un changement de nature, une modification quelconque. Etre métamorphosé en fleur. Se résoudre en pluie. S'en aller en fumée, en vapeur. Mettre des vers en musique. Mettre en pièces. Tomber en défaillance. Aller, tomber en décadence. Mettre en couleur, teindre, colorer en bleu, en rouge, etc. Mettre en lambeaux. Mettre en désordre. Mettre en déroute. Narcisse fut métamorphosé *en* fleur. (Acad.) Quelquefois l'amour se convertit *en* haine. (***). Le bon n'est que le beau mis *en* action. (J.-J. Rouss.) Il peut seul *en* pluie dissiper cet orage. (Rac.) La guerre se change *en* intrigues. (Volt.) Tout se change *en* passions dans le cœur de l'homme. (Mme de Staël.) Leur piété a trois écueils à craindre qui peuvent changer *en* vices toutes leurs vertus. (Mass.) On croyait déjà voir ces temples changés *en* mosquées. (Fléch.) Les hommes érigent facilement *en* obligations pour les autres ce dont ils s'arrogent sans façon la dispense. (S. Dubay.) Ici le baume coule *en* ruisseaux odorants. (Delille.) Des algues pourprées furent suspendues *en* guirlandes aux flancs des rochers de l'Océan. (B. de St-P.) L'onde se change *en* vin dans la grappe parfumée; on la savoure dans la pêche, l'orange, l'ananas; elle se teint *en* bleu dans la violette, dore le souci, argente le lis, colore *en* pourpre l'œillet, et verdit le feuillage. (A. Martin.)

Ces amas de vapeurs qui, formés *en* nuages,
Redescendent *en* pluie ou tombent *en* orages. (Bignan.)

L'attaquer, le mettre *en* quartiers,
Sire loup l'eût fait volontiers. (La Font.)

Là, le froid Hollandais devient impétueux;
Il déchire *en* morceaux deux frères vertueux. (Volt.)

|| Quelquefois on supprime le verbe ou l'adjectif. Un habit *en* lambeaux, c'est-à-dire *mis* en lambeaux. Des cheveux *en* désordre, c'est-à-dire *mis* en désordre. Une armée *en* déroute, c'est-à-dire, *mise* en déroute.

— 4° La forme d'une chose. Des arbres taillés en buisson. Se terminer en pointe. S'élever en pyramide, en forme de pyramide. Mettre quelque chose en boule. Le second genre des arbres funèbres renferme ceux qui s'élèvent *en* obélisque ou *en* pyramide. (B. de St-P.) Les plantes aquatiques, au lieu d'avoir leurs feuilles creusées *en* gouttière, les ont unies et lisses, comme les glaïeuls, qui les portent *en* lames de poignard ou renflées dans le milieu *en* lames d'épée. (Id.) Les feuilles des nymphæa sont planes et contournées *en* cœur. (Id.) || S'emploie souvent avec ellipse du verbe ou de l'adjectif. Des perles *en* poire, c'est-à-dire, *faites* en forme de poire. Une fenêtre *en* ogive, c'est-à-dire, une fenêtre *taillée* en ogive.

— 5° Le genre de culture. Ce terrain a été mis en potager. Mettre une partie de terrain en vigne. || S'emploie avec ellipse du verbe ou de l'adjectif. Cet arpent est *en* vigne, c'est-à-dire, est *mis* en vigne. Ce terrain est *en* potager, c'est-à-dire, est *mis* en potager.

— 6° Le mode de division. Partager une armée en deux corps. Diviser une pomme en deux, en trois, en quatre. J'ai une extrême tristesse de voir que mon âme se soit divisée *en* deux corps aussi faibles que le vôtre et le mien. (Voiture.) || On peut aussi sous-entendre le verbe ou l'adjectif. Un poème *en* quatre chants, c'est-à-dire *divisé* en quatre chants. Une comédie *en* cinq actes, c'est-à-dire, *divisée* en cinq actes.

— 7° L'espèce de vêtement qu'une personne a sur elle, la chaussure qu'elle a à ses pieds. Dans ce cas, on sous-entend ordinairement les mots *habillé, vêtu, couvert, chaussé*, etc. Etre en veste. Etre en chemise. Etre en manteau. Etre en uniforme. Etre en habit de chasse. Etre en redingote. Etre en paletot. Etre en blouse. Etre en blanc, en bleu, en rouge, en noir. Etre en deuil. Etre en général. Etre en soldat. Etre en bourgeois. Etre en [illegible].

— 8° L'espèce de costume, de travestissement. Une femme habillée, travestie en homme. Un espion déguisé en ermite. Se costumer en [illegible]. || S'emploie aussi avec ellipse de l'adjectif *habillé, costumé, déguisé*, etc. Ce matin il était *en* commissionnaire, et une heure après, *en* beau monsieur. (Scribe.)

— 9° La manière dont une chose se fait. Expliquer une chose en deux mots. Se ruiner en folles dépenses. Aller quelque part en trois sauts, en toute hâte. Voyager en poste. Dire une chose en secret. Parler en cachette à quelqu'un. Se rendre en droiture chez une personne. Le poisson volant est de la grosseur d'un hareng; il vole *en* troupe et d'un seul jet aussi loin qu'une perdrix. (B. de St-P.) On s'assemble *en* tumulte, *en* tumulte on décide. (Volt.) Je veux, *en* tapinois, faire la guerre à l'œil. (Regn.)

Le superbe animal, agité de tourments,
Exhale sa douleur *en* longs mugissements. (Boileau.)

— 10° Le langage ou le genre d'écriture dont on fait usage. Ecrire un livre en français, en grec, en latin, en italien, etc. Traduire en

Ecrire en ronde, en bâtarde, en gros, en fin. Ecrire en grosses lettres. || Quelquefois on supprime le verbe ou l'adjectif. Comédie *en* vers, c'est-à-dire, comédie *écrite* en vers. Drame *en* prose, c'est-à-dire, drame *écrit* en prose. Inscription *en* caractères grecs, *en* hiéroglyphes, c'est-à-dire, inscription *tracée* en caractères grecs, etc.

— 11° La destination d'une chose. Armer en course, en guerre. Mettre en vente. Mettre en gage, en dépôt. Donner en otage. Livrer en proie. Arborer un drapeau noir en signe de deuil.

— 12° Le motif qui fait agir, ou le but qu'on se propose. Faire une chose en haine de telle personne. En considération de ses services. En reconnaissance de ses bienfaits. En vue de lui plaire. Donner une chose en échange d'une

autre. En mémoire de moi. En exécution de tel arrêt. Payer une somme en déduction d'une autre.

— 13° Le genre de profession, d'état, de métier. Docteur en médecine. Maître en fait d'armes. Menuisier en bâtiments. Ouvrier en soie. Tourneur en bois, en ivoire. Peintre en bâtiments, en miniature.

— 14° Le point de vue sous lequel est considérée la chose, la qualité, l'action dont on parle. La récolte en vin. Terre fertile en blé. Être riche en immeubles. Fortune qui consiste en rentes sur l'État. Posséder tant en argent et en billets. Parler d'une personne en bien ou en mal. Il signe un bon contrat écrit *en* bonne forme. (Rac.) Le lait en hiver est plus crémeux et plus riche par conséquent *en* beurre. (Morogues.) La monarchie est un océan pacifique, et la démocratie une mer agitée, semée d'écueils et fertile *en* naufrages. (Dubay.) La Normandie, comme vous savez, est une terre fertile *en* pommiers. (Regnard.) Vois-tu, je ne veux pas être un juge *en* peinture. (Rac.)

— 15° Les divers sentiments que nous éprouvons à l'occasion de certaines personnes ou de certaines choses. Avoir en horreur. Prendre quelqu'un en amitié, en grippe, en haine. Prendre quelque chose en bonne, en mauvaise part.

— 16° La conformité. En bonne philosophie. En bonne politique. En bonne justice. En conscience. Je vous le dis en vérité. En effet.

— S'emploie dans le sens de *comme*, *à la manière*, *à la façon de*, et il n'est rien de plus commun ni de plus conforme au génie de notre langue que cet emploi. Vivre en homme de bien, en bon chrétien. Agir en roi. Commander en maître, en chef. Parler en étourdi, en écervelé. Se battre en désespéré. Traiter en esclave. Pour vivre *en* honnête homme il faut avoir du bien. (Bours.) Guillaume le Conquérant avait traité les Anglais *en* esclaves qu'il ne craignait pas. (Volt.) La conscience nous avertit *en* ami avant de punir *en* juge. (Stanisl.) Ceux-ci avaient fui *en* désespérés. (Anquet.) Je prétends n'être point obligée à me soumettre *en* esclave à vos volontés. (Mol.) *En* père aussi tendre que sage, il lui représentait les horreurs de ces sortes d'engagement. (Bourd.) Je vous dirai franchement et *en* ami, que le mariage n'est pas votre fait. (Mol.) Croyez-vous que ce nous soit une gloire d'être sortis d'un sang noble, lorsque nous vivons *en* infâmes? (Id.) Puisque entre humains vous vivez *en* vrais loups. (Id.) Comment veux-tu que l'on te traite? *En* roi. (Rac.) Il fallut pour cet an vivre *en* mère affligée. (La Font.)

Ils ne s'attendaient pas, lorsqu'ils nous virent naître,
Qu'un jour Domitius me dût parler *en* maître. (Rac.)

Il fut comme accablé de ce sanglant outrage;
Mais bientôt il le prit *en* homme de courage,
En galant homme. (La Fontaine.)

Un Ânier, son sceptre à la main,
Menait, *en* empereur romain,
Deux coursiers à longues oreilles. (Id.)

Messieurs les sots, je dois *en* bon chrétien,
Vous siffler tous, car c'est pour votre bien. (Volt.)

O mes amis, vivons *en* bons chrétiens,
C'est le parti, croyez-moi, qu'il faut prendre. (Id.)

— S'emploie aussi avec la signification de *durant*, *pendant*. En hiver. En été. En automne. En tout temps. En temps de guerre. En temps de paix. En ces temps de calamité. En votre absence. En plein jour. En plein soleil. En même temps.

En nourrissant les fleurs, font croître *en* même temps
L'herbe qui les offusque et vit à leurs dépens.
(Castel.)

— Se met également devant l'indication d'une époque. En 1830. En l'an 500 de la fondation de Rome. En l'an 700 de l'hégire.

— S'emploie pour marquer le temps qu'on emploie à faire une chose. En une heure. En peu de temps. En mille ans. || *Il arrivera en trois jours* signifie qu'il mettra trois jours entiers pour faire sa route. || *Il arrivera dans trois jours*, c'est-à-dire, il s'écoulera trois jours avant que son arrivée ait lieu. C'est dans ces forêts torridiennes que des ouragans nécessaires, au défaut des hivers, détruisent *en* un jour des légions d'insectes qui y multiplient toute l'année. (B. de St-P.) L'écureuil a les ongles si pointus, et les mouvements si prompts, qu'il grimpe *en* un instant sur un hêtre dont l'écorce est fort lisse. (Buff.) L'Écriture sainte marque que Dieu fit ce grand ouvrage *en* six jours. (La [illegible]

— *En ville*, *dans la ville*. Quand on dit d'une personne qu'elle est *en ville*, c'est dire qu'elle n'est pas chez elle. En disant qu'elle est *dans la ville*, cela signifie qu'elle n'est pas hors de la ville. || *Être en campagne* signifie qu'on est en mouvement, qu'on est en marche, hors de chez soi. Il ne faut pas confondre cette expression avec *être dans la campagne*, *à la campagne*, qui signifie qu'on a les champs pour séjour. || Il y a également une différence entre *être en maison*, *en épée*, *en robe*, etc., et *être dans la maison*, *dans l'épée*, *dans la robe*. V. chacun de ces mots.

— *En* sert aussi à former plusieurs locutions adverbiales. En avant. En arrière. En dehors. En dedans. En haut. En bas. En dessus. En dessous. En travers. En long. En large. En biais.

— *En tant que*. loc. conj. Selon que, autant que, comme. V. TANT.

— *En son nom*. De son chef, personnellement. V. NOM.

— Se place souvent devant le participe présent d'un verbe, lorsqu'on veut exprimer une action qui a une durée, dans l'intérieur de laquelle, s'il est permis de le dire, on est censé être; il indique le terme dans lequel l'action principale est comprise, comme le contenu dans le contenant. On apprend en vieillissant. Parler en tremblant. Le mal va en augmentant. Un ruisseau qui va en serpentant. Il riait *en* me regardant; son ris était malin, moqueur et cruel. (Fén.) *En* disant ces mots, Mentor prit une lyre. (Id.) *En* parlant ainsi, de profonds soupirs interrompaient toutes mes paroles. (Id.) On hasarde de perdre *en* voulant trop gagner. (La Font.) Neptune *en* souriant entend sa plainte amère. (Delille.) *En* le laissant ainsi maître de ses volontés, vous ne fomentez point ses caprices. (J.-J. Rouss.) On n'est pas où l'on pense *en* me faisant injure. (Mol.) Le bœuf, *en* paissant l'herbe, acquiert autant de chair que l'homme ou que les animaux qui ne vivent que de chair et de sang. (Buff.) *En* faisant des heureux, un roi l'est à son tour. (Volt.) Locke ne se doutait pas qu'*en* refusant à l'homme des idées innées, il fournissait des arguments à l'anarchie et au matérialisme. (B. de St-P.) Les yeux, *en* la voyant, saisiraient mieux la chose. (Boil.)

La graine *en* se gonflant boit le suc qui l'arrose;
C'est un œillet naissant, c'est un lis, une rose. (Delill.)

Sa muse, *en* arrivant, ne met pas tout en feu,
Et pour donner beaucoup ne nous promet que peu.
(Boileau.)

— *En*, qui répugne absolument à recevoir l'article, s'il n'est pour ainsi dire effacé par l'élision, s'accommode de tous les pronoms et de tous les suppléants de l'article. Il ne faut qu'ouvrir les livres pour trouver des exemples de tout cela en prose et en vers. Ce cher parent fut heureux dans sa naissance, dans son mariage, *en* ses enfants, *en* ses emplois. (Pat.) Un danseur de corde ne fait que vouloir, et à l'instant les esprits coulent avec impétuosité, tantôt dans certains nerfs et tantôt *en* d'autres. (Fén.) Un bon mot *en* ce siècle est un fort argument. (De Bern.) Je sais quel est le peuple: on le change *en* un jour. (Volt.) Il ne faut point avoir de mollesse *en* sa vie. (Regn.)

Le peuple *en* ce qui flatte ou choque sa manie
Trouve de la justice ou de la tyrannie. (Crébillon.)

En un cœur généreux, de remords combattu,
La honte de la chute affermit sa vertu. (Lafosse.)

. . . *En* une âme bien faite,
Le mépris suit de près la faveur qu'on rejette.
(Molière.)

Le mérite a toujours des charmes éclatants,
Et quiconque peut tout est aimable *en* tout temps.
(Corneille.)

— Suivant les grammairiens et les lexicographes, *en* s'emploie 1° pour *à*. Je sais ce qu'*en* ma place un bon prince doit faire. (Corn.) Je n'avais *en* main que ma houlette. (Fén.) || 2° Pour *selon*. Juger *en* toute rigueur. (Fén.) *En* conscience, *en* bonne justice. (Acad.) || 3° Pour *sur*. Les moins sévères lois *en* ce point sont d'accord. (Corn.) Le roi fit son entrée dans Stockholm sur un cheval alezan, ferré d'argent, ayant le sceptre à la main et la couronne *en* tête. (Volt.) || 4° Pour *avec*. Bien souvent on ennuie *en* termes magnifiques. (Boil.) || 5° Pour *comme*. Je pense en citoyen, j'agis *en* empereur. (Volt.) || Pour prouver, par exemple, que *en* peut remplacer la préposition *de*, les grammairiens citent ces vers de Racine:

Et devant le Seigneur maintenant prosternée,
Ma mère *en* ce devoir craint d'être détournée.

Il y a une grande différence selon nous, entre ma mère craint d'être détournée *de* ce devoir, et ma mère *en* ce devoir craint d'être détournée. Dans le premier cas, on fait entendre que ma mère craint d'être sans cesse distraite de ce devoir au point de ne pouvoir jamais l'accomplir; dans le second cas, au contraire, le poëte nous représente cette mère au moment même où elle accomplit ce devoir: il nous la montre devant le Seigneur maintenant prosternée. Il ne peut donc entrer dans sa pensée de nous dire que cette mère craint d'être détournée *de* ce devoir, puisqu'elle l'accomplit. Il veut nous donner à entendre qu'elle craint d'être distraite *pendant* qu'elle accomplit ce même devoir. Aussi est-ce pour cette raison que le fils de Joad, Zacharie, défend à Mathan l'approche du temple où se trouve sa mère, et qu'il lui dit:

. . . Téméraire, où voulez-vous passer?
Au-delà de ce lieu gardez-vous d'avancer;
C'est des ministres saints la [illegible]
[illegible] en défendent l'entrée.

Ainsi, prétendre que dans le vers de Racine *en* remplace *de*, c'est dire que être détourné d'un devoir et être détourné *pendant* un devoir, pendant qu'on accomplit un devoir, c'est la même chose!

— *De... en*. Aller de province en province. Tomber de fièvre en chaud mal. Aller de mieux en mieux. Voltiger de fleur en fleur. Courir de belle en belle. De fil en aiguille. De point en point. V. DE.

— *En* se met devant les noms de royaumes et de provinces, quand on les emploie sans article: En France. En Espagne. En Italie. En Angleterre. En Chine. En Amérique. En Asie. || On emploie *dans*, lorsqu'on les emploie avec l'article. Dans la France. Dans l'Espagne. Dans l'Italie. Dans l'Amérique. Dans la Chine. Dans l'Asie. || Avec les noms de villes, on ne se sert jamais de *en*. Dans Paris. A Paris. Dans Lyon. A Lyon.

— Dans la prononciation, *en* fait entendre l'articulation *ne* devant une voyelle ou un *h* muet. *En Angleterre*, *en Italie*, *en été*, *en hiver*, *en homme*, *en un moment*, *en arrivant*. Prononcez comme s'il y avait *an-n-Angleterre*, *an-n-Italie*, *an-n-été*, *an-n-hiver*, etc. Mais si le mot suivant commence par une consonne ou par un *h* aspiré, le *n* ne se fait point sentir. *En France*, *en citoyen*, *en trois heures*, *en héros*.

EN. partic. préposit. qui entre dans la composition de certains mots, et conserve à peu près le même sens que la préposition *en*. *Encaisser*, c'est mettre *en* caisse; *entasser*, c'est mettre *en* tas; *endormir*, c'est mettre, plonger *dans* le sommeil; *ensanglanter*, c'est mettre *dans* le sang; *enivrer*, c'est mettre *dans* l'ivresse. Lorsque le mot qui suit *en* commence par une des lettres *b*, *p* ou *m*, la particule *en* se change en *em*: *embaumer*, *empailler*, *emmailloter*, etc.

EN. pron. rel. des 2 g. et des 2 nombres. (du lat. *indè*, de là; on écrivait anciennement, *end*, *ent*). De là, de lui, d'elle, d'eux, d'elles, de cela. Ce mot tient toujours lieu de la préposition *de* et d'un mot déjà exprimé, ou même d'une phrase, d'une proposition précédemment énoncée et qu'on ne veut pas répéter. Revient-il de la ville? oui, il *en* revient, c'est-à-dire, il revient de là, il revient de la ville.

— *En* relatif à des personnes et signifiant *de lui*, *d'elle*, *d'eux*, *d'elles*. Lorsqu'on a sujet de se plaindre d'un ami, il faut s'*en* détacher peu à peu, et dénouer plutôt que rompre les liens de l'amitié. (Trad. de Caton.) Cette femme qu'on remarque par sa légèreté fait la passion des gens, et son mari *en* est jaloux. (Mariv.) Les princes sont surtout ceux qu'on peut le moins se flatter de bien connaître. La renommée *en* parle rarement sans passion. (Rayn.) Si nous repoussons les femmes avec ingratitude, après *en* avoir reçu tant de soins, elles s'éloignent sans se permettre un murmure. (Ségur.)

— *En* relatif à des choses. Les limites des sciences sont comme l'horizon; plus on *en* approche, plus elles reculent. (Mme Neck.)

En moissonnant trop tôt les roses du bel âge,
On n'*en* recueille point les fruits. (Bernis.)

La fortune a son prix; l'imprudent *en* abuse,
L'hypocrite *en* médit, et l'honnête homme *en* use.
(Delille.)

Le fou vers les plaisirs s'élance avec ardeur,
Le sage *en* prend le miel, mais sans blesser la fleur.
(Id.)

— *En* tenant la place de propositions entières; dans ce cas, tantôt il reporte l'esprit sur ce qu'on a dit; tantôt il le fixe sur ce qui va être dit. Le temps, semblable au vol de l'oiseau, passe et s'écoule sans que nous nous *en* apercevions. (Trad. d'Ovide.)

Tout donner au plaisir n'est pas de la sagesse;
Tel qui pense autrement, même avant sa vieillesse,
S'*en* repentira tôt ou tard. (Arnault.)

. . J'aime mieux, n'*en* déplaise à la gloire,
Vivre au monde deux jours, que mille ans dans l'histoire.
(Molière.)

Et l'on ne saurait voir, sans *en* être piqué,
Possédé par un autre un cœur qu'on a manqué.
(Molière.)

— S'emploie suivant quelques grammairiens comme complément direct. Pour avoir de vrais amis, il faut être capable d'*en* faire et digne d'*en* avoir. (La Rochef.) Le glaive a tué bien des hommes; la langue *en* a tué bien plus. (Fr. de Neufch.) Mais il ne faut pas croire que le pronom *en* représente à lui seul le complément direct; il n'en est qu'une partie. En effet, ce mot se décomposant toujours par *de ce*, *de cet*, *de cette*, *de ces*, avec l'énonciation du nom déjà exprimé ou sous-entendu, il ne saurait venir immédiatement après un verbe dans l'analyse logique; il y a nécessairement entre lui et ce verbe un nom que l'ellipse permet de sous-entendre, mais que l'on doit rétablir dans la construction pleine. Ainsi, lorsqu'en parlant de fruits, je dis; *j'en mange*, *en*, qui se traduit par *de ces objets en question*, est le fragment de cette expression: *plusieurs*, *quelques-uns de ces objets dénommés*; et c'est cette expression entière qui est le complément direct du verbe *manger*: *je mange quelques-uns de ces objets dont j'ai parlé*, c'est-à-dire, des fruits.

— « Lorsque *en*, dit l'Académie, est suivi » d'un adjectif se rapportant au mot que ce » pronom rappelle, on peut ordinairement le » résoudre par ce mot seul, sans la préposition » *de*. A-t-il *des* protecteurs? Il *en* a de très- » puissants, c'est-à-dire, il a des protecteurs » puissants. A-t-il des amis? Il n'*en* a qu'un [illegible] » la seule recompense qu'il ambitionne, il n'*en* » veut point d'autre, c'est-à-dire, il ne veut » point d'autre récompense. » L'Académie se trompe étrangement. Sans doute, en parlant de protecteurs, on peut dire qu'une personne *en* a de très-puissants, et cela signifie réellement qu'elle a *des* protecteurs puissants. Mais dire, comme l'Académie, que dans ce cas *en* se résout par le mot *protecteurs* seul sans la préposition *de*, c'est commettre une erreur toute matérielle, et cette assertion est d'ailleurs démentie par la traduction même donnée par l'Académie, où la préposition *de* revient nécessairement et forcément, car qu'est-ce autre chose que *des*, si ce n'est *de* et *les* contractés? Et quand l'Académie, analysant cette phrase: C'est la seule récompense qu'il ambitionne, il n'*en* veut point d'autre, la traduit par: Il ne veut point d'autre *récompense*, elle ne s'aperçoit pas qu'elle ne fait qu'expliquer le mot *autre*, et que cette explication ne touche en rien au mot *en*. Dans la phrase qui nous occupe, *en* est pour *de toutes les récompenses qu'on pourrait lui offrir*, donc *en* ne se traduit pas seulement par un nom, mais par un nom et la préposition *de*.

— En général, on se sert du pronom *en* lorsqu'il est question d'êtres inanimés, de choses; et s'il s'agit, au contraire, de personnes, on doit employer *de lui*, *d'elle*, *d'eux*, *d'elles*, etc., pour en rappeler l'idée. Dans la plupart des grammaires, cette règle est posée absolument, mais nous verrons bientôt que l'usage, ici comme ailleurs, ne reconnaît point de règle absolue. En effet, on dit avec *en*: Le zèle est une vertu qu'on n'estime plus: on s'*en* moque comme d'un usage qui convenait à la grossièreté de nos pères. (Fléch.) J'aime trop la valeur pour *en* être jaloux. (La Harpe.) On revient d'une erreur à force d'*en* rougir. (De Belloy.) Celui qui est dans la prospérité doit craindre d'*en* abuser. (Fén.)

— On dit, au contraire, avec *de lui*, *d'elle*, etc. Numa avait de longues conversations avec la nymphe Égérie; on ne voit pas que César en eût avec Vénus, quoiqu'il descendît d'*elle* en droite ligne. (Volt.) Hercule, qui avait vaincu tant de monstres, ne pouvait vaincre cette passion (l'amour), et le cruel enfant Cupidon se jouait *de lui*. (Fén.) Timocrate ne perdait pas un moment pour me faire remarquer cette intelligence, et pour m'obliger à perdre Philoclès pendant que je pouvais encore m'assurer *de lui*. (Id.)

— Après des noms de personnes, les écrivains, malgré la règle des grammairiens, ont employé, à leur gré, *en* ou *de lui*, *d'elle*, etc. Rien ne nous empêche de les imiter. On trouve, en effet, avec *en*: Un vieillard amoureux mérite qu'on *en* rie. (Corn.) Amiens, Beauvais, Langres et Autun, dépeuplés par les vexations des exacteurs, *en* reçurent des colonies. (Anquetil.)

Auprès d'Anselme encor nous vous excuserons,
Pour *en* pouvoir tirer ce que nous désirons. (Mol.)

|| On trouve avec *de lui*, *d'elle*, etc.

. . . Qui rit d'autrui
Doit craindre qu'en revanche on rie aussi *de lui*. (Mol.)

Ce qu'on donne aux méchants toujours on le regrette,
Pour tirer *d'eux* ce qu'en leur prête,
Il faut que l'on en vienne aux coups. (La Font.)

Eh! qui pourrait compter les bienfaits d'une mère!
A peine nous ouvrons les yeux à la lumière,
Que nous recevons *d'elle*, en respirant le jour,
Les premières leçons de tendresse et d'amour (Ducis.)

— Souvent aussi les écrivains font usage de *en* pour les personnes, et emploient *de lui*, *d'elle*, *d'eux*, *d'elles*, pour les choses. Nouveau démenti donné à la règle des grammairiens. Les Troglodytes aimaient leurs femmes et *en* étaient tendrement chéris. (Montesq.) On ne saurait dire si Ésope eut sujet de remercier la nature ou de se plaindre d'*elle*. (La Font.)

D'un vaillant homme mort la gloire se publie,
Mais j'*en* fais moins de cas que d'un poltron en vie.
(Th. Corneille.)

Un seul jour vit périr Thémar et sa mémoire:
Sa veuve à des dieux sourds ayant ses vœux offerts,
N'*en* fut pas entendue et tomba dans nos fers.
(Chateaubriand.)

Dès que le faible oiseau peut essayer ses ailes,
Loin du sein de sa mère il vole sans appui;
Il est seul dans le monde, et Dieu prend soin *de lui*.
(Chénier.)

De ces cœurs défiants l'espèce atrabilaire
Ressemble, je le vois, aux chevaux ombrageux;
Il faut les aguerrir pour venir à bout d'*eux*. (Piron.)

— Néanmoins, on ne doit pas conclure de tout ce que nous avons dit, qu'on peut indistinctement se servir du pronom *en*, et des expressions *de lui*, *d'elle*, *d'eux*, *d'elles*, pour les personnes et pour les choses. Plusieurs consécrations ont été établies par l'usage, et l'usage seul peut les faire connaître.

— Employé comme pronom, c'est-à-dire comme relatif, le mot *en* ne peut rappeler qu'un nom déterminé. Les efforts pour augmenter sa fortune empêchent d'*en* jouir. (Boiste.) Ceux qui ont des torts ne peuvent souffrir d'*en* avoir. (Lemare.) || Les phrases suivantes ne sont donc pas exemptes de reproche. Il est faux qu'on ait fait fortune, quand on ne sait pas *en* jouir. (Vauven.) Il n'y a point de gens qui aient plus souvent tort que ceux qui ne peuvent souffrir d'*en* avoir. (La Rochef.)

Et déjà vous avez fait maîtresse?
— Si je n'*en* avais fait, j'aurais bien peu d'adresse.
(Corneille.)

— Le pronom *en* ne doit non plus se rapporter ni au sujet ni au complément du verbe [illegible] vante est donc incorrecte. La civilité est un devoir d'*en* recevoir. (La Rochef.)

— *En* s'emploie avec plusieurs verbes dont il change ou modifie la signification, et donne lieu à une foule de gallicismes qu'il n'est pas toujours très-facile d'expliquer. Soupçonner mon amour! j'*en* appelle à vous-même. (Chateaub.) Il y a du danger à trop approfondir, il faut le plus souvent s'*en* tenir aux surfaces. (Mme du Deffand.) Le théâtre doit *en* imposer aux yeux qu'il faut toujours séduire les premiers. (Volt.) La vertu malheureuse *en* est plus respectable. (Chénier.) Il *en* est de l'esprit des hommes par rapport à celui des femmes, comme du rouge à l'égard du rose. (Ste-Foix.) Il *en* tient le bonhomme, avec tout son phébus. (Mol.) Je ne m'*en* prends qu'au vice et jamais à la loi. (Fabre d'Églant.) Camille repartit à Brennus, qu'étant dictateur, on n'avait pu rien arrêter sans sa participation. La dispute s'échauffant, on *en* vint bientôt aux armes. (Vertot.) Eh! peut-on être heureux sans qu'il *en* coûte rien? (Lafosse.) Je ne sais point encore comme ces gens de guerre *en* usent à l'égard des pauvres bourgeois. (Mme de Sév.) Présentement je ne sais plus où j'*en* suis; les honneurs et les représentations me feront périr, si vous n'avez soin de moi. (Id.)

C'*en* est fait, mes amis, il n'est plus de patrie,
Plus d'honneur, plus de lois, Rome est anéantie
(Voltaire.)

— Lorsque le verbe est à l'impératif, le pronom *en* se met toujours avant le verbe, si la phrase est négative. N'en parlez pas. N'en donne pas. N'en mange pas. N'en prenons pas. N'en versez pas. N'en prêtez pas. N'en jugez pas mal. N'en dites pas de mal. N'en lisez pas. N'*en* disputons plus; chacun a sa pensée. (Mol.) || Mais s'il n'y a point de négation, le pronom *en* se place après le verbe, et si celui-ci est terminé par un *e* muet, on intercale un *s* entre le verbe et le pronom, qu'on réunit par un tiret. Donne-s-en. Mange-s-en. Parlez-en. Donnez-en. Prenons-en. Versez-en. Brûlez-en.

Mais ne m'enlevez pas ces fruits de nos amours.
— Eh bien! jouissez-*en*, possédez-les toujours.
(Longepierre.)

— Hors de l'impératif, le pronom *en* précède toujours le verbe, que la phrase soit ou non négative. J'en pense bien. Il en veut. J'en désire. Je n'en pense pas mal. Pour n'en pas dire de mal. Il n'en veut pas. Vous en aurez. Vous n'en aurez pas. On vous en donnera. On ne vous en donnera pas. L'homme consomme, engloutit lui seul plus de chair que tous les animaux ensemble n'*en* dévorent. (Buff.)

Qui peut de son secret me cacher la moitié,
En dit trop et trop peu, m'offense et me soupçonne.
(Voltaire.)

Quelle amie oserait m'ouvrir une retraite?
Je n'*en* ai pas besoin... Partout on peut souffrir.
(Andrieux.)

— Lorsque les pronoms personnels sont combinés avec *en*, ils se mettent toujours avant ce pronom. Dispense-m'en. Inquiète-t'en. Blâme-l'en. Étonnons-nous-en. Détournez-vous-en. Retirez-les-en. Ne m'en dispense pas. Ne t'en inquiète pas. Ne l'en blâme pas. Ne nous en étonnons pas. Ne vous en détournez pas. Ne les en retirez pas. Je m'en vengerai. Tu t'en vas. Il ou elle s'en réjouit. Nous l'en gronderons. Il nous en aurait prévenus. Nous vous en empêcherons. Ils ou elles s'en garderont. Vous les en empêcherez. Je ne m'en vengerai pas. Tu ne t'en iras pas. Il ou elle ne s'en réjouit pas. Nous ne l'en avertirons pas. Il ne nous en aurait pas prévenus. Nous ne vous en empêcherons pas. Ils ou elles ne s'en garderont pas. Vous ne les en empêcherez pas. Parlez-m'en. Donne-t-en. Répondez-lui-en. Promets-nous-en. Mettez vous-en. Portez-leur-en. Ne m'en parlez pas. Ne t'en donne pas. Ne lui en répondez pas. Ne nous en promets pas. Ne vous en mettez pas. Ne leur en portez pas. Vous m'en parlerez. Il t'en enverra. Il ou elle s'en promettait. Vous lui en adresserez. Il nous en doit. Il vous en parle. Ils ou elles s'en donnent. Nous leur en ôterons. Vous ne m'en auriez pas parlé. Il ne t'en eût pas envoyé. Il ou elle ne s'en est pas promis. Vous ne lui en eussiez pas adressé. Il ne nous en doit pas. Il ne vous en parle pas. Ils ou elles ne s'en soucient pas. Nous ne leur en ôterons pas. Répondez-m'*en*, vous dis-je. (Rac.) Va, va-t'*en* commencer, il ne me faut plus rien. (Mol.) Puisque c'est une chose qui doit vous faire tant de plaisir, ma chère, ne m'*en* veuillez donc pas. (Sévigné.) *En* toute chose fais ce que tu dois, et quelle que soit l'opinion du vulgaire, ne t'*en* inquiète pas. (Boiste.) || On s'exprimerait mal en disant comme les gens peu instruits de leur langue: *Je me suis en allé. Je ne m'en serais pas allé.* Le pronom *en* ne doit jamais être séparé des pronoms personnels; il faut dire: *Je m'en suis allé. Je m'en serais allé.* Le pauvre homme et la pauvre femme tombaient des nues: j'ai ajouté beaucoup de choses honnêtes, et je m'*en* suis allé emportant leurs bénédictions. (De Boufflers.) A mon arrivée dans cette petite ville, je descendis chez les meilleures gens du monde, et je crois que je ne m'en serais pas allé si facilement sans la nécessité qui m'obligeait à continuer mon voyage. (J.-J. Rouss.)

— Lorsque *en* se trouve en rapport avec deux verbes dont le dernier est à l'infinitif, l'usage ordinaire, surtout en prose, est de le placer entre ces deux verbes. Je dois en parler. Il faut en profiter. Vous pouvez en jouir. Elle veut en être instruite. Vous pensez en venir à bout. Il espérait s'en rendre maître. Nous devons en être satisfaits. [illegible] temps ne paraît long qu'à ceux qui ne savent qu'*en* faire. (S. Dubay.) Le premier élan du peuple est précieux, il faut savoir *en* profiter. (Napol.) || Cependant ce pronom peut aussi se transposer devant le premier verbe; mais cette transposition semble plus particulièrement réservée au style poétique ou oratoire. Vous en croyez venir à bout. Il en pensait devenir maître. Nous en devons être satisfaits. Ils en peuvent user. J'en dois parler. Vous en pouvez jouir. N'y a-t-il pas assez de terre dans l'univers pour en donner à tous les hommes plus qu'ils n'*en* peuvent cultiver? (Fén.) || D'ailleurs, en ceci comme en toute autre chose, l'oreille, le goût, l'harmonie, et quelquefois aussi l'énergie, peuvent seuls déterminer la place que doit occuper le pronom *en*.

Demain. Le temps est court et le terme est prochain;
Il en faut profiter. (Longepierre.)

La mort est un remède à trouver quand on veut,
Et l'on s'*en* doit servir le plus tard que l'on peut.
(Molière.)

— L'emploi de *en* ou de *son*, *sa*, *ses*, *leur*, *leurs*, présente aussi quelque difficulté. V. SON.

— Dans la prononciation, si *en* est devant un

l'égard des pauvres bourgeois. (Mme de Sév.) Présentement je ne sais plus où j'*en* suis; les honneurs et les représentations me feront périr, si vous n'avez soin de moi. (Id.)

C'en est fait, mes amis, il n'est plus de patrie,
Plus d'honneur, plus de lois, Rome est anéantie
(Voltaire.)

— Lorsque le verbe est à l'impératif, le pronom *en* se met toujours avant le verbe, si la phrase est négative. N'en parlez pas. N'en donne pas. N'en mange pas. N'en prenons pas. N'en versez pas. N'en prêtez pas. N'en jugez pas mal. N'en dites pas de mal. N'en lisez pas. N'*en* disputons plus; chacun a sa pensée. (Mol.) || Mais s'il n'y a point de négation, le pronom *en* se place après le verbe, et si celui-ci est terminé par un *e* muet, on intercale un *s* entre le verbe et le pronom, qu'on réunit par un tiret. Donne-s-en. Mange-s-en. Parlez-en. Donnez-en. Prenons-en. Versez-en. Brûlez-en.

Mais ne m'enlevez pas ces fruits de nos amours.
— Eh bien! jouissez-*en*, possédez-les toujours.
(Longepierre.)

— Hors de l'impératif, le pronom *en* précède toujours le verbe, que la phrase soit ou non négative. J'en pense bien. Il en veut. J'en désire. Je n'en pense pas mal. Pour n'en pas dire de mal. Il n'en veut pas. Vous en aurez. Vous n'en aurez pas. On vous en donnera. On ne vous en donnera pas. L'homme consomme, engloutit lui seul plus de chair que tous les animaux ensemble n'*en* dévorent. (Buff.)

Qui peut de son secret me cacher la moitié,
En dit trop et trop peu, m'offense et me soupçonne.
(Voltaire.)
Quelle amie oserait m'ouvrir une retraite?
Je n'*en* ai pas besoin... Partout on peut souffrir.
(Andrieux.)

— Lorsque les pronoms personnels sont combinés avec *en*, ils se mettent toujours avant ce pronom. Dispense-m'en. Inquiète-t'en. Blâme-l'en. Etonnons-nous-en. Détournez-vous-en. Retirez-les-en. Ne m'en dispense pas. Ne t'en inquiète pas. Ne l'en blâme pas. Ne nous en étonnons pas. Ne vous en détournez pas. Ne les en retirez pas. Je m'en vengerai. Tu t'en vas. Il ou elle s'en réjouit. Nous l'en gronderons. Il nous en aurait prévenus. Nous vous en empêcherons. Ils ou elles s'en garderont. Vous les en empêcherez. Je ne m'en vengerai pas. Tu ne t'en iras pas. Il ou elle ne s'en réjouit pas. Nous ne l'en avertirons pas. Il ne nous en aurait pas prévenus. Nous ne vous en empêcherons pas. Ils ou elles ne s'en garderont pas. Vous ne les en empêcherez pas. Parlez-m'en. Donne-t-en. Répondez-lui-en. Promets-nous-en. Mettez vous-en. Portez-leur-en. Ne m'en parlez pas. Ne t'en donne pas. Ne lui en répondez pas. Ne nous en promets pas. Ne vous en mettez pas. Ne leur en portez pas. Vous m'en parlerez. Il t'en enverra. Il ou elle s'en promettait. Vous lui en adresserez. Il nous en doit. Il vous en parle. Ils ou elles s'en donnent. Nous leur en ôterons. Vous ne m'en auriez pas parlé. Il ne t'en eût pas envoyé. Il ou elle ne s'en est pas promis. Vous ne lui en eussiez pas adressé. Il ne nous en doit pas. Il ne vous en parle pas. Ils ou elles ne s'en soucient pas. Nous ne leur en ôterons pas. Répondez-m'*en*, vous dis-je. (Rac.) Va, va-t'*en* commencer, il ne me faut plus rien. (Mol.) Puisque c'est une chose qui doit vous faire tant de plaisir, ma chère, ne m'*en* veuillez donc pas. (Sévigné.) *En* toute chose fais ce que tu dois, et quelle que soit l'opinion du vulgaire, ne t'*en* inquiète pas. (Boiste.) || On s'exprimerait mal en disant comme les gens peu instruits de leur langue : *Je me suis en allé. Je ne m'en serais pas allé*. Le pronom *en* ne doit jamais être séparé des pronoms personnels; il faut dire : *Je m'en suis allé. Je m'en serais allé*. Le pauvre homme et la pauvre femme tombaient des nues : j'ai ajouté beaucoup de choses honnêtes, et je m'*en* suis allé emportant leurs bénédictions. (De Boufflers.) A mon arrivée dans cette petite ville, je descendis chez les meilleures gens du monde, et je crois que je ne m'en serais pas allé si facilement sans la nécessité qui m'obligeait à continuer mon voyage. (J.-J. Rouss.)

— Lorsque *en* se trouve en rapport avec deux verbes dont le dernier est à l'infinitif, l'usage ordinaire, surtout en prose, est de le placer entre ces deux verbes. Je dois en parler. Il faut en profiter. Vous pouvez en jouir. Elle veut en être instruite. Vous pensez en venir à bout. Il espérait s'en rendre maître. Nous devons en être satisfaits. [...] temps ne paraît long qu'à ceux qui ne savent qu'*en* faire. (S. Dubay.) Le premier élan du peuple est précieux, il faut savoir *en* profiter. (Napol.) || Cependant ce pronom peut aussi se transposer devant le premier verbe; mais cette transposition semble plus particulièrement réservée au style poétique ou oratoire. Vous en croyez venir à bout. Il en pensait devenir maître. Nous en devons être satisfaits. Ils en peuvent user. J'en dois parler. Vous en pouvez jouir. N'y a-t-il pas assez de terre dans l'univers pour en donner à tous les hommes plus qu'ils n'*en* peuvent cultiver? (Fén.) || D'ailleurs, en ceci comme en toute autre chose, l'oreille, le goût, l'harmonie, et quelquefois aussi l'énergie, peuvent seuls déterminer la place que doit occuper le pronom *en*.

Demain. Le temps est court et le terme est prochain;
Il *en* faut profiter. (Longepierre.)

La mort est un remède à trouver quand on veut,
Et l'on s'*en* doit servir le plus tard que l'on peut.
(Molière.)

— L'emploi de *en* ou de *son, sa, ses, leur, leurs*, présente aussi quelque difficulté. V. son.

— Dans la prononciation, si *en* est devant un verbe commençant par une voyelle ou par un *h* muet, le *n* se lie avec le verbe. *Vous en êtes assuré, en a-t-on parlé, pour en honorer les dieux, nous en avons reçu des nouvelles.* Prononcez *vous an-n-êtes assuré, an-n-at on parlé, pour an-n honorer les dieux, nous an-n-avons des nouvelles.* Mais si *en* est après le verbe, le *n* ne se lie point avec le mot suivant, lors même que ce mot commence par une voyelle. *Allez-vous en au jardin, parlez-en au ministre, faites-en habilement revivre le souvenir, va-t'en où tu voudras, donnez-m'en un, parlez-en à votre frère.*

ÉNAGONIEN. adj. (ét. gr., ἐν, dans; ἀγών, combat). Myth. gr. Surnom de Mercure, honoré à Olympie comme dieu des athlètes.

ÉNALIOSAURIENS. s. m. pl. (ét. gr., ἐνάλιος, marin; σαῦρος, lézard). Erpét. Ordre de reptiles fossiles qui sont presque sans analogie avec les animaux aujourd'hui connus.

ÉNALLAGE. s. f. (ét. gr., ἐναλλαγή, changement; de ἐναλλάττω, je change). Gramm. Prétendue figure de construction qui consiste, dit-on, à changer les modes, les temps; mais c'est tout simplement une ellipse. Ainsi parla le prince, et courtisans *d'applaudir*, c'est-à-dire, et les courtisans *s'empressèrent* d'applaudir. V. la préposition de.

ÉNALLOSTÈGUES. s. m. pl. (ét. gr., ἔναλλος, différent; στέγη, toit). Foram. Famille des foraminifères, comprenant ceux dont les loges sont assemblées en tout ou en partie par alternement ou empilées sur deux ou trois axes distincts sans former une spirale régulière.

ÉNAMBUC (Vaudrosques Diel d'). Hardi navigateur, fondateur des colonies françaises aux Antilles; né à Dieppe vers la fin du XVIe siècle, et mort à la Martinique en 1636.

ENAMOURÉ, ÉE. part. pass. du v. Enamourer. S'empl. adject. Rempli d'amour. Mais elle ne paraissait pas plus *enamourée* de lui que le premier jour. (G. Sand.)

ENAMOURER. v. a. 1re conj. (pr. *an-na-mou-ré*; du lat. *inamorare*, ou de l'ital. *innamorare*). Causer de l'amour, remplir d'amour, rendre amoureux.

— s'enamourer. v. pr. Être enamouré; devenir amoureux. Je n'entends pas de celles qui leur sont conjointes par mariage, mais des autres dont ils s'*enamourent*. (Et. Pasq.)

— Ce mot, presque inusité aujourd'hui, est regrettable; il est plus doux que notre mot *s'enmouracher*, qui d'ailleurs ne se prend qu'en mauvaise part.

ÉNANCHÉ, ÉE. part. pass. du v. Énancher.

ÉNANCHER. v. a. 1re conj. (pr. *é-nan-ché*). Techn. Former la place de la branche de l'épingle avant celle de la tête. On dit aussi *énaucher*.

ÉNANCRÉ, ÉE. adj. Mar. Se disait autrefois pour Ancré.

ÉNANTÈSE. s. f. (du grec ἐναντίον, vis-à-vis de). Anat. Rencontre des vaisseaux ascendants et descendants.

ÉNANTIOPATHIE. s. f. (du gr. ἐναντίος, opposé, contraire; πάθος, affection). Médec. Système consistant à traiter les maladies par des médicaments propres à produire des symptômes opposés à ceux de ces maladies elles-mêmes. Il est opposé à *allopathie* et *homœopathie*.

ÉNANTIOPATHIQUE. adj. des 2 g. Méd. Qui a le caractère de l'énantiopathie.

ÉNANTIOSE. s. f. (du gr. ἐναντίος, opposé). Philos. En didactique, Opposition, contradiction; chacune des dix oppositions qui, dans le système des pythagoriciens, étaient la source de toutes choses. Aristote développe ainsi la décade des énantioses : « Le but et l'indéterminé; l'impair et le pair; l'un et le multiple; la droite et la gauche; le mâle et la femelle; l'immobile et ce qui est mû; la ligne droite et la courbe; la lumière et les ténèbres; le bien et le mal; le carré et le carré long. »

ÉNANTIOTRÈTE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἐναντίος, opposé; τρητός, perforé). Infus. Dont la bouche et l'anus sont situés à l'opposé l'un de l'autre. || énantiotrètes. s. m. pl. Famille d'animalcules infusoires.

ÉNAPHALODE. s. m. Entom. V. gnapha[...]

ÉNARBRÉ, ÉE. part. pass. du v. Énarbrer. S'empl. adjectiv. Pignon enarbré. Roue enarbrée.

— Manég. *Cheval enarbré*. Cheval cabré.

ENARBRER. v. a. 1re conj. (pr. *an-nar-bré*). Techn. Monter et fixer une roue ou un pignon sur un arbre ou sur une tige.

— s'enarbrer. v. pron. Il se disait autrefois d'un cheval qui piaffe et se cabre.

ÉNARGIE. s. f. (du gr. ἐνάργεια, évidence). Philol. anc. Figure de pensée que décrit Quintilien, et qui a de l'analogie avec l'hypotypose.

ÉNARIE. Géogr. anc. Ile d'Italie, au S.-O. de la Campanie. Aujourd'hui *Ischia*.

ÉNARME. s. m. (du gr. ἐναρμόζω, j'adapte). Anc. art milit. La poignée du bouclier ou le bouclier lui-même.

ÉNARRABLE. adj. des 2 g. Néol. Que l'on peut décrire, exprimer, raconter. Ne s'emploie que par opposition ou par allusion à son composé *inénarrable*.

ÉNARRATION. s. f. (pr. *é-nar-ra-ci-on*). Néol. Action d'énarrer, de raconter. || Longue énarration.

ÉNARRÉ, ÉE. part. pass. du v. Énarrer.

ÉNARRER. v. a. 1re conj. (du lat. *narrare*, raconter). Néol. Narrer, raconter longuement.

— s'énarrer. v. pron. Être énarré. S'énarrer avec élégance.

ENARRHEMENT. s. m. V. arrhement.

ENARRHER. v. a. 1re conj. V. arrher.

ÉNARTHROCARPE. s. m. (ét. gr., ἐναρθρος, articulé; καρπός, fruit). Bot. Genre de crucifères à fleurs jaunes ou purpurescentes.

ÉNARTHROCARPÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à un énarthrocarpe. || énarthrocarpées. s. f. pl. Famille de crucifères qui a pour type le genre énarthrocarpe.

ÉNARTHROSE. s. f. (ét. gr., ἐν, dans; ἄρθρον, jointure, articulation). Anat. Genre d'articulation diarthrodiale, lâche et mobile, dans laquelle la tête d'un os est reçue dans la cavité profonde d'un autre, et peut s'y mouvoir en tous sens.

ÉNASÉ, SÉE. part. pass. du v. Énaser. S'est dit pour Qui a perdu le nez. Justinien tout essaurillé et *énasé* qu'il étoit, est réintegré en sa couronne. (Pasq.)

ÉNASER. v. a. 1re conj. Se disait pour Couper le nez, arracher le nez.

ÉNAUCHER. v. a. 1re conj. V. énancher.

ENBEVRER. v. a. 1re conj. (rad. ital. *bevere*, boire). Se disait autrefois pour Remplir.

— Fig. Inculquer une doctrine, en pénétrer.

— s'enbevrer. v. pron. Se remplir, se pénétrer.

EN ÇA. adv. V. çà.

ENCABANAGE. s. m. (rad. *cabane*). Action de mettre des vers à soie sur des claies. Encabanage des vers à soie.

ENCABANÉ, ÉE. part. pass. du v. Encabaner. S'empl. adjectiv. Vers à soie encabanés.

ENCABANEMENT. s. m. Mar. Partie de l'intérieur d'un vaisseau, qui se rétrécit depuis la ligne du fort jusqu'au plat-bord.

ENCABANER. v. a. 1re conj. (rad. *cabane*). Mettre des vers à soie sur des claies.

ENCÂBLURE. s. f. Mar. Longueur d'un câble de cent vingt brasses ou de 200 mètres environ. || Mesure de distance surtout entre les vaisseaux en escadre. Etre à dix encâblures du vaisseau amiral.

ENCADDIRES. s. m. pl. Antiq. Prêtres carthaginois attachés au culte des dieux Abbadirs.

ENCADENASSER. v. a. 1re conj. (dérivé de *cadenas*, dimin. de *cadène*; du lat. *catena*, chaîne) Enchaîner, lier, garrotter. Je fus *encadenassé* plus rigoureusement que les autres captifs. (Rec. de p. com.)

ENCADRÉ, ÉE. part. pass. du v. Encadrer. S'empl. adjectiv. Une gravure encadrée. Un portrait encadré. Il y avait une monstrueuse tête de guerrier romain dessinée à l'estompe par la fille de l'aubergiste, et *encadrée* dans quatre baguettes de bois peint en noir. (G. Sand.)

— Par extension, Bordé. Une vaste plaine encadrée par une chaîne de montagnes. Une charmante maison de campagne encadrée de vertes prairies.

— Dans un sens analogue. La lune rayonnait encadrée de légers et blancs nuages. La douce figure de cette jeune fille était agréablement encadrée de cheveux blonds.

— Fig. Une anecdote adroitement encadrée dans un sujet, y jette de la variété, en relève souvent l'aridité ou la sécheresse. L'éloge de la reine avait été très-adroitement encadré dans ce discours.

— Minér. Se dit des cristaux dont les facettes présentent une sorte de cadre autour d'une forme simple, déjà existante dans la même espèce.

ENCADREMENT. s. m. Action d'encadrer, ce qui sert à encadrer. Faire un bel encadrement, un riche encadrement. Dorer, bronzer un encadrement. Sculpter un encadrement. L'encadrement d'un tableau.

— Art milit. Sergent et caporal formant la gauche d'un bataillon.

[...] Placer dans un cadre. Encadrer une estampe, un tableau.

— Border. Au loin, les Alpes grisâtres encadraient sévèrement ce vaste et magnifique paysage.

— Dans un sens analogue. De longs et brillants rideaux de pourpre encadraient le soleil couchant.

— Par extension, Entourer de manière à faire ressortir la beauté des formes. Des cheveux noirs en bandeaux encadraient cette blanche et délicieuse figure. Une coiffure de dentelles encadrait son joli visage. Une robe de satin rose encadrait sa taille élégante. Une longue barbe encadrait sa mâle figure.

— Fig. Insérer dans un ouvrage d'esprit, comme digression, comme épisode, etc. Encadrer habilement une anecdote dans un sujet.

— Art milit. *Encadrer un peloton*. Le former de tous les officiers et sous-officiers nécessaires pour les manœuvres.

ENCAGÉ, ÉE. part. pass. du v. Encager. S'empl. adjectiv. Oiseaux encagés.

— Fig. et fam. Mis en prison. Il est encagé. Don Quichotte se considérant ainsi *encagé*. (Anc. trad.)

ENCAGER. v. a. 1re conj. (rad. *cage*). On met un *e* après le *g* devant *a, o. J'encageais, nous encageons*, etc. Mettre en cage. Encager des oiseaux.

— Fig. et fam. Mettre en prison.

— s'encager. v. pron. Être encagé.

ENCAISSAGE. s. m. Hortic. Action d'encaisser. L'encaissage d'une plante, d'un arbuste.

ENCAISSE. s. f. T. de banque. Ce qui est en caisse. L'encaisse s'élevait à 25,000 francs.

ENCAISSÉ, ÉE. part. pass. du v. Encaisser. S'empl. adjectiv. Un arbuste encaissé. Des marchandises encaissées. De l'argent, des fonds encaissés.

— *Fleuve encaissé, rivière encaissée*. Fleuve, rivière dont les bords sont escarpés et élevés de beaucoup au-dessus de la surface de l'eau.

— Dans le même sens, on dit Un chemin encaissé, une route encaissée.

— *Lieu encaissé*. Lieu resserré et dominé par des hauteurs. Un vallon encaissé. Une ville encaissée.

ENCAISSEMENT s. m. (ét., V. encaisser). Action d'encaisser, de mettre dans une caisse. Résultat de cette action. L'encaissement d'une forte partie de marchandises. L'encaissement d'une pacotille.

— Artill. Dépôt et rangement des armes portatives dans des caisses destinées à cet usage.

— Comm. Action de recevoir de l'argent, des valeurs, et de les mettre en caisse. || Payement effectif du montant d'un effet de commerce.

— *Faire la réserve de l'encaissement*. Stipuler dans une transaction qu'un titre commercial, un billet, une lettre de change, n'opère libération ou payement qu'autant que la condition de l'encaissement est remplie.

— Hortic. Action de mettre un arbre, un arbrisseau, un arbuste, dans une caisse remplie de terre. L'encaissement d'un oranger, d'une plante exotique. || *Faire un jardin par encaissement*. Y planter des arbres dans des trous garnis de bonne terre.

— Ponts et chauss. Ouvrage de charpente, en forme de caisse de grande dimension, que l'on remplit de maçonnerie ou de pierres sèches, pour former un bâtardeau ou pour défendre les piles d'un pont des affouillements.

— *Fonder une pile, une culée de pont, un mur de quai*, etc., *par encaissement*. Faire supporter cette pile, cette culée, ce mur, par des assises qui ont été transportées et posées sur leurs fondations au moyen de grandes caisses flottantes que l'on nomme *caissons*.

— *Encaissement naturel d'un fleuve, d'une rivière*. V. encaisser. || *Encaissement artificiel*. Synonyme d'Endiguement.

— Tranchée creusée dans le sol d'une route ou d'une rue pour recevoir les matériaux qui la composent.

ENCAISSER. v. a. 1re conj. Mettre, placer dans une caisse. Encaisser des marchandises.

— Comm. Mettre en caisse, serrer dans une caisse de l'argent, des fonds, des valeurs.

— Hortic. Mettre un arbre, un arbrisseau, un arbuste dans une caisse remplie de terre. On encaisse les plantes exotiques, des climats chauds, qui doivent être rentrées dans les orangeries et les serres pour y passer l'hiver. On encaisse aussi les arbres de pleine terre, pour en obtenir des fleurs ou des fruits précoces, en les chauffant pendant l'époque des froids.

— Ponts et chauss. *Encaisser une route*. Creuser l'emplacement qui doit être occupé par la route, assez profondément pour substituer au sol faible des couches de terre, de pierrailles et même de béton susceptibles de résistance.

— *Encaisser une rivière, un fleuve*. Disposer des berges artificielles plus ou moins rapprochées du lit de cette rivière, de ce fleuve, placer des digues continues sur les deux rives pour régulariser le cours et la profondeur de l'eau.

— s'encaisser. v. pron. Être encaissé, dans toutes les acceptions du verbe.

ENCALIFOURCHONNÉ, ÉE. adj. Qui est à califourchon. Fam. et burl. Proserpine dit en parlant de Pluton qui l'enlève :

Un ramoneur de cheminée
Me tient *encalifourchonnée*. (D'Ass.)

ENCALYPTE. s. f. (du gr. ἐγκαλύπτω, je cache). Bot. Genre de mousses vivaces à tiges rameuses, qui croissent en gazon sur la terre, et dans les régions froides et tempérées de l'hémisphère septentrional.

ENCALYPTÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une encalypte. || encalyptées. s. f. pl. Tribu de mousses acrocarpes, qui a pour type le genre encalypte.

ENCAN. s. m. (corruption de *inquant*, qui se dit encore dans plusieurs provinces et qui est formé du lat. *in quantum*, pour combien; cri public qui se fait par un huissier pour indiquer le prix des marchandises mises en vente, ou pour répéter le prix offert par les enchérisseurs). Vente publique de marchandises ou de meubles, qui se fait, volontairement ou par autorité de justice, par l'intermédiaire d'officiers ministériels, au plus offrant et dernier enchérisseur. L'encan n'est qu'une simple vente aux enchères. Une loi récente défend de vendre à l'encan les marchandises neuves. Mettre à l'encan. Acheter à l'encan.

— Fig. *Vendre, mettre à l'encan.* Prostituer pour de l'or, trafiquer d'une chose. Vendre sa conscience à l'encan. Mettre son vote, son suffrage à l'encan. Une femme qui met son honneur à l'encan. Un homme puissant qui met les places à l'encan. Dans la décadence de l'empire romain, les soldats vendaient à l'encan le trône des Césars. La conscience privée était à l'*encan.* (Lamart.)

Pourquoi, sous son appui, d'adroits déclamateurs,
Par ses secrets trahis, offensent-ils les mœurs ?
Et vendant à l'*encan* la honte de leurs plumes,
D'opprobres et d'horreurs tracent-ils des volumes ?
(*Satiriques.*)

— On dit de même en parlant d'une personne, Se mettre à l'encan, se vendre à l'encan.

ENCANAILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Encanailler. S'empl. adjectiv. Un homme encanaillé. Une femme encanaillée.

ENCANAILLER. v. a. 1re conj. (pr. *an-ka-na-ié*). Mêler, accointer, mettre en rapport avec de la canaille.

— *Encanailler une compagnie.* Y introduire une ou plusieurs personnes qui ne sont pas faites pour y être admises.

— s'ENCANAILLER. v. pron. Hanter, fréquenter de la canaille, se lier avec de la canaille. Un homme qui se respecte se garde de s'encanailler. On s'encanaille dans la compagnie des gueux, des débauchés, des mal famés. Il est vrai que le siècle s'*encanaille* furieusement. (Mol.) Mon cher duc, c'est ce soir que je m'*encanaille.* (Id.) La résolution est prise, il faut que je devienne marquise, quoi qu'il en coûte et pour cet effet, je vais absolument rompre avec ces petites gens dont je me suis *encanaillée.* (Dancourt.) Ce verbe est très-familier.

ENCANTHYS. s. m. (ét. gr., ἐν, dans ; κανθός, l'angle de l'œil). Méd. Tumeur qui est causée par l'augmentation du volume de la caroncule lacrymale, dans le grand angle de l'œil, et qui présente quelquefois un caractère cancéreux.

ENCAPÉ, ÉE. part. pass. du v. Encaper. S'empl. adjectiv. Navire encapé.

ENCAPELÉ, ÉE. part. pass. du v. Encapeler. S'empl. adjectiv. Cordage encapelé.

ENCAPELER. v. a. 1re conj. Mar. Il se disait autrefois pour Arrêter, fixer un cordage.

ENCAPER. v. n. (rad. *cap*). Mar. Donner entre deux caps.

ENCAPUCHONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Encapuchonner. S'empl. adjectiv. Jamais tête *encapuchonnée* ne fut propre à notre métier. (Gui-Patin.) La nature a mis le sucre tout pur dans la sève d'un roseau, et la farine dans les gros épis *encapuchonnés* du maïs. (B. de St-P.)

— Manég. *Cheval encapuchonné.* Cheval qui ramène l'extrémité de la tête contre le poitrail.

ENCAPUCHONNÉ. s. m. Hist. eccl. Nom donné à certains religieux, disciples de Wiclef, qui parurent en Angleterre vers l'an 1387.

ENCAPUCHONNER. v. a. 1re conj. Couvrir d'un capuchon.

— Ironiq. *Encapuchonner quelqu'un.* Lui faire embrasser la vie monastique.

— s'ENCAPUCHONNER. v. pron. Se couvrir la tête d'un capuchon, ou de toute autre étoffe en affectant la forme. Encapuchonner plaisamment, drôlement.

— Embrasser l'état religieux.

ENCAQUÉ, ÉE. part. pass. du v. Encaquer. S'empl. adjectiv. Harengs encaqués. Sardines encaquées.

— Fig. Voyageurs encaqués dans une voiture.

ENCAQUEMENT. s. m. Action, manière d'encaquer, de placer dans une caque. La manière d'encaquer le hareng a été imaginée en Hollande, en 1416, par Wilhelm Bulkels, et sa découverte a paru si simple, que celui qui l'a faite est considéré comme un des hommes qui ont le mieux mérité de leurs semblables.

ENCAQUER. v. a. 1re conj. (rad. *caque*). Mettre dans une caque. Encaquer des harengs.

— Fig. et fam. Presser les gens, les entasser les uns sur les autres. Encaquer des spectateurs dans une salle de spectacle, des voyageurs dans un wagon, dans une voiture. || Se dit aussi en parlant des choses. On m'a conté qu'il (Henri IV) avait *encaqué* dans la Bastille plus de 50 millions de notre monnaie. (Volt.)

— s'ENCAQUER. v. pron. Être encaqué ; être entassé.

ENCAQUEUR, EUSE. s. Celui, celle qui range des harengs dans une caque.

ENCARPE. s. m. (du gr. ἔγκαρπος, qui porte du fruit). Archit. anc. Guirlande composée de feuillages, de fruits et de fleurs. Perrault nomme *encarpes* trois petits ornements, en forme de gousses de fève, qu'on ajuste à l'angle où l'ove se marie avec la volute.

ENCARTÉ, ÉE, ou ENCARTONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Encarter ou Encartonner. Pages encartées. Drap encartonné.

ENCARTER ou ENCARTONNER. v. a. 1re conj. Typogr. Mettre, insérer un carton, une portion de feuille, à l'endroit où ce carton, cette portion de feuille doit être. Encarter dans une feuille in-12 les huit pages qui se placent entre les huit premières et les huit dernières pages de la feuille.

— Techn. Placer des cartons entre les plis du drap qu'on se propose de catir à chaud.

— s'ENCARTER ou s'ENCARTONNER. v. pron. Être encarté ou encartonné.

EN CAS. s. m. V. CAS.

ENCASSURE. s. f. Techn. Entaille faite par le charron au lissoir de derrière et à la sellette du devant pour y placer les essieux des roues.

ENCASTAGE. s. m. Techn. Action d'encaster.

ENCASTÉ, ÉE. part. pass. du v. Encaster. S'empl. adjectiv. Poteries encastées.

ENCASTELÉ, ÉE. part. pass. du v. Encasteler. S'empl. adjectiv.

— Art vétér. *Cheval encastelé.* Qui souffre d'une encastelure.

ENCASTELER (S'). v. pron. 1re conj. Art vétér. Se dit d'un cheval dont le talon devient trop étroit et la fourchette trop serrée.

ENCASTELURE. s. f. Médec. vétér. Difformité du pied du cheval, qui consiste dans le rétrécissement du sabot en arrière, par suite de l'aplatissement des quartiers et du rapprochement des talons, qui se portent l'un vers l'autre, au préjudice de la fourchette, dont ils repoussent et compriment la base.

ENCASTER. v. a. 1re conj. Art céram. Disposer les pièces sur des supports avant de les enfourner. Encaster des faïences, des poteries, des porcelaines.

— s'ENCASTER. v. pron. Être encasté.

ENCASTEUR. s. m. Art céram. Ouvrier qui dispose les pièces avant de les mettre au feu.

ENCASTILLAGE. s. m. (pr. *an-ka-sti-ia-ge*). Mar. Élévation de l'arrière et de l'avant, et toute la partie du vaisseau qui se voit depuis la ligne d'eau jusqu'au haut du bois.

ENCASTILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Encastiller.

ENCASTILLEMENT. s. m. (pr. *an-ka-sti-ie-man*). Action d'encastiller. || Effet de cette action.

ENCASTILLER. v. a. 1re conj. (pr. *an-ka-sti-ié* ; du lat. *castellum*). Enchâsser, mettre à l'abri dans un endroit ; enfermer comme dans un castel.

— s'ENCASTILLER. v. pron. Être encastillé.

ENCASTRÉ, ÉE. part. pass. du v. Encastrer. S'empl. adjectiv. Tableau encastré dans un lambris.

ENCASTREMENT. s. m. Action d'encastrer ; résultat de cette action.

— Artill. Entailles demi-circulaires faites sur les flasques d'un affût de canon.

ENCASTRER. v. a. 1re conj. Techn. Enchâsser, joindre deux pièces en les faisant pénétrer l'une dans l'autre au moyen d'une entaille.

— s'ENCASTRER. v. pron. Être encastré. Ces deux choses ne s'encastrent pas bien l'une dans l'autre.

EN-CATAAL. adj. et s. m. Anat. Une des pièces primitives de la vertèbre.

ENCATALEPSIE. s. f. (ét. gr., ἐν, contre ; κατάληψις, invasion). Pathol. Syn. de Apoplexie, catalepsie.

ENCAUME. s. m. (du gr. ἔγκαυμα ; composé de ἐν, et de καίω, je brûle). Médec. Pustule produite par une brûlure. || Cicatrice que laisse une brûlure. || Ulcère de la cornée transparente et de la sclérotique, qui donne souvent lieu à la fonte de l'œil.

ENCAUSSEMENT. s. m. Art vétér. Nom vulgaire de l'hydropisie chez les moutons.

ENCAUSTE. s. m. (du gr. ἐγκαυστής, qui peint à l'encaustique). Entom. Genre de coléoptères pentamères, comprenant de grands et beaux insectes, ornés, sur un fond noir, de taches fauves variées.

ENCAUSTIQUE. s. f. (du gr. ἐγκαίω, je brûle). Peint. Mode de peinture que les anciens avaient le secret d'employer, au moyen de cires coloriées et liquéfiées au feu. On attribue l'invention de l'encaustique à Aristide de Thèbes, qui vivait vers l'an 340 av. J.-C., et le perfectionnement à Praxitèle.

— Préparation de cire, dont on imprègne le marbre d'une statue, à l'aide d'un réchaud à main, pour la préserver des mousses, ou seulement pour lui donner une teinte plus douce que le grand blanc du marbre.

— Nom de diverses préparations dont la cire fait la base, et dont on enduit les plafonds, [illegible] dans le double but de les garantir de toute altération et de leur donner un lustre et un brillant qui les rendent agréables à l'œil.

— S'empl. adjectiv. Peinture encaustique. Préparation encaustique.

ENCAVÉ, ÉE. part. pass. du v. Encaver. Mis en cave. Vin encavé. Barriques encavées. Ce qu'on appelle la fermentation insensible ou la maturation des vins dure en général beaucoup plus qu'on ne le croit ordinairement : l'époque est spéciale pour chaque nature de raisins, et dépend beaucoup de la manière dont les vins auront été soignés, éliés et *encavés.* (Pelouze.)

ENCAVEMENT. s. m. Action d'encaver, effet de cette action.

ENCAVER. v. a. 1re conj. (rad. *cave*). Mettre en cave. Ne se dit qu'en parlant des boissons. Encaver une pièce de vin. Encaver de la bière.

— s'ENCAVER. v. pron. Être encavé. Ces grosses futailles s'encavent difficilement.

ENCAVEUR. s. m. Celui qui encave, qui met des pièces de vin en cave. Un adroit encaveur.

ENCAVURE. s. f. Chir. Ulcère de la cornée, qui est étroit, profond, semblable à un petit fossé.

ENCEINDRE. v. a. 4e conj. irrég. (ét. lat., *in*, dans ; *cingere*, ceindre, entourer). Le *g* qui se trouve dans le radical latin reparaît dans plusieurs temps. *J'enceins, nous enceignons. J'enceignais, nous enceignions. J'enceignis, nous enceignîmes. J'enceindrai, nous enceindrons. J'enceindrais, nous enceindrions. Enceins, enceignons. Que j'enceigne, que nous enceignions. Que j'enceignisse, que nous enceignissions. Enceignant. Enceint, enceinte.* Enfermer, entourer, environner. Enceindre une ville de murailles, un fossé de palissades.

— Syn. comp. ENCEINDRE. ENCLORE. ENTOURER. ENVIRONNER. V. ENVIRONNER.

ENCEINT, EINTE. part. pass. du v. Enceindre. S'empl. adjectiv. Entouré. Une ville enceinte de murailles, de fossés, de palissades.

— *Femme enceinte.* Femme grosse. Une femme enceinte de son premier enfant. Une femme enceinte de six mois.

ENCEINTE. s. f. Circuit, tour, circonférence. L'enceinte des murailles.

— Ce qui forme clôture autour d'un espace. Une enceinte de fossés. Une enceinte de murailles. Une double, une triple enceinte. Vous entrez dans une *enceinte* au bord du Tibre, et vous dites : C'est ici qu'est l'Eglise de France ; vous vous trompez, l'Eglise de France est en France. (E. Quinet.)

Athènes, si longtemps de la gloire amoureuse,
Fit fleurir tous les arts dans son *enceinte* heureuse
(BERCHOUX.)

— Fortif. Ligne magistrale, ensemble de bastions et de courtines formant la clôture ou l'escarpe du corps d'une place. Cet ensemble est surmonté du parapet royal ; quelquefois il est entouré d'une fausse braie, ou comprend des demi-bastions. On donne le nom de *première enceinte* à l'enveloppe de murailles et de terre-plains qui entourent, y compris le chemin couvert, une forteresse, quand la place est, en outre, munie d'une double enceinte.

— L'espace même qui est clos, entouré. Réserver une enceinte pour le roi et pour sa suite.

— Salle plus ou moins vaste dans l'intérieur d'un édifice. L'enceinte de la Chambre des députés. L'enceinte d'un tribunal. Pénétrer dans l'enceinte.

. . . Que ma voix remplisse cette *enceinte* :
J'ai gouverné sans peur, et j'abdique sans crainte !
(DE JOUY.)

— Pêch. Espèce de parc que forment rapidement au milieu de la mer des matelots montés sur des chaloupes, pour entourer les poissons de passage et voyageant par troupes.

— Véner. Endroit qu'on entoure de toiles, de filets, ou de chasseurs, pour y prendre ou tuer du gibier. || Cercle marqué par des branches d'arbres dans un bois, pour détourner le cerf et savoir exactement le lieu où il se cache.

ENCEINTURÉ, ÉE. part. pass. du v. Enceinturer.

ENCEINTURER. v. a. 1re conj. Il se disait autrefois pour Engrosser une femme.

ENCELADE. Myth. Géant, fils du Tartare et de la Terre. Jupiter, pour le punir de son orgueil, le frappa de la foudre et l'ensevelit sous le mont Etna.

ENCELADE. s. m. Entom. Genre de coléoptères pentamères, qui a pour type l'encelade géant, très-grand insecte de Cayenne.

ENCÉLIALGIE. s. f. (ét. gr., ἐγκοίλια, intestins ; ἄλγος, douleur). Pathol. Douleur dans les intestins.

ENCÉLIALGIQUE. adj. des 2 g. Pathol. Qui a rapport à l'encélialgie.

ENCÉLIE. s. f. Bot. Genre de synanthérées, renfermant des sous-arbrisseaux de l'Amérique tropicale.

ENCÉLITE. s. f. (du gr. ἐγκοίλια, intestins). Pathol. Inflammation des intestins. Synonyme de Entérite.

ENCELLULÉ, ÉE. part. pass. du v. Encelluler. S'empl. adjectiv. Moine encellulé.

— Syst. pénit. Détenus encellulés. Femmes encellulées.

— Fig. Nous sommes tous encellulés dans ce vaste univers.

— s. Celui, celle qui est dans une cellule.

ENCELLULEMENT. s. m. (rad. *cellule*). Action d'encelluler ; état d'une personne encellulée.

ENCELLULER. v. a. 1re conj. (rad. *cellule*). Mettre, enfermer dans une cellule. Encelluler une personne, une religieuse.

— Syst. pénit. Mettre des prisonniers dans des cellules. Encelluler des détenus.

— s'ENCELLULER. v. pron. Etre encellulé.

— Se mettre, s'enfermer dans une cellule. Un moine qui s'encellule.

ENCÉNIES. s. f. pl. (du gr. ἐγκαίνια, dédicace). Ant. gr. Fête de l'inauguration d'un temple. || Réjouissances, quand on avait achevé la construction d'un édifice, et, selon Suidas, au commencement d'une grande entreprise nationale.

ENCENS. s. m. (pr. *an-can* ; du lat. *incensum*, brûlé, en prenant l'effet pour la cause). Bot. Substance gommo-résineuse qui découle de plusieurs arbres, et dont l'espèce la plus précieuse est produite par le *boswellie thurifère*, très-abondant aux environs de Calcutta. L'encens nous arrive en larmes rubicondes ou jaune clair, ovales, ordinairement de la grosseur d'une fève, demi-transparentes, fragiles, répandant, quand on les brûle, une odeur balsamique, délicieuse, et d'une saveur légèrement amère. L'encens indien est appelé *encens mâle* ; celui d'Arabie, *encens femelle* ; le plus commun porte le nom de *manne d'encens.* Encens odoriférant, agréable, léger, doux, précieux, délicieux, divin. Grain d'encens.

— Cérém. relig. Depuis un temps immémorial on brûle l'encens sur les autels. Les païens employaient ce parfum dans leurs sacrifices ; il remplaça les herbes sauvages brûlées devant les idoles. Une aveugle fureur poussait les pères à immoler leurs enfants, et à les brûler à leurs dieux, au lieu d'*encens.* (Rayn.)

— On fait aussi usage de l'encens dans les cérémonies du culte catholique. Brûler de l'encens. Faire fumer l'encens. Bénir, offrir l'encens. Donner de l'encens.

— Offert d'abord à Dieu, l'encens le fut bientôt aux grands de la terre. On en brûla devant les princes, le clergé, puis devant les seigneurs ; enfin, dans certaines églises, on offre de l'encens à tout le peuple chrétien lui-même.

— Fig. Flatterie, hommage, compliment, louange, adulation. Encens légitime, mercenaire, vulgaire, mérité, dû, insipide, fade, flatteur. Les rois aiment l'encens. L'encens lui porte à la tête. Il est difficile qu'on ne mêle pas quelques grains de son propre *encens* à celui qu'on reçoit des autres. (Fléch.) Le vice obtient l'*encens* qu'on refuse à l'honneur. (Satiriques.)

Les champs et la nature animent ses accents,
Et ce bonheur si pur a son dernier *encens.* (LE BRUN.)

Je ne puis, en esclave à la suite des grands,
A des dieux sans vertus prodiguer mon *encens.*
(BOILEAU.)

— *Donner un grain d'encens.* Glisser un mot flatteur, un mot d'éloge.

— Prov. *Selon les gens l'encens.* On doit mesurer la louange au mérite de la personne.

— *Encens de cour.* Promesse sans fondement. V. EAU BÉNITE DE COUR.

— Poét. Quelques auteurs ont employé *encens* au pluriel. Mais quoique nos *encens* le traitent d'immortel. (Corn.)

Cet empire que tient la raison sur les sens,
Ne fait pas renoncer aux douceurs des *encens.* (MOL.)

L'exemple tiré de Corneille offre une expression entièrement fausse : l'encens ne traite pas d'immortel, mais on offre l'encens aux immortels.

— Par métonymie, on applique à l'encens les épithètes qui caractérisent l'intention de celui qui l'offre : Encens pur, fidèle, profane, religieux, impur, idolâtre, imposteur, souillé, avare, prodigue.

ENCENSÉ, ÉE. part. pass. du v. Encenser. S'empl. adj. Autel encensé. Evêque encensé.

— Fig. Flatté, adulé. Roi encensé. Riche encensé.

— En parlant des choses inanimées. Vices encensés. Vertus encensées.

— *Encensés par.*

Les maîtres toutefois par l'erreur *encensés*
Jamais impunément ne furent offensés. (RACINE.)
A l'autel de l'Amour, par moi trop *encensé*,
Je veux porter encor mes pas et mon hommage.
(PARNY.)

ENCENSEMENT. s. m. (pr. *an-çan-ce-man*, rad. *encens*). Action d'encenser. Suivant le rit actuel de l'Eglise catholique, les encensements sont très-multipliés ; on les prodigue aux morts ; il n'est pas de bénédiction solennelle qui n'en soit accompagnée. Ils n'invoquèrent plus le Seigneur avec la solennité des *encensements* et des victimes. (Mass.) Autrefois en France, les seigneurs avaient droit à certains *encensements*, et le refus de cet honneur était une source intarissable de procès et de ridicules. (Laboud.)

ENCENSER. v. a. 1re conj. (pr. *an-çan-cé* ; rad. *encens*). Agiter l'encensoir où l'on a mis brûler de l'encens, pour en envoyer la fumée vers quelqu'un ou quelque chose. Encenser l'autel. Encenser l'évêque. Encenser le clergé. Encenser le cercueil d'un mort.

— Fig. Honorer, rendre un culte, rendre hommage. Encenser les faux dieux. Les premiers chrétiens refusaient d'encenser les idoles et volaient courageusement au martyre. Il y a encore sur la terre bien des peuplades lointaines qui encensent les faux dieux. Vénus vous a-t-elle forcé d'*encenser* ses autels ? (Rac.)

. . . . Du Dieu d'Athalie
Chacun court *encenser* l'autel. (RACINE.)

— Dans un sens analogue, mais en bonne part. Encenser la vertu, la sagesse. La vertu mérite qu'on l'*encense.* (Abeil.)

Aspasie en beaux vers célébrait la sagesse,
Et Socrate amoureux *encensait* la beauté. (DELILLE.)

— Flatter, louer avec excès. Encenser les rois, les princes, les puissants de la terre, les favoris de la fortune. On *encense* et on adore l'idole qu'on méprise. (Mass.) Tous ceux qui l'*encensaient*, le voyant sans ressource, changèrent leurs flatteries en des insultes sans pitié. (Fén.)

— Dans le même sens, se dit des défauts et

des vices. Pour gagner les hommes, il f
donner dans les maximes des hommes et
censer leurs défauts. (Mol.)

— Manég. Faire un mouvement de bas
haut avec la tête, en parlant d'un cheval.
cheval encense.

— s'ENCENSER. v. pron. Se donner de l'ence
se louer soi-même excessivement

ENCENSEUR. s. m. (pr. *an-çan-ceur*). C
qui donne de l'encens. Inusité au propre.
appelle *thuriféraire* celui qui encense à l'égl

— Fig. Louangeur, flatteur. Fade encense
Encenseur éternel, importun, fatigant, ins
portable. Encenseur de profession. Qui
courtisan dit encenseur. Haïr, fuir, mépr
les encenseurs. C'est une peste que la pa
des encenseurs. C'était autrefois la coutume
louer les gens en face ; mais c'était une m
vaise coutume, qui exposait l'*encenseur* et l'
censé aux méchantes langues. (Volt.)

ENCENSIER. s. m. Bot. Espèce de roma
qui exhale en brûlant une odeur d'encens

ENCENSOIR. s. m. (pr. *an-çan-çoir*). (
solette, surmontée d'un couvercle en forme
dôme, et suspendue à de petites chaîn
dont on se sert à l'église pour encenser. Te
porter, présenter, agiter, balancer l'encens
On admire les encensoirs de Notre-Dame
Paris, ainsi que l'habileté avec laquelle
enfants de chœur les balancent dans l'ai
les reçoivent dans la main. L'*encensoir* est
dans la main des bourreaux. (Lemierre.)

— Fig. et poét. Sacerdoce, pontificat, au
rité spirituelle, puissance ecclésiastique.
porte l'*encensoir* ne peut porter l'épée. (Le

Qu'est-il besoin, Nabal, qu'à tes yeux je rappelle
De Joad et de moi la fameuse querelle,
Quand j'osai contre lui disputer l'*encensoir* ? (RAC

. . . . . L'absolu pouvoir
Met dans les mêmes mains le sceptre et l'*encensoi*
(VOLTAIRE.)

Quel droit as-tu reçu d'enseigner, de prédire,
De porter l'*encensoir* et d'affecter l'empire ? (In

— *Toucher à l'encensoir, mettre la mai*
l'encensoir. S'ingérer dans des fonctions ecc
siastiques, empiéter sur le pouvoir spirituel

— Fig. *Donner de l'encensoir, un coup d'*
censoir. Louer, flatter avec exagération
Donner de l'encensoir sur le nez, ou *par*
nez, ou *au travers du visage. Casser le*
à coups d'encensoir. Donner en face des lou
ges exagérées.

Mais un auteur novice à répandre l'encens,
Souvent à son héros, dans un bizarre ouvrage ;
Donne de l'*encensoir* au travers du visage. (B

— Astron. Petite constellation de l'hé
sphère austral qu'on nomme aussi *autel.*

— Bot. V. ENCENSIER.

ENCÉPHALALGIE. s. f. (pr. *an-cé-fa-l*
ji ; ét. gr., ἐν, dans ; κεφαλή, tête ; ἄλγος, d
leur). Pathol. Douleur dans le cerveau.

ENCÉPHALALGIQUE. adj. des 2 g. Qu
rapport à l'encéphalalgie.

ENCÉPHALARTOS. s. m. (ét. gr., ἐν, da
κεφαλή, tête, et ἄρτος, pain). Bot. Genre
cicadées renfermant des arbres ou des arb
seaux recherchés et cultivés en Europe,
raison de la beauté de leur port, qui sim
celui des palmiers.

ENCÉPHALE. s. m. (pr. *an-cé-fal* ; ét.
ἐν, dans, κεφαλή, tête). Anat. Ce mot signifi
cerveau en général ; d'après l'usage qu'on
fait, il signifie L'ensemble des appareils or
niques renfermés dans le crâne ; et, par p
d'extension, L'ensemble des centres nerv
contenus dans le crâne et dans la colonne v
tébrale. Les anatomistes et les physiologis
trouvent le mot *encéphale* plus sonore, p
scientifique que le mot *cerveau* ; et lorsqu
disent *fonction de l'encéphale*, *irritation*
l'encéphale, *substance* ou *ramollissement*
l'encéphale, cela ne doit s'entendre que du c
veau ; c'est le tout pris pour la partie.

ENCÉPHALE. adj. des 2 g. Entom. É
thète donnée à des vers de la famille
hydatides, qui se développent dans le cerve

— s. m. Genre de coléoptères taxicorn
qui a pour type l'encéphale submaculé de
Nouvelle-Hollande.

ENCÉPHALHELCOSE. s. f. (ét. gr., ἐγκέ
λος, cerveau ; ἕλκωσις, ulcération). Médec. U
ration du cerveau.

ENCÉPHALIE. s. f. Pathol. Maladie

ENCÉPHALIQUE. adj. des 2 g. Pathol.
a rapport, qui appartient à l'encéphale,
est placé dans la tête. Organe encéphaliq
Vaisseaux encéphaliques. Membranes en
phaliques. Masse encéphalique.

ENCÉPHALITE. s. f. Pathol. Inflammat
de l'encéphale ou de la substance du cerve
La frénésie ou méningite, et l'*encéphal*
sont encore aujourd'hui confondues par la
part des nosologistes, et bien qu'elles diffèr
d'une manière essentielle, il est pour a
dire impossible, dans l'état actuel de nos c
naissances, de les distinguer l'une de l'au
et d'en fixer les symptômes caractéristiq
Jourdan.)

ENCÉPHALITIQUE. adj. des 2 g. Méd
Qui concerne l'encéphalite.

ENCÉPHALITHE. s. f. (ét. gr., ἐν, da
κεφαλή, tête ; et λίθος, pierre). Minér. Pie
figurée imitant le cerveau de l'homme.

ENCÉPHALOCÈLE. s. f. (ét. gr., ἐν, da

des vices. Pour gagner les hommes, il faut donner dans les maximes des hommes et *encenser* leurs défauts. (Mol.)

— Manég. Faire un mouvement de bas en haut avec la tête, en parlant d'un cheval. Ce cheval encense.

— S'ENCENSER. v. pron. Se donner de l'encens, se louer soi-même excessivement.

ENCENSEUR. s. m. (pr. *an-çan-ceur*). Celui qui donne de l'encens. Inusité au propre. On appelle *thuriféraire* celui qui encense à l'église.

— Fig. Louangeur, flatteur. Fade encenseur. Encenseur éternel, importun, fatigant, insupportable. Encenseur de profession. Qui dit courtisan dit encenseur. Haïr, fuir, mépriser les encenseurs. C'est une peste que la parole des encenseurs. C'était autrefois la coutume de louer les gens en face; mais c'était une mauvaise coutume, qui exposait l'*encenseur* et l'encensé aux méchantes langues. (Volt.)

ENCENSIER. s. m. Bot. Espèce de romarin qui exhale en brûlant une odeur d'encens.

ENCENSOIR. s. m. (pr. *an-çan-çoir*). Cassolette, surmontée d'un couvercle en forme de dôme, et suspendue à de petites chaînes, dont on se sert à l'église pour encenser. Tenir, porter, présenter, agiter, balancer l'encensoir. On admire les encensoirs de Notre-Dame de Paris, ainsi que l'habileté avec laquelle les enfants de chœur les balancent dans l'air et les reçoivent dans la main. L'*encensoir* est ici dans la main des bourreaux. (Lemierre.)

— Fig. et poét. Sacerdoce, pontificat, autorité spirituelle, puissance ecclésiastique. Qui porte l'*encensoir* ne peut porter l'épée. (Lem.)

Qu'est-il besoin, Nabal, qu'à tes yeux je rappelle
De Joad et de moi la fameuse querelle,
Quand j'osai contre lui disputer l'*encensoir*? (RACINE.)

. . . . . L'absolu pouvoir
Met dans les mêmes mains le sceptre et l'*encensoir*.
(VOLTAIRE.)

Quel droit as-tu reçu d'enseigner, de prédire,
De porter l'*encensoir* et d'affecter l'empire? (ID.)

— *Toucher à l'encensoir, mettre la main à l'encensoir.* S'ingérer dans des fonctions ecclésiastiques, empiéter sur le pouvoir spirituel.

— Fig. *Donner de l'encensoir, un coup d'encensoir.* Louer, flatter avec exagération. ‖ *Donner de l'encensoir sur le nez*, ou *par le nez*, ou *au travers du visage. Casser le nez à coups d'encensoir.* Donner en face des louanges exagérées.

Mais un auteur novice à répandre l'encens,
Souvent à son héros, dans un bizarre ouvrage,
Donne de l'*encensoir* au travers du visage. (BOIL.)

— Astron. Petite constellation de l'hémisphère austral qu'on nomme aussi *autel*.

— Bot. V. ENCENSIER.

ENCÉPHALALGIE. s. f. (pr. *an-cé-fa-lal-ji*; ét. gr., ἐν, dans; κεφαλή, tête; ἄλγος, douleur). Pathol. Douleur dans le cerveau.

ENCÉPHALALGIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport à l'encéphalalgie.

ENCÉPHALARTOS. s. m. (ét. gr., ἐν, dans; κεφαλή, tête, et ἄρτος, pain). Bot. Genre de cicadées renfermant des arbres ou des arbrisseaux recherchés et cultivés en Europe, en raison de la beauté de leur port, qui simule celui des palmiers.

ENCÉPHALE. s. m. (pr. *an-cé-fal*; ét. gr., ἐν, dans, κεφαλή, tête). Anat. Ce mot signifie le cerveau en général; d'après l'usage qu'on en fait, il signifie L'ensemble des appareils organiques renfermés dans le crâne; et, par plus d'extension, L'ensemble des centres nerveux contenus dans le crâne et dans la colonne vertébrale. Les anatomistes et les physiologistes trouvent le mot *encéphale* plus sonore, plus scientifique que le mot *cerveau*; et lorsqu'ils disent *fonction de l'encéphale*, *irritation de l'encéphale*, *substance* ou *ramollissement de l'encéphale*, cela ne doit s'entendre que du cerveau; c'est le tout pris pour la partie.

ENCÉPHALE. adj. des 2 g. Entom. Épithète donnée à des vers de la famille des hydatides, qui se développent dans le cerveau.

— s. m. Genre de coléoptères taxicornes, qui a pour type l'encéphale submaculé de la Nouvelle-Hollande.

ENCÉPHALHELCOSE. s. f. (ét. gr., ἐγκέφαλος, cerveau; ἕλκωσις, ulcération). Médec. Ulcération du cerveau.

ENCÉPHALIE. s. f. Pathol. Maladie de

ENCÉPHALIQUE. adj. des 2 g. Pathol. Qui a rapport, qui appartient à l'encéphale, qui est placé dans la tête. Organe encéphalique. Vaisseaux encéphaliques. Membranes encéphaliques. Masse encéphalique.

ENCÉPHALITE. s. f. Pathol. Inflammation de l'encéphale ou de la substance du cerveau. La frénésie ou méningite, et l'*encéphalite*, sont encore aujourd'hui confondues par la plupart des nosologistes, et bien qu'elles diffèrent d'une manière essentielle, il est pour ainsi dire impossible, dans l'état actuel de nos connaissances, de les distinguer l'une de l'autre, et d'en fixer les symptômes caractéristiques. (Jourdan.)

ENCÉPHALITIQUE. adj. des 2 g. Médec. Qui concerne l'encéphalite.

ENCÉPHALITHE. s. f. (ét. gr., ἐν, dans; κεφαλή, tête; et λίθος, pierre). Minér. Pierre figurée imitant le cerveau de l'homme.

ENCÉPHALOCÈLE. s. f. (ét. gr., ἐν, dans; κεφαλή, tête; κήλη, tumeur, hernie). Chir. Hernie du cerveau à travers les parois du crâne. Lorsque l'*encéphalocèle* est congénitale, elle dépend de l'ossification tardive des fontanelles ou de quelque vice de conformation; si elle n'est qu'accidentelle, elle résulte d'une grande perte de substance des parois du crâne, produite par certaines fractures, par la carie, par l'application de plusieurs couronnes de trépan, etc. (J. Cloq.)

ENCÉPHALOCÉTIQUE. adj. des 2 g. Chir. Qui a rapport à l'encéphalocèle.

ENCÉPHALODIALYSE. s. f. (ét. gr., ἐν, dans; κεφαλή, tête; et διάλυσις, dissolution). Pathol. Ramollissement, dissolution du cerveau.

ENCÉPHALODIALYTIQUE. adj. des 2 g. Qui concerne l'encéphalodialyse.

ENCÉPHALOÏDE. adj. des 2 g. (pr. *en-cé-fa-lo-ïde*; ét. gr., ἐν, dans; κεφαλή, tête; εἶδος, forme; en forme de tête). Didact. Qui a l'apparence de l'encéphale.

ENCÉPHALOÏDE. s. m. Matière cérébriforme, homogène, d'un blanc laiteux, à peu près semblable à la substance médullaire du cerveau, quoique moins liante, et formant le plus souvent les tumeurs appelées vulgairement squirrheuses ou cancéreuses. L'*encéphaloïde* peut exister sous trois formes différentes; elle est enkystée, rassemblée en masses irrégulières et sans kystes, ou infiltrée dans le tissu d'un organe. (Laenn.)

— Minér. Espèce de madrépore du genre des astroïtes ou coralloïdes, en champignon ondulé.

ENCÉPHALOLITHE. s. m. (ét. gr., ἐν, dans; κεφαλή, tête; λίθος, pierre). Pathol. Concrétion cérébrale.

ENCÉPHALOLITHIASE. s. f. (ét. gr., ἐν, dans; κεφαλή, tête; et λιθίασις, maladie de la pierre). Pathol. Formation de concrétions calculeuses dans le cerveau.

ENCÉPHALOLITHIQUE. adj. des 2 g. Path. Qui a rapport aux concrétions cérébrales.

ENCÉPHALOLOGIE. s. f. (ét. gr., ἐν, dans, sur; κεφαλή, tête; et λόγος, discours). Didact. Traité sur l'encéphale.

ENCÉPHALOMALACOSE. s. f. (ét. gr., ἐν, dans; κεφαλή, tête; μαλακός, mou). Pathol. Ramollissement du cerveau.

ENCÉPHALOPATHIE. s. f. (ét. gr., ἐν, dans; κεφαλή, tête; πάθη, maladie). Pathol. Maladie du cerveau.

ENCÉPHALOPATHIQUE. adj. des 2 g. Pathol. Qui a rapport à l'encéphalopathie.

ENCÉPHALOPHTHARSIE. s. f. (ét. gr., ἐν, dans; κεφαλή, tête; φθείρω, je corromps). Pathol. Lésion organique du cerveau.

ENCÉPHALOPHTHARTIQUE. adj. des 2 g. Pathol. Qui concerne l'encéphalophtharsie.

ENCÉPHALOPHYME. s. m. (ét. gr., ἐν, dans; κεφαλή, tête; φῦμα, enflure). Pathol. Tumeur développée dans le cerveau.

ENCÉPHALORRHAGIE. s. f. (ét. gr., ἐν, dans; κεφαλή, tête; ῥαγάς, rupture). Pathol. Hémorrhagie cérébrale.

ENCÉPHALORRHAGIQUE. adj. des 2 g. Pathol. Qui a rapport à l'encéphalorrhagie.

ENCÉPHALOSCOPIE. s. f. (ét. gr., ἐν, dans; κεφαλή, tête; σκοπέω, j'examine). Anat. Examen, étude de la structure du cerveau.

ENCÉPHALOSISME. s. m. (ét. gr., ἐν, dans; κεφαλή, tête; σισμός, sifflement). Pathol. Commotion cérébrale.

ENCÉPHALOSISMIQUE. adj. des 2 g. Qui concerne l'encéphalosisme.

ENCÉPHALOTHLIPSE. s. f. (ét. gr., ἐν, dans; κεφαλή, tête; θλίψις, compression). Pathol. Oppression, écrasement, contusion du cerveau.

ENCÉPHALOTHLIPTIQUE. adj. des 2 g. Pathol. Qui a rapport à l'encéphalothlipse.

ENCÉPHALOTOMIE. s. f. (ét. gr., ἐν, dans; κεφαλή, tête; τέμνειν, couper). Anat. Dissection de l'encéphale ou cerveau.

ENCÉPHALOTOMIQUE. adj. des 2 g. Anat. Qui a rapport à l'encéphalotomie.

ENCÉPHALOZOAIRE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἐν, dans; κεφαλή, tête; ζῶον, animal). Zool. Se dit d'un animal qui est pourvu d'un cerveau.

— s. m. Un encéphalozoaire.

cueil; pr. *an-ser-keuy-ir*). Mettre au cercueil, dans un cercueil. Vieux et inus.

ENCÈZA. s. f. Pêch. Sorte de pêche qui se fait en Catalogne, de jour ou de nuit, avec le fitora ou le fichoir.

ENCHAÎNÉ, ÉE. part. pass. du v. Enchaîner. S'empl. adject. Un prisonnier enchaîné. Un chien enchaîné. D'espace en espace, on voit des tigres et des lions *enchaînés* afin qu'ils ne troublent point la fête. (Chateaubr.) J'étais debout, *enchaîné* au milieu de l'assemblée. Le sacrifice achevé, le mico prend la parole, et expose avec simplicité l'affaire qui assemble le conseil. (Id.)

— Fig. Qui est sous le joug. Ils adorent la main qui les tient *enchaînés*. (Rac.) Que si le gouvernement voulait suppléer par son activité propre à l'activité de l'opinion *enchaînée*. (B. Constant.)

— Retenu, arrêté. Insensiblement leurs sillons s'aplanissent, et, sur une mer immobile, le navire, comme *enchaîné*, cherche inutilement dans les airs un souffle qui l'ébranle. (Marmont.)

— *Enchaîné à.* Les malheurs sont souvent *enchaînés* l'un à l'autre. (Rac.)

Heureux si ses vertus, l'une à l'autre *enchaînées*,
Ramènent tous les ans ses premières années. (RAC.)

. . . De mon devoir esclave infortunée,
A d'éternels ennuis je me vois *enchaînée*. (ID.)

— *Enchaîné de.* Quoi! toujours *enchaîné* de ma gloire passée. (Rac.) C'est-à-dire, Retenu par la crainte de déshonorer, de ternir ma gloire passée.

— *Enchaîné par.* Enchaîné par l'amour, par le devoir, par l'honneur. Enchaîné par serment. Enchaîné par la crainte de … Les événements sont *enchaînés* les uns aux autres par une fatalité invincible. (Volt.) *Enchaînés* par leurs systèmes, les botanistes se sont attachés particulièrement à considérer les plantes du côté des fleurs. (B. de St-P.)

— *Enchaînés sur.*

Ces vents, depuis trois mois *enchaînés* sur nos têtes,
D'Ilion trop longtemps nous ferment le chemin.
(RACINE.)

— Poés. Se disait anciennement d'une sorte de rime où les vers étaient enchaînés par gradation, et dont voici un exemple, pris dans Marot:

Dieu des amants de mort *me garde*
Me *gardant, donne-moi bonheur*.

— Bot. Qui offre l'apparence d'anneaux disposés à la suite les uns des autres, et constituant une chaîne. Rameaux enchaînés.

ENCHAÎNEMENT. s. m. (rad. *chaîne*). Au propre, Action d'enchaîner mécaniquement divers corps ensemble, ou les différentes parties d'un tout, de manière à former une chaîne. Ne s'emploie plus dans cette signification; on dit Enchaînure, qui lui-même est peu usité.

— Au fig. Suite, liaison, connexion entre des choses de même qualité ou propriété, et dépendant les unes des autres. L'enchaînement des êtres, des idées, des causes et des effets, des événements. Un enchaînement de propositions, de paradoxes, de preuves. Un enchaînement de malheurs. Avoir de l'enchaînement. Manquer d'enchaînement. Ce ne fut qu'un *enchaînement* de fêtes, de plaisirs, de galanteries depuis le mariage du roi. (Volt.) Toute la suite de sa vie parut un *enchaînement* continuel de crimes monstrueux. (Fén.) Ils en faisaient un Dieu sans puissance et sans liberté; ils l'assujétissaient à un *enchaînement* fatal d'événements. (Mass.) Certaines lectures engageantes amusent le cœur par un *enchaînement* de passions agréablement exprimées. (Fléchier.)

ENCHAÎNER. v. a. 1re conj. (rad. *chaîne*). Lier, attacher avec une chaîne. Enchaîner un tigre. Enchaîner un fou furieux. Enchaîner un captif. Enchaîner des forçats. De cent chaînes d'airain son bras va m'*enchaîner*. (Volt.)

— Fig. Subjuguer, soumettre, réduire par la force. Enchaîner une nation, une ville, un peuple. Ou il *enchaîne*, ou il aveugle, ou il dompte tout ce qui est capable de résistance. (Boss.) On n'*enchaîne* pas les bras de vingt millions d'hommes en *enchaînant* leur pensée. (La Harpe.)

Son pouvoir malheureux ne sert qu'à le gêner,
Et pour le rendre libre, il le faut *enchaîner*. (BOILEAU.)

— Arrêter, contenir. Enchaîner la valeur, le courage, la colère, la fureur. Enchaîner les passions. Un obstacle *enchaîna* pendant quelque temps la valeur du général. (Volt.) Peu à peu l'artiste se fait un système technique qui l'*enchaîne*, et dont il ne peut s'affranchir ni s'écarter. (Did.)

— Rattacher à, subordonner à, concilier avec, rendre inséparable de. On était encore loin du véritable but de la politique qui consiste à *enchaîner* au bien commun tous les ordres de l'État. (Volt.) C'est ainsi que j'*enchaînais* tous les vices de la corruption à la suite des richesses. (Rayn.)

Maudit soit le premier dont la verve insensée
Voulut avec la rime *enchaîner* la raison. (BOILEAU.)

— *Enchaîner la victoire à son char, à ses armes, à ses drapeaux.* Être toujours vainqueur. Dans un sens analogue, en parlant d'une coquette, *Enchaîner un amant, des amants à son char.*

— Attacher, captiver. Enchaîner les cœurs par sa beauté, par des bienfaits, par la vertu,

. . . . . . Une âme généreuse
Enchaîne tous les cœurs par le nœud des bienfaits.
(LE BRUN.)

— Refroidir, glacer, surprendre l'action de l'esprit, le jeu des organes. Le froid excessif des hivers, qui suspendait le cours des fleuves, *enchaînait* toute l'activité des hommes. (Rayn.)

Elle approche, elle hésite, elle craint, elle admire;
La surprise *enchaîne* ses sens. (J.-B. ROUSSEAU.)

— Dans un sens analogue. Le froid enchaîne les rivières.

L'hiver, qui si longtemps avait blanchi nos plaines,
N'*enchaîne* plus le cours des paisibles ruisseaux
(J.-B. ROUSSEAU.)

— Coordonner, établir entre des choses une dépendance, une relation mutuelle. Enchaîner des preuves. Enchaîner les sciences entre elles. Dieu a enchaîné merveilleusement entre eux tous les êtres de la création par une gradation insensible, depuis l'ange radieux jusqu'au plus petit atome de poussière.

— S'ENCHAÎNER. v. pron. Se lier. Les vérités s'enchaînent les unes aux autres. Dans le monde matériel comme dans le monde moral, les causes s'enchaînent aux effets.

ENCHAÎNURE. s. f. Enchaînement, en parlant des ouvrages d'art.

— S'emploie aussi quelquefois au fig. L'*enchaînure* des rapports qu'un être peut avoir avec tous les autres, la filiation de ceux que l'attention présente à la raison, en un mot, cette vue claire et détaillée de la marche de la nature dans la production des effets, forme ce qu'on appelle la théorie d'un phénomène. (Séneb.)

ENCHALAGE. s. m. Techn. Action d'empiler le bois pour le service d'une saline.

ENCHALÉ, ÉE. part. pass. du v. Enchaler. S'empl. adjectiv. Bois enchalé.

ENCHALER. v. a. 1re conj. Techn. Empiler le bois pour le service d'une saline.

— S'ENCHALER. v. pron. Être enchalé.

ENCHALEUR. s. m. Techn. Ouvrier qui fait l'enchalage, qui empile du bois dans une saline.

ENCHANTATION. s. f. Se disait pour Enchantement.

ENCHANTÉ, ÉE. part. pass. du v. Enchanter. S'empl. adjectiv. Ensorcelé. Un homme enchanté. Une femme enchantée. Un animal enchanté.

— Fait par enchantement. Plein d'enchantements. Palais enchanté. Armes enchantées. Paroles enchantées. Ce que je n'avouerai pas sans un peu de honte, c'est que l'attrait qui me portait vers la pantoufle *enchantée* absorbait toutes mes facultés. (X. de Maistre.) Plusieurs d'entre eux se jetaient dans les ondes, et suivaient à la nage la nacelle *enchantée*. (Chateaubriand.)

Cette grotte *enchantée*, et ce séjour magique,
De Fingal, nous dit-on, fut la demeure antique.
(DELILLE.)

— Merveilleux, extraordinaire, délicieux. Lieux enchantés. Séjour enchanté. Jardins enchantés. Le docteur arriva à la pagode par l'avenue de bambous qui côtoie le Gange et les îles *enchantées* de son embouchure. (B. de St-P.) Tout se trouve dans les rêveries *enchantées* où nous plonge le bruit de la cloche natale. (Chateaub.) Le premier pavillon qu'on découvre sur ces rives *enchantées* est celui de la mort, qui flotte au-dessus de toutes les félicités humaines. (Id.) C'était à cette heure-là un lieu *enchanté* que cette allée de tilleuls. (A. Karr.)

. . . Dans cet asile *enchanté*
Pourquoi l'amour heureux n'a-t-il pas une place?
(PARNY.)

— Satisfait, ravi, émerveillé, charmé. Être enchanté. Je suis enchanté. Le vieillard *enchanté* se livre à l'épanchement de son cœur (J.-J. Rouss.) D'autres fois, il offre à l'œil du spectateur *enchanté* les campagnes délicieuses de l'antique Sicile. (X. de Maistre.)

Cécile avait cent fois aux Romains *enchantés*
Fait applaudir ses vers, au théâtre chantés. (ANDRIEUX.)

Ce n'était point, Egine, un feux tumultueux
De mes sens *enchantés* enfant impétueux. (VOLTAIRE.)

Sous mes yeux *enchantés* la nature rassemble
Ce qu'elle a de beautés et d'horreurs tout ensemble.
(ROUCHER.)

— *Enchanté de.* Tout le monde est *enchanté* ici de sa vertu et de sa politesse. (Volt.) Nos cœurs *enchantés* de l'amour du monde. (Boss.)

Un médecin doué d'une douce faconde
Va partout au hasard promettant la santé,
On sait qu'il trompe tout le monde,
Tout le monde en est *enchanté*. (FR. DE NEUFCH.)

— *Enchanté par.* Là, de saints muets, comme un peuple *enchanté* par un philtre, accomplissent sans paroles les vendanges. (Chateaub.)

Non que, par les yeux seuls lâchement *enchantée*,
J'aime en lui sa beauté, sa grâce tant vantée. (RAC.)

— Dans le style de la conversation, pour témoigner son contentement, sa satisfaction, on dit elliptiquement *Enchanté de*, pour *Je suis enchanté de*. Adieu, monsieur le duc; *enchantée* de votre obligeance. (Eug. Scribe.) *Enchantée* d'être en pays de connaissances, dit la comtesse. (De Balzac.)

ENCHANTELAGE. s. m. Action d'enchanteler, de mettre dans le chantier.

ENCHANTELÉ, ÉE. part. pass. du v. En-

ENCHANTELER. v. a. 1re conj. (rad. *chantier*). Il prend deux *l* devant un *e* muet. *J'enchantelle, tu enchantelles, il enchantelle*, etc. Mettre dans le chantier. Enchanteler du bois.

— Mettre sur deux trains ou pièces de bois, pour élever au-dessus de terre. Enchanteler un tonneau de vin.

— S'ENCHANTELER. v. pron. Être enchantelé.

ENCHANTEMENT. s. m. Action d'enchanter; effet de cette action.

— Signifie particulièrement L'action de celui qui ensorcèle par des paroles ou des opérations magiques, et L'effet de cette action. Faire un enchantement. Faire des enchantements. Formule d'enchantement. Les enchantements de Médée. Les enchantements d'Armide. Les enchantements de Merlin. Défaire, conjurer, briser, rompre un enchantement.

Dans le sein de la mort ses noirs *enchantements*
Vont troubler le repos des ombres. (J.-B. ROUSS.)

— État de celui qui est enchanté ou ensor-

celé par un charme, par une opération magique. L'enchantement de Renaud. Qui ne prendrait ceci pour un *enchantement* ? (La Font.)

— Chose merveilleuse, surprenante, ravissante. Donner une fête magnifique qui ressemble à un enchantement, qui n'est qu'une succession d'enchantements. Jouer une symphonie, représenter un opéra qui produit un enchantement général. Malgré tous ces *enchantements* de la terre enrichie par l'art humain, l'instinct de la vie immortelle proteste. (Edg. Quinet.)

— Etat voluptueux des sens, de l'esprit ou de l'âme. Etre dans l'enchantement. Rester dans l'enchantement. Ainsi disparaît tout à coup la figure du monde, ainsi s'évanouit l'*enchantement* des sens. (Mass.) Les pavots que le sommeil, par l'ordre des dieux, répand sur la terre, apaisent tous les noirs soucis par leurs charmes, et tiennent toute la nature dans un doux *enchantement*. (Fén.) Ce doux *enchantement* de vertus a disparu comme un songe. (J.-J. Rouss.) Cette riche culture, ce paysage si varié, si romantique, le tiennent dans un état d'*enchantement*. (Roques.) M. de Catinat, au milieu de l'*enchantement* de la victoire, comparait le plaisir que lui causaient ses triomphes guerriers avec celui que lui avaient fait ressentir autrefois ses triomphes de collége. (Duss.)

— Loc. adv. *Comme par enchantement*, ou *comme par un enchantement*. Se dit pour exprimer la rapidité ou la facilité avec laquelle s'est faite ou s'est opérée une chose qui semblait demander beaucoup de temps ou offrir de grandes difficultés. Les années paraissent longues, quand elles sont encore loin de nous ; arrivées, elles disparaissent, elles nous échappent en un instant, et nous nous trouverons, comme par un *enchantement*, au terme fatal qui nous paraît encore si loin. (Mass.) De superbes édifices sortent comme par *enchantement* du sein de la terre. (Id.)

— Syn. comp. ENCHANTEMENT. RAVISSEMENT. CHARME. De l'excès de la joie ou de l'admiration naît l'*enchantement* ; les délices de la contemplation produisent le *charme* ; l'ivresse de la jouissance jette dans le *ravissement*.

ENCHANTER. v. a. 1re conj. (du lat. *incantare* ; rad. *cantus*, chant, conjuration, charme. Les conjurations se chantaient dans l'antiquité). Littéralement, charmer, séduire, par le chant, par les modulations de la voix.

— Charmer, ensorceler par des sons, par des paroles, par des opérations prétendues magiques. Il y a encore aujourd'hui des gens assez simples pour s'imaginer et croire qu'il existe des magiciens, des sorciers capables d'enchanter les hommes et les animaux.

— Séduire, engager, entraîner par la persuasion du langage, l'attrait des promesses, la douceur de la possession. Les paroles flatteuses *enchantaient* son cœur. (Fén.) Tout ce qui nous *enchante* s'évanouit avec nous. (Fléch.) Le monde nous occupe, les sens nous *enchantent*. (Boss.) La figure du monde nous saisit et nous *enchante*. (Mass.) Là, pour nous *enchanter* tout est mis en usage. (Boil.)

— Causer un vif et délicieux plaisir, ravir en admiration. Le spectacle de la nature enchante les esprits élevés et les cœurs purs. La musique enchante les imaginations ardentes et les âmes sensibles.

— Adoucir, au point de faire oublier. Un baume qui adoucit tous les maux, un charme qui les *enchante*. (Boss.)

ENCHANTERIE. s. f. Effet résultant d'une science, d'une conjuration magique.

ENCHANTEUR, TERESSE. s. Celui, celle qui enchante par des paroles, par des opérations prétendues magiques. Célèbre enchanteur. Fameuse enchanteresse. Les sirènes étaient des enchanteresses. Armide l'enchanteresse. Circé l'enchanteresse. Un des enchanteurs les plus fameux est sans contredit l'enchanteur Merlin, qu'on fait vivre en Ecosse au Ve siècle, et qui joue un grand rôle, par ses enchantements, dans les romans de la *Table ronde*. Aimable, doux, cruel, adroit, habile, dangereux, perfide, charmant, redoutable enchanteur.

Il fit tant que l'*enchanteresse*
Prît un autre poison peu différent du sien. (La Font.)

— Par extens., Celui, celle qui fait des choses merveilleuses. Mlle Scudéry étant à Versailles : Ce palais, lui dit-on, est vraiment un palais enchanté. — Oui, repondit-elle, mais

(Sall.)

— Fig. Celui, celle qui cherche à tromper, à séduire par le charme, l'adresse, l'artifice du langage. Se défier des enchanteurs. Le monde est plein de dangereux enchanteurs qui cherchent à endormir la conscience des grands, à corrompre l'honneur des femmes ; et parmi les femmes elles-mêmes, que d'aimables mais perfides enchanteresses ! Tout l'univers est plein de maudits *enchanteurs* ! (La Font.)

— En bonne part. Celui, celle qui charme, qui séduit, qui captive, qui attache, par les avantages du corps, par les dons de l'esprit et du cœur, par les grâces de toute sa personne. Les poetes sont des enchanteurs. Une femme jeune, belle, spirituelle, est une douce enchanteresse.

— En parlant de certaines choses qui impressionnent délicieusement les sens, les facultés intellectuelles ou morales. La poésie, la musique sont des enchanteresses. La vertu est une divine enchanteresse. Le travail lui-même est un enchanteur qui fait oublier l'inanité et les peines de la vie.

Pour vous, la poésie, aimable *enchanteresse*,
De myrte et de laurier a bordé le Permesse. (Castel.)

— *Enchanteur de.*

Mais qui peut compter tes merveilles,
Enchanteresse de nos sens ? (L. Rac.)

ENCHANTEUR, TERESSE. adj. Qui enchante, qui ravit, qui charme. Regard enchanteur. Maintien enchanteur. Voix enchanteresse. Discours enchanteur. Plume enchanteresse. Style enchanteur. Spectacle enchanteur. Plaisir enchanteur. Le spectacle *enchanteur* de la nature n'est connu que de l'homme. (A. Mart.) D'un regard *enchanteur* connaît-il le poison ? (Rac.)

Mais les traits *enchanteurs* en offraient à son père
La douce ressemblance et le vivant portrait. (Del.)

On oubliait ses attraits *enchanteurs*
Dès que sa voix frappait ses auditeurs. (Gresset.)

ENCHAPÉ, ÉE. part. pass. du v. Enchaper. S'empl. adjectiv. Vins enchapés, marchandises enchapées.

ENCHAPELÉ, ÉE. part. pass. du v. Enchapeler. S'empl. adjectiv. Tête enchapelée.

ENCHAPELER. v. a. 1re conj. Mettre un chapeau de fleurs sur sa tête.

— S'ENCHAPELER. v. pron. Être enchapelé.

ENCHAPER. v. a. 1re conj. (rad. *chape*, couverture). Comm. Enfermer un tonneau de vin dans un second tonneau. Les vins de Chypre s'enchapent dans des futailles doubles et cerclées.

— Par extens. Enfermer un baril, soit de poudre, soit de toute autre marchandise, dans un second baril.

— S'ENCHAPER. v. pron. Être enchapé.

ENCHAPERONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Enchaperonner. S'empl. adjectiv. Être enchaperonné. Avoir la tête enchaperonné. Jeune fille enchaperonnée. Dans les funérailles royales, le grand maître, les maîtres des cérémonies, les hérauts d'armes, ceux qui conduisent le deuil sont *enchaperonnés*. (***)

ENCHAPERONNER. v. a. 1re conj. Couvrir la tête d'un chaperon.

— Vén. Envelopper la tête du faucon d'un chaperon. Un page portait sur le poing un faucon qu'il venait d'enchaperonner.

— S'ENCHAPERONNER. v. pron. Se couvrir la tête d'un chaperon.

ENCHAPURE. s. f. Art milit. Morceau de peau qui saisit la chape ou le cadre d'une boucle et qui la fixe à une courroie.

ENCHARACTIQUE. adj. des 2 g. Chir. Qui a rapport à l'encharaxie.

ENCHARAXIE. s. f. (pr. *an-cha-rak-ci* ; ét. gr., ἐν, dans ; χαρασσω, je sillonne). Chir. Scarification.

ENCHARBOTTÉ, ÉE. adj. S'est dit pour Embarrassé, entravé.

ENCHARGÉ, ÉE. part. pass. du v. Encharger. S'empl. adjectiv. Demande enchargée.

ENCHARGER. v. a. 1re conj. Recommander vivement, donner, charger de faire une chose. La première chose que je t'*encharge*, Sancho, c'est d'être propre et que tu te fasses les ongles. (Anc. trad.) Il est vieux et pop.

— S'ENCHARGER. v. pron. Etre enchargé.

ENCHARNÉ, ÉE. part. pass. du v. Encharner. S'empl. adjectiv. Meuble encharné.

ENCHARNER. v. a. 1re conj. (rad. *charnière*). Techn. Mettre des charnières à un coffre. Encharner une armoire, une malle, un secrétaire.

— S'ENCHARNER. v. pron. Être encharné. Cette boite s'encharne.

ENCHARNIÉ, ÉE. part. pass. du v. Encharnier. S'empl. adjectiv. Vignes encharniées.

ENCHARNIER. v. a. 1re conj. (rad. *charnier*). Agric. Soutenir une vigne avec des charniers ou échalas.

— S'ENCHARNIER. v. pron. Être encharnié.

ENCHARTRÉ, ÉE. part. pass. du v. Enchartrer. S'empl. adjectiv. Homme enchartré.

ENCHARTRER. v. a. 1re conj. S'est dit pour Emprisonner

— S'ENCHARTRER. v. pron. Être enchantré.

ENCHÂSSÉ, ÉE. part. pass. du v. Enchâs-

Hamet aperçut le nom de Boabdil *enchâssé* dans des mosaïques. O mon roi, s'écria-t-il, qu'es-tu devenu ? (Chateaub.)

— Bot. Se dit des graines, quand elles sont fixées une à une dans les fossettes d'un placenta alvéolaire. La graine de l'orme est *enchâssée* au milieu d'une foliole ovale. (B. de St-P.)

ENCHÂSSER. v. a. 1re conj. (ét. gr., ἐν, dans ; καψα, caisse). Mettre dans une châsse.

Qui de l'âne ou du maître est fait pour se lasser ?
Je conseille à ces gens de le faire *enchâsser*.
(La Fontaine.)

— Fig. Quand il sortira une vérité de la bouche de ce petit abbé (l'abbé Dubois), je la ferai *enchâsser*. (Mme de Haut.)

— Techn. Encastrer, entailler, mettre, faire tenir quelque chose dans du bois.

— Par extension. Fixer, incruster quelque chose dans de la pierre, dans de l'or, de l'argent, ou toute autre matière. Enchâsser des rubis, des perles. Enchâsser un diamant, un saphir. Enchâsser du corail.

— Fig. Se dit de ce qu'on ajoute, de ce qu'on intercale dans un discours, dans un ouvrage d'esprit. Il a enchâssé avec adresse l'éloge du prince dans son discours. L'esprit est le vrai instrument par lequel nous *enchâssons* nos œuvres au temple de l'immortalité. (Est. Pasquier.)

— Par extens. S'emploie pour exprimer ce qui est naturellement à demeure, et comme si on l'y avait fixé. Les dents sont enchâssées dans les alvéoles. L'œil est enchâssé dans l'orbite.

— S'ENCHÂSSER. v. pron. Être enchâssé.

ENCHÂSSURE. s. f. Action d'enchâsser. Ses effets. L'enchâssure de cette bague est belle et riche.

— Fig. Ces pensées sont ingénieuses, mais elles pèchent par leur forme et leur *enchâssure*.

ENCHATONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Enchatonner. S'emploie adjectiv. Diamant enchatonné.

ENCHATONNEMENT. s. m. Techn. Action d'enchatonner. Effet de cette action.

ENCHATONNER. v. a. 1re conj. (rad. *chaton*). Techn. Fixer une pierre précieuse dans un chaton.

— S'ENCHATONNER. v. pron. Être enchatonné, s'incruster dans un chaton. Cette émeraude s'enchatonne bien.

ENCHAULMÉ, ÉE. part. pass. du v. Enchaulmée. S'empl. adj. Grange enchaulmée.

ENCHAULMER. v. a. 1re conj. (rad. *chaume*). S'est dit pour, Couvrir de chaume.

— S'ENCHAULMER. v. pron. Être enchaulmé.

ENCHAUSSÉ, ÉE. part. pass. du v. Enchausser. S'empl. adj. Légumes enchaussés.

— Blas. Se dit d'un écu, lorsqu'il est taillé obliquement depuis le milieu de l'un de ses côtés, jusqu'à la pointe du côté opposé. Les écus sont enchaussés à dextre ou à senestre selon que l'écu est taillé à droite ou à gauche.

— Hortic. *Plante enchaussée*. Plante couverte par le pied.

ENCHAUSSENAGE. s. m. Techn. Action d'enchaussener les peaux.

ENCHAUSSENÉ, ÉE, ou **ENCHAUSSUMÉ, ÉE.** part. pass. du v. Enchaussener, ou Enchaussumer. S'empl. adject. Peaux enchaussenées.

ENCHAUSSENER ou **ENCHAUSSUMER.** v. a. 1re conj. (rad. *chaux*). Techn. Plonger les peaux dans une lessive de chaux, pour en détacher facilement le poil.

— S'ENCHAUSSENER OU S'ENCHAUSSUMER. v. pron. Etre enchaussené, enchaussumé.

ENCHAUSSENOIR. s. m. Techn. Outil à l'usage du chamoiseur.

ENCHAUSSER. v. a. 1re conj. (rad. *chausse*). Hortic. Couvrir des légumes de paille ou de fumier pour les faire blanchir, ou pour les garantir de la gelée. Enchausser des pieds de céleri, d'artichauts.

— S'ENCHAUSSER. v. pron. Être enchaussé.

ENCHAUSSUMOIR. s. m. Techn. Cuve pour enchaussener ou enchaussumer.

ENCHAUX. s. m. Techn. Vase rempli de chaux liquide ; chaux détrempée.

ENCHEIRÈZE. s. f. Anat. Procédé pour faciliter une opération.

ENCHÉLYDE. s. f. (du gr. ἔγχελυς, anguille). Helmint. Genre d'animalcules infusoires des eaux corrompues, et qui offrent la forme de petites anguilles.

ENCHÉLYOÏDE. adj. des 2 g. Ichthyol. Qui ressemble à une anguille. ‖ ENCHÉLYOÏDES. s. m. pl. Famille de poissons.

ENCHÉLYOPE. s. m. Ichthyol. Genre de poissons. Blennie vivipare.

ENCHÉLYSOME. adj. des 2 g. (ét. gr., ἔγχελυς, anguille ; σῶμα, corps). Ichthyol. On donne ce nom aux poissons qui ont le corps long et cylindrique comme celui de l'anguille.

ENCHÉNOPE. s. f. (ét. gr., ἔγχος, épée ; ἐνωπή, face). Entom. Genre d'hémiptères, famille des membraciens.

ENCHÉNOT. s. m. Techn. Rigole en bois dans une ardoisière, conduisant l'eau du fond jusqu'au puisard.

dit pour Tomber, succomber. *Encheoir de son appel*. Succomber en appel.

ENCHÈRE. s. f. (rad. *cher*). Offre d'un prix plus élevé que la mise à prix, ou que le prix déjà offert par un autre. Il s'applique aux choses qui se vendent ou se donnent à bail au plus offrant. Vente aux enchères, à l'enchère, à la chaleur des enchères. Mettre aux enchères, à l'enchère. Faire vendre aux enchères une maison, un terrain. Le commissaire priseur reçoit les enchères. Ouvrir les enchères. Crier les enchères.

— Fig. *Mettre aux enchères les places, les dignites, les honneurs*. Les vendre à qui en offre le prix le plus élevé.

— Fig. *Il est à l'enchère, sa conscience est à l'enchere*. Se dit d'un homme prêt à vendre au pouvoir sa plume, ses opinions, son vote.

— *Couvrir une enchère*. Offrir un chiffre plus élevé que celui de la mise à prix ou du dernier enchérisseur.

— Procéd. *Folle enchère*. Offre qui dépasse la valeur réelle de la chose vendue et à laquelle l'enchérisseur ne peut satisfaire. Peine de celui qui l'a faite sans y satisfaire. Vente, revente sur folle enchère ; poursuivre la folle enchère, frais de folle enchère.

— Se dit aussi de la différence en moins entre le prix de la seconde adjudication et celui de la première ; cette différence est à la charge de l'adjudicataire qui a provoqué la folle enchère.

— Admin. *Enchère au rabais*. Celle qui a lieu dans les adjudications au rabais faites par le gouvernement, lorsqu'un entrepreneur ayant offert de faire tel genre d'ouvrage pour un certain prix, un autre enchérisseur offre de le faire pour un moindre prix.

— Fig. et fam. *Payer la folle enchère*. Porter la peine de sa témérité, de son imprudente conduite.

ENCHÉRI, IE. part. pass. du v. Enchérir. S'empl. adjectiv. Marchandises enchéries.

ENCHÉRIR. v. a. 2e conj. (rad. *cher*). Mettre enchère sur une maison, sur un objet exposé en vente publique, un immeuble.

— Absol. Enchérir sur quelqu'un. Il a appelé des gens pour enchérir.

— Élever le prix d'une marchandise. Cet armateur a fort enchéri ses cotons.

— *Enchérir une denrée, une marchandise quelconque*. La hausser de prix, la renchérir.

— Fig. Ajouter à ce qu'un autre a fait, le surpasser, soit en bien, soit en mal. Il enchérit sur la magnificence du roi. Enchérir sur l'éloquence des anciens.

— *Enchérir sur une idée*. L'élever plus haut, la pousser plus loin. ‖ *Ce mot enchérit sur tel autre*. Il ajoute à l'idée que tel autre exprime. Phèdre *enchérit* souvent par un motif de gloire. (La Font.)

— v. n. Signifie Devenir plus cher, augmenter de prix. Les soieries ont beaucoup enchéri.

ENCHÉRISSEMENT. s. m. (rad. *cher*). Élévation de prix. L'enchérissement des denrées. Une mauvaise récolte amène l'enchérissement des blés. Le peuple souffre de l'enchérissement des vivres.

— Fig. S'est dit pour caresse. Ces *enchérissements* déhontés que la chaleur première nous suggère en ce jeu (les plaisirs de l'amour), sont non indécemment seulement, mais dommageablement employés envers nos femmes. (Mont.)

ENCHÉRISSEUR, EUSE. s. (rad. *cher*). Celui ou celle qui fait, qui met une enchère. Vendre au plus offrant et dernier enchérisseur. Il y a eu grande lutte entre les enchérisseurs. Premier, second enchérisseur.

— *Fol enchérisseur*. Celui qui fait une folle enchère.

ENCHEVALEMENT. s. m. Techn. État d'une maison pour y faire des reprises en sous-œuvre.

ENCHEVAUCHÉ, ÉE. part. pass. du v. Enchevaucher. S'empl. adjectiv. Poutres enchevauchées.

ENCHEVAUCHER. v. a. 1re conj. Techn. Faire une enchevauchure.

— S'ENCHEVAUCHER. v. pron. Être enchevauché.

ENCHEVAUCHURE. s. f. Techn. Jonction de deux pièces, dont l'une couvre l'autre en partie, comme les tuiles, les ardoises, etc. ‖ Jonction d'une pièce de bois, d'une dalle, d'une tuile, par feuillure ou par recouvrement.

ENCHEVÊTRÉ, ÉE. part. pass. du v. Enchevêtrer. S'empl. adjectiv. Fil enchevêtré.

— Par extens. Se dit des choses enchevêtrées l'une dans l'autre, c'est-à-dire, si confusément mêlées les unes aux autres qu'il est difficile de les séparer, d'y mettre de l'ordre.

— Fig. *Des phrases enchevêtrées*. Des phrases embrouillées. De longues périodes enchevêtrées.

ENCHEVÊTREMENT. s. m. Action d'enchevêtrer ; effet de cette action. L'enchevêtrement d'un taureau.

— Fig. L'enchevêtrement des pensées, des périodes.

ENCHEVÊTRER. v. a. 1re conj. (du lat. *incapistrare*). Proprement Mettre un chevêtre, un licou. Ce taureau était si méchant qu'il a fallu l'enchevêtrer.

— Fig. Embarrasser, embrouiller.

En parlant d'un cheval, Se prendre le pied de derrière dans la longe de son licou. Ce cheval s'est enchevêtré.

— Fig. S'embrouiller dans ses idées, dans ses raisonnements ; s'embarrasser dans quelque affaire.

— Fig. et fam. S'embarrasser, se fourvoyer dans une affaire, dans ses raisonnements. Il s'est enchevêtré dans ce procès, il aura peine à s'en tirer. L'orateur s'enchevêtra dans une période ronflante et interminable.

ENCHEVÊTRURE. s. f. (rad. *chevêtre*). Archit. Assemblage des solives d'un plancher à l'endroit où l'on veut placer un foyer, ou faire passer des tuyaux de cheminée. Solives d'enchevêtrure. Il faut de la solidité aux solives d'enchevêtrure.

— Art vétér. Blessure qu'un cheval se fait à un pied en s'enchevêtrant. Ce cheval arabe boite d'une enchevêtrure.

ENCHEVILLÉ, ÉE. part. pass. du v. En-

cheviller, S'empl. adjectiv. Serrure enc

— Pathol. Se disait autrefois d'un
que l'on pratiquait en glissant une
dans l'anse du fil, à chaque point
tirait en recousant une plaie. Suture enc

ENCHEVILLER. v. a. 1re conj. (pr
vi-ié ; rad. *cheville*).

ENCHIDIÉE. s. f. (pr. *an-chi-di-é*
ἔγχος, javelot ; ἴδιος, propre). Bot.
seau de la famille des euphorbiac
habitants d'Amboine l'ont appelé *a*
javelots, parce que ses feuilles sont e
à la guérison des blessures faites par c

ENCHIFRENÉ, ÉE. part. pass. d
chifrener. S'emp. adjectiv. Nez enchif

ENCHIFRÈNEMENT. s. m. (rad.
Embarras dans le cerveau, dans le ne
par un rhume. Les chanteurs redout
chifrènement.

ENCHIFRENER. v. a. 1re conj. (du l
incamifrenare, composé de *chamus* e
au gr. χαμός, et de *frenum*, qui tous
gnifient Frein). Causer un enchifrènen
rhume de cerveau qui embarrasse le n
froid m'a enchifrené.

— S'ENCHIFRENER. v. pron. Être enc
Je me suis tout à coup enchifrené.

ENCHIRIDION. s. m. (pr. *an-ki-r*
ét. gr., ἐν, dans ; χείρ, main). Polyg
livre renfermant des préceptes et de
enseignements. L'Enchiridion d'Epict
saint Augustin.

ENCHOPHORE. s. m. (pr. *an-ko-fo*
gr., ἔγχος, lance ; φορός, porteur). Entom
de fulgoriens.

ENCHOPHYLE. s. m. (pr. *an-ko-f*
gr., ἔγχος, épée ; φύλλον, feuille). Entom
d'hémiptères homoptères de la fami
membraciens.

ENCHORIAL, E. adj. (pr. *an-ko-ri*
gr., ἐν, dans ; χωρίον, contrée). Paléogr.
d'une des trois sortes d'écriture dont
pose le système graphique des anciens
tiens. L'écriture enchoriale dérive de l'
que ou sacrée.

— S'empl. subst. L'enchorial admet
gnes symboliques et contient plus de
tères phonétiques que les autres genr
criture.

ENCHORIQUE. adj. des 2 g. V. ENCH

ENCHYLÈNE. s. m. Bot. Genre de
podiacées renfermant quatre ou cinq
indigènes de l'Australie.

ENCHYME. s. m. (pr. *an-ki-me* ;
ἐγχέω, je répands). Pathol. Action de r
réplétion. Peu usité.

ENCHYMOME. s. m. (pr. *an-ki-mo-*
gr. ἐγχέω, je répands). Pathol. Distrib
circulation naturelle du sang dans le
seaux.

ENCHYMOSE. s. f. (pr. *an-ki-mo-*
gr., ἐγχέω, je répands, ou ἐγχυμός, juteu
thol. Effusion soudaine du sang dans le
seaux cutanés, causée par une violente
motion. La joie, la terreur, la grande
peuvent produire l'enchymose.

ENCHYTE. s. m. Ant. rom. Gâteau d
mains qui se faisait dans un moule.

ENCHYTRE. s. m. (ét. gr., ἐν, dans ;
pot). Annél. Genre de lumbricinés, pet
pèce de vers de terre très-commune d
pots à fleurs.

ENCIRÉ, ÉE. part. pass. du v. E
S'empl. adjectiv. Toile encirée.

ENCIREMENT. s. m. Techn. Action
cirer. Effet de cette action.

ENCIRER. v. a. 1re conj. (rad. *cire*).
Enduire, imbiber de cire. Encirer une
Encirer un parquet.

— S'ENCIRER. v. pron. Être enciré.

ENCITÉ, ÉE. part. pass. du v. E
S'empl. adjectiv. Personne encitée.

ENCITEMENT. s. m. Action d'excite

ENCITER. v. a. 1re conj. Exciter, prov
animer.

— S'ENCITER. v. pron. Être encité. Vi
inusité.

ENCLABOIS. s. m. Ant. autel ou tab
laquelle on étendait les victimes pour e

ENCLASSÉ, ÉE. part. pass. du v. E
ser. S'empl. adjectiv. Livres enclassés.

ENCLASSEMENT. s. m. Classificatio
tion de classer, de mettre en ordre. C
mieux Classement.

ENCLASSER. v. a. 1re conj. (rad. *cl*
Ranger par ordre, par classes. On dit
Classer.

— S'ENCLASSER. v. pron. Être enclassé

ENCLAVE. s. f. (ét., V. ENCLAVER).
d'un terrain enfermé, enclavé dans un
sans en être une dépendance. Ce cham
une enclave qui donne droit de passage
propriété qui l'entoure.

— *Enclave* désignait autrefois les li
d'un territoire d'un pays. La principau
Monaco est une enclave de Gênes. Le
Venaissin était une des enclaves de la Fr
On dit dans un sens analogue, Cette pa
est une enclave de tel évêché.

— Se dit aussi d'une portion de place

cheviller, S'empl. adjectiv. Serrure enchevillée.

— Pathol. Se disait autrefois d'une suture que l'on pratiquait en glissant une cheville dans l'anse du fil, à chaque point que l'on tirait en recousant une plaie. Suture enchevillée.

ENCHEVILLER. v. a. 1re conj. (pr. *an-che-vi-ié;* rad. *cheville*).

ENCHIDIÉE. s. f. (pr. *an-chi-di-é;* ét. gr., ἔγχος, javelot; ἴδιος, propre). Bot. Arbrisseau de la famille des euphorbiacées. Les habitants d'Amboine l'ont appelé *arbre des javelots*, parce que ses feuilles sont employées à la guérison des blessures faites par ces armes.

ENCHIFRENÉ, ÉE. part. pass. du v. Enchifrener. S'emp. adjectiv. Nez enchifrené.

ENCHIFRÈNEMENT. s. m. (rad. *frein*). Embarras dans le cerveau, dans le nez, causé par un rhume. Les chanteurs redoutent l'enchifrènement.

ENCHIFRENER. v. a. 1re conj. (du lat. barb. *incamifrenare*, composé de *chamus* emprunté au gr. χαμός, et de *frenum*, qui tous deux signifient Frein). Causer un enchifrènement, un rhume de cerveau qui embarrasse le nez. L'air froid m'a enchifrené.

— S'ENCHIFRENER. v. pron. Être enchifrené. Je me suis tout à coup enchifrené.

ENCHIRIDION. s. m. (pr. *an-ki-ri-di-on;* ét. gr., ἐν, dans; χείρ, main). Polygr. Petit livre renfermant des préceptes et de précieux enseignements. L'Enchiridion d'Epictète, de saint Augustin.

ENCHOPHORE. s. m. (pr. *an-ko-fo-re;* ét. gr., ἔγχος, lance; φορός, porteur). Entom. Genre de fulgoriens.

ENCHOPHYLE. s. m. (pr. *an-ko-fi-le;* ét. gr., ἔγχος, épée; φύλλον, feuille). Entom. Genre d'hémiptères homoptères de la famille des membraciens.

ENCHORIAL, E. adj. (pr. *an-ko-ri-al;* ét. gr., ἐν, dans; χωρίον, contrée). Paléogr. Se dit d'une des trois sortes d'écriture dont se compose le système graphique des anciens Egyptiens. L'écriture enchoriale dérive de l'hiératique ou sacrée.

— S'empl. subst. L'enchorial admet des signes symboliques et contient plus de caractères phonétiques que les autres genres d'écriture.

ENCHORIQUE. adj. des 2 g. V. ENCHORIAL.

ENCHYLÈNE. s. m. Bot. Genre de chénopodiacées renfermant quatre ou cinq espèces indigènes de l'Australie.

ENCHYME. s. m. (pr. *an-ki-me;* du gr. ἐγχέω, je répands). Pathol. Action de remplir, réplétion. Peu usité.

ENCHYMOME. s. m. (pr. *an-ki-mo-me;* ét. gr. ἐγχέω, je répands). Pathol. Distribution, circulation naturelle du sang dans les vaisseaux.

ENCHYMOSE. s. f. (pr. *an-ki-mo-se;* ét. gr., ἐγχέω, je répands, ou ἐγχυμός, juteux). Pathol. Effusion soudaine du sang dans les vaisseaux cutanés, causée par une violente commotion. La joie, la terreur, la grande colère, peuvent produire l'enchymose.

ENCHYTE. s. m. Ant. rom. Gâteau des Romains qui se faisait dans un moule.

ENCHYTRE. s. m. (ét. gr., ἐν, dans; χύτρος, pot). Annél. Genre de lumbricinés, petite espèce de vers de terre très-commune dans les pots à fleurs.

ENCIRÉ, ÉE. part. pass. du v. Encirer. S'empl. adjectiv. Toile encirée.

ENCIREMENT. s. m. Techn. Action d'encirer. Effet de cette action.

ENCIRER. v. a. 1re conj. (rad. *cire*). Techn. Enduire, imbiber de cire. Encirer une toile. Encirer un parquet.

— S'ENCIRER. v. pron. Être enciré.

ENCITÉ, ÉE. part. pass. du v. Enciter. S'empl. adjectiv. Personne encitée.

ENCITEMENT. s. m. Action d'exciter.

ENCITER. v. a. 1re conj. Exciter, provoquer, animer.

— S'ENCITER. v. pron. Être encité. Vieux et inusité.

ENCLABOIS. s. m. Ant. autel ou table sur laquelle on étendait les victimes pour en consulter les entrailles et en tirer les augures.

ENCLASSÉ, ÉE. part. pass. du v. Enclasser. S'empl. adjectiv. Livres enclassés.

ENCLASSEMENT. s. m. Classification, action de classer, de mettre en ordre. On dit mieux Classement.

ENCLASSER. v. a. 1re conj. (rad. *classe*). Ranger par ordre, par classes. On dit mieux Classer.

— S'ENCLASSER. v. pron. Être enclassé.

ENCLAVE. s. f. (ét., V. ENCLAVER). Se dit d'un terrain enfermé, enclavé dans un autre sans en être une dépendance. Ce champ est une enclave qui donne droit de passage sur la propriété qui l'entoure.

— *Enclave* désignait autrefois les limites d'un territoire d'un pays. La principauté de Monaco est une enclave de Gênes. Le comtat Venaissin était une des enclaves de la France. On dit dans un sens analogue, Cette paroisse est une enclave de tel évêché.

— Se dit aussi d'une portion de place ou de surface quelconque, qui anticipe sur une autre, en sorte qu'elle la rétrécit ou en diminue la superficie.

— Jurispr. anc. L'enclave ou les enclaves d'une juridiction, toutes les terres et justices qui ressortissaient à une juridiction supérieure. Ce présidial fut réuni à tel bailliage avec toutes ses enclaves.

— Archit. Engagement d'un corps dans un autre.

— ENCLAVES. s. f. pl. Hydraul. Enfoncements ménagés dans les faces des bajoyers d'une écluse, afin d'y loger de grandes portes pour faciliter le passage des bateaux.

ENCLAVÉ, ÉE. part. pass. du v. Enclaver. S'empl. adjectiv. Deux fiefs enclavés l'un dans l'autre. Une province *enclavée* dans un royaume voisin perd bientôt sa physionomie nationale. (Mirab.)

— Se dit des personnes. Ces tribus indiennes, *enclavées* dans les défrichements des blancs, ont pris quelque chose de nos mœurs. (Chateaub.)

— Fig. Remâchant telle indignité et l'ayant *enclavée* sur son cœur. (Contes. d'Eutr.)

— Blas. *Ecu enclavé.* Celui qui est divisé en plusieurs parties entrant carrément l'une dans l'autre. Un écu enclavé de quatre pièces.

— Diplom. *Lettres enclavees.* Qui sont enfermés dans d'autres lettres plus grandes; on se servait surtout de ces lettres pour illustrer les titres et les initiales des anciens manuscrits.

— Pathol. Se dit de l'enfant resté immobile dans le détroit de la matrice, et dont la position présente le caractère de l'enclavement.

ENCLAVEMENT. s. m. Action d'enclaver; effet de cette action.

— Pathol. État de la tête du fœtus, quand elle ne peut franchir le détroit supérieur du bassin.

ENCLAVER. v. a. 1re conj. (ét. lat., *in*, dans; et *claudere*, fermer). Enfermer, enclore une chose dans un autre. On ne l'applique guère qu'en parlant d'une pièce, d'une terre, d'un héritage, d'un territoire ou d'une juridiction, d'un diocèse, Enclaver une pièce de terre dans une autre. Il a enclavé une partie de la forêt dans son parc.

— Techn. Engager, encastrer une pièce de bois dans un mur, des solives dans les entailles d'une poutre.

— Arrrêter, fixer une pièce de bois avec des clés ou des boulons de fer.

— Constr. *Enclaver une pierre.* La mettre en liaison avec d'autres, ainsi qu'on le pratique dans les raccordements.

— Introduire le cau ou le bout d'un cordage dans sa rablure.

— S'ENCLAVER. v. pron. Être enclavé. Ces deux diocèses s'enclavent l'un dans l'autre. || Ces deux pièces s'enclavent fortement.

ENCLAVURE. s. f. S'est dit pour Clôture.

ENCLIN, INE. adj. (du lat. *inclinatus*, part. pass. de *inclinare*, dérivé du gr. κλίνειν, pencher, incliner). Porté de son naturel vers quelque préférence. Etre enclin au bien, être enclin au mal. Plus *enclin* à blâmer que savant à bien faire. (Boil.) L'homme est de son naturel *enclin* à louer le passé aux dépens du présent. (Grimm.)

— Exprime plus généralement l'idée du mal que celle du bien. Cet homme est enclin à l'ivrognerie, à la colère, à la médisance.

Un certain animal difficile à connaître,
Et de qui la nature est fort *encline* au mal. (Molière.)

Ses sentiments étaient assez suivis
Par la jeunesse aux nouveautés *enclins*. (Volt.)

ENCLIQUETAGE. s. m. Techn. Appareil composé d'un crochet, d'un cliquet et de son ressort manœuvrant ensemble; qui s'oppose à la rétrogradation de la puissance ou de la résistance dans les machines.

ENCLIQUETÉ, ÉE. part. pass. du v. Encliqueter. S'empl. adjectiv. Machine encliquetée.

ENCLIQUETER. v. a. et n. 1re conj. (rad. *cliquet*). On double le *t* devant un *e* muet. *J'encliquette, tu encliquettes, il encliquette*, etc. Techn. Il se dit de l'action d'un cliquet engagé dans les dents d'un rochet. || Faire un encliquetage. Arrêter par un encliquetage.

— S'ENCLIQUETER. v. pron. Être encliqueté.

...κλίνω, j'incline). Gramm. Se dit de certains mots qui, s'appuyant sur le mot précédent, semblent ne faire qu'un avec lui. Ces mots, très communs chez les Grecs, se rencontrent dans la langue latine et même dans la langue française. En grec, par exemple, on ajoute un ν euphonique devant une voyelle pour corriger l'hiatus, on dit εἰσιν αὐτοῖς, pour εἰσι αὐτοῖς; en latin, les monosyllabes *que, ce, ne;* en français, *je* dans *aimé-je*, *ce* dans *est-ce*, sont des enclitiques.

ENCLITISME. s. m. Poés. Se dit dans le même sens qu'*Enclitique*. Voici un exemple de cette espèce d'étérophonie. Opéra sur roulette, et qu'on porte à dos d'homme. (Lemierre.)

ENCLOÎTRÉ, ÉE. part. pass. du v. Encloîtrer. S'empl. adjectiv. Religieux encloîtré. Religieuse encloîtrée.

Ce mystique *encloîtré*, fier de son indolence,
Tranquille au sein de Dieu, qu'y peut-il faire? Il pense.
(Volt.)

ENCLOÎTRER. v. a. 1re conj. (ét. lat., *in*, dans; *claudere*, fermer). Renfermer dans un cloître.

— S'ENCLOÎTRER. v. pr. Être encloîtré. Il est clair que, si tous les garçons et toutes les filles s'*encloîtraient*, le monde périrait. (Volt.)

ENCLORE. v. a. 4e conj. défect. (du lat. *inclaudere*). Ce verbe, quant aux temps simples, n'est usité qu'aux trois pers. du sing. du prés. de l'indic. *J'enclos, tu enclos, il enclot.* Au fut. *J'enclorai.* Au condit. *J'enclorais.* Au partic. *Enclos, enclose.* Clore de murailles, de fossés, de haies. Enclore un verger. Enclore les faubourgs dans la ville.

— Par extens. Enclore, enfermer dans un clos, dans un espace que l'on enceint. Enclore un pré, une pièce d'eau dans un parc.

— Fig.

Et je porte à manger
A ceux qu'*enclôt* la tombe noire. (La Font.)

— Techn. Enclore, enfermer dans l'augo ou ferrer en même temps les deux parties de la tête d'une épingle.

ENCLOS. s. m. Espace contenu dans une enceinte de maisons, de murs, de fossés, de haies, etc. L'enclos du pré aux Clercs. Grand enclos. Petit enclos. L'enclos Saint-Lazare. Comprendre dans l'enclos. Renfermer dans l'enclos. L'enclos du Louvre. A une portée de trait du bout du village on apercevait des *enclos* pompeusement nommés parcs. (Defauconpret.)

Je n'appelle plus Rome un *enclos* de murailles,
Que ses proscriptions comblent de funérailles.
(Corneille.)

— Techn. Demi-cercle de bois à l'usage des épingliers.

— Il se prend aussi pour l'enceinte même. Faire un enclos. Réparer son enclos.

ENCLOS, OSE. part. pass. du v. Enclore. S'empl. adjectiv. Pré enclos. Cour enclose.

— Blas. *Lion enclos.* S'applique au lion d'Écosse, enfermé dans un double trescheur.

ENCLO-SAURIEN. s. m. Erpét. Classe de grands reptiles fossiles.

ENCLOTI, IE. part. pass. du v. Enclotir. S'empl. adjectiv. Lièvre encloti.

ENCLOTIR. v. n. 2e conj. (rad. *clos*). Vén. Se dit d'un lapin ou de tout autre gibier qui entre en terre. Les limiers ont fait enclotir ce renard.

— S'ENCLOTIR. v. pron. Être encloti.

ENCLOTURE. s. f. Techn. Tour de la broderie.

ENCLOUAGE. s. m. Art milit. Action d'enclouer une pièce de canon.

ENCLOUÉ, ÉE. part. pass. du v. Enclouer. S'empl. adjectiv. Canon encloué. Batterie enclouée. Or il arriva que la veille de l'inspection tous les canons du Polygone furent *encloués*. (Las Cases.)

ENCLOUER. v. a. 1re conj. (pr. *an-klou-é;* rad. *clou*). Art milit. Enfoncer avec force un clou dans la lumière d'un canon pour empêcher l'ennemi de s'en servir. Après avoir enlevé la batterie, nous enclouâmes les canons.

— Art vétér. Piquer un cheval jusqu'au vif avec un clou, en le ferrant. Un cheval fougueux est aisé à enclouer.

— Fig. Arrêter, empêcher, entraver. La douleur *encloue* l'esprit comme le courage, et arrache le masque à la gravité. (Balzac.)

— S'ENCLOUER. v. pron. Art vétér. Être encloué. Se dit d'un cheval qui se blesse au pied avec un clou, avec un fragment de verre ou tout autre objet tranchant ou piquant. Ce cheval de course s'est encloué.

— Fig. S'enferrer, se prendre dans son propre piége, s'embarrasser dans ses arguments. Je vous y prends, monseigneur, voilà que vous vous *enclouez* vous-même. (De B. Dub.)

— Fig. Interrompre ce qu'on a commencé. Mes origines de la langue italienne ont été longtemps *enclouées*. (Mén.)

ENCLOUURE. s. f. (pr. *an-klou-u-re*, rad. *clou*). Plaie, incommodité d'un cheval encloué. Ce cheval souffre d'une enclouure. Il boitera longtemps de son enclouure.

— Fig. et fam. Embarras, obstacle, difficulté. Voilà bien où est l'enclouure. J'ai trouvé l'enclouure de cette affaire.

. . . . . . Il n'est plus question

(Destouches.)

ENCLUME. s. f. (ét. selon Ménage, du lat. *incudum*, abl. de *incudo;* empl. dans le bas lat. pour *incus*, nom lat. de l'enclume, et dont les Italiens ont fait *ancudine*, dans le même sens.) Techn. Masse de fer habituellement portée par un bloc de bois, sur laquelle on bat le fer, l'argent et les autres métaux. Enclume de maréchal, de serrurier, d'orfèvre, de taillandier.

Et le marteau pesant, sur l'*enclume* bruyante,
Ne forgeait point encor l'épée étincelante. (Del.)

Que sous nos marteaux enflammés
A grand bruit l'*enclume* résonne. (J.-B. Rouss.)

— Anat. Osselet de l'oreille intérieure qui a quelque ressemblance avec une enclume; il reçoit le choc et les impressions d'un autre os, nommé le marteau.

— Techn. Billot rond des paumiers-raquetiers, sur lequel est fixée debout une broche de fer, et à côté une courte lame de fer.

— Outil pour tailler l'ardoise.

— Passem. Sorte de bigorne crénelée de sillons plus ou moins profonds et larges, pour maintenir et façonner les ferrets ou afférons des ferrets.

— Fig. *Remettre un ouvrage sur l'enclume.* Retoucher, donner une meilleure forme à un ouvrage de littérature.

— Fig. La religion réformée est une *enclume* qui a déjà usé bien des marteaux. (Théodore de B.) Racine, le fils, a bien l'*enclume* de son père, mais il n'a pas son marteau. (J.-B. Rouss.)

— Prov. et fig. *Être entre le marteau et l'enclume.* Craindre le péril, avoir à souffrir des deux côtés. Etre embarrassé à se déterminer entre deux partis, entre deux personnes qui ont des intérêts contraires. Je me vois de tous côtés entre l'*enclume* et le marteau. (Volt.)

— Prov. *Il faut être enclume ou marteau.* Se dit dans la position où il faut opter entre souffrir le mal ou en faire. || *Il vaut mieux être marteau qu'enclume.* Mieux vaut battre que d'être battu.

ENCLUMEAU. s. m. (diminut. d'*enclume*). Techn. Petite enclume portative.

ENCLUMETTE. s. f. (diminut. d'*enclume*). Agric. Petite enclume portative à l'usage des faucheurs.

— Techn. Morceau de fer employé par le boisselier pour soutenir les planches qu'il veut clouer, et pour river les clous.

ENCOCHE. s. f. (rad. *coche*). Techn. Nom que les sabotiers donnent à un établi disposé de façon à assujétir le sabot sous la main de l'ouvrier.

— Chez les serruriers, Entaille ou coche sur le pène ou sur la gâchette d'une serrure pour lui servir d'arrêt.

— Entaille que fait le boulanger sur le morceau de bois appelé taille, pour marquer le nombre des pains qu'il fournit à crédit.

— Mar. *La voile est encoche.* Se dit pour constater la plus grande hauteur à laquelle puisse s'élever une vergue qui porte une voile.

ENCOCHÉ, ÉE. part. pass. du v. Encocher. S'empl. adject. Flèche encochée.

ENCOCHEMENT. s. m. Action d'encocher.

ENCOCHER. v. a. 1re conj. (rad. *coche*). Mettre la corde d'un arc dans la coche d'une flèche. Encocher une flèche.

— Techn. Faire des coches sur un morceau de bois, soit pour des repères, soit pour marquer des fournitures de pain. || Chez les boisseliers, Planter des chevilles dans les trous pratiqués au fond d'un vaisseau d'osier, afin qu'elles serrent et soutiennent les osiers. || Chez les serruriers, Entailler la gâchette ou le pène d'une serrure.

ENCOCHURE. s. f. (rad. *coche*). Mar. Entaille ou coche à l'extrémité de la vergue où l'on amarre le bout des voiles.

ENCOFFRÉ, ÉE. part. pass. du v. Encoffrer. S'empl. adjectiv. Argent encoffré. Somme encoffrée.

ENCOFFRER. v. a. 1re conj. (rad. *coffre*). Mettre, serrer dans un coffre. Il se dit ordinairement des choses que l'on met sous clé par avarice, par méfiance, ou par friponnerie Au lieu de tenir une maison honorable et selon son rang, il préfère encoffrer son revenu. Il ne dort que d'un œil auprès de l'or qu'il encoffre: Il a encoffré l'argent destiné aux malheureux Il a encoffré l'argent qu'on lui avait donné pour paraître dans cette ambassade.

— Fig. et fam. Il se dit quelquefois pour Mettre en prison. On a encoffré ce tireur de laine, ce voleur. Quinze jours après, les archers l'*encoffrèrent*. (Lor.)

ENCOIGNURE et **ENCOGNURE.** s. f. (rad. *coin*). Angle rentrant formé par la jonction de deux murailles. Pierre d'encoignure. Ménager une armoire dans une encoignure.

— Par extens. Petit meuble que l'on place dans les angles des appartements. Une encoignure de bois de palissandre.

ENCOLLAGE. s. m. (rad. *colle*). Action d'encoller ou l'effet de cette action. Appliquer un encollage.

— Techn. Couche de colle que l'on passe sur les moulures et les sculptures avant de peindre, d'apprêter ou de dorer.

— *Encollage blanc.* Blanc délayé dans ...

...ner une couche très-chaude. L'effet de l'*encollage* est de donner aux matières sur lesquelles on l'applique une consistance qui facilite le travail, en assure la durée, ou lui donne une apparence, un lustre qui en rehausse le prix. (Encycl.)

— Préparation pour boucher les pores du bois et le préserver de la piqûre des vers.

ENCOLLÉ, ÉE. part. pass. du v. Encoller. S'empl. adjectiv. Moulures encollées. Sculptures encollées. Toile encollée. Etoffe encollée.

ENCOLLER. v. a. 1re conj. (rad. *colle*). Techn. Etendre, appliquer sur quelque chose, bois ou étoffe, ou un apprêt fait de colle, de gomme, ou de toute autre matière. Encoller une toile avant de l'imprimer, un store avant de le peindre. Encoller la chaîne des étoffes.

— Chez les doreurs, Donner une certaine préparation au bois que l'on veut dorer. Encoller des sculptures, des moulures.

— Mar. *Encoller une ancre.* En souder la croisée à la verge

ENCOLLURE. s. f. (rad. *colle*). Soudure, réunion. Mot peu usité et que son air de famille avec *encolure* doit faire rejeter.

ENCOLPISME. s. m. (ét. gr., ἐν, dans ; κόλπος, lèvre). Pathol. Injection dans le vagin.

ENCOLURE. s. f. (rad. *col*, dérivé du lat. *collum*). Art vétér. Partie du cheval qui s'étend depuis la tête jusqu'aux épaules et au poitrail. Belle encolure. Maigre encolure. Ce cheval a l'encolure fine. L'encolure de cygne. L'encolure épaisse, chargée, déchargée. Il est trop chargé d'encolure. Il a l'encolure d'un cheval anglais, d'un arabe, d'un barbe. Chez lui deux bons chevaux de pareille *encolure*. (Boil.)

— Manég. *Encolure renversée*. Celle dont le contour, l'arc et la rondeur, se trouvent en dessus, quand elles devraient se trouver en dessous.

— Mar. Nom que l'on donne à la hauteur du milieu de chaque varangue, tribord et bâbord, au-dessus de la sablure de la quille.

— Techn. Chez les tailleurs, le dégagement de l'habit autour du cou. || Chez le serrurier, une réunion de plusieurs pièces de fer soudées les unes aux autres.

— Fig. et fam. en parlant des personnes, L'air, l'apparence, les dehors. On en l'emploie guère qu'en mauvaise part. Il a l'encolure d'un sot. C'est un fripon, et il en a bien toute l'encolure. Il a l'encolure d'un tapageur, d'un fier-à-bras.

ENCOMBOMA ou **ENCOMBOMATE.** s. m. (ét. gr., ἐν, dans, et κόμβος, nœud). Antiq. gr. Espèce d'habit que, chez les Grecs, portaient les jeunes filles ; selon quelques écrivains, c'était seulement le manteau des esclaves.

ENCOMBRANCE. s. f. Embarras, malheur, peines. Gardez-moi d'*encombrance*. (Fabliaux.) || Il s'applique aussi aux marchandises qui, plus volumineuses que lourdes, sont d'un chargement embarrassant, d'un arrimage difficile.

ENCOMBRE. s. m. Empêchement, obstacle, accident. Il est vieux et familier. Il est arrivé sans encombre. M. de B*** est arrivé en bonne santé à Paris, sans *encombre*. (Simiane.)

Perrette sur sa tête ayant un pot au lait
Bien posé sur un coussinet,
Prétendait arriver sans *encombre* à la ville. (La Font.)

— On l'employait autrefois au propre et surtout au pluriel pour, Les débris qui encombrent une place, un passage, une rue.

ENCOMBRÉ, ÉE. part. pass. du v. Encombrer. S'empl. adjectiv. Cette route est encombrée de voitures. Passage encombré.

— *Encombré de*. La cour était *encombrée* de charrettes, de bétail, de fumier, de volailles, de tous les instruments de la vie rustique. (Lamartine.) La porte du monastère était *encombrée* de carrosses du matin au soir, et les plus nobles et les plus belles dames de Madrid confessaient au prieur leurs secrètes peccadilles. (L. de Wailly.)

— Jurispr. *Mariage encombré*. Dans la coutume de Normandie, Position des époux lorsque le mari avait aliéné une dépendance de l'héritage de sa femme. || *Bref de mariage encombré*. Action intentée par la femme pour rentrer dans la possession de ses biens indûment aliénés par son mari.

ENCOMBREMENT. s. m. Action d'encombrer. Ces matériaux causent beaucoup d'encombrement dans la rue. Pour éviter l'encombrement, les voitures entreront par un côté, et sortiront par l'autre.

— Mar. Embarras qui provient de marchandises d'un gros volume et exigeant beaucoup d'espace, telles que les balles de plumes, de chanvre, de liége ; on fait le prix du fret des marchandises, selon la place qu'elles occupent dans le vaisseau, selon leur encombrement.

ENCOMBRER. v. a. 1re conj. (du lat. barb. *incombrare*, formé de *combri*, abattis, coupe de bois). Obstruer, embarrasser. Encombrer un passage. Encombrer une rue. Une foule de voitures encombrent le passage.

— Fig. Surcharger, accabler quelqu'un de.

Et puis, il revenait avec la grande armée,
Encombrant de butin sa France bien-aimée,
Son Louvre de granit. (V. Hugo.)

— Mar. Obstruer la cale et jusqu'à l'entrepont d'un navire.

— s'ENCOMBRER. v. pron. Être encombré. Les rues s'encombrent de voitures. Les fossés s'encombrent de pierres et de terre apportée par les eaux.

ENCOMBREUR, EUSE. adj. Difficile, fâcheux, ombrageux, hargneux. Je la trouve si *encombreuse* et si ennuyeuse. (Rom. de la Rose.)

ENCOMBRIER. s. m. Vieux mot qui signifie Embarras ; perte, dommage. L'âme bien préparée contre la mort, la superstition, les douleurs et autres *encombriers* de l'humaine nécessité. (Mont.)

ENCOMÉDIENNÉ, ÉE. part. pass. du v. Encomédienner. S'empl. adjectiv. Il a été encomédienné.

ENCOMÉDIENNER. v. a. 1re conj. (rad. *comedie*). Enrôler parmi des comédiens. Scarron est l'inventeur de ce mot burlesque et hors d'usage.

— s'ENCOMÉDIENNER. v. pron. Prendre l'état de comédien.

— Par extens. Fréquenter des comédiens, des comédiennes.

ENCOMIASTE. s. m. (du gr. ἐγκώμιον, éloge). Panégyriste. L'archevêque de Lyon parlant de Jacques Clément, s'écrie : « Bienheureux confesseur et martyr de Dieu, que je serais volontiers le paranymphe et *l'encomiaste* de tes louanges. » (Sat. Ménip.) Il est vieux et inusité.

ENCOMIOGRAPHE. s. m. (ét. gr., ἐγκώμιον, louange, et γράφω, j'écris). Qui écrit des éloges.

— Titre que portaient dans l'antiquité des hommes de lettres, chargés d'écrire la vie des princes.

ENCOMIOLOGIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἐν, dans ; κομέω, j'orne, je pare, et λόγος, parole, discours). Art poét. Qui a rapport à un éloge.

— *Mètre encomiologique*, ou subst. *l'encomiologique*. Mètre employé dans les panégyriques ; on distingue *l'encomiologique archiloquien*, et *l'encomiologique stésichorien*.

ENCONTRE. s. f. Événement, aventure à l'encontre.

— Loc. préposit. dont on se sert dans le sens de Contre. On disait autrefois au palais, *plaider pour un tel, à l'encontre d'un tel*, pour un tel contre un tel.

— Fig. et fam. *Aller à l'encontre de quelque chose*. Y mettre obstacle, s'y refuser. Il marmarche toujours à l'encontre de mes desseins.

— Abscl. Aller à l'encontre. Cela est juste, personne ne va à l'encontre.

— Anc. prat. *Vendre à l'encontre de soi-même*. Etre soi-même l'acquéreur d'un bien, en feignant de l'avoir vendu. Il n'est pas loyal de vendre à *l'encontre* de soi-même.

— Mar. Deux bâtiments sont à l'encontre l'un de l'autre lorsqu'ils courent dans des directions opposées mais parallèles, l'une ayant les amures à bâbord, et l'autre à tribord.

ENCOPE. s. m. (ét. gr., ἐν, dans, et κοπή, division, section). Échin. Nom d'une petite division de la famille des oursins.

ENCOPÉ. s. f. (ét. gr., ἐν, dans et κοπή, coupure). Pathol. Blessure faite par un instrument tranchant.

ENCOQUÉ, ÉE. part. pass. du v. Encoquer.

ENCOQUER. v. a. 1re conj. Mar. Faire rouler un anneau de fer, ou la boucle d'un cordage, le long de la vergue pour l'y fixer. On dit aussi Capeler.

ENCOQÛRE. s. f. (pr. *an-ko-ku-re*). Mar. Action d'encoquer ; résultat de cette action. || Partie de la vergue où l'on encoque.

ENCORBELLEMENT. s. m. (rad. *corbeau*). Archit. Saillie portant à faux au delà du plan vertical d'un mur, soutenue par des corbeaux.

ENCORE. adv. de temps. (du lat. *ad hanc horam*, a cette heure). S'emploie pour marquer que l'état ou l'action dont il s'agit s'est continué, se continue ou se continuera jusqu'au temps indiqué par le verbe ou par les autres circonstances du discours. Il est encore grand jour. Il n'est pas encore arrivé. Je n'ai pas encore la force de me lever. Il vivra encore dans dix ans. Il n'est pas encore le maître.

— Pour la commodité du vers, il est permis aux poëtes de supprimer l'*e* final.

Encor si pour rimer, dans sa verve indiscrète
Ma muse au moins souffrait une froide épithète. (Boil.)
Après cinq ans d'amour et d'espoir superflus,
Je pars fidèle *encor*, quand je n'espère plus. (Racine.)

— Avec *ne... pas*, ou *ne... point*. Il n'est pas encore venu. Il n'était pas encore averti. Il n'est pas encore jour, encore nuit. Comment, vous n'avez pas encore fini? Il n'est pas encore majeur. On ne l'a pas entendu encore murmurer. Une terre inconnue et peut-être fabuleuse où nul mortel n'a pu *encore* aborder. (Mass.)

— De nouveau. Versez-nous encore une rasade. Je le verrai encore une fois.

Allez, en lui jurant que votre âme l'adore,
A de nouveaux mépris l'encourager *encore*. (Racine.)

— Outre cela, de plus. Outre son travail ordinaire, on le chargea encore de... On ajoute *encore* à cela qu'on honore leurs cendres d'un reste d'éloges ; on ajoute *encore* cette vaine décoration à celle de leur pompe funèbre. (Mass.) N'est-ce pas assez pour eux de ramper et de rendre des hommages, faut-il *encore* leur aggraver le joug par le mépris? (Id.)

C'est peu d'être agréable et charmant dans un livre,
Il faut savoir *encore* et converser et vivre. (Boileau.)

— Davantage. Ah ! laisse à ma fureur le temps de croître *encore*. (Rac.)

— Il sert quelquefois à donner plus de force à l'adjectif précédé de plus, et dans ce cas il se place avant cet adverbe ou après l'adjectif. Ce maître de la nature, plus grand *encore* par le titre de serviteur fidèle de la maison du Seigneur. (Mass.) Dieu vous élèvera *encore* plus haut que vos ancêtres. (Id.)

— Placé au commencement d'une proposition, il exprime une restriction qui enchérit sur ce qu'on vient de dire. Ce mot n'est guère usité qu'en physique, encore ne l'emploie-t-on que fort rarement.

— Suivi de la conjonction *mais*, il s'oppose à *non seulement*. Non seulement il est libéral, mais encore il est prodigue. Non seulement il refuse tout secours aux malheureux, mais encore il ajoute à leur misère.

— *Encore si*. Du moins si. Encore s'il voulait se relâcher sur cet article, on pourrait lui accorder le reste.

Encor si tes exploits, moins grands et moins rapides,
Laissaient prendre courage à nos muses timides,
Peut-être avec le temps, à force d'y rêver,
Par quelque coup de l'art nous pourrions nous sauver. (Boileau.)

— S'emploie comme une sorte d'interjection, lorsqu'on blâme quelqu'un d'une nouvelle faute, d'une marque d'obstination répétée. Eh quoi, encore ! ou tout simplement Encore !

— *Encore que*, conj. Bien que, quoique, veut toujours le subjonctif. *Encore* que les rois de Thèbes fussent les plus puissants de tous les rois d'Egypte, jamais ils n'ont entrepris sur les dynasties voisines. (Boss.) L'envie honore le mérite, *encore* qu'elle s'efforce de l'avilir. (Marmont.)

Encor qu'à mon devoir je coure sans terreur,
Mon cœur s'en effarouche, et j'en frémis d'horreur. (Corneille.)

— Syn. comp. ENCORE. AUSSI. *Encore* a plus de rapport au nombre et à la qualité : sa propre énergie est d'ajouter et d'augmenter. Quand il n'y en a pas assez, il en faut *encore*. *Aussi* se rapproche davantage de la similitude et de la comparaison. Il exprime surtout la conformité et l'égalité dans les choses. Le corps est-il malade, l'esprit l'est *aussi*.

ENCORNAIL. s. m. Mar. Demi-rouet de poulie. || Place qu'il occupe dans certains plans au bout d'un mât ou d'une vergue.

ENCORNÉ, ÉE. part. pass. du v. Encorner. S'empl. adjectiv. Qui a des cornes, qui porte des cornes. Animal encorné. Ne s'emploie guère en ce sens qu'en poésie.

Capitaine Renard allait de compagnie,
Avec son ami Bouc, des plus haut *encornés*. (La Fontaine.)

— Art vétér. Qui est dans le voisinage de la corne en parlant du javart, maladie qui vient au pied du cheval. Javart encorné. Atteinte encornée.

ENCORNER. v. a. 1re conj. (rad. *corne*). Donner des cornes. || Percer à coups de cornes.

Aurions-nous eu le loup, si ma chèvre héroïque
N'avait *encorné* le bandit? (F. de Neufch.)

— Techn. Garnir un arc de corne à ses deux extrémité.

ENCORNETER. v. a. 1re conj. (rad. *cornet*). Il prend deux *t* devant une syllabe muette. *J'encornette, tu encornettes, il encornette, nous encornetons*, etc. *J'encornetterai*. Mettre en cornets, dans un cornet. Encorneter des dragées. Encorneter du café. Les épiciers encornettent leurs denrées.

— Mettre une cornette. Encorneter une religieuse.

— Fam. S'est dit par extension pour Ajuster, parer une femme.

— s'ENCORNETER. v. pron. S'affubler d'une cornette. Elle s'était *encornetée* avec une grâce charmante. (Marm.)

Le temps venu d'attraper le galant,
Messire Bon se couvrit d'une jupe,
S'*encorneta*. . . . . (La Fontaine.)

ENCOTYLE. s. f. Ant. gr. Espèce d'exercice gymnastique. Deux joueurs formaient un creux avec leurs mains réunies, un autre joueur y appuyait son genou et se faisait porter ainsi en équilibre.

ENCOUARDI, IE. part. pass. du v. Encouardir. S'empl. adjectiv. Homme encouardi. Femme encouardie.

ENCOUARDIR. v. a. 1re conj. (rad. *couard*). Vieux mot qui signifia Rendre lâche, poltron, couard.

ENCOUBERT. s. m. Mamm. Espèce de tatou à cuirasse rayée.

ENCOULOIR. s. m. (rad. *couler*). Techn. Pièce de bois entaillée d'une fente à mesure qu'on la lisse.

ENCOURAGEANT. part. prés. du v. Encourager. Qui encourage. Il est invar. Des professeurs encourageant leurs élèves. Des mères encourageant leurs enfants, les encourageant à bien faire.

ENCOURAGEANT, ANTE. adj. Qui est de nature, qui est propre à donner de l'encouragement. Des paroles encourageantes. Des exemples encourageants.

ENCOURAGÉ, ÉE. part. pass. du v. Encourager. S'empl. adjectiv. Homme encouragé. Femme encouragée. Ce jeune homme a besoin d'être encouragé.

— Fig. Excité, animé. Le commerce encouragé. L'industrie encouragée. La culture des terres a surtout été *encouragée*. (Volt.)

[illegible]
Aux arts *encouragés* assura des asiles. (Volt.)

— *Encouragé à*. Encouragé à bien faire. Encouragé à étudier. Encouragé à poursuivre une carrière honorable. Le méchant par le prix au crime *encouragé*. (Corn.)

— *Encouragé par*. Encouragé par l'exemple de son père. Encouragé par ses antécédents glorieux. Le talent *encouragé* par les honneurs et animé par un grand sujet peut s'élever au-dessous de lui-même. (La Harpe.) Les plus grossiers barbouilleurs sont *encouragés* par le succès. (Id.) *Encouragé* par ses premiers succès, Vincent vient lever, au milieu de la capitale, l'étendard de la charité. (L'abbé de Beauvais.)

ENCOURAGEMENT. s. m. (rad. *courage*). Action d'encourager.

— Ce qui encourage, ce qui sert à encourager. L'homme a besoin d'encouragement. Les éloges et les récompenses sont des encouragements pour la vertu, pour le mérite. Le repos, qui sert de délassement aux travaux passés, et d'*encouragement* à d'autres, n'est pas moins nécessaire à l'homme que le travail même. (J.-J. Rouss.) Il paraît absurde qu'au lieu des *encouragements* que méritent ceux qui tentent des découvertes, un Etat purement commerçant mette des entraves à leur industrie. (Rayn.)

— *Société d'encouragement*. Société composée de savants qui est destinée à propager, par le moyen de prix et de récompenses, le goût des arts et de l'industrie.

ENCOURAGER. v. a. 1re conj. (rad. *courage*). On met un *e* après le *g* quand il doit être suivi de *a*, *o*. *Nous encourageons. J'encourageais. Encourageant*, etc. Inspirer, donner du courage. Encourager ses élèves. Encourager ses soldats. Il voulut *encourager* la noblesse qui défend la patrie et les agriculteurs qui la nourrissent. (Volt.) Sémiramis... *encourageait* l'armée. (Volt.) Ces plaintes publiques *encourageaient* les factieux. (Id.) Il faut que votre exemple *encourage* les personnes de votre sens et de votre rang à croire qu'on s'ennoblit encore en perfectionnant sa raison, et que l'esprit donne des grâces. (Id.)

— Fig. Exciter, protéger, favoriser. Encourager l'industrie, les arts, le commerce, l'agriculture. Sully *encouragea* surtout l'agriculture. (Volt.) Il ne faudrait pas que la religion *encourageât* les dépenses des funérailles. (Montesq.) Je ne dirai rien de la gravure en médaille qu'une chose, c'est que la gloire des souverains est intéressée à l'*encourager*. (Diderot.)

— Dans un sens analogue, Encourager la vertu, encourager le talent, encourager le mérite. Il a cherché ces talents jusque dans les boutiques et dans les forêts pour les mettre au jour et les *encourager*.

— *Encourager le vice, le crime, la révolte*. Exciter, pousser au vice, au crime, à la révolte, des gens qui n'y ont déjà que trop de disposition.

— *Encourager à*. Encourager à bien faire, à la patience, à pratiquer la vertu, à être sobre. Le prêtre l'encourageait à mourir en chrétien. Il faut que votre pieux exemple *encourage* les personnes de votre sexe et de votre rang à croire qu'on s'ennoblit encore en perfectionnant sa raison, et que l'esprit donne des grâces. (Volt.)

Allez, en lui jurant que votre âme l'adore,
A de nouveaux mépris l'*encourager* encore. (Rac.)

— *Encourager dans*. Engager à persévérer. Encourager quelqu'un dans une résolution.

— s'ENCOURAGER. v. pron. Être encouragé. || S'encourager l'un l'autre, mutuellement. Vous vouliez qu'ils pussent s'*encourager* l'un l'autre. (Mass.)

ENCOURIR. v. a. irrég. 2e conj. (du lat. *incurrere*, formé de *in*, dans, et *currere*, courir). *J'encours, nous encourons. J'encourais, nous encourions. J'encourus, nous encourûmes. J'ai encouru, nous avons encouru. J'encourrai, nous encourrons. J'encourrais, nous encourrions. Encours, encourons. Que j'encoure, que nous encourions, que j'encourusse, que nous encourussions. Encourant*. Attirer sur soi, mériter, s'exposer à. Il se prend toujours en mauvaise part. Encourir une amende. Encourir les peines portées par la loi. Encourir la mort civile. Encourir les censures ecclésiastiques. Encourir l'excommunication. Encourir l'indignation publique. Encourir le déshonneur, l'infamie, la honte, l'opprobre, le mépris, la haine. Encourir la disgrâce du roi, le châtiment de Dieu. Certains écrivains ont *encouru* la haine de tous les gens de lettres par la manière dont ils en ont traité quelques-uns. (Encyclop.) Dussé-je *encourir* la colère du peuple, je lui dirai hardiment la vérité. (Barn.) Le vicomte d'Orthes désobéit aux ordres sanglants de Charles IX, sous peine d'*encourir* la disgrâce et peut-être la vengeance du roi. (Mill.)

— s'ENCOURIR. v. pron. Se mettre à courir en toute hâte vers. Il est vieux et inusité.

L'associé des frais et du plaisir
S'*encourt* en haut en certain vestibule. (La Font.)

ENCOURU, UE. part. pass. du v. Encourir. S'empl. adjectiv. Subir la peine encourue.

ENCOURUE. s. f. (rad. *cours*). Jurispr. anc. Le courant d'une rente, des intérêts d'une somme prêtée. Les intérêts sont dus pour dix années, sans préjudice de l'encourue.

ENCOUTURE. s. f. Mar. Disposition des madriers encouturés.

ENCOUTURÉ, ÉE. part. pass. du v. Encouturer.

ENCOUTURER. v. a. 1re conj. (rad. *couture*). Mar. Croiser des bordages un peu l'un sur l'autre, au lieu de les joindre carrément. On dit aussi Border à clin.

ENCRAGE. s. f. (rad. *encre*). Typogr. Action d'encrer, de charger, d'imprégner d'encre les balles ou les rouleaux pour imprimer.

ENCRASSÉ, ÉE. part. pass. du v. Encrasser. S'empl. adjectiv. Habit encrassé. Peau encrassée.

ENCRASSER. v. a. 1re conj. (rad. *crasse*). Rendre crasseux, remplir de crasse. Les cheveux longs chez les hommes encrassent les habits.

— Neutral. Devenir crasseux. Il laisse encrasser ses habits. Laisser encrasser sa peau.

— s'ENCRASSER. v. pron. Être encrassé. Des vêtements qui s'encrassent. Des étoffes qui s'encrassent aisément.

— Fig. et fam. S'avilir en fréquentant mauvaise compagnie, se mésallier. Il s'est encrassé par ce mariage. Il s'encrasse dans ces mauvaises compagnies.

— Fig. Dégénérer, faiblir. Son esprit s'encrasse. Il est bas dans ce dernier sens.

ENCRATITE. s. m. (du gr. ἐγκρατής, continent, chaste). Hist. rel. Nom d'une secte chrétienne, fondée vers l'an 150, par Tatien. Ses membres soutenaient qu'Adam n'était pas sauvé, et traitaient le mariage de corruption et de débauche, de là leur nom d'*encratites*, ou continents. Ils s'abstenaient de chair et même de vin, qu'ils remplaçaient par l'eau dans l'Eucharistie.

ENCRE. s. f. (du bas lat. *incaustrum*, d'où les Italiens on fait *inchiostro*). Toute liqueur servant à tracer les caractères des manuscrits, à dessiner, imprimer, et en général composée de tannin et d'acide gallique, unis à l'oxyde de fer et tenus en suspension dans l'eau par une solution de gomme. Bonne encre. Encre luisante. Encre coulante. Encre épaisse, trop blanche. Bouteille d'encre. Cornet à encre. Encre double. Encre indélébile. Encre à écrire. Encre à marquer. L'*encre* est d'autant meilleure et moins altérable qu'il s'y trouve plus de gallate, comparativement à la quantité de tannin. (Pelouz.) L'égoïsme écrit à l'*encre* le mal qu'on lui cause, et au crayon le bien qu'on lui fait. (Ségur.) Je crèverais plutôt que d'avouer ce que tu dis, et je te soutiendrai mon opinion jusqu'à la dernière goutte de mon *encre*. (Mol.)

— Rabelais a écrit au masculin *fin encre* pour *fine encre*.

— Se dit aussi de toutes les compositions liquides qui servent à écrire, quelle qu'en soit d'ailleurs la couleur. Encre rouge. Encre verte. Encre bleue. Encre jaune. Encre de couleur.

— *Encre de la Chine* ou de *Chine*. Composition sèche et noire qui vient de la Chine et dans laquelle entrent de la gélatine, du noir de fumée et un peu de camphre. || *Encre d'imprimerie*. Pâte liquide qui consiste dans un mélange de noir de fumée et d'huile de lin cuite. || *Encre lithographique*. Encre servant à l'impression lithographique proprement dite, et à peu près semblable à l'encre d'imprimerie. || *Encres autographiques*. Celles avec lesquelles on écrit sur un papier préparé pour transporter les caractères sur les pierres lithographiques. || *Encre de conservation*. Espèce d'encre propre à conserver le dessin sur pierre, quand le tirage doit être suspendu.

— *Encres de sympathie*. Nom donné aux liquides qui ne laissent aucune trace bien sensible des caractères formés par eux sur le papier, et que des agents physiques ou chimiques font reparaître sous diverses couleurs.

— Hist. du Bas-Emp. *Encre sacrée*. Encre rouge pourpre qui servait aux empereurs pour signer leurs actes ; il y allait de la peine de mort pour celui qui avait en sa possession de l'encre sacrée, ou cherchait à corrompre l'officier chargé de ce dépôt.

— Fig. et fam. *Ecrire de bonne encre, de la bonne encre à quelqu'un*. Lui écrire en termes peu mesurés et même menaçants. || *C'est la bouteille à l'encre*. Ce n'est pas une affaire claire. || *Etre dans la bouteille à l'encre*. Etre dans le secret d'une intrigue, au courant d'une affaire équivoque.

— Prov. *Il n'y a plus d'encre au cornet*. Se dit en parlant d'un homme dont l'esprit est épuisé ; ou, dans un autre sens, qui n'a plus que le souffle.

ENCRÉ, ÉE. part. pass. du v. Encrer. S'emploie adjectiv. Formes encrées.

ENCRENÉ, ÉE. adj. Techn. Il se dit du fer que l'on forge au sortir de l'affinerie, lorsqu'il passe sous le marteau après la seconde chaude.

ENCRENÉE. s. f. Techn. État mince du fer encrené.

ENCRÊPÉ. ÉE. part. pass. du v. Encrêper. S'empl. adjectiv. Etre tout encrêpé.

ENCRÊPER (S'). v. pron. 1re conj. (rad. *crêpe*). Se dit dans le style plaisant pour Prendre un crêpe, se vêtir d'habits de deuil. Allez vous *encrêper*, sans perdre un seul instant. (Regn.)

ENCRER. v. a. 1re conj. (rad. *encre*). Typogr. Charger, imprégner d'encre, les balles ou les rouleaux pour imprimer.

— Chez les imprimeurs en taille-douce, Faire entrer l'encre dans les tailles d'une planche

— Neutral. Prendre l'encre, en parlant des lettres. Ces lettres n'encrent pas comme il faut.

ENCRIER. s. m. (rad. *encre*). Petit vase où l'on met de l'encre, et où on la prend avec la plume. Encrier d'argent. Encrier de bronze. Encrier de verre. Encrier de porcelaine. Savez-vous à quoi je compare cette mort de Marie Thérèse ? à un *encrier* qu'on a renversé sur la carte géographique de l'Europe. (Gal.)

— Techn. Espèce de planche ou de table carrée sur laquelle les imprimeurs prennent avec les balles ou le rouleau l'encre dont ils noircissent la forme.

— Bot. Nom qu'on donne à diverses familles de champignons. Encriers farineux. Encriers à fleurs. Encriers secs.

ENCRINE ou **CRINOÏDE.** s. f. (ét. gr., ἐν, en forme de ; κρίνον, lis). Zooph. Genre de polypiers échinodermes, que l'on considère comme des curiales portées sur une tige articulée.

ENCRINITE. s. m. Echin. Genre d'encrine qui renferme l'encrine moniliforme, grande et belle espèce caractéristique.

ENCRINITIQUE. adj. des 2 g. (rad. *crinite*). Minér. Se dit d'un terrain qui renferme des encrines fossiles. Terrain encrinitique.

ENCRINOÏDIENS. s. m. pl. Animaux dont la nature se rapproche de celle des encrines.

ENCROISÉ, ÉE. part. pass. du v. Encroiser. S'empl. adject. Fils encroisés.

ENCROISEMENT. s. m. (rad. *croix*). Techn. Action d'encroiser, de faire un encroix.

ENCROISER. v. a. 1re conj. Techn. Croiser les fils d'une partie ourdie. On encroise les fils en les disposant sur l'ourdissoir tels qu'ils doivent être passés dans les lisses et dans le peigne.

ENCROIX. s. m. (rad. *croix*). Techn. Division que le tisserand établit, au moyen de chevilles, entre les fils destinés à former la chaîne d'une étoffe.

— Fil de coton que le teinturier croise sur des chevilles, afin de pouvoir le teindre sans le mêler.

ENCROUÉ, ÉE. adj. (du lat. barb. *incruciatus*, dérivé de *crux*, croix, parce que des branches embarrassées l'une dans l'autre forment des *croix*). Il se dit d'un arbre qui en tombant s'est embarrassé dans les branches d'un autre arbre. Il y a des ordonnances relatives aux bois *encroués*.

ENCROÛTANT. part. prés. invar. du v. Encroûter.

ENCROÛTANT, ANTE. adj. Zool. Qui enveloppe naturellement les corps, et forme autour d'eux une sorte de croûte plus ou moins épaisse.

ENCROÛTÉ, ÉE. part. pass. du v. Encroûter. S'empl. adject. Soleil encroûté.

— Fig. et fam. *Etre encroûté de préjugés*. Avoir beaucoup de préjugés. || *Un pédant encroûté*, un homme d'une extrême pédanterie.

> J'aime le vrai, je me plais à l'entendre ;
> J'aime à le dire, à gourmander mon gendre ;
> A bien mater cette fatuité
> Et l'air pédant dont il est *encroûté*. (VOLTAIRE.)

ENCROÛTEMENT. s. m. (rad. *croûte*). Phys. Il se disait autrefois, dans le système de Descartes, de l'état des tourbillons à l'extérieur desquels il se forme des masses de matière, qui, plus tard, deviennent les planètes.

ENCROÛTER. v. a. 1re conj. (du lat. *incrustare*, incruster, revêtir ; fait de *crusta*, croûte). Archit. Enduire un mur, lier des pierres avec un mortier de chaux et de ciment, ou de chaux et de sable, ou de plâtre, ou de stuc.

— S'ENCROÛTER. v. pron. Se couvrir d'une croûte.

— Fig. Il se dit de l'esprit et du cœur. *L'esprit de cet auteur s'encroûte*, s'alourdit. *Cet homme s'encroûte*, devient stupide. || *Le cœur des vieillards s'encroûte*, devient plus dur, moins généreux.

ENCUIRASSÉ, ÉE. part. pass. du v. Encuirasser. S'empl. adject. Chevalier encuirassé.

— L'Académie dit, par extens. : *Un corps encuirassé de poussière ; des vêtements encuirassés de boue*. Nous croyons qu'il serait difficile de trouver ces expressions dans de bons auteurs.

— Fig. La conscience d'un libertin ne se nettoie pas facilement quand elle est trop encuirassée. Style peu noble.

ENCUIRASSER. v. a. 1re conj. (rad. *cuirasse*). Couvrir d'une cuirasse.

— S'ENCUIRASSER. v. pron. Mettre sa cuirasse, revêtir sa cuirasse.

— Fig. et fam. Se couvrir d'une croûte de. Des vêtements qui s'encuirassent de poussière, de boue, de graisse. Des métaux qui s'encuirassent d'une croûte de rouille, de poudre.

— Sans régime indirect, Se salir, devenir crasseux. Ses vêtements s'encuirassent.

— Fig. Contracter des habitudes mauvaises et dont on ne se défait qu'avec peine. Il ne pourra se blanchir facilement la conscience, tant elle s'est encrassée. Mauvais style.

ENCUISINÉ, ÉE. part. pass. du v. Encuisiner.

ENCUISINER. v. a. 1re conj. (rad *cuisine*). Mettre en rapport avec la cuisine ou les cuisiniers. Encuisiner quelqu'un.

sine ; se mêler à des domestiques. Il appartient au style burlesque.

ENCULASSÉ, ÉE. part. pass. du v. Enculasser. S'empl. adjectiv.

ENCULASSER. v. a. 1re conj. (rad. *culasse*). Arqueb. Placer la culasse au canon d'une arme à feu. Ce fusil est mal enculassé, c'est-à-dire, la culasse a été mal appliquée.

— S'ENCULASSER. v. pron. Etre, pouvoir être enculassé. Ce pistolet s'enculasse bien.

ENCUVAGE. s. m. (rad. *cuve*). Écon. domest. Action d'encuver le linge.

— Agric. Action d'encuver la vendange.

— Techn. Composé de trois cuirs et de six bandes que le hongroyeur met ensemble dans la cuve pour les préparer.

ENCUVÉ, ÉE. part. pass. du v. Encuver. S'empl. adject. Linge encuvé. Vendange encuvée.

ENCUVEMENT. s. m. Techn. Chez les tanneurs, action d'encuver les peaux.

ENCUVER. v. a. 1re conj. (rad. *cuve*). Mot dont les blanchisseurs, les tanneurs et les vendangeurs se servent pour dire Mettre dans la cuve, ranger dans le cuvier.

ENCYANTHE. s. m. (ét. gr., ἔγκυος, pleine, enceinte ; ἄνθος, fleur). Bot. Genre d'éricacées indigènes de la Chine.

ENCYCL. abrév. du mot Encyclopédie.

ENCYCLÈME. s. m. (ét. gr., ἐν, dans ; κύκλος, cercle). Ant. Machine circulaire et couverte qui, dans les théâtres antiques, représentait l'intérieur d'une chambre.

ENCYCLIE. s. f. (ét. gr., ἐν, dans ; κύκλος, cercle). Bot. Genre d'orchidacées.

— Phys. Nom que les physiciens donnent aux cercles concentriques qui se forment à la surface de l'eau lorsqu'on y laisse tomber un corps.

ENCYCLIQUE. adj. des 2 g. (du gr., ἐγκύκλιος, circulaire, formé de ἐγ, pour ἐν, dans, et de κύκλος, cercle). Relig. Circulaire.

— Hist. relig. *Lettre encyclique*. Lettre que le pape adresse au clergé et aux fidèles lorsqu'il veut faire connaître sa pensée sur quelque point de dogme ou de discipline ecclésiastique. On dit aussi en ce sens et substantivement l'*encyclique*. L'encyclique du pape Grégoire XVI au sujet de M. de Lamennais.

— *Code encyclique*. Nom qu'on donnait au moyen âge à un règlement disciplinaire adopté par un synode ou un concile, et que l'on envoyait aux différentes églises.

ENCYCLOGRAPHE. s. m. Didact. Auteur d'une encyclographie.

ENCYCLOGRAPHIE. s. f. (ét. gr., ἐν, dans ; κύκλος, cercle ; et γράφω, j'écris). Collection réunie de traités sur toutes les branches des connaissances humaines, ou sur toutes les divisions et subdivisions d'une science. Encyclographie médicale.

ENCYCLON. s. m. (ét. gr., ἐν, dans ; et κύκλος, cercle). Ant. gr. Robe longue dont se couvraient les femmes grecques.

ENCYCLOPÉDIE. s. f. (ét. gr., ἐγκύκλιος, adject. formé de κύκλος, cercle, et qui signifie proprement circulaire, et figurément, commun à tous, universel, qui convient à tous, obligatoire pour tous ; παιδεία, éducation, enseignement ; rad. παῖς, enfant). Nom que les Grecs donnaient à l'enchaînement de toutes les notions qui devaient entrer dans l'éducation d'un homme libre, c'est-à-dire d'un homme jaloux de ne rien ignorer de ce qui concerne l'homme.

— Mot qu'on a défini chez nous, Science universelle, enseignement de toutes les connaissances humaines.

— Titre qu'on donne à cette espèce de livres qui ont la prétention de former un répertoire universel des connaissances humaines, soit dans toute leur étendue, soit plutôt en abrégé et de manière à n'en rien omettre de fondamental ou d'essentiel. Encyclopédie méthodique. Encyclopédie du XVIIIe siècle. Encyclopédie du XIXe siècle. Encyclopédie des gens du monde. Encyclopédie des connaissances utiles. Encyclopédie nouvelle. Encyclopédie pittoresque. Encyclopédie catholique. Publier une encyclopédie. Résumer la science d'une époque, marquer avec précision le point où elle est arrivée, puis la divulguer, répandre son jour vivifiant sur les intérêts sociaux, sur l'éducation, sur la religion, sur les mœurs, sur les affaires, sur les conversations du grand nombre et jusque dans les causeries du foyer domestique, telle est la tâche importante des encyclopédies.

— S'entend particulièrement de l'Encyclopédie du XVIIIe siècle, de Diderot et de d'Alembert, publiée de 1751 à 1777. L'*Encyclopédie* est un habit d'arlequin où il y a quelques morceaux de bonne étoffe et trop de haillons. (Volt.) Il n'est presque pas un article de l'*Encyclopédie* qui ne prêche le doute philosophique, le déisme, ou le matérialisme, ou l'athéisme. (Lebas.) Le pape a écrit un bref à M. le maréchal de Biron pour le remercier d'empêcher les soldats aux gardes de lire l'*Encyclopédie*. (Grimm.)

— Titre qu'on donne quelquefois à tort à des ouvrages spéciaux qui embrassent le total d'une science particulière. Encyclopédie de droit. Encyclopédie des sciences mathémati-

— Par extens. Un ouvrage qui traite de beaucoup de sciences, d'un grand nombre de sujets, quel que soit d'ailleurs son titre. L'ouvrage de Pline l'Ancien est une véritable encyclopédie.

— Fig. Se dit d'une personne qui possède des connaissances universelles. Cet homme-là est une véritable encyclopédie. Sa tête est une véritable encyclopédie. C'est une encyclopédie vivante.

ENCYCLOPÉDIQUE. adj. des 2 g. Qui comprend, qui embrasse toutes les sciences. Recueils encyclopédiques. Ouvrage encyclopédique. Publication encyclopédique. Journal encyclopédique. Magasin encyclopédique. Annales encyclopédiques. Revue encyclopédique.

— Qui appartient à l'encyclopédie. Dictionnaire encyclopédique.

— *Arbre encyclopédique*. Tableau, index, guide des lecteurs qui veulent recueillir dans une encyclopédie, soit toutes les notions qui s'y trouvent disséminées par articles rédigés suivant l'ordre alphabétique, sur une science ou sur un art ; soit des aperçus sur diverses sciences ou arts liés entre eux par des rapports quelconques, soit enfin des vues générales sur l'ensemble des connaissances humaines.

— Fig. *Avoir une tête, une érudition encyclopédique*. Posséder de grandes connaissances en tout genre. Leibnitz avait une tête encyclopédique.

ENCYCLOPÉDISME. s. m. Philol. Système, principes des encyclopédistes.

ENCYCLOPÉDISTE. s. m. Auteur qui compose une encyclopédie ou du moins qui prend une part active à sa rédaction. Il s'applique particulièrement aux écrivains de la grande Encyclopédie du XVIIIe siècle. Les *encyclopédistes* n'atteignirent pas leur but ; ils n'élevèrent pas aux créations de l'esprit humain un monument digne de leur richesse et de leur gloire. (Lebas.) Les *encyclopedistes* réussirent fort bien à propager leurs doctrines et à faire pénétrer leur esprit dans la société. (Id.)

ENCYCLOPOSIE. s. f. (ét. gr., ἐν, dans, κύκλος, cercle ; et πότος, action de boire). Antiq. gr. Action de boire à la ronde, en commençant par la droite de l'amphitryon.

ENCYE. s. f. Entom. Genre de coléoptères lamellicornes ayant pour type l'encye de Commerson.

ENCYPROTYPE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἐν, dans ; κύπρος, cuivre ; τύπος, type, empreinte). Beaux-arts. Qui est dessiné, gravé sur le cuivre.

ENCYRTE. s. m. (ét. gr., ἐν, dans ; κύρτος, filet). Entom. Genre d'hyménoptères chalcidiens qui a pour type l'encyrte du citronnier.

ENCYRTITES. s. m. pl. Entom. Division de la famille des chalcidiens.

ENDACRYE. s. f. (du gr. ἐνδακρυς, qui verse des larmes). Entom. Genre de lépidoptères nocturnes.

ENDANCHÉ, ÉE. adj. Blas. Se dit de l'écu ou des parties de l'écu, dont les bords sont entaillés de petites pointes ou de dents.

ENDANGION. s. m. (ét. gr., ἔνδον, dedans ; ἀγγεῖον, vase). Bot. Couche plus intérieure des cellules, dans les conceptacles des floridées.

ENDAUBAGE. s. m. (rad. *daube*). Art culin. Manière de mettre en daube une volaille, une pièce de viande.

— Ingrédients épicés qui servent à composer une daube.

ENDAUBER. v. a. 1re conj. (rad. *daube*). Art culin. Mettre en daube, accommoder en daube.

ENDÉ. s. m. (du gr. ἐνδεής, qui manque de). Entom. Genre de coléoptères tétramères, ayant pour type l'endé pur de la côte de Guinée.

ENDÉCADÉ, ÉE. part. pass. du v. S'endécader.

ENDÉCADER (S'). v. pron. 1re conj. (rad. *décade*). S'endimancher. Les muscadins s'endécadaient avant d'aller au club. Mot de la langue révolutionnaire.

ENDÉCAGONE. s. m. V. HENDÉCAGONE.

ENDÉCAGYNE. adj. des 2 g. V. HENDÉCAGYNE.

ENDÉCANDRE et **ENDÉCANDRIE.** V. HENDECANDRE et HENDECANDRIE.

ENDÉCAPHYLLE. adj. V. HENDÉCAPHYLLE.

ENDÉCASYLLABE. adj. des 2 g. V. HENDÉCASYLLABE.

ENDÉMATIE. s. f. Hist. anc. Sorte d'air de danse en usage dans les fêtes, à Argos.

ENDÉMIE. s. f. (ét. gr., ἐν, dans ; δῆμος, peuple). Maladie commune aux habitants d'une contrée. La goutte est une *endémie* très-répandue en Westphalie. (Virey.)

ENDÉMIQUE. adj. des 2 g. Qui est particulier, propre à un peuple, à une nation. Peu de contrées sont plus exposées que la Hollande à toutes les affections *endemiques* qui résultent d'un sol humide. (Virey.)

— Bot. Genre et famille de plantes, dont toutes les espèces croissent dans un même pays.

ENDENTÉ, ÉE. part. pass. du v. Endenter. S'empl. adject. Garni de dents. Roue endentée.

— Se dit familièrement, en parlant des personnes ou des choses. Les requins ont la gueule bien endentée. Les Normandes ont, en général, la bouche mal endentée. Tous gens bien endentés. (La Font.)

— Blas. Se dit d'un pal, d'une bande et autres pièces composées de triangles alternés de divers émaux.

— Diplom. V. ENDENTURES.

ENDENTE. s. f. (rad. *dent*). Techn. Liaison de deux pièces de bois qui, de distance en distance, entrent l'une dans l'autre au moyen de dents

ENDENTEMENT. s. m. (rad. *dent*). Action d'endenter ; effet de cette action. V. ENDENTE.

— Mar. Sorte d'engrenage entre deux pièces de bois, sur lesquelles on fait des dents, pour les unir en les posant l'une sur l'autre bien ajustées.

— Charp. V. ENDENTE.

ENDENTER. v. a. 1re conj. (rad. *dent*.) Mettre des dents à une roue ou à toute autre machine.

— Charp. Réunir deux pièces de bois par des dents placées de distance en distance sur leur longueur, et dont elles se pénètrent.

— Mar. Joindre des pièces de mâts, vergues, au moyen d'adents en saillie et en retraite.

— S'ENDENTER. v. pron. Être endenté.

ENDENTURE. s. f. (rad. *dent*). S'est dit pour L'ensemble des dents. Belle endenture.

— Diplom. Chirographes ou chartes-parties, dont la marge, séparée de la souche, offre une section dentelée, au lieu d'être en ligne droite.

ENDERMIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἐν, dans; δέρμα, peau). Thérap. Se dit d'une méthode qui consiste à appliquer les médicaments à la surface du derme, préalablement dénudé par l'action de vésicatoires, ou sur celle des tissus sous-cutanés

ENDETTÉ, ÉE. part. pass. du v. Endetter. S'empl. adjectiv. Oui, j'aimerais mieux être la marquise la plus *endettée* de toute la cour, que de demeurer veuve du plus riche financier de France. (Dancourt.)

Il est depuis cinq ans à Paris, de bon compte.
J'arrive : je le trouve encore au premier pas,
Endetté, vagabond, sans ce qu'on ne sait pas. (PIRON.)

— *Endetté de.* Quant aux finances, la France et l'Angleterre, pour s'être fait la guerre, se sont trouvées *endettées* chacune de trois milliards de nos livres. (Volt.)

ENDETTER. v. a. 1re conj. (rad. *dette*). Charger de dettes.

— S'ENDETTER. v. pron. Faire des dettes. L'honnête homme n'aime pas à s'endetter.

ENDÈVÉ, ÉE. adj. Mutin, irritable, emporté. Il faut être bien endèvé pour s'obstiner à soutenir cela.

— S'empl. subst. C'est un endêvé, une endêvée.

ENDÈVER. v. n. 1re conj. (du lat. barb. *indeviare*, fait de *deviare*, s'égarer, s'éloigner du droit chemin; formé de la particule extractive *de*, et de *via*, chemin). Ressentir un grand dépit de quelque chose. Faire endèver quelqu'un. Il endêve de voir qu'on ne fait pas attention à lui. Il endêvait de ne pouvoir entrer au théâtre.

ENDIABLÉ, ÉE. adj. (rad. *diable*). Furieux, enragé, possédé du diable. C'est un esprit *endiablé*, qui ne songe qu'à mal faire. Il faut être endiablé pour soutenir des opinions aussi révoltantes. Sa fortune est à sa manière aussi *endiablée* que la mienne. (Rab.)

— *Un chemin endiablé.* Un chemin très-mauvais, périlleux.

— subst. C'est un endiablé, une endiablée. Fam.

ENDIABLER. v. n. (rad. *diable*). Se donner au diable, enrager. ‖ *Faire endiabler quelqu'un.* Le tourmenter à plaisir. Fam.

ENDIANDRE. s. m. (ét. gr., ἔνδιος, sans abri, ἀνήρ, homme; en bot. étamine). Bot. Genre de lauracées cryptocarpées de la Nouvelle-Hollande.

ENDIGAGE. s. m. (rad. *digue*). Eaux et for. S'est dit pour l'Action d'endiguer. V. ENDIGUEMENT.

— Droit que l'on attribue à un particulier d'acquérir les parties du rivage qu'il pourra soustraire aux eaux de la mer au moyen de digues. La loi du 16 septembre 1807 autorise le gouvernement à céder aux conditions qu'il jugera convenables les lais et relais de la mer et le droit d'endigage.

ENDIGUÉ, ÉE. part. pass. du v. Endiguer. S'empl. adjectiv. Étang endigué.

ENDIGUEMENT. s. m. (rad. *digue*). Eaux et for. Action de construire une digue pour opposer un obstacle aux inondations de la mer, des fleuves, des étangs, des cours d'eau.

ENDIGUER. v. a. 1re conj. (rad. *digue*). Eaux et for. Il s'employait autrefois pour, Contenir des eaux à l'aide d'une digue.

ENDIMANCHÉ, ÉE. part. pass. du v. Endimancher. S'empl. adjectiv. Homme endimanché. Femme endimanchée. D'un peuple *endimanché* vient charmer les banquets. (Del.)

— *Endimanché de.* Des hommes diaprés de guenilles, ou *endimanchés* d'habits à grands revers et à collets crasseux, traînaient sur le marbre de grands sabres dont la lame devait être encore gluante de sang. (E. Gonzal.)

ENDIMANCHER. v. a. 1re conj. (rad. *dimanche*). Vêtir quelqu'un de ses habits de fête, du dimanche. La fermière a endimanché ses filles.

[illegible] Mettre ses [illegible] deaux habits.

Le lendemain, le baron s'*endimanche*,
Pour assister au banquet solennel. (B. Loss.)

ENDIOMÈTRE. s. m. Phys. V. EUDIOMÈTRE.

ENDIVE. s. f. Bot. Plante de la tribu des chicoracées synanthérées, originaire de l'Arabie; elle sert de nourriture aux Arabes. Chez nous, elle se mange en salade.

ENDIVISIONNEMENT. s. m. Art milit. Formation d'une division par la réunion de deux pelotons.

ENDIZELÉ, ÉE. part. pass. du v. Endizeler.

ENDIZELER. v. a. 1re conj. (rad. *dizeau*). Mettre en dizeaux.

ENDOCARDE. s. m. (ét. gr., ἔνδον, dans; καρδία, cœur). Anat. Membrane qui tapisse l'intérieur du cœur.

ENDOCARDITE. s. f. Pathol. Inflammation de la membrane qui tapisse l'intérieur du cœur.

ENDOCARPE. s. m. (ét. gr., ἔνδον, dedans; καρπὸς, fruit). Bot. Membrane qui revêt la cavité intérieure du péricarpe des fruits; s'appelle chair dans la pêche, et pulpe dans le raisin.

— Genre endocarpe, type de la famille des endocarpées.

ENDOCARPÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à un endocarpe. ‖ ENDOCARPÉES. s. f. pl. Famille de lichens ayant pour type le genre endocarpe.

ENDOCÉPHALE. s. m. (ét. gr., ἔνδον, dedans; κεφαλή, tête). Entom. Genre de coléoptères tétramères.

ENDOCHRÔME. s. m. (pr. *an-do-kro-me;* ét. gr., ἔνδον, dedans; χρῶμα, couleur). Bot. Cellule qui, dans les algues filamenteuses, contient la matière colorante de chaque segment.

ENDOCLADIE. s. f. (ét. gr., ἔνδον, dedans; κλάδος, rameau). Bot. Genre monotype de la tribu des némastomées.

ENDOCTRINÉ, ÉE. part. pass. du v. Endoctriner. S'empl. adjectiv. Personne endoctrinée.

ENDOCTRINER. v. a. 1re conj. (du lat. *doctrina*, savoir, instruction). Instruire quelqu'un, enseigner quelque science ou doctrine.

— Fig. Faire la leçon.

— Initier à quelque chose.

— S'ENDOCTRINER. v. pron. S'instruire mutuellement.

ENDOCTRINEUR. s. m. (rad. *doctrine*). Néol. Celui qui endoctrine; pédant. On y concentre toujours l'art dans la seule manière de Corneille et de Racine; on y cite avec emphase quelques pages de Bossuet, et là finit la théorie de ces *endoctrineurs*. (Merc.) Ce mot ne s'emploie que dans un sens de dénigrement.

ENDOCYME. s. m. (ét. gr., ἔνδον, dedans; κύω, être grosse). Anat. Monstre par inclusion.

ENDOCYMIE. s. f. Anat. Monstruosité par inclusion.

ENDOCYMIEN, IENNE. adj. Anat. Qui contient un corps plus ou moins développé dans son intérieur.

ENDOCYMIQUE. adj. des 2 g. Anat. Qui a rapport à l'endocymie.

ENDODONTITE. s. f. (ét. gr., ἔνδον, dedans; ὀδοὺς, dent). Pathol. Inflammation de la membrane qui tapisse la cavité des dents.

ENDOESTHÉSIE. s. f. (ét. gr., ἔνδον, en dedans; αἰσθάνομαι, je sens). Philos. Expression proposée pour qualifier la sensibilité intérieure ou le sentiment interne, avec toutes ses nuances.

ENDOGASTRITE. s. f. (ét. gr., ἔνδον, dedans; γαστήρ, ventre). Pathol. Irritation de la membrane muqueuse de l'estomac.

ENDOGÈNE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἔνδον, dedans; γεννάω, j'engendre). Bot. Se dit des végétaux dans lesquels l'accroissement se fait par le centre de la tige, de manière que les parties de nouvelle formation refoulent de dedans en dehors celles de la formation ancienne.

— s. m. pl., Les endogènes.

— Couche de cellule du pistil ou de l'archégone des muscinées.

ENDOGONE. s. m. (ét. gr., ἔνδον, dedans; γόνος, rejeton). Bot. Genre de champignons.

ENDOLORI, IE. adj. Qui ressent de la douleur. Bras endolori, tête endolorie. Sa main douce et légère sait aller chercher tout ce qui les blesse, et faire poser plus mollement leurs membres *endoloris*. (J.-J. Rouss.)

— Syn. comp. ENDOLORI. DOULOUREUX. *Endolori* s'applique plus particulièrement à ce qui ressent de la douleur, et *douloureux* à ce qui la cause.

ENDOLORIR. v. a. 2e conj. (rad. *douleur*). Causer de la douleur.

ENDOLORISSEMENT. s. m. (rad. *douleur*). Néol. État d'une partie devenue douloureuse.

ENDOMIE. s. f. (du gr. ἔνδομα, affaissement). Entom. Genre de coléoptères hétéromères, famille des trachélydes.

ENDOMMAGÉ, ÉE. part. pass. du v. Endommager. S'empl. adjectiv. Les moissons ont été endommagées.

ENDOMMAGEMENT s. m. (rad. *dommage*). Néol. Action d'endommager. ‖ État de ce qui a

ENDOMMAGER. v. a. 1re conj. (rad. *dommage*). Causer du dommage. Endommager un tableau, un livre. Le tonnerre a endommagé la flèche de l'église. La pluie endommage les moissons.

— S'ENDOMMAGER. v. pron. Être endommagé.

ENDOMYCHE. s. m. (ét. gr. ἔνδον, dedans; μυχός, lieu retiré). Genre de coléoptères trimères, d'un beau rouge écarlate.

ENDOMYCHIDE. adj. des 2 g. (Entom.) Qui a le caractère d'un endomyche. ‖ ENDOMYCHIDES. s. m. pl. Famille d'insectes coléoptères trimères.

ENDONARTÉRITE. s. f. (ét. gr., ἔνδον, dedans; ἀρτηρία, artère). Pathol. Inflammation de la membrane interne des artères.

ENDONENTÉRITE. s. f. (ét. gr., ἔνδον, dans; ἔντερον, intestin). Pathol. Inflammation de la membrane interne des intestins.

ENDOPÉRICARDITE. s. f. Pathol. Inflammation simultanée de l'endocarde et du péricarde.

ENDOPHLÉBITE. s. f. Inflammation de la membrane interne des veines.

ENDOPHLOÉE. s. f. (ét. gr., ἔνδον, au-dedans; φλοιός, écorce). Entom. Genre de coléoptères hétéromères, famille des taxicornes, qui se trouvent sous l'écorce du hêtre, dans la forêt de Fontainebleau.

ENDOPHORE. s. m. Bot. Syn. d'Endoplèvre.

ENDOPHRAGME. s. m. (ét. gr., ἔνδον, dedans; φράγμα, cloison). Bot. Diaphragme interposé entre les cellules dont les algues marines sont formées.

ENDOPLÈVRE. s. f. (ét. gr., ἔνδον, dedans; πλευρά, côté). Bot. Pellicule intérieure de la graine.

ENDOPOGONE. s. m. (ét. gr., ἔνδον, dedans; πώγων, barbe). Bot. Genre des acanthacées echmatacanthées, dont la lèvre supérieure de la corolle est velue intérieurement.

ENDOPTILE. adj. (ét. gr., ἔνδον, dedans; πτίλον, petite plume). Bot. Embryon de certaines plantes dont la gemmule est entièrement renfermée dans sa cavité cotylédonaire.

ENDORHIZE. adj. (ét. gr., ἔνδον, dedans; ῥίζα, racine). Bot. Dont la radicule ne s'allonge presque pas, mais donne naissance à des radicelles simples.

ENDORHIZÉ, ÉE. adj. Bot. Qui produit un endorhize. Plante endorhizée.

ENDORMANT. part. prés. du v. Endormir. Il est toujours invariable. Qui endort. De longs discours endormant les auditeurs.

ENDORMANT, ANTE. adj. Qui est propre à endormir, qui accable d'ennui. Ouvrage endormant. Lecture endormante. Il mâche de l'opium, dont il ignore la qualité *endormante*. (Volney.)

ENDORMEUR, EUSE. s. (rad. *dormir*). Celui, celle qui endort. Mercier a donné à ce mot une acception qu'on ne trouve pas dans le Dictionnaire de l'Académie. Le plus grand *endormeur*, dit-il, c'est un corps académique.

— Fig. Flatteur, enjoleur.

— Jurisp. anc. Malfaiteur qui, pour dépouiller plus facilement ses victimes, les endort au moyen de quelque drogue jetée dans les aliments.

— Hist. *Endormeur* s'appliquait, à l'époque de la révolution qui a précédé la défaite des Girondins (31 mai et 2 juin 1793), à ceux qui conseillaient d'épuiser les moyens légaux avant d'employer les ressources extrêmes, la dictature et la terreur.

— Ornith. Nom vulgaire de la crécerelle.

— Fig. et prov. *C'est un endormeur de mulots, de couleuvres.* C'est un homme qui sait adroitement les prendre.

ENDORMI, IE. part. pass. du v. Endormir. S'empl. adjectiv. Comme il était déjà tard, les nymphes entrèrent et la trouvèrent encore tout *endormie*. (La Font.)

— *Endormi dans.* Les autans, *endormis* dans leurs cavernes ténébreuses, surpris d'y revoir tout à coup la lumière, se réveillent furieux. (B. de St P.)

Le vieux fleuve, *endormi* dans les bras du mensonge,
De ses destins passés n'avait pas même un songe.
(J. BELLY.)

— *Endormi par.* La Suède *endormie* par des négociations. (Volt.)

— *Endormi sous.*

Si le grand Saladin *endormi* sous sa chaîne
Soupira le doux nom d'une reine chrétienne.
(J. BELLY.)

— *Endormi sur.* On se plaint souvent de la fortune quand on ne devrait accuser que soi; on la cherche bien loin et avec beaucoup de peine, tandis qu'elle est *endormie* sur le seuil de la porte. (Beauch.)

— Fig. Engourdi. Jambe endormie.

— Qui n'a ni activité, ni énergie. Esprit endormi. Cœur endormi. Caractère endormi. Ma prudence n'est pas tout à fait *endormie*. (Corn.) Vos bons mots réveillaient sa langueur *endormie*. (Colnet.)

Et que sous mon amour ma valeur *endormie*
Couronne tant d'exploits d'une telle infamie.
(CORNEILLE.)

— Mar. *Navire endormi.* Celui qui, après avoir été arrêté, n'a pas encore repris son erre.

dormi, il faut se réveiller. ‖ *Faire l'endormi.* Feindre d'être endormi. Elle fait l'endormie.

ENDORMIE. s. f. Bot. Nom populaire de la pomme épineuse.

— Prov. *Avoir mangé de l'endormie.* Avoir un sommeil profond et un réveil difficile.

ENDORMIR. v. a. et irrég. 2me conj. (rad. *dormir*). *J'endors, nous endormons. J'endormais, nous endormions. J'endormis, nous endormîmes. J'ai endormi. J'endormirai. Endors, endormons. Que j'endorme, que nous endormions. Que j'endormisse, que nous endormissions. Endormant.* Faire dormir. Endormir un enfant. Bercer un enfant pour l'endormir. Le son des cloches, qui réveille les chantres et les enfants de chœur, *endort* les chanoines. (La Br.)

— Par extens. Apaiser, engourdir. Le chirurgien a eu soin d'endormir le bras avant de le couper. Il y a des remèdes qui endorment la goutte, aucun ne la guérit. Où les chirurgiens ne peuvent guérir la plaie, ils sont contents de l'*endormir* et pallier (Mont.)

— Fig. J'ai été à la campagne, où je n'ai songé qu'à *endormir* mon esprit. (Mme de Scudéry.)

— Par exag. Ennuyer excessivement, fatiguer jusqu'à provoquer le sommeil, en parlant d'une personne ou d'une chose. Je vous *endormirai* quelque jour des affaires de cette province. (Mme de Sév.)

— Fig. Amuser quelqu'un, afin de le tromper ou de l'empêcher d'agir. Endormir quelqu'un avec de belles promesses. Cette incertitude *endort*-elle même notre vigilance. (Volt.)

. . . Ces esprits frivoles
Que tout flatteur *endort* au son de ses paroles.
(. . . . .)

— Neutral. *Ce roman endort.* Sa lecture n'offre pas d'intérêt, elle fatigue, elle ennuie.

— Syn. comp. ENDORMIR. ASSOUPIR. V. ASSOUPIR.

— S'ENDORMIR. v. pron. Commencer à dormir. Il ne peut s'endormir.

. . . . La Mollesse oppressée
Dans sa bouche à ce mot sent sa langue glacée,
Et, lasse de parler, succombant sous l'effort,
Soupire, étend les bras, ferme l'œil, et s'*endort*.
(BOILEAU.)

— Fig. S'apaiser. Le remords s'*endort* durant un destin prospère, et s'aigrit dans l'adversité. (J.-J. Rouss.)

— Rester indifférent, inactif. Cet usurier ne s'endort pas sur ses intérêts. Si vous vous endormez ainsi, vous perdrez votre procès.

— *S'endormir dans le vice, dans les plaisirs.* Demeurer, y croupir. Il s'*endormait* sur le trône. (Boil.) On s'*endort* dans l'amour des biens de la terre. (Boss.) Le mérite s'*endort* dans la paresse. (Boil.) Les douces erreurs et les songes sur lesquels notre esprit s'*endort*. (Mass.)

Ce langage affecté
Où s'*endort* un esprit de mollesse hébété. (BOIL.)

— Poés. *S'endormir du sommeil de la tombe, du dernier sommeil*, etc. Mourir. Il s'*endormit* du sommeil des justes. (Mass.) En style biblique on dit : *S'endormir dans le Seigneur.*

Mais le ciel avait au trépas
Condamné ses jeunes appas.
Au ciel elle a rendu sa vie,
Et doucement s'est *endormie* (PARNY.)

Démosthène, épuisant la coupe de la mort,
De son dernier sommeil tranquillement s'*endort*.
(MILLEVOYE.)

— Mais il me semble que l'ombre de Chapelle s'est *endormie*. (A. Martin.)

— *S'endormir avec.*

Fatigué des travaux qui vont bientôt renaître,
Le tranquille taureau s'*endort* avec son maître (VOLT.)

— *S'endormir dans.* Il s'*endort* dans une lâche et molle oisiveté. (Boil.)

— *S'endormir de.* Le loir six mois entiers s'*endort* d'un lourd repos. (Delille.) Je me suis *endormi* d'un profond sommeil, et je me suis réveillé, parce que le Seigneur m'a pris sous sa protection. (La Harpe.)

— *S'endormir sur.*

Près d'une grange on raconte qu'un nain
S'était *endormi* sur la paille. (LEBAILLY.)

Là, chacun s'*endormant* sur les rêves d'autrui,
Peut changer de sottise et choisir son ennui. (DEL.)

— Express. prov. et fam. *Ne pas s'endormir sur le rôti.* Se montrer actif et vigilant pour ses intérêts. ‖ Être un joyeux et bon vivant.

ENDORMISSEMENT. s. m. (rad. *dormir*). Se disait autrefois pour Assoupissement. L'habitude de l'ivrognerie cause un certain endormissement. Comme si les auditeurs eussent été assoupis dans un *endormissement* de l'esprit. (Sat. Ménip.)

ENDOS. s. m. (pr. *an-do*). Syn. d'Endossement.

ENDOSIPHIE. s. f. Annél. Ordre d'annélides.

ENDOSMOMÈTRE. s. m. (ét. gr., ἔνδον, dedans; μετρέω, je mesure). Phys. Instrument au moyen duquel on rend sensibles et mesurables les phénomènes de l'endosmose.

ENDOSMOMÉTRIQUE. adj. des 2 g. Phys. Qui se rattache à l'endosmomètre.

ENDOSMOSE. s. f. (ét. gr., ἔνδον, dedans; ὠσμός, impulsion). Phys. Double courant qui s'établit entre deux liquides de densité différente, et séparés par une cloison membraneuse.

ENDOSPERME. s. m. (ét. gr., ἔνδον, dedans;

que joint à l'embryon dans beaucoup de végétaux; il concourt à le développer en lui fournissant sa substance.

— s. m. Genre de papilionacées, établi sur un arbrisseau grimpant de Java.

ENDOSPERMÉ, ÉE. adj. Bot. Qui la forme d'un endosperme. ‖ ENDOSPERMÉES. s. f. Division d'algues filamenteuses, cloisonnées, vertes, ayant pour type le germe endosperme.

ENDOSPORÉ, ÉE. adj. (ét. gr., ἔνδον, dedans; σπορά, semence). Dont les semences ou spores sont situées à l'intérieur.

ENDOSSE. s. f. Le faix, et toute la peine, la responsabilité de quelque chose. ‖ *Ma foi, vous avez l'endosse de cette affaire.* Vous en êtes responsable. ‖ *Avoir l'endosse d'un procès.* En avoir la peine, l'embarras. Il est familier et peu employé.

ENDOSSÉ, ÉE. part. pass. du v. Endosser. Cette valeur a été endossée par des gens solvables.

— *Endossé de.*

. . . . . Mais comment, avec un cœur d'airain,
Refuser un billet *endossé* de ma main? (REGNARD.)

ENDOSSEMENT, ENDOS. s. m. (rad. *dos*). Ce qu'on écrit au dos d'un acte.

— Comm. Ordre qu'on écrit au dos d'un billet, d'une lettre de change, pour en transférer la propriété à quelqu'un. Endossement en blanc. V. ENDOSSER.

— Dr. cout. Quittance que le seigneur ou son receveur donnait au dos du contrat de vente d'un héritage dépendant de sa seigneurie.

— Techn. V. ENDOSSURE.

ENDOSSER. v. a. 1re conj. (rad. *dos*). Placer sur le dos. Endosser le harnais, la cuirasse.

— On le dit en plaisantant d'un homme d'église ou de robe, qui revêt les habits de sa profession. Endosser l'écarlate. D'une longue soutane, il *endosse* la moire. (Boil.)

Mais le singe d'un juge, *endossant* la simarre,
En est-il moins un singe, et risible et bizarre?
(GUYÉTAND.)

— Charger quelqu'un d'une mission fâcheuse. On l'a endossé de cette mauvaise commission. Je ne veux pas endosser cette responsabilité.

— Comm. *Endosser une lettre de change, un billet.* Mettre au dos, avec sa signature, l'ordre de payer à un autre la somme énoncée dans le corps de la lettre, du billet.

— Techn. Faire le dos d'un volume relié.

— Agric. Relever, au moyen de la charrue, les sillons dans leur milieu.

ENDOSSEUR, EUSE. s. Celui, celle qui endosse une lettre de change, un billet, etc.

ENDOSSURE. s. f. Papet. Opération par laquelle un relieur prépare le dos d'un livre.

ENDOSTOME. s. m. (ét. gr., ἔνδον, dedans; στόμα, bouche). Bot. Ouverture que présente à son sommet la membrane interne de l'ovule.

ENDOTRICHE. s. f. (ét. gr., ἔνδον, dedans; θρίξ, poil). Bot. Genre de gentianées, établi pour des gentianes dont la corolle est velue à la gorge.

ENDOTRICHÉ, ÉE. adj. Bot. Qui est velu à l'intérieur.

ENDOTROPE. s. m. (ét. gr., ἔνδον, en dedans; τρόπις, carène). Bot. Genre d'asclépiadacées; arbrisseaux volubiles de la Nouvelle-Hollande et de l'Inde orientale.

ENDOUAIRER. v. a. 1re conj. (rad. *douaire*). S'est dit pour Assurer un douaire.

ENDOUZAINÉ, ÉE. part. pass. du v. Endouzainer.

ENDOUZAINER. v. a. 1re conj. (rad. *douze*). Mettre, séparer par douzaines.

— S'ENDOUZAINER. v. pron. Se mettre par douzaines.

ENDRESSIE. s. f. Bot. Genre d'ombellifères.

ENDROIT. s. m. (rad. *en, droit*). Lieu, place, partie d'un espace. Endroit propre à bâtir. Endroit convenable, large, resserré. Arriver d'un endroit. Aller à un endroit. Elever une maison, un palais dans un endroit. Etre enterré dans un endroit. Il a été blessé en plusieurs endroits. On trouve des cantons fertiles, quoiqu'en certains *endroits*, par l'inégalité du terrain, la culture exige de grands travaux. (Barth.) Il dit que la ville a des *endroits* faibles et mal fortifiés. (La Bruy.) J'ai observé cette égalité de hauteur dans les *endroits* où j'ai voyagé. (Buff.)

— Toute place ou toute partie d'une chose quelconque. L'endroit d'un chapeau, d'une maison. Visiter tous les endroits d'une maison. Eprouver de la douleur à tel endroit du corps. Choisir dans un gigot l'endroit le plus cuit.

— Partie, passage d'un discours, d'une poésie, d'une œuvre d'esprit. Bel endroit d'une comédie, d'une tragédie. Les plus beaux endroits de Corneille et de Molière. Il y a dans cette comédie des endroits d'un comique parfait. Cet *endroit*-là me fait pleurer, et je suis assurée qu'il vous serre le cœur. (Mme de Sév.)

. . . . Hippocrate commande
Et dit en quelque *endroit*, que, pour bien se porter,
Il se faut quelquefois dérober au souper. (Haen.)

— Le beau côté d'une étoffe. L'endroit de ce drap. L'endroit de cette soierie.

— Fig. Endroit de l'âme. L'endroit du cœur. Dans un *endroit* de l'âme si profond et si retiré que les sens n'en soupçonnent rien. (Boss.)

— Moment, partie de la vie. Pour les jeunes

droit de la vie. Dans le sens contraire : Il a subi une condamnation, c'est le vilain endroit de sa vie.

— Point, côté. L'hypocrite se trahit toujours par quelque endroit.

— Fig. et fam. *Endroit sensible.* Ce qui intéresse le plus. Prendre quelqu'un par son endroit sensible

— *Endroit faible.* Ce à quoi on est le plus disposé à céder. Prendre quelqu'un par son endroit faible.

— *Bel ou vilain endroit.* Ce qui séduit, ou ce qui produit une impression fâcheuse. Se montrer, se faire connaître par son plus bel endroit, par son vilain endroit.

— Lieu natal, pays. Être de tel endroit. Être né en tel endroit.

— Fam. et prov. *Être de son endroit.* Être étranger ou peu habitué aux usages du monde, de la bonne société.

— Fam. *A l'endroit de.* A l'égard de, envers, relativement à. Etre respectueux à l'endroit des magistrats. Harpagon était fort chatouilleux à l'endroit de sa cassette.

— Syn. comp. ENDROIT. LIEU. PLACE. *Lieu*, espace considéré comme un tout; *endroit*, partie de cet espace; *place*, lieu ou endroit considéré relativement à une personne ou à une chose qui l'occupe.

ENDROMIDE. s. f. (du gr. ἐνδρομίς, fourrure). Ant. gr. Chaussure propre à la course, à la chasse. Diane et ses nymphes chaussaient l'endromide.

— Ant. rom. Robe de bain garnie de poils, de fourrures, imitée des Gaulois.

ENDROMIDE. s. m. Entom. Genre de lépidoptères nocturnes, ayant pour type le bombyx versicolore.

ENDUCAILLER (S'). v. pron. 1re conj. (rad. *duc*). Collé exprime avec humeur les désagréments qu'il éprouvait en travaillant pour les grands seigneurs, etc., en s'enducaillant; c'est son mot. C'est dans ce sens que Duclos lui recommandait à chaque élection de ne pas s'*enducailler* (Arnault.)

ENDUIRE. v. a. 4e conj. (pr. *an-dui-re;* du lat. *inducere*). Couvrir d'un enduit. Enduire une muraille de plâtre. Enduire un vaisseau de goudron. Enduire un bassin de ciment.

— v. n. Fauconn. Digérer bien la chair. Cet oiseau enduit bien.

— S'ENDUIRE. v. pron. Se couvrir d'un enduit.

— Être couvert d'un enduit.

ENDUIT. s. m. (pr. *an-dui*). Techn. Couche de chaux, de plâtre, de ciment, de bitume. Enduit de ciment romain. Enduit de plâtre. Matière molle ou liquide propre à être étendue sur la surface d'un corps. Un enduit de goudron. Le vernis est un enduit conservateur.

— Archit. Revêtement de mur qu'on fait en plâtre, en mortier de chaux, en sable, pour en rendre la surface plane et unie.

— Pathol. Couche de matière purulente qui se forme à la surface de quelques organes. Enduit bilieux, jaune, blanc, noir, fuligineux.

— Techn. On l'applique sur les toiles, les bois, etc., pour boucher les pores, détruire les effets d'humidité. Enduit hydrofuge.

ENDUIT, ITE. part. pass. du v. Enduire. S'empl. adjectiv. Un mur enduit de plâtre. Les boutons des fleurs sont couverts d'écailles *enduites* d'un léger vernis, sur lequel l'eau glisse sans laisser d'humidité. (A. Martin.) Il y a des pitons *enduits* de terre comme ceux de la plaine des Cafres. (B. de St-P.)

— Fig. Mais si vos intentions sont seulement *enduites* du bien public. (Nic. Pasq.)

ENDURANT, ANTE. adj. Patient, qui souffre aisément les contrariétés, les injures. Un homme endurant. Une femme endurante.

— *Peu endurant, pas endurant.* Très-impatient, disposé à ne rien passer à personne. Ce soldat est peu endurant. Ainsi, quoique les hommes fussent devenus moins *endurants*, et que la pitié naturelle eût déjà souffert quelque altération, ce période du développement des facultés humaines, tenant un juste-milieu entre l'indolence de l'état primitif et la pétulante activité de notre amour-propre, dut être l'époque la plus heureuse et la plus durable. (J.-J. Rouss.)

— Syn. comp. ENDURANT. PATIENT. L'homme *endurant* supporte avec constance des injures, des persécutions, par faiblesse, par prudence ou par lâcheté. L'homme patient souffre avec calme et dignité, par grandeur, par élévation d'âme.

ENDURCI. s. m. Relig. Celui chez qui tout sentiment de piété s'est éteint. Un endurci est sourd à la voix de la religion.

ENDURCI, IE. part. pass. du v. Endurcir. S'empl. adjectiv. Corps endurci. Cheval endurci. Criminel endurci. Peuples endurcis. Ils étaient plus robustes et plus *endurcis* que les autres peuples. (Volt.)

— *Endurci à.* Endurci à la fatigue, aux coups, au travail, aux intempéries de l'air, aux privations, à la douleur, aux injures, aux affronts. Ces peuples sont fort *endurcis* au travail. (Buffon.)

— *Endurci dans.* Cet homme est endurci dans le vice. Un tyran dans le crime *endurci*. (Rac.) Il n'était point comme elle *endurci* dans le

— *Endurci par.* Les mains sont *endurcies* par le travail.

Hippolyte, *endurci* par de sauvages lois,
Entend parler d'amour pour la première fois. (Rac.)

ENDURCIR. v. a. 2e conj. (du lat. *induresc-cere*). Rendre dur. Le grand air endurcit la pierre. On endurcit le fer en lui donnant une nouvelle trempe.

— Par extens. Rendre fort, robuste. Le travail endurcit le corps.

— Fig. Rendre insensible. L'adversité endurcit les hommes. Les richesses *endurcissent* le cœur. (Fléch.) Un cœur qu'ont *endurci* la fatigue et les ans. (Racine.)

— Relig. Abandonner à ses égarements. Dieu endurcit le cœur des pécheurs. Le Seigneur avait endurci le cœur d'Holopherne.

— Fig. *Endurcir à.* Habituer à. Endurcir de bonne heure les enfants au travail, aux intempéries de l'air, aux exercices gymnastiques. *Endurcissez* leurs corps aux intempéries des saisons, des climats, à la faim, à la soif, à la fatigue. (J.-J. Rouss.) Une éducation mâle et militaire les *endurcissait* de bonne heure à la fatigue, et les familiarisait avec le danger. (Id.) Les travaux rustiques les ont d'avance *endurcis* à la guerre. (Id.)

— Dans un sens moral, Endurcir le caractère aux injures, aux outrages, aux coups; et par exagération, Endurcir au plaisir. Si la tristesse attendrit l'âme, une profonde affliction l'*endurcit*. (J. J. Rouss.) La superstition *endurcit* les cœurs. (Volt.)

— *Endurci dans.* La vieillesse l'*endurcit* dans le crime. (Mass.)

— S'ENDURCIR. v. pron. Devenir dur. S'endurcir à l'air. S'endurcir à force de marcher. Le corail s'*endurcit* à l'air. (Lav.) La peau des mains s'*endurcit* à force de travailler. (Id.)

— Fig. *S'endurcir à.* S'accoutumer à ce qui est fatigant, pénible. S'endurcir au travail, à la douleur, aux affronts. Le carme, le feuillant s'*endurcit* aux travaux. (Boil.)

— Être insensible, impitoyable. S'endurcir à la voix de la souffrance. S'endurcir aux cris des malheureux.

— *S'endurcir à*, suivi d'un infinitif. Loin de s'*endurcir* à supporter les révolutions des saisons et des climats, chacun aspire à se soustraire à leurs influences. (Virey.) Il n'y avait pas jusqu'à ses chagrins et ses peines, qu'elle ne comptât pour des avantages, en ce qu'ils avaient empêché son cœur de s'*endurcir* aux malheurs d'autrui. (J.-J. Rouss.)

— *S'endurcir contre.* Il s'*endurcit* contre les cris de sa conscience. (Mass.) Les hommes corrompus s'*endurcissent* bientôt contre tout ce qui pourrait les toucher. (Fén.)

— *S'endurcir dans.* Contracter l'habitude de. S'endurcir dans le vice, dans le crime.

— Syn. comp. ENDURCIR. DURCIR. V. DURCIR.

ENDURCISSEMENT. s. m. (pr. *an-dur-ci-ce-man*). Etat de ce qui devient dur.

— Fig. et relig. L'opiniâtreté d'une âme sans piété, sans vertu. Un grand endurcissement. Horrible endurcissement. Tomber, mourir dans l'endurcissement.

— Pathol. *Endurcissement du tissu cellulaire.* Maladie des enfants nouveau-nés, dans laquelle une portion ou la totalité des téguments offre de la dureté.

ENDURÉ, ÉE. part. pass. du v. Endurer. Froid enduré. Faim endurée. Soif endurée. Injure endurée.

Souvent avec prudence un outrage *enduré*
Aux honneurs les plus hauts a servi de degré. (Rac.)

— C'est par licence poétique, que Corneille a laissé ce participe invariable dans les vers suivants :

Là, par un long récit de toutes les misères
Que durant notre enfance ont *enduré* nos pères,
Renouvelant leur haine avec leur souvenir,
Je redouble en leurs cœurs l'ardeur de le punir

La grammaire exige *endurées*, bien que le sujet soit placé, par inversion, après le participe.

ENDURER. v. a. 1re conj. (du lat. *indurare*, supporter). Souffrir, éprouver. Endurer une grande chaleur. Endurer de la douleur. Endurer un froid glacial. Endurer de la misère. Il faut de ses amis *endurer* quelque chose. (Mol.) Cependant j'*endure* mes maux avec assez de patience. (***)

— Par extens. Supporter avec courage, avec résignation, avec constance. Endurer la faim et la soif. Jésus endura la mort avec une résignation toute divine. Tous les maux qu'une esclave *endure* dans les fers. (Corn.) *Endurer* la rigueur du froid, malgré sa vieillesse. (Boss.) Il est dans la nature de l'homme d'*endurer* patiemment la nécessité des choses; mais non la mauvaise volonté d'autrui. (J.-J. Rouss.)

— Permettre, tolérer, souffrir. N'endurez pas de telles familiarités... Pourquoi endurez-vous ces plaisanteries blessantes?

— Fam. *Endurer que, ne pas endurer que.* N'endurez pas qu'on maltraite vos enfants. Voltaire eut tort de ne permettre cette expression que dans le style comique. Elle ne pouvait *endurer* qu'on lui dit, etc. (Boss.)

— Syn. comp. ENDURER. SOUFFRIR. SUPPORTER. Souffrir, sentir actuellement de la douleur, de la peine. *Endurer*, c'est de plus éprouver la peine de sa durée. *Supporter* a rapport au courage qui lutte contre le mal.

outrages ne sauraient s'en lurer.

ENDUSTOME. s. m. (ét. gr., ἐνδύω, je couvre; στόμα, bouche). Entom. Genre de coléoptères taxicornes du Sénégal.

ENDYMATIE. s. f. Antiq. gr. Danse des Argiens.

ENDYMION. Myth. Prince et berger de Carie, condamné par Jupiter pour offense envers Junon, à un sommeil de cinquante années. Il inspira une vive passion à Phébé, qui venait chaque nuit le visiter sur le mont Latmos.

— Prov. *Sommeil d'Endymion.* Sommeil long et profond. Dormir le sommeil d'Endymion.

ÉNÉADE. Myth. Descendant d'Énée ou compagnon d'Énée.

ÉNÉAS. s. m. Zool. Petit animal qui ressemble beaucoup au sargue.

ÉNÉATEUR. s. m. V. ÆNÉATEUR.

ÉNÉDREYTE. s. m. (du gr. ἐνεδρευτής, qui est en embuscade). Entom. Genre de coléoptères tétramères.

ÉNÉE. Myth. Prince troyen, fils de Vénus et d'Anchise. Dans la nuit où Troie succomba, il emporta sur ses épaules son père Anchise, qui s'était chargé des images des dieux, et se retira sur le mont Ida, emmenant avec lui son fils Ascagne.

ÉNÉE. s. m. Entom. Papillon des Indes.

ÉNÉIDE. s. f. Philol. Poëme de Virgile, dont Énée est le héros.

ÉNÉILÈME. s. m. (ét. gr., ἐν, dedans; εἰλέω, je renferme). Bot. Membrane interne de la graine

ÉNELÉ, ÉE. part. pass. du v. Éneler.

ÉNELER. v. a. 1re conj. (rad. *nèle*). Agric. Oter les nèles, synonyme dans beaucoup de pays des nielles des blés.

ÉNÉLÉUM. s. m. (pr. *é-né-lé-omm;* ét. gr., οἶνος, vin; ἔλαιον, huile). Pharm. Mélange de vin et d'huile rosat.

ÉNEMION. s. m. Bot. Genre de renonculacées helléborées.

ÉNÉMITE. s. m. Médec. Médicament qu'on administre en lavement ou au moyen d'une injection. || *Enème* serait plus correct.

ÉNÉMITIQUE. adj. des 2 g. Pharm. Se dit des médicaments administrés par injection.

ÉNÉOPTÈRE. s. f. (ét. gr., ἐνεός, muet; πτερόν, aile). Entom. Genre d'orthoptères, dont le type est l'énéoptère brésilien.

ÉNÉORÈME. s. m. (ét. gr., ἐν, dans; αἰωρεῖν, élever, suspendre). Pathol. Matière légère et blanchâtre en suspension dans l'urine en repos.

ÉNERGIATYPE. s. m. L'énergiatype de M. Hunt.

ÉNERGIE. s. f. (ét. gr., ἐν, dans; ἔργον, ouvrage, action). Force, puissance, vertu, action, efficacité. L'énergie d'un remède. L'énergie musculaire. L'énergie des sinapismes. Les animaux tirent d'eux-mêmes, ou de leur appareil nerveux surtout, l'*énergie* excitatrice. (J. Virey.)

— Fig. Force morale, vigueur de l'âme. Le jeune Beauharnais se montra plein d'énergie. Un caractère plein d'énergie. Déployer de l'énergie. L'énergie de l'âme. L'énergie des mœurs. L'énergie des passions. L'homme porte en lui-même une *énergie* naturelle qui le tourmente, et que le goût, le caprice ou l'ennui tournent vers les tentatives les plus singulières. (Rayn.) L'humanité possède en soi assez d'*énergie* morale pour refaire un monde nouveau sur un idéal nouveau. (E. Quinet.)

— Se dit aussi du style, de la parole. La parole de cet orateur a bien de l'énergie. Il y a dans la Bible des images d'une grande énergie. Parler avec énergie. S'exprimer avec énergie. Discours plein d'énergie. Je n'ai jamais entendu parler notre langue avec plus d'*énergie* et de justesse. (Volt.) Se piquer de n'avoir pas d'accent, c'est se piquer d'ôter aux phrases leur grâce et leur *énergie*. (J.-J. Rouss.)

— S'applique aussi à la conduite dans les choses publiques et privées. Napoléon déploya une grande énergie dans ses revers. Le conspirateur Mallet avait pris ses mesures avec énergie.

— Théol. Une puissance de la Divinité. Photin niait la Trinité, et ne reconnaissait qu'une seule énergie dans le Père, le Verbe et l'Esprit.

— Syn. comp. ÉNERGIE. FORCE. La *force* est la faculté d'agir puissamment; l'*énergie* est ce qui meut vivement cette faculté, ce qui l'anime dans son action.

ÉNERGIQUE. adj. des 2 g. Qui a de l'énergie. Médicament énergique. Homme énergique. Parole énergique. Style énergique. Mesures énergiques. Apostrophe énergique. Caractère énergique. En négligeant la langue des signes qui parlent à l'imagination, on a perdu la plus *énergique* des langages. (J.-J. Rouss.) Que ne donnerait pas l'Italie, si elle pouvait seulement pour unique liberté se rassasier un jour en public des formes *énergiques* de sa langue politique du moyen âge! (E. Quinet.)

— Arachn. Famille du genre olios, dont le type est l'olios colombien.

— adj. et s. Gramm. ar. Un des quatre modes de l'aoriste, qui s'emploie pour ajouter de la vigueur à l'expression. L'énergie ou la forme énergique.

calvinistes qui soutenaient que l'Eucharistie n'est point le corps, mais la seule vertu, la puissance énergique de Jésus-Christ.

ÉNERGIQUEMENT. adv. D'une manière énergique. Se conduire énergiquement. Parler énergiquement.

ÉNERGISÉ, ÉE. part. pass. du v. Énergiser.

ÉNERGISER. v. a. 1re conj. Néol. Rendre énergique. Donner de l'énergie.

— S'ÉNERGISER. v. pron. S'exciter à l'énergie.

ÉNERGUMÈNE. s. des 2 g. (ét. gr., ἐν, dans, ἔργον, action, agité au dedans). Théol. Possédé du diable, tourmenté par les mauvais esprits.

— Fig. et fam. Celui qui manifeste son enthousiasme par des gestes furieux ou des discours exaltés. Cet orateur parle comme un énergumène. La plaideuse criait et s'agitait devant ses juges comme une énergumène.

ÉNERTHÉNÈME. s. f. (ét. gr., ἔνερθε, au-dessous; νέμος, bois). Genre de gastéromycètes.

ÉNERVANT. part. prés. invar. du v. Énerver.

ÉNERVANT, ANTE. adj. Qui est propre à énerver. Il y a plus de maladies de faiblesse ou d'atonie sous les températures chaudes ou *énervantes.* (Virey.)

— Fig. Les terreurs énervantes du despotisme. Ne nous abandonnons donc pas à la fascination *énervante* de ce faux idéal qui du haut du Vatican plane sur toute la race romaine. (E. Quinet.)

ÉNERVATION. s. f. (pr. *é-ner-va-çi-on;* formé de la part. extractive *e*, et de *nervus*, nerf). Hist. Supplice qui consistait à appliquer le feu sur les jarrets et les genoux du patient; il était en usage sous la première et la seconde race des rois de France.

— Pathol. Énervation. Découragement du malade. Faiblesse morale. || Abattement des forces physiques. || Interruption aponévrotique de la longueur des fibres charnues d'un muscle.

— Art vétér. Section de deux tendons à la tête d'un cheval.

— Syn. comp. ÉNERVATION. AFFAIBLISSEMENT. *Affaiblissement* exprime, en général, toute diminution de forces. *Énervation*, qui est peu usité, se prend dans le même sens, en offrant l'idée d'une plus grande durée.

ÉNERVE. adj. des 2 g. Bot. Se dit des feuilles sans nervures, comme la tulipe.

ÉNERVÉ, ÉE. part. pass. du v. Énerver. S'empl. adjectiv. Homme énervé.

— Fig. Esprit énervé. Style énervé.

Inutile à la terre, et mis au rang des morts,
Ton esprit *énervé* croupit dans la mollesse. (Volt.)

ÉNERVEMENT. s. m. (rad. *nerf*). Action de celui qui s'énerve par des excès; son effet.

ÉNERVER. v. a. 1re conj. (ét. lat., *e*, part. extract.; *nervus*, nerf; ôter le nerf). Affaiblir par les excès, par la débauche.

Et notre luxe asiatique
N'a point *énervé* sa vigueur. (J.-B. Rousseau.)

— Absol. La chaleur excessive *énerve* et accable. (Lav.)

— Fig. Affaiblir, amollir. C'est une étude qui énerve l'âme. Tout ce qui rend l'autorité injuste et odieuse, l'*énerve* et la diminue. (Mass.) On *énerve* la religion quand on la change. (Boss.) Les femmes, dont l'armée était trop remplie, poussaient des cris qui *énervaient* encore le courage. (Volt.) Les profusions, dans un temps où il fallait n'employer l'or que pour avoir du fer, *énervèrent* son autorité. (Id.)

De l'adulation la basse ignominie,
En avilissant l'âme, *énerve* le génie. (Delille.)

— Rendre faible et lâche. Une délicatesse trop puritaine énerve la langue.

— Art vétér. Couper le tendon des muscles releveurs de la lèvre supérieure du cheval, pour donner plus de grâce et de finesse au nez.

— Hist. Appliquer au patient le supplice de l'énervation.

— S'ÉNERVER. v. pron. Être énervé. Nos bras ne se sont point *énervés* dans les arts de la mollesse. (Rayn.) Les nations se sont *énervées* en voulant ... les nations rivales. (Id.)

ÉNETANT, ANTE ... etant. Bois sur pied.

ÉNÉTIQUE. s. f. (du lat. *ab enecando*, tuer). Qui tue. Mot forgé par allusion à l'émétique. Gui Patin, ennemi déclaré de ce remède, prétend qu'on aurait dû l'appeler *hérétique*, pour le schisme qu'il a causé dans la médecine.

ÉNÉYER. v. a. 1re conj. (pr. *é-né-ié*). Techn. Ôter les nœuds du bois, avant de le fendre.

ENFAGOTER. v. a. 1re conj. (rad. *fagot*). Enrôler, mettre au rang de. Ce mot a été détourné par l'usage de son sens original, et veut dire, Entasser, surcharger. || *Enfagoter un enfant.* Le vêtir d'habits lourds et ridicules. Il est très-familier et peu usité.

— S'ENFAGOTER. v. pron. Se parer sans goût, se surcharger de vêtements. Les Parisiennes s'habillent avec goût; les provinciales s'enfagotent.

ENFAISSELER. v. a. 1re conj. (rad. *faisceau*). Se disait autrefois pour Empaqueter, mettre en faisceaux.

ENFAÎTEAU. s. m. (rad. *faîte*). Archit. Tuile creuse qui se place sur le faîte d'une maison ou d'un édifice.

ENFAÎTER. v. a. (rad. *faîte*). Couvrir le ... du plomb.

ENFANCE. s. f. (du lat. *infantia*; *in*, part. négat.; *fans*, qui ne parle pas). Littéral., État de celui qui ne sait ou qui ne peut parler. Particulièrement, Le premier âge de la vie humaine; celui pendant lequel l'être humain n'a pas encore l'usage de la parole.

— L'âge où l'être humain ne possède que les premiers rudiments de la parole et de la raison. Cet âge, dans l'acception ordinaire, s'étend depuis la naissance jusqu'à l'adolescence, époque à laquelle les organes se sont déjà développés d'une manière remarquable. Enfance aimable, gracieuse, timide, faible, tendre, naïve, folâtre, innocente, docile, volage. La naïveté, l'ingénuité, les amabilités, les grâces, les charmes, les joies, les caresses de l'enfance. Les maladies, les chagrins de l'enfance. Le christianisme a les plus tendres soins de l'enfance. Les anciens peuples ne connaissaient pas cette espèce de culte pour l'enfance, qu'ils profanaient et sacrifiaient souvent. Quel soin ne prit-elle pas de votre *enfance?* (Fléch.) L'*enfance* de cet auguste monarque surpasse déjà les vœux de toute la nation. (Mass.) Dans l'*enfance*, nous faisons sans secours des progrès qui paraissent aussi rapides qu'étonnants. (Condill.) L'*enfance* a des charmes si doux. (Ducis.) Elle a vu son *enfance* élevée avec eux. (Rac.)

. . . Heureuse, heureuse l'*enfance*
Que le Seigneur instruit et prend sous sa défense (Racine.)

— Se dit de celui ou de celle qui est dans l'âge de l'enfance. L'enfance et la vieillesse s'appuient toutes deux sur leur faiblesse. Les soldats n'épargnèrent ni la beauté, ni la vieillesse, ni l'enfance. Elle fit approcher une femme qui avait élevé son *enfance.* (Barth.) Un léger défaut de prononciation prêtait à ses paroles les grâces naïves de l'*enfance.* (Id.) Nous plaignons le sort de l'*enfance*, et c'est le nôtre qu'il faudrait plaindre. (J.-J. Rouss.)

— L'enfance est appelée, par périphrase, L'âge de l'innocence, l'âge heureux, l'âge d'or, l'aurore de la vie, le berceau de la vie, l'homme en fleurs, etc.

— Puérilité, action d'enfant, état semblable à celui d'un enfant. Dans cette acception il a un pluriel. Faire une enfance, des enfances. S'amuser à des enfances. Passer son temps à des enfances. Dans une longue *enfance*, ils l'auraient fait vieillir. (Rac.)

L'imbécille Ibrahim, sans craindre sa naissance,
Traîne exempt de péril une éternelle *enfance.* (Rac.)

— Âge de la vie où l'homme, ayant perdu l'usage de sa raison, n'a plus la conscience de son être ni celle de ses actes. Être en enfance. Tomber en enfance. Un peuple est la proie des courtisans sous un enfant roi, ou sous un roi en *enfance.* (Mass.)

— Commencement de ce qui est susceptible d'accroissements et de progrès. L'enfance du monde. L'enfance des arts, des sciences, des lettres, de l'industrie, du commerce, de la civilisation, etc. L'enfance d'un empire, d'une monarchie, d'une république. L'enfance d'Athènes, de Rome. Quand le monde plus innocent était encore dans son *enfance.* (Boss.) L'âge d'or, âge heureux du monde en son *enfance.* (Desaint.) L'âge des fortifications était encore dans son *enfance.* (Volt.) Il faut espérer que notre raison ne restera pas dans une éternelle *enfance.* (Barth.) Vers les temps de la bataille de Marathon, la peinture et la sculpture sortirent de leur longue *enfance.* (Id.)

— Commun. relig. *Fille de l'enfance de Notre-Seigneur Jésus-Christ.* V. JÉSUS.

— Syn. comp. ÊTRE DANS L'ENFANCE. ÊTRE EN ENFANCE. *Être dans l'enfance*, c'est être dans le premier âge de la vie où l'on n'a pas encore le plein usage de la parole et de la raison; *être en enfance*, c'est être sur la fin de sa carrière, avoir perdu la raison, sinon la parole, par suite de l'épuisement des organes.

ENFANÇON. s. m. (rad. *enfant*). Petit enfant. Il est très-ancien dans notre langue. || Il est familier.

Par testament, il déclara la dame
Son héritière, advenant le décès
De l'*enfançon.* (La Fontaine.)

Et ce qui plus l'attention réveille
Quand vous voyez ces petits *enfançons.* (J.-B. Rouss.)

ENFANT. s. des 2 g. (du lat. *infans*, formé de *in*, partic. priv., et de *fari*, parler, qui ne parle pas encore). Littéral., Garçon ou fille qui n'a pas encore l'usage de la parole. Par extension, Garçon ou fille en bas âge, qui est dans l'enfance ou qui n'a pas encore l'usage de la raison. Un enfant à la mamelle. Un enfant mort-né. Un enfant charmant. Un enfant mutin. Tenir un enfant sur les fonts baptismaux. Des jeux d'enfant. L'Amour est représenté sous les traits d'un joli enfant. Un gros enfant. Un enfant doux comme un agneau. Un enfant aux blonds cheveux. Un ange d'enfant. Un amour d'enfant. Un bijou d'enfant. Enfant gracieux, vif, léger, aimable, enjoué, mutin, docile, laborieux, espiègle, frais, étourdi, bruyant, doux, tapageur. L'*enfant* était moins à l'étroit, moins gêné, moins comprimé dans l'amnios, qu'il ne l'est dans les langes. (J.-J. Rouss.) Voulez-vous que l'*enfant* garde sa forme originelle, conservez-la dès qu'il vient au monde. (Id.) Romulus permit d'exposer les *enfants* difformes et monstrueux. (Montesq.) La vie de l'*enfant* est fort chancelante jusqu'à l'âge de trois ans. (Huet.)

— En général, on est *enfant* jusqu'à douze ans; on donne souvent ce nom aux adolescents impubères.

L'un vieillard, l'autre *enfant*, non pas des plus petits,
Mais garçon de quinze ans, si j'ai bonne mémoire.
(La Fontaine.)

— Les *petits enfants* sont entre la première année inclusivement, et la cinquième ou la sixième; les *jeunes enfants* sont entre cet âge et celui où l'enfance expire. Un jeune *enfant* couvert d'une robe éclatante. (Rac.)

— En parlant d'une très-jeune fille. Une belle enfant. Une enfant si douce, si aimable. Une pauvre enfant. Une méchante enfant.

— Au pluriel, le féminin est rarement usité, quoique ce ne soit pas une faute. J.-J. Rousseau a dit: Les femmes sont de grands *enfants.* Un père qui aurait perdu ses filles, et qui n'aurait pas eu de garçon, dirait: Mes *enfants* sont tous *morts;* une mère dirait plutôt: Mes *enfants* sont toutes *mortes.*

— Jurispr. Fils ou fille, quel que soit leur âge, par relation au père et à la mère, ou à l'un des deux seulement. Avoir des enfants. Rester veuve avec cinq enfants. Il regarde ses sujets comme ses *enfants.* (Mass.) Environné d'*enfants* soutiens de ma puissance. (Rac.) J'étais allé passer quelques jours à la campagne, chez une bonne mère de famille, qui prenait un grand soin de ses *enfants* et de leur éducation. (J.-J. Rouss.) Je laisse à mes *enfants* le plus précieux des héritages, celui d'une bonne renommée. (Id.) Mes chers *enfants*, dit-il, à ses fils il parlait. (La Font.)

En aimant ses *enfants*, c'est soi-même qu'on aime:
Mais, pour jouir d'un sort parfaitement heureux,
Il faut s'en faire aimer de même. (Lachaussée.)

— *Enfant gâté.* Se dit d'un enfant entouré par sa famille de la sollicitude la plus tendre. Il se prend quelquefois en mauvaise part, en parlant d'un enfant dont les parents, les mères surtout, supportent tous les caprices avec une indulgence qui va jusqu'à l'aveuglement.

— *Enfants légitimes*, c'est-à-dire nés de deux personnes unies par un mariage légal. || *Enfants naturels*, nés hors le mariage, ou déclarés non légitimes, bien que nés pendant le mariage. || *Enfant naturel simple.* Celui qui est né de personnes capables de s'unir par le mariage au moment de sa conception. || *Enfant adultérin.* Celui qui est né du commerce de deux personnes dont l'une ou l'autre ou toutes les deux étaient mariées à un tiers. || *Enfant incestueux.* Celui qui est né de personnes entre lesquelles le mariage est prohibé pour cause de parenté ou d'alliance. Avant 1789, on confondait tous ces enfants sous la dénomination de *bâtards.* || *Enfant légitimé.* Celui qui, né hors le mariage, a obtenu par le mariage subséquent de ses père et mère tous les avantages de la légitimation. Dans l'ancienne législation, on appelait aussi *enfants légitimés*, ceux qui, bien que bâtards, recevaient du prince des lettres de légitimation. || *Enfant adoptif.* Celui au profit duquel un étranger fait, dans les formes légales, une déclaration d'adoption. L'enfant adoptif est mis absolument sur la même ligne que l'enfant légitime. || *Enfant émancipé.* V. ÉMANCIPÉ. || *Enfant impubère.* Celui qui n'a pas encore atteint l'âge de puberté. V. PUBERTÉ. || *Enfant majeur.* Celui qui a atteint l'âge de majorité. V. MAJORITÉ. || *Enfant mineur.* Celui qui est encore dans les liens de la minorité. V. MINORITÉ. || *Enfant pubère.* V. PUBERTÉ. || *Enfant posthume.* V. POSTHUME.

— *Enfant du premier lit.* Enfant d'un premier mariage. || *Enfant du second, du troisième lit.* Enfant d'un second, d'un troisième mariage, etc. Si j'avais des *enfants* d'un second lit, je me croirais la grand'mère de ceux du premier. (J.-J. Rouss.)

— *Petits-enfants.* Les enfants des enfants, les arrière-petits-enfants, en quelque degré qu'ils soient.

— *Enfant de famille.* Enfant en puissance de père et de mère. || *Enfant chéri.* Enfant de famille qui était avantagé aux dépens de tous les autres; celui des enfants auxquels on attribue la quotité disponible. *Faire enfant chéri.* Avantager un de ses enfants. || *Enfant abandonné* ou *enfant trouvé.* Celui qui n'a aucune famille, ou qui, appartenant à une famille, est réduit à n'avoir d'autre recours que la charité publique; se dit particulièrement des enfants qu'on trouve exposés et dont le père et la mère ne se font pas connaître. La charité est la mère adoptive des enfants trouvés. || *Enfants bleus. Enfants gris. Enfants rouges.* Orphelins ainsi nommés d'après la couleur de leur uniforme, et qu'autrefois on élevait dans les hospices.

— Adm. des hôp. L'*Enfant Jésus.* Nom d'un hospice de Paris, où les enfants des pauvres sont soignés pendant leurs maladies par des sœurs de charité.

— Art dram. *Enfants sans-souci.* Nom d'une troupe de baladins que s'adjoignirent les frères de la Passion, et qui rompaient l'uniformité et la tristesse de leurs mystères par leurs farces et leurs chansons. Leur chef se nommait *Prince des sots.*

— Art milit. *Enfants perdus.* Se disait autrefois des soldats détachés qui commençaient une attaque. Le capitaine Rodrigue de Villanda commandait les enfants perdus à la bataille de Rouvray. || Par extens. on l'applique aux personnes que l'on pousse en avant dans quelque entreprise périlleuse, ou qui s'y jettent d'elles-mêmes. || *Enfants de troupe.* Fils ... de l'État. Les pupilles de la garde étaient, en partie, des *enfants de troupe.*

— Astron. *Enfants de Dercéto*, ou *enfants d'Atergatis.* Un des noms de la constellation des Poissons.

— Cult. cathol. *Enfant de chœur.* V. CHŒUR.

— Écrit. saint. *Enfant prodigue.* Titre d'une parabole célèbre de l'Évangile, dans laquelle un enfant, après avoir obtenu de son père la part qui lui revenait de son bien, s'en va en pays étranger où il dissipe tout en débauches. || *Les enfants de lumière.* Ceux qui sont illuminés par les vérités de l'Évangile. Que les enfants de ce siècle apprennent aujourd'hui de moi la prudence des *enfants* de lumière. (Fléch.) || *Les enfants des ténèbres.* Les gentils, les idolâtres, et par extens., les hérétiques. || *Les enfants des hommes.* Les hommes. Cela s'applique presque toujours en mauvaise part à ceux qui vivent dans l'iniquité.

— Tous les hommes sont les enfants de Dieu. Tous les chrétiens sont les enfants de Dieu par la grâce; tous les fidèles sont enfants de Dieu et de l'Église. Différente des autres mères, qui mettent hors d'elles-mêmes les *enfants* qu'elles produisent, l'Église n'engendre les siens qu'en les recevant dans son sein, qu'en les incorporant à son unité. (Boss.) Elle vient recueillir les *enfants* de Dieu sous ses ailes. (Id.) Si le monde exige tant des *enfants* de la terre, qu'est-ce que Dieu ne doit pas demander des *enfants* du ciel? (Mass.)

— *Un enfant de Loyola, de saint Bruno, de saint Dominique.* Un jésuite, un trappiste, un dominicain, celui qui s'est incorporé à l'une ou à l'autre de ces familles religieuses, dont le fondateur est regardé comme le père spirituel.

— Hist. *Enfants de France.* Dénomination particulière aux enfants, petits-enfants et frères et sœurs du roi régnant.

— *Enfants de langues.* Enfants qui, Français de naissance ou nés de Français établis au Levant, sont élevés aux frais du gouvernement et instruits spécialement dans les langues orientales pour être employés comme drogmans ou interprètes. Cette institution date de Louis XIV.

— Par son étymologie, le mot *enfant* semblerait ne convenir qu'à l'espèce humaine; cependant on peut le dire des animaux dans certaines circonstances. La Fontaine dit, en parlant de la lice: Ses *enfants* étaient déjà forts. Delille, en parlant de l'âne: *Enfant*, il a sa grâce et ses folâtres jeux.

Une laie aux poils blancs, trente *enfants* blancs comme [elle
Vont s'offrir à tes yeux, et vont donner leur nom
A cette Albe, héritière et fille d'Ilion. (Delille.)

— Ce poète a dit, en parlant du crapaud, Cet immonde animal, *enfant* de l'eau dormante.

— Ce qui est le produit, le résultat, personne ou chose, d'un objet quelconque personnifié. Les *enfants* de la gloire et de la magnificence sont rarement les *enfants* de la sagesse et de la vertu. (Mass.)

Montrez-nous l'Orénoque et l'immense Amazone
Qui, fiers *enfants* des monts, nobles rivaux des mers...
(Delille.)

— *Enfant*, terme de familiarité affectueuse, en parlant à un inférieur ou à quelqu'un plus jeune que soi, pour le flatter. Ma belle enfant, toute la société a été enchantée de vous. || Pour le consoler. Allons, mon enfant, comptez sur mon amitié. Je serai là pour vous protéger, ma chère enfant. || Pour lui ordonner quelque chose. Partez, mon enfant, bientôt il fera nuit. || Pour l'y engager. Aux armes! enfants, et marchons à l'ennemi!

O filles de Lévi, troupe jeune et fidèle,
Enfants, ma seule joie en mes longs déplaisirs.
(Rac.)

— *Enfant de l'amour.* Celui qui est né hors mariage.

Charmant bâtard, cœur noble, âme sublime,
Le tendre amour me faisait sa victime;
Mon salut vient d'un *enfant* de l'amour. (Volt.)

— Fig. et fam. *Bon enfant, bonne enfant.* Celui ou celle qui a bonne humeur, bon caractère. Il est aimable et gai, c'est vraiment un bon enfant. La Lisette de Béranger est une bonne et joyeuse enfant. || *Il est bon enfant, bien bon enfant* de croire cela, de se prêter à de telles complaisances, pour, Il est bien simple de croire, de se prêter, etc.

Les maris, de tous temps,
... été bons *enfants.* (E. Desaugiers.)

— Pop. *Enfant de la balle.* V. BALLE.

— L'Amour personnifié se nomme l'*enfant ailé*, l'*enfant de Paphos*, l'aimable *enfant de Gnide*, l'*enfant de Cypris, de Cythère.* Mais de l'*enfant ailé* redoutez le carquois. (Millev.)

Ce dangereux *enfant* (l'Amour), si tendre et si cruel,
Porte en sa faible main les destins de la terre. (Volt.)

— Styl. poét. On appelle les poëtes, les *enfants d'Apollon;* les guerriers, les *enfants de Mars;* les médecins, les *enfants d'Esculape*, les musiciens, les *enfants de l'harmonie;* les chimistes, les *enfants d'Hermès;* les cultivateurs, les *enfants de Cérès, de Triptolème.*

— *Être un enfant.* Rester faible, peu instruit, peu avancé dans une branche que l'on cultive. En physique, ce sera toujours un *enfant.* On n'est qu'un *enfant* dans sa propre langue, quand on ne lit que les auteurs de son temps.

— *Se comporter, se tenir, agir comme un enfant, parler comme un enfant.* Agir avec étourderie, tenir des discours frivoles, peu sensés. Ce collégien s'est tenu à table comme un enfant. Ce vieillard radote, il parle comme ... *Faire l'enfant.*

— *Être l'enfant de telle ou telle ville, de tel ou tel pays.* Y être né. Enfant de Paris, de Lyon, de Bordeaux, de Marseille.

— Fam. *C'est un jeu d'enfant, ce n'est qu'un jeu d'enfant.* C'est une chose facile, que l'on peut faire sans peine. || *Ce n'est pas jeu, ce n'est pas un jeu d'enfant.* Se dit d'une affaire grave et sérieuse, ou d'un engagement dont on ne peut se dédire. Une étude de chemin de fer n'est pas jeu d'enfant. Souscrire des lettres de change n'est pas un jeu d'enfant.

— *Traiter quelqu'un en enfant de bonne maison.* Le traiter sévèrement, le châtier. Cette locution ne s'emploie plus.

— Fam. *C'est bien l'enfant de sa mère.* Il ressemble beaucoup à sa mère; il en a ou les

traits, ou les manières, ou les qualités ou les travers.

— Prov. et fig. *Les menteurs sont enfants du diable.* Les menteurs sont inspirés par le diable, leurs mensonges sont enfantés par l'esprit malin.

ENFANT. adj. m. Qui est dans l'enfance, qui est en bas âge. Un roi enfant.

— Fig. *Un peuple enfant.* Un peuple qui ne fait que commencer son existence; un peuple qui débute sur la scène politique, qui en est aux premiers éléments de la civilisation, des arts, des sciences, de l'industrie, etc.

— Syn. comp. ENFANT. PUÉRIL. La qualité d'*enfant* s'applique aux personnes; celle de *puéril* à leurs discours ou à leurs actions.

ENFANTÉ, ÉE. part. pass. du v. Enfanter. S'empl. adjectiv. Un fils enfanté dans la douleur. Dans le fond de la Thrace un barbare *enfanté*. (Rac.)

— Fig. Produit. Un système laborieusement enfanté.

— *Enfanté de.*

Neptune est un vain nom, et le coursier ardent
Ne fut point *enfanté* d'un coup de son trident. (Rosset.)

— *Enfanté par.* La plupart des vices sont enfantés par l'oisiveté. Des théories dangereuses ou ridicules, enfantées par des esprits malfaisants ou désœuvrés.

ENFANTEAU et **ENFANTELET.** s. m. (rad. *enfant*). Anciens diminutifs d'*enfant*. Dors, cher *enfantelet*, vrai portrait de ton pere. (Clot. de Surv.)

ENFANTEMENT. s. m. (rad. *enfant*). Action d'enfanter, de mettre un enfant au monde; accouchement; couches. Les douleurs de l'enfantement. Hâter l'enfantement. L'enfantement a été laborieux.

— Fig. et fam. *Etre dans les douleurs de l'enfantement.* Se dit d'un auteur qui compose avec beaucoup de peine.

— Poét. L'enfantement d'un volcan, d'un peuple. L'enfantement de la grandeur, de la servitude. Du volcan en travail l'horrible *enfantement*. (Chênedollé.)

Tant dût coûter de peine,
Ce long *enfantement* de la grandeur romaine. (Rac.)

— Syn. comp. ENFANTEMENT. ACCOUCHEMENT. V. ACCOUCHEMENT.

ENFANTER. v. a. 1re conj. (rad. *enfant*). Accoucher, mettre au monde un enfant. L'Écriture sainte dit: Une Vierge concevra et enfantera un fils. Enfanter un garçon, une fille. Inusité, si ce n'est dans le style poétique ou biblique.

— Absol. Enfanter dans la douleur. La loi de Moïse obligeait les femmes juives à se présenter au temple pour être purifiées, quarante jours après qu'elles avaient enfanté.

— Fig. Produire, causer, avoir pour effet. Enfanter péniblement un volume. Enfanter un projet. Enfanter des miracles, des prodiges, des maux. Dieu remua le ciel et la terre pour *enfanter* ses élus. (Boss.) L'adulation *enfante* l'orgueil. (Mass.) Ces monstres qu'il a plu à la Providence de permettre que la nature *enfantât*. (Id.) Les auteurs se donnent des contorsions pour *enfanter* des expressions de génie. (Barth.) Le méchant a été en travail pour produire l'injustice; il a conçu le mal et *enfanté* le crime. (La Harpe.)

Cieux! répandez votre rosée.....
Et que la terre *enfante* son Sauveur (Racine.)

Bienheureux Scudéri, dont la fertile plume
Peut tous les mois sans peine *enfanter* un volume. (Boileau.)

— Prov. et fig. *La montagne a enfanté une souris, c'est la montagne qui enfante une souris.* Ce grand projet, cette belle entreprise, cette promesse si vantée, n'a rien produit, ne produit rien qui réponde à l'espérance qu'on en avait conçue.

— S'ENFANTER. v. pron. Être enfanté.

— Syn. comp. ENFANTER. ACCOUCHER. V. ACCOUCHER.

ENFANTILLAGE. s. m. (pr. *an-fan-ti-iage*; rad. *enfant*). Discours, manières qui n'appartiennent qu'à l'enfance. Puérilités, bagatelles. Les enfantillages ne conviennent pas à un homme grave. Se fâcher pour si peu de chose est un enfantillage. Faire des enfantillages. Dire des enfantillages. N'aimer que les enfantillages.

— Syn. comp. ENFANTILLAGE. PUÉRILITÉ. *Enfantillage* a plus de rapport aux actions; *puérilité* en a davantage aux discours. Faire des *enfantillages*, dire des *puérilités*.

ENFANTILLER. v. n. 1re conj. (pr. *an-fan-*

[illegible]

livrer à des enfantillages.

ENFANTIN, INE. adj. Qui tient de l'enfant. Visage enfantin. Air enfantin. Voix enfantine. Manières enfantines. D'une main *enfantine* elle apprit à gouverner le mors d'un coursier. (J.-J. Rouss.)

ENFANTOMER. v. a. 1re conj. (rad. *fantôme*). Se disait autrefois pour Ensorceler, charmer. ‖ Troubler les sens.

ENFARINÉ, ÉE. part. pass. du v. Enfariner. S'empl. adjectiv. Arlequin avait la figure noire, et Pierrot le visage enfariné.

— Fig. et fam. *Être enfariné d'une opinion, d'une doctrine,* etc. Être prévenu en faveur de cette opinion, de cette doctrine. Il est enfariné du platonisme.

— Qui a une connaissance superficielle.

Les gens de grec *enfarinés*
Connaîtront Macare et Thélème. (Volt.)

— Prov. et pop. *Venir la gueule enfarinée.* Venir mal à propos et avec une sotte confiance. Je hais ce style de dire toujours que tout est de nos amis; c'est un air de gueule *enfarinée* qui n'appartient qu'à qui vous savez. (Mme de Sév.)

ENFARINER. v. a. 1re conj. (rad. *farine*). Poudrer de farine. Pour jouer le rôle du bailli, il enfarina sa tête.

— Fig. et fam. Endoctriner quelqu'un. Le prévenir en faveur de. Enfariner quelqu'un d'une opinion, d'un système.

— S'ENFARINER. v. pron. Se couvrir de poudre, de farine. S'enfariner en traversant un moulin.

— Fig. et fam. *S'enfariner d'une science.* N'en prendre qu'une connaissance superficielle. Pour arriver aux dignités de l'Eglise, il faut non seulement s'*enfariner* de théologie, mais se faire un grand fond de politique. (Abbé de Bonzi.)

ENFER. s. m. (pr. *an-ferr*; du lat. *infernus*, bas, sous-entendu, *locus*, lieu: lieu bas). Lieu souterrain où les damnés subissent le châtiment de leurs crimes. Il est le contraire de Ciel et de Paradis. Les supplices de l'enfer. L'épouvante de l'enfer. Les feux de l'enfer. L'enfer attend les réprouvés. Les démons de l'enfer. Menacer de l'enfer. Tomber dans l'enfer. Précipiter dans l'enfer. Jésus-Christ a brisé les portes de l'enfer. ‖ Par périphrase, l'enfer est appelé Séjour des damnés, séjour des réprouvés, lieu de douleur, éternelle prison, demeure des démons, empire de Satan, nuit éternelle, abîme infernal. Enfer affreux, profond, ténébreux, ouvert, muet, béant, implacable, brûlant, irrévocable. Les portes de l'enfer ne prévaudront point contre l'Église. ‖ Le pluriel n'ajoute rien à la signification de ce mot. La discorde rentrait dans les *enfers* d'où elle était sortie. (Boss.) Songez que ce qui paraît le plus effrayant à la plupart des hommes est ce qu'ils n'ont jamais vu, et ne peuvent jamais voir..., l'*enfer*. (De Sév.)

— Les peines mêmes que souffrent les réprouvés.

— Au pluriel, *Enfers* ou *Limbes.* Lieu où les âmes justes attendaient la délivrance du Messie. Jésus-Christ est descendu aux enfers.

— Dans la Bible, signifie quelquefois La mort, le tombeau. Jacob dit qu'il pleurera Joseph jusque dans l'enfer. Voulez-vous donc, dit-il encore, entraîner par la douleur mes cheveux blancs dans les enfers? Job demande à Dieu qu'il le protége dans l'enfer.

— Pagan. *Enfers* au pluriel, signifie encore les lieux souterrains où les païens croyaient que les âmes allaient après la mort. Les Champs Élysées et le Tartare faisaient partie des enfers. Minos, Eaque et Rhadamante étaient les trois juges des enfers. Cerbère gardait les portes des enfers. Orphée descendit aux enfers pour y chercher Eurydice. Je suis roi des *enfers*, Neptune est roi de l'onde. (Quin.)

L'*enfer* s'émeut au bruit de Neptune en furie,
Pluton sort de son trône, il a peur, il s'écrie. (Boil.)

— L'*enfer* des païens est appelé aussi, Cocyte, Tartare, Averne, Achéron, Ténare. ‖ Gouffres de Pluton, rivage des morts, sombres bords, rive infernale, séjour des morts, empire des morts, ombre éternelle, royaume de Pluton, les rivages sombres, gouffres du Tartare, du Ténare; nuit éternelle, nuit infernale, nuit du Tartare. ‖ Dans le style léger et badin, on dit aussi Manoir infernal, manoir de Pluton.

— *Enfer* se prend aussi pour Les démons, les puissances de l'enfer. L'enfer tout entier s'est déchaîné pour le perdre. Ces foudres de bronze que l'*enfer* a inventées pour la destruction des hommes. (Fléch.)

— Autrefois on ne mettait point d'article devant *enfer*. Les flammes d'*enfer*. (Mass.)

Et si les pâles Euménides,
Toutes trois ne sortent d'*enfer*. (Malherbe.)

— Lieu où l'on est extrêmement gêné, tourmenté. C'est un enfer, un vrai enfer, un véritable enfer. Ce monde, hélas! est bien un autre *enfer*. (Volt.) Je pense qu'avec eux tout l'*enfer* est chez moi. (Boil.)

— Peine extrême, douleur cuisante, violent supplice, remords poignants de la conscience. Avoir l'enfer dans le cœur. Porter l'enfer avec soi. Porter son enfer avec soi. Les méchants portent leur enfer avec eux. Dieux! qui me délivrera de cet enfer?

— Par extens. L'*enfer* pour les femmes est la vieillesse. (St-Evr.)

Avant le mariage anges si gracieux,
Tout à coup se changeant en bourgeoises sauvages,
Vrais démons, apporter l'*enfer* dans leurs ménages. (Boileau.)

— *Tison d'enfer.* Un homme très méchant, une femme très méchante qui excite au mal, ou en donne l'exemple. Cet homme est capable de toutes les bassesses, c'est un tison d'enfer. ‖ On dit dans le même sens; c'est une furie d'enfer, un monstre échappé de l'enfer. Les Jésuites appelaient Pascal, l'auteur des Provinciales, un tison, une porte d'enfer. Et comment prouver qu'on n'est pas une porte d'*enfer*? (Pasc.)

— Fam. *Jouer un jeu d'enfer.* Jouer très-gros jeu. A Frascati, l'on jouait souvent un jeu d'enfer.

— *Aller un train d'enfer.* Aller fort vite. Les malles-postes, au risque d'écraser les passants, vont dans Paris d'un train d'enfer.

— Fig. Ce prodigue aura bientôt dévoré son patrimoine, il y va d'un train d'enfer.

— *Feu d'enfer.* Feu très-vif, très-grand. Dans les usines à gaz, il y a un feu d'enfer.

— *Faire un feu d'enfer.* Se dit à l'armée, d'un feu rapide et bien nourri de l'infanterie et des batteries. A Waterloo, l'artillerie de la garde faisait un feu d'enfer.

— Art culin. *Faire griller quelque chose au feu d'enfer.* Le faire griller à un feu de charbons très-ardents, le faire saisir. Cette grillade a été mise au feu d'enfer.

— Philol. *Enfer*, titre d'une des trois parties de la Divine comédie, poëme de *Dante Alighieri*, dit *le Dante*. Les titres des autres parties sont le *Paradis* et le *Purgatoire*.

— Chim. Nom donné par les anciens à un appareil au moyen duquel ils obtenaient le précipité perse (deutoxyde de mercure rouge). ‖ On a donné aussi ce nom à un matras à fond plat dans lequel on mettait le mercure métallique. Son col était effilé à la lampe, pour donner passage à l'air. Il sert à l'oxydation du mercure.

— Écon. rur. Citerne où viennent s'épancher les eaux qui ont été mêlées avec le marc d'olive, pour extraire l'huile qu'elles contiennent.

— Typogr. Casseau destiné à recevoir les mauvaises lettres que trouve le compositeur: on dit mieux aujourd'hui *casselin du diable*.

— A Londres, nom donné aux lieux de débauche, aux maisons de jeu. Que de fortunes s'engloutissent dans les enfers de Regent's-street!

ENFERMÉ, ÉE. part. pass. du v. Enfermer. S'empl. adjectiv. Ce qui restait de cette florissante armée courait risque plus que jamais d'être *enfermé* sans ressource. (Volt.)

— *Enfermé dans.* Enfermé dans une chambre, dans une prison. Des habits enfermés dans une malle. Fidèle à sa douleur et dans l'ombre *enfermée*. (Rac.) Laissa dans le sérail Bajazet *enfermé*. (Id.) Et ces riens *enfermés* dans de grandes paroles. (Boil.)

A dévorer des œufs le chien accoutumé
Voit un gros escargot dans sa coque *enfermé*. (F. de Neufchateau.)

— *Enfermé par.* Enfermé par l'ordre du roi. L'armée française enfermée par des forces supérieures.

— S'empl. subst. *Sentir l'enfermé* ou mieux *le renfermé*. V. RENFERMÉ.

— Moll. qui est pourvu de coquille. ‖ ENFERMÉS. s. m. pl. Famille comprenant parmi les acéphales testacés, tous les animaux de cet ordre qui sont pourvus de coquilles.

ENFERMER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *en*, dans; *fermer*). Mettre dans un lieu d'où il soit impossible et très-difficile de sortir. Enfermer quelqu'un dans sa chambre. Enfermer un prisonnier dans un cachot, un oiseau dans une cage, un lion dans sa loge. Enfermer entre quatre murailles. Après avoir *enfermé* dans le bercail son paisible troupeau, le berger revient gaîment à sa cabane. (Deleuze.)

Sans attendre qu'ici la fortune ennemie
L'*enferme* en un cachot le reste de sa vie. (Boil.)

Avant qu'un peu de terre obtenu par prière
Pour jamais sous la tombe eût *enfermé* Molière. (Id.)

— Particulièrement. Mettre, détenir dans une maison de force, de correction, dans un hôpital de fous. Enfermer quelqu'un à cause de ses déportements. Cet homme est fou à enfermer.

— Serrer une chose avec soin, dans un meuble, dans un lieu qui ferme. Enfermer des habits dans une armoire, des bijoux dans un écrin, des livres dans un cabinet, de l'or dans une caisse, des papiers dans un secrétaire.

— Absol. Enfermer à clé, sous clé, sous la clé.

— Clore de toutes parts. Enfermer un camp de palissades. Enfermer un champ de haies, de fossés. Enfermer un jardin de treillages, un parc de murailles.

— Cerner, environner pour empêcher qu'on ne sorte d'un lieu. Enfermer l'ennemi de toutes parts. Enfermer un corps de troupes dans un ravin, entre deux rivières. Le roi de Prusse, habile de plus d'un genre, *enferma* de tous côtés la ville de Dresde. (Volt.) Il voulut *enfermer* Charles XII entre deux armées. (Id.)

— Fig. Contenir, comprendre. Enfermer sa clémence dans son cœur. Les harangues de Démosthène enferment de grandes beautés. Cette sagesse dont la prévoyance s'étend aux siècles futurs, et *enferme* dans ses desseins

[illegible]

enferme des enseignements sublimes. (Id.)

— *Enfermer son chagrin, sa honte, sa douleur*, etc. Se tenir à l'écart, cacher sa honte, son chagrin à tous les yeux. Les traîtres ont bien de la peine à *enfermer* leur honte quelque part; le mépris public les poursuit et les atteint partout. (Vaid.)

— Fig. et prov. *Enfermer le loup dans la bergerie.* Fermer une plaie trop tôt, faire rentrer un mal qu'il fallait attirer au dehors. ‖ Mettre ou laisser quelqu'un dans un lieu où sa présence peut aisément causer du dommage.

— S'ENFERMER. v. pron. Se retirer dans un lieu qu'on ferme, pour y demeurer seul et en sûreté. Le misanthrope s'enferme et ne voit personne. Jacques Ferrand s'*enferma* dans son cabinet avec le docteur Bradamanti. (E. Sue.)

— *S'enfermer dans un cloître.* Renoncer au monde, se faire religieux. Charles-Quint, fatigué de sa grandeur et de sa gloire, s'enferma dans un monastère.

— *S'enfermer avec un malade.* Se dévouer à un malade, et rester avec lui, malgré le danger, jusqu'à la fin de sa maladie.

— *S'enfermer dans une place.* S'établir dans une place pour la défendre pendant un siége.

ENFERMEUR. s. m. (rad. *fermer*). Celui qui enferme. Ne se dit que par ironie et en mauvaise part.

— adj. La princesse de Conti, qui le chérissait, lui donna chez elle un asile impénétrable aux recherches du cardinal *enfermeur*. (Ling.)

ENFERRÉ, ÉE. part. pass. du v. Enferrer. S'empl. adjectiv. Ennemi enferré.

— Fig. *Orateur enferré.* Celui dont l'argumentation tourne contre sa cause.

ENFERRER. v. a. 1re conj. (rad. *fer*). Techn. Percer avec un fer, avec une épée, un épieu, une baïonnette, une pique, une lance, etc. Enferrer un combattant. Enferrer son ennemi en pleine poitrine d'un coup de lance.

— Signifiait autrefois Charger de fers, de chaînes. Puis le fit lier et *enferrer* de grosses chaînes: préalablement le fit occire. (Rabel.)

— Techn. Placer les coins de fer dans les joints des blocs d'ardoise.

— S'ENFERRER. v. pron. au propre, venir se jeter sur le fer de son ennemi. Lorsqu'on engage mal son épée, on court le risque de s'enferrer. S'enferrer jusqu'à la garde.

— Fig. Se nuire à soi-même par des paroles, des raisonnements ou une conduite inconsidérée; se contredire.

— Donner dans le piége qui vous est dressé. Se prendre au piége que l'on avait dressé soi-même.

ENFERRURE. s. f. (rad. *fer*) Techn. Placement de coins de fer dans un bloc d'ardoize.

— Se disait autrefois pour Chaîne.

ENFEU. s. m. Il signifiait, dans la province d'Anjou, une sépulture de famille. Maurice de Craon fit bâtir dans l'église des cordeliers d'Angers un enfeu pour la sépulture de ceux de sa maison.

ENFEUILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Enfeuiller.

ENFEUILLER. v. a. 1re conj. (pr. *an-feu-ié*, rad. *feuille*). V. lang. Couvrir de feuillages. On le trouve dans Rabelais.

— Garnir de feuilles. Tous les ans, la nature enfeuille les arbres.

— S'ENFEUILLER. v. pron. Se couvrir de feuilles. Les arbres s'enfeuillent au soleil de mai.

ENFICELÉ, ÉE. part. pass. du v. Enficeler. S'empl. adjectiv. Chapeaux enficelés.

ENFICELER. v. a. 1re conj. (rad. *ficelle*). On double la lettre *l* devant un *e* muet. *J'enficelle, tu enficelles, il enficelle*, etc. Techn. Serrer avec une ficelle. Les chapeliers et les fabricants de tabac emploient ce mot.

— S'ENFICELER. v. pron. Être enficelé.

ENFIELLÉ, ÉE. part. pass. du v. Enfieller. S'empl. adjectiv. Cœur enfiellé. Langue enfiellée. Plume enfiellée.

ENFIELLER. v. a. 1re conj. (rad. *fiel*). Se disait pour Teindre de fiel, mêler de fiel, remplir de fiel. On doit ensucrer les viandes salubres à l'enfant, et *enfieller* celles qui lui sont nuisibles. (Montaig.)

— Fig. Rendre amer; aigrir, ulcérer. Pour *enfieller* le plus doux miel des hommes. (Rons.) La tristesse *enfielle* notre vie et empoisonne toutes nos actions. (Char.)

Tout semblable à l'envie, à qui l'étrange rage
De l'heur de son voisin *enfielle* le courage. (Regnier.)

— *Emmieller* s'est conservé dans notre langue; pourquoi ne pas dire *enfieller*?

— S'ENFIELLER. v. pron. Être enfiellé.

ENFIERIR. v. n. 2e conj. (rad. *fier*). Devenir fier. Nul homme n'enfierit tant et si vite qu'un parvenu. Il est vieux et inusité.

ENFIÉVRÉ, ÉE. part. pass. du v. Enfiévrer. S'empl. adjectiv. Malade de la fièvre.

— Fig. Transporté d'une passion violente. Enfiévré d'amour, de colère, de haine, de jalousie.

ENFIÉVRER. v. a. 1re conj. (rad. *fièvre*). L'*é* se change en *è* devant un *e* muet. *J'enfièvre, tu enfièvres, il enfièvre*, etc. Donner, répandre la fièvre. Les eaux des marais enfièvrent les habitants de la plaine. En temps de peste, l'imagination vous exerce à sa mode,

[illegible]

— Fig. D'en parler seulement, il exhale un tel feu qu'il m'a presque *enfiévré* de sa passion, moi qui n'y ai que voir. (Beaumarch.)

— Neutral. Prendre la fièvre.

— S'ENFIÉVRER. v. pron. Être enfiévré.

ENFILADE. s. f. (rad. *file*). Suite, continuation de choses disposées sur une même ligne ou sur une même file.

— Longue suite d'appartements dont les portes sont ouvertes sur une même ligne droite. Une longue enfilade de chambres.

— Fig. et fam. *Longue enfilade de phrases, d'arguments, d'épithètes,* etc. Suite longue et ennuyeuse de paroles. Les rhéteurs s'égarent souvent dans une enfilade de phrases pompeuses et vides.

— Art milit. Nom donné à des tranchées, des lignes de troupes, de fortifications, qui sont droites, et qui peuvent être aisément balayées par le canon de l'ennemi. Enfilade franche. Enfilade courbe. Barrer une enfilade. Tirer par enfilade. || Ligne droite que suit un projectile qui peut agir parallèlement à un chemin couvert aux défenses d'une place, etc.

— Jeux. Difficulté que l'on éprouve à faire passer les dames d'un côté du tablier à l'autre. Éviter l'enfilade. Perdre la partie par une enfilade.

— Mar. Action de tirer des boulets de canon dans le sens de la longueur. A Navarin, le vaisseau du commodore anglais reçut une bordée d'enfilade.

ENFILÉ, ÉE. part. pass. du v. Enfiler. S'empl. adjectiv. Aiguille enfilée. Perles enfilées. Anneaux enfilés. Les Chinois se servaient pour leurs calculs de petites boules *enfilées* dans des fils d'archal. (Volt.)

ENFILER. v. a. 1re conj. (rad. *fil*). Passer un fil ou quelque autre chose par le trou d'une aiguille, d'une perle, etc. Enfiler les grains d'un chapelet, les perles d'un collier. Enfiler une aiguille.

— Fam. *Enfiler un chemin*, *une route*, *une allée*. S'engager dans un chemin, dans une route, dans une allée.

— *Enfiler le degré*. S'échapper rapidement par un escalier. || *Enfiler la ruelle*. S'enfuir.

— Fig. et fam. *Enfiler un discours*. S'engager dans un long discours. L'assemblée sera bientôt distraite et ennuyée, si vous enfilez un discours interminable.

— Fig. et pop. Signifie aussi, Engager quelqu'un dans une partie déloyale, tromper, enjôler. Les escrocs du bon ton enfilent les provinciaux dans les tripots et les y dépouillent.

— Art milit. *Enfiler une tranchée*. La battre en ligne droite. Le canon des remparts enfile la tranchée. Vauban conseillait aux ingénieurs de tracer la tranchée de manière à n'être pas enfilée par les batteries de la place.

— Mar. *Enfiler un bâtiment*. Tirer des coups de canon sur un bâtiment ennemi dans le sens de sa longueur. || On dit dans un sens analogue. *Le vent enfile une rue*.

— Escr. *Enfiler*. Passer son épée au travers du corps de son adversaire. C'est un spadassin, il *enfile* un homme sans remords ni vergogne. (Volt.)

— Techn. Passer la tête d'une épingle à l'endroit où elle doit être sertie ou rivée.

— Prov. et fig. *Cela ne s'enfile pas comme des perles*, pour, Cela est plus difficile à faire qu'il ne paraît.

— *Nous ne sommes pas ici pour enfiler des perles*. Nous ne sommes pas ici pour nous occuper de bagatelles ou de choses inutiles.

— S'ENFILER. v. pron. Se jeter soi-même sur le fer de son ennemi. Il fit un faux pas, et s'enfila lui-même sur l'épée de son adversaire.

— Fig. Se laisser entraîner dans une perte considérable. En faisant toujours paroli, il s'est enfilé dans une perte de dix mille piastres.

— Au trictrac. Perdre forcément le tour. S'enfiler pour avoir trop pressé son jeu.

ENFILEUR. s. m. (rad. *fil*). Techn. Ouvrier qui passe les têtes des épingles dans les branches, et qui les prépare à être pressées entre les deux têtoirs.

ENFIN. s. m. (ét. lat., *in*, dans; *finis*, fin; on disait anciennement, *en la fin*). Pour finir, pour conclusion, en un mot, après tout, bref. Enfin ce long procès est terminé. La politique de Tibère n'était point d'accord avec ses passions particulières; *enfin* l'homme d'état cédait continuellement à l'homme. (Montesq.) Quelques lecteurs demanderont ce que je trouve *enfin* de si beau dans l'action d'Alexandre. (J.-J. Rouss.)

— A la fin. Enfin je vous rencontre. Enfin les mauvais jours sont passés, et nous touchons au printemps. Nous avons couru de grands dangers, mais enfin nous sommes sauvés.

Enfin vous l'emportes, et la faveur du roi
Vous élève en un rang qui n'était dû qu'à moi.
(Corneille.)

Enfin Malherbe vint, et le premier en France
Fit sentir dans les vers une juste cadence. (Boil.)

— Syn. comp. ENFIN. À LA FIN. FINALEMENT. V. FINALEMENT.

ENFLAMBER. v. a. 1re conj. (rad. *flamber*).

ENFLAMMAISON. s. f. Signifiait autrefois Inflammation, incendie.

ENFLAMMÉ, ÉE. part. pass. du v. Enflammer. S'empl. adjectiv. Une maison enflammée. Le Vésuve enflammé.

. . . . . . Le salpêtre *enflammé*
Dans le tube brûlant chasse l'air comprimé. (Delille.)

— Fig. Vif, brûlant, plein de feu. Des yeux enflammés. Des soupirs enflammés. Des paroles enflammées. Ces discours *enflammés* que vous ferez au dedans des cœurs. (Boss.) Ses joues *enflammées*, ses lèvres de corail, ses dents brillantes, son cou d'albâtre, sur un fond de verdure, frappèrent tous les regards. (X. de Maist.)

— Irrité. Aussitôt que ce naturel plein de feu était *enflammé*, sa sagesse l'abandonnait, et il n'était plus le même homme. (Fén.)

— *Enflammé de*. Toujours du même amour tu me vois *enflammé*. (Rac.) *Enflammé* du zèle de la religion et de l'amour de la patrie. (Fléch.)

— *Enflammé par*.

Par l'amour *enflammé*, dans sa barbare joie,
L'Érèbe impatient attend déjà sa proie. (Mich.)

ENFLAMMER. v. a. 1re conj. (du lat. *inflammare*; rad. *flamma*, flamme). Mettre en flamme, en feu, embraser. Enflammer une maison.

— Fig. Échauffer, donner de l'ardeur, de la chaleur. Les spiritueux enflamment le sang. La colère enflamme les yeux. La honte enflamma son visage.

— Exciter, encourager, animer. Je sais combien est pur le zèle qui t'*enflamme*. (Rac.) Aucun capitaine ne sut mieux que Napoléon *enflammer* le courage des soldats. (Corc.) La sévérité des lois ne saurait éteindre dans les cœurs le désir de plaire, et les précautions de la jalousie ne servent qu'à l'*enflammer*. (Barth.)

— Irriter. Un guerrier que la colère *enflamme*. (Boil.) Les prédictions ont été de tout temps un moyen dont on s'est servi pour séduire les simples et pour *enflammer* les fanatiques. (Volt.) Un essaim de délateurs toujours odieux, mais toujours redoutés, *enflamme* ces guerres intestines. (Barth.)

— Allumer les feux de l'amour, rendre amoureux. Ses beaux yeux enflamment tous les cœurs. La passion qui m'enflamme.

— S'ENFLAMMER. v. pron. Être enflammé. Les pyrites humectées par l'eau s'*enflamment* d'elles-mêmes. (Buff.)

— Fig. Dès que le lion aperçut le tigre, son œil s'enflamma de fureur. Tout mon sang de colère et de honte s'*enflamma*. (Rac.) Ces désirs s'*enflamment*. (Fléch.) Ne donnez pas le nom d'hommes courageux à ceux qui sont agités de passions désordonnées, et dont le courage s'*enflamme* et s'éteint avec elles. (Barth.)

— *S'enflammer par*. Cette indigne passion se nourrit et s'*enflamme* par les remèdes mêmes qui guérissent les autres passions. (Mass.)

— *S'enflammer pour*. Un jeune homme ardent s'*enflamme* pour un objet aimable, cela n'est pas extraordinaire. (J.-J. Rouss.)

— Médec. Prendre les caractères de l'inflammation. Cette plaie s'est enflammée.

— Syn. comp. ENFLAMMER. ALLUMER. Communiquer le feu, c'est *allumer*; mettre subitement en flammes, c'est *enflammer*.

ENFLÉ, ÉE. part. pass. du v. Enfler. S'empl. adjectiv. Un corps enflé. Ballon enflé. Les joues enflées. Avoir le pied enflé.

— Une rivière enflée. Des voiles enflées. *Enflé* du tribut de plusieurs rivières et des dons humides du ciel, le Nil s'avance avec une majesté progressive, et, déroulant ses vagues, il arrose des empires florissants. (Deleuze.)

— Fam. *Être enflé comme un ballon*. Être excessivement enflé. Le joyeux Falstaff avait le ventre enflé comme un ballon.

La quinteuse déesse incessamment repose,
Le cœur gros de chagrin, sans en savoir la cause;
N'ayant pensé jamais, l'esprit toujours troublé,
L'œil chargé, le teint pâle, et l'hypocondre *enflé*
(Volt.)

— Dans un sens absolu, *Être enflé*. Être hydropique.

— *Un mémoire enflé*. Celui dans lequel les marchandises sont mises à un prix trop élevé, ou autre que celui dont on est convenu.

— Fig. Orgueilleux, entiché. Un gentillâtre enflé de ses titres. *Enflé* de tant de succès et de la prise de Fribourg. (Boss.) Plus grand, lorsqu'il paraît tout seul, que tant d'autres ne le sont, *enflés* de tout le faste et de toute la pompe qui les environne. (Mass.)

— *Un style enflé*. Style ampoulé. || *Rôle enflé*. Rôle d'un caractère exagéré.

— Animé, excité. Cœur, courage enflé. Espérances enflées.

— Plein, rempli. *Enflés* d'une nouvelle audace. (Boil.) La noblesse est une marchandise *enflée* d'orgueil et d'ambition. (Napol.)

— *Enflé par*.

Il franchit tout. . . . .
Et les rocs menaçants, et les gouffres profonds,
Et les torrents *enflés* par les débris des monts. (Del.)

— Bot. Se dit en parlant d'une partie membraneuse et renflée, dont la partie moyenne est resserrée à son sommet de manière à paraître gonflée d'air.

— Conchyl. Se dit d'une coquille lorsqu'elle a l'air d'avoir été gonflée, telle que la vénus gonflée.

— Philol. *Enflés, points enflés*. Certains rai-

expression les molécules de la matière. V. INFLATEURS.

— Syn. comp. ENFLÉ. GONFLÉ. BOUFFI. BOURSOUFLÉ. *Enflé* offre l'idée d'un fluide dans le corps; *gonflé* offre l'idée d'une forte tension par plénitude; *bouffi*, l'idée d'une enflure grave et flasque; *boursouflé*, l'idée d'une enflure de la peau comme dans une brûlure.

ENFLE-BOEUF. s. m. Entom. Nom vulgaire du carabe doré. On nomme ainsi ce coléoptère, parce que, dit-on, il fait enfler les bestiaux qui l'ont avalé.

ENFLÉCHER. v. n. 1re conj. Mar. Monter aux mâts, aux hunes, en s'élançant sur les cordages appelés enfléchures.

ENFLÉCHURE. s. f. Mar. Nom donné à des menus cordages qui traversent les haubans et servent d'échelons pour monter aux mâts, aux hunes. || *Faire l'enfléchure, les enfléchures*. Enflécher.

ENFLEMENT. s. m. Action d'enfler. || Effet de cette action.

ENFLER. v. a. 1re conj. (ét. lat., *in*, dans; *flare*, souffler). Grossir; gonfler en remplissant de vent, de fluide. Enfler les joues. Enfler un ballon. Enfler une cornemuse. L'hydropysie enfle le corps. Les pluies enflent les torrents, les rivières. Champagne, au sortir d'un long dîner qui lui *enfle* l'estomac. (La Bruy.)

— *Enfler les voiles*. Les frapper et les déployer, en parlant du vent.

— Fig. *Enfler le courage*. *Enfler le cœur*. Augmenter le courage. Cette victoire enfla le cœur à nos bataillons. Le sang de Jupiter doit *enfler* leur courage. (Rac.) || *Enfler les espérances*. Donner de nouveaux motifs d'espérer.

— Grossir, remplir. Les gens en place *enflent* et grossissent leur âme et leur discours naturel selon la hauteur de leur siége magistral. (Mont.)

— Fig. Enorgueillir, rendre vain. Ce prince que ni sa naissance, ni sa valeur, ni la victoire elle-même, ne peuvent *enfler*. (Boss.) La prospérité ne l'avait point *enflé*, l'adversité ne l'abattit pas. (Fléch.) Les plus hautes places sont toujours au-dessous des grandes âmes; rien ne les *enfle* et ne les éblouit, parce que rien n'est plus haut qu'elles. (Mass.)

— Remplir.

Aussitôt tu verras poëtes, orateurs,
De tes titres pompeux *enfler* leurs dédicaces.
(Boileau.)

— *Enfler son style*. Écrire d'un style ampoulé.

— *Enfler la dépense*. Ajouter au nombre ou au prix des objets, afin de bénéficier sur la dépense. Le maître d'hôtel enfla la dépense. || On dit de même, *Enfler un mémoire*, *un compte*. . . || Dans un sens analogue, *Enfler le cahier*, *enfler les rôles*. Y mettre des choses inutiles, afin de le grossir. Huissiers et avoués sont très-âpres à enfler les rôles.

— Orfév. Agrandir au marteau, sur la bigorne, les parties inférieures des pièces d'argenterie, qui doivent former le ventre, comme aux pots à l'eau, aux cafetières.

— ENFLER. v. n. S'emploie surtout au propre. Le genou lui enfle à vue d'œil. La Seine enfle. Les poisons font enfler le corps.

— Absol. La science, le succès enfle.

— S'ENFLER. v. pron. Devenir plus gros par l'introduction du vent, d'un fluide, etc., ou par une cause de maladie. La Garonne s'enfle. Son pied commence à s'enfler. La voile s'*enfle* et le sloop gagne le large. (F. Cooper.) Ce torrent qui s'*enfle* et s'élève à grands flots. (Boss.)

La chétive pécore
S'*enfla* si bien qu'elle creva. (La Font.)

— Fig. Le trésor n'a pas besoin de s'*enfler* des faibles débris d'une famille malheureuse. (Vol.) Un levain d'orgueil qui s'*enfle*. (Fléch.) Il paraîtrait bien plus pardonnable à ceux qui naissent, pour ainsi dire, dans la boue, de s'*enfler*, de se hausser. (Mass.) Nous autres juges ne nous *enflons* pas d'une vaine science. (Montesq.)

ENFLEURAGE. s. m. (rad. *fleur*). Techn. Action d'enfleurer.

ENFLEURÉ, ÉE. part. pass. du v. Enfleurer. S'empl. adjectiv. Pommade enfleurée.

ENFLEURER. v. a. 1re conj. (rad. *fleur*). Terme de parfumeur qui signifie Implanter des fleurs dans un vase rempli de graisse qu'on veut charger de leur odeur.

— S'ENFLEURER. v. pron. Être enfleuré.

ENFLURE. s. f. Pathol. Tumeur, grosseur, gonflement, bouffissure qui survient extraordinairement sur quelque endroit du corps. La morsure d'une bête venimeuse produit l'enflure. La ponction diminue l'enflure de l'hydropisie. Toutes les tumeurs sont des enflures.

— Fig. Orgueil, vanité. L'orgueil est une *enflure* du cœur qui se grossit lui-même; c'est pourquoi il faut piquer cette *enflure*, pour en faire sortir le vent qui la cause. (Nic.)

— Fausse image du grand, du noble, du pathétique dans le style, dans la pensée. Je hais les mots d'*enflure*. (Pasc.) On distingue deux sortes d'*enflures*: l'une consiste dans des pensées simples et vulgaires et qu'un esprit faux s'efforce de rendre grandes et pompeuses; l'autre, est le sublime outré, ou ce que la critique appelle le gigantesque. (Lav.)

ENFOLIE. s. f. Agric. Marcotte de vigne

ENFOLIÉ, ÉE. part. pass. du v. Enfolier. S'empl. adjectiv. Creuset enfolié.

ENFOLIER. v. a. 1re conj. (rad. *feuille*). Métrol. Frapper le creuset dans lequel on a fait fondre de l'argent pour en détacher les feuilles collées aux parois.

ENFONÇAGE. s. m. Action d'enfoncer, d'empiler. L'enfonçage du hareng dans un baril façonné à cet effet.

— Mar. L'une des avaries ordinaires à la charge de l'armateur.

— Techn. Action de mettre le fond à un tonneau. || Effet de cette action.

ENFONCÉ, ÉE. part. pass. du v. Enfoncer. S'empl. adjectiv. Chemin enfoncé. Façade enfoncée. Portes enfoncées. Des cordes partant de mon cou, de mes pieds, de mes bras, allaient s'attacher à des piquets *enfoncés* en terre. (Chateaub.)

Il sait qu'en son absence une porte *enfoncée*
Introduit des filous avides de butin,
Dans sa maison qu'ils ont forcée. (F. de Neuf.)

Et le soc *enfoncé* dans un terrain docile,
Sous ses robustes mains donne un sillon facile.
(St-Lambert.)

— Culbuté, détruit. Les bataillons enfoncés demandèrent quartier.

— *Avoir l'esprit enfoncé dans la matière*. Se dit d'un homme épais et stupide. Mon Dieu, ma chère, que ton père a la forme *enfoncée* dans la matière! que son intelligence est épaisse, et qu'il fait sombre dans son âme. (Molière.)

— *Être enfoncé dans ses méditations*, etc. Être profondément occupé. Je suis *enfoncé* dans des travaux pénibles qui partagent mon temps avec la colique. (Volt.) Il n'était pas de ces hommes *enfoncés* et impénétrables sur le cœur desquels un voile fatal est toujours tiré. (Mass.)

— *Un lieu enfoncé*. Un endroit retiré, solitaire. || *Un terrain enfoncé*. Qui n'est pas au niveau du reste, qui est profond et forme cavité.

— *Avoir les yeux enfoncés dans la tête*. Avoir les yeux creux. L'encoubert a le museau aigu, les yeux petits et *enfoncés*, la langue étroite et pointue. (Buff.)

— *Avoir une tête enfoncée dans* ou *entre*, etc. Représentez-vous un petit homme haut de trois pieds et demi extraordinairement gros, avec une tête *enfoncée* entre les deux épaules. (Le Sage.)

— Prov. *Être enfoncé dans les affaires jusqu'aux sangles*. Y être engagé fort avant.

— Bot. *Enfoncé* se dit des feuilles dont les intervalles des nervures sont creux. || Des sutures des valves, lorsqu'elles sont placées au fond d'un sillon plus ou moins profond. || Des tubercules d'un lichen, quand ils sont plongés dans la substance même de la plante. || Enfin, des racines fusiformes qui pénètrent profondément en terre.

ENFONCEMENT. s. m. (rad. *fond*). Action d'enfoncer. L'enfoncement d'un clou dans la muraille, d'un pilotis dans les fondations.

— Action de rompre, de briser. L'enfoncement d'une porte, d'une barricade.

— Ce qui paraît le plus éloigné, le plus reculé dans un lointain. Voyez quelle belle prairie dans l'enfoncement de la vallée! Dans l'enfoncement du théâtre, on admirait le palais des doges.

— Archit. Partie d'une façade qui forme un arrière-corps derrière un ou plusieurs pavillons. L'enfoncement de la façade du Luxembourg.

— Constr. Profondeur des fondations d'un bâtiment, d'un édifice. || Profondeur d'un puits dont la fouille doit se faire jusqu'à un certain nombre de pieds au-dessous des plus basses eaux.

— Mar. Endroit enfoncé dans une baie, dans une rade. Abri pour un vaisseau. Se haler dans l'enfoncement. Nous mouillâmes dans l'enfoncement.

— Peint. Bruns sans reflets qui se trouvent dans le milieu des plis des draperies. || *Il y a beaucoup d'enfoncement dans ce tableau*. L'effet de la perspective des fonds y est bien rendu.

ENFONCER. v. a. 1re conj. (du lat. *in*, dans; *fundus*, dont on a fait *infundicare*). Le *c* prend une cédille devant *a*, *o*. *Nous enfonçons*, *j'enfonçais*, etc. Pousser vers le fond, mettre au fond. Enfoncer un vase dans l'eau.

— Faire pénétrer avant par force. Enfoncer des pilotis dans les fondations, un clou dans la muraille. L'intrépide Paul, suivi de Domingue, allait d'une case à l'autre, malgré la fureur de la tempête, assurant une paroi avec un arc-boutant, et *enfonçant* là un pieu. (B. de St-P.)

— Fig. La solitude et les bois inspirent une certaine tendresse qui ne sert qu'à *enfoncer* le trait qu'on voudrait arracher. (St-Evrem.)

— Fixer fortement. Cependant on m'avait enfoncé sur le dos.

— Rompre, briser en poussant, en pesant. Enfoncer une porte. Enfoncer un plancher. Les bombes enfoncèrent les voûtes de l'église. En *enfonçant* la voûte de ces bastions, on devait trouver deux cavités assez vastes et assez profondes pour engloutir toutes les dépouilles de Marseille. (E. Guinot.) Mais François lui avait *enfoncé* une côte à une joute qui eut lieu à Neuliac en 1810, et Ivan en était mort. (E. Souvestre.)

S'efforcer pour vaincre un obstacle imaginaire.

— Serrer quelqu'un par des raisonnements, le sonder, le pénétrer. Il y a des gens qui ne payent que de mine; ils n'ont pas, si j'ose le dire, deux pouces de profondeur; si vous les *enfoncez*, vous rencontrez le tuf. (La Bruy.)

— *Enfoncer son chapeau dans la tête*. Faire que la tête entre plus avant dans le chapeau.

— Fig. et fam. *Enfoncer son chapeau*. Prendre une attitude de fanfaron. Faire des bravades, ou prendre une résolution hardie, un parti vigoureux, dans quelque circonstance périlleuse. Vous avez beau enfoncer votre chapeau et faire le matamore, vous ne m'effrayez pas. Ma foi! il *enfonça* son chapeau, et l'épée à la main, il se jeta sur l'escorte. (Mariv.)

— Pop. et fam. Surpasser. Cet acteur enfonce tous ceux qui ont joué ce rôle avant lui

— Signifie Déjouer. Il croyait me mettre dedans, mais je l'ai enfoncé.

— Art milit. *Enfoncer un bataillon carré*, *un escadron*, *enfoncer les rangs*, pour dire: les percer, les rompre, les renverser, en les abordant.

— Fig. Les mains élevées à Dieu *enfoncent* plus de bataillons que celles qui frappent. (Boss.)

— Fauconn. Se dit de l'oiseau qui fond sur sa proie en la poussant jusqu'à la remise. L'épervier vient d'enfoncer la perdrix.

— Imprim. *Enfoncer une ligne*. Mettre un cadratin au commencement d'une ligne qui suit immédiatement un alinéa.

— Manég. *Enfoncer les éperons dans le ventre du cheval*. Les lui faire sentir avec violence. *Enfonçant* donc les éperons dans les flancs de mon cheval, je courus sur les Turcs. (Chateaubr.)

— Techn. Rendre plus creux. Enfoncer le burin dans la planche de cuivre. || Placer le fond à une futaille. || Joindre ensemble toutes les parties d'un ouvrage de layeterie.

— v. n. Aller au fond. La chaloupe enfonça dans la mer. Le mulet fit un faux pas, et enfonça jusqu'au poitrail dans la boue. Nous étions faits comme des gens qui sortent d'un bourbier où ils ont *enfoncé* jusqu'aux oreilles. (Regnard.)

— Entrer bien avant en quelque lieu. Enfoncer avant dans une mine pour y suivre le filon.

— Fig.

Sachez qu'il ne faut que glisser
Sur les plaisirs; ce sont des terres
Marécageuses et légères,
Où l'on doit craindre d'*enfoncer*. (Nivernois.)

— Dépouiller, faire perdre. Il a été enfoncé jusqu'à son dernier écu.

— S'ENFONCER. v. pron. S'affaisser, pénétrer bien avant vers le fond. S'enfoncer dans la boue. Le parquet s'enfonça. S'enfoncer dans l'édredon.

— *S'enfoncer dans un bois*. Y pénétrer pour s'y cacher ou le traverser. Depuis trois jours j'ai pris la fuite, et après avoir erré dans la campagne, je me suis *enfoncé* dans ces souterrains. (A. Filon.) Mais il s'*enfonça* brusquement dans la forêt, en dirigeant toujours sa course vers le nord. (B. de St-P.)

Et trois fois s'*enfonçant* dans l'épaisseur des bois,
Ils appellent: l'écho seul répond à leur voix.
(*Manuel poétique*.)

— Pénétrer au vif, jusqu'au vif. Le cousin se sert du tuyau de sa pompe comme d'un pieu, pour l'*enfoncer* dans un des pores de la peau. (B. de St-P.)

— Fig. Se livrer tout entier à une passion. Un homme qui s'enfonce dans la débauche, dans le jeu.

— Fig. *S'enfoncer dans l'étude*. Écarter toute préoccupation qui pourrait détourner de l'étude. En voulant s'éclairer de bonne foi sur ces matières, il s'était *enfoncé* dans les ténèbres de la métaphysique. (J.-J. Rouss.)

— Fig. *S'enfoncer dans la rêverie*. S'y plonger tout entier.

— Popul. et fam. Se tromper, se ruiner. Il a pensé me faire accroire ce mensonge, il s'est enfoncé. La veine a changé, il s'est enfoncé.

— *S'enfoncer*, pour Enfoncer à soi. On s'*enfonce* une aiguille dans le doigt, un filet nerveux a été lésé, voilà un état maladif. (Petit.)

— Syn. comp. S'ENFONCER. S'ABÎMER. V. S'ABÎMER.

ENFONCEUR. s. m. (rad. *fond*). Celui qui enfonce.

— *Un enfonceur de portes ouvertes*. Homme qui se vante d'avoir vaincu des difficultés qui n'existaient pas. Ce fanfaron se pose en héros; c'est un enfonceur de portes ouvertes.

ENFONÇOIR. s. m. (pr. *an-fon-ço-èr*). Techn. Espèce de pilon, de masse qui sert à fouler les peaux.

— Par extens. Tout outil avec lequel on enfonce un objet dans un autre.

ENFONÇURE. s. f. (rad. *fond*). Cavité, creux, dépression. La rue est pleine d'enfonçures.

— Path. Affaissement du crâne produit par un choc violent.

— Techn. Se dit des pièces qui forment le fond d'un tonneau, d'une futaille. L'enfonçure de cette barrique n'est pas solide. || Assemblage des ais que l'on met au fond d'un lit pour soutenir la paillasse et les matelas.

— Fig. Il y a dans les sciences des étendues

mieux de laisser là. (Mont.)

ENFONDRÉ, ÉE. part. pass. du v. Enfondrer. S'empl. adjectiv. Chemin enfondré.

— Fig. Ce n'est donc pas de merveille si Plutarque ayant eu tant d'instruction et de maîtres éloignés du chemin de la vérité spirituelle et des prédécesseurs *enfondrés* en l'abyme d'ignorance, y est demeuré. (Montaig.)

ENFONDREMENT. s. m. S'est dit pour Destruction, renversement.

ENFONDRER. v. a. 1re conj. S'est dit pour Enfoncer. Des chemins j'en évite volontiers les costez pendants et glissants, et me jette dans le battu le plus boueux et *enfondrant*, d'où je ne puisse aller plus bas. (Montaig.)

— S'ENFONDRER. v. pron. Être enfondré.

ENFORCÉ, ÉE. part. pass. du v. Enforcer. S'empl. adjectiv. Retranchement enforcé. Fille enforcée. Vieux et inusité.

— Art milit. *Enfoncer un bataillon carré, un escadron, enfoncer les rangs*, pour dire : les percer, les rompre, les renverser, en les abordant.

— Fig. Les mains élevées à Dieu *enfoncent* plus de bataillons que celles qui frappent. (Boss.)

— Fauconn. Se dit de l'oiseau qui fond sur sa proie en la poussant jusqu'à la remise. L'épervier vient d'enfoncer la perdrix.

— Imprim. *Enfoncer une ligne*. Mettre un cadratin au commencement d'une ligne qui suit immédiatement un alinéa.

— Manég. *Enfoncer les éperons dans le ventre du cheval*. Les lui faire sentir avec violence. *Enfonçant* donc les éperons dans les flancs de mon cheval, je courus sur les Turcs. (Chateaubr.)

— Techn. Rendre plus creux. Enfoncer le burin dans la planche de cuivre. || Placer le fond à une futaille. || Joindre ensemble toutes les parties d'un ouvrage de layeterie.

— v. n. Aller au fond. La chaloupe enfonça dans la mer. Le mulet fit un faux pas, et enfonça jusqu'au poitrail dans la boue. Nous étions faits comme des gens qui sortent d'un bourbier où ils ont *enfoncé* jusqu'aux oreilles. (Regnard.)

— Entrer bien avant en quelque lieu. Enfoncer avant dans une mine pour y suivre le filon.

— Fig.

Saches qu'il ne faut que glisser
Sur les plaisirs ; ce sont des terres
Marécageuses et légères,
Où l'on doit craindre d'*enfoncer*. (Nivernois.)

— Dépouiller, faire perdre. Il a été enfoncé jusqu'à son dernier écu.

— s'ENFONCER. v. pron. S'affaisser, pénétrer bien avant vers le fond. S'enfoncer dans la boue. Le parquet s'enfonça. S'enfoncer dans l'édredon.

— *S'enfoncer dans un bois*. Y pénétrer pour s'y cacher ou le traverser. Depuis trois jours j'ai pris la fuite, et après avoir erré dans la campagne, je me suis *enfoncé* dans ces souterrains. (A. Filon.) Mais il *s'enfonça* brusquement dans la forêt, en dirigeant toujours sa course vers le nord. (B. de St-P.)

Et trois fois *s'enfonçant* dans l'épaisseur des bois,
Ils appellent : l'écho seul répond à leur voix.
(*Manuel poétique.*)

— Pénétrer au vif, jusqu'au vif. Le cousin se sert du tuyau de sa pompe comme d'un pieu, pour l'*enfoncer* dans un des pores de la peau. (B. de St-P.)

— Fig. Se livrer tout entier à une passion. Un homme qui s'enfonce dans la débauche, dans le jeu.

— Fig. *S'enfoncer dans l'étude*. Écarter toute préoccupation qui pourrait détourner de l'étude. En voulant s'éclairer de bonne foi sur ces matières, il s'était *enfoncé* dans les ténèbres de la métaphysique. (J.-J. Rouss.)

— Fig. *S'enfoncer dans la rêverie*. S'y plonger tout entier.

— Popul. et fam. Se tromper, se ruiner. Il a pensé me faire accroire ce mensonge, il s'est enfoncé. La veine a changé, il s'est enfoncé.

— *S'enfoncer*, pour Enfoncer à soi. On *s'enfonce* une aiguille dans le doigt, un filet nerveux a été lésé, voilà un état maladif. (Petit.)

— Syn. comp. s'ENFONCER. s'ABÎMER. V. s'ABÎMER.

ENFONCEUR. s. m. (rad. *fond*). Celui qui enfonce.

— *Un enfonceur de portes ouvertes*. Homme qui se vante d'avoir vaincu des difficultés qui n'existaient pas. Ce fanfaron se pose en héros ; c'est un enfonceur de portes ouvertes.

ENFONÇOIR. s. m. (pr. *an-fon-ço-èr*). Techn. Espèce de pilon, de masse qui sert à fouler les peaux.

— Par extens. Tout outil avec lequel on enfonce un objet dans un autre.

ENFONÇURE. s. f. (rad. *fond*). Cavité, creux, dépression. La rue est pleine d'enfonçures.

— Path. Affaissement du crâne produit par un choc violent.

— Techn. Se dit des pièces qui forment le fond d'un tonneau, d'une futaille. L'enfonçure de cette barrique n'est pas solide. || Assemblage des ais que l'on met au fond d'un lit pour soutenir la paillasse et les matelas.

— Fig. Il y a dans les sciences des étendues

mieux de laisser là. (Mont.)

ENFONDRÉ, ÉE. part. pass. du v. Enfondrer. S'empl. adjectiv. Chemin enfondré.

— Fig. Ce n'est donc pas de merveille si Plutarque ayant eu tant d'instruction et de maîtres éloignés du chemin de la vérité spirituelle et des prédécesseurs *enfondrés* en l'abyme d'ignorance, y est demeuré. (Montaig.)

ENFONDREMENT. s. m. S'est dit pour Destruction, renversement.

ENFONDRER. v. a. 1re conj. S'est dit pour Enfoncer. Des chemins j'en évite volontiers les costez pendants et glissants, et me jette dans le battu le plus boueux et *enfondrant*, d'où je ne puisse aller plus bas. (Montaig.)

— s'ENFONDRER. v. pron. Être enfondré.

ENFORCÉ, ÉE. part. pass. du v. Enforcer. S'empl. adjectiv. Retranchement enforcé. Fille enforcée. Vieux et inusité.

ENFORCER. v. a. 1re conj. (rad. *force*). S'est dit pour Forcer, violer.

ENFORCEUR. s. m. Qui force et use de violence.

ENFORCI, IE. part. pass. du v. Enforcir. S'empl. adjectiv. Cheval enforci. Vin enforci.

ENFORCIR. v. a. 2e conj. (rad. *force* ; pr. *an-for-cir*). Rendre plus fort. La bonne nourriture a enforci ces poulains.

— Rendre plus épais. Enforcir un mur, une haie.

— v. n. Devenir plus fort. Ce vin enforcira à la gelée. Ce conscrit enforcira à la fatigue. || Prendre de l'épaisseur, de l'embonpoint. Cet éléphant enforcit tous les jours.

— Manég. Il se dit d'un cheval qui se développe et devient fort et vigoureux.

— s'ENFORCIR. v. pron. Être enforci. Loin de s'enforcir, il s'affaiblit de plus en plus. Les enfants s'enforcissent par la gymnastique.

— Gramm. Quelques personnes oubliant que l'on ne dit plus *Renforcir, enforcer*, se servent de leurs participes *renforci, enforcé* ; mais ces participes et ces infinitifs sont regardés aujourd'hui comme des barbarismes. On n'emploie correctement qu'*enforcir* et *renforcer*, dont les participes passés sont *enforci* et *renforcé* ; il faut donc dire, cet enfant est *enforci*, et non pas *renforci* ; ses bras sont *enforcis* et non pas *enforcés*.

ENFORESTÉ, ÉE. part. pass. du v. Enforester. Enfoncé dans une forêt à ne pas savoir comment en sortir. Voyageur enforesté. || Planté en bois, en forêts. S'empl. adjectiv. Bruyères enforestées.

ENFORESTER. v. a. 1re conj. (rad. *forêt*). Planter un terrain en bois, en forêts.

— s'ENFORESTER. v. pron. S'engager dans un bois, s'égarer dans une forêt.

ENFORGÉ, ÉE. part. pass. du v. Enforger. S'empl. adjectiv. Mains enforgées.

ENFORGER. v. a. 1re conj. Charger de chaînes. Et pour lors les *enforger* de pieds et de mains. (Montaig.)

— s'ENFORGER. v. pron. Être enforgé.

ENFORMÉ, ÉE. part. pass. du v. Enformer. S'empl. adjectiv. Chapeau enformé. Moulure enformée.

ENFORMER. v. a. 1re conj. (rad. *forme*). Techn. Donner à une pièce quelconque une forme grossière, ébauche de la forme qu'elle doit avoir.

— Chap. bonn. *Enformer un bas, un chapeau*. Les mettre sur la forme.

— Orfèv. *Enformer le* marli. Border un plat d'une moulure intérieure.

ENFOUI, IE. part. pass. du v. Enfouir. S'empl. adjectiv. Fumier enfoui. Cassette enfouie. Un trésor est *enfoui* dedans. (La Font.)

Tu peux sans le ternir me reprocher cet or,
D'autres bouches un jour te diront sur ma tombe,
Où fut *enfoui* mon trésor. (Lamartine.)

— Fig. Jamais des édifices exposés à l'air ne se sont ainsi maintenus, et ce souvenir *enfoui* s'est retrouvé tout entier. (L. de Wail.) C'est le moment où la parole, jusque-là *enfouie* dans le mystère, devient vie, réalité. (E. Quin.)

ENFOUIR. v. a. 2e conj. (du lat. *in*, et *fodere*, creuser, d'où le v. *infodire*, dit par métaplasme pour *infodere*). Cacher en terre. Enfouir de l'argent.

— Hortic. Mettre en terre, couvrir de terre. Enfouir du fumier. Enfouir des plantes, de jeunes arbres.

— Fig. Dérober à la vue ; cacher à la connaissance. Enfouir la vérité.

— Par extens. Placer avec intention ou par mégarde une chose dans un endroit où il est difficile de la découvrir parmi d'autres choses.

— Fig. Il se dit des talents qu'on laisse inutiles, des avantages du corps que l'on cache. Ranimez, je vous prie, sa noble ardeur ; il ne faut pas qu'il *enfouisse* un si beau talent. (Volt.) Hélas ! vous nous quittez ; vous allez *enfouir* au fond d'un cloître tant d'esprit, de grâces et de beauté ! (Malv.)

— s'ENFOUIR. v. pron. Se cacher, se blottir, se réfugier. Le lièvre alla s'enfouir au plus épais du taillis.

— Fig. Après la perte de sa fortune, il alla *s'enfouir* au fond de l'Auvergne. (Did.)

— Syn. comp. ENFOUIR. ENTERRER. *Enterrer*, c'est mettre dans la terre ; *enfouir* ajoute à

ENFOUISSEMENT. s. m. Action d'enfouir, de cacher en terre.

ENFOUISSEUR. s. m. Celui qui enfouit, et plus particulièrement celui qui cache un trésor dans la terre. L'*enfouisseur* et son compère. (La Font.)

ENFOURCHÉ, ÉE. part. pass. du v. Enfourcher. S'empl. adjectiv. Cavalier enfourché.

ENFOURCHEMENT. s. m. (rad. *fourche*). Techn. Assemblage de chevrons sur un faîte, lorsque ces chevrons sont unis à tenons et à mortaises ouvertes. || Sorte d'assemblage de pièces de menuiserie.

— Archit. Angle solide formé par la rencontre de deux douelles de voûte.

— Hortic. Espèce de greffe.

ENFOURCHER. v. a. 1re conj. (du lat *furca*, fourche, dont les jambes du cavalier imitent la forme). Monter à cheval jambe deçà, jambe delà ! Enfourcher un cheval. Il est familier et très-peu usité.

— Fam. Percer avec la fourche. Au moment où le loup allait se lancer sur lui, il l'a enfourché.

— Mar. V. AFFOURCHER.

— s'ENFOURCHER. v. pron. Être enfourché.

ENFOURCHIE. adj. f. (rad. *fourche*). Vénér. On dit qu'un cerf a la tête enfourchie, quand les dards du sommet forment la fourche. Tuer un cerf à la tête enfourchie.

ENFOURCHURE. s. f. Techn. Naissance de la fourche que forment les deux canons d'un pantalon.

— Se dit aussi d'un arbre. C'est ordinairement sur l'*enfourchure* d'un arbre que les écureuils établissent leur domicile. (Buff.)

— Manég. Partie du corps entre les cuisses.

— Vén. Se dit de la tête d'un cerf dont l'extrémité du bois affecte la forme d'une fourche.

ENFOURÉ, ÉE. part. pass. du v. Enfourer. S'empl. adjectiv. Collier enfouré.

ENFOURER. v. a. 1re conj. Techn. Les selliers employaient ce mot pour dire Bourrer l'intérieur des colliers.

— s'ENFOURER. v. pron. Être enfouré.

ENFOURNAGE. s. m. (rad. *four*). Techn. Action d'enfourner, de mettre au four.

ENFOURNÉ, ÉE. part. pass. du v. Enfourner. S'empl. adjectiv. Pain enfourné. Pâte enfournée.

ENFOURNÉE. s. f. Techn. Action de mettre au four le pain ou la pâtisserie ; il a pour synonyme Fournée, qui est plus en usage.

ENFOURNEMENT. s. m. Techn. Suite des opérations d'une verrerie depuis l'instant de la première fonte, jusqu'à ce que le verre soit entièrement affiné et prêt à être travaillé.

ENFOURNER. v. a. 1re conj. (rad. *four*). Techn. Mettre dans le four. Enfourner le pain. Enfourner de la pâtisserie.

— Fig.

D'autre côté pour mon épître orner,
Je ne saurais quel propos *enfourner*. (Marot.)

— Neutral. et fig. *Bien enfourner, mal enfourner*. Bien débuter dans une affaire, mal débuter. Son entreprise n'aura pas de succès, il a mal enfourné.

— Prendre un chemin, s'engager dans un chemin. Nous nous *enfournâmes* bravement dans un couloir dont le sol n'était ni planchéié ni carrelé. (Th. Gauth.)

— Techn. Mettre dans un creuset les matières destinées à produire du verre par leur fusion.

— Locut. adverb. *A l'enfourner*. Au début, dès le principe.

— Prov. et fig. *A mal enfourner on fait les pains cornus*. Le fâcheux résultat d'une affaire provient ordinairement de la mauvaise direction dès le principe.

— s'ENFOURNER. v. pron. Être enfourné.

— Fig. Ma raison refuse de m'*enfourner* à ce plaisir. (Mont.)

— Fig. et fam. *Il s'est mal enfourné*. Il s'est engagé dans un lieu, dans un chemin dont il sortira avec peine.

— Fig. et fam. *Il s'est enfourné dans une mauvaise affaire*. Il s'est engagé dans une affaire qui ne pourra que lui nuire.

ENFOURNEUR. s. m. (rad. *four*). Techn. Ouvrier qui dispose les briques dans le fourneau.

— Boulang. Celui qui met le pain au four.

Verr. Celui qui enfourne la matière dans les verreries.

ENFOURRÉ, ÉE. part. pass. du v. Enfourrer. S'empl. adjectiv. Feuillets enfourrés.

ENFOURRER. v. a. 1re conj. Techn. Se dit des batteurs d'or qui mettent les cauchers ou feuillets de vélin dans les fourreaux.

— s'ENFOURRER. v. pron. Être enfourré.

ENFRANGÉ, ÉE. part. pass. du v. Enfranger. S'empl. adjectiv. Rideaux enfrangés.

ENFRANGER. v. a. 1re conj. (rad. *frange*). Garnir de franges. Enfranger des rideaux.

ENFRASQUÉ, ÉE. part. pass. du v. Enfrasquer. S'empl. adjectiv. Bosquet enfrasqué. Femme enfrasquée.

— Fig. Les voilà (les jurisconsultes) *enfrasqués* et embrouillés en l'infinité des figures et

ENFRASQUER. v. a. 1re conj. (de l'ital. *infrascare*). Couvrir de feuillage.

— Fig. Embrouiller, embarrasser.

— s'ENFRASQUER. v. pron. Être enfrasqué.

— Fig. Ne vaut-il pas mieux demeurer en suspens que de *s'enfrasquer* en tant d'erreurs que l'humanité a produites ? (Mont.)

ENFRAYÉ, ÉE. part. pass. du v. Enfrayer. S'empl. adjectiv. Cardes enfrayées.

ENFRAYER. v. a. 1re conj. Techn. Mettre en train des cardes neuves.

ENFRAYURE. s. f. Techn. Première portion de laine, préparée sur des cardes neuves, qui s'est frayé un passage entre les dents.

ENFREINDRE. v. a. 4e conj. (du lat. *infringere*, rompre, briser, et selon d'autres étymologistes, de *infrindere*, qui signifie aussi rompre). *J'enfreins, nous enfreignons. J'enfreignais, nous enfreignions. J'enfreignis. J'ai enfreint. J'enfreindrai, nous enfreindrons. Enfreins, enfreignons. Que j'enfreigne, que nous enfreignions. Que j'enfreignisse, que nous enfreignissions. Enfreignant.* Violer, désobéir, transgresser, contrevenir à. Il se dit des lois, des traités, des engagements, des règles, de tout ce qui lie moralement. Enfreindre la loi. Enfreindre un vœu. Il a enfreint nos conventions. C'était la première loi du devoir que rien ne nous eût permis d'*enfreindre*. (Volt.) Telle est la loi sacrée de la nature qu'il n'est pas permis à l'homme d'*enfreindre*. (J.-J. Rouss.)

Aurais-je *enfreint* les lois que j'observais sans peine,
Avant qu'un fol amour m'eût fait sentir sa chaîne.
(C. Delavigne.)

ENFREINT, EINTE. part. pass. du v. Enfreindre. S'empl. adjectiv. Vœu enfreint. Loi enfreinte.

ENFRÉNÉ, ÉE. part. pass. du v. Enfréner. S'empl. adjectiv. Cheval enfréné.

ENFRÉNER. v. a. 1re conj. (rad. *frein*). S'est dit pour Mettre un frein. Enfréner un cheval fougueux.

— Gramm. Ce mot est hors d'usage. Nous avons conservé Réfréner, qui ne se dit plus qu'au figuré. Réfréner ses passions. *Enfréner* au propre aurait remplacé avec avantage une circonlocution.

— s'ENFRÉNER. v. pron. Être enfréné.

ENFROQUÉ, ÉE. part. pass. du v. Enfroquer. S'employait adjectiv. Moine enfroqué.

ENFROQUER. v. a. 1re conj. (rad. *froc*). Revêtir d'un froc. Faire moine. Il ne s'est dit qu'en plaisantant et par mépris.

— s'ENFROQUER. v. pron. Être enfroqué. Il quitta le monde et s'enfroqua.

ENFUI, IE part. pass. du v. S'enfuir. S'empl. adjectiv. Une personne enfuie.

— Fig. Disparu, passé, évanoui. Je vois tout, malgré la distance des années *enfuies* ; je la vois, enivrée par la joie ineffable du miracle, regarder le ciel et le remercier sans cesse. (Norwich.)

ENFUIR (S'). v. pron. 2e conj. irrég. (ét. lat., *indè*, de là ; *fugere*, fuir, prendre la fuite). S'éloigner avec vitesse de quelque lieu. Ne me parlez pas de cela, ou je m'enfuis. J'ai vu le moment où le voleur allait s'enfuir. Elle s'est enfuie d'un pas rapide. Ils se sont enfuis de tous côtés. S'enfuir au loin. S'enfuir en désordre. Elles servent aujourd'hui à laver le linge comme autrefois, et nous y vîmes des femmes qui nous dirent des injures en s'*enfuyant*. (Chateaub.)

— Avec ellipse du pronom, on dit *enfuir*. Vous me tourmentez, vous me ferez enfuir.

— Se répandre par dessus. Le lait bouillant monte et s'enfuit. La bière mousse et s'enfuit.

— Couler d'un vase par quelque fente. Prenez-y garde, votre huile s'enfuit. Le vin s'enfuit. Votre lait va s'enfuir. || Il se dit aussi du vase même d'où la liqueur sort. Cette dame-jeanne est fêlée, elle s'enfuit. Cette futaille est mal reliée, elle s'enfuit.

— Fig. Disparaître.

La terre a disparu, le soleil s'est *enfui*,
Dieu s'est montré soudain ! je n'ai plus vu que lui
(Aimé-Martin.)

— Passer, s'évanouir, s'éloigner. Mon bonheur s'est enfui pour jamais. Il me vient très-souvent contre mes rivaux des idées qui s'*enfuient* au grand jour. (Volt.) Dans ce dernier moment où le monde s'*enfuit* et l'éternité approche. (Mass.)

Mais l'homme, hélas ! après la vie,
C'est un lac dont l'eau s'est *enfuie* !
On le cherche, il vient de tarir. (Lamartine.)

— *S'enfuir avec*. Son âme furieuse s'*enfuit* avec tout son sang. (Fén.)

— *S'enfuir dans*. S'enfuir dans une maison. S'enfuir dans une église. S'enfuir dans la campagne. S'enfuir dans les bois.

Il dit, le sacrifie à ces mânes si chers,
Et son âme en courroux s'*enfuit* dans les enfers.
(Delille.)

— *S'enfuir de*. S'enfuir de la prison. S'enfuir de la maison paternelle. S'enfuir de quelque lieu. Après avoir ouvert une porte avec peine, je m'*enfuis* de ma chambre. (J.-J. Rouss.)

Un maître fou qui, dit-on,
Fit jadis mainte fredaine,
Des loges de Charenton
S'est *enfui* l'autre semaine. (Béranger.)

— Prov. *Ce n'est pas là que le pot s'enfuit*.

à une personne.

— *En* ne se détache point du radical *fuir*. Ce serait donc une faute bien grossière que de dire il *s'en est fui*. Toutefois il ne faut pas croire avec Girault Duvivier qu'on ne puisse pas dire ils s'en sont *enfuis*. Ce verbe s'emploie fort bien avec un complément indirect, comme on l'a pu voir par nos exemples. Or, dans le cas où le complément indirect est remplacé par *en*, ce pronom doit être exprimé comme avec tout autre verbe, et dans aucun cas possible la particule *en* ne doit être séparée ni retranchée du verbe *s'enfuir*. On peut donc fort bien dire avec l'Académie : On l'a mis en prison, il *s'en est enfui*. || Nous remarquerons cependant qu'autrefois *s'enfuir* s'écrivait en deux mots comme *s'en aller*. Lequel *s'en estoit fui* et retiré aux Pays-Bas. (Mont.)

ENFUMÉ, ÉE. part. pass. du v. Enfumer. S'empl. adjectiv. Il n'y a si vil praticien qui, au

fond de son étude sombre et *enfumée*, ne se préfère au laboureur qui jouit du ciel, et qui fait de riches moissons. (La Br.)

L'habitant de Torno, dans sa hutte *enfumé*,
Chante aussi son pays, dont il est seul charmé. (La Harpe.)

— Zool. Il se dit de quelques animaux dont le corps sombre et brun semble avoir reçu une teinte de fumée.

— Beaux-arts. *Tableau enfumé*. Tableau noirci par la fumée ou par l'action du temps.

ENFUMER. v. a. 1re conj. (rad. *fumée*). Noircir par la fumée. Les chandelles enfument le plafond, les meubles. Les faussaires enfumaient les parchemins pour les faire paraître vieux.

— Incommoder par la fumée. Vous allez enfumer tout le salon en brûlant du bois vert.

— Chass. *Enfumer des renards, des blaireaux*. Les obliger par la fumée à sortir de leur terrier. || On dit dans le même sens *enfumer les abeilles* pour les obliger à sortir de leur ruche.

— Beaux-arts. Étendre une teinte rousse sur un tableau, ou l'exposer à la fumée.

— Techn. Faire un feu doux dans le fourneau à briques afin de le chauffer par degrés.

— Fig. Enorgueillir. Gardez qu'un sot orgueil ne vous vienne *enfumer*. (Boil.)

— S'ENFUMER. v. pron. Devenir enfumé. Mes rideaux se sont enfumés.

ENFUMOIR. s. m. Écon. rur. Ustensile employé dans le transvasement des abeilles.

ENFUNESTÉ, ÉE. part. pass. du v. Enfunester. S'empl. adjectiv. Jour enfunesté. Année enfunestée.

ENFUNESTER. v. a. 1re conj. (rad. *funeste*.) Néol. Rendre funeste. Enfunester la vie.

ENFUTAILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Enfutailler. S'empl. adjectiv. Des vins enfutaillés avec soin.

ENFUTAILLER. v. a. 1re conj. (pr. *en-fu-ta-ie*; rad. *futaille*). Comm. Mettre en futailles. Enfutailler des vins.

— S'ENFUTAILLER. v. pron. Être enfutaillé. Le vin peut s'enfutailler.

ENGAGÉ, ÉE. part. pass. du v. Engager. Mis en gage. Ses effets, sa montre, même les bijoux de sa femme sont engagés.

— Embarrassé, empêtré. Ses pieds se trouvèrent engagés dans les ronces. Le geôlier prend la lampe et ouvre la porte d'un souterrain au fond duquel on aperçoit Socrate les fers aux mains et les jambes *engagées* dans une grosse pièce de bois. (B. de St-P.)

— Lié par une obligation. Il est engagé dans cette affaire par des actes qu'il ne peut révoquer. Le plus grand des malheurs est d'être *engagé* dans un état au-dessus de ses forces. (Christine.)

— Fig. Lié, attaché.

Et, depuis plus d'un mois que cet amant chéri
Vous est par bon contrat *engagé* pour mari. (Dest.)

— Fig. dans un sens analogue. Parole engagée. Foi engagée. Cœur engagé. Blanca se trouva bientôt *engagée* dans une passion profonde par l'impossibilité même où elle crut être d'éprouver jamais cette passion. (Chateaub.)

— Astreint à. Il est engagé par son poste à des frais de représentation. La religion dispense de ces devoirs ceux qui n'y sont point *engagés* par un caractère particulier. (Fléch.)

— Enrôlé. Soldat engagé. Matelot engagé.

— Déterminé à. Engagé à bien faire. Engagé à mal faire. Engagé à mettre ses projets en exécution. De peur qu'ils ne fussent malheureusement *engagés* à faillir toujours parce qu'ils avaient failli une fois. (Boss.)

— Fig. Commencé, provoqué. Combat engagé. Partie engagée. Querelle engagée. Discussion engagée. Une escarmouche engagée trop témérairement avec les Turcs. Les discussions critiques et philologiques *engagées* avec les érudits, les hellénistes et les hébraïsants, ne sont pas pour tout le monde. (La Harpe.)

— Archit. On nomme colonne *engagée*, celle dont on suppose une partie enfoncée dans le mur.

ENGAGÉ. s. m. Comm. Nom que l'on donnait autrefois à celui qui, voulant s'établir aux Indes, s'engageait à servir pendant trois ans la personne qui lui faisait des avances pour le voyage, ou lui en promettait pour son établissement. On appelait aussi les *engagés*, les

— *Un nouvel engagé*. Un soldat nouvellement enrôlé.

— Jurispr. *Domaine engagé*. Domaine que le souverain concède avec la faculté d'y rentrer en remboursant le prix

ENGAGEANT. part. prés. invar. du v. Engager. Des pères engageant leurs enfants à combattre et à mourir pour la patrie.

ENGAGEANT, ANTE. adj. (pr. *an ga-jan, jan te*). Qui est attrayant, dont la nature est de flatter, d'attirer, d'engager. Il se dit des personnes et des choses. Manières engageantes. La cour ne vit jamais rien de plus *engageant* que la princesse Anne de Gonzague. (Boss.)

Elle attirait les gens
Par des airs *engageants*. (Béranger.)

ENGAGEANTES. s. f. pl. Ancienne parure de femmes, nœud de rubans sur le sein. || Espèce de manches de soie, de velours, ou de dentelle qui pendaient au bout du bras.

Agnès en vain cherche ses *engageantes*,
Son beau collier de perles jaunissantes. (Volt.)

ENGAGEMENT. s. m. (rad. *gage*). Action d'engager quelque chose; l'effet de cette action. Mettre en gage. Engagement de meubles. Engagement de bijoux.

— Se dit aussi de l'acte même, ou de la reconnaissance qui renferme l'énoncé d'un engagement. Un engagement du Mont-de-Piété.

— Promesse, obligation, lien par lequel on se lie, on s'engage. Former un engagement, des engagements. Enfreindre son engagement. La voie des armes où les *engagements* de la naissance et le service du prince vous appellent. (Mass.) Renfermés dans les modestes emplois de la robe, il ne jetait seulement pas les yeux sur les *engagements* éclatants, mais périlleux de l'épée. (Fléch.)

— Attachement. Que de cœurs préparés n'opposent à la force de la vérité que nous leur annonçons, que les longs *engagements* qui les lient à vos mœurs et à vos plaisirs! (Mass.)

— *Engagement de cœur*. Liaison d'amour, de galanterie. Il ne voit dans la honte de ces *engagements* qu'une faiblesse innocente. (Mass.) En violant ses *engagements*, elle m'affranchit des miens. (J.-J. Rouss.)

— Art milit. Dans un sens particulier, il se dit de l'enrôlement volontaire d'un soldat. On ne peut contracter l'engagement militaire avant l'âge de dix-huit ans. || Il s'applique à l'argent même que le soldat reçoit en s'enrôlant. || Chaque homme a reçu cent francs d'engagement.

— Il se dit encore d'un combat qui a lieu entre des corps détachés ou entre deux bâtiments de guerre. Nous avons eu un engagement avec l'avant-garde ennemie. Après quelques douteux engagements, le général proposa la bataille aux Allemands. L'escadre n'ayant pas rallié la corvette, celle-ci profita de la nuit pour éviter un engagement imprudent.

— Escr. *Engagement de l'épée*. Attaque pour assujétir avec son épée le demi-fort ou le faible de celle de son ennemi, afin d'être maître de la ligne droite et de forcer l'adversaire à n'agir qu'en deux ou plusieurs temps.

— Jurispr. Généralement, tout acte par lequel on oblige un bien envers une autre personne, comme à titre de gage ou d'hypothèque. || Il signifie aussi l'acte qui cède à quelqu'un la jouissance d'un bien pour un temps déterminé.

— Féod. Seigneurie engagée. Cette terre est un engagement.

— On l'emploie quelquefois, en parlant de ceux qui s'engagent à servir quelqu'un pour un certain temps. Je fis mes conditions d'*engagement* avec le major et vingt hommes qui devaient, sous ses ordres, m'accompagner jusqu'au pied de l'Himalaya. (V. Jacq.)

— Pendant la révolution française, la Convention effaça le mot de *domesticité* et le remplaça par celui d'*engagement*.

— *Engagement dans*. La grandeur de la maison d'où elle était sortie n'était pour elle qu'un *engagement* plus étroit dans le schisme de ses ancêtres. (Boss.)

— *Engagement de*. Ce premier succès est un *engagement* d'en mériter d'autres. Dans l'*engagement* où je suis *de* vous parler des grandeurs d'un saint. (Fléch.)

— *Engagement à*. La jouissance d'un grand revenu lui pouvait être dans la suite un *engagement* à demeurer sans vocation dans l'état ecclésiastique. (Fléch.)

ENGAGER. v. a. 1re conj. (rad. *gage*). On met un *e* après le *g* lorsqu'il doit être suivi de *a*, *o*. *Nous engageons. J'engageais*, etc. Mettre en gage. Donner en gage. Engager ses meubles, sa vaisselle d'argent.

Saint-Amand n'avait rien;
Las de traîner une vie importune,
Il *engagea* ce rien pour chercher la fortune. (Boileau.)

— Donner pour assurance. Engager sa charge. Engager une maison à des créanciers. Un juif infâme engagea sa mère à des Arabes jusqu'au payement de sa dette.

— Fig. *Engager sa foi, sa parole, son honneur*. Donner sa foi, sa parole, son honneur pour assurance. Xaintrailles *engagea* son honneur de rendre la citadelle, s'il n'était secouru avant un mois. (Mart.)

— *Engager son cœur, sa foi, sa main*. Offrir, donner son cœur, sa foi, sa main, aimer. Après avoir reçu ce baiser pudique, Emma

de la connaître, Julien avait déjà *engagé* sa foi à une fiancée toute belle, toute céleste. (L. Wailly.)

Quelle douceur extrême
D'*engager* à ce Dieu son amour et sa foi! (Racine.)

— Lier par quelque obligation. Ce traité engage tous les signataires. Cette démarche n'engage à rien.

— Enrôler. La guerre nous menace-t-elle? on engage beaucoup de soldats. On dit dans le même sens. Engager des matelots pour l'équipage d'un navire marchand, pour faire la pêche de la baleine.

— Prendre des gens à gages. Engager un domestique. Engager une bonne. Engager un valet. Engager une nourrice. Engager un cuisinier.

— Dans un sens analogue, Prendre à son service, pour un temps, une vingtaine d'hommes pour se faire accompagner dans une course périlleuse.

— Fig. Lier, joindre, unir. Un serment solennel nous engage tous deux. Un secret terrible nous engage l'un à l'autre. Songez-vous quel serment vous et moi nous *engage*? (Corn.)

— *Engager à*. Décider par la persuasion, par des raisons ou des prières à faire quelque chose. Il m'a engagé d'aller voir cette pièce, qu'il dit être charmante. On l'avait engagé à venir débuter à Paris. Il m'a engagé à solliciter pour lui. Engager à une pénitence longue et laborieuse. *Engageant* les uns à l'écouter avec plaisir, les autres à lui répondre avec confiance. (Fléch.)

Roxane nous *engagea* tous deux par sa facilité,
A la laisser jouir de sa crédulité. (Racine.)

— Fig. Entraîner, attirer. Les erreurs où les derniers de ses pères l'avaient *engagé*. (Boss.)

Si toutefois l'ardeur de son noble courage
L'*engageait* quelque jour au delà de ses droits. (Rouss.)

— Dans un sens analogue. Le beau temps engage à la promenade. Où est celui que quelque passion favorite n'*engage* pas constamment dans certaines rencontres, à ne se conduire que d'après l'impression forte que les choses font sur son imagination? (Condill.) Cette passion, irritée par les peines, nous *engage* insensiblement à aller plus loin que nous ne voudrions. (Regn.)

— *Engager à*. Être un engagement, un motif de faire une chose, astreindre à. Votre profession vous *engage* à une vie pénitente. (Fléch.) Cet intérêt a longtemps *engagé* les Anglais et les Hollandais à tenir, autant qu'ils l'ont pu, la balance égale entre les princes du Nord. (Volt.)

— Faire entrer dans un parti. Elle *engage* la Hollande dans les intérêts du roi. (Boss.) Une église, un prélat m'*engage* en sa querelle. (Boil.)

— Commencer, provoquer. Les tirailleurs engagèrent le feu. Les hussards escarmouchaient, mais sans engager le combat. Wurmser ne voulait pas *engager* le combat, mais Bonaparte le força à l'accepter. (Vict. et conq.)

— Dans le même sens, on dit : Engager la partie. Engager la discussion. Engager la querelle. Engager une conversation.

— Embarrasser, empêtrer. Engager un bateau dans le sable.

— Arrêter, retenir.

Malheur donc à celui qu'une affaire imprévue
Engage un peu trop tard au détour d'une rue. (Boileau.)

— Escr. *Engager le fer*. Saisir avec le fort de son épée le faible de celle de l'adversaire, en sorte qu'il ne peut détourner le fer. || Quelquefois il signifie seulement, Toucher le fer de son ennemi. Engagez de quarte, et tirez de tierce.

— Prov. et fig. *Engager le combat, un combat*. Provoquer, commencer une querelle. Mais le soldat aux gardes *engagea* le combat, et bientôt, dans le cabaret, les verres et les bouteilles volèrent en éclats. (Thib.)

— S'ENGAGER. v. pron. S'obliger, promettre. Les entrepreneurs qui s'étaient *engagés* à fournir des vivres aux Moscovites, exécutèrent avec le grand vizir le marché qu'ils avaient fait avec le czar. (Volt.) Je me suis *engagé*, maître Jacques, à donner ce soir à souper. (Mol.)

. . J'attends même encore un mien parent gascon,
A qui j'ai fait le bec, et qui ce soir s'*engage*
A venir traverser ce maudit mariage. (Regnard.)

— *S'engager dans les liens du mariage*. Se marier. On dit poétiquement dans le même sens, S'engager sous les lois de l'hymen.

A peine au fils d'Égée
Sous les lois de l'hymen je m'étais *engagée*. (Racine.)

— *S'engager dans les ordres*. Recevoir les ordres sacrés.

— Art milit. Il signifie encore S'enrôler. Hoche et Lefebvre s'engagèrent comme simples volontaires dans un bataillon de l'armée du Rhin.

— S'obliger à servir quelqu'un pour un certain temps. Les matelots qui vont à la pêche dans les mers du Sud s'engagent pour deux et trois ans.

— S'endetter, accumuler ses dettes. Ce négociant est fort endetté, et, chaque jour, il s'engage de plus en plus.

— S'embarrasser, s'empêtrer. Le pied du dragon s'engagea dans l'étrier.

— Fig. dans le sens d'Embarrasser. Nous nous *engageons* de toutes parts. (Boss.)

— S'avancer beaucoup, entrer fort avant. S'engager dans un défilé. Les zouaves s'enga-

— Fig. Nous ne trouvons, hélas! après nous y être *engagés* imprudemment, qu'un chemin âpre et difficile. (Mass.) Voilà pourtant toutes les absurdités qu'il faut dévorer, quand on s'*engage* dans le faux principe qui vient d'être combattu. (Rayn.)

— Commencer, naître, s'élever. Le combat s'engagea et se décida en faveur de notre escadre. Les Autrichiens étaient vaincus avant que l'action s'engageât.

— *S'engager de*, se dit dans le même sens que *s'engager à*. Ainsi, les Saxons payèrent à Pépin, dans une de ces assemblées, une redevance de trois cents chevaux, qu'ils s'étaient *engagés* de payer tous les ans à pareille époque. (Anquet.) Voyez quelle gageure ces pauvres gens se sont *engagés* de soutenir. (De Sév.) Les rois s'*engageaient* de ne plus donner les biens ecclésiastiques. (Montesq.)

— Mar. *S'engager sous voile*. Se dit d'un bâtiment pris en travers par un coup de vent violent, qui le fait fortement incliner.

— Pathol. Se dit d'un organe dont les fonctions deviennent embarrassées chez un malade. La poitrine s'engage. La tête est lourde, s'engage, on craint une congestion au cerveau.

— Syn. comp. S'ENGAGER. PROMETTRE. DONNER SA PAROLE. *Promettre*, c'est faire espérer, par le discours, un avantage à quelqu'un, sans que rien puisse forcer à l'accomplissement. *S'engager*, c'est contracter par écrit ou en présence de témoins, une obligation dont on est solidaire. *Donner sa parole*, c'est promettre sur son honneur, même par les voies de rigueur.

ENGAGISTE. s. des 2 g. Jurispr. anc. Celui qui tenait quelque domaine, quelque droit par engagement. Il ne s'appliquait guère qu'aux domaines du roi. Les engagistes des domaines du roi.

ENGAÎNANT, ANTE. adj. (rad. *gaîne*). Didact. Qui enveloppe comme dans une gaîne.

— Bot. *Feuille engaînante*. Celle dont la base forme un tube cylindrique qu'engaîne la tige, comme dans les graminées.

— Conchyl. Se dit des coquilles qui sont coniques et sans spire proprement dite. Coquilles engaînantes.

ENGAÎNÉ, ÉE. part. pass. du v. Engaîner. S'empl. adjectiv. Couteaux engaînés. Sabre engaîné. Epée engaînée.

— Bot. Epithète donnée à la tige lorsqu'elle est enveloppée par des bases de feuilles ou par des pétioles engaînants. Tige engaînée.

— Ornith. Qui a le bec garni d'une gaîne. Échassier engaîné. || ENGAÎNÉS. s. m. pl. Famille d'oiseaux échassiers.

ENGAÎNER. v. a. 1re conj. (rad. *gaîne*). Mettre dans une gaîne. Engaîner des instruments de chirurgie. Engaîner des couteaux.

— Bot. En parlant des feuilles, Envelopper les tiges par leur base. Des feuilles qui engaînent une tige.

ENGALLAGE. s. m. Action d'engaller.

ENGALLÉ, ÉE. part. pass. du v. Engaller. S'empl. adjectiv. Etoffe engallée.

ENGALLER. v. a 1re conj. Tremper une étoffe dans une infusion de noix de galle. Engaller une étoffe.

— S'ENGALLER. v. pron. Être engallé.

ENGAMÉ, ÉE. part. pass. du v. Engamer.

ENGAMER. v. a. 1re conj. Signifiait autrefois Instruire, enseigner. || Pêch. Le poisson engame quand il avale l'hameçon.

ENGANTÉ, ÉE. part. pass. du v. Enganter. Le vaisseau fuyait à toutes voiles dans la crainte d'être enganté.

— Fam. Coiffé, engoué. Il est enganté de cette personne.

ENGANTER. v. a. 1re conj. Mar. Courir sur un bâtiment, l'approcher d'une manière sensible. Le sloop fuyait à toutes voiles, dans la crainte qu'on ne l'engantât.

ENGANTER (S'). v. pron. (rad. *gant*). S'engouer. S'enganter de quelqu'un. Il s'est enganté de cette jeune fille. Famil.

EN-GARANT. adv. Mar. Expression affectée surtout à faire entendre qu'on doit prendre de grandes précautions pour filer sur retour un cordage qui est en action.

ENGARDE ou **GARDE**. s. f. Agric. Nom qu'on donne dans quelques vignobles à un sarment qu'on taille extrêmement long, dans l'intention de faire beaucoup produire de fruits aux bourgeons qui en sortiront.

— Engourdissement des arbres. C'est l'état des arbres qui, plantés même en saison convenable, ne poussent point, quoiqu'ils se conservent vivants.

ENGARRE. s. f. (rad. *garre*). Pêch. Filet lesté par un de ses côtés avec des bagues de plomb, que deux bateaux font avancer en le maintenant toujours tendu.

ENGASTRILOQUE. s. des 2 g. (ét. gr., ἐν, dans; γαστήρ, ventre; λόγος, parole). Syn. de Engastrimythe. V. ce mot.

ENGASTRIMANDRE. s. des 2 g. V. ENGASTRIMYTHE.

ENGASTRIMYSME. s. m. (ét. gr., ἐν, dans; γαστήρ, ventre; μῦθος, parole). Manière de parler qui fait que la voix ne semble pas sortir de la bouche. *Engastrimythisme* serait plus correct et plus conforme à l'étymologie.

ENGASTRIMYTHE. s. des 2 g. (ét. gr., ἐν, dans; γαστήρ, ventre; μῦθος, parole). Ventriloque. Nom donné aux personnes qui ont la faculté de rendre, sans remuer la bouche et les lèvres, des sons indépendants et différents de ceux de la voix ordinaire, et qui semble partir de l'estomac ou du ventre.

ENGASTROMANTE. s. m. (ét. gr., ἐν, dans; γαστήρ, ventre; μάντις, devin). V. ENGASTRIMYTHE.

ENGAVÉ, ÉE. part. pass. du v. Engaver. S'empl. adjectiv. Des pigeonneaux engavés.

ENGAVER. v. a. 1re conj. Ornith. Il se dit de certains oiseaux qui nourrissent leurs petits en dégorgeant dans leur bec. Le pigeon engave ses petits en faisant glisser dans leur œsophage ses aliments réduits en chyle, et seulement amollis, humectés, quand les pigeonneaux ont plus de force.

— Econ. rur. Signifie, dans le nord de la France, Engraisser la volaille. Dans le Bas-Rhin, on engave les oies en leur introduisant de force la nourriture dans le bec.

— S'ENGAVER. v. pron. Être engavé. C'est à cette époque que la volaille s'engave.

— Par extens. et pop. Se gorger de nourriture. Un gourmand qui s'engave.

ENGEANCE. s. f. (du lat. *ingignere*, engendrer). Race. Il ne se dit proprement que de certains animaux domestiques, et particulièrement de quelques espèces de volailles. Des poules d'une grande engeance. Ces canes chinoises sont d'une belle engeance.

— En parlant des personnes, il ne se dit qu'en mauvaise part et comme une flétrissure. C'est une engeance de scélérats que toute cette famille. Maudite engeance!

Procréez des enfants
Qui puissent hériter de vous en droite ligne;
De tous collatéraux l'*engeance* est trop maligne
(REGNARD.)

ENGEANCÉ, ÉE. part. pass. du v. Engeancer.

ENGEANCER. v. a. 1re conj. Expression familière et abusive qui signifie Embarrasser de quelqu'un. Qui diable vous a engeancés de cet homme-là?

— S'ENGEANCER. v. pron. Être engeancé. Comment pouvez-vous vous engeancer d'un pareil homme?

ENGEIGNÉ, ÉE. part. pass. du v. Engeigner.

ENGEIGNER. v. a. 1re conj. (pr. *an-jé-gné;* de l'ital. *ingannare*, tromper, duper; peut-être est-ce un dérivé d'*engin*, qu'on trouve écrit *enging*, finesse, tromperie). Il signifiait autrefois Tromper, duper.

Tel, comme dit Merlin, cuide *engeigner* autrui,
Qui souvent s'*engeigne* lui-même. (LA FONT.)

— S'ENGEIGNER. v. pron. S'abuser soi-même.

ENGELBERGE. V. INGELBERGE.

ENGELHARDTIE. s. f. Bot. Genre de juglandacées renfermant de grands arbres de l'Asie tropicale.

ENGELMAN (Godefroi). Né à Mulhausen (Haut-Rhin) en 1788. La France doit à cet artiste célèbre l'importation de la lithographie. Il apprit à Munich les procédés de cet art, et les fit connaître à Mulhausen et à Paris en 1816.

ENGELURE. s. f. (ét. lat., *in*, en; *gelu*, gelée). Pathol. Sorte de gonflement inflammatoire, ou de tumeur érysipélato-phlegmoneuse de la peau et du tissu cellulaire sous-jacent, avec ou sans ulcération, et dont la naissance dépend de l'action locale du froid, ou plutôt de l'impression alternative d'une température chaude et froide mais en même temps humide. Avoir des engelures aux doigts, aux mains, aux orteils, aux talons, aux coudes, au nez, aux oreilles, aux lèvres. Les engelures sont moins fréquentes aux pieds et au visage. Engelures ulcérées. Engelures difficiles à guérir. Les *engelures* naissent d'une manière lente et successive. (Jourd.) Jamais le froid ne détermine les *engelures;* toujours elles proviennent de l'exposition subite d'une partie échauffée à une température froide; mais surtout de celle d'une partie engourdie par le froid à une forte chaleur. (Id.)

ENGENCEMENT. s. m. V. AGENCEMENT.

ENGENCER. v. a. 1re conj. V. AGENCER.

ENGENDRANT. s. m. Celui qui engendre. Cette émanation constitue fortement le système nerveux de l'être engendré, le rend d'autant plus vivace et vigoureux que l'*engendrant* est plus robuste. (Virey.)

ENGENDRÉ, ÉE. part. pass. du v. Engendrer. S'empl. adjectiv. L'être engendré.

— *Engendré de.* Cet indice est équivoque, puisque de jeunes chevaux *engendrés* de vieux étalons ont aussi les salières creuses. (Buff.)

— Qui a pour gendre. Expression ironique et plaisante, créée par Molière. Voici M. Diafoirus le père et M. Diafoirus le fils qui viennent nous rendre visite. Que vous serez bien *engendré!* (Mol.)

ENGENDRER. v. a 1re conj. (du lat. *generare;* rad. *genus*, race; même signif.). Produire son semblable par voie de génération. Il se dit de l'homme et des animaux mâles, surtout. Engendrer des enfants. La Genèse dit que Tharé l'ayant *engendré* à soixante-dix ans, il vécut jusqu'à deux cents ans. (Volt.)

— Par extens. Produire, faire naître. La débauche engendre des maladies. Les brouil-[illegible]
vice qui ne puisse *engendrer* cent maladies. (De Juss.)

— Fig. Avoir pour effet, pour résultat, surtout en mauvaise part. Le jeu échauffe les têtes et engendre les disputes. L'oisiveté engendre le vice. L'union même *engendre* les folâtres querelles, et l'on ne s'agace mutuellement que pour montrer combien on est sûr les uns des autres. (J.-J. Rouss.)

— Pour critiquer le style de Moncrif qui ne pouvait servir de modèle, on a dit: Fontenelle a *engendré* Marivaux; Marivaux a *engendré* Moncrif; Moncrif n'*engendrera* personne.

— En style comique, Donner pour gendre. Ma femme voudrait m'*engendrer* d'un grand complimenteur. (Dest.) Voulez-vous que Chrysante ait le cerveau perdu au point de m'*engendrer* d'un cadet tout au plus qui ne possède rien? (J.-B. Rouss.)

— Géom. Etre censé décrire quelque figure par son mouvement. Le développement d'une courbe engendre une autre courbe. Le point qui engendre une cycloïde. La ligne *engendre* toutes les formes, comme le rayon de lumière toutes les couleurs. (B. de St-P.)

— Théol. On dit dans le dogmatique, Le Père engendre le Fils de toute éternité. Tout ce que l'Eglise *engendre*, elle se l'unit très-intimement; en cela différente des autres mères, l'Eglise n'*engendre* ses enfants qu'en les recevant et en les conservant dans son sein. (Boss.)

— Prov. *La familiarité engendre le mépris.* Trop de facilité, trop d'abandon dans ses relations, affaiblit les égards que les hommes se doivent entre eux, surtout le respect que l'inférieur doit à son supérieur. || *Il n'engendre point de mélancolie, la mélancolie.* C'est un homme insoucieux et d'une gaîté expansive.

— S'ENGENDRER. v. pron. Etre engendré, être produit. La perle s'engendre dans la mer. L'or, l'argent, les diamants s'engendrent dans le sein de la terre. Les querelles s'engendrent facilement entre les gens du peuple.

— Syn. comp. ENGENDRER. ACCOUCHER. V. ACCOUCHER.

ENGENS. s. m. pl. (pr. *an-jan*). Vénerie. Equipages de chasse. Vieux et rarement employé.

ENGEÔLEMENT. s. m. V. ENJÔLEMENT.

ENGEÔLER. v. a. 1re conj. V. ENJÔLER.

ENGEÔLEUR, EUSE. s. V. ENJÔLEUR.

ENGER. v. a. 1re conj. (pr. *an-jé*). Charger, embarrasser. Notre père se moque-t-il de vouloir vous *enger* de son avocat de Limoges? (Mol.) Il est vieux, familier, et tout à fait hors d'usage. V. ENGEANCER.

ENGERBAGE. s. m. Agric. Action d'engerber les blés qui sont en javelles.

ENGERBÉ, ÉE. part. pass. du v. Engerber. S'empl. adjectiv. Blés engerbés.

ENGERBER. v. a. 1re conj. (rad. *gerbe*). Agric. Mettre en gerbe les faisceaux de blé auxquels on donne le nom de javelles.

— Par extens. Entasser les gerbes, soit dans une grange, soit en plein air; former des gerbiers; entasser des choses les unes sur les autres. Engerber des sacs de blé. Engerber des tonneaux. Un paysan reconnaît un Dieu dans le blé qu'il *engerbe* dans sa grange et dans le vin qu'il entonne dans sa cave. (B. de St-P.)

— Artill. Ranger des barils de poudre dans un magasin.

— S'ENGERBER. v. pron. Etre engerbé.

ENGERMER. v. a. 1re conj. (rad. *germe*). Il s'est dit pour, Ensemencer.

ENGHIEN. Géogr. et hist. Ville de Belgique, dans le Hainaut, célèbre par la bataille livrée en 1692 entre les Français et les puissances coalisées.

ENGHIEN (Louis-Antoine-Henri de Bourbon-Condé, duc d'). (pr. *An-gain*). Hist. Prince français de la branche de Condé, né à Chantilly le 2 août 1772, suivit en 1789 ses parents dans l'émigration, et prit en 1792 les armes contre la république française. Il se retira en 1801 au château d'Ettenheim, dans le grand duché de Bade, d'où il fut enlevé par ordre de Bonaparte, amené à Vincennes, jugé et condamné à mort par une commission militaire, comme émigré et conspirateur, et fusillé le 21 mars au matin, dans les fossés du château.

ENGHIEN-MONTMORENCY ou **ENGHIEN-LES-BAINS.** (pr. *An-gain*). Joli village à 14 kilomètres de Paris, dans la charmante vallée de Montmorency; établissement thermal.

ENGIBATES. s. m. pl. (ét. gr., ἐγγιβάτα; ἀγγεῖον, vase; βαίνω, je marche). Antiq. rom. Petites figures creuses qui se mouvaient dans des vases pleins d'eau en imitant la voix humaine ou le chant des oiseaux, par le jeu caché d'une machine hydraulique. || Figurines placées dans l'eau et dont on étudiait les mouvements pour en tirer des présages.

ENGIDITE. adj. des 2 g. Entom. Qui ressemble à un engis. || ENGIDITES. s. m. pl. Tribu de coléoptères ayant pour type le genre engis.

ENGIN. s. m. (pr. *an-jin;* du lat. *ingenium;* les anciens auteurs écrivaient aussi *engein*, *enging*, d'où les vieux mots *engignement*, *engigner*, *engignerer*, *enginer*, etc.) Il signifiait Esprit, adresse, expédient, ruse.

— Se dit encore quelquefois dans cette lo-[illegible]

— Signifiait aussi Machine, instrument. Le tyran Phalaris prenait plaisir d'avoir plusieurs *engins* propres à tourmenter les criminels. (De la P.)

— Art milit. Nom générique donné jadis à toutes les machines de guerre, avant l'usage des canons. Engins de guerre, engins à feu. || *Engins à verge.* Ils comprenaient les diverses espèces de catapultes, les pierriers, etc.

— Mar. Terme de mépris qu'on applique à un petit bâtiment mal construit et mal armé.

— Mécan. Machine triangulaire qui sert à enlever des fardeaux par le moyen d'un treuil à bras qui dévide un câble.

— Techn. Machine placée dans le comble d'un moulin pour enlever le blé, la farine. || Treuil qui sert à tourner un moulin vers le côté d'où souffle le vent. || Machine établie sur le chef d'une carrière pour enlever les blocs d'ardoise. || Planche garnie de clous pour dresser le fil de fer.

— Au pl. Chass. et pêch. Piéges, filets, collets pour la chasse et la pêche. De là naîtront *engins* à vous envelopper. (La Font.)

ENGINIER. s. m. Techn. Faiseur d'engins.

ENGIRONNER. v. a. 1re conj. (rad. *giron*). Envelopper, environner.

ENGIS. s. m. Entom. Genre de coléoptères pentamères renfermant des insectes de petite taille, qui se tiennent dans les champignons pourris et sous l'écorce des arbres aux environs de Paris.

ENGISSOME. s. m. Chir. Synonyme d'Embarrure, V. EMBARRURE.

ENGLAINÉ, ÉE. adj. Art milit. Syn. de Barbelé.

ENGLANTÉ, ÉE. adj. Blas. Qui porte des glands. S'applique à un chêne qui porte des glands d'un autre émail que l'arbre.

ENGLESTRE. s. m. Pêch. Partie du filet nommé tartane.

ENGLOBÉ, ÉE. part. pass. du v. Englober. S'empl. adject. Terres englobées dans un domaine. Plusieurs réponses englobées dans la même lettre.

ENGLOBER. v. a. 1re conj. (rad. *globe*). Réunir plusieurs choses pour en former un tout. Englober une prairie dans un parc.

— Comprendre, réunir dans. Englober tous les comptes dans un article général. Englober tous les événements d'une période historique sans les analyser.

— S'ENGLOBER. v. pron. Être englobé.

ENGLOUTI, IE. part. pass. du v. Engloutir. S'empl. adjectiv. Des morceaux engloutis sans être mâchés. Des vaisseaux engloutis au fond des mers. Une fortune engloutie. Des espérances englouties. Nous voyons des montagnes affaissées, des rochers fendus et brisés, des contrées *englouties.* (Buff.)

— *Englouti par.* Entraîné par la rapidité du courant, il est enfin *englouti* par un tourbillon, et il la perd de vue pour jamais. (Deleuze.)

— *Englouti dans.* Le sol spongieux tremblait autour de nous, et à chaque instant nous étions près d'être *engloutis* dans les fondrières. (Chateaub.) Toutes ces petites républiques furent *englouties* dans une grande. (Montesq.)

Assez dans ses sillons votre sang *englouti*
A fait fumer le champ dont il était sorti. (RACINE.)

ENGLOUTIR. v. a. 2e conj. (ét. lat., *in*, dans, et *glutire*, avaler). Avaler gloutonnement. Il engloutit les morceaux sans les mâcher. Une baleine engloutit de gros poissons tout entiers. Les gros brochets engloutissent les carpes.

— Par extens. Absorber, faire disparaître. Toute l'Europe sait que la mer a *englouti* la moitié de la Frise. (Volt.) Que d'hommes et de richesses l'Océan a *engloutis!* (Millev.) Ces avantages sont balancés par des tremblements de terre qui ont quelquefois *englouti* des villes entières. (Barth.)

— Fig. J'ai toujours été accablé d'occupations assez frivoles qui *engloutissent* tous mes moments. (Volt.)

— Fig. Accaparer, cumuler. Vous brûlez de voir tous vos parents *engloutir* à la cour, charges, dignités, rangs. (Boil.)

S'il *engloutit* à jamais l'héritage
Dont la nature avait fait mon partage (VOLTAIRE.)

. . . . . D'avides héritiers
Engloutissent déjà toute cette richesse,
Ces terres, ces palais, etc. (J.-B. ROUSSEAU.)

— Consumer, dissiper des richesses. Il a eu bientôt *englouti* le beau million que lui avait laissé sa mère. (V. Duc.)

— *Engloutir dans.*

L'effort des vagues profondes
Engloutissait dans les ondes
Bergers cabanes, troupeaux. (J.-B. ROUSSEAU.)

— *Engloutir par.* Un d'eux s'étant écarté, notre malade le vit *engloutir* par un chien avide. (Boss.)

— *Engloutir sous.* Un naufrage vous *engloutira* sous ses yeux. (Mass.)

— S'ENGLOUTIR. v. pron. S'absorber, se perdre. Et dans cet abîme il va se perdre et s'*engloutir* pour toujours. (Mass.) Et Pompéi s'*engloutit* sous les flots de la lave brûlante. (Merc.)

— Syn. comp. ENGLOUTIR. ABSORBER. V. ABSORBER.

ENGLOUTISSEMENT. s. m. Action d'engloutir.

ENGLOUTISSEUR. s. m. Celui qui engloutit.

ENGLUANTÉ, ÉE. part. pass. du v. Engluanter. S'empl. adjectiv. Il était tout *engluanté* d'une potée de son qu'il pétrissait pour ses canards. (L. Gozlan.)

ENGLUANTER. v. a. 1re conj. (rad. *gluant*). Enduire d'une matière visqueuse comme de la glu.

— S'ENGLUANTER. v. pron. Être engluanté.

ENGLUÉ, ÉE. part. pass. du v. Engluer. Des oiseaux englués.

— Anc. expr. prov. *La chevêche est engluée.* Les voleurs sont pris au piége.

ENGLUEMENT. s. m. (pr. *an-glu-man*). Action d'engluer; Résultat de cette action.

— Hortic. Composition avec laquelle on recouvre les plaies des arbres, et même leur tige entière, pour les garantir du froid et du chaud, et les conserver sains et vigoureux. L'argile, ou mieux la glaise, mélangée avec la bouse de vache, est le plus simple et le meilleur des engluements. On dit aussi *Englumen.*

ENGLUER. v. a. 1re conj. (pr. *an-glu-é;* rad. *glu*). *J'englue, nous engluons. J'engluais, nous engluïons, vous engluïez. Que nous engluïons, que vous engluïez*, etc. Frotter, enduire de glu. Engluer des branches pour prendre des oiseaux. Que celui qui a mis le pied sur les gluaux de l'amour tâche de s'en tirer promptement, et de n'y pas laisser *engluer* ses ailes. (Mirab.)

— S'ENGLUER. v. pron. Se prendre à la glu. Des oiseaux qui viennent de s'engluer. Un linot qui s'est englué les ailes.

— Fig. Se prendre à un piége. Il voulait nous tromper, il s'est englué lui-même.

ENGLUMEN. s. m. (pr. *an-glu-ménn*). Hort. V. ENGLUEMENT.

ENGLYPHIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἐν, dans; γλυφή, gravure). Qui a rapport à la gravure. Inusité.

ENGOBAGE. s. m. Techn. Action d'engober.

ENGOBE. s. m. Techn. Substance terreuse qui sert aux potiers à recouvrir une pâte céramique pour en changer la couleur.

ENGOBÉ, ÉE. part. pass. du v. Engober. S'empl. adjectiv. Pâte engobée.

ENGOBER. v. a. 1re conj. Techn. Recouvrir d'un engobe une pâte céramique.

— S'ENGOBER. v. pron. Être engobé.

ENGOMMÉ, ÉE. part. pass. du v. Engommer. S'empl. adjectiv.

ENGOMMER. v. a. 1re conj. (pr. *an-go-mé*, rad. *gomme*). Enduire de gomme. On dit ordinairement *Gommer.*

— Techn. Chez les potiers, Couvrir les cazettes d'un émail très-chargé de plomb.

— S'ENGOMMER. v. pron. Etre engommé.

ENGONASE. s. m. Astron. Nom donné à la constellation d'Hercule.

ENGONATE. s. m. Antiq. rom. Cadran tracé sur des superficies triangulaires. || Horloge solaire qui était supportée par un Hercule à genoux.

ENGONCÉ, ÉE. part. pass. du v. Engoncer. S'empl. adjectiv. Une personne engoncée dans son habit, sous son chapeau.

ENGONCEMENT. s. m. État d'une personne engoncée.

ENGONCER. v. a. 1re conj. (du lat. *absconsus*, employé pour *absconditus*, part. pass. de *abscondere*, cacher; nos vieux auteurs ont d'abord écrit *esconsé*, et ensuite *engoncé*). Le *c* prend une cédille devant *a*, *o*. *Il engonçait. Engonçant.* Rendre la taille lourde, épaisse, contrainte, gênée, en parlant d'un vêtement qui produit ce mauvais effet.

— S'ENGONCER. v. pron. Être engoncé.

ENGOUDE. s. m. Bot. Plante du Brésil, de la famille des graminées; elle sert à la nourriture des chevaux.

ENGORGÉ, ÉE. part. pass. du v. Engorger. S'empl. adjectiv. Egout engorgé. Tuyaux engorgés. Pompe engorgée. Veines engorgées.

— *Engorgé de.* Vaisseaux engorgés d'humeurs.

— *Engorgé par.*

On doit priser ces honnêtes enfants
Qui de Savoie arrivent tous les ans,
Et dont la main légèrement essuie
Ces longs canaux *engorgés* par la suie. (VOLT.)

— Artill. *Canon engorgé.* Dont la lumière se trouve bouchée.

— Art vétér. *Cheval engorgé.* Se dit d'un cheval dont les jambes sont gonflées par le sang et les humeurs. Ce cheval a les jambes engorgées. Cette jument est engorgée.

— Mamm. *Drap engorgé.* Drap que le foulon n'a pas entièrement dégraissé.

— *Moulins engorgés.* Ceux dont les roues ne tournent pas parce que l'eau est trop haute.

ENGORGEMENT. s. m. (rad. *gorge*). Embarras dans un tuyau, dans un canal. L'engorgement du gaz a fait crever les tuyaux de conduite. L'engorgement d'une pompe, d'un égout, d'un moulin.

— Bot. Obstacle à l'écoulement de la sève dans les plantes et les arbres.

— Minér. Nœud qu'on rencontre dans [illegible] terre.

— Pathol. Réplétion, embarras, distension des vaisseaux circulatoires par l'abondance et l'épaississement des fluides. L'engorgement du foie est dangereux. On remédie à l'engorgement des vaisseaux par la saignée.

— Fig. *Engorgement des finances.* Embarras dans leur administration.

ENGORGER. v. a. 1re conj. (du lat. *ingurgitare;* rad. *gurges*, gorge, signifie littér. *mettre dans la gorge;* gorger de). On met un *e* après le *g* lorsqu'il doit être suivi de *a*, *o*. *Nous engorgeons. J'engorgeais, nous engorgeâmes*, etc. Boucher un tuyau, un canal. Les immondices ont engorgé le grand égout de Ménilmontant. La suie a engorgé les tuyaux de ce calorifère.

— Bot. Embarrasser les vaisseaux par où coule la sève d'un arbre, d'une plante.

— Pathol. Former obstacle à l'écoulement

du sang, des humeurs. Le sang ne circule plus, il engorge les vaisseaux.

— Tech. Garnir un coffre de toile, faire la gorge d'une malle. || Remplir d'une composition convenable l'âme ou le trou vide qu'on a laissé à l'orifice d'une pièce d'artifice.

— S'ENGORGER. v. pron. Être engorgé. Les tuyaux du poêle s'engorgent. Les veines s'engorgent.

— Mar. Se combler de sable, de galets. Un havre, un chenal, un port qui s'engorge.

ENGOUÉ, ÉE. part. pass. du v. Engouer. S'empl. adjectiv. Une personne engouée à force de crier ou de manger.

— Fig. Une femme engouée d'un freluquet. Un homme engoué d'une opinion, d'un système.

ENGOUEMENT. s. m. (pr. *an-gou-man*). Empêchement causé par quelque chose qui engoue, qui obstrue. Il y a engouement dans l'estomac des personnes qui ont trop mangé. État de celui qui est engoué.

— Fig. Prévention, entêtement, admiration, enthousiasme pour une chose et plus souvent pour une personne. Avoir de l'engouement. Ne pas guérir, ne pas rabattre de son engouement. Avoir un engouement étrange, inconcevable, inguérissable. L'engouement du public pour le mélodrame accuse son mauvais goût.

— Les poètes suppriment l'*e*. Auprès de l'*engoûment* la sagesse est sans prix. (Du Trembl.) L'*engoûment* n'a pas de durée. (Id.)

— Pathol. Obstruction de la cavité d'un organe, par le séjour des matières qui s'y amassent. Il y a engouement des bronches, quand les mucosités s'y accumulent; engouement des intestins, quand les matières qui doivent les parcourir y séjournent. Une hernie étranglée par engouement.

— Syn. comp. ENGOUEMENT. ENTÊTEMENT. L'*engouement* est l'attachement aveugle de celui qui s'est fait une idée exagérée du mérite d'une personne ou d'une chose. L'*entêtement* est la persévérance, le mal chronique, si l'on peut dire ainsi, de l'engouement.

ENGOUER. v. a. 1re conj. (du lat. *angere*, étrangler). *J'engoue, nous engouons. J'engouais, nous engouïons, vous engouïez. Que j'engoue, que nous engouïons, que vous engouïez*, etc. Embarrasser, obstruer le gosier. Ce dindon avala un morceau trop gros qui l'engoua.

— Fig. Prévenir excessivement quelqu'un en faveur d'une personne ou d'une chose. Engouer une femme d'un freluquet.

— S'ENGOUER. v. pron. Être engoué. S'engouer en mangeant avec trop de gloutonnerie. S'engouer à force de crier.

Il ne mange pas, il dévore,
Et le fait tant avidement,
Qu'il s'*engoue* ordinairement. (SCARRON.)

— Fig. S'enthousiasmer, se passionner, s'exalter. Beaucoup de lecteurs s'engouent des plus pauvres livres. Mme de la Fayette me mande qu'elle s'est *engouée* de vous; c'est son mot. (Mme de Sév.)

— Pathol. S'embarrasser, s'obstruer. L'intestin s'est engoué.

— Absol. Il ne faut pas plus s'engouer que critiquer sans réflexion.

ENGOUFFRANT. part. prés. du v. Engouffrer. Qui engouffre. Il est invariable.

ENGOUFFRANT, ANTE. adj. Qui est susceptible d'engouffrer.

— ENGOUFFRANTS. s. m. pl. Ornith. Famille d'oiseaux comprenant ceux qui engouffrent les insectes en volant.

ENGOUFFRÉ, ÉE, part. pass. du v. Engouffrer. S'empl. adjectiv. La vérité est *engouffrée* en de profonds abîmes où la vue humaine ne peut pénétrer. (Mont.)

ENGOUFFRER v. a. 1re conj. (rad. *gouffre*). Attirer, faire tomber, disparaître dans un gouffre. La mer engouffra nos vaisseaux. Dans le sens actif, il n'a guère d'emploi que dans la poésie. Cette acception est omise dans tous les dictionnaires.

Son ombre plane encor sur tant d'hommes sublimes
Qu'Aboukir *engouffra* dans de sanglants abîmes.
(BARTHÉLEMY.)

— Fig. et fam. Faire disparaître comme dans un gouffre. Ce gourmand engouffre les morceaux. Gargantua engouffrait à chaque repas d'énormes pièces de viande. Omission des dictionnaires.

— S'ENGOUFFRER. v. pron. Se précipiter dans un gouffre. Il se dit des rivières ou des torrents qui disparaissent en se précipitant avec fracas dans un gouffre, dans quelque ouverture de la terre. [illegible] ...lomètres au-dessous de Genève.

— On le dit aussi des tourbillons de vent qui entrent avec violence dans quelque endroit resserré. Le vent s'engouffrait sous les arches du pont. Le vent s'engouffre dans la cheminée.

— Fig. S'anéantir, se perdre. Que de fortunes viennent s'engouffrer dans les jeux de bourse! Il a vu toute sa fortune s'engouffrer dans l'enfer de Frascati.

ENGOUJURE. s. f. Mar. Espèce de rainure disposée en travers, sous les caisses des mâts de hune et de perroquet, et destinée à recevoir le braguet. V. GOUJURE.

ENGOULANT. part. prés. du v. Engouler. Qui engoule. Il est invariable et ne se dit que parmi le bas peuple. Des affamés engoulant de gros morceaux.

ENGOULANT, ANTE. adj. Blas. *Animal engoulant.* Celui qui est représenté engloutissant dans sa gueule une pièce des armoiries. Dans les armes de Milan, qui porte d'argent à la bisse ou guivre d'azur, à lissant de gueules couronné d'or, la guivre est engoulante.

ENGOULÉ, ÉE. part. pass. du v. Engouler. S'empl. adjectiv.

— Blas. Se dit des diverses pièces, bandes, croix, sautoirs, dont les extrémités sont engagées dans la gueule d'un lion, d'un dragon, dans le bec de l'aigle.

— Il s'est dit aussi d'un vêtement ayant une ouverture pour passer la tête. Chape engoulée. Manteau engoulé.

ENGOULE-AOUT. adj. Il indiquait l'époque de la fête de saint Pierre ès-liens, au commencement d'août. (*In gula augusti*, dans la bouche d'août.) La date de la Saint-Pierre *engoule-août* est en tête de plusieurs chartes des XIme, XIIme et XIIIme siècles.

ENGOULEMENT. s. m. La bouche d'une rivière, d'un ravin, d'un fossé. Vieux et inusité.

ENGOULER. v. a. 1re conj. Saisir tout d'un coup avec la gueule. Ce chien lui engoula la jambe à belles dents.

— Avaler tout d'un coup. Engouler des alouettes rôties.

— S'ENGOULER. v. pron. Être engoulé.

— Ce verbe est vieux, et ne se dit plus que dans les derniers rangs du peuple.

ENGOULEUR. s. m. Gourmand, glouton. Vieux et trivial.

ENGOULEVENT. s. m. (rad. *engouler*). Ornith. Genre de passereaux fissirostres, comprenant des oiseaux nocturnes de forme massive, qui varient pour la taille de la grosseur d'une grive à celle d'un chat-huant, et dont le bec, démesurément fendu, leur a fait donner le nom vulgaire de *crapauds volants*. Les engoulevents sont très-agiles à la marche, et perchent très-rarement.

ENGOURDI, IE. part. pass. du v. Engourdir. S'empl. adjectiv. Un bras engourdi. Des membres engourdis. Organes engourdis. Comme tout a un terme dans la nature, si le froid devenait trop rigoureux ou durait trop longtemps, les quadrupèdes ovipares *engourdis* périraient. (Lacépède.) Quand les Samoïèdes tombent *engourdis* sur la terre couverte de frimas, leurs chiens viennent les couvrir de leur corps. (Alibert.)

— Fig. Pesant, lourd. Esprit engourdi.

— Endormi, émoussé. Courage engourdi. Ardeur engourdie. Tout réveillait l'amertume de la douleur, un peu *engourdie* par les ténèbres et le repos de la nuit. (V. Bargemont.)

— Froid, insensible. Cœur engourdi. Âme engourdie. Laissons donc aux cœurs *engourdis* par la prospérité et l'égoïsme leurs maximes arides et impitoyables. (V. Bargemont.)

D'un regard de tes yeux réchauffe ces cœurs froids,
Engourdis sous un joug dont ils aiment le poids.
(C. DELAVIGNE.)

— Mar. *Navire engourdi.* Navire qui paraît immobile au milieu d'une grosse mer.

ENGOURDIR. v. a. 2me conj. (rad. *gourd*). Faire éprouver un engourdissement. Ôter ou diminuer le mouvement, le sentiment, dans le corps ou dans quelque partie du corps. En Russie, le froid engourdissait les soldats de la grande armée. La torpille engourdit la main de celui qui la touche.

— Absol. Le sommeil engourdit. Les narcotiques engourdissent.

— Fig. La paresse engourdit l'esprit. Les voluptés engourdissent la vertu. La mollesse engourdit le courage. L'égoïsme engourdit le cœur. Il se prenait à tout ce qui pouvait *engourdir* son impatience, en attendant l'heureux moment de son retour. (Ham.) La misère réveille enfin nos génies, que le plaisir avait *engourdis*. (Le Sage.)

— S'ENGOURDIR. v. pron. Être engourdi. Les mains, les pieds s'engourdissent par le froid. Tout le corps s'engourdit par la vieillesse. L'écureuil ne *s'engourdit* pas comme le loir pendant l'hiver. (Buff.) La marmotte est sujette plus qu'un autre animal à *s'engourdir* par le froid. (Id.)

— Fig. L'esprit s'engourdit par l'oisiveté. Le cœur s'engourdit au sein des plaisirs.

ENGOURDISSEMENT. s. m. (rad. *gourd*). Sentiment de pesanteur que l'on éprouve dans une partie du corps, avec défaut ou diminution de sensibilité et de mouvement dans cette partie. Il y a *engourdissement* dans une [illegible] ...cours. Éprouver un engourdissement au pied. Craindre qu'un engourdissement ne devienne une paralysie.

— Fig. Tomber dans l'engourdissement. Tirer quelqu'un de son engourdissement. Sortir de l'engourdissement. Secouer l'engourdissement. Si cela ne vous excite pas à secouer l'engourdissement dans lequel vous laissez votre âme, rien ne vous guérira.

— *Engourdissement de.* Il retomba dans l'*engourdissement* de son désespoir. (Volt.) L'Europe parut dans l'*engourdissement* de la surprise et de l'impuissance. (Id.)

ENGRAIN. s. m. Agric. Espèce ou variété de froment dont les sous-variétés sont l'épeautre, le petit épeautre, etc. || *Faux engrain*. Variété de froment unibarbe.

— Techn. Biseau pratiqué à la face intérieure d'une meule tournante, pour engager sous cette meule les matières qu'elle doit broyer.

ENGRAINÉ, ÉE. part. pass. du v. Engrainer. S'empl. adjectiv. Moulin engrainé. Cheval engrainé. Volaille engrainée. Quand une fois les chevaux sont ce qu'on appelle *engrainés*, c'est-à-dire lorsqu'ils sont au grain et à la paille, comme ils sont plus vigoureux, on a remarqué qu'ils étaient aussi moins dociles, et plus difficiles à dresser. (Buff.)

ENGRAINEMENT. s. m. (rad. *grain*). Écon. rur. Action d'engrainer. L'engrainement des animaux.

— Techn. Action de mettre le blé dans la trémie du moulin.

ENGRAINER. v. a. 1re conj. (du lat. *granum*, grain). Commencer à verser son grain dans la trémie du moulin. Engrainer la trémie.

— Art vétér. Nourrir les chevaux de bon grain, soit pour les rétablir, soit pour leur faire prendre de l'embonpoint.

— Écon. dom. *Engrainer de la volaille.* L'engraisser avec du grain. On empâte des oies, on engraine des poulets.

— Absol. La meunière ne veut pas qu'il engraine.

— S'ENGRAINER. v. pron. Être engrainé.

— L'Académie écrit *engrener* et non pas *engrainer*. Sans doute il arrive souvent que l'orthographe du radical s'altère dans les dérivés, surtout lorsque ce dérivé est un verbe; sous ce rapport, nous concevons qu'on écrive *engrener*, rad. *grain*; mais comme il y a un terme de mécanique qui s'écrit aussi *engrener*, par corruption de *encrener*, rad. *cran*, nous pensons qu'il faut différencier ces deux verbes par la forme orthographique, et écrire *engrainer*, rad. *grain*, ce qui, en même temps, est tout à fait conforme à l'étymologie.

ENGRAIS. s. m. (pr. *an-grê*; rad. *gras*). Agric. Débris de substances organiques, végétales et animales, dont la décomposition ultérieure peut fournir des produits propres à la nutrition des plantes. Engrais animaux. Engrais végétaux. Engrais verts, morts ou desséchés, liquides, infects, désinfectés, mixtes, carboneux. Les meilleures terres, lorsqu'elles sont pures, ne fournissent aucun aliment à la nutrition des végétaux; elles ne sont que les milieux des différents engrais qui, par leur décomposition, leur résolution en principes élémentaires, concourent à l'accroissement du végétal. (Pelouze.)

— Pâturages où l'on met engraisser le bétail. Mettre les bœufs à l'engrais.

— Pâture qu'on donne à des volailles pour les engraisser. Mettre des dindes, des chapons, des oies à l'engrais.

ENGRAISSAGE. s. m. Écon. rur. Action d'engraisser des bestiaux.

ENGRAISSÉ, ÉE. part. pass. du v. Engraisser. S'empl. adjectiv. Les vers *engraissés* des entrailles de cet homme auront été mangés par les hirondelles. (Volt.)

— Fig. Dans nos champs *engraissés* de tant de funérailles. (Bouh.) C'était une création du christianisme, une moisson *engraissée* du sang des apôtres. (Chateaub.)

— Fig. Un ermite à sandale, *engraissé* d'ignorance. (Volt.) Un commis *engraissé* des malheurs de la France. (Boil.)

ENGRAISSEMENT. s. m. Action d'engraisser, de rendre gras. Particulièrement, Action d'engraisser la terre et les animaux; état de la terre qui a reçu beaucoup d'éléments de nutrition; état des animaux qui ont pris le gras. L'engraissement des terres est la source des richesses agricoles.

— Se dit quelquefois de l'homme, et signifie Tendance à devenir gras, état de celui qui engraisse. L'engraissement est, dit-on, le premier signe de la vieillesse. Presque toutes les femmes, à trente ans, voient leur taille s'épaissir par l'engraissement.

— Techn. Action d'établir une charpente, c'est-à-dire de fixer l'assemblage de manière que les tenons ne pénètrent l'un dans l'autre que par force, et ne laissent aucun vide dans les mortaises.

ENGRAISSER. v. a. 1re conj. (pr. *an-gré-cé*; rad. *graisse*). Écon. rur. Faire devenir gras, faire arriver à un embonpoint excessif. Engraisser des bœufs, des cochons, des moutons, de la volaille.

— Prov. *L'œil du maître engraisse le cheval.* V. CHEVAL.

— Agric. Amender, améliorer, fertiliser. Engraisser des terres avec du fumier, de la chaux, de la marne.

— Salir, souiller de graisse. Engraisser un habit. Engraisser du linge, un chapeau. || Dans ce sens, l'emploi du mot *graisser* est plus usité et plus convenable.

— Se dit du corps humain. Ce n'est pas vivre en homme que de vivre uniquement pour engraisser son corps.

— Fig. Que faisons-nous autre chose, quand nous flattons notre corps, que d'accroître la proie de la mort, de lui *engraisser* sa victime? (Boss.) Louis XII avait coutume de dire: Un bon pasteur ne saurait trop *engraisser* son troupeau. (***) Ma muse *engraissera* tes malheureux enfants. (Colnet.)

— Neutral. Devenir gras. Cet enfant a beaucoup engraissé depuis un an. Ménagez davantage votre cheval, il engraissera. Engraisser à vue d'œil.

— *Engraisser de haine, de malédictions, de mal avoir.* Ne pas laisser de profiter, malgré la haine et les clameurs de ses ennemis.

— Archit. Se dit d'une pierre qui d'un côté fait un angle bien ouvert. Cette pierre engraisse.

— Techn. Grossir la base de certaines pièces de poterie en y ajoutant des saillies, afin que la pièce se détache facilement du moule.

— S'ENGRAISSER. v. pron. Prendre de l'embonpoint. Le loir engourdi pendant quatre ou cinq mois, ne pourrait *s'engraisser* que de l'air qu'il respire. (Buff.)

— Fig. Profiter de. S'engraisser des misères publiques. Ils *s'engraissaient* d'une longue et sainte oisiveté. (Boil.)

— Fam. *S'engraisser dans une affaire.* Y faire un grand gain, de larges bénéfices.

— Fig. *On ne saurait manier du beurre qu'on ne s'engraisse les doigts.* Il reste toujours de l'argent dans les mains de celui qui en manie beaucoup.

— Se couvrir de graisse. Le collet de l'habit s'engraisse facilement. Il ne leur suffit pas (aux Arabes) que leurs burnous *s'engraissent* pour les remplacer, il faut qu'ils tombent en lambeaux. (Pasq.)

— Écon. dom. *Un vin, une liqueur s'engraisse.* C'est-à-dire s'épaissit, prend l'aspect et la consistance de la graisse, de l'huile.

ENGRANGÉ, ÉE. part. pass. du v. Engranger. S'empl. adjectiv. Blés engrangés.

ENGRANGEMENT. s. m. Agric. Action de serrer, de ranger les blés dans la grange. Résultat de cette action.

ENGRANGER. v. a. 1re conj. (rad. *grange*). On met un *e* après le *g* quand il doit être suivi de *a*, *o*. *Nous engrangeons. J'engrangeais, nous engrangeâmes*, etc. Serrer, ranger dans la grange. Engranger ses avoines. Engranger la moisson. Engranger des gerbes.

— S'ENGRANGER. v. pron. Être engrangé.

ENGRAULIS. s. m. (pr. *an-gro-liss*). Ichthyol. Poisson du genre clupé, voisin des anchois.

ENGRAVÉ, ÉE. part. pass. du v. Engraver. S'empl. adjectiv. Chaloupe engravée.

— Autrefois, syn. de Gravé. Vous y verrez votre nom *engravé*. (Mar.)

ENGRAVÉE. s. f. Art vét. Maladie du pied des bœufs qui résulte de la compression exercée sur la corne de leurs pieds, par les pierres sur lesquelles ils marchent, ou par l'introduction de graviers entre leurs ongles.

ENGRAVEMENT. s. m. Navig. Action d'engraver, de s'engraver. État d'un bateau, d'un bâtiment léger, d'un train de bois engravé. Les engravements sont à craindre dans la Loire.

ENGRAVER. v. a. 1re conj. (rad. *gravier*). Navig. Engager un bateau, ou un petit bâtiment, un train de bois, dans le sable, sur des graviers, ou dans un bas-fond. Engraver un canot par imprudence ou par maladresse.

— Mar. Enfoncer une futaille, un objet quelconque dans le lest qui est à fond de cale, de manière à le recouvrir tout entier ou en partie. Engraver des tonneaux.

— Neutral. La gabarre a engravé. Nous avons engravé à cent brasses du port.

— S'ENGRAVER. Navig. Être engravé. Un bateau qui s'est engravé profondément.

ENGREGER. v. a. 1re conj. signifiait Aggraver, augmenter. N'*engrèges* pas nos tourments. (Calp.) Au réveiller *engrègent* les douleurs. (Dubois.)

ENGRÊLÉ, ÉE. part. pass. du v. Engrêler. S'empl. adjectiv. Dentelle engrêlée.

— Blas. Il désigne les pièces honorables de l'écu qui sont dentelées tout autour.

ENGRÊLER. v. a. 1re conj. Techn. Mettre une engrêlure à une dentelle.

ENGRÊLURE. s. f. Techn. Petit point très-étroit que l'on met à une dentelle.

— Blas. Bordure engrêlée, qui n'a de largeur que le quart de la bordure ordinaire.

ENGRENAGE. s. m. (du lat. *crena*, cran). Mécan. Action d'engrener. Système, disposition de plusieurs roues dentées qui s'engrènent les unes dans les autres, pour transmettre ou modifier l'action d'un moteur. L'engrenage conique. L'engrenage plan. L'engrenage à vis.

— Mar. Arrimage ou disposition d'une fu[illegible] présentent les antennes d'un plan de la cale.

ENGRENANT part. prés. du v. Engrener. Qui engrène. Il est invariable. Des roues engrenant les unes dans les autres.

ENGRENANT, ANTE. adj. Qui a la faculté d'engrener.

— *Passion engrenante.* Dans le fouriérisme, une des trois passions distributives ou mécanisantes. C'est l'expression du désir de la variété dans les travaux ou les plaisirs. V. PAPILLONNE.

ENGRENÉ, ÉE. part. pass. du v. Engrener. S'empl. adjectiv. Roues engrenées. La société ressemble à des roues *engrenées*: celle qui s'isole n'est plus rien. (Boiste.)

— Appliqué à l'arrangement nécessaire de toutes les choses de ce monde. Les corps gra-

ves tendent vers le centre de la terre, sans pouvoir tendre à se reposer en l'air. Les poiriers ne peuvent jamais porter d'ananas. L'instinct d'un épagneul ne peut être l'instinct d'une autruche. Tout est arrangé, *engrené* et limité. (Volt.)

— Pour les autres significations, V. ENGRAINÉ.

ENGRÈNEMENT. s. m. Techn. Action d'engrener.

ENGRENER. v. n. 1re conj. (du lat. *crena*, cran). L'*e* se change en *è* devant un *e* muet. *J'engrène, tu engrènes, il engrène*, etc. Mécan. Faire entrer les dents d'une roue dans celles d'une autre roue, ou dans les ailes d'un pignon, de manière que l'une des deux pièces mise en mouvement fasse tourner l'autre. Cette petite roue engrène mal dans la grande.

— Fig. et fam. Débuter dans une entreprise. Le plus difficile était d'engrener adroitement. Bien engrener. Mal engrener. Familier.

— Mar. *Engrener une pompe*. Jeter de l'eau dans une pompe, pour la préparer à agir

— Comm. Charger des colis sur un bâtiment qui n'est pas encore en mesure de partir. || *Engrener des boucauds, des futailles*. Les arrimer en engrenage.

— Techn. Prêler une seconde fois, et après l'avoir jauni, un ouvrage destiné à être doré, de manière que sa surface soit parfaitement égale et polie.

— Introduire le grès entre les surfaces de deux glaces disposées l'une sur l'autre.

— S'ENGRENER. v. pron. Entrer l'une dans l'autre, en parlant des dents de roues. Ces deux roues s'engrènent bien.

— Fig. Les roues de la machine de ce monde *s'engrènent* de façon à ne pas me laisser l'espérance de vous voir. (Volt.)

ENGRENURE. s. f. Anat. Sorte d'articulation immobile dans laquelle les os s'unissent par leurs bords, au moyen de dentelures et de petites cavités qui se pénètrent réciproquement. Telles sont les articulations des os du crâne.

— Horlog. Position respective de deux roues, dont l'une engrène dans l'autre.

ENGREVER. v. a. 1re conj. S'est dit pour Aggraver.

ENGRI ou **ENGROI.** s. m. Mamm. Sorte de léopard du Congo.

ENGROIS. s. m. Techn. Petit coin placé entre le manche et la tête des pointes et des pics de l'ardoisier.

ENGROSSÉ, ÉE. part. pass. du v. Engrosser. S'empl. adjectiv. Une femme engrossée.

ENGROSSER. v. a. (rad. *gros*). Rendre une femme enceinte ou grosse. Fam.

ENGROSSEUR. s. m. Celui qui a rendu enceinte une femme ou une fille. Express. pop.

ENGROSSI, IE. part. pass. du v. Engrossir. S'empl. adjectiv. Une personne engrossie.

ENGROSSIR. v. a. 2e conj. (rad. *gros*). Il s'est dit pour Rendre gros.

— Neutral. Devenir gros. Engrossir beaucoup.

ENGRUMELÉ, ÉE. part. pass. du v. Engrumeler. S'empl. adjectiv. Lait engrumelé.

ENGRUMELER. v. a. 1re conj. (rad. *grumeau*). Mettre en grumeaux. Il prend deux *l* devant un *e* muet. *J'engrumelle, tu engrumelles, il engrumelle.*

— S'ENGRUMELER. v. pron. Se mettre en grumeaux. Dans certaines maladies des vaches, leur lait s'engrumelle.

— Avec ellipse du pronom personnel. Ce saisissement a fait engrumeler le lait de la nourrice.

ENGUENILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Enguenilier. S'empl. adjectiv. Une personne enguenillée. || S'emploie aussi au figuré.

> Tout le phébus qu'on reproche à Brébeuf,
> *Enguenillé* des rimes du Pont-Neuf. (J.-B. Rouss.)

ENGUENILLER. v. a. 1re conj. (pr. *an ghe-ni-ié*; rad. *guenille*). Couvrir de guenilles, vêtir de haillons.

— S'ENGUENILLER. v. pron. Se couvrir de haillons.

ENGUERRAND DE MARIGNY. V. MARIGNY.

ENGUERRANT. s. m. Féod. Soldat équipé et soldé par un vassal.

ENGUEUSÉ, ÉE. part. pass. du v. Engueuser. S'empl. adjectiv. [...]

ENGUEUSER. v. a. 1re conj. (pr. *an-gueu-sé*). Tromper, séduire par de belles paroles. Engueuser quelqu'un. Engueuser une femme.

ENGUICHÉ, ÉE. adj. Blas. Il se dit d'un cor, d'une trompe, d'un clairon dont l'embouchure est d'un autre émail que le corps de l'instrument.

ENGUICHURE. s. f. Blas. Embouchure de la trompe, du cor de chasse.

— Cordon attaché par trois anneaux au cor de chasse, et servant à le porter.

ENGUINEGATE. Géogr. V. GUINEGATE ou GUINEGAST.

ENGUIRLANDÉ, ÉE. part. pass. du v. Enguirlander. S'empl. adjectiv. Glissant sur le magnifique canal, la vue est arrêtée à quelque distance au-dessous de sa chute par une île couverte d'un bois d'ormes *enguirlandés* de lianes et de vigne vierge. (Chateaub.)

ENGUIRLANDER. v. a. 1re conj. (pr. *an-ghir-lan-dé*). Garnir, décorer de guirlandes.

— S'ENGUIRLANDER. v. pron. Être enguirlandé.

ENGYSCOPE. s. m. (ét. gr., ἐγγύς, près; σκοπέω, je regarde). Phys. Espèce de microscope formé d'un globule de verre supporté par deux lames de plomb.

ENGYSTOME. s. m. (ét. gr., ἐγγύς, proche; στόμα, bouche). Erpét. Genre de crapauds qui habitent l'Amérique et la côte du Malabar.

ENHACHÉ, ÉE. part. pass. du v. Enhacher. S'empl. adjectiv. Terrain enhaché. Pièces de terre enhachées.

ENHACHER. v. a. 1re conj. (pr. *an-ha-che*). Se dit d'un terrain divisé en parcelles, s'emboîtant les unes dans les autres par angles rentrants et sortants.

— S'ENHACHER. v. pron. Être enhaché. Ces pièces de terre s'enhachent les unes dans les autres.

ENHAILLONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Enhaillonner. S'empl. adjectiv. Pauvre enhaillonné.

ENHAILLONNER. v. a. 1re conj. (pr. *an-â-io-né*). Couvrir de haillons, de guenilles.

— S'ENHAILLONNER. v. pron. Être enhaillonné.

ENHALE. s m. (pr. *an-na-le*; du gr. ἐνάλιος, maritime). Bot. Herbe qui croît sur les bords de la mer, dans l'Inde et à Ceylan.

ENHARDI, IE. part. pass. du v. Enhardir. S'empl. adjectiv. Homme enhardi. Troupes enhardies.

> Que d'un champ qui n'est pas à soi
> Un monarque enlève une pomme :
> Par l'exemple *enhardis*, ses courtisans, sans frein,
> Coupent l'arbre le lendemain. (Le Bailly.)

ENHARDIR. v. a. 2e conj. (pr. *an-har-dir*). Rendre hardi, plus résolu, donner du courage, de la hardiesse.

> . . . Enfin l'air qui le frappe
> *Enhardissant* l'arbuste, il s'élance, il s'échappe. (Del.)

— Fig. C'est l'orgueil des rois tout seul qui autorise et *enhardit* les adulations et les mauvais conseils. (Mass.) Le flatteur *enhardit* la timidité du crime. (Id.)

— S'ENHARDIR. v. pron. Être enhardi. La flotte française détruite, le divan *s'enhardit* à déclarer la guerre à la France. (Napol.)

ENHARMONIE. s. f. (pr. *an-ar-mo-ni*; ét. gr., ἐν, dans; ἁρμονία, liaison). Mus. Emploi du genre enharmonique.

— Mus. anc. Qui appartient au troisième genre de la musique des Grecs.

— Mus. nouv. Qui procède par intervalles moindres que le semi-ton. Il se dit de cette progression particulière de l'harmonie, qui consiste à passer du bémol d'une note au dièze d'une autre note immédiatement inférieure, et réciproquement.

ENHARMONIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient, qui a rapport à l'enharmonie.

— *Genre enharmonique.* Le passage d'une note à un autre sans que l'intonation de la note ait été changée d'une manière sensible.

— *Intervalle enharmonique.* V. COMMA.

— *Transition enharmonique.* Passage d'un accord à un autre beaucoup plus éloigné par une suite de modulations à la dominante ou à la sous-dominante.

ENHARMONIQUE. s. m. Le genre enharmonique. Chez les Grecs, l'enharmonique résultait d'une division particulière du tétracorde. Ses intervalles étaient plus petits que ceux du diatonique et du chromatique. C'était le plus ancien, le plus difficile, et, dit-on, le plus agréable des trois genres. || Chez les modernes, c'est par l'*enharmonique* que l'accord de septième diminuée appartient à quatre tonalités distinctes, et peut conduire de l'une à l'autre.

ENHARNACHÉ, ÉE. part. pass. du v. Enharnacher. S'empl. adj. Cheval enharnaché.

ENHARNACHEMENT. s. m. (pr. *an-ar-na-che-man*; rad. *harnais*). Action d'enharnacher. || Ce qui sert à enharnacher le harnais lui-même.

ENHARNACHER. v. a. 1re conj. (pr. *an-ar-na-ché*; rad. *harnais*). Mettre le harnais à un cheval.

— Fig. et par plaisanterie. Vêtir, habiller d'une manière bizarre et de mauvais goût. Qui vous a enharnaché de la sorte?

— S'ENHARNACHER. v. pron. Être enharnaché.

[...] ouvrier qui dispose les briques en haie pour les faire sécher.

ENHAZÉ, ÉE. adj. (pr. *an-as-é*). S'est dit pour Embarrassé d'affaires.

ENHENDÉE. adj. f. Blas. Une croix est enhendée quand ses branches sont terminées par deux crochets entre lesquels se trouve un fer de lance.

ENHERBÉ, ÉE. part. pass. du v. Enherber. S'empl. adjectiv. Terrain enherbé. Prairie enherbée.

ENHERBER. v. a. 1re conj. (pr. *an-nerr-bé*). S'est dit pour Mettre un terrain en herbe.

— Empoisonner. Parce qu'autrefois les poisons se tiraient du suc des plantes vénéneuses.

— S'ENHERBER. v. pron. Être enherbé.

ENHEUDÉ, ÉE. part. pass. du v. Enheuder. S'empl. adjectiv. Bestiaux enheudés. Vaches enheudées.

ENHEUDER. v. a. 1re conj. (pr. *an-heu-dé*). Entraver, maîtriser des animaux au moyen d'entraves, de heudes.

ENHUCHÉ, ÉE. part. pass. du v. Enhucher. S'empl. adjectiv.

— Mar. *Bâtiment enhuché*, dont l'avant ou l'arrière sont trop élevés sur l'eau, ce qui gâte ses proportions et fait obéir trop facilement à la lame sur une mer agitée.

ENHUCHER. v. a. 1re conj. (pr. *an-u-ché*; rad. *huche*). Mettre dans la huche.

— S'ENHUCHER. v. pron. Être enhuché.

ENHUI ou **ENHUY.** adv. (pr. *a-nui*). En ce jour, aujourd'hui. Ce vieux mot est encore populaire dans toutes les campagnes et les villes de l'ouest de la France.

ENHUILÉ, ÉE. part. pass. du v. Enhuiler. S'empl. adjectiv. Moribond enhuilé.

ENHUILEMENT. s. m. (pr. *an-ui-le-man*; rad. *huile*). S'est dit pour Extrême-onction.

ENHUILER. v. a. 1re conj. (pr. *an-ui-lé*). Oindre d'huile en donnant l'extrême-onction.

ENHYDRE. s. m. (pr. *an-ni-dre*; ét. gr., ἐν, dans; ὕδωρ, eau; qui a de l'eau dans l'intérieur). Bot. Genre de plantes aquatiques indigènes de l'Asie et de l'Amérique tropicales.

— Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des gyriniens.

— Zool. La loutre marine de la côte N.-O. de l'Amérique.

— Erpét. Serpent d'eau.

ENHYDRE. adj. Minér. Quartz hyalin ou fluorine renfermant quelques gouttes d'eau. On fait monter en bagues ces cristaux enhydres comme objet de curiosité.

ÉNICE. s. m. (du gr. ἑνικός, singulier). Entom. Genre de diptères, tribu des anthraciens.

ÉNICOCÉPHALE. s. m. (ét. gr., ἑνικός, unique, simple; κεφαλή, tête). Entom. Genre d'hémiptères hétéroptères de la famille des reduriens.

ÉNICOCÈRE. s. m. (ét. gr., ἑνικός, seul, unique; κέρας, corne). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des palpicornes.

ÉNICODES. s. m. (du gr. ἑνικός, unique). Entom. Genre de coléoptères subpentamères, famille des longicornes.

ÉNICOGNATHE. Ornith. V. PERROQUET.

ÉNICONETTE. s. m. Ornith. Espèce du genre canard.

ÉNICONÈVRE. s. (ét. g., ἑνικός, singulier; νεῦρον, nervure). Entom. Genre de diptères, famille des tanystomes.

ÉNICOPE. s. m. (ét. gr., ἑνικός, unique, singulier; πούς, pied). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des serricornes.

ÉNICOSTOME. s. m. (ét. gr., ἑνικός, singulier; στόμα, bouche). Entom. Genre de lépidoptères, famille des nocturnes.

ÉNICOTARSE. s. m. (ét. gr., ἑνικός, singulier; ταρσός, tarse). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des lamellicornes.

ÉNICURE. s. m. (ét. gr., ἑνικός, singulier; οὐρά, queue). Ornith. Genre de l'ordre des passereaux dentirostres.

ÉNIENS. s. m. (pr. *é-ni-in*). Antiq. Nom d'un ancien peuple de la Grèce.

ÉNIF. s. m. Astron. Nom d'une étoile de la constellation de Pégase.

ÉNIGMATIQUE. adj. des 2 g. (pr. *é-nig-ma-ti-ke*) Qui tient de l'énigme, qui renferme une énigme. Discours énigmatique. Paroles énigmatiques. Lettre énigmatique. Pienture énigmatique.

— Paléogr. Sert à distinguer la troisième branche de l'écriture symbolique des anciens Égyptiens, selon la division de saint Clément d'Alexandrie. Le soleil est représenté sous la forme d'un scarabée, dans l'écriture *enigmatique*. (Champ.)

ÉNIGMATIQUEMENT. adv. D'une manière obscure et énigmatique. Les prophètes parlent toujours énigmatiquement et par figures.

ÉNIGMATISÉ, ÉE. part. pass. du v. Énigmatiser. S'empl. adjectiv. Discours énigmatisé. Action énigmatisée.

ÉNIGMATISER. v. n. 1re conj. (pr. *é-nig-ma-ti-sé*; rad. *énigme*). Parler énigmatiquement.

— v. a. Rendre une chose obscure, énigmatique [...]

ÉNIGME. s. f. (pr. *é-nig-me*; du gr. αἴνιγμα, fait de αἶνος, proverbe, apologue). Exposition, description ou définition d'une chose naturelle en termes métaphoriques et souvent contradictoires, qui la déguisent et la rendent difficile à deviner. Proposer une énigme. Recueil d'énigmes. Faire des énigmes. Deviner une énigme. La vertu de l'*énigme* est l'obscurité, tant lucide que le bon esprit la puisse éclaircir, après s'y être quelque peu appliqué. (Leb.) Ce sera quelque *énigme* à tromper un enfant. (La Font.)

— Fig. Mme de Maintenon eût peut-être succombé sous le poids de ce qu'elle avait voulu paraître; elle s'établit de plus en plus par la confirmation de sa transparente *énigme*. (St-Simon.)

— On appelait ainsi autrefois certains tableaux exposés dans les colléges, pour exercer l'esprit des écoliers à deviner le sens caché sous les figures.

— Fig. en parlant des personnes. La plupart des femmes sont incompréhensibles; leur caractère n'est point net ni développé; c'est une *énigme*. (Bell.) O Dieu! qu'est-ce donc que l'homme? Est-ce un prodige? est-ce un assemblage monstrueux de choses incompatibles? est-ce une *énigme* inexplicable? (Boss.)

— Antiq. Chez les anciens, Sentence mystérieuse, proposition qu'on donnait à deviner, mais qu'on cachait sous des termes obscurs et quelquefois en apparence contradictoires.

— Poés. Petit ouvrage ordinairement en vers, où, sans nommer une chose, on la décrit par ses causes, ses effets, ses propriétés, mais sous des termes ambigus, de manière à rendre cette chose difficile à deviner.

— Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des carabiques.

— Ce mot ne s'emploie plus qu'au féminin, il était masculin autrefois.

> Mais le sang qu'enferment nos veines
> N'a plus de routes incertaines,
> Et cet *énigme* est pénétré. (De la Motte.)

— Fig. Chose, discours obscurs; ce que l'on ne peut expliquer, comprendre, interpréter. Sa conduite est une énigme. Nos clartés ici-bas ne sont qu'*énigmes* sombres. (J. Rac.) Si un seul corps est une *énigme* pour nous, quelle *énigme* n'est-ce pas que l'univers? (Cond.) Sans la religion, l'univers est une *énigme*. (Clément XIV.) L'immortalité est le mot de l'*énigme* de la vie. (Droz.) La vie est une *énigme* dont la mort donne le mot. (Boiste.) Rien n'est plus ennuyeux qu'un mari qui cherche le mot d'une *énigne*; comme s'il n'avait pas le cœur de sa femme à deviner, la plus grande *énigme* de toutes! (Th. Gautier.)

ÉNITHARES. s. m. pl. Genre d'hémiptères hétéroptères, famille des notonectiens.

ENIVRANT. part. prés. du v. Enivrer, qui enivre. Il est invar. Les liqueurs enivrent facilement.

ENIVRANT, ANTE. adj. (pr. *an-ni-vran, vran-te*). Qui enivre. Le vin est enivrant. La graine du pavot à opium ne participe point de la vertu *enivrante* et soporifique du suc de sa capsule. (Castel.)

> Chantez la liqueur *enivrante*
> Que verse en riant l'amitié. (Béranger.)

— Fig. Accueil enivrant. Louanges enivrantes. Dans cette image même je ne vois plus la Divinité, je n'y vois qu'une femme : voilà ces traits *enivrants* qui portaient le trouble dans tout mon être. (E. Scribe.)

ENIVRÉ, ÉE. part. pass. du v. Enivrer. S'empl. adjectiv. Homme enivré. De l'extrémité des avenues on aperçoit des ours *enivrés* de raisins qui chancellent sur les branches des ormeaux. (Chateaub.)

— Fig. Que vais-je voir maintenant dans ce même asile, où tout respirait la volupté dont mon âme était *enivrée*? (J.-J. Rouss.) Ce sont des phrases qui se sont *enivrées*, et qui se sont mises à courir les unes après les autres. (Chastell.)

— *Enivré de.* Quand un homme *enivré* de sa lecture fait un premier pas dans le monde, c'est presque toujours un faux pas. (St-Evr.) Je dirai que j'ai voulu peindre un homme *enivré* de sa passion, et non pas un homme raisonnable. (Volt.) De la fureur commune avec zèle *enivré*. (Id.) Un cœur gonflé d'orgueil et de haine *enivré*. (Id.) Néron de sa grandeur n'était point *enivré*. (Rac.) *Enivré* d'une émotion délicieuse, flottant dans un tourbillon de pensées incertaines, il demeure immobile. (Deleuze.)

ENIVREMENT. s. m. (pr. *an-ni-vre-man*; rad. *ivre*). État d'une personne ivre. A Sparte, l'enivrement des esclaves était pour les enfants des citoyens une leçon de tempérance.

— Fig. L'enivrement de l'amour et des passions. L'enivrement de la volupté. L'enivrement de l'orgueil. L'enivrement de la gloire. Mettez-vous en garde contre l'*enivrement* des passions. (Fén.)

> Alors tout est en proie
> Au fol *enivrement* d'une indiscrète joie. (Voltaire.)

ENIVRER. v. a. 1re conj. (pr. *an-ni-vré*; du lat. *inebriare*, rendre ivre, troubler le cerveau). Se dit proprement des boissons. Le raisin qu'on foule dans la cuve enivre. Les vieillards sont faciles à enivrer.

— Par extens., se dit de certaines choses qui affectent le cerveau et troublent la raison [...] fumée du tabac, etc.

— Fig. Aveugler, étourdir, éblouir. La prospérité enivre. La douce vapeur de l'espérance *enivrait* mon cœur. (J.-J. Rouss.) J'ai *enivré* vos bourreaux avec de l'essence de feu. (Chateaubriand.)

> Des spectateurs joyeux
> Longtemps leurs traits chéris ont *enivré* les yeux. (Delille.)

> Tel un amant presse une amante chère,
> Tel de baisers Mars enivre Vénus. (Millevoye.)

— S'ENIVRER. v. pron. Être enivré. Cet homme s'enivre dès le matin. Celui-là chez eux est sobre et modéré qui ne *s'enivre* que de vin, l'usage trop fréquent qu'ils en ont fait le leur a rendu insipide. (La Bruy.)

— Fig. *S'enivrer de délices.* Se remplir de joie.

— Fig. En parlant du style. Je n'aime point à m'*enivrer* d'écriture. (Mme de Sév.)

— Fig. en parlant du sang. Rends-lui compte du sang dont tu t'es *enivrée*. (Rac.)

Mais le tigre cruel. . . . .
Se couche sur sa proie, et, fouillant dans son sang,
Se soûle de carnage et s'*enivre* de sang, (Delille.)

— *S'enivrer de.* Qui s'*enivre* à vos yeux de l'encens des humains. (Volt.)

— Fam. *S'enivrer de son vin.* Boire tout seul avec excès. || Fig. et fam. S'entêter de ses propres idées, avoir trop bonne opinion de soi.

— Fig. en parlant des passions douces et agréables. Le héros s'*enivrait* d'un douloureux plaisir. (Delille.)

Je l'ai vu. . . . .
S'enivrer en marchant du plaisir de la voir. (Racine.)

ÉNIXE. adj. des 2 g. (pr. *é-ni-kse;* du lat. *enixus*, part. pass. de *enitor*, je m'efforce). Qui s'est efforcé. || Fortement prononcé, énergique, fait avec effort. Des vœux *nixes*. (Lanjuinais.)

ÉNIXEMENT. adv. D'une manière ardente.

ENJABLÉ, ÉE. part. pass. du v. Enjabler. S'empl. adjectiv. Tonneau enjablé. Futaille enjablée.

ENJABLER. v. a. 1re conj. (pr. *an-ja-ble*). Techn. Mettre les fonds des tonneaux dans les jables ou rainures faites aux douves pour les arrêter. || S'ENJABLER. v. pron. Etre enjablé.

ENJALÉ, ÉE. part. pass. du v. Enjaler. S'empl. adjectiv. Ancre enjalée.

ENJALER. v. a. 1re conj. (pr. *an-ja-lé*). Mar. Garnir une ancre de son jas. Les marins disent *enjoualer*. || S'ENJALER. v. pron. Etre enjalé.

ENJALOUSÉ, ÉE. part. pass. du v. Enjalouser. S'empl. adjectiv. Femme enjalousée.

ENJALOUSER. v. a. 1re conj. (pr. *en-ja-lou-zé;* rad. *jaloux*). Rendre jaloux. Donner de la jalousie. || S'ENJALOUSER. v. pron. Etre enjalousé. Vous n'avez cause en rien de vous *enjalouser*. (Les Cent nouv.) Ce mot, assez rare chez les vieux auteurs, n'est plus en usage aujourd'hui.

ENJAMBÉ, ÉE. part. pass. du v. Enjamber. S'empl. adjectiv. Fossé enjambé.

— Fam. *Etre haut enjambé.* Avoir les jambes très-longues.

ENJAMBÉE. s. f. (pr. *an-jan-bé*). L'espace qu'on enjambe ou qu'on peut enjamber; l'action, le pas qu'on fait pour enjamber. Aller par enjambées

— Fam. *Faire de grandes enjambées.* Parcourir à grands pas. Le petit Poucet ne pouvait faire de bien grandes *enjambées*. (Perrault.)

— Prov. et fig. *Il va d'une seule enjambee de Rome à Pekin.* Cet homme saute brusquement d'une matière à une autre.

ENJAMBEMENT. s. m. (pr. *en-jan-be-man*). Poés. Rejet au vers suivant d'un ou de plusieurs mots qui fait porter le sens sur deux vers. User, abuser de l'enjambement. Il y a *enjambement* lorsque le sens commencé dans un vers ne se complète que dans une partie du vers suivant. (Poét.) Nos vers ne souffrent point d'*enjambement*. (Rayn.) L'*enjambement* est un défaut quand il ne produit pas une beauté. (Latr.)

Voici un modèle d'enjambement :

Je l'ai vu tout couvert d'une affreuse poussière,
Revêtu de lambeaux, tout pâle; *mais son œil*
Conservait sous la cendre encor le même orgueil.
(Racine.)

ENJAMBER. v. a. 1re conj. (pr. *an-jan-bé;* rad. *jambe*). Etendre la jambe plus qu'à l'ordinaire, pour franchir un ruisseau, un fossé, un obstacle quelconque. Enjamber un ruisseau.

— Neutral. Il suffit d'enjamber pour passer le ruisseau. Prenez garde à cette pierre, enjambez par dessus.

— Marcher à grands pas. Voyez comme il enjambe!

— Signifie, Avancer, se prolonger, faire saillie sur une chose. Ces solives n'enjambent pas assez sur la poutre.

— *Enjamber sur*, dans le sens de Usurper, empiéter. Nous avons plaidé, il voulait enjamber sur ma propriété. Votre charrue enjambe sur mon champ.

— Fig. J'ai plutôt fui, qu'autrement d'*enjamber* par dessus le degré de fortune auquel Dieu logea ma naissance. (Mont.)

— Poés. On dit qu'un vers enjambe sur un autre lorsque le sens d'un vers n'est achevé que dans le vers suivant. Enjamber d'un vers à un autre. V. ENJAMBEMENT.

Les stances avec grâce apprirent à tomber,

ENJAMBONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Enjambonner. S'empl. adjectiv. Viande enjambonnée.

ENJAMBONNER. v. a. 1re conj. (pr. *an-jan-bon-né;* rad. *jambon*). Econ. dom. Conserver la viande, soit en la salant, soit en la fumant. Vieux mot hors d'usage, dont l'emploi a toujours été rare.

— S'ENJAMBONNER. v. pr. Être enjambonné.

— Fig. Ma prophétie est, qu'à la longue, vous vous *enjambonnerez* et resterez sèche et bien portante jusqu'à la décrépitude. (Gal.)

ENJARRETÉ, ÉE. adj. (pr. *an-jâ-re-té;* rad. *jarret*). Manég. Qui a les pieds entraves, liés. Cheval enjarreté.

ENJAVELÉ, ÉE. part. pass. du v. Enjaveler. S'empl. adjectiv. Blés enjavelés.

ENJAVELER. v. a. 1re conj. On double la lettre *l* devant un *e* muet. *J'enjavelle, tu enjavelles, il enjavelle*, etc. Agric. Mettre en javelle des blés, des avoines ou d'autres graines. Enjaveler des avoines, enjaveler des blés. V. JAVELLE.

— S'ENJAVELER. v. pron. Être enjavelé.

ENJEU. s. m. (pr. *an-jeu;* rad. *jeu*). Ce que l'on met au jeu en commençant à jouer, et qui sera le prix du gagnant. Je ne gagne rien, j'ai seulement retiré mon enjeu. Le gris bourdon se saisit des *enjeux*. (Volt.)

— Fig. et fam. *Retirer son enjeu.* Se retirer d'une entreprise hasardeuse, abandonner une affaire périlleuse. Dès qu'il s'aperçut de la mauvaise gestion de la fabrique, il cessa d'en être le capitaliste, et retira son enjeu.

ENJOAILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Enjoailler. S'empl. adjectiv. Femme enjoaillée.

ENJOAILLER. v. a. 1re conj. (pr. *an jo-a-ié;* rad. *joyau*). S'est dit pour Se parer de joyaux, en donner. || S'ENJOAILLER. v. pron. Etre enjoaillé.

ENJOIER. v. a. 1re conj. (pr. *an-joi-ié*). S'est dit pour Mettre en joie, accueillir avec joie.

ENJOINDRE. v. a. et irrég. 4e conj. (pr. *an-join-dre;* du lat. *injungere*, prescrire, ordonner). *J'enjoins, nous enjoignons. J'enjoignais, nous enjoignions. J'enjoignis, nous enjoignîmes J'ai enjoint, nous avons enjoint. J'enjoindrai, nous enjoindrons. J'enjoindrais, nous enjoindrions. Enjoins, enjoignons. Que j'enjoigne, que nous enjoignions. Que j'enjoignisse, que nous enjoignissions. Enjoignant.* Ordonner, commander expressément, prescrire. L'Eglise catholique enjoint l'observation du jeûne.

— *Enjoindre de.* Le ciel a fait ceux dont nous tenons le jour, les maîtres de nos vœux, et il nous est *enjoint* de n'en disposer que par leur volonté. (Mol.)

— Ce mot s'emploie surtout pour affirmer les actes de l'autorité spirituelle ou temporelle. L'évêque enjoint à tous ses diocésains. Il est enjoint à tous les contribuables, etc.

— S'ENJOINDRE. v. pron. Être enjoint.

ENJOINTÉ, ÉE. adj. (pr. *an-join-ié*). Fauconn. Se dit d'un oiseau, en parlant de la longueur de ses jambes. Un oiseau court enjointé.

ENJÔLÉ, ÉE. part. pass. du v. Enjôler. S'empl. adjectiv. Femme enjôlée.

ENJÔLER. v. a. 1re conj. (du celt. *can*, paroles; *joli*, belles; on a dit indifféremment *han* ou *can;* on écrivait autrefois *enjeoler*, fait de l'ital. *gabbia*, cage; dimin. *gabbiola*, petite cage, d'où nous avons fait *geôle*). Cajoler, surprendre, caresser, endormir par de belles paroles, par des discours flatteurs. Enjôler une femme, une fille.

— Neutral. Les caresses qu'il vous fait ne sont que pour vous *enjôler*. (Mol.)

— S'ENJÔLER. v. pron. Être enjôlé.

ENJÔLEUR, EUSE. s. (pr. *an-jô-leur, leuze*). Celui, celle qui caresse, qui trompe, qui attire par de beaux discours, par la flatterie. Jeune fille, prends garde à ta vertu, c'est un *enjôleur*. (Fav.) Vous autres courtisans, vous êtes des *enjôleurs*. (Mol.)

ENJOLIVÉ, ÉE. part. pass. du v. Enjoliver. S'empl. adjectiv. Meuble enjolivé. Maison enjolivée. Au-dessus de cette table il y avait un baromètre ovale à bordure noire, *enjolivé* par des rubans de bois doré. (De Balz.)

ENJOLIVEMENT. s. m. (pr. *an-jo-li-ve-man;* rad. *joli*). Ornement qui rend une chose plus jolie; ce qui sert à parer, à embellir, à enjoliver.

ENJOLIVER. v. a. 1re conj. (rad. *joli*). Rendre joli. Rendre plus joli. Il se dit des choses et point des personnes. Cette guirlande de roses enjolive bien votre robe. Il a enjolivé son cabinet de charmantes bagatelles.

— S'ENJOLIVER. v. pron. Être enjolivé.

ENJOLIVEUR, EUSE. s. Celui, celle qui enjolive, qui a la manie des enjolivements. C'est un enjoliveur sans goût.

— Techn. Ouvrier qui confectionne des enjolivures; celui qui en fait commerce.

ENJOLIVURE. s. f. Se dit des enjolivements qu'on fait à de petits ouvrages de peu de valeur. Cette bourse est trop unie, j'y ferai mettre quelques enjolivures.

ENJONCHÉ, ÉE. part. part. du v. Enjoncher. S'empl. adjectiv. Jardin enjonché de

ENJONCHER. v. a. 1re conj. (pr. *an-jon-ché;* rad. *joncher*). Répandre à foison.

— S'ENJONCHER. v. pron. Être enjonché.

ENJOUÉ, ÉE. part. pass. du v. Enjouer. S'empl. adjectiv. Esprit enjoué. Femme enjouée.

— Se dit des choses morales. Mais, hélas! nous n'avons que trop à regarder aujourd'hui l'âme *enjouée*, le cœur plein de vie et de force, l'esprit riche et ingénieux de cette aimable femme. (X. Marmier.) La sagesse n'a point de honte de paraître *enjouée* quand il le faut. (Fén.)

— Se dit aussi de la conversation, du style, des œuvres de l'esprit. J'aime la conversation enjouée. Voltaire excelle dans le style enjoué. Il m'a écrit une lettre fort enjouée.

— *Personne enjouée.* Gaie, badine. On ne connaît pas d'abord les gens; je ne te croyais pas si spirituel ni si *enjoué*. (Le Sage.) Un jeune homme fleuri, vif, *enjoué*, spirituel, n'est pas souhaité plus ardemment ni mieux reçu. (La Bruy.)

— Syn. comp. ENJOUÉ. GAI. RÉJOUISSANT. On est *gai* par humeur, *enjoué* par le caractère, et *réjouissant* par les façons d'agir.

ENJOUEMENT. s. m. (pr. *an-jou-man*). Gaieté douce, badinage léger et gracieux. L'enjouement sied bien à l'enfance. Je ne vous ai jamais vu cet enjouement. Horace à cette aigreur mêla son *enjouement*. (Boil.) N'est-ce pas de ton cœur que viennent les grâces de ton *enjouement?* (J.-J. Rouss.)

Un aimable *enjouement*, une douce langueur,
Mêlés également, font sa charmante humeur. (Desh.)

ENJOUER. v. a. 1re conj. (pr. *an-jou-é*). S'est dit pour Réjouir, rendre gai. La Fontaine *enjoue* sa narration et occupe agréablement le lecteur. (Boil.)

ENKIRIDION. s. m. V. ENCHIRIDION.

ENLACÉ, ÉE. part. pass. du v. Enlacer. S'empl. adject. Rubans enlacés. Cordes enlacées. Branches enlacées. Bras enlacés. Serpents enlacés. On m'a appris que les caresses, comme les anneaux d'une chaîne, se tiennent étroitement *enlacées*. (X. Marm.) Çà et là, des groupes de figures *enlacées* se confondaient avec les marbres blancs. (De Balzac.)

ENLACEMENT. s. m. (rad. *lacs*). Action d'enlacer. Effet de cette action.

ENLACER. v. a. 1re conj. (pr. *an-la-cé;* rad. *lacs*). Le *c* prend une cédille devant *a*, *o*. *Nous enlaçons. J'enlaçais. Nous enlaçâmes*, etc. Mêler, passer l'un dans l'autre des lacets, des cordons, etc. Enlacer des rubans, des tresses, des cordons.

— Par extens. Enlacer des branches d'arbres, des rameaux les uns dans les autres. Des femmes qui enlacent gracieusement leurs bras en dansant.

— Passer plusieurs choses dans un même lacet. Enlacer des registres, des papiers.

— Serrer, étreindre. Enlacer quelqu'un dans ses bras. Les serpents enlacent de leurs replis Laocoon et ses deux enfants.

— Fig. Envelopper, embarrasser. Tandis que mon cœur ouvert et confiant s'épanchait avec des amis et des frères, des traîtres m'*enlaçaient* en silence de rets forgés au fond des enfers. (J.-J. Rouss.) Cent serpents sur son casque *enlacent* leurs replis. (Del.)

Tels jouaient ces guerriers; tels, dans ces doux combats,
Ils *enlaçaient* leur course, et confondaient leurs pas.
(Delille.)

— Charpent. Percer avec un laceret les tenons et les joues des mortaises d'un assemblage de charpente, pour les cheviller ensemble.

— S'ENLACER. v. pron. Passer l'un dans l'autre, en parlant des branches, des racines, etc. Les rameaux de ces églantiers s'enlacent les uns dans les autres. Le serpent s'enlace autour du caducée de Mercure. Il s'y joint des lianes de divers feuillages qui, s'*enlaçant* d'un arbre à l'autre, forment ici des arcades de fleurs, là de longues courtines de verdure. (B. de St-P.)

ENLAÇURE ou **ENLASSURE.** s. f. (pr. *an-la-çu-re*). Techn. Action d'enlacer. || Trou pour enlacer.

ENLAIDI, IE. part. pass. du v. Enlaidir. S'empl. adject. Un visage enlaidi. Une personne enlaidie. Un visage enlaidi par la petite vérole.

ENLAIDIR. v. a. 2e conj. (pr. *an-lé-dir;* rad. *laid*). Rendre laid. Cette coiffure vous enlaidit. La petite vérole a bien enlaidi cette jeune fille. La débauche enlaidit promptement les plus jolis visages. La colère enlaidit. L'âge enlaidit tous les jours. Le chagrin enlaidit. Il y a des personnes que la parure enlaidit.

— Absol. Devenir laid. Ce jeune garçon enlaidit en grandissant.

ENLAIDISSEMENT. s. m. (pr. *an-lé-di-ce-man*). Action d'enlaidir; effet de cette action.

ENLARME. s. m. (pr. *an-larme;* rad. *larme*). Chass. Grandes mailles que l'on ajoute à un filet pour prendre plus facilement les oiseaux.

— Pêch. Petites branches de troëne que le pêcheur met le long d'un verveux.

ENLARMÉ, ÉE. part. pass. du v. Enlarmer. S'emploie adject. Filet enlarmé. Verveux enlarmé.

ENLARMER. v. a. 1re conj. Chass. Ajouter des enlarmes à un filet.

— Pêch. Mettre de petites branches le long

ENLEÇONNÉ, ÉE. adj. (rad. *leçon*). Se disait autrefois pour Instruit, savant, endoctriné.

ENLEVAGE. s. m. Techn. Manière d'imprimer sur toile en enlevant la couleur avec le chlore, partout où le cylindre s'applique.

— Beaux-arts. Opération délicate qui consiste à enlever toute une peinture d'un panneau vermoulu pour la reporter sur une toile neuve.

ENLEVÉ, ÉE. part. pass. du v. Enlever. S'empl. adject. Matériaux enlevés. Porte enlevée. Barricade enlevée. Suffrages enlevés. Le sol, emporté devant nous, manque à nos pas, tandis que d'autres colonnes de sable, *enlevées* derrière nous, roulent sur nos têtes. (Chateaub.)

— Ravi, emmené par force, par violence. Qu'il poursuive, s'il veut, son épouse *enlevée*. (Rac.)

— *Enlevé à.* Il a souvent enrichi le trésor des dépouilles *enlevées* à l'ennemi. (Barth.) Les arts frivoles, dont nous nous glorifions, ont été *enlevés* à l'Italie et ils font aujourd'hui sa faiblesse et son malheur. (B. de St-P.)

— *Enlevé de.* Un homme enlevé de sa maison. Un prisonnier enlevé des mains des gendarmes.

— *Enlevé par.* Le toit d'une maison enlevé par le vent. Une jeune fille enlevée par son amant. Un malade enlevé par la fièvre. Les richesses nous sont *enlevées* par la violence des hommes, ou nous échappent par leur propre fragilité. (Fléch.)

— Beaux-arts. En parlant d'un dessin large, facile et hardi, les artistes disent : Cela est *enlevé!*

— Blas. Se dit de certaines pièces de l'écu qui paraissent enlevées.

ENLÈVEMENT. s. m. Action d'enlever, d'emporter quelque chose d'un lieu. Assister à l'enlèvement d'un corps, d'un cadavre. Ordonner l'enlèvement des décombres.

— Rapt, ravissement; action coupable par laquelle une personne est enlevée malgré elle. L'enlèvement d'une jeune fille est sévèrement puni par nos lois. L'enlèvement des Sabines.

— Se dit aussi des choses que l'on enlève malgré celui qui en est propriétaire. L'enlèvement des meubles d'un locataire.

— Dans un sens analogue, on dit l'Enlèvement des grains.

— Beaux-arts. V. ENLEVAGE.

ENLEVER. v. a. 1re conj. (pr. *an-le-vé;* du lat. *levare*, lever). L'*e* se change en *è* devant une syllabe muette. *J'enlève, tu enlèves, il enlève, ils enlèvent*, excepté au futur et au conditionnel, *j'enleverai, j'enleverais*, etc. Lever en haut. Enlever un fardeau. Enlever de grosses pierres avec une grue. Archimède inventa des machines assez puissantes pour enlever les vaisseaux de la flotte romaine.

— Lever en haut avec violence, avec rapidité. Le vent enlève la poussière. L'ouragan enleva la toiture de l'édifice. Le tourbillon enleva cet homme et le jeta dix pas plus loin.

— Oter, retirer, emporter quelque chose d'un endroit. Enlever le couvercle d'une marmite. Enlever le couvert de dessus la table. Enlever le tapis qui couvre le parquet d'une chambre. Toutes ces rivières transportent à la mer avec leurs eaux une grande quantité de parties minérales et salines qu'elles ont *enlevées* des différents terrains par où elles ont passé. (Buff.)

— Par analogie, en parlant des personnes. Enlever un malade de son lit, de son fauteuil.

— Ravir, emmener en usant de force, de violence. Enlever un débiteur en vertu d'un décret de prise de corps. Enlever un prisonnier des mains des gendarmes. Enlever une jeune fille mineure. Louis le Bègue *enleva* une religieuse de son couvent. (Dulaure.) C'est peut-être ma fille qu'on a *enlevée;* ce sont des secrets de famille qu'on doit étouffer. (B. de St-P.)

— Fig. L'intrigue et la flatterie ont souvent *enlevé* les récompenses dues au talent et au mérite. (La Harpe.)

— Fig. Faire mourir d'une manière prompte, imprévue, prématurée. La fière typhoïde enlève souvent un malade en quatre jours. Une chute cruelle a enlevé le duc d'Orléans à la fleur de l'âge. Le choléra a enlevé des milliers de victimes. La nature n'a que des larmes sans consolation à donner à ceux que la mort a *enlevés*. (Lamen.) Le même destin qui t'a *enlevé* ta mère te menace de t'enlever aussi un jour. (B. de St-P.) Une seule journée avait *enlevé* au royaume de Jérusalem son chef et ses défenseurs. (Michaud.)

— De même, en parlant des choses. Enlever des meubles malgré les protestations du propriétaire.

— Voler, emporter, prendre par force les bijoux d'une femme, la caisse d'un comptable.

— En bonne part, Arracher. Enlever des drapeaux à l'ennemi. Il *enleva* trois drapeaux à l'ennemi. (Fléch.) Héraclius battit Cosroës en 627, reconquit la vraie croix que le roi des Perses avait *enlevée*, et la reporta à Jérusalem. (Chateaub.) Je m'appelle Chactas, fils d'Outalissi, fils de Miscou, qui ont *enlevé* plus de cent chevelures aux héros muscogulges. (Chateaubriand.)

— Dans un sens mystique. Hélas! Seigneur, le monde et le démon vous *enlèvent* tous les jours tant d'âmes, et moi, ne pourrai-je ja-

— Oter le souvenir, priver d'une jouissance. *Enlever* à quelqu'un l'opinion même absurde qui le rendait heureux est une barbarie. (De Ling.) L'ingratitude *enlève* moins de plaisirs au bienfaiteur qu'à l'ingrat. (Id.)

— Enthousiasmer, ravir d'admiration. Je lis M. Nicole avec un plaisir qui m'*enlève*. (Mme de Sév.) Le charme de ces paroles douces et fortes *enlevait* tous les cœurs. (Fén.)

— Par analogie, Obtenir en excitant l'admiration. Enlever les suffrages. Malgré la profondeur de ses pensées et le désordre apparent de son style, ses vers, dans toutes les occasions, *enlèvent* les suffrages. (Barth.)

— Fam. Faire une chose rapidement. Il faut enlever cette affaire.

— *Enlever un corps.* Prendre un corps mort pour le porter en terre, ou pour le présenter

à l'église. Le clergé vint, en grande pompe, enlever le corps. || On dit aussi que la *justice a enlevé un corps* pour dire qu'elle s'est saisie du cadavre d'un homme tué, noyé, etc.

— Séparer, détacher une chose de celle à laquelle elle est adhérente. Enlever la croûte d'un pâté. Enlever l'écorce d'un chêne. Enlever la peau d'une anguille.

— Oter, faire disparaître. L'alcali volatil enlève les taches de graisse. Les eaux de javelle enlèvent la couleur des étoffes. Il n'y a point de cosmétique qui enlève les taches de la peau. On enlève l'écriture à l'aide d'un agent chimique.

— Fig. Le roi voulait *enlever* les principales causes de séparation qui étaient entre les Goths et les Romains. (Montesq.) D'un souffle tu as *enlevé* tout ce qu'il y avait en moi de beau et d'honnête. (A. Karr.)

— *Enlever des marchandises.* Se hâter de les acheter, de les accaparer, de sorte que les concurrents n'en trouvent plus qu'avec difficulté. Cet armateur a enlevé tous les cotons du Havre. On a enlevé tous les cafés de la place. Enlever le plus beau gibier, le plus beau poisson de la halle. Enlever les blés, les farines du marché.

— Art milit. S'emparer, emporter d'assaut, forcer avec énergie et promptitude. Enlever un poste, une place, une province. En une seule campagne, Napoléon enleva aux Autrichiens toutes leurs places fortes en Italie.

— Surprendre. Enlever un quartier, un régiment.

— Entraîner, enthousiasmer. Le colonel Labédoyère enleva tout son régiment aux cris de vive l'Empereur !

— Techn. Chez les serruriers et les taillandiers, Séparer d'une barre de fer le morceau dont on veut faire quelque ouvrage. Enlever une clé.

— Chaudr. Battre le fond d'un chaudron avec le marteau rond. || *Enlever une pièce de cuivre.* En aplanir les bosses au marteau. || Redresser un chaudron bossué.

— Eperonn. Séparer sur l'enclume à coups de marteau la branche d'un mors, d'un barreau de fer.

— Véner. *Enlever la meute.* Entraîner les chiens par le plus court chemin où l'on a vu le cerf, pour leur faire retrouver la voie.

— Prov. et fig. *Cela enlève la paille.* Cela est au-dessus de tout, cela est victorieux, décisif. On dit plus communément, *Cela lève la paille.*

— *Enlever comme un corsin* ou *comme un corps saint.* V. CORPS.

— S'ENLEVER. v. pron. pour S'élever. Le ballon s'enleva majestueusement dans les airs.

— S'emporter, se mettre en colère.

— Se détacher. La peau s'enlève. L'écorce de ce chêne s'enlève.

— Syn. comp. ENLEVER. ARRACHER. RAVIR. V. ARRACHER.

ENLEVEUR. s. m. Celui qui enlève. || Celui qui enlève une femme. Singulier enlèvement que celui où l'*enleveur* était en prison. (Mirab.)

— Art milit. Il s'est dit autrefois de certains partisans qui cherchaient à surprendre, à forcer les ennemis dans leurs quartiers. De là leur nom de *Enleveurs de quartiers.* Dieu vous garde de tous *enleveurs* de quartiers. (Voit.)

ENLEVURE. s. f. Pathol. Petite vessie ou bulle qui vient sur la peau. Avoir le visage tout couvert d'enlevures. Dans ce sens, on dit aussi et mieux *Elevure.*

— Sculpt. Relief, saillie.

— Techn. Partie d'acier qu'on a séparée d[e] la masse dont elle fai[sait] partie. || Pièce forgée lorsqu'elle est séparée de la barre dont on l'a tirée.

— Gant. Retaille des peaux de chevreaux ou d'agneaux dont on fait les gants.

— Brod. Saillie faite par de gros fils écrus dans une broderie.

ENLIASSÉ, ÉE. part. pass. du v. Enliasser. S'empl. adjectiv. Je l'ai chez moi, cette gazette, *enliassée* avec d'autres pièces. (Beaum.)

ENLIASSER. v. a. 1re conj. (pr. *an-li-a-cé;* rad. *liasse*). Néol. Mettre en liasses. Enliasser et étiqueter.

— S'ENLIASSER. v. pron. Être enliassé.

ENLIÉ, ÉE. part. pass. du v. Enlier. S'emploie adjectiv. Pierres enliées.

ENLIER. v. a. 1re conj. *J'enliais, nous enliions, vous enliiez. Que j'enlie, que nous enliions, que vous enliiez,* etc. Archit. Joindre et [...] murs.

— S'ENLIER. v. pron. Etre enlié. Ces pierres s'enlient parfaitement.

ENLIGNÉ, ÉE. part. pass. du v. Enligner. S'empl. adjectiv. Pierres enlignées. Poutres enlignées.

— Typogr. Qui est disposé par lignes. Ouvrage bien enligné, mal enligné.

ENLIGNEMENT. s. m. Techn. Action d'enligner. Etat de ce qui est enligné.

ENLIGNER. v. a. 1re conj. (pr. *an-li-gné;* rad. *ligne*). Techn. Placer sur une même ligne, niveler. Enligner des pierres. Enligner des poutres. || Donner à une pièce de bois exactement la même forme qu'à une autre.

— Typogr. Disposer les lignes d'un livre.

— S'ENLIGNER. v. pron. Etre enligné.

ENLIOUBÉ, ÉE. part. pass. du v. Enliouber. S'empl. adjectiv. Pièces de bois enlioubées.

ENLIOUBER. v. a. 1re conj. Techn. Ajouter une pièce de bois taillée en coin dans le bout d'une autre qui a été ouverte pour la recevoir. La seconde pièce enlioube la première.

— S'ENLIOUBER. v. pron. Etre enlioubé.

ENLISSERONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Enlisseronner. S'empl. adjectiv.

ENLISSERONNER. v. a. 1re conj. (pr. *an-li-çe-ro-né;* rad. *lisse*). Manuf. Tendre les lisses sur les lisserons.

— S'ENLISSERONNER. v. pron. Être enlisseronné.

ENLIZÉ, ÉE. part. pass. du v. Enlizer.

ENLIZER. v. n. 1re conj. (pr. *an-li-zé*). S'affaisser, céder sous un corps lourd, de manière à l'engloutir. Le sable enlize. Une fondrière enlize.

— S'ENLIZER. v. pron. S'enfoncer dans les sables mouvants. Il est facile de s'enlizer sur les grèves du mont Saint-Michel. Sous cette dernière forme son emploi est plus commun.

ENLUMINÉ, ÉE. part. pass. du v. Enluminer. S'empl. adjectiv. Images enluminées. Fleurs enluminées. Cartes enluminées. Nous avons reçu de Cayenne un rouge-queue, qui est représenté dans les planches *enluminées.* (Buff.)

— Fig. et fam. Teint enluminé. Visage enluminé. Style enluminé.

La vertu du vieux Caton,
Chez les Romains tant prônée,
Etait souvent, nous dit-on,
De Falerne *enluminée.* (J.-B. Rouss.)

ENLUMINER. v. a. 1re conj. (du lat. *illuminare;* rad. *lumen,* lumière). Colorier une estampe, y mettre les couleurs convenables ; enluminer des lithographies, des cartes à jouer. Il faut que la gravure qu'on *enlumine* soit elle-même fine et très-légère. (Pelouze.)

— Fig. et fam. Rendre rouge et enflammé. Il n'est guère usité qu'en parlant du teint, du visage. Le vin lui a enluminé la figure.

— *Enluminer son style.* Y répandre des ornements qui ne manquent pas d'éclat, mais de naturel et d'à-propos.

— S'ENLUMINER. v. pron. Se farder, se mettre du rouge. S'enluminer le visage, ou absolument s'enluminer. La coquette a beau s'enluminer, elle n'en paraît pas moins vieille et ridée. C'est aux hommes que les femmes désirent plaire, c'est pour eux qu'elles se fardent et qu'elles s'*enluminent.* (La Bruy.)

— Prov. et bass. *S'enluminer la trogne* ou *enluminer sa trogne.* Boire avec excès, parce que l'effet du vin est d'enflammer, de rougir le visage des ivrognes.

Je m'*enlumine* le museau
De ce trait que je bois sans eau. (St-Amand.)

ENLUMINEUR, EUSE. s. Techn. Celui, celle qui enlumine ; qui fait métier d'enluminer des estampes, des cartes de géographie, etc. Ne voilà-t-il pas que de jeunes personnes, plus ou moins initiées aux arts du dessin, douées d'un certain goût et d'une grande légèreté dans les doigts, se sont faites *enlumineuses.* (Pelouze.)

— S'est dit quelquefois dans le sens de Prôneur, apologiste. Si j'étais grand *enlumineur* de mes actions. (Mont.)

ENLUMINURE. s. f. Art d'enluminer, de colorier des estampes. Les produits de la lithographie se prêtent en général beaucoup mieux que ceux [...] genre de gravure au procédé [...]. (Pelouze.)

— G[...] enluminée. Ce tableau n'est pas pe[...] plus une enluminure.

— F[ig.] Ornement recherché, déplacé, dans un ouvrage d'esprit. Le style rose et frais n'est que de l'*enluminure.* (Cormen.)

Quittant le ton de la nature,
Répandent dans tous leurs discours
L'académique *enluminure,*
Et le vernis des nouveaux tours. (Gresset.)

— Trogne rougie par le vin. Le barbon n'est pas moins connu par la confusion et les ténèbres de son esprit que par l'éclat et l'*enluminure* de son visage. (Balz.)

ENMERCIEMENT. s. m. Hist. Amende pécuniaire proportionnée au délit, à la faute.

ENMUCHÉ, ÉE. adj. Il se disait autrefois pour Caché. Ce vieux mot s'est conservé chez les campagnards de la Beauce et de la Normandie.

ENMURÉ, ÉE. part. pass. du v. Enmurer.

[...] Se disait pour En[...] murailles. || Enfermer, emprisonner. On [...] trouve avec cette dernière acception dans Rabelais.

ENMY. V. EMMY.

ENNA, aujourd'hui *Castrogiovanni.* Géogr. Ville de la Sicile, près de laquelle fut enlevée Proserpine. C'est dans Enna et Agrigente que commença la première guerre des esclaves, 138 ans av. J.-C.

ENNAÉTÉRIDE. s. f. (pr. *enn-na-é-té-ri-de;* rad. ἐννέα, neuf). Chronol. Espace de neuf ans.

— Antiq. gr. Fête que l'on célébrait tous les neuf ans. Les jeux pythiens étaient primitivement séparés par une ennaétéride, et la fête elle-même était une ennaétéride.

ENNASSÉ, ÉE. part. pass. du v. Ennasser. S'empl. adjectiv. Poisson ennassé.

ENNASSER. v. a. 1re conj. (pr. *an-na-ce,* rad. *nasse*). Pêch. Mettre dans la nasse. Ennasser du poisson.

— Fig. Se dit quelquefois pour Tromper.

— S'ENNASSER. v. pron. Etre ennassé.

ENNÉACANTHE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἐννέα, neuf ; ἄκανθα, épine). Ichthyol. Qui a neuf épines ou neuf rayons aiguillonnés à la nageoire dorsale.

ENNÉACONTAÈDRE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἐνενήκοντα, quatre-vingt-dix ; ἕδρα, base). Minér. Qui présente quatre-vingt-dix faces, en parlant d'un cristal.

ENNÉACORDE. s. m. (ét. gr., ἐννέα, neuf; χορδή, corde). Mus. anc. Instrument de musique à neuf cordes.

ENNÉACTE. s. m. (ét. gr., ἐννέα, neuf; ἀκτίς, rayon). Echin. Groupe d'étoiles de mer, caractérisé par ses rayons au nombre de neuf.

ENNÉADÉCAÉTÉRIS. s. f. (ét. gr., ἐννέα, neuf ; δέκα, dix ; et ἔτος, année). Chronol. V. CYCLE LUNAIRE.

ENNÉAGONE. s. m. (ét. gr., ἐννέα, neuf; γωνία, angle). Géom. Polygone à neuf angles et à neuf côtés.

— Acal. Genre de diphydes, qui a pour type l'ennéagone hyalin, corps organisé, trouvé dans le détroit de Gibraltar.

— adj. des 2 g. Qui a neuf angles.

ENNÉAGYNIE. s. f. (ét. gr., ἐννέα, neuf; γυνή, femme). Bot. Ordre comprenant des plantes à neuf pistils.

ENNÉAGYNIQUE. adj. des 2 g. Bot. Qui a neuf pistils.

ENNÉAHEXAÈDRE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἐννέα, neuf ; ἕξ, six ; ἕδρα, base). Minér. Epithète donnée à une variété de chaux fluatée en cube, dont chaque angle solide est remplacé par six facettes situées de biais.

ENNÉANDRE ou **ENNÉANDRIQUE.** adj. des 2 g. Bot. Qui a neuf étamines, comme la rhubarbe, le laurier.

— Fortif. Place à neuf bastions.

ENNÉANDRIE. s. f. (ét. gr., ἐννέα, neuf; ἀνήρ, homme). Bot. Neuvième classe comprenant des fleurs hermaphrodites à neuf étamines.

ENNÉANTHÈRE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἐννέα, neuf ; ἀνθηρός, fleuri). Bot. V. ENNÉANDRE.

ENNÉAPÉTALE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἐννέα, neuf ; πέταλον, pétale). Bot. Qui a neuf pétales. Corolle ennéapétale.

ENNÉAPHYLLE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἐννέα, neuf ; φύλλον, feuille). Bot. Qui est composé de neuf folioles. Plante ennéaphylle.

ENNÉAPTÉRYGIEN, IENNE. adj. (ét. gr., ἐννέα, neuf ; πτέρυξ, nageoire). Ichthyol. Qui a neuf nageoires. || ENNÉAPTÉRYGIENS. s. m. pl. Classe de poissons.

ENNÉARRHINE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἐννέα, neuf; ἄῤῥην, mâle). Bot. Syn. de Ennéandre, Ennéanthère.

ENNÉASÉPALE. adj. des 2 g. Synonyme de Ennéaphylle.

ENNÉASPERME. adj. des 2 g. (ét. gr., ἐννέα, neuf ; σπέρμα, graine). Bot. Qui contient neuf graines. Fruit ennéasperme.

ENNÉAPOGON. s. m. (ét. gr., ἐννέα, neuf; πώγων, barbe). Bot. Genre de plantes établi aux dépens des pappophores.

ENNEMI, IE. s. (pr. *è-ne-mi;* du lat. *inimicus;* formé de *in,* part. négat. et *amicus,* ami). Celui, celle qui hait quelqu'un, qui veut du mal à quelqu'un. Ennemi déclaré, redoutable, lâche, cruel, généreux, magnanime, acharné, grand, éternel, impitoyable, intraitable, dangereux, hypocrite, rusé, fourbe, loyal, caché, déclaré, indomptable. Se faire un ennemi, des ennemis, avoir des ennemis. Pardonner à ses ennemis. Dompter ses ennemis. Aimer ses ennemis. Triompher de ses ennemis. Son mérite lui a fait des *ennemis;* il s'en est attiré lui-même en versant dans ses écrits une ironie piquante contre plusieurs auteurs célèbres. (Barth.) Peut-être avez-vous quelques *ennemis* au monde qui vous ont desservi. (Volt.) Je ne trouve aucun protecteur au monde contre l'*ennemi* qui me poursuit. (J.-J. Rouss.) Dès qu'on veut faire quelque bien, on est sûr de trouver des *ennemis.* (Id.) Il n'y a point de petits *ennemis* quand il s'agit de la superstition. (Volt.) Les femmes n'ont pas de plus cruelles ennemies que les femmes. (Duclos.) [...] d'un *ennemi* les présents dangereux. (Jouy.) Craignez d'un *ennemi* les soins officieux. (Haum.) Un *ennemi* nuit plus que cent amis ne servent. (Lamot.)

—Celui, celle qui a de l'aversion, de l'antipathie, de la répugnance, de l'éloignement pour une chose bonne ou mauvaise, juste ou injuste. Etre l'ennemi des procès, des querelles. L'ennemi du repos public. L'ennemi de la philosophie. L'ennemi de l'injustice. L'ennemi du bon sens, de la raison, de la vertu. L'ennemi de l'étiquette. L'ennemi du faste, de la chasse, de la lecture. Je ne serai jamais l'*ennemi* d'un grand homme. (Dorat.) Il n'est pas de plus grands *ennemis* du bonheur et de la santé que l'oisiveté et la paresse. (De Juss.)

— Absol. et indéfiniment. Parti avec lequel on est en guerre. Les *ennemis* campés derrière ce marais étaient appuyés à un [...] ils avaient l'avantage du nombre et du terrain. (Volt.) Tant de victoires avaient donné aux Suédois une si grande confiance, qu'ils ne s'informaient jamais du nombre de leurs *ennemis,* mais seulement du lieu où ils étaient. (Id.) Là il surprenait les [...], ou les battait en pleine campagne. (Flé[ch.]) [...] a-t-il jamais compté ses *ennemis?* [...] A l'*ennemi* vaincu l'honneur doit [...]ours. (Favart.) Plus il est d'*ennemis,* plus la [vi]ctoire est belle. (Bis.) *Ennemis* divisés sont à moitié vaincus. (Roger.)

— Il se dit aussi des animaux, pour marquer l'aversion qu'ils ont les uns contre les autres. Le chien est l'ennemi du chat.

— Se dit particulièrement de certaines choses nuisibles à la santé. Le café est l'ennemi des nerfs. L'alcool, la liqueur du peuple, est l'ennemi de sa santé.

— Il se dit également de toutes les autres choses qui ont de l'antipathie, une sorte d'opposition entre elles, soit au physique, soit au moral. Le feu est l'ennemi de l'eau.

— Il s'applique aussi aux passions. L'orgueil est le plus dangereux *ennemi* que vous ayez à combattre. (Fléch.) Les combats de la foi sont des combats de tous les jours ; nous avons affaire à des *ennemis* qui renaissent de leurs propres défaites. (Id.)

— Dans le style de la chaire, on dit l'*ennemi du genre humain* ou absolument l'*ennemi,* pour le Diable, le démon. Le diable, la chair et le monde, sont les trois ennemis de l'homme.

— Fam. *Etre ennemi de nature.* S'opposer à ce que la nature demande ou pour les autres ou pour soi-même.

— Astrol. *Maison des ennemis.* Le douzième signe.

— Hist. *Ennemi public,* avec le sens absolu, se disait des chrétiens pendant les persécutions des premiers siècles.

— Loc. prov. *Mieux vaut un sage ennemi qu'un imprudent ami.* (La Font.)

J'aime mieux un franc *ennemi*
Qu'un bon ami qui m'égratigne. (Arnault.)

— Prov. *Ami au prêter, ennemi au rendre.* Prodigue de protestations en recevant un prêt, ingrat ou de mauvaise foi quand il faut le rendre. || *Plus de morts, moins d'ennemis.* Plus on tue d'ennemis, moins il en reste. C'était la cruelle devise de Charles IX, le jour de la Saint-Barthélemy. || *Il n'y a point de petit ennemi.* L'ennemi le plus faible, le moins redoutable en apparence, peut être fort dangereux. Les Turcs disent : *Tiens pour un éléphant ton ennemi, ne fût-il pas plus gros qu'une souris.* || *Autant de pris sur l'ennemi.* C'est obtenir un avantage, si peu considérable qu'il soit, de quelqu'un qui est dans la disposition de ne rien accorder, ou dans une mauvaise affaire. || *Il faut se défier d'un ennemi réconcilié.* || *Il faut faire un pont d'or à l'ennemi qui fuit.*

— Syn. comp. ENNEMI. ADVERSAIRE. ANTAGONISTE. Les *ennemis* se haïssent, cherchent à se nuire. Les *adversaires* se poursuivent par intérêt. Les *antagonistes* sont divisés par leur différente façon de penser.

ENNEMI, IE. adj. Qui nuit, qui cherche à nuire. Des personnes ennemies. On n'est plus *ennemi* quand on est malheureux. (Favart.)

— Qui a de l'aversion, de l'antipathie, de l'éloignement, etc. Les ambitieux sont nécessairement ennemis. Deux coquettes ennemies.

— En parlant des animaux. Le chien et le chat sont ennemis. Le chat et la souris sont ennemis. Le crapaud est ennemi de la belette. Le lion est ennemi du tigre.

— Qui est opposé, qui forme un contraste. Le feu et l'eau sont ennemis. Les qualités excessives sont ennemies. Cette herbe est ennemie de la vigne.

— Polit. Qui appartient au parti opposé. Pays ennemi. Nation ennemie. Armée, flotte, [...]e ennemie. Il faut marcher dans le monde comme en pays *ennemi.* (St-Evrem.)

— Fig. et poét. Contraire, défavorable. La fortune ennemie. Les destins ennemis. Les vents ennemis. Sous quel astre *ennemi* faut-il que je sois née? (Rac.) Je fuis : ainsi le veut [la] fortune *ennemie.* (Id.) Je ne vois partout que des yeux *ennemis.* (Id.)

O rage ! ô désespoir ! ô vieillesse *ennemie,*
N'ai-je donc tant vécu que pour cette infamie. (Corn.)

— Beaux-arts. *Couleurs ennemies.* Couleurs qui tranchent trop, dont l'opposition produit un ton dur. || Couleurs qui, mêlées ensemble sur la palette ou sur la toile, s'effacent, se détruisent l'une l'autre matériellement et en ne[...] et *ennemies,* et l'on a raison, si l'on entend qu'il y en a qui s'allient si difficilement, qui tranchent tellement les unes à côté des autres, que l'air et la lumière, ces deux harmonistes universels, peuvent à peine nous en rendre le voisinage immédiat supportable. (Did.)

— *Ennemi de.* Ennemi de sa santé, de son repos, de son bonheur, de son salut. Le nouveau roi de Prusse n'était pas moins *ennemi* des vanités du cérémonial et de la magnificence que le monarque de Russie. (Volt.) Rome, toujours *ennemie* du christianisme, fit un dernier effort pour l'éteindre, et acheva de l'établir. (Boss.)

ENNILLAGE. s. m. (pr. *an-ni-lla-je*). Techn. Liaison de l'arbre ou axe tournant avec la meule tournante dans un moulin.

ENNIUS (Quintus). Le plus ancien des poè[tes]

latins, né en Calabre, l'an 240 avant l'ère vulgaire, et emmené par Caton à Rome, où il obtint par ses talents le droit de bourgeoisie.

ENNOBLI, IE. part. pass. du v. Ennoblir. S'empl. adjectiv.

— *Ennobli par.* Cœur ennobli par la vertu. Le Parnasse français *ennobli* par ta veine. (Boil.)

Naples, divin séjour, jardin de l'Italie,
Où le palmier grandit sous un constant soleil,
Où l'orgueil se repose, où la gloire s'oublie,
Où d'un volcan redoutant le réveil,
On voit par le danger la paresse *ennoblie*. (Delph. Gay.)

ENNOBLIR. v. a. 2e conj. (pr. *an no-blir* suivant l'Acad. et *a-no-blir*, d'après l'usage le plus général; ét. lat., *in*, particul augm.; *nobilis*, noble). Donner de l'éclat, de la considération, de l'importance, de la dignité, du lustre. La vertu ennoblit l'homme. Le rayon divin dont l'homme est animé l'*ennoblit* et l'élève au-dessus de tous les êtres matériels. (Buff.)

— S'applique principalement aux choses. Ennoblir une action. Ennoblir un sujet. Ennoblir son style. Ennoblir un terme. Ennoblir une expression. Les beaux-arts ennoblissent une langue. Cette idée est commune mais elle l'ennoblit. Le génie et le talent *ennoblissent* tout. (Volt.)

Voyez de toutes parts la haute architecture,
Des temples, des palais *ennoblir* la structure. (*Satiriq.*)

— Absol. Des parchemins achetés par la fortune ou la faveur ont anobli bien des familles, mais il n'y a que les sentiments élevés et les grandes inspirations qui ennoblissent.

—S'ENNOBLIR. v. pron. Être ennobli. Devant le majestueux spectacle de la nature, l'âme s'épure, et l'expression s'ennoblit.

— Syn. comp. ENNOBLIR. ANOBLIR. *Anoblir*, c'est donner des lettres de noblesse; *ennoblir*, c'est donner de l'éclat, du lustre. Les grammairiens prétendent à tort que *ennoblir* ne se dit pas des personnes. Les citations suivantes prouvent le contraire. Le crime qui l'élève est pour lui comme une vertu qui l'*ennoblit*. (Mass.) Les eaux qui baignent ce lieu fertile inspireront à son enthousiasme lyrique des vers qui l'*ennobliront* (Horace) à jamais. (Campen.) Cette acception est conforme au sens que nous donnons à l'adjectif *noble*, sous le rapport des sentiments, des travaux généreux. Quant à *anoblir*, il peut aussi s'employer quand il n'est point question de titre nobiliaire. Voltaire a écrit à Mme du Chatelet qui était déjà noble : Croire qu'on s'*anoblit* en perfectionnant sa raison. Qui pourrait blâmer cette expression ?

ENNOÉMATIQUE. adj. des 2 g. (pr. *an-no-e-ma-ti-ke*; du gr. ἐννοηματικός, riche en idées). Philos. Qui se forme dans l'esprit. || *Définition ennoematique.* Celle que l'on donne d'une idée, en la considérant telle que l'esprit l'a formée en lui-même.

ENNOÈME. s. f. (pr. *an-no-è-me*; du gr. ἐννόημα, pensée, réflexion, conception). Philos. Produit de la simple conception ou de l'ennoergie.

ENNOERGIE. s. f. (pr. *an-no-er-ji*; ét. gr., ἐν, dans; νοος, esprit; ἔργον, action). Philos. Simple conception active, faculté de se former des idées, immédiatement à la suite d'une sensation ou d'un sentiment.

ENNOME. s. m. (pr. *enn-no me*; du gr., ἔννομος, légitime). Entom. Genre de lépidoptères, famille des nocturnes.

ENNUI. s. m. (pr. *an-nui*; du gr. ἔννοια, tension, forte application de l'esprit, ou de ἀνία, chagrin, tristesse, en doublant la lettre ν). État de découragement et de langueur, sorte d'atonie morale, dans laquelle notre âme ne prenant et ne pouvant prendre aucun intérêt ni aux choses du dehors ni à ses opérations intérieures, éprouve un malaise, un dégoût qui lui paraît insupportable. Lourd ennui. Triste ennui. Morne ennui. Ennui solitaire. Ennui stupide, léthargique. On se tire de l'*ennui* comme des mauvais chemins. (Mme de Sév.) Sans la consolation de la lecture, nous mourrions d'*ennui* présentement. (Id.) L'*ennui* est le malheur des gens heureux. (Walp.) L'*ennui* naquit un jour de l'uniformité. (Lamot.) L'*ennui* naît de l'oisiveté. (Le Bailly.) L'*ennui* toujours mène au dégoût. (Stass.) L'*ennui* s'assied à la table des rois. (Form.)

— Chagrin, souci, inquiétude. Dégoût. Les ennuis de l'exil, de l'absence. Les ennuis de la vieillesse. Distraire ses ennuis. Augmenter ses ennuis. C'est un bonheur qu'ils soient tous aimables et d'une bonne société; sans cela ils feraient l'ennui de votre vie, au lieu qu'ils en font la douceur et le plaisir. (Mme de Sév.) L'heureux Aman a-t-il quelques secrets ennuis? [illegible] et ses ennuis. (Id.) L'*ennui* de vivre est une maladie qui principalement affecte le cerveau. (Form.)

Le front chargé d'*ennuis*, le cœur plein de tristesse,
Patrocle se présente au fils de la déesse. (Aignan.)

ENNUITER (S'). v. pron. Vieux qui signifie S'attarder. V. ANUITER.

ENNUYANT. part. prés. du v. Ennuyer. Qui ennuie. Il est invar. Conteurs ennuyant tout le monde.

ENNUYANT, ANTE. adj. Qui produit l'ennui, qui chagrine, contrarie, importune actuellement. Un jeune homme amoureux est *ennuyant*, s'il parle sans cesse de son amour aux personnes qui ne s'y intéressent pas. (Lav.)

— Syn. comp. ENNUYANT. ENNUYEUX. *Ennuyant* s'applique à une action; *ennuyeux* marque une qualité inhérente au sujet.

ENNUYÉ, ÉE. part. pass. du v. Ennuyer. S'empl. adjectiv. Personne ennuyée. Le régent était né *ennuyé*. (St-Sim.) Tous les gens *ennuyés* qu'on amuse avec tant de peine doivent leurs dégoûts à leurs vices. (J.-J. Rouss.)

— *Ennuyé de.* Les gens oisifs, toujours *ennuyés* d'eux-mêmes, s'efforcent de donner un grand prix à l'art de les amuser. (J.-J. Rouss.) Je conçois que votre belle imagination doit être quelquefois très-*ennuyée* des tristes détails de votre charge. (Volt.)

Ces sénateurs, de leur place *ennuyés*,
Vivent d'honneur et sont fort mal payés. (Volt.)

— substantiv. Personne ennuyée. Nul n'est plus ennuyeux que l'*ennuyé*. (Boiste.)

ENNUYER. v. a. 1re conj. (rad. *ennui*). *J'ennuie, tu ennuies, il ennuie, nous ennuyons. J'ennuierai, tu ennuieras.* Causer de l'ennui, fatiguer l'esprit. Le plaisir fatigue, le repos ennuie, le travail occupe. Les courtisans ne pouvaient parvenir à amuser le roi; tout l'*ennuyait*. (Marc.) Une belle pensée perd tout son prix si elle est mal exprimée; elle nous *ennuie* si elle est répétée. (Volt.) Nous pardonnons souvent à ceux qui nous *ennuient*; mais nous ne pouvons pardonner à ceux que nous *ennuyons*. (La Rochef.) Le bonheur même nous *ennuie*! (Rig.) Les conversations nous *ennuient* par les oppositions d'humeur et la contrariété des sentiments. (Mass.)

Ce qu'ils font vous *ennuie*, ô le plaisant détour!
Ils ont bien *ennuyé* le roi, toute la cour. (Boil.)

— *Ennuyer à.* Il nous ennuie à crier ainsi.

— *Ennuyer de.* T'*ennuyer* du récit de tes propres exploits. (Boil.)

— *Ennuyer par.* Les conversations nous *ennuient* par les oppositions des hommes et la contrariété des sentiments. (Mass.)

— Absol. Le secret d'*ennuyer* est celui de tout dire. (Volt.) On n'approfondit point les questions, de peur d'*ennuyer*. (J.-J. Rouss.)

— Impers. Je sens qu'il m'*ennuie* de ne plus vous voir. (Mme de Sév.) Ce soir, comme il m'*ennuyait* de t'attendre, j'ouvrais de temps en temps la porte pour voir si tu venais. (Lemonn.)

— Prov. *Il ennuie à qui attend.* Le temps paraît bien long quand on attend quelqu'un ou quelque chose.

— S'ENNUYER. v. pron. Éprouver de l'ennui, prendre de l'ennui. Celui qui prétend ne jamais s'*ennuyer* est un sot ou un menteur, s'il n'est même l'un et l'autre. (Mlle de Som.) Le monde depuis qu'il est monde se plaint qu'il s'*ennuie*. (Mass.)

Quand un roi n'aime pas les divertissements,
Il faut que ses peuples s'*ennuient*. (F. de Neufch.)

— *S'ennuyer de.* Se lasser de, éprouver du dégoût pour. A la fin, je m'ennuyai de leurs paroles. Il faudra que la nature de l'homme soit bien épurée pour qu'il ne s'*ennuie* pas dans le paradis; les hommes s'*ennuient* enfin des choses qui les ont charmés dans le commencement. (La Bruy.)

Profanes amateurs de spectacles frivoles,
Dont l'oreille s'ennuie au son de mes paroles. (Rac.)

ENNUYEUSEMENT. adv. (rad. *ennui*). Avec ennui. D'une manière ennuyeuse. Passer la soirée ennuyeusement. S'ils n'écrivaient pas si platement et si *ennuyeusement*. (Grimm.) Combien de malheureux à qui il ne reste d'autre consolation que de redire *ennuyeusement* leurs misères! (Fléch.)

ENNUYEUX, EUSE. adj. (rad. *ennui*). Qui est de nature à ennuyer, qui porte habituellement l'ennui avec soi. Homme ennuyeux. Femme ennuyeuse. Plus il est *ennuyeux*, plus chacun l'applaudit. (Colnet.) L'homme *ennuyeux* n'est pas le sot qui ne parle pas, mais le sot qui parle. (Mme de Somery.) Heureux les peuples dont l'histoire est *ennuyeuse*. (Volt.)

— Se dit également des choses. Discours ennuyeux. Conversation ennuyeuse. Lecture ennuyeuse. Les moindres circonstances sont chères de ceux qu'on aime parfaitement, autant qu'elles sont *ennuyeuses* des autres. (Mme de Sév.) Ah! qu'on serait heureux si le ciel ôtait de la vie tous les *ennuyeux* intervalles qui séparent de pareils instants. (J.-J. Rouss.)

. . . . . . Les beaux lieux
Où l'on est toujours seul sont beaucoup *ennuyeux*. (Poisson.)

— Il s'empl. quelquefois substantiv. en parlant des personnes. C'est un ennuyeux, je vous en avertis. Dieu vous garde de cette ennuyeuse. Dans les petites villes on rencontre beaucoup d'ennuyeux et peu d'ennuyés. Il n'y a que les sots et les *ennuyeux* qui aient besoin d'être vi- [illegible]

ENNYCHIE. s. f. (pr. *enn-ni-ki-ie*; du gr., ἐννύχιος, nocturne). Entom. Genre de lépidoptères, famille des nocturnes.

ENOBARBUS ou **ŒNOBARBUS.** (littér. *barbe d'airain*). Hist. rom. Surnom de Domitius.

ÉNOCH ou **HÉNOCH.** Hist. relig. Fils de Jared, le septième patriarche depuis Adam, naquit l'an du monde 622.

ÉNOCYCLIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἔνος, année; κύκλος, cercle). Se dit d'une fête ou d'une cérémonie qui avait lieu à la fin d'une période chronologique. Fête énocyclique.

ÉNODÉ, ÉE ou **ÉNOUÉ, ÉE.** adj. Bot. Qui est dépourvu de nœuds.

ÉNODIEN, IENNE. adj. (ét. gr., ἐν, sur; ὁδός, chemin). Myth. Qui préside aux chemins. Surnom de Mercure.

ÉNODE. s. m. Entom. Genre de coléoptères subpentamères, qui a pour type le dasyte nigricorne.

ÉNOISELÉ, ÉE. part. pass. du v. Énoiseler. S'empl. adjectiv. Faucon énoiselé.

ÉNOISELER. v. a. 1re conj. Fauconn. Instruire l'oiseau, l'accoutumer au gibier.

— S'ÉNOISELER. v. pron. Être énoiselé.

ÉNOLME. adj. des 2 g. (du gr. ἔνολμος, prêtre qui rend des oracles). Ant. gr. Épithète d'Apollon et de la prêtresse qui montait sur le trépied sacré.

ÉNOMARCHE ou **ÉNOMARQUE.** Ant. milit. V. ÉNOMOTARQUE.

ÉNOMOTARQUE. s. m. (ét. gr., ἐνωμοτία, énomotie; ἀρχός, chef). Ant. milit. Chez les Grecs, le chef d'une énomotie.

ÉNOMOTE. s. m. Ant. gr. Soldat qui faisait partie d'une énomotie à Lacédémone.

ÉNOMOTIE. s. f. (pr. *é-no-mo-ci*; du gr. ἐνωμοτία). Ant. milit. Subdivision de la phalange grecque. La force numérique de l'énomotie a varié. On peut conjecturer qu'elle a été de vingt à cinquante hommes. || Subdivision de la mora des Lacédémoniens, qui était, dit-on, composée de vingt-cinq hommes.

ÉNOMPHALE. s. f. Pathol. Dureté au nombril.

ÉNONCÉ, ÉE. part. pass. du v. Énoncer. S'empl. adjectiv. Fait énoncé. Opinion énoncée. Vérités utiles agréablement énoncées. J'espère que les faits *énoncés* dans ma lettre feront impression sur un cœur comme le vôtre. (Volt.)

— S'empl. subst. Ce qui est énoncé. Il nous a fait l'énoncé de ses griefs. || *Un simple énoncé.* Une chose avancée sans développement, sans explication, sans preuves. || *Un faux énoncé.* Une chose avancée contre la vérité.

— Pal. Le contenu d'un acte, d'un jugement. Le notaire nous a lu l'énoncé de l'acte.

ÉNONCER. v. a. 1re conj. (du lat. *enuntiare*, formé de la partic. extract. *e*, de, hors; et de *nuntiare*). Le *c* prend une cédille devant *a*, *o*. *Nous énonçons. J'énonçais. Nous énonçâmes*, etc. Exprimer sa pensée. Énoncer ses idées. Énoncer son opinion, un jugement. Il me semble que si l'on saisissait bien le progrès des vérités, il serait inutile de chercher des raisonnements pour les démontrer, que ce serait assez de les *énoncer*. (Condill.)

Arnauld, le grand Arnauld fit mon apologie:
Sur mon tombeau futur, mes vers, pour l'*énoncer*,
Courez en lettres d'or de ce pas vous placer. (Boileau.)

— *Énoncer avec.* Il énonce ses pensées avec beaucoup de force et de clarté. Mais de mesquines considérations personnelles ne doivent pas empêcher d'*énoncer* avec indépendance ce que l'on croit être la vérité. (Rostan.)

— Procéd. *Énoncer faux.* Faire une déposition contraire à la vérité.

—S'ÉNONCER. v. pron. S'exprimer. Cet homme s'énonce en fort bons termes. Il s'énonce d'une manière obscure. Il s'énonce clairement. Cet avocat s'énonce avec emphase. On ne saurait s'énoncer avec plus de grâce. Il n'a pas le don de s'énoncer. Un enfant ne s'*énoncerait* qu'avec une extrême difficulté, si on laissait passer ses premières années sans dénouer sa langue. (Volt.) Ce que l'on conçut bien s'*énonce* clairement. (Boil.)

— Syn. comp. ÉNONCER. EXPRIMER. Le premier déclare la chose et la fait connaître; le second désigne une image plus marquée, plus complète. On *énonce* la pensée en la rendant d'une manière intelligible; on l'*exprime* en la rendant d'une manière sensible.

ÉNONCIATIF, IVE. adj. (rad. *énoncer*). Qui énonce, qui fait mention d'un fait.

— Gramm. gén. *Proposition énonciative.* Celle qui est proprement l'énoncé d'un jugement.

— Log. *Terme énonciatif.* Qui énonce une négation ou une affirmation.

— Pal. *Terme énonciatif.* Qui fait connaître distinctement une chose.

ÉNONCIATIF. s. m. V. PRÉDICAT.

ÉNONCIATION. s. f. (pr. *é non-ci-a-ci-on*). Action de s'énoncer. Il a insisté sur l'énonciation des faits.

— Ce qui est énoncé. On ne condamne pas un accusé sur l'énonciation de faits dépourvus de preuves.

— Manière de s'énoncer, quant à l'expression et à l'organe. Démosthène avait [illegible], élevée, chaleureuse. Son énonciation était difficile. Énonciation heureuse, facile, embarrassée, etc.

— Log. anc. Proposition qui nie ou qui affirme. Il y a trois opérations de l'entendement, la simple appréhension, l'*énonciation* et le raisonnement. (***)

—Pal. Exposé sommaire de faits ou de raisonnements dans un acte judiciaire. Le procès-verbal contient l'énonciation des faits. Il a fait clairement l'énonciation de cette condition dans le contrat. Telle est l'énonciation des délits qu'on lui reproche.

ÉNOPLIE. s. f. (du gr. ἐνόπλιος, armé). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des serricornes.

ÉNOPLOCÈRE. s. m. (ét. gr., ἐνόπλιος, armé; κέρας, corne). Entom. Genre de coléoptères subpentamères, famille des prioniens.

ÉNOPLODÈRE. s. m. (ét. gr., ἐνόπλιος, armé; δέρη, cou). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des longicornes.

ÉNOPLOPS. s. m. (ét. gr., ἐνόπλιος, armé; ὤψ, face). Entom. Genre d'hémiptères hétéroptères, famille des coréens.

ÉNOPLOSE. s. m. (du gr. ἐνόπλιος, armé). Ichthyol. Genre d'acanthoptérygiens, famille des percoïdes thoraciques. Le type de ce genre est l'énoplose armé.

ÉNOPTE. s. m. (du gr. ἐνόπτομαι, j'inspecte). Antiq. Inspecteur qui surveillait, dans les repas publics, la distribution des boissons.

ÉNOPTROMANCIE ou **ÉNOPTROMANTIE.** s. f. (ét. gr., ἔνοπτρον, miroir; μαντεία, divination). Art divin. Divination au moyen d'un miroir magique.

ÉNOPTROMANCIEN, ENNE. s. Celui, celle qui pratique l'énoptromancie.

ÉNORCHITE. s. f. (ét. gr., ἐν, dans; ὄρχις, testicule). Minér. Pierre figurée de forme ronde qui en renferme une autre dont la figure approche de celle des testicules.

ENORGUEILLI, IE. part. pass. du v. Enorgueillir. S'empl. adjectiv. Esprit enorgueilli.

Si quelqu'un me trouvait jolie,
Ma petite âme *enorgueillie*
Aussitôt vers lui s'échappait. (Parny.)

ENORGUEILLIR. v. a. 2e conj. (pr. *an-nor-ghe-ir*, selon l'Acad., et *e-norgheillir*, suivant l'usage le plus général; rad. *orgueil*). Rendre orgueilleux. La fortune enorgueillit les hommes. Les succès l'ont enorgueilli. La faveur l'a enorgueilli. Cessez de vous *enorgueillir* de ces lauriers imaginaires. (J.-J. Rouss.) Les premières victoires, *enorgueillissant* les triomphateurs, allumèrent dans le cœur des vaincus d'immortels sentiments de rage et de vengeance. (Virey.)

— S'ENORGUEILLIR. v. pron. Être enorgueilli. S'enorgueillir de ses richesses. Les petits esprits seuls s'enorgueillissent.

— *S'enorgueillir de.* Je suis bien loin de m'*enorgueillir* du succès passager de quelques représentations. (Volt.) On s'*enorgueillit* de son éternité, on abandonne par grâce à la patrie le temps rapide. (E. Quinet.) La Grèce a produit de mon temps plusieurs grands hommes dont elle peut s'honorer, trois surtout dont elle doit s'*enorgueillir*. (Berth.)

Cessez de vous *enorgueillir*
De vos lauriers imaginaires. (J.-B. Rouss.)

— Fig. D'un fruit qu'il ignorait son tronc s'*enorgueillit*. (Delille.)

ENORMAL, ALE. adj. Se disait autrefois pour Irrégulier, extraordinaire.

ÉNORME. adj. des 2 g. (du lat. *enormis*, formé de la prépos. *e*, hors, et de *norma*, règle; hors de toute règle). Démesuré, excessif en grandeur ou en grosseur. L'éléphant, la baleine, sont des animaux énormes. On voit près du lac de Côme la statue énorme de saint Charles Borromée. L'homme a purgé la terre de ces animaux gigantesques dont nous trouvons encore les ossements *énormes*. (Buff.)

— Fig. Tout ce qui est excessif dans son genre, et se prend presque toujours en mauvaise part. L'Angleterre a une dette publique énorme. Les frais de justice sont énormes. Le parricide est un crime énorme. C'est une *énorme* puissance que celle des mots. (Xav. de Maistre.)

— Poét. et fig. Là, dans l'amas confus des chicanes *énormes*. (Boil.)

La Discorde. . . . .
A ces mots, d'un bonnet couvrant sa tête *énorme*,
Elle prend d'un vieux chantre et la taille et la forme. (Boileau.)

— Prat. *Lésion énorme.* Lésion qui outrepasse le double de la valeur de la chose vendue. La lésion énorme donnait lieu à la rescision du contrat. On dit même, *Lésion énormissime.*

— Syn. comp. ÉNORME. ATROCE. V. ATROCE.

ÉNORMÉMENT. adv. Excessivement, d'une manière énorme.

ÉNORMISSIME. adj. des 2 g. (superl. d'*énorme*). Très-énorme. Lésion énormissime. V. ÉNORME.

ÉNORMITÉ. s. f. (rad. *énorme*). Excès de grandeur, de grosseur.

— Fig. Gravité. Ce que je vous écris ici est pour vous faire voir l'*énormité* de votre tort. (Volt.) || En parlant des crimes, des méfaits, signifie Atrocité. Son emploi le plus ordinaire est dans [illegible] aussi pour, Action atroce, crime épouvantable. L'énormité de Ravaillac épouvanta la France.

— Iron. On l'a employé quelquefois par plaisanterie, en parlant de peccadilles. Vous avez critiqué ses vers, il ne vous pardonnera pas cette énormité.

ÉNORMON. s. m. Médec. Principe vital d'Hippocrate.

ÉNOSSÉ, ÉE. part. pass. du v. Énosser. S'empl. adjectiv. Gosier énossé.

ÉNOSSER. v. a. 1re conj. (pr. *é-no-sé*; rad. *os*). Boucher le gosier avec un os.

— S'ÉNOSSER. v. pron. Être énossé.

ÉNOSTÉAL. adj. m. Ornith. Il se dit de l'os carré des oiseaux. L'os énostéal.

— substantiv. L'énostéal.

ÉNOSTOSE. s. f. (ét. gr., ἐν, dans; ὀστέον, os). Pathol. Tumeur qui se forme dans le canal médullaire.

ÉNOTOCOETES. s. m. pl. Antiq. Peuple des Indes.

ÉNOUÉ, ÉE. part. pass. du v. Énouer. S'emploie adjectiv. Draps énoués.

ÉNOUER. v. a. 1re conj. (rad. *nœud*). Manuf. Éplucher les draps, en ôter les nœuds. On dit aussi *épinceler*. || S'ÉNOUER. v. pron. Être énoué.

ÉNOUEUR, EUSE. s. Manuf. Celui, celle qui épluche les draps, qui en arrache les nœuds.

ÉNOURÉE. s. f. Bot. Plante de la famille des sapindacées.

ÉNOUROU. s. m. Bot. Arbrisseau laiteux et sarmenteux de la Guiane.

ENQUADRUPÉDÉ, ÉE. part. pass. du v. Enquadrupéder. S'empl. adjectiv. Famille naturelle enquadrupédée.

ENQUADRUPÉDER. v. a. 1re conj. (rad. *quadrupède*). Signifiait Mettre au rang des quadrupèdes, métamorphoser en bête. L'imagination des Grecs enquadrupéda Chiron. || S'ENQUADRUPÉDER. v. pron. Être enquadrupédé.

ENQUÉRANT (S'). part. prés. du v. S'enquérir. Qui s'enquiert. Des personnes s'enquérant de tout ce qu'on dit d'elles.

ENQUÉRANT, ANTE. adj. (pr. *an-ké-ran, an-te*). Qui a l'habitude de s'enquérir avec trop de curiosité. Vous êtes vraiment trop enquérant.

ENQUÉRIR (S'). v. pron. et irrég. 2e conj. (pr. *san-ké-rir*; du lat. *inquirere*, formé de la prép. *in*, dans, et *quærere*, chercher). *Je m'enquiers, nous nous enquérons. Je m'enquerais, nous nous enquérions. Je m'enquis, nous nous enquîmes. Je m'enquerrai, nous nous enquerrons. Enquiers-toi, enquiérons-nous. Que je m'enquière, que nous nous enquiérions. Que je m'enquisse, que nous nous enquissions. S'enquérant, enquis, enquise.* S'informer exactement, minutieusement, faire des recherches. Je me suis enquis de cet homme dans toute la ville, et je n'ai pu savoir sa demeure. Enquérez-vous avec soin de ce qu'il prétend faire. Il faut s'enquérir près des témoins du fait. Le savant sait et *s'enquiert*; l'ignorant ne sait pas même de quoi *s'enquérir*. (Prov. persan.) Il n'est pas d'un roi de *s'enquérir* des propos du peuple. (Boiste.) Nul ne vint me secourir; nul ne *s'enquit* de ce que j'étais devenu. (G. Sand.)

— Syn. comp. S'ENQUÉRIR, S'INFORMER. On *s'enquiert* de ce qu'on a un grand intérêt de savoir, et on le fait avec ardeur, avec empressement, avec un très-grand soin; on *s'informe* par un intérêt léger, par bienséance.

ENQUERRE. v. a. 4e conj. (pr. *an-kè-re*). S'est dit pour S'enquérir, examiner, rechercher. Il n'est plus employé que dans cette locution peu usitée elle-même, *A enquerre*, pour avertir qu'un mot, un calcul, un fait a besoin d'être vérifié.

— Blas. *Armes à enquerre* ou *à enquérir*. Armoiries qui offrent dans leur disposition une faute contre les règles, faute faite à dessein pour que l'on s'informe du motif de cette irrégularité.

ENQUERRE. s. m. Prat. Recherche de l'origine. Faire l'enquerre.

ENQUESTANT, ANTE. adj. (pr. *an-kès-tan, tan-te*; rad. *question*). S'est dit pour Interrogatif. Qui exprime l'interrogation. Si j'avais eu à dresser des enfants, je leur aurais mis sans cesse à la bouche une façon de répondre *enquestante* et non résolutive. (Mont.)

ENQUÊTE. s. f. (pr. *an-kè-te*; du lat. *inquisitio*, fait de *inquirere*, rechercher, s'enquérir). Procéd. civ. Recherche qui se fait en justice par audition de témoins, pour vérifier l'existence ou la non-existence de faits articulés dans un procès civil. Ordonner une enquête. Procéder à une enquête. L'ouverture d'une enquête. La clôture d'une enquête. Le procès-verbal d'enquête. L'enquête a été faite devant le tribunal civil. L'enquête faite en faveur du mari a été déclarée nulle. Achever, recommencer une enquête. Au criminel, l'enquête prend le titre d'*information*. V. ce mot.

> Mais je vois un bandit, qui ne craint plus l'*enquête*,
> A ma bourse en plein jour adresser sa requête.
> (C. Delavigne.)

— *Enquête contraire* ou *contre-enquête*. Celle qui a lieu dans l'intérêt du défendeur. || *Enquête directe*. Celle qui a lieu dans l'intérêt du demandeur. || *Enquête par commune renommée*. Sorte d'enquête dans laquelle des témoins sont appelés à déposer de ce qu'ils ont vu et même de ce qu'ils ont [illegible] || *Enquête par écrit*. Celle qui a lieu lorsque les dépositions des témoins sont consignées dans un procès verbal. || *Enquête respective*. Celle qui a lieu tant de la part du demandeur que de celle du défendeur, et qui tend à éclairer des faits articulés par l'un, et contestés par l'autre. || *Enquête verbale*. Celle qui a lieu à l'audience, qui est le résultat des dépositions des témoins.

— Études, recherches, en matière de haute administration, faites par ordre de l'autorité. Enquête administrative. Enquête commerciale. L'enquête sur les fers, l'enquête sur les houilles, l'enquête sur les sucres, l'enquête générale sur les prohibitions. L'*enquête* administrative est la première des enquêtes qui précède l'établissement d'un chemin de fer. (Tourn.) || *Enquête de commodo et incommodo*. Celle qui précède la mise en activité de certaines usines, ou fabriques rangées par la loi dans la classe des établissements dangereux ou insalubres. || *Enquête locale* ou *enquête d'expropriation*. Est relative à l'application des plans aux propriétés particulières. || *Enquête parlementaire*. Ordonnée par une assemblée législative, et faite en son nom par une commission spéciale, en vue de constater des faits, de recueillir des renseignements propres à l'éclairer sur des matières d'intérêt public.

— Jurispr. anc. *Enquêtes par turbes*. Sorte d'information que les cours souveraines ordonnaient, pour savoir les us et coutumes d'un lieu, lorsque, dans un procès pendant devant elles, il s'élevait des difficultés sur un point de coutume, ou sur un article conçu en termes obscurs ou ambigus. || *Enquête de sang*. Toute information en matière criminelle. || *Enquête d'examen à futur*. Celle qui avait lieu par avance, sans qu'il y eût de procès commencé, lorsque l'on craignait que l'absence ou la mort prochaine de certains témoins ne vinssent à la preuve d'un fait impossible.

— Hist. On appelait, dans les parlements, *chambres des enquêtes* ou simplement les *enquêtes*, des chambres où l'on jugeait les appellations des sentences rendues sur procès par écrit.

ENQUÊTER (S'). v. pron. (pr. *çan-kè-té*; du lat. *inquirere*, chercher, s'enquérir, s'informer. || Signifie aussi, Se soucier, et s'emploie alors avec la négative. Il ne s'enquête de rien, ou simplement, il ne s'en enquête. Dans ce sens, *s'enquêter* paraît être une corruption du mot *s'inquiéter*. On disait autrefois *s'enquester*.

ENQUÊTEUR. adj. m. Celui qui était chargé de l'enquête, qui tenait les registres des enquêtes. Les commissaires du Châtelet se qualifiaient commissaires examinateurs et enquêteurs.

— Dans l'ancienne administration, ce qualificatif s'ajoutait à beaucoup de noms, de charges; il y avait les enquêteurs des forêts, chargés de la surveillance des agents forestiers, les architectes enquêteurs, chargés de la vérification des comptes des bâtiments civils, etc.

— substantiv. *Un enquêteur*. Le commissaire ou l'agent chargé des enquêtes.

— Hist. ecclés. On appliquait la dénomination d'*enquêteur* aux inquisiteurs de la foi. Les enquêteurs de la foi.

ENQUINAUDÉ, ÉE. part. pass. du v. Enquinauder. S'empl. adjectiv. Opéra enquinaudé.

ENQUINAUDER. v. a. et n. 1re conj. (pr. *an-ki-nô-dé*; rad. *Quinault*). Faire prendre à quelqu'un le style de Quinault, l'engager à imiter les opéras de cet auteur. La Fontaine, qui a créé ce mot, lui a donné ce sens dans son conte du Florentin :

> Il (Lulli) me persuada
> A tort, à droit me demanda
> Du doux, du tendre, et semblables sornettes,
> Petits mots, jargons d'amourettes
> Confits au miel, bref, il m'*enquinauda*. (La Font.)

— Fig. Séduire, tromper. A quinze ans un jésuite m'*enquinauda*; je fus novice, on m'abêtit pendant deux ans. (Volt.)

— S'ENQUINAUDER. v. pron. Être enquinaudé.

ENQUIS, ISE. part. pass. du v. S'enquérir (pr. *an-ki, ki-ze*). S'empl. adjectiv. Prat. Témoin enquis. Preuve enquise. Le témoin, enquis s'il avait vu l'accusé, répondit que non.

ENQUIS. s. m. (pr. *an-ki*). Jurispr. anc. Information. Le bailli ordonna un nouvel enquis. Requérir un enquis. C'est le part. pass. du v. Enquérir qui est pris ici substantivement.

ENRACINÉ, ÉE. part. pass. du v. Enraciner. S'empl. adjectiv. Vice enraciné. Habitude enracinée. Abus enraciné. Préjugés enracinés. Lorsqu'un abus est *enraciné*, il faut un coup de foudre pour le détruire. (Volt.) On voit ici, par un exemple frappant, combien il est difficile de rétablir la vérité quand une erreur est *enracinée*. (Chateaub.)

ENRACINEMENT. s. m. (rad. *racine*). Action d'enraciner, de s'enraciner. L'enracinement des arbres.

— Fig. L'enracinement des vices. L'enracinement des habitudes.

— Agric. Consolidation des racines d'un arbre encaissé, transplanté.

ENRACINER. v. a. 1re conj. Faire prendre racine à. Enraciner un arbre. La nature enracine si bien les chênes gigantesques dans le sol, qu'ils résistent sans peine à tout l'effort des vents.

— Fig. Enraciner les abus. Enraciner les préjugés. Enraciner les vices. Enraciner les [illegible] *cine* les préjugés chez les hommes. (Volt.)

— Neutral. Prendre racine, pousser des racines, s'attacher au sol par des racines. Cet arbre a bien enraciné.

— S'ENRACINER. v. pron. Prendre racine, s'attacher au sol par des racines. Une plante qui s'enracine, qui commence à s'enraciner. Les plantes marines *s'enracinent* sur les sables et les rochers de la mer. (B. de St-P.)

— Fig. Un mal qui s'enracine. Une opinion qui s'enracine dans les esprits. La haine s'enracine dans son cœur. Les mauvais penchants ne s'enracinent que trop facilement dans l'âme. Comment des coutumes si bizarres avaient-elles pu s'établir et *s'enraciner*? (Rayn.)

— Par ellipse du pronom. Il ne faut pas laisser *enraciner* les abus. (Volt.)

ENRAGÉ, ÉE. part. pass. du v. Enrager. S'empl. adjectiv. Qui a la rage, qui est saisi d'un délire furieux accompagné d'horreur pour les liquides et d'envie de mordre. De tous les animaux, les chiens sont les plus sujets à devenir enragés. Les personnes enragées sont très-difficiles à guérir.

— Fig. et fam. Furieux, aveuglé par la fureur ou par quelque passion violente. Cet homme est enragé. Il faut être enragé pour agir ainsi. Il faut que vous soyez enragé pour prendre cette résolution.

— Qui est extrême, excessif en son genre, qui porte les choses à l'extrême. Se prend le plus souvent en mauvaise part. Un enragé coquin. Un scélérat enragé. Un persécuteur enragé. Un amoureux enragé. C'est un enragé bandit. C'est un joueur enragé.

— Fig. et fam., en parlant des choses. Violent, excessif, extrême. Un mal enragé. Une douleur enragée. Une faim enragée. Une passion enragée. Une audace enragée.

— *Musique enragée, musique d'enragé*. Se dit d'une musique très-bruyante et discordante.

— Fig. et pop. *Être enragé contre une personne, contre quelque chose*. Les poursuivre de sa colère, de son acharnement. || *Manger de la vache enragée*. Éprouver beaucoup de privations et de fatigues.

— Prov. *Quand on veut tuer son chien, on dit qu'il est enragé*. Quand on veut nuire à quelqu'un, ou lui faire une injustice, le perdre, on lui suppose des torts, des défauts, des vices qu'il n'a pas.

— S'empl. substant. pour Une personne enragée. Soigner un enragé. Guérir un enragé. Attacher les enragés. Les enragés sont à craindre.

— Fig. et fam. Qui est d'une énergie fougueuse, qui s'acharne à quelque chose. C'est un enragé. C'est une enragée.

— Se dit également pour Une personne qui est extrême, excessive en son genre. Vous avez affaire à un enragé qui pousse toujours les choses à l'extrême. || C'est en ce sens que l'on dit, *Crier comme un enragé, se battre comme un enragé, aimer le jeu comme un enragé*. Crier, se battre, jouer à l'excès.

ENRAGEANT. part. prés. invar. du v. Enrager. Qui enrage. Des femmes enrageant de dépit. Une personne enrageant en secret.

ENRAGEANT, ANTE. adj. Qui fait enrager, qui cause une vive irritation, un violent chagrin. Cela est enrageant. Des contradictions enrageantes. Fam.

ENRAGER. v. n. 1re conj. (rad. *rage*). On met un *e* après le *g* lorsqu'il doit être suivi de *a, o*. *Nous enrageons. J'enrageais, nous enrageâmes.* Être saisi de la rage. Si ce chien ne boit pas, il enragera.

— Fig. et fam. Souffrir une douleur excessive. Il enrage des dents. Il enrage du mal de dents. Enrager de douleur.

— Fig. et fam. Éprouver un besoin vif et pressant accompagné de douleur. Enrager de faim.

— Dans un sens analogue, Éprouver un désir ardent et violent de; brûler de. Enrager de jouer. Enrager de parler. Enrager de chanter. Enrager de se montrer.

— Éprouver un dépit, un déplaisir sensible de. Enrager de bon cœur. Enrager de voir son ennemi parvenir aux emplois. Enrager de se voir humilié. || Ou absol., dans le même sens, Doit-il enrager! Comme il enrage! Je n'y puis plus tenir, j'*enrage*! (Mol.) Morbleu, j'*enrage* d'avoir raison. (Brueys.)

— *Faire enrager*. Faire éprouver du dépit. Faire enrager une personne.

> Monsieur de Sotenceur, pour nous faire *enrager*,
> De Falaise à Paris vient par le messager. (Regnard.)

— *Il ferait enrager la bête et le marchand*. S'applique à un homme que rien ne saurait satisfaire.

— *Enrager contre*. Être en colère contre. Il enrage contre vous.

— Expr. prov. *Prendre patience en enrageant*. Dévorer en silence un outrage, une contrariété ou une disgrâce qu'on ne peut s'empêcher de subir.

— Prov. *Il n'enrage pas pour mentir*. Il a souvent recours au mensonge, il est dans l'habitude de mentir.

ENRAIEMENT. s. m. Action d'enrayer. || Résultat de cette action. L'enraiement d'une roue.

[illegible] S'empl. adjectiv. Roue enrayée.

ENRAYER. v. a. 1re conj. On conserve l'*y* dans toute la conjugaison ou l'on change l'*y* en *i* devant un *e* muet. *J'enraie, tu enraies, il enraie, nous enrayons. J'enraierai. J'enraierais. Enraie, que j'enraie.* Techn. Garnir une roue de rais. Enrayer une roue.

— Arrêter une roue par les rais ou au moyen d'un sabot, en sorte qu'elle glisse et qu'elle ne tourne point. Enrayer un chariot. Enrayer deux roues.

— Dans ce sens, il s'emploie presque toujours absolument. La côte est rapide, il est prudent d'enrayer.

— Fig. Il faut faire aux grands parleurs ce qu'on fait aux roues des carrosses à la descente d'une montagne, il faut les *enrayer*. (Mén.) Dans les rues escarpées de Lausanne, je faisais *enrayer* mes jambes. (Mme Neck.)

— Fig. et fam. Neutral. S'arrêter. Vous mangez votre bien en herbe, je vous conseille d'enrayer. Vous êtes encore coquette à votre âge, il serait temps d'*enrayer*. (Sall.)

— Agric. Tracer le premier sillon dans un champ qu'on veut labourer.

— S'ENRAYER. v. pron. Être enrayé, pouvoir être enrayé. Les roues s'enraient quelquefois d'elles-mêmes.

ENRAYEUR. s. m. Techn. (pr. *an-rè-ieur*). Ouvrier qui conduit la sonnette à déclic.

ENRAYOIR. s. m. (pr. *an-rè-ioir*). Art milit. Désignait autrefois la coche d'une noix d'arbalète qui retenait la corde bandée.

— Techn. Machine destinée à enrayer une voiture. Mettre l'enrayoir à la roue d'une voiture.

ENRAYURE. s. f. (pr. *an-ré-iu-re*; rad. *raie*). Ce qui sert à enrayer. Bonne enrayure, mauvaise enrayure. Solide enrayure. L'enrayure se brisa au milieu de la descente.

— Agric. Première raie que trace la charrue en labourant.

— Techn. Assemblage d'un entrait, d'un ou deux demi-entraits, de goussets, etc., pour soutenir un poinçon et composer la ferme du comble d'un édifice.

ENRÉGIMENTÉ, ÉE. part. pass. du v. Enrégimenter. S'empl. adjectiv. Soldats enrégimentés. Compagnies enrégimentés.

ENRÉGIMENTER. v. a. 1re conj. (rad. *regiment*). Art. milit. Incorporer dans un régiment. Pendant la campagne de Saxe, on enrégimentait les conscrits la veille de marcher au feu.

— Former un régiment de plusieurs compagnies séparées, de plusieurs hommes de différents corps. Les débris de ces bataillons décimés par l'ennemi furent enrégimentés dans le 85e de ligne.

— S'ENRÉGIMENTER. v. pron. Se former en régiment. Se mettre dans un régiment.

ENREGISTRABLE. adj. des 2 g. Qui peut, qui doit être enregistré. J'ai assez duré pour rendre ma durée remarquable et *enregistrable*. (Montaig.) Voltaire l'a également employé.

ENREGISTRÉ, ÉE. part. pass. du v. Enregistrer. S'empl. adjectiv. Acte enregistré. Les actes sous seing-privé n'ont de date certaine que du jour où ils ont été enregistrés.

ENREGISTREMENT. s. m. (rad. *registre*). Action d'enregistrer. Particulièrement, Transcription d'un acte dans un registre, soit en entier, soit par extrait, dans le but de le rendre plus authentique ou de lui donner plus de force. L'enregistrement d'un exploit, d'un procès-verbal. L'enregistrement n'est exigé à peine de nullité que pour les exploits et procès-verbaux sujets à un simple droit fixe.

— Ce qu'on écrit sur un acte, sur un contrat, etc., pour constater qu'ils ont été enregistrés. Lisez l'enregistrement. L'enregistrement de ce privilége, de cet exploit porte telle date.

— Se dit aussi du lieu où l'on enregistre. Aller à l'enregistrement. Sortir de l'enregistrement. Notre argent sera mieux placé sur un hectare de plus que dans la caisse de l'*enregistrement*. (De Juss.)

— *Droit d'enregistrement*. V. DROIT.

— Anc. jurispr. *Enregistrement des lois*. Acte par lequel les parlements, après avoir vérifié les lois qui leur étaient envoyées au nom du roi, en ordonnaient la transcription sur leurs registres, ainsi que l'envoi aux juridictions de leur ressort pour y être publiées, enregistrées et exécutées.

ENREGISTRER. v. a. 1re conj. (pr. *an-re-giss-tre*; rad. *registre*). Inscrire sur un registre. Particulièrement, Mentionner sommairement ou littéralement sur un registre public, des actes ou des conventions faites, moyennant un droit fiscal pour assurer leur existence et constater leur date. Enregistrer un acte, un exploit, un procès-verbal. Les notaires, greffiers et secrétaires d'administration doivent faire enregistrer leurs actes aux bureaux dans l'arrondissement desquels ils exercent leurs fonctions.

— Fig. Recueillir par écrit, et même conserver dans sa mémoire. Enregistrer des faits. L'histoire a enregistré les hauts faits de nos soldats. Chénier a dit Enregistrer dans son esprit.

— Fig. Tenir compte de. Qu'il s'observe bien car ses ennemis [illegible] pas d'aveux contre vous, l'envie les *enregistre* en notant votre indiscrète modestie. (Boss.)

— L'Académie permet d'écrire aussi *enregîtrement* et *enregîtrer*, mais cette orthographe est entièrement inusitée. Rien d'ailleurs ne justifie cette modification, qui n'a d'autre effet que de remplacer des expressions correctes par des mots d'une prononciation sourde et désagréable.

— S'ENREGISTRER. v. pron. Être enregistré. Les actes notariés, et généralement tous les actes civils, judiciaires et extra-judiciaires, et les jugements *s'enregistrent* maintenant sur les minutes, brevets ou originaux. (Chabr. Cham.)

ENREGISTREUR. s. m. Néol. Celui qui enregistre.

ENRÊNÉ, ÉE. part. pass. du v. Enrêner.

ENRÊNER. v. a. 1re conj. (rad. *rêne*). Manég. Arrêter et nouer les rênes d'un cheval.

— S'ENRÊNER. v. pron. Être enrêné.

ENRÊNOIRE. s. f. Manég. Morceau de bois auquel on attache les rênes des chevaux.

ENRHUMÉ, ÉE. part. pass. du v. Enrhumer. S'empl. adject. Homme enrhumé. Femme enrhumée. Enfant enrhumé. Le prince est *enrhumé*, le courtisan veut l'être. (Lamotte.)

ENRHUMER. v. a. 1re conj. (du gr. ἐν, dans; ῥεῦμα, fluxion; formé du v. ῥέω, je coule). Causer du rhume, un rhume. Le froid enrhume facilement une personne de constitution grêle, de tempérament lymphatique.

— Absol. Ce qui contribue principalement à *enrhumer* est le froid, soit qu'il réside dans l'air inspiré, qu'il soit appliqué à la surface du corps, qu'il ait pour véhicule les substances ingérées dans le canal alimentaire, soit même qu'il provienne du frisson de la fièvre ou d'une impression morale. (Forget.)

— S'ENRHUMER. Gagner un rhume, devenir enrhumé. On s'*enrhume* avec d'autant plus de facilité qu'on éprouve alternativement l'impression du froid et de la chaleur, lorsque le corps se trouve dans un état de transpiration. (Forg.)

ENRHUNÉ, ÉE. part. pass. du v. Enrhuner.

ENRHUNER. v. a. 1re conj. Techn. Placer la tête d'une épingle à l'extrémité de la hanse ou du fil de laiton.

— S'ENRHUNER. v. pron. Être enrhuné. La manière dont les épingles doivent s'enrhuner.

ENRHYTHME. adj. des 2 g. (ét. gr., ἐν, dans; ῥυθμός, rhythme). Didact. Qui est dans le rhythme. Qui observe un rhythme quelconque.

— Pathol. Epithète donnée au pouls lorsque ses pulsations se reproduisent avec un ordre quelconque.

ENRICHI, IE. part. pass. du v. Enrichir. Personne enrichie. Ceux même que la seule industrie avait *enrichis* ne pouvaient guère fonder leur propriété sur de meilleurs titres. (J.-J. Rouss.)

Des hommes *enrichis* de dépouilles immenses
Durent à leur fortune égaler leurs dépenses. (Racin.)

— Fig. Le jardin, *enrichi* par l'art, m'ouvre ses belles perspectives et ses promenades verdoyantes. (Deleuz.)

C'est par toi qu'on va voir les Muses *enrichies*
De leur longue disette à jamais affranchies. (Boil.)

— subst. Personne enrichie. Ce sot a toute la morgue d'un nouvel enrichi.

ENRICHIR. v. a. 2e conj. (rad. *riche*). Rendre riche. Le commerce enrichit les Etats. Le trafic des laines l'a enrichi. Ils appauvrissent leurs maisons pour *enrichir* des monastères. (Fléch.) Les deux mers qui entourent et qui *enrichissent* votre royaume. (Mass.) La terre ne demande qu'à *enrichir* ses habitants, mais les habitants manquent à la terre. (Fén.)

— Orner par quelque chose de riche, de précieux. Il a enrichi mon album de beaux dessins. Enrichir de pierreries la poignée d'une épée.

— Fig. La chimie a enrichi l'industrie de ses découvertes. Il cherche à enrichir son esprit de nouvelles connaissances. Il enrichit ses discours de figures brillantes, d'images, d'expressions nobles. Vous faites fort bien, pendant que vous êtes jeune, d'*enrichir* votre mémoire par la connaissance des langues. (Volt.) Ce cœur que Dieu avait pris plaisir d'orner et d'*enrichir* de ses dons et de ses grâces. (Mass.) Que penseriez-vous que représentent ces chefs-d'œuvre de l'art exposés à l'admiration publique? les défenseurs de la patrie? ou ces hommes plus grands encore qui l'ont *enrichie* par leurs vertus? (J.-J. Rouss.)

Et cet heureux tribut amassé par nos mains,
En soulageant la plante, *enrichit* les humains. (Del.)

Pour nous l'amante de Céphale
Enrichit Flore de ses pleurs. (J.-B. Rouss.)

— *Enrichir un poëme, un ouvrage.* Y ajouter des épisodes, des portraits, des détails pour l'embellir et le rendre plus intéressant. Enrichir un ouvrage de recherches curieuses.

— *Enrichir une langue.* La rendre plus abondante et plus riche, par des expressions, des locutions, des tours nouveaux, heureux et que l'usage consacre. Il faut voir de quels mots elle *enrichit* la langue. (Boil.)

— S'ENRICHIR. v. pron. Devenir riche, être enrichi. S'enrichir aux dépens d'autrui. Ce marchand s'est enrichi en peu de temps. S'enrichir des dépouilles des plaideurs. Le

collection de médailles. On s'*enrichit*, je crois, en faisant quelque bien. (Roger.) Piron refusant d'entrer dans la finance, disait qu'il en craignait trop l'aller et le venir, c'est-à-dire, la manière de s'y *enrichir* et de s'y être *enrichi*. (Sall.)

— Fig. La mémoire s'*enrichit* par la lecture. Quand la fortune l'eut abandonnée, elle s'*enrichit* plus que jamais elle-même de ses vertus. (Boss.) Un souverain s'*enrichit* en épargnant la bourse de ses sujets. (De Hug.) Toutes les beautés dont notre langue s'est depuis *enrichie*. (Mass.) C'est véritablement s'*enrichir* que de s'ôter des besoins. (Bern.)

— Loc. prov. Qui *paye ses dettes s'enrichit*.

ENRICHISSEMENT. s. m. Action de rendre riche, plus riche. || Ornement, parure. L'enrichissement d'un habit, d'une tapisserie. L'or est un grand enrichissement dans les étoffes. Les peintures, les dorures, les marbres précieux, sont un enrichissement nécessaire dans un palais.

— Fig. Ne se dit guère que dans ce sens. Un sage emploi de néologismes et de mots étrangers contribue à l'enrichissement d'une langue. Il a ajouté à son discours des traits, des citations qui sont un grand enrichissement.

ENRILE. s. f. Bot. Genre de plantes grimpantes.

ENRIMÉ, ÉE. part. pass. du v. Enrimer.

ENRIMER. v. a. 1re conj. Techn. Pousser le poinçon directement au-dessus de l'enclume, en approchant ou en écartant la boîte avec le pousse-broche.

ENRIMEUR. s. m. Techn. Ouvrier qui conduit la sonnette à tiraude.

ENROCHÉ, ÉE. part. pass. du v. Enrocher.

ENROCHEMENT. s. m. (rad. *roche*). Archit. hydr. Amas de pierres, que l'on forme au pied d'une pile ou d'une culée de pont, d'une jetée, de toute fondation établie sur un sol mobile, pour les défendre des affouillements ou des dégravoiements.

ENROCHER. v. a. 1re conj. (rad. *roche*). Archit. hydr. Faire un enrochement.

— S'ENROCHER. v. pron. Être enroché. Ce terrain mobile s'est accidentellement enroché.

ENRÔLÉ, ÉE. part. pass. du v. Enrôler. S'empl. adjectiv. Jeunes gens enrôlés.

— Fig. Livré à. Corbinelli me trouve un peu *enrôlé* dans la sacrée paresse. (Mme de Sév.) Ceux qui étaient armés contre elle se seraient regardés comme vaincus, s'ils eussent reconnu qu'ils étaient *enrôlés* sous les bannières du mensonge. (Frayssin.)

ENRÔLEMENT. s. m. (rad. *rôle*). Action d'enrôler ou de s'enrôler. La loi défend les enrôlements forcés. Faire signer un enrôlement. Mon enrôlement a été volontaire. Les racoleurs recevaient une prime pour chaque enrôlement.

— Acte, feuille qui constate l'enrôlement. Je viens de signer mon enrôlement. Il partit pour la frontière avec son enrôlement dans son sac.

ENRÔLER. v. a. 1re conj. (rad. *rôle*). Mettre, écrire sur le rôle.

— Art milit. Se dit particulièrement des gens de guerre que l'on engage pour le service de l'armée de terre ou de mer. Enrôler des matelots. Enrôler des soldats. On l'a enrôlé dans un escadron de carabiniers.

— Fig. Faire entrer dans une affiliation, dans une ligue. Voltaire *enrôla* tous les amours-propres dans cette ligue insensée. (Chateaub.)

— S'ENRÔLER. v. pron. S'engager, se faire soldat. Il s'est enrôlé dans l'artillerie. S'enrôler dans les zouaves. S'enrôler dans l'infanterie légère. S'enrôler volontairement. Nul ne peut s'enrôler dans l'armée de mer sans avoir seize ans accomplis.

— Par extens. et fam. Entrer dans une affiliation quelconque. Il s'est enrôlé parmi les saint-simoniens. S'enrôler dans une confrérie, dans une société. Shakspeare s'enrôla dans une troupe de comédiens.

ENRÔLEUR. s. m. Art milit. Nom des gens chargés autrefois d'enrôler les jeunes gens pour le service militaire.

ENROUÉ, ÉE. part. pass. du v. Enrouer. S'empl. adjectiv. Une voix enrouée. Un homme enroué. Sa voix *enrouée* et hésitante ne pouvait achever aucune parole. (Fén.) La tourterelle seule gémit dans la forêt : sa voix semble *enrouée* par la douleur. (Deleuze.) La corneille *enrouée* appelle aussi l'orage. (Delille.)

— Pris adv. *Parler enroué.* Parler d'une voix enrouée. Dans cette acception, il est familier.

ENROUEMENT. s. m. (pr. *an-rou-man*; du lat. *raucus*, rauque). Raucité de la voix produite ordinairement par une inflammation superficielle de la membrane muqueuse dont est revêtu l'organe vocal. Grand enrouement. Le diagnostic de l'enrouement n'est pas difficile à établir, il suffit d'entendre parler le malade pour le reconnaître. L'*enrouement* peut être produit par une espèce de tension avec sécheresse de la membrane muqueuse qui tapisse le larynx. (Petit.)

ENROUER. v. a. 1re conj. (du lat. *raucari*, être enroué). Rendre la voix rauque, moins libre, moins pure. Il suffit d'une légère inflammation dans la membrane muqueuse qui tapisse le larynx, pour enrouer la voix. Le brouillard, le serein ont enroué ce chanteur.

— S'ENROUER. v. pron. Perdre la netteté de

enrouer à force de crier

ENROUILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Enrouiller. S'empl. adjectiv. Métal enrouillé. Fer enrouillé.

— Fig. A la cour on s'y fait une manière d'esprit qui, sans comparaison, juge plus finement des choses, que tout le savoir *enrouillé* des pédants. (Mol.)

ENROUILLEMENT. s. m. (pr. *an-rou-ie-man*). Action de s'enrouiller. Etat de ce qui est enrouillé.

ENROUILLER. v. a. 1re conj. (pr. *an-rou-ié*, rad. *rouille*). Rendre rouillé, former de la rouille sur quelque métal. L'humidité enrouille le fer.

— Fig. et fam. Se dit de l'esprit, de l'imagination. L'oisiveté, la vieillesse enrouille l'esprit. Vous allez vous enrouiller en province. La tristesse, avec le temps, *enrouille* et moisit l'âme, abâtardit tout l'homme, endort et assoupit sa vertu. (Char.)

— S'ENROUILLER. v. pron. Se couvrir de rouille. Le fer s'enrouille.

— Fig. Je viens d'un pays où je me suis fort *enrouillé*. (Volt.) || On dit plus ordinairement Rouiller, se rouiller.

ENROUILLURE. s. f. (rad. *rouille*). Il signifiait autrefois Rouille.

ENROULÉ, ÉE. part. pass. du v. Enrouler. Singe à queue enroulée. Étoffe enroulée.

— Entom. Se dit des chenilles qui vivent dans l'intérieur des feuilles qu'elles roulent en cornet.

— ENROULÉES. s. et adj. f. pl. Conchyl. Famille qui réunit tous ceux des genres dont la coquille a la spire presque entièrement enveloppée par le dernier tour.

ENROULEMENT. s. m. Action d'enrouler, de s'enrouler. || Résultat de cette action.

— Archit. et sculpt. Ornement en ligne spirale. La volute est une espèce d'enroulement. || Suite d'ornements, ordinairement de rinceaux, engagés les uns dans les autres par diverses circonvolutions. On ne doit pas se montrer trop sévère pour l'arabesque, qui consiste en rinceaux, en festons, en *enroulements*, en feuillages. (Marlès.)

— Hortic. Ce qui est contourné en spirale. L'enroulement d'une plate-bande de buis ou de gazon. L'enroulement des feuilles dans le bourgeon.

ENROULER. v. a. 1re conj. Rouler une chose autour d'une autre ou sur elle-même. Les singes enroulent leur queue autour des branches pour s'y suspendre.

— Manuf. Enrouler une pièce d'étoffe sur un cylindre, la rouler sur elle-même autour d'un cylindre.

— S'ENROULER. v. pron. Le serpent s'enroula autour de son corps. Les cobées s'enroulent gracieusement autour de ces appuis. Les arabesques s'enroulent bien autour de ce médaillon.

ENRUBANNÉ, ÉE. part. pass. du v. Enrubanner. S'empl. adjectiv. Chapeau enrubanné. Canne enrubannée.

— Iron. Décoré d'un ordre ou de plusieurs ordres. A chacune de ses trahisons, il fut *enrubanné* par nos ennemis ; sa poitrine ne suffisait pas pour étaler ses cordons et ses rubans. (E. Mont.)

ENRUBANNER. v. a. 1re conj. (rad. *ruban*). Néol. Couvrir, orner de rubans. Enrubanner un chapeau. Enrubanner un mât. Enrubanner un dais.

— S'ENRUBANNER. v. pron. Se couvrir de rubans. Et quand je me serais enrubanné de la tête aux pieds ?

ENRUE. s. f. Agric. Sillon composé de plusieurs raies de terre relevées par la charrue.

ENS. s. m. (mot lat. qui signifie *être*). Philos. hermét. Pouvoir, vertu que certains êtres déploient sur nos corps.

— Chim. *Ens Veneris* (l'ens de Vénus). Nom sous lequel est encore connu l'hydrochlorate ammoniaco-cuivreux, obtenu par la sublimation de deux parties d'hydrochlorate d'ammoniaque et d'une partie de deutoxyde brun de cuivre. || *Ens Martis* (l'ens de Mars). Hydrochlorate ammoniaco-ferrugineux, résultant de la sublimation du sel ammoniaque et du peroxyde de fer.

ENS. Géogr. Rivière de l'empire d'Autriche dont le cours sert de démarcation aux deux grandes divisions de l'archiduché d'Autriche. || PAYS AU-DESSOUS DE L'ENS OU BASSE-AUTRICHE. L'une des deux grandes divisions de l'archiduché d'Autriche, capitale Vienne.

ENSABLÉ, ÉE. part. pass. du v. Ensabler. S'empl. adjectiv. Bâtiment ensablé. Barque ensablée.

ENSABLEMENT. s. m. (rad. *sable*). Amas de sable formé par le vent ou par un courant d'eau. Les ensablements si communs dans le lit de la Loire gênent la navigation. On remarque un ensablement à l'embouchure de cette rivière.

ENSABLER. v. a. 1re conj. (rad. *sable*). Faire échouer sur le sable. L'eau est si basse dans la Saône, que le batelier nous a ensablés.

— Pêch. Tendre sur un fond de sable des filets sans y mettre de lest.

— S'ENSABLER. v. pron. S'échouer sur le sable. Le bateau s'est ensablé.

boter. S'empl. adjectiv. Pied ensaboté. Gens ensabotés. Je suis épouvanté de voir tous les jours des villageois pieds nus ou *ensabotés*. (J. Rac.)

— Artill. Boulet ensaboté. Mis dans un sabot de bois au sommet de la gargousse pour qu'il entre avec elle dans le canon.

ENSABOTÉ. s. m. Hist. Sectaire vaudois du XIIIe siècle qui portait de mauvaises chaussures, comme un signe de pauvreté évangélique.

ENSABOTEMENT. s. m. Artill. Action d'ensaboter un boulet.

— Techn. Action d'enrayer une voiture au moyen du sabot.

ENSABOTER. v. a. 1re conj. (rad. *sabot*). On l'emploie familièrement pour Chausser quelqu'un avec des sabots.

— Techn. Enrayer une voiture avec le sabot. Ensaboter un chariot, une diligence.

— Artill. *Ensaboter un boulet.* Le placer dans un sabot de bois et le faire entrer dans l'âme du canon avec la gargousse.

— S'ENSABOTER. v. pron. Être ensaboté.

ENSACHÉ, ÉE. part. pass. du v. Ensacher. S'empl. adjectiv. Grains ensachés. Pommes ensachées.

ENSACHEMENT. s. m. (rad. *sac*). Comm. et écon. rur. Action d'ensacher, de mettre en sacs.

ENSACHER. v. a. 1re conj. (rad. *sac*). Comm. et écon. rur. Mettre dans un sac. Ensacher des noix, des pommes, des grains.

— Fig. Entasser. Vous *ensachez* le mal en le remuant, comme les pals s'enfoncent plus avant et s'affermissent en les branlant et secouant. (Mont.)

— S'ENSACHER. v. pron. Être ensaché.

ENSACHEUR. s. m. Comm. Ouvrier que l'on emploie pour mettre des denrées en sacs.

ENSADE. s. m. Bot. Figuier des Indes dont l'écorce et les feuilles servent à fabriquer des étoffes.

ENSAFRANÉ, ÉE. part. pass. du v. Ensafraner. S'empl. adjectiv. Etoffe ensafranée.

— Fig.

Lorsque la rive basanée
Fut d'elle (de l'aurore) tout *ensafranée*. (Scar.)

ENSAFRANER. v. a. 1re conj. (rad. *safran*). Techn. Teindre en safran.

— S'ENSAFRANER. v. pron. Être ensafrané.

ENSAISINÉ, ÉE. part. pass. du v. Ensaisiner. S'empl. adjectiv. Acquéreur ensaisiné.

ENSAISINEMENT. s. m. (pr. *an-cè-zi-ne-man*). Anc. prat. Mise en possession civile. Action d'ensaisiner un contrat ; acte par lequel on ensaisine.

ENSAISINER. v. a. 1re conj. (pr. *an-cè-zi-né*, rad. *saisine*). Anc. prat. Mettre en possession d'un immeuble, d'un héritage.

— Dr. féod. Se disait du seigneur censier lorsque par un acte il reconnaissait un acquéreur pour son nouveau tenancier.

— S'ENSAISINER. v. pron. Etre ensaisiné.

ENSAL. adj. m. (du lat. *ensis*, épée). Anc. chir. Les anciens chirurgiens appelaient *cautère ensal* une sorte de cautère dont ils se servaient pour brûler les lèvres. On disait aussi *Ensel*.

ENSANGLANTÉ, ÉE. part. pass. du v. Ensanglanter. S'empl. adjectiv.

Sur des rameaux féconds l'homme cueillait la vie,
Un lait pur l'abreuvait de ses flots argentés,
Et sa timide faim n'était pas assouvie
De mets *ensanglantés*. (Lesueur.)

Sa voix s'éteint, ses bras *ensanglantés*,
Ses larges mains cherchent sous la bruyère
Un vieux mousquet caché sous la poussière.
(C. Delavigne.)

— S'applique en histoire naturelle aux plantes, aux insectes, aux poissons, aux oiseaux, qui ont çà et là sur leurs fleurs ou leurs fruits, leurs ailes ou quelque autre partie de leur corps, des taches rouges.

— Syn. comp. ENSANGLANTÉ, SANGLANT. *Ensanglanté* ou couvert de sang, se dit d'un sang qui vient de dehors, *sanglant*, d'un sang qui appartient à l'objet même ou qui a été causé par l'objet.

ENSANGLANTER. v. a. 1re conj. (pr. *an-çan-glan-té*; rad. *sang*). Tacher, souiller, couvrir de sang. La blessure qu'il reçut ensanglanta ses habits.

— Fig. Que la coupe d'Atrée *ensanglante* ses mains. (Delille.)

Et je ne réponds pas que ma main à vos yeux,
N'*ensanglante* à la fin nos funestes adieux. (R.)

Vas-tu dès l'aube du jour,
Secondé d'un plomb rapide,
Ensanglanter le retour
De quelque lièvre timide? (Rouss.)

— Fig. *Ce prince a ensanglanté son règne.* Ce prince a été cruel, a fait mourir injustement beaucoup de citoyens. Charles IX ensanglanta son règne.

— *Ensanglanter des jeux.* Les faire dégénérer en luttes, en rixes sanglantes.

— *Ensanglanter la scène.* Faire périr, dans une pièce de théâtre, un ou plusieurs des personnages sous les yeux des spectateurs.

— S'ENSANGLANTER. v. pron. Être ensanglanté.

ENSECTIONNEMENT. s. m. Art milit. Évolution pour former la section d'infanterie

duit un *ensectionnement*. (Bardin.)

ENSEIGNABLE. adj. des 2 g. Qui peut être enseigné. Le style, le goût ne sont point choses enseignables.

ENSEIGNANT, ANTE. adj. Qui enseigne.

— Théol. *Eglise enseignante.* La réunion des premiers pasteurs de l'Église.

— *Corps enseignant.* Se dit des corps auxquels l'instruction publique est confiée dans divers pays. On ne peut s'empêcher de regretter les corps *enseignants*, uniquement occupés de recherches littéraires et de l'éducation de la jeunesse. (Chateaub.)

— Absol. *Membre du corps enseignant.* Membre de l'Université de France.

ENSEIGNE. s. f. (du lat. *signum*, signe, marque). Marque, indice servant à faire reconnaître quelque chose. La sincérité est la mère de la vérité et l'*enseigne* de l'honnête homme. (Dider.)

— Tableau, figure ou toute autre indication qu'un marchand place sur sa maison, au-dessus de sa porte, pour désigner sa profession, son commerce. Il loge à l'enseigne du Lion d'or. L'enseigne des anciens merciers était un Y. L'hôtel a pour enseigne une tête de Maure. Le Caravage n'ayant point un sou pour de quoi payer sa dépense au cabaret, en peignit l'*enseigne*, et cette *enseigne* fut vendue dans la suite un prix considérable. (Sallent.) L'*enseigne* fait la chalandise. (La Font.)

— Prov. et fig. *C'est une enseigne à bière.* C'est un mauvais tableau. || *A bon vin point d'enseigne.* Ce qui est bon n'a pas besoin d'être vanté, prôné.

— Fig et fam. *A l'enseigne de la lune.* En plein air, à la belle étoile. Le pauvre diable couchait à l'enseigne de la lune.

— Prov. et fig. *Je suis logé à la même enseigne que vous.* J'éprouve le même malheur, la même disgrâce que vous.

— *A bonnes enseignes.* A juste titre, avec des sûretés. Je vous crois, et je sais que vous êtes tout comme il faut pour n'être persuadée qu'à bonnes *enseignes*. (De Sév.)

— *A telles enseignes que…*, la preuve en est que… Oui, madame, vous aurez de la musique, à telles *enseignes* que j'ai ordre de commander cent bouteilles de Surène pour abreuver la symphonie. (Le Sage.)

— Il n'a le sens de Marques, indices, que dans les locutions précédentes, et l'on ne dirait plus aujourd'hui comme La Fontaine :

. . . Mais quoi ! dans les fré[illegible]
Ces *enseignes* étaient pareilles.

— Anc. art milit. Drapeau, signe militaire. Les premières enseignes des Romains furent des bottes de foin ; plus tard, on les remplaça par des aigles. On dit encore aujourd'hui, *Marcher tambour battant, enseignes déployées.*

— Charge d'un enseigne, de celui qui portait le drapeau, l'enseigne. Obtenir une enseigne. Vendre son enseigne.

— S'est employé pour désigner une compagnie de soldats. Selon les circonstances, sa force s'élevait jusqu'à celle d'un bataillon. Le nombre des soldats variait de deux à cinq cents. On leva dix *enseignes* d'infanterie. (Daniel.)

— Cheval. *Enseigne* ou *faveur*. Pièce détachée de la parure des dames, écharpe ou ruban, propre à lui faire reconnaître, pendant le tournoi, le chevalier qui l'avait choisie.

— Joaill. *Enseigne de diamants, de pierreries.* Joyau fort à la mode autrefois, et qui était composé de plusieurs pierres montées en forme de rose. Le surintendant portait une enseigne de diamants à son chapeau.

— Fig. *Marcher, combattre sous les enseignes de quelqu'un*, c'est-à-dire, Suivre et défendre les doctrines de quelqu'un.

ENSEIGNE. s. m. Art milit. Titre de l'officier qui portait le drapeau. Un enseigne aux gardes.

— Diplom. Signifiait autrefois Sceau Signé des enseignes impériaux.

— S'est dit autrefois pour Fanfares, cri de ralliement. Clairons, sonnez les enseignes. Crier son enseigne.

— Mar. *Enseigne de vaisseau.* Titre du grade le plus subalterne des officiers de marine, encore en vigueur il y a peu d'années. On a changé ce titre en celui de lieutenant de frégate, qui équivaut au grade de lieutenant en premier de l'armée de terre.

— *Gaule d'enseigne.* Autrefois, petit mât placé à l'arrière du navire, et qui servait à déployer le pavillon.

ENSEIGNÉ, ÉE. part. pass. du v. Enseigner. S'empl. adjectiv. Doctrine enseignée.

— *Enseigné par.* Je ne refuserai jamais d'être *enseigné* par le plus petit de l'Église. (Boss.)

— *Enseigné de.* Un théologien *enseigné* de Dieu. (Boss.)

ENSEIGNEMENT. s. m. Précepte, instruction. Il se dit plus ordinairement en parlant des choses morales. Donner de bons enseignements. Il a bien profité des bons enseignements. Il est rare que les malheurs d'autrui nous servent d'enseignement.

— Action, art d'enseigner. Se consacrer à l'enseignement. Ce professeur a la pratique de l'enseignement. Ce qu'il y a de plus difficile

[illegible]

la portée des esprits et de s'y soumettre. (Geoffr.)

— Absol. Les trois degrés de l'enseignement adopté par l'Université de France. L'État donne l'*enseignement*, c'est cet *enseignement*-là qui seul s'appelle et a le droit de s'appeler l'instruction publique ; tout autre *enseignement*, qui que ce soit qui le donne, est un *enseignement* privé, particulier, qui est donné pour le compte de ceux qui le donnent, à leurs risques et périls comme aussi à leur profit. (Rossi.)

— *Enseignement primaire.* Celui qui donne les premiers éléments des lettres et des sciences ; il comprend les écoles primaires, chrétiennes et communales.

— *Enseignement secondaire.* Celui qui embrasse les éléments de la philosophie, des sciences physiques et mathématiques, l'étude du grec, du latin, etc. Il se donne dans les collèges royaux, les collèges communaux, les collèges de plein exercice, les institutions et les pensions.

— *Enseignement supérieur.* Celui qui est destiné à former des professeurs pour toutes les branches de connaissances humaines et des savants pour l'exercice du droit, de la médecine, etc. Cet enseignement a pour base l'école normale, les facultés de droit, de médecine, des sciences, des lettres, etc.

— Se dit des différentes méthodes d'enseignement, des systèmes divers proposés. Enseignement individuel, mutuel, simultané, universel, etc.

— *Enseignement individuel.* Qui consiste à s'occuper en particulier et successivement de chacun des élèves d'une classe, pour lui faire répéter ses leçons, l'appliquer à des exercices proportionnés au degré précis d'instruction qu'il possède déjà.

— *Enseignement mutuel.* Méthode qui consiste principalement dans l'emploi des élèves les plus avancés, sous le titre de moniteurs, pour faire répéter aux autres ce qu'eux-mêmes viennent d'apprendre.

— *Enseignement simultané.* Méthode d'après laquelle le professeur s'adresse constamment à la masse des élèves de la classe ou d'une subdivision de la classe, et leur fait faire à tous en même temps les mêmes exercices.

— *Enseignement universel* ou *Méthode Jacotot.* Par cette méthode, si l'on en croit M. Jacotot, son inventeur, il serait possible à une personne d'enseigner même ce qu'elle ignore absolument. C'est à l'inventeur de l'*enseignement* universel que l'on doit ces axiomes : *Tout est dans tout, et toutes les intelligences sont égales.*

— Au pl. Prat. Se disait autrefois des pièces tendant à prouver, à établir un droit, une possession, une qualité. Il était ordinairement accompagné du mot *titres*.

ENSEIGNER. v. a. 1re conj. (selon Saumaise de *insinuare*, insinuer, suggérer ; et suivant Ménage de *insignare*, formé de *signum*, signe). Instruire. Enseigner la jeunesse. Enseigner des enfants. On l'a bien enseigné. Les gens qui veulent toujours *enseigner* empêchent beaucoup d'apprendre. (Boss.) Celui qui ne sait rien croit *enseigner* aux autres ce qu'il vient d'apprendre. (La Bruy.)

— Fig. J'ai dit que ce grand Dieu *enseigne* les rois, et en leur donnant et en leur ôtant la puissance. (Boss.) La mort *enseigne* souverainement le prix de la vie. (Virey.)

C'en est fait, il n'est plus (Abel) ! et ma main criminelle
Vient d'*enseigner* le meurtre à la race mortelle. (Gilbert.)

— Montrer quelque science, quelque art, en donner des leçons. Enseigner la philosophie, la morale, la déclamation, les mathématiques, la chimie. Enseigner l'équitation, la musique, la danse. Orpheline dès mon enfance, je n'ai compris des idées religieuses que ce que M. d'Albemar m'en a *enseigné* ; et comme il remplissait tous les devoirs de la justice et de la générosité, j'ai cru que ces principes devaient suffire à tous les cœurs. (Mme de Staël.) Les missionnaires avaient réussi, en Amérique, en *enseignant* à des sauvages les arts nécessaires ; ils réussirent à la Chine en *enseignant* les arts les plus élevés à une nation spirituelle. (Volt.)

— Par extens. Indiquer, faire connaître quelque chose à quelqu'un. Enseignez-moi le village de Montfermeil. Enseignez-nous l'entrée des catacombes.

— Fig. Et vous m'avez du crime *enseigné* le chemin. (Corn.)

Pour défendre mon cœur d'un amour si perfide
Ma vertu suffisait, et vos leçons, ma mère,
N'ont point à votre fille *enseigné* l'adultère. (Gus.)

— *Enseigner à*, suivi d'un infinitif. Un Dieu que votre bouche *enseigne* à blasphémer. (Rac.) Ils *enseignaient* à sacrifier l'intérêt particulier et même la vie, à l'intérêt général et au salut de l'État. (Boss.)

— *Enseigner que.* Si l'Écriture sainte nous *enseigne* que toute âme doit être soumise aux puissances, elle nous *enseigne* que toute puissance doit veiller sur les âmes qui lui sont soumises. (Fléch.)

Vos royales vertus lui vont trop *enseigner*
Que son bonheur consiste à vous faire régner. (Cass.)

— S'ENSEIGNER. v. pron. Être enseigné.

— Syn. comp. ENSEIGNER. APPRENDRE. V. APPRENDRE.

ENSEIGNEUR. s. m. S'est dit pour, Celui qui enseigne. Grand et notable *enseigneur* de lois, s'il en fut oncq. (Cont. d'Eutr.)

[illegible]

dicateur. Quand la mensale coupe le tubercule de l'*enseigneur*. (Mont.)

ENSELLÉ, ÉE. part. pass. du v. Enseller. S'empl. adjectiv. || Manég. *Cheval ensellé.* Qui a le dos creux, enfoncé comme le siége d'une selle.

— Mar. *Vaisseau ensellé.* Dont le milieu est bas, et les extrémités relevées.

ENSELLER. v. a. 1re conj. (pr. *an-sè-lé*; rad. *selle*). Mettre la selle à un cheval. Le seller.

ENSEMBLE. s. m. Union des parties d'un tout dans l'ordre, la disposition convenable ; ce qui résulte de cette union. Tous ces groupes de villageois forment un agréable ensemble. L'ensemble d'un tableau, d'un édifice, d'un paysage. Manquer d'ensemble. Le mérite de l'ensemble. Michel Ange doit sa réputation colossale à l'*ensemble* grandiose de ses groupes et de ses formes. (G. Oliv.) Lorsque l'âme est tranquille, toutes les parties du visage sont dans un état de repos : leur proportion, leur union, leur *ensemble*, marquent encore assez la douce harmonie des pensées, et répondent au calme de l'intérieur. (Buff.) Le monde est un spectacle dont l'*ensemble* ne peut être saisi que de loin. (Mlle Edg.)

— *Ensemble de l'univers.* Chaîne presque invisible à nos yeux, de laquelle résulte l'existence harmonieuse de tout ce dont nos âmes jouissent.

— En parlant des choses intellectuelles, des ouvrages d'esprit. Manquer d'ensemble dans ses vues, dans ses idées. Mettre de l'ensemble dans un discours, dans un poëme, dans un ouvrage philosophique. Ce drame présente de beaux détails, mais il manque d'ensemble.

— Art dram. L'accord avec lequel des acteurs représentent une pièce de théâtre. Jouer une pièce avec un parfait ensemble, sans aucun ensemble.

— Art milit. *Ensemble.* Exécution exacte et simultanée des mêmes mouvements. Les conscrits commencent à mettre de l'ensemble dans leurs mouvements.

— Dess. *Mettre en ensemble* ou *d'ensemble une figure*, c'est, après lui avoir donné le mouvement du modèle, jalonner, en quelque sorte, ses proportions particulières. Les têtes ne sont guère *ensemble*, comme on dit en termes de métier. (Thoré.)

— Manég. Avoir de l'ensemble. Se dit, en parlant d'un cheval qui est dans de justes proportions, et lorsque la position de son corps et de ses extrémités fait bien présumer de ses qualités appliquées au travail. || *Conduire son cheval avec ensemble.* Accorder le jeu des poignets avec celui des jambes.

— Mar. *Mouvement d'ensemble.* Manœuvre générale d'une flotte ou d'une escadre.

— Mus. Il y a de l'*ensemble* dans un orchestre, lorsque tous les concertants jouent parfaitement, soit par l'intonation, soit pour la mesure ; lorsque tous les choristes chantent d'une voix juste et bien réglée, chacune dans sa partie. Exécuter une ouverture, une symphonie, un opéra avec ensemble. Chanter avec ensemble. || *Morceau d'ensemble.* Morceau à diverses parties, chantées par plusieurs voix.

ENSEMBLE. adv. (pr. *an-çan-ble*; du lat. *in*, dans, et *similis*, semblable, ou *simul*, en même temps ou lieu). L'un avec l'autre, les uns avec les autres. Vivre ensemble. Manger ensemble. Voyager ensemble. Coucher ensemble. Arriver ensemble. Causer ensemble. Danser, chanter ensemble. Mettre ensemble. Ôter d'ensemble. Ce qui fait que les amants ne s'ennuient jamais d'être *ensemble*, c'est qu'ils se parlent toujours d'eux-mêmes. (La Roch.)

— En même temps, simultanément. Les deux adversaires tirèrent ensemble. Les chevaux s'élancèrent ensemble.

— En masse, à la fois. Acheter tout ensemble. Vendre le tout ensemble.

— En même temps. Cet esprit si solide et si délicat tout *ensemble*. (Mass.) Afin que les pauvres soient nourris et évangélisés tout *ensemble*. (Id.) Que je sois tout *ensemble* idolâtre et chrétien. (Corn.) Ils voulaient tous *ensemble* accabler Mithridate. (Rac.)

— *Le tout ensemble.* Le tout pris ensemble, sans avoir égard aux détails. Il y a quelques défauts dans ce tableau, mais le tout ensemble est agréable. Cette jeune fille a des traits irréguliers, mais le tout ensemble est séduisant. Je trouve dans Castor et Pollux des traits charmants ; le tout *ensemble* n'est pas peut-être bien tissu. (Volt.)

— *Ensemble !* S'emploie souvent comme terme de commandement pour faire exécuter simultanément une manœuvre par plusieurs personnes.

— Syn. comp. ENSEMBLE. A LA FOIS. *Ensemble* signifie de compagnie, les uns avec les autres ; *à la fois* signifie en même temps.

ENSEMENCÉ, ÉE. part. pass. du v. Ensemencer. S'empl. adjectiv. Champs ensemencés. Terres ensemencées. Lorsqu'ils arrivent à des terres *ensemencées*, ils y font un dégât considérable. (Buff.)

ENSEMENCEMENT. s. m. Agric. Action d'ensemencer ; résultat de cette action. Ensemencement à la volée. Procédés d'ensemencement. Ensemencement au jet libre. Ensemencement avec le semoir ou avec le plantoir.

[illegible]

mence). On met une cédille sous le *c* devant *a*, *o*. *Nous ensemençons. J'ensemençais. Nous ensemençâmes.* Agric. Jeter de la semence dans une terre, dans un champ approprié à la recevoir. Ensemencer un champ, une grande pièce de terre. Le fermier fume ses champs avant de les ensemencer. Le poëte Pindare ayant prodigué les épithètes dans une ode, Corinne, qu'il consultait, lui dit : « Vous avez pris un sac de graine pour *ensemencer* une pièce de terre, et au lieu de semer avec la main, vous avez dès les premiers pas renversé le sac. »

— S'ENSEMENCER. v. pron. Être ensemencé.

— Syn. comp. ENSEMENCER. SEMER. *Semer* a rapport au grain ; c'est le blé qu'on sème dans le champ. *Ensemencer* a rapport à la terre. C'est le champ qu'on ensemence de blé.

ENSÉPULCRÉ, ÉE. part. pass. du v. Ensépulcrer.

ENSÉPULCRER. v. a. 1re conj. (pr. *an-sé-pulkré* ; rad. *sepulcre*. Signifiait autrefois, Mettre dans un sépulcre.

ENSÉPULTURÉ, ÉE. part. pass. du v. Ensépulturer. S'empl. adjectiv. Un pasteur *ensépulturé.* (Comte d'Ham.)

ENSÉPULTURER. v. a. 1re conj. (rad. *sépulture*). Ensevelir. Ce mot peut, quoique vieux, trouver encore sa place dans le style marotique et dans le genre badin.

ENSERRÉ, ÉE. part. pass. du v. Enserrer. S'empl. adjectiv.

Tels d'un toit élevé portant le poids immense,
Deux chênes vigoureux, l'un dans l'autre *enserrés*,
Résistent aux fureurs des autans conjurés. (Aignan.)

ENSERRER. v. a. 1re conj. (pr. *an-cè-ré*; du lat. *serare*, proprement, fermer sous clé ; rad. *sera*, serrure). Enfermer, enclaver.

— Mettre sous clé, serrer, garder. On ne l'emploie plus dans cette acception ni dans la précédente.

Il retourne chez lui ; dans sa cave il *enserre*
L'argent et sa joie à la fois. (La Font.)

— Par extens. et poét. Contenir, embrasser, serrer. La poésie est restée en possession de ce vieux mot, que la prose ne se permettrait pas aujourd'hui, surtout dans le style noble.

Le ministre fameux que cette tombe *enserre*
Ne témoigne que trop aux yeux de l'univers,
Que la pourpre est sujette à l'injure des vers.
(Malleville.)

ENSETÉ. s. m. Bot. Bananier d'Abyssinie, encore peu connu des naturalistes.

ENSEUILLEMENT. s. m. (pr. *an-ceu-ie-man* ; rad. *seuil*). Archit. Hauteur comprise entre l'appui d'une fenêtre et le plancher. || Particulièrement, La hauteur de l'appui d'une fenêtre qui a vue sur un voisin. Cette hauteur est déterminée par les règlements et les coutumes locales.

ENSEVELI, IE. part. pass. du v. Ensevelir. S'empl. adjectiv. Un corps enseveli. Un homme enseveli dans la retraite. Un vaisseau enseveli sous les ondes. Des maisons ensevelies par un tremblement de terre. Il reçut le coup mortel et demeura comme *enseveli* dans son triomphe. (Fléch.) Ton père *enseveli* dans la foule des morts. (Rac.)

— Fig. Il tombe *enseveli* dans l'abîme liquide. (Léon.) Cette immortalité sera *ensevelie* dans les ruines et les débris de l'univers. (Fléch.)

— Plongé. *Être enseveli dans une profonde rêverie.* Rêver profondément. Young était enseveli dans ses lugubres méditations.

— *Être enseveli dans le chagrin.* Être en proie à un chagrin sombre et violent.

. . . . La superbe Athalie
Dans un sombre chagrin paraît *ensevelie*. (Rac.)

— *Être enseveli dans le sommeil.* Dormir profondément.

Dans un lâche sommeil crois-tu qu'*enseveli*,
Achille aura pour elle impunément pâli ? (Rac.)

— Fig. *Être enseveli dans la débauche.* Se livrer à tous les excès de la débauche.

— Caché, ignoré. Ces rois sont demeurés comme *ensevelis* dans les fondements de l'empire qu'ils ont élevé. (Mass.)

O combien d'actions, combien d'exploits célèbres
Sont restés *ensevelis* dans l'horreur des ténèbres ! (Corn.)

— Entom. Épithète donnée à l'alitrone des insectes, lorsque sa face supérieure est couverte par le thorax, les élytres ou autres organes du vol.

ENSEVELIR. v. a. 2e conj. (dt. lat., *in*, dans ; *sepelire*, ensevelir). Envelopper dans un drap, dans un linceul un corps avant de l'enfermer dans le cercueil, ou simplement pour le mettre en terre. Ensevelir un mort. Les Romains brûlaient leurs morts, les chrétiens les *ensevelissent*. (Lav.) Tantôt il *ensevelissait* lui-même les soldats morts pour la gloire de Jésus-Christ. (Mass.)

— Par extens. Engloutir. La mer furieuse ensevelit les vaisseaux dans ses abîmes. Il suffit de quelques secousses pour ensevelir dans les entrailles de la terre cette ville riche et florissante.

— Fig. Ensevelir un secret dans un silence éternel. Espagnols, éteignez ces feux de guerre civile, *ensevelissez* ces noms de discorde. (Tor.) Si la Providence daignait exaucer mes vœux, un désert serait mon tombeau. J'y *ensevelirais* jusqu'au souvenir d'une infortunée qui ne peut plus attendre ailleurs que la honte et l'igno-

Voile, crêpes, habits, lugubres ornements,
Pompe, où m'*ensevelit* sa première victoire. (Cass.)

— *Ensevelir sous.* Le profond mystère sous lequel on *ensevelissait* le secret des opérations donnait beaucoup de force à ses conjectures. (Rayn.)

— S'ENSEVELIR. v. pron. Être enseveli.

Et le grain, détaché de l'herbe qui pâlit,
Dans le limon poudreux tombe et s'*ensevelit*.
(St Lambert.)

— Fig. Que le monde voit peu de ces veuves désolées qui *s'ensevelissent* pour ainsi dire elles-mêmes dans le tombeau de leur époux. (Boss.) Plût à Dieu que je m'*ensevelisse* avec Jésus-Christ pour être son cohéritier. (Id.)

— *S'ensevelir dans la retr*…

litude. Vivre loin des hommes. Se retirer entièrement du monde. Ces hommes s'étaient *ensevelis* vivants dans les solitudes. (Fléch.)

— *S'ensevelir sous les murs, sous les ruines d'une place.* Se faire tuer sous les murs écroulés, sous les ruines fumantes d'une ville, en la défendant. Le général Daumesnil était résolu à s'ensevelir sous les murs du fort de Vincennes, plutôt que de le rendre à l'ennemi. Il voulait s'*ensevelir* sous les ruines de sa place. (Volt.)

ENSEVELISSEMENT. s. m. Action d'ensevelir. L'ensevelissement des morts est un pieux et bien pénible devoir. L'ensevelissement est au nombre des œuvres de miséricorde.

ENSEVELISSEUR, EUSE. s. Celui, celle qui ensevelit. Les pénitents gris de Marseille font vœu d'être les ensevelisseurs des pauvres.

ENSICAUDE. adj. des 2 g. (ét. lat., *ensis*, épée, *cauda*, queue). Qui a la queue plate, amincie sur les bords et pointue.

ENSIFÈRE. adj. des 2. g. (ét. lat., *ensis*, épée; *fero*, je porte). Bot. Qui a les rameaux en forme d'épée.

ENSIFOLIÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *ensis*, épee; *folium*, feuille). Bot. Qui a des feuilles en forme d'épée.

ENSIFORME. adj. (ét. lat., *ensis*, sabre, épée; *forma*, forme). Anat. Qui a la forme d'une épée. Cartilage ensiforme.

— Bot. Il se dit des feuilles, des fruits, du style de certaines plantes épaisses au centre, tranchantes sur les bords, et rétrécies de la base au sommet.

— Conchyl. Épithète des coquilles en forme de sabre.

— Entom. Il s'applique aux antennes des insectes, quand elles sont larges à la base, terminées en pointe et anguleuses.

— ENSIFORMES. s. f. pl. Bot. Nom donné à une famille de plantes dont les feuilles ont la forme d'une épée.

ENSILAGE. s. m. Agric. Enfouissement du blé, des céréales, dans une fosse pratiquée dans la terre, en silo.

ENSIMAGE. s. m. Tech. Action d'ensimer; effet de cette action.

ENSIMER. v. a. 1re conj. Techn. Enduire d'huile ou de saindoux une étoffe pour la pouvoir tondre plus facilement et de plus près.

ENSINE. s. f. (du gr. ἐνσείω, j'enfonce). Entom. Genre de diptères, famille des aciphorées.

ENSIPENNE. adj. des 2 g. (ét. lat., *ensis*, épée; *penna*, plume). Ornith. Qui a les ailes ou les plumes recourbées en forme de sabre.

ENSISHEIM. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Colmar (Haut-Rhin); 3,000 hab. C'était autrefois la capitale de l'Alsace autrichienne. Son ancien collège des jésuites est aujourd'hui une maison de détention.

ENSISTERNAL. adj. m. Anat. Se dit de l'apophyse ensiforme du sternum. || Au pl., *ensisternaux*.

ENSIROSTRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *ensis*, épée; *rostrum*, bec). Ornith. Qui a le bec ou le rostre comprimé et recourbé en forme de sabre.

ENSLÉNIE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des asclepiadacées.

ENSORCELÉ, ÉE. part. pass. du v. Ensorceler. S'empl. adjectiv. Une personne ensorcelée. Pauvre tête ensorcelée. Esprit ensorcelé. Bétail ensorcelé.

ENSORCELER. v. a. 1re conj. On double la lettre *l* devant un *e* muet. *J'ensorcelle, tu ensorcelles, il ensorcelle*, etc. Causer, par de prétendus sortilèges ou pratiques de magie, ou maléfices, une maladie, un trouble extraordinaire de corps ou d'esprit. Urbain Grandier fut accusé d'avoir ensorcelé les religieuses de Loudun.

— Fig. Enflammer d'amour, inspirer à quelqu'un une violente passion; un amour exalté, aveugle, furieux. Cette femme aussi belle que corrompue l'a ensorcelé. Se laisser ensorceler par les beaux yeux d'une jeune fille.

— S'ENSORCELER. v. pron. Être ensorcelé.

ENSORCELEUR, EUSE. s. Celui, celle qui ensorcelle, qui charme.

— Il est aussi adj. Voiture a dit : *Vos appas sont ensorceleurs.*

ENSORCELLEMENT. s. m. Action d'en-

Dans toutes nos campagnes, au milieu du XIXme siècle, la croyance à l'ensorcellement est encore générale.

— Fig. et fam. C'est une passion qui tient de l'ensorcellement. Son amour pour cette femme est un véritable ensorcellement.

ENSOUAILLE. s. f. Navig. Petite corde qui fixe l'extrémité de la crosse du gouvernail d'un bateau foncet.

ENSOUFRÉ, ÉE. part. pass. du v. Ensoufrer. S'empl. adjectiv. Allumettes ensoufrées.

ENSOUFRER. v. a. 1re conj. (rad. *soufre*). Techn. Enduire ou imprégner de soufre, ou de la vapeur du soufre. Ensoufrer des allumettes. Ensoufrer des laines. On emploie plus ordinairement, *soufrer*.

— S'ENSOUFRER. v. pron. Être ensoufré.

ENSOUFROIR. s. m. Techn. Lieu où l'on expose les laines, les soies, etc., à la vapeur du soufre. || Appareil ou panier qui sert à brûler le soufre.

ENSOUPLE. s. f. (du lat. *insubulum*). Tech. Cylindre autour duquel on enroule ce qui doit servir de chaîne à un tissu. || On dit aussi Ensuble ou Ensuple, et même Ensuplan, s. m. Mais Ensouple est plus usité.

ENSOURDIR. v. a. 2me conj. (rad. *sourd*). Rendre sourd. Vieux et inusité.

ENSOUTANER. v. a. 1re conj. (rad. *soutane*). Couvrir d'une soutane. Faire prendre la soutane.

— Fig. Faire entrer dans les ordres.

— S'ENSOUTANER. v. pron. Se vêtir d'une soutane. Fam. et inus.

ENSOYEMENT. s. m. Techn. Action d'ensoyer.

ENSOYER. v. a. 1re conj. (rad. *soie*). Techn. Garnir d'une soie de cochon le fil dont se sert le cordonnier pour coudre la semelle du soulier.

ENSUAIRER. v. a. 1re conj. (pr. *an-çu-é-ré*; rad. *suaire*, venu du lat. *suere*, coudre). Envelopper d'un suaire, d'un linceul un corps mort, le mettre dans un suaire. On écrivait anciennement *Ensuérer*. Ce furieux Égyptien échauffé après la charogne d'une morte qu'il embaumait et *ensuérait*. (Montaig.)

ENSUBLE. s. f. V. ENSOUPLE.

ENSUCRÉ, ÉE. part. pass. du v. Ensucrer. S'empl. adjectiv. Viandes ensucrées.

ENSUCRER. v. a. 1re conj. (rad. *sucre*). Mettre du sucre dans. On doit *ensucrer* les viandes salutaires à l'enfant, et enfieller celles qui lui sont nuisibles. (Montaig.) C'est le synonyme inusité de Sucrer.

ENSUIFÉ, ÉE. part. pass. du v. Ensuifer. S'empl. adjectiv. Vaisseau ensuifé.

ENSUIFER. v. a. 1re conj. (rad. *suif*). Techn. Frotter ou enduire de suif. || S'ENSUIFER. v. pron. Être ensuifé.

ENSUITE. adv. (pr. *an-çui-te*; rad. *suite*). Après, à la suite de cela. Destinée premièrement par sa glorieuse naissance et *ensuite* par sa malheureuse captivité à l'erreur et à l'hérésie. (Boss.) Ces hérésies ont duré un certain nombre d'années, et sont tombées *ensuite* avec la puissance de leurs sectateurs. (Mass.)

— *Ensuite de.* loc. prép. Son emploi est presque restreint aux locutions suivantes : Ensuite de cela, ensuite de quoi. Ensuite de cela, la séance fut levée. Ensuite de quoi, il fut appréhendé au corps.

ENSUIVANT. part. prés. du v. s'Ensuivre. Qui s'ensuit. Il est invar.

> Mazet pourtant se ménagea de sorte
> Qu'à amur Agnès, quelques jours *ensuivant*,
> Il fit apprendre une semblable note. (La Fontaine.)

ENSUIVANT, ANTE. adj. T. de prat. Suivant, qui vient après. Le dimanche ensuivant. Le mois ensuivant. La semaine ensuivante. Il est vieux.

ENSUIVRE (S'). v. pron. 4e conj. irrég. (pr. *çan-çui-vre*; rad. *suivre*). Il ne s'emploie qu'à la troisième personne tant du singulier que du pluriel. *Il s'ensuit, ils s'ensuivent. Il s'ensuivait, ils s'ensuivaient. Il s'ensuivit, ils s'ensuivirent. Il s'ensuivra. Il s'ensuivrait. Qu'il s'ensuive. Qu'il s'ensuivît.* Suivre, être après. Il a commenté le premier chapitre et tout ce qui s'ensuit. Quand la tête est perdue, le reste s'ensuit.

— Dériver, procéder, venir de, suivre immédiatement. Un grand bien s'ensuivit de tant de maux. Le tribunal cassa la procédure et tout ce qui s'était *ensuivi*. (Acad.) Mais il s'*ensuivit* de cette ruine totale de Troie beaucoup de petites révolutions. (B. de St-P.) Ils firent une trêve, et la paix s'*ensuivit*. (La Font.)

— Se dit particulièrement de toute conséquence qui découle nécessairement d'un principe. Considérez les erreurs qui s'ensuivraient de cette proposition.

— Il est souvent impersonnel dans les deux derniers sens, et demande l'indicatif quand la phrase est affirmative et le subjonctif dans le cas contraire. Il s'ensuivit des malheurs irréparables. Il s'ensuit que je suis ruiné. Il s'ensuivrait que la constitution serait plus respectée. Il s'ensuit que l'arianisme est une hérésie condamnable. Il ne s'ensuit pas que vous ayez tort. S'ensuit-il que nous ayons tort? Parce qu'il y a de fausses religions, s'*ensuit*-il qu'il n'y en a pas une véritable? (Boss.)

tion du pronom *en* et de l'expression *de là*, dans l'emploi du mot s'ensuivre. Fontenelle a dit (Hist. des oracles) : Voyons ce qui s'*en ensuivit*; et d'Olivet dans sa prosodie : De là, il s'*ensuit*. Il fallait dans le premier cas, voyons ce qui s'*ensuivit*; et dans le second, de là, il *suit*. C'est donc à tort que l'Académie donne pour exemple *Il s'ensuit de là que...*

— On disait autrefois Ensuivre, v. a., dans le sens de Suivre, observer. Il ensuivit, comme écuyer, M. de Turenne. Je n'ignore pas les lois de notre politesse, j'aime à les *ensuivre* (Montaig.) || Dans ces deux acceptions il n'est plus usité.

— Syn. comp. S'ENSUIVRE. RÉSULTER. S'*ensuivre* indique une conséquence; *résulter* marque le résultat de plusieurs raisonnements divers.

ENSUPLE. s. f. V. ENSOUPLE.

— ENSUPLES. s. f. pl. Techn. Principales pièces du métier à broder. On dit aussi *ensouples*.

ENSUPLEAU. s. m. Techn. Petite ensouple de tisserand.

ENSURIR. v. n. 2e conj. Devenir sûr, aigrir. On dit mieux Sûrir.

ENTABLEMENT. s. m. (du lat. *tabulatum*, assemblage de planches, plancher; dont on a fait *intabulatum*). Archit. Saillie en pierre qui est au haut des murs d'un bâtiment, et qui sert à soutenir la charpente ou la couverture. || Il désigne plus spécialement cette partie des édifices qui est au-dessus des pilastres ou des colonnes, et qui comprend l'architrave, la frise et la corniche prises ensemble. L'entablement du portique de la Madeleine.

— *Entablement recoupé.* V. RECOUPÉ. || *Entablement de couronnement.* Celui qui couronne un mur sans colonnes.

ENTABLER. v. a. 1re conj. Techn. Chez les couteliers, signifie Ajuster deux pièces l'une avec l'autre à demi-épaisseur.

— S'ENTABLER. v. pron. Manég. Se dit d'un cheval dont les hanches devancent les épaules quand il manie de deux mains, tant sur les voltes que sur les changements de main.

ENTACAGE. s. m. Techn. Assemblage de baguettes adapté à l'ensouple pour supporter le velours sans altérer sa beauté ni le froisser.

ENTACHÉ, ÉE. part. pass. du v. Entacher. S'empl. adjectiv. Un homme entaché de lèpre.

— Fig. Être entaché de vices. Un homme entaché d'avarice. Leur témoignage est toujours *entaché* d'une partialité puérile. (Barth.)

ENTACHER. v. a. 1re conj. (rad. *tache*). Infecter, gâter, souiller. Il n'est guère d'usage qu'au participe, si ce n'est au palais, où l'on dit encore dans le sens figuré, Cet arrêt n'entache point son honneur.

ENTAILLE. s. f. (pr. *an-ta-ie*). Coupure avec enlèvement de parties dans une pierre, dans une pièce de bois ou toute autre matière résistante. Faire des entailles dans une poutre. Une entaille profonde.

— Chir. Incision profonde faite par un instrument tranchant dans les parties charnues ou osseuses. Entaille accidentelle. Entaille profonde. Entaille mortelle. Légère entaille. Les *entailles* accidentelles des parties molles sont presque toujours des plaies graves, à raison de leur profondeur et de la violence du coup qui les a produites. (Jourd.)

— Scarifications profondes pour opérer le dégorgement prompt de quelque partie tuméfiée, par exemple, de la langue.

— Techn. Instrument qui sert aux graveurs en bois à assujétir les petites pièces qu'ils ne pourraient aisément tenir entre les doigts. || Outil de menuisier. || Trou fait avec l'entailloir.

ENTAILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Entailler. S'empl. adject. Bois entaillé. Pierre entaillée.

ENTAILLER. v. a. 1re conj. (pr. *an-ta-ié*; du lat. *intagliare*, tailler). Faire une entaille dans quelque chose, creuser une pièce de bois pour y emboîter une autre pièce. Entailler une poutre pour y emboîter des solives.

ENTAILLOIR. s. m. (pr. *an-ta-io-ar*). Techn. Sorte d'outil à l'usage des facteurs d'instruments et des menuisiers.

ENTAILLURE. s. f. (pr. *an-ta-iu-re*). Entaille. Faire une entaillure. On dit plus ordinairement Entaille.

— A signifié Sculpture, ciselure.

ENTALE. s. m. Conchyl. Genre de coquilles fossiles qui a la forme d'une dentale.

ENTAMÉ, ÉE. part. pass. du v. Entamer. S'empl. adjectiv. Pain entamé. Melon entamé. Pièce d'étoffe entamée.

— *Entamé par.* Le rocher fut *entamé* par le milieu, et l'armée fut introduite au bout de huit jours dans le marquisat de Saluces. (Gaillard.)

> . . . Avant que du terrain
> Votre bêche imprudente ait *entamé* le sein. (Del.)

ENTAMER. v. a. 1re conj. (du gr. ἐντάμνειν, formé de ἐν, dans; τέμνειν, couper). Faire une petite déchirure, une petite incision. Entamer la peau. Entamer la chair. D'un coup de sabre, il entama l'os du crâne. On entame l'écorce de certains arbres pour en tirer la gomme.

— Fig. *Entamer la réputation, le crédit*, etc., *de quelqu'un.* Y porter quelque atteinte. Cette faillite a fort entamé son crédit. S'efforcer d'entamer la réputation de ses ennemis. Une grande nation ne laisse pas entamer son honneur.

— Ôter d'une chose entière une partie qu'on regarde comme la première. Entamer un pâté. Entamer une bouteille d'Alicante. Entamer un melon. Entamer un pain. Entamer une pièce de blonde. Entamer un rouleau d'or, un sac d'argent. Entamer une pièce de velours.

— Fig. Commencer à s'occuper de quelque chose. Entamer une discussion. Entamer un procès. Entamer un discours. Entamer une affaire. Après avoir *entamé* un premier sujet, il était conduit par les parenthèses à en traiter de tout opposés. (De Balzac.)

— Fig. et fam. *Entamer quelqu'un.* Empiéter, entreprendre sur les droits de quelqu'un. Tenez-vous ferme, ne vous laissez pas entamer. Je connais mes droits, et je ne crains pas qu'il les entame. || *Se laisser entamer.* Se laisser fléchir sur son devoir, sur sa résolution. Cet homme est perdu s'il se laisse entamer. Il est peu de consciences qui ne se laissent entamer par une main pleine d'or.

— Se dit aussi de quelqu'un dont on pénètre les ruses cachées, les secrets sentiments. || On l'emploie également dans le sens de prendre quelque avantage sur quelqu'un dans une discussion.

— La Bruyère a donné à ce mot le sens particulier de, Se mettre en avant, se dévouer. Personne à la cour ne veut *entamer*, on s'offre d'appuyer, parce que, jugeant des autres par soi-même, on espère que nul n'*entamera*, et qu'on sera ainsi dispensé d'appuyer. C'est une manière douce et polie de refuser son crédit, ses offices, sa médiation à qui en a besoin. (La Bruy.)

— Art milit. *Entamer un carré, un corps de troupes.* Commencer à le rompre, à le faire fléchir.

— Manég. *Entamer le chemin.* Commencer à galoper. || *Entamer un cheval.* Commencer son éducation au manége.

— Neutral. On dit qu'*un cheval entame du pied droit, du pied gauche*, quand il pose en avant le pied droit, le pied gauche, en prenant un temps de galop.

ENTAMURE. s. f. Petite incision, petite déchirure. La tête est meurtrie, mais il n'y a point d'entamure. Le sang a coulé, il y a eu entamure.

— La première partie séparée d'un tout. L'entamure du pain. L'entamure d'un jambon.

— Se dit aussi de la partie entamée. Je veux vous offrir un morceau de ce jambon, du côté de l'entamure.

— Techn. Pierre du premier lit d'une carrière nouvellement exploitée.

EN TANT QUE. Conjonction dont on se sert pour spécifier et pour restreindre quelque idée, quelque proposition. Je m'y oppose en tant que cela me touche. Un roi, *en tant que* roi, n'a proprement rien sien; il se doit lui-même à autrui. (Mont.) V. TANT.

ENTAPHIE. s. f. (du gr. ἐντάφιος, sépulcral). Entom. Division de coléoptères comprenant le genre nécrophon.

ENTAQUER. v. a. 1re conj. Techn. Attacher, joindre des pièces de velours ensemble, de manière à ne point laisser d'intervalle entre elles et à ne pas toucher l'étoffe.

ENTASIS. s. f. Archit. anc. Nom par lequel les anciens désignaient un renflement dans le galbe d'une colonne.

ENTASSÉ, ÉE. part. pass. du v. Entasser. S'empl. adjectiv. Que de corps *entassés*, que de membres épars! (Rac.) Tes greniers crouleront sous tes grains *entassés*. (Delille.) Ces glaces s'élèvent au dessus des nues, comme des monts de cristal *entassés* les uns sur les autres. (B. de St-P.)

— Par exagér. il se dit de plusieurs personnes extrêmement pressées dans quelque endroit. Nous étions entassés dans cette loge. Les hommes ne sont pas faits pour être *entassés* en fourmilières, mais épars sur la terre qu'ils doivent cultiver. (J.-J. Rouss.) Dans les villes où les hommes vivent *entassés*, les liens qui les unissent sont faibles. (Beauchêne.)

— Fig. Accumulé.

> Lui qui de mille auteurs retracés mot pour mot,
> Dans sa tête *entassés*, n'a souvent fait qu'un sot.
> (Boileau.)

— Fig. et fam. *Être entassé.* Avoir la taille épaisse et ramassée. Cette femme est assez jolie, mais elle est entassée. Ce gros homme est entassé.

— Bot. Se dit des feuilles nombreuses et très-rapprochées les unes des autres sur la tige.

ENTASSEMENT. s. m. (pr. *an-ta-ce-man*; rad. *tas*). Amas de plusieurs choses entassées les unes sur les autres. Entassement de pierres. Entassement de livres, de papiers. Entassement de marchandises.

— Fig. Il a fait un grand entassement de citations. Entassement d'idées. Entassement d'arguments.

— Syn. comp. ENTASSEMENT. V. ACCUMULATION.

ENTASSER. v. a. 1re conj. (pr. *an-ta-cé*; du gr. ἐντάσσειν, ranger, mettre en ordre; dér. de τάσσειν, d'où l'on a fait *tas*, *tasser*). Mettre en tas, mettre plusieurs choses les unes sur les autres. Entasser des marchandises. Entasser des sacs de blé. Entasser des papiers.

> Les géants, chez les dieux osant porter la guerre,
> (Voltaire.)

— Fig. *Entasse*-t-il les dépouilles des ennemis pour en faire des trophées de sa propre gloire? (Fléch.)

> Mais n'allez pas aussi sur les pas de Brébeuf
> Même en une Pharsale, *entasser* sur les rives
> De morts et de mourants cent montagnes plaintives.
> (Boileau.)

— Accumuler, multiplier. C'est un plaideur enragé, il entasse procès sur procès. Il a entassé trop de citations dans son livre.

— Fig. et fam. *Entasser paroles sur paroles.* Parler beaucoup sans rien dire qui mérite d'être dit.

— *Entasser sou sur sou, écu sur écu.* Se montrer avare; épargner sur les plus petites choses pour amasser. A force d'entasser sou sur sou, Rembrandt amassa une grande fortune.

— S'ENTASSER. v. pron. Être entassé. Tous les passagers s'entassèrent dans la chaloupe.

Ce monstre destructeur sort des champs infect où des armées de sauterelles se sont *entassée* et corrompues. (Deleuze.)

— S'amonceler. J'ai vu de semblables effet au cap de Bonne-Espérance, sur la montagn de la Table, où les nuages s'*entassent* fréquem ment, de manière que son plateau paraît cou vert d'une draperie blanche. (B. de St-P.)

ENTASSEUR. s. m. Fam. Celui qui entass son argent. Entasseur d'écus.

ENTE. s. f. (du lat. *insitio*, fait de *inserere* insérer, enter, greffer). Agric. Jeune pouss d'arbre greffée sur un autre arbre. Faire un ente. L'ente a bien réussi. || Il s'applique l'arbre même où l'on a pratiqué une ente. L verger est plein de jeunes entes.

— Hortic. *Ente* ou *ante au gros.* Variété d pomme à cidre du pays d'Auge. C'est la mous sette de l'Ille-et-Vilaine.

— Archit. Sorte de pilastre.

— Chass. Peau d'oiseau empaillée, bourré de foin, et fichée sur un piquet pour attire dans des pièges des oiseaux de la même espèce

— Peint. Le manche de bois du pinceau L'ente du pinceau.

— Techn. Partie du volant d'un moulin. V ANTE.

ENTÉ, ÉE. part. pass. du v. Enter. S'empl adjectiv. Pommier enté. Poirier enté.

— Fig. *Cette maison, cette famille est enté sur telle autre.* Elle a fait alliance avec tell maison, elle a pris le nom et les armes d telle famille. La piété la plus avérée n'est plu qu'une hypocrisie mieux conduite; la nais sance la plus illustre, qu'un grand nom su lequel on est *enté*. (Mass.)

— Se dit aussi d'une personne qui réuni des qualités diverses. Un Normand enté su un Gascon.

> Il me craint... Vous faites le plongeon,
> Petit noble à nasarde, *enté* sur sauvageon.
> (Regnard.)

— Se dit également des défauts, des vice joints à de belles qualités, à des vertus. Ce homme avait beaucoup de vices entés sur de bonnes qualités.

— Blas. Se dit de deux parties de l'écu qui s'engrènent par des échancrures rondes. Maillé porte d'or à trois fasces entées de gueules. || *Enté en pointe.* Se dit d'une entaille qui se pratique à la pointe de l'écu par deux émaux arrondis.

— Techn. *Canne entée.* Canne composée de plusieurs pièces emboîtées les unes dans les autres.

— ENTÉES. s. f. pl. Véner. Fumées de cerf ou de biche qui tiennent ensemble, et qu'on ne peut séparer sans les rompre.

ENTEDON. s. m. Entom. Genre d'hyménoptères térébraux, famille des chalcidiens.

ENTÉLÉCHIE. s. f. (ét. gr., ἐν, dans; τέλος, perfection; ἔχω, j'ai). Didact. Dans l'école péripatéticienne, il exprime l'essence même de l'âme, principe de la vie organique, sensitive et intellectuelle. Hors d'usage.

ENTÈLE. s. m. (du gr. ἐντελής, parfait, entier). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionides gonatocères.

ENTÉLÈTE. s. f. Conchyl. Nom donné à des coquilles bivalves de la classe des brachypodes.

ENTELLE. s. f. (du gr. ἐντέλλω, je commande). Mamm. Espèce de singe appartenant au genre semnopithèque.

ENTÉLOPES. s. m. pl. (ét. gr., ἐντελής, entier; πούς, pied). Entom. Genre de coléoptères subpentamères, famille des longicornes.

ENTEMENT. s. m. Agric. Action d'enter les arbres, les vignes.

ENTENDANT. part. prés. invar. du v. Entendre. Qui entend. Les enfants, entendant ce récit, furent saisis d'un grand effroi.

ENTENDANT, ANTE. adj. Qui est doué de la faculté d'entendre, de percevoir les sons. La médecine peut, jusqu'à un certain point, réparer les disgrâces de la nature, en ramenant des êtres qu'elle semblait avoir condamnés au silence à l'état d'enfants *entendants* et parlants. (Itard.)

ENTENDEMENT. s. m. (rad. *entendre*). Perception des sons. Inusité au propre.

— Psychol. Chez quelques philosophes, Pouvoir passif que possède l'âme de comprendre

l'âme elle-même, en tant qu'elle reçoit des idées. Vaste entendement. Entendement borné. Entendement large ou étroit. La capacité de l'entendement. L'entendement humain. Les idées s'introduisent, entrent, sont reçues dans l'entendement. Les objets, les vérités se présentent à l'entendement. Développer l'entendement humain. Suivant l'idéalisme, rien n'est perçu que ce qui est dans l'entendement. L'entendement reçoit et garde les idées qui sont le fruit du travail de l'intelligence. Aucune idée plus abjecte que l'athéisme ne peut souiller l'entendement humain.

— Aujourd'hui que l'activité de l'âme dans l'acquisition des idées est un fait hors de doute, les philosophes n'emploient plus guère que le mot *intelligence* pour signifier la faculté qu'a l'âme de connaître; le mot *entendement* ne fait plus partie que d'un petit nombre de locutions que nous venons de signaler presque toutes.

Ce monstre destructeur sort des champs infects où des armées de sauterelles se sont *entassées* et corrompues. (Deleuze.)

— S'amonceler. J'ai vu de semblables effets au cap de Bonne-Espérance, sur la montagne de la Table, où les nuages s'*entassent* fréquemment, de manière que son plateau paraît couvert d'une draperie blanche. (B. de St-P.)

ENTASSEUR. s. m. Fam. Celui qui entasse son argent. Entasseur d'écus.

ENTE. s. f. (du lat. *insitio*, fait de *inserere*, insérer, enter, greffer). Agric. Jeune pousse d'arbre greffée sur un autre arbre. Faire une ente. L'ente a bien réussi. || Il s'applique à l'arbre même où l'on a pratiqué une ente. Le verger est plein de jeunes entes.

— Hortic. *Ente* ou *ante au gros*. Variété de pomme à cidre du pays d'Auge. C'est la moussette de l'Ille-et-Vilaine.

— Archit. Sorte de pilastre.

— Chass. Peau d'oiseau empaillée, bourrée de foin, et fichée sur un piquet pour attirer dans des pieges des oiseaux de la même espèce.

— Peint. Le manche de bois du pinceau. L'ente du pinceau.

— Techn. Partie du volant d'un moulin. V. ANTE.

ENTÉ, ÉE. part. pass. du v. Enter. S'empl. adjectiv. Pommier enté. Poirier enté.

— Fig. *Cette maison, cette famille est entée sur telle autre.* Elle a fait alliance avec telle maison, elle a pris le nom et les armes de telle famille. La piété la plus avérée n'est plus qu'une hypocrisie mieux conduite; la naissance la plus illustre, qu'un grand nom sur lequel on est *enté*. (Mass.)

— Se dit aussi d'une personne qui réunit des qualités diverses. Un Normand enté sur un Gascon.

Il me craint... Vous faites le plongeon,
Petit noble à nasarde, *enté* sur sauvageon.
(Regnard.)

— Se dit également des défauts, des vices joints à de belles qualités, à des vertus. Cet homme avait beaucoup de vices entés sur de bonnes qualités.

— Blas. Se dit de deux parties de l'écu qui s'engrènent par des échancrures rondes. Maillé porte d'or à trois fasces entées de gueules. || *Enté en pointe*. Se dit d'une entaille qui se pratique à la pointe de l'écu par deux émaux arrondis.

— Techn. *Canne entée*. Canne composée de plusieurs pièces emboîtées les unes dans les autres.

— ENTÉES. s. f. pl. Vèner. Fumées de cerf ou de biche qui tiennent ensemble, et qu'on ne peut séparer sans les rompre.

ENTÉDON. s. m. Entom. Genre d'hyménoptères térébraux, famille des chalcidiens.

ENTÉLÉCHIE. s. f. (ét. gr., ἐν, dans; τέλος, perfection; ἔχω, j'ai). Didact. Dans l'école péripatéticienne, il exprime l'essence même de l'âme, principe de la vie organique, sensitive et intellectuelle. Hors d'usage.

ENTÈLE. s. m. (du gr. ἐντελής, parfait, entier). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionides gonatocères.

ENTÉLÈTE. s. f. Conchyl. Nom donné à des coquilles bivalves de la classe des brachypodes.

ENTELLE. s. f. (du gr. ἐντέλλω, je commande). Mamm. Espèce de singe appartenant au genre semnopithèque.

ENTÉLOPES. s. m. pl. (ét. gr., ἐντελής, entier; πούς, pied). Entom. Genre de coléoptères subpentamères, famille des longicornes.

ENTEMENT. s. m. Agric. Action d'enter les arbres, les vignes.

ENTENDANT. part. prés. invar. du v. Entendre. Qui entend. Les enfants, entendant ce récit, furent saisis d'un grand effroi.

ENTENDANT, ANTE. adj. Qui est doué de la faculté d'entendre, de percevoir les sons. La médecine peut, jusqu'à un certain point, réparer les disgrâces de la nature, en ramenant des êtres qu'elle semblait avoir condamnés au silence à l'état d'enfants *entendants* et parlants. (Itard.)

ENTENDEMENT. s. m. (rad. *entendre*). Perception des sons. Inusité au propre.

— Psychol. Chez quelques philosophes, Pouvoir passif que possède l'âme de comprendre tout ce qui est [illegible] l'âme elle-même, en tant qu'elle reçoit des idées. Vaste entendement. Entendement bouché. Entendement large ou étroit. La capacité de l'entendement. L'entendement humain. Les idées s'introduisent, entrent, sont reçues dans l'entendement. Les objets, les vérités se présentent à l'entendement. Développer l'entendement humain. Suivant l'idéalisme, rien n'est perçu que ce qui est dans l'entendement. L'entendement reçoit et garde les idées qui sont le fruit du travail de l'intelligence. Aucune idée plus abjecte que l'athéisme ne peut souiller l'entendement humain.

— Aujourd'hui que l'activité de l'âme dans l'acquisition des idées est un fait hors de doute, les philosophes n'emploient plus guere que le mot *intelligence* pour signifier la faculté qu'a l'âme de connaître; le mot *entendement* ne fait plus partie que d'un petit nombre de locutions que nous venons de signaler presque toutes.

ENTENDEUR. s. m. Celui qui entend et qui conçoit bien quelque chose. Il n'est usité que dans ces façons de parler proverbiales : *A bon entendeur, salut. A bon entendeur, peu de paroles.*

ENTENDRE. v. a. 4ᵉ conj. (du lat. *intendere*, tendre à, vers; sous-entendu *animum*, son esprit : tendre son esprit à, vers. Il dérive lui-même du gr. ἐκτείνειν, tendre ou tourner vers). Ouïr, être frappé des sons, en recevoir l'impression par l'organe de l'ouïe. Entendre la musique. Entendre une voix. Entendre le son des cloches. Entendre la fusillade. Monsieur, on a *entendu* toute la nuit des bruits sourds dans la montagne. (B. de St-P.) J'ai *entendu* avec joie ces paroles que l'on m'a dites : Nous irons dans la maison du Seigneur. (La Harpe.)

— Dans un sens métaphorique, ayant pour complément le nom de la personne ou de la chose qui produit le son, le bruit qui frappe l'ouïe. Entendre le canon. Entendre les tambours qui battent la générale. Entendre une personne. Entendre un instrument. Entendre la flûte, le hautbois. Entendre un chanteur. Entendre un orateur. Entendre un prédicateur.

De Pan et d'Apollon les fabuleux troupeaux
N'ont pas des immortels *entendu* les pipeaux. (Ross.)

— Suivi d'un infinitif. J'ai vu de ces petits enfants qui croyaient parler cinq ou six langues : je les ai *entendus* successivement parler allemand, en termes latins, en termes français, en termes italiens. (J.-J. Rouss.)

— Fig. Et le Seigneur m'a *entendu*; il a pris pitié de moi, et il s'est fait mon soutien. (La Harpe.)

Alors de toutes parts un Dieu se fait *entendre*,
Il se cache au savant, se révèle au cœur tendre.
(Fontanes.)

— Ecouter avec attention, prêter volontiers l'oreille. Entendre les avocats des deux parties. Entendre des témoins. Entendre la lecture d'un roman. Parlez, je suis prêt à vous entendre. Vous vous souvenez sans doute d'avoir *entendu* M. Patin nous faire de beaux récits de l'organisation de cette immense créature. (A-Martin.) Les femmes et les puissants ne veulent rien *entendre* qui ne leur plaise. (Volt.)

— Comprendre, avoir l'intelligence, saisir le sens de. Entendre une langue. Entendre le latin. Entendre le grec. En parlant aux enfants, dès leur bas âge, une langue qu'ils n'*entendent* point, on les accoutume à se payer de mots. (J.-J. Rouss.) Son silence et la tristesse de son visage me faisait assez *entendre* ce qu'il voulait me reprocher. (Fén.) Souvent on *entend* mal ce qu'on croit bien *entendre*. (Mol.)

— Dans le même sens avec un nom de personne pour régime. Poète ou non, explique-toi si tu veux qu'on t'*entende*, car le seul objet du langage est d'être entendu. (Ch. Mar.) C'est le sort de Rousseau d'être réfuté par des gens qui n'ont pas voulu ou qui n'ont pas su l'*entendre*. (Grimm.)

— *Entendre par*. On vit redoubler sa valeur; n'*entendez* pas par ce mot une hardiesse vaine, indiscrète, emportée. (Fléch.)

— *Qu'entendez-vous, qu'entend-il par là?* Que voulez-vous dire, que veut-il dire par là? Que prétendez-vous faire, ou dire? On dit aussi : *Comment l'entendez-vous, comment l'entend-il?*

— Vouloir, exiger, prétendre. J'entends que vous obéissiez. J'entends que rien ne se fasse ici sans mes ordres. || Dans cette acception, il peut être suivi du subjonctif ou de l'indicatif selon l'idée qu'on a dans l'esprit. Non, s'il vous plaît, je n'*entends* pas que vous fassiez de dépense, et que vous envoyez rien acheter pour moi. (Mol.) Quand je vous ai dit cela, j'ai *entendu* que vous n'iriez pas le répéter à tout le monde. (Planch.)

— Avoir l'intention, le dessein de, avoir en vue. Quand je loue cette œuvre, j'entends parler de son style, et non de son esprit antireligieux.

— Présumer. Je n'ai pas entendu que cette convention s'exécuterait ainsi.

— Être habile en quelque chose, en avoir la connaissance et la pratique. Entendre le dessin. Entendre le commerce, les affaires, entendre la scène. Entendre la procédure. Il entend bien son métier.

— *Entendre ses intérêts*. Savoir parfaitement comment il faut agir dans son intérêt, dans ses intérêts. Ne craignez pas qu'il s'oublie dans cette affaire, il entend trop bien ses intérêts.

— *Ne rien entendre à*. Être très-inhabile à. [illegible]deur n'y entend absolument rien. Il n'entend rien à conduire cette négociation.

— Prat. S'empl. quelquefois pour, Défendre.

— *Entendre à quelque chose*. Y consentir, l'approuver. Il ne veut entendre à aucune conciliation. Je lui ai proposé un arrangement, il n'y veut point entendre.

— Fam. *Ne savoir auquel entendre*. Avoir affaire à plusieurs personnes qui parlent, qui sollicitent à la fois. || Eprouver quelque embarras à satisfaire. Vous parlez tous à la fois, je ne sais auquel entendre.

Ils parlent tous ensemble, et d'une voix si tendre
Que mon cœur tout ému ne sait auquel *entendre*.
(Bonneville.)

Cette construction est très-commune dans les vieux auteurs; Clément Marot dit : *Entends* à moi, à mes clameurs, à ma prière.

— *Donner à entendre, laisser entendre, faire entendre*. Insinuer, dire quelque chose pour faire croire.

— *Entendre la messe, les vêpres, le sermon*. Assister à la messe, aux vêpres, au sermon, aux offices de l'Eglise.

— Fam. *Entendre dur*. Avoir l'oreille dure, paresseuse; être un peu sourd. Parlez plus haut, il entend dur. || *Entendre clair*. Entendre distinctement.

— Prov. *Entendre les joies du paradis*. Entendre le bruit d'un divertissement auquel on ne prend point part.

— Loc. prov. *Il se fait tant de bruit, qu'on n'entendrait pas Dieu tonner.*

— Sens propr. *Il n'est pire sourd, il n'est pas de pire sourd que celui qui ne veut pas entendre.*

— Prov. et fig. *Qui n'entend qu'une cloche, n'entend qu'un son.* Pour savoir qui a raison, il faut entendre les deux parties.

— *Il n'entend pas de cette oreille-là*. Se dit d'un homme qui ne veut pas écouter la proposition qu'on lui fait.

— *Il entend de corne*. Il a l'oreille dure. || *Il entend de travers*. Il entend autre chose que ce qu'on dit.

— *Entendre le numéro* ou *le tu autem*. Être prompt à saisir une affaire.

— *Entendre à demi mot*. Saisir rapidement, comprendre facilement le sens des paroles. Il est des cas où l'on doit faire *entendre* plus qu'on n'en dit. (Volt.) On dirait que les cœurs qui s'aiment s'*entendent* à demi-mot, et qu'ils ne sont que comme entr'ouverts. (Chateaubr.)

— *Entendre finesse, malice à quelque chose*. Attacher un sens fin et malin à quelque chose.

— *Ne pas entendre malice*. Faire ou dire une chose sans mauvaise intention, sans arrière-pensée. Il a fait allusion à votre disgrâce, mais sans y entendre malice.

— *Entendre raillerie, plaisanterie*. Bien prendre la raillerie, la plaisanterie, ne point s'en fâcher. Vous *entendez* fort bien raillerie quand d'autres que moi vous font la guerre sur vos petits défauts. (Rac.) Ne jouez pas avec l'amour-propre de l'homme sur ce sujet, il n'*entend* pas raillerie. (La Bruy.) || *Entendre la raillerie, la plaisanterie*. Savoir railler, plaisanter, connaître l'art de railler, de plaisanter. Peu de personnes entendent la fine et innocente plaisanterie. || *Ne pas entendre la plaisanterie, raillerie*. Se dit aussi pour Etre sévère, vouloir être obéi.

— *Entendre raison*. Consentir à ce qui est juste et raisonnable. Il n'y avait eu que le roi capable de lui faire *entendre* raison. (Mᵐᵉ de Sévigné.)

. . . . . . D'ailleurs aussi mon maître
Est un autre brutal qui n'*entend* point raison. (Rac.)

— Prov. *N'entendre ni rime, ni raison*. Refuser par humeur, par défaut de jugement, et surtout par entêtement, d'acquiescer à une chose, à une proposition raisonnable.

— Fam. *Faites comme vous l'entendrez*. Faites comme il vous plaira, comme vous le jugerez convenable, à propos. Ne demandez avis à personne, faites comme vous l'entendrez.

— Prov. *Chacun fait comme il l'entend*. Chacun agit à sa guise. Je ne trouve pas à redire à votre conduite, chacun fait comme il l'entend.

— Croire, ajouter foi...

— *A entendre*. Si l'on écoutait, si l'on ajoutait foi à. A *entendre* les réformateurs, il faudrait recommencer le monde. (Volt.)

— S'ENTENDRE. v. pron. Entendre ce que chacun dit. Le bruit est si grand dans cette cohue qu'on ne s'entend pas.

— Se comprendre les uns les autres. Les hommes ne pouvaient guère suffire à leurs besoins, et, ne s'*entendant* pas, ils ne pouvaient se secourir. (Volt.) Il n'y a que les bons cœurs qui savent s'apprécier et s'*entendre*. (Bonnin.) Quand les gens d'esprit et d'honneur s'*entendent*, les sots et les fripons joueront un bien petit rôle. (Duclos.)

— Etre entendu. Cela s'entend de loin. Cette cloche s'entend de toute la commune. Le canon de Waterloo s'entendait à dix lieues du champ de bataille. Un bruit affreux s'*entend*. (Volt.) Au pied du trône même une voix s'*entendit*. (Id.)

— *Etre compris*. Cela s'entend facilement. Ce passage ne s'entend pas facilement.

— Etre d'intelligence, se concerter. Souffrir! terrible expression des destinées de l'homme; et comment tous ne s'*entendent*-ils [illegible]

— *S'entendre avec quelqu'un*. Agir de concert avec lui. On l'accuse de s'entendre avec l'ennemi. || *S'entendre avec*, signifie aussi Sympathiser, vivre en parfaite intelligence avec lui. Mon voisin est un aimable garçon, et je m'entends fort bien avec lui. Ils ne feront pas longtemps bon ménage, ils ne s'entendent pas ensemble.

— *S'entendre à une chose*. Savoir bien faire une chose, s'y bien prendre. Nul auteur ne s'entend mieux que M. Scribe à filer une scène.

— *S'entendre en musique, en tableaux*. Etre connaisseur en musique, en tableaux. Rossini s'entend en musique mieux qu'homme du monde.

— Fam. *Je m'entends bien*, je sais bien ce que je veux dire. Vous riez de moi, mais je prendrai ma revanche, je m'entends bien.

— *Il ne s'entend pas lui-même*. Il ne sait pas lui-même ce qu'il veut dire, expliquer. Il veut diriger le débat, et il ne s'entend pas lui-même.

— *Nous commençons à nous entendre*. Nos opinions commencent à se mettre d'accord. Si vous m'accordez que le peuple a le droit d'élection, nous commencerons à nous entendre.

— *Entendons-nous*. Comprenons bien les intentions les uns des autres, fixons bien la valeur, le sens de nos paroles. Si dans cette occasion j'appuie le ministère, il ne faut pas en conclure que j'approuve sa politique générale, *entendons* nous. (Th.)

— Prov. *Ils s'entendent comme larrons en foire*. Se dit de gens mal intentionnés qui sont d'intelligence pour faire quelque mauvaise action.

— *Cela s'entend, cela s'entend bien*. Cela se suppose ainsi, cela ne peut être autrement, doit être ainsi. Vous payerez les marchandises au fur et à mesure des livraisons, cela s'entend.

— Fam. *S'entend*, s'emploie, par parenthèse, en faisant ellipse du pronom *cela*, dans le sens de, Ainsi qu'on doit le comprendre. J'arriverai à Lyon vers midi, si les inondations ne retardent pas mon voyage, s'entend. Il n'y a pas de plus belle voix pour chanter au lutrin, dans notre village s'entend.

ENTENDU, UE. part. pass. du v. Entendre. S'empl. adjectiv. Aux champs, les enfants épars, éloignés du père, de la mère et des autres enfants, s'exercent à se faire entendre à distance, et à mesurer la force de la voix sur l'intervalle qui les sépare de ceux dont ils veulent être *entendus*. (J.-J. Rouss.)

— Écouté. Quoi de plus ridicule que de chanter pour n'être pas *entendu*? (La Harp.)

A ses pieds une mère attendrie, éperdue,
Prie un Dieu bienfaiteur dont elle est *entendue*.
(A. Mar.)

— Compris. Vous avez beau prendre des précautions pour qu'il ne meure pas, il faudra pourtant qu'il meure, et quand sa mort ne serait pas l'ouvrage de vos soins, encore seraient-ils mal *entendus*. (J.-J. Rouss.) La religion est une espèce de langue universelle *entendue* de tous les hommes. (Chateaub.)

— Intelligent, habile. C'est un homme entendu.

— *Entendu à, au*. Un homme bien entendu aux affaires, au jardinage, à la profession des armes, à la guerre de partisans.

— *Entendu dans*. Il s'est montré très-entendu dans la conduite de cette affaire. Ce peintre est fort entendu dans son art. C'est un négociant très-entendu dans le commerce.

— *C'est entendu*. C'est une chose arrêtée, convenue.

— Palais. *La cause, l'affaire est entendue*, signifie, Les débats sont clos; il ne reste plus qu'à délibérer et à prononcer. Avocat, s'écria le président, vous n'avez pas la parole, la cause est entendue.

— *Bien entendu*. Bien disposé, bien ordonné. Un bâtiment bien entendu. Un appartement bien entendu. Cette esquisse est moins chaude que les précédentes, mais mieux *entendue* de lumière, et bien ordonnée pour l'effet. (Did.) || On dit dans le sens contraire, mal entendu. Appartement mal entendu. Le contraste mal *entendu* est une des causes les plus funestes du maniéré. (Lav.)

— *Bien entendu, mal entendu*. V. BIEN et MAL.

— BIEN ENTENDU. adv. Vous êtes décidé à faire appel? Bien entendu. Ferez-vous ce que je vous ai dit? Bien entendu.

— Loc. conj. *Bien entendu que*. A condition que, à condition pourtant que. Je vous accorde ce délai, mais bien entendu que ce sera le dernier. Voilà mon opinion, bien entendu que je ne l'impose à personne. Je vous permets de partir, mais bien entendu que vous reviendrez demain.

— subst. *Faire l'entendu*. Faire le capable, l'important. Il est toujours malséant de faire l'entendu.

ENTÉNÉBRER. v. a. 1ʳᵉ conj. (rad. *ténèbres*). Néol. Envelopper de ténèbres, obscurcir.

— Fig. Priver des lumières de la civilisation. *Enténébrer* les peuples. (Chateaub.)

— S'ENTÉNÉBRER. v. pron. Le jour s'enténèbre.

ENTENTE. s. f. Interprétation d'un mot, d'une phrase équivoque qui offre plus d'un sens. Mots à double entente. Phrase à deux ententes. Dans ce sens, il ne s'emploie guère [illegible] véritable : *L'entente est au diseur*. C'est-à-dire, Celui qui parle, entend bien ce qu'il veut dire, ses paroles ont un sens caché que lui seul entend.

— Beaux-arts. Arrangement méthodique, combinaison des parties d'un tableau, d'un ouvrage de sculpture et d'architecture. Se dit plus particulièrement et à peu près exclusivement de la couleur, considérée sous le rapport du clair-obscur. Une belle entente de clair-obscur.

— Littér. Ce sens s'étend quelquefois aux œuvres de la scène. Il y a dans cette tragédie une grande entente du théâtre. Avoir une parfaite entente de la scène.

— Polit. *Entente cordiale*. Néol. Se dit, en politique, des témoignages de bon vouloir et d'équité qu'échangent entre eux les chefs de deux Etats. Cette expression a eu, dans ces derniers temps, un grand retentissement à propos de nos rapports politiques avec la Grande-Bretagne.

ENTER. v. a. 1re conj. (du lat. *inserere*, *serere*, inciser, couper). Agric. Greffer. Faire une ente. Enter un sauvageon. Enter un châtaignier. Enter un pommier. Enter un cerisier. Enter franc sur franc. Enter en écusson. Enter sur un prunier. Enter en fente, en œillet, en œil dormant. Enter en bouton. Enter en poupée.

Autre et dernier effort de ma théologie
Heureuse en mes secrets, en dépit du sultan,
J'*ente* un chrétien caché sur un mahométan. (***.)

— Fauconn. Rattacher une penne de l'oiseau quand elle est froissée, rompue ou halbrenée.

— Mar. Enter deux pièces de bois, c'est les joindre en les mettant l'une au bout de l'autre, et en assemblant leurs extrémités par le moyen d'entailles et d'adents.

— Techn. Chez les charpentiers, Assembler plusieurs pièces l'une sur l'autre dans la même direction.

— S'ENTER. v. pron. Être enté. Des branches s'entent par le contact.

— Fig. L'esprit peut s'enter sur le jugement, jamais le jugement ne s'ente sur l'esprit.

Lysimon, nouveau riche et fils d'un père heureux,
Souhaite de s'*enter* sur la vieille noblesse. (DESTOUCHES.)

ENTÉRADÈNE. s. f. (ét. gr., ἔντερον, intestin; ἀδήν, glande). Anat. Ganglion lymphatique des intestins.

ENTÉRADÉNOGRAPHIE. s. f. Anat. Description des ganglions lymphatiques des intestins.

ENTÉRADÉNOLOGIE. s. f. (ét. gr., ἔντερον, intestin; ἀδήν, glande; λόγος, discours). Anat. Traité des ganglions lymphatiques des intestins.

ENTÉRADÉNOLOGIQUE. adj. des 2 g. Anat. Qui a rapport à l'entéradénologie.

ENTÉRALGIE. s. f. (ét. gr., ἔντερον, intestin; ἄλγος, douleur). Médec. Douleur aiguë des intestins.

ENTÉRALGIQUE. adj. des 2 g. Médec. Qui a rapport à l'entéralgie.

ENTÉRANGIEMPHRAXIE. s. f. (pr. *an-té-ran-ji-èmm-frak ci*; ét. gr., ἔντερον, intestin; ἄγχω, j'étrangle; ἐμφράσσω, j'obstrue). Pathol. Obstruction par étranglement du canal intestinal.

ENTÉRARCTIE. s. f. (du gr. ἔντερον, intestin, et du lat. *arctus*, étroit). Médec. Rétrécissement de l'intestin.

ENTÈRE. s. m. (du gr. ἔντερον, intestin). Pathol. Peau interne, membrane muqueuse.

ENTÉRÉCHÈME. s. m. Médec. Bruissement dans les intestins, gargouillement, borborygme.

ENTÉRECTASIE. s. f. (ét. gr., ἔντερον, intestin; ἔκτασις, action d'étendre). Médec. Dilatation de l'intestin.

ENTÉRÉLÉSIE. s. f. (ét. gr., ἔντερον, intestin; εἴλησις, entortillement). Pathol. Douleur occasionnée par l'invagination ou l'étranglement des intestins.

ENTÉRÉTIQUE. adj. des 2 g. Qui concerne l'entérite.

ENTÉREXHÈME. s. m. (ét. gr., ἔντερον, intestin; ἐξ, hors; αἷμα, sang). Épanchement de sang dans l'intérieur d'un organe.

ENTÉRHELCOSE. s. f. (ét. gr., ἔντερον, intestin; ἕλκος, ulcère). Ulcération des intestins.

ENTÉRHÉMIE. s. f. (ét. gr., ἔντερον, intestin; αἷμα, sang). Congestion sanguine de l'intestin.

ENTÉRINAL, ALE. adj. Qui concerne, qui permet l'entérinement. || Pl. m., *entérinaux*.

ENTÉRINÉ, ÉE. part. pass. du v. Entériner. Lettres de noblesse entérinées.

ENTÉRINEMENT. s. m. Jurispr. Action d'entériner. L'entérinement d'un rapport d'experts. || Homologation d'une grâce. État d'un acte entériné.

ENTÉRINER. v. a. 1re conj. (du lat. barb. *interinare*, employé dans le sens d'*integrare*, dér. de *integer*, entier). Jurisp. Ratifier juridiquement un acte qui ne pourrait valoir sans cette formalité légale. Entériner des lettres de noblesse, de grâce.

ENTÉRIQUE. adj. des 2 g. Pathol. Qui appartient aux intestins.

ENTÉRITE. s. f. (rad. gr. ἔντερον, intestin). Pathol. Inflammation des intestins. Entérite superficielle. Entérite phlegmoneuse. Entérite chronique.

ENTÉROBRANCHES. adj. et s. m. pl. (ét. gr., ἔντερον, intestin; βράγχια, branchies). Annél. Dont les branchies sont cachées dans l'intérieur du corps. || ENTÉROBRANCHES. s. m. pl. Ordre d'annélides.

ENTÉROCÈLE. s. f. (ét. gr., ἔντερον, intestin; κήλη, hernie, tumeur). Pathol. Hernies abdominales qui ne contiennent qu'une portion d'intestin. Entérocèle complète, incomplète.

ENTÉROCÉLIQUE. adj. des 2 g. Qui concerne l'entérocèle. || subst. *Un entérocélique.* Celui qui est attaqué d'entérocèle.

ENTÉRO-CYSTOCÈLE. s. f. Pathol. Hernie formée par la vessie, et par une portion du canal intestinal.

ENTÉRODIALYSE. s. f. (ét. gr., ἔντερον, intestin; διαλύω, je dissous). Placé avec séparation complète de l'intestin.

ENTÉRO-ÉPIPLOCÈLE. s. f. Pathol. Hernie formée à la fois par l'intestin et par l'épiploon.

ENTÉRO-ÉPIPLOMPHALE. s. f. Pathol. Hernie ombilicale dans laquelle se trouve une portion d'intestin et d'épiploon.

ENTÉRO-GASTROCÈLE. s. f. Pathol. Hernie ventrale et abdominale.

ENTÉROGRAPHE. s. m. (ét. gr., ἔντερον, intestin, et γραφή, description). Pathol. Auteur qui décrit les fonctions, les usages et les affections des intestins.

ENTÉROGRAPHIE. s. f. Anat. Partie de l'anatomie qui donne la description des intestins.

ENTÉROGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport à l'entérographie.

ENTÉRO-HÉPATITE. s. f. (ét. gr., ἔντερον, intestin; ἧπαρ, foie). Inflammation simultanée de l'intestin et du foie.

ENTÉRO-HYDROCÈLE. s. f. Hernie intestinale compliquée d'hydrocèle.

ENTÉRO-HYDROMPHALE. s. f. Pathol. Hernie ombilicale dont le sac renferme à la fois une portion d'intestin et une certaine quantité de sérosité.

ENTÉRO-ISCHIOCÈLE. s. f. (pr. *an-té-ro-iss-ki-o-cè-le*). Pathol. Hernie ischiatique formée par l'intestin.

ENTÉROLITHE. s. m. (ét. gr., ἔντερον, intestin; λίθος, pierre). Calcul intestinal.

ENTÉROLITHIASIE. s. f. (ét. gr., ἔντερον, intestin; λιθίασις, maladie de la pierre). Pathol. Formation de pierres ou de calculs dans le tube intestinal.

ENTÉROLOGIE. s. f. (ét. gr., ἔντερον, intestin; λόγος, discours). Anat. Traité sur les fonctions et les affections des intestins.

ENTÉROLOGIQUE. adj. des 2 g. Anat. Qui a rapport à l'entérologie.

ENTÉRO-MÉROCÈLE. s. f. Chir. Hernie crurale formée par l'intestin.

ENTÉRO-MÉSENTÉRIQUE. adj. des 2 g. Pathol. Qui a rapport aux intestins et au mésentère.

ENTÉROMORPHE. s. f. (ét. gr., ἔντερον, intestin; μορφή, forme). Bot. Nom de la section des ulves que caractérise leur forme tubuleuse.

ENTÉROMPHALE. s. f. (ét. gr., ἔντερον, intestin; ὀμφαλός, ombilic). Pathol. Hernie ombilicale dont le sac ne renferme que l'intestin.

ENTÉROMYASIE. s. f. (ét. gr., ἔντερον, intestin; μυῖα, mouche). Pathol. Affection produite et entretenue par des insectes.

ENTÉROPARISACTIQUE. adj. des 2 g. Qui concerne l'entéroparisagoge.

ENTÉROPARISAGOGE. s. f. (ét. gr., ἔντερον, intestin; πάρισος, presque égal; ἀγωγή, action de conduire). Invagination des intestins.

ENTÉROPATHIE. s. f. (ét. gr., ἔντερον, intestin; πάθος, affection). Maladie des intestins.

ENTÉROPATHIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport à l'entéropathie.

ENTÉROPÉRISTOLE. s. f. (pr. *an-té-ro-pé-ri-sto-le*; ét. gr., ἔντερον, intestin; στέλλω, je serre; περί, autour). Pathol. Constriction ou occlusion des intestins par une cause qui agit soit dans l'intérieur de l'abdomen, soit hors de cette cavité, comme dans la hernie étranglée.

ENTÉROPHLÉODE. adj. des 2 g. (pr. *an-té-ro-fle-o-de*; ét. gr., ἔντερον, intestin; φλοιός, écorce). Bot. Qui indique le développement des lichens sur l'intérieur mis à nu des tiges des autres plantes.

ENTÉROPHLOGIE. s. f. (ét. gr., ἔντερον, intestin; φλογόω, j'enflamme). Pathol. Entérite ou inflammation des intestins.

ENTÉROPHLOGIQUE. adj. des 2 g. Pathol. Qui a rapport à l'entérophlogie.

ENTÉROPYRIE. s. f. (ét. gr., ἔντερον, intestin; πῦρ, feu). Pathol. Fièvre mésentérique.

ENTÉROPYRIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport à l'entéropyrie.

ENTÉRORAPHIE. s. f. (ét. gr., ἔντερον, intestin; ῥαφή, couture, suture). Chir. Suture que l'on pratique pour remédier aux solutions de continuité du canal intestinal.

ENTÉRORAPHIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport à l'entéroraphie.

ENTÉRORRHAGIE. s. f. (ét. g., ἔντερον, intestin; ῥήγνυμι, je romps, ou ῥέω, je coule). Pathol. Hémorrhagie des intestins.

ENTÉRORRHAGIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport à l'entérorrhagie.

ENTÉRORRHÉE. s. f. Pathol. Syn. d'Entérorrhagie.

ENTÉRO-SARCOCÈLE. s. f. Pathol. Hernie intestinale compliquée d'excroissance charnue ou mieux de sarcocèle.

ENTÉRO-SCHÉOCÈLE. s. f. (pr. *an-té-ro-ské-o-ce-le*). Pathol. Hernie scrotale formée par l'intestin.

ENTÉROSE. s. f. (du gr. ἔντερον, intestin). Pathol. Maladie des intestins.

ENTÉROSPHYGME. s. m. Hernie intestinale incarcérée ou étranglée.

ENTÉROSTÉ, ÉE. (ét. gr., ἔντερον, intestin; ὀστέον, os). Conchyl. Qui a un ou plusieurs os dans l'intérieur du corps. || ENTÉROSTÉS. s. m. pl. Famille des aphoalopodes décapodes.

ENTÉROTOME. s. m. (ét. gr., ἔντερον, intestin; τέμνω, je coupe). Chir. Instrument pour ouvrir promptement le canal intestinal dans toute son étendue.

ENTÉROTOMIE. s. f. Anat. Dissection des intestins.

ENTÉROTOMIQUE. adj. des 2 g. Chir. Qui a rapport à l'entérotomie.

ENTERRAGE. s. m. (rad. *terre*). Techn. Massif de terre dont le fondeur remplit la fosse autour du moule pour donner à celui-ci plus de solidité.

ENTERRÉ, ÉE. part. pass. du v. Enterrer. S'empl. adjectiv.

— *Enterré à.* Le Dante fut *enterré* à Ravenne. (La Harp.)

— *Enterré en.* Cromwel fut *enterré* en monarque légitime, et laissa dans l'Europe la réputation d'un homme intrépide, tantôt fanatique, tantôt fourbe, et d'un usurpateur qui avait su régner. (Volt.)

— Fam. Se dit d'une maison, d'un jardin dont la situation est trop basse. Cette maison a la vue bornée, elle est trop enterrée. Le jardin est enterré d'un mètre au-dessous du rez-de-chaussée du logis. En 1618, la ville de Pleurs en Valteline fut *enterrée* sous les rochers au pied desquels elle était située. (Buff.)

— Par extens. On dit d'un homme accablé par la chute d'un bâtiment, qu'il a été *enterré sous les ruines*.

ENTERREMENT. s. m. (rad. *terre*). Action d'enterrer.

— Action de mettre un corps mort en terre. Cérémonies funèbres à l'église, au cimetière. Enterrement magnifique. Aller à l'enterrement. Assister à un enterrement. Faites, par vos belles et bonnes actions, que le jour le plus brillant de votre existence ne soit pas celui de votre *enterrement*. (***)

— Par extens. Il se dit aussi d'un convoi funèbre. J'ai vu passer l'enterrement de Jacques Laffitte.

ENTERRER. v. a. 1re conj. (rad. *terre*). Enfouir, mettre dans la terre. Enterrer des oignons de tulipe. Enterrer de jeunes plants. Enterrer de l'argent dans une cave. L'avare *enterre* son âme avec son or. (St Bas.)

— Fig. Tenir secret, caché. Il ne parlera pas, il a enterré son secret. Pourquoi ne pas publier vos œuvres ? vous enterrez vos talents.

— Fig. et fam. *Enterrer beaucoup d'argent dans un endroit.* Y dépenser beaucoup en bouleversements de terre.

— Inhumer, mettre un corps en terre. Enterrer un vieillard. Enterrer un enfant. Enterrer dans le chœur d'une église. Enterrer dans le monastère. Enterrer en terre sainte. Les suppliciés sont enterrés à Clamart. On l'a enterré aux flambeaux.

— Fig. Ces veuves désolées qui s'ensevelissent pour ainsi dire elles-mêmes dans le tombeau de leurs époux, y *enterrent* tout amour humain avec ces cendres chéries. (Boss.)

— Poés. *Enterrer* ne s'emploie guère au propre dans la poésie, excepté dans le style badin et familier, où il est fort bien accueilli.

— Fig. et fam. *Enterrer quelqu'un.* Lui survivre. C'est un vieillard encore vert, il nous enterrera peut-être.

— Il signifie encore, Effacer la réputation de quelqu'un, en le surpassant, ou en le critiquant. Molière a enterré tous les auteurs ses devanciers, ses contemporains ou ses successeurs.

— *Enterrer le carnaval.* Se livrer aux dernières réjouissances, aux dernières folies du carnaval.

— Prov. et fig. *Enterrer la synagogue avec honneur.* Se servir de manières honnêtes pour détruire quelque chose. || Se prend aussi en bonne part et signifie, Terminer une affaire, une entreprise, sortir d'un engagement, d'une liaison, par un moyen adroit et honorable.

— Fig. On dit d'un gouverneur de place, qu'il s'est fait enterrer sous les ruines de la place, pour exprimer qu'il est mort en la défendant.

— Mar. Mettre avec le lest du vaisseau.

— S'ENTERRER. v. pron. Être enterré.

— S'enterrer sous les ruines d'une place. Mourir en combattant, plutôt que de se rendre.

— Fam. *S'enterrer dans la province, dans son domaine.* Quitter le monde pour vivre en

— *S'enterrer tout vif.* S'éloigner du monde, rompre tout commerce avec lui. C'est un misanthrope, il s'enterre tout vif.

— Manég. Se dit d'un cheval qui, en cherchant un point d'appui sur la main du cavalier, baisse la tête et s'abandonne sur ses épaules.

EN-TÊTE. s. m. Admin. Ce qui s'écrit en tête d'une lettre, d'un tableau. Faire imprimer des en-têtes de lettres. L'en-tête de ce tableau est très-bien peint. Voici l'*en-tête* dont le Moniteur fait précéder le compte-rendu de cette séance. (Le Droit.)

ENTÊTÉ, ÉE. part. pass. du v. Entêter. S'empl. adj. Qui a de l'entêtement, opiniâtre, trop prévenu. Un enfant entêté. On est plus tranquille sur un cheval *entêté* que sur un cheval quinteux. (De Juss.)

— *Entêté de.* C'est un homme entêté de l'élévation de sa fortune. Sa fille est *entêtée* d'un homme de cour, un homme de cour la veut épouser, et elle meurt d'être épousée. (Danc.)

— subst. Un entêté, une entêtée. Une personne aveugle dans ses opinions, et opiniâtre à les soutenir.

— Syn. comp. ENTÊTÉ. OBSTINÉ. V. OBSTINÉ.

ENTÊTEMENT. s. m. (rad. *tête*). Attachement opiniâtre d'une personne à son opinion, à ses goûts, à ses projets. Son entêtement l'a perdu. Si l'erreur n'est point un crime, l'*entêtement* peut en devenir un. (La Bruy.)

— Fig. Ne m'en parle plus. Vois-tu; j'ai des *entêtements* de fortune, et je craindrais de me faire, avec cette petite personne, une affaire de cœur qui me mènerait trop loin. (Dancourt.)

— Syn. comp. ENTÊTEMENT. OPINIÂTRETÉ. V. OPINIÂTRETÉ.

ENTÊTER. v. a. 1re conj. (rad. *tête*). Faire mal à la tête. Envoyer à la tête des vapeurs qui affectent le cerveau, qui étourdissent. On l'emploie avec ou sans régime.

— Absol. Le charbon entête. Les vins fumeux entêtent. L'odeur du musc entête. Le parfum trop pénétrant des roses entête. Le tabac entête les fumeurs novices.

— Fig. Donner de la vanité, de l'orgueil. Les louanges entêtent.

— Préoccuper, prévenir en faveur d'une personne ou d'une opinion. Son acception est toujours en mauvaise part. Qui vous a entêté de cet homme, de ce système ?

— Techn. Attacher la tête d'une épingle à la hanse, de manière qu'elle paraisse y avoir été soudée.

— S'ENTÊTER. v. pron. Il s'est entêté de cette femme. Il s'entête du romantisme. Il s'est entêté de cet auteur, du système phalanstérien.

— Absol. S'obstiner; se préoccuper, se prévenir. Les ignorants s'entêtent facilement.

— Syn. comp. ENTÊTER. FASCINER. INFATUER. On *infatue* les esprits vains, les têtes faciles à fermenter et à s'exalter. On *fascine* les esprits faibles et superficiels. On *entête* les gens inconsidérés et sans jugement.

ENTÊTEUR. s. m. Techn. Celui qui entête les épingles.

ENTÊTOIR. s. m. Techn. Machine propre à attacher les têtes d'épingles.

ENTHÉASTIQUE. s. m. Ant. gr. Il se dit des hommes qui se prétendaient inspirés.

ENTHELMINTES. s. m. pl. (ét. gr., ἐντός, dedans; ἕλμινς, ver). Helm. Nom donné à une classe du règne animal, qui comprend les vers intestinaux.

ENTHÉOMANIE. s. f. (ét. gr., θεός, Dieu; μανία, folie). Méd. Folie religieuse.

ENTHLASE. s. f. (ét. gr., ἔνθλασις, action d'enfoncer; formé de θλάω, je brise, j'écrase). Path. Fracture du crâne, dans laquelle les os ont été brisés, enfoncés et ont perdu leur niveau.

ENTHOUSIASME. s. m. (du gr. ἐνθουσιασμός, même sens; formé de ἐν, dans θεός, Dieu; ἄσθμα, souffle, haleine). Nom par lequel les Grecs désignèrent exclusivement l'état de l'âme des pythies et des sibylles, agitées sur le trépied d'une fureur divine. L'enthousiasme des prêtres qui rendaient les oracles. Quelquefois les pythies succombaient sous la puissance de leur enthousiasme.

— Dans un sens analogue, en parlant des prophètes. Transport, exaltation extraordinaire de l'âme, causée par une inspiration divine. L'enthousiasme des prophètes.

— En général, Transport qui s'empare de l'âme, la maîtrise, et la met hors de sa situation ordinaire. L'*enthousiasme* en tout genre est ridicule pour qui ne l'éprouve pas. (Mme de Staël.) Les *enthousiasmes* sont vifs mais de peu de durée; la vertu est un *enthousiasme*. (Gal.) L'*enthousiasme* pour les morts et les absents est l'amère satire des vivants et des présents. (Id.)

— Poés. Mouvement extraordinaire de l'esprit qui excite de légères secousses et donne au cerveau plus d'activité. L'enthousiasme d'un orateur. L'enthousiasme des poëtes. Il avait cru y trouver l'*enthousiasme*; mais l'*enthousiasme* ne se laisse pas rencontrer par ceux qui le cherchent : il vient à nous quand nous le méritons. (G. Sand.) La chose la plus rare est de joindre la raison à l'*enthousiasme*. (Volt.)

— Vive admiration, goût excessif pour une personne ou pour une chose. Nous ne parlons de vous qu'avec *enthousiasme*. (Volt.) Nos *enthousiasmes* et nos antipathies tiennent à des

— Syn. comp. ENTHOUSIASME. EXALTATION. V. EXALTATION.

ENTHOUSIASMÉ, ÉE. part. pass. du v. Enthousiasmer. Homme enthousiasmé. Femme enthousiasmée. Être enthousiasmé de ses propres vers.

— *Enthousiasmé de.* On dit qu'autrefois un Thébain *enthousiasmé* de sa ville, en faisait sonner haut les cent portes d'airain. (Fr. de Neufchâteau.)

ENTHOUSIASMER. v. a. 1re conj. (pr. *en-tou-zi-ass-mé*). Charmer, ravir d'admiration. La lecture de cet ouvrage nous a tous enthousiasmés.

— Pris en mauvaise part. Il s'est laissé enthousiasmer de cette mauvaise musique.

— S'ENTHOUSIASMER. v. pron. On le dit dans le sens de S'engouer de quelqu'un ou de quelque chose. Cet homme s'enthousiasme fa[...] ment. Les imaginations ardentes sont pron[...] à s'enthousiasmer, et plus encore à se tromper.

ENTHOUSIASTE. s. et adj. des 2 g. C[...] celle qui a pour quelqu'un, pour quelque ch[...] une admiration vive et poussée à un très [...] degré.

— L'homme ferme attribue tout à la vol[...] l'homme *enthousiaste* à l'imagination; l'ho[...] sensible à l'affection. (Mme de Staël.)

— Avec le sens absol. Quiconque est su[...] s'engouer, à se prendre d'un aveugle ent[...] siasme. Les enthousiastes sont heureux.

— Employé comme adjectif, il conser[...] même sens. On dit que nous sommes le p[...] le plus *enthousiaste* et le plus léger de [...] rope. (Gér.)

— Celui qui est animé de cette espèce [...] thousiasme qui conduit au fanatisme. C'e[...] enthousiaste.

— ENTHOUSIASTES. s. m. pl. Hist. relig. [...] rétiques, les mêmes que les euchites, les [...] saliens, etc.; on leur avait donné ce nom [...] qu'ils croyaient avoir des inspirations du [...] et de l'Esprit saint. || Nom qu'on donne e[...] aux anabaptistes, aux quakers, et à que[...] autres sectes d'hérétiques, parce qu'ils [...] tiennent que l'Écriture doit être expliqué[...] les lumières de l'inspiration divine [...] croient avoir.

ENTHYMÉMATIQUE. adj. des 2 g. [...] Qui est de la nature de l'enthymème. Sc[...] enthymématique. || Qui s'appuie sur l'e[...] mème, qui emploie cet argument.

ENTHYMÈME. s. m. (du gr. ἐνθύμημα, [...] sée, formé de ἐν, dans; et de θυμός, es[...] Phil. Argument composé de deux proposi[...] l'antécédent et le conséquent. Faire un e[...] mème. Réduire un syllogisme en enthym[...] || Dans l'art oratoire, l'emploi de l'enthy[...] est plus fréquent que celui du syllogisme[...]

ENTHYMÉMISME. s. m. Littér. F[...] consistant dans le rapprochement rapid[...] deux propositions, qui opère dans l'espri[...] conséquence vive et frappante.

ENTHYRSER. v. a. 1re conj. (rad. *th*[...] Il se disait autrefois pour Orner comm[...] thyrse, entourer de lierre.

ENTICHÉ, ÉE. part. pass. du v. Ent[...] S'empl. adjectiv. Entiché d'erreurs. Un h[...] entiché d'opinions dangereuses. Vieillar[...] tiché d'avarice. Il faut se défier de son [...] gination, surtout quand on est un peu *e*[...] d'un système. (Grimm.)

ENTICHER. v. a. 1re conj. (corruptio[...] *entacher*). Commencer à gâter, à corro[...] Il ne s'emploie guère qu'en parlant des [...]

— Fig. et fam. Faire adopter une do[...] dangereuse, une opinion erronée. Il vous [...] tiché de cette mauvaise opinion.

— S'ENTICHER. v. pron. Prendre un goû[...] géré. Il s'est entiché d'un système absur[...]

ENTIENGIÉ. s. m. Mamm. Animal d'[...] pie, signalé par Dapper, et qui paraît êtr[...] espèce d'écureuil.

ENTIER, IÈRE. adj. (pr. *an-tié*; d[...] *integer*, intact). Qui a toutes ses partie[...] est complet. Un pain entier. Un gâteau e[...] Une poire entière.

. . . Et de chaque partie
Un arbre tout *entier* peut recevoir la vie. (Da[...]

— Considéré dans son ensemble, dans [...] son étendue. L'année entière. La vie en[...] Le monde entier. Le monde *entier* aura[...] partenu aux naturalistes romains. (Del.)

— Appliqué aux choses morales, il [...] quelquefois très-élégamment devant le[...] stantif. Avoir une entière confiance dans [...] gneur. Conserver son sang-froid tout e[...] Vivre dans un entier abandon. Il vivait[...] un entier détachement des biens et plais[...] monde. Charge-toi de ma conduite, je t'[...] mets l'*entière* direction. (J.-J. Rouss.) J[...] qu'il voie que vous m'aimez, et que si vou[...] mon cœur tout *entier*, j'ai une place d[...] vôtre. (Mme de Sév.)

Un *entier* abandon vous était nécessaire,
Un seul pas indiscret eût trahi ce mystère. (Da[...]

— *La question reste, demeure entière,* [...] la question n'est point changée, est to[...] la même.

— En lui adjoignant le mot *tout*, [...] donne plus de force. J'ai attendu une [...] tout entière. J'ai copié le manuscrit to[...] tier. Une éternité tout entière. Défier [...]

parlé par ma bouche. (Corn.)

— *Mourir tout entier*, Ne laisser ap[...] mort aucun souvenir, aucune renommée. [...] ils morts tout *entiers* avec leurs grand[...] seins ? (Corn.)

— Fig. *Tout entier.* Uniquement occu[...] entièrement livré à. Cette affaire, cette c[...] cette science exige un homme tout ent[...] Louis s'appliqua tout *entier* à régler ses [...] (Mass.) Livré tout *entier* à mon nouveau[...] je ne faisais plus que lire, je ne sortai[...] (J.-J. Rouss.)

— Fig. Opiniâtre, obstiné, entêté. C[...] homme fort entier dans ses opinions. [...] femme est très-entière. Il ne vous fera [...] concession, il est trop entier.

— Arithm. *Nombre entier.* Celui qui c[...] un certain nombre de fois, et sans fract[...]

que chose. Cet homme s'enthousiasme facilement. Les imaginations ardentes sont promptes à s'enthousiasmer, et plus encore à se détromper.

ENTHOUSIASTE. s. et adj. des 2 g. Celui, celle qui a pour quelqu'un, pour quelque chose, une admiration vive et poussée à un très haut degré.

— L'homme ferme attribue tout à la volonté; l'homme *enthousiaste* à l'imagination; l'homme sensible à l'affection. (Mme de Staël.)

— Avec le sens absol. Quiconque est sujet à s'engouer, à se prendre d'un aveugle enthousiasme. Les enthousiastes sont heureux.

— Employé comme adjectif, il conserve le même sens. On dit que nous sommes le peuple le plus *enthousiaste* et le plus léger de l'Europe. (Gér.)

— Celui qui est animé de cette espèce d'enthousiasme qui conduit au fanatisme. C'est un enthousiaste.

— ENTHOUSIASTES. s. m. pl. Hist. relig. Hérétiques, les mêmes que les euchites, les massaliens, etc.; on leur avait donné ce nom parce qu'ils croyaient avoir des inspirations du ciel et de l'Esprit saint. ‖ Nom qu'on donne encore aux anabaptistes, aux quakers, et à quelques autres sectes d'hérétiques, parce qu'ils soutiennent que l'Ecriture doit être expliquée par les lumières de l'inspiration divine qu'ils croient avoir.

ENTHYMÉMATIQUE. adj. des 2 g. Phil. Qui est de la nature de l'enthymème. Science enthymématique. ‖ Qui s'appuie sur l'enthymème, qui emploie cet argument.

ENTHYMÈME. s. m. (du gr. ἐνθύμημα, pensée, formé de ἐν, dans; et de θυμός, esprit). Phil. Argument composé de deux propositions, l'antécédent et le conséquent. Faire un enthymème. Réduire un syllogisme en enthymème. ‖ Dans l'art oratoire, l'emploi de l'enthymème est plus fréquent que celui du syllogisme.

ENTHYMÉMISME. s. m. Littér. Figure consistant dans le rapprochement rapide de deux propositions, qui opère dans l'esprit une conséquence vive et frappante.

ENTHYRSER. v. a. 1re conj. (rad. *thyrse*). Il se disait autrefois pour Orner comme un thyrse, entourer de lierre.

ENTICHÉ, ÉE. part. pass. du v. Enticher. S'empl. adjectiv. Entiché d'erreurs. Un homme entiché d'opinions dangereuses. Vieillard entiché d'avarice. Il faut se défier de son imagination, surtout quand on est un peu *entiché* d'un système. (Grimm.)

ENTICHER. v. a. 1re conj. (corruption de *entacher*). Commencer à gâter, à corrompre. Il ne s'emploie guère qu'en parlant des fruits.

— Fig. et fam. Faire adopter une doctrine dangereuse, une opinion erronée. Il vous a entiché de cette mauvaise opinion.

— S'ENTICHER. v. pron. Prendre un goût exagéré. Il s'est entiché d'un système absurde.

ENTIENGIÉ. s. m. Mamm. Animal d'Éthiopie, signalé par Dapper, et qui paraît être une espèce d'écureuil.

ENTIER, IÈRE. adj. (pr. *an-tié*; du lat. *integer*, intact). Qui a toutes ses parties, qui est complet. Un pain entier. Un gâteau entier. Une poire entière.

. . Et de chaque partie
Un arbre tout *entier* peut recevoir la vie. (Del.)

— Considéré dans son ensemble, dans toute son étendue. L'année entière. La vie entière. Le monde entier. Le monde *entier* aurait appartenu aux naturalistes romains. (Del.)

— Appliqué aux choses morales, il se met quelquefois très-élégamment devant le substantif. Avoir une entière confiance dans le Seigneur. Conserver son sang-froid tout entier. Vivre dans un entier abandon. Il vivait dans un entier détachement des biens et plaisirs du monde. Charge-toi de ma conduite, je t'en remets l'*entière* direction. (J.-J. Rouss.) Je veux qu'il voie que vous m'aimez, et que si vous avez mon cœur tout *entier*, j'ai une place dans le vôtre. (Mme de Sév.)

Un *entier* abandon vous était nécessaire,
Un seul pas indiscret eut trahi ce mystère. (De Belloi.)

— *La question reste, demeure entière*, pour, la question n'est point changée, est toujours la même.

— En lui adjoignant le mot *tout*, on lui donne plus de force. J'ai attendu une heure tout entière. J'ai copié le manuscrit tout entier. Une éternité tout entière. Défier une ar- [illegible] parlé par ma bouche. (Corn.)

— *Mourir tout entier*, Ne laisser après sa mort aucun souvenir, aucune renommée. Sont-ils morts tout *entiers* avec leurs grands desseins? (Corn.)

— Fig. *Tout entier*. Uniquement occupé de, entièrement livré à. Cette affaire, cette charge, cette science exige un homme tout entier. St Louis s'appliqua tout *entier* à régler ses États. (Mass.) Livré tout *entier* à mon nouveau goût, je ne faisais plus que lire, je ne sortais plus. (J.-J. Rouss.)

— Fig. Opiniâtre, obstiné, entêté. C'est un homme fort entier dans ses opinions. Cette femme est très-entière. Il ne vous fera pas de concession, il est trop entier.

— Arithm. *Nombre entier*. Celui qui contient un certain nombre de fois, et sans fraction, la quantité prise pour unité principale. ‖ *Unité entière*. Se dit d'une unité quelconque, par opposition aux nombres qui indiquent des fractions. ‖ V. ENTIER. s. m.

— Art vétér. *Cheval entier*. Cheval qui n'a pas subi l'opération de la castration. Les chevaux *entiers* ont aussi la soie plus forte que les hongres et les juments. (Buff.)

— Manég. *Cheval entier à une main*. V. CHEVAL.

— Bot. Qui n'offre sur ses bords ni incisions, ni découpures, ni dentelures. Calice entier. Feuille entière. Le sandal est un arbre de la grandeur du noyer; ses feuilles sont *entières*, ovales et opposées. (Rayn.)

— Féod. *Homme lige entier*. Vassal qui n'a fait le serment de fidélité qu'à un seul seigneur.

— Prat. *Les choses ne sont pas entières*, c'est-à-dire, il y a eu modification dans l'état des choses, les circonstances ne sont plus les mêmes.

ENTIER. s. m. (pr. *an-tié*). Tout, unité mathématique. Quatre quarts font un entier. On avait pris autrefois des *entiers* ou unités arbitraires pour toute espèce de mesure. (Bill.)

— Poés. Mot composé qui fait le sujet d'une charade. L'*entier* ou le tout a différentes parties appelées, premier, second, dernier. Dans la plupart des charades, le sujet de la charade est personnifié et dit, *mon entier* ou *mon tout*, *mon premier*, *mon dernier*.

— subst. *En son entier*, ou *leur entier*. On se sert de ces locutions pour marquer que les choses dont il est question n'ont rien de changé, d'altéré, que leur état est le même qu'auparavant. Ce passage d'Aristote est rapporté en son entier dans ce livre. La chose est toujours en son entier. Ces colonnes sont encore en leur entier. Les Arènes de Nîmes se sont conservées presque dans leur entier.

— *En entier*. loc. adv. En totalité. J'ai lu ce manuscrit en entier. Il faut remanier cet ouvrage en entier.

— Syn. comp. ENTIER. COMPLET. V. COMPLET.

ENTIERCEMENT. s. m. Dr. cout. Action de saisir une chose mobilière et de la mettre en mains tierces.

ENTIERCER. v. a. 1re conj. (pr. *an-ti-er-cé*). Dr. cout. Mettre en main tierce.

ENTIÈREMENT. adv. En entier, tout à fait, complètement. Etre entièrement ruiné. Abandonner entièrement un ami. Se livrer entièrement à l'étude. Mourir entièrement au monde. La châtaigne couvre aujourd'hui presque *entièrement* le bassin d'Apollon à Versailles. (Castel.) Quoique la mémoire et le raisonnement soient deux facultés *entièrement* différentes, cependant l'une ne se développe véritablement qu'avec l'autre. (J.-J. Rouss.)

— Syn. comp. ENTIÈREMENT. EN ENTIER. *Entièrement* modifie le verbe, et se rapporte directement à l'action; *en entier*, modifie la chose elle-même, et s'applique immédiatement à l'objet de l'action. ‖ Cet exemple montre bien les deux nuances. *J'ai visité entièrement le palais*, j'ai fini de visiter le palais; *je l'ai visité en entier*, j'ai visité le palais tout entier, dans toutes ses parties.

ENTIME. s. m. (du gr. ἔντιμος, estimé). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des rhyncophores, ornés des plus belles couleurs, depuis le vert doré jusqu'au fauve pâle.

ENTIMIDE. adj. des 2 g. Entom. Qui ressemble à l'entime. ‖ ENTIMIDES. s. m. pl. Groupe de la famille des curculionides, ayant pour type le genre entime.

ENTITATULE ou **ENTITULE.** s. f. Phil. Petite entité.

ENTITÉ. s. f. Didact. (du lat. *ens*, *entis*, être). Ce qui constitue l'être ou l'essence d'une chose. La philosophie proclame dans l'âme trois puissances, qui ne constituent pas trois êtres différents ou trois *entités*, pour parler la langue du moyen âge.

— Pathol. *Entité morbide*. Principe inconnu des affections dites essentielles.

ENTOCÉPHALE. s. m. (ét. gr., ἐντός, dedans; κεφαλή, tête). Entom. Pièce correspondante à l'entothorax, et qu'on trouve dans la tête des insectes héxapodes.

ENTODISCAL, ALE. adj. (ét. gr., ἐντός, dedans; δίσκος, disque). Bot. Se dit de l'insertion des étamines, lorsqu'elle a lieu en dedans du disque.

ENTOGANE. s. m. (ét. gr., ἐντός, au dedans; [illegible] copes.

ENTOGASTRE. s. m. (ét. gr., ἐντός, dedans; γαστήρ, ventre). Entom. Pièce correspondante à l'entuthorax, qu'on trouve de le premier anneau de l'abdomen des insectes hexapodes.

ENTO-HYAL. s. m. (ét. gr., ἐντός, en dedans; ὑοειδής, l'hyoïde). Anat. Os placé au centre de l'appareil hyoïde chez les animaux.

ENTOILAGE. s. m. Comm. Action d'entoiler; résultat de cette action.

— Toile même dont on se sert pour entoiler. Entoilage de mousseline.

— Techn. Réseau auquel on coud une dentelle. ‖ Dentelle sans picot, et qu'on peut coudre par chacun de ses côtés. L'entoilage sert de monture à la belle dentelle. ‖ Tout ce qui sert de soutien ou de monture à quelque autre partie de l'ajustement, d'un travail plus fin et plus délicat.

ENTOILÉ, ÉE. part. pass. du v. Entoiler. S'empl. adjectiv. Estampe entoilée.

ENTOILER. v. a. 1re conj. (rad. *toile*). Techn. Coudre, appliquer un ajustement de dentelle ou de tout autre tissu délicat, sur de la toile, sur de la dentelle moins fine. Entoiler une cravate, des manchettes. Entoiler une guimpe, un tour de gorge. Entoiler un drap.

— *Entoiler une estampe, une carte de géographie, un tableau.* Les coller sur de la toile.

ENTOIR. s. m. (rad. *enter*). Hortic. Instrument dont on se sert pour entrer.

ENTOISAGE. s. m. (rad. *toise*). Action d'entoiser. ‖ Effet de cette opération.

ENTOISÉ, ÉE. part. pass. du v. Entoiser. S'empl. adjectiv.

ENTOISER. v. a. 1re conj. (rad. *toise*). Construct. Disposer des matériaux, le plus souvent en un tas de forme carrée, pour faciliter l'opération du toisé.

ENTOME. s. m. (du gr. ἔντομος, incisé). Entom. Nom collectif des animaux articulés, pourvus de pieds également articulés.

ENTOMOBIES. adj. et s. f. pl. (ét. gr., ἔντομος, insecte; βιόω, vivre). Entom. Tribu de myodaires calyptérées vivant dans le corps des autres insectes.

ENTOMOCÈRES. s. m. pl. (ét. gr., ἔντομος, divisé; κέρας, corne). Entom. Division des brachocères dans l'ordre des diptères.

ENTOMOCHILE. s. m. (ét. gr., ἔντομος, coupé; χεῖλος, lèvre). Entom. Genre de coléoptères hétéromètres, famille des mélasomes.

ENTOMODE. s. m. (du gr. ἔντομος, insecte). Entom. Genre de lernéides.

ENTOMODÈRES. s. m. pl. (ét. gr., ἔντομος, coupé; δέρη, cou). Entom. Genre de coléoptères hétéromères, famille des mélasomes.

ENTOMOFUGE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἔντομος, insecte; φυγαδεύω, j'exile, ou du latin *fugo*, je chasse). Pharm. Qui chasse les vers. ‖ s. m. Un entomofuge. Des entomofuges.

ENTOMOGÈNE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἔντομος, insecte; γεννάω, j'engendre). Entom. Qui vit sur les insectes morts.

ENTOMOGRAPHE. s. m. (ét. gr., ἔντομος, insecte; γράφω, j'écris). Didact. Naturaliste qui écrit sur l'histoire des insectes.

ENTOMOGRAPHIE. s. f. Didact. Histoire des insectes.

ENTOMOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui a rapport à l'entomographie.

ENTOMOÏDE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἔντομος, insecte; εἶδος, ressemblance). Entom. Qui a de la ressemblance avec un insecte.

ENTOMOLITHE. s. m. (ét. gr., ἔντομος, insecte; λίθος, pierre). Entom. Insecte fossile. ‖ Minér. Pierre schisteuse ou divisée par lames, dans laquelle on remarque les empreintes de divers insectes.

ENTOMOLOGIE. s. f. (ét. gr., ἔντομος, insecte; λόγος, discours). Didact. Branche de la zoologie qui traite de l'histoire des insectes, animaux sans vertèbres, sans branchies, respirant par des trachées, et dont le corps et les membres sont articulés en dehors. L'*entomologie*, si jeune encore au XVIIIe siècle, malgré ses brillantes découvertes, et alors si fort dédaignée que Réaumur croyait devoir se justifier de l'entraînement irrésistible qui l'attirait vers cette science, a fait de rapides progrès depuis 1789. (D'Orbig.)

— Se dit aussi d'un livre traitant de l'histoire, de la nature des insectes. L'entomologie d'Olivier. L'entomologie helvetique de Clairville.

ENTOMOLOGIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport à l'entomologie. Faunes entomologiques. Travaux, études entomologiques.

ENTOMOLOGISTE. s. m. Didact. Naturaliste qui s'occupe de l'étude des insectes ou qui en fait des collections. L'homme qui n'étudie les insectes que dans son cabinet peut être descripteur, mais il ne sera jamais profond *entomologiste*. (N. Clerm.)

ENTOMOPHAGE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἔντομος, insecte; φάγω, je mange). Zool. Qui se nourrit d'insectes. ‖ ENTOMOPHAGES. s. m. pl. Entom. Famille d'insectes coléoptères.

ENTOMOPHILE. adj. et s. m. (ét. gr., ἔντομος, insecte; φιλέω, j'aime). Didact. Amateur, collecteur d'insectes.

[illegible] ἔντομος, insecte; φέρω, je porte). Didact. Qui porte, qui contient des insectes.

ENTOMORHIZE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἔντομος, insecte; ῥιζόω, je crois). Bot. Qui naît ou prend racine sur des insectes.

ENTOMOSTÈGUE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἔντομος, insecte; στέγη, toit). Conchyl. Qui est garni de cloisons intérieures, de manière que sa coupe représente une sorte de treillis. ‖ ENTOMOSTÈGUES. s. m. pl. Petite famille de foraminifères ou céphalopodes microscopiques.

ENTOMOSTOME. adj. des 2 g. (ét. gr., ἔντομος, insecte; στόμα, bouche). Conchyl. Dont la bouche ou l'ouverture est échancrée. ‖ ENTOMOSTOMES. s. m. pl. Famille de coquilles univalves.

ENTOMOSTRACÉ, ÉE. adj. (ét. gr., ἔντομος, coupé; ὄστρακον, coquille). Conchyl. Qui a une coquille de plusieurs pièces. ‖ ENTOMOSTRACÉS. s. m. pl. Division de crustacés aquatiques, et habitant pour la plupart les eaux douces.

ENTOMOSTRACITE. s. f. Conchyl. Entomostracé fossile.

ENTOMOTILLE. adj. des 2 g. (ét. gr. ἔντομος, insecte; τίλλω, je blesse). Entom. Qui blesse ou tue les insectes. ‖ ENTOMOTILLES. s. m. pl. Famille d'insectes hyménopteres.

ENTOMOZOAIRES. s. m. plur. (ét. gr., ἔντομος, insecte; ζῶον, animal). Entom. Classe d'animaux articulés, avec ou sans vertèbres.

ENTOMOZOOLOGIE. s. f. Syn. d'Entomologie.

ENTONNAGE. s. m. Écon. rur. Action de mettre un liquide en fûts. Le pressurage et l'entonnage des vins.

ENTONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Entonner. S'empl. adjectiv.

ENTONNEMENT. s. m. Action d'entonner un liquide.

ENTONNER. v. a. 1re conj. (rad. *tonne*). Verser un liquide dans un tonneau. Entonner du vin. Entonner de la bière. Entonner du cidre, de la piquette, du vinaigre. Un paysan reconnaît un dieu dans le blé qu'il engerbe dans sa grange, et dans le vin qu'il *entonne* dans sa cave. (B. de St-P.)

— Fig. et pop. *Bien entonner*. Boire beaucoup.

— S'ENTONNER. v. pron. En parlant du vent, S'engouffer, se précipiter avec violence dans un lieu resserré. Le vent s'entonne dans cette vallée. Le vent s'est entonné dans la cheminée.

ENTONNER. v. a. (rad. *ton*). Mus. Mettre un air sur le ton. Entonner un air. Il a très-bien entonné le chœur des conjurés.

— Absol. Ce coryphée entonne bien, entonne juste.

— Dans une acception plus générale, Chanter. Entonner des cantiques. Il nous entonna une joyeuse chanson.

— Mus. relig. Chanter le commencement, les premiers mots d'un psaume, d'une hymne, d'un air d'église.

— Fig. *Entonner les louanges de quelqu'un.* Faire hautement son éloge; célébrer ses louanges.

Tout chantre ne peut pas, sur le ton d'un Orphée,
Entonner en grands vers la discorde étouffée. (Boil.)

— S'ENTONNER. v. pron. Être entonné, mis sur le ton.

ENTONNERIE. s. f. Techn. Lieu où sont rangés les tonneaux que le brasseur emplit de bière à mesure qu'un brassin est à point.

ENTONNOIR. s. m. Instrument avec lequel on entonne un liquide dans un tonneau, dans un vase. Entonnoir de bois. Entonnoir de ferblanc. Entonnoir de verre.

— Par extens. Le gosier de ceux qui aiment à boire.

Ce bon seigneur, que la soif pique
Dès le matin jusques au soir,
De l'organe de la musique
N'a plus fait qu'un *entonnoir*. (De Chaulieu.)

— Anat. *Entonnoir du ventricule moyen du cerveau*. Dépression qu'offre la paroi inférieure de cette cavité au-dessus de la tige pituitaire.

— Artill. Ce qui sert à couler la poudre dans la lumière des pièces. ‖ Espèce de cratère produit par l'explosion d'une mine. L'entonnoir d'une mine.

— Bot. Pédoncule creux et en forme d'entonnoir de certains lichens. ‖ *Fleur en entonnoir*. V. INFUNDIBULIFORMES.

— Chir. Instrument en forme d'entonnoir, destiné soit à diriger des vapeurs, soit à conduire des cautères actuels vers certaines parties malades.

— Conchyl. Nom vulgaire des patelles profondes et coniques.

— Hortic. *Arbre en entonnoir*. Sorte de disposition des arbres fruitiers qui représente la forme d'un entonnoir. On n'emploie plus guère cette expression, celle d'arbre en buisson ayant prévalu.

— Jeux. Sorte d'instrument dans lequel on jette quelquefois les dés au lieu de les lancer du cornet sur la table.

— Techn. Partie supérieure du four à chaux.

ENTOPHTHALMIE. s. f. Médec. Inflammation des parties internes de l'œil.

ENTOPHTHALMORRHAGIE. s. f. Médec. [illegible]

ENTOPHYLLIN, INE. adj. (ét. gr., ἐντός, dedans; φύλλον, feuille). Bot. Qui porte des bourgeons ou gemmes plongés dans la substance même de la plante. ‖ ENTOPHYLLINES. s. f. pl. Famille d'hépatiques.

ENTOPHYLLOCARPE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἐντός, dedans; φύλλον, feuille; καρπός, fruit). Bot. Dont la fructification naît dans le sein des feuilles. ‖ ENTOPHYLLOCARPES. s. f. pl. Famille de mousses.

ENTOPHYTE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἐντός, dedans; φυτόν, plante). Bot. Qui croît sur les plantes. ‖ ENTOPHYTES. s. m. pl. Serie de mucédinées, renfermant des champignons qui croissent sur les plantes vivantes ou mortes, dans leur tissu même.

ENTOPHYTOGÉNÈSE. s. f. (ét. gr., ἐντός,

dedans ; φυτόν, plante ; γεννάω, engendrer). Bot. Production des plantes parasites internes.

ENTOPHYTOGÉNÉTIQUE. adj. des 2 g. Bot. Qui a rapport à l'entophytogénèse.

ENTOPOGONE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἐντός, dedans ; πώγων, barbe). Bot. Qui a le péristome interne formé de cils libres ou réunis en une membrane plissée. || ENTOPOGONES. s. f. pl. Famille de mousses.

ENTOPTIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἐντός, dedans ; ὀπτομαι, voir). Phys. Qui se forme dans les prismes ou les cubes de verre refroidi rapidement. Couleurs entoptiques.

ENTORSE. s. f. (du lat. *extorquere*, tordre). Chir. Distension subite et violente des tendons et des ligaments d'une articulation, sans qu'il y ait déplacement possible des parties osseuses. Se donner une entorse.

— Fig. et fam. *On lui a donné une entorse.* Se dit en parlant d'un homme en place, en faveur, dont on a affaibli la puissance ou le crédit.

— On dit dans le même sens. Sa fortune, son crédit, son opinion, a souffert une rude entorse.

— Littérat. *Donner une entorse à un passage.* Dénaturer le sens d'un passage, et lui en prêter un qui n'est pas le véritable.

— Fig. *Donner une entorse à la vérité, au bon droit.* Altérer la vérité, mentir ; commettre une injustice, méconnaître le bon droit.

— Art vétér. Distension du ligament de l'articulation du boulet, avec un gonflement à la partie. Les causes de l'entorse sont un faux-pas ou les efforts que fait un animal pour retirer son pied engagé dans une ornière, ou entre deux corps quelconques.

— Pathol. Tiraillement violent des parties molles qui entourent les articulations.

— Techn. Résidu de la cire fondue.

ENTORTILLAGE. s. m. (pr. *an-tor-ti-iaje*). Ce qui est entortillé, obscur et prétentieux. Vieille chanson qui valait bien l'*entortillage* moderne. (J.-J. Rouss.)

— Subterfuge ; discours plein d'équivoques, dans le dessein de tromper, de nuire. Je suis décidé à déjouer tous les reproches d'évasion, de subtilité, d'*entortillage*. (Mirab.)

ENTORTILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Entortiller. S'empl. adjectiv. Phrase entortillée. Période entortillée. Discours entortillé. Style entortillé. Voyez avec quel naturel Mme de Sévigné et d'autres dames écrivirent ; comparez ce style avec toutes les phrases *entortillées* de nos petits romans. (Volt.)

— *Entortillé de.* Ils firent lancer sur le toit, contre les pierres et contre les fenêtres, des flèches *entortillées* de flèches allumées. (Volt.)

— Bot. Syn. de Volubile. V. VOLUBILE.

ENTORTILLEMENT. s. m. Action d'entortiller. || Son effet.

— Tour qu'une chose fait en s'entortillant. L'entortillement des cobées. L'entortillement du convolvulus. L'entortillement de la clématite.

— Fig. Embarras dans le style. Il y a de l'entortillement dans ce passage.

ENTORTILLER. v. a. 1re conj. (pr. *an-tor-ti-ie*). Envelopper en tortillant dans une chose ou autour d'une chose. Entortiller un objet dans du papier. Deux serpents entortillent Laocoon et ses fils.

— Fig. Mettre, à dessein ou par défaut de netteté dans les idées, de l'embarras, de la confusion dans ses paroles, de manière à en rendre l'intelligence difficile. Entortiller son style, ses idées.

— Popul. Ennuyer. Eh ! laissez-moi, vous m'entortillez.

— Fam. *Entortiller quelqu'un.* Séduire, tromper, amener quelqu'un à ses fins, malgré lui. Victorine est douce, elle est gentille, elle aura bientôt *entortillé* son père et le fera tourner comme une toupie d'Allemagne avec le fouet du sentiment. (De Balzac.)

— S'ENTORTILLER. v. pron. S'attacher en faisant plusieurs tours. La clématite s'entortilla autour de sa petite fenêtre. Le lierre s'entortille autour de l'orme.

ENTOSPHÉNAL, ALE. adj. et s. Une des pièces du sphénoïde.

ENTOSTERNAL, ALE. adj. et s. Une des pièces du sternum.

ENTOSTHODONTE. s. m. (ét. gr., ἐντοσθεν, dedans ; ὀδούς, dent). Bot. Genre de mousses funariées.

ENTOSTHYMÈNE. s. m. (ét. gr., [illegible] dedans ; ὑμήν, membrane). Bot. Genre de mousses acrocarpes.

ENTOTHORAX. s. m. (ét. gr., ἐντός, dedans ; θώραξ, poitrine). Entom. Pièce en forme d'Y, du thorax des insectes.

ENTOTHRIX. s. m. (ét. gr., ἐντός, dedans ; θρίξ, cheveu, filament). Bot. Genre d'algues d'eau douce, de la famille des leptotrichiées.

ENTOUR. s. m. (à l'*entour*). Environs, circuit. Il ne s'emploie qu'au pluriel. Il fait surveiller les entours de la place.

— Fig. *Les entours de quelqu'un.* Les secrétaires, les amis, les parents, les commis, les serviteurs de quelqu'un ; sa société intime. Ce vieillard est faible, il se laisse gouverner par ses entours.

— Fam. *Savoir bien prendre les entours.* Savoir mettre dans ses intérêts ceux qui ont de l'influence sur les personnes dont on attend un service.

— *A l'entour*, express. adv. V. ALENTOUR.

— Syn. comp. ENTOURS. ALENTOURS. *Entours* exprime quelque chose de plus intime et de plus habituel que les *alentours*.

ENTOURAGE. s. m. Tout ce qui entoure. || Ornements qui entourent un objet précieux, un bijou, un tableau. Entourage de perles, de saphirs. L'entourage de la miniature est couvert d'arabesques d'or.

— Fig. et fam. Entours de quelqu'un. Cet homme se perd, il a un mauvais entourage. Son entourage nuit à sa réputation.

ENTOURANT. part. prés. du v. Entourer. Qui entoure. Il est invar.

ENTOURANT, ANTE. adj. Qui sert à entourer. || Bot. Qui est roulé en cornet et qui entoure la tige. Feuilles entourantes.

ENTOURÉ, ÉE. part. pass. du v. Entourer. S'empl. adjectiv. La plupart des écrivains et des penseurs travaillent dans la solitude, ou seulement *entourés* d'un petit cercle qu'ils dominent. (Mme de Staël.)

Quel plaisir, *entouré* d'un double paravent,
D'écouter la tempête et d'insulter au vent ! (DELILLE.)

— Fig. On dit souvent, pour excuser les rois, qu'ils sont mal *entourés* ; ceux qui sont habiles font leurs alentours. (Le pr. de Ligne.)

— Minér. Dont les décroissements ont lieu sur tous les angles solides et les arêtes autour de la base d'un noyau prismatique.

ENTOURER. v. a. 1re conj. (rad. *tour*). Environner, ceindre, être, se tenir autour de. Entourer une ville de murailles. Les agents l'entourèrent et le saisirent. Les plus résolus *entourent* le prévôt et le forcent de les mener au palais. (Anquet.)

— Fig. O roi, que les cœurs de tes sujets *entourent* ton trône. (Demaist.)

— *Entourer de soins.* Prodiguer des soins. Ces anges, que nous appelons sœurs de charité, entourent de mille soins le pauvre qui souffre.

— S'empresser, se réunir autour de quelqu'un pour le circonvenir, l'abuser ou le capter. Les héritiers s'empressent d'entourer le lit d'un moribond.

— S'ENTOURER. v. pron. Former ses entours. Se dit d'une personne qui en choisit d'autres pour confidents, pour conseillers. Il faut toujours s'entourer d'hommes probes. Un roi qui s'*entoure* de femmes ne voit jamais la vérité s'approcher de lui. (***)

ENTOURNER. v. a. 1re conj. (rad. *tour*). Il signifiait autrefois Entourer, environner. || Se dit encore aujourd'hui pour, Plier autour. Entourner un câble sur une poulie. Il vieillit.

ENTOURNURE. s. f. Techn. Échancrure d'une manche dans la partie qui touche à l'aisselle et à l'épaule. L'entournure de cet habit, de cette robe, de cette chemise, est trop étroite.

ENTOZOAIRE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἐντός, ζῶον, animal). Zool. Qui vit dans le corps d'autres animaux. || ENTOZOAIRES. s. m. pl. Classe d'animaux qui comprennent les vers intestinaux.

ENTOZOÉ, ÉE. Helm. Qui vit dans le corps des animaux. Vers entozoés ou entozoïques. || ENTOZOÉS. s. m. pl. Nom d'une branche de la race des animaux acéphales gastriques.

— Bot. Qui croît dans le corps des insectes morts ou vivants.

ENTOZOÏQUE. adj. des 2 g. V. ENTOZOÉ.

ENTOZOOGÉNÈSE. s. f. (ét. gr., ἐντός, dedans ; ζῶον, animal ; γεννάω, j'engendre). Helm. Production des vers intestinaux.

ENTOZOOGÉNÉTIQUE. adj. des 2 g. Helm. Qui a rapport à l'entozoogénèse.

ENTOZOOLOGIE. s. f. (ét. gr., ἐντός, dedans ; ζῶον, animal ; λόγος, discours). Didact. Histoire des vers intestinaux.

ENTOZOOLOGIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui a rapport à l'entozoologie.

ENTOZOOLOGISTE. s. m. Didact. Naturaliste qui s'occupe spécialement de l'entozoologie.

ENTOZOOSE. s. f. Helm. V. ENTOZOOGÉNÈSE.

ENTOZOOTIQUE. adj. des 2 g. Helm. V. ENTOZOOGÉNÉTIQUE.

ENTR'ACCOLER (S'). v. récipr. Se lier par quelque affaire, se soutenir mutuellement dans quelque entreprise.

ENTR'ACCORDANT (S'). part. prés. du v. récipr. S'entr'accorder. Qui s'accorde avec. Il est invar. Des mots s'entr'accordant si mal. C'est par licence poétique qu'il prend l'accord dans les vers suivants :

J'aime mieux mettre encor cent arpents au niveau,
Que d'aller follement, égaré dans les nues,
Me lasser à chercher des visions cornues,
Et pour lier des mots si mal s'*entr'accordants*,
Prendre dans ce jardin la lune avec les dents. (BOIL.)

ENTR'ACCORDER (S'). v. récipr. (rad. *accord*). S'accorder, vivre l'un avec l'autre en parfaite intelligence. Ces deux associés s'entr'accordent très-bien.

ENTR'ACCUSER (S'). v. récipr. S'accuser réciproquement. Ces bandits s'entr'accusaient devant le tribunal.

ENTR'ACTE. s. m. (pr. *an-trak-te*). Art dram. Intervalle qui, au théâtre, sépare un acte d'un autre. Dans l'entr'acte. Les entr'actes sont trop longs. On suppose l'écoulement de vingt années pendant l'entr'acte. *L'entr'acte* est un repos pour les spectateurs, et n'en est pas un pour l'action. (Encycl.)

— Fig. et fam. Que de gens dans le monde dont la vie se passe en *entr'actes*. (S. Dub.)

— Mus. Petite symphonie que le compositeur place quelquefois entre deux actes d'un opéra.

— Il se dit aussi d'un petit spectacle, de tout divertissement qui, sans se rattacher à la pièce que l'on joue, se donne entre les actes. || Dans ce sens, on dit plus ordinairement *intermède*.

ENTR'ADMIRER (S'). v. récipr. (pr. *çan-tradd-mi-ré.*) S'admirer réciproquement.

ENTR'AIDER (S'). v. récipr. S'aider mutuellement. Il se faut *entr'aider*, c'est la loi de nature. (La Font.) La morale et les lumières, les lumières et la morale *s'entr'aident* mutuellement. (Mme de H.)

ENTRAILLES. s. f. pl. (pr. *an-tra-ie ; interalia*, dans la basse latinité ; du gr. ἔντερα, intestins). Anat. Viscères renfermés dans les cavités splanchniques et spécialement ceux qui sont contenus dans l'abdomen. Entrailles brûlées, humectées, rafraîchies. Inflammation d'entrailles. Avoir les entrailles déchirées par le poison.

— Dans un sens plus général, il signifie non-seulement les viscères, mais toutes les parties enfermées dans le corps de l'homme ou des animaux, comme le poumon, le foie, la rate, etc. On a fait l'autopsie du corps, et toutes les entrailles ont été trouvées saines. On a porté son cœur à Reims et ses entrailles à Saint-Denis.

— Fig. Pris pour l'estomac.

Un auteur qui, pressé d'un besoin importun,
Le soir entend crier ses *entrailles* à jeun. (BOIL.)

— Tendresse, affection, dévouement, sensibilité. Mes *entrailles* n'ont point encore pris le train des tendresses d'une grand'mère. (Mme de Sévig.)

. . . Je suis vif et sévère,
Mais j'ai toujours pour lui des *entrailles* de père.
(DESTOUCHES.)

— *S'armer contre ses propres entrailles.* S'armer contre sa famille, contre ses enfants.

— *Avoir des entrailles.* Posséder un cœur très-tendre pour ses amis, très-sympathique aux malheureux. La plupart de nos philanthropes n'ont pas d'entrailles.

— *Cet acteur a des entrailles.* Il se montre dans son rôle plein de chaleur, de vérité et de pathétique.

— Lang. myst. *Les entrailles de la miséricorde de Dieu.* La tendresse et la bonté que Dieu prodigue aux hommes. O mon Dieu, les *entrailles* de votre miséricorde n'en sont-elles pas émues ? (Mass.)

— *Pénétrer dans les entrailles d'un sujet.* Descendre au fond de la question, aller droit au cœur du sujet que l'on traite.

— Il signifie encore, Lieu profond. On tire les métaux des entrailles de la terre. Cherchez comment l'or se purifie dans les *entrailles* de la terre. (Mass.)

Cora, le rubis qui nous flatte
Aux *entrailles* du sol cachait sa pureté ;
Mais de sa robe d'écarlate,
L'homme ôtant la souillure, admira sa beauté.
(H. LASIVIERE.)

— Fig. En parlant d'un vaisseau.

L'Inflexible aussitôt déchirant ses *entrailles*,
Fait tonner dans son sein le bronze des batailles.
(*Satiriques.*)

— Poét. et fig. Lorsque Dieu forma le cœur et les *entrailles* de l'homme, il y mit premièrement la bonté. (Boss.) Cœurs étroits, *entrailles* resserrées, que la foi et la charité n'ont pas dilatées pour comprendre toute l'étendue de l'amour de Dieu. (Id.)

— Relat. *Extirpation des entrailles.* Cet affreux supplice a été en usage chez tous les peuples sauvages de l'Amérique. Il l'est encore chez quelques-uns.

— Antiq. Les anciens faisaient consulter par leurs devins les entrailles des victimes, et prétendaient connaître l'avenir par ce moyen.

ENTR'AIMER (S'). v. récipr. S'aimer l'un l'autre. Les hommes vains ne peuvent s'*entr'aimer*. (B.)

ENTRAIN. s. m. Gaîté naturelle et communicative. C'est un joyeux compagnon qui a de l'entrain.

ENTRAÎNABLE. adj. des 2 g. Qui peut être entraîné, qui se laisse entraîner. Nous sommes très-*entraînables* par l'imagination, la [illegible]

ENTRAÎNANT, ANTE. adj. Qui entraîne. Il ne s'emploie qu'au figuré. Un style entraînant. Une éloquence entraînante. Goëthe n'a plus cette ardeur *entraînante* qui lui inspira Werther, mais la chaleur de ses pensées suffit pour tout animer. (Mme de Staël.)

ENTRAÎNÉ, ÉE. part. pass. du v. Entraîner. S'empl. adjectiv.

— *Entraîné par.* L'homme est tellement *entraîné* par cette impulsion céleste, que lorsqu'il cesse de prendre la Divinité pour son modèle, il ne manque jamais d'en faire une sur sa propre image. (B. de St-P.) Des aigles, *entraînés* par le courant d'air, descendent en tournoyant au fond du gouffre. (Chateaub.) Rien ne peut les soustraire au sacrifice, ils sont *entraînés* par un pouvoir fatal. (Chateaubr.) Par un charme fatal vous fûtes *entraînée*. (Rac.)

— *Entraîné vers.* Si l'Europe est *entraînée* vers l'avenir, c'est qu'encore une fois, Dieu le veut. (Ed. Quinet.)

De soins tumultueux un prince environné
Vers de nouveaux objets est sans cesse *entraîné*. (RAC.)

— *Entraîné à.* Entraîné au jeu.

C'en est donc fait : par des tyrans cruels,
Malgré ses pleurs à l'autel *entraînée*,
Elle a subi le joug de l'hyménée. (PARNY.)

— Hippiat. *Cheval entraîné.* Cheval préparé pour la course.

ENTRAÎNEMENT. s. m. Action d'entraîner. État de ce qui est entraîné. Se dit de la méthode employée pour préparer un cheval à la course.

— Fig. *L'entraînement des passions, de l'exemple*, etc. Il faut se défier de l'*entraînement* de l'opinion dominante. (Say.) Tant que vous ne consentirez à ces distractions, l'*entraînement* involontaire de votre imagination n'interrompra pas le mérite de votre action. (Desm.)

ENTRAÎNER. v. a. 1re conj. Traîner avec soi, après soi, enlever. Le Rhône, dans ses débordements, entraîne tout ce qui s'oppose à sa marche.

— Emmener de force, conduire avec violence. Est-ce Phèdre qui fuit ou plutôt qu'on *entraîne* ? (Rac.)

— Dans un sens plus restreint. Ne le fatigue pas, dit Bianchon en *entraînant* Eugène dans un coin de la chambre. (De Balz.)

— Porter à quelque chose avec force, malgré la volonté. Quand les Hébreux, pour *entraîner* avec eux le reste du monde, sont prêts à recevoir le baptême et l'esprit d'avenir, la Providence les enlève à la vallée et aux idoles de l'Egypte. (Ed. Quinet.)

— Fig. Une fatale révolution que rien n'arrête *entraîne* tout dans les abîmes de l'éternité. (Mass.)

— Occasionner. Ces trois causes combinées, et surtout la dernière, ont *entraîné* la ruine de l'Empire romain. (B. de St-P.) L'ablation des paupières *entraîne* l'insomnie. (Richer.)

— *Le temps nous entraîne.* Les années s'écoulent rapidement, sans que nous puissions en ralentir le cours. Le monde nous occupe, le présent nous *entraîne*. (Boss.)

— *Entraîner avec soi, après soi.* Avoir pour résultat, pour conséquence. Dans ces acceptions, il se dit surtout des choses fâcheuses. Chaque mauvaise action *entraîne* avec soi son infortune. (Boss.) Tout homme qui crie : Suivez-moi ! je vais vous conduire au bonheur, *entraîne* après lui la multitude. (Boist.)

— Jurispr. Toute peine afflictive et infamante entraîne la perte des droits civils. Autrefois, la peine des travaux forcés à perpétuité entraînait la flétrissure.

— Hippiat. *Entraîner un cheval.* Augmenter sa vigueur, sa force, et sa légèreté par une alimentation convenable qui le débarrasse de toutes les chairs inutiles, et le rende plus vite à la course.

— S'ENTRAÎNER. v. pron. Être entraîné.

ENTRAÎNEUR. s. m. Celui qui entraîne, qui prépare les chevaux pour la course.

ENTRAIT. s. m. Techn. Pièce principale ou poutre qui porte, dans une ferme de comble, les arbalétriers et le poinçon. Quelquefois on en place deux, et on les désigne par les noms de *grand* et de *petit entrait*.

ENTRANT. part. prés. du v. Entrer. Qui entre. Il est invariable. De jeunes personnes *entrant* dans le monde n'ont d'autre gouvernante que leur mère, souvent plus folle qu'elles, et qui ne peut leur montrer les objets autrement qu'elle ne les voit. (J.-J. Rouss.)

ENTRANT, ANTE. adj. Engageant, insinuant, intrigant. Ce jeune homme est aimable, il a quelque chose d'entrant. Des manières entrantes. Il est familier et peu usité.

Sois *entrant*, effronté et sans cesse importun,
En ce temps l'impudence enlève la fortune. (REGN.)

— subst. Celui qui entre. *Les entrants et les sortants* ; les personnes qui entrent dans un lieu, et celles qui en sortent. Dans ce sens il est familier.

ENTRAPETÉ, ÉE. adj. Archit. Il se dit d'un pignon de mur à quatre ou cinq pans.

ENTR'APPELER (S'). v. récipr. S'appeler l'un l'autre. Ils s'entr'appelaient dans les bois, sans pouvoir se rejoindre.

ENTRAVAILLÉ, ÉE. adj. Blas. Il se dit d'un oiseau qui est représenté les ailes déployées, mais avec un bâton entre les ailes et les pattes.

ENTRAVÉ, ÉE. part. pass. du v. Entraver. S'empl. adjectiv. Cheval entravé. Affaire entravée. Personne entravée dans ses projets.

ENTRAVER. v. a. 1re conj. (du lat. *trabs trabis*, chaîne, lien). Mettre des entraves. Entraver un cheval. Entraver un taureau.

— Fig. Embarrasser la marche d'une affaire. Il s'efforçait par cette fin de non-recevoir d'entraver la marche du procès. Ces bruits de guerre entravent les affaires. Tantôt la peur nous met des ailes aux talons ; tantôt elle nous cloue les pieds au sol et les *entrave*. (Mont.) Trop de fantaisies embarrassent le train de la vie ; comme trop de bagages *entravent* la marche d'une armée. (S. Dubay.)

— Fauconn. Arranger les jets de l'oiseau de manière qu'il ne puisse se déchaperonner.

S'ENTRAVER. v. pron. Être entravé.

ENTRAVERSER (S'). v. pron. Mar. Action de présenter le côté d'un bâtiment de guerre, son *travers*, à une batterie à terre, ou à un point de la côte, ou à des navires que l'on veut canonner. Le Suffren vint s'entraverser devant le fort.

ENTR'AVERTIR (S'). v. récipr. S'avertir mutuellement. Ils convinrent d'un signal pour s'entr'avertir de la présence de l'ennemi.

ENTRAVES. s. f. pl. Liens dont on embarrasse les jambes d'un cheval pour l'empêcher de s'éloigner du lieu où on le met paître. On met des entraves à un cheval pour lui donner l'allure de l'amble. || Le plus souvent, les entraves ne sont qu'une corde qui lie les pieds de devant ou de derrière entre eux, ou un des pieds de devant avec celui de derrière correspondant, ou avec la tête. || *Entraves en bracelet.* On nomme ainsi deux espèces de bracelets en bois qui s'ouvrent et se ferment, par le moyen d'une cheville. Ces bracelets, qui se mettent ordinairement aux jambes de derrière, sont réunis par une corde ou une sangle.

— Fig. Obstacles, empêchements. Cet homme ne connaît ni frein ni entraves. Les tyrans mettent des entraves à la liberté des peuples. Le génie brise les entraves de la routine.

Tous les hommes vivants sont ici-bas esclaves,
Mais suivant ce qu'ils sont, ils diffèrent d'*entraves*;
Les uns les portent d'or, et les autres de fer. (Regn.)

— S'emploie aussi au singulier dans le sens précédent. La jeunesse est fougueuse, elle a besoin d'une entrave qui la retienne.

ENTRAVESTISSEMENT. s. m. S'est dit pour, Don mutuel.

ENTRAVON. s. m. Art vétér. Anneau de cuir qu'on adapte au paturon du cheval.

ENTRE. prépos. (du lat. *inter*). Au milieu de. Cette préposition a la propriété d'indiquer une idée de position moyenne entre deux termes opposés; mais cette idée ne peut être exprimée que par les mots *mis*, *placé*, *situé*, ou tout autre semblable. Il s'est venu mettre entre deux hommes qui se querellaient. Il était assis entre nous deux. Se jeter entre deux hommes qui se battent.

— Très-souvent on l'emploie avec ellipse de l'adjectif qui exprime l'idée de position. Étampes est *entre* Paris et Orléans; c'est-à-dire, Étampes est *situé* entre Paris et Orléans. Ce bataillon se trouvait *entre* deux feux; c'est-à-dire, se trouvait *placé* entre deux feux. Un continent *entre* deux mers; c'est-à-dire, *situé* entre deux mers.

— Se dit de l'espace enfermé par deux extrémités qu'on désigne. La distance est grande entre la France et l'Amérique. Mesurer la distance entre les deux pôles, entre le ciel et la terre.

— Fig. Un philosophe a dit que chaque vertu était entre deux vices. Je me trouvais entre deux périls. Flotter entre la crainte et l'espérance. L'homme est placé libre *entre* le vice et la vertu. (Marmont.) Les hommes faibles passent leur vie *entre* le tort et le repentir. (Boil.) Un magistrat intègre peut se trouver placé *entre* la haine d'un premier ministre et le mépris de la nation, mais il ne peut balancer. (Malesh.)

— S'applique au temps, à la durée. Je vous verrai entre trois et quatre heures de l'après-midi. On a entendu un solo de hautbois entre les deux pièces.

— *Entre deux soleils.* Entre le moment du coucher et le moment du lever du soleil.

— Fam. *Entre ci et là.* Désigne un laps de temps entre deux époques, un intervalle entre deux lieux déterminés.

— Signifie aussi Parmi. Il se signala entre les plus braves. Ma librairie, qui est une des belles *entre* les librairies de village, est assise à un coin de ma maison. (Mont.)

— Poét. et fig. *Entre toutes.* Au-dessus de toutes. Je vous salue, Marie, pleine de grâce; le Seigneur est avec vous; vous êtes bénie *entre* toutes les femmes. (Salut. angél.)

Un mot de votre bouche, en terminant nos peines,
Peut rendre Esther heureuse *entre* toutes les reines. (Racine.)

— Dans, en. Serrer un ami entre ses bras. Son époux la retient tremblante *entre* ses bras. (Volt.)

Ainsi donc ce malheureux enfant
Retombe *entre* ses mains et meurt presque en naissant. (Voltaire.)

— D'entre. On l'a retiré tout sanglant d'entre ses mains.

— *Distribuer, répartir quelque chose entre plusieurs personnes.* Donner une part à chacune d'elles. Les valeurs de la succession ont été partagées entre tous les héritiers. Les biens du failli ont été vendus, et le prix réparti entre ses créanciers.

— S'applique aux diverses relations qui unissent les personnes. Il n'y a plus d'intimité entre nous. Il y a procès entre ces deux familles. La querelle a été vive entre ces deux hommes. L'amour *entre* les rois ne fait pas l'hyménée. (Corn.) La haine *entre* les grands se calme rarement (Id.) Il est bien permis de brouiller *entre* eux ses ennemis. (Coll.-d'Harlev.) Les inconvénients et les avantages de ce genre d'ouvrages sont encore un objet de contestation *entre* les critiques et les auteurs. (Delille.)

— *Il n'y a rien de commun entre nous, entre vous et moi.* Aucuns rapports ne nous lient, ou, Nous n'avons rien à faire, à démêler ensemble.

— *Entre eux.* Mutuellement, les uns les autres.

Des lambeaux palpitants et des membres affreux
Que des chiens dévorants se disputaient *entre* eux. (Racine.)

Les gueux, les gueux
Sont des gens heureux,
Ils s'aiment *entre* eux,
Vivent les gueux! (Béranger.)

|| *Ils parlaient entre eux.* Ils se parlaient les uns aux autres. || *Les conjurés se concertèrent entre eux.* Se concertèrent les uns avec les autres. || *Les juifs ne se marient qu'entre eux.* Ne se marient qu'avec des personnes de leur religion.

— Fam. *Cela soit dit entre nous*, ou *soit dit entre nous*, ou même, avec l'ellipse complète, *entre nous.* Que cela reste dit, renfermé entre nous. Ce n'est pas, *entre* nous, que ce ne soit un endroit des plus glissants de son affaire. (Mme de Sév.)

Ils ont tous de l'esprit, et lui n'en avait pas.
Le bonhomme, *entre* nous, n'avait que du génie. (Vigée.)

— On dit dans le même sens, Entre vous et moi.

— *Entre soi.* C'est-à-dire, parmi les personnes de sa famille, ou parmi ses amis, parmi ses pairs, ses collègues. On discute ses choses-là entre soi, et non pas en public.

— Se dit des rapports que les choses ont ou peuvent avoir ensemble. Il n'y a entre ces deux ouvrages aucune analogie.

— Se dit aussi de la liaison, du rapport qui unit les unes aux autres les diverses parties d'une chose.

— S'emploie pour marquer ce qui tient de deux choses, ce qui participe de l'une ou de l'autre. Le gris est entre le blanc et le noir.

— *Entre les deux.* Se dit d'une chose dont on ne peut parler ni en bien ni en mal, qui n'est ni bonne ni mauvaise. Etes-vous satisfait, mécontent de cette affaire? Entre les deux.

— Prov. *Entre la poire et le fromage.* Vers la fin du repas, lorsque la gaîté produite par le bon vin, la bonne chère, rend plus expansif. Je lui parlerai de notre affaire entre la poire et le fromage.

— *Entre chien et loup.* L'entrée de la nuit. Le moment du crépuscule, où l'on entrevoit les objets, sans pouvoir en distinguer la forme. Nous sommes arrivés après le coucher du soleil; il était entre chien et loup.

— On n'élide par l'*e* final de *entre* quand le mot suivant commence par une voyelle. Ainsi on doit écrire *entre eux*, *entre elles*, *entre amis*, etc.

— Cette préposition sert à composer plusieurs noms et plusieurs verbes. Entre-deux. Entr'acte. Entremets. Entrelacer, etc. || Dans les verbes personnels, elle exprime une action réciproque. S'entre-battre. S'entr'aider. S'entre-choquer, etc. || Dans quelques autres, elle marque une action diminutive. Entr'ouvrir, entrevoir, ouvrir, voir à demi. || Nos anciens auteurs faisaient un fréquent abus des mots où cette préposition entrait en composition. On en trouve un grand nombre dans Corneille, Brebeuf et Pluche, qui ne faisaient en les employant que suivre les traces de leurs devanciers. Un critique cite ce vers curieux d'une tragédie représentée et non imprimée. *Pour nous* entre-venger *nous* entre-tuerons *nous!* Beaucoup de ces mots n'ont pas été conservés. Il faut ne faire usage qu'avec sobriété et discernement de ceux dont notre langue est restée en possession.

— Mar. Un bâtiment est entre deux feux, quand il est canonné tribord et bâbord. || Il est entre vent et marée, lorsque le vent et la marée agissent sur lui en sens contraire. || Il a le vent entre deux écoutes, lorsqu'il est poussé par un vent de l'arrière.

— Syn. comp. ENTRE. PARMI. V. PARMI.

ENTRE AUTRES. adv. et ellipt. S'emploie pour désigner particulièrement Une personne ou une chose parmi d'autres personnes ou d'autres choses. J'ai admiré les beaux tableaux de la cathedrale d'Anvers, entre autres la Descente de croix de Rubens.

ENTRÉ, ÉE. part. pass. du v. Entrer. S'emploie adjectiv. Personnes entrées.

— *Cela n'est jamais entré dans l'esprit, dans l'imagination d'un homme sensé.* Cette locution prend souvent le tour impersonnel. *Il n'est jamais entré dans l'esprit de personne,*

crie, il éclate; on bouche ses oreilles, c'est un tonnerre. (La Bruy.)

— Ce participe prend, selon le sens, l'auxiliaire *être* ou l'auxiliaire *avoir*. V. ENTRER.

ENTRE-BÂILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Entre-bâiller. S'empl. adj. Fenêtre entre-bâillée

ENTRE-BÂILLER. v. a. 1re conj. (pr. *an-tre-bâ ié*; rad. *bâiller*). Entr'ouvrir légèrement. Entre-bâiller une porte.

— S'ENTRE-BÂILLER. v. pron. Être entre-bâillé.

ENTRE-BÂILLURE. s. f. (pr. *an-tre-ba-iu-re*). État d'une porte entre-bâillée.

ENTRE BAISER (S'). v. récipr. Se baiser l'un l'autre.

ENTRE-BANDES. s. f. pl. Manuf. Bandes travaillées avec une trame de couleur différente, à chaque bout d'une pièce d'étoffe.

ENTREBAS. s. m. Manuf. Trop grand éloignement ou distance inégale des fils de la chaîne d'une étoffe.

ENTRE-BÂT. s. m. Techn. Le milieu du bât d'une bête de somme.

ENTRE-BATTE. Manuf. V. ENTRE-BANDES.

ENTRE-BATTRE (S'). v. récipr. Se combattre, se battre l'un l'autre. Séparez ces hommes, ils vont s'entre-battre.

ENTRE-BIENFAIRE (S'). v. récipr. Se faire du bien l'un à l'autre.

ENTREBOUQUE. s. f. Pêch. Première chambre des bourdigues du côté de l'entrée.

ENTRECASTEAUX (Joseph-Ant. Bruni d'). Né à Aix en 1739; nommé gouverneur de l'île de France en 1787. Parti pour chercher les traces de la Peyrouse, il mourut dans cette expédition.

ENTRECASTEAUX. Géogr. Port de la Nouvelle-Hollande, sur la terre de Van-Diémen, à la pointe sud de l'île.

ENTRE-CHAMAILLER (S'). v. récipr. (pr. *an-tre-cha-ma ie*). Se disputer bruyamment.

ENTRECHAT. s. m. Chorégr. Saut léger pendant lequel le danseur croise rapidement et plusieurs fois les deux pieds avant de toucher le sol. Battre un entrechat. Entrechat à six, à huit. Passer un entrechat.

— Fig. Son éloquence s'élève par bonds et tombe à plat, à terre. Son éloquence ne procède que par *entrechats*. (Mme de Neck.)

ENTRE-CHERCHER (S'). v. récipr. Se chercher, se rechercher mutuellement. Les Athéniens s'*entre-cherchaient* sans pouvoir se rencontrer. (Rollin.)

ENTRE-CHOQUEMENT. s. m. Choc de plusieurs combattants.

ENTRE-CHOQUER (S'). v. récipr. (rad. *choc*). Se choquer l'un l'autre. Le front ceint de vieux pins s'*entre choquent* dans l'air. (Del.)

— Fig. Se contredire avec aigreur; s'opposer l'un à l'autre pour se nuire. Ces deux adversaires s'entre-choquent à tout propos.

ENTRE-CLOS, OSE. part. pass. du v. Entre-clore. S'empl. adjectiv.

ENTRE CLORE. v. a. 4me conj. Fermer à demi, entre-bâiller. Veuillez entre-clore la fenêtre.

ENTRE-COLONNEMENT. s. m. Archit. Nom donné à l'intervalle compris entre deux colonnes voisines, déterminé par l'ordre sur lequel l'édifice est établi. Les entre-colonnements sont ordinairement égaux. On dit aussi *entre-colonnes.* Dans chaque *entre-colonnement*, il y avait un cachot. (V. Hugo.)

ENTRE-COLONNES. s. m. pl. V. ENTRE-COLONNEMENT.

— Plusieurs dictionnaires écrivent *entre-colonne* sans *s*, et pourtant il suffit, pour éviter cette faute, de se pénétrer de la signification de ce mot: *Espace compris entre deux colonnes.*

ENTRE-COMMUNIQUER (S'). v. pron. Se communiquer l'un à l'autre un fait, une nouvelle, un ordre.

ENTRE-CONNAÎTRE (S'). v. récipr. Se connaître mutuellement.

ENTRE-CÔTE. s. m. Art cul. Morceau de bœuf coupé entre deux côtes. Un entre-côte bien tendre. On devrait écrire *entre-côtes.*

ENTRE-COUPE. s. f. Archit. Espace compris entre deux voûtes sphériques superposées. Une entre-coupe de voûte.

— Dégagement qui s'opère dans un carrefour par deux pans coupés opposés, pour ménager plus d'espace au tournant des voitures.

— *Entre-coupe double.* Celle où les quatre pans du carrefour sont coupés.

ENTRE-COUPÉ, ÉE. part. pass. du v. Entre-couper. S'empl. adjectiv. Mots entre-coupés. Voix entre-coupée. Ses paroles étaient *entre-coupées*, obscures, et quelquefois elles n'avaient aucun sens. (Fén.)

— *Entre-coupé de.* Au sud de Tobolsk s'étend le cercle d'Ischim, des landes, parsemées de tombeaux, et *entre-coupées* de lacs amers. (Mme Cottin.) Les noirs écueils blanchissent au loin, et font entendre des bruits affreux, *entre-coupés* de lugubres silences. (B. de St-P.)

— *Entre-coupé par.* La Grèce est un petit pays montagneux, *entre-coupé* par la mer, à peu près de l'étendue de la Grande-Bretagne. (Volt.)

— Bot. *Vaisseaux entre-coupés*, ceux qui composent le tissu cellulaire moniliforme.

— Pathol. Se dit de la respiration, lorsque la dilation du thorax a lieu par plusieurs mouvements d'inspiration et son resserrement par plusieurs aspirations successives. Le malade a la respiration entrecoupée.

ENTRE-COUPEMENT. s. m. Arrangement des choses qui s'entre-coupent, qui sont entre-coupées.

. . . . Je regardais les fleurs
Et l'*entre-coupement* de leurs formes diverses
Pointes de cent façons, jaunes, rouges et perses. (Ronsard.)

ENTRE-COUPER. v. a. 1re conj. Couper en divers endroits, par divers endroits, interrompre. Les cours d'eau qui entre-coupent le parc le rendent plus frais, plus agréable. En parlant ainsi, de profonds soupirs *entre-coupaient* mes paroles. (Fén.)

— Fig. Les soupirs entre-coupaient sa voix, ses paroles.

— S'ENTRE-COUPER. v. pron. S'interrompre.

. . . Nous nous *entre-coupâmes*
De mille questions qui pouvaient nous toucher. (Mol.)

— Art vétér. Se dit des chevaux et des autres animaux qui se blessent en se frottant un pied contre l'autre quand ils marchent. On dit plus communément *Se couper.*

ENTRE-COURS. s. m. Agric. Réciprocité de pâturages entre les habitants de plusieurs communes.

ENTR'ÉCRIRE (S'). v. récipr. S'écrire l'un à l'autre.

ENTRE-CROISEMENT. s. m. État d'une chose entre-croisée, de plusieurs choses qui s'entre-croisent.

ENTRE-CROISER (S'). v. récipr. Se croiser l'un l'autre. Les arabesques qui s'entre-croisent sont d'un bel effet. Des lignes qui s'entre-croisent.

ENTRE-DÉCHIRER (S'). v. récipr. Se déchirer mutuellement. Les ambitieux sont des insensés qui s'*entre-déchirent* en allant à la tombe. (Fen.)

ENTRE-DÉCLARER (S'). v. récipr. Se déclarer un résolution l'un à l'autre. *S'entre-déclarer* la guerre. (J.-J. Rouss.)

ENTRE-DÉFAIRE (S'). v. récipr. Se défaire l'un l'autre. La victoire n'est restée à aucun des deux partis. Ils se sont entre-défaits.

ENTRE-DÉROBER (S'). v. récipr. Se dérober quelque chose l'un à l'autre. Nous allons voir les chefs, plus habiles à *s'entre-dérober* des partisans, qu'à conserver ceux qu'ils avaient. (Garn.)

ENTRE-DÉTRUIRE (S'). v. récipr. Se détruire l'un l'autre. La vendetta excite ces deux familles à s'entre-détruire.

ENTRE-DEUX. s. m. Ce qui est entre deux choses, avec relation et contiguïte. L'entre-deux des épaules. On a fait une chambre de ces deux cabinets en enlevant l'entre-deux.

— Art culin. *Entre-deux de morue.* La partie d'une morue entre la tête et la queue.

— Manuf. *Entre-deux d'un drap.* Endroit où les forces n'ont pas tondu le drap d'assez près.

— Techn. Nom du tuilier qui sert l'enfourneur. || Ais de relieur. || Nom d'un meuble que l'on place entre deux fenêtres. C'est une espèce de console.

— Mar. *Entre-deux des sabords.* Espace plein de la muraille intérieure qui est entre deux sabords. || *Entre-deux des lames.* Espace vide que laissent entre elles les lames élevées par une grosse mer.

— adv. *Entre-deux.* Ce gigot est-il tendre ou dur? Entre-deux. Fait-il chaud? Entre-deux. Ce qui veut dire. Ce gigot n'est ni tendre ni dur. Il ne fait ni chaud ni froid. Peu usité.

ENTRE-DEVOIR (S'). v. récipr. Se devoir quelque chose l'un à l'autre.

ENTRE-DÉVORER (S'). v. récipr. Se dévorer mutuellement. Les scorpions s'entre-dévorent. Le plus grand nombre des animaux ne subsiste qu'en s'*entre-dévorant.* (Virey.)

— Fig. Se ruiner, se faire du mal l'un l'autre, les uns les autres. Les commerçants s'entre-dévorent par la concurrence qu'ils se font.

ENTRE-DIRE (S'). v. récipr. Se dire l'un à l'autre. Ils ont toujours des choses mystérieuses à s'entre-dire

ENTRE-DONNER (S'). v. récip. Se donner quelque chose l'un à l'autre, les uns aux autres. Ces deux amis s'entre-donnent de touchants témoignages d'affection.

. . . . . Et que depuis naguère
Tous deux s'étaient *entre-donné* la foi. (La Font.)

ENTRÉE. s. f. Lieu, endroit par où l'on entre. L'entrée de la maison. L'entrée de la ville. L'entrée de la prison. L'entrée de l'église. L'entrée du jardin. L'entrée du bourg. Dès l'entrée du vestibule. Tout à l'entrée du bois. L'entrée du port, de la rade, du chenal.

— Fig. Les courtisans savent que la flatterie est l'*entrée* de la faveur. (La Bruy.)

— Par analog. Se dit de l'ouverture de certaines choses. L'entrée d'une manche, d'une botte, d'un gant, d'un fourreau, d'un chapeau. On a bouché l'entrée de la serrure. Ces souliers sont trop étroits d'entrée.

— *A son entrée*, *dès son entrée.* Exprime l'action d'entrer. Il vint dans notre loge, et à son entrée on s'aperçut qu'il était fort gai.

— Cérém. L'entrée d'un roi, d'un général victorieux qui entre solennellement dans une ville. L'entrée du roi dans sa bonne ville de Paris. L'*entrée* des Français dans Berlin fut un jour de bonheur pour ses habitants. (L. Gell.)

— Par extens. Il désigne la réception, les honneurs que l'on fait à un roi, à une reine, lorsqu'ils entrent avec pompe dans une ville. Paris fit une magnifique entrée au premier consul après la bataille de Marengo.

— Signifie aussi Admission. Depuis son entrée au collège, cet élève a toujours eu les premiers prix. Ma sœur vient de faire son entrée au couvent. Il n'a rien publié depuis son entrée à l'Académie.

— Droit de siéger dans une assemblée. Les

princes ont entrée à la Chambre des pairs à vingt-cinq ans. Il a son entrée au conseil d'État.

— Le privilége, la faveur d'entrer sans payer dans un théâtre. Il s'emploie le plus souvent au pluriel. J'ai perdu mes entrées à la Comédie française. On a suspendu les entrées de faveur.

— Étiq. *Entrées*. Jusqu'en 1789 on nomma *entrées* les réceptions journalières chez le roi, la reine, le dauphin, etc. L'entrée familière au réveil du roi était accordée aux princes du sang et de la famille royale, et quelquefois à quelques grands seigneurs, ou à des favoris. || *Grandes et petites entrées*. Les princes étrangers, les ambassadeurs, les ducs et pairs, les grands d'Espagne, etc., y étaient admis.

— Impos. Les droits imposés sur les marchandises qui entrent dans un royaume, dans une province, dans une ville. Payer l'entrée, les droits d'entrée. Frauder l'entrée. Droit d'entrée et de sortie.

— Commencement. A l'entrée du printemps. A l'entrée du dîner. A l'entrée du livre. Vers l'entrée du Carême.

— Action de commencer une chose. A son entrée en séance. Dès l'entrée de table on servit des vins de France.

— Début dans le monde, dans une profession. Depuis son entrée au corps, ce soldat n'a pas été puni. Il a fait son entrée dans le monde avec éclat.

— *Entrée en possession, en jouissance*. Action de commencer à posséder une chose, à en jouir. A son entrée en jouissance du bail, il paya un pot de vin.

— Fig. *Donner entrée à*. Être l'occasion. La cause de votre indulgence a donné entrée à tous ces abus.

— Art dram. Il se dit de l'entrée en scène d'un acteur, d'une actrice. Cet acteur a été salué par mille bravos à son entrée en scène. Cette actrice a fait une fausse entrée. Le comique a manqué son entrée.

— Chorégraph. *Entrée de ballet*, ou simplement *entrée*. Divertissement exécuté par une partie des sujets de la danse, dans un ballet, dans un opéra. Une entrée de nymphes, une entrée de bergers. || Désignait autrefois les Intermèdes d'un ballet. Se disait encore des actes d'un opéra-ballet, lorsque chaque acte offrait un sujet nouveau détaché. La Guimard dansa dans la seconde entrée.

— Art culin. Certains mets qui, au commencement du repas, accompagnent le bœuf. Il y avait huit entrées. Une tourte d'entrée.

— Archit. *Entrée de chœur*. Décoration placée entre le chœur d'une église et le reste de la nef.

— Astron. Se dit du moment auquel le soleil ou la lune commence à parcourir un des signes du zodiaque. L'entrée du soleil, de la lune dans le Bélier. || On dit encore, en parlant des éclipses, l'Entrée de la lune dans l'ombre, dans la pénombre, etc.

— Bot. On substitue quelquefois ce mot à celui de gorge, en parlant des corolles monopétales.

— Comm. Ce que l'on inscrit en tête de chaque livre ou registre.

— Eaux et for. *Bois d'entrée*. Bois qui commencent à dépérir.

— Hist. Ce qu'on payait en entrant en charge, bienvenue. || *Joyeuse entrée*. Inauguration des anciens souverains de la Belgique. Lors de leur joyeuse entrée dans Bruxelles, les ducs de Brabant juraient de maintenir les libertés et franchises nationales.

— Hist. ecclés. *Droit de joyeuse entrée*. Lorsqu'un chapitre présentait l'aumusse au roi qui faisait sa première entrée dans une ville, celui-ci la remettait à l'ecclésiastique qu'il voulait élever à cette dignité.

— Navig. Le passage qu'il faut suivre pour entrer dans une rade, une baie, un port, et non l'ouverture tout entière de cette rade, de cette baie, de ce port.

— Embouchure d'une rivière, de l'endroit où une rivière sort de son lit pour se jeter dans une autre rivière, ou dans un lac, ou dans la mer.

— *Havre d'entrée*. Celui qui est accessible en tout temps, parce qu'il contient toujours assez d'eau pour porter les navires.

— Mus. Moment où chaque instrument, chaque partie commence à se faire entendre. La flûte a manqué son entrée.

— Techn. Ouverture faite dans une plaque de tôle par laquelle on introduit une clé dans la serrure.

— *D'entrée*. loc. adv. D'abord, premièrement. Il lui apprit d'entrée sans ménagement la mort de son fils. Cette expression vieillit.

— Jeux. *D'entrée de jeu*. Dès le commencement du jeu. Il joua à la bouillotte, et d'entrée de jeu il gagna dix louis.

— Fig. et fam. signifie, D'abord. D'entrée de jeu, il se mit à pérorer.

ENTRE-EMPÊCHER (S'). v. récipr. S'empêcher l'un l'autre, se nuire mutuellement. La paillardise et l'ivrognerie sont deux occupations qui *s'entre-empêchent* en leur vigueur. (Montaigne.)

ENTRE-FÂCHER (S'). v. récipr. Se fâcher mutuellement.

ENTREFAITES. s. f. pl. Il ne s'emploie que dans ces façons de parler adverbiales, *dans ces entrefaites*, ou plus usité, *sur ces entrefaites*. Pendant ce temps-là, pendant que les choses en étaient là. Sur ces entrefaites, le courrier arriva. On dit quelquefois, au singulier, Dans l'entrefaite. Sur cette entrefaite. Dans l'entrefaite il tomba malade. La guerre de France est arrivée sur ces *entrefaites*. (Regnard.)

ENTREFESSON. s. m. La partie du corps située entre les deux cuisses. Dans ce sens, il est vieux et bas. || Au pl., des *entrefessons*.

— Art vétér. Excoriation qu'un cheval trop gras se fait entre les fesses.

— Pathol. Espèce d'inflammation érysipélateuse déterminée quelquefois, entre les fesses et à la région du périnée, par le frottement continuel de ces parties pendant une longue marche. Mot vulgaire.

ENTREFEUILLE. s. f. Agric. Intervalle entre les feuilles d'un cep de vigne.

— Bot. Feuilles secondaires qui poussent à l'aisselle des feuilles déjà développées.

ENTREFIN, INE. adj. Comm. Qui n'est ni fin, ni gros, qui est de qualité moyenne.

ENTRE-FOUETTER (S'). v. récipr. (rad. *fouet*). Se fouetter l'un l'autre, les uns les autres.

ENTRE-FRAPPER (S'). v. récipr. Se frapper l'un l'autre. Armés de couteaux, ces hommes s'entre-frappaient avec fureur.

ENTREGENT. s. m. Manière adroite de s'insinuer, de se conduire dans le monde. Cet homme fera son chemin, il a de l'*entregent*, il sait son monde. C'est une très-utile science que celle de l'*entregent;* elle est, comme la beauté, conciliatrice des premiers abords de la société. (Mont.)

ENTREGENTER (S'). v. pron. 1re conj. Se conduire avec adresse, se faufiler dans le monde. Tant il se savait bien *entregenter* en toute compagnie. (Despér.)

ENTREGLOSER (S'). v. récip. Se commenter mutuellement. Il y a plus de livres sur les livres que sur les choses dont les livres parlent : nous ne faisons que nous *entregloser*. (Mont.)

ENTR'ÉGORGER (S'). v. récip. S'égorger les uns les autres. Les soldats ivres s'entr'égorgeaient. Il est d'autant plus ridicule de représenter les sauvages comme *s'entr'égorgeant* sans cesse pour assouvir leur brutalité, que cette opinion est directement contraire à l'expérience. (J.-J. Rouss.)

ENTREGREFFÉ, ÉE. Bot. Il se dit des organes qui, après la maturité, sont réunis et ne forment plus qu'une seule masse.

ENTRE-GRONDER (S'). v. récip. Se gronder l'un l'autre. Une fois mariés, ils ne cessèrent de s'entre-gronder.

ENTRE-HAÏR (S'). v. récipr. Se haïr mutuellement. L'esprit de parti porte les citoyens divisés d'opinions à s'entre-haïr.

ENTRE-HARCELER (S'). v. récipr. Se harceler mutuellement.

ENTRE-HEURTER (S'). v. récipr. Se heurter mutuellement. Mon carrosse et celui de la présidente s'entre-heurtèrent avec violence.

ENTRE-HIVERNAGE. s. m. Labours que l'on donne en hiver à la suite des dégels.

ENTRE-HIVERNÉ, ÉE. part. pass. du v. Entre-hiverner. S'empl. adjectiv. Labour entre hiverné.

ENTRE-HIVERNER. v. a. (pr. *an-tri-verné;* rad. *hiver*). Agric. Donner un ou plusieurs labours aux champs pendant l'hiver, c'est-à-dire entre les gelées, qui sont comme autant d'hivers quand elles sont interrompues.

ENTREILLISÉ, ÉE. adj. (pr. *an-tré-i-zé*). Fait en forme de treillis; qui ressemble à une treille.

ENTREJOUE. Dr. cout. Espace réservé pour donner libre cours à l'eau.

ENTRELACÉ, ÉE. part. pass. du v. Entrelacer. S'empl. adjectiv. Elle fit donc comme un petit berceau de joncs *entrelacés*, et y ayant mis ce petit enfant, elle l'exposa sur le bord du Nil. (Le Maistre de Sacy.) Ce nid est en forme de coupe, et composé de mousse de prés *entrelacée* de quelques brins d'herbes sèches. (Buff.) Sous un bocage touffu de tatamaques *entrelacés* de lianes, on ne distinguait en plein midi aucun objet. (B. de St-P.) Deux mains *entrelacées* signifièrent la paix. (Volt.)

Il nous peint les bergers et les jeunes bergères,
Les bras *entrelacés*, dansant sous les ormeaux. (Del.)

— Fig. Le printemps renaît et penche sur le gazon sa corbeille *entrelacée* de violettes et de

— Minér. Épithète donnée à une variété de cristaux aciculaires, lorsque les aiguilles se croisent dans tous les sens.

ENTRELACEMENT. s. m. État des choses entrelacées les unes dans les autres. L'entrelacement de ces arabesques est d'un charmant effet. L'entrelacement des guirlandes. Entrelacement de chiffres.

ENTRELACER. v. a. 1re conj. (rad. *lacs*). Le *c* prend une cédille devant *a*, *o*. *Nous entrelaçons. J'entrelaçais. Nous entrelaçâmes*, etc. Mettre, enlacer l'un dans l'autre. Entrelacer des branches de laurier avec des rameaux d'olivier. Rosine entrelaça ses cheveux d'une guirlande de perles. Ils nagent sans cesse autour l'un de l'autre, *entrelaçant* leurs bras, et se donnant les plus tendres baisers. (B. de St-P.) Le cocotier, qui est un très-grand arbre des rivages de la zone torride, vient dans les sables tout purs, qu'il *entrelace* d'une quantité si prodigieuse de chevelu qu'il en forme autour de lui une masse solide. (Id.) Les écureuils commencent par transporter des bûchettes qu'ils *entrelacent* avec de la mousse. (Buff.)

— Fig. O Dieu d'amour ! c'est dans une telle solitude que la félicité et la sécurité *s'entrelacent*. (Pichot.)

— Il se disait autrefois pour Entremêler. Entrelacer un discours de citations, de moralités. On écrivait aussi, *entrelasser*.

— S'ENTRELACER. v. pron. Être entrelacé. Les vignes sauvages, les bignonias, les coloquintes, *s'entrelacent* au pied de ces arbres. (Chateaub.)

ENTRELACS. s. m. (pr. *an-tre-lâ;* rad. *lacs*). Archit. Ornements composés de fleurons liés et croisés les uns avec les autres, qui se taillent sur les moulures et dans les frises.

— Beaux-arts. Les peintres donnent ce nom à des ornements de feuillages ou de vignes qui se croisent dans un tableau. || Les sculpteurs appellent *entrelacs d'appui* des ornements à jour, qui remplacent les balustres, pour remplir les appuis évidés des balcons ou rampes d'escalier.

— Calligr. Traits de plume qui se lient et s'entrelacent les uns dans les autres.

— Coiff. Disposition de divers agréments ou fleurs entrelacés dans les cheveux.

— Passem. Cordons ou filets propres à attacher des rideaux, des ornements.

— Serrur. Rouleaux et joues qui forment divers compartiments.

ENTRELARDÉ, ÉE. part. pass. du v. Entrelarder. S'empl. adj. Art cul. *Viande entrelardée*. Viande mêlée de gras et de maigre. Du bœuf entrelardé.

— Fig. Entremêlé. Vous accusez ce berger de vous avoir volé six-vingts moutons, et vous *entrelardez* là-dedans mille autres balivernes. (Brueys.) Nos ecclésiastiques entassent gros et petits bénéfices. Le chapeau de cardinal est *entrelardé* d'évêchés, les évêchés *entrelardés* d'abbayes et de prieurés, et le tout *entrelardé* de diables. (P. Men.)

ENTRELARDEMENT. s. m. Art culin. Action d'entrelarder, état d'une viande entrelardée, sa façon.

ENTRELARDER. v. a. 1re conj. (rad. *lard*). Art culin. Piquer de lard une viande, mettre du lard entre les chairs. Entrelarder un foie de veau. Entrelarder un fricandeau, un râble de lièvre. Entrelarder une volaille, un filet de bœuf. On dit plus ordinairement *piquer*.

— Par anal. Mêler des ingrédients. Entrelarder un nougat d'amandes. Entrelarder un pâté d'épices. Entrelarder une daube de clous de girofle.

— Fig. et fam. *Entrelarder un ouvrage, un discours de vers, de passages grecs et latins*. Y insérer des vers, des passages grecs et latins.

— S'ENTRELARDER. v. pron. Être entrelardé. || Fig. Se déchirer les chairs. Les gros matous de leurs griffes *s'entrelardent*. (Scarr.)

ENTRELARGE. adj. des 2 g. Comm. Qui tient le milieu entre large et étroit.

ENTRELASSE. s. f. Mélange, entrelacement. J'entends que la matière se distingue de soi-même sans l'*entrelasse* de paroles, de liaison et de couture pour le service des oreilles faibles et nonchalantes. (Montaig.)

ENTRELASSURE. s. f. Entrelacement, complication de figures.

ENTRE-LIGNE. s. m. Entom. Petit papillon du genre des teignes.

ENTRE-LIGNES. s. m. L'espace qui est entre deux lignes d'écriture. Il est défendu d'écrire dans les entre-lignes sur les livres de commerce.

— Ce qui est écrit dans cet espace.

— Imprim. V. INTERLIGNE.

— Gramm. Dans la plupart des dictionnaires, ce substantif est au féminin, ce qui nous paraît une faute. Rien ne justifie le féminin ; en effet, il ne s'agit pas ici du mot *ligne*, mais bien de ce qui est entre deux lignes, de l'espace qui sépare deux lignes. Le masculin est donc seul applicable.

ENTRE-LIRE. v. a. Lire l'un après l'autre. || Lire à demi, imparfaitement, en toute hâte. Beaumarchais l'a employé dans ce sens. Je n'ai fait que l'entre-lire. Ce mot n'a pas réussi.

ENTRE-LOUER (S'). v. récipr. Se louer mu-

ENTRE-LUIRE. v. neut. Luire à demi ; jeter une lueur indécise ou intermittente. On voyait la lune entre-luire à travers le feuillage des chênes.

ENTRE-LUISANT. part. prés. du v. Entreluire. Il est invar. Qui luit çà et là, par intervalles. La nature est comme une peinture voilée et ténébreuse, *entre-luisant* d'une infinie variété de faux jours. (Montesquieu.)

ENTRE-MAIN. s. m. Mus. Un des diapasons de la musette. On le nomme aussi, le *jeu d'entre-main*, le cinq.

ENTRE-MANGER (S'). v. récipr. Se manger l'un l'autre. Depuis le plus grand des animaux que les eaux produisent jusqu'aux plus petits, tout est en action et guerre. On s'y *entre-mange*, on s'y entre-pille sans pudeur ni mesure. (Pluch.)

ENTRE-MANGERIE. s. f. Dispute, discussion vive.

— Fam. Bayle appelle les querelles des académies de Leyde, très-vives de son temps : des *entre-mangeries* professorales.

ENTR'EMBARRASSER (S'). v. récipr. S'embarrasser mutuellement.

ENTR'EMBRASSER (S') v. récipr. S'embrasser l'un l'autre

ENTREMÊLÉ, ÉE. part. pass. du v. Entremêler. S'empl. adj. J'en ai un frisson par tout le corps... tout ça est d'un rouge si pâle, *entremêlé* de flammes claires et ardentes. (X. Marmier.)

— Fig. De la conception d'une monarchie, J. Brutus bâtit un état *entremêlé* de l'autorité des potentats et du peuple. (Et. Pasq.)

ENTREMÊLER. v. a. 1re conj. Mêler plusieurs choses parmi d'autres choses. Entremêler des marguerites avec des bluets. Entremêler des fleurs roses parmi des blanches. Entremêler des rubans bleus parmi des rouges.

— Par extens. Mêler ensemble des railleries, des critiques, etc. Soyez clair, n'entremêlez point des questions si différentes. Entremêler des railleries dans une critique sérieuse. Le commerce *entremêle* les hommes, il ne les unit pas. (Boiste.) Le sujet de Jeanne d'Arc était tout à la fois historique et merveilleux, Schiller a *entremêlé* sa pièce de morceaux lyriques et ce mélange produit un très-bel effet, même à la représentation. (Mme de Staël.)

— S'ENTREMÊLER. v. pron. Ces couleurs s'entremêlent bien.

— Fam. S'entremettre. N'allez pas vous entremêler dans cette querelle.

ENTRE-MESURER (S'). v. récipr. Se mesurer mutuellement. Chacun *s'entre-mesure* et forme des intrigues. (Corn.)

ENTREMETS. s. m. (rad. *mets*). Art culin. Diverses préparations que l'on sert sur table avec le rôti et avant le dessert. Les *entremets* étaient anciennement, et sont encore de nos jours, au dîner splendide, ce que les intermèdes étaient au théâtre dans l'enfance de notre scène. (Encycl.)

— Anc. cout. Spectacle, divertissement qui se donnait entre les différents services d'un grand festin, pour occuper les convives.

— Art dram. S'est dit pour Intermède. C'était une espèce de spectacle muet, où l'on voyait des hommes et des bêtes exprimer une action ; ce que nous appelons aujourd'hui Pantomime.

ENTREMETTEUR, EUSE. s. Celui, celle qui s'entremet, qui s'emploie dans une affaire entre plusieurs personnes. Soyez l'entremetteur dans cette négociation. Platon, tu es un sot, un charlatan, un fat..... et tu n'as été tout au plus qu'un *entremetteur*. (Byron.)

— Agric. Métayer qui fait valoir des terres, des vignes, etc., sous la condition de partager avec le propriétaire la moitié des récoltes, des fruits.

— ENTREMETTEUSE. Ne se dit qu'en mauvaise part, et en parlant d'une femme qui facilite des intrigues galantes, un commerce illicite.

ENTREMETTRE (S'). v. pron. S'employer pour le succès d'une affaire qui intéresse d'autres personnes. Il s'entremit pour lui faire obtenir de l'avancement. Le curé s'entremit pour apaiser cette haine entre deux frères.

— Se mêler d'une affaire, en traiter avec ceux qu'elle intéresse particulièrement. Je me suis entremis de cette affaire comme ami commun aux deux parties. S'entremettre d'un arbitrage.

ENTREMIS, ISE. part. pass. du v. Entremettre. S'empl. adjectiv. Personne entremise dans une affaire.

ENTREMISE. s. f. Action d'une personne qui s'entremet, qui interpose son office, son crédit pour aider quelqu'un. Il s'est servi de l'entremise de son oncle le général.

— Quelquefois s'emploie dans le même sens qu'Intermédiaire. Dieu parlait à Jeanne d'Arc par l'entremise de l'ange Gabriel.

— Se dit aussi des choses. La peinture est l'art d'aller à l'âme par l'entremise des yeux.

— Mar. Pièces de bois que l'on place dans les vaisseaux entre les baux et barrots, et sur lesquelles portent les hiloires des ponts. Elles servent à maintenir d'autres pièces de bois à leurs distances respectives. Pièces de bois qui bordent les écoutilles d'un pont.

ENTRE-MODILLON. s. m. (pr. *an-tre-modi-lon*). Archit. Espace entre deux modillons. || Au plur., *entre-modillons*. Il serait rationnel de l'écrire ainsi même au singulier. Les entre-modillons doivent être égaux dans une corniche.

ENTRE-MOQUER (S'). v. récipr. Se moquer l'un de l'autre.

ENTRE-MORDRE (S'). v. récipr. (rad. *mordre*). Se mordre l'un l'autre. Attachez ces dogues, ils vont s'entre-mordre.

ENTRE-NERFS. s. m. plur. Techn. Espace entre les nervures sur le dos d'un livre. || Plur., des *entre-nerfs*.

ENTRE-NOEUDS. s. m. Bot. Nom donné à l'espace contenu entre les nœuds d'une tige noueuse. || Portion comprise entre deux paires de feuilles. || Plur., des *entre-nœuds*.

ENTRE-NUIRE (S'). v. récipr. Se nuire l'un à l'autre.

ENTRE-PARDONNER (S'). v. récipr. Se pardonner mutuellement. Conseiller aux hommes de s'entre-pardonner leurs torts.

ENTRE-PARLER (S'). v. récipr. Se parler l'un à l'autre. Deviser, converser ensemble. Ils s'entre-parlaient à voix basse.

ENTREPAS. s. m. Désignait autrefois un instrument de torture ayant à peu près la forme d'un chevalet.

— Manég. Espèce d'amble.

ENTRE-PERCER (S'). v. récipr. Se percer l'un l'autre.

ENTRE-PIED. s. m. Techn. Partie d'une meule de foin qui joint concentriquement la feuillure. ‖ Plur., des *entre-pieds*.

ENTRE-PILASTRE. s. m. Archit. Espace pratiqué entre deux pilastres. ‖ Plur., des *entre-pilastres*.

ENTRE-PILLER (S'). v. récipr. (pr. *çan-tre-pi-ie*). Se piller réciproquement. La supériorité et l'infériorité, la maistrise et la subjection, *s'entre-pillent* perpétuellement. (Montaig.)

ENTREPLANT. s. m. Agric. Cep que l'on plante dans une vieille vigne, pour en regarnir les vides.

ENTRE-POINTILLÉ, ÉE. adj. Beaux-arts. Les graveurs sur bois le disent des tailles qui sont entremêlées de pointillé.

ENTRE-PONT. s. m. Mar. Étage, intervalle qui sépare deux ponts dans un vaisseau. ‖ L'étage inférieur dans un grand navire. ‖ L'espace compris entre la batterie basse et celle immédiatement au-dessus.

ENTREPOSÉ, ÉE. part. pass. du v. Entreposer. Marchandises entreposées.

ENTREPOSER. v. a. 1re conj. (du lat. *interporere* formé de la prép. *inter*, entre, parmi, et du v. *ponere*, mettre, pose). Mettre, déposer des marchandises dans un entrepôt. Entreposer des marchandises dans une ville.

— S'ENTREPOSER. v. pron. Être entreposé.

ENTREPOSEUR, EUSE. s. Comm. Celui qui est commis à la garde d'un entrepôt, des marchandises entreposées.

— Fin. publ. Se dit aussi de l'employé préposé à la garde et à la vente de certaines denrées dont le gouvernement se réserve le monopole. Entreposeur de sels. Entreposeur de tabac.

ENTREPOSITAIRE. adj. des 2 g. Qui possède, ou qui dépose des marchandises dans un entrepôt. Un marchand entrepositaire.

— s. des 2 g. Un entrepositaire.

ENTREPÔT. s. m. (du lat. *interpositus*, posé entre; *locus*, lieu, sous-entendu). Lieu de réserve où l'on met des marchandises en dépôt; dans ce sens il est synonyme de Magasin. Magasin d'entrepôt. Il y a à la Villette de bons entrepôts.

— Admin. Magasin où l'on vend quelque marchandise pour le compte du gouvernement. L'entrepôt des sels. L'entrepôt des tabacs.

— Il se dit aussi des magasins publics où sont déposées les marchandises sujettes à des droits, jusqu'à l'acquittement de ces droits. L'entrepôt des vins, des eaux-de-vie, est gardé à vue par des employés de l'octroi.

— Comm. *Villes d'entrepôt*. Villes dans lesquelles les marchandises sont déposées jusqu'à ce qu'on les dirige vers le lieu de leur destination, soit par terre, soit par eau.

— *Commissionnaires d'entrepôt*. Facteurs qui dans les villes d'entrepôt se chargent de recevoir les marchandises qui arrivent pour leurs commettants, et de les leur faire parvenir.

— Écon. polit. *Entrepôt réel*. Les magasins publics et spéciaux destinés au dépôt des marchandises qui doivent être réexportées ou expédiées plus loin. ‖ *Entrepôt fictif*. Se dit du séjour dans des magasins particuliers, des marchandises déclarées en entrepôt.

— Port libre ou place de commerce où les marchandises étrangères qui ne peuvent entrer dans la consommation intérieure du pays sont déposées dans des magasins surveillés par la douane, pour être ensuite réexportées.

ENTRE-POUSSER (S'). v. récipr. 1re conj. Se pousser mutuellement.

ENTREPRENANT. part. prés. du v. Entreprendre. Qui entreprend. Il est invar. Des gens entreprenant l'impossible.

ENTREPRENANT, ANTE. adj. Qui est hardi à entreprendre. Un homme entreprenant. Ce négociant est trop entreprenant. Ce chef de partisans est très-entreprenant. Il suf-[illegible] sujet puissant et *entreprenant*, pour plonger le royaume entier dans un abîme de désastres. (Volt.) Des généraux habiles et *entreprenants* ne secondaient que trop l'ambition effrénée de la république. (J.-J. Barth.) Les Grecs devinrent *entreprenants*; ils ajoutèrent le génie du commerce à leurs autres supériorités. (M.-Brun.)

— En mauvaise part, signifie Téméraire, prêt à entreprendre sur le droit d'autrui. Mon adversaire est entreprenant, je me tiens sur mes gardes. Cet homme se perdra, il est bien entreprenant.

— substantiv. dans un sens absolu. Homme hardi auprès des femmes.

ENTREPRENDRE. v. a. irrég. 4e conj. *J'entreprends, nous entreprenons. J'entreprenais, nous entreprenions. J'entrepris, nous entreprîmes. J'entreprendrai, nous entreprendrons. J'entreprendrais, nous entreprendrions. Entreprends, entreprenons. Que j'entreprenne, que nous entreprenions. Que j'entreprisse, que nous entreprissions. Entrepris.* Prendre la résolution de faire une chose. Commencer à l'exécuter. Entreprendre une tâche, un voyage, une conquête. Que ne fait pas *entreprendre* aux âmes courageuses l'amour de la gloire, aux âmes les plus vulgaires l'amour des richesses, à tous enfin, tout ce qui porte le nom d'amour! (Boss.) Un voyage n'est pas plutôt fini qu'il en *entreprend* un autre. (Regnard.)

Plût aux dieux que vous-même eussiez vu de quel zèle
Cette troupe *entreprend* une action si belle. (Corn.)

— Signifie aussi S'engager à quelque chose, à certaines conditions. Dans ce sens, il se dit presque toujours en parlant des fournitures importantes ou des marchés à forfait. Cette maison a entrepris la fourniture des lits pour l'armée. Il a entrepris pour un demi-million la construction du théâtre.

— Fig. et fam. *Entreprendre quelqu'un*. Le persécuter, le railler, le tourmenter, l'attaquer. Il m'a entrepris, et ne cesse de me tourmenter. Ne vous laissez pas entreprendre par cet homme méchant.

— Embarrasser, rendre douloureux. Ma goutte m'entreprend tout le pied.

— *Entreprendre de*. Cette religion est si bien établie qu'il faudrait des lumières bien rares et bien nouvelles pour *entreprendre* d'en douter et de la combattre. (Mass.) Quoi! vous *entreprenez* de sauver un chrétien? (Corn.)

— *Entreprendre sur*. Joint à cette préposition, il signifie Empiéter, usurper. Entreprendre sur son voisin. Entreprendre sur l'autorité des supérieurs. Ses quatre enfants partagèrent son royaume, et ne cessèrent d'*entreprendre* les uns sur les autres. (Boss.)

Ce serait à vos yeux faire la souveraine
D'*entreprendre* sur vous. . . . (Corn.)

— Attenter à. On ne peut sur ses jours sans moi rien *entreprendre*. (Rac.)

— Neutral. On *entreprend* assez, mais aucun n'exécute. (Corn.) Cet homme que son ambition engageait toujours à *entreprendre*. (Boss.)

— S'ENTREPRENDRE. v. pron. Être entrepris.

ENTREPRENEUR, EUSE. s. Comm. Celui, celle qui entreprend à forfait un ouvrage, une fourniture. Entrepreneur des fortifications. Entrepreneur du pavage. Entrepreneur de la fourniture des fourrages de l'armée.

— Constr. Personne qui se charge de l'exécution de toute espèce de travaux de construction, surveille, paye et commande les ouvriers.

— Celui avec qui on traite pour la construction d'un édifice, dont l'architecte a donné les plans et surveillé l'exécution. Entrepreneur de peinture, de maçonnerie, de serrurerie, de menuiserie. Il y a à Paris une chambre des entrepreneurs de bâtiments.

— Celui, celle qui est à la tête d'un grand établissement, qui occupe beaucoup d'ouvriers, d'ouvrières. Entrepreneur de diligences. Entrepreneuse de lingeries, de broderies. Entrepreneur de chemins de fer.

— Écon. polit. *Entrepreneur d'industrie*. En général, tous ceux qui confectionnent un produit quelconque, comme les fermiers dans l'industrie agricole; et, dans l'industrie manufacturière, ceux qui dirigent une fabrique, un atelier.

ENTRE-PRÊTER (S'). v. récipr. Se prêter quelque chose l'un à l'autre.

ENTREPRIS, ISE. part. pass. du v. Entreprendre. S'empl. adjectiv. Il paraît que dans le même temps il eut encore la pensée de faire explorer le grand Océan : du moins le second voyage de Grijalva, *entrepris* par ses ordres, semble avoir eu cette destination. (Malte-B.)

Instruis-moi des secrets que peut t'avoir appris
Un voyage si long pour moi seul *entrepris*. (Racine.)

— Perclus, embarrassé. J'ai le ventre tout entrepris. J'ai la jambe tout entreprise par mon rhumatisme.

— Fig. et fam. Gêné dans son maintien, intimidé.

Quelle pitié de voir l'orateur *entrepris*
Relire sous la voûte un sermon mal appris. (Saint.)

ENTREPRISE. s. f. Dessein d'exécuter quelque chose, ce que l'on a entrepris. Faire une entreprise. Former une entreprise. Voilà peut-être la plus singulière, la plus étonnante *entreprise* qui jamais ait été faite. (J.-J. Rouss.)

— Fig. Projet.

. . . . *L'entreprise* est fort belle,
[illegible]

— Indust. Action de fournir quelque chose à forfait. Les travaux publics s'exécutent par entreprises.

— Usurpation, violence.

On a fait contre vous dix *entreprises* vaines,
Peut-être que l'onzième est prête d'éclater. (Corn.)

— Grand établissement d'utilité publique. L'entreprise des boues de Paris. L'entreprise des pompes funèbres. L'entreprise des messageries, etc.

ENTRE-PRODUIRE (S'). v. récipr. Se produire mutuellement. Il semble que ces deux vertus se soient *entre-produites* dans son âme. (Corn.)

ENTRE-QUERELLER (S'). v. récipr. Se quereller l'un l'autre. Ces deux hommes ne font que s'entre-quereller.

ENTRER. v. n. 1re conj. (du lat. *intrare*, dérivé de *intra*, entre; *ire*, aller). Passer du dehors au dedans. Entrer dans un bois, dans un jardin, dans un verger. Entrer dans la ville. Entrer dans un salon, dans une maison, dans une chambre. Dès qu'elle *entrait* dans la maison du roi, elle cessait d'être reine. (Fléch.) Les amiraux d'Égypte *entrent* dans sa tente. (Id.) *Entrons* quelquefois sous ces toits pauvres et dépourvus. (Mass.) Car Pharaon est *entré* dans la mer avec ses chars et ses coursiers, et le Seigneur a ramené sur eux les eaux de la mer. (La Harpe.)

— Fig. Non, mon ami n'est point *entré* dans le néant. (X. de Maistre.) Quand on est *entré* à la région du repos, rien n'importe plus. (Christine.) L'ennui est *entré* dans le monde avec la paresse. (Franklin.)

Les ombres par trois fois ont obscurci les cieux
Depuis que le sommeil n'est *entré* dans mes yeux.
(Racine.)

— *Entrer* se conjugue avec l'auxiliaire *être*. On dit *je suis entré*, et non pas *j'ai entré*. Toutefois, si l'on veut exprimer que la personne dont on parle a fait l'action de passer du dehors au dedans, on dira correctement : *Elle a entré*; mais si l'on veut marquer l'état de cette même personne après qu'elle a accompli l'action d'entrer, on doit dire : *Elle est entrée*.

— Prov. *Il ne faut pas vouloir entrer dans le sanctuaire*. Il est dangereux de vouloir pénétrer les secrets des grands.

— Pénétrer. Les racines des plantes entrent dans la terre. Faire entrer un clou dans une planche. La lumière n'entre dans ce salon que par une seule fenêtre. Une cheville qui n'entre pas assez avant. Quand le soleil *entre* dans ma chambre, j'en sors, et m'en vais dans le bois, où je trouve un frais admirable. (Mme de Sév.)

— Par hypallage on dit : *Ce chapeau ne peut entrer, n'entre pas bien dans la tête*, pour, La tête ne peut entrer, n'entre pas bien dans ce chapeau.

— Fam. *Ce bruit entre dans la tête, dans les oreilles*. Ce bruit importune, étourdit. ‖ *On ne peut lui faire entrer cela dans la tête*. On ne peut le lui persuader, le lui faire comprendre.

— Fam. *Cela n'est jamais entré dans la tête de personne*. Cela, cette idée, ce projet est si absurde, si invraisemblable, que personne ne l'a jamais eu.

— Fig. en parlant des choses intellectuelles et morales. S'insinuer, naître. La vengeance entre dans son âme. Aujourd'hui la défiance et l'égoïsme entrent dans tous les cœurs. Allez, dit le Seigneur à l'esprit de mensonge, *entrez* dans la bouche des prophètes du roi Achab. (Mass.) L'esprit humain peut encore faire un pas et *entrer* plus avant dans le sein de la nature. (Buff.) Ces paroles divines *entrèrent* jusqu'au fond de mon cœur, elles y firent renaître la joie et le courage. (Fén.) Il est difficile d'*entrer* un peu avant dans notre droit politique, si l'on ne connaissait parfaitement les lois et les mœurs des peuples guerriers. (Montesq.) La calomnie *entre* très-aisément dans un cœur né jaloux et soupçonneux. (Volt.) J'*entre* dans une nouvelle carrière qui ne doit finir qu'à la mort. (J.-J. Rouss.) Le mensonge et la duplicité *entrent* difficilement dans un cœur à qui la vérité ne saurait nuire, et qui n'a rien à craindre ni à espérer des hommes. (Mass.)

— Dans le sens myst. Comme si la grâce pouvait *entrer* dans une âme remplie de désirs séculiers. (Fléch.)

— *Entrer dans le sens d'un auteur*. Pénétrer dans le sens d'un auteur. Le traducteur est parfaitement entré dans le sens de Walter Scott.

— *Entrer dans la pensée de quelqu'un*. Concevoir et approuver les motifs qui le font penser de telle manière. ‖ De même, on dit : *Entrer dans les intentions*, etc. Que je voudrais *entrer* dans les motifs et dans les circonstances de ses actions. (Fléch.)

— *Entrer dans les sentiments, dans les idées, dans les vues de quelqu'un*. S'y conformer, les partager. Je me plais avec elle, parce qu'elle *entre* dans mes sentiments. (Mme de Sév.) La tendresse que j'ai lieu d'attendre de vous doit vous inspirer la bonté d'*entrer* un peu dans mes sentiments. (Dest.)

— *Entrer dans la peine, dans les chagrins, dans la douleur de quelqu'un*. Considérer avec intérêt la peine, les chagrins, la douleur de quelqu'un. J'*entre* fort bien dans tous vos déplaisirs, vous ne pouviez vous adresser à une personne qui les comprît mieux que moi. (Mme de Sév.) Vous avez daigné toujours *entrer* dans [illegible] soulagées. (Volt.)

— *Entrer dans les plaisirs de quelqu'un*. S'y arrêter, y prendre part. Son naturel vif et hardi était selon mon goût, il *entra* dans mes plaisirs. (Fén.)

— *Entrer dans la gloire et dans la joie du Seigneur*. Être admis dans les cieux. Dieu l'a purifiée, afin qu'elle fût digne d'*entrer* dans sa gloire. (Fléch.) Trop heureux d'*entrer* dans la joie du Seigneur par les larmes, par les souffrances. (Id.)

— En parlant d'un homme qui ne dit mot en compagnie, on dit : *Il n'entre point dans la conversation*.

— *Entrer dans les soupçons*. Se laisser aller à des soupçons. Il *entre* dans des soupçons et dans des frayeurs dont nous ignorons le sujet. (Mass.)

— On dit d'un auteur, d'un artiste, qu'*il entre bien dans les passions*, lorsqu'il les exprime, les représente avec vérité. ‖ Et d'un acteur, *qu'il entre bien dans le caractère de son personnage*, lorsqu'il paraît ressentir les émotions qu'ont éprouvées les personnages qu'il représente.

— *Entrer dans une affaire*. Prendre part dans une affaire, soit pour la conduire, soit pour en tirer du profit. Depuis qu'il est entré dans cette affaire, il a fait d'énormes bénéfices. ‖ *Entrer dans une affaire pour un intérêt*. Y prélever un intérêt de tant.

— *Entrer dans les détails d'une affaire*. S'engager dans l'examen d'une affaire, en développer les détails. ‖ *Entrer dans le fond d'une affaire*. L'examiner à fond.

— Absol. *Entrer dans le détail, dans les détails*. Expliquer une chose avec détail. S'étendre sur les détails d'une chose. Leur importance justifie les détails dans lesquels nous sommes *entrés*. (M.-Brun.) ‖ On dit dans le même sens : *Entrer dans de longues explications, dans de grands développements*. J'étais *entré* dans une discussion importante touchant la fertilité de la Judée. (Chateaub.)

— Être admis quelque part. Être reçu dans une compagnie, dans un corps. Entrer à l'école polytechnique. Entrer dans les bureaux de la guerre. Entrer au conseil d'État. Entrer à l'Institut. Entrer dans une famille noble. Entrer dans l'artillerie, dans les spahis. Entrer dans la robe. Entrer à l'école des mines. Entrer dans l'Église. Entrer dans les ordres. Entrer en ménage.

— *Entrer dans les pages, aux pages*, ou simplement, *entrer en page*.

— *Entrer en scène*. Venir, paraître sur la scène pour y jouer son rôle.

— *Entrer en prison*. Être mis en prison.

— Fig. *Entrer en condition, au service de quelqu'un*. Devenir son domestique.

— *Entrer en pourparler*. S'aboucher avec quelqu'un. ‖ *Entrer en arrangement*. Faire ou accepter des propositions d'arrangement.

— *Entrer en religion, entrer au couvent*. Se faire religieux, religieuse.

— *Entrer au sermon*. Entrer dans une église pour y entendre le sermon. Les sermons persuadent rarement les gens, ils en sortent la plupart tels qu'ils y sont *entrés*. (Christine.)

— Fig. Commencer, débuter. Entrer en fonction, en exercice. Entrer dans le commerce, dans la banque. Entrer en guerre. Entrer en campagne. Entrer en explication. Entrer en conférence, en négociation. Entrer en composition. Entrer en rhétorique. Entrer en procès, en dispute.

— *Entrer dans le monde*. Commencer à paraître, à se produire dans le monde. C'est sous les auspices de cet homme respectable que tu vas *entrer* dans le monde. (J.-J. Rouss.)

— *Entrer dans une famille*. Commencer à faire partie d'une autre famille que la sienne.

— *Entrer en matière*. Commencer à traiter le sujet, la matière dont il est question. Après un brillant exorde, l'orateur entre en matière.

— *Entrer en connaissance de cause*. Commencer à avoir des notions, des renseignements sur quelque chose. Cette phrase n'est plus en usage.

— *Entrer en payement*. Commencer à s'acquitter d'une partie de ce qu'on doit.

— *Entrer en cause avec quelqu'un*. Faire cause commune avec lui, soutenir sa cause.

— *Entrer en danse*. Prendre part à la danse.

— Fig. et prov. S'engager dans une affaire, prendre part à une action dont on n'a été d'abord que simple spectateur. ‖ Dans une autre acception, il signifie encore, Être à son tour d'agir, de parler, d'être mis en avant. Ce sens est familier.

— Fig. Concourir à, contribuer à. Cela entre pour beaucoup dans ma résolution. Dans tous vos discours, le cœur n'*entre* pour rien. (Delan.) Les bras, les mains et tout le corps *entrent* aussi dans l'expression des passions. (Buff.) Le conseil saxon du roi de Pologne hésitait beaucoup d'*entrer* dans des mesures qui pouvaient lui être si funestes. (Volt.) Nous confondons notre fortune avec nous-mêmes, nous faisons *entrer* la naissance, la grandeur, les titres, les dignités, les biens, dans l'idée de ce que nous sommes. (Mass.)

— *Entrer*, opposé à *sortir*. Il est sorti de cette maison des rois et des empereurs, il y est *entré* des impératrices et des reines.

— Anc. art milit. *Entrer en bannière*. Se disait autrefois pour, Prendre rang parmi les bannerets, parmi les gentilshommes ayant droit de bannière.

— Droit cout. *Entrer en pleige*. Se porter garant.

— Escr. *Entrer en mesure*. Approcher de son adversaire en faisant un petit pas en avant.

— Hist. nat. *Entrer en chaleur, en amour*. S'applique aux femelles de certains animaux, lorsqu'elles commencent à rechercher le mâle. Les écureuils *entrent* en amour au printemps, et mettent bas au mois de mai ou au commencement de juin. (Buff.) ‖ *Entrer en rut*. Se dit, dans le même sens, des bêtes fauves, et particulièrement, de la biche.

— Jeux. *Entrer en jeu*. Se dit, à certains

jeux de cartes de celui, qui, ayant levé une main, est en état de jouer comme il lui plaît.

— Fig. et fam. Cette façon de parler signifie aussi, Entrer dans une affaire, dans une discussion, avoir son tour, soit pour agir, soit pour parler.

— Manég. *Entrer dans les coins.* Un cavalier entre dans les coins, lorsqu'il tourne son cheval dans les quatre coins du manége, en suivant exactement la muraille.

— Pal. *Entrer en ordre parmi d'autres créanciers.* Être mis dans l'ordre de ceux qui doivent être payés par rang d'hypothèque ou de privilége. || *Entrer en partage.* Cette locution a le même sens que la précédente.

— *Entrer parmi.* Être mis au rang de. Pris avec modération par les hommes, le vin peut *entrer* parmi leurs aliments comme une boisson bienfaisante et cordiale. (B. de St-P.)

— *Entrer en colère, en fureur.* Se mettre en colère, etc.

. . . . . . Morbleu! *j'entre* en furie,
En songeant qu'un morceau si tendre et si friand
Doit tomber sous la main d'un maudit Bas-Normand.
(Regnard.)

— Impers. Tenir, être contenu dans quelque chose. Combien entre-t-il de pièces de vin dans les caves de l'entrepôt? Il *entra* très-peu d'argent dans le trésor du fisc. (Anquet.)

— Être employé dans la composition, ou à la confection d'une chose. Il entre deux aunes de drap dans ce paletot. Il entre du sulfate de quinine dans ces pilules. Il entre beaucoup de substances dans cet élixir.

— Impers. *Il n'entre pas dans mes vues que.* Cela ne s'accorde pas avec mes vues.

— Fig. *Il entre bien de l'homme en cela.* C'est-à-dire, Cette personne agit par des considérations qui découvrent bien la faiblesse ou la noblesse de l'humanité.

— Fig. *Il y entre.* Il s'y introduit. L'innocence et la justice soutiennent les maisons, et dès que le crime et l'injustice y entrent, il y *entre* avec eux un ver secret qui en pique peu à peu les fondements, et qui leur prépare tôt ou tard de tristes ruines. (Mass.)

— Fig. *Il y entre de*, pour, Il y a, il s'y mêle. Il entre beaucoup de vanité dans cette action. Il y entre plus d'orgueil que de véritable grandeur d'âme.

ENTRE-RABOTER (S'). v. récipr. (rad. *rabot*). Il a été employé figurément dans le sens de, Se heurter mutuellement, échanger des paroles hautaines. Mme de Sablé dit, en parlant du duc de Montausier et de son élève, le premier dauphin, tous deux fiers et opiniâtres : Laissez-les faire, ils *s'entre-raboteront* et se poliront.

ENTRE-REGARDER (S'). v. récipr. Se regarder mutuellement. Les deux rivaux s'entre-regardaient avec colère.

Les animaux. . . . . :
S'entre-regardaient comme au rut
Les gros matous *s'entre-regardent*
Ou de leurs griffes s'entre-lardent. (Scarron.)

ENTRE-REGRETTER (S'). v. récipr. Se regretter mutuellement. Ces deux amis s'entre-regrettent sincèrement.

ENTRE-RÉPONDRE (S'). v. récipr. Se répondre l'un à l'autre. Le canon des Anglais et celui du maréchal Ney s'entre-répondaient. Ces deux chœurs s'entre-répondent avec beaucoup de justesse.

ENTRE-SABORDS. s. m. Mar. Nom des bordages qui recouvrent extérieurement la muraille d'un bâtiment, dans l'intervalle qui sépare les sabords d'une batterie. || Pl., des *entre-sabords.*

ENTRE-SALUER (S'). v. récipr. Se saluer réciproquement. Sont-ils fâchés? Je ne les ai pas vus s'entre-saluer.

ENTRE-SECOURIR (S'). v. récipr. Se secourir mutuellement. Les hommes devraient tous s'entre-secourir comme des frères. Les troupes sont bien postées pour s'entre-secourir.

ENTRESEMER. v. a. 1re conj. Se disait pour Parsemer, entremêler, varier. Ils *entresèment* leur style de cadences dogmatistes. (Mont.)

ENTRE-SOL. s. m. Archit. En général, tout logement pris sur la hauteur d'un étage. || Dans un sens plus restreint, Appartement pratiqué entre le rez-de-chaussée et le premier étage. Un entre-sol bien éclairé. Un entre-sol obscur. Être logé à l'entre-sol. || Pl., des *entre-sol*, c'est à dire des appartements situés entre le premier étage et le sol ou la terre.

ENTRE-SOURCILS. s. m. Se dit quelquefois de l'espace compris entre les deux sourcils.

ENTRE-SOUTENIR (S'). v. récipr. Se soutenir mutuellement. Les deux chefs de division avaient ordre de s'entre-soutenir.

Il faut donner aux bons pour *s'entre-soutenir*,
Le temps de se remettre et de se réunir (Corneille.)

ENTRE-SOUVENIR (S'). v. pron. S'est dit pour, Se souvenir vaguement, à demi. Laquelle histoire me fait souvenir, ou pour mieux dire, *entre-souvenir* d'un autre. (H. Est.)

ENTRE-SUITE. s. f. Disposition de ce qui suit. Ordre continu. Ce mot vieillit. Nic. Pasquier a dit : Lascher la bonde à une *entre-suite* de pleurs.

ENTRE-SUIVRE (S'). v. récipr. Aller de suite l'un après l'autre. Les jours et les nuits s'entre-suivent. Les saisons s'entre-suivent.

ENTRE-SURPRENDRE (S'). v. récipr. Se surprendre mutuellement.

ENTRE-TAILLE. s. f. B.-arts. Chez les graveurs sur bois, Taille plus nourrie dans certains endroits que dans le reste de sa longueur.

— Chez les graveurs au burin, Taille légère glissée entre des tailles plus fortes. C'est ce que les graveurs appellent *tailles ouvrées.*

— Chorégr. Pas qui se fait en jetant un pied à la place de l'autre. L'Académie écrit Entretaille sans trait d'union.

ENTRE-TAILLER (S'). v. pron. (pr. *çan-tre-tâ-ié*). Art vétér. Il ne se dit qu'en parlant d'un cheval qui se heurte les jambes l'une contre l'autre en marchant, et qui se blesse, s'entre-coupe.

ENTRE-TAILLURE. s. f. (pr. *an-tre-tâ-iu-re*). Art vétér. Blessure que se fait un cheval qui s'entre-taille.

ENTRE-TALONNER (S'). v. récipr. Se suivre à la file, sans interruption. Quand les malheurs commencent, ils *s'entre-talonnent*, les uns venant quand les autres s'en vont. (Le Sage.)

ENTRE-TEMPS. s. m. Intervalle de temps qui s'écoule entre deux actions. Je n'ai fait que monter à ma chambre, dans cet entre-temps, ma montre m'a été volée.

ENTRETÈNEMENT. s. m. Subsistance. Ce qu'on donne à quelqu'un pour la nourriture et l'habillement. Ces sommes immenses d'or et d'argent destinées pour l'*entretènement* de cette effroyable multitude de gens de guerre. (Vaug.)

— Signifie aussi La conservation d'une chose, les dépenses qu'elle exige. L'entretènement du pavage, des grandes routes. || Dans ce sens et au moral. L'amitié de cet oncle ne va pas toute seule, il y faut de l'*entretènement.* (Mme de Sévig.)

ENTRETENEUR. s. m. Celui qui pourvoit aux dépenses d'une maîtresse.

ENTRETENIR. v. a. 2e conj. irrég. *J'entretiens, nous entretenons. J'entretenais, nous entretenions. J'entretins, nous entretînmes. J'entretiendrai, nous entretiendrons. J'entretiendrais, nous entretiendrions. Entretiens, entretenons. Que j'entretinsse, que nous entretinssions. Entretenant. Entretenu, entretenue.* Arrêter, fixer, tenir ensemble. Cette pièce de bois entretient toute la charpente. La clé entretient la voûte.

— Tenir, conserver en bon état. Entretenir un jardin. Entretenir les chemins. Entretenir le pavé. Entretenir un bâtiment.

— Fig. Faire subsister, rendre durable. Entretenir la bonne intelligence. Entretenir l'amitié. Entretenir le feu. Entretenir une liaison criminelle. Entretenir une correspondance avec ses commettants. Entretenir la discorde parmi des frères. Entretenir une jeune fille dans de sages pensées. Entretenir des intelligences avec les insurgés. Entretenir l'industrie. Entretenir quelqu'un dans une idée. Les vestales entretenaient le feu sacré. Entretenir commerce avec quelqu'un. On bannira de Salente tous les arts qui *entretiennent* le faste. (Fén.) Mille ruisseaux descendent des montagnes et *entretiennent* une fraîcheur perpétuelle sous des ombrages toujours verts. (Volt.)

. . . . nage prévoyance,
Au sein de la famine, *entretint* l'abondance. (Boil.)

— Fig. *Entretenir quelqu'un d'espérances, de belles promesses.* L'amuser en le berçant de fausses promesses, en lui faisant des promesses trompeuses. || *Entretenir ses pensées, ses rêveries.* Rêver, méditer. N'entretenez pas ainsi vos folles rêveries.

— Fournir toutes choses nécessaires à la subsistance. Entretenir une armée. Entretenir sa famille. Entretenir ses enfants au collége. Entretenir ses parents malheureux. Entretenir un pauvre de vêtements, de linge.

— *Entretenir un grand train, un nombreux domestique.* Avoir beaucoup de valets, de chevaux, etc.

— *Entretenir une femme.* Pourvoir aux dépenses d'une maîtresse.

— Tenir conversation. Le ministre m'a entretenu avec bienveillance. Je cherche l'occasion de l'entretenir de ma demande. Je l'ai entretenu de notre procès. Tous les jours il *entretenait* de ses grands desseins cette jeunesse bouillante qui s'attachait à ses pas. (Barth.) Je m'en vais vous *entretenir* aujourd'hui de ce qui s'appelle de la pluie et du beau temps. (Mme de Sév.) Va de notre combat l'*entretenir* pour moi. (Corn.)

Tandis qu'*entretenant* commerce avec les cieux.

Cent fois je me suis fait une douceur extrême
D'*entretenir* Titus dans un autre lui-même. (Racine.)

— Manég. *Entretenir un cheval.* L'exciter de manière à ce qu'il conserve son ardeur et une vitesse égale dans son allure.

— Techn. Empêcher qu'une chose se dérange, la tenir ferme pendant que l'on travaille aux autres parties de l'ouvrage.

— S'ENTRETENIR. v. pron. Se tenir réciproquement. Ces deux pièces de bois s'entretiennent.

— Se conserver. Une femme qui s'entretient toujours fraîche. Vos chevaux s'entretiennent gras. Les pins s'entretiennent toujours. Votre santé s'entretient très-bien.

— Subvenir à ses besoins. Il ne gagne pas de quoi s'entretenir. Il s'entretient avec son revenu. Il s'entretient d'habits, de linge. Il s'entretenait avec la pension qu'il recevait de sa famille.

— Converser avec quelqu'un. S'entretenir de propos frivoles, d'affaires sérieuses. S'entretenir de bagatelles. S'entretenir de femmes. Les amis s'entretiennent par lettre. Dans le tumulte des armées il *s'entretenait* des douces et secrètes espérances de la solitude. (Fléch.) Quand pourrai-je donc m'*entretenir* avec vous à loisir de ces études charmantes qui nous occupent tous deux si agréablement? (Volt.)

— Fig. *S'entretenir avec soi-même, s'entretenir de ses propres pensées.* Méditer, rêver.

Lang. myst. *S'entretenir de Dieu.* Parler de Dieu. || *S'entretenir avec Dieu.* Méditer la sainte parole de Dieu.

ENTRETENU, UE. part. pass. du v. Entretenir. S'empl. adjectiv.

— Maintenu en bon état. Corinne monta sur le vaisseau, dont l'intérieur était *entretenu* avec les soins et la propreté la plus recherchée. (Mme de Staël.) A Lima, la pureté de l'air y est *entretenue* par les brises qui viennent des Andes. (A.-Martin.)

— *Femme entretenue.* Femme qui, pour prix de ses faveurs, vit aux dépens d'un homme.

— Mar. Se dit du marin qui reçoit un traitement sans faire un service actif. Capitaine entretenu. Lieutenant, enseigne entretenu.

ENTRETIEN. s. m. Soin qu'on prend, dépense que l'on fait pour maintenir une chose en état. L'entretien du linge. Cette caserne est d'un grand entretien. L'entretien de la couverture. L'entretien du pavé. L'entretien des routes royales.

— Ponts et chauss. *Entretien simple.* Travail dont l'objet est la réparation d'une chaussée pavée, en se bornant à relever les flaches et à remplacer par des pavés neufs ceux hors de service. || *Entretien courant.* Travaux ordinaires qui, chaque année, s'exécutent dans les attributions des ponts et chaussées, du génie et de l'artillerie.

— Signifie aussi, Subsistance, ce qui est nécessaire à tous les besoins de la vie. Cet homme se ruine pour l'entretien de ses enfants. Cet avare dépense bien peu pour l'entretien de sa maison.

— Se dit particulièrement de ce qui est nécessaire à l'habillement. Dans ce prix, je comprends la nourriture et l'entretien de mes domestiques.

— Conversation, les discours, les propos qui sont la matière de la conversation. Avoir un entretien. Solliciter un entretien. Après un long entretien. Mon père m'a rapporté ce matin l'*entretien* qu'il eut hier avec vous. (J.-J. Rouss.) Cet *entretien*, durant lequel nous ne comptions pas les heures, nous a menés jusqu'à celle du dîner. (Id.) Dans les *entretiens* qu'on avait en présence de Lysis, Isocrate flattait ses oreilles, Aristote éclairait son esprit, Platon enflammait son âme. (Barth.)

. . . . . . En tous cas j'avertis
Qu'elle a l'*entretien* maigre et le discours concis.
(Regnard.)

— Dans le style élevé, il s'applique quelquefois au sujet même de la conversation ou à la personne dont on s'entretient, dont on se souvient. Tantôt il s'emploie dans ce sens avec le verbe *faire*, tantôt il se prête à d'autres constructions. Ainsi puisse-t-il toujours vous être un cher *entretien.* (Boss.)

— *Faire l'entretien du public, de toutes les sociétés.* Se dit d'une personne ou d'une chose qui attire l'attention du public et dont on parle beaucoup. || De même on dit, *Être* ou *faire le sujet d'un entretien, de tous les entretiens.*

— Didact. Dans une acception dont l'analogie paraît s'être perdue, il signifie Discours entre plusieurs personnes, sur des sujets intéressants. Les entretiens du portique. || Par extens., il sert de titre à des ouvrages sérieux présentés sous la forme de conversation. Les Entretiens d'Érasme, de Phocion.

— Relig. *Entretiens spirituels.* Discours, instructions sur des matières de piété.

ENTRE-TOILE. s. f. Techn. Réseau ou ornement de dentelle placé entre deux bandes de toile. || Pl., des *entre-toile.*

ENTRE-TOISE. s. f. Archit. hydr. Dans les ponts en bois ou en fer, on appelle entre-toises les pièces qui relient entre elles les ferrures, dans le sens latéral.

— Chem. de fer. Les châssis sur lesquels reposent les caisses des wagons ou l'ensemble de la locomotive sont consolidés par des entre-toises horizontales.

— Mar. Pièce de bois placée en travers entre celles qui forment les flasques d'un affût. || Pièces de bois d'assemblage aux bigues d'une machine à mâter.

— Techn. Se dit chez les charpentiers et les serruriers D'une pièce de bois ou barre de fer destinée à maintenir d'autres pièces dans une position invariable d'écartement ou de rapprochement. || *Entre-toise croisée.* Assemblage de pièces de bois, de barres de fer en forme de sautoir. || Les charrons appellent ainsi Un morceau de bois qui surmonte certaines pièces d'une voiture, les deux moutons de derrière.

ENTRE-TOUCHER (S'). v. récipr. Se toucher mutuellement, se toucher légèrement. Leurs mains s'entre-touchaient doucement.

ENTRE-TUER (S'). v. récipr. Se tuer l'un l'autre, les uns les autres. Si la maréchaussée n'était pas accourue, ils allaient s'entre-tuer. (Lam.)

ENTREVAUX. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Castellane (Basses-Alpes), 1,000 hab.

ENTRE-VENDRE (S'). v. récip. Se vendre quelque chose l'un à l'autre. Marot l'a employé dans ce sens.

— Néol. *S'entre-vendre.* Se trahir mutuellement. La plupart des voleurs, une fois sous la main de la justice, s'entre-vendent.

ENTREVIGNES. s. f. Bot. Dans le Midi, Clématite odorante, qui, séchée, sert de fourrage aux brebis. On croit qu'elle communique aux fromages qu'on fait de leur lait une saveur plus piquante.

ENTRE-VISITER (S'). v. récipr. Se rendre visite mutuellement. Au jour de l'an, les amis s'entre-visitent.

ENTRE-VOIE. s. f. Espace compris entre deux voies d'un chemin de fer. || Pl., des *entre-voies.*

— Archit. hydr. Couche de sable ou de gravier dont on recouvre la chaussée sur laquelle doit être posé un chemin de fer.

ENTREVOIR. v. a. 3e conj. *J'entrevois, nous entrevoyons. J'entrevoyais, nous entrevoyions. J'entrevis, nous entrevîmes. J'ai entrevu, nous avons entrevu. J'entreverrai, nous entreverrons. J'entreverrais, nous entreverrions. Entrevois, entrevoyons. Que j'entrevoie, que nous entrevoyions. Que j'entrevisse, que nous entrevissions. Entrevoyant. Entrevu, entrevue.* Voir imparfaitement, en passant. J'entrevois le clocher à travers le brouillard. Je ne puis affirmer que cet homme est l'assassin, je n'ai fait que l'entrevoir.

— Fig. Je n'ai fait qu'entrevoir son mérite. Entrevoir les desseins, les intentions de quelqu'un. La justice n'est pas toujours si bien voilée qu'elle n'*entrevoie* les personnes qui la recherchent. (Fléch.)

— Prévoir confusément ce qui doit arriver. Entrevoir des malheurs. Entrevoir l'issue d'un procès. Il laissa *entrevoir* qu'il ne prêterait jamais son ministère à ce crime. (Volt.)

— Poés. Il est permis aux poètes d'écrire j'*entrevoi* pour j'*entrevois.*

Portez à votre père un cœur où j'*entrevoi*
Moins de respect pour lui que de haine pour moi
(Racine.)

— S'ENTREVOIR. v. pron. Avoir une entrevue. Nous nous entrevîmes chez l'avoué.

— Se rendre visite. C'est un de mes amis, nous nous entrevoyons souvent. Ils sont voisins, ils s'entrevoient les uns chez les autres. Dans ce sens, ce mot est peu usité.

ENTRE-VOUS. s. m. Techn. Enduit de plâtre dont on recouvre les solives d'un plafond pour les cacher. || Intervalle entre deux solives dans un plancher. || Planche qui porte 20 à 25 millim. d'épaisseur. || Pl., des *entre-vous.*

ENTRE-VOÛTÉ, ÉE. part. pass. du v. Entre-voûter.

ENTRE-VOÛTER. v. a. 1re conj. (rad. *voûte*). Techn. Garnir de plâtre les intervalles laissés entre les solives.

ENTREVU, UE. part. pass. du v. Entrevoir. Une personne entrevue au bal, entrevue par quelqu'un.

ENTREVUE. s. f. Visite, rencontre concertée pour se voir, pour parler d'affaires. Demander une entrevue. Obtenir une entrevue. Convenir d'une entrevue. Ménager une entrevue entre deux personnes. L'entrevue de Napoléon et de l'empereur Alexandre. Leur *entrevue* fut pour le vieillard un redoublement de douleur. (Fén.)

Comme entre deux rivaux la haine est naturelle,
L'*entrevue* aisément se termine en querelle. (Corn.)

— Syn. comp. ENTREVUE. ABOUCHEMENT. *Entrevue* ne signifie que l'action de se voir, de s'assembler. *Abouchement* a plus de rapport à l'action de concerter les moyens de faire quelque chose.

ENTR'EXCITER (S'). v. récipr. S'exciter mutuellement. Par de nouveaux efforts les rameurs *s'entr'excitent.* (Bréb.)

ENTR'EXHORTER (S'). v. récipr. S'exhorter mutuellement. A l'exemple du chef les soldats *s'entr'exhortent.* (Corn.)

ENTRICHOME. s. m. (du gr. ἐντρίχωμα). Anat. Cartilage tarse, bord des paupières où les cils sont implantés.

ENTR'IMMOLER (S'). v. récipr. S'immoler réciproquement. Corneille l'a employé.

ENTR'INJURIER (S'). v. récipr. S'injurier mutuellement. Le roi défendait de *s'entr'injurier* pour cause de religion. (L'abbé Gasn.)

ENTRIPAILLÉ, ÉE adj. Qui a un gros ventre, une grosse panse. Il faut un roi qui soit gros et gras comme quatre ; un roi, morbleu, qui soit *entripaillé* comme quatre. (Mol.) C'est un mot de la création de Molière : on ne le trouve dans aucun dictionnaire. Boursault l'a employé dans sa comédie de Phaéton :

Phébus, de tous les dieux le plus *entripaillé*,
En pèse pour le moins une demi-douzaine.

ENTR'OBLIGER (S'). v. récipr. S'obliger mutuellement. Les hommes doivent s'entr'obliger.

ENTROQUES. s. m. pl. Bot. Petits corps fossilles en forme de rouelles, ronds ou ellipti-

ques, pentagones ou en étoiles à cinq branches, d'épaisseur très-variable, mais qui ont le plus souvent sur leurs faces planes des stries ou sillons divergents du centre à la circonférence.

ENTR'OUBLIER (S'). v. récipr. S'oublier mutuellement. Les cœurs qui ont été une fois unis par les liens de l'amour ou de l'amitié ne devraient jamais *s'entr'oublier* dans l'absence. (Besch.)

ENTR'OUVERT, TE. part. pass. du v. Entr'ouvrir. S'empl. adjectiv. Qui est un peu ouvert. Votre porte était entr'ouverte. Laissez la fenêtre entr'ouverte. Bouche entr'ouverte. Fleurs entr'ouvertes. Là son sein *entr'ouvert* verse une manne utile. (Del.) Et sur les larges feuilles du figuier, la figue *entr'ouverte* laissait couler son suc en gouttes de miel et de cristal. (B. de St-P.)

ENTR'OUVERTURE. s. f. Art vétér. Incommodité, maladie du cheval qui résulte d'un écart violent.

ENTR'OUVRIR. v. a. 2ᵉ conj. Ouvrir un peu, à demi. Entr'ouvrir la porte, la fenêtre. Entr'ouvrir les yeux. Entr'ouvrir la bouche. *Entr'ouvrant* le sein de la terre, je vous montrerai les cristaux cachés sous la verdure. (A.-Mart.) La fleur de l'aloès serpentin ne s'ouvre que vers le mois de juillet, sur les cinq heures du soir : on la voit alors *entr'ouvrir* peu à peu ses pétales, les étendre, s'épanouir et mourir. (B. de St.-P.)

— S'ENTR'OUVRIR. v. pron. Être entr'ouvert. S'ouvrir un peu, à demi. Une porte qui s'entr'ouvre. La terre s'entr'ouvrit sous leurs pas. Les eaux de la mer Rouge s'entr'ouvrirent devant l'armée de Pharaon. Ses yeux s'entr'ouvrent, il se réveille. Déjà les roses s'entr'ouvrent et le rossignol chante. La voûte s'entr'ouvre.

ENTRURE. s. f. Agric. Sillon plus ou moins profond que le soc de la charrue trace dans la terre. Dans la charrue écossaise à écobuer où ce disque est adapté en avant du soc, ce dernier, large et plat, est relevé en arête tranchante, et l'*entrure* est réglée au moyen d'une roulette ou d'un sabot. (Morog.)

ENTURE. s. f. Agric. Fente ou tout autre endroit que l'on dispose sur une plante pour y mettre une ente. Faire une enture.

— Art milit. Réparation que fait un arquebusier à la rupture d'un bois de fusil.

— Techn. Nœud fait à un fil cassé et qu'on double sur plusieurs aiguilles pour le mieux assurer.

— ENTURES. s. f. pl. Petites pièces de bois qui en traversent une grosse pour former des échelons des deux côtés, comme on en voit sur les roues des carrières.

ENTYCHITE. Hist. relig. Autrefois, Disciple de l'hérétique Simon le Magicien, à cause des cérémonies affreuses avec lesquelles ils célébraient leurs prétendus sacrifices. Ces sectaires étaient accusés d'être partisans de la promiscuité des sexes.

ENTYLIE. s. f. (ét. gr., ἐν, augmentatif; τίλλω, je déchire, je divise). Entom. Genre d'hémiptères membraciens.

ENTYPOSE. s. f. (du gr. ἐντύπωσις, empreinte). Anat. Nom donné à la cavité glénoïde de l'omoplate, à cause de son peu de profondeur.

ÉNUCLÉATION. s. f. (pr. *é-nu-klé-a-ci-on*). Chir. Mode d'extirpation qui consiste à faire une incision sur une tumeur et à la faire sortir à travers la plaie, à peu près comme un noyau qu'on chasse en pressant un fruit. ‖ Opération dans laquelle on laisse un os à découvert.

— Pharm. Opération par laquelle on tire l'amande ou le noyau d'un fruit.

— Fig. Dans le langage didactique, se dit pour, Solution d'une difficulté.

ÉNUCLÉÉ, ÉE. part. pass. du v. Énucléer. S'empl. adjectiv. Tumeur énucléée.

ÉNUCLÉER. v. a. 1ʳᵉ conj. (du lat. *enucleare*, extraire le noyau). Chir. Extirper en entier et en l'incisant une tumeur circonscrite. ‖ Mettre à nu un os dans une opération.

ÉNULON. s. m. (du gr. ἐνουλον, formé de ἐν, dans; de οὖλον, gencive). Anat. La partie interne des gencives.

ÉNUMÉRATEUR. s. m. **ÉNUMÉRATRICE.** s. f. Celui, celle qui fait une énumération.

ÉNUMÉRATIF, IVE. adj. Qui a rapport à l'énumération, qui énumère.

— Gramm. *Adverbe énumératif*. Adverbe qui sert à compter, à énumérer, à classer.

ÉNUMÉRATION. s. f. (pr. *é-nu-mé-ra-ci-on*; du lat. *enumeratio*). Dénombrement de choses. Simple énumération. Énumération fidèle, exacte, longue, nombreuse, courte, détaillée. L'énumération des griefs de l'opposition est très-ample. L'énumération de ses torts est exacte.

— Rhét. Figure qui consiste à rassembler rapidement les circonstances éparses et désunies d'une action, toutes les parties d'un tout, à les présenter avec ordre et de manière à frapper l'imagination.

ÉNUMÉRÉ, ÉE. part. pass. du v. Énumérer. S'empl. adjectiv.

ÉNUMÉRER. v. a. 1ʳᵉ conj. (du lat. *enumerare*. L'é se change en è devant un e muet *J'énumère, tu énumères, il énumère, etc.* Dénombrer. Il se dit d'une grande multitude dont l'énumération est difficile ou impossible. Qui pourrait énumérer le nombre des étoiles?

— Rhét. Faire une énumération. Énumérer les circonstances éparses et désunies, et les présenter avec ordre pour frapper l'imagination.

ÉNUPTION. s. f. (pr. *é-nupp-ci-on*). Antiq. rom. Mariage d'un plébéien avec une fille patricienne.

ÉNURÉSIE. s. f. (du gr. ἐνουρέω, j'urine). Pathol. Écoulement involontaire et sans irritation de l'urine.

ENVAHI, IE. part. pass. du v. Envahir. S'empl. adjectiv. Les États envahis. Les provinces envahies.

ENVAHIR. v. a. 3ᵉ conj. (du lat. *invadere*, formé de *in*, dans; et *vadere*, aller). Prendre tout d'un coup, injustement, par force ou par fraude, quelque pays ou quelque canton, sans prévenir par aucun acte d'hostilité. Envahir un pays. Envahir les provinces de ses voisins. Envahir une province, un royaume.

— Dans un sens analogue, en parlant des particuliers. Envahir le bien de son voisin. Envahir une terre. Envahir une propriété, un héritage.

— Par extens. Occuper, se jeter sur, en parlant des eaux, etc. Une rivière qui envahit la plaine. Vaincue d'un autre côté, la mer se porte sur une autre plage et étend son empire aux dépens des terres qu'elle *envahit*, aux lieux où le travail et la vigilance de l'homme sont en défaut. (Ed. Barré.)

— Fig. Envahir la puissance souveraine. Envahir l'autorité. Quand tous les esprits et l'attention générale se portent sur un même point, sur la politique, par exemple, on se plaint que la politique *envahit* tout. (Ed. Barré.)

ENVAHISSANT. part. prés. invar. du v. Envahir. Qui envahit. Des troupes envahissant les provinces.

ENVAHISSANT, ANTE. adj. Néol. Qui est de nature à envahir, qui usurpe, qui envahit. L'armée envahissante. Les troupes envahissantes. Les eaux envahissantes. L'ambition envahissante. Politique envahissante.

ENVAHISSEMENT. s. m. Action d'envahir. L'envahissement d'un État. L'envahissement des provinces. Par des *envahissements* successifs, la France s'étaient agrandie de quelques provinces; en 1815, un *envahissement* lui a enlevé ces provinces. (Barré.)

— Dans un sens analogue. S'emparer du bien de son voisin par envahissement. L'envahissement d'un héritage. Un voisin plante sa borne dans mon champ et s'empare d'une partie de terrain dont jusque-là j'avais recueilli les fruits, il commet un *envahissement* sur ma propriété. (Barré.)

— Par extens. Les envahissements du fleuve sur ses bords, de la mer sur les terres. La terre et la mer se combattent par des *envahissements* continuels. (Barré.)

— Fig. Les envahissements du pouvoir. Les envahissements de l'autorité. L'*envahissement* est le but de tous les actes hostiles dont l'intérêt personnel est le mobile. (Barré.)

ENVAHISSEUR, EUSE. s. m. Celui, celle qui envahit. Il ne se jugeait pas assez fort pour aller au devant de cet *envahisseur*. (G. de Ges.)

ENVALÉ, ÉE. part. pass. du v. Envaler. S'empl. adjectiv. Verveux envalé.

ENVALEMENT. s. m. Pêch. Action d'envaler, de tenir un verveux ouvert.

ENVALER. v. a. 1ʳᵉ conj. Pêch. Tenir le verveux ouvert. Envaler le verveux.

ENVASER. v. a. 1ʳᵉ conj. (rad. *vase*). Remplir de vase. Envaser un égout, un canal. Ne s'emploie guère que pronominalement.

— S'ENVASER. v. pron. Se remplir de vase, de boue, d'ordures. En 1826, le conseil de salubrité de Paris fut chargé de diriger le curage d'un égout qui, ayant été abandonné pendant un grand nombre d'années, s'était *envasé* jusqu'à la voûte, et dans lequel l'infection était portée à un si haut degré, que tous les ouvriers qui avaient tenté d'y pénétrer, avaient été asphyxiés. (P. Duchâtel.)

ENVÉLIOTAGE. s. m. Écon. rur. Action d'envélioter. On dit aussi *envéliotement*.

ENVÉLIOTEMENT. s. m. V. ENVÉLIOTAGE.

ENVÉLIOTER. v. a. 1ʳᵉ conj. Écon. rur. Mettre l'herbe en véliotes, en petits tas. Envélioter de l'herbe.

— S'ENVÉLIOTER. v. pron. Être, pouvoir être envélioté. Manière dont l'herbe s'enveliote.

v. Envelopper.

ENVELOPPANT, ANTE. adj. Qui a la propriété d'envelopper. La partie enveloppante.

ENVELOPPE. s. f. Tout ce qui sert à envelopper, à couvrir quelque chose en l'entourant. L'enveloppe d'une lettre. Mettre une lettre sous enveloppe. Défaire l'enveloppe d'un paquet. Enveloppe de toile cirée.

— Anat. zool. On appelle enveloppes, les membranes qui recouvrent et protègent certains organes : telles sont les méninges qui recouvrent le cerveau, et les membranes qui, chez les mammifères, enveloppent le fœtus.

— Art milit. Ouvrage de fortification qui en couvre, qui en protège un autre.

— Bot. On entend par ce mot non seulement les organes qui défendent et recouvrent le pistil et les étamines, mais encore ceux que l'on remarque autour du bouton, du fruit et des semences. V. INVOLUCRE OU TÉGUMENT.

— Fig. Forme extérieure, apparence, dehors. Ne vous arrêtez pas à l'enveloppe. Souvent l'esprit se cache sous une enveloppe épaisse. Vous ne verrez la vérité qu'à demi, et sous de belles *enveloppes*. (Fén.)

— *Écrire sous l'enveloppe de quelqu'un*. Mettre sous son adresse des lettres qui sont destinées à un autre. On dit dans le même sens : *Écrire sous le pli, sous le couvert de quelqu'un*. Cette dernière locution est plus usitée.

— *Parler sans enveloppe*. Parler avec une rude franchise, sans ménagement, en termes propres et souvent grossiers.

ENVELOPPÉ, ÉE. part. pass. du v. Envelopper. S'empl. adjectiv. Un homme enveloppé. Une femme enveloppée. Un paquet enveloppé. Les barbares ne se croient battus que lorsqu'ils sont *enveloppés*. (Rayn.)

— *Enveloppé dans*. Les enfants dans la première année de leur âge sont incapables de broyer les aliments; les dents leur manquent, ils n'en ont encore que le germe *enveloppé* dans des gencives si molles, que leur faible résistance ne ferait aucun effet sur des matières solides. (Buff.) Le patriarche, qui ressemblait à un riche Turc, était *enveloppé* dans des robes de soie, et assis sur des coussins. (Chateaub.)

— *Enveloppé de*. Ces lois planent sur toutes les têtes, comme *enveloppées* d'un nuage, et demeurent en embuscade pour reparaître au premier signal. (B. Cons.) Il est des climats âpres, tristes, lugubres, *enveloppés* de brouillards. (L. Aimé-Martin.)

— Fig. Le roi d'un noir chagrin paraît *enveloppé*. (Rac.) Les entretiens ne sont plus que des mensonges *enveloppés* sous les dehors de l'amitié et de la politesse. (Mass.) Souvent cette vérité est *enveloppée* à son apparition dans des paroles sauvages et des actions atroces. (Chateaub.)

— Qui est compris avec d'autres dans quelque chose de défavorable, de fâcheux. Saint-Évremont, attaché au surintendant, fut *enveloppé* dans sa disgrâce. (Volt.) Il croyait qu'étant brouillé avec Protésilas, il ne pouvait être *enveloppé* dans sa ruine. (Fén.)

— *Avoir l'esprit enveloppé dans la matière*. Être fort grossier, entièrement dépourvu d'esprit. ‖ On dit dans le même sens, mais avec un correctif, Cet homme a l'*esprit enveloppé*, pour, Cet homme a des idées confuses, et se sert d'expressions obscures.

— *Discours enveloppé*. Discours dans lequel, par prudence, on donne plus à entendre qu'on ne dit. ‖ On appelle aussi, *Raisonnement enveloppé*, un raisonnement confus, obscur, embarrassé. Parler ambigument, d'une manière *enveloppée*. (La Bruy.)

ENVELOPPÉE. s. f. Techn. Ouvrage qui a pour objet de rétrécir un fossé.

ENVELOPPÉES. adj. pl. Entom. Il se dit des chrysalides des lépidoptères, parce qu'en effet elles sont enveloppées d'un léger réseau de soie entre des feuilles.

ENVELOPPEMENT. s. m. Action d'envelopper.

— Phil. et fig. Il signifie l'état des choses enveloppées, comme à l'état de germes, comme principes. Chez les peuples de l'Orient, la plupart des principes sociaux sont encore en germe, à l'état d'enveloppement.

ENVELOPPER. v. a. 1ʳᵉ conj. du lat. *involvere*, envelopper, dont on a formé dans la basse latinité, *involpare*). Mettre autour de quelque chose une étoffe, un papier, un linge, de manière à la couvrir, à l'entourer entièrement. Envelopper des vêtements. Envelopper des gants. Envelopper le pied d'un arbre. Envelopper des boîtes de bonbons.

— Ayant pour sujet le nom de la chose qui enveloppe. Je vois que la première couche qui *enveloppe* le globe est partout de la même substance. (Buff.)

— Par extens. Environner, entourer. Tout à coup une noire tempête *enveloppa* le ciel. (Fén.) Un tourbillon de poussière forme un épais nuage qui couvre le ciel et qui *enveloppe* tout le camp. (Id.)

— Art milit. Environner, presser, cerner. Envelopper l'ennemi. Envelopper une place. Envelopper un camp. Envelopper une armée.

— Quelquefois il signifie simplement Entourer quelqu'un, pour le dérober aux regards.

> Mais les prêtres bientôt nous ont *enveloppés*,
> On nous a fait sortir. . . . . (RACINE.)

...scure *enveloppe* son esprit. (...ech.) Les poètes *enveloppent* la vérité de fictions et de fables. (***) La sensation *enveloppe* toutes nos idées et nos opérations. (Condill.)

— *Envelopper quelque chose, un récit*. Raconter en paroles décentes et gazées quelque chose de trop libre.

— Comprendre quelqu'un dans. Il ne se dit que des choses défavorables, fâcheuses. Envelopper quelqu'un dans une proscription, dans une faillite, dans un désastre. Le genre humain est détruit à cause de ses crimes et l'innocence va être *enveloppée* dans sa punition. (B. de St-P.)

— *Envelopper de*. Ils *enveloppaient* cette vérité de fables ridicules. (Volt.)

> Dès que l'ombre tranquille
> Viendra d'un crêpe noir *envelopper* la ville. (BOILEAU.)

— *Envelopper dans*. Envelopper un enfant dans ses langes. Envelopper un homme dans son manteau. Envelopper un mort dans un linceul. Envelopper la vérité dans des paroles obscures.

— *Envelopper sous*. Envelopper le mensonge sous les dehors de la vérité. Envelopper la vérité sous les apparences de l'allégorie, de la fable.

— S'ENVELOPPER. v. pron. Enveloper soi. S'envelopper chaudement pour se garantir du froid.

— Envelopper à soi. S'envelopper le doigt. S'envelopper la tête. S'envelopper les pieds. S'envelopper le corps.

— *S'envelopper dans*. S'envelopper dans un voile. S'envelopper dans sa vertu. Je m'*enveloppe* dans mon innocence. (Volt.)

— *S'envelopper de*. S'envelopper d'un manteau, d'un voile. S'envelopper de nuages. Quand le soleil se couche dans le sein des ondes, et que la terre s'*enveloppe* des ombres de la nuit. (Fén.)

— *S'envelopper en*.

> Elle veut qu'en détours la chose s'*enveloppe*;
> Et ce mot dit à cru lui cause une syncope. (RACINE.)

ENVELOPPEUR. s. m. Qui enveloppe.

— Fig. Il s'est dit de celui qui sait couvrir de paroles décentes un sujet trop libre. Quelque bon *envelopperur* que soit La Fontaine, il y a dans ses contes des endroits un peu trop gaillards. (Bus. Rab.)

ENVENIMÉ, ÉE. part. pass. du v. Envenimer. Fig. S'empl. adjectiv. Discours envenimé. Ce peu de lignes semblaient distiller un baume salutaire sur sa blessure *envenimée* (J.-J. Rouss.) La querelle renaissait plus *envenimée* que jamais. (Id.)

> Amour, tu perdis Troie! et c'est de toi que vint
> Cette querelle *envenimée*. (LA FONT.)

ENVENIMER. v. a. 1ʳᵉ conj. (rad. *venin*). Infecter de venin, communiquer le venin.

— Par extens. *Envenimer la bouche*. Y faire naître des élevures.

— Fig. *Envenimer une blessure, une plaie*. La rendre douloureuse, plus difficile à guérir. Il y a des blessures que le temps guérit, il y en a d'autres qu'il *envenime*. (Volt.)

— *Envenimer un discours, une action*. Lui prêter un sens, un motif odieux.

— *Envenimer l'esprit de quelqu'un*. L'aigrir, l'irriter. Vous avez envenimé mon adversaire contre moi. Il a envenimé l'esprit de son père. Cette jalousie secrète qui *envenime* presque tous les hommes contre leurs semblables. (Boss.)

— S'ENVENIMER. v. pron. Être envenimé. Seigneur, mes plaies se sont *envenimées* et corrompues à la vue de mes égarements. (La Harpe.)

ENVENIMEUR. adj. et s. m. Néol. Celui qui envenime. Mercier dit : Les *envenimeurs* de vos intentions et de toutes vos paroles.

ENVERGER. v. a. 1ʳᵉ conj. (du lat. *virga*, verge, baguette). On met un e après le g lorsqu'il doit être suivi de *a*, *o*. *Nous envergeons. J'envergeais*, etc. Manuf. Chez les tisserands, Croiser sur les doigts les fils d'une chaîne, pour les appliquer ensuite sur les chevilles de l'ourdissoir.

— Boissel. Garnir les soufflets de baguettes de bois sur lesquelles on applique et on tend le cuir.

— Papet. Balancer la forme, pour que la matière s'étende dans le sens des brins de la vergeure, ou s'introduise dans leurs intervalles.

— S'ENVERGER. v. pron. Être envergé.

ENVERGEURE. s. f. (pr. *an-ver-ju-re*). Techn. Action d'enverger. ‖ Résultat de cette action.

ENVERGUÉ, ÉE. part. pass. du v. Enverguer. S'empl. adjectiv. Voiles ervergruées.

— Fig. Embarrassé, engagé dans une position difficile. Navire envergué. Manœuvres enverguées.

ENVERGUER. v. a. 1ʳᵉ conj. Attacher les voiles aux barres de bois transversales auxquelles elles sont suspendues. On *envergue* les voiles aux approches du départ. (Lecomte.)

— S'ENVERGUER. v. pron. Être envergué. Les voiles à drailles s'*enverguent* sur leurs drailles, au moyen de bagues assez libres pour que celles-ci puissent rapidement se détendre, ou se replier le long de ce cordage incliné. (Lecomte.)

ENVERGURE. s. f. Développement d'une voile dans la partie qui touche à la vergue.

... d'envergure, selon que ses voiles présentent plus ou moins de largeur ou de surface à leur partie supérieure.

— Ornith. Extension des ailes déployées d'un oiseau. De tous les oiseaux, le condor est celui dont les ailes ont le plus d'envergure.

ENVERMEU. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Dieppe (Seine-Inférieure.)

ENVERMILLONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Envermillonner. S'empl. adjectiv. Livres envermillonnés.

ENVERMILLONNER. v. a. 1ʳᵉ conj. (pr. *an-vè-rmi-io-né*, rad. *vermillon*). Néol. Donner une teinte de vermillon. Envermillonner le visage.

— S'ENVERMILLONNER. v. pron. Être envermillonné. L'Orient s'envermillonne des couleurs de l'aurore.

ENVERRÉ, ÉE. part. pass. du v. Enverrer.

ENVERRER. v. a. 1re conj. (rad. *verre*). Techn. Chez les verriers, Verser dans un vase neuf une petite quantité de verre en fusion, pour enlever la crasse ou la poussière du vase.

ENVERS. s. m. (pr. *an ver;* du lat. *inversus*, tourné, retourné, sous-entendu *pannus*). Dans une étoffe, le côté qui ne doit pas être exposé à la vue, et, dans un ouvrage de toile, le côté de la couture. Il est opposé à Endroit. L'envers du drap. L'envers du velours. Voila l'endroit de cette étoffe. L'envers d'une chemise.

— Se dit aussi en parlant des feuilles des plantes. L'envers des feuilles.

— L'intérieur d'un vêtement. L'envers des bas. L'envers d'un habit. L'envers d'une robe.

— *A l'envers*, expr. adv. Dans un sens contraire à celui qu'il faut. Sa signification offre plusieurs nuances, selon les choses auxquelles on l'applique.

— *Mettre une chemise à l'envers*. La passer de manière que le côté des coutures soit en dehors.

— *Mettre ses bas à l'envers*. Mettre en dehors la partie intérieure et garnie des bas.

— *Tomber à l'envers*. Tomber sur le dos. On dit également et mieux : Tomber à la renverse.

— Fig. et fam. *Ses affaires sont à l'envers*. Ses affaires sont en désordre. ‖ *Avoir l'esprit à l'envers, la tête à l'envers*. Être dépourvu de jugement, de sens commun ; être bouleversé.

ENVERS. prépos. (pr. *an-vèr;* composé de *en* et de *vers;* c'est le *versus in* ou le *in... versus* des Latins). A l'égard de. Il est charitable envers le prochain. Soyez indulgent envers moi. La miséricorde de Dieu envers les hommes. Montrez-vous charitable envers les malheureux. Il est reconnaissant envers son bienfaiteur. Enfants, ne soyez pas ingrats envers vos parents. Il fut traître envers son roi. Ceux qui sont cruels *envers* les animaux devraient penser au moins qu'il faut ménager le serviteur dont on a besoin. (Juss.)

Pourvu que Xipharès, devenant votre époux,
Me venge de Pharnace, et m'acquitte *envers* vous.
(Racine.)

— *Envers et contre tous*. Contre tout le monde. *Envers* et contre tous je protége Dorante. (Piron.)

— Syn. comp. ENVERS, VIS-À-VIS. V. VIS-À-VIS.

ENVERSAIN ou **ENVERSIN.** s. m. Comm. V. CORDILLAT.

ENVERSÉ, ÉE. part. pass. du v. Enverser. S'empl. adjectiv. Étoffe enversée.

ENVERSER. v. a. 1re conj. Techn. Façonner une étoffe en l'étirant dans tous les sens.

ENVERSI, IE. part. pass. du v. Enversir. S'empl. adjectiv. Étoffe enversie.

ENVERSIR. v. a. 2e conj. Techn. Carder une étoffe avec des chardons. Enversir une étoffe.

ENVI (A L'). Expression adv. ou prépos. Avec émulation. A qui mieux mieux. A l'envi l'un de l'autre. Mes élèves sont laborieux. Ils étudient à l'envi les uns des autres. Nos fabricants travaillent tous à l'envi les uns des autres. Les populations accouraient à l'envi au-devant de Napoléon. Ils servent à l'envi la passion d'un homme. (Corn.)

Sur son blanc estomac deux globes se soutiennent,
Qui pourtant à l'envi sans cesse vont et viennent.
(Regnard.)

ENVIABLE. adj. des 2 g. Néol. Digne d'envie. Digne d'être envié. A qui l'on peut porter envie. Bien enviable. Qualités enviables.

ENVIDAGE. s. m. Techn. Action d'envider le fil.

ENVIDÉ, ÉE. part. pass. du v. Envider.

ENVIDER. v. a. 1re conj. Techn. Tourner le fil autour du fuseau.

ENVIE. s. f. (du lat. *invidia;* rad. *videre*). Inquiétude de l'âme, causée par la considération d'un bien que nous désirons, et dont jouit une personne. Être dévoré d'envie. Sécher d'envie. Il est au-dessus des traits de l'envie. L'envie le ronge. Les grands services ne mettent pas toujours au-dessus de l'envie. (Mass.) L'envie est plus irréconciliable que la haine. (La Rochef.) Le sage doit aussi bien supporter les vices des méchants sans colère, que leur prospérité sans envie. (Charr.)

La mort seule ici-bas, en terminant sa vie,
Peut calmer sur son nom l'injustice et l'envie. (Boil.)

— Désir que l'on a de posséder [illegible] de faire quelque chose, inspiré par le sentiment ou le goût. Grande envie. Légère envie. Envie déréglée. Envie immodérée. Avoir envie de tout. Avoir envie de voyager. Avoir envie de plaire. Les voyages ont leurs travaux comme leurs plaisirs, mais les fatigues qui se trouvent dans cet exercice, loin de nous rebuter, accroissent ordinairement l'envie de voyager. (Regnard.)

. . . . . . S'il me prenait envie
De vous envoyer au passer la nuit au frais ? (Lesage.)

— Besoin, disposition à quelque chose. J'ai grande envie de boire. Cet enfant a envie de dormir. J'éprouve des envies de vomir, des soulèvements de cœur.

— Fig. et fam. Se dit aussi en plaisantant, de tout désir subit et pressant, de tout appétit

— *Faire envie*. Donner de l'envie, exciter l'envie. Il fait envie à tout le monde.

— *Porter envie à quelqu'un*. Souhaiter un bonheur égal au sien, sans en éprouver du déplaisir. ‖ On dit dans le même sens, Tout vous réussit, votre sort est vraiment digne d'envie. On regarde avec *envie* une jeunesse florissante. (Mass.)

. . . . Qu'on est digne d'*envie*
Lorsqu'en perdant la force, on perd aussi la vie.
(Corneille.)

— *Passer son envie*. Satisfaire son désir. ‖ On dit encore : *L'envie lui en est passée, lui en a passé*. Il n'a plus le désir de telle chose.

— *Faire passer l'envie de quelque chose à quelqu'un*. Le rassasier, le dégoûter de cette chose ; l'en corriger.

— Prov. *Il vaut mieux faire envie que pitié*. Il vaut mieux inspirer l'envie aux hommes, que d'exciter leur pitié.

— Myth. Divinité allégorique, fille du géant Gallas et de Styx.

— Goûts bizarres, désirs souvent irrésistibles, auxquelles les femmes sont souvent en proie pendant leur grossesse.

— Syn. comp. ENVIE, JALOUSIE. V. ENVIEUX.

— Pathol. Petite pellicule, qui se détache près des ongles, et qui résulte le plus souvent d'une gerçure, qui a lieu aux doigts des mains, sous la racine de ces parties.

— Marque, tache, empreinte rouge, livide, violette, brune, avec ou sans poil, que les enfants apportent quelquefois en naissant.

ENVIÉ, ÉE. part. pass. du v. Envier. Il est aussi adj. Un poste, un emploi envié, recherché, désiré par un grand nombre de personnes. Des jours toujours à plaindre et toujours *enviés*. (Rac.)

O bonheur ! ô plaisirs *enviés* des dieux même,
De tant de voluptés souvenir douloureux !
Tu meurs, ô Lycoris ! survivre à ce qu'on aime
Est-il un sort plus rigoureux ? (La Baum.)

ENVIEILLI, IE. part. pass. du v. Envieillir. Il est aussi adj. Des pécheurs *envieillis*, tout sortants de leurs infamies. (Pasc.) ‖ Ce mot, qui a vieilli, est aujourd'hui remplacé, dans ce sens figuré, par *endurci*.

— *Erreurs, habitudes envieillies*. On dit plus ordinairement et mieux : Des erreurs, des habitudes *invétérées*.

ENVIEILLIR. v. a. 2me conj. (pr. *an-vi-è-yir*, mouillez les deux *ll;* rad. *vieil*). Il signifiait autrefois, Rendre vieux, devenir vieux. Cette longue barbe vous envieillit.

Le temps *envieillist* nos pères
Et vieillit roys et empereres,
Et aussi nous *envieillira*,
Ou la mort jeunes nous prendra. (*R. de la R.*)

ENVIER. v. a. 1re conj. (du lat. *invidere*, porter envie). Il prend deux *i* à l'imparf. et au subj. *J'enviais, nous enviions, vous enviiez. Que j'envie, que nous enviions, que vous enviiez*, etc. Voir avec un dépit secret le bonheur, les avantages d'autrui. Il a toujours envié le succès de son frère.

— Désirer pour soi un avantage, un bonheur pareil à celui d'une autre personne, mais sans être attristé, irrité qu'elle le possède. La France n'a rien à envier aux plus glorieuses nations du monde. Il n'*envie* dans les grands que le pouvoir de faire des grâces. (Mass.) Vous êtes libre, indépendant, j'*envie* votre bonheur. (E. Scr.) La valeur, la réputation, la naissance, les agréments du corps et de l'esprit, nous les *envions* s'ils nous manquent. (Mass.)

— Ambitionner. Le poste que j'envierais le plus, serait celui de général d'artillerie.

— *Envier sur*. Renchérir, surpasser. Montaigne l'a employé dans ce sens, qu'il n'a plus aujourd'hui. Quelquefois il lui plaît (à la fortune) *envier* sur nos miracles.

— *Envier à*. Refuser une chose à quelqu'un, vouloir la lui ravir. M'*envieriez*-vous l'honneur de mourir à vos yeux ? (Corn.)

Soit que son cœur jaloux d'une austère fierté
Enviât à nos yeux sa naissante beauté. (Racine.)

— S'ENVIER. v. pron. Se porter envie ; être jaloux. Ils s'envient leur bonheur.

— Syn. comp. ENVIER, PORTER ENVIE. On *envie* les choses et l'on *porte envie* aux personnes.

ENVIEUX, EUSE. adj. (rad. *envie*). Celui, celle qui a de l'envie, qui est sujet à l'envie. Un esprit envieux. Homme envieux. Femme envieuse. Ne soyons pas envieux du bien d'autrui. Il est envieux de vos talents. Les coquettes se font honneur d'être jalouses de leurs amants, pour cacher qu'elles sont *envieuses* [illegible]

. . . . . . Quel démon *envieux*
M'a refusé l'honneur de mourir à vos yeux ?
(Racine.)

— Substantiv. Les envieux sont toujours tourmentés. C'est un envieux. La fortune fait bien des mécontents et des envieux.

Et son trop de mérite importunant les yeux,
De ses propres amis lui fait des *envieux*.
(Boileau.)

— Syn. comp. ENVIEUX, JALOUX. On est *jaloux* de ce qu'on possède, et *envieux* de ce que les autres possèdent. Un amant est *jaloux* de sa maîtresse, un roi de ses prérogatives. Un homme privé de sa fortune est *envieux* de la prospérité d'autrui.

ENVILASSE. s. f. Bot. Sorte d'ébénier de Madagascar.

ENVINÉ, ÉE. adj. Qui a pris l'odeur du vin. Ce baril est enviné. Il a l'haleine envinée.

ENVIRON. adv. (du lat. *in gyrum*, employé avec cette acception dans la basse latinité, et qui littéralement veut dire, Dans le circuit, dans le giron, dans le cercle). A peu près ; un peu plus ou un peu moins. Il est environ deux heures. Il est passé il y a environ trois heures. Il me doit environ quatre mille francs. Mon fils, ces masures et ce terrain inculte étaient habités, il y a *environ* vingt ans, par deux familles qui y avaient trouvé le bonheur. (B. de St-P.) Ces neiges et ces glaces occupent *environ* deux lieues de hauteur. (Buff.)

— *Environ de*. La hauteur du monticule est *environ* de quarante pieds. (Buff.)

— *Environ dans*. *Environ* dans le même temps Ninive fut bâtie, et quelques anciens royaumes établis. (Boss.)

— Gramm. C'est un pléonasme de dire : Nous avons fait *environ six ou sept mille* prisonniers. En effet, cette expression *six ou sept mille* prisonniers, offre une quantité incertaine à laquelle il est surabondant d'ajouter *environ*, qui exprime également un nombre incertain. Pour être correct, il faut dire : *Nous avons fait environ six mille prisonniers*.

ENVIRONNANT. part. prés. du v. Environner. Qui environne. Il est invar. Des murs environnant un parc.

ENVIRONNANT, ANTE. adj. Qui est dans les environs. Des patrouilles sillonnaient toutes les rues environnantes. La ville de Saint-Sauveur, au sud du Mont-Cassin, en Italie, et les bourgs *environnants*, sont l'ouvrage des religieux de saint Benoît. (Chateaub.)

— Qui est proche. Au printemps, Jésus-Christ s'assied sur une montagne et tire des objets *environnants* de quoi instruire la foule assise à ses pieds. (Chateaub.) Les pieds des enfants, accoutumés à s'affermir dans les ténèbres, les mains exercées à s'appliquer aisément à tous les corps *environnants*, le conduiront sans peine dans la plus épaisse obscurité. (J.-J. Rouss.)

ENVIRONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Environner. S'empl. adjectiv. Rien n'est plus rare que la piété *environnée* de grandeur et de puissance. (Mass.) Lorsque Philippe, triomphant sur les ruines d'Olynthe, insultait les nations et menaçait la liberté de la Grèce, le divin Platon, *environné* de ses disciples, allait s'asseoir au sommet du cap Sunium. (A. Martin.) Plus le trône est *environné* de piéges, plus les rois ont besoin, ô grand Dieu ! que vous les environniez de votre protection. (Mass.)

Le juste enfin remporte la victoire,
Et de ses longs combats, au sein de l'Éternel,
Il se repose *environné* de gloire. (Gresset.)

ENVIRONNER. v. a. 1re conj. (rad. *environ*). Entourer, mettre autour, enfermer. Environner un parc de murs. Environner une ville de murailles. L'Océan environne les îles Britanniques de toutes parts.

— Être, se mettre autour de quelqu'un, de quelque chose. Les guérillas environnaient le village. Les voltigeurs corses avaient environné le Maquis où Giacomo le bandit se tenait caché. Le prévôt et ses archers environnaient la retraite de Maudrin.

— Il se dit au figuré dans les deux acceptions précédentes. Il est environné de dangers. Les passions *environnent* l'homme. (A. Libes.) Dieu nous a *environnés* des nuages de l'ignorance pour notre bonheur ; il nous a mis à une distance infinie de sa gloire. (B. de St-P.) Je parle des pauvres, de ces infortunés, que la faim, la misère, les calamités, les nécessités domestiques, et tous les plus noirs soucis *environnent*. (Mass.)

ENVIRONS. s. m. pl. Lieux d'alentour, circonvoisins. Londres et ses environs. L'avant-garde s'avança jusqu'aux environs de la ville. On envoya des gendarmes dans tous les environs. Un jour que j'étais assis au pied de ces cabanes, un homme déjà sur l'âge vint à passer aux *environs*. (B. de St-P.)

ENVISAGÉ, ÉE. part. pass. du v. Envisager. S'empl. adjectiv. La fécondité seule était *envisagée* comme la qualité la plus précieuse. (Ségur.)

ENVISAGEMENT. s. m. Action d'envisager.

ENVISAGER. v. a. 1re conj. (pr. *en vi-sage;* rad. *visage*). Regarder quelqu'un au visage. Envisager quelqu'un. D'abord ses traits me frappèrent, et après l'avoir *envisagé* quelques moments, je reconnus, à n'en pouvoir douter, que c'était l'aventurière qui avait [illegible] (Le Sage.)

Et je n'ouvris les yeux que pour *envisager*
Les miens que sur le marbre on venait d'égorger.
(Voltaire.)

— Fig. Examiner, porter sa réflexion sur une chose, la considérer en esprit. J'envisage l'avenir avec terreur. Envisager la mort sans trembler. Pendant près d'un an, nous avions *envisagé* la vie sous toutes ses faces. (B. Const.)

Si de détournant les yeux d'un tableau si funeste,
Éclairés par le goût, envisageons les arts. (Gresset.)

— *Envisager avec*. Par des phrases presque synonymes, il arrête notre imagination sur les objets qu'elle *envisage* avec plaisir. (La Serre.)

— S'ENVISAGER. v. pron. Être envisagé. ‖ Se regarder mutuellement au visage.

L'un et l'autre rival, s'arrêtant au passage,
Se mesure des yeux, s'observe, s'envisage. (Boil.)

ENVOI. s. m. Action par laquelle on envoie. Faire un envoi de marchandises. Par l'envoi de tel jour, on dit avoir reçu, etc. Kleber disait dans sa dépêche que les soldats étaient nus ; mais le général Bonaparte avait laissé du drap pour les vêtir, et un mois après l'*envoi* de cette dépêche, ils étaient habillés. (Thiers.)

— La chose même qui est envoyée. Avez-vous reçu mon envoi du 5 courant ?

— Poés. Littér. Vers qui accompagnent une pièce de poésie, et servent à l'adresser, à en faire hommage à quelqu'un.

— Plus particulièrement, Dernière strophe de l'ancienne ballade et du chant royal. L'envoi du chant royal commençait ordinairement par ce mot, Prince.

— Liturg. cathol. Leçon de matines ou fin d'office dans certains monastères ou communautés.

— Comm. *Lettre d'envoi*. Lettre qui donne avis d'une expédition, et relate les marchandises qui en font partie.

— Jurispr. *Envoi en possession*. Autorisation émanant d'un jugement, en vertu de laquelle les héritiers présomptifs des absents déclarés, les héritiers irréguliers, les enfants naturels, les conjoints et l'État, se mettent en possession de biens qui leur sont dévolus.

ENVOILER (S'). v. pron. Techn. Courber à la trempe. Ces limes se sont envoilées à la trempe.

ENVOISINÉ, ÉE. part. pass. du v. Envoisiner. S'empl. adjectiv. Être fort bien envoisiné, mal envoisiné.

ENVOISINER. v. a. 1re conj. (rad. *voisin*). Entourer de voisins. On n'oublie pas d'*envoisiner* convenablement cet homme. (J.-J. Rouss.)

ENVOLÉ, ÉE. part. pass. du v. S'envoler. S'empl. adjectiv. Les oiseaux envolés.

— Fig. Une fois envolées, on ne peut plus rappeler certaines illusions que l'on regrette.

ENVOLER (S'). v. pron. (en lat. *involare*). Prendre son vol, s'enfuir en volant. Une abeille qui s'envole.

Aussi nos amphions ailés
En ont-ils pris l'alarme
Et se sont *envolés*. (Lebailly.)

— Par analogie. L'Indien lui disait : Colombe, si tu n'es pas l'âme de mon fils qui s'est *envolée*, tu es sans doute une mère qui cherche quelque chose pour faire un nid. (Chateaub.)

— Par extens. Être emporté par le vent. Des papiers qui s'envolent. Des plumes qui s'envolent. Des feuilles desséchées qui s'envolent.

Je veux que la brise du soir
De toi m'apporte une parole,
Avec la feuille qui s'*envole*,
Comme s'*envole* tout espoir. (***)

— Fig. Passer rapidement, s'évanouir, disparaître promptement. Le temps s'envole. L'occasion s'envole. Le charme s'envole. Avec l'âge les plaisirs s'envolent. Les grâces s'envolent avec le temps. Les illusions de la jeunesse s'envolent avec elle.

. . . . Nos beaux jours
S'*envolent* les premiers, s'*envolent* pour toujours.
(Delille.)

— *S'envoler à*. Satan sans répliquer s'*envole* à ses conquêtes. (Del.)

— *S'envoler dans*. L'âme juste s'*envole* dans le sein de Dieu. (Mass.)

— *S'envoler sur*.

Et de ses flancs ouverts son âme fugitive
S'*envole* avec un cri sur l'infernale rive. (Lebrun.)

— Fig. et prov. *Il n'y a plus que le nid, les oiseaux se sont envolés*. Se dit lorsqu'on cherche une personne, une chose dans l'endroit où elle n'est plus.

— Neutral. par ellipse du pron. Le chien a fait envoler les bécassines. Le plus léger bruit fait envoler ces oiseaux.

ENVOÛTÉ, ÉE. part. pass. du v. Envoûter. S'empl. adjectiv. Un homme envoûté.

ENVOÛTEMENT. s. m. Hist. Opération magique par laquelle on envoûtait, on ensorcelait une personne. Ce prétendu maléfice était en usage au moyen âge.

ENVOÛTER. v. a. 1re conj. (du lat. bar. *invultare*, rad. *vultus*, visage ; en vieux lang. *voult*). Faire une opération magique qui consistait à percer, à brûler une image de cire, en prononçant certaines paroles cabalistiques, dans le dessein de faire souffrir les mêmes tourments à la personne représentée par cette figure.

ENVOYÉ, ÉE. part. pass. du v. Envoyer. S'empl. adjectiv.

— *Envoyé à*. En Angleterre, les coupables condamnés à l'exil sont *envoyés* à Botany-Bay, [illegible] (Mich.)

— *Envoyé de*. Cinq ou six mille hommes, les uns *envoyés* d'Espagne, les autres levés par les partisans du prince de Condé, le poursuivaient au cœur du royaume. (Volt.) Que Newton, cet esprit céleste *envoyé* de Dieu pour expliquer l'univers par des lois d'une simplicité sublime, raconte lui-même sa gloire. (Deleuze.)

— *Envoyé en*. Alors se succédèrent mes missions de confiance ; je fus *envoyé* en Hollande, au moment de sa réunion, pour y recevoir les objets relatifs à la marine. (Lacuée.) Huit mille furent *envoyés* d'abord en Poméranie, province voisine du Holstein. (Volt.)

— *Envoyé par*. Cette chaleur *envoyée* par le soleil ne serait pas seule suffisante pour maintenir la nature vivante. (Buff.) Deshayes, en-

voyé par Louis XIII à Jérusalem, passa vers l'an 1669 à Athènes. (Chateaub.)

ENVOYÉ, ÉE. s. Personne envoyée de la part d'une autre.

— Diplom. Ministre envoyé par un prince souverain ou par une république, par un État constitutionnel, dans une cour étrangère ; c'est un grade inférieur à celui d'ambassadeur. L'envoyé de Mecklembourg Schwerin. Un envoyé extraordinaire. C'est l'envoyé de France près la cour de Modène. Les suffrages des *envoyés* se réunirent en faveur d'Isabelle. (Anquet.)

— Syn. comp. ENVOYÉ AGENT. Dans la diplomatie, l'*envoyé* de même que l'ambassadeur tient au ministère ; l'*agent* n'y tient point. Il n'a point de caractère officiel.

ENVOYER. v. a. 1re conj. (pr. *an-voé-ié* ; du lat. *inviare*, ayant la même signification, et formé de la prépos. *in*, en, et du subst. *via*, chemin : *mittere in viam*). *J'envoie, nous envoyons. J'envoyais, nous envoyions. J'enverrai, nous enverrons. J'enverrais, nous enverrions. Que j'envoie, que nous envoyions. Que j'envoyasse, que nous envoyassions.* Faire aller quelqu'un en quelque lieu, pour y faire un message ou dans quelque autre dessein. Envoyer quelqu'un à la campagne, en province, en Italie. Envoyer des députés. Cher époux, prends garde à ces conseillers impérieux qu'on a *envoyés* ici ; ces grandes chaînes d'or leur donnent un air... (X. Marm.)

J'attends dans mon palais ce guerrier magnanime,
Je lui viens d'*envoyer* Achillas et Septime. (Corn.)

— Faire porter une chose d'un endroit dans un autre. Cependant j'avais *envoyé* en France cinquante millions au moins pour le service de l'État. (Las-Cases.) Le trafic de cette ville est en poissons, qu'ils *envoient* fort loin. (Reg.)

— Pousser, lancer, jeter. Envoyer des boulets sur les retranchements des ennemis. Envoyer une pierre au loin avec la fronde.

— En ce sens, il se dit plutôt des choses. Les vapeurs que la mer nous envoie. La pâle lumière que la lune nous envoie. Le soleil envoyait ses rayons sur nos têtes. Le vin nous envoie des fumées à la tête.

— Fig. Un seul des soupirs que mon cœur vous *envoie*. (Rac.) Aux cris qu'à son abord vers le ciel il *envoie*. (Boil.)

— Se dit aussi en parlant des choses qui nous viennent du ciel, du destin, de la Divinité. C'est Dieu qui *envoie* du ciel les généreux sentiments, les sages conseils et toutes les bonnes pensées. (Boss.) Souffrons avec résignation les maux que le ciel nous *envoie*. (Lacord.) *Envoyez*-moi la sagesse du haut des cieux. (Mass.)

— Suivi d'un infinitif. Envoyer faire compliment. Envoyer reconnaître la position de l'ennemi. Envoyer demander quelque chose à quelqu'un.

On craignait qu'Amurat, par un ordre sévère,
N'*envoyât* demander la tête de son frère. (Racine.)

— Absol. *Envoyer chez quelqu'un*. Envoyer savoir de ses nouvelles. Notre convive n'arrive pas, je vais envoyer chez lui.

— Fig. et fam. *Envoyer quelqu'un au diable, à tous les diables*. V. DIABLE. ‖ On dit dans le même sens, *Envoyer promener, envoyer paître*.

— *Envoyer dans l'autre monde*. Faire mourir. Que de médecins envoient leurs malades dans l'autre monde. Ne vous fiez pas à ce charlatan, il vous enverra dans l'autre monde.

— Mar. Mettre la barre du gouvernail sous le vent, pour commencer à faire virer un bâtiment vent devant. Pour commander cette manœuvre au timonier on se sert du mot : *Envoyez !* ‖ Ce commandement adressé aux canonniers, leur ordonne de commencer le feu. Canonniers ! envoyez ! Envoyer une bordée. Envoyer un coup de canon.

— S'ENVOYER. v. récipr. S'envoyer des messagers. S'envoyer des boulets. S'envoyer des lettres. S'envoyer des cadeaux.

ENVOYEUR. s. m. Comm. Celui qui fait un envoi, qui expédie des marchandises.

— Admin. Il se dit, dans l'administration postale, de celui qui, par l'entremise de la poste, envoie des fonds à un correspondant.

ENYALE. s. m. (du gr. ἐνυάλιος, belliqueux). Erpét. Genre de sauriens, famille des iguaniens.

ENYGRE. s. m. (du gr. ἔνυγρος, qui vit dans l'eau). Erpét. Genre d'ophidiens, famille des boas.

ENYOCYCLE. s. m. Entom. Genre de névroptères, famille des phryganiens.

ENYPNALISME. s. m. (du gr. ἐνύπνιον, ...

ENYPNIOTISME. s. m. (du gr. ἐνύπνιον, songe). Médec. Sommeil magnétique.

ENZOOTIE. s. f. (pr. *an-zo-o-tí* ; du gr. ἐν, dans ; ζῶον, animal). Pathol. Affection propre à des agglomérations d'animaux, qui a pour caractère essentiel d'être circonscrite en un lieu, y étant née ou s'y étant fixée à la faveur de certaines influences locales.

ENZOOTIQUE. adj. des 2 g. Qui est propre aux animaux d'un pays.

ÉOLE. Myth. Dieu des vents et fils de Jupiter, représenté tenant un sceptre, symbole de son autorité.

— Phys. *Bouches d'Éole*. Fissures des montagnes, par lesquelles s'échappe un courant d'air.

ÉOLIDE. s. f. Conchyl. Genre de mollusques polybranches, famille des dermobranches.

ÉOLIDE ou **ÉOLIE.** Géogr. anc. Petite contrée maritime de l'Asie-Mineure.

ÉOLIEN, ENNE. adj. et s. Géogr. anc. Qui appartient à l'Éolide ou à ses habitants.

— *Iles Éoliennes*. Petites îles situées entre l'Italie et la Sicile.

— Hist. *Confédération éolienne*. Celle qui existait entre les onze villes que les Éoliens possédaient en Asie.

— Mus. anc. *Le mode éolien*. Un des principaux modes de musique grecque.

— Philol. *Dialecte éolien*. L'un des cinq dialectes de la langue grecque. ‖ Substantiv. l'*éolien*.

ÉOLI-HARPE. s. m. Instrument à cordes d'une sonorité si sensible qu'il rend des sons harmonieux lorsqu'on le suspend, et que le vent vient à frapper ses cordes. On dit aussi, *Harpe éolique*.

Les sept esprits voilés des *harpes éoliques*,
Qui chantent leurs amours aux nuits mélancoliques. (Soumet.)

ÉOLIPYLE. s. m. (ét. gr., Αἴολος, Éole ; πύλη, porte ; porte d'Éole). Phys. Nom d'un globe métallique creux, terminé par un tuyau recourbé dont l'orifice est fort étroit.

— Techn. Sorte de ventilateur que les fumistes emploient pour former un courant d'air et chasser la fumée.

ÉOLIQUE. adj. des 2 g. Syn. d'Éolien.

ÉOLO-DORIQUE. adj. des 2 g. Philol. Qui participe du dialecte éolien et du dialecte dorique.

ÉON. s. m. Philol. Émanation, intelligence éternelle, sortie du sein de Buthos ou Bythos pour constituer le plérome.

— Anat. Contour des yeux.

— Ant. gr. Arbre à gui dont fut construit le vaisseau des Argonautes.

— ÉON DE BEAUMONT (Charles-Geneviève-Timothée, dit le Chevalier et aussi la Chevalière). Né à Tonnerre (Yonne) en 1728, il y mourut en 1810. ‖ ÉON DE L'ÉTOILE. Gentilhomme breton, vivait dans le XIIe siècle.

ÉONIEN ou **ÉONITE.** s. m. Hist. relig. Sectaire qui croyait que son chef, *Éon le Breton*, devait ressusciter pour juger les vivants et les morts.

ÉOSPHORE. s. m. (du gr. ἑωσφόρος, Lucifer). Infus. Genre d'infusoires ; famille des hydatines.

ÉPACMASTIQUE. adj. des 2 g. V. ACMASTIQUE.

ÉPACRIDE. s. f. (ét. gr., ἐπί, sur ; ἄκρος, lieu élevé). Bot. Genre de plantes de la pentandrie monogynie, originaire des terres australes.

ÉPACRIDÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une épacride. ‖ ÉPACRIDÉES. s. f. pl. Famille de plantes ayant pour type le genre épacride.

ÉPACTAL, ALE. adj. (rad. *épacte*). Astron. Qui se rapporte à l'épacte. Nombre épactal.

— Anat. s. m. L'un des os du crâne.

ÉPACTE. s. f. (du gr. ἐπακτός, intercalé, surajouté). Calend. Nombre de jours que l'on ajoute à l'année lunaire, pour l'égaler à l'année solaire. Elle désigne l'âge de la lune, et se trouve indiquée au commencement des almanachs.

— *Épacte majeure*. Se dit quelquefois de l'*épacte solaire*, par opposition à *épacte mineure*, qui est l'épacte lunaire.

— Astron. Calcul en jours, heures, minutes et secondes, de la différence qui existe entre les révolutions lunaires et les révolutions solaires.

— Chronol. *Cycle des épactes*. Espace de trente années, après lequel les épactes approximatives reviennent dans le même ordre.

ÉPAGNEUL, E. s. (rad. *Espagne*). Race de chiens à longs poils et à oreilles pendantes, originaire d'Espagne. Un petit épagneul. Une jeune épagneule. Les *épagneuls* ont le nez excellent ; ils sont propres à la chasse dans les cantons couverts, et on les emploie au poil et à la plume. (Chen.) L'*épagneul* et le petit danois produisent le chien-lion, qui est maintenant fort rare. (Buff.)

— adj. Chien épagneul. Chienne épagneule.

ÉPAGOGE. s. m. (du gr. ἐπαγωγή, importation). Ant. gr. Nom de certains magistrats d'Athènes qui s'occupaient spécialement des causes commerciales.

ÉPAGOGIQUE. adj. des 2 g. (rad. *épago-*...

à l'épagogue. Ordre épagogique. Évolution épagogique.

ÉPAGOGUE. s. f. (du gr. ἐπάγω, je marche contre). Ant. milit. Évolution de la milice grecque, qui se rapprochait de l'ordre en colonnes des modernes. Cet ordre différait de la *paragogue*. V. ce mot.

ÉPAGOMÈNE. adj. et s. m. (du gr. ἐπάγω, dans le sens d'ajouter). Chron. Se dit des cinq jours que les anciens Égyptiens et les Chaldéens ajoutaient aux 360 jours de leur année vague. Cette disposition de l'année datait de l'établissement du cycle caniculaire. Auguste ajouta un sixième jour épagomène, ou, un sixième épagomène. Les jours épagomènes répondaient aux cinq jours complémentaires de notre année républicaine.

ÉPAGRIUS. s. m. (pr. *é-pa-gri-uss* ; du gr. ἐπάγριος, villageois) Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionides gonatocères.

ÉPAILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Épailler. S'empl. adjectiv. De l'or bien épaillé, mal épaillé.

ÉPAILLEMENT. s. m. (pr. *é-pa-ie-man*). Techn. Action d'épailler, et résultat de cette action.

ÉPAILLER. v. a. 1re conj. (pr. *é-pa-ié* ; rad. *paille*). Techn. Enlever de l'or toutes les saletés qui proviennent de la fonte ou du mal forgé.

ÉPAIS, AISSE. adj. (du lat. *spissus*, qui a la même signification). Qui a de l'épaisseur. Se dit en parlant d'un corps compacte, pour indiquer la profondeur ou l'espace qu'il offre d'une surface à l'autre. Un mur épais. Une muraille épaisse. Un bloc épais. Une planche épaisse de dix lignes. Un mur épais d'un mètre.

Trop heureuse maison, et vous, murs trop *épais*,
Qui cachez à mes yeux le plus beau des objets. (Regnard.)

Une tête sortait en forme de pupitre,
Dont le triangle affreux, tout hérissé de crins,
Surpassait en grosseur nos plus *épais* lutrins. (Boil.)

— Se dit par opposition à *mince*. Un épais manteau. Plus la plante est rameuse, plus le calice de sa fleur est *épais*. (B. de St-P.) De gais patineurs, le visage caché sous un masque, les mains enveloppées dans un *épais* manchon, tracent sur l'onde solide cent figures variées. (Poug.)

— Se dit aussi en parlant des choses fluides ou gazeuses qui ont une certaine consistance, une certaine densité. Vin épais. Encre épaisse. Brouillard épais. On distinguait à la lueur des éclairs de longues files de nuages *épais*. (B. de St-P.) Il en sortit une fumée fort *épaisse*, qui l'obligea de reculer deux ou trois pas en arrière. (Galland.) Le ciel y est le plus souvent couvert d'une brume *épaisse* et froide. (Rayn.) Des brouillards *épais* et fréquents jettent un voile obscur sur ces hideuses campagnes. (Id.)

— Se dit encore des choses drues, serrées les unes contre les autres. Bois épais. Herbe épaisse. Cheveux épais. Épaisse crinière. Le feuillage de cet arbre était si *épais*, qu'il n'y passait pas une goutte de pluie. (B. de St-P.) Voyez ces plages désertes, ces tristes contrées où l'homme n'a jamais résidé, couvertes ou plutôt hérissées de bois *épais* et noirs. (Buff.) Le gazon verdoyant, *épais*, mais court et serré, était mêlé de serpolet, de baume, de thym, de marjolaine, et d'autres herbes odorantes. (J.-J. Rouss.)

— Chargé, grossier, vicié. Un air épais. Ne respirer qu'un air épais et malsain.

— Par analogie. *Nuit épaisse. Ténèbres épaisses*. Nuit noire, grande obscurité. Ils courent pleins d'effroi, au milieu des *ténèbres* épaisses. (Lacép.)

— Fig. Les épaisses ténèbres de l'ignorance.

— Poét. et fig. *Épais nuage*. La cécité, ou la mort. Ses yeux se couvrirent à l'instant d'un *épais* nuage semblable à celui de la mort. (Fén.)

Quand de la nuit l'*épais* nuage
Couvrait mes yeux de son bandeau. (Scarr.)

— Fig. *Ignorance épaisse*. Ignorance complète, profonde. Tout est tombé dans la plus *épaisse* ignorance. (Volt.)

— Fig. Lourd, pesant, grossier. Pour son esprit, je vous avertis par avance qu'il est des plus *épais* qui se fassent. (Mol.) Il avait l'intelligence si *épaisse* que mes premières leçons furent en pure perte pour lui. (Le Sage.)

— Fam. *Avoir la taille épaisse*. Avoir la taille grosse et ramassée. On dit aussi, simplement : Être épais, très-épais.

— Fig. et fam. *Avoir la langue épaisse*. Avoir de la difficulté à parler.

— Fig. et fam. *Avoir la mâchoire épaisse*. Avoir l'esprit très-pesant. C'est une mâchoire épaisse.

— Bot. Se dit de toutes les parties dont l'épaisseur, comparée à celle d'organes analogues, est plus grande que ne semblerait le comporter leur étendue.

— Manég. *Cheval épais*. Cheval qui n'est pas fin, élancé.

— Mus. anc. *Genre épais*. Dénomination employée par Rousseau pour désigner le genre de musique grecque où, dans chaque tétracorde, la somme des deux premiers intervalles est moindre que le troisième.

— Pêch. *Tissure épaisse*. Se dit de la tissure d'un filet à mailles serrées.

— ÉPAIS. s. m. Signifie Épaisseur. Pierre qui a plusieurs pieds d'épais. Mettre du rouge, et en avoir toujours un pied d'épais sur la figure.

— Il est aussi adv. Semer épais. La neige a tombé fort épais.

— Syn. comp. ÉPAIS, GROS. Une chose est *grosse* par l'étendue de sa circonférence ; elle est *épaisse* par l'une de ses dimensions. Un arbre est *gros*. Une planche est *épaisse*. Il est difficile d'embrasser ce qui est *gros*. On a de la peine à percer ce qui est *épais*.

ÉPAISSEUR. s. m. Math. Nom donné à l'une des trois dimensions de la matière étendue, qui, avec la longueur et la largeur, en complète la définition.

— Dans le langage ordinaire signifie la Profondeur d'un corps solide. Pratiquer une armoire, un escalier, une cheminée dans l'épaisseur du mur. Lorsque le corps a acquis toute son étendue en hauteur et en largeur, par le développement entier de toutes ses parties, il augmente en *épaisseur*. (Buff.) L'*épaisseur* des feuilles et des tiges des plantes marines est propre à recevoir toutes sortes d'inscriptions. (B. de St-P.)

Et son corps, ramassé dans sa courte grosseur,
Fait gémir les coussins sous sa molle *épaisseur*. (Boileau.)

— *L'épaisseur d'un bois, d'une forêt*. L'endroit où les arbres sont le plus près les uns des autres. Ils se réfugièrent dans la plus profonde *épaisseur* des bois. (Rayn.)

— Fig. L'épaisseur des bataillons. Il faut dans l'instant leur opposer des bataillons d'une *épaisseur* assez forte. (Volt.)

— Se dit aussi pour Densité, surtout dans ces phrases. L'épaisseur de l'air. L'épaisseur du brouillard. L'épaisseur de la nuit. L'épaisseur des ténèbres.

ÉPAISSI, IE. part. pass. du v. Épaissir. S'empl. adjectiv. Sauce épaissie avec de la farine, avec des jaunes d'œufs. D'un nuage *épaissi* mes yeux se sont couverts. (Volt.)

— ÉPAISSIS. s. m. pl. Entom. Nom donné à une famille de l'ordre des gymnogènes inappendicées, comprenant ceux de ces animaux dont le corps a une certaine épaisseur.

ÉPAISSIR. v. a. 1re conj. Rendre épais, plus épais. Mettre du sucre dans un sirop, mettre de la farine dans une sauce pour l'épaissir. Des vapeurs qui épaississent l'air.

— v. n. Devenir épais. Sauce qui épaissit en cuisant. Liqueur qui épaissit en vieillissant.

— On dit qu'*un homme épaissit*, pour dire Que sa taille devient grosse, épaisse.

— S'ÉPAISSIR. v. pron. Être épaissi. Sirop qui s'épaissit. Nuage qui s'épaissit. L'ombre s'est épaissie. Dans la vieillesse, le sang, la lymphe et les autres humeurs doivent s'*épaissir*. (Buff.)

— *Sa taille s'épaissit*. Se dit en parlant d'une personne qui grossit.

— *Sa langue s'épaissit*. Sa langue s'embarrasse.

— Fig. et fam. *Son esprit s'épaissit*. Son esprit devient plus pesant, plus obtus.

ÉPAISSISSEMENT. s. m. Action d'épaissir, de s'épaissir. Condensation, état de ce qui est épaissi. L'épaississement d'une liqueur. L'épaississement de la taille. Il ne s'emploie guère qu'au propre.

— *Épaississement de la langue*. Embarras de la langue d'un homme qui parle difficilement.

ÉPALEMENT. s. m. V. ESPAL.

ÉPALER. v. a. 1re conj. V. ESPALER.

ÉPALLAGE. s. m. (du gr. ἐπαλλαγή, changement). Bot. Genre de la famille des synanthérées, originaire de l'île de Madagascar.

ÉPALPÉ, ÉE. adj. (du lat. *epalpatus*, formé de *e* priv., et *palpa*, palpe). Entom. Se dit des insectes dont la bouche est dépourvue de palpes.

ÉPALPÉBRÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *e* priv., *palpebra*, paupière). Zool. Qui n'a point de paupières. Reptiles épalpébrés.

ÉPALTÈS. s. m. Bot. Genre de la famille des synanthérées, croissant dans l'Inde orientale, la Nouvelle-Hollande et l'Amérique tropicale.

ÉPALTIDÉ, ÉE. adj. (rad. *épaltès*). Bot. Qui ressemble à l'épaltès. ‖ ÉPALTIDÉES. s. f. pl. Famille de plantes qui a pour type le genre épaltès.

ÉPAMINONDAS. Célèbre général thébain, chassa de Thèbes les Lacédémoniens, gagna sur eux la bataille de Leuctres, 371 av. J.-C., envahit quatre fois la Laconie, releva Messène, fonda Mégalopolis, et fut blessé mortellement à Mantinée, où il défit les Lacédémoniens, 363 av. J.-C.

ÉPAMPRÉ, ÉE. part. pass. du v. Épamprer. S'empl. adj. Vigne épamprée.

ÉPAMPREMENT. s. m. Agric. Action d'épamprer la vigne.

ÉPAMPRER. v. a. 1re conj. (rad. *pampre*). Agric. Ôter à la vigne les pampres, les feuilles inutiles, qui empêchent le raisin de mûrir.

ÉPANACLISE. s. f. (du gr. ἐπανακλίνω, se replier sur). Ant. gr. Mouvement d'un corps de troupes ou d'un soldat qui se replie, qui rétrograde.

ÉPANADIPLOSE. s. f. (du gr. ἐπαναδιπλόω, ...

à répéter, à la fin du dernier membre d'une période, le mot ou les mots par où commence le premier membre.

ÉPANALAPSE. s. f. (du gr. ἐπαναλαμβάνω, recommencer, reprendre). Rhét. Figure d'élocution qui consiste à répéter un ou plusieurs mots, ou même un membre de phrase tout entier.

ÉPANASTROPHE. s. f. (du gr. ἐπαναστροφή, action de se retourner). Rhét. Figure d'élocution qui consiste à répéter, immédiatement au commencement d'un membre de la phrase, le mot qui termine le membre précédent.

ÉPANCHÉ, ÉE. part. pass. du v. Épancher. S'empl. adj. Eau, liqueur épanchée. Dans la poitrine, le sang, le pus, *épanchés*, sont souvent des causes de mort. (Charb.) Le chirur-

gien aurait dû former une ouverture à la partie inférieure de la poitrine, afin de donner issue au sang *épanché*. (Id.)

Rentrons, et qu'un sang pur, par mes mains *épanché*,
Lave jusques au marbre où ses pas ont touché. (Rac.)

ÉPANCHEMENT. s. m. Méd. Effusion ou extravasation d'un liquide dans quelque partie du corps qui n'est pas destinée à le contenir. Epanchement de sang, de sérosité. Epanchement séreux, purulent. Les epanchements sont des accidents redoutables : ceux qui se forment dans la tête, lorsqu'ils ne sont pas mortels, causent la paralysie, l'apoplexie ou la folie. C'est un *epanchement* de sang dans la poitrine qui causa la mort du duc de Berri, à la suite du coup de poignard que lui porta Louvel. (Charb.)

— Fig. Aveu, confidence qui suppose toujours un certain attendrissement dans celui qui parle, et annonce qu'il se confie entièrement à celui qui l'écoute. Le sentiment est un *épanchement* affectueux dans le sein de l'amour ou de l'amitié. (J.-J. Rouss.) Il n'y a plus d'*épanchements* pour les vieillards. (Id.) Le vieillard enchanté se livre à l'*épanchement* de son cœur. (Id.) On doit être sensible aux *epanchements* d'une personne sage et prudente dans sa conduite et s'en trouver honoré. (Cᵗᵉˢ de Bradi.)

ÉPANCHER. v. a 1ʳᵉ conj (rad. *pencher*). Faire couler doucement une liqueur en penchant, en inclinant le vase qui la contient. Epancher du vin. Epancher de l'huile. Les nymphes sur ses mains *epanchent* une eau pure. (Desaint.)

Le bruit des eaux qui d'un cours inégal
Vont *épancher* leur limpide cristal. (B.-Lorm.)

— Fig. Le soleil de ses feux *épanche* les trésors. (Del.)

C'est toi qui pour l'abeille as dans le sein des fleurs
D'une manne secrète *épanché* les douceurs. (Castel.)

— Fig. et fam. *Epancher sa bile*. Exhaler sa mauvaise humeur, sa colère.

— *Epancher son cœur, son âme, les sentiments de son cœur.* Ouvrir son cœur avec sincérité, avec confiance, avec tendresse. Epancher son cœur dans le sein de l'amitié. Touchés de tant de merveilles, *epanchons* nos cœurs sur la piété de Louis. (Boss.) J'*épancherai* dans votre sein, me dit elle en m'embrassant, tous les sentiments de mon cœur. (J.-J. Rouss.) Que ne suis-je au coin de votre feu pour *epancher* mon cœur dans le vôtre! (D'Alemb.) Mais pourquoi *epancherais* je mon cœur avec vous? (Id.)

—S'ÉPANCHER. v. pron. Se répandre. Le sang s'épanche par l'ouverture d'une veine. Les larmes, sécrétées par la glande lacrymale, *s'épanchent* dans le conduit nasal. (Charb.)

— Fig. Le sommeil sur ses yeux commence à *s'epancher*. (Boil.)

— Fig. Ouvrir son cœur sans réserve, communiquer ses sentiments. Un cœur plein d'un sentiment qui déborde aime à *s'épancher*. (J.-J. Rouss.) Mon cœur transporté ne peut se contenir au-dedans de moi, il a besoin de *s'epancher*. (Id.) Mon cœur pour *s'epancher* n'a que vous et les dieux. (Rac.) On ne résiste guère à *s'epancher* avec l'objet qu'on aime. (Cᵗᵉˢ de Bradi.)

Il s'*épanchait* en fils qui vient en liberté
Dans le sein de sa mère oublier sa fierté. (Racine.)

ÉPANCHOIR. s. m. Archit. hyd. Ouvrage d'art par lequel se déversent, s'épanchent les eaux d'un canal, d'un étang.

ÉPANDRE. v. a. 4ᵉ conj. (ét. lat., *é*, loin de; *pandere*, étendre, étaler). Jeter, répandre çà et là, éparpiller. Se dit au propre des choses sèches ou liquides, qui peuvent aisement s'amasser ensemble, et aisément se séparer. Epandre du foin pour le faner. Epandre du fumier dans un champ.

— Poet. et fig. Répandre. Ce fleuve *épand* ses eaux dans les vertes prairies. (Aignan.) Et l'olive onctueuse *epandait* ses flots d'or. (Millevoie.)

Le Centaure a fait place à l'humide Amalthée,
Et l'urne *épand* ses flots sur la terre attristée. (Léonard.)

Une majesté douce *épand* sur son visage
De quoi s'assujetir le plus noble courage. (Corn.)

— Prov. *Epands ton fumier pres et marie ta fille loin.* Soigne ton avoir et garde-toi des tracas.

— S'ÉPANDRE. v. pron. Être épandu. Le Rhône dont les flots *s'épandent* dans les plaines. (La Harpe.) D'autres pitons sont en forme de table, ou l'on voit fréquemment les nuages s'amasser et *s'epandre* en forme de nappe. (B. de St-P.)

d'une source vive et abondante, rompit ses bords et *s'epanait* sur tant de terres arides. (Fléch.)

— Fig. Des troupes qui s'épandent autour d'une ville. Les Vandales s'épandirent dans l'Afrique. Vieux et peu usité en ce sens.

— S'est dit autrefois en parlant d'une nouvelle, d'un bruit. Un bruit *s'epand* qu'Enghien et Condé sont passés. (Boil.) || On ne dit plus que *repandre*.

ÉPANDU, UE. part. pass. du v. Epandre. S'empl. adject. Le grain épandu sur la terre.

Les ombres cependant sur la ville *épandues*
Du faîte des maisons descendent dans les rues. (Beilhac.)

— Fig.

Par... les courtisans dont la foule *épandue*
Br... dans cette cour et s'offre à votre vue (Regnard.)

ÉPANNELLÉ, ÉE. part. pass. du v. Epanneler. S'empl. adjectiv. Marbre épannellé.

ÉPANNELER. v. a. 1ʳᵉ conj. Techn. Dégrossir le marbre, enlever tout ce qui excède les plans du polyèdre.

ÉPANNELLEMENT. s. m. Techn. Action d'épanneler, et resultat de cette action.

ÉPANODE. s. f. (du gr. ἐπάνοδος, récapitulation). Rhét. Figure d'élocution, espèce de répétition qui se fait en reprenant tour à tour plusieurs mots qui précèdent, pour développer l'idée contenue dans chacun d'eux. On l'appelle aussi *régression*.

ÉPANORTHOSE. s. f. (du gr. ἐπανόρθωσις, correction). Rhét. Figure qui consiste à feindre de rétracter ce qu'on avait dit, pour ajouter quelque chose de plus énergique. Ex : Il espère, que dis-je! il est sûr que vous lui rendrez justice.

ÉPANOUI, IE. part. pass. du v. Épanouir. S'empl. adjectiv. Une rose épanouie. Des fleurs épanouies. Il périssait, tel qu'une fleur qui, étant *épanouie* le matin, répand ses doux parfums dans la campagne, et se flétrit peu à peu vers le soir. (Fén.)

— Fig. Un visage épanoui. Tous les cœurs étaient épanouis.

ÉPANOUIR. v. a. 2ᵉ conj. (ét. lat., *é*, loin de; *pandere*, étendre). Se dit des feuilles qui commencent à sortir des boutons, comme aussi et plus particulièrement des fleurs qui commencent à déployer leurs pétales hors du calice. Le soleil fait épanouir les fleurs.

— Fig. et fam. *Epanouir la rate*. Réjouir, faire rire. Ce conte nous a épanoui la rate. Ah! ah! monsieur, vous voilà de bien bonne humeur, et je ne sais vraiment pas quel sujet vous croyez avoir de vous tant *épanouir* la rate. (Dancourt.)

— *La joie épanouit le visage, le cœur l'imagination*, etc. Avec quelle satisfaction l'imagination vient se reposer sur le présent, qui la ranime et l'*épanouit*. (La Harpe.)

— S'ÉPANOUIR. v. pron. Être épanoui. Un bouton de rose qui s'épanouit. Des fleurs qui s'épanouissent. Les Chinois font naître la déesse des amours au sein d'une fleur qui *s'épanouissait* au milieu des eaux. (B. de St-P.)

Pour juger l'éclat de la rose
Il faut la voir *s'épanouir*. (Vaud.)

— S'applique aussi, par analogie, à tout état de choses dans lequel un être organisé quelconque développe instantanément quelque manière d'être particulière. Des huîtres qui s'épanouissent au soleil.

— Fig. Devenir serein, exprimer, ressentir la joie. Son visage, son front s'épanouit. Ses traits s'épanouissent. Au récit d'un bienfait, le cœur *s'epanouit* (Boiste.)

—Fig. et fam. La-dessus la rate s'est *épanouie* d'un rire extravagant. (Mᵐᵉ de Sév.) Si vous supposez pourtant qu'on puisse encore aller à la comédie pour *s'epanouir* la rate. (Volt.)

ÉPANOUISSEMENT. s. m. Action de s'épanouir. || Bot. Epoque à laquelle une fleur déploie ses pétales; ouverture de la corolle d'une fleur. Syn. de Floraison. La chaleur contribue beaucoup à l'*épanouissement* des fleurs. (Lav.) On cultive au jardin du Roi une espèce d'aloès serpentin sans épines, dont la fleur, grande et belle, exhale une forte odeur de vanille dans le temps de son *épanouissement*, qui est fort court. (B. de St-P.)

— Fig. *Epanouissement du cœur.* Effet de la joie sur une personne dont le cœur était serré par le chagrin. || *Epanouissement du visage, des traits.* Air gai et serein que prend tout à coup le visage. || Fam. *Epanouissement de rate.* Action de rire, de se réjouir de quelque chose.

ÉPANTHE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἐπί, sur; ἄνθος, fleur). Bot. Se dit des champignons qui croissent sur les fleurs des végétaux.

ÉPAPHIUS. s. m. (pr. *é-pa-fi-uss*). Entom. Genre de coléoptères pentamères, familles des carabiques, tribu des subulipalpes.

ÉPAPHRA. s. m. (du gr. ἔπαφρος, couvert d'écume). Entom. Genre de coléoptères subpentamères, famille des longicornes, créé pour une espèce des îles Philippines.

ÉPAPHRODITE. s. m. (du gr. ἐπαφρόδιτος, gracieux). Entom. Genre de coléoptères subpentamères, de la famille des mantiens.

ÉPARAPÉTALÉ, ÉE. adj. (rad. *parapétale*). Bot. Se dit des fleurs qui sont dépour-

ÉPARCETTE. s. f. Bot. V. ESPARCETTE.

ÉPARER (S'). v. pron. Manég. Se dit d'un cheval qui détache des ruades. Cheval qui s'épare au moindre coup de fouet.

ÉPARÈTE. s. m. (du gr. ἐπαρηγών, qui porte du secours). Ant. gr. Membre d'une milice nationale d'Arcadie, qui se distingua dans la guerre entre Thèbes et Sparte. On écrit moins bien *eparite*.

ÉPARGNANT. part. prés. du v. Epargner. Qui épargne. Il est invariable.

ÉPARGNANT, ANTE. adj. Qui use d'épargne, qui épargne sur tout. Homme très-épargnant. Etre d'humeur épargnante.

ÉPARGNE. s. f. Parcimonie, économie dans la dépense. Epargne mesquine, sordide, honteuse. Faire des épargnes, de grandes épargnes. Aller à l'épargne. Ainsi l'ordre et la règle lui tiennent lieu d'*épargne*, et il s'enrichit de ce qu'il a dépensé. (J.-J. Rouss.)

— Ce qu'on a épargné, économiser, vivre de ses épargnes. Acheter quelque chose de ses épargnes, avec ses épargnes. On travaille parce qu'on doit laisser à ses enfants ou à ceux qu'on aime le fruit de ses sueurs et de ses *épargnes*. (De Juss.)

— Fig. Elle prétend jouir de ses *épargnes* et vivre sur sa réputation acquise. (Mᵐᵉ de Sév.)

— Autrefois, l'*Epargne*, le trésor royal. Billet de l'épargne. Ordonnance de l'épargne. Le trésorier de l'épargne. Remplir l'*épargne* du prince. (Fléch.)

— Se dit encore en parlant du temps et de tout ce qu'on ménage. Il n'y a point de plus belle épargne que celle du temps. L'épargne des mots.

— Beaux-arts. *Tailler en épargne.* Se dit d'une manière de graver qui consiste à enlever le fond, en ménageant ou laissant en relief les parties qui doivent paraître. Les gravures sur bois sont taillées ou gravées en *épargne*. (Dic. techn.)

— Fin. *Caisse d'épargne et de prévoyance.* V. CAISSE.

— Hortic. *Poire d'épargne.* Variété de poire de moyenne grosseur, peu colorée, et de forme allongée.

— Techn. *Epargne.* Se dit chez les doreurs, d'un mélange de blanc d'Espagne, de sucre et de gomme, dont on couvre les parties qui doivent être brunies.

ÉPARGNÉ, ÉE. part. pass. du v. Epargner. S'empl. adjectiv. Ne lui dites pas que la vie d'un premier prince du sang, si nécessaire à l'Etat, doit être *épargnée*. (Boss.) Une seule église fut *épargnée*, et ce fut l'église du Saint-Sépulcre. (Chateaub.) La terre de Chanaan ne fut pas *épargnée* dans cette stérilité extraordinaire. (De Sacy.) L'écureuil est un joli petit animal qui, par l'innocence même de ses mœurs, mériterait d'être *épargné*. (Buff.)

Quand l'ouvrière est *épargnée*
Vainement l'ouvrage est détruit. (Arnauld.)

ÉPARGNER. v. a. 1ʳᵉ conj. (du lat. *parcere*, qui a le même sens, et dont on a fait *exparcere*, dans la basse latinité). User d'épargne dans la dépense. N'y pas employer tout l'argent qu'on y pourrait appliquer. Epargner son bien. Epargner son argent. Ne pas épargner sa bourse, la bourse de ses amis. Ce que l'on prodigue on l'ôte à son héritier; ce que l'on *épargne* sordidement on se l'ôte à soi-même. (La Bruy.)

— Ménager quelque chose que ce soit, ne l'employer qu'avec scrupule, qu'avec réserve. Epargner le beurre, l'assaisonnement, la chandelle. || *On n'a point épargné le sel, le poivre dans ce ragoût.* On y a mis trop de sel ou trop de poivre. || *Ne point épargner le vin, les liqueurs dans un repas.* En donner aux convives autant qu'ils peuvent en désirer.

— Fig. fam. *Epargner ses pas, épargner sa peine, ses soins.* Elle n'a *épargné* aucun soin pour en écarter tous les sentiments de douleur et de peine auxquels la vie humaine est assujetie. (J.-J. Rouss.)

— Fig. Ne reculer devant aucun moyen. Ils s'avancent à la grandeur par toutes sortes de voies, sans *épargner* les plus criminelles. (Boss.)

— Par extens. Faire que l'on n'ait pas besoin d'une chose. Ces deux maximes bien entendues *épargneraient* beaucoup de préceptes de morale. (J.-J. Rouss.)

— Fam. et absol. Faire des épargnes. Ils me firent voir que sans rien retrancher de leur maison, il ne tiendrait qu'à eux d'*épargner* beaucoup, et d'augmenter leur revenu plutôt que de se ruiner. (J.-J. Rouss.)

— *Epargner sur.* Epargner sur sa table, sur sa toilette. Le paysan se soucie moins d'épargner le produit que d'*epargner* sur les fruits. (J.-J. Rouss.)

— Prendre soin, ne pas exposer. Ceux qui vivent sous la loi de Jésus-Christ doivent *épargner* un sang consacré par le sien. (Fléch.) Je lui accorde toujours du mien pour *épargner* le sang des chrétiens. (Anquet.) Toutefois *épargnez* votre tête sacrée. (Rac.)

— Fig. *Epargner une chose à quelqu'un.* L'en dispenser ou l'en préserver, ne pas la lui faire subir. Epargner à quelqu'un de la peine, du travail, lui épargner un soin, un embarras. Puisse-t-il *epargner* désormais au monde de si terribles leçons. (Boss.) Que ne m'*epargnez*-vous la douleur de le dire! (Rac.) Sachez-moi quelques formalités ennuyeuses. (Mᵐᵉ de Staël.)

— Fig. *Epargner quelqu'un.* Ne pas le traiter aussi mal qu'on pourrait le faire. Je pouvais lui faire beaucoup de mal, mais je l'ai épargné. Son imposition est moins forte que celle des autres; on l'a épargné.

— *N'epargner personne.* Accuser, censurer tout le monde, médire de tout le monde. Homme méchant et qui n'épargne personne.

— *Ne pas épargner quelqu'un.* Le mettre en avant, l'employer en toute occasion. Si je suis à portée de vous rendre service, je vous prie de ne me pas *epargner*. (Volt.)

— Faire grâce à quelqu'un, ne pas l'envelopper dans le traitement qu'on fait éprouver à d'autres. Epargner les vaincus. En perdant tous les miens tu m'as seul *epargné*. (Corn.)

— Fig. Dieu les *épargne* si peu qu'il ne craint pas de les sacrifier à l'instruction du reste des hommes. (Boss.) Les coups de votre colère l'ont *épargné* au milieu des débris de son auguste famille, (Mass.) La mort n'*épargne* personne. (Fléch.)

— *Epargner la sensibilité, épargner l'amour-propre, la modestie, etc., de quelqu'un.* Ne rien dire ou ne rien faire qui puisse exciter trop vivement la sensibilité de quelqu'un, blesser son amour-propre, sa modestie, etc. Flatter la vanité ou du moins l'*epargner*. (Fléch.) Je pourrais en dire beaucoup davantage, si je ne voulais *épargner* la modestie de ces pères. (Boss.)

— Prov. et fig. *N'épargner ni Gauthier ni Garguille.* N'épargner ni ami ni ennemi.

— Ménager, respecter. Epargner la vieillesse, l'enfance. Epargner l'infortune, la douleur. Grands dieux! *épargnez* mes malheurs. (Rac.) Le sort qui vous poursuit ne m'a point *epargné*. (Volt.) Si tu veux qu'on t'*épargne*, *épargne* aussi les autres. (La Font.)

Je crois que votre haine, *épargnant* ses vertus,
Ecoute sans regret ces noms qui lui sont dus. (Id.)

— Cesser un discours parce qu'il est inutile ou qu'il déplaît. Enfin pour *épargner* les discours superflus. (Corn.) Cesse! cesse! et m'*épargne* un importun discours. (Rac.) || On dit de même, *Epargnez-moi le reste*, ne continuez point ce discours. Ah! daignez m'*epargner* le reste. (Vieille chanson.)

— Peint. et dess. Employer le blanc de l'ivoire ou du papier pour produire sans peinture ni crayon les lumières des chairs.

— Techn. Ménager quelque chose dans la matière que l'on travaille de manière à en tirer un embellissement, ou même quelque pièce détachée. Epargner une tabatière dans un morceau de buis. || Etendre l'épargne sur une pièce à dorer.

— *Tailleur, couturière qui épargne l'étoffe.* Qui taille l'étoffe de manière qu'il en reste assez pour faire encore quelque autre chose. Le tailleur a épargné un gilet sur le drap de ce manteau.

— S'ÉPARGNER. v. pron. Ménager ses pas, ses soins, son crédit. S'il peut vous obliger, il ne s'y épargnera pas.

— *S'épargner quelque chose.* Se refuser à soi-même quelque chose, s'en priver. S'épargner jusqu'à la nourriture.

— Fig. *S'épargner une chose.* S'en dispenser, s'y soustraire. S'épargner des soins, de l'embarras, des inquiétudes. Que de larmes je me serais *épargnées*, si j'avais su faire seulement un chapeau de paille. (B. de St-P.)

— v. récipr. Se traiter avec ménagement de part et d'autre. Il ne s'emploie guère qu'avec la négative. Ces deux adversaires ne se sont pas épargnés.

ÉPARPILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Éparpiller. S'empl. adjectiv. Des papiers qui sont éparpillés. Le long et gros bec du toucan, et sa langue faite en plume, étaient nécessaires à un oiseau qui cherche les insectes *eparpillés* dans les sables humides des rivages de l'Amérique. (B. de St-P.)

— Fig. Nous trouvons notre pauvre secret *éparpillé* partout. (Mᵐᵉ de Sévig.)

— Bot. *Eparpillé* est employé quelquefois comme synonyme de Epars. V. ce mot.

ÉPARPILLEMENT. s. m. (pr. *é-par-pi-ie-man*). Action d'éparpiller; état de ce qui est éparpillé. L'éparpillement de la lumière. L'éparpillement des livres, des papiers de quelqu'un.

ÉPARPILLER. v. a. 1ʳᵉ conj. (pr. *é-par-pi-ié*; de l'ital. *sparpagliare*, fait du lat. *spargere*, disperser). Répandre, disperser çà et là. Il se dit en parlant de certaines choses minces et légères. Eparpiller de la paille, du foin. Eparpiller de la braise. Eparpiller de la cendre. Eparpiller des livres, des papiers.

—Par anal. *Eparpiller ses troupes, ses forces.* Les distribuer en petits corps éloignés les uns des autres.

— Fig. Éparpiller son argent. Eparpiller ses idées. Eparpiller ses productions, ses œuvres. La vie de Paris *éparpille* toutes ses idées. (Volt.)

Partout la Providence
Veut, en nous protégeant,
Niveler l'abondance,
Eparpiller l'argent. (Béranger.)

— Peint. *Eparpiller les lumières.* Les répandre çà et là sur un tableau, de façon qu'elles ne forment plus de masses, n'étant point contrastées par les ombres qui les soutiennent.

— S'ÉPARPILLER. v. pron. Être éparpillé. Des ... qui s'éparpillent.

— Syn. comp. ÉPARPILLER. DISPERSER. *Disperser* se dit des objets un peu considérables que l'on sépare, que l'on éloigne les uns des autres, à des distances plus ou moins considérables. *Eparpiller* se dit des menus objets qui étaient rassemblés et qu'on sépare, qu'on éloigne les uns des autres à des distances peu considérables. *Eparpiller* suppose aussi des objets légers et que le vent seul peut quelquefois *disperser*.

ÉPARQUE. s. m. V. HYPARQUE.

ÉPARS, ARSE. adj. (pr. *é-par*; du lat. *sparsus*, part. pass. de *spargere*, disperser). Répandu çà et là, dispersé sans ordre. Des troupeaux épars dans la campagne. Des bataillons épars dans la plaine. Des documents épars dans les archives.

Quelques arbres épars dans d'immenses vallées
Elèvent sur les eaux leurs tiges dépouillées. (St-Lamb.)

Il voit de toutes parts
Ses pâles défenseurs par la frayeur *épars*. (Boil.)

— Fig. Sans fixité. Il est sûr que mille liaisons secrètes doivent être le fruit de leur manière de vivre *éparses* et isolées parmi les hommes. (J.-J. Rouss.) Il a recueilli les lumières *éparses* dans les contrées qu'il avait parcourues. (Barth.)

— *Des cheveux épars*. Des cheveux flottants et en désordre. Elles secouent leurs cheveux *épars* comme des bacchantes. (Fén.)

Laissez-moi relever ces voiles détachés
Et ces cheveux *épars* dont vos yeux sont cachés.
(Racine.)

— Bot. Se dit des feuilles quand elles sont solitaires sur un même plan horizontal autour de la tige.

ÉPARS. s. m. Mar. Se dit de petits éclairs qui ne sont pas suivis de coups de tonnerre.

ÉPART. s. m. Techn. Pièce de bois qui lie ensemble les brancards d'une charrette.

— Bot. Sorte de jonc d'Espagne propre à la vannerie.

ÉPARVIN ou **ÉPERVIN**. s. m. Vétér. Nom donné autrefois à l'éminence osseuse qui est à la partie latérale interne et supérieure de l'os du canon. On appelle aujourd'hui *éparvins* des tumeurs osseuses qui se développent dans l'articulation du jarret du cheval, et qui peuvent être produites par des coups, des chutes, des travaux forcés, etc. || *Éparvin sec*. Celui qui n'est point apparent à l'extérieur. || *Éparvin calleux*. Celui qui est situé à la face interne et inférieure du jarret. || *Éparvin de bœuf*. Celui qui occupe toute la face interne du jarret; ainsi appelé parce qu'il donne à cette partie la forme du jarret du bœuf.

ÉPATÉ, ÉE. part. pass. du v. Épater. S'emploie adjectiv. Un verre épaté.

— Fam. *Nez épaté*. Nez gros, large et court. Le Caraïbe a le nez épaté. On peut dire qu'il est très-commun d'y voir des pointes de nez *épatées*. (La Harpe.)

— Techn. *Sertissure épatée*. Celle dont la circonférence est plus large en bas qu'en haut.

ÉPATEMENT. s. m. Mar. Angle plus ou moins ouvert que le bas des haubans forme avec le mât sur la tête duquel ils sont capelés.

ÉPATER. v. a. 1re conj. (rad. *patte*). Techn. Donner à un ouvrage d'art, à un corps, moins de saillie qu'il n'en doit avoir, et peu de hauteur, eu égard à la base. Épater un verre.

— S'ÉPATER. v. pron. Être épaté.

ÉPAUFRURE. s. f. Const. Éclat détaché du parement d'une pierre de taille par un coup de masse mal appliqué.

ÉPAULARD. s. m. Ichthyol. Nom vulgaire d'un dauphin de la section des marsouins.

ÉPAULE. s. f. (de l'ital. *spalla*, fait du lat. *spatula*, omoplate). Partie du corps qui joint le cou au bras, chez l'homme. L'épaule est soutenue par deux os, la clavicule et le scapulum; de forts ligaments unissent ces os entre eux, ainsi qu'aux os de la poitrine et du bras; elle est mue par des muscles nombreux qui la fixent au tronc. Avoir une grosse épaule, une épaule plus forte que l'autre. Avoir les épaules larges, de larges épaules. Avoir l'épaule démise, rompue, fracassée. On l'a vu porter lui-même les corps morts de ses soldats, et courber ses *épaules* royales sous ces fardeaux de charité et de miséricorde chrétienne. (Fléch.) En reconnaissance, nous vous reporterons chez vous sur nos *épaules*. (B. de St-P.) Nous étions *épaule* contre *épaule*, pied contre pied, tous les nerfs tendus et les bras entrelacés comme des serpents, chacun s'efforçant d'enlever de terre son ennemi. (Fén.)

Je vous ai vu cent fois sous sa main bénissante,
Courber servilement une *épaule* tremblante. (Boil.)

— *Avoir la tête enfoncée dans les épaules*. Avoir le cou très-court, en sorte que la tête touche presque aux épaules, et qu'on paraisse engoncé.

— *Hausser les épaules, lever les épaules*. Témoigner du déplaisir, du mépris, en haussant les épaules. Voilà, dit-il en levant les *épaules*, de bien plates niaiseries. (Volt.) On dit de même Hausser les épaules de pitié, de mépris.

— Fam. *Manger, jouer par dessus l'épaule*. Manger, jouer, derrière les autres, sans avoir de place à la table.

— Fig. *Par-dessus l'épaule*. Vous en avez fait tout plein, mais c'est comme les suisses portent la hallebarde par-dessus l'*épaule*. (Com.

— Fam. *Regarder, traiter quelqu'un par-dessus l'épaule*. Le regarder, le traiter avec mépris.

— Fig. et fam. *Porter quelqu'un sur les épaules*. Se dit d'un homme qui est à charge, qui déplaît.

— Fam. *Prêter l'épaule, donner un coup d'épaule à quelqu'un*. Venir au secours de quelqu'un. L'aider en quelque chose.

— Fig. Les stoïciens disent que les vices sont utilement introduits pour donner prise et faire *épaule* à la vertu. (Mont.)

— Fig. et fam. *Ployer les épaules*. Se soumettre, s'humilier. Ils n'eurent donc plus d'autre parti à prendre que de ployer les *épaules*; ces *épaules* roidies à la consistance du fer. (Saint-Simon.)

— Fig. et fam. *Mettre quelqu'un dehors par les deux épaules*. Le chasser honteusement.

— Fig. et fam. *Il n'a pas les épaules assez fortes, il a les épaules trop faibles*. Signifie qu'un homme n'a pas assez de talent, assez de bien ou de ressources. Il a les épaules trop faibles pour entreprendre cette affaire.

— Prov. et fig. *Mettre à quelqu'un le mousquet sur l'épaule*. Le faire partir comme soldat, l'envoyer à la guerre. || *Faire une chose par-dessus l'épaule*. La faire avec négligence. || *Pousser le temps avec l'épaule*. Gagner du temps, ou, se désennuyer, comme on peut, en attendant quelque chose. Mme de Sévigné, qui était naturellement impatiente, disait plaisamment qu'on la surprenait presque toujours à pousser le temps avec les *épaules*. (Sallent.)

— Partie du corps qui joint le cou à la jambe de devant, chez les quadrupèdes. Bœuf, cheval qui s'est blessé à l'épaule, qui s'est démis l'épaule.

— Art culin. Épaule d'un animal tué à la boucherie, et que l'on accommode de différentes manières pour servir sur table. Épaule de mouton braisée. Épaule de veau rôtie, à la bourgeoise. Épaule d'agneau en musette.

— Entom. Dans les insectes hexapodes, *épaule* se dit du second article des pattes antérieures au bras; et quelquefois aussi, des coins antérieurs du test de la poitrine.

— Escr. *Avoir de l'épaule*. Faire tous les mouvements avec cette partie du corps. C'est un grand défaut dans un tireur que d'avoir de l'épaule.

— Fortif. *Épaule d'un bastion*. Le flanc d'un bastion.

— *Angle d'épaule*. L'angle qui est entre le flanc et la face d'un bastion.

— Manég. *L'épaule en dedans*. Manœuvre d'équitation qui s'exécute en amenant les épaules du cheval dans le manége, et en conservant toujours les jambes de derrière sur la piste.

— Mar. Partie de la muraille extérieure d'un navire comprise entre l'éperon et les porte-haubans de misaine.

— Techn. *Épaule de mouton*. Cognée à l'usage des charpentiers.

ÉPAULÉ, ÉE. part. pass. du v. Épauler. S'empl. adj. Un cheval épaulé

— Pop. *Bête épaulée*. Bête de trait ou de somme qui ne vaut plus rien, et qui n'est plus en état de servir. || Fig. et pop. Personne absolument sans esprit, sans capacité. C'est une bête épaulée que cet homme-là. || Il se dit aussi d'une fille qui s'est déshonorée. On l'a trompé, on lui a fait épouser une bête épaulée. || Se dit aussi d'un homme qui a perdu son crédit, sa réputation.

— Hortic. *Arbre épaulé*. Dont le vent a cassé les branches.

ÉPAULÉE. s. f. (rad. *épaule*). Effort que l'on fait avec l'épaule pour pousser quelque chose. Rouler une pierre, faire avancer une poutre par épaulées.

— Fig. et fam. *Faire une chose par épaulées*. La faire à diverses reprises et avec négligence.

— Bouch. Quartier de devant du mouton, dont on a retranché l'épaule.

— Conchyl. Nom marchand d'une coquille du genre telline.

— Constr. *Maçonnerie faite par épaulées*. Maçonnerie qui n'est pas élevée de suite ni de niveau, mais à diverses reprises et par redents.

ÉPAULEMENT. s. m. (rad. *épaule*). Constr. Nom par lequel les charpentiers désignent les deux faces suivant lesquelles on a coupé une pièce de bois pour former un tenon et sur lesquelles cette pièce de bois s'appuie lorsqu'elle presse la pièce avec laquelle elle est assemblée. || Mur qui sert à soutenir des terres.

— Fortif. Partie avancée d'un flanc couvert non arrondi. Dans les ouvrages de campagne, Sorte de massif de terre ou parapet, qui sert à se garantir des feux de l'ennemi, à favoriser les approches, etc.

— En général, tout accident de terrain à l'abri duquel on peut dérober certaines manœuvres à l'ennemi, ou le contenir en s'y appuyant.

— Mar. Se dit de l'avant d'un vaisseau, lorsqu'il est renflé avec grâce, et forme une belle opposition à la mer, dans les grands sillages.

— Techn. Chez les menuisiers, Petit espace de bois plein entre deux mortaises, ou entre une mortaise et l'extrémité de la pièce.

ÉPAULER. v. a. 1re conj. (rad. *épaule*). Rompre, démettre l'épaule. Il ne se dit qu'en parlant des quadrupèdes. Épauler un cheval, un mulet.

— Fig. Aider, assister. Épauler quelqu'un, l'épauler de tout son crédit, de tout son pouvoir.

— Art milit. Appuyer une arme à feu contre l'épaule. Épauler un fusil, une arquebuse. || *Épauler des troupes*. Les mettre à couvert du canon par un épaulement.

— Techn. Diminuer la largeur d'un tenon, pour qu'elle soit égale à celle de la mortaise. || Chez les couteliers, faire baisser une partie et baisser l'autre, à l'aide de la lime et du marteau.

— S'ÉPAULER. v. pron. Être épaulé. Un cheval qui s'est épaulé.

— S'empl. quelquefois au fig. comme v. récipr. pour S'entr'aider. Des frères, des associés qui réussissent en s'épaulant.

— Agric. *S'épauler* se dit d'un arbre qui périt d'un côté et porte sa sève d'un autre côté. Les vieux arbres sont sujets à s'épauler.

ÉPAULETTIER. s. m. (rad. *épaulette*). Se dit, fam. et par dénigrement, des officiers en général, et particulièrement de ceux qui tirent vanité de leurs épaulettes.

ÉPAULETTE. s. f. (rad. *épaule*). Bande de toile, d'étoffe, attachée sur la partie du vêtement qui couvre l'épaule. Les épaulettes d'une chemise. Les épaulettes d'une robe.

— Large galon garni de filets pendants, en laine pour les soldats, en or ou argent pour les officiers, tissés à gros grains, dits graines d'épinards, pour les officiers supérieurs, que les militaires portent sur chaque épaule, et qui sert à distinguer les différents grades. L'usage des épaulettes est d'origine française. On doit au maréchal de Belle-Isle cette marque distinctive, dont la forme et la grandeur ont subi chez nous de nombreuses variations.

— Particulièrement, Épaulettes d'officier. Porter l'épaulette. Obtenir, recevoir des épaulettes. On n'ira pas chercher une *épaulette* sur un champ de bataille, lorsqu'on peut l'avoir dans une antichambre. (Napol.) Il n'est aucun soldat qui avec du courage et de la bonne conduite ne puisse espérer de trouver un jour une *épaulette* au fond de sa giberne. (De Juss.)

Un habit d'ordonnance avec deux *épaulettes*
Sont du rang d'un guerrier d'éclatants interprètes.
(Voltaire.)

— *Gagner ses épaulettes*. Mériter son grade par son courage, par une action d'éclat.

— Entom. Pièce qui enveloppe la base de l'aile antérieure des insectes hyménoptères. V. PTÉRYGODE.

— Mar. Nom d'une entaille rectangulaire que l'on fait sur l'arête d'une pièce de bois devant servir d'appui aux oreilles d'une pièce qui s'endente avec la première.

ÉPAULIÈRE. s. f. (rad. *épaule*). Sorte de bretelle, bande d'étoffe qui soutient un pantalon, une jupe d'enfant.

— Partie de l'armure d'un chevalier qui couvrait et défendait l'épaule.

— Entom. Nom donné à chacune des trois pièces mobiles placées en dedans de l'apophyse bifurquée des élytres des insectes coléoptères.

ÉPAULIES. s. f. pl. V. APAULIES.

ÉPAURE. s. f. Navig. Solive qui sert à faire la levée d'un bateau foncet.

ÉPAVE. adj. des 2 g. (du lat. *expavere*, s'effrayer). Jurispr. Se dit des choses égarées et dont on ne connaît point le propriétaire. Biens épaves. Cheval épave. Vache épave. Des bêtes épaves.

— s. f. S'emparer des épaves. Confisquer les épaves.

— *Épaves maritimes*, ou simplement *épaves*. Objets naufragés que la mer rejette sur ses bords. || *Épaves d'eau*. Effets trouvés au milieu des fleuves ou rivières navigables, ou sur leurs rives. || *Épaves foncières et immobilières*. Héritages abandonnés et dont le propriétaire est inconnu. || *Épaves d'abeilles*. Essaims égarés.

— *Mots épaves*. V. ESPAVE.

ÉPAVÉ, ÉE. adj. (rad. *épave*). Anc. législ. Qui est né hors du royaume, sans que l'on sache précisément en quel lieu.

ÉPAVITÉ. s. f. (rad. *épave*). Dr. cout. Droit d'épave. || Quelquefois Droit d'aubaine.

ÉPEAUTRE. s. m. Bot. Espèce de blé rouge tout à fait distincte du froment, que l'on cultive en France dans certains pays de montagnes; il donne une farine moins abondante que plusieurs autres espèces de blé, et d'une fermentation plus difficile. Galette d'épeautre. De la bouillie d'épeautre. De la paille d'épeautre.

ÉPÊCHÉ, ÉE. part. pass. du v. Épêcher. S'empl. adjectiv. Poêle épêchée.

ÉPÊCHER. v. a. 1re conj. (rad. *pêcher*). Techn. Dans les salines, Puiser ce qui reste au fond de la chaudière pour le reporter au réservoir. Épêcher la poêle.

ÉPÉE. s. f. (du lat. *spatha*; d'où les Italiens ont fait *spada*, et les Espagnols, *espada*). Arme offensive que l'on porte au côté enfermée dans un fourreau. Longue épée. Courte épée. Épée de longueur. Épée de rencontre. Épée de combat. Épée à garde d'argent. Épée à poignée d'acier, de nacre, etc. Coup d'épée. La garde, la poignée, le pommeau d'une épée. Ceindre l'épée. Louis à leur tête, brûlant d'une sainte impatience, s'avance l'*épée* d'une main, le bouclier de l'autre. (Fléch.) Monsieur, prenez la

vous voulez. (Mol.) S'il était là, je lui donnerais tout à l'heure de l'*épée* dans le ventre. (Id.) Le czar, après le repas, fit rendre les *épées* à tous les officiers. (Volt.) Ton premier coup d'*épée* égale tous les miens. (Corn.)

Il a brisé la lance et l'*épée* homicide
Sur qui l'impiété fondait son ferme appui.
(J.-B. Rouss.)

— Fig. Il fut tantôt le bouclier, tantôt l'*épée* de son pays. (Fléch.) La bêche des esclaves a fait plus de bien que l'*épée* des conquérants n'a fait de mal. (B. de St-P.)

— *Épée à deux mains*. Épée à lame très-longue dont on se servait au moyen âge.

— *Épée flamboyante*. Épée dont la lame est très-brillante et semble jeter des flammes.

— Fig. *Épée de Damoclès*. Se dit d'un malheur qui menace à chaque instant. V. DAMOCLÈS.

— *Mettre la main à l'épée*. Se mettre en devoir de tirer l'épée, la tirer à demi. || Tirer l'épée tout à fait hors du fourreau

— *Passer au fil de l'épée*. Massacrer, égorger. Leurs habitants furent passés au fil de l'*épée*. (Boss.)

— Fig. *Tirer l'épée*. Se dit d'un prince, d'une nation qui déclare la guerre. La Suède n'avait pas encore tiré l'épée. || Il signifie aussi, Faire personnellement la guerre. Charles-Quint, qui n'avait pas encore tiré l'*épée*, tient en prison à Madrid, non seulement un roi, mais un héros. (Volt.)

— Fam. *Traîneur d'épée*. Bretteur, homme qui porte une longue épée, sans être militaire, sans aller à la guerre.

— *Soutenir une chose à la pointe de l'épée*. La soutenir en menaçant de se servir de l'épée. A ce compte, les discours d'un menteur deviennent des vérités, sitôt qu'ils sont soutenus à la pointe de l'*épée*. (J.-J. Rouss.)

— Fig. *Enlever une chose à la pointe de l'épée*. Ne l'obtenir qu'après de longs efforts. || *Se laisser insulter l'épée au côté*. Se laisser insulter, injurier, sans répondre, sans répliquer.

— Fig. et fam. *Son épée ne tient pas au fourreau*. Se dit d'un homme qui est toujours prêt à mettre l'épée à la main, toujours prêt à se battre. || *Son épée est encore vierge*, D'un homme qui n'a jamais tiré l'épée pour se battre. || *Son épée est trop courte*. V. COURT.

— Fig. On dit d'un homme qui manie bien l'épée, qui se bat avec courage, que *c'est une bonne, une rude épée*, *qu'il est brave comme son épée, brave comme l'épée qu'il porte*; et d'un grand général, que *c'est une illustre épée*.

Achille, beau comme le jour,
Et vaillant comme son *épée*,
Pleura neuf mois pour son honneur
Comme un enfant pour sa poupée (Sarrasin.)

— Fig. et fam. *Faire un beau coup d'épée*. Faire une sottise insigne, remarquable. || *Mettre, faire passer quelque chose du côté de l'épée*. Mettre en réserve quelque profit, quelques fonds. Se dit ordinairement en mauvaise part.

— Prov. *La gourmandise tue plus de gens que l'épée*. || *Être ou en être aux épées et aux couteaux*. Être en grande inimitié, en grande querelle.

— Prov. et fig. *Il vaut mieux être percé d'une épée bien luisante que d'une épée rouillée*. De deux maux il faut choisir le moindre; ou, une chute glorieuse est préférable à un malheur ignoble. || *Mourir d'une belle épée*. Succomber glorieusement, ou, recevoir du dommage pour une cause honorable. || *Presser, poursuivre quelqu'un l'épée dans les reins*. Le presser vivement et sans relâche de conclure une affaire, de consentir à quelque chose; ou, le réduire dans la dispute à ne savoir plus que répondre. || *L'épée use le fourreau*. L'activité, la contention de l'esprit nuit à la santé.

— Prov. fig et fam. *Jouer de l'épée à deux talons*. S'enfuir.

— Absol. L'état militaire, surtout par opposition à la robe. Homme d'épée. Les gens d'épée. Quitter la robe pour l'épée, pour prendre l'épée. Prendre le parti de l'épée. Ceux qui sont dans les emplois de la guerre croient que c'est une prééminence de l'*épée* de ne s'assujétir à aucune loi. (Boss.) Il y a une raison commune pour la robe, une autre pour la finance, une autre pour l'*épée*. (J.-J. Rouss.)

— Fig. Valeur des armes. Le droit de l'épée. Ne devoir son élévation qu'à son épée. Son sceptre n'était point soutenu par l'*épée*. (Volt.)

— Art vétér. *Épée* ou *épée romaine*. Long épi de poils qu'on remarque sous la crinière de certains chevaux.

— Escr. *Le fort de l'épée*. La partie de la lame la plus proche de la garde. || *Le mi-fort de l'épée*. Le milieu de la lame. || *Le faible de l'épée*. L'extrémité de la lame.

— Hist. *Épée*. Ordre suédois nommé anciennement *Étoile du nord*, rétabli le 23 février 1748, par Adolphe Frédéric, roi de Suède. || *Ordre de l'Épée*. Ordre de chevalerie du royaume de Chypre, institué par Gui de Lusignan, en 1492. || *Ordre des deux épées de Jésus Christ*. Ordre militaire de Livonie et de Pologne, institué en 1203 et 1204, pour propager le christianisme dans ces États.

— Ichthyol. *Épée de mer*. Nom vulgaire de l'espadon et de la scie.

— Mar. *La main de l'épée*. Se disait autrefois de la main droite. On l'appelait aussi *la main de la lance*.

— Myth. *Épée*. Emblème sous lequel les Scythes adoraient le dieu de la guerre.

d'un avant-train de charrue. || Partie du chevalet du métier à tisser la soie. || Lien de fer qui unit le bras de l'arbre de la grande roue dont on se sert pour tailler les pierres précieuses avec le coude de ce même arbre. || Grande alène droite à l'usage des cordiers et des bourreliers. || *Épée de trempure*. Barre de fer servant à soulever ou à baisser la meule courante d'un moulin. || *Épée de la bascule du frein*. Pièce d'un moulin à vent.

ÉPÉE (Charles-Michel, abbé de l'). Respectable ecclésiastique, fondateur de l'établissement des sourds-muets. Né à Versailles en 1712, mort à Paris en 1790.

ÉPEIGNÉ, ÉE. adj. Techn. Se dit d'une douve de tonneau qui a été rompue dans le sable.

ÉPÉIRE. s. f. Arach. Genre d'araignées,

dont la principale espèce est très-commune aux environs de Paris.

ÉPÉIRIDES. s. f. pl. (rad. *épéire*). Arachn. Famille d'araignées, ayant pour type l'épéire.

ÉPELÉ, ÉE. part. pass. du v. Épeler. S'emploie adjectiv. Mot épelé. Phrase épelée.

ÉPELER. v. a. 1re conj. (du lat. *appellare*, appeler, parce qu'on appelle chaque lettre par son nom). On double la lettre *l* devant un *e* muet. *J'épelle, tu épelles, il épelle*, etc. Nommer les lettres qui composent un mot, et en former des syllabes, en les assemblant l'une avec l'autre. Épeler un mot. Ne faire qu'épeler. Enfant qui commence à épeler. Nous ne savons pas encore *épeler* l'alphabet de la nature, comment pourrions-nous en assembler les pensées? (B. de St-P.)

ÉPELLATION. s. f. (pr. *é-pel-la-ci-on*). Action, art d'épeler. Essayer l'épellation d'un mot. Entendre bien l'épellation.

ÉPENCHYME. s. m. (ét. gr., ἐπί, sur; ἐν, dans, χυμός, suc). Bot. Tissu dans lequel prédominent les cellules dont le contenu est de nature amylacée.

ÉPENTHÈSE. s. f. (du gr. ἐπένθεσις, formé de ἐπί, sur, ἐντίθημι, insérer). Gramm. Figure de diction qui consiste à insérer une lettre, et même une syllabe au milieu d'un mot.

ÉPENTHÉTIQUE. adj. des 2 g. Gramm. Qui est ajouté par épenthèse. Lettre épenthétique. Syllabe épenthétique.

ÉPÉOLE. s. m. Entom. Genre d'hyménoptères mellificiens.

ÉPÉPINÉ, ÉE. part. pass. du v. Épépiner. S'empl. adjectiv. Raisin épépiné.

ÉPÉPINER. v. a. 1re conj. (rad. *pépin*). Ôter les pépins d'un fruit. Épépiner du raisin.

ÉPERDRE. v. a. 4e conj. (rad. *perdre*). Troubler, égarer. Le participe seul est aujourd'hui en usage. V. ÉPERDU.

ÉPERDU, UE. adj. (rad. *perdu*). Qui est agité, troublé par la crainte ou par quelque passion violente. Accourir tout éperdu. Mes filles, soutenez votre reine *éperdue*. (Rac.) Zadig sortait d'auprès d'elle égaré, *éperdu*, le cœur chargé d'un fardeau qu'il ne pouvait plus porter. (Volt.)

Un nuage confus se répand sur ma vue;
Je n'entends plus; je tombe en de douces langueurs:
Et pâle, sans haleine, interdite, *éperdue*,
Un frisson me saisit, je tremble, je me meurs. (Boil.)

Tout à coup Cléopâtre au milieu du carnage
Dans son cœur *éperdu* cherche en vain son courage.
(Esménard.)

— *Éperdu de*. Éperdu d'amour. Éperdu de crainte. Ils regagnent la nef de frayeur *éperdus*. (Boil.)

ÉPERDUMENT adv. D'une manière violente, éperdue. Il se dit surtout en parlant de l'amour. Être éperdument amoureux. S'aimer éperdument.

ÉPERLAN. s. m. Ichthyol. Genre de poissons de l'ordre des malacoptérygiens abdominaux, famille des saumons. L'unique espèce, longue d'un décimètre environ, est remarquable par sa couleur argentée, et la délicatesse de sa chair, qui a une légère odeur de violette.

ÉPERLIN. s. m. Sorte de pâturage dans les colonies. Les hennissements des chevaux restés à l'*éperlin* se mêlaient aux mugissements des mornes. (R. de Beauv.)

ÉPERNAUX. s. m. pl. Écon. rur. Ouvertures des claies des parcs à moutons.

ÉPERNAY. (en lat. *Asprencia* ou *Sparnacum*, ét. celt., *sparna*, fermé; *ac*, lieu fermé, château). Géogr. Ch.-l. d'arr. (Marne), sur la Marne, à 31 kil. N.-O. de Châlons, et à 138 kil. de Paris, 5,457 hab.

ÉPERNÉE. s. f. Bot. Genre de papilionacées, formé pour un arbre propre à la Guiane française.

ÉPERNON (Jean-Louis de Nogaret et de La Valette, duc d'). Né en 1554, fut amiral et gouverneur de l'Angoumois; mourut à Loches, en 1642.

ÉPERON. s. m. (de l'ital. *sprone*; au moyen âge, on disait *carcaire*, corruption du *calcar* des Latins). Branche de métal qu'on met autour des talons, et au milieu de laquelle joue une espèce d'étoile nommée *molette*, dont les pointes servent à piquer et à faire avancer le cheval. Avant le XIVe siècle, l'éperon ne consistait qu'en une sorte de dard sortant du talon de la chaussure, et comparable pour la forme et la disposition à un ergot de coq. Éperon doré. Éperon d'acier. Branche d'éperon. Enfoncer l'éperon, les éperons. Nous voyant donc, moi d'un côté et don Antonio de l'autre, il donna de l'*éperon* à son cheval. (Le Sage.) Le cheval qui attend l'*éperon* ne gagne pas le prix de la course. (De Juss.)

— Ce mot est du style familier; on le remplace dans le style soutenu, par un équivalent ou par une périphrase comme *l'acier déchirant*, etc. Toutefois, à l'aide de l'encadrement, ce mot peut être admis dans la plus haute poésie.

Soliman, qui plus loin signalait sa furie,
Dès qu'il voit en péril cette tête chérie,
Aux flancs de son coursier plonge les *éperons*.
(Baour-Lormian.)

— Fig. Cette ambition, qui porte mes vues au delà de mon existence et de celle de mes contemporains, est une pointe de plus à mon *éperon*. (Dider.)

— *Gagner ses éperons*. Faire ses premières armes avec distinction.

— Fig. Gagner, mériter les récompenses que l'on obtient.

— *Cheval qui n'a ni bouche ni éperon*. Cheval qui a la bouche dure, qui n'est point sensible à l'éperon.

— Fig. et fam. *N'avoir ni bouche ni éperon*. Être stupide, être complètement insensible.

— Fig. et fam. *Homme qui a besoin d'éperon, auquel il faut donner un coup d'éperon*. Homme nonchalant, qui a besoin d'être poussé, excité. || *Avoir plus besoin de bride que d'éperon*. V. BRIDE. || *Donner un coup d'éperon jusqu'à tel endroit*. Aller en diligence jusqu'à tel endroit. On dit plus ordinairement dans le même sens, *Donner un coup de pied*. || *Chausser de près les éperons à quelqu'un*. V. CHAUSSER.

— Prov. *Vilain ne sait ce que valent éperons*. Se disait dans le temps où la noblesse seule formait la cavalerie des armées.

— Manég. *Souffrir l'éperon*. Se dit d'un cheval peu sensible à l'éperon. On dit au contraire d'un cheval facile à conduire et à stimuler, qu'*il a l'éperon délicat et fin*; qu'*il connaît l'éperon*; qu'*il fuit l'éperon*; qu'*il s'attache à l'éperon, se manie aisément avec l'éperon*. || *Serrer l'éperon à un cheval*. Le piquer pour le faire aller à toute bride. || *Enfoncer les éperons dans le ventre d'un cheval*. Les lui faire sentir vivement.

— *Éperon* se dit, par analogie, de l'ergot que les chiens, les coqs et d'autres animaux ont derrière la jambe. Le mâle diffère du coq paon et du coq faisan par un double *éperon* qu'il a à chaque pied. (Buff.)

Chevalier belliqueux, de ses deux *éperons*,
Il défend ses plaisirs et venge ses affronts.
(Lalanne.)

— Rides qui se forment au coin de l'œil des personnes qui vieillissent. Avoir l'éperon.

— Anat. Petite saillie formée dans l'intérieur des artères par leur membrane interne, au niveau de chacune de leurs divisions.

— Archit. Ouvrage de maçonnerie en pointe qui se place devant les piles d'un pont, pour rompre le cours de l'eau, ou en dehors d'un bâtiment ou d'une muraille, pour les soutenir.

— Bot. Pointe ou prolongement en cornet que l'on remarque à la base du calice, de la corolle ou des pétales de certaines fleurs. Fleur terminée en éperon. || *Éperon de la Vierge* ou *Éperon de chevalier*. La dauphinelle, dite aussi pied d'alouette.

— Cheval. *Éperons d'or* ou *dorés*. Ceux que portaient les chevaliers. || *Éperons d'argent*. Ceux des écuyers. || *Couper les éperons*. Dégrader un chevalier.

— Ordre militaire institué en 1266, par le roi de Naples, pour récompenser la noblesse qui s'était déclarée pour lui contre Mainfroi. || *Ordre de l'éperon d'or*. Ordre institué par le pape Paul III ou Pie IV, en 1559, pour récompenser le mérite civil.

— Entom. Nom donné à certaines épines insérées à l'extrémité du tibia de quelques insectes.

— Fortif. Ouvrage élevé en angle saillant, au milieu des courtines ou au devant des portes pour les défendre.

— Hist. *Journées des éperons*. Nom donné à deux batailles également funestes aux Français: la première à Courtray, en 1302; la seconde à Guinegate, le 18 août 1513.

— Jard. Branches courtes, droites, regardant l'horizon, et qui sont placées en forme d'éperon.

— Mar. Partie de la proue d'un bâtiment terminée en pointe qui a plus ou moins de saillie, et qui supporte la figure qui donne son nom au vaisseau.

— Minér. Extrémité brusque et élevée qu'un rameau de montagne présente en arrivant dans la plaine, lorsqu'il semble comme coupé à pic et arrêté dans le milieu de son cours.

ÉPERONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Éperonner. S'empl. adjectiv. Cheval vigoureusement éperonné.

— Qui a des éperons aux talons. Être botté et éperonné. Le chanoine était botté, *éperonné*; un beau surplis blanc et bien plissé couvrait son habit. (M.-Brun.)

— Fig. et fam. *Être éperonné* ou *avoir les yeux éperonnés*. Avoir au coin de l'œil les rides nommées éperons.

— Bot. et zool. Qui est pourvu d'un éperon. Fleur éperonnée. Corolle éperonnée. Coq éperonné.

ÉPERONNELLE. s. f. Bot. Nom vulgaire du grateron, de la croisette et de la lampourde.

ÉPERONNER. v. a. 1re conj. (rad. *éperon*). Chausser, attacher les éperons à quelqu'un. Éperonner un cavalier. Domestique qui éperonne son maître. Quoique le Dictionnaire de l'Académie n'admette point ce sens, qui se trouve dans Trévoux, nous n'avons pas craint, avec quelques lexicographes modernes, de le réhabiliter. Il serait en effet bien ridicule que l'on pût dire cavalier *éperonné* et non point *éperonner* un cavalier.

— Donner un coup d'éperon à un cheval. Éperonner son cheval.

— Fig. Exciter, stimuler. Éperonner un jeune homme. Il aurait mauvaise grâce à éperonner les autres.

— Absol. dans le même sens. Éperonner vigoureusement. Éperonner pour arriver le premier.

— *Éperonner un coq*. Armer ses ergots de pointes d'acier, pour le faire battre.

— Escrim. Faire un mouvement comme pour donner un coup d'éperon. En se fendant, il ne faut point éperonner.

ÉPERONNERIE. s. f. (rad. *éperon*). Commerce et fabrication de tout ce qui a rapport au harnachement des chevaux de selle et d'attelage, et à certaines parties de la carrosserie. Fabrique d'éperonnerie. L'*éperonnerie* de luxe a fait de grands progrès depuis dix ans. (Dict. de comm.)

ÉPERONNIER. s. m. (rad. *éperon*). Artisan qui fait ou vend des éperons, des mors, des étriers et autres objets du même genre.

— Ornith. Genre de gallinacés, famille des paons, originaires de l'Inde, du Thibet et de la Chine. Les mâles sont ornés de couleurs brillantes.

ÉPERVIER. s. m. Ornith. Oiseau de proie diurne placé entre les milans et les autours. Leur vol est peu élevé mais impétueux et rapide. Petit épervier. Grand épervier. Épervier commun. Épervier chanteur. L'*épervier*, tant mâle que femelle, est assez docile, on l'apprivoise aisément. (Buff.)

— Prov. et fig. *C'est un mariage d'épervier, la femelle vaut mieux que le mâle*. Mariage où la femme est plus entendue, plus agissante que son mari. || *Faire d'une buse un épervier*. V. BUSE.

— Myth. égyp. Symbole du soleil.

— Numism. *Épervier mitré*. Épervier coiffé d'une espèce de bonnet que l'on voit sur des pierres gravées et des médailles.

— Chir. Bandage au moyen duquel on maintenait autrefois un appareil appliqué sur le nez.

— Pêch. Sorte de filet à prendre du poisson. Coup d'épervier. Pêcher à l'épervier. Jeter l'épervier. || *Nerfs de l'épervier*. Cordes attachées au centre de ce filet, et au moyen desquelles on le retient en le lançant et on le serre quand le poisson est pris.

ÉPERVIÈRE. s. f. Bot. Genre de plantes synanthérées dont les espèces sont très-nombreuses. L'épervière des murailles.

ÉPERVIN. s. m. V. ÉPARVIN.

ÉPÉTER. v. a. 1re conj. Dr. cout. Empiéter sur le grand chemin avec une charrue, en la faisant tourner au bout du sillon.

ÉPEXÉGÈSE. s. f. (du gr. ἐπεξάγω, s'avancer). Gramm. Un des noms de la figure que l'on appelle plus ordinairement *Opposition*.

ÉPHA. s. m. Antiq. hébr. Mesure de capacité pour les choses sèches, en usage chez les Juifs et les Égyptiens.

ÉPHAPTIDE. s. f. (du gr. ἐφαπτίς; formé de ἐπί, sur, à, ἅπτω, attacher). Antiq. gr. Manteau de pourpre que portaient les guerriers.

ÉPHÉBARQUE. s. m. (ét. gr., ἔφηβος, adolescent; ἀρχός, commandant). Antiq. gr. Celui qui présidait aux exercices des éphèbes.

ÉPHÈBE. s. m. (du gr. ἔφηβος, même signif.) Antiq. gr. Se disait, à Athènes, Des jeunes gens de dix-huit à vingt ans.

— Physiol. Celui qui entre dans l'âge de la puberté.

— Bot. Genre de plantes croissant sur des rochers arrosés presque toute l'année par des cours d'eau.

— Entom. Genre de coléoptères subtétramères de l'Amérique.

ÉPHÉBÉON. s. m. (du gr. ἔφηβος, adolescent). Antiq. gr. Endroit du gymnase où les jeunes gens se réunissaient pour leurs exercices.

ÉPHÉBICON. s. m. Antiq. gr. Syn. d'Éphébéon.

ÉPHÉBIES. s. f. pl. Antiq. gr. Fête privée que les Grecs célébraient lorsque leurs enfants arrivaient à l'âge de puberté.

ÉPHECTE. adj. des 2 g. Philos. S'est dit d'une chose sur laquelle on suspend son jugement. Quelques dictionnaires écrivent à tort *éphectite*.

ÉPHECTIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἐπί, sur; ἔχω, arrêter). Philos. Qui suspend son jugement. Philosophe éphectique. || subst. Les éphectiques.

ÉPHÉDRACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à un éphèdre. || ÉPHÉDRACÉES. s. f. pl. Famille de plantes, ayant pour type l'éphèdre.

ÉPHÈDRE. s. m. (du gr. ἔφεδρος, sédentaire). Antiq. gr. Athlète qui restait sans antagoniste. [illegible] battre était impair.

— Bot. Genre de conifères, renfermant des arbustes très-rameux, propres aux plages maritimes des climats tempérés des deux hémisphères.

— Entom. Genre d'hyménoptères térébrants, famille des ichneumoniens.

ÉPHÉDRÉ, ÉE. adj. Zool. Qui est composé d'articulations empilées les unes à la suite des autres.

ÉPHÉDRISME. s. m. (du gr. ἐφεδρισμός, même signif.). Antiq. gr. Jeu analogue à celui que nous appelons *cheval fondu*.

ÉPHELCE. s. f. (du gr. ἐφέλκω, entraîner). Médec. Caillot de sang rejeté par la toux.

ÉPHÉLIDE. s. f. (du gr. ἐπί, sur; ἥλιος, soleil). Pathol. Tache produite sur les téguments par les rayons solaires.

— Espèce de tache cutanée, produite par une affection quelconque. Éphélide hépatique. Éphélide scorbutique, etc.

ÉPHÉMÈRE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἐπί, sur; ἡμέρα, jour). Qui ne vit, qui ne dure qu'un jour. Insecte éphémère. Fleur éphémère. Fièvre éphémère. La mouche *éphémère* ne voit pas deux aurores. (B. de St-P.)

— Par extens. Qui n'a qu'une durée très-courte. Puissance éphémère. Bonheur éphémère. Succès éphémère. Opinion éphémère. Ouvrages éphémères. Productions éphémères. Qui m'eût dit que je ne les reverrais de ma vie, et que là finiraient mes *éphémères* amours? (J.-J. Rouss.)

— Se dit aussi en parlant des personnes. Les flibustiers, peuple *éphémère*, qui ne brilla qu'un instant. (Raynal.)

— ÉPHÉMÈRE. s. m. Entom. Genre de névroptères, famille des éphémerines, devant leur nom à la courte durée de leur vie. La rose et l'*éphémère* sont aussi les emblèmes de l'instabilité. (Lacépède.)

ÉPHÉMÉREUTE. s. m. Ant. hébr. Se dit des prêtres thérapeutes, parmi lesquels chacun alternativement présidait l'assemblée pendant un jour entier.

ÉPHÉMÉRIDES. s. f. pl. Tables astronomiques, par lesquelles on détermine, pour chaque jour, le lieu de chaque planète dans le zodiaque. Consulter les éphémérides.

— Livres ou notices qui indiquent les événements arrivés; le même jour de l'année, à différentes époques. Quelques feuilles périodiques contiennent des éphémérides. Consulter les éphémérides universelles.

ÉPHÉMÉRIE. s. f. (du gr. ἐφημερία, fonction de chaque jour). Ant. hébr. Chacune des classes dans lesquelles les prêtres juifs étaient distribués, et qui faisaient alternativement le service du temple pendant tous les jours d'une semaine.

ÉPHÉMÉRIN, INE. adj. Entom. Qui ressemble à un éphémère. || ÉPHÉMÉRINES. s. f. pl. Famille d'insectes ayant pour type le genre éphémère.

ÉPHÉMÉROPYRE. s. f. (ét. gr., ἐφήμερος, de chaque jour; πῦρ, fièvre). Médec. Fièvre quotidienne.

ÉPHÉPHI. s. m. Ant. égypt. V. ÉPIPH.

ÉPHÈSE. Géogr. anc. Ville de l'Asie-Mineure, et la principale de la confédération Ionienne, célèbre par le temple de Diane, une des sept merveilles du monde.

ÉPHÉSIAQUE. adj. des 2 g. (rad. *Éphèse*). Ant. Qui appartient à la ville d'Éphèse ou à ses habitants.

— LES ÉPHÉSIAQUES. s. m. pl. Philol. Titre d'un roman de Xénophon d'Éphèse, qui a pour sujet les amours d'Abrocome et d'Anthia.

ÉPHÉSIEN, IENNE adj. et s. (rad. *Éphèse*). Géogr. anc. Habitant d'Éphèse. || Qui appartient à cette ville ou à ses habitants.

— Hist. *Lettres éphésiennes*. Caractères inventés par les Éphésiens, et qu'on faisait prononcer aux démoniaques, pour leur procurer du soulagement.

ÉPHÉSIES. s. f. pl. (rad. *Éphèse*). Ant. gr. Fêtes célébrées à Éphèse, en l'honneur de Diane, où les hommes se faisaient un point de religion de s'enivrer et d'exciter du tumulte dans la ville.

ÉPHESTIEN, IENNE. adj. (ét. gr., ἐπί, sur; ἑστία, foyer). Ant. gr. Qui présidait au foyer domestique. Jupiter éphestien. Dieux éphestiens.

ÉPHESTION. Ami et confident d'Alexandre le Grand, mourut à Ecbatane, en Médie, l'an 325 av. J.-C.

ÉPHESTRIE. s. f. (ét. gr., ἐπί, sur; ἕννυμι, se revêtir). Antiq. gr. Espèce de surtout. || Au pl. Fêtes qu'on célébrait à Thèbes en l'honneur du devin Tirésias, et pendant lesquelles on habillait alternativement sa statue en femme et en homme. V. TIRÉSIAS.

— Mascarade moderne où l'on a vu les mêmes changements.

ÉPHÈTE. s. m. (du gr. ἐφέτης, même signif.) Antiq. gr. Membre d'un tribunal criminel d'Athènes.

ÉPHIALTE. s. m. (ét. gr., ἐπί, sur; ἅλλομαι, sauter, bondir). Médec. Oppression nocturne, cauchemar.

ÉPHIDROSE. s. f. (ét. gr., ἐπί, sur; ἱδρόω, [illegible] tique, incomplète.

ÉPHIGRAMME. s. m. (ét. gr., ἐπί, sur; γράμμα, feuillet). Conchyl. Nom donné à l'opercule presque membraneux, que certains mollusques terrestres ont la faculté de former en certain temps de l'année, pour boucher l'orifice de leur coquille.

ÉPHIMÈRE. s. m. (du gr. ἐφίμερος, aimable, désirable). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionides.

ÉPHIPPARCHIE. s. f. (ét. gr., ἐπί, sur; ἵππος, cheval; ἄρχω, commander). Ant. gr. Corps de mille vingt-quatre cavaliers.

ÉPHIPPARQUE. s. m. Ant. gr. Commandant d'une éphipparchie.

ÉPHIPPE. s. m. (ét. gr., ἐπί, sur; ἵππος,

cheval). Ichthyol. Genre de chétodons propres aux mers des Indes et de l'Amérique.

ÉPHIPPIE. s. f. Entom. Genre de diptères brachocères, famille des notacanthes, ayant pour type l'éphippie thoracique, qui se trouve sur le tronc des vieux chênes.

ÉPHIPPIGÈRE. s. m. (ét. lat., *ephippium*, selle; *gerere*, porter). Entom. Genre d'orthoptères, famille des locustiens, dont l'espèce principale est commune aux environs de Paris.

ÉPHIPPION. s. m. (du gr. ἐφίππιον, selle). Anat. Fosse pituitaire de l'os sphénoïde.

ÉPHIPPIPHORE. s. m. (ét. gr., ἐφίππιον, selle; φορέω, je porte). Entom. Genre de lépidoptères, famille des nocturnes, renfermant une trentaine d'espèces.

ÉPHIPPITYQUE. s. m. (ét. gr., ἐφίππιον, selle; τυχαῖος, fortuite). Entom. Division du genre pharénoptère.

ÉPHISTÈME. s. m. Entom. Genre de coléoptères hétéromères, famille des taxicornes, de l'Angleterre.

ÉPHOD. s. m. (ét. hébr., littéral. *habiller*). Ant. jud. Ornement des prêtres hebreux. Celui que portait le grand-prêtre avait la forme d'une tunique raccourcie par devant et descendant jusqu'aux talons par derrière; il était d'or, d'hyacinthe, de pourpre, de cramoisi, et de fin lin retors. L'éphod que revêtaient les ministres inférieurs était de lin seulement. Ce vêtement paraît encore avoir fait partie du costume affecté aux juges et aux rois. David marchant devant l'arche portait un *éphod* de lin. (Fresse-Montv.)

ÉPHODE. s. f. (du gr. ἔφοδος, voie, moyen). Gramm. Un des noms de la figure que l'on appelle plus ordinairement *insinuation*.

ÉPHORE. s. m. (ét. gr., ἐπί, sur; ὁράω, je vois, j'inspecte). Antiq. gr. Magistrat de Lacédémone, institué pour contrebalancer l'autorité des rois et servir de frein au pouvoir du sénat de Sparte. Ces espèces d'inspecteurs ou contrôleurs, au nombre de cinq, étaient choisis annuellement parmi les sénateurs.

ÉPHORIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient aux éphores. Dignité éphorique.

ÉPHRAÏM. Deuxième fils de Joseph et frère de Manassé.

ÉPHRAÏM. Géogr. anc. (d'*Ephraïm*, fils de Joseph). Une des douze tribus d'Israël. || Forêt au-delà du Jourdain, près de laquelle Absalon livra bataille aux troupes de David.

ÉPHRAÏMITE. adj. des 2 g. (rad. *Ephraïm*). Géogr. anc. Qui est de la tribu d'Ephraïm. || subst. Un Ephraïmite.

ÉPHREM (Saint). Père de l'Église syriaque, né à Nisibe, au commencement du IVe siècle, mourut dans la solitude en 379.

ÉPHYDRE. s. m. (ét. gr., ἐπί, sur; ὕδωρ, eau). Antiq. gr. Vase dont on se servait pour distribuer aux avocats de chaque partie une égale quantité d'eau.

— Entom. Genre de diptères brachocères, famille des athéricères, fréquentant le voisinage des eaux.

ÉPHYRE. s. m. Entom. Genre de lépidoptères, famille des nocturnes, tribu des phalénites.

— Crust. Genre de décapodes macroures, famille des salicoques, de la Méditerranée.

ÉPHYRÉEN, ENNE. adj. et s. (rad. *Ephyre*). Géogr. anc. Habitant d'Ephyre ou de Corinthe. || Qui appartient à Corinthe ou à ses habitants.

ÉPI. s. m. (du lat. *spica*, qui a la même signification). Partie des plantes graminées placée au sommet de leur tige, et qui présente les grains rangés des deux côtés. On le dit aussi quelquefois de la réunion des fleurs qui doivent donner les graines. Epi long, court. Gros épi. Epi serré, bien garni, fécond, précoce, hâtif, mûr, jaunissant, doré, maigre, languissant, tardif. Des épis flottants, ondoyants. Des épis nourriciers. L'*épi* germe et s'élance impatient d'éclore. (Roucher.) Dans son germe en naissant on voit mourir l'*épi*. (Thomas.) Virginie feignait de glaner çà et là sur leurs pas quelques *épis* de blé. (B. de St-P.) L'agrégation de fleurs en cône ou en *épi* est fort commune aux herbes et aux arbres du Nord. (Id.) L'*épi* solide du maïs d'Amérique est couronné par un chevelu qui abrite ses fleurs du soleil. (Id.) Les graminées des pays chauds ont aussi presque toutes leurs *épis* divergents. (Id.)

D'allégresse pour nous tu gonfles les raisins,
[illegible]

L'*épi*, sur les sillons mollement agité,
Jaunit, et prend l'éclat des beaux jours de l'été.
(Michaud.)

Tels les *épis* dorés qu'agite un vent folâtre
Dans le sein de Cérès se bercent mollement.
(De Baidel.)

— Périphr. L'or des blonds épis. L'or fécond des épis. L'or des épis flottants. Une moisson d'épis. Une forêt d'épis.

— Prov. *Jamais avril ne se passa sans épi.*

— Meche de poils ou de cheveux qui pousse dans une direction contraire à celle des autres. Epi de cheveux.

— Archit. Assemblage des chevrons autour du poinçon d'un comble pyramidal.

— Archit. hydr. Ouvrage de charpente, de maçonnerie ou de fascines, qui part de la rive d'un cours d'eau et s'étend en long ou en travers. Dans le premier cas on le nomme Epi de bordage.

— Art vétér. Frisure naturelle du poil du cheval, qui se relève sur un poil couché.

— Astron. *Epi de la Vierge.* Étoile de la première grandeur, qui se trouve dans la constellation de la Vierge.

— Bot. *Fleurs en épis.* Fleurs rangées autour d'un axe commun à l'extrémité de la tige.

— On a donné ce nom à diverses plantes, telles sont l'*épi celtique*, l'*épi d'eau*, l'*épi de lait* ou *de la Vierge*, l'*épi du vent*.

— Chir. V. SPICA.

— Constr. *Epi*, crochet de fer garni de pointes, que l'on place sur un mur d'appui pour empêcher l'escalade. || Disposition des briques d'un pavé posées diagonalement et de champ.

— Foss. *Epi de blé.* Production fossile rapportée ou à une tête d'encrine à panache, d'après les nombreuses articulations dont chacune des barbes paraît formée, ou à un épi de graminée.

— Lapid. *Epi de diamants.* Assemblage de diamants qui a la forme d'un épi de blé.

— Mar. anc. *Epi du vent.* Direction, lit du vent. On disait qu'un vaisseau était dans l'épi du vent, lorsqu'il était, par rapport à l'équipage, dans la direction du lit du vent.

— Hist. *Ordre de l'Epi.* Ordre militaire de Bretagne, institué par le duc François Ier de ce nom.

ÉPIALE. adj. f. (ét. gr., ἠπίαλος, composé suivant les uns de ἤπιος, doux, et ἅλς, ἁλός, la mer; selon d'autres, de ἠπίως, doucement, et ἀλεαίνειν, s'échauffer). Méd. Fièvre algide.

ÉPIALTE. s. m. Crust. Genre de décapodes brachyures, famille des oxyrhynques, ayant pour type l'épialte bituberculé.

ÉPIATION. s. f. (pr. *é-pi-a-ci-on*; rad. *épi*). Bot. Formation ou développement de l'épi d'une plante graminée.

ÉPIBADE. s. m. (du gr. ἐπιβαίνω, formé de ἐπί, sur, vers; βαίνω, marcher). Antiq. Navire en usage chez les Grecs et chez les Romains, et employé à transporter les passagers. On dit aussi Epibatège.

ÉPIBATE. s. m. (du gr. ἐπιβάτης, passage sur un vaisseau). Antiq. Soldat de marine, ou simplement soldat que l'on embarquait.

ÉPIBATÈRE ou **ÉPIBATÉRION.** s. m. (du gr. ἐπιβατήριος, qui s'embarque). Philol. anc. Discours en prose ou en vers qu'un citoyen adressait à ses amis au retour d'un long voyage, et dans lequel il rendait grâce aux dieux.

ÉPIBDA. s. f. (du gr. ἐπίβδα, même signif.) Antiq. gr. Quatrième jour des apaturies, à Athènes. || Second jour de la célébration des noces.

ÉPIBLASTE. (ét. gr., ἐπί, sur; βλαστεῖον, blaste ou bourgeon). Bot. Appendice qui garnit le blaste de quelques graminées.

ÉPIPLASTÈSE. s. f. Bot. Accroissement dû au développement des corpuscules reproducteurs dans les parties mêmes où ils se forment.

ÉPIBLASTÉTIQUE. adj. des 2 g. Bot. Qui a le caractère de l'épiblastèse.

ÉPIBLÈME. s. m. (du gr. ἐπίβλημα, appendice). Bot. Petit genre d'orchidées composé d'une seule espèce de la Nouvelle-Hollande.

ÉPICALICIE. s. f. (ét. gr., ἐπί, sur; κάλυξ, calice). Bot. V. ÉPISTAMINIE.

ÉPICALLE. s. m. (ét. gr., ἐπί, sur; κάλλος, beau). Entom. Genre de coléoptères hétéromères, famille des taxicornes.

ÉPICAMPTE. s. m. (du gr. ἐπικάμπτος, courbe). Entom. Genre de coléoptères taxicornes de Java.

ÉPICARIDE. s. m. Crust. Division d'isopodes, ne comprenant qu'un très-petit nombre de crustacés parasites vivant fixés sur le corps d'autres crustacés.

ÉPICARPANTHE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἐπί, sur; καρπός, fruit; ἄνθος, fleur). Bot. Se dit des plantes dont la fleur est supportée par l'ovaire.

ÉPICARPE. s. m. (ét. gr., ἐπί, sur; καρπός, fruit). Bot. Membrane qui revêt extérieurement le péricarpe.

— Médec. Topique que l'on appliquait autrefois sur le poignet, sur le pouls, et auquel on supposait une action fébrifuge.

ÉPICARPIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui est porté par le fruit.

ÉPICARPIQUE. adj. des 2 g. Bot. Qui est [illegible]

ÉPICARPURE. s. m. Bot. Genre de morées, établi pour des arbres lacteccents de l'Inde.

ÉPICAULE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἐπί, sur; καυλός, tige). Bot. Qui croît sur la tige des plantes. Champignons épicaules.

— Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des lamellicornes, propres au Brésil.

ÉPICAUME. s. m. (du gr. ἐπίκαυμα, formé de ἐπί, sur; καίω, brûler). Méd. Ulcère de la cornée transparente de l'œil.

ÉPICAUSTÈRE. s. m. Anciennement, Foyer, cheminée devant laquelle on se frottait les membres avec des substances graisseuses parfumées.

ÉPICAUTE. s. m. (du gr. ἐπίκαυτος, brûlé à la partie supérieure). Entom. Genre de coléoptères hétéromères, famille des vésicants ou épispastiques.

ÉPICE. s. f. (du lat. *species*, toute sorte de drogues). Petit nombre de substances végétales d'une odeur et d'une saveur piquantes ou aromatiques, employées dans l'art culinaire, pour rehausser le goût des sauces ou des préparations analogues. De bonnes épices. De fines épices. Des épices communes. Des épices éventées. Mettre des épices dans un pâté. Les *épices*, à cause de leurs propriétés échauffantes, occasionnent dans l'économie animale des abus qui tendent de jour en jour à en diminuer la consommation. (Dict. de comm.)

— *Quatre épices.* Mélange de girofle, de muscade, de poivre noir, de cannelle ou gingembre en poudre, dont on se sert dans la cuisine.

— *Pain d'épice.* Sorte de pain qui se fait avec de la farine de seigle, du miel et des épices. Pain d'épice de Reims, de Montbéliard. Marchand de pain d'épice. Acheter du pain d'épice, des pains d'épice.

— Fig. et fam. *Une fine épice.* Un homme spirituel, fin, rusé.

— Prov. et fig. *C'est chère épice.* Se dit d'une marchandise plus chère qu'elle ne devrait être. || *Dans les petits sacs sont les bonnes épices, les fines épices.* Se dit en parlant des personnes petites de taille, mais spirituelles.

— Se dit quelquefois figurément du mordant du style. Auteur qui n'épargne pas les épices.

— *Epices*, au pl., désignaient autrefois les Confitures, les dragées et autres friandises du même genre. Des boîtes d'épices. Apporter les épices. Servir les épices.

— Fig. Autrefois, Droit alloué aux juges dans les procès par écrit, parce que ce droit consistait dans l'origine en véritables épices, c'est-à-dire en boîtes de fruits confits et de dragées.

— Prov. et fig. *Aimer les épices* ou *le pain d'épice.* Se disait en plaisantant des juges peu délicats, qui recevaient volontiers l'argent des plaideurs. || Dans le même sens : *Manger des epices.*

Ce fut certes un triste jeu
Quand à Paris dame Justice,
Pour avoir trop mangé d'*épice*,
Se mit le palais tout en feu. (St-Amand.)

ÉPICÉ, ÉE. part. pass. du v. Épicer. S'emploie adjectiv. Ragoût trop épicé.

— Fig. *Cela est épicé, trop épicé.* Le prix en est trop élevé.

— Rempli de traits mordants, satiriques. C'est un pamphlet fortement épicé.

ÉPICÈDE ou **ÉPICÉDION.** s. m. (du gr. ἐπικήδειος, funèbre). Ant. Discours ou poème funèbre que l'on prononçait aux obsèques d'une personne de distinction, devant le cadavre même, et avant qu'il fût enseveli.

ÉPICÉDIQUE. adj. des 2 g. Antiq. Qui est de la nature de l'épicède. Poème épicédique.

ÉPICÈNE. adj. des 2 g. (du gr. ἐπίκοινος, commun). Gramm. Qui s'applique à des êtres des deux sexes, sans pourtant changer de genre. *Passer*, *vulpes*, en latin, *la caille*, en français, sont épicènes, sont des noms épicènes.

ÉPICER. v. a. 1re conj. (rad. *épice*). On met une cédille sous le *c* devant *a*, *o*. *Nous épiçons. J'épiçais. Epiçant*, etc. Mettre des épices, assaisonner avec des épices. Epicer une daube, un ragoût.

— S'empl. absol. Cuisinier qui n'épice pas assez, qui épice trop.

— Fig. et fam. *Il épice trop, il épice rudement.* Se disait d'un juge qui taxait trop haut les épices, les droits d'un procès. V. ÉPICE.

ÉPICÉRASTIQUE. adj. et s. m. (du gr. ἐπικεράννυμι, je tempère). Médec. Substances émollientes, rafraîchissantes, que l'on croyait propres à tempérer l'acrimonie des humeurs.

ÉPICÈRE. s. m. (du gr. ἐπίκαιρος, qui vient à propos). Entom. Genre de coléoptères curculionides, du Mexique et des Etats-Unis.

ÉPICERIE. s. f. (rad. *épice*). Collectif qui comprend non-seulement les épices, mais encore, le sucre, le café, le miel, les substances végétales aromatiques venant des Indes, etc. Les épiceries de l'Inde. Commerce d'épiceries. Fonds, magasin, boutique d'épicerie. Trafiquer en épicerie. De l'île de Salahat, nous allâmes à une autre, où je me fournis de clous de girofle, de cannelle et d'autres *épiceries*. (Galland.) Il est presque impossible de bien préciser la nature du commerce de l'*épicerie*, tant est grande la variété des objets qu'il renferme. (J. Garn.) Le commerce de l'*épicerie* en gros exige un talent de spéculation qui n'est pas donné à tout le monde. (Id.)

— Absol. Commerce de l'épicier. L'épicerie en gros, en demi-gros. L'épicerie de détail. Se mettre dans l'épicerie. Quitter l'épicerie.

— Anc. cout. Corps des marchands épiciers, qui comprenait les épiciers proprement dits, les ciergiers, les apothicaires et les confiseurs.

ÉPICERQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἐπί, sur; κέρκος, queue). Zool. Qui porte des grelots au bout de la queue. || ÉPICERQUES. s. f. pl. Groupe de reptiles ophidiens, renfermant les crotales ou serpents à sonnettes.

ÉPICHARME. Poète et philosophe pythagoricien, natif de Sicile. Il vivait vers l'an 440 av. J.-C., et mourut à 90 ans.

ÉPICHARIS. s. m. (pr. *é-pi-ka-riss*; du gr. ἐπίχαρις, gracieux). Entom. Genre de mellificiens, des contrées chaudes de l'Amérique méridionale.

ÉPICHARIS. Courtisane accusée de conspiration contre Néron.

ÉPICHÈME. s. m. (pr. *é-pi-kè-me*; ét. gr., ἐπί, sur; χήμη, coquille). Conchyl. Articulation accessoire qui se voit à la base du tibia, dans quelques arachnides.

ÉPICHÉRÈME. s. m. (pr. *é-pi-ké-rè-me*; du gr. ἐπιχείρημα, attaque, argument). Rhét. Sorte de syllogisme dont chaque proposition est accompagnée de sa preuve, à laquelle on ajoute des idées ou des faits subsidiaires. Tout ouvrage où le raisonnement domine peut, quelle que soit son étendue, se résumer dans un *épichérème*. (De Reiff.)

ÉPICHÉRÉMATIQUE. adj. des 2 g. (pr. *é-pi-ké-re-ma-ti que*). Log. Qui s'appuie sur l'épichérème, qui se sert de cet argument.

ÉPICHILE. s. m. (ét. gr., ἐπί, sur; χεῖλος, lèvre). Bot. Partie supérieure du tablier des orchidées, quand cette partie est divisée en deux.

ÉPICHLORE. s. m. (pr. *é-pi-klo-re*; ét. gr., ἐπί, sur; χλωρός, vert). Entom. Genre de coléoptères lamellicornes, établi pour une espèce unique rapportée du Chili.

ÉPICHTHONIEN, IENNE. adj. (du gr. ἐπιχθόνιος, qui habite sur la terre; formé de ἐπί, sur; χθών, terre). Myth. gr. Se dit des dieux terrestres, par opposition aux dieux infernaux, et quelquefois aux dieux terrestres.

ÉPICHORION. s. m. (pr. *é-pi-ko-ri-on*; ét. gr., ἐπί, sur; χόριον; le chorion). Anat. Membrane fœtale, appelée aussi *membrane caduque*.

ÉPICHORIQUE. adj. des 2 g. (pr. *é-pi-ko-ri-que*). Médec. V. ENDÉMIQUE.

ÉPICHYSE. (pr. *é-pi-ki-se*; ét. gr., ἐπί, sur; χύσις, amas de terre). Entom. Genre d'hyphomycètes céphalotrichés, établi pour des champignons épiphytes, à réceptacle formé de filaments rameux.

ÉPICHYTE. adj. des 2 g. (pr. *é-pi-ki-te*). Bot. Qui croît sur les amas de terres rapportées. Champignon épichyte.

ÉPICIER, IÈRE. s. (rad. *épice*). Celui, celle qui vend en détail les différentes denrées exotiques et indigènes employées, soit comme comestibles, soit comme assaisonnements; plusieurs préparations comestibles qu'il fait faire chez lui, et en général tous les objets qui servent journellement dans l'économie domestique. Bon épicier. Epicier bien achalandé. Riche épicière. Aller chez l'épicier.

— *Epicier-droguiste.* Epicier qui joint à son commerce celui des substances exotiques ou autres en usage dans la pharmacie et dans plusieurs arts.

— Fig et fam. *Il faut envoyer ce livre à l'épicier, il n'est bon que pour l'épicier.* Se dit d'un mauvais livre qui ne se vend point. || Cette expression vient de l'usage de vendre aux épiciers le papier inutile, pour leur servir à envelopper leurs marchandises.

A peine dans Gombaut, Mainard et Malleville,
En peut-on admirer deux ou trois entre mille,
Le reste, aussi peu lu que ceux de Pelletier
N'a fait de chez Sercy qu'un saut chez l'*épicier*.
(Boileau.)

— S'empl. adjectiv. Marchand épicier. Garçon épicier. J'entrai chez un marchand *épicier*, qui avait un fils hydropique. (Le Sage.)

ÉPICITHARISME. s. m. (ét. gr., ἐπί, sur; κίθαρις, harpe, cithare). Ant. gr. Symphonie que l'on jouait après la représentation d'une pièce de théâtre.

ÉPICLÈRE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἐπίκληρος, même sign.) Ant. gr. Qui hérite. Fille épiclère.

— ÉPICLÈRE. s. m. Entom. Genre de la famille des chalcidiens.

ÉPICLIDIES. s. f. pl. (du gr. ἐπικλείω, célébrer). Ant. gr. Fêtes athéniennes en l'honneur de Cérès.

ÉPICLINE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἐπικλινής, penché). Bot. Se dit du nectaire, quand il est placé sur le réceptacle de la fleur.

— s. f. Entom. Genre d'hémiptères cicadèliens.

ÉPICÔLIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἐπί, sur; κῶλον, le côlon). Anat. Qui répond aux différentes parties du côlon. Région épicôlique.

ÉPICOMBE. s. m. (ét. gr., ἐπί, sur; κόμβος, bourse). Antiq. Se dit des petites bourses remplies d'argent que l'on jetait au peuple de Constantinople, quand l'empereur sortait de l'église, après son couronnement.

ÉPICOME. s. m. (ét. gr., ἐπί, sur; κόμη, chevelure, et par extens., tête). Anat. Monstre qui a deux têtes implantées l'une sur l'autre.

ÉPICOMÈTE. s. m. (ét. gr., ἐπί, sur; κομήτης, chevelu). Entom. Genre de coléoptères lamellicornes, établi aux dépens des cétoines.

ÉPICOMIE. s. f. Anat. Insertion d'une tête sur le sommet d'une autre.

ÉPICOMIEN, IENNE. adj. (rad. *épicome*). Anat. Qui a deux têtes l'une au-dessus de l'autre. Monstres épicomien.

ÉPICOMIQUE. adj. des 2 g. (rad. *épicomie*) Anat. Qui a les caractère de l'épicomie.

ÉPICONDYLE. s. m. (ét. gr., ἐπί, sur; κόνδυλος, condyle). Anat. Tubérosité externe d[illegible]

l'extrémité cubitale de l'humerus, au-dessus de la petite tête du *condyle*.

ÉPICONDYLO-CUBITAL. adj. et s. m. Anat. Nom du muscle anconé, qui s'étend de l'épicondyle, ou tubérosité externe de l'humérus, à la partie supérieure du cubitus.

ÉPICONDYLO-RADIUS. adj. et s. m. Anat. Nom du muscle court supinateur du bras, qui s'étend de l'épicondyle au tiers supérieur des faces postérieure et externe du radius.

ÉPICONDYLO-SUS-MÉTACARPIEN. adj. et s. m. Anat. Nom du muscle second radial externe, qui s'étend de l'épicondyle à la face externe de l'extrémité supérieure du troisième os du métacarpe.

ÉPICONDYLO-SUS-PHALANGETTIEN COMMUN. adj. et s. m. Anat. Nom du muscle extenseur commun des doigts, qui s'étend de l'épicondyle aux phalangettes des doigts qui suivent le pouce. || *Epicondylo sus-phalangettien du petit doigt.* Nom du muscle extenseur propre du petit doigt, qui s'étend de l'épicondyle à la phalangette, ou dernière phalange du petit doigt.

ÉPICOPTÈRE. s. m. (du gr. ἐπικόπτω, je coupe). Entom. Genre d'hyménoptères chalcidiens, dont l'espèce principale habite l'Angleterre.

ÉPICOROLLÉ, ÉE. adj. (du gr. ἐπί, sur, et du fr. *corolle*). Bot. Dont la corolle s'implante sur l'ovaire.

ÉPICOROLLIE. s. f. (rad. *épicorolle*). Bot. État d'une plante à fleurs épicorollées.

ÉPICRÂNE. s. m. (ét. gr., ἐπί, sur; κρανίον, crâne). Anat. Muscle occipito-frontal.

— Entom. Pièce du crâne des insectes, qui comprend la majeure partie de la tête, dont elle occupe principalement la région supérieure.

ÉPICRÂNIEN, ENNE. adj. (rad. *épicrâne*). Anat. et entom. Qui appartient, qui a rapport à l'épicrâne. Muscle épicrânien. Aponévrose épicrânienne. Pièce épicrânienne.

ÉPICRASE. s. f. (du gr. ἐπικεράννυμι, je tempère). Médec. Mode de traitement par de prétendus remèdes auxquels les humoristes supposaient la propriété de corriger peu à peu les humeurs viciées.

ÉPICRATE. s. m. Zool. Genre d'ophidiens, famille des boas.

ÉPICRIANTHE. s. m. (ét. gr., ἐπίκριον, palpe, antenne; ἄνθος, fleur). Bot. Genre d'orchidées épidendrées, établi pour une plante herbacée de Java.

ÉPICRISE. s. f. (du gr. ἐπίκρισις, jugement). Médec. Jugement que l'on porte sur l'issue probable d'une maladie.

ÉPICTÈTE. Philosophe stoïcien, né à Hiéropolis, en Phrygie.

ÉPICURE. Philosophe grec, né à Gargette, dans l'Attique, l'an 342 av. J.-C., se fixa à Athènes à l'âge de 36 ans, et y mourut vers l'an 270 av. J.-C. Il ne proposait d'autre but à l'homme que le bonheur et les plaisirs, mais il les faisait consister dans la culture de l'esprit et la pratique de la vertu. Ses sectateurs dénaturèrent sa philosophie, en substituant aux plaisirs purs, intellectuels, les voluptés sensuelles.

ÉPICURÉISME. s. m. (rad. *Epicure*). Philos. Doctrine d'Épicure. Elle n'admettait que des dieux indifférents, et expliquait l'univers par le concours des atomes. L'épicuréisme, même dans sa pureté primitive, effaçait l'idée du devoir, aussi dégénéra-t-il bientôt, et produisit-il la manière de vivre sensuelle et l'insouciance morale, qui sont indiquées plus généralement sous le nom d'*épicurisme*.

ÉPICURÉISTE. adj. des 2 g. (rad. *Epicure*). Philos. Se dit quelquefois particulièrement des doctrines d'Épicure, des personnes qui appartiennent à la philosophie d'Épicure. Les épicuréistes ne doivent pas être confondus avec les modernes épicuriens.

ÉPICURIEN, ENNE. adj. (rad. *Epicure*). Qui appartient, qui a rapport à Épicure, à sa philosophie. Système épicurien. La doctrine, la morale épicurienne.

— substantiv. *Un épicurien.* Un sectateur d'Épicure. Cicéron s'adresse en ces termes à l'*épicurien* Torquatus. (La Harpe.) Cette fausse opinion sur les *épicuriens* est encore reçue. (De Pongerv.)

— Dans un sens particulier, Personne adonnée au plaisir, qui ne s'occupe que de ses plaisirs. Un épicurien. Une épicurienne. C'est un franc épicurien. Ce sont d'aimables épicuriens. V. ÉPICURÉISTE.

ÉPICURISME. s. m. (rad. *Epicure*). Doctrine d'Épicure. En ce sens, on dit mieux *épicuréisme*. V. ce mot.

— Se dit particulièrement de la manière de penser et de vivre des épicuriens, ou personnes adonnées au plaisir. Combattre l'épicurisme. On ne connaît plus de loi que la force, de plaisir, que l'*épicurisme* charnel. (***)

— Fig. S'abstenir pour jouir, c'est l'*épicurisme* de la raison. (J.-J. Rouss.)

ÉPICYCLE. s. m. (ét. gr., ἐπί, sur; κύκλος, cercle). Astronom. Orbite circulaire dont le centre était supposé se mouvoir sur la circonférence d'un plus grand cercle nommé déférent, il servait à expliquer les mouvements directs, rétrogrades ou stationnaires des planètes.

ÉPICYCLOÏDE. s. f. (ét. gr., ἐπί, dans; κύκλος, cercle, et εἶδος, ressemblance). Géom. Courbe engendrée par la révolution d'un point de la circonférence d'un cercle, qui roule sur la partie convexe et concave d'un autre cercle.

ÉPICYRTE. s. m. (du gr. ἐπίκυρτος, courbé, convexe). Entom. Genre de coléoptères malacodermes.

ÉPIDAURE. Géogr. anc. Nom commun à trois villes grecques, dont la première se nomme aujourd'hui *Ragusie-Vecchio*, en Dalmatie; la seconde, *Napoli de Malvoisie*, en Laconie; la troisième, *Pidavro*, en Argolide.

ÉPIDAURIES. s. f. pl. (rad. *Epidaure*). Ant. gr. Fêtes célébrées en l'honneur d'Esculape. || *Jour des épidauries.* Le huitième jour des éleusinies.

ÉPIDÈME. s. m. (ét. gr., ἐπί, sur; δέμω, construire). Entom. Petit prolongement lamellaire qui existe dans l'intérieur du thorax des animaux articulés, et est plus ou moins mobile. Épidèmes d'insertion. Épidèmes d'articulation.

ÉPIDÉMÉTIQUE. s. m. (du gr. ἐπιδημέω, arriver comme étranger). Ant. rom. Officier qui, sous les empereurs, assignait dans chaque ville les logements militaires.

ÉPIDÉMIE. s. f. (ét. gr., ἐπί, sur; δῆμος, peuple). Maladie qui attaque un grand nombre de personnes à la fois. Maladie qui dégénère en épidémie. Pays où règne une épidémie, qui est désolé par des épidémies. Causes d'une épidémie. || L'*épidémie* dépend d'une cause commune et générale survenue accidentellement, telle est l'altération de l'air, des aliments, etc. Elle diffère donc de l'*endémie*, qui dépend d'une cause commune habituelle, soit constante, soit périodique.

— Fig. Enthousiasme, enjouement qui est une véritable épidémie. Il y a des épidémies morales.

— Ant. gr. *Épidémies.* Fêtes que l'on célébrait au retour d'un parent ou d'un ami. || *Épidémies d'Apollon.* Fête que les Delphiens célébraient tous les ans, et à laquelle ils croyaient qu'Apollon lui-même assistait.

ÉPIDÉMIQUE. adj. des 2 g. Qui tient de l'épidémie. Mal épidémique. Maladie, affection épidémique. L'atmosphère, qui est la vraie source ou du moins toujours le véritable conducteur des causes des maladies *épidémiques*, produit ces maladies de diverses manières. (Nacq.)

— Qui a rapport à l'épidémie. Symptômes épidémiques. Une maladie qui a le caractère épidémique. Le caractère *épidémique* ne peut être considéré que comme une propriété des maladies épidémiques, non comme un de leurs symptômes. (Nacq.) Le mode *épidémique* imprime-t-il quelques variations aux maladies? (Id.)

— Fig. Engouement épidémique. Passions épidémiques. La nation française est parfois attaquée d'une maladie d'esprit épidémique.

ÉPIDÉMIQUEMENT. adv. D'une manière épidémique, avec le caractère d'une épidémie. Ces maladies ont souvent régné *épidémiquement* en différentes contrées de l'Europe. (Renauld.)

ÉPIDÉMIURGE. s. m. (ét. gr., ἐπί, sur; δημιουργός, démiurge, ou tribun.) Ant. gr. Titre des magistrats que les Corinthiens envoyaient tous les ans à Potidée, pour gouverner cette ville.

ÉPIDENCE. s. f. Mar. Cordage auquel on suspend un hamac.

ÉPIDENDRE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἐπί, sur; δένδρον, arbre). Bot. Qui croît sur les arbres, les troncs d'arbre. Lycoperdon épidendre.

— s. m. Genre d'orchidées de l'Amérique méridionale, dont les espèces sont parasites sur l'écorce des arbres.

ÉPIDENDRÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à un épidendre. || ÉPIDENDRÉES. s. f. pl. Tribu d'orchidées, ayant pour type l'épidendre.

ÉPIDERME. s. m. (du gr. ἐπιδερμίς, formé de ἐπί, sur; δέρμα, peau. Membrane sèche, dépouillée de vaisseaux et de nerfs, fine et transparente, recouvrant toute la surface de la peau de l'homme, excepté les endroits qui correspondent aux ongles, croissant et se reproduisant par une excrétion du derme, faisant enfin l'office d'un vernis sec qui empêche le contact immédiat des corps extérieurs sur les papilles nerveuses, et amoindrit les sensations tactiles. On la nomme aussi, moins souvent, *surpeau* et *cuticule*. Enlever l'épiderme. Écorcher l'épiderme. Coup qui n'a qu'effleuré l'épiderme. Les anciens croyaient l'*épiderme* pro- [illegible] les mamelons de la peau, par la surface externe du derme; aussi disaient-ils qu'il n'était pas une partie du corps, et l'appelaient-ils une efflorescence de la peau. (Chauss.)

— Quelques auteurs ont fait ce mot féminin, se conformant en cela à l'étymologie grecque où le mot ἐπιδερμίς est du genre féminin.

La beauté du visage est un frêle ornement,
Une fleur passagère, un éclat d'un moment,
Et qui n'est attaché qu'à la simple *épiderme*. (Mol.)

— Bot. Membrane transparente, incolore, qui recouvre toutes les parties du végétal exposées directement à l'action de l'air et des agents atmosphériques.

— Conchyl. Peau qui recouvre quelquefois les coquilles, et que l'on enlève pour mettre à nu leurs belles couleurs.

— Fig. Superficie. Pourvu que l'on ait l'*épiderme* des sciences, on se croit un grand docteur. (Clément XIV.) Il y a dans le monde littéraire des cirons qui grattent l'*épiderme* des bons ouvrages, pour faire naître des ampoules. (Linguet.)

ÉPIDERMÉ, ÉE. adj. (rad. *épiderme*). Hist. nat. Qui est recouvert d'un épiderme. Animal épidermé. Membrane épidermée.

ÉPIDERMIQUE. adj. des 2 g. (rad. *épiderme*). Anat. Qui appartient, qui a rapport à l'épiderme. || *Système épidermique.* Qui comprend l'épiderme cutané et celui qui tapisse les membranes muqueuses.

— Zool. *Écailles épidermiques.* Celles qui sont formées par l'épiderme, et qui se trouvent dans les reptiles à peau écailleuse.

ÉPIDERMOÏDE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἐπιδερμίς, épiderme; εἶδος, ressemblance.) Anat. Qui ressemble à l'épiderme. || Qui traite de l'épiderme. Système épidermoïde.

ÉPIDÈSE. s. f. (du gr. ἐπίδεσις, formé de ἐπί, sur; δέω, lier). Chir. Application d'une bande ou d'une ligature.

ÉPIDESME. s. m. (du gr. ἐπίδεσμος, bande, lien). Chir. Lien destiné à assujétir un appareil.

ÉPIDICAZOMÈNE. adj. et s. des 2 g. (du gr. ἐπιδικάζομαι, réclamer un héritage). Antiq. gr. Athénien ou Athénienne qui réclamait l'exécution de la loi en vertu de laquelle le plus proche parent d'un défunt devait épouser l'héritière directe de celui-ci. || Titre d'une comédie d'Apollodore, dont cette loi a fourni le sujet. Le *Phormion* de Térence est une imitation de cette pièce.

ÉPIDICTIQUE. adj. des 2 g. (du gr. ἐπιδείκνυμι, montrer). Rhét. anc. Se disait du genre d'éloquence que l'on appelle aussi genre démonstratif.

ÉPIDIDYME. s. m. (ét. gr., ἐπί, sur; δίδυμος, testicule). Anat. Petit corps oblong, vermiforme, grisâtre, couché le long du bord supérieur du testicule, et qui est un conduit formé de la réunion de tous les vaisseaux séminifères repliés sur eux-mêmes.

ÉPIDIQUE. adj. des 2 g. (du gr. ἐπίδικος, litigieux). Ant. gr. Héritage qui pouvait être réclamé par les épidicazomènes. || Se dit aussi de l'héritière dont on réclamait la main.

ÉPIDISCAL, ALE. adj. (ét. gr., ἐπί, sur; δίσκος, disque). Bot. Qui s'insère sur le disque. Étamines épidiscales.

ÉPIDOTE. s. m. Min. Substance minérale dont on a formé un sous-genre de silicate divisé en deux espèces.

ÉPIDROME. s. m. (en gr. ἐπίδρομος). Antiq. Voile de vaisseau de la seconde grandeur.

ÉPIE. s. m. Vieux lang. Espion.

— Ce mot a été employé au fém. par J.-J. Rousseau, en parlant d'une personne qui épie, qui écoute aux portes.

ÉPIÉ, ÉE. part. pass. du v. Épier. S'empl. adjectiv. Personne dont les démarches sont épiées.

ÉPIÉ, ÉE. adj. (rad. *épi*). Qui est en épi. Des blés épiés. Des seigles qui sont déjà épiés.

— Bot. Qui est disposé en épi. Fleur épiée.

— *Chien épié.* Chien qui a sur le front un bouquet de poils formant une sorte d'épi.

— Fig. *Queue de chien épiée*, dont les poils s'écartent comme les barbes d'un épi de blé.

ÉPIEMENT. s. m. (rad. *épier*). S'est dit pour Action d'épier.

ÉPIER. v. n. 1re conj. (rac. *épi*). Monter en épi. Des blés, des orges qui commencent à épier. Ce sont des blés qui *épient*, des fruits qui nouent, des vignes qui fleurissent. (B. de St-P.)

ÉPIER. v. a. 1re conj. (du lat. *aspicere*, regarder, observer). *J'épie, nous épions. J'épiais, nous épiions, vous épiiez. Que nous épiions, que vous épiiez*, etc. Observer secrètement et adroitement ce que fait ou dit quelqu'un, ce qui se passe en quelque lieu. Épier quelqu'un. Épier ce que fait quelqu'un. Épier les mouvements de l'ennemi. Épier les actions, les démarches de quelqu'un. Je ne sais pas du moins *épier* ses discours. (Rac.) Point d'importuns laquais *épiant* nos discours, critiquant tout bas nos maintiens. (J.-J. Rouss.) De quel droit osez-vous m'*épier* de la sorte? (Dest.)

A tout hasard il vous l'*épie*,
Et la prend bientôt sur le fait. (Lamotte.)

— *Épier le moment, l'occasion, le temps* l'occasion, etc. Je viens pour *épier* le moment favorable. (Rac.)

— Vén. *Épier le relevé.* Guetter le temps où la bête sort du lieu qui lui a servi de retraite pendant le jour, pour aller repaître.

— Syn. comp. ÉPIER. ESPIONNER. *Épier* suppose des soupçons que l'on veut éclaircir. *Espionner* suppose l'ignorance de ce qui est ou de ce qui se passe, et le désir de le connaître.

ÉPIER. s. m. Dans la coutume de Flandre, Droit domanial que l'on acquittait en grain.

ÉPIÈRE. s. m. Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des clavicornes.

ÉPIERRAGE. s. m. V. ÉPIERREMENT.

ÉPIERRÉ, ÉE. part. pass. du v. Épierrer. S'empl. adjectiv. Terrain bien épierré.

ÉPIERREMENT. s. m. (rad. *pierre*). Action d'épierrer; Résultat de cette action. L'épierrement d'un champ. S'occuper de l'épierrement. On dit quelquefois Épierrage.

ÉPIERRER. v. a. 1re conj. (du lat. *e*, part. extract., et du fr. *pierre*). Ôter les pierres. Épierrer un champ. Épierrer les carrés d'un jardin. Pline raconte qu'un laboureur d'un canton d'Italie ayant fait *épierrer* son champ, il n'y pouvait plus rien croître, et qu'il fut obligé d'y faire rapporter des pierres, afin de lui rendre sa fécondité. (B. de St.-P.)

— Absol. S'amuser à épierrer.

ÉPIET. s. m. V. ÉPILLET.

ÉPIEU. s. m. (de l'ital. *spiede*, ou *spiedo*). Sorte d'arme à fer plat et pointu, dont on se sert quelquefois à la chasse du sanglier. Attaquer le sanglier avec l'épieu, l'enferrer avec son épieu. Dans les usages de la chasse, on a fait en certains pays l'emploi d'*épieux* empoisonnés comme l'étaient les flèches de certains peuples. (Bard.)

Chacun prend un *épieu*
Chacun donne un coup à la bête. (La Font.)

— L'épieu paraît avoir autrefois servi d'arme de guerre. C'est avec un épieu que fut tué Coligny. Besme, gentilhomme allemand, vint à l'amiral avec un grand *épieu*, et lui fourra dans le corps ce large *épieu*. (Brant.)

ÉPIEUR, EUSE. s. m. (rad. *épier*). Néol. Celui, celle qui épie, qui observe.

ÉPIGAMIE. s. f. (ét. gr., ἐπί, sur; γάμος, mariage). Ant. gr. Liberté de contracter des mariages ensemble; faculté que les traités d'alliance conclus entre deux villes grecques donnaient aux citoyens de ces deux villes.

ÉPIGASTRALGIE. s. f. (ét. gr., ἐπιγάστριον, l'épigastre; ἄλγος, douleur). Médec. Douleur à l'épigastre.

ÉPIGASTRALGIQUE. adj. des 2 g. Médec. Qui a rapport à l'épigastralgie.

ÉPIGASTRE. s. m. (ét. gr., ἐπί, sur; γαστήρ, le ventre). Anat. Région supérieure de l'abdomen, qui s'étend depuis l'appendice xiphoïde jusqu'à deux travers de doigt au-dessus du nombril; elle se divise en deux parties, une moyenne, appelée vulgairement *le creux de l'estomac*, et deux latérales.

— Zool. Partie supérieure de la région antérieure du ventre des mammifères, celle qui se rapproche le plus de la poitrine.

— Entom. Se dit du premier segment ventral tout entier des insectes hexapodes.

ÉPIGASTRIQUE. adj. des 2 g. (rad. *épigastre*). Anat. Qui appartient, qui a rapport à l'épigastre. Région épigastrique. Centre épigastrique. Artère épigastrique. Lorsque les enfants ont des vers dans l'estomac, la présence de ces animalcules est communément indiquée par un sentiment d'érosion au centre *épigastrique*. (Renauld.)

ÉPIGASTROCÈLE. s. f. (ét. gr., ἐπιγάστριον, l'épigastre; κήλη, tumeur, hernie). Chir. Hernie dans laquelle l'estomac se présente à travers un écartement des fibres aponévrotiques de la partie supérieure des parois abdominales.

ÉPIGÉ, ÉE. adj. (ét. gr., ἐπί, sur; γῆ, terre). Bot. Qui croît sur la terre, qui s'élève au-dessus de terre. Cotylédons épigés.

— s. m. Genre de la famille des éricacées andromédées, renfermant deux arbustes élégants de l'Amérique méridionale.

ÉPIGÉE. adj. des 2 g. Myth. gr. Qui présidait aux choses terrestres. Dieux ou divinités épigées. Nymphes épigées, ou subst., les épigées.

ÉPIGÈNE. adj. des 2 g. Minér. Qui offre le phénomène de l'épigénie. Cristal épigène.

— Bot. Qui croît sur la face supérieure des feuilles. Champignons épigènes.

ÉPIGÉNÈSE. s. f. (ét. gr., ἐπί, sur; γένεσις, naissance). Physiol. Système dans lequel on explique la formation des corps organisés par une addition successive de leurs diverses parties. || Théorie de la conception suivant laquelle le nouvel être reçoit à la fois du père et de la mère les éléments nécessaires à sa formation.

— Pathol. Symptômes qui surviennent durant le cours d'une maladie, sans en changer la nature.

ÉPIGÉNÉSIQUE. adj. des 2 g. Physiol. Qui appartient, qui a rapport à l'épigénèse.

ÉPIGÉNÉSISTE. s. m. Didact. Physiologiste qui adopte les doctrines de l'épigénèse.

ÉPIGÉNIE. s. f. (ét. gr., ἐπί, sur; γεννάω, naître). Min. Phénomène qui a lieu quand un cristal, sans changer de forme, change de nature chimique.

ÉPIGENNÈME. s. m. Pathol. Syn. d'Épigénèse. V. ce mot.

ÉPIGEONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Épigeonner. S'empl. adj.

ÉPIGEONNER. v. a. 1re conj. Constr. Employer le plâtre en le levant doucement avec la main et la truelle, et le posant sans le jeter ni le plaquer.

ÉPIGINOMÈNE. adj. des 2 g. (ét., V. ÉPIGÉNÈSE). Médec. Qui survient dans une maladie. Symptômes épiginomènes. || subst. V. ÉPIGÉNÈSE.

ÉPIGLOSSE. s. f. (ét. gr., ἐπί, sur; γλῶσσα, langue). Entom. Sorte d'appendice membraneux, particulier à la bouche des insectes hyménoptères.

ÉPIGLOTTE. s. f. (ét. gr., ἐπί, sur; γλωττίς, la glotte). Anat. Espèce de valvule fibro-cartilagineuse, située un peu au-dessous de la base de la langue, et ayant pour fonction de recouvrir exactement l'ouverture de la glotte au moment de la déglutition, et d'empêcher ainsi l'introduction des aliments dans les voies aériennes.

— Entom. Diaphragme de l'anneau corné qui forme les lèvres des stigmates, chez les insectes.

ÉPIGLOTTIQUE. adj. des 2 g. Anat. Qui appartient, qui a rapport à l'épiglotte. Glande épiglottique. ‖ On dit aussi *épiglottien*. Muscle hyo-épiglottien.

ÉPIGLOTTITE. s. f. (rad. *épiglotte*). Méd. Inflammation de l'épiglotte.

ÉPIGNATHE. s. m. (ét. gr., ἐπί, sur; γνάθος, mâchoire). Anat. Implantation d'une seconde tête sur la mâchoire.

ÉPIGNATHIEN, IENNE. adj. (rad. *épignathe*). Anat. Qui a une tête implantée sur la mâchoire. Monstre épignathien.

ÉPIGNATHIQUE. adj. des 2 g. (rad. *épignathe*). Anat. Qui offre les caractères de l'épignathe.

ÉPIGONE. s. m. (ét. gr., ἐπί, sur; γείνομαι, naître). Médec. Syn. de Superfétation.

— Bot. Enveloppe florale qui n'entoure les organes sexuels que d'un seul côté.

ÉPIGONÉION. s. m. Mus. anc. Instrument de musique à quarante cordes en usage chez les Grecs.

ÉPIGONES. Temps hér. Nom donné aux fils des sept chefs tués devant Thèbes.

ÉPIGRAMMATIQUE. adj. des 2 g. (rad. *épigramme*). Qui tient de l'épigramme, qui appartient à l'épigramme. Trait épigrammatique. Style épigrammatique.

ÉPIGRAMMATIQUEMENT. adv. Néol. D'une manière épigrammatique.

ÉPIGRAMMATISÉ, ÉE. part. pass. du v. Epigrammatiser. S'empl. adj.

ÉPIGRAMMATISER. v. n. (rad. *epigramme*). Néol. Faire des épigrammes.

— Il a été aussi employé, mais sans succès, comme v. a. Epigrammatiser les gens en place, les ministres.

ÉPIGRAMMATISTE. s. m. Celui qui fait, qui compose des épigrammes. Un bon épigrammatiste. C'est un de nos meilleurs épigrammatistes. Peu usité.

— adj. Auteur épigrammatiste.

ÉPIGRAMME. s. f. (ét. gr., ἐπί, sur; γράμμα, fait de γράφω, j'écris). Philol. Petite pièce de poésie sur un sujet quelconque, et présentant une pensée délicate, intéressante, exprimée avec grâce et précision.

— Chez les anciens, et même autrefois chez les modernes, l'épigramme, comme le prouve l'étymologie du mot, n'était le plus souvent qu'une simple inscription.

— Cependant, depuis le XVIe siècle, une opinion assez générale a restreint l'épigramme à n'être guère que satirique. Une pensée plaisante ou maligne en fait alors le fond, et elle se termine ordinairement par un bon mot ou par un trait piquant.

— *Epigramme* était primitivement du genre masculin. Il y a un *épigramme* dans Martial, qui est des bons. (Mont.) Plus tard on l'a considéré comme étant des deux genres, et Boileau même l'a fait du masculin :

L'*épigramme* plus libre, en son cours plus borné,
N'est souvent qu'un bon mot de deux rimes orné.

Aujourd'hui le genre féminin est seul admis. Une bonne épigramme. Une épigramme spirituelle. Une épigramme bien tournée. Une épigramme pleine de sel. Une épigramme sanglante. Aiguiser une épigramme. Décocher une épigramme. Se venger par une épigramme. Que pour lui l'*epigramme* aiguise tous ses traits. (Boil.) Martial, chez les Latins, a aiguisé l'*épigramme* beaucoup plus que les Grecs. (La Harpe.) Les *épigrammes* qui ne roulent que sur des obscénités sont méprisées des honnêtes gens. (Volt.)

— *Epigramme à la grecque.* Se dit par dérision d'une épigramme fade et sans sel.

— Par extens. Mot ou trait qui, dans la conversation ou dans un écrit, présente une critique vive, une raillerie mordante. Conversation toute en épigrammes. Ecrit dont chaque phrase est une épigramme. Compliment qui a tout l'air d'une épigramme. Ne pas s'épargner les épigrammes. Le jeu commence à passer l'*épi-*

— Fig. La vie est une *épigramme* dont la mort est la pointe. (Castel.)

— Art culin. *Epigramme d'agneau.* Ragoût au blanc dans lequel on fait entrer quelque partie intérieure de l'animal.

ÉPIGRAPHE. s. f. (du gr. ἐπιγραφή; formé de ἐπί, sur; γράφω, j'écris). Inscription que l'on met sur un édifice pour en indiquer l'usage, la date, etc. En ce sens, on ne dit plus que Inscription.

— Sentence ou citation mise en tête d'un livre, d'un chapitre, pour en indiquer l'objet ou l'esprit. Epigraphe en grec, en latin, en anglais. Une *épigraphe* juste et bien choisie prévient favorablement le lecteur; une *épigraphe* ambitieuse excite au contraire sa sévérité. (De Reiff.)

— Ant. gr. Titre de certains officiers publics d'Athènes qui étaient chargés de tenir les registres des contributions.

— Entom. Genre de lépidoptères, famille des nocturnes.

ÉPIGRAPHIE. s. f. Philol. Science qui a pour objet l'étude et la connaissance des inscriptions.

ÉPIGRAPHIQUE. adj. des 2 g. (rad. *épigraphe*). Néol. Qui convient à l'épigraphe, qui est propre à l'épigraphe. Style épigraphique.

ÉPIGYNE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἐπί, sur; γυνή, femme). Bot. Qui naît sur l'ovaire ou au-dessus. Etamines, nectaires épigynes.

ÉPIGYNIE. s. f. (rad. *épigyne*). Bot. État d'une plante dont les étamines ou la corolle sont épigynes.

ÉPIGYNIQUE. adj. des 2 g. (rad. *épigyne*). Bot. Se dit de l'insertion de la corolle ou des étamines épigynes.

ÉPIGYNOPHORIQUE. adj. des 2 g. Bot. Qui est placé sous l'ovaire, au sommet d'un gynophore. Nectaire épigynophorique.

ÉPIKIE. s. f. (du gr. ἐπιεικεῖν; j'adoucis, je tempère). Anc. législ. Tempérament qui, sans être injuste, modère la sévérité de la loi.

ÉPILACHNE. s. f. (pr. *é-pi-lak-ne;* ét. gr., ἐπί, sur; λάχνη, duvet). Entom. Genre de coléoptères subpentamères, famille des coccinellides.

ÉPILAMPE. s. m. (du gr. ἐπίλαμπος, clair). Entom. Genre de coléoptères hétéromères, famille des taxicornes.

ÉPILAMPRE. s. m. (ét. gr., ἐπί, sur; λαμπρός, brillant). Entom. Genre d'orthoptères, famille des blattiens, de l'Amérique méridionale.

ÉPILANCE. s. f. Fauconn. Espèce d'épilepsie à laquelle les oiseaux sont sujets.

ÉPILARCHIE. s. f. (pr. *é-pi-lar-kie;* du gr. ἐπιλαρχία). Ant. milit. Chez les Grecs, Escadron composé de cent vingt-huit hommes.

ÉPILARQUE. s. m. Antiq. milit. Commandant d'une épilarchie.

ÉPILASE. s. m. (ét. gr., ἐπί, sur; λάσιος, touffu). Entom. Genre de coléoptères hétéromères, famille des mélasomes, fondé pour une seule espèce de Cayenne.

ÉPILATOIRE. adj. des 2 g. Qui sert à épiler. Onguent épilatoire. Pâte épilatoire. Poudre épilatoire.

— subst. Substance destinée à faire tomber les poils. Un bon épilatoire. Se servir d'épilatoires.

ÉPILÉ, ÉE. part. pass. du v. Épiler. S'emploie adjectiv. Menton soigneusement épilé.

ÉPILÉNIE. s. f. (du gr. ἐπιλήναιος, qui se fait ou se chante auprès du pressoir). Mus. anc. Chanson des vendangeurs.

— Ant. gr. Danse pantomime où l'on imitait les vendangeurs foulant les raisins. ‖ Au pl. Fêtes en l'honneur de Bacchus.

ÉPILÉPIDE. s. f. (ét. gr., ἐπί, sur; λεπίς, écaille). Bot. Genre de plantes de la famille des synanthérées sénécionidées.

ÉPILEPSIE. s. f. (du gr. ἐπιλαμβάνειν, saisir). Médec. Maladie cérébrale qui se manifeste par accès plus ou moins fréquents, caractérisés par des mouvements convulsifs, avec abolition totale des fonctions des sens et de l'entendement. L'épilepsie a reçu les noms vulgaires de *maladie lunatique* ou *maladie des lunatiques*, *mal caduc* et *haut mal*. Plusieurs animaux sont sujets à l'épilepsie. César eut deux attaques d'*epilepsie*, qui le surprirent dans une audience publique. (La Harpe.) La vue d'un accès d'*épilepsie* suffit pour rendre épileptique une personne bien portante. (Esquirol.)

ÉPILEPSIFORME. adj. des 2 g. Médec. Qui a le caractère de l'épilepsie. Attaque, convulsion épilepsiforme.

ÉPILEPTIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient, qui a rapport à l'épilepsie. Symptôme épileptique. Convulsions épileptiques. La plupart de ceux qui étaient attaqués d'accidents *épileptiques* succombaient. (Renauld.)

— Qui est attaqué d'épilepsie, sujet à l'épilepsie. Avoir des enfants épileptiques. Un jeune homme, ayant reçu dans l'enfance des coups sur la tête, devint *epileptique*. (Esquir.)

— subst. Un épileptique. Une épileptique. Maison pour les épileptiques. Un *épileptique* peut tomber dans le feu, dans l'eau, se précipiter par une croisée. (Esquirol.) Le docteur Pontier a guéri un *épileptique* par la cautérisation du nerf saphène de chaque jambe. (Id.)

ÉPILER. v. a. 1re conj. (du lat. e, ...

extraction, *pilus*, poil). Arracher le poil, ou le faire tomber au moyen d'un topique. Se faire épiler le menton. Personne qui se fait épiler.

— S'empl. absol. Onguent à épiler.

— Enlever les cheveux blancs. Se faire épiler pour cacher son âge.

— Techn. Enlever les jets des pièces d'étain fondues.

— S'ÉPILER. v. pron. S'arracher, s'enlever soi-même les poils ou les cheveux blancs. Passer son temps à s'épiler. S'épiler tous les jours soigneusement.

ÉPILEUR, EUSE. s. (rad. *épiler*). Celui, celle qui épile, dont la profession est d'épiler.

ÉPILIMNIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἐπί, sur; λίμνη, marais). Minér. Se dit des terrains lacustres supérieurs.

ÉPILISSE. s. m. (ét. gr., ἐπί, sur; λισσός, lisse). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des lamellicornes.

ÉPILITHE. s. f. (ét. gr., ἐπί, sur; λίθος, pierre). Bot. Genre de nyctaginées, établi pour une petite plante de Java, croissant sur les rochers, qu'elle couvre comme d'un tapis.

ÉPILLET. s. m. (pr. *é-pi-iet;* rad. *épi*). Bot. Petit assemblage de fleurs dont la réunion forme l'épi. Epillet composé de deux, de trois fleurs.

ÉPILOBE. s. m. (ét. gr., ἐπί, sur; λοβός, gousse). Bot. Genre de plantes herbacées, vivaces, famille des œnothécacées, dont plusieurs espèces sont cultivées pour l'ornement des jardins.

ÉPILOBIACÉ, ÉE. adj. (rad. *épilobe*). Bot. Qui ressemble à un épilobe. ‖ ÉPILOBIACÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des onagraires, ayant pour type le genre épilobe.

ÉPILOBIANÉ, ÉPILOBIÉ ou **ÉPILOBIEN.** adj. V. ÉPILOBIACÉ.

ÉPILOGAGE. s. m. (rad. *épiloguer*). Raisonnement, discours d'épilogueur. Mot hasardé par Mirabeau.

ÉPILOGUE. s. m. (ét. gr., ἐπί, sur; λόγος, discours). Petit poème, quelquefois séparé, espèce d'adresse au lecteur qui se trouve à la fin d'un recueil de fables, de contes, etc., et même à la fin de chacune des parties de ce recueil, quand elles ont été publiées séparément. L'épilogue d'un poème, d'un discours.

— Antiq. Pièce de vers, discours qu'un auteur adressait au public, à la fin d'une tragédie ou d'une comédie, et dont le but était de calmer les passions et d'effacer les impressions fâcheuses qu'avait pu laisser la pièce dans l'esprit des spectateurs.

ÉPILOGUÉ, ÉE. part. pass. du v. Épiloguer. S'empl. adjectiv. Prenez garde, votre conduite est épiloguée.

ÉPILOGUER. v. n. 1re conj. Censurer, critiquer. Homme qui épilogue sans cesse, qui épilogue sur tout.

— Il est quelquefois v. a. Epiloguer les actions, la conduite d'autrui. Fam.

ÉPILOGUEUR, EUSE. s. Celui, celle qui épilogue, qui aime à épiloguer. Et ton *épilogueur* d'homme ose bien me dire qu'il ne me reste que six mois à retourner la salade avec les doigts. (J.-J. Rouss.)

ÉPILOPHE. s. m. (ét. gr., ἐπί, sur; λόφος, crête). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des xylophages.

ÉPILURE. s. f. (rad. *épiler*). Techn. Ce qu'on enlève en épilant les pièces d'étain.

ÉPIMACHIE. s. f. (pr. *e-pi-ma-kie;* ét. gr., ἐπί, sur; μάχη, combat). Ant. gr. Ligue purement défensive entre deux ou plusieurs Etats.

ÉPIMANE. s. m. (ét. gr. ἐπί, partic. augm., et μανία, folie). Médec. anc. Fou furieux.

ÉPIMAQUE. s. m. (du gr. ἐπίμαχος, aisé à attaquer, à prendre). Ornith. Genre d'oiseaux de l'ordre des passereaux ténuirostres, dont les plumes, d'un vert d'émeraude ou d'un vert doré, servent à la parure des dames.

ÉPIMÈCE. s. m. (du gr. ἐπιμηκύνω, j'allonge). Entom. Genre de lépidoptères, famille des nocturnes.

ÉPIMÈDE. s. m. Bot. Genre de plantes herbacées, vivaces, famille des berbéridacées.

ÉPIMÉLÈTE. s. m. (ét. gr., ἐπιμέλομαι, prendre soin de). Ant. gr. Nom de plusieurs magistrats d'Athènes.

ÉPIMÉLIDE. s. f. Myth. Nymphes qui avaient soin des fruits et des troupeaux.

ÉPIMÉNIDE. Poète et philosophe crétois, contemporain de Solon, mort en 598 av. J.-C.

ÉPIMÈRE. s. m. (ét. gr., ἐπί, sur; μηρός, cuisse). Entom. Pièce latérale de chaque segment du thorax des insectes hexapodes.

ÉPIMÉRIDE. adj. des 2 g. Minér. Dont les bords subissent un décroissement de plus que les angles.

ÉPIMÉTRAL, ALE. adj. Bot. Qui appartient, qui a rapport à l'épimètre. Feuilles épimétrales.

ÉPIMÉTRISME. s. m. (du gr. ἐπιμετρίζω, récapituler). Rhét. Artifice oratoire par lequel, au milieu même du discours, pour aider la mémoire des auditeurs, on reprend la division et on récapitule les parties déjà traitées; comme lorsque l'on dit : Nous avons prouvé d'abord telle chose, ensuite telle autre, il nous reste, etc.

ÉPIMÉTHÉE. Temps hér. Fils de Japet et de Clymène, auquel on attribue la création des hommes imprévoyants et stupides.

ÉPIMÈTRE. s. m. (ét. gr., ἐπί, sur, en outre; μέτρον, mesure). Ant. Partie de la cargaison d'un navire que l'on accordait au pilote pour son salaire ‖ Surcroît d'impôt que les percepteurs levaient pour s'indemniser de leur peine.

— Bot. Partie en forme de membrane, quelquefois aussi de poil ou de brosse, qui entoure l'ovaire d'un seul côté, dans beaucoup de plantes composées.

ÉPIMÉTRIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἐπί, sur; μέτρον, dans le sens de rhythme, poésie). Litt. Qui n'est point fait pour être chanté.

ÉPIMONE. s. f. Rhét. anc. Répétition immédiate d'un mot, faite pour donner plus de rapidité au discours.

ÉPIMULIE. s. f. (ét. gr. ἐπί, sur; μύλη, meule de moulin). Mus. anc. Chanson des meuniers.

ÉPINAC. Géogr. Ch.-l. de canton, arr. d'Autun (Saône-et-Loire); 1,200 hab.

ÉPINAGE. s. m. Techn. Opération qui consiste à faire écouler l'eau dans laquelle on lave la pâte du savon avant de la faire cuire.

ÉPINAIE. s. f. (rad. *épine*). Agric. Lieu planté d'épines, lieu où croissent des arbustes épineux.

ÉPINAL. Géogr. Ch.-l. du départ. des Vosges, sur la Moselle, à 376 kil. E. de Paris; 9,526 hab.

ÉPINARD. s. m. (du lat. *spinachium, spinacia*). Bot. Genre de plantes de la famille des chénopodiées, qui se cultive dans les jardins pour ses feuilles aqueuses, inodores, d'une saveur particulière, et légèrement amère, qu'on mange cuites et assaisonnées de différentes manières; elles sont émollientes et détersives. Epinard à graines piquantes, rondes. Epinards d'Angleterre.

— On nomme vulgairement : *Epinard des juifs*, la corète siliqueuse. ‖ *Epinard des murailles*, la pariétaire. ‖ *Epinard du Malabar*, la baselle. ‖ *Epinard sauvage*, l'ansérine sagittée. ‖ *Epinard fraise.* La blite capitée.

— Art culin. Par extension. Les feuilles mêmes de l'épinard cuites et préparées pour être mangées. Epinard au gratin, au sucre, au lait, au jus. Manger des épinards. Crème d'épinards.

— Art culin. *Vert d'épinards.* Jus que l'on retire des épinards cuits et pilés. On le conserve, et on s'en sert comme assaisonnement dans les sauces et ragoûts.

— Fig. *Frange, gland, épaulette à graine d'epinards.* Frange, gland, etc., dont les filets ressemblent à un assemblage de graines d'épinards.

ÉPINAY (Louise-Florence-Pétronille de la Live d'). Née en 1725, célèbre par ses relations avec J.-J. Rousseau; mourut en 1783.

ÉPINCÉ, ÉE. part. pass. du v. Epincer. S'empl. adjectiv.

ÉPINCER. v. a. 1re conj. (rad. *pincer*). Le c prend une cédille devant *a*, *o*. *Nous épinçons. J'épinçais, nous epinçâmes*, etc. Agric. Supprimer, entre deux sèves, les bourgeons qui ont poussé au printemps sur le tronc des arbres de ligne.

— Techn. Tailler du grès avec l'épinçoir.

ÉPINCETAGE. s. m. Techn. Action d'épinceter le drap.

ÉPINCETÉ, ÉE. part. pass. du v. Epinceter. S'empl. adjectiv.

ÉPINCETER. v. a. 1re conj. Faucon. Aiguiser les serres et le bec de l'oiseau.

— Techn. Enlever, avec de petites pinces, les nœuds, pailles et bourrons qui restent à la surface des étoffes.

ÉPINCETEUR, EUSE. s. Techn. Celui, celle qui épincette le drap. On dit aussi *épinceur, épinceuse.* Après le dégraissage, le drap est remis aux mains de l'*épinceteuse*, qui en enlève toutes les ordures visibles ainsi que tous les gros fils. (Legentil.)

ÉPINCETTE. s. f. Techn. Petites pinces dont on se sert pour épinceter.

ÉPINCEUR, EUSE. s. Techn. V. ÉPINCETEUR.

ÉPINÇOIR. s. m. Techn. Espèce de marteau à deux têtes disposées en coins non tranchants, servant à fendre les blocs, tailler les pavés.

ÉPINE. s. f. (du lat. *spina*, même signific.) Arbre ou arbrisseau dont les branches sont garnies de piquants. Epine blanche. Epine noire. Une haie d'epines. Un fagot d'épines. Terrain où il ne croît que des épines. Le bouvreuil à tête noire fait son nid dans l'*épine* blanche. (B. de St-P.) A l'éclat monotone des neiges de l'Apennin avait succédé la fleur de la blanche *épine*. (Poug.)

— Chacun des piquants qui adhèrent à l'épine ou à quelques autres arbres ou arbustes. Les épines d'un rosier, d'un groseillier. Se piquer avec une épine. Avoir une épine dans le doigt, dans le pied.

— Se dit aussi du lieu où croissent les épines.

— Fig. *Marcher sur des épines.* Se trouver dans une conjoncture délicate, difficile.

— Fig. et fam. *Etre sur les épines, sur des épines.* Etre dans l'inquiétude, dans une ...

— Elle mit, selon les conseils du Sage, une haie d'*épines* autour de ses oreilles. (Fléch.)

— Prov. et fig. *C'est un vrai fagot d'épines* ou *c'est un fagot d'épines, on ne sait par où le prendre.* Se dit d'un homme revêche, bizarre, fâcheux.

— Prov. et fig. *Il n'y a pas de roses sans épines.* Il n'y a point de plaisir sans peine, point de joie qui ne soit mélangée de quelque chagrin. On trouve mainte *épine* où l'on cherche des roses. (Regnard.) Il est plus d'une *épine* au rosier de la vie. (St-Donat.)

— *C'est une épine au pied.* C'est un empêchement, un sujet d'inquiétude, d'embarras. ‖ *Tirer à quelqu'un une épine du pied, hors du pied.* Délivrer quelqu'un d'une situation pénible, fâcheuse. On dit de même : *Avoir une épine, une grosse épine hors du pied.*

L'épine suit la rose, et ceux qui sont contents
Ne le sont pas longtemps. (Malherbe.)

— Fig. au pl. Difficultés, obstacles. Les épines de la science. Les épines de la chicane. Les épines dont la vie est semée, est hérissée. Les plaisirs portent avec eux leurs *épines.* (Mass.) Chercher le ciel au travers des *épines.* (Boil.) L'aversion est l'*epine* du sentiment, comme la sympathie en est la rose. (S. Dubay.)

— *Couronne d'épines.* V. COURONNE.

— Anat. *Épine du dos* ou *épine dorsale.* Suite des vertèbres qui règnent le long du dos. || Éminence osseuse, allongée; telles sont l'*épine nasale,* l'*épine maxillaire*, l'*épine palatine,* l'*épine de l'omoplate, du radius;* les *épines iliaques*, etc.

— Antiq. rom. Espèce de digue qui régnait sur le grand axe du cirque, de l'une à l'autre borne. Les chars et les coursiers devaient faire le tour de l'épine du cirque.

— Bot. Le mot *épine* entre dans la dénomination vulgaire de plusieurs végétaux. *Épine blanche.* L'aubépine et le néflier. || *Épine du Christ.* V. PALIURE. || *Épine fleurie.* Le prunier épineux. || *Épine marante.* L'argoutier. || *Épine noire.* V. PRUNIER. || *Épine royale.* Le néflier petit corail.

— Jard. *Épine d'été.* Sorte de poire hâtive, moyenne, allongée, verte, mais jaune vers la queue. || *Épine d'hiver.* Grosse et longue poire d'un vert blanchâtre. || *Épine rose.* Grosse poire hâtive, presque ronde et d'un rose pâle.

— Zool. Certains animaux armés d'épines ont aussi reçu un nom vulgaire qui rappelle cette propriété. Ainsi on appelle : *Épine double*, le syngnathe typhe. *Épine de Judas*, la vive. || *Épine noire* ou *épine de velours*, la chenille de l'ortie.

— Métal. *Épines*, pointes qui hérissent le cuivre après l'opération du ressuage et de la liquation.

— Techn. Canal inférieur de la chaudière, où l'on brasse le savon avant de le cuire.

— Syn. comp. ÉPINE. AIGUILLON. L'*épine* diffère de l'*aiguillon* en ce que celui-ci naît de l'écorce et s'enlève avec elle, tandis que l'*épine* naît de la substance même du bois, auquel elle adhère intimement.

ÉPINÉPHRITE. s. f. (ét. gr., ἐπί, sur; νεφρός, rein). Médec. Inflammation des capsules sus-rénales.

ÉPINETTE. s. f. Instrument de musique à clavier et à cordes de fil d'archal. Il a été remplacé par le clavecin, puis par le piano.

— Pêch. Sorte de hameçon que l'on fait avec des épines d'arbre. Pêche à l'épinette.

— Écon. dom. Sorte de boîte divisée en cases où l'on enferme des volailles pour les engraisser. Mettre des poulets, des chapons à l'épinette. Une épinette bien garnie.

— Bot. Nom vulgaire de plusieurs espèces de sapins qui croissent au Canada.

ÉPINEUX, EUSE. adj. (rad. *épine*). Qui a des épines, des piquants. Arbuste épineux. Tige épineuse. Les plantes épineuses. La châtaigne encore en l'air était couverte de cuir et d'une coque *epineuse.* (B. de St-P.) Les cochenilles naissent au Mexique, sur la feuille épaisse et *epineuse* du nopal. (Id.)

— Fig. Plein de difficultés, de contrariétés, d'obstacles. Matière épineuse. Question épineuse, affaire épineuse. Situation très-épineuse. Courir du bel esprit la carrière *épineuse.* (Boil.)

— Se dit des personnes et signifie, Qui fait des difficultés sur tout. Homme très-épineux. Esprit épineux.

— Anat. Se dit de toute partie qui ressemble à une épine. Artère épineuse. Apophyse épineuse. Trou épineux.

— Mar. Se dit, dans certaines mers, des endroits dangereux, tels que les hauts fonds, les rochers dispersés, etc.

ÉPINE-VINETTE. s. f. Bot. Arbuste indigène, type de la famille naturelle des berbéridées, ou vinetiers. Il présente de nombreuses et fortes épines, et porte de petites baies rouges, violettes ou blanches, suivant l'espèce. On le recherche beaucoup pour boucher les trouées des haies d'aubépine, de prunelier, de charmille, etc., pour solidifier leur but lorsqu'elle se dégarnit. La densité de ses touffes, son feuillage d'un vert agréable, ses nombreuses fleurs et ses fruits brillants lui font produire des effets très-avantageux au second ou au troisième rang des bosquets, ou même isolément dans les jardins paysages. Un fourré, une haie d'épine-vinette. Se cacher derrière une épine-vinette. [illegible] bles, qu'il suffit de toucher leur filet avec une épingle pour les faire replier contre les pistils. (Bosc.)

— Son fruit, qui est acide et très rafraîchissant. Cueillir des épines-vinettes. Conserve, confiture d'épine-vinette. Gelée d'épine-vinette. Marmelade d'épine-vinette. Sirop d'épine-vinette. Glace d'épine-vinette.

— Pharm. *Vin d'épine-vinette.* Boisson rafraîchissante faite avec les fruits de l'épine-vinette mêlés à une certaine quantité d'eau et de sucre. On la prescrit surtout dans les affections scorbutiques.

— Pêch. Larve qui se trouve dans la viande gâtée, et dont on se sert comme d'un appât. On l'appelle vulgairement *asticot.*

ÉPINGARE. s. m. Artill. Sorte de pièce de canon qui ne passe pas une livre de balle, et qui n'est plus en usage.

ÉPINGLE. s. f. (du lat. *spinicula*, petite épine). Brin de fil de laiton, de cuivre ou de fer, qui a une tête et une pointe, et qui sert à attacher quelque chose. Grosse épingle. Petite épingle. Épingle blanche. Épingle jaune. Épingle noire. La tête, la pointe d'une épingle. Un cent d'épingles. Une piqûre d'épingle. Attacher avec une épingle. Se piquer avec une épingle. S'enfoncer une épingle dans le doigt. N'en vis-je pas un plus téméraire s'obliger d'ajouter une *épingle* à ton fichu ? (J.-J. Rouss.) Ce cœur plein d'assurance n'était donc qu'un ballon gonflé ? Une *épingle* a tout fait périr. (Beaum.)

— On dit fam. d'une chose qui n'a aucune valeur ou que l'on méprise. *Cela ne vaut pas une épingle. Je n'en donnerais pas une épingle. Je m'en soucie comme d'une épingle.*

— Fig. *Tuer quelqu'un à coups d'épingle.* Lui faire souffrir une longue suite de douleurs, de chagrins, de mortifications. Pour moi, dût-on blâmer ce goût-là, je préfère ces militaires brutaux, qui dégaînent leur sabre et qui marchent droit sur vous, à ces rhéteurs doucereux qui vous assassinent à coups d'*épingle.* (Cormen.)

— Fam. *Être tiré à quatre épingles.* Être ajusté, paré avec un soin qui va jusqu'à l'affectation. On le dit aussi fig. d'un ouvrage d'esprit dont le style est froidement recherché.

— Fig. et fam. *Tirer son epingle du jeu.* Se dégager adroitement d'une affaire mauvaise, périlleuse. Il était compromis dans cette intrigue, mais il a su tirer son épingle du jeu. || Se retirer sans perte d'une affaire qui devient mauvaise.

— Prov. et fam. *Mettre une épingle au bout de sa manche.* Prendre une précaution quelconque pour ne pas oublier une certaine chose. || *Une épingle ne tomberait pas à terre.* Se dit d'un endroit où la foule est très-serrée.

— Espèce de bijou en forme d'épingle, ordinairement terminé par une pierrerie ou quelque autre ornement, et dont les hommes se servent pour tenir leur chemise fermée sur la poitrine. Épingle de diamant, de rubis. Acheter une épingle. Perdre son épingle.

— Petit morceau de bois fendu dont on se sert pour attacher du linge ou des estampes sur une corde.

— Sorte de gratification qu'on accorde à une femme dont on a reçu quelque service. Donner tant pour les épingles de la fille.

— Ce qu'on donne à une femme ou pour une femme, quand on a fait quelque marché, quelque affaire avec le mari. Donner tant d'épingles, tant pour les épingles. Ces vingt-cinq louis sont les épingles de madame, sont pour les épingles de madame.

— Hist. *Conspiration de l'épingle noire.* Conspiration qui se forma sous la Restauration. Les conjurés avaient pris pour signe de ralliement une épingle noire qu'ils portaient à leur chemise.

— Art. culin. Filet de glace qui se forme dans une crême ou dans toute autre composition glacée.

— Techn. Goutte de soudure qui perce dans l'intérieur du tuyau de plomb que l'on soude.

ÉPINGLETTE. s. f. (dim. d'*épingle*). Petite épingle.

— Art milit. Sorte d'aiguille de fer dont on se sert pour percer les gargousses avant de les amorcer. || Épingle de fil d'archal que les soldats d'infanterie portent à une de leurs boutonnières, et avec laquelle ils débouchent la lumière du fusil.

— Mar. Sorte de petit épissoir.

— Techn. Aiguille dont se servent les drapiers pour nettoyer les étoffes à mesure qu'on les fabrique.

ÉPINGLÉ, ÉE. part. pass. du v. Épingler. S'empl. adjectiv. || Comm. *Velours épinglé.* Sorte de velours cannelé et très-léger.

ÉPINGLER. v. a. 1re conj. (rad. *épingle*). Art milit. Percer la gargousse d'un canon avec l'épinglette. || Déboucher la lumière d'un fusil avec l'épinglette.

— Techn. Attacher avec une épingle, avec des épingles.

ÉPINGLIER, IÈRE. s. Celui, celle, qui fait ou vend des épingles. Autrefois, les épingliers faisaient aussi des agrafes, des grillages, des chaînes, etc.; aujourd'hui, ces diverses branches d'industrie sont exploitées par des artisans spéciaux. [illegible] filer.

ÉPINICIEN, IENNE. adj. (rad. *épinicies*). Ant. gr. Qui fait partie de la célébration des épinicies. Jeux épiniciens. || Se dit quelquefois d'un chant composé pour obtenir un prix.

ÉPINICIES. s. f. pl. (ét. gr., ἐπί, sur; νίκη, victoire). Antiq. gr. Fête que l'on célébrait pour une victoire; sacrifices et actions de grâces offerts aux dieux au sujet d'une victoire.

ÉPINICION. s. m. (ét., V. ÉPINICIES). Ant. gr. Pièce de vers composée pour célébrer une victoire; hymne que l'on chantait dans les épinicies.

— Liturg. cathol. Désigne le *Sanctus*, qui se dit ou se chante après la préface.

ÉPINIÈRE. adj. f. (rad. *épine*). Anat. Qui appartient à l'épine du dos. Colonne épinière. Moelle épinière.

ÉPINIERS. s. m. pl. Vén. Fourrés d'épines où se retirent les bêtes noires.

ÉPINOCHE. s. m. Comm. Café de première qualité.

ÉPINOCHE. s. f. Ichthyol. Genre de poissons acanthoptérygiens, famille des joues cuirassées, vivant dans les ruisseaux, les rivières et les eaux salées. Quoique sa chair soit délicate, on l'estime peu comme aliment, à cause de ses épines et de sa petite taille, mais on s'en sert pour nourrir les porcs, pour fumer les terres et faire de l'huile.

ÉPINOCHER. v. n. 1re conj. Manger sans appétit, par petites bouchées. Il ne fait qu'épinocher. Fam. V. PIGNOCHER.

— S'est dit figurément pour, S'arrêter aux bagatelles.

ÉPINOCHETTE. s. f. (dim. d'*épinoche*). Ichthyol. Nom vulgaire de deux petites espèces du genre épinoche.

ÉPINYCTIDES. s. f. pl. (ét. gr., ἐπί, sur; νύξ, νυκτός, nuit). Médec. Pustule inflammatoire, ordinairement de la grosseur d'un pois, qui s'élève la nuit sur la peau et se dissipe avec le jour. L'*épinyctide* est rarement unique et solitaire. (Dict. des sc. médic.)

ÉPIODONTE. s. m. (ét. gr., ἐπί, sur; ὀδούς, ὀδόντος, dent). Mamm. Mammifère du genre dauphin, commun dans les mers de Sicile.

ÉPIOLITHIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἐπί, sur; ὠόν, œuf; λίθος, pierre). Minér. Se dit des terrains situés au-dessus du calcaire oolithique.

ÉPIONE. Temps hér. Femme d'Esculape et mère de Machaon. Elle en eut quatre filles : Hygie, Églé, Panacée et Jaso.

— s. m. Entom. Genre de lépidoptères nocturnes, dont deux espèces surtout se font remarquer par la vivacité de leurs couleurs.

ÉPIPACTIDE. s. f. (du gr. ἐπιπακτίς, hellébore). Bot. Genre de plantes orchidées, ayant pour types trois espèces communes aux environs de Paris.

ÉPIPAROXYSME. s. m. (du gr. ἐπί, part. aug., et *paroxysme*). Méd. Paroxysme qui semble être surajouté à la maladie.

ÉPIPÉDOMÉTRIE. s. f. (ét. gr., ἐπίπεδον, plan, surface; μέτρον, mesure). Math. Mesure des figures géométriques qui s'appuient sur la même base.

ÉPIPÉDONOTE. s. m. (ét. gr., ἐπίπεδος, plat; νῶτος, dos). Entom. Genre de coléoptères mélasomes.

ÉPIPÉDORHYNQUE. s. m. (ét. gr., ἐπίπεδος, égal, plat; ῥύγχος, bec). Entom. Genre de coléoptères curculionides gonatocères, établi pour une espèce unique du Brésil.

ÉPIPÈDE. s. m. (du gr. ἐπίπεδος, aplati). Entom. Genre d'hémiptères scutellériens. || Genre de coléoptères curculionides gonatocères, créé pour une espèce de Cayenne.

ÉPIPÉTALE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἐπί, sur; πέταλον, feuille, pétale). Bot. Qui naît sur la corolle ou sur les pétales. Étamines épipétales.

ÉPIPÉTALÉ, ÉE. Bot. adj. Se dit d'une plante dont les étamines naissent sur les pétales.

ÉPIPÉTALIE. s. f. (ét., V. ÉPIPÉTALE). Bot. État d'une plante dont les étamines s'insèrent sur la corolle.

ÉPIPÉTIOLÉEN, ENNE. adj. (du gr. ἐπί, sur, et du lat. *petiolus*, pétiole). Bot. Se dit des stipules, quand ils adhèrent à la partie supérieure du pétiole.

ÉPIPÈTRE. s. m. (ét. gr., ἐπί, sur; πέτρα, pierre). Polyp. Groupe d'alcyoniens, dont l'espèce unique est rangée par quelques auteurs parmi les alcyons.

ÉPIPH ou **ÉPIPHI.** s. m. Cal. Nom du onzième mois de l'année solaire des Égyptiens.

ÉPIPHANE (Saint). Docteur de l'Église grecque, archevêque de Salamine et d'Éleuthéropolis, né en Palestine vers l'an 320, mort en 403. Il se lia avec le célèbre Hilarion, et combattit Arius et Origène. || ÉPIPHANE *le Scolastique*. Écrivain connu par plusieurs traductions du grec en latin, florissait dans le VIe siècle. || ÉPIPHANE, surnommé l'*Agiographe*, moine et prêtre de Jérusalem, vivait dans le Xe siècle.

ÉPIPHANIE. s. f. (du gr. ἐπιφάνεια, apparition; formé de ἐπί, sur, au-dessus; φαίνω, j'apparais, je brille). Relig. cathol. Fête de la [illegible] de l'adoration des mages. On dit aussi *le jour des Rois*, parce qu'on suppose, d'après un verset du psaume 71, que les personnages qui vinrent adorer notre Seigneur avaient cette qualité. L'Épiphanie est indiquée sur les calendriers pour le 6 janvier, mais depuis le concordat de 1801, elle est transférée au dimanche qui suit. Le jour de l'Épiphanie. La fête de l'Épiphanie. Le premier, le second, le troisième, le quatrième dimanche après l'Épiphanie.

ÉPIPHARYNX. s. m. (ét. gr., ἐπί, sur; φάρυγξ, pharynx). Entom. Valvule étroite qui, dans quelques hyménoptères, ferme le pharynx, et qui est un appendice de son bord supérieur.

ÉPIPHÈGUE. s. m. (ét. gr., ἐπί, sur; φηγός, hêtre). Bot. Genre d'orobanchées établi pour une plante de l'Amérique du Nord, croissant en parasite sur les hêtres.

ÉPIPHÉNOMÈNE. s. m. (ét. gr., ἐπί, sur; φαινόμενον, phénomène). Méd. Symptôme qui survient quand une maladie est déclarée, et qui est comme surajouté à ceux qui ont suffi pour en déterminer le caractère.

ÉPIPHLÉODE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἐπί, sur; φλοιός, écorce). Bot. Qui naît sur l'épiderme des végétaux. Lichens épiphléodes.

ÉPIPHLOÉ. s. m. Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des térédyles, dont l'unique espèce est originaire de Cayenne.

ÉPIPHLOGOSE. s. f. (du gr. ἐπί, partic. augmentat., et *phlogose*). Médec. Second degré de la phlogose, ou augmentation.

ÉPIPHLOSE. s. f. (ét. gr., ἐπί, sur; φλόος, peau). Bot. Épiderme des végétaux.

— Conchyl. Épiderme corné qui recouvre un grand nombre de coquilles. On dirait mieux épiphloïe.

ÉPIPHONÈME. s. m. (du gr. ἐπιφώνημα, exclamation). Rhétor. Exclamation sentencieuse par laquelle on termine un discours intéressant. Peu usité.

ÉPIPHORE. s. m. (ét. gr., ἐπί, sur; φορέω, je porte). Littér. Nom donné à une figure de style par laquelle on ajoute à une phrase que le lecteur ou l'auditeur eût pu croire finie, un ou plusieurs membres destinés à développer des idées accessoires plus ou moins importantes.

— Bot. Genre de plantes de la famille des orchidées vendées.

— Médec. Écoulement continuel de larmes, qui coulent sur les joues au lieu de passer par les points lacrymaux.

ÉPIPHRAGMATIQUE. adj. des 2 g. Bot. Qui a le caractère d'un épiphragme. Membrane épiphragmatique.

ÉPIPHRAGME. s. m. (ét. gr., ἐπί, sur, φράγμα, cloison). Bot. Membrane transversale qui ferme l'urne de quelques mousses.

— Moll. Espèce d'opercule au moyen duquel certains mollusques bouchent leur coquilles pendant l'hiver.

ÉPIPHRASE. s. f. (ét. gr., ἐπί, sur; φράσις, phrase). Litt. Figure de style par laquelle on ajoute à une phrase que le lecteur ou l'auditeur eût pu croire finie, un ou plusieurs membres destinés à développer des idées accessoires plus ou moins importantes.

ÉPIPHYLLANTHE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἐπί, sur; φύλλον, feuille; ἄνθος, fleur). Bot. Se dit des plantes dont les fleurs naissent sur les feuilles.

ÉPIPHYLLE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἐπί, sur φύλλον, feuille). Bot. Qui croît ou s'insère sur les feuilles des plantes. Agaric épiphylle.

— s. m. Genre de plantes de la famille des cactacées phyllariocotylédones, réduit par les botanistes modernes à une seule espèce.

ÉPIPHYLLINES. s. f. pl. Bot. Section de la famille des hépatiques, comprenant celles dont les organes reproducteurs croissent à la surface des feuilles.

ÉPIPHYLLOSPERME. adj. des 2 g. (ét. gr., ἐπί, sur; φύλλον, feuille; σπέρμα, graine). Bot. Se dit des fougères, parce que leur fructification naît en général sur le dos des organes foliacés. || subst. Les épiphyllospermes.

ÉPIPHYSAIRE. adj. des 2 g. Anat. Qui a le caractère d'une épiphyse.

ÉPIPHYSE. s. f. (ét. gr., ἐπί, sur; φύω, je nais). Anat. Nom sous lequel on désigne certaines apophyses pendant l'époque de la jeunesse, où elles sont encore séparées par une couche cartilagineuse, du corps de l'os avec lequel elles doivent se solidifier plus tard. Les *épiphyses* ne se voient que dans les os longs et dans les os composés, c'est-à-dire formés par la réunion d'os courts et d'os larges, comme les os coxaux et les vertèbres. (Jourd.) Les *épiphyses* disparaissent par l'apparition de nouvelles fibres osseuses qui naissent tant du corps de l'os que des extrémités elles mêmes, et qui s'engrènent et se réunissent mutuellement. (Id.)

— Entom. Genre de coléoptères hétéromères, famille des mélasomes, tribu des pimélites, fondé pour une espèce du cap de Bonne-Espérance.

ÉPIPHYTE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἐπί, sur; φυτόν, plante). Bot. Se dit des plantes qui vivent en parasites sur d'autres végétaux, morts ou vivants. Plusieurs champignons sont épiphytes.

[illegible] tamères, famille des malacodermes, tribu des mélyrides.

ÉPIPLÉROSE. s. f. (ét. gr., ἐπί, partic. augment.; πλήρωσις, réplétion). Médec. Embonpoint excessif.

ÉPIPLOCÈLE. s. f. (ét. gr., ἐπίπλοον, épiploon; κήλη, hernie, tumeur). Chir. Hernie de l'épiploon, plus fréquente chez les adultes que chez les enfants, dont l'épiploon est moins chargé de graisse. Épiplocèle étranglée. L'étranglement de l'épiplocèle. Le diagnostic de l'épiplocèle. L'*épiplocèle* forme une tumeur généralement moins volumineuse que ne l'est l'entérocèle. (Jourd.)

ÉPIPLO-ENTÉROCÈLE. s. f. (ét. gr., ἐπίπλοον, l'épiploon; ἔντερον, intestin; κήλη, hernie, tumeur). Chir. Hernie de l'intestin et de l'épi-

ploon tout à la fois. On dit aussi *entéro-épiplocèle*.

ÉPIPLOÏQUE. adj. des 2 g. (rad. *épiploon*). Anat. et chir. Qui appartient, qui a rapport à l'épiploon. Cavité épiploïque. Artères épiploïques. || *Appendices épiploïques.* Franges graisseuses formées par le péritoine sur le contour des intestins, et dont la disposition est analogue à celle des épiploons. || *Hernie épiploïque.* Épiplocèle.

ÉPIPLO-ISCHIOCÈLE. s. f. (pr. *is-ki-o-cè-le;* ét. gr., ἐπίπλοον, l'épiploon; ἰσχίον, l'ischion; κήλη, hernie, tumeur). Chir. Hernie de l'épiploon par l'échancrure ischiatique.

ÉPIPLOÏTE. s. f. (rad. *épiploon*). Médec. Inflammation des épiploons, et particulièrement de celui qu'on nomme gastrocolique, parce qu'il est beaucoup plus étendu que l'épiploon connu sous le nom de gastro-hépatique. On appelle aussi cette maladie *omentite, omentésie.*

ÉPIPLO-MÉROCÈLE. s. f. (ét. gr., ἐπίπλοον, l'épiploon; μηρός, la cuisse; κήλη, hernie, tumeur). Chir. Hernie de l'épiploon par l'arcade crurale.

ÉPIPLOMPHALE. s. f. (ét. gr., ἐπίπλοον, l'épiploon; ὀμφαλός, le nombril). Chir. Hernie de l'épiploon par le nombril.

ÉPIPLOON. s. m. (ét. gr., ἐπίπλοον; formé de ἐπί, sur; πλέω, je flotte). Anat. Double feuillet membraneux formé par un prolongement du péritoine, et flottant sur la surface des intestins. On le divise en trois portions, que l'on considère comme autant d'épiploons particuliers, et en trois appendices principales, dont une a aussi reçu le nom d'*épiploon*. Les trois épiploons sont: 1° le *petit*, ou le *gastro-hépatique*, étendu du côté droit du cardia à l'extrémité correspondante de la scissure du foie; 2° le *grand épiploon*, ou *épiploon gastro-colique*, étendu de la grande courbure de l'estomac au colon; 3° l'*épiploon gastro-splénique*, qui, des bords de la scissure de la rate, se porte à la face postérieure de l'estomac. || *Epiploon colique*, ou *appendice colique de l'épiploon.* Nom donné à un prolongement qui règne le long du colon ascendant. Beaucoup d'individus doivent leur obésité, leur état d'embonpoint à l'immensité de la graisse accumulée dans leurs *épiploons*. (Virey.)

ÉPIPLOSARCOMPHALE. s. f. (ét. gr., ἐπίπλοον, l'épiploon; σάρξ, chair; ὀμφαλός, le nombril). Chir. Hernie ombilicale de l'épiploon, devenu dur et comme squirrheux.

ÉPIPLOSCHÉOCÈLE. s. f. (pr. *é-pi-plo-ské-o-cè-le;* ét. gr., ἐπίπλοον, l'épiploon; ὄσχεον, scrotum; κήλη, hernie, tumeur). Chir. Hernie de l'épiploon, qui descend jusque dans le scrotum.

ÉPIPODE. s. m. (ét. gr., ἐπί, sur; πούς, pied). Bot. Tubercule qui, dans certaines plantes, naît sur le sommet du pédoncule, auprès de l'ovaire.

ÉPIPODIQUE. adj. des 2 g. (rad. *épipode*). Bot. Qui appartient, qui a rapport à l'épipode.

ÉPIPOGE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἐπί, sur; πώγων, barbe). Bot. Se dit des plantes dont les racines sont garnies de fibres longues, menues, ressemblant à une sorte de barbe.

— s. m. Genre d'orchidées, tribu des aréthusées, qui a pour type et espèce unique une petite plante qu'on trouve dans les Alpes.

ÉPIPOLASE. s. f. (du gr. ἐπιπολάζω, flotter sur). Phys. Fluctuation des liquides.

ÉPIPOLE. Temps hér. Fille de Trachion, qui, sous des vêtements d'homme, accompagna les Grecs au siége de Troie. Son sexe ayant été découvert par Palamède, elle fut lapidée.

ÉPIPOLES. s. f. pl. (ét. gr., ἐπί, sur, auprès; πόλις, ville). Antiq. Quartier septentrional de la ville de Syracuse, fortifié par Denis l'Ancien.

ÉPIPOMPEUTIQUE. adj. des 2 g. (du gr. ἐπιπομπεύω, marcher en triomphe). Antiq. Se dit, selon quelques archéologues, des hymnes composées pour des cérémonies solennelles.

ÉPIPONE. s. f. (du gr. ἐπίπονος, laborieux). Entom. Genre d'insectes hyménoptères porte-aiguillons et guêpiens, créé aux dépens des polistes, et qui ne contient qu'un petit nombre d'espèces.

ÉPIPOQUE. s. m. (du gr. ἐπίποκος, couvert d'une toison). Entom. Genre de coléoptères subtétramères dont les espèces appartiennent toutes à l'Amérique.

ÉPIPRYTANÉIUM. s. m. (ét. gr., ἐπί, auprès; Πρυτανεῖον, le Prytanée). Ant. gr. Nom d'un qui jugeait les objets inanimés qui avaient occasionné la mort d'un citoyen. Ces objets, condamnés, étaient transportés hors du territoire.

ÉPIPTÉRÉ, ÉE. adj. (ét. gr., ἐπί, sur; πτερόν, aile). Bot. Qui se prolonge en aile ou lame mince, qui porte une aile à son sommet. Légume épiptéré. Graine épiptérée.

ÉPIPTÉRYGIEN, ENNE. adj. (ét. gr., ἐπί, sur; πτερίς, fougère). Bot. Qui croît sur les fougères ou les mousses.

ÉPIPYXIDE. s. f. (ét. gr., ἐπί, sur; πυξίς, boîte). Infus. Genre d'infusoires dinobryens qui se présentent sous forme d'utricules coniques, et fixés par un pédicule sur les conserves.

ÉPIQUE. adj. des 2 g. (du lat. *epicus*, fait du gr. ἔπος, vers, principalement vers de six pieds). Se dit d'une grande composition en vers, contenant le récit d'une aventure extraordinaire et mémorable, d'une action héroïque, embellie d'épisodes et de fictions. Poème épique. Œuvre épique. Le poème *épique*, qui représente les grandes actions des héros, demande une versification grave et majestueuse. (Roll.) Un poème *épique* ne doit pas être traité comme une satire. (J.-B. Rouss.) || On dit aussi *épopée*. V. ce mot.

— Signifie aussi, Qui appartient, qui a rapport au poème épique, ou épopée. La poésie épique. Le genre épique. Des vers épiques. Donner la forme épique à un récit. || On dit aussi, La muse épique. Un poète épique. Le poète *épique* me mène avec lui dans une longue carrière, et je l'y suis avec plaisir. (La Harpe.) On veut ne trouver d'intérêt que dans les actions *épiques* ou dramatiques. (Delille.)

D'un air plus grand encor, la poésie *épique*,
Dans le vaste récit d'une longue action,
Se soutient par la fable et vit de fiction. (Boil.)

— Se dit quelquefois ironiquement des ouvrages dont le style ou le ton est trop relevé, trop figuré pour le sujet. Ce ne sont point des vers dramatiques, ce sont des vers épiques. || On dit de même, Prendre le ton épique, le style épique.

ÉPIRE. (du gr. ἤπειρος, continent). Géogr. anc. Contrée de la Grèce septentrionale, aujourd'hui l'*Albanie méridionale*. Elle était bornée au N. par l'Illyrie, à l'O. par la mer Ionienne, à l'E. par la Thessalie et l'Achéloüs. Elle se divisait en Chonie et Thesprotide; on y joignait quelquefois l'Acarnanie et l'Ambracie. || Sous l'empire romain, au IVe siècle, on donna le nom d'*Épire* à une des six provinces du diocèse de Macédoine. Elle se subdivisait en *Ancienne Epire*, capitale Nicopolis, et *Nouvelle Epire*, capitale Dyrrachium.

ÉPIRHIZE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἐπί, sur; ῥίζα, racine). Bot. Se dit des plantes parasites qui croissent et se développent sur les racines des végétaux.

ÉPIRHIZANTHE. s. m. (ét. gr., ἐπί, sur; ῥίζα, racine; ἄνθος, fleur). Bot. Genre d'orobanchées qui renferme trois espèces observées dans les forêts de l'île de Java.

ÉPIRHINE. s. m. (ét. gr., ἐπί, sur; ῥίν, ῥινός, nez). Entom. Genre de coléoptères lamellicornes, dont les espèces habitent les Indes orientales et le cap de Bonne-Espérance.

ÉPIRHYNQUE. s. m. (ét. gr., ἐπί, sur; ῥύγχος, bec). Entom. Genre de coléoptères curculionides gonatocères, dont l'espèce unique est indigène du cap de Bonne-Espérance.

ÉPIRRHÉE. s. f. (ét. gr., ἐπί, sur, vers; ῥεῖν, couler). Pathol. Afflux des humeurs.

ÉPIRRHÉIQUE. adj. des 2 g. (rad. *épirrhée*). Pathol. Qui a rapport à l'épirrhée.

ÉPIRRHÉOLOGIE. s. f. (ét. gr., ἐπί, sur; ῥέω, je coule; λόγος, traité). Didact. Nom sous lequel des auteurs ont désigné la partie de la botanique qui traite de l'influence des agents ou milieux extérieurs sur les êtres organisés.

ÉPIROTE. adj. et s. des 2 g. (rad. *Épire*). Géogr. anc. Habitant de l'Epire. || Qui appartient à l'Epire ou à ses habitants.

ÉPISCAPHE. s. m. (du gr. ἐπισκαφεύς, qui creuse la terre). Entom. Genre de coléoptères clavicornes établi pour des insectes d'Afrique, ornés, à l'exception d'une seule espèce, de taches ou bandes fauves sur un fond noir.

ÉPISCAPHIES. s. f. pl. (ét. gr., ἐπί, sur; σκάφη, barque). Ant. gr. Fête des barques, ou fête nautique célébrée par les Rhodiens.

ÉPISCÉNIES. s. f. pl. (ét. gr., ἐπί, sur; σκηνή, tente). Ant. gr. Fête que célébraient les Lacédémoniens. || S'emploie quelquefois en parlant de la fête des tabernacles ou tentes, chez les Juifs.

ÉPISCÉNIUM. s. m. (pr. *é-pi-scé-ni-omm;* ét. gr., ἐπί, sur, au-dessus; σκηνή, scène). Ant. gr. et rom. Se dit des deux ordres d'architecture au-dessus du rez-de-chaussée qui décoraient le fond du théâtre, appelé proprement la scène. || Selon quelques auteurs, l'épiscénium était un emplacement pour les machines, ménagé au-dessus de la scène.

ÉPISCHÈSE. s. f. (pr. *é-pi-skè-se;* du gr. ἐπίσχεσις, action d'arrêter). Médec. Suppression d'un écoulement, d'une sécrétion.

ÉPISCIE. s. f. (du gr. ἐπίσκιος, qui aime l'ombre). Bot. Genre de gesnériacées renfermant des herbes vivaces propres à l'Amérique tropicale.

ÉPISCIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une épiscie. || ÉPISCIÉES. s. f. pl. Tribu de plantes qui a pour type le genre épiscie.

ÉPISCIRE. s. f. Ant. gr. Fête célébrée à Scira, dans l'Attique, en l'honneur de Cérès et de Proserpine.

ÉPISCOPAL, ALE. adj. (du lat. *episcopus*, évêque; formé du mot gr. ἐπίσκοπος, surveillant). Qui appartient à l'évêque. Palais épiscopal. Dignité épiscopale. Les ornements épiscopaux.

— Anat. *Valvule épiscopale.* La valvule que l'on nomme plus ordinairement *mitrale*. V. MITRAL.

— s. m. pl. Nom donné aux adhérents de la secte religieuse qui domine en Angleterre depuis le règne d'Elisabeth, et que l'on appelle plus ordinairement *anglicans*. (V. ce mot.) Ce mot d'*épiscopaux* s'oppose à celui de *presbytériens*, et vient de ce que les premiers admettent des évêques, tandis que les autres rejettent toute hiérarchie ecclésiastique.

ÉPISCOPALEMENT. adv. (rad. *épiscopal*). En évêque, comme il convient à un évêque.

ÉPISCOPALITÉ. s. f. (rad. *épiscopal*). Hist. Revenus d'un évêque.

ÉPISCOPAT. s. m. (pr. *e-pi-sko-pa*). Dignité d'évêque. Entrer dans l'épiscopat. Parvenir à l'épiscopat.

— Corps des évêques. Honorer l'épiscopat. Question qui intéresse l'épiscopat tout entier.

— Temps pendant lequel un évêque a occupé le siége. Pendant son court épiscopat.

ÉPISCOPAUX. s. m. pl. V. ÉPISCOPAL.

ÉPISCOPE. s. m. (du gr. ἐπίσκοπος, surveillant; formé de ἐπισκοπέω, inspecter, surveiller). Antiq. Titre d'un inspecteur ou d'un magistrat des colonies grecques. || Magistrat romain, inspecteur des diocèses.

ÉPISCOPISANT. adj. m. (ét., V. ÉPISCOPISER). Fam. Qui aspire à l'épiscopat. Des abbés épiscopisants.

ÉPISCOPISÉ. part. invariable du v. Épiscopiser.

ÉPISCOPISER. v. n. 1re conj. (du lat. *episcopus*, évêque). Aspirer à l'épiscopat. || Prendre des airs ou des manières qui ne conviennent qu'à un évêque. Il est fam. dans les deux sens.

ÉPISCYRE. s. m. (ét. gr., ἐπί, sur; σκῦρος, pierre crayeuse dont se servaient les joueurs). Ant. gr. Sorte de jeu de paume des Grecs. Il se jouait en traçant une ligne avec de la craie au milieu de l'espace choisi.

ÉPISÉMASIE. s. f. (ét. gr., ἐπί, sur; σημαίνω, je donne des indices). Médec. Invasion d'une maladie, premier moment où elle se fait remarquer.

ÉPISÈME ou **ÉPISÉMON.** s. m. (du gr. ἐπίσημον, signe, marque). Ant. gr. Un des trois caractères étrangers à l'alphabet dont les Grecs se servaient dans leur numération écrite. (V. COPPA et SAMPI.) L'épisème marquait le nombre 6, et avec l'accent inférieur à gauche il valait 6,000.

ÉPISÈME. s. m. (du gr. ἐπίσημος, qui porte un signe). Entom. Genre de lépidoptères nocturnes.

ÉPISÉPALE. adj. des 2 g. Bot. Qui naît ou croît sur les sépales du calice.

ÉPISINE. s. m. (du gr. ἐπισινής, exposé). Arachn. Genre d'araignées dont la seule espèce connue habite les environs de Paris.

ÉPISODE. s. m., mais qui, jusqu'au milieu du siècle dernier, n'a pas eu de genre fixe (du gr. ἐπεισόδιον, incident). Phil. Action incidente et subordonnée à l'action principale d'un poëme ou d'un roman, servant à développer le sujet et à y jeter du mouvement et de la variété. Episode intéressant. Episode bien amené, mal amené. Les épisodes de l'Enéide, de la Henriade. Les épisodes du Télémaque. Un des épisodes de Gil Blas. Un *épisode* du Tasse est devenu un poëme entier chez l'auteur anglais. (Volt.) Si les *épisodes* sont toujours un défaut plus ou moins grand dans le drame, ils font partie intégrante de l'épopée. (La Harpe.)

Au lecteur fatigué, présentez à propos
D'un *épisode* heureux l'agréable repos. (Delille.)

C'est ainsi qu'animé d'un rapide intérêt,
L'*épisode* à vos chants donne un nouvel attrait.
(Chaussard.)

— Fig. Fait, incident isolé en apparence, mais qui se rattache plus ou moins à un grand événement. Un épisode de la réformation. Un des épisodes les plus sanglants de notre révolution.

— Il s'applique même quelquefois à certains événements de la vie privée. A ce dernier voyage se rapporte un des *épisodes* les plus remarquables de cette vie d'ailleurs si calme et si sagement occupée. (Ch. Nod.)

— Mus. Idée accessoire que l'on introduit dans une fugue, et que l'on nomme aussi *divertissement*. Les épisodes se composent ordinairement d'imitations formées du sujet et du contre-sujet. Ils jettent de la variété dans la fugue et servent à moduler.

— Peint. Action ou scène secondaire ajoutée à celle qui fait le sujet principal du tableau.

ÉPISODIÉ, ÉE. part. pass. du v. Épisodier. S'emploie adjectiv. Quelle fable ridiculement *épisodiée!* (Hautev.)

ÉPISODIER. v. a. 1re conj. (rad. *épisode*). sodes. Quand le poëte a composé sa fable, il doit l'*épisodier* par les circonstances. (Acad. de 1718.) Ce mot n'est plus en usage.

ÉPISODIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à l'épisode, qui n'est qu'accessoire. Personnage épisodique. Action épisodique. Scène épisodique.

— *Comédie épisodique.* Comédie dont les scènes n'ont aucune liaison nécessaire entre elles; telles sont les Fâcheux de Molière, le Mercure galant de Boursault, les Originaux de Fagan, etc.

ÉPISOME. s. m. (du gr. ἐπίσωμος, corpulent). Entom. Genre de coléoptères curculionides gonatocères.

ÉPISPADE. adj. et s. m. Anat. Celui qui est affecté d'épispadias. V. ce mot.

ÉPISPADIAS. s. m. (pr. *é-pi-spa-di-ass;* ét. gr., ἐπί, sur, au-dessus; σπάω, je divise, j'écarte). Anat. Vice de conformation des parties génitales de l'homme, caractérisée par la situation anormale de l'ouverture du canal de l'urètre. C'est l'opposé de l'*hypospadias*.

ÉPISPASTIQUE. adj. des 2 g. (du gr. ἐπισπαστικός, formé de ἐπισπάω, j'attire). Pharm. Se dit de toutes les substances qui, appliquées sur la peau, y déterminent une douleur, une rougeur et une chaleur plus ou moins vives, bientôt suivies du soulèvement de l'épiderme par une accumulation de sérosité qui donne naissance à des ampoules ou vésicules nommées *phlyctènes*. Pommade épispastique. || *Emplâtre épispastique, taffetas épispastique.* Emplâtre, taffetas préparés avec des substances épispastiques.

— Il est aussi subst. masc. Un épispastique. De violents épispastiques. Se servir d'épispastiques. Les épispastiques les plus en usage sont les cantharides, l'écorce de garou, l'ammoniaque liquide, l'acide acétique concentré, etc.

— ÉPISPASTIQUES. s. m. pl. Entom. Nom donné à une famille d'insectes coléoptères qui répond à celle des vésicants ou à la tribu des cantharides.

ÉPISPERMATIQUE. adj. des 2 g. (rad. *épisperme*). Bot. Qui appartient, qui a rapport à l'épisperme.

ÉPISPERME. s. m. (ét. gr., ἐπί, sur; σπέρμα, graine). Bot. Tégument propre de la graine. || Nom donné au sac membraneux dans lequel sont contenues les spores de quelques algues.

ÉPISPHÉRIE. s. f. (ét. gr., ἐπί, sur; σφαῖρα, sphère). Physiol. Mot employé par quelques physiologistes pour désigner les circonvolutions et les sinuosités de la substance extérieure du cerveau.

ÉPISPORANGE. s. m. (ét. gr., ἐπί, sur; σπορά, graine; ἀγγεῖον, vase). Bot. Tégument des corps reproducteurs des fougères.

ÉPISSÉ, ÉE. part. pass. du v. Épisser. S'empl. adjectiv. Câble bien épissé.

EPISSER. v. a. 1re conj. Mar. Réunir deux bouts de cordage, les joindre ensemble en entrelaçant les torons qui les composent. Episser un câble. Episser des grelins.

ÉPISSIÈRE. s. f. Techn. Filet destiné à garantir un cheval des mouches.

ÉPISSOIR. s. m. Mar. Sorte de poinçon avec lequel on ouvre le bout des cordages qu'on veut épisser. On s'en sert à bord des vaisseaux et dans les ateliers de garniture.

— Pêch. Sorte de chevilles de fer dont les emballeuses de poisson se servent pour écarter les osiers des paniers et y passer les ficelles.

ÉPISSURE. s. f. Mar. Assemblage de deux bouts de corde, par l'entrelacement de leurs torons. Episssure longue. Epissure carrée.

ÉPISTAMINAL, ALE. adj. (ét. gr., ἐπί, sur, στήμων, étamine). Bot. Qui se développe sur les étamines. Glandes épistaminales.

ÉPISTAMINÉ, ÉE. adj. Bot. Se dit des plantes dont les étamines naissent sur le pistil.

ÉPISTAMINIE. s. f. Bot. État des plantes dont les étamines sont implantées sur le pistil.

ÉPISTAPHYLIN. adj. et s. m. (ét. gr., ἐπί, sur; σταφυλή, la luette). Anat. Syn. de Palato-staphylin. V. ce mot.

ÉPISTASE. s. f. (ét. gr., ἐπί, sur; στάω, je reste). Médec. Matière qui se tient à la surface de l'urine.

ÉPISTATE. s. m. (du gr. ἐπιστάτης, intendant, directeur). Antiq. gr. Magistrat athénien désigné chaque jour pour garder les clés de la citadelle et les sceaux publics. || Il y avait aussi les *épistates des eaux*, chargés de surveiller les aqueducs, et les *épistates des travaux publics*.

— Ant. milit. Soldat de l'ancienne phalange grecque qui occupait une place en arrière du dernier rang, ou, comme on dit aujourd'hui, en serre-file.

ÉPISTATION. s. f. (pr. *é-pi-sta-ci-on;* ét. gr., ἐπί, sur; στείβω, je foule). Pharm. Opération par laquelle on détruit la cohésion des corps mous, en les écrasant dans un mortier. L'*épistation* diffère de la pulvérisation et de la trituration, par l'état pâteux de la substance sur laquelle on opère, et par le mouvement particulier imprimé au pilon.

ÉPISTAXIS. s. f. (pr. *é-pi-stak-ciss;* ét. gr., ἐπί, sur; στάζειν, couler goutte à goutte). Médec. Hémorrhagie de la membrane pituitaire; écoulement de sang par les narines. L'épistaxis négligé toute espèce de secours. Les causes prédisposantes sont l'élévation de la température, l'enfance, le tempérament sanguin, le travail d'esprit, les passions vives, etc. Dans le langage ordinaire, on dit *saignement de nez*. Les enfants provoquent l'*épistaxis*, auquel leur âge les prédispose d'ailleurs, en portant fréquemment leurs doigts dans les narines. (Forg.)

ÉPISTÉMONARQUE. s. m. (ét. gr., ἐπιστήμων, savant, habile; ἀρχός, chef). Hist. ecclés. Titre d'une dignité dans l'Église grecque. L'épistémonarque est chargé de veiller au maintien de la doctrine.

ÉPISTÉ, ÉE. part. pass. du v. Épister. S'empl. adjectiv.

ÉPISTÈPHE. s. m. (ét. gr., ἐπί, sur, [illegible] couronne). Bot. Genre de plantes orchidées,

dont les espèces sont toutes originaires de l'Amérique méridionale.

ÉPISTER. v. a. 1re conj. Didact. Réduire en pâte une substance qu'on pile dans un mortier.

ÉPISTERNAL, ALE. adj. Anat. Qui appartient au sternum. Pièce épisternale.

— Entom. *Apophyses épisternales.* Celles qui se portent dans l'intérieur du corselet de l'insecte, et se dirigent obliquement en dessus et en dehors.

ÉPISTERNUM. s. m. (pr. *é-pi-ster-nomm*). Entom. Pièce située de chaque côté du sternum des insectes hexapodes, qui est soudée d'une part avec lui, de l'autre, avec la pièce supérieure du segment.

ÉPISTOLÆ OBSCURORUM VIRORUM. (littéral. *Lettres de quelques hommes obscurs*). Hist. Titre latin d'une satire fameuse qui parut au commencement du XVIe siècle, et composée par quelques hommes qui, persuadés que le mauvais goût avait égaré la raison, commençaient par le premier l'affranchissement de la seconde. Ces lettres sont attribuées à Reuchlin et au célèbre Ulric van Hutten, qui s'étaient adjoint différents collaborateurs.

ÉPISTOLAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *epistolaris*, qui a la même signif. Qui appartient à l'épître, à la manière d'écrire des lettres. Forme épistolaire. Style épistolaire. C'est le naturel qui fait le principal mérite du style *épistolaire*. (Marm.) L'emploi de la forme *épistolaire* permettant de s'adresser directement à ses adversaires, donne au raisonnement une allure plus pressante, et laisse d'ailleurs le champ libre à tous les mouvements de l'éloquence. (Champ.)

— Littér. *Genre épistolaire.* Genre qui comprend non seulement les recueils de lettres familières écrites par des personnages célèbres, mais, par extension, Tous les ouvrages, soit romanesques, soit polémiques, soit didactiques, publiés fictivement sous forme de lettres. Le style de Mme de Sévigné, qui restera dans le genre *épistolaire* ce que La Fontaine est dans celui de l'apologue, offre l'image fidèle d'une conversation animée, expansive, tantôt badine, tantôt grave, parfois dramatique, souvent médisante, toujours naturelle et légère. (Champ.) En général, chez nous, ce sont les femmes qui tiennent le sceptre du genre *épistolaire*. (Id.)

— Paléol. Se dit du papier auguste ou royal, dont les anciens se servaient pour écrire des lettres. || *Caractères épistolaires.* Caractères égyptiens plus communément appelés *démotiques* ou *épistolographiques.*

— Se dit substantiv. Des auteurs dont on a recueilli les lettres. Une collection d'épistolaires. Madame de Sévigné occupe une place très distinguée parmi nos épistolaires.

ÉPISTOLE. s. f. Se disait pour Épître, lettre.

ÉPISTOLETTE. s. f. dimin. d'*epistole*). Petite lettre. Se dit quelquefois par plaisanterie.

ÉPISTOLIAPHORE. s. m. (ét. gr., ἐπιστολή, lettre; φέρω, je porte). Antiq. gr. Messager, porteur de lettres, de dépêches. || Se dit quelquefois à chez nous, Commandant en second d'une flotte.

ÉPISTOLIER, ÈRE. s. Celui, celle qui écrit, qui compose beaucoup de lettres. Ce terme a été créé par Ménage, qui a appelé M. de Balzac le grand *épistolier*, ce qui ne veut pas dire qu'il a excellé dans le style épistolaire. (Noël.)

— Ce mot, qui n'a pas fait fortune, pourrait cependant être employé dans le style plaisant ou critique.

— Hist. ecclés. Se dit, dans quelques chapitres, Du chapelain qui chante l'épître.

— Liturg. cathol. Livre qui contient les épîtres qui se chantent à la messe, et qui se place au côté gauche de l'autel. Peu usité aujourd'hui en ce sens.

ÉPISTOLISÉ. part. invar. du v. Épistoliser.

ÉPISTOLISER. v. n. 1re conj. (rad. *epistola*). Composer des lettres. Mot hasardé par Galiani, et que l'usage n'a pas adopté.

ÉPISTOLOGRAPHE. s. m. (ét. gr., ἐπιστολή, lettre; γράφω, j'écris). Se dit des écrivains anciens dont on a des recueils de lettres. Les épistolographes latins, grecs.

ÉPISTOLOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἐπιστολή, lettre; γράφω, j'écris). Paléol. Se dit de l'espèce d'écriture égyptienne qui est plus souvent appelée *démotique*. V. ce mot.

ÉPISTOME. s. m. (ét. gr., ἐπί, sur; στόμα, bouche). Entom. Chez les insectes, partie de la tête qui se trouve immédiatement au-dessus [...]

— Bot. Nom donné aux parties qui couvrent l'orifice du réservoir des semences dans beaucoup de mousses. || ÉPISTOMES. s. m. pl. Ordre de mousses comprenant celles qui ont l'orifice de l'urne fermé par une membrane horizontale.

ÉPISTRATÈGE. s. m. (ét. gr., ἐπί, sur; στρατηγός, général). Antiq. gr. Général en second. || Antiq. rom. Chef d'une épistratégie.

ÉPISTRATÉGIE. s. f. Antiq. rom. Sous l'Empire, Juridiction établie sur plusieurs stratèges ou chefs de nomes.

ÉPISTROPHE. s. f. (du gr. ἐπιστρέφω, retourner). Antiq. milit. Espèce de conversion en usage dans la milice grecque.

— Gramm. V. ÉPIPHORE.

ÉPISTROPHÉE. s. f. (ét. gr., ἐπί, sur; στρέφω, je tourne). Anat. Nom donné à la seconde vertèbre cervicale, parce que la première tourne sur elle comme sur un pivot.

ÉPISTROPHIQUE. adj. des 2 g. (rad. *épistrophée*. Anat. Qui a rapport à l'épistrophée.

ÉPISTYLE. s. f. (ét. gr., ἐπί, sur; στῦλος, colonne). Arch. anc. Syn. d'Architrave. V. ce mot.

ÉPISTYLE. s. m. Bot. Genre d'euphorbiacées phyllanthées, établi pour des arbres et arbrisseaux de la Jamaïque.

ÉPISTYLIS. s. m. (pr. *é-pi-sti-liss*; ét. gr., ἐπί, sur; στυλίς, arbre). Infus. Genre d'infusoires vorticelliens.

ÉPISUS. s. m. (pr. *é-pi-zuss*; du gr. ἐπίσος, égal). Entom. Genre d'insectes curculionides orthocères.

ÉPISYLLOGISME. s. m. (du gr. ἐπί, sur; auprès, et *syllogisme*). Philos. Se dit, dans la logique de Kant, d'un raisonnement qui fait partie d'une série polysyllogistique et qui prend pour une de ses prémisses la conclusion d'un raisonnement précédent. Celui-ci s'appelle *prosyllogisme*.

ÉPISYNALÈPHE. s. f. (du gr. ἐπί, sur, συναλείφω, contracter). Gramm. Espèce de contraction. V. SYNÉRÈSE.

ÉPISYNANGINE. s. f. (ét. gr., ἐπί, sur; συνάγχη, angine). Médec. Spasme du pharynx, dans lequel la déglutition est empêchée, et les liquides sont chassés par les cavités nasales. On dit aussi *épisynanche*.

ÉPISYNAPHÉ. s. f. ét. gr., ἐπί, sur; συναφή, conjonction). Mus. anc. Conjonction de trois tétracordes consécutifs.

ÉPISYNTHÉTIQUE. adj. des 2 g. (du gr. ἐπισυνθετικός, formé de la particule augmentative ἐπί, sur; σύν, avec, et τίθημι, je place; proprement, action de joindre une chose à une autre). Hist. médic. Se dit d'une secte médicale dont les partisans se proposaient de concilier les principes des méthodistes avec ceux des empiriques et des dogmatiques.

— Il est aussi s. m. Un épisynthétique. La secte des épisynthétiques.

ÉPISYNTHÉTISME. s. m. Didact. Doctrine, système des épisynthétiques.

ÉPISYRON. s. m. (du gr. ἐπισύρω, j'entraîne). Entom. Genre d'hyménoptères sphégiens, établi aux dépens du genre pompilus.

ÉPIT. s. m. Techn. Grande perche de bois qui forme le manche d'une pelle à feu dans les salines.

ÉPITAGMATARQUE. s. m. (ét. gr., ἐπίταγμα, épitagme; ἄρχος, chef). Antiq. milit. Commandant d'un épitagme.

ÉPITAGME. s. m. (du gr. ἐπίταγμα, même signif.). Ant. milit. Nom d'une subdivision des milices grecques. L'épitagme d'infanterie se composait de 8,192 hommes; l'épitagme de cavalerie de 4,096.

ÉPITAPHE. s. f. (du gr. ἐπιτάφιον, formé de ἐπί, sur; τάφος, tombeau). Inscription mise sur un tombeau ou faite pour être mise sur un tombeau. L'épitaphe peut être en prose ou en vers de toutes mesures. Son principal mérite est d'être concise, afin qu'elle reste plus facilement gravée dans la mémoire. Épitaphe en prose. Épitaphe en vers. Épitaphe en style lapidaire. Épitaphe en latin. Épitaphe en français. Épitaphe funéraire. Épitaphe sépulcrale. Épitaphe honorable. Épitaphe satirique. Épitaphe courte, laconique. Épitaphe pompeuse, emphatique. Épitaphe simple, touchante. Composer une épitaphe. Mettre, graver une épitaphe. La dernière vanité de l'homme est son *épitaphe*. (***) L'*épitaphe* est communément un trait de louange, ou de morale, ou de l'une et de l'autre. (Marmont.) L'*épitaphe* à la gloire d'un mort est de toutes les louanges la plus noble et la plus pure, surtout lorsqu'elle n'est que l'expression naïve du caractère et des actions d'un homme de bien. (Id.) Parmi les *épitaphes* épigrammatiques, les unes ne sont que naïves et plaisantes, les autres sont mordantes et cruelles. (Id.) Les *épitaphes* insultantes et calomnieuses, telles que la rage en inspire trop souvent, sont de tous les genres de satire le plus noir et le plus lâche. (Id.)

— *Épitaphe* était autrefois masculin. Du temps de Vaugelas (1600 à 1650), on le faisait encore des deux genres.

— Prov. *Menteur comme une épitaphe.* Se dit d'une personne exagérée dans ses louanges.

— Prov. et fig. *Il fera l'épitaphe du genre humain.* Se dit d'un homme robuste et qui paraît destiné à vivre longtemps.

— [...] de marbre ou d'une tablette ornée de sculptures, que l'on place sur le mur d'une église ou contre un pilier, avec une inscription sépulcrale.

ÉPITAPHISTE. s. m. (rad. *épitaphe*). Celui qui compose des épitaphes, des inscriptions. Vieux et inusité.

ÉPITASE. s. f. (ét. gr., ἐπίτασις, fait de ἐπιτείνω, étendre, augmenter). Litt. anc. Partie du poème dramatique qui vient après l'exposition, et où l'action se développe. C'est ce que les modernes appellent le nœud de l'intrigue.

— Médec. Début d'un accès, d'un paroxysme.

ÉPITAXE. s. f. (du gr. ἐπίταξις, ordre, commandement). Ant. milit. Ordre analogue à ce qu'on que la tactique moderne appelle seconde ligne.

ÉPITE. s. f. Mar. Petite cheville de bois ronde ou un peu aplatie, dont on se sert principalement pour boucher les trous de clous, dans la carène d'un vaisseau.

ÉPITÈLE. s. m. (ét. gr., ἐπί, part. aug., τῆλε, loin). Entom. Genre de coléoptères ptiniores, formé pour une espèce de la Nouvelle Galles du Sud.

ÉPITH. Gramm. Abréviation du mot Épithète.

ÉPITHALAME. s. m. (ét. gr., ἐπί, sur; θάλαμος, lit nuptial). Littér. Sorte de poème ou de chant, composé à l'occasion d'un mariage et à la louange des nouveaux époux. Il est d'origine grecque quant à la forme, mais de la plus haute antiquité quant à sa première source. Tendre épithalame. Épithalame amoureux. Épithalame ingénieux. Épithalame froid, glacé. Faire un épithalame. Réciter, chanter un épithalame. L'*épithalame* latin fut une imitation de l'*épithalame* grec. (Denne-Bar.) La funeste alliance de Napoléon avec une archiduchesse d'Autriche a fait éclore une foule d'*épithalames*. (Id.)

Déjà dans mon cerveau roule un *épithalame*,
Que devant qu'il soit jour je prétends mettre au net.
(PIRON.)

Si j'osais hasarder une fausse épigramme,
Je dirais que l'*épithalame*
Est l'épitaphe du plaisir. (PANARD.)

— Antiq. On distinguait chez les Grecs l'*épithalame cœmétique*, qui se chantait au coucher des époux; et l'*épithalame egertique*, qui se chantait à leur réveil.

— Beaux-arts. Se dit des gravures allégoriques composées par des dessinateurs hollandais pour accompagner des vers sur la célébration d'un mariage. Les épithalames de Bernard Picard.

ÉPITHELIUM. (pr. *é-pi-te-li-ome*). Anat. Mot latin par lequel on désigne l'épiderme mince qui recouvre les membranes muqueuses.

ÉPITHÈME. s. m. (ét. gr., ἐπί, sur; τίθημι, je mets, je place). Pharm. Tout médicament topique qui ne tient ni de la nature de l'onguent, ni de celle de l'emplâtre. Épithème sec. Épithème mou. Épithème liquide.

— Ornith. Appendice corné qui surmonte le bec de certains oiseaux.

ÉPITHÈQUE. s. f. (ét. gr., ἐπί, en dessus; θήκη, boîte). Entom. Genre d'insectes libelluliens, qui ne renferme qu'une seule espèce détachée des libellules.

ÉPITHÉRAPEUSIE. s. f. Gramm. Figure par laquelle, bien loin de rétracter ce que l'on vient de dire d'amer ou de violent, on le confirme et l'appuie, en faisant voir que l'on sacrifie tout autre intérêt à celui de la vérité.

ÉPITHÈTE. s. f. (du gr. ἐπίθετος, ajouté). Littér. Mot par lequel on désigne un adjectif sans lequel l'idée principale serait suffisamment exprimée, mais qui lui donne ou plus de force, ou plus de noblesse, ou plus d'élévation, ou quelque chose de plus fin, de plus délicat, de plus touchant, ou quelque singularité piquante, ou une couleur plus riante et plus vive, ou quelque trait de caractère plus sensible aux yeux de l'esprit. Épithète juste. Épithète belle, riche, heureuse. Épithète gracieuse. Épithète expressive, énergique. Épithète fausse. Épithète forcée. Épithète vague, oiseuse. Épithète froide. Épithète ridicule. Un adjectif sans lequel l'idée serait confuse, incomplète ou vague, et qui ne fait que l'éclaircir, la décider, la circonscrire, n'est donc pas ce qu'on entend par une *épithète*. (Marmont.) On fait passer de faux raisonnements dans des phrases sonores, parsemées d'*épithètes* brillantes. (Houste.) Une *épithète* qui dans le style ne contribue à donner à la pensée ni plus de force ni plus de grâce, est un mot parasite. (Marmont.) Lorsque les *épithètes* sont froides ou surabondantes elles ressemblent à ces bracelets et à ces colliers qu'un mauvais peintre avait mis aux Grâces. (Id.)

Encor si pour rimer, dans sa verve indiscrète
Ma muse au moins souffrait une froide *épithète*,
Je ferais comme un autre, et sans chercher si loin,
J'aurais toujours des mots pour les coudre au besoin.
(BOILEAU.)

— Les écrivains du XVIe et du XVIIe siècle ont fait ce mot masculin. Balzac a dit : Des *épithètes* oisifs. Aujourd'hui, il appartient invariablement au genre féminin.

ÉPITHÉTIQUE. adj. des 2 g. Néol. Chargé, rempli d'épithètes. Style épithétique.

ÉPITHÉTISME. s. m. (rad. *épithète*). Rhét. Figure d'élocution, qui consiste à modifier l'expression d'une idée principale par celle d'une idée accessoire.

ÉPITHÉTOMANIE. [...] épithète, [...], manie). Néol. Abus des épithètes; habitude, manie d'accumuler les épithètes. L'épithétomanie est un des vices qu'il faut éviter avec le plus de soin; il donne au style et à la conversation un ton d'emphase et de pédantisme ridicule. Un de nos écrivains est connu dans le monde littéraire pour porter au plus haut degré cette habitude vicieuse. Il ne vous abordera pas sans vous demander des nouvelles de votre *chère* santé, de votre *vénérable* père, de votre *respectable* tante et de votre *honorable* famille. Picard, dans un de ses romans, a dépeint assez gaîment cette *épithétomanie*. (Ourry.)

ÉPITHONIE. s. f. (ét. gr., ἐπί, sur; [...], monticule). Bot. Genre de rubiacées cofféacées, établi pour un arbrisseau originaire de l'Inde.

ÉPITHYM. s. m. Bot. Un des noms de la cuscute. V. CUSCUTE.

ÉPITIE. s. m. Anc. mar. Espèce de parc à boulets, formé d'un retranchement de planches. On l'appelle aujourd'hui *parc en gobelet*.

ÉPITOGE. s. f. (du gr. ἐπί, sur, et du lat. *toga*, toge). Antiq. rom. Espèce de manteau que les Romains portaient quelquefois par-dessus la toge.

— Sorte de chapeau ou de capuce que les présidents à mortier ou le greffier en chef du parlement portaient autrefois sur la tête dans les solennités, et qu'ils ne portèrent plus ensuite que sur l'épaule.

ÉPITOIR. s. m. Mar. Petit poinçon de fer quadrangulaire, avec lequel on ouvre les trous nables pour y enfoncer les épites.

ÉPITOMATEUR. s. m. (rad. lat. *epitome*, abrégé). Phil. Celui qui compose un épitome ou abrégé. L'épitomateur de Grégoire de Tours.

ÉPITOME. s. m. (du lat. *epitome*, formé du gr. ἐπί, de, sur; τέμνω, couper, retrancher, séparer). Abrégé d'un livre, et particulièrement d'une histoire. Épitome d'histoire romaine, de l'histoire grecque. Épitome de Trogue-Pompée, d'Eutrope. Épitome de Baronius.

— Il s'écrit et se prononce avec l'*é* fermé, *épitomé*, quand on parle d'un abrégé d'histoire sainte à l'usage des élèves qui commencent l'étude du latin. Traduire l'épitomé. En être encore à l'épitomé.

— Syn. comp. ÉPITOME, ABRÉGÉ, PRÉCIS, SOMMAIRE. V. ABRÉGÉ.

ÉPITOMER. v. a. 1re conj. Réduire en abrégé. Mot qui peut avoir été employé, mais qui est aujourd'hui hors d'usage.

ÉPITRAGE. s. m. (ét. gr., ἐπί, sur; τράγος, bouc). Entom. Genre d'insectes coléoptères sténélytres, renfermant un assez grand nombre d'espèces toutes originaires de l'Amérique.

ÉPÎTRE. s. f. (du lat. *epistola*, lettre; dérivé du gr. ἐπιστολή, formé lui-même de ἐπί, vers, στέλλω, j'envoie). Lettre, missive des anciens. Les épîtres de Cicéron. Les épîtres familières. Il compose un thème, madame, que je viens de lui dicter sur une *épître* de Cicéron. (Mol.) || Dans ce sens, on se sert également bien aujourd'hui du mot *lettre*.

— Prov. et pop. *Être familier comme les épîtres de Cicéron.* Être d'une familiarité indiscrète, importune.

— *Épîtres des apôtres.* Partie du Nouveau Testament qui comprend les lettres adressées par les apôtres aux fidèles de la primitive Église. Épîtres de saint Paul. Épîtres aux Thessaloniciens. Épître aux Galates. Épîtres aux Corinthiens. Épître aux Romains. Épître aux Philippiens. Épître aux Hébreux. Épîtres à Timothée. Épître aux Éphésiens. || *Épîtres catholiques.* Ainsi nommées parce qu'elles sont adressées à l'universalité des fidèles.

— On se sert quelquefois, fam. ou par plaisanterie, du mot *épître* en parlant d'une lettre ordinaire. Recevoir une longue épître, une ennuyeuse épître. Accabler quelqu'un de ses épîtres.

— Pièce de vers en forme de lettre ou de discours adressé à quelqu'un. Épître héroïque. Épître morale. Épître familière. Épître badine. Épître satirique. Épître légère. Épître facile, aisée. Les épîtres d'Horace. Les épîtres de Boileau. Les épîtres de Pope. Le poète Rousseau tombe dans le même défaut dans son *épître* à ce même Racine. (Volt.) M. de Crousaz vient de nous donner une réfutation des *épîtres* de Pope. (J.-J. Rouss.)

— Morceau des épîtres des apôtres, et quelquefois de l'Écriture sainte, que le prêtre récite ou que le sous-diacre chante à la messe, entre la collecte et le graduel. La messe en était à l'épître.

— *Le côté de l'épître.* Le côté droit de l'autel, en entrant dans le chœur. Se placer du côté de l'épître. Le célébrant se tient du côté de l'épître.

ÉPITRIHALITE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἐπί, sur; τρεῖς, trois, ἅλς, sel). Minér. Se dit d'un minéral mélangé avec trois autres sels auxquels il a imprimé sa forme.

ÉPITRIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἐπί, sur; θρίξ, poil). Zool. Qui a des cils ou des poils sur le corps. || ÉPITRIQUES. s. m. pl. Famille de la classe des polygastriques, renfermant ceux de ces animaux qui ont le corps cilié.

ÉPITRITE. adj. et s. m. (du gr. ἐπίτριτος, troisième et demi). Ant. Se disait, dans l'arithmétique des anciens, de tout nombre composé d'un autre nombre, plus le tiers de celui-ci.

— Prosod. Nom d'un pied métrique grec ou latin, composé de quatre syllabes, dont trois longues et une brève.

— Mus. anc. Rhythme correspondant au pied métrique qui porte le même nom.

ÉPITROCHASME. s. m. (pr. *é-pi-tro-kasme*; du gr. ἐπιτροχασμός, même signif.). Gramm. Figure qui consiste à accumuler quelques idées très fortes en un petit nombre de mots. La phrase célèbre de César, *veni, vidi, vici*, est un épitrochasme.

ÉPITROCHLÉE. s. f. (pr. *é-pi-tro-klee*; ét. gr., ἐπί, sur; τροχιλία, poulie). Anat. Éminence située à la partie interne de l'extrémité cubitale de l'humérus, au-dessus de la trochlée.

ÉPITROCHLO-CARPIEN. adj. et s. m.

n. Bot. Un des noms de la
TE.
Anc. mar. Espèce de parc à
a retranchement de planches.
rd'hui *parc en gobelet*
(du gr. ἐπί, sur, et du lat.
. rom. Espèce de manteau
portaient quelquefois par-
eau ou de capuce que le
er ou le greffier en chef d
nt autrefois sur la tête da
qu'ils ne portèrent plus
aule.
. Mar. Petit poinçon
vec lequel on ouvre les
oncer les éptes.
R. s. m. (rad. lat. *epitome*,
ui qui compose un épitome
nateur de Grégoire de Tours.
n. (du lat. *epitome*, formé du
μνω, couper, retrancher, sé-
n livre, et particulièrement
itome d'histoire romaine, de
Epitome de Trogue-Pompée,
e de Baronius.
e prononce avec l'*é* fermé,
parle d'un abrégé d'histo
des élèves qui commencent
Traduire l'épitomé. En être
ÉPITOME. ABRÉGÉ. PRÉCIS.
ÉGÉ.
. a. 1re conj. Réduire en
eut avoir été employé, mais
i hors d'usage.
m. (ét. gr., ἐπί, sur; τρίχα;,
enre d'insectes coléoptères
mant un assez grand nombre
riginaires de l'Amérique.
du lat. *epistola*, lettre; dé-
, formé lui-même de ἐπί,
nvoie). Lettre, missive des
es de Cicéron. Les épîtres
ose un thème, madame, que
ter sur une *épître* de Cicé-
ce sens, on se sert égale-
'hui du mot *lettre*.
. *Être familier comme les*
. Être d'une familiarité in-
e.
pôtres. Partie du Nouveau
prend les lettres adressées
ux fidèles de la primitive
aint Paul. Épîtres aux Thes-
e aux Galates. Épîtres aux
e aux Romains. Épître aux
e aux Hébreux. Épîtres à
aux Ephésiens. || *Épîtres*
nommées parce qu'elles sont
ersalité des fidèles.
elquefois, fam. ou par plai-
pître en parlant d'une lettre
ir une longue épître, une
Accabler quelqu'un de ses
en forme de lettre ou de
quelqu'un. Épître héroïque.
tre familière. Épître badine.
pître légère. Épître facile.
d'Horace. Les épîtres de
s de Pope. Le poète Rou-
le même défaut dans son
acine. (Volt.) M. de Crousaz
onner une réfutation des
.-J. Rouss.)
epîtres des apôtres, et quel-
re sainte, que le prêtre ré-
-diacre chante à la messe,
le graduel. La messe en
ître. Le côté droit de l'autel,
chœur. Se placer du côté
ébrant se tient du côté de
E. adj. des 2 g. (ét. gr., ἐπί,
ς, sel). Minér. Se dit d'un
ec trois autres sels auxquels
ne.
j. des 2 g. (ét. gr., ἐπί, sur;
a des cils ou des poils sur
ES m. pl. Famille de la
, renfermant ceux de
t le corps cilié.
et s. m. (du gr. ἐπίτριτος,
Ant. Se disait, dans l'arith
s, de tout nombre composé
, plus, le tiers de celui-ci.
d'un pied métrique grec ou
uatre syllabes, dont trois
e.
hythme correspondant au
orte le même nom.
R. s. m. (pr. *é-pi-tro-kas-*
ς, même signif.). Gramm.
à accumuler quelques idées
etit nombre de mots. La
ésar, *veni, vidi, vici*, est
s. f. (pr. *é-pi-tro-klee*;
ρχλία, poulie). Anat. Émi-
artie interne de l'extrémit
, au-dessus de la trochlée.
ARPIEN. adj. et s. m.

(pr. *é-pi-tro-klo*). Zool. Se dit d'un muscle de l'avant-bras de la grenouille.

ÉPITROCHLO-CUBITAL. adj. et s. m. (pr. *é-pi-tro-klo*). Zool. Se dit d'un muscle du bras de la salamandre.

ÉPITROCHLO-MÉTACARPIEN. adj. et s. m. (pr. *é-pi-tro-klo*). Anat. Nom du muscle radial interne, qui s'étend de l'épitrochlée à l'extrémité supérieure du second os du métacarpe.

ÉPITROCHLO-PALMAIRE. adj. et s. m. (pr. *é-pi-tro-klo*). Anat. Muscle palmaire grêle, qui s'étend de l'épitrochlée jusqu'au ligament annulaire du carpe et à l'aponévrose palmaire.

ÉPITROCHLO-PHALANGINIEN COMMUN. adj. et s. m. (pr. *é-pi-tro-klo*). Anat. Muscle sublime du bras, qui s'étend de l'épitrochlée jusqu'aux phalangines, ou secondes phalanges des quatre doigts qui suivent le pouce.

ÉPITROCHLO-PRÉMÉTACARPIEN. adj. et s. m. (pr. *é-pi-tro-klo*). Anat. vétér. Se dit du muscle extenseur droit antérieur du canon.

ÉPITROCHLO-PRÉPHALANGIEN. adj. et s. m. (pr. *é-pi-tro-klo*). Anat. vétér. Se dit de l'extenseur antérieur du pied.

ÉPITROCHLO-RADIAL. adj. et s. m. (pr. *é-pi-tro-klo*). Anat. Muscle rond pronateur, qui s'étend de l'épitrochlée à la partie moyenne du radius.

ÉPITROCHLO-SOUS-PHALANGETTIEN. adj. et s. m. (pr. *é-pi-tro-klo*). Zool. Muscle de la main de la grenouille.

ÉPITROCHLO-SOUS-RADIAL. adj. et s. m. (pr. *é-pi-tro-klo*). Zool. Muscle de l'avant-bras de la grenouille.

ÉPITROCHLO-SUS-CARPIEN. adj. et s. m. (pr. *é-pi-tro-klo*). Anat. vétér. Fléchisseur externe du canon.

ÉPITROPE. s. f. (du gr. ἐπιτρέπω, je concède, j'accorde). Rhétor. Figure qui consiste à accorder quelque chose que l'on pourrait nier, afin d'obtenir ce qu'on demande.

ÉPITROPE. s. m. (du gr. ἐπίτροπος, même signif.). Ant. gr. Tuteur, curateur. || Administrateur, intendant. || S'est dit, chez les Grecs modernes, pendant la domination ottomane, de certains arbitres nommés pour terminer les différends, afin qu'ils ne fussent point portés devant la justice turque.

ÉPITYRUM. s. m. (pr. *é-pi-ti-romm*; du gr. πιτυρός, olive). Ant. Mets composé d'olives confites dans de l'huile et du vinaigre, avec des aromates.

ÉPIXANTHIS. s. m. (ét. gr., ἐπί, sur; ξανθός, jaune). Entom. Genre de coléoptères lamellicornes, dont l'espèce principale se trouve à Madagascar.

ÉPIXÉNAGIE. s. f. Art milit. V. MÉRARCHIE.

ÉPIXYLE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἐπί, sur; ξύλον, bois). Bot. Qui croît et végète sur le bois, sur le tronc des arbres. Agaric épixyle.

ÉPIZOONOSOLOGIE. s. f. (ét. gr., ἐπί, sur; ζῶον, animal; νόσος, maladie; λόγος, discours, traité). Didact. Histoire des épizooties.

ÉPIZOAIRE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἐπί, sur; ζῶον, animal). Zool. Qui vit en parasite sur le corps d'un animal. Animal épizoaire.

— substantiv. Un épizoaire. Les *épizoaires* appartiennent à des groupes assez différents du règne animal. (***)

ÉPIZOÏQUE. adj. des 2 g. (ét., V. ÉPIZOAIRE). Minér. Se dit des terrains primordiaux, supérieurs à ceux qui renferment des débris de corps organisés.

— ÉPIZOÏQUES. s. m. pl. Entom. Premier ordre de la classe des dicères hexapodes, renfermant ceux de ces insectes qui vivent aux dépens des autres animaux.

ÉPIZOOTIE. s. f. (pr. *é-pi-zo-o-ti*; ét. gr., ἐπί, sur; ζῶον, animal). Maladie contagieuse qui s'étend sur un grand nombre d'animaux à la fois. Longue épizootie. Épizootie qui détruit beaucoup de bestiaux. Arrêter une épizootie. Causes qui produisent les épizooties. Caractères qui distinguent les épizooties. Marche que suivent les épizooties. Chercher les agents curatifs à opposer aux épizooties. L'analogie est grande entre le génie des *épizooties* et celui des affections épidémiques. (Gragn.)

ÉPIZOOTIQUE. adj. des 2 g. (rad. *épizootie*). Qui appartient, qui a rapport à l'épizootie. Maladie épizootique. Contagions épizootiques.

gner. S'empl. adjectiv. Des draps éplaignés.

ÉPLAIGNER. v. a. 1re conj. Techn. Tirer le poil du drap avec des chardons.

ÉPLAIGNEUR, EUSE. s. Techn. Ouvrier, ouvrière qui éplaigne le drap.

ÉPLORÉ, ÉE. adj. (du lat. *plorare*, pleurer). Qui est tout en pleurs. Une mère, une épouse éplorée. Être tout éploré. Les tristes images de la religion et de la patrie *éplorées*. (Fléch.) On intéressa leur zèle et leur piété par l'image de la religion *éplorée*. (Malte-Brun.) Il vit, non loin du grand chemin, une femme *éplorée* qui appelait le ciel et la terre à son secours. (Volt.)

> Le malheur *éploré* tendit ses bras vers Dieu,
> L'homme connut un culte en tout temps, en tout lieu.
> (Delille.)

ÉPLOYÉ, ÉE. adj. Blas. Se dit d'une aigle qui a les ailes déployées, étendues. D'argent à l'aigle éployée de sable.

ÉPLUCHAGE. s. m. Action d'éplucher, particulièrement des étoffes, des laines, etc. L'opération de l'épluchage.

ÉPLUCHÉ, ÉE. part. pass. du v. Éplucher. S'empl. adjectiv. Légumes bien épluchés, mal épluchés. Salade tout épluchée. Laine épluchée. Coton épluché. Soie épluchée.

ÉPLUCHEMENT. s. m. (rad. *éplucher*). Action d'éplucher en général. L'épluchement du riz, du café, des herbes.

— Hort. Action d'ôter une partie des fruits d'un arbre, lorsqu'il s'en est formé un trop grand nombre. L'*épluchement* des arbres doit se faire lorsque les fruits sont gros comme des noisettes. (La Quint.)

ÉPLUCHER. v. a. 1re conj. (du lat. barb. *expulicare*, formé de la particule extractive *ex*, et de *pulex, pulicis*, puce, et par extens., petit insecte quelconque, ordure). Nettoyer, enlever ce qu'il y a de mauvais, de gâté, dans des herbes, des graines, etc. Éplucher des herbes. Éplucher une salade. Éplucher du riz, des lentilles.

— Se dit aussi en parlant des étoffes, des laines, des soies, etc., dont on enlève les bourres, les ordures. Éplucher du drap, de la soie, de la laine. Éplucher du crin.

— Fig. et fam. Rechercher avec malice ou curiosité ce qu'il y a de mauvais, de reprochable en quelque chose. Éplucher un ouvrage. Éplucher un livre. Éplucher la vie, les actions de quelqu'un. Éplucher la généalogie d'une famille. Les philosophes anciens n'ont voulu *éplucher* au vif les communes opinions, aux fins de n'engendrer du trouble en l'obéissance des lois et coutumes de leur pays. (Mont.)

— Prat. S'enquérir de la conduite, des moyens d'existence d'une personne, tâcher de la trouver en défaut sur quelque point. Éplucher des témoins. Éplucher une personne suspecte.

— Prov. et fig. *Éplucher des écrevisses*. S'arrêter à des bagatelles, à des minuties. Il faut éviter en propos communs les questions subtiles et aiguës, qui ressemblent aux écrevisses, où il y a plus à *éplucher* qu'à manger. (Charron.)

— S'ÉPLUCHER. v. pron. Être épluché. Salade qui ne s'épluche point.

— Se dit de certains animaux qui se nettoient et se débarrassent de leur vermine. Les oiseaux s'épluchent avec leur bec. Les singes aiment à s'éplucher au soleil.

ÉPLUCHEUR, EUSE. s. (rad. *éplucher*). Celui, celle qui épluche. Une vieille éplucheuse d'herbes. Draps qui sont entre les mains de l'éplucheur, de l'éplucheuse.

— Fig. et fam. Un éplucheur de mots. Un grand éplucheur de phrases. Redouter, fuir les éplucheurs. C'est un éplucheur insupportable.

> Ce diable était tout yeux et tout oreilles,
> Grand *éplucheur*, clairvoyant à merveilles.
> (La Fontaine.)

ÉPLUCHOIR. s. m. (rad. *éplucher*). Techn. Atelier dans lequel on enlève les corps étrangers mêlés à la pâte du carton.

— Sorte de petit couteau dont se servent les fabricants d'étoffes, les vanniers, et d'autres artisans, pour éplucher, nettoyer leurs ouvrages.

ÉPLUCHURE. s. f. (rad. *éplucher*). Ordure, chose inutile ôtée de ce qu'on épluche. Il est surtout usité au pl. Balayer les épluchures. Jeter des épluchures. Chercher dans les épluchures.

— Fig. Ces deux hommes-là ne sont que les *épluchures* des grands vices. (Mme Geoffr.)

ÉPLUMER. v. a. 1re conj. (rad. *plume*). S'est dit pour arracher les plumes d'un oiseau. V. DÉPLUMER.

ÉPOCHNION. s. m. (pr. *é-pok-ni-on*). Bot. Genre d'hyphomycètes sépédoniées, croissant sur les végétaux en putréfaction.

ÉPODE. s. f. (du gr. ἐπῳδή, formé de ἐπί, sur; ᾠδή, chant). Littér. gr. et lat. Troisième partie d'un chant divisé en strophe, antistrophe et épode.

— Toute pièce de vers lyriques, dans laquelle on trouve alternativement un grand vers et un petit, mesure inventée par Archiloque et imitée par Horace.

— Quelquefois, Chant magique.

ÉPOINÇONNER. v. a. 1re conj. Signifiait autrefois Piquer, aiguillonner. Se disait au propre et au figuré.

ter un outil, un instrument.

ÉPOINTÉ, ÉE. part. pass. du v. Épointer. S'empl. adjectiv. Couteau épointé. Aiguilles épointées.

— Minér. Se dit des cristaux dans lesquels les angles solides de la forme primitive ont été remplacés chacun par une facette.

— Manég. *Cheval épointé*. Cheval qui s'est démis la hanche par quelque effort, ou dont les hanches ne sont pas égales.

— Chass. *Chien épointé*. Chien qui s'est cassé les os des cuisses.

ÉPOINTEMENT. s. m. Techn. État d'un outil, d'un instrument épointé.

ÉPOINTER. v. a. 1re conj. (rad. *pointe*). Ôter la pointe à quelque chose. Épointer un couteau, des ciseaux. Épointer des aiguilles, des épingles.

ÉPOINTILLAGE. s. m. (pr. *é-poin-ti-ia-ge*). Techn. Action d'épointiller les draps.

ÉPOINTILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Épointiller. S'empl. adjectiv. Draps épointillés.

ÉPOINTILLER. v. a. 1re conj. (pr. *é-poin-ti-ié*). Techn. Enlever avec des pinces les ordures qui se sont introduites dans le drap pendant la fabrication.

ÉPOINTURE. s. f. Art vétér. Maladie des chiens, qui leur rend une hanche plus basse que l'autre.

ÉPOIS. s. m. pl. Vénér. Cors qui sont au sommet de la tête du cerf. Il y a des *épois de coronure, de palmure, de trochure et d'entourchure*.

ÉPOMIDE. s. f. (ét. gr., ἐπί, sur; ὦμος, épaule). Ant. Court vêtement de femme, qui se jetait sur les épaules. || Dans le Bas Empire, l'épomide, portée par les fonctionnaires ecclésiastiques, devint une marque de dignité.

— Anat. Partie supérieure de l'épaule.

ÉPOMIDE. s. m. (du gr. ἐπωμίς, sorte de manteau). Acal. Sorte d'acalèphes, famille des médusaires de l'île d'Otaïti.

— Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des carabiques, dont les espèces habitent les endroits humides et le bord des eaux.

ÉPOMIDOPTÈRE. s. m. (ét. gr., ἐπωμίδιον, épaulette; πτερόν, aile). Entom. Genre d'hyménoptères porte-aiguillon, famille des scoliens, caractérisé par une partie écailleuse en forme d'épaulette qui se trouve à la naissance des ailes.

ÉPOMOPHORE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἐπί, sur; ὦμος, épaule; φορός, porteur). Zool. Qui porte sur l'épaule une tache en forme d'épaulette.

ÉPOMPHALE. s. m. (ét. gr., ἐπί, sur; ὀμφαλός, nombril). Pharm. Médicament qui s'appliquait sur l'ombilic.

ÉPONDURE. s. f. Agric. Quantité dont les perches d'une vigne se dépassent l'une l'autre.

ÉPONGE. s. f. (du lat. *spongia*). Zool. Genre de spongiaires formant des masses fixées ordinairement aux rochers, et dont les espèces sont très-nombreuses. C'est un tissu fibreux, plus ou moins flexible, percé d'une infinité de trous qui le rendent susceptible de pomper toute espèce de liquide, et d'augmenter de volume par cette absorption. Éponge marine, fluviatile. Petite, grosse éponge. Éponge de cuisine, d'écurie, de toilette. L'*éponge* est une production naturelle que tout le monde connaît par l'usage assez habituel qu'on en fait. (Lamark.) L'*éponge* calcinée a été préconisée autrefois contre le goitre et les scrofules. (Nyst.)

> L'Ânier, qui tous les jours traversait ce gué-là,
> Sur l'âne à l'*éponge* monta. (La Font.)

— Fig. *Passer l'éponge sur quelque chose de peint ou d'écrit*. L'effacer.

— Fig. *Passer l'éponge sur une action, sur une faute*. En effacer le souvenir, n'en plus parler. Relis un morceau de cette harangue sur laquelle heureusement le temps n'a point passé l'*éponge* de l'oubli. (La Harpe.)

> Sur les noires couleurs d'un si triste tableau
> Il faut passer l'*éponge* et tirer le rideau. (Corn.)

— Dans le même sens.

> A défaut de l'estime usurpe les faveurs,
> Et d'une *éponge* d'or lave son déshonneur. (Cassat.)

— Fig. et fam. *Presser l'éponge*. Contraindre à restitution ceux qui se sont approprié des deniers dont ils avaient le maniement. Les financiers s'étaient tellement enrichis, qu'il a fallu presser l'éponge. || *Presser l'éponge* signifie encore, Tirer d'un pays mis à contribution tout ce qu'il est possible d'y prendre.

— Prov. *Boire comme une éponge*. Boire excessivement.

— Prov. et fig. *Vouloir sécher la mer avec des éponges*. Entreprendre une chose impossible relativement aux moyens dont on peut disposer.

— Fig.

> Cette veuve, je crois, ne serait point cruelle,
> Ce serait une *éponge* à presser au besoin. (Regn.)

— Méd. vétér. Tumeur molle et indolente qui se développe à la pointe du coude, des chevaux qui se couchent en fléchissant leurs jambes de manière que l'éponge du fer presse contre ce coude.

— Bot. *Éponge d'églantier*. Protubérance des rosiers vulgairement nommée *bédégar*. V. ce mot.

— Manég. Extrémité de chaque branche du fer à ferrer les chevaux.

— Vén. Ce qui forme le talon de la bête.

— Techn. Châssis bordant la table sur laquelle on coule le plomb en nappes.

ÉPONGÉ, ÉE. part. pass. du v. Éponger. S'empl. adjectiv. Table soigneusement épongée.

ÉPONGER. v. a. 1re conj. Nettoyer avec une éponge. Éponger une table, une voiture. Éponger une toile cirée.

— Étancher, enlever avec une éponge, et même avec un linge, etc. Éponger de l'huile, de l'encre, l'éponger avec un morceau de drap, avec un chiffon.

— Techn. Dorer le pain d'épice avec une éponge imbibée de jaune d'œuf.

— S'ÉPONGER. v. pron. Être épongé.

ÉPONGIER. s. m. (rad. *éponge*). Mot créé par La Fontaine, pour désigner l'âne chargé d'éponges.

> Camarade *épongier* prit exemple sur lui,
> Comme un mouton qui va dessus la foi d'autrui.

ÉPONTE. s. f. Dans les mines, Paroi supérieure ou inférieure d'un filon.

ÉPONTILLAGE. s. m. (pr. *é-pon-ti-ia-ge*). Mar. Action de placer des épontilles pour étayer les ponts, les gaillards, etc.

ÉPONTILLE. s. f. (pr. *é-pon-ti-ie*). Mar. Étai de fer ou de bois, placé verticalement sous les baux et barrots, entre les ponts des grands bâtiments.

ÉPONTILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Épontiller. S'empl. adjectiv. Gaillards épontillés.

ÉPONTILLER. v. 1re conj. (pr. *é-pon-ti-ié*). Mar. Soutenir avec des épontilles. Épontiller les baux du pont d'un vaisseau.

ÉPOPÉE. s. f. (du gr. ἐποποιΐα, formé de ἔπος, vers, et ποιέω, je fais). Caractère, genre du poème épique.

— Se dit principalement du poème épique. L'*épopée* est le plus grand ouvrage que puisse entreprendre l'esprit humain. (Le Batteux.) L'*épopée* doit renfermer une vérité morale sous le voile de l'allégorie. (Le P. Bossu.) Selon Aristote, l'*épopée* est, comme la tragédie, une imitation du beau par le discours. (La Harpe). Une véritable *épopée* doit être l'encyclopédie de l'époque. (Boiste.)

— *Épopée héroï-comique*, ou *épopée badine*. Poème épique où les événements sont travestis, où l'auteur rabaisse un sujet élevé, comme Voltaire dans *la Pucelle*, ou bien en rehausse un petit, comme Boileau dans *le Lutrin*.

> La badine *épopée*, en son tour ironique,
> Suit l'inspiration d'un caprice comique. (Chaussard.)

ÉPOPSIDE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἔποψ, huppe; εἶδος, ressemblance). Ornith. Qui ressemble à la huppe. || ÉPOPSIDES. s. m. pl. Famille d'oiseaux ayant pour type le genre huppe.

ÉPOPTE. s. m. (du gr. ἐποπτεύω, voir). Ant. gr. Initié admis à la contemplation des mystères. || Magistrat, inspecteur.

ÉPOPTIQUE. adj. des 2 g. (rad. *épopte*). Ant. gr. Qui appartient, qui a rapport aux époptes, à l'époptisme.

ÉPOPTISME. s. m. Ant. gr. Le troisième et le dernier degré d'initiation aux mystères d'Éleusis.

ÉPOQUE. s. f. (du gr. ἐποχή, qui a le même sens, et dérive de ἐπέχω, je fixe, j'arrête). Point fixe dans l'histoire, et ordinairement marqué par un grand événement. L'époque de la création. L'époque du déluge. L'époque de la naissance de Jésus-Christ. Les principales époques de l'histoire ancienne, de l'histoire moderne.

— Se dit souvent de l'événement historique que l'on prend pour point de départ d'une ère. V. ÈRE.

— *Époque* se dit aussi d'un certain nombre d'événements remarquables que l'on choisit dans l'histoire d'un peuple, ou dans l'histoire universelle, pour y établir des divisions, et de chaque espace de temps qui s'écoule entre deux de ces événements. Les époques de l'histoire sacrée. Les époques de l'histoire moderne.

— Par extens. Toute portion de temps, considérée par rapport à ce qui s'y est passé. Époque heureuse. Époque malheureuse. L'époque de la naissance. L'époque du mariage. L'époque de la mort. Les époques de la vie. L'époque de la moisson, des vendanges. La plus belle époque de l'année. La force est devenue, pour ainsi dire, la première et la plus sûre *époque* de la monarchie. (Mas.) La vie est divisée en deux *époques*, celle des désirs et celle des dégoûts. (De Méth.) Le siècle des faux philosophes et le règne de la philosophie sont deux *époques* bien différentes. (Grimm.)

— *Faire époque*. Se dit d'une action, d'une circonstance remarquable et qu'on ne peut pas oublier. Chose qui fait époque dans la vie.

— *Brouiller les époques*. Confondre les dates.

— Astron. *Époque des moyens mouvements d'un astre*. Le lieu moyen de cet astre fixé pour un instant déterminé, pour trouver ensuite, en partant de cet instant, le lieu moyen de l'astre pour un autre instant quelconque.

— Numism. *Époque des médailles*. Années du règne des princes, ou de la fondation des villes, marquées sur les médailles antiques.

— Philos. *Époque*. Suspension du jugement, qui, trouvant des raisons égales pour affirmer

prononcer ni dans l'un ni dans l'autre sens. Pyrrhon appuyait cette opinion de plusieurs arguments qu'on appelle *raison d'époque*.

— Loc. prépos. *A l'époque de* leur naissance, une multitude d'araignées filent dans les nopalières. (B. de St P.)

ÉPOSTRACISME. s. m. (du gr. ἐποστρακισμός, formé de ἐπί, sur, ὄστρακον, coquille). Ant. gr. Jeu d'enfants, qui consistait à lancer des coquilles sur l'eau, pour faire des ricochets.

ÉPOTIDES. s. f. pl. Ant. Nom de deux poutres qui étaient fixées sur les côtés de la proue dans les vaisseaux anciens, pour préserver cette partie du choc des vaisseaux ennemis.

ÉPOUCÉ, ÉE. adj. (rad. *pouce*). Ornith. Qui n'a pas de pouce, dont le pied est dépourvu de pouce. || ÉPOUCÉS. s. m. pl. Grande classe d'oi-

seaux comprenant ceux qui n'ont point de doigts en arrière.

ÉPOUDRER. v. a. 1re conj. (rad. *poudre*). S'est dit pour Épousseter. V. ÉPOUSSETER.

ÉPOUFFÉ, ÉE. part. pass. du v. s'Épouffer. S'empl. adj.

— Se dit aussi d'une personne qui s'empresse inutilement ou pour très-peu de chose, au point de ne pouvoir plus respirer qu'avec peine. Arriver quelque part tout épouffé. Fam. et peu usité.

ÉPOUFFER (S'). v. pron. 1re conj. S'enfuir secrètement, disparaître. S'épouffer dans la foule. Pop.

ÉPOUILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Épouiller. S'empl. adj. Enfant bien épouillé.

ÉPOUILLER. v. a. 1re conj. (pr. *é-pou-ier*; rad. *pou*). Oter les poux. Épouiller un enfant. Il est bas.

— S'ÉPOUILLER. v. pron. Un mendiant qui s'épouille.

ÉPOULARDAGE. s. m. Techn. Triage auquel on soumet le tabac pour enlever les feuilles moisies.

ÉPOULARDÉ, ÉE. part. pass. du v. Époularder. S'empl. adj. Tabac époulardé.

ÉPOULARDER. v. a. 1re conj. Techn. Trier les feuilles du tabac. || Absol. Faire l'époulardage.

ÉPOULLE, ÉPOULLEUR, ÉPOULLIN. V. ESPOULE, ESPOULEUR, ESPOULIN.

ÉPOUMONÉ, ÉE. part. pass. du v. Époumoner. S'empl. adjectiv. Être tout époumoné.

ÉPOUMONER. v. a. 1re conj. (rad. *poumon*). Fatiguer les poumons. Discours, lecture qui époumone.

— S'ÉPOUMONER. v. pron. Se fatiguer les poumons. S'époumoner à force de crier, à force d'appeler. Un chanteur qui s'époumone.

ÉPOUSAILLES. s. f. pl. (pr. *é-pou-za-ie*; du lat. *sponsalia*, dérivé de *spondere*, promettre). Célébration du mariage. Cérémonie nuptiale. Le jour des épousailles. La cérémonie des épousailles. Assister aux épousailles. Fam.

— *Épousailles* s'applique plus ordinairement aux promesses de mariage, et alors il est syn. de Fiançailles. V. ce mot.

ÉPOUSE. s. f. V. ÉPOUX.

ÉPOUSÉ, ÉE. part. pass. du v. Épouser. S'empl. adjectiv.

ÉPOUSÉE. s. f. Celle qu'un homme vient d'épouser ou va épouser. Conduire l'épousée. Sortir avec son épousée.

— Fam. *Marcher comme une épousée.* Marcher avec lenteur et gravité, avec un air de réserve.

— Prov. *Être parée comme une épousée de village.* Être parée avec affectation, d'une manière ridicule.

ÉPOUSER. v. a. 1re conj. (rad. *époux*). Prendre en mariage. Épouser sa cousine. Mais, je te prie, la honte est-elle d'*épouser* celui qu'on aime, ou de l'aimer sans l'*épouser*. (J.-J. Rouss.) La personne est belle et bien faite; elle me plaît et est ravie de m'*épouser*. (Mol.) Il ne faut *épouser* jamais que son semblable. (Lenoble.) Il l'avait *épousée* en secret et sans dot, parce que les parents de sa femme s'étaient opposés à son mariage. (B. de St-P.)

Bientôt Iphigénie, en *épousant* Achille,
Vous va sous son appui présenter un asile. (Rac.)

— Prov. *Qui épouse la femme épouse les dettes.* || *Tel fiance qui n'épouse pas.* Se dit fig. de ceux qui, ayant commencé une affaire, ne la mènent pas à fin.

— Absol. Il y a des temps pendant lesquels l'Église défend d'épouser.

— Fig. S'attacher par choix à une personne, à une chose. Être également bien avec tout le monde, et n'épouser personne. Épouser les intérêts, les passions, la querelle de quelqu'un. Épouser une opinion, un parti. Les mêmes liens qui l'attachèrent au prince son époux l'attachèrent à la France; elle parut avoir *épousé* la nation. (Mass.) Dois-je *épouser* ses droits contre un père irrité? (Rac.)

— Hist. *Droit d'épouser la mer.* Privilège que le pape Alexandre III accorda au doge de Venise (1177), en lui conférant la souveraineté de l'Adriatique comme récompense du service rendu par les Vénitiens, qui avaient détruit la flotte de l'empereur Frédéric Ier, alors en démêlés avec le saint-siége. V. MARIAGE.

— S'ÉPOUSER. v. pron. Se prendre pour mari et femme. S'épouser en face de l'Église. C'en est fait, ils se vont *épouser*. (Rac.)

— Signifiait autrefois Consommer le mariage. Se marier sans s'*épouser*, c'est trahison. (Mont.)

ÉPOUSEUR. s. m. Celui qui doit épouser, qui est connu pour vouloir épouser. Il se présente un épouseur, plusieurs épouseurs. Je ne sais si c'est la peine de te dire qu'à l'occasion de la noce, il m'est venu encore, ces jours passés, deux *épouseurs*. (J.-J. Rouss.) Il est fam. et souvent ironique.

Un marquis, de même caractère,
Grand *épouseur* aussi, la galope et la haire
(Regnard.)

— *C'est l'épouseur du genre humain.* Se dit d'un homme qui promet le mariage à toutes les filles, et se met peu en peine de tenir sa parole. Mon maître n'est pas l'*épouseur* du genre humain, il n'a pas dessein de vous tromper. (Mol.)

ÉPOUSSÉ, ÉE. adj. (rad. *pousse*). Agric. Se dit d'une terre qui, surchargée de principes végétatifs, fait pousser les blés trop en herbe.

ÉPOUSSEMENT. s. m. Agric. État d'une terre épousséе.

ÉPOUSSETAGE. s. m. Action d'épousseter.

— Techn. Dernière façon que l'on donne à la poudre de guerre ou de chasse.

ÉPOUSSETÉ, ÉE. part. pass. du v. Épousseter. S'empl. adjectiv. Tapis bien épousseté.

ÉPOUSSETER. v. a. 1re conj. (suivant Ménage, du lat. *expulsare*, chasser; parce qu'on chasse, on secoue la poussière). Il prend deux *t* devant un *e* muet. Nettoyer avec des époussettes, ou vergettes. Épousseter un habit, un manteau. Épousseter un tapis.

— *Épousseter un cheval.* Le nettoyer avec l'époussette, après l'avoir étrillé.

— Fig. et fam. *Épousseter quelqu'un.* Le corriger, le battre. On l'a bien épousseté. Il s'est fait épousseter comme il faut.

— Techn. Faire l'époussetage de la poudre à canon.

— S'ÉPOUSSETER. v. pron. Épousseter soi. Allez vous épousseter.

— Être épousseté. Les habits doivent s'épousseter tous les jours.

ÉPOUSSETTE. s. f. Espèce de brosse pour nettoyer les habits, les étoffes, etc. S'emploie presque toujours au pl. Des époussettes trop dures. Prendre les époussettes. Vieux et inus. On dit aujourd'hui *vergette*.

— Morceau d'étoffe avec lequel on nettoie un cheval, après l'avoir étrillé. On se contente de frotter les chevaux avec l'*époussette* et de les laver. (Buff.)

ÉPOUSSETOIR. s. m. Techn. Petit pinceau à l'usage du diamantaire.

ÉPOUTI. s. m. Techn. Petite ordure qui se trouve dans les draps et autres ouvrages de laine.

ÉPOUTIER. v. a. 1re conj. V. ÉPINCETER.

ÉPOUTIEUR, IEUSE. s. Techn. V. ÉPINCETEUR, EUSE.

ÉPOUTISSAGE. s. m. Techn. V. ÉPINCETAGE.

ÉPOUVANTABLE. adj. des 2 g. (rad. *épouvante*). Qui cause de l'épouvante. Spectre épouvantable. Vision épouvantable. Un crime épouvantable. Des menaces épouvantables. Des plus fermes États la chute *épouvantable*. (Rac.) La voilà donc, Giraut, cette hydre *épouvantable*. (Boil.)

Et sur mon bouclier, solide, impénétrable,
Je reçois, en riant, le choc *épouvantable*.
(Luce de Lanciv.)

— Il se dit aussi, par exagération et en mauvaise part, de tout ce qui est excessif, étonnant, incroyable. Laideur épouvantable. Faim épouvantable. Douleurs épouvantables. Bruit, fracas épouvantable. Voilà qui est épouvantable. À ce spectacle, je poussai des cris *épouvantables*. (Gall.) Les ruisseaux roulent, bondissent avec l'impétuosité des torrents; les cascades deviennent d'*épouvantables* chutes d'eau. (Bergasse.)

Ils gagnent leurs vaisseaux, ils en coupent les câbles;
Nous laissent pour adieux des cris *épouvantables*.
(Corneille.)

ÉPOUVANTABLEMENT. adv. D'une manière épouvantable, excessive. Être épouvantablement laid. Souffrir épouvantablement. Cet homme-là vous aime *épouvantablement*. (Reg.)

ÉPOUVANTAIL. s. m. (pr. *é-pou-van-ta-ie*). Guenille que l'on place au bout d'un bâton, dans un champ, dans une chenevière, dans un jardin, pour épouvanter les oiseaux. Mettre un épouvantail. Écarter les oiseaux avec un épouvantail. || Pl., des *épouvantails*.

— Fig. Il tâche de se persuader que tout le poids de votre colère n'est qu'un *épouvantail* dont on fait peur aux âmes simples. (Mass.) C'est là que ces terribles Semnathées viennent chercher le gui sacré que nos ancêtres appelèrent longtemps le rameau des spectres, l'*épouvantail* de la mort, et le vainqueur des poisons. (Marchangy.)

— Prov. fig. et fam. *Épouvantail de chenevière, à chenevière.* Personne laide, mal faite, ou personne habillée d'une manière bizarre. Un vieillard qui veut se faire craindre est un vrai *épouvantail* de chenevière. (Mont.) || On dit aussi d'une chose dont on veut faire peur, et qui ne peut épouvanter que des personnes timides, que *c'est un épouvantail à chenevière*.

— Ornith. Nom vulgaire d'une espèce de sterne ou d'hirondelle de mer.

ÉPOUVANTE. s. f. Terreur soudaine causée par quelque chose d'imprévu. Épouvante terrible. Prendre l'épouvante. Être saisi d'épouvante. Donner, causer de l'épouvante. Jeter, porter l'épouvante dans un pays, dans une ville. L'invasion subite des Turcs jeta dans tout le monde chrétien l'étonnement et l'*épouvante*. (Fléch.) Le Rhin à leur aspect d'*épouvante* frissonne. (Boil.) Cette même image qui m'est si chère ne me donnerait qu'*épouvante* et qu'effroi. (J.-J. Rouss.) La biche encore enfant, d'*épouvante* bondit. (Del.) Dans les murs, hors les murs, la désolation, l'*épouvante*, le vertige de la terreur se répandent en un instant. (Marmont.)

Leurs cris, l'aboi des chiens, les cors mêlés de voix,
Annoncent l'*épouvante* aux hôtes de ces bois
(La Fontaine.)

ÉPOUVANTÉ, ÉE. part. pass du v. Épouvanter. S'empl. adjectiv. L'imagination même reste *épouvantée* devant la grandeur de la création. (A.-Martin.) Ils y entrent souvent pour dormir, pour téter, et aussi lorsqu'ils sont *épouvantés*. (Buff.) L'enfant *épouvanté* s'écarte de son père. (Del.) Ses yeux *épouvantés* cherchaient en vain le fond. (Id.) Pour moi, plus *épouvanté* peut-être que tous les autres, je gagnai la campagne. (Le Sage.) Le flot qui l'apporta recule *épouvanté*. (Rac.)

Dans une forêt sombre Hermione emportée
Au gré de son coursier fuyait *épouvantée*. (Baour-Lorm.)

Les yeux *épouvantés* dans les vastes campagnes
Ne reconnaissent plus ni vallons ni montagnes. (Del.)

— *Épouvanté de.*

Alors tombe à genoux
Le peuple *épouvanté* du céleste courroux. (Parseval.)

— *Épouvanté pour.* Ce n'est que pour ses jours qu'elle est *épouvantée*. (Rac.)

ÉPOUVANTEMENT. s. m. Effroi soudain, accès de terreur.

ÉPOUVANTER. v. a. 1re conj. (rad. *épouvante*). Causer de l'épouvante, effrayer. Épouvanter quelqu'un par des menaces. Enfant que le moindre bruit épouvante. Un homme que la moindre chose épouvante. Point de difficulté qui les rebute, point de péril qui les *épouvante*. (Fléch.) Voici la pensée qui m'occupe et qui m'*épouvante*. (Mass.) Son ombre *épouvanta* votre grand Annibal. (Corn.) La rigueur de ses lois m'*épouvante* pour vous. (Rac.) Pourrait-elle être capable d'une intrigue galante, elle que l'ombre même du crime *épouvante*. (Le Sage.)

— Peut aussi être suivi de la préposition *de*, surtout en poésie. Il les *épouvantait* de ses triomphes rapides. (Acad.) Les dieux qui d'un bruit si terrible *épouvantent* les crimes. (Rac.)

Le superbe d'Aumale, et Nemours, et Brissac,
. . . .
D'un coupable parti défenseurs intrépides,
Épouvantaient Valois de leurs succès rapides. (Volt.)

— S'ÉPOUVANTER. v. pron. Prendre l'épouvante. S'épouvanter de peu de chose, pour peu de chose. Le peuple s'*épouvante* et fuit de toute part. (Rac.) La moitié s'*épouvante*, et sort avec des cris. (Id.) Le Danube s'émeut, le Tage s'*épouvante*. (Boil.)

ÉPOUX, OUSE. s. (du lat. *sponsus*, formé du v. *spondere*, promettre). Celui, celle que le mariage unit à une personne d'un autre sexe. Prendre un époux. Faire choix d'une épouse. Le futur époux. La future épouse. On lui choisit une *épouse* tirée du sein de la faveur et de la fortune. (Fléch.) Perdre un *époux*, une *épouse* qu'on aime est un si grand malheur, qu'on ne doit pas s'y exposer deux fois. (Boiste.) Où allez-vous, belle mignonne, chère *épouse* future de votre *époux* futur? (Mol.) La dignité d'*épouse* et de mère régnait sur tous ses charmes. (J.-J. Rouss.) L'estime d'un *époux* doit être de l'amour. (La Chauss.) Un *époux* à présent, n'ose plus le paraître. (Id.) Une *épouse* plaintive est encore plus aimable. (Id.) Quiconque est bien bon fils doit être bon *époux*. (Picard.) Le bonheur des *époux* est dans la confiance. (Desf.) L'*épouse* du héros se doit à la patrie. (Arn.) L'*épouse* du chrétien n'est pas une simple mortelle : c'est un être extraordinaire, mystérieux, angélique; c'est la chair de la chair, le sang du sang de son *époux*. (Chateaub.)

Plus que l'on ne le croit, ce nom d'*époux* engage;
Et l'amour est souvent un fruit du mariage. (Molière.)

— Fig. *L'époux des vierges, le céleste époux.* Jésus-Christ. || *L'épouse de Jésus-Christ.* L'Église. On dit de même que *Jésus-Christ est l'époux de son Église.* || *Les épouses du Seigneur, les épouses de Jésus-Christ.* Les religieuses. Heureuses de pouvoir former des *épouses* fidèles à Jésus-Christ. (Fléch.)

— Absol. *L'époux et l'épouse.* Personnages mystiques du Cantique des cantiques.

— S'emploie au pluriel, pour désigner collectivement deux nouveaux mariés, ou le mari et la femme. Les futurs époux. De jeunes époux. Des époux bien assortis. Après la messe, les jeunes époux sont partis pour la campagne. Les *époux* se doivent mutuellement fidélité, secours, assistance. (Cod. civ.) Nous vivions plutôt en amants qu'en *époux*. (Le Sage.) Jamais deux *époux* n'ont été plus contents que nous l'étions l'un de l'autre. (Id.)

Chez les *époux* tout ennuie et tout lasse;
Le devoir nuit : chacun est ainsi fait. (La Font.)

— Les poëtes se servent fréquemment des mots *époux* et *épouse* dans des périphrases empruntées aux idées mythologiques. Ainsi ils disent : l'*époux de Vénus*, pour Vulcain; l'*époux d'Alcmène*, pour Amphitryon; l'*époux*, le *fougueux époux d'Orythie*, pour Borée; l'*épouse de Jupiter*, pour Junon; l'*épouse de Tithon*, pour l'Aurore; l'*épouse de Ménélas*, pour Hélène, etc.

— En poésie et dans le style soutenu, *époux* et *épouse* se disent élégamment en parlant du mâle et de la femelle des animaux. Elle souffre l'*époux* qui doit la féconder. (Lalanne.)

L'*époux* voluptueux de ce troupeau lascif
Le bouc, suit avec peine, et traîne un pas tardif.
(Rosset.)

L'animal (le cheval), arrêté sur les monts de la Thrace,
De son *épouse* errante interroge la trace. (Rosset.)

— Épith. Époux, épouse fidèle, constant, ante, aimable, amoureux, euse, docile, complaisant, ante, crédule, commode, aveugle, sévère, chagrin, ine, ombrageux, euse, jaloux, ouse, cruel, elle, barbare, adultère, coupable, légitime. Chaste épouse. Épouse chérie. Épouse inconstante, volage.

— Quand on parle d'une dame à son mari, on dit simplement, *votre femme*, ou *madame* ***, ou plus convenablement encore, *madame*, tout court. On dit également, *ma femme*, *mon mari*, et non *mon épouse*, *mon époux*. L'emploi du pronom possessif, en pareil cas, trahit chez les personnes qui s'en servent ainsi une éducation peu relevée.

— Syn. comp. ÉPOUX, MARI. Le mot *mari* annonce la puissance; le mot *époux* n'annonce que l'union.

ÉPRAULT. s. m. Bot. Un des noms vulgaires du céleri.

ÉPREINDRE. v. a. 4e conj. (du lat. *exprimere*, formé de la part. extractive *ex*, et de *premere*, presser). *J'épreins, tu épreins, il épreint nous épreignons, vous épreignez, ils épreignent J'épreignais, nous épreignions. J'épreignis nous épreignîmes. J'épreindrai. J'épreindrais Épreins. Épreignons. Que j'épreigne, que nous épreignions. Que j'épreignisse. Épreignant.* Serrer, presser quelque chose, pour en exprimer le suc, le jus. Épreindre des herbes. Épreindre un citron. Épreindre du verjus. Faire bouillir des feuilles, et en épreindre le suc.

— S'ÉPREINDRE. v. pron. Être épreint. Racines qui doivent s'épreindre à moitié cuites.

ÉPREINT, EINTE. part. pass. du v. Épreindre. S'empl. adjectiv. Se servir d'un déjà épreint.

ÉPREINTE. s. f. Douleurs intestinales, accompagnées de fausses envies d'aller à la selle. Il ne s'emploie guère qu'au pl. De cruelles, de vives épreintes. Sentir, éprouver des épreintes. Dans le langage médical, on dit *ténesme*.

— S'emploie quelquefois au fig., en parlant de l'effet de ce qui accable, de ce qui tourmente. Les cris que le peuple rend sous l'*épreinte* de tant de subsides. (Pasq.)

— Vén. Fiente des loutres et de quelques autres bêtes.

ÉPRÉMESNIL (Jean-Jacques Duval d'). Conseiller au parlement de Paris, né à Pondichéry, en 1746, mourut sur l'échafaud révolutionnaire en 1794.

ÉPRENDRE (S'). v. pron. (rad. *prendre*). Se laisser surprendre par une passion. Il n'est guère usité qu'à l'infinitif, au participe passé, et aux temps composés. S'éprendre d'un nouvel amour. Ils se sont épris l'un de l'autre. V. ÉPRIS.

ÉPREUVE. s. f. (rad. *preuve*). Essai, expérience qu'on fait d'une chose. Faire l'épreuve d'une machine. Faire l'épreuve d'un canon. Acheter une montre à l'épreuve. Épreuve aisée, épreuve difficile à faire.

— Se dit aussi en parlant des personnes, et signifie un essai tenté sur le caractère des individus, et qui en fait saillir les qualités et les défauts. Tenter une épreuve, des épreuves sur quelqu'un. Mettre quelqu'un à l'épreuve. Mettre à l'épreuve le courage, la fidélité, la patience de quelqu'un. L'*épreuve* est hasardeuse pour un homme d'État. (Boss.) Elle était inébranlable dans ses amitiés; la reine sa sœur en fit l'*épreuve*. (Id.) L'*épreuve* la moins équivoque d'une vertu solide, c'est l'adversité. (Mass.) Je vous avertis que je vais mettre votre amour à une étrange *épreuve*. (J.-J. Rouss.) L'*épreuve* des amis, c'est le malheur extrême. (Demoust.)

— Particulièrement, Malheurs, dangers qui nécessitent de la fermeté, du courage. Soutenir l'épreuve, les épreuves de la mauvaise fortune. Soutenir de rudes, de pénibles épreuves. Il vient, dans les plus rudes *épreuves*, apprendre la guerre aux côtés du prince son père. (Boss.) Jamais on n'a passé par de si longues et de si rudes *épreuves*. (Fléch.) Le temps des *épreuves* ne durera pas toujours. (Mass.) À quelle *épreuve*, ô ciel! réduis-tu Mithridate. (Rac.)

— *Ami, serviteur à toute épreuve.* Dont le dévouement, dont la fidélité est inaltérable.

— *Courage, zèle, probité, etc., à l'épreuve, à toute épreuve.* Courage, zèle, probité que rien n'ébranle, que rien ne rebute, que rien ne peut séduire. On vous regardait comme un homme intègre et d'une probité à l'*épreuve* dans l'administration de votre charge. (Mass.)

— *À l'épreuve de.* Capable de résister à. Cuirasse à l'épreuve des balles, de la balle. Vase à l'épreuve du feu. Chapeau, manteau à l'épreuve de la pluie.

— Fig. Il n'est pas à l'*épreuve* d'une perte, d'un procédé, d'une disgrâce. (Mass.) Les vertus humaines ne sont à l'*épreuve* de rien. (Id.)

— *Amitié, attachement à l'épreuve du temps.* Amitié, attachement que le temps ne peut affaiblir. Mon tendre attachement pour vous est [illegible]

— *Être à l'épreuve de tout, à toute épreuve.* Être d'une probité, d'une fidélité reconnue, et que rien ne saurait corrompre.

— *Être à l'épreuve de l'argent.* Être incapable de manquer à ses devoirs pour de l'argent.

— *Être à l'épreuve de la tentation, de la séduction.* Résister à toute espèce de tentation, de séduction.

— *Être à l'épreuve de la médisance, de la calomnie.* Être au-dessus de la médisance, de la calomnie, n'en pas craindre les atteintes.

— *N'être point à l'épreuve de la raillerie, de la critique, des injures, etc.* Ne pouvoir supporter la moindre raillerie, la moindre

critique, la moindre injure. Homme qui n'est pas à l'épreuve d'une raillerie, dont la patience n'est pas à l'épreuve d'une injure. Il n'y a presque plus d'amitié qui soit à l'*épreuve* de la franchise d'un ami. (Fléch.)

— *Faire épreuve de.* Essayer, faire l'essai de.

Ainsi, sans rien choisir, de tout on fait *épreuve*,
Et voilà justement comme on fait une veuve.
(Regnard.)

— *Épreuve judiciaire* ou simplement *épreuve*. Manière de décider de la vérité ou de la fausseté d'une accusation en matière criminelle, usitée depuis le IXe siècle jusqu'au XIIe. Les deux parties, l'une pour prouver son accusation, l'autre son innocence, se soumettaient à des épreuves périlleuses, dont les plus communes étaient : l'épreuve de l'eau chaude l'épreuve de l'eau froide, l'épreuve du feu, l'épreuve de la croix, l'épreuve du fer ardent, l'épreuve du duel, l'épreuve par serment.

— *Epreuve canonique*. Sorte d'épreuve judiciaire usitée en Espagne.

— Polit. *Épreuve par assis et levé.* Mode de voter adopté par les Chambres législatives, et dont l'usage fut introduit pour la première fois dans l'assemblée des communes aux états généraux de 1789. Elle n'est admise aujourd'hui que pour les votes provisoires.

— Impr. Feuille imprimée sur laquelle l'auteur, le correcteur, indique les changements à faire, les fautes à corriger. Première épreuve. Seconde épreuve, ou simplement, première, seconde. Lire, corriger une épreuve. Revoir une épreuve. Donner une épreuve à l'auteur, au correcteur. Pour bien corriger une *épreuve*, il faut s'obstiner à y trouver des fautes. (Boiste.)

— Grav. Se dit aussi des premières feuilles qu'on tire sur une planche gravée, pour juger du travail ou s'assurer qu'il n'y a point de fautes. Lorsque le graveur a fait mordre sa planche, il tire les *épreuves d'eau forte ;* lorsqu'elle est ébauchée, l'*épreuve d'essai ;* enfin, quand il a fini, des épreuves qu'on nomme *épreuves terminées*.

— Par extension, on appelle aussi Épreuve toute estampe tirée après que le travail est terminé. Voilà une belle épreuve. ‖ *Epreuve avant la lettre, avec la lettre.* V. LETTRE. ‖ *Epreuve avec la remarque.* Celle qui a été faite avant que l'artiste ait fait disparaître quelque accident, tel qu'une fausse taille, etc. ‖ *Epreuve brillante.* Celle dont les blancs sont vifs et les traits distincts. ‖ *Epreuve grise.* Celle qui a été tirée sur une planche usée. ‖ *Epreuve neigeuse.* Celle dans laquelle on voit çà et là quelques taches blanches. ‖ *Epreuve boueuse.* Celle tirée sur une planche trop chargée d'encre, et où les traits se confondent.

— Anc. art milit. Engagement corps à corps, dans un carrousel, dans un tournoi. On disait anciennement Eprouve.

— Syn. comp. ÉPREUVE. ESSAI. EXPÉRIENCE. L'*expérience* regarde proprement la vérité des choses : elle décide de ce qui est ou de ce qui n'est pas ; éclaircit le doute et dissipe l'ignorance. L'*essai* concerne particulièrement l'usage des choses ; il juge de ce qui convient ou ne convient pas, en fixe l'emploi et détermine la volonté. L'*épreuve* a plus de rapport à la qualité des choses ; elle instruit de ce qui est bon ou mauvais, distingue le meilleur, et guérit de la crainte d'être trompé.

ÉPRIS, ISE. part. pass. du v. Éprendre. S'empl. adjectiv. Il est des âmes pétries de fange, qui ne sont *éprises* que du gain. (La Bruy.) On a beau dire que les soins des passions font la félicité de ceux qui en sont *épris*. (Mass.) Souviens-toi du beau feu dont nous sommes *épris*. (Corn.)

L'amour prodigieux dont un prince est *épris*
Se nourrit par la haine, et croît par le mépris. (Volt.)

— *Epris* exprime toujours un attachement, une affection. *Epris de courroux*, est donc une expression vicieuse. Elle a échappé au plus pur de nos poëtes. Tu sais de quel courroux mon cœur alors *épris*. (Rac.)

ÉPROBOSCIDÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *e* priv.; *proboscis*, *idis*, trompe). Entom. Qui n'a point de trompe. ‖ ÉPROBOSCIDÉS. s. m. pl. Classe de l'ordre des diptères, comprenant ceux qui n'ont point de trompe.

ÉPROUVÉ, ÉE. part. pass. du v. Éprouver. S'empl. adj. Homme d'un courage éprouvé. Femme d'une vertu éprouvée. Tu as droit de me conseiller, de m'avertir, car l'espérance se tient à tes côtés comme une amie longtemps *éprouvée*. (X. Lemaist.)

Pour compter fermement sur ces amis nombreux,
En as-tu fait l'expérience?
Sont-ils bien *éprouvés* ? (F. De Neufchât.)

— Ressenti. Ah ! douleur non encore *éprou-*

— *Éprouvé par.* Songez qu'on peut encore compter sur ceux qui ont été *éprouvés* comme vous par le malheur. (B. de St-P.) Les bontés de la reine, tant de fois *éprouvées* par ses domestiques. (Boss.)

ÉPROUVER. v. a. 1re conj. (rad. *preuve*). Faire l'épreuve, l'essai. Éprouver une arme à feu. Éprouver une cuirasse. Éprouver si un remède est bon.

— Se dit aussi des personnes, et de ce qui a rapport aux personnes, et signifie Tenter sur elles, sur leur caractère un essai qui en fasse saillir les qualités et les défauts. Éprouver quelqu'un avant de se fier à lui. Éprouver la probité, la fidélité, le savoir de quelqu'un. Dieu *éprouva* par de longues infirmités sa résignation et sa patience. (Fléch.) Seigneur, vous m'avez *éprouvé* et vous m'avez connu, et toutes mes actions vous sont présentes. (La Harpe.) Quoi qu'il veuille faire, il n'entreprendra jamais rien qui soit au-dessus de ses forces, car il les a bien *éprouvées* et les connaît. (J.-J. Rouss.)

— *Éprouver contre.* Va contre un arrogant *éprouver* ton courage. (Corn.)

— Ressentir, connaître par expérience. Éprouver certaines sensations. Éprouver de la douleur, du plaisir. Éprouver des peines, de l'ennui. Éprouver un froid rigoureux, une chaleur insupportable. Malgré les nombreuses injustices que Chactas avait *éprouvées* de la part des Français, il les aimait. (Chateaubr.) En approchant de Naples vous *éprouvez* un bien-être si parfait, que rien n'altère les sensations agréables qu'elle vous cause. (Mme de Staël.)

— *Éprouver combien.* Éprouver combien il est pénible d'être repoussé, d'être refusé. *J'éprouvai* aussi moi-même combien le voisinage des grands est dangereux aux petits. (B. de St-P.)

— Subir des changements, des variations. Substance qui éprouve à l'air des altérations. Tarif qui éprouve de fréquentes variations. Personne dont le caractère, dont la conduite éprouve un changement notable. Ses prospérités ont pu *éprouver* des revers, et en *éprouvent* encore. (Mass.) La forme de gouvernement établie par Thésée avait *éprouvé* des altérations sensibles. (Barth.)

— S'ÉPROUVER. v. pron. Se mettre à l'épreuve. Elle *s'éprouvait*, elle se corrigeait, elle veillait sur elle-même. (Fléch.) Contre un si grand courage il voulut *s'éprouver*. (Rac.)

ÉPROUVETTE. s. f. (rad. *éprouver*). Techn. Instrument à l'aide duquel on peut vérifier l'état, la qualité d'une chose.

— Phys. Petite cloche de verre dont on se sert pour recueillir les gaz sur l'eau ou sur le mercure. ‖ Baromètre à deux branches, dont l'une est fermée, qu'on place dans le récipient de la machine pneumatique, pour se rendre compte des degrés de raréfaction que l'air acquiert à mesure que le vide se forme.

— Techn. Espèce de jauge par le moyen de laquelle les commis connaissent combien il reste de vin dans le tonneau. ‖ Tube de verre en forme de petite bouteille dans lequel les distillateurs versent une petite quantité de l'eau-de-vie qu'ils veulent connaître. ‖ Sorte de pivot que les couteliers réservent au bout d'un rasoir, pour le casser après la trempe, et connaître le grain de l'acier. ‖ Cuiller de fer dans laquelle on fond de l'étain, pour en voir la qualité. ‖ *Eprouvette à poudre.* Ustensile destiné à vérifier la force de la poudre à canon.

— Art cul. *Eprouvettes gastronomiques.* Mets d'une saveur reconnue et d'une excellence tellement indisputable que leur apparition seule doit émouvoir, chez un homme bien organisé, toutes les puissances dégustatrices. L'*éprouvette* destinée à un petit rentier de la rue Coquenard ne fonctionnerait déjà plus chez un second commis, et ne s'apercevrait même pas à un dîner d'élus, chez un financier ou un ministre. (Brill.-Sav.)

EPS. s. m. Droit cout. Mouche à miel.

EPSILON. s. m. (pr. *ep-si-lo-ne*). Gramm. Nom de l'*e* bref des Grecs (ε), cinquième lettre et deuxième voyelle de leur alphabet. ‖ Comme signe de numération (ε') avec l'accent supérieur vaut 5 ; avec l'accent inférieur à gauche (͵ε), il vaut 5,000.

EPSOM. Géogr. Ville d'Angleterre (Surrey); 3,200 hab. Eaux minérales froides découvertes en 1618, et qui contiennent du sulfate de magnésie. Sel d'Epsom.

EPTACORDE. s. f. V. HEPTACORDE.

— Tous les mots commençant par EPTA qui ne se trouvent pas ici sont traités à la lettre H.

ÉPUCÉ, ÉE. part. pass. du v. Épucer. S'empl. adjectiv. Chien soigneusement épucé.

ÉPUCER. v. a. 1re conj. (rad. *puce*). Le *c* prend une cédille devant *a*, *o*. *Nous épuçons. J'épuçais. Nous épuçâmes*, etc. Ôter, chasser les puces. Épucer un chien.

— S'ÉPUCER. v. pron. S'ôter les puces. Un singe, un chien qui s'épuce. Fam.

ÉPUCHE. s. f. Écon. rur. Pelle dont on se sert pour enlever la tourbe avec sûreté.

ÉPUCHETTE. s. f. (dim. de *épuche*). Écon. rur. Petite épuche.

ÉPUISABLE. adj. des 2 g. Qui peut être épuisé. Une mine épuisable.

ÉPUISANT. part. prés. du v. Épuiser. Qui épuise. Il est invar. Des travaux épuisant l'imagination et la santé.

épuiser. Traitement épuisant. La pomme de terre est une des plantes les plus *épuisantes*. (Chaptal.)

ÉPUISÉ, ÉE. part. pass. du v. Épuiser. S'emploie adjectiv. Une source épuisée. Un homme épuisé. Un sol épuisé. Non, mais mon fils, qui est juste, soutiendra la guerre, et ce sera à lui à soulager enfin les peuples *épuisés*. (Fén.) Tout ce qui est possible a-t-il eu lieu, et la nature serait-elle *épuisée*, en passant à travers la profondeur des siècles passés. (Virey.) Jamais sujet ne fut peut être moins connu des modernes, et toutefois sujet ne fut complétement *épuisé*. (Chateaub.)

L'homme, les animaux, la campagne *épuisée*,
Vainement à la nuit demandent la rosée. (St-Lamb.)

— *Un esprit épuisé, une imagination épuisée.* Un esprit, une imagination usés, devenus stériles.

— Fig. Sur ma Muse *épuisée* ses bienfaits descendus. (V. Hugo.)

— Fig. Il attendait que ma colère fût *épuisée*. (Fén.)

— *Epuisé de.* Mon âme est *épuisée* de douleur et d'ennui. (J.-J. Rouss.)

— *Epuisé par.* Son cœur, *épuisé* par tant de combats, s'est trouvé dans un état de faiblesse dont elle a profité. (J.-J. Rouss.) *Epuisé* par les travaux de la journée, je n'avais, durant la nuit, que quelques heures pour délasser mes membres fatigués. (Chateaub.)

— Libr. *Edition épuisée.* Edition dont les exemplaires ont été vendus par l'éditeur, et par conséquent ne se trouvent plus que difficilement dans le commerce.

ÉPUISEMENT. s. m. Action d'épuiser et résultat de cette action. L'épuisement des eaux d'un puits. L'épuisement d'une mine.

— Par extens. Perte progressive et complète des forces, dont les causes principales sont les maladies, les débauches, les travaux excessifs de corps ou d'esprit, les chagrins profonds, les passions trop vives, etc. Tomber dans l'épuisement. Etudes, méditations qui jettent dans l'épuisement, dans un grand épuisement. Les substances restaurantes prises avec modération et prudence sont requises contre toutes les causes d'*épuisement*. (Virey.) Il y a des *épuisements* même par suite de trop abondantes nutritions. (Id.)

— Se dit aussi fig. des finances épuisées par des dépenses excessives. Remédier à l'épuisement des finances.

ÉPUISER. v. a. 1re conj. (rad. *puiser*). Tarir, mettre à sec. Epuiser une fontaine, un puits, une citerne. Epuiser les eaux pour jeter des fondations.

— Se dit aussi en parlant du sang et de tout ce qui contribue à l'entretien des forces du corps ou de la vigueur de l'esprit. Epuiser le sang par des saignées. Des débauches qui épuisent les forces. Des études qui épuisent l'esprit. Les forces que son cœur lui fait trouver l'*épuisent*. (Boss.) Et comme sa fuite précipitée avait *épuisé* toutes ses forces, il se coucha par terre, et Jaël le couvrit. (Le Maistre de Sacy.)

— *Epuiser un sol, une terre.* En absorber tous les sucs nourriciers. Plante qui épuise le sol. S'il s'assure un gain actuel, c'est bien moins en améliorant la terre qu'en l'*épuisant*. (J.-J. Rouss.)

— Par extens. *Épuiser une mine.* En extraire tout ce qu'elle contient.

— Fig. *Epuiser son art, son talent.* Mettre en usage toutes les ressources de son art, de son talent. Horace et Virgile *épuisèrent* leur art pour empoisonner Auguste de leurs louanges. (L. Rac.)

— Fig. Absorber, consommer de manière à ne rien laisser. Epuiser le trésor public. Epuiser les richesses, les finances d'un Etat. Epuiser ses provisions, ses ressources. Epuiser un pays, une province, d'hommes et d'argent. Epuiser la bourse de quelqu'un. De Claude en même temps *épuisant* les richesses. (Rac.) Il semble que l'abondance a *épuisé* une de ses cornes dans nos jardins et dans nos campagnes. (B. de St P.)

— Se dit aussi fig. des choses morales. Epuiser les voies de douceur. Nulle douleur ne pouvait *épuiser* sa patience. (Fléch.) Vous qui avez *épuisé* tous les chagrins de la vie, que pensez-vous d'un jeune homme sans force et sans vertu, qui trouve en lui-même son tourment? (Chateaub.)

De mes persécuteurs j'ai vu le ciel complice,
Tant d'horreurs n'avaient point *épuisé* son courroux.
(Racine.)

— Fig. *Un homme qu'on ne saurait épuiser.* Un homme qui a un grand fonds de savoir, qui parle avec une égale facilité sur toutes sortes de matières.

— Fig. Ne rien oublier, dire tout ce qui concerne une chose, tout ce dont il est question. Epuiser une matière. Epuiser un sujet. Epuiser toutes les précautions, toutes les ressources de l'art. Vous avez désormais *épuisé* la satire. (Boil.) *Epuise* en ta faveur ta science fatale. (Id.)

Loin d'*épuiser* une matière
On n'en doit prendre que la fleur. (La Font.)

— S'ÉPUISER. v. pron. Être épuisé. Un sol, une terre qui s'épuisent. Des ressources qui s'épuisent. Le sein fécond de la terre ne peut *s'épuiser*. (Fén.) Les arts *s'épuisent* pour diversifier ses plaisirs. (Mass.)

— Epuiser soi. S'épuiser à force de travail.

dépenses. (La Bruy.) Pourrais-tu me dire à propos de quoi je m'*épuise* en sottes lamentations? (J.-J. Rouss.) Il s'*épuise* en invectives contre tous les endroits quelconques où le poëte s'avise de penser. (La Harpe.)

— Libr. Se vendre jusqu'au dernier exemplaire, en parlant d'une édition. Une édition qui s'épuise rapidement.

ÉPUISETTE. s. f. Pêch. Petit filet en forme de poche, monté sur un cerceau, et attaché à un long manche de bois. ‖ Oisel. Filet dont on se sert pour prendre les petits oiseaux dans une volière.

ÉPUISE VOLANTE. s. f. Mécan. Moulin à vent dont on se sert pour épuiser les eaux d'un endroit qu'on veut mettre à sec.

ÉPULAIRE. s. m. (du lat. *epularis*, dérivé de *epulum*, repas, festin). Antiq. rom. Citoyen invité au festin sacré qui avait lieu les jours de fêtes solennelles.

ÉPULIE ou **ÉPULIDE.** s. f. (ét. gr., ἐπί, sur ; οὖλον, gencive). Médec. Petite tumeur charnue qui se développe sur les gencives, ordinairement à la suite d'une inflammation générale ou partielle de la bouche. L'*épulie* ne doit pas être confondue avec la *parulie*. V. ce dernier mot.

ÉPULONS. s. m. pl. (du lat. *epulones*, dérivé de *epulum*, festin). Antiq. rom. Prêtres institués l'an 558 de Rome, pour préparer les festins sacrés dans les jours solennels.

— S'empl. adjectiv. Triumvirs épulons. Septemvirs épulons. Décemvirs épulons.

— Fig. Convives. Ces neuf modernes *epulons*. (Chapelle.)

ÉPULOTIQUE. adj. des 2 g. et s. m. (ét. gr., ἐπί, sur ; οὐλή, cicatrice). Médec. Syn. de Cicatrisant.

ÉPURATIF, IVE. adj. (rad. *épurer*). Néol. Qui épure, qui sert à épurer.

ÉPURATION. s. f. (pr. *é-pu-ra-ci-on*). Action d'épurer, de rendre pur. L'épuration des eaux malsaines. L'épuration du sang. L'épuration des métaux. L'épuration d'une huile, d'un sirop.

— Fig. L'épuration des mœurs. L'épuration de la langue, de la littérature, du théâtre. L'*épuration* du goût est la conséquence de l'amélioration de la destinée publique. (Condill.)

— Fig. *Epuration d'un corps, d'une compagnie, d'une administration.* Elimination des membres, des personnes jugées indignes d'en faire partie.

ÉPURATOIRE. adj. des 2 g. (rad. *épurer*). Techn. Qui sert à épurer. Appareil épuratoire. Fontaine épuratoire.

ÉPURE. s. f. (rad. *pure*). Archit. Dessin en grand d'un édifice ou d'une partie d'un édifice, que l'on trace sur une muraille, sur un plancher, pour y prendre des mesures. L'épure d'un bâtiment. L'épure d'une voûte. L'épure d'une façade, d'une colonne.

ÉPURÉ, ÉE. part. pass. du v. Épurer. S'emploie adjectiv. Plus la fonte est *épurée*, plus elle est compacte, dure et difficile à forer. (Buff.) L'atmosphère *épurée* n'est plus condensée par le froid. (Deleuze.)

— *Epuré par. Epuré* par toi, le ruisseau circule plus brillant dans la prairie. (Deleuze.)

— Se dit fig. des choses qui sont arrivées au plus haut degré de perfection qu'elles peuvent avoir. Une foi épurée. Un goût épuré. Un style épuré.

Tel est au Glorieux le chaste et sage auteur :
Dans ses vers *épurés* la vertu parle au cœur. (Volt.)

— *Epuré de.* Son âme est *épurée* de tous les sentiments de la terre. (Boss.) Tenir ses sens *épurés* de la corruption du siècle. (Id.)

ÉPUREMENT. s. m. Néol. Action d'épurer.

ÉPURER. v. a. 1re conj. (rad. *pur*). Rendre pur, plus pur ; séparer une matière, un corps quelconque de tous les autres corps étrangers avec lesquels il peut être mêlé. Epurer de l'eau trouble avec du sable, du charbon. Epurer un métal. Le feu est un des principaux agents chimiques ou physiques dont on se sert pour *épurer* la plupart des corps. (Libes.)

Le laboureur n'omet ni peine, ni dépense.
Et le van de Cérès *épura* la semence. (Castel.)

— *Epurer un corps, une compagnie, une administration*, etc. Eliminer, renvoyer les membres jugés indignes d'en faire partie, les personnes incapables ou suspectes.

— Fig. *Epurer la langue, le style.* Les corriger, les rendre plus corrects, plus polis. Il faut beaucoup d'années pour *épurer* la langue et former le goût. (Volt.)

— Fig. *Epurer le goût.* Le rendre plus sûr, plus sévère, plus délicat. Des ouvrages, des lectures propres à épurer le goût.

— Fig. *Epurer un auteur, un écrivain.* Retrancher des ouvrages d'un auteur tout ce qui est contraire à la religion, aux mœurs, aux bienséances.

— Fig. *Epurer le théâtre.* Se dit des auteurs qui donnent au théâtre des pièces où rien ne blesse les mœurs, et qui par leur exemple inspirent à leurs contemporains le même sentiment de bienséance. Corneille est véritablement le premier qui ait épuré notre théâtre.

— Fig. *Epurer l'âme, le cœur, les sentiments, etc. de quelqu'un.* Chasser du cœur de quelqu'un tout sentiment coupable, tout sentiment contraire à la religion, à la décence, à la

rarement on les *épure*. (J.-J. Rouss.) Le désespoir, pour les cœurs que la foi n'a pas encore *épurés*, est comme une sorte de révélation ténébreuse de l'éternité des peines. (Mme de Staël.)

— Fig. *Epurer les mœurs.* Les rendre plus pures, plus régulières.

— S'ÉPURER. v. pron. Devenir plus pur. De l'or qui s'épure au creuset. Une liqueur qui s'épure en reposant. Au feu de ses rayons la matière *s'épure*. (...) Ce vil globe à mes yeux s'abaisse, mes yeux *s'épurent*. (Lebrun.)

— Fig. L'âme, l'esprit, le cœur s'épure. *Les* idées s'épurent. Des sentiments qui s'épurent. Ainsi, parmi les souffrances et dans les approches de la mort, s'*épure* comme dans un feu l'âme chrétienne. (Boss.)

— Fig. S'améliorer, se perfectionner. Des mœurs qui s'épurent. La langue commençait à s'épurer. (Volt.)

— Syn. comp. ÉPURER. PURGER. PURIFIER. L'action de *purger* rend la chose nette, saine, libre de ce qui lui ôtait sa pureté apparente ou l'offusquait. L'action de *purifier* rend en effet à la chose sa pureté, son intégrité, sa vertu essentielle qu'elle avait perdue par altération, mélange ou corruption. L'action d'*épurer* suppose déjà une sorte de pureté, mais elle l'augmente par des raffinements, des purifications, des perfectionnements successifs.

ÉPURGE. s. f. (rad. *purger*). Bot. Nom vulgaire d'une euphorbe qui contient un suc irritant et caustique. Ses semences donnent une huile très-purgative.

ÉPYRÈLE. s. m. Chim. Huile empyreumatique.

ÉQUAL, ALE. adj. (pr. *é-kou-al;* du lat. *æqualis*, même signif.). S'est dit pour Égal.

ÉQUALIFLORE. adj. des 2 g. (pr. *é-kou-a-li-flo-re;* ét. lat., *æquus*, égal; *flos*, fleur). Bot. Dont toutes les fleurs sont égales en longueur. Disque équaliflore.

ÉQUALITÉ. s. f. (pr. *é-kou-a-li-té;* du lat. *æqualitas*, même signif.). S'est dit pour Égalité. L'*équalité* est la première pièce de l'équité. (Montaig.)

ÉQUANIMITÉ. s. f. (pr. *é-koua-ni-mi-té;* ét. lat., *æquus*, égal; *anima*, âme). Égalité d'âme, tranquillité intérieure, impartialité. Je ... suis maintenu en *équanimité* et pure indifférence. (Montaig.)

ÉQUANT. s. m. (pr. *é-kou-ant;* du lat. *æquans*, part. prés. du v. *æquare*, égaler). Astron. Nom que les anciens astronomes donnaient à certains cercles qui étaient excentriques par rapport à la terre, et qu'ils supposaient parcourus par les planètes.

ÉQUARRÉ. s. m. (pr. *é-ka-ré*). Techn. Carré tracé dans le cercle qu'offre la section d'un tronc d'arbre, afin d'équarrir celui-ci.

ÉQUARRI, IE. part. pass. du v. Équarrir. S'empl. adjectiv. Pièce de bois équarrie. Un Chinois ne conçoit pas plus un jardin régulier qu'un arbre *équarri*. (B. de St-P.)

ÉQUARRIÉ, ÉE. part. pass. du v. Équarrier. S'empl. adjectiv. Parchemin équarrié.

ÉQUARRIER. v. a. 1re conj. (pr. *é-ka-rié*). Techn. Couper les barbes du parchemin.

ÉQUARRIR. v. a. 2e conj. (pr. *é-ka-rir;* rac. *quarré*, qu'on écrivait autrefois pour *carré*). Tailler à angles droits. Équarrir une pierre, un bloc de marbre. Équarrir une poutre. L'habitude où nous sommes d'*équarrir* nos parterres et même nos arbres, nous accoutume à considérer tout ce qui s'écarte de notre équerre comme livré à la confusion. (B. de St-P.)

— *Équarrir une glace.* La rendre carrée en se servant du diamant et des pinces.

— Techn. Agrandir un trou avec un équarrissoir.

— (rad. *equus*, cheval). Abattre et dépecer un cheval, une bête de somme.

ÉQUARRISSAGE. s. m. (pr. *é-ka-ri-ça-ge*). Charp. État de ce qui est équarri. On dit qu'une poutre a quarante centimètres d'équarrissage, pour dire qu'elle a quarante centimètres dans tous les sens.

— Action de tuer et d'écorcher les bêtes de somme ou de trait hors de service. Ordonnance de police concernant l'équarrissage.

— *Clos, chantier d'équarrissage.* Endroit désigné pour l'équarrissage, et qui est ordinairement hors de la ville.

ÉQUARRISSEMENT. s. m. (pr. *é-ka-ris-se-ment*). Action d'équarrir. ‖ État de ce qui est équarri. L'équarrissement d'une pierre, d'un morceau de bois. Tailler par équarrissement.

ÉQUARRISSEUR. s. m. (pr. *é-ka-ris-seur*). Celui dont le métier est de tuer, d'écorcher, de dépecer les bêtes de somme ou de trait hors de service. Mener un cheval chez l'équarrisseur.

ÉQUARRISSOIR. s. m. (pr. *é-ka-ris-soir;* rad. *équarrir*). Techn. Instrument dont on se sert pour agrandir les trous déjà pratiqués dans le cuivre ou dans le fer. ‖ Instrument à l'usage du cirier, de l'orfèvre et du vannier. ‖ Couteau de l'équarrisseur.

ÉQUATEUR. s. m. (pr. *é-kou-a-teur;* du lat. *æquare*, rendre égal, parce que l'équateur divise la sphère en deux parties égales, ou parce que, lorsque le soleil y passe, il y a égalité

cercle de la sphère, dans le plan duquel se fait le mouvement diurne du globe. Il est perpendiculaire à son axe, et chacun des points de sa circonférence est éloigné de 90 degrés des pôles, et de 20° 28' des deux tropiques. La position des lieux sur la terre se détermine par leur élévation au-dessus de l'équateur, élévation que l'on nomme latitude. Équateur terrestre, équateur céleste.

— *Régions, pays situés sous l'équateur.* Situés sous le plan idéal tracé par l'équateur sur la sphère céleste. On dit de même, *Les peuples qui habitent sous l'équateur.*

— Phys. *Équateur magnétique.* Ligne irrégulière formée autour du globe pour la continuité des points où l'inclinaison de l'aiguille magnétique est nulle.

— Géogr. *République de l'Équateur.* Contrée de l'Amérique méridionale, située presque tout entière sous l'équateur. Forme une république indépendante comprise dans la confédération des États-Unis de l'Amérique du Sud. Capitale Quito.

ÉQUATION. s. f. (pr. *é-kou-a-ci-on;* du lat. *æquatio*, formé de *æquare*, rendre égal). Alg. Expression de la condition d'égalité établie entre deux quantités algébriques. Équations binômes. Équations trinômes. Équations algébriques. Équations transcendantes. Équations exponentielles.

— *Résoudre une équation.* C'est trouver la valeur de la quantité indéterminée et inconnue qui s'y trouve liée aux quantités connues, valeur dont la substitution dans chaque membre, à la place de l'inconnue, doit rendre ces membres identiques.

— *Membre d'une équation.* Les deux quantités qui sont données comme égales entre elles. On les sépare par le signe *égale* (=). ‖ *Termes d'une équation.* Les différentes quantités dont chaque membre de l'équation est composé, et qui sont séparées entre elles par le signe *plus* (+) ou le signe *moins* (—). ‖ *Racine d'une équation.* Se dit des valeurs des inconnues dans les équations supérieures au premier degré. ‖ *Discussions des équations.* Examen des équations d'un degré déterminé, des conditions qu'elles expriment, et de la valeur significative de leurs racines. ‖ *Théorie générale des équations.* Réduction de toutes les équations d'un degré quelconque à une formule générale. ‖ *Résolution générale des équations.* Méthode cherchée pour la résolution des équations d'un degré quelconque.

— Astron. Différence qui existe entre un élément vrai d'un corps céleste et son élément moyen, c'est-à-dire la quantité dont il faut augmenter ou diminuer sa position, calculée dans l'hypothèse d'un mouvement moyen unique, pour trouver sa véritable situation résultante de son mouvement réel et inégal.

— *Équation du centre d'une planète.* Différence entre le mouvement vrai d'une planète et le mouvement moyen uniforme qu'on lui suppose pour faciliter les calculs. ‖ *Équation séculaire d'une planète.* Quantité dont une planète, au bout de quelques siècles, est plus ou moins avancée qu'elle ne le serait, si ses révolutions avaient été toujours de la même durée. ‖ *Équation du temps.* Différence entre le temps vrai et inégal indiqué par le soleil, et le temps moyen marqué par une pendule bien réglée. ‖ *Pendule à équation.* Machine dont l'usage est de marquer dans les pendules le temps vrai et le temps moyen.

ÉQUATORIAL, ALE. adj. (pr. *é-kou-a-to-ri-al*). Didact. Qui est situé sous l'équateur. Contrée équatoriale. ‖ Qui appartient à l'équateur. Les plantes équatoriales. ‖ Au pl., *équatoriaux.*

— *Ligne équatoriale.* L'équateur.

— Ce mot ne se trouve pas dans la nomenclature du Dictionnaire de l'Académie. Et cependant on y lit, au mot BÉTEL : « Qui est d'un usage habituel dans toutes les contrées *équatoriales* de l'Asie. »

— ÉQUATORIAL. s. m. Astron. Instrument dont on se sert pour suivre le mouvement des astres, pour déterminer leur ascension droite et leur déclinaison, au moyen de deux cercles qui présentent, l'un l'équateur, et l'autre le cercle de déclinaison.

ÉQUERRAGE. s. m. (pr. *é-ker-ra-ge;* rad. *équerre*). Techn. Angle dièdre que forment entre elles deux faces planes d'une pièce de bois.

— Mar. *Prendre des équerrages.* Relever la grandeur des angles sur les plans des diverses parties d'un vaisseau. ‖ *Porter les équerrages.* Présenter la fausse équerre sur une pièce désignée.

ÉQUERRE. s. f. (pr. *é-kè-re;* du lat. *e*, de; *quadra*, carré). Instrument de bois ou de métal, composé de deux jambes fixes ajoutées perpendiculairement l'une à l'extrémité de l'autre, et qui sert à tracer des angles droits ou à tirer des perpendiculaires sur une ligne donnée. Grande équerre. Petite équerre. Équerre en bois, en métal. Fait à l'équerre. Poser l'équerre. Dresser à l'équerre. Fausse équerre. Équerre à épaulement. Double équerre. Équerre à onglet. Nous avons l'habitude de considérer tout ce qui s'écarte de notre *équerre* comme livré à la confusion. (B. de St-P.)

— *Équerre*, instrument qui sert à tracer et à découper des ovales, et qu'on appelle encore *croix mobile*, ou *compas à ellipse.*

— Ce qui est à angle droit, ce qui a la forme d'une équerre. Pavillon fait à fausse équerre. Édifice qui n'est pas d'équerre. Mettre d'équerre. Disposer en équerre.

— Techn. Pièces de fer plat, en forme de T ou de L, qui servent à consolider les grandes pièces de charpente ou de menuiserie, les angles des réservoirs hydrauliques, et l'assemblage de certains ouvrages de coffretier.

— Hydraul. Coude que l'on fait à des tuyaux de conduite.

— Comm. Nom marchand d'une espèce d'huître.

ÉQUERRÉ, ÉE. part. du v. Équerrer. S'emploie adjectiv.

ÉQUERRER. v. a. 1re conj. (pr. *é-kè-ré*). Techn. Donner à une pièce de bois la forme, l'équerrage qui lui convient.

ÉQUESTRE. adj. des 2 g. (pr. *é-ku-es-tre;* du lat. *equestris*, dérivé de *equus*, cheval, ou de *eques*, cavalier, chevalier). Qui représente une personne à cheval. Figure équestre. C'est qu'en ce temps la statue *équestre* de bronze qui est au haut de la montagne d'aimant aura été renversée dans la mer par le prince Agib. (Gall.)

— Ant. rom. *L'ordre équestre.* L'ordre des chevaliers romains. ‖ *Rangs équestres.* Les équestries, ou places réservées aux chevaliers, près de l'orchestre, dans les théâtres romains.

— Hist. *Ordre équestre.* Le troisième des quatre ordres dont se composaient les cortès d'Aragon. ‖ Ordre de la noblesse, dans le royaume des Pays-Bas. ‖ En Pologne, on appelle *ordre équestre*, la noblesse du second rang.

— Diplom. *Sceau équestre.* Sceau qui représente un cavalier.

ÉQUESTRIES. s. f. pl. (pr. *é-ku-es-tries*). Ant. rom. V. *Rangs équestres*, au mot ÉQUESTRE.

ÉQUIANGLE. adj. des 2 g. (pr. *é-kui-an-gle;* ét. lat., *æquus*, égal; *angulus*, angle). Géom. Dont les angles sont égaux entre eux. Figure équiangle. Un rectangle est une figure équiangle. Un triangle équilatéral est aussi équiangle. En général tous les polygones réguliers sont équiangles.

— On se sert encore de ce mot dans une autre acception. On dit, par exemple, que deux triangles sont *équiangles* entre eux, lorsque les angles du premier sont égaux chacun aux angles du second. Il est donc important de ne pas confondre un polygone *équiangle* tout seul, avec un polygone *équiangle* à un autre, puisque le premier est une figure dont tous les angles sont égaux entre eux, tandis que le second a seulement ses angles égaux à ceux d'un autre polygone.

ÉQUIAXE. adj. des 2 g. (pr. *e-kui-a-xe;* ét. lat., *æquus*, égal; *axis*, axe). Minér. Qui a des axes égaux. Amphibole équiaxe.

ÉQUICOSTÉ, ÉE. adj. (pr. *é-kui-cos-té;* ét. lat., *æquus*, égal; *costa*, côte). Hist. nat. Qui offre des côtes ou des saillies inégales. Fruit équicosté. Coquille équicostée.

ÉQUICRURAL. adj. m. (pr. *é-kui-cru-ral;* ét. lat., *æquus*, égal; *crus, uris*, jambe). Géom. Dont deux côtés sont égaux. Triangle équicrural. On dit mieux *triangle isoscèle.*

ÉQUIDÉ, ÉE. adj. (pr. *é-kui-dé;* du lat. *equus*, cheval). Mamm. Qui ressemble au cheval. ‖ ÉQUIDÉS. s. m. pl. Famille des mammifères qui a pour type le cheval.

ÉQUIDIFFÉRENT, ENTE. adj. (pr. *é-kui-dif-fé-rent;* du lat. *æque*, également; et du fr. *différent*). Didact. Qui offre des différences égales entre elles. Quantités continûment équidifférentes.

ÉQUIDILATÉ, ÉE. adj. (pr. *é-kui-di-la-té;* du lat. *æque*, également, et du fr. *dilaté*). Phys. Qui offre la même dilatation ou largeur.

ÉQUIDIQUE. adj. des 2 g. (pr. *é-kui-di-que*). Littér. lat. Se dit d'un vers latin contenant deux propositions distinctes et opposées dans toutes leurs parties.

ÉQUIDISTANT, ANTE. adj. (pr. *é-kui-dis-tant;* ét. lat., *æquus*, égal; *distantia*, intervalle, distance). Géom. Qui, dans toutes ses parties, est également éloigné des parties d'un autre corps.

— Entom. Se dit des pattes ou des paires de pattes des insectes hexapodes, lorsqu'un intervalle égal les sépare l'une de l'autre à leur base.

ÉQUIER. s. m. (pr. *é-ki-é*). Techn. Anneau de fer dans lequel passent les sommiers, à chaque bout de la scie des scieurs de long.

ÉQUIFORME. adj. des 2 g. (pr. *é-kui-for-me;* ét. lat., *æquus*, égal; *forma*, forme). Littér. lat. Se dit d'un vers latin contenant une seule proposition, sans aucune incidence. Vers équiforme.

ÉQUIGNON. s. m. (pr. *é-ki-gnon*). Techn. Bande de fer dont on garnit le dessous de la fusée d'un essieu de bois.

ÉQUILARGE. adj. des 2 g. (pr. *é-kui-lar-ge;* du lat. *æque*, également, et du fr. *large*). Didact. Qui offre la même largeur dans toute son étendue.

ÉQUILATÉRAL, ALE. adj. (pr. *é-kui-la-té-ral;* ét. lat., *æquus*, égal; *latus, lateris*, côté). Géom. Se dit d'un triangle qui a ses trois côtés égaux entre eux. ‖ Au pl. m., *équilatéraux.*

qui, lorsqu'on la partage, présente deux moitiés exactement semblables.

ÉQUILATÈRE. adj. des 2 g. (pr. *é-kui-la-tère;* ét., V. ÉQUILATÉRAL). Géom. Dont les côtés sont égaux à ceux d'un autre.

ÉQUILBOQUET. s. m. (pr. *é-kil-bo-quet*). Techn. Instrument de bois dont le menuisier se sert pour vérifier les mortaises.

ÉQUILIBRE. s. m. (pr. *é-ki-li-bre;* du lat. *æquilibrium;* fait de *æquus*, égal, et *libra*, balance). État des corps maintenus en repos sous l'influence de plusieurs forces qui se contre-balancent exactement. Le fluide électrique passe sans cesse de l'atmosphère à la terre et de la terre à l'atmosphère, et ce passage ne peut visiblement s'effectuer sans déterminer une rupture d'*équilibre* dans les colonnes atmosphériques. (Libes.)

— *Équilibre stable.* Disposition d'un corps qui revient de lui-même à sa position, après en avoir été légèrement écarté.

— *Équilibre instable.* Disposition d'un corps qui ne revient pas à sa position première.

— *Être en équilibre.* Se tenir droit, n'être penché ni d'un côté ni de l'autre. On dit dans le même sens, Se tenir en équilibre, garder l'équilibre, perdre l'équilibre. Il faut qu'un flot le soulève pour qu'il se serve de ses bras et qu'il sente que son corps est naturellement en *équilibre* avec l'eau. (B. de St-P.) Les spectateurs prévoient en riant une chute prochaine; mais l'adroit patineur, s'appuyant sur un de ses talons, reste un instant immobile, glisse, et reprend avec grâce son *équilibre.* (Poug.) En vain la jeune espiègle étend les bras, en vain elle se balance pour rétablir l'*équilibre*, elle tombe. (Id.)

— *Mettre une chose en équilibre.* Faire que son poids soit partagé si également, qu'elle ne penche ni de l'un ni de l'autre côté.

— Fig. La juste distribution des parties. L'*équilibre* des fortunes est rompu. (Barth.) La passion de la vertu tient tout en *équilibre.* (J.-J. Rouss.) De la droite raison je sens mieux l'*équilibre.* (Boil.)

— Fig. *Faire l'équilibre.* Rendre les choses égales.

— Se dit fig. en parlant d'États, de pouvoirs politiques. L'équilibre de l'Europe. L'équilibre des pouvoirs dans un gouvernement. Le système de l'équilibre. La politique profonde qui préside à l'*équilibre* de l'Europe. (Volt.) L'*équilibre* politique est une rêverie. (Napol.)

— Fig. L'harmonie qui doit régner dans les fonctions vitales lorsque rien ne les dérange. La santé résulte de l'*équilibre* des humeurs. (S. Dub.)

— Fig. État de l'âme lorsque aucune passion n'y prédomine. Maintenir l'équilibre de son âme.

— Peint. et sculpt. *L'équilibre d'une composition.* La disposition bien entendue des groupes, des masses qui s'y trouvent.

— Danse. Position du corps sur un seul pied.

ÉQUILIBRÉ, ÉE. part. pass. du v. Équilibrer. S'empl. adjectiv. Pouvoirs équilibrés. Forces équilibrées.

— Minér. Se dit d'une variété de chaux carbonatée composée de deux dodécaèdres et de quatre rhomboïdes, en sorte que les nombres de forces relatifs aux deux espèces de formes étant égaux, ils offrent une sorte d'équilibre.

— Ornith. *Pieds équilibrés.* Pieds posés au milieu de l'abdomen, en sorte que le corps de l'animal debout est presque horizontal et en équilibre.

ÉQUILIBRER. v. a. 1re conj. (rad. *équilibre*). Mettre en équilibre.

— Fig. Maintenir en des forces égales. Équilibrer les différents pouvoirs d'un État. La révolution française a secoué toutes les fortunes et *équilibré* davantage toutes les conditions sociales. (Virey.)

ÉQUILIBRISME. s. m. (pr. *é-ki-li-briss-me;* rad. *équilibre*). Tour d'équilibriste.

ÉQUILIBRISTE. s. (pr. *é-ki-li-bris-te;* rad. *équilibre*). Celui, celle dont le métier est de faire des tours d'adresse, qui s'applique à maintenir certaines choses fragiles en équilibre. Un adroit équilibriste. Elle est danseuse de corde et équilibriste.

ÉQUILLE. s. f. (pr. *é-ki-ie*). Techn. Croûte qui couvre le fond de la chaudière à cuire le sel. ‖ Outil dont on se sert pour rompre et détacher cette croûte.

— Pêch. Nom vulgaire de l'ammodyte appât, que l'on nomme aussi quelquefois, *appât de vase.*

ÉQUILLEUR. s. m. (pr. *é-ki-ieur*). Techn. Ouvrier qui rompt la croûte du fond des poêles, dans les salines.

ÉQUIMULTIPLE. adj. des 2 g. (pr. *é-kui-mul-ti-ple;* du lat. *æque*, également, et du fr. *multiple*). Arith. Se dit quelquefois de deux ou plusieurs grandeurs qui sont formées en multipliant deux ou plusieurs nombres différents par les mêmes facteurs : 15 et 6 sont équimultiples relativement à 5 et 2.

ÉQUIN. adj. m. (pr. *é-ku-in;* du lat. *equus*, cheval). Chir. Il n'est usité que dans cette expression : *Pied équin.* Difformité dans laquelle le pied présente une disposition assez semblable au sabot du cheval, et n'appuie que sur la pointe.

du support des girouettes, sur laquelle on cloue l'étamine.

ÉQUINOXE. s. m. (pr. *é-ki-noxe;* du lat. *æquinoxium;* formé de *æque*, également; *nox*, nuit). Chacun des deux temps de l'année où le soleil passant par l'équateur, les jours sont égaux aux nuits pour toutes les régions de la terre. Il y a l'*équinoxe de printemps*, celui où le soleil coupe l'équateur en remontant de l'hémisphère austral vers le nord (20 ou 21 mars); et l'*équinoxe d'automne*, celui par lequel passe cet astre en redescendant du tropique boréal vers le sud (22 ou 23 septembre). Les pluies de l'équinoxe. Les tempêtes d'équinoxe. La durée de l'année est une suite de la détermination des *équinoxes;* car l'intervalle entre un *équinoxe* et celui de l'année suivante est la durée de l'année solaire. (Coulier.)

— *Précession des équinoxes.* V. PRÉCESSION.

ÉQUINOXIAL, ALE. adj. (pr. *é-ki-nok-ci-al*). Qui appartient, qui a rapport à l'équinoxe. Cercle équinoxial. Ligne équinoxiale. Points équinoxiaux. Il y a égalité de jour et de nuit par toute la terre, quand le soleil passe par les points *équinoxiaux*. (Billot.)

— *Cadran équinoxial*. Cadran qui est décrit sur un plan parallèle à l'équateur.

— Bot. *Fleurs équinoxiales*. Fleurs qui s'ouvrent et se ferment tous les jours à une heure fixe et déterminée, de manière que le temps de leur sommeil est égal à celui de leur réveil et de leur épanouissement.

— Géogr. Qui est situé sous l'équateur. Régions équinoxiales. || *France équinoxiale*. Établissement français à Cayenne.

— subst. *L'équinoxial*. L'équateur.

ÉQUINTÉ, ÉE. part. pass. du v. Équinter. S'empl. adjectiv. Lanière équintée.

ÉQUINTER. v. a. 1re conj. (pr. *é-kin-té*). Équip. milit. Tailler en pointe l'extrémité d'une lanière. On équinte les contre-sanglons.

ÉQUIPAGE. s. m. (pr. *é-ki-pa-ge*; du lat. *equus*, cheval). Train, suite de chevaux, de carrosses, de valets, etc. Grand équipage. Superbe équipage. Les équipages d'un prince, d'un grand seigneur. Faire son équipage. Perdre son équipage. Partir, arriver avec tout son équipage.

> Le trop superbe *équipage*
> Peut souvent en un passage
> Causer du retardement. (La Font.)

— Voiture de luxe, avec tout ce qui en dépend. Un bel équipage. Un riche équipage. Un équipage à la mode. Avoir équipage, un équipage. Rouler équipage. Monter dans son équipage. Oui, mon ami, je suis le maître de cet hôtel, j'ai un *équipage*, une bonne table, et de plus un coffre-fort. (Le Sage.)

— L'ensemble des vêtements, de la toilette de quelqu'un. On nous montra aussi des habits de Lapons, faits de peaux de jeunes rennes, avec tout l'*équipage*, les bottes, les gants, etc. (Regnard.)

— Fam. Manière dont une personne est vêtue. Il ne se dit guère qu'en mauvaise part. Etre en fort mauvais équipage, dans un triste équipage, dans un piteux équipage. Qui cherchez-vous, monsieur, avec cet *équipage*? (Regnard.) Ne soyez point surpris, don Juan, de me voir à cette heure et dans cet *équipage*. (Mol.)

— Iron. et fam. *Le voilà dans un bel équipage!* Il est dans un bel état.

— Fig. et fam. *Il est dans un mauvais, dans un triste équipage*. Se dit aussi d'un homme mal dans ses affaires ou ruiné.

— Prov. et fig. *L'équipage de Jean de Paris*. Un équipage magnifique. || *Un équipage de Bohême*. Un équipage mesquin, délabré.

— Art milit. *Equipage de guerre*. Les fourgons, chevaux, harnais, tentes et autres appareils, parmi lesquels on distingue l'équipage de l'artillerie, l'équipage des vivres, un équipage de ponts, etc.

— Comm. *Equipage de roulier, de conducteur*, etc. L'ensemble des objets qui servent au roulier pour le transport d'un lieu à un autre des marchandises dont il se charge.

— Constr. *Equipage de construction*. Les chariots, chèvres, grues, échafauds, échelles, etc., nécessaires pour construire une maison, un édifice, etc.

— Mar. Réunion de tous ceux qui sont embarqués sur un bâtiment pour son service ou sa manœuvre, à l'exception des officiers qui forment l'état-major. L'équipage d'un vaisseau de l'Etat, d'un navire marchand. Tout l'*équipage*, désespérant alors de son salut, se précipitait en foule à la mer. (B. de St-P.)

— Mécan. Combinaison des balanciers et des tiges qui font mouvoir les pistons d'un système de pompe.

— Techn. Ensemble de toutes les lames de lisses qui servent au tissage d'une étoffe. || Ensemble des machines et des outils servant à la construction des divers ouvrages qu'on fabrique dans un atelier.

— Vén. *Equipage de chasse*. Les valets, piqueurs, chiens, chevaux, etc.

— Syn. comp. ÉQUIPAGE. TRAIN. V. TRAIN.

ÉQUIPE. s. f. (pr. *é-ki-pe*). Navig. Série de bateaux amarrés les uns aux autres, allant à la voile ou traînés par des hommes.

ÉQUIPÉ, ÉE. part. pass. du v. Équiper. S'empl. adjectiv. Soldat équipé.

quel état tu te trouves.

— Fig. et fam. *Il a été bien équipé*. Se dit ironiq. d'un homme qui a été maltraité ou bafoué.

— Blas. Se dit d'un vaisseau qui a ses voiles et ses cordages. De sinople à la nef équipée d'argent.

ÉQUIPÈDE. adj. des 2 g. (ét. lat., *æquus*, égal; *pes*, *pedis*, pied). Zool. Qui a les pieds ou les pattes d'égale longueur.

ÉQUIPÉE. s. f. (pr. *é-ki-pée*). Fam. Action, démarche indiscrète, entreprise téméraire; dessein qui ne peut réussir ni être de durée. Cette femme a quitté son mari sans dire mot; elle a fait une plaisante *équipée*. (Duroz.)

— Syn. comp. ÉQUIPÉE. IMPRUDENCE. V. IMPRUDENCE.

ÉQUIPEMENT. s. m. (pr. *é-ki-pe-man*). Art milit. Action d'équiper. S'occuper de l'équipement d'une compagnie, d'un bataillon. Frais d'équipement.

— S'entend aussi des effets d'uniforme propres aux hommes, de certains attirails relatifs au harnachement des chevaux. L'espèce et la quantité des effets d'*équipement* sont déterminés par des devis, et doivent être conformes à des modèles adressés aux corps par le ministre de la guerre. (Bard.)

— Mar. Action de pourvoir un bâtiment, une flotte de tout ce qui est nécessaire à la manœuvre, à la subsistance, à la défense, etc. Pourvoir à l'équipement d'un vaisseau. Ordonner l'équipement d'une flotte.

ÉQUIPER. v. a. 1re conj. (pr. *é-ki-per*). Pourvoir quelqu'un des choses nécessaires, et surtout de vêtements. Équiper un jeune homme. L'équiper à neuf. Equiper un soldat, un cavalier.

— Mar. Munir un bâtiment, une flotte de tout ce qui est nécessaire à la subsistance, à la manœuvre, à la défense, comme munitions, agrès, matelots, etc. Equiper un vaisseau de ligne, un vaisseau marchand. Faire équiper une flotte.

— S'ÉQUIPER. v. pron. Être équipé. Dépenser tant pour s'équiper. S'équiper à ses frais.

— Fam. S'accoutrer. S'équiper plaisamment. Peut-on s'équiper de la sorte!

ÉQUIPET. s. m. Mar. Planche fixée à la muraille dans les chambres des officiers et des maîtres, et servant à ranger quelques petits objets.

ÉQUIPÉTALÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *æquus*, égal; *petalum*, pétale). Bot. Dont les pétales sont égaux ou à peu près.

ÉQUIPEUR. s. m. (pr. *é-ki-peur*). Techn. Ouvrier armurier qui ajuste toutes les pièces d'un fusil pour les faire jouer ensemble. On dit aussi *equipeur-monteur*.

ÉQUIPOLLÉ, ÉE. part. pass. du v. Équipoller. S'empl. adjectiv., et signifie, Comparé avec. La perte équipollée au gain.

— Blas. Se dit de neuf carrés disposés en échiquier, dont cinq, savoir, ceux des quatre coins et celui du milieu, sont d'un émail différent de celui des quatre autres carrés. Cinq points d'or équipollés à quatre d'azur.

ÉQUIPOLLEMMENT. adv. Avec équipollence.

ÉQUIPOLLENCE. s. f. (pr. *é-ki-pol-len-ce*; du lat. *æquipollentia*, formé de *æquus*, égal, et *pollentia*, puissance). Didact. Egalité de valeur. Peu usité.

— Log. *Equipollence des propositions*. Propriété des propositions qui reviennent, qui équivalent l'une à l'autre.

ÉQUIPOLLENT, ENTE. adj. (pr. *é-ki-pol-lan*; du lat. *æquipollens*, formé des mêmes mots). Egal en valeur à une autre chose. Raison équipollente à telle autre. Profit équipollent à la perte. Des quantités équipollentes.

— Minér. Se dit d'une variété produite par des décroissements en nombre égal sur deux angles ou sur deux bords. Fer oligiste équipollent.

— s. m. Rendre l'équipollent. L'équipollent de ce qu'on a reçu.

— *A l'équipollent*. loc. adv. A proportion, selon la mesure, le rapport qu'une chose peut avoir avec une autre. Il a perdu vingt mille francs dans cette entreprise, et les autres à l'équipollent, à l'équipollent de ce qu'ils avaient mis.

ÉQUIPOLLER. v. a. 1re conj. (pr. *é-ki-pol-ler*; du lat. *æquipollere*, formé de *æque*, également, et *pollere*, valoir). Valoir autant que. Bénéfices qui équipollent les pertes. L'un équipolle l'autre. Peu usité.

— v. n. Une raison qui équipolle à une autre. L'un équipolle à l'autre.

ÉQUIPONDÉRANCE. s. f. (pr. *é-kui-pon-dé-ran-ce*; ét. lat., *æque*, également; *ponderare*, peser). Didact. Pesanteur égale, égalité de force avec laquelle deux ou plusieurs corps tendent à se rendre vers un centre commun.

— Fig. Équipondérance de raisons, de motifs.

ÉQUIPONDÉRANT, ANTE. adj. Didact. Qui a le même poids. Deux substances équipondérantes.

— Fig. Article essentiel, article *équipondérant* à tous ceux qui vous sont contraires. (J.-J. Rouss.)

tum, la prêle). Bot. Qui ressemble à une prêle. || ÉQUISÉTACÉES. s. f. pl. Famille de plantes acotylédones, qui ne renferme que le genre prêle.

ÉQUISÉTATE. s. m. Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide équisétique avec une base salifiable.

ÉQUISÉTIQUE. adj. des 2 g. Chim. Qui existe dans la prêle.

ÉQUISONNANCE. s. f. (pr. *é-kui-so-nan-ce*; ét. lat. *æque*, également, *sonare*, sonner, résonner). Mus. Consonnance de l'octave et de celle de la double octave.

ÉQUITABLE. adj. des 2 g. (pr. *é-ki-ta-ble*). Qui a de l'équité. Homme équitable. Magistrat équitable. Tribunal équitable. Les hommes *équitables* sont plus rares que les grands génies. (Mme de Puys.) Les supplices cruels de l'antiquité étaient bien moins des punitions d'une justice *équitable* que des vengeances d'une politique féroce. (B. de St-P.)

— En parlant des choses, il signifie Conforme à l'équité. Jugement équitable. Partage équitable. C'est, je crois, le moyen le plus sûr de porter sur ce point un jugement *équitable*. (J.-J. Rouss.)

ÉQUITABLEMENT. adv. D'une manière équitable, avec équité. Juger, prononcer équitablement. Notre nation, plus vaine ou plus frivole, comme on l'en accuse, ou, pour parler plus *équitablement*, plus attachée à ses maîtres, se fait une gloire de copier leurs mœurs. (Mass.)

ÉQUITANT, ANTE. adj. (du lat. *equitans*, qui est à cheval; rad. *equus*). Bot. Se dit des parties tellement disposées que la moitié de l'une, pliée en long, reçoit dans son pli la moitié de l'autre, pliée de la même manière. Feuilles équitantes. Cotylédons équitants.

ÉQUITATIF, IVE. adj. Bot. Se dit des feuilles contenues dans le bourgeon, quand les deux côtés de ces feuilles s'appliquent face contre face.

ÉQUITATION. s. f. (pr. *é-kui-ta-ci-on*; du lat. *equitatio*, fait de *equus*, cheval). Art de bien monter un cheval, et de le conduire d'après certains principes. Les règles de l'équitation. Les termes d'équitation. S'adonner à l'équitation. La base de l'*équitation* est la bonne position du cavalier, et la solidité qui en est la suite. (Bauch.)

— *Ecoles d'équitation*. Ecoles militaires fondées en France sous le ministère et par les soins du duc de Choiseul (21 août 1764), et placées dans les villes de Metz, Douai, Besançon et Angers.

— Action de monter à cheval pour la santé, pour faire de l'exercice. Malade auquel les médecins recommandent, prescrivent l'équitation.

ÉQUITÉ. s. f. (pr. *é-ki-té*, du lat. *æquitas*, dérivé de *æquus*, uni, égal). Justice, droiture. Homme plein d'équité. Homme sans équité, qui n'a point d'équité. Juger avec équité, contre toute équité. Il ne se détourna jamais du droit chemin de l'*équité*. (Fléch.) C'est sur quoi l'*équité* m'oblige à te prévenir. (J.-J. Rouss.) La force tenait lieu de droit et d'*équité*. (Boil.) De votre cœur, Abner, je connais l'*équité*. (Rac.) L'*équité* doit régler la conduite des rois. (Gosse.) On doit pour l'*équité* parler contre soi-même. (Roger.) L'*équité* rarement est l'arbitre des rois. (Marm.) On doit obéir quand l'*équité* commande. (Desforg.) Un monarque n'est rien sans l'*équité*. (Lemerc.)

> Princes, les lois de l'*équité*
> Seules, dans tous les temps, font votre sûreté. (Stassart.)

— Justice exercée, non d'après la rigueur des lois, mais avec une modération convenable. On l'a absous parce qu'on a eu plus d'égard à l'équité qu'à la justice rigoureuse. Une longue indulgence est l'*équité* d'un père. (Chén.)

— *Cour d'équité*. Nom d'un tribunal en Angleterre.

— Syn. comp. ÉQUITÉ. JUSTICE. V. JUSTICE.

ÉQUIVALANT. part. prés. du v. Equivaloir. Qui équivaut. Il est invariable. Des refus équivalant à une insulte.

ÉQUIVALEMMENT. adv. (pr. *é-ki-va-la-man*). D'une manière équivalante.

ÉQUIVALENCE. s. f. (rad. *équivaloir*). Didact. Egalité de valeur. En indiquant les divers degrés de comparabilité de tous les sujets d'étude et d'enseignement, nous avons établi que ces degrés sont des *équivalences*, des ressemblances et des différences. (Laurent.)

ÉQUIVALENT, ENTE. adj. Qui équivaut, qui est de même valeur. Chose équivalente, équivalente à une autre. Somme équivalente. C'est par ces signes, ou par d'autres *équivalents*, que la nature écarte l'homme des lieux nuisibles. (B. de St-P.)

— Se dit aussi des expressions, des paroles employées pour rendre une même idée. Alors son ami lui parla dans ces termes ou au moins dans d'autres termes *équivalents*. (Le Sage.)

— ÉQUIVALENT. s. m. Donner l'équivalent. Offrir des équivalents. Dédommager par des équivalents. L'or paraît à l'avare le prix et l'*équivalent* de toutes les jouissances. (Boiste.)

— Chim. Quantité matérielle qui peut dans les combinaisons se remplacer de manière à ce que l'une d'elles puisse représenter telle ou telle autre, et conduire à en apprécier le poids.

— Littér. Locution, beauté de style, figure qui n'est point identique avec celle de l'original, mais par laquelle on essaye de rendre ou plutôt de remplacer celle-ci. Recourir à un équivalent, à des équivalents, aux équivalents.

ÉQUIVALOIR. v. n. 3e conj. (pr. *é-ki-va-loir*; du lat. *æquivalere*, formé de *æque*, également, et *valere*, valoir). *J'équivaux, tu équivaux, il équivaut, nous équivalons, vous équivalez, ils équivalent. J'équivalais. J'ai équivalu. J'équivalus. J'équivaudrai. Equivaux, equivalons, équivalez. Que j'équivaille, que nous équivalions. Que j'équivalusse. Equivalant*. Être de même prix, de même valeur.

— Par extens. Être à peu près le même que. Réponse qui équivaut à un refus. Compliment qui équivaut à une injure. Expression qui équivaut à telle autre.

ÉQUIVALVE. adj. des 2 g. (ét. lat., *æquus*, égal; *valva*, valve). Conchyl. Dont les valves sont égales en grandeur et en profondeur, ou de forme semblable. || ÉQUIVALVES. s. f. pl. Famille de branchiopodes comprenant ceux dont la coquille est équivalve.

ÉQUIVOQUE. adj. des 2 g. (pr. *é-ki-vo-que*, ét. lat., *æquus*, égal; *vox*, *vocis*, voix). Qui a un double sens, qui convient à différentes choses. Discours équivoque. Parole, expression équivoque. Ce mot est *équivoque*, il le faut éclaircir. (Boil.) Un habile négociateur sait parler ambigument, et se servir de tours et de mots *équivoques*, pour les interpréter ensuite selon les occasions. (La Bruy.)

— S'applique à toutes les choses sur lesquelles on peut porter des jugements opposés. Action, mérite, vertu, crédit équivoque. Réputation équivoque. La finesse est une qualité *équivoque* placée entre le vice et la vertu. (Héreau.)

— Par extens. *Homme équivoque*, *personne équivoque*. Homme, personne dont le caractère, la position dans le monde, la réputation, ne sont pas bien sûres, et à qui par conséquent la prudence défend de se fier.

— Poés. *Rime équivoque*. Petite pièce de poésie badine, autrefois en usage, dans laquelle la dernière syllabe de chaque vers était reprise avec une signification différente à la fin du vers suivant.

— Méd. *Signe équivoque*. Signe qui peut convenir à plusieurs maladies ou affections différentes.

ÉQUIVOQUE. s. f. Phrase, expression qui a ou qui peut avoir deux ou plusieurs sens. Plaisante équivoque. Equivoque fade, grossière. De basses équivoques. Il est bas et indigne d'un honnête homme d'user d'*équivoque*. (Gir.)

— Au commencement du XVIIIe siècle, *équivoque* était encore indifféremment masc. ou fém., comme le prouve la XIIe satire de Boileau, publiée en 1705, et qui commence ainsi :

> Du langage français bizarre hermaphrodite,
> De quel genre te faire, *équivoque maudite*
> Ou maudit? car sans peine, aux rimeurs hasardeux
> L'usage encor, je crois, laisse le choix des deux.

— Beaux-arts. Défaut de précision, soit dans la pose ou l'expression d'une figure, soit dans la coloration de deux objets rapprochés, soit enfin dans l'observation de la perspective. Equivoque de mouvements. Equivoque de plan. Equivoque de couleur, de clair-obscur.

ÉQUIVOQUER. v. n. 1re conj. (pr. *é-ki-vo-ké*; rad. *équivoque*). User d'équivoque. Equivoquer sur les mots, sur les termes. Homme qui ne fait qu'équivoquer.

— S'ÉQUIVOQUER. v. pron. Dire un mot pour un autre.

ÉQUORÉE. s. f. (pr. *é-ko-ré*; du lat. *æquor*, *oris*, la mer, l'Océan). Arach. Genre d'acalèphes monostomes, dont l'organisation et les mœurs se rapprochent beaucoup de celles des méduses.

ÉQUORIDÉ, ÉE. adj. (pr. *é-ko-ri-dé*). Arach. Qui ressemble à une équorée. || ÉQUORIDÉES. s. f. pl. Famille d'acalèphes, et qui a pour type le genre équorée.

ÉRABLE. s. m. Bot. Genre de plantes de la famille des malpighiacées, renfermant environ 25 espèces d'arbres. Le bois d'érable s'emploie dans les ouvrages de marqueterie; on l'emploie aussi à la charpente, à la menuiserie et dans différentes parties des constructions navales.

ÉRABLET. s. m. Bot. Nom d'une variété d'orme cultivée en Flandre, et dont les feuilles sont grandes et l'écorce rougeâtre.

— *Sucre d'érable*. Liqueur sirupeuse qu'on tire de la sève de l'érable à sucre, ou érable plane du Canada. || *Manne d'érable*. Sucre extravasé qui se trouve en petits grumeaux blancs sur les feuilles de l'érable. || *Broussin d'érable*. Souches sur lesquelles on a coupé des taillis pendant plusieurs générations.

ÉRADICATIF, IVE. adj. Médec. Qui emporte la maladie et toutes ses causes. Guérison éradicative.

ÉRADICATION. s. f. (pr. *é-ra-di-ka-ci-on*; en lat. *eradicatio*, formé de la partic. extract. *e* ou *ex*, et de *radix*, *icis*, racine). Didact. Action de déraciner, d'arracher quelque chose par la racine.

— Médec. Action d'emporter complètement les causes d'une maladie.

ÉRADIER (S'). v. pron. 1re conj. (du lat. *radiare*, rayonner, et de la partic. extract. *e* ou *ex*). Répandre ses rayons dans la circonfé-

tout l'éclat d'une gloire rehaussée par le titre politique qui se mariait le mieux avec elle. (De Carné.) V. IRRADIER.

ÉRAFLÉ, ÉE. part. pass. du v. Érafler. S'empl. adjectiv. Visage éraflé. Peau éraflée.

ÉRAFLEMENT. s. m. Art milit. Déchirement que produit un boulet brisé dans l'âme du canon.

ÉRAFLER. v. a. 1re conj. (rad. *rafle*). Écorcher légèrement, effleurer la peau avec quelque chose d'aigu. Les griffes du chat lui ont éraflé la peau.

— S'ÉRAFLER. v. pron. Être déchiré, écorché.

ÉRAFLURE. s. f. Fam. Écorchure légère de la peau et qui ne pénètre pas. Éraflure d'épingle, d'épine, etc.

— Techn. Hachure faite dans les bois ouvrés par une main inhabile.

ÉRAGNY. Géogr. Village près de Pontoise (Seine-et-Oise), où mourut Bernardin de St-Pierre, le 21 janvier 1814.

ÉRAILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Érailler. S'empl. adjectiv. Etoffe éraillée. Cuir éraillé.

— Médec. *Avoir l'œil éraillé, les yeux éraillés.* Avoir les paupières plus ou moins renversées en dehors par la violence d'une fluxion ou toute autre cause; avoir des filets rouges dans l'œil. Je n'ai pas eu toujours les yeux *éraillés* et bordés d'écarlate; mon nez n'a pas toujours touché à mon menton; et je n'ai pas toujours été servante. (Volt.)

ÉRAILLÉ-LONGUE-TIGE. s. m. Bot. Bolet des environs de Paris, remarquable par l'odeur de soufre qu'il exhale.

ÉRAILLEMENT. s. m. (pr. *é-rd-ie-man*). Médec. Renversement de la paupière inférieure. Ce qui arrive lorsque par l'*éraillement* du bord libre de l'une ou de l'autre paupière, une petite portion de la sclérotique ou de la cornée reste à découvert, prouve l'indispensable nécessité de ces parties. (Richer.)

ÉRAILLÉ-PERROQUET. s. m. Bot. Espèce de bolet des environs de Paris, à surface irrégulièrement déchirée et dont la chair change de couleur quand on l'entame.

ÉRAILLER. v. a. 1re conj. (pr. *e-rd-ié*; en lat. *eradere*, formé de *irradiare*). Techn. Tirer une etoffe de façon que les fils se relâchent, s'entr'ouvrent et se séparent. Erailler du satin.

— s'ÉRAILLER. v. pron. Être effilé, déchiré.

— Anat. Se dit des chairs lorsque les fibres s'en séparent par quelque effort.

ÉRAILLURE. s. f. (pr. *é-rd-iure*). Techn. Marque qui reste à une étoffe de soie ou à une toile, dont le tissu s'est séparé dans la trame ou dans la chaîne par un effort violent.

ÉRANARQUE. s. m. (ét. gr., ἐράνος, contribution, aumône; ἀρχή, commandement). Ant. gr. Administrateur des deniers des pauvres.

— Président d'une association du genre de celles appelées *éranes*.

ÉRANDOU. s. m. Dans la Vendée, Celui qui chante quand les bœufs travaillent. On fait cas d'un bon *érandou*, parce qu'il fait faire plus de travail dans le même temps. (Vivien.)

ERANE s. f. ou **ÉRANES**. s. m. (du gr. ἐράνος, festin par écot, collecte). Ant. gr. Repas où chacun payait sa part. || Collecte. || Association de divertissements et de secours mutuels.

ÉRANIQUE. adj. des 2 g. Qui concerne la société des éranistes en Grèce.

ÉRANISTE. s. m. (en gr. ἐρανιστής). Membre d'une société éranique. || Affilié d'une érane.

ÉRANT. s. m. Agric. Sorte de charrue à soc mince et effilé, sans coutre et sans versoir.

ÉRANTHÈME. s. m. (ét. gr., ἔαρ, printemps; ἄνθος, fleur, qui fleurit au printemps). Bot. Genre de verbénacées, composé d'arbustes tous exotiques.

ÉRARD (Sébastien). Célèbre facteur de pianos et de harpes, né à Strasbourg en 1752, mort à Paris en 1831.

ÉRASME (Didier). Savant célèbre, auteur de l'Eloge de la folie, des Colloques, etc. Né le 28 octobre 1467 à Rotterdam, mort a Bâle le 12 juillet 1536, âgé de 70 ans.

ÉRASMIEN, IENNE. adj. (rad. *Érasme*). Qui appartient à Erasme.

— Philol. *Prononciation érasmienne.* La prononciation du grec, telle qu'elle fut modifiée au XVIe siècle par Erasme, qui enseigna qu'on devait prononcer la lettre η comme un *e* long, et les diphthongues selon leurs éléments distincts.

ÉRASMIEN ou **ÉRASMITE**. s. m. Partisan du système d'Erasme. || adj. Qui est relatif à la prononciation du grec.

ÉRASMIQUE. adj. des 2 g. Philol. V. ÉRASMIEN.

ÉRASTE (Thomas). Hérétique qui niait que l'Eglise eût le pouvoir d'excommunier. Donna son nom à la secte des érastiens.

ÉRASTIANISME. s. m. (rad. *érastien*). Hist. rel. Doctrine des érastiens.

ÉRASTIEN. s. m. Hist. rel. Membre d'une secte fondée en Angleterre en 1647, par Thomas Eraste. || Les érastiens niaient que l'Eglise anglicane eût le pouvoir d'excommunier.

ÉRASTOME. s. m. (ét. gr., ἐράω, j'aime; στόμα, bouche). Antiq. Poésie d'amour.

ploie adjectiv.

— Fig. Gai, enjoué, éveillé, fin, rusé.

— ÉRATÉ. s. m. Homme vif, gai, enjoué. C'est un érate.

ÉRATER. v. a. 1re conj. Oter la rate. || s'ÉRATER. v. pron. Fam. S'essoufler à force de courir.

ÉRATO. (du gr. ἐρατός; dérivé de ἐράω, j'aime). Myth. Fille de Jupiter et de Mnémosyne; muse de la poésie érotique.

ÉRATOSTHÈNES. Célèbre philosophe, astronome et grammairien grec, né à Cyrène, ville d'Afrique, 276 ans av. J.-C. Mort à l'âge de 82 ans.

ÉRAVAY. s. m. Bot. Espèce de ricin de Guinée.

ÉRAYÉ, ÉE. part. pass. du v. Érayer. S'emploie adjectiv. Terre érayée.

ÉRAYER. v. a. 1re conj. Agric. Commencer le labour aux deux côtés, de sorte que les deux premières tranches tombent dans les deux rigoles et que les deux dernières s'éloignant l'une de l'autre laissent une rigole ouverte là où était auparavant l'ados ou milieu du billon.

ERBABE. s. m. Relat. Violon arabe à une seule corde.

ERBIN. s. m. Bot. Genre de canches, famille des graminées.

ERBUE. s. f. Techn. Fondant argileux qu'on ajoute au minerai de fer dans les hauts-fourneaux, pour en faciliter la fusion.

ERCINITE. s. f. Minér. Syn. d'Andréolithe.

ERD. s. m. Cal. or. Nom du vingt-cinquième jour du mois solaire chez les Parses.

ERDRE. Géogr. Rivière de France qui a sa source dans le département de Maine-et-Loire.

ÈRE. s. f. Chron. Point fixe d'où l'on commence à compter les années. L'ère de Nabonassar, des Séleucides. Fixer l'ère. Il était naturel que chaque peuple prît pour point de départ de son comput chronologique un fait saillant de sa propre histoire. Aussi la diversité des *ères* chez les différents peuples n'est pas moindre que celle des calendriers. (Teulet.)

— Suite même des années que l'on compte depuis un point fixe. Il est bon d'avertir que ce mot *ère* signifie un dénombrement d'années commencé, à un certain point que quelque grand événement fait remarquer. (Boss.)

— Dans le style élevé et poétique. Epoque très-remarquable où un nouvel ordre de choses s'établit, commence. Se prend plus fréquemment en ce cas dans un sens admiratif. Une ère de gloire, de bonheur, de prospérités. L'ère qui s'ouvre sera féconde en grands résultats.

Dans cette *ère* nouvelle
Tu grandiras heureuse au sein de tes splendeurs.
(MILLEVOYE.)

— On distingue les *ères antérieures* à Jésus-Christ qui commencent à l'ère de la création et finissent à l'établissement de l'ère chrétienne, et les *ères postérieures* à Jésus-Christ, commençant à l'ère chrétienne et s'étendant jusqu'à nos jours.

— *Ere de la création* ou *ère mondaine des Juifs.* Les Juifs la font commencer 3761 ans av. J.-C. || *Ere d'Abraham.* V. ABRAHAM. || *Ere cecropique.* Epoque à laquelle Cécrops alla fonder une colonie en Grèce, 1562 ans av. J.-C., selon les marbres de Paros. || *Ere grecque* ou *des olympiades.* Commence au solstice d'été de l'an 776 av. J.-C. Elle date de l'olympiade de Corœbus, premier vainqueur aux jeux olympiques. || *Ere de la fondation de Rome.* Ere d'après laquelle les Romains comptaient les années. Elle commence dans la 3961e année de la période julienne, au 21 avril 753 av. J.-C. la 4e année de la 6e olympiade. || *Ere de Nabonassar* ou *des Babyloniens*, ainsi appelée parce que les observations des Chaldéens, envoyées par Callisthène en Grèce, se rapportaient au commencement du règne de Nabonassar à Babylone; elle commence le 26 février 747 ans av. J.-C. || *Ere d'Alexandre le Grand* ou *ère de Philippe*, appelée aussi *ère des Lagides.* Ere qui commence le 12 novembre 324 av. J.-C. avec le règne de Philippe Aridée, frère naturel et successeur d'Alexandre. || *Ere des Séleucides*, ou *syro-macédonienne*, ou *ère d'Apamée*, ou *ère des rois*, appelée aussi chez les Juifs et les Arabes *ère des contrats.* Ere qui commence à la prise de Babylone par Séleucus Nicanor, dans l'été de l'an 312 av. J.-C. || *Ere de Ptolémée Philadelphe* et *ère de Denys l'Astronome.* Eres qui diffèrent de peu de mois et commencent toutes deux en 289 av. J.-C. || *Ere des consuls* ou *ère civile des Romains*, remonte à l'an 245 de Rome, 108 ans av. J.-C. || *Ere de Tyr.* Ere établie par les Tyriens, lorsque Bala, roi de Syrie, leur accorda l'autonomie. Elle commence le 19 octobre 125 av. J.-C. || *Ere césarienne* ou *Césaréenne d'Antioche.* Ere qui commence avec l'automne de l'an 48 av. J.-C. || *Ere Julienne.* Ere etablie par Jules César; elle commence le 1er janvier 45 ans av. J.-C. Son année est l'année julienne. || *Ere d'Espagne* ou *Ibérienne.* Elle commence le 1er janvier 38 ans av. J.-C., c'est-à-dire à l'époque de la soumission de l'Espagne par Auguste. || *Ere actiaque* ou *actienne.* V. ACTIAQUE. || *Ere des augustes.* V. AUGUSTE. (s. m.) || *Ere evangélique.* Nom que l'on a proposé de donner a la véritable ère de la naissance de J.-C. qui commencerait cinq ans plus tôt que

av. J.-C.; elle n'est point en usage. || *Ere d'Alexandrie*, proprement dite. Qui commence en l'an 3 av. J.-C. || *Ere chretienne, ère vulgaire* ou *ère de l'Incarnation.* Point de départ proposé au VIe siècle par Denys le Petit, adopté en France sous Pépin et Charlemagne d'après lequel les modernes supputent les années soit avant, soit depuis la naissance de J.-C., arrivée dans la 4714e année de la période julienne. Denys le Petit a placé la naissance de J.-C. cinq ans trop tard. Pour éviter toute erreur il faut mettre en concordance la première année de l'ère chrétienne avec l'année bien certaine d'une autre ère. || *Ere de l'Ascension.* Elle commence en l'an 39 de l'ère vulgaire. || *Ere dioclétienne* ou *des martyrs*, établie par les Egyptiens à l'avénement de Dioclétien à l'empire; elle commence le 29 août 284. || *Ere*

d'Alexandrie modifiée, qui commence l'an 7 après J.-C. || *Ere des Arméniens.* Ere instituée par l'Eglise arménienne lors de sa condamnation par le concile de Chalcédoine; elle commence le 9 juillet de l'année 532. || *Ere de Constantinople.* Elle a pour origine la création du monde selon l'Eglise grecque, qui compte 5508 ans avant la première année de l'ère chrétienne. || *Ere de l'hegire.* Ere employée exclusivement par tous les Mahométans. Elle commence à la fuite de Mahomet de la Mecque à Médine, le 15 ou le 16 juillet 622. || *Ere d'Iesdedjer.* Ere qui fut établie à l'avénement au trône de Perse du prince qui porte ce nom; elle commence le 16 juin 632 après J.-C. || *Ere mondaine de Constantinople.* Employée dès le VIIe siècle dans les dates des conciles, et conservée par les Russes jusqu'à Pierre le Grand. Elle a pour point de départ la création du monde selon la supputation de l'Eglise grecque; elle commence au 1er septembre 5508 av. J.-C.

— Chronol. ind. *Ère de Shakya.* V. SHAKYA.

— Numism. *Ere des médailles.* Epoques d'après lesquelles on suppute les années gravées sur les médailles antiques. || *Ere d'Abila, d'Adana, d'Eges, d'Amasie*, etc. Eres particulières portant le nom de ces villes de l'Orient. || *Ere de la liberté.* Adoptée après le 14 juillet 1789. Sur les monnaies et sur les actes publics, l'année commencée au 1er juillet 1790 est désignée sous le nom d'an Ier de la liberté; cette ère fut remplacée le 22 septembre 1792 par l'ère républicaine. || *Ere républicaine.* Ere établie en France le 22 septembre 1792, jour de la fondation de la République française, par un sénatus-consulte du 22 fructidor an XIII; l'usage de cette ère a été supprimé à partir du 1er janvier 1806.

ÉRÈBE. Myth. Fils du Chaos et de la Nuit. Fleuve des enfers. || L'enfer même. || En poésie se prend pour la Nuit même ou pour le Dieu qui préside à cette nuit éternelle qui remplit l'empire des morts.

— Entom. Genre d'insectes lépidoptères, famille des nocturnes.

ÉRECHTHÉE. Myth. Sixième roi d'Athènes, fils de Pandion; foudroyé par Jupiter, fut mis au nombre des dieux avec ses quatre filles.

ÉRECHTHÉIDE. adj. des 2 g. Antiq. gr. Qui appartient à Erechthée. || Hist. gr. *Tribu érechthéide.* La première des six tribus athéniennes établies par Clisthène.

ÉRECHTHÉON. s. m. Antiq. gr. Temple d'Erechthée dans la citadelle d'Athènes.

ÉRECTEUR. adj. des 2 g. (du lat. *erigere*, dresser, relever). Anat. Désignation des muscles ischio-caverneux qui, en se contractant, redressent la verge ou le clitoris. || subst. Les érecteurs du clitoris, de la verge.

— Antiq. rom. Qui était employé dans les courses de chars à élever des images de dauphins ou d'œufs sculptés sur l'épine du cirque, afin de marquer le nombre des courses.

ÉRECTILE. adj. des 2 g. Physiol. Qui a la faculté d'entrer en érection. || Anat. *Tissu érectile.* Tissu particulier de l'économie animale, essentiellement vasculaire et nerveux, auquel on rapporte les diverses parties dont le mode de motion est une dilatation active.

ÉRECTILITÉ. s. f. (rad. *érectile*). Physiol. Faculté d'entrer en érection; propriété particulière du tissu érectile à laquelle on attribue les phénomènes de l'érection.

ÉRECTION. s. f. (pr. *é-rèk-ci-on*; en lat. *erectio*, fait de *erigere*, élever). Action d'ériger, d'établir, de dresser, de fonder.

— Action par laquelle une chose est mise dans une situation perpendiculaire à l'horizon. L'érection d'un obélisque.

— Action d'élever une statue, un monument en l'honneur de quelque personnage illustre ou en mémoire de quelque événement important.

— Physiol. Etat d'une partie qui de molle qu'elle était d'abord, devient raide, dure et gonflée par suite de l'accumulation du sang dans les aréoles de son tissu, comme dans le pénis et les mamelles.

— L'état du membre viril, dans lequel il cesse d'être pendant, et se soutient de lui-même pour coopérer à l'œuvre de la génération.

— Action par laquelle l'homme couché se lève pour mettre son corps debout.

— Fig. Signifie Institution, établissement. L'érection d'un tribunal, d'un titre, d'une charge.

d'une ligne perpendiculaire sur une autre, est un problème enseigné dans les Eléments d'Euclide.

ÉRECTOMÈTRE. s. m. Sorte de machine contre les pollutions nocturnes.

ÉRÉDOPHYTE. s. m. Bot. Plante dont les étamines et le pistil sont supportés par un disque.

ÉREINTÉ, ÉE. part. pass. du v. Éreinter. S'emploie adjectiv. Homme éreinté. Femme éreintée. Ouf! je suis *éreinté.* (Regn.)

— *Ereinté sous.* Je ne veux point tâter de l'avantage d'être *éreinté* sous les coffres d'un roi. (Nivernais.)

ÉREINTER. v. a. 1re conj. Rompre les reins, les fouler.

— s'ÉREINTER. v. pron. Se fatiguer excessivement. Se rompre les reins.

ÉRÈME. s. m. Bot. Boîte péricarpienne qui n'a ni valve ni suture.

ÉRÉMITIQUE. adj. des 2 g. (du gr. ἐρημιτής, ermite, fait de ἔρημος, désert). Qui tient de l'ermite, du solitaire.

— *Vie érémitique.* Vie que mènent les solitaires dans le désert.

ÉRÉMODICIE. s. f. (ét. gr., ἔρημος, désert; δίκη, justice). Anc. prat. Péremption d'instance, condamnation par défaut.

ÉRÉMONT. s. m. Techn. Morceau de bois enchassé sur l'avant-train d'un carrosse, et qui vient embrasser le timon.

ÉRÉMOPHILE. s. m. (ét. gr., ἐρημία, isolement; φίλος, ami). Ichthyol. Poisson de rivière de l'Amérique méridionale, famille des cyprinoïdes.

ÉRÉMOPHYLLE. s. m. (ét. gr., ἔρημος, désert, isolé; φύλλον, feuille). Bot. Genre de plantes de la famille des verbénacées.

ÉRÉNER. v. a. 1re conj. (du lat. *erenare*, formé de *renes*, les reins). S'est dit pour Ereinter.

ERÈSE. s. m. Entom. Genre d'araignées pulmonaires, famille des aranéides.

ÉRÉSIPÈLE. s. m. Se dit populairement pour *Erysipèle* et il est fort singulier que l'Académie donne la préférence à cette vicieuse orthographe tout en faisant observer que *erysipèle* est plus conforme à l'étymologie. V. ERYSIPÈLE.

ÉRÉSYPHE. s. m. Bot. Genre de champignons, qui naissent sur les feuilles vivantes et nuisent à la croissance et à la fructification des plantes.

ÉRÉTHISME s. m. (du gr. ἐρεθισμός ou ἐρέθισμα, fait de ἐρεθίζω, j'irrite). Médec. Etat d'irritation qui accompagne la première période des maladies aiguës. Tant que l'*éréthisme* dure, il n'y a point de crise ni de solution de la maladie à espérer. (Vaidy.) Si l'*éréthisme* se prolonge au-delà du terme ordinaire, ou s'il revient, après avoir disparu, c'est d'un très-fâcheux augure. (Id.)

— Fig. On nous a faits plus terribles de tout ce qu'il y a de violent dans l'exaltation de la fierté blessée, et dans l'*éréthisme* du désespoir. (De Bonald.)

ÉRÉTRIAQUE. adj. des 2 g. et s. m. Philos. Qui appartient à l'école philosophique d'Erétrie. Philosophie érétriaque. Doctrines érétriaques. Un érétriaque.

ÉRÉTRIE. Géogr. anc. Ville de l'île d'Eubée sur l'Euripe.

— Philos. *École d'Érétrie.* École de philosophie qui se rapproche de l'école mégarique.

ÉRÉTRIEN, ENNE. adj. et s. Antiq. Habitant d'Erétrie. || Qui appartient à cette ville ou à ses habitants.

— *Terre érétrienne.* Terre argileuse de couleur cendrée, qu'on tire du voisinage d'Erétrie dans l'île d'Eubée. On l'employait autrefois en médecine et en peinture. Citée par Dioscoride et Hippocrate.

ERFURT. Géogr. Ville des États prussiens, dans la Thuringe, ch.-l. de la régence qui porte le même nom; 15,000 hab.

— *Entrevue d'Erfurt.* Célèbre entrevue de Napoléon et de l'empereur Alexandre, qui eut lieu le 27 septembre 1808 et dura quinze jours.

ERGASTINES. s. f. pl. (en gr. ἐργαστῖναι). Ant. gr. Jeunes Athéniennes qui étaient chargées de tisser le *péplos* ou voile de Minerve, pour les grandes panathénées.

ERGASTULAIRE. s. m. Ant. rom. Geôlier des ergastules, à Rome.

ERGASTULES. s. f. pl. Ant. rom. Prisons où l'on enfermait les esclaves condamnés pour quelque grand crime.

— ERGASTULES. s. m. pl. Les esclaves enfermés dans ces prisons.

ERGATIES. s. f. pl. (pr. *er-ga-ci*; du gr. ἔργον, ouvrage). Ant. gr. Fêtes qu'on célébrait à Sparte, en mémoire des travaux d'Hercule.

ERGO. conj. Log. Mot latin qui signifie *donc*, et qui marquait la conclusion dans le syllogisme, tel que l'employaient les scolastiques. On s'en sert quelquefois encore pour conclure un raisonnement.

— Fam. Il croit que sa fille aime, *ergo* les rendez-vous. (L'Hérit.)

— Se dit substantiv. Les scolastiques ne ser-

des *ergo*.

ERGO-GLU. (formé des mots latins, *ergo*, donc, et *glux*, *glucis*, glu). Expression familière dont on sert pour se moquer des grands raisonnements qui ne concluent rien.

ERGOT. s. m. (du lat. *articulus*, articulation, selon Ménage, ou du lat. *erigo*, je dresse). Mamm. Ongles des doigts imparfaitement développés, et qui se trouvent en général placés derrière les autres. Les ongles des doigts rudimentaires du cochon domestique et des ruminants sont des *ergots.* (Cloquet.)

— Anat. Tubercule médullaire qu'on observe dans la cavité ancyroïde ou digitale. Les ventricules latéraux du cerveau.

— Agric. Production végétale en forme d'éperon ou de corne qui vient sur les épis de quelques graminées, principalement sur ceux

du seigle, et dont l'usage alimentaire vent déterminé en certains pays des ép meurtrières.

— Médec. Maladie occasionnée par du seigle ergoté. On l'appelle aussi *erg*

— Hortic. Portion de branche mo reste sur les arbres fruitiers, comme i souvent aux branches qu'on écusson les dépare, et qu'on doit retrancher.

— Vénér. Ongles de surcroît d'un chi sangliers on les nomme les *gardes*, a les os.

— Zool. Corne molle ou tumeur sa que portent entre les jambes certains a à pieds fourchus.

— Nécrose; mal des ardents. V. ARD

— Ornith. Protubérance plus ou moins et pointue, sorte d'éperon, placé à peu milieu du pied de certains oiseaux, interne.

— Vétér. Portion de corne située au du fanon derrière le boulet du cheval.

— Fig. et fam. *Se lever sur ses ergots, sur ses ergots, monter sur ses ergots.* avec colère et d'un ton fier et élevé.

— Fig.

. . Le saint père avait en ce tracas
Baisé l'*ergot* de messer Satanas. (VOLTA

ERGOTÉ, ÉE. part. pass. du v. E S'empl. adjectiv. Un coq bien ergoté.

— Armé d'éperons en forme d'ergots.

Se sont encor diffamer les côtés,
Par deux talons de pointes *ergotés.* (Rou

— *Seigle ergoté.* Dont les grains so qués de la maladie appelé *ergot.* Les *ergotés* se rompent facilement et se net, en faisant un petit bruit, comme une sèche. (Renauld.) En examinant une quantité de grains de seigle *ergoté*, Til perçut que plusieurs contenaient un ver sensible à l'œil nu, qu'il crut y avoir pr sance et qui s'y nourrissait. (Id.)

— Fig et fam. *Homme ergoté.* Qui bien ses intérêts.

— *Chien ergoté.* Chien qui a un o surcroît au-dedans et au-dessus du pie

ERGOTER. v. n. (du lat. *ergo*, donc) de ceux qui argumentent avec la forme logisme, qui est la plus fréquente da écoles. Ils ont longtemps *ergoté* sur ce position en Sorbonne. (Trév.)

— Fig. et fam. Pointiller, chicaner, co mal à propos et avec importunité. Ce hommes ne peuvent s'accorder; ils so jours à *ergoter* l'un contre l'autre. (Trév

— Fig. et fam. *Il ergote sur tout.* Il t redire à tout.

— Hortic. Couper l'extrémité d'une b morte.

ERGOTERIE. s. f. Fam. Chicane, ol tion vétilleuse, mauvaise contestation bagatelles. Tandis que duraient ces pet *goteries*, et que les jours se passaient puter, à marmotter des prières, il m'arri petite vilaine aventure assez dégoûtante Rouss.)

ERGOTEUR, EUSE. adj. et s. Celu qui dispute sur les choses les plus sim qui enveloppe des formes de l'argume les niaiseries les plus vulgaires. Il e C'est un *ergoteur* d'école qui sait en qu sens se contredisent, et non pas en q s'accordent. (Cormen.)

ERGOTINE. s. f. Chim. Matière r bonde qu'on extrait du seigle ergoté.

ERGOTIS. s. m. pl. Chicanes théolo

ERGOTISME. s. m. Manie d'ergoter servir des arguments en forme; sophis crois que ces *ergotismes* en sont cause. Si chaque ergoteur se disait: Dans qu années, personne ne se souciera de me *tismes*, on ergoterait moins. (Volt.)

Il est profond dans l'art de l'*ergotisme*,
En quatre parts il vous coupe un sophisme.

— Méd. Ensemble des accidents qui térisent la maladie produite par le sei goté. Ergotisme convulsif. Ergotisme neux. Les principaux symptômes de *tisme* sont la gangrène des doigts et teils, quelquefois même des pieds et des (Chomel.)

ERGOTISTE. adj. des 2 g. Qui a ra l'ergotisme.

— ERGOTISTE. s. m. Celui qui a l'habit manie d'ergoter. Je trouve les *ergotist* tristement encore inutiles que les (Mont.)

ÉRIAL. s. m. Agric. Sorte de charr

ERIANTHE. adj. des 2 g. (ét. gr. laine; ἄνθος, fleur). Bot. Qui a des fle lues, dont les balles extérieures sont gar poils épais.

— ERIANTHE. s. m. Genre de plantes nées.

ÉRIC. (ét. all., *ehr*, honneur; *reich*, qui est plein d'honneur; nom propre, lo qu'Henri, qui en a été fait). Neuf rois de mark et quatorze rois de Suède ont p nom d'Eric.

ÉRICACÉ, ÉE. adj. (du lat. *erice*, bruyère). Bot. Qui ressemble à une bruy ÉRICACÉES. s. f. pl. Famille de plantes lédones, monopétales, à étamines péri

du seigle, et dont l'usage alimentaire a souvent déterminé en certains pays des épidémies meurtrières.

— Médec. Maladie occasionnée par l'usage du seigle ergoté. On l'appelle aussi *ergotisme*.

— Hortic. Portion de branche morte qui reste sur les arbres fruitiers, comme il arrive souvent aux branches qu'on écussonne, qui les dépare, et qu'on doit retrancher.

— Véner. Ongles de surcroît d'un chien. Aux sangliers on les nomme les *gardes*, aux cerfs *les os*.

— Zool. Corne molle ou tumeur sans poil, que portent entre les jambes certains animaux à pieds fourchus.

— Nécrose ; mal des ardents. V. ARDENT.

— Ornith. Protubérance plus ou moins longue et pointue, sorte d'éperon, placé à peu près au milieu du pied de certains oiseaux, du côté interne.

— Vétér. Portion de corne située au milieu du fanon derrière le boulet du cheval.

— Fig. et fam. *Se lever sur ses ergots, se tenir sur ses ergots, monter sur ses ergots*. Parler avec colère et d'un ton fier et élevé.

— Fig.

. . . Le saint père avait en ce tracas
Baisé l'*ergot* de messer Satanas. (VOLTAIRE.)

ERGOTÉ, ÉE. part. pass. du v. Ergoter. S'empl. adjectiv. Un coq bien ergoté.

— Armé d'éperons en forme d'ergots.

So sont encor diffamer les côtés,
Par deux talons de pointes *ergotés*. (ROUSSEAU.)

— *Seigle ergoté*. Dont les grains sont attaqués de la maladie appelé *ergot*. Les grains *ergotés* se rompent facilement et se cassent net, en faisant un petit bruit, comme une amande sèche. (Renauld.) En examinant une grande quantité de grains de seigle *ergoté*, Tillet s'aperçut que plusieurs contenaient un ver à peine sensible à l'œil nu, qu'il crut y avoir pris naissance et qui s'y nourrissait. (Id.)

— Fig et fam. *Homme ergoté*. Qui entend bien ses intérêts.

— *Chien ergoté*. Chien qui a un ongle de surcroît au-dedans et au-dessus du pied

ERGOTER. v. n. (du lat. *ergo*, donc). Se dit de ceux qui argumentent avec la forme du syllogisme, qui est la plus fréquente dans les écoles. Ils ont longtemps *ergoté* sur cette proposition en Sorbonne. (Trév.)

— Fig. et fam. Pointiller, chicaner, contester mal à propos et avec importunité. Ces deux hommes ne peuvent s'accorder ; ils sont toujours à *ergoter* l'un contre l'autre. (Trév.)

— Fig. et fam. *Il ergote sur tout*. Il trouve à redire à tout.

— Hortic. Couper l'extrémité d'une branche morte.

ERGOTERIE. s. f. Fam. Chicane, observation vétilleuse, mauvaise contestation sur des bagatelles. Tandis que duraient ces petites *ergoteries*, et que les jours se passaient à disputer, à marmotter des prières, il m'arriva une petite vilaine aventure assez dégoûtante. (J.-J. Rouss.)

ERGOTEUR, EUSE. adj. et s. Celui, celle qui dispute sur les choses les plus simples, et qui enveloppe des formes de l'argumentation les niaiseries les plus vulgaires. Il est fam. C'est un *ergoteur* d'école qui sait en quoi deux sens se contredisent, et non pas en quoi ils s'accordent. (Cormen.)

ERGOTINE. s. f. Chim. Matière nauséabonde qu'on extrait du seigle ergoté.

ERGOTIS. s. m. pl. Chicanes théologiques.

ERGOTISME. s. m. Manie d'ergoter, de se servir des arguments en forme ; sophisme. Je crois que ces *ergotismes* en sont cause. (Mont.) Si chaque ergoteur se disait : Dans quelques années, personne ne se souciera de mes *ergotismes*, on ergoterait moins. (Volt.)

Il est profond dans l'art de l'*ergotisme*,
En quatre parts il vous coupe un sophisme. (VOLT.)

— Méd. Ensemble des accidents qui caractérisent la maladie produite par le seigle ergoté. Ergotisme convulsif. Ergotisme gangréneux. Les principaux symptômes de l'*ergotisme* sont la gangrène des doigts et des orteils, quelquefois même des pieds et des mains. (Chomel.)

ERGOTISTE. adj. des 2 g. Qui a rapport à l'ergotisme.

— ERGOTISTE. s. m. Celui qui a l'habitude, la manie d'ergoter. Je trouve les *ergotistes* plus tristement encore inutiles que les poètes. (Mont.)

ÉRIAL. s. m. Agric. Sorte de charrue sans

ERIANTHE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἔριον, laine ; ἄνθος, fleur). Bot. Qui a des fleurs velues, dont les balles extérieures sont garnies de poils épais.

— ÉRIANTHE. s. m. Genre de plantes graminées.

ÉRIC. (ét. all., *ehr*, honneur ; *reich*, riche, qui est plein d'honneur ; nom propre, le même qu'Henri, qui en a été fait). Neuf rois de Danemark et quatorze rois de Suède ont porté le nom d'Éric.

ÉRICACÉ, ÉE. adj. (du lat. *erice*, *erices*, bruyère). Bot. Qui ressemble à une bruyère. || ÉRICACÉES. s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones, monopétales, à étamines périgynes, renfermant les bruyères en particulier. Les baies d'un grand nombre d'*éricacées* sont alimentaires, ont une saveur agréable et un peu styptique. (Toll.)

ÉRICÉTIN, INE. adj. Bot. Qui croît dans les landes et les bruyères.

ÉRICHTE. s. m. Crust. Genre de stomopodes, dont les espèces se trouvent dans les mers des pays chauds.

ÉRICHTON. Myth. Magicienne de Thessalie. || Une des Furies.

ÉRICHTHONIUS ou **HENIOCHUS.** (ét. gr., ἡνιοχῆς, fait de ἡνία, frein, bride, et de ἔχω, j'ai). Fils de la Terre ou de Minerve et de Vulcain, roi d'Athènes.

— Astron. Nom de la constellation du Cocher. La douzième constellation des vingt et une septentrionales.

ÉRICIBE. s. f. Bot. Genre de plante, famille des convolvulacées, ne renfermant qu'une espèce d'arbrisseau du Coromandel.

ÉRICINÉ, ÉE. adj. Bot. Syn. de Éricacé. V. ce mot.

ÉRICOÏDE. adj. des 2 g. Bot. Qui ressemble à la bruyère.

ÉRICOPHILE. adj. des 2 g. Bot. Qui croît sur les bruyères.

ERIDAN. s. m. Astron. La troisième constellation des quinze méridionales, placée au-dessous de la Baleine et composée de quatre-vingts étoiles.

— Myth. Fleuve d'Italie, ainsi nommé de la chute d'Eridan, ou Phaéton, précipité dans ses eaux. C'est aujourd'hui le Pô. Virgile le nomme le roi des fleuves, et lui donne des cornes dorées.

ÉRIDELLE. s. f. Techn. Sorte d'ardoise étroite et longue qui a deux côtés taillés et les deux autres bruts.

ÉRIENE. s. f. Relig. parse. Nom de l'Eden d'Ormuz, dans le Zend-Avesta.

ÉRIGÉ, ÉE. part. pass. du v. Eriger. S'emploie adjectiv. Ce nouveau duché fut *érigé* en royaume en 1701, sous l'aïeul du grand Frédéric. (Chateaub.) Les empereurs furent presque les seuls dont les cendres reposèrent dans les monuments *érigés* à Rome. (Volt.)

ÉRIGÉNIE. s. f. Bot. Genre d'ombellifères renfermant une plante qui croît dans les marécages de l'Amérique septentrionale.

ÉRIGER. v. a. 1re conj. (pr. *é-ri-jé*, du lat. *erigere*). On met un *e* muet après le *g* devant les voyelles *a* et *o*. *Nous érigeons. J'érigeais. Nous erigeâmes*. Instituer, établir. Les papes avaient *érigé* ces tribunaux par politique. (Volt.)

— *Eriger une commission, une fonction en titre d'office*. Faire d'une commission, d'une fonction amovible une charge inamovible. En ce sens, c'est changer en mieux la nature des choses.

— *Eriger une terre en comté, en marquisat, en duché*. En faire un comté, un marquisat, un duché.

— *Eriger un diocèse en évêché, une église en cathédrale*. En faire un évêché, une cathédrale. Le pape ne peut *ériger* une église en cathédrale ou métropolitaine sans le consentement du prince. (Fevret.)

— Archit. Dresser, élever. Ériger un mausolée, une statue, une colonne, en mémoire de quelque événement, en l'honneur de quelque personnage. Ainsi appliqué, ce mot comporte aussi l'idée de consécration.

— Fig. et fam. Autrefois saint Louis *érigea* ce lutrin. (Boil.)

— Se dit fig. d'un ouvrage d'esprit, d'une publication importante. Concevez combien de siècles exige la lenteur de l'esprit humain pour en venir jusqu'à *ériger* un tel monument aux sciences. (Volt.)

— Fig. *Eriger en*. Chacun veut en sagesse *ériger* sa folie. (Boil.) L'argent en honnête homme *érige* un scélérat. (Id.) L'oisiveté *érige* bien des gens en mauvais poètes. (S. Evrem.)

— *Eriger avec*. Ériger avec pompe.

— *Eriger sur*. Eriger sur une place publique.

— S'ÉRIGER. v. pron. S'attribuer une autorité, un droit, une qualité qu'on n'a pas, ou qui ne convient pas. S'ériger en auteur, en savant, en censeur, en critique, en bel esprit, en réformateur, etc. Quand des Costard et des Ménage s'*érigent* en grands personnages, on en rit. (Boil.) On n'aura pas la présomption de s'*ériger* en juge de ce grand procès. (Raynal.)

— Syn. comp. ÉRIGER. ÉLEVER. INSTITUER. V. INSTITUER.

ÉRIGÈRE ou **ÉRIGÉRON** . . .

ἦρ, de bonne heure, de ἦρ, ou ἔαρ, printemps ; γέρων, vieillard ; qui vieillit dès le commencement de la saison). Bot. Genre de plantes corymbifères, vulgairement nommé *séneçon*. L'érigère fournit, quand on la brûle, une grande quantité de potasse.

ÉRIGÉRÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à un érigère.

ÉRIGNE ou **ÉRINE.** s. f. (du gr., αἴρω, je lève). Chir. Instrument formé d'une tige d'acier aplatie dans son milieu et dont les extrémités sont pointues et recourbées en crochets. Erigne simple. Érigne double. On se sert de l'érigne dans des dissections délicates et dans quelques opérations chirurgicales, pour écarter certaines parties que l'instrument tranchant doit ménager : on s'en sert aussi dans la résection des amygdales.

ÉRIGONE. s. f. Astron. Nom de la constellation de la Vierge.

— Myth. Fille d'Icarius, aimée de Bacchus, qui, pour la séduire, se transforma en grappe de raisin.

ÉRIGONIEN, ENNE. adj. Astron. Se dit de la constellation de la canicule, qui est près de celle d'Erigone.

ÉRIMANTE. s. f. Hortic. Tulipe rouge à feuille morte et jaune.

ÉRIMATALIE. s. f. Bot. Plante de l'Inde, à racine rampante, à tige herbacée et sarmenteuse.

ÉRIMOÏDES. s. m. pl. Pathol. Sable ou dépôt qui se forme dans l'urine.

ÉRINACE. s. m. Bot. Arbrisseau d'Espagne, dont les branches disposées en rond sont garnies d'épines vertes et piquantes ramassées comme les aiguillons du hérisson.

ÉRINACÉ, ÉE. adj. Zool. Qui ressemble au hérisson.

ÉRINACÉE. s. f. Bot. Genre d'algues marines.

ÉRINE. s. f. (du gr. ἐρινός, figuier). Bot. Genre de scrofulariées dont on connaît une douzaine d'espèces.

ÉRINÉON. s. m. Crypt. Genre de champignons parasites internes, qui vivent sur les feuilles des plantes et nuisent à leurs fonctions.

ÉRINNYS. Myth. La première des Furies. || S'applique à toutes les Furies en général. Les Erinnyes.

— Poét. et fig. Les poètes ont appelé *Érinnys* une femme méchante, qui a causé beaucoup de maux.

ÉRIOCALICÉ, ÉE. adj. Bot. Qui a le calice velu.

ÉRIOCARPE. adj. des 2 g. Bot. Qui a les fruits velus.

ÉRIOCAULE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἔριον, laine ; καυλός, tige). Bot. Qui a la tige velue.

— s. m. Bot. Genre type de la famille des ériocaulées, renfermant une trentaine d'espèces de plantes herbacées.

ÉRIOCAULÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à un ériocaule. || ÉRIOCAULÉES. s. f. pl. Famille de plantes ayant pour type le genre ériocaule.

ÉRIOCÉPHALE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἔριον, laine ; κεφαλή, tête). Hist. nat. Qui a la tête velue.

— s. m. Bot. Genre de plantes du nord de l'Afrique, famille des composées.

ÉRIOCÉPHALÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à un ériocéphale.

ÉRIOCHLOÉ. s. f. (pr. *é-ri-o-klo-é*). Bot. Genre de plantes graminées.

ÉRIOCHRYSIDE. s. f. (ét. gr., ἔριον, duvet ; χρυσός, or ; littér., herbe aux soies d'or). Bot. Plante de la famille des graminées, originaire de Cayenne.

ÉRIOCLADE. adj. des 2 g. Bot. Qui a les rameaux velus.

ÉRIOCOME. s. m. Bot. Plante graminée des bords de Missouri.

ÉRIODE. s. m. Mamm. Singe du Nouveau Monde, ayant les narines ouvertes inférieurement comme les catarrhiniens.

ÉRIODINE. s. f. (ét. gr., ἔριον, duvet ; κλίνη, lit). Bot. Genre de plantes synanthérées de la famille des corymbifères, renfermant un arbuste du cap de Bonne-Espérance

ÉRIODON. s. m. Entom. Genre d'araignées, famille des aranéides.

ÉRIODONTE. adj. des 2 g. Bot. Qui a les dents du calice velues.

ÉRIOMÈTRE. s. m. Phys. Instrument propre à mesurer les épaisseurs des fibres les plus déliées.

ÉRIOPÉTALE. adj. des 2 g. Bot. Qui a les pétales velus.

ÉRIOPHORE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἔριον, duvet ; φέρω, je porte). Bot. Qui est chargé de poils laineux.

— s. m. Bot. Genre de plantes cypéracées.

ÉRIOPHYLLE. adj. des 2 g. Bot. Qui a les feuilles velues.

ÉRIOPILE. adj. des 2 g. Bot. Qui a les fruits velus.

ÉRIOPODE. adj. des 2 g. Hist. nat. Qui a

ÉRIOPTÈRE. adj. des 2 g. Zool. Qui a les ailes velues.

— s. m. Entom. Genre de diptères, famille des némocères.

ÉRIOSPERME. adj. des 2 g. Bot. Qui a les graines velues.

— s. m. Bot. Genre de plantes du Cap.

ÉRIOSTACHYÉ, ÉE. adj. Bot. Qui a des fleurs disposées en épis velus.

ÉRIOSTÈME. s. m. (pr. *é-rioss-stème* ; ét. gr., ἔριον, duvet ; στήμων, étamine). Bot. Arbre de la Nouvelle-Hollande, dont les étamines des fleurs sont ciliées.

ÉRIOSTÉMONE. adj. des 2 g. Bot. Qui a les étamines velues.

ÉRIOSTOME. adj. des 2 g. Hist. nat. Qui a la bouche ou l'ouverture velue.

— s. m. Bot. Genre de plantes labiées.

ÉRIOSTYLE. adj. des 2 g. Bot. Qui a le style velu.

ÉRIOTHRIX. s. m. Entom. Genre d'insectes diptères. || Bot. Arbuste de l'île Bourbon.

ÉRIOX. s. m. Ichthyol. Poisson du genre salmone.

— Crust. Genre de décapodes brachyures, dont une espèce, l'ériphie à front épineux, se trouve sur les côtes de France.

— Bot. Plante de la Jamaïque.

ÉRIRHIN. s. m. Entom. Genre d'insectes coléoptères.

ÉRIRHINIDE. adj. des 2 g. Entom. Qui ressemble à un érirhin. || ÉRIRHINIDES. s. m. pl. Famille d'insectes coléoptères.

ÉRISME. s. m. Bot. Rachis des plantes graminées. || Plante de la Guiane.

ÉRISSON. s. m. Mar. Ancre à quatre bras, dont on se servait dans les bâtiments de bas bord et dans les galères.

ÉRISTALE. s. m. Entom. Genre d'insectes diptères, famille des athéricères.

ÉRISTIE. s. f. Bot. Tulipe pourpre et blanc.

ÉRISTIQUE. adj. des 2 g. (pr. *é-ris-stike* ; du gr. ἐριστής, qui dispute). Didact. Qui appartient à la controverse. Ecrit éristique.

— s. f. Didact. Art de la controverse.

ÉRITHALE ou **ÉRITHALIDE.** s. m. (ét. gr., ἐρι, augmentat. ; θάλλω, je verdoie). Bot. Genre de plantes rubiacées dont le feuillage est d'un vert foncé et luisant.

ÉRIX. s. m. Erpét. Genre de serpents homalosomes, à tête courte, arrondie, d'une même venue avec le cou et le corps.

ERMAILLY. s. m. Écon. rur. Celui qui est chargé de la direction d'une fabrique de fromages de Gruyère.

— Association de propriétaires de troupeaux, qui mettent leur laitage en commun pour la fabrication des fromages, et qui partagent les produits dans la proportion de leur mise.

ERMENONVILLE. Géogr. Village du départ. de l'Oise, à 44 kilom. de Paris, où mourut J.-J. Rousseau, le 2 juillet 1778.

ERMÉSIE. s. f. Pharm. Mélange de miel, de myrrhe, de safran, de vin de palmier battus ensemble, et pris avec du lait, auquel les mages attribuaient la vertu de faire procréer des enfants sains et robustes.

ERMIN. s. m. Relat. Droit de douane qui se paye pour l'entrée et la sortie des marchandises au Levant.

ERMINE. s. f. Mamm. Espèce du genre martre.

ERMINETTE. s. f. V. HERMINETTE.

ERMITAGE ou **HERMITAGE.** s. m. (du gr. ἔρημος, désert. On doit retrancher la lettre *h*, parce que l'esprit d'ἔρημος est doux). Habitation d'un ermite, dans un lieu désert.

— Se dit d'un couvent d'ermites. Il y avait autrefois un *ermitage* au mont Valérien, près de Paris. (Acad.)

— Fig. Maison écartée et champêtre, que quelqu'un a fait bâtir pour y vivre dans la retraite, et hors du commerce du monde.

— Hist. Maisonnette habitée par J.-J. Rousseau, près de Montmorency.

— Géogr. *L'Ermitage*. Coteau sur les bords du Rhône (Drôme) ; il produit des vins estimés dont les meilleurs crûs sont ceux de Besse, Greffion, Meal, Recoulé.

ERMITE ou **HERMITE.** s. m. (du gr. ἔρημος, désert. Ce mot doit s'écrire sans *h*, parce que le grec a l'esprit doux). Solitaire qui s'est retiré dans un desert pour y servir Dieu, mieux vaquer à la contemplation, et se débarrasser des affaires du monde.

— Fig. *Vivre comme un ermite*. Mener une vie fort retirée et fuir le monde et la société.

— Prov. et fig. *Pâté d'ermite*. Nom donné, par plaisanterie, aux noix sèches, ou à une figue sèche dans laquelle on a renfermé une noisette, une amande.

— Hist. relig. Nom donné à des membres de différentes congrégations. Ermite de Gonzague. Ermite de Saint-Jacques de Patach. Ermite de Pizilia. Ermite de Saint-Paul. || *Ermites de St-Augustin*. V. AUGUSTIN. || *Ermites de St-Jérôme*. V. HIÉRONYMITE.

— Prov. et fig. *Quand le diable est vieux, il se fait ermite*. L'âge nous rend sages. Le diable eut tort quand il se fit *ermite*. (Deshoul.)

. . . appelé aussi Bernard l'ermite.

ERNESTINE. adj. f. Hist. *Branche Ernestine*, Branche aînée de la maison de Saxe.

ERNODÉE. s. f. (du gr. ἔρνος, plante, tige). Bot. Qui jette un grand nombre de branchages.

ERNOTTE. s. f. Bot. Nom vulgaire de la terre noix.

ERNOUTEN. s. m. Ermite morave.

ÉROCONOPES. s. m. pl. Moucherons aériens. Peuple imaginaire que Lucien représente comme d'habiles archers, montés sur des moucherons.

ÉROCORDACES. s. m. pl. Sauteurs aériens. Peuple imaginaire que Lucien suppose combattre avec des raves en guise de flèches.

ÉRODÉ, **ÉE**. part. pass. du v. Eroder. S'emploie adject.

— Technol. Dont le bord est inégalement denté.

— Médec. Qui est déchiré ou rongé par une sorte d'écorchure ou d'ustion.

— Bot. Qui semble avoir été rongé par un animal. Feuilles érodées.

ÉRODENTIE. s. f. Mat. méd. Remède de la classe des caustiques.

ÉRODER. v. a. 1re conj. (du lat. *erodere*, même signif.) Déchirer, ronger. Eroder les chairs. Eroder les feuilles.

ÉRODIE. s. m. (du lat. *erodere*, ronger). Entom. Genre d'insectes coléoptères, famille des mélasomes, des parties chaudes de l'Europe et de l'Afrique.

ÉRODIER. s. m. Bot. Genre de plantes de la famille des géraniers, dont on connaît quarante et quelques espèces.

ÉRODONE. s. f. Conchyl. Genre de coquilles bivalves.

ÉRODORE. s. m. Entom. Genre d'insectes hyménoptères.

ÉROGATEUR. s. m. Ant. rom. Celui qui distribuait aux soldats la paie ou les vivres.

ÉROLES (le baron d'). Général espagnol né en Catalogne, vers 1785, mort en 1825.

ÉROLIE. s. f. Ornith. Oiseau d'Afrique, famille des œgialithes.

ÉROMANCIE. s. f. V. ÆROMANCIE.

ÉROPHYLE. s. m. Bot. Genre de crucifères, comprenant une petite plante printanière qui croît sur les murs et dans les pâturages arides de toute l'Europe.

ÉROSION. s. f. (du lat. *erosio*, fait de *erodere*, ronger). Méd. Destruction partielle plus ou moins lente de nos parties, déterminée par une cause violente ou mécanique. Erosion lente, spontanée. Le mot *érosion* dépeint très-exactement la destruction de la peau qui accompagne diverses dartres, et les affections cancéreuses appelées rongeantes. (Charbonn.)

ÉROTÉMATIQUE. adj. des 2 g. Philos. Qui est énoncé sous la forme interrogative. Argument, méthode érotématique.

ÉROTICOMANIE. s. f. Médec. Syn. de Erotomanie. V. ce mot.

ÉROTIDIES ou **ÉROTIES**. s. f. pl. (pr. *é-ro-ti-di* ou *e-ro-ci*; du gr. ἐρωτίδια, formé de ἔρως, amour). Ant. gr. Fêtes en l'honneur d'Eros ou Cupidon, que les Thespiens célébraient tous les cinq ans avec magnificence.

ÉROTIQUE. adj. des 2 g. (du gr. ἐρωτικός, fait de ἔρως, amour). Qui appartient, qui a rapport à l'amour, qui en procède.

— Médec. *Délire, fièvre érotique.* Espèce de mélancolie, qu'un véritable amour, qui va jusqu'à l'excès, fait contracter. Alkidias, Rhodien, est pris de délire *érotique* pour une statue de Cupidon de Praxitèle. (Esquir.)

— Poét. *Poème érotique*, *vers érotiques*, *chanson érotique.* Qui ont pour objet la peinture de l'amour.

ÉROTIQUEMENT. adv. D'une manière érotique.

ÉROTOMANE. adj. et s. des 2 g. Médec. Syn. de Erotomaniaque. V. ce mot.

ÉROTOMANIAQUE. adj. et s. des 2 g. Médec. Celui, celle qui est atteint d'érotomanie. Les érotomaniaques sont le jouet de leur imagination. Les *érotomaniaques* sont constamment poursuivis par les mêmes affections, qui sont d'autant plus cruelles qu'elles s'irritent de toutes les passions conjurées. (Fossati.)

ÉROTOMANIE. s. f. (ét. gr., ἔρωτος, génitif de ἔρως, amour, et μανία, délire, fureur). Médec. Espèce d'aliénation mentale produite par l'amour, mélancolie érotique. *L'érotomanie* consiste dans un amour exclusif et très-vif, tantôt pour un objet réel, tantôt pour un objet imaginaire. (Fossati.)

ÉROTYLE. s. m. (du gr. ἐρωτύλος, amoureux). Entom. Genre d'insectes coléoptères, famille des phytophages.

ÉROTYLE. s. f. Antiq. Pierre fabuleuse dont Démocrite et Pline vantent l'usage dans la divination.

ÉROTYLÈNE. adj. des 2 g. Entom. Qui ressemble à un érotyle. || ÉROTYLÈNES. s. m. pl. Famille d'insectes coléoptères clavipalpes.

ERPÉTOGRAPHE. s. m. Didact. Celui qui s'occupe de l'histoire des reptiles.

[illegible] tion des reptiles.

ERPÉTOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui a rapport à l'erpétographie.

ERPÉTOLOGIE. s. f. (pr. *er-pé-to-lo-ji*; du gr. ἑρπετός, reptile, et λόγος, discours). Zool. Science qui traite de la connaissance et de l'étude des reptiles.

ERPÉTOLOGIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui a rapport à l'erpétologie.

ERPÉTOLOGISTE. s. m. (pr. *er-pé-to-lo-jis-te*). Didact. Naturaliste qui se livre spécialement à l'étude des reptiles.

ERPÉTON. s. m. Erpét. Genre de serpent dont on ne connaît qu'une seule espèce.

ERRANT. part. prés. du v. Errer. (pr. *èr-ran*). Qui erre. Il est invariable, parce qu'il suppose un but, une volonté, une tendance vers un lieu quelconque. Voyez ces jeunes gens *errant* de tous côtés, *errant* çà et là pour trouver un sentier qui les conduise hors de la forêt. (Besch.) La terreur et la mort *errant* de toutes parts. (De la Fosse.)

Seule, *errant* à pas lents sur l'aride rivage,
La corneille enrouée appelle aussi l'orage. (DELILLE.)

ERRANT, ANTE. adj. Qui erre de côté et d'autre; qui n'a point de demeure fixe. Les Tartares sont des peuples errants. Tribus errantes. Les hommes *errants* jusqu'ici dans les bois, ayant pris une assiette plus fixe, se rapprochent, se réunissent en diverses troupes. (J.-J. Rouss.) Il pleurait de dépit, et alla trouver Calypso *errante* dans les sombres forêts. (Fén.) Chaque famille *errante* dans ce beau pays transporte ses tentes d'un lieu en un autre. (Id.)

Non loin des rochers de l'Atlas,
Au milieu des déserts où cent tribus *errantes*
Promènent au hasard leurs chameaux et leurs tentes,
Un jour certain enfant précipitait ses pas. (FLORIAN.)

— Se dit aussi des animaux dans un sens analogue. Des animaux qui vivent errants dans les déserts. La biche légère, *errante* sur la colline, ne prête point l'oreille au murmure du zéphyr. (A. Mart.) S'il rencontre des cerfs *errants* en paix sur l'herbe, il vient au milieu d'eux. (Del.)

— Par extension, se dit même des choses légères que le vent emporte çà et là. Des feuilles errantes et que le vent emporte dans toutes les directions. Les feux follets *errants* dans l'atmosphère. (Parny.)

— Qui se promène négligemment, qui voyage de côté et d'autre sans but arrêté. Durant ces courses *errantes* et ces divers séjours, il écrit les sentiments et les réflexions de son âme à un ami. (Ste-Beuve.)

Tantôt *errant* dans les prairies,
J'étudie au bord des ruisseaux. (DE VILLIERS.)

— Fig. Ses yeux *errants* allaient sans cesse de Mentor à Télémaque, et de Télémaque à Mentor. (Fén.) Ses yeux creux sont pleins d'un feu âpre et farouche; ils sont sans cesse *errants* de tous côtés. (Fén.) Les regards *errants* sur la chaîne successive des montagnes portent l'esprit, en un clin d'œil, d'Antioche à Jérusalem. (Volney.)

— Fig. *Imagination errante et vagabonde.* Autrefois mon imagination *errante* et vagabonde se portait à toutes choses; aujourd'hui l'âge me ramène à moi-même. (St-Evrem.)

— Les passages suivants renferment chacun une faute de typographie. Les correcteurs trouvent commode de rendre invariables tous les mots en *ant* suivis d'un complément; une telle méthode les dispense d'en peser la signification.

Jadis tous les humains *errant* à l'aventure
A leur sauvage instinct vivaient abandonnés.
(J.-B. ROUSSEAU.)
. . . . . . Soudain s'offrent à ses regards
Trois cerfs au front superbe, *errant* dans la campagne.
(DELILLE.)

— Syn. comp. ERRANT. VAGABOND. V. VAGABOND.

ERRANT. s. m. Celui qui erre en matière de foi. Redresser, ramener les errants. Turenne, devenu catholique, avait ôté aux *errants* leurs vains prétextes, Bossuet leur ôta leurs préjugés. (P. Larue.) || Se dit aussi adjectiv. Nos frères errants.

ERRATA. s. m. sing. (mot lat., pl. d'*erratum*, qui signifie faute). Liste qui contient les fautes survenues dans l'impression d'un ouvrage et l'indication de la manière dont elles doivent être corrigées à la lecture. Ce fut Henri Estienne Ier qui introduisit les *erratas*. (Id.)

— Livre qui contient le relevé des erreurs d'un autre livre. Le livre du père Hardouin sur les médailles pourrait être appelé l'*errata* des antiquaires. Le dictionnaire de Bayle peut être appelé l'*errata* de Moréri. (Trévoux.)

— Fig. Une femme galante est un recueil d'historiettes dont l'introduction est le plus joli chapitre; mais bientôt il ne reste plus aux curieux que l'*errata*. (S. Arnould.) Un *errata* est un acte de contrition qui vient toujours trop tard. (De Reiff.)

— Lorsqu'il ne s'agit que d'une faute à relever, quelques-uns disent *erratum*, et l'Académie autorise cet emploi. Sans doute, si le singulier était *erratum*, on devrait écrire au pluriel *errata* sans *s*; mais le sing. *errata*, qui n'est point latin, est français; donc on doit écrire au pluriel des *erratas*, comme on dit des *duplicatas*, etc.

ERRATIQUE. adj. des 2 g. (en lat. *erraticus*, fait de *errare*, errer). Médec. Irrégulier, [illegible] suivent aucun type. Fièvre erratique.

— Zool. Qui n'a pas d'habitation fixe.

— Ornith. Oiseaux, qui sans être des oiseaux de passage, vont souvent d'un lieu à un autre.

— S'est dit autrefois pour Qui manque de fixité. Rien n'est si souple et si *erratique* que notre entendement. (Mont.)

— s. f. L'*erratique*. La fièvre erratique. Quant à l'*erratique* vague, on doit la combattre par les moyens qui lui sont particulièrement applicables. (Renauld.)

ERRATUM. s. m. V. ERRATA.

ERRE. s. f. (suivant Ménage, du lat. *itura*, manière d'aller, fait de *ire*, aller). Train, allure.

— Fig. *Reprendre les premières erres, les dernières erres*, recommencer à travailler sur une affaire, la reprendre où on l'avait laissée.

— *Faire quelque chose à grand' erre.* Signifiait autrefois Faire quelque chose avec force, promptitude et courage.

— *Grand'erre.* Vite, promptement, au plus tôt. Il soutient tant qu'il peut l'honneur de notre nation qui s'en va grand'*erre*. (Volt.)

— Mar. Se dit dans un sens figuré de la marche d'un vaisseau, de sa vitesse ou de sa lenteur. Le vaisseau endormi est celui qui n'a pas encore pris son *erre*, son train, sa manière d'aller.

— Bot. Nom vulgaire de la graine de l'ers.

— Vener. Trace, vestige. Les chasseurs suivent les erres du gibier. Les erres du cerf. Le cerf va hautes erres, est de hautes erres. Démêler, redresser les erres du cerf.

— Lieux par où une bête s'enfuit de bon ou de mauvais temps, comme une jeune bête ou une vieille qui est recrue.

— Parties de devant de toutes les bêtes à quatre pieds, c'est-à-dire les pieds et les épaules.

— Fig. *Marcher sur les erres, suivre les erres de quelqu'un.* Tenir la même conduite que lui, suivre les mêmes voies, être dans les mêmes sentiments, marcher sur ses traces.

ERRÉ. part. pass. invar. du v. Errer.

ERREMENTS. s. m. pl. (pr. *è-re-man*). S'emploie à l'occasion d'une procédure qui suit son cours et marche vers un but encore inconnu.

— Jurispr. *Suivre les derniers errements d'une affaire.* Suivre les derniers actes d'une procédure. Donner copie des derniers errements.

— Signifiait la même chose que Gage de bataille, c'est-à-dire arrhe ou arrements.

— Anc. prat. *Errements de plaids.* Gages donnés par les plaideurs au moment où l'instance civile se liait.

— Fig. Signifie Trace, plans, documents. Je suivrai de point en point les *errements* que vous m'avez tracés. (***) *Suivre des errements!* s'écrie Boileau, juste ciel! quel langage est-ce là?

ERRER. v. n. 1re conj. (en lat. *errari*, *vagari*; du celt. *era*, mouvement). Aller, çà et là, à l'aventure, en parlant des hommes ou des animaux. Il sortit de Corinthe, et pendant plusieurs années, il *erra* dans les lieux solitaires, occupé de sa douleur. (Barth.) Les neiges avaient couvert les chemins et nous *errions* à l'aventure par la campagne. (Lemaître.) Les oiseaux de proie qui, poussés par la nécessité, ont *erré* pendant les ténèbres, se retirent alors comme s'ils étaient honteux de voir le jour éclairer leurs ravages. (Deleuze.) On voit dans ces prairies sans bornes *errer* à l'aventure des troupeaux de trois ou quatre mille buffles sauvages. (Chateaub.)

— Fig. Quels gens peuvent *errer* toujours de beautés en beautés sans jamais se fixer sur aucune? (J.-J. Rouss.) Laissant *errer* sa vue étonnée et ravie. (V. Hugo.)

— Fig. *Laisser errer son imagination*, *sa pensée.* S'abandonner à des méditations sans suite et sans liaison dans les idées. Pendant la prière, vous laissez *errer* votre imagination vagabonde. (Boss.) Combien voit-on de chrétiens laisser *errer* leurs pensées et leurs désirs vers les créatures, au lieu de les réunir en Jésus-Christ. (Fléch.)

— Se tromper, avoir une fausse opinion. Il serait bien triste qu'un homme si éloquent *errât* dans la foi. (Volt.) Tous ceux qui *errent* sont-ils de bonne foi? (Boss.)

— S'écarter de la vérité; s'attacher tantôt à une opinion, tantôt à une autre.

— *Errer de bonne foi.* Se tromper avec sincérité.

— Syn. comp. ERRER. VAGUER. V. VAGUER.

ERRER. v. a. Donner des erres ou des arrhes. On disait autrefois Errer une place, une litière. Lorsqu'on sut que cette grande affaire devait se terminer en Grève, chacun songea à *errer* des fenêtres. (Mme Desnoyer.) Balzac a dit, *errer* les ennemis, pour, les dissiper. Cette locution n'est pas admise.

ERREUR. s. f. (en lat. *error*). Écart de la raison. Erreur douce, agréable, funeste, capitale, grossière, générale, particulière, etc. Vivre, persister dans l'erreur. Combattre, vaincre l'erreur. Si l'*erreur* est un crime, il est involontaire. (La Chauss.) L'*erreur* qui nous charme est le souverain bien. (Hol[illegible]) [illegible] plaisir est l'effet d'une *erreur* agréable. [illegible]b.)

— Fausse opinion qu'on adopte par ign[illegible]e, par défaut d'examen ou de raisonnement. Une [illegible] On perd à déterrer des *erreurs* un temps qu'on emploierait peut-être à découvrir des vérités. (Volt.) O conscience! sans toi je ne sens rien en moi qui m'élève au-dessus des bêtes, que le triste privilège de m'égarer d'*erreurs* en *erreurs*, à l'aide d'un entendement sans règle et d'une raison sans principe. (J.-J. Rouss.) Le trop de promptitude à l'*erreur* nous expose. (Mol.) L'ignorance est la mère de l'*erreur*. (Renauld.)

— Malentendu. J'ai reçu une lettre où je n'entends rien, il faut qu'il y ait en cela de l'*erreur*, qu'elle s'adresse à un autre. (***) Les *erreurs* des sens sont les moins importantes, en ce que l'homme apprend de bonne heure à se défier de ces témoins infidèles. (Paffe.)

— Faute, méprise. Erreur de calcul. Après s'être fait rendre compte de la colonie, Kleber adressa au Directoire une dépêche pleine d'*erreurs*. (Thiers.)

— Égarement. Les plus courtes *erreurs* sont toujours les meilleures. (Mol.) Par l'*erreur* d'un moment ne jugez point ma vie. (Gresset.) L'*erreur* est sujette au retour. (Piron.)

Eh bien! ai-je eu raison d'expier mon *erreur*?
Je suis chéri de vous et quitte envers l'honneur.
(DE BELLOY.)

— au pl. Déréglement dans les mœurs. De ses jeunes *erreurs* désormais revenu. (Rac.) On revient d'une *erreur* à force d'en rougir. (De Belloy.)

Soyez homme d'honneur, d'esprit et de courage,
Et livrez-vous sans crainte aux *erreurs* du bel âge.
(VOLTAIRE.)

— Poét. et fig. Courses, détours, circuits. Il promène en courant ses aimables *erreurs*. (Pars.-Grand.)

Assis auprès de ce ruisseau,
Je sens naître dans moi la vague rêverie
Qui suit les *erreurs* de son eau. (LA HARPE.)

— Se dit dans le même sens pour signifier de longs voyages. Tels étaient les Israélites, lorsqu'après de longues *erreurs* ils mirent enfin le pied dans la terre promise. (Lann.)

Sur son voyage et ses longues *erreurs*,
On aurait pu faire une autre Odyssée. (GRESSET.)

Les premiers fondateurs des fameuses cités,
Par un fleuve, un ruisseau tout à coup arrêtés,
Terminaient les *erreurs* d'une pénible course.
(DE FONTANES.)

Contez-moi d'Ilion les terribles assauts,
Et vos longues *erreurs* sur la terre et sur l'onde.
(DELILLE.)

— *Erreurs des princes grecs, vainqueurs d'Ilion.* Titre d'un des poèmes du cycle mythique.

— Astron. Différence entre le calcul et l'observation. || *Erreur d'un quart de cercle.* La quantité qu'il faut ajouter aux hauteurs qu'il indique. || *Erreur d'une lunette méridienne.* La quantité dont elle s'éloigne en différents points du véritable méridien.

— Législ. *L'erreur commune fait le droit.* Maxime fondée sur une loi romaine qui décida que les édits et décrets rendus par un préteur, élevé à cette dignité sans qu'on connût sa condition d'esclave, étaient valables et qu'on ne pouvait rien rejeter de ce qu'il avait fait. || *Faire erreur de personne.* Prendre une personne pour une autre. || *Erreur de nom.* Erreur qui a lieu lorsque dans un acte on nomme une personne ou une chose pour une autre. || *Erreur de droit.* Ignorance de la loi, quand on ne sait pas ce que la loi ordonne ou défend. || *Erreur de fait.* Fait avancé pour un autre avec bonne foi. Ignorance d'une chose.

— Médec. *Erreur de lieu.* Terme employé par Boerhaave et son école, qui admettaient plusieurs ordres de vaisseaux capillaires pour exprimer la déviation des liquides, lorsqu'ils pénètrent dans les vaisseaux qui ne leur sont pas destinés.

— Mathém. *Erreur de calcul.* Méprise qui se fait en comptant et marquant un nombre pour un autre.

— Théol. En matière canonique, l'erreur est un jugement faux dans le fait ou le droit, la morale ou la foi. L'*erreur* et la nouveauté se faisaient entendre dans toutes les chaires. (Boss.)

ERRHIN, INE. adj. (ét. gr., ἐν, dans; ῥίν, nez, narine). Médec. Qui s'introduit par les narines pour purger les humidités du cerveau. Remède errhin.

ERRHIN. s. m. Médec. Remède dont l'action est dirigée sur la membrane pituitaire et qu'on introduit dans les narines pour faire éternuer ou pour arrêter l'hémorrhagie du nez.

ERRHIPSIS. s. m. (du gr. ἔρριψις, prostration). Pathol. Abattement des yeux, alors que le malade ne peut pas même les tenir ouverts.

ERRONÉ, ÉE. adj. Qui contient des erreurs, qui tient de l'erreur. Sentiment erroné. Opinion, maxime, doctrine, proposition erronée.

— Théol. Ce qui est contraire au sentiment commun des fidèles; se dit en matière de foi, en parlant d'une doctrine qui contient de l'erreur. Doctrine erronée.

ERRONÉMENT. adv. D'une manière erronée. Sur des faits erronés, les souverains pontifes ont *erronement* prononcé. (Patru.)

ERS. s. m. (pr. *ère*; en lat. *ervum*). Bot. Plante légumineuse vulgairement appelée *vesce noire*.

— Hippiat. Épaule du cheval, que d'autres nomment *ars*.

ERSE. s. f. Mar. Cordages épissés des deux [illegible] former une espèce de bague ou petite élingue, destinée à lever des objets qui ont un grand poids sous un petit volume. || *Erse du gouvernail.* Erse particulière qui sert à lier le gouvernail à l'étambot, afin qu'il ne puisse sortir de sa place dans les mouvements qui lui sont imprimés verticalement.

ERSE. adj. des 2 g. Qui appartient aux anciens Scandinaves. Langue erse. Poésies erses.

— Linguist. L'un des trois dialectes de la langue gaëlique ou celtique que parlaient les anciens Irlandais, et qui a été remplacée par l'*irish* ou irlandais moderne. La langue erse et la langue gaëlique dérivaient toutes deux de l'ancien idiome breton, en usage en Angleterre avant la domination romaine.

ERSEAU. s. m. (rad. *erse*). Mar. Petite erse plus faible, plus légère, telle que l'estrope de

l'aviron, faite d'un cordon retiré d'un cordage qui a subi la torsion.

ERSKINE (Thomas, lord). Célèbre jurisconsulte anglais, né en 1750 à Edimbourg, mort en 1823.

ÉRUBESCENCE. s. f. (du lat. *erubescere*, rougir). Didact. Action de rougir. || Etat de ce qui commence à rougir.

— Fig. Action de rougir de honte. L'érubescence est la manifestation de la pudeur.

ÉRUBESCENT, ENTE. adj. Qui rougit, qui devient rouge. Peau érubescente.

— Poét. et fig. Les bois *érubescents*. (B. de St-P.) Les bois qui commencent à rougir.

— Qui rougit de honte, de pudeur. Jeune fille érubescente.

ÉRUCAGE. s. m. Bot. Genre de plantes crucifères.

ÉRUCAIRE. adj. des 2 g. Zool. Qui ressemble à une chenille.

ÉRUCAIRE. s. f. Bot. Genre de plantes crucifères.

ÉRUCARIÉ, ÉE. adj. (du lat. *eruca*, roquette). Bot. Qui ressemble à une érucaire. || ÉRUCARIÉES. s. f. pl. Famille de plantes crucifères.

ÉRUCIFOLIÉ, ÉE. adj. Bot. Dont les feuilles ressemblent à celles de la roquette.

ÉRUCIFORME. adj. des 2 g. Zool. Qui a la forme d'une chenille.

ÉRUCIR. v. a. 2e conj. Vén. Sucer une branche, en parlant du cerf.

ÉRUCOÏDE. adj. des 2 g. Bot. Qui ressemble à la roquette.

ÉRUCTATION. s. f. (pr. *é-ruk-ta-ci-on*; du gr. ἐρεύγω; en lat. *eructatio*, formé de *eructare*, roter; fait de *e* ou *ex*, de, *ructus*, rot). Médec. Emission sonore, par la bouche, de gaz provenant de l'estomac, et qui annonce une digestion laborieuse. Les personnes dont le système nerveux est très-irritable, et surtout les femmes, éprouvent un mode particulier d'éructation qu'on nomme vulgairement *vapeurs*.

ÉRUCTER. v. a. et n. 1re conj. Rendre par la bouche et avec bruit les gaz contenus dans l'estomac. On criait déjà à l'indigestion de truffes, quand la nature vint au secours du patient. M. S*** ouvrit sa large bouche et *éructa* violemment un seul fragment de truffe, qui alla frapper la tapisserie. (Brill.-Sav.)

— Fig. Vomir des injures.

ÉRUDIR. v. a. 2e conj. (du lat. *erudire*, instruire, formé de *è*, hors de; *rudis*, ignorant). Tirer, faire sortir de l'état d'ignorance.

Messieurs les arts, vous me ferez crédit;
Je vous dois plus que je ne saurais dire,
Puisque c'est vous qui m'avez *érudit*. (Cazotte.)

ÉRUDIT, ITE. part. part. du v. Érudir. S'empl. adject. Docte, savant; qui a acquis un savoir profond et varié. Homme érudit. Femme érudite. Il faut avoir des livres, sans doute, mais on ne devient pas *érudit* par leur seule possession. (Percy.)

— subst. Un érudit. Il est plus facile et plus commode de tourner en ridicule l'*érudit* que de l'imiter. (Percy.) Dites d'un médecin qu'il est très-instruit, qu'il est plein de lumières, vous étendrez sa réputation, vous le ferez rechercher; dites qu'il a prodigieusement étudié, qu'il connaît bien les livres, qu'il a apprécié tous les systèmes, que c'est un *érudit!* vous risquez de le perdre, vous effarouchez la confiance. (Id.) On confond volontiers les vrais *érudits* avec ces doctes opiniâtres qui, ayant plus l'usage des bibliothèques que du monde, et plus de lecture que de jugement, sont insupportables dans la société, où ils ne commettent que des inconséquences; qui raisonnent peu, quoique grands raisonneurs; et sans cesse parlant d'un ton décisif et magistral, ne pensent point, et justifient Diderot de les avoir nommés des *mulets chargés du butin d'autrui*. (Id.)

— Fam. *Ce n'est qu'un érudit*, pour dire Un faux savant, un homme entêté de son érudition, et fortement prévenu pour les anciens. Les *érudits* sont comme les médecins: ils ont un idiome incommunicable au vulgaire. (Mercure.)

— Syn. comp. ÉRUDIT. DOCTE. SAVANT. V. SAVANT.

ÉRUDITION. s. f. (pr. *é-ru-di-ci-on*; en lat. *eruditio*, fait de *erudire*, instruire; formé de *e* ou *ex*, et de *rudis*, ignorant; sortir de l'ignorance). Ce mot était autrefois synonyme d'Instruction. On était érudit quand on était éclairé, et dans toutes les professions [illegible] en excepter celle des armes, on avait de l'érudition lorsqu'on avait appris ce qu'on devait savoir. Aujourd'hui ce mot signifie Grande étendue de savoir, de connaissances en littérature, en philologie, en matière historique. Quand on a l'esprit faux, l'ignorance vaut mieux qu'une vaste *érudition*, qui ne produit que de la confusion et de l'obscurité. (St-Evr.) Il est plus utile de se remplir la tête de réflexions que de remarques d'*érudition*. (Bayle.) Depuis qu'on s'est plu à persifler, à dénigrer les hommes qui ont de l'*érudition*, on ne se donne plus guère la peine d'en acquérir. (Percy.) L'*érudition* doit être regardée non pas précisément comme le luxe, mais comme le complément des études spéciales. (Id.)

— Se disait autrefois de chaque observation savante, de chaque trait d'érudition que l'on rencontre dans un ouvrage. Il y a trente *éruditions* par page dans mon histoire de Sablé. (Ménage.)

— *Trait d'érudition*, *travaux d'érudition*. Remarque, recherche savante, curieuse.

— Syn. comp. ÉRUDITION. INSTRUCTION. SAVOIR. Il ne faut pas confondre l'*érudition* avec l'*instruction*. L'*érudition* est cette réunion, cette diversité de connaissances que l'on acquiert dans les excursions hors du domaine primordial de la science à laquelle on se livre spécialement, et qu'on lui rapporte pour l'éclairer et la féconder de plus en plus, pour hâter son avancement, pour rendre son étude plus facile, plus attrayante, et pour l'enrichir de faits et d'observations, d'anecdotes, etc. L'*érudition* embrasse la littérature et l'histoire de la science; l'*instruction* s'arrête au fond de la science même. Il faut également distinguer l'*érudition* du *savoir*, expression qui porte avec elle l'idée de l'application de connaissances spéciales et profondes acquises dans la science proprement dite.

ÉRUGINEUX, EUSE. adj. (pr. *é-ru-ji-neu, eu-ze*; en lat. *æruginosus*, fait de *ærugo*, rouille). Qui tient de la rouille d'un métal quelconque, mais plus particulièrement du cuivre; qui a la couleur de la rouille, qui est verdâtre, porracé.

— Médec. *Bile érugineuse*. Matières verdâtres qu'on rend par le vomissement ou qu'on évacue par en bas. || Se dit aussi quelquefois des crachats couleur de rouille, qui sont expectorés dans la seconde période de certaines péripneumonies.

ÉRUPTIF, IVE. adj. Médec. Qui est accompagné d'éruption; avec éruption sur la peau. On comprend sous la dénomination de fièvres *éruptives* la variole, la rougeole, la scarlatine, la miliaire, etc. (Chomel.)

ÉRUPTION. s. f. (pr. *é-rup-ci-on*; en lat. *eruptio*, fait de *erumpere*, l'action de rompre par suite d'un effort). Action d'une force plus ou moins intense qui opère de l'intérieur vers les parties extérieures d'un corps quelconque, et par analogie, toute espèce d'effort par lequel un corps soumis à l'influence d'une force quelconque tend à changer, et change en effet ses dimensions, ses limites, ses propriétés, etc.

— Médec. Evacuation instantanée et plus ou moins abondante d'un liquide ou d'une humeur quelconque. Eruption de sang, de pus, de vents, de sérosités, etc.

— Sortie de la matière morbifique sur la surface de la peau, et qui forme des taches.

— *Eruption des dents*. Sortie des dents. Il importe que les enfants s'accoutument d'abord à mâcher; c'est le meilleur moyen de faciliter l'*éruption* des dents. (J.-J. Rouss.)

— Géolog. *Eruption des volcans*. Sortie prompte et avec effort des produits d'un embrasement intérieur. Dans le temps de la première *éruption*, les feux n'auraient-ils pas percé dans les plaines et au pied des montagnes. (Buff.) Ce haut sommet de la montagne n'est pas le seul endroit où le feu souterrain ait fait *éruption*. (Id.)

ÉRUSCATEUR. s. m. Ant. rom. Mendiant, vagabond.

ERVUM. s. m. (du celt. *erw*, terre labourée). Bot. Plante qui croît dans les guérets, dont elle est le fléau.

ÉRYCIBE. s. f. Bot. Arbrisseau de la côte de Coromandel.

ÉRYCINE. s. f. Entom. Genre de lépidoptères diurnes.

— Conchyl. Genre de coquilles univalves, fossiles et quelquefois vivantes, de la famille des mactracées.

ÉRYMANTHIDE. s. f. Astron. Constellation de l'Ourse.

ÉRYNGE ou **ÉRYNGION**. s. m. (du gr. ἠρυγγος, ἠρυγγιον, barbe de bouc). Bot. Plante hérissée de piquants dans plusieurs de ses parties; un des noms du chardon à cent têtes.

ÉRYNGIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble au panicaut. || ÉRYNGIÉES. s. f. pl. Bot. Famille de plantes qui ont pour type le genre panicaut.

ÉRYON. s. m. Crust. Genre de décapodes macroures.

ÉRYSIME ou **ÉRYSIMON**. s. m. (ét. gr., ἐρύσιμον, fait de ἐρύω, je guéris). Bot. Genre de plantes crucifères.

ÉRYSIMOÏDE. adj. des 2 g. Bot. Qui ressemble à l'érysime.

ÉRYSIPÉLATEUX, EUSE. adj. Médec. Qui tient de l'érysipèle. Symptômes, traitement [illegible] *pélateux* peut avoir pour cause l'interruption de la sueur par un refroidissement subit. (Renauld.) Il y a toujours érythème dans les inflammations *érysipélateuses*. (Id.)

— Qui est affecté de l'érysipèle. Être érysipélateux. || subst. Un érysipélateux. Une érysipélateuse.

ÉRYSIPÈLE. s. m. (ét. gr., ἐρυσίπελας, fait de ἐρύω, j'entraîne; et de πέλας, proche, parce que l'érysipèle s'étend de proche en proche; d'autres le font dériver de ἐρυθρός, rouge, à cause de la couleur qui le caractérise et qu'il communique de proche en proche au tissu cutané qui l'entoure). Médec. Tumeur inflammatoire aiguë, douloureuse, communément plane, superficielle, non circonscrite, qui s'étend en largeur sur quelque point de la surface de la peau, et dont la couleur rose, pourpre ou rouge foncé, passe momentanément au blanc par l'effet d'une compression opérée avec les doigts. Erysipèle bilieux. Erysipèle adynamique. Erysipèle symptomatique. Erysipèle accidentel. L'*érysipèle* est une maladie commune aux deux sexes: néanmoins les femmes en sont plus souvent atteintes que les hommes. (Renauld.) Les personnes sujettes aux *érysipèles* doivent prendre de grandes précautions pour se garantir du retour de cette affection. (Id.)

— Vétér. Maladie qui attaque les mammifères et surtout les bêtes à laine, occasionnée par le passage subit d'une grande chaleur à un grand froid, etc.

ÉRYSIPHE. s. f. Crypt. Genre de champignons que l'on rencontre sur tous les végétaux cultivés en touffes serrées dans les lieux humides et peu aérés.

ÉRYTHÉMATIQUE. adj. des 2 g. Médec. Qui a les caractères de l'érythème. Inflammation érythématique.

ÉRYTHÈME. s. m. (du gr. ἐρύθημα, rougeur; formé de ἐρυθαίνω, pour ἐρεύθω, dérivé de ἐρυθρός, rouge). Médec. Inflammation superficielle de la peau, caractérisée par des rougeurs légères, superficielles, irrégulièrement circonscrites, de forme et d'étendue variables. L'érythème n'est point à proprement parler une maladie, mais bien un signe de maladie.

ÉRYTHRÉ, ÉE. adj. (du gr. ἐρυθρός, rouge). Did. Rouge.

ÉRYTHRÉ. s. m. Entom. Genre d'arachnides trachéennes ou acarides vagabondes.

ÉRYTHRÉE. s. f. Bot. Genre de plantes gentianées, renfermant la petite centaurée qui se montre avec profusion dans tous les bois de l'Europe.

ÉRYTHRÈME. s. m. (du gr. ἐρυθρός, rouge). Pathol. Syn. d'Erythème.

ÉRYTHRIN, INE. adj. Hist. nat. Qui est rouge en totalité ou en partie.

ÉRYTHRIN. s. m. Ichthyol. Genre de clupes.

ÉRYTHRINE. s. f. (du gr. ἐρυθρός, rouge). Bot. Genre de plantes légumineuses, renfermant une vingtaine d'espèces frutescentes, originaires des deux Indes.

— Chim. Substance colorante rouge.

ÉRYTHROCARPE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἐρυθρός, rouge; καρπός, fruit). Bot. Qui a des fruits rouges.

ÉRYTHROCÉPHALE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἐρυθρός, rouge; κεφαλή, tête). Hist. nat. Qui a la tête rouge.

ÉRYTHROCÈRE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἐρυθρός, rouge; κέρας, corne). Zool. Qui a les antennes rouges.

ÉRYTHROCNÈME. adj. des 2 g. (ét. gr., ἐρυθρός, rouge; κνήμη, jambe). Zool. Qui a les jambes rouges.

ÉRYTHROCTÈNE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἐρυθρός, rouge; κτῆνος, bétail). Zool. Qui a les antennes pectinées et rouges.

ÉRYTHRODACTYLE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἐρυθρός, rouge; δάκτυλος, doigt). Zool. Qui a les doigts rouges.

ÉRYTHRODANE. s. m. (ét. gr., ἐρυθρός, rouge; δάος, feu, flamme). Chim. Principe colorant rouge de la garance.

ÉRYTHROGASTRE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἐρυθρός, rouge; γαστήρ, ventre). Zool. Qui a le ventre rouge.

ÉRYTHROGRAMME. adj. des 2 g. (ét. gr., ἐρυθρός, rouge; γράμμα, lettre, trait). Zool. Qui est marqué de traits rouges.

ÉRYTHROÏDE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἐρυθρός, rouge; εἶδος, ressemblance). Didact. Qui est d'une couleur rougeâtre.

— Anat. *Membrane érythroïde*, ou subst. l'*érythroïde*. Enveloppe musculeuse et rougeâtre que le crémastère forme au cordon testiculaire et au testicule. V. CRÉMASTÈRE.

ÉRYTHROLEUQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἐρυθρός, rouge; λευκός, blanc). Hist. nat. Qui est rouge et blanc.

ÉRYTHROLOPHE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἐρυθρός, rouge; λόφος, huppe, crête). Ornith. Qui porte une huppe rouge.

ÉRYTHROME. s. m. Bot. Plante liliacée d'Europe, de la famille des colchicacées.

ÉRYTHROMÈLE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἐρυθρός, rouge; μέλας, noir). Qui est marqué de [illegible]

ÉRYTHRONOTE. adj. des 2 g. (du gr. ἐρυθρός, rouge; νῶτος, dos). Zool. Qui a le dos rouge.

ÉRYTHROPE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἐρυθρός, rouge; πούς, pied). Zool. Qui a les pieds ou les pédicules rouges.

ÉRYTHROPHTHALME. adj. des 2 g. (ét. gr., ἐρυθρός, rouge; ὀφθαλμός, œil). Zool. Qui a les yeux rouges.

ÉRYTHROPHYLLE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἐρυθρός, rouge; φύλλον, feuille). Bot. Qui a les feuilles rouges.

ÉRYTHROPS. adj. des 2 g. (ét. gr., ἐρυθρός, rouge; ὤψ, œil). Zool. Qui a l'œil bordé de rouge.

ÉRYTHROPTÈRE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἐρυθρός, rouge; πτέρον, aile). Zool. Qui a les ailes ou les nageoires rouges.

ÉRYTHROPYGE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἐρυθρός, rouge; πυγή, derrière). Zool. Qui a le croupion rouge.

ÉRYTHRORHAMPHE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἐρυθρός, rouge; ῥάμφος, bec). Qui a le bec rouge.

ÉRYTHRORHIZE. adj. des 2 g. Bot. Qui a les racines rouges.

ÉRYTHRORHYNQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἐρυθρός, rouge; ῥύγχος, bec). Ornith. Qui a le bec rouge.

ÉRYTHROSOME. adj. des 2 g. (ét. gr., ἐρυθρός, rouge; σῶμα, corps). Zool Qui a le corps rouge.

ÉRYTHROSPERME. adj. des 2 g. (ét. gr., ἐρυθρός, rouge; σπέρμα, graine, semence). Bot. Qui a des graines rouges.

— s. m. Bot. Genre de plantes.

ÉRYTHROSPERMÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à un érythosperme. || ÉRYTHROSPERMÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des flacourtianées, qui a pour type le genre érythrosperme.

ÉRYTHROSTOME. adj. des 2 g. (ét. gr., ἐρυθρός, rouge; στόμα, bouche). Zool. Qui a la bouche ou l'ouverture rouge.

— ÉRYTHROSTOME. s. m. Bot. Fruit hétérocarpien ayant un placenta conique, qui supporte un grand nombre d'ovaires bacciformes, provenant d'une seule fleur.

ÉRYTHROTE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἐρυθρός, rouge; οὖς, oreille). Zool. Qui a les oreilles rouges.

ÉRYTHROTHORAX. adj. des 2 g. (ét. gr., ἐρυθρός, rouge; θώραξ, poitrine). Zool. Qui a la poitrine, le cou rouge.

ÉRYTHROXYLE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἐρυθρός, rouge; ξύλον, bois). Bot. Qui a le bois rouge. || Genre de plantes malpighiacées, originaires des contrées tropicales.

ÉRYTHROXYLÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à un érythroxyle. || ÉRYTHROXYLÉES. s. f. pl. Famille de plantes ayant pour type le genre érytroxylon.

ÉRYTHRURE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἐρυθρός rouge; οὐρά, queue). Zool. Qui a la queue rouge.

ES. adv. Voici, voilà. *E* suivi d'un *s* se trouve devant quantité de mots du vieux langage qui en vieillissant se sont rajeunis par l'extraction de la consonne. Nos pères, pour adoucir la prononciation des mots qu'ils tiraient du latin, lorsque ces mots commençaient par un *s* suivi d'une autre consonne, placèrent un *e* devant, faisant ainsi deux syllabes au lieu d'une. Ainsi *schola* fit escole, *studium*, estude, etc.

ES est encore une particule initiale, du lat. *e* ou *ex*, préposit. qui signifie *de*. Cette particule ajoute au mot qu'elle sert à former une idée d'extraction, de sortie. *Escompter*, faire sortir *du* compte.

ÈS. prépos. (pr. *èce*). Mot formé par contraction de la prép. *en* et de l'art. plur. *les*, pour signifier *dans les*. Maîtres ès-arts. Bachelier, licencié, docteur ès-lettres, ès-sciences. Il n'est guère usité que dans ces cas, et dans quelques termes de pratique; on dit encore, St-Pierre ès-liens.

— *Ès-mains*, *ès-prison*, *ès-lois*, *ès-arts*. Cette façon de parler qui était si élégante autrefois, dit Ménage, est devenue barbare, et il faut bien prendre garde de s'en servir, même au palais.

— S'empl. encore dans le style badin. Nous ne pouvons entrer dedans, obstant l'eau qui est *ès-fossés*. (Le Jouvenc.)

Que s'il advient que ces petits vers-ci
Tombent *ès mains* de quelque galant homme.
(Voltaire.)

— Hist. *Chevalier ès-armes*, *ès-lois*. S'est dit des chevaliers qui rendaient aux souverains des services militaires, ou qui remplissaient des fonctions de justice, après le noviciat des armes, ou l'épreuve des degrés.

ÉSAÏTE. s. m. Hist. rel. Nom des sectaires qui honorent Caïn, Esaü, et tous ceux que l'Ecriture représente comme des impies et des réprouvés. V. CAÏNITE.

ÉSAPHE. s. m. (du gr. ἀφή, le toucher). Chir. Exploration de l'utérus, au moyen du doigt introduit dans le vagin.

ÉSAÜ. Fils aîné d'Isaac et frère de Jacob, naquit 1836 ans av. J.-C. Il fut privé du droit [illegible] bénéfice de son frère. On le regarde comme la souche des Iduméens.

ESBROUFFE. s. f. Loc. fam. et pop. *Faire de l'esbrouffe*. Faire l'important, le vaniteux.

ESBROUFFÉ, ÉE. part. pass. du v. Esbrouffer. Il est tout esbrouffé.

ESBROUFFER. v. a. 1re conj. Se moquer, en imposer par des actions exagérées ou par des paroles trompeuses. Fam. et pop.

— S'ESBROUFFER. v. pron. Fam. et pop. S'effrayer d'un rien, par amour-propre mal placé.

ESBROUFFIER, ÈRE. s. Celui, celle qui fait de l'esbrouffe. || On dit aussi *esbrouffeur, euse*.

ESCA. s. m. Mélange de bolets avec lequel on fabrique l'amadou.

ESCABEAU. s. m. (du lat. *scabellum*). Siége de bois élevé sur quatre pieds, sans bras ni dossier. S'asseoir sur un escabeau.

ESCABÉCHER. v. a. Pêch. Préparer, mariner les sardines pour les conserver.

ESCABELLE. s. f. Escabeau.

— Prov. *Remuer les escabelles.* Déménager, changer de domicile. On lui a fait remuer ses escabelles.

— Fig. et fam. *On lui a bien dérangé les escabelles.* On a mis du désordre dans ses affaires, on a rompu tous ses plans.

— *Remuer ses escabelles.* Changer d'état, de fortune, de situation. Il a dû remuer ses escabelles.

ESCABELON ou **ESCABLON.** s. m. (du lat. *scabellum*, marche-pied). Archit. Sorte de piédestal mince à la base avec encorbellement au sommet, sur lequel on plaçait un buste, un vase ou tout autre objet d'art dans les cabinets des curieux, dans les galeries de palais, etc.

ESCACHE. s. f. Mors de cheval de forme ovale. Escache à pignatelle. Escache à bavette. Escache à bouton. Escache montante. L'escache est arrêtée à la bouche par un chaperon qui entoure le banquet.

ESCADRE. s. f. (ét. lat., *quadra*, portion d'une chose divisée en quatre quartiers, dont on a fait *exquadra*. Les Espagnols disent aussi *esquadra* dans le même sens). Réunion de plusieurs vaisseaux sous un seul commandant dont le nombre est supérieur à neuf et ne dépasse pas vingt-six ; au-delà de ce nombre c'est une armée navale ; au-dessous de neuf jusqu'à trois, c'est une division. Armer, approvisionner une escadre. Il y avait toujours une *escadre* en station dans ces parages. (Raynal.) L'*escadre* de Brest, forte de quinze vaisseaux, reçut l'ordre d'appareiller. (J. Lecomte.)

— *Escadre d'évolution.* Petite flotte armée de peu de vaisseaux ou seulement de frégates et corvettes, pour l'instruction des jeunes marins, sur la tactique, la manœuvre et les exercices.

— *Escadre légère.* Nom collectif par lequel on désigne dans une escadre de vaisseaux, les bâtiments de guerre moins forts, comme frégates, corvettes, avisos, qui s'y trouvent.

— *Chef d'escadre.* Syn. aujourd'hui de Contre-amiral.

—Dans l'ancienne marine, les escadres prenaient les noms d'*escadre blanche, escadre blanche et bleue*, et *escadre bleue.*

— Hist. milit. Se disait autrefois pour Escouade, ou esquadre. La langue italienne a donné à notre infanterie les mots *escadre* et *cap d'escadre*, employés depuis le règne de François Ier jusqu'à la fin du règne de Louis XIV. Mais l'escadre avait un sens administratif et tactique que l'escouade ne comporte plus.

ESCADRILLE. s. f. (pr. *ess-ka-dri-ie*). Mar. Petite escadre, le plus souvent composée de bâtiments légers. Les divisions de la flottille de Boulogne etaient des escadrilles.

ESCADRON. s. m. (de l'ital. *squadrone*, fait du lat. *squadra*, qu'on a dit pour *quadro*, comme *squadra* pour *quadra*, escadre. L'escadron est ainsi appelé *quadrus* à cause de sa forme carrée. Les Latins disaient de l'infanterie comme de la cavalerie *agmen quadratum*). Corps de cavalerie composé ordinairement de quatre et quelquefois cinq et six compagnies. Un escadron de cuirassiers, de carabiniers, de dragons, de lanciers, de chasseurs, de hussards. Chef d'escadron. Former, rompre l'escadron. Enfoncer un escadron. Gros, petit escadron. Charles-Quint, selon Lanoue, est le premier qui ait formé sa cavalerie par *escadrons.* (Encycl.) En 1635, les escadrons français prennent naissance et se partagent, suivant les temps, en compagnie ou en peloton. (Bardin.)

—On disait autrefois un *escadron d'infanterie*, parce que quand l'infanterie se restaura, elle était dépourvue d'une langue qui lui fût propre, et se trouva forcée d'emprunter les termes de la cavalerie, qui était la seule arme dont les écrivains se fussent occupés.

— L'*escadron* est aujourd'hui, ainsi qu'un bataillon ou une batterie, un groupe élémentaire de formation ; et par rapport aux manœuvres d'une division d'armée, on le considère comme une unité de tactique d'hommes à cheval.

— S'est dit d'une troupe d'hommes à pied ou à cheval. Il partagea sa troupe en deux escadrons. Le plomb vole à l'instant et pleut de toutes parts sur l'*escadron* flottant. (Boil.) Dieu est d'ordinaire pour les gros *escadrons* contre les petits. (Bussy-Rab.)

[illegible] gens.

> Il trouve de pédants un *escadron* fourré,
> Et partout des plaideurs les *escadrons* épars. (Boil.)

— Fig. Se dit de plusieurs personnes unies et liées ensemble pour soutenir un même parti dans certaines occasions. Un escadron coiffé d'abord court à son aide. (Boil.) Les gros *escadrons* de belles paroles dont sont composées les épîtres liminaires. (Scarron.)

—Fig. Se dit aussi d'une troupe d'insectes, etc.

> D'insectes lumineux mille *escadrons* légers
> Viennent tourbillonner dans les bois d'orangers.
> (Castel.)

— Hist. *Escadron volant.* Faction de cardinaux qui dans un conclave disent n'embrasser les intérêts d'aucune cour. ‖ Ordre religieux de Malte. Ceux qui, dans l'assemblée pour l'élection d'un grand maître, se disaient libres de toute influence.

— Hist. milit. *Escadron sacré.* Escorte que tous les officiers qui avaient des chevaux formèrent à Napoléon dans les désastres de la campagne de Russie.

ESCADRONNER. v. n. 1re conj. (pr. *es-ka-dro-né*). Art milit. Faire les évolutions et les manœuvres particulières à la cavalerie. Ces troupes escadronnent bien.

— Se ranger en escadron.

— Fig. et fam. S'accorder, être d'intelligence. Ces deux officiers sont brouillés, ils n'*escadronnent* pas bien ensemble. (Trév.)

ESCADRONNISTE. s. m. Hist. Cardinal ou chevalier de Malte qui appartient à un escadron volant.

ESCAFE. s. f. Jeux. Coup de pied donné à un ballon pour le renvoyer. ‖ En terme d'écolier, Un coup de pied, en général.

ESCAFER. v. a. T. d'écolier. Donner une escafe, un coup de pied. ‖ S'ESCAFER. v. pron. Se donner des coups de pieds.

ESCAFFIGNON ou **ESCAFIGNON.** s. m. (du. lat. *scaphium*, petit bateau, parce que les souliers de ce temps, dits à *la poulaine*, étaient faits en forme de petits vaisseaux). Vieux langage. Sorte de chaussure légère.

— Puanteur des pieds chez les gens malpropres, surtout quand ils ont beaucoup marché.

— Pop. et bas. *Cela sent l'escaffignon.* Cela sent mauvais.

ESCAFILOTTE. s. f. Techn. Côte de bœuf qui a été perforée par des fabricants de moules à boutons.

ESCAJOLLE. s. f. Bot. Genre de plantes graminées du Levant, sorte d'alpiste.

ESCALADE. s. f. (pr. *ess-ka-la-de*, de l'ital. *scalata*, fait de *scala*, échelle). Action d'escalader.

— Attaque d'une place, assaut qui a lieu à l'aide d'échelles, et sans qu'il soit pratiqué de brèche, ou du moins, sans que la brèche forme rampe. Insulte brusque, attaque d'emblée, qui a lieu sans qu'un siége en règle soit assis. Escalade vive, audacieuse. Grande, petite escalade. Escalade de jour, de nuit. Donner, tenter l'escalade. Emporter la place par escalade. Les machicoulis du moyen âge étaient une des précautions contre l'*escalade.* (Bardin.)

— Se dit plus fréquemment aujourd'hui dans le sens de Surprise, car depuis l'invention de la poudre, l'usage de l'attaque par escalade s'est insensiblement perdu.

— Action d'un voleur qui se sert d'une échelle ou de tout autre moyen pour s'introduire quelque part. Les circonstances d'escalade et d'effraction aggravent le délit.

ESCALADÉ, ÉE. part. pass. du v. Escalader. S'empl. adject. Maison escaladée. Rempart escaladé.

ESCALADER. v. a. 1re conj. (du lat. *scala*, échelle). Attaquer, surprendre, emporter par escalade.

— Monter avec des échelles sur les murailles d'une ville qu'on assiége. La place fut escaladée en plein jour. L'usage d'escalader les villes était très-fréquent avant l'invention de la poudre.

— Monter avec une échelle sur. Les voleurs ont escaladé la muraille. Escalader une maison. Escalader un mur. Escalader un arbre. La plupart des arbres fruitiers sont moins élevés et plus aisés à *escalader* que ceux des forêts. (B. de St-P.)

— Fig. Nouveaux Encelades, des savants matérialistes ont entassé volumes sur volumes pour *escalader* le ciel et détrôner le Très-Haut ; ils n'ont pas même pu sonder leur tombe. (Boiste.)

— Fig. *Escalader les superlatifs.* Prodiguer toutes sortes d'exagérations.

— S'ESCALADER. v. pron. Être escaladé.

ESCALADON ou **ESCALADOU.** s. m. Techn. Petit moulin, espèce de dévidoir pour la soie.

ESCALE. s. f. (ét. lat., *scala*, échelle, d'où nous avons dit *faire escale*, c'est-à-dire, mettre l'échelle à terre pour y descendre). Anc. art milit. Échelle à pétard, ayant un nombre plus ou moins grand d'entre-toises, dont on se servait quand une porte qu'on voulait pétarder ou renverser était précédée d'un fossé.

— Mar. Expression dont se servent les marins de la Méditerranée pour relâche ou halte dans les nombreuses îles de l'Archipel du Le[illegible]

— Comm. Marchés établis le long du fleuve Sénégal, où se traite la gomme.

ESCALEBETTE. s. f. Techn. Réunion de deux pièces de bois parallèles qu'on établit obliquement sur le devant et le derrière des voitures.

ESCALEMBERG. s. m. Sorte de coton des montagnes qui vient de Smyrne.

ESCALETTE. s. f. Fabr. de soier. Parallélipipède de bois bien équarri, qui sert pour la lecture du dessin de soieries.

— Rubann. Espèce de peigne de bois.

— Saut d'un oiseau d'un doigt sur l'autre.

ESCALER. v. n. Terme usité dans le Levant, et qui signifie Relâcher, faire escale.

ESCALIER. s. m. (pr. *ess-ka-lié* ; du lat. *scala*, fait de *scandere*, monter. On trouve dans la basse latinité le mot *scalarium*, d'où paraît venir immédiatement le mot *escalier*). Archit. Suite de degrés superposés, et qui, dans les constructions, sert à monter et à descendre. Le grand escalier. Le petit escalier. L'escalier de déménagement. Escalier obscur. Un escalier fort sombre. Un escalier bien, mal éclairé. Les loges d'escalier. Les marches d'un escalier. Le giron et la contremarche d'un escalier. Le palier d'un escalier. La rampe ou volée d'un escalier. Monter, descendre l'escalier. Tomber du haut de l'escalier. On s'avise souvent sur l'*escalier*, d'un bon mot qu'on a manqué de dire dans la chambre. (Imbert.) Tu éprouveras combien il est pénible de monter l'*escalier* d'autrui. (Art.)

> Le prélat et sa troupe à pas tumultueux
> Descendaient du palais l'*escalier* tortueux. (Boil.)

— Constr. *Escalier dérobé.* Escalier peu apparent et placé dans les endroits cachés d'une maison.

— Mar. *Escalier de commande.* Escalier mobile placé à tribord d'un vaisseau monté par un amiral.

— Hydraul. Machine qui sert à élever l'eau par échelons. Invention qu'on dit nouvelle, et qui a pour base le vieux système de l'ancienne machine de Marly.

— Conchyl. Nom marchand d'une coquille univalve, papyracée, de la famille des vis. Rare.

ESCALIN. s. m. Monnaie des Pays-Bas, de Suisse, dont la valeur varie d'un lieu à un autre, et qui équivaut en moyenne à soixante-cinq centimes de France.

ESCALLONIE. s. f. Bot. Genre de plantes bicornes d'Amérique.

ESCALLONIÉ, ÉE. adj. des 2 g. Bot. Qui ressemble à une escallonie. ‖ ESCALLONIÉES. s. f. pl. Groupe le plus étendu du genre escallonie.

ESCALOPE. s. f. Sorte d'assaisonnement.

— Art culin. Tranches de veau ou de toute autre viande apprêtées. Une escalope de veau.

ESCAMETTE. s. f. Comm. Toile de coton que l'on tire du Levant.

ESCAMOTAGE. s. m. Art, action d'escamoter. ‖ Son effet.

ESCAMOTE. s. f. Petite balle de liége que les saltimbanques prennent adroitement avec le bout des doigts, font disparaître, changer de place, reparaître subitement, et multiplient à leur gré sans que les spectateurs s'en aperçoivent.

— En général, Objet que les saltimbanques escamotent.

ESCAMOTÉ, ÉE. part. pass. du v. Escamoter. S'empl. adjectiv. Montre escamotée.

— Gramm. arabe. Se dit des voyelles qui ne sont point représentées par des signes graphiques, que les Arabes font entendre surtout dans la lecture du Coran, et qui passent dans un temps très-rapide et presque imperceptible.

ESCAMOTER. v. a. 1re conj. (rad. *escamote*). Faire des tours d'adresse et de subtilité. Faire disparaître, changer quelque chose par un tour de main sans qu'on s'en aperçoive. Escamoter des cartes, des dés, des boules. Les habiles escamoteurs ne se bornent pas à *escamoter* des balles de liége, ils font disparaître aussi des balles et des pommes de toutes les grosseurs, des cartes, des montres, des lapins, des enfants et jusqu'à des personnes adultes. (Audiffr.)

— Dérober subtilement, sans qu'on s'en doute. Un filou lui escamota sa bourse. Les uns trompent au jeu, font sauter la coupe, substituent des cartes ou des dés ; les autres *escamotent* des bourses, des tabatières, des montres, des colliers. (Audiffr.)

> Je veux, par mon savoir extrême,
> Que vous *escamotiez* un dé comme moi-même. (Rees.)

— Fig. Ce garçon-là se vante de savoir *escamoter* les filles. (Corn.) Le temps est un charlatan qui *escamote* le présent en faisant briller l'avenir. (Boiste.)

— Fig. *Escamoter une place, une nomination.* Parvenir par des moyens illicites, par des intrigues, à se faire donner une place au détriment d'un homme honnête et simple.

— Art milit. *Escamoter l'arme.* Supprimer dans le maniement du fusil certains mouvements voulus par l'ordonnance, afin d'accélérer la charge.

— Broder. Tirer les extrémités des fils d'or ou de soie du côté de l'envers de l'étoffe.

— S'ESCAMOTER. v. pron. Être escamoté. Les tabatières, les montres s'escamotent facilement.

ESCAMOTEUR, EUSE. subst. (en espagnol [illegible]) Celui, celle qui escamote, qui fait métier d'escamoter, soit en jouant des gobelets pour amuser les passants, soit comme prestidigitateur dans une réunion privée. Il y a de très-honnêtes et très-habiles *escamoteurs* dont le talent tient aux connaissances physiques et chimiques ; tels ont été Pinetti, Olivier, tel est encore M. Comte. (Audiffr.)

— Fam. Filou qui dérobe subtilement, qui trompe au jeu. Certains *escamoteurs* exercent leur industrie dans la bonne société, dans les salons des ministres et des princes, et jusque dans les bals de bienfaisance. (Audiffr.)

ESCAMPATIVE. s. f. Fuite secrète. Démarche furtive et coupable. Vous faites des *escampatives* pendant que je dors. (Mol.) ‖ Pop.

— Absol. Faire escampative.

ESCAMPÉ, ÉE. part. pass. du v. Escamper. S'empl. adjectiv.

ESCAMPER. v. n. 1re conj. (pr. *è-ce-kan-pe* ; de l'ital. *scampare*, même sens ; tiré du latin *ex campo*, hors du camp, décamper). Pop. et fam. Se retirer habilement, s'enfuir en grande hâte. Craignant la police, il escampa. Assurez vous que si le gentilhomme n'eût aussitôt *escampé* il eût été très-mal ; il ne parut à la cour qu'après la mort du roi. (Brant.) L'âne commençait à *escamper* du lieu à grande erre. (Rabel.)

ESCAMPETTE. s. f. (pr. *èss-kan-pète*) Fam. et pop. *Il a pris de la poudre d'escampette.* Il s'est enfui.

ESCAP. s. m. Fauconn. Donner l'escap ; accoutumer l'oiseau dressé à connaître le gibier qu'il doit poursuivre. ‖ *Faire escap à un oiseau.* Lui faire connaître son gibier.

ESCAPADE. s. f. (pr. *èss-ka-pa-de* ; de l'ital. *scapata*, fait de *scappare*, échapper). Échappée, action de manquer à son devoir pour aller se divertir. Une escapade d'écolier. Mon frère prit le train du libertinage on le mit chez un autre maître d'où il faisait des *escapades* comme il en avait fait de la maison paternelle. (J.-J. Rouss.)

— Équit. Action subite d'un cheval qui s'emporte et refuse d'obéir à son cavalier. Ce cheval est sujet à faire des escapades.

ESCAPE. s. f. (pr. *èss-ka-pe* ; du gr. σκάπος, tige, rameau). Archit. Fût d'une colonne ou la partie la plus proche de la base. Adoucissement qui sert à lier et accorder avec les fûts des colonnes, tant par en haut que par en bas, les filets par lesquels ceux-ci se terminent dans certaines ordonnances.

ESCAPÉ, ÉE. part. pass. du v. Escaper. S'empl. adjectiv. Faucon escapé.

ESCAPER. v. a. 1re conj. Fauconn. Mettre le gibier en liberté pour lâcher l'oiseau de proie à sa poursuite.

— S'ESCAPER. v. pron. Être escapé. Le gibier qui doit s'escaper.

ESCARBALLE. s. f. Comm. Dent d'éléphant du poids de vingt livres et au-dessous. On dit aussi Escarbelle.

ESCARBILLES. s. f. pl. Techn. Portion de houille qui a échappé à une combustion complète, et qui est mêlée avec des cendres. Les cantonniers des chemins de fer ramassent les escarbilles tombées de la grille du foyer des locomotives, le long du parcours de la voie.

ESCARBIT. s. m. Techn. Outil de calfateur.

ESCARBITE. s. f. Mar. Petit vase dont les calfats se servent pour tenir l'étoupe mouillée et tremper leurs ciseaux et leurs ferrements lorsqu'ils travaillent.

ESCARBOT. s. m. (du lat. *scarabæus*, fait du gr. σκάραβος, scarabée). Entom. Insecte coléoptère de la famille des solidicornes ou stéréocères, qui se plaît dans les matières infectes et qu'on nomme vulgairement fouille-merde. Le trou de l'*escarbot* se rencontre en chemin. (La Font.)

— Le scolyte typographe, le fléau des forêts de sapins ; il y produit le dessèchement des arbres.

— Nom du hanneton vulgaire dans certaines contrées.

ESCARBOTE. adj. f. Qui tient de l'escarbot. Quand la race *escarbote* est en quartier d'hiver. (La Font.)

ESCARBOUCLE. s. f. (du lat. *carbunculus*). Min. Silicate double d'alumine de couleur rouge, dont la pesanteur spécifique varie entre 3 et 4, et qui est composée de 39 parties de silicate d'alumine, et de 61 parties de silicate de fer. L'escarboucle était fort estimée des anciens et particulièrement des Orientaux, qui lui accordaient des propriétés surnaturelles. Suivant quelques auteurs, il existait de ces pierres qui étaient lumineuses pendant l'obscurité, et qui brillaient d'un si vif éclat qu'elles pouvaient éclairer un appartement.

— Blas. Pièce qui embrasse le champ de l'écu, et qui est formée de huit rais terminés chacun par un bouton.

— Ornith. Espèce d'oiseau-mouche.

ESCARBOUILLER. v. a. 1re conj. Pop. Écraser.

ESCARCELLE. s. f. (pr. *ess-kar-cèle*, de l'ital. *scarcella*, bourse, fait de *scarso*, avare). Habill. Espèce de bourse que les femmes pendaient à leur ceinture, et dans laquelle elles mettaient de petites pièces de monnaie pour faire l'aumône. Il a rempli, il a vidé son escarcelle.

> En ce pays le dieu d'amour se sert. (La Font.)

— Fam. *Mettre la main à l'escarcelle, fouiller dans l'escarcelle.* Se dit d'un avare qui s'oblige à quelque dépense ; d'un père qui marie sa fille et lui compte sa dot. Il faut fouiller à l'*escarcelle.* (La Font.)

ESCARCELETTE. s. f. (dimin. d'*escarcelle*). Petite escarcelle.

ESCARGOT. s. m. (pr. *ess-kar-gô* ; du gr. κόχλος ; en lat. *cochlea*). Gros ver sans pied ni os intérieurs, composé d'une tête, d'un cou, d'un ventre, et qui traîne une coquille plus ou moins grande composée de cinq spires, de laquelle il peut sortir en partie ou dans laquelle il se cache à son gré. Les escargots sont hermaphrodites ovipares, et néanmoins ne peu-

vent se reproduire sans le co[…]
individu de leur espèce. Quo[…]
escargots soit indigeste, bien[…]
la recherchent à cause de[…]
(Brill.-Sav.)

—Techn. *Escalier en escar*[…]
escargot. Se dit quelquefois[…]
spirale.

— Hydraul. V. VIS D'ARCHI[…]

— Prov. *Il est fait comme*[…]
dit d'un homme contrefait, d[…]

ESCARGOTIÈRE. s. f. É[…]
l'on nourrit et engraisse des[…]

ESCARGOULE. s. f. Bot.[…]
quelques champignons bons[…]
particulier de la coulemelle.

ESCARMOUCHE. s. f. (de l'[…]
farce, gaîté ; fait de *muccia*[…]
santer, agacer, parce qu'une[…]
une espièglerie militaire, une[…]
guerre). Art milit. Combat sans[…]
des tirailleurs ou de petits dét[…]
deux armées sont proches[…]
Vive, légère, rude escarmo[…]
mouche engagée trop témér[…]
Turcs change de face à l'ar[…]
(Mass.) Les *escarmouches* s'e[…]
fois malgré le général. (En[…]
les *escarmouches* pour sonder[…]
l'adversaire, apprécier sa for[…]
attention, masquer une opéra[…]
une position, explorer un te[…]
mouvement, masquer un trava[…]

— *Attacher l'escarmouch*[…]
action par un premier mouve[…]
mière tentative.

ESCARMOUCHER. v. n. ([…]
ché ; de l'ital. *scaramucciare*,[…]
sens de l'allem. *schwarmen*[…]
escarmoucher). Combattre p[…]
On ne combattit point, on ne[…]
cher. (Acad.) On est souvent[…]
retraites d'*escarmoucher*, pour[…]
de l'ennemi et s'opposer aux[…]
qui harcèlent l'armée qui se[…]

— Fig. Se dit des discussi[…]
de l'école. Ces deux docteurs[…]
longtemps. (Acad.) N'allez pa[…]
ceci ; *escarmouchez* seulemen[…]
que vous le trouverez disposé[…]

— S'ESCARMOUCHER. v. pro[…]
fournir bien suffisamment o[…]
imperfections avouées, et de[…]
sans *s'escarmoucher* au vent.

ESCARMOUCHEUR. s. m.[…]
che). Soldat qui va à l'escarm[…]
hardi, intrépide escarmoucheu[…]

ESCARNÉ, ÉE. part. pas[…]
S'empl. adjectiv. Cuir escarné[…]

ESCARNER. v. a. 1re co[…]
amincir du cuir. ‖ Se dit partic[…]
Enlever une partie de l'épais[…]
afin d'y placer une pièce.

— S'ESCARNER. v. pron. Être[…]
qui s'escarne facilement.

ESCAROLE. s. f. Bot.[…]
espèce de chicorée laitue.

ESCARPE. s. f. (de l'ita[…]
signif.) Pente donnée à la m[…]
plein d'un ouvrage ou d'une[…]
la partie extérieure du rempa[…]
dessus du fossé du côté de l[…]
pied de l'*escarpe* que vien[…]
travaux du siége offensif[…]
descente du fossé. C'est l'*esca*[…]
teries de brèche insultent. (B[…]

— Par opposition on dit *con*[…]
lant de la ligne extérieure d[…]
la campagne.

— Techn. Outil de maçon,[…]
régler le talus d'un rempart[…]

— Archit. Talus d'un mur[…]

ESCARPE. s. m. Argot. Vol[…]
rement celui qui ne recule p[…]
sinat. La bande des escarpes.

ESCARPÉ, ÉE. part. pas[…]
S'empl. adjectiv. Rocher,[…]
Pente, montagne escarpée. A[…]
l'Indus était un fort constru[…]
carpé que battaient les flots de[…]
Les collines se couronnèrent[…]
monts *escarpés* virent sortir[…]
majestueuses forêts. (B. de[…]
autour de soi que de grands[…]
comme des murailles. (Id.) L[…]
trouve que dans les sommets[…]
pes ; c'est là qu'il broute des[…]

> L'honneur est comme une île *esc*[…]
> On n'y peut plus rentrer dès qu'o[…]

ESCARPEMENT. s. m. Géo[…]
abrupte d'une montagne ; celu[…]
le plus de la perpendiculaire[…]
pée. Ces écumes s'amassaien[…]
anses, et le vent qui en bala[…]
portait par-dessus l'*escarpe*[…]
plus d'une demi-lieue dans[…]
St-P.)

— Fortif. Perpendiculaire[…]
lève du fond du fossé au so[…]
et à la crête des glacis.

ESCARPER. v. a. 1re conj[…]
dans le sens de *scindere*, cou[…]
vant Ménage, *carpere*, pai[…]

vent se reproduire sans le concours d'un autre individu de leur espèce. Quoique la chair des *escargots* soit indigeste, bien des personnes la recherchent à cause de son bon goût. (Brill.-Sav.)

— Techn. *Escalier en escargot*, ou simplem. *escargot*. Se dit quelquefois d'un escalier en spirale.

— Hydraul. V. VIS D'ARCHIMÈDE.

— Prov. *Il est fait comme un escargot*. Se dit d'un homme contrefait, difforme.

ESCARGOTIÈRE. s. f. Écon. rur. Parc où l'on nourrit et engraisse des escargots.

ESCARGOULE. s. f. Bot. Nom vulgaire de quelques champignons bons à manger, et en particulier de la coulemelle.

ESCARMOUCHE. s. f. (de l'ital. *scaramuccia*, farce, gaîté; fait de *mucciare*, railler, plaisanter, agacer, parce qu'une escarmouche est une espièglerie militaire, une plaisanterie de guerre). Art milit. Combat sans importance entre des tirailleurs ou de petits détachements, lorsque deux armées sont proches l'une de l'autre. Vive, légère, rude escarmouche. Une *escarmouche* engagée trop témérairement avec les Turcs change de face à l'arrivée du prince. (Mass.) Les *escarmouches* s'engagent quelquefois malgré le général. (Encycl.) On engage les *escarmouches* pour sonder les intentions de l'adversaire, apprécier sa force, détourner son attention, masquer une opération, reconnaître une position, explorer un terrain, dérober un mouvement, masquer un travail, etc. (Bardin.)

— *Attacher l'escarmouche*. La mettre en action par un premier mouvement, une première tentative.

ESCARMOUCHER. v. n. (pr. *ess-kar-mou-ché;* de l'ital. *scaramucciare*, fait dans le même sens de l'allem. *schwarmen*, courir çà et là, escarmoucher). Combattre par escarmouche. On ne combattit point, on ne fit qu'*escarmoucher*. (Acad.) On est souvent obligé dans les retraites d'*escarmoucher*, pour arrêter la marche de l'ennemi et s'opposer aux troupes légères qui harcèlent l'armée qui se retire. (Encycl.)

— Fig. Se dit des discussions, des disputes de l'école. Ces deux docteurs *escarmouchèrent* longtemps. (Acad.) N'allez pas lui conter tout ceci; *escarmouchez* seulement avec lui selon que vous le trouverez disposé. (Mme de Sév.)

— S'ESCARMOUCHER. v. pron. Il me semble fournir bien suffisamment où mordre en mes imperfections avouées, et de quoi s'y soûler, sans *s'escarmoucher* au vent. (Mont.)

ESCARMOUCHEUR. s. m. (rad. *escarmouche*). Soldat qui va à l'escarmouche. Vaillant, hardi, intrépide escarmoucheur.

ESCARNÉ, ÉE. part. pass. du v. Escarner. S'empl. adjectiv. Cuir escarné. Peau escarnée.

ESCARNER. v. a. 1re conj. Techn. Parer, amincir du cuir. ‖ Se dit particulièrement pour, Enlever une partie de l'épaisseur d'une peau, afin d'y placer une pièce.

— S'ESCARNER. v. pron. Être escarné. Du cuir qui s'escarne facilement.

ESCAROLE. s. f. Bot. Plante potagère, espèce de chicorée laitue.

ESCARPE. s. f. (de l'ital. *scarpa*, même signif.) Pente donnée à la muraille ou terre-plein d'un ouvrage ou d'une enceinte, formant la partie extérieure du rempart, qui règne au-dessus du fossé du côté de la place. C'est au pied de l'*escarpe* que viennent aboutir les travaux du siége offensif qu'on nomme la descente du fossé. C'est l'*escarpe* que les batteries de brèche insultent. (Bardin.)

— Par opposition on dit *contrescarpe*, en parlant de la ligne extérieure du fossé du côté de la campagne.

— Techn. Outil de maçon, instrument pour régler le talus d'un rempart ou d'un mur.

— Archit. Talus d'un mur jusqu'au cordon.

ESCARPE. s. m. Argot. Voleur, et particulièrement celui qui ne recule pas devant l'assassinat. La bande des escarpes.

ESCARPÉ, ÉE. part. pass. du v. Escarper. S'empl. adjectiv. Rocher, chemin escarpé. Pente, montagne escarpée. A l'embouchure de l'Indus était un fort construit sur un roc *escarpé* que battaient les flots de la mer. (Raynal.) Les collines se couronnèrent de noyers, et les monts *escarpés* virent sortir de leurs flancs les majestueuses forêts. (B. de St-P.) On ne voit autour de soi que de grands rochers, *escarpés* comme des murailles. (Id.) Le bouquetin ne se trouve que dans les sommets *escarpés* des Alpes; c'est là qu'il broute des plantes inconnues

L'honneur est comme une île *escarpée* et sans bords,
On n'y peut plus rentrer dès qu'on en est dehors.
(Boileau.)

ESCARPEMENT. s. m. Géogr. Versant le plus abrupte d'une montagne; celui qui se rapproche le plus de la perpendiculaire. Une côte escarpée. Ces écumes s'amassaient dans le fond des anses, et le vent qui en balayait la surface les portait par-dessus l'*escarpement* du rivage à plus d'une demi-lieue dans les terres. (B. de St-P.)

— Fortif. Perpendiculaire du terrain qui s'élève du fond du fossé au sommet du rempart, et à la crête des glacis.

ESCARPER. v. a. 1re conj. (du lat. *carpere*, dans le sens de *scindere*, couper, on a fait, suivant Ménage, *excarpere*, puis *escarpare*, qui a fourni aux Italiens le mot *scarpa*, escarpe). Couper droit de haut en bas. Escarper un rocher, une montagne. Peu usité. On dit mieux, *couper à pic*.

— S'ESCARPER. v. pron. Être escarpé. Ce rocher ne peut s'escarper.

ESCARPIN. s. m. (de l'ital. *scarpino*, fait du lat. *carpi*, espèce de soulier découvert, ainsi nommé de *carpere*, dans le sens de *scindere*, diviser, couper). Sorte de soulier à semelle mince, qu'on porte ordinairement en été. Se mettre en escarpins. Danser en escarpins. Escarpins pour faire des armes.

— Anc. cost. Sorte de chausson de cuir, ordinairement blanc, que l'on mettait dans les mules. On disait, *se mettre en escarpins déchaussés*, pour, Oter ses mules et ne garder que ses escarpins.

— Anc. législat. Sorte de torture qui consistait dans le serrement des pieds. On lui a mis les escarpins.

— Techn. Souliers dont on se sert pour fouler les peaux.

— Fig. et pop. *Jouer de l'escarpin*. S'enfuir.

ESCARPINE. s. f. Art milit. Petite pièce de canon ou forte arquebuse à croc, dont on se servait à bord des vaisseaux.

ESCARPINER. v. n. Courir légèrement. Le poids de son argent ne l'empêche point d'*escarpiner*. (Trév.) Fam. et peu usité.

— S'ESCARPINER. v. pron. S'enfuir légèrement.

ESCARPOLETTE. s. f. (de l'ital. *scarpoletta*, petite écharpe; rad. lat. *carpo*, déchirer par bandes). Sorte de fauteuil suspendu par des cordes auquel on imprime un mouvement oscillatoire semblable à celui d'un pendule. On donne aussi quelquefois à cette machine le nom de *balançoire*. Le jeu de l'escarpolette. Depuis qu'un grand nombre de nos dames ont décidément renoncé à l'usage de leurs jambes, l'*escarpolette* est devenue fort à la mode; on la trouve dans tous les jardins publics et dans beaucoup de jardins particuliers. (Vaidy.) On voit des hommes, rivalisant de mollesse avec les femmes, partager leur goût pour l'*escarpolette*. (Id.) Plusieurs personnes éprouvent, pendant qu'elles sont sur l'*escarpolette*, une forte constriction à la poitrine, des anxiétés, des vertiges, etc. (Id.)

— Prov. *Tête à l'escarpolette*. Tête folle, légère.

— Fig. Lorsqu'on a, comme Mme des Ursins, des mœurs à l'*escarpolette*, on ne devrait pas attaquer son prochain à tort et à travers, comme elle le fait. (Liouville.)

ESCARRE. s. f. Blas. Pièce des armoiries, qui a la forme d'une équerre. V. POTENCE.

ESCART. s. m. Ouverture trouée, faite avec violence et fracas. Le canon a fait un grand escart dans la muraille de la place. Ce terme vieillit.

— Boiste écrit *escarre*, sans se soucier davantage de l'origine du mot, qui vient de l'*écart* forcé que fait la boule dans le jeu de quilles.

— Comm. Sorte de cuir qui vient d'Alexandrie.

— T. d'écoliers. Au jeu de barres : *Demander de l'escart*. Demander une avance sur son adversaire, dans la course qu'on doit fournir. Je demande dix pas d'escart.

ESCARTABLE et non pas **ESCORTABLE**, comme l'indiquent tous les dictionnaires. adj. des 2 g. (pr. *ess-kar-ta-ble*). Fauconn. Se dit d'un oiseau fort chargé de plumes, très-coutumier de monter en essor lorsque le chaud le presse, et qui par cela même est sujet à s'écarter, à s'éloigner.

ESCASSE. s. f. Mar. Pièce de bois sur la contre-quille d'une galère.

ESCAUDE. s. f. Navig. Petite barque dont on se sert sur les marais.

ESCAUT. Géogr. Fleuve qui prend sa source en France dans le département de l'Aisne; arrose le département du Nord; entre en Belgique après son confluent avec la Scarpe; baigne Anvers, et se partage en deux branches, l'une occidentale qui se jette dans la mer du Nord, au-dessus de Flessingues; l'autre orientale, à 20 kil. N.-N.-E. de la première embouchure. L'Escaut a un cours de 344 kil., dont 312 de navigation depuis Cambray.

— Ancien département de l'empire français qui avait pour chef-lieu Gand.

ESCAUTON. s. m. Écon. dom. Sorte de bouillie de maïs ou de millet dont on fait usage dans quelques parties de la France.

ESCAVE. s. f. Pêch. Sorte de filet du genre de la seine, employé dans le midi de la France.

caveçon lorsqu'on veut faire obéir le cheval.

ESCAVILLE. s. f. (pr. *ess-ka-vi-ie*). Bot. Espèce de champignon bon à manger.

ESCHARBOT. s. m. Bot. Un des noms vulgaires de la châtaigne d'eau.

ESCHARE. s. f. (pr. *ess-ka-re;* du gr. ἐσχάρα, employé dans le même sens et qui signifie foyer, âtre). Chir. Croûte noire qui se forme sur la peau, la chair, les plaies et les ulcères, par l'âcreté des humeurs ou l'application de quelque caustique.

— Zooph. Polypier flexible, à rayons, à tiges minces, cellules tuberculées, genre de l'ordre des escharées.

— Boiste se perd dans l'orthographe de ces zoophytes, et, crainte d'oubli, il écrit successivement *escare*, *escarre*, puis *eschare*, c'est au choix.

ESCHARÉ, ÉE. adj. des 2 g. Zooph. Qui ressemble à une eschare. ‖ ESCHARÉES. s. f. pl. Famille de polypiers ayant pour type le genre eschare.

ESCHARIFICATION. s. f. (pr. *ess-ka-ri-fi-ka-ci-on;* du gr. ἐσχάρα, croûte). Chir. Formation, apparition des eschares.

ESCHARIFIÉ, ÉE. part. pass. du v. Escharifier. S'empl. adjectiv. Plaie escharifiée.

ESCHARIFIER. v. a. 1re conj. (pr. *ess-ka-ri-fié*). Chir. Former en eschare. ‖ S'ESCHARIFIER. v. pron. Se convertir en eschare.

ESCHARITES. s. f. pl. Zool. Eschares fossiles, ou rétépores.

ESCHAROÏDE. adj. des 2 g. Zool. Qui a l'apparence d'une eschare.

ESCHAROTIQUE. adj. des 2 g. Médec. Se dit des substances qui, appliquées sur une partie vivante, l'irritent violemment, la désorganisent et la font tomber en eschare, tels sont les acides minéraux concentrés, les alcalis caustiques, etc.

ESCHAROTIQUE. s. m. Remède caustique qui brûle les chairs. Boiste en fait un subst. m. pl. qu'il écrit *escarotique*, avec un *r*, plus bas il écrit *escarre* par deux *rr*, plus loin encore, il écrit *escharrotiques* par *ch* et deux *rr*.

ESCHILLON. s. m. (pr. *ess-chi-ion*). Météore fort dangereux dans les mers du Levant, trombe, siphon.

ESCHINE. Philosophe grec qui engagea sa liberté à Socrate pour être admis au nombre de ses disciples, 399 av. J.-C. ‖ Célèbre orateur athénien, contemporain et rival de Démosthène; né vers l'an 387, mort à Samos vers l'an 312 av. J.-C.

ESCHOMÉLIE. s. f. (ét. gr., ἔσχατος, dernier; μέλεος, inutile). Anat. Monstruosité caractérisée par la difformité de quelque membre.

— Classe de monstres caractérisée par des difformités qui les rendent impropres à remplir leurs fonctions.

ESCHRAKIS ou **ILLUMINÉS.** s. m. pl. Nom d'une secte particulière chez les mahométans, qui est, à proprement parler, pythagoricienne.

ESCHRÉFITE. s. m. Hist. relig. Membre d'un ordre monastique musulman, fondé en 1471 par Séyid Abdullah Eschref Roumy.

ESCHROLOGIE. s. f. Philol. anc. Réunion de syllabes à double sens, l'une simple, l'autre obscène. L'eschrologie est évitée avec soin dans les écrits de l'antiquité.

ESCHYLE. Né dans l'Attique, vers la fin du VIe siècle av. l'ère vulgaire; père de la tragédie grecque; mourut l'an 436 av. J.-C.

ESCIENT. s. m. (pr. *ess-ci-an;* du lat. *sciente*, abl. de *sciens*, part. prés. de *scire*, savoir; de ces racines on a fait dans la basse latinité, *suo sciente*, à son escient, à sa connaissance, en préposant un *e*, comme dans *eschole*, *estude*, venus de *schola*, *studium*). Connaissance, conscience de ce qu'on fait, de ce qu'on a fait; il ne s'emploie qu'avec *à*, comme dans ces phrases : *à son escient*, à sa connaissance; *à bon escient*, sciemment, tout de bon, sans feinte, sérieusement. Je n'ai jamais vu ni lu de guerre entreprise pour le bien public, qu'en effet le profit particulier n'y ait été à bon *escient* extra-lassé. (***) Bien d'autrui tu ne prendras, ni retiendras à ton *escient*. (Décal.)

ESCLAIRE. s. m. (pr. *ess-klè-re*). Fauconn. Oiseau d'une belle forme, d'un corps allongé et qui vole bien.

ESCLAME. adj. des 2 g. Véner. Se dit d'un animal dont le corps est grêle et menu. Les cerfs sont bruns, longs et *esclames*.

— Fauconn. Se dit d'un oiseau qui n'est point épaulé. On dit que les esclames sont plus beaux voleurs que les goussanes ou ceux qui sont courts et bas assis.

— Manég. Se disait autrefois en parlant d'un cheval trop fatigué et qui n'a point de boyaux. Cheval esclame.

ESCLANDRE. s. m. (pr. *ess-klan-dre;* ét. gr., σκάνδαλον ou σκανδαληθρον, scandale). Malheur, accident qui fait du bruit, de l'éclat, et qui est accompagné de quelque honte.

— *Faire esclandre*. Quereller quelqu'un en public. ‖ *Causer de l'esclandre*. Faire tapage; occasionner publiquement quelque scandale.

ESCLAVAGE. s. m. (rad. *esclave*). Servitude, état d'un droit fondé sur la force, qui asservit un homme à la volonté d'un autre homme et le fait disposer de la vie, des biens, de la liberté de son semblable. Dur, odieux, rude, cruel, insupportable esclavage. Esclavage personnel, civil, perpétuel. Réduire en esclavage. Tirer de l'esclavage. Tomber en esclavage. Vivre dans l'esclavage. L'*esclavage* proprement dit est l'établissement d'un droit, qui rend un homme tellement propre à un autre homme, qu'il est le maître absolu de sa vie et de ses biens. (Montesq.) La liberté féconde la vie, autant que l'*esclavage* éteint son énergie et sa chaleur. (Virey.) Dieu fit la liberté; l'homme a fait l'*esclavage*. (Chén.)

— État, condition de celui ou de celle qui est esclave. L'*esclavage* n'est pas si vieux, qu'en juillet 1315, Louis X, dit le Hutin, n'ait dû faire une ordonnance enjoignant à tous seigneurs qui ont des hommes de corps de leur donner franchise. (Condorc.) Les Nègres sont bornés parce que l'*esclavage* brise tous les ressorts de l'âme. (Raynal.) L'*esclavage* toujours produit l'ignominie. (La Harpe.)

— Se dit aussi des animaux qui sont privés de leur liberté, qui sont en cage. Dans l'*esclavage* le rossignol ne chante plus. (Naudet.)

— Fig. Se dit de la dépendance dans laquelle on est sous la domination d'un prince trop absolu. Ni les préceptes ni l'industrie ne sauraient exciter cette fureur divine que la liberté inspire et que l'*esclavage* étouffe. (St-Evrem.) Dure, dure à jamais l'*esclavage* de Rome. (Corn.) Toujours l'usurpation enfanta l'*esclavage*. (D'Epagny.)

— Toute espèce de gêne qui captive l'âme, comprime l'essor de l'esprit, tient dans une sorte d'assujétissement, de soumission, de dépendance. Cet emploi est un véritable esclavage. Les emplois éclatants ne sont qu'un *esclavage* illustre. (Mass.)

— Etat d'une personne dominée par quelque passion. L'esclavage des passions. Le véritable amour n'est-il que l'*esclavage*? (Liadières.)

— Poés. *L'esclavage de la rime*. La gêne, la contrainte qu'elle impose. Ce qui m'effraya le plus en rentrant dans cette carrière, ce fut la sévérité de notre poésie, et l'*esclavage* de la rime. (Marm.)

— Techn. Parure de diamant, demi-cercle de pierreries qui couvre la gorge.

— Syn. comp. ESCLAVAGE. SERVITUDE. V. SERVITUDE.

ESCLAVE. adj. des 2 g. (du lat. barb. *sclavus*, d'où les Italiens ont fait *schiavo*, même sens, ayant coutume d'acheter des Slaves pour en faire leurs serfs. Vossius le fait venir de l'all. *slaef* ou *slave*, aujourd'hui *sklave*, du nom des Esclavons réduits à la servitude par Charlemagne). Qui est en servitude et sous la puissance absolue d'un maître. Homme esclave. Femme esclave.

— Fig. Se dit de ceux qui par flatterie, par intérêt, se mettent dans la dépendance de quelqu'un et suivent aveuglément ses volontés. Être esclave des caprices de son protecteur. Il est *esclave*-né de quiconque l'achète. (Boil.) Les besoins nous ont faits *esclaves* l'un de l'autre. (La Chauss.)

— *Etre esclave*. Etre attaché à un emploi qui ne laisse pas de liberté, à un travail, une occupation, un devoir qui exige trop d'application, d'assiduité. On est esclave dans cette maison.

— *Etre esclave de ses passions, de ses intérêts, de la faveur, de la destinée*, etc. Tout faire pour satisfaire ses passions, pour donner cours à son ambition; être lié par une croyance aveugle à la destinée. Ils en faisaient un Dieu sans liberté et sans puissance, *esclave* des destinées. (Mass.)

— *Etre esclave de sa parole*. Exécuter fidèlement ce qu'on a promis.

— *Etre esclave d'une femme, d'une maîtresse, de l'amour*. Etre soumis aux moindres volontés, aux plus légers caprices d'une femme, d'une maîtresse, etc.

— *Avoir une âme esclave*. Avoir une âme vile et basse.

— On dit aussi *Terre esclave*.

ESCLAVE. s. des 2 g. Celui, celle qui a perdu sa liberté, par conquête, naissance, achat ou aliénation volontaire. Vendre, acheter, délivrer, racheter un esclave. Affranchir un esclave. Un esclave nègre, chrétien, turc. Nous venons de la Rivière-Noire, demander la grâce d'une pauvre *esclave* marronne à qui j'ai donné, ce matin, le déjeuner de la maison, parce qu'elle mourait de faim. (B. de St-P.) Un homme n'est pas né pour devenir *esclave*. (Anal.) Quand on pense en *esclave* on mérite de l'être. (Stass.) L'*esclave* n'a qu'un maître; l'ambitieux en a autant qu'il y a de gens utiles à sa fortune. (La Bruy.) D'après la loi romaine, l'*esclave* est une chose, non une personne. (Dufau.) Vous ne commandez pas à des *esclaves*, mais à une nation libre. (Mass.) L'*esclave* craint le tyran qui l'outrage. (Rac.) Obéir et haïr c'est le fort d'un *esclave*. (Jouy.) Un *esclave* a raison quand il brise ses fers. (Desforg.)

— *Métier d'esclave*. Métier très-pénible.

— Fig. et poét. Être l'esclave de ses passions. Il est bien honteux pour l'esprit humain que la littérature soit infectée de ces intrigues qui devraient être le seul partage des *esclaves* de la fortune. (Volt.) Vos passions, dont vous fûtes souvent l'*esclave*, vous ont laissé vertueux. (J.-J. Rouss.)

Ainsi, les souverains, si fiers du diadème,
[illegible]

— S'applique aussi aux animaux. Un animal domestique est un *esclave* dont on s'amuse, dont on se sert, dont on abuse, qu'on altère, qu'on dépayse et que l'on dénature. (Buff.)

— Se dit aussi des choses. La rime est une *esclave*, et ne doit qu'obéir. (Boil.)

— Dr. rom. *Esclaves de la peine*. Individus condamnés à travailler dans les mines, ou à combattre des animaux féroces pour divertir le peuple. Il n'était plus citoyen romain, celui qui était atteint par la condamnation capitale : on avait soin de le débaptiser d'avance, pour ainsi dire, et de déclarer qu'il était devenu *esclave* de la peine qu'il allait subir. (Manno.)

— Hist. rom. *Guerre des esclaves*. Guerre que les Romains eurent à soutenir contre leurs esclaves révoltés.

— Hist. *Esclaves de la vertu.* Ordre chevaleresque de dames, institué en 1662, par l'impératrice Éléonore de Gonzague, femme de l'empereur Ferdinand III.

— *Côte des Esclaves.* Partie de la côte de la Guinée septentrionale, de 280 kil. de long, entre la Côte-d'Or et la côte de Benin, où se fait le principal trafic des esclaves.

— Ornith. *Esclave des palmistes.* Genre d'oiseaux sylvains d'Amérique, famille des chanteurs. || Troupial d'Haïti, ainsi nommé à cause de sa faiblesse, par opposition à d'autres dits Tyrans.

— Ichthyol. Genre de poissons des Indes.

ESCLAVER. v. a. 1re conj. Rendre esclave, asservir. La philosophie, en son excès, *esclave* notre franchise naturelle. (Mont.) Le grand-seigneur d'Asie *esclave* la volonté des chrétiens qui sont en ses fers. (Le Pol. franç.) || Vieux et inus.

Ni ses beautés ou mille cœurs écrites
N'ont *esclavé* ma libre affection. (RONSARD.)

ESCLAVON, ONNE adj. et s. Ethnog. Se disait autrefois de tous les peuples d'origine slave. || Se dit spécialement aujourd'hui des habitants de l'Esclavonie. || Qui appartient à l'Esclavonie et à ses habitants.

ESCLAVON. s. m. Linguist. La langue slave.

ESCLAVONIE. Géogr. L'un des treize États de la monarchie autrichienne et qui fait partie du royaume de Hongrie. L'Esclavonie est renfermée entre le Danube, la Save et la Drave. Elle se divise en deux parties : 1° l'Esclavonie civile, capitale Eszek ; 2° la partie militaire ou généralat d'Esclavonie, formant une des quatre parties du gouvernement des confins militaires, capitale Peterwardein ; 600,000 hab.

ESCLIPOT. s. m. Pêch. Caisse dans laquelle on laisse tomber la morue tranchée et habillée.

ESCOBARD. Célèbre casuiste espagnol, de l'ordre des jésuites, né en 1589, à Valladolid, mort en 1669.

— Se dit de l'ouvrage d'Escobard, c'est-à-dire de sa *Théologie morale.* Acheter un Escobard. J'ai toujours oublié à vous dire qu'il y a des *Escobard* de différentes impressions. (Pasc.) Aujourd'hui on dirait *oublié de vous dire*, et l'on mettrait *Escobards* au plur., parce qu'il est employé comme nom commun.

ESCOBARD. s. m. (pr. *ess-ko-bar*). Homme faux, adroit, hypocrite, qui sait résoudre, par des réticences mentales, les cas de conscience les plus subtils. Le mot *escobard*, devenu synonyme de menteur, de fourbe, etc., est une flétrissure indélébile appliquée dans notre langue au nom du jésuite espagnol. (Ocrry.)

ESCOBARDÉ. part. pass. invar. du v. Escobarder.

ESCOBARDER. v. n. (pr. *ess-ko-bar-dé ;* m tiré du nom du jésuite Escobard). Satir. et fam. User de réticences, de restrictions mentales, d'équivoques, pour tromper, manquer à sa parole, éviter avec adresse toute controverse qu'on sent ne pouvoir tourner à son avantage, tout raisonnement qu'on sent ne pouvoir attaquer avec franchise.

ESCOBARDERIE. s. f. Crit. et fam. Mensonge adroit, subterfuge, faux-fuyant, échappatoire, pour tromper, trahir sa parole, l'interpréter à sa guise, calqués sur les directions d'intentions en quoi consistait la pratique du jésuite Escobard. Les subtilités qui nous ont tant fait rire, dans les Provinciales, aux dépens d'Escobard, ont depuis conservé le nom d'*escobarderies.* (La Harpe.)

ESCOBÉDIE. s. f. Bot. Plante du Pérou de la famille des scrofulariées.

ESCOCHÉ, ÉE. part. pass. du v. Escocher. S'empl. adjectiv. Pâte escochée.

ESCOCHER. v. a. 1re conj. Boulang. Battre la pâte avec la paume de la main, afin de la ramasser en une seule masse. Escocher la pâte.

ESCOFFIÉ, ÉE. part. pass. du v. Escoffier. S'empl. adjectiv. Il a été escoffié. Fam. et pop.

ESCOFFIER. v. a. 1re conj. *J'escoffie, nous escoffions. J'escoffiais, nous escoffiions, vous escoffiiez. Que j'escoffie, que nous escoffiions, que vous escoffiiez.* Tuer. Escoffiez quelqu'un. Fam. et pop.

ESCOFFION. s. m. (pr. *ess-ko-fion ;* du gr. κόσμα, coiffe, d'où l'ital. *cuffione*). Ancienne coiffure à l'usage des femmes du peuple. Il la battit et lui arracha son *escoffion.* (Acad.) D'a-

[illegible] Ce mot est encore en usage dans le midi de la France.

ESCOGRIFFE. s. m. (pr. *ess-ko-gri-ffe;* de la réunion des mots français *escroc* et *griffe*). Nom qu'on applique à une personne effrontée qui prend hardiment, sans demander. Un escogriffe. Un tour d'escogriffe.

— Pop. et fam. Se dit d'un homme de grande taille et mal bâti. C'est un grand escogriffe. Ils sont deux ou trois grands *escogriffes* et autant de valets ; ce ne sont pas des hommes, ce sont des diables. (Dancourt.) Allez, vous devriez envoyer promener tous ces gens-là avec leurs fariboles, et surtout ce grand *escogriffe* de maître d'armes, qui remplit de poudre tout mon ménage. (Mol.)

ESCOME. s. m. Mar. Sorte de grosse cheville de bois.

ESCOMPENS. s. m. Ichthyol. Nom vulgaire de la scorpène-pourceau sur les marchés de Marseille et des ports de la Méditerranée.

ESCOMPTE. s. m. (pr. *ess-kon-te ;* formé de la prép. *e* ou *ex*, hors, et *computatio*, compte). || Remise, retenue faite par le créancier, perte à laquelle il se soumet pour toucher un payement avant l'échéance ou le terme fixé par l'usage. Faire l'escompte. Prendre tant pour l'escompte. L'avance que fait un banquier qui prend un effet et en paye le montant par anticipation, moyennant un certain bénéfice, constitue l'opération qu'on appelle *escompte.* (Paris.)

— Arithm. comm. *Escompte en dedans.* Escompte qui se prend en calculant quelle est la somme qu'il faudrait placer au jour de l'opération, pour qu'elle produisît à l'échéance le total porté au billet qu'on escompte. || *Escompte en dehors.* Celui qui se prend en calculant les intérêts de la somme portée au billet, pendant le temps qui reste à courir, et en les retranchant de cette somme.

ESCOMPTÉ, ÉE. part. pass. du v. Escompter. S'empl. adjectiv. Somme escomptée. Argent escompté. Billets escomptés. Lettre de change escomptée.

ESCOMPTER. v. a. 1re conj. Faire l'escompte, le calculer, le réduire.

— Payer à quelqu'un avant l'échéance le montant d'un effet moyennant un escompte. Escompter un effet, une lettre de change, un billet.

— Fig. Se dit quelquefois pour Dépenser, consumer rapidement et prématurément. Escompter sa jeunesse. Escompter la vie.

Passer ses jours en liberté,
C'est en terme de banque *escompter* sa jeunesse.
(PANARD.)

— S'ESCOMPTER. v. pron. Être escompté.

ESCOMPTEUR. s. m. Comm. Se dit d'un homme qui fait l'escompte. Omiss. de l'Acad.

ESCONCERIE. s. f. Action de cacher les preuves d'un procès. Soustraction de pièces dans une affaire légale.

ESCOPE. s. f. (pr. *ess-ko-pe*). Mar. Sorte de pelle de bois longue, étroite, creuse et recourbée, qui sert à prendre et à lancer de l'eau pour mouiller les voiles ; à jeter de l'eau sur la carène d'un navire, soit pour le laver, soit pour amortir l'action du feu lorsqu'on le chauffe. On vide l'eau des bateaux avec l'escope à main.

ESCOPERCHE. s. f. Techn. Machine pour soulever des fardeaux, pour échafauder. Pièce debout avec une poulie en tête.

ESCOPETTE. s. f. (du lat. *scopus* et *scopa*, but du tir, cible, d'où les Italiens ont fait *scopo*, but ; *scoppio*, bruit éclatant, de *scioppare*, détonner, crever). Art milit. Arme à feu, sorte de carabine que l'on portait ordinairement en bandoulière. La milice sainte sort des monastères de l'Espagne, la croix dans une main, l'*escopette* dans l'autre ; elle retrouve dans les mosquées l'âme guerrière de Mahomet. (E. Quinet.)

— *Escopette* a été syn. d'Escopettier, comme *lance* l'était de Lancier. On disait également : il s'est avancé à la tête de cent escopettes ou escopettiers.

— *Barbe à l'escopette*, c'est-à-dire à la mode des escopettiers, qui laissaient croître leur barbe et leurs moustaches d'une certaine façon.

ESCOPETTERIE. s. f. Salve, décharge de plusieurs escopettes. Une terrible escopetterie. Un grand bruit d'*escopetterie* annonça l'arrivée du gouverneur. (Trév.) || De Retz a employé ce mot dans le sens d'Incartade.

ESCOPETTIER. s. m. Hist. milit. Soldat armé d'une escopette.

ESCORTE. s. f. (pr. *ess-kor-te ;* de l'ital. *scorta*, dérivé du lat. *cohors*). Troupe armée qui accompagne un convoi, des bagages, une personne, pour les protéger, les défendre contre toute attaque. Bonne, forte, redoutable escorte. Faible escorte. Donner, attaquer, battre une escorte. Servir d'escorte.

— Art milit. *Escorte de convoi.* Détachement mis, en vertu d'un ordre de route, sous un chef spécial, accompagné du nombre nécessaire d'officiers.

— Mar. Vaisseaux de guerre qui accompagnent des bâtiments de transport, des navires marchands, pour les protéger, défendre ou surveiller pendant leur traversée.

— *Escorte d'honneur.* Troupe armée de soldats ou de citoyens qui accompagne le souve-

autre personne jugée digne de cet honneur, à l'entrée, à la sortie, ou même dans l'intérieur d'une ville. Escorte brillante. On lui improvisa une escorte.

— *Faire escorte.* Servir d'escorte. Accompagner un ami jusqu'à sa demeure. Le peuple dit dans le même sens, *Faire la conduite*, pour Accompagner à quelque distance un soldat, un ouvrier sur son départ.

— *Servir d'escorte*, s'applique quelquefois à des gens non armés et même à une seule personne qui en accompagne une autre.

— Se dit de ceux qui, par la nature de leurs fonctions, accompagnent partout un souverain, un grand dignitaire, etc.

Un soir on frappe à ma porte,
J'ouvre, grand Dieu, c'était lui,
Suivi d'une faible *escorte.* (BÉRANGER.)

— *Sous l'escorte de.* Escorté par. Il partit sous l'escorte de cinq cavaliers.

— Fig. Bientôt l'ambition et toute son *escorte.* (Boil.) Les dieux sont une bonne *escorte* pour ceux qui s'y confient. (Fén.)

ESCORTÉ, ÉE. part. pass. du v. Escorter. S'empl. adjectiv. Carloman partit pour Rome magnifiquement *escorté.* (Anquet.)

Elle ira, de sa gloire en tous lieux *escortée*,
Jeter l'affliction dans l'Europe attristée. (LESEURE.)

ESCORTER. v. a. 1re conj. (rad. *escorte*). Accompagner pour guider, protéger ou défendre. Le corps de cavalerie qui escortait le convoi.

— *Escorter quelqu'un.* Faire escorte, servir d'escorte. Accompagner quelqu'un d'un lieu à un autre, dans la crainte qu'il ne lui arrive quelque malheur, quelque accident, ou dans le but de retarder la séparation d'avec un ami en ne le quittant que le plus tard possible.

— Fig. Le mérite est un sot si l'argent ne l'*escorte.* (Gresset.)

— *Se faire escorter.* Payer des gens qui vous accompagnent pour vous protéger contre quelque danger qu'on peut prévoir.

ESCOT. s. m. Indust. comm. Sorte d'étoffe de laine.

— Mar. Angle le plus bas de la voile latine qui est triangulaire.

— Techn. Morceaux encore adhérents que choque bloc d'ardoise laisse à sa base en se séparant du sol.

ESCOTARD. s. m. Mar. Palier de l'écoutille.

ESCOUADE. s. f. (pr. *ess-kou-a-de ;* corruption du mot *escadre*, qui de François 1er à Louis XIV a signifié Une fraction d'une compagnie d'hommes d'armes, cavaliers ou fantassins). Art milit. Petite fraction d'une compagnie d'infanterie sous les ordres d'un caporal. L'escadre autrefois avait un caractère administratif et tactique, mais actuellement l'*escouade* n'a plus rien de tactique. (Bardin.) En garnison une *escouade* est quelquefois une chambrée de soldats, quelquefois une portion d'une chambrée. L'assiette du logement a lieu par *escouades.* (Id.)

— Depuis l'institution des régiments de cavalerie, les escouades ont été nommées *brigades.*

— *Escouade brisée.* Escouade formée des soldats de plusieurs régiments.

— *Contrôle d'escouade.* Feuille dont les fourriers font usage en route pour délivrer par escouades les billets de logement des compagnies.

ESCOUBARDE. s. f. Bot. Champignon bon à manger.

ESCOUPE. s. f. (pr. *ess-kou-pe*). Chaufourn. Pelle de fer dont on se sert dans les fours à chaux. Elle est arrondie du côté du tranchant et en pointe dans le milieu.

ESCOURGÉ, ÉE. part. pass. du v. Escourger. S'empl. adjectiv. Garçon escourgé.

ESCOURGÉE. s. f. (pr. *ess-kour-gé*). Fouet qui est fait de plusieurs courroies de cuir. Fouetter avec des escourgées. On époussète les tapisseries avec des escourgées.

— Fam. Se disait des coups donnés avec cette espèce de fouet. Il reçut une bonne escourgée. Tel qu'elle avait convié à son lit à coups d'*escourgée.* (Mont.)

ESCOURGEON. s. m. (pr. *ess-kour-jon*). Agric. Espèce d'orge hâtive qu'on fait ordinairement manger en vert aux chevaux.

— Se disait autrefois d'une petite escourgée, d'un petit fouet.

— Techn. Lanière de cuir servant de lien pour un fléau.

ESCOURGER. v. a. 1re conj. (ét. celt. *scourgesa*, même signif.). Fouetter.

ESCOURRE s. m. Mar. A rebours. *Scie escourre*, commandement lorsqu'on veut que les rameurs voguent à rebours et reviennent sur leur sillage.

ESCOURSOIR. s. m. Techn. Machine dont on se sert pour séparer la filasse de la tige du chanvre.

ESCOUSSE. s. f. (pr. *ess-kou-ce ;* ét. lat., *excussa*, fait de *excussus*, part. pass. de *excutere*, secouer, agiter). Course qu'on prend de quelque distance pour s'élancer, sauter avec plus de légèreté. Prendre son escousse. Fam. et peu usité.

— Fig. Ne prenez pas de si loin votre *escousse* pour être en peine : ne donnez pas à votre imagination la liberté de vous inquiéter. (Sévig.)

ESCRÉPÉ, ÉE. part. pass. du v. Escréper.

ESCRÉPER. v. a. 1re conj. Techn. Éventer la soie teinte en bleu pour la déverser.

— S'ESCRÉPER. v. pron. Être escrépé.

ESCRIME. s. f. (pr. *ess-kri-me ;* du lat. *scherma*). Art de faire des armes, exercice par lequel on apprend à se battre à l'épée ou au sabre. Maître d'escrime. Salle d'escrime. Tours d'escrime. || On dit plus communément aujourd'hui, *maître d'armes*, *salle d'armes ;* mais en parlant des procédés de l'art, on dit toujours *coup d'escrime*, *tour d'escrime.* A ne considérer l'*escrime* que comme exercice, il n'en est pas de plus convenable aux jeunes gens et de plus complet. L'*escrime* fait agir continuellement le cerveau ; toutes les facultés sont en jeu. (Barré). L'art de l'*escrime*, bien que perfectionné par l'observation, est aujourd'hui moins généralement répandu, moins cultivé à Paris même ; il se perd tout à fait en province. (Id.)

— Fig. Vous leur avez fait voir un coup d'*escrime* qui dans le cœur leur donne un coup d'estoc. (Voit.) Cet avaricieux quand il était question d'aller chez lui, savait des détours d'*escrime* pour se sauver. (Tabouret.) Sa vie est un combat, son commerce une *escrime.* (Del.)

Dans les combats d'esprit fameux maître d'*escrime*,
Enseigne-moi, Molière, où tu trouves la rime. (BOIL.)

— Résolution dont on s'est armé d'avance contre un malheur. En ce sens, Montaigne a dit : Il n'y a si belle *escrime* qui ne se perde quand on en vient à la mort.

— Prov. *Être hors d'escrime.* Être troublé, et ne savoir plus comment se défendre.

ESCRIMER. v. n. 1re conj. (pr. *ess-kri-mé*, de l'ital. *schermire*, fait de l'all. *schirmen ;* se battre, escarmoucher). S'exercer à faire des armes avec des fleurets, à se battre à l'épée ou au sabre.

— Fig. et fam. Disputer l'un contre l'autre sur quelque matière d'érudition, de science. Ces savants font plaisir à les voir escrimer l'un contre l'autre.

— S'ESCRIMER. v. pron. Se donner de la peine, s'appliquer se fatiguer à faire ce qui présente des difficultés.

— Se défendre avec ardeur. Le chat était souvent agacé par l'oiseau ; l'un s'*escrimait* du bec, l'autre jouait des pattes. (La Font.)

— *S'escrimer à quelque chose.* Il s'escrime à faire des vers. On dit dans le même sens : Je fais des vers, je m'en escrime quelquefois.

Pas, il est vrai, je n'aurais l'assurance,
De m'*escrimer* en œuvre d'importance. (MAR.)

— *S'escrimer de quelque chose.* Savoir faire quelque chose, mais non sans quelque embarras. Il joue du violon, il s'en escrime.

— *S'escrimer des pieds et des mains.* Faire tous ses efforts pour grimper en quelque endroit à l'aide des pieds et des mains. Se dit aussi figurément pour, Faire tous ses efforts pour parvenir à quelque chose.

— Prov. *S'escrimer contre la mer avec une épée de bois.* Ramer aux galères. || *S'escrimer des mâchoires.* Manger avec appétit. || *Avoir où s'escrimer.* Avoir quelque chose sur quoi l'on peut faire tomber sa colère.

ESCRIMEUR. s. m. Celui qui entend l'art d'escrimer. Escrimeurs à outrance. Voir faire des armes à deux bons *escrimeurs.* (Acad.) L'un fut bon chevalier, l'autre bon *escrimeur.* (Ronsard.)

— Fig. Brutus est un *escrimeur* de philosophie qui oublie ses leçons et perd sa science sur le pré. (Balzac.)

ESCROC. s. m. (pr. *ess-kro ;* du gr. κέρδος, gain ; αἰσχρός, honteux ; en ital. *scrocco*). Fripon, fourbe, homme impudent qui a coutume de tirer quelque chose des gens par fourberie, par artifice. C'est un escroc, un vil escroc. A femme avare, galant *escroc.* (La Font.) De toutes les entreprises qu'elle pouvait former, celle là me paraissait la moins ruineuse ; j'y envisageais une occupation continuelle, qui la garantirait des mauvaises affaires et des *escrocs.* (J.-J. Rouss.)

— Fig. On dit d'un auteur qui intrigue pour se faire un nom, que c'est *un escroc de réputation*, etc.

Voleur, *escroc* de pénitences,
Banqueroutier de consciences. (CH. DAV.)

ESCROQUÉ, ÉE. part. pass. du v. Escroquer. S'empl. adjectiv. Bien escroqué. Somme escroquée.

ESCROQUER. v. a. 1re conj. (pr. *ess-kro-ké* de l'ital. *scroccare*, fait, selon Ménage, du lat. *excroccare*, *crocco extrahere*, tirer avec un croc). Tirer quelque chose d'une personne par fourberie, par artifice. Il escroqua telle somme sous prétexte de l'emprunter. Escroquer une montre, un cheval.

— Fig. Il est si aisé d'*escroquer* des approbations, qu'elles ne peuvent faire autorité. (Mme de Sév.)

— Prov. *Escroquer un dîner.* Se dit d'un parasite qui prend part à un dîner auquel on ne l'a pas prié.

— *Escroquer* prend quelquefois pour régime le nom de la personne qui est trompée de cette manière. Il escroque les marchands.

— Absol. *Il escroque partout où il peut, tant qu'il peut.* Il trompe ou vole partout.

ESCROQUERIE. s. f. (pr. *ess-kro-ke-ri*). Action d'escroquer. Petite, grande, infâme escroquerie. L'escroquerie est un délit dont le caractère est en quelque sorte dans le vague, qui se compose de faits souvent indéterminés, et dont la moralité ne s'apprécie jamais sans difficulté. (Dubard.)

ESCROQUEUR, EUSE. s. Celui, celle qui escroque. Ne s'emploie guère qu'avec un complément ou régime. C'est un escroqueur d'argent.

ESCUALDUNAC. adj. et s. m. Linguist. Nom que se donnent dans leur propre langue les populations du midi de la France et du nord de l'Espagne que nous appelons Basques.

ESCUARA. s. m. Linguist. Langue des peuples basques ou gascons. L'escuara, qui paraît avoir été l'idiome des anciens Ibères, ne se rattache à aucune langue connu.

ESCUDARDE. s. f. Bot. Espèce de champignon.

ESCUISSÉ, ÉE. part. pass. du v. Escuisser. S'empl. adjectiv. Bois escuissé.

ESCUISSER. v. a. 1re conj. Forest. Se dit des bois taillis que l'on éclate en les abattant.

ESCULAPE. Myth. Dieu de la médecine, fils d'Apollon et de Coronis. Apollon le donna à élever au centaure Chiron, qui lui donna la connaissance parfaite des simples. Jupiter le foudroya sur la demande de Pluton, pour avoir ressuscité Hippolyte. On l'adorait sous la forme d'un serpent, particulièrement à Epidaure. Les Grecs l'appelaient Ἀσκληπιος. V. ASCLÉPIADE.

— Iconol. On représente Esculape avec une couleuvre à sa main ou autour de son bras; un coq est auprès de lui.

— *L'art d'Esculape.* La médecine.

— Fam. On dit : *Un Esculape*, pour dire Un médecin. L'Esculape du village. Notre Esculape.

— Astron. Constellation du Serpentaire, ou d'Ophiuchus.

— Erpét. Espèce de couleuvre.

ESCULAPIES. s. f. pl. Antiq. rom. Fêtes célébrées à Rome en l'honneur d'Esculape.

ESCULATE. s. m. Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide esculique avec une base.

ESCULE. s. m. (du lat. *æsculus*). Bot. Espèce de chêne des anciens.

ESCULENT, ENTE. adj. des 2 g. (rad. lat., *esca*, aliment, nourriture). Didact. Qui est propre à être mangé, à servir de nourriture. Le goût est un sens par lequel nous apprécions tout ce qui est sapide ou *esculent.* (Brill.-Sav.)

ESCULENCE. s. f. Qualité sapide de ce qui est bon à manger. Chaque substance a son apogée d'*esculence*, quelques-unes y sont déjà parvenues avant leur entier développement. (Brill.-Sav.)

ESCULINE. s. f. Chim. Substance particulière tirée des marrons d'Inde.

ESCULIQUE. adj. m. Qui est produit par le marron d'Inde. Acide esculique.

ESCUPIR. v. n. (pr. *ess-cu-pir*). Saliver, cracher du bout des lèvres.

ESCUROLLE. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Gannat (Allier). 1,200 hab.

ESDRAS. (pr. *Ess-drass.*) Souverain pontife des Juifs, dans le ve siècle av. J.-C., pendant la captivité de Babylone. Revit les livres canoniques de l'Ecriture, et les distribua dans l'ordre où nous les avons.

— Philol. *Livres d'Esdras.* Livres canoniques de l'Ecriture, au nombre de deux. Esdras est l'auteur du premier, qui contient l'histoire du retour des Juifs de la captivité de Babylone; le second est de Néhémias, il renferme l'histoire de leur rétablissement dans la terre sainte.

ÉSEILLE. s. f. Agric. Chacun des bourgeons qui naissent d'un sarment de vigne taillé à deux yeux.

ÉSEXUEL, ELLE. adj. des 2 g. (de la part. priv. *e*, et de *sexus*, sexe). Bot. Syn. d'Agame.

ESGALIVÉ, ÉE. part. pass. du v. Esgaliver. S'empl. adjectiv. Soie esgalivée.

ESGALIVER. v. a. 1re conj. Techn. T. de teint. Tordre fréquemment et légèrement la soie teinte.

— S'ESGALIVER. v. pron. Être esgalivé.

ESHERBOIR. s. m. (pr. *é-ser-bo-dr*). Techn. Sorte de grande tenaille, dont les deux mors sont plats et larges.

E-SI-MI. Ancien terme de musique, par lequel on désignait le ton de mi ou médiante.

ESKIMAU ou **ESKIMOS.** Linguist. V. ESQUIMAU.

ESMÉNARD (Jos.-Alph.). Poète distingué, né en 1770 à Pelissane, en Provence; mort à Fondi le 25 juin 1812; il se rendait à Naples, et sa voiture ayant versé contre un rocher, il eut la tête brisée. Son poëme de la Navigation, qui lui avait ouvert les portes de l'Académie française, restera comme un des monuments de la poésie française au XIXe siècle.

ESMILIÉ, ÉE. part. pass. du v. Esmilier. S'empl. adjectiv. Moellons esmiliés.

ESMILIER. v. a. 1re conj. Techn. Équarrir des moellons avec un marteau et piquer leurs parements.

— S'ESMILIER. v. pron. Être esmilié.

ESNARD. s. m. Pêch. Ligne qui est attachée à la tête d'un filet, et qui tient à une grosse flotte de liége.

ÉSOCES. s. m. pl. Ichthyol. Famille de poissons ... type le genre ésox.

ÉSOCHE. s. f. (ét. gr., εἰς, dans; ὄγκος, tumeur). Méd. Tumeur qui se développe en dedans de l'anus.

ÉSOCIEN, ENNE. adj. des 2 g. Qui ressemble à un brochet. || ÉSOCIENS. s. m. pl. Individus du genre ésox.

ÉSODERME. s. m. (ét. gr., ἔσωθεν, en dedans; δέρμα, peau). Entom. Cuticule fibreuse qui revêt en dedans l'enveloppe extérieure du corps des insectes.

ÉSOPE. Fabuliste grec, né en Phrygie, esclave à Athènes, à Samos, divertissait, dit-on, Crésus par ses contes et sa difformité. Sa mort, d'après Planude, serait arrivée 560 ans av. J.-C. Les fables d'Esope furent recueillies, pour la première fois, 230 ans après sa mort, par Démétrius de Phalère.

— Prov. *C'est un Esope.* Se dit d'un homme laid et bossu.

ÉSOPIQUE. adj. des 2 g. Philol. Qui est d'Esope. Se dit du genre de fables attribué à Esope. Fables ésopiques.

ÉSOTÉRIQUE. adj. des 2 g. Philos. Se dit de la doctrine secrète, réservée aux initiés dans l'école de Pythagore. Il est opposé à *exotérique.* L'enseignement des frères de la Rose-croix, était aussi *ésotérique.* (De Reiffenb.)

ÉSOTÉRISME. s. m. (du gr. εἰσωθέω, je fais entrer). Philos. Ensemble des principes d'une doctrine secrète, communiquée seulement à des affiliés.

ÉSOX. s. m. Ichthyol. Nom scientifique du brochet.

ESPACE. s. m. (du lat. *spatium*, fait de *patere*, s'étendre). Étendue de lieu limitée et superficielle, depuis un point jusqu'à un autre. Grand, long, petit, large, moindre espace. Espace vide, rempli, désert, habité. Laisser, ménager de l'espace. Rétrécir l'espace. Mon cœur jusque alors comprimé se trouvait plus au large dans cet *espace*, et mes soupirs s'exhalaient plus librement parmi ces vergers. (J.-J. Rous.) Le fleuve d'Amur coule dans l'*espace* de cinq cents lieues. (Buff.) A l'aide du rapide patin elles glissent sur la glace endurcie, et franchissent en moins d'une heure l'*espace* de plusieurs milles. (Poug.)

— Idée que nous nous formons de la contiguïté des corps et de leurs parties, longueur, largeur, profondeur en toutes dimensions quelconques.

— Absol. L'étendue qui embrasse l'univers; l'idée qui reste après avoir fait abstraction par la pensée de tous les corps, ou d'une partie seulement des corps de l'univers. Il y a un milieu résistant dans les *espaces* célestes. (Virey.) L'*espace* pur, étant partout également pénétrable, ne présente qu'une continuité sans fin. (Id.) Dieu est le lieu des esprits, comme l'*espace* est le lieu des corps. (Malebr.)

— Dans un sens abstrait, Étendue indéfinie. Le temps et l'espace. L'espace et la durée. L'*espace*, en étendue, le temps, en durée, sont deux modes ou manières d'être de l'infini; leurs parties ou fractions, soit passées, soit présentes, soit à venir, sont inséparables d'un tout. (Virey.) Le temps et l'*espace* sont deux conditions indispensables, attachées non-seulement à l'existence, mais encore à la conservation de toute espèce d'êtres. (Humbert.)

— Se dit aussi de l'étendue du temps, de sa durée. Dans l'espace de six jours. Dans un long espace de temps. Dans un *espace* de douze ans vous avez épuisé tous les sentiments qui peuvent être épars dans une longue vie. (J.-J. Rouss.)

— Phys. En physique on considère l'espace, indépendamment de la matière ou des corps. Comme il faut limiter l'espace, au moins par la pensée, on lui donne alors le nom d'*étendue.* L'espace est donc le lieu indéfini où se trouvent les corps, et l'étendue est l'espace terminé par la matière, ou par des suppositions de limites idéales.

— Fig. Pour être heureux, il faut peu changer de place et tenir peu d'*espace.* (La Font.)

— *Espaces imaginaires.* Espaces créés par l'imagination, hors du monde réel, pour y placer des chimères. || Fig. *Être, voyager, se perdre dans les espaces imaginaires.* Se former des visions, se repaître d'idées chimériques. Son esprit est toujours dans les espaces imaginaires.

— Philos. *Idée d'espace.* Selon l'école de Condillac, Idée qui reste dans l'esprit, après que l'on a fait abstraction, par la pensée, de tous les corps, ou seulement d'une partie déterminée des corps de l'univers sensible.

— Droit civ. Étendue de lieu en longueur, hauteur, largeur et profondeur.

— Géom. Se dit de l'aire d'une figure, renfermée par des lignes droites ou courbes qui la terminent. Espaces formés par l'ellipse, par la parabole.

— Mécan. Ligne droite ou courbe que l'on conçoit décrite par un point mobile dans son mouvement.

— Art milit. Intervalles réglés qui doivent se trouver entre les rangs et les files, et les lignes des soldats en bataille.

— Mus. Intervalle blanc qui se trouve dans la portée. Il y a quatre espaces dans les cinq lignes; plus, autant d'autres espaces que l'on ajoute de lignes hors de la portée, soit en ...

— *Espace* se disait autrefois au féminin. Il me montra une *espace* de lieu, pour signifier que c'était autant qu'il en pourrait en une telle *espace.* (Mont.)

— On dit encore dans la pratique : Laisser une espace entre deux bâtiments.

ESPACE. s. f. Imprim. Petites pièces de fonte, de même corps que le caractère auquel elles appartiennent, mais plus basses que la lettre, qui se mettent entre les mots pour qu'ils apparaissent isolés dans l'impression, et qui servent aussi à justifier les lignes. Mettre une espace, fine ou forte, entre deux mots. || *Espaces de Limoges.* Morceaux de papier humide, que les ouvriers négligents introduisent dans les lignes qui ne sont point assez serrées.

ESPACÉ, ÉE. part. pass. du v. Espacer. S'empl. adjectiv. Des colonnes bien espacées. Des lignes mal espacées.

ESPACEMENT. s. m. Distance entre un corps et un autre.

— Archit. L'intervalle entre des choses espacées. L'espacement des solives, des pieds-droits, des colonnes.

— Hist. relig. Dans les couvents, et particulièrement chez les chartreux, Endroit qui sert de promenade. L'espacement du cloître.

— Imprim. Action d'espacer. Intervalle qu'on laisse entre les mots ou les lignes. Espacement régulier. L'irrégularité de l'espacement est en quelque sorte générale.

ESPACER. v. a. 1re conj. Le *c* prend une cédille devant *a*, *o*. *Nous espaçons. J'espaçais. Nous espaçâmes*, etc. Ranger plusieurs choses de façon à laisser entre elles l'espace nécessaire. Espacer des arbres, des lustres.

— Imprim. Mettre entre les lignes l'espace convenable. Dans la composition, Séparer plus ou moins les mots et les lettres. C'est de ce travail important que résulte une bonne justification. Ce compositeur espace bien. Les compositeurs espacent généralement très-mal. Cette partie de l'art typographique est malheureusement trop négligée aujourd'hui.

— S'ESPACER. v. pron. Être espacé.

ESPADE. s. f. (de l'ital. *spada*, épée, ou *spadone*). Techn. Sabre de bois à deux tranchants dont l'espadeur se sert pour battre le chanvre, le dégager des chenevottes et l'affiner.

— Façon que l'on donne au chanvre après qu'il a été broyé. On le met sur l'entaille du chevalet et on le bat avec l'espade jusqu'à ce qu'il soit entièrement affiné.

ESPADÉ, ÉE. part. pass. du v. Espader. S'empl. adjectiv. Chanvre espadé.

ESPADER. v. a. Techn. Battre et affiner le chanvre sur le chevalet, avec l'espade. || S'ESPADER. v. pron. Être espadé.

ESPADEUR. s. m. Techn. Ouvrier qui nettoie et pare le chanvre avec l'espade.

ESPADOLE. s. f. Techn. Instrument qui sert à battre la filasse avant de la passer au peigne.

ESPADON. s. m. (de l'it. *spadone*, fait de *spada*, épée). Grande et large épée qu'on tenait à deux mains. Jouer de l'espadon. La poignée des *espadons* était à simple croix et sans garde, comme celle des épées dont on s'escrimait en manière de lance. (Bard.)

— Escrim. Se dit du sabre dont on apprend à se servir. Apprendre l'espadon. Maître d'espadon.

— Ichthyol. Grand poisson cartilagineux, du genre des squales, famille des scombéroïdes, dont la mâchoire supérieure est armée d'un os plat.

ESPADONNER. v. n. 1re conj. Se servir de l'espadon. Il espadonne bien.

ESPADONNEUR. s. m. Tireur d'espadon. Escrime d'espadonneur.

ESPADOT. s. m. Pêch. Sorte de crochet de fer fixé à l'extrémité d'un bâton, et avec lequel on prend les poissons restés au fond des écluses.

ESPAGNE. Géogr. Vaste péninsule de l'Europe méridionale, bornée au nord par les Pyrénées et l'océan Atlantique, à l'ouest par le même océan, à l'est et au sud par la Méditerranée.

— L'Espagne est couverte de montagnes et cependant fertile. Le sol fournit toutes les productions des contrées méridionales et surtout d'excellents vins, mais l'agriculture y est fort négligée. Les chevaux de l'Andalousie sont renommés et les moutons dits mérinos y donnent une laine très-fine. 14,000,000 d'hab. Madrid est la capitale du royaume.

— Hist. L'Espagne devint un royaume puissant et redoutable lorsqu'en 1479, Ferdinand le Catholique réunit les couronnes d'Aragon et de Castille et prit le titre de roi des Espagnes ou absol. d'Espagne; bientôt ce royaume fut démesurément accru et enrichi par la découverte du nouveau monde. Sa décadence date du règne de Charles-Quint, qui épuisa le pays par ses guerres continuelles, tandis qu'il se dépeuplait par une émigration incessante vers ses possessions lointaines et la manie des couvents. L'Espagne est aujourd'hui une monarchie constitutionnelle, héréditaire, où les femmes peuvent succéder à la couronne. Le pouvoir législatif appartient à deux chambres, celle des procérès ou sénateurs, et celle des procuradores ou députés.

— Chron. *Ère d'Espagne.* V. ÈRE.

— Géogr. *Nouvelle-Espagne.* V. MEXIQUE.

— Prov. *Faire des châteaux en Espagne.* V. CHÂTEAU.

ESPAGNIN. s. m. Agric. Variété de raisin.

ESPAGNOL. s. m. Linguist. Langue de la famille gréco latine, dans laquelle on trouve un certain nombre de mots dérivés de l'arabe, et dont les différents dialectes sont parlés dans la péninsule hispanique. V. CASTILLAN.

ESPAGNOL, OLE. adj. et s. Qui appartient à l'Espagne ou à ses habitants. || Habitant de l'Espagne. Il y a deux hommes dans chaque *Espagnol*, un indépendant de l'époque des communes, un sujet façonné par Philippe II. (Ed Quinet.)

ESPAGNOLET (Joseph Ribera dit l'). Célèbre peintre, élève de Caravage, naquit à Xativa en Espagne, en 1586, mort en 1656.

ESPAGNOLETTE. s. f. Comm. Étoffe de laine qui se fabriquait primitivement en Espagne, et que les fabricants français ont imitée avec tant de supériorité que les Espagnols en ont abandonné la fabrication. Espagnolettes croisées. Espagnolettes non croisées. Camisole d'espagnolette.

— Jeu. *Faire espagnolette.* Se dit au jeu de reversis quand le joueur a trois as et le quinola, quatre as et le quinola, ou simplement quatre as.

— Serrur. Espèce de fermeture de fenêtre ou de porte, formée d'une tige de fer droite et ronde, assujétie ordinairement sur le montant à droite de la croisée, par deux ou trois pitons à vis, reçus dans des collets que porte la tige de fer, et sur lesquels elle roule sans pouvoir ni monter ni descendre. Tourner l'espagnolette. Espagnolettes à verrous. Espagnolettes à vis.

ESPAGNOLISÉ, ÉE. part. passé du v. Espagnoliser. S'empl. adj. La reine de Suède est toute *espagnolisée.* (Gui Patin.) Les ligueurs *espagnolisés* appréhendaient que Henri n'embrassât le catholicisme. (Péréfixe.)

ESPAGNOLISER. v. a. 1re conj. Affecter les mœurs, les locutions espagnoles.

— Fig. Donner une tournure, une allure espagnole. Habiller à l'espagnole. Donner une terminaison, une inflexion espagnole à un mot français. L'auteur a *espagnolisé* son vers tant qu'il le pouvait faire sans trop d'emphase. (J. Janin.)

— S'ESPAGNOLISER. v. pron. Prendre l'air, le ton, les manières espagnoles.

ESPALE. s. f. Mar. Dans une embarcation à rames, la distance de la poupe au dernier banc de nage de l'arrière.

— Zool. Nom vulgaire de la cépole.

ESPALEMENT. s. m. Mot en usage parmi les commis préposés à la levée des impôts sur les liquides. Comparaison des mesures neuves avec l'étalon, dans le jaugeage des brasseries.

— S'empl. également en parlant des mesures rondes pour les grains, les farines, etc.

ESPALET. s. m. Armur. Partie d'un chien de fusil qui lui sert d'appui quand il se débande.

ESPALIÉ, ÉE. part. pass. du v. Espalier. S'empl. adjectiv. Pêcher bien espalié.

ESPALIER. v. a. 1re conj. Hortic. Étendre les branches d'un arbre fruitier contre un mur ou un treillage.

— S'ESPALIER. v. pron. Être espalié.

ESPALIER. s. m. (de l'it. *spalliera*, fait de *spalla*, épaule, par allusion à un mur, une boiserie, contre lesquels on appuie les épaules). Hortic. Un ou plusieurs arbres disposés devant un mur sur lequel ils sont palissés, c'est-à-dire dont on a fixé les branches en les développant en éventail. Arbres cultivés en espaliers. Grand, bel espalier. Espalier bien exposé. Plier, tailler, accommoder un espalier. Les fruits des arbres en *espaliers* sont moins abondants et moins savoureux que ceux des arbres en plein vent. (Morog.) Les fruits des *espaliers* qui sont dans le voisinage de la terre sont plus tôt mûrs que les autres. (Id.)

Fuyant du nord l'influence mortelle
Le nouvel *espalier* par vos mains enhardi
S'élève et se prolonge aux rayons du midi. (Fontanes.)

Et sur mes *espaliers*, industrieux génie,
Sais si bien exercer l'art de la Quintinie. (Boileau.)

— Anc. mar. Celui qui réglait les mouvements des rameurs afin de les faire nager ensemble. || Le premier rameur d'un banc dans une chaloupe. || L'estrade près des bancs.

— Pêch. Piquet de la pantenne. Se dit des morceaux de peaux qui sont à l'entrée de la pantenne de la paradière.

ESPALION. Géogr. Ch.-l. d'arr. sur le Lot (Aveyron); 4,100 hab.

ESPALME. s. m. Techn. Matière qu'on mêle au goudron employé à calfater la carène des vaisseaux. || Sorte de mastic qu'on étend sur la pierre.

ESPALMÉ, ÉE. part. pass. du v. Espalmer. S'empl. adjectiv. Un navire espalmé de frais est meilleur voilier et va beaucoup mieux qu'un autre à proportion.

ESPALMER. v. a. 1re conj. Mar. Nettoyer, laver la carène d'un bâtiment, depuis la quille jusqu'à la ligne de l'eau, et l'enduire de suif ou autre matière. Espalmer un bâtiment, une chaloupe. || Espalmer une pompe, des roues d'affût, etc., avant de les peindre ou de les suifer. || S'ESPALMER. v. pron. Être espalmé.

ESPALMEUR. s. m. Celui qui espalme; qui étend de l'espalme sur le bois ou sur la pierre.

ESPALOUCO. s. m. Mamm. Singe de Siam, dont la face a quelques rapports avec celle de l'homme.

ESPAR. s. m. Agric. Variété de raisin.

ESPARCETTE. s. f. Agric. Nom vulgaire du sainfoin. On dit aussi *Esparcell, esparcet* ou *éparcet.* Partout cultivée pour former des prairies artificielles, l'esparcette pousse dans les terrains les plus secs et les plus stériles.

ESPARDILLE. s. f. Soulier de cordes que portent les montagnards espagnols.

ESPARÉ, ÉE. part. pass. du v. Esparer. S'empl. adjectiv. Peaux esparées.

ESPARER. v. a. 1re conj. Techn. Frotter les peaux avec du jonc.

ESPARGOUTE. s. f. Bot. Petit muguet. Plante employée contre l'esquinancie.

ESPARS. s. m. pl. Mar. Matériaux de sapin pour mâts de chaloupes ou de canots, boutsdehors de vergues, etc. Toujours on se munit d'espars, comme rechange, dans les bâtiments qui font des voyages de long cours. Ces pièces ont de 8 à 10 mètres de longueur; on les distingue en espars doubles qui ont près de 200 millimètres de diamètre, et en espars simples qui ont de 100 à 120 millimètres de diamètre.

ESPART. s. m. Techn. Morceau de bois dur tourné terminé par une boule, et servant à tordre les écheveaux de soie au sortir de la teinture.

— Carr. Nom donné aux six morceaux de bois qui composent la civière à tirer le moellon.

ESPATARD. s. m. Techn. Enclume et marteau de fonte, qui arment un gros martinet dans une usine à fer. || Cylindre tranchant sous lequel on passe les barres de fer pour les couper dans le sens de leur longueur.

ESPATULE. s. f. Bot. Nom vulgaire de l'iris fétide ou glaïeul puant, plante aquatique, purgative.

— Techn. V. SPATULE.

ESPAURE. s. f. Mar. Solive pour la construction des bateaux.

ESPÈCE. s. f. (du lat. *species*, fait de *spectare*, regarder). Forme arrêtée d'un être naturel, qui se conserve, qui se reproduit constamment le même; sorte, qualité, modification ou qualification des objets d'après leurs formes ou leurs propriétés. C'est ainsi qu'on désigne dans les usages ordinaires de la vie les variétés de fruits, pommes, poires, raisins, etc., comme aussi des productions industrielles, draps, etc. Cheval de belle espèce. Marchandises de toutes les espèces. Grande, belle, forte espèce. Petite, faible, mauvaise espèce. Les diverses espèces d'animaux, de plantes. La conservation, la destruction de l'espèce, des espèces. L'espèce manque, l'espèce abonde. L'homme sans instruction est au-dessous de son *espèce*, il n'a pas atteint le complément de sa nature. (La Harpe.)

— Division d'un genre renfermant plusieurs êtres ou plusieurs choses appartenant au même genre, et réunis sous un caractère commun par où ils se distinguent des autres êtres, des autres choses. Nous nous tromperions grossièrement si nous nous imaginions qu'il y a dans la nature des *espèces* et des genres, parce qu'il y a des *espèces* et des genres dans notre manière de voir. (Pluche.) Les *espèces* moyennes dans la nature dérangent les projets de toutes les méthodes, parce qu'on ne sait où les placer. (Buff.) Le chien est celui de tous les animaux carnassiers dont l'*espèce* est la plus variée. (Id.)

— Iron. et fam. *Voilà un philosophe de nouvelle espèce, un journaliste d'espèce nouvelle, un homme d'espèce singulière.* Se dit d'un homme qui a ou qui affecte des idées exagérées, des opinions bizarres, extraordinaires. On dit aussi dans le même sens : *C'est un fou de nouvelle espèce, d'espèce singulière*, c'est-à-dire un plaisant original.

— Fam. *Des gens de toute espèce.* Il y avait dans cette réunion, dans cette assemblée, des gens de tout état, de toute condition, on y voyait des gens de toute espèce. Nos arlequins de toute *espèce* imitent le beau pour le dégrader, pour le rendre ridicule. (J.-J. Rouss.)

— Iron. et fam. *Une espèce d'architecte, de jardinier.* Un homme qui, sans être architecte ou jardinier, se mêle de construction ou d'horticulture.

— *Une espèce d'avocat, d'auteur.* Se dit par dénigrement d'un mauvais avocat, d'un méchant auteur.

— Iron. et fam. *C'est une plaisante espèce d'homme.* C'est un homme sans considération, dont on fait peu de cas. Autrefois on disait absolument, et dans un sens de mépris : *C'est une espèce, une pauvre espèce.*

. . . Quelqu'un qui me conseille
De m'empêtrer ici d'une *espèce* pareille. (Gresset.)

— Fig. Là, chaque *espèce* de misère de l'âme ou du corps trouve une *espèce* de miséricorde qui la soulage. (Fléch.) Chacun se promet une *espèce* d'immortalité sur la terre. (Boss.) J'étais retombé tout à coup dans une *espèce* d'enfance. (Chateaub.)

— Arithm. *Grandeurs de la même espèce, grandeurs de différentes espèces.* Les premières sont de la même nature, comme dix heures et dix minutes; les secondes sont de nature différente, comme dix heures et dix mètres.

— Chim. Collection de propriétés qui n'appartiennent qu'à un corps ou à une collection d'êtres identiques par la nature, la proportion

— Géom. *Triangle donné d'espèce.* Triangle dont chaque angle est donné. || *Courbe donnée d'espèce.* Courbe dont la nature est connue, ainsi que le rapport qu'ont entre eux les différents paramètres. || *Une ellipse est donnée d'espèce*, lorsqu'on connaît le rapport de ses axes.

— Hist. nat. Il y a trois sortes d'espèces : les *espèces naturelles* sont celles produites par les seuls soins de la nature et qui se perpétuent sans dégénération; on les distingue en indigènes ou exotiques ou naturalisées. Les *espèces hybrides* sont celles produites par le concours de deux espèces congénères. Les *espèces décousues* ou obscures sont celles affectées d'une constitution maladive qui efface toutes les qualités héréditaires.

—*Espèce organique.* L'espèce fondée sur l'identité de formes et de structures internes et externes. La forme est le caractère essentiel des *espèces* organisées. (Virey.)

— *Espèce inorganique.* L'identité de la composition chimique, et non l'identité des formes ou de la structure constitue l'*espèce* inorganique. La composition est le seul caractère fondamental de l'*espèce* inorganique. (Virey.)

— L'*espèce humaine.* L'universalité des hommes, le genre humain. La guerre est un fléau pour l'espèce humaine. La nature a mis dans les aliments une douceur qui attire et une vertu qui opère la conservation de l'*espèce* humaine. (Barth.) Mais quand je ne prendrais aucun intérêt personnel à sa mémoire, c'était un homme si aimable et si heureusement né, que, pour l'honneur de l'*espèce* humaine, je la croirai toujours bonne à conserver. (J.-J. Rouss.)

— *Espèces perdues et antédiluviennes.* On désigne ainsi les mastodontes, les paléothérions, les mégalosaures, dont Cuvier s'est fait l'historien; les végétaux de dimension extraordinaire dont nous admirons les dépouilles; les innombrables débris de coquillages qui jonchent nos continents, etc.

— Jurispr. *Cette loi est applicable à l'espèce, n'est point applicable à l'espèce.* C'est-à-dire concerne ou ne concerne pas le cas particulier sur lequel il s'agit de prononcer dans l'espèce. Voici l'espèce.

— Littér. *Le genre et l'espèce.* Un des lieux communs de la rhétorique.

— Mar. Classement des bois en usage pour les constructions navales, suivant leur longueur, leur consistance, leur diamètre, etc. Le bois de chêne est classé en cinq espèces, d'après ses dimensions et sa configuration.

— ESPÈCES. s. f. pl. Métrol. comm. Se dit des pièces de monnaie d'or ou d'argent. Faire un payement en espèces ayant cours. Les espèces d'or et d'argent. Les espèces étrangères. Espèces usées, rognées. La rareté, l'abondance des espèces. La réduction, la circulation, le surhaussement, l'abaissement des espèces.

— Se disait autrefois dans un sens tout contraire au sens actuel pour Denrées, par opposition à Argent. Payer en espèces, c'était payer en nature. Les redevances en espèces étaient soldées en blé, volailles, fruits, etc.

— *Payer en espèces sonnantes.* Payer en espèces d'or et d'argent, et non point en billets, en papier.

— Minér. Collection de corps composés des mêmes principes, combinés dans les mêmes proportions définies.

— Opt. Se dit des rayons de lumière diversement réfléchis par l'inégalité de la surface des corps, et qui font sur la rétine de l'œil ces impressions qui sont cause de la vision.

— Pharm. Se dit des poudres mélangées qui forment la base des électuaires. Espèces de la confection hyacinthe, etc. || Se dit aussi de poudres composées officinales, ou de fragments plus ou moins menus, de mélange de diverses substances végétales qui ont entre elles des propriétés médicinales analogues. Ainsi, au lieu de dire Poudre de diarrhodon, on dit des espèces de diarrhodon. On dit espèces vulnéraires, céphaliques, pectorales, pour dire thé vulnéraire, céphalique, pectoral, etc.

— Philos. Se dit dans la classification des idées ou concepts, d'une division du genre, laquelle, relativement à des *espèces inférieures*, peut devenir *genre* à son tour. Ainsi nous distribuons nos connaissances en différentes classes, quelques-unes moins générales s'appellent espèces par rapport aux classes plus générales qu'on nomme genres. En retour, le *genre* luimême devient *espèce*, relativement à des *genres supérieurs*. Le *concept supérieur*, dit Kant, s'appelle *genre* par rapport au *concept* qui lui est *inférieur*, et le *concept inférieur* s'appelle *espèce* par rapport au *concept* qui lui est *supérieur*. Les anciens logiciens définissent toujours par le *genre suprême* et par l'*espèce la plus voisine*.

— Philos. scol. Images, représentations des objets sensibles, reçues par les sens, et de là portées dans l'imagination. Espèces claires, distinctes. Espèces embrouillées, confuses. Cette mémoire qui avait été si prompte et si présente devint toute vide des *espèces* et des images du siècle. (Fléch.)

— Prat. La chose même qu'on a empruntée. Il faut rendre en espèce un cheval qui a été prêté; c'est-à-dire, il faut rendre le même cheval.

— Relig. *Espèces*, dans le sacrement de l'Eucharistie, Apparences du pain et du vin après

du vin. Espèces sacramentelles. Communion sous les deux espèces.

ESPÉLETTE. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Bayonne (Basses-Pyrénées); 2,000 hab.

ESPELÉTIE. s. f. Bot. Genre de plantes corymbifères d'Amérique.

ESPEN. s. m. Pêch. Pièce qui compose le filet du sardinal en Provence. Chaque pièce de l'espen a seize brasses et demie de longueurs et six brasses de largeur.

ESPÉRABLE. adj. des 2 g. Susceptible d'arriver; qu'on peut espérer. Toutes choses sont *espérables* à un homme pendant qu'il vit. (Mont.)

ESPÉRANCE. s. f. (du lat. *sperare*, espérer). Mouvement agréable de l'âme qui la tient dans une action continuelle, et la transporte dans l'avenir au-devant d'un bien qu'elle se flatte de posséder un jour. L'Académie définit l'*espérance*, Attente d'un bien qu'on désire et *qu*'on croit *qui* arrivera. Cette définition, si elle est exacte, ne se recommande pas du moins sous le rapport de la correction du style. Espérance trompeuse, fausse, vaine, fugitive, mensongère. Grande espérance. Folle espérance. Aimer sans espérance. Le prisme de l'espérance. Les rêves de l'espérance. Les douceurs de l'espérance. Les consolations de l'espérance. La crédulité, l'audace, l'impatience de l'espérance. L'inquiétude de l'espérance. Donner, faire concevoir des espérances. Tromper les espérances de quelqu'un. Vivre d'espérance. Se flatter d'une douce espérance. Combler les espérances d'une personne. Voir renaître ses espérances. Flotter entre la crainte et l'espérance. Sur un nuage d'or l'*espérance* est assise. (Delille.) Le sentiment de l'*espérance* est commun à tout le monde. (Mme de Sév.) L'*espérance* est le seul bien qui reste aux malheureux. (Henneq.) L'*espérance* est le pain des malheureux. (Id.) L'*espérance*, toute trompeuse qu'elle est, sert au moins à nous mener à la fin de la vie par un chemin agréable. (La Rochef.) Celui qui vit d'*espérance* court risque de mourir de faim. (Franklin.) L'*espérance* est un emprunt fait au bonheur. (Rivar.) L'*espérance* est le songe d'un homme éveillé; c'est le pavot qui endort nos peines. (J.-J. Rouss.) L'homme qui se laisse conduire par l'*espérance* voyage avec la pauvreté. (Henneq.) Des grands maux naît toujours une grande *espérance*. (Guiraud.) L'*espérance* tient lieu des biens qu'elle promet. (La Chauss.) L'*espérance* trompée accable et décourage. (Volt.) L'*espérance* adoucit tout, et l'amour rend tout facile. (Lamenn.) L'*espérance* nous accompagne dans tous les âges de notre vie. (St-Victor.)

Si le plaisir est une rose,
L'*espérance* en est le bouton. (Phil. de la Mad.)

— *Espérance de.* Les plaisirs ont arrêté bien des *espérances* de fortune. (Mass.) L'immortalité est la plus douce *espérance* de la foi. (Fléch.) Celui qui ne pratique la vertu que dans l'*espérance* d'acquérir une grande renommée, est bien près du vice. (Napoléon.)

— *Espérance que.*

. . . . Quittez cette *espérance*,
Que deux fois en un jour il change de croyance.
(Corneille.)

— *En espérance.*

Quoi! déjà de Titus épouse en *espérance*,
Ce rang entre elle et vous met-il tant de distance?
(Racine.)

Épouse en espérance, expression heureuse et neuve dont Racine enrichit la langue, et que par conséquent on critiqua beaucoup d'abord. (Note de Volt.)

— Les philosophes ont défini l'*espérance* de différentes manières : Désir et prévoyance de sa satisfaction. (Condill.) Disposition de l'âme à se persuader que ce qu'elle désire arrivera. (Desc.) Contentement de l'âme en pensant à la jouissance future et probable d'un bien. (Locke.) Jouissance idéale de l'avenir. (Aristot.) L'*espérance* est un instinct humain qui porte la pensée de l'homme vers sa position dans l'avenir, soit pour lui faire supporter le mal qu'il souffre, soit pour le faire jouir sans crainte du bien qu'il possède. (C^tes de Bradi.)

— Poét. *L'Espérance* personnifiée. L'*Espérance* au front gai sourit à tes désirs. (Desaint.) La flatteuse *Espérance* au front toujours serein. (Volt.)

Salut, ô divine *Espérance!*
Toi, dont le charme séducteur
Donne une aile à la jouissance,
Ote une épine à la douleur!
(Philipp. de la Mad.)

— *Espérance* pour Attente est poétique.

Grâce aux dieux, mon malheur passe mon *espérance*,
Oui, je te loue, ô ciel, de ta persévérance.
(Racine.)

Cette opposition entre *malheur* et *espérance* présente une alliance heureuse de mots qui ne paraissent pas d'abord faits pour aller ensemble, mais que le génie a su rapprocher. (Carp.)

— Se prend quelquefois pour la personne ou la chose sur laquelle on fonde son espérance. Cet enfant est l'espérance de sa famille. C'est là ma seule espérance. Dieu est notre espérance. Son père le menait toujours à la chasse, mais toujours sur des terres incultes, pour ne pas détruire les *espérances* du laboureur. (Barth.) Ses enfants, loin d'être son *espérance*, sont le sujet de sa terreur. (Fen.)

— *Espérance informe.* Celle qui n'est pas accompagnée de la charité. || *Espérance formée.* Celle que la charité accompagne.

L'Espérance resta seule au fond de la boîte de Pandore; on la fait sœur du Sommeil qui suspend nos peines, et de la Mort qui les finit. Elle avait deux temples à Rome.

— *Jeu de l'espérance.* Espèce de jeu de dés.

— Iconol. On représentait l'Espérance sous la figure d'une jeune nymphe ailée, l'air serein, souriant avec grâce, couronnée de fleurs naissantes qui annoncent les fruits, et tenant à la main un bouquet de ces mêmes fleurs. La couleur verte est la sienne.

— Numism. Les médailles au revers desquelles l'Espérance est gravée sont en grand nombre. Elle est désignée par une femme qui présente de la main droite une poignée d'herbes naissantes ou une poignée de fleurs, et qui de la gauche relève sa robe par derrière, avec les inscriptions : *Spes publica. Spes augusta. Spes perpetua.*

— Théol. Vertu théologale et infuse, fondée sur la bonté de Dieu, sur sa fidélité à remplir les promesses, et sur les mérites de Jésus-Christ, vertu par laquelle nous attendons de Dieu, avec confiance, sa grâce dans cette vie et le bonheur éternel dans l'autre. L'espérance suppose nécessairement la foi. Les deux excès opposés à l'espérance sont la présomption et le désespoir.

— Syn. comp. ESPÉRANCE. ESPOIR. L'*espérance* s'applique à toutes sortes d'objets de nos désirs; ce mot désigne une disposition habituelle. L'espérance trompée ne laisse le plus souvent dans le cœur qu'un sentiment de peine. L'*espoir* s'applique aux choses que nous désirons ardemment et dont la privation serait un malheur; ce mot est d'un usage moins commun, parce qu'il n'indique qu'une disposition actuelle, mais vive et profonde. L'espoir trompé mène au désespoir.

ESPÈRE. s. f. Bot. Arbuste qui seul constitue, dans la polyandrie monogynie, un genre voisin des myrodendres, des triopières et des hirées.

ESPÈRE. s. f. Vieux mot qui se disait pour Espérance.

— *A l'espère.* loc. adv. A la grâce de Dieu, au hasard. *Tendre ses filets à l'espère.* Locution usitée parmi les pêcheurs de la Provence. Landais prétend qu'en termes de vénerie on dit aussi, *aller à l'espère*, c'est pure invention. On dit *aller à la surprise*, pour, Chasser à l'affût, aux deux crépuscules du soir et du matin.

ESPÉRÉ, ÉE. part. pass. du v. Espérer. S'emploie adjectivement Bonheur espéré. Joie espérée.

— S'est dit subst. Celui, celle qu'on désire. Si le loisir tu as, avec l'envie, de me revoir, ô ma jeune *espérée!* (Marot.)

ESPÉRER. v. a. 1re conj. (du lat. *sperare*, même signif.). L'*é* se change en *è* devant un *e* muet. *J'espère, tu espères, il espère*, etc. Etre dans l'attente d'une chose désirée et possible. Espérer une meilleure fortune, une récompense, une succession. Espérer des récompenses, des honneurs, des richesses, de meilleurs succès. Nous devons tout espérer de la bonté de Dieu. Quel malheureux n'*espérait* pas en l'abordant du secours ou de la pitié? (Fléch.) Moins on mérite un bien, moins on l'ose *espérer*. (Mol.) On jouit moins de ce qu'on obtient que de ce qu'on *espère*. (J.-J. Rouss.)

— S'emploie quelquefois, non sans quelque grâce, avec un nom de personne pour régime dans le sens d'Attendre. Je lis, je me promène, je vous *espère*. (Mme de Sév.) C'est-à-dire, je m'occupe de l'espérance de vous voir bientôt.

Hélas! en l'*espérant* dans ces belles demeures,
Mon amour mesurait et les jours et les heures.
(Delille.)

— Neutr. Il y a plus à craindre qu'à espérer. Espérer, c'est jouir. Il fait beaucoup de progrès, j'en espère bien. Il est permis d'espérer. Je pars fidèle encore quand je n'*espère* plus. (Rac.) Belle Philis, on désespère, alors qu'on *espère* toujours. (***)

Je ne sais quelle voix me dit encore, *espère*.
Hélas! pour *espérer* est-il jamais trop tard? (Cast.)

— *Espérer à.* Le néant auquel ils *espèrent* après cette vie. (Boss.)

— *Espérer de.* Il n'y a rien à craindre ni à *espérer* des hommes. (Mass.) Et sans *espérer* rien de mes faibles écrits. (Boil.) Je ne dois pas *espérer* mieux de l'avenir que du passé. (Mme de Sév.)

— *Espérer en.* Souvenez-vous d'un fils qui n'*espère* qu'en vous. (Corn.)

— *Espérer que.* J'*espère* que quand vous viendrez, vous trouverez tout pacifié. (J.-J. Rouss.) Il est doux d'*espérer* que ces vastes et fertiles contrées sortiront enfin de l'obscurité où elles sont plongées. (Rayn.) J'*espère* que l'honnêteté de votre âme se peindra toujours dans vos lettres. (J.-J. Rous.)

J'espérais que, fuyant un indigne repos,
Je prendrais quelque place entre tant de héros.
(Racine.)

— *Espérer que* portant à l'esprit une idée de futur, ne doit pas être suivi d'un verbe au présent ou au passé. On ne peut pas dire : j'espère que vous vous portez bien; mais, je me flatte, je pense, je crois que vous vous portez bien.

— Après *espérer que*, on met le futur quand la phrase est affirmative, et le subjonctif quand elle est négative ou interrogative. *J'espère que vous le ferez. Je n'espère pas que vous le fas-*

interrogatif, on peut mettre assez indifféremment le futur ou le subjonctif. *Espérez-vous que je le fasse*, ou *que je le ferai? Espérait-il que je vinsse, ou que je viendrais lui demander pardon?* Mais dans le sens négatif, il faut toujours le subjonctif.

— Lorsqu'il est à l'infinitif et que le verbe qui le suit immédiatement est aussi à ce mode, il prend ou rejette la préposition *de*. J'espère le voir aujourd'hui. Il espérait toucher cette somme. Après ces déclarations, je ne pense pas que vous *espériez* d'empêcher le cours de mes gazettes. (Mme de Sév.) Ne digérant plus, je compris qu'il ne fallait plus *espérer* de guérir. (J.-J. Rouss.)

ESPÉRIE. s. f. Bot. Genre d'algues marines.

ESPÉRONADE. s. f. Mar. Embarcation de l'île de Malte.

ESPET. s. m. Ichthyol. Un des noms du brochet de mer.

ESPHLASE. s. f. (du gr. ἔσφλασις, formé de εἰς, dans, et φλάω, je romps). Espèce de fracture du crâne dans laquelle l'os est brisé en plusieurs pièces et enfoncé.

ESPIÈGLE. adj. des 2 g. (de l'all. *ulespiegel* ou *eulespiegel*, formé de *heule*, hibou, et *spiegel*, miroir). Fam. Fin, subtil, éveillé, qui fait de petites malices. Enfant espiègle. Une jeune fille très-espiègle.

— Substantiv.

Chacun fuit au hasard, hormis l'*espiègle* Lise,
Qui dans les bras d'Alain se trouve sans surprise.
(Chaussard.)

ESPIÈGLERIE. s. f. Fam. Petite malice que fait un enfant vif et éveillé.

ESPINASSE (Mlle de L'). Née à Lyon en 1732, mourut en 1774.

ESPINÇOIR. s. m. Techn. Marteau de paveur.

ESPINEL (Vincent). Poète espagnol et musicien, né à Grenade en 1544, mort en 1634. Il est l'auteur du roman célèbre intitulé *la Vie de l'écuyer Obregon*, dans lequel on a voulu voir le modèle de Gil Blas.

ESPINETTE. s. f. Archéol. fr. Célèbre association de plaisir fondée à Lille au XIVe siècle. Le chef de l'association, appelé *roi de l'espinette* donnait à ses frais des jeux publics dont les dépenses étaient si fortes, que vers la fin du XVe siècle, on ne trouva plus aucun bourgeois qui voulût accepter cette charge.

ESPINGARD. s. m. Art milit. Petite pièce d'artillerie qui ne porte pas au-delà d'une livre de balle.

ESPINGOLE. s. f. Mar. Gros fusil court, à canon évasé depuis le milieu de sa longueur, ordinairement de cuivre, et que l'on charge d'une douzaine de balles de calibre; on place cette arme sur pivot dans les hunes et les petites embarcations.

ESPION, ONNE. s. (du lat. *inspicere*, observer, d'où l'on a fait autrefois *espie*, *espier*, en ital. *spia*). Celui, celle qui épie, qui se mêle parmi les ennemis pour épier; et en général, tout individu qui se charge d'observer les actions, d'épier les démarches, de surprendre les discours d'autrui pour en faire son rapport. Entretenir, payer des espions. Espion public. Espion domestique.

. . . De tous les emplois le plus lâche aujourd'hui,
Est d'être l'*espion* des paroles d'autrui. (Boursault.)

— Pop. Mouchard. L'infamie nécessaire de l'*espion* fait juger de l'infamie de la chose. (Montesq.) Comptez ces *espions* qu'on nomme ambassadeurs. (Palissot.)

— Fig. et fam. *Cet homme ne se ruinera pas en espions*. Il n'est pas bien averti de ce qu'il lui importe de savoir.

— Fig. et fam. *Tromper l'espion*. Tenir un langage, une conduite propre à abuser sur nos desseins ceux qui surveillent nos démarches.

— Ornith. Espèce de merle d'Afrique très-rusé.

— Pêch. Filet dont les Catalans se servent pour la pêche des sardines. Il diffère peu du sardinal des Provençaux.

ESPIONNAGE. s. m. Action d'espionner. Espionnage public, Espionnage domestique.

— Métier d'espion.

ESPIONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Espionner. S'empl. adjectiv. Toutes ses démarches sont espionnées.

ESPIONNER. v. a. 1re conj. (rad. *espion*). Observer les actions, épier les démarches, surprendre les discours d'autrui pour en faire son rapport.

— v. n. Servir d'espion. Son métier est d'espionner.

— S'ESPIONNER. v. pron. Être espionné. ‖ v. récipr. Être l'espion l'un de l'autre.

ESPLANADE. s. f. (rad. lat. *planus*, plan). Lieu plus ou moins élevé, d'où l'œil plane et embrasse sans obstacle une étendue de pays plus ou moins grande. Derrière nous une chaîne de rochers inaccessibles séparait l'*esplanade* où nous étions de cette partie des Alpes qu'on nomme les Glaciers. (J.-J. Rouss.)

— Vaste terrain sans constructions au-devant d'un édifice ou faisant partie d'un paysage agencé par l'art. L'esplanade des Invalides. En face du château, au bout du jardin, il y a une *esplanade*, une belle *esplanade*. (Acad.) [illegible] (La Font.)

— Fortif. Espace uni et découvert au-devant d'une place fortifiée, qui comprend tout le terrain qu'on a aplani depuis le pied du glacis de la contrescarpe jusqu'aux premières maisons des faubourgs. Se dit généralement des glacis de la place, ou de la pente de terre qui commence au sommet du parapet du corridor, ou chemin couvert, et qui va se perdre insensiblement du côté de la campagne. L'esplanade s'appelle en termes du génie militaire, le *rayon de la place*.

— Plate-forme ou madriers d'une batterie de canons. L'esplanade va s'élevant d'un demi-mètre en arrière; on lui donne un peu plus de sept mètres de recul.

— Absol. Terrain nivelé qui s'étend dans l'intérieur d'une place de guerre, à partir du pied du glacis de la citadelle, jusqu'aux constructions des habitants de la ville.

— Le parapet même, corridor ou chemin couvert, où s'établissent les assiégés pour inquiéter les travailleurs ennemis, protéger les sorties, etc.

— Fauconn. Route de l'oiseau qui plane.

ESPLANDIAN. s. m. Conchyl. Nom vulgaire d'une très-belle coquille univalve.

ESPOIR. s. m. (du lat. *sperare*, espérer). Vive espérance d'obtenir un bien dont nous désirons ardemment la possession et dont la privation serait pour nous un malheur. Vif espoir. Espoir ardent. Doux, tendre espoir. Espoir agréable, enchanteur, séduisant, décevant, trompeur, chimérique. Faux espoir. Espoir séducteur, suborneur. Fol espoir. Espoir ridicule, aveugle, téméraire, frivole, vain, faible. Espoir timide, incertain, crédule, imaginaire, présomptueux. Espoir permis, solide, tardif, prématuré. Espoir consolant, consolateur. Espoir futur, fondé, renaissant, trahi, trompé, ravi, nourri, bercé. Les rayons de l'espoir. L'ardeur de l'espoir. La douceur de l'espoir. Avoir de l'espoir. Vivre, se bercer, se nourrir d'espoir. Un espoir qui enchante, qui séduit, qui trompe, qui berce, qui console. Tromper, trahir, ravir l'espoir d'une personne. Nourrir, bercer, entretenir quelqu'un dans l'espoir. Fonder son espoir sur quelqu'un, sur quelque chose. Perdre, retrouver l'espoir. Tranchons l'unique *espoir* où leur orgueil se fonde. (Corn.) Je meurs dans cet *espoir* satisfaite et tranquille. (Rac.) Ôter l'*espoir* au vice, c'est donner des armes à la vertu. (De Levis.) Mon imagination, qui dans ma jeunesse allait toujours en avant et maintenant rétrograde, compense par ces doux souvenirs l'*espoir* que j'ai pour jamais perdu. (J.-J. Rouss.) L'*espoir* seul ne nous quitte pas. (Perrault.) L'*espoir* le mieux fondé souvent cache un revers. (Saurin.) Vivre toujours d'*espoir*, c'est vivre de chimère. (Vigée.) Le trépas seul éteint l'*espoir* au cœur de l'homme. (Corn.)

L'*espoir* nourrit le laboureur,
L'*espoir* confie aux champs la semence féconde;
Il attire, il conduit dans un piége trompeur
Les habitant des airs et le peuple de l'onde.
Doux *espoir!* Devant toi les cachots sont ouverts,
Et tu suis le captif qui chante au bruit des fers.
(Léonard.)

— *Espoir* portant à l'esprit l'idée d'un temps à venir, le verbe qui exprime la chose qu'on espère ne peut être qu'au futur. C'est donc à tort que Racine a dit :

. . . Me cherchiez-vous, madame?
Un *espoir* si charmant me serait-il permis? (Racine.)

— *Espoir de*. Ils se calment sur le désordre de leur vie passée par l'espoir d'une vieillesse plus régulière. Dans ce moment de crise, je donnerais tout l'*espoir* de ma vie pour vous voir ici pendant huit jours. (J.-J. Rouss.) L'*espoir* du mieux soutient les pauvres gens. (Lomb. de Lang.) Les dieux se font un jeu de l'*espoir* des humains. (La Font.) L'*espoir* du plaisir vaut le plaisir lui-même. (Fab. d'Egl.)

Tant le ciel a voulu dans leur fécondité
Placer l'heureux *espoir* de leur postérité. (Delille.)

— *Espoir de*. Suivi d'un infinitif. J'emporte l'espoir de vous revoir bientôt.

— *Espoir que*. Et j'aurais quelque *espoir* qu'elle me pût chérir! (Corn.)

— Anc. mar. Petite pièce d'artillerie dont on se servait à bord des vaisseaux, et qui avait surtout pour objet de favoriser une descente.

— Syn. comp. ESPOIR. ESPÉRANCE. V. ESPÉRANCE.

ESPOLE. s. f. Techn. Fil de la trame d'une étoffe.

ESPOLEUR. s. m. Techn. Ouvrier qui charge et dispose les espolins.

ESPOLIN. s. m. Techn. Petit tube de roseau sur lequel on dévide la laine, le coton ou la soie, pour la trame des étoffes. Sorte de navette qui contient la dorure et la soie propres à brocher. ‖ On dit encore dans quelques endroits *espolet* ou *espolette*.

ESPONTON. s. m. Sorte de demi-pique, arme d'hast, que portaient au XVIIe siècle les officiers et bas-officiers d'infanterie. Cette arme fut abolie avec la hallebarde en 1756.

ESPORLE. s. f. Cout. Reconnaissance des devoirs à l'égard du seigneur. ‖ Droit de relief que l'on payait au seigneur pour obtenir l'investiture de quelque fief.

ESPORLER. v. a. 1re conj. Cout. Reconnaître son seigneur. ‖ Lui rendre les devoirs suivant la forme. ‖ Lui payer le droit d'investiture.

ESPOULE. s. f. Techn. Poche de la navette [illegible]

ESPOULETTE. s. f. Artill. Canal de fer-blanc en forme de petit entonnoir d'un diamètre moindre que celui d'une lumière de canon, dont on se sert pour porter le feu à la charge avec plus de vivacité, en le remplissant de poudre et d'une mèche passée à l'esprit de vin.

ESPOULINANDE. s. f. Techn. Ouvrière qui charge et dispose les espolins.

ESPRESSIONE. s. f. Musiq. Mot italien qui signifie Expression, et dont on se sert sur les partitions musicales pour indiquer les passages qui doivent être exécutés avec chaleur et sensibilité. *Con espressione*, avec expression.

ESPRESSIVE. adj. m. (pr. *ès-pre-ssi-ve*). Musiq. Expressif. Epithète italienne que l'on ajoute aux mots employés sur les partitions pour caractériser le mouvement d'un morceau : *Andante espressive*.

— Absol. et adverb. *Expressive*, avec expression.

ESPRINGALE. s. f. Espèce de fronde dont on se servait anciennement dans les armées.

ESPRIT. s. m. (pr. *ès-pri*; du lat. *spiritus*, souffle, vent subtil). Substance incorporelle, principe de la pensée et de l'intelligence. Se dit de Dieu. Dieu est un esprit.

— *L'Esprit de Dieu*, commun aux trois personnes de la Trinité. L'*esprit* de conseil, de force, de science, de piété, d'abnégation, et mille autres vertus encore et l'universalité des vertus, voilà l'*esprit* de Dieu. (Bridaine.) Notre vie est pleine de l'idée du monde, et vide de l'*esprit* de Dieu. (Mass.)

— *Le Saint-Esprit*. L'Esprit conservateur, vivifiant. Troisième personne de la sainte Trinité. Selon les théologiens, le Saint-Esprit est produit par l'aspiration active du Père et du Fils.

— Grâce, don de Dieu, inspiration. L'*Esprit* du Seigneur inspirait les prophètes. (Boss.) L'*esprit* d'Élie se reposa sur Élisée. (Bridaine.)

— Se dit des anges. Les esprits célestes. De quelle perversité de purs *esprits* seraient-ils susceptibles? (J.-J. Rouss.)

— *Les esprits de ténèbres, le malin esprit*. Les mauvais anges, démons ou diables. L'esprit immonde, tentateur. L'*esprit* malin voyant sa contenance. (La Font.)

— *L'esprit du démon*. Pensée malfaisante qui germe en nous et se révèle par quelque action méchante. Il est animé par l'esprit du démon.

— Qualifie les âmes qui sont en paradis. Les esprits bienheureux.

— L'âme de l'homme. L'esprit est plus noble que le corps. Un *esprit* vit en nous et meut tous nos ressorts. (La Font.)

— *Rendre l'esprit*. Rendre l'âme, mourir.

— Absol. Par opposition à la chair dans les saintes Écritures. L'*esprit* est prompt et la chair est faible. (Évang.) Les fruits de la chair sont l'impureté, l'adultère, etc.; les fruits de l'*esprit* sont la charité, la tempérance, etc. (Épit.) Il faut mortifier la chair et la soumettre à l'*esprit*. (Mass.)

— La vie étant représentée par un souffle, comme de l'air, on a trouvé naturel de supposer que ce qui nous anime, subsiste encore après notre mort sous la même forme que nous avions pendant la vie. De là vient que l'on a appelé *esprits* les prétendus revenants, les âmes des morts, qui, selon quelques personnes simples et crédules, apparaissent aux vivants.

— *Avoir peur des esprits*. Se dit en parlant de la crainte, de la terreur qu'inspirent les prétendus spectres, les revenants.

— Vertu, puissance surnaturelle qui remue l'âme, qui opère dans l'âme. Il semble que l'*esprit* de mensonge soit répandu sur tous les hommes. (Fléch.) Ce déplorable *esprit* de vertige et d'erreur. (Rac.)

— Fig. Nos grands hommes, par un mouvement héroïque de l'âme, ont fondé, au XVIIIe siècle, le vrai royaume des *esprits*. (Edg. Quinet.) Mais ces prétendus fantômes étaient les soldats de l'*esprit*; ces armées étaient les armées de l'*esprit*, et voilà pourquoi elles étaient nues comme l'*esprit*. (Id.)

— Faculté de penser; l'exercice de cette faculté. La science qui contribue le plus à rendre l'*esprit* lumineux, précis et étendu, c'est la métaphysique. (Condill.) A l'activité du corps qui cherche à se développer succède l'activité de l'*esprit* qui cherche à s'instruire. (J.-J. Rouss.) L'*esprit* est la faculté de dire ou de faire ce qui convient. (Destouches.) L'*esprit* et le bon sens vont rarement ensemble. (La Chauss.)

— Le genre, la manière, les dispositions de l'esprit, ses tendances, etc. L'*esprit* que j'ai est un moule, on n'en tire jamais que les mêmes portraits. (Mont.) Il y a des *esprits* obscènes, encore plus de médisants et de satiriques indécents. (La Bruy.) Voltaire a plus que personne l'*esprit* que tout le monde a. (Montesq.)

— Faculté intellectuelle, par opposition au *cœur* pris pour sentiment. L'*esprit* ne saurait jouer longtemps le personnage du cœur. (La Rochef.) Déjà le sentiment de sa misère lui desserrait le cœur et lui rétrécissait l'*esprit*. (J.-J. Rouss.) L'*esprit* doit réparer les caprices du cœur. (La Chauss.) L'*esprit* croit aisément ce que le cœur désire. (Demoust.)

— Absol. Ce qu'on appelle *esprit* est tantôt une comparaison, tantôt une allusion fine, un rapport délicat entre deux idées communes, [illegible] viser deux choses qui paraissent se joindre, ou des les opposer l'une à l'autre. C'est quelquefois de ne dire qu'à moitié sa pensée et de laisser deviner le reste. (La Harpe.) L'*esprit* est comme l'or, c'est l'usage qui en fait le prix. (Desm.) Il est des hommes dont la plume ou le pinceau suit à grande peine les rapides mouvements de l'*esprit*. (Rev. Paris.) L'*esprit* jadis brillait moins qu'aujourd'hui. (De Guerle.) La satire, la licence et l'impiété n'ont jamais seules prouvé l'*esprit*. (Duclos.)

— L'essence des procédés de l'esprit humain, ces procédés mêmes. L'*esprit* philosophique est véritablement l'*esprit* de création. (E. Quinet.) L'*esprit* de critique est un *esprit* d'ordre, il connaît des délits contre le goût et les porte au tribunal du ridicule. (Rivarol.) On explique non moins clairement l'*esprit* d'analyse dont les aveugles sont doués. (Dufan.)

— L'ensemble des facultés intellectuelles. Esprit ferme, éclairé, mâle, solide, vaste, présent, actif, pénétrant, élevé, étendu, perçant, prompt, subtil, orné. Esprit faible, confus, superficiel, embrouillé, grossier, étroit, obtus, faux, vide, léger, crédule, dissipé, distrait. Cultiver son esprit. Les mauvais livres lui ont gâté l'*esprit*. (Acad.) L'*esprit* sublime de Corneille n'est ni l'*esprit* exact de Boileau, ni l'*esprit* naïf de La Fontaine; et l'*esprit* de La Bruyère, qui est l'art de peindre singulièrement, n'est point celui de Malebranche, qui est de l'imagination et de la profondeur. (Volt.) Cet *esprit* si élevé, si capable de grandes choses, vous l'avez abruti. (Mass.) La nature fertile en *esprits* excellents. (Boil.) Il n'y a peut-être point de vérité qui ne soit à quelque *esprit* faux matière d'erreur. (Vauven.)

— Signifie souvent la facilité de la conception. Avoir l'esprit de saisir, de comprendre, de concevoir. Il a l'esprit vif, ouvert. C'est un homme de beaucoup d'esprit. Ou l'opposé de ces qualités. Il a l'esprit pesant, lourd, bouché, paresseux. Il n'a pas eu l'esprit de m'entendre. Dieu lui avait donné un *esprit* vif et pénétrant. (Fléch.) L'*esprit* qui conçoit est doué de la faculté de bien voir. (Mme de Staël.) L'incrédulité est le faible des *esprits* faibles et bornés. (Mass.) Ce n'est pas un grand avantage d'avoir l'*esprit* vif, si l'on ne l'a juste; la perfection d'une pendule n'est pas d'aller vite, mais d'être réglée. (Vauven.)

— Se dit de la mémoire. Toutes ses actions passées reviennent dans son *esprit*. (Nicole.) Toujours la mort d'un père occupe votre *esprit*. (Rac.) Il roulait dans son *esprit* tout ce qu'il avait fait depuis tant d'années pour la gloire et le bonheur de sa nation. (Volt.)

— Signifie quelquefois l'imagination seule. Esprit fécond, brillant, inventif. Ou le manque d'imagination. Esprit sec, stérile. Tour d'esprit élevé, orné, pittoresque. Vivacité, saillies, éclairs de l'esprit. L'*esprit* engendre l'imagination par la faculté de créer, de combiner des idées. (Helvét.)

— Se prend également quelquefois pour le jugement seul. Esprit clair, net, sain. Esprit diffus, obscur, malade. Il avait l'*esprit* de choisir le meilleur en toutes choses. (St-Réal.) La netteté de l'*esprit* est l'exacte perception des rapports. (St-Pierre.) L'*esprit* profond et si net de votre frère avait saisi toute l'importance du choix des aliments pour le jeu de la vie. (Fayot.)

— Humeur, caractère. Esprit souple, facile, doux, modéré. Esprit mutin, fâcheux, remuant, pointilleux, turbulent. Esprit volage, insinuant, dangereux, brouillon. C'est un bon, un excellent esprit. C'est un pauvre esprit, un méchant esprit. Il y a des *esprits* fiers, profonds, d'une intrépidité tranquille et opiniâtre, qui s'irritent par les difficultés. (Volt.) Ce qui perfectionnait le plus leur [illegible], c'était le calme de leur *esprit*, délivré des folles passions et des caprices de la jeunesse. (Fén.) Il est vrai que l'*esprit* de mécontenté est de toutes les sortes d'*esprit* la plus aisée. (Grimm.)

— Se dit d'une personne par rapport au caractère de son esprit; de la disposition, de l'aptitude qu'on a à quelque chose, ou du motif, de l'intention, des principes ou des vues par lesquelles on est dirigé dans sa conduite; du goût que nous tenons de la nature, et qui se développe en nous par le caractère, la force des penchants, l'habitude ou l'occasion. On dit de quelqu'un, Il a l'esprit du dessin, des mathématiques. Tel homme a l'esprit de charité, d'amour du bien; tel autre a l'esprit de chicane, de contrariété. On dit dans ce sens, Esprit des affaires, de commerce. Esprit de conduite. Esprit de système, d'analyse, etc. Esprit de conquête, de domination. Ils ignorent l'*esprit* de douceur et de modération dont ils vont être les ministres. (Mass.) L'ambition de l'*esprit* est aussi active et aussi dévorante que celle du cœur. (Barth.)

— Faculté de l'âme raisonnable. Finesse, force, justesse, délicatesse, vivacité, pénétration d'esprit. L'homme de robe n'envie point en France la gloire du militaire, ni le militaire celle de l'homme de mer; mais tout le monde y traversera votre chemin, parce que tout le monde s'y pique d'avoir de l'*esprit*. (B. de St-P.) Les vrais agréments ne viennent pas d'une simple superficie, mais d'un grand fonds d'*esprit* qui se répand sur tout ce qu'on dit. (La Bruy.) L'*esprit* est une faculté supérieure de l'âme qui conçoit et compare, qui juge et raisonne, et règle tout dans l'homme intellectuel et moral. (Condorc.)

— Se dit surtout des pensées fines, piquantes, ingénieuses, des traits d'esprit. Il a de [illegible] (Acad.)

Et son esprit caustique est si bien déguisé,
Qu'on lui croit de la bonhomie. (F. de Neufch.)

— On dit d'un ouvrage où les traits d'esprit abondent, que c'est un ouvrage rempli d'esprit.

— Se dit de la pensée en général. La vérité est la lumière de notre *esprit*. (Mass.) Mon cœur est flétri, mon *esprit* lassé, ma tête épuisée. (Volt.) Elle était comme en pleine santé, douce et caressante, elle parlait avec le même sens, la même liberté d'*esprit*. (J.-J. Rouss.) C'est de la société que l'homme tient sa puissance, c'est par elle qu'il a perfectionné sa raison, exercé son *esprit* et réuni ses forces,

(Buff.) Le commun peuple, en général, n'use ni n'abuse de son *esprit*. (Volt.) Les anecdotes sont l'*esprit* des vieillards, le charme des enfants et des femmes. (Rivar.)

— *En esprit*. Par la pensée, par l'imagination. Je suis en *esprit* au milieu de vous; en *esprit* et en vérité. (Evang.) Saint Paul fut ravi en *esprit*. (Id.) A mesure que j'approche en *esprit* de l'éternelle lumière, son éclat m'éblouit, me trouble, et je suis forcé d'abandonner toutes les notions terrestres qui m'aidaient à l'imaginer. (J.-J. Rouss.)

— *Le tour d'esprit d'une personne*. Son humeur. Borné au moment présent, il n'était pas dans mon tour d'*esprit* de m'arranger aussi pour l'avenir. (J.-J. Rouss.)

— *Brillant d'esprit*. Subtilité d'imagination.

— *Homme d'esprit*. Qui sait appliquer avec intelligence les connaissances qu'il a su acquérir.

— Au plur. *Des gens d'esprit*. Les gens d'*esprit* sont quelquefois bien bêtes, mais les bêtes jamais ne sont des gens d'*esprit*. (Sall.) || Fig. Se dit des animaux. Le chien, l'éléphant, par exemple, sont des gens d'*esprit*; le rossignol et le ver à soie sont des gens à talent. (Rivarol.)

— *Un bel esprit*. Homme dont l'esprit est orné de connaissances agréables. C'est un bel esprit. Cette locution, qui se prenait autrefois en bonne part, est devenue presque injurieuse.

Un bel *esprit*, si j'en sais bien juger,
Est un diseur de bagatelles. (St-Évrem.)

— On dit d'une femme qui a des prétentions à l'esprit. *C'est une femme bel esprit*.

— *Le bel esprit*. Façon prétentieuse de parler et de s'exprimer. Le fat a du bel *esprit* la suffisance. (Desmahis.) Boileau cependant a dit en bonne part: Courez du bel *esprit* la carrière épineuse. Le bon *esprit* n'a pas d'ennemi plus dangereux que le bel *esprit*. (D'Aguess.)

Le bel *esprit* au siècle de Marot,
Des dons du ciel passait pour le gros lot.
(Dessoul.)

— *Beaux-esprits*. Ceux qui se distinguent du commun par l'agrément de leurs discours ou de leurs ouvrages.

— *Esprit fort*. Celui qui se pique de ne pas croire les dogmes de la religion, et en général quiconque veut se mettre au-dessus des opinions et des maximes reçues. Les *esprits* forts savent-ils qu'on les appelle ainsi par ironie? (La Bruy.) || Opinions des esprits forts. Notre sexe est si faible, que j'ai toujours envie de rire lorsque je vois une femme afficher l'*esprit* fort. (Mlle Clairon.)

— *Esprit cultivé*. Celui qui joint l'élégance aux connaissances acquises.

— Fig. et fam. *Esprit d'ange*. Se dit d'une jeune personne douée de beaucoup d'esprit, mue par une bienveillance naturelle, ou d'un homme qui a une aptitude rare à tout comprendre. C'est un esprit d'ange.

— Fam. *Esprit de démon*. Se dit d'un enfant qui marque des dispositions précoces et malfaisantes; d'un homme doué d'un esprit très-subtil et méchant.

— Pop. et fam. *Esprit follet*. Sorte de lutin qui, selon les préjugés vulgaires, est plus malin que malfaisant. Cette maison possède un esprit follet.

— *Esprit familier*. Sorte de génie que l'on croyait attaché à une personne, pour la guider, l'inspirer, la servir. Socrate avait un *esprit* familier. (B. de St-P.)

— *Avoir beaucoup d'esprit*. Saisir vivement l'ensemble et les différents rapports des objets. L'exquise appréciation des choses, dit l'un; raison ingénieuse, dit l'autre.

— *Avoir l'esprit de*. Souvent nous ne sommes taxés d'hommes singuliers que par ceux qui n'ont pas l'*esprit* ou le courage de l'être. (Dubay.)

— *Viser à l'esprit*. S'épuiser à trouver des pensées ingénieuses, des reparties piquantes.

— *Venir à l'esprit*. Ce petit manége dura plusieurs jours, sans qu'il me vînt même à l'*esprit* de voler le voleur. (J.-J. Rouss.)

— Iron. et fam. *Faire de l'esprit*. Vouloir plaisanter sans esprit, sans grâce.

— *Courir après l'esprit*. Chercher à montrer de l'esprit. L'*esprit* qu'on veut avoir gâte celui qu'on a. (Gresset.)

— *Dominer, captiver les esprits*. Sachant toujours s'occuper lui-même et occuper les autres, il captivait au plus haut point les *esprits*, et ne laissait pas naître ou dissipait

dans son âme. (Thiers.)

— *S'emparer de l'esprit de quelqu'un*. Lui inspirer une confiance extrême, qui permet de le diriger comme on veut.

— *Être bien dans l'esprit de quelqu'un*. Avoir son estime, sa bienveillance.

— *Avoir l'esprit de son état, l'esprit de son âge*. Connaître ce qui convient à la situation, à l'âge où l'on est, et s'y conformer.

Qui n'a pas l'*esprit* de son âge,
De son âge a tout le malheur. (Voltaire.)

— Fam. *Où avait-il l'esprit quand?*... A quoi pensait-il?

— *Présence d'esprit*. Vivacité à dire ou à faire sur-le-champ ce qui convient. Il manquait donc alors d'attention, de présence d'*esprit*? (Acad.)

— Fig. et fam. *Avoir de l'esprit jusqu'au bout des doigts*. V. DOIGT.

— *Être dans l'esprit de*. Dans la nature, dans la substance d'une chose. Il est dans l'esprit de la loi de rechercher la culpabilité.

— *Esprit du monde*. Humeur égale; manières affables, habitudes de souplesse et de ménagement.

— *Esprit de corps*. Attachement exclusif des membres d'une corporation à la réunion dont on fait partie, à ses principes, ses intérêts, ses vues, ses projets. L'*esprit* de corps nuit aux meilleurs esprits. (Volt.) On dit aussi, *esprit de coterie, de camaraderie*.

— *L'esprit de l'armée, de la magistrature, du barreau*, etc. D'autres sentiments se mêlèrent à cette passion du retour, pour altérer l'*esprit* de l'armée, et y faire naître les plus fâcheuses dispositions. (Thiers.)

— *Esprit public*. Opinion qui se forme dans une nation, sur les objets qui intéressent sa gloire, sa prospérité. Volonté des citoyens de mettre leurs facultés en commun, fondé, guidé par l'amour de la patrie.

— *Esprit national*. Les opinions, les dispositions qui dominent dans une nation.

— *L'esprit du temps*, signifie la direction des affaires publiques dans le temps dont on parle, les opinions qui régnaient, ou le genre d'esprit qui y était généralement goûté.

— Se dit de la direction du gouvernement, de sa nature, de son essence, quelle qu'en soit la forme. L'*esprit* républicain est au fond aussi ambitieux que l'*esprit* monarchique. (Volt.)

— *L'esprit humain*. L'esprit de l'homme en général. La foi est le seul point qui peut fixer l'*esprit* humain. (Bourd.) Une des plus agréables histoires et sans doute une des plus philosophiques est celle des progrès de l'*esprit* humain. (Font.) L'*esprit* humain va sur une ligne pour arriver à un point; et s'il veut saisir un autre point, il ne peut l'atteindre que par une autre ligne. (Buff.)

— Prov. *La lettre tue et l'esprit vivifie*. Il faut consulter l'esprit de la loi, et non s'attacher à la lettre.

— Prov. et fig. *Il a l'esprit aux talons*. Se dit d'un homme étourdi ou préoccupé, qui ne pense point à ce qu'il dit.

— Prov. et fig. *L'esprit court les rues*. L'esprit est très-commun, tout le monde se pique d'en avoir.

On voit encor l'*esprit* courir les rues,
Mais, grâce à Dieu, c'est en cabriolet.
(Desaugiers.)

— ESPRITS au pluriel. Se dit d'une réunion de personnes, considérées par rapport aux passions, aux opinions qui leur sont communes. Remuer, égarer les esprits. Calmer, éclairer les esprits. Une grande fermentation règne dans les esprits. Il se fit une révolution dans les esprits. Pour captiver les *esprits*, est-ce assez de les charmer un moment, par la surprise d'un plaisir qui passe? (Boss.) Je voudrais que quelque ange voulût descendre du ciel pour calmer les *esprits* et faire la paix. (Sév.) Il s'est fait en Europe une révolution étonnante dans les *esprits*. (Volt.)

— Fig. On dit dans un style élevé, *La peur glace les esprits*.

— Au propre. *Perdre ses esprits*. S'évanouir.

— Fig. Mon cœur se nourrissait d'un sentiment tout nouveau dont il occupait tout mon être; il ne me laissait des *esprits* pour nulle autre fonction. (J.-J. Rouss.) Schérer ayant entièrement perdu l'usage de ses *esprits*, s'était promptement retiré sur l'Adda, au milieu des cris d'indignation des soldats. (Thiers.)

— Fig. *Reprendre ses esprits*. Se remettre du trouble, de l'émotion, de l'embarras, de la surprise, etc., que l'on éprouvait. Revenir d'un évanouissement. Après sa chute, il fut longtemps avant que de reprendre ses *esprits*. (Acad.)

— *Esprits animaux*. Petits corps invisibles, légers et subtils, qu'on supposait être formés dans le cerveau, distribués par le moyen des nerfs dans toutes les parties du corps, et doués de la faculté de vivifier les diverses parties de l'animal; d'autres disent la partie la plus agitée et la plus subtile du sang. || On donnait aux esprits animaux des maladies, et l'on disait, Le délire frénétique est la fièvre continue des *esprits*; la manie est une fièvre lente des esprits.

— *L'esprit* dans les arts est le talent d'indiquer savamment ce qu'on n'exprime pas. On applique ce mot à des esquisses, à des traits

— ESPRIT. Signifie le sens d'un auteur, d'un texte, le caractère général des productions d'un écrivain. Bien saisir l'esprit d'un auteur. Bien comprendre l'esprit d'un passage. Il a voulu imiter cet auteur, mais il n'en a pas saisi l'esprit.

— *Esprit d'un auteur*. Se dit d'un recueil de pensées choisies, extraites des ouvrages d'un auteur. L'esprit de Montaigne, de Rousseau, etc.

— *Esprit* se dit encore de ce qui tend à donner une idée sommaire de l'intention dans laquelle un livre a été composé, une lettre a été écrite. Si ce n'est là le texte de sa lettre, c'en est du moins l'*esprit*.

— *L'esprit d'un journal, des journaux*. Direction imprimée à la politique ou à la partie littéraire d'un journal.

— Art dram. S'applique à la manière de jouer un rôle. Elle a dit son rôle avec esprit. Il a été d'un bout à l'autre dans l'esprit de son rôle.

— Gram. gr. *Esprit rude*, signe qui marque aspiration; *esprit doux*, signe qui marque absence d'aspiration et qui se fait en sens contraire de l'esprit rude.

— Hist. *Bureau d'esprit public*. Nom que les Montagnards donnaient par dénigrement à la maison du ministre Roland. Se dit, en général, de tout salon dont les maîtres ou les habitués ont la prétention de diriger l'opinion en fait de politique.

— Hist. *L'ordre du Saint-Esprit*. Ordre de chevalerie institué par Henri III. On appelait *croix du Saint-Esprit*, la croix d'or boutonnée que les chevaliers de l'ordre portaient attachée au cordon bleu; et absol. *Saint-Esprit*, la croix en broderie d'argent qu'ils portaient sur leur habit et sur leur manteau. || *Ordre du Saint-Esprit de Montpellier*. Ordre religieux de chanoines réguliers et hospitaliers, fondé au XIIe siècle par Gui de Montpellier. || *Ordre du Saint-Esprit*. Ordre de chevalerie institué en 1352, à Naples, par le roi Louis d'Anjou.

— Jurispr. *Esprit de retour*. Intention qu'une personne éloignée de son pays est présumée avoir d'y retourner un jour. La qualité de Français se perd par tout établissement fait en pays étranger sans *esprit de retour*. || On dit aussi, *sans esprit de retour*, en parlant de certains animaux domestiques, tels que les pigeons.

— Littér. *De l'Esprit*. Titre d'un ouvrage d'Helvétius, dans lequel cet écrivain applique à la morale la métaphysique de Hobbes.

— *Esprit des lois*. Titre d'un ouvrage célèbre de Montesquieu, dans lequel il commente et compare les législations diverses.

— Mus. Se dit pour marquer le caractère propre des instruments. Il ne faut pas sortir de l'*esprit* du jeu de l'instrument. (J.-J. Rouss.)

— Philos. herm. *Esprit fugitif*. Le mercure.

— *Esprit des philosophes*. Nom que les adeptes donnent à leur magistère.

— *Esprit universel*. Selon les adeptes, Substance subtile et rare répandue dans toutes les parties de la matière, et qui, réunie à son solide, régit et vivifie toute la nature.

— Phys. Ensemble des facultés cérébrales.

— Théol. *Esprit particulier*. Mot employé par Luther et ses premiers disciples, et fort en usage parmi les protestants, qui signifie la connaissance que chacun peut avoir sur le véritable sens des Ecritures et sur le dogme en général.

— Anc. chim. Sous le nom d'*esprits* on confondait une foule de substances qui souvent n'ont entre elles d'autres rapports que celui de la volatilité. On distinguait des esprits inflammables, des esprits acides et des esprits alcalins. On donnait aussi le nom d'Esprit à des produits liquides obtenus par la distillation de l'alcool, chargé des principes médicamenteux des drogues simples. C'est ce qu'on a depuis nommé *alcoolats*, ce que les Allemands désignent encore aujourd'hui par le nom d'*essences*. || *Esprit de canelle*, produit de la distillation de l'alcool sur de la cannelle concassée. || *Esprit de lavande*, produit de l'alcool distillé sur la lavande. || *Esprit de Néroli*, produit de la distillation de l'alcool sur des fleurs d'oranger. || *Esprit de roses*, produit de la distillation des roses avec l'alcool. || *Esprit recteur*, liquide odorant que l'on appelle arôme, ou huile essentielle dissoute dans l'eau distillée, etc., etc. || On donnait aussi le nom d'*esprits volatils* au produit de la distillation de la corne du pied de cerf, du crâne humain, du crapaud, de la vipère, de la soie crue, etc., etc. On supposait à ces esprits des propriétés différentes, mais on sait aujourd'hui que toutes les matières animales donnent à la distillation de l'ammoniaque et du carbonate d'ammoniaque, et que ces deux produits sont toujours les mêmes, quelle que soit la matière animale qui les fournisse. On remplace aujourd'hui en médecine tous les *esprits volatils* par du carbonate d'ammoniaque purifié et dissous dans l'eau distillée.

— Chim. *Esprit de vin*. Liqueur inflammable, légère, volatile, très-fluide, d'une odeur et d'une saveur fortes, etc., qui s'extrait du vin par la distillation. || *Esprit alcalin*. L'ammoniaque gazeuse. || *Esprit de Mindérérus*. Acétate d'ammoniaque. || *Esprit de sel*. L'acide hydrochlorique étendu d'eau. || *Esprit de sel ammoniac*. L'ammoniaque gazeuse. || *Esprit de sel dulcifié*. Mélange d'acide chlorhydrique concentré. || *Esprit de soufre*. Acide sulfureux. || *Esprit de*

— Législ. et comm. *Esprits* se dit des eaux-de-vie en général, dans les transactions commerciales, et dans les rapports du fisc avec ce produit. Les esprits sont imposés à 6 fr. l'hectolitre. Le cours des esprits a fléchi.

— Se dit aussi des liqueurs alcooliques n'ayant toutes qu'une même base, et que l'on décore de noms imaginaires, tels que: *Esprit des braves, des chasseurs*.

— Toil. Aigrette de plumes que les femmes mettent quelquefois dans leur coiffure, et qui viennent d'un héron d'Amérique.

— Syn. ESPRIT, RAISON, BON SENS, JUGEMENT, CONCEPTION, INTELLIGENCE, IMAGINATION, GÉNIE. V. CONCEPTION.

ESPRITÉ, ÉE. adj. Qui a de l'esprit. Elle est jeune, riche, *espritée*. (Chap. et Bach.)

ESPRITER. v. a. Donner de l'esprit. Inus.

ESPROT. s. m. Ichthyol. Poisson du genre des clupés.

ESQUAME, EE. adj. des 2 g. (ét. lat., *e* priv.; *squama*, écaille). Qui est privé d'écailles.

ESQUENIS. s. m. Mar. Petite caisse qui sert de siége aux calfats, et dans laquelle ils renferment leurs outils.

ESQUIAVINE. s. f. (pr. *ess-ki-a-vi-ne*; de l'ital. *schiavo*, esclave). Anc. t. de man. Châtiment sévère que l'on imposait à un cheval pour le rendre souple et obéissant.

ESQUICHER. v. n. T. du jeu de reversi. Esquiver le coup. Signifie que dans le cas où l'on a la carte supérieure et la carte inférieure de la couleur dont on joue, on préfère, pour ne pas prendre la main, donner la dernière. Il esquiche souvent.

— S'ESQUICHER. v. pron. S'emploie plus communément que le neutre. Il ne fait que s'esquicher.

— Fig. et fam. Éviter de dire son avis, de prendre part à une querelle. Ne voulant pas se compromettre, il s'est esquiché.

ESQUIF. s. m. (pr. *ess-kif*; du gr. σκάφη, petit bateau, dérivé de σκάπτω, je creuse). Barque, petit canot.

— Fig. Se dit pour Chose utile, nécessaire, essentielle à la vie.

Aussi sur cette mer qu'ici-bas nous courons,
Je songe à me pourvoir d'*esquif* et d'avirons. (Boil.)

— Poét. *Le noir esquif*. La barque de Caron.

ESQUILLE. s. f. (pr. *ess-ki-ie*; du lat. *squidilla*, dimin. de *squida*, dérivé du gr. σχίδιον, petit éclat de bois; dimin. de σχίδη, éclat de bois, copeau). Chir. Petit fragment qui se détache d'un os fracturé, carié, ou atteint de nécrose. Toutes les fractures dites comminutives ou avec fracas sont accompagnées d'*esquilles* plus ou moins volumineuses et étendues. (Jourdan.)

ESQUILLEUX, EUSE. adj. Minér. Qui présente une multitude de petites écailles ou esquilles, qui se détachent avec plus ou moins de facilité. Roche esquilleuse.

ESQUIMAN. s. m. (de l'all. *schiff*, vaisseau; *man*, homme). Mar. Quartier-maître.

ESQUIMAU. s. m. Linguist. Langue dont les différents dialectes sont parlés par les peuples esquimaux, et qui a les plus grandes analogies avec l'aleutien et le tchouktche.

— Ethnog. *Esquimau*, littér. *Mangeur de poissons crus*. Nom que certaines tribus lenapes d'Amérique donnent aux karalits.

ESQUIMAUX. s. m. pl. (pr. *es-ki-mô*). Géogr. Nation de l'Amérique septentrionale, qui peuple le Groënland, le Labrador, et les bords de la mer Polaire. On appelle *Grands Esquimaux*, ceux qui habitent au N.-O. de la mer d'Hudson, entre le lac de l'Esclave et la mer Polaire, et *Petits Esquimaux*, ceux qui habitent le Labrador et les îles voisines.

ESQUIN. s. m. Mar. Planches qui bordent l'accastillage d'un bâtiment.

ESQUINANCIE. s. f. (du gr. συνάγχη, dérivé de ἄγχω, je serre, je suffoque). Médec. Inflammation violente du gosier qui empêche d'avaler ou même de respirer. (V. ANGINE.) Le peuple dit par corruption *esquilancie*. L'*esquinancie* est une maladie inflammatoire, propre aux organes qui servent à la déglutition et à ceux qui composent les voix aériennes. (Renauldin.) J'ai eu dans ma jeunesse des pleurésies et des *esquinancies* auxquelles j'étais très-sujet, et qui toutes m'ont fait voir la mort d'assez près. (J.-J. Rouss.)

ESQUINE. s. f. Man. Se dit des reins du cheval, et ne s'emploie que dans ces locutions: Un cheval fort d'esquine; un cheval faible d'esquine. || *Ce cheval saute d'esquine*, voûte en quelque manière son dos en sautant.

ESQUISSE. s. f. (de l'ital. *schizzo*, éclaboussure, parce que l'esquisse dans la peinture semble un amas de taches de couleur). Arts du dess. Ebauche, premier trait d'une esquisse au crayon, à la plume. Tracer une esquisse. On reconnaît dans l'*esquisse* d'un grand maître l'empreinte de son génie. (Lav.) Les *esquisses* ont communément un feu que le tableau n'a pas. (Did.)

— Premier jet d'un ouvrage d'art mis au concours, et dont la copie doit être une reproduction fidèle. Les esquisses doivent être remises à jour fixe, signées de leur auteur et du président de la commission du jury d'examen

— Sculpt. Premier modèle de terre ou de cire d'un bas-relief que l'on se propose d'exé-

— Peint. Premier modèle colorié d'un tableau que l'on se propose d'exécuter.

— Fig. Se dit des ouvrages d'esprit. L'esquisse d'un poëme, d'une histoire. Une esquisse rapide. Marmontel a lu une *esquisse* d'éloge consacré à la mémoire de d'Alembert. Ce morceau a été accueilli avec les plus grands applaudissements. (La Harpe.)

— Anc. cout. On appelait ainsi des plateaux de bois, supportés par des pieds, qui figuraient autrefois dans les grands repas.

ESQUISSÉ, ÉE. part. pass. du v. Esquisser. S'empl. adjectiv. Dessin esquissé.

— Fig. Les lois que j'ai *esquissées* offriront des méditations délicieuses à qui voudra les étudier autrement qu'avec les moyens mécaniques de nos baromètres et de nos thermomètres. (B. de St-P.)

ESQUISSER. v. a. 1re conj. (pr. *ess-ki-c*
de l'ital. *schizzare*, même signif.) Arts du des
Faire une esquisse. Esquisser une figure, u
paysage. Et en parlant d'un ouvrage consid
rables, *faire l'esquisse*. En *esquissant* ses bea
tés ineffables, il ne fait que céder à son entra
nement. (A. Martin.)

— Fig. Se dit en parlant des ouvrages d'e
prit: Il a rapidement esquissé son poëme. E
quisser le tableau d'une époque. Esquisser u
poëme en prose mesurée. D'une main légère,
vais *esquisser* quelques-unes des grandes scèn
si variées que nous offre la saison des glac
et des noirs aquilons. (Poug.)

— Se dit aussi des projets sans valeur, d
desseins sans consistance. Le seul tort de J
seph II a été de tout *esquisser*, le bien comm
le mal. (Le pr. de Ligne.)

— S'ESQUISSER. v. pron. Être esquissé.

ESQUIVE. s. f. Techn. Sorte de galette r
croquevillée que forme la terre en se sécha
sur les formes à sucre.

ESQUIVÉ, ÉE. part. pass. du v. Esquive
S'empl. adjectiv. Coup adroitement esquivé.

ESQUIVER. v. a. 1re conj. Éviter adroit
ment quelque coup, quelque choc; *esquive*
mot pittoresque qui appartient, comme
d'autres, au retour des guerres d'Italie, apr
le règne de François Ier. (Ph. Chasles.)

— Fig. Se dit souvent, en parlant des pe
sonnes, des difficultés, des rencontres, etc.
faut esquiver l'importun, l'occasion fâcheus
la difficulté.

L'autre *esquive* le coup, et l'assiette volant
S'en va frapper le mur, et revient en roulant. (Boi

— v. n. Il poussa contre moi, j'*esquiv*
adroitement. (Acad.) Ma foi, pour *esquiver*, r
gagnons notre esquif. (Régnier.)

— S'ESQUIVER. v. pron. Se retirer sans rie
dire et en évitant d'être aperçu, d'une compa
gnie, d'un lieu où l'on ne veut pas demeure
s'enfuir à la dérobée, comme on dirait, s'enfu
dans un esquif. Il parvint à s'esquiver.

ESRAKITE s. m. Hist. relig. Membre d'un
secte musulmane, qui mettait le souverain bie
dans la contemplation de la majesté divine,
non dans les jouissances matérielles du parad
de Mahomet.

ESSADE. s. f. Écon. rur. Sorte de houe a
fectée aux labours des champs.

ESSAI. s. m. (de l'ital. *assagio*). Épreuv
qu'on fait de quelque chose. L'essai d'une ma
chine, d'un remède, d'une arme à feu, et
Faites en faire *essai* par quelque domestiqu
(Corn.)

— Fig. Tel se conduit bien qui ne condu
pas bien les autres, et fait des *essais* qui n
saurait faire des effets. (Mont.) A quels trist
essais me vois-je réduit à mon âge! (J.-
Rouss.) Ah! dans quels longs *essais* s'instru
l'âme du sage. (G. Farcy.) La mère de sa fil
aime à voir les *essais*. (Lemierre.)

— *Faire essai de*. Vous aidez les Romains
faire *essai* d'un maître. (Corn.)

Si tu voulais de moi faire un petit *essai*;
J'ai du montant de reste, et le vin assez gai. (Regn

— *Coup d'essai*. La première action, le pre
mier ouvrage par lequel on donne des marqu
de ce qu'on est capable de faire. Faire so
coup d'essai. Et pour leur coup d'*essai* veulen
des coups de maître. (Corn.) Que dirais-je d
cette intendance qui fut comme un coup d'*es*
sai de son ministère? (Fléch.)

— Premières productions de l'esprit ou d
l'art qui se font sur quelque sujet, avec que
ques matières, pour voir si l'on y réussira. Il
choisi ce sujet pour son premier essai. Fai
l'essai en petit d'un tableau, etc. Un librai
imprimant les *essais* de ma plume. (Boil.) U
première édition n'est jamais qu'un *essai*. (Volt

— *Faire l'essai*. Se disait, dans les usages d
la cour, de l'action de déguster les mets et l
boissons que l'on présentait au roi. || L'*essa*
était aussi le couvercle de la coupe même dar
lequel faisait l'essai.

— r *à l'essai, prendre à l'essai*. Pe
mettre opérer un essai au préalable sur quel
que marchandise, avant d'en recevoir le prix
avant de s'engager à la payer.

— Docim. Opération par laquelle on s'a
sure de la pureté d'un métal, ou de la natu
de celui qui est contenu dans une mine. L'a
des essais. Poids d'essai.

— Absol. Épreuve qu'on fait de la pureté d
l'or et de l'argent, à l'aide de la pierre de tou
che. Le bureau des essais.

— Comm. Petite portion de quelque cho

l'on verse autant de vin qu'il en faut pour l'e
sayer. Petite tasse où l'on met du vin pour
goûter.

— Hist. relig. S'est dit dans certaines com
munautés du noviciat, et plus fréquemmen
d'une épreuve toute séculière qui précédait
noviciat.

— Jurispr. *Vente à l'essai*. V. VENTE.

— Littér. Se dit de certains ouvrages qu'o
intitule ainsi, soit que l'auteur ne se propos
pas d'approfondir la matière qu'il traite, so
par modestie. Essais de morale, de littératur
de physique. Essai sur la peinture, la mus
que, etc. Les Essais de Montaigne. Il n'y
point d'ouvrage qui exige une plus grande va
riété de ton, une plus grande flexibilité et di
versité d'accents, qu'un *essai* sur les femme
(Grimm.)

ESQUISSER. v. a. 1re conj. (pr. *ess-ki-cé;* de l'ital. *schizzare*, même signif.) Arts du dess. Faire une esquisse. Esquisser une figure, un paysage. Et en parlant d'un ouvrage considérables, *faire l'esquisse.* En *esquissant* ses beautés ineffables, il ne fait que céder à son entraînement. (A. Mortin.)

— Fig. Se dit en parlant des ouvrages d'esprit : Il a rapidement esquissé son poëme. Esquisser le tableau d'une époque. Esquisser un poëme en prose mesurée. D'une main légère, je vais *esquisser* quelques-unes des grandes scènes si variées que nous offre la saison des glaces et des noirs aquilons. (Poug.)

— Se dit aussi des projets sans valeur, des desseins sans consistance. Le seul tort de Joseph II a été de tout *esquisser*, le bien comme le mal. (Le pr. de Ligne.)

— s'ESQUISSER. v. pron. Être esquissé.

ESQUIVE. s. f. Techn. Sorte de galette recroquevillée que forme la terre en se séchant sur les formes à sucre.

ESQUIVÉ, ÉE. part. pass. du v. Esquiver. S'empl. adjectiv. Coup adroitement esquivé.

ESQUIVER. v. a. 1re conj. Éviter adroitement quelque coup, quelque choc; *esquiver*, mot pittoresque qui appartient, comme tant d'autres, au retour des guerres d'Italie, après le règne de François Ier. (Ph. Chasles.)

— Fig. Se dit souvent, en parlant des personnes, des difficultés, des rencontres, etc. Il faut esquiver l'importun, l'occasion fâcheuse, la difficulté.

L'autre *esquive* le coup, et l'assiette volant
S'en va frapper le mur, et revient en roulant. (Boil.)

— v. n. Il poussa contre moi, j'*esquivai* adroitement. (Acad.) Ma foi, pour *esquiver*, regagnons notre esquif. (Régnier.)

— s'ESQUIVER. v. pron. Se retirer sans rien dire et en évitant d'être aperçu, d'une compagnie, d'un lieu où l'on ne veut pas demeurer; s'enfuir à la dérobée, comme on dirait, s'enfuir dans un esquif. Il parvint à s'esquiver.

ESRAKITE s. m. Hist. relig. Membre d'une secte musulmane, qui mettait le souverain bien dans la contemplation de la majesté divine, et non dans les jouissances matérielles du paradis de Mahomet.

ESSADE. s. f. Écon. rur. Sorte de houe affectée aux labours des champs.

ESSAI. s. m. (de l'ital. *assagio*). Épreuve qu'on fait de quelque chose. L'essai d'une machine, d'un remède, d'une arme à feu, etc. Faites en faire *essai* par quelque domestique. (Corn.)

— Fig. Tel se conduit bien qui ne conduit pas bien les autres, et fait des *essais* qui ne saurait faire des effets. (Mont.) A quels tristes *essais* me vois-je réduit à mon âge! (J.-J. Rouss.) Ah! dans quels longs *essais* s'instruit l'âme du sage. (G. Farcy.) La mère de sa fille aime à voir les *essais*. (Lemierre.)

— *Faire essai de.* Vous aidez les Romains à faire *essai* d'un maître. (Corn.)

Si tu voulais de moi faire un petit *essai*;
J'ai du montant de reste, et le vin assez gai. (Regn.)

— *Coup d'essai.* La première action, le premier ouvrage par lequel on donne des marques de ce qu'on est capable de faire. Faire son coup d'essai. Et pour leur coup d'*essai* veulent des coups de maître. (Corn.) Que dirais-je de cette intendance qui fut comme un coup d'*essai* de son ministère? (Fléch.)

— Premières productions de l'esprit ou de l'art qui se font sur quelque sujet, avec quelques matières, pour voir si l'on y réussira. Il a choisi ce sujet pour son premier essai. Faire l'essai en petit d'un tableau, etc. Un libraire imprimant les *essais* de ma plume. (Boil.) Une première édition n'est jamais qu'un *essai*. (Volt.)

— *Faire l'essai.* Se disait, dans les usages de la cour, de l'action de déguster les mets et les boissons que l'on présentait au roi. ‖ L'*essai* était [illegible]si le couvercle de la coupe même dans leque[illegible] faisait l'essai.

— [illegible]r *à l'essai, prendre à l'essai.* Permettre [illegible]érer un essai au préalable sur quelque marchandise, avant d'en recevoir le prix, avant de s'engager à la payer.

— Docim. Opération par laquelle on s'assure de la pureté d'un métal, ou de la nature de celui qui est contenu dans une mine. L'art des essais. Poids d'essai.

— Absol. Épreuve qu'on fait de la pureté de l'or et de l'argent, à l'aide de la pierre de touche. Le bureau des essais.

— Comm. Petite portion de quelque chose [illegible] l'on verse autant de vin qu'il en faut pour l'essayer. Petite tasse où l'on met du vin pour le goûter.

— Hist. relig. S'est dit dans certaines communautés du noviciat, et plus fréquemment d'une épreuve toute séculière qui précédait le noviciat.

— Jurispr. *Vente à l'essai.* V. VENTE.

— Littér. Se dit de certains ouvrages qu'on intitule ainsi, soit que l'auteur ne se propose pas d'approfondir la matière qu'il traite, soit par modestie. Essais de morale, de littérature, de physique. Essai sur la peinture, la musique, etc. Les Essais de Montaigne. Il n'y a point d'ouvrage qui exige une plus grande variété de ton, une plus grande flexibilité et diversité d'accents, qu'un *essai* sur les femmes. (Grimm.)

— Minér. Opération analytique qu'on exécute en petit pour déterminer la proportion suivant laquelle un ou deux corps précieux ou utiles se trouvent contenus dans une masse inorganique, en négligeant généralement de rechercher la nature des corps qui accompagnent ceux-ci.

— Véner. Écorchures que font aux branches faibles et flexibles les cerfs qui sont près de toucher au bois.

— *Donner de l'essai.* Se dit du sanglier lorsqu'en rentrant du gagnage il est animé, et a frappé avec ses défenses contre de jeunes arbres.

ESSAIE. s. f. Bot. Sorte de racine des Indes employée dans la teinture écarlate.

ESSAIM. s. m. Colonie d'abeilles qui, chaque année, abandonne une ruche pour aller au dehors chercher une habitation nouvelle. Essaim d'abeilles. Gros essaim. Petit essaim. Quelque temps avant qu'un *essaim* abandonne ses foyers, on entend un bruit extraordinaire dans la ruche; les abeilles cessent leurs travaux. Un *essaim* ordinaire contient environ 30,000 mâles, 15 à 16,000 ouvrières, et pèse de 5 à 6 livres. (Teulet.)

— Par extension. D'une grande multitude d'autres insectes. Des essaims de sauterelles. D'oiseaux brillants un innombrable *essaim*. (Delille.) ‖ Se dit aussi des plantes.

Mais il ne connaît pas les plantes dont l'*essaim*
A de ses jeunes blés envahi le terrain. (Castel.)

— Fig. Se dit d'une grande multitude, d'une foule de personnes qui marchent, qui s'agitent. Des *essaims* de barbares venus du Nord se précipitèrent sur l'empire romain. (Chateaub.)

— Par extens. Se dit d'une réunion animée par le jeu, le plaisir, la passion, etc. L'*essaim* vif et joyeux des enfants du hameau. (Del.)

Ce jeune *essaim*, cette foule frivole
D'adorateurs qu'enchaînait sa beauté. (Parny.)

— Poét. et fig. En parlant d'une réunion de femmes jeunes et belles. Ciel! quel nombreux *essaim* d'innocentes beautés! (Rac.)

Dès le matin aux tentes de Ruben
On voit courir les vierges de Gossen;
Ce jeune *essaim* choisit dans la prairie
Les épis d'or et la vigne fleurie. (Campenon.)

— Poét. et fig. L'essaim des Jeux, des Plaisirs, des Ris, des Grâces, etc. Je livre aux aquilons l'*essaim* des préjugés. (Le Brun.)

Souvent l'*essaim* des folâtres amours
Donne aux bandeaux une grâce piquante. (Gresset.)

— Se prend aussi en mauvaise part. Vois des infirmités l'*essaim* épouvantable. (Del.) Et l'*essaim* destructeur des pâles maladies. (St-Victor.)

ESSAIMAGE. s. m. Écon. rur. Temps de l'année où les essaims d'abeilles sortent des ruches.

ESSAIMEMENT. s. m. Écon. rur. Partage qui se fait à certaines époques de l'année de la population d'une ruche; les jeunes abeilles abandonnent alors l'ancienne demeure pour aller s'en construire une autre. On dit alors que les abeilles *essaiment*.

ESSAIMER. v. n. 1re conj. Se dit des ruches d'où il sort un essaim. Cette ruche a essaimé. Dans notre climat, les ruches commencent à *essaimer* vers la fin de mai ou le commencement de juin. (Lomb.) Communément ce n'est que dans le courant des deux mois de mai et juin que les ruches *essaiment* (Id.)

ESSALÉ, ÉE. part. pass. du v. Essaler. S'empl. adjectiv. Poêle essalée.

ESSALER. v. a. Techn. Enduire la poêle de muire gluante avant que de la mettre au feu. — s'ESSALER. v. pron. Être essalé.

ESSAN. s. m. Conchyl. Coquille bivalve du Sénégal.

ESSANDOLES. s. f. pl. Petites planches qui servent à couvrir les maisons dans quelques cantons de la France.

ESSANGE. s. f. Action d'essanger le linge.

ESSANGÉ, ÉE. part. pass. du v. Essanger. S'empl. adjectiv. Linge essangé.

ESSANGER. v. a. 1re conj. (pr. *ess-san-jé;* du lat. *exsaniare*, formé de la partic. extract. *ex*, et de *sanies*, sanie, ordure; ôter les ordures). On met un *e* après le *g* lorsqu'il doit être suivi de *a*, *o*. *J'essangeais, nous essangeons*, etc. Laver le linge sale avant de le mettre dans le cuvier à lessive, le frapper avec le battoir. Essanger du linge. Le peuple dit par corruption, *échanger*.

[illegible]

ESSARDÉ, ÉE. part. pass. du v. Essarder. S'empl. adjectiv. Pont essardé.

ESSARDER. v. a. 1re conj. Mar. Éponger les ponts d'un vaisseau. On se sert pour cette opération d'un faubert, qui est un balai composé de longs fils d'étoupe. ‖ s'ESSARDER. v. pron. Être essardé.

ESSARS (Pierre des). Surintendant des finances sous Charles VI, accusé de dilapidation et de lèse-majesté, condamné à mort et exécuté le 1er juillet 1413.

ESSART. s. m. S'est dit pour Lieu rempli de broussailles.

— Agric. Terrain inculte qui peut ou doit être essarté, défriché. ‖ Terrain que l'on a essarté.

ESSARTAGE. s. m. Agric. Action d'essarter, manière d'essarter; effet de cette action. L'Académie dit *essartement*.

ESSARTÉ, ÉE. part. pass. du v. Essarter. S'empl. adjectiv. Bois essarté. Plaine essartée.

ESSARTEMENT. s. m. Action d'essarter.

ESSARTER. v. a. 1re conj. (du lat. *exartare* ou *essartare*, même signification). Défricher en arrachant les bois, les épines. Faire essarter un arpent de bois.

— Fig. Détruire. L'Espagnol *essarte* et ruine toutes les principautés voisines. (Est. Pasq.)

— For. *Essarter des bois.* Les éclaircir en arrachant les sous-bois et les épines.

— s'ESSARTER. v. pron. Être essarté.

ESSARTS (LES). Géogr. Ch.-l. de cant., arrond. de Bourbon (Vendée); 2,000 hab.

ESSAUGUE. s. f. Pêch. Filet formé d'une grande bourse au milieu, et d'une aile à chaque côté.

ESSAVÉ, ÉE. part. pass. du v. Essaver. Fossé essavé.

ESSAVER. v. a. et n. 1re conj. Écon. rur. Épuiser avec une pelle l'eau qui se trouve dans un fossé ou dans le lit d'un ruisseau qu'on a barré. On essave un ruisseau pour y prendre des truites. ‖ s'ESSAVER. v. pron. Être essavé.

ESSAYÉ, ÉE. part. pass. du v. Essayer. S'empl. adjectiv. Habit essayé.

ESSAYER. v. a. 1re conj. (ce mot ne s'est dit d'abord qu'en parlant des habits, *sagum*, *saye*, les Ital. en ont fait *assaggiare*, même signification). Il conserve l'*y* dans toute la conjugaison; ou bien change l'*y* en *i* devant un *e* muet. *J'essaie, tu essaies, il essaie*, etc. Éprouver quelque chose, en faire l'essai. Essayer un cheval, un habit, des souliers, une arme, une plume. Vous voulez *essayer* ce bandeau sur mon front? (Rac.) Après avoir *essayé* sa voiture, il la fit remiser rue de Clichy, où elle demeura jusqu'au moment du départ. (Dulaure.)

— Fig. Scarron lisait ses ouvrages à ses amis; il appelait cela *essayer* ses livres. La mode *essaya* de redevenir damoiselle, et l'art se fit paladin. (Bazin.)

La jeune Galathée enchantait les regards
Lorsqu'*essayant* la vie et son âme naissante. (Del.)

— *Essayer ses ailes.* Pour nous qui avons annoncé des premiers l'essor de cette gloire naissante quand elle ne faisait qu'*essayer* ses ailes, il nous est doux de voir tomber un reflet sur la noble cité qui eut le bonheur de lui prêter un berceau. (Ch. Nod.)

— Docim. *Essayer de l'or de l'argent.* Examiner à quel titre ils sont.

— v. n. *Essayer d'une chose, d'une personne.* Faire une expérience, une épreuve, pour voir si cette personne, cette chose est propre à ce qu'on en veut faire, si l'on pourra s'en accommoder. Il faut essayer de tout. Essayez-en une semaine ou deux.

— Tâcher, faire ses efforts. J'ai essayé de le persuader.

— Fig. Nous *essayons* de nous faire honneur des défauts dont nous ne voulons pas nous corriger. (La Roch.) D'autres sont nés un matin de printemps et ont *essayé* de vivre. (A. de Latour.)

— On dit vulgairement par menace ou défi: *Essayez-y.*

— Se disait pour Fatiguer. J'en quitte le métier (de l'équitation), il nous *essaye* trop pour durer longtemps. ‖ Il signifiait aussi Essuyer, éprouver. J'en ai déjà *essayé* cinq ou six bien longs accès et pénibles. (Mont.)

— Gramm. *Essayer* prend *à* ou *de* devant l'infinitif qui suit: Essayer *à* ou *de* combattre. Le goût et l'oreille en décident.

— Fam. *Essayer à demi.* Locution défectueuse. On essaye plus ou moins, mais on n'essaye ni à demi, ni au quart.

— *Essayer de, essayer à...* *De* s'emploie préférablement quand *essayer* a le sens de *tâcher*. Vous avez jusqu'ici *essayé* d'être heureux, y avez-vous réussi? (Mass.) Des jeunes gens enthousiastes du caractère et de la vie du chef des brigands ont *essayé* de l'imiter. (Mme de Staël.) Les poëtes ont *essayé* quelquefois de peindre cette douleur voluptueuse que donnent la vue de l'orage, le bruit des vents et la chûte de la pluie. (A.-Mart.) Ce serait en vain que nous *essayerions* de nous nourrir de carbone, d'hydrogène, d'azote; il faut que ces gaz aient passé dans un végétal pour qu'ils soient propres à soutenir notre existence. (Id.) ‖ *A* s'emploie plus particulièrement quand il signifie, Faire des essais, et qu'il se rapproche davantage [illegible]

— *Essayer sur. Essayez* sur Cinna ce que peut la clémence. (Corn.)

— s'ESSAYER. v. pron. S'éprouver, voir si l'on est capable d'une chose. S'essayer à la course. Il s'*essaiera* sur vous à combattre contre eux. (Rac.) Déjà le Hollandais patient, infatigable et froidement audacieux s'était *essayé* dans les glaces du Nord. (Malte-Brun.) Aux heures propices de la liberté il s'*essayait* dès lors à ce roman de son cœur. (Ste-Beuve.)

ESSAYERIE. s. f. Techn. Endroit particulier où l'on fait l'essai dans les monnaies.

ESSAYEUR. s. m. Admin. Officier préposé pour faire l'essai des matières d'or et d'argent destinées à la fabrication des monnaies et vérifier leur titre. Les *essayeurs du commerce* sont tenus, pour pouvoir exercer, de se faire examiner par l'inspecteur et le contrôleur de la Monnaie de Paris. (Robiq.) *Les essayeurs de la garantie* sont chargés d'essayer tous les ouvrages d'or ou d'argent fabriqués par les orfèvres. (Id.)

ESSE. s. f. Techn. Cheville de fer à tête aplatie faite en forme d'*s* qu'on met au bout des essieux d'une voiture, d'un affût, pour empêcher les roues d'en sortir.

— Constr. Morceau de fer en forme d'S dont on se sert pour accrocher les pierres qu'on veut élever dans un bâtiment.

— Chacun des crochets qui sont aux deux bouts des fléaux d'une balance et auxquels s'attachent les cordons ou les chaînes qui tiennent les bassins suspendus.

— Mar. Bandes de fer courbées, embrassant le bout des traversins ou des barres de perroquet, et percées pour laisser passer les haubans.

— Techn. Lame de fer formant des espaces circulaires de différents diamètres et servant à jauger le fil de fer.

— Se dit encore de divers autres objets tortus et en forme d'S qu'on employait dans les arts.

ESSEAU. s. m. Constr. Petit ais qu'on emploie dans la couverture des maisons.

— Techn. Petite hache recourbée.

ESSÉDAIRE. s. m. (du lat. *essedarius*, conducteur de chariots, fait de *esseda* ou *essedum*, mot gaulois latinisé, qui signifiait chariot de guerre). Antiq. Soldat ou gladiateur qui combattait monté sur une *essède*.

ESSÈDE. s. f. Ant. Char de guerre des Bretons et des Gaulois. L'essède fut adoptée à Rome, où elle servait à différents usages.

ESSEIGLAGE. s. m. Agric. Arrachement du seigle qui pousse dans un champ de froment.

ESSEIGLÉ, ÉE. part. pass. du v. Esseigler. S'empl. adjectiv. Champ esseiglé.

ESSEIGLER. v. a. 1re conj. Agric. Arracher le seigle qui croît dans un champ de blé. ‖ s'ESSEIGLER. v. pron. Être esseiglé.

ESSELLE. s. f. Écon. dom. Appareil qu'on met sur le dos des chevaux et des ânes, pour le transport du fumier, du bois, etc.

ESSELIER. s. m. V. AISSELIER.

ESSÉMINÉ, ÉE. part. pass. du v. Esséminer. S'empl. adjectiv. Graines esséminées.

ESSÉMINER. v. a. 1re conj. Semer çà et là; éparpiller. La fourmi *essémina* les graines des hauts cyprès. (B. de St-P.)

— s'ESSÉMINER. v. pron. Être esséminé.

ESSEMÉE. s. f. Agric. Manière dont une terre est ensemencée. On dit, *lieu de petite essemée*, d'un territoire où il y a peu de terre à ensemencer.

ESSEMILLÉ. adj. m. Constr. Qui est grossièrement taillé avec la hachette.

ESSENCE. s. f. (pr. *ess cen-ce;* du lat. *essentia*, fait de *esse*, être). Ce qui fait qu'une chose est ce qu'elle est, ce qui constitue sa nature. L'essence des choses. Il voit par les progrès de l'industrie et l'usage immodéré du feu, le globe lui-même altéré dans son *essence* chimique, et se hâtant vers une morte stérilité. (Ste-Beuve.) L'*essence* de la matière est l'inertie. (Virey.) L'homme possède ses biens en fantaisie, ses maux en *essence*. (Mont.) Le feu, fils du soleil, est sa plus pure *essence*. (Del.)

— Se dit des choses immatérielles. L'*essence* de l'esprit, c'est la pensée. (Descartes.) De l'esprit qui vous meut vous recherchez l'*essence*. (Volt.)

— *Être de l'essence de.* Il était de l'*essence* de quelques sectes anciennes, de rire de tout, et de celle des autres de pleurer toujours. (Bourgeois de la Rochelle.)

— Fig.

C'est toi qui, préparant une *essence* choisie,
A la table des dieux présentas l'ambroisie. (Castel.)

— Absol. *L'essence divine.* Cette *essence* suprême et éternelle, en qui nous vivons, par qui nous sommes, et qui donne le mouvement à tout. (Mass.) Quand j'entends dire que mon âme est spirituelle et que Dieu est un esprit, je m'indigne contre cet avilissement de l'*essence* divine; comme si Dieu et mon âme étaient de même nature! (J.-J. Rouss.)

La puissance, l'amour avec l'intelligence,
Unis et divisés, composent son *essence*. (Volt.)

— Art culin. Essence de gibier, de légumes, de jambon, etc. Extrait des parties la plus nutritives des viandes.

— Eaux et for. L'essence s'emploie [illegible] espèce ou nature des arbres qui composent une forêt. *Bois d'essence de chêne.* Bois qui est principalement formé d'arbres de cette espèce.

— Jurispr. On dit que les choses *ne sont plus en essence*, pour dire, qu'elles ne sont plus en nature, qu'elles sont détruites, qu'elles ne sont plus en notre pouvoir, qu'on ne peut pas les représenter comme on les a reçues. Quand des meubles ne sont plus en *essence*, il faut en payer la juste valeur et l'estimation. (Costaz.)

— Médec. *Essence des maladies.* Nom qu'on donne à la nature intime des maladies. Les recherches faites sur l'*essence* ont été ou inutiles ou dangereuses, elles ont conduit aux théories systématiques. (Béclard.)

— Parfum. Huile aromatique très-subtile, qu'on obtient de certains végétaux odorants, par la distillation. Essence de rose, de roma-

vin, de cannelle. Se parfumer avec des essences.

— Chim. Ce qu'il y a de plus pur et de plus subtil dans un corps.

— Pharm. Huiles volatiles, très-subtiles. || Ancienne pharmacopée. Teintures alcooliques composées. || Nom donné aux huiles volatiles des végétaux odorants, exprimant spécialement le caractere de telle ou telle substance végétale.

— Prat. La chose même que l'on a reçue. Rendre une essence. V. ESPÈCE.

— Teintur. *Essence vestimentale.* Nom qu'on donne à un mélange d'huiles essentielles de citron et d'essence de térébenthine à parties égales, qui sert à enlever les taches de graisse qui salissent les étoffes.

— Techn. *Essence d'Orient.* Matière argentée que l'on trouve sur le corps du poisson du genre cyprin, nommé *able* ou *ablette*, et qui, préparée, sert à enduire l'intérieur des bulles de verre qui servent à faire les fausses perles.

ESSENCÉ, ÉE. adj. des 2 g. Qui est parfumé d'essence. Ces esprits qui sont *essencés* ou aromatiques dans les fleurs, se dispersent aisément dans un air raréfié par les chaleurs. (Pluche.)

ESSENCIÉ, ÉE. part. pass. du v. Essencier. S'empl. adjectiv. Personne essenciée.

ESSENCIER. v. a. 1re conj. Parfumer, couvrir d'essences. || S'ESSENCIER. v. pron. Etre essencié.

ESSENCIFIER. v. a. 1re conj. Philos. herm. Transformer en essence.

ESSÉNIEN. s. m. Se dit de certains philosophes juifs, dont les opinions s'accordaient sur beaucoup de points avec celles des pythagoriciens.

ESSENTIALITÉ. s. f. (pr. *ess-çan-ci-a-li-té*). Etat de ce qui est essentiel. Qu'il s'agisse donc de la constitution physique des corps ou de la constitution morale et politique des sociétés humaines, on sentira toute l'*essentialité* des centres, des lignes et des limites de la correspondance entre toutes les parties d'un tout. (Laurent.)

ESSENTIEL, ELLE. adj. (pr. *es-çan ci-el*; rad. *essence*). Qui est de l'essence ; qui appartient à l'essence d'une chose. Partie essentielle. Qualité essentielle. L'oxygène et l'hydrogène sont des parties essentielles de l'eau.

— Signifie aussi Nécessaire, indispensable. Condition essentielle. Clause essentielle. Formalité essentielle. C'est là le point essentiel.

— Gramm. Peut-on dire *plus essentiel*, *très-essentiel*, etc.? Lorsque le mot *essentiel* est détourné de son sens primitif, pour signifier *nécessaire*, il est susceptible de comparaison. Aussi voyons-nous l'adjectif *essentiel* précédé de *le plus*, *très*, etc., dans nos meilleurs écrivains. Le devoir le plus *essentiel* du traducteur, celui qui les renferme tous, c'est de chercher à produire dans chaque morceau le même effet que son auteur. (Delille.) Elle a rendu un service bien *essentiel* à la philosophie. (Volt.) Un bon caractère est aussi *essentiel* qu'un bon tempérament. (J.-J. Rouss.) La partie la plus *essentielle* à la royauté, c'est la justice. (Fléch.) La poésie perd le plus *essentiel* de ses priviléges, quand elle ne sait pas tirer du clavier de la multitude un accord unanime qui lui répond comme un écho. (Nodier.)

— *Avoir à quelqu'un des obligations essentielles.* En avoir reçu des services importants.

— *Un homme essentiel, un ami essentiel.* Un homme, un ami solide, et sur qui l'on peut compter.

— Chim. pharm. Se dit des sels qu'on extrait des végétaux par filtration, évaporation ou cristallisation ; des huiles volatiles et aromatiques qu'on obtient des plantes par la distillation et auxquelles on attribue les vertus particulières de chacune d'elles ; tels sont les sels essentiels et les substances des matières extractives amères. Les sels minéraux contiennent une huile qui paraît leur être *essentiel*. (Buff.)

— Gramm. *Verbe pronominal essentiel.* Celui qui ne peut se conjuguer sans deux pronoms de la même personne. V. VERBE.

— Hist. nat. On appelle *caractères essentiels*, ceux qui expriment les particularités les plus remarquables des espèces, des genres et de toutes les coupes systématiques.

— Médec. *Maladie essentielle.* Maladie qui altère les fonctions par elle-même, sans dépendre d'aucune autre affection, pour les distinguer de celles qui ne sont que symptomatiques.

— Minér. On nomme *parties constituantes*, *essentielles d'une roche*, Celles dont la présence est nécessaire pour la constituer, comme le quartz, le feldspath et le mica dans le granit.

— Mus. *Cordes essentielles du ton*, ou mieux, *cordes modales*. La médiante et la dominante, *mi* et *sol*, dans le ton d'*ut* majeur, *ut* et *mi* dans le ton de *la* mineur, etc.

ESSENTIEL. s. m. La chose principale. Venons à l'essentiel. Voilà l'essentiel. C'est là l'essentiel. On dirait que pour cette médecine funéraire, l'*essentiel* soit la maladie et non pas la guérison. (Virey.)

ESSENTIELLEMENT. adv. Par essence. Ils osent attribuer à ce qui n'est pas, une toute-puissance qu'ils refusent à celui qui est *essentiellement*. (Mass.) Leurs climats n'ont-ils pas été modifiés *essentiellement*, ainsi que leurs peuples, par les défrichements, les cultures des terres et la floraison de la vie sociale? (Virey.)

— Signifie quelquefois Beaucoup, extrêmement, à un très-haut degré. Il l'a obligé essentiellement. La vie végétale diffère *essentiellement* de la vie animale. (B. de St-P.)

ESSER. v. a. 1re conj. Techn. Calibrer le fil de fer, de laiton qu'on veut employer à faire des épingles, par le moyen d'une mesure appelée *esse*, dans laquelle on le fait entrer.

— S'ESSER. v. pron. Etre essé.

ESSÉRA. s. m. Médec. Espèce d'exanthème, variété de l'urticain. Eruption de pustules écailleuses sur la peau avec démangeaison.

ESSERET. s. m. Techn. Sorte de tarière fort longue.

ESSERNÉ, ÉE. adj. Techn. Se dit d'un papier qui, faute de matière, n'a pas la grandeur de la forme.

ESSETTE. s. f. Techn. Marteau qui d'un côté a une tête ronde, et de l'autre un large tranchant.

ESSEULÉ, ÉE. adj. Qui est seul, délaissé de tout le monde, solitaire, abandonné. Cet homme est entièrmeent *esseulé*. (Acad.) Avec plus de mérite que femme du monde, on vous trouve aussi *esseulée* qu'un favori disgracié. (Dancourt.)

ESSEX (Robert Devereux, comte d'). Grand écuyer de la reine Élisabeth et son favori, entra dans une conspiration contre la reine, 1601, fut arrêté, condamné à mort et exécuté le 23 février de la même année.

ESSEX. Géogr. Comté maritime d'Angleterre, dont le chef-lieu est Colchester ; 300,000 hab. || Plusieurs comtés et communes des Etats-Unis portent le nom d'Essex. || *Royaume d'Essex.* Un des sept royaumes de l'heptarchie anglo-saxonne, capitale Londres. V. HEPTARCHIE.

ESSIEU. s. m. (du lat. *axiculus*, diminutif d'*axis*, axe). Pièce de bois ou de fer qui passe dans le moyeu des roues d'une voiture, d'un affût, sur laquelle porte toute la charge et dont les extrémités servent d'axe aux roues. L'*essieu* est généralement une pièce droite, fixe, terminée à ses deux extrémités par deux parties tournées en cône tronqué qu'on nomme fusées. (Laur.)

L'*essieu* crie et se rompt. l'intrépide Hippolyte
Voit voler en éclats tout son char fracassé. (RACINE.)

. . . . Cette maudite boue,
Qui jusqu'à l'*essieu* les enduit. (LA FONT.)

— Anat. Deuxième vertèbre du cou, ainsi nommée à cause de son apophyse odontoïde, qui forme une sorte d'essieu sur lequel roule la première vertèbre.

— Chemin de fer. Les essieux des voitures tournent dans des supports fixés au bâtis. Les roues sont callées sur les essieux au moyen de clavettes. On peut donc les considérer, dans leur usage, comme de véritables arbres tournants.

— *Essieu coudé.* Essieu qui porte les grandes roues de la locomotive, ou arbre à manivelle, qui transforme le mouvement de va-et-vient du piston, en un mouvement circulaire qui entraîne les roues. L'essieu coudé porte aussi les excentriques qui transmettent aux tiroirs les mouvements de va-et-vient nécessaires à l'introduction et à la sortie de la vapeur dans les cylindres. L'essieu coudé est formé d'un morceau du meilleur fer forgé, appelé *étoffe* ou *fer du riblon*, dans lequel on le taille à plein.

— Mar. On distingue les essieux de poulies en bois ou en fer, sur lesquelles tournent les réas, des essieux, des affûts de canon.

— Autrefois on disait en mécanique Essieu pour Axe, qui est aujourd'hui seul usité. Descartes dans sa *géométrie* a donné le nom d'Essieu à l'axe des courbes.

ESSIMÉ, ÉE. part. pass. du v. Essimer. S'empl. adjectiv. Faucon essimé.

ESSIMER. v. a. 1re conj. (du lat. *eximere*, ôter, retrancher). Fauc. Faire maigrir un oiseau, le dégraisser en lui donnant diverses cures pour le rendre moins lourd au vol.

— *Essimer l'oiseau.* C'est le dresser, l'instruire, le mettre en état de voler quand il est jeune ou qu'il sort de la mue.

— Fig. Se disait autrefois pour Affaiblir, diminuer. Si la santé est trop alègre et vigoureuse, il nous la faut *essimer* et rabattre. (Montaigne.)

— S'ESSIMER. v. pron. Être essimé.

ESSLING. Géogr. [illegible] che d'Autriche, à 9 kilom. est de Vienne.

— Hist. *Bataille d'Essling.* Le 22 mai 1809, 90,000 Autrichiens, commandés par l'archiduc Charles, y furent tenus en échec par l'armée française, réduite à moins de 50,000, par la rupture des ponts du Danube. Le maréchal Lannes y fut tué. Masséna y conquit le titre de Prince.

ESSONNE. Géogr. Rivière de France, qui a sa source dans la forêt d'Orléans, passe par le bourg de ce nom, et se jette dans la Seine à Corbeil, après un cours de 80 kilom. pendant lequel elle met en mouvement un grand nombre d'usines.

— Chef-lieu d'arr. (Seine-et-Oise), sur la rivière de ce nom, à 2 kil. de Corbeil ; 3,000 h.

ESSONIER. s. m. (du gr. ζώνη, bande, ceinture). Hist. milit. Enceinte où l'on plaçait les chevaux des chevaliers avant l'ouverture du tournoi.

— Blas. Double orle de l'écu ; bordure. L'*essonier* bordant l'écu enferme la pièce d'armes et l'empêche d'en sortir. (Le Laboureur.)

ESSOR. s. m. (du lat. *exaurum* ou *essorum*, fait dans le même sens de *aura*, air, vent.) Action d'un oiseau qui part librement pour s'élever dans les airs.

Se trouvait assez forte encor
Pour voler et prendre l'*essor*. (LA FONT.)

— Fig. Se dit d'une personne qui échappe à la sujétion, à la contrainte, et redevient libre. Ce jeune homme a pris l'essor, son essor.

— Fig. Donner libre carrière. Et ainsi mettant sa fortune à l'*essor*, l'ambitieux lui facilite une voie à un malheureux précipice. (Et. Pasq.) De ces intéressantes lectures se forma ce caractère indomptable et fier, impatient de joug et de servitude qui m'a tourmenté tout le temps de ma vie dans les situations les moins propres à lui donner l'*essor*. (J.-J. Rouss.)

— *Prendre l'essor.* Mon âme, qui recueillait avec avidité ces oracles de la sagesse, voulait prendre l'*essor* et s'élever jusqu'à vous. (Buff.)

— Absol. L'inspiration poétique. L'aspiration vers les choses de Dieu. Dans son *essor*, sainte Thérèse va se perdre heureusement dans l'abîme des grandeurs et des perfections de Dieu. (Fléch.) Un sublime *essor* le ramène à la cour des sœurs d'Apollon. (J.-B. Rouss.)

— Fig. *Donner l'essor à son esprit, à son éloquence, à sa plume.* Parler, écrire avec élévation, grandeur et liberté. || *Donner l'essor à son génie, à son imagination.* Donner libre carrière à des facultés brillantes. Sophocle enfin donnant l'*essor* à son génie. (Boil.)

— Fig. Action de débuter en quelque chose avec énergie, hardiesse et liberté. L'essor du talent, du génie. Un sublime essor. Les arts, l'industrie prirent leur *essor*. (Acad.)

— Néo-philos. *Essor harmonique.* Se dit dans l'école fouriériste, de la marche que suivraient les passions individuelles dans une société réglée selon les principes de cette école. Dans les sociétés harmoniques ou phalanstères, les passions se développent en essor harmonique, et produisent ainsi le bien individuel et social. || *Essor subversif.* Se dit, au contraire, de la marche que suivent les passions dans les sociétés mal organisées, qui contrarient la nature de l'homme. Dans nos sociétés, les passions, se développant en essor subversif, produisent le mal individuel et social dont nous sommes les fauteurs et les victimes.

— Fauc. *Montée d'essor.* Se dit du vol de l'oiseau, lorsqu'il monte à perte de vue, pour trouver un air plus frais.

— *Donner l'essor à ses passions.* Leur lâcher la bride, ne point les combattre.

— Syn. comp. ESSOR. VOL. VOLÉE. Le *vol* est l'action de s'élever dans les airs et de s'y soutenir ; l'*essor* est un vol hardi, haut et long. Au fig. Une personne prend son *vol* lorsqu'elle s'affranchit de ses entraves et qu'elle use de toute sa liberté ; son *essor* quand elle essaie librement ses forces et qu elle s'abandonne à toute son énergie.

ESSORAGE. s. m. Fauconn. Action de s'essorer.

ESSORANT, ANTE. adj. Blas. Oiseau essorant. Se dit d'un oiseau représenté les ailes à demi ouvertes et regardant le soleil. Morestan porte d'azur à la tour d'argent massonée de sable et surmontée d'un aigle *essorant* d'or. (Le Laboureur.)

ESSORÉ, ÉE. adj. S'est dit pour Libre, sans aucune règle. Perséus allait errant par tout genre de vie, et représentant des mœurs si *essorées* et vagabondes, qu'il n'était connu ni de lui, ni d'autres. (Mont.)

— Blas. Se dit des oiseaux volant en l'air. || Se dit aussi de la couverture d'un bâtiment, représenté dans les armoiries, lorsque cette couverture est d'un autre émail que le corps même du bâtiment.

ESSORÉ, ÉE. part. pass. du v. Essorer. S'empl. adj. Linge essoré.

ESSORER. v. a. 1re conj. Exposer à l'air pour faire sécher. Peu usité. On a mis ce linge sur des perches pour l'*essorer*. (Acad.)

— S'ESSORER. v. pron. Etre essoré.

— Fauconn. Se dit des oiseaux sujets à prendre un trop grand essor, mauvaise qualité dans un oiseau de proie. Ce faucon s'essore à chaque volée.

ESSORILLÉ, ÉE. adj. Hist. nat. Qui res- [illegible] point les oreilles.

ESSORILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Essoriller. S'empl. adj. Chien essorillé.

ESSORILLER. v. a. 1re conj. (pr. *ess-ço-ri-llé*; du lat. *exauriculare*, formé de la particule *ex* et de *auricula*, oreille). Couper les oreilles. Essoriller un chien.

— Fig. et fam. Couper les cheveux fort courts. Qui vous a ainsi *essorillé*? (Acad.)

— Anc. jurispr. Couper les oreilles d'un homme en exécution d'un arrêt de justice. Sous Charles VIII on *essorilla* Dojac, ancien ministre de Louis XI. (Mézer.)

— S'ESSORILLER. v. pron. Etre essorillé.

ESSORILLÉS. s. m. pl. Mamm. Famille de mammifères de l'ordre des rongeurs.

ESSOUCHEMENT. s. m. Agric. Action d'essoucher.

ESSOUCHÉ, ÉE. part. pass. du v. essoucher. S'empl. adj. Champ essouché.

ESSOUCHER. v. a. 1re conj. Agric. Arracher les souches d'un terrain. Essoucher un champ. || S'ESSOUCHER. v. pron. Être essouché.

ESSOUFFLEMENT. s. m. État laborieux de la respiration.

ESSOUFFLÉ, ÉE. part. pass. du v. Essouffler. S'empl. adj. Homme essoufflé. Elle se hâte d'accourir à sa mère un peu *essoufflée*, en disant quelques mots qui ne signifient pas grand'chose. (J.-J. Rouss.) Combien les femmes ne se plaignent-elles pas de palpitations et d'angoisses, lorsqu'elles sont étouffées, haletantes, harassées, *essoufflées* dans l'air trop renfermé de leurs cabinets! (Tiss.)

Que sert de n'effleurer qu'à peine ce qu'on tient,
Quand on a les mains pleines,
Et de vivre *essoufflé* comme un enfant qui vient
De courir dans les plaines? (V. HUGO.)

ESSOUFFLER. v. a. 1re conj. Oter le souffle ; mettre presque hors d'haleine par un mouvement violent.

— S'ESSOUFFLER. v. pron. Etre essoufflé. Je me suis *essoufflé* à monter cet escalier. (Acad.) Alertes en parlant, leur verbe court tout d'une haleine, brûle le pavé, *s'essouffle* et tombe. (Cormen.)

ESSOURISSER. v. a. 1re conj. Manég. Fendre les cartilages des naseaux d'un cheval, pour l'empêcher de hennir.

ESSOYES. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Bar-sur-Seine (Aube) ; 1,760 hab.

ESSUCQUÉ, ÉE. part. pass. du v. Essucquer. S'empl. adj. Moût essucqué.

ESSUCQUER. v. a. 1re conj. (du lat. *exsuccare*, ôter, extraire le suc). Agric. Tirer le moût d'une cuve. || S'ESSUCQUER. v. pron. Etre essucqué.

ESSUGAND. s. m. Techn. Se dit du lieu destiné, dans une savonnerie, au coupage du savon.

ESSUI. s. m. Lieu où l'on étend quelque chose pour le faire sécher.

— Amid. Grenier où l'on fait sécher l'amidon.

— Tann. *Mettre une peau à l'essui*, la suspendre en l'air à des chevilles par le moyen d'un crochet.

— Techn. Émail terne.

ESSUIE-MAINS. s. m. Linge qui sert à essuyer les mains. || Se dit particulièrement du linge que l'on met pour cet usage sur un rouleau de bois, dans les sacristies, les séminaires, les colléges, les ateliers, etc.

— Liturg. Linge dont le prêtre se sert à l'autel pour essuyer ses mains dans le saint sacrifice de la messe.

ESSUIE-PIERRE. s. m. Linge pour essuyer la pierre d'un fusil. || Pl., des *essuie-pierres*.

ESSUYÉ, ÉE. part. pass. du v. Essuyer. S'empl. adjectiv. Quels pleurs par un amant ne sont point *essuyés*? (Rac.)

ESSUYER. v. a. 1re conj. (de l'ital. *sciugare* ou plus communément *asciugare*, sécher, dessécher, dérivé du lat. *assicare* ou *adsiccare*, même signif.). L'*y* se change en *i* devant un *e* muet. *J'essuie, tu essuies, il essuie. Que j'essuie, que tu essuies, qu'il essuie*, etc. Oter l'eau, la sueur, l'humidité, la poussière en frottant. Essuyer les mains, les yeux, le visage. Ensuite Atala pansa ma blessure en l'*essuyant* avec une feuille de papaya ; elle la mouillait de ses larmes. (Chateaub.)

— Essuyer des outrages, des contre-temps. Il est des contre-temps qu'il faut qu'un sage *essuie*. (Rac.) Quels rebuts à *essuyer* de la part de celui peut-être à qui on a sacrifié son honneur? (Mass.) Je ne sais point en lâche *essuyer* des outrages. (Boil.)

— Fig. *Essuyer les larmes de quelqu'un.* Calmer son affliction, le consoler. Que ce reste heureux de tant de têtes augustes que nous avons vu tomber à la fois répare nos pertes et *essuie* nos larmes. (Mass.) || *Essuyer ses larmes.* Se consoler.

— Fig. et fam. *Essuyer les plâtres.* Habiter une maison nouvellement bâtie. || S'exposer au premier inconvénient d'un établissement ou d'une affaire.

— Signifie aussi Sécher, et se dit principalement du vent et du soleil. Le vent, le soleil essuie les chemins, essuie la terre qui a été trempée par la pluie.

— Eprouver, subir. Essuyer une tempête, un grain de mer. Essuyer des pertes. Essuyant les dangers des pirates, des vents. (La Font.) Mon mari vient d'*essuyer* une banqueroute de cinq mille livres : je viens de le reconduire jusqu'à Neuilly. (B. de St-P.)

— Fig. Etre exposé à. Essuyer le feu du canon, de la mousqueterie. || *Essuyer le premier feu.* Rester de pied ferme, et sans tirer, exposé à la fusillade des ennemis.

— Souffrir, endurer. Essuyer des affronts, des reproches, l'ennui des visites, l'humeur de quelqu'un, les caprices d'un grand, etc.

— S'ESSUYER. v. pron. Se sécher. S'essuyer les mains. S'essuyer les yeux. S'essuyer le visage. Qu'au milieu de ses pleurs, son père ou sa mère la rappelle, elle vient à l'instant jouer et rire en *s'essuyant* adroitement les yeux. (J.-J. Rouss.) Tandis que dans un coin en grondant je m'*essuie*. (Boil.)

ESSUYEUR. s. m. Techn. Racloir du
lindre gravé qu'on appelle *docteur*, dan
fabriques de toiles imprimées.

EST ou **ORIENT.** s. m. (pr. *èstt*). As
Le premier des quatre points cardinaux
partie du monde qui est à notre soleil le
l'orient. Le point que la terre, par son mo
ment diurne, présente le matin aux pre
rayons solaires.

— Navig. Nom d'une des quatre princi
plages. C'est le point de l'horizon qui est
par l'équateur du côté où les astres se lè

— Météor. Le vent qui souffle de cette
Le vent d'est.

— *Est-quart-sud-est. Est-sud-est. Est-*
est. Est-quart-nord-est. Se dit en astron
les distances entre les points principaux
navigation, des plages ; en météorologie
vents qui soufflent de ces plages.

— *Est*, expression exclusive des marin
indifféremment employée avec *Orient* da
langue des géographes lorsqu'il s'agit d
quer cette direction.

— Syn. comp. EST. LEVANT. ORIENT. V. OR

ESTACADE. s. f. (pr. *ess-ta-ka-de* ; de
stakete, formé de *steken*, bâton, pieu).
de digue faite avec de grands pieux pl
dans une rivière, dans un canal, pour en
mer l'entrée ou en détourner le cours. Le
pelo a à peu près les mêmes proportions
sa base, à l'exception des brise-glaces ou
cades. (B. de St-P.)

— Mar. Barrière établie momentaném
l'entrée d'un port avec des corps flottan
avec des câbles et des chaînes tendus au
vers du passage pour empêcher les bâtin
ennemis d'y pénétrer. || Remplissage en
qu'on place dans les mailles de la car
d'un vaisseau ou dans les intervalles qui
rent les couples.

— Se disait autrefois pour Champ clos.
honnête homme de ma connaissance
tombé comme il se battait en *estacade*,
sentant daguer à terre par son ennemi de
ou dix coups. (Montaig.)

ESTACHES. s. f. pl. Charp. Poteaux p
sous un pont. || Se disait autrefois pour
fiché en terre, pilori.

ESTADOU. s. m. Techn. Double scie
sert à tailler les dents des peignes.

ESTAFE. s. f. Signifiait un coup donné
un estafier ; ou une redevance exigée par
tains estafiers. || Droit des gardes d une ma
de jeu.

ESTAFETTE. s. f. (de l'ital. *stafetta*,
de *staffa*, étrier). Courrier qui ne porte
paquet que d'une poste à l'autre, pour le
mettre à un autre courrier qui le porte
poste suivante. Cette ville de commerce r
les lettres de Paris par *estafette*. (Acad.)

— Nom d'un journal publié à Paris.

ESTAFIER. s. m. (de l'ital. *staffiere*, ho
d'écurie ; rad. *staffa*, écurie). Au moyen
c'était une espèce de bravo, un valet à
teau, un laquais à pied, qui tenait l'étr
son maître, portait son épée, et était armé
même ; de là le nom de domestique d'épée
Angleterre, du temps du roi Jacques, un
chand de la Cité n'eût osé rien faire trans
ter de précieux sans être escorté par des
fiers armés. (Bard.)

— Dans le langage moderne, ce mot se p
toujours en mauvaise part ; il est devenu
logue, sinon synonyme, du Matamore du
tre espagnol et du Fier-à-bras des trét
français.

— En Italie, on appelle *estafiers* des lac
en livrée, en manteau, et de haute stature
figurent dans le cérémonial de l'enterrem
des papes. Les cardinaux ont aussi des
fiers.

— Signifie encore, Souteneur de mau
lieux, de lieux de prostitution, etc.

ESTAFILADE. s. f. (de l'ital. *staffil*
coup d'étrivière, coup de fouet ; rad. *sta*
étrivière à laquelle pend un étrier). Primi
ment ce mot désignait l'action des esta
chargés de faire déranger, par le moyen
étrivières, les passants qui obstruaient le
min du cavalier leur maître. De cette ma
d'agir des estafiers nous est venue l'expres
soldatesque *estafilade*, pour signifier l'En
provenant d'un coup de sabre, ou le
donné par un estafier. Dans un langage
relevé on disait autrefois *taillade*, dans le
que prend de nos jours le mot *estafilade*.

— Fam. Coupure faite principalement
fait une vilaine *estafilade* sur le nez, au
visage. (Acad.)

— Fam. Déchirure faite à un manteau
une robe, etc. Il y a une estafilade à
manteau.

ESTAFILADÉ, ÉE. part. pass. du v. E
filader. S'empl. adjectiv. Il y eut plus d
mâchoire *estafiladée*. (Fill. St-Mart.)

ESTAFILADER. v. a. 1re conj. Pop. F
une estafilade, donner une estafilade.

— S'ESTAFILADER. v. pron. Être estafilad
Se faire une estafilade.

ESTAGENTERIE. s. f. Hutte de terre qu
bitent les plus pauvres cultivateurs des e
rons de Toulouse.

ESTAGNON. s. m. Vase de cuivre é
dans lequel les eaux distillées et notam

ESSUYEUR. s. m. Techn. Racloir du cylindre gravé qu'on appelle *docteur*, dans les fabriques de toiles imprimées.

EST ou **ORIENT.** s. m. (pr. *èstt*). Astron. Le premier des quatre points cardinaux. La partie du monde qui est à notre soleil levant, l'orient. Le point que la terre, par son mouvement diurne, présente le matin aux premiers rayons solaires.

— Navig. Nom d'une des quatre principales plages. C'est le point de l'horizon qui est coupé par l'équateur du côté où les astres se lèvent.

— Météor. Le vent qui souffle de cette plage Le vent d'est.

— *Est-quart-sud-est. Est-sud-est. Est-nord-est. Est-quart-nord-est.* Se dit en astronomie les distances entre les points principaux; en navigation, des plages; en météorologie, des vents qui soufflent de ces plages.

— *Est*, expression exclusive des marins, est indifféremment employée avec *Orient* dans la langue des géographes lorsqu'il s'agit d'indiquer cette direction.

— Syn. comp. EST. LEVANT. ORIENT. V. ORIENT.

ESTACADE. s. f. (pr. *ess-ta-ka-de ;* de l'all. *stakete*, formé de *steken*, bâton, pieu). Sorte de digue faite avec de grands pieux plantés dans une rivière, dans un canal, pour en fermer l'entrée ou en détourner le cours. Le Tupelo a à peu près les mêmes proportions dans sa base, à l'exception des brise-glaces ou *estacades*. (B. de St-P.)

— Mar. Barrière établie momentanément à l'entrée d'un port avec des corps flottants ou avec des câbles et des chaînes tendus au travers du passage pour empêcher les bâtiments ennemis d'y pénétrer. ‖ Remplissage en bois qu'on place dans les mailles de la carcasse d'un vaisseau ou dans les intervalles qui séparent les couples.

— Se disait autrefois pour Champ clos. Un honnête homme de ma connaissance étant tombé comme il se battait en *estacade*, et se sentant daguer à terre par son ennemi de neuf ou dix coups. (Montaig.)

ESTACHES. s. f. pl. Charp. Poteaux placés sous un pont. ‖ Se disait autrefois pour Pieu fiché en terre, pilori.

ESTADOU. s. m. Techn. Double scie qui sert à tailler les dents des peignes.

ESTAFE. s. f. Signifiait un coup donné par un estafier; ou une redevance exigée par certains estafiers. ‖ Droit des gardes d'une maison de jeu.

ESTAFETTE. s. f. (de l'ital. *stafetta*, fait de *staffa*, étrier). Courrier qui ne porte son paquet que d'une poste à l'autre, pour le remettre à un autre courrier qui le porte à la poste suivante. Cette ville de commerce reçoit les lettres de Paris par *estafette*. (Acad.)

— Nom d'un journal publié à Paris.

ESTAFIER. s. m. (de l'ital. *staffiere*, homme d'écurie; rad. *staffa*, écurie). Au moyen âge, c'était une espèce de bravo, un valet à manteau, un laquais à pied, qui tenait l'étrier à son maître, portait son épée, et était armé lui-même; de là le nom de domestique d'épée. En Angleterre, du temps du roi Jacques, un marchand de la Cité n'eût osé rien faire transporter de précieux sans être escorté par des *estafiers* armés. (Bard.)

— Dans le langage moderne, ce mot se prend toujours en mauvaise part; il est devenu analogue, sinon synonyme, du Matamore du théâtre espagnol et du Fier-à-bras des tréteaux français.

— En Italie, on appelle *estafiers* des laquais en livrée, en manteau, et de haute stature, qui figurent dans le cérémonial de l'enterrement des papes. Les cardinaux ont aussi des estafiers.

— Signifie encore, Souteneur de mauvais lieux, de lieux de prostitution, etc.

ESTAFILADE. s. f. (de l'ital. *staffilata*, coup d'étrivière, coup de fouet; rad. *staffile*, étrivière à laquelle pend un étrier). Primitivement ce mot désignait l'action des estafiers chargés de faire déranger, par le moyen des étrivières, les passants qui obstruaient le chemin du cavalier leur maître. De cette manière d'agir des estafiers nous est venue l'expression soldatesque *estafilade*, pour signifier l'Entaille provenant d'un coup de sabre, ou le coup donné par un estafier. Dans un langage plus relevé on disait autrefois *taillade*, dans le sens que prend de nos jours le mot *estafilade*.

— Fam. Coupure faite principalement sur le [illegible] fait une vilaine *estafilade* sur le nez, sur le visage. (Acad.)

— Fam. Déchirure faite à un manteau, à une robe, etc. Il y a une estafilade à votre manteau.

ESTAFILADÉ, ÉE. part. pass. du v. Estafilader. S'empl. adjectiv. Il y eut plus d'une mâchoire *estafiladée*. (Fill. St-Mart.)

ESTAFILADER. v. a. 1re conj. Pop. Faire une estafilade, donner une estafilade.

— S'ESTAFILADER. v. pron. Être estafiladé. ‖ Se faire une estafilade.

ESTAGENTERIE. s. f. Hutte de terre qu'habitent les plus pauvres cultivateurs des environs de Toulouse.

ESTAGNON. s. m. Vase de cuivre étamé dans lequel les eaux distillées et notamment celles de fleurs d'oranger sont envoyées du midi de la France.

ESTAIN. s. m. Mar. Pièce de bois faisant partie de l'arcasse d'un gros bâtiment à arrière carré. Il y en a deux. Chacune de ces varangues de la poupe d'un vaisseau porte sur l'étambot; on cloue sur elles les extrémités des bordages tant des flancs que de l'arrière. Ces pièces ont été supprimées dans les nouvelles constructions.

ESTAING. Géogr. Ch.-l. de cant., arrond. d'Espalion (Aveyron); 1,000 hab.

ESTALIERS-PIERRIERS. s. m. pl. Nom que les lapidaires portaient autrefois.

ESTAME. s. f. Comm. Ouvrage de fils de laine tricotés par mailles les uns dans les autres. Bas, camisole d'estame. ‖ Nom que l'on donne, dans le Gévaudan, à la laine de première qualité.

ESTAMET. s. m. ou **ESTAMETTE.** s. f. Sorte d'étoffe de laine commune.

ESTAMIENTO. s. m. Hist. pol. Mot espagnol qui signifie Etat, ordre. *Cortès par estamiento*, se dit de l'assemblée des cortès d'Espagne lorsqu'elle avait lieu par ordres ou par états. Ferdinand VII convoqua les cortès par estamiento.

ESTAMINET. s. m. (du flam. *stamenay*, dérivé de *stamm*, souche ou famille, parce que c'était autrefois une coutume de la Flandre, pour tous les membres d'une même famille, de se réunir alternativement chez l'un et chez l'autre, après les travaux de la journée, pour y boire et y fumer; on appelait ces assemblées être *en stamme*, c'est-à-dire en famille). Lieu public où s'assemblent des buveurs et des fumeurs de toutes conditions; établissement à l'instar des cafés où règne plus de liberté et moins de bienséance. Depuis quelque temps, on a formé à Paris de très-beaux estaminets. Passer toutes ses soirées à l'*estaminet*, c'est perdre son temps. (J. L.) On dit aussi *Tabagie*.

ESTAMINOIS. s. m. Techn. Ais de vitrier pour fondre la soudure.

ESTAMPAGE. s. m. Techn. Action d'imprimer dans les pâtes céramiques encore molles les ornements dont on veut les enrichir.

ESTAMPE. s. f. (de l'ital. *stampa*, fait de l'all. *stampsen*, fouler, presser). Empreinte, impression que donne sur du papier ou sur toute autre matière une planche de métal gravée. Ce mot s'applique également aux produits de la gravure à l'eau-forte, au burin, à la manière noire, au crayon, au lavis, etc. L'art de faire des estampes est dû à Maso Finiguerra, orfèvre florentin.

— Se dit des gravures détachées ou de celles dont on fait un recueil.

— Le mot *estampe* a été autrefois synonyme d'*image*, et ce dernier mot n'est plus employé maintenant que pour des *estampes* de très-peu de valeur. Une belle estampe. Une vieille estampe. Une estampe ancienne. Le cabinet des estampes. Marchand d'estampes.

— On dit aussi *une estampe avant la lettre;* il est plus convenable, dans ce cas, de dire, *une épreuve avant la lettre.* V. LETTRE.

— *Tirer une estampe sur du plâtre.* Couler du plâtre fin et liquide sur la planche gravée, après qu'elle a été encrée et essuyée comme pour une épreuve sur du papier.

— Techn. Outil dont se servent les serruriers, les maréchaux, les relieurs, et d'autres artisans, pour estamper.

— Orfévr. Plaque de fer gravée en creux sur laquelle on frappe la feuille d'or ou d'argent dont on veut former un ornement quelconque.

— Raffin. Mastic dont on garnit le fond d'une forme.

— Syn. comp. ESTAMPE. ÉPREUVE. Ces deux mots désignent le produit d'une planche gravée. Le mot *estampe* est pris dans un sens absolu, Voilà une belle estampe, ou dans un sens relatif au tableau d'après lequel l'estampe a été faite. L'*épreuve* est relative à la planche d'où elle est tirée ou à d'autres épreuves auxquelles on la compare.

ESTAMPÉ, ÉE. part. pass. du v. Estamper. S'empl. adjectiv. Monnaie estampée. Les cuirs *estampés* ont été d'un usage assez fréquent sous les règnes de Henri IV et de Louis XIII, pour orner les parois d'une chambre. (Duch.)

ESTAMPER. v. a. 1re conj. (de l'ital. *stampare*). Faire une empreinte avec quelque matière dure et gravée sur une matière plus molle. On *estampe* la monnaie avec le balancier. (Acad.)

— *Estamper un nègre.* Le marquer avec un [illegible]

— Techn. *Estamper le cuir.* Y former, y empreindre des figures.

— Orfévr. Faire le cuilleron d'une cuillère avec une estampe. ‖ Former les contours d'une boîte en l'emboutissant sur des mandrins dans un creux de plomb.

— Maréch. *Estamper.* Percer les trous d'un fer de cheval. ‖ *Estamper gras.* Percer les trous très-près du rebord intérieur du fer. ‖ *Estamper maigre.* Pratiquer les trous près du bord extérieur.

— Chapell. Passer à plat sur le bord d'un chapeau l'outil appelé la pièce. Passer les pièces à plat.

— Eper. Creuser un morceau de fer plat pour en faire un fonceau.

— Pot. Imprimer dans un creux une pièce de poterie.

— Raff. Mastiquer une poignée de sucre dans le fond d'une forme, dite bâtarde, où l'on veut jeter de la vergeoise.

ESTAMPEUR. s. m. Orfèvre, ouvrier bijoutier qui estampe.

— Raffin. Pilon de bois qui sert à estamper les formes à vergeoises.

ESTAMPILLE. s. f. (pr. *ess-tan-pi-ie*). Marque, empreinte qu'on applique au lieu de signature, ou avec la signature, sur des brevets, des commissions, des lettres, des quittances, etc., pour en assurer l'authenticité.

— Marque faite sur une marchandise pour constater l'acquittement de certains droits, comme ceux de douanes, etc., ou certifi[illegible] gine d'un produit breveté. C'est pour [illegible] mier cas une marque de plomb scellé; [illegible] le second une plaque de cuivre mince, imprimée au mouton ou au balancier, sur une matrice gravée en relief qui porte le nom, la demeure et l'adresse du fabricant.

— Marque apposée à un livre ou sur les feuillets d'un livre pour faire connaître la bibliothèque à laquelle il appartient.

— L'instrument même qui sert à faire ces sortes de marques.

ESTAMPILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Estampiller. S'empl. adjectiv. Etoffe estampillée. Livre estampillé.

ESTAMPILLER. v. a. 1re conj. (pr. *èce-tan-pi-ié*). Marquer avec une estampille. Estampiller un livre. Estampiller des brevets. Estampiller des lettres.

— S'ESTAMPILLER. v. pron. Être estampillé. Ces livres-là doivent s'estampiller.

ESTAMPOIR. s. m. Luthier. Outil dont se servent les facteurs d'orgues pour ployer les lames de cuivre qui forment les anches.

ESTAMPURE. s. f. Techn. Trou des fers du cheval.

ESTAN. s. m. (du lat. *stans*, part. prés. de *stare*, se tenir debout). Forest. Se dit des bois qui sont debout et sur pied. Arbre en estan.

ESTANC. adj. m. Mar. Se dit d'un bâtiment bien clos, sans voie d'eau, en bon état. Bâtiment estanc.

ESTANCE. s. f. Mar. Piliers posés le long des hiloires pour soutenir les barotins ou petits barots. ‖ *Estance à taquets*, échelle de fond de cale, avec une corde à côté, à laquelle on donne le nom de *tire-vieille*.

ESTANCIE. s. f. Nom sous lequel on désigne généralement, dans l'Amérique du Sud, les établissements ruraux destinés à l'éducation et à la conservation des bestiaux.

EST-ANGLIE. s. f. Hist. Un des trois royaumes angles de l'heptarchie anglo-saxonne; il fut fondé en 571 par Offa. Capitale, Norwich. V. HEPTARCHIE.

ESTANGUES. s. f. pl. Tenailles de forgeron.

— Métrol. Tenailles avec lesquelles on couchait sur l'enclume les morceaux de métal qu'on voulait façonner pour en faire des pièces de monnaie.

ESTAQUET. s. m. Pêch. Attache qui sert à lier des parties de filets.

ESTASE. s. f. Manuf. Nom de deux pièces de bois qui fixent les quatre pieds d'un métier d'étoffes de soie.

— Traverse d'en haut du métier de velours.

ESTASSEMENT. s. m. Anc. cout. Droit que la commune prélevait sur les biens d'un bourgeois mort sans héritier dans la ville.

ESTATEUR. s. m. Anc. jurispr. Celui qui fait une cession judiciaire de bien à ses créanciers.

ESTATUTO REAL. s. m. Hist. Nom qu'on donne aux ordonnances des rois d'Espagne, et particulièrement à l'ordonnance par laquelle Ferdinand VII convoqua les cortès en 1832, pour faire reconnaître les droits de sa fille Isabelle au trône d'Espagne.

ESTAVILLON. s. m. Techn. Morceau de peau préparée pour faire un gant.

ESTE. Géogr. Ville du royaume lombard-vénitien, dans la province de Padoue; 7,500 hab. C'est le berceau de la maison d'Este.

ESTE (maison d'). Une des plus anciennes et des plus illustres maisons de l'Italie. Cette famille, qui a régné sur Este, Padoue, Ferrare, Modène et Reggio, descendait des ducs de Toscane, expulsés de leurs Etats en 926. Entre autres branches, elle a produit celle des ducs de Brunswick, qui règne aujourd'hui en [illegible]

ESTELAIRE. adj. des 2 g. Véner. Apprivoisé. ‖ *Cerf estelaire*, cerf apprivoisé que l'on envoie dans les bois pour qu'il ramène d'autres cerfs.

ESTEMÉNAIRE. s. f. Mar. Nom de deux pièces de bois ajustées au bout des madriers.

ESTÈQUE. s. f. Techn. Outil de bois dont le potier de terre se sert pour terminer ses ébauches.

ESTER. v. n. (pr. *ess-té ;* du lat. *stare*). T. de pal. Comparaître en justice ou devant le juge. Usité seulement dans les phrases suivantes : *Ester en jugement*. Poursuivre une action en justice soit en demandant, soit en défendant. La femme ne peut *ester* sans l'autorisation de son mari. Les mineurs non émancipés, les personnes frappées d'interdiction, etc., ne peuvent ester. ‖ *Ester à droit.* Comparaître, se présenter devant le juge sur l'assignation qu'on a reçue. Se représenter après cinq ans de coutumace.

— Se disait anciennement pour, S'arrêter, hésiter.

— *Je n'este jamais.* Devise de Charles VI, qui, selon l'usage emblématique du temps, était figurée par une plante de genêt et le mot *jamais*.

ESTER, ESTÈRE ou **ESTERRE.** s. f. Mar. Crique cachée entre deux mornes sur les côtes de l'Amérique, et servant de refuge aux caboteurs.

— Relat. Natte ou tissu de paille, que les Orientaux étendent sur la terre pour leur servir de lit.

ESTERHAZY. Géogr. Ville de Hongrie, comtat d'Œdenbourg, sur le lac de Neusiedel. Magnifique château appartenant aux princes d'Esterhazy.

— Célèbre famille catholique de la monarchie autrichienne, qui a fourni plusieurs diplomates distingués, et renommée aujourd'hui pour son immense fortune.

ESTERLET. s. m. Ornith. Oiseau de l'Acadie. ‖ Oiseau aquatique d'Afrique.

ESTERLIN. s. f. Anc. terme d'orfév. Poids de vingt-huit grains et demi. C'est la vingtième partie de l'once. Il y a cent soixante esterlins au marc.

ESTERNAY. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. d'Epernay (Marne); 800 hab.

ESTEROTE. s. m. Pêch. Espèce de tramail en usage sur la Gironde, qui sert à prendre des soles, des turbots, etc.

ESTHÉMATIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui concerne l'habillement.

ESTHÈME. s. m. ou **ESTHÈSE.** s. f. Ant. gr. Le vêtement de dessous des femmes d'Athènes.

ESTHÈME. s. m. Philos. Chose sentie; impression reçue par la sensibilité.

ESTHÉOSTOME. adj. et s. m. (ét. gr., ἐσθής, vêtement; στόμα, bouche). Bot. Se dit des mousses qui n'ont qu'une garniture simple à l'orifice de leur urne.

ESTHER. (Nom qui dans la langue hébraïque signifie *cachée*). Juive de la tribu de Benjamin, nièce de Mardochée; le roi Assuérus en fit son épouse après avoir répudié Vasthi. Elle sauva la vie à Mardochée et au peuple juif, qu'Aman, favori d'Assuérus, voulait faire périr. Racine a mis cet événement sur la scène dans la tragédie d'*Esther*.

— Philol. sac. *Livre d'Esther.* Livre canonique de l'Ecriture sainte, où se trouve racontée l'histoire des Juifs sous Assuérus.

ESTHÉSIE. s. f. Philos. La sensibilité, la passivité humaine; elle se divise en *endesthésie* et *exesthésie*.

ESTHÈTE. adj. des 2 g. Philos. Susceptible d'être senti, de fournir des sensations.

ESTHÉTÈRE. s. m. Phys. et philos. Centre où se répercutent et se comparent toutes les impressions; organe principal de la sensibilité.

ESTHÉTIQUE. (du gr. αἴσθησις, sentiment; dérivé du v. αἰσθάνομαι, sentir; proprement la science du sentiment). Science qui a pour objet de rechercher et de déterminer les caractères du beau dans les productions de la nature ou de l'art. C'est en Allemagne que l'esthétique a pris naissance, et c'est Baumgarten qui lui donna ce nom. Les plus célèbres écrivains allemands qui se sont occupés d'esthétique sont Lessing, Kant, Winckelmann, Schlegel, Solger, Tieck, Novalis, Schiller.

— Se dit en général de tout ce qui a rapport à la sensibilité.

ESTHÉTIQUE. adj. des 2 g. Qui sert à faire sentir les beautés d'un ouvrage. Energie *esthétique*. (Beauzée.)

— Se dit en particulier de ce qui se rapporte au sentiment du beau. Impression, appréciation esthétique.

— *Jugement esthétique.* Se dit, dans le système kantiste, du jugement lorsqu'il considère les formes des choses de manière à en tirer un sentiment de plaisir.

— *Critique du jugement esthétique.* Titre d'un ouvrage de Kant, où cet écrivain recherche la nature du beau et du sublime, et dans lequel il soutient qu'il y a dans la poésie et dans les arts dignes comme elle de peindre les senti- [illegible] l'un qui peut se rapporter au temps et à cette vie, l'autre à l'éternel et à l'infini.

ESTHIOMÈNE. adj. des 2 g. (du gr. ἐσθιόμενος, de ἐσθίω, je mange). Méd. Corrosif, rongeant. Ulcère esthiomène.

ESTHIOMÈNE. s. m. Médec. Feu St-Antoine. Gangrène totale et complète d'une partie.

ESTHIOMÉNÉ, ÉE. adj. Médec. Celui, celle qui est infecté du feu St-Antoine.

ESTHIOMÉNER. v. a. 1re conj. Chir. Couper un membre infecté du feu St-Antoine.

ESTHONIE. Géogr. Un des gouvernements du Nord de la Russie, capit. Revel; 350,000 h. Les paysans esthoniens étaient tous serfs avant 1816. L'empereur Alexandre les émancipa à cette époque, mais leur liberté est encore plutôt nominale que réelle. L'Esthonie est quel-

quefois appelée gouvernement de Revel, du nom de sa capitale.

ESTHONIEN, IENNE. adj. et s. Ethnog. Habitant de l'Esthonie; qui appartient à l'Esthonie ou à ses habitants. Les Esthoniens font partie de la famille ouralienne ou finnoise.

ESTIBADE. s. f. Agric. Portion de la récolte qui revient à celui qui aide à la faire.

ESTIBOT. s. m. Techn. Billot de bois sur lequel on fait avec la lime une pointe au fil de fer qui doit passer par un nouveau trou de la filière.

ESTICEUX. s. m. Techn. Sorte de machine à l'usage des tireurs d'or. || Tringles qui tiennent les roquetins.

ESTIENNE (Robert et Henri). Deux membres d'une famille célèbre dans les lettres et la typographie. Robert naquit à Paris en 1503; établit une imprimerie sous son nom en 1527; publia en 1532 le *Thesaurus linguæ latinæ*; fut nommé imprimeur royal en 1537. Persécuté pour son attachement à la réforme, il se retira à Genève en 1552, il y mourut en 1559. || Estienne, fils de Robert, naquit à Paris en 1528; rétablit en 1557 l'imprimerie de son père à Paris; publia en 1572 le *Thesaurus linguæ grecæ*, s'y ruina, et mourut fou à l'hôpital de Lyon en 1598. Il avait embrassé la réforme.

ESTIER. s. m. Pêch. Conduit de communication entre un lac et une rivière, entre un marais et la mer.

ESTILLE. s. f. Techn. Métier de haute-lice à fabriquer les étoffes.

ESTIMABLE. adj. des 2. Qui mérite d'être estimé. Homme estimable. Femme estimable. Une famille estimable. Si l'on voulait être estimé, il faudrait vivre avec des personnes *estimables*. (La Bruy.)

— Se dit aussi des qualités qui méritent d'attirer l'estime. Rien n'est plus *estimable* que le bon sens et la vertu. (Fén.) Il y a une pureté de mœurs plus *estimable* que celle du sang. (Fléch.) La politesse, cette qualité si aimable, si douce, si *estimable* dans le monde, est maussade dans les arts d'imitation. (Dider.)

ESTIMATEUR. s. m. (en lat. *estimator*; rad. *æs*, argent). Celui qui a charge de priser une chose, d'en déterminer la valeur.

— Fig. Se dit quelquefois en parlant des choses morales. Juste *estimateur* de la vertu, du mérite, des ouvrages d'esprit. (Acad.) Un peuple si mauvais *estimateur* du mérite. (Volt.)

ESTIMATIF. adj. m. Se dit des procès-verbaux et devis des experts nommés pour estimer des réparations, des travaux. Etat, devis estimatif.

ESTIMATION. s. f. (pr. *èss-ti-ma-ci-on*; en lat. *æstimatio*). Jugement qu'on fait du prix et de la valeur d'une chose; action d'estimer, prisée, évaluation. Suivant l'estimation qui en sera faite. Les enchères n'ont pas atteint le prix de l'*estimation*. (Acad.) Le tout à l'*estimation*. (La Font.)

— A signifié quelquefois Estime. *L'estimation*, non plus que l'affection, nous ne la devons qu'à leur vertu. (Mont.) Sans égard à l'*estimation* des hommes. (J.-J. Rouss.)

— Philos. Opinion provisoire. Se dit dans la doctrine philosophique d'Abailard, de toute notion admise par la foi, tant qu'elle n'a point été vérifiée par la raison et admise dans le domaine de la science. La doctrine de l'estimation fut attaquée par S. Bernard.

ESTIMATIVE. s. f. Philos. Faculté de l'âme à juger. Il ne faut pas conclure de là que l'éléphant ait l'intelligence des langues, mais seulement qu'ayant une très-parfaite *estimative*, il connaît les divers mouvements d'estime ou de mépris dont les hommes sont agités envers lui. (Vinc. Marin.)

ESTIMATOIRE. adj. des 2 g. Didact. Qui concerne l'estimation.

— Dr. rom. *Action estimatoire*. Se dit de l'action qui a pour objet de déterminer la nature d'un contrat de vente, de prêt, etc.

ESTIME. s. f. (ét., V. ESTIMER.). Opinion favorable, sentiment inspiré par de bonnes qualités morales appréciées par la raison. Avoir l'estime de tout le monde, l'estime générale. Avoir pour quelqu'un une estime particulière, une grande estime, la plus haute estime. Honorer quelqu'un de son estime. Acquérir l'estime publique. Il a l'estime et l'affection de tous les gens de bien. Il est perdu d'estime et de réputation. Sa conduite inspire beaucoup d'estime. Les talents sont encore plus rares que la naissance et les richesses, et partout ils [illegible]

Point d'attachement sans *estime*, et point d'*estime* sans confiance réciproque. (Bazin.) Le désir d'une *estime* honorable parmi les hommes le trouve accessible à ses justes douceurs. (Ste-Beuve.) Nul ne peut être heureux s'il ne jouit de sa propre *estime*. (J.-J. Rouss.)

Va chercher des amis dont l'*estime* funeste
Honore l'adultère, applaudisse à l'inceste. (Racine.)

— Se dit du cas que l'on fait de certaines choses. Ces découvertes sont en grande estime dans la nation.

— Cérém. Sorte de considération que l'on exprime au bas d'une lettre et dans le cours ordinaire de la vie, et dont on s'attache à fixer la mesure suivant les circonstances et les personnes avec lesquelles on est en relation. Je suis avec la plus haute estime, monsieur, etc.

— S'est dit quelquefois, mais contrairement au génie de notre langue, pour, Etre en possession, se croire en possession de l'estime. Non content de l'*estime* d'être un des plus braves hommes de France. (Voiture.) Cet auteur a beaucoup d'*estime* dans le monde (Malh.) On dirait aujourd'hui, Non content d'être estimé... Cet auteur jouit de beaucoup d'estime, etc.

— Mar. Méthode d'approximation par laquelle le navigateur mesure la longueur du chemin qu'il a fait, détermine la direction qu'il a suivie, et par conséquent le lieu où il se trouve.

ESTIMÉ, ÉE. part. pass. du v. Estimer. S'empl. adjectiv. Pitthée *estimé* sage entre tous les humains. (Rac.) Les sots admirent tout dans un auteur *estimé*. (Volt.) Ouvrier *estimé* dans un art nécessaire. (Boil.) La femme qu'il aima le plus tendrement fut Servilie; il lui fit présent d'une perle *estimée* six millions. (De Ségur.) Le tiercelet est donc plus propre au vol que sa femelle, et en effet il est plus *estimé* dans la fauconnerie. (Buff.) On n'est jamais autant *estimé* par un autre que par soi-même. (Trad. de Sénèq.)

ESTIMER. v. n. 1re conj. (du lat. *æstimare*, fait de *æs*, argent, et du gr. τιμάω, je prise, j'estime). Priser quelque chose, en apprécier, en déterminer la valeur.

Permettez que j'*estime*
La grandeur de l'amour par la grandeur du crime. (Corneille.)

— Fig. Avoir une opinion avantageuse de quelqu'un, de quelque chose; en faire cas. S'il a fait cette action, je l'en estime davantage. Personne ne savait mieux *estimer* les choses louables, ni mieux louer ce qu'elle *estimait*. (Fléch.) Il *estime* Rodrigue autant que vous l'aimez. (Corn.) Il n'y a point d'homme qui se croie, en chacune de ses qualités, au-dessous de l'homme qu'il *estime* le plus. (La Rochef.) On est rarement maître de se faire aimer, on l'est toujours de se faire *estimer*. (Fonten.)

Sur quelque préférence une estime se fonde,
Et c'est n'*estimer* rien qu'*estimer* tout le monde (Mol.)

— Signifie encore, Croire, conjecturer, présumer, penser. Dans cette acception il régit toujours un adjectif. On estimait cette place imprenable.

— *Estimer que*. J'estime que cela est. J'estime qu'il faudra dix heures. Je n'estime pas que cela se puisse.

— Mar. Calculer le sillage d'un navire afin de connaître approximativement le lieu où l'on se trouve.

— S'ESTIMER. v. pron. Faire cas de soi. Je m'*estimais* trop peu pour un honneur si grand. (Corn.) Il y a autant de vices qui viennent de ce qu'on ne s'*estime* pas assez, que de ce que l'on s'*estime* trop. (Mont.) Toute profession s'*estime* dans son cœur. (La Font.)

— Se croire soi-même. Celui-là est riche, et doit s'*estimer* heureux et fort, qui, après avoir satisfait à tous ses besoins raisonnables, peut encore disposer d'un sou gagné par [illegible] (De Juss.) Alors qu'on plaint leur sort, ils *estimaient* heureux. (Rac.)

ESTIOMÉNÉ, ÉE. part. pass. du v. Estioméner. S'empl. adjectiv. Il se voit force dames qui ne sont pas ainsi *estioménées* de catarrhes. (Brantôme.)

— Médec. *Ulcère estioméné*. Malin, corrosif.

ESTIOMÉNER. v. a. 1re conj. S'est dit pour Ronger, dessécher.

ESTIRE. s. f. Techn. Instrument pour corroyer.

ESTISSEUSES. s. m. pl. Techn. Petites tringles du métier à fabriquer les étoffes de soie.

ESTIVAL, ALE. adj. (du lat. *æstivalis*, formé de *æstus*, chaleur; rad. gr. αἴθω, brûler.) Qui est de l'été qui appartient à l'été. Il faut reconnaître que les maladies hibernales prédomineront en hiver, et dans les régions voisines des pôles, comme le type *estival* régnera durant l'été, et surtout entre les tropiques. (Virey.)

— Bot. Epithète appliquée aux plantes qui fleurissent dans le cours de l'été, depuis le mois de juin jusqu'à la fin d'août. Fleurs estivales. Plantes estivales.

— Entom. Épithète appliquée aux insectes qu'on trouve en été.

— Médec. *Maladies estivales*. Maladies qui règnent en été.

ESTIVANDIER. s. m. Agric. Celui qui aide à couper les blés. V. ESTIBADE.

ESTIVATION. s. f. (pr. *ess-ti-va-ci-on*). Bot. Disposition respective des téguments floraux des plantes avant l'époque de leur épanouissement complet.

ESTIVE. s. f. Mar. Chargement en coton, laine et autres marchandises, ayant plus ou moins d'élasticité. || Lest mobile sur les galères dans la Méditerranée. || *Mettre un navire en estive*. Répartir la charge de manière à ce qu'il se tienne droit. || *Charge en estive*. Se dit des cargaisons susceptibles d'être pressées avec des crics, etc. || *Donner une estive à des haubans neufs*. Les brider avec des palans pour les raidir à mesure qu'ils s'allongent, et avant de les mettre en œuvre.

— Mus. S'est dit d'un instrument semblable à la cornemuse.

ESTIVÉ, ÉE. part. pass. du v. Estiver. S'empl. adjectiv. Bestiaux estivés.

ESTIVER. v. a. 1re conj. (du lat. *æstivare*, passer l'été en quelque lieu; ét., V. ESTIVAL). Agric. Mettre les bestiaux pendant l'été dans les pâturages.

— Mar. Comprimer des marchandises élastiques d'un grand volume dans la cale, avec des crics, des cabestans, etc., afin qu'elles tiennent moins de place.

— Neutral. Demeurer dans un endroit pendant l'été.

— S'ESTIVER. v. pron. Être estivé.

ESTOC. s. m. (du celt. *stoc*, coup, ou *stoca*, toucher, frapper, heurter; ou de l'allem. *stock*, bâton ferré, épieu; ou de l'ital. *stocco*, sorte de longue épée). Art milit. Se disait autrefois d'une épée longue et étroite qui ne servait qu'à percer.

— *Estoc volant* ou *brin d'estoc*. Se disait d'un bâton ferré très-court que l'on pouvait cacher sous ses vêtements.

— Hist. Grande épée d'argent doré que le pape bénit solennellement la veille de Noël. Le don de l'estoc était une marque de haute considération accordée seulement aux princes catholiques vainqueurs des infidèles. Innocent XI en envoya un à Jean Sobieski, roi de Pologne; Alexandre VIII au doge de Venise, Francesco Morosini, et Clément XI au prince Eugène de Savoie.

— Fam. *Frapper d'estoc et de taille*. Frapper de la pointe et du tranchant. Se dit figurément dans le style plaisant ou critique.

Le voilà d'*estoc* et de taille
A ferrailler contre le mur. (Gresset.)

— Fig. et fam. *Parler d'estoc et de taille*. Parler à tort et à travers. N'importe, parlons-en et d'*estoc* et de taille. (Mol.)

— Escr. *Frapper d'estoc* ou *de la pointe*. Se dit par opposition à Frapper de taille ou du tranchant de l'arme.

— Se dit d'un tronc d'arbre, d'une souche. Un bel estoc.

— For. *Couper un arbre à blanc estoc*. Le couper à fleur de terre jusqu'à la souche.

— *Faire une coupe à blanc estoc*. Couper tout le bois, sans laisser de baliveaux.

— Fig. et fam. *Etre réduit à blanc estoc*. Etre entièrement ruiné.

— Fam. *Dites-vous cela de votre estoc?* De vous-même. || *Cela ne vient pas de son estoc*. Ne vient pas de lui.

— Fig. Se prend dans un sens qui a vieilli pour Ligne d'extraction. Etre de bon estoc.

— Anc. prat. *Biens de côté estoc et ligne*. Se disait des biens propres des lignes.

— *Par double estoc*. Des deux côtés, du côté paternel et du côté maternel. Comme s'il ne suffisait pas que par double *estoc* Platon fût descendu des dieux. (Mont.)

— Jeu. *Faire l'estoc*. Faire passer dessous la carte de dessus sans qu'on s'en aperçoive.

— Techn. Vase aplati sur lequel le faïencier empile la terre molle. || Lance de bois avec laquelle il égalise d'épaisseur la terre qu'il tourne.

ESTOCADE. s. f. (ét., V. ESTOC). Art milit. Se disait d'une épée en spatule dont on ne se servait qu'à cheval et comme d'une lance.

— Escr. Grand coup allongé d'épée ou de fleuret que dans la salle d'armes on nomme *botte*. Grande, rude estocade. Il lui allonges coup sur coup deux ou trois estocades. || *Estocade de seconde*. Botte semblable à la botte de tierce, sauf que la lame passe sous le bras de l'adversaire. || *Tirer une estocade, un coup d'estocade*. Porter une botte à son adversaire.

— Fig. Demande importune et imprévue. Attaque à laquelle on ne s'attend pas. Il m'a demandé à emprunter, je ne m'attendais pas à cette estocade. Cet argument était une rude estocade. Cette locution vieillit.

ESTOCADER. v. n. 1re conj. Escr. Porter des coups d'estocade. On disait autrefois *estoquer*. Estocader rudement. Estocader longtemps avant de se toucher.

— S'ESTOCADER. v. pron. Être estocadé.

ESTOCADEUR. s. m. Celui qui estocade, et fig., qui sollicite.

Estocadeurs à toute outrance,
D'argent comptant grands amateurs. (Scarron.)

ESTOILE (Pierre de l'). Grand audiencier de la chancellerie, né à Paris en 1540, mort en 1611, est l'auteur d'un journal précieux pour les règnes de Henri III et de Henri IV.

ESTOIR. s. m. Pêch. Sorte de tramail dont on se sert sur la Gironde pour prendre des soles, des turbots, etc.

ESTOMAC. s. m. (pr. *ès-to-ma*; en gr. [illegible] ; en lat. *stomachus*, même signif.). Organe principal de la digestion, partie de l'appareil digestif qui est immédiatement contiguë à l'œsophage; celle qui reçoit par conséquent la première les aliments. C'est un sac membraneux formé par l'ampliation d'un long tube s'étendant depuis la bouche jusqu'au siége, et dont les diverses parties sont nommées collectivement par le mot *intestins*. L'orifice inférieur, supérieur de l'estomac. Bon, mauvais estomac. Estomac débile. Mauvais estomac. Estomac plein. Estomac vide. Se remplir l'estomac. L'estomac est un viscère. Son estomac ne digère point. Hélas! nous n'avons plus l'*estomac* de nos pères. (Berch.) Par des motifs contraires, l'*estomac* est un ennemi pour le riche comme pour le pauvre. (Charb.)

Un vieux législateur, du sang des Héraclides,
Osa donner un frein aux estomacs avides. (Berchoux.)

Je sais qu'il fut cruel, assassin, suborneur,
Mais de son *estomac* je distingue son cœur. (Id.)

— Se prend aussi pour la partie extérieure du corps qui répond à la poitrine et à l'estomac. Le creux de l'estomac. Donner un coup de poing dans l'estomac.

— Art culin. C'est, dans les volailles et dans les autres oiseaux que l'on mange, la partie antérieure de l'animal, après que les cuisses et les ailes ont été levées. Il ne se dit que des viandes cuites. L'estomac d'une perdrix. Un estomac de poularde.

— On commet journellement une erreur, en disant: *j'ai mal au cœur*, quand on éprouve des nausées ou quand on vomit; on devrait dire: *j'ai mal à l'estomac*, car c'est dans la région épigastrique qu'on ressent une sensation pénible; la place occupée par le cœur se reconnaît facilement aux battements de cet organe.

— Fig. et prov. *Il a un estomac, c'est un estomac d'autruche, il digérerait le fer*. Se dit d'un homme qui mange beaucoup et souvent.

— Techn. *Estomac de l'enclume*. Morceau de fer qui fortifie le devant de l'enclume.

ESTOMAQUÉ, ÉE. part. pass. du v. Estomaquer. S'empl. adjectiv. Votre chère mère est-elle bien *estomaquée* contre elle? (Mme de Genlis.)

ESTOMAQUER (S'). v. pron. 1re conj. Pop. et fam. Se tenir offensé de ce qu'une personne a dit ou fait, le trouver mauvais. Il s'est estomaqué de ma conduite. Il n'avait pas sujet de s'estomaquer, de s'en estomaquer.

— S'épuiser à force de parler. Que dira votre père? il s'*estomaquera*. (Hauter.)

ESTOMPE. s. f. Art du dess. Instrument fait de peau, de coton ou de papier, taillé en pointe, émoussé vers l'extrémité, avec lequel on étend le crayon ou le pastel sur un dessin, pour fondre ensemble les ombres et les demi-teintes. Dessin à l'estompe. Se servir de l'estompe. Harmonier un dessin à l'estompe. L'*estompe* de buffle fond aisément entre elles les hachures de la préparation. (Delest.) Les *estompes* aplaties vers leurs bouts peuvent être adroitement utilisées à reproduire des plans larges. (Id.)

— Signifie aussi Le produit de l'instrument. Ainsi, posséder, avoir exécuté *une belle estompe*, c'est avoir à soi, avoir fait un beau dessin à l'estompe.

ESTOMPÉ, ÉE. part. pass. du v. Estomper. S'empl. adjectiv. Dessin estompé. Le crayon le meilleur pour être *estompé* est le plus tendre. (Delest.)

ESTOMPER. v. a. 1re conj. Dess. Etendre le crayon sur un dessin avec l'estompe. Estomper légèrement. || Dessiner à l'estompe avec des couleurs en poudre ou pastels.

— S'ESTOMPER. v. pron. Être estompé.

ESTONNIÈRE. s. f. Pêch. Sorte de tramail.

ESTOQUIAU. s. m. Techn. Anneau d'une cheville de fer de la serrure, et en général toute pièce de fer façonné, qui sert à en arrêter ou à en contenir d'autres.

— Horlog. Cheville en fer, qui empêche une roue de tourner au-delà de son point utile.

ESTOU. s. m. V. ÉTOU.

ESTOUFFADE. s. f. Art culin. Façon d'accommoder les viandes en les faisant cuire lentement dans une casserole bien fermée, feu dessus, feu dessous. Faire cuire une viande à l'estouffade. Les viandes à l'estouffade ou braisées conservent tous leurs sucs. Ce mot est synonyme de Braise et d'Etuvée.

ESTOUPIN. s. m. Artill. Pelote d'étoupe pour bourrer le canon.

ESTOUR. s. m. (de l'allem. *sturm*, tempête, alarme, assaut; en ital. *stormo*). Anc. t. milit. Combat, choc dans une mêlée. On disait l'*estour de la bataille*, c'est-à-dire la menée et démenée de la bataille et du combat. || Se disait aussi pour Tournois.

ESTRADE. s. f. (de l'esp. *estrada*, fait du lat. *stratum*, le tapis qu'on étend sur une estrade, ou de l'ital. *strada*, fait avec la même signif. du lat. *strata*, sous-entendu *via*, chemin, voie pavée). Lieu élevé dans une salle de réception, où l'on place le trône; dans une chambre où l'on met un lit.

— Signifiait autrefois Chemin.

— *Battre l'estrade*. Parcourir la campagne avec la cavalerie, pour connaître les mouvements de l'ennemi.

— *Batteurs d'estrade*. Cavaliers détachés d'une troupe pour aller à la découverte. Cette [illegible]

— Fam. Se dit encore de ceux qui perdent leur temps à courir les grands chemins.

— *Battre l'estrade* signifie encore Rôder, aller à la découverte, par monts et par vaux. Et sur le point du jour il va battre l'*estrade*. (Regn.)

Puis à la première boutade,
Elle courut battre l'*estrade*. (Scarron.)

ESTRADIOT, OTE. adj. et s. (du gr. στρατιώτης, soldat). Anc. art milit. Nom d'une espèce de soldat à cheval qu'on tirait autrefois de la Grèce et de l'Albanie; ils étaient habillés à la turque et coiffés d'un casque ouvert connu dans ce temps sous le nom de *salade*. On les appelait *chevau-légers albanais*. Leurs armes étaient une large épée, une masse à l'arçon, et la zagaie au poing, longue de 10 à

12 pieds, et ferrée par les deux bouts. Le duc de Joyeuse commandait un escadron d'*estradiots* à la bataille de Coutras. (Armandi.)

— *Monter à cheval à l'estradiote.* C'était monter avec des étrivières longues.

ESTRAGALE. s. f. Techn. Outil de tourneur.

ESTRAGON. s. m. Bot. Plante aromatique du genre absinthe, vivace, à fleur composée, flosculeuse, originaire de Sibérie, qu'on met ordinairement dans les salades et les ragoûts. Sauce, vinaigre à l'estragon. L'estragon entre dans la composition de tous les vinaigres aromatiques.

ESTRAIN. s. m. Techn. Trame de fil de soie.

ESTRAMAÇON. s. m. (de l'ital. *stramazzone*; fait du lat. *trammasaxus*, qui dans les écrivains de la basse latinité signifie Epée). Art milit. Lourde épée, épée à large tranchant que l'on portait autrefois. || Il signifiait aussi Coup de taille. Chilpéric fut assassiné à coups d'*estramaçon*. (Bard.)

Nos illustres Bretons
Ont dégainé leurs fiers *estramaçons*. (Voltaire.)

— *Un coup d'estramaçon.* Un coup du tranchant de l'épée.

Et sa main assassine,
D'un puissant coup d'*estramaçon*
Amoindrit son nez d'un tronçon. (Scarron.)

ESTRAMAÇONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Estramaçonner. S'empl. adjectiv. Troupe estramaçonnée.

ESTRAMAÇONNER. v. a. 1re conj. Poursuivre à coups d'estramaçon. Estramaçonner l'ennemi. || Frapper de taille. Donner des coups d'estramaçon. Il estramaçonna pendant toute la bataille. Il ne s'emploie plus guère que par plaisanterie.

— S'ESTRAMAÇONNER. v. pron. Être estramaçonné.

ESTRAMADURE. V. ESTRÉMADURE.

ESTRAN ou **ESTRAND.** s. m. Mar. Plage, partie d'une côte plate et sablonneuse, que la mer couvre et découvre tour à tour.

ESTRANGEL. adj. m. Philol. Nom des caractères primitifs de la langue syriaque. Caractère estrangel. Alphabet estrangel. Les lettres de l'alphabet estrangel servent de majuscules pour le syriaque. On croit que le caractère estrangel est l'ancien et le véritable caractère chaldaïque.

ESTRANGUILLE. s. f. Écon. rur. Instrument qui sert à marquer les bestiaux.

ESTRAPADE. s. f. (de l'ital. *strappata*, fait dans le même sens de l'allem. *straf*, peine, châtiment. Trévoux le fait venir du vieux mot franç. *estréper*, qui signifiait Briser, extirper). Supplice qui consistait à élever le criminel au haut d'une longue pièce de bois, les mains liées derrière le dos avec une corde qui soutenait le poids du corps, puis à le laisser tomber avec raideur jusqu'à deux ou trois pieds de terre, en sorte que le poids du corps lui disloquait les bras et les épaules. Condamner à trois traits, à trois tours d'estrapade. Donner l'estrapade.

— Se disait aussi de l'espèce de potence au haut de laquelle on élevait le criminel pour lui donner l'estrapade. Planter une estrapade. || Du lieu, de la place destinée à ce genre de supplice. La place de l'estrapade.

— Manég. Saut de mouton que fait un cheval rétif qui, refusant d'obéir, lève le devant et en même temps détache des ruades avec furie, afin de désarçonner son cavalier.

— Fig. *Donner l'estrapade.* Mettre son esprit à la torture. Point ne donnait à ses vers l'*estrapade*. (Chaulieu.)

— Mar. Supplice de mer. V. CALE.

— Jeux. Au jeu de l'hombre, Chance du joueur qui fait la bête après avoir joué sans prendre.

— Techn. Outil dont les horlogers se servent pour monter le grand ressort d'une pendule.

— *Double, triple estrapade.* Tour que font les danseurs de corde en passant deux ou trois fois tout le corps entre leurs bras et la corde qu'ils tiennent.

— Fig. *Bailler l'estrapade au vin.* C'est l'avaler d'un trait.

— Nom que portent, à Paris, une petite place près du Panthéon Ste-Geneviève, et une rue voisine.

ESTRAPADÉ, ÉE. part. pass. du v. Estrapader. S'empl. adjectiv. Criminel estrapadé.

ESTRAPADER. v. a. 1re conj. (rad. *estrapade*). Faire souffrir l'estrapade au criminel.

— S'ESTRAPADER. v. pron. Être estrapadé.

[illegible] passer. S'empl. adjectiv. Cheval estrapassé.

ESTRAPASSER. v. a. 1re conj. Manég. Fatiguer, excéder un cheval, en lui faisant faire un trop long manége.

ESTRAPÉ, ÉE. part. pass. du v. Estraper. S'empl. adjectiv. Chaume estrapé.

ESTRAPER. v. a. 1re conj. Agric. Scier le chaume avec l'estrapoire. || S'ESTRAPER. v. pron. Être estrapé. Ce chaume s'estrape avec facilité.

ESTRAPOIRE. s. f. Agric. Espèce d'outil en forme de croissant, qui sert à couper les chaumes.

ESTRAQUELLE. s. f. Techn. Pelle avec laquelle le verrier porte la matière du verre dans les pots.

ESTRASSE ou **ÉTRASSE.** s. f. Comm. Bourre de soie, que l'on appelle aussi *cardasse*.

ESTRÉE-SAINT-DENIS. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Compiègne (Oise); 1,000 hab.

ESTRÉES (Famille d'). Originaire de la petite ville d'Estrées en Artois, cette famille a compté de père en fils, depuis le milieu du XVIe siècle, deux grands maîtres de l'artillerie, et quatre maréchaux de France. || Gabrielle d'Estrées, maîtresse de Henri IV, morte en 1599, était fille d'Antoine d'Estrées, grand maître de l'artillerie.

ESTRELIN. s. m. S'est dit pour Sterling.

— Comm. *Maison des estrelins.* Ancien comptoir hanséatique, à Anvers.

ESTRELLA. Géogr. Chaîne de montagnes du Portugal, dans la province de Beira. La longueur de la Serra d'Estrella est d'environ 120 kilom.

ESTRÉMADURE. Géogr. Province et capitainerie générale d'Espagne, capitale, Badajoz; 680,000 hab. || Province de Portugal, capitale, Lisbonne; 1,000,000 d'hab.

ESTRIQUE. s. f. Techn. Fourneau pour recuire les glaces. || Outil dont l'étendeur se sert dans les verreries, pour développer les manchons ramollis par l'action de la chaleur.

ESTRIQUÉ, ÉE. part. pass. du v. Estriquer. S'empl. adjectiv. Forme estriquée.

ESTRIQUER. v. a. 1re conj. Techn. Boucher les fentes et les crevasses que la terre produit sur les bords d'une forme à sucre en se séchant. || S'ESTRIQUER. v. pron. Être estriqué.

ESTRIQUEUR. s. m. Techn. Crochet de bois servant à fouler la terre autour d'une forme à sucre, avant de la rafraîchir.

ESTRIQUEUX. s. m. Techn. Instrument servant à enlever les bavures attachées à une pipe qui sort du moule.

ESTRIVE. s. f. S'est dit pour Dispute.

ESTRIVER. v. n. 1re conj. (rad. *estrive*). S'est dit pour Quereller, faire assaut, blâmer, avoir de la répugnance. La philosophie n'*estrive* point contre les voluptés naturelles, pourvu que la mesure y soit jointe. (Mont.)

ESTRIVIÈRES. s. f. pl. Techn. Se dit chez les fabricants de soie, des bouts de cordes attachés aux arbalètes des lisserons.

ESTROFFE. s. f. Manég. Corde qu'on attache à la queue d'un cheval, puis au cou du suivant, pour les faire marcher à la file.

ESTROPE. s. f. Mar. Anneau de cordage dont on ceint les poulies, les cavillots, les cosses, les margouillets, etc. || *Estrope de gouvernail.* Cordage qui sert à retenir les avirons sur les toiets. || *Estrope de marchepieds.* Etriers qui soutiennent les marchepieds.

— Pêch. Ligne attachée sur la maîtresse-corde dans la pêche aux haims.

ESTROPÉ, ÉE. part. pass. du v. Estroper. S'empl. adj. Poulie estropée.

ESTROPER. v. a. 1re conj. Mar. Ceindre d'un cordage le corps d'une poulie, d'une cosse, d'un cavillot, pour en faire des conduits de manœuvres. || S'ESTROPER. v. pron. Être estropé.

ESTROPIAT. s. m. Fam. S'est dit d'un soldat estropié qui mendie. || Gueux de profession qui est estropié ou qui feint de l'être.

ESTROPIÉ, ÉE. part. pass. du v. Estropier. S'empl. adjectiv. Soldat estropié. Il fut estropié à la bataille de Marengo. Il renvoya les conviés, pour la plupart *estropiés*. (La Font.)

— Fig. Pensée, figure estropiée. Nom, passage estropié.

— Fig. et fam. *Homme estropié de la cervelle.* Homme extravagant.

— Entom. Epithète appliquée aux papillons de jour, qui dans l'état de repos ont, par la disposition de leurs ailes, l'apparence d'insectes à ailes luxées.

— substantiv. Celui, celle qui a perdu l'usage d'un membre, soit par une blessure, soit par quelque coup. Un estropié. Une estropiée.

ESTROPIER. v. a. 1re conj. (de l'it. *stroppiare*, fait dans la même signification du gr. *strephein*, tourner, tordre). *J'estropie, nous estropions. J'estropiais, nous estropiions, vous estropiiez. Que nous estropiions, que vous estropiiez*, etc. Oter l'usage d'un membre ou le membre lui-même, par une blessure, par une opération mal faite ou par quelque coup. Un coup de feu l'a estropié. Il fut estropié en tombant.

— Fig. Les serrements de main dont on nous [illegible]

— Se dit par extens., des maladies qui ôtent l'usage de quelque partie du corps. Une paralysie l'a complètement estropié.

— Fig. En termes de dessin, *Estropier une figure*, c'est n'y pas observer les proportions voulues par les règles de l'art.

— Fig. *Estropier un passage, une pensée.* En retrancher une partie dont la suppression altère le sens.

— *Estropier un vers.* Le briser par un enjambement.

Et ces enjambements, cette prose brisée
Dont Renard autrefois estropia ses vers.
(Maisons.)

— *Estropier un rôle.* Manquer de mémoire, ne pas donner au personnage qu'on représente le caractère qui lui est propre.

— *Estropier un nom propre.* Le défigurer en le prononçant ou en l'écrivant. || On dit aussi Défigurer les mots d'une langue.

— *Estropier sa langue.* Parler à contre-sens, sans observer les règles; commettre des fautes grossières en énonçant sa pensée.

— S'ESTROPIER. v. pron. Être estropié.

ESTUAIRE. s. m. Géogr. Nom que l'on donne à certaines sinuosités du littoral, qui ne sont couvertes d'eau qu'à la marée montante. || Se dit par anal., de l'embouchure d'un fleuve qui forme une sorte de golfe.

— Ant. rom. Espèce d'étang maritime où l'on nourrissait du poisson.

ESTURGEON. s. m. (du lat. *sturgio*). Ichthyol. Gros poisson de mer cartilagineux, type de l'ordre des chondroptérygiens, famille des sturioniens, qui remonte en abondance de la mer dans certaines rivières. La chair des esturgeons ressemble beaucoup pour le goût et l'apparence à celle du veau. Avec les œufs de l'esturgeon on fait le caviar, aliment très-recherché dans le Nord. Avec sa vessie natatoire on fait l'ichthyocolle, ou colle de poisson. A cause de son prix et de sa rareté, l'*esturgeon* ne paraît guère dans son entier que sur les tables souveraines. (Grimm.) Les peuples modernes ne montreront jamais un goût aussi vif pour l'*esturgeon* que les Romains, qui le firent porter en triomphe sur des tables fastueusement décorées, par des ministres couronnés de fleurs et au son des instruments. (Clerm.)

ÉSULE. s. f. Bot. Nom de plusieurs espèces d'euphorbes herbacées.

ESWARA. Myth. ind. V. ISWARA.

ÉSYMNÈNE. Myth. Littér. Distributeur de la justice. Surnom de Bacchus. Une statue de Bacchus ésymnète, à Patras en Achaïe, passait pour faite de la main de Vulcain lui-même.

ÉSYMNÈTE. s. m. Ant. gr. Ancien titre des souverains de la Macédoine. || Titre de six magistrats mensuels de la ville de Chalcédoine. || Titre que l'on donnait au président des jeux et aux athlètes vainqueurs.

ET. conj. copul. (pr. *é*, du lat. *et*, abrév. de *etiam*, aussi, de plus). Cette conjonction, qui a le même sens que *de plus*, sert à lier, à mettre en rapport deux énonciations de jugements, deux pensées, deux propositions. Généralement, les gens qui savent peu parlent beaucoup, *et* les gens qui savent beaucoup parlent peu. (J.-J. Rouss.) L'adulation enfante l'orgueil, *et* l'orgueil est toujours l'écueil fatal de toutes les vertus. (Mass.) Il fut témoin des regrets touchants qu'Eudoxe donnait à sa mère, *et* il en revint pénétré. (Marm.) César a égalé le courage d'Alexandre, *et* son bonheur a été fatal à la république romaine. (Lav.) Il a fait cette sottise, *et* il est sur le point d'en faire une autre. (Acad.)

— C'est donc à tort que l'Académie et Nap. Landais avancent que cette conjonction ne sert à lier que des mots, tels que des noms, des pronoms, des verbes, etc. Il arrive souvent, en effet, que la conjonction *et* paraît d'abord lier un nom à un autre nom, un pronom à un autre pronom, un verbe à un autre verbe; mais, pour peu qu'on y réfléchisse, on ne tardera pas à se convaincre que cette liaison ne peut avoir lieu qu'en vertu d'une ellipse, car les conjonctions, bien différentes en cela des prépositions, qui ne lient réellement que des mots, ont pour fonction de lier des propositions. Dans cette phrase : *J'ai lu Voltaire et Rousseau*, il semble d'abord que la conjonction *et* ne lie que les deux noms *Voltaire* et *Rousseau*; l'analyse nous fait voir qu'elle unit ici, comme partout, deux propositions; car cette phrase est évidemment un abrégé de, *J'ai lu Voltaire* et *j'ai lu Rousseau*. C'est le désir d'être plus concis qui a introduit l'usage où l'on est de dire, *J'ai lu Voltaire* et *Rousseau*. Voyons maintenant les nombreux emplois de cette conjonction dans notre langue.

— *Et* se place, 1° entre deux noms qu'il unit. L'ambition *et* l'avarice des hommes sont les seules sources de leur malheur. (Fén.) L'harmonie *et* son bruit flatteur sont l'instrument de la pensée. (Volt.) Ils croient que les sorciers *et* les sorcières ont le pouvoir d'attirer les esprits. (La Harpe.) La rapine *et* l'orgueil sont les dieux de la terre. (Volt.) La muse *et* la bergère ont le même langage. (St-Lamb.) Le tonnerre *et* les vents déchirent les nuages. (Id.) Oui, si la vie *et* la mort de Socrate sont d'un sage, la vie *et* la mort de Jésus sont d'un Dieu. (J.-J. Rouss.) Une famille vertueuse est un vaisseau tenu pendant la tempête par deux ancres : la religion *et* les mœurs. (Chateaub.) Le [illegible] Font.)

— 2° Entre deux adjectifs. Je m'en retournerai seule *et* désespérée. (Rac.) Le véritable esprit doit avoir les qualités du diamant : il doit être brillant *et* solide. (Marin.) L'homme, image d'un Dieu seul bon *et* seul aimable. (Boil.) Elle sort pompeuse *et* parée. (Malh.) La paonne aime à déposer ses œufs dans un lieu secret *et* retiré. (Buff.) La dinde a des œufs blancs *et* tachetés. (Id.) L'ânesse a la voix plus claire *et* plus perçante que l'âne. (Id.)

Un propos séduisant *et* flatteur
Est le plus sûr chemin du cœur. (Hauteroche.)

— 3° Entre deux pronoms. Il y a une grande différence entre lui et moi. Vous *et* les miens avez mérité pis. (La Font.) Nous avons, vous *et* moi, besoin de tolérance. (Volt.)

— 4° Entre deux verbes. Le triomphe de la religion est de consoler l'homme dans le malheur *et* de mêler une douceur céleste aux amertumes de la vie. (Marm.) Tout ce que j'aperçois me charme *et* m'intéresse. (La Harpe.) Vivre libre *et* peu tenir aux choses humaines, c'est le meilleur moyen d'apprendre à mourir. (J.-J. Rouss.) Je le connais, je l'aime, *et* je lui rends justice. (Gress.) Tu es le gardien fidèle des plus belles femmes de Perse; tu les commandes *et* leur obéis. (Montesq.) Un auteur qui nous flatte *et* nous loue est sûr de nous plaire. (***) Elle bâtit un nid, pond, couve, *et* fait éclore. (La Font.)

— 5° Entre deux adverbes. Le génie consiste, en tout genre, à concevoir plus vivement *et* plus parfaitement son objet. (Vauven.)

— 6° Entre deux prépositions. Les ennemis sont dedans *et* dehors la ville. (Acad.) L'homme est sous les yeux *et* sous la main de la Providence. (Gir.-Duv.) Remplissez vos devoirs envers Dieu *et* envers la patrie. (Id.)

— Quand il y a plus de deux noms, de deux pronoms, de deux adjectifs, de deux verbes, la conjonction *et* ne se met qu'avant le dernier. Moi je suis à Paris, triste, pauvre *et* reclus. (Boil.) L'airain, le marbre *et* l'or frappaient Rome éblouie. (Delille.) L'or et l'argent s'épuisent; mais la vertu, la constance *et* la pauvreté ne s'épuisent jamais. (Montesq.) L'esprit, la science *et* la vertu sont les véritables biens de l'homme. (Mab.) Les plaintes, les regrets *et* les pleurs sont perdus. (Volt.)

— Lorsqu'on ne veut exprimer qu'une simple addition, comme dans le paragraphe précédent, il suffit d'employer un seul *et*, qu'on place devant le dernier mot additionné; mais s'il s'agit d'agrandir, de grossir les objets, on multiplie les *et*; cette répétition a surtout lieu en poésie.

Et le riche *et* le pauvre, *et* le faible *et* le fort,
Vont tous également des douleurs à la mort. (Volt.)

Les plats sont mis sur la table divine
Des belles mains de la tendre Euphrosine,
Et de Thalie *et* de la jeune Eglé,
Qui, comme on sait, sont là-haut les trois Grâces
Dont nos pédants suivent si peu les traces. (Id.)

Le beau temps *et* la pluie, *et* le froid *et* le chaud,
Sont des fonds qu'avec elle on épuise bientôt. (Mol.)

Des dieux les plus sacrés j'invoquerai le nom,
Et la chaste Diane *et* l'auguste Junon,
Et tous les dieux enfin. (Racine.)

Quel carnage de toutes parts !
On égorge à la fois les enfants, les vieillards,
Et la sœur *et* le frère,
Et la fille *et* la mère,
Le fils dans les bras de son père. (Id.)

. . . Dans la saison d'amour,
Et l'épouse *et* l'époux ont le même séjour. (Delille.)

— Souvent on se contente de distinguer par la ponctuation les parties énumérées. Il avait votre port, vos yeux, votre langage. (Rac.) Il prit, quitta, reprit la cuirasse et la haire. (Volt.

— L'emploi de *et* serait vicieux si, dans les parties énumérées, il y avait gradation, ou si le dernier mot était récapitulant. Je le vis, je rougis, je pâlis à sa vue. (Rac.) Femmes, moines, vieillards tout était descendu. (Id.)

— Quelquefois, pour plus de clarté, et pour éviter plusieurs sortes de *et*, on en supprime un. L'homme est un assemblage de lumière *et* d'ignorance, d'espérance *et* d'incertitude. (Pluche.) Boileau fut tout à la fois la terreur, le fléau des méchants poètes, *et* le défenseur, l'appui des bons écrivains. (Dom.) La coupe de cette dernière phrase en deux parties aurait été perdue ou insensible si l'auteur eût dit : Boileau fut la terreur *et* le fléau des méchants poètes, *et* le défenseur *et* l'appui des bons écrivains.

— Les grammairiens ont fait une règle par laquelle ils excluent *et* des phrases négatives, et veulent le faire remplacer par *ni*. Lorsqu'on énumère plutôt qu'on n'additionne, *ni* convient mieux. *Et*, au contraire, s'emploie quand il s'agit plutôt d'additionner que d'énumérer. *Et* les pleurs *et* la rage ne le font pas récupérer, c'est-à-dire ces deux choses ensemble, les pleurs *et* la rage, ne le font pas récupérer. La Fontaine cumule aussi les objets lorsqu'il dit : L'ingratitude *et* les abus. Vous, vos bergers *et* vos chiens, etc. Il est cependant des cas où l'emploi de *ni*, conforme à l'usage le plus général, serait préférable. Rien n'est si aisé *et* si commun que de calomnier à demi-mot, et rien n'est si difficile que de repousser cette espèce de calomnie. (La Harpe.) Les animaux n'inventent *et* ne perfectionnent rien (Buff.) Nos langues n'ont pas l'harmonie *et* la précision des langues anciennes. (Marmont.) Le sénat *et* le peuple romain n'oublient ni les services ni les injures. (Vertot.)

Ce qu'on ne peut plus recouvrer [illegible]
Ne le font pas récupérer. (Fr. de Neufchateau.)

Hélas ! j'ai beau crier *et* me rendre incommode,
L'ingratitude *et* les abus
N'en seront pas moins à la mode. (La Font.)

Car vous ne m'épargnez guère,
Vous, vos bergers *et* vos chiens. (Id.)

— On peut dire *Sans force et sans vertu, sans peine et sans travail, sans retard et sans bruit*, ou, pour éviter la répétition de *sans*, *sans force ni vertu, sans peine ni travail*. C'est à l'oreille à décider si la répétition de *sans* doit ou non avoir lieu. Les plus charmantes retraites ne plaisent guère sans Bacchus *et* sans Cérès. (Le Sage.) V. SANS.

— La Bruyère a-t-il pu dire : « *Un homme qui dit oui et non, mérite d'être cru. Son caractère juré pour lui, donne créance à ses paroles, et lui attire toute sorte de confiance.* »

Quelques grammairiens condamnent cette phrase. Ils prétendent qu'on ne peut dire *oui et non* que dans des temps différents. On peut dire *oui* sur une question, et *non* sur une autre ; mais sur chaque point, c'est *oui* ou *non* qu'il faut dire, si en effet on veut mériter d'être cru. Ce raisonnement, malgré sa justesse, n'est nullement applicable à la phrase citée, qui nous paraît très-claire. La Bruyère, en effet, n'a pas voulu dire autre chose que : *Un honnête homme qui dit oui* (quand il faut dire oui), *et non* (quand il faut dire non), *mérite d'être cru.* Comme on le voit, cette phrase perdrait beaucoup de sa force si on remplaçait *et* par *ou.*

— Généralement, les choses que cette conjonction lie doivent être du même ordre ; il faut qu'il y ait entre elles uniformité de rapports, à l'égard de celles dont elles dépendent en commun. C'est-à-dire que la conjonction *et* ne doit joindre que des substantifs avec des substantifs, des adjectifs avec des adjectifs, des verbes avec des verbes. Ce serait jeter du trouble dans les idées que de l'employer pour réunir, par exemple, l'état d'un être avec sa qualité, et de dire par exemple, *Louis XIV était roi et fier*, pour ne pas répéter, *et il était fier.* La phrase est même affaiblie par cette contraction ; les deux idées, les deux motifs qu'elle exprime sont confondus. On veut dire : *il était roi, de plus il était fier.* Cette réunion imprévue forme une disparate, un choc entre deux idées, plus désagréables encore lorsque l'*et* joint un substantif avec un verbe : *Vous aimez le jeu et à gagner.* Dites : *Vous aimez le jeu et le gain*, d'autant mieux que vous satisferez l'harmonie par la suppression d'un dur hiatus.

— Cette conjonction est quelquefois emphatique ou explétive au commencement des phrases. *Et* sans doute on ne saurait penser. *Et* voilà qu'aussitôt.

> Et nous sommes chrétiens, et nous avons des frères,
> Et nous expirons sans secours. (Cas. Delav.)

— Fam. *Et de courir et de s'ébattre ; et de boire et de rire*, Se dit quelquefois à la fin d'un récit et comme conclusion, pour signifier que la chose se termine ainsi.

— Pron. On ne prononce jamais le *t*, même quand *et* est suivi d'une voyelle. C'est pour cela qu'on ne met point en vers un *et* devant une voyelle, parce que cela occasionnerait un hiatus.

ÊTA. s. m. (en grec η). Philol. La septième lettre et la troisième voyelle de l'alphabet grec. Elle est au nombre des lettres qui manquaient primitivement à cet alphabet, et qui, dit-on, furent ajoutées par Simonide. ‖ Dans les mots qu'ils empruntèrent aux Grecs, les Romains remplacèrent l'*êta* par un *e*. ‖ *Êta* pris numériquement et marqué ainsi de l'accent supérieur, η', vaut 8 ; avec l'accent inférieur, ainsi marqué, ͵η, 8,000. ‖ Dans la prononciation reuchlinienne ou moderne, l'*êta* a le son d'un *i*. ‖ Dans la prononciation érasmienne, l'*êta* vaut un *e* long, *ê*.

ÉTABLAGE. s. m. (rad. *étable*). Ce qu'on paye pour l'attache, pour la place d'un cheval, d'un bœuf dans une écurie, dans une étable ; louage d'une étable. Quand on prend le foin dans une hôtellerie on ne paye point l'*établage*. (Acad.)

— Cout. féod. Droit que l'on payait aux seigneurs en plusieurs endroits, pour exposer des marchandises en vente. On disait aussi *étalage*.

— Charr. Entre-deux des limonières d'un avant-train ou d'une charrette.

ÉTABLE. s. f. (du celt. *stal*, maison ; *stabl*, d'où le lat. *stabulum*). Lieu où l'on renferme des bestiaux, et plus particulièrement des bœufs et des vaches, tout le temps qu'ils ne vont pas aux champs. Etable à bœufs, à vaches. Le Fils de Dieu voulut naître dans une *étable*. (Acad.) La différence de température peut rendre malade un bœuf qui vient du travail, ou qui quitte son *étable* pour y aller. (Tess.)

— Mar. Continuation de la quille du navire depuis l'endroit où elle cesse d'être droite. ‖ Deux vaisseaux s'abordent, de *franc-étable*, lorsqu'ils présentent la proue pour s'enfoncer avec leurs éperons.

— Prov. *Fermer l'étable lorsque les bœufs n'y sont plus.* Apporter le remède lorsque le mal est irréparable. ‖ *Il leur faut une étable à part.* Se dit des gens d'un caractère difficile.

ÉTABLÉ, ÉE. part. pass. du v. Établer. S'empl. adj. Bœufs établés.

ÉTABLER. v. a. 1re conj. Mettre à l'étable ; loger dans une étable. Il y a dans cette ferme de quoi établer un grand nombre de bœufs, de moutons.

— Haras. Désigne particulièrement l'action [illegible] ments dans l'écurie.

— s'ÉTABLER. v. pron. Être établé.

ÉTABLI. s. m. Techn. Espèce de table d'artisan, étroite et longue, à dessus épais, sur laquelle les menuisiers, les serruriers, les arquebusiers travaillent, établissent leurs ouvrages. Etabli de bijoutier, de menuisier, de serrurier, de plombier, de ciseleur, de corroyeur, etc. Les ouvriers ont chacun leur établi.

— Se dit aussi de la table sur laquelle les tailleurs s'asseyent, s'établissent, les jambes croisées, pour travailler.

ÉTABLI, IE. part. pass. du v. Etablir. S'emploie adjectiv. Le gouvernement établi. Les lois établies. C'est une coutume, une opinion [illegible] C'est un principe établi. Un homme établi. Cette fille est bien établie. Sa réputation est trop bien établie. Benjamin trouva plusieurs Juifs *établis* dans le quartier de la Tour de David. (Chateaub.) Certainement ceux qui sont riches et qui sont bien *établis* dans les pays étrangers, ne quitteront pas leurs établissements pour retourner en France. (B. de St-P.) D'ailleurs l'armée, une fois *établie* en Egypte, ce qu'il avait pu faire de mieux pour elle, c'était d'aller à Paris pour y exposer vivement sa situation et ses besoins. (Thiers.) Le pays auprès de l'Indus se terminait à l'occident par une suite de colonies grecques *établies* sur les bords de la mer Egée. (Barth.) Un restaurateur est *établi* vers le milieu de la route. (Ancel.)

— Fig. Lorsque votre autorité sera suffisamment *établie*, conférez-en une partie à des magistrats choisis parmi les plus gens de bien. (B. de St-P.) Ces situations sont ainsi *établies* sur une suite de faits qui paraissent ne tenir à rien et qui tiennent à tout. (Volt.) Lorsque après un grand nombre de siècles quelques sociétés furent *établies*, il est à croire qu'il y eut quelque religion, quelque culte grossier. (Id.) Leurs usurpations n'étaient *établies* que sur un droit précaire et abusif. (J.-J. Rouss.) Vous trouverez chez les Syriens l'opinion *établie* que le Dieu des Juifs n'était que le Dieu des montagnes. (Volt.) Les rites *établis* divisent aujourd'hui le genre humain, et la morale le réunit. (Id.) Trois cent vingt-sept greniers immenses étaient *établis* à Rome. (Id.) La théocratie fut *établie* dans cette vaste contrée plus qu'en aucun pays du monde. (Id.) Voilà une religion utile *établie* sur le dogme de l'immortalité de l'âme et sur la connaissance de l'Etre créateur. (Volt.)

— *Etre établi juge de certaines affaires.* En être constitué juge.

— Imperson. *Il est établi que.* C'est une coutume reçue que...

— Fig. *Etre bien établi dans une maison*, *à la cour.* Y être bien reçu, y avoir du crédit.

— *Etabli par.* Presque toutes les missions françaises furent *établies* par Colbert et Louvois. (Chateaub.) La nature est le système des lois *établies* par le Créateur pour l'existence des choses et pour la succession des êtres. (Buff.) Point d'autres lois chez eux que les usages *établis* par les besoins. (Volt.)

ÉTABLIR. v. a. 2e conj. (du lat. *stabilire*, fait de *stabilis*, stable). Rendre stable, poser, asseoir sur quelque chose de stable, de solide, d'assuré. Etablir les fondements d'un édifice. Etablir sur le roc les fondements d'un mur.

— Fixer. Etablir sa demeure, sa résidence en un lieu. Constantin établit le siége de l'empire à Constantinople.

— Fig. Fonder, instituer, assurer, créer, ouvrir, former, organiser, mettre en état de fonctionner, installer. Etablir une colonie. Etablir une imprimerie, un collége. Etablir une manufacture. Etablir un métier à bas. Etablir une machine. Etablir une marine, une croisière, un camp, une garnison. Etablir un comptoir, une boutique, une factorerie. Etablir une caisse. Etablir une correspondance. Etablir des tribunaux. Etablir un gouvernement, une administration, une imposition, des juges, un péage. Etablir des communications, des voies de communication entre deux villes. Le roi *établit* une nouvelle police pour garantir les Saxons des insultes de ses soldats. (Volt.) On *établit* des édiles à qui l'on donna la police. (Montesq.) La loi qui *établit* cette nouvelle magistrature fut appelée loi sacrée. (Boss.) Assurément elle n'est point tout à fait chimérique, cette correspondance que les aveugles *établissent* entre les sons de la voix et les qualités de la prédisposition de l'âme. (Dufau.)

— Fig. Asseoir solidement, consolider, donner de la consistance. Etablir son crédit, sa fortune, sa réputation. Etablir son droit sur des pièces authentiques. Ce n'est pas assez que la vertu soit la base de votre conduite, si vous n'*établissez* cette base même sur un fondement inébranlable. (J.-J. Rouss.) Chaque homme important ou qui voulait l'être, prétendait *établir* sa fortune sur la ruine publique. (Volt.)

— Fig. Mettre en vigueur, en usage, donner autorité, promulguer, reconnaître, admettre, sanctionner. Etablir des lois, des opinions, des principes, des règles, des institutions, des dogmes, etc. Il polissait son peuple féroce pour le rendre obéissant, et *établissait* des lois au milieu de la guerre. (Volt.) Je ne vois guère parmi les anciens empires, que les Chinois qui n'*établirent* pas la doctrine de l'immortalité de l'âme. (Id.) Ce n'est pas assez pour une religion d'*établir* un dogme, il faut encore qu'elle le dirige. (Montesq.) Il appela tous les arts à lui, et les *établit* à la cour et dans [illegible] échappé ne renverse point les principes qu'ils se sont efforcés d'*établir*. (J.-J. Rouss.)

— Mettre dans un état, dans un emploi avantageux, dans une condition stable. Bien établir ses enfants. Etablir quelqu'un dans un emploi. ‖ *Etablir une fille.* La marier.

— Const. *Établir les bois, les pierres.* Faire une marque sur les bois, sur les pierres à l'endroit où doit se donner le trait de scie, afin de guider l'ouvrier qui doit les tailler et débiter.

— Mar. *Etablir une voile.* La bien orienter sur un bord ou sur l'autre.

— s'ÉTABLIR. v. pron. Etre établi. Les fondements de ce mur peuvent s'établir sur le roc. Cette manufacture ne peut s'établir dans le voisinage des maisons particulières.

— Fixer sa demeure en quelque lieu. S'établir dans telle ville. Il est allé s'établir en Angleterre. Je trouvai chez elle un grabat vide et je m'y *établis*. (J.-J. Rouss.) Ce n'était donc pas assez d'avoir mille fois exposé sa vie pour sauver des hommes, et de s'être *établi* pour jamais au fond des plus affreuses solitudes ? (Chateaub.)

— Fig. Se fonder, s'assurer, s'installer, devenir en vigueur, en usage, etc. De nouvelles doctrines s'établissent. Parmi tant de sectes et de cultes s'était *établie* l'école de Platon, non-seulement dans la Grèce, mais à Rome et surtout dans l'Egypte. (Volt.) Si l'on pouvait observer une langue dans ses progrès successifs, on verrait les règles s'*établir* peu à peu. (Cond.) C'est la religion chrétienne qui a empêché le despotisme de s'*établir* en Ethiopie, et a porté au milieu de l'Afrique les mœurs de l'Europe et ses lois. (Montesq.) Ce système destructeur s'*établissait* dans ces académies de province, qui ont été autant de foyers de mauvais goût et de factions. Partout où les hommes s'assemblent et se montrent les uns aux autres, il s'*établit* des mœurs, des habitudes, des prétentions et des critiques. (Bazin.)

— *S'établir une espèce de juridiction*, *d'empire*, etc. Se faire une espèce de juridiction, d'empire, se créer une autorité.

— Se dit particulièrement de quelqu'un qui prend un état, qui va se marier.

ÉTABLISSEMENT. s. m. (du lat. *stabilimentum*, formé de *stabilire ;* rad. *stabilis*, stable). Action de fonder, d'instituer, d'assurer, d'installer, d'établir ; résultat de cette action. L'établissement d'un empire, d'une colonie, d'une garnison, d'un poste, d'une fabrique. Il est à croire que le genre humain, dans les climats favorables, jouissait autrefois d'une vie plus saine et plus heureuse que depuis l'*établissement* des grands empires. (Volt.) Pierre, suivant le cours de ses conquêtes, perfectionnait l'*établissement* de sa marine. (Id.) Il ne fallut que l'*établissement* de quelques comptoirs, la construction de quelques forts, pour abattre les puissances de l'Inde. (Rayn.) L'*établissement* d'une boutique a plus qu'on ne le croit généralement d'influence sur la marche des affaires. (Dict. du comm.)

— Fondation, institution quelconque affermie, à ce qu'on espère au moins, pour la durée. Etablissement riche, solide. Etablissements qui prospèrent, qui languissent. Etablissement encore au berceau. Etablissements naissants. Nouvel, ancien établissement. Darius illustra son règne par des *établissements* utiles. (Bart.) Tout concourait à la prospérité des *établissements* du Canada. (Rayn.) De puissants obstacles s'opposèrent trop longtemps aux progrès de ce grand *établissement*. (Id.)

— *Etablissements publics.* Etablissements élevés aux frais du public, et dans son plus grand intérêt et avantage, tels sont les églises, les hôpitaux, les musées, les théâtres, les prisons. Il y a des établissements publics *militaires* et *civils*, comme des casernes, une banque, des greniers d'abondance. D'autres réunissent quelquefois ces deux caractères, comme certaines prisons, certains hôpitaux.

— *Etablissements particuliers* ou *privés*. Ceux qui sont ordinairement affectés à différents genres d'industrie, de commerce, d'exploitations quelconques établis par des particuliers, comme fabriques de draps, de papiers, entrepôts de vin, maisons de commerce, etc. ; ateliers, usines, bureaux, cabinets d'affaires.

— Parmi les établissements particuliers, les établissements industriels peuvent donner lieu à des inconvénients plus ou moins graves, soit pour la santé, soit pour la propreté publique. De là la nécessité de les assujétir à des règlements particuliers. ‖ *Etablissements dangereux.* Ceux qui font entendre des explosions, comme les machines à vapeur, les fabriques où l'on prépare les poudres de chasse et de guerre ; qui exposent les propriétés voisines à des incendies, comme les établissements où les matières combustibles sont abondantes et le feu employé en grand. ‖ *Etablissements insalubres.* Ceux qui répandent des émanations métalliques ou gazeuses. ‖ *Etablissements incommodes.* Ceux où des matières animales se mettent en putréfaction.

— Dans presque tous ces divers cas, le nom d'*établissement* se donne également à l'édifice ou corps de bâtiment qui en est le foyer, ainsi qu'au genre de travail qui s'y opère, au système particulier de commerce qu'on y exerce, d'industrie qu'on y exploite, et enfin à l'ensemble des ouvriers ou des personnes qui peuvent y être employés. [illegible] grande échelle, s'applique dans la société à toute espèce de fonds de commerce établi par un ou plusieurs individus, quel qu'en soit le degré d'importance. Le commerçant raisonnable, et qui fait appel à la confiance publique, doit mettre son *établissement* en rapport avec sa fortune réelle. (Dict. du comm.)

— Ce qui sert de fondement à l'exercice d'une profession, d'un métier quelconque. L'atelier où travaille un menuisier constitue son établissement.

— Etat fixe d'une personne, condition, poste avantageux. On lui a procuré un bel établissement, un bon établissement. On doit songer d'avance à l'établissement de ses enfants. ‖ Se prend plus spécialement dans le sens de Mariage. Cette demoiselle est dans le cas de faire un bon établissement. Veiller au bon établissement de ses filles.

— Fig. Action d'établir sa réputation par un ouvrage, par une action.

— Fam. *Faire un établissement.* S'arranger quelque part pour y demeurer longtemps. Je n'y ferai point un long établissement.

— Exposé net et développé. L'établissement d'un fait, d'un droit. L'établissement d'une question, d'une proposition.

— Art milit. *L'établissement des quartiers.* Distribution des troupes dans les lieux qu'elles doivent occuper momentanément.

— Législ. *Etablissements de S. Louis.* Première tentative des légistes pour faire concorder le droit français en décadence avec le droit romain renaissant. Ce recueil se divise en deux livres, dont le premier se compose de 168 chap. et le second de 42.

— Mar. *L'établissement d'un port*, *d'une baie.* L'heure fixe où la mer est pleine, dans un port ou dans une baie, le jour de la nouvelle et de la pleine lune. On dit, L'établissement de telle baie, de tel port, est à telle heure. ‖ *Etablissement des marées.* Tableau qui indique l'établissement des principaux ports de mer.

— Techn. s. m. pl. *Etablissements.* Marques des menuisiers pour distinguer une pièce d'avec une autre.

ÉTACISME. s. m. Philol. Se dit du système introduit au XVIe siècle, en Europe, par Erasme, et suivant lequel la lettre η se prononce comme un *e* long, *ê*. On dit par opposition *itacisme*.

ÉTACISTE. s. m. Philol. Partisan du système de prononciation grecque qu'on appelle *étacisme*.

ÉTADOU. s. m. Techn. Outil pour faire et séparer les dents des peignes.

ÉTAGE. s. m. (pr. *é-ta-je ;* du gr. στέγη ; dérivée de στέγω, je couvre). Espace entre deux planchers dans un bâtiment. Premier, second, troisième, quatrième étage. Occuper le second étage. Etage en mansarde. Etage bas, peu exhaussé.

> Je loge au quatrième *étage*,
> C'est là que finit l'escalier. (Ant. Gouffé.)

— Communément on sous-entend le mot *étage*, et l'on dit Le premier, le second, etc.

— Se dit par analogie en parlant de choses disposées par rangs les unes au-dessus des autres. Une coiffure à triple étage. Deux étages de redoutes.

— Fig. et fam. *C'est un sot à triple étage.* C'est un homme fort sot.

— Fig. et fam. *Avoir un menton à double étage.* Se dit d'une personne qui a le dessous du menton disposé en deux bandes parallèles.

— Fig. Degré d'élévation ou d'infériorité. Il y a des esprits de tout étage, de divers étages.

— Signifie particulièrement État, condition, rang, degré d'élévation dans la société. Des gens du haut, du bas étage, de tout étage. Le domaine du poète n'est pas placé à un si bas *étage* dans notre Babel sociale. (C. Nod.) Que d'erreurs, de craintes, de superstitions, de querelles, sorties des plus bas *étages* de la société, et ont troublé le bonheur des trônes ! (B. de St-P.)

> Et d'un feutre aplati l'inutile guindage,
> Couronnant votre front, vous hausse d'un *étage*.
> (*Satiriques.*)

ÉTAGÉ, ÉE. part. pass. du v. Etager. S'empl. adjectiv. Cheveux étagés. Des pluies fines et tièdes pénètrent le sein des guérets ; le blé forme son épi, il reçoit du ciel, dans ses feuilles *étagées*, de longs filets d'eau, que l'hiver il ne pompait de la terre que par ses propres racines. (B. de St-P.)

ÉTAGER. v. a. 1re conj. On met un *e* après le *g* devant *a*, *o*. *Nous étageons, j'étageais*, *nous étageâmes*, etc. Disposer, tailler par étages. Se dit particulièrement en parlant de la coupe des cheveux. Il faut lui étager les cheveux.

— Art milit. *Etager des redoutes.* Disposer des redoutes les unes au-dessus des autres.

— s'ÉTAGER. v. pron. Être étagé.

ÉTAGÈRE. s. f. Ameubl. Petit meuble de luxe ayant des planches superposées horizontalement, sur lesquelles on pose certains objets d'un usage habituel.

— Techn. Élévation graduée sur laquelle on range les briques et les tuiles.

ÉTAGNE. s. f. Mamm. Femelle du bouquetin.

ÉTAGUE. s. f. Mar. Action de hisser les vergues.

ÉTAI. s. m. (pr. *é-tè ;* du celt. *stay*, on écrivait [illegible] de l'all. *staf*, pieu). Techn. Pièce de bois dont on se sert pour appuyer, soutenir une construction qui menace ruine, ou que l'on reprend en sous-œuvre. Mettre des étais à une muraille.

— Mar. Gros cordage qui sert à soutenir les mâts d'un navire contre les efforts qui pourraient tendre à les renverser de l'arrière vers l'avant. Faux étai. Etai de tangage. Voile d'étai.

— Quelques-uns disent encore *étaie ;* le mot alors est féminin. Les éditions de l'Académie antérieures à celles de l'an VII, Trévoux et quelques autres, donnaient *étaie* au féminin.

— Blas. Chevron.

ÉTAIEMENT. s. m. Techn. Action d'étayer ; opération par laquelle, en posant des étais ou un autre système de charpente, on se propose

de soutenir un bâtiment menaçant ruine, ou bien certaines parties de construction sous lesquelles on doit reprendre en sous-œuvre ou percer des ouvertures. Les *étaiements* jouent souvent un grand rôle dans le transport des fardeaux. (A. Dum.)

— Constr. Planche qui soutient les ciels plafonnés.

— L'Académie qui écrivait *étaie* au féminin, s'est écartée de l'analogie en écrivant *étayement*.

ÉTAILLISSAGE. s. m. Agric. Action de couper les pousses les plus faibles d'un taillis pour faire profiter les autres.

ÉTAIM. s. m. Comm. La partie la plus fine de la laine cardée. Filer de l'étaim.

ÉTAIN. s. m. (du celt. *staen*, ou du lat. *stamnum*). Métal blanc, considérablement plus dur que le plomb, à peine sonore, très-malléable, aigu et n'ayant pas beaucoup de ténacité. Ce métal, d'un si grand usage dans les arts, ne se rencontre pas pur dans la nature; il est toujours combiné avec l'oxygène et le soufre. On l'étend aisément en lames et on le tire en fils. Il rend, quand on le plie, un petit bruit qu'on appelle le *cri de l'étain*, et que l'on pense être le résultat de la séparation subite des parties. C'est le plus léger des métaux; il a une saveur désagréable et qui lui est propre, une odeur prononcée, que le frottement rend fétide. Mine d'étain. Etain commun. Etain de Cornouailles. Etain fin ou sonnant. Vaisselle d'étain. Cuiller d'étain. Potier d'étain. Etain anglais. Etain ordinaire. Etain raffiné. Etain grain, grain en larmes. L'étain s'oxyde facilement à l'air. Je préfère un seul de ces arbres à toutes les mines d'*étain* qui rendent les Bretons si riches et si fiers. (B. de St-P.) Deux parties d'*étain* et cent de cuivre donnent le bronze des canons et des statues. (Hum.) C'est avec vingt-deux parties d'*étain* et soixante-dix-huit de cuivre que se fait le métal des cloches. (Id.)

— *Etain d'antimoine*. Préparation par laquelle l'antimoine prend une couleur et une consistance qui le font ressembler à l'étain. || *Etain pyriteux, pyrite d'étain, or musif natif*. On nommait ainsi l'étain qu'on trouve toujours dans la nature combiné avec le soufre et l'oxygène. || *Potée d'étain*. Nom vulgaire du deutoxyde d'étain.

— Anc. chim. *Etain gris, étain de glace*. Le bismuth. Cette dénomination est encore assez usitée dans le commerce.

ÉTAINS. s. m. pl. (du celt. *steun*, ourdissure, trame). Mar. Pièce de bois qui forment l'arcasse d'un navire.

ÉTAIRION. s. m. Bot. Fruit des renoncules, des joubarbes, composé de plusieurs loges dispersées autour d'un axe.

ÉTAIRIONNAIRE. s. m. Bot. Qui offre les caractères de l'étairion. Se dit de fruits composés provenant d'ovaires portant un style.

ÉTAL. s. m. (du celt. *stal*, en bas lat. *stallum*, boutique, taverne; *stala*, étaler sa marchandise; on écrivait anciennement *estal*). Comm. Sorte de table sur laquelle on expose en vente de la viande de boucherie; sur laquelle on la débite, on la détaille.

— Boutique, fonds de boucherie. Tel est du moins le nom que lui donnent les bouchers, car les acheteurs ne l'appellent pas autrement que *boucherie*. Ouvrir un étal. Acheter, vendre un étal. Autrefois un boucher pouvait avoir plusieurs étaux. Lorsque le nombre des *étaux* aura atteint la limite fixée, aucun nouveau boucher ne pourra s'établir qu'avec un fonds en activité. (Ordonn. de 1829.) Le boucher doit exploiter son *étal* par lui-même. (Ordonnance de 1832.)

ÉTALAGE. s. m. (rad. *étaler*). Exposition de marchandises à vendre. Ces marchandises mêmes. Mettre à l'étalage. Cela ne vaut guère l'étalage. L'étalage d'un marchand.

— Absol. Marchandises de choix qu'on étale à l'intérieur, ou marchandises de rebut qu'on étale à l'extérieur, et qu'on déploie ainsi pour servir de montre. Cela n'est bon qu'à servir d'étalage.

— Impos. Droit qu'on prélève sur les marchands pour leur permettre d'étaler. Payer l'étalage.

— Fig. Se dit ironiquement de la toilette, des ajustements, surtout en parlant des femmes. Il faut mettre partout de la broderie, il faut de l'*étalage* dans tout, sans quoi rien ne paraît dans le monde. (Mariv.)

— Fig. Tout ce dont on fait parade par vanité, par ostentation. Faire étalage de son esprit, de ses richesses. Faire étalage d'érudition. Ne me parlez plus de philosophie; je mé- [illegible] vains discours. (J.-J. Rouss.) Il me paraît au moins un bon homme, sans *étalage* et sans prétention. (Grimm.) Les médecins font un grand *étalage* de leur savoir. (Mme Campan.)

— Se dit, par extension, pour Train de maison; suite de valets, de chevaux, etc. Allez-vous manger volontiers chez des gens d'un *étalage* médiocre, qui donnent de tout leur cœur, mais qui ne peuvent que donner peu? (Mariv.)

— Techn. Partie du fourneau de forge.

ÉTALAGISTE. s. et adj. des 2 g. Comm. Se dit d'un marchand qui expose sa marchandise en vente dans les rues, sur les places, dans les marchés. Un marchand étalagiste, ou, un étalagiste.

ÉTALE. adj. f. Mar. *Mer étale*. Qui ne monte ni ne baisse. Or, la mer était *étale*, c'est-à-dire qu'elle allait descendre, et le moment de partir était venu. (Brill.-Sav.)

ÉTALÉ, ÉE. part. pass. du v. Etaler. S'emploie adjectiv. Robe étalée. Une apostasie achetée dans le parlement était *étalée* comme une dépouille opime. (Lamart.) La queue est carrée et un peu *étalée*, le bec est effilé, long de sept lignes. (Buff.) La comtesse était magnifique avec tous ses diamants *étalés*, qui, pour elle, étaient brûlants sans doute. (De Balzac.)

Au front de Grindelval je m'élève, et je voi...
Dieu! quel pompeux spectacle *étalé* devant moi!
(ROUCHER.)

— Mar. *La mer est étalée*. Se dit lorsque le flux ou le reflux étant terminé, elle reste stationnaire; elle est alors sur la limite qui sépare le flot du jusant, c'est-à-dire qu'elle ne monte ni ne baisse. V. ÉTALE.

ÉTALER. v. a. 1re conj. (du bas lat. *stallare*, fait dans la même signif. de l'allem. *stellen*, arranger, disposer). Exposer en vente des marchandises, des denrées.

— Étaler des marchandises, des draps, des étoffes. Déployer, montrer en détail. Etaler des marchandises sur le comptoir pour les faire examiner par l'acheteur. Etaler des cartes sur une table. Etaler son jeu.

— Absol. Les marchands n'ont pas encore étalé. Il est défendu d'*étaler* les jours de fêtes. (Acad.)

— Etendre avec une brosse, un pinceau, etc. Etaler des couleurs. Etaler de l'encre sur du papier. On *étale* l'étain fondu avec un tampon de filasse, comme le peintre en bâtiment étend les couleurs avec la brosse. (Teyss.)

— Fig. et fam. *Etaler sa marchandise*. Tirer vanité de ses actions, en faire parade.

— Fig. Exposer. Le soin d'*étaler* aux yeux des autres votre jouissance eût achevé de vous l'ôter. (J.-J. Rouss.)

— Etendre avec grâce, avec délicatesse. Une rose odorante *étale* sa blancheur. (Castel.) Tout fleurit, tout renaît, la nature est réveillée, et les nymphes, *étalant* leurs corbeilles, reviennent enchanter les bocages et les fontaines. (A. Martin.) C'est dans les terres de l'Inde que le paon *étale* son magnifique plumage sur des buissons dont la verdure est brûlée par le soleil. (B. de St.-P.) Je ne doute pas que la nature n'ait *étalé* avec autant de diversité les autres couleurs de sa palette dans le sein des fleurs ou sur la peau des fruits. (Id.)

— Fig. Montrer avec ostentation. Etaler un grand luxe. Etaler son esprit, son savoir. On peut toute sa vie manier, *étaler* des formules, et n'avoir pas le moins du monde l'esprit philosophique. (E. Quinet.) Comme des acteurs sur la scène, nous *étalons* dans le monde de grands sentiments dont nos mœurs sont le démenti formel. (S. Dub.) A mesure que le luxe a *étalé* son éclat, les choses utiles ont perdu leur prix dans l'opinion des hommes. (Michaud.)

— Anc. prat. Exhiber, représenter une somme destinée à être distribuée entre des créanciers, suivant leur ordre d'hypothèque ou par contribution.

— Mar. *Etaler la marée*. Mouiller pendant la marée contraire. || *Etaler un bâtiment*. L'égaler en vitesse, en suivant la même route que lui, qu'on ait plus ou moins de voiles appareillées. || *Etaler le vent, le courant* ou *la marée*. C'est opposer une résistance égale à celle de leur effort contre l'action du bâtiment.

— S'ÉTALER. v. pron. Être étalé. Ces marchandises ne doivent pas s'étaler en ce moment.

— Se montrer avec ostentation. Le seul profit réel qui tienne à la chose est le prétexte de s'*étaler* un peu plus que quand on est vêtue; mais les femmes à toilette n'y gagnent pas tant qu'elles le diraient bien. (J.-J. Rouss.)

— Fam. S'étendre de son long. || *S'étaler sur l'herbe*. S'y étendre à loisir. || *S'étaler par terre*. Tomber tout de son haut.

— Techn. Se dit des métaux qui s'étendent sur des corps durs à l'aide de fondants, de mordants.

ÉTALEUR, EUSE. s. Comm. Petit marchand qui étale sa marchandise sur les ponts, dans les rues. Peu usité. On dit mieux Etalagiste.

ÉTALIER. s. m. (du celt. *stalyer*, rad. *stala*, dresser une boutique, étaler sa marchandise). Celui qui vend de la viande pour le maître boucher. Il n'est pas maître, il n'est qu'*étalier*. (Acad.)

— adjectiv. Garçon étalier.

— Agric. Se dit de fascines destinées à empêcher les chevaux de pénétrer dans les terrains cultivés.

[illegible] ches que l'on fait au bord de la mer pour tendre des filets de guideaux.

ÉTALIÈRES. s. f. pl. Pêch. Filets de guindeaux tendus circulairement sur la ceinture de pieux et de perches faite au bord de la mer.

ÉTALINGUER. v. a. 1re conj. Mar. Amarrer dans l'organeau d'une ancre le bout d'un câble, d'un grelin, lui faire faire ensuite deux tours sur lui-même, puis unir et serrer fortement ces tours par plusieurs amarrages. Etalinguer les câbles. || S'ÉTALINGUER. v. pron. Etre étalingué.

ÉTALINGURE. s. f. Mar. Résultat de l'action d'étalinguer. Nœud d'un câble aussière ou grelin qu'on forme en les étalinguant.

ÉTALON. s. m. (du celt. *stalon*, d'où l'ital. *stallone*; autrefois *estallon*, *estelon*). Modèle de poids, de mesure, réglé, autorisé par les lois, conservé par le magistrat, et auquel les mesures, les poids des marchands doivent être conformes. Etalon de mètre. Rectifier un poids à l'étalon. Les anciens *etalons* s'ajustaient sur les dimensions de quelque édifice durable; la base de la plus grande pyramide d'Egypte, qui formait la cinq-centième partie d'un degré du méridien, servait d'*étalon*. (Richer.)

— Anc. techn. Poinçon que les cartiers déposaient au Châtelet de Paris, et sur lequel ils devaient se régler pour la fabrication des cartes.

— For. Baliveau de l'âge de la dernière coupe.

— Pêch. Dans quelques endroits, filets appelés plus généralement *câblières*.

ÉTALON. s. m. Cheval entier qu'on emploie à saillir des juments. Etalon de haras. Bel étalon. Etalon pur sang. Etalon choisi, vigoureux, nerveux, valeureux. Fier, vif étalon. || Périphr. La gloire du haras. Du haras le superbe roi. L'époux, l'amant des superbes cavales. Le sultan vigoureux d'un sérail hennissant.

L'*étalon* vigoureux,
De mon haras la gloire et l'espérance. (PARNY.)

L'*étalon* généreux a le port plein d'audace,
Sur ses jarrets pliants se balance avec grâce. (DELILLE.)

ÉTALONNAGE ou **ÉTALONNEMENT.** s. m. Action d'étalonner des poids ou des mesures, de les vérifier sur l'étalon.

— Dr. féod. Droit que les seigneurs percevaient sur toutes les mesures que l'on étalonnait dans leur juridiction.

ÉTALONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Étalonner. S'empl. adj. Mesure étalonnée. Mètre étalonné. Il faut que tous les poids, toutes les mesures soient *étalonnées*. (Acad.) || Dans un autre sens, Jument étalonnée.

ÉTALONNER. v. a. Imprimer certaine marque sur un poids, sur une mesure, pour attester qu'ils sont conformes à l'étalon, ou qu'on les a rectifiés sur l'étalon.

— Saillir une jument, en parlant d'un étalon.

— S'ÉTALONNER. v. pron. Être étalonné. Ces mesures doivent s'étalonner.

ÉTALONNEUR. s. m. (pr. *é-ta-lo-neur*). Officier commis pour étalonner, pour vérifier les poids et mesures.

ÉTAMAGE. s. m. (rad. *étain*). Action d'étamer ou état de ce qui est étamé. L'étamage d'une casserole. L'opération de l'*étamage* ordinaire est si facile, que le premier marmiton venu pourrait l'exécuter. (Teyss.)

— *Etamage polychrone*. Étamage de nouvelle invention, composé de six à sept parties d'étain sur une de fer.

ÉTAMBOT. s. m. Mar. Forte pièce de bois qui, élevée à l'extrémité de la quille du bâtiment, termine l'arrière de la carène. L'étambot sert de support au gouvernail. L'étrave et l'étambot.

ÉTAMBRAI. s. m. Mar. Nom donné à des ouvertures ovales, octogones ou carrées, que l'on pratique dans l'épaisseur des ponts, pour le passage des mâts, des cabestans et des pompes. || Pièce qui affermit le mât. || Toit poissé autour du mât.

ÉTAMÉ, ÉE. part. pass. du v. Étamer. Casserole étamée. Vase étamé. Une feuille de tôle *étamée* est plus souple qu'une lame semblable et de même matière non *étamée*. (Teyss.)

ÉTAMER. v. a. 1re conj. (rad. *étain*). Enduire la surface d'un métal d'une couche d'étain fondu, pour empêcher la rouille ou le vert de gris de s'y former. Étamer l'intérieur d'un vaisseau de cuivre. Etamer du fer, de la tôle, pour en faire du fer-blanc.

— *Etamer une glace, un miroir*. Y mettre le tain. V. TAIN.

— S'ÉTAMER. v. pron. Être étamé. Métaux qui peuvent s'étamer.

ÉTAMEUR, EUSE. s. des 2 g. Celui, celle qui étame. Etameur de casseroles.

ÉTAMINE. s. f. (du lat. *stamen*, fait du gr. στήμων, chaîne de tisserand). Petite étoffe mince qui n'est pas croisée. Etamine de laine, de soie, de Reims, du Mans. Robe d'étamine. Voile d'étamine.

— Se dit également d'un bluteau fait de crin, de soie ou de fil, qui sert de tamis à passer le plus délié de la farine.

— Morceau d'étoffe claire pour passer et filtrer les liqueurs. Passer une médecine par l'étamine.

— Fig. et fam. *Passer par l'étamine*. Subir quelque épreuve fâcheuse, ou passer par les [illegible] *mine*. Cet homme s'est vu l'objet d'un examen sévère, sur sa conduite, ses mœurs, ses doctrines, etc. || *Cet ouvrage a passé par l'étamine*. A été examiné en détail, à la rigueur.

— Bot. Organe sexuel mâle des végétaux phanérogames, ayant pour siége l'intérieur des enveloppes florales. L'*étamine* pouvait être comme les autres parties de la fleur une modification de la feuille. (Guér.) Le but de l'*étamine* est la fécondation des ovules contenus dans l'organe sexuel. (Id.)

ÉTAMINÉ, ÉE. adj. des 2 g. Bot. Qui est muni d'étamines. Fleurs étaminées.

ÉTAMINEUSE. adj. f. Bot. Se dit d'une plante apétale, qui n'offre que des étamines.

ÉTAMINIER. s. m. Celui qui fabrique ou qui vend des étamines.

ÉTAMOIR. s. m. Techn. Palette de bois garnie de fer-blanc sur laquelle on frotte le fer à souder pour en faire l'essai. || Ais sur lequel on attache une plaque de fer où le vitrier fait fondre la soudure et la poix-résine. || Plaque sur laquelle le vitrier soude.

ÉTAMPAGE. s. m. Action d'imprimer, par une forte pression, un dessin à une plaque métallique mince, en la frappant fortement entre deux moules, dont l'un est gravé en creux, et l'autre en relief. Les orfèvres seuls n'ont pas appelé l'*étampage* à leur secours, et la quincaillerie chez nous s'en est également servie pour mettre à la portée de toutes les fortunes une foule d'ornements en cuivre doré. (Odol.-Desn.)

ÉTAMPE. s. f. Techn. Pièce d'acier profilée sur sa largeur, dont les ouvriers qui travaillent le fer se servent pour faire à chaud et à grands coups de marteau des moulures sur les plate-bandes de fer. Il y a des étampes de plusieurs formes et de plusieurs dessins.

— Maréch. Instrument propre à percer les fers des chevaux, aux endroits où les clous doivent être placés.

— Clouter. Poinçon dont on fait usage pour former la tête du clou d'épingle.

— Serrur. Pièce d'acier dans laquelle on creuse des moulures pour les imprimer en relief sur le fer rougi au feu. Les formes arrondies et profilées se forgent avec le secours des *étampes*. (Désormax.)

— Batte avec laquelle on pétrit la terre à pipes.

— Grav. Bloc cubique d'acier trempé à l'usage du graveur de cachets.

ÉTAMPÉ, ÉE. part. pass. du v. Étamper. S'empl. adjectiv. Tel est aujourd'hui la perfection de l'étampage en France que le fini et l'élégance de nos ornements *étampés* forcent les Anglais, les Russes et tous les étrangers à venir nous en acheter des masses considérables pour décorer leurs maisons et leurs palais. (Odol.-Desn.)

ÉTAMPER. v. a. 1re conj. Se servir de l'étampe pour pratiquer diverses opérations. Etamper un fer de cheval. Etamper un clou. On étampe un clou carrément, en faisant entrer à coups de marteau dans le trou une étampe carrée, en acier trempé. Etamper une pièce d'horlogerie.

— S'ÉTAMPER. v. pron. Être étampé. Des fers qui doivent s'étamper.

ÉTAMPES. Géogr. Ch.-l. d'arr. (Seine-et-Oise); 8,000 hab. || *Comté d'Étampes*. Comté formé par Charles IV, en 1327, érigé en duché par François Ier, revenu à la couronne à la mort du duc de Vendôme, fils naturel de Henri IV.

ÉTAMPEUR. s. m. Techn. Ouvrier qui étampe. Jamais, chez l'orfèvre, le bijoutier et le chaudronnier, l'on n'était arrivé, comme de nos jours, à faire prendre, par le simple choc à une feuille métallique, une masse de reliefs et de creux d'un dessin aussi pur que celui qui sort actuellement chaque jour des mains de l'ouvrier occupé spécialement du métier d'*estampeur*. (Odol.-Desn.)

— Dans le monde, on dirait avec raison *estampeur*, de même que l'on dit *estampille*; mais le langage technologique, qui emprunte moins ses noms à l'Académie qu'aux habitudes des ouvriers, a fait les mots *étampe, étamper, étampeur, étampoir* et *étampure*.

ÉTAMPEUX. s. m. Techn. Poinçon qu'on fait entrer dans la tête du moule, pour rendre les parois d'une pipe d'égale épaisseur.

ÉTAMPOIR. s. m. Techn. Outil que le facteur d'orgues emploie pour donner au métal la forme en relief que l'étampe présente en creux. L'étampoir est une pièce de fer plat, arrondie sur le dos. Il faut avoir autant d'étampoirs qu'il y a de creux dans l'étampe. Etampoir des anches.

ÉTAMPURE. s. f. Techn. Évasement que présente l'entrée d'un trou percé dans une plaque de métal. || Trou de fer à cheval.

ÉTAMURE. s. f. Étain dont se sert le chaudronnier pour étamer les ustensiles de fer, de cuivre, etc.

ÉTANCHE. adj. des 2 g. Mar. Qui ne fait pas d'eau. Navire étanche.

ÉTANCHÉ, ÉE. part. pass. du v. Étancher. S'empl. adjectiv. Sang étanché. Larmes étanchées. Soif étanchée.

— Mar. Qui ne fait plus d'eau. Navire étanché. On dit plus souvent *étanche*.

[illegible] || Ses effets.

ÉTANCHER. v. a. 1re conj. (du lat. *stancare*, fait par corruption de *stagnare*, pris dans le sens d'affermir, de consolider; rad. celt. *stonq*, clôture, fermeture, ce qui bouche). Arrêter l'écoulement d'un liquide qui s'enfuit par quelque ouverture. Étancher un tonneau qui fuit. Etancher le sang. Etancher une source. En faisant des fondements, ils trouvèrent un courant d'eau qu'ils ne purent étancher.

— *Etancher la soif*. Apaiser la soif.

— Fig. *Etancher la soif des honneurs, des richesses*, etc. La satisfaire.

— Mar. *Etancher une voie d'eau*. C'est l'arrêter, la boucher.

— *Etancher ses larmes.* Cesser de pleurer.

— *Etancher les larmes d'une personne affligée.* La consoler, arrêter ses larmes.

— S'ÉTANCHER. v. pron. Être étanché. Le sang ne pourra s'étancher.

ÉTANCHOIR. s. m. (pr. *é-tan-cho-êr*). Techn. Sorte de couteau dont le tonnelier se sert pour introduire de l'étoupe entre les douves mal jointes d'une futaille.

ÉTANÇON. s. m. (du celt. *stançon, stançoun*, appui). Grosse pièce de bois destinée à soutenir un mur ou un plancher qui menace ruine ou qu'on doit reprendre en sous-œuvre. L'étançon est un étai de forte dimension. L'étançon doit être placé le plus verticalement possible.

— Mar. Nom qu'on donne à des pièces de bois posées debout, qu'on met quelquefois sous les baux pendant que les vaisseaux sont amarrés dans les ports pour les soutenir et diminuer la fatigue.

— Impr. Se disait des Pièces de bois posées sur le haut des jumelles, et appuyées par l'autre bout, soit aux solives du plancher, soit aux murs du bâtiment.

— Paum. Tringle plate de bois de tilleul, dont est garni le manche de la raquette.

ÉTANÇONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Étançonner. S'empl. adjectiv. Mur étançonné. Muraille étançonnée. Plancher étançonné.

ÉTANÇONNER. v. a. 1re conj. Soutenir par des étançons. Etançonner une muraille. Etançonner un plancher. || S'ÉTANÇONNER. v. pron. Être étançonné. Ces murailles doivent s'étançonner pour qu'elles aient plus de solidité.

ÉTANÇOT. s. m. Se disait d'un tronc d'arbre coupé, d'une souche.

ÉTANFICHE. s. f. Carr. Hauteur de plusieurs lits de pierres qui font masse ensemble, dans une carrière.

ÉTANG. s. m. (pr. *é-tan*; du lat. *stagnum*, dérivé du celt. *stanc, stancq*, amas d'eau retenue). Grand amas d'eau sans cours dans les terres ; grand amas d'eau retenu par une chaussée, et dans lequel on nourrit des poissons. La chaussée, la bonde, la queue d'un étang. Empoissonner un étang.

— Prov. *Ne voir plus qu'un étang.* Ne savoir plus ce qu'on fait.

— Techn. Réservoir d'eau dans lequel on trempe les enclumes que l'on vient de forger.

ÉTANGS (Canal des). Géogr. Canal de France (Hérault). Il part de l'étang de Than, passe par Frontignan, traverse les étangs de Maguelonne et de Pérols, et se termine à l'entrée de l'étang de Mauguis.

ÉTANGUE. s. f. Monn. Espèce de grandes tenailles dont on se sert dans les monnaies pour tenir les plans et les carreaux.

ÉTANIN. s. m. Astron. Nom de l'étoile gamma (γ) de la constellation du Dragon.

ÉTANT. part. prés. du v. Être. Qui est. Il est invar. Virginie *étant* riche, nous aurons beaucoup de noirs qui travailleront pour nous. (B. de St-P.) Elle l'avait porté longtemps suspendu à son cou, *étant* fille. (Id.) La fin de la guerre *étant* la destruction de l'État ennemi, on a droit d'en tuer les défenseurs tant qu'ils ont les armes à la main. (J.-J. Rouss.) Pierre de Besancourt, frère de l'ordre de S. François, *étant* à Guatimala, ville et province de l'Amérique espagnole, fut touché du sort des esclaves qui n'avaient aucun lieu de refuge pendant leurs maladies. (Chateaub.) *Étant* singe, je faisais des gestes comme eux ; et *étant* perroquet, je parlerai avec eux dans la plus agréable conversation. (Fén.)

— *Comme étant.* Parce qu'il est, parce qu'il était. Caius Caligula succéda à Tibère, comme *étant* fils de Germanicus et de la vertueuse Agrippine, petite-fille d'Auguste. (Anquetil.)

— *En étant.* Vous êtes le vrai maître, en *étant* le plus fort. (Volt.)

ÉTANT (EN). loc. adv. Administr. for. Se dit des arbres sur pied. Défense de faire des ventes d'arbres *en étant* avec les chablis. (Ordonn.)

ÉTAPE. s. f. (du lat. barb. *staplus*, ou de l'allem. *stapel*, amas, entrepôt ; on disait anciennement *estaple, estapple, staple, stappe*, qui signifiaient foire, marché). Provision de vivres et de fourrages que l'on distribue aux troupes en marche. Fournir l'étape aux soldats. Recevoir son étape en argent.

— Anc. cout. Place publique où les marchands étaient obligés d'apporter leurs marchandises avant de les exposer en vente. A Paris, l'étape était sur la place de Grève.

[illegible] séjour. L'étape est à vingt-quatre kilomètres. || Du lieu où l'on distribue l'étape aux soldats. Arriver à l'étape.

— Fig. *Brûler l'étape.* Ne pas s'arrêter dans un lieu d'étape et passer plus loin. || Par extension, se dit des voyageurs qui ne s'arrêtent point aux lieux où l'on a coutume de s'arrêter.

— Intend. milit. Magasin où l'on met les vivres destinés aux troupes de passage.

— Comm. *Ville d'étape.* Ville qui, en Suède et en d'autres pays, a le privilège de recevoir les denrées, et d'en faire la distribution aux villes de l'intérieur.

— Techn. Sorte d'enclume à l'usage [illegible] tier.

ÉTAPIER. s. m. Celui qui est chargé de fournir et de distribuer l'étape aux gens de guerre. || Celui qui dans les villes d'étape loge les militaires de passage pour le compte des bourgeois, qui ne veulent ou ne peuvent les loger eux-mêmes.

ÉTAPLES. Géogr. Petit port, ch.-l. de canton, arr. de Montreuil (Pas-de-Calais), 1,800 hab. || Hist. *Traité d'Etaples.* Traité de 1492, par lequel Charles VIII, roi de France, s'engagea, pour lui et ses successeurs, à payer à Henri VII, roi d'Angleterre, une rente annuelle de 25,000 écus.

ÉTAPLIAU. s. m. Techn. Chevalet sur lequel l'ardoisier s'assied dans la carrière.

ÉTARQUE. adj. des 2 g. Mar. Haut, tout à fait hissé. Ne s'emploie qu'avec le nom d'une voile. || *Hunier étarque.* Hissé tout en haut et dont les ralingues sont tendues.

ÉTARQUER. v. a. 1re conj. Mar. Hisser une voile de manière que ses ralingues soient très-tendues. Etarquer une voile. || S'ÉTARQUER. v. pron. Etre étarqué. Cette voile doit s'étarquer le plus haut possible.

ÉTARQURE. s. f. Mar. Hauteur d'une voile lorsqu'elle est hissée, ralingues tendues.

ÉTAT. s. m. (pr. *é-tâ*; le *t* final ne se prononce que devant une voyelle et seulement dans le discours soutenu ; du lat. *status*, dérivé de *stare*, être placé, posé, établi). Manière d'être d'une personne, d'une chose, résultant de la co-existence de ses modifications successives et variables avec ses qualités fixes et constantes.

— Constitution, dispositions actuelles, conditions différentes dans lesquelles les personnes ou les choses peuvent se trouver, soit au physique, soit au moral. Etat d'innocence. Etat de péché. Etat de santé. Etat de maladie. J'admire qu'en l'*état* où je suis, vous me vouliez faire une affaire avec le roi. (Mme de Sév.) Les heures coulaient dans ces entretiens nocturnes, et je m'en retournais en meilleur *état* que je n'étais venu. (J.-J. Rouss.)

— Profession. L'état militaire, ecclésiastique, etc. En Egypte, où le fils était obligé d'embrasser l'*état* de son père, l'éducation du moins avait un but assuré. (J.-J. Rouss.) Je n'avais pas beaucoup de goût pour l'*état* militaire, mais j'avais de l'honneur, et avec cela on n'est jamais un mauvais soldat. (De Juss.)

— Condition. Vivre selon son état. Sortir de son état. Une femme qui abandonnerait les devoirs de son *état* pour cultiver les sciences serait condamnée même dans ses succès. (Volt.) Le plus grand bien auquel on puisse prétendre est de mener une vie conforme à son *état* et à son goût. (Volt.) Il a été un temps en France, et même dans toute l'Europe, où les hommes pensaient déroger et les femmes sortir de leur *état*, en osant s'instruire. (Id.)

— Les degrés divers de la hiérarchie sociale. Ce qu'il y eut de plus rare et de plus honorable pour lui fut, qu'ayant des liaisons dans tous les *états*, il fut partout chéri, recherché de tout le monde, sans jamais être envié ni haï de personne. (J.-J. Rouss.) Contentez-vous de remplir votre devoir dans l'*état* où la Providence vous a mis. (B. de St P.)

— *Etat négatif.* La félicité de l'homme ici-bas n'est qu'un *état* négatif : on doit la mesurer par la moindre qualité des maux qu'on souffre. (J.-J. Rouss.)

— *L'état de nature*, par opposition à l'*état de société.* Se dit des mœurs, de la vie habituelle des peuples sauvages et de quelques hommes isolés.

— La condition des bêtes. L'homme change l'*état* naturel des animaux en les forçant à leur obéir, et les faisant servir à son usage. (Buff.)

— *Mettre les choses, les lieux en état.* Mettre les choses, les lieux, dans la disposition convenable à leur destination.

— *L'état des choses.* Leur situation. C'est un spectacle digne de pitié, de voir l'*état* des choses en ce temps-là. (Montesq.)

— *Tenir une chose en état.* La tenir ferme, de manière qu'elle ne se dérange pas. Mettre des pièces de charpente pour tenir un mur en état.

— *Tenir une chose en état.* La tenir prête.

— Fig. *Tenir les choses en état.* Les tenir en suspens, les laisser comme elles sont, sans qu'il soit fait de changement à l'état des choses.

— Fig. *En état de.* Mon fils, tenez votre âme en *état* de désirer toujours qu'il y ait un Dieu, et vous n'en douterez jamais. (J.-J. Rouss.) Ils reviendront dans leurs villages avec des profits qui les mettront en *état* de former quelques entreprises. (Cond.)

[illegible] demeurant dans leur situation, dans leur force et valeur actuelles.

— *Mettre quelqu'un en état* ou *hors d'état de faire quelque chose.* Lui en donner ou lui en ôter les moyens.

— *Faire état de.* Se proposer de. Je fais état de partir demain.

— Estimer, faire cas. Faire beaucoup d'état, peu d'état d'un homme. Faire peu d'état des menaces d'une personne.

— Présumer, penser. Je fais état que dans cette occasion il manqua de courage.

— *L'état de la question.* L'exposition et développement des rapports à considérer dans la question.

— *Tenir un grand état, avoir un grand état de maison.* Vivre splendidement, avoir une maison considérable, un domestique nombreux.

— *Tenir un état.* Vivre d'une manière honorable et distinguée de la classe commune.

— *Porter un grand état.* Se vêtir d'une manière somptueuse.

— Mémoire, inventaire, liste, registre, etc. Etat de frais, de mise, de dépenses, de rente. Etat au vrai. Etat exact. Dresser, arrêter, signer un état. Vous êtes couché sur l'*état* en qualité d'ingénieur des troupes de débarquement. (J.-J. Rouss.)

— *Etat de services.* Certificat délivré à un fonctionnaire, à un employé, à un militaire, relatant le nombre d'années passées dans l'administration ou sous le drapeau, et qui sert de base à la fixation de sa pension de retraite.

— S'applique à la comptabilité d'une armée, à la désignation de ses forces. L'armée d'Egypte, suivant Kléber, était réduite à 15,000 hommes ; cependant les *états* envoyés au Directoire portaient 28,500 hommes. (Thiers.)

— Admin. *Actes de l'état civil.* V. CIVIL. || *Officier de l'état civil.* V. CIVIL. || *L'état civil d'une personne.* V. CIVIL.

— Hist. *Hommes d'Etat.* Nom que les montagnards donnaient par dénigrement aux girondins.

— Jurispr. *Etat d'accusation.* État du prévenu contre lequel la chambre d'accusation a prononcé le renvoi à la cour d'assises. || *Etat de prévention.* Etat de l'inculpé contre lequel la chambre du conseil du tribunal de première instance a déclaré qu'il y a lieu de suivre.

— Législ. *Etat d'une femme.* La situation d'une femme en puissance de mari. || *Etat des enfants.* Signifie Le rang qu'ils tiennent dans la famille et dans la société, selon leur qualité de naturels ou de légitimes. On lui demande des preuves de son état. On lui dispute son état.

— Mar. *Etat d'armement.* Liste envoyée au gouvernement de tous les vaisseaux, officiers, majors et autres, qui sont destinés pour armer. || Etat qui indique le nombre, la qualité et la proportion des agrès, apparaux ou munitions que l'on a dessein d'employer aux vaisseaux qu'on veut armer.

— Météor. *L'état de la température.* Le degré de chaleur ou de froid. La population des Tuileries varie naturellement selon les heures de la journée, les saisons et l'*état* de la température. (Balzac.) || *Etat du ciel.* Disposition où se trouvent les astres les uns à l'égard des autres dans un certain moment.

— Philol. *Etat de la France, de l'Angleterre.* Titre de certains livres qui contiennent le dénombrement des charges, des dignités, des forces, et tous les renseignements relatifs à la France et à l'Angleterre, etc.

— Procéd. *Mettre un procès, une affaire en état.* Faire les procédures et les productions nécessaires pour qu'elle puisse être jugée. || *Mettre un procès, une affaire hors d'état.* Faire quelque nouvelle procédure qui recule le jugement d'une affaire.

— Relig. *Etat de grâce.* Se dit d'un catholique qui vient de recevoir l'absolution.

— *Etat*, se dit d'un peuple en tant qu'il est constitué en corps de nation, qu'il forme une société politique distincte. Servir, réformer, troubler l'Etat. La gloire, les intérêts de l'Etat. Les défenseurs, les soutiens de l'Etat. Le rempart le plus sûr d'un *Etat* est la justice. (Fén.) *L'Etat* perdit dans le cours de cette funeste guerre sa plus florissante jeunesse. (Volt.) *L'Etat* est l'ensemble des citoyens et du territoire. C'est le nom de toute société humaine considérée comme individualité politique indépendante. (Cabet.)

— Se dit de la forme du gouvernement d'un peuple, d'une nation. Etat aristocratique, démocratique, monarchique, etc. Le czar n'a pas assujéti seulement l'Eglise à l'*Etat.* (Volt.) L'Eglise doit être dans l'*Etat* et non l'*Etat* dans l'Eglise. (Nap.) On a dit que l'*Etat* était athée !.. Non, l'*Etat* n'est pas athée !.. L'*Etat* est laïque. (Guizot.)

— *Etat fédératif.* V. FÉDÉRATIF.

— S'applique au personnel d'un gouvernement, d'une administration. Ministre d'Etat. Secrétaire d'Etat. Conseiller d'Etat. Homme d'Etat. Il cachait sous les occupations d'un marchand, l'âme d'un homme d'*Etat.* (Rayn.) On peut gouverner sans être un homme d'*Etat*, et on peut être homme d'*Etat* sans gouverner. (Cabet.)

— *Coup d'État.* V. COUP.

— *Raison d'Etat.* La raison d'*Etat* est une raison mystérieuse, inventée par la politique [illegible] avec la raison d'*Etat.* (Volt.) || *Question d'Etat.* Une matière qui a rapport au gouvernement. || *Maximes d'Etat.* Celles que pratiquent les fonctionnaires publics dans le gouvernement d'un pays. || *Crime d'Etat, vertu d'Etat.* Ce qui est crime ou vertu aux yeux de certains hommes d'Etat, et selon les maximes d'une politique trop souvent opposée à la morale. C'est un crime d'Etat que d'en pouvoir commettre. La justice n'est pas une vertu d'*Etat.* (Corn.)

— *Etat de guerre, état de paix.* Nature des relations hostiles ou non qui peuvent exister entre deux ou plusieurs nations, plus ou moins rapprochées les unes des autres. || *Etat de siége.* Suspension des lois ordinaires dans un pays ; particularité de l'état de guerre, et quelquefois même de l'état de paix, quand le pays étant en guerre avec l'extérieur, est passagèrement troublé par des dissensions intestines.

— *Etats*, au pl. Se dit des pays qui sont sous une même domination. Les Etats du Grand Seigneur. Les républiques de quelque nature qu'elles soient, et les monarchies sont également des *états.* (Montesq.) Pierre ne voulait introduire dans ses *Etats* ni les mœurs turques ni les persanes, mais les nôtres. (Volt.)

— *Etat ecclésiastique.* États du pape, le patrimoine de Saint-Pierre. || On dit de même, les Etats ou l'Etat de Venise, de Toscane, etc.

— Les différents ordres qui composent une nation, dans les pays où cette distinction d'ordres est admise. Dans l'ancienne Rome, il y avait trois ordres ou *états* : les sénateurs, les chevaliers, et le bas peuple. (Roll.) En Suisse on distingue quatre *états* : la noblesse, le clergé, les bourgeois et les paysans. (Lav.)

— Hist. *Etats généraux*, ou absol. *les états.* Assemblée des trois ordres qui, après la convocation du roi, se réunissaient pour régler leur administration intérieure, et voter les subsides demandés pour subvenir aux frais généraux de l'administration du royaume. || Le caractère particulier des états généraux est de se composer des trois états ou ordres. L'admission du troisième ordre ou des communes n'a eu lieu authentiquement que de 1302 à 1304, sous Philippe le Bel. Après la convocation des états généraux, sous Louis XIII, en 1614, on compta un intervalle de 175 ans jusqu'aux états généraux de 1789. || Se dit aussi de l'assemblée des députés des sept provinces unies, dépositaire de la souveraineté de l'union, de 1582 à 1812. || *Le tiers état.* Se disait autrefois de la partie de la nation française qui n'était comprise ni dans le clergé, ni dans la noblesse. Les députés du tiers état ; les droits, les doléances du tiers état. || *Pays d'états.* Provinces qui par les traités de réunion à la France, avaient conservé le droit de s'administrer elles-mêmes, de fixer le chiffre de leurs impôts, le mode de répartition et de perception. || *Etats provinciaux.* S'est dit des états particuliers qui coopéraient à l'administration dans quelques provinces appelées par cette raison pays d'état. Les états de Languedoc, de Bretagne, etc. Convoquer, assembler, tenir, congédier les états. Les cahiers, la tenue des états. Députer aux états. L'ouverture, la clôture des états.

ÉTAT-MAJOR. s. m. Art milit. Se dit en général des officiers et sous-officiers sans troupes. || Se dit aussi des officiers supérieurs d'un corps de troupes. || Signifie aussi Le lieu où sont les bureaux de l'état-major. Aller faire viser sa feuille de route à l'état-major. || *Etat-major des places.* Corps des officiers, sous-officiers et caporaux, ou brigadiers, attachés d'une manière fixe au commandement et au service des places de guerre. || *Etat-major de l'artillerie, du génie.* Officiers d'artillerie, du génie, qui ne sont point attachés aux régiments de l'arme. || *Etat-major général.* Le corps des officiers généraux de l'armée. V. CORPS ROYAL D'ÉTAT-MAJOR. || *Chef d'état-major.* Officier chargé de remplir auprès d'un officier général ayant un commandement supérieur, des fonctions analogues à celles que remplit le major général auprès du généralissime, c'est-à-dire d'expédier tous les ordres, de rendre compte des opérations, etc. || *Corps d'état-major.* V. CORPS. || *Le grand état-major.* Locution qui s'adapte tantôt à l'armée en général, tantôt aux corps en particulier, mais plus spécialement à l'état-major de l'armée. || *Le petit état-major.* Locution qui s'applique seulement aux corps, dans la spécialité régimentaire.

— Fig. et fam. Se dit en parlant d'une personne suivie d'autres personnes avec des marques de déférence servile ou de politesses ironiques. Voyez-le, suivi de son état-major. Il marche entouré de son état-major.

ÉTATS-UNIS. Géogr. s. m. pl. (pr. *étazuni*). République fédérative de l'Amérique du Nord. Siége du congrès, Washington, sur le Potomak. Les Etats-Unis sont divisés en 25 Etats, 4 territoires et 2 districts ; on y compte 13 millions d'habitans. Cherchez les bois inconnus où brilla l'épée de Washington, qu'y trouverez-vous ? Des tombeaux ? Non, un monde ! Washington a laissé les *Etats-Unis* pour trophées sur son champ de bataille. (Chateaubr.)

— *Etats-Unis de l'Amérique centrale.* V. GUATEMALA.

ÉTATER. v. a. 1re conj. Tenir compte de deniers à des créanciers. Inus.

ÉTAU. s. m. Instrument en usage dans quelques industries pour tenir fermes et serrés les objets qu'on veut limer, buriner, etc., et qui est formé de deux pièces appelées mâ[illegible] en bois pour les armuriers. || *Etau à main.* Petit étau dont on se sert en le tenant à la main. || Etau à vis. || Pl., des *étaux.*

ÉTAUPINER. v. a. 1re conj. Agric. Etendre la terre que les taupes ont élevée en cônes. || S'ÉTAUPINER. v. pron. Etre étaupiné. Cette terre devrait être étaupinée.

ÉTAUPINIER. s. m. Homme qui tue les taupes. || On dit aussi *taupier.*

ÉTAVILLON. s. m. Ganter. Morceau de cuir coupé et disposé pour faire un gant. || *Doler ses étavillons.* Les amincir avec le couteau à doler avant que de tailler les doigts.

ÉTAYÉ, ÉE. part. pass. du v. Étayer. S'empl. adjectiv. Mur étayé. Muraille étayée. Bâtiment bien étayé.

ÉTAYEMENT. s. m. V. ÉTAIEMENT.

ÉTAYER. v. a. 1re conj. (rad. *étai*). On conserve l'y dans toute la conjugaison, ou, selon l'usage ordinaire, on change l'y en i devant un e muet. *J'étaie, tu étaies, il étaie, nous étayons, vous étayez, ils étaient. J'étayais, nous étayions, vous étayiez*, etc. *J'étaierai, tu étaieras*, etc. *J'étaierais*, etc. *Etaie. Que j'étaie, que tu étaies*, etc. *Que j'étaie, que nous étayions, que vous étayiez*, etc. Appuyer, soutenir avec des étais. Etayer une maison, une muraille. On a bien *étayé* ce bâtiment. (Acad.)

— Fig. Aider, appuyer. Étayer quelqu'un. Étayer ses amis pour les faire parvenir aux emplois.

— Soutenir. Étayer sa fortune. Étayer ses raisons, ses motifs, ses assertions, ses paroles.

— Prov. *Il voudrait étayer le ciel*. Se dit d'un homme qui prend des précautions contre des événements impossibles.

— S'ÉTAYER. v. pron. Être étayé; s'aider, s'appuyer. Les murs sont inclinés l'un sur l'autre de manière à s'étayer mutuellement.

— Fig. Et moi, je devais être un jour un exemple à quiconque inspiré du seul amour du bien public et de la justice, ose, fort de sa seule innocence, dire ouvertement la vérité aux hommes, sans *s'étayer* par des cabales. (J.-J. Rouss.)

ETC. Abréviation des mots *et cætera*.

ET CÆTERA. Locution latine signifiant *et le reste, et les autres choses, et ce qui s'ensuit*. Passée dans la langue française, parce que les notaires l'ayant employée d'abord dans tous les actes écrits en latin pour se dispenser de répéter les clauses purement de style, continuèrent de se servir de la même formule quand ils furent forcés de l'écrire en français.

— Depuis longtemps il est expressément défendu d'introduire dans les actes aucune abréviation. L'abus que cet usage des anciens notaires entraînait avec lui, donna lieu au proverbe suivant : *Dieu nous garde des quiproquos d'apothicaire et des et cætera de notaire.*

— Cette locution s'emploie dans le langage usuel pour se dispenser de faire une énumération complète des objets que l'on veut désigner.

— Cette expression a joué un grand rôle surtout dans le langage de l'étiquette, et a donné lieu parfois à plus d'une querelle sérieuse. Il était de politesse exquise et d'humilité profonde, après avoir énuméré avec le plus grand soin toutes les qualités seigneuriales ou publiques d'une personne, d'ajouter trois *etc.*, pour réparer les omissions qui auraient été faites. Il y a eu même à cet égard des stipulations diplomatiques, et l'omission d'un *etc.* a été cause d'une guerre ruineuse entre Cologne et la Suède en 1655. (Teulet.)

ÉTÉ. part. pass. du v. Être. Il est invariable et ne s'emploie qu'avec l'auxiliaire *avoir*. Il a été. Elle a été. Nous avons été. V. ÊTRE.

— Le participe passé du verbe *être*, *été*, ne varie jamais dans notre langue, quels que soient d'ailleurs les mots qui le précèdent ou qui le suivent. Les hôpitaux pour les pauvres semblent avoir *été* inconnus dans l'ancienne Rome. (Volt.) La chose aurait *été* aussi ridicule qu'impraticable. (Id.) Ils sont aussi mauvais physiciens que les Grecs et les Romains l'ont *été*. (Id.) Ah! si Virginie a *été* heureuse avec nous, elle l'est maintenant bien davantage. (B. de St-P.)

ÉTÉ. s. m. (du lat. *æstas*). Celle des quatre saisons comprise entre le solstice de juin et l'équinoxe de septembre; le soleil semble alors parcourir les signes du Cancer, du Lion et de la Vierge, tandis que la terre parcourt réellement ceux du Capricorne, du Verseau et des Poissons. Eté chaud, brûlant, pluvieux. Bel été. L'été prochain. L'été passé. Les beaux jours, les fortes chaleurs de l'été. Les ardeurs, les feux de l'été. La saison brûlante de l'été. Au printemps succède l'*été* brillant et enflammé, lorsque le soleil s'élance au sommet de sa carrière tropicale. C'est la saison des longues journées, des puissants travaux; c'est la virilité de l'année. (Virey.)

— *Semestre d'été*. Les six mois qui s'écoulent d'avril en septembre inclusivement. Cet officier est venu en semestre d'été dans son pays.

— Pop. *L'été de la Saint-Denis, de la Saint-Martin*. On nomme ainsi les huit ou dix jours qui précèdent ou qui suivent ces fêtes, parce qu'ils sont ordinairement assez beaux.

— L'*été* est souvent personnifié par les poètes. L'Été robuste et nu, ceint d'une gerbe mûre. (Desaintange.)

Aujourd'hui vers l'*Été* tournant un front serein,
Viens, dit-il, ô mon fils! viens sur ce char divin
[illegible]
(Castel.)

— Dans la langue poétique, on compte bien les années par les saisons. Pour dire Elle avait dix-sept ans, Desaintange a dit :

Chaque jour sa beauté croissait avec ses ans,
Et trois fois cinq *étés*, suivis de cinq printemps,
Avaient développé la fleur de sa jeunesse.

— Fig. et poét. *L'été de la vie*. L'été de l'âge; l'âge viril. Pour moi, si, déjà dans l'hiver de ma vie, je ne suis pas destiné à te voir dans l'*été* de la tienne. (B. de St-P.)

— Se dit absolument dans le même sens.

Lorsque les ans, dont la fuite me presse,
De mon *été* signaleront la fin,
Ah! viens aussi couronner ma vieillesse.
(Constant Dubos.)

— **Myth.** Divinité allégorique, la même que Cérès. On lui donne pour attributs une corne d'abondance et une couronne d'épis.

— Chorégr. La seconde des cinq figures de la contredanse.

— Ornith. Petite perruche du Brésil.

ÉTEIGNARIE. s. f. Salin. Femme chargée d'éteindre la braise.

ÉTEIGNEUR, EUSE. s. Celui, celle qui éteint. Eteigneur de lumières.

— Fig. Eteigneur de la raison humaine.

ÉTEIGNOIR. s. m. Instrument creux en forme de cône, qui sert à éteindre la chandelle, la bougie. Eteignoir de fer-blanc, d'argent.

— Fig. et fam. Ce qui éteint le sentiment, la pensée, etc. C'est l'éteignoir des sentiments, du génie. La crainte de déplaire est l'*éteignoir* de la raison. (Volt.)

— Fam. Se dit aussi des personnes qui troublent la bonne humeur d'une compagnie.

— Iron. S'applique aux hommes qui, par système ou par esprit de parti, sont ennemis des lumières, des progrès sociaux. C'est un éteignoir.

— *Ordre de l'éteignoir*. Plaisanterie de quelques hommes de lettres aux premières années du règne de Louis XVIII, dirigée contre le corps des jésuites.

— Bot. Nom vulgaire de plusieurs champignons. Eteignoir brun, blanc, doré.

ÉTEINDRE. v. a. 4e conj. (en lat. *exstinguere*). *J'éteins; nous éteignons. J'éteignais; nous éteignions. J'éteignis; nous éteignîmes. J'éteindrai. J'éteindrais; nous éteindrions. Eteins, éteignons, éteignez. Que j'éteigne, que nous éteignions. Que j'éteignisse, que nous éteignissions. Éteindre. Eteignant. Eteint, eteinte.* Faire mourir, étouffer, en parlant du feu dont on fait cesser l'action. Eteindre le feu. Eteindre la lumière. Eteindre un incendie. Dans la main de Boirude il *éteint* la lumière. (Boil.)

— Dans un sens moins rigoureux, Tempérer, amortir, détruire, en parlant de la chaleur sensible ou cachée. Eteindre la chaleur de la chaux. Eteindre la chaleur naturelle. Eteindre l'ardeur de la fièvre.

— Dans un sens métaphorique, avec le nom de la chose qui développe le feu ou que le feu consume, pour régime. Eteindre un flambeau. Eteindre un bûcher. Eteindre des tisons enflammés.

— La soif, la fièvre paraissent consumer comme le feu. On dit très-bien dans le sens métaphorique, *les éteindre*, pour les faire cesser. Eteindre la soif. Eteindre la fièvre.

— Par analogie, on le dit de même en parlant des affections de l'âme, des passions. Eteindre le feu de la concupiscence, ou simplement Eteindre la concupiscence. Eteindre le feu des passions ou les passions. Eteindre le feu des désirs ou les désirs. Eteindre la colère, la haine, l'ambition. Eteindre la tendresse. Eteindre l'amour. Eteindre la charité. Eteindre les sentiments. Il n'est descendu sur la terre que pour y *éteindre* dans son sang toutes les inimitiés. (Mass.) Les vains préceptes de la philosophie nous prêchaient une insensibilité ridicule, comme s'ils avaient pu *éteindre* les sentiments naturels sans *éteindre* la nature. (Id.)

Et les soins de la guerre auraient-ils en un jour
Eteint dans tous les cœurs la tendresse et l'amour?
(Racine.)

— Dans le même sens et par extension, en parlant des divisions, des guerres, de la rébellion, etc. Eteindre les divisions. Eteindre la rébellion. Eteindre la révolte. Eteindre les guerres. Pour *éteindre* à jamais ces troubles intestins. (Corn.)

— En parlant de tout ce qui a de l'éclat.

O jeunesse du monde! aurore d'un jour pur!
Quel dieu vous *éteignit* au front d'un ciel obscur?
(G. Farcy.)

— La vie étant regardée comme un flambeau, on dit métaphoriquement, *éteindre la vie de quelqu'un*, pour, Le faire mourir.

— On dit, en ce sens, Éteindre une race, une famille, une maison. Il renverse vos fortunes, il *éteint* vos familles. (Mass.) Vous qu'il a rallumé comme une étincelle précieuse dans le sein même des ombres de la mort où il venait d'*éteindre* toute votre auguste race et où vous étiez sur le point de vous éteindre vous-même. (Id.)

Le jour qui de leurs rois vit *éteindre* la race,
Eteignit tout le feu de leur antique audace. (Rac.)

— Dans un sens analogue, mais plus étendu. Détruire, anéantir. Eteindre la puissance. Eteindre l'autorité. Sous prétexte de modérer l'autorité, l'anéantir et l'*éteindre*. (Mass.) Il se [illegible]
et l'Empire tout ensemble. (Fléch.)

— Faire que le souvenir d'une chose se perde. Eteindre le souvenir. Eteindre la mémoire d'un attentat.

— Adoucir, tempérer l'éclat de. Eteindre une couleur.

— Voltaire a dit :

Ah! si j'ai quelques droits, s'il est vrai qu'il les craigne,
Dans ce sang malheureux que sa main les *éteigne*.

Peut-on dire, *éteindre des droits dans le sang*? Je ne le crois pas, a dit La Harpe avec raison, les rapports sont trop éloignés.

Et Racine :

Ses jours infortunés ont *éteint* leur flambeau.

On dit bien, comme le remarque Féraud, Le flambeau de ses jours s'est éteint; mais son point Ses jours ont éteint leur flambeau. Il était si aisé, dit Racine fils, de mettre

De ses malheureux jours s'est *éteint* le flambeau...

qu'on voit bien que l'auteur n'a pas mis la dernière main à ses ouvrages.

— Et ailleurs il dit :

Et vous-même, cruelle, *éteignez* vos beaux yeux.

On ne dit point d'une personne qui s'est tuée, qu'elle a *éteint* ses yeux.

— Financ. *Eteindre une rente, une dette*. La faire cesser par le remboursement du principal. On dit aussi *amortir*.

— Techn. Laver les épingles dans de l'eau fraîche, après qu'elles ont été étamées. ‖ *Eteindre la chaux*. Mettre de la chaux vive en contact avec de l'eau pour former de l'hydrate de chaux.

— S'ÉTEINDRE. v. pron. Être éteint; se mourir, se tempérer, s'amortir, se détruire, etc. Le feu s'éteint. Mon flambeau s'éteignit. Ce volcan s'est *éteint*. (Acad.) Les astres s'*éteindront* dans l'abîme des mers. (B.-Lorm.)

— Fig. La vie qui s'éteint. Un malade qui s'éteint. Une maison, une race, une famille qui s'éteint. L'ardeur qui s'éteint. La passion, l'amour, l'ambition, la haine qui s'éteignent. L'équité s'éteignit avec la science. Une beauté qui s'efface et qui s'éteint tous les jours. Tout change, tout s'use, tout s'éteint. Mais rien ne vous a été donné, et le silence de l'amour a commencé le néant où s'*éteint* votre vie. (Sénanc.) Il me restait encore une humeur un peu volage, un désir d'aller et venir, qui s'était plutôt borné qu'*éteint*, et que nourrissait le train de la maison de madame de Warens. (J.-J. Rouss.)

Et son feu dépourvu de sens et de lecture,
S'*éteint* à chaque pas faute de nourriture. (Boileau.)

ÉTEINT, EINTE. part. pass. du v. Éteindre. S'empl. adjectiv. Tison éteint. Feu éteint. Lumière éteinte. Flamme éteinte. Bûcher éteint. Le feu qui semble *éteint* dort souvent sous la cendre. (Corn.)

— Fig. Amour, désirs éteints. Haine, fureur éteinte. Espoir éteint. Jours éteints. Vie éteinte. Personne éteinte. Famille, race, maison éteinte. Une autre liaison du même temps n'est pas *éteinte* et me leurre encore de cet espoir du bonheur temporel, qui meurt si difficilement dans le cœur de l'homme. (J.-J. Rouss.) Laissez mourir le tison presque *éteint* qui ne vit que de votre souffle, et Méléagre est mort. (Nodier.)

— *Une voix éteinte*. Une voix si affaiblie qu'on peut à peine l'entendre. ‖ *Des yeux éteints*. Des yeux sans feu et sans vivacité.

— On n'a pas encore hasardé *éteindre quelqu'un*, pour, le faire mourir, quoique Racine l'ait dit au participe passé par une heureuse hardiesse.

(Dieu) l'a tiré par leurs mains de l'oubli du tombeau,
Et de David *éteint* rallumé le flambeau.

Et Vigée, d'après lui :

Aux pleurs d'Iphigénie intéresser la scène,
Et de Corneille *éteint* consoler Melpomène.

— Chim. Se dit du mercure lorsqu'il est tellement trituré avec d'autres substances, qu'on n'aperçoit plus dans le mélange aucun globule métallique.

— Anc. prat. *A chandelle éteinte*, ou subst. *A éteinte de chandelle*. Adjudication qui se faisait pendant qu'une petite chandelle se consumait. Les fermes du roi s'adjugeaient à *éteinte* de chandelle. (Sup. acad.) ‖ On dit aujourd'hui A l'extinction des bougies ou des feux. V. EXTINCTION.

ÉTELON. s. m. Constr. Aire sur laquelle on trace le plan d'un bâtiment. Dessin d'une charpente tracée à la craie sur un mur, de la grandeur de l'ouvrage à exécuter. L'ételon est en charpenterie ce que l'épure est en architecture.

ÉTENDAGE. s. m. Assemblage de cordes tendues horizontalement, sur lesquelles on étend les choses qu'on veut faire sécher.

— Verrer. Action d'étendre les manchons de verre ramollis par le feu.

— Techn. Opération qui se fait sur les laines avant de les employer.

— Papet. et impr. Appareil sur lequel on étend pour les faire sécher les feuilles qui sortent de la cuve du fabricant, et les feuilles imprimées qui sortent de la presse de l'imprimeur. On se sert aussi pour les premières du mot *étendoir*. ‖ Se dit également du lieu où est l'étendage. Aller à l'étendage.

ÉTENDARD. s. m. (pr. *é-ten-dar*; le *d* ne se fait jamais sentir; du lat. barb. *stantardus* ou *standardus*, dérivé du celt. *ystange* ou *estange*, perche, lance; *da*, du; *ard*, souverain, roi; c'était dans l'origine le nom propre de l'enseigne [illegible]
çais). Drapeau propre à certaine cavalerie française. Etendard rouge, bleu, blanc, vert, bariolé, tricolore. La couleur de l'étendard. Etendard en banderoles. Les *étendards* français ont été de toutes les couleurs. Dans la croisade de 1188, ils étaient bariolés d'une croix rouge. Dans les luttes contre les ducs de Bourgogne, ils ont porté la croix blanche; ils ont été tricolores de 1789 à 1814, blancs jusqu'à 1830; la couleur nationale leur est depuis lors rendue. (Gêner. Bardin.) Sous le règne de Napoléon, l'*étendard* de la cavalerie consistait en un aigle dont la draperie et la hampe étaient de moindre dimension que dans l'infanterie. (Id.)

— Anc. mar. Désignait autrefois sur les galères, ce qu'on appelle pavillon sur les autres bâtiments. Gardes de l'étendard.

— Féod. Signe d'investiture d'un comté, comme était le cercle d'or pour une principauté, et l'anneau pour les autres seigneuries.

— Hist. ott. *Etendard céleste*. Étendard de couleur verte que les Turcs pensent avoir été porté par Mahomet, et qu'on ne déploie que dans les grandes circonstances.

— Bot. Se dit du pétale supérieur des fleurs papilionacées, qui est grand et redressé, et qui enveloppe les autres avant la floraison. On l'appelle aussi *pavillon*.

— Sorte de papier.

— Dans le langage historique et pittoresque, il a un sens plus large, et signifie toute espèce de signe ou d'enseignes d'une armée, abstraction faite des différences d'armes. Ce sens lui vient de ce qu'autrefois la cavalerie française était tout, et l'infanterie rien ou peu de chose. Arborer, déployer, planter l'étendard. Marcher, combattre, se ranger sous les étendards. Les soldats marchent avec confiance sous ses *étendards*. (Boss.) Rien n'était si formidable que de voir l'Allemagne déployer tous ses *étendards* et marcher sur nos frontières. (Fléch.) Nos rois allaient recevoir l'*étendard* sacré au pied des autels. (Mass.)

— *L'étendard de la croix*. Périphrase pour la croix. L'*étendard* de la croix flottait au milieu d'elle. (Volt.) Il suit nu-pieds l'*étendard* de la sainte croix. (Mass.) Il a laissé l'*étendard* de l'empire pour suivre l'*étendard* de la croix. (Id.)

— *Lever l'étendard*. Se déclarer chef d'un parti, d'une faction. Ils ont levé l'*étendard* du schisme et de l'erreur. (Mass.)

— *Lever, arborer l'étendard de la révolte*. Se révolter. Ces provinces ont levé l'étendard de la révolte.

— *Lever l'etendard contre quelqu'un*. Se déclarer ouvertement contre lui.

— Fig. *Suivre les étendards, se ranger, combattre sous les étendards de quelqu'un*. Embrasser son parti, ses opinions, ses idées. Il n'y a de grand pour ceux qui habitent les palais des rois que le plaisir et la gloire; si vous n'y paraissez pas sous ces *étendards*, l'on vous prend pour un censeur et un ennemi. (Mass.)

— Il rime avec les mots terminés en *ard* et en *art*, quelle que soit la lettre d'appui.

Tout le reste, assemblé près de mon *étendard*,
Vous offre de ses rangs l'invincible rempart. (Rac.)

— Au pluriel il rime avec les terminaisons en *ars, ards, arts*.

Et l'Hydaspe, malgré tant d'escadrons épars,
Voit enfin sur ses bords flotter nos *étendards*. (Rac.)

ÉTENDELLE. s. f. Techn. Sac de crin dans lequel on renferme les graines oléagineuses broyées, pour les soumettre à la presse. ‖ Division d'un bloc d'ardoise.

— Verr. Sorte de hangar où l'on étend les verres dans les fours à vitres, après avoir été soufflés en manchons.

— Cham. Endroit où l'on étend les peaux.

ÉTENDEUR. s. m. Techn. Ouvrier qui aplatit ou étend le manchon de verre.

ÉTENDOIR. s. m. Impr. Sorte de petite pelle à long manche qui sert à placer sur l'étendage les feuilles qui sortent des presses.

— Blanchiss. Perche scellée dans le mur et exposée à l'air, sur laquelle les blanchisseuses étendent le linge pour le faire sécher.

ÉTENDRE. v. a. 4e conj. (du lat *extendere*, fait du gr. ἐκτείνειν). Allonger, donner plus de surface ou plus de volume à une chose, soit en la rendant plus mince, soit en la tirant ou en la dilatant. Etendre du drap, de la cire, du parchemin. Etendre du beurre sur du pain. Etendre l'or sous le marteau.

— Déployer en long et en large. Etendre du linge pour le sécher, de la toile sur l'herbe pour la blanchir. Etendre un tapis, un manteau. J'ai vu des Athéniens faire *étendre* sous leurs pieds des tapis de pourpre et s'asseoir mollement sur des coussins apportés par leurs esclaves. (Barth.)

— Renverser tout de son long, étendre quelqu'un sur un lit, sur une table, pour lui faire subir quelque opération. Jésus-Christ fut étendu sur la croix. Etendre quelqu'un par terre.

— *Etendre un homme sur le carreau*. Le tuer, le renverser mort par terre. Il l'étendit raide mort sur la place.

— Agrandir, augmenter. Étendre ses propriétés, ses domaines, ses bois, son parc.

— Fig. Etendre un empire, étendre ses États. Étendre son commerce, ses spéculations. Un seul roi *étendait* sa domination absolue dans l'espace de trente degrés. (Volt.) Périclès *éten-* [illegible]
de la république. (Barth.) La population *étendit* l'industrie. (Rayn.) Il est question ici des sciences qui peuvent *étendre* leurs lumières. (Barth.) Périclès autorisa la licence, Aspasie l'*étendit*, Alcibiade la rendit aimable. (Id.) Pythagore, qui *étendait* l'humanité jusqu'aux animaux, fut brûlé vif par les Crotoniates. (B. de St-P.) Jamais personne ne s'est donné la peine d'*étendre* et de conduire son esprit aussi loin qu'il pouvait aller. (La Rochef.)

— Déployer de son long. Etendre les bras. Étendre la jambe. Étendre ses ailes. Il *étend* les bras et bénit ses enfants. (Camp.) Soupire, *étend* les bras, ferme l'œil et s'endort. (Boil.) L'orme *étend* ses racines sur les pentes des montagnes. (B. de St-P.) L'Éole *étend* sur nous la nuit et les nuages. (St-Lamb.)

— Fig.

Vent qui souffle du Pinde, accours, *étends* tes ailes,
Ton plus beau laurier va mourir. (C. Delav.)

— *Etendre le sens d'un mot, sa signification.* Appliquer un mot à une chose, à une idée, qu'il n'était pas originairement destiné à signifier, à exprimer. On dit aussi : Ce mot ne désignait d'abord que telle chose, on l'a étendu depuis à telle autre.

— Fig. *Etendre la clause d'un contrat, les termes d'un arrêt, d'une loi*, etc. Porter le sens d'un contrat, d'un arrêt, d'une loi, au-delà de ce que les termes signifient précisément.

— Fig. et fam. *Etendre la courroie.* Étendre les profits, les droits d'un emploi au-delà de ce qui est permis.

— Fig. et fam. *Etendre le parchemin.* Faire de longues écritures dans une affaire ; tirer un procès en longueur.

— Art milit. *Etendre des troupes, une armée.* Leur faire occuper plus de terrain, leur donner plus de front. Il *etendait* dans le pays une armée d'environ cent mille combattants. (Volt.)

— Jeux. *Etendre son jeu.* Se dit, au trictrac, pour distribuer les dames sur autant de flèches qu'il se peut, soit au commencement de la partie, afin de faire facilement des cases dans le grand jan, soit vers la fin, afin de mieux remplir son jan de retour.

— Peint. *Etendre la lumière.* Grouper ensemble plusieurs parties qui reçoivent la lumière, et où les objets ne sont séparés que par des demi-teintes adoucies.

— Verr. Aplatir des manchons.

— S'ÉTENDRE. v. pron. Être étendu.

— *S'etendre sur l'herbe, sur un canapé*, etc. S'y coucher tout de son long.

— Etendre son corps. Il s'étendait avec délices. S'étendre en bâillant.

— Tenir un certain espace, se prolonger jusqu'à un certain endroit. La baie qui *s'étend* jusque sur la côte est très-spacieuse. (Rayn.) Ton empire *s'étend* du couchant à l'aurore. (Castel.)

— Fig Semblable à ces fleuves qui *s'étendent* à mesure qu'ils s'éloignent de leur source. (Fléch.) Les faiblesses et les sentiments de l'enfance *s'étendent* toujours bien avant, si l'on n'y prend garde, dans toute la suite de la vie. (Boss.)

— Se dit des rapports, des besoins sociaux. Alors leurs relations avec les autres hommes commencent à *s'étendre*. (J.-J. Rouss.)

— Fig. Se dit des choses morales. Sa réputation, son nom, sa gloire, son crédit, s'étendent par toute la terre. La puissance ne *s'étend* pas jusqu'à pouvoir avilir un homme de bien. (Mme Cott.)

— Croître, se répandre.

Bientôt le jour *s'étend*, et verse ses couleurs
Sur l'humide horizon, blanchi par les vapeurs.
(Léonard.)

La chaleur qui *s'étend* sur un monde en repos
A suspendu les jeux, les chants et les travaux.
(St-Lambert.)

— Durer. Travailler tant que la journée peut s'étendre. La vie de l'homme ne s'étend guère au-delà de cent ans.

— Fig. *S'étendre sur quelque sujet.* En parler au long. Mais pourquoi *m'étendre* sur une matière où je puis tout dire en un mot. (Boss.) Je n'ai nul dessein de m'étendre ici sur la vanité de la médecine. (J.-J. Rouss.)

— On dit à peu près dans le même sens : *S'étendre sur les louanges, sur les bonnes ou mauvaises qualités de quelqu'un.*

— Fam. *Tant que la somme peut s'étendre, pourra s'étendre.* Se dit pour exprimer qu'on ne dépasse pas, qu'on ne dépassera pas une certaine somme déterminée.

— Se dit de la voix. Tant que la voix peut s'étendre, ou se peut étendre.

— Se dit de la vue. Sa vue s'étend jusqu'à ce bourg éloigné. De cette terrasse, on voit aussi loin que la vue peut s'étendre.

— Art milit. Se déployer. La cavalerie commençait à s'étendre dans la plaine. Bonaparte *s'étendit* par son flanc droit en arrière du Mincio. (Gallois.)

— Prov. *Le cuir sera bon marché, les veaux s'étendent.* Se dit en parlant de ceux qui s'étalent en bâillant d'une manière indécente.

ÉTENDU, UE. part. pass. du v. Etendre. S'empl. adj. Linge étendu. Vue étendue. Leurs brillantes entreprises, leurs courses aventureuses semblaient promettre des résultats plus *étendus*. (Malte-Brun.)

— Gramm. ar. Se dit de toutes les lettres de l'alphabet arabe, excepté les quatre suivantes : *sad, dhad, tha, dha*, qu'on nomme voûtées.

— Philos. Qui a de l'étendue ou de l'exten- [illegible] *dues* ont peu de compréhension. (Acad.)

ÉTENDUE. s. f. Dimension d'une chose en longueur, largeur et profondeur, ou l'une ou deux de ces trois dimensions.

— Se dit pour indiquer une ou deux des trois dimensions. L'étendue d'une ligne, d'une surface.

— La superficie d'une chose. L'étendue du royaume. Une plaine d'une grande étendue. L'étendue des mers. Les autres cultures étaient poussées avec beaucoup de vivacité et de succès dans toute l'*étendue* de la province. (Rayn.)

— Philos. *Etendue sensible ou palpable.* Se dit des sensations qu'excitent en nous les surfaces des corps parcourus par le toucher. ‖ *Etendue abstraite.* Idée des dimensions de la matière, séparée par une abstraction métaphysique de toutes les qualités sensibles des corps et par conséquent de toute idée de limites. Nous concevons l'*étendue* abstraite, ou l'espace, comme un tout immense, dont toutes les parties sont supposées co-exister à la fois dans une éternelle immobilité. (Encycl.)

— En parlant des choses morales. L'étendue du pouvoir, de l'autorité, des devoirs. L'étendue des principes. La croyance exige plus d'*étendue* d'esprit que l'incrédulité. (Boiste.) Vous connaissez toute l'*étendue* de sa charité. (Fléch.) Quand on veut bâtir un système sur une matière dont les détails sont totalement inconnus, comment fixer l'*étendue* des principes ? (Condill.)

— Durée. La vie de l'homme est d'une étendue bornée. L'étendue des âges, des siècles. J'ai souvent remarqué avec surprise chez les aveugles une sorte de difficulté à s'exprimer avec *étendue*, avec abondance et richesse d'expression. (Duf.)

— Se dit des différents tons que peut parcourir la voix du grave à l'aigu. L'étendue de la voix d'un chanteur. La nature a donné à la voix humaine une *étendue* fixe de sons. (Encycl.)

— Escrim. *Avoir une grande étendue.* Avoir la faculté de se fendre beaucoup et de toucher ainsi son adversaire, en restant à une distance assez grande.

— Log. Qualité des noms appellatifs ou des idées, qui s'appliquent à beaucoup d'êtres, d'individus différents. L'*étendue* d'un terme est en raison inverse de sa compréhension. (Acad.) V. COMPRÉHENSION.

— Mus. Distances entre deux sons extrêmes, quelque soit le nombre des intermédiaires.

— Syn. comp. ÉTENDUE. DIMENSION. *Etendue* est un mot générique dont tous ceux qui s'y rapportent par leur acception sont des espèces, comme *dimension, distance, longitude, espace*, etc. Mais en renfermant dans l'acception du mot *étendue* tout ce qui réunit un genre quelconque de dimension, on en concevra aisément la différence avec toute autre expression qui pourrait improprement lui être comparée comme synonyme. Il n'y a pas un mot dont l'idée rappelle celle d'une mesure quelconque qui ne puisse être considéré comme ayant une acception renfermée dans celle du mot *étendue ;* tels sont, par exemple, *longueur, hauteur, profondeur, largeur*, etc.

ÉTENTE. s. f. Pêch. Filet tendu à la basse mer sur des piquets enfoncés dans la vase. ‖ *Etente à la petite câblière.* Sorte de pêche.

ÉTÉOBUTADE. s. m. Hist. gr. Membre d'une des familles sacerdotales d'Athènes.

ÉTÉOCLE. Myth. Fils d'Œdipe et de Jocaste et frère jumeau de Polynice. Etéocle et Polynice s'entretuèrent devant Thèbes.

— Entom. Papillon d'Afrique.

ÉTERNAL. s. m. Hist. relig. Membre d'une secte qui s'éleva dans les premiers siècles de l'Eglise. Les éternals croyaient que le monde demeurerait toujours tel qu'il est présentement.

ÉTERNEL, ELLE. adj. (du lat. *æternus*, formé par contraction de *æviternus*, qui a pour racine *ævum*, âge, éternité). Qui n'a point eu de commencement et n'aura jamais de fin. Le Père éternel. Le Verbe éternel.

— Signifie aussi, Qui a eu un commencement et n'aura point de fin. La vie, la mort, la gloire, la damnation éternelle. Les peines éternelles. Il lui semblait qu'on expliquait trop littéralement et trop durement l'Ecriture. Tout ce qu'on y lit des tourments *éternels* lui paraissait comminatoire ou figuré. (J.-J. Rouss.)

— Signifie aussi par exagération, Qui doit durer si longtemps qu'on n'en prévoit point la fin. Une guerre éternelle. Un procès éternel. Des haines, des amours éternelles. L'expérience dément toujours ce sentiment d'amertume qui nous fait regarder nos peines comme *éternelles*. (J.-J. Rouss.) Vous me jurez un amour *éternel*, d'un air aussi gai que si vous me disiez la chose la plus plaisante. (Id.) Chez les Germains, on héritait des haines et des inimitiés de ses proches, mais elles n'étaient pas *éternelles*. (Montesq.)

— Fam. *Un causeur, un harangueur éternel.* Un homme qui parle trop, qui harangue trop longtemps. On dit aussi *Parleuse éternelle.* ‖ S'applique aux choses qui sont dites et répétées trop souvent. Ses discours *éternels* sur la morale fatiguent tout le monde. (Acad.)

— *Proposition d'éternelle vérité.* Vérité immuable et nécessaire. Le tout est plus grand que sa partie est une proposition d'*éternelle* [illegible]

— Fig. *Le séjour éternel.* Le ciel. Le vice armé d'une autorité sacrée descendait en vain du séjour *éternel*, l'instinct moral le repoussait du cœur des humains. (J.-J. Rouss.) J'aime à croire que du séjour de l'*éternelle* paix, cette âme encore aimante et sensible se plaît à revenir parmi nous. (Volt.) Le calme avant-coureur de l'*éternelle* paix. (Lamart.)

ÉTERNEL. s. m. Dieu, qui n'a pas eu de commencement et qui n'aura point de fin. L'Eternel soit béni. La loi de l'Eternel.

ÉTERNELLE. s. f. Bot. Plante dont les fleurs se conservent longtemps. V. IMMORTELLE.

— Comm. Espèce d'étoffe légère.

ÉTERNELLEMENT. adv. Sans commencement ni fin. Dieu existe éternellement.

— Signifie aussi sans fin quoiqu'il y ait eu commencement. Le bonheur des élus, les peines des damnés dureront éternellement.

— Fam. Se prend quelquefois pour Continuellement, sans cesse, toujours. Voulez-vous demeurer là éternellement ? Les assassinats juridiques crieront *éternellement* vengeance contre les juges qui les ont signés. (Grimm.)

ÉTERNISÉ, ÉE. part. pass. du v. Eterniser. S'empl. adjectiv. Procès éternisé.

ÉTERNISER. v. a. 1re conj. Faire qu'une chose ne finisse point, qu'on n'en voie point la fin, qu'elle dure très-longtemps. Eterniser un procès, une affaire. Les séances commencent à deux heures et demie et trois heures ; il n'est pas cinq heures, et vous voulez renvoyer à demain... c'est *éterniser* la session. (Vatout.)

— Fig. Eterniser son nom, sa mémoire. Eterniser un souvenir. Ils *éternisèrent* ainsi la mémoire de tant de malheurs. (Volt.) Les Athéniens n'oublièrent rien pour *éterniser* le souvenir de ceux qui étaient morts dans les combats. (Barth.)

— Absol. O chétifs atomes de quelques jours ! vous voulez perpétuer, *éterniser :* pouvez-vous empêcher le temps de détruire ? (É. Fouinet.)

— S'ÉTERNISER. v. pron. Être éternisé. C'est ainsi que les abus *s'éternisent* chez une nation. (Rayn.)

ÉTERNITÉ. s. f. Durée infinie qui n'a ni commencement, ni fin ; perpétuité ; immortalité. L'éternité de Dieu. Dieu est de toute éternité. Le gouffre, l'abîme de l'éternité. La nuit de l'éternité. Une fatale révolution que rien n'arrête entraîne tout dans les abîme de l'*éternité*. (Mass.) Les astres, déchirant les rideaux des mondes, laissaient apercevoir les abîmes de l'*éternité*. (Chateaub.)

Ce vieillard qui d'un vol agile
Fuit sans jamais être arrêté,
Le temps, cette image mobile
De l'immobile *éternité*. (J.-B. Rousseau.)

— Se dit particulièrement de la vie à venir, d'une durée qui a un commencement mais qui n'aura point de fin. Eternité bienheureuse, malheureuse. Eternité de peines, de supplices. Je vois sans m'alarmer l'*éternite* paraître. (Volt.)

— Fig. Les rois d'Egypte plaçaient leurs pyramides funèbres, non parmi les campagnes florissantes, mais au milieu des sables stériles ; ces grands tombeaux s'élèvent comme l'*éternité* dans la solitude : Bonaparte a bâti à leur image le monument de sa renommée. (Chateaubriand.)

— Fam. *De toute éternité.* De temps immémorial. Cela s'est vu de toute éternité.

— Fam. Signifie quelquefois un temps fort long. Cette maison durera une éternité. Je vous ai attendu une éternité.

— Hist. rom. *Votre éternité.* Titre honorifique qui fut donné à quelques empereurs romains et particulièrement à Constance.

— Myth. Divinité que les anciens adoraient et qu'ils représentaient sous l'image du temps.

— Numism. Déesse allégorique qu'on trouve figurée sur des médailles impériales avec des symboles variés. Il ne paraît pas qu'elle ait eu à Rome de temples ni d'autels.

ÉTERNUEMENT. s. m. Effort subit et convulsif des muscles qui servent à l'expiration, causé par quelque picotement qui se fait sentir au fond des narines. Mouvement dans lequel l'air, après une grande inspiration commencée, puis suspendue, est chassé tout à coup et avec violence par le nez et par la bouche. Éternuements fréquents, répétés.

ÉTERNUER. v. n. *J'éternuais, nous éternuions, vous éternuiez*, etc. Faire un éternuement. Éternuer souvent. Le tabac fait éternuer.

ÉTERNUEUR, EUSE. s. Se dit d'une personne qui éternue souvent. Fam.

ÉTÉROKROUS. s. m. Techn. Procédé au moyen duquel on cire les planchers des appartements sans frottage.

ÉTERPE. s. f. Agric. Sorte de houe.

ÉTERSILLON. s. m. Orthographe de Nap. Landais. V. ÉTRÉSILLON.

ÉTÉSIE. s. f. Pierre à faire des mortiers.

ÉTÉSIEN. adj. m. (ét. gr., ἐτήσιαι, fait de ἐτήσιος, annuel, dérivé de ἔτος, année). Se dit des vents réguliers qui soufflent chaque année pendant un certain nombre de jours sur la Méditerranée. Les vents étésiens soufflent quarante jours, vers le lever de la canicule.

ÉTÊTÉ, ÉE. part. pass. du v. Étêter. S'emploie adjectiv. Arbre étêté. L'arbre des forêts [illegible] que l'arbre *étêté* de nos jardins. (Virey.)

— Blas. Se dit d'un animal dont la tête a été arrachée par force, et dont le cou est raboteux.

ÉTÊTEMENT. s. m. Hortic. Action d'étêter un arbre. Cette opération diffère de l'*élagage* en ce que, dans cette dernière opération, on ne coupe que les branches inférieures et latérales. V. ÉTÊTER. Les bourgeons nés en abondance sur la tige de l'arbre à la suite de l'*étêtement* ne doivent être retranchés, même après la première année, qu'en très-petit nombre et avec une grande précaution. (Soul. Bodin.)

ÉTÊTER. v. a. 1re conj. Hortic. Retrancher la tête ou toutes les branches qui forment la tête d'un arbre, d'un jeune plant. Étêter des saules, des peupliers, des érables, des platanes, de marronniers. Etêter des ormes. Il ne faut pas *étêter* les plants de bois blancs destinés à la transplantation. (Baudrill.) La plupart des arbres ne portent leurs fleurs que sur les rameaux ; on prive de fleurs et de fruits ceux que l'on *étête*. (Id.)

— Techn. *Etêter un clou, une épingle.* En ôter la tête.

— S'ÉTÊTER. v. pron. Être étêté.

ÉTÊTEUR. s. m. Pêch. Ouvrier qui coupe la tête des morues qu'on vient de pêcher.

ÉTEUF. s. m. (pr. *é-teu ;* du celt. *steff, stouffa*, bouchon, tampon, étoupe ; en lat. *stupeus*, qui est fait d'étoupe). Petite balle dont on se sert pour jouer à la longue paume. Prendre l'éteuf à la volée ; renvoyer l'éteuf.

— Prov. et fig. *Courir après son éteuf.* Faire beaucoup de démarches pour recouvrer un bien, un avantage qu'on a laissé échapper. Peu usité.

— Prov. et fig. *Renvoyer l'éteuf.* Repousser avec vigueur, par paroles ou par effets, une injure, une raillerie.

ÉTEUFFIER. s. m. Techn. Celui qui fabrique des éteufs.

ÉTEULE. s. m. (en lat. *stipula*). Agric. Chaume, ce qui reste sur la terre du tuyau des grains quand on en a fait la moisson.

ÉTHAL. s. f. Chim. Corps gras particulier produit par la saponification de la cétine, et dont la composition est analogue à celle de l'alcool et de l'éther.

ÉTHANIM. s. m. Septième mois de l'année ecclésiastique des Hébreux. C'est dans ce mois que le temple de Salomon fut dédié. V. TISRI.

ÉTHELBERT. Roi de Kent, en Angleterre ; en 560, épousa Berthe, fille de Caribert, roi des Francs.

ÉTHER. s. m. (en lat. *æther*, fait du grec αἰθήρ, formé de αἴθω, je brûle, j'enflamme). Matière subtile, air pur et léger des hautes régions de l'atmosphère, qu'on a supposé remplir l'espace dans lequel se meuvent les corps célestes. Les plaines de l'éther. Les uns voyagent seuls dans les champs de l'*éther*. (Del.)

Des torrents pluvieux ne peuvent dans l'*éther*
Eteindre le flambeau du redoutable éclair. (Léonard.)

L'oiseau de Jupiter d'un vol plus orgueilleux,
Traverse de l'*éther* les routes inconnues. (Roucher.)

— Chim. Se dit d'une liqueur spiritueuse très-volatile, qu'on obtient par la distillation d'un acide mêlé avec de l'esprit de vin ou alcool. Un flacon d'éther. Respirer de l'éther. Ether acétique. Ether arsénique. Ether benzoïque. Ether citrique. Ether fluorique. Ether hydriodique. Ether hydrochlorique. Ether nitreux ou nitrique. Ether oxalique. Ether phosphoré. Ether phosphorique, sulfurique. Ether tartarique ou tartrique.

— Minér. *Ether minéral fossile.* S'est dit quelquefois en parlant du naphthe le plus pur.

— Myth. Personnification cosmogonique, selon Hésiode, fils de l'Érèbe et de la Nuit.

L'*Ether* avec Cybèle uni par l'hyménée,
Couvre le fruit naissant d'un voile paternel. (Mollev.)

ÉTHÉRATE. s. m. (rad. *éther.*) Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide éthérique avec une base salifiable.

ÉTHÉRÉ, ÉE. adj. Qui est de la nature de l'éther. S'empl. adjectiv. Région, substance éthérée. Corps éthéré.

Viens, doux printemps ! viens, fraîcheur *éthérée*,
Des noirs frimas délivrer l'empyrée. (Léonard.)

— *Matière éthérée.* La matière fluide et subtile qu'on a longtemps supposé remplir l'espace où se meuvent les corps célestes.

— *Espace éthéré.* Espace que l'on supposait rempli de la matière éthérée.

— Se dit des produits de l'action de l'éther sulfurique, à la température ordinaire, sur différentes substances médicamenteuses, susceptibles de se dissoudre en totalité ou en partie dans l'éther. Liqueur éthérée. Teinture éthérée.

— Fig. Les mœurs n'ont point été *éthérées* par la civilisation. (Briffaut.)

— Poét. et fig. *La voûte éthérée.* Le ciel. ‖ *La demeure éthérée.* L'olympe. ‖ *La plaine éthérée.* Les airs.

ÉTHÉRÉEN, ENNE. adj. Myth. Épithète de Jupiter et de Junon.

— Se dit quelquefois pour Aérien, céleste.

ÉTHÉRIE. s. f. Conchyl. Genre de coquilles bivalves, voisines des cames.

ÉTHÉRIFICATION. s. f. Chim. Conversion de certains spiritueux en éther.

ÉTHÉRIFIÉ, ÉE. part. pass. du v. Éthérifier. S'empl. adjectiv. Substance éthérifiée.

ÉTHÉRIFIER. v. a. 1re conj. Chim. Convertir en éther. ‖ S'ÉTHÉRIFIER. v. pron. Être éthérifié.

ÉTHÉRIME. s. m. (rad. *éther*). Chim. Éther en général.

ÉTHÉRIOSCOPE. s. m. (du lat. *æther*, air, ciel ; et du gr. σκοπέω, regarder). Phys. Appareil propre à faire connaître la force du rayonnement de la chaleur vers le ciel exempt de nuages.

ÉTHÉRIQUE. adj. m. Chim. Se dit d'un acide produit par la combustion de l'alcool.

ÉTHÉRISATION. s. f. (pr. *é-té-ri-za-si-on*). Chim. Conversion en éther.

ÉTHÉRISER. v. a. 1re conj. Chim. Combiner avec l'éther. || S'ÉTHÉRISER. v. pron. Être éthérisé.

ÉTHÉROLAT. s. m. (rad. *éther*). Pharm. Médicament éthéré préparé par distillation.

ÉTHÉROLATURE. s. f. Pharm. Médicament éthéré préparé par infusion ou macération.

ÉTHÉROLÉ. s. m. Pharm. Médicament éthéré, préparé par solution.

ÉTHÉROLIQUE. adj. des 2. g. Phar. Se dit de médicaments qui ont l'éther pour excipient.

ÉTHÉROLOTIF, IVE. adj. Phar. Se dit des médicaments éthérés, destinés à l'usage externe. || S'empl. substantiv. au masc. Un éthérolotif.

ÉTHÉRO-SULFATE. s. m. Chim. V. SULFÉTHÉRATE.

ÉTHÉRO-SULFURIQUE. adj. des 2 g. Chim. V. SULFÉTHÉRIQUE.

ÉTHICOPROSCOPTE. s. m. (ét. gr., ἠθικός, moral; προσκόπτω, je choque). Philos. relig. Celui qui préconise le mal et blâme la vertu; celui qui erre en morale.

ÉTHIMOLOGUER. v. a. 1re conj. Anc. prat. Se disait pour Homologuer, ratifier. V. ÉTYMOLOGUER.

ÉTHIOPIE. Géogr. anc. Nom sous lequel les anciens désignaient la partie de l'Afrique située au sud de l'Egypte et de la Libye. || Nom générique que les anciens appliquaient aux pays des noirs. || *Ethiopie pontique.* Partie de la Colchide où s'établit une colonie d'Ethiopiens. || *Ethiopie au-dessus de l'Egypte.* Nom de la septième province du diocèse d'Egypte, sous l'empire romain. || *Mer d'Ethiopie.* Partie de l'Atlantique située près de l'équateur. On donne aussi spécialement ce nom au golfe de Guinée.

— Géogr. sacr. *Ethiopie.* Se dit d'une partie de l'Arabie.

ÉTHIOPIEN, ENNE. adj. et s. Habitant de l'Ethiopie. Qui est d'Ethiopie. Qui concerne l'Ethiopie ou ses habitants. *Les Ethiopiens* sont noirs, et c'est à cause de cela que l'on a étendu ce nom à tous les hommes dont le teint est noir ou foncé, et qu'on a nommé *éthiopienne* la race nègre. (St-Laur.)

— *Mer éthiopienne.* Partie de la mer Rouge. V. ÉTHIOPIE.

ÉTHIOPIENNE. s. f. Conchyl. Coquille univalve du genre rocher.

ÉTHIOPIQUE. adj. des 2 g. (rad. *Ethiopie*). Qui appartient à l'Ethiopie.

— Chron. *Année éthiopique.* Année solaire composée de douze mois de trente jours, et de cinq jours à la fin.

ÉTHIOPIQUES. s. m. pl. Philol. Titre du roman de l'évêque de Tricca, Héliodore, qui a pour sujet les amours de Théagène et de Chariclée.

ÉTHIOPS. s. m. (ét. gr., αἴθω, je brûle; ὤψ, aspect, apparence). Anc. chim. On donnait autrefois ce nom à un mélange de mercure et de soufre, à certains oxydes et à des sulfures métalliques, soit éprouvés par le feu, soit triturés.

— Chim. mod. Les chimistes modernes ont remplacé ce mot par celui d'oxyde. || *Ethiops martial.* Oxyde noir. || *Ethiops mineral.* Oxyde de mercure sulfuré noir. || *Ethiops perse.* Oxyde mercuriel noirâtre.

ÉTHIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport à la morale. Tacite est une pépinière de discours *éthiques.* (Mont.)

ÉTHIQUE. s. f. (du gr. ἠθικός, moral, fait de ἦθος, mœurs). Didact. Science de la morale. Ce mot, usité dans l'ancienne école, a vieilli.

— *Les Ethiques d'Aristote.* Les ouvrages moraux d'Aristote.

ÉTHLÉTÈRES. s. m. pl. Myth. Littéralement *lutteurs*, nom par lequel on désigne collectivement Castor et Pollux. Les éthlétères.

ETHMOCÉPHALE. s. m. (ét. gr., ἠθμός, crible; κεφαλή, tête). Anat. Monstre dont le nez est remplacé par une trompe.

ETHMOCÉPHALIE. s. f. Anat. Atrophie de l'appareil nasal qui a pris la forme d'une trompe.

ETHMOCÉPHALIEN, ENNE. adj. Anat. Se dit des monstres dont le nez affecte la forme d'une trompe.

ETHMOCÉPHALIQUE. adj. des 2 g. Anat. Qui offre le caractère de l'ethmocéphalie.

ETHMOÏDAL, ALE. adj. (ét. gr., ἠθμός, crible; εἶδος, ressemblance). Anat. Qui appartient à l'ethmoïde. Nerf ethmoïdal. Suture ethmoïdale. Cellules ethmoïdales. || Pl., *ethmoïdaux.* Sinus ethmoïdaux.

[illegible] adj. des 2 g. Anat. Qui fait partie de l'os ethmoïde.

ETHMOÏDE. s. m. (ét. gr., ἠθμός, crible; εἶδος, forme, ressemblance, parce qu'il est percé de petits trous comme un crible). Anat. Un des huit os du crâne, situé à la racine du nez, et dont la lame supérieure est percée de petits trous.

ETHMOÏDIEN, ENNE. adj. (rad. *ethmoïde*). Anat. Qui appartient à l'ethmoïde.

ETHMOPHYSAL. adj. et s. m. Anat. Une des pièces du sphénoïde.

ETHMOPTÈRE. s. m. Ichthyol. Poisson des mers de la Sicile.

ETHMOSPHÉNAL. adj. et s. m. Anat. Une des pièces du sphénoïde.

ETHNARCHIE. s. f. (rad. *ethnarque*). Hist. gr. Province qui était sous le commandement d'un ethnarque.

— Commandement, dignité de l'ethnarque.

— Hist. Dénomination des provinces dont se composait le gouvernement d'Archélaüs, fils d'Hérode le Grand, c'est-à-dire la Judée, l'Idumée et la Samarie.

ETHNARCHIQUE. adj. des 2 g. Hist. gr. Qui concernait l'ethnarchie ou l'ethnarque.

ETHNARQUE. s. m. (du gr. ἐθνάρχης, formé de ἔθνος, peuple, et de ἀρχή, puissance). Hist. gr. Celui qui commandait dans une province.

ETHNIQUE. adj. des 2 g. (du gr. ἐθνικός, fait de ἔθνος, peuple). Hist. relig. Mot qui dans les auteurs ecclésiastiques signifie Païen, idolâtre, gentil.

— Gramm. *Mot ethnique.* Mot qui désigne l'habitant d'un certain pays, d'une certaine ville. Français, Parisien, sont des mots *ethniques.* (Acad.) Peu usité.

ETHNÉGÉTIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui tient à l'art de conduire les nations.

ETHNODICÉE. s. f. (du gr. ἔθνος, peuple). Philos. Droit des gens.

ETHNOGÉNIE. s. f. Didact. Science qui traite de l'origine des peuples.

ETHNOGRAPHE. s. m. (ét. gr., ἔθνος, nation; γράφω, je décris). Didact. Celui qui s'occupe d'ethnographie, qui décrit l'état d'une nation.

ETHNOGRAPHIE. s. f. (rad. *ethnographe*). Didact. Partie de la statistique qui a pour objet l'étude et la description des divers peuples.

— Philos. Se dit particulièrement de la connaissance des lieux habités par les nations aux différentes époques de leur histoire.

ETHNOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui appartient, qui est relatif à l'ethnographie. Recherches ethnographiques.

ETHNOLOGIE. s. f. (ét. gr., ἔθνος, nation; λόγος, discours). Didact. Science qui traite de la connaissance et des mœurs des nations.

ETHNOLOGIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui a rapport à l'ethnologie.

ETHNOLOGISTE. s. Didact. Celui qui décrit les mœurs d'une nation.

ETHNOPHRONES. s. m. pl. Hist. relig. Sectaires du VIIe siècle, qui conservaient les cérémonies du paganisme en professant le christianisme.

ETHNORYTIQUE. adj. des 2 g. Qui défend les nations.

— s. f. Partie des sciences politiques comprenant la nomologie et l'art militaire.

ÉTHOCRATE. s. des 2 g. (ét. gr., ἦθος, mœurs; κράτος, pouvoir). Didact. Celui qui croit à l'éthocratie.

ÉTHOCRATIE. s. f. (pr. *é-to-cra-cie*). Didact. Gouvernement imaginaire fondé sur la seule morale.

ÉTHOCRATIQUE. adj. des 2 g. (rad. *éthocrate*). Didact. Qui a rapport à l'éthocratie.

ÉTHOCRATIQUEMENT. adv. D'une manière éthocratique, selon l'éthocratie.

ÉTHOGÉNIE. s. f. Philos. Science des causes qui déterminent les caractères, les mœurs et les passions des hommes.

ÉTHOGNOSIE. s. f. Philos. Connaissance approfondie du caractère, des mœurs et des passions des hommes.

ÉTHOGRAPHIE. s. f. (ét. gr., ἦθος, mœurs; γράφω, je décris). Philos. Description des mœurs, du caractère et des passions des hommes.

ÉTHOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport à l'éthographie.

ÉTHOLOGIE. s. f. (ét. gr., ἦθος, mœurs; λόγος, discours). Didact. Discours ou traité sur les mœurs.

ÉTHOLOGIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui a rapport à l'éthologie.

ÉTHOLOGUE. s. m. Didact. Celui qui s'occupe d'éthologie.

ÉTHOPÉE. s. f. (du gr. ἠθοποιία, formé de ἦθος, mœurs, et [illegible], je fais). Didact. Peinture et description des mœurs et des passions humaines.

— Littér. Figure de pensées qui a pour objet la peinture des mœurs et du caractère d'un personnage.

ÉTHOS. s. m. V. ETHOS.

ÉTHULIE. s. f. Bot. Plante des Indes, de la famille des corymbifères.

ÉTHULIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une éthulie. || ÉTHULIÉES. s. f. pl. Famille de plantes à fleurs composées.

ÉTHUSE. s. f. Bot. Genre de plantes vénéneuses de la famille des ombellifères.

ÉTIAGE. s. m. Navig. fluv. État d'une rivière aux plus basses eaux. L'étiage d'un cours d'eau peut varier d'une année à l'autre. Indiquer, marquer l'étiage. La hauteur de l'étiage. L'étiage de la Loire dure trois mois.

ÉTIBEAU ou **ÉTIBOIS.** s. m. Techn. Petit carré de bois sur lequel l'épinglier fait, avec la lime, la pointe du fil d'épingle propre à passer dans les trous de la filière.

ÉTIENNE (Saint). Dont le nom, en grec, Στέφανος, signifie *couronne*, est le premier chrétien qui reçut la palme du martyre. L'Eglise revère sous le nom d'*Etienne* plusieurs autres saints. Il y eut aussi plusieurs papes de ce nom. || ÉTIENNE (Ch.-Guill.), député, l'un des principaux écrivains de notre époque, distingué à la fois comme auteur dramatique et comme publiciste; né en 1778 à Chamouilly (Marne), mort à Paris au mois de mars 1845.

— SAINT-ÉTIENNE. Géogr. Chef-lieu d'arr. (Loire); 42,000 hab. || SAINT-ÉTIENNE DE BAIGORRY. Ch.-l. de cant., arr. de Mauléon (Basses-Pyrénées); 3,500 hab. || SAINT-ÉTIENNE DE LUGDARÈS. Ch.-l. de cant., arr. de l'Argentière (Ardèche); 2,000 hab. || SAINT-ÉTIENNE DE MONTLUC. Ch.-l. de cant., arr. de Savenay (Loire-Inférieure); 4,600 hab. || SAINT-ÉTIENNE DE SAINT-GEOIRS. Ch.-l. de cant., arr. de Saint-Marcelin (Isère); 1,950 hab. || SAINT-ÉTIENNE EN DÉVOLUY. Ch.-l. de cant., arr. de Gap (Hautes-Alpes); 600 hab.

— Cheval. *Ordre de Saint-Étienne.* Ordre militaire fondé en 1562, par Côme Ier, duc de Toscane. Pie IV réunit à cet ordre les religieuses bénédictines de Pise.

— Hist. mod. *Chapelle de Saint-Étienne.* Lieu où siégeait la Chambre des communes en Angleterre, et qui faisait partie du palais de Westminster. Incendiée en 1833. || Se disait par ellipse, de la Chambre elle-même.

ÉTIER. s. m. Canal qui sert à conduire l'eau de la mer dans les marais salants.

— Petit canal qui aboutit à la mer.

ÉTINCELANT, ANTE. adj. Qui étincelle; qui est brillant, plein de feu, pétillant. Une étoile étincelante. Un rubis étincelant. Des armes étincelantes. Quelquefois son disque tout entier paraissait à l'extrémité d'une avenue et la rendait *étincelante* de lumière. (B. de St-P.) Le char repose sous une voûte *étincelante* d'or et de clarté. (Id.) Mets au jour des taureaux *étincelants* de feu. (Del.) D'autres portent des turbans enrichis de pierreries, leurs robes sont *étincelantes* d'azur et de pourpre. (A. Martin.) Le zéphyr se lève au sein des mers et fait ondoyer les fleurs des prairies, les primevères *étincelantes* de rosée. (B. de St-P.)

— Poet. et fig. Génie étincelant. Des yeux étincelants de colère. Qui pourrait développer ce génie si *étincelant* de lumière, si fécond en ressources? (Rayn.) Elle est *étincelante* de traits d'esprit, que tant de gens cherchent, et qui sont chez vous si naturels. (Volt.) Et moi, je crois déjà les voir arriver, une mine allongée, un visage d'une aune, des yeux *étincelants* de jalousie, la rage dans le cœur. (D'Allainval.)

Dieux! à la foudre *étincelante*
La guerre allume ses flambeaux! (Lasses.)

— Ce mot désigne l'état, la manière d'être, l'aspect sous lequel les objets s'offrent à la vue, et dont la durée se prolonge assez pour former tableau. On pourrait peut-être, en quelques circonstances, l'employer comme participe présent; mais les bons auteurs, nos modèles, ne font point usage de pareilles constructions: ils n'emploient jamais *étincelant* que comme adjectif, quoique suivi d'un complément; il ne nous conviendrait pas de le présenter sous un autre point de vue.

ÉTINCELÉ. adj. m. Blas. *Écu étincelé.* Écu semé d'étincelles.

ÉTINCELER. v. n. (du lat. *scintillare*, fait dans la même signif. de *scindere*, diviser, parce que les étincelles s'échappent divisées des corps en combustion). On double la lettre *l* devant un *e* muet. *J'étincelle, tu étincelles, il étincelle*, etc. Briller, jeter des éclats de lumière, des étincelles, éblouir. Des étoiles qui étincellent. Ses yeux étincelaient de colère, de fureur. On eût dit que la montagne *étincelait*, et que la terre brûlante laissait échapper quelques-unes de ses flammes. (Mme de Staël.) L'autel *étincelait* des flambeaux d'hyménée. (Rac.)

Telle d'un rouge ardent, lugubre, ensanglanté,
La nuit dans l'air brûlant la comète *étincelle.* (Del.)

— Fig. Examinons si le désir du savoir, si l'amour du bien *étincellent* dans leurs regards et dans leurs discours. (Rayn.) Mais déjà la fureur dans vos yeux *étincelle.* (Boil.) Une effroyable joie *étincelle* en leurs yeux. (Del.)

— Fig. *Cet ouvrage étincelle d'esprit.* Est plein de choses spirituelles. Cela *étincelle* de pensées et d'expressions fortes. (Volt.)

Ses ouvrages, tout pleins d'affreuses vérités,
Étincellent pourtant de sublimes beautés. (Boileau.)

ÉTINCELETTE. s. f. (diminut. d'*étincelle*). Petite étincelle.

ÉTINCELLE. s. f. (en lat. *scintilla*). Mor[illegible] détache d'un corps brûlant, et qui s'élance au loin. Étincelle de feu. Les étincelles qui jaillissent du choc des armes, d'un briquet battu. Il sort aussi des étincelles des chats qu'on flatte à contre-poil. Une étincelle pourrait embraser le monde.

Soit que des corps choqués où dort la flamme oisive,
S'échappe en pétillant l'*étincelle* captive. (Delille.)

— Fig. Les étincelles de la passion. N'avoir pas une étincelle d'esprit, de courage. Dès que je me sentirai une petite *étincelle* de génie. (Volt.) Il y a de temps en temps dans ces ouvrage de bien brillantes *étincelles* de génie. (Id.) Je commençai d'apercevoir hier les premières *étincelles* de la fureur, qui va succéder infailliblement à cette léthargie. (J.-J. Rouss.)

— Phys. *Etincelle électrique.* Nom donné aux traits de feu qui jaillissent lorsqu'on approche du conducteur d'une machine électrique en activité, ou de tout autre corps fortement électrisé, un corps non électrisé et non pointu. || *Etincelle fulminante* ou *foudroyante.* V. FULMINANT. En médecine, on a souvent employé chez l'homme l'électricité sous forme d'*étincelles*, pour exciter une partie circonscrite ou produire une secousse générale. (Laur.)

ÉTINCELLEMENT. s. m. Éclat de ce qui étincelle. Etincellement d'un charbon ardent, d'une barre de fer rouge. (A[illegible])

— Astron. *Etincellement des étoiles fixes.* V. SCINTILLATION.

ÉTIOLÉ, ÉE. part. pass. du v. Étioler. S'empl. adjectiv. Plante étiolée. Les végétaux *étiolés* par l'obscurité ne peuvent pas décomposer l'acide carbonique qu'ils absorbent. (Virey.) Jamais les plantes *étiolées* des caves ou souterrains, excepté les espèces cryptogamiques, n'y donnent naissance à la couleur verte. (Id.)

ÉTIOLEMENT. s. m. Physiol. végét. Altération qu'éprouvent les plantes qui lèvent dans un lieu obscur, ou qui sont privées de la lumière, lorsqu'elles sont parvenues à un certain degré d'accroissement. Les plantes étiolées poussent des tiges longues, effilées, blanchâtres, terminées par des feuilles maigres, d'un vert pâle. Elles sont toujours aqueuses ou insipides. On fait blanchir la chicorée, le céleri par un *étiolement* factice, afin de leur donner une saveur plus douce. (Thouin.)

— Pathol. Décoloration qui survient chez les individus soustraits à l'influence de la lumière et d'un air pur et vif; c'est une cachexie, un affaiblissement morbide de l'organisme animal. C'est à l'*étiolement* qu'est due la blancheur fade, la peau lisse et molle des femmes de l'Orient. (Virey.)

ÉTIOLER. v. a. 1re conj. Faire éprouver à un végétal ou à un animal l'espèce d'altération, de décoloration que l'on nomme *étiolement.* L'obscurité étiole les plantes. On *étiole* à dessein dans des cages étroites et sous l'obscurité les oies blanches, afin de leur donner ce foie gras dont on fait des pâtés. (Virey.)

— S'ÉTIOLER. v. pron. Être étiolé. Les plantes qui croissent dans une cave s'étiolent.

— Fig. Tel est le destin des grands, des princes et des rois, qu'ils *s'étiolent* au fond de leurs palais, entre ces lits et ces coussins d'une obscure indolence. (Virey.)

ÉTIOLOGIE. s. f. (ét. gr., αἰτία, cause, λόγος, discours). Médec. Partie de la médecine qui traite des diverses causes des maladies.

— Dans un sens plus général, Science ou art de remonter à la source des choses.

— Didact. Discours, traité sur les causes d'un effet quelconque, physique ou moral.

ÉTIOLOGIQUE. adj. des 2 g. Médec. et didact. Qui a rapport à l'étiologie.

ÉTIOLOGUE. s. m. (rad. *étiologie*). Didact. Se dit des auteurs qui ont traité des causes en général.

ÉTIQUE. adj. des 2 g. (du gr. ἑκτικός, habituel, qui est dans l'habitude du corps). Médec. Qui est atteint de la fièvre étique; qui est dans l'étisie. Devenir étique. Vivre, mourir étique.

— *Fièvre étique.* Fièvre longue, lente et habituelle, qui dessèche tout le corps.

— Signifie aussi Maigre, exténué, décharné. Il a le visage étique, le corps étique.

— Se dit des animaux. Un chapon, un poulet, un cheval étique. Sur un lièvre flanqué de six poulets *étiques.* (Boil.)

— Fig.

Chamfort polit des vers *étiques*,
Lemierre en forge d'helvétiques. (Lesaro.)

— Cette expression vicieuse est et doit être bannie du dictionnaire médical. Il faut surtout se garder de dire *la fièvre étique*, au lieu de *hectique.* V. ce mot.

— ÉTIQUE. s. m. Se dit d'une personne maigre, décharnée. C'est un étique, un véritable étique.

ÉTIQUETÉ, ÉE. part. pass. du v. Étiqueter. S'empl. adjectiv. Sac étiqueté.

ÉTIQUETER. v. a. [illegible] conj. L'e se change en è devant un e muet. *J'étiquète, tu étiquetes, il étiquète* etc. Mettre une étiquette. Distinguer par une étiquette. Étiqueter des liasses de papier, un sac d'argent, une fiole, des marchandises. Il faudrait des caractères numériques inconnus pour les *étiqueter.* (Brill. Savar.)

— Anc. prat. *Etiqueter les témoins.* Remettre [illegible] mémoire contenant l'énonciation du nom des témoins et des faits sur lesquels ils devaient être interrogés.

— S'ÉTIQUETER. v. pron. Être étiqueté.

ÉTIQUETTE. s. f. (par corruption des mots latins *est hic quæstio*, et par abrév. *est hic quæst.*, ou suivant Bourdelot, du gr. στίχος, ordre, rang). Petit écriteau qu'on met à des sacs d'argent, à des liasses de papier, à des hardes, des marchandises de toute espèce, pour indiquer ce qu'ils contiennent, la qualité, le prix de la marchandise. Les *étiquettes* d'apothicaires sont moins longues que leurs mémoires. (***)

— Prov. et fig. *Juger, condamner sur l'étiquette*

quette du sac, ou absol. *sur l'étiquette*. Porter son jugement sur quelque affaire, sur quelque personne, sans rien connaître de la nature de cette affaire ou du caractère de la personne.

On n'écouta ni les si, ni les mais,
Sur l'*étiquette* on me fit mon procès. (***)

— Absol. Se dit du cérémonial des cours, des usages établis dans la maison d'un prince, et en général des hommes constitués en dignités, pour régler les devoirs extérieurs des rangs, des places, des dign‥s, etc. L'étiquette de la cour. Manquer, se conformer à l'étiquette. Cela n'est pas d'étiquette. Presque toutes les formes de la justice et les *etiquettes* de la cour étaient consacrées par la religion. (Rayn.)

— Se dit des formes cérémonieuses usitées entre particuliers, pour se témoigner mutuellement des égards. Dîner d'étiquette. La gêne, les lois de l'étiquette. Bannir toute espèce d'étiquette. Cet homme est fort sur l'étiquette. J'ai vu de près ce peuple célèbre qui met tous les devoirs en *étiquettes*, toute la morale en simagrées. (J.-J. Rouss.)

— Se dit également des différentes formules dont on se sert, soit dans les lettres, soit dans les placets, selon les personnes à qui elles sont adressées.

— Anc. prat. Placet qu'on remettait à l'huissier au commencement de l'audience pour faire appeler une affaire.

— Affiche que le sergent des criées apposait à la porte des maisons saisies réellement.

— Pêch. Filet carré qu'on attache au bout d'une perche pour prendre le poisson.

— Couteau à lame barbelée dont on se sert pour détacher les coquilles des rochers ou pour tirer du sable les vers qui servent d'appâts.

ÉTIRAGE. s. m. Techn. Action d'étirer un fil métallique; c'est-à-dire de le filer d'abord en gros, puis de le diminuer, en l'allongeant, pour lui donner la grosseur qu'on désire. ‖ Action d'allonger le fer quand il est chaud, pour lui donner le plus de pureté possible. ‖ Opération analogue qu'on fait subir à l'acier.

ÉTIRE. s. f. Techn. Lame de fer à tranchant émoussé, dont le corroyeur se sert pour étirer les peaux et épreindre l'eau du cuir.

ÉTIRÉ, ÉE part. pass. du v. Étirer. S'empl. adjectiv. Fer étiré. Acier étiré. Fil étiré.

ÉTIRER. v. a. 1re conj. (de la part. extract. *é*, hors de; et du fr. *tirer*). Etendre, allonger. Tirer en fils, à l'aide de filières de plus en plus fines, certains métaux ductiles. Etirer du fer, de l'acier, du cuivre, de l'or, de l'argent.

— Techn. Rendre les peaux d'une épaisseur plus uniforme.

— S'ÉTIRER. v. pron. Être étiré.

— S'allonger en étendant les bras.

ÉTIREUR. s. m. Celui qui fait subir à l'or, à l'argent, l'opération de l'étirage. Etireur d'or. On dit aussi *Tireur d'or*. V. TIREUR.

ÉTISIE. s. f. Phthisie, maladie qui dessèche et consume le corps. Il est tombé en étisie. Etre en étisie. Cette expression n'est point employée par les médecins, mais seulement dans le langage populaire. V. MARASME.

ETNA. Myth. Nymphe de Sicile, fille de Cœlus et de la Terre.

— Myth. Volcan où se trouvaient les forges de Vulcain; les Cyclopes y travaillaient aux foudres de Jupiter.

— Géogr. Montagne volcanique sur la côte orientale de la Sicile, dans la province de Catane. Sa base a 160 kil. de tour; sa hauteur est de 3,238 mètres. On l'appelle aussi *Gibel*.

ETNÉEN, ENNE. adj. Géogr. Qui a rapport au mont Etna.

ETNETTE. s. f. Techn. Pince qui sert à rompre le cuivre dans le fourneau du fabricant de laiton.

ÉTOC. s. m. (de l'allem. *stok*, tronc, souche). Econ. rur. Souche morte d'un arbre qui a été coupé trop haut. Certains bolets ne viennent que sur des étocs.

— ÉTOCS ou ESTOCS. s. m. pl. Mar. Roches multipliées situés près ou le long de certaines côtes. Elles sont dangereuses pour la navigation. On connaît les étocs de Pennemarck, dans [illegible]

ETOCAGE. s. m. Mar. Sorte de cordage placé sur les étoqueresses.

ETOFFE. s. f. (du lat. *stuffa*, dérivé de l'allem. *stoff*, matière, par opposition à forme). Toute espèce de tissu fabriqué au métier ou même autrement, avec le lin, la soie, le coton, la laine, l'or, l'argent; toute substance, en un mot, propre à confectionner des draps, toiles, velours, brocards, moires, satin, taffetas, serge et autres objets analogues. Etoffe de laine, de soie, d'or et d'argent. Bonne, belle, riche étoffe. Acheter, lever des étoffes. Nos belles et parantes *étoffes* sont moins chères que celles de l'étranger. (Volt.) En tous cas, l'Egypte abondait en *étoffes* de coton; elle en produisait pour toute l'Afrique. (Thiers.)

— Iron. et fam. Qualité, condition, naissance, mérite. Un homme de petite, de mince, de basse étoffe. Il y a des gens d'une certaine *étoffe* ou d'un certain caractère avec qui il ne faut jamais se commettre, de qui l'on ne doit se plaindre que le moins possible, et contre qui il n'est pas même permis d'avoir raison. (La Bruy.)

— *Des gens de même étoffe*. De même état, de mêmes mœurs, de même caractère. Ne vous avais-je pas dit que c'était de la même *étoffe* que Pascal? (Mme de Sév.)

— Fig. et fam. *Il y a de l'étoffe dans ce jeune homme*. Ce jeune homme a des dispositions heureuses, qui n'ont besoin que d'être cultivées. ‖ Ou dans le sens contraire, On ne fera jamais rien de ce jeune homme, *il n'y a point d'étoffe*.

— Fig. *On n'a pas épargné, on n'a pas plaint l'étoffe*. On a employé largement la matière, ou même plus de matière qu'il n'était besoin. Voilà de la vaisselle d'argent bien pesante, on n'a pas épargné, on n'y a pas plaint l'*étoffe*. (Acad.)

— Peint. Se dit des vêtements d'un portrait, et de ceux des figures d'un tableau de genre. Les *étoffes* de ce tableau sont bien rendues. (S. Ac.) Le mot *draperie* s'applique à la peinture historique.

— Artill. Alliage de fer et d'acier dont on se sert pour souder ensemble plusieurs lames.

— Chapell. Produits servant à la fabrication des chapeaux, comme poils de castor, de lièvre, de lapin, de chameau, d'autruche, les laines de mouton, de brebis, etc.

— Cout. Morceau d'acier commun dont les couteliers forment les parties non tranchantes de leurs ouvrages; les parties tranchantes sont faites d'un meilleur acier.

— Fact. Mélange d'étain et de plomb, dont les facteurs d'orgues font des tuyaux.

— Forg. Se dit d'une barre forgée avec des plaques alternatives de fer et d'acier.

— Impr. au pl. Objets de consommation nécessaires à l'impression, tels que les blanchets, les tympans, les rouleaux, l'huile, etc. ‖ Ce que l'imprimeur fait payer, à raison de tant pour cent, au delà des frais d'impression, afin de se couvrir des dépenses nécessitées par l'entretien du matériel, etc. Payer les étoffes.

— Mégiss. Solution de sel marin et d'alun dans laquelle on fait chauffer les peaux jusqu'à ce qu'elles en soient bien imprégnées.

— Navig. Toutes les parties de bois qui entrent dans la composition d'un train.

— Techn. Composition à l'usage des potiers d'étain. Basse étoffe. Petite étoffe. Claire étoffe.

ÉTOFFÉ, ÉE. part. pass. du v. Étoffer. S'empl. adjectiv. Un chapeau bien étoffé. Un lit bien étoffé. Une robe bien étoffée.

— Fig. *Un discours bien étoffé*. Bien rempli, convenablement disposé. ‖ *Voix étoffée*. Voix pleine et sonore. Une belle voix de basse, *étoffée* et mordante, qui remplissait l'oreille et sonnait au cœur. (J.-J. Rouss.)

— *Un homme bien étoffé*. Un homme bien vêtu, qui possède toutes ses aises et toutes ses commodités. ‖ *Une maison bien étoffée*. Une maison bien meublée, confortablement entretenue.

— Fig. S'est dit autrefois pour Orné, chargé. D'armes d'or et d'azur richement *étoffées*. (Brébeuf.)

— Se dit quelquefois en parlant des animaux. Après le Limousin, c'est la Normandie qui fournit les plus beaux chevaux; ils ne sont pas si bons pour la chasse, mais ils sont meilleurs pour la guerre; ils sont plus *étoffés* et plus tôt formés. (Buff.)

ÉTOFFER. v. a. 1re conj. (du lat. *stuffare*, garnir, équiper, pourvoir). Mettre à quelque ouvrage de manufacture une quantité suffisante d'étoffe, et de qualité convenable, pour une fabrication complète. L'ouvrier a bien étoffé ce chapeau; il a mal étoffé cette valise.

— Garnir de tout ce qui est nécessaire, soit pour la commodité, soit pour l'ornement. Etoffer un lit, des fauteuils. Etoffer un carrosse.

— S'ÉTOFFER. v. pron. Etre étoffé.

ÉTOILE. s. f. (en lat. *stella*, dérivé du gr. στίλλω, j'envoie, de la rapide émission de leur lumière). Astron. Corps céleste, lumineux par lui-même, qui, la nuit, paraît toujours fixe au même point du ciel. Belle, petite, brillante, magnifique étoile. Etoile radieuse. Le lever, le coucher d'une étoile. Etoile de la première, de la seconde, de la troisième grandeur. La scintillation des étoiles. On a observé que les [illegible] avaient par leur nature même une immense variété de couleurs. (D.-Bar.)

Quel bras peut vous suspendre, innombrables *étoiles*?
Nuit brillante, dis-nous qui t'a donné tes voiles.
(L. RACINE.)

Aurait-il imprimé sur le front des *étoiles*
Ce que la nuit des temps renferme dans ses voiles?
(LA FONT.)

Et vous, brillantes sœurs, *étoiles* mes compagnes,
Qui du bleu firmament émaillez les campagnes.
(LAMARTINE.)

— *Etoiles fixes*. Etoiles proprement dites qui, comme le soleil, ont une lumière propre et inhérente, pour les distinguer des planètes de notre système. ‖ *Etoiles errantes*. Les planètes. ‖ *Etoiles changeantes*. Etoiles dont la lumière change de volume, d'intensité, de couleur même. ‖ *Etoiles périodiques*. Etoiles qui ont des phases comme les planètes de notre système. ‖ *Etoiles binaires*. Etoiles qui, dans leur système particulier, tournent les unes autour des autres dans des orbites réguliers. ‖ *Etoile polaire*. Etoile située à l'extrémité de la queue de la Petite Ourse, éloignée de l'axe du pôle boréal de vingt-sept minutes et demie. La polaire détermine la direction du méridien. ‖ *L'étoile du berger*. La planète de Vénus. On la nomme aussi *étoile du soir*, lorsqu'elle paraît après le coucher du soleil; et *étoile du matin*, lorsqu'elle précède le lever de cet astre. ‖ *Etoiles informes*. Faibles et obscures, que les astronomes ont repoussées des constellations avec lesquelles elles n'ont point été formulées, ce qui leur a valu ce nom. ‖ *Etoiles doubles, multiples*. Etoiles juxta-posées et surperposées dans le ciel, dans des directions visuelles si voisines qu'elles paraissent ne former qu'un seul astre, quand on les observe avec de faibles instruments. ‖ *Etoile nébuleuse*. Petite tache blanchâtre observée dans le ciel. ‖ *Etoiles flamboyantes*. Certaines comètes ainsi nommées à cause de leur chevelure lumineuse. ‖ *Etoiles de Louis le Grand*. Nom donné par Cassini aux satellites de Saturne. ‖ *Etoiles de Médicis*. Nom donné par Galilée aux satellites de Jupiter.

— Les planètes Vénus et Jupiter ont reçu la fausse appellation d'*étoiles*, à cause de leur présence sur notre horizon, et de la splendeur que leur prête le soleil. L'usage seul et les poëtes ont consacré cette appellation.

— Se dit abusivement des météores ignés vulgairement appelés *Etoiles filantes*, que l'on voit courir dans l'air la nuit, et s'éteindre incontinent.

— Fig. Destinée, influence prétendue des astres sur la fortune et le tempérament des hommes. Etoile heureuse, bienfaisante, favorable, maligne, funeste. Il y a de l'étoile dans cette affaire. C'est un effet de son étoile. Il est né sous une bonne, sous une mauvaise étoile. Il semblait que mes proches conspirassent avec mon *étoile* pour me livrer au destin qui m'attendait. (J.-J. Rouss.)

Berger, tu dis que notre *étoile*
Règle nos jours et brille aux cieux. (BÉRANGER.)

— Fig. et fam. *Faire voir à quelqu'un des étoiles en plein midi*. En imposer, en faire aisément accroire à quelqu'un. ‖ Donner sur la tête ou dans le visage un coup qui occasionne un grand éblouissement.

— Prov. *Loger, coucher à la belle étoile*. Coucher dehors, en plein air. Je n'avais pas le moindre souci sur l'avenir, et j'attendais les réponses que devait recevoir Mlle Duchâtelet, couchant à la belle *étoile* et dormant étendu par terre ou sur un banc aussi tranquillement que sur un lit de roses. (J.-J. Rouss.)

— Artill. Instrument qui sert à vérifier les calibres des canons.

— B.-arts. Ornement qui a quelque ressemblance avec une étoile, et qui porte ordinairement cinq rayons. Peindre, sculpter, broder une étoile, des étoiles.

— Bot. *Etoile-plante*. Jasmin rouge, espèce de liseron, plante grimpante qui croît à Cayenne. ‖ *Etoile jaune*. Ornithogalle.

— Chev. *Etoile de la Légion d'honneur*. Décoration instituée par Napoléon. ‖ *Ordre de l'Etoile polaire*. Ordre chevaleresque de Suède, institué vers 1750 par Frédéric Ier. ‖ *Ordre de l'Etoile*. Premier ordre séculier de chevalerie dont notre histoire fasse mention; institué en France par le roi Jean.

— Chronol. *La fête de l'Etoile*. Comme date d'un diplôme signifie le 6 de janvier.

— Fortif. Fortin à quatre, cinq ou six angles saillants.

— For. Centre où se réunissent plusieurs allées d'un parc ou plusieurs routes d'une forêt.

— Impr. Syn. de Astérisque. On se sert du mot *étoile* lorsqu'il s'agit de remplacer les lettres d'un mot que l'on n'écrit pas en entier.

— Fig. et fam. *Monsieur trois étoiles*. Personnage imaginaire ou qu'on ne veut pas nommer. On écrit et on imprime *Monsieur* ou *M****.

— Hist. *Parti de l'Étoile* ou *de la Noblesse*. Parti opposé, durant les guerres civiles de la Suisse occidentale au XIIIe siècle, à celui des Perroquets, composé d'ouvriers et de paysans.

— Manég. Se dit d'une marque blanche sur le front d'un cheval dont le corps est d'une autre couleur.

— Mar. Petit anneau en fer-blanc orné de trois rayons garnis de morceaux de liége, qui supporte la mèche de la verrine servant à éclairer dans un bâtiment le compas de route.

— Myth. Selon Mahomet, Sentinelles du ciel, qui empêchent les diables d'approcher des de‥ [illegible] Dieu.

— Ornith. Espèce d'oiseau peu connu de la Côte-d'Or.

— Pyrotech. Pièce d'artifice qui imite dans les airs l'éclat d'une étoile. Une bombe remplie d'étoiles.

— Relig. *Etoile de la mer*. Périphrase par laquelle on désigne quelquefois la sainte Vierge.

— Rel. Outil de relieurs-doreurs pour faire une étoile sur le dos des livres.

— Soier. Une des pièces du moulin à mouliner les soies.

— Techn. Pièce de la cadrature d'une montre ou d'une pendule à répétition. ‖ Pastille plate, ronde, percée pour recevoir l'étoupille. ‖ Fente qui se fait au verre et surtout aux bouteilles.

— Coiff. Extrémité d'une tresse de cheveux.

— Zooph. *Etoile de mer*. V. ASTÉRIE.

ÉTOILE. s. m. Chir. Bandage jadis usité dans les fractures du sternum et des clavicules, et dans lequel les jets de la bande, en s'entrecroisant, forment un X.

— Zool. Oiseau de la Côte-d'Or, en Afrique, que l'on a comparé à un merle, mais dont l'espèce n'est pas déterminée. ‖ Espèce de héron et de gobe-mouches. ‖ Espèce de baliste, d'esturgeon, de raie. ‖ Espèce de bombyx.

ÉTOILÉ, ÉE. part. pass. du v. Étoiler. S'empl. adj. Semé d'étoiles. Le ciel était fort étoilé, fort serein. Tout ce que je puis affirmer, c'est qu'il n'avait rien de commun avec celui que m'avait fait ressentir, quelques moments plus tôt, l'aspect de la voie lactée et du ciel *étoilé*. (X. de Maistre.) La vue d'un ciel pur, d'une nuit *étoilée*, l'air que nous respirons, l'Océan, la tempête elle-même, tout nous parle du Créateur. (De Gér.)

— Fig.

C'est la main qui semait sous tes pas radieux,
Leur poussière *étoilée* aux vastes champs des cieux.
(LEBRUN.)

— Poét. et fig. *La voûte étoilée, l'empire étoilé*. Le ciel.

L'immortel Isaac, de ses mains souveraines,
Des mondes *étoilés* te confia les rênes. (DELILLE.)

Sur un grand trône d'or il siége en souverain
Au haut de la voûte *étoilée*. (VOLTAIRE.)

— *Bouteille étoilée*. Qui a une fêlure en forme d'étoile.

— Bot. *Feuilles étoilées*. Petites feuilles verticillées fort étalées, disposées en rayons.

— *Chardon étoilé*. La chausse-trape. V. ce mot. Les chardons *étoilés* et les vigoureux verbascums étouffent sous leurs larges feuilles les gazons anglais. (B. de St-P.)

— Zool. *Poils étoilés*. Poils groupés et rayonnant d'un centre commun.

— Hist. *Chambre étoilée*. V. CHAMBRE.

ÉTOILÉE. s. f. Bot. Belle tulipe violette et blanche.

ÉTOILER. v. a. 1re conj. Fêler en étoile. Etoiler un verre. ‖ S'ÉTOILER. v. pron. Etre étoilé. Prenez garde que vos bouteilles ne s'étoilent.

— Monn. *Les flans et les carreaux s'étoilent*. S'ouvrent par les carnes.

ÉTOLE. s. f. (du lat. *stola*, robe traînante, dérivé du gr. στολή, fait de στέλλειν, orner, couvrir). Longue bande d'étoffe brodée qui pend des deux côtés par devant et que le prêtre met sur le cou ou croise sur l'estomac lorsqu'il remplit certaines fonctions ecclésiastiques. Les extrémités de l'étole sont ornées de croix, de galons ou de broderies. Mettre, ôter l'étole. On n'administre point les sacremens sans l'étole. Les prêtres faisant fonctions de diacres portent l'étole en écharpe.

— Antiq. Chez les anciens, [illegible]nteau, sorte de robe traînante, à l'usage des deux sexes.

— Hist. *Ordre de l'étole d'or*. Ordre de chevalerie de Venise dont les patrices seuls pouvaient être membres.

ÉTOLIE. Géogr. Partie de la Grèce qui forme avec l'Acarnanie, un département dont le chef-lieu est Vrachori.

ÉTOLIEN, ENNE. adj. et s. Habitant de l'Etolie. ‖ Qui appartient à l'Etolie ou à ses habitants.

ÉTOLIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à l'Etolie. ‖ Philol. Se dit d'une des variétés du dialecte éolien. Dialecte étolique.

ÉTON ou **ÉATON**, Géogr. Ville d'Angleterre, comté de Buckingham, sur la Tamise, vis-à-vis Windsor.

ÉTONNAMMENT. adv. (pr. *é-to-na-man*) D'une manière étonnante, avec étonnement. Fam.

ÉTONNANT, part. prés. du v. Étonner. Il est invar. Des bruits affreux étonnant les plus intrépides.

Et ces héros toujours plus grands que leurs revers,
De leur antique gloire *étonnant* l'univers. (A. MART.)

ÉTONNANT, ANTE. adj. (pr. *é-to-nan*). Qui étonne, qui surprend. Cela est fort étonnant. Voilà une nouvelle étonnante. Mémoire, érudition étonnante. Après nous avoir raconté cette histoire *étonnante*, Nausicrate nous dit: Hâtez-vous de venir dans nos assemblées. (Fén.) A ces jeux *étonnants* la nature est sujette. (Delille.) Je me borne à l'examen de ces usages *étonnants* aujourd'hui pour nous. (Volt.) Ce sont les Russes qui ont fourni à l'histoire, des variétés bien *étonnantes*. (Id.) Les baleines [illegible] (Cuvier.)

Combien de l'homme encor les *étonnants* ouvrages,
Secondent dans leurs jeux la nature et les âges!
(DELILLE.)

— *C'est un homme étonnant*. Se dit d'un homme extraordinaire, soit en bien, soit en mal.

— *Il est étonnant, il n'est pas étonnant que*. Il n'est pas *étonnant* que cette génération ait conçu de la liberté une terreur aveugle qui l'a précipitée dans la plus abjecte servitude. (B. Constant.)

ÉTONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Étonner. S'empl. adj. Homme étonné. A la vue de ce prêtre, qui s'avançait seul contre une armée, les Barbares *étonnés* s'arrêtèrent. (Chateaub.) Et quand on voit pourtant sur les lieux combien peu de chose reste de ces familles, on est merveilleusement *étonné*! (Id.)

— Fig. De vos sens *étonnés* quel désordre s'empare! (Rac.)

Il te souvient de la triste journée,
Qui ravit Alexandre à l'Asie *étonnée*. (VOLTAIRE.)

— *Étonné de*. Les peuples, *étonnés* de cett[e] subite révolution, concevaient des espérance[s] (J.-J. Barth.) Renschild fut *étonné* d'une pro[-] position qui marquait autant d'habileté que d[e] courage dans un jeune prince sans expérience (Volt.)

— *Étonné que*. A son lever, Psyché fut *étonné[e]* que les nymphes lui amenèrent ses sœur[s] (La Font.)

— Prov. *Cet homme est étonné comme u[n] fondeur de cloches, il est étonné comme s'[il] tombait des nues, comme si les cornes lui ve[-] naient à la tête*. Il est surpris, étonné au der[-] nier point.

— Archit. Se dit d'une voûte, d'une cons[-] truction qui a été ébranlée, lézardée par un[e] commotion quelconque.

— Chir. Se dit du cerveau, quand il a é[té] ébranlé par une chute ou un coup.

ÉTONNEMENT. s. m. Surprise causée pa[r] quelque chose d'extraordinaire, d'inattend[u]. Causer, donner de l'étonnement. Jeter dan[s] l'étonnement. Remplir d'étonnement. Donne[r] des marques d'étonnement. L'un de mes *éto[n-] nements* est qu'elle ait pu suffire aussi long[-] temps à tant de profusions sans en épuiser [la] source et sans lasser ses créanciers. (J.-[J.] Rousseau.)

— Se dit pour Admiration. Cette action fe[ra] l'étonnement des siècles futurs. Tout à cou[p] l'*étonnement* que doit causer l'univers se r[e]nouvelle à l'aspect d'une merveille inconnu[e] de la création. (Mme de Staël.)

— Médec. Commotion, secousse, étonnemen[t] de cerveau. Depuis sa chute il lui est resté [un] étonnement de cerveau.

— Vétér. *Etonnement de sabot*. Ébranle[-] ment occasionné dans le pied du cheval p[ar] un corps quelconque, comme une pierre, etc.

— Joaill. Fêlure d'un diamant occasionn[ée] par un contre-coup.

— Fig. Ebranlement. Les charrois ont cau[sé] un grand *étonnement* à ces maisons. (Raym.)

— Syn. comp. ÉTONNEMENT, SURPRISE, CON[S-] TERNATION. V. SURPRISE.

ÉTONNER. v. a. 1re conj. (du lat. *attona[re]*, même acception, qui signifie proprement fra[p-] per de la foudre). Surprendre par quelq[ue] chose d'inopiné, d'extraordinaire. Cette no[u-] velle l'a fort étonné. Cela est fait pour étonne[r].

Non, d'Alcide jamais la valeur invincible
N'a d'un exploit si rare *étonné* les humains. (VOLT.)

— Fig. Ébranler par quelque grande, que[l-] que violente commotion.

— Techn. Faire fendiller en le chauffant, [le] sable destiné à la fabrication du cristal.

— *Etonner le marbre*. En désagréger [les] parties, le remplir de fissures par une explo[i-] tation mal entendue.

— *Etonner un diamant*. Y faire une fêlu[re].

— S'ÉTONNER. v. pron. Trouver étrange, s[in-] gulier, extraordinaire; être troublé, effray[é]. Je m'étonne qu'il ne voie pas le danger où [il] est. Ne vous étonnez pas s'il en use de la sor[te]. Je m'*étonne* de vos manières, de vos procéd[és]. (Acad.) Je me suis *étonné* plus d'une fois [de] ce que nos prétendus politiques redemand[ent] tant de citoyens à la religion. (B. de St-P.)

Et l'arbre hospitalier, où la greffe prospère,
De ses enfants nouveaux s'*étonne* d'être père.
(DELILLE.)

— Vétér. Se dit du sabot d'un cheval qui heurte violemment à quelque obstacle. Ce ch[e-] val s'est *étonné* le pied contre une barre de [fer]. (S. Ac.)

— Prov. *C'est un bon cheval de trompette, [il] ne s'étonne pas du bruit*. Se dit d'un hom[me] que rien n'effraye.

ÉTOQUEREAUX. s. m. pl. Techn. Chev[il-] les de fer qui servent à arrêter certaines piè[ces] de serrurerie.

ÉTOQUERESSE. s. f. Techn. Carde pour [le] drap.

ÉTOQUERESSES. s. f. pl. Mar. Cordes l[on-] gues de huit à neuf pouces.

— Techn. Toute pièce de fer qui sert à arrêter, à en contenir d'autres.

ÉTOQUIAU ou **ÉTOTEAU.** s. m. Horl[og.] Petite cheville qu'on met à la circonfére[nce] d'une roue mobile pour empêcher qu'elle [ne] tourne au delà d'un certain degré.

ÉTOUFFADE. s. f. Art culin. V. ÉTO[U-] FADE.

ÉTOUFFAGE. s. m. Indust. séric. Act[ion] d'asphyxier les chrysalides dans les coco[ns] pour empêcher qu'elles ne les percent.

ÉTOUFFANT. part. prés. du v. Étouf[fer]. Qui étouffe. Il est invar. Des gens étouff[ant] toute honte.

Enfin la gloire *étouffant* l'intérêt,
L'amour reçoit le plus fatal arrêt. (BERNARD.)

ÉTOUFFANT, ANTE. adj. des 2 g. [Qui] fait qu'on étouffe, qu'on respire difficilem[ent]. S'emploie presque invariablement dans ce[s lo-] cutions seules: Temps étouffant. Chaleur, [va-] peur étouffante. Son *étouffante* haleine et [ses] terribles dents. (Del.) L'air *étouffant* reten[tis-] sait du bourdonnement des insectes qui c[her-] chaient à se désaltérer dans le sang des h[om-] mes et des animaux. (B. de St-P.)

— Fig. Tel autre, à l'étroit dans cette c[iv]ilisation *étouffante*, ne peut s'empêcher de monter à une scène héroïque et au monde [des] géants. (Ste-Beuve.)

— *Étonné de.* Les peuples, *étonnés* de cette subite révolution, concevaient des espérances. (J.-J. Barth.) Renschild fut *étonné* d'une proposition qui marquait autant d'habileté que de courage dans un jeune prince sans expérience. (Volt.)

— *Étonné que.* A son lever, Psyché fut *étonnée* que les nymphes lui amenèrent ses sœurs. (La Font.)

— Prov. *Cet homme est étonné comme un fondeur de cloches, il est étonné comme s'il tombait des nues, comme si les cornes lui venaient à la tête.* Il est surpris, étonné au dernier point.

— Archit. Se dit d'une voûte, d'une construction qui a été ébranlée, lézardée par une commotion quelconque.

— Chir. Se dit du cerveau, quand il a été ébranlé par une chute ou un coup.

ÉTONNEMENT. s. m. Surprise causée par quelque chose d'extraordinaire, d'inattendu. Causer, donner de l'étonnement. Jeter dans l'étonnement. Remplir d'étonnement. Donner des marques d'étonnement. L'un de mes *étonnements* est qu'elle ait pu suffire aussi longtemps à tant de profusions sans en épuiser la source et sans lasser ses créanciers. (J.-J. Rousseau.)

— Se dit pour Admiration. Cette action fera l'étonnement des siècles futurs. Tout à coup l'*étonnement* que doit causer l'univers se renouvelle à l'aspect d'une merveille inconnue de la création. (Mme de Staël.)

— Médec. Commotion, secousse, étonnement de cerveau. Depuis sa chute il lui est resté un étonnement de cerveau.

— Vétér. *Étonnement de sabot.* Ébranlement occasionné dans le pied du cheval par un corps quelconque, comme une pierre, etc.

— Joaill. Fêlure d'un diamant occasionnée par un contre-coup.

— Fig. Ébranlement. Les charrois ont causé un grand *étonnement* à ces maisons. (Raym.)

— Syn. comp. ÉTONNEMENT, SURPRISE, CONSTERNATION. V. SURPRISE.

ÉTONNER. v. a. 1re conj. (du lat. *attonare*, même acception, qui signifie proprement frapper de la foudre). Surprendre par quelque chose d'inopiné, d'extraordinaire. Cette nouvelle l'a fort étonné. Cela est fait pour étonner.

Non, d'Alcide jamais la valeur invincible
N'a d'un exploit si rare *étonné* les humains. (Volt.)

— Fig. Ébranler par quelque grande, quelque violente commotion.

— Techn. Faire fendiller en le chauffant, le sable destiné à la fabrication du cristal.

— *Étonner le marbre.* En désagréger les parties, le remplir de fissures par une exploitation mal entendue.

— *Étonner un diamant.* Y faire une fêlure.

— S'ÉTONNER. v. pron. Trouver étrange, singulier, extraordinaire; être troublé, effrayé. Je m'étonne qu'il ne voie pas le danger où il est. Ne vous étonnez pas s'il en use de la sorte. Je m'*étonne* de vos manières, de vos procédés. (Acad.) Je me suis *étonné* plus d'une fois de ce que nos prétendus politiques redemandent tant de citoyens à la religion. (B. de St-P.)

Et l'arbre hospitalier, où la greffe prospère,
De ses enfants nouveaux s'*étonne* d'être père.
(Delille.)

— Vétér. Se dit du sabot d'un cheval qui se heurte violemment à quelque obstacle. Ce cheval s'est *étonné* le pied contre une barre de fer. (S. Ac.)

— Prov. *C'est un bon cheval de trompette, il ne s'étonne pas du bruit.* Se dit d'un homme que rien n'effraye.

ÉTOQUEREAUX. s. m. pl. Techn. Chevilles de fer qui servent à arrêter certaines pièces de serrurerie.

ÉTOQUERESSE. s. f. Techn. Carde pour le drap.

ÉTOQUERESSES. s. f. pl. Mar. Cordes longues de huit à neuf pouces.

— Techn. Toute pièce de fer qui sert à en arrêter, à en contenir d'autres.

ÉTOQUIAU ou **ÉTOTEAU.** s. m. Horlog. Petite cheville qu'on met à la circonférence d'une roue mobile pour empêcher qu'elle ne tourne au delà d'un certain degré.

ÉTOUFFADE. s. f. Art culin. V. ÉTOUFFADE.

ÉTOUFFAGE. s. m. Indust. séric. Action d'asphyxier les chrysalides dans les cocons, pour empêcher qu'elles ne les percent.

ÉTOUFFANT. part. prés. du v. Étouffer. Qui étouffe. Il est invar. Des gens étouffant toute honte.

Enfin la gloire *étouffant* l'intérêt,
L'amour reçoit le plus fatal arrêt. (Bernard.)

ÉTOUFFANT, ANTE. adj. des 2 g. Qui fait qu'on étouffe, qu'on respire difficilement. S'emploie presque invariablement dans ces locutions seules : Temps étouffant. Chaleur, vapeur étouffante. Son *étouffante* haleine et ses terribles dents. (Del.) L'air *étouffant* retentissait du bourdonnement des insectes qui cherchaient à se désaltérer dans le sang des hommes et des animaux. (B. de St-P.)

— Fig. Tel autre, à l'étroit dans cette civilisation *étouffante*, ne peut s'empêcher de remonter à une scène héroïque et au monde des géants. (Ste-Beuve.)

ÉTOUFFÉ, ÉE. part. pass. du v. Étouffer. S'empl. adjectiv. Personne étouffée. Tous les hommes, tous les animaux et tous les oiseaux du ciel périrent dans cette inondation, et tout ce qui avait vie fut *étouffé* dans les eaux. (Le Maistre de Sacy.)

— Par analogie. *Feu étouffé, braise étouffée.* Feu, braise sur lesquels on a mis ou jeté de la cendre pour les éteindre, ou pour les conserver jusqu'au lendemain.

— Fig. Quel feu mal *étouffé* dans mon cœur se réveille. (Rac.) L'esprit saisi des drames inachevés, il aperçoit des lueurs mal *étouffées*. (De Balzac.)

Toute crainte est-elle *étouffée?*
Nous songerons à l'immortel
Quand ils auront tout leur trophée. (V. Hugo.)

— *Rire étouffé.* Rire qui échappe à une personne malgré la violence qu'elle s'impose.

— *Cris étouffés, voix étouffée.* Cris sourds que fait entendre une personne dont la respiration est gênée. De temps à autre, il paraissait sur l'eau, et sa voix *étouffée* faisait de vains efforts pour appeler et ne produisait qu'un affreux hurlement. (Alph. Karr.) Les cris de révolte, loin d'être *étouffés* par ceux de l'agonie et de la souffrance, redoublèrent au contraire de violence dans cette calamité. (Mme d'Abrantès.)

Par les sons *étouffés* d'un lugubre murmure,
Il révèle aux échos le tourment qu'il endure.
(St-Lambert.)

— Se dit en parlant des choses. L'industrie paraît *étouffée* par le gouvernement aristocratique, ou des États. (B. de St-P.)

— Anc. test. *Viandes étouffées.* Se disait de la chair des animaux qu'on avait tués sans verser leur sang.

— Hortic. *Arbre étouffé.* Entouré d'arbres plus élevés, qui, lui dérobant l'air, l'empêchent de profiter. Le muscadier aime un terrain humide, couvert de plantes et même ombragé de grands arbres, pourvu qu'il n'en soit pas *étouffé*. (Rayn.)

ÉTOUFFEMENT. s. m. Difficulté de respirer, sorte de suffocation. Elle a des vapeurs qui lui causent des étouffements.

ÉTOUFFER. v. a. 1re conj. (du gr. τύφειν, allumer, de τυφή, l'action d'allumer, d'où le latin *stufa*, étuve). Ôter la respiration en empêchant les poumons de recevoir l'air et de le rejeter alternativement. Étouffer quelqu'un en lui serrant la gorge. Une esquinancie l'a étouffé. Cette nourrice, en dormant, a *étouffé* son enfant. (Acad.) Un sénateur fut puni pour avoir *étouffé* un petit oiseau qui, saisi de frayeur, s'était réfugié dans son sein. (Barth.)

— Fig. Faire mourir. J'embrasse mon rival, mais c'est pour l'*étouffer*. (Rac.) Athalie *étouffa* l'enfant même au berceau. (Id.)

— Par analogie, Éteindre, faire périr, faire finir, faire cesser, en ôtant la communication avec l'air. Étouffer du charbon, de la braise dans un étouffoir. Les mauvaises herbes étouffent le bon grain. Souvent une herbe épaisse *étouffe* les moissons. (Castel.)

— Empêcher qu'une chose ne soit entendue, n'éclate. Étouffer les sons. Étouffer un bruit. Étouffer ses plaintes, ses soupirs. Les soupirs *étouffaient* sa voix. (Fén.) Alors le bruit de l'artillerie n'*étouffait* pas la voix des généraux. (Rayn.) Le bruit des acclamations *étouffa* le cri des opposants. (Volt.) Mais elle n'en a pas *étouffé* le murmure. (Delille.)

— Faire taire, surmonter, cacher, dissimuler. Étouffer la voix de la nature. Étouffer ses sentiments. Étouffer ses passions. J'eus beau vouloir *étouffer* le premier sentiment qui m'a fait vivre, il s'est concentré dans mon cœur, il s'y réveille au moment qu'il n'est plus à craindre. (J.-J. Rouss.) Il avait pour le bien public cette chaleur dévorante qui *étouffe* toutes les autres passions. (Barth.)

— Signifie aussi Détruire, dissiper, faire cesser. Étouffer une révolte, une sédition, une guerre civile, une querelle. Il *étouffa* la révolte. (Volt.) || Et dans un sens analogue. Quel bonheur d'*étouffer* dans leur naissance tant de passions violentes ! (Mass.) On *étouffe* des répugnances qui deviendraient bientôt des crimes. (Id.)

Tu sais qu'à mon devoir tout entière attachée,
J'*étouffais* de mes sens la révolte cachée. (Volt.)

— Mus. *Étouffer des sons.* Les rendre moins éclatants, les amortir. Il y a dans les pianos une pédale qui sert à étouffer les sons. (Acad.)

— Techn. *Étouffer la colle.* Chez les cartiers, la rendre en eau pour l'avoir trop remuée.

— Hyperb. *Que la peste l'étouffe !*

— ÉTOUFFER. v. n. Avoir la respiration empêchée faute d'air. Il n'y a point d'air dans cette chambre, on y étouffe. Délacez cette femme, elle étouffe. Nous pensâmes *étouffer* de chaleur. (Acad.)

— Fig. et fam. *Étouffer de rire.* Rire avec excès, jusqu'à perdre la respiration. Ah ! pour étouffer, n'*étouffons* que de rire. (Bérang.)

— S'ÉTOUFFER. v. pron. Être étouffé. Cet enfant mange trop vite, il va s'étouffer.

Oh ! pourquoi dans mon sein, de tes saintes chaleurs,
Les feux s'*étouffent*-ils sous de mornes langueurs ?
(Fably.)

— *S'étouffer de rire.* Cette femme s'*étouffait* de rire. (Sévigné.)

ÉTOUFFEUR, EUSE. s. Celui, celle qui étouffe. Un étouffeur. Une étouffeuse.

ÉTOUFFEUR. s. m. Nom vulgaire des grands serpents, particulièrement du boa.

ÉTOUFFOIR. s. m. Boulang. Grande boîte faite de métal, garnie d'un couvercle, dont les boulangers se servent pour éteindre la braise qu'ils retirent du four.

— Vase cylindrique de cuivre ou de forte tôle, qui sert dans un ménage pour le même objet.

— Mus. Petites pièces de drap qui servent dans un piano à étouffer les sons, en amortissant le coup que donne le marteau sur les cordes, et qui s'abaissent au moyen d'une pédale.

ÉTOUPADE. s. f. Chir. Sorte de plumasseau d'étoupes imbibées de blanc d'œuf, employé dans le pansement des plaies.

ÉTOUPAGE. s. m. Chapell. Se dit, parmi les chapeliers, de l'Action d'étouper. || Signifie aussi le Reste de l'étoffe qui a servi à fabriquer le chapeau, et qu'on emploie à garnir les endroits faibles.

ÉTOUPAS. s. m. Comm. Toile grossière d'étoupe de lin qu'on fabrique à Londres.

ÉTOUPE. s. f. (du lat. *stupa*, fait du grec στύπη ou στύππη). La partie la plus grossière, le rebut de la filasse, soit de chanvre, soit de lin; filaments de chanvre qui restent sur le peigne. Étoupe de chanvre, de lin. Paquet, fil, toile d'étoupe.

— Mar. L'étoupe provient surtout de la décomposition de vieux cordages dont on détord les torons et les fils. L'étoupe qui résulte de cordages goudronnés s'appelle *étoupe noire*.

— Fig. et fam. *Mettre le feu aux étoupes.* Déterminer quelque mouvement impétueux de l'âme, comme la colère, un amour violent. || On dit dans un sens analogue, *Le feu prend aux étoupes*.

— Bot. Matière filamenteuse et compacte qui se trouve au collet ou dans les fruits de certaines plantes.

ÉTOUPÉ, ÉE. part. pass. du v. Étouper. Qui est bouché avec de l'étoupe.

ÉTOUPER. v. a. 1re conj. (du lat. *stupare*). Boucher avec de l'étoupe ou avec quelque autre chose semblable. Étouper des conduits, un bateau, des trous, les fentes d'un tonneau.

— Chapell. Renforcer les parties faibles d'une capade avec les rognures d'une autre.

— Dor. *Étouper des feuilles d'or ou d'argent.* Appliquer une pièce à l'endroit où une feuille d'or manque d'étoffe; presser les feuilles d'or avec un tampon fait d'une queue de renard, pour les faire prendre sur la colle.

— S'ÉTOUPER. v. pron. Être étoupé.

— Fam. *S'étouper les oreilles.* Se boucher les oreilles.

ÉTOUPERIE. s. f. Comm. Toile d'étoupe. || *Étouperies étrangères.* Se disait à la douane des toiles d'étoupe fabriquées à l'étranger.

— Mar. Lieu où l'on met les étoupes qu'on vient de tirer des vieux cordages.

ÉTOUPEUX, EUSE. adj. Didact. Qui est garni d'étoupe.

ÉTOUPIÈRE. s. f. Comm. Toile faite d'étoupe.

— Mar. Femme ou fille d'ouvriers de la marine qui dans les ports travaille à mettre des bouts de vieux cordages en étoupes, et à faire des étoupes tant de fil blanc que de celui qui a été goudronné.

ÉTOUPILLE. s. f. (pr. *é-tou-pi-ie*). Artill. Petite mèche d'étoupe filée et roulée dans la poudre, dont on se sert dans l'artillerie et pour les feux d'artifice.

— Mar. Préparation inflammable disposée dans un tuyau de plume, et garnie d'une petite mèche qui peut remplacer l'amorce pour les pièces qui n'ont pas de batterie à percussion.

ÉTOUPILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Étoupiller. S'empl. adjectiv. Pièce d'artifice étoupillée.

ÉTOUPILLER. v. a. 1re conj. (pr. *é-tou-pi-ié*). Artif. Garnir les pièces d'artifice des étoupilles nécessaires pour la communication du feu.

— S'ÉTOUPILLER. v. pron. Qui se garnit d'étoupilles. Des pièces d'artifice qui peuvent s'étoupiller.

ÉTOUPILLON. s. m. (pr. *é-tou-pi-ion*). Artill. Petite mèche d'étoupe suifée qu'on introduit dans la lumière d'une pièce pour préserver la charge de l'humidité. M. Landais fait ce mot synonyme d'*étoupille*, bien qu'il y ait une différence sensible dans leur signification.

ÉTOUPIN. s. m. Artill. de mar. Peloton d'étoupe qui sert à bourrer la poudre quand on charge un canon.

ÉTOURDEAU. s. m. Fam. Jeune chapon.

ÉTOURDERIE. s. f. (rad. *étourdir*). Défaut de prudence, de prévoyance, d'attention, produit par l'incapacité de réfléchir, ou par l'habitude de céder aux premières impulsions sans examiner quels en seront les résultats. Avoir de l'étourderie. Être sujet à l'étourderie. Se corriger de son étourderie. Être sujet à l'étourderie. L'enfance et la première jeunesse peuvent seules faire excuser l'*étourderie*; dans l'âge mûr elle indique une organisation incomplète; plus tard une organisation affaiblie. (Cte de Bradi.)

— Action d'étourdi. Faire des étourderies à chaque instant. On ne rit pas de l'*étourderie* d'un médecin, d'un apothicaire, d'un juge, d'un administrateur, d'un banquier, quand on a remis entre leurs mains sa vie ou sa fortune. (Cte de Bradi.)

— Résultat de cette action. Payer chèrement les étourderies de sa jeunesse.

ÉTOURDI, IE. part. pass. du v. Étourdir. S'empl. adjectiv. Qui agit sans réflexion, avec imprudence ou trop de précipitation, sans considérer ce qu'il fait. C'est un jeune homme bien étourdi. Cette femme est fort *étourdie*. (Acad.) Cette disposition bien ou mal cultivée est ce qui rend les enfants adroits ou lourds, pesants ou dispos, *étourdis* ou prudents. (J.-J. Rouss.)

— Troublé, étonné, dont le cerveau est ébranlé. Cet animal en fut si *étourdi* qu'il n'osa plus approcher. (Buff.)

— *Étourdi de.* Être étourdi d'entendre trop de bruit. Je suis étourdi de leurs cris importuns.

Ainsi donc, *étourdi* de pompeuses paroles,
Plus troublé que jamais, je sors de vos écoles. (Rac.)

— *Étourdi par.* Cette gloire tranquille qu'on regarde sans être *étourdi*, ni par le son des trompettes, ni par le bruit des canons, ni par les cris des blessés. (Boss.)

Là, sur un tapis vert, un essaim *étourdi*
Pousse contre l'ivoire un ivoire arrondi. (Del.)

— Se disait quelquefois des parties du corps où il ne reste plus qu'un léger sentiment de la douleur qu'on y a éprouvée. Il a le pied encore tout étourdi. Inusité.

— Prov. et fig. *Il est encore tout étourdi du bateau.* Se dit d'un homme qui n'est pas encore bien remis de quelque fâcheuse affaire, d'une longue maladie.

ÉTOURDI, IE. s. Celui, celle qui agit sans réflexion. C'est un étourdi. Grand, petit, jeune étourdi. Un franc étourdi. Petite fille, femme étourdie. Ces gens-là sont des étourdis. L'*étourdi* ne calcule ni ne mesure ses mouvements. (Cte de Bradi.) On rencontre dans le monde une foule d'*étourdis*. (Duclos.)

Il raccommodait les familles,
Corrigeait doucement les jeunes *étourdis*,
Riait avec les jeunes filles,
Et leur trouvait de bons maris. (Florian.)

— Prov. *Notre homme ne fut ni fou ni étourdi.* Il sut prendre son parti sur-le-champ. || *Être étourdi comme le premier coup de matines, comme un hanneton.* Être fort étourdi.

— *A l'étourdie.* loc. adv. A la manière d'un étourdi, inconsidérément. Il y va à l'étourdie. Agir à l'étourdie.

Entre les pattes d'un lion
Un rat sortit de terre assez à l'*étourdie*. (La Font.)

ÉTOURDIMENT. adv. A l'étourdie, sans examiner, sans prendre conseil. Vous avez agi bien étourdiment. Il a entrepris cette affaire fort *étourdiment*. (Acad.) On se lie d'amitié, on se marie, on trafique, on vote *étourdiment*, puis l'on s'en prend au sort, en attendant qu'après avoir joué *étourdiment* son bonheur dans cette vie et dans l'autre, on s'en prenne à Dieu. (Cte de Bradi.)

ÉTOURDIR. v. a. 2e conj. (de l'ital. *stordire*, même signif.). Causer dans le cerveau un ébranlement qui trouble, qui suspend en quelque sorte la fonction des sens. Le vin pris avec excès étourdit. Le bruit du canon, des cloches, des tambours, des voitures, étourdit. Vous avez été *étourdi* du bruit de tant de canons. (Sévigné.)

— Causer du trouble, de l'embarras. Cette nouvelle m'a tellement *étourdi*, que je ne savais plus ce que je faisais. (Thomas.) Cette nouvelle, ce coup imprévu les a fort *étourdis*. (Acad.)

— Fatiguer, incommoder par le bruit. Le tourbillon du monde *étourdit* toujours, et la solitude ennuie quelquefois. (Volt.)

— Fam. *Étourdir les oreilles.* Importuner, fatiguer par trop de paroles. C'est un bruit qui *étourdit* les oreilles. (J.-J. Rouss.) Vous êtes de plaisantes gens avec vos règles dont vous nous *étourdissez* tous les jours. (Mol.)

— Fig. *Étourdir une douleur*, soit physique, soit morale. Au physique, L'endormir, empêcher qu'elle ne soit aussi sensible. Au moral, Faire que l'esprit en soit moins occupé, en soit distrait.

— *Étourdir la viande.* La cuire à demi. Cette viande n'est qu'étourdie.

— Fig. et fam. *Étourdir la grosse faim.* La calmer en mangeant un peu.

— S'ÉTOURDIR. v. pron. Être étourdi.

— S'entêter, se préoccuper. Il s'étourdit de vaines chimères, de sottes raisons.

— *S'étourdir sur quelque chose*, chercher à s'empêcher d'y penser, chercher à dissiper son chagrin, son inquiétude. Je faisais de petits voyages à Nyon, à Genève, à Lyon, qui m'*étourdissant* sur ma peine secrète, en augmentaient en même temps le sujet par ma dépense. (J.-J. Rouss.)

— Se faire illusion. S'étourdir sur ses dangers, sur ses malheurs. Pourvu qu'on se trompe toujours, et qu'on s'*étourdisse* bien sur tout ce qui fait de la peine, c'est tout ce qu'on peut souhaiter. (St-Évrem.)

ÉTOURDISSANT. part. prés. du v. Étourdir. Qui étourdit. Il est invariab. Des clameurs étourdissant les voisins.

ÉTOURDISSANT, ANTE. adj. des 2 g. Qui est propre à étourdir. Un bruit étourdissant. Des cloches étourdissantes. Des clameurs étourdissantes.

— Fig. Stupéfiant, extraordinaire, merveilleux, inattendu. A cette nouvelle *étourdissante* je ne sus que répondre. (Acad.)

ÉTOURDISSEMENT. s. m. Impression,

ébranlement causé par quelque chose qui étourdit. Grand, léger étourdissement.

— Fig. Se dit du trouble que cause un malheur, une mauvaise nouvelle. Le premier *étourdissement* passé, on parvint à calmer sa douleur. (Acad.)

— Médec. Premier degré du vertige. Incommodité qui fait que tous les objets paraissent se mouvoir.

— Art vétér. Sorte de maladie qui attaque les bestiaux et qui consiste dans une marche chancelante, un tournoiement, un bondissement subit.

ÉTOURNEAU. s. m. (du lat. *sturnus*). Sorte d'oiseau de passage, noirâtre, marqué de petites taches grises, de l'ordre des passereaux et de la famille des conirostres; on l'appelle communément *sansonnet*. Les étourneaux ne vont que par bandes.

— Fig. et fam. *C'est un étourneau.* Se dit d'un jeune homme léger et inconsidéré qui veut faire le capable. La musique de cette pièce est d'un petit *étourneau* de douze ans. (Grimm.)

— Manég. Se dit d'un cheval qui a le poil gris jaunâtre. En ce sens il se prend aussi adjectivement. V. FAUCONNEAU.

ÉTOUTEAU. s. m. Horlog. Cheville attachée à angle droit sur le plat de la roue qui règle la sonnerie d'une pendule.

ÉTRAMÉES. s. f. pl. Comm. Toiles d'étoupes que l'on fabrique en Picardie.

ÉTRAMPAGE. s. m. ou **ÉTRAMPURE.** s. f. Agric. Action d'enfoncer tantôt plus, tantôt moins, le soc de la charrue dans la terre.

ÉTRANGE. adj. des 2 g. (du lat. *extraneus*). Qui s'écarte de l'ordre, de l'usage ordinaire, ce qui est ou paraît contraire aux notions que nous nous sommes formées des choses; ce qui est singulier, extraordinaire, inconcevable. Cela est étrange, vraiment étrange. Etrange aveuglement. Evénement étrange. Chose étrange. Etrange situation. Etranges manières. Etrange humeur. Etrange esprit. Par quel *étrange* pouvoir tu fascines ma raison. (J.-J. Rouss.) Si on le voyait de ses yeux, pourrait-on s'imaginer l'*etrange* disproportion que le plus ou le moins de pièces de monnaie met entre les hommes? (La Bruy.) Cette division partielle a fait tomber les botanistes dans la plus *étrange* confusion. (B. de St-P.)

— *Affaire étrange.* Celle qui nous offre un concours de circonstances rares et contradictoires auquel nous ne nous attendions pas.

— *Homme etrange.* Dont l'action n'a rien de commun avec la conduite d'un homme sensé.

— Se disait autrefois pour, Étranger, lointain.

ÉTRANGÉ, ÉE. part. pass. du v. Etranger. S'empl. adjectiv. Animal étrangé.

ÉTRANGEMENT. adv. D'une manière étrange, contre l'ordre et l'usage commun; extrêmement, excessivement. Mais je vous avoue que j'ai été *étrangement* saisi quand je l'ai vu entrer dans cette petite porte. (Mme de Sév.)

ÉTRANGER. v. a. 1re conj. On met un *e* après le *g* suivi de *a, o*. *Nous étrangeons. J'étrangeais. Nous étrangeâmes*, etc. Véner. Chasser d'un lieu, faire éloigner d'un lieu, désaccoutumer d'y venir. Les rats ont étrangé les pigeons du colombier. Etranger le gibier d'un pays.

— Fam. Se disait aussi en parlant des personnes. Etranger les importuns.

— S'ÉTRANGER. v. pron. Être étrangé. Le gibier s'est étrangé de cette plaine. (Acad.)

ÉTRANGER, ÈRE. adj. Qui est d'une autre nation, qui a rapport, qui appartient à une autre nation. Coutumes, lois étrangères. Nations, puissances étrangères. Gouvernements, climats, pays, princes, ministres étrangers. Guerre, langue, plante étrangère. Doutera-t-on que ce soit un bien d'ajouter aux jouissances propres d'un climat, celles qu'on peut tirer des climats *étrangers*? (Rayn.) On parle beaucoup mieux sa langue quand on ne partage pas son application entre elle et des langues *étrangères*. (Volt.)

— Absol. Qui ne se mêle point d'une chose, d'une affaire, qui n'y a point de part. Il resta toujours étranger aux mesures qui furent prises dans ce temps de troubles. Ces considérations lui sont tout à fait étrangères.

— *Être étranger à une association, à une famille*, etc. [illegible]

— *Être etranger à.* Qui ne participe pas à. Qui n'entre point dans. Il est étranger à toutes les intrigues.

— *Être étranger à une science, à un art.* N'en avoir aucune notion, aucune connaissance. Il est entièrement étranger à la musique.

— Fig. *Être étranger dans son pays.* Ne point en connaître les usages, ignorer ce qui s'y passe, ne point s'y intéresser.

— Fig. *N'être étranger nulle part.* Ne se trouver embarrassé nulle part, être tel, qu'on soit bien vu, bien accueilli partout. Cet homme sait presque toutes les langues de l'Europe, il n'est étranger nulle part.

— Se dit des choses de l'esprit. Une allégorie ne doit point être recherchée, tout doit s'y présenter de soi-même, rien ne doit y être *étranger*. (Volt.)

— Se dit de ce qui n'est pas naturel ou propre à une personne, à une chose. Mais si la lumière, en tant qu'elle affecte la sensibilité générale, n'est pas entièrement *étrangère* aux aveugles, il n'en est pas moins vrai qu'elle leur est tout à fait inconnue dans ses rapports avec le sens de la vue. (Dufau.)

— Se dit de ce qui n'a aucun rapport, aucune conformité avec la chose dont il s'agit. Ce fait est étranger à la cause. Avoir des habitudes étrangères à toute espèce d'intrigue.

— Qui n'est pas produit par des causes particulières à la chose dont on parle. Pourvus par la nature d'organes destinés à notre conservation, nous ne les employons qu'à recevoir les impressions *étrangères*, nous ne cherchons qu'à nous répandre au dehors, et à exister hors de nous. (Buff.)

— Se dit des choses qui ne sont pas de même nature que le corps auquel elles sont unies, alliées. Quand l'argent est combiné avec des substances *étrangères*, ou avec des métaux d'une nature différente, il faut une expérience consommée pour le purifier. (Rayn.)

— Admin. *Le département des affaires étrangères.* Le ministère chargé d'entretenir les relations du pays avec l'étranger. || *Le ministre des affaires étrangères.* Le secrétaire d'Etat chargé de la direction politique des relations extérieures.

— Diplom. *Affaires étrangères.* Les relations d'un pays avec un pays voisin. La crise des affaires *étrangères* était encore pour lui un nouveau sujet de peines. (Volt.)

— Médec. chir. Se dit de ce qui se trouve contre nature dans le corps de l'homme ou de l'animal, soit que la chose vienne de dehors, comme du bois, du plomb, du linge, etc., soit qu'elle y ait été engendrée ou formée. Les vers qui s'engendrent dans les abcès, le sable qui se forme dans les reins, les esquilles d'os, sont des corps *étrangers*. (Acad.)

ÉTRANGER, ÈRE. s. Celui, celle qui n'est pas d'un pays. Les Perses étaient honnêtes, civils, libéraux envers les *étrangers*, et ils savaient s'en servir. (Boss.)

— Qui n'est pas de la famille dont on parle. Il repousse tous ses parents, et ne veut voir que des *étrangers*. (Acad.)

— Qui n'est pas d'une société, d'une compagnie. Nous voulons rester entre nous, ne laissez entrer aucun *étranger*. (Lav.)

— Absol. *L'étranger.*

> Sur leurs corps l'*étranger* peut-être
> Du vallon reprend le chemin. (BÉRANGER.)

— *A l'etranger*, signifie Le pays étranger. Faire passer des marchandises à l'étranger.

— *Passer à l'étranger.* S'expatrier.

— Hist. relig. Se dit absolument de ceux qui, sous les Machabées, passaient du paganisme à la religion juive. On les appelait aussi prosélytes.

ÉTRANGETÉ. s. f. Caractère de ce qui est étrange. L'étrangeté de sa conduite, de son humeur, de ses manières, de son style.

ÉTRANGLANT. part. prés. du v. Étrangler. Qui étrangle. Il est invar. Des voleurs étranglant un homme.

ÉTRANGLANT, ANTE. adj. Fig. Qui accable, qui étonne. Ce serait une raison *étranglante*. (Sév.)

ÉTRANGLÉ, ÉE. part. pass. du v. Étrangler. S'empl. adjectiv. en parlant de ce qui est trop étroit, resserré, rétréci dans quelque partie de sa longueur, soit naturellement, soit accidentellement, ou des choses qui manquent d'étendue ou d'ampleur. Intestin étranglé. Hernie étranglée. Allée étranglée. Habit étranglé. Discours étranglé.

— Chir. Se dit d'une partie du corps qui éprouve une violente constriction.

ÉTRANGLE-CHIEN. s. m. Bot. Nom de deux plantes, une aspérule et la cynanque.

ÉTRANGLEMENT. s. m. (en lat. *strangulatus* ou *strangulatio*). Action d'étrangler, et plus ordinairement l'état de celui qui est étranglé. Des indices d'étranglement.

— Bot. Se dit des parties étroites plus ou moins allongées, qui, dans certains légumes, réunissent les articulations.

— Entom. Filet délié qui unit les deux parties de certains insectes, comme l'araignée, la guêpe, etc.

— Hydraul. Endroit d'une conduite où à raison du frottement ou de quelque autre obstacle l'eau ne passe qu'avec peine. || [illegible] sement produit à la jonction des tuyaux ou des soupapes.

— Médec. Se dit d'un resserrement ou d'un rétrécissement accidentel ou naturel, comme dans une hernie intestinale, lorsque l'ouverture qui a donné passage à la portion d'intestin hernié se resserre de manière à intercepter la continuité du canal digestif.

ÉTRANGLER. v. a. 1re conj. (en lat. *strangulare*, fait du gr. στραγγαλόω). Faire perdre la respiration ou même la vie, en pressant le gosier ou en le bouchant. Les voleurs l'ont étranglé. Une esquinancie l'a étranglé.

— Par anal. Trop resserrer, ne pas donner à certaines choses la largeur, l'étendue qu'elles doivent avoir. Etrangler une chambre. Vous étranglez trop ce couloir.

— Se dit en général de tous corps creux dont on rétrécit la capacité en quelque point de sa longueur. Les manches de cette robe sont etranglées.

— Fig. Se dit en parlant d'un ouvrage de l'esprit auquel on n'a pas donné l'étendue nécessaire; ou des endroits d'un discours qui ont reçu trop peu de développements. Etrangler un vaste sujet. Voilà le seul chapitre qui ne fut point *etranglé*. (Sévig.)

— *Etrangler une scène de comédie.* Ne pas la développer assez.

— Fig. *Etrangler une affaire.* La juger à la hâte sans l'avoir examinée; ne pas la présenter dans tous ses détails essentiels.

— Pop. et fam. *Si je mens, que ce morceau m'étrangle.* Sorte d'imprécation dont l'origine remonte aux preuves judiciaires.

— Artif. *Etrangler une fusée.* Serrer fortement l'extrémité de sa cartouche.

— Art et lang. milit. *Etrangler les bastions.* Faire une ronde sans visiter réellement les bastions et en passant seulement sur la gorge.

— Mar. *Etrangler une voile.* L'étouffer. Relever la toile sur la vergue, à force de bras, la rabanter sur son milieu, entre les deux poulies de cargue-points, pour la mettre à l'abri d'un grand vent.

— ÉTRANGLER. v. n. Perdre la respiration. Secourez-moi, j'étrangle.

— Pop. et fam. *Etrangler de soif.* Avoir très-soif.

— S'ÉTRANGLER. v. pron. Être étranglé. Pour un mot quelquefois vous vous *étranglez* tous. (La Font.)

ÉTRANGLOIR. s. m. Mar. Petit col de cygne placé dans l'entre-pont sous le barrot, en avant du puits du câble-chaîne, pour servir à l'arrêter. || Cordages établis en forme de patte d'oie sur le milieu des basses vergues des grands bâtiments pour presser et ramener la toile sur leur avant.

ÉTRANGLURE. s. f. Techn. Faux pli du drap occasionné par le foulage.

ÉTRANGUILLON. s. m. (pr. *é-tran-ghi-ion*). Art vét. Sorte de maladie qui est pour les chevaux ce que l'esquinancie est pour les hommes.

— Hortic. *Poire d'étranguillon.* Espèce de poire fort âpre qu'on nomme aussi dans quelques endroits Poire d'anguillon.

— Techn. Goulet d'un soufflet hydraulique.

ÉTRAPE. s. f. Agric. Petite faucille qui sert à couper le chaume.

ÉTRAPÉ, ÉE. part. pass. du v. Étraper. S'empl. adjectiv. Chaume étrapé.

ÉTRAPER. v. a. 1re conj. Agric. Couper avec l'étrape. Etraper du chaume. || S'ÉTRAPER. v. pron. Etre étrapé.

ÉTRAQUE. s. f. Mar. Largeur d'un bordage. Le bordage lui-même. || On appelle *première etraque*, la largeur du bordage entaillé dans la quille du vaisseau.

ÉTRAQUER. v. n. 1re conj. Vén. Suivre la trace d'un animal sur la neige jusqu'à son gîte. || S'ÉTRAQUER. v. pron. Etre étraqué.

ÉTRASSE. s. f. Comm. Sorte de bourre de soie, cardasse.

ÉTRAVE. s. f. Mar. Base de la proue d'un bâtiment. Pièce courbe ou suite de pièces courbes écartées ensemble, qui s'élèvent à l'avant d'un navire dans son plan diamétral, depuis l'extrémité de la quille jusque sous le beaupré. || *Elancement de l'étrave.* Saillie qu'elle forme, et qui porte, comme l'étambot, des points de division, formant une échelle, pour mesurer le tirant d'eau de l'avant. La longueur d'un bâtiment se mesure de l'*étrave* à l'étambot. (Will.)

ÊTRE. v. subst. et auxil. (du lat. *esse* ou *sicre*, dont on a fait *ester*, qui se dit encore comme terme de palais, *estre*, et enfin *être*. *Je suis, tu es, il est, nous sommes, vous êtes, ils sont. J'étais, tu étais, il était, nous étions, vous étiez, ils étaient. Je fus, tu fus, il fut, nous fûmes, vous fûtes, ils furent. J'ai été. J'eus été. J'avais été. Je serai, tu seras, il sera, nous serons, vous serez, ils seront. J'aurai été. Je serais, tu serais, il serait, nous serions, vous seriez, ils seraient. J'aurais été. Sois, soyons, soyez. Que je sois, que tu sois, qu'il soit, que nous soyons, que vous soyez, qu'ils soient. Que je fusse, que tu fusses, qu'il fût, que nous fussions, que vous fussiez, qu'ils fussent. Que j'aie été. Que j'eusse été. Avoir été. Etant. Été. Ayant été.* Dans le sens absolu, ce verbe signifie Exister. Dieu, dans l'Écriture sainte s'appelle Celui qui *est*. Je dirai donc de Lui, et je dirai de [illegible] assez désespéré pour attribuer à ce qui n'*est* pas, une toute-puissance qu'il ose refuser à celui qui *est* essentiellement, et par qui tout a été fait? (Mass.) L'homme, à qui toute vérité, et son être même échappait sans qu'il pût le retenir, renaît délicieusement à l'aspect de celui qui *est*, et par qui tout *est*. (Lamenn.) Il faut que Dieu *soit*; il faut qu'il comprenne dans son essence cette justice parfaite, absolue, dont il me laisse entrevoir, dans le cours de cette vie fugitive, une image affaiblie et imparfaite. (Thor.) Il *est* aujourd'hui, il *était* hier, et il *est* aux siècles des siècles. (Boss.) Il *était* hier, il *est* aujourd'hui, et il *sera* dans tous les siècles. (Mass.) Je pense, donc je *suis*. (Desc.) Il y a quarante ans que je n'*étais* pas. (La Bruy.) Ceux qui ne *sont* pas encore, un jour ne *seront* plus. (Id.) Et confonds tous ces dieux qui ne *furent* jamais. (Rac.) Je résolus donc de ne me fier qu'au toucher, qui ne m'avait pas encore trompé, et d'*être* en garde sur toutes les autres façons d'*être*. (Buff.) Mon réveil ne fut qu'une seconde naissance, et je sentis seulement que j'avais cessé d'*être*. (Id.) Dans cet instant, l'astre du jour, sur la fin de sa course, éteignit son flambeau; je m'aperçus à peine que je perdais le sens de la vue, j'existais trop pour craindre de cesser d'*être*. (Id.)

> Il *est*, tout *est* en lui. l'immensité, les temps,
> De son être infini sont les purs éléments. (LABARR.)

— Devant un adjectif il forme le lien de cet adjectif avec le sujet, il joint les deux significations, et prononce sur leur convenance ou sur leur disconvenance. Dieu est éternel. Les hommes sont mortels. Etre pauvre. Etre malade. Etre grand, petit, sage, vertueux. Etre jaune, vert, blanc, noir, etc. Cette proposition est vraie, est fausse. La neige *est* blanche. (Pasc.) Le lait *est* doux. (Laromig.) Les fruits du bananier *sont* aromatiques. (B. de St-P.) La graine du café *est* coriace et acerbe. (Id.) Le chevreuil *est* fidèle au pacte conjugal. (Del.) Le mouton *est* encore plus timide que la brebis. (Buff.) Le putois *est* fort avide de miel. (Id.) Le jour, triste au dehors, *est* beau sous nos lambris. (Lemierre.) Le vinaigre *est* utile contre la peste. (Ross.) Après un bon repas le sommeil *est* profond. (Agniel.) Un pauvre qui sollicite *est* presque toujours importun. (Fléch.) Que Dieu *est* bon! que sa miséricorde *est* éternelle. (Boss.) Hélas! aux gens heureux la plainte *est* importune. (Chén.) La raillerie *est* toujours indécente. (Mme de Puys.) Un sot n'*est* qu'ennuyeux; un pédant *est* insupportable. (Napol.) De tout vœu forcé la chaîne est odieuse. (La Harpe.) Partout la jalousie *est* un être odieux. (Mol.) Un végétal *est* semblable au polype animal. (B. de St-P.) La réputation et la renommée peuvent *être* fort différentes. (Duclos.)

> C'est le cœur seul qui peut rendre tranquille,
> Le cœur fait tout, le reste *est* inutile. (LA FONT.)

— Est souvent suivi d'un nom faisant la fonction d'attribut. La fleur *est* la fille du matin, le charme du printemps, la source des parfums, la grâce des vierges, l'amour des poètes. (Chateaub.) Il y a des nations entières où elle *est* l'interprète des sentiments. (Id.) La bienfaisance *est* un besoin de l'âme. (De Belloy.) L'arbre *est* de nos jardins le plus bel ornement. (Del.) L'odorat *est* l'avant-coureur du goût. (B. de St-P.) Nos petits-maîtres *sont* l'espèce la plus ridicule qui rampe avec orgueil sur la surface de la terre. (Volt.) L'homme *est* un animal raisonnable; l'animal *est* un être sans raison. (Buff.) Les chauves-souris *sont* de vrais quadrupèdes. (Id.) Le paon *est*, sans contredit, le roi des oiseaux. (Id.) Le taureau *est* un animal indocile et fier. (Id.) Les femmes *sont* la plus belle moitié du monde. (J.-J. Rouss.) Le feu, fils du soleil, *est* sa plus pure essence. (Del.) Le marbre *est* l'ornement du foyer qu'il surmonte. (Id.) Le pêche *est* un poison mortel dans la Perse. (Id.) La porcelaine *est* la propreté du luxe. (Esmen.) La guerre civile *est* le règne du crime. (Corn.) L'homme a la force et la majesté; les grâces et la beauté *sont* l'apanage de l'autre sexe. (Buff.) La nature *est* le trône extérieur de la magnificence divine. (Id.)

— Quelquefois le nom qui suit le verbe *être* est employé sans article. Le premier qui *fut* roi *fut* un soldat heureux. (Volt.) Alexandre lui-même se souvint qu'il *était* homme. (Mass.) Emile *est* et doit *être* homme; Sophie *est* femme: voilà toute leur gloire. (J.-J. Rouss.) Un père, en punissant, madame, *est* toujours père. (Rac.) Mais parmi tant d'honneurs, vous *êtes* homme enfin. (Id.) La femme *est* toujours femme. (Mol.) Pour être Romain, je n'en suis pas moins homme. (Corn.) Témérité n'*est* pas prudence. (Rig.) La générosité n'*est* jamais imprudence. (Piron.) Amasser de grands biens n'*est* pas chose facile. (Form.) Le bien n'*est* bien qu'autant que l'on peut s'en défaire. (La Font.) Méfiance *est* toujours mère de sûreté. (Fab. d'Egl.) Les affections du cœur sont une grande consolation dans les peines de la vie; mais quand elles ajoutent à ces peines, il faut se voir *être* homme. (Bonnin.)

— Se met encore devant les noms propres jouant également le rôle d'attributs. L'auteur de Pyrame est un poète, mais Mignard *est* Mignard, et Corneille *est* Corneille. (La Bruy.) Si tous les hommes *étaient* des Socrates, la science alors ne leur serait pas nuisible; mais ils n'auraient aucun besoin d'elle. (J.-J. Rouss.)

> Des deux Rousseau, dont jamais
> L'un n'aura fait ses Pâques,
> Le plus fameux désormais
> [illegible]
> Jean-Jacques. [illegible]

— S'empl. aussi avec les pronoms en attributs. Le chant des oiseaux, le murmure des airs, formaient un concert dont la douce impression me remuait jusqu'au fond de l'âme; j'écouta longtemps, et je me persuadai bientôt que cette harmonie *était* moi. (Buff.) La douceur d'une femme *est* tout ce qui me charme. (Mol.) Hommes, soyez humains, c'est votre premier devoir. *Soyez*-le pour tous les états, pour tous les âges, pour tout ce qui n'est pas étranger à l'homme. (J.-J. Rouss.) Il n'y a rien à faire pour être naturel, et beaucoup pour ne l'*être* pas. (S. Dubay.)

— Se place devant les adverbes pour exprimer une manière d'être absolue ou relative. Etre bien. Etre mal. Etre mieux. Ce qui est *est* bien, et aucune loi générale n'est mauvaise. (J.-J. Rouss.) Tout *est* bien sortant des mains de l'Auteur des choses; tout dégénère entre les mains de l'homme. (Id.)

— Se supprime dans certaines

sens le supplée facilement. *Né* pou
emplois, il a tous les talents. (Volt
dire, *étant* né pour tous les emplois,
par instinct, craignez d'être dur par
(Dorat.) C'est-à-dire, *étant* bon par in
Vaincu je sais mourir, *vainqueur* je
[illegible] (Volt.) C'est-a-dire, *étant* vai
vainqueur, etc. Vous, seigneur, i
(Rac.) C'est-à-dire, vous *seriez* imp
vous reconnais là, toujours *vous-mê*
C'est-à-dire, vous *êtes* toujours v
Aussitôt *fait* que dit. (La Font.) C'
Cela *fut* aussitôt fait que dit. Quoic
et barbare, elle a pourtant aimé. (R
à-dire, quoiqu'elle *soit* Scythe et ba
Quoique *jeune* et riche, il savait m
passions. (Volt.) C'est-à-dire, qu
jeune et riche, etc. Un champ, bie
tile, a besoin de culture. (Gomb.) C'
Un champ, bien qu'il *soit* fertile,
reux, disait Mentor, le peuple qui
par un sage roi! (Fén.) C'est-à-dire
est le peuple qui, etc. O *insensé*
cherche à régner! (Id.) C'est-à-dire,
est celui qui, etc. *Ridicule* une fois,
croit toujours. (De Ber.) C'est-à dir
êtes ridicule une fois, etc. *Mortelle*
le sort d'une mortelle. (Rac.) C'
puisque vous *êtes* mortelle, etc. J
injuste, et le chéris *ingrat*. (Volt.) C
quoiqu'il *fût* injuste, quoiqu'il *soit*
ELLIPSE.

— Se joint comme auxiliaire aux
passés des verbes actifs, non pour
verbes passifs, comme le disent l'A
Nap. Landais, car il est reconnu d
temps qu'il n'existe pas de verbes p
notre langue; mais bien pour forme
tions passives. V. PASSIF. Dans les p
presque tous les fromages sont *fait*
buffle. (Buff.) Les fleurs femelles du
remplacées par des fruits charnus
La jeunesse légère *est* faite pour le
mier.) Ses lauriers *étaient* flétris p
blesses. (Mass.) Ma vengeance *est*
mes desseins trahis. (Corn.) Le chem
jours ouvert au repentir. (Rac.) C
beaucoup *sont* obligés de donner
(La Bruy.) Que Dieu se lève, et qu
mis *soient* dissipés. (La Harpe.)

— Nous ne dirons pas, comme La
sert aussi à conjuguer les temps co
verbes neutres dont le participe
ble, parce qu'il n'y a pas de mots
en français; mais nous dirons qu
être sert à former les temps compo
ques verbes neutres, dont le parti
riable, c'est-à-dire, peut s'emplo
adjectif. Il est arrivé. Il est venu. I
Il est descendu.

— Sert également à former les
posés de tous les verbes pronomina
faut bien se garder de croire qu'e
le verbe *être* remplace le verbe *av*
ils se *sont* dit des injures, et ils *ont*
jures à eux-mêmes, présentent ab
même sens; mais il ne s'ensuit p
soit pour *ont*. En réfléchissant un
mécanisme de ces sortes de phras
pas bien difficile de s'apercevoir qu
élégance, soit par brièveté ou par
cause, l'ellipse a sous-entendu
présent *ayant*, et que Ils *se sont*
jures est un abrégé de Ils *sont* [illegible]
injures *se*, à soi, à eux-mêmes. Ell
sée. Ils se sont adressés à moi.
jetés à l'eau. Elles se sont avoué
Ils se sont embrassés. A quel tourme
je me *suis* réservée! (Rac.) Tous
du monde, sans en excepter les Ju
fait des dieux corporels. (Volt.)
donné l'un à l'autre une promesse
(Mol.) Il n'y a rien en quoi les
soient plus accordés, que dans l'ave
voir. (Nicole.)

— S'emploie avec la plupart des p
pour marquer, au propre, la situat
et au figuré, l'état, la condition, la
Dans ce cas, il y a toujours ellipse d
ainsi que nous allons le démontrer

— *Être à.* Se dit, par ellipse, 1
dans un lieu contigu à, appartena
gnifie, Se trouver dans. Etre à Par
à Bordeaux, à Versailles. Etre à la
campagne, à la maison, à l'église,
au grenier, à la cave.

— 2° Pour, Être réduit. Être à
l'article de la mort.

[illegible]
nombre des vivants, des morts. Il
a portée de vérifier ce fait. (Buff.)

— 4° Pour, Être assistant à. Cet
au concile.

— 5° Pour, Être incorporé à. Êt
Être aux voltigeurs.

— 6° Pour, Être parvenu, arri
l'automne, au printemps. Nous
mois de janvier, au commencement
Nous ne sommes encore qu'à Sai

— 7° Pour, Être livré à. Il est à la

— 8° Pour, Être resté à. Être à

— 9° Pour, Être exposé à. Être
dinde est au feu.

— 10° Pour, Être placé à. Être
Être à la guerre. Etre aux tabacs.

— 11° Pour, Être occupé, employ
mois, à l'année. Etre à la journ
tâche, à ses pièces.

— 12° Pour, Être appartenant à

sens le supplée facilement. *Né* pour tous les emplois, il a tous les talents. (Volt.) C'est-à-dire, *étant* né pour tous les emplois, etc. *Bon* par instinct, craignez d'être dur par système. (Dorat.) C'est-à-dire, *étant* bon par instinct, etc. *Vaincu* je sais mourir, *vainqueur* je vous possède. (Volt.) C'est-a-dire, *étant* vaincu, *étant* vainqueur, etc. Vous, seigneur, *imposteur!* (Rac.) C'est-à-dire, vous *seriez* imposteur! Je vous reconnais là, toujours *vous-même.* (Volt.) C'est-à-dire, vous *êtes* toujours vous-même. Aussitôt *fait* que dit. (La Font.) C'est-à-dire, Cela *fut* aussitôt fait que dit. Quoique *Scythe* et barbare, elle a pourtant aimé. (Rac.) C'est-à-dire, quoiqu'elle *soit* Scythe et barbare, etc. Quoique *jeune* et riche, il savait modérer ses passions. (Volt.) C'est-à-dire, quoiqu'il *fût* jeune et riche, etc. Un champ, bien que *fertile*, a besoin de culture. (Gomb.) C'est-à-dire, Un champ, bien qu'il *soit* fertile, etc. *Heureux*, disait Mentor, le peuple qui est conduit par un sage roi! (Fén.) C'est-à-dire, Heureux *est* le peuple qui, etc. O *insensé* celui qui cherche à régner! (Id.) C'est-à-dire, ô insensé *est* celui qui, etc. *Ridicule* une fois, on vous le croit toujours. (De Ber.) C'est-à dire, Si vous *êtes* ridicule une fois, etc. *Mortelle*, Subissez le sort d'une mortelle. (Rac.) C'est-à-dire, puisque vous *êtes* mortelle, etc. Je le servis *injuste*, et le chéris *ingrat.* (Volt.) C'est-à-dire, quoiqu'il *fût* injuste, quoiqu'il *soit* ingrat. V. ELLIPSE.

— Se joint comme auxiliaire aux participes passés des verbes actifs, non pour former des verbes passifs, comme le disent l'Académie et Nap. Landais, car il est reconnu depuis longtemps qu'il n'existe pas de verbes passifs dans notre langue; mais bien pour former des locutions passives. V. PASSIF. Dans les pays chauds presque tous les fromages sont *faits* de lait de buffle. (Buff.) Les fleurs femelles du noyer *sont* remplacées par des fruits charnus. (Millin.) La jeunesse légère *est* faite pour les jeux. (Lemier.) Ses lauriers *étaient* flétris par ses faiblesses. (Mass.) Ma vengeance *est* perdue, et mes desseins trahis. (Corn.) Le chemin *est* toujours ouvert au repentir. (Rac.) Ceux qui ont beaucoup *sont* obligés de donner beaucoup. (La Bruy.) Que Dieu se lève, et que ses ennemis *soient* dissipés. (La Harpe.)

— Nous ne dirons pas, comme Landais, qu'il sert aussi à conjuguer les temps composés des verbes neutres dont le participe est *déclinable*, parce qu'il n'y a pas de mots déclinables en français; mais nous dirons que le verbe *être* sert à former les temps composés de quelques verbes neutres, dont le participe est variable, c'est-à-dire, peut s'employer comme adjectif. Il est arrivé. Il est venu. Il est tombé. Il est descendu.

— Sert également à former les temps composés de tous les verbes pronominaux, mais il faut bien se garder de croire qu'en pareil cas le verbe *être* remplace le verbe *avoir*. Certes, ils se *sont* dit des injures, et ils *ont* dit des injures à eux-mêmes, présentent absolument le même sens; mais il ne s'ensuit pas que *sont* soit pour *ont*. En réfléchissant un peu sur le mécanisme de ces sortes de phrases, il n'est pas bien difficile de s'apercevoir que, soit par élégance, soit par brièveté ou par toute autre cause, l'ellipse a sous-entendu le participe présent *ayant*, et que Ils *se sont dit* des injures est un abrégé de Ils *sont ayant dit* des injures *se*, à soi, à eux-mêmes. Elle s'est blessée. Ils se sont adressés à moi. Ils se sont jetés à l'eau. Elles se sont avoué leurs torts. Ils se sont embrassés. A quel tourment nouveau je me *suis* réservée! (Rac.) Tous les peuples du monde, sans en excepter les Juifs, se *sont* fait des dieux corporels. (Volt.) Ils se *sont* donné l'un à l'autre une promesse de mariage. (Mol.) Il n'y a rien en quoi les hommes se *soient* plus accordés, que dans l'aveu de ce devoir. (Nicole.)

— S'emploie avec la plupart des prépositions, pour marquer, au propre, la situation relative, et au figuré, l'état, la condition, la disposition. Dans ce cas, il y a toujours ellipse d'un adjectif, ainsi que nous allons le démontrer.

— *Être à*. Se dit, par ellipse, 1° pour, Être dans un lieu contigu à, appartenant à; et signifie, Se trouver dans. Etre à Paris, à Rouen, à Bordeaux, à Versailles. Etre à la ville, à la campagne, à la maison, à l'église, au marché, au grenier, à la cave.

— 2° Pour, Être réduit. Être à l'agonie, à l'article de la mort.

[illegible] nombre des vivants, des morts. Il n'a pas *été* à portée de vérifier ce fait. (Buff.)

— 4° Pour, Être assistant à. Cet évêque était au concile.

— 5° Pour, Être incorporé à. Être à l'armée. Être aux voltigeurs.

— 6° Pour, Être parvenu, arrivé à. Être à l'automne, au printemps. Nous sommes au mois de janvier, au commencement de l'année. Nous ne sommes encore qu'à Saint-Germain.

— 7° Pour, Être livré à. Il est à la promenade.

— 8° Pour, Être resté à. Être à jeun.

— 9° Pour, Être exposé à. Être au feu. La dinde est au feu.

— 10° Pour, Être placé à. Être aux finances. Être à la guerre. Etre aux tabacs.

— 11° Pour, Être occupé, employé à. Être au mois, à l'année. Etre à la journée. Etre à la tâche, à ses pièces.

— 12° Pour, Être appartenant à. Cet enfant est à moi. Ce livre est à lui. Mon hôtel, ma fortune, mon cœur, tout cela *est* à vous. (A. Houssaye.)

— *Etre à. Il n'est point à lui, il n'est plus à lui.* Se dit d'un homme agité d'une violente passion. || Faucon. *Cet oiseau est à soi*, signifie Cet oiseau est en liberté, il n'a point de maître.

— 13° Pour, Être dévoué à. Je suis tout à vous, entièrement à vous. Cette locution est souvent employée à la fin d'une lettre.

— 14° Pour, Être prêt à servir, à entendre quelqu'un. Je suis, je serai à vous dans un moment.

— 15° Pour, Être livré, abandonné à, c'est-à-dire, tomber au pouvoir de quelqu'un, être vaincu, être pris, ne pouvoir lui résister. Un capitaine dit à ses soldats en avançant contre l'ennemi : Courage, camarades, ils *sont* à nous. (Trév.)

— 16° Pour, Être échu en partage. La victoire est à nous.

— 17° Pour, Être occupé à, attentif à. Être à quelque chose. Etre à ce qu'on fait. Il est tout à ce qu'il fait. Vous n'êtes pas à ce que je vous dis. || Fam. *Il est toujours à se plaindre, ils sont toujours à se quereller*, etc. Il ne cesse de se plaindre, ils ne cessent de se quereller, etc. || *Etre longtemps à un ouvrage.* Mettre beaucoup de temps à le faire. Il *sera* longtemps à faire ce tableau. (Acad.)

— 18° Pour, Être de telle nature, de telle sorte, dans un état tel qu'on soit disposé à. Etre à plaindre. Etre à blâmer. Cette chose est à craindre. Moins l'objet de nos soins tient immédiatement à nous-mêmes, moins l'illusion de l'intérêt particulier *est* à craindre. (J.-J. Rouss.)

— 19° Pour, Être comparé à. Les langues *sont* aux animaux ce que les feuilles *sont* aux végétaux. (B. de St-P.) C'est-à-dire les langues sont, *comparées* aux animaux, ce que les feuilles sont, *comparées* aux végétaux. L'aversion *est* au cœur ce que la prétention *est* à l'esprit. (S. Dubay.) L'intérêt n'*est* rien au prix du devoir. (Marm.)

— 20° Pour, Etre élevé à. Les fondements de cet édifice sont déjà à fleur de terre.

— *Être dans.* Se dit par ellipse, 1° pour Être enfermé, couché, résidant, demeurant, fixé, etc., dans. Etre dans Paris, dans la maison, dans sa chambre, dans son lit. Rome n'*est* plus dans Rome, elle est toute où je suis. (Corn.)

— Fig. La véritable dignité *est* dans le cœur et non sur le visage. (Form.) La pitié *est* dans le cœur de l'homme. (Bonnin.) Le principe est le même, l'injustice semblable; la seule différence *est* dans le plus ou moins de nécessité des denrées accaparées. (Pagès.) Toute la dignité morale de l'homme moderne *est* dans sa pensée. (Edg. Quinet.)

— 2° Pour, Être arrivé, parvenu dans. Nous sommes dans la belle saison. Il est dans sa vingtième année.

— 3° Pour, Être intéressé, associé, admis dans. Être dans une affaire pour un quart, pour un dixième, pour moitié, etc.

— 4° Pour, Être plongé dans. Être dans la misère, dans la peine, dans la douleur, dans le chagrin, dans la joie. Etre dans les affaires.

— 5° Pour, Être déterminé, résolu, ferme dans. Est-il toujours dans l'intention de partir?

— *Être de.* Se dit par ellipse, 1° pour Être originaire, tiré, extrait, issu de. Etre de Paris. Ce vin est de Bourgogne. Ce livre est de la bibliothèque du roi. C'est à cause que vous *êtes* de Bretagne que vous saluez si bas M. Fouquet. (Mme de Sév.) Je *suis* d'assez bonne famille; mon père était dans les affaires, issu lui-même d'un père avocat. (Mariv.)

— 2° Pour, Etre fait avec la matière de. Cette statue est de marbre.

— 3° Pour, Etre de la composition de. Ce tableau est du Poussin. Cette esquisse est de Callot. Cette Vierge est de Raphaël. Ces vers sont d'Horace, de Virgile.

— 4° Pour, Etre homme de telle condition, de telle profession. Il est d'église, d'épée, de robe.

— 5° Pour, Être doué, muni, pourvu, affligé, etc. Etre d'un bon, d'un mauvais caractère. Être d'un caractère difficile. Etre d'une gaîté folle. Etre de bon aloi. Etre d'un bon, d'un mauvais débit. Etre d'un bon rapport. Etre de bonne composition.

— 6° Pour, Etre mis en état de. Être de service, de garde, de planton, de corvée, de tranchée.

[illegible] officier est de jour. Etre de nuit. Etre de semaine.

— 8° Pour, Être conforme aux règles, aux lois de. Cela est de justice. Cela est de droit. Cela est d'usage. Cela est de bon goût.

— 9° Pour, Être compris dans les articles de; être partie de; être au nombre de. Cela n'est pas du compte. Cet effet est de la succession. Cela est de mon lot. Il n'est pas des complices. Il sera de mes juges. Je pardonnerais cette vanité à une femme, parce qu'elle *est* d'un sexe plus faible que nous. (Mariv.)

— 10° Pour, Être le propre, le fait de. Cette petitesse *est* d'une créature artificieuse et superbe comme la femme. (Mariv.) V. ELLIPSE.

— *Être en.* Se dit, par ellipse, 1° pour, Être mis, enfermé en. Etre en prison. Etre en cage.

— 2° Pour, Être logé. Etre en chambre garnie, en hôtel meublé.

— 3° Pour, Être parvenu, arrivé. Nous étions en hiver, en été. Nous sommes en janvier.

— 4° Pour, Être mis en. Être en état de faire une chose. Etre en vie. Etre en guerre, en paix. Etre en gaîté, en bonne humeur. Etre en bonne santé. Etre en pièces, en morceaux. Etre en compote. Ménagez votre gain, afin d'*être* en mesure contre les événements. (De Juss.) Le mouvement que j'avais fait avait confondu les objets; je m'imaginais que tout *était* en désordre. (Buff.) Là, où Dieu lui-même *est* en cause, que deviennent les différences de fortunes, de conditions sociales? (E. Quinet.)

— 5° Pour, Être contenu, incorporé en. Je crus d'abord que tous ces objets *étaient* en moi et faisaient partie de moi-même. (Buff.)

— *Etre pour.* Ne sert pas, comme le prétend l'Académie, à marquer la destination, l'objet; mais cette locution se dit par ellipse, 1° au lieu de Etre destiné, réservé, préparé, disposé, etc., pour. Ces marchandises sont pour le roulage. Cette lettre n'est pas pour vous. Sa dernière pensée a été pour sa mère. Ces chevaux sont pour les écuries du roi.

— 2° Au lieu de Être favorable pour. Ce prince est pour l'Autriche. Ce juge est pour vous. Tous les honnêtes gens sont pour lui. Ce plaidoyer est pour un tel.

— 3° Au lieu de, Etre bon pour. Ce cheval est pour le cabriolet. Ce bois est pour le poêle, pour la cheminée. Cet onguent est pour les brûlures. Ce remède est pour la fièvre.

— 4° Au lieu de, Etre complice, associé, influent, etc. pour, c'est-à-dire, Avoir une certaine part dans une chose. Etre pour beaucoup, pour peu dans une affaire. Je suis pour beaucoup dans la résolution qu'il a prise. Je n'y suis pour rien.

— 5° Au lieu de, Être dit pour. Ce que je dis est autant pour vous que pour moi.

— 6° Au lieu de, Etre fixé pour. Son bal était pour hier. La noce est pour aujourd'hui. Ce sera pour demain, pour dans huit jours.

— *Etre*, suivi de *avec*, se dit par ellipse pour, Etre joint, uni, associé, etc. avec quelqu'un, et signifie Se trouver quelque part avec lui, ou vivre habituellement avec lui. Vous étiez avec moi lorsqu'il me dit cela. || *Etre bien avec quelqu'un.* Etre bien vu de quelqu'un, être dans ses bonnes grâces. || *Etre mal avec quelqu'un.* Etre mal vu de quelqu'un.

— *Etre sans.* Se dit, par ellipse, 1° pour, Etre laissé sans, c'est-à-dire, Etre privé de, n'avoir point de, manquer de. Etre sans fortune. Etre sans amis. Etre sans ressource. Etre sans connaissance, sans vie. Dès que le chevreuil sent que les premiers efforts d'une fuite rapide ont *été* sans succès, il revient sur ses pas. (Buff.)

— 2° Pour, Être agissant ou faisant telle ou telle chose sans. Etre sans raison, sans pitié, sans orgueil, sans pudeur, etc.

— *Etre selon.* Se dit, par ellipse, pour, Etre fait, exécuté selon, c'est-à-dire, Être conforme à. Cela n'est pas selon la raison, selon la loi, selon les convenances. || On dit quelquefois plus elliptiquement encore et familièrement : *C'est selon*, pour, Cela est devant avoir lieu selon les circonstances. Partirez-vous bientôt? C'est selon.

— S'emploie également avec la plupart des autres prépositions de lieu. Dans ce cas, comme dans le précédent, il y a toujours ellipse d'un adjectif, tel que *placé, mis, posé, situé*, ou tout autre semblable. Être devant quelqu'un, derrière lui. Être près, loin de telle personne. Il est sur, sous la table. Etre hors de la maison. Il est chez vous. Ce village est après, avant tel autre, auprès de tel autre. Sa maison est contre l'église, est entre deux collines, est vis-à-vis de la mienne. Etre sur le point de partir, sous sa dépendance, sous la surveillance de quelqu'un. Être sous le joug. Etre hors de danger. Les riches ne *sont* sur la terre que pour faire du bien. (Fén.) Tout usurpateur *est* près de son cercueil. (Volt.) Le Mercure galant *est* immédiatement au-dessous de rien. (La Bruy.) Tous ces avantages qui *sont* au-dehors de nous, et qui, par conséquent, ne nous appartiennent pas. (Id.) Une grande âme *est* au-dessus de l'injure. (Id.) Combien tout ce qu'on dit *est* loin de ce qu'on pense! (Rac.) Le pavillon d'automne *est* auprès du rivage. (Volt.)

Fusses-tu par-delà les colonnes d'Alcide,
Je me croirais encor trop voisin d'un perfide. (Rac.)

— S'emploie aussi précédé du pronom *ce* pris pour *cela*, et se rapporte à une personne, à une chose, à une action déjà déterminée. [illegible] à deux jambes et sans plumes. (Pasc.) Bien loin d'être des demi-dieux, *ce ne sont* pas même des hommes. (Fén.) L'animal diffère beaucoup de la plante, puisqu'il est doué de sentiment : *c'est* un être sensible qui pendant sa vie est sans cesse agité par le désir de l'entretenir et la crainte de la perdre. (B. de St P.) L'amitié des enfants, qu'*est-ce?* pure habitude. (Fab. d'Egl.) Je lis et relis La Fontaine, *c'est* mon auteur favori. (Bonif.) L'étendue de la mer est aussi grande que celle de la terre; *ce n'est* point un élément froid et stérile, *c'est* un nouvel empire aussi riche, aussi peuplé que le premier. (Buff.)

La modestie est belle enchâssée à propos,
Mais hors de son endroit c'est la vertu des sots. (Boursault.)

— Quelquefois *c'est, c'était*, etc., se rapporte à une personne, à une chose, à une action indiquée seulement dans la suite de la phrase. C'est moi qui l'ai dit. C'est nous qui l'avons fait. Est-ce vous, sera-ce vous qui le ferez? C'est eux, ce sont eux qu'il faut récompenser. C'est là ma maison. *C'est* un méchant métier que celui de médire. (Boil.) *Ce sont* nos méthodes qui nous égarent. (B. de St-P.)

— Pour tous les autres emplois de *c'est* et *ce sont*, *c'était* et *c'étaient*, *ce fut* et *ce furent*, etc., V. le pronom CE.

— On dit d'une manière affirmative ou négative : *Cela est, cela n'est pas. Cela sera, cela ne sera pas*, pour signifier Cela est vrai, cela n'est pas vrai. Cela arrivera, cela n'arrivera pas.

— Fam. *Voilà ce que c'est.* Voilà en quoi consiste la chose, voilà ce qu'on se propose, ce dont il s'agit. || Signifie quelquefois, La chose est faite maintenant comme il convient.

— On dit *C'est ici que, c'est là que*, et non pas, c'est ici où, c'est là où.

— *Cela est bien de son caractère, cela est bien de lui.* Cela est conforme à son caractère, à sa manière d'agir, de penser.

— *Cela n'est pas du jeu.* Cela n'est pas selon les règles du jeu, ne se pratique point à tel jeu.

— *Cela est de toute justice, cela est de droit, cela est d'usage, cela est de bon goût*, etc. Cela est conforme à la justice, au bon droit, à l'usage, au bon goût, etc.

— On place le pronom démonstratif *ce* après le verbe pour interroger : Qu'*est*-ce? ou pour résumer : Aussi *est*-ce ainsi que je l'entends.

— *Soit, eh bien soit.* Troisième personne du singulier du subjonctif, s'emploie souvent pour marquer adhésion, consentement. V. SOIT, conj.

— *Être* dans les temps où ce verbe prend l'auxiliaire *avoir*, se dit quelquefois pour *aller*. *J'ai été*, fait entendre qu'on est allé à tel endroit et qu'on en est revenu; *il est allé*, marque que celui dont on parle n'est pas encore de retour.

— Il faut remarquer que *je fus* signifie quelquefois *j'allai;* mais l'usage ne l'a admis que dans la conversation.

— Le passé défini du verbe *être* remplace le passé indéfini dans les phrases où ce verbe reçoit le sens du verbe *aller*. En quelle année *fûtes-vous* à Naples?

— Le passé défini du verbe *être* devient d'un emploi vicieux dans le cas où l'on ne saurait le remplacer par le passé indéfini.

— M. Landais paraît s'étonner que l'Académie et quelques *grammairiens lexicographes* aient avancé que les passés du verbe *être* s'emploient souvent pour ceux d'*aller*. *J'aurais été vous voir*, ou *je serais allé vous voir; je fus* ou *j'allai hier à l'Opéra*. Il voudrait que l'on ne confondît point ainsi deux verbes, dont l'un, dit-il, signifie mouvement et l'autre repos, puisqu'il ne renferme proprement en lui que l'*idée d'existence*. Si cependant M. Landais avait pris la peine de décomposer le verbe substantif, il aurait découvert qu'il unit à l'idée d'existence l'idée de mouvement qui en est inséparable. Ce dont on ne se rend bien compte au surplus que lorsqu'à la connaissance des mots on joint celle de leurs relations, et bien en prend, comme on voit, d'être à la fois *grammairien et lexicographe*.

— *Je fus, tu fus*, dans le sens de *j'allai*, ou *j'ai été*, ne peut jamais être précédé de la préposition *en*. Ainsi l'on ne dira pas *il s'en a été, nous nous en avons été*, etc.

— *J'y suis.* Mot de satisfaction lorsqu'on touche le but que l'on ambitionnait.

— *Vous y êtes.* Se dit à une personne qui comprend le sens d'une affaire, qui saisit le mot d'une énigme, qui fait quelque chose avec adresse.

— Fam. *Vous n'y êtes pas.* Se dit à une personne qui ne saisit pas le point d'une affaire, qui se méprend sur la véritable interprétation d'une action, d'un discours, ou qui ne s'y prend pas bien pour faire quelque chose.

— *J'y suis* ou *j'en suis. J'y suis* ou *j'en suis pour trois mille francs*, c'est-à-dire, J'ai avancé trois mille francs pour cette affaire. *J'y suis* ou *j'en suis pour mon argent, pour ma tabatière*, c'est-à-dire, J'y perds mon argent, ma tabatière.

— *Il ne m'est rien, je ne lui suis rien.* Signifie Il n'est point mon parent, je ne suis point son parent.

— *C'est-à-dire.* V. DIRE.

— *Ainsi soit-il.* V. AINSI.

— *Y être.* Être chez soi. Madame n'y est pas. *Y être, n'y être pas pour quelqu'un.* Avoir [illegible] dier une personne.

— *Je n'y serai que pour vous.* Vous seul vous serez introduit chez moi.

— Prov. *On ne peut pas être et avoir été.* On ne peut pas être toujours jeune. || *Il faut être tout un ou tout autre.* Il faut avoir une conduite, une manière de penser décidée. || *Il ne s'agit que de jeux, les coups n'en sont pas.* || *Quand on y est, on y est, mais vous n'y êtes pas.* Se dit à celui qui ne sait pas découvrir où gît la difficulté d'une affaire. || *Entre amis tout est commun. Il faut laisser le monde comme il est. Vous êtes bon de vous y arrêter. Il est de tous bons accords. Quand on est bien, il faut s'y tenir*, etc.

— *Il est.* Locut. impers., dont on fait un très-fréquent usage pour *il y a*. Cette locution peut être suivie d'un nom singulier, d'un nom pluriel ou d'un adjectif.

— *Il est*, suivi d'un nom singulier. Laissons

dire les méchants, qui montrent leur fortune et cachent leur cœur, et soyons sûrs que, s'*il est* un seul exemple du bonheur sur la terre, il se trouve dans un homme de bien. (J.-J. Rouss.) *Il est* peu de caractère si féroce qui ne puisse s'adoucir par la bienveillance. (Mal.) *Il n'est pas* d'être plus méprisable au monde que celui qu'il n'aimerait pas s'il ne voyait son intérêt à aimer. (Id.) *Il est* une force morale qui peut s'acquérir par l'emploi des facultés de notre âme, comme la force du corps s'acquiert par l'exercice. (Lingrée). *Il n'est pas* de dépense plus chère que celle du temps. (Théoph.) *Il est* un certain travail du temps qui donne aux choses humaines le principe d'existence qu'elles n'ont point en soi. (Chateaub.)

Aux yeux des immortels et devant leur splendeur,
Il n'est point de bassesse, *il n'est* point de grandeur.
(***)

Il est une île, affreux rivage,
Moitié peuple, moitié sauvage. (Gresset.)

— *Il est*, suivi d'un nom pluriel. *Il est* des contrées en Grèce où les oiseaux voyageurs ont cessé de se rendre. (A. Mart.) Il *est* des erreurs qu'il faut savoir tout aussi bien que les vérités, afin de les détruire par elles-mêmes. (Lacret.) *Il est* des chagrins qui n'ont ni plaintes ni larmes. (Mme Cottin.) *Il est* des gens dont l'âme meurt souvent avant le corps. (Livry.) *Il est* quelquefois des airs de mérite comme des airs de franchise, auxquels on se laisse prendre. (S. Dub.) Il est des médecins qui agissent sans délibérer, c'est un attentat à la vie; *il en est* d'autres qui délibèrent sans agir, c'est une méditation sur la mort. (Labouisse.)

— *Il est*, suivi d'un adjectif. *Il est* toujours dangereux et souvent odieux de chercher à trop approfondir les actions des hommes. (Duss.) *Il est* heureux d'être riche, mais fort peu de riches sont heureux. (S. Dub.) *Il est* dangereux de conseiller les grands. (La Roch.) Hélas! *il est* trop tard pour rentrer dans ma rose. (V. Hugo.)

Il est beau de triompher de soi,
Quand on peut hautement donner à tous la loi.
(Corneille.)

— *Il est à*, suivi d'un infinitif. Se dit pour On doit. Il est à croire. Il est à craindre. Il est à présumer. Il est à désirer, à souhaiter que telle chose arrive.

— *Il en est de*, se dit, par ellipse, pour Il en est à l'égard de. *Il en est* des peintres comme des poètes, ils peuvent recourir à la fiction. (Acad.) *Il en est* de même de tout le reste. (Id.)

— *Il n'en est rien*. Cela est faux. Ne croyez pas cette nouvelle, il n'en est rien.

— *Il en sera, il en serait*, etc. Se dit pour Il en arrivera, il en arriverait, il en résulterait, etc. Il en sera ce qu'il plaira à Dieu. Il n'en a rien été. Qu'en serait-il? Il n'en serait rien. Il en sera de cette affaire ce qu'il plaira aux juges. ‖ On peut dire aussi sans le pronom *en* : Il sera de cette affaire, etc.

— *Il est de la justice de faire telle chose.* La justice oblige à faire telle chose.

— On dit aussi, Quelle heure est-il? Il est l'heure de partir. A l'heure qu'il est. Il est temps de finir.

— *Il est midi, une heure, deux heures.* L'heure actuelle est midi, une heure, etc. ‖ *Il est jour, il est nuit.* Il fait jour, il fait nuit

— Quelquefois au lieu de *si ce n'était que, si ce n'eût été que*, on dit par ellipse, *n'était, n'eut été que.* N'était que je suis de vos amis. Cette façon de parler est aujourd'hui bannie même du style familier.

Et *n'était* que je vois que c'est à bonne fin,
Que tout cela ne tend qu'au mariage enfin,
Vous me verriez toujours résolu de me taire. (Regnard.)

Ces yeux que l'on pourrait nommer incomparables,
N'était que l'un à l'autre on peut les comparer.
(Cart.)

— S'empl. subst. *L'être.* La vie. Comme si Dieu n'était pas le seul être absolu, voulant par lui-même, et duquel nous tenons la pensée, le sentiment, l'activité, la volonté, la liberté, l'*être*. (J.-J. Rouss.)

— Syn. comp. ÊTRE. EXISTER. SUBSISTER. V. SUBSISTER.

ÊTRE. s. m. (formé du lat. *ens*). Tout ce qui est, a été ou sera; tout ce que l'on connaît comme possible. Etre moral. Être physique. Etre réel, faible, intelligent, timide, fort, cruel, redoutable, spirituel, sensible, insensible, corporel, incorporel. *L'être* en général est l'objet de la métaphysique. L'objet de la physique

(Condill.) L'homme, comme *être* physique, est, ainsi que les autres corps, gouverné par des lois invariables; comme *être* intelligent, il viole sans cesse les lois que Dieu a établies, et change celles qu'il établit lui-même. (Buff.) La nature est le système des lois établies pour l'existence des choses et pour la succession des *êtres*. (Barth.) Etendons l'amour-propre sur les autres *êtres*, nous le transformerons en vertu. (J.-J. Rouss.) Les *êtres* en apparence les plus misérables, ont donné à l'homme les plus importantes leçons de son industrie. (B. de St-P.)

— Se dit en parlant de Dieu. Cet *Etre* qui veut et qui peut, cet *Etre* actif par lui-même, cet *Etre* enfin, quel qu'il soit, qui meut l'univers et ordonne toutes choses, je l'appelle Dieu. (J.-J. Rouss.) L'*Etre* incompréhensible qui embrasse tout, qui donne le mouvement au monde et forme tout le système des êtres, échappe à tous nos sens. (Id.)

— On dit aussi *l'Etre des êtres. Etre des êtres*, je suis parce que tu es; c'est m'élever à ma source que de te méditer sans cesse. (J.-J. Rouss.)

— *Bien-être.* V. BIEN-ÊTRE. ‖ *Mal-être.* V. MAL-ÊTRE. ‖ *Mieux-être.* V. MIEUX-ÊTRE.

— *Le non-être.* Le néant.

— *Les êtres purs et incorporels.* Les anges.

— *L'être fini.* L'homme.

— Log. *Être de raison*, par opposition à *être réel*. Se dit de ce qui n'existe que dans l'esprit, dans l'imagination. Une montagne d'or, un palais de diamant sont des *êtres* de raison. (Acad.) Les pédants forgent mille chimères qui sont de purs *êtres* de raison. (Trév.)

— *Être* s'emploie quelquefois par mépris ou par colère. Quel être vil et méprisable! Un être insupportable.

— Eaux et for. *Coupe à blanc être, couper à blanc être.* Couper à blanc estoc. V. ESTOC.

— Hist. *Être suprême*. Se dit de l'objet du déisme, que Robespierre prétendit ériger en culte. L'existence de l'Etre suprême et l'immortalité de l'âme furent reconnues par la Convention, le 7 mai 1794. On décréta dans la même séance la fête de l'Etre suprême, qui eut lieu le 8 juin suivant.

— ÊTRES, au pl., signifie les diverses parties de la distribution d'une maison, c'est-à-dire, l'escalier, les corridors, les chambres, etc. Il sait les êtres, il connaît tous les êtres de cette maison.

ÉTRÉCI, IE. part. pass. du v. Étrécir. S'empl. adjectiv. Chemin étréci. Rue étrécie.

ÉTRÉCIR. v. a. 2e conj. Rendre étroit, plus étroit. Etrécir un chemin, une rue, un habit.

— Manég. *Etrécir un cheval.* Le ramener graduellement sur un terrain moins étendu que celui qu'il parcourait.

— S'ÉTRÉCIR. v. pron. Être étréci. Cette toile s'étrécira. Le cuir s'étrécit à la pluie. Le lit de la rivière, le chemin va en s'étrécissant.

— Manég. Se dit du cheval qui diminue en se resserrant sur lui-même l'espace sur lequel on l'exerce, et qui fausse ainsi les lignes qu'il devait décrire.

ÉTRÉCISSEMENT. s. m. Action de rendre plus étroit; état de ce qui est étréci. L'étrécissement du lit de la rivière.

ÉTRÉCISSURE. s. f. Techn. Action d'étrécir; état de ce qui est étréci.

ÉTREIGNANT. part. prés. du v. Étreindre. Qui étreint. Il est invar. L'estime étreignant les liens de l'amitié.

ÉTREIGNOIR. s. m. Techn. Instrument garni de clés, percé de trous, que l'on emploie pour serrer fortement des pièces assemblées les unes dans les autres.

ÉTREIN. s. m. Litière des chevaux. La paille qui leur sert de litière.

ÉTREINDRE. v. a. 4e conj. irrég. (pr. *é-traindre*; du lat. *stringere*). *J'étreins, tu étreins, il étreint, nous étreignons, vous étreignez, ils étreignent. J'étreignais. J'étreignis. J'étreindrai. J'étreindrais. Etreins. Étreignons, étreignez. Que j'étreigne, que nous étreignions, que vous étreigniez, qu'ils étreignent. Que j'étreignisse. Etreignant. Étreint, étreinte.* Serrer fortement en liant. Etreindre une gerbe, un fagot.

— Embrasser, presser entre ses bras. Il l'étreignit si fortement qu'il lui fit perdre la respiration.

— Fig. *Etreindre les nœuds, les liens d'une amitié, d'une alliance.* Les resserrer.

L'esprit qui croit saisir la lueur éclipsée,
N'*étreint*, comme Ixion, qu'une ombre de pensée.
(Farcy.)

— Fig. Nous embrassons tout, mais nous n'*étreignons* que du vent. (Mont.)

— Prov. et fig. *Qui trop embrasse mal étreint.* Qui entreprend trop de choses à la fois ne réussit à rien. ‖ *Plus il gèle, plus il étreint.* Plus il arrive de maux, plus il est difficile de les supporter.

— S'ÉTREINDRE. v. pron. Être étreint.

ÉTREINT, EINTE. part. pass. du v. Étreindre. S'empl. adjectiv. Fagot étreint.

ÉTREINTE. s. f. Serrement, action par laquelle on étreint. Ce nœud s'est défait parce que l'étreinte n'en était pas assez forte.

— Se dit particulièrement de l'action de

étreintes. Une étreinte amoureuse.

— Fig. L'homme en société n'est qu'un esclave qui ne peut disputer que sur la pesanteur et l'*étreinte* de ses fers. (Boiste.)

ÉTRENNE. s. f. Le premier usage qu'on fait d'une chose. Ce linge, cette vaisselle n'a point encore servi, vous en aurez l'étrenne.

— Signifie aussi le premier argent que les marchands reçoivent dans la journée, dans la semaine. C'est mon étrenne de la journée, de la semaine. Voilà mon étrenne.

— Prov. *A bon jour, bonne étrenne.* Se dit lorsqu'il arrive quelque chose d'heureux un jour de fête.

— s. f. pl. Présent que l'on fait le premier jour de l'année. Donner, les étrennes. Recevoir les étrennes. Ils comptent les mots obligeants qu'on leur dit, comme ailleurs les *étrennes* qu'on leur donne. (J. J. Rouss.) L'usage des *étrennes* fut condamné par les premiers chrétiens comme entaché d'idolâtrie. (Ourry.)

Ci-gît dessous ce marbre blanc,
Le plus avare homme de Rennes,
Qui trépassa le dernier jour de l'an,
De peur de donner des *étrennes*. (***)

— Suivant quelques étymologistes, ce mot vient du lat. *strenæ*, dér. de *Strenua*, déesse de la force, qui avait aux portes de Rome un bois qui lui était consacré, et où l'on coupait, le premier jour de l'année, les branches d'arbres qu'on présentait comme hommage à Tatius, roi des Sabins; suivant d'autres, ce mot vient du lat. *strennæ*, faibles, légères, pour indiquer la modicité des offrandes qu'on se faisait dans ces temps reculés.

ÉTRENNÉ, ÉE. part. pass. du v. Étrenner. S'empl. adjectiv. Marchand étrenné.

ÉTRENNER. v. a. 1re conj. Donner les étrennes. Etrenner quelqu'un d'une montre, d'un tableau.

— Faire usage d'une chose pour la première fois. Etrenner une robe, un bonnet.

— Acheter, le premier, à un marchand, donner le premier à un pauvre. Etrenner un détaillant, un pauvre.

— ÉTRENNER. v. n. Se dit du premier argent qu'un marchand reçoit de sa marchandise dans la journée, dans la semaine. Je n'ai rien vendu aujourd'hui, je n'ai pas étrenné.

— S'ÉTRENNER. v. pron. Être étrenné.

ÉTRÉPAGE. s. m. Agric. Action d'enlever la surface d'une partie du sol pour amender le reste.

ÉTRÉPAGNY. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. des Andelys (Eure); 1,700 hab.

ÉTRÈPE. s. f. Agric. Jachère. Espèce de pioche pour extirper, arracher les mauvaises herbes.

ÉTRÉPÉ, ÉE. part. pass. du v. Étréper. S'empl. adjectiv. Jachère étrépée.

ÉTRÉPER. v. a. 1re conj. Agric. Extirper, arracher. Faire un étrépage. ‖ S'ÉTREPER. v. pron. Etre étrépé.

ÉTRESSE. s. f. Techn. Feuille de carton. ‖ Papier gris collé.

ÉTRÉSILLON. s. m. (pr. *é-tré-ci-ion*). Tech. Se dit de pièces de bois, sorte d'arcs-boutants qu'on place en travers dans les tranchées d'une fondation, dans les galeries d'une mine, etc., pour empêcher les terres de s'ébouler, ou dans un bâtiment, pour soutenir, pour étayer les murs qui déversent ou qu'on reprend en sous-œuvre.

— Constr. Morceau de bois qu'on fait entrer de force entre les solives d'un plancher, pour le consolider.

ÉTRÉSILLONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Étrésillonner. S'empl. adjectiv. Mur étrésillonné.

ÉTRÉSILLONNER. v. a. 1re conj. (pr. *é-tré-ci-io-né*). Contr. Soutenir, étayer avec des étrésillons. ‖ S'ÉTRÉSILLONNER. v. pron. Etre étrésillonné.

ÉTRÉTAT. Géogr. Ch.-l. de cant. (Seine-Inférieure); 1,700 hab.

ÉTRICAGE. s. m. Mar. Action d'étriquer une pièce de bois; résultat de cette action.

ÉTRICHÉ, ÉE. part. pass. du v. Étricher. S'empl. adjectiv. Cordes étrichées.

ÉTRICHER. v. a. 1re conj. Techn. Frotter les cordes à boyau avec un paquet de cordes de crin imbibé d'eau. ‖ S'ÉTRICHER. v. pron. Etre étriché.

ÉTRIER. s. m. (pr. *é-tri-é*; du bas lat. *straparium*, même signif.). Manég. Espèce d'anneau de fer ou d'autre métal, qui pend à droite et à gauche par une courroie à une selle de cheval, et qui sert à appuyer les pieds du cavalier. Mettre le pied à l'étrier. Accourcir, allonger les étriers. Etre ferme sur ses étriers. Se lever sur les étriers.

— *Etriers à lanternes* ou *pyrophores*. Etriers qu'on fixait au-dessous de la planche de l'étrier, et qui éclairaient pendant la nuit le cavalier et chauffaient ses pieds.

— *Avoir le pied à l'étrier.* Etre au moment de partir. ‖ Fig. Il faut toujours avoir son paquet prêt et le pied à l'*étrier* pour voyager dans l'autre monde. (Volt.)

— Fig. et fam. *Avoir toujours le pied à l'étrier.* Faire de fréquents voyages, séjourner peu.

— Fig. et fam. *Avoir le pied à l'étrier* signifie

sion; être à portée d'avancer, de parvenir dans la carrière des honneurs ou de la fortune. ‖ On dit dans un sens analogue, *On lui a mis le pied à l'étrier.*

— Fig. et fam. *Etre ferme sur ses étriers.* Défendre ses sentiments, persister dans ses résolutions avec fermeté, sans se laisser ébranler. ‖ *Faire perdre l'étrier à quelqu'un.* Le déconcerter. ‖ *Tenir l'étrier à quelqu'un.* L'aider dans quelque entreprise.

— Fig. et fam. *Le coup, le vin de l'étrier.* Ce que l'on boit au moment du départ.

— Prov. et fig. *Il ne faut point abandonner ses étriers.* Il faut dans toute affaire, conserver avec soin ses avantages, ses moyens de succès.

— Anat. L'un des quatre osselets de l'oreille interne.

— Art vétér. *Le pied de l'étrier.* Le pied gauche de devant du cheval. On dit aussi *le pied du montoir.*

— Chir. Se dit d'un bandage dont on se sert pour la saignée du pied, et qui a la forme d'un étrier.

— Constr. Se dit d'une pièce de fer coudée carrément en deux endroits, qui sert à retenir par chaque bout une pièce de bois, une charpente.

— Couv. Bandes de cuir qui soutiennent les couvreurs sur les toits. On dit aussi *jambier.*

— Equit. *Perdre les étriers.* Retirer involontairement les pieds des étriers. ‖ *Courir à franc étrier.* Courir la poste à cheval.

— Manég. *Pied de l'étrier.* Se dit du pied gauche parce qu'on le place le premier dans l'étrier.

— Mar. Double cercle capelé sur la tête de la barre du gouvernail qui porte un anneau sur les faces latérales du gouvernail et aux environs de la flottaison.

— L'extrémité de la chaîne des bas haubans que l'on cheville sur la préceinte afin de renforcer les cadènes.

— *Etriers de marchepieds.* Petits cordages fixés des deux bouts sur une vergue, et dont le double sert, à l'aide d'une cosse, à maintenir le marchepied à une distance convenable de la vergue.

— Techn. *Bas à l'étrier.* Bas qui au lieu de pied ont une espèce de bande qui passe sous le pied en forme d'étrier.

ÉTRIÈRE. s. f. Manég. Petite lanière qui sert à rattacher les étriers à la selle quand on ne veut pas les laisser pendre.

ÉTRIGUÉ, ÉE. adj. Vén. Se dit d'un chien qui a peu de corps, qui est haut sur ses pattes et fluet comme un lévrier.

ÉTRILLE. s. f. (pr. *é-tri-ie*; du lat. *strigil*, ou *strigilis*, fait du gr. στλεγγίς, instrument avec lequel les anciens se raclaient le corps dans le bain). Instrument de fer avec lequel on ôte la crasse, l'ordure qui s'est attachée à la peau et au poil des chevaux, des mulets, etc.

— Pop. et fig. Se dit d'un cabaret où l'on fait payer trop cher. Ne logez pas à ce cabaret, c'est une *étrille*. (Acad.)

— Détroit, passage resserré, gorge.

— Prov. et pop. *Cela ne vaut pas le manche d'une étrille.* Cela n'est d'aucun prix.

ÉTRILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Étriller. S'empl. adjectiv. Cheval étrillé.

ÉTRILLER. v. a. 1re conj. (pr. *é-tri-ié*; en lat. *strigilare* ou *strigillare*). Frotter, nettoyer un cheval avec l'étrille. Etriller un cheval.

— Fig. et fam. *Etriller quelqu'un.* Le battre, le maltraiter. On l'a étrillé comme il faut. Si nous rencontrons les ennemis, nous les étrillerons d'importance.

— Fam. *Il a été bien étrillé.* Se dit d'un homme qui a beaucoup perdu au jeu, qui a fait une maladie violente, ou à qui on a fait payer une chose trop cher.

— S'ÉTRILLER. v. pron. Être étrillé.

ÉTRIPÉ, ÉE. part. pass. du v. Étriper. S'empl. adjectiv. Animal étripé.

— Mar. *Cordage étripé.* Dont les filaments se sont rompus par une tension trop forte et s'échappent de tous côtés.

ÉTRIPER. v. a. 1re conj. (de la particule extract. *e*, de, hors de; et du fr. *tripe*). Ôter les tripes d'un animal. Etriper un veau, un cochon.

— Agric. Tailler les arbres maladroitement; les mutiler.

— Loc. adv. *A étripe cheval.* En pressant un cheval excessivement. Arrivant de Séville à *étripe* cheval. (Beaum.)

— S'ÉTRIPER. v. pron. Être étripé.

— Mar. *Cordage qui s'étripe.* Cordage dont les filaments rompus se détachent.

ÉTRIQUÉ, ÉE. part. pass. du v. Étriquer. S'empl. adjectiv. Habit étriqué.

— Fig. et fam. Se dit en parlant des ouvrages d'esprit. Voilà un plan bien *étriqué*, une scène *étriquée*. (Acad.)

ÉTRIQUER. v. a. 1re conj. Mar. Ajuster. ‖ *Etriquer une pièce de bois.* C'est en retrancher les parties qui s'opposent à sa superposition exacte sur d'autres pièces.

— Pêch. Passer les doigts entre les harengs qui sont aux ainettes, pour les empêcher de se toucher.

— S'ÉTRIQUER. v. pron. Être étriqué.

ÉTRISTÉ, ÉE. adj. Vén. Se dit d'un chien

ÉTRIVE. s. f. Mar. S'emploie dans ces locutions : *Manœuvre en étrive.* Manœuvre qui au lieu d'être tendue en direction, forme un angle par la rencontre d'un objet qui la détourne. ‖ *Amarrer en étrive.* Se dit d'une manœuvre croisée sur laquelle on fait un amarrage, pour ramener ensuite les deux doubles l'un sur l'autre, et faire d'autres amarrages.

ÉTRIVER. v. a. 1re conj. (du celt. *striff*, *strivon*, querelle; en vieux français, *estrif*, *etrif*). S'est dit pour Lutter.

— Mar. Croiser deux ou un seul cordage, et exécuter sur la croisure l'amarrage en étrive.

— S'ÉTRIVER. v. pron. Se débattre.

ÉTRIVIÈRE. s. f. Courroie qui sert à porter les étriers à la hauteur convenable. Raccourcir une étrivière. Des étrivières de cordes.

— Absol., au plur. Se dit des coups donnés avec une étrivière. Donner les étrivières à quelqu'un. Recevoir les étrivières.

— Fig. et fam. Se dit de tout mauvais traitement qui humilie ou même qui déshonore. Il s'est laissé donner les étrivières. Il ne s'en est tiré qu'avec les étrivières.

— Prov. *Allonger l'étrivière d'un point.* Faire naître une difficulté nouvelle ou prendre une échappatoire, afin de prolonger un différend.

ÉTROIT, OITE. adj. (du lat. *strictus*, fait de *stringere*, serrer, étreindre). Qui a peu de largeur. Chemin étroit. Rue étroite. Habit, bas, souliers étroits. Toit, ouverture, plaine étroite. Ruban, front, canal étroit.

— Fig. *C'est un génie étroit, un esprit étroit.* Se dit d'un homme qui a peu de capacité, dont les vues, les idées ont peu d'étendue.

— Fig. et fam. *C'est un cerveau étroit.* Se dit d'un homme qui manque de jugement.

— On dit d'un homme qu'*il a la conscience étroite*, pour signifier qu'il a des principes sévères ou des sentiments scrupuleux.

— *Idées étroites, vues étroites.* Sans grandeur, sans portée.

— Fig. *Des bornes étroites, un cercle étroit, d'étroites limites.* Ce qui a peu d'extension, ce qui est fort limité. Les bornes étroites d'un journal. Le cercle étroit de ses relations. Partout où leur religion s'est établie, leur pouvoir a été restreint à la longue dans des bornes *étroites* par les princes ou par les magistrats des républiques. (Volt.) Le commerce, au lieu de s'étendre, se renfermerait tous les jours dans un cercle plus *étroit*, et finirait peut-être par s'anéantir. (Rayn.)

— Fig. Resserré, intime. Etroite alliance. Etroite amitié. Etroite union. Etroite familiarité. Etroite correspondance. Nous ne cessâmes, depuis ce temps-là, des liaisons qui devinrent plus *étroites* de jour en jour. (J.-J. Rouss.) C'est l'esprit chrétien lui-même qui reste dans une *étroite* communion avec toute l'humanité présente et passée. (Edg. Quinet.)

— *Prendre quelque chose dans le sens étroit.* L'entendre, l'interpréter dans toute la rigueur de la lettre.

— Fig. Signifie aussi, Qui est selon la rigueur de la loi, de l'ordre, etc., par opposition à *relâché*. Etroite défense. Cela est de droit étroit. Obligation étroite. Cette institution vertueuse devint un devoir plus *étroit* en devenant un acte de religion. (Volt.) Une prudence *étroite* et pusillanime dans ceux de qui le sort m'a fait dépendre a perdu mes premières années. (De Sénanc.)

— Hist. relig. *Etroite observance.* Se disait de la règle de certains couvents.

— Manég. *Cheval étroit de boyau.* Qui manque de corps, et dont le ventre s'élève du côté du train de derrière. || Adverbial. *Conduire un cheval étroit.* Lui donner peu de terrain, empêcher qu'il ne marche large, le rapprocher du centre de la volte.

— Relig. *La voie étroite, le chemin étroit.* La voie, le chemin du salut, par opposition à *la voie large*, c'est-à-dire le chemin de la perdition.

— Prov. et fig. *Avoir la conscience étroite comme la manche d'un cordelier.* Avoir la conscience large, n'être pas scrupuleux.

— Dans les choses morales, *étroit* est syn. de *strict*, avec cette différence que *étroit* désigne plutôt ce que la chose est en soi, et *strict* la manière dont on la prend. Une obligation est *étroite* en elle-même, c'est-à-dire rigoureuse, et on prend une obligation dans le sens *strict* ou dans toute la rigueur de la lettre.

— *A l'étroit.* loc. adv. Dans un espace étroit. Vous êtes logé fort à l'étroit. L'enfant était moins à l'*étroit*, moins gêné, moins comprimé dans l'amnios qu'il ne l'est dans ses langes. (J.-J. Rouss.)

— Fig. *Etre à l'étroit, vivre à l'étroit.* N'avoir pas les commodités de la vie, être pauvre. Cette famille est à l'étroit.

ÉTROITEMENT. adv. A l'étroit. Vous êtes logé bien *étroitement*. (Acad.)

— Signifie aussi A la rigueur. S'attacher étroitement à la règle. Observer étroitement le Carême.

— Signifie encore Expressément, sur toutes choses. On lui a étroitement défendu. Il lui a été enjoint étroitement.

— Uni à certains verbes, signifie Fortement, intimement. Ils sont étroitement unis. Ils se tenaient étroitement embrassés. C'est assez pour m'autoriser à parler d'un ami avec qui j'ai été si *étroitement* lié. (J.-J. Rouss.)

[illegible] étroit.

— Anat. Se dit de quelques parties du corps humain étroites, resserrées.

— Vicin. *L'étroitesse d'une rue, d'un passage.*

— Fig. *Etroitesse d'esprit, de cœur.* Absence de qualités généreuses, d'idées larges et fécondes.

ÉTRON. s. m. (du celt. *strone*, matière ou ordure; d'où le lat. barb. *struncius*, l'allem. *strunt;* on écrivait ancienn. *strono, estron*). Matière fécale qui a quelque consistance. Se dit des excréments de l'homme et de quelques animaux. Gros étron. Etron de chien. || Mot très-bas et pop.

ÉTRONÇONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Etronçonner. S'empl. adjectiv. Arbre étronçonné.

ÉTRONÇONNER. v. a. 1re conj. (rad. *tronçon*). Jard. Couper toutes les branches d'un arbre et ne lui conserver que le tronc.

ÉTROPE. s. f. (du celt. *strop*, lien qui tient plusieurs choses ensemble; ou du gr. τρόπος, même signif.) Mar. La corde qui soutient et suspend une moufle de poulie. On la nomme aussi *herse de poulie*.

ÉTROUSSE. s. f. (du celt. *strouez*, épines, ronces, buissons, toutes sortes de mauvaises productions d'une terre inculte). Anc. prat. Adjudication de certains biens faite en justice.

ÉTRUFFÉ, ÉE. adj. Véner. Qui est atteint d'étruffure, qui a une cuisse atrophiée.

ÉTRUFFURE. s. f. Véner. Maladie qui survient à la cuisse des chiens à la suite de quelque effort.

ÉTRURIE. Géogr. anc. Contrée de l'Italie, bornée à l'ouest par la mer de Toscane, au nord par la Gaule cisalpine, à l'est et au sud par le Tibre.

— Géogr. mod. Contrée de l'Italie comprise aujourd'hui dans la Toscane, le duché de Lucques et les Etats de l'Eglise.

— Hist. *Royaume d'Etrurie.* Formé en 1801, du grand duché de Toscane, et donné au prince héréditaire de Parme; réuni en 1808 à l'empire français, pour former les départements de l'Arno, de la Méditerranée et de l'Ombrone; redevenu en 1814 grand-duché de Toscane.

ÉTRURIEN, ENNE. adj. et s. Habitant de l'Étrurie. || Qui concerne l'Étrurie ou ses habitants.

ÉTRUSQUE. adj. et s. des 2 g. (en lat. *etruscus*). Hist. anc. Peuplades confédérées qui habitaient l'Etrurie et remontaient ainsi à la plus haute antiquité. Après une lutte de deux siècles, elles furent soumises par les Romains, qui leur empruntèrent leurs fêtes, leurs cérémonies religieuses, et surtout l'art augural. Les Etrusques. Monuments étrusques. Le goût étrusque.

— Art céram. *Vases étrusques.* Poterie rouge, brune et noire, dont on trouve des débris nombreux en Italie. Les vases étrusques sont admirés sous le rapport de leurs formes et des dessins dont ils sont couverts.

ÉTRUSQUE. s. m. Linguist. Langue des anciens Etrusques, dans laquelle sont écrites de nombreuses inscriptions trouvées en Italie. L'étrusque reste encore aujourd'hui une langue inconnue dont on ne peut assigner précisément la famille. V. EUGUBINES.

ÉTUAILLES. s. f. pl. Sal. Se dit des magasins où l'on dépose le sel en grains.

ÉTUDE. s. f. (en lat. *studium*, fait du gr. σπουδή, attention). Application de l'esprit à un objet qu'on se propose de connaître. S'adonner, s'appliquer, se livrer à l'étude. Etude continuelle, réglée, sérieuse, approfondie, superficielle, particulière. L'étude de la géographie, de la philosophie, des belles-lettres, de l'histoire. L'étude de la nature. Chacun sait ce qu'il y a de fécond dans l'*étude* pour le perfectionnement de la raison. (Laurentie.) L'*étude* est le nerf de l'intelligence. (Id.) L'*étude* ne se borne pas à ce qu'on appelle science; elle donne aussi de la capacité pour les affaires et pour les emplois. (Roll.) L'*étude* fait acquérir l'amour du travail. (Id.) L'*étude* est la plus solide nourriture de l'esprit. (St-Evrem.) L'homme a toujours été et sera toujours la constante *étude* de l'homme. (C. Fée.) Le sage Locke avait passé une partie de sa vie à l'*étude* de la médecine. (J.-J. Rouss.)

— *Faire son étude de quelque chose, mettre son étude à quelque chose.* S'y appliquer, y porter une grande attention, chercher tous les moyens d'y parvenir. Il ne songe qu'à s'amuser, c'est là son étude. Il se fait une étude de lui plaire. S'il vous arrive dans quelques moments de vivacité de sortir du sang-froid et de la modération, dont vous devez faire votre *étude*. (J.-J. Rouss.)

— *Etudes.* Premiers travaux du jeune âge; cours préliminaire d'exercices sur les divers objets scientifiques, historiques ou littéraires. Commencer, suivre, terminer ses études. Faire de bonnes, de mauvaises études. Etudes grammaticales. Etudes de droit, de médecine. Traité des études. Le choix des études. Les *études* parurent se réveiller sous le savant Photius. (Rayn.) On a vu dans tous les siècles et chez toutes les nations, les *études* naître, tomber et se succéder dans un certain ordre réglé. (Id.) On cherche plus, dans ses *études*, à remplir sa tête pour discourir et pour paraître dans le monde, qu'à éclairer et cultiver son esprit pour bien juger des choses. (La Roch.) Les *études*, de nos jours, ont été rendues faci- [illegible] devient superficiel et léger. (Laurentie.) || *Etudes élémentaires.* Celles qui ont pour objet les notions premières de la science humaine. || *Etudes spéciales.* Celles qui ont pour objet les diverses parties de la science humaine dans ses rapports avec les besoins particuliers ou les vocations des hommes. || *Etudes supérieures.* Celles qui semblent avoir pour objet la science elle-même, comprise dans sa généralité ou dans ses points de vue les plus élevés. Les *études* élémentaires sont le fondement des connaissances; les *études* spéciales en sont l'application; les *études* supérieures en sont le perfectionnement. (Laurentie.)

— *Avoir de l'étude.* Avoir de l'instruction, des connaissances acquises. C'était un jeune homme qui joignait à l'*étude* des belles-lettres et de la philosophie des sentiments dignes d'une meilleure fortune. (Volt.)

— *N'avoir point d'étude être sans étude.* Se dit surtout de ceux qui n'ont point fait les études qu'on a coutume de faire dans la jeunesse.

— Se dit, en mauvaise part, pour Dissimulation, affectation, recherche. Cela sent la gêne et l'étude.

— Prov. *Étude de jeu, de feu, de fenêtre, ne firent jamais un savant prêtre.* Il ne faut point mêler aux études des récréations qui les contrarient.

— Instr. publ. *Salle d'étude*, ou simplement *l'étude.* Lieu où l'on réunit les élèves pour leur faire étudier les leçons, et composer les devoirs donnés par le professeur. Aller, se rendre à l'étude. || *Maître d'étude.* Celui qui surveille les élèves pendant les heures de travail et de récréation.

— Mus. Recueils de morceaux gradués, propres à délier les doigts d'un élève. Sorte de composition dont le thème est un passage difficile, calqué sur une manière de doigter particulière et scabreuse. Les *études* de Fiorillo, de Kreutzer, pour le violon; celles de Cramer, de Kalkbrenner, pour le piano, sont fort estimées. (Castil-Blaze.)

— B.-arts. Modèle destiné à l'enseignement du dessin quand il ne représente pas une académie, c'est-à-dire une figure entière. Des études d'yeux et d'oreilles. Des études de pieds et de mains. Têtes d'étude. || Plus généralement, L'exercice raisonné de toutes les parties de l'art. Pour se fortifier dans la couleur, un peu d'*étude* des oiseaux et des fleurs ne nuit pas. (Diderot.) Le premier pas vers l'intelligence du clair-obscur, c'est une *étude* des règles de la perspective. (Id.)

— *Recueil d'études* Se dit d'une suite de dessins faits de la main d'un maître.

— Prat. *Etude.* Lieu où un notaire, un avoué travaille, où il fait travailler ses clercs. Il n'y a si vil praticien qui, au fond de son *étude* sombre et enfumée, ne se préfère au laboureur qui jouit du ciel, qui cultive la terre, qui sème à propos, et qui fait de riches moissons. (La Bruy.) || Se dit également du dépôt des minutes et des papiers, que les notaires ou les avoués conservent chez eux, et de la clientèle qu'ils ont. Ce notaire a vendu son étude.

— Action d'étudier toutes les difficultés que peut offrir un projet, d'en calculer tous les avantages et les inconvénients, afin de pouvoir juger, par la balance des uns et des autres, s'il y aura profit ou non à en tenter l'exécution. Dans ce sens, il est à peu près synonyme de Projet. L'étude d'un chemin de fer.

ÉTUDIANT. part. prés. du v. Etudier. Il est invar. Jeune personne étudiant un morceau de musique.

ÉTUDIANT, ANTE. s. Celui, celle qui étudie.

— S'emploie particulièrement au masc. pour désigner Celui qui suit les cours d'une école publique. Un étudiant en droit, en médecine. Les étudiants de l'université. La vie de l'*étudiant*, réputée si frivole et si joyeuse, est, au contraire, consumée tout entière dans le travail. (Teul.) L'*étudiant* allemand a le caractère noble et enthousiaste. (X. Marm.)

ÉTUDIÉ, ÉE. part. pass. du v. Etudier. S'empl. adjectiv. Sujet étudié. Devis étudié. Leurs formes mériteraient d'être *étudiées*, pour l'utilité même de notre architecture, qui cherche à donner en été des courants d'air frais aux appartements. (B. de St-P.) On me saura peut-être gré de dire quelques mots sur un sujet si neuf, et jusqu'à présent si peu *étudié.* (Chateaub.)

— Signifie Feint, recherché, affecté. Joie, douleur étudiée. Larmes étudiées. Geste, langage, maintien étudié.

— Fait avec soin, application; bien travaillé, bien fini. Tableau fort étudié.

ÉTUDIER. v. a. 1re conj. (rad. *étude*). *J'étudie, nous étudions. J'étudiais, nous étudiions, vous étudiiez. Que j'étudie, que nous étudiions, que vous étudiiez.* Appliquer son esprit à un objet qu'on se propose de connaître. Etudier un art, une science. Etudier la nature. Etudier le droit, la médecine. Etudier une affaire. Etudier la physique, l'histoire, l'architecture. Le commerçant ne s'avise pas d'*étudier* le commerce pour *étudier* l'agriculture; ni le laboureur d'*étudier* l'agriculture pour *étudier* le commerce. (Condill.) Pendant l'absence de l'Abencerage, la fille du duc de Santa-Fé avait *étudié* l'arabe, elle lut avec des yeux attendris son propre nom sur le collier de la gazelle. (Chateaub.) Les aveugles *étudient* la voix précisé[illegible] comme nous *étudions* la physionomie pour y découvrir [illegible] Quand on *étudie* la botanique pour soi, elle adoucit le caractère; mais quand on l'*étudie* pour l'enseigner aux autres, on devient pour l'ordinaire, envieux, jaloux, intolérant. (J.-J. Rouss.)

— Observer avec soin une chose, y placer toute son attention, pour en bien connaître la nature, les propriétés, les qualités, les circonstances. Peu soigneux d'*étudier* la nature, les poètes recueillaient et accréditaient par leurs ouvrages les mensonges et les superstitions qui régnaient parmi le peuple. (Barth.) Ils *étudiaient* leurs devoirs dans leurs besoins. (Id.) Il faut avoir longtemps *étudié* les corps pour se faire une véritable notion des esprits et soupçonner qu'ils existent. (Id.) Si on *étudie* ces deux plantes à part, on trouvera entre elles beaucoup de contrastes particuliers. (B. de St-P.)

Mais ne vous trompez pas, c'est au milieu des bois,
Qu'il faut de la nature *étudier* les lois. (CASTEL.)

— Observer avec soin l'humeur, le génie, les façons de faire, les inclinations d'une personne. Un bon courtisan étudie les inclinations du prince. J'ai fort étudié cet homme. Nous ne cessions d'*étudier* cet homme singulier, pour qui chaque instant de la vie était un instant de bonheur. (Barth.) L'existence réelle ou supposée des anciens poètes ne doit pas nous occuper longtemps, leurs œuvres nous restent; c'est là qu'il faut *étudier* les secrets de leur génie. (Bignan.)

— *Etudier le tempérament de quelqu'un.* Le sage médecin ne donne pas étourdiment des ordonnances à la première vue, mais il *étudie* premièrement le tempérament du malade avant de lui rien prescrire. (J.-J. Rouss.)

— *Etudier le monde.* Je trouve aussi que c'est une folie que de vouloir *étudier* le monde en simple spectateur. (J.-J. Rouss.)

— Signifie, Tâcher de fixer dans sa mémoire, d'apprendre par cœur. Etudier une leçon, un discours, etc. Etudier son rôle. || *Etudier un discours, un compliment.* Signifie aussi le méditer, le préparer, le composer avec soin.

— Archit. *Etudier un projet, un plan.* Vérifier si toutes les parties en sont combinées avec ordre et justesse, et s'il s'accorde bien avec les moyens d'exécution.

— Peint. et sculpt. Se dit du soin qu'on met à se bien assurer de l'effet d'une draperie, d'une pose, de l'agencement d'un groupe.

— ÉTUDIER. v. n. Il étudie nuit et jour. Etudier en médecine, en droit, en philosophie. Il passe sa vie à étudier. Sans *étudier* dans les livres, l'espèce de mémoire que peut avoir un enfant ne reste pas pour cela oisive. (J.-J. Rouss.) || *Ces deux hommes ont étudié ensemble.* Sous les mêmes maîtres, dans le même collége. S'il y a de l'avantage à *étudier* seul, il y a aussi de grands inconvénients et surtout une peine incroyable. (J. J. Rouss.)

— S'ÉTUDIER. v. pron. Etre étudié. Il est des choses qui ne peuvent s'étudier que dans le silence du cabinet.

— *S'étudier à.* S'appliquer, s'exercer à faire quelque chose, méditer de quelle manière on peut s'y prendre. S'étudier à bien faire. || *S'étudier pour.* Le naturel consiste dans la facilité qu'on a de faire une chose, lorsque après s'être *étudié* pour y réussir, on y réussit enfin, sans s'étudier davantage. (Condill.)

— *S'étudier soi-même.* Chercher à connaître avec soin son humeur, ses mauvais penchants pour les combattre, ses bons penchants pour les faire fructifier. Pour connaître l'homme, il suffit de s'*étudier* soi-même. (Duclos.)

ÉTUDIOLE. s. f. Ebén. Petit meuble à plusieurs tiroirs, qui se place sur une table pour y serrer des papiers d'étude, etc. Peu usité.

ÉTUI. s. m. (du lat. *theca*, ou de l'ital. *stuccio*, même signification). Enveloppe en bois, métal, carton, ordinairement de forme cylindrique ou elliptique, et qui se compose de deux pièces s'emboîtant l'une dans l'autre. Etui de chapeaux, de ciseaux, de couteaux. Etui de violon. Etui à cure-dents. Etui en bois, en ivoire, en écaille, en carton, en cuir, en or, en argent.

— Petit meuble de poche servant à mettre des aiguilles, des épingles.

— *Etui de mathématiques.* Nom donné improprement à un assortiment plus ou moins complet de compas, d'équerres, etc., dont les géomètres et les dessinateurs font usage pour tracer des figures. La boîte qui renferme ces objets avait autrefois la forme d'un étui aplati; aujourd'hui on lui donne plus communément celle d'un petit nécessaire.

— Fig. et fam. La nature a donné à mon âme un *étui* très-faible. (Volt.)

— Prov. *C'est un visage à étui.* Se dit d'une personne fort laide.

— Bot. Enveloppe des bourgeons. Les simples bourgeons à feuilles sont aisés à reconnaître à la simplicité de leurs *étuis.* (B. de St-P.) || *Etui médullaire.* Appareil d'utricules et de trachées qui tapissent la couche la plus centrale du bois. Il s'organise dès l'instant de la germination.

— Entom. Se dit de l'enveloppe coriace et dure qui recouvre et protége les ailes de certains insectes, tels que le hanneton, l'escarbot, etc. V. ÉLYTRES.

— Mar. Enveloppe en toile peinte dans laquelle on roule les voiles de rechange.

— Pêch. Banquet couvert, long et étroit, qui [illegible]

ÉTULIE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des composées.

ÉTUS. s. m. Antiq. Un des noms du Nil chez les anciens. On dit mieux *Aetos.*

ÉTUVE. s. f. (en lat. *stuffa*). Nom que l'on donna aux bains pendant tout le moyen âge, et même jusqu'au XVIIe siècle. Dès les premiers temps de la monarchie, on trouve plusieurs *étuves* établies à Paris et dans les autres villes de France. (Ler. de Lincy.)

— Nom donné aujourd'hui à toute chambre ou armoire spécialement réservée pour maintenir dans une atmosphère plus ou moins élevée certaines substances dont l'eau d'évaporation ne doit se perdre que très-lentement. Etuve pour l'incubation artificielle des œufs. Etuve pour la fermentation alcoolique ou acide des liquides.

— Sorte d'armoire propre aux garde-robes, aux offices etc., pour y prendre des bains.

— Nom improprement donné à des pièces dans lesquelles on expose les matières humides pour qu'elles perdent le plus rapidement possible leur liquide. V. SÉCHOIR.

— Chapell. Endroit où les chapeliers font sécher leurs chapeaux, une première fois au sortir de la foulerie; la seconde, après qu'ils ont été tirés de la teinture.

— Cir. Coffre de bois, doublé de tôle, dans lequel le cirier fait sécher les mèches.

— Confis. Tablettes étagées, en fil d'archal, sur lesquels le confiseur fait sécher les fruits qu'il a préparés.

— Horlog. Cabinet clos à l'usage des horlogers, pour connaître l'influence des différents degrés de chaleur indiqués par le thermomètre sur les horloges.

— Raffin. Endroit où l'on met étuver le sucre en pains.

— *Etuve économique.* Etuve propre au dessèchement des grains.

— *Etuve humide.* V. BAIN DE VAPEUR.

— *Etuves naturelles*, se dit de cavernes creusées dans des endroits volcanisés, d'où il sort, par les fissures de la pierre, des vapeurs chaudes et humides, chargées de gaz hydrogène sulfuré.

— Mar. *Etuve de corderie.* Etuve formée de fourneaux et chaudières, où se goudronnent les fils de caret. || *L'étuve à bordage.*

— Fig. *Cette chambre est une étuve.* Se dit d'une chambre bien close et chaude en hiver.

ÉTUVÉ, ÉE. part. pass. du v. Étuver. S'empl. adjectiv. Plaie étuvée.

ÉTUVÉE. s. f. Cuis. Manière de faire cuire des légumes, de la viande, du poisson, en les mettant soit dans un chaudron, dans une marmite, recouverts d'un torchon mouillé, soit dans une casserole dont on a luté le couvercle avec de la pâte, afin d'empêcher l'évaporation. V. BRAISE et ESTOUFFADE.

— Se dit aussi des viandes mêmes, cuites de cette façon. Etuvée de veau, de pigeonneaux. Faire une étuvée de carpe. || On dit encore absol. et dans le même sens, *Faire une étuvée.*

—Techn. Quantité de pains de sucre que peut contenir une étuve.

ÉTUVEMENT. s. m. Action d'étuver.

ÉTUVER. v. a. 1re conj. Laver en appuyant doucement. Ne se dit qu'en parlant d'une plaie, d'une partie malade. Il faut bien étuver cette plaie. *Étuver* avec de l'eau-de-vie, de l'eau tiède, du vin. (Acad.)

— Techn. Mettre au four ou à l'étuve. Étuver des pains de sucre.

— Art culin. Faire une étuvée.

— S'ÉTUVER. v. pron. Être étuvé. Cette plaie devrait s'étuver souvent.

ÉTUVISTE. s. m. Nom qu'on a donné dans tout le moyen âge à ceux qui faisaient le service des bains. On les nomme aujourd'hui baigneurs. Les *barbiers*, au XVIe siècle, étaient étuvistes, et sous ces deux noms réunis *barbiers-étuvistes*, ils formaient une corporation. (Ler. de Lincy.)

ÉTYM. Abréviation du mot Étymologie.

ÉTYMOLOGIE. s. f. (ét. gr., ἔτυμος, vrai; λόγος, discours). Origine d'un mot; la source dont il dérive; explication de son sens primitif par le sens particulier de chacun des mots élémentaires dont il est composé. Rechercher, donner l'étymologie d'un mot. Véritable, fausse étymologie. Il n'y a aucune *étymologie*, si bizarre qu'elle paraisse, qu'on ne puisse justifier par des exemples incontestables. (Bill.) En fait d'*étymologie*, les mots sont comme les cloches auxquelles on fait dire tout ce que l'on veut. (***)

— Se dit aussi de la science qui s'occupe de rechercher l'origine des mots. L'*étymologie* vient quelquefois à l'aide de l'historien qui, voulant remonter à l'origine et aux premiers développements d'une nation, espère trouver quelques indications utiles dans les noms de ses divinités, dans celui de la contrée où elle s'est établie et dans ceux des chefs qui l'ont conduite. (Vauch.)

ÉTYMOLOGIQUE. adj. des 2 g. Qui concerne les étymologies; un dictionnaire étymologique. La science étymologique. De nos jours, la science *étymologique* est cultivée, en général, avec plus de méthode et dans des vues plus des services importants à la grammaire générale, à la linguistique, à l'ethnographie, à l'histoire, à la philologie ancienne et moderne. (Vauch.)

ÉTYMOLOGIQUEMENT. adv. D'après l'étymologie, selon les règles de l'étymologie.

ÉTYMOLOGISÉ, ÉE. part. pass. du v. Étymologiser.

ÉTYMOLOGISER. v. a. 1re conj. Donner l'étymologie; s'occuper d'étymologie.

—S'ÉTYMOLOGISER. v. pron. S'accorder avec l'étymologie.

ÉTYMOLOGISTE. s. m. (pr. *é-ty-mo-lo-gi-ste*). Celui qui s'occupe d'étymologie, qui sait les étymologies. Le travail de l'étymologiste consiste à reconnaître les mots radicaux, à analyser dans leurs éléments les mots composés, à dégager de leurs altérations, de leurs désinences, les mots dérivés. Pour qui connaît la formation, le mécanisme et l'esprit d'une langue, il n'y a pas au monde de science plus difficile que celle de l'*étymologiste*, et où il soit plus permis de s'égarer dans le vaste champ des conjectures. (Bill.)

EU, EUE. part. pass. du v. Avoir (pr. *u*). Il ne s'emploie qu'avec le verbe *avoir*, et suit les règles ordinaires des participes, c'est-à-dire qu'il est invariable toutes les fois que le régime est placé après lui. Avez-vous pris le royaume de Naples? Non, j'ai *eu* d'autres expéditions à faire. (Fén.) Combien de fois nos peuples n'ont-ils pas *eu* la même crédulité. (Volt.) Les sciences ont *eu* beaucoup de martyrs. (A. Martin.) Napoléon a *eu*, dit-il, jusqu'à quatre cent millions d'espèces dans les caves des Tuileries. (Le comte de Las-Cases.)

— Il s'accorde, au contraire, quand le régime le précède. C'est une des plus belles, une des plus précises et des plus complètes éditions que nous ayons *eues*. Cette tragédie unique dans son genre, dédiée à un des plus vertueux papes que l'Église ait *eus* jamais. (Volt.) Le célèbre Du Guay-Trouin, l'un des plus grands hommes de mer qu'ait *eus* la France. (Id.) Voulez-vous savoir pourquoi il n'a pas réussi? C'est trop de modestie qu'il a *eu*. (Besch.) Tant de témérité vous avez *eu*! (Id.) Il ne laissa pourtant pas, en lui donnant des marques de son affection, de lui reprocher le peu de confiance qu'il avait *eu* en lui. (Le Sage.) Le peu d'instruction qu'il a *eu* le fait tomber dans mille erreurs. (Marm.)

— Quand plusieurs substantifs sont joints par les expressions comparatives *comme, ainsi que, de même que, aussi bien que, non plus que*, etc., le partic. *eu* ne s'accorde ordinairement qu'avec le sujet de la proposition principale. Lorsqu'au contraire les substantifs sont liés par *mais* ou *non seulement*, le participe prend l'accord du dernier. C'est moins son intérêt que votre félicité qu'il a *eu* en vue. (Besch.)

— Avec *en*, ce participe s'accorde toutes les fois que *en* est précédé d'un régime direct. Le nègre Dominique après la mort de sa femme ne manquait pas un seul jour de prendre le garçon et la petite fille qu'il en avait *eus*, et de les porter sur la tombe de la défunte. (B. de St-P.)

— Mais il ne s'accorde pas toutes les fois que *en* n'est pas précédé d'un régime direct. Ces lois pourraient avoir quelques exceptions chez nous, comme elles en ont *eu* chez les Grecs. (Volt.) Combien de fois Gênes, Florence et Pise ont-elles changé de maîtres? Si Venise n'en a jamais *eu*, elle ne doit cet avantage qu'à ses profonds marais appelés lagunes. (Id.) On a vu des femmes très-savantes comme il en fut de guerrières; mais il n'y en a jamais *eu* d'inventrices. (Id.) Il y a eu de meilleurs poètes que Voltaire; il n'y en a point *eu* de mieux récompensés. (Labeaum.) Pour de vrais soupçons, non, mon ami, je n'en ai point *eu*. (Collé.) On a honte d'avouer qu'on a de la jalousie, et l'on se fait honneur d'en avoir *eu*. (La Rochef.) || Quelques écrivains l'ont cependant fait varier dans ce cas. La France eut dès l'année qui suivit la disgrâce de la Hogue, des flottes aussi nombreuses qu'elle en avait *eues* déjà? (Volt.) L'usage des cloches est chez les Chinois de la plus haute antiquité, nous n'en avons *eues* en France qu'au sixième siècle de notre ère. (Id.) Il n'y a que les légions qui soient à la solde du prince, et le seul tribut de l'Egypte, de l'Afrique et de la Sicile en nourrirait trois fois autant que l'empire en a jamais *eues*. (Marm.)

— *Eu à.* Lorsque le participe *eu* est suivi de la préposition *à*, et que cette préposition peut se résoudre par ces mots *pour que, afin que*, etc., il s'accorde. Les livres que j'ai *eus* à lire étaient instructifs. (Besch.) Les travaux que j'ai *eus* à faire étaient avantageux. (Id.) Les mémoires de dépense que j'ai *eus* à régler, étaient très-embrouillés. (Id.) Les pages que j'ai *eues* à transcrire étaient presque illisibles. (Id.) Les leçons que j'ai *eues* à apprendre m'ont peu coûté d'étude. (Id.) La matière que j'ai *eue* à traiter m'a donné beaucoup de travail. (Id.) Les voyages que j'ai *eus* à entreprendre m'ont fort amusé. (Id.) La lettre que j'ai *eue* à rédiger traitait d'un objet délicat. (Id.)

— Mais lorsque la proposition *à* ne peut se tourner par *pour que, afin que*, le régime appartient à l'infinitif qui suit, et le participe *eu* est invariable. Les obstacles que j'ai *eu* à vaincre. (Besch.) Les ennemis que nous avons *eu* à combattre. (Id.) Les périls que nous avons *eu* à courir. (Id.) Les injures qu'ils ont *eu* à essuyer. (Id.) Les fleuves que nous avons *eu* à supporter avant de se reposer dans le port où on la voit! (De Prad.)

— *Il y a eu.* Le participe *eu* est invariable dans cette locution impersonnelle, bien que précédé d'un complément pluriel. Que de cerfs nous ont coûtées les orages multipliés qu'il y a *eu* cette année! (Bonif.) La disette qu'il y a *eu* cet hiver a causé bien des maladies. (Lem.) Lorsque le gouvernement fut devenu monarchique, on laissa cet abus, à cause des inconvénients qu'il y aurait *eu* à le changer. (Vertot.) C'est en Egypte que l'on conçut une des idées les plus utiles à la morale qu'il y ait jamais *eu*. (Thomas.)

EU. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Dieppe (Seine-Inférieure); beau château royal du roi des Français.

EUBAGES. s. m. pl. Cult. druid. Nom d'une classe de druides, anciens prêtres des Gaulois, qui s'adonnaient à l'étude de la physique, de l'astronomie et de la divination.

EUBIOTIQUE. s. f. (ét. gr., εὖ, bien; βίος, vie). Didact. Ensemble de préceptes relatifs à l'art de bien vivre.

EUBLÉPHARIDE. s. m. Erpét. Genre de reptiles sauriens.

EUBOÏQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à l'Eubée.

— *La mer Euboïque.* La mer qui baigne le littoral de Cumes.

— Métrol. *Monnaie euboïque.* Ancienne monnaie athénienne. Le talent euboïque valait 7,500 drachmes.

— On trouve dans les traductions des poètes anciens, le vers, l'antre, la sibylle euboïque; il s'agit ici de Cumes, ville d'Italie.

EUBRIE. s. f. Entom. Genre d'insectes coléoptères.

EUBULIDE. Philosophe de l'antiquité, né à Milet, l'an 360 av. J.-C., fut un des adversaires d'Aristote, et compta Démosthèmes parmi ces auditeurs.

EUCALYPTE. s. m. (ét. gr., εὖ, bien; καλύπτω, je couvre, bien coiffé). Bot. Genre de plantes myrtoïdes, dont les espèces, au nombre d'une trentaine environ, sont pour la plupart de grands et beaux arbres des forêts de la Nouvelle-Hollande.

EUCÉLION. s. m. (du gr. εὐκηλία, repos, immobilité). Bot. Genre de plantes de la famille des alcyons.

EUCÈRE. s. f. (ét. gr., εὖ, bien; κέρας, corne ou antenne). Entom. Genre d'insectes hyménoptères, mellifères, espèce d'abeilles solitaires à longues antennes.

EUCHAKITE ou **EUSCHAKITE.** s. m. Relig. mus. Membre d'un ordre monastique turc fondé au XVIe siècle par Hussam-ud-Dinn Euschaky.

EUCHARIS. s. m. Entom. Genre d'insectes hyménoptères, pupivores.

EUCHARISTIE. s. f. (du gr. εὐχαριστία, formé de εὖ, bien; χάρις, grâce, charité, amour). Nom que l'Eglise catholique donne au sacrement par lequel on reçoit réellement et substantiellement le corps, le sang, l'âme et la divinité de Notre Seigneur Jésus-Christ sous les espèces du pain et du vin.

— Le corps, le sang, l'âme et la divinité de Jésus-Christ, contenus sous les apparences du pain et du vin. Adorer la sainte Eucharistie. Exposer l'Eucharistie aux regards et à l'adoration des fidèles. Porter l'Eucharistie en procession. L'Eucharistie est le symbole d'une chose sainte et le signe visible d'une grâce invisible.

EUCHARISTIQUE. adj. des 2 g. (pr. *eu-ka-ri-sti-que*; rad. *Eucharistie*). Qui appartient au sacrement de l'Eucharistie. Les espèces eucharistiques. Il n'est d'usage que dans le style dogmatique.

EUCHÈTES ou **EUCHITES.** s. m. pl. (pr. *eu kè-te*; du gr. εὐχή, prière). Hist. relig. Nom donné à d'anciens sectaires chrétiens qui regardaient la prière comme la seule chose nécessaire au salut. Ils rejetaient les sacrements de baptême, d'ordre et de mariage.

EUCHLORINE. s. m. pr. *eu-klo-rine*; du gr. εὔχλωρος, formé de εὖ, bien, et χλωρός, verdâtre). Chim. Gaz oxyde chloreux, protoxyde de chlore.

EUCHOLOGE. s. m. V. EUCOLOGE.

EUCHONDRITE. s. m. (ét. gr., εὖ, bien; χόνδρος, grain). Erpét. Famille de reptiles ophidiens, renfermant ceux qui ont la peau grenue et ne sont pas vénéneux.

EUCHRÉE. s. f. (pr. *eu-kré*). Entom. Genre d'insectes détaché de celui des chrysis, et très-rapproché de celui des stilbes.

EUCHROÏE. s. f. (du gr. εὐχροία, formé de εὖ, bien, et χροία, couleur). Médec. Teint fleuri qui annonce la bonne santé.

EUCHROME. adj. des 2 g. (ét. gr., εὖ, bien; χρῶμα, couleur). Didact. Qui a une belle couleur.

EUCHYLE. s. f. (du gr. εὔχυλος, succulent). Bot. Genre de plantes exotiques.

EUCHYME. s. m. (ét. gr., εὖ, bien; χυμός, chyme). Bot. Cambium ou suc nutritif des végétaux.

EUCLANIDE. s. f. Helmint. Genre d'animalcules infusoires.

EUCLANIDOTE. adj. des 2 g. Helm. Qui ...

s. m. pl. Famille d'animalcules infusoires, ayant pour type le genre euclanide.

EUCLASE. s. f. (ét. gr., εὖ, bien; κλάω, je brise, qui se brise facilement). Min. Emeraude prismatique, substance minérale du Brésil d'une grande fragilité, que son éclat et sa couleur ont fait placer parmi les gemmes.

EUCLÉE. s. f. (du gr. εὔκλεια, gloire, beauté). Bot. Arbrisseau toujours vert du cap de Bonne-Espérance.

EUCLIDE d'Alexandrie. Célèbre géomètre grec, qui florissait 300 ans avant J.-C., sous le règne de Ptolémée-Lagus. Ses ouvrages nous ont transmis les connaissances mathématiques de l'ancienne Grèce. La partie qui traite de la géométrie sert encore aujourd'hui de base à l'enseignement de cette science.

EUCLIDIE. s. f. Entom. Genre de papillons.

— Bot. Genre de plantes vulgairement appelé rosier de Jéricho.

EUCLIDIÉ, ÉE. adj. des 2 g. Bot. Qui ressemble à une euclidie. || EUCLIDIÉES. s. f. pl. Famille de crucifères, ayant pour type le genre euclidie.

EUCLIDIEN, IENNE. adj. Didact. Qui appartient à Euclide.

— *Méthode euclidienne.* Méthode de démonstration rigoureuse et synthétique qui domine dans les écrits d'Euclide.

— Substantiv. Partisan d'Euclide.

EUCNÉMIDE. s. m. Entom. Genre d'insectes coléoptères.

EUCNÉMIDIEN. adj. m. Antiq. gr. Littér. Qui a de belles cnémides.

EUCNISMES. s. m. pl. Antiq. gr. Sacrifices pour les morts que les Argiens offraient à Mercure et à Apollon.

EUCOLOGE. s. m. (ét. gr., εὐχή, prière, et λόγος, discours). Rituel ou recueil qu'on doit à l'Eglise grecque ou d'Orient, et qui contient les ordres et les rites de la liturgie sacrée, des offices et des sacrements, etc. Dans l'*Eucologe*, il y a plus de poésie, plus de morale que dans tous nos poètes et philosophes anciens et modernes. (Denne-Baron.)

— Livre de prières où se trouve l'office des dimanches et des principales fêtes de l'année. On m'a fait présent d'un bel eucologe. On le nomme aussi *Missel* ou *Bréviaire*.

EUCOME. s. f. (ét. gr., εὖ, bien; κόμη; chevelure au propre, feuille et fleur au figuré). Bot. Syn. de Basile.

EUCOMIE. s. f. Bot. Genre de plantes du cap de Bonne-Espérance.

EUCRASIE. s. f. (ét. gr., εὖ, bien; κρᾶσις, tempérament). Médec. Tempérament tel qu'il convient à la nature, à l'âge et au sexe de la personne.

EUCRATÉE. s. f. Zooph. Genre de polypiers de la famille des polypes à cellules.

EUCRYPHIE. s. f. (ét. gr., εὖ, bien, bon; κρύπτω, caché, fermé). Bot. Grand arbre appelé *chêne du Chili*, dont le bois est rouge et presque incorruptible.

EUDÈME. s. m. Bot. Genre de plantes crucifères du Pérou.

EUDÉMON. s. m. Entom. Espèce de papillon.

EUDÉMONIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport à l'eudémonisme. L'art eudémonique.

— s. m. Syn. d'Eudémonisme.

EUDÉMONISME. s. m. (ét. gr., εὖ, bien; δαίμων, démon, génie). Moral. Système qui consiste à reconnaître le bien-être comme le mobile suprême de toutes les actions.

— Art de contribuer à l'acquisition du bien-être, et la science qui fait voir comment il faut agir pour exercer cet art avec effet.

EUDES. Comte de Paris et duc de France, fils aîné de Robert le Fort; fut roi de la France occidentale, et mourut en 898.

EUDESMIE. s. f. Bot. Arbrisseau de la famille des myrtoïdes, de la Nouvelle-Hollande.

EUDIALITE. s. f. Minér. Substance minérale du Groënland, d'un violet rougeâtre. C'est un composé de silice, de soude, de zircone, de chaux et de fer.

EUDIAPNEUSTIE. s. f. (ét. gr., εὖ, bien; διά, par; πνέω, je respire). Médec. Respiration facile.

EUDIOBIOTIQUE. s. f. Didact. Art de mener une vie joyeuse.

EUDIOMÈTRE. s. m. (ét. gr., εὐδία, temps serein, μέτρον, mesure). Phys. Instrument dont on se sert pour mesurer la quantité d'oxygène contenu dans l'air atmosphérique ou dans un volume donné du fluide élastique. Eudiomètre à gaz hydrogène de volta. Eudiomètre à potassium, à mercure, etc.

EUDIOMÉTRIE. s. f. Phys. Art d'analyser les gaz au moyen de l'eudiomètre.

EUDIOMÉTRIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport à l'eudiométrie. Instrument eudiométrique. Expérience eudiométrique.

EUDISTE. s. f. Hist. rel. Religieuse de l'ordre de S. Augustin, qui joignait aux trois vœux ordinaires celui de se consacrer à l'instruction des pécheresses repentantes.

EUDORE. s. f. Entom. Espèce de papillon.

— Bot. Genre de plantes à fleurs composées ...

EUDOXIEN. s. m. Hist. rel. Membre d'une secte chrétienne qui existait au IVe siècle.

EUDROMIDE. s. f. Entom. Genre de papillons.

EUDROMIE. s. f. Ornith. Genre de l'ordre des gallinacés, qui ne comprend encore qu'une seule espèce, l'eudromie élégante de la Patagonie.

EUDYNAMIE. s. f. Médec. Accord, état régulier des forces vitales.

EUDYPTE. s. m. Ornith. Oiseaux aquatiques.

EUÉMIE. s. f. (ét. gr., εὖ, bien; αἷμα, sang). Médec. Bonne nature de sang.

EUÉRÉTHISME. s. m. (ét. gr., εὖ, bien; ἐρεθίζω, j'irrite, je provoque). Médec. Irritation normale des muscles.

EUESTHÉSIE. s. f. Médec. Etat normal de la sensibilité.

EUEXIE. s. f. (ét. gr., εὖ, bien ; ἕξις, habitude du corps). Médec. Bonne disposition du corps.

EUFRAISE. s. f. (ét. gr. εὖ, bon ; φρήν, esprit ; heureuse disposition ; par allusion aux effets merveilleux qu'on lui a longtemps attribués contre les maladies des yeux). Bot. Genre de plantes annuelles, herbacées, rhinantoïdes, dont l'eufraise officinale est vulgairement nommée *casse-lunette*.

EUGÈNE (Papes). Quatre papes de ce nom sont montés sur la chaire de saint Pierre. || EUGÈNE Ier, 77e pape, élu en 653, mourut en 658. || EUGÈNE II, 103e pape, assembla un concile à Rome, en 826, pour le rétablissement de la discipline. || EUGÈNE III, 173e pape, fut élu le 14 février 1145, eut à lutter contre Arnaud de Brescia, et condamna les hérésies de Gilbert de Poitiers. || EUGÈNE IV, 225e pape, succéda à Martin V, le 11 mars 1431, et mourut 23 février 1447.

EUGÈNE (François de Savoie, dit le Prince). Fils d'Eugène Maurice, comte de Soissons, et d'Olympe Mancini, naquit à Paris en 1663. Rebuté par Louis XIV, il offrit ses services à l'empereur d'Allemagne, devint généralissime de ses armées, et gagna sur les Français les batailles d'Hochstett et de Malplaquet. Mort à Vienne en 1736.

EUGÈNE DE BEAUHARNAIS. Fils d'Alexandre, vicomte de Beauharnais, et de Joséphine Tascher de la Pagerie, naquit à Paris le 3 septembre 1781. Aide de camp du général en chef Bonaparte, son beau-père, lors de l'expédition d'Egypte ; chef d'escadron à Marengo ; colonel des chasseurs-guides en 1802, général de brigade en 1804 ; puis vice-roi d'Italie ; vainqueur des Autrichiens à Raab en 1809, le prince Eugène se couvrit de gloire dans la retraite de Moscou. Après les désastres de 1814, il se retira auprès du roi de Bavière, dont il avait épousé la fille, en 1806. Mourut à Munich, le 21 février 1824.

EUGÉNIACRINITE. s. f. Polyp. Genre de polypiers.

EUGÉNIE. s. f. Bot. Genre de plantes myrtacées, croissant dans la Guiane, dans le Malabar et dans la Polynésie.

EUGÉNIE. s. f. (ét. gr., εὖ, bien ; γένος, naissance). Ant. gr. Personnification allégorique de la noblesse chez les anciens.

— Nom de femme chez les modernes.

EUGÉNINE. s. f. Chim. Substance cristalline que dépose l'eau distillée de girofle. L'eugénine est soluble dans l'alcool et dans l'éther.

EUGÉNIOÏDE. adj. des 2 g. Bot. Qui ressemble à une eugénie.

EUGÉRIE. Myth. Déesse à laquelle les dames romaines sacrifiaient pour être préservées d'accidents pendant leur grossesse.

EUGLOSSE. s. f. (ét. gr., εὖ, bien ; γλῶσσα, langue). Entom. Genre d'insectes hyménoptères, famille des mellifères, à lèvre prolongée ou langue musculaire.

EUGRAPHE. s. m. (ét. gr., εὖ, bien ; γράφω, je décris). Phys. Sorte de chambre obscure, qui a la propriété de représenter les objets dans leur position naturelle, avec la plus grande netteté.

EUGUBINES ou **EUGUBIÈNES.** adj. et s. f. pl. Tables de bronze portant cinq inscriptions en langue ombrique, mêlée d'étrusque, et deux en caractères latins, contenant des faits relatifs aux guerres d'Italie, t[illegible] à Euguoio ou Gubbio ville de l'Ombrie, en 1444.

EUH. Int[illegible] à marquer l'admiration, l'[illegible] l'ennui, l'impatience, surtout qu[illegible]. Comment ? d'autre ! [illegible] a-t-elle commis... ! (Mol.) *Euh !* e[illegible] les journaux et l'autorité nous en feront raison. (Beaumarch.)

— Syn. comp. EUH ! HEU ! V. AHU.

EUHÉDYSARÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble au sainfoin || EUHÉDYSARÉES. s. f. pl. Section de la famille des légumineuses comprenant celles qui ressemblent au sainfoin.

EUHÉMIE. s. f. Médec. Orthographe vicieuse donnée par le complém. de l'Acad. V. EUSÉMIE.

EUKAIRITE. s. f. Minér. Minéral de la Suède.

EULABES. s. m. pl. Ornith. V. MAINATES.

EULALIE. s. f. Annél. Genre de vers à sang rouge.

[illegible] distinct de plantes de la famille des leptospermées.

EULEPTOSPERMÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à un euleptosperme. || EU[illegible]OSPERMÉES. s. f. pl. Famille de plantes, ayant pour type le genre euleptosperme.

EULER (Léonard). Célèbre géomètre, né à Bâle en 1707, mort à Saint-Pétersbourg en 1783. Génie profond, inventif, il traita entièrement la mécanique par l'algèbre, perfectionna le calcul intégral et le calcul différentiel, créa le calcul algébrique des fonctions circulaires, etc. Euler avait été frappé de cécité à l'âge de 59 ans.

EULIMÈNE. s. f. Crust. Genre de crustacés de l'ordre des branchiopodes, famille des phyllopes.

EULOGE. s. m. (du gr. εὐλογία, louange, formé de εὖ, bien ; λέγω, je dis). Mot grec employé pour Rapport, témoignage, prière, bénédiction, épitaphe, testament.

EULOGIES. s. f. pl. (du gr. εὐλογέω, je bénis, formé de εὖ, bien, et de λέγω, je dis). Liturg. Choses bénites. Au propre, Pain bénit.

— Morceaux de pain consacré, qui se distribuent dans l'Eglise grecque, et qu'on envoie aux absents.

— Aumônes ou présents qu'on se faisait autrefois aux fêtes solennelles, et qui consistaient en mets ou en vins, qu'on faisait bénir.

EULOPHE. s. m. Entom. Genre d'insectes hyménoptères pupifores, tribu des chalcidites.

EULVANITE. s. m. Relig. mus. Membre d'un ordre monastique turc, fondé au VIIIe siècle, par Chéik-Eulvann.

EUMAÏCE. s. m. Bot. Sorte de baume.

EUMÉDON. s. m. Entom. Papillon argus très-rare.

EUMÈNE. s. f. Entom. Genre d'insectes hyménoptères, de la section des porte-aiguillon, famille des diploptères, tribu des guépiaires.

EUMÈNE. Secrétaire intime de Philippe, roi de Macédoine, et puis d'Alexandre le Grand, qui le fit général, fut aussi vaillant sur les champs de bataille qu'habile dans les conseils. Il périt égorgé par Antigone ; 315 ans av. J.-C.

EUMÉNIDES. s. f. pl. (du gr. εὐμενής, bienfaisant, formé de εὖ, bien ; et de μένος, esprit). Myth. Nom que les Grecs donnaient aux Furies, par antiphrase.

EUMÉNIDIES. s. f. pl. Ant. gr. Fêtes annuelles célébrées à Athènes, en l'honneur des Euménides ou Furies.

EUMÉRODE. adj. des 2 g. (ét. gr., εὖ, bien ; μέρος, membre). Erpét. Qui a des pattes très-distinctes. || EUMÉRODES. s. m. pl. Famille de reptiles sauriens, renfermant ceux de ces reptiles qui ont les membres bien conformés.

EUMOLPE. Myth. Fille d'Orphée selon les uns, ou du poète Musée, selon d'autres, établie par Cérès pour présider à ses mystères.

— Contemporain de Triptolème, qui apprit de Cérès l'art d'ensemencer la terre.

EUMOLPE. s. m. Entom. Genre d'insectes coléoptères comprenant le gribouri.

EUMOLPIDES. adj. et s. m. pl. Ant. gr. Nom d'une famille sacerdotale d'Athènes, qui donna un hiérophante aux mystères d'Eleusis, tant que le temple de Cérès subsista parmi eux, c'est-à-dire pendant 1200 ans.

EUMORPHE. s. m. (pr. *eu-mor-phe ;* du gr. εὔμορφος, bien fait). Entom. Genre d'insectes coléoptères trimères, famille des fongicoles.

EUNECTE. s. m. Erpét. Genre de serpents.

EUNICE. s. f. Annél. Genre de vers à sang rouge, de l'ordre des chétopodes, que l'on trouve abondamment sur les côtes occidentales et septentrionales de la France.

EUNICÉ. s. f. Zooph. Genre de polypiers, de l'ordre des gorgoniées, division des polypiers flexibles corticifères. On en connaît dix espèces. || EUNICÉES. s. f. pl. Famille d'annélides qui a pour type le genre eunice.

EUNICIEN, IENNE. adj. Annél. Qui ressemble à une eunice. || EUNICIENS. s. m. pl. Individus de l'ordre des annélides errantes, ayant pour type le genre eunice.

EUNOMIE. s. f. Bot. Genre de plantes crucifères. || Polyp. Genre de polypiers.

EUNOMIEN, IENNE. s. Hist. relig. Membre d'une secte arienne, qui pensait que Jésus-Christ n'était Dieu que de nom, et qu'il ne s'était pas uni substantiellement à l'humanité.

EUNOMOPHRONIEN, IENNE. s. Hist. Membre d'une secte chrétienne fondée au IVe siècle, et dont les opinions participaient de la doctrine des eunomiens et de celle des théophroniens.

EUNOTE. adj. des 2 g. Qui a un dos élégant. || EUNOTES. s. m. pl. Erpét. Famille de reptiles sauriens.

EUNUCHISME. s. m. (du gr. εὐνουχίζω, je mutile). Chir. Castration.

— Hist. Pouvoir des eunuques en Orient.

EUNUQUE. s. m. (du gr. εὐνοῦχος, gardien de lit, fait de εὐνή, lit ; ἔχω, je garde). Homme privé de la faculté d'engendrer par l'ablation des parties génitales, et dont on sert en Orient pour garder les femmes. Eunuque noir, blanc. Les eunuques du sérail. Les princes d'Orient [illegible] ques. Le trait distinctif de l'*eunuque* est la mollesse, la flaccidité, la pâleur de ses chairs le relâchement de son tissu cellulaire ; son système glanduleux est très-développé, très-lymphatique, comme chez le sexe féminin, dont il copie les formes. (Virey.)

— Hist. relig. Sectaires fanatiques du IIIe siècle qui se mutilaient eux-mêmes, et rendaient eunuques tous ceux qu'ils rencontraient. Ils furent aussi nommés *valésiens*.

— Anc. mus. Espèce de flûte dont l'embouchure était couverte par une pelure d'oignon ou une peau très-mince. C'est notre mirliton.

EUNUS. Esclave romain, natif de Syrie, souleva ses compagnons d'esclavage en Sicile et se vit à la tête de cinquante mille d'entre eux. Il défit plusieurs généraux romains. Pris par Perpenna, il fut mis en croix 136 ans av. J. C.

EUOMPHALE. s. m. Conchyl. Genre de coquilles fossiles univalves.

EUOMPHALIEN, IENNE. adj. Anat. Qui a un ombilic bien conformé.

EUOSME. s. m. (du gr. εὐοσμία, bonne odeur). Bot. Arbrisseau exotique, espèce de gentiane de la Nouvelle-Hollande.

EUPARÉE. s. f. (ét. gr., εὖ, bien, παρειά, joue ; litt. *belle joue*, par allusion à la belle couleur de chair du fruit d[illegible] plante). Bot. Genre de plantes de la famille des primulacées.

EUPATHIE. s. f. (ét. gr., εὖ, bien ; πάθος, souffrance). Médec. Douceur, résignation dans les souffrances.

EUPATOIRE. s. f. (ét. gr., εὖ, bien ; πατήρ, père, litt. *bon père*). Bot. Genre de plantes vivaces de l'Amérique méridionale.

EUPATORIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à un eupatoire. || EUPATORIÉES. s. f. pl. Division de plantes à fleurs composées établie dans la famille des synanthérées, et qui a pour type le genre eupatoire.

EUPATORINE. s. f. Chim. Sorte d'alcali organique.

EUPATORIOÏDE. adj. des 2 g. Bot. Qui a l'apparence d'une eupatoire.

EUPATRIDE. adj. et s. (ét. gr., εὖ, bien ; πατήρ, père). Ant. gr. Membre des familles nobles d'Athènes. Tous les citoyens qui n'étaient pas eupatrides étaient classés parmi les *Thètes*, prolétaires, ou les *Métœces*, étrangers.

EUPEPSIE. s. f. (du gr. εὐπεψία, formé de εὖ, bien, et de πέπτω, je cuis). Médec. Bonne digestion ; c'est l'opposé de *dyspepsie*.

EUPÉTALE. s. f. Pierre précieuse, l'opale.

— Bot. Laurier nain à grandes feuilles.

EUPHÉE. s. f. Entom. Genre d'insectes de la famille des oniscoïdes.

EUPHÉMIE. s. f. (ét. gr., εὖ, bien ; φημί, je parle). Ant. gr. Prière que les Lacédémoniens adressaient aux dieux, pour leur demander qu'ils pussent ajouter la gloire à la vertu.

EUPHÉMIEN, ENNE. adj. et s. Hist. relig. Membre d'une secte chrétienne qui suivait la doctrine des massaliens.

EUPHÉMIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à l'euphémisme. Tour, expression euphémique.

EUPHÉMIQUEMENT. adv. Par euphémisme ; d'une manière euphémique.

EUPHÉMISME. s. m. (ét. gr., εὖ, bien ; φημί, je dis). Rhét. Figure de langage par laquelle on adoucit, on déguise des idées tristes, déshonnêtes, sous des idées plus douces, plus décentes, et qui laissent deviner les premières. Ainsi l'on dit, N'être plus jeune, pour, Etre vieux. C'est par euphémisme qu'on dit à un pauvre, Dieu vous assiste, au lieu de lui dire, Je n'ai rien à vous donner, etc. On doit aussi placer dans le domaine de l'*euphémisme* toutes ces formules de regret qu'emploie la rhétorique administrative quand il s'agit de refuser des emplois ou des faveurs. (Champagnac.)

EUPHLOGIE. s. f. (ét. gr., εὖ, bien ; φλέγω, je brûle.) Méd. Inflammation bénigne dans quelque partie du corps.

EUPHLOGIQUE. adj. des 2 g. Méd. Qui a rapport à l'euphlogie.

EUPHONE. s. f. (pr. *eu-fo-ne ;* ét. gr., εὖ, bien ; φωνή, voix). Ornith. Oiseau du genre des tangaras.

— Mus. Instrument qui consiste extérieurement en de petits cylindres de verre qu'on frotte longitudinalement avec les doigts mouillés, comme l'harmonica.

EUPHONE. adj. des 2 g. (ét., V. EUPHONIE). Qui a une belle voix.

EUPHONIE. s. f. (pr. *eu-fo-ni ;* ét. gr., εὖ, bien ; φωνή, voix). Facilité, aisance, agrément, élégance, de la prononciation.

— Gramm. Signifie ce qui rend la prononciation plus douce et plus coulante. On dit par euphonie *viendra-t-il* pour *viendra il ; si l'on* pour *si on*, etc.

— Mus. Son agréable d'une seule voix ou d'un seul instrument. Il est opposé à Symphonie, qui se dit du mélange de plusieurs sons.

EUPHONIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à l'euphonie, qui produit l'euphonie.

— *Lettres euphoniques.* Nous avons quatre lettres euphoniques *e, l, s, t.* || *E* s'emploie dans les verbes en *ger*, et seulement après le *g* quand il est suivi d'une des lettres *a, o :* Il rangea, nous rangeons. || *L* se met avant *on*, et [illegible] bien *si on*, et *si l'on*. V. ON.

— La lettre *s* s'ajoute dans les verbes de la première conjugaison, à l'*e* muet qui termine la seconde personne du singulier de l'impératif, quand le pronom *en* ou le pronom *y* doit suivre : Donnes-en

— Le *t* euphonique suivi et précédé du trait d'union se place entre un verbe à la troisième personne du singulier finissant par une voyelle, et un des sujets *il, elle, on :* Achève-t-il aujourd'hui ? S'exprime-t-elle avec facilité.

EUPHORBE. s. m. (pr. *eu-for-be ;* du gr. εὐφορβία, bonne nourriture). Bot. Genre de plantes renfermant des espèces frutescentes dans les contrées tropicales, herbacées dans les espèces indigènes, dont quelques-unes sont plus ou moins dangereuses pour l'homme et les animaux.

— Comm. Gomme-résine qui exsude d'un grand arbrisseau d'Orient, et qu'on apporte du Levant en larmes de formes irrégulières demi-transparentes, friables, inodores. On en fait usage dans l'art vétérinaire comme épispastique. C'est un drastique violent.

EUPHORBIACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une euphorbe. || EUPHORBIACÉES. s. f. pl. Famille de plantes dicl[illegible] irrégulières, ayant pour type le genre euphorbe.

EUPHORIE. s. f. (ét. gr., εὖ, bien ; φέρω, je porte). Méd. Facilité de supporter une maladie ou un effort critique qui en modifie la marche.

— Bot. Genre de plantes originaires d'Asie, ainsi nommées de l'extrême abondance de leurs fruits.

EUPHOTIDE. s. f. Géol. Espèce de roche diallagique renfermant un mélange de serpentine et de mica.

EUPHRATE. Géogr. anc. et mod. Fleuve de la Turquie d'Asie, qui prend sa source dans les montagnes de l'Arménie, et s'unit au Tigre sous les murs de Khorna. On place communément le paradis terrestre sur ses rives. Nemrod y fonda l'empire des Babyloniens.

EUPHRATENSE. Géogr. anc. Portion de la Syrie dans le voisinage de l'Euphrate.

EUPHRATÉSIE. s. f. Antiq. Subdivision du diocèse d'Orient, bornée à l'est par l'Euphrate qui lui donne son nom.

EUPHRONÉE. adj. f. (du gr. εὐφρόνη). Qui porte conseil ; épithète de la nuit.

EUPHROSYNE. (du gr. εὐφροσύνη, prudence, gaîté). Myth. Une des trois Grâces, fille de Jupiter et d'Eurynome.

— Annél. Genre de vers à sang rouge, voisin des chloés et des amphinomes, comprenant deux espèces.

— Entom. Espèce de papillon.

EUPHUÏSME. s. m. Archéol. Langage extrêmement affecté et métaphorique, fort à la mode à la cour d'Angleterre, sous Elisabeth.

— Néol. Extrême pureté de langage.

EUPHUÏSTE. s. des 2 g. Archéol. Celui qui parle l'euphuïsme.

EUPION. s. m. (ét. gr., εὖ, bon ; πίον, graisse). Chim. Huile pyrogénée liquide produite par la distillation sèche des substances organiques.

EUPLASIE. s. f. Méd. Matière animale essentiellement organisable.

EUPLÉE. s. f. Helmint. Genre d'animalcules infusoires.

EUPLOCAMPE. s. m. Entom. Genre de l'ordre des lépidoptères, famille des nocturnes, tribu des tinéites.

EUPLOTE. adj. des 2 g. Helmint. Qui ressemble à une euplée. || EUPLOTES. s. m. pl. Famille d'animalcules infusoires polygastriques, ayant pour type le genre euplée.

EUPNÉE. s. f. (ét. gr., εὖ, bien ; [illegible] je respire). Pathol. Facilité de respirer.

EUPODE. adj. des 2 g. (ét. gr., εὖ, bien ; πούς, pied). Zool. Qui a des pattes longues ou volumineuses. || EUPODES. s. m. pl. Famille d'insectes coléoptères tétramères, divisée en deux tribus, les sagrides et les criocérides.

EUPOMATIE. s. f. (pr. *eu-po-ma-ci*). Bot. Arbre de la Nouvelle-Hollande, de la famille des hilospermes.

EUPRÉPIDE. s. m. Erpét. Genre de reptiles sauriens.

EUPTÈRE. adj. des 2 g. (ét. gr., εὖ, bien ; πτερόν, plume). Zool. Qui a de belles plumes.

EUPTÉRIDE. adj. des 2 g. (ét. gr., εὖ, bien ; πτερίς, fougère). Bot. Qui a une belle couleur de fougère.

EURCHIN. s. m. Bot. Nom vulgaire d'un champignon du genre des hydnes.

EURE. Géogr. Rivière de France, qui donne son nom à deux départements ; prend sa source dans le département de l'Orne, et se jette dans la Seine au-dessus de Pont-de-l'Arche, après un cours de 180 kil., dont 88 sont navigables.

— Département de France, formé de la partie orientale de l'ancienne Normandie, divisé en cinq arrondissements et trente-six cantons. On y élève beaucoup de chevaux ; l'éducation des bestiaux est considérable, l'industrie est très-active et très-variée ; 125,000 hab.

EURE-ET-LOIR. Géogr. Département de France, essentiellement agricole, formé de la Beauce et d'une partie de l'Ile de France, partagé en quatre arrondissements, subdivisés en [illegible] grenier de la capitale. La quantité de froment qu'il produit est évaluée à 1,600,000 hectol. par an ; plus de six cents moulins à farine ; 285,000 hab.

EURHINE. s. m. (ét. gr., εὖ, bien ; ῥίν, nez). Entom. Genre d'insectes coléoptères.

EURIPE. Géogr. Détroit qui sépare l'Eubée ou Négrepont de l'Attique et de la Béotie.

EURIPE. s. f. Antiq. gr. Nom donné à des fossés qui entouraient quelquefois le lieu où les jeunes gens se livraient aux exercices du corps, et particulièrement au bras de l'Eurotas qui ceignait la palestre à Sparte

— Ant. rom. Canal en général, et surtout canaux que l'on creusait dans le cirque, quand on voulait y introduire des hippopotames ou des crocodiles.

— Fig. S'est dit pour Mouvement irrégulier. Une prudente critique des auteurs nous découvre le calme ou la tempête de leurs passions, *l'euripe* de leurs mouvements et l'admirable diversité de leurs esprits. (Naudé.)

EURIPIDE Célèbre poète tragique grec, né à Salamine, 480 ans av. J.-C.

EURITE. s. f. Min. Espèce de feldspath, roche stratifiée affectant des formes prismatiques.

EUROPE Myth. Fille d'Agénor, roi de Phénicie, et sœur de Cadmus ; fut aimée de Jupiter qui, ayant pris la forme d'un taureau, l'enleva, et la transporta dans cette partie du monde a laquelle elle donna son nom.

EUROPE. Géogr. anc. Une des trois parties du monde connue des anciens ; ils lui donnaient pour bornes à l'ouest la mer Egée, le Pont-Euxin et le Tanaïs, et au nord la Baltique.

— Ancienne province de l'Illyrie, formant la partie orientale de la Thrace, et s'étendant tout le long de la côte qui regarde l'Asie Mineure, depuis le Pont-Euxin jusqu'à l'Archipel.

— Géogr. mod. L'Europe a pour limites au nord et à l'ouest l'Océan, au sud la Méditerranée, les Dardanelles, l'Hellespont et la crête du Caucase jusqu'à la mer Caspienne ; à l'est le cours de l'Oural, puis enfin la chaîne des monts Ourals jusqu'à l'océan Glacial. Sa superficie est de 3 900 kilom. de longueur sur 3.500 de largeur. L'Europe, en y comprenant les îles qui en dépendent, s'étend en longitude du 13e degré occidental au 77e degré oriental, et en latitude du 35e au 81e degré boréal. C'est la plus petite des cinq parties du monde, mais la mieux cultivée, la plus civilisée, et proportionnellement la plus peuplée, environ 280,000,000 d'habitants.

— Iconol. Les modernes ont représenté l'Europe sous le symbole d'une femme magnifiquement vêtue, assise sur un trophée d'armes, de livres, de globes, des pinceaux à ses pieds. Elle porte une riche couronne ; d'une main elle tient un sceptre, de l'autre une corne d'abondance.

EUROPÉEN, ENNE. adj. et s. Habitant de l'Europe. ‖ Qui appartient à l'Europe ou à ses habitants. Nations européennes. Mœurs européennes.

> L'*Européen* que frappent ces paroles
> Servit des rois, suivit des conquérants. (Béranger.)

EUROPOME. s. m. Entom. Espèce de papillon de jour.

EUROTAS. Géogr. anc. Fleuve de la Laconie, qui passait a Sparte. Ce fut sur ses bords que Jupiter trompa Léda. On lui rendait les honneurs divins. Ce fleuve se nomme Iri jusqu'à sa cataracte ; il prend ensuite le nom d'Hélos.

EUROTE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des gastéromyces.

EUROTION. s. m. Bot. Genre de champignons.

EURUS. Myth. Vent d'orient ; un des quatre principaux vents. L'eurus oriental. L'*Eurus* fier de monter les chevaux de l'Aurore (Del.)

— Iconol. Les modernes le représentent sous la figure d'un jeune homme ailé, qui va semant des fleurs de chaque main partout où il passe ; derrière lui est un soleil levant.

EURYALE. Jeune Troyen, fils d'Opheltès et compagnon d'Énée ; pénétra avec Nisus dans le camp ennemi et y trouva la mort.

— Zooph. Genre d'acalèphes. V. ASTÉRIE.

— Entom. Espèce de papillons.

— Conchyl. Genre d'oursins.

EURYALIQUE adj. des 2 g. (du gr. εὐρυαλὴς, dont l'aire est large). Didact. Se disait des vers latins dont les mots augmentent en syllabes. Vers euryaliques. Syn. de Rhophalique.

EURYANDRE. s. f. (ét. gr., εὐρὺς, large ; ἀνὴρ, ἀνδρὸς, mâle). Bot. Plante de la Nouvelle Calédonie.

EURYBATE. (du gr. εὐρυβαίνω, je marche à grands pas). Myth. Héraut d'Agamemnon, qui fut chargé d'aller enlever Briséis à Achille.

EURYCÈRE. adj. des 2 g. (ét. gr., εὖ, bien ; κέρας, corne). Zool. Qui a de belles cornes, de larges cornes.

EURYCÈRE. s. m. Ornith. Genre d'oiseaux de Madagascar.

EURYCÉRIDÉS. s. m. pl. Ornith. Famille de passereaux syndactyles, formé par le seul genre eurycère.

EURYCHORE. s. m. (ét. gr., εὖ, bien ; ἀγ... ...). Entom. Genre d'insectes de l'ordre [illegible]

EURYCOPIDOPTÈNE. s. m. (ét. gr., εὐρὺς, large ; κοπίς, sabre ; πτηνὸς, oiseau). Ornith. Oiseau de la famille des plongeurs, qui, comme les pélicans, se fait remarquer par la forme et la grandeur de son bec. ‖ EURYCOPIDOPTÈNES. s. m. pl. Individus de la famille des oiseaux plongeurs.

EURYCOPIDOPTÈNE. adj. des 2 g. Ornith. Qui a un large bec en forme de sabre.

EURYDICE Myth. Dryade, épouse d'Orphée, qui mourut de la piqûre d'un serpent en fuyant les poursuites d'Aristée.

— Bot. Division de plantes de l'ordre des monadelphes.

— Crust. Genre de crustacé.

— Entom. Espèce de papillon.

EURYE. s. f. Bot. Petit arbrisseau du Japon.

EURYLABE. adj. des 2 g. (ét. gr., εὐρὺς, large ; λαβὶς, tenaille). Zool. Dont l'anus est garni de larges tenailles.

EURYLAIME. s. m. Ornith. Genre d'oiseaux de l'ordre des passereaux eurylamidés, comprenant six à sept espèces toutes des îles de la Polynésie.

EURYLAMIDÉS. s. m. pl. Ornith. Famille de passereaux syndactyles, des parties orientales et méridionales de l'ancien continent.

EURYNOME. (ét. gr., εὖ, bien ; νόμος, loi). Myth. Fille de l'Océan et de Téthys, que Jupiter rendit mère des trois Grâces.

— Crust. Genre de crustacés de l'ordre des décapodes, qui habitent les côtes d'Angleterre.

EURYNOMIES. s. f. pl. (rad. *Eurynome*). Ant. gr. Fêtes que les Grecs célébraient en l'honneur d'Eurynome, mère des Grâces.

EURYNOTE. s. m. (ét. gr., εὖ, bien ; νότος, le midi). Entom. Genre d'insectes coléoptères.

EURYPODE. s. m. (ét. gr., εὐρὺς, large ; πούς, gén. ποδὸς, pied). Crust. Genre de l'ordre des décapodes brachyures, tribu des triangulaires.

EURYPYGE. adj. des 2 gr. (ét. gr., εὖ, bien ; πυγὴ, les fesses, le derrière). Zool. Qui a un large croupion, une large queue.

EURYSPERME. s. m. (ét. gr., εὖ, bien ; σπέρμα, semence). Bot. Genre de plantes de la famille des protées.

EURYSTERNE. adj. des 2 g. (ét. gr., εὐρὺς, large ; στέρνον, poitrine). Myth. Littéralement : qui a la poitrine large. Surnom sous lequel la Terre avait en Achaïe un des plus anciens temples de la Grèce.

EURYSTHÉNIDES. adj. et s. m. pl. Hist. gr. Les Eurysthénides ou Agides formaient la première branche des rois ou archagètes de Sparte, et régnaient conjointement avec les Proclides, membres de la deuxième branche. Ces deux dynasties collatérales, qui appartenaient à la race des Héraclides, gouvernèrent Sparte jusqu'au tyran Lycurgue, de 1186 à 219 av. J.-C.

EURYSTOME. adj. des 2 g. (ét. gr., εὐρὺς, large ; στόμα, bouche). Zool. Qui a une large bouche, un bec très-fendu. ‖ EURYSTOMES. s. m. pl. Famille de passereaux.

EURYTHMIE. s. f. (du gr. εὐρυθμία, régularité ; formé d'εὖ, bien, ῥυθμὸς, ordre, justesse, accord). Didact. Bel ordre, belle proportion. Harmonie de toutes les parties d'un tout.

— Archit. Se dit de la beauté qui résulte pour l'architecture de la justesse des proportions, de la symétrie et de l'accord des parties.

— Beaux arts. Se dit en peinture, en sculpture, de l'harmonie dans la composition.

— Chir. Dextérité à manier les instruments.

— Mus. Se dit de l'heureux choix du rhythme et du mouvement d'un morceau.

— Pathol. Régularité des pulsations artérielles.

EURYTHMIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui a un rhythme régulier.

EUSÈBE (surnommé *Pamphile*). Évêque de Césarée, né en 270, mort en 380, fauteur secret de l'arianisme, dont il s'était d'abord montré l'ennemi. On a de lui une *Histoire ecclésiastique*, la *Vie de Constantin*, etc.

EUSÉBIEN, ENNE. adj. et s. Hist. relig. Membre d'une secte arienne ainsi nommée d'Eusèbe de Nicomédie, célèbre défenseur de la doctrine et de la personne d'Arius. Les eusébiens restèrent longtemps dans la communion orthodoxe ; mais vers le milieu du IVe siècle la scission devint complète. Alors on appela ces sectaires eusébiens ou semi ariens.

EUSÉMIE s. f. (ét. gr., εὖ, bien ; σημεῖον, signe). Pathol. Réunion de plusieurs signes ou symptômes favorables dans une maladie.

EUSIOIS, OISE. adj. et s. Géogr. Habitant de la ville ou du comté d'Eu. ‖ Qui appartient à cette ville, à ce comté ou à leurs habitants. ‖ *Eusiois* se disait aussi du comté lui-même. Peu usité.

EUSOMATE. s. m. (ét. gr., εὖ, bien ; σῶμα, corps). Entom. Genre d'insectes coléoptères.

EUSOMPHALIEN, ENNE. adj. Anat. Qui a une ombilic bien conformé. On dirait mieux Euomphalien.

EUSPERMACOCÉES. s. f. pl. (ét. gr., εὖ, bien ; σπέρμα, semence). Bot. Section de la famille des rubiacées, comprenant celles qui ...

EUSTACHE. s. m. Techn. Sorte de couteau grossier, dont le manche est ordinairement de bois et dont la lame n'est pas assujétie par un ressort. Le manche se fait à Saint Claude dans le Jura, la lame est fabriquée à Rives en Dauphiné, et le montage s'exécute à Saint-Étienne. De nos jours, un *eustache* perfectionné coûte trois centimes deux tiers. (Teyssèdre.)

EUSTACHE. s. m. Anat. Conduit de l'oreille. V. TROMPE D'EUSTACHE.

EUSTACHE (Saint). Nom sous lequel l'Église honore un de ses plus célèbres martyrs, le 20 septembre.

EUSTATHE. Hérétique grec qui vivait dans le IVe siècle. Il condamnait le mariage comme contraire au salut, et n'admettait qu'une seule manière de vivre, la vie claustrale.

EUSTATHIEN, ENNE. adj. et s. Qui est partisan de la secte, des doctrines d'Eustathe. ‖ Hérétique, disciple d'Eustathe.

EUSTHÉNIE. s. f. (du gr. εὖ, bien ; σθένος, force). Médec. État normal et régulier de la force vitale.

EUSTÉPHIE. s. f. (ét. gr., εὖ, bon ; στέφω, je couronne). Bot. Plante d'Amérique dont les découpures des étamines forment une couronne élégante à l'entrée de la corolle.

EUSTOME. s. m. (ét. gr., εὖ, bien ; στόμα, bouche). Bot. Plante de l'île de la Providence.

EUSTYLE s. m. (ét. gr., εὖ, bien ; στῦλος, colonne). Archit. Édifice où les colonnes sont bien placées et dans une proportion convenable. Selon Vitruve, l'entre-colonnement du genre eustyle tient le milieu entre le picnostyle et l'aréostyle.

EUTAXE. s. f. (ét. gr., εὖ, bien ; τακτὸς, mis en ordre). Anc. art milit. Genre d'évolution en usage chez les Grecs. Dans l'eutaxe, les phalangistes et les psilites se trouvaient momentanément amalgamés.

EUTAXIE. s. f. (ét. gr., εὖ, bien ; ταξιν, avec modération, sagement). Pathol. Constitution bien ordonnée, où toutes les parties sont entre elles dans une disposition convenable.

— Bot. Arbrisseau de la Nouvelle-Hollande.

EUTERPE. (ét. gr., εὖ, bon, bien ; τέρπω, je réjouis). Myth. Une des neuf Muses, filles de Jupiter et de Mnémosyne. Elle présidait à la musique et à la poésie pastorale. On lui attribue l'invention de la flûte.

— Entom. Papillon d'Amérique.

— Bot. Espèce de palmier auquel on a appliqué ce nom d'une muse pour en exprimer la beauté.

EUTHANASIE. s. f. (du gr. εὐθανασία ; formé de εὖ, bien ; θάνατος, mort). Pathol. Mort douce, sans douleur, sans agonie.

— Théol. Mort en état de grâce.

— Philos. Art de rendre la mort douce : nom par lequel F. Bacon désigna une science qui lui paraissait à créer.

EUTHÉNIE. s. f. (du gr. εὐθηνία, abondance). Physiol. Santé florissante.

EUTHÉSIE. s. f. (ét. gr., εὖ, bien ; θέσις, ordre). Physiol. Harmonie des parties constituantes du corps.

EUTHÉTIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., εὖ, bien ; τίθημι, disposer). Didact. Qui est bien disposé, arrangé avec symétrie.

— Minér. Se dit, dans la minéralogie, d'une variété de cristaux d'où les faces présentent des caractères remarquables de symétrie. Chaux carbonatée euthétique.

EUTHYMIE. (du gr. εὐθυμία, tranquillité d'esprit ; formé de εὖ, bien ; θυμὸς, cœur, âme). Myth. Déesse du calme et de la tranquillité d'âme.

— Médec. Repos de l'âme, contentement, tranquillité d'esprit.

EUTONIE. s. f. (du gr. εὐτονία, formé de εὖ, bien ; τόνος, ton). Médec. Intégrité du ton, de la force des organes.

EUTRAPÉLIE. s. f. (du gr. εὐτραπελία, formé de εὖ, bien ; τρέπω, je tourne ; littér. manière agréable de tourner les choses). Didact. Faculté de l'esprit qui crée les bons mots, les heureuses reparties. Ne s'emploie que dans le style noble et en parlant des anciens.

EUTROPE (*Flavius Eutropius*). Historien latin du IVe siècle, florissait sous Constantin et sous Julien, avec lequel il marcha contre les Perses, et vivait encore sous Valens.

EUTROPHIE. s. f. (du gr. εὐτροφία, bonne nutrition, formé de εὖ, bien ; τρέφω, nourrir). Médec. Nourriture saine et abondante ; bon état de la nutrition ; embonpoint.

EUTYCHÉEN, ENNE. adj. et s. V. EUTYCHIEN.

EUTYCHÈS. Hérésiarque du Ve siècle, prêtre et archimandrite à Constantinople, où plus de trois cents moines vivaient sous son obéissance. Il enseigna qu'il n'y avait qu'une seule nature en Jésus-Christ, la nature divine, par laquelle avait été absorbée la nature humaine comme une goutte d'eau dans la mer. Condamné par le concile de Constantinople en 448, approuvé par le concile d'Éphèse en 449, et définitivement condamné au concile de Chalcédoine en 451.

EUTYCHIEN, ENNE. adj. Qui appartient à l'hérésie d'Eutychès. Partisan de la doctrine d'Eutychès. Système eutychien. Proposition eutychienne.

... Un eutychien. On dit aussi Eutychéen ou *monophysite*. V. MONOPHYSITE.

EUX. pron. pers. m. pl. de la 3e pers. (pr. *eu* ; du lat. *illi*, ils, eux). C'est le pluriel de *lui*, et l'une des formes de la 3e personne pour représenter le sujet ; l'autre forme est *ils*. Mais il y a cette différence entre *ils* et *eux*, que ce dernier ne peut s'employer comme sujet qu'autant qu'il est accompagné d'un adjectif. *Eux* seuls seront exempts de la commune loi. (La Font.)

— Suivi d'un autre substantif, il sert à rappeler l'idée du pronom *ils*. Ils souffrent beaucoup, *eux* et leurs enfants. Dans ce cas, on peut aussi le placer avant le verbe. *Eux* et leurs enfants, ils souffrent beaucoup.

— S'emploie dans les comparaisons et dans les oppositions après *comme*, *ainsi que*, *de même que*, *tel*, etc. Je veux faire comme eux. Agissez comme *eux*. Il le condamna ainsi qu'eux à une forte amende. Il vous aime autant qu'eux. Ce n'est pas vous qu'il cherche, mais bien eux. Tel qu'eux, il aspire à se distinguer. Les peuples du Canada ressemblent à ceux du Mexique, du Pérou et du Brésil, en ce qu'ils sont privés de poils, comme *eux*. (Volt.)

— S'emploie comme complément direct. Les avares ne voient dans le monde qu'eux et leurs trésors.

— S'emploie aussi comme complément d'une préposition. J'ai besoin d'eux. Ayez soin d'eux. Certains peuples de l'Afrique, au moins aussi raisonnables que nos dévots, prétendent que tout ce qu'ils souhaiteront dans le ciel viendra d'abord se présenter à *eux*. (Mirab.) Les gens du monde aiment les gens qui ont plusieurs sortes d'esprit, parce qu'ils croient avoir plus d'analogie avec *eux*. (Helvét.) Sept chefs conduisent les gardes ; et sur les pas de chacun d'*eux* marchent cent jeunes guerriers, tenant en main de longues piques. (Bitaub.) La honte fait en *eux* l'effet de la valeur. (Boil.)

> Ce qu'on donne aux méchants toujours on le regrette,
> Pour tirer d'*eux* ce qu'on leur prête,
> Il faut que l'on en vienne aux coups. (La Font.)

> De ces cœurs défiants l'espèce atrabilaire
> Ressemble, je le vois, aux chevaux ombrageux :
> Il faut les aguerrir pour venir à bout d'*eux*. (Piron.)

> Des hommes la plupart voilà le faible affreux :
> Ils blâment dans chacun ce qui domine en *eux*. (Poisson.)

— Après un substantif suivi de la préposition *de*, on n'emploie guère *eux* ; mais au lieu de ce pronom, on met l'adjectif possessif *leur* avant le substantif. On ne dit pas, C'est le livre d'*eux*, mais C'est *leur* livre.

— *Eux* sert encore à rappeler au masculin l'idée du pronom *les* mis en régime direct. Vous les blâmez, *eux* qui n'ont suivi que vos conseils. Pouvez-vous les méconnaître ainsi, *eux* qui vous ont rendu tant de services !

— Sert dans un cas semblable à rappeler l'idée du pronom *leur*, employé comme régime indirect. Je leur ai parlé, à *eux* et à leurs adhérents.

— Son plus grand emploi est après *c'est*, *est-ce ?* C'est à eux que vous devez répondre. C'est d'eux que vient cette querelle. C'est d'eux que je parle. C'est bien à eux que je veux parler. Est-ce à eux que vous vous adressez ? C'est devant eux que je dois me placer. C'est sur eux qu'il va décharger sa colère. C'est d'eux qu'il s'agit. Ce sont eux qui recueilleront mes cendres. Ce fut pour eux un grand chagrin. D'ailleurs, ce n'est pas *eux* qu'il faut punir, ce sont les barbares sédentaires qui ordonnent le massacre d'un million d'hommes. (Volt.) C'est d'*eux* que j'attends tout ; ils sont plus forts que moi. (Id.) Laissez là ces raisonnements ; ce ne sont pas *eux* qui développent l'entendement humain, mais bien les premières notions que nous donne la nature. (B. de St-P.) C'est *eux* qui ont bâti ce superbe labyrinthe. (Boil.)

> Ce sont *eux* que l'on voit, d'un discours insensé,
> Publier dans Paris que tout est renversé. (Boileau.)

> C'est par *eux* que l'on voit la vérité suprême
> De mensonge et d'erreur accusée elle-même. (Id.)

> C'est *eux* que j'en atteste, ils sont tous trois mes guides ;
> Ils vous arracheront des mains des parricides. (Voltaire.)

EUX-MÊMES. pr. pers. m. pl. de la 3e pers. (pr. *eu-même*). C'est le pluriel de *lui-même*, dont il a tous les emplois. Ces principes se détruisent d'eux-mêmes. C'est à eux-mêmes que je veux parler. Les remèdes sont *eux-mêmes* de véritables maux qui usent la nature, et dont il ne faut se servir que dans les pressants besoins. (Fén.) Il fallut qu'un peu de réputation me tînt lieu de tout. Si c'est un dédommagement pour ceux qui sont toujours loin d'*eux-mêmes*, ce n'en fut jamais un pour moi. (J.-J. Rouss.) V. EUX.

EUYLÉ. s. m. Relat. C'est chez les Turcs l'heure de midi à laquelle ils font oraison.

EUZOODYNAMIE. s. f. (ét. gr., εὖ, bien ; ζῶον, animal ; δύναμις, force). Physiol. État de santé parfaite.

EUZOODYNAMIQUE. adj. des 2 g. (rad. *euzoodynamie*). Physiol. Qui a rapport à l'euzoodynamie.

ÉVACUANT. part. prés. inv. du v. Évacuer. Qui évacue. La garnison évacuant la place.

ÉVACUANT, ANTE. adj. Médec. Qui est propre à faire évacuer, qui détermine des évacuations. Remède évacuant. Rien n'est plus ordinaire que de voir un médicament *évacuant* ne point produire d'effet sensible. (Barbier.) Remarquons qu'en traitant des médicaments ... de l'impression qu'ils exercent sur tous les organes du corps. (Id.)

— S'empl. substantiv. au masculin. Un évacuant. Des évacuants. Les évacuants l'ont soulagé. Les *évacuants* se divisent en plusieurs classes. (Barb.)

ÉVACUATIF, IVE. adj. Médec. Syn. d'Évacuant, mais moins usité. Remède évacuatif. ‖ subst. Un évacuatif. Les évacuatifs.

ÉVACUATION. s. f. (pr. *é-va-ku-a-ci-on* ; en lat. *evacuatio*). Médec. On donne ce nom aux sécrétions naturelles qui ont lieu journellement, à la suite de l'action des organes sécrétoires, telles sont celles de l'urine, des selles, de la transpiration, des crachats, etc. Faire une évacuation, causer, procurer, faciliter l'évacuation. Évacuation par haut et par bas.

Évacuation artificielle, spontanée. On a vu le marasme succéder à l'évacuation excessive de l'urine, qu'entretenait l'usage immodéré des boissons aqueuses. (Rostan.) Des évacuations trop fréquentes et trop abondantes débilitent singulièrement l'organisme. (Id.)

— Action d'évacuer; ses effets. Grande, légère, forte, facile, fréquente évacuation.

— Se dit aussi des matières évacuées. Le médecin voulut juger par lui-même des évacuations.

— Art milit. Action d'évacuer un pays, une place de guerre, en vertu d'un traité, d'une capitulation. L'évacuation de la garnison. L'évacuation de la place.

— Jurispr. *Évacuation des procès.* Se dit de l'action de terminer tous les procès pendants devant une Cour.

ÉVACUÉ, ÉE. part. pass. du v. Évacuer. S'empl. adjectiv. La place évacuée, les assiégeants y firent leur entrée. Flessingue fut *évacuée*, et ma nomination de chambellan me rappela auprès de l'empereur. (Las Cases.)

ÉVACUER. v. a. 1re conj. (pr. *é-va-ku-é*; en lat. *evacuare*, formé de la part. extr. *é*, de, hors de, et *vacuare*, vider). *J'évacue*, *nous évacuons*. *J'évacuais*, *nous évacuions*, *vous évacuiez*. *Que nous évacuions*, *que vous évacuiez*, etc. Médec. Vider, faire sortir. Se dit de l'effet que font les remèdes qui purgent. Ce remède évacue les mauvaises humeurs. Évacuer la bile. || S'empl. absol. dans ce sens. Ce malade a beaucoup évacué.

— Faire sortir d'un lieu un nombre plus ou moins grand de personnes. Faire évacuer la salle, l'auditoire.

— Quitter un lieu, sortir d'un lieu. La foule, le public évacua la place.

— Art milit. Se dit d'une place, d'un pays d'où l'on fait sortir des troupes par une retraite volontaire, en vertu d'un traité, d'une capitulation, etc. Évacuer un pays, une province. La garnison évacua la place.

— *Évacuer des troupes, de l'artillerie*, etc. S'emploie lorsqu'il s'agit d'une retraite, d'un mouvement rétrograde, pour exprimer l'action de quitter une place, une ville, pour se diriger sur une autre, ou vers un point stratégique indiqué.

— S'ÉVACUER. v. pron. Être évacué. Il y a des humeurs qui *s'évacuent* difficilement. (Acad.)

ÉVACUITÉ. s. f. (pr. *é-va-ku-i-té*). Médec. Vide que forme la sortie du sang des artères.

ÉVADÉ, ÉE. part. pass. du v. s'Évader.

ÉVADER (S'). v. pron. 1re conj. (du lat. *evadere*, formé de la préposition *e*, hors, et *vadere*, aller hors). S'échapper furtivement. Le prisonnier s'évada. Les prisonniers se sont évadés.

— Fig. Fourbe, tu crois par là peut-être t'*évader*. (Mol.)

— *Faire évader.* Faire qu'on puisse s'évader. Ce n'est pas mon dessein qu'on me fasse *évader*. (Corn.)

— Syn. comp. S'ÉVADER. S'ÉCHAPPER. S'ENFUIR. On *s'évade* d'une prison, ce qui réclame avant tout le secret; il y faut de l'adresse et du bonheur. On *s'échappe* des mains de quelqu'un après avoir été pris ou lorsqu'on est près de l'être, ce qui réclame de la présence d'esprit et de la force. On *s'enfuit* après une bataille perdue; il y faut de l'agilité et de la vigueur.

ÉVADNÉ. Myth. Fille de Neptune et de Léda, et mère de Janus, qu'elle eut d'Apollon.

ÉVAGATION. s. f. (pr. *é-va-ga-ci-on*; du lat. *evagatio*, fait de la part. extr. *e*, et de *vagus*, vague, errant). Suite de distractions, disposition de l'esprit qui l'empêche de se fixer à un objet. Évagation d'esprit. Expression du langage ascétique.

ÉVAGINULÉ, ÉE. adj. (ét. lat. *e*, part. extr.; *vaginula*, gaine, fourreau). Bot. Qui est privé de gaine. || ÉVAGINULÉES. s. f. pl. Famille de mousses, dont le pédoncule est privé de gaines.

ÉVALUABLE. adj. des 2 g. Ce qui peut être évalué.

ÉVALUATION. s. f. (pr. *é-va-lu-a-ci-on*; du lat. *e*, part. priv., *valor*, valeur, prix). Appréciation, estimation du prix d'une chose. Faire l'évaluation de quelque marchandise, de la dépense qu'exige une réparation. L'évaluation des pertes et dommages. On fait à la Monnaie l'*évaluation* des espèces à proportion de leur poids et de leur titre. (Lav.)

ÉVALUÉ, ÉE. part. pass. du v. Évaluer. S'empl. adjectiv. Marchandise évaluée. Cette ... ne fut pas évaluée plus du ...

— Fig. En fait de sentiments, ce qui peut être *évalué* n'a pas de valeur. (Champfort.)

ÉVALUER. v. a. 1re conj. (ét., V. ÉVALUATION). *J'évalue*, *nous évaluons*. *J'évaluais*, *nous évaluions*, *vous évaluiez*. *Que nous évaluions*, *que vous évaluiez*, etc. Apprécier, estimer la valeur de quelque chose. Réduire l'estimation d'une chose à un prix certain. On évalue sa fortune à un million de revenu. Ce parquet a été évalué à vingt mètres d'ouvrage.

— S'emploie aussi sans la préposition *à*. Évaluer une maison dix mille francs.

— Fig. Ce regard fut comme un baume qui calma la plaie que venait de faire au cœur de l'étudiant le coup d'œil d'huissier-priseur par lequel la duchesse l'avait *évalué*. (De Balzac.)

— Archit. Régler le prix des ouvrages par compensation, eu égard à la matière, à la forme.

— S'ÉVALUER. v. pron. Être évalué. Ces choses ne peuvent s'évaluer à la première vue.

ÉVALVE. adj. des 2 g. (ét. lat., *e*, part. extr.; *valva*, porte). Bot. Sans valve. Se dit du péricarpe qui ne s'ouvre pas. La noix est un péricarpe évalve. || Ce mot est composé de Déhiscent et le synonyme d'Indéhiscent.

ÉVAN. Myth. Nom donné à Bacchus et tiré de l'exclamation *evoé*, que les bacchantes faisaient entendre pendant les orgies.

— Saint Clément d'Alexandrie trouve dans cette exclamation une tradition du péché de la première femme. Les prêtresses, dit-il, crient *Evan*, du nom d'Ève, qui se laissa séduire par le serpent.

ÉVANDRE. Temps hér. Héros du Latium, vint en Italie à la tête d'une petite colonie d'Arcadiens, cinquante ans environ avant la ruine de Troie; bâtit la ville de Pallantium près de l'embouchure du Tibre, sur l'emplacement que devait occuper Rome. Il apporta en Italie l'art de cultiver la terre et l'usage des lettres; institua le culte de Pan et les Lupercales, et rendit les honneurs divins à Hercule.

— Bot. Genre de plantes de la Nouvelle-Hollande, de la famille des souchets.

ÉVANESCENT, ENTE. adj. (ét. lat., *e*, part. extr.; *vanescere*, s'évanouir). Didact. Qui paraît à peine, qui n'a qu'une existence éphémère.

— Bot. *Nectaire évanescent.* Celui qui s'amoindrit à mesure que le fruit se développe, et qui finit par disparaître entièrement.

ÉVANGÉLIAIRE ou **ÉVANGÉLISTAIRE.** s. m. Livre qui contient les Évangiles.

ÉVANGÉLIES. s. f. pl. Antiq. Fêtes que l'on célébrait chez les anciens, à l'occasion de quelque bonne nouvelle; on y faisait des sacrifices aux dieux et l'on y réunissait toute sorte de divertissements.

ÉVANGÉLIQUE. adj. des 2 g. Qui est de l'Évangile, qui est selon l'Évangile. Prédicateur évangélique. Doctrine évangélique. Mener une vie évangélique. Le génie *évangélique* est éminemment favorable à la liberté. (Chateaub.) Voilà comme la réformation *évangélique* est établie et voilà comme elle doit se conserver. (J. J. Rouss.) A l'instar du culte *évangélique*, il essaya d'unir la morale à la religion en faisant prononcer ces espèces de sermons dans les temples. (Chateaub.)

— Hist. relig. Se dit en parlant de la religion réformée. Église évangélique. Ministre évangélique.

— *Église évangélique.* Nom donné à la fusion qui s'est opérée dans quelques parties de l'Allemagne entre les calvinistes et les luthériens, depuis 1817.

— *Cantons évangéliques.* Se dit en Suisse, par opposition à *cantons catholiques*, et l'on entend par les premiers ceux où l'on ne professe que la religion réformée.

ÉVANGÉLIQUEMENT. adv. D'une manière évangélique. Vivre évangéliquement.

ÉVANGÉLISATION. s. f. (pr. *é-van-gé-li-za-ci-on*). La prédication de l'Évangile, ses effets. Ces légendes sont curieuses relativement à cette seconde ère de l'*évangélisation* de l'Occident. (Merlin.)

ÉVANGÉLISÉ, ÉE. part. pass. du v. Évangéliser. S'empl. adjectiv. La terre évangélisée.

ÉVANGÉLISER. v. a. 1re conj. Prêcher l'Évangile. Saint Paul évangélisa les gentils.

— S'empl. neutral. Saint François-Xavier a *évangélisé* dans le Japon. (Acad.)

— Anc. jurispr. *Évangéliser un sac.* Vérifier une procédure.

ÉVANGÉLISME. s. m. Hist. relig. Nom grec de la fête de l'Annonciation.

— Morale révélée, morale évangélique. Système religieux, moral et politique, contenu dans l'Évangile. Le principe de l'évangélisme.

— Relig. prot. Se dit aussi des doctrines de l'église évangélique ou réformée.

ÉVANGÉLISTAIRE. s. m. Liturg. Livre qui contient les Évangiles. On dit aussi *Évangéliaire*.

ÉVANGÉLISTE. s. m. (rad. *Évangile*). L'auteur d'un Évangile; l'un des quatre évangélistes, qui sont saint Matthieu, saint Marc, saint Luc et saint Jean. Les évangélistes ont pour attributs caractéristiques les quatre animaux symboliques de l'Apocalypse: saint Matthieu, l'homme; saint Marc, le lion; saint Luc, le bœuf; saint Jean, l'aigle.

... vangile.

— Se dit aussi des prêtres chargés de réciter des évangiles sur la tête de ceux qui le réclament.

— Anc. cout. Se disait autrefois de petits marchands qui s'établissaient au coin des rues de Paris, et dont la principale industrie était d'indiquer les adresses.

— S'est dit aussi de celui qui dans une société littéraire, ou autre, était nommé pour être témoin, inspecteur et vérificateur d'un scrutin.

— Anc. prat. Se disait autrefois au palais du conseiller qui tenait l'inventaire d'un procès pendant que le rapporteur lisait les pièces.

ÉVANGILE. s. m. (pr. *é-van-ji-le*; en lat. *evangelium*, fait du gr. εὐαγγέλιον, bonne nouvelle, formé de εὖ, bien, et ἀγγέλλω, j'annonce). La loi, les doctrines et l'histoire de la vie de Jésus-Christ. Le meilleur des livres, l'*Évangile*, a servi pendant des siècles de prétextes aux fureurs des Européens. (B. de St-P.) L'*Évangile* offrit au monde un code de morale plus pur que tous ceux qui existaient. (Droz.) La doctrine de l'*Évangile*, pure comme la lumière, sublime et profonde comme la vérité, simple et universelle comme elle, est annoncée à tous. (Baut.) C'est par des pauvres et à des pauvres que l'*Évangile* a d'abord été prêché. (Id.) C'est la morale de l'*Évangile* pratiquée avec foi qui nous fraie le chemin pour arriver jusqu'à Dieu. (Id.) La loi du progrès ou du perfectionnement, qui est l'idée active et puissante de la raison humaine, est aussi la foi de l'*Évangile*. (Lamart.)

— Se dit des livres qui contiennent la doctrine et la vie de Jésus-Christ et dont la réunion forme le Nouveau-Testament. Les quatre Évangiles.

— Fig. L'histoire, au point de vue chrétien, est un *évangile* éternel tout rempli du Dieu intérieur. (E. Quinet.)

— Liturg. Se dit de cette partie des Évangiles que le prêtre lit à la messe.

— Dans cette acception, Trévoux lui donne le genre féminin. La première Évangile est dite. Boileau avait écrit: L'*Évangile* au chrétien ne dit en aucun lieu, Sois dévot; *elle* dit: Sois doux, simple, équitable. L'Académie le fait toujours masculin.

— *Le côté de l'Évangile.* Le côté gauche de l'autel en entrant dans le chœur.

— Se dit du commencement du premier chapitre de l'Évangile selon saint Jean, qu'un prêtre récite en mettant un pan de son étole sur la tête de la personne à l'intention de qui il le récite.

— Hist. ecclés. *Petit Évangile.* Nom que les Grecs donnaient à certains extraits des Évangiles que l'on portait sur soi comme une amulette. *Évangile éternel.* Titre d'un ouvrage, condamné à Rome, que les moines mendiants firent paraître au milieu du XIIIe siècle, et qu'ils prétendaient devoir remplacer l'Évangile de Jésus-Christ. || *Faux Évangiles.* Se dit de ceux que les catholiques ont rejetés; les plus célèbres sont l'Évangile selon les Hébreux, qu'on attribuait à saint Matthieu, l'Évangile selon saint Jacques, l'Évangile de saint Pierre, de saint Thomas, d'Ève, des douze apôtres, etc. || *Évangile de perfection.* Se disait d'un Évangile schismatique écrit en vers.

— Relig. protest. Les ministres protestants prennent le titre de Ministres du saint Évangile.

— Anc. prat. *Évangile.* Vérification des pièces d'une procédure.

— Prov. *Cela est vrai comme mot d'Évangile.* Cela est très-vrai. || *Il croit cela comme l'Évangile.* Il y ajoute une foi entière.

— Prov. et fig. *Tout ce qu'il dit n'est pas mot d'Évangile.* Il ne faut pas ajouter foi à toutes ses paroles. || *C'est l'évangile du jour.* Se dit de quelque chose de nouveau dont tout le monde s'entretient.

ÉVANIAL, ALE. adj. Entom. Qui ressemble à une évanie. || ÉVANIALES. s. f. pl. Tribu d'insectes hyménoptères pupivores, qui a pour type le genre évanie.

ÉVANIE. s. f. Entom. Genre d'insectes hyménoptères.

ÉVANINERVÉ, ÉE. adj. Bot. Se dit des plantes dont les nervures des feuilles sont presque effacées.

ÉVANOUI, IE. part. pass. du v. s'Évanouir. S'empl. adjectiv. Une femme évanouie.

Il part, en ce moment d'Estrée *évanouie*,
Reste sans mouvement, sans chaleur et sans vie.
(Voltaire.)

— Fig. Dissipé, passé comme l'ombre. Je cherchais en vain le reste de mes jours *évanouis*. (J. B. Rouss.) La gloire de l'antiquité est *évanouie*, celle de notre siècle aura le même sort. (Christine.)

Enfin tous mes projets étaient *évanouis*,
Si jamais sa prudence eût couronné mon fils.
(Casimir...)

ÉVANOUIR (S'). v. pron. 2e conj. Tomber en faiblesse, en défaillance, perdre connaissance. Cette femme s'évanouit en apprenant la mort de son mari. Une personne qui *s'évanouit*, perd connaissance, comme on le dit avec une parfaite justesse, elle tombe et pâlit; son visage se couvre d'une sueur froide, sa respiration est faible, et les battements de son cœur et de ses artères sont à peine sensibles. (F. Ratier.)

— Fig. Se dissiper, s'évaporer, s'anéantir, ... Ce météore n'a fait que paraître un mo... voit naître, s'élever et s'*évanouir* dans un moment. (Mass.) Elle a dormi son sommeil, dit le prophète, et à son réveil tout s'est *évanoui* autour d'elle comme les fantômes d'un songe. (L'abbé de Beauv.)

Je prête un corps, hélas! à cette ombre incertaine,
Mais la faible vapeur prompte à s'*évanouir*,
S'échappe de mes bras tout prêts à la saisir. (Desaz.)

— Disparaître, s'éclipser. Le lendemain on cherchait les vieux voyageurs; mais ils s'étaient *évanouis*, comme les saintes apparitions qui visitent quelquefois l'homme de bien dans sa demeure. (Chateaub.) Sur le bord occidental, des savanes se déroulent à perte de vue, leurs flots de verdure semblent monter dans l'azur du ciel où ils s'*évanouissent*. (Id.) Les faux amis s'*évanouissent* avec le soleil. (Delill.)

— Dans un sens analogue, mais en parlant de choses morales. Tout ce qui n'a que le monde pour fondement se dissipe et s'*évanouit* avec le monde. (Fléch.) Les titres passent, la faveur s'*évanouit*, les dignités se perdent, les richesses se dissipent, et le mérite dégénère. (La Bruy.) Ainsi disparaît le monde, ainsi s'*évanouit* l'enchantement des sens. (Mass.) Le masque tombe, l'homme reste, et le héros s'*évanouit*. (J.-B. Rouss.)

— Fig. N'être rien, n'être compté pour rien. A cette raison, tous les droits les plus sacrés s'*évanouissent* et ne sont plus comptés pour rien. (Mass.) Vains fantômes d'état, *évanouissez*-vous. (Corn.) Les richesses s'*évanouiraient* si l'homme suspendait ses peines. (Chastel.)

— S'emploie aussi sans le pronom et avec le verbe *faire*, *faire évanouir*, c'est-à-dire faire qu'une personne, une chose s'évanouisse. Faire perdre connaissance. Cette nouvelle l'a fait évanouir.

— Fig. Faire disparaître. Cet événement a fait évanouir ses espérances. On a vu des maux qui ont sapé par les fondements de grands empires, et qui les ont fait *évanouir* de dessus la terre. (La Bruy.) Le bon sens fait *évanouir* l'esprit. (Vauven.) La présence du général en chef, son langage, son activité incessante, faisaient *évanouir* ces noires vapeurs. (Thiers.)

— Alg. *Faire évanouir une inconnue.* La faire disparaître d'une équation. || *Faire évanouir une quantité* est la même chose que la chasser ou la faire disparaître d'une expression. Quand il y a plusieurs inconnues dans un problème, une des difficultés de la solution consiste à *faire évanouir* les inconnues qui empêchent de reconnaître la nature et le degré de ce problème.

ÉVANOUISSEMENT. s. m. (ét., V. S'ÉVANOUIR). Path. Phénomène maladif ordinairement sans gravité et de peu de durée, consistant dans l'abolition plus ou moins complète des fonctions des sens et de l'intelligence, avec ralentissement de la respiration et de la circulation, affaiblissement, pâleur de la face, sueur froide. L'*évanouissement* se manifeste quelquefois sans cause connue, mais le plus souvent il est occasionné par les causes débilitantes en général, telles que la perte du sang, l'abstinence prolongée, les évacuations excessives, l'impression d'une odeur fragrante, une violente émotion, un accès de colère. (F. Ratier.) Une douleur très-vive, pour peu qu'elle dure, conduit à l'*évanouissement* ou à la mort. (Buff.)

— *Évanouissement d'une quantité.* V. ÉLIMINATION.

ÉVANS (Olivier). Mécanicien, né à Philadelphie en 1755, mort en 1811, inventa les machines à vapeur à haute pression. Il exposa ses idées en 1797, trouva peu d'approbateurs, et mourut avant d'avoir vu son invention prendre le rang qu'elle occupe aujourd'hui.

ÉVAPORABLE. adj. des 2 g. Didact. Qui est susceptible de s'évaporer. Liquide évaporable.

ÉVAPORATIF, IVE. adj. Didact. Qui fait évaporer.

ÉVAPORATION. s. f. (pr. *é-va-po-ra-ci-on*; ét. lat., *e*, part. extract., et *vapor*, vapeur). Ascension lente et graduelle d'un liquide sous la forme de fluide aériforme. Transformation d'un liquide en vapeur par sa combinaison avec le calorique. On opère l'évaporation, soit à l'air libre, soit à feu nu ou au bain de sable, ou au bain marie, ou dans le vide. L'*évaporation* se développe peu à peu dans l'air, mais elle se développe presque instantanément dans le vide. (Francœur.)

— Phys. Phénomène que présente un liquide qui se dissipe de lui-même et sans cause apparente et passe à l'état de vapeur.

— Formation d'une vapeur à la surface libre d'un liquide, ou même d'un corps solide.

— Salin. Opération qui, dans les lieux où l'on exploite les sources d'eau salée, consiste à réduire en vapeur le liquide contenant le sel, en faisant tomber l'eau salée d'une certaine hauteur, et en la recevant sur des faisceaux de branches d'arbres disposés par étages sous des hangars où l'air circule facilement.

— Pharm. Opération par laquelle, à l'aide de la chaleur, ou d'autres procédés analogues, on rend plus dense un corps quelconque, en réduisant en vapeurs l'humidité surabondante à sa nature ou à ses propriétés.

— Agric. Absorption par l'air de l'eau qui se trouve à la surface de la terre ou contenue dans les plantes. C'est par l'effet de l'*évaporation* que l'on voit diminuer la quantité d'eau contenue dans un étang. C'est par l'*évaporation* ... tit en foin. (Dombasle.)

— Fig. et fam. Légèreté d'esprit. Il y a beaucoup d'évaporation dans sa conduite.

— Syn. comp. ÉVAPORATION. VAPORISATION. V. VAPORISATION.

ÉVAPORATOIRE. s. m. Phys. Appareil propre à favoriser l'évaporation.

— Phys. *Évaporatoire à froid.* Instrument dans lequel on produit un vent artificiel, inventé par Montgolfier.

— S'empl. adj. Appareil évaporatoire.

ÉVAPORÉ, ÉE. part. pass. du v. Évaporer. S'empl. adjectiv. Liqueur évaporée.

— Fig. Qui est fort étourdi, fort inconsidéré. Une tête évaporée. C'est un évaporé. Il veut être folâtre, *évaporé*, plaisant. (Boil.)

— S'empl. substantiv. pour signifier Étourdi, inconsidéré. Un jeune évaporé. C'est un évaporé, une évaporée.

ÉVAPORER. v. a. 1re conj. Réduire un liquide en vapeur par sa combinaison avec le calorique. Évaporer un liquide. Évaporer de l'eau. On peut évaporer presque tous les liquides : le mercure lui-même, à la température ordinaire, donne des vapeurs. On *évapore* toutes les dissolutions dont on veut obtenir sous forme solide les substances qu'elles contiennent ; on *évapore* aussi les dissolutions très-étendues d'où l'on doit précipiter quelques substances, parce que le précipité se rassemble plus difficilement dans une masse considérable de liquide que dans une petite. (Rat.)

— Fig. et fam. *Évaporer sa bile, son chagrin.* Soulager sa colère, son chagrin, sa douleur, par des discours, des plaintes, etc.

— S'ÉVAPORER. v. pron. Se résoudre en vapeurs. Un liquide qui s'évapore. L'esprit de vin s'évapore aisément. Il est certain que l'eau s'*évapore* à toute température. (Francœur.)

— Fig. S'exhaler, se dissiper, se perdre. Sa colère s'évapore en menaces. Au milieu de ces vaines subtilités, la raison, le bon sens s'évaporent. L'innocente joie aime à s'*évaporer* au grand jour. (J.-J. Rouss.) Son âme s'*évapore*, et tout l'homme est passé. (L. Rac.) Elle empêche notre âme de s'épuiser par une ardeur imprudente, de s'*évaporer* par une vaine subtilité. (D'Aguess.)

Oui, c'est la passion qui seule le dévore,
Dès qu'il a de l'argent, son amour s'*évapore*. (Regn.)

— Fig. *Son esprit s'évapore en chimères, en vaines idées.* Se dit en parlant d'un homme qui se met des chimères dans la tête.

— Fig. et fam. *Ce jeune homme s'évapore.* Devient léger, frivole. Il montre une grande légèreté d'esprit dans sa conduite et ses discours.

— Fig. et fam. *Commencer à s'évaporer.* Commencer à se déranger, après une vie réglée.

ÉVAPOROMÈTRE. s. m. Phys. Mot employé quelquefois pour Atmidomètre. V. ATMIDOMÈTRE.

ÉVASÉ, ÉE. part. pass. du v. Évaser. S'empl. adjectiv. Un verre évasé.

— Fam. *Un nez évasé.* Un nez dont les narines sont trop ouvertes.

ÉVASEMENT. s. m. État de ce qui est évasé. || Action d'évaser.

— Bot. Ouverture plus ou moins grande de la corolle.

— Artill. *Évasement d'une bouche à feu.* Amincissement des bords d'une pièce d'artillerie occasionné par un long usage.

— Fort. *Évasement d'une embrasure.* Côté de l'embrasure qui regarde la contrescarpe.

ÉVASER. v. a. 1re conj. Élargir une chose, la rendre plus large à son ouverture. Il faut évaser davantage ce tuyau, l'ouverture de ce tuyau.

— Hortic. *Évaser un arbre.* Le tailler de façon à lui donner plus de circonférence.

— Techn. *Évaser le chassis.* C'est, dans les moulages de fer fondu, unir la couche de sable avec une règle.

— S'ÉVASER. v. pron. S'ouvrir, s'élargir, prendre de la circonférence. Un arbre s'évase, ne s'évase pas assez, s'évase trop.

ÉVASIF, IVE. adj. Qui sert à éluder. Moyen évasif. Réponse évasive. Je me suis d'abord adressé aux dames, mais je me suis bientôt aperçu que j'aurais dû commencer cette disquisition quarante ans plus tôt, et je n'ai reçu que des réponses ironiques ou *évasives*. (Brill.-Sav.)

ÉVASION. s. f. (pr. *é-va-sion*). Action de s'évader. Résultat de cette action.

— Particulièrement, Fait d'un inculpé, d'un accusé, ou d'un condamné, qui s'échappe des mains de ceux qui le détenaient, ou de la maison où il était renfermé. Procurer, faciliter l'évasion d'un prisonnier, d'un détenu. La loi française, dans tous les cas où une évasion de détenu a lieu, punit ceux qui étaient chargés de la garde ou de la conduite du détenu, et même ceux qui, n'étant pas chargés de ce soin, auraient procuré ou facilité son évasion.

ÉVASIVEMENT. adv. D'une manière évasive. Répondre évasivement.

ÉVASURE. s. f. Techn. Ouverture d'un vase. Un vase qui a trop d'évasure.

ÉVATÉRIE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des ébénacées.

ÉVATES. s. m. pl. Ant. celt. Classe de druides qu'on croit être la même que celle des eubages. Les évates s'occupaient spécialement de l'étude des sciences naturelles.

ÉVAUX. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. d'Aubusson (Creuse); 2,000 hab. Ruines du fameux château de la Roche-Aymon.

ÉVAX. s. m. Bot. Genre de plantes corymbifères.

ÈVE. s. f. (*hévah* en hébreu, dérivé de la même racine que *haïa*, la vie). La première femme, compagne d'Adam, fut formée par Dieu d'une côte du premier homme, 4004 ans av. J.-C., pour devenir l'os de ses os, la chair de sa chair, selon la Genèse. Sa désobéissance entacha toute la race humaine du péché originel. Adam la nomma Ève, la vie, parce qu'elle devait être la mère des humains.

— Prov. *Ne connaître quelqu'un ni d'Ève, ni d'Adam.* Ne le connaître nullement.

— Fig. fam. *C'est une fille d'Ève.* Se dit en général des femmes, et s'emploie surtout en mauvaise part, pour désigner une personne très-curieuse.

— Hist. relig. *Mère Ève.* Nom que les buttlériens donnaient à la fondatrice de leur secte. V. BUTTLÉRIEN.

— Bot. Genre de plantes établi pour des arbrisseaux de la Guiane.

ÉVÊCHÉ. s. m. Diocèse, partie de territoire soumise à l'autorité spirituelle d'un évêque. Les paroisses, les cures d'un évêché. Augmenter, réduire le nombre des évêchés. || Dignité épiscopale, titre d'évêque. Prétendre, aspirer à l'évêché. || Ville où il y a un siége épiscopal, où réside un évêque. Blois est un évêché, est évêché. || Palais ou demeure l'évêque. Il est logé à l'évêché. || Bureaux, conseil, revenus, etc. d'un évêque.

— Hist. relig. *Évêché alternatif.* Se dit de ceux que l'on confère alternativement à un catholique et à un protestant.

— *Évêchés sécularisés.* Ceux qui ne sont plus en titre de bénéfices, et qui sont possédés par des laïques.

ÉVÊCHESSE. s. f. Hist. ecclés. S'est dit dans la primitive Église de femmes qui, comme les diaconesses, étaient employées à certains ministères ecclésiastiques.

— S'est dit aussi de la femme d'un évêque.

ÉVECTION. s. f. (pr. *é-vèk-ci-on*, du lat. *evectio*, fait de *evehere*, élever). Astron. La plus considérable des inégalités périodiques auxquelles est assujéti le mouvement de la lune; elle a été découverte par Ptolémée. Cette inégalité est due à l'attraction que le soleil exerce sur cet astre. Son effet constant et général et de diminuer l'équation du centre dans les syzygies, et de l'augmenter dans les quadratures.

— Ant. rom. Écrit délivré par l'empereur ou quelque grand officier de l'empire, et qui autorisait le porteur à exiger gratuitement des chevaux de relais.

ÉVÉE. s. f. Bot. Fruit de l'île d'O'Taïti, qui ressemble beaucoup à la pomme.

ÉVEIL. s. m. (pr. *é-vè ye*). Avis qu'on donne à quelqu'un d'une chose qui l'intéresse, mais oubliée, négligée, imprévue. C'est lui qui m'en a donné l'éveil. Je n'en ai eu l'éveil que tout à l'heure.

— Avis que nous suggère parfois, selon notre degré de capacité intellectuelle, une réflexion subite, produite par des causes plus ou moins appréciables, ou un incident tout insignifiant en apparence pour ceux qui nous entourent. Un incident qui donne l'éveil. Cette circonstance fut pour lui un éveil. L'observation de quelques circonstances qui se rattachent à ces faits, quoique très-insignifiantes en apparence, ont suffi à lui donner l'*éveil* sur la manière de procéder à la découverte qu'il se proposait de faire. (Billot.)

— Alerte. Donner l'éveil.

ÉVEILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Éveiller. S'empl. adject. La plus jeune des Heures, à demi *éveillée*, sort la première de dessous le manteau safrané de l'Aurore; éblouie du premier éclat du jour, elle frotte en souriant ses yeux encore humides. (B. de St-P.) N'ayant pu la tenir *éveillée*, il finit par s'endormir avec elle. (B. Const.) Enfin, elle était *éveillée* et très-*éveillée*, lorsque mon âme se débarrassa elle-même des liens du sommeil. (X. de Maistre.)

Qu'à son lever le soleil aujourd'hui,
Trouve tout le chapitre *éveillé* devant lui. (Boil.)

Des oiseaux la troupe *éveillée*
Nous appelle sous la feuillée. (Dassoucy.)

— Se dit des yeux, des sens. Des yeux à peine éveillés. L'espoir de le revoir ne remplit plus d'un joyeux empressement mes sens à peine *éveillés*, et mon premier regard le cherche vainement dans nos jardins, sous l'ombrage des bois humides de la rosée du matin. (X. Marmier.)

— Fig. Excité, animé, ranimé. Passion éveillée. Désirs éveillés. Faim éveillée. Remords, soupçons éveillés. La jalousie, l'envie, la haine éveillées. Le courage éveillé. Notre élève aura le parler plus uni, plus simple encore, parce que ses passions n'étant pas *éveillées*, ne mêleront point leur langage au sien. (J.-J. Rouss.)

— Qui a de la vivacité dans le ton, dans les manières. C'est une femme fort éveillée.

— Gai, vif, espiègle, ardent. Enfant éveillé. Jeune fille fort éveillée. Animal éveillé. L'écureuil est ... [illegible] Je lui parus si *éveillé* qu'il résolut de cultiver mon esprit. (Le Sage.)

— Qui annonce de la vivacité, de l'ardeur. Air éveillé. Manières éveillées. Des yeux éveillés.

— Avisé, soigneux. C'est un homme fort *éveillé* sur ses intérêts. (Acad.) Il s'est allé embrouiller sur certaines dates, sur lesquelles on l'aurait bien embarrassé, si on avait été bien habile et bien *éveillé*. (Mme de Sév.)

— Prov. *Il est éveillé comme une potée de souris.* Se dit d'un jeune enfant fort vif, fort remuant et fort gai.

— Se prend quelquefois substantivement. C'est un éveillé. C'est une éveillée.

— Hist. relig. Nom qu'on donne aux disciples de Hoof, qui prétendent avoir secoué la léthargie dans laquelle leur conscience était plongée.

ÉVEILLE-FOU. s. m. Hist. Nom par lequel les moines dissolus désignaient la cloche qui sonnait les matines.

ÉVEILLER. v. a. 1re conj. (pr. *é-vè-ié*). Faire cesser ou rompre le sommeil d'une personne. Le coq matinal *éveille* les hameaux. (Mich.) Oui, c'est Agamemnon, c'est ton roi qui t'*éveille*. (Rac.) Tous les jours il m'*éveille* au bruit de ses exploits. (Boil.)

Déjà de leur ramage
Les coqs ont *éveillé* tout notre voisinage. (Regn.)

— Fig. Stimuler, exciter. Éveiller les talents, les remords, les soupçons, l'envie, la haine, le courage, etc. Cromwell *éveilla* dans sa patrie la jalousie du commerce. (Raynal.) Les souvenirs du poète demi-séculaire qui a beaucoup aimé peuvent encore *éveiller* une muse. (Nodier.)

La nature, dans l'homme *éveillant* le génie,
Enseigna la première à chercher l'harmonie. (Lem.)

Il joue autour de toi, voltige sur ton trône,
Appelle le bonheur, *éveille* les désirs. (Talbert.)

— Provoquer. Celui qui mettrait de l'artifice dans ses discours ne ferait qu'*éveiller* la défiance. (Lacret.) On *éveille* la foudre en s'approchant des cieux. (Lebrun.)

— Donner l'éveil à.

Mais donnez-lui le temps d'*éveiller* un parti,
Qui, tout faible qu'il est, n'est pas anéanti. (Volt.)

— Fig. Donner de la gaîté, rendre plus actif. Il lui faudrait quelque chose qui l'éveillât un peu. Il faut que sa douceur flatte, chatouille, *éveille*. (***) Si le vin et la joie *éveillant* les esprits. (Boil.)

— Prov. et fig. *Éveiller le chat qui dort.* V. CHAT.

— S'ÉVEILLER. v. pron. Cesser de dormir. Déjà de toutes parts les chanoines s'*éveillent*. (Boil.) On emporterait la maison qu'il ne s'*éveillerait* pas. (Acad.) J'avais hier une maîtresse, de celles que l'on a souvent ; mais je reçois en m'*éveillant* un congé plein de politesse. (Parny.)

— Fig. Sortir de son inaction. Il est temps que tu t'*éveilles*. (Rac.)

— *S'éveiller à.* Il s'endort et s'*éveille* au son des instruments. (Rac.)

Je m'*éveille* à ta voix, je marche à ta clarté,
Sur les pas des vertus et de la vérité (Volt.)

— Être excité, ranimé.

Les sens appesantis, les esprits qui sommeillent,
Doucement excités, à son aspect s'*éveillent*. (***)

— S'égayer, se réjouir. Allez, courez, éveillez-vous un peu.

— Syn. comp. ÉVEILLER. RÉVEILLER. V. RÉVEILLER.

ÉVEILLURE. s. f. (pr. *é-vè-iure*). Techn. Pore ou vacuole d'une meule de moulin, servant à la faire mordre davantage.

ÉVÉNEMENT. s. m. (du lat. *eventus*, fait de *evenire*, advenir, arriver). Issue, bon ou mauvais succès d'une chose. Événement heureux, funeste, inattendu, étrange, imprévu, fâcheux, inouï, historique. L'*événement* n'a point démenti mon attente. (Rac.) Il se voit élevé aux plus grandes places, non par ses propres efforts, mais par la douce impulsion d'un vent favorable, ou plutôt, comme l'*événement* l'a justifié, par un choix particulier de la divine Providence. (Boss.) Je ne réponds pas, je ne suis pas garant de l'*événement*. (Acad.) Il fit une de ces démarches audacieuses qui pourraient passer pour des témérités en politique, si les mesures bien prises et les *événements* ne les justifiaient. (Volt.)

— Fait, accident, aventure remarquable. Vie remplie d'événements. Grands événements. Événement extraordinaire. Le monde, c'est une révolution journalière d'*événements*. (Mass.) Puis suivant le fil des *événements*, elle fit une récapitulation de sa vie entière. (J.-J. Rouss.) Je dépends des *événements*, je n'ai pas une volonté, j'attends tout de leur issue. (Nap.) Plus on est grand, et moins on doit avoir de volonté; l'on dépend des *événements* et des circonstances. (Id.) Tous les partis s'armèrent à la fois des derniers *événements* pour accuser le Directoire. (Thiers.) Les faits les plus simples de l'ordre éternel étaient des *événements* ; tous les *événements* étaient des miracles. (Nodier.)

Par quels secrets ressorts, par quel enchaînement
Le ciel a-t-il conduit ce grand *événement* ? (Rac.)

— Particulièrement, Tout incident remarquable, dans un ouvrage dramatique, dans un roman, etc. Ce roman est plein d'*événements* ... [illegible] le récit de ces *événements* s'était peu à peu chargé de circonstances merveilleuses. (Barth.)

— *Faire événement.* Causer un sentiment de surprise. Son apparition fit événement.

— Loc. adverb. *A tout événement.* A tout hasard, quoi qu'il arrive.

ÉVENT. s. m. Altération causée par l'impression de l'air dans les aliments ou dans les liqueurs, et qui en détruit, en affaiblit ou en corrompt le goût. Du vin qui sent l'évent. Ce lard sent l'évent.

— L'air agité. Mettre des marchandises à l'évent. Dans les lazarets, on met les marchandises, les hardes à l'évent, pour les purifier, les désinfecter en cas de besoin.

— *Donner de l'évent à une pièce de vin.* Lui donner de l'air en faisant une petite ouverture par en haut. || *Donner l'évent.* Chez les teinturiers, Découvrir la cuve pendant quelque temps. || Chez les chamoisiers, Étendre les peaux sur un pré.

— Armur. Défaut de fabrication d'une pièce d'artillerie, d'un canon de fusil, qui se manifeste par une fente ou ouverture plus ou moins sensible et apparente à l'œil après l'épreuve. On s'en aperçoit par la sortie de la fumée ou par une espèce de sueur qui paraît à l'endroit du défaut.

— Artill. La différence en moins du diamètre d'un boulet à celui du calibre de la pièce. Un boulet a trop d'évent quand il a trop peu de diamètre.

— Comm. Dans l'aunage des étoffes de laine, ce qui est donné au-delà de la juste mesure.

— Fond. Se dit chez les fondeurs des ouvertures que l'on ménage à travers les parois du moule pour donner issue à l'air contenu dans les creux que le métal fondu vient remplir au moment de la coulée.

— Minér. Défectuosité d'une mine, qui consiste en une petite ouverture ou fente par laquelle l'air peut passer.

— Techn. Conduits que l'on ménage dans la fondation des fourneaux des fonderies, pour que l'air y circule et en chasse l'humidité. || Conduits ménagés dans les fourneaux des raffineries pour donner issue aux fumées.

— s. m. pl. Ichthyol. Ouvertures qui communiquent aux cavités des ouïes dans la plupart des poissons de l'ordre des cartilagineux, et sur la tête des cétacés, par lesquelles ils rejettent l'eau qui s'introduit dans leur bouche avec leurs aliments. Cette eau est lancée avec force et forme un jet souvent fort élevé.

— *Tête à l'évent.* Esprit étourdi, léger, éventé. Avoir la tête à l'évent.

ÉVENTAGE. s. m. Mégiss. Action de mettre à l'air les peaux destinées au chamoisage.

— Écon. rur. Travail qui consiste à étendre sur le sol les mauvaises herbes coupées par le ratissage.

ÉVENTAIL. s. m. (pr. *é-van-ta-ie*; du v. *éventer*; rad. *vent*). Instrument qui sert à agiter l'air pour se rafraîchir ; il est fait de papier, de plumes, de taffetas ou d'autre étoffe très-légère, taillée en demi-cercle et appliquée sur plusieurs petites lames mobiles, très-minces, de bois, d'ivoire, d'écaille, de roseau, etc., montées sur un axe. Un éventail de papier, de plumes, d'ivoire, d'écaille. Jouer de l'éventail. Un coup d'éventail. De jolis éventails. Éventail en papier, en taffetas, en mousseline. Éventail en bois précieux, en os, en ivoire, en écaille. Éventail peint, brodé. Les éventails servent en tout temps de contenance aux dames. Des branches de myrte, d'acacia, des feuilles élégamment découpées du platane oriental, furent les *éventails* primitifs. (Ourry.) Avec les paons, qui commencèrent à être connus en Grèce dans le ve siècle avant J.-C., vinrent les *éventails* de plumes de paon, fruits de la mollesse et du faste des habitants du littoral de l'Asie-Mineure. (Id.)

— Fig. Nos poètes se sont servis de ce mot par une heureuse métaphore, pour désigner certaines choses qui ont de l'analogie avec cet ustensile par la forme. L'éventail de la queue d'un paon. Le magnolia n'a d'autre rival que le palmier, qui balance légèrement auprès de lui ses *éventails* de verdure. (Chateaub.)

Et le frêle palmier de son large *éventail*
Ombrage avec amour les dômes du sérail. (Barthél.)

Tandis que pâle et blonde,
La lune étend sur l'onde,
Son *éventail* d'argent. (V. Hugo.)

— Sorte de cadre couvert de toile ou de papier qu'on suspend au plafond, et dont on se sert dans quelques pays pour donner du vent et de la fraîcheur en l'agitant.

— Art milit. Espèce d'ais pour couvrir les tireurs.

— Bot. Agaric comestible que l'on trouve au pied et sur le tronc des arbres étalés par les ciseaux du jardinier en forme d'éventail.

— Constr. Croisée dont la partie supérieure se termine en demi-cercle.

— Conchyl. Coquille du genre peigne, la vénus pennée, appelée dans le commerce Éventail des mennonites.

— Hortic. Treillis formé de baguettes de bois ou de fil de fer et figurant un éventail, fait pour palisser et disposer les branches des plantes étrangères qu'on cultive dans les serres. || Partie verticale qui couronne un berceau de treillage. || *Tailler un arbre en éventail.* Lui donner la forme d'un éventail ... [illegible] en éventail.

— Ichthyol. Poisson de l'espèce coryphène, et du sous-genre oligopode.

— Polyp. *Éventail de mer.* Nom donné à diverses gorgonées isidées et à quelques clavatelles.

— Techn. Morceau carré de cuivre ou de fer-blanc que l'émailleur place entre la lampe et lui pour ne point être incommodé de la chaleur. || Tissu d'osier que les orfèvres se mettent devant le visage, avec un trou dans le milieu, pour examiner l'état de la soudure.

ÉVENTAILLER. s. m. (pr. *é-van-ta-ié*). Marchand d'éventails.

ÉVENTAILLISTE. s. m. (pr. *é-van-ta-iste*). Ouvrier qui fait, qui monte des éventails. Habile éventailliste.

ÉVENTAIRE. s. m. (rad. *vent*). Plateau d'osier que portent devant elles les marchandes ambulantes de fruits, d'herbages, de poissons, etc. J'aperçus une petite fille qui vendait des pommes sur un *éventaire* qu'elle portait devant elle. (J.-J. Rouss.) || Le peuple dit par corruption Inventaire.

ÉVENTE. s. f. (pr. *é-van-te*). Techn. Petite caisse divisée en plusieurs cases, pour mettre les chandelles hors d'ordre

ÉVENTÉ, ÉE. part. pass. du v. Éventer. S'empl. adjectiv. Vin éventé. Laine éventée.

— Fam. Se dit d'une personne qui a l'esprit léger, évaporé. Un homme éventé. Une femme [illegible] éventée. Tête éventée.

— S'empl. subst. dans ce sens. C'est un éventé. Une jeune éventée. Si d'un pied étourdi quelque jeune *éventé* frappe, en courant, son chien, etc. (Gilb.)

— Fig. Découvert, ébruité. La mine, la mèche fut éventée.

Comportez-vous de manière et de sorte
Que ce secret ne soit point *éventé*. (La Fontaine.)

ÉVENTEMENT. s. m. Action d'éventer.

ÉVENTER. v. a. 1re conj. (rad. *vent*). Faire du vent en agitant l'air avec un éventail. Les princes d'Asie ont toujours des gens qui les *éventent* quand ils dînent. (Acad.)

— *Eventer une liqueur, une substance.* En affaiblir la vertu en la laissant trop exposée à l'air.

— Hortic. *Eventer la sève.* Faire de trop grandes plaies aux arbres, ou tirer ses coupes trop en longueur.

— Mar. *Eventer une voile.* Disposer une voile au moyen des vergues qu'on brasse, de manière qu'elle reçoive le vent dedans. Eventer une voile, sur le mât ou en ralingue, c'est la faire porter. || *Eventer la quille.* Abattre un vaisseau en carène jusqu'à ce que la fausse quille, qui garnit le dessous de la quille, soit hors de l'eau.

— Techn. *Eventer une pierre.* Écarter du mur une pierre que l'on monte.

— Teintur. Soulever les étoffes plongées dans le bain d'alun, pour leur faire prendre l'air.

— Véner. *Eventer un piége.* C'est faire en sorte de lui ôter l'odeur qui pourrait en éloigner l'animal auquel on le tend, en le frottant avec quelques substances qui attirent l'animal qu'on veut prendre. || On dit encore qu'un animal *évente un piége*, lorsqu'il le sent et s'en méfie. || *Eventer la voie.* Se dit des chiens qui, après un long défaut, ont le vent du cerf qui est sur le ventre dans une enceinte, ce qu'ils témoignent en portant le nez haut. || Se dit d'un chien qui rencontre une voie si fraîche, qu'il la sent lors même qu'il ne met pas le nez à terre.

— Mettre au vent, exposer au vent, à l'air. Il faut éventer ces habits.

— *Eventer le grain.* Le remuer avec la pelle, pour lui donner de l'air et empêcher qu'il ne s'échauffe.

— Art milit. *Eventer une mine.* Découvrir le lieu où elle est pratiquée, et en empêcher l'effet. Les assiégés éventèrent la mine.

— Fig. et fam. *Eventer la mine, éventer la mèche.* Faire échouer un projet; pénétrer un dessein secret, et empêcher par là qu'il ne réussisse. Un dessein qu'on *évente* est tout près d'avorter. (Piron.)

— Fig. *Eventer un secret, un complot.* Le découvrir, le faire connaître avant l'exécution.

— Découvrir, en général. Mais j'étais si maladroit dans le choix de mes cachettes, qu'elle les *éventait* toujours. (J.-J. Rouss.)

— ÉVENTER. v. n. Manég. Lever trop le nez; se dit en parlant du cheval. Lorsqu'un cheval *évente*, on lui met des branches hardies pour le ramener. (Acad.)

— S'ÉVENTER. v. pron. Se rafraîchir en agitant l'air. S'éventer avec un mouchoir, avec une branche d'arbre.

— Se gâter, se corrompre, s'altérer par le contact de l'air. Les liqueurs, les parfums s'éventent aisément. Le vin s'évente dans une bouteille qui reste débouchée.

ÉVENTIF, IVE. adj. Éventuel. Il faut bien savoir les lois des sorts, les probabilités *éventives*, pour juger que la prédiction ne peut s'accomplir sans miracle. (J.-J. Rouss.)

ÉVENTILÉ, ÉE. part. pass. du v. Éventiler.

ÉVENTILER. v. a. 1re conj. Anc. prat. V. VENTILER.

ÉVENTILER (S'). v. pron. 1re conj. (rad. *vent*). Fauconn. Se dit de l'action de l'oiseau, lorsqu'il secoue les ailes en se soutenant en l'air, comme s'il faisait une cabriole. || On dit [illegible] le vent.

ÉVENTOIR. s. m. Sorte d'éventail grossier de cuisinier, de rôtisseur, fait d'osier ou de plumes étendues, servant pour allumer les charbons.

— Techn. Ouverture de la voie qui se fait au-dessus de l'ouvrier, dans une houillère.

— Évacuation d'une étuve.

ÉVENTOUSE. s. f. Techn. Trou pour donner de l'air au four.

ÉVENTRATION. s. f. (pr. *é-van-tra-ci-on*). Chir. Sortie accidentelle des viscères, relâchement général des parois de l'abdomen. || Hernie à travers les parois du ventre. || Plaie large et pénétrante aux parois abdominales, avec issue d'une grande portion des intestins au dehors.

ÉVENTRÉ, ÉE. part. pass. du v. Éventrer. S'empl. adj. Bœuf éventré. Carpe éventrée.

ÉVENTRER. v. a. 1re conj. Ouvrir le ventre d'un animal, pour en tirer les intestins. Eventrer un bœuf, un mouton, une carpe, un brochet.

— Signifie aussi Blesser en déchirant ou en fendant le ventre. Le sanglier éventre grand nombre de chiens. J'en ai vu pouvant à peine se soutenir, chercher leur couteau pour *éventrer* leur compère. (B. de St-P.)

— Fig. et fam. *Eventrer un pâté.* L'ouvrir. || *Eventrer un portefeuille, un porte-manteau.* L'ouvrir de force et sans se servir de la clé.

— Mar. *Eventrer une voile.* La percer, la crever dans un danger imminent de perdre ses mâts par la force du vent, ou de chavirer dans une embarcation. Il faut pour en venir là que l'écoute soit engagée.

— S'ÉVENTRER. v. pron. S'ouvrir le ventre. Le Japonais *s'éventre* par point d'honneur. (Acad.)

— Fig. et fam. Faire les derniers efforts.

ÉVENTUALISÉ, ÉE. part. pass. du v. Éventualiser. S'empl. adjectiv.

ÉVENTUALISER. v. a. 1re conj. Devenir éventuel, livrer à l'éventualité, aux événements.

— S'ÉVENTUALISER. v. pron. Se rendre éventuel, se livrer à l'éventualité.

ÉVENTUALISME. s. m. Système d'éventualité.

ÉVENTUALITÉ. s. f. Caractère de ce qui est éventuel. L'éventualité d'une clause, d'une condition, d'un traité.

— Tout ce qui paraît éventuel, soit au moral, soit au physique.

ÉVENTUEL, ELLE. adj. (pr. *é-van-tu-èle*; du lat. *eventus*, événement). Qui est subordonné à quelque événement incertain, qui peut arriver ou ne pas arriver. Clause, condition, investiture, succession éventuelle. Droits éventuels.

— *Profits éventuels* Profits qui ne sont pas fixes et réguliers.

— substantiv. On dit quelquefois, l'éventuel, en parlant de ce qui est éventuel.

ÉVENTUELLEMENT. adv. (pr. *é-van-tu-èle-man*). D'une manière éventuelle, par événement. En cas qu'un certain événement arrive.

ÉVENTURE. s. f. (pr. *é-van-tu-re*). Techn. Crevasse dans un canon de fusil.

ÉVÊQUE. s. m. (pr. *é-vê-ke*; en lat. *episcopus*, fait du gr. ἐπίσκοπος, surveillant, formé de ἐπί, sur; σκοπέω, je regarde). Discipl. ecclés. Le premier pasteur et le chef d'un diocèse, ayant une autorité absolue sur son clergé en ce qui concerne la discipline ecclésiastique, et exerçant une surveillance immédiate et une action directe sur l'exercice du culte, soit qu'il agisse seul dans la limite de ses fonctions sacerdotales, soit qu'il agisse de concert avec l'autorité civile. D'après le concordat, les évêques sont nommés par le roi et institués par le pape. Les évêques nomment et instituent les curés. Ils ont droit d'avoir un chapitre pour leur église cathédrale, un grand et un ou plusieurs petits séminaires pour leur diocèse. Ils sont logés et meublés aux frais du gouvernement. Ils doivent résider dans leur diocèse et ne peuvent en sortir sans la permission du roi. Ils prennent le titre de *Monseigneur*, non celui de *Monsieur*. Nommer, préconiser un évêque. Sacrer un évêque. Evêque pieux, saint, zélé.

— Dans les premiers siècles de l'Eglise, les évêques étaient nommés par l'acclamation du peuple assemblé. On choisissait ordinairement le pasteur de l'église la plus importante, ou le plus renommé par ses vertus, et cette élection par le suffrage des fidèles était consacrée par celui du clergé et des autres évêques de la province, qui imposaient les mains au nouvel élu. Le territoire soumis à la juridiction spirituelle de ces premiers pasteurs était aussi peu déterminé que leurs pouvoirs étaient mal définis.

— *Evêque in partibus infidelium*, ou simplement *évêque in partibus.* Evêque nommé à un évêché dont le territoire est actuellement au pouvoir des infidèles.

— Hist. ecclés. S'est dit au VIIIe siècle des abbés et des simples prêtres. || *Evêque des évêques.* Se disait dans les premiers siècles de l'Eglise, des simples évêques. || C'est aussi le titre que les évêques ariens donnaient à l'empereur. || *Evêque universel.* V. ŒCUMÉNIQUE.

— Prov. *Se faire d'évêque meunier, devenir d'évêque meunier.* Passer d'une condition avantageuse à une moindre condition. On croit [illegible] aumônier. || *Crosse de bois, évêque d'or; crosse d'or, évêque de bois.* Les temps les plus glorieux pour l'Eglise furent ceux où le clergé était pauvre. || *Disputer, contester de la chape à l'évêque.* Disputer d'une chose sur laquelle on n'a pas de droit, avoir contestation pour une chose imaginaire. || *Faire un évêque des champs.* Pendre quelqu'un. || *Un chien regarde bien un évêque.* On ne doit pas s'offenser d'être regardé par un inférieur.

— Hist. *For-l'évêque.* V. FOR.

— Minér. *Pierre d'évêque.* Sorte de quartz améthyste.

— Ornith. Nom donné à plusieurs oiseaux d'Amérique, à plumage bleu, du genre du tangara.

ÉVERDILLONNER. v. a. 1re conj. (pr. *é-ver-di-llon-ne*; rad. *verd*). Eveiller, ragaillardir. Le vin blanc *éverdillonne* les têtes faibles. (S. Ac.) Fam.

ÉVERDUMER. v. a. 1re conj. (rad. *verd*). Écon. dom. Tirer une liqueur verte de quelque herbe ou légume. Everdumer des épinards.

— Confis. Se dit chez les confiseurs pour Donner une couleur verte aux amandes.

ÉVERGÈTE. s. m. (pr. *é-ver-jè-te*; du gr. εὐεργέτης, bienfaiteur ou bienfaisant, formé de εὖ, bien, et de ἔργον, action). Hist. anc. Surnom de quelques princes de Syrie et d'Egypte, successeurs d'Alexandre.

ÉVERLASTING. s. m. (mot anglais qui signifie *Qui dure toujours*, formé de *ever*, toujours; *lasting*, durant). Comm. Etoffe de laine pour habillement. On dit par abréviation, *lasting.*

ÉVERNIE. s. f. Bot. Genre de lichens.

ÉVERRÉ, ÉE. part. pass. du v. Everrer. S'empl. adj. Chien éverré.

ÉVERRER. v. a. 1re conj. (rad. *ver*). Vétér. Enlever un petit nerf qui est sous la langue des chiens, qu'on a pris pour un ver et sans le retranchement duquel on croit communément qu'ils ne peuvent mordre.

ÉVERRIATEUR. s. m. (du lat. *é*, hors; *verrere*, balayer). Ant. rom. L'héritier principal qui balayait la maison du défunt avec une branche de genêt, pour en chasser les lémures, ou esprits des morts.

ÉVERRICULE. s. m. (du lat. *everrere*, balayer). Chirurg. Curette avec laquelle on enlève les graviers qui peuvent être restés dans la vessie, après l'opération de la taille.

ÉVERSIF, IVE adj. Subversif, qui détruit. Toute dénégation *éversive* de la morale. (Kératry.)

ÉVERSION. s. f. (du lat. *eversio*, fait de *evertere*, *vertere e*, renverser sens dessus dessous). Ruine, renversement d'une ville, d'un Etat. Une longue guerre a causé l'*éversion* de cette république. (Acad.) Peu usité.

ÉVERTUATION. s. f. (pr. *é-ver-tu-a-ci-on*). Action d'évertuer, de s'évertuer.

ÉVERTUEMENT. adv. Vigoureusement.

ÉVERTUER (S'). v. pron. 1re conj. (pr. *é-ver-tu é*; du lat. *virtus*, force, puissance). *Je m'évertue, nous nous évertuons. Je m'évertuais, nous nous évertuïons, vous vous évertuïez. Que je m'évertue, que nous nous évertuions, que vous vous évertuïez*, etc. S'exciter soi-même pour se porter à quelque chose de bon, de louable, de convenable. Effrayé des grands et rapides efforts qu'il aurait fallu faire pour m'*évertuer*, je tâchai de flatter ma paresse et je m'en voilai la honte par des arguments dignes d'elle. (J.-J. Rouss.)

— *S'evertuer à.* Tous les deux *s'évertuèrent* à préparer une couche au jeune homme. (H. Berthoud.)

Lorsqu'à la bien chercher d'abord on *s'évertue*,
L'esprit à la trouver aisément s'habitue. (Boileau.)

ÉVESTER. s. m. Schol. Principe imaginaire inhérent à chaque chose, qui, selon Paracelse, connaît et comprend l'éternité, et auquel est due la faculté de prophétiser.

ÉVEUX, EUSE. adj. (du celt. *ew*, eau; en patois, *evue*). Agric. Se dit d'un terrain rempli de terre marneuse, qui devient boueux quand il est imbibé d'eau. Champs éveux. Inus.

— Mar. *Vaisseau éveux.* Vaisseau qui fait beaucoup d'eau par des bordages largues, ou la pourriture de ses étoupes.

ÉVHÉMÈRE. Philosophe grec natif de Messène dans le Péloponnèse, vivait dans le IVe siècle av. J.-C. On le regarde comme l'auteur du système qui explique la mythologie par l'histoire.

ÉVHÉMÉRIQUE. adj. des 2 g. Philos. Qui est conforme, qui se rapporte à l'évhémérisme. Explication, interprétation évhémérique.

ÉVHÉMÉRISME. s. m. Philos. Système qui a pour auteur Evhémère, philosophe grec (de 311 à 298 av. J.-C.), suivant lequel tous les dieux du paganisme doivent être regardés comme des hommes divinisés. Le système contraire est celui des *allégoristes.*

ÉVHÉMÉRISTE. s. m. Philos. Partisan de l'évhémérisme. Athenagore, Eusebe sont évhéméristes.

ÉVICTION. s. f. (pr. *é-vik-ci-on*). Jurisp. Action d'évincer, dépossession d'un immeuble ordonnée au profit du véritable propriétaire, [illegible] d'un acte de vente, [illegible] consenti par un individu réputé propriétaire. L'*éviction* donne à celui qui l'éprouve le droit d'exercer un recours de garantie contre celui avec lequel il avait traité. (Chabrol.)

ÉVID. s. m. Ant. Mesure de capacité de l'Égypte et de quelques parties de l'Asie.

ÉVIDAGE. s. m. Techn. Action d'évider.

ÉVIDÉ, ÉE. part. pass. du v. Evider. S'emploie adj. || *Toile évidée.* Qui est percée ou découpée à jour. || *Drap évidé*, qui, après avoir été foulé à sec, s'est échauffé dans la pile, ce qui le rend lâche et de mauvaise qualité.

ÉVIDÉ, ÉE. part. pass. du v. Evider. S'emploie adj.

— Fig. D'autres montagnes sont *évidées* en gouttière, et inclinées vers l'Océan. (B. de St-P.)

ÉVIDEMMENT. adv. (pr. *é-vi-da-man*). D'une manière évidente. Prouver, faire voir évidemment. Il m'a fait voir évidemment que j'avais tort.

ÉVIDENCE. s. f. (pr. *é-vi-dan-ce*; du lat. *evidentia*). Clarté qui accompagne une connaissance, une idée, et qui produit en nous la certitude. L'évidence d'une preuve, d'une vérité, d'une proposition, d'une fausseté. Démontrer jusqu'à l'évidence. Il y a autant de sortes *d'évidences* qu'il y a de lois fondamentales de la croyance. (Royer-Collard.) Aux yeux du public, la vérité soupçonnée est bien près de *l'évidence.* (J.-J. Rouss.) Il est rare qu'on arrive tout à coup à l'*évidence*: dans toutes les sciences et dans tous les arts, on a commencé par une espèce de tâtonnement. (Condill.)

— *Evidence de raison.* Celle qu'on se procure par le raisonnement. C'est une *evidence* de raison que les révolutions diurnes et annuelles peuvent être produites par le mouvement de la terre, par celui du soleil ou par tous les deux. (Condill.)

— *Evidence de fait.* Celle qu'on acquiert par le moyen de l'observation. C'est une *evidence* de fait qu'il y a sur la terre des révolutions diurnes et annuelles. (Condill.)

— *Evidence de sentiment.* La connaissance certaine des phénomènes que l'on observe en soi.

— *C'est de la dernière évidence.* On ne peut en contester la réalité, c'est-à-dire la vérité. Les notions avec lesquelles nous ne sommes que familiarisés nous paraissent souvent des principes de la dernière *evidence.* (Condill.)

— *Se rendre à l'évidence.* Être persuadé, convaincu après une preuve, une démonstration.

— *Mettre en évidence.* Faire connaître clairement. On parle ici du cri des remords, qui punit en secret les crimes cachés, et les met si souvent en *évidence.* (J.-J. Rouss.)

— *Se mettre en evidence.* Se montrer avec l'intention de se faire remarquer.

— *Mettre une chose, un objet en evidence.* Faire qu'il frappe les yeux, qu'il puisse être vu de tout le monde.

— *Être en evidence.* Être dans un lieu, dans une situation où l'on peut être vu. Paraître, se montrer.

— Philos. *Evidence des sens* ou *évidence sensible.* Se dit du témoignage de nos sens, des impressions qu'ils nous communiquent, considérés comme moyen de certitude.

ÉVIDENT, ENTE. adj. (pr. *é-vi-dan, an-te*; du lat. *videre*, voir; et de la part. extr. *e* ou *ex*). Qui est clair, manifeste, dont on ne peut contester la réalité, la vérité; qui a pour caractère propre de commander notre assentiment et de provoquer cette adhésion ferme et inébranlable de l'esprit à tout ce qui est vrai. Vérité, preuve, fausseté évidente. Crime, danger, péril évident. Quelque défectueuses que soient ces idées, nous les prenons pour des notions *évidentes* par elles-mêmes. (Condill.) S'il y a dans le monde une maxime *évidente* et certaine, c'est celle-ci. (J.-J. Rouss.) Si mes pensées sont justes, vous les fortifierez de raisons qui ne me viennent pas; et de conjecturales qu'elles sont, vous les rendrez *évidentes.* (Diderot.)

— *Il est évident que.* Il est *évident* qu'une impression n'a lieu à la surface essentiellement tacite du corps vivant que parce qu'il est touché. (Dufau.) Il est *évident*, par ce genre d'habitation, que les anciens vivaient presque toujours en plein air, et que c'était ainsi qu'ils recevaient leurs amis. (Mme de Staël.)

ÉVIDER. v. a. 1re conj. (rad. *vide*). Techn. Signifie chez les fourbisseurs, les serruriers, les tourneurs, Faire une cannelure, un vide à un ouvrage, pour le rendre ou plus léger ou plus agréable. Evider une lame d'épée, un canon de pistolet, un morceau d'ivoire, les dents d'un peigne, etc.

— Aiguill. *Evider les aiguilles.* Faire à la lime la petite rainure qu'on aperçoit des deux côtés du trou de l'aiguille et dans sa direction

— Archit. Tailler à jour, sculpter les reliefs d'une façade.

— Blanch. *Evider un col* Faire sortir l'empois qu'on a mis dans le linge. Ce col est trop dur, est trop ferme, il faut l'évider.

— Chaud. Mettre la dernière main à un ouvrage de chaudronnerie, en dégageant les contours, pinçant les angles pour leur donner une forme agréable.

— Coutur. *Evider le collet d'une robe, d'un manteau*, l'échancrer. Le collet de cette robe [illegible]

— Hortic. *Evider un arbre.* C'est ôter du centre de la tête d'un arbre les branches qui, n'étant pas frappées de la lumière, s'étiolent et ne sont utiles à rien.

— S'ÉVIDER. v. pron. Être évidé.

ÉVIDEUR. s. m. Chir. Foret qui sert à évider les calculs vésicaux. || Autre instrument, simple ou double, propre à ôter des humeurs et des sérosités amassées dans certaines parties du corps.

— Techn. Ouvrier qui fait la cannelure longitudinale des aiguilles et qui en arrondit la tête.

ÉVIDOIR. s. m. Luth. Outil dont le facteur d'instruments à vent se sert pour travailler ces instruments en dedans.

—Techn. Assemblage de pièces de bois avec une échancrure dans laquelle le charron assujétit les pièces qu'il veut évider ou travailler.

ÉVIDURE. s. f. Syn. d'Échancrure.

ÉVIER. s. m. (pr. *é-vi é;* du celt. *av* ou *év*, eau). Pierre évidée à sa surface posée à plat à hauteur d'appui, qui a un trou pour l'écoulement des eaux, et sur laquelle on lave la vaisselle. (Le peuple dit, par corruption *levier.*) Un grand, un petit évier. On dit aussi, *Pierre d'évier* et *pierre à laver.*

— Constr. Canal de pierre qui sert d'égout dans une cour ou dans une allée.

ÉVILASSE. s. m. Comm. Sorte d'ébène qu'on tire de Madagascar.

ÉVINCÉ, ÉE. part. pass. du v. Évincer. S'empl. adject. Propriétaire évincé.

ÉVINCER. v. a. 1re conj. (en lat. *evincere;* fait de la préposition *e* ou *ex*, de, hors, et de *vincere*, vaincre). Le *c* prend une cédille devant *a*, *o*. *Nous évinçons. J'évinçais. Nous évinçâmes*, etc. Jurispr. Déposséder juridiquement quelqu'un d'un bien dont il a la possession.

— Fam. *Évincer quelqu'un.* Lui enlever par intrigue une place, une affaire lucrative pour s'en emparer, ou pour la faire passer à un autre. || S'ÉVINCER. v. pron. Être évincé.

ÉVIRÉ. adj. m. Blas. Se dit d'un animal qui ne porte pas la marque de son sexe.

ÉVIRILATION s. f. (pr. *é-vi-ri-la-ci-on;* du lat. *viriliter*, fait de *vir*, homme; et de la partic. extract. *e* ou *ex*). Didact. Castration, état d'eunuque.

ÉVISCÉRATION. s. f. (pr. *é-viss-cé-ra-ci-on;* ét., V. ÉVISCÉRER). Anat. Extraction, enlèvement des viscères, dans l'autopsie, dans l'embaumement.

ÉVISCÉRER. v. a. 1re conj. (du lat. *viscera*, viscères, entrailles, et de la part. extract. *e* ou *ex*). Ôter les viscères. || S'ÉVISCÉRER. v. pron. Être éviscéré.

ÉVITABLE. adj. des 2 g. Qui peut être évité. Malheur évitable. Tranquilliser, c'est trahir, lorsque le danger est réel, mais *évitable.* (Boiste.) Ma perte est *évitable.* (Corn.)

— Peu usité. Pourquoi *évitable* n'est-il pas en usage, puisque *inévitable* est reçu? C'est une grande bizarrerie des langues, d'admettre le mot composé et d'en rejeter la racine. (Voltaire. Remarques sur Corneille.)

ÉVITAGE s. m. Mar. Mouvement de rotation d'un bâtiment sur ses ancres au changement de marée, ou par la force du vent qui agit plus sur lui que le courant. || *Faire un évitage, faire son évitage.* C'est tourner dans une position différente de la première.

ÉVITÉ, ÉE. part. pass. du v. Éviter. S'emploie adjectiv. Navire évité. Que d'abus prévenus, que d'injustices *évitées!* (Mass.)

— Mus. *Cadence évitée.* Cadence harmonique à laquelle on ajoute une dissonance à l'accord final, pour changer le mode ou prolonger la phrase.

ÉVITÉE. s. f. Mar. Largeur suffisante pour qu'un vaisseau tenu par son ancre de flot puisse changer sa direction, et tourner sur lui-même au changement de marée, pour arriver à l'appel de son ancre de jusant.

— Largeur que doit avoir le lit ou le cours d'une rivière pour fournir un libre passage aux vaisseaux. Cette rivière n'a pas assez d'évitée.

— *Faire une évitée, son évitée.* Signifie l'Action d'un navire qui se meut pour éviter.

ÉVITEMENT. s. m. Action d'éviter.

— Chem. de fer. *Gare d'évitement.* V. GARE.

ÉVITER. v. a. 1re conj. (du lat. *evitare*, fait par contraction de *e*, *via*, *stare*, être ou se placer hors du chemin). Fuir quelque chose de nuisible, de désagréable; n'en point être frappé, l'esquiver. Éviter un piège, un coup, un péril, un écueil, un malheur, une querelle, un combat. Éviter les yeux, les regards de quelqu'un. On ne saurait avoir trop de précautions pour *éviter* le malheur. (Sévig.) La vertu la plus ferme *évite* les hasards. (Corn.) Le caractère de l'esprit juste, c'est d'*éviter* l'erreur en *évitant* de porter des jugements. (Cond.) Que n'avons-nous pas fait pour *éviter* cette guerre! (Fén.)

— On dit aussi *Éviter quelqu'un.* C'est [illegible] lement des animaux. La chevrette se recèle dans le plus fort du bois pour *éviter* le loup. (Buff.)

— *Éviter de.* Se garder de. Éviter de voir quelqu'un, de parler à quelqu'un. Il n'y a que les personnes qui *évitent* de donner de la jalousie qui soient dignes qu'on en ait pour elles. (La Rochef.) Il *évite* de donner dans le sens des autres et d'être de l'avis de quelqu'un. (La Bruy.)

— *Éviter quelque chose à quelqu'un*, dans le sens d'Épargner, présente une faute grave, en ce que le verbe *éviter* signifie Fuir, et n'a point d'autre sens. On *évite* une chose purement et simplement; on ne l'*évite* ni à soi ni aux autres. Le verbe *éviter* n'a point de régime indirect. On en trouve cependant des exemples dans de bons écrivains. Socrate n'eût pas mieux fait, en s'échappant de sa prison, d'*éviter* à ses juges le crime de sa mort. (Marm.) Le lapin *évite* par là à ses petits les inconvénients du bas âge. (Buff.) Je veux vous *éviter* l'ennui de trouver cet homme maussade. (Marm.)

— Fig. et fam. *On ne peut éviter sa destinée, son malheur.* On ne peut prévoir ni empêcher ce qui doit arriver et qu'on ne connaît pas.

— Mus. *Éviter une cadence.* Passer brusquement dans une note de cadence à un accord différent de celui qu'elle annonçait; ajouter à cet accord final une dissonance pour tromper l'oreille en changeant le mode.

— ÉVITER. v. n. Mar. Changer un vaisseau de position en le faisant tourner sur ses amarres, qui servent alors de point fixe vers la proue. Ce vaisseau évite. || *Éviter au vent.* Éviter entre vent et marée, en travers au vent. Présenter l'avant au point d'où le vent souffle. || *Éviter à la marée.* Changer de cap; c'est-à-dire qu'un vaisseau qui était évité de flot évite de jusant lorsque la mer commence à descendre. || *Éviter sous voiles.* Éviter un danger en manœuvrant de manière à s'en écarter, à le parer.

— S'ÉVITER. v. pron. Être évité. Tout ce qui nuit doit s'*éviter.* (Boiste.)

— S'épargner. S'éviter des désagréments, des ennuis, des chagrins.

— v. récip. Se fuir. Ils s'évitent l'un l'autre. Elles se sont évitées. Le méchant s'évite lui-même. Il craint d'être à soi-même et cherche à s'*éviter.* (Boil.) L'homme se fuyant toujours lui-même, il ne peut s'*éviter.* (Regn.) Cesser de s'*éviter* quand on s'offense, c'est être sûr de ne se rapprocher jamais. (J. J. Rouss.)

ÉVITERNE. adj. des 2 g. (du lat. *ævum*, âge; *æternum*, éternel). Myth. Épithète que l'on donnait aux douze grands dieux.

— s. m. Dieu ou génie que les anciens adoraient, et qu'ils semblaient mettre au-dessus de Jupiter.

ÉVITERNITÉ. s. f. (rad. *éviterne*). Dogmat. Éternité.

ÉVOCABLE. adj. des 2 g. Jurispr. Qui peut être évoqué.

ÉVOCAT. s. m. (ét., V. ÉVOCATION). Ant. rom. Soldat vétéran qui continuait à faire partie de l'armée active.

— ÉVOCATS. s. m. pl. Corps de chevaliers créé par Galba.

ÉVOCATES. s. f. pl. On appelait de ce nom les milices qu'on levait précipitamment.

ÉVOCATION. s. f. (pr. *é-vo-ka-ci-on;* du lat. *evocatio;* fait de *vocare*, appeler; *e* ou *ex*, de). Opération qui avait pour but de faire apparaître les dieux ou les morts. L'évocation des démons, des ombres, des âmes, des esprits. Ces pratiques superstitieuses remontent à une très-haute antiquité. Le XXVIIIe chapitre du IIe livre des Rois parle de l'*évocation* de l'ombre de Samuel faite par la pythonisse (***) Dans les *évocations*, on s'adressait à tout ce qui habite les enfers. (Levass.)

— Fig. *L'évocation de l'âme.* L'Église semble avoir conservé seule, au milieu du monde civil, l'antique formule de l'*évocation* de l'âme hors du sépulcre. (E. Quinet.)

— Pagan. *Évocation des mânes.* Cérémonie magique qui avait pour objet de consoler les parents et les amis en leur faisant apparaître les ombres de ceux qu'ils regrettaient.

— Hist. anc. Formule qu'on employait pour inviter les dieux des pays où l'on portait la guerre à les abandonner, leur promettant des temples, des autels et des sacrifices dans une patrie nouvelle.

— Manière de rassembler une armée en sommant les alliés d'envoyer leurs troupes.

— Anc. jurispr. *Évocation de cause en conséquence d'un privilège.* Évocation qui avait lieu en vertu d'une grâce particulière que le roi accordait à certaines personnes. || *Évocation de grâce.* Acte par lequel le roi enlevait au juge ordinaire et connaissance d'une contestation et la portait devant un autre juge. || *Évocation de justice.* Renvoi à un autre juge pour cause de parenté entre l'une des parties et un des membres du tribunal devant lequel l'action avait été portée. || *Évocation du principal.* Acte par lequel une cour supérieure déclarait qu'elle prononcerait sur le fond d'une affaire litigieuse en prononçant sur l'appel.

— Acte par lequel le roi déclarait se réserver la connaissance d'une cause.

— Jurispr. Acte par lequel le jugement d'un crime ou d'un délit est légalement transféré [illegible]

ÉVOCATOIRE. adj. des 2 g. Qui sert de fondement à l'évocation, qui a la vertu d'évoquer.

— Anc. jurispr. *Cause évocatoire.* Qui donne lieu à une évocation.

— *Cédule évocatoire.* Acte qu'on faisait signifier à sa partie adverse, pour lui déclarer qu'on entendait se pourvoir au conseil, afin d'être renvoyé à un autre parlement.

ÉVODIE. s. f. Entom. Genre d'insectes hyménoptères.

— Bot. Genre de plantes rutacées.

ÉVOÉ ou **ÉVOHÉ.** interj. (du gr. εὖ, εἷς, εὐοῖ, évoé, courage). Myth. Cri que l'on faisait entendre dans les orgies pour invoquer Bacchus; c'était un souvenir de l'exclamation par laquelle Jupiter encouragea ce dieu pendant le combat contre les géants.

ÉVOLAGE. s. m. Agric. On donne ce nom en Bresse à l'alternat d'une portion de terre en étang et en culture de céréales ou de prairies.

ÉVOLÉ, ÉE. adj. Inconsidéré.

ÉVOLUER. v. n. 1re conj. Art milit. Exécuter des évolutions, manœuvrer.

— Mar. Faire manœuvrer un ou plusieurs bâtiments de guerre, diriger leurs mouvements en différents sens; varier leurs positions; établir un ordre de marche, le changer, prendre position.

ÉVOLUTÉ, ÉE. adj. Conchyl. Se dit des coquilles univalves qui s'enroulent dans le plan vertical, et dont le spire est plus ou moins allongé.

ÉVOLUTIF, IVE. adj. Qui peut se modifier; qui se modifie par sa propre force, d'elle-même en quelque sorte. Humanité *évolutive.* (Ballanche.)

ÉVOLUTION. s. f. (pr. *é-vo-lu-ci-on;* en lat. *evolutio*, fait de *evolvere*, développer). Art milit. Mouvement qu'on fait exécuter aux troupes pour les former, les mettre en bataille, les rompre, les partager, les réunir, etc. Évolution de cavalerie, d'infanterie. Évolutions militaires. Il est très-nécessaire que les troupes soient bien exercées aux *évolutions*, pour exécuter facilement toutes celles qui leur sont ordonnées. (Encycl.)

— Mar. Mouvement horizontal que l'on fait faire à un vaisseau.

— En escadre ou armée. Mouvements relatifs et combinés entre les vaisseaux qui passent d'un ordre signalé à un nouvel ordre de marche ou de bataille, en ligne, en colonnes, en échiquier, etc.

— Bot. Développement des plantes. La chaleur et l'humidité sont les deux causes principales de l'*évolution* des feuilles hors des bourgeons. (Gaubert.)

— Didact. *Évolution organique.* Développement des corps organiques par l'accroissement. Cette doctrine est opposée à l'*épigenèse.*

— Mus. Subversion du dessus à la basse et réciproquement, sans qu'il en résulte aucune dissonance dans l'harmonie.

— Philos. Se dit au figuré et signifie le développement d'une idée, d'un système ou d'une série de systèmes. L'*évolution* philosophique, qui commence à Socrate, embrasse le platonisme, l'aristotélisme, l'épicuréisme et le stoïcisme. (Cous.)

— Physiol. Système dont les partisans supposent que le nouvel être qui résulte de l'acte de la génération préexistait à cet acte, lequel ne fait que le tirer de la torpeur où il était plongé, lui donner une vie plus active, lui imprimer assez d'énergie pour qu'il puisse croître rapidement et parcourir les phases de sa nouvelle existence.

ÉVOLUTIONNAIRE. adj. des 2 g. (pr. *é-vo-lu-cio-nè-re*). Art milit. Qui concerne les évolutions. Qui fait faire des évolutions.

ÉVOLVULE. s. m. Bot. Genre de plantes convolvulacées à plusieurs styles et à stigmates simples.

ÉVOMPHALE. adj. des 2 g. (ét. gr., εὖ, bien; ὀμφαλός, nombril). Hist. nat. Qui est tout à fait plat en dessus et concave en dessous.

ÉVONYMÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble au fusain. || ÉVONYMÉES. s. f. pl. Tribu de plantes de la famille des célastrinées, ayant pour type le genre fusain.

ÉVONYMINE. s. f. Chim. Substance amère qu'on extrait de l'huile des baies de fusain.

ÉVONYMOÏDE. s. f. Bot. Célastre grimpant, arbrisseau sarmenteux du Canada, qui embrasse si fortement les arbres qui l'avoisinent, qu'on l'appelle Bourreau des arbres.

ÉVOPIDE. s. f. Bot. Plante du cap de Bonne-Espérance.

ÉVOQUÉ, ÉE. part. pass. du v. Évoquer. S'empl. adj. Procès évoqué. Mânes évoqués.

ÉVOQUER. v. a. 1re conj. (du lat. *evocare*, fait de *vocare*, appeler, et de *e* ou *ex*, de, hors). Appeler, faire venir à soi, faire apparaître, par des cérémonies magiques, des enchantements. Évoquer des âmes, des esprits, des ombres. Les nécromanciens prétendaient *évoquer* les âmes des morts, les esprits des démons. (Acad.) Les Toscans *évoquaient* la foudre quand ils croyaient pouvoir se défaire de quelque monstre ou de quelque ennemi. (Levass.) Moïse défendit sous peine de la vie d'*évoquer* les âmes des morts, pratique sacri- [illegible]

— Fig. *Évoquez* vos aïeux du fond de leurs tombeaux. (Delill.) Ce qui a fait, dans l'antiquité, la force de l'État romain, c'est d'avoir appelé, *évoqué* à lui tous les dieux de l'ancien univers, qui devenaient ainsi garants de sa durée. (E. Quinet.)

— Fig. Se dit en parlant d'une apostrophe oratoire, d'une prosopopée. L'orateur *évoqua* les mânes des héros. (Sall.) Je ne t'interroge pas, toi qui *évoquais* les mânes de Marathon. (Dider.)

— Jurispr. Enlever à un tribunal, à des juges, la connaissance d'une affaire, pour l'attribuer à un autre tribunal ou à d'autres juges. Quand une cour royale use de la faculté que lui donne la loi, de se substituer aux magistrats instructeurs, pour statuer ensuite ce qu'il appartiendra, on dit qu'elle *évoque* l'affaire. (Dict. polit.)

— Signifie également, Attirer à soi la connaissance d'une affaire. Dans l'ancien régime, le roi *évoquait* ordinairement à sa personne et à son conseil les affaires de finances. (Acad.)

— S'ÉVOQUER. v. pron. Être évoqué.

ÉVORA. Géogr. Ville du Portugal, à 96 kil. de Lisbonne.

ÉVOVAÉ. s. m. Anc. mus. Mot barbare composé des voyelles des deux mots *seculorum amen.* Sert à indiquer dans le plain-chant les notes par lesquelles il faut terminer, dans chaque ton, les versets des psaumes.

ÉVRAN. Géogr. Ch.-l. de cant., arrond. de Dinan (Côtes-du-Nord). Patrie du célèbre Jean de Beaumanoir, vainqueur des Anglais au combat des Trente, en 1351.

ÉVRECY. Géogr. Ch.-l. de cant., arrond. de Caen (Calvados); 800 hab.

ÉVREUX. Géogr. Ch.-l. d'arrond. (Eure); 11,000 hab.

ÉVRON. Géogr. Ch.-l. de cant., arrond. de Laval (Mayenne); 3,800 hab.

ÉVULSIF, IVE. adj. Chir. Qui est propre à arracher. Se dit des moyens et des instruments propres à favoriser l'évulsion.

ÉVULSION s. f. (pr. *é-vul-ci-on;* en lat. *evulsio*, fait de *evellere*, arracher). Chir. Extraction. Opération qui consiste à déraciner, à arracher des parties qui produisent de la difformité ou dont la présence occasionne des accidents. On pratique l'*évulsion* des cheveux dans la méthode curative de la teigne par l'application de la calotte; l'*évulsion* des esquilles ou des corps étrangers dans les fractures et les plaies compliquées de la présence de la cause vulnérative. (Jourdan.)

ÉWATTAS. s. m. pl. Relat. Plates-formes élevées sur des colonnes de bois dans les lieux de sépulture ou moraïs des insulaires de la Polynésie, sur lesquelles ils placent des provisions de toute espèce pour les offrir à leurs dieux.

EX. Particule initiale qui de la langue latine est passée dans la langue française. Sa signification primitive correspond à *de, dehors, hors.* Elle est devenue fréquente dans notre langue, pendant et depuis la révolution. Comme il s'agissait d'exprimer ce que les personnes avaient été et ce qu'elles n'étaient plus, on a dit: ex-prêtre, ex-général, ex-député, ex-législateur, ex-consul, ex-ministre, ex-préfet.

— C'est dans un sens analogue que l'on forme par raillerie, et dans le style badin et burlesque, d'autres mots, comme: ex-commis, ex-laquais, etc., pour désigner un homme de rien qui s'est enrichi.

Penses-tu que mon cœur soit si fort au rabais,
Que de borner son vol aux vœux d'un *ex-laquais?*
(DE GUERARCI.)

— Dans la composition de la plupart des mots dont elle fait partie intégrante, elle exprime le même rapport d'extraction, rapport qui ne s'aperçoit pas toujours facilement dans notre langue, mais qui se trouve toujours clairement exprimé dans la langue latine, où le simple est aussi usité. *Ex*traire, traire, tirer dehors; *ex*porter, porter dehors; *ex*primer, faire sortir en pressant.

— Elle a le même sens dans les mots tirés du grec et formés de ἐξ, qui a la même valeur que le *ex* des Latins. *Ex*ergue, espace ménagé hors de l'ouvrage, hors du type, au bas d'une médaille; *ex*ode, histoire de la sortie d'Égypte; *ex*orcisme, prière qui a la vertu de faire sortir le diable du corps d'un possédé; *ex*otique, du dehors.

— Cependant elle indique le nombre *six* dans les mots tirés du grec, et formés de ἕξ. Du reste, ils s'écrivent plus correctement par *hex*, à cause de l'esprit rude dont est affectée la syllabe du primitif. Quelques-uns pourtant rejettent l'*h*, comme exarque, exarchat, exacorde.

EX-ABRUPTO. locut. adv. (pr. *eks-abrupto*). Expression adverbiale tirée du latin, et qui signifie Inopinément, tout-à-coup.

Et moi je te promets que si, dans cette affaire,
Mon maître, plus heureux, épouse Inzognito,
Je pourrai t'épouser de même *ex-abrupto.* (REGNARD.)

EXACERBATION. s. f. (pr. *egs-a-cer-ba-ci-on;* du lat. *exacerbatio*). Pathol. Augmentation passagère qui survient dans l'intensité des symptômes d'une maladie, et particulièrement d'une maladie aiguë, et qui se répète à des intervalles rapprochés, tous les jours, par exemple.

EXACORDE. s. m. Instrument à six cordes, ou système composé de six sons, tel que l'exacorde de Gui d'Arezzo. Inusité.

EXACT, ACTE. adj. (pr. *ek-za'kt;* du lat. *exactus*, exact, précis). Qui a de l'exactitude. Homme exact. Femme exacte. Un ambassadeur exact. Un commissionnaire exact. Cet auteur est un homme laborieux, *exact* et sans génie. (Volt.)

— Régulier, ponctuel. C'est un homme très-exact dans ses payements.

— Soigneux, minutieux. Perquisition exacte. Recherche exacte.

— Qui est fait avec toute la ponctualité, tout le soin possible. Récit exact. Compte exact. Énumération exacte. Analyse, définition exacte. Notion exacte. Détail exact. Plan exact. L'analyse ne nous donne des idées *exactes* qu'autant qu'elle ne nous fait voir dans les choses que ce qu'on y voit. (Condill.) Des définitions sont peu propres à donner une notion *exacte* des choses un peu composées, les meilleures ne valent pas même une analyse imparfaite. (Id.)

— En parlant du langage, Qui exprime précisément ce que celui qui l'emploie a envie d'exprimer, qui ne dit ni plus ni moins. Langage exact. Expression exacte. On ne peu[t per]fectionner les sciences qu'en travaillant à [ren]dre le langage plus *exact.* (Condill.)

— *Sciences exactes.* Les mathématiques [...] là qu'au milieu des convulsions civiles, et [dans] les intervalles d'un calme momentané, [on a] vu les sciences *exactes* et profondes p[ousser] plus loin. (Condill.) Oui, les découverte[s in]dustrielles et les progrès des sciences *ex[actes]* sont des choses précieuses, parce qu'elle[s sou]lèvent la condition laborieuse de son ab[aisse]ment, etc. (Benj. Const.)

— *Exact à.* Homme exact à tenir sa p[arole.] Homme exact à remplir ses devoirs. [...] exact à payer.

EXACTEMENT. adv. Avec ponctu[alité,] avec soin, d'une manière exacte. Suivre [exac]tement les ordres qu'on a reçus. Obs[erver] exactement la règle. Travailler fort exacte[ment.] L'art de juger et l'art de raisonner sont [exac]tement le même. (J.-J. Rouss.)

Son front chauve est couvert de deux longues o[reilles]
A celles du baudet *exactement* pareilles.
(F. DE NEUFCHÂT[EAU.])

EXACTEUR. s. m. Ant. rom. Dome[stique] chargé de poursuivre le rembourseme[nt des] sommes dues à son maître.

— S'est dit chez nos pères pour Percep[teur,] collecteur. Receveurs et *exacteurs*, gens [...] cruels, à six mains et trois têtes. (Charr[on.])

— Par extension, il se dit en ma[uvaise] part, d'un homme dur, impitoyable, qui [fait] payer des droits injustes et au delà de [ce qui] lui est dû.

EXACTION. s. f. (pr. *ek-zak-ci-on*). [...] d'abus par lequel tout officier public [fait] payer ce qui ne lui est pas dû, ou au de[là des] droits prescrits par la loi. Véritable, g[...] horrible exaction. Faire une exaction. [Acca]bler le peuple d'exactions. Accuser d'exa[ctions.] Quelques officiers romains, tels que Ver[rès, se] sont fait un nom fameux par leurs *exac[tions.]* (Bill.)

— Syn. comp. EXACTION. CONCUSSION. PÉ[CULAT.] V. PÉCULAT.

EXACTITUDE. s. f. Soin scrupuleu[x ap]porté dans les choses pour ne rien omet[tre de] ce qui est attendu de nous, afin que tou[t soit] fait à propos, comme on le souhaite, [...] consiste à se conformer rigoureusement [aux] règles prescrites, à des conditions acce[ptées.] Avoir de l'exactitude. Agir avec exact[itude.] L'exactitude demande de la mémoire. [...] vous ai jamais promis de l'*exactitude.* [(J.-J.] Rouss.) La qualité la plus indispensable [du] cuisinier est l'*exactitude;* elle doit être [aussi] celle du convié. (Brill.-Savar.)

— Précision, justesse. Grande, adm[irable] exactitude. L'*exactitude* dans les ouvrage[s d'es]prit est le sublime des sots. (De Pons.) [Il y a] des négligences qui valent mieux qu'une [froide] et ennuyeuse *exactitude.* (Id.)

— Ce mot ne date dans notre langue [que du] XVIIe siècle. Pour *exactitude*, c'est un m[ot de] Vaugelas, que j'ai vu naître comme un [mons]tre, contre qui tout le monde s'écriait [...] enfin on s'y est apprivoisé.

EXAÈDRE. s. m. V. HEXAÈDRE.

EXAËL. Myth. Celui des dix premie[rs an]ges qui enseigna aux hommes l'art de [fabri]quer des armes, des machines de guerre[...]

EXÆMÉ. adj. (en gr. ἔξαιμος, de ἐξ, [priva]tif, et de αἷμα, sang). Pathol. Qui est p[rivé de] sang.

EXAGÉRATEUR, TRICE. s. Celui o[u celle] qui exagère.

— S'empl. adjectiv. Joseph est long d[ans ses] harangues et *exagérateur* dans ses [...] (Dict. hist.) Toutes les passions sont *ex[agéra]trices*, et elles ne sont passions que parc[e qu'elles] les exagèrent. (Chamfort.)

EXAGÉRATIF, IVE. adj. Qui exag[ère,] amplifie. Les premiers bruits qui circul[ent sur] un événement extraordinaire sont [presque] toujours exagératifs.

— S'applique particulièrement aux [...] aux expressions qu'on emploie. Paroles [exagé]ratives.

EXAGÉRATION. s. f. (pr. *ek-za-gé[-ra-ci]-on*). Action d'exagérer. Parler sans ex[agéra]tion. Jamais peut-être on ne poussa [...] l'*exagération.* (Volt.) Vous avez lu l[es] louangeurs de l'abbé Testu; l'*exagérati[on ...]*

Toute imposture perce à travers les grands m[ots;]
L'*exagération* n'en impose qu'aux sots.
(FRANÇ. DE NEUF[CHÂTEAU.])

— Paroles, discours, récits exagérés. [Ses dis]cours ne sont que des exagérations co[ntinuel]les. Son récit n'est qu'une exagératio[n d'un] bout à l'autre. Croire, ne pas croire a[ux exa]gérations de quelqu'un. Kléber avait do[nné lieu] à de dangereuses *exagérations*, trist[es pro]duits de la haine, de l'ennui et de [...] (Thiers.)

— Peint. et sculpt. Formes et exp[ressions] beaucoup plus prononcées que la natu[re ne le] comporte; artifice de l'art pour rem[édier à] l'inconvénient du vague d'un espace tr[op vaste] et d'un trop grand éloignement, et po[ur faire] arriver à l'œil du spectateur l'image de[s objets] telle qu'elle s'y présenterait naturellem[ent, si la] distance et le lieu étaient en conc[ordance] avec les objets.

— Rhét. Figure de rhétorique par [laquelle] on augmente, on amplifie les choses, [en bien] ou en mal. L'*exagération* est la rhétori[que ...]

gage exact. Expression exacte. On ne peut perfectionner les sciences qu'en travaillant à rendre le langage plus *exact*. (Condill.)

—*Sciences exactes*. Les mathématiques C'est là qu'au milieu des convulsions civiles, et dans les intervalles d'un calme momentané, on a vu les sciences *exactes* et profondes portées plus loin. (Condill.) Oui, les découvertes industrielles et les progrès des sciences *exactes* sont des choses précieuses, parce qu'elles relèvent la condition laborieuse de son abaissement, etc. (Benj. Const.)

— *Exact à*. Homme exact à tenir sa parole. Homme exact à remplir ses devoirs. Être exact à payer.

EXACTEMENT. adv. Avec ponctualité, avec soin, d'une manière exacte. Suivre exactement les ordres qu'on a reçus. Observer exactement la règle. Travailler fort exactement. L'art de juger et l'art de raisonner sont *exactement* le même. (J.-J. Rouss.)

Son front chauve est couvert de deux longues oreilles,
A celles du baudet *exactement* pareilles.
(F. de Neufchateau.)

EXACTEUR. s. m. Ant. rom. Domestique chargé de poursuivre le remboursement des sommes dues à son maître.

— S'est dit chez nos pères pour Percepteur, collecteur. Receveurs et *exacteurs*, gens fins, cruels, à six mains et trois têtes. (Charron.)

— Par extension, il se dit en mauvaise part, d'un homme dur, impitoyable, qui se fait payer des droits injustes et au delà de ce qui lui est dû.

EXACTION. s. f. (pr. *ék-sak-ci-on*). Genre d'abus par lequel tout officier public se fait payer ce qui ne lui est pas dû, ou au delà des droits prescrits par la loi. Véritable, grande, horrible exaction. Faire une exaction. Accabler le peuple d'exactions. Accuser d'exaction. Quelques officiers romains, tels que Verrès, se sont fait un nom fameux par leurs *exactions*. (Bill.)

—Syn. comp. EXACTION. CONCUSSION. PÉCULAT. V. PÉCULAT.

EXACTITUDE. s. f. Soin scrupuleux apporté dans les choses pour ne rien omettre de ce qui est attendu de nous, afin que tout soit fait à propos, comme on le souhaite, et qui consiste à se conformer rigoureusement à des règles prescrites, à des conditions acceptées. Avoir de l'exactitude. Agir avec exactitude. L'exactitude demande de la mémoire. Je ne vous ai jamais promis de l'*exactitude*. (J.-J. Rouss.) La qualité la plus indispensable d'un cuisinier est l'*exactitude*; elle doit être aussi celle du convié. (Brill.-Savar.)

— Précision, justesse. Grande, admirable exactitude. L'*exactitude* dans les ouvrages d'esprit est le sublime des sots. (De Pons.) Il y a des négligences qui valent mieux qu'une sèche et ennuyeuse *exactitude*. (Id.)

— Ce mot ne date dans notre langue que du XVIIe siècle. Pour *exactitude*, c'est un mot, dit Vaugelas, que j'ai vu naître comme un monstre, contre qui tout le monde s'écriait; mais enfin on s'y est apprivoisé.

EXAÈDRE. s. m. V. HEXAÈDRE.

EXAËL. Myth. Celui des dix premiers anges qui enseigna aux hommes l'art de fabriquer des armes, des machines de guerre.

EXÆMIE. adj. (en gr. Ἔξαιμος, de ἐξ, privatif, et de αἷμα, sang). Pathol. Qui est privé de sang.

EXAGÉRATEUR, TRICE. s. Celui ou celle qui exagère.

— S'empl. adjectiv. Joseph est long dans ses harangues et *exagérateur* dans ses récits. (Dict. hist.) Toutes les passions sont *exagératrices*, et elles ne sont passions que parce qu'elles exagèrent. (Chamfort.)

EXAGÉRATIF, IVE. adj. Qui exagère ou amplifie. Les premiers bruits qui circulent sur un événement extraordinaire sont presque toujours exagératifs.

— S'applique particulièrement aux termes, aux expressions qu'on emploie. Paroles exagératives.

EXAGÉRATION. s. f. (pr. *ek-za-gé-ra-ci-on*). Action d'exagérer. Parler sans exagération. Jamais peut-être on ne poussa si loin l'*exagération*. (Volt.) Vous avez lu les vers louangeurs de l'abbé Testu; l'*exagération* n'y [illegible]

Toute imposture perce à travers les grands mots;
L'*exagération* n'en impose qu'aux sots.
(Franç. de Neufchât.)

— Paroles, discours, récits exagérés. Ses discours ne sont que des exagérations continuelles. Son récit n'est qu'une exagération d'un bout à l'autre. Croire, ne pas croire aux exagérations de quelqu'un. Kléber avait donc cédé à de dangereuses *exagérations*, tristes produits de la haine, de l'ennui et de l'exil. (Thiers.)

— Peint. et sculpt. Formes et expressions beaucoup plus prononcées que la nature ne le comporte; artifice de l'art pour remédier à l'inconvénient du vague d'un espace trop vaste et d'un trop grand éloignement, et pour faire arriver à l'œil du spectateur l'image des objets telle qu'elle s'y présenterait naturellement si la distance et le lieu étaient en concordance avec les objets.

— Rhét. Figure de rhétorique par laquelle on augmente, on amplifie les choses, en bien ou en mal. L'*exagération* est la rhétorique des esprits faibles et la logique des esprits faux. (Mab.)

EXAGÉRÉ, ÉE. part. pass. du v. Exagérer. S'empl. adjectiv. Qui est fait avec exagération. Tableau, récit exagéré. Peinture exagérée. Ce qui est outré et *exagéré* ne peut durer. (De Bouillé.) Voilà mes sentiments; ils ne sont pas *exagérés*, ils sont simples et sincères. (Sévign.) Ces plaintes paraissent un peu *exagérées*, mais elles sont fondées. (Volt.)

— S'empl. subst. pour Enthousiaste fanatique. Un exagéré, une exagérée. Sur douze *exagérés*, on trouve un fou, un sot et dix hypocrites. (De Malesh.) Les *exagérés* d'un parti ne sont souvent que les hypocrites agents de l'autre. (Boiste.) Les *exagérés* croient atteindre le but; ils le dépassent. (Id.)

EXAGÉRER. v. a. 1re conj. L'*é* se change en *è* devant un *e* muet. *J'exagère, tu exagères, il exagère*, etc. User d'hyperbole, augmenter, agrandir par des paroles; représenter par le discours ou par les images les choses beaucoup plus grandes ou plus petites, plus louables ou plus blâmables qu'elles ne sont en effet. Exagérer les pertes qu'on a faites. Exagérer les périls auxquels on a été exposé. Exagérer les avantages, les inconvénients de sa position. Exagérer les périls. Exagérer une victoire, l'importance d'une action, l'énormité d'un crime. On *exagère* les avantages; on atténue, on dissimule les inconvénients. (Boiste.) La vanité, en *exagérant* les avantages de la science, en a souvent fait la pâture des sots. (Beauchêne.) La tragédie *exagère* les passions, les vertus ou les vices. (Beauch.) Il ne faut pas sans doute *exagérer* en rien l'influence des climats. (Chateaub.) En *exagérant* tout on ne définit rien. (Volt. On affaiblit toujours tout ce qu'on *exagère*. (La Harpe.)

— Peint. et sculpt. Trop marquer soit en dessin, soit en coloris. Exagérer les contours des figures pour produire de l'effet, c'est abandonner le vrai.

— S'EXAGÉRER. v. pron. Se représenter les choses plus grandes qu'elles ne le sont. S'exagérer les biens, les maux, les périls. On s'*exagère* les périls, les biens et les maux à venir. (Mab.)

EXAGONE. s. et adj. V. HEXAGONE.

EXALBUMINÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *ex*, sans; *albumen*, périsperme). S'est dit de l'embryon lorsque après la fécondation il absorbe et fait disparaître l'amnios, sans laisser le résidu, en sorte qu'il ne se produit pas d'albumen ou de périsperme.

EXALTATION. s. f. (pr. *ék-sal-ta-ci-on*; du lat. *exaltatio*, haussement, élévation). Dans le sens propre, élévation, action d'élever. Ce bâtiment, ce plancher a trop peu d'exaltation.

— Fig. Élévation d'une personne à quelque dignité ecclésiastique. L'exaltation du pays. Le jour de son exaltation. Après son exaltation.

— Par extens. État dans lequel un individu ou un de ses sens est porté à son plus haut degré d'énergie, d'activité. L'exaltation des sens, de la vue, de l'ouïe, de l'odorat. Exaltation du goût. Exaltation de la sensibilité. Vive exaltation. Exaltation prodigieuse. L'*exaltation* de la vue est le propre des gens chez lesquels domine l'appareil de l'innervation. (Rostan.) Quelle *exaltation* ne donnent pas à leur goût ces fins gourmets qui devinent le crû d'un vin, le lieu où tel poisson a été pêché. (Virey.) Parmi les animaux, les venins des serpents, des insectes, acquièrent une *exaltation* bien plus dangereuse que dans les contrées glaciales. (Id.) Les *exaltations* périodiques sont les plus singulières. (Id.)

— Fig. Exagération dans les idées et les sentiments produite en général par tout ce qui porte une vive irritation au cerveau et au système nerveux de la vie sensitive; ce qui l'échauffe, l'anime, le transporte. L'exaltation de l'amour. L'exaltation des passions, de la haine. L'exaltation de la dévotion. L'exaltation de la colère. La chaleur, le vin, les liqueurs, le café, l'abstinence, ou les désirs les plus brûlants de l'amour non satisfaits, le délire ou la verve d'une imagination déréglée, les contemplations ascétiques, le fanatisme religieux, l'exemple contagieux des spectacles extraordinaires, sont autant de sources de diverses *exaltations* mentales. (Virey.) La jeunesse est très-susceptible d'*exaltation*. (Id.)

[illegible] nation, enthousiasme, fanatisme. L'*exaltation* en tout genre, et dans quelque sens qu'on l'entende, s'avance entre des abîmes. (Boiste.) Les régions méridionales produisent beaucoup plus d'*exaltation* dans les idées de leurs habitants que les contrées froides. (Virey.) Sous les cieux secs et ardents des tropiques, l'*exaltation* mentale devient surtout extraordinaire. (Id.)

— Astrol. *Exaltation d'une planète*. Certaine dignité qu'acquiert une planète en certains degrés ou signes du zodiaque, dignité qui lui donne plus de vertu ou d'influence. On dit dans le sens opposé, Déjection ou chute d'une planète.

— Chim. Élévation, purification de métaux au plus haut degré. || Spiritualisation ou volatilisation de quelques autres corps.

— Liturg. *Exaltation de la sainte Croix*. Fête qui se célèbre dans l'Église le 14 septembre, en mémoire de ce que Héraclius, empereur d'Orient, rapporta la croix de Jésus-Christ sur ses épaules au Calvaire, d'où elle avait été enlevée quatorze ans auparavant par Cosroès, roi de Perse. On l'appelle *Exaltation de la Croix*, parce que anciennement l'évêque de Jérusalem montait sur un lieu élevé, bâti exprès en forme de chaire, et que là il élevait la croix et la montrait au peuple.

— Physiol. *Exaltation des forces vitales*. Augmentation morbide dans l'action des organes. || Particulièrement, celle qui a lieu dans un organe enflammé.

— Phys. Opération qui exalte, élève, purifie, subtilise quelque corps naturel, ou ses principes, ou ses parties. || Qualité que les corps naturels acquièrent par cette opération.

EXALTÉ, ÉE. part. pass. du v. Exalter. S'empl. adjectiv. En général, le feu paraît le grand excitant de l'exaltation, car on supposait même qu'il passait dans les matières *exaltées*. (Virey.) Parmi les minéraux, ce sont les corps les plus combustibles qui jouissent des propriétés les plus vives, les plus *exaltées*. (Id.) Tant que l'âme est *exaltée*, elle ne sent ni les douleurs, ni les ruines de sa fragile demeure, elle porte même longuement l'existence. (Id.) L'imagination de Rousseau était singulièrement *exaltée*, mais tout en sentiments et en morale. (La Harpe.)

L'amour de la justice, en un cœur *exalté*,
Est l'amour de la liberté. (Mollev.)

— *Exalté à*. Si ces cruelles coutumes furent le premier pas dans la carrière de la civilisation, il en fallut beaucoup d'autres pour énerver et subjuguer l'âme humaine, *exaltée* à un tel degré de raideur et d'inflexibilité. (Virey.)

— *Exalté de*. Mais ce fier ennemi, *exalté* lui même d'une pareille rage, répond par l'insulte et l'ironie à la férocité de son bourreau. (Virey.)

— *Exalté par*. Il est naturel que la vanité soit *exaltée* par le besoin continuel et l'habitude journalière des applaudissements. (La Harpe.)

— S'empl. substantiv. pour Enthousiaste. Un exalté. Une exaltée. La tête d'un *exalté* ressemble à un volcan dont les laves impures recèlent quelquefois des substances précieuses à recueillir. (Alibert.)

EXALTER. v. a. 1re conj. Porter quelqu'un, ses sens à leur plus haut degré d'activité, d'énergie. Exalter l'odorat, l'ouïe, la sensibilité. L'homme peut, par l'habitude ou l'exercice, exalter la sensibilité d'un organe quelconque. Les aveugles *exaltent* le tact, au point qu'il remplace presque chez eux la vue. (Virey.)

— Dans un sens analogue, en parlant des passions, Exciter au suprême degré. Exalter une passion. Exalter la colère. Exalter la haine de quelqu'un.

— Fig. Porter à l'enthousiasme, au délire. Exalter la tête. Les romans *exaltent* la tête et refroidissent le cœur. (Boiste.) Aucune passion n'*exalte* l'homme avec plus de violence que la colère. (Virey.) C'est plutôt l'ambition du pouvoir, des grandeurs ou des biens de la fortune qui *exalte* les esprits de la plupart des fous. (Id.)

— Fig. Élever par les discours, vanter, louer avec exagération. En voulant trop *exalter* la gloire on la dissipe. (Boiste.) La vanité nous porte à chercher et à grossir les vices de ceux dont on *exalte* les vertus. (Id.) Les souverains en *exaltant* leurs prérogatives, en favorisant à l'excès la faction de l'aristocratie, ont réveillé la jalousie et les peuples. (Las-Cases.) Les moralistes la redoutent (la civilisation matérielle), les philosophes la dédaignent, les économistes l'*exaltent*, mais ils sont loin de s'entendre encore sur les moyens d'assurer ses progrès, etc. (Lamart.) J.-J. Rousseau, le romancier de l'état sauvage, à force d'*exalter* la vigueur du corps, la perfection des sens, et même les vertus de l'homme sauvage, mit l'état sauvage à la mode. (De Bonald.)

— Alchim. Sublimer, purifier autant que possible. Exalter des métaux. Exalter des substances.

— Chim. Porter une substance à son plus haut degré de force. Exalter des [illegible], des sels, des métaux.

— S'EXALTER. v. pron. Se porter au plus haut degré d'activité, d'énergie, en parlant des sens, des passions, etc. La férocité s'élève au comble; toutes les puissances de l'âme s'*exaltent* prodigieusement. (Virey.) On a peine à comprendre à quelle hauteur l'imagination s'*exalte* et rend le reste de l'organisation muette aux douleurs comme aux plaisirs. (Id.)

[illegible] à qui s'exaltera d'avantage.

EXALUMINEUSE. s. f. Perle brillante et étincelante d'Orient.

EXAMEN. s. m. (pr. *eg-za-mein*; du lat. *examen*, recherche exacte). Signifia au propre dans la langue latine, L'aiguille d'une balance, et par extension, L'action de peser dans la balance. Bientôt, par une métaphore toute naturelle, ce mot désigna dans cette même langue L'action de peser dans la balance de la raison. Cette signification seule est passée dans le français, où Examen répond à Perquisition, discussion, recherche exacte, soigneuse, pour arriver à la vérité d'une chose. Examen soigneux, approfondi, léger, superficiel. Faire l'examen d'une chose. Se livrer à un examen approfondi des hommes et des choses. Faire subir l'examen à une question. Mettre une chose à l'examen. Si les hommes ne se hâtaient pas tant de décider après un *examen* superficiel, ils ne se tromperaient pas si souvent. (St-Evrem.) Dieu ne donna la raison à l'homme que pour qu'il soumît tout à lui-même et à son *examen*. (Boiste.) Il y a de la témérité à soumettre la religion à l'*examen* de la raison. (Nic.) A l'*examen*, il y a peu d'esprits dont on soit et dont on puisse être parfaitement content. (Mme du Deffand.)

— Quelquefois, Censure, critique. C'est en ce sens qu'il a servi de titre à plusieurs ouvrages. L'Examen des esprits. L'Examen de l'Examen des esprits.

— Dans un sens particulier, Épreuve que subit une personne qui aspire aux ordres ou à quelque degré dans les écoles, ou bien encore à être employée à quelque chose, être promue à quelque grade. Passer un examen. Examens de l'école polytechnique, de l'école des ponts-et-chaussées, de l'école des mines. Examens pour les diverses écoles militaires, marines et d'application. Passer ses examens dans la Faculté de médecine. Les *examens* publics que doivent subir aujourd'hui les candidats à toutes les carrières lettrées et scientifiques sont, aux yeux même des hommes les plus prévenus contre ce qui existe, une garantie de savoir qui n'existait point sous l'ancien régime. (Ch. du Rozoir.)

— En termes de palais, Information orale qui a lieu à l'audience des cours d'assises contre celui qui est accusé d'un crime ou d'un délit, et qui se compose des réponses qui sont fournies par cet accusé aux questions qui lui sont faites; des moyens de défense qu'il propose pendant les débats et des dépositions des témoins.

— Philos. *Libre examen*. Indépendance d'opinion qui fait que l'homme, repoussant le joug de l'autorité en matière de foi, cherche à s'éclairer d'après sa propre raison. La doctrine du libre examen est fondée sur le droit qu'a la raison individuelle de se déterminer par elle-même, et la doctrine de l'autorité sur la faiblesse et l'incapacité de cette même raison.

— Relig. *Examen de conscience*. Revue que fait le pécheur de sa vie passée afin d'en connaître les fautes et de les confesser.

EXAMINATEUR, TRICE. s. (du lat. *examinator*). Celui, celle qui examine. On a des *examinateurs* en proportion qu'on est élevé. (St-Evrem.)

— Particulièrement, Celui, celle qui a la commission d'examiner une ou plusieurs personnes pour savoir si elles ont l'instruction, les capacités nécessaires pour être employées à quelque chose ou promues à quelque grade. Nommer des examinateurs. Examinateur trop sévère. Les examinateurs ont fait aux candidats diverses questions auxquelles ils ont bien répondu.

EXAMINATION. s. f. (pr. *ék-za-mi-na-ci-on*). Action d'examiner; examen.

EXAMINÉ, ÉE. part. pass. du v. Examiner. S'empl. adjectiv. Livre examiné. Doctrine examinée. Les fameuses mines de Newcastle ont été *examinées* et décrites par cet habile minéralogiste. (Buff.)

EXAMINER. v. a. 1re conj. Rechercher exactement, discuter avec soin les bonnes et les mauvaises qualités d'un objet, ses perfections et ses défauts. Examiner un compte, une construction, un tableau. Leur admiration s'accroît insensiblement lorsqu'ils *examinent* à loisir ces temples, ces portiques, ces édifices publics, que tous les arts se sont disputé la gloire d'embellir. (Barth.)

— Regarder attentivement. Si vous *examinez* dans un végétal les enveloppes qui renferment les feuilles, les fleurs et les fruits, vous trouverez une progression merveilleuse de soins et de précautions. (B. de St P.) On sentait déjà qu'on ne pouvait comprendre quelque chose du grand édifice de la nature qu'en l'*examinant* pièce à pièce. (Volt.)

— Peser mûrement, contrôler avec attention. *Examinez* ma vie et songez qui je suis. (Rac.) La nation *examina* ses lois de sang-froid. (Montesq.) J'ai *examiné* les sentiments qui se rapportaient le plus à ma situation, et j'ai réfléchi sur la pitié. (Michaud.)

— Faire subir un examen, interroger des élèves, des aspirants, des candidats. V. EXAMEN.

— S'EXAMINER. v. pron. S'étudier, s'observer, s'interroger soi-même sur ses sentiments, sur sa conduite, sur ses défauts. La vie heureuse et tranquille est pour celui qui peut s'*examiner* sans honte. (Boiste.)

— Scruter sa conscience; faire son examen pour se confesser.

les uns les autres.

EXANASTROPHE. s. f. (du gr. ἐξαναστροφή, formé de ἐξ, hors de; ἀνά, en haut; στρέφω, retourner). Convalescence, rétablissement.

EXANIE. s. f. (ét. lat., *ex*, hors de; *anus*, fondement). Pathol. chir. Renversement du rectum, chute de l'anus. Syn. de Proctoptose. V. ce mot.

EXANIMATION. s. f. (du lat. *exanimatio*; rad. *anima*, souffle, vie, âme). Pathol. Mort réelle dans certains cas; mort apparente, syncope dans d'autres cas.

EXANTHÉMATEUX, EUSE. adj. (du lat. *exanthematosus*). Pathol. Qui tient de l'exanthème, qui est accompagné d'exanthème. Maladie exanthémateuse.

EXANTHÉMATIQUE. adj. des 2 g. Pathol. Syn. de Exanthémateux. Fièvre exanthématique.

EXANTHÉMATOLOGIE. s. f. Pathol. Traité des exanthèmes.

EXANTHÈME. s. m. (en gr. ἐξάνθημα, efflorescence, de ἐξανθέω, je fleuris). Pathol. Nom donné aux éruptions qui, sous la forme de pustules, boutons ou taches quelconques, paraissent à la surface de la peau ou des membranes muqueuses. Dans la plupart des cas, l'*exanthème* qui se montre à la surface du corps paraît être le produit d'un travail particulier de l'organe cutané. (Petit.) Il faudrait ne considérer les *exanthèmes* que comme des dépurations salutaires que la nature établit à la surface du corps. (Id.)

— Chim. Matière poudreuse qui s'élève à la surface de certains corps.

EXANTLATION. s. f. (du gr. ἀντλεῖν, puiser). Phys. Action de faire sortir l'air ou l'eau de quelque endroit par le jeu d'une pompe

EXANTHROPIE. s. f. (du gr. ἐξανθρωπία, horreur pour les hommes). Pathol. Dernier degré de la mélancolie, horreur pour les hommes. V. APANTHROPIE.

EXAPLE. s. f. V. HEXAPLE.

EXAPOLE. s. f. (ét. gr., ἕξ, six ; πόλις ; ville). Contrée où l'on compte six villes.

EXARAGME. s. f. (du gr. ἐξάραγμα). Pathol. chir. Collision, frottement ou rupture, fracture avec arrachement.

EXARCHAT. s. m. (pr. *ék-zar-ka* ; ét. gr., ἔξαρχος, fait de ἐξ, hors, dehors ; ἀρχή, empire). Autorité, pouvoir, dignité, charge des exarques, c'est-à-dire des lieutenants ou préfets des empereurs d'Orient, envoyés en Italie pour défendre les parties de cette contrée demeurée sous leur obéissance.

— Géogr. pol. Partie de l'Italie où commandait l'exarque et dont Ravenne était la capitale. Les limites géographiques de l'*exarchat* ne furent jamais bien définies et dépendirent toujours de l'état plus ou moins florissant de la puissance du Bas-Empire en Italie ; mais en général le pays connu sous le nom d'*exarchat* comprenait la province qu'on appelle aujourd'hui la Romagne. (Armand.)

— L'exercice même du pouvoir de l'exarque. Le mode de gouvernement de l'*exarchat* dura près de deux siècles ; institué l'an 568 pour opposer une digue à l'ambition des Lombards, il s'éteignit l'an 752, lorsque Astolphe, roi des Lombards, s'empara de Ravenne. (Armand.)

EXARCHIÂTRE. s. m. (du gr. ἐξαρχίατρος, chef des archiâtres). Médec. Chef des médecins, titre emphatique donné à quelques premiers médecins des rois et des empereurs.

EXARME. s. f. (du gr. ἔξαρμα, de ἐξαίρομαι, je suis élevé). Pathol. chir. Tumeur proéminente.

EXARQUE. s. m. (du gr. ἔξαρχος, chef ; formé de ἐξ, et de ἀρχή, empire). Celui qui commandait en Italie pour les empereurs de Constantinople. Les *exarques* étaient dans l'empire romain de grands dignitaires investis d'une autorité extraordinaire. Les notices qui nous restent des dignités de l'empire font mention des *exarques* de Rome, des *exarques* d'Afrique, d'Italie ou de Ravenne ; ces derniers sont les plus connus. (Armand.)

— Hist. ecclés. Officier délégué par le patriarche ou par le saint synode pour visiter les diocèses, rétablir la discipline et réformer les mœurs du clergé. C'était, dans la primitive Église, un dignitaire ecclésiastique assez semblable à ce qu'on a depuis appelé *primat*.

— Égl. gr. Espèce de légat *a latere* du patriarche qui fait la visite des monastères et des paroisses soumises à sa juridiction.

EXARRHÈNE. s. f. Bot. Plante du genre myosotis, à étamines saillantes.

EXARTHRÈME. s. m. (en gr. ἐξάρθρημα, ou ἐξάρθρωμα, ou ἐξάρθρωσις). Pathol. chir. Déplacement de deux os articulés par diarthrose. L'*exarthrème*, qu'on appelle plus communément luxation, ne diffère que par son degré d'intensité, de l'entorse. (Bourdon.)

EXARTHROSE. (en gr. ἐξάρθρωσις, de ἐξ, dehors ; ἄρθρον, articulation). Pathol. chir. Déplacement des articulations. Syn. d'Exarthrème.

EXARTICULATION. s. f. V. LUXATION.

EXASPÉRATION. s. f. (pr. *ék-zass-pé-ra-ci-on* ; du lat. *exasperatio*). Action d'exaspérer, ses effets, état d'une personne exaspérée. L'exaspération des esprits.

— Pathol. Accroissement extrême des symptômes d'une maladie ou de son plus haut degré de violence. C'est souvent pendant ... d'*exaspération* que se préparent les crises, du moins dans les maladies aiguës. (Renauldin.) Une fièvre brûlante, des yeux hagards, étincelants, une douleur de tête aiguë, tout manifeste combien des impressions vives jetteraient cet individu dans une épouvantable *exaspération* du système nerveux. (Virey.)

EXASPÉRÉ, ÉE. part. pass. du v. Exaspérer. S'empl. adjectiv. Homme exaspéré. Sujets exaspérés.

EXASPÉRER. v. a. 1re conj. (du lat. *exasperare*). L'*e* se change en *è* devant un *e* muet. *J'exaspère, tu exaspères, il exaspère*, etc. Aigrir, irriter à l'excès, révolter. Les injustices, les mauvais traitements, les outrages peuvent exaspérer les esprits ordinairement les plus calmes.

— S'EXASPÉRER. v. pron. Être exaspéré.

EXASTYLE. s. m. (ét. gr., στῦλος, colonne). Archit. Portique à six colonnes de front.

EXAUCÉ, ÉE. part. pass. du v. Exaucer. S'empl. adjectiv. Prière exaucée. Sollicitez auprès d'un grand la disgrâce d'un rival innocent, et, dès que la volupté le commande, vous serez bientôt *exaucé*. (Mass.)

EXAUCEMENT. s. m. Action d'exaucer, résultat de cette action.

EXAUCER. v. a. 1re conj. (du lat. *exaudire*, écouter). Le *c* prend une cédille devant *a*, *o*. *nous exauçons. J'exauçais, nous exauçâmes*, etc. Accueillir favorablement une prière, accorder une grâce, une faveur demandée. Se dit de Dieu. Dieu exauce de ferventes prières. J'ai cherché le Seigneur, et il m'a *exaucé*, et il m'a délivré de mes adversités. (La Harpe.) Malheur à vous, malheur à moi, si mes vœux, qui montent jusqu'au trône de l'Éternel, sont *exaucés* par lui ! (E. Scribe.) On voit que si Dieu avait *exaucé* toutes les prières de son peuple, il ne serait resté que des Juifs sur la terre. (Volt.)

— Fig. Se dit du ciel, pris pour Dieu. Le ciel *exauce* les prières qu'on lui adresse avec ferveur. (Bourd.) S'il est des bénédictions humaines que le ciel daigne *exaucer*, ce n'est point celles qu'arrachent la flatterie et la bassesse en présence des gens qu'on loue ; mais celles que dicte en secret un cœur simple et reconnaissant, au coin d'un foyer rustique. (J.-J. Rouss.)

— Se dit des grands, des hommes puissants auxquels on demande une grâce. Si vous avez *exaucé* ma prière en partie, ce n'est que pour mieux m'en punir. (J.-J. Rouss.)

— Fig. en parlant des choses. Les vents nous auraient-ils *exaucés* cette nuit ? (Rac.)

EXCALÉFACTIF, IVE. adj. Qui chauffe, qui brûle. Peu usité.

EXCARNATION. s. f. (pr. *èss-kar-na-ci-on* ; du lat. *excarnatio*). Anat. Méthode qui consiste à détruire, soit par la putréfaction, soit par la corrosion au moyen d'une liqueur acide, les parties dans lesquelles sont plongés des vaisseaux qu'on a préalablement injectés.

EXCARNÉ, ÉE. part. pass. du v. Excarner. S'empl. adj. Peigne excarné.

EXCARNER. v. a. 1re conj. Techn. Oter le bois des dents de peigne, en faire l'écartement. ‖ S'EXCARNER. v. pron. Être excarné.

EXCAVATEUR. s. m. Chem. de fer. Appareil destiné à faciliter les déblais et les remblais dans les travaux des chemins de fer. L'*excavateur* de MM. Middleton, mis en mouvement par une machine à vapeur de la force de quinze chevaux, peut enlever jusqu'à mille mètres cubes de terre par jour. (Teyss.)

EXCAVATION. s. f. (pr. *èkss-ka-va-ci-on* ; en lat. *excavatio*, même signif.) Action de creuser profondément. Pratiquer l'excavation des fondemens d'une maison.

— Creux qui en résulte. Les eaux ont fait plusieurs excavations dans cette contrée. Les volcans ont aussi formé des cavernes et des *excavations* souterraines. (Buff.)

— Anat. Enfoncement qu'on observe à la surface de différents organes.

EXCAVER. v. a. 1re conj. (en lat. *excavare*, creuser). Creuser profondément. L'homme seul dérange les plans de la nature ; il détourne le cours des fontaines, il *excave* le flanc des collines, il incendie les forêts, il massacre tout ce qui respire. (B. de St-P.) ‖ S'EXCAVER. v. pron. Être excavé.

EXCÉCARIE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des euphorbiacées, d'où découle un suc laiteux et caustique.

EXCÉDANT. part. prés. du v. Excéder. Qui excède. Il est invar. Les sommes excédant la dette.

Et jamais ma dépense *excédant* ma recette
Ne me force à bâtir un espoir mal fondé
Sur le terrain mouvant du tiers consolidé. (C. DELAV.)

EXCÉDANT, ANTE. adj. (du lat. *excedens*, part. prés. du v. *excedere*). Qui est en plus, qui dépasse une mesure donnée, une somme, une quantité. Quantité excédante. Les sommes excédantes.

Et de la nourriture importune, *excédante*,
Rejette ce qu'il peut par la bouche imprudente,
Qui soupçonne alors son erreur. FR. DE NEUFCH.)

— Fig. Fatigant, importun à l'excès. Travail excédant.

— S'empl. en parlant des personnes qui sont à charge, qui fatiguent par leurs importunités. C'est un homme ...

EXCÉDANT. s. m. Ce qu'il y a dans un nombre, dans une quantité, de plus que ce qu'il doit y avoir. L'excédant d'une somme. Plus une nation est laborieuse et sociable, plus elle devient nombreuse, parce qu'elle a plus d'*excédant* dans ses moyens de subsistance. (Virey.)

EXCÉDATION. s. f. Action d'excéder.

EXCÉDÉ, ÉE. part. pass. du v. Excéder. S'empl. adj. Homme excédé. Mais il y a encore deux autres allures, l'entrepas et l'aubin, que les chevaux faibles ou *excédés* prennent d'eux-mêmes. (Buff.)

— *Excédé de.* Excédé de fatigue. Je suis *excédé* des avanies et des vexations de toute espèce que cet ouvrage nous attire. (D'Alemb.) Je suis *excédé* de plaisir et de fatigue. (Volt.) Après avoir été *excédés* de fatigue, le lieu du repos est un lieu de délices. (Buff.) Malédiction sur ta cariole et sur tes mules ! s'écria Boutraix, *excédé* de colère, en s'asseyant sur une borne. (Ch. Nodier.)

EXCÉDER. v. a. 1re conj. (du lat. *excedere*, formé de la prép. *ex*, hors, dehors, et de *cedere*, s'en aller, sortir). L'*é* se change en *è* devant un *e* muet. *J'excède, tu excèdes, il excède*, etc. Aller au delà des bornes, outre-passer. Excéder le pouvoir dont on est investi, ou les ordres qu'on a reçus, c'est-à-dire, aller au delà de ce pouvoir, de ces ordres.

— En parlant de la dépense, de ce qui se rapporte au commerce, au crédit. Ces monnaies fictives inventées par la nécessité, et auxquelles la bonne foi seule peut donner un crédit durable, sont comme des billets de change dont la valeur imaginaire peut *excéder* aisément les fonds qui sont dans un État. (Volt.)

— Fig. Importuner à l'excès, fatiguer. Un bel esprit trop rempli de lui-même *excède* souvent ceux qui l'écoutent. Il m'excède par son bavardage. Je ne sais ce que j'ai, tout m'*excède* aujourd'hui. (Gress.)

— Fam. Causer une grande lassitude. Des courses, des veilles, des travaux qui excèdent, qui dépassent les forces.

— Traiter avec excès, soit en bien, soit en mal ; mais pris surtout dans ce dernier sens. Toujours il excède la mesure des châtiments et des récompenses.

— S'élever au-dessus, dépasser. Ce peuplier excède les autres arbres en hauteur. Ces animaux ont si peu de chaleur intérieure, qu'elle n'*excède* guère celle de la température de l'air. (Buffon.)

— *Excéder quelqu'un de bonne chère.* Présenter des mets en abondance, pousser à des excès de table.

— *Excéder de coups.* Maltraiter, battre outrageusement.

— S'EXCÉDER. v. pron. Être excédé. Porter une chose à l'excès, dépasser les bornes ordinaires ; s'excéder de travail, de fatigue de veilles, de débauches, d'austérités.

— Absol. Il s'est excédé.

— Syn. comp. EXCÉDER. OUTRE-PASSER. *Excéder* se dit du nombre, de la quantité, de l'étendue. La recette excède la dépense. *Outre-passer* se dit des bornes, des limites, des barrières. On outre-passe des pouvoirs.

EXCELLANT. part. prés. du v. Exceller. Qui excelle. Il est invar. Des personnes excellant dans tout ce qu'elles entreprennent. ‖ Il ne faut pas confondre ce mot avec l'adjectif *excellent*. V. EXCELLENT.

EXCELLEMMENT. adv. (pr. *èk-cè-la-man* ; en lat. *excellenter*). D'une manière excellente, par excellence. Se met après le verbe. Peindre, écrire excellemment. Cela est excellemment bon.

EXCELLENCE. s. f. (en lat. *excellentia*). Éminent degré de perfection ; qualité qui rend une chose supérieure à toutes celles de la même espèce. L'excellence d'un fruit, d'un vin, d'un mets, d'un remède. L'excellence d'un esprit. L'*excellence* des chevaux barbes consiste à ne s'abattre jamais. (Buff.) L'amour de notre propre *excellence* doit être subordonné à notre fin principale, qui est Dieu. (Fén.) Les hommes qui, après les orages de la Convention, avaient imaginé cette espèce de république, n'étaient pas bien convaincus de l'*excellence* et de la solidité de leur ouvrage. (Thiers.)

— Fam. *Avoir une grande idée de sa propre excellence, de l'excellence de son esprit.* Être toujours content de soi, de son mérite.

— Se dit des arts. L'*excellence* dans la peinture et dans la sculpture consiste à donner à la toile ou au marbre l'aspect de la nature animée, et dans la musique, dans la poésie, à peindre d'une manière vraie et forte les sentiments et les passions du cœur humain. (J. M.)

— Titre d'honneur que l'on donne dans les cours aux plus hauts dignitaires, tels que les ministres et les ambassadeurs. S'il plaît à votre excellence. J'ai exécuté les ordres de votre excellence. Écrivez à son excellence. C'est Henri IV qui le premier, en 1593, qualifia d'*excellence* le duc de Nevers, qu'il envoyait en ambassade auprès du pape. (Garn. Pagès.)

Ils changeraient entre eux les simples *excellences*,
S'ils osaient, en des majestés. (LA FONT.)

— Fam. *Donner de l'excellence.* Donner à quelqu'un le titre d'excellence en lui parlant ou en lui écrivant. Malgré l'édit de Philippe II, les vice-rois, les ambassadeurs, les grands d'Espagne et les chevaliers de la Toison ... se firent donner de l'*excellence*. (De Reiffenb.)

— *Par excellence.* express. adv. Excellemment ; de sorte que les qualités communes à plusieurs soient comme les attributs d'un seul. Cela est beau, est bon par excellence. Salomon, le sage par excellence. Aristote, le philosophe par excellence. Cicéron, l'orateur par excellence.

Si le ciel t'eût, dit-il, donné par *excellence*
Autant de jugement que de barbe au menton.
(LA FONTAINE.)

— *Dieu est l'Être par excellence.* Il est le souverain être, et toutes les créatures n'ont l'être que par participation.

— On l'emploie aussi en parlant des choses. Chapeau se dit, par *excellence*, du chapeau de cardinal. (Acad.)

— Univ. *Prix d'excellence.* Prix unique décerné dans les colléges et dans les institutions, à l'élève qui, pendant l'année scolaire, a eu constamment dans sa classe le premier rang.

EXCELLENT, ENTE. adj. (en lat. *excellens*). Qui a un degré supérieur de bonté, de perfection. Qui excelle. Mets, vin excellent. Fruits excellents. Chère excellente. Les fruits des châtaigniers de l'île de Corse sont gros comme de petits œufs de poule, et *excellents*. (B. de St-P.)

— Se dit des qualités morales. Homme excellent, cœur excellent. Le gouvernement directorial fut entrepris avec bonne foi et bonne volonté par des hommes dont la plupart étaient honnêtes et animés d'*excellentes* intentions. (Thiers.) Nous voulons être les seuls *excellents* et voir tout le reste au-dessous de nous. (Boss.)

— En parlant des choses, de l'esprit. Un livre excellent. Musique excellente. Excellente comédie. On connaît de Piron plusieurs épigrammes *excellentes* et que l'on cite souvent ; on a oublié les mauvaises. (La Harpe.)

— Qui a un grand talent. Excellent poète. Excellent écrivain. Excellent ouvrier. On lui fait voir un cloître orné d'ouvrages, tous de la main d'un *excellent* peintre. (La Bruy.)

— Selon quelques grammairiens, et principalement Laveaux, *excellent* étant par lui-même un superlatif, n'est pas susceptible de degrés de comparaison. Ces grammairiens se trompent, car il est incontestable que l'adjectif *excellent* est employé au superlatif dans nos bons auteurs, que l'usage l'a consacré dans le discours familier, qu'en outre l'étymologie, la nature et le sens de ce mot en autorisent l'emploi, même pour exprimer une comparaison. Il y a une excellence relative ; voilà pourquoi les écrivains ne se font aucune difficulté d'employer l'adjectif *excellent* avec *très*, *plus*, etc. Employez-y tout l'art des plus *excellents* ouvriers. (La Bruy.) *Britannicus* est compté parmi les plus *excellents* ouvrages dont s'honore la scène française. (Geoff.) Nous prenons plaisir de nous comparer aux autres, et nous sommes bien aises d'avoir sujet de croire que nous sommes plus *excellents*. (Boss.)

EXCELLENTISSIME. adj. des 2 g. (en lat. *excellentissimus*, superlatif de *excellens*). Fam. Très-excellent.

— Titre de dignité, d'honneur.

— Fam. Se dit quelquefois d'une chose, d'une œuvre d'art. Une liqueur, un tableau, un livre excellentissime.

EXCELLER. v. n. 1re conj. (du lat. *excellere*). Surpasser par son savoir ou par son habileté tous ceux, ou du moins la plupart de ceux qui cultivent la même science, le même art, la même profession. Cet artiste excelle dans son art. Cet homme excelle dans tout ce qu'il entreprend. Exceller dans une science, dans un art, dans une profession.

— *Exceller à.* Avoir un talent prononcé. Tel *excelle* à rimer qui juge sottement. (Boil.)

EXCENTRICITÉ. s. f. (ét. lat., *ex*, hors ; *centrum*, centre). Géom. Distance entre le centre et le foyer d'une ellipse.

— Astr. anc. Distance de la terre au centre de l'orbite d'une planète.

— Astr. mod. Distance entre le centre de l'orbe elliptique d'une planète ou d'un satellite, et son foyer occupé par le soleil ou par la planète principale. L'*excentricité* des planètes est constamment variable. (Poug.)

— Fig. et fam. Excès d'humeur ou de franchise ; originalité de caractère. Cet homme se fait remarquer par l'excentricité de ses manières.

EXCENTRIQUE. adj. des 2 g. Géom. Qui n'a pas le même centre. Se dit de deux cercles ou deux sphères, qui, quoique renfermés l'un dans l'autre, n'ont pas le même centre. C'est le contraire des cercles concentriques, qui ont un seul et même centre.

— Fig. et fam. En parlant des personnes d'un caractère original, sujettes à des écarts. C'est un homme excentrique. ‖ Se dit aussi des manières, des mœurs. Avoir des manières excentriques, des mœurs excentriques.

— Fam. Éloigné du centre des affaires. C'est un quartier excentrique. Vous demeurez dans un quartier trop excentrique.

— Mach. à vap. Organe, machine qui sert à transformer un mouvement de rotation en un mouvement de va-et-vient. L'*excentrique* communique le mouvement de va et vient aux tiroirs à vapeur, notamment dans les locomotives. Dans ces dernières machines, l'*excentrique* est calé sur l'arbre à manivelle ...

— Techn. Mandrin au moyen duquel les tourneurs font varier le centre de la pièce qu'ils exécutent sans l'enlever de dessus le tour.

EXCEPTÉ, ÉE. part. pass. du v. Excepter. S'empl. adjectiv. Un homme excepté. Une femme exceptée. Tout le monde peut y entrer, les femmes exceptées. Ils en sont exceptés de droit. Ces noms, ces verbes sont exceptés de la règle générale. Les traits des habitants de Bondou approchent de ceux des Européens, beaucoup plus que ceux des autres habitants de l'Ouest, les Maures *exceptés*. (Alb. Mont.) Ils ont tous péri, cinq ou six personnes *exceptées*. (Acad.)

EXCEPTÉ. prépos. ou plutôt participe employé par ellipse comme préposition ; c'est un abrégé de *cela étant excepté*. Il signifie Hors, hormis, à la réserve de. Ainsi employé, ce mot est toujours invar. Excepté telles et telles personnes. Travailler toute la semaine, excepté le dimanche. Toutes ses filles sont mariées, ou

cepté la plus jeune. Ils ont tous péri excepté cinq ou six personnes. *Excepté* la cour, qui s'élève quelquefois au-dessus des préjugés vulgaires, il n'y a point un Egyptien qui voulût manger dans un plat dont un étranger se serait servi. (Volt.) Tout est pardonnable, *excepté* la désobéisance et l'infidélité. (Christine.) La terre lui est fermée aussi bien que le ciel ; tous les hommes désespèrent de lui, *excepté* lui peut-être. (Id.)

— *Excepté quand.* Il n'a jamais manqué d'entendre la messe, *excepté* quand il a été malade. (Acad.)

— *Excepté que.* Ils se ressemblent parfaitement, *excepté* que l'un est un peu plus grand que l'autre. (Acad.)

— *Excepté à, pour*, etc. Il est propre à tout, excepté à cette chose, à faire cette chose.

— Syn. comp. EXCEPTÉ. HORS. V. HORS.

EXCEPTER. v. a. 1re conj. (en lat. *excipere*, exclure). Ne point mettre, ne point comprendre dans une règle, dans un nombre. Excepter quelqu'un de la loi commune. Sans en excepter personne. La grandeur et l'importance du système solaire ne doivent point le faire *excepter* de cette loi générale. (Laplace.) En *exceptant* les Etats libres, toutes les autres puissances de l'Europe n'ont été établies originairement que par la conquête. (La Harpe.)

— Ne pas comprendre dans un choix. Ne pas désigner pour être compris dans.

— S'EXCEPTER. v. pron. Etre excepté.

EXCEPTION. s. f. (pr. *èk-cèp-ci-on*). Action d'excepter. Résultat de cette action. Faire exception de telle personne. C'est une exception à la règle. Il n'y a point de règle sans exception. Cela ne souffre point d'exception. L'exception confirme la règle. A quelques honorables *exceptions* près, les hautes classes ont assez de ressemblance avec les dernières. (Mme de Staël.) Je crains de ne pouvoir consentir à faire aucune *exception*, Monsieur Waverley. (Defauc.)

— Jurispr. Moyen employé pour faire déclarer une demande non recevable, et pour être dispensé d'y répondre comme n'étant pas formée régulièrement, ou comme n'ayant pas été portée devant un juge compétent. || *Exception de dol.* Celle qu'on allègue quand on prétend avoir été trompé. || *Exception de la chose jugée.* Moyen de défense tiré d'un jugement rendu. || *Exception négatoire.* Dénégation d'un point de droit ou de fait. || *Exception personnelle.* Droit de défense qui tient à un titre ou à quelque considération personnelle. || *Exception réelle.* Celle qui tient au fond, qui est inhérente à la chose. || *Exceptions dilatoires.* Celles qui ont seulement pour but d'écarter la demande pendant un certain temps. || *Exceptions temporaires.* Qui doivent être présentées dans un délai déterminé. || *Exceptions perpétuelles.* Qui peuvent être toujours opposées. || *Exceptions péremptoires.* Celles qui écartent définitivement la demande. || *Exceptions déclinatoires.* Celles qui consistent à apposer l'incompétence du tribunal, soit à raison du domicile, soit à raison de la matière, soit encore parce que l'affaire est intimement liée à une autre actuellement pendante devant un tribunal différent.

— Législ. *Lois d'exception.* Lois qui, en vue d'un danger, suspendent pour un temps les droits garantis aux citoyens par la constitution. || *Tribunaux d'exception.* Juridictions autres que la juridiction générale de droit commun ; telles que les cours prévôtales, les tribunaux de douanes, etc.

— *A l'exception de.* loc. prép. Excepté, hormis. C'est surtout dans la fabrication des boissons que l'homme a montré le plus de sagacité, à l'*exception* de l'eau et du lait, toutes sont son ouvrage. (Gaubert.) Le plomb peut s'allier avec tous les métaux, à l'*exception* du fer. (Buff.)

EXCEPTIONNEL, ELLE. adj. (pr. *èk-cèp-ci-o-nèl*). Qui tient, qui est relatif à une exception, qui comprend ou qui forme une exception. Des lois exceptionnelles. Des articles exceptionnels. Des dispositions exceptionnelles. Clause exceptionnelle.

— Se dit des personnes. C'est un homme exceptionnel. C'est un génie exceptionnel.

EXCÈS. s. m. (pr. *ek-cè*; du lat. *excessus*, fait de *excedere*, excéder). Ce qui passe les bornes. Un *excès* y balance toujours un autre *excès*. (B. de St-P.) La nature créa les plaisirs, et l'homme les *excès*. (S. Dub.) Evitez les ex-

toute chose un ridicule *excès*. (Boil.) L'*excès* peut tout gâter, tout, même la sagesse. (Cas. Delav.) Craignons l'*excès*, même en fait de vertus. (Nivern.) En amour l'*excès* jamais n'offense. (Boiss.)

— Tout ce qui, dans son genre, dépasse la mesure ordinaire. Excès de travail, de joie, de douleur, de sentiment. Excès d'arrogance, de vanité. Excès d'autorité, etc. Entre les routes dans lesquelles on s'égare par l'*excès* ou le défaut de sentiment, les lois ont tracé un sentier dont il n'est pas permis de s'écarter. (Barth.) Souvent l'*excès* des maux vient de l'*excès* des biens. (Le Bailly.) L'*excès* de la force a souvent son mauvais côté. (Niv.) L'*excès* d'un très-grand bien devient un mal très-grand. (Flor.) || Se dit de la température, des climats. Excès de froid, de chaleur, d'humidité, de sécheresse, de production, etc.

— Ce qui est au delà d'une mesure raisonnable. Excès d'opulence, d'élévation, de grandeur. Tout cet *excès* d'opulence et de luxe n'a servi qu'au malheur de l'Indostan. (Volt.)

— Fig.

Et je n'ai mérité,
Ni cet *excès* d'honneur, ni cette indignité. (RACINE.)

— Ce qui est au degré le plus bas. Il est inouï qu'on s'abuse au point de mettre le bonheur dans une passion brutale, qui conduit tôt ou tard au dernier *excès* de la misère et de l'avilissement. (Lamenn.)

— *Excès de bonne chère.* Gloutonnerie.

— Absol., au plur. Débauche, dérèglement, action contraire aux bonnes mœurs. Il les attirait par les charmes de sa conversation, en s'associant à leurs plaisirs sans participer à leurs *excès*. (Barth.) Nos *excès* ne viennent pas de la nature, elle ne les conseille point. (La Roche.) Nous nous perdons par les *excès*. (Lamotte.) Le sage doit en tout éviter les *excès*. (Mme Joliv.)

— Vexations, cruautés. Les excès de la vengeance, de l'outrage.

— Jurispr. Violence, outrages.

— Législ. *Excès de pouvoir.* Acte par lequel un tribunal ou un fonctionnaire sort du cercle légal de ses attributions.

— Mathém. Excédant d'une quantité sur une autre. La différence de deux quantités inegales.

— *Par excès de.* Par *excès* de religion, ne laissons pas la religion périr. (Chateaub.)

— *A l'excès, jusqu'à l'excès.* loc. adv. Outre mesure, au delà des bornes. Les débordements de l'homme allèrent à l'*excès*. (Boss.)

EXCESSIF, IVE. adj. Qui excède, qui dépasse, dans les choses physiques, le degré, la mesure ordinaire. Un froid excessif, une chaleur excessive. La considération des mouvements planétaires nous conduit à penser qu'en vertu d'une chaleur *excessive*, l'atmosphère du soleil s'est primitivement étendue au delà des orbes de toutes les planètes. (Laplace.) Le Carême, d'une rigueur *excessive*, n'empêchait pas les réfections clandestines. (Chateaub.)

— Dans les choses morales, Qui dépasse la règle, qui va au delà des bornes, jusqu'à l'excès. Dépense, prodigalité excessive. Amour-propre excessif. Les magistrats n'étaient plus écoutés ; et comme la Perse était affligée par une *excessive* sujétion, Athènes, dit Platon, ressentit les maux d'une liberté *excessive*. (Boss.) Ce qui m'a donné le plus d'éloignement pour les dévots de profession, c'est cette âpreté de mœurs qui les rend insensibles à l'humanité, c'est cet orgueil *excessif* qui leur fait regarder en pitié le reste du monde. (J.-J. Rouss.) L'*excessive* complaisance nous attire des mépris et nous fait passer pour des dupes. (Volt.) La complaisance devient une servitude quand elle est *excessive*. (La Rochef.)

— *Être excessif dans tout ce que l'on fait.* Ne garder aucune mesure. Cet homme est excessif en tout.

EXCESSIVEMENT. adv. Avec excès, d'une manière excessive. L'homme *excessivement* civil est incommode ; l'homme *excessivement* précautionné devient timide ; l'homme *excessivement* courageux devient turbulent ; l'homme *excessivement* droit devient inconsidéré. (J.-B. Mabire.)

EXCIPER. v. n. 1re conj. (en lat. *excipere*). Prat. Alléguer une exception en justice ; produire une pièce pour sa défense. Ne s'emploie qu'avec la préposition *de*. Exciper d'une prescription, de la chose jugée.

EXCIPIENT, ENTE. adj. (pr. *èk-ci-pi-an*). Qui est propre à dissoudre, qui a la propriété de modifier l'activité des substances médicamenteuses, en leur donnant une forme convenable, etc.

EXCIPIENT. s. m. (du lat. *excipiens*, part. prés. de *excipere*, recevoir). Pharm. Substance qui fait la base d'un médicament. Se dit des substances molles ou liquides servant à rassembler et à lier les divers ingrédients d'une préparation pharmaceutique. Les *excipients* ont l'avantage, dans certaines circonstances, de diminuer l'activité des substances médicamenteuses, et de masquer quelques-unes de leurs propriétés désagréables. (Renauld.)

EXCISE. s. f. Impôt établi en Angleterre sur la bière, le cidre, l'huile, etc. || Le bureau où l'on perçoit cet impôt. L'*excise* est en Angleterre ce que les contributions indirectes sont en France. Les licences des débitants de boissons, et les droits que l'échiquier perçoit sur les ventes aux enchères, sont compris dans

EXCISÉ, ÉE. part. pass. du v. Exciser. S'empl. adjectiv. Chairs excisées.

EXCISER. v. a. 1re conj. Chir. Couper. On *excise* encore les longues nymphes de beaucoup de femmes africaines, à l'âge de puberté. (Virey.) || S'EXCISER. v. pron. Etre excisé.

EXCISION. s. f. (en lat. *excisio*, de *excidere*, couper, tailler). Chir. Opération par laquelle on enlève avec un instrument tranchant certaines parties d'un petit volume. Faire l'excision d'une verrue, d'un polype, etc.

EXCITABILITÉ. s. f. Faculté qu'ont les êtres vivants d'être sensibles à l'action des stimulants. L'exaltation morbide peut devenir générale, comme chez les frénétiques, les maniaques, les hydrophobes. Telle est l'excessive *excitabilité* de leurs sens, qu'il faut les tenir dans l'obscurité, le silence, le repos et le froid, de peur d'agacer leurs nerfs et d'agiter violemment leur sensibilité. (Virey.)

EXCITANT. part. prés. du v. Exciter. Qui excite. Il est invariable. Ce sont des écrivains vivant au milieu d'une société frivole, animés de son esprit, organes de ses opinions, *excitant* et partageant son enthousiasme. (De Barante.)

Renouvelé du xi, l'X *excitant* la rixe,
Laisse derrière lui l'Y grec jugé prolixe. (Pus.)

EXCITANT, ANTE. adj. Médec. Qui excite, qui détermine une accélération dans les phénomènes vitaux.

— S'empl. subst. Un excitant. Les substances volatiles et aromatiques, le thé et le café, etc., sont des *excitants*. (Jourd.)

EXCITATEUR, TRICE. s. Celui, celle qui excite, qui anime.

— Qui est propre à exciter. Le goût, qui a pour *excitateurs* l'appétit, la faim et la soif, est la base de plusieurs opérations. (Brill.-Sav.)

— Dans les couvents, Celui, celle qui réveille les religieux, les religieuses.

— Adjectiv., au fig. *L'énergie excitatrice.* Celle qui développe les forces en les excitant.

EXCITATEUR. s. m. (du lat. *excitator*). Phys. Verge de métal terminée par une boule, servant à tirer des étincelles d'un corps électrisé. Lorsqu'on veut décharger un corps électrisé sans recevoir de secousse, on fait communiquer l'une des branches de l'*excitateur* avec la surface de ce corps, et l'autre avec le réservoir naturel ; le fluide se transmet par l'intermédiaire de cet instrument. (Baill.)

EXCITATIF, IVE. adj. Qui excite, qui est propre à exciter.

— S'empl. subst. Un excitatif.

EXCITATION. s. f. (pr. *èk-ci-ta-ci-on* ; du lat. *excitatio*). Pathol. et physiol. Action d'exciter. Résultat de cette action. Etat d'un organe qui est excité.

EXCITATOIRE. adj. des 2 g. Chancell. apost. Qui excite à faire quelque chose. Lettres excitatoires.

EXCITÉ, ÉE. part. pass. du v. Exciter. S'empl. adjectiv. Soldats excités.

— *Excité de.*

Mais enfin *excité* d'un desir curieux,
Il veut interroger et connaître ces lieux. (DEL.)

— *Excité à.* L'imagination, constamment *excitée* à l'amour par l'entretien des poëtes, éprouvait moins le besoin des distractions extérieures. (Mme de Staël.)

— *Excité par.* Promptement *excité* par la tribune et la présence de ses contradicteurs, son esprit s'enflammait. (Thiers.)

EXCITEMENT. s. m. Physiol. Effet de l'excitation. Rétablissement de l'énergie du cerveau, lorsque son action a été suspendue par le sommeil ou par un narcotisme.

EXCITER. v. a. 1re conj. (du lat. *excitare*). Provoquer, émouvoir. Elle *excita* souvent cette douce sensibilité qui se réjouit du bien et s'afflige du mal. (Barth.) Ce qui a surtout *excité* l'enthousiasme, c'est l'endroit où vous faisiez le tableau des saints devoirs du mariage et du bonheur conjugal. (E. Scribe.)

— Causer, faire naître. Nul mets n'*excitait* leur envie. (La Font.) Il est rare qu'une œuvre d'art soulève quelque animosité sans *exciter* d'autre part quelque sympathie. (G. Sand.)

— Réveiller, inspirer. Exciter l'envie, la jalousie, la curiosité. Mentor résolut d'*exciter* la jalousie de Calypso. (Fén.) Le sentiment de curiosité qui avait *excité* en nous le desir de visiter des peuples sauvages, et de connaître leurs mœurs, était entièrement éteint. (D'Entrecasteaux.)

— Absol. Le bon exemple *excite*, encourage, soutient ; le mauvais exemple corrompt, entraîne, précipite. (Mabire.)

— Stimuler, encourager, animer. Exciter le courage. Exciter les arts, l'industrie.

— *Exciter à.* Porter à. Exciter à l'étude, à la gloire, à la révolte.

— *Exciter contre.* Animer quelqu'un contre une autre personne. C'est le père Barnabé et Girolamo qui nous ont *excités* contre lui, qui nous ont amenés ici. (E. Scribe.)

— S'EXCITER. v. pron. S'animer, s'encourager soi-même. Venez vous *exciter* ici par l'exemple d'une reine. (Fléch.)

— Être excité. Sans avoir besoin de la mort pour exciter sa piété, sa piété s'*excitait* toujours assez elle-même. (Boss.) Sa piété s'*excite*

— v. récip. S'animer, s'encourager l'un l'autre, les uns les autres. Ils s'*excitent* l'un l'autre. (Mass.)

EXCLAMATIF, IVE. adj. Gramm. Qui marque l'exclamation. Propre à l'exclamation.

EXCLAMATION. s. f. (pr. *èks-cla-ma-ci-on* ; ét., V. EXCLAMER). Cri de joie, de surprise, d'admiration, d'indignation. V. INTERJECTION.

— *Point d'exclamation* ou *d'admiration*. Point ainsi figuré (!), qui se met après une exclamation comme, O ciel ! Grand Dieu !

— Rhétor. Figure par laquelle un orateur, un poëte paraît se livrer à un vif mouvement de surprise, d'indignation.

O temps ! ô mœurs ! j'ai beau crier,
Tout le monde se fait payer. (LA FONT.)

O rage ! ô désespoir ! ô vieillesse ennemie !
N'ai-je donc tant vécu que pour cette infamie !
(CORNEILLE.)

EXCLAMER. v. n. (du lat. *exclamare*, formé de partic. *ex*, de, hors de ; *clamare*, crier). Crier, pousser des cris excités par quelque émotion extraordinaire de l'âme.

— S'emploie plus ordinairement avec le pronom personnel. S'*exclamer*, s'écrier, faire une exclamation. S'exclamer sur des riens. Ce vieux mot, qu'ont rajeuni les écrivains modernes, est omis à tort dans tous les dictionnaires.

EXCLU, E. part. pass. du v. Exclure. S'empl. adjectiv. Personne exclue d'une assemblée. || Autrefois, on disait aussi *exclus*, *excluse*. En effet, Racine a dit. Pourquoi de ce conseil moi seule suis-je *excluse* ? Aujourd'hui, ce serait une faute.

EXCLURE. v. a. 4e conj. (du lat. *excludere*, de *ex*, hors, et de *claudere*, fermer). *J'exclus, nous excluons. J'excluais, nous excluïons, vous excluïez. J'exclurai. J'exclurais. Qu'il exclue. Que j'exclusse. Excluant.* Repousser, écarter, retrancher, expulser, éloigner. Le premier effet, l'effet inévitable des habitudes voluptueuses, est de lier les puissances de l'âme, et d'en *exclure* toute autre pensée que celle des vils plaisirs dont elle s'est rendue l'esclave. (Lamenn.)

— Fig. Je ne voudrais pas que la philosophie devînt un tyran qui *exclût* tout le reste. (Volt.) Elles se font honneur d'une dévotion qui n'*exclut* pas les empressements ni les affections du siècle. (Fléch.) Les nouveaux écrivains, qui ont *exclu* de la littérature allemande toute influence étrangère, ont été souvent injustes envers Wieland. (Mme de Staël.)

— Empêcher d'être admis dans une société, dans une assemblée. Il n'y a que les nationaux, en France, qui puissent faire partie de la Chambre des députés : la loi en exclut les étrangers non naturalisés.

— Empêcher d'obtenir une place, un emploi ; priver, écarter. La loi exclut des fonctions publiques les hommes flétris par des condamnations infamantes.

— Ne pouvoir s'allier par incompatibilité. Se dit des choses. Le penchant naturel à la bienfaisance *exclut* l'avarice. (Rayn.)

— S'EXCLURE. v. pron. Être exclu.

EXCLUSIF, IVE. adj. Qui exclut, qui éloigne. Se dit d'un droit, d'un privilége que possède une personne à l'exclusion des autres. Un droit exclusif.

— Qui n'admet pas de partage. Il ne faut pas s'imaginer que je veuille dire que l'argent est pour les villes une richesse *exclusive*, sans doute il passe continuellement dans les campagnes. (Condill.)

— Qui domine ou tend à dominer. Avoir des opinions, des goûts exclusifs. || Se dit des personnes. Être exclusif dans ses idées, dans son caractère, dans son patriotisme.

EXCLUSION. s. f. Action d'exclure, de retrancher. Voulez-vous dégager les plaisirs de leurs peines, ôtez-en l'*exclusion*. (J.-J. Rouss.) Si son *exclusion* et la leur suffisent à ton repos, sois tranquille. (Id.) Ce fut une faveur du ciel pour nous, d'avoir échappé à l'esprit d'*exclusion* qui se partagea le XVIe siècle. (Edg. Quinet.)

— *Donner l'exclusion.* Le plus grand génie, et sûrement le plus désirable, est celui qui ne donne l'*exclusion* à aucun des beaux-arts. (Volt.)

— Arith. Méthode ayant pour objet la solution numérique des problèmes en procédant par voie d'exclusion, c'est-à-dire, en excluant successivement les nombres qui ne peuvent satisfaire aux conditions demandées, jusqu'à ce que l'on arrive enfin au nombre qui répond à la question. L'auteur de cette méthode est un mathématicien nommé Frenicla, contemporain de Descartes.

— Jurispr. *Exclusion coutumière.* Exclusion fondée sur des usages particuliers à telle province, à tel pays, usages qui étaient consacrés par le temps et qui avaient force de loi.

— Législ. Action d'interdire à certaines personnes l'exercice de certaines fonctions. L'*exclusion de la tutelle* a lieu pour les mineurs, les interdits, les femmes, autres que la mère et les ascendantes, les personnes condamnées à une peine afflictive ou infamante, etc., etc. (Dalloz.)

— Régime particulier que peuvent adopter les époux, et par lequel ils se marient sans communauté, c'est-à-dire, avec séparation de biens.

— *A l'exclusion de.* loc. prép. Candidat admis

mais à celui qui excelle dans un art, même à l'*exclusion* de tous les autres. (C. Fée.)

EXCLUSIVEMENT. adv. En exceptant, en ne comptant point, à l'exclusion. Le père se rend d'abord chez les parents maternels, parce que l'enfant appartient *exclusivement* à la mère. (Chateaub.)

— En ne comprenant point dans tel temps ou tel nombre le dernier terme désigné. Depuis le mois de janvier jusqu'au mois d'août exclusivement, c'est-à-dire le mois d'août non compris. Depuis vingt jusqu'à trente exclusivement, c'est-à-dire, le trentième non compris.

EXCOGITATION. s. f. (pr. *èks-co-gi-ta-ci-on* ; en lat. *excogitatio*). Pensée, réflexion. Vieux et inusité.

EXCOGITER. v. n. 1re conj. (en lat. *excogitare*). Penser, imaginer. Echafaud de toutes les hideurs et horreurs tragiques qui se peuvent *excogiter* au monde. (Ant. Arn.) Inusité.

EXCOMMUNICATION. s. f. (pr. *èkss-ko-mu-ni-ca-ci-on ;* ét., V. EXCOMMUNIER). Censure ecclésiastique qui a pour effet de retrancher les hérétiques de la communion, de la société des fidèles, ou des pécheurs obstinés de la communion de l'Église et de l'usage des sacrements. Encourir l'excommunication. Prononcer, lever l'excommunication. L'autorité qui prononce la sentence d'*excommunication* a droit de la révoquer, par elle ou ses délégués. (L'abbé Laboud.)

— *Excommunication majeure.* Celle qu'on encourt pour un péché mortel, manifeste, scandaleux, et qui retranche un pécheur du corps de l'Église et le prive de toute la communion ecclésiastique. ‖ *Excommunication mineure.* Celle qui prive le fidèle de la participation passive des sacrements et des droits de pouvoir être élu. Elle a pour cause la communication avec les excommuniés dénoncés, et n'a été introduite que pour assurer l'exécution de la majeure et pour en rendre la peine plus sensible.

EXCOMMUNIÉ, ÉE. part. pass. du v. Excommunier. S'empl. adjectiv. Homme excommunié. Femme excommuniée. On refusait aux rois *excommuniés* l'obéissance qu'ils devaient attendre de leurs peuples. (Bill.)

— *Excommunié par.* Robert, *excommunié* par Grégoire V, pour ne pas s'être séparé de sa femme Berthe, se vit bientôt abandonné de ses courtisans, de ses domestiques. (Bill.)

— subst. Celui ou celle qui a subi la peine de l'excommunication. Un excommunié. Une excommuniée. Il y avait pour les *excommuniés* obligation d'impétrer dans l'année leur absolution des évêques. (Bill.)

— Prov. fam. *Avoir un visage d'excommunié.* Avoir un visage pâle, défait.

EXCOMMUNIER. v. a. 1re conj. (du lat. *excommunicare ;* formé de *ex*, hors ; *communicare*, communiquer, admettre). *J'excommunie, nous excommunions. J'excommuniais, nous excommuniions, vous excommuniiez. Que j'excommunie, que nous excommuniions, que vous excommuniiez*, etc. Retrancher de la société des fidèles, de la communion de l'Église et de l'usage des sacrements. Excommunier un hérétique. Excommunier un pécheur obstiné. Dans le bon vieux temps, l'excommunication était une arme si terrible qu'on la regardait pire que la mort. Ainsi l'on *excommuniait* un laïque qui avait tué un ecclésiastique, et l'on punissait de mort l'assassin d'une personne qui n'appartenait pas à l'Église. (Bill.)

— S'EXCOMMUNIER. v. pron. Se séparer, s'éloigner de la communauté des fidèles.

— v. récipr. Se frapper l'un l'autre, les uns les autres d'excommunication. Des cardinaux, des prélats, des églises entières s'*excommunièrent* mutuellement, et telle était l'influence du clergé, que ces scènes ridicules durèrent des siècles sans éveiller la raison des peuples. (Bill.)

EXCORIATEUR, TRICE. adj. Qui excorie. Se dit particulièrement d'un remède, d'un instrument qui a la propriété d'enlever l'épiderme de la partie sur lequel on l'applique. Remède, onguent excoriateur. Poudre excoriatrice.

EXCORIATION. s. f. (pr. *èks-ko-ri-a-ci-on;* lat. *excoriatio*, formé de *ex*, hors, et de *corium*, peau). Pathol. Écorchure, plaie légère de la peau, qui a lieu lorsque l'enlèvement de l'épiderme laisse le derme à découvert. Quelle que soit la cause de l'*excoriation*, il en résulte toujours un léger suintement sanguin, une douleur cuisante plus ou moins vive, suivant que le derme est dépouillé dans une étendue plus ou moins considérable. (Renauldin.)

— Les anciens entendaient par ce mot la Séparation de la peau d'avec les parties adjacentes, au moyen du scalpel.

EXCORIÉ, ÉE. part. pass. du v. Excorier. S'empl. adjectiv. Joue excoriée. Partie excoriée. Un moyen de remédier à la cuisson que cet accident excite, c'est d'empêcher le contact de l'air avec la partie *excoriée :* pour cela on y applique une mouche de taffetas d'Angleterre. (Renauldin.)

EXCORIER. v. a. 1re conj. (du lat. *excoriare ;* de *ex*, hors; et *corium*, peau). *J'excorie, nous excorions. J'excoriais, nous excoriions, vous excoriiez. Que j'excorie, que nous excoriions, que vous excoriiez*, etc. Chir. Enlever la peau, déchirer une membrane, écorcher.

— Dans un sens plus restreint et plus rigoureux, Enlever l'épiderme et laisser le derme à découvert. Excorier la main de quelqu'un.

— S'EXCORIER. v. pron. Se dépouiller de la peau, s'enlever l'épiderme. Je me suis excorié.

— Avec le pronom personnel pour régime indirect. Une personne qui s'est excorié les joues avec les ongles.

EXCORTICATION. s. f. (pr. *èkss kor ti-ka-ci-on ;* ét. lat., *ex*, hors ; *cortex*, écorce). Action d'ôter l'écorce. L'excortication des arbres.

EXCRÉATION. s. f. (pr. *èkss cré a-ci-on*). Médec. Action de cracher ; résultat de cette action.

EXCRÉMENT. s. m. (du lat. *excrementum*, *excretum*, de *excernere*, séparer, nettoyer). Physiol. Tout ce qui est évacué du corps de l'animal par les émonctoires naturels; telles sont les matières fécales, l'urine, la sueur, etc. On désigne néanmoins plus particulièrement par le mot *excrément* les matières fécales. Les excréments de l'homme. Des excréments d'animaux. Les *excréments* ne sont pas réellement un résidu des aliments, ayant encore leurs mêmes qualités physiques et chimiques ; mais ils sont une matière en quelque sorte nouvelle, et toute différente de ce qu'étaient ces aliments. (Chauss.)

— *Gros excréments.* C'est ainsi qu'on appelle vulgairement les matières fécales.

— Fig. *Excrément de la terre, du genre humain.* Être vil et méprisable, le dernier des êtres.

— Brueys a dit dans un sens analogue : Eh ! de par tous les diables, parle français, si tu veux ou si tu peux, *excrément* de collége.

EXCRÉMENTATION. s. f. (pr. *èkss-kré-man-ta-ci-on*). Médec. Action d'évacuer les excréments. Excrémentation facile, laborieuse. Peu usité.

EXCRÉMENTEUX, EUSE. adj. Syn. d'Excrémentitiel.

EXCRÉMENTIEL, ELLE. adj. (pr. *èks-kré man-ciel*). Médec. Syn. d'Excrémentitiel.

EXCRÉMENTITIEL, IELLE. adj. (pr. *èks-kré-man-ti-ciel*). Qui est de la nature des excréments. Les parties excrémentitielles des aliments. Les humeurs excrémentitielles. Les fluides excrémentitiels. Tous les aliments ont deux parties, l'une nutritive, l'autre excrémentitielle. L'anatomie présente trois sortes d'organes sécréteurs, qui peuvent également servir à la production des fluides *excrémentitiels.* (Richer.)

EXCRÉMENT-RECREMENTITIEL, LE. adj. Pathol. Qui est destiné à être en partie rejeté au dehors, et en partie résorbé et reporté dans l'économie ; par exemple le lait, la salive, les larmes.

EXCRETA. s. m. Ce mot, tout latin et qui signifie *choses excrétées*, a été employé en français pour désigner, parmi les choses qui font la matière de l'hygiène, celles qui sont rejetées du corps.

EXCRÉTÉ, ÉE. part. pass. du v. Excréter. S'empl. adjectiv. Humeurs excrétées. Sperme excrété.

EXCRÉTER. v. a. 1re conj. (du lat. *excrescere*, surcroître). Physiol. Rejeter, pousser au dehors. Excréter les humeurs, le sperme. ‖ S'EXCRÉTER. v. pron. Être excrété. Les humeurs, le sperme qui s'excrètent.

EXCRÉTEUR. adj. m. (du lat. *excretorius*, de *excernere*, séparer). Proprement, Qui pousse au dehors.

— Anat. Se dit de tout organe chargé d'une sécrétion excrémentitielle, d'une excrétion quelconque. C'est en ce sens que l'on dit que la peau est un organe excréteur, à cause de la transpiration dont elle est le siége.

— *Vaisseau, conduit excréteur.* Celui qui recueille le fluide sécrété aussitôt qu'il est formé par l'organe sécréteur, et qui le transmet, soit au dehors, soit dans le réservoir où il doit être déposé.

EXCRÉTION. s. f. (pr. *èkss-kré-ci on ;* en lat. *excretio*). Physiol. Action par laquelle certains organes, qui remplissent dans l'économie l'office de réservoirs, certaines cavités se vident des matières, soit solides, soit liquides, qu'ils contiennent, et les rejettent au dehors.

— Quelquefois, il signifie l'action par laquelle les matières excrémentielles se forment. Il est alors synonyme de Sécrétion.

— Signifie le plus souvent, les matières soit solides, soit fluides, qui sont rejetées hors de l'économie, quels que soient l'action qui les ait formées et le but pour lequel la nature les ait produites. L'urine, les perspirations cutanées et pulmonaires, les perspirations des différentes membranes muqueuses, l'humeur sébacée de la peau, et les déjections alvines, sont des excrétions.

EXCRÉTOIRE. adj. des 2 g. Syn. d'Excréteur. V. ce mot.

EXCROISSANCE. s. f. (du lat. *excrescentia*, formé de *ex*, hors, dehors, et de *crescere*, croître). Chir. Nom qu'on donne à tous les développements, à tous les prolongements qui se manifestent sur les différentes parties du corps, tant intérieures qu'extérieures. Ce sont en général des replis des membranes muqueuses, situés à l'entour des orifices, qui, sous l'influence d'une irritation permanente, s'allongent et s'endurcissent par l'engorgement du tissu cellulaire sous-jacent. Excroissance syphilitique. Détruire, couper, cautériser une excroissance. Les *excroissances* sont une affection de la peau, des membranes ou de quelques parties intérieures mises à nu. (Cullerier.)

— Bot. Développement parasite dans quelque partie d'une plante.

— Conchyl. Partie excédante dans la superficie d'une coquille.

EXCRU, UE. adj. (du lat. *excrescere*, croître hors de). Agric. Se dit des arbres isolés qui croissent hors des forêts, mais sur un terrain qui en dépend. Les arbres *excrus* sont moins hauts que les autres, mais leur bois est plus dur, à raison de leur situation serée. (Morog.)

EXCRUCIER. v. a. 1re conj. (du lat. *excruciare ;* rad. *ex*, part. augm. ; *crux*, croix, tourment). *J'excruciais, nous excruciions, vous excruciiez. Que nous excruciions, que vous excruciiez*, etc. Tourmenter cruellement. ‖ Fig. Causer de violents chagrins.

EXCUBITEUR. s. m. (du lat. *excubitor*, soldat en faction, officier de garde). Antiq. Soldat ou officier qui veillait dans le palais des empereurs romains.

EXCULCATEUR. s. m. (du lat. *exculcator*, celui qui éclaire, qui va à la découverte). Antiq. Chez les Romains, Soldat revêtu d'une armure légère.

EXCURSION. s. f. (en lat. *excursio*, de *ex*, hors, et de *curso*, je cours). En général, toute espèce de voyage, de course faite au dehors. La Haute-Lusace offre à peu de distance un champ pour des *excursions* aussi agréables qu'instructives. (Malte-Brun.)

— Dans un sens plus limité, plus rigoureux, et exclusivement affecté à la stratégique, Course, irruption faite en pays ennemi avec une grande promptitude, une grande activité de mouvements, comme il convient d'en faire pour se ménager les plus grandes chances possibles de succès. Faire une incursion, des incursions sur le territoire ennemi.

— Fig. Écart, digression. Faire de fréquentes excursions. Se livrer à de continuelles excursions. Se perdre dans les excursions de l'imagination.

EXCUSABLE. adj. des 2 g. (en lat. *excusabilis*). Digne d'excuse, d'indulgence, qui peut ou doit être excusé. Se dit des personnes et des choses. Personne excusable. Faute excusable. Si nous n'étions chrétiens que pour cette vie, nous serions peut-être *excusables.* (Fléch.) Les grands sont moins *excusables* quand ils abandonnent Dieu. (Mass.) La singularité naturelle est la seule qui soit piquante et *excusable.* (S. Dubay.)

— Se dit en matière criminelle ou correctionnelle, d'un crime, d'un délit que certaines raisons peuvent justifier. Crime, délit excusable. Est *excusable* le meurtre commis par l'époux sur son épouse, ainsi que sur le complice, au moment, à l'instant où il les surprend en flagrant délit d'adultère dans la maison conjugale. (Cod. pén. art. 324.) Le meurtre est également *excusable* lorsqu'il est provoqué par des coups ou violences graves envers les personnes. (Id. art. 321.)

— *Excusable de.* Il est excusable d'avoir fait cela. Nous sommes bien peu *excusables* de nous attacher à ce monde. (Mass.) Un homme, quelle que soit sa condition, n'est pas *excusable* d'ignorer comment se cultive le blé. (B. de St-P.)

EXCUSABLEMENT. adv. D'une manière excusable. Qui est infidèle à soi-même l'est *excusablement* à son maître. (Mont.) Inusité.

EXCUSATEUR, TRICE. s. Celui ou celle qui excuse. Je demande à vous, Monsieur, qui êtes son *excusateur*, si les bannis italiens ont des priviléges que n'ont pas les bannis de France. (H. Estienne.) Inusité. V. EXCUSEUR.

EXCUSATION. s. f. (pr. *èkss-ku-za-ci-on ;* en lat. *excusatio*). Jurispr. Motif pour être déchargé d'une tutelle ou d'une fonction.

EXCUSE. s. f. (du lat. *excusatio*, motif, prétexte, défaite). Raison qu'on donne pour se disculper soi-même d'un fait ou d'un propos. Bonne ou mauvaise excuse. Excuse légère, faible, sotte. Excuse valable, légitime, impertinente. Donner, présenter ou recevoir une excuse. Forger une excuse. Mille gens se ruinent au jeu, et vous disent froidement qu'ils ne sauraient se passer de jouer ; quelle *excuse !...* (La Bruy.) Une *excuse* ne peut justifier un crime. (Corn.) La plus légère *excuse* est assez pour un père. (Id.) Si je fais le mal, je n'ai point d'*excuse ;* je le fais parce que je le veux. (J.-J. Rouss.) L'humeur est-elle donc le privilége des grands, pour être l'*excuse* de leurs vices. (Mass.)

— Prétexte spécieux pour ne pas faire une chose. Prendre pour excuse. On nous invita à combattre : Mentor s'en excusa sur son âge ; ma jeunesse et ma vigueur m'ôtaient toute *excuse.* (Fén.) Pour confondre leurs *excuses* sur la difficulté des préceptes divins. (Mass.) Si l'*excuse* avait lieu, tout deviendrait permis. (La Chauss.) Un coupable toujours sait trouver une *excuse.* (Desfauch.)

— Termes de civilité dont on se sert envers quelqu'un afin de le porter, de l'engager à avoir de l'indulgence pour quelque faute légère. Faire ses excuses. Je vous en fais mille excuses. Pour vous, je ne veux point, monsieur, vous faire *excuse.* (Mol.) Quoi ! tu faisais *excuse* à qui m'osait braver ! (Corn.)

— Fam. Se dit par politesse quand on veut [illegible] vous fais excuse, c'est le contraire qui est arrivé.

— *Faire des excuses.* Réparer une offense, une insulte, témoigner le regret qu'on a d'avoir manqué d'égards, de respect. Pour vous je ne veux point, monsieur, vous faire *excuse.* (Mol.) Quoi tu faisais *excuse* à qui m'osait braver. (Corn.) J'eus de l'ambition, je n'en fais point *excuse.* (Volt.)

— *Demander des excuses.* Exiger qu'on reconnaisse un tort, qu'on passe condamnation.

— Quelques personnes disent, *demander des excuses*, pour S'excuser, se justifier soi-même. Cette expression n'est autre chose qu'un solécisme. On doit dire en ce sens, *demander pardon*, parce que celui à qui on le demande peut l'accorder. Mais on ne peut pas dire *je vous demande excuse*, parce que l'excuse ne peut être accordée par celui qu'on a offensé.

— En matière correctionnelle ou criminelle. Raison alléguée par un individu pour justifier le fait qui lui est reproché, ou pour atténuer et modifier la pénalité. Dans le premier cas, l'*excuse* est *péremptoire*, et aucune peine ne peut être prononcée ; dans le second, elle est simplement *atténuante*, et a pour effet de mitiger la peine applicable au fait incriminé.

— A le même sens en matière de contraventions. Les témoins et les jurés qui ont allégué une *excuse* reconnue fausse, seront condamnés, outre les amendes prononcées pour la non comparution, à un emprisonnement de six jours à deux mois. (Bousq.)

EXCUSÉ, ÉE. part. pass. du v. Excuser. S'empl. adjectiv. Homme excusé. Femme excusée. Action, faute excusée. Crime excusé.

— Législ. Justifié par quelqu'une des raisons admises par la loi, en parlant d'un crime, d'un délit. Nul crime, nul délit ne peut être *excusé*, ni la peine mitigée, que dans le cas et dans les circonstances où la loi déclare le fait excusable, ou permet de lui appliquer une peine moins rigoureuse. (Bousq.)

— *Excusé par.* Le penchant de Frédéric pour la guerre peut être *excusé* par de grands motifs politiques. (Mme de Staël.)

EXCUSER. v. a. 1re conj. (du lat. *excusare*, de *ex*, hors, et de *causa*, cause). Chercher soit dans les intentions de celui qui a commis une faute, un délit, une action répréhensible, soit dans les circonstances au milieu desquelles cette faute, cette action répréhensible a été commise, des motifs ou des raisons pour en atténuer la gravité, et pour justifier, autant que possible, celui qui en est accusé. Il peut avoir pour régime le nom de la personne répréhensible, ou le nom de la faute commise. J'apprends dans les aveux du premier quelles peuvent être les fautes d'un honnête homme ; et si j'apprends à les *excuser*, en revanche je m'habitue à ne pas en concevoir d'autres. (Villem.) Je n'ai jamais ni *excusé* un mot, ni dissimulé aucun des défauts de Voltaire, dont j'étais l'élève et l'ami. (La Harpe.)

— Pardonner. *Excusez* ce que vous ne pouvez corriger. (Boiste.) C'est en la reconnaissant avec candeur, c'est en la réparant avec courage, qu'on fait *excuser* une faiblesse. (De Juss.)

Ah ! que j'ai lieu de craindre, et qu'un cruel soupçon,
L'*excusant* dans mon cœur, m'alarme avec raison !
(RACINE.)

— Tolérer. Il y a des choses qu'on peut *excuser* dans les jeunes gens, et qu'on doit blâmer sévèrement dans les hommes d'un âge mûr. (Mass.) On doit pardonner aux premiers mouvements de la douleur, quelque violents qu'ils soient, mais on ne saurait les *excuser* lorsqu'ils continuent. (St-Evrem.)

— Servir d'excuse. C'est le seul vice que nulle circonstance ne saurait jamais *excuser.* (Mass.)

— *Excusez-moi.* Expression qu'on emploie ordinairement par politesse quand on se dispose à contredire quelqu'un. ‖ Cette façon de parler, inconnue dans l'antiquité, s'introduisit dans les langues de l'Europe à l'époque où l'on réduisit en science la pratique du combat singulier, époque où un chevalier était appelé au combat pour des paroles comme pour des actions injurieuses. Un démenti était devenu une chose si grave, qu'il était prudent de ne jamais parler à la seconde personne avec les particules négatives. On ne pouvait pas dire à un homme : *Vous êtes mal informé*, sans s'exposer à un duel ; de là ces formules déterminées : *Excusez-moi, monsieur ; je vous demande pardon*, expressions qui sont encore en usage parmi le beau monde de France et d'Italie. (*Var. litt.*)

— *Excuser de faire une chose.* Dispenser de faire cette chose, consentir à ce qu'elle ne se fasse pas. Il m'a prié à souper, mais je l'ai prié de m'en *excuser.* (Acad.)

— S'EXCUSER. v. pron. Se justifier. Une personne qui s'excuse. Quelles excuses ne trouverais-je point en vous si le crime pouvait s'*excuser* ? (Ablanc.)

— *S'excuser de.* S'excuser d'un crime. S'excuser d'une faute, d'un délit. S'excuser d'avoir manqué à sa parole. Elles envoyèrent des députés pour s'*excuser* de ce qu'elles avaient prêté l'oreille à la révolte. (Ablanc.)

— *S'excuser sur.* Rejeter la faute sur. Ce capitaine s'est excusé sur son lieutenant qui a mal gardé le poste avancé où il l'avait mis. Nous ne pouvons nous *excuser* sur notre ignorance, que lorsqu'il nous est impossible d'en sortir. (Boiste.) Elle s'*excusa* sur ce qu'elle n'avait jamais vu le roi. (Vaug.)

[illegible] ser. On m'a prié de solliciter contre vous, je m'en suis excusé. Peu familiarisé avec la matière qu'on allait traiter, j'étais sur le point de m'*excuser.* (Barth.)

— Loc. prov. *Qui s'excuse s'accuse.* Trop de soins à se justifier produisent souvent un préjugé contraire, ou bien quiconque est innocent n'insiste guère pour qu'on ne le croie point coupable, et il laisse les excuses à ceux qui en ont besoin.

EXCUSEUR. s. m. Fam. Celui qui excuse. Quand je pense que cette lettre s'adresse au plus indulgent de tous les hommes, à l'*excuseur* de toutes les fautes, etc. (Volt.)

EXCUSSION. s. f. (du lat. *excussio*, de *excutere*, secouer). Pathol. Mot mis en usage dès le commencement de ce siècle, et qui sert à désigner la secousse que les organes éprouvent, soit directement, soit par contre-coup, dans une chute ou par une percussion.

EXEAT. s. m. (pr. *ek-sé-att;* littéral. qu'il sorte). Troisième personne du singulier du présent du subjonctif du verbe latin *exire*, prise substantivement en français pour désigner Une permission de sortir accordée à un élève dans un collége, ou à un malade dans un hôpital. Obtenir un exeat.

— Bulletin sur lequel est mentionnée cette permission. Faire signer son exeat.

— Dans l'ordre ecclésiastique, Permission accordée à un candidat d'aller recevoir la tonsure ou quelque ordre ecclésiastique dans un autre diocèse que celui où il est né. || Permission délivrée par un évêque à un prêtre pour sortir du diocèse où il a été ordonné.

EXÉCRABLE. adj. des 2 g. (pr. *èk-cé-krable;* du lat. *execrabilis*). Qui mérite d'être en horreur, d'être détesté; qu'on doit avoir en abomination. Se dit des personnes et des choses. Tyran exécrable. Homme exécrable. Mœurs exécrables. Système, goût, principes exécrables. L'homme le plus *exécrable* est le supérieur qui croit ne rien devoir à son inférieur. (Ste-Foix.) La cause la plus sainte se change en une cause impie, *execrable*, quand on emploie le crime pour la soutenir. (Lamenn.)

Contraint de s'arracher une *exécrable* vie,
Sa lâche main cherchait une main plus hardie. (Vill.)

— Se dit, par exagération, de ce qui est extrêmement mauvais. Un livre, un roman, un tableau, une composition musicale exécrable. Cela est d'un style et d'un goût *exécrables*. (D'Alemb.)

EXÉCRABLEMENT. adv. D'une manière exécrable. Se conduire, agir exécrablement.

EXÉCRATION. s. f. (pr. *èk-cé-kra-ci-on;* du lat. *execratio;* formé de *ex*, hors, et de *sacer, sacra, sacrum*, sacré). Sentiment d'horreur et d'aversion extrême qu'on éprouve pour une personne ou pour une chose. Avoir quelqu'un en exécration. Etre en exécration à quelqu'un. Etre digne de l'exécration de tous les gens de bien, de l'exécration publique. Etre en exécration à tout le monde. La postérité doutera si Olivier Cromwell ne fut pas plus digne d'admiration que d'*exécration*. (Rayn.) Ton nom est en *exécration* à ta patrie. (Ablanc.)

— La personne ou la chose qui est en exécration. Cet homme est l'exécration du genre humain. Une pareille action est une exécration.

— Serments avec blasphèmes. Faire, dire des exécrations. Il a prouvé son innocence avec tous les serments et les exécrations possibles. Il m'a donné sa foi avec tant de serments et d'exécrations, qu'il faut bien qu'il me la garde.

— Théol. Accident par lequel une chose consacrée perd sa consécration. Quand la plus grande partie des murailles d'une église tombe ou que toute la croûte des murs se détache, ou du moins la plus grande partie, il y a *exécration*. (Trév.)

EXÉCRATOIRE. adj. des 2 g. Théol. Qui tient de l'exécration. Serment exécratoire.

— Qui produit la perte de la consécration. La chute des murs d'une église est exécratoire. La chute du toit d'une église n'est point exécratoire, parce que c'est sur les murailles que la consécration se fait.

EXÉCRÉ, ÉE. part. pass. du v. Exécrer. S'empl. adjectiv. Homme exécré. Femme exécrée. Système exécré. Opinions exécrées. Un homme exécré de tout le genre humain.

EXÉCRER. v. a. 1re conj. (du lat. *execrari*). L'*é* se change en *è* devant un *e* muet. *J'exècre, tu exècres, il exècre*, etc. Avoir en exécration, en horreur. Exécrer une personne. Exécrer une action. Si un pape comme Sixte V fait quelque chose contre vous, il vous sera permis en conscience de l'*exécrer*, maudire, tonner, blasphémer contre lui, pourvu que dans votre encre il y ait tant soit peu de Higuiero. (La Vertu du cathol. d'Esp.)

— A de l'énergie dans le sens de Détester. Vous le fîtes excommunier, vous le fîtes détester, *exécrer* et maudire par les curés, par les prêcheurs, par les enfants en leurs prières. (Sat. Mén.)

— S'EXÉCRER. v. pron. Avoir sa propre personne, ses propres actions en horreur.

— v. récipr. Se détester mutuellement. Ces personnes se détestent, s'exècrent.

EXÉCUTABLE. adj. des 2 g. Qui peut être exécuté, ou qu'on peut exécuter. Projet, plan exécutable. Des desseins exécutables. Des tra- [illegible]

EXÉCUTANT. part. prés. du v. Exécuter. Qui exécute. Invar. Des rois exécutant les décrets de la justice divine. Des armées exécutant d'immenses travaux. Ils trouvèrent Hélène, *exécutant* une danse dans le temple de Diane, et l'ayant arrachée du milieu de ses compagnes, ils se dérobèrent par la fuite au châtiment qui les attendait à Lacédémone. (J.-J. Barthél.)

EXÉCUTANT, ANTE. adj. Qui a l'habitude d'exécuter, qui peut exécuter. Ne se dit qu'en termes de musique, encore se prend-il toujours substantivement pour désigner un musicien qui exécute la musique, à l'église, au concert ou au théâtre, comme chanteur ou comme instrumentiste. Bon, habile, excellent exécutant. Si le compositeur est à la merci de l'ignorance des *exécutants*, ou de leur malveillance, il y est aussi de leur faux savoir et de leur faux goût. (Cast. Blaz.)

EXECUTÉ, ÉE. part. pass. du v. Exécuter. S'empl. adj. Dessein exécuté. Projets exécutés. Loi exécutée. Traité exécuté. Testament exécuté. Mais vous promettez de mettre par écrit la condition que nous venons de stipuler et de l'envoyer aux différents corps, afin qu'elle soit *exécutée* sous des peines sévères. (X. Marmier.) Quelle pitié! comment imaginer que les hommes eussent fait une loi qui, si elle avait été *exécutée*, aurait détruit la race des hommes? (Volt.)

— *Exécuté par.* Je mets les sépulcres des rois, d'Absalon et de Josaphat, au nombre des monuments grecs *exécutés* par les Juifs. (Chateaubriand.)

Ses arrêts que le goût proclame,
D'abord faiblement écoutés,
Par le temps sont *exécutés*. (Parny.)

EXÉCUTER. v. a. 1re conj. (du lat. *exsequi*, suivre). Mettre à exécution, à effet. Exécuter des ordres, des décrets, des lois, des ordonnances. Exécuter les volontés de quelqu'un. Exécuter un dessein, un projet, une entreprise. Il est plus facile de faire des lois que de les *exécuter*. (Napol.) On lui reprochait d'*exécuter* avec trop de chaleur des projets formés avec trop de circonspection. (Barth.) L'homme *exécute* avec persévérance ce qu'il entreprend avec audace. (Rostan.) On peut présumer que les Turcs ont *exécuté* de très-grandes choses à peu de frais. (Volt.)

— Faire une chose, la réduire à l'acte conformément à un plan formé, à une règle prescrite. Exécuter un bâtiment. Exécuter un ouvrage, un tableau, une statue, un monument.

— Absol. On entreprend assez, mais aucun n'*exécute*. (Corn.)

Le principal n'est point de projeter,
C'est de savoir *exécuter*. (Perrault.)

Ne faut-il que délibérer?
La cour en conseillers foisonne.
Est-il besoin d'*exécuter*?
On ne rencontre plus personne. (La Font.)

— *Exécuter des mouvements.* Se mouvoir, faire des mouvements, des évolutions, des pas, des gestes, suivant certaines règles, ou d'après un plan déterminé.

— Dans un sens analogue on dit Exécuter une danse, un pas, un ballet.

— *Exécuter une pièce de musique.* Chanter et jouer toutes les parties qu'elle contient, tant vocales qu'instrumentales, dans l'ensemble qu'elles doivent avoir, et la rendre telle qu'elle est notée sur la partition. On dit aussi tout simplement *exécuter*. Un musicien qui exécute bien.

— Art milit. *Exécuter des manœuvres.* Faire des évolutions, des manœuvres, etc. || *Exécuter un soldat militairement.* Le fusiller, en exécution d'un jugement d'un conseil de guerre. || *Exécuter militairement un village, un bourg.* Procéder d'une manière expéditive, en supprimant les formalités et en évitant les lenteurs de la justice ordinaire.

— Just. crim. Mettre à mort, en exécution d'un jugement. Dans l'empire chinois, c'est pendant l'automne que l'on exécute ordinairement les criminels condamnés à la peine capitale.

— Procéd. *Exécuter un débiteur.* Saisir et vendre son mobilier par autorité de justice, le déposséder.

— S'EXÉCUTER. v. pron. Etre exécuté. La nature veut que les grandes masses commandent aux petites, et cette loi *s'exécute* au moral comme au physique. (Rayn.) Ces jeux, dont quelques-uns m'intéressaient sans me plaire, *s'exécutaient* presque tous au son de la flûte. (Barth.) La mastication, la déglutition *s'exécutent* avec promptitude. (Rostan.)

— *S'exécuter soi-même*, ou absolument, *s'exécuter*. Vendre son bien pour payer ses dettes, pour satisfaire ses créanciers, et, par là, prévenir les décisions des tribunaux.

— Dans un sens analogue, mais plus étendu, se déterminer à faire une chose contraire à ses intérêts, mais conforme à la justice, à l'honneur, aux convenances. Alors elles *s'exécutèrent* de bonne grâce, et ne pouvant nous amener à leur ton, elles furent réduites à prendre le nôtre. (J.-J. Rouss.) Crébillon dit en jetant au feu le manuscrit d'une pièce qui n'avait point réussi: Voilà comme il faut *s'exécuter*, quand on n'a pas le bonheur de plaire au public. (Noël.)

EXÉCUTEUR, TRICE. s. (en lat. *executor*). Celui ou celle qui exécute. Exécuteur d'une entreprise. Tout prince sage doit souhaiter de n'être que l'*exécuteur* des lois. (Fén.) Néron traînait après lui ceux qui lui conseillaient ses crimes, et qui en étaient les *exécuteurs*. (St-Evrem.) Ce n'est point aux enfants à être les *exécuteurs* de la vengeance du ciel contre leur père. (Dac.) On regardait les Furies comme les *exécutrices* et non les victimes des vengeances divines. (Volt.)

— *Exécuteur* ou *exécutrice testamentaire.* Celui ou celle qu'un testateur choisit et désigne pour veiller ou pourvoir à l'exécution de ses dernières volontés. Ce n'est point une charge publique qu'exerce l'*exécuteur* testamentaire, c'est un office d'ami qu'il rend au testateur, par lequel il est désigné et choisi dans l'acte testamentaire lui-même. (Teulet.)

— Législ. *L'exécuteur des arrêts criminels.* Nom sous lequel la loi française désigne l'individu qui est préposé à l'exécution des jugements portant peine de mort ou exposition publique. La désignation vulgaire de *bourreau* non-seulement n'est pas reconnue par la loi, mais depuis longtemps la justice l'a regardée comme une injure, dont l'*exécuteur* des arrêts criminels peut poursuivre et doit obtenir la réformation. (Boulatign.) || On le nomme aussi *exécuteur des hautes-œuvres.* || On lui donnait autrefois le nom d'*exécuteur de la haute justice*, parce que les hauts justiciers et les juges royaux avaient seuls le droit de condamner à mort.

EXÉCUTIF, IVE. adj. Qui appartient à l'exécution. Pouvoir exécutif. Puissance exécutive. || Polit. *Pouvoir exécutif.* Portion de la puissance publique qui est chargé de faire exécuter la loi, et dont l'organisation, les attributions, le nom même, varient suivant la forme des gouvernements et quelquefois suivant les peuples.

EXÉCUTION. s. f. (pr. *èk-sé-ku-ci-on;* ét., V. EXÉCUTER). Toute action par laquelle une chose résolue est faite dans l'ordre moral ou physique des êtres. Exécution d'une loi, d'un acte, d'un contrat, d'un jugement, d'un plan, d'une entreprise, d'une idée. Exécution prompte, décisive. Il renvoya l'*exécution* de son projet chéri à un temps plus favorable. (Rayn.) Il interdit même jusqu'au port d'armes, mais c'était une de ces lois dont l'*exécution* était alors impossible. (Volt.) Il joignait à une grande profondeur de desseins, une vivacité prompte d'*exécution*. (Id.)

— *Mettre à exécution.* Exécuter. Mettre à exécution un ordre, un arrêt, un jugement. Mettre un projet à exécution.

— Résultat de cette action. L'exécution de ce travail ne répond pas au plan. L'exécution de cet ouvrage ne répond pas à l'idée que je m'en étais faite.

— Action par laquelle on exécute une entreprise hardie, difficile, et dans une acception un peu détournée de son vrai sens, Capacité, habileté qu'un homme déploie dans l'accomplissement d'une chose. C'est un homme de conseil et d'exécution.

— Beaux-arts. Travail au moyen duquel un artiste donne à un objet de son art les beautés accidentelles qui en font un ouvrage de goût, doué d'une perfection sensible. Belle, bonne, mauvaise, agréable, légère, lourde exécution. Les personnages et leurs caractères demandent un soin particulier dans l'*exécution*, tant en poésie qu'en peinture. (Lav.)

— Droit civ. Accomplissement d'une obligation, d'un contrat, d'un jugement. || *Acte d'exécution.* Acte par lequel on accomplit une convention ou une obligation quelconque. || *Exécution parée.* Celle que l'on peut exercer en vertu d'un titre revêtu de certaines formalités. || *Exécution provisoire.* Celle que les juges de première instance autorisent quelquefois, nonobstant opposition ou appel contre le jugement qui la prononce.

— Droit crim. Action d'infliger à un individu la peine à laquelle il a été condamné. Exécution à mort. Exécution civile. Exécution militaire. Chez les Romains, le tribun ou le général d'armée désignait les armes qui servaient au supplice. La buccine était l'instrument qui donnait le signal de l'*exécution*. (Gén. Bard.) Après l'*exécution* du duc de Northumberland, la reine fit partir Commendon, avec ordre de rendre un compte exact au pape de toutes les affaires. (Fléch.)

— Mus. Manière dont la musique vocale et instrumentale est rendue. Exécution froide, animée, habile, touchante, expressive. Belle, mauvaise exécution. Exécution agréable, détestable. Tel air, tel duo, tel morceau d'ensemble, ou telle pièce de musique instrumentale devait toucher profondément le cœur, qui, grâce à une *exécution* froide et inanimée, ne fera qu'effleurer inutilement l'oreille. (Castil-Blaze.) Les Français trouvent dans le secret de l'*exécution* comme un charme pour notre âme, et je ne sais quoi de touchant qu'ils savent porter jusqu'au cœur. (St-Evrem.) || Facilité de lire et d'exécuter une partie vocale ou instrumentale. || *Avoir beaucoup d'exécution.* Exécuter correctement, sans hésiter et à la première vue, les choses les plus difficiles.

EXÉCUTOIRE. adj. des 2 g. Prat. Qui est revêtu de la forme particulière, en vertu de laquelle on a droit de procéder immédiatement, et sans l'intervention du juge, à l'exécution. Acte exécutoire. Sentence exécutoire. Contrat exécutoire.

— s. m. Acte qui donne pouvoir de contrain- [illegible] Obtenir, délivrer un exécutoire. Se faire délivrer un exécutoire par le juge de paix. Les parties contre lesquelles est délivré l'exécutoire peuvent y former opposition.

— *Exécutoire de dépens.* Mandement de payer ou de contraindre délivré dans la forme ordinaire des jugements, et contenant l'énonciation de la taxe des dépens adjugés et de l'ordonnance du juge.

EXÉCUTORIALITÉ. s. f. Législ. Qualité du titre qui emporte exécution.

EXÈDRE. s. m. (du gr. ἐξέδρα, lieu où l'on s'assied). Antiq. Lieu où s'assemblaient les gens de lettres; cabinet d'étude.

— Archit. anc. Salle, portique, enceinte circulaire, etc., lieu destiné à la conversation, et dans lequel se trouvaient des siéges convenablement disposés.

EXÉGÈSE. s. f. (du gr. ἐξήγησις; de ἐξηγέομαι, j'expose). Littér. Explication, commentaire, dissertation ayant pour objet d'éclaircir, d'interpréter plus clairement le sens d'un mot, d'un texte. S'applique particulièrement à l'interprétation des livres saints. La plupart des Pères de l'Eglise se sont occupés de l'exégèse. Pendant le moyen âge, l'exégèse fut fort négligée.

EXÉGÈTE. s. m. (du gr. ἐξηγητής; de ἐξηγέομαι, j'explique). Antiq. Nom qu'on donnait à Athènes à ceux qui étaient chargés par le gouvernement de montrer aux étrangers les antiquités de la ville, surtout les temples et les choses sacrés.

— Il signifie dans notre langue, Interprète, en général. Dans un sens plus restreint, celui qui se consacre à l'explication des différentes parties de la Bible. Les plus grands *exegètes* parmi les chrétiens sont Origène, saint Chrysostome, et surtout saint Jérôme, qui seul parmi les anciens paraît avoir connu le texte hébreu et dont les commentaires renferment des choses utiles que les *exégètes* de nos jours ne doivent pas dédaigner. (L'abbé Laboud.)

EXÉGÉTIQUE. adj. des 2 g. (du gr. ἐξηγητικός). Qui explique ou sert à expliquer. Méthode exégétique. || *Théologie exégétique.* Celle qui sert à l'explication de l'Ecriture sainte.

EXELCOSE. s. f. (ét. gr., ἐξ, part. augm.; ἕλκος, ulcère). Chir. Exulcération.

EXELCYSME. s. m. (du gr. ἐξελκυσμός; rad. ἑλκύω, j'enfonce). Chir. Enfoncement des os.

EXEMPLAIRE. adj. des 2 g. Qui peut ou doit servir d'exemple. Avoir une vie, une conduite exemplaire. Les saints ont mené une vie exemplaire. Dieu avait élevé la reine au plus haut faîte des grandeurs, pour rendre la régularité de sa vie plus parfaite et plus *exemplaire*. (Boss.)

Il faut mettre le poids d'une vie *exemplaire*
Dans les corrections qu'aux autres l'on veut faire. (Molière.)

— Que l'on doit éviter. Châtiment exemplaire. Punition exemplaire. Infliger à des méchants un châtiment exemplaire.

EXEMPLAIRE s. m. Modèle original à imiter. Exemplaire de vertu. Cette femme est un exemplaire de chasteté. Vieux et inusité dans ce sens.

— Didact. Prototype; premier modèle à imiter. Les idées de Dieu sont l'exemplaire de toutes choses créées. C'est par cette lumière qu'il voit et lit dans le livre du monde, comme dans un *exemplaire* de la Divinité. (Buff.)

— Chacun des livres, chacune des médailles, des gravures, chacun des objets multipliés par l'art d'après un type commun. Beau, magnifique exemplaire. Exemplaires brochés, reliés. J'ai un bel exemplaire de cette médaille, de cette gravure, de cette estampe. Tirer un ouvrage à deux mille exemplaires. Faire saisir les exemplaires d'un livre. Il n'existe plus qu'un exemplaire de cet ouvrage. Les priviléges des livres contiennent la clause de déposer à la Bibliothèque royale deux exemplaires des ouvrages qu'on imprime.

— S'emploie aussi comme synonyme de Copie. Moïse fit déposer auprès de l'arche l'original de la loi; mais, de peur que dans la suite des temps elle ne fût altérée par la négligence des hommes, outre les copies qui couraient parmi le peuple, on en faisait des *exemplaires* authentiques qui, soigneusement revus et gardés par les prêtres et les lévites, tenaient lieu d'originaux. (Boss.)

EXEMPLAIREMENT. adv. D'une manière exemplaire. Les crimes scandaleux doivent être punis exemplairement.

EXEMPLARITÉ. s. f. (rad. *exemple*). Qualité de ce qui sert d'exemple. L'exemplarité d'un fait. L'exemplarité d'une leçon. L'exemplarité d'un système. Rappelez que sans moralité la société manque de ses principales bases, et que la plus grande garantie de son existence repose souvent sur des verdicts sérieux et empreints d'une sévère *exemplarité*. (A. Lacoste.)

EXEMPLE. s. m. (pr. *eg-zam-ple;* du lat. *exemplum;* dérivé de *eximo*, je choisis). Modèle d'écriture, de dessin qu'un maître donne à copier à ses élèves. Un bel exemple d'écriture anglaise, de ronde, de coulée, etc. Un cahier, un livre d'exemples. Un exemple soigneusement fait. Son maître à écrire lui donne tous les jours de nouveaux *exemples*. (Acad.) Les élèves doivent chercher à imiter cet exemple en copiant tous les traits du dessin.

— S'il faut en croire M. Landais, tous les grammairiens s'accordent à dire que *exemple* est du féminin dans le sens de modèle d'écriture. M. Landais n'a probablement pas lu *tous* les grammairiens, car nous en trouvons, et c'est le plus grand nombre, qui sont d'un avis contraire. « Parce que, dit Lemare, quelques maî« tres à écrire auront dit: *Voilà une belle « exemple d'écriture*, faudra-t-il consacrer en « règle qu'*exemple* en parlant d'écriture est « du féminin? Il faut espérer que l'Académie « française, s'élevant aux fonctions et à la di« gnité de juge, cessera d'être un écho passif, « répétant sans critique tous les dictons popu« laires. » « On demande s'il faut dire *de belles « exemples d'écriture*, s'écrie à son tour Ch. « Nodier? L'usage a consacré cette exception, « mais il y a plusieurs sortes d'usages, celui « qui crée les langues et celui qui les déna« ture. Une fois que le genre d'un mot est éta« bli, tout usage qui contrevient à cette règle « est vicieux, et il est ridicule de réformer

« un principe sur la foi d'un maître d'écriture « qui ne sait pas le français. » L'Académie s'est rangée à cet avis, et elle n'a plus donné au mot *exemple* que le genre masculin dans tous les sens, bien qu'elle fasse observer que quelques-uns le font féminin.

— Dans le sens moral, Toute qualité, toute action bonne ou mauvaise, considérée comme étant ou pouvant être imitée. Exemple noble, illustre, sublime, glorieux, célèbre, auguste, admirable, éclatant, imposant, puissant, redoutable, ancien, antique, avéré, notable, accrédité, commun, vulgaire, rare, récent, fréquent, séducteur, contagieux, funeste, triste, effrayant, mémorable, inouï, sacré, scandaleux, lamentable, déplorable. Donner, suivre l'exemple. Que servent de froides leçons démenties par un *exemple* continuel, si ce n'est à faire penser que celui qui les donne se joue de notre crédulité? (J.-J. Rouss.) Que vos *exemples* se gravent dans la mémoire de vos élèves avant qu'ils puissent aller dans leur cœur. (Id.) Leçon commence, *exemple* achève. (Lamotte.) L'*exemple* touche plus que ne fait la menace. (Corn.) La meilleure leçon est celle des *exemples*. (La Harpe.)

— Fait qu'on cite pour établir une opinion, pour confirmer une règle, pour prouver une vérité. Un dictionnaire sans *exemples* est un squelette. (Volt.)

— Enseignement utile ou pernicieux donné par les actions des hommes et qui confirme les doctrines qu'ils professent. S'il est un seul *exemple* du bonheur sur la terre, il se trouve dans un homme de bien. (J.-J. Rouss.) Après la ruine de Carthage, on voit encore de grands *exemples* de la première simplicité. (Boss.)

— Fait qui peut ou doit servir de leçon, d'enseignement. Quantité d'*exemples* vous apprendront que, dans les places les plus importantes, l'admiration et l'estime sont le partage des lumières et de la sagesse ; le blâme et le mépris, celui de l'ignorance et de la présomption. (Barth.) Jamais on ne vit un plus grand *exemple* que le courage n'est point incompatible avec la mollesse. (Volt.) Les rois ainsi que tous ceux qui attirent l'attention par une supériorité de rang, de puissance, de talent ou de fortune, doivent aux masses des *exemples* de vertus. (Cte de Bradi.)

— La personne elle-même qui par ses qualités ou par ses actions donne l'exemple. Un bon écolier est l'exemple de toute sa classe. Etre un exemple de vertu, de constance, de vice, de fermeté, de douceur, de faiblesse. Exemple d'orgueil, de vanité.

Vous voyez devant vous un prince déplorable,
D'un téméraire orgueil *exemple* mémorable. (Rac.)

Quelque jour les Français, si grands par leur courage.
Exempts de fanatisme et de dissensions,
Pourront servir en tout d'*exemple* aux nations. (Crév.)

— Rhét. Argument oratoire qui consiste à raisonner d'après des cas semblables. Il y a des exemples à pari, à contrario et à fortiori. Mithridate voulant prouver que les peuples d'Italie se joindront à lui, il le fait par un exemple à fortiori :

Ah ! s'ils ont pu choisir pour leur libérateur
Spartacus, un esclave, un vil gladiateur,
S'ils suivent au combat des brigands qui les vengent,
De quelle noble ardeur pensez-vous qu'ils se rangent
Sous les drapeaux d'un roi longtemps victorieux,
Qui voit jusqu'à Cyrus remonter ses aïeux ! (Rac.)

— *Exemple de*, suivi d'un infinitif. Nous laisserons aux hommes l'*exemple* de préférer la vertu sans tache à une longue vie. (Fén.)

Imitez votre maître, et, s'il vous faut périr,
Vous recevrez de moi l'*exemple* de mourir. (Volt.)

— On a blâmé Corneille d'avoir dit, dans *Médée : Instruisez-le d'exemple*. Je trouve, dit Voltaire, cette hardiesse très-heureuse. Instruisez-le par exemple, serait languissant ; c'est ce qu'on appelle une *expression trouvée*, comme dit Despréaux. J'ai osé imiter cette expression dans la Henriade : *Il m'instruisait d'exemple au grand art des héros ;* et cela ne révolte personne.

— *Faire un exemple, faire servir d'exemple*. Montrer par une peine infligée à quelqu'un ce à quoi d'autres pourraient s'exposer en commettant la même faute.

— *Sans exemple*. Extraordinaire, qu'on n'a pas encore vu. Un crime inouï, sans exemple. L'ardeur du soldat et du matelot était sans *exemple*. (Rayn.)

— *Par exemple*, ou simplement et elliptiq. *exemple*. loc. adv. Expression qui indique un fait qu'on va citer, ou une explication qu'on va donner, pour éclaircir un doute, pour confirmer une opinion, une règle générale. || S'emploie [illegible] pour exprimer un grand étonnement, ou beaucoup d'incrédulité. Par exemple, voilà qui est fort ! Il le fera, dites-vous. Ah ! par exemple, c'est ce que nous verrons. Voudrait-il, par exemple, me dicter des lois ?

— *A l'exemple de*. loc. prépos. En se conformant à l'exemple de, en imitant l'exemple donné par, etc. Pourquoi ne pas exercer noblement, cordialement, l'hospitalité, à l'exemple de nos ancêtres ?

— Plusieurs grammairiens prétendent que cette locution : *Imitez l'exemple de votre mère*, n'est pas française ; que l'on doit dire : *Suivez l'exemple de votre mère*, ou bien, *Imitez votre mère ;* on suit, disent-ils, l'exemple de quelqu'un, et on imite quelqu'un. Ils ne permettent l'emploi du verbe *imiter* avec le mot *exemple*, que lorsque ce dernier est pris dans un sens physique et matériel, c'est-à-dire lorsqu'il désigne un modèle de dessin ou d'écriture. Cette observation est-elle bien juste ? Nous ne le pensons pas ; elle est en opposition manifeste avec les faits. Tous les bons écrivains se sont servis du verbe *imiter* avec le mot *exemple* employé au moral. Proposons-nous de grands *exemples* à *imiter*, plutôt que de vains systèmes à suivre. (J.-J. Rouss.) *Imitez* un si bel *exemple*, et laissez-le à vos descendants. (Boss.) Que la Grèce instruite *imite* votre *exemple*. (Volt.) *Imite* mon *exemple* ; et lorsqu'une cabale, etc. (Boil.)

. . . Je ne connais personne
Qui ne doive *imiter* l'*exemple* que je donne. (Rac.)

. . . Vous pouvez sans rougir
Imiter mon *exemple*, à mes lois obéir. (Longepierre.)

EXEMPT, EMPTE. adj. (pr. *eg-zan ;* du lat. *exemptus*, part. pass. du v. *eximo*, j'ôte ; formé de *ex*, hors de ; *emo*, prendre). Qui n'est point obligé, astreint à. Être exempt de tutelle, de curatelle, du service militaire. J'adopte votre projet ; je vous promets que vous serez *exempt* de la taxe. (Volt.) Souffrons qu'un moment de la vie soit *exempt* de ce joug que la nature ne nous a pas imposé. (J.-J. Rouss.)

— Qui n'est point sujet à. Nul n'est exempt de la mort. Etre exempt de passion, de faiblesse. Sa conduite ne fut pas *exemple* de blâme. (Rayn.)

— Qui manque de. Il paraît que son caractère n'est pas *exempt* de folie et de perversité. (Volt.)

EXEMPT. s. m. Hist. ecclés. Ecclésiastiques séculiers ou réguliers qui n'étaient point soumis à la juridiction de l'ordinaire.

— Art milit. Anciennement, Officiers de certains corps de cavalerie, grade au-dessus du brigadier et au-dessous de l'enseigne, qui commandaient en l'absence du capitaine et des lieutenants. Il y avait quarante-huit exempts dans les quatre compagnies des gardes du corps.

EXEMPTÉ, ÉE. part. pass. du v. Exempter. S'empl. adjectiv. Être exempté de tutelle. Jeune homme exempté du service militaire. Sont *exemptés* du service militaire les jeunes gens qui n'ont pas la taille d'un mètre cinquante-cinq centimètres, les aînés d'orphelins de père et de mère, etc. (Bousq.)

EXEMPTER. v. a. 1re conj. (pr. *èk-san-té ;* du lat. *eximere ;* formé de *ex*, hors de ; *emo*, inus., prendre). Affranchir, rendre exempt, dispenser. Exempter d'un devoir, d'un service quelconque. Exempter de tutelle. Exempter un jeune homme du service militaire. N'est-ce pas sortir l'homme de sa constitution, que de vouloir l'*exempter* également de tous les maux de son espèce ? (J.-J. Rouss.)

EXEMPTION. s. f. (pr. *èk-zanp-ci-on ;* ét., V. EXEMPTER). Droit anc. Droit, grâce, privilége en vertu duquel celui qui l'invoquait pouvait se dérober à une charge commune, à laquelle il eût été forcé de se soumettre sans cette circonstance. On disait en ce sens, Exemption d'impôts, de charges publiques. Motifs, lettres d'exemption. || *Exemption en matière ecclésiastique*. Privilége qui enlevait à la juridiction épiscopale ordinaire, soit une corporation religieuse, soit une personne seule engagée dans les ordres, ce qui faisait qu'elles ne relevaient plus que du pape seul.

— Droit mod. Ne se dit guère plus que de la dispense du service militaire. On se sert généralement de diverses autres expressions, telles que Dispense, excuse, etc., suivant les cas particuliers d'exemption que l'on considère.

— Dans les colléges, Billet qui est accordé à un élève pour preuve de satisfaction, et qui doit lui servir au besoin à le racheter d'une punition. Donner, accorder une exemption. Avoir gagné des exemptions.

EXENTÉRITE. s. f. (ét. gr., ἐξ, dehors ; ἔντερον, intestin). Médec. Inflammation externe du péritoine des intestins.

EXEQUATUR. s. m. (pr. *èk-zé kou-a-tur*). Anc. prat. Mot latin signifiant, *que cela soit exécuté*, et qui a passé dans la langue française pour exprimer, dans le principe, l'ordre d'exécution qu'un juge inscrivait au bas d'une sentence émanée d'un autre tribunal.

— Aujourd'hui, Ordonnance en vertu de laquelle un souverain autorise un consul étranger à exercer sur son territoire les fonctions qui lui sont confiées : ordonnance qui est ordinairement annexée aux provisions du consul, ou inscrite même sur le revers de cette pièce.

— Procéd. Ordonnance rendue par le président d'un tribunal pour rendre exécutoire une [illegible]

EXERCÉ, ÉE. part. pass. du v. Exercer. S'empl. adjectiv. Soldats bien exercés. Troupes mal exercées. Élèves exercés. Membres exercés. Main exercée. Esprit, jugement exercé. Intelligence exercée. Je ne doute pas cependant que la nature n'ait établi à ce sujet des relations très-utiles à connaître, et qu'un cultivateur un peu *exercé* ne puisse, en voyant la racine d'un végétal, déterminer l'espèce de terroir qui lui est propre. (B. de St-P.) Tout ce que je puis vous dire, c'est que ces caractères sont chinois, et tracés par une main *exercée*. (T. Gaut.)

— *Exercé à*. Être exercé au maniement des armes, à la fatigue, à la souffrance. Quiconque a pensé pensera toujours, et l'entendement une fois *exercé* à la réflexion ne peut plus rester en repos. (J.-J. Rouss.)

EXERCER. v. a. 1re conj. irrég. (du lat. *exercere*, faire travailler, formé de *ex*, partic. nég. ; *arceo*, je retiens, je contiens ; ou du gr. ἐργάζω, je travaille). Le *c* prend une cédille devant *a*, *o*. *Nous exerçons. J'exerçais, tu exerçais. J'exerçai. Exerçant.* Mettre souvent en mouvement, en activité. Exercer son corps, ses membres. Exercer ses bras, ses jambes. Exercer ses organes, ses sens. Exercer sa vue, son odorat, son ouïe, son goût, son tact. Exercer son parler. N'*exercez* donc pas seulement les forces, *exercez* encore tous les sens qui les dirigent. (J.-J. Rouss.)

— Se dit également des facultés intellectuelles et morales. Exercer sa mémoire, son esprit, son jugement, son âme. Après avoir commencé par *exercer* le corps et les sens de l'enfant, nous avons *exercé* son esprit et son jugement. (J.-J. Rouss.)

— Dresser, former par des actes fréquents. Exercer des soldats. Exercer des élèves. Dès l'âge de sept ans, on les tirait des mains des eunuques, pour les faire monter à cheval et les *exercer* à la chasse. (Boss.)

— Fortifier par l'exercice, mettre à l'épreuve. Exercer sa philosophie, sa patience, sa vertu. Mille contre-temps à la fois ont *exercé* ma patience, et ma mauvaise santé la met encore à de plus grandes épreuves. (Volt.) Voici une occasion d'*exercer* votre philosophie. (Id.) Les honneurs sont inventés pour récompenser le mérite et pour *exercer* la sagesse (Fléch.) Ce n'est pas lui apprendre à supporter la peine, c'est l'*exercer* à la sentir. (J.-J. Rouss.)

— Faire. Exercer des actes de sévérité, de libéralité, de vengeance, de clémence. Comme il est essentiel de nourrir le penchant que les enfants ont à la vertu, il faut leur en faire *exercer* les actes. (Barth.)

— Et dans un sens analogue. Exercer des rigueurs, des cruautés, des vengeances, des injustices. Les tribunaux eux-mêmes ne se prêtaient qu'avec une extrême répugnance aux rigueurs qu'on voulait *exercer*. (Rayn.)

— Pratiquer. Exercer un art, un métier, une profession. Exercer la médecine, la chirurgie. Les Tartares désiraient toujours la guerre, comme les artisans veulent *exercer* leurs professions lucratives. (Volt.) Plusieurs compagnies ont successivement *exercé* ce monopole avec plus ou moins d'avantage (Rayn.) Toutes les professions sont honorables lorsqu'elles sont utiles et qu'on les *exerce* avec probité. (De Juss.)

— Dans un sens analogue. Exercer le brigandage, la piraterie. Exercer l'hospitalité.

— *Exercer une charge*. En remplir les fonctions. Peut-être pouvait-on bien m'épargner cette mortification, après les services que j'ai rendus et les charges que j'ai eu l'honneur d'*exercer*. (Mme de Sév.)

— Absol. Magistrat qui n'exerce plus. Avocat qui n'exerce plus.

— *Exercer une grande surveillance, une surveillance active*. Surveiller attentivement.

— Mettre à profit, en usage, employer, se servir de, appliquer. Exercer ses talents, ses vertus, ses vices, ses bonnes ou ses mauvaises qualités. Exercer son éloquence, son industrie, sa libéralité, sa clémence, sa charité, sa méchanceté, sa cruauté. De ce que les peuples conquis *exerçaient* leurs talents à Rome, on ne doit pas conclure que les citoyens romains ne pussent signaler les leurs. (Volt.) Laissez les enfants en pleine liberté d'*exercer* leurs étourderies. (J.-J. Rouss.)

Dans les bois Atalante *exerçant* sa vitesse,
Dérobait aux mortels sa craintive jeunesse.
(Pongerville.)

— Agir en vertu de. Exercer son empire. Exercer son autorité, ses droits. L'empire absolu qu'ils *exercent* dans leurs plantations a dû leur inspirer de la fierté et agrandir leur âme. (Rayn.) Vous *exercez* dans la simplicité de la vie privée le despotique empire de la sagesse et des bienfaits. (J.-J. Rouss.) Kléber déploya un certain faste, moins pour satisfaire ses goûts que pour imposer aux Orientaux, et voulut faire sentir son autorité en l'*exerçant* avec vigueur. (Thiers.) Il ne faut ni art ni science pour *exercer* la tyrannie. (La Bruy.)

— Se dit dans le même sens des animaux et des choses personnifiées. C'est surtout dans les déserts brûlants de l'Afrique qu'*exerçant* une domination moins troublée, le serpent devin parvient à une longueur plus considérable. (Lacépède.) Longtemps ce géant des géants a *exercé* sur son empire une domination non combattue. (Id.) Au delà, j'aperçois ces vastes plaines, toujours calmes et tranquilles [illegible] n'ont jamais exercé leur empire. (Buff.)

— Contrib. ind. Faire des visites chez les marchands et débitants de vins, de liqueurs alcooliques, etc., pour assurer le recouvrement de l'impôt.

— *Exercer à*. Exercer au maniement des armes. Exercer à la lutte, à la gymnastique. Exercer à l'éloquence, à la philosophie. Exercer à la vertu, à l'honneur, à la probité. Exercer à la pratique des vertus. Exercer à la charité, à l'amour de Dieu et de son prochain.

— *Exercer à*, suivi d'un infinitif. Exercer le corps à supporter les fatigues. Exercer les enfants à faire le bien. Exercer l'entendement à réfléchir. Exercer l'esprit à méditer Dieu. Exercer le cœur à aimer Dieu et le prochain.

— *Exercer contre*. Nulle sorte de vexations que le sauvage n'*exerce* contre sa femme. (Diderot.)

— *Exercer sur*. Les conteurs ont toujours *exercé* une grande influence sur les assemblées. (Arnault.) Il avait fallu l'ascendant qu'*exerçait* sur eux le vainqueur de l'Italie, pour les entraîner à sa suite dans des contrées lointaines et inconnues. (Thiers.)

— S'EXERCER. v. pron. Être exercé. L'art militaire avait parmi eux la préférence qu'il méritait, comme celui à l'abri duquel tous les autres peuvent *s'exercer* en repos. (Boss.)

— *S'exercer à* ou *au*, suivi d'un substantif. Se former par des actes fréquents. S'exercer à la danse, à la musique, au jeu de paume, etc. Les amis de mon père eurent soin de m'*exercer* de bonne heure au secret. (Fén.) Croyez-en sa promesse, et, pour en hâter l'accomplissement, réformez ce qui en vous a besoin de réforme ; *exercez*-vous à toutes les vertus, etc. (Lamenn.)

— *S'exercer à*, suivi d'un infinitif. Appliquer ses forces, ses facultés, soit physiques, soit intellectuelles, à tel ou tel ordre de faits ou d'idées. S'exercer à courir, à danser, à chanter, à déclamer, à écrire, etc. Je m'*exerce* à conserver sur moi l'empire de ma volonté. (J.-J. Rouss.) Je me suis *exercé* à méditer Dieu, et mon esprit a défailli dans l'extase. (La Harpe.) C'est par les premiers obstacles qu'ils ont appris à faire des efforts, et qu'ils se sont *exercés* à franchir l'espace immense qu'ils ont parcouru. (J.-J. Rouss.)

— *S'exercer dans*. Par là, ou l'on s'affermit dans ses sentiments, ou l'on *s'exerce* et l'on s'instruit dans la dispute. (La Bruy.) Son génie [illegible] ne *s'exerça* pas avec moins de succès [illegible] l'architecture. (Rayn.) Le genre humain [illegible] s'*exerce* pas toujours dans les mêmes formes de ses institutions sur la terre. (Virey.)

— *S'exercer sur, pour*, etc. Cette puissance *s'exerçait* alors sur un peuple bien malheureux. (Volt.) Nous allons porter cet instinct naturel dans les recherches de l'existence de la Divinité et de l'immortalité de l'âme, sur lesquelles notre raison versatile s'est souvent *exercée* pour ou contre. (B. de St-P.)

EXERCICE. s. m. (ét., V. EXERCER). Action mécanique à laquelle donnent lieu les mouvements spontanés du corps. Exercice actif. Exercice spontané. L'exercice du corps. L'exercice des organes, des sens. Long, fréquent, continuel exercice. Se tenir en exercice. Je ne m'arrêterai pas à prouver l'utilité des travaux manuels et des *exercices* du corps pour renforcer le tempérament et la santé. (J.-J. Rouss.) Tant d'instruments inventés pour nous guider dans nos expériences et suppléer à la justesse des sens, en font négliger l'*exercice*. (Id.) Charles VI était grand, fort, adroit dans tous les *exercices* du corps. (Anquet.)

— Se dit également des facultés morales et intellectuelles. L'exercice de la vertu. L'exercice de l'intelligence. L'exercice de la mémoire. L'exercice de l'esprit. L'amour du plaisir perçait au milieu de tant d'excellentes qualités, mais il n'en troublait pas l'*exercice*. (Barth.) L'esprit devient paralytique comme le corps, faute d'*exercice*. (Mme Necker.)

— Fig. A l'homme qui est au-dessus du besoin, il ne reste que deux moyens de s'amuser, l'*exercice* de son génie ou de sa vertu. (Mme Necker.)

— Ce qui sert à exercer. L'exercice de la danse, du cheval, de la promenade, de la natation. La danse, la lutte, la gymnastique, sont des exercices salutaires. La course, la chasse, les combats, sont les exercices habituels de la jeunesse. La natation est un *exercice* favorable aux jeunes gens, parce qu'elle augmente la vigueur de leurs organes, et qu'elle rend le corps tout entier plus robuste. (Virey.) La déclamation, la lecture à haute voix et le chant, étaient mis par les anciens au nombre des *exercices* gymnastiques. (Id.)

— Se dit dans le même sens en parlant des choses qui servent à exercer les facultés morales et intellectuelles. L'étude de l'éloquence est un exercice propre aux jeunes gens qui se destinent au barreau et à la chaire. Il fit revivre dans les écoles de droit ces *exercices* publics et solennels qui feront refleurir les lois et l'éloquence de nos pères. (Fléch.)

— Accomplissement, pratique, application. Dans l'exercice d'une charge. Dans l'exercice des fonctions publiques. L'exercice du culte. Voyons-le dans l'*exercice* ordinaire de sa charge. (Fléch.)

— Dans un sens analogue, L'exercice des vertus. Entrerai-je dans les *exercices* secrets de sa piété ? (Fléch.) Vous vîtes ces maîtresses du monde se mêler à vos *exercices* de pénitence. (Id.) [illegible] dans les *exercices* de piété ? (Id.)

. . . C'est comme je le veux,
Pour donner à mon art un *exercice* heureux.
(Rosseau.)

— Action d'user de. Exercice d'un droit, d'un privilége, etc.

— *Année d'exercice*. Temps pendant lequel certaines fonctions ont été ou seront remplies.

— *Exercices académiques*. Conférences où les candidats ont à traiter des questions de littérature classique. || Dans un sens particulier, l'escrime, l'équitation.

— *Exercices spirituels*. Pratiques de dévotion.

— Art milit. *Exercices militaires*. Ensemble des pratiques et des évolutions qui ont pour objet de former les soldats au maniement des armes, et de les accoutumer aux travaux et aux fatigues de la guerre. || *Exercice à feu*. Evolu-

tion ayant pour but d'accoutumer les soldats soit à tirer juste séparément, soit à tirer avec ensemble par sections, par pelotons, etc. || *Exercice du fusil.* Art de manier le fusil suivant certaines règles. Faire l'exercice du fusil.

— Mar. Répétition ou apprentissage de tous les mouvements qui peuvent se faire sur un vaisseau pour la manœuvre ou pour le combat.

— Financ. Perception de l'impôt, emploi du revenu public. || C'est aussi l'année courante dont le compte est ouvert. Imputer une dépense sur tel exercice.

— Contrib. indir. Visite que les agents de la régie font chez les marchands et les débitants de vins, de liqueurs, etc., pour assurer la perception de l'impôt indirect.

EXERCITANT. s. m. Qui fait l'exercice de la retraite spirituelle.

EXERCITATION. s. f. (pr. *eg-zer-ci-ta-ci-on*). Exercice laborieux, fatigue.

EXERCITER. v. a. 1re conj. (du lat. *exercitare*, fréquent. de *exercere*, exercer). Mot dont on s'est servi comme syn. de Exercer. Ainsi plaît au Seigneur de nous *exerciter*. (Rous.)

EXÉRÈSE. s. f. (du gr. ἐξαίρεσις; de ἐξ, hors, et de αἱρέω, je retire). Chir. Opération par laquelle on retranche du corps humain ce qui est nuisible et superflu.

EXERGUE. s. m. (ét. gr., ἐξ, hors; ἔργον, œuvre). Numism. Petit espace pratiqué au bas du type d'une médaille, pour mettre une date, une inscription, une devise; c'est un hors-d'œuvre relativement au type et à la légende.

— Le mot, la devise, la date, qui se trouvent dans cet espace. La médaille étant ronde, la ligne droite qui sert de base au sujet représenté la sépare de l'exergue.

EXERRHOSE. s. f. (ét. gr., ἐξ, hors, ῥέω, je coule). Pathol. Écoulement qui se fait par la transpiration insensible.

EXERT, ERTE. adj. (du lat. *exerere*, tirer dehors). Bot. Saillant, qui surpasse les parties environnantes, qui sort du calice. Étamines exertes.

EXFOLIATIF, IVE. adj. (du lat. *exfoliativus*, qui enlève par feuilles, par écailles). Chir. Qui enlève par feuilles ou lamelles. || *Trépan exfoliatif.* V. TRÉPAN.

— Pharm. *Médicaments exfoliatifs.* V. MÉDICAMENT.

EXFOLIATION. s. f. (pr. *èkss-fo-li-a-ci-on*; ét. lat., *ex*, hors; *folium*, feuille). Bot. Séparation par feuillets, par écailles, des parties mortes et desséchées.

— Chir. Séparation des parties frappées de mort, d'un os, d'un tendon, d'une aponévrose ou d'un cartilage, sous la forme de lamelles ou de petites feuilles. L'*exfoliation* des os est une opération accomplie le plus souvent par la nature seule, et aidée quelquefois par l'art, qui a pour objet de séparer une portion osseuse morte des autres parties sous-jacentes ou avoisinantes, lesquelles ont conservé leur vitalité. (Jourdan.)

EXFOLIÉ, ÉE. part. pass. du v. Exfolier. S'empl. adjectiv. Branche exfoliée.

EXFOLIER. v. a. 1re conj. (du lat. *exfoliare*; formé de *ex*, dehors, et *folium*, feuille). *J'exfolie, nous exfolions. J'exfoliais, nous exfoliions, vous exfoliiez. Que nous exfoliions, que vous exfoliiez.* Bot. Priver une plante de ses feuilles, en séparer l'écorce.

— Chir. Enlever de petites parcelles d'os, par feuilles ou par éclats.

— S'EXFOLIER. v. pron. Être exfolié. Bot. Se détacher par feuilles. Se dit de l'écorce, des feuilles, et de l'arbre même qui perd ses feuilles, son écorce.

— Chirurg. Se détacher par écailles ou par lames très-minces. Se dit des os et des cartilages, de toutes les parties mortes, desséchées, affectées de nécrose.

— Techn. Se dit de toutes les parties qui tombent ou se détachent d'un corps quelconque par feuillets ou par lames. Une pierre qui s'exfolie.

EXFUMÉ, ÉE. part. pass. du v. Exfumer. S'empl. adjectiv. Tableau exfumé.

EXFUMER. v. a. 1re conj. Peint. Adoucir, diminuer le trop grand éclat de quelques parties d'un tableau. || S'EXFUMER. v. pron. Être exfumé.

EXGASTRITE. s. f. (ét. gr., ἐξ, hors; γαστήρ, estomac). Médec. Inflammation externe de l'estomac.

EXHALAISON. s. f. (en lat. *exhalatio*; fait [illegible] du gr. ἐξ, hors, [illegible] parce que la mer donne beaucoup de vapeurs, d'exhalaisons). Émanation aériforme d'un corps quelconque, organique ou inorganique, ordinairement nuisible à l'économie animale. L'*exhalaison* se dit spécialement d'une élévation dans l'air, soit d'un gaz, soit d'une vapeur, d'une fumée ou d'autres particules des corps, qui n'est ni toujours visible, ni toujours odorant; elle émane d'ordinaire des matières solides. (Virey.)

— Syn. comp. EXHALAISONS. VAPEURS. FUMÉES. ÉMANATIONS. MIASMES. EFFLUVES. L'*exhalaison* émane d'ordinaire des matières solides; les *vapeurs* sortent plus souvent des liquides; les *fumées* des substances en ignition; les *émanations*, des corps les plus odorants; les *miasmes*, les matières en décomposition putride; les *effluves*, de diverses substances de la nature.

EXHALANT. part. prés. du v. Exhaler. Qui exhale. Il est invariable.

> C'est de là qu'*exhalant* son âme,
> Non loin des gouffres de l'enfer,
> Encelade vomit la flamme
> Contre les feux de Jupiter. (LEBRUN.)

EXHALANT. adj. (en lat. *exhalans*, part. prés. du v. *exhalare*, exhaler, rejeter au dehors). Anat. Qui a la propriété d'exhaler, de rejeter au dehors. On a, sans preuves, on pourrait même dire contre toute évidence, admis l'existence de vaisseaux *exhalants*, parce qu'on avait vu des vaisseaux absorbants. (F. Piat.)

— S'empl. subst. Anat. Vaisseau très-délié servant à l'exhalation. || *Exhalants intérieurs.* Qui comprennent ceux du tissu cellulaire, du tissu médullaire et des surfaces séreuses et synoviales. || *Exhalants extérieurs.* Qui aboutissent aux systèmes muqueux et dermoïde. || *Exhalants nutritifs.* Qui varient dans chaque tissu. Les *exhalants* en sont les organes, et les sérosités le produit. (Richerand.)

EXHALATION. s. f. (pr. *ek-za-la-ci-on*; en lat. *exhalatio*; fait de *exhalare*). Bot. Se dit de l'action des plantes qui rendent à l'atmosphère les gaz absorbés par elles. Dans les végétaux, il n'y a absolument que l'*exhalation*; les plantes absorbent et exhalent, voilà leurs uniques fonctions. (Mérat.)

— Chim. Opération ayant pour objet d'élever et de dissiper les parties volatiles d'une substance au moyen du feu.

— Phys. Signifie Toute émanation quelconque, odeur, vapeur, etc., poussée hors d'un corps.

— Physiol. Fonction en vertu de laquelle certains liquides extraits du sang sont répandus, sous la forme d'une rosée, dans les vacuoles des tissus organiques, ou à la surface des membranes, soit pour être rejetés au dehors, soit pour servir à certains usages dans l'économie organique. L'*exhalation* est-elle vicieusement accrue dans le péritoine, les boissons seront absorbées avec rapidité dans le tube digestif. (Adelon.) Plus les animaux sont simplement organisés, et plus l'*exhalation* joue chez eux un rôle considérable. (Mérat.)

EXHALATIVITÉ. s. f. Chim. et méd. Vertu, propriété exhalante.

EXHALATOIRE. adj. des 2 g. Qui a rapport à l'exhalation. Les produits dus au travail *exhalatoire* sont très-nombreux dans le corps humain. (Mérat.)

EXHALATOIRE. s. f. Techn. Sorte de machine employée dans les salines pour faciliter l'évaporation de l'eau douce.

EXHALÉ, ÉE. part. pass. du v. Exhaler. S'empl. adjectiv. Colère exhalée.

> N'offres pas à vos sens de mollesse accablés,
> Tous les parfums de Flore à la fois *exhalés*. (VOLT.)

> La grue, avec effroi s'élançant des vallées,
> Fuit ces noires vapeurs de la terre *exhalées*. (DEL.)

EXHALER. v. a. 1re conj. (du lat. *exhalare*; de *ex*, dehors, et de *halare*, rendre une odeur, un gaz). Pousser hors de soi, répandre dans l'atmosphère des vapeurs, des odeurs, etc. Se dit impersonnellement des fleurs qui exhalent de douces odeurs, d'un marais qui exhale une vapeur dangereuse. La fumée que le Vésuve exhale annonce une nouvelle éruption. Les oiseaux et les insectes étincellent de pierreries; les fleurs *exhalent* des odeurs enivrantes. (G. Sand.) Les abricots dorés, les pêches veloutées et les coings cotonneux *exhalaient* les plus doux parfums. (B. de St-P.) La fleur d'une espèce d'orchis représente des punaises, et *exhale* la même puanteur. (Id.) La rose n'avait pas encore *exhalé* ses voluptueux parfums. (Pong.)

— Se dit des personnes qui portent des parfums; comme aussi de toutes les parties de leur toilette.

> Sa chevelure, en longs anneaux flottante,
> *Exhale* au loin une céleste odeur. (BAOUR-LORMIAN.)

— Fig. Dire, proférer. Exhaler des adieux, des reproches, des discours. Exhaler le blasphème. Joseph Delorme n'*exhalait*-il pas un chant de désolation. (G. Sand.)

> Et (le cygne) saluant la mort de sons mélodieux,
> D'une voix plus touchante *exhale* ses adieux. (MILLEV.)

— Fig. Manifester, donner un libre cours. Exhaler sa rage, sa fureur, ses regrets. Exhaler des plaintes, sa douleur, son désespoir. Ces dépêches furent confiées à un courier du directeur Barras, et accompagnées d'une multitude de lettres dans lesquelles les officiers de l'armée *exhalaient* un désespoir aussi injuste qu'imprudent. (Thiers.) Voulez-vous comme Job *exhaler* votre colère et la mienne dans de [illegible]

> . . . . Entendez-vous sa voix
> *Exhaler* tristement ses plaintes sur les toits? (COLARDEAU.)

— S'EXHALER. v. pron. Se répandre dans l'air, s'évaporer, se dissiper. Je ne sais quel parfum presque insensible, plus doux que la rose et plus léger que l'iris, s'*exhale* ici de toutes parts. (J.-J. Rouss.)

— Se manifester au dehors, donner un libre cours. S'exhaler en plaintes, en menaces.

> Prestige de mon cœur! je crois voir s'*exhaler*
> Des arbres, des gazons, une douce tristesse. (CHATEAUB.)

— Fig. L'amour est comme les liqueurs spiritueuses, moins il s'*exhale*, plus il acquiert de force. (Duclos.) Partout où un Français est tombé, s'*exhale* quelque chose de l'âme nouvelle au sein de la vieille Espagne. (E. Quin.) Il y a des justes dont la conscience est si tranquille qu'on ne peut approcher d'eux sans participer à la paix qui s'*exhale*, pour ainsi dire, de leur cœur et de leurs discours. (Chateaub.)

EXHAUSSÉ, ÉE. part. pass. du v. Exhausser. S'empl. adjectiv. Mur exhaussé. Aux bords trop *exhaussés* ordonnez de descendre. (Del.)

> . . . La sagesse immortelle
> Conduit du haut des cieux la roue universelle
> Qui rabaisse toujours ce qui fut *exhaussé*,
> Et relève toujours ce qui fut abaissé. (F. DE NEUFCH.)

EXHAUSSEMENT. s. m. Archit. Élévation d'un plancher, d'une voûte.

EXHAUSSER. v. a. 1re conj. Archit. Élever plus haut, rendre plus élevé. Exhausser un plancher, un plafond, un édifice.

— Fig. Élever. Quelle plus éclatante carrière pourrions-nous désirer que celle qui nous *exhausse* par une correspondance immédiate vers la Divinité? (Virey.)

EXHAUSTION. s. f. (pr. *ek-zos-ti-on*). Math. Méthode dont les mathématiciens se servent pour établir l'égalité de deux nombres, en prouvant que la différence qui peut exister entre eux est plus petite que toute autre quantité imaginable, quelque petite que soit cette quantité.

EXHÉRÉDATION. s. f. (pr. *ek-ze-ré-da-ci-on*; en lat. *exhæredatio*). Jurispr. Acte par lequel on déshérite; disposition ayant pour but d'exclure de l'hérédité, de priver quelqu'un de son droit à une succession. L'*exhérédation* est supprimée par nos lois civiles. (Bousq.) Le fondement principal des tontines est donc l'*exhérédation*. (Fourier.)

— État de celui qui se trouve exclu de l'hérédité.

— Anc. législ. Disposition testamentaire par laquelle on avait, dans certains cas déterminés par les lois, la faculté de priver son enfant, ou tout autre héritier à réserve, de tous droits à sa succession.

EXHÉRÉDÉ, ÉE. part. pass. du v. Exhéréder. S'empl. adjectiv. Enfant exhérédé.

EXHÉRÉDER. v. a. 1re conj. (en lat. *exhæredare*, de *ex*, hors de, et *hæreditas*, héritage). L'é se change en è devant une syllabe muette. *J'exhérède, tu exhérèdes, il exhérède*, etc. Déshériter. La loi a limité le pouvoir des pères, il ne leur est plus permis d'*exhéréder* leurs enfants. (Bousq.) || S'EXHÉRÉDER. v. pron. Être exhérédé.

EXHIBÉ, ÉE. part. pass. du v. Exhiber. S'empl. adjectiv. Permission exhibée.

EXHIBER. v. a. 1re conj. (du lat. *exhibere*, montrer). Prat. Produire en justice, représenter. Se dit des contrats, des papiers, des pièces d'un procès.

— Fam. Montrer. Exhiber une carte, un billet, une attestation.

— *Exhiber ses papiers, son passe-port.* Montrer ses papiers, etc. aux agents de l'autorité.

EXHIBITION. s. f. (pr. *èk-zi-bi-ci-on*; du lat. *exhibitio*, de *exhibere*, exhiber). Jurispr. Action d'exhiber, de produire en justice. L'exhibition d'un contrat, d'un papier, d'une pièce.

— Fam. *Exhibition publique.* Action de montrer au public quelque curiosité.

EXHILARANT, ANTE. adj. Médec. Qui porte à la gaîté, à la joie. Il est bien que tout le monde sache que si l'ambre, considéré comme parfum, peut être nuisible aux profanes qui ont les nerfs délicats, pris intérieurement, il est souverainement tonique et *exhilarant*. (Brill.-Sav.)

EXHORRIZES. s. m. pl. (ét. gr., ἐξ, en dehors; ῥίζα, racine). Bot. Se dit des végétaux dont les racines sont développées dans la graine.

EXHORTATIF, IVE. adj. Qui exhorte, qui renferme une exhortation.

EXHORTATION. s. f. (pr. *ék-sor-ta-ci-on*; en lat. *exhortatio*). Discours par lequel on exhorte quelqu'un qui peut faire ou ne pas faire ce que vous lui conseillez.

— Prat. relig. Discours pieux, dans le genre simple et familier, qui a pour but d'exciter à la dévotion, de porter à la pratique des devoirs religieux. Le curé était chargé de faire chaque fois une *exhortation* pour exciter ces dames à de plus fortes aumônes. (St-Simon.)

EXHORTÉ, ÉE. part. pass. du v. Exhorter. S'empl. adjectiv. Personne exhortée.

EXHORTER. v. a. 1re conj. (du lat. *exhortari*). Exciter, tâcher par un langage approprié au caractère des personnes et aux circonstances, de faire adopter un sentiment, une opinion quelconque; ou de porter quelqu'un à [illegible] lon son gré. Ils crurent qu'il suffirait d'*exhorter* les hommes à la vertu, et de les y forcer par une police sévère. (Volt.) Il les *exhortait* à cultiver les lettres et les sciences, dans lesquelles il était lui-même très-versé. (Barth.) Il nous *exhorte* à bannir toute contrainte. (Id.)

— Engager à la patience et à la résignation, encourager par les espérances que donne la religion. Quand un malade est abandonné des médecins, un prêtre vient qui l'exhorte à la mort. Son confesseur l'avait longtemps exhorté à bien vivre, il l'exhorte enfin à bien mourir.

— S'EXHORTER. v. récipr. S'exciter mutuellement à faire telle ou telle chose.

EXHUMATION. s. f. (pr. *èk-zu-ma-ci-on*). Opération qui consiste à extraire un cadavre de la terre où il a été déposé. L'origine de l'*exhumation* ne remonte qu'aux premiers siècles du christianisme, lorsque les chrétiens retiraient de la terre les corps des martyrs, pour leur donner une sépulture digne de leur dévouement. (Ferry.) Non-seulement les Indiens ont des prières, des cérémonies différentes, mais ils ont encore des temps d'*exhumation* publique. (Chateaub.)

— Action d'exhumer qui se fait en vertu d'un ordre émané de l'autorité, lorsque dans une affaire criminelle on soupçonne qu'un homme est mort de mort violente, surtout dans un cas présumé d'empoisonnement.

EXHUMÉ, ÉE. part. pass. du v. Exhumer. S'empl. adjectiv. Corps exhumé.

EXHUMER. v. a. 1re conj. (ét. lat., *ex*, hors, *humus*, terre). Tirer un corps de la terre. On permet encore quelquefois à des parents de faire *exhumer* le corps d'une personne qui leur est chère, pour le conserver avec eux. (Bousq.) Sans perdre de temps, il *exhuma* le cadavre; il voit avec joie que Civile respire encore, il le porte à l'hôpital des blessés. (De Thou.)

— Fig. Rappeler des personnages depuis longtemps disparus, des choses tombées dans l'oubli. L'histoire inexorable *exhumera* les rois. (Lebrun.)

— Fig. Faire revivre les écrits d'un auteur mort et déjà oublié. Exhumer de la poussière des bibliothèques des opinions surannées, des expressions servant à peindre des mœurs et des usages qui ont pour jamais disparu.

EXHYDRIE. s. m. (du gr. ἐξυδρίας, pluie). Météor. Vent impétueux accompagnant un nuage qui crève et se résout en une pluie abondante.

EXIGEANT. part. prés. du v. Exiger. Qui exige. Il est invariable. Des personnes exigeant ce qui ne leur est pas dû. De tous nos serviteurs c'est le moins *exigeant*. (Delille.)

EXIGEANT, ANTE. adj. Qui est dans l'habitude d'exiger beaucoup ou trop de déférence, d'attentions, de concessions, etc. Vous êtes bien exigeant. Elle est trop exigeante. Se montrer exigeant.

— Se dit aussi des choses. L'amour-propre est susceptible, la vanité *exigeante*, et l'orgueil absolu; trois maîtres difficiles à servir. (F. Dubay.)

EXIGÉ, ÉE. part. pass. du v. Exiger. S'emploie adjectiv. Capitulation exigée.

EXIGENCE. s. f. Action d'exiger; prétention de celui qui exige ou qui se montre exigeant. L'amitié obtient, l'importunité arrache, mais l'*exigence* repousse. (De Lévis.) || Ce que les hommes exigent les uns des autres. Les diverses sectes varient dans leurs dogmes, sans varier dans leurs *exigences*. (Mirab.)

— Besoin, force; ce que les circonstances veulent que l'on fasse. Beaucoup de choses demandent à être suppléées par le juge suivant l'exigence du cas. Sous le cercle polaire et sous la ligne, il y a des *exigences* de climat incontestables. (Chateaub.)

EXIGER. v. a. 1re conj. (du lat. *exigere*, fait de *ex*, hors; *agere*, pousser). On met un *e* après le *g* quand il doit être suivi de *a*, *o*. *Nous exigeons, j'exigeais, nous exigeâmes*, etc. Demander une chose en vertu d'un droit plus ou moins légitime. Les ouvriers *exigeaient* de plus forts salaires, lorsque les cultivateurs pouvaient à peine en payer de faibles. (Condill.) N'*exigeons* pas le prix avant la victoire, ni le salaire avant le travail. (J.-J. Rouss.) Mirabeau avait *exigé* de Cabanis qu'on n'appelât pas de médecins. (Thiers.)

— Obliger, astreindre, contraindre quelqu'un moralement ou physiquement à faire telle ou telle chose. Tous les hommes tendent à la paresse, mais les sauvages des pays chauds sont les plus paresseux de tous les hommes, et les plus tyranniques à l'égard de leurs femmes, par les services qu'ils en *exigent* avec une dureté vraiment sauvage. (Buff.) Il est utile que les lois *exigent* des différentes religions, non-seulement qu'elles ne troublent pas l'État, mais aussi qu'elles ne se troublent pas entre elles. (Montesq.)

— Fig. Ordonner, commander, prescrire. L'homme passe aisément d'une opinion à l'autre, lorsque son intérêt l'*exige*. (Mme de Staël.) La bonne compagnie *exige* de la décence dans les expressions et dans l'extérieur. (Barth.) Cette première facilité détermina son goût pour la lecture, et le jeta naturellement dans l'étude de l'antiquité, qui présentait à son esprit avide de savoir des plaisirs toujours nouveaux, sans se fatiguer par les efforts qu'*exige* l'intelligence d'un idiome étranger. (Villem.) [illegible] des soins, des attentions, etc. Nous n'*exigerons* pas d'eux la vérité, de peur qu'ils ne la déguisent. (J.-J. Rouss.) Ils lui prodiguaient tous les soins qu'on pourrait *exiger* de l'amitié la plus tendre. (Barth.) Il faut ne rien *exiger* qui soit inutile, car on doit toujours associer la raison à ses commandements. (Mme Necker.) On *exige* l'exemple, et on se dispense de le donner. (S. Dubay.)

— Vouloir absolument et forcément qu'on paye. Exiger l'impôt, le terme échu, le montant d'une créance, etc.

— S'EXIGER. v. pron. Être exigé.

— Diff. gramm. Laveaux et la plupart des grammairiens disent qu'après *exiger*, on met toujours au subjonctif le verbe qui suit. Cette règle est fausse, on peut employer l'indicatif

aussi bien que le subjonctif : l'indicatif, quand l'exécution de ce qu'on exige est tellement sûre, que l'action exigée peut être regardée comme un fait qui aura nécessairement lieu ; le subjonctif, au contraire, lorsque le verbe *exiger* est pris dans l'acception qui lui est propre, c'est-à-dire qu'il marque cette volonté soudaine, seule, unique, indépendante et absolue, et qu'il est l'expression de la volonté d'une seule personne. On exigea d'eux qu'ils *remettraient* aux Romains la place et le port de Lilybée, dans la Sicile. (Vertot.) Il est injuste d'*exiger* des hommes qu'ils *fassent*, par déférence pour nos conseils, ce qu'ils ne veulent pas faire pour eux-mêmes. (Vauven.)

EXIGIBILITÉ. s. f. Qualité de ce qui est exigible. L'exigibilité d'un droit légal ne saurait être contestée. L'exigibilité d'une dette.

EXIGIBLE. adj. des 2 g. Jurispr. Qu'on peut exiger, ou qui peut être exigé. Payement exigible. Droits exigibles.

EXIGU, UË. adj. (L'*u* se prononce également au féminin ; en lat. *exiguus*). Insuffisant, modique, fort petit. N'avoir qu'un revenu fort exigu. Dans ce repas, la portion de chacun des convives était fort exiguë. C'est un logement bien exigu pour une grande famille.

— Fig. et fam. Petit, chétif. Pour remplir convenablement le fauteuil, la personne du président était beaucoup trop exiguë.

EXIGUITÉ. s. f. (pr. *ek-zi-gu-i-té*). Petitesse, médiocité. L'exiguité de la fortune est la source de bien des privations.

— Fig. et fam. Les Genevois ne demandent, pour consolation de leur *exiguité*, que l'assurance de ne pas subir des métamorphoses. (Ling.)

EXIL. s. m. (du lat. *exilium*). Peine sans déshonneur, qui consiste à être contraint de vivre loin de son pays, loin des lieux qu'on habitait, et à être privé des droits et des avantages dont on jouirait dans sa patrie. *L'exil* est un supplice d'autant plus rigoureux pour un Athénien, qu'il ne retrouve nulle part les agréments de sa patrie, et que les ressources de l'amitié ne peuvent adoucir son infortune. (Barth.)

— Fig. Lieu où l'on est obligé de demeurer, pour y remplir des fonctions, un emploi, une charge. Bientôt les soucis du commandement qui lui étaient insupportables, les nouveaux dangers dont les Turcs et les Anglais menaçaient l'Egypte, la douleur de l'*exil* qui était générale, remplirent l'âme de Kleber du plus sombre découragement. (Thiers.)

— Etat de celui qui est contraint de vivre loin de son pays. Ovide ne cessait de se plaindre de la tristesse de son exil. L'exil de Cicéron ne fut pas de bien longue durée.

— *Exil volontaire.* Action de quitter volontairement sa patrie, soit parce qu'on ne s'y trouve pas en sûreté, soit parce qu'on redoute les chances d'un jugement. A Athènes et à Rome, plusieurs grands citoyens se condamnèrent eux-mêmes a un exil volontaire pour mettre un terme à des dissensions dont ils étaient la principale cause.

— Anc. cout. Sorte de peine qu'infligeaient les rois à des favoris tombés dans la disgrâce, à des tribunaux ou corporations qui suscitaient des obstacles à leurs desseins et contrariaient leur autorité. Le parlement de Paris fut envoyé en exil à Sons.

EXILE. adj. des 2 g. (du lat. *exilis*, menu, grêle). Qui est mince, grêle, délié. Ceux qui ont le corps grêle le grossissent d'embourrures ; ceux qui ont la matière *exile*, l'enflent de paroles. (Montaig.)

EXILÉ, ÉE. part. pass. du v. Exiler. S'emploie adjectiv. Citoyens exilés. Notre âme raisonnable, dit Marc-Aurèle, est un dieu *exilé*. (B. de St-P.) *Le* Dante fut *exilé* de sa patrie, sa maison fut rasée, ses terres furent dévastées. (La Harpe.)

— Fig. Le dieu des chrétiens était *exilé* au fond des abîmes, et les païens seuls avaient le droit d'encenser leurs idoles à la face du soleil. (A. Filon.)

— *Exilé par.* Quoiqu'il fût *exilé* à Lyon par Caligula, il pouvait très-bien s'être préparé un cercueil dans sa patrie. (Chateaub.) Combien d'honnêtes gens passent leur vie, dans les campagnes éloignées, à cultiver le patrimoine de leurs pères, ou ils se regardent comme *exilés* par une fortune étroite ! (J.-J. Rouss.)

Bientôt l'amour, *exilé* par nos vices,
Les yeux en pleurs s'envola dans les cieux.
(Malfilâtre.)

— *Exilé de.*

[illegible] appuyé sur le bras d'Antigone. (Fest.)

— S'empl. substantiv. Celui, celle qui s'expatrie ou qu'on chasse de sa patrie.

D'une terre chérie
C'est un fils désolé ;
Rendons une patrie
Au pauvre *exilé*. (Béranger.)

EXILER. v. a. 1re conj. (du lat. *exsulare*, envoyer en exil). Bannir, contraindre un citoyen de quitter son pays par un acte émané d'un souverain ou d'un tribunal suprême. On conseillait à Philippe, roi de Macédoine, d'*exiler* un homme qui se permettait contre lui des plaisanteries amères, mais pleines d'esprit. (Barth.)

— *Exiler à, en, dans* ou *sur*. Reléguer. Auguste avait exilé son petit-fils Posthumus Agrippa dans l'île de Planasie. L'empereur de Russie exile en Sibérie ceux de ses sujets dont il croit avoir à se plaindre.

Pourquoi sur des rives lointaines
Avoir *exilé* tes guerriers,
Et pour des palmes incertaines
Laissé d'infaillibles lauriers ? (Lebrun.)

— Fig. *Exiler ses regrets, exiler la vie.* Sur ces rives désolées d'où la nature semblait avoir *exilé* la vie, Pierre assit sa capitale et se créa des sujets. (J. de Maistre.)

Humble débris d'un héroïque empire,
J'avais dans l'Inde *exilé* mes regrets. (Béranger.)

— *Exiler quelqu'un de sa présence.* Défendre à quelqu'un de se présenter, de se montrer dans le lieu où l'on est.

— S'EXILER. v. pron. Se retirer, s'éloigner volontairement, s'absenter, soit de son pays natal, soit du lieu qu'on habite ordinairement. ‖ *S'exiler à la campagne.* Aller vivre à la campagne. ‖ *S'exiler du monde.* Se retirer du monde pour vivre dans la retraite.

— Syn. comp. EXILER, BANNIR. V. BANNIR.

EXILEUR. adj. m. Qui exile ou condamne à l'exil. Il fut martyr du despotisme *exileur*. (Linguet.)

EXILITÉ. s. f. Maigreur, qualité de ce qui est menu, délié, grêle. Un corps qui, par son exilité, donne peu de prise au vent.

EXILLON. s. m. Techn. Pièce mobile d'un moulin

EXINANITION. s. f. (du lat. *exinanitio*). Pathol. Evacuation complète, épuisement.

EXISTANT. part. prés. du v. Exister. Qui existe. Il est invariable. Une femme *existant* en France. (Besch.) Une personne *existant* aux dépens d'autrui. (Id.) Saint Anastase et saint Augustin citent des métropolitains *existant* avant la date de cette assemblée. (Chateaub.) Les livres de morale et de philosophie sont pour eux comme n'*existant* pas. (J.-J. Rouss.)

EXISTANT, ANTE. adj. Qui est doué de l'existence, de l'être, de la vie. Toutes les créatures existantes.

— Par extension, se dit des choses dont l'existence est fictive, inanimée. Des faits existants. On a saisi tous les biens et tous les effets existants. Maintenir les traités existants. L'argent n'entre presque pour rien dans la somme des capitaux *existants*, mais il entre pour beaucoup dans la formation des capitaux. (Turgot.) L'opinion vague de la permanence de l'âme après la mort, âme aérienne, ombre du corps, mânes, souffle léger, âme inconnue, âme incompréhensible, mais *existante*. (Volt.) L'épaisseur du carton leur donne un air de solidité qui les fait prendre pour des masses circulaires réellement *existantes*. (J.-J. Rouss.) Pour moi, j'aime les choses *existantes* ; je les aime comme elles sont. Je ne désire, je ne cherche, je n'imagine rien hors de la nature. (Sénancour.)

— Admet après lui un compléme[illegible] Des bois existants sur un domaine. Des diff[illegible] existantes sur un objet. Les premiers [illegible]tent un cinquième membre à la quadruple alliance *existante* depuis 1813. (De Pradt.) L'univers s'est trompé en croyant la matière *existante* par elle-même. (Volt.) Ces peuples n'ont nulle idée d'un Dieu unique avant tout fait, présent en tous lieux, *existant* par lui-même dans l'éternité. (Volt.) Un manuscrit *existant* à Gênes conserve le souvenir d'une expédition partie de Majorque vers le même temps pour se rendre à l'embouchure d'un fleuve nommé Vedamel ou Rui-Jaur, probablement Rio do Ouro. (Malte-Brun.) Dès le moment qu'on a reconnu des propriétés vitales *existantes* par elles-mêmes, on a dû, pour être conséquent, reconnaître aussi les maladies vitales. (Rostan.)

— Diff. gramm. *Existant* s'attribuant à des objets inanimés dont l'existence est fictive, s'emploie comme adjectif quoique suivi d'un complément. Il est participe, c'est-à-dire invariable, s'il s'entend d'êtres vivants. Quand on dit *la matière existante par elle-même*, on exprime une existence qui a toute son étendue et n'est point limitée par le complément. Lorsqu'on parle d'une ou de plusieurs personnes *existant en France, existant aux dépens d'autrui*, le mot *existant* perd sa latitude, ce n'est point sur l'existence des personnes que l'on veut arrêter la pensée.

EXISTÉ. part. pass. du v. Exister. Il est invariable et ne s'emploie jamais qu'accompagné du v. *avoir*. Les chartreux ont donné au monde l'unique exemple d'une congrégation qui a *existé* 700 ans sans avoir besoin de réforme. (Chateaub.) Mais si elles ont *existé*, elles n'ont

[illegible] gouvernements ne militent pas avec moins de force pour les républiques, quand elles ont *existé* longtemps. (B. Constant.)

— *Il a existé.* loc. impers. Jamais il n'a *existé* de mortelle aussi parfaite que cette peinture, et quand même il en existerait, l'épreuve pourrait être trop forte pour une vertu ordinaire. (L. Wailly.)

EXISTÉE. s. f. Bot. Anémone à peluche.

EXISTENCE. s. f. (en lat. *existentia*). Etat de ce qui existe. Se dit principalement du seul principe existant par lui-même, de Dieu ; et, par analogie, de l'âme, des esprits. L'existence de Dieu. L'existence de l'âme. L'existence des esprits. Il y a des gens assez aveugles pour nier l'*existence* de Dieu. (Fléch.) L'*existence* de notre âme nous est démontrée, ou plutôt nous ne faisons qu'un, cette existence et nous. (Buff.) L'impossibilité où je suis de prouver que Dieu n'est pas, me découvre son *existence*. (La Bruy.) Un athée est un homme qui ne croit pas à l'*existence* d'un Dieu. (Helvét.)

— Fig. Le néant même prend une sorte d'*existence* lorsque nous en parlons. (Condill.)

— Se dit de la vie sensitive et intellectuelle de l'homme. Jeune, vigoureux, plein de santé, de sécurité, de confiance en moi et aux autres, j'étais dans ce court mais précieux moment de la vie, où sa plénitude expansive étend pour ainsi dire notre être par toutes nos sensations, et embellit à nos yeux la nature entière du charme de notre *existence*. (J.-J. Rouss.) Bientôt mon cœur ne fournit plus d'aliment à ma pensée, et je ne m'apercevais de mon *existence* que par un profond sentiment d'ennui. (Chateaubr.)

— Etat de tout ce qui tombe sous la perception de nos sens, tout ce qui devient visible, palpable, apercevable d'une manière quelconque. Le terme d'*existence* doit se généraliser, puisque non-seulement l'homme et les animaux, mais même les plantes qui ont une vie et qui meurent, présentent une *existence* plus ou moins intense ou d'une durée limitée. (Virey.) Ce qui périt, ce qui est éphémère, transitoire, protéiforme, n'a d'*existence* que relativement à la matière qui le constitue momentanément. (Id.)

— Bien-être. Le commerce des Indes augmente évidemment la masse de nos jouissances : il nous donne des boissons saines et délicieuses, des commodités plus recherchées, des ameublements plus gais, quelques nouveaux plaisirs, une *existence* plus agréable. (Rayn.)

— Manière de vivre, de sentir, de penser. Resserre ton *existence* au-dedans de toi, et tu ne seras plus misérable. (J.-J. Rouss.) Fatigué de mon *existence*, je la traînais en des pays lointains. (Barth.) Je vous rends compte de toutes les misères de mon *existence*. (Volt.)

— La vie, sa durée. Vivre, ce n'est pas respirer, c'est agir ; c'est faire usage de nos organes, de nos sens, de nos facultés, de toutes les parties de nous-mêmes qui nous donnent le sentiment de notre *existence* (J.-J. Rouss.)

— Fig. Position dans la société. Avoir dans le monde une belle existence. Une existence agréable, assurée. Tibère ou Néron sur leur trône ne sont point à envier dans leur *existence* par ces heureux pasteurs de l'Arcadie, chantés par Théocrite et Virgile. (Virey.)

— L'événement qui fait que l'on existe. Vous devez l'existence à votre père et à votre mère.

— Fig. Réputation qu'on acquiert ; opinion qu'on donne de soi à ses contemporains, ou qu'on laisse de soi à la postérité. Il ne faut songer qu'à vivre avec soi-même et avec ses amis, et non à s'établir une seconde *existence* très-chimérique dans l'esprit des autres hommes. (Vol.) Je croyais voir dans chaque ville deux espèces de citoyens : ceux que la mort destinait à l'oubli, et ceux à qui les arts donnèrent une *existence* éternelle. (Barth.)

— *Donner, recevoir, transmettre l'existence.* Nous deviendrons la pâture des êtres à venir auxquels nous transmettons l'*existence*. (Virey.)

EXISTER. v. n. 1re conj. (du lat. *existere*). Être actuellement, réellement. On *existe* pendant le sommeil en l'absence de toute impression perçue et de toute action d'intelligence. (Virey.) Qu'il y a longtemps que l'homme *existe* ! Qu'il y a longtemps qu'il vit, qu'il souffre et qu'il périt ! (Mme de Staël.)

— S'emploie dans un sens de durée, d'étendue, etc. Homère est un des plus grands génies qui aient *existé* jamais ; Virgile est un des plus accomplis. (Trublet.) Il est clair que si les Chaldéens n'avaient *existé* sur la terre que depuis dix-neuf cents années avant notre ère, ce court espace ne leur eût pas suffi pour trouver une partie du véritable système de notre univers. (Volt.)

— Se dit des choses. Quand les proportions naturelles sont altérées, il n'est pas étonnant que le plaisir naturel n'*existe* plus. (J.-J. Rouss.) On dirait que les choses ne commencent à *exister* pour eux qu'au moment où ils ont un intérêt à savoir qu'elles *existent*. (Id.) Le mathématicien vit dans un monde abstrait qui n'*existe* pas. (Beauch.)

— Se dit de toutes les substances, de tous les phénomènes physiques, pour en marquer l'être reel. Le mouvement est aussi une propriété de la matière, car il ne peut *exister* sans elle. (Rostan.)

— Eprouver des impressions, des sentiments.

Ce n'est que d'aujourd'hui que je commence d'*exister* sans souffrir. (J.-J. Rouss.)

— Impers. Il n'*existe* dans la nature que des individus. (Condill.) Il *existe* dans l'univers une lutte entre la force physique et la force morale. (Droz.)

EXISTENTIALITÉ. s. f. Qualité, état de l'être existant.

EXISTIMATEUR. s. m. S'est dit Pour Estimateur, qui estime.

EXITERIES. s. f. pl. (du gr. ἐξιτήριος, relatif au départ). Ant. gr. Prières et sacrifices qu'on faisait à la veille d'une grande entreprise, ou à la mort des amis et des proches.

EXITIAL, E. adj. (du lat. *ex*, dehors ; *ire*, aller). Mortel, funeste.

EXITURE. s. f. (en lat. *exitura*). Chir. Abcès qui suppure.

— Médec. Se dit aussi de toutes sortes d'éléments putrides.

EXMOUTH (Edward-Pellen, lord). Né à Douvres, amiral, pair de la Grande-Bretagne, bombarda Alger en 1816 et força le dey à négocier. Mort en 1832.

EXOACANTHE. s. f. Bot. Plante bisannuelle, à feuilles alternes, qui se rapproche des échinophores.

EXOCARDITE. s. f. (ét. gr., ἐξ, dehors ; καρδία, cœur). Méd. Inflammation externe du cœur.

EXOCARPE. s. m. Bot. Arbre vert à rameaux pendants, à feuilles alternes.

EXOCATACILE. s. f. Hist. ecclés. Dénonciation générale de plusieurs grands officiers de l'église de Constantinople, qui avaient séance, dans les conciles, avant les évêques. On les nommait cardinaux de Constantinople.

EXOCCIPITAL. adj. m. Anat. Se dit de l'os occipital latéral.

EXOCET. s. m. Ichthyol. Poisson volant du genre des abdominaux. On trouve les exocets dans les mers chaudes et tempérées.

EXOCHE. s. m. (ét. gr., ἐξ, dehors ; ὄγκος, tumeur). Chir. Tubercule qui se forme au pourtour de l'anus.

EXOCHNATE. s. m. Crust. Genre de crustacés de l'ordre des décapodes macroures.

EXOCYSTE. s. f. (ét. gr., ἐξ, hors ; κύστις, vessie). Chir. Renversement de la vessie urinaire.

EXODE. s. m. (du gr. ἔξοδος, sortie ; de ἐξ, dehors, et de ὁδός, chemin). Nom du second livre de l'Ancien Testament, dans lequel Moïse raconte la sortie de l'Egypte, jusqu'à l'érection du tabernacle au pied du mont Sinaï ; c'est-à-dire l'histoire de 145 ans, de l'an du monde 2369 (av. J.-C. 1631) à l'an 2514 (av. J.-C. 1485).

— Art dram. Une des quatre parties de l'ancienne tragédie. C'était le dénoûment de la pièce, lorsque le chœur avait cessé de chanter pour ne plus reprendre.

— Chez les Latins, Bouffonneries, bons mots placés au milieu ou plus ordinairement à la fin des pièces.

— Espèce d'hymne ou de chanson qu'on entonnait à la fin des repas. L'exode était gaie et badine.

— Hist. juive. Célébration du huitième jour de la fête des Tabernacles, en mémoire de la sortie d'Égypte.

EXODIAIRE. s. m. (en lat. *exodiarius*). Art dram. Chez les Romains, Acteur grotesque qui, à la fin d'une tragédie, paraissait sur le théâtre pour exécuter l'exode.

EXOESOPHAGITE. s. f. Med. Inflammation de la tunique cellulaire des veines.

EXOGÈNE. s. m. (ét. gr., ἐξ, dehors ; γεννάω, j'engendre). Bot. Végétal dans lequel les vaisseaux sont tous sensiblement disposés autour d'un étui cellulaire, les plus jeunes à la circonférence, les plus anciens au centre ; ce qui fait que la plante se détruit de dedans en dehors. Telles sont les plantes dicotylédonées ligneuses

EXOINE. s. f. (du lat. *exonerare*, décharger). Jurispr. anc. Certificat d'excuse, d'exemption ou de dépense, délivré aux personnes appelées en justice, et qui ne peuvent comparaître.

EXOMBILICATION. s. f. (pr. *ek-zon-bi-li-ka-ci-on* ; en lat. *exumbilicatio*). V. EXOMPHALE.

EXOMÈTRE. s. f. (ét. gr., ἐξ, hors ; μήτρα, matrice). Chir. Renversement de la matrice.

EXOINÉ, ÉE. part. pass. du v. Exoiner. S'empl. adjectiv. Personne exoinée.

EXOINER. v. a. 1re conj. Jurispr. anc. Excuser l'absence. ‖ S'EXOINER. v. pron. Etre exoiné. V. EXOINE.

EXOINEUR. s. m. Celui qui délivrait l'exoine.

EXOMIDE. s. f. (du gr. ἐξωμίς, de ἐξ, dehors ; ὦμος, épaule). Hist. anc. Vêtement grec qui serrait étroitement le corps et laissait les épaules découvertes.

EXOMOLOGÈSE. s. f. (du gr. ἐξομολόγησις, de ἐξ, en dehors ; ὁμολόγησις, confession). Hist. eccl. Confession.

EXOMPHALE. s. f. (ét. gr., ἐξ, dehors, ὀμφαλός, nombril). Médec. Hernie ombilicale, ou sortie des viscères abdominaux par l'anneau ombilical ; affection qu'on désigne aussi par le

coup moins fréquemment que les hernies inguinales et crurales, et sa plus grande rareté tient à la position peu déclive de l'ombilic. (Jourd.) Les accidents de l'*exomphale* sont communément assez légers, et ils se bornent à des coliques dont le malade est surtout atteint après avoir pris ses repas. (Id.)

EXONÉIROSE. s. f. (ét. gr., ἐξ, dehors ; ὄνειρος, songe). Médec. Pollution nocturne.

EXOPHTHALMIE. s. f. (ét. gr., ἐξ, dehors, ὀφθαλμός, œil). Chir. Sortie de l'œil hors de la cavité orbitaire. Dans l'*exophthalmie*, l'œil est dévié, chassé en avant ; il soulève, écarte les paupières qui ne le recouvrent plus et ne le garantissent pas de l'action des corps extérieurs ; il s'enflamme, la vue se trouble et s'éteint. (Chaus.) La plus fréquente de toutes les causes

qui concourent à la production de l'*exophthalmie* est un coup porté sur la région de l'œil, avec un instrument qui pénètre dans l'orbite. (Bourd.)

EXORABLE. adj. des 2 g. (du lat. *exorabilis*, de *exorare*, prier instamment). Qui se laisse ou qui peut se laisser fléchir par des prières. Qu'*exorable* à la prière, le prince soit ferme contre les demandes. (Montesq.) Le peuple est violent, mais *exorable;* excessif, mais généreux. (Mirab.)

Si le sort *exorable* aux vœux de l'innocence
Replace dans mes mains la suprême puissance, etc.
(Baour-Lorm.)

— Qui écoute ou accueille favorablement. Rendez-la comme vous à mes vœux *exorable*. (P. Corn.)

Le ciel à mon amour serait-il favorable
Jusqu'à rendre sitôt Ariane *exorable!* (T. Corn.)

— *Exorable*, dit Voltaire, devrait se dire; c'est un terme sonore, intelligible, nécessaire, et digne des beaux vers que débite Cinna.

EXORBITAMMENT. adv. Avec excès, d'une manière exorbitante. On peut le mettre entre l'auxiliaire et le participe. Il a dépensé *exorbitamment*, ou il a *exorbitamment* dépensé.

EXORBITANT, ANTE. adj. (du lat. *exorbitans*, part. prés. de *exorbitare*, qui sort des bornes). Excessif, qui passe de beaucoup la mesure ordinaire. Somme exorbitante. Dépenses, contributions exorbitantes. Pouvoir exorbitant. Prétentions exorbitantes. On peut le mettre avant le substantif en consultant l'oreille et l'analogie. D'exorbitantes dépenses.

EXORBITISME. s. m. (ét. lat., *ex*, hors; *orbita*, cavité orbitaire). Chir. Saillie, proéminence, sortie de l'œil hors de la cavité orbitaire. Syn. d'Exophthalmie.

EXORCISÉ, ÉE. part. pass. du v. Exorciser. S'empl. adjectiv. Démon exorcisé.

EXORCISER. v. a. 1re conj. (du gr. ἐξορκίζω, adjurer, conjurer). Hist. relig. User d'exorcismes pour chasser les démons; faire des prières et des cérémonies qui ont pour but de chasser le démon du corps d'un possédé. L'Eglise *exorcise* les lieux et les personnes obsédés par les démons; l'eau, le sel, l'huile et les autres choses dont elle se sert dans les cérémonies; elle *exorcise* aussi les orages, les animaux malfaisants, pour les empêcher de nuire aux biens de la terre. (Glaiz.)

— Fig. et fam. Exhorter, presser vivement quelqu'un pour le ramener à la raison. Peu usité.

— S'EXORCISER. v. pron. Être exorcisé.

EXORCISME. s. m. (du gr. ἐξορκισμός, adjuration, conjuration). Hist. relig. Cérémonie dont se sert l'Eglise pour chasser les démons des corps qu'ils obsèdent ou qu'ils habitent. L'Eglise distingue les exorcismes ordinaires, qui se font sur les lieux et les personnes, et les objets du culte en général, et les exorcismes extraordinaires, qui ont lieu sur les orages, les animaux malfaisants, etc.

EXORCISTE. s. m. (du gr. ἐξορκιστής, celui qui conjure). Hist. relig. Celui qui exorcise, ou qui a qualité pour exorciser.

— Eglise rom. Clerc tonsuré qui a reçu le troisième des ordres mineurs. L'*exorciste* est un clerc tonsuré à qui on a conféré cet ordre; mais cette fonction est réservée aux prêtres, qui ne peuvent même s'en charger sans la permission de l'évêque. (Glaiz.)

EXORDE. s. m. (du lat. *exordium;* de *exordiri*, commencer). Rhét. Première partie d'un discours servant à préparer l'auditoire, à captiver son attention, à gagner sa bienveillance, à lui donner une idée générale de la cause qu'on va défendre ou du sujet qu'on va traiter. Un exorde trop long, trop court. Exorde tiré du sujet, des circonstances. Exorde ex abrupto. Les qualités de l'exorde. Le style de l'*exorde* doit être noble, grave, mesuré. (Lav.) Les qualités de l'*exorde* sont la convenance, la modestie et la brièveté. (Id.)

Elle éteignit par ce sublime *exorde*
Le règne obscur de l'affreuse discorde.
(J.-B. Rousseau.)

— Fam. *Entrer en matière sans exorde, sans faire l'exorde*. Aborder immédiatement un sujet, une matière, sans préambule, sans préparation.

EXORRHIZES. s. f. pl. (ét. gr., ἐξ, dehors; ῥίζα, racine). Bot. Nom donné aux plantes dicotylédonées ligneuses dont l'embryon présente une radicule nue ou non, renfermée dans un étui ou sac comme celle des endorrhizes.

EXOSMOSE. s. f. (du gr. ἔξωσμα, ce qu'on [illegible]

ou vitale des petits organes creux qui se déchargent du liquide qu'ils contiennent.

EXOSPORE. s. m. Bot. Genre d'épiphytes.

EXOSTÈME. s. m. Bot. Genre de plantes établi pour classer certaines espèces de quinquina, dont l'écorce est purgative et tonique, sans produire les effets héroïques du quinquina.

EXOSTOME. s. f. (ét. gr., ἐξ, en dehors; στόμα, bouche). Bot. Ouverture extérieure de l'ovule végétale.

EXOSTOSE. s. f. (ét. gr., ἐξόστωσις, de ἐξ, hors, et ὀστέον, os). Chir. Tumeur osseuse et contre nature qui s'élève à la surface des os ou dans leurs cavités. Exostose dartreuse, scorbutique, carcinomateuse, vénérienne, etc. ‖ *Exostoses vraies*. Celles qui consistent dans un renflement de l'os, de forme variée, conservant la même organisation, la même dureté. ‖ *Exostoses fausses*. Développements ou carniformes, ou spongieux, ou caverneux. ‖ *Exostose traumatique*. Qui résulte d'une violence extérieure. ‖ *Exostose scrofuleuse, cancereuse*. Qui est l'effet d'un principe morbide intérieur. ‖ *Exostoses éburnées*. Celles qui ont la dureté de l'ivoire. ‖ *Exostoses spongieuses*. Qui sont de la nature de l'éponge. ‖ *Exostoses laminées*. Qui sont formées par des lames superposées et des filaments.

— Bot. Excroissances, tumeurs sur le tronc et les branches de certains arbres formées de bois très dur, dont les fibres se croisent en tous sens et forment des compartiments bizarres.

EXOSTOSÉ, ÉE. part. pass. du v. pron. S'exostoser. S'empl. adjectiv. Tibia exostosé.

EXOSTOSER (S'). v. pron. Chir. Se former en exostose. On voit les os du crâne s'exostoser facilement sous l'influence du virus vénérien.

EXOTÉRIQUE. adj. des 2 g. (du gr. ἐξώτερος, extérieur). Public, commun à tout le monde, vulgaire. Se dit de la doctrine de quelques philosophes anciens ou plutôt de la partie de cette doctrine qui était rendue publique, par opposition à cette autre partie appelée Esotérique ou secrète, à laquelle un petit nombre de disciples choisis étaient seuls initiés.

EXOTICODÉNIE. s. f. (du gr., ἐξωτικός, étranger; δειλός, qui craint). Pathol. Antipathie pour les remèdes exotiques. C'est l'opposé d'Exoticomanie.

EXOTICOMANIE. s. f. Path. (du gr. ἐξωτικός, étranger, exotique, et μανία, passion, fantaisie). Path. Passion des remèdes exotiques.

EXOTIQUE. adj. des 2 g. (du gr. ἐξωτικός, étranger). Qui vient des pays étrangers. Qui n'est pas naturel au pays; le contraire d'Indigène. Animal exotique. Production exotique.

— Bot. S'emploie surtout en parlant des végétaux étrangers au climat dans lequel on les transporte. La plupart des plantes cultivées dans les terres des jardins botaniques, telles que les cierges, les palmiers, sont des productions *exotiques*. (Billot.)

— Méd. et pharm. S'applique aux substances médicinales qui viennent des contrées éloignées de celles où on les emploie, aux drogues que l'on tire de l'étranger. Il est difficile de résister à ce penchant qui place les agents pharmaceutiques composés avec des substances *exotiques* au-dessus de ceux que l'on a formés avec des plantes qui croissent dans nos bois, dans nos prairies. (Barbier.)

— Fig. et par extension, Qui appartient à un autre pays, à un autre genre de civilisation. Usages, coutumes, termes exotiques.

Mais ses goûts *exotiques*
Dédaignent ce qui plaît à nos palais rustiques.
(Colnet.)

EXPANSIBILITÉ. s. f. (du lat. *expansibilitas;* de *ex*, de, et *pando*, j'étends). Physiol. Disposition à s'étendre, à pousser au dehors. Se dit de l'action du sang et des humeurs, qui agissent sur certains organes de l'économie animale. Effets de cette action. Chez les bilieux, l'*expansibilité* est explosive, exaltée, fougueuse. (Virey.)

— Fig. Action de s'étendre au dehors. Le feu vital et la première ivresse des années mettent toute l'organisation en *expansibilité*, rendent franc, ouvert, loyal, magnanime. (Virey.)

— Phys. et chim. Tendance à occuper un plus grand espace, propriété qu'ont certains fluides aériformes de s'étendre sans cesse autour d'eux dans l'espace libre. Les effets de l'*expansibilité* dans les corps gazeux sont d'autant plus marqués, que la pression à laquelle les gaz sont soumis est moindre. (Montf.)

EXPANSIBLE. adj. des 2 g. Didact. Qui est capable d'expansion, qui peut se dilater et s'étendre.

EXPANSIF, IVE. adj. Chim. Qui a la propriété de s'étendre, de se dilater, ou d'étendre et de dilater. Principe expansif. Les odeurs des corps aromatiques sont d'autant plus *expansives* qu'elles ont plus de légèreté, plus de volatilité, comme les huiles essentielles. (Virey.) En général, les substances hydrogénées sont très-*expansives*. (Id.)

— Qui est porté à dire ses sentiments, ses pensées. C'est un homme expansif, fort expansif.

— Fig. Qui s'épanche ou qui aime à s'épancher au dehors. Bonté expansive. Avoir un cœur expansif, une âme expansive. J'ai senti que la douce influence de cette âme *expansive* agissait autour d'elle, et triomphait de l'insensibilité même. (J.-J. Rouss.) *La femme est* [illegible] l'homme. ([illegible])

EXPANSION. s. f. (en lat. *expansio*, de *expandere*, étendre). Phys. Action de s'étendre, de se dilater. État de dilatation, de développement, d'épanouissement d'une substance douée d'expansibilité. Tous les corps se dilatant par le calorique, entrent plus ou moins en *expansion*, suivant leur capacité pour la chaleur. (Virey.) La pupille s'agrandit et devient plus étroite par la contraction ou l'*expansion* de l'iris. (Rich.)

— Anat. Prolongement de certains organes. Expansion fibreuse, aponévrotique, etc.

— Fig. *Avoir de l'expansion*. Être porté à communiquer ses sentiments, à exprimer ses affections. La jeunesse et l'enfance sont tout en *expansion*. (Virey.) Il y a dans le caractère des Français une *expansion* originale; voyagez deux jours dans une voiture publique; lorsqu'on en descend, vous diriez aux mutuelles démonstrations d'amitié, que ce sont des amis de vingt ans qui se séparent. (Lav.)

— Bot. Prolongement d'une plante ou d'une partie d'une plante.

EXPATRIATION. s. f. (pr. *èkss-pa-tri-ia-ci-on*). Action d'expatrier ou de s'expatrier. ‖ Effet de l'exil. ‖ Eloignement forcé du pays qu'on habitait. Cette dénonciation exposa Voltaire au danger d'une nouvelle *expatriation*. (Condorc.)

EXPATRIÉ, ÉE. part. pass. du v. Expatrier. S'empl. adjectiv. Homme expatrié.

EXPATRIER. v. a. 1re conj. (du gr. ἐξ, dehors, et πατρίς, en lat. *patria*, patrie). *J'expatrie, nous expatrions. J'expatriais, nous expatriions, vous expatriiez. Que nous expatriions, que vous expatriiez*, etc. Obliger, contraindre de quitter la patrie.

— S'EXPATRIER. v. pron. Quitter son pays, s'éloigner de sa patrie et aller vivre ailleurs.

EXPECTANCE. s. f. Attente. On a voulu mettre ce mot en usage; mais nous avons *expectative*. Cependant, dit Laveaux, *expectance* n'indique-t-il pas une attente qui est plus dans l'esprit, dans le désir; et *expectative* une attente positive, fondée sur quelque chose de plus certain, sur des droits?

EXPECTANT, ANTE. adj. (en lat. *exspectans*, part. prés. de *exspectare*, attendre). Celui ou celle qui attend l'accomplissement d'une chose promise, à laquelle il a droit.

— *Médecine expectante*. Doctrine médicale, qui a pour principe d'attendre les opérations de la nature pour décider. C'est surtout dans les fièvres primitives et les phlegmasies, dont le traitement a été dirigé avec sagesse, qu'on peut observer fréquemment les heureuses tendances de la nature, en se bornant à une méthode *expectante*. (Pinel.)

— *Morale expectante*. Ce docteur ne conseillait pas, il n'ordonnait rien; il attendait, il faisait de la morale *expectante*. (L. Gozlan.)

EXPECTANT. s. m. Celui qui doit avoir la première place vacante. Un expectant.

EXPECTATIF, IVE. adj. Qui donne droit d'attendre, qui autorise à espérer.

— S'empl. en parlant des grâces promises, dont on attend l'accomplissement. Les grâces *expectatives* déplaisaient fort aux évêques, parce qu'elles entreprenaient sur leurs droits. (Fléch.)

EXPECTATIVE. s. f. Attente fondée sur quelque promesse, sur de simples probabilités, sur de belles apparences. Être toujours dans l'expectative. Vivre dans l'expectative. Avoir l'expectative d'une place. Une douce, une agréable expectative. Une triste expectative. Belle expectative!

— Législ. Droit de survivance.

— Instr. relig. Acte d'un candidat pour le doctorat en théologie.

— Bref du pape, qui donnait assurance à un homme de le pourvoir d'un certain bénéfice, quand ce bénéfice deviendrait vacant.

— Anc. univ. Thèse qu'on soutenait la veille du jour où l'on devait passer docteur et recevoir le bonnet.

EXPECTATION. s. f. (pr. *èkss-pèk-ta-ci-on;* en lat. *exspectatio*). Attente de quelque événement.

— Médec. Méthode qui consiste à observer la marche des maladies, sans prescrire de médicaments actifs, à moins qu'ils ne soient impérieusement indiqués. Une *expectation* sage et éclairée suppose des connaissances très-précises de l'histoire des maladies, de leur caractère particulier, de leur marche. (Pinel.)

EXPECTORANT. part. prés. du v. Expectorer. Qui expectore. Il est invar. Des personnes expectorant des glaires, expectorant beaucoup.

EXPECTORANT, TE. adj. (en lat. *expectorans*, part. prés. de *expectorare*, chasser de la poitrine). Médec. Qui fait expectorer, qui facilite ou provoque l'expectoration. Remèdes expectorants. Les progrès de la physiologie ont rendu les modernes beaucoup plus incrédules, et réduit presque à rien la classe des remèdes *expectorants*. (Sandras.)

— S'empl. subst. Un expectorant. Ce sera un beau temps pour les malades et pour les vrais médecins, que celui où l'on cessera tout à fait de se payer de mots: les *expectorants* en particulier auront alors cessé de faire une classe parmi les remèdes. (Sandras.)

EXPECTORATION. s. f. (pr. *ekss-pek-to-ra-ci-on;* en lat. *expectoratio;* de *ex*, hors, et de *pectus*, poitrine). Médec. Action d'expulser de la poitrine les matières qui y sont accumulées; fonction par laquelle les poumons et la trachée artère se débarrassent des matières sécrétées par les membranes qui tapissent les voies aériennes. Remède qui facilite, provoque l'expectoration. L'*expectoration* a lieu dans les rhumes, les catarrhes, les inflammations des poumons, celle de la gorge, soit à l'état aigu, soit surtout à l'état chronique. (Sandras.)

EXPECTORÉ, ÉE. part. pass. du v. Expectorer. S'empl. adjectiv. Matières expectorées. En médecine, on attache une haute importance à la connaissance précise des matières *expectorées*, et il est souvent à regretter que la science ne soit pas encore arrivée à trouver des caractères qui les fassent facilement reconnaître. (Sandras.)

EXPECTORER. v. a. 1re conj. (du lat. *expectorare;* de *ex*, hors, et *pectus*, poitrine). Expulser des parois, des bronches, des vésicules pulmonaires de la poitrine, les matières qui y sont accumulées. Expectorer des glaires.

— Absol. Cela fait expectorer. Il expectore beaucoup. Il ne fait qu'expectorer.

— S'EXPECTORER. v. pron. Être expectoré.

EXPÉDIANT. part. prés. du v. Expédier. Qui expédie. Il est invar. Des négociants expédiant des marchandises.

EXPÉDIÉ, ÉE. part. pass. du v. Expédier. S'emploie adjectiv. Courrier expédié. Affaire promptement expédiée. Besogne expédiée en moins de rien. Il est bien rare, en matière commerciale, qu'avant la réception on puisse savoir au juste à qui la marchandise *expédiée* appartient, et, par suite, aux risques et périls de qui elle voyage. (Dict. de comm.) Ce patient n'eut guère à languir, il fut promptement *expédié*. (Acad.) Cette maladie l'aura bientôt *expédié*. (Id.)

EXPÉDIENT. adj. m. *Il est expédient d'agir ainsi*. Il est à propos, convenable, nécessaire d'agir ainsi.

EXPÉDIENT. s. m. (pr. *ékss-pé-di-an;* en lat. *expediens*, part. prés. de *expedire*, ôter d'embarras dégager). Moyen de se tirer d'embarras, de lever une difficulté, de surmonter un obstacle, de réussir dans quelque affaire. Trouver quelque expédient. Proposer, donner des expédients. C'est un bon, un mauvais expédient. Cet *expédient* ne nous parut pas assez franc pour nous et pour notre âme. (J.-J. Rouss.)

Le trop d'*expédients* peut gâter une affaire;
On perd du temps au choix, on tente, on veut tout faire.
(La Fontaine.)

— Fam. *C'est un homme d'expédient*. Se dit elliptiquement pour, C'est un homme qui ne manque pas d'expédients, c'est-à-dire qui sait toujours se tirer d'affaire, qui n'est jamais embarrassé.

— Fam. *En être aux expédients*. Ne savoir plus où l'on en est, ne savoir comment se tirer d'affaire. ‖ *Recourir aux expédients*. Chercher des moyens de sortir d'embarras.

— Prat. Conciliation. Rendre un arrêt par expédient; faire juger une cause par expédient. ‖ *Aller à l'expédient*. Sorte de conciliation, entre les avoués des parties, avant la décision du tribunal.

— Procéd. Jugement passé d'accord entre les parties, et dont le dispositif obtient la sanction du juge sans être son œuvre.

— Syn. comp. EXPÉDIENT. RESSOURCE. V. RESSOURCE.

EXPÉDIER. v. a. 1re conj. (en lat. *expedire*, terminer, finir, achever vite, dérivé de la première partie du proverbe: *Ex pedibus manibusque*, aller des pieds et des mains). *J'expédie, nous expédions. J'expédiais, nous expédiions, vous expédiiez. Que j'expédie, que nous expédiions, que vous expédiiez*, etc. Hâter l'exécution, la conclusion d'une chose; dépêcher, faire avec diligence, terminer promptement. Expédier une affaire. Expédier la besogne. Expédiez-nous cela au plus vite.

— Dépêcher, envoyer. Expédier un courrier, une estafette. Expédier des ordres.

— Envoyer, faire partir pour une certaine destination. Expédier des caisses, des ballots, des marchandises. La nécessité de compléter les cargaisons et d'*expédier* les bâtiments avant le temps des ouragans, ne permet pas d'être difficile. (Rayn.)

— Fig. Se débarrasser promptement d'une personne. L'on voit des gens brusques, inquiets, suffisants, qui, bien qu'oisifs et sans aucune affaire qui les appelle ailleurs, vous *expédient*, pour ainsi dire, en peu de paroles, et ne cherchent qu'à se dégager de vous: on leur parle encore qu'ils sont partis et ont disparu. (La Bruy.)

— Fam. *Expédier une personne*. La servir de suite. Finir promptement l'affaire qui la concerne. ‖ Finir promptement quelque chose de fâcheux pour une personne. Ils avaient apporté beaucoup d'argent au jeu, on les expédia en un tour de cartes.

— Fam. Consommer avec une certaine promptitude. Cet argent ne restera pas longtemps entre ses mains, il l'aura bientôt expédié. Il *expédia* tout ce qu'on avait servi devant lui, sans y mettre plus d'appareil que s'il n'avait mangé que trois mauviettes. (Brill.-Savar.)

— Fig. et fam. Tuer, faire mourir vite.

Expédiant les loups en bonne forme.
(La Fontaine.)

— Prat. Faire la copie littérale d'un acte, d'un arrêté, d'un brevet, d'un diplôme, d'une commission. Passez chez votre notaire, afin qu'il *expédie* ce que vous savez. (Mol.)

— S'EXPÉDIER. v. pron. Être expédié.

EXPÉDITEUR. s. m. Comm. Celui à qui des négociants d'une même ville font remettre des marchandises pour qu'il les expédie, conformément aux ordres qu'on lui donne. Les frais sont à la charge de l'expéditeur. L'expéditeur doit faire constater le bon état de l'envoi dans le texte même de la lettre de voiture. (Dict. de la conv.)

EXPÉDITIF, IVE. adj. Qui fait vite, qui

expédie promptement. Un homme expéditif en affaires. Un greffier expéditif. Un copiste expéditif. On lui a donné un rapporteur fort expéditif.

— Fam. *Homme expéditif.* Qui va droit au but sans s'inquiéter des obstacles. Il n'est pas de ces médecins qui marchandent les malades, c'est un homme *expéditif*, qui aime à dépêcher les malades. (Mol.)

EXPÉDITION. s. f. (pr. *èkss-pe-di-ci-on*). Action d'expédier, ou par laquelle on expédie. Prompte expédition. Pour la prompte expédition des affaires, on crut devoir lui adjoindre une autre personne.

— Hâte, diligence, célérité d'exécution. L'expédition dans les affaires en assure souvent le succès. Je ne vous demande pas de faveur, mais seulement de l'expédition.

— *Homme d'expédition.* Homme entreprenant, qui vient promptement à bout de ce qu'il entreprend. L'homme d'exécution est plus particulièrement énergique; l'homme d'expédition, actif.

— Comm. Envoi d'une marchandise à une destination indiquée.

— Art milit. Opération d'armée d'une durée plus ou moins longue, mais ayant un but déterminé et un motif combiné d'avance. Expédition militaire. L'expédition de Xerxès. Belle, grande, glorieuse expédition. Expédition lointaine. Faire une expédition en Egypte. Le succès, le résultat d'une expédition. Saint Louis au retour de son expédition d'outre-mer. Les chefs de cette *expédition* revenaient couverts de gloire ; les soldats, chargés de butin. (Barth.) Dans les guerres de la révolution française, la conquête de la Hollande par Pichegru fut une *expédition* bien combinée et bien exécutée. (Bardin.) Une *expédition* bien conçue et qui réussit, est presque toujours un coup porté, dont les résultats ont une influence directe sur les chances de la guerre et en dominent souvent le résultat. (De Vaudoncourt.)

— Mar. *Expédition navale* ou *maritime.* Mission spéciale donnée à des bâtiments de guerre, et qui doit être remplie par des forces plus ou moins considérables. On distingue de grandes *expéditions*, comme celles d'Egypte, de Saint-Domingue; de petites *expéditions*, telles que celles de du Guay-Trouin à Rio-Janeiro, de l'amiral Roussin dans le Tage, etc. (Merlin.)

— Se dit aussi en parlant des voyages de découvertes. L'expédition de l'amiral Dumont-d'Urville au pôle sud. Ces mémorables et hardies *expéditions* eurent plus d'éclat que d'utilité. (Buff.)

— Ironiq et fam. Démarche inconsidérée, voyage, entreprise dont le but est manqué. Se dit, en ce sens, de diverses choses faites mal à propos. Faire un pareil voyage, se rendre à une pareille assemblée, voilà, certes, une belle expédition. Le mot *équipée* est plus communément en usage dans ces sortes de cas

— Prat. Copie littérale d'un acte, d'un arrêté, etc., revêtue de toutes les formalités qui la rendent valable. Les expéditions font foi de ce qui est contenu aux actes. Lorsque le titre original n'existe plus, les premières expéditions qui en ont été délivrées font la même foi que ce titre lui même. Les notaires ont seuls le droit de délivrer des *expéditions* des actes dont ils possèdent les minutes. (Husson.)

— Au plur. Dépêches, missives, lettres, ordres qu'on expédie. Un courrier attend ses expéditions.

EXPÉDITIONNAIRE. adj. des 2 g. Celui, celle qui expédie, et plus particulièrement, Celui qui est chargé par un autre de faire un envoi de marchandises, Celui qui fait habituellement des envois de marchandises pour le compte d'autrui. Les frais sont à la charge de l'expéditeur, et non de l'expéditionnaire. La responsabilité de l'expéditionnaire.

— Comm. *Banquier expéditionnaire.* Qui fait venir des expéditions de l'étranger. On dit aussi *banquier expéditeur.*

— Admin. *Commis expéditionnaire.* Employé chargé de la copie des actes administratifs, de la mise au net de la correspondance que les commis rédacteurs lui donnent à transcrire. Le travail manuel, voilà le lot de l'*expéditionnaire*, il copie d'instinct comme le bœuf laboure, parce qu'il est *expéditionnaire*, et que le but de son existence est la copie. (Trigout.)

— Chargé d'une expédition. Armée expéditionnaire.

— S'empl. subst. *Un expéditionnaire.* Un commis chargé de faire des copies officielles; copiste.

EXPÉRIENCE. s. f. (du lat. *experientia*, fait de *experiri*, éprouver, essayer). Connaissance des faits qui se manifestent ou se sont [illegible] regards de notre intelligence, que nous avons nous-mêmes en quelque sorte éprouvés. De ces hauteurs de la philosophie, comme des hauteurs de la tour de Pise, il dominait l'*expérience* et les faits. (Edg. Quinet.) De fatales *expériences* ont prouvé dans tous les temps que jamais ces lois sacrées ne sont impunément enfreintes. (Laplace.) D'ailleurs, toutes les illusions n'étaient pas encore dissipées par l'*expérience*. (Thiers.) L'*expérience* raisonnée est la seconde et la meilleure éducation. (Lamotte.)

Recevez sur ce point d'une haute importance
Les utiles leçons de mon *expérience*. (Casset.)

— Absol. au sing., L'instruction acquise par [illegible]. Avoir une longue, une vieille expérience, beaucoup d'expérience. Etre sans expérience. Les résultats de nos sensations combinés, ordonnés et suivis, sont ce qu'on appelle l'*experience*. (Buff.) Je suis certain que l'*expérience* n'a point glacé en moi les sentiments généreux de ma jeunesse. (Thiers.) Si l'*expérience* vaut de l'or, elle se fait souvent bien payer ce qu'elle vaut. (De Juss.) Mon père, il est aisé de juger à votre air et à votre discours que vous avez acquis une grande *expérience*. (B. de St-P.) L'*expérience* ne nous éclaire souvent que pour nous donner des regrets : c'est un trésor que nous amassons sans en jouir. (Lacret.) L'*expérience* tient une école où les leçons coûtent cher; mais c'est la seule où les insensés peuvent s'instruire. (B. Frankl.) L'*expérience* qui ne s'acquiert que par des fautes est un maître qui coûte trop cher. (Stanislas.) L'*expérience* nous rend sages. (Chaum.)

— Absol. au plur., Épreuve, moyen pratique et positif, soit pour découvrir la vérité, soit pour s'assurer que telle ou telle opinion est conforme à la réalité des choses. Ce n'est pas assez de compter les *expériences* ; il les faut peser et assortir ; et les faut avoir digérées et alambiquées, pour en tirer les raisons et les conclusions qu'elles portent. (Mont.)

— Médec. Connaissance acquise par des observations assidues et par une longue pratique, des effets que produit tel ou tel agent sur l'homme sain ou malade ; habileté dans l'art de traiter les maladies et de les prévenir. Un médecin a d'autant plus d'*expérience* qu'il a un jugement plus sain une érudition plus solide, et qu'il a une occasion plus fréquente de les observer par lui-même sous des formes variées. (Pinel.)

— Tentative, essai d'un nouveau remède ou d'un nouveau traitement.

— *Consulter l'expérience.* Étudier les faits accomplis ; chercher dans le passé, les lois qui règlent la marche des sociétés humaines ; s'instruire en consultant les essais heureux ou malheureux déjà faits.

— *Recourir, avoir recours à l'expérience.* Employer des moyens pratiques pour découvrir la vérité.

— Phys. et chim. *Faire des expériences.* Employer des moyens pratiques pour découvrir les lois de la nature physique.

— Sc. phys. et nat. Essai, épreuve que l'on fait pour découvrir les causes des phénomènes, les lois de la nature. Expérience sur la composition et sur les propriétés de l'air, sur la propagation des fluides impondérés, sur les divers modes de développement organiques, etc. Expériences de physique, de chimie, de physiologie, etc. Toutes vos *expériences* ont été faites avec la plus grande sagacité. (Volt.) Je n'ai pas suivi ces *expériences* plus loin. (Buff.)

EXPÉRIMENT. s. m. (du lat. *experimentum*). Médec. Essai que l'on fait sur le corps de l'homme ou sur le corps de l'animal, pour connaître l'effet d'un remède ou l'influence de quelque modification qu'on lui fait subir.

— Tentative que l'on fait dans le but de connaître une chose.

EXPÉRIMENTAL, ALE. adj. Qui est fondé sur l'expérience, qui procède par l'expérience, qui est fixé sur l'expérience.

— *Physique expérimentale.* V. PHYSIQUE.

— *Philosophie expérimentale.* V. PHILOSOPHIE.

EXPÉRIMENTATEUR. s. m. (en lat. *experimentator*). Néol. Celui qui fait des expériences.

EXPÉRIMENTATION. s. f. (pr. *èkss-pé ri-man-ta-ci-on*). Chim. et phys. Action d'expérimenter. Les chimistes ont proposé une nouvelle expérimentation.

EXPÉRIMENTÉ, ÉE. adj. Instruit par la pratique, éprouvé par l'expérience; qui a de l'expérience. Un homme fort expérimenté dans un art. S'en rapporter aux gens expérimentés. Le pilote *expérimenté* aperçoit de loin les montagnes de Leucate, dont la tête se cache dans un tourbillon de frimas glacés. (Fén.) Ne vous alarmez pas, nous dit le saint ministre du Seigneur, pilote *expérimenté* de la mer des douleurs terrestres. (V. Bergemont.) Comment est-ce, mon cher Télémaque, que vous avez appris, à Ithaque, à vous connaître en chevaux ? C'est à force d'en voir et de remarquer leurs défauts et leurs perfections avec des gens *expérimentés*. (Fén.)

— Fam. Qui est adroit. Il était *expérimenté*. (La Font.) Dans ce temps-là, il existait à Constantinople un médecin florentin, très-fin, très-*expérimenté*, très habile. Cet homme ne doutait de rien. Ce fut lui qui consulta l'odalisque. (Teulet.)

EXPÉRIMENTÉ, ÉE. part pass. du v. Expérimenter. S'empl. adjectiv. Fait expérimenté.

[illegible] conj. (du lat. *experiri*, faire l'épreuve, essayer). Éprouver, vérifier par l'expérience.

— Éprouver. Ayant souvent *expérimenté* l'incontinence de ma langue, tu ne t'en es point donné de garde. (Montaig.)

— Faire l'essai ou l'épreuve. Expérimenter la vertu d'un remède ou d'une plante.

— Faire l'expérience. J'ai souvent expérimenté que...

EXPERT, ERTE. adj. (du lat. *expertus*, de *experiri*, éprouver). Fort versé, fort expérimenté dans un art; habile par la pratique. C'est un homme expert, fort expert dans cet art. Cette sage femme est fort experte. Arbitre *expert* dans tous les cas. (La Font.) Les canonniers espagnols n'étaient pas *experts* dans leur art. (Volt.)

Le nocher dans son art s'instruit pendant l'orage,
Il n'y devient *expert* qu'après plus d'un naufrage.
(Piron.)

EXPERT. s. m. Celui qui a acquis par l'usage la connaissance de son art ; homme habile à la décision duquel on peut s'en rapporter lorsqu'il s'agit de s'éclairer sur un point douteux.

Pour savoir si la belle est droite ou de travers,
Faites-la visiter avant par des *experts*. (Regn.)

Ces quatre *experts* dans la jurisprudence
Avaient ensemble à démêler
Une affaire de conséquence. (Laserre.)

— Connaisseur. L'amour de la table est une passion que l'on n'a pas avant quarante ans, du moins en *expert*. (De Cussy.)

— Jurispr. Commissaire spécial chargé, en vertu d'un mandat du tribunal, de prononcer sur des questions ou des faits que les magistrats ne peuvent apprécier par eux-mêmes, parce qu'ils exigent des connaissances spéciales ou un déplacement plus ou moins prolongé. Il est de principe que le juge n'est pas astreint à suivre l'opinion des *experts* si sa conviction s'y oppose. (Chabr.)

— Médec. lég. Médecin chargé de faire un rapport sur un cas de médecine légale.

EXPERTEMENT. adv. Habilement, adroitement.

EXPERTISE. s. f. Jurispr. Visite, examen, estimation ou appréciation que font des experts nommés par autorité de justice ou choisis par les arbitres des parties, lorsque, dans un procès, il se présente des questions sur lesquelles les juges ou les arbitres ont besoin de recourir à l'expérience et aux lumières de gens spéciaux. Faire une expertise. Procéder par expertise. Procéder à une expertise. Frais d'expertise. L'*expertise* ne peut se faire que par trois experts, à moins que les parties ne consentent qu'il soit procédé par un seul. (Chabr.) Hélas ! monsieur, répondit-il d'un ton sympathique, je ne puis en disposer ; tout cela appartient à des messieurs de justice qui sont ici depuis dix jours pour une *expertise* qui intéresse une dame fort riche. (Brill.-Sav.)

— Procès-verbal ou rapport des experts.

EXPERTISÉ, ÉE. part. pass. du v. Expertiser. S'empl. adjectiv. Marchandise expertisée.

EXPERTISER. v. a. 1re conj. Prat. Faire une expertise. Expertiser les réparations d'un bâtiment.

— S'EXPERTISER. v. pron. Être expertisé.

EXPERTISME. s. m. S'est dit pour Visite et rapport d'experts. V. EXPERTISE.

EXPIATEUR, TRICE. adj. Myth. Celui, celle qui expie. Surnom de Jupiter, qui était censé expier les crimes des hommes.

— Celui qui fait expier. Et il multiplia ses expiations sur mer et sur terre, de telle sorte qu'il lui en resta, parmi les flibustiers, le nom de grand *expiateur*. (Rayn.) Les pontifes divins, *expiateurs* des crimes. (Aignan.)

— Fig.

Et que de cent taureaux l'offrande *expiatrice*
Par le vaillant Ajax soit conduite à l'autel. (Aign.)

EXPIATION. s. f. (pr. *èks pi-a-ci-on* ; du lat. *expiatio*). Action d'expier, réparation, satisfaction pour une faute. Une loi fatale, inexorable, nous presse ; nous ne pouvons échapper à son empire : cette loi, c'est l'*expiation*, axe inflexible du monde moral, sur lequel roulent toutes les destinées de l'humanité. (Lamenn.)

— Action de subir la peine attachée à une faute ou le châtiment décerné contre le crime. C'est un devoir pour le pouvoir social de faire accomplir l'*expiation* dans une certaine mesure ; de là l'origine et la nécessité de la justice pénale. (Lainé.)

— Théol. *Lieu d'expiation.* Le purgatoire. Il est rationnel de croire qu'il existe un état intermédiaire d'*expiation*, par lequel doivent passer les âmes pardonnées de Dieu qui n'ont pas assez expié sur la terre. (Lainé.)

— Myth. Cérémonies religieuses qui avaient pour objet d'apaiser le courroux du ciel et de calmer le désespoir des coupables. Dès qu'il y eut des religions établies, il y eut des *expiations*. (Volt.)

— Chez les Romains, Cérémonies religieuses instituées soit pour purifier les villes ou les lieux sacrés qui avaient été profanés, soit pour détourner des malheurs ou des calamités dont on croyait le pays menacé, soit pour purifier les soldats avant ou après une bataille.

EXPIATOIRE. adj. des 2 g. Qui expie, qui sert à expier. Cérémonie, sacrifice, œuvre expiatoire. La messe est un sacrifice *expiatoire* [illegible]

— Archit. *Monument expiatoire*, *chapelle expiatoire*. Temple élevé à Paris, sur l'emplacement de l'ancien cimetière de la Madeleine, où le corps de Louis XVI fut inhumé après son supplice.

EXPIÉ, ÉE. part. pass. du v. Expier. S'emploie adjectiv. Crime expié. Faute expiée. Est-ce pour me punir d'avoir levé si haut la tête et de m'être laissé par mon bonheur élever au-dessus de l'humanité ? Oh ! si c'est un crime, il est *expié* ! (A. Karr.)

EXPIER. v. a. 1re conj. (du lat. *expiare*). J'*expie* nous *expions*. J'*expiais*, nous *expiions*, vous *expiiez*. Que j'*expie*, que nous *expiions*, *que vous expiiez*, etc. Réparer par les peines que l'on souffre, par le châtiment qu'on subit, un crime envers Dieu ou une faute envers les hommes. L'intempérance commande les excès, la raison les condamne, le repentir les *expie*. (S. Dub.)

— Effacer par des pénitences, des pratiques, etc. Les hommes se plongeaient dans le Gange, dans l'Indus, dans l'Euphrate, au renouvellement de la lune et dans les éclipses ; cette immersion *expiait* les péchés. (Volt.)

— Racheter. Par les lois des Barbares qui détruisirent l'empire romain, on *expiait* les crimes avec de l'argent. (Volt.) Chez les Germains, on *expiait* l'homicide en donnant une certaine quantité de bétail. (Montesq.)

— Subir la peine qu'on mérite pour avoir fait telle chose.

Dieu le vit, et bientôt, au glaive abandonné,
Israël *expia* son temple profané. (Delille.)

— S'EXPIER. v. pron. Être expié. Et peut-être il est temps que le crime s'*expie*. (Volt.)

EXPILATEUR. s. m. Concussionnaire. Inusité.

EXPILATION. s. f. (pr. *èkss-pi-la-ci-on*, du lat. *expilatio*, de *expilare*, dépouiller). Jurispr. Spoliation, soustraction des effets ou d'une partie des effets d'une succession encore vacante, c'est-à-dire avant qu'il y ait un héritier déclaré.

EXPIRANT, ANTE. adj. Qui est près d'expirer, qu'on dirait mourant. Un homme expirant. Une femme expirante. Il n'eut que le temps d'achever la consécration et de courir à l'endroit d'où partaient les cris. Une scène lamentable s'offrit à ses yeux ; femmes, enfants, gisaient pêle-mêle, *expirants*. (Chateaub.) Sémiramis entrait dans ce mausolée, et en sortant *expirante* et percée de la main de son fils. (Volt.) Quel courage d'homme eut le premier qui approcha de sa bouche une chair meurtrie, qui brisa de sa dent les os d'une bête *expirante*. (J.-J. Rouss.)

Il voit sur sa tige charmante
Se percher la fleur *expirante*
Qu'il embellissait de ses feux. (A.-Martin.)

— Suivi d'un complément. Aux pieds de sa famille *expirante* à sa vue. (Rac.) Les époux *expirants* sous leurs toits embrasés. (Volt.) Je vois vos ennemis *expirants* sous vos bras. (Id.) Ce n'est pas peu de chose que quarante mille hommes *expirants* dans des tourments recherchés. (Id.) Les derniers sons qu'entendirent nos oreilles, sont les cris des femmes, des enfants *expirants* sous des ruines. (Id.) Il est parti, dit-elle, il a pu me laisser *expirante* en ces lieux ! (Lebrun.) Ils laissent une foule de guerriers *expirants* sous les coups des Troyens. (Id.)

— Fig. Le pouvoir expirant. La liberté expirante. Ce fut une chose rare de voir les convulsions de la prévention *expirante* sous la force de la vérité et de la raison. (Sévigné.) Sa renommée, *expirante* dans l'Orient, vivait encore dans le Nord. (Ségur.)

EXPIRANT. part. prés. du v. Expirer. Qui expire. Il est invariable. Voilà la troisième reine *expirant* en Angleterre par le dernier supplice. (Volt.) On avait même vu des cygnes *expirant* en musique et en chantant leurs hymnes funéraires. (Buff.) La terreur, le cri de ma conscience me peindraient sans cesse mon père et ma mère *expirant* sans consolation, et maudissant la fille ingrate qui les délaisse et qui les déshonore. (J.-J. Rouss.) Quel inconvénient que dix mille hommes *expirant* sur les échafauds ! (B. Constant.)

Nos pères, nos enfants, nos filles et nos femmes,
Au pied de nos autels *expirant* dans les flammes.
(Voltaire.)

— Diff. gram. Il ne faut pas confondre *expirant* adjectif avec *expirant* participe. Comme participe, il exprime le dernier soupir ; c'est l'arrivée, la présence, ou le symptôme de la mort même. Comme adjectif, il peint l'angoisse prolongée qui précède la mort : c'est l'image, l'apparence, l'approche ; mais non la présence réelle du trépas. Employé dans le sens figuré, ce mot ne peut être qu'adjectif. Il est facile de s'apercevoir que la nuance qui sépare l'adjectif du participe est extrêmement légère et délicate. Il faut un grand usage de la langue pour la faire ressortir, et pour ne pas confondre les deux expressions.

EXPIRATEUR. adj. Anat. Qui contribue à resserrer les parois de la poitrine pour chasser l'air renfermé dans les poumons, ou pour produire l'expiration. Muscles expirateurs.

EXPIRATION. s. f. (pr. *èkss-pi-ra-ci-on*, du lat. *exspiratio*, de *exspirare*, expirer). Physiol. Action de rendre l'air qu'on avait aspiré. [illegible] l'entretien de la vie organique. L'*expiration* est le dernier des phénomènes de la vie animale. (Vaidy.) L'*expiration* fait cheminer le sang dans les artères, et en retarde le cours dans les veines. (Bourdon.)

— Fin d'un temps marqué ou prescrit. Le dictateur à l'*expiration* de ses pouvoirs est rentré dans la vie privée. (Roll.)

— Jurispr. Échéance. Expiration d'un bail, d'un délai pour le payement d'une somme. Il est de la plus haute importance de bien connaître pour chacun des actes de procédure quelle est l'*expiration* du délai. (Teulet.)

EXPIRÉ, ÉE. part. pass. du v. Expirer. S'empl. adjectiv. Bail expiré. Délai expiré.

. . . A ces mots ce héros expiré
N'a laissé dans mes bras qu'un corps défiguré.
(Racine.)

— Diff. gramm. Suivant M. Landais, Racine a dit à tort, *ce héros expiré*, parce que c'est *ayant* et non pas *étant expiré* qu'il fallait, et qu'*ayant* ne se supprime jamais. On reproche à Racine, dit Voltaire, *héros expiré*. Quelle misérable vétille de grammaire Il faut remercier Racine d'avoir enrichi la langue à laquelle il a donné tant de charmes, en ne disant jamais que ce qu'il doit, lorsque les autres disent tout ce qu'ils peuvent. Mais puisque, même d'après M. Landais, le verbe *expirer*, comme beaucoup d'autres verbes neutres, peut prendre l'auxiliaire *être* ou l'auxiliaire *avoir*, suivant qu'il exprime l'état ou l'action, comment se fait-il qu'il n'ait pas compris que c'est sous le premier point de vue que Racine l'a considéré dans le récit de Théramène, et que c'est *étant* qu'il a ellipsé et non *ayant*? Du reste, il n'est pas question ici de rechercher pourquoi l'emploi du participe *expiré* comme adjectif est adopté ; mais il s'agit de constater son emploi, de savoir s'il est consacré par l'usage. Or, il est constant que beaucoup d'écrivains ont imité le grand Racine. La poésie réclame cet emploi, et la poésie peut se le permettre. Là c'est Massinisse, qui, en voyant Sophonisbe *expirée*, s'écrie en s'adressant aux yeux de la beauté. (Volt.) De mon père *expiré* je viens rouvrir le flanc. (Crébill.) Les Latins sont vaincus, Camille est *expirée*. (Delille.)

Faibles, muets, de remords déchirés,
Ils contemplaient leurs amis *expirés*. (Parny.)

Plus loin c'est une croix, monument de douleur,
Qui de l'homme *expiré* rappelle la grandeur.
(A.-Martin.)

Et d'un père *expiré* j'apportais en ces lieux
La volonté dernière et les derniers adieux. (Volt.)

Que le coupable sang de ton fils *expiré*
Repaisse avant ta mort ton œil dénaturé.
(De Belloy.)

L'un regrette son fils devant lui massacré,
L'autre son père absent et Patrocle *expiré*.
(Lemercier.)

— Écoulé. Jour expiré.

Je vous laisse un moment rêver à cette affaire,
Mais ce jour *expiré*, je ne puis plus me taire.
(Destouches.)

EXPIRER. v. a. 1re conj. (du lat. *expirare*). Physiol. Rendre l'air aspiré. Expirer l'air.

— v. n. Mourir, rendre le dernier soupir. Expirer dans la douleur, dans les convulsions. Sous le fer des bourreaux allons-nous *expirer*? (Volt.)

— Par analogie. Le père et le destructeur des siècles renverse les pins, les chênes, les cyprès, qui *expirent* avec de sourds mugissements. (Chateaub.)

— Fig. Ce fut alors qu'*expira* la liberté de la Grèce. (Barth.)

— Par analogie. Je sentis le reproche *expirer* dans ma bouche. (Rac.) Ma voix en vous parlant sur mes lèvres *expire*. (Volt.)

— *Expirer*, accompagné de l'auxiliaire *avoir*, sert proprement à marquer, à désigner une action, celle de mourir. Il a expiré à telle heure, c'est-à-dire, il a rendu à telle heure le dernier soupir. Jésus-Christ a expiré sur l'arbre de la croix.

— Avec l'auxiliaire *être*, marque ou désigne plus particulièrement le résultat de l'action, un état présent. Il est expiré à telle heure, c'est-à-dire, depuis telle heure il est privé de la vie.

— Législ. Arriver à la fin du temps marqué ou prescrit. Mon bail expire dans deux ans. Sa peine expirera dans huit jours.

EXPLANAIRE. s. f. Polyp. Genre de polypiers lamellifères madrépores.

EXPLÉT. Abréviation du mot *explétif*.

EXPLÉTIF, IVE. adj. (du lat. *expletivus*; rad. *explere*, remplir). Gramm. Mot qui, dans le discours, donne quelquefois plus de force et d'énergie à l'expression ; mais qui, n'entrant point rigoureusement dans la construction de la phrase, pourrait être supprimé sans que la phrase cessât pour cela d'être claire et correcte. Par exemple, dans ces façons de parler, consacrées par l'usage. Chassez-moi tous ces gens-là de votre maison ; ils y sont venus *eux-mêmes*, etc. ; *moi* et *eux-mêmes* sont des mots *explétifs*.

EXPLICABLE. adj. des 2 g. (du lat. *explicabilis*). Qui peut être expliqué. Newton trouvait apparemment que l'Apocalypse est *explicable*, puisqu'il essaya de l'expliquer. (Romey.)

EXPLICATEUR. s. m. Celui qui est chargé d'expliquer. L'explicateur d'un panorama, d'un musée, d'une ménagerie, d'un cabinet d'histoire naturelle.

EXPLICATIF, IVE. adj. Qui explique le [illegible] tives à un traité scientifique, à une traduction.

EXPLICATION. s. f. (pr. *èks-pli-ka-ci-on*; du lat. *explicatio*, du v. *explicare*, expliquer). Action d'expliquer ou plutôt de faire comprendre par une démonstration claire et nette une chose obscure, ambiguë.

— Exposition. Redescendons enfin du principe de la pesanteur universelle à l'*explication* complète de tous les phénomènes célestes jusque dans leurs moindres détails. (La Place.)

— Interprétation. Ne savent-ils pas donner des *explications* favorables à des apparences qui étaient mauvaises ? (La Bruy.)

— Démonstration. Assister à des explications de cosmographie, d'anatomie comparée, de physique générale, etc. L'explication de la sphère est l'objet des premières leçons de cosmographie.

— Traduction. Un des genres les plus difficiles d'*explication* est peut-être celui désigné sous le nom de traduction, ou conversion en sa propre langue d'idées exprimées dans une langue étrangère ou morte. (Billot.)

— Développement, commentaire. Discours que fait un professeur après sa dictée pour en faciliter l'intelligence aux écoliers. Dans les classes du collége, l'explication des auteurs absorbe un temps considérable.

— Renseignement qui aide à trouver la cause d'un fait, le motif d'une action, le véritable sens d'une parole. Cette simple démarche lui donna l'*explication* de bien des choses qu'il n'avait nullement comprises jusqu'à ce moment. (Barth.) Un mot d'*explication* l'eût peut-être justifiée à vos yeux ! (J.-J. Rouss.)

— Acte par lequel on se disculpe d'un méfait ; éclaircissement à l'occasion de paroles offensantes, ou de termes injurieux échappés à une personne contre une autre dans une discussion.

— *Demander à quelqu'un une explication*. Demander à quelqu'un de s'expliquer sur une injure, sur une offense dont on se plaint. ‖ *Avoir une explication avec quelqu'un*. Obliger quelqu'un à s'expliquer sur une chose, sur des propos dont on pourrait être offensé, ou s'expliquer soi-même sur une chose qu'on a faite, sur le sens de certains termes dont on s'est servi et dans lesquels on a cru voir l'intention d'offenser.

— Dans un sens plus restreint, Brouillerie domestique. Un *explication* ! en faut-il quand on s'aime? (Gress.)

EXPLICITE. adj. des 2 g. (du lat. *explicitus*, de *explicare*, expliquer). Didact. Clair, distinct, développé, formel, précis. ‖ *Volonté explicite*. Volonté expresse et bien marquée. ‖ *Foi explicite*. Acquiescement formel aux vérités que l'Eglise propose. ‖ *Clause explicite*. Clause distincte et précise. Le mot *explicite* a ordinairement un sens contraire à celui d'*implicite*.

EXPLICITEMENT. adv. Didact. En termes clairs et formels. C'est le contraire d'*implicitement*. Cela n'est pas explicitement énoncé dans l'acte.

EXPLIQUÉ, ÉE. part. pass. du v. Expliquer. S'empl. adjectiv. Phénomène expliqué. Ce sont des beautés plus vagues et plus étendues encore, peu connues, jamais *expliquées*, mystérieuses et ineffables. (G. Sand.) Tout m'est *expliqué*, eh bien ! mon choix est fait : l'indigence et la probité. (Ancelot.)

— *Expliqué par*. Telle est l'histoire évangélique *expliquée* par les monuments. (Chateaub.) Les événements se trouvent *expliqués* par les mœurs, et les grands hommes naissent de la constitution de l'État. (Villem.)

EXPLIQUER. v. a. 1re conj. (du lat. *explicare*; au propre, déplier, étendre ; et au fig., interpréter, éclaircir). Faire comprendre, donner l'intelligence. Les définitions et les analyses sont proprement des périphrases, dont le propre est d'*expliquer* une chose. (Condill.) Dieu *explique* le monde et le monde le prouve ; mais l'athée nie Dieu en sa présence. (Rivar.)

— Absol. Dès qu'on a nommé la nature, il n'y a plus problème, mais mystère ; il ne s'agit plus d'*expliquer*, mais d'exposer. (Id.)

— *Expliquer le sujet d'un tableau, le jeu d'une machine*, etc. Donner des éclaircissements sur le sujet d'un tableau, les rouages d'une machine, ses fonctions, etc.

— Exposer clairement et en détail, démontrer, enseigner. Expliquer une doctrine, un système. Expliquer un art ou une science à des élèves. L'habitude de l'analyse ou de la décomposition des choses qu'on veut faire comprendre est le principal moyen pour arriver à *expliquer* facilement. (Billot.) Alors, lui *expliquant* les raisons de ces différences, je lui fais sentir quelle injustice il y aurait à vouloir les compter pour rien. (J.-J. Rouss.)

— Traduire de vive voix, interpréter, commenter. Expliquer Homère, Virgile, Horace. Expliquer les grands écrivains, poëtes ou prosateurs, historiens, moralistes, philosophes de l'antiquité.

— Déclarer, exposer, faire connaître. Expliquer sa pensée, son intention. Devant elle à grand bruit ils *expliquent* la chose. (Boil.) *Expliquez*-moi, je vous prie, toutes vos intentions. (Volt.)

— Dévoiler, rendre clair. Les ouvrages médiocres obtiennent quelquefois une vogue qu'on ne saurait *expliquer*. (J. L.)

Voilà un mot qui *explique* la cause de ses absences, le but de ses démarches, le sens caché de ses discours, les véritables motifs de la conduite qu'il a tenue dans cette circonstance. (Morel.) Mais comment de la greffe *expliquer* le mystère ? (Delill.)

— S'EXPLIQUER. v. pron. Dire, s'énoncer. Il s'explique avec netteté.

— Faire connaître sa pensée, son opinion. Cet homme ne s'explique pas bien ; il ne sait pas ou il ne veut pas dire clairement sa pensée, son opinion, son sentiment. Aussi attend-il dans un cercle que chacun se soit *expliqué* sur le sujet qui s'est offert, ou souvent qu'il a amené lui-même. (La Bruy.) Vous trouvez que je m'*explique* assez clairement : je suis comme les petits ruisseaux, ils sont transparents parce qu'ils sont peu profonds. (Volt.)

— *Faire expliquer quelqu'un*. Locution elliptique qu'on emploie quelquefois de la manière suivante : Il faut *faire expliquer* cet homme ; il faut le *faire expliquer*, pour, Il faut le *faire s'expliquer*.

— *S'expliquer avec quelqu'un*. Avoir avec lui un éclaircissement, une explication sur un fait, sur un mot équivoque, etc. Que ne s'*expliquait*-il dès en entrant. (Dancourt.)

— En parlant des choses, Devenir évident, se manifester. Par ce coup imprévu, la fortune s'*expliquait* assez hautement. (Barth.) Il me paraît que cela peut s'*expliquer* assez naturellement. (Buff.)

— Se prêter des lumières, s'éclairer mutuellement. Il faut disposer les différentes parties d'un art ou d'une science dans un ordre où elles s'*expliquent* les unes par les autres. (Condill.)

— *S'en expliquer*. Avoir une explication, un éclaircissement sur une chose ; donner une explication, un éclaircissement sur un fait, sur une affaire. Il s'en est expliqué avec lui.

EXPLOIT. s. m. Action de guerre signalé, mémorable. Les grandes opérations stratégiques dont un peuple a été l'instrument, et dont le général d'armée a été à la fois l'auteur et le chef, sont désignées sous le titre générique d'*exploits* lorsqu'elles ont été accompagnées de grandes actions, de faits d'armes glorieux. (Sicard.)

Virgile, prends ta lyre et chante nos *exploits*,
Jamais un oppresseur ne foulera ta cendre. (C. Delav.)

— Prat. (du lat. *ex placito*, qui tient au plaid). Tout acte de procédure fait par un huissier pour arriver à une condamnation, et conséquemment à une exécution. Les *exploits* des huissiers ne sont que des actes de procédure libellés dans la forme légale, écrits sur papier timbré, et par eux remis à la partie assignée, en parlant à sa personne ou à l'un des siens. (Teulet.)

— Fig. et ironiq. Chose faite ou dite étourdiment, à contre-sens, mal à propos. Vous avez fait là un bel exploit, et je vous conseille de vous en vanter.

— Poét. et fam.

La noblesse normande ainsi court à la gloire :
Exploits guerriers gravés au temple de Mémoire ;
Exploits enregistrés dans les greffes du Mans.
(Dupaty.)

EXPLOITABILITÉ. s. f. Qualité de ce qui peut être exploité. ‖ Prat. État de ce qui peut être saisi et vendu par voie de justice au profit du créancier poursuivant.

EXPLOITABLE. adj. des 2 g. Qui peut être exploité, mis en œuvre, façonné, débité.

— Prat. *Biens exploitables, meubles exploitables*. Qui peuvent être saisis et vendus par voie de justice.

— Agric. Qui peut être cultivé, que l'on peut faire valoir. Terre exploitable.

— Métall. Qui contient des substances métalliques qu'on peut extraire. Se dit des mines.

— Forest. Qui peut être coupé et vendu. Se dit des bois.

EXPLOITANT. adj. m. Prat. Qui exploite, qui fait des exploits. Un huissier exploitant.

— s. m. Celui qui exploite une terre, un bien, des bois, qui les fait valoir. Ce n'est pas toujours la seule intelligence de l'*exploitant* qui accroît et assure les bénéfices. (Morog.)

— Fig. Qui pressure dans une affaire ; qui cherche des gains frauduleux par des pratiques injustes. Un exploitant.

EXPLOITATION. s. f. (pr. *èks-ploè-ta-ci-on*). Action d'exploiter. Cette *exploitation*, plus onéreuse que profitable à ses entrepreneurs, sera nécessairement abandonnée. (Rayn.) Le peuple, en plusieurs endroits, a brisé les machines pour l'*exploitation* des mines. (Chateaub.)

— *Exploitation foncière*. Se dit de l'exploitation d'une mine, d'une usine, d'une terre, de forêts, d'irrigations, de reboisements, etc., d'une vigne, d'une magnanière, enfin de toutes espèces d'immeubles, de toute opération qui n'est pas basée sur des achats de denrées ou marchandises pour les revendre en nature ou manufacturées.

— *Exploitation commerciale*. Exploitation d'une maison de commerce, de messageries, de transports par terre ou par eau, d'un théâtre, d'un bureau d'affaires, etc.

— *Exploitation industrielle*. Exploitation de filatures de coton, laine, lin, chanvre et soie, de tissage, de teinture, d'impression sur papier ou étoffes, ne travaillant qu'à façon.

[illegible] rations agronomiques auxquelles un bien peut être soumis. Les *exploitations* de M. de Volmar m'ont entièrement rassuré sur le véritable état de mon cœur. (J.-J. Rouss.) L'*exploitation* d'une terre n'est bien faite que quand celui à qui elle appartient en est à la fois le cultivateur et le propriétaire, parce que l'intérêt du fermier et celui de son maître sont le plus souvent opposés. (Payen.)

— Forest. *Exploitation des coupes*. Action d'exploiter un bois, d'en couper les arbres pour les débiter, les travailler, les façonner. Ce n'est guère que depuis le milieu du dernier siècle que l'*exploitation* des bois a été soumise à des principes certains, et que l'art en a été créé par les travaux des agronomes et des physiciens. (Tollard.)

— Fig. Manière fallacieuse d'usurper le salaire d'autrui. Les entrepreneurs ont fait de beaux bénéfices dans l'exploitation de ces pauvres ouvriers.

EXPLOITÉ, ÉE. part. pass. du v. Exploiter. S'empl. adjectiv. Ferme bien, mal exploitée. Une forêt *exploitée* par jardinage ne peut fournir annuellement autant de bois qu'une forêt de la même contenance *exploitée* par coupes périodiques. (Baudrill.) Le domaine de l'imagination n'est pas moins étendu que celui de la nature, et quand il est *exploité* par un esprit sage, l'homme en retire une abondante récolte pour son bonheur. (S. Dubay.)

EXPLOITER. v. a. 1re conj. (du lat. *explectare*, dérivé du celt. ; rad. *esplet*, exploit). Débiter, façonner, employer, mettre en œuvre.

— Agric. Tenir en valeur, faire valoir, cultiver. Exploiter une terre. Labourer, ensemencer, récolter et disposer du produit de ses récoltes, c'est *exploiter* sa terre, là faire valoir. (Huzard.)

— Métall. *Exploiter une mine*. En tirer le minerai.

— Forest. *Exploiter les bois*. Les abattre, les débiter, en vendre le produit. L'art d'*exploiter* les bois consiste surtout dans la faculté de bien estimer le produit de ces bois lorsqu'ils sont sur pied, à l'inspection de leurs essences et de leurs dimensions présumées. (Tollard.)

— Industr. *Exploiter une usine*. Mettre en valeur une usine, la faire fonctionner.

— *Exploiter un chemin de fer*. L'administrer.

— Fig. et par extens. Tirer des produits illicites. Exploiter la curiosité publique, la crédulité d'une personne, etc. Exploiter une place, un emploi, une position qui donne de l'ascendant et du crédit.

— v. n. Prat. Donner ou faire des exploits ; exécuter, saisir. On a dit que les huissiers *exploitaient*, pour exprimer qu'ils faisaient les exploits ; et comme tout acte d'huissier tend nécessairement à une exécution, le verbe *exploiter* s'est pris dans le même sens qu'exécuter ou saisir.

EXPLOITEUR. s. m. Celui qui exploite, qui tire des produits illicites.

— Poét. et fig. Celui qui fait de grands exploits, de hauts faits.

Tels étaient ses aïeux, la terreur des humains,
A la plume, à l'épée, *exploiteurs* à deux mains.
(Dupaty.)

— Dans le sens de qui fait une exploitation, on dit plutôt *exploitant*. V. EXPLOITANT.

EXPLORATEUR. s. m. (en lat. *explorator*, de *explorare*, rechercher, visiter). Celui qui va ou qu'on envoie à la découverte d'un pays, et qui est chargé d'en apprécier l'étendue, les limites, le caractère et les mœurs de ses habitants, ses productions.

— Fig.

Voyez-vous ce vaisseau qui flotte sur les ondes,
Dominateur des mers, *explorateur* des mondes.
(Dulard.)

— Diplom. Celui qu'on envoie secrètement dans une cour étrangère pour en sonder les intentions, les sentiments, etc. ; espion. On conçoit que les talents, la perspicacité d'un diplomate en cour étrangère fasse toujours de lui un plus ou moins habile *explorateur*. (Billot.

EXPLORATION. s. f. (pr. *èks-plo-ra-ci-on*; en lat. *exploratio*; de *explorare*, rechercher, visiter). Action d'explorer, d'aller à la recherche.

— Médec. Action d'observer et d'examiner attentivement tous les phénomènes d'une maladie. Deux ordres d'objets sont soumis à l'*exploration* du médecin : le pays qu'habite l'homme et tous les objets extérieurs qui influent sur lui ; l'homme lui-même, en santé, en maladie, et après la mort (Vaidy.) Le médecin qui manque de patience pendant l'*exploration* parvient rarement à une connaissance exacte de la maladie. (Id.)

— Chir. Action de sonder une plaie, d'examiner les symptômes d'une maladie, etc.

EXPLORÉ, ÉE. part. pass. du v. Explorer. S'empl. adjectiv. Contrées explorées. Les côtes septentrionales de la Nouvelle-Zemble furent découvertes et visitées, le détroit de Vaigatch *exploré*. (M.-Brun.) Cette mer d'Hudson fut *explorée* en 1615 par Bylot. Il y retourna l'année suivante à la recherche du passage nord-ouest. (Id.)

EXPLORER. v. a. 1re conj. (en lat. *explorare*). Examiner, visiter, rechercher, parcourir un pays. Redoutant un soulèvement général d'ennemis, il *explore* les vastes cités. (Millev.) Chercher quelque chose hors de Dieu, c'est *explorer* le néant. (Lamenn.)

— Médec. et chir. Pratiquer l'exploration. Les indications thérapeutiques sont fondées sur la connaissance des maladies ; pour arriver à cette connaissance, il est nécessaire d'*explorer* l'individu malade. (Vaidy.)

— S'EXPLORER. v. pron. Être exploré. Des contrées couvertes de forêts vierges s'explorent difficilement.

EXPLOSER. v. n. 1re conj. Faire explosion.

— Fig. De tant d'événements inattendus, on verra exploser une funeste catastrophe.

EXPLOSION. s. f. (en lat. *explosio*, de *explodere*, chasser avec violence). Phys. Commotion violente avec détonation, produite par le déploiement brusque, instantané, d'une grande force, ou par l'action d'une substance liquide ou solide qui, passant tout d'un coup à l'éclat gazeux, tend à occuper une place beaucoup plus grande. L'explosion d'une mine, d'un volcan, d'une chaudière à vapeur, etc. L'inflammation de la poudre à canon, l'expansion violente de la vapeur, sont les principales causes des *explosions* qui se passent communément sous nos yeux. (Humbert.) Le développement d'une force élastique, si subit et si grand qu'il soit, n'est pas une *explosion* s'il n'est pas accompagné de bruit, comme on le voit par la force qui soulève le piston des chaudières des machines à vapeur. (Id.) Ce qu'on appelle le fracas du tonnerre n'est qu'une longue *explosion* ou plutôt qu'une suite de phénomènes de ce genre qui se succèdent instantanément et sans interruption. (Id.) Le tube fut brisé avec *explosion*. (Libes.)

— Fig. Manifestation brusque et violente d'un sentiment, d'une passion. L'explosion de la haine, de la colère. Les démêlés les plus sanglants n'étaient autrefois qu'une *explosion* passagère après laquelle chaque peuple se reposait sur ses armes brisées ou triomphantes. (Rayn.) La France devait nécessairement servir de foyer à l'*explosion* de l'esprit nouveau. (Edg. Quin.) Les passions sont des *explosions* volcaniques de l'âme qui, trop répétées, en consument le bonheur. (S. Dubay.)

— Violence extérieure. Explosion de murmures, d'invectives.

— Médec. Apparition brusque et inattendue sur un point quelconque d'une violente inflammation.

EXPOLIATION. s. f. (pr. *èkss-po-li-a-ci-on*). Jard. Action d'ôter les parties mortes d'un végétal.

EXPOLIÉ, ÉE. part. pass. du v. Expolier. S'empl. adjectiv. Branches expoliées.

EXPOLIER. v. a. 1re conj. Couper les parties mortes d'un végétal.

— S'EXPOLIER. v. pron. Être expolié. Végétaux qui s'expolient plus ou moins difficilement.

EXPOLITION. s. f. (pr. *èkss-po-li-ci-on*). Rhét. Figure qui consiste à répéter plusieurs fois la même chose en termes équivalents.

EXPONCE. s. f. Abandon volontaire d'une succession surchargée de redevances.

EXPONENTIEL, ELLE. adj. Algèb. Qui a un exposant variable ou indéterminé. ‖ *Quantités exponentielles*. Puissance dont l'exposant est indéterminé ou variable. ‖ *Calcul exponentiel*. Ensemble des procédés à l'aide desquels on trouve les différentielles et les intégrales des quantités exponentielles. ‖ *Equation exponentielle*. Toute équation dans laquelle il entre des quantités exponentielles. ‖ *Courbes exponentielles*. Dont l'équation est exponentielle.

EXPORTATION. s. f. (pr. *èks-por-ta-ci-on*; du lat. *exportatio*; de *exportare*, porter dehors). Comm. Action d'exporter; vente à l'étranger des produits du sol ou des manufactures. L'exportation des grains, des matières premières, des produits fabriqués. Faire des lois contre l'exportation des matières premières, contre l'exportation des grains. Permettre l'exportation de certaines marchandises. Si l'*exportation* des produits accumulés par le commerce et par l'industrie est une source féconde de richesses, c'est, non pas l'accumulation, mais une heureuse répartition de ces richesses, qui fait la prospérité d'un pays. (Aub. de Vit.)

— Marchandises exportées. Comparer annuellement les exportations avec les importations, l'exportation avec l'importation. Le total des *exportations* de la France avec les Etats européens est de 320,000,000. (Id.)

EXPORTÉ, ÉE. part. pass. du v. Exporter. S'empl. adj. Matières exportées. Produits exportés. Marchandises exportées. La valeur totale des animaux *exportés* hors de France est de 9,080,062 francs. (Dict. du comm.) Le débit français en Angleterre forme à peu près le septième de la masse *exportée* du royaume. (Aub. de Vit.)

EXPORTER. v. a. 1re conj. (du lat. *exportare* ...)

du pays. Exporter les produits du sol ou de l'industrie. Exporter des grains, des tissus, des matières premières, des eaux-de-vie, des étoffes. ‖ S'EXPORTER. v. pron. Être exporté. Il y a une foule de produits qui ne s'exportent point.

EXPOSANT. part. prés. du v. Exposer. Qui expose. Il est invar. Des peintres exposant leurs tableaux.

J'ai voulu, devant vous *exposant* mes remords,
Par un chemin plus lent descendre chez les morts.
(RACINE.)

EXPOSANT. s. m. Industr. Celui qui expose des ouvrages d'art, pour les soumettre au jugement du public. L'exposition de 1801 fut surtout remarquable par l'affluence des *exposants* et la variété des produits exposés. (Dict. de comm.)

— Prat. et adm. Celui ou celle qui expose, dans une requête ou dans une pétition, un fait, des motifs, des prétentions, une situation.

EXPOSANT. s. m. Algèb. Nombre qui désigne le degré d'une puissance ou d'une racine. L'exposant d'une quantité se place vers la droite et un peu au-dessus de cette quantité.

— *Exposant d'une raison*. Nombre exprimant le rapport de deux autres. *Exposant de rang*, etc. Ces expressions autrefois employées dans le calcul, ne sont plus d'usage aujourd'hui.

EXPOSÉ, ÉE. part. pass. du v. Exposer. S'empl. adject. Tableau exposé. Les récompenses accordées aux différentes industries ne contribuent pas moins à la prospérité nationale, en donnant une sorte de sanction officielle à la qualité et à la valeur des produits *exposés*. (Dict. de comm.)

— *Exposé à*. La nature a dû être *exposée* à un grand nombre de fléaux et de vicissitudes. (Volt.) Il faudrait plutôt endurcir les enfants au froid qu'au chaud: le grand froid ne les incommode jamais quand on les y laisse *exposés* de bonne heure. (J.-J. Rouss.) Le palmier au contraire, avec ses feuilles lignées, croît dans les lieux *exposés* aux tempêtes depuis le sommet des montagnes jusque sur le bord des mers. (B. de St-P.)

— *Exposé par*.

Tous les jours les petits amours
Y sont *exposés* par leur mère. (PIR.)

— *Exposé sur*. Elle ne sera plus *exposée* que sur l'échafaud. (J. Jan.) Dès que le Saint-Sacrement est rentré dans l'Eglise, on présente aux missionnaires toutes les choses comestibles qui ont été *exposées* sur son passage. (Chateaub.) Mais Aceste ne voulut nous donner ni un pilote, ni des rameurs de sa nation, de peur qu'ils ne fussent trop *exposés* sur les côtes de la Grèce. (Fén.)

EXPOSÉ. s. m. Récit d'un ou de plusieurs faits et des circonstances qui les accompagnent, explication des motifs qui ont déterminé tel ou tel acte. Un projet de loi que présente un ministre est ordinairement précédé d'un exposé des motifs, etc.

— Compte-rendu, explication, développement. Le poëme de Lucrèce est, à ce qu'on croît, un exposé exact de la doctrine d'Epicure.

— Prat. et admin. Ce qui se déduit d'une requête présentée à un tribunal; ce qui est raconté, représenté dans une pétition.

EXPOSER. v. a. 1re conj. (du lat. *exponere*; de *ex*, dehors, et de *ponere*, poser). Mettre en vue. Exposer des marchandises en vente. Exposer des reliques. Exposer une chose aux regards du public. Exposer un corps mort sur un lit de parade.

— Fig. Votre place vous expose à tous les yeux. Cette dignité expose à la vue de toute la terre. Mon Dieu, j'ai *exposé* à vos regards ma vie entière; et, selon votre promesse, vous avez mis mes larmes sous vos yeux. (La Harpe.) N'attendez pas que j'ouvre ici une scène tragique, et que j'*expose* à vos yeux les tristes images de la religion et de la patrie éplorées. (Fléch.) Leur rang *expose* leurs vices comme leurs personnes aux yeux du public. (Mass.)

— Dans un sens particulier, Mettre à l'exposition des produits de l'industrie ou des arts. Un artiste qui expose un magnifique tableau. ‖ Se prend absol. en ce sens. Un peintre qui expose.

— Faire subir la peine infamante de l'exposition. Exposer un criminel. On ne peut *exposer* les mineurs de dix-huit ans et les septuagénaires. (Chabr.-Cham.)

— Placer, tourner vers. Exposer au midi, au nord. Exposer un bâtiment au soleil levant. Ordinairement, dans les pays chauds, on expose les maisons au nord, et, dans les pays froids, on les expose au levant ou au midi.

— Soumettre à telle ou telle action. Exposer quelque chose au soleil, à la chaleur, au froid, au vent, aux intempéries de l'air. Exposer du linge au soleil pour le faire sécher. Il ne s'agissait plus de fléchir la fortune, mais de me mesurer seul avec elle, en n'*exposant* que ma tête à ses coups. (Barth.) Je ne les *expose* qu'à des épreuves qu'ils peuvent soutenir. (J.-J. Rouss.)

— Mettre, laisser au hasard de quelque danger. Exposer sa vie, sa fortune, pour le salut de son pays. Pour ne les pas *exposer* à quelques maux de la nature, vous êtes l'artisan de ceux qu'elle ne leur a pas donnés. (J.-J. Rouss.) Il lui coûtait moins d'*exposer* sa vie que de dissimuler ses sentiments. (Fléch.)

[illegible] sa propre réputation. (Id.) Il aime mieux *exposer* sa personne à cette infection mortelle que de laisser exposés à l'insulte des infidèles des corps consacrés par le baptême. (Mass.)

— Se dit dans un sens analogue en parlant des choses morales. Exposer son honneur, sa réputation, sa gloire. Exposer sa vertu, son innocence. J'*exposais* votre honneur et le mien. (J.-J. Rouss.) Plus une enfance délaissée à elle-même et à tous les périls de la royauté *expose* cet enfant auguste, plus il doit devenir l'objet de vos soins. (Mass.)

— Mettre au hasard de quelque injure, de quelque désagrément. Exposer quelqu'un à recevoir des reproches. Exposer une personne à la risée du public. Je l'ai prié de ne me point *exposer* à de nouvelles peines. (Volt.) Pensez à quoi vous nous avez *exposés*; si quelqu'un nous eût vus, je n'aurais plus osé me montrer, j'en serais morte de honte. (A. Karr.) Pourquoi risquer de la blâmer injustement, et m'*exposer* à partager votre injustice? (J.-J. Rouss.)

— Faire connaître, expliquer, développer. Exposer ses sentiments, ses intentions, l'objet de sa démarche, de sa visite. Exposer une doctrine, un système, une théorie, un fait. Exposer les motifs d'un projet de loi. Exposer dans une requête les motifs et les raisons que l'on a de demander une chose. Exposer sa commission, son mandat. Exposer l'état d'une affaire. Avec quelle netteté vous *exposez* les raisons de vos adversaires! (Volt.) Ceux qui décrivent les guerres des nations n'*exposent*-ils pas à nos yeux une suite uniforme de scènes meurtrières? (Barth.) Si l'analyse est la méthode qu'on doit suivre dans la recherche de la vérité, elle est aussi la méthode dont on doit se servir pour *exposer* les découvertes qu'on a faites. (Condill.) En toutes choses, il importe de bien *exposer* les usages avant de montrer les abus. (J.-J. Rouss.) J'ai *exposé* avec franchise les difficultés qui peuvent entraver la liberté des républiques espagnoles. (Chateaub.) La Fontaine a *exposé* avec simplicité le but vers lequel doit tendre le fabuliste, et les moyens par lesquels il peut y parvenir. (Arnault.) Les pêcheurs du Groenland, qui ont eu tant d'occasions d'examiner les habitudes de la baleine franche, ont *exposé* la manière dont la baleine mère allaite son baleineau. (Lacepède.)

— S'empl. absol. dans ce sens. Bien approfondir et bien exposer. Je ne connais personne qui approfondisse plus, et qui *expose* mieux. (Volt.)

— *Exposer en proie*. Notre temps, nous le donnons à tout le monde, nous l'*exposons* pour ainsi dire en proie à tout le monde. (Mass.)

— *Exposer au grand jour*. Rendre public. Exposer au grand jour les injustices de quelqu'un.

— *Exposer en vente*. Se dit tant des choses que l'on expose à la vue du public pour être vendues, que de celles dont la vente n'est connue que par des affiches publiques. Exposer des meubles en vente. Exposer des tableaux en vente. Saisir des meubles et les exposer en vente. Exposer une maison en vente.

— *Exposer de la fausse monnaie*. Répandre de la fausse monnaie dans le commerce.

— *Exposer un enfant*. En parlant des anciens peuples, Abandonner un enfant dans un lieu désert et écarté pour s'en défaire; chez les modernes, l'abandonner dans un lieu public pour se dispenser de le nourrir. On l'avait *exposé*, tout petit, au coin d'une rue, où il était près de mourir de faim. (B. de St-P.)

— S'EXPOSER. v. pron. Se mettre en péril. C'est s'exposer que d'agir ainsi. Vous vous êtes exposé fort légèrement. Une hardiesse vaine qui s'*expose* sans fruit. (Fléch.)

— Dans un sens moral. L'innocence s'expose sans le savoir. Il faut empêcher que la vertu ne s'expose au-delà de ses forces.

— *S'exposer à*, suivi d'un nom. S'exposer au danger, à la mort. S'exposer à la colère, à la violence, à la risée de quelqu'un. Qui s'*expose* au péril veut y trouver sa perte. (Corn.) Il vaut mieux s'*exposer* à l'ingratitude que de manquer aux misérables. (La Bruy.) Il aime mieux s'*exposer* à toutes les suites de sa fragilité. (Mass.)

— *S'exposer à*, suivi d'un infinitif. S'exposer à recevoir un affront. S'exposer à offenser Dieu. S'exposer à tuer un homme, à être tué. Je sais que jamais, de propos délibéré, vous ne vous *exposerez* à mal faire. (J.-J. Rouss.) Je ne vois rien de plus digne de pitié qu'un homme qui s'*expose* à perdre la raison et à se rendre l'égal des animaux. (De Juss.) Il me présenta les dangers que j'allais courir, en m'*exposant* à tomber de nouveau entre les mains des Muscogulges. (Chateaub.)

EXPOSITEUR, TRICE. s. Celui ou celle qui distribue de la fausse monnaie. Inusité.

EXPOSITION. s. f. (pr. *èkss-po-zi-ci-on*; du lat. *expositio*, de *exponere*, exposer). Action d'exposer. Procéder à l'exposition d'une chose. On fit dans cette salle l'*exposition* de plusieurs tableaux. (Acad.) On en fit l'*exposition* aux yeux de tout le monde. (Id.)

— Etat d'une chose exposée. L'exposition du Saint-Sacrement. L'exposition d'un corps mort, à la porte d'une maison, sur un lit de parade. L'exposition des marchandises, des étoffes, des meubles.

— Situation, par rapport aux vues et aux divers aspects du soleil. Maison, palais dans [illegible] cette maison n'est pas saine. Exposition au nord, au sud, au couchant, au levant. On peut connaître par les fleurs des plantes l'*exposition* du soleil qui leur convient. (B. de St-P.) La nature a voulu pareillement faire croître le gland dans une multitude d'*expositions*. (Id.)

— Narration, récit. Exposition nette, claire, confuse, fidèle, exacte, simple. Faire nettement l'exposition d'une affaire. Faire une fidèle exposition de toutes ses raisons. Condamner quelqu'un sur sa simple exposition.

— Explication, développement. Il faut, dans l'*exposition*, comme dans la recherche de la vérité, commencer par les idées les plus faciles, et qui viennent immédiatement des sens, et s'élever ensuite par degrés à des idées moins simples ou plus composées. (Condill.) L'Histoire des variations et l'*Exposition* de la doctrine catholique, sont deux chefs-d'œuvre qui passeront à la postérité. (Chateaub.) L'*exposition* de ces découvertes, et de la manière la plus simple dont elles ont pu naître et se succéder, etc. (Laplace.)

— Ensemble des produits des arts et de l'industrie d'un pays, exposés aux regards du public. L'exposition des tableaux. L'exposition des statues. On a souvent contesté l'utilité des *expositions*, et l'on a fait valoir à l'appui de cette opinion l'exemple de l'Angleterre, qui n'avait jamais connu ce genre de stimulant. (Dict. du comm.) L'*exposition* met en rapport le producteur et le consommateur; elle établit entre fabricants une rivalité salutaire. (Id.) ‖ Le lieu où on les expose. Aller à l'exposition. Entrer à l'exposition. Sortir de l'exposition.

— Abandonnement des enfants en bas âge. L'exposition des enfants est contraire aux lois de l'humanité. L'*exposition* et le délaissement d'un enfant au-dessous de sept ans, en un lieu solitaire ou non solitaire, est puni de peines plus ou moins graves, suivant les circonstances et la qualité des coupables. (Chabr.-Cham.)

— Légis. Peine infamante, qui consiste à exposer aux regards du public le condamné attaché à un poteau. Sous le régime de la législation actuelle en France, l'*exposition* est l'accessoire de la peine des travaux forcés à temps ou à perpétuité, et de la réclusion. (Chabr.-Cham.)

— Peint. Manière dont un tableau est placé, relativement au point d'où lui vient le jour et au point d'où il doit être vu.

— Rhétor. Commencement, début d'une œuvre littéraire, dans lequel on expose le sujet que l'on traite. Exposition claire, naturelle, simple. Détailler son exposition avec précision, lucidité. Nous devons de très-belles expositions aux tragiques grecs. Comme le poëte épique annonce lui-même son sujet, cette *exposition* directe ne demande pas beaucoup d'art; elle doit être simple, majestueuse, claire et précise; assez intéressante pour fixer l'attention, mais sans orgueil et sans aucune emphase, en sorte qu'au lieu de promettre de grandes choses, elle en fasse espérer. (Marm.) Dans le poëme dramatique, l'*exposition* est plus difficile, parce qu'elle doit être en action, et que les personnages eux-mêmes, occupés de leurs intérêts et de l'état présent des choses, doivent en instruire les spectateurs sans autre intention apparente que de se dire l'un à l'autre ce qu'ils se diraient s'ils étaient sans témoins. (Id.)

EXPRÈS, ESSE. adj. Qui est énoncé d'une manière précise, formelle, positive. Dire son intention en termes exprès. Dans tout contrat sérieux, il y a nécessairement des conditions expresses. A moins qu'un ordre *exprès* du roi ne vienne. (Mol.)

— Prat. Énoncé ou convenu formellement dans les actes.

EXPRÈS. s. m. (pr. *èks-prè*). Personne envoyée pour porter une lettre, un ordre, un avis. Envoyer un exprès pour informer quelqu'un d'une chose, pour annoncer une nouvelle, etc.

EXPRÈS. adv. A dessein, avec l'intention bien formelle d'amener le résultat produit. Aller exprès dans un lieu pour y rencontrer quelqu'un. S'absenter exprès de chez soi à l'heure où l'on devrait y attendre quelqu'un. L'un perd *exprès* au jeu son présent déguisé. (Corn.) Ce menu était fait *exprès* pour me désoler, et tous mes maux retombèrent sur moi. (Brill.-Sav.)

— Fam. *C'est un fait exprès*. Cela ne pouvait point arriver d'une façon plus malencontreuse.

EXPRESSÉMENT. adv. D'une manière expresse, en termes exprès. Recommander expressément une affaire à quelqu'un. Il y a des choses qui sont expressément défendues par la loi.

EXPRESSIF, IVE. adj. Qui a de l'expression, beaucoup d'expression; qui rend avec énergie une pensée, un sentiment, une inspiration de l'âme, qui exprime bien ce qu'on veut dire ou faire entendre. Un terme, un signe, un geste expressif. Une musique expressive. Une physionomie expressive. Nos grands maîtres sont heureusement parvenus à unir les accents de notre langue à la beauté de leurs chants éminemment *expressifs*, sans rien faire perdre à notre musique théâtrale de ce caractère franc et noble qui distingue notre école. (Lefébure.)

EXPRESSION. s. f. (du lat. *expressio*, de *exprimere*, exprimer). Action par laquelle on exprime le suc des plantes en les pressant, en les comprimant.

— Résultat obtenu par la pression. Suc, jus exprimé.

[illegible] L'obscurité des *expressions* marque nécessairement de l'obscurité dans la pensée. (Le Batt.) La force de l'*expression* est en raison de l'énergie de la pensée, comme la force d'un jet d'eau indique la hauteur du réservoir. (Lévis.)

Selon que notre idée est plus ou moins obscure,
L'*expression* la suit ou moins nette ou plus pure.
(BOILEAU.)

— Manière de s'exprimer, tours de phrase qu'on emploie pour faire entendre ce qu'on veut dire. Expression nette, précise, vague, obscure, fausse, propre, figurée, noble, triviale, élégante, recherchée, simple, naturelle. Une pensée peut être juste, et l'expression incorrecte ou défectueuse. Je ne parle point de ce tour vif et de ces *expressions* animées qu'inspire la force du sentiment. (J.-J. Rouss.) Quand on est bien pénétré d'une idée, quand un esprit juste et plein de chaleur possède bien sa pensée, elle sort de son cerveau tout ornée des *expressions* convenables, comme Minerve sortit tout armée du cerveau de Jupiter. (Volt.)

— Ce qui sert à manifester une pensée, un

sentiment, une passion. Expression du geste, du regard, de la physionomie. Les signes extérieurs de la joie ou de la douleur ont plus ou moins d'expression. Il est étonnant combien les physionomies mal formées des enfants ont déjà d'*expression*, les traits changent d'un instant à l'autre avec une incroyable rapidité. (J.-J. Rouss.) Les yeux noirs ont plus de force d'*expression* et plus de vivacité, mais il y a plus de douceur et peut-être plus de finesse dans les yeux bleus. (Buff.) Il est une *expression* muette qui, par les yeux, fait passer à l'âme le sentiment et la pensée. (Marm.) Les objets portent avec eux leur *expression*. (B. de St-P.) S'étant montré à ces jeux, toute l'assemblée fixa les yeux sur lui, et témoigna par les *expressions* les plus flatteuses la joie qu'inspirait sa présence. (Barth.)

— Mus. Qualité par laquelle le musicien sent vivement et rend avec énergie toutes les idées qu'il doit rendre et tous les sentiments qu'il doit exprimer. L'amateur, en parlant musique et surtout *expression* musicale, peut quelquefois tomber dans le même égarement que Mme de Sévigné, qui mettait, sans y regarder de plus près, la Phèdre de Pradon au-dessus de celle de Racine. (Leféb.)

— Pathol. Sueur qui survient chez les individus affaiblis, et qui n'est pas l'effet de la violence du mouvement excentrique.

— Peint. et sculpt. Juste emploi des signes extérieurs par lesquels se manifestent, dans la figure de l'homme, les affections, les passions, les mouvements de l'âme. Toute composition expressive est en même temps pittoresque ; et, quand elle a toute l'*expression* dont elle est susceptible, elle est suffisamment pittoresque. (Did.) La figure est on ne peut plus naturelle et simple de position et d'*expression*. (Id.)

EXPRIMABLE. adj. des 2 g. Qui peut s'exprimer ou être exprimé. Ne s'emploie guère qu'avec la négation. Cette pensée, ce sentiment n'est pas exprimable.

— Mathém. On dit qu'une quantité n'est pas *exprimable* en nombres, quand elle ne peut être représentée par aucune suite, par aucun assemblage de chiffres.

EXPRIMÉ, ÉE. part. pass. du v. Exprimer. S'empl. adjectiv. Jus exprimé. ‖ Pensées exprimées. Tous ces détails si fidèlement *exprimés*. (Cuvier.) Si les personnages en seconde ligne ne sont pas peints avec assez de mérite dans la pièce de Schiller, les passions du chef des brigands y sont *exprimées* d'une manière admirable. (Mme de Staël.) Et c'est pour cela que je ne pense point que la définition du beau puisse être *exprimée* d'une manière si simple et si brève que l'a fait Diderot. (G. Sand.)

Oh ! ne rejetez pas des vœux mal *exprimés*,
Qu'Hippolyte sans vous n'aurait jamais formés. (Rac.)

— *Exprimé par.* Ces douze mois *exprimés* chacun par des animaux ne sont pas absolument ceux que nous connaissons. (Volt.)

— *Exprimé avec.* Consultez l'ancien tudesque et tous les idiomes du Nord, vous verrez à peine une chose nécessaire et commune *exprimée* avec plus d'une articulation. (Volt.)

EXPRIMER. v. a. 1re conj. (du lat. *exprimere ;* de la particule extractive *ex*, et de *premere*, presser). Tirer le suc d'une chose en la pressant, en la comprimant. Exprimer le suc d'une plante, le jus d'une orange.

— Fig. C'est donc agir prudemment que de ne pas laisser échapper le temps, sans en avoir *exprimé* tout le profit qu'il peut donner. (De Juss.)

— Rendre sensibles la pensée, le sentiment, les passions, par les gestes, les attitudes, les traits de la physionomie, en un mot, par tous les signes extérieurs qui servent à manifester les affections de l'âme. Un poète, un acteur, un musicien, un peintre, un sculpteur, peuvent, par des moyens différents, exprimer la même pensée, les mêmes sentiments, les mêmes passions. Les gestes concourent avec les mouvements du visage à *exprimer* les mouvements de l'âme. (Buff.) Quelquefois le silence *exprime* plus que tous les discours. (Montesq.) Le souris est une marque de bienveillance, d'applaudissement et de satisfaction intérieure ; c'est aussi une façon d'*exprimer* le mépris et la moquerie. (Buff.) Avant que le souvenir entre en partage avec l'espérance, avant que les paroles aient *exprimé* les sentiments, il y a dans les premiers instants je ne sais quel vague. (Mme de Staël.)

la pensée ou le sentiment par le langage articulé, par l'emploi de certains mots et de certains tours de phrase. Trouver les termes les plus propres à bien exprimer une pensée. Le romancier n'a pu *exprimer* les contradictions de son cœur et de sa vie qu'en se peignant sous des figures qui contrastent. (A. Houssaye.) Il faut se placer au point de vue de Napoléon, et alors on arrive à reconnaître qu'il a pu être sincère tout en *exprimant* des sentiments avec lesquels ses actes ne sont pas d'accord. (D. Hinard.)

— Beaux-arts. Donner l'expression, de l'expression ; représenter avec âme et vérité.

— Mus. Rendre sensible par les sons. Le musicien n'éprouve pas de mouvement dans son âme, qu'il ne soit en état de l'*exprimer* par des accents qui font de la musique le langage inné des passions, le miroir fidèle du mouvement de l'âme. (Leféb.)

— S'EXPRIMER. v. pron. S'énoncer bien ou mal. Telle est l'autorité de l'usage dans notre langue, que souvent on est obligé de s'*exprimer* comme le peuple sous peine de s'*exprimer* plus mal que lui. (Marm.) De tous les écrivains, c'est chez les poètes que génie des langues s'*exprime* le plus vivement. (Condill.)

— *S'exprimer avec.* Souvent les matelots, malgré leurs habitudes guerrières, s'*expriment* avec beaucoup de douceur. (Mme de Staël.)

— *S'exprimer sur.* Eugénie frissonna en entendant son père s'*exprimant* ainsi sur la plus sainte des douleurs. (De Balzal.)

— Fig. Donner à connaître. Jamais la vertu n'a parlé un si doux langage ; jamais la profonde sagesse ne s'est *exprimée* avec tant d'énergie et de simplicité. (J.-J. Rouss.)

EXPRIMITIF, IVE. adj. Qui exprime. Inus.

EXPROBRATION. s. f. (pr. *èks-pro-ba-ci-on ;* du lat *exprobratio*, de *exprobrare*, reprocher). Action de reprocher.

EX-PROFESSO. locut. adv. D'une manière spéciale, et avec toute l'étendue, tout le détail, et toute l'attention possibles. Traiter une matière ex-professo. On peut voir les autres dans les ouvrages *ex-professo* sur cette matière. (Rostan.)

EXPROPRIATION. s. f. (pr. *èks-pro-pri-a-ci-on*). Jurispr. Action de déclarer quelqu'un déchu de son droit propriété sur des objets qui lui appartenait. Acte de dépossession des biens d'un débiteur au profit d'un créancier. L'*expropriation* n'est pas un acte volontaire, aussi est-elle toujours considérée comme forcée, suivant le Code civil, qui détermine longuement la nature des biens dont le créancier peut poursuivre l'*expropriation*. (Billot.)

— *Expropriation pour cause d'utilité publique.* Action de déposséder un individu dans l'intérêt public, et moyennant indemnité préalable, de tout ou partie de sa propriété.

EXPROPRIÉ, ÉE. part. pass. du v. Exproprier. S'empl. adjectiv. Propriétaire exproprié.

EXPROPRIER. v. a. 1re conj. (ét. lat., *ex*, dehors ; *proprietas*, propriété). *J'exproprie, nous exproprions. J'expropriais, nous expropriions, vous expropriiez. Que nous expropriions, que vous expropriiez.* Jurispr. Priver, dépouiller, exclure de la propriété.

— *Exproprier un débiteur.* Le dépouiller juridiquement de sa propriété.

EXPULSÉ, ÉE. part. pass. du v. Expulser. S'empl. adjectiv. Homme expulsé. Matières expulsées du corps. Elles le voyaient sur le point de perdre entièrement le fruit de tant de sacrifices et d'être *expulsé* de Jérusalem. (Chateaub.)

EXPULSER. v. a. 1re conj. (du lat. *expulsare*, renvoyer, ou de *expellere*, chasser, mettre dehors). Chasser d'un lieu, d'une ville, d'un pays ; bannir.

— Exclure. Expulser quelqu'un d'un lieu, d'une assemblée, d'une société.

— Jurispr. Déposséder. Expulser quelqu'un de sa maison, de sa terre, c'est-à-dire, le déposséder de sa maison, de sa terre, etc.

— Médec. Pousser au dehors, faire évacuer. Expulser du corps les mauvaises humeurs. Expulser de la vessie un calcul.

— S'EXPULSER. v. pron. Être expulsé.

EXPULSIF, IVE. adj. (du lat. *expulsorius ;* de *expellere*, chasser, mettre dehors). Chir. Qui chasse, qui fait sortir. ‖ *Bandage expulsif.* Bandage qui, en comprimant, chasse le pus, la sérosité, etc.

— subst. Anc. méd. *Un expulsif.* Médicament auquel on supposait la propriété de chasser les humeurs vers la peau.

EXPULSION. s. f. (du lat. *expulsio ;* de *expulsare*, renvoyer). Action d'expulser, de chasser ; effet ou résultat de cette action. Après l'*expulsion* des décemvirs, presque toutes les lois qui avaient fixé les peines furent ôtées. (Montesq.)

— Renvoi, éloignement, exclusion.

— Médec. Action de faire évacuer, de pousser au dehors ; excrétion, évacuation.

— Législ. Action par laquelle on contraint quelqu'un, par les voies judiciaires, à sortir d'un lieu.

EXPULTRICE. adj. f. (du lat. *expultrix*, celle qui chasse). Médec. Qui a la propriété de chasser, d'expulser. ‖ *Force expultrice.* Qui a la vertu d'expulser.

EXPURGADE. s. f. Cult. forest. Coupe qui se fait par éclaircie dans des bois à différents âges, et par laquelle on enlève les bois blancs, les morts-bois, les bois morts ou dépérissants, et les brins superflus, pour donner de l'air au bois dans lequel on l'exécute.

EXPURGATION. s. f. (pr. *èks-pur-ga-ci-on ;* du lat. *expurgatio*, de *expurgare*, excuser, justifier). Excuse, justification.

— Astron. Émersion.

EXPURGATOIRE. adj. des 2 g. (du lat. *expurgare*, purger, rendre correct). Qui sert à indiquer des corrections à faire.

— Chanc. rom. Se dit de la liste, du catalogue des livres qui ne peuvent être publiés ni vendus à Rome, avant d'avoir été purgés, corrigés. Cette liste ou ce catalogue est ce qu'on nomme l'*Index expurgatoire*.

EXPURGÉ, ÉE. part. pass. du v. Expurger. S'empl. adjectiv. Livre expurgé.

EXPURGER. v. a. 1re conj. (du lat. *expurgare*, corriger). On met un *e* après le *g* devant *a*, *o*. *Nous expurgeons. J'expurgeais. Nous expurgeâmes*, etc. Ôter les expressions licencieuses, les images obscènes, les termes grossiers qui peuvent se trouver dans un livre. ‖ S'EXPURGER. v. pron. Etre expurgé.

EXQUIMA ou **QUIMA.** s. m. Mamm. Singe ; espèce de sapajou, variété du coaïta.

EXQUIS, ISE. adj. (pr. *èks-ki ;* du lat. *exquisitus*, part. pass. du v. *exquirere*, rechercher, choisir). Délicat, excellent, parfait dans son espèce. Des mets, des vins exquis. Son goût n'est pas très-pur, mais ses vins sont *exquis*. (Colnet.) Le goût de la chair de la scorpène antennée est *exquis*. (Lacépède.)

Il était tempérant plus qu'il n'eût voulu l'être,
Quand il voyait un mets *exquis*. (La Font.)

Mille bonbons, mille *exquises* douceurs,
Chargeaient toujours les poches de nos sœurs. (Gresset.)

— Se dit des peines et des plaisirs. Les jouissances et les douleurs *exquises* appartiennent aux femmes. (B. de St-P.)

— Qui décèle une extrême délicatesse dans la manière de voir et de sentir ; une justesse parfaite dans l'appréciation des objets d'élégance et de goût. Ils joignaient un goût *exquis* à des connaissances profondes. (Barth.) Où cet homme aurait-il pris le sentiment *exquis* des proportions ? (Diderot.)

— B.-arts. Qui est travaillé d'une manière fine et délicate, qui est parfait dans son genre. Peinture, sculpture, gravure, etc., d'un travail exquis.

— Fig.

Tous les discours sont des sottises,
Partant d'un homme sans éclat ;
Ce seraient paroles *exquises*,
Si c'était un grand qui parlât. (Mol.)

EXQUISEMENT. adv. D'une manière exquise.

EXSANGUE. adj. des 2 g. Privé de sang.

— Fig. Privé de teintes colorées. Le sombre pourpre contraste avec la blancheur *exsangue* de la peau. (Th. Gauth.)

EXSANGUIN, INE. adj. Médec. Syn. inusité de Exsangue.

EXSERT, ERTE. adj. (du lat. *exsertus*). Bot. Découvert.

EXSICCATION. s. f. (pr. *èk-cic-ka-ci-on ;* du lat. *exsiccatio*, de *exsiccare*, sécher). Chim. Dessèchement, action de dessécher.

EXSPUITION. s. f. (pr. *èks-pu-i-ci-on ;* du lat. *exspuere*, cracher). Pathol. Action de cracher, de rejeter les matières accumulées dans le pharynx et le larynx.

EXSTIPULÉ, ÉE. adj. Bot. Qui n'a point de stipule.

EXSTROPHIE. s. f. (du gr. ἐκστρέφω, tourner, renverser). Chim. Déplacement de certains organes, et particulièrement déplacement de la vessie.

EXSUCCATION. s. f. (pr. *èk-suc-ca-ci-on ;* ét. lat., *ex*, hors ; *succus*, suc). Pathol. Ecchymose.

EXSUCCION. s. f. (du lat. *exsugere*, sucer). Médec. Action de sucer.

EXSUDATION. s. f. Médec. Action de suer ; sueur critique.

EXSUDER. v. n. 1re conj. (du lat. *exsudare*, transpirer, suer). Médec. Sortir en forme de sueur. ‖ S'EXSUDER. v. pron. Etre exsudé.

EXTANT, ANTE. adj. (en lat. *stans*, part. prés. de *stare*, être). Prat. Qui est en nature.

EXTASE. s. f. (du gr. ἔκστασις, de ἐξίστημι, renverser, frapper d'étonnement). Ravissement d'esprit, transport de l'âme, avec inaction plus ou moins complète des sens extérieurs et des mouvements volontaires. Les femmes très-irritables et d'un tempérament nerveux sont plus particulièrement sujettes à l'*extase*. (Fossat.)

— Se dit surtout des élans religieux, des transports mystiques. Je vous ai souvent entendu blâmer les *extases* des ascétiques. (J.-J. Rouss.) Zimmermann cite plusieurs exemples d'*extases* mystiques ; le plus remarquable est celui de Ste Thérèse, qui jouissait d'une véritable volupté pendant son *extase*. (Fossati.)

— Fig. Extrême volupté de l'âme, vif sentiment d'admiration qui absorbe tous les autres sentiments et suspend, jusqu'à un certain point, l'exercice des facultés de l'esprit. Tandis que je parcourais avec *extase* ces lieux si peu connus et si dignes de l'Être. (J.-J. Rouss.)

— Fig. *Être ravi en extase.* Être transporté en présence d'un chef-d'œuvre, d'une merveille. ‖ *Contempler avec extase.* Admirer avec ardeur. ‖ *Être plongé dans une délicieuse extase.* Être livré tout entier à des pensées qui vous font oublier les impressions du monde extérieur.

— Pathol. Affection nerveuse dans laquelle le malade, livré tout entier à une pensée dominante, reste étranger à ce qui l'entoure, insensible à toute espèce de stimulants. S'il fallait assigner à l'*extase* une place dans le cadre nosologique, on devrait la ranger dans la classe des aliénations mentales. (Bérard.) Le traitement de l'*extase* est purement moral. (Id.)

EXTASIÉ, ÉE. part. pass. du v. Extasier. S'empl. adjectiv. Artiste extasié. Tout le monde y courait et en revenait *extasié* d'admiration. (B. de St-P.)

EXTASIER. v. a. 1re conj. *J'extasie, nous extasions. J'extasiais, nous extasiions, vous extasiiez. Que j'extasie, que nous extasiions, que vous extasiiez*, etc. Ravir, transporter en extase.

— v. n. Éprouver une vive admiration.

Un flatteur aussitôt cherche à se récrier :
Chaque vers qu'il entend le fait *extasier*. (Boileau.)

— S'EXTASIER. v. pron. Être extasié, être ravi en extase. Laissons le gazetier s'*extasier* sur la charité du pasteur. (Grimm.)

Et quel observateur de la belle nature
S'*extasie* en voyant des fleurs en confiture. (Berchoux.)

EXTATIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἐξ, hors ; στάσις, état). Qui tient à l'extase, qui est causé par l'extase. Les individus qui se livrent à la méditation mystique et religieuse sont jetés quelquefois dans une sorte de rêverie voluptueuse *extatique* qui se renouvelle ensuite plus ou moins souvent sans l'intervention d'aucune cause manifeste. (Fossat.)

— S'empl. subst. Un extatique. L'*extatique* a concentré toute son attention sur les objets imaginaires qui sont dans son esprit. (Fossat.)

EXTEMPORANÉ, ÉE. adj. (du lat. *extemporaneus*, improvisé). Médec. Qui se fait ou s'exécute sur-le-champ. Epithète que l'on donne aux préparations pharmaceutiques que les médecins prescrivent au moment où le malade doit les prendre. Un looch, une tisane, une potion, un lavement, sont des médicaments *extemporanés*. (Cadet.)

EXTEMPORANÉITÉ. s. f. Syn. de Soudaineté.

EXTEMPORANÉMENT. adv. D'une façon extemporanée. Les préparations éthérées et en général toutes celles qui contiennent des substances très-volatiles, ou que le temps peut altérer, doivent être faites *extemporanément*. (Cadet.)

EXTENDEUR. adj. m. Qui a la faculté d'étendre. Inus.

EXTENSEUR. adj. m. (du lat. *extendere*, étendre). Qui est destiné à produire un mouvement d'extension.

— Anat. Qui sert à étendre. Muscles extenseurs des doigts, des bras, des jambes.

— S'empl. subst. L'extenseur. On distingue l'*extenseur* commun des doigts, l'*extenseur* propre du petit doigt, le court *extenseur* du pouce, le long *extenseur* du même doigt, l'*extenseur* propre de l'indicateur, et aux extrémités inférieures, l'*extenseur* propre du gros orteil, et le long *extenseur* commun des orteils.

EXTENSIBILITÉ. s. f. (du lat. *extendere*, étendre, élargir). Qualité de ce qui peut s'étendre ou être étendu ; propriété en vertu de laquelle un corps peut occuper un plus grand espace. L'extensibilité des corps organiques, des métaux, des tissus animaux, etc. Il faut admettre deux espèces d'*extensibilité :* l'une inhérente au tissu que nous appelons organique ou passive ; l'autre qu'on peut appeler *extensibilité* active ou vitale, mais qui, liée à l'état de vie, cesse entièrement après la mort. (Rouss.) C'est sur le phénomène de l'*extensibilité* des corps qu'ont roulé la plupart des questions assez oiseuses qui ont, à diverses époques, occupé les physiciens sur cette proposition, savoir : si la matière était ou non divisible à l'infini. (Humbert.) Diverses épreuves offrent à peu près la limite de subdivision, ou plutôt le degré d'*extensibilité* des métaux auxquels on peut arriver par des procédés mécaniques. (Id.)

— Fig. Se dit de la propriété qu'ont les mots d'une langue de se prêter à diverses acceptions. L'extensibilité des mots de la langue grecque est fort remarquable.

EXTENSIBLE. adj. des 2 g. (du lat. *extensivus*, susceptible de s'étendre). Phys. Qui peut s'étendre ou être étendu.

EXTENSIF, IVE. adj. (du lat. *extensivus*) Qui exprime, qui marque ou produit l'extension. Ce mot est pris dans un sens extensif. Signification extensive.

EXTENSION. s. f. (du lat. *extensio*, formé de *ex*, hors de ; *tendere*, tendre). Action d'étendre, en parlant des corps qui peuvent s'allonger ou s'épandre.

— Etendue qu'un corps embrasse ou peut embrasser. Extension en longueur. Extension en largeur. L'extension d'une plaque de métal.

— Allongement. L'extension d'un métal. L'extension d'un fil de fer. Un fil d'or passé [illegible] digieuse.

— Expansion, dilatation, augmentation de volume. L'extension d'un métal, par l'action du calorique, a lieu dans les trois dimensions longueur, largeur et profondeur

— Mouvement par lequel un corps s'allonge. L'extension des muscles. C'est par le mouvement d'extension ainsi que par celui de contraction que les muscles deviennent les principaux agents des mouvements du corps. C'est aussi par des mouvements d'extension et de contraction que la plupart des animaux de la classe des vers et quelques reptiles ont le mouvement progressif.

— Augmentation, accroissement. Extension de pouvoir, d'autorité, de privilége, de commerce. Le commerce de la mer Rouge acquerrait plus d'*extension*. (Rayn.)

— Législ. et prat. Explication dans un autre sens plus étendu. Extension d'un article de loi, d'une clause écrite ou verbale, etc.

— Gramm., idéol. Etendue qu'on donne à la signification d'un mot, d'une locution, d'une phrase, soit en passant du sens propre au sens figuré; soit, par exemple, en désignant une impression de la vue par un terme qui sert déjà à désigner une impression de l'ouïe. Tel est le mot *eclat*. On dit : L'*eclat* de la lumière, l'*éclat* de la voix.

— Chir. Opération chirurgicale qui consiste à tirer en sens opposé un membre luxé ou fracturé, pour ramener les surfaces articulaires à leur situation naturelle ; traction que l'on opère sur la partie inférieure du membre luxé ou fracturé.

— Vétér. Maladie au tendon fléchisseur du pied du cheval, laquelle résulte de l'effort de l'os de la couronne sur le tendon ou sur les ligaments.

EXTÉNUATION. s. f. (pr. *èks-té-nu-a-ci-on;* du lat. *extenuatio ;* de *ex*, et de *tenuis*, mince). Pathol. Amaigrissement, atrophie; diminution graduée de force, d'embonpoint; consomption occasionnée par une déperdition considérable ou un défaut de réparation des fluides animaux, d'où résultent la maigreur et l'anéantissement des forces. Le mot *exténuation* est plus populaire que médical. (Vaidy.)

— Prat. Action de diminuer à dessein la gravité d'un crime, d'une faute, etc., par la manière dont on l'expose, par le choix des termes dont on se sert, etc. V. ATTÉNUATION.

— Rhétor. Le contraire de l'hyperbole.

EXTÉNUÉ, ÉE. part. pass. du v. Exténuer. S'empl. adjectiv. Homme exténué. Une armée *extenuée* de lassitude et de faim. (Volt.) Ces malheureux paysans *exténués* de jeûnes. (J.-J. Rouss.) La mendiante en pleurs qui marche *exténuée*. (V. Hugo.) Il fallut donc que l'infortuné montrât son visage pâle et ses yeux *exténués* de pleurs à la foule curieuse des indifférents. (Villen. Bargemont.)

— *Avoir le corps exténué, le visage exténué*, c'est-à-dire amaigri, décharné.

EXTÉNUER. v. a. 1re conj. (du lat. *extenuare*). *J'exténue, nous exténuons. J'exténuais, nous exténuïons, vous extenuïez. Que j'exténue, que nous exténuïons, que vous exténuïez*, etc. Affaiblir, ôter la vigueur, détruire les forces, amaigrir. Je sais que l'intempérance excite les passions ; elle *extenue* aussi le corps à la longue ; les macérations, les jeûnes produisent souvent le même effet par une cause opposée. (J.-J. Rouss.)

— Fig. Diminuer la gravité d'une faute, d'un fait quelconque. Vous voyez que je ne prétends pas *exténuer* ma faute. (J.-J. Rouss.)

— Prat. Affaiblir la criminalité d'un fait, d'une action, par la manière dont on l'énonce ou dont on l'expose. V. ATTÉNUER.

— S'EXTÉNUER. v. pron. Epuiser ses forces, son tempérament, par le travail, la fatigue, les excès. S'exténuer de fatigue. Tel *s'exténue* volontairement dans de rigoureuses abstinences, lorsqu'un autre périt foudroyé par l'abus des délices. (Virey.)

EXTÉRIEUR, EURE. adj. (du lat. *exterior*.) Qui est au dehors. Cour extérieure. Charpente extérieure. La face extérieure d'un bâtiment. Les ornements extérieurs d'un palais.

— Fig. La nature est le trône *extérieur* de la magnificence divine. (Buff.)

— Qui est visible, apparent ; qui se produit au dehors. Il y avait entre eux des distinctions *extérieures* qui empêchaient qu'on ne prît la femme du patricien pour celle du magistrat, et le roturier ou le simple valet, pour le gentilhomme. (La Bruy.) L'homme rend par un signe *extérieur* ce qui se passe au-dedans de lui, il communique la pensée par la parole. (Buff.) Les harmonies aquatiques *extérieures* des animaux sont en rapport avec les six océans. (B. de St-Pierre.)

— Qui a lieu, qui est produit, qui arrive au dehors. Etre distrait, troublé, dans un appartement, par un bruit, par un tumulte extérieur.

— Qui concerne les pays étrangers, qui a rapport à l'étranger. Commerce extérieur Relations extérieures.

— Anat. Nom donné aux parties qui sont en dehors ; c'est en ce sens qu'on dit les parties extérieures du corps, la face extérieure du pariétal, etc.

— *A l'extérieur*. Express. adv. Au dehors, en apparence. Tout est tranquille à l'extérieur. L'esprit des unes n'est guère plus cultivé que celui des autres, et l'usage du monde fait la seule différence à l'*extérieur*. (Mme de Staël.)

... des bourgeons qui contiennent des fleurons, des gaînes enduites de glu à l'*extérieur*, comme ceux des marronniers d'Inde. (B. de St-P.)

EXTÉRIEUR. s. m. Ce qui est au dehors. En parlant des choses, on dit, l'extérieur d'une maison, d'un édifice, etc. Tel édifice, dont l'*extérieur* est négligé, renferme dans son sein un trésor précieux. (Barth.)

— Par extension, en parlant des personnes. Dehors, maintien, apparence, air, manières. Avoir un extérieur prévenant, agréable, distingué. Il étonnait les barbares par la simplicité de son *extérieur*, et par l'élévation de ses sentiments. (Barth.) C'est un grand malheur d'être abandonné à soi-même dans un âge où l'on a besoin de former son *extérieur* et son âme. (Volt.) Tout marque dans l'homme, même à l'*extérieur*, sa supériorité sur tous les êtres vivants. (Id.)

— *L'extérieur des choses*. Nous nous sommes si fort accoutumés à ne voir les choses que par l'*extérieur*, que nous ne pouvons plus reconnaître combien cet *extérieur* influe sur nos jugements, même les plus graves et les plus réfléchis. (Buff.) La poitrine de l'homme est à l'*extérieur* conformée différemment de celle des autres animaux. (Id.)

— En parlant des pays étrangers. Les nouvelles de l'extérieur sont calmes, rassurantes, etc. Nos relations avec l'extérieur sont avantageuses.

— Syn. comp. DEHORS. EXTÉRIEUR. APPARENCE. Le *dehors* d'une chose est ce qui tient à cette chose même et se trouve en dehors ; l'*extérieur* est ce qui se trouve en dehors, mais sans tenir essentiellement à la chose elle-même ; l'*apparence*, au sens propre, est l'effet sensible du *dehors* d'une chose, ou plutôt, l'aspect sous lequel le *dehors* de cette chose se présente à la vue.

EXTÉRIEUREMENT. adv. Au dehors, à l'extérieur. Il ne suffit pas à une philosophie de murmurer *extérieurement* une formule d'idéalisme, pour appartenir vraiment au royaume de l'esprit. (E. Quinet.)

EXTÉRIORITÉ. s. f. (rad. lat., *exterior*, qui est au dehors). Dogm. Etat, qualité de ce qui est extérieur ; superficie.

EXTERMINATEUR, TRICE. adj. (en lat. *exterminator*). Qui détruit, qui extermine. Conquérant exterminateur. Peste exterminatrice. La masse inébranlable du globe résiste à la puissance *exterminatrice* du temps. (Virey.)

— Poét. et fig. Se dit des choses. Glaive exterminateur.

— Fig. *L'ange exterminateur*. Fais marcher devant toi l'ange *exterminateur*. (Volt.)

> Ainsi le glaive fidèle
> De l'ange *exterminateur*,
> Plongea dans l'ombre éternelle
> Un peuple profanateur. (J.-J. Rouss.)

— substantiv. Celui qui extermine. Hercule, l'exterminateur des monstres et des brigands.

> Ce toit reçut le grand Alcide,
> Des monstres, des brigands, noble *exterminateur*.
> (Delille.)

— Fig. Il y a des princes qui passent dans l'histoire pour avoir été les *exterminateurs* du vice et de l'impiété. (Nicolle.)

EXTERMINATIF, IVE. adj. (rad. *exterminer*). Qui extermine.

EXTERMINATION. s. f. (rad. *exterminer*). Destruction totale, ruine absolue, anéantissement. L'extermination d'un peuple.

— *Guerre d'extermination*. Guerre qui a pour objet la destruction entière de l'un des deux peuples, de l'un des deux partis. Rome et Carthage se firent une guerre d'extermination.

— Fig. Dans la bataille, ces moines ont su prononcer la parole de haine et d'*extermination;* ils ont senti ce qu'il y a de saint dans le combat, et voilà pourquoi je les honore. (Edg. Quinet.)

EXTERMINÉ, ÉE. part. pass. du v. Exterminer. S'empl. adjectiv. Race exterminée. Rats, insectes, serpents, tout est *exterminé*. (Del.) Car ceux qui font le mal seront *exterminés*, et ceux qui attendent le Seigneur posséderont son héritage. (La Harpe.) Avant 1592, la population primitive d'une grande partie du Nouveau-Monde est *exterminée* par les blancs. (Roger de Beauvoir.) Il se mit au rang de ces criminels et s'offrit d'être *exterminé* avec eux du livre de la vie. (Lem. de Sacy.)

EXTERMINER. v. a. 1re conj. (en lat. *exterminare*, fait de *ex*, hors de ; et *terminus*, limite, fin). Détruire, ruiner de fond en comble, anéantir totalement. Exterminer une armée. Exterminer des brigands, des malfaiteurs.

— Fig. et par extens. Eteindre, extirper, abolir. Exterminer l'hérésie, le vice, l'impiété.

— *Exterminer de*. Faire disparaître de. Du milieu de mon peuple *exterminez* les crimes. (Rac.)

> *Exterminez*, grand Dieu ! de la terre où nous sommes,
> Quiconque avec plaisir répand le sang des hommes.
> (Voltaire.)

— S'EXTERMINER. v. récipr. S'entre-détruire. C'est apprendre aux hommes à *s'exterminer* les uns les autres. (Mass.)

EXTERNAT. s. m. (pr. *èks-ter-na ;* rad. *externe*). Ecole, institution où l'on ne reçoit que des élèves externes.

EXTERNE. adj. des 2 g. (du lat. *externus*). Qui est ou qui vient du dehors. Cause externe. Quand je me livre aux tentations, j'agis selon l'impulsion des objets *externes*. (J.-J. Rouss.)

— Anat. Se dit des parties d'un organe qui sont dirigées vers l'extérieur. La face externe du bras. Le bord externe du scapulum. L'extrémité externe de la clavicule. C'est l'opposé d'Interne.

— Géom. *Angle externe*. Angle qui, dans une figure polygonale, a le sommet en dedans et l'ouverture en dehors. On forme des angles externes en prolongeant dans un même sens tous les côtés d'un polygone à angles saillants.

— Se dit des élèves qui ne demeurent point dans le collége, dans l'institution, mais qui s'y rendent pour les classes, pour les leçons, etc. Des élèves externes. || S'empl. substantiv. Un externe. Des externes. Une classe d'externes. Ne recevoir que des externes.

— Pathol. S'emploie aussi comme s. f. pl. pour désigner les maladies de la surface du corps, celles qui exigent des moyens externes ou des opérations chirurgicales.

EXTERRITORIALITÉ. s. f. Dr. des gens. Droit qu'ont les représentants des puissances étrangères de vivre dans le pays où ils sont accrédités sous le régime des lois de la nation qu'ils représentent. Les ambassadeurs jouissent dans les pays où ils résident du droit *d'exterritorialité*, c'est-à-dire, qu'ils ne sont point soumis aux lois de leur résidence, mais à celles du pays qu'ils représentent. (C.) Le principe de l'*exterritorialité* est la sauvegarde des intérêts internationaux. (Bress.)

EXTINCTEUR. s. m. (du lat. *extinctor*, celui qui éteint). Destructeur.

> Moi qui, de mon aîné réprimant les ardeurs,
> Forçant au célibat même jusqu'à mes sœurs,
> Dans l'histoire voulais, pour distinguer ma place,
> Y mériter le nom d'*extincteur* de ma race. (Dorat.)

EXTINCTIF, IVE. (ét., V. EXTINCTION). Qui éteint.

EXTINCTION. s. f. (pr. *èks-tink-ci-on ;* en lat. *extinctio*, anéantissement). Action d'éteindre ; résultat de cette action. L'extinction d'un embrasement.

— L'anéantissement, la fin d'une race, etc. L'extinction d'une famille, d'une maison. L'extinction d'une ligne directe ou collatérale.

— Fig. Destruction totale, abolition. Extinction du vice, de l'erreur, de l'hérésie, de l'impiété. Ils virent mille fois tout l'univers conjurer leur ruine et l'*extinction* entière de leur culte. (Mass.) La colère, dans les vieillards, est le seul vice de la jeunesse qui se ranime par l'*extinction* des autres. (Duclos.)

— Prescription, abolition. Extinction du crime. Extinction des abus.

— Cessation, amortissement, remboursement. Extinction d'une rente, d'une charge foncière, d'une dette, etc.

— Pathol. *Extinction de voix*. Aphonie incomplète dans laquelle la voix n'est pas entièrement supprimée, mais dans laquelle les sons produits sont très-faibles.

— Pharm. *Extinction du mercure*. Trituration du mercure avec des corps gras jusqu'à la disparition des globules métalliques.

— Prat. *A l'extinction des feux, des bougies*. Formule employée pour faire entendre que, dans certaines ventes, on est admis à enchérir jusqu'à ce que plusieurs petites bougies, successivement allumées, se soient entièrement éteintes. V. ENCHÈRES.

— Techn. *Extinction de la chaux*. Opération qui consiste à verser peu à peu de l'eau sur la chaux vive, d'où il arrive qu'elle s'échauffe, se fendille, produit une fumée épaisse, et se réduit en hydrate de chaux blanc et pulvérulent.

— *Jusqu'à extinction*. loc. adv. Jusqu'à l'excès de lassitude, jusqu'à l'épuisement des forces. Disputer jusqu'à extinction. || On dit aussi dans le même sens, mais famil., *Jusqu'à extinction de chaleur naturelle*.

EXTIRPATEUR. s. m. (en lat. *extirpator*). Celui qui extirpe. Extirpateur des vices, des hérésies.

— Agric. Instrument aratoire qui sert à arracher, à extirper d'un champ les mauvaises herbes, les racines des plantes précédemment récoltées, etc. || *Extirpateur anglais*. Grand râteau à dents de fer, porté sur un châssis à trois roues, mené par un ou deux chevaux, et manœuvré facilement par un seul homme.

EXTIRPATION. s. f. (pr. *èks-tir-pa-ci-on;* en lat. *extirpatio*). Action d'extirper, de déraciner. L'extirpation des racines, des mauvaises herbes.

— Fig. Abolition, anéantissement. Extirpation des vices, des abus, des hérésies.

— Chir. Opération par laquelle on enlève une tumeur quelconque en conservant toute ou la plus grande partie de la peau qui la recouvre. Extirpation d'une loupe, d'une glande, d'un squirre. Si la tumeur est enkystée, il faut éviter l'ouverture du kyste, qui rendrait l'*extirpation* plus difficile, si elle venait à avoir lieu. (Petit.)

EXTIRPÉ, ÉE. part. pass. du v. Extirper. S'empl. adjectiv. Racine extirpée.

EXTIRPER. v. a. 1re conj. (en lat. *exstirpare ;* de *ex*, privatif, et de *stirps*, souche, racine). Déraciner, arracher avec la racine, détruire. Se dit au propre de l'action d'arracher les mauvaises herbes avec leurs racines. Extirper des herbes, des racines.

— Fig. Exterminer, détruire totalement. Extirper une race. Alors sans paraître inhumains, nous pourrons *extirper* leur race. (J.-J.

— Fig. Abolir, anéantir. Extirper le vice, l'erreur, l'hérésie, l'impiété. Extirper les abus, la tyrannie, l'usure.

— Chir. Pratiquer l'extirpation. Dans le cas où la tumeur qu'on doit *extirper* est très-volumineuse, quoique la peau qui la recouvre soit saine, on ne doit en conserver que ce qu'on juge nécessaire pour recouvrir la surface de la plaie. (Petit.)

— S'EXTIRPER. v. pron. Être extirpé. Des herbes qui ne peuvent s'extirper facilement.

— Syn. comp. EXTIRPER. DÉRACINER. *Extirper*, c'est enlever avec force un corps qui adhère fortement ; *déraciner*, c'est détacher les racines ou les liens qui retiennent un corps quelconque ; celui-ci restant à la même place.

EXTISPICE. s. m. (en lat. *extispex ;* de *exta*, entrailles et de *inspicere*, considerer). Myth. Ministre chargé d'examiner les entrailles des victimes, devin.

EXTISPICINE. s. f. (ét., V. EXTISPICE). Myth. Inspection des entrailles des victimes, dans le but de connaître l'avenir.

EXTISPISCIUM. s. m. Myth. Instrument dont se servaient les extispices pour fouiller dans les entrailles des victimes.

EXTORQUÉ, ÉE. part. pass. du v. Extorquer. S'empl. adjectiv. Argent extorqué.

EXTORQUER. v. a. 1re conj. (du lat. *extorquere ;* de *ex*, partic. extract., et de *torquere*, tordre). Tirer, saisir, obtenir par force, par violence, par menace, par importunité. Extorquer une signature, un consentement, une somme d'argent.

> Des présents, qu'à l'abri de la magistrature
> Le mari quelquefois des plaideurs *extorquait*. (Boil.)

EXTORQUEUR, EUSE. s. Celui, celle qui extorque. Un extorqueur d'argent. Fam.

EXTORSION. s. f. (du lat. *extorsio ;* de *extorquere*, extorquer). Action d'extorquer ; exaction violente, concussion.

— Jurispr. Crime qui consiste à arracher par force, par violence ou contrainte, la signature ou la remise d'un écrit, d'un acte ou d'un titre, d'une pièce quelconque, contenant obligation, disposition ou décharge. D'après l'article 400 du Code pénal, quiconque aura pratiqué l'*extorsion* sera puni des peines des travaux forcés. (Bousq.)

EXTORSIONNAIRE. s. m. Qui commet l'extorsion.

EXTORSIONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Extorsionner. S'empl. adjectiv. Contribuable extorsionné.

EXTORSIONNER. v. a. 1re conj. Commettre des extorsions.

— S'EXTORSIONNER. v. pron. Être extorsionné.

EXTRA. s. m. (mot latin qui signifie *hors de*). Qui sort de la règle || Fam. *Faire de l'extra, un extra*. Dépasser un peu les bornes ordinaires. Se dit surtout en parlant des repas. C'était ma fête, et nous avons fait un extra, un peu d'extra. Faire des extra.

— Art culin. *Plat d'extra, vin d'extra*. Qui ne fait point partie de l'ordinaire.

EXTRA-AXILLAIRE. adj. f. Bot. Qui naît à côté de l'aisselle des feuilles. Fleurs, pédoncules extra-axillaires.

EXTRAC ou **ESTRAC.** adj. m. Manég. Étroit, mince de corps. Cheval extrac ou estrac.

EXTRACTEUR. adj. m. Qui est propre à retirer, à extraire.

— S'empl. subst. Un extracteur. Celui qui extrait.

EXTRACTIF, IVE. adj. Chim. Qui a la vertu d'extraire. Par l'évaporation lente de l'eau, on obtient la matière *extractive*, solide et transparente ; mais si l'évaporation est rapide, la matière est opaque. (Cad.-Gass.)

— *Sucs extractifs*. Principes tirés des végétaux.

— Gramm. Qui marque extraction. Particule extractive.

EXTRACTIF. s. m. (rad. lat. *extractum*, tiré de). Chim. Principe particulier qui, selon quelques chimistes, est au nombre des principes immédiats des substances végétales, mais qui, jusqu'à présent, n'a pu être isolé. L'*extractif* existe dans les parties colorées, solides, vertes ou brunes des végétaux, soit qu'on prenne le tronc, les tiges, les écorces, les feuilles ou les fruits ligneux.

EXTRACTION. s. f. (pr. *èks-trak-ci-on;* du lat. *extractus*, part. pass. de *extrahere*, tirer de). Action d'extraire, en serrant fortement. L'extraction d'un clou enfoncé dans un mur d'une dent fixée dans son alvéole ; d'un métal dans une mine, etc.

— Naissance, origine, famille, condition. Homme de noble, de basse extraction.

> Mais le superbe habit dont elle est décorée
> Ne peut faire oublier sa vile *extraction*. (Regnard.)

— Arith. et alg. Opération qui a pour objet de déterminer la racine d'une puissance connue.

— Chim. Opération qui a pour objet la séparation d'une substance simple ou composée, d'un corps dont elle fait partie. Toute décomposition chimique n'est à la rigueur qu'une série d'*extractions* successives, des composés auxquels ils sont unis, des corps réputés indécomposables ou élémentaires. (Bill.)

— Chir. Opération chirurgicale, qui consiste à retirer de quelque partie du corps, soit avec la main, soit avec des instruments convenables, les corps étrangers qui s'y sont introduits accidentellement, comme une balle dans une plaie, ou qui s'y sont développés spontanément, comme un calcul urinaire dans la vessie, comme un polype dans les fosses nasales.

— Minér. Ensemble d'opérations pour retirer du sein de la terre les divers métaux.

EXTRACTO-RÉSINE. s. f. Chim. Produit végétal, qui participe de la résine et de l'extractif.

EXTRACTO-RÉSINEUX. adj. Chim. Qui tient de la nature de l'extractif et de la résine, mais où l'extractif domine. L'aloès succotrin, la scammonée, l'euphorbe, la myrrhe, sont des *extracto-résineux*. (Cad.-Gass.)

EXTRACTO-SUCRÉ. s. m. Produit végétal formé par un mélange naturel de sucre et de matière extractive. Le mot *extracto-sucré* ne peut guère s'appliquer qu'à la mélasse. (Cad.-Gass.)

EXTRADÉ, ÉE. part. pass. du v. Extrader. S'empl. adjectiv. Criminel extradé.

EXTRADER. v. a. 1re conj. (ét. lat., *extra*, dehors, et *tradere*, livrer). Remettre un prisonnier, un criminel à son gouvernement.

— S'EXTRADER. v. pron. Être extradé.

EXTRADITION. s. f. (pr. *èks-tra-di-ci-on*; ét. lat., *extra*, hors; *traditio*, de *tradere*, livrer). Dr. intern. Action de livrer, de remettre un prisonnier, un prévenu, au gouvernement auquel il appartient de le faire juger ou de le punir, s'il y a lieu. Dans tous les temps l'*extradition* a été admise; on en trouve une foule d'exemples dans l'histoire. (Bousq.) Le gouvernement seul a qualité pour demander l'*extradition*, et pour statuer sur les demandes d'*extradition* formées par les gouvernements étrangers. (Id.)

EXTRADOS. s. m. Archit. Surface convexe et extérieure d'une voûte, présentant les queues des voussoirs. L'*extrados* se détache sur le nu des constructions supérieures, en forme d'archivolte, lorsque les voussoirs sont en parement. (Boutard.)

EXTRADOSSÉE. adj. f. Archit. Se dit d'une voûte dont l'extrados n'est pas brut, mais où les queues des voussoirs sont coupées également.

EXTRA-EUROPÉEN, ENNE. adj. Didact. Qui est situé hors de l'Europe. Qui se rapporte aux pays situés hors d'Europe. Géographie extra-européenne.

EXTRAFOLIAIRE. adj. des 2 g. Bot. Qui est sous la feuille.

EXTRAIRE. v. a. 4e conj. défect. (en lat. *extrahere*, de la prépos. *ex*, de, hors, et de *trahere*, tirer). Ce verbe n'a pas de passé défini à l'indic., ni d'imparfait au subjonct. *J'extrais, tu extrais, il extrait, nous extrayons, vous extrayez, ils extrayent* ou *extraient. J'extrayais. J'ai extrait. J'extrairai. J'extrairais. Extrais, extrayons, extrayez. Que j'extraye* ou *extraie. Que j'eusse extrait. Extrayant. Extrait, extraite.* Tirer une chose du lieu où elle se trouve. Extraire des pierres d'une carrière.

— Prendre, copier dans un ouvrage d'esprit, dans un livre, un morceau, un passage, etc. Extraire un passage d'une histoire. Extraire un beau morceau d'un poème. Pline le Naturaliste ne lisait aucun écrit sans en extraire ce qui l'avait frappé.

— *Extraire un livre, un procès*, etc. Faire des extraits d'un livre, d'un procès, c'est-à-dire en prendre la substance, le sommaire, etc.

— Arith. et alg. *Extraire une racine d'un degré quelconque, d'une quantité numérique ou algébrique.* Trouver, déterminer la racine de cette quantité. || *Extraire les entiers contenus dans un nombre fractionnaire.* Il serait mieux de dire : Séparer la partie entière de la fraction, etc.

— Comm. Dépouiller un journal ou quelque autre livre à l'usage de quelque marchand pour voir ce qui leur est dû par chaque particulier, et les sommes qu'ils ont reçues à compte. Extraire le journal.

— Chim. Séparer d'un mixte, d'un composé ou d'un sur-composé, un de leurs principes constituants, en appliquant à ces corps un menstrue convenable. Extraire de l'or, de l'argent de la mine. Extraire l'oxygène du peroxyde de manganèse, l'hydrogène des substances grasses.

— Chirurg. Retirer du corps, à l'aide de quelque instrument ou de l'application de la main, quelque matière étrangère qui s'y est formée ou introduite contre l'ordre de la nature. Extraire la pierre, le calcul. Extraire une épine du pied, de la main.

— Prat. *Extraire un prisonnier de sa prison.* Tirer un prisonnier de sa prison, soit pour le conduire dans une autre, soit pour le faire comparaître devant un tribunal.

— S'EXTRAIRE. v. pron. Être extrait. Les racines d'un degré élevé ne peuvent s'extraire facilement par la méthode ordinaire.

EXTRAIT, AITE. part. pass. du v. Extraire. S'empl. adjectiv. Morceau extrait d'un auteur. Pensée extraite d'un ouvrage. Substance extraite d'un corps composé.

EXTRAIT. s. m. (du lat. *extractum*; de *extrahere*, extraire). Chose tirée d'une autre; produit de l'extraction.

— Littér. Morceau tiré d'un ouvrage de littérature ou de science. Extraits précieux, ju- [illegible] traits bien choisis simplifie prodigieusement la formation d'une bibliothèque. (Ourry.) || Exposition abrégée, épitome d'un plus grand ouvrage. Un extrait est plus court qu'un abrégé. Extrait d'un ouvrage historique, d'un drame, d'un roman. || Analyse d'un livre de littérature ou de science. L'extrait d'un roman, d'un drame, d'un poème, d'une correspondance, d'un traité d'histoire, de philosophie, etc. Rien n'est plus facile que de faire un *extrait* avec malice et mauvaise foi, et de rendre ridicule par la citation de quelques passages isolés une composition recommandable. (Ourry.) Un *extrait* raisonné et consciencieux n'est point chose facile ni une œuvre sans mérite. (Id.)

— Jurispr. Expédition contenant seulement les dispositions principales de la substance d'un acte quelconque. Extrait de mariage. Extrait mortuaire. Extrait d'un procès. Extrait d'un jugement. Il est une foule de circonstances dans lesquelles la loi prescrit l'affiche ou la production d'extraits. || On entend aussi par ce mot la copie authentique d'un acte quelconque. || *Extrait d'inscription hypothécaire.* Copie délivrée par un conservateur des hypothèques d'une inscription prise sur les registres. L'ensemble de ces copies ou extraits forme un état d'inscription.

— Pharm. et chim. Nom que les anciens chimistes donnaient au produit de l'évaporation ménagée d'un suc végétal quelconque. Aujourd'hui, Produit mou ou sec de l'évaporation d'un liquide obtenu, soit par la simple expression des végétaux, soit en traitant des substances végétales ou animales par l'eau ou par l'alcool. || *Extrait de mars.* V. TEINTURE DE MARS TARTARISÉE. || *Extrait de saturne.* Sous-acétate de plomb liquide évaporé en consistance de sirop. || *Extraits gélatineux.* Extraits qui sont spécialement formés de gélatine. || *Extraits gommeux.* Extraits spécialement composés de gomme ou de mucilage, et solubles dans l'eau. || *Extraits résineux.* Spécialement composés de résine. || *Extraits savonneux* ou *extraits savonneux salins.* Extraits contenant plusieurs sels et une substance résineuse fortement unis aux autres matières solubles de l'extrait. || *Extrait panchymagogue.* Médicament drastique composé de coloquinte mondée, de séné mondé, de racine d'ellébore noir, d'agaric, de scammonée en poudre, d'extrait d'aloès et de poudre diarrhodon.

— Comm. Projet de compte qu'un négociant envoie à son correspondant, ou qu'un commissionnaire envoie à son commettant. || Nom qu'on donne aussi au grand livre ou livre de raison. || Ce qui est tiré d'un livre ou d'un registre d'un marchand.

— Droit féod. Droit qui était accordé à certains seigneurs de venir au partage des biens d'un bâtard décédé intestat et sans enfants.

— Loter. Numéro unique sur lequel on place une mise. Extrait simple ou déterminé.

— Au loto. Simple numéro.

— Fig. La cour est, pour ainsi dire, l'*extrait* de tout le royaume. (St-Evrem.) Un pygmée, un *extrait* d'homme comme vous. (Regn.)

EXTRAJUDICIAIRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *extra*, hors; *judicium*, jugement). Prat. Fait hors jugement, en dehors de l'instance, qui se trouve hors des formes de la procédure, et ne tient pas nécessairement au procès actuel. Actes extrajudiciaires. Sommations extrajudiciaires.

EXTRAJUDICIAIREMENT. adv. Hors des formes judiciaires, hors du jugement.

EXTRA-JUDICIEL, ELLE. adj. Synonyme d'Extrajudiciaire. V. EXTRAJUDICIAIRE.

EXTRA-MUROS ou **EXTRAMUROS.** loc. adv. (pr. *èks-tra-mu-ross*). Hors des murs d'une ville. Être logé extra-muros.

EXTRAORDINAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *extraordinarius*; de *extra*, hors, et *ordo*, ordre). Qui n'est point selon l'ordre commun; selon l'usage ordinaire. Séance, audience, événement, action extraordinaire. Par voie extraordinaire. Il n'y a rien d'extraordinaire à cela. Les événements les plus *extraordinaires* dans la nature, et qui arrivent le plus rarement, arrivent cependant aussi nécessairement que les choses ordinaires. (Buff.) Ces temps étaient destinés à des sentiments et à des actions *extraordinaires*. (Volt.) On cherche des moyens *extraordinaires*, quand on aurait dû n'en chercher que de simples. (Condill.) Lors des empoisonnements et des sorcelleries de la Voisin, une de ses complices demanda à M. de Louvois de lui accorder la vie, promettant à cette condition qu'elle dirait des choses *extraordinaires*. (Sévig.) Il est aussi ordinaire de voir changer les goûts qu'il est *extraordinaire* de voir changer les inclinations. (La Rochef.)

— Singulier, rare, peu commun. Un courage, une adresse, une habileté, des talents extraordinaires. Génie, homme extraordinaire dans son genre. Mémoire, vertu, candeur, avarice, beauté, laideur extraordinaire. Il mit la main à l'œuvre avec cette intelligence sûre et rapide, avec cette activité *extraordinaire* qui avaient signalé sa manière d'agir à la guerre. (Thiers.) Qui jamais a entendu une parole plus sincère, plus religieuse, plus chrétienne, plus *extraordinaire*, que celle de cet exilé, au milieu d'un reste de son peuple, comme le prophète sous les saules? (E. Quinet.)

— En mauvaise part. Original, ridicule, choquant, bizarre, extravagant. Conduite, démarches, propos extraordinaires. Homme ex- [illegible] res. Coiffure, habit extraordinaire. D'Aurio avait une tournure si *extraordinaire*, qu'on ne pouvait s'empêcher de rire en le regardant. (F. F.)

— *Dépense extraordinaire.* Dépense qui excède celle qu'on fait habituellement; excédant de la dépense prévue qu'on s'était proposé de faire. Faire des dépenses extraordinaires. Dépenses extraordinaires qui figurent dans le budget.

— *Conseiller d'État en service extraordinaire.* Conseiller qui ne remplit point de fonctions dans le conseil d'État.

— *Ambassadeur extraordinaire, envoyé extraordinaire.* Celui qu'on envoie soit pour traiter ou pour négocier une affaire importante, soit pour assister à une cérémonie, soit pour faire des compliments de félicitation, de condoléance, etc.

— *Courrier extraordinaire.* Courrier dépêché pour une occasion particulière. || On dit aussi subst. Un extraordinaire. Dépêcher un extraordinaire.

— Anc. jurisp. *Procédure extraordinaire.* Procédure criminelle, par opposition à la procédure civile. || *Juger à l'extraordinaire.* Juger au criminel. || *Question extraordinaire.* La torture la plus rude qu'on pût infliger à un accusé pour lui arracher des aveux. Question ordinaire et extraordinaire. || *Crime extraordinaire.* Crime qui n'était point prévu par les lois et qui entraînait une peine entièrement abandonnée à l'arbitraire du juge. || *Juge extraordinaire.* Juge qui prononçait en vertu d'une commission extraordinaire.

— Ant. rom. *Cohorte extraordinaire.* Celle qui n'était comprise dans aucune légion, ou qui combattait séparément.

— Compt. adm. *Fonds extraordinaires.* Fonds destinés à combler les dépenses imprévues.

— S'empl. subst. pour Une chose extraordinaire. C'est un extraordinaire. C'est pour lui un extraordinaire que de boire du vin. Il donne tant par repas et quand il y a un *extraordinaire*, il le paye. (Acad.) Dans les grandes entreprises, il faut distinguer l'*extraordinaire* de l'impossible. (Id.)

— Adm. budg. Ce qui excède la dépense ordinaire. L'extraordinaire de la guerre, de la marine, etc., s'élève, cette année, à plusieurs millions. Le commis, le trésorier de l'extraordinaire.

EXTRAORDINAIREMENT. adv. D'une manière extraordinaire. Présentement c'est tout le contraire : on presse *extraordinairement* les interrogations. (Mme de Sév.) On lui donna la question ordinaire, extraordinaire, et si *extraordinairement* extraordinaire, qu'elle fut sur le point d'expirer sans qu'on pût parvenir à lui arracher le moindre mot. (Id.)

— D'une manière bizarre, ridicule, choquante. Etre coiffé bien extraordinairement. Être extraordinairement affublé.

— Extrêmement. Extraordinairement puissant. Extraordinairement riche. Dépenser extraordinairement.

EXTRAPASSÉ, ÉE. adj. V. STRAPASSÉ.

EXTRA-SÉCULAIRE. adj. des 2 g. Qui a vécu plus d'un siècle. Homme extra-séculaire. Peu usité. On dit *centenaire*. V. ce mot.

— Qui a vécu hors d'un siècle donné. || Qui a rapport à un temps éloigné. Mœurs, habitudes extra-séculaires.

EXTRAVAGAMMENT. adv. D'une manière extravagante. Se conduire extravagamment. Penser, parler, agir extravagamment.

EXTRAVAGANCE. s. f. (ét., V. EXTRAVAGUER). État de l'âme qui extravague. Extravagance continuelle.

— Action d'extravagant, bizarrerie; impertinence, sottise, discours hors de bon sens, chose dite ou faite mal à propos. Dire, faire des extravagances. La poésie doit parler le langage des dieux, sans s'égarer et sans dire des *extravagances*. (St-Evrem.)

Nous sommes et riches et grands,
Mais c'est en fait d'*extravagances*. (VOLT.)

EXTRAVAGANT, ANTE. adj. (ét., V. EXTRAVAGUER). Qui a l'habitude d'extravaguer. Homme extravagant. Femme extravagante. Génie extravagant. Tête extravagante.

Parbleu! s'il faut parler de gens *extravagants*
Je viens d'en essuyer un des plus fatigants. (MOL.)

Crois-tu que d'une fille humble, honnête, charmante,
L'hymen n'ait jamais fait de femme *extravagante*?
(BOILEAU.)

— Qui est bizarre, fantasque, hors de bon sens, mal à propos. Discours extravagant. Paroles extravagantes. Langage extravagant. Je voulus savoir le fond de cette *extravagante* scène. (J.-J. Rouss.) Combien de fois j'ai sauvé les dangers d'un tête-à-tête par une saillie *extravagante!* (Id.) Il rend compte des lois les plus *extravagantes*, avec la simplicité de la candeur. (Volt.)

Mais ne va pas lâcher quelques traits de folie :
D'*extravagants* discours ne prennent point les gens.
(DESTOUCHES.)

— subst. Personne extravagante. Un extravagant. Une extravagante. Il faut un assez grand amas d'impertinences pour faire un *extravagant*. (Mme Scud.)

Monsieur vaut-il le soin qu'on se mette en courroux?
C'est un *extravagant*, il est tout fait pour vous.
(REGNARD.)

— Anc. droit canon. *Extravagantes.* Nom donné à toutes les compilations des décrétales faites depuis le décret du moine Gratien. || Dernière partie du droit canonique tel qu'on l'enseignait anciennement dans les écoles.

EXTRAVAGUANT. part. prés. du v. Extravaguer. Qui extravague. Il est invar. Des personnes extravaguant sans cesse.

EXTRAVAGUÉ. part. pass. du v. Extravaguer. Il est invariable et ne s'emploie qu'avec l'auxiliaire *avoir*. Ils ont extravagué. Elles ont extravagué.

EXTRAVAGUER. v. n. 1re conj. (du lat. *extravagare*, formé de *extra*, au dehors; *vagare*, errer). Penser et dire des choses où il n'y a ni sens, ni raison. C'est un homme qui extravague. La fièvre le fait extravaguer. Pour charmer une folle il faut *extravaguer*. (Dufresny.)

— Agir sans suite, sans raison, d'une manière contraire au bon sens. C'est *extravaguer*, que de chercher l'évidence partout. (Condill.)

EXTRAVASATION ou **EXTRAVASION.** s. f. (pr. *èks-tra-va-za-ci-on*; du lat. *extravasatio*, de *extra*, hors de; *vas*, vaisseau). Pathol. Action par laquelle le sang, la lymphe, le chyle, la bile ou toute autre humeur, abandonnent, à la suite de l'impression d'une cause extérieure, les vaisseaux ou canaux destinés par la nature à les renfermer et se répandent soit au dehors, soit dans le tissu cellulaire, les cavités splanchniques ou le parenchyme des organes.

— Bot. Epanchement au dehors de la sève ou du suc propre, quelquefois dans l'intérieur même des plantes. La résine, la gomme, la manne découlent des plantes par extravasation. L'extravasation de la sève.

— Fig. Digression. Hommes assez heureux pour pouvoir influer sur les opérations du gouvernement, ne perdez pas dans des *extravasations* puériles votre temps et votre enthousiasme. (Linguet.)

EXTRAVASÉ, ÉE. part. pass. du v. Extravaser. S'empl. adjectiv. Sang extravasé. Bile extravasée. Chyle extravasé. Sève extravasée. A l'ouverture des cadavres, on trouvait du sang *extravasé* dans la poitrine, et des traces d'inflammation dans les poumons. (Renauld.)

EXTRAVASER. v. a. 1re conj. Faire subir l'extravasation à. Les causes qui extravasent le sang, la lymphe, le chyle. Peu usité à l'actif. || S'EXTRAVASER. v. pron. S'épancher hors des vaisseaux naturels. Le sang, le chyle, la bile, la lymphe, s'extravasent quelquefois. La sève d'un arbre qui s'extravase.

— Fig. Pendant vingt ans on n'a vu que la France *s'extravasant* dans son voisinage, etc. (De Pradt.)

— Avec ellipse du pronom. La cause qui fait extravaser le sang. Faire extravaser la sève d'une plante.

EXTRAVASION. s. f. V. EXTRAVASATION.

EXTRAVERSION. s. f. Chim. Action de rendre manifeste ce qu'il y a de salin, d'acide dans un corps mixte. C'est l'opposé de *concentration.*

EXTRÊME. adj. des 2 g. (du lat. *extremus*, dernier). Qui est tout au bout, le dernier. En ce sens ne se dit que des choses. L'extrême limite. L'extrême frontière.

— *Remèdes extrêmes.* Remèdes énergiques, hasardeux, qu'on administre après avoir employé tous les autres sans succès.

— *Parti, moyen extrême.* Parti violent, hasardeux, que l'on prend après avoir essayé de tous les autres.

— Qui est porté, poussé, arrivé au dernier point, au plus haut degré, en parlant surtout des choses morales et abstraites. Plaisir, bonheur, joie, douleur, bonté, méchanceté extrême. Blancheur, noirceur, chaleur, froid extrême. Je vois avec chagrin l'*extrême* négligence avec laquelle beaucoup de livres nouveaux sont imprimés. (Volt.) Je m'arrête à vous conjurer d'avoir un soin *extrême* de votre santé. (Sévig.) Il est plus ordinaire de voir un amour *extrême* qu'une parfaite amitié. (La Bruy.) En certains moments vous lui trouvez un ressort d'une *extrême* activité. (J.-J. Rouss.) Nous convînmes des difficultés *extrêmes* et peut-être insurmontables de ce projet. (D'Alemb.) Quelle raison a-t-on de croire que la séparation de l'âme et du corps ne puisse se faire sans une douleur *extrême?* (Buff.) Les résultats sublimes auxquels cette découverte l'a conduit sont bien propres à la consoler du rang qu'elle assigne à la terre, en lui montrant sa propre grandeur dans l'*extrême* petitesse de la base qui lui a servi pour mesurer les cieux. (Laplace.) L'Egypte est un pays sain, où les blessures guérissent avec une *extrême* rapidité. (Thiers.)

— Qui pousse les choses au dernier point, excessif. Se dit des personnes. Un homme extrême en toutes choses.

EXTRÊME. s. m. Ce qui est excessif dans une chose. L'extrême en tout est un défaut.

— L'opposé, le contraire. Les extrêmes se touchent. Le froid et le chaud sont les deux extrêmes. Passer d'un extrême à l'autre. Les *extrêmes* sont également difficiles à supporter aux hommes dont le bonheur consiste dans la médiocrité et la vertu. (B. de St-P.)

— *A l'extrême.* loc. adv. En dehors de toutes les bornes raisonnables. Pousser les choses à [illegible]

— Arithm. Le premier et le dernier terme d'une proportion arithmétique ou géométrique, ayant entre eux les termes moyens. Dans toute proportion géométrique, le produit des extrêmes est égal à celui des moyens. Dans toute proportion, la somme des extrêmes est égale à la somme des moyens. On calcule un extrême en faisant le produit des moyens, et divisant ce produit par l'extrême connu.

EXTRÊMEMENT. adv. Excessivement. Extrêmement beau. Extrêmement laid. Extrêmement heureux. Extrêmement riche. Marcher, courir extrêmement vite. Il est vrai que cette dureté lui coûte *extrêmement* et qu'il lui est rare de l'exercer. (J.-J. Rouss.) Aussi est-elle *extrêmement* cassante. (Cuvier.) Le vent demeurant toujours *extrêmement* favorable, nous arrivâmes à une lieue de Torno. (Regn.) La scorpène double filament a les yeux *extrêmement* petits. (Lacépède.)

EXTRÊME-ONCTION. s. f. (pr. *onk-ci-on;* du lat. *extrema unctio*, dernière onction). Prat. relig. Nom donné par l'Église catholique à un sacrement institué pour le soulagement spirituel et corporel des malades, et que le prêtre administre en faisant des onctions d'huile bénite, accompagnées de prières pour en exprimer le but et la fin. Recevoir l'extrême-onction. Administrer l'extrême-onction. Qui oserait nier que Jésus-Christ ait institué et prescrit l'*extrême-onction*, puisqu'un apôtre nous enseigne que, de son temps, ce sacrement était en usage dans l'Église? (Fresse-Mont.)

EXTREMIS (IN). Locution adverbiale tirée du latin et adoptée en jurisprudence pour signifier Dans les derniers moments de la vie de quelqu'un atteint d'une maladie dont il doit décéder. Disposition de dernière volonté faite in extremis. Mariage in extremis.

EXTRÉMITÉ. s. f. (ét., V. EXTRÊME). Les points extrêmes ou limites de toute surface considérée dans son ensemble, ou du moins dans une certaine partie de son ensemble. L'extrémité d'un champ, d'une prairie. Les extrémités du monde, d'une province. Quant à leurs mœurs, je crois qu'il faut plutôt juger d'une puissante nation par ceux qui sont à la tête, que par la populace des *extrémités* d'une province. (Volt.) Quelques-unes de ces lancettes sont dentelées à leur *extrémité* comme des scies. (B. de St-P.)

— Dernier point, degré extrême d'une chose fâcheuse et qui semble exclure toute ressource, toute chance de salut. Il ne faut pas attendre à l'extrémité. La ville souffrit toutes les *extrémités* de la faim. (Volt.) La terreur les précipita dans toutes les *extrémités* qu'ils craignaient. (Id.) En ces *extrémités*, quel conseil dois-je prendre? (Corn.)

— *Pousser, réduire quelqu'un aux extrémités.* Le pousser au point qu'il ne sait plus que faire, que dire. M. le chancelier avait bonne intention de pousser M. Fouquet aux *extrémités*, et de l'embarrasser, mais il n'en est pas venu à bout. (Mme de Sév.)

— *A l'extrémité.* Dans l'état le plus malheureux, dans un état désespéré, sur le point de périr, de finir, de succomber. Être malade à l'extrémité. On n'est point entré aujourd'hui en la chambre, à cause de la maladie de la reine, qui a été à l'*extrémité*. (Mme de Sév.) Rome entière fit dire à ce puissant roi qui venait de la réduire à l'*extrémité*. (Boss.)

— Fig. Excès, le plus haut degré auquel peuvent être poussées les choses morales. Les passions violentes jettent toujours l'âme dans les *extrémités* opposées. (B. de St-P.) Vous verrez dans une seule vie toutes les *extrémités* des choses humaines, la félicité sans bornes, aussi bien que les misères. (Boss.) Je tremble que cet intrépide amour de la vertu, qui lui fait mépriser l'opinion publique, ne le porte à l'autre *extrémité*, et ne lui fasse braver encore les lois sacrées de la décence et de l'honnêteté. (J.-J. Rouss.) Il fallait que Corneille marchât entre ces deux *extrémités*, et qu'il suppléât, par la fécondité de son génie, à l'aridité de la matière. (Volt.)

— Fig. dans un sens plus restreint, Emportement, excès de violence. Se porter à la dernière extrémité contre quelqu'un. Le succès aigrit leurs persécuteurs et les porte aux *extrémités* les plus sanguinaires. (Boss.)

— Anat. Nom que quelques personnes donnent aux bras et aux jambes, en les distinguant en extrémités supérieures, thoraciques ou pectorales, et en inférieures, pelviennes ou abdominales. Il est plus convenable d'appeler ces parties les membres.

— Manég. Partie inférieure des quatre jambes d'un cheval. Un cheval dont les crins, la queue et les extrémités sont noirs.

— Peint. et sculpt. Les pieds et les mains d'une figure. Les extrémités sont susceptibles de grâces qui leur sont particulières.

— *A l'extrémité de.* Torno est situé à l'*extrémité* du golfe Bothnique, au quarante-deuxième degré vingt-sept minutes de longitude. (Regnard.) En plaçant la perspective du tombeau à l'*extrémité* de la carrière de l'homme, il ne cherchera jamais à l'accourcir. (Virey.)

EXTRINSÈQUE. adj. des 2 g. (en lat. *extrinsecus*, pour *secus alternam partem*). Qui vient du dehors, qui n'appartient point en propre à une chose.

— *Valeur extrinsèque.* Valeur fictive que la loi donne aux monnaies au delà du poids et de la valeur réelle ou intrinseque.

— Anat. Nom donné à des muscles qui environnent certains organes et les attachent aux parties voisines, afin de les distinguer d'autres muscles qui entrent dans la composition intime de ces mêmes organes, et que l'on nomme *intrinsèques*.

— Pathol. *Maladies extrinsèques.* Maladies externes.

EXTRINSÈQUEMENT. adv. Dogm. D'une manière extrinsèque.

EXTROVERSE. s. f. Bot. Étamine tournée vers la face extérieure de la fleur.

EXTROVERSION. s. f. (en lat. *extroversio*, de *extrà*, en dehors, et de *versus*, renversement). Pathol. Renversement en dehors. V. EXSTROPHIE.

EXTUMESCENCE. s. f. (du lat. *extumescentia;* de *ex*, et de *tumescere*, se gonfler). Pathol. Enflure, tuméfaction. Il y a *extumescence* de la langue lorsque, par une cause quelconque, cet organe a acquis un volume très-considérable. (Renauld.)

EXUBÉRANCE. s. f. (du lat. *exuberantia*, surabondance, fait d'*ex*, et de *ubertas*, fertilité). Surabondance, superfluité. L'exubérance de sève, de végétation.

— Fig. Exubérance de pensée, de style, de mots, d'images, d'idées. L'*exubérance* de Piron et son feu roulant me fatiguent et m'éblouissent. (J. J. Rouss.) L'*exubérance* est très-commune chez les jeunes auteurs, qui prennent souvent pour richesse de style une grande profusion de fleurs de rhétorique. (Humb.)

EXUBÉRANT, ANTE. adj. Surabondant, superflu, redondant. Santé exubérante.

EXUBÈRE. adj. (du lat. *exuber;* de *ex*, hors, et *ubera*, mamelles). Hyg. Se dit d'un enfant qu'on a sevré. Enfant exubère.

EXUDATION. s. f. V. EXSUDATION, seule orthographe admissible.

EXUDER. v. n. V. EXSUDER.

EXULCÉRATIF, IVE. adj. Médec. Qui forme des ulcères.

EXULCÉRATION. s. f. (pr. *ék-zul-cé-ra-ci-on;* du lat. *exulceratio*). Pathol. Ulcération commençante, légère et superficielle, dans laquelle la surface cutanée n'est en quelque sorte qu'effleurée dans une plus ou moins grande étendue. L'exulcération de la face.

EXULCÉRÉ, ÉE. part. pass. du v. Exulcérer. S'empl. adj. Corps exulcéré.

EXULCÉRER. v. a. 1re conj. (rad. *ulcère*). L'*é* se change en *è* devant une syllabe muette. *J'exulcère, tu exulcères, il exulcère*, etc. Causer des ulcères.

— Fig. Blesser l'amour-propre, piquer fortement. Les diatribes sont moins faites pour *exulcérer*, qu'une épigramme fine et mordante. (Volt.)

EXULTATION. s. f. (pr. *ék-zul-ta-ci-on*). Se dit dans le langage mystique d'un transport de joie, d'une vive allégresse intérieure.

EXULTER. v. n. 1re conj. Sauter, tressaillir de joie. Est usité seulement dans le langage mystique.

EXUTHÉNISME. s. m. (du gr. ἐξουθενίζω, je déprécie). Rhét. Figure qui sert à rabaisser ce dont il s'agit.

EXUTOIRE. s. m. Méd. Ulcère artificiel, dont on entretient la suppuration, et qu'on a formé en employant les caustiques ou l'instrument tranchant. Un *exutoire* est comme un organe sécréteur que l'on ajoute à ceux qui composent la machine animale. (Barbier.)

— Fig. Il avait une assez belle fortune, qui s'était écoulée par les *exutoires* obligés qui environnent tout homme qui est riche, jeune et beau garçon. (Brill.-Sav.)

EX-VOTO. s. m. (express. lat., *par un vœu*). Offrande promise par un vœu à quelque saint; le tableau placé dans une église pour acquitter ce vœu. On ne les voyait plus la croix haute par les chemins, promenant les images à châsses d'argent, les statues, les *ex-voto* au son des cloches et des acclamations de tout un peuple avide de se suspendre à leur parole. (Roger de Beauv.)

— Iron. et fam. *C'est un ex-voto.* C'est un mauvais tableau. La dénomination d'*ex-voto* est passée ironiquement dans le langage de l'art pour qualifier un mauvais tableau, quand d'ailleurs le sujet et la composition ont quelque rapport aux scènes que représentent ordinairement les véritables *ex-voto*. (Boutard.)

EYALET. Hist. et géogr. Nom des gouvernements de la Turquie, appelés aussi pachaliks. Chaque eyalet est divisé en sandjaks ou départements.

EYLAÏDE. adj. des 2 g. Entom. Qui a rapport à l'eylaïs. ‖ EYLAÏDES. s. f. pl. Famille de monomérosomes.

EYLAÏS. s. m. Entom. Genre d'acarides comprenant deux espèces, dont une est ordinairement d'un rouge très-vif, coloré en vert sur toute la partie du dos, et qui paraît être le type.

EYLAU. Géogr. Petite ville de la Prusse orientale, à 40 kil. N. E. de Kœnigsberg. Célèbre par la bataille gagnée par Napoléon sur l'armée russo-prussienne, le 8 fév. 1807.

EYPREPIE. s. f. (du gr. εὐπρέπεια, beauté). Entom. Genre de lépidoptères nocturnes.

EYRA. s. m. Mamm. Animal du Paraguay, du genre des chats.

EYSENHARDTIE. s. f. (d'*Eysenhardt*). Bot. Genre de papilionacées-golégées établi pour un arbre du Mexique dont les fleurs sont en grappes terminales, solitaires, blanches.

EYSTATE. s. m. Bot. Arbre de la Cochinchine.

EZAN. s. m. Relat. Proclamation de la prière en Turquie.

ÉZÉCHIEL (en hébreu *force de Dieu*). Le troisième des quatre grands prophètes du peuple juif. Pendant sa jeunesse, Ézéchiel fut emmené captif à Babylone. Dieu se servit de son ministère pour consoler ses compatriotes et leur annoncer la fin prochaine de la captivité, leur retour dans la patrie, le rétablissement de la ville sainte et du temple, et la venue du Messie. Le temps de la mort d'Ézéchiel est inconnu.

ÉZÉCHIÉLISTE. s. m. Hist. relig. Nom des sectateurs de Jacques Brothers, qui, vers la fin du XVIIIe siècle en Angleterre, se donna comme un prophète envoyé de Dieu pour ramener les Juifs dans Jérusalem.

EZOUR-VÉDA. s. m. Polygr. Commentaire du Véda.

EZTEBI. s. m. Min. Jaspe vert d'Amérique à points couleur de sang.

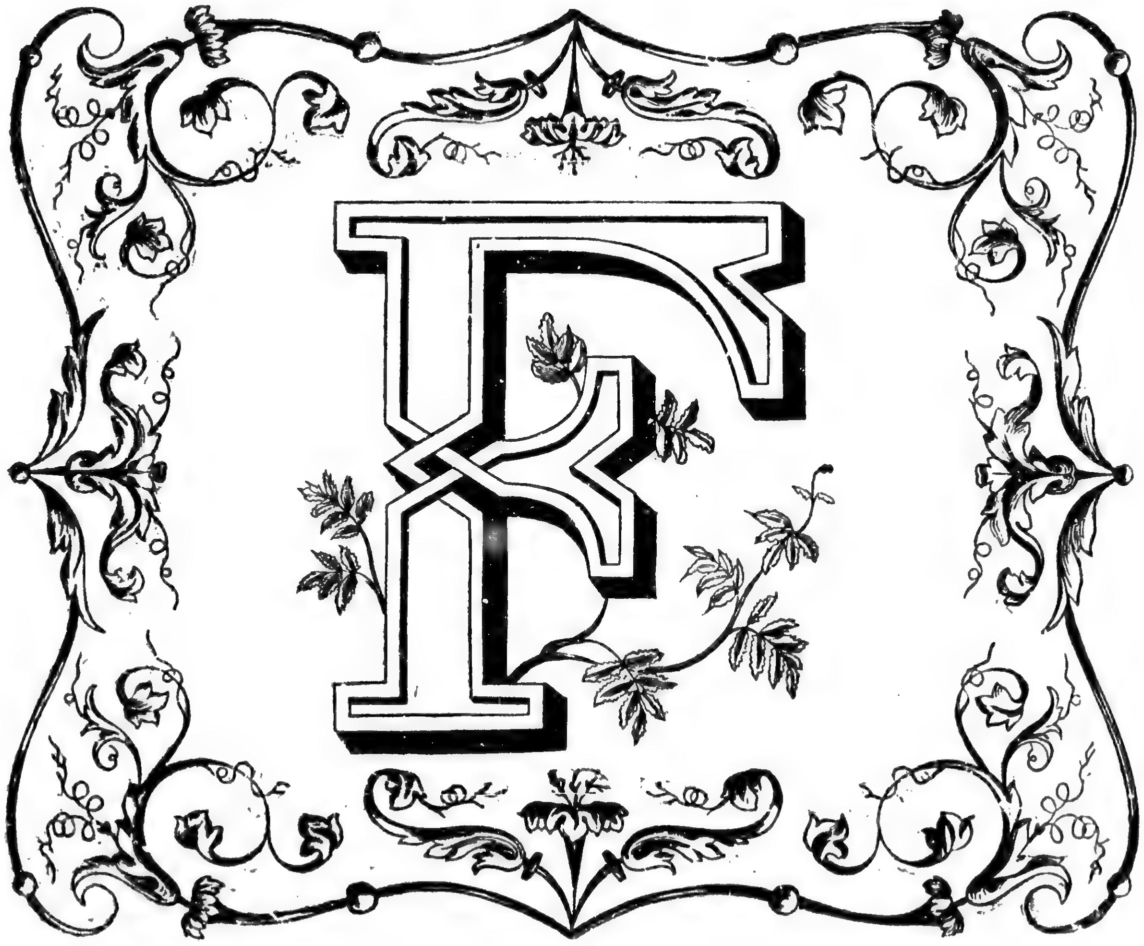

F s. m. et f. La quatrième des consonnes et la sixième lettre de notre alphabet, comme de la plupart des alphabets européens. Cette lettre est du masculin si l'on prononce *fe*, selon la nouvelle épellation ; elle est du féminin, au contraire, si l'on prononce *effe*, suivant l'ancienne ; mais ce dernier son n'en rend pas exactement la valeur et nuit à l'exacte épellation ; en effet, on prononce *feu, folie, finesse* et non pas *effeu, effolie, effinesse*. Un F. Un grand F. Un petit F. Un F majuscule.

— Le son que fait entendre cette lettre, qui doit se prononcer *fe*, est sans contredit le son le plus tranchant que l'homme puisse proférer : c'est le bruit que fait entendre tout ce qui fend l'air avec vitesse. Les verbes *fendre* et *fuir* sont ainsi des mots expressifs, qui peignent ce qu'ils signifient. Telle est, en effet, la nature de cette articulation *fe*, qu'elle est propre à peindre tout ce qui se meut, tout ce qui passe avec célérité, tout ce qui est prompt, vif et rapide. Point de mot surtout que la lettre *f* rende plus énergique en ce genre que celui de *faux*. On peut dire qu'elle en exprime tout à la fois le tranchant, le coup et la vitesse. L'i- [illegible] à figurer cette espèce de son ; et c'est visiblement ce que représente la forme de l'F. En effet, on ne peut disconvenir que la ligne verticale de l'F ne représente bien le manche de la *faux*, celle du milieu la poignée, et celle d'en haut la lame ou le tranchant. Cette esquisse, quoique réduite en caractère alphabétique, est donc aussi fidèle qu'on peut le désirer.

S'il exista jamais une image fidèle
D'une faux à faucher, cette image est un *F*. (Boiss.)

— *F* est l'articulation forte du *v*, et a pour identique la double lettre *ph*, qui, n'ayant point d'autre valeur, pourrait sans inconvénient disparaître de l'alphabet, si elle ne rappelait l'étymologie des mots dérivés du grec. *Filosofie* se prononce comme *philosophie*, mais il paraîtrait étrange. Rien n'empêche au contraire d'écrire *Alfonse* au lieu de *Alphonse*, ce nom n'étant pas d'origine grecque. Le double signe *ph* n'est autre chose que le φ de la langue grecque ; il se prononçait avec aspiration. Les Éoliens, peuple d'une contrée située sur les côtes de l'Asie, ne faisaient point usage du φ. Grands amateurs de l'euphonie, ils préféraient le son du *fe* sans aspiration ; mais comme l'alphabet grec n'avait point de caractère pour désigner ce son simple, ils en inventèrent un, qu'ils composèrent de deux *gamma* superposés l'un sur l'autre. Ce caractère, qui reçut le nom de *digamma*, à cause de son origine, est précisément le *F* que nous ont transmis les Latins.

— Dans la plupart des langues *f* et *v* se confondent et quelquefois se substituent l'un à l'autre pour cause d'euphonie. Dans quelques-unes de nos provinces, on prononce *f* comme *v*, et dans d'autres *v* comme *f*. Le latin *ovum* est devenu l'*œuf* français, et de même *boves* se dit en français *bœufs*. De *salvus* nous avons fait *sauf*.

— La lettre *f* se fait toujours sentir, soit au commencement, soit au milieu des mots. *Fable, carafe, girafe, forêt, fusil, soufre*, etc.

— Le redoublement de la lettre *f* ne se fait pas sentir dans la prononciation. *Suffire, suffisance, suffoquer, suffragant, suffisamment, affabilité, affable, affaiblir, affaire, affamé, af-* [illegible] *quer, griffe*, etc., se prononcent comme s'il y avait *sufire, sufisance, afabilité*, etc.

— *F* s'articule à la fin des mots, tant au singulier qu'au pluriel. On dit *chef, bref, relief, motif, plaintif, serf, nerf, bœuf, tuf, nef, veuf, plaintif, pensif, excessif, juif, naïf, vif*, etc. || Il en est de même dans les noms propres. *Chérémétief, Asof, Chouvalof, Orlof, Platof*, etc.

— Il s'articule également en cas de liaison avec une voyelle suivante. *Un chef intrépide, un motif important, un relief extraordinaire, le nerf optique, un homme pensif et réfléchi, du bœuf à la mode, un excessif embonpoint, sauf un seul*, se prononcent, *un ché-f intrépide, un moti-f important*, etc. Un grammairien, trompé sans doute par une fausse analogie, veut que, dans ce cas, on change *f* en *v*. D'abord ce n'est pas l'usage ; ensuite c'est oublier que *neuf, veuf, positif, pensif*, etc., font au féminin *neuve, veuve, positive, pensive*, et que si le masculin se prononçait à la liaison comme un *v*, rien ne le distinguerait du féminin. La langue française, comme le fait remarquer un critique, est trop sage, trop régulière dans sa forme, pour admettre une pareille confusion.

— Il ne se fait pas sentir dans *clef*, qu'on écrit mieux aujourd'hui *clé, chef d'œuvre, cerf, éteuf, nerf* pris dans le sens propre, mais il sonne dans *l'argent est le nerf de la guerre*. || Quant au pluriel *des œufs, des bœufs*, que beaucoup de personnes continuent à prononcer *des bœû, des œû*, cette prononciation se perd de jour en jour, et une oreille délicate y trouve une sorte de trivialité. Il n'y a d'ailleurs aucun motif raisonnable pour que le pluriel soit différent du singulier. || Les composés *bœuf gras, œuf frais, œuf rouge, œuf dur, œuf brouillé*, sont les seuls qui ont conservé quelque trace de l'ancienne prononciation, mais on ne doit pas craindre de faire sentir le *f* final dans toutes ces locutions, excepté dans *bœuf gras*. || Le *f* s'articule dans *neuf : des habits neufs, des chapeaux neufs ;* mais il ne se fait pas sentir lorsqu'il est suivi d'un mot commençant par une consonne : *neuf millions, neuf cents francs*, etc. || Partout ailleurs il fait [illegible] substantivement. *Le neuf de carreau, le neuf du mois*. 2° Lorsqu'il est placé à la fin d'une phrase. *J'en avais dix, il ne m'en reste plus que neuf*. 3° Dans la numération. *Qui de neuf ôte cinq, reste quatre ; neuf et cinq font quatorze*. 4° Dans les nombres composés. *Dix-neuf, vingt-neuf, trente-neuf*, etc. || Il s'articule comme un *v* dans *neuf* suivi d'une voyelle, comme dans *neuf hommes, neuf ans, neuf heures*, qu'on prononce *neu-v-hommes, neu-v-ans, neu-v-heures*.

— La lettre *f* s'emploie, soit comme indice de signalement, soit comme signe abréviateur.

— Comme abréviation latine, F, sur un monument, peut signifier : *filius* (fils), *frater* (frère), *familia* (famille), ou *fecit* (fit, a été fait). || Devant un autre nom, cette lettre signifie *Flavius* ou *Flavia*, la famille des Flaviens. || On marquait d'un F sur le front les esclaves (*fugitivi*) échappés et repris.

— Chez les modernes, la lettre *f* a de nombreux emplois comme signe abréviatif.

— Dans le commerce, *F.* ou *f.* sert, depuis l'introduction du système décimal, à désigner les *francs* dans les opérations de calcul. On écrit aussi *Fr.* ou *fr.* || Les *florins* se marquent par un *F* ou *f* de ces deux manières, *Fl., fl* ou *Fs., fs.* || Cette lettre sert également pour abréger les renvois aux différentes pages des livres ou registres. Ainsi F° 2 ou f° 2 signifie *folio* 2.

— Dans la chimie, *F* est l'abréviation du mot *fer*.

— Dans le droit, le double *f* (*ff*), désigne par abréviation les *Pandectes* de Justinien. Les imprimeurs firent usage de ce signe à défaut de caractères grecs, qui leur manquaient à cette époque de l'enfance de l'art typographique.

— Dans les mandements des évêques et archevêques, dans les lettres pastorales, etc., *F* est l'abréviation de *frères*. N. T. C. F., signifie *Nos très-chers frères*.

— En musique, *F* signifie *forte*, fort ; on l'écrit ordinairement au-dessus ou au-dessous de la mesure, ou de la note à laquelle on veut donner cette nuance d'exécution. || *FP*, abréviation de *forte piano*, indiquant que le *fort* [illegible] de suite au piano. || *FF* signifiant *fortissimo*, très-fort ; et *FFF* aussi fort que possible.

— Autrefois on marquait des lettres T. F. (*travaux forcés*) l'épaule des criminels condamnés aux galères.

— Comme signe d'ordre, *F* désigne le sixième objet d'une série, la sixième place ou la sixième partie d'un tout.

— Dans le calendrier ecclésiastique, le *F* est la sixième lettre dominicale.

— Au moyen âge, *F* était le signe numérique de *quarante* ; surmonté d'une ligne horizontale, il exprimait *quarante mille*.

— Liturg. rom. Désigne le vendredi dans le calendrier des offices de l'ancien rituel.

— Numism. Sur les anciennes monnaies de France, F est la marque de l'hôtel des monnaies d'Angers.

— Cette lettre est imitative, et l'accumula-

tion du *f* dans un vers exprime bien le souffle des vents, le frémissement des ondes, etc.

Fille d'un son fatal que souffle la menace,
L'*f* en fureur frémit, frappe, froisse, fracasse,
Elle exprime la foudre et la fuite du vent. (Pus.)

— *Les f et les b.* Locution honnête pour remplacer par leurs initiales des mots grossiers qu'on doit éviter de prononcer. Dans les vers suivants, Gresset a heureusement exprimé les idées que ces mots représentent, et la sympathie de ces deux lettres :

Les *b*, les *f* voltigeaient sur son bec,
Et les nonnains crurent qu'il parlait grec.

Or de ses sens on n'est pas toujours maître ;
Je lâche une *f*, j'en lâche deux peut-être ;
Et mon voisin, qui n'aimait pas les *f*,
Par un soufflet me repartit en bref. (P. de Vergen.)

— *Jurer par f, par b.* Façon de parler en usage, pour ne pas proférer certains jurements grossiers, que l'honnêteté réprouve.

FA. s. m. Mus. Quatrième son de la gamme diatonique et naturelle.

— Philol. Nom de la vingtième lettre de l'alphabet arabe. || Signe numérique de 80 chez les Arabes. || Vingt-troisième lettre de l'alphabet turc et de l'alphabet persan.

FAAL. s. m. Astrol. jud. Recueil d'observations astrologiques, que les chrétiens de Saint-Jean consultent dans les occasions importantes de la vie.

FAAM. s. m. Bot. Genre de plantes orchidées.

FABA. s. f. Bot. Nom latin et scientifique d'une multitude de graines du genre de la fève.

FABAGELLE. s. f. Bot. Genre type de la famille des zygophyllacées, arbrisseaux assez communs dans toute l'Afrique, et dont une quinzaine d'espèces sont cultivées en Europe comme plantes d'ornement.

FABAGO. s. m. Bot. Dénomination spécifique d'une des espèces du genre zygophylle.

FABALAIRE. s. m. (du lat. *faba*, feve). Ant. rom. Vase dans lequel on faisait cuire des fèves.

— Pêch. Sorte de filet, entre les mailles duquel est un morceau d'étain taillé en hareng, pour tromper le poisson.

FABARIES. s. f. pl. (du lat. *faba*, fève). Ant. rom. Cérémonies qui avaient lieu au mois de juin, sur le mont Célius, et dans lesquelles on offrait à la déesse Carna, femme de Janus, de la bouillie faite avec du lard et des fèves, en l'invoquant pour la conservation des enfants.

— adject. *Calendes fabaries.* Les calendes de juin, ainsi nommées du nom de cette fête.

FABER ou **FORGERON.** s. m. Ichthyol. Poisson de mer, dans les os duquel on trouve la figure des outils d'un forgeron.

FABIA (Famille). Illustre famille patricienne de Rome, ainsi nommée, dit-on, parce que ses ancêtres enseignèrent les premiers en Italie à cultiver la fève (en lat. *faba*).

— *Loi Fabia.* Nom de deux lois romaines. La première défendait d'acheter, de vendre ou de garder auprès de soi, malgré lui, l'esclave ou l'affranchi d'un autre. La seconde réglait le nombre des clients par lesquels on pouvait se faire accompagner dans les lieux publics.

FABIALATU. s. m. Ornith. Nom d'une espèce du genre tangara.

FABIANE. s. m. (de *Fabiano*, nom propre). Bot. Genre de la famille des solanacées, sous-arbrisseaux de l'Amérique australe, entièrement visqueux ou résineux.

FABIEN (Saint). Pape, élu en 236, mis à mort le 20 janvier 250, pendant la persécution de Dèce.

FABIENS. s. m. pl. Ant. rom. Prêtres qui formaient un des collèges des luperces. V. FAVIENS. || Nom que Romulus donna à ceux qui s'attachèrent à sa personne, à cause de Fabius Celer, leur chef. || Nom des membres d'une des plus illustres familles de Rome. Sous le consulat de Fabius Vibulanus, 306, les Fabiens culbutèrent à eux seuls les Véiens ; mais étant tombés dans une embuscade, ils furent accablés par le nombre et succombèrent.

FABIUS. Myth. Fils d'Hercule et d'une nymphe d'Italie, 500 ans avant la fondation de Rome, auquel la famille Fabia faisait remonter son origine. Nom que portaient aussi les membres de la famille Fabia.

FABLE. s. f. (du lat. *fabula*, formé du gr. φάω, je parle, d'où les Italiens ont tiré, dans le même sens, *favellare*, les Portugais *fallar*, les Espagnols *hablar*). A signifié, dans la plulogie, Parole, récit, conversation.

— Signifie, dans son acception première, Système mythologique du paganisme de la Grèce et de Rome. Cet homme est savant dans la Fable. Les dieux de la Fable. La religion païenne est fondée sur la Fable. Les premiers conquérants sont plus connus par les *fables* et par les romans, que par les histoires. (Mass.) La poésie doit s'enrichir des fictions de la *Fable*. (Barthél.) Orphée, Musée, Hésiode, Homère, sont les poètes ou les inventeurs de ces fictions sublimes, de cette *Fable* naïve et gracieuse qui a charmé pendant tant de siècles les peuples les plus éclairés et les plus spirituels du monde. (Genevay.)

La *Fable* offre à l'esprit mille agréments divers ;
Mais je te dirai, moi, sans alléguer la *Fable*
(Boileau.)

— Chacune des fictions qui se rattachent à tout le système mythologique. La fable de la naissance de Vénus, de celle de Minerve. La fable de la boîte de Pandore. La fable de Prométhée, de Psyché, de l'Amour enfant. La *fable* de Saturne est le récit allégorique de l'invention de l'agriculture : celle de Mercure offre allégoriquement celui de l'invention de l'astronomie et du calendrier. (Court de Gébelin.) Prométhée, une des plus belles allégories de l'antiquité ; les deux tonneaux de Jupiter, la Nue embrasée d'Ixion, la délicieuse figure de Psyché, l'Amour enfant, resteront éternellement comme des *fables* charmantes qui cachent presque toutes sous le voile d'une haute poésie, ou une profonde morale ou les grandes lois de la nature. (Genevay.)

— Se dit, dans le même sens, des fictions mythologiques des Indiens, des Scandinaves, etc. Les fables indiennes. Les fables du Nord. Les fables scandinaves.

— Par extension, Récit sans vraisemblance, ou sans vérité, par opposition à l'histoire. La fable de la toison d'or. La fable du phénix. La fable de la statue de Memnon. Quand je lus ces auteurs, je fus révolté des *fables* absurdes qu'ils rapportent. (Barth.) Leur histoire se perd, comme celle de la plupart des peuples, dans des *fables* extravagantes. (Rayn.) C'est là l'origine de ces *fables* absurdes qui eurent cours dans l'Orient. (Volt.) Les *fables* sont l'histoire des temps grossiers. (Volt.) Les hommes aiment tant les *fables*, que quand ils ne peuvent en faire, ils en copient ou en lisent. (Volt.)

— Aventure fausse, divulguée dans le public et dont on ignore l'origine. C'est une *fable* que l'on débite depuis longtemps, mais qui n'a aucune réalité. (Lav.)

— Conte, récit mensonger. Ce que vous nous dites là est une fable. Vous nous dites là une fable. Fables que tout cela. Souvent les journaux nous content des fables. Vous nous contez des fables. Je tiens cela pour une fable.

Mais peut-être j'invente une *fable* frivole.
Si quelque esprit malin veut les traiter de *fables*.
(Boileau.)

— Plan, canevas, sujet d'un ouvrage épique ou dramatique, considéré du côté des incidents qui composent l'intrigue et servent à nouer et à dénouer l'action. Ce nom lui vient de ce que les anciens prenaient généralement leurs sujets de la mythologie. La fable de Télémaque. La fable de l'Iliade, de l'Enéide. Tantôt la *fable* renferme une vérité cachée, comme dans l'Iliade, tantôt elle présente directement des exemples personnels et des vérités toutes nues, comme dans le Télémaque et dans la plupart de nos tragédies. (Marm.) Si Homère et Virgile n'avaient inventé la *fable* de leurs poèmes qu'en vue de la moralité, toute l'action n'aboutirait qu'à un seul point ; le dénoûment serait comme un foyer où se réuniraient tous les traits de lumière répandus dans le poème. (Id.) La *fable* doit avoir différentes qualités, les unes particulières à certains genres, les autres communes à la poésie en général. (Id.)

— Par extension et en mauvaise part, Sujet de conversation et de risée, pris d'une personne dont tout le monde parle à l'occasion de quelque aventure vraie ou fausse, de quelque ridicule réel ou supposé. Etre la fable du quartier. Une personne qui est la fable du public, de tout le monde, de la ville. Vous êtes, vous vous rendez la fable de la ville. Etre la fable de la cour et de la ville. Cette nouvelle sottise française nous rend la *fable* des étrangers. (D'Alemb.) Tandis que je serai la *fable* de l'Epire. (Rac.)

Sur le haut Hélicon leur veine méprisée,
Fut toujours des neuf sœurs la *fable* et la risée.
(Boileau.)

— Cette expression familière, qui semble exclue du style soutenu, acquiert une étonnante énergie dans ce vers, où Racine fait dire à Achille : Suis-je sans le savoir la *fable* de l'armée ? Notre langue, fille du latin, lui doit aussi ce sens du mot *fable*.

— Apologue, récit dans lequel la fiction cache une vérité, une moralité. C'est un petit poème qui s'écrit en notre langue, ordinairement en vers de toutes mesures à rimes mêlées ou non mêlées, et dont le style doit être simple, familier, gracieux, naturel et même naïf. Les fables d'Esope, de Phèdre, de La Fontaine. La fable du renard et des raisins. Le paysan du Danube, fable. Fable en vers. Fable en prose. La moralité d'une fable. Une *fable* n'est attachante qu'autant qu'elle est un drame et le drame un tableau. (F. de Neufchat.) Souvent (Coupé de St-Donat.)

Jamais la vérité n'entre mieux chez les rois,
Que lorsque de la *fable* elle emprunte la voix.
(Boursault.)

Et pour t'en dire ici la raison historique,
Souffre que je l'habille en *fable* allégorique. (Boileau.)

Les *fables* ne sont pas ce qu'elles semblent être ;
Le plus simple animal nous y tient lieu de maître.
(La Fontaine.)

— *Fables allégoriques.* Celles qui sont inventées pour débiter des préceptes propres à régler les mœurs, comme sont les apologues. || *Fables historiques.* Anciennes histoires mêlées avec plusieurs fictions. || *Fables inventées à plaisir.* Celles qui n'ont pour but que d'amuser. || *Fables mixtes.* Celles qui sont mêlées d'allégories et de choses morales. || *Fables philosophiques.* Celles que les poètes ont inventées comme des paraboles propres à envelopper les mystères de la philosophie.

— *Tirer la moralité d'une fable.* Découvrir, s'expliquer le sens moral, l'instruction cachée sous le voile de la fiction qu'elle présente.

— Fig. *Dévoiler la fable.* Oter le masque à la fable ; découvrir les instructions qu'elle cache, expliquer ses emblèmes, pénétrer ses allégories.

— Syn. simpl. Apologue, fiction, conte, roman, mythologie. || Epith. Morale, feinte, ingénieuse, simple, naïve, riante, gracieuse, frivole, allégorique, subtile, ridicule, absurde, grossière, mensongère, timide, oblique. || Périphr. Histoire poétique. Les illusions des poétiques songes. Le voile de la fable.

— Iconol. Divinité allégorique représentée avec un masque sur le visage et magnifiquement habillée. La Vérité emploie le masque de la *Fable* pour nous faire goûter ses leçons ; c'est ce qu'expriment ces emblèmes où la Vérité est représentée nue et se couvrant d'un voile sur lequel on a dessiné divers animaux.

FABLER. v. a. 1re conj. Faire ou raconter des contes, des nouvelles. Cet auteur fable bien.

FABLIAU. s. m. (dimin. de *fable*). Sorte de conte en vers fort à la mode dans les premiers temps de la poésie française. Les fabliaux composent à eux seuls la plus grande partie de la littérature française du XIIe et du XIIIe siècle. Le sujet est ordinairement gai ; quelques-uns pourtant respirent une profonde mélancolie. Il y en a un grand nombre de galants, d'érotiques, de pieux et de dévots. Les uns étaient destinés à la simple lecture ; d'autres devaient être à la fois chantés et récités.

FABLIER. s. m. (pr. *fa-bli-é*; rad. *fable*). Mot inventé par Mme de la Sablière, qui appelait La Fontaine son *fablier*, pour exprimer qu'il produisait des fables aussi naturellement que le poirier produit des poires.

De notre aimable *fablier*
Empruntant le simple langage,
Je redisais au jardinier, etc. (Delille.)

— Recueil de fables, comme on dit Chansonnier pour Recueil de chansons. J'ai oublié mon fablier. J'ai perdu mon fablier.

FABRE (François-Xavier). Peintre d'histoire et de paysages, de l'école de David ; né à Montpellier en 1766.

FABRECOULIER. s. m. Bot. V. MICOCOULIER.

FABRE D'ÉGLANTINE. (Phil.-Franc.-Nazaire). Célèbre révolutionnaire et poète comique distingué, né à Carcassonne le 28 décembre 1755, et exécuté en 1794.

FABRÈGUE. s. f. Bot. Plante dont les feuilles ressemblent à celles du serpolet.

FABRICANT, ANTE. s. Celui, celle qui fabrique ou fait fabriquer pour son propre compte. Un fabricant de soieries, d'étoffes de soie, d'étoffes de coton. Un fabricant de bas, de chapeaux. Un fabricant de chocolat, de poteries. Riche, pauvre fabricant.

— Particulièrement, Celui, celle qui fait ou fait faire pour son compte des ouvrages d'ourdissage de toute espèce en soie, en laine, en fil, en coton. Les fabricants de Lyon. Les fabricants de Louviers, d'Elbeuf. Les *fabricants* d'Elbeuf ne parviennent à soutenir la concurrence avec les Anglais sur les marchés étrangers qu'en employant plusieurs moyens indépendants de la fabrication. (Guill.) Jusqu'au moment de la guerre d'Espagne, en 1823, les *fabricants* d'Elbeuf n'avaient pas eu besoin de recourir aux exportations. (Id.)

— Se dit encore de celui qui tient une filature de coton, de laine, etc. Un riche fabricant.

— Il s'oppose aussi à Artiste, dans le sens de, Ouvrier qui fabrique, qui exécute les travaux que l'artiste a conçus et préparés. L'artiste et le fabricant. On dirait, d'après les observations qu'on vient de lire, qu'il y a une sorte d'antipathie entre le génie de l'artiste et celui du *fabricant*. (Teyssèd.)

— Fig. et en mauvaise part. Fabricant de mauvaises nouvelles. Fabricant de faux actes. Fabricant de calomnies. On dit plutôt en ce sens, Fabricateur.

— adjectiv. Des personnes fabricantes.

— Ne pas confondre ce mot avec Fabriquant. V. FABRIQUANT.

FABRICATEUR, TRICE. s. Celui, celle qui fait ou qui fabrique quelque chose. Fabricateur de fausse-monnaie. Fabricateur de faux actes.

— Se prend le plus souvent au figuré et en mauvaise part. Fabricateur de nouvelles, de mensonges, de calomnies.

— Louis Racine a dit en parlant des poètes: Hardis *fabricateurs* de mensonges utiles.

— Et La Fontaine a dit du cheval de Troie :

Stratagème inouï qui des *fabricateurs*
Paya la constance et la peine.

Et en parlant de Dieu :

On se voit d'un autre œil qu'on ne voit son prochain ;
Le *fabricateur* souverain
Nous créa besaciers tous de même manière.

Dans ce dernier exemple, *fabricateur* a une noblesse que l'idée attachée au sens ordinaire de ce mot semble ne pas comporter. Il équivaut à *souverain architecte*, *éternel créateur*. Nous remarquerons en passant que c'est le propre de tout grand écrivain de faire produire à une expression, qui, présentée isolément, paraît étrange et rebutante, des effets surprenants et inattendus.

FABRICATION. s. f. (pr. *fa-bri-ca-ci-on*). Techn. Action de fabriquer d'exécuter certains ouvrages. La fabrication des tissus, des draps, des soieries, des étoffes de laine, de coton. La fabrication des cordages. La fabrication des armes. La fabrication du chocolat, etc. Il est tel produit à la *fabrication* duquel cinquante machines ont concouru. (Teyssèd.) Il ne faut pas perdre de vue dans la *fabrication* des cordages que le trop de torsion ôte de la force. (Blanqui.)

— Art de fabriquer. La fabrication d'une foule d'objets indispensables de nos jours était entièrement inconnue des anciens. Fondée dès le IXe siècle, la ville d'Elbeuf se livra dès l'origine à la *fabrication* des tissus de laine. (Guill.) Depuis que la *fabrication* a fait des progrès extraordinaires en Europe, la littérature a rétrogradé avec la même rapidité. (Teyssèd.)

— Manière dont une chose est fabriquée. Etoffe d'une belle fabrication. Fabrication soignée.

— Fig. et en mauvaise part. La fabrication d'un faux acte, d'un faux titre, d'un faux testament, de fausse-monnaie. Fabrication de calomnies. Fabrication de fausses nouvelles.

FABRICIE. s. f. (de *Fabricius*). Bot. Genre de plantes myrtacées, renfermant cinq ou six espèces de la Nouvelle-Hollande à fleurs blanches solitaires.

— Entom. Genre de diptères calyptérés renfermant la mouche orgueilleuse fière de sa beauté.

— Annél. Genre voisin de sabelles.

FABRICIEN, ENNE. s. Administrateur de la fabrique d'une église. Plus communément marguillier. L'office des fabriciens ou marguilliers a survécu à toutes les institutions locales supprimées par la révolution de 1789.

— Ant. rom. Ouvriers qui travaillaient à la confection des armes dans les arsenaux.

FABRICIER, ÈRE. s. V. FABRICIEN.

FABRIQUANT. part. prés. du v. Fabriquer. Invar. Des ouvriers fabriquant les produits de l'industrie. Personnes fabriquant de la fausse monnaie.

FABRIQUE. s. f. (du lat. *faber*, ouvrier). Dans le sens le plus usuel, Etablissement où l'on fabrique, manufacture. Fabrique d'étoffes de laine, de soie, de coton. Fabrique de drap, de bas, de chapeaux. Fabrique de quincaillerie, de métiers, de coutellerie, de poterie, de verroterie. Une fabrique d'amidon, de produits chimiques. Etablir, monter, acheter, vendre, tenir une fabrique. Les ouvriers, le propriétaire d'une fabrique. Grande, petite fabrique. Des ouvrages qui sortent de la même fabrique. Avoir une fabrique à Lyon, à Paris, à Louviers. Tout porte à croire que les premiers peuples ne connaissaient guère que des ouvriers isolés, et peu ou point de *fabriques*. (Teyssèd.) Une preuve que les anciens n'avaient pas de *fabriques* d'un produit, c'est le peu d'ustensiles de métal que l'on trouve dans les villes anciennes. (Id.) La plupart des *fabriques* sont dépendantes les unes des autres ; la prospérité de celle-ci est due au bas prix des produits de celle-là. (Dict. du comm.)

— En ce sens, il peut s'entendre seulement des constructions. Bâtir une fabrique. Le feu a consumé toute la fabrique, mais on a pu sauver heureusement les matériaux et les produits qu'elle renfermait.

— D'autres fois il s'entend du personnel qui compose ce genre d'établissement. Toute la fabrique est en émoi. La fabrique s'est révoltée contre les propriétaires. Toute la fabrique assistait à ce convoi.

— Par extension, Lieu, ville, pays où l'on fabrique. Etoffe de la fabrique de Lyon, de Louviers, de Sédan, de Rouen. || Mais plus souvent, en ce sens, on fait ellipse du mot fabrique, et l'on dit Etoffe de Paris, de Lyon, etc.

— Action de fabriquer. La fabrique des étoffes de soie, des draps, des chapeaux. S'appliquer, donner tous ses soins à la fabrique d'un produit.

— Art de fabriquer. La fabrique des étoffes de soie était inconnue à l'ancienne Europe.

— Manière dont une chose est fabriquée. Drap de belle fabrique, de bonne, de solide fabrique.

— Action de construire, en parlant des églises. Fonds destiné pour la fabrique d'une église paroissiale.

— Temporel, revenu affecté à l'entretien d'une église paroissiale, et aux dépenses intérieures du culte. La fabrique de cette église [illegible] cettes, les dépenses de la fabrique. Les *fabriques* paroissiales ont été, dans l'origine, administrées par les évêques, les archidiacres et les curés, enfin par quelques notables élus dans une assemblée générale des paroissiens, et choisis dans la noblesse, la haute bourgeoisie et les boutiquiers. (Dufey.)

— Administration chargée de la recette et de l'emploi de ce revenu. Le curé est le président de la fabrique. La fabrique s'assemblera dimanche.

— Place, banc que les marguilliers occupent dans l'église. Avoir sa place à la fabrique. || On l'appelle aussi Banc d'œuvre ou simplement L'œuvre.

— Aspect d'un grand édifice. Edifice d'une belle fabrique. Riche, grande, noble fabrique. Fabrique mesquine.

— Nom que les peintres donnent à toute espèce de construction qui entre dans la composition d'un tableau-paysage et même d'un tableau d'histoire. Cependant en parlant d'un tableau d'histoire, on dit plutôt un Fonds d'architecture. Paysagiste qui compose bien les fabriques, qui peint bien les fabriques. Fabriques bien composées, bien peintes. La fabrique de ce tableau se compose de palais, de cabanes, de ponts, de villes, de hameaux. Dans les paysages de Nicolas Poussin, les *fabriques* sont remarquables par leur masse imposante, par leur noblesse et par leur caractère particulier, qui paraît les rendre propres aux peuples anciens que le peintre a voulu représenter. (Duchesne.)

— Nom que, par analogie, on a donné de nos jours aux constructions pittoresques de l'espèce du paysage dont on décore les parcs, telles que des ponts, des tours, des ruines, etc. Fabriques rustiques. Fabriques élégantes et de bon goût. Des fabriques qui imitent les plus jolis monuments de l'architecture des différents âges. Les *fabriques* rustiques imitent des chaumières, des cabanes et autres édifices semblables. (Bout.)

— *Prix de fabrique.* Le prix qu'une marchandise coûte lorsqu'on l'achète en fabrique. Vendre au prix de fabrique. Vendre au-dessous du prix de fabrique.

— *Louis de fabrique.* Pièce d'or altérée pour le titre et pour le poids, mais qui contient une quantité notable d'or fin. || *De fabrique* emporte pour certaines marchandises, l'idée de basse ou de mauvaise qualité. Bas, couteaux, montres de fabrique.

— Fig. et en mauvaise part. Fabrique de mensonges. Fabrique de faussetés. Fabrique de libelles, de pamphlets, de romans.

— Fig. et fam. *Cela est de sa fabrique.* C'est un mensonge qu'il fait. On dit dans le même sens : Ce sont des nouvelles, des bruits, des récits de sa fabrique.

— Syn. comp. MANUFACTURE. FABRIQUE. *Fabrique* présente spécialement l'idée de l'industrie, de l'art, du travail même de la fabrication ; *manufacture* a spécialement rapport au genre d'établissement ou d'entreprise, aux ouvrages mêmes et à leur commerce. On remarque la bonté de la *fabrique*, et l'on parle du commerce des *manufactures.*

FABRIQUÉ, ÉE. part. pass. du v. Fabriquer. S'empl. adjectiv. Une étoffe bien fabriquée. Monnaie mal fabriquée. Outils bien fabriqués. Les monnaies des anciens sont grossièrement *fabriquées.* (Teyssèd.) Les mêmes beautés et les mêmes défauts se font remarquer dans les ouvrages *fabriqués* dans le XVIe et le XVIIe siècle. (Id.)

— Fig. et en mauvaise part. Poème, roman fabriqué en huit jours.

— Fig. et iron. *Nouvelle, histoire fabriquée à plaisir.* Nouvelle, histoire controuvée, mensongère. Les cinq dogmes fameux par ta main *fabriqués.* (Boil.) On ne parle point d'eux dans nos histoires universelles *fabriquées* dans notre Occident. (Volt.)

FABRIQUER. v. a. 1re conj. Mettre en œuvre une ou plusieurs matières pour en faire un tout homogène et applicable à un usage déterminé, d'après les soins et par les procédés d'un art mécanique. Fabriquer de la monnaie, des étoffes, de la porcelaine. Fabriquer de la quincaillerie, de la coutellerie. A Nîmes on en *fabrique* des étoffes, qui bruissent et chatoient comme des métaux. (A. Martin.)

— Faire confectionner ; tenir une fabrique, être à la tête d'une fabrique. Il fabrique de la porcelaine. || Absol. Il a cessé de fabriquer. Il ne fabrique plus.

— Dans un sens analogue, avec le nom de l'endroit où l'on fabrique pour sujet. La France fabrique plus que l'Espagne. Ce pays, cette ville fabrique beaucoup.

— Fig. Forger, inventer, controuver. Fabriquer un testament, un acte, une pièce. Fabriquer une donation.

— Fig. et fam. On dit de même, Fabriquer un mensonge, une calomnie, une histoire.

— SE FABRIQUER. v. pron. Être fabriqué. Des étoffes qui se fabriquent à peu de frais. C'est à Bagnères que se *fabriquent* ces tissus de laine que l'on nomme barèges. (Dict. du comm.)

FABRONIE. s. f. (de *Fabron*, phys.) Bot. Jolie petite mousse des environs de Florence, qui forme sur les rochers ou à la base des troncs de petits tapis veloutés d'un bel effet.

FABULAIRE. s. m. Conchyl. Genre de [illegible] pelotonnées opposées.

FABULATEUR. s. m. (du lat. *fabulator*). Auteur de fables, conteur. C'est un bon fabulateur. V. FABULISTE.

FABULATION. s. f. (pr. *fa-bu-la-ci-on*). Littér. Selon d'anciens traités de rhétorique, figure qui consiste à donner pour sérieux et réel, ce qui n'est que fictif et imaginaire. Ne serait-ce pas aussi l'art d'inventer sa fable, la manière de la disposer, de la raconter ? Ces nouvelles sont d'une fabulation parfaite, achevée, inimitable.

FABULEUSEMENT. adv. D'une manière fabuleuse. Cette histoire est écrite fabuleusement.

FABULEUX, EUSE. adj. (du lat. *fabulosus*). Qui tient, qui est de la nature de la fable. Les temps fabuleux. Les divinités fabuleuses. Bacchus ou quelque héros aussi *fabuleux.* (Boss.) A côté du *fabuleux* Locman, de Pilpay, dont la vie nous paraît bien merveilleuse, il faut aussi parmi les fabulistes de l'Orient placer encore Sadi. (Genevay.)

— Par exagération, Qui passe la croyance, encore bien que vrai. Sans l'histoire, dans quelques siècles, les exploits des Français sous Napoléon passeraient pour fabuleux. Il y a dans l'histoire de ce grand homme des traits qui ont quelque chose de *fabuleux.* (Acad.)

— *Temps fabuleux.* Deuxième période du monde, selon quelques auteurs, depuis le déluge jusqu'au siége de Troie. C'est le temps où la mythologie place ses dieux et ses héros.

— Syn. comp. FABULEUX. FAUX. *Faux* ne désigne que la chose en elle-même, sa fausseté ; *fabuleux* y joint l'idée de l'invention de celui qui l'a imaginée.

FABULISER. v. a. 1re conj. (du lat. *fabula*, fable). Rendre fabuleux, orner des fictions de la fable. Fabuliser l'histoire. L'histoire est assez belle par elle-même pour n'avoir pas besoin qu'on la fabulise. On s'était contenté d'orner et de *fabuliser* quelques faits. (Desfont.)

FABULISTE. s. m. Auteur qui a écrit des fables. Fabuliste ingénieux, spirituel. Pilpay est un fabuliste indien plus ancien qu'Esope. Instruire en amusant, c'est le devoir et le talent d'un fabuliste. L'antiquité ne nous a transmis qu'un bien petit nombre de fables, et le nom de peu de *fabulistes* est venu jusqu'à nous. (Genev.) La France possède un grand nombre de *fabulistes* à la tête desquels brille La Fontaine. (Id.) L'Allemagne a possédé un grand *fabuliste*, Lessing, écrivain spirituel qui souvent a écrit la fable avec des données aussi neuves que spirituelles. (Id.) V. FABLIER et FABULATEUR.

FABULOSITÉ. s. f. Qualité de ce qui est fabuleux. La fabulosité d'un récit, d'une narration, d'un poëme. Or quelques-uns, interprétant un peu plus gracieusement la *fabulosité* de ce conte, disent que ce ne fut pas par imprécation qu'il attira la marine. (Amyot.)

— Récit fabuleux, mensonger ; invention fabuleuse. La fabulosité de la Grèce.

FAÇADE, s. f. (du lat. *facies*, figure, apparence). Extérieur d'un édifice vu sous l'un de ses quatre aspects. La façade du nord. La façade du midi. La façade du couchant, du levant. Façade postérieure. Façade latérale. Les Romains mirent dans les *façades* de leurs monuments religieux le même luxe que les Grecs. (Dufau.) Enfin vint la renaissance avec ses monuments parés de *façades* sveltes, élégantes. (Id.)

— Particulièrement, Le côté de l'édifice par lequel on arrive, et où se trouve la principale entrée. La façade du Louvre. La façade d'un palais. La façade d'une église, d'une maison. Façade belle, large, lourde, écrasée, vilaine, petite, ridicule, bizarre. Tout édifice a nécessairement une *façade.* (Bout.) La distribution des étages et des fenêtres est chose fort importante dans les *façades* ; c'est presque d'elle seule que dépend tout leur effet. (Id.)

FACARDINS (Les quatre). Géogr. Nom de quatre petites îles de la mer Pacifique, découvertes par Bougainville.

FACE. s. f. (du lat. *facies*, visage ; qui paraît venir de *fari*, parler). Partie antérieure de la tête humaine, qui est le siége des yeux, du nez, des joues, de la bouche et du menton. Considérée anatomiquement, la face est située au-devant et au-dessous du crâne ; elle est bornée au haut par cette dernière cavité et latéralement par les arcades et les fosses zygomatiques. Sa partie antérieure, d'une forme à peu près ovalaire, en y comprenant le front, qui appartient au crâne, présente une symétrie assez parfaite, mais chacun de ses côtés a une figure très-irrégulière. Le tiers supérieur de la face est la partie la plus large. La plus grande étendue transversale se trouve communément entre les deux os de la pommette. La face a une direction plus ou moins inclinée suivant les peuples et les individus. *Face* est du style scientifique et du style sérieux et noble, quoi qu'en dise l'Académie. Les muscles de la *face.* Les os de la face sont au nombre de quatorze. Les altérations de la face. Les muscles de la face sont très-nombreux. Le nègre annonce encore, par l'avancement de sa bouche et l'abaissement de son front, qu'il a des appétits moins nobles et une disposition moins marquée, pour l'ordinaire, à la réflexion, à la méditation, que l'homme blanc, dont la *face* est droite et le [illegible] l'expression de la *face* est plus vive et plus saillante dans les constitutions sèches ou maigres, que dans les tempéraments empâtés et humides, et chez les bruns plus que chez les blonds. (Id.) Lorsque l'âme est agitée, la *face* humaine devient un tableau vivant où les passions sont rendues avec autant de délicatesse que d'énergie. (Buff.) L'attitude de l'homme est celle du commandement ; sa tête regarde le ciel et présente une *face* auguste sur laquelle est imprimé le caractère de sa dignité. (Id.) Quelle affreuse pâleur déshonore sa *face.* (Roucher.)

> Dans son port, dans ses yeux, sur sa *face* fleurie,
> Avec la majesté la douceur se marie. (Gilbert.)

— Quelques critiques, d'accord avec l'Académie, blâment Gilbert et Roucher d'avoir employé le mot *face* dans ces vers. C'est une insigne tyrannie. Notre langue est-elle assez riche en synonymes pour qu'elle puisse se priver de ceux qu'elle a ? Et si dans les exemples de Buffon ci-dessus cités, le mot *face* a une noblesse que n'aurait pas le mot *visage*, qu'on nous dise pourquoi ce même mot serait moins noble dans les vers de Gilbert et de Roucher.

— *Changer de face.*

> Pyrrhus m'a reconnu, mais sans changer de *face*,
> Il semblait que ma vue excitât son audace. (Racine.)

— L'usage n'admet plus dans le style noble, changer de *face*, on dit changer de visage. (Geoffroy.)

— Nos ancêtres n'avaient pas ces bizarres scrupules, ce mot se trouve souvent en ce sens dans Malherbe et dans les auteurs contemporains.

— On le dit aussi quelquefois de la partie antérieure de la tête d'un animal. La plupart des animaux ne sont beaux que par les formes générales de leur corps ; aucun ne l'est spécialement par sa *face* comme l'homme, parce que lui seul est le plus intelligent. (Landré-Beauv.)

— Se dit dans le style poétique et figuré en parlant de Dieu et des intelligences supérieures. Dieu détourne sa face du pécheur. Devant la face du Seigneur. Dieu lui-même a voilé sa *face.* (J.-J. Rouss.)

— Dans le discours ordinaire, il est familier. Grosse face. Face large et rubiconde. Face réjouie, enluminée, bourgeonnée. Que l'on compare seulement la figure hâlée et rustique d'un villageois avec les linéaments souples d'un délicat citadin ; la finesse cauteleuse du courtisan avec l'air franc et militaire du soldat ; l'aspect calme et réfléchi de l'homme d'étude, et la *face* enluminée d'un biberon. (Landré-Beauv.)

— Par extension, Toute la partie antérieure d'une personne.

— Dans un sens analogue, appliqué aux choses de l'art, La partie antérieure, celle qui est faite pour être offerte de préférence à la vue. Montrer un objet de face. La face d'une maison.

— Dans un sens plus étendu et moins rigoureux, Superficie, surface, extérieur, en parlant des corps. La face de la terre. La face de la mer. La face des eaux. La face de l'abîme. Cette race impie qui couvrait alors toute la face de la terre. Les vents changent donc à tout moment la *face* mobile de la nue. (Buff.)

> Il fut des Juifs ; il fut une insolente race ;
> Répandus sur la terre, ils en couvraient la *face.* (Rac.)

> Vous verrez cent villes superbes,
> Aux lieux où d'inutiles herbes
> Couvraient la *face* des déserts. (Voltaire.)

> Au moindre zéphyr dont l'haleine
> Fait rider la *face* des eaux,
> L'aimable et tendre La Fontaine
> M'intéresse par un roseau. (L. Racine.)

— Aspect, point de vue sous lequel une chose, une affaire peut être considérée. Cette question, cette affaire a plusieurs faces. Après avoir envisagé l'affaire sous toutes ses faces. Votre demande se présentait à moi sous une autre face. Il n'y a point d'affaires qui n'aient deux faces. Les affaires changent de face bien souvent. Cette affaire a plusieurs faces. Il faut la considérer sous toutes ses faces. Il ne fit que changer de vertu, quand la fortune changeait de *face.* (Fléch.) Tout prend à nos yeux une *face* riante. (J.-J. Rouss.) Cette étrange journée changea entièrement la *face* des affaires. (Volt.) Presque tout le nord de l'Allemagne reçut une nouvelle *face* de ces multitudes transplantées. (Id.)

— État, situation. Changer la face des affaires. Changer la face de la fortune. Telle était alors la face des affaires. Albe et Rome demain prendront une autre *face.* (Corn.) Le cardinal de Richelieu changeait alors la *face* de l'Europe. (Fén.) On a vu des maux qui ont sapé par les fondements les grands empires, et qui les ont fait évanouir de dessus la terre, pour varier et renouveler la *face* de l'univers. (Rayn.)

> Vous le verriez toujours former quelque attentat,
> Et changer tous les ans la *face* de l'État. (Racine.)

— Anat. Les parties qui composent la superficie d'un organe. La face supérieure de l'estomac. La face antérieure de la vessie.

— Archit. Le devant, les côtés, le derrière d'un édifice. Cette maison a tant de mètres de face sur tous les côtés. La face du côté de la cour, du jardin, du levant. Sa maison a neuf croisées de face. S'il rencontre un palais, il m'en dépeint la *face.* (Boil.) D'un salon qu'on élève il condamne la *face.* (Id.) || *Les faces de* [illegible] posées.

— Astrol. jud. Le tiers d'un signe du zodiaque, ou dix degrés. Vénus est dans la troisième face du Taureau.

— B.-arts. Mesure proportionnelle prise de la longueur de la face et applicable à toutes les parties de la figure. On compte deux faces dans la longueur de la cuisse jusqu'au genou. Tout l'ensemble de la figure a dix *faces*, et les autres parties du corps se mesurent sur cette échelle. (Bout.) On compte depuis le menton jusqu'à la fossette, entre les clavicules deux tiers de *face* ; de cette fossette au bas des mamelles, une *face* ; du bas des mamelles au nombril, une *face* ; du nombril aux parties naturelles, une *face* ; des parties naturelles au genou, deux *faces.* (Id.)

— Coiff. Les cheveux qui couvrent les deux tempes. Avoir les faces dégarnies.

— Cost. milit. Morceau de cuir, etc., attaché vers le milieu d'un ceinturon d'épée et auquel sont fixés des pendants.

— Fortif. Les deux côtés de l'ouvrage les plus avancés vers la campagne. Les faces d'un bastion.

— Géom. Les diverses portions de surface plane qui terminent un solide. Les faces d'une pyramide, d'un prisme. Toutes les faces d'un cube sont des carrés.

— Hortic. *Face interne.* Dans une fleur, les parties qui regardent son centre ou son axe. || Dans une feuille, la *face interne* répond à son aisselle ; la *face externe* est le côté opposé, ou extérieur.

— Hippiatr. Se prend quelquefois pour Chanfrein. Un cheval dont le chanfrein est blanc est un cheval d'une belle face.

— Jeux. Au jeu de la bassette, c'est la première carte que découvre celui qui tient la banque. La face est un roi, est un valet.

— Mus. Combinaison, ou des sons d'un accord, en commençant par un de ces sons, et en prenant les autres selon leur suite naturelle, ou des touches du clavier qui forment le même accord. D'où il suit qu'un accord peut avoir autant de faces qu'il y a de sons qui le composent, car chacun peut être le premier à son tour.

— Techn. *Faces plates.* Nom que les menuisiers donnent aux parties de la montre d'un buffet d'orgues, qui sont entre les tourelles, et qui n'ont pas, comme ces dernières, de saillie sur le massif. || Le biseau d'une échoppe. || *Face de pignon.* Plans ou côtés qui terminent l'épaisseur d'un pignon dans une pièce d'horlogerie.

— Numism. La représentation d'une face humaine sur les monnaies, sur les médailles. Dans les États monarchiques, c'est la face du roi régnant qui se frappe sur toutes les monnaies nouvelles. || Le côté qui porte la face ou seulement le nom de celui pour qui ou en l'honneur de qui elle a été frappée.

— *Faire face.* Etre placé à l'opposite de quelque chose. Sa maison fait face à la mienne. Nous faisions face à l'ennemi. L'armée avait un bois à sa gauche, un ruisseau à sa droite, et faisait face à la plaine, du côté des ennemis.

— *Faire face à l'ennemi*, signifie aussi Lui présenter le front, l'attendre de pied ferme pour le combattre.

— Fig. *Faire face à quelque chose.* Pourvoir ou parer à quelque chose. Cet homme ne pourra jamais faire face à ses engagements, à ses affaires. Je ferai face à tous les événements. On va voir quels étaient les moyens de la compagnie pour faire *face* à des engagements si considérables. (Rayn.)

— *Faire face partout.* Se trouver en état de défense partout où est le danger. Louis XIV fit *face* partout ; quoique partout affaibli, il résistait, ou protégeait, ou attaquait encore de tout côté. (Volt.)

— Prov. et fig. *Avoir deux faces. Être à plusieurs faces.* Etre faux, hypocrite, n'avoir pas de parole sûre. C'est un homme qui a deux faces, qui est à plusieurs faces.

— Fig. et fam. *Avoir une face de carême.* Un visage pâle, blême, exténué.

— Pop. *Couvrir la face à quelqu'un.* Lui donner un soufflet.

— Prov. *Face d'homme porte vertu.* La présence d'un homme sert bien à ses affaires.

— *En face.* loc. adv. Par devant, vis-à-vis. Ils avaient le soleil en face. Ce château a en face un fort beau canal. De quelque côté qu'on se tourne en cette vie, on voit toujours la mort en *face.* (Boss.)

— Fixement. Regarder quelqu'un en face.

— Avec hardiesse, avec audace. Regarder le danger en face. Peu de gens osent regarder la mort en face. Oser dire une chose en face.

— *En face de.* Vis-à-vis de. Être, se placer en face de quelqu'un, de quelque chose. || En présence de. En face de Dieu et des hommes. En face de tous.

— *Se marier en face de l'Église.* Avec toutes les cérémonies de l'Église.

— *De face.* loc. adv. En termes d'art, du côté où l'on voit toute la face. Un bataillon carré de deux cents hommes de face.

— *A la face de.* loc. prép. En présence de. A la face de la justice. A la face des autels. Cette expression suppose quelquefois de l'audace et une intention de braver. Ce n'est pas seulement dans l'intérieur de son palais, c'est à la *face* des nations qu'il dégrade le trône. (Barthel.)

> On dit que plein de rage, à la *face* des dieux [illegible]

— Signifie aussi En prenant à témoin. Venez y serrer, à la *face* du ciel et des hommes, le doux nœud qui vous unit. (J.-J. Rouss.)

> . . . Et faisons en ces lieux
> Justice à tout le monde, à la *face* des dieux (Corn.)

> Elle venait, seigneur, fuyant votre courroux,
> A la *face* des dieux l'accepter pour époux. (Rac.)

— *Face à face.* loc. adv. En présence l'un de l'autre. La face tournée l'un vers l'autre. Se trouver face à face avec quelqu'un. Ils se sont rencontrés face à face.

— Fig. Voir Dieu face à face. Elle se trouva *face à face* avec une puissance qui retenait ce qu'il y a de plus vivant dans le christianisme, l'esprit. (E. Quinet.)

> Et voyant mon Dieu *face à face*,
> L'éternité pour moi ne sera qu'un moment.
> (J.-B. Rouss.)

— *De prime face.* Vieille expression qui signifie De prime abord.

FACÉ, ÉE. part. pass. du v. Facer. S'empl. adject.v. Qui a le visage plein, une belle face, une belle figure. Voilà un homme bien facé.

FACÉLIDE. (dimin. lat. de *fax, facis*, torche). Bot. Genre de composées, formé pour une seule espèce du Brésil.

FACÉLIDÉ, ÉE. adj. Bot. Qui tient de la facélide. || FACÉLIDÉES. s. f. pl. Sous-tribu de matisiacées, comprenant le genre facélide.

FACÉTIE. s. f. (pr. *fa-çé-çie ;* du lat. *facetia*, même signif.). Bouffonnerie, plaisanterie, jeu d'esprit en paroles ou en actions, qui divertit et fait rire. Il dit quelque chose de plus comique que *plaisanterie*, et de moins bas que *bouffonnerie.* Faire des facéties. Livre de facéties. Débiter des facéties, faire des *facéties* est un rôle dangereux et difficile à soutenir. (Rat.) Scipion surpassait tous ses contemporains en *facéties* piquantes. (Barré.)

— Litt Se dit de certaines compositions railleuses assaisonnées d'un sel plus ou moins piquant, qui, sous le voile d'une apparente gaîté, cachent quelque vérité utile, quelque amère critique des hommes ou des choses. Les *facéties parisiennes* de Voltaire sont autant de petits chefs-d'œuvre de raison maligne, où la vivacité du style et la causticité des expressions le disputent à la justesse des pensées. (Rat.)

FACÉTIEUSEMENT. adv. (pr. *fa-çé-çi-euze man*). Avec facétie. Conter, chanter facétieusement.

FACÉTIEUX, EUSE adj. (pr. *fa-cé ci-eu*). Qui divertit, qui fait rire. Homme facétieux. Cicéron dit qu'Aristophane fut le *facétieux* poète de l'ancienne comédie. (Barré. Rabelais a été le type de l'auteur *facétieux.* Id.) Arlequin disant la vérité en riant est un personnage *facétieux.* (Id.) Scarron, bouffon si souvent, est souvent aussi très-*facétieux.* (Id.) Molière n'est pas seulement plaisant, il est *facétieux.* (Id.)

— Se dit aussi des choses. Esprit facétieux. Histoire facétieuse. Une action, une parole est agréable sans être plaisante ; elle peut être plaisante sans être absolument *facétieuse.* (Beauz.) On risque fort, en se laissant aller au penchant d'un esprit *facétieux*, de tomber dans la trivialité. (Rat.)

— substantiv. Un facétieux. Le *facétieux* fait quelquefois rire aux éclats. (Laveaux.) Le *facétieux* plaît et réjouit par l'abandon d'une humeur enjouée, un mélange heureux de folie et de sagesse ; en un mot par la plus grande gaîté comique, et excite le rire et la joie. (Barré.)

FACETTE. s. f. (dimin. de *face*). Géom. Petite face ; superficie d'un corps taillé à petits plans, ou autrement, les plans composant la surface d'un polyèdre, lorsque ces plans sont d'une très-petite dimension. Diamant à facettes, taillé à facettes. Les corps solides sont composés d'un plus ou moins grand nombre de facettes régulières ou irrégulières. La forme cubique d'un dé présente six facettes distinctes, toutes égales en surface. Dans les arts, les diamants, les pierres fines, et généralement tous les cristaux, se taillent à facettes. On taille les facettes avec divers outils, et on les polit, soit avec de l'émeri, soit avec la poussière de diamant. Avec un microscope, on découvre plusieurs *facettes* dans les plus petits grains de sable. (Acad.)

— Zool. *Yeux à facettes.* Yeux des insectes, composés d'une multitude de lentilles auxquelles correspond un filet du nerf optique.

— Anat. Portion circonscrite de la superficie d'un os. La facette supérieure de l'apophyse orbitaire de l'os palatin.

FACETTÉ, ÉE. part. pass. du v. Facetter. S'empl. adjectiv. Pierre bien facettée.

FACETTER. v. a. 1re conj. Techn. Tailler à facettes. Facetter une pierre précieuse.

FÂCHÉ, ÉE. part. pass. du v. Fâcher. S'emploie adjectiv. Avoir l'air fâché. Je l'ai vu souvent en colère, mais je ne l'ai jamais vu *fâché.* (J.-J. Rouss.) Et quand on est *fâché*, on appelle les gens chiens. (Volt.) Est-ce que tu es *fâché*, mon doux seigneur ? est-ce que tu m'en veux ? (Scribe.) Vous n'êtes plus *fâché* ? vous ne m'en voulez plus ? (Id.) Mesdames, reprit don Quichotte presque *fâché*, il ne suffit pas d'être belles, il faut encore être réservées, et surtout ne pas rire sans sujet. (Flor.)

Oh ! oh ! dit le grillon, je ne suis plus *fâché* :
Il en coûte trop cher pour briller dans le monde.
(Florian.)

— *Fâché de*, suivi d'un nom. Je suis extrêmement *fâché* de la disgrâce qu'il a éprouvée. (Lav.)

— *Fâché de*, suivi d'un infinitif. Après une

voir dans votre royaume ? (Fén.) La vieille prenait à toute heure ses lunettes pour l'admirer ; elle était bien *fâchée* d'être un peu sourde et de perdre quelquefois des paroles de son perroquet, à qui elle trouvait plus d'esprit qu'à personne. (Id.) Il était seulement *fâché* de ne pouvoir deviner ce que cela voulait dire. (Flor.) J'avais conçu des espérances que j'étais *fâché* de perdre. (Le Sage.) On n'est pas *fâché* de voir un méchant renversé dans la boue, mais il ne faut pas l'y tourner et retourner pendant des heures entières. (La Harpe.)

— *Fâché contre.* Il est si *fâché* contre moi qu'il m'a défendu sa porte. (Lav.) Plus j'étais touché de vos peines, plus j'étais *fâché* contre vous. (J.-J. Rouss.)

— *Fâché que.* Je suis fâché que vous ne m'ayez pas prévenu, qu'il ne vous ait pas rencontré.

— *En être fâché pour.* J'en suis *fâché* pour vous, mais vous l'avez voulu. (Corn.) Il faut avouer que nos philosophes apprêtent beaucoup à rire à leurs ennemis, et j'en suis *fâché* pour la philosophie, qui n'y est pour rien. (La Harpe.)

— *Fâché* s'emploie quelquefois par une sorte d'ironie dans certaines phrases familières. Cela ne vous contente pas ? j'en suis bien fâché. Vous ne voulez pas venir ? j'en suis bien fâché, mais j'irai sans vous.

FÂCHER. v. a. 1re conj. (du celt. *facha*, échauffer, animer, exciter ; d'où le lat. *fax, facis*, flambeau, ardeur, colère). Mettre en colère, indisposer fortement. Prenez garde de le fâcher. C'est un homme qu'il ne faut point fâcher. Il ne faut *fâcher* personne. (Acad.)

— Contrarier, causer du déplaisir, de la peine. Notre refus l'a un peu fâché. Cet événement me fâche beaucoup. Ce désordre me *fâche.* (Corn.)

— Fam. *Soit dit sans vous fâcher.* En vous disant une chose aussi peu flatteuse, mon intention n'est pas de vous fâcher. Soit dit sans vous *fâcher*, vous êtes quelquefois un peu brusque. (Acad.)

— SE FÂCHER. v. pron. Se mettre en colère. Ne vous fâchez pas. Se fâcher à tout moment. Il ne faut pas se fâcher pour si peu de chose. Je me suis fâché contre lui. Partons sans nous fâcher. A quoi sert de se fâcher ? Mais ne nous *fâchons* point. (Boil.) Il est d'un sot de se *fâcher* quand on badine. (Arn.)

— *Se fâcher avec.* Se brouiller. Hier, dit Edward, je me suis *fâché* avec mon oncle et je me suis mis en route pour l'Amérique. (A. Karr.)

— S'irriter. Rien dont la fermeté de ces grands cœurs se *fâche.* (Corn.) Voltaire à propos de ce vers fait remarquer que *se fâcher* est trop faible, trop du style familier.

— *Se fâcher de.* Se fâcher d'un petit malheur. C'est un homme qui se fâche de tout, qui se fâche d'un rien. Vous vous *fâchez* de n'avoir pas de quoi vous *fâcher.* (Bruéys.)

— Impers. *Il me fâche, il lui fâche*, etc. Je suis chagriné, affligé ; il est peiné, affligé de. Il me fâche de vous quitter. Il lui fâcherait fort de perdre sa place. Il te *fâche* en ces lieux d'abandonner ta proie. (Rac.)

FÂCHERIE. s. f. (rad. *fâcher*). Brouillerie, mécontentement, chagrin ; irritation passagère produite par les hommes ou par les choses. Il y a un peu de fâcherie entre eux. Cette fâcherie ne durera pas. Lorsqu'elle vient des choses, la *fâcherie* a quelquefois des suites très-graves, parce qu'il n'est pas donné à tous de se résigner à la puissance des événements. (St-Prosp.) Il y a des attraits de caractère tels, qu'on a vu des liaisons intimes résister à des *fâcheries* pour ainsi dire quotidiennes. (Id.) La concurrence des intérêts, les exigences de la vanité, sont les causes les plus fréquentes de la *fâcherie.* (Id.) Les jeunes filles elles-mêmes, tout en s'occupant beaucoup, ne peuvent échapper à de petites *fâcheries.* (Id.) La cause la plus féconde en *fâcheries*, c'est la politique. (Id.)

FÂCHEUSEMENT. adv. D'une manière fâcheuse. Ces systèmes qui peut-être sont bons, mais qui paraîtront *fâcheusement* exagérés. (Daniélo.)

FÂCHEUX, EUSE. adj. Qui fâche, qui donne du chagrin. Fâcheux accident, fâcheuse nouvelle. Un mal fâcheux. Une rencontre, une condition fâcheuse. Un souvenir fâcheux. Un fâcheux éclat. Un sort fâcheux. Il faut supporter les maux et les remèdes aussi *fâcheux* que les maux mêmes. (Fléch.) Ce bruit *fâcheux* a frappé mes oreilles. (Corn.) Qu'a de *fâcheux* pour toi ce discours populaire ? (Id.) Il est beaucoup plus facile d'éviter une *fâcheuse* affaire, que de s'en tirer quand une fois on y est engagé. (De Juss.

— Qui est désagréable à dire. Pardonnez-moi ce mot, il est *fâcheux* à dire. (Corn.)

— Malaisé à contenter, bizarre, peu traitable. Que cet homme est fâcheux ! C'est un esprit, un naturel, un caractère fâcheux. Humeur fâcheuse. Censeur un peu *fâcheux*, mais souvent nécessaire. (Boil.) Fuyons l'esprit *fâcheux* qui se croit du talent ? (Haumont.)

— Pénible, difficile. Montée fâcheuse. Chemin, passage fâcheux.

— Impers. *Il est fâcheux*, c'est une chose triste, désagréable. Il est fâcheux d'être trompé surtout par un ami. Il est *fâcheux* de se voir sans lecteur. (Boil.)

— *Il est fâcheux que.* Il est fâcheux que vous ne soyez pas venu. Il était *fâcheux* que Jean

moyens reprochables. (Anquetil.)

— substantiv. Personne incommode et importune. C'est un fâcheux, une fâcheuse. Je hais les fâcheux. La comédie des Fâcheux. La *fâcheuse* a pour nous des rigueurs sans pareilles. (Boil.)

Au lieu de quatre amis qu'on attendait le soir,
Quelquefois de *fâcheux* arrivent trois volées. (Boil.)

FACIAL, ALE. adj. Anat. Qui appartient, qui a rapport à la *face*, qui en fait partie. Angle facial. || Pl., *faciaux.* || Entom. On nomme *faciaux* deux pièces de la face des myodaires, qui partent de la base des antennes, longent le bord de la face, et portent différents cils.

FACIÉ, ÉE. adj. S'emploie comme synon. de *facé*, qui a le visage plein, une belle face, une bonne figure.

Monsieur de Bouvillon peut prendre cet emploi,
Il est bien *facié*, sa voix est agréable. (La Font.)

FACIENDAIRE. s. m. Commun. relig. Celui que ses confrères chargeaient de leurs commissions pour les maisons étrangères à leur ordre.

FACIES. s. m. (pr. *fa-ci-ess*). Séméiol. Mot latin qui signifie *face*, et qui a été transporté dans notre langue, pour désigner les diverses modifications d'expression que les maladies font subir à la physionomie. Facies pâle, bleu, rouge vergeté, violet. Facies jaune paille. Facies bouffi. Facies abdominal. Facies hippocratique. Le *facies* devient pâle aux approches d'une syncope. (Jadel.)

FACILE. adj. des 2 g. (du lat. *facilis*, même signif.). Qui n'offre aucune difficulté d'exécution, de pratique, qu'on peut faire, exécuter, comprendre, apprendre, etc., avec aisance, sans peine, sans effort. Se dit des actes de l'ordre physique et de l'ordre moral. Travail, opération, calcul facile. Navigation, voyage facile. Version facile. Passage d'auteur facile. Auteur facile. Chant facile. L'art d'interroger n'est pas si *facile* qu'on le pense. (J.-J. Rouss.) Les éléments des sciences ne seront simples et *faciles* que quand on aura pris une méthode tout opposée. (Condill.) Des chants *faciles*, nobles, expressifs, fixèrent aisément dans la mémoire les exemples avec les préceptes. (Barth.)

— Qui paraît créé, conçu, exécuté, sans peine, sans effort, sans gêne, comme en se jouant. Ce qui bien souvent s'entend moins de la facilité réelle avec laquelle un ouvrage a été exécuté, que du résultat du travail opiniâtre par lequel l'artiste est parvenu à effacer la trace des efforts de tête et de main que cet ouvrage lui a coûtés. Style facile. Dessin pur, simple, facile. Un style naturel et facile. Une allocution facile. Des vers faciles. Un dessin correct et facile. Des mouvements faciles et gracieux. Des poses faciles. Les chants de ce compositeur sont faciles et bien phrasés. Les tableaux de Paul Véronèse ont un air plus *facile* et moins fini que ceux de Michel-Ange. (Volt.) Le style de Quinault et plus *facile* que celui de Despréaux. (Id.) Bossuet est plus véritablement éloquent et plus *facile* que Fléchier. (Id.) Il y a des écrivains qui pour être plus *faciles* et plus naturels, croient ne devoir s'assujétir à aucun ordre. (Condill.)

— Qui a une conception, une création, une exécution facile. Écrivain facile. Auteur facile. Poète facile. Un esprit, un génie facile.

Je n'ai point l'heureux don de ces esprits *faciles*
Pour qui les doctes sœurs, caressantes, dociles,
Ouvrent tous leurs trésors. (J.-J. Rouss.)

— Dans le même sens, par un trope, prenant l'instrument du travail pour le travail lui-même, on dit d'un peintre, d'un sculpteur, d'un graveur, qu'ils ont un pinceau, un ciseau, un burin facile, et d'un écrivain qu'il a la plume facile.

— Qui a les mœurs, les manières sociables ; qui est condescendant, complaisant. Plus il était *facile* dans la société, plus il était sévère lorsqu'il fallait maintenir la décence de chaque état. (Barthél.)

— Se dit, dans le même sens, du cœur, du caractère, des mœurs. Cœur facile. Humeur facile. Caractère facile. Mœurs faciles. J'ai retrouvé ses grâces et ses mœurs *faciles* et indulgentes. (Volt.) Si votre cœur *facile* est capable d'une faute imprévue, très-certainement le mal prémédité n'en approchera pas. (J.-J. Rouss.) Il semble que son caractère doux et *facile* ne le destinait qu'à mener une vie paisible dans le sein des arts et des plaisirs honnêtes. (Barthél.)

— Se prend le plus souvent en mauvaise part, en parlant d'un homme faible, sans caractère, sans énergie, et qui laissant prendre sur lui toute sorte d'empire, n'a de volonté que celle des autres. C'est un homme trop facile, on lui fait faire tout ce qu'on veut. Il s'est montré trop facile envers lui. Je ne l'aurais pas cru si facile. Le facile monarque écouta les suggestions de son favori. Le *facile* Claude se laissait gouverner par Agrippine. (Volt.)

— En parlant d'une femme, cette épithète devient une injure, et signifie Qui s'abandonne aisément aux attaques des hommes. Une femme facile. Une femme de mœurs faciles. La *facile* Cléopâtre se donna à Antoine aussi bien qu'à César. (Volt.)

— *Facile à.* Chose facile à connaître, à faire, à exécuter. Auteur qui n' pas facile à entendre. Qu'une âme gét e est *facile* à séduire ! (Rac.)

— *Il est facile à, il est facile de.* Il est facile

comme Raphaël. Il est de s'acquitter un moyen très-*facile.* (Colnet.) La corolle du lis n'est pas d'une seule pièce comme il est *facile* à le voir. (J.-J. Rouss.)

— *Faire facile.* Manière de faire avec facilité, ou plutôt travail qui semble avoir été fait avec facilité. J'ai vu le jeune Gagneat, que la mort nous a ravi, exécuter avec des peines et des difficultés infinies, d'admirables portraits d'un faire facile. (Bout.)

— substantiv. *Le facile*, Ce qui est facile, chose facile, par opposition au *difficile.* Aimer, préférer le facile. Les tyrans aiment le facile ; ils réduisent l'art de gouverner à ce peu de mots : Je le veux ; je ne le veux pas.

FACILEMENT. adv. de manière. Aisément, avec facilité, sans peine. Faire facilement tout ce qu'on s'imagine. On en vient à bout facilement. Il parle, il écrit il peint facilement. Il cède bien facilement. Des obstacles facilement écartés. Il ne croit pas *facilement* au mal. (Mass.) Mais est-il certain qu'un soldat généreux puisse parvenir à imposer la liberté aussi *facilement* qu'il pourrait établir l'esclavage. (Chateaubr.)

FACILITÉ. s. f. (du lat. *facilitas*). Qualité d'un moyen, d'un expédient, de ce qui est facile. La facilité d'un morceau de musique. La facilité d'un auteur.

— Qualité naturelle ou habitude acquise par laquelle on fait les choses sans peine, sans effort. Se mouvoir avec facilité. Marcher, courir avec facilité. Donner de la facilité aux mouvements. Parler, écrire, s'exprimer avec facilité. Une trop grande facilité à produire nuit souvent à la clarté d'un ouvrage. On n'a que trop de facilité à faire le mal ou à mal faire. || Facilité d'esprit, de conception, d'élocution. Facilité d'exécution, de composition, de crayon, de pinceau, de burin. Cet enfant n'a aucune facilité. Cet auteur écrit, ce peintre dessine avec une grande facilité. Acquérir de la facilité. Défiez-vous de votre facilité. Il a une facilité malheureuse ; il produit beaucoup, mais il ne produit rien de bon. Il joignait à l'assiduité du travail la *facilité* du génie. (Fléch.)

— Air d'aisance et de naturel qui ressort d'un ouvrage fait sans effort. La facilité du style. Cela est écrit avec facilité. Il y a de la facilité dans son style. Son style a de la grâce, de la facilité. Racine savait donner de la facilité aux vers qu'il composait le plus difficilement. Je suis toujours enchanté du naturel et de la *facilité* de votre style. (Volt.)

— Moyen, faculté de se procurer, d'obtenir une chose sans peine, sans effort. Demandez cet emploi, vous l'obtiendrez avec facilité. Cela se peut faire avec la plus grande facilité. Nous aurons la facilité de nous voir souvent. Cela me donne la facilité de passer trois mois à la campagne. Tu comprends quelle *facilité* nous aurions à nous voir pendant une quinzaine de jours. (J.-J. Rouss.) Les désirs croîtront incessamment par la *facilité* de se satisfaire. (Id. Il n'y a point de délices qui ne perdent ce nom quand l'abondance et la *facilité* les accompagnent. (Mme de Sév.)

— Dans les arts du dessin, Aptitude à concevoir bien et promptement, et à exécuter sans efforts par des moyens simples et expéditifs. Rien n'est peut-être plus nuisible aux progrès des arts et du goût qu'une trop grande *facilité.* (S. Dubay.)

— Disposition à la bonté, à la complaisance ; sociabilité, condescendance. Facilité d'humeur, de cœur, de caractère. Il apporte une grande *facilité* dans le commerce de la vie. (Barth.) Les habitants ont sur la morale des principes qui se courbent à volonté et se prêtent aux circonstances avec la même *facilité* que certaines règles de plomb dont se servent leurs architectes. (Id.) Cette *facilité* de gouvernement aurait peut-être des suites heureuses. (Rayn.) La *facilité* de mœurs et de caractère vient encore plus du relâchement des mœurs que de leur politesse. (S. Dubay.)

— En mauvaise part, Manque de fermeté, indulgence excessive, faiblesse de caractère. C'est un homme qui se laisse mener comme on veut ; on abuse de sa facilité. Votre facilité causera les malheurs de votre maison. Alexandre avait subi avec sa *facilité* ordinaire l'influence de son précepteur, le colonel La Harpe, et s'en ressentait visiblement en montant sur le trône (Thiers.)

— En parlant d'une femme, il se prend toujours en mauvaise part, et signifie le peu d'efforts qu'elle met à repousser les attaques des hommes, ou plutôt les avances qu'elle leur fait. Les manières de cette dame la font soupçonner de trop de facilité. C'est une femme de la plus grande facilité. Les femmes qui viennent de ce pays éloigné ont autant de prétentions à la naissance, que de *facilité* dans les mœurs. (Barthél.)

— *Avec facilité.* Loc. adv. Facilement. Tout ce qui se mange avec plaisir se digère avec *facilité.* (B. de St-P.)

FACILITÉ, ÉE. part. pass. du v. Faciliter. S'empl. adjectiv. Navigation facilitée. Transports facilités. Les arts *facilités* par les largesses du prince. (Mass.)

FACILITER. v. a. 1re conj. (rad. *facile*). Rendre facile, diminuer les difficultés de. Faciliter la navigation. Faciliter les transports des marchandises. Faciliter une affaire, une entreprise, une expédition, l'exécution d'un projet. Une légère brise de mer, qui s'éleva tout

digieux de leurs armées en *facilita* la déroute. (Mass.) Il est important que les enfants s'accoutument d'abord à mâcher, c'est le meilleur moyen de *faciliter* l'éruption des dents. (J. J. Rouss.) Ce plan eut l'approbation de Louis XIV, qui, pour en *faciliter* l'exécution, accorda six vaisseaux de guerre. (Rayn.)

FAÇON. s. f. (du lat. *facere*, faire). Travail qui rend une chose propre à quelque service. La façon d'un habit, d'un gilet. La façon d'un couvert. La façon est souvent plus chère que la matière.

— *Donner la première façon à un ouvrage.* L'ébaucher. || *Donner la dernière façon à un ouvrage.* L'achever. || *Donner à façon.* Faire travailler hors de chez soi, en fournissant la

sans peine. Faire facilement tout
magine. On en vient à bout facile-
e, il écrit il peint facilement. Il
cilement. Des obstacles facilement
ne croit pas *facilement* au mal.
est-il certain qu'un soldat géné-
parvenir à imposer la liberté aussi
qu'il pourrait établir l'esclavage.

É, s. f. (du lat. *facilitas*). Qualité
d'un expédient, de ce qui est fa-
lié d'un morceau de musique. La
auteur.
naturelle ou habitude acquise par
ait les choses sans peine, sans ef-
voir avec facilité. Marcher, courir
. Donner de la facilité aux mou-
rler, écrire, s'exprimer avec fa-
trop grande facilité à produire
à la clarté d'un ouvrage. On n'a
facilité à faire le mal ou à mal
ité d'esprit, de conception, d'élo-
lité d'exécution, de composition,
e pinceau, de burin. Cet enfant
acilité. Cet auteur écrit, ce peintre
une grande facilité. Acquérir de
Défiez-vous de votre facilité. Il a
malheureuse ; il produit beaucoup,
roduit rien de bon. Il joignait à
travail la *facilité* du génie. (Fléch.)
isance et de naturel qui ressort
fait sans effort. La facilité du
est écrit avec facilité. Il y a de la
son style. Son style a de la grâce,
. Racine savait donner de la faci-
qu'il composait le plus difficile-
s toujours enchanté du naturel et
é de votre style. (Volt.)
, faculté de se procurer, d'obtenir
ans peine, sans effort. Demandez
ous l'obtiendrez avec facilité. Cela
avec la plus grande facilité. Nous
cilité de nous voir souvent. Cela
facilité de passer trois mois à la
'u comprends quelle *facilité* nous
us voir pendant une quinzaine de
Rouss.) Les désirs croîtront in-
par la *facilité* de se satisfaire. (Id.
t de délices qui ne perdent ce
l'abondance et la *facilité* les ac-
(Mme de Sév.)
es arts du dessin, Aptitude à con-
et promptement, et à exécuter sans
es moyens simples et expéditifs.
eut-être plus nuisible aux progrès
goût qu'une trop grande *facilité*.

tion à la bonté, à la complai-
abilité, condescendance. Facilité
e cœur, de caractère. Il apporte
facilité dans le commerce de la
Les habitants ont sur la morale
s qui se courbent à volonté et se
circonstances avec la même *facilité*
s règles de plomb dont se servent
ctes. (Id.) Cette *facilité* de gouver-
it peut-être des suites heureuses.
facilité de mœurs et de caractère
plus du relâchement des mœurs
politesse. (S. Dubay.)
vaise part, Manque de fermeté,
excessive, faiblesse de caractère.
mme qui se laisse mener comme on
se de sa facilité. Votre facilité cau-
heurs de votre maison. Alexandre
vec sa *facilité* ordinaire l'influence
pteur, le colonel La Harpe, et s'en
iblement en montant sur le trône.

ant d'une femme, il se prend tou-
vaise part, et signifie le peu d'ef-
met à repousser les attaques des
plutôt les avances qu'elle leur fait.
de cette dame la tout soupçonner
acilité. C'est une femme de la plus
té. Les femmes qui viennent de
gné ont autant de prétentions à la
que de *facilité* dans les mœurs.

acilité. Loc. adv. Facilement. Tout
nge avec plaisir se digère avec *fa-*
St-P.)
É, ÉE. part. pass. du v. Faciliter.
ctiv. Navigation facilitée. Trans-
. Les arts *facilités* par les lar-
nce. (Mass.)
ER. v. a. 1re conj. (rad. *facile*).
e, diminuer les difficultés de. Fa-
vigation. Faciliter les transports
dises. Faciliter une affaire, une
une expédition, l'exécution d'un
égère brise de mer, qui s'éleva tout

urs armées en *facilita* la déroute.
t important que les enfants s'ac-
abord à mâcher, c'est le meilleur
iliter l'éruption des dents. (J.-J.
an eut l'approbation de Louis XIV,
faciliter l'exécution, accorda sa
guerre. (Rayn.)
, f. (du lat. *facere*, faire). Travail
chose propre à quelque service.
, habit, d'un gilet. La façon d'un
façon est souvent plus chère que

la première façon à un ouvrage.
Donner la dernière façon à un
chever. || *Donner à façon.* Faire
s de chez soi, en fournissant la

matière et donnant tant pour la façon d'une chose. Prendre à façon. Travail à façon.

— Imitation. Ce coffret est façon d'ébène, quoiqu'il ne soit que de hêtre, etc. Peindre en façon de marbre.

— La forme qui résulte du travail de l'ouvrier. La façon de cette étoffe est belle. C'est une façon toute nouvelle, une façon d'habit toute particulière. Cet ouvrier donne une belle façon à ses ouvrages.

— Les procédés de l'industrie, l'application de tel genre de travail à tel produit. Cette façon est en usage dans les fabriques de draps. C'est la façon qu'y mettent les ouvriers.

— L'action de faire, de composer quelque chose. Cet ouvrage est de ma façon, de la façon d'un tel. Il me lut des vers de sa façon.

— Manière de penser, d'agir, de vivre, de se comporter. C'est sa façon de vivre. C'est sa façon d'agir. Les animaux sauvages vivent constamment de la même *façon*. (Buff.)

— L'apparence, en parlant des choses. Ce rôti a bonne façon.

— Au pl., *des façons*, des manières propres à une personne ; ses actions, ses procédés, ses allures. Cet enfant a des petites façons si gentilles. Voilà une femme qui a des façons fort engageantes. Cet homme a des façons fort étranges. Il a des façons insupportables. Elle a mille petites *façons* qui lui gagnent le cœur de tout le monde. (Mme de Sévig.)

— Se dit de quelques manières affectées qui tiennent de la minauderie. Elle a de petites façons enfantines qui la rendent ridicule.

— *Avoir de bonnes façons, de mauvaises façons avec une personne.* Agir envers elle d'une manière gracieuse ou désobligeante.

— Fig. L'air, la mine, le maintien, le port, la tournure d'une personne. Un homme, une femme de bonne façon, d'une mauvaise façon. Avoir bonne, mauvaise façon. J'ai jugé à sa façon qu'il est homme de bonne compagnie. Cette dame a bonne façon.

Je n'ai d'un vieux docteur ni l'air ni les *façons*,
Et ne me sens pas propre à donner des leçons.
(Mlle de la Vie.)

— Fam. *Des gens d'une certaine façon.* Des gens d'un certain rang, d'une certaine considération. Il faut user de certains procédés, avec des gens d'une certaine façon.

— Manière cérémonieuse de témoigner des égards, de la politesse, de la circonspection, de la retenue. Un homme plein de façons. Un homme sans façons.

Ne venez pas plus loin,
Ce sont toutes *façons* dont je n'ai pas besoin. (Mo...)

— *Recevoir, traiter quelqu'un sans façon.* Le recevoir, le traiter sans cérémonie, d'une manière simple et familière.

Un dîner sans *façon* et sans cérémonie,
On l'a dit avant moi, n'est qu'une perfidie. (Colnet.)

— *Faire des façons.* Faire quelque difficulté de recevoir un présent, de jouir de quelque avantage qui nous est offert ; affecter de la retenue, ou bien faire quelque difficulté de convenir de quelque chose.

— Fam. *N'avoir ni mine ni façon.* Manquer de grâce et d'apparence. Cette femme n'a ni mine ni façon. Le bel ouvrage que vous exposez là ! Cela n'a ni mine ni façon.

— Fig. *C'est un tour, un trait de sa façon.* Dont il est seul auteur, dont il a eu seul l'idée.

— *C'est une histoire, une nouvelle de sa façon.* De sa composition, de son invention.

— Fam. et pop. *En donner de la bonne façon à quelqu'un.* Le corriger sévèrement, le châtier, le maltraiter.

— *Façon de parler, de s'exprimer.* Phrase, locution, expression. Une nouvelle façon de parler. Une mauvaise façon de parler. Une façon de parler élégante et facile. Cette façon de s'exprimer n'est ni juste ni naturelle.

— Fam. *C'est une façon de parler.* Ce que l'on dit ne doit pas être pris à la lettre, à la rigueur.

— *C'est une façon de philosophe, une façon de bel esprit.* C'est un homme qu'on serait tenté de prendre pour un philosophe, un bel esprit.

— Fig. et fam. *Je l'ai habillé de la bonne façon.* Je lui ai fait tous les reproches qu'il mérite, je lui ai dit toutes ses vérités.

— Agric. Les labours qu'on donne à la terre, à la vigne. Donner une première, une seconde façon à la vigne, à la terre. Un champ qui a reçu toutes ses façons.

— Indust. *Façon productive.* Modification opérée par l'industrie pour créer ou accroître l'utilité d'une chose et par là sa valeur.

— Mar. Diminution qu'on fait à l'avant et à

de l'avant. Les façons de l'arrière.

— Techn. Ornement broché à l'extrémité des coins d'une paire de bas.

— *De façon que.* loc. conjonct. De sorte que, de manière que, tellement que. La nuit vint, il pleuvait à verse, de façon que nous fûmes obligés de coucher au château. L'amour n'est jamais plus grand que lorsqu'étant privé de tout aliment, il se nourrit en quelque façon de lui-même.

— *De la façon que.* De la façon, de la manière que j'ai dit ces choses.

— Syn. comp. FAÇON. MANIÈRE. La *façon* est ce qui donne la forme à un ouvrage, à une action ; la *manière*, ce qui donne un tour particulier à l'action, à l'ouvrage. La *façon* est ce qui rend la chose propre à quelque service, la *manière* est l'ensemble ou le résultat des différentes modifications. Une personne a bonne *façon*, elle n'a pas bonne *manière*. On donne une *façon* à un champ ; il y a *manière* de la donner. Dans la *façon* d'un ouvrage, on trouve la *manière* de l'ouvrier. Chaque art a sa *façon*, chaque ouvrier a sa *manière* de la donner. Chacun a sa *façon* de vivre, c'est-à-dire son habitude, sa coutume. Chacun a sa *manière* de vivre, c'est-à-dire une manière particulière, propre à soi.

— FAÇONS. MANIÈRES. *Façons* exprime quelque chose d'affecté ; *manières* exprime quelque chose de plus naturel, qui tient du caractère ou de l'éducation. Comme les femmes, beaucoup d'hommes ont de petites *façons* pour se donner des grâces, et quelques femmes ont pris les *manières* libres des hommes, pour se distinguer de leur sexe.

FACONDE. s. f. (du lat. *facundia*). A signifié Éloquence, grâce dans le discours.

En vous ai vu, par un merveilleux cas,
Ensemble unis Virgile et Mécénas.
De l'un avez la grâce et la *faconde*,
De l'autre accueil et douceur sans seconde.
(J.-B. Rousseau.)

— Iron. et fam. Éloquence surabondante, loquacité, flux de paroles. La *faconde* des passions est intarissable ; on ferait une bibliothèque de tout ce qu'a dicté l'amour. (J.-J. Rouss.) Le mot *faconde* s'en va de notre langage ; et pourtant la chose devient de plus en plus commune. La *faconde* remplace presque partout la véritable éloquence. (Barré.)

FAÇONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Façonner. S'empl. adjectiv. Vase façonné. Étoffe façonnée, par opposition à étoffe unie. Les chênes, les sapins, les ormes, que n'avaient jamais atteints la foudre ni la cognée, étendaient leurs branches touffues sur le sanctuaire, que remplissaient les simulacres des dieux, représentés par des pierres brutes et des trônes grossièrement *façonnés*. (De Marchangy.) Il serait donc aussi fort que l'était Auguste, le roi de Pologne, se dit Eugène quand la barre ronde fut à peu près *façonnée*. (De Balz.) Les Saxons n'étaient pas *façonnés* en ce temps-là à sa domination. (La Bruy.) Homme fort, hâtez-vous ! les jours se préparent, où tout sol sera *façonné*, où tout homme sera énervé par l'industrie humaine. (Sénancour.)

La branche en longs éclats aide au bras qui l'arrache,
Par le fer *façonnée*, elle allonge la hache. (Racine.)

— Techn. S'empl. subst. L'un des deux genres primitifs de la fabrique de Lyon. Le façonné et l'uni.

FAÇONNER. v. a. 1re conj. Travailler une matière, lui donner la façon qui la revêt d'une certaine forme. Façonner un tronc d'arbre en nacelle. On a depuis *façonné* et poli les pierres. (Buff.)

— Faire des ornements, des embellissements à un ouvrage. Façonner un vase, un verre.

— Fig. et fam. Former le cœur, l'esprit, les mœurs, par l'instruction, par l'usage. Je veux façonner mon élève à ma mode. Les voyages, le commerce et l'usage du monde le façonneront. Rien n'est plus propre que la société des dames à *façonner* un jeune homme. (Billot.)

— Accoutumer à quelque chose. J'ai façonné ma femme à mes manières.

— Agric. Perfectionner par la culture. On *façonne* les plantes par la culture. (J.-J. Rouss.)

— Manég. *Façonner un cheval.* Lui donner une allure régulière et gracieuse.

— v. n. Exprime les difficultés qu'on fait d'accepter quelque chose. Pourquoi tant façonner ?

— SE FAÇONNER. v. pron. Être façonné. Le corps ne saurait se façonner à toutes ces habitudes. La voix se façonne difficilement à ces inflexions. Les peuples qui ont connu la liberté ne se façonnent point au joug.

FAÇONNERIE. s. f. Techn. Manière de façonner les étoffes.

FAÇONNIER, IÈRE. adj. Se dit de celui, de celle qui a des manières affectées. Il épouse une jeune nymphe de quinze ans, *façonnière* et coquette en perfection. (Mme de Sév.) Eh ! morbleu ! point de cérémonie. Vous savez que je ne suis pas *façonnier*. (Bruéys.)

— Se dit aussi de celui, de celle qui outre les civilités. Personne ennuyeuse, incommode par trop de cérémonies, qui fait difficulté de recevoir une chose dans la crainte de paraître indiscrète. Que vous êtes façonnier ! Cette dame est trop façonnière. Il est bon homme, le baron, un peu trop *façonnier* d'abord ; cela

— subst. De tous vos *façonniers* on n'est pas les esclaves. (Mol.)

FAÇONNIER, IÈRE. s. Ouvrier, ouvrière, qui dans les fabriques travaille aux ouvrages façonnés ; personne employée à la façonnerie. Ce mot se dit principalement des ouvriers en draperie, en tissus.

FAC-SIMILAIRE. adj. des 2 g. Qui tient du fac-simile. *Édition, copie fac-similaire.* Édition, copie reproduite par une imitation parfaite.

FAC-SIMILE. s. m. (pr. *fak-si-mi-lé* ; de l'impératif *fac* du v. latin *facere*, faire ; et de l'adj. neutre *simile*, semblable ; mot à mot : fais de même). Copie, imitation exacte de l'écriture ou de la signature d'un personnage quelconque. Les curieux recueillent et conservent avec soin, un ou des fac-simile de l'écriture, de la signature d'Henri IV, de Napoléon, etc. Les *fac-simile* nous font vivre, pour ainsi dire, avec ce qui n'est plus, en nous introduisant plus avant dans l'intimité des hommes illustres dont le nom inspire le respect ou commande l'admiration. (St-Prosp.)

FAC-SIMILÉ, ÉE. part. pass. du v. Fac-similer. S'empl. adjectiv. Lettre fac-similée.

FAC-SIMILER. v. a. 1re conj. Rendre semblable au moyen d'une imitation exacte. Fac-similer une écriture, une ancienne édition.

— SE FAC-SIMILER. v. pron. Être fac-simile.

FACTAGE ou **FACTORAGE.** s. m. L'action du facteur pour transporter la marchandise de la messagerie ou du roulage au domicile ou au magasin du consignataire. Factage est plus usité dans le commerce que factorage.

— Le prix qu'on paye en sus de celui du port depuis l'endroit d'où l'envoi a été fait, jusqu'à celui de l'arrivée. Il y a tant de port, et tant de factage. V. FACTORAGE.

FACTEUR. s. m. Celui qui fait ; et plus particulièrement, Celui qui fait, qui fabrique des instruments de musique, et surtout des orgues, des pianos.

— Comm. Agent qui fait les affaires, qui négocie pour un marchand par commission. Le facteur d'un négociant, d'un banquier. Facteur pour l'achat. Facteur pour la vente. Il a un facteur à Amsterdam. Les facteurs de la compagnie des Indes. La commission d'un *facteur* est d'acheter ou de vendre des marchandises et quelquefois l'un et l'autre. (Encycl.)

— Administ. publ. Employé de la poste aux lettres, chargé de la distribution des lettres au domicile des citoyens. Il est neuf heures, et le facteur n'est point encore arrivé.

— Arithm. et alg. Chacune des quantités qui servent à donner un produit. En divisant le produit par un des facteurs, on a pour quotient le produit de tous les autres.

— Comm. L'employé qui, dans un bureau de diligences ou de messageries, tient les registres, délivre les paquets, les ballots. || Celui qui porte à domicile les paquets, les ballots.

— Jurispr. anc. Fondé de pouvoirs. Chargé d'une procuration qui lui donne le droit d'agir au nom d'un autre.

— Pol. administr. Commis préposé à la vente à l'encan des denrées destinées à la consommation d'une ville. Un facteur à la halle au blé, au poisson, au beurre, aux cuirs. Les *facteurs* ne livrent les denrées que contre argent comptant, et s'ils accordent un délai, c'est à leurs risques et périls. (Odolant.)

— au fém., dans ce dernier sens, *factrice*. L'Académie ne l'admet pas, et pourtant, on dit partout et tous les jours, Mme telle est factrice à la halle. Je ne m'oppose pas à la taxe que la ville de Paris veut percevoir à son profit sur ses *factrices* de la halle au beurre et aux œufs. (Napol.)

— Art milit. *Facteurs de l'armée* ou vaguemestres. Quelquefois les soldats confondent sous le titre de vaguemestre l'officier payeur, chargé du service des postes, et le *facteur* militaire, qui doit prendre les lettres chez cet officier et les distribuer à son régiment. (Odolant.)

FACTICE. adj. des 2 g. (du lat. *factitius*). Qui n'est pas produit par la nature, mais qui a été fait à son imitation. Une pierre factice. Un bézoard factice. Des fruits factices. Eau minérale factice. Vin factice.

— On dit par analogie. Caractère factice. Goût factice. Passions, besoins factices. Le meilleur goût tient à la vertu même, il disparaît avec elle, et fait place à un goût *factice* et guindé, qui n'est plus que l'ouvrage à la mode. (J.-J. Rouss.) Là, rien n'irritait les passions *factices* et ne contrariait les passions réglées par la raison et par la nature. (Rayn.) Ce peuple industrieux, qui m'était apparu comme une grande famille, ne me sembla plus qu'un être misérable, qui cachait sous de riches habits des plaies hideuses, et l'ennui, ce vide profond, sous les éclats d'une gaîté *factice*. (A.-Martin.)

— *Mots factices, termes factices.* Mots, termes que l'on crée sur-le-champ pour mieux rendre sa pensée.

— Philos. *Idée factice.* Idée dans la formation de laquelle intervient le travail de l'intelligence, de l'abstraction, le jugement. On a des idées factices, par opposition à des idées adventices, à des idées innées.

— subst. Ce qui est factice ; l'opposé du vrai, du réel. Le faux est tout à fait en opposition avec le vrai, tandis que le *factice* n'est

FACTICEMENT. adv. D'une manière factice.

FACTIEUX, EUSE. adj. (pr. *fak-ci-eu* ; du lat. *factiosus*). Séditieux, qui excite ou qui cherche à exciter des troubles dans une ville, dans un pays, dans un État, et qui tient à un parti, à une secte, réprouvée par les lois.

— subst. Un factieux. Des factieux. Réprimer les factieux.

FACTION. s. f. (pr. *fak-ci-on*). Cabale, parti dans un État, dans un pays, dans une ville. Il y avait deux factions dans cet État. La faction des Guelfes et celle des Gibelins. Ce peuple est divisé, partagé en plusieurs factions. Se mettre à la tête d'une faction. Depuis la mort de François II, la France avait toujours été ou déchirée par des guerres civiles, ou troublée par des *factions*. (Volt.) De retour dans ses États, il trouva sa famille couverte d'opprobres et la ville déchirée par des *factions*. (Barth.) Au commencement du XIVe siècle, l'Italie, déchirée par les *factions* des Guelfes et des Gibelins, offrait le spectacle affreux d'un bouleversement universel. (Mme de Genl.) Les *factions*, tout en se ravivant les unes par les autres, tombent à la fin par l'impuissance du corps politique à supporter les tourmentes contraires. (Lacretelle aîné.)

— Par extens. Guerre, parti, divisions entre divers États. Je vois des *factions* qui se partagent la terre. (Fléch.)

— Les divers partis qui se disputent, en faveur de leur candidat, les suffrages des électeurs. La faction des wighs. La faction des tories. Il y avait tant de factions dans l'assemblée, qu'un choix devenait impossible. Toute *faction* est un composé de dupes et de fripons. (Napoléon.)

— Par extens. L'action de celui qui se tient dans un endroit pour guetter ou pour attendre quelqu'un, ou quelque chose. Je me suis mis à faire faction à sa porte, afin qu'il ne pût ni sortir ni rentrer sans que je le visse. Vous m'avez fait faire là une belle faction ; une autre fois, je ne vous attendrai plus.

— Fig. Le désastre de l'Opéra, qui est une perte de deux millions et qui a coûté la vie à une vingtaine de personnes, nous apprendra peut-être que dans une salle de spectacle il faut être en *faction* contre le feu, comme on l'est dans un camp contre l'ennemi. (La Harpe.)

— Ant. rom. Les différentes troupes de concurrents aux jeux du cirque ; elles étaient distinguées par leur couleur, la verte, la bleue, la rouge et la blanche. L'empereur Domitien ajouta la *faction* dorée et la *faction* pourprée. (Benoist.)

— Art hermét. *Faction de l'œuvre divin.* Accomplissement, perfection, achèvement du grand œuvre.

— Art milit. Le guet que fait à son tour chaque soldat d'un poste. Une sentinelle est ordinairement de faction pendant deux heures. En présence de l'ennemi et pendant les temps rigoureux, les factions sont moins longues. Faire faction. Être de faction. Entrer en faction. Sortir, être relevé de faction.

— Syn. comp. FACTION. PARTI. Ces deux termes supposent également l'union de plusieurs personnes, et leur opposition à quelques vues différentes des leurs. On peut avoir un *parti* par son mérite, sans être chef de *parti*. Le maréchal de Catinat, peu considéré à la cour, avait un grand *parti* dans l'armée. Un chef de *parti* est toujours un chef de *faction*. Un *parti* séditieux, quand il est encore faible, n'est qu'une *faction*.

FACTIONNAIRE. adj. m. (pr. *fak-ci-o-nè-re*). Qui est en faction, qui est de faction. C'est un simple soldat factionnaire, obligé de faire sa faction. Le premier capitaine factionnaire, ou simplement le premier factionnaire du régiment, était le premier capitaine qui devait autrefois passer à la place de capitaine des grenadiers, quand elle venait à vaquer.

— substantiv. aujourd'hui, Sentinelle. Un factionnaire. Le factionnaire a crié aux armes. Le factionnaire s'est endormi ; l'ennemi l'a égorgé. On plaça des factionnaires à toutes les portes. Relever les factionnaires.

— Ant. rom. Chef d'une faction dans les jeux du cirque.

FACTORAGE. s. m. Comm. Appointements des facteurs, des commissionnaires. Le factorage varie suivant les différents pays. V. FACTAGE.

FACTORAT. s. m. Charge, fonctions des facteurs.

FACTORERIE. s. f. Comm. Le lieu, le bureau, le comptoir où se tiennent, à l'étranger, les agents d'une compagnie de commerce, principalement dans les Indes orientales, où les Européens ont des établissements. Cette compagnie avait des factoreries dans plusieurs villes maritimes. Factorerie française, hollandaise. Le chef d'une factorerie. La *factorerie* tient le milieu entre la loge et le comptoir ; elle est moins considérable que celui-ci, et plus considérable que l'autre. (Encycl.)

FACTORIELLE. s. f. Algèb. Nom donné à un produit dont les facteurs sont en progression arithmétique. Vandermonde a le premier considéré ces produits, en 1772.

FACTOTUM. s. m. (pr. *fak-to-tomm* ; ét. lat., *fac*, impérat. de *facere*, et *totum*, tout). Sorte d'intendant ou d'homme d'affaires qui a la con-

factotum est de se donner une importance qu'il ne peut avoir naturellement. (Teulet.)

— Iron. et fam. L'homme qui fait tout, qui est bon à tout, propre à tout, qui se mêle de tout dans une maison. C'est le factotum, le maître Jacques de la maison. Le factotum de monsieur. Les valets détestent les factotums.

FACTUM. s. m. (pr. *fak-tomm*, du lat. *factum*, fait). Anc. prat. Mémoire contenant l'exposition d'une affaire contentieuse, ainsi nommé parce qu'il commence par l'exposition du fait, qui précède celle des moyens. || Au pl., des *factums*.

— Par extens. Tout écrit que l'on publie soit pour attaquer, soit pour se défendre. Le long *factum* qu'il publia contre eux ne produisit

aucun effet. Les *factums* littéraires les plus célèbres sont ceux que Furetière publia contre l'Académie. Il sut mettre les rieurs de son côté. Les querelles du jansénisme firent éclore une multitude de factums. Les *factums* de Beaumarchais ont eu une vogue immense. Lors de la déplorable affaire des couplets, le poète J.-B. Rousseau, cruellement calomnié par ses ennemis, fit paraître un *factum* assez froid. (Duroz.)

FACTURE. s. f. Comm. Etat qui indique en détail la sorte, la quantité, la qualité et le prix des marchandises qu'un fabricant ou qu'un négociant adresse à quelqu'un de ses confrères, de ses associés, à un commissionnaire, etc. Les objets portés en la facture ou sur la facture. Facture de marchandises achetées ou fournies. Les marchandises ont été reconnues conformes à la facture. Livre de factures.

— Note délivrée par un marchand des fournitures qu'il a faites à ses chalands, à ses pratiques. Dresser, délivrer une facture. Envoyez-moi votre facture. Le plus petit marchand donne aujourd'hui une facture pour le plus petit objet.

— *Vendre une marchandise sur le pied de facture.* La vendre au prix courant.

— *Faire suivre les frais d'une facture.* C'est charger le voiturier qui transporte les marchandises, de toucher de l'acheteur le montant de tous les frais de cette facture.

— *Liasse de factures.* Lacet dans lequel les marchands enfilent les factures, lettres d'avis, d'envoi, de demandes, etc., pour y recourir au besoin.

— Art culin. Manière d'apprêter. Ce gibier de choix rendait ses dernières gouttes sur une immense rôtie, dont la *facture* annonçait la main d'un chasseur. (Brill.-Sav.)

— B.-arts. Se dit de la façon dont une chose est faite. La facture de ce tableau est bonne. La *facture* tient au génie particulier de l'auteur. (Bross.)

— Luth. Qualité, largeur, grosseur des tuyaux d'orgue. ‖ *Les jeux de la petite facture.* Les jeux dont les tuyaux sont étroits. ‖ *Les jeux de la grosse facture.* Les jeux dont les tuyaux sont larges.

— Mus. La manière dont une pièce de musique est composée. Ce rondeau est d'une mauvaise facture. Ce final est d'une belle et large facture, d'une savante facture. Sans épithète, ce mot se prend toujours en bonne part. ‖ *Morceau de facture.* Morceau de longue haleine fortement intrigué, dans lequel le compositeur en déployant tous ses moyens montre ce qu'il peut faire.

— Poés. Une bonne facture de vers. Il entend bien la facture du vers. ‖ *Couplet de facture.* D'une composition difficile, à cause de la rareté, de la richesse et du redoublement des rimes.

FACTURÉ, ÉE. part. pass. du v. Facturer. S'empl. adjectiv. Marchandises facturées.

FACTURER. v. a. 1re conj. S'est dit pour Fabriquer confectionner.

— Comm. fam. Faire une facture. Avez-vous facturé toutes nos expéditions d'aujourd'hui?

— SE FACTURER. v. pron. Être facturé.

FACTURIER. s. m. Techn. Celui qui fait de la toile, tisserand. Manufacturier est plus usité.

— Comm. Dans une maison de commerce considérable, Celui qui est spécialement occupé à faire les factures, qui tient le livre de factures.

— Livre des factures. Les factures que l'on envoie sont transcrites sur un livre auxiliaire que l'on appelle *facturier*. (Blanqui.)

FACULE. s. f. (du lat. *facula*, dimin. de *fax*, flambeau). Petit flambeau, brandon, éclat de bois à brûler.

— Astron. Nom des parties les plus lumineuses du disque solaire. Ce mot est opposé à celui de Mouches ou taches qu'on y remarque par fois.

FACULTATIF, IVE. adj. Ce qui dépend du choix, du goût, de la volonté. On peut se marier ou garder le célibat, cela est absolument facultatif.

— Législ. Qui laisse la faculté de faire ou de ne pas faire. Cette disposition de la loi est facultative.

— Chancell. rom. Ce qui confère un droit, un avantage, un bénéfice qu'on ne pourrait exercer ou posséder sans cela. Le pape lui a adressé un bref facultatif.

FACULTÉ. s. f. (du lat. *facultas*, de *facul*, que l'on disait pour *facilis*, facile). Facilité d'agir. Puissance physique qui rend un être capable d'agir de certaine manière, de produire certains effets. Les facultés physiques. *Les facultés naturelles.* Nos sens sont les premières *facultés* que nous remarquions. (Cond.) Vivre, usage de nos organes, de nos sens, de nos *facultés*, de toutes les parties de nous-mêmes qui nous donnent le sentiment de notre existence. (J.-J. Rouss.) Le serpent est doué de la singulière *faculté* de fasciner sa proie. (Buff.) On peut dire que les animaux, loin d'aller en augmentant, vont en diminuant de *facultés* et de talents. (Id.)

— Se dit des dispositions morales. *Les facultés de l'âme.* Les facultés intellectuelles. La faculté de penser, de raisonner, de juger. Quoique la mémoire et le raisonnement soient deux *facultés* entièrement différentes, cependant l'une ne se développe véritablement qu'avec l'autre. (Condill.) L'âme entre autres *facultés* a celles de connaître, conjecturer et délibérer. (Barth.) Il y a trois pouvoirs distincts dans l'âme; la *faculté* de sentir, ou la sensibilité; la *faculté* de connaître, en d'autres termes l'intelligence; la *faculté* d'agir, c'est-à-dire l'activité. (Paffe.) A mesure que la mémoire se charge d'une multitude de faits, le génie et ses *facultés* créatrices s'affaiblissent et s'éteignent. (Desc.)

— Talent, aptitude. La faculté de bien parler, de bien dire. La faculté de s'exprimer en public. C'est un homme doué de grandes facultés, de facultés brillantes, distinguées. Un tel n'a pas les hautes facultés nécessaires pour cet emploi.

— Pouvoir, moyen, droit de faire quelque chose. Donner, accorder à quelqu'un la faculté de... Si vous pouvez en obtenir la faculté. La faculté vous en est donnée, laissée. Vendre avec faculté de rachat. La loi interdit aux mineurs la faculté de disposer de leurs biens.

— Algèb. *Facultés algorithmiques.* Mode universel de génération des quantités, à l'aide de facteurs liés entre eux par une loi. ‖ *Facultés expotentielles.* Facultés algorithmiques dont l'exposant est une quantité variable ou une fraction d'une quantité variable.

— Chanc. rom. Pouvoirs. La faculté d'un légat, ses pouvoirs.

— Industr. *Facultés industrielles.* Talents ou aptitude de l'homme au travail industriel, desquels il résulte un profit ou revenu dont les facultés industrielles peuvent être considérées comme le fonds.

— *Facultés productives.* Aptitude qu'ont les capitaux et les agents naturels à coopérer à la production en donnant aux choses de l'utilité.

— Médec. Vertu, puissance médicatrice. Cette plante a la faculté de purger de fortifier. Faculté astringente. Faculté apéritive.

— Philos. *Les facultés de l'esprit humain* ne sont, au dire de beaucoup de philosophes, que des nuances de l'activité humaine, qui sont la volonté et l'intelligence, et non de la sensibilité, qui est passive. L'école écossaise les divise en facultés contemplatives et en facultés actives. Dans le système phrénologique de Spurzheim, elles se divisent en facultés actives et intellectuelles; les premières se subdivisent en penchants et en sentiments, les autres en facultés perceptives, ou sens extérieurs, et en facultés réflectives.

— Phys. L'aimant a la faculté, la vertu d'attirer le fer.

— Physiol. Puissance par laquelle les parties peuvent satisfaire aux fonctions auxquelles elles sont destinées. Ainsi l'estomac a la faculté de convertir les aliments en chyle. Toute *faculté* déterminée et active doit être regardée comme le résultat spécial d'un organe déterminé. (Fossati.) La force occulte et naturelle qui fait que les organes produisent ainsi leurs effets particuliers s'appelle *faculté*. (Id.)

— Univ. Le corps, l'assemblée des professeurs d'une université. Il y avait autrefois quatre facultés : la faculté de théologie, la faculté de droit, la faculté de médecine, la faculté des arts. Il y a maintenant cinq facultés : la faculté de théologie, la faculté de droit, la faculté de médecine, la faculté des sciences, et la faculté des lettres. Le doyen d'une faculté. Les médecins de la faculté de Paris. Un recteur de la faculté de Montpellier. Comme un docteur suivi des quatre *facultés*. (Boil.)

Les animaux ont-ils des universités?
Voit-on fleurir chez eux les quatre *facultés*? (Sall.)

— Dans un sens absolu, La faculté de médecine. On consulta la Faculté. Ce malade est perdu, la Faculté l'abandonne. Les docteurs, les membres de la Faculté.

— Au plur. Les biens, les ressources, les moyens pécuniaires, la fortune. Chacun doit être taxé selon ses facultés. Je vous aiderai selon mes facultés. Cette dépense est au-dessus de mes facultés. Le crédit suppose une double confiance : confiance dans la personne qui en a besoin, et confiance dans ses *facultés*. (Rayn.)

FADAISE. s. f. (du lat. *fatuus*, insipide). Niaiserie, ineptie, bagatelle, chose inutile et frivole. Il ne dit que des fadaises. Ce sont fadaises. Fadaises que cela! Voilà de belles fadaises! Il a la tête pleine de fadaises. Gens hérissés de savantes *fadaises*. (Volt.)

— On écrivait autrefois *fadèse*, pour Folie, sottise. Il n'est à la vérité point de plus grande *fadèse* et plus constante que de s'émouvoir et piquer des *fadèses* du monde, ni plus hétéroclite. (Mont.)

FADASSE. adj. des 2 g. Qui a quelque chose de fade, et qui inspire plus de dégoût que ce qui est fade purement et simplement. Cette fleur a une odeur fadasse. Cet homme a un teint fadasse.

FADE. adj. des 2 g. Insipide, sans saveur. Se dit de l'impression que font sur le goût certaines substances. Un mets fade. Une sauce fade. Des herbes fades. Les choses *fades* n'avivent point assez la sensibilité pour provoquer un plaisir ou une douleur. (Sandras.) Rien n'est plus commun que de rencontrer des substances à la fois *fades* et sucrées, *fades* et amères, *fades* et âcres. (Id.) Un vin rouge et vermeil, mais *fade* et doucereux. (Boil.)

A côté de ce plat paraissent deux salades,
L'une de pourpier jaune, et l'autre d'herbes *fades*
(Boileau.)

— S'applique sans métaphore aux odeurs, soit à cause de l'étroite liaison qui existe entre le goût et l'odorat, soit parce que ces odeurs produisent sur le système nerveux une impression générale analogue à celle qui résulte des saveurs fades. Odeur fade.

— Fig. Ce qui n'a rien de piquant, de vif, d'animé, d'agréable. Une couleur fade. Un blond fade. Un teint fade. Une beauté fade. Un discours, une conversation, un éloge fade. Des louanges fades. Les plaisirs doux et permis qu'offre la nature sont *fades* et ennuyeux pour l'homme dissolu. (Mass.) La politesse d'usage n'est qu'un jargon *fade*. (Duclos.) Tout ce qu'on dit de trop est *fade* et rebutant. (Boil.) La ballade, à mon goût, est une chose *fade*. (Mol.)

— Se dit aussi des personnes. Ni *fade* adulateur, ni parleur trop sincère. (La Font.)

— Fig. *Se sentir le cœur fade.* Avoir, éprouver du dégoût.

— subst. Ce qui est fade. Presque toutes les saveurs très-douces tiennent du *fade*. (Sandr.)

— Syn. comp. FADE. INSIPIDE. Ce qui est *fade* ne pique pas le goût; ce qui est *insipide* ne le touche point du tout. Il ne manque à l'un qu'un degré d'assaisonnement; tout manque à l'autre. Dans les ouvrages d'esprit, tous deux sont loin du beau; mais le *fade* paraissant en chercher, en affecter les grâces, déplaît et choque; l'*insipide* ne paraissant pas même le connaître, ennuie et rebute.

FADE. s. m. Fam. Homme doucereux, qui se fait tout à tous, mais auquel il ne faut se fier. C'est un fade.

FADEMENT. adv. D'une manière fade.

FADET, ETTE. adj. (dimin. de *fade*). Un peu fade.

FADEUR. s. f. (du lat. *fatuus*, sans sel, sans saveur). Qualité de ce qui est fade, insipidité. La fadeur d'un mets, d'une sauce. C'est une viande insipide qu'il faut servir avec une sauce piquante, pour en corriger, en relever la fadeur. La fadeur dépend souvent de l'état des organes qui la perçoivent. La *fadeur* d'une substance n'est pas la même pour tous les goûts. (Sandr.)

— Par extens., Absence de tout ce qui flatte le goût en l'excitant. Des cheveux, des sourcils, des cils blonds, des yeux clairs et faïencés, réunis à un teint blême, composent une figure pleine de *fadeur*. (Bradi.)

— Fig. La *fadeur* des éloges lui était à charge. (Mass.) Empressé sans *fadeur*, gai sans être caustique. (Barth.) Quelle que soit la *fadeur* que l'on remarque dans les discours des courtisans et des amants, les personnes qui en sont l'objet la discernent rarement. (Bradi.)

Fig., au plur. Louanges, compliments insipides. Dire des fadeurs. Conter des fadeurs à une femme.

FAER-ÆERNE. Géogr. Nom véritable de l'archipel dit par les géographes, îles *Féroé*, *Fœrer*, *Ferro*, *Faro*. V. FEROÉ.

FAGAR. s. m. Conchyl. Coquille bivalve du Sénégal, qui fait partie des arches de Linné, et du genre pétoncle.

FAGÉLIE. s. f. Bot. Genre de plante légumineuse.

FAGIANE. s. m. Ichthyol. Poisson de la Méditerranée.

FAGICOLE. adj. des 2 g. (ét. lat., *fagus*, hêtre; *colere*, habiter). Qui vit, qui croît, qui pousse, qui habite sur le hêtre.

FAGINE. s. f. (du lat. *fagus*, hêtre). Chim. Substance volatile, amère et narcotique, obtenue par la distillation des faines, qui sont les fruits du hêtre.

FAGNE. s. f. Géol. Marais dans une petite cavité, sur une montagne.

FAGNE. Géogr. Petite contrée du pays de Liége, dans la forêt des Ardennes, aux confins de la Champagne, entre Philippeville et Marienbourg.

FAGON (Guy-Crescent). Né en 1638, mort en 1708; fut professeur de botanique, directeur du jardin des plantes, et premier médecin de Louis XIV.

FAGONIE. s. f. Bot. Plante de la famille des rutacées, habitant l'Asie et l'Afrique, et ainsi nommée par Tournefort du nom de Fagon, médecin de Louis XIV.

FAGOPYRÉ, ÉE. adj. (du lat. barb. *fagopyrum*). Bot. Qui tient de la nature du blé sarrasin, qui lui ressemble.

FAGOPYRINÉES. s. f. pl. Classe de plantes qui a pour type le genre fagopyrum.

FAGOPYRUM. s. m. Bot. Espèce de blé sarrasin, de renouée. On a appliqué ce nom à un grand nombre de plantes du genre polygo-[illegible]

FAGOT. s. m. (pr. *fa-go*; du celt. *fau*, arbre, d'où les Grecs ont fait φάκος et φάκελλος, et les Lat. *fascis* et *fasciculus*, fagot). Écon. forest. Faisceau de branchages et de menus bois unis ensemble par un lien de bois vert et flexible nommé hart. On en mesure le volume avec une petite chaînette, afin de donner au fagot une grosseur convenable. Fagots secs. Fagots verts. Un cent de fagots. Un fagot de sarments. Brûler un fagot. Faire de bois et gros fagots. Les *fagots* servent au chauffage de la plus grande partie des cultivateurs pauvres de la France. (Morog.)

Le pauvre Nicolas, tout courbé sous le poids
D'un énorme *fagot*, s'en revenait des bois
Un soir, beaucoup plus tard qu'il n'avait de coutume.
(Lebrun.)

— *L'âme d'un fagot.* Le dedans, le milieu d'un fagot, le plus petit bois qu'il renferme, les broutilles. Prenez l'âme de ce fagot pour allumer le feu.

— Fam. *Châtrer un fagot.* Diminuer son volume en en retirant quelques bâtons. Ces voleurs ont châtré mes fagots.

— Par extens. Assemblage de plusieurs choses, botte, paquet, poignée. Avant de se baigner, il avait mis son linge et ses habits en un fagot.

— Fig. et fam. *Faire des fagots.* Débiter, composer des bagatelles, des choses frivoles, conter des histoires sans raison, sans vraisemblance. Oh! quel fagot! Les beaux fagots qu'il vous a débités là! N'est-ce point abuser du loisir d'une dame de votre qualité, que de vous conter de tels *fagots*? (Mme de Sév.)

Je veux citer les différents *fagots*
Que chacun fait dans cette courte vie.
(*Alm. des muses.*)

— Fig. et fam. *Fagot d'épines.* Personne revêche, acariâtre, capricieuse. Cet homme est un vrai fagot d'épines, on ne sait par quel bout le prendre. La vanité mécontente fait de nous des fagots d'épines.

— En parlant des ouvrages de l'esprit. L'auteur se contentant pour sa part d'en avoir projeté le dessein, et lié par son industrie ce *fagot* de provisions inconnues. (Montaig.)

— Fig. et fam. *A voir toutes les choses coûteuses qu'il achète, vous diriez qu'il ne s'agit que de fagots.* Que cela ne coûte pas davantage.

— Fig. *Être tout en un fagot.* Replié sur soi-même pour tenir moins de place.

— Agric. *Fagot de harts.* Fagot composé de jeune bois propre à être tordu sans se casser. ‖ *Fagot de sape.* Espèce de cotret, composé de petits rondins bien droits.

— Comm. Paquet de plumes d'autruches, telles qu'elles arrivent du pays de production.

— Mar. Sorte de barque qui se démonte.

— Mus. Basson qui se démonte en plusieurs pièces qu'on met en paquet, pour le rendre plus facile à porter, en diminuant sa longueur.

— Techn. Ouvrage de charpenterie, de menuiserie, de tonnellerie, démonté et destiné à être remonté au besoin; dont les pièces sont liées en paquet, afin qu'elles tiennent moins de place. Des futailles en fagot ou en botte.

— Prov. et fig. *Prendre un air de fagot.* Se réchauffer, en passant, à un feu de fagot que les bûcherons font dans la forêt. ‖ *Il s'en faut un cent de fagots qu'ils soient de la même branche.* Ils sont parents à un degré très-éloigné. ‖ *Il y a bien de la différence entre une femme et un fagot.* Ces choses sont fort différentes. ‖ *Brûler le fagot.* Boire au cabaret. ‖ *Sentir le fagot.* Être soupçonné d'hérésie, d'impiété. ‖ *Il est accoutré, habillé comme un fagot.* Il est habillé sans goût, sans soin, sans grâce. ‖ *Il y a fagots et fagots.* Il y a de la différence entre des personnes de même état, entre des choses de même sorte.

FAGOTAGE. s. m. Écon. forest. Le travail d'un bûcheron, d'un fagoteur. Combien avez-vous payé pour le fagotage? Le fagotage se paye à raison de tant le cent.

— L'action de faire des fagots. Le *fagotage* consiste le plus communément dans les branches et ramilles que l'on exploite dans les taillis ou qui restent de la fabrication des bois de corde. (Pelouze.)

— Bois qui n'est propre qu'à faire des fagots. Il n'y a presque que du fagotage dans cette vente.

— Fig. Mauvais ouvrage; assemblage informe d'idées frivoles, mal arrangées et mal assorties. J'admire quelquefois les riens que ma plume veut dire; je ne la contrains point : je suis bien heureuse que de tels *fagotages* vous plaisent. (Mme de Sév.)

FAGOTAILLE. s. f. Écon. rur. Garniture d'une chaussée d'étang avec des fagots.

FAGOTÉ, ÉE. part. pass. du v. Fagoter. S'empl. adjectiv. Bois fagoté. Voilà qui est bien fagoté.

— Fig. et fam. *Voilà un homme bien fagoté.* Cet homme est habillé d'une étrange façon. ‖ *Comme te voilà fagoté!* Comme te voilà fait!

FAGOTER. v. a. 1re conj. (rad. *fagot*). Faire des fagots, mettre en fagot. On a coupé ce bois, il n'y a plus qu'à le fagoter.

— Pop. Tramer, machiner. Ils *fagotèrent* ensemble cette entreprise. (Trév.)

— Fig. et fam. Mettre mal en ordre, mal arranger. Qui a fagoté cela de cette façon?

— Dans un sens particulier, Habiller mal et sans goût. Peut-on fagoter un enfant de la [illegible]

— Pêch. Faire rouler des fagots le long d'un étang pour forcer le poisson à descendre.

— SE FAGOTER. v. pron. Être fagoté.

— Pop. *Se fagoter de quelqu'un.* Se moquer de lui.

— Fam. *Se fagoter*, s'habiller mal. Comme cette femme se fagote!

FAGOTEUR. s. m. Celui qui fait des fagots. Je paye mes fagoteurs à raison de tant du cent ou du mille.

— Fig. et pop. Bousilleur; celui qui fait mal quelque chose. Un fagoteur de romans, de chansons.

Ci-gît la pauvre carcasse
D'un petit *fagoteur* de vers. (Tabourot.)

FAGOTIER. s. m. Diseur de sornettes.

FAGOTIN. s. m. Écon. for. Un petit fagot.

— Singe habillé que les bateleurs font monter sur leurs tréteaux.

> Un mois durant le roi tiendrait
> Cour plénière, dont l'ouverture
> Devait être un fort grand festin,
> Suivi des tours de *Fagotin*. (La Fontaine.)

— Ce nom a passé aux valets des opérateurs et des charlatans, qui amusent le peuple par leurs gestes, par leurs lazzis.

> Vous pourrez espérer
> Le bal et la grand'bande, à savoir deux musettes
> Et parfois *Fagotin* et les marionnettes. (Molière.)

— Fig. et fam. Un mauvais plaisant. Cet homme est un vrai fagotin.

FAGOTINES. s. f. pl. Techn. Petites parties de soie faites par des particuliers et recueillies de différentes mains.

FAGOTTO. s. m. Mus. Mot italien passé dans la langue française et qui signifie Basson. Le *fagotto* ou basson est un instrument à vent et à anches, il est au hautbois ce que le violoncelle est au violon. (Benoist.) Les Italiens ont appelé le basson *fagotto*, à cause de la ressemblance qu'ont les parties de cet instrument avec un fagot, lorsqu'elles sont démontées. (Id.) || Pl., des *fagotti*.

FAGOUE. s. f. Bouch. Glande qui se trouve sous la gorge et à la partie supérieure de la poitrine des animaux. Dans les veaux, c'est ce qu'on nomme les *ris*.

FAGUENAS. s. m. Odeur fade et corrompue qui s'exhale d'un corps vivant, mais malpropre. Il est certaines professions dans lesquelles ceux qui les exercent sentent le faguenas. Il est vieux et pop.

> Gousset, escafignon, *faguenas*, cambouis,
> A qui la puanteur doit même rendre hommage.
> (Saint-Amand.)

FAGUETTE. s. f. (pr. *fa-ghet-te*; du lat. *fascis*, faisceau). Art milit. Petit fagot. Dans quelques provinces on connaît le fagot très-long et formé de brins minces, sous le nom de *faguette*. (Pelouze.)

FAGUTAL. s. m. (du lat. *fagus*, hêtre). Antiq. rom. Bois planté de hêtres que les Romains avaient consacré à Jupiter.

— adj. Surnom de Jupiter adoré dans le fagutal.

FAHLERTZ. s. m. Minér. Mine de cuivre rouge tenant argent.

FAHLUN. Géogr. Ville de Suède, jadis capitale de la Dalécarlie, aux environs de laquelle sont les plus fameuses mines de cuivre de la Suède.

FAHLUNITE. s. f. Minér. Substance minérale découverte près de Fahlun, en Suède. || *Fahlunite dure*. La gahnite. || *Fahlunite tendre*. La cordiérite et le triclasite.

FAHRENHEIT (Gabriel-Denis). Né à Dantsig, en 1686. Inventeur d'un thermomètre en usage en Allemagne et en Angleterre. Au point de glace fondante on marque 32; au point de l'eau bouillante, on marque 212 et l'on divise l'intervalle compris entre ces deux points en 180 parties égales qui sont les degrés du thermomètre.

FAIBLAGE. Métrol. Qualité des monnaies fabriquées au-dessous du poids et du titre légal. Le roi accordait aux directeurs des monnaies tant de faiblage. Faiblage de poids. Faiblage d'aloi.

— Techn. Diminution de valeur ou de quantité; partie plus faible que le surplus, dans les choses manufacturées. || *Il y a du faiblage dans cette pièce*. Cette portion de l'étoffe est moins forte.

FAIBLE. adj. des 2 g. (du lat. *debilis*, par substitution de l'*f* au *d*). Qui manque de force, de vigueur. Se dit des êtres physiques. Un corps faible. Des bras, des reins faibles. Les enfants sont trop faibles pour travailler pendant douze heures dans une manufacture. Je deviens plus *faible*, mais mon zèle devient tous les jours plus fort. (Volt.) La nature a donné aux êtres *faibles* l'égide de la sagesse pour se protéger, tandis qu'elle immole le fort par sa vigueur même. (Virey.) Nous naissons *faibles*, nous avons besoin de forces. (J.-J. Rouss.) Les animaux les plus *faibles* sont aussi les plus timides. (A.-Martin.)

— Qui est débile. Un tempérament faible. Ma santé est toujours très-*faible*. (Volt.) Leur constitution physique était singulièrement *faible*. (Rayn.)

— S'emploie pour qualifier des choses complexes. Commerce faible. Faible salaire. Faible secours. Faible dépense, etc. Le commerce de cette ville fut *faible* et précaire. (Rayn.) Ils [illegible] son père ne put lui envoyer que de *faibles* secours. (Volt.) Tout ce qui peut consoler les hommes dans la misère de leur condition *faible* et périssable semble avoir été prodigué dans ce siècle. (Id.)

— *Dans un âge faible*. Dans l'enfance, dans les commencements de l'adolescence. Il était encore dans un âge faible.

— Qui n'a point assez de grosseur, d'épaisseur, de force, de solidité. Bâton faible. Poutre faible. Piliers trop faibles. Plancher faible. Lame faible. Les branches les plus faibles. Une corde beaucoup trop faible. Une faïence trop faible pour résister au feu.

— Fig. L'homme n'est qu'un roseau, le plus *faible* de la nature, mais c'est un roseau pensant. (Pasc.) La créature est *faible* et le ciel indulgent. (De Langres.)

— Fig. Qui manque de moyens, de puissance, de ressources. Un État faible et pauvre. Un gouvernement trop faible pour comprimer les factions. Quoique l'Égypte ne pût oublier ses magnificences, elle fut *faible* et divisée sous ses douze princes. (Boss.) Cette ville fut donnée d'abord aux enfants de Benjamin, qui, *faibles* et en petit nombre, ne purent chasser les Jébuséens, anciens habitants du pays. (Id.) Condé resta dans Paris avec un pouvoir qui diminua tous les jours, et une armée plus *faible* encore. (Volt.) Donc, plus les magistrats sont nombreux, plus le gouvernement est *faible*. (J.-J. Rouss.)

— Fig. au sens moral, Ce qui est peu considérable en son genre, sous le rapport de la quantité, de l'étendue, de la valeur, de l'intensité, de l'énergie, etc. Un son faible. Un vin faible. Une faible raison, un faible raisonnement, un faible argument. Une faible consolation. Une faible autorité. Un faible souvenir. Une résolution faible. Une faible recommandation. Le roi de Pologne, n'ayant qu'un très-*faible* revenu, avait besoin de ces secours. (Volt.) Il démettait quelques objets à la *faible* lueur d'une lumière éloignée. (J.-J. Rouss.) L'âme, accoutumée à être émue par de grandes passions qui l'agitent vivement, n'est pas touchée de ces impressions *faibles* et légères qu'elle reçoit dans la retraite. (Fléch.) Traitez-nous comme vous feriez, si, n'ayant que ces *faibles* lueurs de justice que la nature nous donne, vous n'aviez point une religion pour vous conduire, et une révélation pour vous éclairer. (Mont.) La raison pauvre et stérile ne nous communique que les *faibles* lumières dont nous avons besoin. (Barth.)

— Fig. *Le côté faible d'une personne*. Son défaut habituel, sa passion dominante. La vanité est le côté faible de bien des auteurs. César eut de grands talents, de grandes vertus, mais l'ambition fut son côté faible. || Ce qu'elle sait le moins par comparaison à ses autres connaissances. Le grec est son côté faible.

— Fig. *Le côté faible d'une chose*. Ce qu'elle a de défectueux. Voilà le côté faible de nos institutions. Ce système a bien des côtés faibles

— Qui se laisse émouvoir, attendrir; qui est porté à l'amour et surtout à l'indulgence. Cette mère est trop faible pour ses enfants.

> Je suis père, seigneur, et *faible* comme un autre;
> Mon cœur se met sans peine à la place du vôtre.
> (Racine.)

— Qui manque d'énergie, qui n'a point de fermeté, de force de caractère, qui change facilement d'inclinations, qui n'a pas la force de résister aux attaques qu'on lui porte, ni à la séduction. Qu'y a-t-il de plus *faible* qu'un cœur amoureux? (St-Evrem.) Un cœur *faible* peut subsister avec un esprit fort. (Volt.) Les hommes *faibles* tournent si court, quand ils changent de sentiment, qu'ils ne mesurent plus leurs allures; ils sautent au lieu de marcher. (De Retz.) Les personnes *faibles* ne peuvent être sincères. (La Rochef.) Les âmes *faibles* sont cruelles. (F. de Neufch.) Qui change aisément est *faible* ou veut tromper. (Volt.) L'esprit *faible* reçoit les impressions sans les combattre, embrasse les opinions sans examen, s'effraie sans cause, et tombe naturellement dans la superstition. (Id.) On fait d'un homme *faible* tout ce qu'on veut, en frappant son imagination ou en touchant son cœur. (Duclos.)

— *Le sexe faible*. Le sexe féminin. Ton sexe *faible* est oublieux des crimes. (Bérang.)

— Appliqué aux facultés intellectuelles. Les facultés de l'homme sont trop faibles pour pénétrer ces mystères. Avoir une tête faible, le jugement faible, l'intelligence faible.

— Fig. Dépourvu de talent, de génie. C'est un écrivain faible et froid, trop faible de dialectique. Cet orateur a paru faible dans son discours.

— *Faible par*. Nul homme n'est *faible* par choix. (Vauven.) On est *faible* par paresse ou par défiance de soi-même. (Napol.)

— Evang. *L'esprit est prompt, et la chair est faible*. On présume trop de ses forces, et l'on est faible quand la tentation arrive.

— Fig. et fam. *Avoir les reins faibles*. N'avoir pas assez de fortune, de crédit, de talent, pour venir à bout d'une entreprise. Cette spéculation présentait des chances avantageuses, mais j'avais les reins trop faibles pour la tenter.

— *Faible de*. Se dit, par ellipse, pour Faible sous le rapport, à l'égard de. Un cheval faible de reins. Un homme faible de caractère. Un ouvrage faible de style, de raisonnement. Un vin, un tableau faible de couleur. Une étoffe faible de tissu. Des eaux-de-vie faibles de degré. Et plus *faible* de reins, mais non pas moins [illegible]

— Archit. *Faible d'échantillon*. Se dit d'un bâtiment quand ses murailles ont peu d'épaisseur relativement à sa capacité.

— Mar. *Faible de côté*. Se dit d'un vaisseau qui donne une forte bande, sous l'impulsion d'un vent de travers.

— *Faible en*. Une armée faible en nombre, en cavalerie, en infanterie, etc.

— Syn. comp. faible. débile. *Faible* est, tant au propre qu'au figuré, d'un usage infiniment plus étendu que *débile*. Un soutien, un appui, un moyen, un roseau, un ressort, sont *faibles*, et ne sont pas *débiles*. *Débile* s'applique aux animaux, à leurs facultés, à leurs membres, et par analogie, à certaines facultés de l'homme. Une vue *faible* ne soutient pas le grand jour; le jour fatigue une vue *débile*.

FAIBLE. s. m. Se dit elliptiq. pour L'être faible, c'est-à-dire toute personne qui manque de puissance, de ressources, etc. Protéger le faible contre le fort. Être l'appui, le soutien du faible, des faibles. Sous le fort le *faible* succombe. (Lenob.) Si le *faible* peut nuire on doit le mépriser. (Haum.) Le plus *faible*, c'est l'ordre, est puni le premier. (Lamotte.) Le *faible* est destiné pour servir le plus fort. (Volt.) La cause du *faible* est un objet sacré. (La Harpe.) De tout temps le *faible* eut toujours tort. (Bours.) Le plus *faible* est toujours celui que l'on accable. (Et.)

FAIBLE. s. m. Se dit par ellipse pour Le côté faible, c'est-à-dire ce qu'il y a de moins fort, de moins solide dans une chose. Le faible d'une poutre, d'une solive. Le faible d'une cuirasse. Le faible d'une place de guerre, d'un camp.

— Ce qu'il y a de plus léger dans un corps quelconque. *Le faible d'une boule*. Son côté le plus léger.

— Fig. Ce qu'il y a de défectueux en quelque chose. Voilà le faible de la cause. Connaître le fort et le faible d'une affaire.

— Fig. *Le faible d'une personne*. Son principal défaut, sa passion dominante. Chacun a son faible. Le faible des jeunes gens, c'est le plaisir. Le faible des vieillards, c'est l'avarice. Le faible des princes, c'est la flatterie. Le faible des grands, c'est la vanité. Le faible du peuple, c'est la médisance. Le faible des femmes, c'est la coquetterie. Son faible, c'est l'amour, le jeu, le vin. Montrez lui de l'or; voilà son faible. On l'a pris par son faible. Celui qui s'offense le plus facilement découvre son *faible*. (Vauv.) L'amour de la louange est le *faible* de tous les hommes. (Sall.) Le plus fort a son *faible*. (Lamotte.)

> Mais à l'humanité, si parfait que l'on fût,
> Toujours par quelque *faible* on paye le tribut. (Piron.)

— Fig. *Avoir du faible, un faible pour quelqu'un*. Avoir une affection excessive, une indulgence outrée. Ce père a trop de faible pour ses enfants. Ah! traîtresse, mon *faible* est étrange pour vous. (Mol.)

— Fig. *Le faible du cœur* ou *de l'âme*. Le côté sensible.

— *Le fort portant le faible, du fort au faible*. Toutes choses compensées, ce qui manque à l'une étant suppléé par l'autre. Les terres de cette ferme valent tant l'arpent, le fort portant le faible. Il a de bonnes et de mauvaises qualités; mais, le fort portant le faible, c'est un assez galant homme. Quatre chevaux porteront tout cela, du fort au faible.

— Escrim. *Le faible d'une épée*. Le tiers du tranchant, qui fait l'extrémité de la lame.

— Syn. comp. faible. faiblesse. Un *faible* est un penchant innocent; une *faiblesse*, un entraînement répréhensible. Le *faible* est la cause dont la *faiblesse* est l'effet.

FAIBLEMENT. adv. Avec faiblesse; d'une manière faible. Marcher faiblement. Agir, attaquer, résister faiblement. Ce ballon est très-élevé; je ne le vois que faiblement.

FAIBLESSE. s. f. Débilité, manque de force, de vigueur; manque d'égalité entre les moyens et les besoins physiques ou moraux. Faiblesse de jambes, d'estomac, de vue, de voix, de reins, du pouls. La *faiblesse* du corps diminue toutes les passions de l'âme. (Volt.) La médiocrité, n'épuisant par aucun effort, conserve la vie, et n'engendre nulle *faiblesse*. (Virey.) Quoi! crains-tu d'un vieillard l'impuissante *faiblesse*? (Corn.)

— Défaillance, évanouissement, syncope. Avoir cinq ou six faiblesses par jour. Tomber en faiblesse. Revenir d'une faiblesse.

— Fig. Manque d'énergie, de courage. Le cœur le plus fort a des moments de *faiblesse*. (La Roche.)

— Fig. Tant au sens physique qu'au sens moral, Défaut, vice de tout ce qui est peu considérable en son genre. La faiblesse de ses ressources, de ses moyens, de sa fortune. La faiblesse de nos connaissances, d'un argument, d'un raisonnement, d'un discours, d'une preuve, d'une conclusion. La faiblesse de l'ennemi n'était qu'apparente. La faiblesse des peuples rend leurs dominateurs insolents. La *faiblesse* du langage prouve la force du sentiment. (J.-J. Rouss.)

— Poét. et fig.

> La *faiblesse* au teint pâle, aux regards abattus,
> Tyran qui cède au crime et détruit les vertus. (Volt.)

— Absol. Rien de plus impérieux que la *faiblesse* qui se sent appuyée de la force. [illegible] qui cependant offrent toujours le plus de périls. (De Ségur.) Ce qui caractérise le mieux la *faiblesse*, c'est l'extrême mobilité avec laquelle on la voit passer successivement de la peur à l'espérance, et de l'espoir au découragement. (Id.) La *faiblesse* est plus opposée à la vertu que le vice. (La Rochef.) La *faiblesse* n'est pas le vice, mais elle y conduit. (S. Dubay.) La *faiblesse* est le seul défaut que l'on ne saurait corriger. (La Rochef.)

— Manque de génie, de talent. Cet orateur a été d'une grande faiblesse dans la dernière discussion. Tous ces tableaux sont d'une extrême faiblesse. Cet ouvrage est d'une grande faiblesse de conception, d'exécution, de style.

— Défectuosité dans les qualités de l'âme. Faiblesse de jugement. Faiblesse d'intelligence, de mémoire, de conception. || Défaut de raison, d'empire sur soi-même. Tout se ressent, dans les rois mêmes, de la *faiblesse* de l'humanité. (Stanislas.) Je connais la *faiblesse* de mon cœur, il faut que je veille sans cesse. (L'abbé Prév.) Rien ne fait mieux voir la *faiblesse* de la nature humaine, qu'on soit convaincu de la raison et qu'on ne la suive pas. (Buss. Rab.) L'homme doit combattre sa propre *faiblesse* comme un ennemi de son honneur, de son repos, de sa félicité. (Bradi.)

— S'emploie également au pluriel. Nous ne connaissons que trop les *faiblesses* de votre misérable raison. (St-Evrem.) Il y a des *faiblesses*, si on l'ose dire, inséparables de notre nature. (Vauven.) Les *faiblesses* des hommes supérieurs satisfont l'envie et consolent la médiocrité. (Lévis.) Il n'y a que les gens de bien qui connaissent leurs *faiblesses*, parce qu'il n'y a qu'eux qui s'efforcent de les surmonter. (La Roche.) On prétend de nous guérir de l'amour par la peinture de ses *faiblesses*. (J.-J. Rouss.)

— *Avoir de la faiblesse pour quelqu'un*. Avoir un grand penchant pour lui, une grande disposition à trouver bien ou à excuser tout ce qu'il fait. Il a trop de faiblesse pour sa fille. Il faut excuser la *faiblesse* d'une mère pour ses enfants. (Acad.)

— Moment d'abandon où une femme n'a pas la force de résister à l'homme qui la convoite, qui la presse de se rendre. Cette jeune fille a eu une faiblesse qui l'a perdue de réputation. Mme de La Vallière sut faire oublier ses faiblesses. La femme est faite pour aimer, et dans ses *faiblesses* comme dans ses sacrifices, c'est toujours l'amour qui triomphe. (A.-Martin.)

— Pathol. La faiblesse peut porter sur toute la constitution ou sur certains organes. || *Faiblesse de la vue*. V. amblyopie. || *Faiblesse des sens*. V. défaillance. || *Faiblesse d'estomac*. V. dyspepsie. || *Faiblesse du pouls*. V. pouls.

— Techn. Manque ou peu de grosseur, d'épaisseur, de force, de solidité, d'élasticité, etc. La faiblesse d'une poutre, d'un pilier, d'un support, d'un ressort, des parois d'une chaudière à vapeur. La faiblesse d'une digue, d'un retranchement, d'un lien, etc.

FAIBLET, ETTE. adj. Un peu faible. Diminutif de faible.

> La comparaison est *faiblette*,
> N'en déplaise à certain poète. (Scarron.)

FAIBLIR. v. n. 2e conj. Devenir faible, mollir, s'amollir. Un ressort qui faiblit. Ce vin était fort, généreux, mais il faiblit.

— Perdre de sa force, de son courage, de sa résistance, de son ardeur. La première ligne des ennemis commençait à faiblir. Certains vins du midi faiblissent en vieillissant.

— Fig. Sa muse faiblit.

— Se laisser gagner, toucher, attendrir. Lorsque je l'eus aperçue, je sentis mon courage *faiblir* au point d'oublier tout le mal qu'elle m'avait fait. (J. L.)

— Techn. S'affaisser, se déformer. Les boulangers disent que la pâte faiblit, quand elle ne soutient pas la forme qu'on lui a donnée en la mettant en pains.

FAICHIEN. s. m. (du celt. *fachan*, *fachan*, petit, misérable). Terme de mépris que les marins emploient comme syn. de Vaurien, paresseux, efféminé. Ce n'est que ça! dit le gros homme; mais ce *faichien*-là ne serait pas bon pour allumer la pipe de mon mousse, si mon mousse fumait. (E. Sue.)

FAID. s. m. Myth. celt. Nom des druides de la seconde classe, qui composaient et chantaient, au son des instruments, les hymnes, dans les solennités sacrées.

FAIDITS. s. m. pl. Contes, nouvelles. Les *faidits* provençaux ou languedociens. (Mich.)

FAÏENCE. s. f. (pr. *fai-yan-ce*; de l'ital. *Faenza*, ville d'Italie où la fabrication de la faïence a pris naissance). Techn. Poterie de terre vernissée ou émaillée. Un service de faïence. Faïence bleue. Des assiettes de faïence. Marmite de faïence. Vase, ustensile de faïence. Faïence anglaise. Faïence italienne. Fabrique de faïence. D'Italie, la *faïence* fut importée en France, où les premières fabriques s'établirent à Nevers, au XIVe siècle, et bientôt, presque toutes les provinces de France eurent leurs fabriques de *faïence*. (Pelouze.)

— *Faïence commune*, ou *italienne*. Poterie à pâte opaque, colorée ou blanchâtre, tendre, à texture lâche, à cassure terreuse, recouverte d'un émail opaque, ordinairement plombo-stannifère. La *faïence* commune n'ayant pas un grain fin, et sa pâte étant généralement courte, c'est-à-dire peu ductile, on n'en peut [illegible]

— *Faïence fine* ou *terre de pipe*. Sorte de poterie à pâte blanche, opaque, à texture fine, dense et sonore, recouverte d'un vernis alcalino plombifère. La pâte de la *faïence* fine est blanche, parce qu'elle est fabriquée avec des terres qui ne contiennent pas d'oxyde de fer. (Franc.)

FAÏENCÉ, ÉE adj. Qui ressemble à la faïence, qui l'imite.

FAÏENCERIE. s. f. Lieu, établissement où l'on fabrique la faïence. Établir une faïencerie. Les ouvriers d'une faïencerie

— Art céram. L'art de travailler la terre, d'en faire une pâte susceptible de prendre des

formes appropriées, de la mouler, de la durcir par la cuisson, etc.

— Comm. Des marchandises de faïencerie. De la faïencerie. Un fond de faïencerie.

FAÏENCIER, ÈRE. adj. Qui tient de la faïence. Qui appartient à la faïence. L'industrie faïencière.

FAÏENCIER, ÈRE. s. Celui, celle qui fabrique, qui vend de la faïence. Faïencier habile, bien assorti. La manufacture, la boutique d'un faïencier. En France, Bernard de Palissy chercha et trouva cette partie brillante par les couleurs et les reliefs de l'art du *faïencier*, qui après avoir pris naissance en Italie, venait de s'y perdre. (Pelouze.)

FAILINE. s. f. Comm. Espèce de serge qu'on fabrique en Bourgogne.

FAILLANT. part. prés. du v. Faillir. Est invariable.

— Prov. *On apprend en faillant.* Les erreurs que l'on commet tournent au profit de l'instruction.

FAILLANT, ANTE. adj. (pr. *fa-ian, iante*). Celui, celle qui défaille, qui manque à l'accomplissement d'une chose, qui fait défaut.

— Jeu de volant. *Jouer à coup faillant.* Le premier qui manque son coup, cède sa place à un autre.

— *Au jour faillant.* Lorsque le jour était sur son déclin, au crépuscule du soir. Elle arriva au jour faillant. Inusité.

FAILLE. s. f. Se disait pour Faute, défaut, ruse.

— Torche, flambeau. Quatre petits enfants portant chacun une *faille* ardente. (J. d'Autun.)

— Minér. Dérangement brusque dans l'allure ou la marche d'une couche de houille. En ce sens, la faille est une fissure plus considérable que la fissure ordinaire.

— Ordres monastiq. *Sœurs de la faille.* Sœurs hospitalières qui portaient des failles.

— Pêch. Sorte de filet, entre les mailles duquel on place un morceau d'étain de la forme d'un hareng, pour tromper le poisson.

— Techn. Étoffe de soie à gros grains, dont en Flandre les femmes se servent pour faire des écharpes ou voiles, et qu'on nomme taffetas à failles.

FAILLI, IE. part. pass. du v. Faillir. S'emploie adjectiv.

— Signifiait autrefois Méchant. Ce *failli* glouton d'Arnaldus. (Voiture.)

— Manqué. Il faut que dans quelques jours cette affaire soit terminée ou faillie. Cette acception vieillit.

— *A jour failli.* Au déclin du jour. Inusité.

— Blas. *Chevrons faillis.* Chevrons brisés dans leurs montants.

— Jeux. *Jouer à coup failli.* En remplaçant celui qui perd.

— Mar. *Failli gars.* Mauvais novice, homme sans capacité à bord d'un bâtiment.

— S'emploie plus ordinairement dans le sens de Qui a fait faillite. Un commerçant failli. Tout commerçant *failli* qui se trouve dans l'un des cas de faute grave ou de fraude prévue par la loi est en état de banqueroute. (Dub.) Un concordat ou traité peut être alors consenti entre les créanciers délibérants et le débiteur *failli.* (Id.)

— substantiv. Un failli. La personne, les papiers d'un failli. Le bilan d'un failli. Les créanciers d'un failli. Admettre le failli au bénéfice de cession. A Lyon il y avait un règlement qui portait que les *faillis* ou banqueroutiers ne pouvaient entrer dans la loge du change. (Encycl.) Il est une espèce de créanciers que la loi a dû protéger spécialement, malgré les abus qui plusieurs fois ont été la suite de cette protection : ce sont les femmes des *faillis.* (Dub.)

— Ironiq. *C'est un failli.* Un homme qui a pressé ses affaires sans soin ni règle.

FAILLIBILITÉ. s. f. Possibilité de faillir, d'errer, de se tromper, de manquer en quelque chose. L'historien Josèphe paraît avoir cru que le sentiment particulier qu'il avait sur la *faillibilité* de Moïse était commun parmi les Juifs. (Bayle.) Peu usité.

FAILLIBLE. adj. des 2 g. Qui est exposé à l'erreur. Susceptible de faillir, de se tromper.

FAILLIR. v. n. 2e conj. que l'Académie [illegible] *il faut, nous faillons, vous faillez, ils faillent. Je faillais. Je faudrai. Je faudrais*; tous mots très-français encore, mais dans le vieux langage, et que de son côté la langue parlée tend à régulariser par un usage général, en conjuguant : *Je faillis, tu faillis, il faillit, nous faillissons, vous faillissez, ils faillissent. Je faillissais. Je faillis, tu faillis, il faillit, nous faillîmes, vous faillîtes, ils faillirent. Je faillirai. Je faillirais. Faillis. Que je faillisse. Faillissant.* Les exemples d'application fourmillent. Ce verbe signifie Manquer à son devoir, faire, commettre une faute; tomber en faute; agir contre les lois. Il est de la nature, dans la nature humaine de faillir. J'ai failli en cette occasion. Elle n'aurait point failli sans le mauvais exemple. Les poètes ont fait les dieux vicieux pour *faillir* avec exemple. (St-Evrem.)

> Nos lois, nos chevaliers, ce tribunal auguste,
> Nous avons *failli* tous, elle seule était juste. (Volt.)

— Error, se tromper. Se méprendre en quelque chose. Faillir lourdement. Cet auteur a failli en beaucoup d'endroits. Les plus doctes sont sujets à faillir. Dieu sait que nous ne faudrons pas ce que nous aurons voulu *faillir.* (Montaig.)

> Aucuns monstres par moi domptés jusqu'aujourd'hui
> Ne m'ont acquis le droit de *faillir* comme lui. (Rac.)

— Tomber, céder, manquer, finir. Cette tour a failli par le pied. Ce cheval commence à faillir par les jambes. La mémoire lui faillit tout à coup.

> Chacun de ses talents a beau s'enorgueillir,
> Dès qu'on est homme il faut *faillir.* (Lamotte.)

— Manquer d'exécuter. J'irai là sans faillir, sans y faillir.

— S'est dit pour Succomber, tomber. *Faillir* en licence et en débordement. (Mont.) *Faillir* à ses peines. (Id.)

— S'est dit pour Défaillir, manquer, faire faute. Cet ami ne vous faudra point au besoin. Le cœur me faut, me manque par faiblesse, par douleur. Soyez amant, vous serez inventif, tour ni détour, ruse ni stratagème ne vous *faudront.* (La Font.) Il faut du cœur pour avouer qu'on a *failli.* (Christ.) S'il est parmi eux un cœur pur et qui n'ait point *failli*, qu'il se retire, qu'il s'éloigne. (Scribe.)

> Quelle est donc la vertu qui ne doit pas *faillir*
> Et qui peut se vanter d'être toujours soi-même?
> (Gosse.)

— Fam. Manquer de; avoir été sur le point de, près de. J'ai failli de tomber, de me ruiner, de l'oublier, de périr, de mourir. Cet événement faillit de retarder notre voyage. L'accident qui faillit de nous arriver.

— *Faillir à.* Cette proposition *faillit* à reculer les affaires pour un temps au lieu de les avancer. (Volt.) J'ai surgi dans une seconde île déserte plus inconnue, plus charmante que la première, et où le plus cruel accident *faillit* à nous confiner pour jamais. (J.-J. Rouss.) J'y perdis un temps infini, et *faillis* à me brouiller la tête. (Id.)

— *Faillir à, faillir de.* On dit *il a failli à*, si le verbe qui suit exprime une action qui s'opère hors du sujet, et qui indique un but auquel tend ce sujet. Il a failli à me tuer, il a failli à me ruiner. On dit *il a failli de*, lorsque l'action exprimée par le verbe suivant s'opère dans le sujet même, et n'indique pas un but auquel tend le sujet ou qu'il atteint. Il a failli de se contredire, il a failli de tomber. Mais on dit plus généralement *faillir tomber*, que *faillir de tomber, à tomber.* Cette dernière expression prête à de fréquents hiatus; elle tombe en désuétude.

— S'empl. unipers., mais dans ce cas il rejette toute préposition. Il a failli arriver un grand malheur.

— Prov. et fig. *Au bout de l'aune faut le drap.* Toutes choses prennent fin.

— Comm. Manquer à ses engagements; cesser ses payements, faire faillite. Ce négociant a failli.

FAILLITE. s. f. (rad. *faillir*). Comm. Cessation de payements d'un commerçant, survenue par des événements imprévus, qui rendent un homme insolvable aux échéances, et lui font demander du temps pour s'acquitter. Le débiteur qui est hors d'état de payer ses dettes, et qui abandonne tout ce qu'il possède à ses créanciers, est dit en état de *faillite.* (Franc.) De tous les événements qui peuvent frapper le commerce, il n'en est pas de plus grave, de plus funeste que la *faillite.* (Bousq.)

— Jurispr. comm. On donne à la faillite le nom de banqueroute simple ou frauduleuse, si le commerçant failli s'est rendu coupable d'imprudence, de fautes ou de dol. Les *faillites* criminelles sont l'effet de calculs préparés à l'avance pour tromper plus sûrement les créanciers. (Boquill.)

FAILLOISE. s. f. Mar. Le lieu où le soleil se couche, où il faillit, où il cesse d'éclairer. Ce mot a vieilli.

FAIM. s. f. (pr. *fin*; du lat. *fames*). Désir des aliments solides, besoin plus ou moins vif de manger qu'on éprouve dans l'état de santé quand l'estomac est vide depuis quelque temps. Faim insupportable, dévorante. Avoir faim. Grand'faim. Souffrir, endurer la faim. Éprouver la sensation de la faim. Apaiser la faim. Il est mort de faim. La faim a contraint les assiégés de se rendre. Il voulut essayer combien de temps il pourrait supporter la *faim* sans en être abattu. (Volt.) Endurcissez leurs corps aux intempéries des saisons, des climats, à la *faim* [illegible] La *faim* est un besoin terrible. (Agn.) Une des consolations de l'artisan, assurément, c'est la *faim*, cet ardent appétit que le travail fait naître, si toutefois un salaire suffisant satisfait chaque jour à ses exigences. (Isid. Bourd.) La *faim* poursuit le campagnard et délaisse le citadin. (Id.) La *faim* est un nuage d'où tombe une pluie d'or et d'éloquence. (Trad. de Platon.)

> Un loup survient à jeun qui cherchait aventure,
> Et que la *faim* en ces lieux attirait. (La Font.)

> L'aiguillon de la *faim*
> Donne au moins brave du courage. (Arnault.)

— *Faim de.* Voilà ce que l'homme dût imaginer et sentir la première fois qu'il eut *faim* d'une bête en vie. (J.-J. Rouss.) Vous n'avez *faim* que des bêtes innocentes et douces. (Id.)

— Fig. Vif désir d'obtenir, de posséder une chose. Dans ce sens on dit plus communément La soif. Leur ambition et insatiable *faim* de gloire. (Dubellay.) Un conquérant est un homme qui a *faim* de combats, soif de trépas; *faim* de célébrité, soif d'ambition; cette *faim* et cette soif augmentent à mesure qu'il les satisfait. (Nicolle.) Il n'est rien qui nous jette tant aux dangers qu'une *faim* inconsidérée de nous en mettre hors. (Mont.) A l'aide des trésors amassés par Henri IV, Marie de Médicis, assaillie par les courtisans, put étourdir la grosse *faim* de leur avarice. (Richel.) L'homme vicieux a *faim* et soif de tout. (Lamenn.)

— Herm. *Faim des philosophes.* Désir ardent d'apprendre tout ce qui regarde l'art hermétique, et les connaissances qu'on peut acquérir par son moyen.

— Myth. Divinité allégorique, fille de la Nuit. Virgile la place aux portes des enfers, et d'autres sur les bords du Cocyte, assise au milieu d'un champ aride, elle arrache avec ses ongles quelques plantes infertiles.

— Fig. et fam. *Crier à la faim.* Être pressé du besoin de manger. La pauvre malheureuse! elle et ses petits enfants criaient à la faim.

— *Mourir de faim.* Manquer des choses nécessaires à la vie. Cette pauvre famille meurt de faim. Lorsque le peuple meurt de *faim*, il se disperse pour chercher de quoi vivre. (Montesquieu.) Les avares se laissent mourir de *faim* dans le sein de l'abondance. (J.-J. Rouss.) Comme nous mourions de *faim* et de soif, nous la priâmes de nous faire participer au souper de sa famille. (B. de St-P.)

— Fig. et fam. *Mourir de faim* Avoir grand'faim. Je reviens de la chasse, je meurs de faim.

— Fig. et fam. *Une faim canine, une faim de chien.* Une très-grande faim. Il avait une faim canine. Je suis fatigué, et j'ai une faim de chien.

— Médec. *Faim canine.* Névrose de la digestion, dans laquelle les personnes qui en sont atteintes dévorent avec avidité les aliments, qu'elles rejettent ensuite par la bouche, sans les avoir digérés. V. CYNOREXIE.

— Nosogr. *Faim de loup.* Dépravation des fonctions digestives, dans laquelle le malade prend avec voracité des aliments qu'il rend presque aussitôt par l'anus.

— Prov. *Qui a faim ne peut manger bellement.* Un gourmand mange avidement et pour satisfaire le besoin, sans éprouver le plaisir qu'éprouve l'homme sobre. ‖ *La faim chasse le loup du bois, hors du bois.* La nécessité force à faire bien des choses qu'on ne ferait pas sans le besoin de vivre. ‖ *C'est la faim qui épouse la soif.* Un couple qui se marie sans moyens d'existence. ‖ *Mourir de faim auprès de son coffre-fort, de ses écus.* Être fort avare, et n'oser toucher à son bien pour vivre. ‖ *Faim n'est pire que poison.*

— Substantiv. et par dénigrement : *C'est un meurt-de-faim.* V. MOURIR.

— Syn. comp. FAIM. APPÉTIT. La *faim* n'a rapport qu'au besoin précisément, soit qu'il vienne d'une trop longue abstinence, soit qu'il naisse de la voracité naturelle de l'animal. L'*appétit* a plus de rapport au goût; il a sa cause dans la disposition qu'ont les organes à trouver du plaisir au manger, jointe à une grande capacité d'estomac.

FAIM-VALLE. s. f. Art. vétér. Boulinie des chevaux : maladie des chevaux qui les rend très-voraces.

— Fam. et pop. Faim excessive. Il a la faim-valle.

— Voilà un mot dont l'orthographe présente d'assez grandes variations. Les uns l'écrivent *fringale, faingale, faim-galle* et *fraim-galle*; les autres, *faim-valle, faim-vale.* Il en est de même quant à l'étymologie. Les uns le font dériver du lat. *fames caballa*, pour *fames caballina* (faim de cheval), de cette manière, *fame caballa, fame cavalla, fame valla, faim-valle*, et tous les lexicographes de copier cette belle étymologie, quoiqu'on n'ait jamais dit ni pu dire *caballus* pour *caballinus.* Les autres, au contraire, et nous sommes de cet avis, sont persuadés que le mot *faim-valle* est composé du mot français *faim* et du celto-breton *gwall*, en construction *wall* ou *vall*, mauvais, et qu'il signifie par conséquent à la lettre *faim mauvaise*, et ce qui le prouve, c'est qu'en vieux français on nommait aussi cette maladie *male-faim*, mauvaise faim. Ch. Nodier pense que dans cette expression *vale* vient de *valdè*, ou de *valens, valida.* Cette étymologie est peut-être ingénieuse; mais, à coup sûr, elle n'est que cela. De toutes les orthographes proposées, nous avons adopté celle de *faim-valle*, [illegible] qu'elle est sanctionnée par un vieil auteur.

> Tout l'été chanta la cigale
> Et l'hiver elle eut la *faim-valle.* (Baïf.)

— Quelques lexicographes, se copiant les uns les autres sans discernement, ont donné aussi *faim-cale* ou *faim-calle* et *faim-valle*, qu'ils expliquent de deux manières, non pas précisément différentes, mais presque identiques. La *faim-calle*, suivant Landais et quelques autres, est une maladie des chevaux qui les rend extrêmement voraces; et la *faim-valle* est également une maladie des chevaux, mais qui les fait tomber dans un état d'épilepsie dont ils ne peuvent sortir qu'après avoir mangé. La différence, comme on le voit, est peu sensible et ne résulte, nous le croyons du moins, que du désir qu'avaient les lexicographes en question, de pallier une répétition flagrante.

FAINE. s. f. (ét. gr., φηγός, dorique φαγός, d'où les Latins ont fait *fagus*, hêtre, et *fagina*, fruit du hêtre). Le fruit du hêtre, espèce de capsule ovale pointue, à quatre pans, quadrivalve, renfermant quatre semences triangulaires. L'amande de la faine est agréable au goût et fort recherchée par les enfants. On a à juste titre appelé la faine l'*olive du Nord.* Les ramiers vont à la faine. Des pourceaux engraissés de faines. De l'huile de faine. Les usances des bois sont les pâtis, la faine et les glandées. La *faine* fournit une farine dont on fait du pain et une huile douce, agréable, aussi bonne que l'huile d'olive, qui se conserve dix ans sans altération. (Morog.)

FAINÉANCE. s. f. S'est dit pour Fainéantise, nonchalance, paresse. On accuse ma *fainéance* de n'avoir passé outre. (Montaign.)

FAINÉANT, ANTE. adj. (pr. *fé-né-an*, et non *feignian*; mot composé de *fait* et de *néant*, qui s'est dit anciennement pour *rien*; nos pères ont dit en deux mots *fait-néant*). Paresseux, qui ne veut point travailler, qui ne veut rien faire. Il est fainéant. Elle est fainéante. Croit-on s'acquitter envers les pauvres, en les appelant fainéants?

— Par extension, Qui consomme sans rien produire, sans rien faire, qui ne fait rien d'utile.

— Hist. de Fr. *Rois fainéants.* Sobriquet donné à ces fantômes de rois de la première race sous les noms desquels régnaient effectivement les maires du palais. Les rois *fainéants* commencent à Thierry III. (Reiff.)

> Hélas! qu'est devenu ce temps, cet heureux temps,
> Où les rois s'honoraient du nom de *fainéants?* (Boil.)

— subst. Un fainéant. Une fainéante. Un grand fainéant. Dans ce pays, on ne souffre point de fainéants. Ces pieux *fainéants* faisaient chanter matines. (Boil.) Il y a de telles institutions qui, comme de bonnes mères, nourrissent bien des *fainéants.* (Isid. Bourd.) L'accueil qu'on y fait aux *fainéants* qui viennent y chercher fortune ne fait qu'achever de dévaster le pays. (J.-J. Rouss.)

> Et, par les *fainéants*, pour fuir l'oisiveté,
> Jamais amusement ne fut mieux inventé! (Th. Corn.)

— Fig. Les muses sont des *fainéantes* aimant les repas et chantant sous l'ombrage. (Wigt.)

FAINÉANTER. v. n. 1re conj. Fam. Être fainéant, paresseux, ne rien faire par paresse. Demeurer toute une journée à fainéanter. Il ne fait que fainéanter.

FAINÉANTISE. s. f. Paresse lâche, dégoût, horreur du travail. Grande fainéantise. La fainéantise la plus absolue. Croupir dans la fainéantise. C'est la fainéantise qui le tient. La *fainéantise* est un vice plus grand encore que la paresse, qui paraît dépendre du tempérament, qui fait qu'on craint la peine, et qu'on est lent dans ses opérations. (Milc.) Ces demi-sauvages sont plongés dans une *fainéantise* profonde. (Rayn.)

FAINTEMENT. adv. S'est dit pour Faussement, avec feinte, par feinte. Comment la dame menaça *faintement* le petit Saintré. (Hist. du petit J. de Saintré.)

FAIRE. v. a. 1re conj. irrég. (du lat. *facere*, qui vient, suivant les uns de *facies, facie*, face, figure, parce que celui qui fait donne une face, une figure, à ce qu'il fait, et suivant d'autres de *fari*, parler, dérivé lui-même de φάω). *Je fais, tu fais, il fait, nous faisons, vous faites, ils font. Je faisais. Je fis, tu fis, il fit, nous fîmes, vous fîtes, ils firent. Je ferai. Je ferais. Fais, faisons, faites. Que je fasse. Que je fisse, que nous fissions. Faisant. Fait, faite.* On prononce *fesant, je fesais, tu fesais, il fesait, nous fesions, vous fesiez, ils fesaient.* Plusieurs personnes même l'écrivent ainsi. Autrefois on écrivait au futur *je fairai* au lieu de *je ferai*; il est probable que, malgré les grammairiens, l'usage deviendra bientôt général d'écrire *nous fesons* au lieu de *nous faisons*, etc. Si l'on en excepte les verbes *être* et *avoir*, il n'y a pas de mot dans notre langue qui soit d'un usage aussi fréquent, aussi étendu que le verbe *faire.* Mais les lexicographes se trompent lorsqu'ils avancent que sa signification varie à l'infini suivant les mots auxquels on le joint. Il exprime toujours un mouvement, une action, une opération quelconque, mentale ou physique, et la variété des significations qu'on lui prête ne vient que de ce que c'est le mot que nous employons le plus souvent, à défaut du mot propre. Nous disons : *faire* un projet, *faire* un mur, *faire* un fossé, au lieu de *concevoir* un projet, *élever* un mur, [creuser un fossé, etc. Comme on le voit, s'il] [illegible] fallait suivre ce verbe dans tous ses emplois, c'est-à-dire le montrer usurpant la place d'une infinité d'autres verbes, des volumes entiers n'y suffiraient pas, car c'est un de ces mots qui expriment une idée tellement simple, qu'on ne peut le définir que par des équivalents, des traductions, qui servent à le reproduire sous d'autres termes. D'ailleurs, toutes les locutions qu'il sert à former se trouvant expliquées dans tout le cours du Dictionnaire à l'ordre alphabétique de chacun des mots qui entrent dans la composition de ces locutions, nous ne pouvons mieux faire que d'y renvoyer le lecteur. Pris dans son acception la plus large, *faire* signifie Opérer, créer, produire, tirer du néant, donner l'être, en un mot réduire à l'état de *fait* palpable, sensible, susceptible d'être perçu par les sens ou par l'esprit.

— Il se dit de tout ce qui a pu constituer l'arrangement ou plutôt la création des corps qui entrent dans la nature. Dieu a *fait* le ciel et la terre. (Acad.) Les merveilles que Dieu a *faites.* (Id.) Dieu a *fait* toutes choses de rien.

Id.) Il n'y a que Dieu qui puisse *faire* quelque chose de rien. (Id.) Dans son origine, Dieu l'avait *fait* (l'homme) à son image. (Boss.) Dieu *fit* aussi les étoiles qu'il attacha au firmament. (Sacy.) Celui qui nous a *faits* nous a *faits* aussi à sa ressemblance. (Boss.) Dieu des chrétiens, quelles choses n'as-tu pas *faites* ! (Chateaub.) Une mule *fit* une très-belle pouline d'un poil alezan avec les crins noirs. (Buff.) L'ânesse ne *fait* qu'un ânon à la fois. (Ard.)

Non, le Dieu qui m'a *fait* ne m'a point *fait* en vain ;
Sur le front des mortels il mit son sceau divin.
(Voltaire.)

Tu n'y vas pas chercher les combats des systèmes,
Mais la grandeur du monde et du Dieu qui l'a *fait*.
(Delille.)

Tu peux filtrer, dissoudre, évaporer le sel ;
Mais celui qui l'a *fait* veut qu'il soit immortel. (Rac.)

C'est assez contempler les astres si parfaits ;
Anaxagore enfin, dis-moi qui les a *faits*. (Id.)

— Il se dit aussi de toute œuvre matérielle de l'art, de tout ce qui est le produit de l'industrie humaine ou de l'instinct des animaux. Faire un bâtiment. Faire une machine. Faire un pont. Faire des outils, des bas, des chapeaux. Faire une bague, un collier. Faire du pain, de la pâte, du vin, de l'huile, du sucre. Faire du drap, de la toile, de la tapisserie. Faire un habit, un pantalon, une robe, un bonnet. L'oiseau fait son nid. L'araignée fait sa toile. Les castors font des digues. Faire un accouchement, une cure, une opération. Faire un essai, une expérience, une tentative. Faire une blessure. Faire un mouvement, un saut, un salut, un geste, un signe, un signal. Faire du bruit. Faire un repas, un dîner, une fête, une noce, un festin, des réjouissances. Faire un travail. Faire sa besogne. Faire sa tâche. Faire un lit. Faire une chambre. Faire la barbe. Faire les cheveux. Faire du feu. Faire la cuisine. Faire des glaces, du café, du chocolat, des confitures, des liqueurs, de la pâtisserie. Les faisans se perchent pendant la nuit dans les hautes futaies, et pendant le jour dans les taillis ; la femelle *fait* son nid à terre dans le fourré des buissons. (Morog.) Après le souper l'air se trouva si frais, que ma mère fit *faire* du feu dans sa chambre. (J.-J. Rouss.)

— Se dit encore des œuvres de l'intelligence, de l'imagination. Faire un livre. Faire un ouvrage. Faire une tragédie, une comédie, un sonnet, une ode, un poème. Faire une histoire, un traité, un récit, une description, une analyse. Faire une critique, un éloge, une apologie. Faire un discours, un feuilleton, un pamphlet. Faire des vers. Faire un thème, une version, une dictée, un exercice. Faire un acte, un exploit, un procès-verbal. Faire une loi, une ordonnance, un arrêté. Faire un morceau de musique. Faire une ouvertute, une valse, un opéra, des variations. On n'a point *fait* un crime à Corneille d'avoir *fait* une Sophonisbe, et ce grand homme n'a jamais passé pour jaloux. (La Harp.) Plût à Dieu que Charles IX eût *fait* plus de vers, même mauvais ! (Volt.) Si vos animaux parlent, les nôtres ont *fait* de très-beaux discours. (Volt.) Kotzebue a *fait* un drame de l'anecdote de Grotius, mis en prison par le prince d'Orange et délivré par ses amis. (Mme de Staël.)

— Se dit au sens moral. Faire le bien. Faire le mal. Faire une bonne, une mauvaise action. Faire une bonne œuvre, de bonnes œuvres. Faire des œuvres de charité, de miséricorde. Faire l'aumône. Faire des largesses. Faire des injustices, des bassesses. Faire des cruautés. Faire une faute. Faire une bévue. Faire un péché. Faire un crime. Faire un acte de contrition. Faire l'examen de sa conscience. Ne *faites* pas seulement l'aumône, *faites* la charité. (J.-J. Rouss.) C'était la coutume à Babylone de déclarer solennellement, au bout de cinq années, celui des citoyens qui avait *fait* l'action la plus généreuse. (Volt.) On trouve rarement des criminels qui n'aient fait qu'un grand crime. (Id.) Il n'y a pas moins de grandeur à supporter de grandes injustices qu'à *faire* de grandes actions. (Id.) On peut *faire* beaucoup de mal sans mal *faire*, parce que la mauvaise action dépend de l'intention de nuire. (J.-J. Rouss.) La nécessité ne *fait* guère que des fautes quelquefois pardonnables. (Ducl.) Un roi incapable de gouverner est encore plus pernicieux à un État qu'un prince malheureux ou qui fait des *fautes*. (Id.) Les ambitieux sont des glorieux qui *font* des bassesses. (Fléch.) Le bien qu'on a *fait* la veille contribue au bonheur du lendemain. (Beauch.)

[illegible] sonnes ou les choses par leurs qualités bonnes ou mauvaises. Faire le charme. Faire les délices. Faire la gloire de quelqu'un. Vous *faites* les délices de quiconque vous approche. (Volt.) Vos lettres *font* les délices d'une personne à qui tout le monde voudrait plaire. (Id.) Et leurs villes ont fait la gloire de la Grèce. (Rac.) Le spectacle de la mer *fait* toujours une impression profonde. (Mme de Staël.) Ce royal enfant, qui *fait* aujourd'hui l'amour et les délices des peuples. (Fléch.) En *faisant* l'admiration des étrangers, vous *fîtes* le bonheur de vos peuples. (Mass.) Les livres qui tombent à Paris *font* la fortune des libraires de province. (J.-J. Rouss.) Les mémoires de Beaumarchais lui *firent* une réputation d'esprit et de talent que ses drames ne lui avaient pas faite. (La Harp.) Les nouveaux mémoires de J.-J. Rousseau n'ont pas fait les mêmes sensations que les premiers. (Id.)

— S'emploie avec une foule de mots non précédés de l'article ni d'aucun déterminatif. Faire justice. Faire droit. Faire raison. Faire accueil. Faire bonne mine, bon visage. Faire mauvaise mine. Faire patte de velours. Faire fête. Faire honneur. Faire gloire. Faire vanité. Faire peur. Faire honte. Faire peine. Faire pitié. Faire envie. Faire plaisir. Faire déplaisir. Faire tort. Faire grâce. Faire quartier. Faire don. Faire donation. Faire impression. Faire sensation. Faire autorité. Faire époque. Faire foi. Faire défance. Faire commandement. Faire face. Faire résistance. Faire bonne contenance. Faire profession. Faire métier. Faire achat. Faire acquisition. Faire emplette. Faire usage. Faire cas. Faire place. Faire face. Faire pendant. Faire semblant. Faire mine. Faire sentinelle. Faire faction. Faire guet et garde. Faire bon quart. Faire éruption. Faire explosion. Faire naufrage. Faire route. Faire voile. Faire eau. Faire fortune. Faire faillite. Faire banqueroute. Faire quarantaine. Faire maison nette. Faire dupe. Faire provision. Faire faute. Faire vœu. Faire serment. Faire partie. Faire fond. Faire crédit. Faire argent. Faire abstraction. Faire défaut. Tous les plaisirs, même les plus innocents, lui *faisaient* peur. (Fén.) Les Suédois *firent* face partout. (Volt.) Cette heureuse villageoise eut *fait* honneur à un grand d'Espagne. (J. Janin.) Charles XII ne *fit* usage que de ses seuls forces. (Montesq.) Il plaça ses soldats sur le rivage et leur ordonna de *faire* feu de leurs armes, tous à la fois. (B. de St-P.) Dans la société la contradiction *fait* aussi peu fortune que la raillerie. (J. Dubay.) Parisot et Perrichon n'y ont pas même *fait* attention, et je les ai toujours trouvés les mêmes. (J.-J. Rouss.) Je revis M. Bordes, avec lequel j'avais depuis longtemps *fait* connaissance. (Id.)

La foule *faisant* galerie
Se bornait à plaindre tout bas
Cette enfant, dont les pleurs relevaient les appas.
(Fr. de Neufch.)

— Il peut avoir un sens différent selon que le mot qui le suit est ou non précédé de l'article ou d'un déterminatif. Faire ventre, faire du ventre. Faire festin, faire un festin. Faire provision, faire des provisions. Faire grâce, faire la grâce de. Faire honneur, faire l'honneur, faire les honneurs. Faire queue, faire la queue. Faire métier, faire un métier, le métier de. Faire peine, faire de la peine. Faire profession, faire la profession de. Faire révolution, faire sa révolution, faire une révolution. Faire tête, faire sa tête. Faire bien, faire mal, faire le bien, faire le mal. Faire feu, faire du feu. Faire bien, faire du bien, etc., etc. V. BIEN, MAL, PROVISION, RÉVOLUTION, GRÂCE, QUEUE, HONNEUR, PEINE, etc, etc.

— Se dit d'un espace que l'on parcourt. Faire un voyage. Faire une lieue. Faire un tour de promenade. Faire un grand circuit. Faire un pas. Faire une course. Faire un trajet. Faire un long détour. Faire un tour de jardin. Faire le tour de la chambre. Faire plus de chemin en une heure qu'un autre en deux. Il m'attendait tranquillement sans *faire* un pas vers moi. (Fén.)

En *faisant* un circuit l'on eût gagné le port,
C'était bien le plus sûr, mais c'était le plus long.
(Florian.)

— Exercer. Faire un métier. Faire le commerce. Faire la médecine. Faire une profession. Il y a des métiers si nobles, qu'on ne peut les *faire* pour de l'argent, sans se montrer indigne de les faire. (J.-J. Rouss.)

— Se dit aussi d'un certain temps que l'on est obligé de passer, d'employer à quelque chose. Faire la quarantaine. Faire son apprentissage. Faire son temps. Faire son cours de philosophie. Faire un long séjour. Faire son noviciat.

— Fig. Faire des progrès. Faire un pas en avant. La puissance ottomane *faisait* tous les jours de nouveaux progrès. (Rayn.) L'industrie ne *fait* aucun progrès chez ces peuples. (Id.) C'est avoir *fait* un grand pas dans la finesse, que de faire penser de soi que l'on n'est que médiocrement fin. (La Bruy.)

— Observer, pratiquer, mettre en pratique, en parlant des choses d'obligation et de précepte. Faire la volonté de Dieu. Faire ce que Dieu ordonne. Faire son devoir. Il n a fait que son devoir. Faire la pénitence qui est imposée. Faire ses pâques. || Fam. Faire son bon jour. Faire le Carême. Faire une neuvaine. Faire un pèlerinage.

— Célébrer. Faire une fête. Faire les Rois, [illegible] cene.

— Former, façonner, perfectionner. Napoléon avait fait les meilleurs soldats du monde. Ce professeur a fait de bons élèves. Les affaires font les hommes. Les vertus qui *font* les bons rois. (Mass.) C'est la religion qui *fait* les grandes âmes. (Id.)

— Donner la forme. Ce statuaire a fait un groupe des trois Grâces.

— Susciter, attirer, faire avoir. Ce livre lui a fait bien des ennemis. Cela lui a fait une affaire, une querelle. Sa langue lui a fait de méchantes affaires. Cela lui a fait avoir une dispute, un duel. Quoi ! vos faveurs vous *font* des esclaves, et les bienfaits de Dieu ne lui *feraient* que des ingrats et des rebelles ! (Mass.) Il vaut mieux s'exposer à *faire* des ingrats que de manquer aux misérables. (Del.)

— Habituer, accoutumer à quelque chose. Les voyages l'ont fait à la fatigue.

— Causer, exciter. Cet événement, cette opération lui a fait de grandes douleurs.

— Avoir la forme de. Sa maison fait le coude, un angle, un carré parfait.

— Peint. Se livrer à tel genre de peinture. Faire le tableau de genre, les animaux, le portrait, le paysage. Ce peintre ne fait que l'histoire. || Exécuter quelque chose de certaine façon. Ce peintre fait en général les visages trop pâles. Vous avez fait cela bien gros, bien mince, bien long, bien court. || Donner une similitude, une ressemblance à plusieurs objets. On les a faits tous pareils les uns aux autres. On les a faits tout pareils, tout à fait ressemblants l'un à l'autre, les uns aux autres.

— Art dram. Représenter, faire un personnage. Cet acteur fait bien son personnage. Faire les rois, les amoureux. Dans cette représentation, il a fait Pyrrhus, elle a fait Hermione. || Par extens. Simuler tel personnage. Mes deux filous s'étaient distribué leurs rôles, l'un devait faire le maître, et l'autre le valet. Il fit, il joua très-bien son personnage.

— Composer sa physionomie d'une manière douce et agréable, ou d'une manière sèche ou rude ou sévère. *Faire les doux yeux, les yeux doux*. Faire bonne mine, bon visage à quelqu'un. Faire mauvaise mine, grise mine.

— Donner à quelqu'un ou à quelque chose une qualité quelconque. Sa dot la fait, la rend bien belle aux yeux de bien des gens.

Et deux cent mille francs avec elle obtenus
La *firent* à ses yeux plus belle que Vénus. (Boil.)

— Gramm. Prendre une certaine forme, une certaine terminaison. *Al* est un singulier, dont le plur. fait *aux ; cheval* au plur. fait *chevaux ; aimer* au futur fait j'*aimerai*, etc.

— Par extens. et fig. *Faire un sot personnage*. Figurer d'une manière ridicule ou désagréable, parmi d'autres personnes, dans une négociation ou dans une affaire. Vous m'avez fait faire, jouer un sot personnage.

— Disposer, arranger, mettre dans l'état convenable. Faire une chambre. Faire un lit. Faire la couverture. || *Faire la barbe*. La raser. || *Faire les cheveux*. Les couper, les friser. || Toilette. *Faire ses ongles, se faire les ongles*. Les couper, les nettoyer, les polir.

— Hortic. *Faire un jardin*. Le dessiner, en disposer les terres, le planter, l'ensemencer, l'orner, l'entretenir. Qui est-ce qui fait votre jardin ? C'est votre jardinier ?

— Agric. *Faire les terres, faire les vignes*. Leur donner les labours et les engrais nécessaires. Tailler les vignes, les soutenir par des échalas, les attacher aux treilles, etc.

— Il se joint à une multitude de substantifs avec lesquels il forme des phrases qu'on peut résoudre par les verbes primitifs ou dérivés. *Faire don*, donner ; *faire des caresses*, caresser ; *faire honneur*, honorer ; *faire défense*, défendre ; *faire commandement*, commander ; *faire des plaintes*, se plaindre ; *faire la moisson*, moissonner ; *faire la vendange*, vendanger ; *faire offre, faire des offres*, offrir.

— *Faire*, suivi d'un adjectif. Affecter telle ou telle qualité. Faire le généreux, le magnifique, l'aimable, le gentil, le beau. Faire l'homme vertueux, le désintéressé, le galant auprès des dames.

— Suivi d'un substantif. Feindre d'être, se faire passer pour ce qu'on n'est pas, afin de se donner de l'importance. Faire l'homme. Faire l'homme important. Faire le grand seigneur. Faire l'habile, le capable, l'entendu. Faire le fin. Faire l'homme de bien. Faire l'affligé. Faire le malade. Faire l'aveugle, le sourd. Faire le mort. Faire le fou.

— Se donner certains airs, prendre certaines manières. Il veut faire le maître ici ; il veut le faire partout. Il fait l'impertinent, le fanfaron, le tapageur, le diable à quatre. Un petit garçon qui fait le mutin, l'entêté. Faire l'enfant. Faire la sotte. Faire le difficile, l'exigeant, le dégoûté.

— *Faire quelque chose pour quelqu'un*. Lui rendre service, faire quelque chose qui lui soit utile, agréable.

— *Tout faire pour quelqu'un*. Lui accorder tous les dons, tous les avantages possibles. La nature et la fortune ont tout fait pour lui.

— *Faire quelqu'un quelque chose*. Lui donner un état, une profession, un métier. Il a fait son fils avocat. Il a fait son neveu médecin.

— *Faire de quelqu'un quelque chose*. Lui conférer des fonctions, des honneurs, des gra- [illegible] fet, maréchal, comte, baron, chevalier.

— *Faire tout au monde*. Être inconstant dans son choix, dans ses goûts, dans son état, dans ses entreprises. || Fam. Faire tous ses efforts, toutes les tentatives, toutes les démarches pour réussir.

— *Faire à, faire pour, faire contre*. Être avantageux ou désavantageux à quelqu'un ou à quelque chose. Cela fait à ma cause. Cela fait pour moi. Ce qui fait encore pour vous, c'est que vous dites une chose qui ferait contre vous. Cette locution a vieilli.

— *Il a fait à moi, il a fait avec moi*. Tout est rompu entre lui et moi ; je ne veux plus avoir rien à démêler avec lui. Ces locutions ont vieilli.

— *Faire quelque chose de quelqu'un, de quelque chose*. Employer quelqu'un ou quelque chose, en disposer, en tirer parti de façon ou d'autre. Que voulez-vous que je fasse de cet homme-là ? Il ne sait rien. Vous ne faites rien de ce meuble-là. Vous n'en faites rien. Faites-en ce que vous jugerez à propos. Il ne sait que faire de son temps. Je ne sais trop que faire de cette somme.

— Convertir, changer une chose en une autre. On fit de cette église un théâtre. De ce théâtre on a fait une salle de bal. Ils font du plus noble des arts une profession mercenaire.

— Prov. *Faire de cent sous quatre livres, et de quatre livres rien*. Dissiper son bien en faisant de mauvais marchés. || *Faire des gros de six blancs, pour les vendre deux sous*.

— Fig. Transformer en. Ce précepteur instruit mal son élève, il n'en fera qu'un pédant. Les mauvaises compagnies ont fait de ce jeune homme un mauvais sujet, l'ont transformé en mauvais sujet. De ces peuples autrefois si libres, on a fait des esclaves. On l'a fait eunuque, manchot.

Un voleur des plus exercés
De ses riches voisins *faisant* ses tributaires,
Avait soumis, la nuit, à ses emprunts forcés,
Leurs écrins et leurs secrétaires.
(F. de Neufchateau.)

— Admettre quelqu'un dans son amitié, dans sa confiance. Celui dont il avait fait son ami, son confident, son ministre, n'était qu'un traître et qu'un ingrat.

— *Faire de quelque chose un devoir, une obligation à quelqu'un*. Imposer quelque chose à quelqu'un, comme s'il y était obligé. Pourquoi lui faire une obligation de ce qui doit être volontaire ? Je me fais un devoir de vous informer de ce qui s'est passé, de vous prévenir de ce qui arrivera.

— Prov. et fig. *Faire d'une mouche un éléphant*. Exagérer les plus petites choses.

— Prov. *On ne saurait faire d'une buse un épervier*. On ne peut faire d'un sot un homme d'esprit, d'un lâche un héros.

— *Faire pour quelqu'un*. Le suppléer, tenir sa place, être son agent, son commis.

— *Faire pour que, afin que*. Employer tous ses moyens, prendre toutes ses précautions pour que quelque chose ait ou n'ait pas lieu. Faites, je vous prie, que cela se fasse ainsi, pour que cette contrariété ne nous arrive pas.

— *Faire*, suivi d'un adv. de manière, devient neutre. Travailler, opérer, exécuter, agir. Faire bien. Faire mal. Mal faire. Faire mieux.

— *Faire contre*. Agir en opposition à quelque chose, contre quelqu'un. Loin de pouvoir vous aider, je fais contre vous.

— *Faire en sorte*. Employer tous ses moyens, prendre toutes ses précautions pour que... Nous ferons en sorte qu'ils n'aient pas lieu de se plaindre.

— Anciennement, on se servait souvent du verbe *faire* à la place du verbe *dire*, surtout dans ces façons de parler, *dis-je, dit-il, disons-nous*, etc. Les paysans ont longtemps conservé cet usage, et les poètes comiques qui les ont fait parler, s'y sont conformés. On a cherché depuis à faire revivre cet usage, et on en trouve de nombreux exemples dans les romanciers de notre époque. Cet emploi est conforme à la seconde des étymologies que nous avons rapportées au commencement de cet article. Mon cher ami, fit-il, songez à votre avenir. Moi j'ai blessé quelqu'un, *fis-je*, tout étonnée. (Mol.) Hé ! mon Dieu ! ma surprise est, *fis-je*, sans seconde. (Id.)

Monsieur, au nom de Dieu, lui *fais-je* assez souvent,
Cessez de vous laisser conduire au premier vent.
(Molière.)

. . . N'y savez-vous remède ?
— Si dà, *fit-il*, je vous puis donner aide.
(La Fontaine.)

— Fam. Pousser hors du corps les excréments, ou d'autres matières par les mêmes voies. Faire des matières dures. || *Faire de l'eau*. Uriner. || *Faire du sang*. Rendre du sang par les selles, ou en urinant. || *Faire du sable* avec les urines. || *Faire sous soi*. Se dit lorsqu'on laisse aller involontairement ses excréments. Ce malade fait sous lui.

— Une des propriétés du verbe *faire* est de s'identifier avec l'infinitif qui le suit immédiatement, et de ne former avec cet infinitif qu'un seul et même verbe dont le sens est toujours actif. Faire bâtir. Faire imprimer. Faire entrer. Faire sortir. L'opium fait dormir. L'homme dit : Desséchons ces marais, animons ces eaux mortes en les *faisant* couler. (Buff.) J'ai *fait* couver à plusieurs petits oiseaux des œufs [illegible] la vie une infinité de ruisseaux qu'elle *fait* circuler sur la terre. (B. de St-P.) Les anciens ont *fait* mention de plusieurs autres déluges en Asie. (Volt.) Le premier consul tenait à honneur de *faire* rendre aux alliés de la France la plus grande partie de leurs possessions. (Thiers.) Il voulait uniquement par ces armements *faire* comprendre à l'Angleterre, de quoi il s'agissait, c'est-à-dire, d'une attaque directe. (Id.) Une si choquante dissonnance dans l'harmonie universelle me *ferait* chercher à la résoudre. (J.-J. Rouss.) Sainte Hélène avait *fait* bâtir une église où l'on trouve aujourd'hui la mosquée d'Eyoub. (Chateaub.) J'ai *fait* sortir les métaux du sein de la terre et fleurir le commerce qui réunit les deux mondes. (A. Martin.) Obligé, pour résister, de former aussi sa cavalerie en trois divisions, César supplée au nombre en la *faisant* soutenir par son infanterie. (Anquetil.) Nos ministres se seraient-ils flattés de répondre à tout, en nous *faisant* contempler la destruction de notre rivale ? (Las-Cases.)

Socrate un jour *faisant* bâtir,
Chacun censurait son ouvrage. (La Font.)

— Le verbe *faire* doit être précédé des pronoms *lui*, *leur*, et non des pronoms *le*, *la*, *les*, lorsque l'infinitif a un régime direct; car un verbe actif ne peut avoir deux régimes directs. On *lui* fit obtenir un emploi. On *leur* fit faire cette démarche. Mais il veut avant lui les pronoms *le*, *la*, *les*, toutes les fois que le verbe qui est à l'infinitif n'a point après lui de régime direct. On *le* fit renoncer à ses prétentions. On *les* fit consentir à cette transaction. Les conquêtes des passions ne tendent jamais qu'à leur en *faire* tenter de nouvelles. (S. Dubay.)

— *Faire tant, faire si bien que.* Parvenir au succès d'une entreprise, par le choix, par l'emploi des moyens qui devaient l'assurer. || En mauvaise part. Il a fait tant et si bien par ses sottises, qu'il s'est fait renvoyer.

— *Comment faire?* Marque l'embarras du choix, l'incertitude. Comment faire? Comment ferons-nous? Comment ou que vouliez-vous qu'il fit?

— Fam. *Faire*, interrogat. et suivi de l'adv. de lieu *là*. Se trouver ou être mis en quelque place où l'on ne doit pas être, où l'on ne doit pas rester. Que faites-vous là? vous n'y avez que faire. Qu'est-ce que cela fait là?

— Techn. *Faire faire.* Donner à façon. Outre leurs ouvriers d'atelier, beaucoup de fabricants font faire en ville. || Ne point acheter tout fait. Je fais faire mes habits, mes meubles de commande.

— Absol. Faire bien. Faire mal. Faire mieux. On réussit toujours quand on ne veut que bien *faire*. (J.-J. Rouss.) Il faut *faire* comme les autres, est un préjugé aussi commun que funeste aux mœurs. (S. Dubay.)

— *A faire.* Se dit par ellipse pour, Propre à faire. C'est une chose à faire peur, à faire crever de rire. Si je reste dans un équipage à *faire* peur, personne ne me reconnaîtra plus. (J.-J. Rouss.)

— *Faire à.* Contribuer à. Le nez fait plus à la beauté qu'à la physionomie. (Buff.) Les parties de la tête qui *font* le moins à la physionomie et à l'air du visage, sont les oreilles. (Id.) Cela ne *fait* rien à son bonheur. (Lav.)

— *Faire* précédé du v. *pouvoir* interrogat. exprime l'action de s'excuser. Puis-je faire, pouvions-nous faire que cela n'arrivât pas?

— User, disposer de quelqu'un ou de quelque chose. Que faites-vous de ce jeune homme? Cette somme, qu'en ferez-vous? Il fait de cela comme de tout le reste.

— *Faire* impersonn. indique la nature, l'état, la disposition, les qualités, la manière d'être de certaines choses. Il fait cher vivre dans ce pays. Il y fait bon vivre. Il y fait bon. Il n'y fait pas sûr. Il ferait beau vous voir fagoté de la sorte. Il ne ferait pas bon se frotter à cet homme.

— Exprime l'état de l'atmosphère, du temps, quelque phénomène atmosphérique ou météorologique. Il fait jour. Il fait nuit. Il fait beau. Il fait mauvais temps. Il fait chaud. Il fait froid. Il fait du vent, de la pluie, de la neige, de la grêle, du brouillard. Il fait bon. Il fait doux. Il fait humide. Il fait sec. Il fait de l'orage, du tonnerre. Sortirons-nous par le temps qu'il fait?

— Importer, être de quelque poids, de quelque considération. Qu'est-ce que cela fait à la chose? Cela ne fait rien à la chose. Cela ne fait rien, absolument rien. Qu'est-ce que cela vous fait? Que me font ces propos? Que peut vous faire l'opinion de ces gens-là? Cela fait beaucoup. Cela fait beaucoup plus qu'on ne pense. Et que m'a *fait* à moi cette Troie où je cours? (Rac.) Qu'est-ce que cela *fait* que nous soyons d'accord ou non? (J.-J. Rouss.)

— *Fasse le ciel.* Se dit par ellipse pour, Je désire, il est à souhaiter que le ciel fasse. *Fasse* l'Esprit divin que la religion règne dans mes discours! (Fléch.)

— Avec le pronom indéfini *on*. Supposer, dire, prétendre, publier qu'une chose est, en donner une certaine opinion. On le faisait mort, mais il se porte bien. On le fait riche, il en est loin. On lui fait dire des choses auxquelles il n'a jamais pensé. On fait monter la perte de l'ennemi à tant, il y a quelques relations qui font cette perte moindre.

— *Faire* employé avec le pronom démonstratif *ce* et le v. *être*. *C'est ce qui fait que* marque la cause d'une action. J'étais à la campagne, c'est ce qui fait que j'arrive si tard. Vous avez eu tour à tour froid et chaud, c'est [illegible] C'est ce qui fait que les choses vont si mal.

— Fam. *C'est à faire à lui.* Se dit d'un homme que l'on reconnaît très-capable de faire une chose. C'est à *faire* à lui d'ordonner une fête. (Acad.) || Autrefois on disait *C'est à faire à perdre deux cents francs, c'est à faire à être mouillé*, etc., pour Tout ce que je risque, c'est de perdre deux cents francs, c'est d'être mouillé. Mais aujourd'hui cette manière de s'exprimer ne serait plus comprise, et c'est avec raison que l'Académie fait observer que ces locutions ont vieilli.

— Fig. *C'est à faire mourir.* Qui, moi, entendre cette ouverture, écouter ce sermon jusqu'au bout; mais c'est à faire mourir d'ennui, de sommeil, de pitié, etc.

— *C'est à vous de faire* et non pas *à faire*, quoi qu'en dise l'Académie. *C'est à vous de faire, et non pas à faire, que rien ne manque.* Ayez soin que rien ne manque. Quant à l'emploi qu'on doit faire de la préposition *a* ou de la préposition *de* après *c'est à faire*, V. CE.

— Prov. et en mauvaise part. *C'est un homme à tout faire.* Un homme capable de tout. C'était un homme à tout faire pour arriver au pouvoir; c'est un homme à tout faire pour y rester.

— Employé pour *être*. *Cela fait un triste homme, un triste personnage.* C'est un triste homme, un triste personnage.

— Précédé d'un pronom démonstr. *Cela fait rire, cela fait pitié.* Cela excite le rire, excite la pitié. *Cela fait honte.* Cela est honteux.

— Mettre dans un certain état qui n'existait pas auparavant. Cela le fera, le rendra bien aise. Cette potion l'a fait plus malade qu'il ne l'était d'abord.

— Marquant la dépendance d'une cause quelconque, telle que la volonté, la possibilité d'agir, se substitue au verbe qui exprime l'action subordonnée, et termine la phrase, en se faisant précéder du pronom démonstratif *le*. Il voudrait partir, mais sans autorisation, il ne le fera pas. Il peut vous obliger, mais il ne le fera point; il se gardera bien de le faire.

— S'emploie souvent pour un autre verbe qu'on ne veut pas répéter. Je n'écris plus tant que je le faisais autrefois. Cet homme n'aime plus tant le jeu qu'il faisait. Il danse mieux qu'il n'a jamais fait. Maintenant, il se soucie moins d'honneurs, de richesses, qu'il n'aurait fait dans un autre temps. Il répondit comme les autres avaient fait. On ne peut s'intéresser plus tendrement que je fais à ce qui vous touche. Il se conduit mieux qu'il n'a jamais fait. Vos idées se rectifieront, et vous penserez plus solidement que vous ne *faites*. (Volt.) L'avare dépense plus, mort, en un seul jour, qu'il ne *faisait*, vivant, en dix années. (La Bruy.) On regarde une femme savante comme on *fait* une belle arme. (Id.) Rechercher quelle a été l'influence du christianisme sur les lois et sur les gouvernements, comme nous l'avons *fait* pour la morale et pour la poésie, serait le sujet d'un fort bel ouvrage. (Chateaub.) || Dans le même sens et avec un subst. Nous nous entretînmes de cette nouvelle, comme nous aurions fait de toute autre chose.

— Ayant pour sujet des noms de choses inanimées. Le bruit que fait le tonnerre. La mine fit explosion. Le volcan a fait éruption. Un corps qui fait impression sur un autre. La grêle a fait des dégâts. Un ouvrage qui fait autorité. Cet événement fera époque dans l'histoire.

— Avoir une influence, un effet, une puissance. Les recommandations feront tout. L'argent fait plus sur lui que toutes les recommandations. Monnaie fait tout.

— *Avoir à faire à.* C'est à tort qu'on écrit *avoir à faire à*; il faut écrire *avoir affaire à*. V. AFFAIRE. || *Avoir fort à faire.* Avoir beaucoup de travail, d'embarras, éprouver beaucoup de difficultés. Il aura fort à faire pour venir à bout de ses desseins. Vous aurez fort à faire pour le corriger.

— Fam. et pop. *N'avoir que faire* marque le peu de cas, le peu d'estime qu'on fait d'une personne ou d'une chose. Je n'ai que faire de lui ni de ses visites. Je n'ai que faire de ces chiffons; ôtez-les de devant mes yeux. Je n'ai que faire de vos discours. Je n'ai que faire d'en avoir la tête rompue. Je n'ai que faire d'être mêlé dans ses caquets, dans les commérages de la portière. || Fam. Avoir besoin de quelqu'un, de quelque chose. Si vous n'avez que faire de ce livre, prêtez-le-moi. Ce sont des bagatelles dont je n'ai que faire. Il n'a plus que faire du maître. Il n'a plus que faire d'étudier; il en sait assez. Je n'ai que faire de vous présentement; allez où vous voudrez.

— *N'avoir rien à faire.* Manquer d'occupation, de travail. La fabrique ne marche pas; maîtres et ouvriers, nous n'avons rien à faire.

— *Je ne puis, je ne sais faire que cela.* C'est une chose où je ne puis rien. Je n'y saurais que faire. Que voulez-vous que j'y fasse? Je n'y puis apporter de remède, je n'y saurais que faire.

— *Ne savoir que faire.* Être embarrassé sur le choix d'un état, ne savoir à quoi se résoudre. || *Ne savoir que faire de soi, de sa personne, de sa contenance.* Etre embarrassé sur la manière de se présenter, de s'exprimer, de se tenir. Il ne savait que faire de sa personne. || *Ne savoir plus que faire, où donner de la* [illegible] tous moyens d'existence.

— Fam. *Ne faire œuvre de ses dix doigts.* Ne rien faire du tout. Ne point travailler.

— Prov. et fig. *Ne faire*, ne servir à rien, ne nuire en rien dans une affaire. Vous aurez beau prier, cela ne fera rien, n'y fera rien.

— *Ne faire que.* Ne travailler, ne s'occuper qu'à une certaine chose par choix, par volonté, par déférence, par obéissance. Il ne fait que ce qu'il veut. Il ne fait que ce qu'on lui commande. || Ne s'occuper que d'un seul genre de fabrication ou de commerce. Il ne fait que des ressorts. Il ne fait que des roues, que des couteaux, etc. Ne faire que la bonneterie. || Marque l'accroissement, l'augmentation d'un sinistre, l'irritation d'une passion, qui se tiendrait dans les bornes sans le remède qu'on y veut apporter. Jeter de l'huile sur le feu, *ne fait* qu'accroître l'incendie. Ne cherchez point à calmer sa colère, vous ne feriez que l'enflammer davantage. || Agir d'une certaine manière et non d'une autre par un penchant, par une habitude exclusive. Il ne fait que jouer, qu'étudier, que dormir, qu'aller et venir.

— Prov. et fam. *Ne faire que croître et embellir.* En parlant d'une jeune personne. Cette demoiselle ne fait que croître et embellir.

— Prov. imperson. *Ne faire ni froid ni chaud à quelqu'un.* Lui importer peu; lui être indifférent. Louez-le, grondez le, cela ne lui fait ni froid ni chaud.

— Ironiq. et en mauvaise part. *Ne faire que*, en parlant d'un jeune homme qui se débauche de plus en plus. Ses vices, ses désordres ne font que croître et embellir.

— En parlant d'une action instantanée, immédiatement suivie de son résultat. Je ne fis que le toucher, et il tomba. Il n'a fait que paraître dans l'assemblée, et les applaudissements se sont élevés de toutes parts. Il ne fait que paraître et disparaître. Il ne fit qu'entrer et sortir. Attendez-moi, je ne fais qu'aller et revenir.

— *Ne faire que de.* Exprimer une action qui vient de se faire à l'instant. Il ne fait que de sortir, que d'arriver, que de s'éveiller.

— *Cela ne laisse pas que de faire.* Cela ne laisse pas que d'avoir une certaine importance.

— *Ne rien faire.* Ne point travailler, se reposer, être paresseux. || *Ne rien faire pour quelqu'un.* Ne lui accorder aucun secours, aucune faveur, aucun avantage. || *N'en rien faire.* Omettre, éviter de faire, se refuser à faire quelque chose.

— Prov. et fam. *Faites-en des choux et des raves.* Faites-en ce qu'il vous plaira.

— Art milit. Le verbe *faire* a de nombreux emplois dans l'art militaire. On dit: Faire des levées, des recrues. Faire faction. Faire sentinelle. Faire feu. Faire faux feu. Faire taire le feu d'une place. Faire un feu d'enfer. Faire fausse marche. Faire un régiment, une compagnie, des fantassins, des cavaliers. Faire marcher des troupes. Faire la montre aux soldats. Faire la revue des troupes. Faire sa ronde. Faire l'inspection. Faire ses équipages, etc., etc. V. ÉQUIPAGE, LEVÉE, MARCHE, RECRUE, etc., etc.

— Mar. Il en est de même en marine. Faire abattre. Faire abordage. Faire chape. Faire chapelle. Faire chaudière. Faire côte. Faire dégrat. Faire eau. Faire un bord, une bordée. Faire escale. Faire fanal. Faire feu des deux bords. Faire des feux. Faire des nœuds. Faire la course. Faire la parensane. Faire le cabotage. Faire la contre-marche. Faire le nord, le sud. Faire le quart. Faire les vivres. Faire du bois, de l'eau. Faire aiguade. Faire pavillon. Faire porter. Faire recouvrir une manœuvre. Faire route, fausse route. Faire servir. Faire tête. Faire de la toile. Faire vent arrière. Faire voile. Faire de la voile. Faire petite voile, etc. V. ABATTRE, ABORDAGE, CABOTAGE, CÔTE, FEU, ROUTE, VENT, VOILE, etc.

— Jeux. Ses emplois ne sont pas moins nombreux non plus dans les jeux. Faire les cartes. Faire le jeu. Faire sa main. Faire un bon coup. Faire une bille. Faire une bille au même. Faire un carambolage. Faire fausse queue. Faire quelqu'un à la poule. Faire la bille de quelqu'un. Faire au même ou faire la bille au même. Faire échec au roi, à la dame. Faire le roi mat. Faire une case, un jan. Faire une levée, un pli. Faire école de partie, de privilége. Faire feu. Faire bon. Faire bon partout. Faire bon de tout. V. BILLE, CARTE, ÉCHEC, JEU, LEVÉE, MAIN, MÊME, PLI, etc.

— Les locutions proverbiales auxquelles le verbe *faire* donne lieu sont également en grand nombre. *Il ressemble aux fabricants de chapelets, il en fait plus qu'il n'en dit.* || *Les deux font la paire.* || *L'occasion fait le larron.* || *Quand les mots sont dits, l'eau bénite est faite.* || *Qui a fait l'une, a fait l'autre.* || *Faire ventre.* || *Comme il te fait, fais-lui.* || *Faire d'une chose comme des choux de son jardin.* || *Faire et dire sont deux.* || *Faire flèche de tout bois.* || *Tout bois n'est pas bon à faire flèche.* || *Ne savoir de quel bois faire flèche.* || *Faire habit de velours et ventre de son.* || *Faire ses orges, faire bien.* || *Faire la pluie et le beau temps.* || *Faire le pied de grue.* || *Faire d'une pierre deux coups*, etc. V. BOIS, COUP, FLÈCHE, GRUE, ORGE, PIERRE, PLUIE, TEMPS, VENTRE, etc.

— SE FAIRE. v. pron. Être fait. C'est une chose qui peut se faire. Si cela se peut faire. Ces choses-là ne se font pas aisément. Le mariage se fera bientôt. Si la paix se fait. Ce traité s'est fait secrètement. A ces explications [illegible] armements qui se *faisaient* sur la côte de Boulogne. (Thiers.)

— Embrasser une profession, une religion, un parti, etc. Se faire prêtre, avocat. Se faire catholique. Se faire mahométan. Se faire chef de parti.

— Se constituer, s'ériger en. Se faire le défenseur de tous. Se faire le vengeur du crime. Il y a des fous de sang-froid qui se sont *faits* les singes de J.-J. Rousseau, et qui en répétant avec emphase les mots de vertu et d'humanité, se croient aussi éloquents que lui. (La Harpe.)

Israël offre au Dieu qui s'est *fait* son vengeur,
L'hommage de la joie et les chants du bonheur.
(La Harpe.)

— S'améliorer, se perfectionner, se bonifier avec le temps. Ce jeune homme s'est fait depuis que je ne l'ai vu. Ce vin, ce fromage se fera.

— Prov. Vener. *Le bon oiseau se fait de lui-même.* Un bon naturel se porte de lui-même au bien.

— Devenir. Ces arbres commencent à se faire beaux. Un enfant qui se fait grand. Nous nous faisons vieux sans nous en apercevoir. Se faire riche aux dépens d'autrui.

— Prov. *Paris ne s'est pas fait en un jour.* Il y a des choses qu'on ne peut faire qu'avec beaucoup de temps.

— Se dire, se prétendre, se faire passer pour. Se faire plus riche, plus pauvre, plus jeune qu'on ne l'est réellement. Se faire fort de réussir. On se *faisait* fort des événements d'Egypte pour élever des prétentions, le premier consul se *faisait* fort pour les repousser des événements du Portugal. (Thiers.)

— *Se faire à.* S'accoutumer, s'habituer. Se faire à la fatigue. Se faire au bruit. Se faire à tout. Se faire aux manières de quelqu'un.

— *Se faire*, suivi d'un infinitif. Les Russes se *firent* tuer pendant une demi-heure sans quitter le fossé. (Volt.) Héliogabale se *fit* traîner dans un coche par quatre femmes nues. (Mont.) Les Sémiramis, les Cléopâtre se sont *fait* estimer et admirer malgré leurs désordres. (Christine.) Quand on aspire à la gloire, il faut se *faire* lire à Paris; quand on veut être utile, il faut se *faire* lire en province. (J.-J. Rouss.) Glycérius, trop faible pour lui résister, renonça à l'empire, en se faisant sacrer évêque de Salone. (Anq.) Avant moi, tout était grossier, pauvre, ignorant; enfin je me suis *fait* nommer le père des lettres. (Fén.) C'est enfin le seul des instituteurs du monde qui ne se soit point *fait* suivre par des femmes. (Volt.)

Vous voyez que les drôles
Se sont peu *fait* prier pour commencer leurs rôles.
(Destouches.)

Pendant que tout gardait un silence paisible,
Sa voix s'est *fait* entendre avec un cri terrible. (Rac.)

— Faire à soi. Se faire scrupule. Se faire conscience de. Se faire un devoir de. Se faire gloire de. Se faire des ennemis. Se faire des amis. Chacun s'est *fait* à soi-même un tribunal où il s'est rendu l'arbitre de la croyance. (Boss.) On se *faisait* une espèce de religion d'apprendre ses premiers devoirs avant que de passer à d'autres. (Fléch.) Nous nous *faisons* une conscience et une religion. (Mass.) Rome continuait à se *faire* des citoyens de ses ennemis. (Boss.) C'est la reconnaissance qui les porta à se *faire* des dieux mêmes de leurs bienfaiteurs. (Mass.) Il se *fait* de sa lâcheté une fausse prudence. (Id.) Je me *fais* un chagrin du bonheur de la France. (Boil.) Lysias, Périclès, Isocrate, Eschyle et Démosthène, se sont *fait* un art qui n'avait rien de commun avec les poésies d'Homère. (La Harpe.) Pétrarque est un modèle que tous les écrivains de son pays se sont *fait* gloire d'imiter. (Id.)

— *Il se fait.* Impers. Se dit pour Il est, il arrive. Il s'est fait beaucoup d'affaires. Il se fit un tremblement de terre. Il se fit un moment de silence. Comment se fait-il que vous n'en sachiez rien? Il se pourrait faire que je ne vinsse point. Il se fait tard. Il se fait nuit.

— Syn. comp. FAIRE. AGIR. On *fait* une chose; on *agit* pour la faire. Le mot *faire* suppose outre l'action de la personne un objet qui termine cette action, et qui en soit l'effet. Le mot *agir* n'a point d'autre objet que l'action et le mouvement de la personne, et peut, de plus, être lui-même l'objet du mot *faire*. Pour *faire* réussir ses projets, l'ambitieux ne néglige rien; il *fait* tout agir. La sagesse veut que, dans tout ce que nous *faisons*, nous agissions avec réflexion.

FAIRE. s. m. Action d'exécuter. || Exécution. Il y a loin du vouloir au faire.

— Beaux-arts. Manière de peindre, de sculpter, de graver; manière dont l'artiste emploie le pinceau, le ciseau ou le burin. On peut considérer le *faire*, dans un tableau, comme un cachet particulier à chaque artiste. (Duch.) Gérard Dow a un *faire* soigné, Wouwerman un *faire* argentin, Salvator Rosa un *faire* hardi, tel autre artiste a un *faire* timide, un *faire* mou, un *faire* bizarre. (Id.)

— Se dit aussi de la manière d'écrire, du style des écrivains. Le style des grands écrivains est leur *faire*, et ce *faire* ne peut être imité, non plus que le *faire* des grands peintres. (Bonnin.)

FAIRFAX (Lord Thom.) Le général le plus célèbre dans les guerres civiles de l'Angleterre, sous Charles Ier, avant qu'Olivier Cromwell se [illegible] shire), en 1611; mort à York en 1667 ou 1671. Il a laissé des Mémoires.

FAIRY. Myth. septentr. Génies des deux sexes, à l'existence desquels le peuple croit encore en Angleterre et en Écosse. || Au pl. *fairies*. Les cercles concentriques qu'on remarque quelquefois sur l'herbe des champs, sont attribués à la danse des fairies, qu'on nomme aussi Elfs ou elves.

FAISABLE. adj. des 2 g. Qui peut se faire, qui n'est pas impossible. Cela est faisable. Cela n'est pas faisable. Il arrive tous les jours des choses moins *faisables* que celle-là. (Dancourt.)

— Qui est licite, qui est permis, ce qu'on peut faire en conscience, en équité. Prêter de l'argent à cinq est un marché faisable.

FAISAN, ANE ou **ANDE.** s. (ét. gr., Φᾶσις, le Phase, fleuve; φασιανός, faisan; en lat. *phasianus*). Ornith. Bel oiseau du genre des gallinacés, famille des nudipèdes, de la grosseur d'une poule. Il est depuis longtemps naturalisé

en France, où il se trouve à l'état sauvage dans les forêts. Faisan commun. Faisan noir et blanc. Faisan doré. Faisan à collier. Le *faisan* est un oiseau superbe, et qui peut en quelque sorte le disputer au paon pour la beauté, ayant le port aussi noble, la démarche aussi fière, et le plumage presque aussi distingué. (Baudrill.) Le plumage de la *faisane* a peu d'éclat et ressemble à celui de la caille, ce qui fait qu'à la chasse il est très-aisé de les distinguer et de ne pas tirer une poule pour un coq. (Id.) La chair du *faisan* est très-délicate et très-sapide. (Brill.-Sav.) Le *faisan*, pris à point, c'est une chair tendre, sublime et de haut goût, car elle tient à la fois de la volaille et de la venaison. (Id.)

— On dit aussi *coq faisan, poule faisane*. Les coqs *faisans* élevés dans le parc de l'établissement sont préférables à ceux que l'on prend dans les forêts, parce qu'ils donnent une ponte plus abondante et plus sûre. (Baudrill.) L'expérience a prouvé que lorsque les poules *faisanes* ont pondu chacune huit à dix œufs, il était avantageux de les mettre en liberté ainsi que les coqs, ce qui donne presque toujours un recoquetage. (Id.)

— Conchyl. Mollusque dont les coquilles sont très-belles; il est originaire de l'Inde.

— Géogr. *Ile des Faisans* ou *de la Conférence*. Ile de la Bidassoa, sur la frontière de France et d'Espagne, où fut conclu, en 1659, le traité des Pyrénées.

— Ichthyol. Poisson nommé autrement le Flet ou flétan.

FAISANCE. s. f. S'est dit pour Confection, façon.

— Anc. prat. Indication du lieu et du jour où se fait un acte. La faisance se met à la fin de l'acte.

— Au pl. Les corvées qu'un fermier est obligé de faire à son propriétaire, les denrées qu'il s'oblige de lui fournir en sus du prix de son bail. Cette ferme est louée 4,000 francs, sans compter les faisances.

FAISANDEAU. s. m. Ornith. Jeune faisan. Une couvée de faisandeaux. Héliogabale faisait nourrir de *faisandeaux* les lions de sa ménagerie. (Buff.) Le *faisandeau* est généralement plus estimé que le faisan; le bon moment pour le manger est le mois de mai et le mois de juin. (St-Am.) Le poids d'un *faisandeau* est d'environ deux livres; mais quand il est fait, il pèse jusqu'à trois livres et demie. (Id.)

FAISANDÉ, ÉE. part. pass. du v. Faisander. S'empl. adjectiv. Perdrix faisandée. Du gibier faisandé. Pour que la chair du faisan justifie les éloges qu'en font les amateurs, il faut qu'elle ait atteint le premier degré de décomposition, qu'elle soit *faisandée*. (Brill.-Sav.)

FAISANDER. v. n. 1re conj. Art culin. Faire macérer, mortifier. Se dit du gibier à plumes tel que le faisan, que l'on garde pendant quelque temps pour qu'il se mortifie et qu'il acquière du fumet. Il faut faire faisander cette bécasse.

— On a transporté aux viandes autres que celle du faisan le mot *faisander*, en parlant de celles qu'il est à propos de garder avant de les faire apprêter.

— SE FAISANDER. v. pron. Être faisandé. S'attendrir, acquérir le fumet du faisan. Des perdrix qui se faisandent trop.

FAISANDERIE. s. f. Véner. et écon. rur. Lieu où l'on élève les faisans. Il a fait enclore sa faisanderie. Il faut choisir, pour l'établissement d'une *faisanderie*, une portion de parc ou de bois située en plaine ou en pente douce, exposée au levant et au midi. (Baudrill.)

FAISANDIER, IÈRE. s. Celui, celle qui élève et nourrit des faisans.

FAISANT. part. prés. du v. Faire. Qui fait. Il est invariable.

— s. m. Je revis le chirurgien Parisot, le meilleur et le mieux *faisant* des hommes. (J.-J. Rouss.)

FAISCEAU. s. m. (du gr. φάκελλος, et du lat. *fasciculus*, petit fagot, petit faisceau). Assemblage de diverses choses liées ensemble et réunies dans le sens de leur longueur. Un faisceau d'armes, de piques, de lances, de flèches. Faisceau d'herbes. Faisceau de fleurs. Faisceau de verges. Liez-les en faisceau. Le lion tenant un faisceau de sept flèches est le symbole des Provinces-Unies. L'aigle de la fédération tient un faisceau d'autant de flèches [illegible] tats particuliers confédérés. Tous perdirent leur temps, le *faisceau* résista. (La Font.)

— Fig. Des frères unis entre eux forment un *faisceau* qui peut résister aux efforts les plus puissants. (De Juss.)

— Anat. *Faisceau de muscles, de nerfs*. Faisceau musculaire. Faisceau aponévrotique.

— Archit. *Colonne en faisceau*. Colonne formée par la réunion de plusieurs petites colonnes. La colonne en faisceau est employée dans l'architecture ogivale.

— Art milit. *Faisceau d'armes*. Assemblage de fusils qui se soutiennent par l'engagement des baïonnettes les unes dans les autres, et formant une espèce de pyramide. Mettre les armes en faisceau, les fusils en faisceau. Former les faisceaux. Rompre les faisceaux. || Espèce de chevalet autour duquel on range les fusils. Dans un corps de garde, il prend le nom de Râtelier d'armes. || Piquet dans un camp, où sont maintenus les drapeaux et les étendards, au centre du régiment, à dix mètres en avant du front de bandière, sur l'alignement des fusils.

— Bot. Assemblage de petits canaux en forme de réseaux, destinés à porter le suc nourricier dans les diverses parties de la plante. || Assemblage de fleurs, de feuilles rapprochées en long.

— Opt. *Faisceau de rayons lumineux*. Cône de rayons lumineux qui partent d'un même point, et qu'on isole par la pensée de tous les autres rayons, pour les soumettre à des considérations particulières.

— Fig.

Un *faisceau* de rayons détaché du soleil
Coulait rapidement sur l'horizon vermeil. (St-Lambert.)

— Techn. Nom par lequel les ardoisiers désignent des ardoises irrégulières par leur forme et par leur épaisseur.

— FAISCEAUX, au pl. Antiq. rom. Faisceaux de baguettes liées ensemble autour d'une hache dont le tranchant faisait saillie. C'était, chez les Romains, le symbole de la puissance attachée à la dignité de dictateur, à celle de consul, à celle de préteur. Le dictateur faisait porter devant lui vingt-quatre faisceaux, les consuls en faisaient porter douze, et les préteurs six.

Néron, devant sa mère, a permis le premier
Qu'on portât des *faisceaux* couronnés de laurier.
(Racine.)

Et dans Rome avilie, un empereur brutal (Caligula)
Des *faisceaux* d'un consul honora son cheval. (Volt.)

— Fig. *Prendre les faisceaux*. Être élevé à la dignité de dictateur, de consul, de préteur.

— *Déposer les faisceaux, rendre les faisceaux*. Se démettre d'une des dignités dont ils étaient le signe.

FAISELEUX. s. m. Techn. Ouvrier qui enlève les décombres dans les carrières d'ardoise.

FAISEUR, EUSE. s. (du lat. *factor*, qui fait). Celui ou celle qui fait quelque chose, qui fait habituellement certains ouvrages. Ce mot, qui est du style familier, ne s'emploie que pour les ouvriers dont les professions n'ont point de nom particulier. L'usage tend à l'effacer tout à fait de la langue. On a dit *faiseur* de bas, *faiseur* de malles; on dit *estamier, layetier*. On a dit *faiseuse* de corsets, *faiseuse* de gilets; on dit *corsetière, giletière*.

— Dans un sens absolu et encore usité, Celui qui travaille habituellement pour un autre. Ce théâtre a ses faiseurs. Ce libraire a ses faiseurs attitrés. Ce ministre est fort heureux d'avoir un si bon faiseur. On soupçonne souvent une femme auteur d'avoir un faiseur. Que Mirabeau eût des *faiseurs*, et que dans leurs œuvres il prît une idée et la donnât comme sienne, rien d'étonnant. (Joncière.)

— *Bon faiseur, bonne faiseuse*. Celui ou celle qui excelle dans une façon, dans une fabrication. Mangez de ce pâté, c'est du bon faiseur. Ces modes, ces confitures sont de la bonne faiseuse. Se dit par éloge, et surtout au fém.

— Celui qui crée, qui élève et produit. L'abbé Blanchet appelait des *faiseurs* d'hommes les pères qui négligeaient de veiller à l'éducation de leurs enfants, et ceux qui en prenaient soin par eux-mêmes, des *faiseurs* de citoyens. (Sall.)

— Fig. et fam. Un faiseur de systèmes. C'est un grand faiseur de protestations, de compliments. Un ennuyeux faiseur de contes. Toutes ces diseuses de grands mots sont plus grandes *faiseuses* encore, crois-moi. (Mirab.)

— Se dit des intrigants. Leur coterie était conduite par une association d'intrigants subalternes, qu'on appelle dans le style moderne des *faiseurs*. (Mercier.)

— *Faiseur d'affaires*. Expression qui s'emploie généralement avec une sorte de mépris pour désigner divers genres de commerce assez peu honorables, tels que le prêt à usure, etc. La police devrait avoir l'œil plus ouvert sur les *faiseurs* d'affaires, qui ne sont, après tout, que des *faiseurs* de dupes. (Humb.)

— Fam. et iron. C'est un faiseur de livres, un faiseur de vers, un faiseur de vaudevilles. Mais nous autres *faiseurs* de livres et d'écrits. (Boil.) Vous mentez aussi hardiment qu'un *faiseur* d'oraisons funèbres. (Bours.)

— *Un faiseur de phrases*. Celui dont le style est plein de grands mots, de longues phrases, de longues périodes, mais vide d'idées.

— *Un faiseur d'embarras, de contes, d'almanachs*. Un homme qui se donne de l'importance, se mêle de tout, et n'est qu'inutile ou importun, un hâbleur.

— Prov. *Les grands diseurs ne sont pas les faiseurs*. Ce sont ceux qui se vantent de plus qui en font le moins.

— Hist. relig. *Faiseurs de ponts* ou *hospitaliers pontifes*. V. HOSPITALIERS.

FAISSE. s. f. Techn. Cordon de plusieurs brins d'osier placé de distance en distance pour fortifier un ouvrage de vannerie.

FAISSÉ, ÉE. part. pass. du v. Faisser. S'emploie adjectiv. Panier faissé.

FAISSER. v. a. 1re conj. (du lat. barb. *fascium, fascia*, faisceau, fagot). Techn. Mettre à un ouvrage de vannerie des cordons d'osier de distance en distance, pour le rendre plus fort. || SE FAISSER. v. pron. Être faissé.

FAISSELLE. s. f. (du lat. barb. *fasculum*, dimin. de *fas*, vase). Écon. domest. Vaisseau à faire, à mettre égoutter les fromages. Je lui porterai mon fromage, dans cette *faisselle* de jonc. (Marg. de Valois.)

— En Normandie, La table sur laquelle on presse les marcs de pommes, pour les faire égoutter et d'où le cidre coule dans la cuve ou beilon.

FAISSERIE. s. f. Techn. Tous les ouvrages de vannerie à claire-voie.

FAISSIER. s. m. Vannier qui fait des ouvrages à claire-voie.

FAIT, AITE. part. pass. du v. Faire. S'emploie adjectiv. Acheter des habits tout faits. Trouver la besogne faite. Ce que l'on fait malgré soi est toujours mal *fait*. (Mme de Genl.) C'est une étude très-morale que l'analyse d'un être tel que Rousseau, *faite* sans nulle partialité. (La Harpe.) Voici la réponse qui leur fut *faite*, avec la glose que les prêtres y ajoutèrent. (La Font.) On lit les anciennes histoires à peu près avec le même esprit qu'elles ont été *faites*, et on ne se met dans la tête que des erreurs. (Volt.) Lorsque l'ange lui présenta le calice, il dit : O mon père, fais que ce calice passe loin de moi, cependant si je dois le boire, que ta volonté soit *faite*. (Chateaub.) Que chaque chose soit *faite* en son temps. (De Juss.) Oswald se souvint qu'il y avait deux bâtiments anglais dans le port, et ces bâtiments avaient à bord des pompes parfaitement bien *faites*. (Mme de Staël.) L'Espagne n'est pas *faite* comme un autre pays. (De Pradt.)

. . . Dès qu'il y sera, je souhaite
Qu'il assiste à la noce ou qu'il la trouve *faite*. (Dest.)

Qu'ai-je besoin que l'on écrive ?
Tous les bons ouvrages sont *faits*.
(F. de Neufchateau.)

— *Fait à*. Un homme fait à la fatigue. Il est fait au chaud et au froid. Nous sommes faits à vos plaisanteries, à votre badinage. Mon estomac n'est pas fait à ce genre d'aliments. Un ouvrage fait à la main. Un dessin fait à la plume. L'illusion du théâtre est passagère, et le spectateur qui revient vous lire appelle bientôt des surprises *faites* à son jugement. (La Harpe.)

— *Fait pour*. N'être pas fait pour tel emploi. Me croit-il fait pour être son esclave? Une nouvelle faite pour affliger. Les sots sont *faits* pour être méprisés en quelque état que la fortune les mette. (Christ.) D'animaux *faits* pour lui chaque pays abonde. (Del.) Ces sublimes objets ne sont pas *faits* pour moi. (Id.) Est-ce pour vous qu'est *fait* un ordre si sévère? (Rac.) Bornons-nous à la terre, elle est *faite* pour nous. (Id.) Oui, le devoir n'est *fait* que pour nous rendre heureux. (La Chauss.) Nous n'étions donc point *faits* pour vivre à la manière des Turcs. (Volt.) Les airs que demande la romance semblent *faits* pour la plainte. (La Harpe.) Les prix de l'Académie sont *faits* pour exciter l'émulation et encourager le talent par des récompenses. (Id.) La femme est *faite* pour aimer, et dans ses faiblesses comme dans ses sacrifices, c'est toujours l'amour qui triomphe. (A.-Martin.) Il faut que les livres *faits* pour les solitaires parlent la langue des solitaires. (J.-J. Rouss.) C'est pour Dieu que cette âme est *faite*. (Boss.)

Quoi! l'homme n'est-il pas l'ouvrage d'un bon maître?
Puisqu'il veut être heureux, il est donc *fait* pour l'être.
(L. Racine.)

Le roi pour qui sont *faits* tant de biens précieux,
L'homme, élève un front noble et regarde les cieux.
(Id.)

— Fam. et par dépit. *Cela est fait pour moi, semble fait pour moi, n'est fait que pour moi*. Toutes les contrariétés m'arrivent, tous les malheurs je les éprouve. On dirait que cela est fait pour moi, n'est fait, ne semble fait que pour moi.

— *Fait sur*. Des observations semblables peuvent être *faites* sur d'autres corps. (Cuv.)

— *Fait de*. Cela est fait de main d'homme. Ils sont *faits* d'une petite bougie. (Cuv.)

— *Fait par*. Un tableau fait par Raphaël. La description de la peste faite par l'abbé Barthélemi, par Sismondi.

— *Soit fait*. Se dit par ellipse pour Que cela soit fait. On dit aussi *qu'il soit fait* ou *ainsi soit fait*.

Dans quelle inquiétude, Esther, vous me jetez!
Toutefois qu'il soit *fait* comme vous souhaitez. (Rac.)

— *Fromage fait, vin fait, viande faite*. Qui ont acquis par le temps les qualités que le temps seul pouvait leur donner.

— *Un homme fait*. Un homme parvenu à l'âge mur, un homme dans toute la force de l'âge. || Fig. Qui est devenu raisonnable, dont toutes les facultés intellectuelles ont été développées par l'âge, par l'étude et par la ré[illegible] jeune garçon qui commence à devenir grand, à devenir sage.

— Fig. *Esprit bien fait, caractère bien fait*. Un esprit qui ne se formalise point, qui prend tout du bon côté; un caractère doux et facile qui s'accommode à celui des autres. || Fig. *Esprit mal fait, tête mal faite, caractère mal fait*. Un esprit susceptible, brusque, bourru; un caractère sombre, irascible, etc.

— Fam. *Être fait*. Être mal habillé, malpropre, mal fagoté, soit par habitude, soit par négligence, par défaut de goût ou par événement. Dieu! comme le voilà fait! Il est fait comme un brûleur de maisons. En revenant du bal, ces femmes étaient faites comme des sorcières.

— *Être bien fait, fait à plaisir, à ravir, être bien fait de sa personne*. Être beau, de belle taille et de bonne mine. Avoir la taille bien faite, la jambe bien faite.

— Fig. *Être fait au tour*. Dans les proportions les plus exactes, les plus régulières, comme celles d'un ouvrage fait au tour.

— *Être mal fait, mal bâti, mal tourné*. Avoir quelque défaut corporel, soit dans la taille, soit dans les membres. Cet homme est mal fait. Cette dame a la jambe mal faite.

— Fam. *Être fait comme il plaît à Dieu*. Avoir des défauts corporels apparents, qui excitent la risée des sots.

— Fig. et iron. *Être fait tout de travers, en dépit du bon sens*. N'avoir apporté à sa toilette ni attention ni recherche; être paré d'ajustements qui ne cadrent point ensemble.

— Gramm. *Ce mot est fait, n'est pas fait*. Ce mot est passé dans la langue; il est ou il n'est pas autorisé par l'usage.

— *Phrase faite, une phrase toute faite*. Une phrase consacrée par l'usage, et à laquelle on ne doit rien changer.

— *C'est fait; c'est une affaire faite*. C'est un fait accompli, une besogne achevée, une opération sur laquelle il n'y a plus à revenir.

— Fig. *C'est un grand pas de fait*. Les premières difficultés sont vaincues; le plus fort, le plus difficile est fait, ou en est fait.

— *C'est fait de moi*. Je suis perdu. On dit de même, *C'est fait de lui. C'est fait de nous. C'est fait d'eux*.

Ma foi, c'est *fait* de moi, car Isabeau
M'a conjuré de lui faire un rondeau. (Voiture.)

— *C'en est fait*. Exprime la conclusion d'une affaire, l'accomplissement d'une opération, une situation qui ne laisse plus d'espoir, plus de ressources. Il a conclu son marché, c'en est fait. C'en est fait, j'ai perdu mon procès. C'en est fait, un tel dépose son bilan. Il est mort ce matin, c'en est fait. Narcisse, c'en est *fait*, Néron est amoureux. (Rac.) Madame, c'en est *fait*, et vous êtes servie. (Id.)

C'en est *fait*, mes amis, il n'est plus de patrie,
Plus d'honneur, plus de lois; Rome est anéantie.
(Voltaire.)

— *Est-ce fait?* Cette affaire est-elle terminée? Cette besogne est-elle achevée?

— *Est-ce fait? C'est fait*. T. de jeux d'enfants, pour se demander ou pour se répondre si la partie va commencer.

— Prov. *Aussitôt dit, aussitôt fait*. Marque la promptitude avec laquelle une action s'est exécutée. || *Ce qui est fait est fait*. Espèce d'exhortation à supporter un événement, un malheur accompli, et auquel il n'y a point de remède. || *Cela vaut fait*. Tenez cela pour fait. Regardez la chose comme faite; soyez sûr qu'elle se fera. || On dit dans le même sens, *Tenez cela pour fait. Je tiens cela pour fait*. || Par iron. *Cela lui rend la jambe bien faite!* Cela lui procure un bel avantage, lui fait beaucoup de bien!

— Manég. *Cheval fait*. Un cheval qui n'est plus jeune et qui est dressé.

— Mar. *Vent fait, temps fait*. Vent, temps fixe; vent, temps qui ne varie plus.

— Diffic. gramm. Le part. *fait* s'accorde, quoique le sujet soit placé après lui. Le mérite de son style tient aux progrès qu'a *faits* la société en France. (Suard.) Je préférai cette somme aux remercîments que m'aurait *faits* mon chef d'office. (Le Sage.) Répare tous les maux que m'a *faits* ton caprice. (Mol.) De tous les présents que m'a *faits* sa bonté. (Rac.)

S'assure-t-on sur l'alliance
Qu'a *faite* la nécessité? (La Fontaine.)

A peine en leur pays ont bien vite oublié
Les serments qu'avait *faits* leur trompeuse pitié.
(La Harpe.)

— Il s'accorde également, bien qu'il soit immédiatement suivi d'un adjectif. Comme cette difficulté a été un objet de dissentiment parmi les grammairiens, on nous saura gré de multiplier les exemples : le nombre fera sans doute pencher la balance. Ils se sont *faits* dévots de peur de n'être rien. (Volt.) Assez de rois que l'histoire a *faits* grands. (Id.) Le sort l'eût-il *faite* encore plus inhumaine. (Id.) Il les a *faits* durs et secs. (J.-B. Rouss.) Tout est faux chez lui, hors la sublime application qu'il a *faite* le premier de l'algèbre à la géométrie. (Volt.) Comme leur goût décide des nôtres, nous nous sommes *faits* physiciens pour l'amour d'elles. (Id.) Plusieurs revinrent feignant de s'être *faits* chrétiens. (Id.) C'est une vertu qui a causé leurs malheurs et qui les a *faits* esclaves. (Id.) Ils se sont *faits* souverains sans se dire seulement propriétaires d'une lieue de terrain. (Id.) Pour nous consoler de nos innombrables misères, la nature [illegible] justes. (Boss.) Elle considère que si elle est juste, c'est Dieu qui l'a *faite* telle constamment. (Id.) Combien de fois a-t-elle, en ce lieu, remercié Dieu humblement de l'avoir *faite* chrétienne, et de l'avoir *faite* reine malheureuse. (Id.) Je me suis *faite* comédienne, pour conserver ma réputation. (Le Sage.) Elle avait deux filles, elle les a *faites* religieuses. (Duclos.) Ils oublient celui qui les a *faits* grands. (Fléch.) Ils s'étaient *faits* mahométans. (Montesq.) La religion s'est *faite* la gardienne des vieux cèdres du Liban. (Poujoulat.)

— Placé devant un infinitif, le participe *fait* est toujours invariable. Louis XI fit taire ceux qu'il avait si bien *fait* parler. (Volt.) Des corsaires se sont saisis de la pièce et l'ont *fait* imprimer. (Id.) Cette tragédie vous appartient, Mademoiselle, vous l'avez *fait* supporter au théâtre. (Id.) Il prétend que cette comédie est à lui, et se plaint des imprimeurs qui l'ont *fait* courir sous le nom d'un autre. (Corn.)

Une femme s'est présentée à la porte, je l'ai *fait* entrer. (Beauz.) Les serpents paraissent privés de tout moyen de se mouvoir, et uniquement destinés à vivre sur la place où le destin les a *fait* naître. (Lacép.) Les bontés que vous m'avez *fait* sentir me donnent le droit de me servir d'un nom si tendre. (Fén.) Rappellerai je tous les maux que m'a *fait* souffrir une mère? (Delaporte-Duth.) Dans ce même temps, d'autres généraux de Justinien, sortant d'Arménie, s'étaient *fait* battre sur les frontières de Perse. (Ség.) Elle s'est *fait* aimer, elle m'a fait haïr. (Corn.) Deux fois à mon oreille ils se sont *fait* entendre. (Volt.)

— Précédé de *s'être*, il s'accorde si le pronom *se* est régime direct. Elle s'est faite maîtresse. Les Romains s'étaient *faits* à la discipline. (Lem.) Si votre nourrice vous dit que Visnou et Xaca se sont *faits* hommes plusieurs fois. (Volt.) || Il est invariable si le pronom *se* est régime indirect, c'est-à-dire, employé pour *à soi*. Voilà pourquoi tous les peuples du monde, sans excepter les Juifs, se sont *fait* des dieux corporels. (Volt.) Dieu n'a donné aux hommes ni canons de 24, ni baïonnettes; et ils se sont *fait* des canons et des baïonnettes pour se détruire. (Id.) || Il s'accorderait cependant si le participe était précédé d'un régime direct. Les dieux qu'ils se sont faits. Cette langue neuve et sublime comme ses idées, cette langue que parle Buffon, il se l'est *faite*. (Arnauld.) Ils attestent les dieux qu'ils se sont *faits*. (Volt.) Le roi tint seul contre tous les ennemis qu'il s'était *faits*. (Id.) La grande réputation qu'il s'était *faite* en Italie frappait les Espagnols. (Id.)

FAIT. s. m. (du lat. *factus*, part. de *facio*, je fais). Action, chose faite, ce qu'on a fait. Chacun répond de son fait. Il est garant de ses faits et de ses promesses. Répondre, être garant du fait d'autrui. Par le fait. Par le fait de tel. Joindre le fait à la menace. Il nie le fait. Si l'on considère le fait en lui-même. On lui impute des faits graves. C'est par des faits que je veux vous prouver mon attachement. Si vos faits répondent à vos promesses. Se vanter ainsi ne peut être que le fait d'un fanfaron. La bonne volonté est réputée pour le *fait*. (Prov.)

— Evénement; ce qui s'est passé, ce qui a eu lieu. C'est un fait singulier, un fait miraculeux. L'importance d'un fait. Citer un fait. Ces faits sont antérieurs à celui que vous racontez. Le récit des faits. Présenter habilement les faits. Alléguer un fait. Le fait est constant, certain, exact, authentique. On m'a confirmé le fait. Ces faits ne laissent aucun doute. Les faits seuls démentent cette calomnie. Articuler des faits. Dénaturer les faits. Rétablir les faits. Ils n'ont écrit que plusieurs siècles après les *faits* qu'ils nous racontent. (Mass.)

— Fam. Conduite, manière d'agir. Il y a bien un peu de malice, un peu d'opiniâtreté, de folie, dans son fait.

— Toute chose dont on a reconnu, vérifié, constaté l'existence, soit dans l'ordre physique, soit dans l'ordre moral; ce qui commence d'être, ce qui arrive; changement qui se produit dans la nature; nouvel état par lequel nous voyons passer une chose; ce par quoi se manifestent directement aux regards de notre esprit les êtres ou les lois de ces êtres. Faits physiques. Faits physiologiques. Il tira de ce fait des conséquences trop générales. De nouveaux faits sont venus confirmer ces principes. Toute sa doctrine est appuyée sur les faits. L'examen, l'étude, l'observation des faits. Ce système a pour base des faits incontestables. Un grand nombre de faits. C'est là un fait très-remarquable. Un raisonnement ne détruit pas un fait. Cette théorie s'évanouit devant les faits. C'est seulement depuis deux ou trois siècles que la physique est devenue une science de *faits*. (A. Mart.) Un seul *fait* balance l'autorité de cent philosophes. (M.-Brun.) Un *fait* qui n'est point généralisé, c'est-à-dire dont la loi ne nous apparaît pas en même temps que lui, ne nous donne qu'une connaissance sèche, stérile et morte. C'est ce qui a donné lieu à cette locution: *Bête comme un fait*; qu'on lui passe ce qu'elle a de trivial en faveur de sa vérité. (Dub.)

— Psych. *Faits sensibles* ou *faits de l'extériorité*. Les faits que nous manifeste le monde extérieur, qui tombent sous nos sens. || *Faits de conscience, faits psychologiques* ou *faits spirituels*. Ceux qui se passent au-dedans de nous, qui sont les modifications de notre âme, qui ne tombent que sous l'œil de la conscience.

— Ce qui est propre, convenable à quelqu'un. Cette maison serait bien mon fait. [illegible] flatteur, ce n'est pas mon fait. Ce mariage n'est pas votre fait. Cette fille n'est pas le fait de mon frère. J'ai trouvé votre fait.

— L'événement, le cas, l'espèce dont il s'agit. Parler pendant une heure sans dire un mot du fait. Poser le fait. Le fait est tel. Voilà le fait. Ne pas s'écarter du fait. Revenez au fait. Allons au fait. Venons au fait. Venez au fait. Aller droit au fait.

— Fam. Bien, fortune, capital. Il a mangé son fait, tout son pauvre petit fait. || La part qui revient à chacun dans un total. Il faut leur donner à chacun leur fait pour qu'ils en disposent. On a partagé cette succession; chacun a eu son fait. Tenez, voilà votre fait. Ce sens vieillit.

— *Un fait à part*. Une autre chose que celle dont il est question, une chose d'une espèce différente. Ce que vous avancez est un fait à part, et d'une nature tout opposée à l'affaire qui nous occupe.

— *Les hauts faits, les beaux faits d'armes*. Les exploits militaires. On est dans la stupeur, au récit des hauts faits, des beaux faits d'armes d'Alexandre, de Napoléon.

— Fam. et par plaisant. *Les faits et gestes d'une personne*. Sa vie et ses actions. On connaît vos faits et gestes. On sait ses faits et gestes. || Ironiq. Des punitions, des pénitences, ne voilà-t-il pas qui parle bien haut en faveur de vos hauts faits, de vos faits et gestes?

— Hist. Evénements dont se composent les annales d'un peuple ou la vie d'un personnage historique. Faits historiques. Histoire pleine de faits curieux. Les *faits* sont l'élément constitutif de l'histoire. (Duroz.) Un petit *fait* bien apprécié explique toute une époque. (Id.) Rien n'est plus facile que de torturer les *faits* pour leur arracher des mensonges. (Id.) Rien de menteur comme un *fait*. (Id.) Je n'admets un *fait* que quand il est attesté par deux bons témoins. (L. Byr.) Il ne faut voir dans l'histoire que le récit des *faits* donnés pour vrais. (Volt.) C'est un *fait* unique dans l'histoire. (Id.) L'art de tirer des inductions des *faits* a donné lieu à l'école philosophique en histoire. (Duroz.)

Ces annales célèbres
Où les *faits* de son règne avec soin amassés,
Par de fidèles mains chaque jour sont tracés. (Rac.)

— Jurispr. Acte, action; ce qui est la base des obligations, le fond d'une affaire; ce qui la constitue, ce qui la fait ce qu'elle est. Les *faits* défendus par les lois produisent les délits et les quasi-délits. (Dubard.) Chacun doit répondre du préjudice qu'il a occasionné, non-seulement par un *fait* de malignité, mais encore par un *fait* de négligence ou d'imprudence. (Id.) || Particulièrement, Le cas, l'espèce dont il s'agit dans une discussion ou dans une contestation; l'exposé des circonstances qui constituent le procès. Les jugements doivent contenir l'exposition sommaire des points de *fait*. (Code de procédure civile). || *Faits admissibles et pertinents*. Ceux dont la preuve peut être admise, parce qu'ils appartiennent au fond de la cause. || *Fait articulé*. Fait que l'une des parties énonce, soit dans ses écritures, soit dans la plaidoirie. || *Fait avéré*. Fait dont la vérité est prouvée. || *Fait confessé et avéré*. Fait reconnu par la partie adverse. || *Faits et articles*. Les faits sur lesquels, en matière civile, l'une des parties fait interroger sa partie adverse. || *Fait controuvé*. Fait supposé et mis à dessein en avant par la partie qui veut en tirer avantage. || *Fait d'autrui*. Fait commis par une personne autre que celle à qui on l'oppose, ou qui veut s'en prévaloir. || *Fait de charge*. Malversation commise par un officier public, dans l'exercice de ses fonctions. || *Fait des propres*. Cause pour laquelle un témoin pouvait être récusé. || *Faits d'un acte*. Objets d'une convention, d'un écrit. || *Fait du souverain*. Acte qui émane de l'autorité souveraine. || *Fait impertinent*. Qui n'a point de rapport au procès. || *Faits justificatifs*. Ceux qu'un accusé allègue pour prouver son innocence. || *Fait négatif*. Fait qui tend à établir qu'une circonstance alléguée n'est point exacte, fait que l'on nie. || *Faits nouveaux*. Ceux qui n'ont pas encore été allégués au procès, et dont une partie demande à faire la preuve. || *Fait propre*. Une cause dans laquelle un officier de cour souveraine se rendait en quelque sorte partie. Pour qu'un officier public fût réputé avoir fait d'un procès son fait propre, il fallait qu'il eût sollicité ses juges, qu'il eût été consulté, et qu'il eût fourni aux frais de l'affaire. || *Fait secret*. Fait dont l'une des parties donnait secrètement connaissance au juge commis, pour procéder à un interrogatoire sur faits et articles, afin que la partie qui devait être interrogée ne pût à l'avance, préparer ses réponses. || *Fait vague*. Fait qui ne précise aucune circonstance.

— Théol. *Faits révélés*. Ceux qui sont révélés par l'Ecriture. || *Faits non révélés*. Ceux qui ne sont pas révélés dans l'Ecriture, mais qui sont historiques ou dogmatiques. Les *faits* miraculeux qui établissent la certitude. (Mass.)

— Fam. *Cela est du fait d'un tel*. C'est lui qui a fait cette action, qui en est l'auteur. Cela est de mon fait, de votre fait. Elle est grosse du fait d'un tel.

— *C'est un fait, il est de fait, cela est de fait que...* Locutions qui toutes expriment des choses constantes, avérées, qu'on ne peut nier. Il est de fait qu'on ne m'a pas compris. Tel jour j'étais au Havre; c'est un fait. [illegible] pendant la nuit; cela est de fait.

[illegible] s'écarter du fait. Rappeler quelqu'un au fait. Allez au fait. Venez-en au fait. Et elliptiq., Au fait!

Je suais sang et eau, pour voir si, du Japon,
Il viendrait à bon port au *fait* de son chapon.
(Racine.)

— *Au fait*. Ordre, encouragement donné à quelqu'un pour qu'il explique ses intentions. Reconnaissance de la raison qu'il peut avoir, ou du tort qu'on a. Au fait, que me voulez-vous? Au fait, je puis avoir tort. Au fait il a raison.

— *Au fait* exprime encore le résultat des réflexions qu'on a pu faire, la résolution à laquelle on s'arrête. Au fait, il aurait été bien bon d'y croire.

— *Si fait*. loc. adv. et pop. qui signifie, Oui, cela est fait, et s'emploie quand on veut affirmer ce qu'un autre nie ou met en doute. Vous ne me connaissez pas? Si fait, je vous connais bien. Je crois qu'il n'a pas été là. Si fait, il y a été.

— Fam. *Le fait est que*. La vérité est que. Cela peut être; mais le fait est que je n'en savais rien.

— Prat. *Prendre le fait de quelqu'un; prendre fait et cause pour quelqu'un*. Intervenir dans une instance dirigée contre un tiers que l'on doit garantir, et prendre sur soi les conséquences. Je prends son fait; c'est-à-dire, je l'admets, j'en conviens et je le justifie. Je prends fait et cause pour lui; c'est-à-dire, je fais de son action et de sa cause les miennes.

— Fig. Intervenir pour quelqu'un dans une affaire, dans une querelle; prendre son parti. L'issue de cette affaire était douteuse; mais je pris fait et cause pour lui; nous l'emportâmes. Si vous voulez vous battre, je prends fait et cause pour le plus faible. La France prit fait et cause pour l'Amérique.

— *Mettre en fait, poser en fait*. Avancer une proposition qu'on donne pour véritable, qu'on soutient telle. Je mets en fait que le mouvement perpétuel n'existe point. Il pose en fait qu'il n'y a point de vide absolu dans la nature.

— Fam. *Pour la rareté du fait*. loc. adv. A cause de la singularité de la chose. Je voudrais bien voir cela, pour la rareté du fait.

— *Prendre quelqu'un sur le fait*. Découvrir, surprendre quelqu'un au moment où il fait une action qu'il voulait cacher. Les voleurs ont été pris sur le fait. Il ne voulait pas qu'on sût qu'il travaillât à cet ouvrage; mais je l'ai pris sur le fait.

Il ne peut se lasser; on le prend sur le *fait*:
Voilà la mèche découverte;
Ce spectacle nouveau rend tout le monde alerte.
(*Rec. de vers.*)

— Fig. et fam. *Aller au fait, venir au fait*. Marcher droit au but, sans se détourner de sa route, du point qu'on s'est proposé d'atteindre. Pourquoi tant de détours? Venez donc, arrivez donc au fait. C'est un homme qui va tout de suite au fait.

— Fam. *Au fait et au prendre*. Au moment de l'exécution, quand il est question d'agir, de parler. Quand on en vint, quand ce fut au fait et au prendre. Quand on en fut au fait et au prendre. On le dirait plein d'intelligence; mais, au fait et au prendre, il n'est bon à rien.

— *En venir au fait*. Venir à l'exécution d'une menace, d'une action. Après beaucoup de paroles on en vint au fait. Heureusement je me trouvais là; car le drôle allait au fait.

— *Être au fait de quelque chose*, ou simplement, *Être au fait*. Etre instruit de quelque chose, surtout par la pratique qu'on en a faite. Vous pouvez l'employer à l'agriculture ou au commerce; il est au fait de l'une et de l'autre. Prenez un tel; il est au fait. C'est une femme au fait de bien des choses. Quand vous serez au fait

— Techn. *Mettre quelqu'un au fait*. Former un apprenti, l'exercer par la pratique, dans un art, dans un métier quelconque. On le mettra au fait de tous les procédés de cette fabrication. Il fera bien quand on l'aura mis au fait.

— Fig. Informer quelqu'un d'une affaire; lui en dévoiler la nature, les conséquences. Je fus tout étonné quand on m'eut mis au fait. Vous serez mis au fait de ce mystère.

— *Se mettre au fait*, tant au sens propre qu'au sens figuré, S'informer, s'instruire, devenir habile, etc.

— *De fait*. Par la force des choses, des circonstances, par soi-même, par sa propre vertu, par sa propre volonté, en réalité, véritablement. Un gouvernement de fait. Une possession de fait. Il n'était roi que de nom; un autre l'était de fait. Ce bien vous appartient de droit, mais de fait il est à un autre.

— Fam. *De fait*. loc. adv. En effet, effectivement. On annonça qu'il viendrait bientôt, et de fait il ne tarda pas à arriver.

— *Dans le fait, par le fait*. loc. adv. Réellement, effectivement, au fond, quelles que soient les apparences. On envie sa condition, quoique, par le fait, il soit très-malheureux. Malgré son air patelin, c'est, dans le fait, un homme très-dangereux. Il se trouve, par le fait, maître de tout le pays.

— Fam. *Dire à quelqu'un son fait*. Lui adresser des reproches qu'il mérite. Je sais tous les torts qu'il a eus envers vous, et quand je le verrai, je lui dirai son fait. Ah! mort de ma vie, que je lui aurais bien dit son *fait*! (Dancourt.)

[illegible] User envers quelqu'un de représailles, se venger de lui soit par quelques discours, soit par quelque violence. Le traiter comme il le mérite. Il voulait me railler, mais je lui ai donné son fait. Il attendit son ennemi, et lui donna son fait. Oh! il n'a rien à regretter, on lui a donné son fait.

— *Entendre bien son fait*. Être habile dans sa profession. Personne mieux que lui ne fait les pièces montées; c'est un pâtissier qui entend bien son fait. || Fig. Etre adroit, fin, rusé en affaires, veiller à ses intérêts. C'est un homme qui entend bien son fait.

— *Etre sûr de son fait*. Etre sûr de ce qu'on dit, de ce qu'on avance. Il ne craint pas d'être démenti, tant il est sûr de son fait. || Etre sûr de ce qu'on fait, du succès qu'on obtiendra. J'ai fait assez d'expériences pour être sûr de mon fait.

— *En fait de*. loc. prép. En matière de; touchant, concernant quelque chose. En fait de religion, de gouvernement, de politique, je laisse tout aller comme cela va, comme cela peut. Je ne connais rien en fait de tout cela. C'est un maître en fait d'armes. En *fait* de blâme, si je vous disais ce que je pense, ce serait un blâme sévère. (Thiers.) En *fait* d'arts, si c'est la partie laborieuse d'une nation qui crée, c'est la partie oisive qui choisit et qui règne. (Rivarol.)

— Fam. *Fait exprès*. Ce qui est fait à dessein, et le plus souvent à mauvaise intention. On croit que c'est un fait exprès. || *C'est un fait exprès, c'est comme un fait exprès*. On dirait que cela est fait exprès.

— Jurispr. *Voie de fait*, au singulier. Acte illégal, par lequel, de sa propre autorité, on s'approprie le bien d'autrui. Ces belles fermes, ces beaux prés, il s'en est emparé, il s'en est mis en possession sans titre et par pure voie de fait. || *Voies de fait*, au plur. Actes de violence, mauvais traitements, coups donnés ou portés à quelqu'un. Il est défendu d'user de voies de fait.

— *Tout à fait*. loc. adv. V. TOUT.

— Peint. *Le bien fait, le mal fait*. Ce qui est bien fait, ce qui est mal fait. On recherche le bien fait. Le mal fait, fût-il un chef-d'œuvre de conception, repousse l'œil de l'amateur.

FAIT-FORT. s. m. C'était autrefois le prix de la ferme des monnaies, que le maître devait donner au roi, soit qu'il eût ouvré ou non.

FAÎTAGE. s. m. (du lat. *fastigium*, faîte). Archit. Pièce de bois qui règne tout le long d'un toit en forme la crête, et à laquelle viennent aboutir tous les bouts supérieurs des chevrons. Elle fait partie du comble de la toiture.

— Dr. féod. *Droit de faîtage*. Le droit qu'avaient, en certains lieux, les habitants, de prendre dans les bois du seigneur un arbre capable de servir de comble ou de faîte à leur maison. || Redevance que chaque propriétaire payait annuellement au seigneur pour le faîte de sa maison.

— Techn. Table de plomb que les couvreurs mettent au haut d'un toit en ardoises. Masse de terre dont ils chargent les toitures en paille, pour en réunir les versants.

FAITAN. s. m. Ichthyol. Un des noms du flétan. V. FLÉTAN.

FAITARD, ARDE. adj. (on écrivait anciennement *fait-tard*). S'est dit pour Paresseux.

FAITARDISE. s. f. S'est dit pour Fainéantise, lâcheté, paresse.

FAÎTE. s. m. (du lat. *fastigium*). La partie la plus élevée d'une maison, d'un édifice. Et du temple déjà l'aube blanchit le *faîte*. (Rac.)

Les grands pins sont en butte aux coups de la tempête,
Et la rage des vents brise plutôt le *faîte*
Des maisons de nos rois que du toit des bergers.
(Racan.)

— Par extens. Sommet des choses élevées. Le faîte d'une cheminée, d'un arbre. Monter au faîte.

— Fig. *Monter au faîte, sur le faîte, élever, s'élever au faîte des honneurs, des grandeurs*, etc. Au plus haut degré, au comble des honneurs, des grandeurs, de la gloire. Et monté sur le *faîte* il aspire à descendre. (Corn.)

Fortune, je te brave: eh! que pourrais-je craindre?
Au *faîte* où je me vois, comment peux-tu m'atteindre?
(Desmarets.)

— Comm. Le côté du drap, des étoffes, opposé à la lisière, ou le dos d'un drap plié en deux.

— Géogr. Ligne qui détermine le partage des eaux de deux versants d'une chaîne de montagnes.

— Techn. Pièce de bois horizontale qui termine la charpente d'un comble à sa partie supérieure, et qui supporte les chevrons. || *Sous-faîte*. Pièce de bois placée au-dessous du faîte auquel elle est reliée par des entretoises ou par des croix de saint André.

— *Faîte* a été autrefois, et particulièrement sous les rois de la seconde race, un titre d'honneur semblable à celui de Hautesse, d'altesse, de majesté. Ces princes disaient *culmen nostrum*, notre *faîte*. On a quelques titres français où il est exprimé. Les constitutions impériales donnent le titre de *faîte* aux premiers magistrats, comme ayant le *faîte* ou le comble des honneurs.

FAÎTERIES. s. f. pl. Techn. Moules de diverses sortes à l'usage des carreleurs.

FAÎTIÈRE [illegible] qui est placée dans le comble d'un bâtiment. Une tuile faîtière. Une lucarne faîtière.

FAITIÈRE ou **TUILÉE.** s. f. Archit. Sorte de lucarne pratiquée dans le toit, pour éclairer l'espace qui est sous le comble. || Tuiles courbées dont on recouvre le faîte d'une maison, et qu'on place les unes à la suite des autres, et faisant crête de coq. Elles servent à empêcher que l'eau ne pourrisse le faîtage, et laisse sans appui les chevrons.

— *La faîtière d'une tente*. La perche transversale qui est au haut d'une tente, et qui s'étend d'un bout à l'autre, pour soutenir la toile.

— Terre aplatie pour faire le carreau.

— Conchyl. Nom vulgaire de la coquille dite Bénitier de St-Sulpice.

FAIX. s. m. (pr. *fè*; du lat. *fascis*). Charge, fardeau, masse, poids, corps pesant. Ce porteur

succombe sous le faix. Le faix de la toiture porte tout entier sur l'entablement. Cet homme plie sous le faix. Ce péristyle porte un faix prodigieux. Le chameau patient traverse le désert en portant commodément son *faix*, et il s'y accoutume comme à une bosse de plus. (De Juss.)

. . . J'aperçois les laquais
Chargés de mets nouveaux, succombant sous le *faix*. (Colnet.)

— Fig. Fardeau, embarras des affaires. Il succombe sous le faix des affaires. Ce ministre est capable de supporter le faix du pouvoir. Il a trop d'occupations; il tombe sous le faix. Un peuple qui gémit sous le faix des impôts. Soutiendrez-vous un *faix* sous qui Rome succombe? (Corn.) Après avoir longtemps porté le *faix* de l'Etat, il n'est pas même courbé sous sa chute. (Boss.)

Tu fais honte à ces rois que le travail étonne,
Et qui sont accablés du *faix* de leur couronne. (Boil.)

— Fig. Poids. Le faix des années, des maux, de la douleur.

Ce cœur nourri de sang et de guerre affamé,
Malgré le *faix* des ans et du sort qui m'opprime,
Traîne partout l'amour qui l'attache à Monime. (Rac.)

— Archit. *Prendre son faix*, en parlant d'un édifice. Se tasser, s'affaisser, jusqu'au point où il n'y a plus de tassement, d'affaissement à attendre ou à craindre.

— Chir. L'enfant qui est dans le sein de sa mère, parce qu'il est un fardeau pour elle.

— Forest. *Faix-à-col.* Délit de celui qui est saisi chargé du bois qu'il a dérobé, et qu'il porte sur ses épaules.

— Mar. *Faix de faix.* Hiloires renversées qui, placées sous le milieu des baux entre les grandes écoutilles, reçoivent la tête des épontilles et servent à fortifier les ponts. || *Faix de pont.* Planches épaisses et étroites, s'entaillant sur les baux d'un pont, dans la longueur d'un vaisseau, depuis l'avant jusqu'à l'arrière, et de chaque côté. || *Ralingues de faix, rabans de faix.* La ralingue de têtière d'une voile carrée et ses rabans d'envergure qui servent à attacher cette ralingue à la vergue. || *Étancer en faix, accorer en faix.* Fortes pièces de bois, placées de manière à servir d'appui à un bâtiment en construction.

— Prov. et fig. *Le lâche a pris son faix.* Les humiliations dont vous le chargeriez ne l'abaisseraient pas davantage.

— Syn. comp. FAIX. CHARGE. V. CHARGE.

FAKIR ou **FAQUIR.** s. m. (de l'arab. *fakara*, être pauvre, être dans l'indigence). Hist. orient. Nom sous lequel on désigne dans l'Hindoustan les moines mendiants et vagabonds appelés *dervis* ou *derviches* par les Persans et par les Turcs. Quoique tous les *fakirs* se donnent pour prophètes, la plupart finissent par devenir totalement fous. (Audiff.) Au milieu du XVIIe siècle on comptait dans l'Inde deux millions de *fakirs*, tant mahométans qu'idolâtres. (Id.) Les *fakirs* laissent croître leurs ongles, et disent effrontément que l'impudicité est un des priviléges de leur état. (Id.)

— Fig. Ce *fakir* littéraire qui a passé sa vie à regarder des cirons au bout de son nez. (Merl.)

FAKY. s. m. Hist. orient. Nom par lequel les Arabes d'Afrique désignent tous ceux qui savent lire et écrire.

FAL. s. m. Hist. musulm. Le bon augure que les musulmans ont coutume de chercher dans le Coran.

FA-LA. s. m. Mus. Petit air qui a un refrain dans lequel les deux notes *fa* et *la* sont répétées et combinées. Clémenti a placé un fa-la dans sa méthode du piano.

FALABREGUIER. s. m. Bot. Un des noms du micocoulier. V. MICOCOULIER.

FALACQUE. s. m. Hist. ottom. Instrument qui sert à donner la bastonnade sur la plante des pieds, chez les musulmans.

— La planche sur laquelle on attache le patient.

— Par extens. Ce supplice même.

FALAGRIE. s. f. Genre de coléoptères pentamères, famille des brachélytres.

FALAISE. Géogr. Ville de France, ch.-l. d'arr. (Orne); 10,300 hab. Patrie de Guillaume le Conquérant.

FALAISE. s. f. (du gr. φάλος, rocher; d'où le bas lat. *falesia*, tour fort élevée). Se dit des terres et des rochers escarpés taillés en précipices sur les bords de la mer, et qui n'ont à l'eau à la haute marée. Les falaises de Normandie.

FALAISER. v. n. 1re conj. Mar. Action des flots de la mer quand ils viennent se briser contre une falaise. La mer falaise.

FALANOUE. s. f. Zool. L'un des noms de la civette.

FALARIQUE. s. f. Anc. art milit. Espèce de dard enflammé, qu'on tirait avec l'arc contre les tours d'une place assiégée pour y mettre le feu. || Poutre ferrée à plusieurs pointes et chargée de matières inflammables, qu'on lançait au moyen de la baliste ou de la catapulte.

FALBALA. s. m. (Malgré les diverses opinions des étymologistes sur l'origine de ce mot, malgré ce qu'il y a de plaisant dans les anecdotes que l'on rapporte à propos de sa création imaginaire, nous pouvons assurer qu'il vient du mot anglais *furbelow*, qui a signifié la même chose, et dont la prononciation a quelque analogie avec le mot *falbala;* il est formé de *fur*, fourrure, et de *below*, en bas, fourrure qui borde le bas de la robe). Bande d'étoffe plissée, qu'on met pour servir d'ornement au bas d'une jupe, d'une robe, ou qu'on applique à de petits tabliers. Une robe à falbala, des jupons garnis de falbalas.

— Fig. La modestie est le *falbala* du talent. (Alm. litt.)

— Techn. *Pipe en falbala.* Celle dont le tuyau est courbé en demi-cercle.

FALCADE. s. f. Manég. Espèce de courbette; mouvement des hanches et des jambes du cheval, qui se plient fort bas, en coulant, lorsqu'on l'arrête.

FALCADINE. s. f. Nom donné à une maladie vénérienne, endémique à Falca, en Italie.

FALCADJI. s. m. Hist. ottom. L'exécuteur qui applique la bastonnade sur la plante des pieds, avec l'instrument nommé *falacque.*

FALCAIRE. s. f. (du lat. *falx*, faux). Ant. rom. Sorte d'épée en forme de faux.

— Soldat romain armé de cette sorte d'épée. Les falcaires.

— Zool. Genre de polypiers.

FALCARIE. s. f. (du lat. *falx*, faux). Polyp. Genre de polypes sertulaires, famille des tubulariées.

FALCATE. s. f. Bot. Genre de plantes de la diadelphie décandrie.

FALCATULE. s. f. Zool. Dent fossile qui a la figure d'une faux.

FALCHETTU. s. m. Ornith. Oiseau de proie de Sicile, du genre des faucons.

FALCIDIE ou **FALCIDIENNE.** adj. f. (du nom du tribun *Falcidius*, qui fit porter cette loi du temps d'Auguste). Dr. anc. Droit qu'avait un héritier institué, en pays de droit écrit, de retrancher un quart sur ses legs, fidéicommis, etc., lorsque, les legs payés, il ne lui serait pas resté un quart de la succession du testateur.

FALCIFÈRE adj. des 2 g. (du lat. *falx*, faux; *fero*, je porte). Myth. rom. Qui porte une faux, principalement Saturne.

— Zool. Qui porte des plis en forme de faux.

FALCIFOLIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui a des feuilles falciformes, en forme de faux.

FALCIFORME. adj. des 2 g. Hist. nat. Qui a la forme d'une faux.

FALCIGÈRE. s. m. Entom. Genre d'insectes coléoptères.

FALCINELLE. s. f. Ornith. Oiseau d'Afrique, de la famille des longirostres.

FALCIROSTRE. adj. des 2 g. Ornith. Qui a le bec en faux. || FALCIROSTRES. s. m. pl. Famille d'oiseaux du genre des échassiers.

FALCONELLE. s. f. Ornith. Oiseau de la Nouvelle-Hollande, de l'ordre des sylvains.

FALCONERIE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des antidesmacées.

FALCONET (Ét. Maur.). Statuaire, né à Paris en 1716, mort le 24 janvier 1791.

FALCONIN, INE. adj. et s. m. (du lat. *falco*, faucon). Ornith. Qui est du genre du faucon, qui ressemble à cet oiseau.

FALCORDE. s. f. Ornith. Nom vulgaire de la mouette blanche et noire.

FALCULAIRE. adj. des 2 g. Qui a la forme d'une faux.

FALCULATE. s. f. Zool. Ordre de mammifères qui embrasse tous les carnassiers.

FALCULÉ, ÉE. adj. Qui a des ongles falciformes.

FALCULIE. s. f. Ornith. Oiseau du genre des passereaux ténuirostres.

FALDISTOIRE. s. m. Liturg. Coussin sur lequel le pape s'agenouille pendant qu'on le porte processionnellement dans certaines cérémonies publiques.

FALE. s. f. (du celt. *fal*, pierre, roc). Ant. rom. Certaines pierres coniques ou pyramidales qui étaient placées sur l'épine du cirque près des bornes, et qui marquaient par leur nombre combien de fois les chars devaient en faire le tour.

FALE ou **FALLE.** s. f. (du celt. *falach*, enveloppe, cachette; ou *fal*, cavité, fente). Fam. Anat. comp. Le jabot des oiseaux. || *Ces pigeons ont la fale ou la falle pleine.* [illegible] *saurait dormir s'il n'a la fale pleine.*

FALÈRE. s. f. Art vétér. Maladie des bêtes à laine, particulière à l'ancien Roussillon, où elle est enzootique. Ce nom lui vient d'un mot catalan qui signifie Promptitude, activité, à cause de la rapidité avec laquelle périssent les animaux qui en sont frappés. La *falère* paraît avoir quelques rapports avec la météorisation ou tympanite. (Mart.)

FALERNE. Géogr. anc. Bourg de la Campanie, près de Cumes, célèbre par ses vins.

— Œnolog. s. m. *Le Falerne.* Le vin des environs de Falerne. Le vin de *Falerne* contenait beaucoup de parties spiritueuses. Il était de longue garde, puisqu'il se conservait près d'un siècle. (Denne-Bar.) Strabon comme géographe a signalé, fixé, l'excellence du *Falerne*; mais Horace lui a donné l'immortalité. (Id.)

La vertu du vieux Caton
Chez les Romains tant prônée,
Était souvent, nous dit-on,
De *Falerne* enluminée. (J.-J. Rousseau.)

FALERNIEN, ENNE. adj. De Falerne. Les champs falerniens étaient contigus à ceux du Cécube.

FALIFOURDE. s. f. (du celt. *fall*, fausseté, fraude). Menterie, imposture. Ce mot semble avoir été remplacé par *faribole.* Toutes vos *falibourdes* astrologiques sont sottes. (Contes de Cholières.)

FALIER. s. m. Conchyl. Petite coquille du genre volvaire, original du Sénégal.

FALIERI ou **FALIERO** (Marino). Élevé à l'âge de 76 ans à la dignité de doge de Venise, le 11 septembre 1354, décapité sur l'escalier ducal le 17 avril 1355, pour crime de conspiration contre la sûreté de l'Etat.

FALIGOTERIE. s. f. Fam. Sottise, niaiserie. Le petit Léandre lui venait tous les jours chanter mille *faligoteries* sous ses fenêtres. (Sall.)

FALISQUE. s. et adj. des 2 g. Habitant de Falèries. Qui appartient au territoire de Falisque ou à ses habitants.

— Poésie lat. Vers composé de quatre pieds, dont les trois premiers sont des dactyles et le quatrième un spondée. On croit que ce vers fut inventé chez les Falisques, peuple de l'Étrurie.

FALKENBOURG. Géogr. Ville d'Allemagne.

FALKIE. s. f. Bot. Plante convolvulacée du cap de Bonne-Espérance, qui croît dans les lieux inondés.

FALKIRK. Géogr. Ville d'Écosse, au comté de Stirling, 4,000 hab.

— Hist. *Bataille de Falkirk.* Défaite de l'armée de Georges II, en 1746, par les partisans des Stuarts.

FALKLAND. Géogr. Détroit de Falkland, entre l'île de ce nom et l'île Soledad, les deux plus considérables des Malouines, dans l'océan Atlantique.

— Géogr. La plus grande des îles Malouines où se trouve la ville nommée le Port-Egmont.

FALLACE. s. f. (du lat. *fallere*, tromper). Tromperie, fraude. C'est un homme sans fraude et sans fallace. Elle lui mit au sein la fraude et la *fallace.* (Regn.)

Qui s'étudie à user de *fallace*,
En ma maison point ne trouvera place. (Marot.)

— Pop. et fam. Fausse apparence de charmes absents chez les femmes. Elle a mis de la fallace dans son corset.

— Philos. Vice d'un argument captieux et sophistique. La logique enseigne à découvrir la fallace des arguments. || Ce mot est aujourd'hui peu usité.

FALLACIEUSEMENT. adv. D'une manière fallacieuse, trompeuse. On ne pouvait agir plus fallacieusement.

FALLACIEUX, EUSE. adv. (du gr. σφάλλω, d'où les Lat. ont fait *fallo*, tromper). Qui est rusé, trompeur, fourbe, frauduleux. Un esprit fallacieux. Argument fallacieux. Serments fallacieux. Politique fallacieuse. Il est du style élevé. Ces idées s'accordaient avec la politique *fallacieuse* qui dominait alors dans toutes les cours de l'Europe. (Garnier.) Ce serait un droit illusoire et *fallacieux.* (J.-J. Rouss.)

Serments *fallacieux*, salutaire contrainte
Que m'imposa la force et qu'accepta la crainte. (Corn.)

— Syn. comp. FALLACIEUX. TROMPEUR. CAPTIEUX. INSIDIEUX. IMPOSTEUR. SÉDUCTEUR. V. SÉDUCTEUR.

FALLÉNIE. s. f. Entom. Genre d'insectes diptères brachocères.

FALLIN. s. m. Énorme bouillon d'écume de mer.

FALLOIR. v. impers. 3e conj. (du lat. *fallere*, manquer). *Il faut. Il fallait. Il fallut. Il a fallu. Il avait fallu. Il faudra. Il faudrait. Qu'il faille. Qu'il fallût. Qu'il ait fallu. Qu'il eût fallu.* Être de nécessité, de devoir, d'obligation. Il nous montre ce qu'il *faut* faire et ce qu'il *faut* éviter. (Mass.) Il *faut* être utile aux hommes pour être grand dans l'opinion des hommes. (Id.) Il *faut* rappeler les siècles passés pour les trouver dignes de nos hommages. (Id.) Il ne *faut* pas juger qu'une chose soit naturelle parce qu'une religion fausse l'a consacrée. [illegible] acheter par des lenteurs éternelles une audience d'un moment? (Mass.) Il comprit tout ce qu'il *fallait* d'élévation, de sang-froid, de vivacité, pour exceller dans l'art militaire. (Id.) Il *fallait* souvent que le son d'une lyre réveillât en eux l'esprit prophétique. (Id.) Le premier consul vit qu'il *fallait* prendre en cette occasion un ton énergique et montrer ce qui était dans le fond de son cœur; sa résolution de lutter corps à corps avec l'Angleterre. (Thiers.) Pour donner du loisir, que *fallait*-il? Inventer des machines qui suppléassent les forces de l'homme. (A.-Mart.) Pour la donner à l'Église, il a *fallu* renverser un grand royaume. (Boss.) Il *fallut* que Moïse mît des bornes à leurs pieux empressements et modérât l'excès de leurs largesses. (Mass.) Mais quand la probité du monde ne serait pas presque toujours fausse, il *faudrait* convenir du moins qu'elle n'est jamais sûre. (Mass.) Quand notre humanité à l'égard de nos frères ne serait payée que par le plaisir de faire des heureux, en *faudrait*-il davantage pour un bon cœur? (Id.) Il eût *fallu* sortir de mon chemin et faire des recherches qui n'entraient point dans l'objet de mon voyage. (Chateaub.)

Il *faut* perdre Aricie; il faut de son époux
Contre un sang odieux réveiller le courroux. (Rac.)

Eh bien, il *faut* le perdre et prévenir sa grâce,
Il *faut*... Mais cependant que *faut*-il que je fasse? (Id.)

Il *fallait*, en fuyant, ne pas abandonner
Ce fer qui dans ses mains sert à te condamner. (Id.)

Ou plutôt il *fallait*, comblant ta perfidie,
Lui ravir tout d'un coup la parole et la vie. (Id.)

Il *fallut* qu'au travail son corps rendu docile,
Forçât la terre avare à devenir fertile. (Boileau.)

— Avec ellipse d'un verbe précédemment exprimé. On demandait à Aristote comment on jugeait le mérite d'un livre. Aristote répondit: Si l'auteur dit tout ce qu'il *faut;* s'il ne dit que ce qu'il *faut;* s'il le dit comme il *faut.* (Barthél.) Leur tissu dur et serré les a rendues plus propres à se graver et à se conserver dans les moules autant de temps qu'il a *fallu.* (Buff.)

— Quelquefois le verbe sous-entendu est représenté par le pronom *le.* La sagesse n'a point de honte de paraître enjouée quand il le *faut.* (Boss.)

— Être nécessaire à, convenir à, être un besoin pour. Il *faut* à la piété des grands la vigilance publique qui fait agir, le courage et l'élévation qui font entreprendre, ou les lumières qui empêchent d'être surpris. (Mass.) Dans de semblables circonstances il ne *fallut* à Marie-Thérèse que sa ferveur ordinaire. (Boss.) Il ne leur *fallait* pas de prophètes pour les instruire. (Id.) La vertu ne se paye ni d'apparences ni de paroles, il lui *faut* des actions et des effets. (S. Dubay.) Qu'il m'a *fallu* de force pour me convaincre, pour cacher à tous les yeux les tourments que j'éprouvais! (E. Scribe.)

Au bon droit il *faut* du secours,
A l'esprit il *faut* du génie,
A la beauté quelques atours,
Aux talents un peu d'industrie,
A l'art il *faut* du naturel,
A la morale un peu de sel,
S'il *faut* aux filles peu d'absence,
Il en *faut* beaucoup aux jaloux.
Il *faut* aux amants complaisance,
Il *faut* patience aux époux. (Panard.)

— Avec l'un des pronoms personnels, Manquer de, être dans le besoin de. Voilà précisément ce qu'il me *faut.* (J.-J. Rouss.)

Mais sans cesse ignorants de nos propres besoins,
Nous demandons au ciel ce qu'il nous *faut* le moins. (Corneille.)

— Exprime ce qu'on demande ou ce qu'on doit donner d'argent pour faire ou pour faire faire une chose ou pour l'acheter. Combien faut-il pour le tirer d'embarras? Quelle somme vous faut-il? Vous faut-il beaucoup d'argent?

— *Il fallait, fallait-il*, sont assez souvent employés dans les tours oratoires qui ont rapport à la suspension. Dans ces fatales conjonctures, il *fallait* à un ministre étranger un homme d'un ferme génie, .. il *fallait* un homme qui... Cet homme si nécessaire à la régence, à l'État, au ministre, vous me prévenez, messieurs, c'est celui dont nous parlons. (Boss.) *Fallut-il* éventer les conseils d'Espagne, et découvrir le secret d'une paix trompeuse?... Letellier en fit d'abord accepter les offres. (Bid.) *Fallait-il* fonder des églises et des monastères pour les âmes saintes; *fallait-il* bâtir des retraites pour les veuves et les orphelins; *fallait-il* établir des hôpitaux pour... Il sut pourvoir à tous ces besoins (Fléch.)

— *Faut-il! fallait-il!* Exclamations qui expriment le regret, la peine, l'étonnement, le reproche. N'est-ce pas assez que la bassesse ou le malheur de leur condition leur fasse un devoir de ramper? *faut-il* encore leur aggraver le joug par le mépris? Ne suffit-il pas que leur dépendance soit une peine? *faut-il* encore les en faire rougir comme d'un crime? (Mass.) Qu'il *faut* être né dur pour se faire même une peine de paraître humain! (Id.) *Faut-il* que les mortels ne soient heureux qu'en songe? (Volt.)

Faut-il que sur le front d'un profane adultère
Brille de la vertu le sacré caractère! (Racine.)

— Quelquefois le verbe a la même force sans interrogation.

C'était peu que sa main, conduite par l'enfer,
Eût pétri le salpêtre, eût aiguisé le fer,
Il *fallait* que sa rage, à l'univers funeste,
Allât encor des lois embrouiller le Digeste. (***)

— *S'en falloir.* S'en manquer. En ce sens [illegible] pronom de la troisième personne.

— *Il s'en faut.* Il s'en faut de beaucoup que leur nombre soit complet. Il s'en faut de beaucoup que le mérite de l'un soit égal au mérite de l'autre. Nous ne trouvons pas ces railleries mauvaises, peu s'en *faut* que nous ne les trouvions plaisantes. (Fléch.) Les passions sont les mêmes dans le peuple et parmi les puissants, mais il s'en *faut* que le crime soit égal. (Mass.)

— *Il s'en faut de beaucoup.* Se dit lorsqu'il est question d'exprimer qu'une quantité n'existe pas à beaucoup près. Vous croyez m'avoir payé tout ce que vous me deviez, il s'en faut de beaucoup.

— *Il s'en faut beaucoup.* S'emploie quand il s'agit d'exprimer une grande différence de qualité entre deux personnes ou deux choses. Le cadet n'est pas si sage que l'aîné, il s'en faut beaucoup. Il s'en *fallait* beaucoup avant Pierre le Grand que la Russie fût aussi peuplée.

qu'elle eût autant de terres cultivées que de nos jours. (Volt.)

— Suivi d'un nom pluriel. Il *faut* des spectacles dans les grandes villes, et des romans aux peuples corrompus. (J.-J. Rouss.) Il a *fallu* des forgerons, des charpentiers, des maçons, des laboureurs, avant qu'il se trouvât un homme qui eut assez de loisir pour méditer. (Volt.)

— *Il s'en faut.* Marque dans toute sa conjugaison une absence, une privation dont le sens négatif se porte sur la proposition subordonnée. Il est bon de remarquer que cette proposition subordonnée prend ou rejette quelquefois la négative *ne*. Elle ne prend pas cette négative quand le verbe *il s'en faut* n'est accompagné ni d'une négation ni de quelque mot qui ait un sens négatif, tels que *peu, guère, presque, rien*, etc. Il s'en faut beaucoup que la somme y soit. Il s'en faut beaucoup que l'un ait autant de mérite que l'autre. Cette règle est généralement suivie, mais elle n'est pas absolue; quelques écrivains, et des plus purs, s'en sont écartés. Toutes les observations que l'on fera sur ce sujet prouveront que le feu des volcans n'est pas éloigné du sommet de la montagne, et qu'il s'en *faut* bien qu'il *ne* descende au niveau des plaines. (Buff.) Mais lorsque *il s'en faut* est précédé de la négation, ou accompagné des mots *peu, guère*, etc., qui ont un sens négatif; ou bien encore, si la phrase est interrogative ou marque le doute, la proposition subordonnée prend la négative *ne*. Il ne s'en faut pas de beaucoup que la somme *n'y* soit. Il s'en faut peu que l'un n'ait autant de mérite que l'autre. Il s'en fallait peu qu'il n'eût achevé. Il s'en est peu fallu qu'il n'ait été tué. Il ne s'en fallait guère qu'il ne perdît la bataille. Il ne s'en faut presque rien qu'il ne soit aussi grand que son frère. Peu s'en *faut* que je n'interrompe mon discours. (Fléch.)

— Fam. *Un homme, une personne comme il faut.* Un homme, une personne d'un rang distingué.

— Fam. imperson. *Il faut voir*, exprime le conseil, la nécessité d'attendre. Il n'y a point de parti à prendre pour l'instant; il faut voir venir nos adversaires, il faut voir ce que cela deviendra.

— Fam. *C'est ce qu'il faudra voir.* Espèce de défi porté à quelqu'un de faire ou de ne pas faire une chose. Espèce de déclaration qu'on l'empêchera de réussir dans ses projets, dans ses tentatives.

— Dans le même sens : *Aussi faut-il voir.* Il a fait l'insolent, aussi faut-il voir comme on l'a traité.

— Prov. *Il ne s'en faut pas de la queue d'un i.* La chose est complète, il n'y manque rien.

— Fam. *Tant s'en faut que.* loc. adv. Bien loin que. Tant s'en faut qu'il y consente, qu'il fera tout pour l'empêcher.

— Fam. *Tant s'en faut qu'au contraire.* S'emploie quelquefois par plaisanterie pour Au contraire. Cette femme est jolie, dites-vous? tant s'en faut qu'au contraire; c'est-à-dire, Elle est laide, elle peut passer pour laide.

FALLOPE ou **FALLOPIO** (Gabriel). Célèbre anatomiste et chirurgien, né à Modène en 1523, mort en 1562. Grand splanchnologiste qui a donné son nom aux trompes de la matrice.

— Anat. *Trompes de Fallope* ou *trompes utérines.* On nomme ainsi deux conduits de quatre à cinq pouces, qui naissent chacun de l'un des angles supérieurs de la matrice, et se portent à l'ovaire correspondant, sur les côtés du détroit supérieur du bassin, le long du bord supérieur du ligament large et entre ses deux feuillets.

FALLOPE. s. f. Bot. Arbrisseau de la Chine.

FALLOPIE. s. f. Bot. Petit arbre de la Cochinchine.

FALLU. part. pass. du v. Falloir. Il est invariable et ne s'emploie qu'accompagné du verbe *avoir*. Que de feuilles d'arbres il a *fallu* pour couvrir ainsi les chemins! (Bonif.) Que de temps, que de réflexions n'a-t-il pas *fallu* pour épier et connaître les besoins, les écarts et les ressources de la nature! (Barth.)

FALMOUTH. Géogr. Petite ville du comté de Cornouailles, en Angleterre, située à l'embouchure de la rivière du Fal, entre le cap Lézard au levant, et celui de Cornouailles; 6,000 hab. Pêche de la sardine.

FALOT. s. m. (du gr. φαλός, brillant; dérivé de φάω, j'éclaire). Espèce de grande lanterne ordinairement faite de toile. Porter un falot au bout d'un bâton. Porter le falot devant quelqu'un. Dans les petites villes qui n'avaient pas [illegible] on portait un falot, ou l'on faisait porter un falot devant soi. Il y avait des porte-fallots à l'entrée des lieux de rassemblement.

— Grand vase qu'on remplit de matières combustibles et produisant de la flamme, pour éclairer les abords d'un lieu de rassemblement, les cours d'une grande maison. Plus communément, *pot-à-feu*.

FALOT, OTE. adj. Plaisant, risible, drôle, original, singulier, ridicule, burlesque, grossier, impertinent. Se prend le plus souvent en mauvaise part, surtout appliqué aux personnes. Il est du style comique ou burlesque. Peuple falot. Siècle falot.

Un bon couplet chez ce peuple *falot*
De tout mérite est l'infaillible lot. (Volt.)

Trop bien je vis qu'en ce siècle *falot*
Mode ou cabale impose au peuple sot. (Lebrun.)

De quoi ris-tu? dis donc.—D'un tour assez *falot*,
Dont la suivante d'Artémise
Vient à votre sujet de régaler un sot. (La Chauss.)

Vois de mes malheurs divers
L'étrange et *falote* histoire. (Id.)

— Le masculin suit toujours le nom qu'il qualifie. Le féminin peut suivre ou précéder.

Par quelque chanson *falote*
Nous célébrons la vertu
Qu'on tire de ce bois tortu. (St-Amant.)

— subst. Il fait le falot, le plaisant. C'est un singulier falot. Cette vieille est une drôle de falote.

Mais, qui l'eût cru? Le divin Apollon,
Pour ce *falot* monta son violon. (J.-B. Rouss.)

FALOTEMENT. adv. D'une manière falote. Tout cela est représenté par quelques histrions de petite mine, et je ne sais quelles femmes barbues, assez *falotement* embéguinées. (Sorbière.)

FALOTIER. s. m. Homme de peine chargé de placer des falots dans les escaliers, dans les corridors d'un palais, d'une grande maison.

FALOURDE. s. f. Gros fagot de quatre ou cinq bûches de bois à brûler liées ensemble. Faire, vendre des falourdes. Brûler une falourde. Acheter son bois à la falourde.

— *Falourde de harts.* Grand fagot de douze ou quinze longs morceaux de bois, garni dans l'intérieur de débris de harts, de liens de train de bois.

— Ornith. Nom de l'hirondelle de mer.

FALQUE. s. f. Mar. Petit panneau qui se place dans des coulisses, à l'endroit des tolets, pour élever les bords des bateaux, et empêcher l'eau d'y pénétrer.

— Manég. Mouvement vif et réitéré des hanches et des jambes de derrière du cheval, qui plient fort bas lorsqu'on l'arrête. Les falques sont proprement trois ou quatre petites courbettes pressées avant l'arrêt.

FALQUÉ, ÉE. adj. (du lat. *falx*, faux). Bot. Qui est courbé en fer de faux. La lèvre supérieure de la corolle de la sauge des prés offre ce caractère.

FALQUER. v. n. 1re conj. Manég. *Faire falquer un cheval.* Le faire couler sur les hanches en deux ou trois temps, et en formant un arrêt et demi-arrêt.

FALSÉ. s. m. Bot. Arbre des Indes orientales.

FALSIFIABLE. adj. des 2 g. Qui peut être falsifié. ‖ A signifié, Qui peut être trompé. Nos sens sont incertains et *falsifiables* à toutes circonstances. (Montaig.)

FALSIFIANT. part. prés. du v. Falsifier. Qui falsifie. Il est invar. Des pharmaciens falsifiant des drogues.

FALSIFIANT, ANTE. adj. Scolast. S'est dit d'une proposition, d'un argument dont on prétendait qu'il était impossible de démêler la fausseté ou la vérité. *Je mens*, prononcé sans antécédent, était une proposition falsifiante; aujourd'hui, on l'appellerait une proposition absurde. Les arguments falsifiants ont été empruntés par les scolastiques à l'école mégarique.

FALSIFICATEUR, TRICE. s. Celui ou celle qui falsifie. Peut également s'appliquer à celui qui falsifie des drogues ou des écrits. Il a été condamné comme falsificateur de titres; son frère l'a été comme falsificateur de vin. C'est une famille de falsificateurs. Le falsificateur d'écrits n'est autre chose qu'un faussaire.

FALSIFICATION. s. f. (pr. *fal-si-fi-ca-ci-on*). Action de falsifier, acte qui consiste dans l'altération d'une chose. Falsification d'un acte, d'un écrit, de drogues. Falsification des boissons. La *falsification* est punie aussi, lorsqu'elle est pratiquée sur les choses qui sont dans le commerce. (Chabr. Cham.)

— Effet qui résulte de l'action de falsifier. Je vais vous montrer la falsification.

— La chose falsifiée. Votre prétendu vin de Beaune n'est qu'une mauvaise falsification.

— Particulièrement, en termes de loi, Altération d'un acte quelconque en matière d'écritures, altération qui s'opère par la suppression d'une ou de plusieurs de ses dispositions, par des additions, par les changements qui sont faits dans le corps d'un écrit ou dans sa date. Lorsque la *falsification* est tellement manifeste que la preuve en résulte de sa seule inspection, les juges peuvent la tenir pour fausse et en ordonner le rejet. (Chabr. Cham.)

— Monn. On se sert du mot *altération* pour désigner l'acte par lequel on dénature la [illegible] alliage.

FALSIFIÉ, ÉE. part. pass. du v. Falsifier. S'empl. adjectiv. Acte falsifié. Vin falsifié. Écrit falsifié. Presque toutes les drogues qui nous viennent de l'Orient ont déjà été falsifiées sur les lieux. Un acte falsifié n'est pas un acte fabriqué à plaisir, mais un acte auquel on a ajouté ou dont on a retranché quelque chose. On n'est point obligé de prendre la voie d'inscription de faux pour arrêter l'exécution d'une pièce *falsifiée*, comme s'il s'agissait d'un faux formel. (Chabr. Cham.) J'ai assez de mémoire pour assurer qu'il n'y a pas une de ces lettres qui ne soit *falsifiée*. (Volt.)

— *Falsifié par.* Il n'y a que trop de traits dans ces mémoires, ou *falsifiés* par la passion, ou rapportés sur des bruits populaires. (Volt.)

FALSIFIER. v. a. 1re conj. (rad. lat. *falsus*, faux). *Je falsifie, nous falsifions. Je falsifiais, nous falsifiions, vous falsifiiez. Que nous falsifiions, que vous falsifiiez*, etc. Altérer, changer, dénaturer quelque chose, avec dessein de tromper. Falsifier un contrat, une obligation, une promesse, un texte, un passage, une date. Il a dit que les chrétiens et les juifs avaient *falsifié* tous leurs livres. (Boss.)

— Altérer, frelater une substance quelconque, par un mauvais mélange. Falsifier des métaux. Falsifier une denrée. Falsifier du vin. Si l'action de *falsifier* les écrits peut avoir, dans les relations sociales, les plus défavorables résultats, celle de *falsifier* des drogues n'est quelquefois guère moins coupable. (Billot.)

— *Falsifier de la monnaie.* L'altérer quant à la valeur intrinsèque. On dit plutôt *altérer*. V. ALTÉRATION.

— Manég. *Falsifier les allures d'un cheval.* Corrompre ses allures, les faire tourner de bien en mal.

FALSINERVE. adj. des 2 g. (ét. lat., *falsus*, faux; *nervus*, nerf). Bot. Plantes dont les feuilles n'ont que de fausses nervures.

FALSTAFF (sir John). Personnage comique de deux drames de Shakspeare; c'est un type complet de toutes les pensées honteuses, de toutes les débauches; un baladin de foire, grand amateur de vin d'Espagne, un ferrailleur d'auberge, la terreur du lord de justice et des voyageurs.

FALSTER (Ile de). Géogr. Ile de la mer Baltique, ch.-l. Nykœping. L'île de Falster, très-fertile, nourrit de beaux bestiaux et dépend du district de Laaland, royaume de Danemark.

FALTE. Archéol. milit. Partie de l'armure au moyen âge. Les faltes étaient comme les basques de l'armure

FALTRANCK. s. m. Pharm. Infusion de plusieurs plantes aromatiques des Alpes suisses. ‖ Ces plantes elles-mêmes. Faltranck suisse. Marchand de faltranck. Thé de faltranck.

FALUN. s. m. (du gr. φαλός, clair, luisant, brillant; rad. φάω, je brille). Nom qu'on donne vulgairement, dans certaines parties de la France, à des bancs ou masses calcaires plus ou moins friables, composés de débris de coquilles, parmi lesquelles on en trouve cependant un nombre assez considérable très-bien conservées. Le *falun* est exploité sur un grand nombre de points, parce qu'il fournit un excellent amendement pour fertiliser le sol. (Haillot.)

— Dénomination qu'on a principalement donnée aux dépôts meubles de la Touraine, et qui s'est étendue ensuite à des dépôts analogues des environs de Dax et de Bordeaux, ainsi qu'à certains calcaires friables et coquillers des environs de Nantes, et même à des dépôts calcaires d'une partie de la Normandie.

— Se dit aussi des grands amas coquillers que l'on remarque à la montagne de Laon, de ceux de Courtagnon, entre Reims et Epernay, de ceux de Grignon et de Saint-Germain (Seine-et-Oise), et de ceux de diverses localités des environs de Paris.

FALUNAGE. s. m. (rad. *falun*). Action d'exploiter le falun pour l'amendement du sol. Travailler au falunage. Les ouvriers employés au falunage.

— Amendement, fertilisation du sol par le moyen du falun. Le falunage du sol.

FALUNÉ, ÉE. part. pass. du v. Faluner. S'empl. adjectiv. Champ faluné. Terres falunées.

FALUNER. v. a. 1re conj. Répandre du falun sur une terre. Faluner un champ. Faluner des terres. Ces dépôts sont célèbres depuis longtemps par les exploitations qu'on en fait pour *faluner* les terres, et par les coquilles fossiles qu'ils fournissent aux collections. (Haillot.) Lorsqu'un paysan veut *faluner* sa terre, il examine d'abord si dans son district il se trouve des indices de falun. (Morogues.)

FALUNEUR, EUSE. s. Ouvrier qui exploite le falun pour l'amendement ou la fertilisation des terres. Un pauvre faluneur.

— Au fem. Femme ou fille de faluneur. Pauvre faluneuse. Petite faluneuse.

FALUNIÈRE. s. f. Endroit creusé dans la terre pour en extraire le falun que l'on fait servir à l'amendement des terres. Ouvrir une falunière. Exploiter une falunière. La plus grande profondeur où l'on ait creusé jusqu'à présent les *falunières* est de vingt pieds. (Morogues.) C'est dans le département d'Indre-et-Loire que se trouvent ces exploitations que l'on nomme *falunières*. (Haillot.)

[illegible] ment.

FAMARS. (du lat. *fanum Martis*, temple de Mars). Géogr. et hist. Village de France (Nord), célèbre par le camp que les Français y formèrent en 1793, par les combats qui s'y livrèrent, et dans l'un desquels fut tué le général en chef Dampierre, et enfin par les fouilles récentes qu'on y a faites et qui ont donné beaucoup d'antiquités romaines.

FAME. s. f. (du lat. *fama*, renommée). Vieux mot qui s'employait par redondance en style de palais, dans cette phrase. Rétabli en sa bonne fame et renommée. La perte de ce mot est d'autant plus regrettable que notre langue possède une foule de ses dérivés, tels que *fameux, infâme, infamie, infamant, famé, diffamé*, etc.

FAMÉ, ÉE. adj. (du lat. *fama*, renommée). Qui a de la renommée. Il ne se dit qu'avec l'adverbe *bien* ou *mal*, par rapport aux mœurs, et n'est que du style familier ou de conversation. Homme bien, mal famé. Femme bien ou mal famée. Ces arbitres sont tous gens bien *famés*, et âgés d'environ soixante ans; à la fin de chaque année on les tire au sort, de chaque tribu, au nombre de quarante-quatre. (Barth.)

FAMÉLIQUE. adj. des 2 g. Fam. et par dénigr. Qui est souvent tourmenté de la faim, faute d'avoir de quoi la satisfaire. Estomac famélique. Homme famélique. Prosateur famélique. Ayons donc, puisqu'il le faut, quelques auteurs *faméliques*; l'essentiel, c'est qu'ils brûlent du feu sacré. (St-Prosp.)

—Métaph. Dent famélique. Lésine famélique. La *famélique* et honteuse lésine. (Boil.)

Il faut dépeupler l'air, et le phénix unique
Peut à peine éviter votre dent *famélique*. (***)

— *Visage famélique, mine famélique.* Qui annonce la faim chez celui qui en est porteur.

— s. des 2 g. Il a bien l'air, le visage d'un famélique. Les érudits et les savants des XIVe, XVe et XVIe siècles, étaient, dans toute la rigueur de l'expression, de véritables *faméliques*. (St-Prosp.)

FAMEUX, EUSE. adj. (pr. *fa-meu*; du lat. *famosus*, renommé; dér. de *fama*, renommée; rad. gr. φάω, je parle). Qui a un grand renom, dont on parle beaucoup. Il s'applique aux personnes et aux choses qui ont une réputation grande à la vérité, mais uniquement fondée sur une simple distinction du commun, soit en bien soit en mal. Fameux conquérant. Fameux écrivain. Fameux orateur. Historien fameux. Fameux astronome. Médecin fameux. Porter un nom fameux. Fameux dans l'histoire. Fameuse université. Ville fameuse. Siége fameux. Bataille fameuse. Un fameux problème. De Joad et de moi la *fameuse* querelle. (Rac.) Vos noms toujours *fameux* vivront dans la mémoire. (Volt.) J'acquerrai de la science, je deviendrai *fameux*, et ma gloire n'appartiendra qu'à moi. (B. de St-P.) La Pucelle d'Orléans, décriée chez les Anglais, estimée par les Français, est également *fameuse* chez l'une et chez l'autre nation. (Gir.)

En mille écrits *fameux* la sagesse tracée,
Fut à l'aide des vers aux mortels annoncée. (Boileau.)

— *Homme fameux dans l'histoire.* Personnage qui a joué un rôle important dans le monde. ‖ *Une aventure fameuse.* Aventure dont on a beaucoup parlé. ‖ *Un fameux capitaine.* Général qui a fait des exploits éclatants.

— Il se prend aussi bien en mauvaise part. Fameuse courtisane. Fameux brigand. Incendiaire fameux. Erostrate, chez les Grecs, brûla le temple de Diane pour se rendre fameux. Il a laissé un nom *fameux* dans la liste des grands scélérats. (Rayn.)

— Fam. dans un sens détourné et abusif, Excellent, admirable. ‖ C'est dans ce sens que l'on dit tous les jours, par une métonymie plus ou moins exagérée, *C'est fameux!* soit en apprenant une heureuse nouvelle, soit en parlant du résultat favorable d'une affaire.

— *Fameux en.* Mer fameuse en orages. Rocher fameux en naufrages.

— Après *en* il faut toujours mettre le substantif au pluriel. N'imitez donc pas Boileau qui a dit :

Vous qui sur cette mer, si *fameuse en orage*,
Redoutez sagement la honte du naufrage.

— *Fameux par.* Ces rochers ne sont fameux que par des naufrages. Cette forêt n'est fameuse que par les meurtres qui y ont été commis. Il y a plusieurs lieux qui ne sont devenus *fameux* que par les batailles qui y ont été livrées. (L'abbé Girard.) Ce cardinal *fameux* par la force de son génie. (Boss.) Dans une guerre *fameuse* par ses malheurs et par sa foi. (Mass.)

— Syn. comp. FAMEUX. ILLUSTRE. CÉLÈBRE. RENOMMÉ. *Fameux* s'applique à une réputation fondée sur le bruit qu'on fait ou qu'on fait faire; *illustre*, à une réputation fondée sur un mérite de dignité et d'éclat, qui fait connaître et estimer le sujet; *célèbre*, à une réputation de talent, d'esprit ou de science qui, abstraction faite de l'éclat et de la dignité, fait honneur au sujet; *renommé*, à une réputation qui n'a d'autre fondement que la vogue ou le goût du public.

FAMGAMS. s. m. pl. Relig. ind. Ordre de prêtres du second rang, dans le royaume de Golconde.

FAMIL. adj. m. Fauconn. Familier, domestique. Un oiseau famil.

FAMILIARISÉ, ÉE. part. pass. du v. Fa- [illegible] familiarisé avec les difficultés, avec cette langue. Parvenus à un âge où l'esprit commence à mettre de l'ordre dans ses pensées, nous ne voyons encore que des choses avec lesquelles nous sommes depuis longtemps *familiarisés*. (Condill.)

FAMILIARISER. v. a. 1re conj. (du lat. *familia*, famille). Accoutumer, habituer; rendre quelque chose familier à quelqu'un par l'habitude. Familiariser quelqu'un avec le travail. Le spectacle des hôpitaux familiarise le médecin avec la douleur, avec les souffrances, avec la mort. Il est difficile de familiariser une nation avec des lois contraires à ses mœurs. Familiariser un cheval avec le bruit des armes à feu. *Familiarisant* les fidèles avec l'épiscopat. (Mass.) Je cherche à le *familiariser* avec les

objets qui l'effarouchent, en les lui présentant de manière qu'ils ne soient plus dangereux pour lui. (J.-J. Rouss.) Doux, humain, timide, rien n'a pu *familiariser* un Indien avec la vue du sang. (Rayn.)

— SE FAMILIARISER. v. pron. Se rendre familier avec quelqu'un, s'immiscer dans sa société. Il se familiarisait avec les grands seigneurs, avec tout le monde. Ne vous familiarisez point avec des gens mal élevés.

— S'accoutumer à. Se familiariser avec la douleur, avec le danger. Ils se sont *familiarisés* avec le danger. (Barth.) Le grand point est de se *familiariser* avec les instruments; il faut instruire ses mains, les livres instruiront son esprit. (Volt.) Il se trouve des hommes qui soutiennent facilement le poids de l'autorité, et qui se *familiarisent* avec leur propre grandeur. (La Bruy.)

— *Se familiariser quelque chose.* Se le rendre familier, bien connu, facile, habituel, comme propre. *Se familiariser un auteur*, le posséder bien, l'entendre sans peine; *une langue étrangère*, la parler, l'entendre comme sa langue maternelle; *le style d'un auteur, le faire d'un artiste*, se le rendre comme propre, en faire en quelque sorte le sien. Pour revenir à Pindare, il ne serait pas difficile d'en faire sentir les beautés à des gens qui se seraient un peu *familiarisé* le grec. (Boil.)

— Absol. Prendre des manières trop familières, agir avec trop de familiarité. Celui qui se *familiarise* perd la supériorité que lui donnait son air sérieux. (Volt.) Si l'orgueilleux se *familiarise* quelquefois jusques à inviter ses amis à un repas, il prétexte des raisons. (La Bruy.)

— S'apprivoiser. Ce lion commence à se familiariser. Cet oiseau se familiarise.

— On disait anciennement *familiariser* pour *se familiariser*. Gardez une humble et douce gravité, sans *familiariser* avec ceux qui vous parleront. (St Franç. de Sal.)

Je hais, je fuis ces gens qui font les délicats,
Dont la fière grandeur d'un rien se formalise,
Et qui craint qu'avec elle on ne *familiarise*. (Dest.)

FAMILIARITÉ. s. f. (du lat. *familia*, famille; rad. *famulus*, serviteur). Littéralement, Manière d'être des divers membres d'une famille entre eux.

— Dans un sens à peu près analogue. Il s'émeut plus sensiblement sur les pécheurs convertis, qui sont sa nouvelle conquête; mais il réserve une plus douce *familiarité* aux justes, qui sont ses anciens et perpétuels amis. (Boss.)

— Dans un sens plus étendu et généralement plus usité, Liberté dans les discours et dans les manières qui suppose la confiance et l'égalité entre les hommes, telle qu'elle règne à peu près entre les membres d'une même famille; ou bien encore, Absence de ces formes cérémonieuses qui jettent dans les relations de la vie de la froideur et de la contrainte. Ils vivent dans la plus grande familiarité. Il n'y a pas grande familiarité entre eux. J'ai beaucoup de familiarité avec lui. Il tient sa gravité, il n'aime pas qu'on prenne trop de familiarité avec lui. Prendre des airs de familiarité. Abandon plein de familiarité dans les manières. L'extrême familiarité des grands n'est que du mépris. La sympathie forme l'amitié, la complaisance la nourrit, la familiarité la gâte. La simplicité se fait respecter, la *familiarité* se rend méprisable. (Mirab.) Il vivait avec un petit nombre de courtisans qu'il admettait à sa *familiarité*. (Volt.) Quels que soient les individus qu'elle rapproche, la *familiarité* ne saurait être honorable pour aucun d'eux, si elle n'était accompagnée d'un certain sentiment de réserve et d'égards mutuels. (V. Ratier.) La ligne où doit s'arrêter la *familiarité* n'est perceptible que pour les gens qui ont le cœur bien placé. (Id.) Un jour, notamment, dans l'un des jardins publics de St-Pétersbourg, ce prince aperçut Duroc, alla vers lui, le traita avec une *familiarité* pleine de grâce, fit éloigner ses officiers, et le conduisant dans un lieu écarté, sembla s'expliquer avec un complet abandon. (Thiers.)

— État de ce qu'on s'est rendu habituel par l'usage, par l'accoutumance. Cette *familiarité*, pour ainsi dire, des sacrés mystères, ne faisait que la rendre plus respectueuse et plus circonspecte. (Fléch.) Renouveler avec le grec une connaissance qui aille jusqu'à la *familiarité*. (D'Aguess.)

— Au pl. Manières familières. Il prenait trop de familiarités avec les dames; on s'est vu contraint de ne plus le recevoir.

— *Avoir des familiarités avec une femme.* Obtenir ses faveurs.

[illegible] tez la familiarité, si vous voulez qu'on vous respecte toujours.

— Hist. moy. âge. Dignité de familier, conseiller intime du roi.

FAMILIER, ÈRE. adj. (rad. *famille*) Littéralement, Qui est de la famille. C'est dans un sens analogue que l'on dit, Les dieux familiers. Les génies familiers. Offrir un sacrifice aux dieux familiers.

— Qui apporte dans ses relations avec quelqu'un cette liberté de discours et de manières que l'on remarque ordinairement entre les membres d'une même famille. Etre familier, se rendre familier avec quelqu'un, avec le monde, avec tout le monde.

— Qui annonce de la familiarité. Air familier, Manières familières. Caractère familier. Ils vivent ensemble dans un commerce très-familier. La conversation prit un tour plus familier. Un entretien familier. Propos familiers. Prendre l'air, un air familier, le ton, un ton familier. Il prend des airs familiers, trop familiers avec ses supérieurs. Il a des manières familières. Il y a dans le cours des apparitions de gens aventuriers et hardis, d'un caractère libre et *familier*. (La Bruy.) Je vis que les grâces *familières* et naturelles effaçaient insensiblement les airs apprêtés de la ville. (J.-J. Rouss.) Avec des personnages d'une grande importance, et que même on approche souvent, il faut beaucoup de mesure pour s'aventurer jusqu'à un ton noblement *familier*. (St-Prosp.)

— Ordinaire, habituel, accoutumé. Ce défaut est familier aux auteurs. Ce terme lui est familier. L'accoutumance ainsi nous rend tout *familier*. (La Font.) Des notions *familières* à tout le monde. (Condill.) Voilà un homme, dites-vous, que j'ai vu quelque part; de savoir où il est difficile, mais son visage m'est *familier*. (La Bruy.) Il le regardait avec étonnement, et cherchait à démêler des traits qui ne lui étaient pas inconnus, mais qui ne lui étaient pas *familiers*. (Barth.) Quelle image devrait être plus *familière* à l'homme que celle de la mort? (Mass.)

— Qui est devenu très-facile par une grande habitude. Cet exercice lui est familier. Il n'a point de peine à faire telle chose; elle lui est devenue familière. Il s'est rendu cette langue familière comme la sienne propre.

— Qui est ordinaire, habituel, commun à tout le monde. C'est un malheur *familier*: il n'est pas de jour qu'il n'en fournisse des exemples. (Mass.)

— En parlant du langage, Qui est naturel, aisé, tel que celui dont on se sert ordinairement dans la conversation, entre égaux, entre amis. Langage familier. Discours familier. Style familier. Dans aucun pays du monde le langage *familier* ne doit être plus cultivé, plus élégant, que parmi nous. (Marmont.) Des caractères propres au style *familier*, on doit inférer que les ouvrages bien écrits dans ce style sont les plus difficiles à traduire. (Id.) || Dans le même sens, Terme familier, expression familière. L'art d'enchâsser les mots *familiers* dans le style noble est non-seulement l'art de les associer avec des mots qui les relèvent, mais de les placer de manière que ni l'esprit ni l'oreille ne s'y reposent. (Marmont.)

— Apprivoisé. Animal rendu familier. Oiseaux devenus familiers. Bête familière. Les bengalis sont des oiseaux *familiers* et destructeurs. (Buff.) Cependant parmi les animaux, les uns paraissent être plus ou moins *familiers*, plus ou moins sauvages, plus ou moins doux, plus ou moins féroces. (Id.)

— *Familier de.* Pour être sinon heureux, au moins tranquille, il faut être ami de tous et *familier* de peu. (***)

— Mythol. rom. *Dieux familiers.* Les dieux domestiques, les Lares de la maison de chaque particulier. Il offrit un sacrifice à ses dieux familiers. || *Partie familière.* La partie des entrailles de la victime d'où l'on tirait des augures pour les affaires de la famille, et pour celles de l'Etat, par opposition à la partie hostile. V. HOSTILE.

— Mythol. or. *Esprit, démon, génie familier.* Sorte de génie que l'on croyait attaché à une maison pour la protéger, pour en prendre soin, ou à une personne pour la guider, l'inspirer, la servir. Le démon familier de Socrate. Froissard dit que Gaston Phœbus, comte de Foix, avait un génie familier.

— Prov. *Etre familier comme les épîtres de Cicéron.* Se rendre trop familier, par allusion au nom des épîtres de Cicéron à ses amis, qu'on appelle épîtres familières.

FAMILIER. s. m. Celui avec qui on vit familièrement, ami intime, favori. Les familiers du roi, du prince, du ministre. C'est un des familiers du prince. Les familiers du château, de la maison. Nos pères en faisaient un fréquent usage en ce sens. Les *familiers* du philosophe Stilpo disaient qu'étant né sujet au vin et aux femmes, il s'était rendu par étude très-abstinent de l'un et de l'autre. (Mont.) Lambert, évêque d'Utrecht, jadis *familier* du roi Childéric. (Ch. Fauchet.)

— *Faire le familier.* Affecter de la familiarité avec des personnes d'une condition au-dessus de la sienne; se familiariser mal à propos.

— Hist. du moy. âge. Titre des conseillers intimes du roi.

— En Espagne et en Portugal, *Familier de l'Inquisition.* Officier du saint-office ou affilié [illegible] ordres. Les fonctions des familiers de l'Inquisition sont d'arrêter les personnes qui lui sont dénoncées.

FAMILIÈRE. s. f. Arachn. Nom donné aux individus d'une famille d'araignées.

FAMILIÈREMENT. adv. D'une manière familière, avec familiarité. Vivre, agir familièrement avec quelqu'un. Le martin s'approche *familièrement* des bestiaux pour les éplucher. (B. de St-P.)

FAMILISTE. s. des 2 g. Hist. relig. V. FAMILLISTE.

FAMILLE. s. f. (ét. osque, *famel*, esclave, d'où le lat. *famulus*, esclave, serviteur, et *familia*, réunion d'esclaves sous l'autorité d'un maître). Littéralement, L'ensemble de tous les domestiques d'une maison. C'est le sens le plus ordinaire qu'il eût dans la langue latine. Il a eu la même signification dans la nôtre, mais dans une acception toute particulière et en parlant des nombreux domestiques et officiers d'un personnage distingué. Diverses querelles survenues entre la basse *famille* de l'ambassadeur et des soldats corses. (L'abbé Regn.) Les prétendus excès commis par la nation française et par la *famille* de M. l'ambassadeur. (Id.) Le bon ordre que M. l'ambassadeur avait donné pour contenir dans le devoir une aussi nombreuse *famille* que la sienne. (Id.)

— Dans le sens le plus restreint et le plus usité, Société composée d'un homme, de sa femme et de ses enfants, soit qu'ils vivent réunis dans la même habitation, soit qu'ils vivent séparés les uns des autres. Père, mère, fils de famille. Famille nombreuse. Petite famille. Famille riche. Famille réunie, éparse. Il n'y a point de *famille* dans les pays où la polygamie est en usage. (Ctesse de Bradi.)

— Réunion du père, de la mère et des enfants dans la même habitation. Abraham régnait dans le sein de sa *famille*, avec laquelle il embrassait cette vie pastorale tant renommée pour sa simplicité et pour son innocence. (Boss.) On ne voit guère que des gens de bien se plaire au sein de leur *famille*, et s'y renfermer volontairement. (J. J. Rouss.) Pour qui trouve au sein de sa *famille* une douce société, toutes les autres sont bien insipides. (Id.) C'est du père et de la mère que naît la *famille*: d'eux aussi en dérivent les vertus et le bonheur. (Ctesse de Bradi.) Malheur à celui qui se méprend sur les devoirs que la *famille* impose! (Id.) L'individu inutile à la *famille* le sera toujours à la patrie. (Id.)

— Assemblage de personnes unies par les liens du sang ou de l'affinité, comme père, mère, enfants, oncles, neveux, etc. Famille nombreuse, féconde, vertueuse, chère, chérie, innocente, illustre, brillante, célèbre, éclatante, élevée, noble, antique, ancienne, riche, opulente, puissante, auguste, infortunée, malheureuse, triste, déplorable, funeste, paisible, rustique, heureuse, établie, ruinée, éteinte. Les filles qui appartiennent aux premières *familles* de la République sont élevées avec plus de recherche. (Barth.) Il y a des maux qui affligent, ruinent ou déshonorent les *familles*; mais qui tendent au bien et à la conservation de la machine de l'Etat et du gouvernement. (La Bruy.) Les malheurs de Charles XII retombaient sur toute sa *famille*. (Volt.) Il faut toujours se souvenir qu'aucune *famille* sur la terre ne connaît son premier auteur. (Id.) Il laissa les peuples dans l'abondance, et sa *famille* dans la médiocrité. (Fén.)

Il n'a point détourné ses regards d'une fille,
Seul reste du débris d'une illustre *famille*.
(RACINE.)

Gênes vit ma jeunesse errante en son enceinte,
Languir près des tombeaux de ma *famille* éteinte.
(COLLARDEAU.)

— En ce sens, il s'applique particulièrement aux maisons nobles, aux anciennes races, qui se divisent le plus souvent en plusieurs branches et rameaux, mais qui portent communément le nom de leur fondateur. Famille illustre. La famille des Bourbons. La famille d'Orléans. Les premières familles de France. Les plus anciennes familles de l'Europe.

— Se dit surtout en parlant des anciens Grecs ou Romains. Les familles romaines. Les familles patriciennes et les plébéiennes. La famille des Scipions, des Fabius. La famille des Césars. || Quand il s'agit des modernes, on dit plus souvent *maison* que *famille*; ce qui ne peut avoir lieu pour les anciens.

— S'étend quelquefois à toute l'humanité. La grande famille des hommes. Les hommes composent ensemble une même *famille*. (La Bruy.)

— Par analogie. Dénomination sous laquelle les naturalistes modernes ont groupé la plupart des productions, soit animales, soit végétales, soit même minérales, dans l'ordre de leurs ressemblances, ou analogies et affinités, comme si elles possédaient une sorte de consanguinité et de parenté originelle. Familles naturelles. Famille d'animaux, de végétaux, de minéraux. Famille de mammifères, de quadrupèdes. Famille d'oiseaux. Famille de poissons. Famille de plantes. Famille des singes, des chauves-souris, des rats. Les *familles* se composent des genres; les genres, des espèces; les espèces, des individus. (Virey.) Plus une *famille* d'animaux ou de végétaux jouira de similitudes dans ses espèces, plus il sera facile de la caractériser. (Id.) La classification des minéraux en *familles*, soit celle de Berzélius, [illegible] autres minéralogistes ou géologues, ne repose nullement sur les mêmes principes que celle des êtres organisés. (Id.)

— Par la même analogie, se dit en linguistique, de l'Assemblage des mots qui ont la même origine, la même étymologie. Amour, amitié, ami, amateur, aimer, aimable, sont des mots de la même famille.

— Alg. *Famille de courbes.* Un amas de courbes de différents genres, qui se résolvent toutes par une équation d'un degré indéterminé. Ces courbes sont de la même famille.

— Hors de la science, il se dit aussi, dans le langage figuré, des animaux ou des plantes. Le castor prévoit tous les besoins de sa famille. Voyez cette poule accourir avec toute sa petite famille. Des chiens courants l'aboyante *famille*. (Ch. Perr.)

De sa jeune *famille* éprouvant le courage,
Il (l'aigle) veut que, l'œil fixé sur le front du soleil,
Ils bravent du midi le brûlant appareil. (ROUCHER.)

Cachée à nos regards, la hideuse chenille
Sous le pampre naissant dépose sa *famille*. (ROSSET.)

L'effroi veille au milieu des *familles* tremblantes;
Les jours sont inquiets et les nuits menaçantes. (DEL.)

— Se dit encore par métaphore de plusieurs choses qui constituent un genre, une espèce.

Tous ces soleils, ces globes radieux,
D'astres étincelants *familles* innombrables. (THOMAS.)

Des sept couleurs la brillante *famille*
Prête à chaque rayon l'éclat dont elle brille. (DEL.)

— *Avoir un air de famille.* Se ressembler par cette conformité de traits de physionomie qui existe, ou qu'on croit trouver entre les membres d'une même famille. Elles n'avaient pas toutes le même visage; mais toutes avaient cet air de *famille* qui convient à des sœurs. (Ovid.)

— Prov. et fig. *Traiter quelqu'un de bonne maison en enfant de famille, de bonne famille.* Le corriger, le maltraiter de paroles, ou par voies de fait.

— Ant. rom. La réunion des esclaves appartenant à un seul individu. Esope formait toute la famille de son maître. On vendait toute la famille de Caton. || *Famille publique.* Un certain nombre d'esclaves attachés à un service public. Chaque région de Rome possédait une famille publique. || *Famille de gladiateurs.* Gladiateurs réunis et exploités par un Laniste.

— Dr. franç. *Famille.* Assemblage de plusieurs personnes unies par les liens du sang ou de l'affinité. || *Père de famille.* Toute personne majeure ou mineure qui jouit de ses droits, c'est-à-dire, qui n'est point sous la puissance d'autrui. || *Père de famille.* Chez les Romains, on pouvait être père de famille en naissant; les bâtards naissaient père de famille. || *Fils, fille de famille.* Celui ou celle qui vit sous l'autorité de son père et de sa mère, et sous celle d'un tuteur.

— Dr. rom. La *famille romaine* se composait 1° de tous les descendants par mâle, qui n'avaient pas été émancipés; 2° de tous les enfants légitimés; 3° de tous les adoptés.

— Peint. *Sainte famille, une Sainte famille.* Tableau qui représente Jésus-Christ, saint Joseph, la sainte Vierge, et quelquefois saint Jean-Baptiste. Une Sainte famille de Raphaël. Une Sainte famille du Poussin.

— Ordres relig. Tous les religieux d'un même ordre. Saint Benoît a une grande famille. Les Bons Frères nommaient aussi leurs communautés, familles.

— Hist. ecclés. Classes parmi les moines d'un même ordre, ayant chacune un chef particulier, sous l'autorité générale de l'abbé, et vaquant à des occupations particulières dans un même corps de logis.

— Chez les Latins, les diverses sectes de philosophes. *La famille de Platon*, les platoniciens.

— Hist. *Pacte de famille.* Nom donné à un traité conclu entre Louis XV, roi de France, et Charles III, roi d'Espagne, au mois d'août 1761, auquel accédèrent Ferdinand IV, roi des Deux-Siciles, et Ferdinand-Marie-Philippe-Louis, duc de Parme, et par lequel ces princes s'engagèrent à regarder chacun comme son ennemi propre un ennemi de l'un d'eux, à faire la guerre ensemble, et à ne point traiter séparément, etc.

— Syn. comp. FAMILLE, MAISON. V. MAISON.

FAMILLEUX, EUSE. adj. (du lat. *fames*, faim). Faucon. Se dit d'un faucon qui veut toujours manger.

FAMILLISME. s. m. Philos. Dénomination employée par les fouriéristes pour exprimer l'amour de la famille.

FAMILLISTE. s. m. Hist. relig. Les membres de deux sectes religieuses dont une fut fondée en Allemagne, par David Jorès, qui se donnait pour un nouveau Messie, et l'autre en Angleterre, par Henri Nicolas de Munster, qui se disait plus grand que Jésus-Christ. Ces deux sectes du XVIe siècle prirent le nom de Famille d'amour.

FAMINE. s. f. (du lat. *fames*, faim). Manque absolu de denrées alimentaires; disette générale du pain et des autres aliments nécessaires à la vie dans un pays, une ville, ou une place de guerre. Famine horrible, affreuse. Triste famine. Les horreurs de la famine. Souffrir, braver les horreurs de la famine. Pays sujet à la famine. Ville en proie à la famine, aux funestes effets de la famine. Armée décimée par la famine. Pays ravagé, désolé par la famine. La rigueur de la saison qui [illegible] porta la *famine*. (Volt.) Il faisait braver aux habitants la *famine* et la mort. (Id.) La *famine* vainquit enfin le courage. (Id.) La plus ancienne *famine* générale dont l'histoire fasse mention est celle qui affligea pendant sept ans la grande monarchie d'Égypte. (Boss.) La nature donne les vivres, et les hommes font la *famine*. (Duclos.)

On verra par quels soins sa sage prévoyance
Au sein de la *famine* entretient l'abondance. (BOILEAU.)

— Personnification de ce fléau par les poètes. La Famine cruelle, inhumaine. La maigre Famine. La pâle Famine. La Famine au teint pâle et hâve, aux yeux creux, enfoncés, au corps maigre et décharné. La Famine, conseillère des crimes, fille de la Discorde et mère de la Mort. La *Famine* au corps sec, au pas mal assuré. (Volt.)

> La Famine apparaît, et, traînant ses lambeaux,
> Traverse les cités, rôde dans les villages;
> D'abord sous l'humble toit exerce ses ravages,
> Puis des palais pompeux franchissant les degrés,
> Entre avec le Besoin sous les lambris dorés. (Castel.)

— Fig. *Prendre quelqu'un par la famine.* Lui enlever ses dernières ressources, lui retrancher le nécessaire pour l'obliger à faire ce qu'on exige de lui.

— Fig. et fam. *Crier famine.* Se plaindre hautement de la disette où l'on se trouve, ou que l'on craint.

> Elle alla crier *famine*
> Chez la fourmi sa voisine. (La Font.)

— Prov. et fig. *Crier famine sur un tas de blé.* Se plaindre, comme si l'on manquait de tout, quand on a de tout en abondance. || *La famine amène la peste.* Un mal est souvent l'avant-coureur ou la cause d'un plus grand mal.

— Hist. *Pacte de famine.* Infâme conspiration tramée sous le règne de Louis XV, pour opérer des disettes factices par l'accaparement, l'exportation, et même la destruction des blés, afin de tirer de leur revente des bénéfices énormes.

— Syn. comp. FAMINE, DISETTE. La *famine* est le manque de vivres; la *disette* le manque d'une chose quelconque.

FAMIS. s. f. Sorte d'étoffe de soie, qui se fabrique à Smyrne, et dans laquelle il entre de la dorure.

FA-MIT-TAY. Myth. ind. Dieu regardé par quelques Indiens comme le successeur de Xaca. Lorsque Xaca aura régné 5,000 ans, Fa-mit-tay régnera à son tour, et détruira la religion et les lois de son prédécesseur, pour y substituer les siennes, qui seront toutes contraires.

FAMN. s. m. Métrol. Mesure de longueur, en Suède. Le famn correspond à notre ancienne toise, et vaut 1m, 7814.

FAMOSITÉ. s. f. (du lat. *famositas*; infamie; rad. *fama*, renommée; dériv. du gr. φάω, je parle). Qualité de ce qui est fameux. Il doit toujours se prendre en mauvaise part. Il tomba entre les mains de ces pirates à qui le brigandage donnait une effrayante *famosité*. (Toulotte.) Sans la valeur, les lumières et les vertus du plus grand homme d'État de son siècle, Octave n'aurait peut-être acquis que cette odieuse *famosité*, prix et punition des attentats d'une politique fourbe et sanguinaire. (Id.)

— Ce néologisme manque à notre langue; il serait aux mauvaises actions ce que la *célébrité* est aux bonnes.

FAN. s. m. Philol. Nom donné par les Chinois au sanscrit, dont se servent les bouddhistes de la Chine. Langue de fan.

FANAGE. s. m. (du lat. *fenum*, foin). Agric. Action de tourner et de retourner l'herbe d'un pré fauché pour la faire sécher. Fanage des prés naturels. Fanage des prairies artificielles. La qualité des fourrages varie beaucoup, selon les soins apportés au *fanage*. (Gaub.) Deux jours suffisent pour assurer la récolte du foin, quand aucune circonstance défavorable ne ralentit les opérations du *fanage*. (Id.) || On dit aussi et mieux Fenaison.

— Le salaire des ouvriers qui fanent l'herbe.

— Totalité des feuilles d'une plante. Le fanage d'une plante. On dit mieux Fane.

FANAISON. s. f. Le temps, la saison du fanage. Pendant la fanaison. On ne peut pas voir une plus belle fanaison. On dit mieux Fenaison.

FANAL. s. m. (du gr. φαίνω, je brille, d'où φανάριον, petite lampe, et le lat. *phanalium*, même sens). Mar. Grande lanterne vitrée qu'on éclaire avec de grosses bougies de cire jaune, et dont on se sert beaucoup dans la marine pour les signaux de nuit. Allumer, éteindre un fanal. Il y avait autrefois des *fanaux* de poupe de grande dimension montés au couronnement; les vaisseaux amiraux en portaient trois, et un quatrième sur l'arrière de la grande hune. (Willaum.)

— Nom qu'on donne, par extension, à toutes les lanternes dont on a besoin pour le service de nuit sur un navire. Les fanaux de combat. Les fanaux sourds. Les *fanaux* de combat sont suspendus aux baux, dans les batteries, lorsqu'on se bat la nuit. (Willaum.) Il y a des *fanaux* de plusieurs espèces, chacun d'eux a sa forme et son nom particulier; c'est l'usage et le lieu auxquels ils sont désignés qui les déterminent. (T. Page.) Les *fanaux* sourds, dont on se sert pour éclairer dans l'intérieur, n'ont qu'une petite corne; on les porte à la main dans les rondes et pour les travaux de la cale. (Id.)

— Feux qu'on allume durant la nuit sur les tours à l'entrée des ports et le long des plages [...] plus ordinairement *phare*.

— Fig. et dans le style soutenu, Ce qui sert de guide, de lumière dans les sciences, dans les arts. Ces grandes vérités une fois découvertes furent comme autant de fanaux à l'aide desquels on se dirigea dans les recherches scientifiques. Les vices de certaine nature servent, pour ainsi dire, de *fanal* à la vertu; ils l'éclairent, ils lui montrent les bornes qu'elle ne doit point passer et les précipices qu'elle trouverait au delà. (L'abb. Prévost.)

FANALE. Géogr. Cap de l'île de Scio dans l'Archipel, dont il joint la côte orientale avec la côte occidentale.

FANAM. s. m. Numism. Ancienne monnaie d'argent de Bombay. Le fanam vaut 0 fr. 50 c. Le fanam de Madras, de 60 caches, vaut fr. 0,346.

FANAR. Géogr. Lac et rivière de l'Épire, en Grèce.

— Quartier de Constantinople habité par des Grecs.

FANARIOTE. s. et adj. des 2 g. Hist. ottom. Grec habitant d'un quartier de Constantinople, nommé le Fanal ou Fanar. Les Fanariotes sont en possession de fournir des hospodars à la Valachie et à la Moldavie.

FANATIQUE. adj. des 2 g. (du lat. *fanum*, temple). S'est dit dans le principe de la personne qui desservait le temple, du prêtre qui était dans le temple l'organe du dieu.

— S'est dit ensuite de ceux qui se croyant inspirés et favorisés des dieux, faisaient autour des temples des extravagances religieuses et prédisaient l'avenir.

— S'entend aujourd'hui d'une personne animée d'une exaltation religieuse qui pervertit sa raison et la porte à des actions condamnables. Un prédicateur, un prédicant fanatique. Selon qu'un homme est devenu *fanatique* par sa faute ou sans sa faute, il est moralement coupable ou innocent dans ses actes de fanatisme, pourvu, bien entendu, qu'il n'ait pas le moindre soupçon de mal faire, et qu'il croie au contraire remplir un devoir. (Teyssèd.)

— Par extens. Celui qui se passionne à l'excès pour un parti, pour un ouvrage, pour son auteur. Être fanatique de royalisme, de républicanisme, de la grâce suffisante, de Voltaire, de ses tragédies.

— Qui annonce du fanatisme, qui convient à un fanatique. Un zèle fanatique. Des opinions, des doctrines fanatiques, une rage fanatique.

> Quand j'aperçois sous ce portique
> Ce moine au regard *fanatique*. (Boileau.)

— subst. Personne fanatique, dans toutes les acceptions de l'adjectif. Il y a des fanatiques dans toutes les religions, dans toutes les sectes, dans toutes les opinions, dans tous les partis. Couverte de *fanatiques* et de combattants, l'Europe ressemblait à un malade qui dans le délire s'ouvre les veines et perd dans sa fureur son sang et ses forces. (Rayn.) Les prédictions ont été de tout temps un moyen dont on s'est servi pour séduire les simples et pour enflammer les *fanatiques*. (Volt.) Ces *fanatiques* qui contrefont les inspirés sont des séditieux capables de tout entreprendre pour exécuter leurs prétendues révélations. (St-Evrem.) Les *fanatiques*, en se guindant dans la religion des méditatifs et des spéculatifs, ont-ils le privilége de fouler aux pieds la puissance ecclésiastique? (Boss.)

— Nom des membres d'une secte particulière répandue en Angleterre, en Hollande et en Allemagne.

— Au jeu d'hombre, Celui dans la main duquel les quatre valets se trouvent réunis.

FANATISÉ, ÉE. part. pass. du v. Fanatiser. S'empl. adjectiv. C'est un homme fanatisé, une femme fanatisée.

FANATISER. v. a. 1re conj. Rendre fanatique. Fanatiser les peuples. Fanatiser l'esprit d'un homme.

— S'est dit neutral. dans le sens de Prêcher. Une jeune fille *fanatisa* de si bonne grâce, qu'elle s'attira l'applaudissement des spectateurs. (Hist. des anab.)

FANATISEUR. s. m. et adj. Néol. Celui qui fanatise. Éloignez-vous des fanatiseurs. Gardez-vous des discours fanatiseurs.

FANATISME. s. m. (ét., V. FANATIQUE). Exaltation religieuse qui a perverti la raison et qui porte à des actions condamnables, mais qu'on croit pouvoir ou même devoir faire en vue de plaire à Dieu. Fanatisme affreux, horrible, inhumain, sanguinaire, intolérant, homicide, implacable, outré, sacrilége, ardent, brûlant, zélé, absurde, aveugle. L'hydre du fanatisme. Les attentats du fanatisme. Les fureurs du fanatisme. Le *fanatisme* de ces gens à illuminations et à prophéties est pernicieux et à la religion et à la société. (Bayle.) Le *fanatisme* est à la superstition ce que le transport est à la fièvre, ce que la rage est à la colère. (Volt.)

— Par extens., Exaltation des opinions politiques, admiration excessive pour les sciences, et notamment pour les beaux-arts. Que fait le peintre? Il saisit un poignard, en frappe son modèle, et le fixe mourant sur la croix: voilà le *fanatisme* artistique. (Decuret.) Parmi les nombreux exemples de folie produits par le *fanatisme* politique, je me bornerai à citer la trop fameuse Théroigne de Méricourt. (Id.)

— État d'exaltation, de délire, causé par une passion [...]

— La secte, le parti, la passion qui rend fanatique. On eut bien du mal à détruire ce fanatisme. Il ne renonça qu'avec peine à ce fanatisme.

— Personnification du *fanatisme*.

> L'absurde *Fanatisme*,
> Un bandeau sur les yeux, un poignard à la main. (Esménard.)

> Peindrai-je des mortels les discordes funestes,
> Et les emportements de ces âmes célestes;
> Le *Fanatisme*, au meurtre excitant les humains,
> Des poisons, des poignards, des flambeaux dans les mains? (Rousseau.)

> Il vient: le *Fanatisme* est son horrible nom;
> Enfant dénaturé de la religion,
> Armé pour la défendre, il cherche à la détruire,
> Et reçu dans son sein, l'embrasse et la déchire. (Volt.)

— Iconol. On peut le peindre jeune, les cheveux hérissés, tenant un livre d'une main et de l'autre un poignard; ou bien encore aveugle ou avec un bandeau sur les yeux, s'armant d'un flambeau pris sur les autels, et excitant des hommes armés de piques et de torches ardentes à porter sur ses pas le meurtre et l'incendie.

FANCHON. s. f. (dimin. de *Françoise*). Ce nom se donne aux petites filles du nom de Françoise.

— Petit fichu à pointes ou arrondi que les femmes portent par coquetterie pour remplacer le bonnet.

FANCHONNETTE. s. f. Diminutif de Fanchon.

FANCHONNETTES. s. f. pl. Excellente pâtisserie qu'on sert à l'entremets. Fanchonnettes à la vanille. Fanchonnettes au café Moka. Fanchonnettes au chocolat. Fanchonnettes au raisin de Corinthe. Fanchonnettes aux pistaches. Fanchonnettes aux avelines. Fanchonnettes aux abricots.

FANDANGO. s. m. Danse espagnole dont le mouvement est très-vif et qui s'exécute à deux au son de la guitare et au bruit des castagnettes. Les danseurs se servent de celles-ci avec beaucoup de justesse et de légèreté pour animer les mouvements et pour marquer la mesure qu'ils indiquent encore avec le talon, d'une manière qui ajoute infiniment de grâce à leur danse. Danser le fandango. Le fandango est connu de la plus haute antiquité. Les pas du fandango. Le fandango règne, à quelques modifications près, dans toutes les classes de la société. Le gracieux fandango. Le fandango léger. La gracieuse légèreté du fandango. Le fandango, cette convulsion régulière et harmonieuse de tout le corps. Les pas du *fandango* sont comme des balancements onduleux, des inflexions on ne peut plus variées et gracieuses. (V. Ratier.) La passion des Espagnols pour le *fandango* est poussée à un point qu'on ne saurait décrire. (Id.)

— Air de cette danse. Jouer le fandango. Un voyageur anglais prétend que si l'on se présentait subitement dans un temple ou dans un tribunal en jouant le *fandango*, les prêtres, les juges, les avocats, les criminels, le peuple, tous quitteraient leur siége et entreraient aussitôt en danse. (Ratier.)

FANDOFLE. s. f. Archéol. milit. Machine de guerre du moyen âge, qui servait à lancer des pierres.

FANDROSSE. s. m. Ornith. Épervier de Madagascar.

FANE. s. f. Agric. Les feuilles qui croissent au sommet de quelques racines potagères. La fane des betteraves, des salsifis, etc. On mange la fane des salsifis quand elle est jeune et tendre. La fane de la betterave est une poirée d'un grand usage dans nos cuisines. || Tout le feuillage d'une plante. || Enveloppe de la corolle des anémones et des renoncules. || Les feuilles qui tiennent encore à certaines plantes et qu'on coupe pour en faire de la litière aux animaux. La fane commence à jaunir. || Les feuilles qui tombent des arbres, les herbes qu'on ratisse dans les allées d'un jardin, qu'on sarcle dans ses planches, ou qu'on râtelle dans ses champs pour le même usage. Amasser de la fane. Faire sécher la fane.

FANÉ, ÉE. part. pass. du v. Faner. S'empl. adjectiv. Herbe fanée. Fleurs fanées. La France a eu sa part de ces fleurs *fanées* avant le soir, de ces étoiles disparues avant le matin. (A. de Latour.)

> En foulant ces rives *fanées*
> Remontons le cours des années. (Lamartine.)

> Tout ce que prête l'art à nos beautés *fanées*,
> Ne nous ramène point nos premières années. (Corn.)

FANÉGA ou **FANÈGUE.** s. f. Métrol. Mesure de capacité pour les matières sèches, employée en Espagne. La fanéga de Madrid vaut 56,3510 lit. La fanéga des Canaries vaut 62,6110 lit.

FANEL. s. m. Conchyl. Coquille du Sénégal.

FANER. v. a. 1re conj. (du lat. *fenum*, foin, qu'on a écrit autrefois *fain*). Tourner et retourner l'herbe d'un pré, la fane amassée, et certains fourrages, pour les exposer au soleil et les faire sécher. Faner de l'herbe. Faner de la luzerne. Faner du sainfoin.

— Absol. Lorsque le temps est au beau fixe, la chaleur modérée, la rosée peu abondante, l'air sec et légèrement agité, c'est le moment le plus favorable pour faner.

— Par extens., Flétrir, en parlant des fleurs et des feuilles des plantes. La sécheresse fane les fleurs. Le soleil a fané les feuilles de ces [...]

> Nous le savons. — Arrière les douleurs,
> Et les regrets moroses!
> Faut-il donc en *fanant* des couronnes de fleurs,
> Avoir pitié des roses? (V. Hugo.)

— Faire perdre de leur éclat aux couleurs. Faner une couleur. Faner une teinte.

— Par métaphore.

> Comme on voit se faner le feuillage d'automne,
> Ainsi le temps précipitant son cours,
> Belles, sur votre front fanera la couronne
> Dont vous ornèrent les amours. (***)

— Dans un sens plus figuré, en parlant de la beauté. Le temps fanera votre beauté. Mme de Maintenon n'aimait pas qu'on baisât les enfants, parce que, disait-elle, ces baisers les *fanaient*. (Noël.) Ces années de calme et d'innocence qui sont derrière moi, vas-tu les *faner* ou les rajeunir? (G. Sand.)

— Nos pères ont dit *fanir* pour *faner*; ce changement de conjugaison a eu souvent lieu dans notre langue. Les royaumes et les républiques naissent, fleurissent et *fanissent* de vieillesse comme nous. (Mont.) Des œillets et des roses qui se fussent *fanies*. (Du Perr.)

— SE FANER. v. pron. Être fané. Des fleurs qui se sont fanées. Des couleurs qui se sont fanées. L'herbe se fane quand on la laisse trop longtemps sur pied. Les fleurs commencent à se faner dès qu'elles sont cueillies. Cette couleur s'est fanée. Son teint se fane. On se console parce qu'on emporte quelques fleurs cueillies en passant, qu'on voit se *faner* entre ses mains du matin au soir. (Boss.)

— Fig. Cette femme commence à se faner. Sa beauté se fane.

> Et chaque jour, hélas! sous de nouveaux chagrins
> Se *fane* le plaisir, fleur si chère aux humains. (Castel.)

FANER. s. m. Métrol. Mesure de capacité pour les solides, en usage dans quelques parties de l'Allemagne. Le faner de Mecklembourg vaut 9,7220 lit.

FANEUR, EUSE. s. Agric. Celui ou celle qui fane les foins, et certains autres fourrages. Faneur hâlé, bruni, laborieux, fatigué. La brune faneuse. Pauvre faneuse. Le temps presse, il faut prendre beaucoup de faneurs et de faneuses.

> . . . Les *faneurs*
> Étalent au soleil l'herbe fraîche et fleurie (Léonard.)

> On n'entend plus le son de la faux aiguisée:
> Le *faneur* accablé du fardeau des chaleurs,
> Dort sur le foin humide et parfumé de fleurs. (Id.)

FANFAN. s. des 2 g. (C'est le réduplicatif de *fan*, son de la dernière syllabe du mot *enfant*). Mot de tendresse dont on se sert quelquefois en parlant aux enfants. Fanfan, soyez sage, vous aurez des bonbons. Pauvre petit fanfan.

> Mais le moyen qu'on s'en défende;
> C'est le papa, c'est la maman,
> C'est le pauvre petit *fanfan*
> Qui par ses cris me le demande. (***)

— Suivant l'Académie, ce mot n'est usité que par les mères et les nourrices. Nous ne croyons pas que pour employer ce terme familier il soit absolument nécessaire d'être mère ou nourrice; nous ne savons même si, comme *enfant*, dont il est synonyme, il n'est pas tout aussi bien féminin que masculin. Ma pauvre *fanfan*, pouponne de mon âme. (Mol.)

FANFARE. s. f. Mus. Air de musique court, vif et brillant, plus particulièrement exécuté par les instruments de cuivre, tels que les cors et les trompettes. Fanfare bruyante, sonore, éclatante. Le bruit des fanfares. Une joyeuse fanfare. Sonner des fanfares. Une fanfare de cor. Une fanfare de trompette. Une fanfare de chasse. Une fanfare militaire. C'était au son des fanfares que marchaient les écuyers dans les carrousels et les tournois. Ce fut au son des fanfares que tombèrent les murs de Jéricho. La *fanfare* est communément à deux dessus de trompette accompagnées de timballes. (J.-J. Rouss.)

— Air sonné par le cor de chasse lors du lancé du cerf dans la chasse au courre.

> Le cor, pour éveiller les châteaux d'alentour,
> Frappe et remplit les airs de bruyantes *fanfares*. (Roucher.)

> Ce ne sont point ici de ces guerres barbares,
> Où les accents du cor et le bruit des *fanfares*
> Épouvantent au loin les hôtes des forêts. (Delille.)

— Fig. Fanfaronnade, rodomontade. Faites comme vous l'entendrez, je resterai ici attendant l'issue de ces *fanfares*. (Rabel.)

> Quand aux abois la bête est mise,
> Profitez de l'occasion;
> Mais n'en sonnez jamais la prise,
> La *fanfare* est du fanfaron. (*Vieille chanson.*)

— *Faire fanfare d'une chose.* S'en vanter, en faire grand bruit. Pour espoir des grands soins dont il fera *fanfare*. (Scarron.)

FANFARÉ, ÉE. part. pass. du v. Fanfarer. Rendu public, à son de trompe ou de trompette, ou à force de vanteries.

FANFARER. v. n. 1re conj. Sonner de la trompette. || v. a. Annoncer quelque chose au son de la trompette. Mot de Rabelais qu'on ne trouve point ailleurs.

FANFARERIE. s. f. Jactance, vanterie. Je m'efforçai de dépouiller la *fanfarerie* et mis bas toute vanité. (Guzm. d'Alf.)

FANFARON, ONNE. adj. (rad. *fanfare*). S'est dit proprement de Celui qui, voulant jouter, se montrait sur la lice avec trompettes et clairons.

— Par extens. et figurém., il se dit aujourd'hui de Celui qui vante trop, qui exagère [...]

qui pourrait souffrir un âne *fanfaron*? (La Font.)

— Dans un sens général. Qui se vante trop en quelque chose que ce soit, et qui veut passer pour valoir plus qu'il ne vaut en effet. Les habitants de la Gascogne ont été de tout temps réputés *fanfarons*. (Bill.)

— Qui annonce de la fanfaronnerie. Un air fanfaron. Un discours fanfaron. Des manières fanfaronnes. Une mine fanfaronne. La langue castillane abonde en expressions hautes et *fanfaronnes*. (Bouh.)

— substantiv. Un faux brave; un poltron qui fait le brave. C'est un fanfaron, un des plus grands fanfarons que je connaisse. Il n'est que fanfaron. Le *fanfaron* est devenu si ridicule chez nous qu'il n'ose pas, plus que le poltron se

montrer à découvert. (Ourry.) Sénèque est un *fanfaron* qui tremble de peur à la vue de la mort (St Evrem.) Le *fanfaron* est un être souverainement ridicule, continuellement porté à exagérer sa bravoure ou ses succès. (Descur.)

— Celui qui se vante au delà de la vérité, au delà de la bienséance. Celui qui promet plus qu'il ne peut tenir. Il parle en fanfaron, comme un fanfaron. C'est un grand fanfaron. Faire le fanfaron. Le monde est tout plein d'hypocrites et de *fanfarons* en amitié. (St-Evrem.) Les *fanfarons* d'honneur et de vertu sont encore plus communs que les faux dévots et les faux braves. (S. Dub.)

Les vrais dévots de cœur sont aisés à connaître,
Ce ne sont point du tout *fanfarons* de vertus (***)

FANFARONNADE. s. f. Rodomontade, vanterie du faux brave; hypocrisie du courage. Toutes ces menaces ne sont que des fanfaronnades. Quelle ridicule fanfaronnade!

Oh! que j'étais tenté par quelque estafilade
De punir son orgueil et sa *fanfaronnade*. (Molière.)

— Trait qu'un fanfaron raconte de son courage prétendu. Conter des fanfaronnades.

— Menaces par lesquelles il cherche à effrayer ses adversaires. Dans les combats des dieux, un des combattants dit à son adversaire les mêmes *fanfaronnades* que quelques Grecs a dites à un Troyen. (De la Mott.)

— Démonstrations affectées pour donner le change sur les sentiments pénibles qu'on éprouve par suite d'une humiliation qu'on a reçue, d'un désappointement qui est survenu. Se montrer à la cour, au palais, au bal, à l'opéra, après une aventure aussi scandaleuse, après un pareil échec, tout cela, pures *fanfaronnades*. (Sall.)

FANFARONNERIE. s. f. Caractère du fanfaron; ce qui constitue sa nature; habitude de faire, de dire des fanfaronnades. Cet homme est d'une fanfaronnerie insoutenable. Tout son fait n'est que fanfaronnerie.

C'est pure *fanfaronnerie*
De vouloir profiter de la poltronnerie
De ceux qu'attaque notre bras. (Molière.)

FANFIOLES. s. f. pl. Petits ornements de toilette. Ce mot a été employé par Diderot.

FANFRELUCHE. s. f. (de l'ital. *fanfaluga*, flammèche). Dans l'origine, Flammèches qui s'élèvent en l'air quand on brûle des feuilles. || Fam. et iron. Ornement vain, frivole, de peu de valeur.

— Fig. Ce sont des espèces de Socrates de toilette qui ont affublé la philosophie et la morale de toutes les *fanfreluches* de la frivolité. (Grimm.)

FANGA. s. f. Métrol. Mesure de capacité pour les liquides, employée en Portugal. La fanga de Lisbonne vaut 54,2633 lit.

FANGE. s. f. (du celt. *fancq*, d'où le bas lat. *fangus*, marais). Terres grasses, humides, marécageuses. Fange impure, immonde, croupie, noire, bourbeuse, infecte. Il est tombé dans la fange. Il est tout couvert de fange.

On a vu mille fois des *fanges* méotides
Sortir des conquérants, etc. (Boileau.)

Ce monstre impie
Né de la *fange* croupie
Au pied du mont Pélion. (J.-B. Rousseau.)

Mais je n'ai plus trouvé qu'un horrible mélange
D'os et de chair meurtris et traînés dans la *fange*. (Rac.)

Plus loin de l'Achéron roulent les noirs torrents;
Il gronde, et dans les flots du Styx qui l'environne
Dégorge, en mugissant, sa *fange* qui bouillonne. (Chassanes.)

L'onde des clairs ruisseaux dans leurs lits tarissait,
Sur le bord des marais la *fange* durcissait. (Delarb.)

— Poét. *La fange des métaux.*

Par de savantes mains la toison des brebis,
Le lin, la soie et l'or sont tissus en habits;
La *fange* des métaux, sous les doigts épurée,
Brille, aux besoins publics noblement consacrée. (Thomas.)

— Dans le style ascétique, les souillures du péché. Être plongé dans la fange des voluptés du monde, des plaisirs terrestres. Il m'a tiré d'un abîme de fange et de boue.

— Fig. L'état d'avilissement de celui ou de celle qui vit dans la débauche, dont la conduite est honteuse et déréglée. Cet homme vit dans la fange. Il se traîne, il croupit dans la fange des vices, du vice.

— Fig. Une condition, une situation basse, abjecte. Il est né dans la fange. Je l'ai tiré de la fange. Il s'est élevé de la fange au plus haut degré de fortune.

— Fig. *Fange.* Bassesse d'esprit, de style, de langage.

Quoi! cette *fange* d'or à vos pieds entassée
Attachait seulement votre avare pensée.
[illegible]
... moins d'être au rang d'Horace ou de Voiture,
On rampe dans la *fange* avec l'abbé de Pure. (Boil.)

FANGEUX, EUSE. adj. Plein de fange. Un terrain fangeux. Une terre fangeuse. Des sentiers fangeux. Il roule sur un terrain *fangeux*. (Boil.)

Dans les sillons *fangeux* de la campagne humide,
Le roi marche incertain, sans escorte, sans guide. (Voltaire.)

— Fig. Ne suivez pas les sentiers fangeux du vice.

FANION. s. m. (du bas lat. *fano*, linge, toile, drap). Archéol. milit. Autrefois, Petit drapeau de serge, qu'on portait à la tête des équipages d'une brigade. Le fanion était de la couleur des livrées du brigadier.

FANNASHIBA. s. m. Relig. jap. Arbre que les Japonais plantent dans le voisinage des temples et des pagodes. Quand il est vieux, on le brûle aux funérailles des morts.

FANNIA. s. f. (mot lat. passé dans la langue franç.). Droit rom. Loi qui, chez les Romains, réglait les dépenses des grands festins et celles des repas ordinaires, et qui tirait son nom de celui du consul Fannius, sous les auspices duquel elle avait été passée.

FANOIR. s. m. Agric. Cône en bois, à claire-voie, plus ou moins élevé, sur lequel on jette l'herbe fauchée, les foins, la luzerne, etc., pour les faire sécher, dans les prairies marécageuses.

FANON. s. m. (du celt. *fano*, d'où le lat. *pannus* et *pannum*, toile, drap, drapeau, étendard, par transformation du *f* en *p*). Pièce de drap, de toile, de soierie, suspendue au bout d'une lance, d'une pique, qui peut se déployer, s'étendre, et qui sert de signe de ralliement. On a dit aussi, *fanion* et *gonfanon*. (Court de Gébelin.)

— Blas. Large bracelet qui pend au bras droit; dextrochère représenté sur un écu.

— Serviette dépliée qu'on portait sur le bras.

— Cost. ecclés. Espèce de petite étole que les prêtres et les diacres portent suspendue au bras gauche, à la messe. Le fanon doit être de la même étoffe que l'étole. On le nomme plus ordinairement *manipule*. || Au plur. Les deux pendants de la mitre d'un évêque, qui retombent par derrière.

— Les pendants d'une bannière.

— Autrefois, Manche pendante qu'on portait au poignet, surtout en Allemagne.

— Cylindre de paille entouré d'un cordonnet ou d'un ruban fortement serré, et au centre duquel on place une baguette de bois, pour en augmenter la solidité.

— La peau qui pend sous la gorge d'un taureau, d'un bœuf. Le fanon d'un taureau. Le fanon du bœuf gras.

— Ornith. La pièce de peau charnue, rouge et nue, qui pend sous la gorge de certains oiseaux, et notamment du dindon.

— Au plur. Ichthyol. Les lames cornées qui tapissent le palais de la baleine. Les fanons d'une baleine.

— Art vétér. Touffe de poils, derrière le boulet du cheval.

— Mar. Portières de toile pendantes entre les cordages, et qui plient la voile contre la vergue.

— Au plur. Chir. anc. Sorte d'attelle d'une forme particulière, qu'on employait autrefois dans les fractures de la cuisse et des bras, pour maintenir en contact les os des fractures. || *Faux fanon.* Pièce épaisse roulée à plat et repliée à ses deux bouts, que l'on place entre le membre fracturé et le fanon. || *Drap fanon.* Sorte de drap, large de 12 décimètres, sur une longueur égale à celle de la partie blessée, et dans lequel on roule de chaque côté le fanon.

FANTAISIE. s. f. (du gr. φαντασία, vision, imagination, illusion). A signifié dans notre langue, comme dans le grec, et signifie encore dans plusieurs autres langues, l'Imagination, la seconde des puissances que Descartes, Gassendi et tous les philosophes de leur temps attribuent à l'âme sensitive ou raisonnable. En ce sens ils disaient: Les images des choses se peignent en la fantaisie, font leur dernière impression dans la fantaisie.

— Signifiait aussi, dans leur langage, Un esprit qui aime à se nourrir de chimères. Esprit en proie à sa fantaisie. Être à cheval sur sa fantaisie.

— Aujourd'hui, hors du style didactique, Détermination de l'esprit à croire ou à vouloir les choses selon les impressions du moment. En ce sens il se prendrait pour Humeur, envie, désir, volonté, si ce mot capricieux avait quelque chose d'arrêté et pouvait avoir des synonymes. La fantaisie du jeu, du bal, du spectacle. L'homme doit avoir plus de volontés et l'enfant plus de *fantaisies*, mot par lequel j'entends tous les désirs qui ne sont pas de vrais besoins, et qu'on ne peut contenter qu'avec le secours d'autrui. (J.-J. Rouss.) Il faut les tourner à sa *fantaisie*, sans quoi on mourrait. (Sévig.) Les conseils de la nature sont fort courts, mais les suggestions du goût, de la *fantaisie*, du caprice, ne peuvent jamais être épuisés. (Rayn.)

— Très-souvent aussi, Opinion, sentiment, caprice, bizarrerie, goût passager que ceux qui le ressentent motiveraient difficilement, et qui naît ordinairement de la légèreté de l'âge ou du caractère. Fantaisie capricieuse, bizarre, étrange, singulière, absurde, ridicule, frivole, légère, volage, inconstante, vaine. S'abandonner à ses fantaisies. [illegible] S'abandonner à ses *fantaisies* nuit au bonheur, car il est impossible de les satisfaire constamment. (Cesse Bradi.) La *fantaisie* chez les femmes s'étend et se varie à un tel point qu'on en a vu se ruiner pour cet unique travers d'imagination. (Id.) Les futilités seules excitent la *fantaisie*, et l'on se croit si peu répréhensible de s'y livrer, qu'on avoue lui être soumis. (Id.) Après avoir épuisé toutes les *fantaisies*, les hommes devraient au moins essayer de celle de la vertu. (S. Dubay.)

Une si douce *fantaisie*
Toujours revient;
En songeant qu'il faut qu'on l'oublie,
On s'en souvient. (Moncrif.)

— Action de celui qui agit sous l'impulsion de sa fantaisie.

— Résultat de cette action, chose, œuvre inventée à plaisir et dans laquelle on a plus suivi son caprice que les règles de l'art, les usages reçus ou même sa propre raison. Étoffe de fantaisie. Tableau de fantaisie. Tête de fantaisie. Acheter des fantaisies. Avoir le goût des fantaisies. Les arts qui ont la représentation du beau pour objet ne sont pas encouragés par ceux qui ont le goût des *fantaisies*. (Cesse Bradi.) Le prix des *fantaisies*, basé sur l'instabilité et la débilité de l'imagination, est très-élevé et absorbe ordinairement le superflu de la fortune des riches, qui devrait être consacré à secourir les pauvres. (Id.) Nos bibliothèques sont des magasins de *fantaisies* humaines. (Nicole.)

— Nom que les hommes donnent quelquefois à une passion qui naît et meurt presque en même temps. C'est un triste avantage pour une femme que d'inspirer des *fantaisies*. (Mme Waldor.) Les femmes d'un esprit élevé, d'un cœur noble et dévoué, ont rarement des *fantaisies* et n'inspirent point de *fantaisies*. (Id.)

— Mus. Pièce de musique instrumentale, et dans laquelle le compositeur s'abandonne librement à la verve de son imagination. Création subite et spontanée, la vraie *fantaisie* est celle qui s'improvise; elle perd beaucoup à être écrite, car la fougue bouillante de l'imagination se refroidit par le travail fastidieux et long de la notation. (Anders.) || Selon J.-J. Rousseau, la fantaisie dès qu'elle est écrite cesse d'être une *fantaisie*, et devient une pièce ordinaire. Cette distinction n'est pas admise de nos jours.

— Peint. Compositions dans lesquelles un peintre, un sculpteur allient les objets les plus disparates, selon leur caprice, et pourtant sans s'écarter des règles de l'art. || *Peindre de fantaisie.* Laisser aller son imagination dans la composition d'un tableau, dans son exécution. Dessiner, peindre sans modèle. Faire un portrait, un paysage de fantaisie.

— Comm. Toute chose qui est moins utile qu'elle n'est curieuse par son antiquité, par sa nouveauté, par sa bizarrerie. Acheter, vendre des objets de fantaisie, des fantaisies. Faire le commerce de fantaisies. Un marchand de fantaisies. Un magasin de fantaisies.

— Manég. Mouvement d'un cheval qui veut agir contre la volonté du cavalier. Ce cheval a des fantaisies.

— Techn. Espèce de soie qu'on file au rouet pour faire de la tapisserie.

— Prov. *Avoir des fantaisies musquées.* Avoir des envies, des caprices bizarres et difficiles à satisfaire, qu'un autre n'aurait pas. On dit quelquefois en conversation familière des *fantaisies musquées*. *Musquée* en cette occasion est une explétive qui ajoute à la force du mot, comme on dit Sottise pommée, folie fieffée. (Volt.) Vous me paraissez folle de votre fils, j'en suis fort aise; on ne saurait trop avoir de *fantaisies musquées*. (Mme de Sév.)

— Prov. *La fantaisie fait la loi à la raison.* Le désir comme l'imagination est un tyran qui fait presque toujours céder la raison.

FANTAISISTE. s. m. (rad. *fantaisie*). Néol. Peintre de fantaisies. || Écrivain qui rédige les articles *variétés* dans les journaux. Jeune *fantaisiste* de petit journal. (Rev. de Par.)

FANTASIA. s. f. Relat. Courses que les Arabes ont coutume de pratiquer dans leurs fêtes, et qui consiste à s'élancer de toute la vitesse de leurs chevaux, à revenir sur leurs pas, à tourbillonner avec de grands cris en déchargeant leurs armes.

FANTASIASTE. s. m. Hist. ecclés. Membre d'une secte chrétienne qui soutenait que Jésus-Christ n'avait revêtu un corps humain qu'en apparence, et que sa mort n'avait pas été réelle.

FANTASIÉ, ÉE. part. pass. du v. Fantasier. S'empl. adjectiv. Cerveau fantasié.

FANTASIER. v. a. 1re conj. (du gr. φαντάζομαι, s'imaginer). S'est dit pour Imaginer, songer, rêver. Il y a danger que nous *fantasions* des offices nouveaux, pour excuser notre négligence envers les naturels offices. (Mont.) Ainsi *fantasiant* j'arrive à la maison, où ne se trouvait, de fortune, les maîtres étant sortis, que Palestre seule, occupée à préparer le souper. (Courier.)

— SE FANTASIER. v. pron. Être fantasié. Quoi! me *fantasier* le cerveau de souci! (Regn.)

FANTASMACOPE ou **FANTASMATOSCOPE.** s. m. (ét. gr., φάντασμα, fantôme, σκοπέω, je vois). Opt. Machine qui offre l'aspect d'une porte qui s'ouvre, et d'où semble sortir [illegible] chant des spectateurs

FANTASMAGORIE. s. f. (ét. gr., φάντασμα, fantôme; ἀγορά, assemblée). Art de faire apparaître des spectres, des fantômes, par des illusions d'optique; le spectacle dans lequel on produit ces illusions; l'appareil au moyen duquel on les produit. La *fantasmagorie* est un spectacle nouveau, qui n'a commencé à être bien connu que sur la fin du XVIIIe siècle. (De Mol.) Les principes sur lesquels repose la lanterne magique sont aussi ceux qui constituent la *fantasmagorie*. (Id.)

— Fig. En littérature et dans les arts, L'abus des effets produits par des moyens surnaturels ou extraordinaires. Ce roman, ce drame est rempli d'évocations, d'apparitions, de scènes [illegible] abominables; je n'aime point cette fantasmagorie.

— Fig. S'emploie pour marquer l'espèce de tableau mouvant que présente un bal; par exemple, lorsque tous les danseurs passent rapidement devant vous pour disparaître bientôt remplacés par de nouveaux qui s'éloignent à leur tour.

FANTASMAGORIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à la fantasmagorie. Lanterne fantasmagorique. Appareil fantasmagorique. Apparition fantasmagorique. Une sensation de surprise mêlée de frayeur fait le charme des spectacles *fantasmagoriques*. (De Mol.)

FANTASME. s. m. Médec. Vice de la vision, qui fait qu'on croit apercevoir des objets qu'on n'a point réellement sous les yeux.

FANTASQUE. adj. des 2 g. Qui a des fantaisies; capricieux, bizarre. Se dit du caractère qui éclate et se manifeste sans transition, et qui passe d'un extrême à l'autre sans aucune espèce de mesure. C'est un homme fantasque, une femme fantasque. La mule est un animal fantasque. Il est fantasque comme une mule. Frondeur et *fantasque*, Kléber avait désiré ardemment prendre part à l'expédition d'Égypte. (Thiers.)

— Bizarre, extraordinaire, dans les opérations de l'esprit ou de l'art. Une opinion fantasque. Une décision fantasque. Un ouvrage fantasque. Un habit fantasque.

— s. des 2 g. Celui, celle qui est bizarre, au propre et au figuré. Nul ne peut compter sur le *fantasque*, pas plus que le *fantasque* ne peut compter sur lui-même. (St-Prosp.)

. . . . . . La *fantasque* inégale
Qui m'aima le matin, souvent me hait le soir. (Boileau.)

— Syn. comp. FANTASQUE, BIZARRE, CAPRICIEUX, QUINTEUX, BOURRU. Le *fantasque* exprime quelque chose de difficile; le *bizarre*, quelque chose d'extraordinaire; le *capricieux*, quelque chose d'arbitraire; le *quinteux*, quelque chose de périodique, et le *bourru* quelque chose de maussade.

FANTASQUEMENT. adv. D'une manière fantasque. Il était vêtu fantasquement. Peu usit.

FANTASQUERIE. s. f. Habitude d'un caractère fantasque.

FANTASSIN. s. m. (de l'ital. *fante*, qui sert à pied). Soldat à pied, soldat d'infanterie. Un bon fantassin. Il avait quatre mille fantassins et huit cents chevaux. Le mot *fantassin* a cessé absolument d'être réglementaire; il n'a plus été qu'une locution familière et méprisante dans la bouche des cavaliers, parce que le bâton était la justice répressive du *fantassin*, tandis que l'homme de cheval n'était battu qu'à coups de plat d'épée. (Bard.)

FANTASTIQUE. adj. des 2 g. (rad. gr. φάντασμα, fantôme). Chimérique, comme les fantômes; faux, illusoire, imaginaire. Des projets fantastiques. Des visions fantastiques. Il faut à presque tous les esprits un idéal fantastique pour objet de leur culte.

— Qui n'a que l'apparence d'un être corporel, qui est sans réalité. Un corps fantastique. Pour apparaître aux mortels, les anges se revêtaient d'un corps fantastique.

Ce que son corps, ouvrage *fantastique*,
Devint alors, l'histoire n'en dit rien. (La Font.)

— Littér. S'est appliqué à un genre de littérature, le conte, cultivé avec succès par l'Allemand Hoffmann. Le rire mêlé aux larmes, le grotesque au sublime, ce sans-façon vulgaire empêtré dans des cérémonies de cour, tout cela c'était le conte *fantastique*, c'était le conte d'Hoffmann. (J. Janin.)

— substantiv. *Le fantastique.* Se dit par ellipse pour le Genre fantastique.

L'illusion nous frappe autant que l'existence;
Et par le sentiment suffisamment heureux,
De l'amour seulement nous sommes amoureux.
Ainsi le *fantastique* a droit sur notre hommage,
Et nos feux pour objet ne veulent qu'une image. (Piron.)

FANTASTIQUEMENT. adv. D'une manière fantastique.

FANTASTIQUER. v. n. 1re conj. Imaginer selon son caprice; suivre sa fantaisie dans une composition.

FANTI. s. m. pl. (de l'ital. *fante*, valet). Hist. comm. Serviteurs du collège du commerce à Venise. Les protêts des lettres de change s'y font par les fanti.

FANTIN DÉSODOARDS Antoine-Étienne-Nicol.). Né en 1738; mort en 1820, vicaire général d'Embrun; embrassa les idées révolutionnaires, quitta l'état ecclésiastique pour se livrer [illegible] ques et politiques.

FANTIN. Géogr. Ville capitale et royaume de la Côte-d'Or, en Guinée.

FANTINE. s. f. Partie du chevalet à dévider la soie de dessus les cocons.

FANTOCCINI. s. m. pl. (pr. *fan-tot-chi-ni*, mot ital. passé dans la langue franç.). Marionnettes auxquelles, par le moyen de fils, on fait exécuter toutes sortes de mouvements et jouer des pièces sur un théâtre. Les *fantoccini* peuvent représenter une action plus ou moins simple, plus ou moins comique ou merveilleuse, de manière à produire une certaine illusion. (Audiff.)

FANTÔME. s. m. (du gr. φάντασμα, fantôme; fait de φαίνω, je montre; en lat. *fantasma*). Spectre, apparition fantastique [illegible]

qu'on croit voir; simulacre d'un objet dont l'apparition excite fortement la surprise, la terreur ou la joie, le désir ou l'aversion. Fantôme hideux, épouvantable, affreux. Vain fantôme. Un fantôme lui apparut. Oreste voyait souvent devant lui le fantôme de sa mère qu'il avait tuée. D'un *fantôme* odieux, soldats, délivrez-moi. (Rac.) Lorsque le flambeau des sciences brillera de tout son éclat, chez tous les peuples, les *fantômes* trouveront encore des croyants, tant la puissance des traditions est grande, imprescriptible. (Ferry.) Le *fantôme* est souvent le produit d'une erreur d'optique ou d'une imagination déréglée; c'est un enfant de la nuit et de la terreur. (Petit.)

Le sommeil fuit de moi, la terreur me poursuit,
Les *fantômes* affreux, ces enfants de la nuit,
Qui des infortunés assiégent les pensées,
Impriment l'épouvante en mes veines glacées. (Volt.)

— Par extens. Le bonheur et la vérité sont des fantômes qui se perdent dans les ténèbres. Saisissez, si vous pouvez, ce vain *fantôme* de gloire. (Boss.)

— Fig. Ce qui n'est qu'apparence; ce qui n'a point de réalité. Un roi qui règne et qui ne gouverne pas, n'est qu'un fantôme de roi. Après la bataille de Pharsale, Rome ne fut plus qu'un fantôme de république. Les grandeurs humaines ne sont que de vains fantômes. Le magistrat n'est plus qu'un *fantôme* revêtu d'une robe de justice et de dignité qui flotte à tout vent. (La Chal.)

— Chimère qu'on se forme dans l'esprit. Vous vous formez des fantômes, pour les combattre. Otez-vous ces fantômes de l'esprit. Le précipice que le célèbre Pascal voyait sans cesse ouvert à ses côtés n'était qu'un *fantôme*, et Pascal était affecté d'une névrose; on pourrait en dire autant de la conjuration de l'espèce humaine contre Rousseau. (Petit.)

— *Se faire des fantômes de rien.* S'exagérer les dangers, les obstacles.

— Au plur. Philos. scol. Images produites dans le cerveau par l'impression des objets extérieurs. L'entendement opère sur les fantômes qui résident dans l'imagination.

— Chir. Espèce de statue, ou mannequin de bois, sur lequel les chirurgiens s'exercent à l'application des bandages, ou aux opérations de l'accouchement.

— Entom. Nom vulgaire de quelques insectes du genre des mantes.

— Pop. et fam. *C'est un vrai fantôme.* Se dit d'une personne maigre, défaite, défigurée.

FANTON. s. m. Techn. Fer aplati en verge carrée, servant de chaîne aux tuyaux de cheminée. || Morceau de bois taillé en cheville, ou destiné à être taillé en cheville.

— Au plur. Tringles de fer en bottes de 25 ou 50 kilog.

FANU, UE. adj. (rad. *fane*). Agric. Qui a beaucoup de fane. Se dit du blé qui pousse trop de feuille.

FANUM. s. m. Ant. rom. Dans les premiers temps, on donnait ce nom à un terrain consacré par des paroles mystérieuses au culte de quelque divinité, soit qu'on y eût construit un édifice, ou qu'on le laissât à découvert. Plus tard ce nom fut affecté aux temples élevés aux demi-dieux, aux empereurs après l'apothéose; enfin on l'étendit à toute espèce d'édifices religieux, même aux temples des grands dieux.

FAON. s. m. (pr. *fan*). Zool. Petit de toute espèce de bête fauve, mais particulièrement du genre cerf, avant qu'il ait atteint six mois.

— Employé seul, on doit toujours l'entendre du faon de la biche. Une biche et son faon. La chevrette produit ordinairement deux *faons*. (Buff.)

— Se dit aussi du petit de l'éléphant.

FAONNER. v. n. 1re conj. (pr. *fa-né*; rad. *faon*). Mettre bas, faire ses petits, en parlant de toute espèce de bêtes fauves, mais surtout de la biche. Ces biches ont faonné.

FAOU (LE). Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Châteaulin (Finistère); 900 hab.

FAOUET (LE). Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Pontivy (Morbihan); 2,680 hab.

FAPESMO. s. m. Log. Terme technique ou artificiel pour exprimer par la différente disposition de ses voyelles un mode de la quatrième figure ou de la figure galénique.

Exemple : A Toute lumière est mouvement.
E Nul mouvement n'est substance.
O Donc quelque substance n'est point mouvement.

FAPIFARE. s. f. Archéol. milit. Sonnerie de trompette; fanfare.

FAQUIN. s. m. (pr. *fa-kin*; du celt. *fachyn* ou *faquyn*, de petites gens, des gens de la lie du peuple; rad. *buchan*, petit; ou de l'ital. [illegible] viendrait du lat. *fascis*, faix, charge, fardeau). Homme de néant, sans mérite, qui jouit d'avantages qu'il ne doit point à son esprit, à son intelligence; qui a une tournure arrogante, des manières impertinentes.

Afin qu'en ta vieillesse, un livre en maroquin,
Aille offrir ton travail à quelque heureux *faquin*.
(Boileau.)

Venger l'humble vertu de la richesse altière,
Et l'honnête homme à pied du *faquin* en litière. (Id.)

— Homme sans cœur, sans honneur, vil et lâche. C'est un faquin. Ce n'est qu'un faquin. On l'a traité comme un faquin. Il fait le métier de faquin. C'est un faquin [illegible]

— Fam. Se dit d'un homme qui est plus élégant qu'à l'ordinaire. Vous faites bien le faquin.

— Mannequin de bois ou de paille contre lequel on courait pour s'exercer. Courre le faquin. Rompre contre le faquin. Rompre au faquin. Brider le faquin. Chaque étudiant quand venait son tour de courre le *faquin*, devait le frapper de sa lance au milieu de la figure, ou comme on disait, le brider. (Bardin.)

— adjectiv. Comme il est faquin aujourd'hui!

FAQUINERIE. s. f. Action de faquin. Ce mot est peu usité. Fam.

FAQUINISME. s. m. Caractère du faquin. Profession ouverte de ce caractère. Voyez toutes ses actions, vous y reconnaîtrez le plus lâche faquinisme.

FARACH. s. m. Bot. Arbre de la famille des acacias, particulier à la Haute-Egypte. Bauhine acuminée.

FARAFE. s. f. Zool. Espèce de mammifère de Madagascar, qu'on croit être le chacal.

FARAGLIONI. Géogr. Nom de trois petits écueils de la mer de Sicile, sur la côte orientale de la vallée de Démona. Autrefois, Rochers des Cyclopes.

FARAILLON. s. m. (pr. *fa-ra-ion*; du gr. φάρος, phare, fanal). Mar. Petit phare; tour sur le rivage, au haut de laquelle on place un fanal.

— Petit banc de sable, séparé d'un plus grand par un canal.

FARAIS. s. m. Pêch. Espèce de ficelles que les corailleurs emploient pour faire leurs filets. Filet propre à la pêche du corail.

FARAISON. s. f. Techn. Première figure donnée par le souffle au verre qu'on tire au bout de la canne.

FARAMIER. s. m. Bot. Genre de plantes de la Guiane, de la famille des rubiacées.

FARAMOND. Hist. V. PHARAMOND.

FARAN. Géogr. sac. V. PHARAN.

FARANDOLE. s. f. Chorégr. Danse d'origine grecque particulière aux Provençaux, qui peut s'exécuter avec dix, vingt, trente et même cent personnes, et dont la chaîne se compose alternativement d'un danseur et d'une danseuse. On voit éclater dans la farandole les transports d'une gaîté bruyante. Point de demi-mesure, faisons la *farandole*, disait un politique exalté, voulant signaler ainsi le triomphe de son parti. (C.-Blaze.)

— Mus. Allegro à six-huit sur lequel on danse la farandole.

FARAS. s. m. Zool. Mammifère du genre sarigue.

FARASSE. s. f. Zool. Hyène de Madagascar.

FARATI. s. m. Pêch. Sorte de vestibule qui s'étend à la droite et à la gauche de la madrague. On l'appelle aussi, Grande entrée de la madrague.

FARAUD. s. m. Pop. Un fat de mauvais ton.

— Parmi les gens du peuple, tels que les bateliers, les portefaix, etc., Ceux qui, pour se donner de l'importance, pour plaire au beau sexe, affectent dans leur costume des jours de fête une élégance ridicule, dans leur conversation, des expressions recherchées, dans leurs gestes et dans leur maintien, des airs de prétention.

— Fam. Dans une classe plus élevée, Celui qui se montre dans une toilette inaccoutumée. Quoi! un habit neuf, un chapeau neuf et des bas de soie! que vous voilà faraud aujourd'hui!

FARCE. s. f. (du lat. *farcire*, remplir). Art culin. Hachis de diverses viandes, de fines herbes, de champignons, de truffes, etc., assaisonné d'épices, qu'on met dans le corps de quelque animal, dans une viande quelconque, dans des œufs, etc. Faire une farce à une dinde, à un cochon de lait. Farce de haut goût. Farce épicée. Des œufs à la farce. Une farce de poisson.

— Hachis d'herbes potagères. Une farce à l'oseille, à la chicorée. Mettre des quartiers d'œufs durs sur une farce à l'oseille.

— Pièce de théâtre bouffonne. On joue une farce après la tragédie. Le Malade imaginaire est une farce de carnaval. On ne joue que la farce, que des farces à ce théâtre. Molière ne s'est abaissé jusqu'à la farce que parce qu'il fallait faire vivre sa troupe. Quelle *farce*, dit-il, vont jouer ces gens-là? (La Font.) Les comédiens italiens ont donné le 23 août une *farce* italienne qui a eu du succès par le jeu d'Arlequin. (Grimm.)

— Imitation ridicule de quelque chose de noble; parodie bouffonne.

— Comique bas et grossier qui est propre aux farces.

— Fam. Action plaisante, bouffonne, ridicule. Faire une farce, des farces. Une bonne farce. Une mauvaise farce. Quelle farce!

— Pop. *Faire ses farces.* Se divertir d'une manière bouffonne. Ces jeunes gens font leurs farces. Ces vieillards ont fait leurs farces.

— Prov. fig. et pop. *Tirez le rideau, la farce est jouée.* Il n'y a plus rien à faire, plus rien à attendre; tout est fini.

— S'empl. adjectiv. Qui est plaisant, bouffon. Une action farce. Une parole farce. Des paroles farces. Un geste farce. Des gestes farces. Un maintien farce.

FARCÉ, ÉE. part. pass. du v. Farcer.

Molière que bien connaissez,
Et qui vous a si bien *farcés*,
Messieurs les coquets et coquettes. (Chapelain.)

FARCER. v. a. 1re conj. (rad. *farce*). Le *c* prend une cédille devant *a*, *o*. *Nous farçons, Je farçais*, etc. Faire une farce; jouer un tour; faire pièce.

— v. n. Rire, plaisanter, faire des farces. Voyons, plus de plaisanteries, il n'est pas temps de farcer.

FARCESQUE. adj. des 2 g. S'est dit pour bizarre. La plupart de nos vacations sont *farcesques*. (Montaig.)

FARCEUR, EUSE. s. Comédien, comédienne qui ne joue que dans les farces. Ce n'est pas toujours sur le théâtre des *farceurs* que se jouent les meilleures pièces. (Mme de Mottev.)

— En mauvaise part. Acteur qui charge un rôle comique. C'est un mauvais farceur. Ignoble farceur.

— Fam. Celui qui fait des bouffonneries, qui est dans l'habitude d'en faire. C'est un farceur, un bon farceur, un intrépide farceur, un farceur insipide.

FARCI, IE. part. pass. du v. Farcir. S'empl. adjectiv. Dinde farcie. Dindon farci à la crème. Quelle est la pièce obligée du dîner que le fabricant, l'artiste offre à ses amis? un dindon *farci* de saucisses ou de marrons de Lyon. (Brill.-Sav.)

Le congre, le glaucus, le pagre, les harengs,
Farcis, dénaturés, devinrent excellents. (Berchoux.)

FARCIN. s. m. (du celt. *farcilh*; rad. *farc*, cheval). Médec. vétér. Sorte de gale, de rogne des chevaux, des mulets, etc. Un cheval qui a le farcin, qui a pris, qui a gagné le farcin. Cela donne, cela fait venir le farcin aux chevaux. Des boutons de farcin. Brûler le farcin. Le feu est un bon remède pour le farcin, pour guérir le farcin. Les symptômes caractéristiques du *farcin* sont des tumeurs dures, presque sphériques, plus ou moins volumineuses, qui suivent le cours des veines ou des vaisseaux. (Barr.)

FARCINEUX, EUSE. adj. (rad. *farcin*). Médec. vétér. Qui est attaqué de la maladie du farcin. Cheval farcineux. Jument farcineuse. Maladie farcineuse. Hurel, célèbre vétérinaire, pensait que le vice *farcineux* corrompait la masse des humeurs avant de donner lieu à un engorgement plus ou moins grand dans les glandes de la peau. (Grognier.)

FARCINIÈRE. s. f. Bot. Nom vulgaire d'une espèce de potentille commune dans les champs.

FARCIR. v. a. 2e conj. Art culin. Remplir de farce. Farcir des poulets, des pigeons. Farcir une poitrine de veau. Farcir une carpe. On *farcit* les poulets, les dindes, les agneaux. (Berchoux.)

— Fig. fam. Mettre, insérer beaucoup et mal à propos. Farcir la tête d'un enfant de règles inintelligibles. Farcir un livre de grec et de latin. Farcir un discours, un plaidoyer de citations.

— SE FARCIR. v. pron. Être farci.

— Se farcir l'estomac de viandes, d'entremets, de sucreries. Se remplir, se bourrer l'estomac d'aliments.

— Fig. Se farcir l'esprit, l'imagination de billevesées, de lubies, de sornettes.

— *Se farcir de grec et de latin.* En avoir la tête pleine.

FARCISSURE. s. f. Action de farcir. La farce dont un mets est farci.

— Fig. Multitude de citations dont un auteur remplit son ouvrage. Il y paraît à la *farcissure* de mes exemples. (Montaig.)

FARD. s. m. (pr. *far*; de l'all. *farbe*, couleur). Parfumer. Composition en forme de pâte blanche ou rouge, que les dames s'appliquent sur le visage, pour en imiter les couleurs naturelles, et dont les acteurs et les actrices se servent pour rehausser ces mêmes couleurs qui seraient trop faibles à l'éclat d'une lumière artificielle, telle que celle des bougies et du gaz. Le fard gâte le teint à la longue. Elle met du fard et des mouches. Elle a deux doigts de fard sur le visage. Ce *fard* dont l'incarnat virginal vous souriait si délicieusement sur le front du beau sexe, n'est qu'un mélange impur de craie de Briançon, alliée à l'oxyde de bismuth. (Dunaime.)

Les *fards* ne peuvent faire
Que l'on échappe au temps, cet insigne larron.
(La Fontaine.)

— Fig. Des grâces simples et naïves, l'enjouement et la complaisance, voilà le *fard* le plus séduisant du jeune âge; il n'en est qu'un pour embellir la vieillesse, c'est l'esprit cultivé [illegible] Chez les femmes, l'austérité des mœurs est un ajustement et un *fard* qu'elles ajoutent à leur beauté. (Beauvilliers.)

— Boileau a dit :

C'est pour eux qu'elle étale et l'or et le brocard,
Que chez toi se prodigue et le rouge et le *fard*.

Il semblerait d'après cette locution, que *fard* s'appliquait à la pâte blanche, et ce qui peut confirmer cette conjecture, c'est qu'on dit encore, Mettre du rouge, acheter du rouge, rouge à la reine.

— Fig. Faux ornements en matière d'éloquence. Il y a plus de fard que de beauté dans ce discours.

Soyez simple avec art,
Sublime sans orgueil, agréable sans *fard*. (Boileau.)

— Fig. Déguisement, feinte, dissimulation.

L'hypocrite, en fraudes fertiles,
Dès l'enfance est pétri de *fard*. (J.-B. Rousseau.)

Moi je hais le *fard* dans les mœurs,
Encor plus que sur le visage. (Mme Deshoul.)

FARDAGE. s. m. S'est dit pour Fardeau, hardes, bagage.

— Mar. Objets inutiles, embarrassants et de peu d'importance, à bord d'un bâtiment. Fardage de garnitures, de poulies; garnitures, poulies superflues. || Lit de fagots qu'on met à fond de cale, pour garantir certaines marchandises de l'humidité.

FARDE. s. f. Comm. Balle de café moka. Elle pèse 740 kilog.

FARDÉ, ÉE. part. pass. du v. Farder. S'emploie adjectiv. Discours fardé. Femme fardée.

— Jurispr. *Exécution fardée.* Exécution qui devient nulle. || *Acte fardé.* Pièce mise à néant ou annulée, ou acte de nulle valeur.

FARDEAU. s. m. (du celt. *fardel*, dérivé de *ffard*, porter; d'où l'ital. *fardello*). Faix, charge. Un pesant fardeau. Un lourd fardeau. Porter un fardeau. Se charger d'un fardeau. Mettre bas un fardeau. Avoir un pesant fardeau sur les épaules. Il n'est pas de *fardeau* si lourd qu'on ne puisse rendre plus léger en le chargeant avec adresse. (De Jussieu.) De tous les peuples, les anciens habitants de l'Egypte sont ceux qui ont déplacé les *fardeaux* les plus extraordinaires et les plus nombreux. (Teysc.) Les *fardeaux* les plus extraordinaires qu'on ait déplacés, élevés en France, sont les deux pierres qui forment le fronton de la colonnade du Louvre. (Id.)

— Fig. Tout ce qui est à charge, tout ce qui pèse. Le fardeau des ans. Le fardeau de l'existence. C'est un pesant fardeau qu'une couronne. Cette administration est un fardeau trop pénible pour lui. Bonaparte, en imposant à Kléber le pesant *fardeau* du commandement, n'était pas fâché de lui laisser un ordre absolu, qui ne permît ni contestation ni refus. (Thiers.)

Voudrais-je, de la terre inutile *fardeau*,
Attendre chez mon père une obscure vieillesse? (Rac.)

L'ambitieux courbé sous le *fardeau* des ans
De la fortune encore écoute les promesses.
(Mme Deshoulières.)

— Minér. Terres et roches qui fardent, qui menacent de s'ébouler, de se détacher de la masse, de s'écrouler par leur propre poids.

— Brass. L'eau et la farine que contient une cuve à faire de la bière.

FARDELER. v. a. 1re conj. Techn. Mettre en paquet.

— SE FARDELER. v. pron. Être fardelé.

FARDELIER. s. m. (rad. *fardeau*). Vieux mot qu'on pourrait rajeunir pour éviter la périphrase Portefaix, et qui serait bien plus positif que Crocheteur, qui n'exprime que Porteur de crochets, au lieu que Fardelier rend la véritable idée, Porteur de fardeau.

FARDEMENT. s. m. Vieux et peu usité. Action de farder.

FARDER. v. a. 1re conj. (rad. *fard*). Mettre du fard. Fardez votre visage, si vous voulez faire de l'effet à la lumière.

— Fig. Donner à quelque chose une fausse apparence, un faux lustre qui en cache les défauts. Farder un drap. Farder une étoffe. Farder sa marchandise.

— Parer d'ornements faux ou affectés. Farder son langage. Farder un discours. Farder une pensée. Je vous estime trop pour vouloir rien *farder*. (Corn.)

— Déguiser ce qui peut choquer, ce qui peut déplaire. Farder la vérité pour qu'elle ne blesse pas. Farder le vice, pour le rendre moins odieux.

Je répondrai, madame, avec la liberté
D'un soldat qui sait mal *farder* la vérité. (Racine.)

— v. n. Mar. Se dit pour indiquer l'état d'une voile qui prend sous le vent une forme arrondie et régulière. Cette voile farde bien.

— Navig. intér. On dit qu'un bateau farde sur un autre, quand il le serre de trop près.

— Techn. S'affaisser par son propre poids. Ce mur, cette galerie farde.

— SE FARDER. v. pron. Être fardé.

FARDES. s. f. pl. V. FARGUES.

FARDEUR. s. m. Fam. Celui qui farde, qui déguise quelque marchandise. Les maquignons, les fripiers sont de grands fardeurs.

FARDIER. s. m. (rad. celt. *ffardd*, porter). Espèce de voiture particulièrement destinée à porter les fardeaux les plus lourds, des blocs de pierre, de marbre, des statues de marbre ou de bronze, etc., que les voitures ordinaires ne pourraient porter, à cause de leur faiblesse comparative.

FARDIN. s. m. Métrol. Petite monnaie des Indes qui vaut un ancien liard de France.

FARDOS. s. m. Métrol. Monnaie d'argent de Bantam, valant 2 fr. 96 c. de France.

FARE. s. f. Fête de pêcheurs qui se célébrait autrefois dans le mois de mai.

FARE (Charles-Auguste, marquis de La). L'un des poëtes français les plus gracieux, né à Valgorge dans le Vivarais, en 1644, mort en 1712.

FARÈNE. s. m. Ichthyol. Poisson des rivières de Suède, du genre cyprin.

FARFADEEN, ENNE. adj. (rad. *farfadet*). Qui appartient au farfadet; qui est de sa nature.

FARFADET. s. m. (pr. *far-fa dè;* du lat. *fadus, fada,* fée). Lutin, esprit follet, dans l'opinion des habitants de certains pays, comme en Écosse. Trilby est un farfadet écossais. Une troupe de farfadets. La présence et l'action du *farfadet* ne se manifeste que par de petites agaceries, des malices enfantines qui peuvent impatienter, mais dont on ne daigne pas se fâcher. (Ferry.)

— Fam. Homme vif dans ses mouvements, toujours remuant, toujours en action, gai, capricieux dans ses pensées, frivole dans ses goûts et dans ses discours. C'est un farfadet, un véritable farfadet.

FARFARA. s. f. Bot. Espèce de plante qu'on nomme vulgairement Pas d'âne ou tussilage.

FARFOUILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Farfouiller. S'empl. adjectiv. Armoire farfouillée.

FARFOUILLER. v. a. 1re conj. (pr. *far-fou-ié;* du lat. *perfodiculare*). Fouiller, bouleverser, mettre en désordre une armoire, des papiers, etc.

— Fam. Chiffonner. Ainsi *farfouillait*-il les vêtements de la donzelle. (Besch.)

— v. n. Fouiller dans quelque chose avec désordre, et en brouillant tout ce qui s'y trouve. Vous avez mis tout ce linge en désordre, en farfouillant dans mon armoire.

— SE FARFOUILLER. v. pron. Être farfouillé.

FARGARD. s. m. Myth. ind. Nom des chapitres du Zend-Avesta.

FARGEAU (SAINT-). Géogr. Ville de France, ch.-l. de cant. (Yonne), 2,250 hab.

FARGEAU (Michel Le Pelletier de Saint). Président au Parlement de Paris. Conventionnel; il vota la mort de Louis XVI, et fut assassiné par Pâris, ancien garde du roi, tandis qu'il dînait dans un café au Palais-Royal.

FARGUES ou **FARDES.** s. f. pl. (du celt. *fard,* corde). Mar. Bordages supplémentaires avec lesquels on augmente au besoin la hauteur des bords d'un vaisseau. || *Fargues de sabord.* Planches courtes enchâssées à coulisses dans l'ouverture des sabords et en dedans de la première batterie d'un vaisseau, pour arrêter l'eau qui pourrait s'introduire sur ce point.

FARIBOLE. s. f. (du basq. *farfulla,* ou *farbulla,* vain, de nulle valeur, léger). Chose frivole, bagatelle que l'on raconte. Allez, vous devriez envoyer promener tous ces gens-là, avec leurs *fariboles.* (Mol.)

> Diantre, où veux-tu que mon esprit
> T'aille chercher des *fariboles?*
> Quinze ans de mariage épuisent les paroles. (Mol.)

FARIGOULE. s. f. Bot. Ancien nom du serpolet.

FARILLON. s. m. Pêch. Réchaud dans lequel les pêcheurs allument du feu pendant la nuit, pour attirer certains poissons.

FARIM. s. m. Relat. Chef de village dans les États barbaresques.

FARINACÉ, ÉE. adj. (rad. *farine*). Qui tient de la farine; qui est de sa nature. Substances farinacées.

— FARINACÉES. s. f. pl. Les substances farinacées. Le meilleur régime à lui conseiller, c'est l'usage des farinacées.

FARINAL, ALE. adj. Entom. Insecte qui vit dans la farine. || Pl., *farinaux.*

FARINE. s. f. (du lat. *far,* gén. *faris,* sorte de blé très-dur). Poudre résultant de la mouture de diverses céréales, telles que le froment, le seigle, l'orge, le maïs, l'avoine, etc., et qui se trouve séparée du son, au moyen du blutage. De la farine de froment, de seigle, de maïs, d'orge, d'avoine, de sarrasin. Acheter, vendre de la farine. Les *farines* de seigle, d'orge et d'avoine, sont bien moins nutritives que celles de froment; le pain qu'elles fournissent est plus lourd, mais ne répare point les forces autant que pourrait le faire un pain de *farine* de froment. (Odolant.)

— *Fleur de farine* ou *gruau,* la plus belle farine de froment. || *Farine bise,* d'un jaune plus ou moins obscure, formant dans le commerce la troisième qualité. || *Farine en rame* ou *piquée.* Se dit de la farine confondue pendant quelque temps avec les gruaux et les sons, et qui en contracte le goût, la couleur et l'odeur. || *Farine gruauteuse.* Farine dure.

— Par extens. Fécule qu'on extrait de divers tubercules, en la débarrassant de la pellicule qui l'enveloppe. Farine de manioc, ou cassave, la galette, de la bouillie. Farine ou fécule de pommes de terre.

— Poudre plus ou moins onctueuse qu'on tire de certaines graines, en les faisant passer sous la meule, et en les séparant des particules de leur écorce au moyen du blutoir ou d'un tamis. Farine de pois, de fèves, de graines de lin, de moutarde.

— *Farine animale.* Poudre de poissons secs mêlée avec de l'écorce de pin, qui sert de nourriture à certains peuples.

— *Farine chaude.* Espèce de xylophylon.

— Fig. *Reprocher la farine.* Reprocher à quelqu'un son extraction.

> On ne la verrait point, vantant son origine,
> A son triste mari reprocher la *farine.* (Boileau.)

— Peint. *Donner dans la farine.* Peindre avec des couleurs claires et fades.

— Minér. *Farine fossile* ou *minérale.* Substance crétacée; stalactite décomposée, ou gurh de craie desséchée. Substance terreuse dont on se sert pour polir l'argent en Toscane. || *Farine empoisonnée.* Arsenic en fleur, attaché aux voûtes des mines. Farine arsénicale.

— Au plur. Pharmac. Semences dans lesquelles la partie nutritive est remplacée par une huile ayant la propriété de faire émulsion avec l'eau. || *Farines résolutives.* Mélange des farines du lupin, de l'ers, de la fève de marais et de l'orge. Elles s'emploient en cataplasmes, pour favoriser la résolution des tumeurs inflammatoires.

— Hist. *Journée des farines.* Nom donné à une tentative faite par Henri IV pour surprendre Paris, le 3 janvier 1591. Des officiers déguisés en marchands de farine devaient s'emparer de la porte St-Honoré; mais ils furent reconnus et obligés de faire retraite.

— Prov. *Réussir mieux en pain qu'en farine.* Réussir mieux à la fin d'une entreprise qu'au commencement. || *D'un sac à charbon l'on ne saurait tirer blanche farine.* On ne saurait attendre d'un sot que des sottises; d'un homme mal élevé que des grossièretés. || *Ce sont gens de même farine.* Gens de même cabale, qui sont sujets aux mêmes vices. || *On ne peut juger de la farine que quand le pain est cuit.* On ne connaît les gens qu'à l'user, qu'en les mettant à l'épreuve. || *Quand Dieu envoie la farine, le diable enlève le sac.* Se dit quand il s'est présenté une occasion avantageuse dont on n'a pu profiter. || *Elle a donné sa farine, elle vend le son.* Elle a été légère dans sa jeunesse; elle fait la prude dans un âge avancé.

— Prov. et pop. *Un Jean-Farine.* Un niais, un mauvais farceur, par allusion au Pierrot des saltimbanques, qui s'enfarine la figure.

FARINE. s. m. Peint. Couleur blanc de farine.

FARINÉ, ÉE. part. pass. du v. Fariner. S'empl. adj. Substance farinée.

— Peint. *Tableau fariné.* Dont les chairs blafardes semblent être enduites de farine.

FARINELLE. s. f. Bot. Genre de champignons.

FARINELLI. Musicien italien qui a introduit dans le chant des broderies qui ont fait école.

FARINER. v. a. 1re conj. Art culin. Saupoudrer de farine. Fariner du poisson pour le faire frire, pour le mettre sur le gril, afin qu'il ne s'y attache pas.

— v. n. Produire une poussière semblable à de la farine. Les feuilles de cet arbre farinent. Une dartre qui farine. Une peau qui farine.

— SE FARINER. v. pron. Être fariné.

FARINET. s. m. Jeux. Dé à jouer, qui n'est marqué que sur une de ses faces. Jouer au farinet ou aux farinets.

FARINEUX, EUSE. adj. Qui contient, qui produit beaucoup de farine. Les blés ont été très-farineux cette année. Les pommes de terre sont très-farineuses. On dit qu'une poire est farineuse lorsqu'elle est rêche et sans goût. La culture des plantes qui, dans leurs graines ou dans les tubercules appendus aux racines, contiennent la substance *farineuse,* est la principale source de la fortune territoriale. (Gaub.)

— Qui tient de la nature de la farine. Les haricots, les fèves, le riz, sont des substances farineuses.

— Qui est blanc de farine. En sortant du moulin, il était tout farineux. Voilà du pain qui est tout farineux par-dessous.

— Peint. *Coloris farineux.* Le coloris d'un tableau dont les teintes sont fades, dont les carnations sont trop blanches et les ombres trop grises.

— Sculpt. *Figure farineuse.* Figure de cire qui n'est pas sortie nette du moule, et qui a aspiré une partie du plâtre, ou dont le plâtre a aspiré la cire.

— Médec. Se dit du produit de certaines éruptions cutanées qui se montrent sous la forme de légères exfoliations de l'épiderme, imitant des molécules de farine ou des écailles de son.

— Bot. Qui est recouvert d'une efflorescence très-fine, d'une poussière blanche qui adhère aux feuilles comme de la farine.

— S'empl. subst. en parlant des aliments, des substances végétales qui contiennent de la farine. Au premier rang parmi les *farineux* sont les céréales. (Gaub.)

> L'un y traite des chairs, un autre des legumes,
> L'autre des *farineux,* des herbes et des fruits. (Besse.)

dre des grains, et fait en gros le commerce de farine. Ce meunier a la pratique de presque tous les fariniers du pays.

FARINIÈRE. s. f. Écon. domest. Sorte de huche, de coffre où l'on serre, où l'on garde la farine.

FARINO-GLUTINEUX, EUSE. adj. Chim. Qui contient une farine composée d'amidon, et d'un tissu cellulaire non glutineux.

FARIO. s. m. Ichthyol. Espèce de poisson du genre saumon.

FARLOUSANE. s. f. Ornith. Alouette de la Louisiane.

FARLOUSE. s. f. Ornith. Espèce d'alouette qui fait son nid dans les prés, et que l'on nomme alouette des prés, par opposition à l'alouette des champs.

FARNÈSE. Maison illustre d'Italie, qui remonte au XIIIe siècle; elle a donné quelques prélats à l'Église et des généraux à la république florentine. Alexandre Farnèse devint pape sous le nom de Paul III.

FAR-NIENTE. s. m. (pr. *far-ni-ein-té*). Mot italien passé dans la langue française. Le rien faire; une douce oisiveté.

FARO. Géogr. Ville de Portugal dans l'Algarve. Les environs de Faro produisent un vin renommé; 8,000 hab.

— Comm. Espèce de bière qu'on fabrique principalement à Bruxelles et dans les environs.

FAROBE. s. m. Bot. Arbre du Sénégal.

FAROGUIS. s. m. pl. Relat. Indiens qui vivent dans les bois, et n'adorent que le soleil.

FAROIS. s. m. Conchyl. Coquille univalve du Sénégal.

FAROOA. s. Relat. Nom que les naturels des îles de la Société donnent aux vents qu'ils qualifient de mâles ou de femelles, selon qu'ils sont forts ou doux.

FAROS. s. m. Hortic. Variété de pomme d'automne.

FAROUCH ou **FAROUCHE.** s. m. Agr. Nom donné dans le midi de la France au trèfle incarnat, cultivé en grand comme fourrage, et qui se consomme en vert.

FAROUCHE. adj. des 2 g. Non apprivoisé, qui fuit l'homme. Se dit des animaux.

> . . . Le porc-épic *farouche*
> A la queue et le corps couverts de longs piquants.
> (Fr. de Neufchateau.)

— Par extens. Se dit d'un homme sauvage, misanthrope, insociable; qui craint, qui fuit la société de ses semblables. Esprit farouche. Il n'y a point d'animaux si *farouches* que certaines gens qui font profession de mépris et d'aversion pour tout le genre humain. (St-Évrem.)

— Austère, rebutant, sévère. Orgueil, vertu farouche. Humeur, naturel farouche. || Un air farouche. Un œil farouche. Un regard farouche. Une mine farouche. Des manières farouches. Sa contenance est grave et sa mine *farouche.* (Berchoux.)

— Barbare, cruel, féroce. Un conquérant farouche. Des peuples farouches. Un maître dur, cruel et farouche. Cœur farouche.

> Entre les deux partis Calchas s'est avancé,
> L'air *farouche,* l'œil sombre et le poil hérissé. (Rac.)

— *Une femme farouche.* Inaccessible, intraitable, qu'un rien étonne et alarme. Il n'est pas nécessaire d'être triste et farouche pour être sage.

> En même temps que sa bouche
> Me disait : Je ne veux pas;
> Ses yeux me disaient tout bas :
> Je ne suis pas si *farouche.* (Mme de la Sabl.)

— Fig. Le médisant est la plus cruelle des bêtes *farouches,* et le flatteur la plus dangereuse des bêtes privées. (Diogène.)

— Manég. *Cheval farouche.* Qui craint la présence de l'homme.

— substantiv. Homme farouche. Ne heurtez pas le *farouche,* ou il deviendrait féroce. (Beauz.) Pour attirer le *farouche,* saisissez le moment où il jouit des bienfaits des hommes. (Id.)

— Syn. comp. FAROUCHE, SAUVAGE. On est *farouche* par caractère, *sauvage* par défaut de culture. Le *farouche* épouvante la société, le *sauvage* en a peur.

FARRAGE. s. f. (du lat. *farrago,* amas, mélange de plusieurs espèces de grains). Amas, mélange confus de choses disparates.

FARRE. s. m. Ichthyol. L'un des noms du poisson communément nommé *lavaret.*

FARRÉAGE. s. m. Anc. cout. Certain nombre de mesures de blé que les métayers reconnaient sur le prix des fermages, pour payer l'entretien des charrues.

FARRÉATION. s. f. V. CONFARRÉATION.

FARS ou **FARSISTAN.** s. m. Géogr. Grande et populeuse province de Perse. Villes principales Chiraz, Kazeroun.

FARSANE. s. m. Cavalier arabe.

FARSANGE. s. f. Métrol. V. PARASANGE.

FARSI ou **PARSI** ou **PARSIS,** par substitution de l'F au P. Linguist. Adorateur du feu. Guèbre, Gaure. V. PARSI.

FARTEUR. s. m. Ant. rom. Esclave chargé d'engraisser les volailles.

— Celui qui faisait les boudins, les saucisses; un charcutier; un farcisseur.

nom à l'oreille d'un candidat.

FARTHING. s. m. (pr. *far-cingue*). Métrol. Monnaie de cuivre d'Angleterre. Le quart d'un penny, valeur en fr. 0,0749.

FARWEL. Géogr. Le cap le plus méridional des terres arctiques, dans la mer de Canada. On le nomme aussi le Cap d'Adieu.

FARZ. s. m. Législat. ottom. Nom des articles du code universel (Multéka) qui sont d'obligation divine. Sous ce nom, la loi comprend tous les préceptes du Coran.

FAS. s. m. Pêch. En Catalogne, le goulet des nasses.

— Myth. lat. Divinité qu'on regardait comme la plus ancienne de toutes; la même que Thémis ou la Justice.

FAS, NEFAS, PER FAS ET NEFAS. (du lat. *fari,* parler). Locution latine passée dans la langue française. Ce qui est permis, ce qui ne l'est pas. Un ambitieux qui aspire au pouvoir le poursuit et tâche de s'y élever per fas et nefas; par tous les moyens possibles, justes ou injustes, honorables ou honteux.

FASCE. s. f. (du lat. *fascia,* bande, bandelette). Archit. Partie d'une architrave. Les fasces sont généralement inclinées en arrière dans les édifices antiques, ce qui leur donne plus d'effet.

— Blas. Une des pièces honorables de l'écu, qui en occupe le milieu d'un côté à l'autre, qui est faite comme une espèce de règle, et qui a une largeur égale au tiers de celle de l'écu. Porter d'azur à la fasce d'or, à la fasce d'argent.

— Anc. art milit. Bande d'un ceinturon.

FASCÉ, ÉE. part. pass. du v. Fascer. S'emploie adjectiv. Blas. *Écu fascé.* Écu chargé de fasces égales en largeur et en nombre. Fascé d'or et de gueules. || *Fascé, contrefascé.* Se dit lorsque l'écu fascé est parti par un trait qui change l'émail, de sorte que le métal est opposé à la couleur et la couleur au métal. Tanneguy du Châtel portait d'or à trois fasces de gueules, à la bordure contrefascée de même. || *Fascé denché.* Lorsque toutes les fasces sont dentées, et de telle façon que l'écu en est autant plein que vide.

— Jeux. Terme du jeu de bassette et du pharaon.

FASCEAUX. s. m. pl. Pêch. Savates garnies de pierres, pour caler le sac du chalut.

FASCER. v. a. 1re conj. Blas. Garnir un écusson de fasces.

— SE FASCER. v. pron. Être fascé. Son écu se fasçait de sinople.

FASCIA-ILIACA. s. m. Anat. Aponévrose qui provient du tendon du muscle petit psoas, et qui sert à étendre la cuisse. || *Fascia-lata.* Aponévrose fémorale et son muscle extenseur. || *Fascia superficialis.* Aponévrose très-mince, qui recouvre les muscles et les aponévroses de l'abdomen, etc. || *Fascia transversalis.* Aponévrose qui sépare le muscle transverse du péritoine.

FASCIATION. s. f. (pr. *fa-ci-ia-ci-on*). Bot. Vice de conformation des branches d'un arbre, des pédoncules et des pétioles d'une plante.

FASCICULE. s. m. (du lat. *fascis,* paquet, *fasciculus,* petit paquet). Herboris. La quantité d'herbes, de plantes, qu'on peut porter sous le bras.

— Petit bouquet, quantité de fleurs qu'on peut prendre avec trois doigts.

— Polygr. Titre qu'on donne aux diverses livraisons de certains ouvrages de longue haleine. Il a publié le troisième fascicule de son Traité sur les mousses.

FASCICULÉ, ÉE. adj. Bot. (du lat. *fascis,* faisceau). Les parties d'un corps quelconque qui se trouvent naturellement rassemblées en faisceau. Les feuilles de l'épine-vinette sont fasciculées.

— *Racine fasciculée.* Divisée jusqu'à la base en plusieurs parties allongées et charnues, qui forment par leur rapprochement une espèce de faisceau.

FASCIÉ, ÉE. adj. Bot. *Branches, pédoncules et pétioles fasciés,* accidentellement aplatis, au lieu d'être arrondis.

— Conchyl. Marqué de bandes ou fascies.

FASCIES. s. f. pl. Conchyl. Cercles ou bandes qu'on remarque sur la robe des coquillages.

FASCINAGE. s. m. (rad. *fascine*). Art milit. Ouvrage de défense fait avec des fascines.

FASCINATEUR, TRICE. adj. Qui fascine, qui stupéfie. Il demeura stupéfié sous son regard fascinateur. La puissance fascinatrice du serpent. L'œil fascinateur de Napoléon. Sa voix fascinatrice entraînait les peuples après lui.

— S'empl. substantiv. et signifie Sorcier, magicien, prestidigitateur. Un fascinateur.

— Fig. Qui captive, qui étonne, charme, enchante et séduit.

FASCINATION. s. f. (pr. *fa-ci-na-ci-on*). Ensorcellement, espèce de charme qui fait qu'on ne voit pas les choses telles qu'elles sont. L'entêtement qu'elle a pour lui tient de la fascination.

— Fig. Entraînement par lequel les esprits se laissent conduire. L'éloquence de Mirabeau exerçait une véritable fascination sur l'assemblée. Le style de cet auteur a une telle puissance de fascination qu'il ne laisse pas le temps

donnons donc pas à la *fascination* énervante de ce faux idéal, qui du haut du Vatican plane sur toute la race romane. (E. Quinet.)

— Se dit des animaux auxquels on attribuait la faculté de fasciner, comme au serpent la puissance prétendue de stupéfier sa proie, de l'attirer à lui sans la toucher, jusqu'à la forcer de se jeter d'elle-même dans sa gueule béante.

— Magnét. Puissance que les adeptes du magnétisme prétendent exercer sur les personnes qui tendent au somnambulisme.

FASCINE. s. f. (du lat. *fascis,* fagot). Art milit. Fagot de menus branchages, arrangé de ma-

nière qu'il reste entre eux le moins de vide possible, fortement serré et contenu par des liens placés à un pied environ de distance de chacune de ses extrémités. Les *fascines* sont d'un grand usage à la guerre, et principalement pour les fortifications ; on les emploie à construire des batteries, des épaulements, des retranchements, à tracer des ouvrages, combler des fossés, élever des digues et jeter des ponts sur les ruisseaux. (Bari.)

— Techn. On emploie encore les fascines au raccommodage des chemins, au bordage des canaux, etc.

FASCINÉ, ÉE. part. pass. du v. Fasciner. S'empl. adjectiv. Homme fasciné. Les rouages que l'on fait mouvoir sont cachés avec soin, et les yeux *fascinés* n'aperçoivent que le jeu merveilleux de la nature. (D. Lévi.)

FASCINER. v. a. 1re conj. (du gr. βασκαίνω, en lat. *fascino*, par substitution de l'*f* au *b*). Ensorceler. Il croyait qu'on l'avait fasciné par un maléfice.

— Fig. Tromper par une espèce de charme qui fait qu'on ne voit point les choses telles qu'elles sont ; éblouir, faire illusion. L'intérêt particulier fascine les yeux.

— SE FASCINER. v. pron. Être fasciné.

FASCIOLAIRE. s. f. Conchyl. Genre de coquille univalve en forme de fuseau.

FASCIOLE. s. f. (du lat. *fasciola*, bandelette). Entom. Espèce de vers intestinaux du genre du tænia, au corps aplati, à la forme rubannée, qui se trouvent spécialement dans le foie et dans les canaux biliaires de certains animaux, et surtout des moutons.

FASCIPENNE. adj. des 2 g. Ornith. Qui a les ailes fasciées. || FASCIPENNES. s. m. pl. Famille d'oiseaux fascipennes, ou à ailes fasciées.

FASCOLOME. s. m. Zool. Espèce de quadrupède de la Nouvelle-Hollande, qui tient de la marmotte et du sarigue.

FASÉOLE. s. f. Bot. Sorte de fève-haricot.

FASHION. s. f. (pr. *fa-chi-onn* ; ét. angl., *fashion*, mode). Besoin de nouveauté qui règle en tyran la forme des habits, des voitures et des meubles, le bon ton, le bon goût, l'excellence des manières et du langage. La *fashion*, c'est plus que l'élégance, c'est plus que le bon goût, c'est encore plus que la grâce, c'est plus que la délicatesse, c'est plus que l'aristocratie, c'est l'essence, c'est la quintessence de la mode, encore une fois, c'est la *fashion*. (J. Janin.)

— Le beau monde, le monde élégant. Toute la fashion était à cette fête.

FASHIONABLE. adj. des 2 g. (pr. *fa-zio-nable* ; rad. *fashion*). Qui suit les modes avec empressement, qui les exagère. Société fashionable. Jeunesse fashionable.

— subst. Jeune homme de bon ton, de bonne tournure. Vous reconnaîtrez un *fashionable* à la forme de ses habits, à la pommade de ses cheveux, à la cire de ses souliers, à ses gants jaunes, à la pomme d'or de sa canne, à son binocle, à sa taille courbée, à sa cravate empesée, à toute la grâce de sa personne ; seulement ne faites pas parler le *fashionable*. (J. Janin.)

FASHIONABLEMENT. adv. D'une manière élégante, mais prétentieuse.

FASIER. v. n. 1re conj. Mar. Mal prendre le vent, en parlant de la voile.

FASIN. s. m. Techn. Cendre mêlée de terre, de brindilles, avec laquelle on couvre le fourneau de forge.

FASQUIER. s. m. Pêch. Pêche qui se fait aux flambeaux.

FASSAITE. s. m. Minér. Variété de pyroxène.

FASSURE. s. f. Techn. Partie de l'étoffe fabriquée entre l'ensuple et le peigne.

FASTE. s. m. (du lat. *fastus*, et du gr. φάω, paraître). Pompe, magnificence quelquefois outrée des personnes qui par état doivent représenter. Le faste de Louis XIV. Cléopâtre dissolvant et avalant une perle sans prix prouvait à la fois son *faste* et sa folie. (Bradi.) Il brave du méchant le *faste* couronné. (J.-B. Rouss.) Le cardinal de Richelieu anéantissait par son pouvoir et son *faste* royal la majesté personnelle du roi. (De Retz.)

— Ostentation, affectation, luxe, éclat recherché d'un riche vaniteux. L'amour du *faste* éteint tout sentiment de bienveillance. (Du Sommery.) [illegible] et la sensation qu'il veut produire, que naît le blâme dont le *faste* est l'objet. (Bradi.)

Il n'éprouve jamais, endormi dans le *faste*,
Ce sentiment exquis que fait naître un contraste.
(Beauchoux.)

— Orgueil, fierté. L'orgueil produit le *faste*, et le *faste* la gêne. (Del.) On met du *faste* dans toutes les actions de la vie : tel guerrier en montre au combat, tel philosophe dans ses enseignements, telle mère dans ses affections, enfin la douleur même n'en est point exempte. (Bradi.) Toujours un peu de *faste* entre parmi nos pleurs. (La Font.)

Moins de *faste* dans vos prières,
Plus d'innocence dans vos cœurs. (J.-B. Rouss.)

— Se dit du style.

Mais sa muse en français parlant grec et latin,
Vit dans l'âge suivant, par un retour grotesque,
Tomber de ses grands mots le *faste* pédantesque.
(Boileau.)

FASTES. s. m. pl. (du lat. *fastus*, part. de *fari*, parler). Ant. rom. Les tables ou calendrier sur lesquelles les Romains marquaient les jours de leurs fêtes, de leurs assemblées publiques, de leurs jeux, les jours heureux et les jours malheureux. Les fastes capitolins.

— Il y avait les grands et les petits fastes. Les grands se nommaient *fastes des magistrats* ; les petits étaient dits *fastes calendaires*.

— *Fastes consulaires*. Tables où les noms de tous les consuls étaient rangés dans leur ordre chronologique.

— Philol. Titre d'un poëme d'Ovide, dans lequel il raconte l'origine des cérémonies religieuses des Romains.

— En style soutenu. Registres publics consacrés au récit des grandes et mémorables actions.

— *Fastes sacrés de l'Église*, autrement le Martyrologe.

— Poét. et fig. *Les fastes de l'histoire, de la mémoire*, etc.

Ouvre à mes yeux les *fastes* de mémoire,
Ces monuments de disgrâce et de gloire. (Gresset.)

— Fig. *Inscrire son nom sur les fastes de la gloire*. S'immortaliser par des actions glorieuses. La gloire inscrit dans ses fastes le nom des bienfaiteurs de l'humanité.

FASTE. adj. des 2 g. Ant. rom. S'appliquait aux jours où il était permis de plaider, de rendre la justice, par opposition aux jours *néfastes*, où les tribunaux étaient fermés.

— Par extens. *Fastes* s'appliqua aux jours heureux, aux jours de fête, et *néfastes* aux jours malheureux, à ceux qu'on aurait voulu pouvoir oublier, dont on aurait voulu ne pouvoir parler. L'anniversaire de la bataille d'Allia était à Rome un jour néfaste. On ne dit guère, *jours fastes*, que par opposition à *jours néfastes*, expression beaucoup plus usitée.

FASTIDIEUSEMENT. adv. D'une manière fastidieuse. Je n'entendis jamais converser plus fastidieusement.

FASTIDIEUX, EUSE. adj. (du lat. *fastidiosus*). Qui cause du dégoût, de l'ennui. C'est un homme bien fastidieux. Un écrivain fastidieux. Une comédie fastidieuse. Un ouvrage fastidieux. Des entretiens fastidieux. Une périphrase n'est au fond qu'une énigme plus ou moins claire, et l'énigme qu'un jeu *fastidieux*, tout au plus propre à exercer la patience. (C. Nodier.)

FASTIGIAIRE. s. f. Crypt. Genre d'algues marines.

FASTIGIÉ, ÉE. adj. (du lat. *fastigium*, faîte, sommet). Bot. Pédoncules ou rameaux qui s'élèvent à une même hauteur, de manière que leurs sommités réunies forment un plan horizontal. Fleurs fastigiées. Rameaux fastigiés.

FASTIGIUM. s. m. Ant. rom. Ornement, trophée ou statue qu'on plaçait sur le faîte des temples. On permit à César d'orner sa demeure d'un fastigium pareil à ceux des temples.

FASTIQUE. adj. des 2 g. Qui est du faste, qui présente du faste, de la pompe, de l'éclat, de la grandeur. Un homme fastique.

FASTIQUEMENT. adv. D'une manière fastique, avec faste.

FASTUEUSEMENT. adv. Avec faste. Vivre fastueusement.

FASTUEUX, EUSE. adj. (pr. *fas-tu-eu* ; rad. *faste*). Qui aime à paraître, qui aime le faste, qui étale un grand faste, qui est pompeux, magnifique. Un homme fastueux. Une cour fastueuse. Train, équipage fastueux. L'homme *fastueux* cherche-t-il à jouir ? (Del.)

— Fig. Se dit de la douleur qu'on affiche avec éclat ; de l'éloquence où l'on déploie un grand luxe d'expressions et de figures. Le comte Pahlen traitait surtout avec dureté l'impératrice douairière, qui étalait une douleur *fastueuse* et une haine ardente contre les meurtriers de son époux. (Thiers.)

— subst. L'avare est souvent homme d'esprit ; le *fastueux* est presque nécessairement un sot, petit et ridicule. (Mme de Sonnery.)

FAT. adj. m. (pr. *fatt* ; du lat. *fatuus*). Sot, impertinent, sans jugement, plein de bonne opinion pour lui-même, de dédain pour les autres. Cet homme est bien fat.

— L'Académie ne donne point de féminin à ce mot, dont l'idée appartient aussi bien à la femme qu'à l'homme ; d'autant plus que le latin, *fatuus* d'où il dérive, a son féminin *fatua*.

Rien n'est plus ridicule qu'un vieux fat. Le *fat* est entre l'impertinent et le sot. (La Bruy.) Le *fat* a l'air libre et assuré. (Id.) La sottise et le ridicule se disputent le *fat*. (S. Dubay.) Le *fat* est tout à la fois l'auteur et l'acteur de la comédie qu'il donne au public. (Id.) Le *fat* n'a aucune connaissance, et il donne des avis aux savants et aux artistes. (Desmahis.)

— Homme à prétentions auprès des femmes, et d'une extrême recherche dans sa parure.

— Syn. comp. FAT. IMPERTINENT. INSOLENT. Le *fat* est un sot vain et maniéré ; l'*impertinent* est un fat outré ; il offense, il est offensé. L'*insolent* est hardi, vain, injurieux. L'*impertinent* est ridicule. Le *fat* ennuie. L'*insolent* est odieux.

FATACH. s. m. Gramm. hébr. V. PATAH.

FATAL, ALE. adj. (du lat. *fatalis*, de *fatum*, destin). Prescrit, marqué d'avance par le destin. Qui porte avec soi une destinée inévitable. Loi fatale. Décret, arrêt fatal. Sentence fatale.

— *L'heure fatale, le moment fatal*. L'heure, le moment de la mort. Le moment *fatal* marqué à chacun est un secret écrit dans le livre éternel. (Mass.)

— Funeste, désastreux, qui produit de grands malheurs, qui a des suites malheureuses. Le *fatal* sacrifice est encor suspendu. (Rac.) J'avais essayé de tout, et tout m'avait été *fatal*. (Chateaub.) Les années 1812, 13, 14 et 15 ont été *fatales* pour la France ; il semble que ces quatre années aient été marquées dans le livre des destins comme des époques désastreuses pour ce pays. (Lemarr.)

— Qui détermine une suite d'événements importants, qui décide de quelque chose, en bien ou en mal ; qui transforme en réalité des choses jusqu'alors incertaines. En ces fatales conjonctures. Voici l'instant fatal qui va dissiper toutes mes incertitudes. Voici le moment fatal qui doit me rendre à jamais heureux ou malheureux.

— Nuisible, dommageable, ruineux. Il s'arrêta à un parti fatal. Toute négligence peut être *fatale* à une petite fortune. (Cond.)

— *Coup fatal*. Le coup par lequel on donne la mort à quelqu'un. Porter un coup fatal. Le combat où il reçut le coup fatal. || Le coup par lequel on perd la partie. Cette carambole a été pour moi le coup fatal.

— L'Académie ne donne point à ce mot de pluriel masculin, cependant il a été employé. Des traits altérés et empreints de tous les caractères *fatals* d'une maladie grave. (H. Berth.)

Jours à jamais *fatals*, où la pâle terreur
Glaça tous les Français d'épouvante et d'horreur.
(Satiriques.)

Fuyez, volez, instants *fatals* à mes désirs.
Mais hélas ! espérances vaines,
Le temps qui fuit sur nos plaisirs
Semble s'arrêter sur nos peines. (St-Lambert.)

— Autrefois *fatal* signifiait, Ordonné, réglé par le destin, et se prenait en bonne part ; ainsi Malherbe écrivait, à l'occasion d'un attentat commis sur Henri IV :

O bienheureuse intelligence,
Puissance, quiconque tu sois,
Dont la *fatale* diligence
Préside à l'empire françois.

— Hist. anc. *Livre fatal*. Les livres sibyllins, recueil d'oracles, de prédictions.

— Jurispr. et adm. *Terme fatal*, après lequel il n'y a plus de délai. Le terme fatal est expiré. Il a laissé passé le terme fatal.

— Myth. Le cheveu fatal de Nisus. Le javelot fatal de Céphale. Le tison fatal de Méléagre. || *Les déesses fatales*. Les Parques, ministres du Destin. || *La barque fatale*. La barque dans laquelle Caron, nocher des enfers, transportait les âmes des morts au delà de l'Achéron.

— Syn. comp. FATAL. FUNESTE. Le premier est un effet du sort ; le second une suite du crime. *Fatal* désigne une combinaison dans les causes inconnues, qui fait toujours arriver le mal ; *funeste*, présage des accidents plus grands et plus accablants.

FATALEMENT. adv. D'une manière fatale ; par fatalité ; par une destinée inévitable ; par un malheur extraordinaire. Il arriva fatalement que...

FATALISÉ, ÉE. part. pass. du v. Fataliser. S'empl. adjectiv. Homme fatalisé, soumis, livré au destin.

FATALISER. v. a. 1re conj. Prédestiner. Régler par un arrêt du destin.

— S'emploie neutralement.

— SE FATALISER. v. pron. Être fatalisé.

FATALISME. s. m. Doctrine de ceux qui attribuent tout au destin ; qui pensent que tout ou partie de ce que l'on voit, ou de ce qui arrive dans le monde, est l'effet de la nécessité. Si le *fatalisme* était vrai, je ne voudrais pas d'une vérité aussi cruelle. (Volt.) Le *fatalisme* est le fond de toutes les religions et de toutes les doctrines philosophiques qui n'admettent point l'intervention des lois providentielles dans les affaires de ce monde. (Aubert de Vit.)

FATALISTE. adj. des 2 g. Qui tient au dogme du fatalisme ; qui en dépend ; qui cherche à l'établir, à le propager. Vous excluez le libre arbitre, avec toutes vos doctrines fatalistes. Tous les systèmes fatalistes de nos philosophes les conduisent à l'absurde, s'ils ne sont pas absurdes eux-mêmes.

— s. m. Celui qui n'admet d'autre cause de l'univers et dans l'univers, soit au physique, soit au moral, que la fatalité ou le destin.

FATALITÉ. s. f. Destinée inévitable. Croire à la fatalité. Être soumis à la fatalité. La création, qui paraît être un acte arbitraire, suppose des règles aussi invariables que la *fatalité* des athées. (Mont.)

— Par extens. Événement fâcheux amené par un concours de circonstances qui ne peuvent être ni prévues, ni empêchées. Hasard malheureux. Il y a quelque fatalité dans cet événement. Il semble qu'il y ait quelque fatalité qui me poursuive.

FATAQUE. s. f. Bot. Nom collectif de plusieurs graminées, dans les colonies.

FATE-HA. s. m. Myth. mahom. Commencement, ouverture. Nom que Mahomet a donné au premier chapitre du Coran. Prière aussi commune chez les musulmans que l'oraison dominicale chez les chrétiens.

FATHA. s. m. Philol. Un des trois signes que les Arabes emploient pour indiquer les sons. Le fatha est figuré comme notre accent aigu, et se place au-dessus de la consonne avec laquelle il forme un son articulé. Le son qu'il exprime répond à notre *a* plus ou moins ouvert, ou à notre *é* ou à la diphthongue *ai*.

FATHIMEH ou **FATIMEH.** Fille unique du prophète Mahomet, née à la Mekke, mariée l'an 2 de l'hégire, 623 de J.-C., à son cousin Ali, passe pour la tige des califes fathimites ; morte jeune à Médine, six mois après son père.

FATHIMITE ou **FATIMITE.** s. m. Hist. Descendant d'Ali et de Fatime, fille de Mahomet. Les Fathimites chassèrent les Aglabites de l'Afrique proprement dite, en 910, et peu après ils expulsèrent également les Edrissites de la Barbarie, de la Numidie et de la Mauritanie. Ils firent ensuite la conquête de l'Égypte, où ils régnèrent en qualité de califes. La dynastie des Fathimites a commencé l'an 908, 296 de l'hégire, et a fini en 1571, 567 de l'hégire. Azed est le dernier des Fathimites, auxquels succédèrent les Ayoubites.

— S'empl. adjectiv. Les califes fathimites.

FATHOM. s. m. Métrol. Toise anglaise qui vaut 1,8287 mètres.

FATIDIQUE. adj. des 2 g. (du lat. *fatidicus*, venant lui-même de *fatum*, destin, et de *dico*, je dis). Qui annonce, qui révèle ce que les destins ont ordonné. Le vol fatidique des oiseaux. Le trépied fatidique du temple de Delphes. Les chênes fatidiques de la forêt de Dodone. L'orfraie à la voix *fatidique*. (Millevoie.) Un trouble *fatidique* assiégea ta pensée. (Barrau.)

FATIGABLE. adj. des 2 g. Qu'on peut fatiguer, susceptible d'être fatigué. Fam.

FATIGANT, ANTE. adj. des 2 g. Qui fatigue, qui cause de la fatigue. Travail, exercice fatigant. Une marche, une journée fatigante. Il commençait un voyage *fatigant*, et il se sentait assez de force pour marcher vite. (A. Karr.)

— Fig. Importun, ennuyeux. C'est un homme fatigant. Ses discours sont fatigants. Il n'y a rien de plus *fatigant* à la longue que l'oisiveté. (Boiste.) Tout esprit qui n'a pas le sens commun pour base est *fatigant* et ennuyeux à la longue. (Mme du Deff.) L'ennui est la plus *fatigante* chose du monde. (De Juss.) Rien n'est plus *fatigant* qu'une dévotion qui se produit au-dehors. (Christine.)

— Fig. Qui demande une attention pénible. Conversation, lecture, étude fatigante.

— *Fatigant pour*. Cette allure, qui est très *fatigante* pour le cheval, est fort douce pour le cavalier. (Buff.)

FATIGUANT. part. prés. du v. Fatiguer. Il est invariable. Une remontrance fatiguant celui qui en est l'objet.

FATIGUE. s. f. (pr. *fa-ti-ghe*). Travail, occupation pénible et capable de lasser. Les fatigues de la navigation, de la guerre. Les recherches lointaines occasionnent de grandes fatigues. Les fatigues du métier. Il voyait toute l'Allemagne dépendante de la France pour le partage des indemnités territoriales, le Portugal soumis, et l'Angleterre elle-même amenée à la paix par la *fatigue*. (Thiers.)

— Plus généralement, Lassitude causée par un exercice quelconque, sorte de faiblesse jointe à un sentiment douloureux qui fait désirer l'inaction. L'artisan doit sa *fatigue* à ses efforts, le citadin désœuvré à ses promenades ou à ses passions ; l'homme de génie à ses veilles ; l'homme dissolu à ses débauches ; le malheureux doit sa *fatigue* à ses chagrins, l'indigent à ses abstinences, le malade à sa douleur. (Bourdon.) Je suis arrivé dans cette ville malade et rendu de *fatigue*. (J.-J. Rouss.)

— *Être de fatigue*. Être capable, susceptible de supporter la fatigue. Un homme de fatigue. Un cheval de fatigue. Un habit de fatigue, etc.

— Mar. Trava[illegible] des forçats qui sont hors du bagne, employ[illegible] aux travaux du port. Les forçats sont à la [illegible]ue.

FATIGUÉ, É[illegible] [illegible]rt. pass. du v. Fatiguer. S'empl. adj. Hom[illegible] fatigué. Troupes fatiguées. Un cheval *fatigu*[illegible] a les oreilles basses. (Buff.) Lorsque je suis *fatigué* ta vue me délasse. (B. de St-P.) Comme te voilà *fatigué* ! tu es tout en nage. (Id.) Lorsque, *fatigué*, je voulais me donner une agréable récréation, je terminais ma journée en montant à ma fenêtre. (X. de Maistre.) [illegible] était *fatigué* de l'imitation des pièces françaises en Allemagne, et il avait raison ; car un Français même le serait aussi. (Mme de Staël.) Tu viens de t'éveiller sombre, abattu, déjà *fatigué* du temps qui commence. (Senancour.) On ne peut pas se dissimuler combien la bonne compagnie de Paris et des provinces est *fatiguée* de tant de rapsodies périodiques, où l'on n'apprend jamais rien. (La Harpe.) Il parut donc avec ses huit mille hommes *fatigués* d'une aussi longue marche. (Volt.) *Fatigué* d'un long travail, le Tasse avait besoin de se reposer dans le bonheur et dans la gloire ; mais il touchait à l'époque fatale de son existence. (E. Monnais.)

Lui-même *fatigué* d'un long siége inutile
Semblait vouloir laisser Babylone tranquille. (Rac.)

— *Fatigué de*, suivi d'un infinitif. Mais celui qui dans le malheur cherche ma poitrine pour y appuyer sa tête *fatiguée* de pleurer, celui-là m'a choisi. (A. Karr.) Quand l'amour *fatigué* d'entendre un doux reproche, me dit en souriant : Je ferai ton bonheur. (A. Martin.) Il y

a des jours où les peuples comme les individus, *fatigués* de se haïr, éprouvent le besoin d'une réconciliation, même passagère, même trompeuse. (Thiers.)

— *Fatigué* par. Des yeux *fatigués* par les larmes cherchent naturellement à se fermer. (Chateaub.) Il importe de laisser dans une obscurité profonde les malades *fatigués* par l'insomnie. (Richer.)

— Arts du dessin. *Manière fatiguée*. Façon de faire d'un artiste, qui met trop de soin dans les choses qui pourraient produire leur effet avec beaucoup moins de travail.

— Peint. *Tableau fatigué*. Qui, à force d'avoir été nettoyé, a perdu quelque chose de ses demi-teintes. ‖ *Couleurs fatiguées*. Qui n'imitent point les couleurs naturelles.

FATIGUER. v. a. 1re conj. (ét. lat., *fatim*, excessivement; *agere*, agir). Causer de la fatigue, de la lassitude. Fatiguer un homme, un cheval. Cette charge me fatigue beaucoup. Ce travail me fatigue excessivement. Cette étude fatigue l'esprit. Une lumière trop vive fatigue la vue. Les cris de ma douleur ont *fatigué* ma voix et desséché mon gosier. (La Harpe.)

Veux-tu ceindre ton front d'une palme immortelle?
Fatigue tes rivaux à la lutte des arts. (Desaintange.)

— Importuner, ennuyer. Il fatigue tout le monde du récit de ses aventures. Il fatigue ses juges par des sollicitations continuelles. Vous me fatiguez les oreilles avec vos contes.

— Poét. et fig. Vaincre par la fatigue. Leur masse indestructible a *fatigué* le temps. (Del.) Votre noble infortune a *fatigué* les dieux. (Id.)

— *Fatiguer l'ennemi*. Le harasser par des attaques continuelles.

— Fig. *Fatiguer le ciel de ses vœux, de ses prières*. Prier, invoquer sans cesse.

— Poét. et fig.

Il fallut s'arrêter, et la rame inutile
Fatigua vainement une mer immobile. (Racine.)

— Absol. L'usage des faucilles diminue beaucoup, parce qu'il *fatigue* et n'est pas expéditif. (Lenorm.)

— Beaux-arts. *Fatiguer un ouvrage*. Le travailler, le retoucher fréquemment et avec un soin minutieux, qui se laisse apercevoir quand l'ouvrage est terminé.

— Peint. *Fatiguer la couleur*. Peindre, repeindre, changer les teintes et les changer encore, sans une intention bien arrêtée, de manière que les tons perdent leur franchise, et le coloris son naturel et sa fraîcheur.

— Agric. *Fatiguer un champ, un terrain*. L'épuiser en le forçant de produire une même récolte, plus souvent qu'il ne faudrait.

— Hortic. *Fatiguer un arbre*. Lui laisser trop de fruit ou trop de bois.

— Art culin. *Fatiguer une salade*. La retourner, la battre, la froisser plusieurs fois sur elle-même avec la fourchette et la cuiller, pour lui faire prendre l'assaisonnement.

— Boulang. *Fatiguer les levains*. Les prendre trop petits à proportion de la pâte dans laquelle on les fait entrer pour la faire lever.

— FATIGUER. v. n. Se donner de la fatigue. Cet homme fatigue trop.

— Mar. Souffrir dans sa mâture par un gros temps.

— SE FATIGUER. v. pron. Se lasser. Je me suis *fatigué* à gémir; chaque nuit ma couche est lavée de mes pleurs; mon lit est arrosé de mes larmes. (La Harpe.)

FATIMEH. V. FATHIMEH.

FATIMITES. V. FATHIMITES.

FATISTE. s. m. S'est dit pour Poète. Sous nos premiers rois, il y eut des poètes auxquels on donna le nom de *fatistes*. Ils composaient de petits ouvrages qu'ils faisaient chanter à des chœurs. (Marvesin.)

FATRAS. s. m. (pr. *fa trâ*). Amas confus de plusieurs choses. Un fatras de livres, de papiers, d'écritures. Jetons au feu nos vains *fatras* de lois. (Volt.) Si tout ce *fatras* vous convient, je suis à vos ordres. (J.-J. Rouss.) C'était ce qu'on appelle un bon israélite, assez versé dans le *fatras* de l'histoire de France. (Grimm.)

— Fig. Un fatras de paroles, d'expressions. Tout son discours n'a été qu'un vain fatras de paroles qui n'a produit que du bruit. Ce livre est plein de fatras, du plus obscur fatras.

FATRASSER. v. n. 1re conjug. S'occuper de niaiseries à des niaiseries. Recueillir et [illegible]

FATRASSERIE. s. f. Action de fatrasser. Recueil de fatras, d'inutilités.

FATRASSEUR. s. m. Celui qui s'occupe de fatras.

FATREL. s. f. Bot. Arbre de Madagascar.

FATROUILLER. v. n. 1re conj. S'est dit pour Tripoter, tracasser, s'occuper de fatras. Par substitution du *p* à l'*f*, on dit encore populairement Patrouiller, tripoter, manier malproprement et à plusieurs reprises. L'un crie et l'autre *fatrouille*. (Coquillart.) V. PATROUILLER.

FATUAIRE. s. m. (du lat. *fatus*). Antiq. Enthousiaste qui, se croyant ou se disant inspiré, annonçait les choses futures.

FATUISME. s. m. Synonyme de Fatuité. Le vieillard de Ferney pense que l'idiotisme est l'état d'un idiot, comme le pédantisme est l'état d'un pédant. Le vieillard n'a pas le *fatuisme* de croire avoir raison. (Volt.)

FATUITÉ. s. f. (rad. *fat*). Extrême contentement de soi, qui se décèle par la physionomie, les manières, et jusque par la tournure. Impertinence dans le ton et la conduite. Passé trente ans, la *fatuité* est sans charme comme elle est sans excuse. C'est une mauvaise habitude qui ne nous fait plus que des ennemis; elle nous rend à charge à nos meilleurs amis. (St-Prosp.) La *fatuité* tombera comme les grands empires par l'excès même de sa puissance. (Duclos.) La *fatuité* qui faisait rire a fait place à la rusticité qui révolte. (Suard.)

FATUM. s. m. Myth. Divinité née de l'Érèbe et de la Nuit.

FAU. s. m. Bot. V. HÊTRE.

FAUBER. s. m. (rad. *fau*). Mar. Sorte de balai fait de vieux cordages.

FAUBERTÉ, ÉE. part. pass. du v. Fauberter. S'empl. adjectiv. Pont fauberté.

FAUBERTER. v. a. 1re conj. Mar. Balayer avec le faubert.

FAUBOURG. s. m. (pr. *fau-bour*; de l'all. *vorburg*, fait de *burg*, ville forte; *vor*, avant). La partie d'une ville qui est au-delà de ses portes et de son enceinte. Un long faubourg. On a enfermé les faubourgs dans la ville. Il a livré la ville et les faubourgs. Du *faubourg* St-Médard les dogues aboyèrent. (Volt.) ‖ Au pl., *faubourgs*.

— Les habitants d'un faubourg, et dans un sens absolu, Le peuple de Paris dans l'histoire de la révolution. Soulever, armer les faubourgs.

— Par extens., Les quartiers qui n'étaient autrefois que des faubourgs, et qui depuis ont fait partie intégrante de la ville. Le faubourg St-Antoine. Le faubourg St-Marcel. Le faubourg St Germain.

— Fig. Je regarde comme heureux ceux qui ne languissent pas longtemps dans les *faubourgs* de la mort. (Reine de Nav.) Pendant que nous n'en sommes qu'aux *faubourgs*, que le pouls bat encore, nous avons besoin d'être sollicités par quelque agitation mordicante, comme est l'amour. (Mont.)

— Prov. *On y voit la ville et les faubourgs*. On y rencontre tout le monde. ‖ *Assembler la ville et les faubourgs*. Faire un bruit à attirer beaucoup de monde.

FAUBOURIEN, IENNE. adj. Fam. Qui appartient, qui a rapport aux faubourgs ou à ses habitants.

— S'empl. subst. *Un faubourien*. Un homme né dans un faubourg, qui habite un faubourg.

— Signifie quelquefois un homme du peuple de mœurs excentriques, livré à tous les genres d'excès. C'est un véritable faubourien. Plongé tout entier dans les sensations du moment, nulle pensée d'avenir n'est jamais entrée dans l'esprit du *faubourien*. Devoirs, affections de famille, tout ce qui lie et attache les autres hommes lui est indifférent; il n'existe que pour s'amuser. (St-Prosper.)

FAUCARD. s. m. Ponts et chauss. Instrument composé de plusieurs lames de faux, attachées par des rivets, les uns a la suite des autres. Le faucard sert à couper les herbes qui croissent dans les canaux.

FAUCARDER. v. a. 1re conj. Techn. Couper les herbes qui croissent dans un canal.

— SE FAUCARDER. v. pron. Être faucardé.

FAUCET. s. m. (du lat. *fauces*, gorge). Mus. Voix de la gorge, du gosier. V. FAUSSET.

FAUCHAGE. s. m. Agric. Action de faucher, et Travail du faucheur. Choisir un temps convenable pour le fauchage. Payer tant pour le fauchage d'un pré. L'application du *fauchage* aux céréales n'est point encore généralement admise. (Gaub.)

FAUCHAISON. s. f. Agric. Temps où l'on fauche les foins et les menus grains.

— Divertissement après le fauchage.

— Syn. comp. FAUCHAISON. FENAISON. *Fauchaison* exprime surtout l'action de couper les foins avec la faux. *Fenaison* indique l'action de les tourner et de les retourner pour les faire sécher.

FAUCHARD. s. m. Archéol. milit. Espèce de hallebarde en usage au XIIIe siècle.

— Hortic. Serpe à deux tranchants garnie d'un long manche.

FAUCHE. s. f. Le temps de faucher. La fauche est encore éloignée.

— Le produit du fauchage. La fauche a été [illegible]

FAUCHÉ, ÉE. part. pass. du v. Faucher. S'empl. adjectiv. Pré fauché. Avoine fauchée.

FAUCHÉE. s. f. Agric. Ce qu'un faucheur peut couper de foin dans un jour, ou sans affiler sa faux.

— Métrol. Mesure de surface usitée en quelques pays.

FAUCHEL. s. m. Agric. V. FAUCHET.

FAUCHER. v. a. 1re conj. (du lat. *falx*, *falcis*, faux). Couper avec la faux. Faucher de l'avoine, de l'orge. Faucher les prés, les menus grains, les trèfles, les luzernes.

— Poét. et fig. S'applique aux êtres de raison, la Mort, le Temps.

— *Faucher le grand pré*. Ramer aux galères.

— v. n. Manég. Se dit d'un cheval qui, lorsqu'il avance une des jambes de devant, lui fait décrire un demi-cercle.

— Techn. Manière de tisser qui, en avançant beaucoup l'ouvrage, laisse la trame peu serrée, et rend l'étoffe inégale, molle et lâche.

FAUCHÈRE. s. f. Techn. Tringle de bois qu'on met aux mulets de charge, pour leur servir de croupière.

FAUCHET. s. m. (pr. *fau-chè*; du lat. *falx*, *falcis*, faux). Agric. Espèce de râteau avec des dents de bois, qui sert aux faneurs à amasser l'herbe fauchée, et aux batteurs en grange, pour séparer la paille battue d'avec le grain.

— Écon. forest. Espèce de petite serpe en forme de croissant, qui sert à faire des fagots. V. FAUCILLON.

— Cartonn. Râteau dont les cartonniers se servent pour remuer de temps en temps la pâte dans la cuve à fabriquer.

— Ornith. Nom vulgaire du pinson autrement dit Bec-en-ciseaux.

FAUCHETTE. s. f. Hortic. Instrument qui sert à couper les côtés des arbustes qui bordent les plates-bandes.

FAUCHEUR. s. m. Agric. Ouvrier qui fauche les foins, les menus grains, les trèfles, les luzernes, etc. Un bon faucheur de prés prend neuf à dix pieds d'un seul coup de faux, mais cela varie beaucoup selon la nature des herbes.

— Hist. Soldat armé d'une faux. On a vu un corps de troupes ainsi armées dans la guerre de l'insurrection polonaise, en 1831; on en avait vu dans nos guerres de la Vendée. La faux était perpendiculaire au manche.

— Ichthyol. Poisson du genre chétodon.

FAUCHEUX ou **FAUCHEUR.** s. m. Entom. Espèce d'araignée à longues pattes, qui a le corps fort petit. Le nom de ces arachnides vient de ce qu'on les a comparées aux ouvriers qui, en fauchant les prairies, marchent à grands pas et lentement. Le faucheur des murailles. Le faucheur des mousses.

FAUCHON. s. m. (du celt. *falch*, d'où le lat. *falx*, *falcis*, faux). Art milit. Ancienne épée courbe en forme de faucille.

— Agric. Instrument de moissonneur, en forme de faucille, pour couper les blés à la sape.

FAUCHOT. s. m. Ornith. L'un des noms vulgaire de la buse.

FAUCILLE. s. f. (pr. *fô-ci-ie*; du lat. *falcicula*; dim. de *falx*, faux). Agric. Instrument dont on se sert pour moissonner les blés, couper de l'herbe, etc., et qui consiste en une lame d'acier courbée en demi-cercle, garnie de petites dents, et emmanchée dans une poignée de bois. On a reconnu que c'était une erreur de penser qu'on ne devait pas faucher les blés, et qu'il était préférable de les couper à la *faucille*. (Lenorm.) L'usage des *faucilles* diminue beaucoup, parce qu'il fatigue et n'est pas expéditif. (Id.)

— Astron. *La Faucille*. Constellation placée à la droite du Bouvier, et formée d'étoiles de sixième grandeur.

— Bot. Genre de plantes de la famille des graminées.

— Ichthyol. Nom vulgaire de plusieurs poissons, tels que le spare, le cyprin, le saumone.

— Prov. *Mettre la faucille dans la moisson d'autrui*. Entreprendre sur le métier, sur les fonctions d'autrui. ‖ *Être droit comme une faucille*. Être tortu, au lieu d'être droit.

— Iconol. La faucille est un des attributs de Cérès. L'Été, saison de la maturité et de la récolte des grains, est aussi représenté avec cet instrument.

FAUCILLETTE. s. f. Ornith. Nom vulgaire du grand martinet, ou martinet noir.

FAUCILLON. s. m. (pr. *fô-ci-ion*; dimin. de *faucille*). Agric. Instrument en forme de faucille, dont on fait usage dans les jardins pour couper des herbes, des fruits, etc.

— Techn. Moitié de la pleine croix qui se pose sur les rouets d'une serrure. ‖ Petite lime qui sert à évider les pannetons des clés.

FAUCON. s. m. (du lat. *falco*; formé de *falx*, faux, parce que cet oiseau a des ongles recourbés comme une faux). Ornith. Oiseau de proie de l'ordre des rapaces diurnes, à bec crochu enveloppé à sa base par une membrane charnue; la tête revêtue de plumes serrées, à la vue perçante. Faucon de passage. Tiercelet de faucon. L'aire d'un faucon. Dresser un faucon. Chasser avec [illegible] le faucon. Les *faucons* sont de tous les oiseaux de proie les plus beaux de formes, les plus courageux et les plus agiles. (D'Orbigny.) Les *faucons* sont des oiseaux d'une légèreté sans égale, ils nagent dans l'air. Leur vol est rapide et soutenu. (Id.) Le *faucon* mâle est d'un tiers plus petit que la femelle et s'appelle tiercelet de faucon. (Baudrill.)

— Art milit. Nom d'une pièce de canon en usage au XVe siècle. Le faucon avait trois pouces de diamètre.

FAUCONNEAU. s. m. Artill. Pièce d'artillerie de 6 à 7 pieds de longueur, de 2 pouces de diamètre, et dont le boulet pesait une livre et plus. Les *fauconneaux* de grande dimension étaient caractéristiques d'une armée royale. (Bardin.)

— Techn. Pièce de bois ayant une poulie à chaque extrémité, et qui est supportée horizontalement, au milieu de sa longueur, par le pivot d'un engin.

— Ornith. Jeune faucon.

FAUCONNER. v. n. 1re conj. Manég. Monter à cheval du côté droit et du pied droit, comme les fauconniers, parce qu'ils portent l'oiseau sur le poing gauche.

FAUCONNERIE. s. f. Vén. Art de dresser et de gouverner les faucons et toute sorte d'oiseaux de proie. L'art de dresser les faucons fut professé par des hommes qui y appliquèrent leur intelligence, et la *fauconnerie* prit place parmi les industries humaines les plus prisées, comme le sont toutes celles qui sont inutiles. (D'Orbigny.) La *fauconnerie* a été de tout temps la chasse la plus distinguée et la plus noble. (Baudrill.)

— L'équipage approprié à la chasse au faucon, et qui comprend les fauconniers, les chevaux, les chiens, etc.

— Lieu où sont nourris les oiseaux de proie. Une *fauconnerie* n'est point comme une faisanderie, un lieu ou on élève et propage des faucons, mais un bâtiment disposé en volières pour conserver ces oiseaux et propres à faire leur éducation. (St-Amour.)

— Vener. La chasse avec l'oiseau de proie, et qui porte plus particulièrement le nom de vol.

— Polygr. Traité composé sur les faucons et sur la chasse à l'oiseau. L'art de la fauconnerie.

FAUCONNIER. s. m. Celui qui dresse et gouverne les oiseaux de proie, et qui les fait voler. On nommait Autoursier celui qui était chargé du soin des autours.

On a vu de tous temps
Plus de sots *fauconniers* que de rois indulgents.
(La Fontaine.)

— *Monter à cheval en fauconnier*. Monter du côté droit et du pied droit, comme font les fauconniers, parce qu'ils tiennent l'oiseau sur le poing gauche.

— Vénér. *Grand fauconnier*. Officier qui commandait à tous les fauconniers et officiers de la fauconnerie. L'un des premiers officiers de la couronne s honorait du titre de grand *fauconnier*, il accompagnait le cortège du monarque dans toutes les pompes et cérémonies d'éclat. (Baudrill.)

FAUCONNIÈRE. s. f. Espèce de sac ou de gibecière dont les fauconniers se servent pour porter les menues hardes dont ils ont besoin. ‖ Toute espèce de gibecière séparée en deux, qu'on met à l'arçon de la selle, pour porter de menues hardes.

FAUCRE. s. m. Archéol. milit. Pièce de métal en saillie sur la mamelle droite.

FAUDAGE. s. m. Techn. L'action de fauder une étoffe, de la plier. Le pliage.

— Techn. Marque sur les étoffes pliées et appointées.

FAUDER. v. a. 1re conj. Techn. Plier une pièce de drap qui sort de la cuve à teinture; la marquer avec de la soie. On *faude* une étoffe avant de la plier en plis carrés sur le ploir. (Techn.) ‖ SE FAUDER. v. pron. Être faudé.

FAUDET. s. m. Techn. Grille de bois qui se trouve sous la perche à lainer, pour recevoir l'étoffe à mesure qu'elle se laine.

FAUDEUR. s. m. Techn. Ouvrier qui est chargé de plier en double, sur la longueur, les pièces, de manière que les deux lisières se touchent.

FAUDRE. s. m. Arbre de Madagascar.

FAUFEL. s. m. Bot. Fruit de l'arec.

FAUFILÉ, ÉE. part. pass. du v. Faufiler. S'empl. adjectiv. Étoffe faufilée. ‖ Fig. Je cessai de voir les académiciens et autres gens de lettres, avec lesquels j'étais déjà *faufilé*.

— *Être bien ou mal faufilé*. Avoir formé des liaisons avec des hommes estimés ou méprisés dans la société.

FAUFILER. v. a. 1re conj. (ét. fr. *faux fil*, exprime l'action de la couturière qui, à l'aide de l'aiguille, passe légèrement un *faux fil*, en attendant qu'elle fasse sa couture). Faire une fausse couture à longs points. Passer légèrement un faux fil en attendant qu'on fasse une couture plus solide à demeure.

— Fig. Aider quelqu'un à pénétrer subtilement dans une affaire, à s'insinuer avec adresse dans la confiance de quelqu'un.

Et monsieur Robillard, avec qui l'on m'assemble,
Ne fera-t-il pas beau nous *faufiler* ensemble?
(Regnard.)

— Fig. S'insinuer avec adresse auprès de quelqu'un dont on espère tirer quelque avantage. De tout temps la comédie s'est *faufilée* avec les gens du beau monde. (Le Sage.)

— Syn. comp. FAUFILER. BÂTIR. *Faufiler* se dit quelquefois pour *bâtir*, mais improprement. *Bâtir*, c'est assembler et unir les différentes pièces d'un ouvrage, de manière à en faire un tout complet; *faufiler*, c'est assembler seulement une pièce avec l'autre, sans se rendre compte de l'ensemble.

FAUFILURE. s. f. Techn. Couture à points fort espacés. Les points de cette faufilure sont trop rapprochés.

— L'action de faufiler. Assujétir par une faufilure.

FAULDE. s. f. S'est dit pour Enceinte Giron, siège.

— Écon. forest. Fosse où l'on fait le charbon.

FAULSÉE. s. f. S'est dit pour Charge, choc, attaque. Pour faire une plus vive *faulsée* dans la troupe. (Montaigne.)

— Fig. Mais comment une impression spirituelle fasse une telle *faulsee* dans un sujet massif et solide, jamais homme ne l'a su. (Mont.)

FAUNALIES ou **FAUNALES.** s. f. pl. Ant. rom. Fêtes en l'honneur des faunes, qu'on célébrait deux fois l'année, en février et en décembre, dans les champs et dans les forêts.

FAUNE. s. des 2 g. Myth. rom. Divinité champêtre. Le même que le dieu Pan chez les Grecs.

— Les faunes, chez les Romains, étaient des divinités champêtres à peu près semblables pour la forme aux satyres des Grecs, et avaient les mêmes attributions, le même caractère.

— Iconol. Les faunes diffèrent des satyres, en ce qu'ils participent moins de la brute. On les représente ayant toute la forme humaine, moins les oreilles, qui, plus allongées à leur sommet, se terminent comme les oreilles des chèvres ; ils ont à l'extrémité de l'épine dorsale une queue, ou du moins un fort bouquet de poils.

— Au fém. Nymphe qui, dans les compositions des arts du dessin, s'allie aux faunes, et qui en a les traits. Ce buste est celui d'une faune.

— Entom. Espèce de papillon arachné.

— Polygr. On désigne sous le nom de Faune certains ouvrages dans lesquels se trouvent classés et décrits tous les animaux d'un pays ou d'une vaste région. La faune est aux animaux ce que la flore est aux plantes. Quelquefois une faune ne renferme qu'un seul ordre, mais alors on donne à ces ouvrages le nom générique des animaux dont ils contiennent l'histoire. Ainsi l'on dit : ***Faune ornithologique***, *faune entomologique*. Nous avons peu de faunes, tandis que nous avons des flores d'un grand nombre de pays. La Faune française. La Faune d'Italie.

— Conchyl. Coquille fluviatile, des îles de l'Océanie.

— Zool. *Faune des bois*. Le singe mabrouk.

FAUNIAQUE. adj. des 2 g. ou **FAUNIEN, ENNE.** adj. Qui tient de Faune ou des faunes, qui leur appartient soit par la figure, soit par les habitudes ou par le caractère.

FAUNIDES. s. m. pl. Entom. Famille d'insectes diptères, famille des calyptérées.

FAUPERDRIEUX ou **FAUPERDRIER.** s. m. Ornith. Vieux nom du busard des marais, oiseau de proie qui prend les perdrix.

FAUQUE. s. f. Techn. Planche à coulisse dont on se sert pour diviser en compartiments les mises du savonnier.

FAUQUEMBERGUE. Géogr. Ch.-l. de cant., arrond. de St-Omer (Pas-de-Calais) ; 1,000 hab.

FAUQUETTE. s. f. Ornith. Vieux nom du hobereau.

FAURRADE. s. f. Pêch. Enceinte de filets.

FAUSSAIRE. s. des 2 g. (du lat. *falsarius*). Celui qui se rend coupable du crime de faux, soit en fabriquant des pièces fausses, soit en altérant des pièces véritables.

Ne connaîtrais-tu pas quelque honnête *faussaire*
Qui servît ses amis? (Racine.)

— L'Académie n'admet point encore de féminin pour ce mot, qui pourtant n'est pas moins applicable aux femmes qu'aux hommes, puisque dans bien des cas prévus par les lois, les femmes signent des actes publics, font commerce sous leur nom, etc. L'usage d'ailleurs l'a consacré, et l'on dit tous les jours : Une faussaire. La faussaire. C'est une faussaire. Combien y trouve-t-on d'impudentes *faussaires* ? (Boil.)

FAUSSÉ, ÉE. part. pass. du v. Fausser. S'empl. adjectiv. Ressort faussé. Clef faussée. Promesse faite par faiblesse, faussée par raison, mais avec honte.

FAUSSEMENT. adv. A faux ; contre la vérité.

FAUSSER. v. a. 1re conj. (rad. celt. *fall*, *fals*, défaut, vice, manquement, fausseté ; d'où le lat. *falsus*, faux). Faire ployer, rendre tors, faire courber un corps solide, en sorte qu'il ne se redresse point de lui-même. Fausser une lame, un canon de fusil, une boîte de compas, une équerre, une pièce d'argenterie, etc.

— Gâter les ressorts d'une machine. Fausser une serrure.

— Enfoncer, bossuer. Fausser une cuirasse.

— Fig. Enfreindre, violer. Fausser sa foi. Fausser sa parole, son serment, sa promesse.

— Donner une fausse interprétation, faire une fausse application. Fausser le sens de la loi, l'esprit d'un texte.

— Rendre faux, corrompre ; détruire la justesse de quelque chose. L'esprit de parti fausse le jugement.

— Mus. Chanter faux ou jouer faux d'un instrument.

— Fam. et prov. *Fausser compagnie*. Se dérober d'une compagnie, ou manquer à se trouver dans une compagnie, quand on l'avait promis.

— SE FAUSSER. v. pron. Être faussé. Les instruments de bois se faussent à l'humidité. La voix de ce chanteur commence à se fausser. Notre esprit se fausse par l'habitude d'entendre des paradoxes.

— Se parjurer ; faire un faux serment.

FAUSSET. s. m. (du bas lat. *falsetum* ou *faucetum*, dér. du celt. *fauczed* ou *fauczet*, ton aigu). Mus. Nom que les musiciens donnent à la voix qu'ils nomment voix de tête. Chanter en fausset. V. FAUSSET.

Et l'autre l'appuyant de son aigre *fausset*,
Semble un violon faux qui jure sous l'archet. (Boil.)

— J.-J. Rousseau a proposé avec raison de changer cette orthographe, en remplaçant les *ss* par un *c* ; ce qui serait plus rationnel, puisque *faucet* dérive de *fauces*, la gorge, d'où part le chant, et non pas de la tête, quoi qu'on en dise ; au lieu que *fausset* dérivé de *falsus*, faux, semblerait exprimer que celui qui chante chante faux.

— Fam. et par anal. *Parler d'un ton de fausset, avoir une voix de fausset*. Avoir une voix grêle et dominante par ses sons aigus.

Vous m'entendrez d'une fugue en *fausset*
A votre barbe enfler la symphonie. (Decourtie.)

— Techn. L'Académie écrit ainsi le mot qui, en termes de tonnellerie, désigne une petite broche de bois qu'on enfonce dans un trou de vrille ou de foret, fait à un tonneau pour en réparer la solution de continuité. Mais il nous semble que cette orthographe est inexacte ; pour s'en convaincre il suffit de remonter à l'étymologie, qui veut qu'on écrive *fosset* et non *fausset*. V. FOSSET.

— Calligr. Bec d'une plume qui se termine en pointe très-effilée.

FAUSSETÉ. s. f. (du lat. *falsitas* ; dérivé de *falsum*, sup. de *fallo*, je trompe). Caractère d'une chose fausse, inexacte. La fausseté d'un compte, d'une allégation, d'un raisonnement.

— Duplicité, hypocrisie, dissimulation, malignité couverte sous de fausses apparences. Organisation fâcheuse par laquelle l'expression du visage, le son de la voix, les discours, les gestes, la conduite, sont en contradiction avec la pensée, et que tout ment dans une personne. Fausseté de cœur, d'esprit, de caractère. User de fausseté. De la *fausseté* à la trahison et à la perfidie la pente est rapide. (St-Prosp.) Un homme a de la *fausseté* dans le cœur, quand il s'est accoutumé à flatter, et à se parer des sentiments qu'il n'a pas. (Volt.) La *fausseté* ne peut longtemps se soutenir ; elle n'a qu'un instant pour tromper. (Démoph.)

La *fausseté* sera toujours punie
Par les décrets d'un ciel vengeur. (De la Bours.)

Sous un air doux craignons la *fausseté*,
On voit plus d'un minet dans la société. (Hauv.)

— Mensonge. Il m'a dit une fausseté, cent faussetés. Une insigne fausseté.

— Féod. *Fausseté de jugement*. Accusation que l'on portait contre le juge, d'avoir menti à sa foi.

— Iconol. Figure allégorique représentée par une sirène qui attire l'Erreur à elle.

FAUSSISSIME. superlat. des 2 g. de l'adj. *faux*. Très-faux, le plus faux. Boiste l'admet et le déclare inusité, Raimond, entièrement inusité. Laveaux ne l'admet que parce qu'il se trouve dans plusieurs dictionnaires. Il suffit pour l'admettre qu'il fasse partie de la langue parlée. Est-il plus ridicule que ***illustrissime, éminentissime*** ?

FAUSSURE. s. f. Techn. Courbure d'une cloche, à l'endroit où elle commence à s'élargir. Les faussures d'une cloche ont ordinairement un corps d'épaisseur, ou le tiers du bord de la cloche.

FAUST (le docteur). Personnage mystérieux que les anciens écrivains font vivre au XVIe siècle. On croit que Twardowoky, fameux sorcier du XVIe siècle, chez les Polonais, ami et confident du roi Sigismond-Auguste, voyagea en Europe et s'arrêta en Allemagne, où il prit le nom de Faust. Beaucoup d'écrivains ont introduit Faust dans leurs écrits. Widman a écrit sa vie, et Gœthe en a fait le sujet d'un drame.

FAUSTINE. Nom de quelques impératrices de Rome. Deux d'entre elles ont terni par leurs débordements la grande époque des Antonins. La première, surnommée Faustine la mère, femme d'Antonin le Pieux ; la seconde, surnommée la mère des soldats, fille de Faustine la mère et femme de Marc Aurèle, et qui donna le jour à Commode.

FAUSTULE. s. f. Bot. Arbuste de la Nou-[velle-Hollande]

FAUSTULE, ÉE. adj. Bot. Qui tient de la faustule ; qui ressemble à la faustule. || FAUSTULÉES. s. f. pl. Famille de plantes ayant pour type le genre faustule.

FAUTE. s. f. Acte d'un individu qui agit contrairement aux prescriptions rigoureuses de la religion, de la morale, des lois civiles et même des lois de la bienséance, et des usages de la société, ou bien encore en moins de mots, Acte répréhensible à quelque titre et à quelque degré que ce soit. L'épithète ajoutée au mot en détermine seule le caractère et la valeur. Faute légère, rémissible, pardonnable, grande, grave. Faire une faute. Commettre une faute. Aggraver sa faute. Le châtiment suit de près la faute. Le repentir d'une faute. Réparer ses fautes. Expier une faute. Tomber en faute. Retomber toujours dans les mêmes fautes. Faute sur faute. On le trouve rarement en faute. Prendre quelqu'un en faute. Toutes les fautes sont personnelles. Rejeter la faute sur un autre. Ce n'est pas à vous qu'en est la faute. Ce qui fait voir que les hommes connaissent mieux leurs *fautes* qu'on ne pense, c'est qu'ils n'ont jamais tort quand on les entend parler de leur conduite. (La Rochef.) Nous oublions aisément nos *fautes* lorsqu'elles ne sont sues que de nous. (Id.) Ne dites jamais : Cette *faute* est légère, je puis me la permettre sans danger. (Trad. de Sénèq.) Ce n'est pas aux *fautes* qu'en veulent la plupart des hommes, mais à ceux qui les commettent. (Id.) On ne vit pas assez pour profiter de ses *fautes* ; on en commet pendant tout le cours de la vie, et tout ce que l'on peut faire à force de faillir, c'est de mourir corrigé. (La Bruy.) C'est raison qu'on fasse si grande différence entre les *fautes* qui viennent de notre faiblesse et celles qui viennent de notre malice. (Mont.) On devient en fort peu de temps maître de soi lorsqu'on se sert des *fautes* et des imperfections des autres, comme d'un miroir fidèle, pour découvrir les siennes. (Oxenstiern.) Personne n'est sujet à plus de *fautes* que ceux qui n'agissent que par réflexion. (Vauven.) Quand on voit quelqu'un faire des *fautes*, il faut se demander à soi-même comme Platon : Ne lui ressemblé-je pas ? (Ricard.) Quand vous verrez votre frère commettre une *faute*, même une *faute* grave, ne pensez pas cependant être meilleur que lui. (Lamenn.)

La plus mauvaise excuse est assez pour un père,
Et sous le nom de fils toute *faute* est légère.
(Corneille.)

— Action, omission ; manière d'agir qui nuit ou peut nuire au succès d'une affaire, ou du moins le retarder. Faire des fautes. Il a fait des *fautes* comme tous les généraux, mais elles ont été cachées sous le nombre de ses grandes actions. (Volt.) Un général victorieux n'a point fait de *fautes* aux yeux du public. (Id.) Jamais pontife ne fit une plus lourde *faute*. (Id.) Les premiers moments de succès sont toujours des moments d'ivresse qui semblent couvrir les *fautes* et les justifier. (Rayn.) Les *fautes* des sots sont si lourdes quelquefois et si difficiles à prévoir, qu'elles mettent les sages en défaut, et ne sont utiles qu'à ceux qui les font. (La Bruy.) Marlborough, qui remarquait toutes ces *fautes*, arrange son armée pour en profiter. (Volt.) Les plus expérimentés dans les affaires font des *fautes* capitales. (Boss.) Que nous pardonnons aisément nos *fautes*, quand la fortune nous les pardonne ! (Id.)

Le sénat me consulte, et nos tristes provinces
Ont payé trop longtemps les *fautes* de leurs princes.
(Crébillon.)

— Action ou omission faite mal à propos, par ignorance, par impéritie ou par négligence. C'est une faute d'ignorer ce qu'on doit savoir. C'est une faute de faire une chose qui ne convient pas. Il ne faut pas être timide de peur de faire des *fautes* ; la plus grande *faute* de toutes est celle de se priver de l'expérience. (Vauven.)

— Action ou omission contraire aux règles d'un art. Faire des fautes contre la vraisemblance dans une pièce de théâtre, dans un roman. Composer sans faute. Une faute de jugement, contre le jugement. Faire des fautes au jeu. A la guerre, il n'y a point de petites fautes. Je me suis souvent trouvé en *faute* sur mes raisonnements, jamais sur les mouvements secrets qui les inspirent. (J.-J. Rouss.)

— Imperfection qui résulte, dans un ouvrage, dans un dessin, d'une faute commise par celui qui l'a fait. Ouvrage rempli de fautes d'orthographe, de fautes typographiques. Livre qui fourmille de fautes d'impression. Signaler, corriger les fautes d'un dessin. Remarquer les fautes de langue qui se trouvent dans un ouvrage. Je sens avec déplaisir toutes les *fautes* qui sont dans la contexture de cette pièce, aussi bien que dans la diction. (Volt.) On a passé beaucoup de *fautes* contre la langue, contre l'élégance et contre la netteté de la construction. (Id.)

C'est elle... Dieux ! que je suis aise,
Oui, c'est la bonne édition.
Voilà bien, page neuf et seize,
Les deux *fautes* d'impression
Qui ne sont pas dans la mauvaise. (Pons de Verd.)

— Jurispr. comm. Négligence, incurie d'un négociant dans ses affaires. On distingue quant à la gravité d'une faillite, trois ordres de fautes : les fautes graves, les fautes légères, les fautes très-légères. On distingue encore les fautes *in abstracto*, c'est-à-dire abstraction faite des qualités, des habitudes d'une personne, et les fautes *in concreto*, les fautes considérées par rapport à ses habitudes.

— Faute. Au jeu de paume, si celui qui sert ne touche pas le premier toit, il fait une faute. Deux fautes valent quinze.

— Prov. *Les fautes sont pour les joueurs, contre les joueurs*. C'est aux joueurs de porter la peine des fautes qu'ils ont commises. || *Qui fait la faute, la boit*. Celui qui a fait une faute doit en porter la peine. || *La terre couvre les fautes des médecins*. La terre en couvrant ceux qui meurent par la faute des médecins, empêche que les erreurs de ces derniers soient reconnues.

— Dans nos anciens auteurs a signifié Manque, défaut. On dit encore à peu près dans ce sens, *Avoir faute*, pour Manquer de. Avoir faute d'argent. Avoir faute de blé. || *Faire faute*. Manquer, être absent, être regretté.

— Fam. *S'il arrivait faute de lui, s'il venait faute de lui*. S'il venait à manquer ; s'il arrivait qu'il mourût.

— *Faute de*. loc. adv. Par manque de. Ne pouvoir faire une chose, faute d'argent. Il n'a pu faire achever cet ouvrage, faute d'argent. Il est mort faute de secours, faute d'aliments. Il laisse dissiper son trésor *faute* de soins et d'attentions. (Mass.) Les enfants mouraient dans les bras de leurs mères *faute* de pain. (Fléch.) C'est un feu qui s'éteint *faute* de nourriture. (Corn.) Et le combat cessa *faute* de combattants. (Id.)

Faute d'argent on n'est qu'un sot,
. . . .
Dans ce maudit siècle de fer. (Scarron.)

— *Faute de*, suivi d'un infinitif. Mourir faute de manger, de se soigner. Faute de connaître une chose. Et *faute* d'avoir pris ce ton judicieux. (Boil.) Plusieurs en particulier, *faute* d'étudier assez les règles et la pratique du style, écrivent peu intelligiblement. (Buffier.)

Et *faute* d'admirer les Grecs et les Romains,
On s'égare en voulant tenir d'autres chemins.
(La Fontaine.)

— *Faute par*. Faute par lui de fournir des titres, il perdra son procès. (Acad.)

— *Faute de quoi*. Se dit d'une chose dont on a parlé. Il faut bien penser à étriller un cheval, faute de quoi il dépérit.

— *Sans faute*. loc. adv. Immanquablement, sans faillir. J'y serai demain sans faute. Il s'y rendra, il s'y trouvera sans faute.

FAUTEAU. s. m. Archéol. milit. Espèce de machine dont on se servait au moyen âge pour battre les murailles.

FAUTEUIL. s. m. (du bas lat. *faldistorium*, chaise que l'on plaçait pour le célébrant à côté de l'autel ; qui vient de l'all. *falt stuhl*, siége pliant ; ce qu'étaient en effet les anciens fauteuils, et on les nommait *faudesteuil*). Chaise à bras et à dossier. De nos jours, il est ordinairement construit en bois plus ou moins précieux, plus ou moins artistement travaillé. Le siége et le dossier sont couverts d'étoffe de velours, ou de soie, ou de toile, ou de crin, ou de peau, assujétis ou ostensiblement par des clous à tête dorée, ou sous un galon étroit par des clous ordinaires. Fauteuil de velours, de damas, de soie, de tapisserie, de toile. Les bras, le dossier, le siége, les pieds d'un fauteuil. Dans nos salons, l'offre d'un fauteuil est une marque de considération. Certaines familles conservent religieusement les *fauteuils* qui ont porté leurs ancêtres ; la société entière voue un culte non moins fervent à ceux qui ont appartenu à des hommes célèbres. (Gall.) On peut voir encore aujourd'hui, dans le cabinet des médailles de la Bibliothèque du roi, le *fauteuil* du bon roi Dagobert. (Id.)

— Siége qu'occupe le président d'une assemblée délibérante, ordinairement placé à une certaine élévation, afin que celui qui l'occupe soit vu facilement de ceux qui composent la réunion, et qu'il puisse lui-même en saisir l'aspect d'un seul coup d'œil.

— Se dit, par analogie, de la place qu'occupe le président d'une assemblée, quelle qu'elle soit. Le fauteuil du président est vide. Avoir les honneurs du fauteuil.

— Par métaphore, Présidence, fonctions du président. Occuper le fauteuil. Personnage digne du fauteuil. Tenir, occuper le fauteuil. Quitter le fauteuil. Céder le fauteuil à un autre. Laujon et Désaugiers s'assirent tour à tour, l'un par le droit de l'âge, l'autre par celui du talent, dans le *fauteuil* de la société épicurienne du caveau moderne. (Ourry.)

— Siége qu'occupent les membres de l'Académie française dans leurs séances à l'Institut. Les fauteuils de l'Académie sont au nombre de quarante, tous parfaitement semblables. Ce n'est pas au cardinal de Richelieu, fondateur de leur corps, mais à Louis XIV, que messieurs de l'Académie française doivent l'avantage du *fauteuil*. (Ourry.)

— Fig. *Fauteuil académicien*, ou absolument *fauteuil*. Place, fonction d'académicien. Obtenir le fauteuil. Briguer le fauteuil. Les honneurs du *fauteuil* sont l'objet de l'ambition secrète de tout homme de lettres et de tout savant. (Arnault.)

Au bel esprit ce *fauteuil* est en somme
Ce qu'à l'amour est le lit conjugal. (Piron.)

— *Fauteuil de porte* ou *trémoussoir*. Sorte de machine par le moyen de laquelle on fait un exercice utile à la santé sans sortir de sa chambre.

FAUTEUR, TRICE. s. (du lat. *faveo*, favoriser, sup. *fautum*). Celui, celle qui favorise, qui appuie un parti, une opinion. Ne se prend

se montra toujours fauteur de la rébellion. Les fauteurs d'un crime. On l'a condamné, lui, ses fauteurs, ses complices et ses adhérents. Mlle de Montpensier était la plus ardente fautrice de la fronde. Le méchant n'a pas de plus cruels ennemis que ses fauteurs ou ses complices. Les fauteurs de l'ignorance et du despotisme ne peuvent être que des égoïstes.

— Législ. *Fauteur d'un crime*. Celui qui sans prendre une part directe à l'exécution d'un projet criminel a provoqué au crime, par dons, promesses, menaces, abus d'autorité ou de pouvoir, machination ou artifices coupables. Il est regardé et puni comme complice.

FAUTIER, IÈRE. s. et adj. (rad. *faute*). Vieux mot qui a signifié Sujet à faillir.

FAUTIF, IVE. adj. Sujet à faillir, à manquer. Auteur fautif dans ses citations. Mémoire fautive. La docilité bien réglée est l'unique voie qui reste à l'homme naturellement *fautif* pour arriver à la perfection. (Nic.)

— Plein de fautes, en parlant des choses. Impression fautive. La table de ce livre est fautive. Un errata fautif.

FAUTRE. s. m. Techn. Pièce de grosse étoffe de laine, sur laquelle, dans les fabriques de papier, l'ouvrier qui, avec la forme puise la pâte dans la cuve, renverse sa feuille de papier après l'avoir égouttée, afin qu'elle s'éponge, mettant un fautre entre chaque feuille.

FAUVE. adj. des 2 g. (du lat. *fulvus*, même signif.). Qui est d'une couleur rousse ou roussâtre. Poil fauve. Un livre relié en veau fauve.

— *Bêtes fauves*. Dénomination collective qui embrasse les cerfs, les chevreuils, les daims; par opposition à *bêtes noires*, comme les sangliers, ou *rousses*, comme les renards. Une bête fauve.

— s. m. Le fauve, la couleur fauve. Dans l'état de domesticité, le pelage du cerf passe du fauve au blanc.

— s. m. coll. Véner. Bêtes fauves. Il y a du fauve dans cette forêt.

— Ichthyol. Poisson du genre du labre.

— Ornith. Oiseau des Antilles qui paraît être le fou.

FAUVEAU. s. m. Écon. rur. Bœuf d'une couleur fauve.

FAUVETTE. s. f. Ornith. Genre d'oiseaux de l'ordre des passereaux, famille des becs-fins, renfermant un grand nombre d'espèces qui n'ont pas toujours été bien distinguées. Les fauvettes ont presque toutes un ramage agréable, de la gaîté dans les habitudes, volettent continuellement à la poursuite des insectes; plusieurs habitent nos jardins et nos bosquets, d'autres préfèrent la lisière des taillis ou l'épaisseur des bois. Quelques unes ne se plaisent que dans les lieux aquatiques. Les rossignols font partie de ce genre, ainsi que le rouge-gorge, seule espèce qui nous reste en hiver et qui égaie un peu nos demeures par son ramage. Les *fauvettes* remplissent tous les lieux de la terre, et les animent par les mouvements et les accents de leur tendre gaîté. (Buff.)

— Loc. prov. *C'est un dénicheur de fauvettes*. C'est un intrigant, un homme habile à faire des découvertes, surtout en matière de galanterie.

FAUVILLE. Géogr. Bourg de France; ch.-l. de cant., arrond. d'Yvetot (Seine-Inférieure); 1,394 hab.

FAUVRADE. s. f. Pêch. En Provence, Enceinte de certains filets, formée près de la côte, et servant à enfermer les thons qu'on a pêchés.

FAUX. s. f. (pr. *fau*; du lat. *falx*, gén. *falcis*). Instrument composé d'un long manche de bois, portant dans son milieu une poignée aussi en bois, légèrement recourbé en arrière à sa partie inférieure, qui est armée d'une longue lame d'acier plate, avec un rebord à l'extérieur, et légèrement terminée en croissant à sa pointe. On s'en sert pour couper l'herbe des prés et les menus grains, en lui faisant décrire un demi-cercle et en rasant la terre. Faux tranchante. Emmancher une faux. Battre une faux. Aiguiser une faux. Une faux emmanchée à rebours. Ces avoines sont mûres, il est temps d'y mettre la faux. Autrefois à la guerre, on se servait de chariots armés de faux. Fabriquer une faux. Entretenir le tranchant de la faux. Marteler le tranchant d'une faux. La *faux* étant battue, on ravive son tranchant de temps en temps au moyen d'une pierre à aiguiser. (Teyss.) Dans les émeutes de campagne, les troubles civils, on a vu des paysans s'armer de leurs *faux*, qu'ils ajustaient de façon que la lame et le manche avaient une même direction. (Id.)

— Souvent la poésie tire de la faux une image, une similitude de destruction. Nestor voyait tomber ses vaillants capitaines sous la main du cruel Adraste, comme les épis dorés tombent pendant la moisson sous la *faux* tranchante d'un infatigable moissonneur. (Fén.)

— Elle en arme aussi, dans ses fictions mythologiques, la main du Temps ou de la Mort, image ingénieuse et terrible de leur action destructible et inévitable. La faux impitoyable du Temps, de la Mort.

> Sur les ruines de Palmyre
> Saturne a promené sa *faux*. (Lebrun.)

— Anat. Replis membraneux dans certains organes, qui ont la forme d'une faux. La faux du cerveau, du cervelet. La faux du péritoine.

— On écrivait autrefois, et quelques-uns écrivent encore *faulx*. C'est ce qui a fait dire à

> S'il existe jamais une image fidèle
> D'une *faulx* à faucher, cette image est une L,
> Et depuis que cette L est ravie à la *faux*,
> Le mot ainsi tronqué n'offre plus qu'un sens faux.
> (Barthélemy.)

FAUX, AUSSE. adj. (du celt. *fall*, défaut, vice, fausseté, fraude, d'où le lat. *falsus*, *faux*). Qui n'est pas conforme à la vérité, à la réalité. Chose fausse. Fausse nouvelle. Faux avis. De faux rapports. Un faux exposé. Faux témoignage. Religion fausse. Fausse doctrine. Fausse maxime. Faux serment. Fausse histoire. Assertion fausse. Fausse allégation. Faux bruit.

— Marque presque toujours, soit qu'il s'agisse de choses physiques ou de choses morales, que ce qui est indiqué par le substantif qu'il accompagne n'est pas réellement la chose que présente cette indication, mais bien une imitation, une falsification, une apparence, un simulacre trompeur. Sous cette signification générale se groupent une foule de locutions qui semblent présenter d'abord une quantité de sens divers, mais qui au fond se rangent toutes sous cette désignation. Une fausse barbe. Une fausse dent. De fausses manches. Or faux. Faux argent. Diamant faux. Faux cheveux. Faux toupet. Faux mollet. Faux fourreau. Une fausse porte. Une fausse fenêtre. Une pierre fausse. Une fausse vertu. Une fausse modestie. Une fausse humilité. Une fausse douceur. Fausse sagesse. Fausse charité. Fausse complaisance. Faux honneur. Fausse crainte. Fausse probité. Faux zèle. Fausse fierté. Fausse bonté. Fausse tristesse. Fausses impressions. Un faux attachement. Un faux dévouement. Faux honneur. Il y a une *fausse* modestie qui est vanité; une *fausse* gloire qui est légèreté; une *fausse* grandeur qui est petitesse; une *fausse* vertu qui est hypocrisie; une *fausse* sagesse qui est pruderie. (La Bruy.) Défions-nous d'une *fausse* vertu qui sape toutes les vertus, et s'applique à justifier tous les vices, pour s'autoriser à les avoir tous. (J.-J. Rouss.) Tout a paru tranquille au dedans jusqu'à ce que le *faux* zèle et l'esprit de parti fissent naître de nouveaux troubles. (Volt.)

> L'esprit n'est plus qu'un *faux* brillant,
> La beauté qu'un *faux* étalage,
> Les caresses qu'un *faux* semblant,
> Les promesses qu'un *faux* langage.
> *Fausse* gloire, *fausse* grandeur,
> Logent partout le *faux* honneur
> Partout on voit *fausse* noblesse,
> *Fausse* apparence, *faux* dehors,
> *Faux* airs, *fausse* délicatesse,
> *Faux* bruits, *faux* avis, *faux* rapports.
> Le cœur est *faux* chez Amaranthe,
> Iris nous montre un *faux* maintien,
> Lise est une *fausse* ignorante,
> Lindor un *faux* homme de bien. (Panard.)

— Dans un sens analogue en parlant des personnes. Faux dévot. Faux prêtre. Faux prophète. Faux avocat. Faux médecin. Faux chrétien. Le *faux* prophète des Arabes a bien dû se dire envoyé de Dieu... (Boss.)

— Ou bien encore avec un nom propre de personne, qui se fait passer pour. Le faux Smerdis. Le faux Démétrius. Le faux Louis XVII.

— Dans un autre sens, en parlant des personnes, Qui affecte des sentiments qu'il n'a pas, dans le dessein de tromper. Un homme faux. Une femme fausse. Un cœur faux. Une âme fausse.

— En parlant des choses, Qui est mal fondé, vain. Fausses prétentions. Fausse joie. Fausses espérances. Fausses craintes. Fausse délicatesse. Fausse honte. Faux point d'honneur. Il fut séduit par de *fausses* espérances. (Volt.) Ce moment de *fausse* joie, sitôt et si cruellement éteinte, fut le plus amer de ma vie. (J.-J. Rouss.) C'est en eux une erreur grossière de se nourrir de si *fausses* prétentions. (La Bruy.)

— Qui détourne du but, du terme auquel on tend. Une fausse route. Une fausse voie. || Se dit figurément dans le même sens. Suivre une fausse route, une fausse voie. Faire une fausse démarche. L'Espagne fut affermie, par des succès assez longtemps soutenus, dans les *fausses* routes qu'elle s'était d'abord tracées. (Rayn.)

— Se dit des actions, des opérations, qui, contrariées par quelque obstacle ou quelque accident, n'ont produit qu'un résultat incomplet ou imparfait. Un faux bord. Un faux pas. Un faux mouvement. Une fausse couche. || Se dit de même du résultat. Un faux trait. Un faux germe. Une fausse coupe.

— En parlant des actes des hommes, Qui n'est pas ce qu'il devrait être ou ce qu'il paraît être, relativement à la vérité, à l'authenticité, à l'exactitude, à la bonne foi. Faux acte. Faux article. Faux billet. Faux coin. Faux contrat. Faux nom. Faux ordre. Faux seing. Faux testament.

— Qui manque de justesse, d'exactitude. Fausse règle. Faux poids. Fausse mesure. Fausses balances. Esprit faux. Jugement faux. Pensée, idée fausse. Expression fausse. L'esprit n'est pas *faux* précisément parce qu'il est borné, mais parce qu'il est si borné qu'il n'est pas capable d'étendre sa vue sur beaucoup d'idées; il ne se doute pas même de tous les rapports qu'il faut saisir avant de porter un jugement; il juge à la hâte, au hasard, et il se trompe. (Cond.)

— Dans un sens à peu près analogue, on dit en musique: Voix fausse. Instrument faux. Corde fausse. Intonation fausse. Un faux ton. Un faux accord.

— Qui s'écarte du naturel, du vrai, de la vraisemblance. Genre faux. Le faux goût qui règne dans cet ouvrage. Dessin faux. Coloris faux. Ton faux. Tableaux faux de couleur.

[illegible] à ses engagements. || *Faire faux bond à son honneur*. En parlant d'une femme, manquer à son honneur.

— Fig. et prov. *Faire un faux pas*. Commettre une faute par faiblesse, en parlant d'une femme.

— *Avoir un regard, un air faux*. Un regard, un air qui n'est point en harmonie avec le sentiment qu'on feint d'éprouver, avec la passion qu'on veut exprimer.

— Fam. *Avoir un faux air de quelqu'un*. Avoir quelque ressemblance avec lui.

— Prov. *Cet homme est faux comme un jeton*.

— Agric. *Faux froment*. Ray-grass, sorte d'avoine qui pousse au milieu des blés. || *Faux lupin*. Espèce de trèfle.

— Bot. *Faux açore*. Iris des marais. || *Faux arbousier*. Nom vulgaire de la cunone. || *Faux baume du Pérou*. Le mélilot bleu odorant. || *Faux benjoin*. Le badanier. || *Faux bois de camphre*. Arbrisseau qui répand une odeur semblable à celle du camphre. || *Faux brésillot*. Le comoclade brésillot de St-Domingue. || *Faux buis*. Le fragon épineux. || *Faux café*. Le fruit du ricin, comme aussi les fruits du caféier sauvage. || *Faux chamarras*. Germandrée des bois. || *Faux chervi*. Carotte sauvage. || *Faux chouan*. Graine du myagre orientale. || *Faux ciste*. Plante de la famille des turnères; turnère à fleur de ciste. || *Faux cumin*. Graine de nielle romaine || *Faux cytise*. Arbrisseau à fleurs jaunes, légumineuses, odorantes. || *Faux dictame*. Sorte de marrube cultivé. || *Faux ellebore*. L'ellébore vulgairement appelé *rose de Noël*. || *Faux hermodactyle*. Racine desséchée de l'iris tubéreuse. || *Faux indigo*. Le galéga officinal; sorte d'amorphe. || *Faux ipécacuanha*. Plante des Antilles; sorte d'asclépiade. || *Faux jalap*. Nom vulgaire de la belle-de-nuit. || *Faux mélèze*. Chénopodée. || *Faux nard*. Racine de l'ail serpentin. || *Faux pistachier*. Le staphylier à feuilles pinnées. || *Faux poivre*. Sorte de piment. || *Faux quinquina*. L'ive qui porte fruit. || *Faux raifort*. Le cranson ou cochléaria rustique. || *Faux séné*. Nom du baguenaudier. || *Faux simarouba*. Racine de la bignone. || *Faux souchet*. Le schœne des marais. || *Faux sycomore*. Le même que l'azédarach. || *Faux tabac*. La nicotiane rustique. || *Faux thé*. Nom vulgaire de l'alstone. || *Faux thuya*. Arbrisseau de la famille des cyprès. || *Faux trèfle*. La paullinie asiatique. || *Faux tremble*. Variété de peuplier. = *Fausse branche-ursine*. V. BERCE || *Fausse coloquinte*. Sorte de courge. || *Fausse chenille*. Gousse de la scorpoïde, qui figure une chenille épineuse, verte, et qu'on mêle aux salades, par plaisanterie. || *Fausse ébène*. Cytise des Alpes. || *Fausse guimauve*. Mauve jaune des Indes. || *Fausse ivette*. Plante de la famille des germandrées || *Fausse lysimachie*. Epilobe à fleurs étroites. || *Fausse nielle*. Nielle des blés. || *Fausse orange* Espèce de courge grosse et jaune foncé comme une orange; autrement dite: Pomme d'amour. || *Fausse oronge*. Sorte de champignon qui ressemble à l'oronge. || *Fausse poire*. Sorte de courge qui, par sa forme, ressemble à une poire. || *Fausse réglisse*. Espèce de plante légumineuse. Astragale vulnéraire. || *Fausse rhubarbe*. Le pigamon des prés; le pigamon jaune; le royoc. || *Fausse rose des saules*. Assemblage accidentel de feuilles de saule, disposées en forme de rose. || *Fausse sauge des bois*. Sorte de germandrée. || *Fausses trachées*. Plantes dont les vaisseaux sont coupés par des lignes ou fentes transversales.

— Conchyl. *Faux télescope*. Coquille du genre strombe. = *Fausse aile de papillon*. Nom d'un mollusque conique. || *Fausse musique*. Variété de la volute nommée musique. || *Fausse oreille de Midas*. Bulime bouche-rose. || *Fausse scalate*. Coquille univalve. || *Fausse tiare*. Coquille du genre volute.

— Entom. *Faux bombyx*. Tribu d'insectes lépidoptères nocturnes. || *Faux scorpion*. V. PINCE. = *Fausse chenille*. Larve à 8, 18 ou 22 pattes; telles sont celles de tenthrèdes. || *Fausse teigne* Espèce de chenille.

— Hortic. *Faux narcisse*. Variété du narcisse.

— Minér. *Faux alun de plume*. Substance minérale blanche et poreuse. || *Faux argent de chat*. Variété du mica, de couleur argentine. || *Faux arbuste*. Gypse fibreux. V. FAUX ALUN DE PLUME. || *Faux charbon*. Charbon qui est presque toujours en poussier, et qui se trouve en masse, dans les houillères faibles || *Faux corail*. Substance ayant de l'affinité avec le corail; sorte de madrépore. || *Faux diamant* Le zircon limpide, nommé aussi jargon. || *Faux grenat*. Sorte de cristal d'un rouge obscur. || *Faux lapis*. Email bleu, qu'on tire du cobalt. || *Faux or*, ou *or de chat*. Mica d'un beau jaune. || *Faux prase*. Sorte de quartz verdâtre. || *Faux saphir*. Saphir d'eau des lapidaires. Chaux fluatée bleue. || *Faux spath*. Variété du spath. = *Fausse aigue-marine*. Variété de chaux fluatée, transparente. || *Fausse améthyste*. Spath fluor, cubique, de couleur violette. Le spath fluor vert est une fausse émeraude; le bleu, un faux saphir; le jaune, une fausse topaze. || *Fausse chélidoine* Petite calcédoine ou pierre lenticulaire. || *Fausse chrysolite*. Quartz hyalin de couleur jaune verdâtre. || *Fausse galène*. Substance minérale à talc écailleux, métallique, ayant l'apparence du plomb. || *Fausse malachite*. Jaspe vert clair de Sibérie. || *Fausse marcassite*. Perle factice. || *Fausse topaze*. V. FAUSSE AMÉTHYSTE.

— Ornith. *Fausse grive*. Oiseau du Cap fai- [illegible] merle || *Fausse linotte*. Variété de fauvette, [illegible]

FAUX. s. m. Ce qui est *faux*, par opposition à ce qui est *vrai*. Distinguer le faux d'avec le vrai. Discerner le faux du vrai. Le *faux* prend la couleur de la vérité à laquelle il est mêlé. (Volt.)

— Jurispr. Crime de celui qui se rend coupable d'une supposition frauduleuse pour cacher ou altérer la vérité au préjudice d'autrui. Faux en écritures authentiques. Faux en écriture privée. Crime de faux. Se rendre coupable de faux. Commettre, faire un faux. C'est un faux. Poursuivre quelqu'un en faux ou pour faux. Se pourvoir en faux contre quelqu'un, par la voie criminelle. La poursuite d'un faux. Arguer une pièce de faux. Inscription de faux ou en faux. Demandeur, défendeur en faux. Etablir, prouver le faux. || *Faux principal*. Procédure qui a pour objet la poursuite d'un faux, par opposition à *Faux incident*, qui est l'action en faux intentée incidemment dans le cours d'une contestation. || *Faux substantiel* ou *intellectuel*. Altération introduite dans la substance même d'un acte, par le signataire ou par le rédacteur de cet acte.

— Chass. *Chien qui appelle en faux, à faux*. Chien qui aboie en quelque endroit d'où le gibier est délogé.

— Fig. et fam. *S'inscrire en faux contre une proposition, contre une allégation*. Ne pas vouloir la reconnaître pour vraie. Je m'inscris en faux contre ce que vous venez de dire.

— Prov. *Plaider le faux pour savoir le vrai*. Dire à quelqu'un une chose fausse pour tirer de lui le secret de la vérité.

FAUX. adv. Faussement. Raisonner faux. Exposer faux. Jurer faux. Dater faux. Chanter faux. Jouer faux.

— Ce n'est que par ellipse que cet adjectif s'emploie adverbialement. En effet, *chanter faux*, c'est chanter *d'un ton* faux; *raisonner faux*, c'est raisonner *dans un sens* faux; *jouer faux*, c'est jouer en faisant *un coup* faux, etc.

— *A faux* loc. adv. A tort, injustement. Accuser à faux. Lui qu'Apollon jamais n'a fait parler à *faux*. (Corn.) *Parler à faux* n'est ni assez noble, ni même assez juste. On dit dans le style familier, Accuser à faux, porter un coup à faux, mais on ne peut dire *il parle à faux*, dans un discours tant soit peu relevé. (Volt.)

— Fam. *Faire une course à faux, aller à faux en quelque endroit*. N'y point rencontrer ce que l'on cherche.

— *Porter à faux*. Être mal assis sur sa base, ne pas porter directement sur son point d'appui. Cette poutre, cette pierre porte à faux.

— Fig. *Un raisonnement, un argument qui porte à faux*. Un raisonnement qui n'est pas concluant, soit que le défaut vienne du principe, soit que le principe soit mal appliqué. Ce raisonnement porte à faux. Cet argument porte à faux.

— subst. *Être en porte à faux*. Être en manière d'une chose qui porte à faux, c'est-à-dire, Être hors d'aplomb. Ce balcon est en porte à faux au-dessus de la porte d'entrée. Les loges de ce théâtre sont en porte à faux.

FAUX-CUL. s. m. Artill. Masse de matière, ou gâteau qui se forme sous les pilons des moulins à poudre. || Pl., des *faux-culs*.

FAUX-FUYANT. Forest. Sentier pratiqué dans le bois, par les gens de pied, endroit détourné, écarté, par où l'on peut s'en aller sans être vu. || Pl., des *faux fuyants*.

— Fig. Biais, prétexte, tergiversation dans l'accomplissement d'une chose; subterfuge, échappatoire. Ce subtil *faux-fuyant* mérite qu'on le loue. (Mol.)

FAVAGITE. s. f. Zool. Madrépore fossile. V. FAVONITE.

FAVAL. s. m. Conchyl. Coquille du Sénégal, la vis maculée.

FAVART. Auteur dramatique, né à Paris en 1710, mort en 1784.

FAVELOTTE. s. f. Bot. (diminut. de *fava*, fève). Un des noms vulgaires de la fève de marais.

FAVÉOLÉ, ÉE. adj. (du lat. *favus*, rayon de miel). Hist. nat. Qui est garni de petites cellules adossées les unes contre les autres, comme les alvéoles des abeilles dans leurs ruches.

FAVEUR. s. f. (du lat. *favor*). Grâce, bienfait, marque d'amitié, de bienveillance; crédit, pouvoir qu'on a auprès d'un prince, d'un grand personnage dont on est aimé, préféré. Haute, grande faveur. Faveur singulière, signalée, extraordinaire. La faveur du prince, du peuple, des grands. Gagner, briguer, obtenir la faveur. S'attacher, se dévouer à la faveur. Donner tout à la faveur. La *faveur* des princes n'exclut pas le mérite, mais elle ne le suppose pas aussi. (La Bruy.) Les petits négociateurs demandaient à la *faveur* seule du premier consul l'amélioration de leur condition. (Thiers.) Toutefois, le ciel lui vendait encore cher cette *faveur*: le vieillard était devenu aveugle. (Chateaub.) Plus haute est la *faveur*, et plus prompte est la chute. (Dest.)

— *Prendre faveur*. S'accréditer. Cette opinion, ce livre prend faveur.

— Fig. *Les faveurs de la fortune*. Les richesses, les honneurs, etc.

— Recommandation, action gratuite que l'on fait pour plaire à quelqu'un. Vous savez que je n'ai pas abusé de la première *faveur*, je serai aussi discret sur la seconde. (Volt.)

[illegible]

— *Faveur populaire*. Popularité. La leçon de Necker, si récente et si forte, n'a pas dégoûté de la *faveur* populaire; on la poursuit avec plus d'ardeur que jamais. (St-Prosp.) Si la *faveur* du peuple est volage, c'est qu'elle naît de l'enthousiasme. (Id.)

— Au plur., Marques d'amour d'une femme, sa possession. Les *faveurs* du beau sexe donnent en plaisir tout ce que celle des rois donne en ennuis. (St-Prosp.) Les *faveurs* de maintes dames ruinent en quelques minutes toute une famille. (Id.)

> La louange chatouille et gagne les esprits,
> Les *faveurs* d'une belle en sont souvent le prix.
> (La Fontaine.)

— Iron. et fam. *Faveurs de Vénus*. *Faveurs cuisantes*. Les suites fâcheuses d'un commerce hasardé avec les femmes.

— Comm. *Jour de faveur.* Le jour que l'ordonnance accorde aux marchands, banquiers, négociants, après l'échéance de leurs billets, pour en faire le payement.

— Dr. canon. *Mois de faveur.* Les deux mois de l'année où le collateur d'un bénéfice pouvait le conférer à celui des gradués qu'il en voulait gratifier. Les mois d'avril et d'octobre étaient des mois de faveur, et les mois de janvier et de juillet des mois de rigueur.

— Jurispr. Prérogative accordée à certaines personnes et à certains actes.

— Prat. *Faveur*, par opposition à Rigueur, sévérité. Jugement, arrêt de faveur.

— Techn. Sorte de ruban très-étroit. Faveur rose, bleue, blanche, verte, etc. On appelait autrefois *faveurs* les rubans dont les dames gratifiaient dans les tournois les chevaliers. (Lacurn.)

— Théât. *Tour de faveur.* Décision du comité ou du directeur qui fait passer la représentation d'une pièce avant celle des autres ouvrages qui devaient la précéder. || *Entrée de faveur.* Entrée gratuite accordée à une personne qui n'aurait pas le droit de l'exiger.

— *Prévenir en faveur de quelqu'un* ou *de quelque chose* En donner d'avance une opinion avantageuse. Le Français, au lieu de mettre de l'accent dans son parler, y met de l'air; ce n'est pas le moyen de prévenir en sa *faveur.* (J.-J. Rouss.)

— *En faveur de*, loc. adv. En considération d'une chose passée, en vue d'une chose à venir, en considération de quelqu'un. On lui a pardonné en faveur des services qu'il a rendus. Il lui a fait une donation en faveur de ce mariage.

— *En faveur de.* A l'avantage, au profit de. La raillerie est un discours en *faveur* de son esprit contre son bon naturel. (Montesq.) De ce que l'aversion est naturelle comme la sympathie, gardons-nous de conclure en *faveur* de son innocence. (S. Dubay.)

— *A la faveur de.* loc. adv. Par le moyen, à l'aide de quelque chose. Ils arrivèrent, à la *faveur* de l'obscurité, jusqu'à la première garde suédoise sans être reconnus. (Volt.)

Il faut que trois de nous, sans tumulte et sans bruit,
Partent à la *faveur* de la naissante nuit. (Boil.)

FAVEUX, EUSE. adj. (du lat. *favus*, rayon de miel, à cause des alvéoles de cire où les abeilles le déposent). Pathol. Epithète donnée à une sorte de teigne dans laquelle la peau semble se creuser et former des alvéoles.

FAVIE. s. f. Entom. Genre de polypiers.

FAVIFORME. adj. des 2 g. Qui a la forme d'alvéoles.

FAVIOLE. s. f. (du lat. *faba*, fève, par substitution du *v* au *b*). Bot. Un des noms vulgaires du haricot.

FAVISSE. s. f. (du celt. *ffau*, caverne : d'où le lat. *favissæ*). Ant. rom. Voûte souterraine où l'on renfermait les objets précieux appartenant à chaque temple. || Le trésor de ces temples. || Vases pleins d'eau lustrale à l'entrée des temples.

F[illegible]NETTE. s. f. Bot. Gesse tubéreuse.

F[illegible]ONIE. s. f. Bot. Arbuste du cap de Bonne-Espérance.

FAVORABLE. adj. des 2 g. (du lat. *favere*, favoriser). Qui favorise, qui aide, qui seconde, qui facilite. Toutes les personnes qui le connaissent bien lui sont favorables.

— En parlant des choses. Qui est convenable, avantageux, commode, propice, tel qu'on le désire pour la fin qu'on se propose. Occasion, événement, temps favorable. Circonstances favorables. Il trouve pour sortir un moyen *favorable.* (La Font.) Les sensations les plus *favorables* sont celles qui nous offrent des objets plus propres à exercer notre réflexion. (Cond.) Un vent *favorable* conduit Aben-Hamet à Carthagène. (Chateaub.)

— Qui est à l'avantage de quelqu'un ou de quelque chose. Les arts, toujours transplantés de Grèce en Italie, se trouvaient dans un terrain *favorable*, où ils fructifiaient tout à coup. (Volt.) Le climat de l'Inde est sans contredit le plus *favorable* à la nature humaine. (Volt.) Pour s'humilier il n'y a qu'à jeter les yeux sur les jugements peu *favorables* qu'on porte de nous. (Nic.)

— Prat. Qui mérite de l'indulgence, qui doit faire fléchir la sévérité, la rigueur de la loi. Il y a dans ce délit plusieurs circonstances favorables.

— Syn. comp. FAVORABLE. PROPICE. Ce qui

ce qui nous protége ou nous assiste nous est *propice.* L'occasion nous est *favorable*; le destin nous est *propice.*

FAVORABLEMENT. adv. D'une manière favorable. Traiter, recevoir, écouter quelqu'un favorablement. Leurs propositions furent accueillies *favorablement.* (Rayn.) La déesse reçoit *favorablement* Télémaque. (Fén.)

FAVORI, ITE adj. (c'est le part. pass. de l'ancien verbe *favorir.* V. ce mot. Qui est plus agréable, qu'on affectionne plus que toute autre personne, plus que toute autre chose. S'applique à tout objet d'une prédilection habituelle. Lecture, passion, figure, couleur favorite. Chien, perroquet favori. Un des sujets *favoris* de ses paisibles entretiens, c'est le sentiment. (J. J. Rouss.) La contradiction paraît être l'aliment *favori* de l'esprit humain. (S. Dubay.)

— Jeux. Au piquet, *la couleur favorite*, ou subst., *la favorite.* Celle qui, en cas de concurrence, a l'avantage sur les trois autres.

— substantiv. Celui, celle qui tient le premier rang dans les bonnes grâces d'un souverain. C'est une grande question, que de savoir qui a fait plus de mal aux rois et aux peuples, des *favoris* ou des *favorites.* (Thouret.) Il regarde à ses pieds les *favoris* des rois. (La Font.) Henri III eut des *favoris* qui n'étaient que des mignons; il en eut qui gouvernèrent l'Etat, comme Joyeuse et d'Epernon. (Volt.)

— Fig. Les favoris de la fortune. Les favoris des Muses. Les favoris d'Apollon. On appelle les bons poëtes, les *favoris* des Muses, comme les gens heureux, les *favoris* de la fortune, parce qu'on suppose que les uns et les autres ont reçu ces dons sans travail. (Volt.) Chaque climat produit des *favoris* de Mars. (Boil.)

— On appelle assez ordinairement *favorite*, la maîtresse d'un prince. On a fait l'histoire des *favorites.* (Volt.) || La femme qui plaît le plus au sultan s'appelle parmi nous la *sultane favorite* ou la *favorite.*

— Fig. On a dit de Versailles, que c'était un *favori* sans mérite. (Duł.)

FAVORI. s. m. Petite touffe de barbe qu'on laisse croître de chaque côté du visage, de l'oreille au menton. Avoir de beaux favoris.

FAVORIR. v. a. Vieux mot qui s'est dit pour *favoriser.* Cette marque peut-elle désigner et *favorir* l'inanité? (Mont.)

FAVORISÉ, ÉE. part. pass. du v. Favoriser. S'empl. adjectiv. Voilà donc la baleine franche plus *favorisée* que les poissons pour le goût et pour le toucher, quoique moins bien traitée pour ces deux sens que la plupart des mammifères. (Lacépède.)

Il est de ces esprits *favorisés* des cieux,
Qui sont tout par eux-mêmes, et rien par leurs aïeux.
(VOLTAIRE.)

— *Favorisé par.* Un autre Turc, du nom d'Ortok, *favorisé* par les Seljoucides d'Alep, se rendit maître de Jérusalem en 984, et ses enfants y régnèrent après lui. (Chateaub.)

FAVORISER. v. a. 1re conj. (du lat. *favere*, même signif.). Traiter favorablement; accorder quelque préférence; appuyer de son crédit; traiter favorablement, aider, soutenir. Il finit par me *favoriser* d'une bienveillance qui ne s'est jamais démentie. (Volt.) Que votre altesse daigne agréer mes remercîments, comme elle a bien voulu *favoriser* mes prières. (Id.) Nous en avons même encore augmenté le nombre et la confusion, en *favorisant* le mélange des races. (Buff.)

— Approuver, se ranger du parti de quelqu'un, le défendre. Il fut accusé de *favoriser* les opinions des luthériens. (Volt.)

— Fig. *La nature l'a favorisé, ne l'a pas favorisé de ses dons.* La nature lui a, ou ne lui a pas départi les avantages physiques ou moraux qu'elle aurait pu lui accorder.

— Ayant pour sujet un nom de chose, exprime l'obtention de ce qui nous flatte, de ce qui nous convient, de ce qui nous est avantageux; la satisfaction de nos désirs, la réalisation de nos vœux, de nos espérances. Eh bien, seigneur cavalier, êtes-vous content de votre bonne fortune? J'ai sujet de l'être, lui répondis-je. Et vous, qu'avez-vous fait? L'amour vous a-t-il *favorisé*? (Le Sage.)

— v. n. Avant que le temps et l'usage eussent fixé la langue française, elle se traînait péniblement sur les pas de la langue latine, qui disait *favere alicui*; à son imitation, on donnait alors au verbe *favoriser* le régime indirect, *favoriser à quelqu'un.* Si Dieu *favorise* à mes desseins. (Muret.) Calliope *favorise* aux poëtes composant en vers héroïque. (De La Porte.)

FAVORITE. s. f. Techn. Nom donné à une espèce de voiture omnibus.

— Ornith. Poule sultane de Cayenne.

FAVORITISME. s. m. Besoin et habitude, de la part d'un prince, d'abandonner la direction de ses affaires à l'homme qui s'est emparé de son esprit, soit par la confiance qui naît de l'amitié, soit par les manœuvres et les séductions qui font arriver auprès des princes et qui y maintiennent. Le despotisme et le *favoritisme* s'accompagnent. (Pouqueville.)

FAVOSITE. s. f. Zooph. Genre de zoophytes polypiers pierreux, de l'ordre des tubiporées.

FAVOUETTE. s. f. Bot. Nom vulgaire de la gesse tubéreuse.

FAVOUILLE. s. f. (diminut. du bas lat. *fava*, fève). Bot. Sorte de féverolle.

doises. || Cercles en paquets.

FAYAL. Géogr. Une des Açores ou îles des Éperviers, à 72 kilom. de Tercère, et à 880 kilom. environ de l'ancien continent.

FAYETTE (Le général La). V. LA FAYETTE.

FAYETTISTES. s. m. pl. Hist. On désigne par ce nom les partisans du général La Fayette et de son système, et plus généralement, ceux des royalistes qui avaient adhéré de bonne foi, mais sans vues ultérieures, à la déclaration constitutionnelle de 1791.

FAYFENA. s. m. Mar. Espèce de flibot ou de petite galère japonaise, qui a vingt rames de chaque côté.

FAYOLS. s. m. pl. Mar. Nom que les marins donnent aux haricots secs, qu'on distribue à bord des bâtiments.

FAYON. s. m. Bot. L'un des noms vulgaires du haricot.

FAYOUM. Géogr. L'une des plus belles et des plus riches provinces de la moyenne Egypte, à l'ouest du Nil.

FÉ s. f. (de l'ital. *fe, fede*, foi). S'est dit pour foi et hommage. On dit encore dans quelques départements, *ma fé* pour *ma foi.*

— Gramm. hébr. La dix-septième lettre de l'alphabet hébreu. Cette lettre répond à F ou à PH, signe numérique de 80.

FÉAGE. s. m. Anc. cout. S'est dit pour Héritage tenu ou donné à fief, contrat d'inféodation.

FÉAL, ALE. adj. S'est dit pour Fidèle. C'est Grisbourdon, notre *féal* ami. (Volt.)

C'est Annebant de la France amiral,
Utile au peuple, à son prince *féal!* (Ross.)

— Au plur. *féaux.* Avant la révolution, les lettres patentes et ordonnances des rois de France portaient : A nos amés et *féaux* conseillers, etc.

— s. m. Vassal qui tient fief. Un féal.

FÉALTÉ et **FÉAUTÉ.** s. f. (de l'ital. *fedelta*, dérivé du lat. *fidelitas*, fidélité). S'est dit pour fidélité, bonne foi. Je voy à l'œuil, amour et *fealté.* (Marot.) Féal est un nom donné aux chevaliers parce qu'ils ont tous fait au roi serment de *féauté* et hommage. (Lacurne.)

FÉBRICITANT, ANTE. adj. et s. (du lat. *febris*, fièvre). Médec. Se dit des malades affectés de fièvres lentes ou intermittentes.

FÉBRICULE. s. f. (du lat. *febris*, fièvre). Petite fièvre.

FÉBRIFUGE. adj. des 2 g. (ét. lat., *febris*, fièvre, *fuga*, fuite). Qui guérit la fièvre. Ce mot sert à qualifier les médicaments à l'aide desquels on combat les fièvres intermittentes et rémittentes. Tels sont les quinquinas, l'extrait de saule, l'opium, les éthers, etc. La partie la plus précieuse du quinquina est son écorce, connue par sa vertu *fébrifuge.* (Rayn.) Ce mot *fébrifuge* est extrêmement vague et indéterminé, et par conséquent très-impropre, qu'on l'applique soit aux méthodes de traitement des fièvres, soit aux agents qui sont du ressort de la pharmacologie. (Guers.)

— S'empl. substantiv. au masc. Un fébrifuge. Parmi les *fébrifuges*, l'arséniate de soude et celui de potasse ont fixé surtout l'attention des médecins, et ont, en effet, une action très-prononcée qu'il est impossible de contester. (Vaid.)

FÉBRILE. adj. des 2 g. Qui tient de la fièvre, qui est de la nature de la fièvre; qui annonce, accompagne, ou suit la fièvre. || *Froid fébrile.* Le froid causé par la fièvre. || *Pouls fébrile.* Le pouls qui caractérise la fièvre. || *Mouvement fébrile.* L'ensemble des symptômes qui constituent les petites fièvres. Les sueurs, les flux diarrhoïques, les exanthèmes qui apparaissent avant, pendant ou après les fièvres, sont aussi des phénomènes *fébriles*, soit qu'on les considère comme essentiels, comme critiques, ou comme symptomatiques. (Renauld.)

FÉBRUAL, ALE. adj. (du lat. *februalis*). Ant. rom. Qui purifie. Surnom de Junon, spécialement invoquée dans les purifications publiques nommées fébruales ou lupercales.

— subst. *Les fébruales.* Fêtes célébrées en l'honneur de Pluton et des mânes. Pendant ces fêtes, le culte des autres dieux cessait, leurs temples étaient fermés et les mariages prohibés.

FÉCAL, ALE. adj. (du lat. *fex*, lie, marc). Qui constitue un dépôt, un sédiment. || *Matière fécale.* Excréments.

FÉCAMP. Géogr. Ch.-l. de cant., arrond. du Havre (Seine-Inférieure); 9,500 hab.

FÉCER. v. n. 1re conj. (du lat. *fex*, *fecis*, lie). Former de la lie, un dépôt, un sédiment, en parlant des liquides.

FÈCES. s. f. pl. Chim. pharm. Nom donné aux substances féculentes, albumineuses ou de toute autre nature, qui se déposent lorsqu'on laisse reposer les liqueurs troubles. || Médec. Matières fécales.

FÉCIAL. s. m. Ant. rom. Prêtres qui consacraient les traités par des cérémonies religieuses. Les *féciaux*, au nombre de vingt, formaient une espèce de sacerdoce. Cette institution, qui remontait aux premiers temps de Rome, cessa de subsister, lorsque la puissance de la république commença à décliner. (Pagn.)

FÉCIAL, ALE. adj. Ant. rom. Qui appartient aux féciaux. Le droit fécial fut réglé par Ancus-Martius, quatrième roi de Rome, qui en

FÉCOND, ONDE. adj (pr. *fé-kon*; du lat. *fecundus*). Qui produit beaucoup par la génération. Une femme féconde. Dieu rendit fécondes toutes les femelles des troupeaux de Laban. Les femelles des poissons sont très-fécondes.

— Qui favorise, qui facilite la production. Les vents répandent et distribuent les pluies *fécondes* et les rosées bienfaisantes. (Buff.)

— Par extens. Abondant, qui produit beaucoup. Naturellement *féconde*, la terre sans être cultivée produit indifféremment des plantes de toute espèce. (Condill.)

— Se dit de l'esprit qui crée, qui produit beaucoup, d'un sujet qui se prête à de nombreux développements; d'un principe philosophique d'où l'on tire, dont on déduit de nombreuses conséquences. Rien n'est si *fécond* qu'un faux principe. (Condill.) Que votre imagination est riante et *féconde.* (Volt.) Par une grande finesse de discernement, on distinguera les pensées stériles des idées *fécondes.* (Buff.) Les esprits stériles sont les plus *féconds* en paroles. (S. Dub.)

— S'applique aux choses morales comme l'ambition, la gloire, l'amour, etc. Il était donc pressé de revenir à Paris, reprendre ses occupations accoutumées, et y recevoir probablement, pour prix de ses œuvres, une grandeur nouvelle, juste récompense de la plus noble, de la plus *féconde* ambition qui fut jamais. (Thiers.)

— Qui a beaucoup de moyens, d'artifices, etc. Cet homme est fécond en ruses, en inventions et en subtilités de toute espèce.

— Par extens., Se dit d'une famille qui compte beaucoup de grands hommes, d'un siècle qui est fertile en grands événements. Il y a des races qui ont été *fécondes* en héros, telles sont celles des Guise et des Condé; il y en a d'autres qui sont *fécondes* en savants, tels que les Euler et les Bernouilli. (St-Prosp.)

— Poét. et fig.

Oh! que le temps sait bien, dans sa marche *féconde*,
Sous mille aspects nouveaux reproduire le monde.
(DELILLE.)

— Syn. comp. FÉCOND. FERTILE. *Fécond* donne l'idée de la cause ou de la faculté de produire; *fertile* donne l'idée de l'effet.

FÉCONDANCE. s. f. Vertu fécondante; qualité de ce qui féconde. Pour la reproduction des espèces, la nature a donné aux femelles la fécondité, aux mâles la *fécondance.* (Fréd. Cuv.)

FÉCONDANT. part. prés. du v. Féconder. Qui féconde. Il est invar. Les pluies et les rosées fécondant la terre.

FÉCONDANT, ANTE. adj. Qui est propre à féconder, qui développe la fécondité, qui concourt à la fécondité, apporte les germes, les principes de la fécondation. Les engrais, les marnes, les fumiers sont fécondants. On sait que cette divinité égyptienne (Osiris) était le soleil, ce qui nous offre une belle allégorie de la puissance *fécondante* de cet astre sur la terre. (Virey.) C'était bien encore, si on le voulait, ce sol fertile, cet Eden aux forêts d'azur, ces ruisseaux nourriciers et ce soleil *fécondant.* (R. de Beauvoir.) Malheureuse Egypte, que la famine visite sur la terre la plus fertile du monde, aux bords des eaux *fécondantes* de son fleuve. (Barante.)

— Fig. Se dit de l'esprit, des principes en philosophie, en morale, etc.

FÉCONDATEUR, TRICE. adj. Qui féconde, qui développe la fécondité.

FÉCONDATION. s. f. (pr. *fé-kon-da-ci-on*). Action de féconder; acte au moyen duquel les ovules ou germes renfermés dans l'ovaire des femelles des animaux deviennent susceptibles de développement par l'influence de la liqueur séminale du mâle : effets de cette action. L'acte de la *fécondation* précède la conception et suit la copulation. (Virey.) La *fécondation*, cet acte par lequel l'organe mâle communique au germe le mouvement vital, n'a lieu que dans les générations sexuelles. (Cuvier.)

— *Fécondation végétale.* Acte par lequel le pollen renfermé dans les anthères des étamines des plantes descend dans le pistil, puis dans l'ovaire pour y donner la vie aux ovules qui l'aspirent.

— *Fécondations artificielles.* Action d'imiter artificiellement la fécondation naturelle des animaux et des plantes. || Effets de cette action.

FÉCONDÉ, ÉE. part. pass. du v. Féconder. S'empl. adj. Terre fécondée. Les œufs sont encore susceptibles d'être *fécondés* dix à douze heures après la mort des femelles. (Bourd.)

— *Fécondé par.* Ces cordons, selon notre auteur, sont la partie de l'œuf qui est *fécondée* par l'esprit séminal du mâle, et c'est là où le fœtus commence à se corporifier. (Buff.)

— Fig. L'esprit humain ne produira qu'après avoir été *fécondé* par l'expérience et la méditation. (Buff.)

FÉCONDER. v. a. 1re conj. Rendre fécond. Féconder un œuf. Féconder des graines. Les poissons et beaucoup de reptiles mâles ne *fécondent* les œufs de leurs femelles qu'après la ponte. (Bourd.)

— Fertiliser, rendre fertile. Féconder un champ. Il apprit à ses nouveaux sujets à *féconder* la terre. (Rayn.) Les fleuves *fécondent* la surface de cette terre, et l'or en fertilise le sein. (Chateaub.)

— Fig. S'empl. en parlant de l'esprit. Fé-

cette idée dans sa fameuse danse des morts du cloître des dominicains. (St-Marc Girard.) Il y a dix-huit siècles, le Verbe répandit la semence divine et l'Esprit saint la *féconda.* (Lamennais.)

— *Se féconder.* v. pron. Être fécondé. Les grands animaux peuvent *se féconder* à distance, un liquide inerte servant de véhicule au fluide prolifique. (Bourd.)

FÉCONDITÉ. s. f. (du lat. *fœtus*, fruit, fait de *fovere*, échauffer). Qualité de ce qui est fécond, par laquelle une chose est féconde. La *fécondité*, cette puissance procréatrice, ce merveilleux attribut des seuls corps organisés, se développe diversement chez les végétaux et les animaux. (Virey.) L'eau est la cause de la *fécondité* du globe terrestre. (A.-Mart.) La nature accablée sous le poids des fléaux, stérile,

abandonnée, reprendra bientôt avec une nouvelle vie son ancienne *fécondité.* (Buff.)

— Par extens. Fertilité, abondance. Ce n'est point le duvet de la terre, ce n'est point cette pelouse émaillée qui annonce sa brillante *fécondité*; ce sont des végétaux agrestes, des herbes dures, épineuses, entrelacées les unes dans les autres. (Buff.) Ils secondaient par leur travail la *fécondité* du sol. (Rayn.)

— Fig. La fecondité de l'esprit, de l'imagination. L'Arioste les surpassa tous par la *fécondité* de son imagination. (Volt.) La *fécondité* des écrivains est rarement accompagnée du génie et du talent; la *fécondité* des mots ne conduit souvent qu'à la stérilité des idées. (St-Prosper.)

FÉCULE. s. f. Chim. L'un des principes immediats des végétaux; substance granuliforme, blanche, sans odeur ni saveur, qui rend sous le doigt un cri particulier. Fécules exotiques. Les chimistes pensent que la *fécule* ne diffère des matériaux immédiats de la végétation que par une proportion plus forte de carbone. (Vaidy.)

— On donne le nom de sagou à la fécule qui se trouve dans les tiges de palmier; l'arror-woot est tiré du maranta; le tapioca vient du manioc, et le salep des bulbes d'orchis. La *fecule* peut être transformée en sucre de raisin, lorsqu'on la fait bouillir longtemps avec de l'eau acidulée par l'acide sulfurique. (Soul. Bod.) Outre les usages alimentaires de la *fécule*, on l'emploie comme adoucissant, particulièrement sous forme de lavement dans les phlegmasies intestinales. (D'Orbigny.)

— *Fécule amylacée.* L'amidon extrait des plantes autres que les céréales qu'on emploie généralement dans les arts, comme la poudre des coiffeurs, la colle, etc.

— *Fécule verte* ou *chlorophylle.* Nom donné à la partie verte qui colore les végétaux et qu'on obtient en coagulant le suc vert des plantes par la chaleur, et en purifiant le coagulum par l'eau et l'alcool.

FÉCULENCE. s. f. Qualité de ce qui est féculent.

— Qui dépose une lie, un sédiment.

— Médec. Sédiment des urines.

FÉCULENT, ENTE. adj. et s. Qui contient de la fécule.

— Medec. Se dit des liquides chargés de lie et de sédiment, ou troublés par la fécule amylacée ou verte.

FÉCULERIE. s. f. Techn. Fabrique, atelier où se fabrique la fécule.

FÉCULEUX, EUSE. adj. Chim. Qui contient de la fécule.

FÉCULISTE. s. m. Techn. Celui qui fabrique ou qui vend de la fécule.

FÉCULOÏDE. adj. des 2 g. Qui ressemble à la fécule.

FÉDAÏS. s. m. (du celt. *fenaguea, fedaisaya*, hérétique, païen, infidèle; *fedaidaya*, prosélyte). Partisan, prosélyte. Les *fédaïs* du Vieux de la Montagne et Jacques Clément lèvent au ciel leurs mains sanglantes, et meurent dans les visions de la gloire et de la sainteté. (A.-Martin.)

FÉDÉRAL, ALE. adj. (du lat. *fœdus*, gén. *fœderis*, alliance, confédération). Qui est allié, confédéré; qui a rapport à une fédération. Un gouvernement fédéral est celui qui, en vertu d'un traité, réunit sous un code de lois générales consenties par tous, et obligatoires pour toute la confédération, plusieurs peuples et Etats qui suivent toutefois leurs lois particulières, en ce qui ne la touche pas, et qu'elle leur garantit. Composé de petites républiques, le gouvernement *fédéral* jouit de l'autorité du gouvernement intérieur de chacun; et, à l'égard du dehors, il a, par la forme de l'association, tous les avantages des grandes monarchies. (Montesq.) Il n'y a de bon dans le système *fédéral* que ce qui fait l'objet de l'association; en dehors vous ne voyez que faiblesse et misère. (Pagn.)

FÉDÉRALISÉ, ÉE. part. pass. du v. Fédéraliser. S'empl. adjectiv. Etats fédéralisés.

FÉDÉRALISER. v. a. 1re conj. Former une fédération, une confédération.

— Faire adopter le système du gouvernement fédératif.

— SE FÉDÉRALISER. v. pron. Être fédéralisé.

FÉDÉRALISME. s. m. Polit. Système politique dans lequel plusieurs Etats, voisins les uns des autres, mettent en commun le gouvernement de certains intérêts particuliers [illegible] ment celui de la paix et de la guerre, en se réservant la direction exclusive de leurs autres affaires. Réalisation du système fédératif. Le *fédéralisme* est une société de sociétés. (Montesq.) On ne peut pas dire que le *fédéralisme* ait jamais régné en France; il n'y a été essayé qu'imparfaitement. (Gall.)

— Hist. Nom donné aux Girondins, auxquels on attribuait, en 1793, le projet de rompre l'unité nationale, et de composer, des quatre-vingt-trois départements qui formaient alors la France territoriale, quatre-vingt-trois Etats tous égaux entre eux, et unis par un simple lien fédératif.

FÉDÉRALISTE. adj. des 2 g. Qui est partisan du fédéralisme, qui a rapport au fédéralisme.

— s. m. Partisan du système fédératif. Un fédéraliste.

FÉDÉRATIF, IVE. adj. Qui allie, qui unit, qui confédère, qui tient à l'alliance, à la fédération. S'il fallait donner un modèle d'une belle république *fédérative*, je prendrais la république de Lycie. (Montesq.) Si les républiques *fédératives* des temps anciens et des temps modernes ont eu leurs jours de gloire et de prospérité, c'est qu'avant toute chose, elles étaient composées d'éléments qui donnent un ressort puissant aux populations. (Billiard.)

— *Gouvernement fédératif.* Gouvernement composé de plusieurs Etats, unis entre eux par une alliance générale.

FÉDÉRATION. s. f. (pr. *fé-dé-ra-ci-on;* du lat. *fœdus*, alliance, union). Alliance, union des ordres d'un Etat; pacte fait entre eux, pour le salut public. Pour soulever une nation et la fondre dans une *fédération* commune, il faut plus que le souvenir de quelque triomphe passé; il faut cet enthousiasme de la liberté qui ne peut naître qu'à l'heure de ce triomphe, et fait en même temps les grands peuples et les grands hommes. (Gall.)

— Hist. Nom donné à une fête nationale, célébrée au Champ de Mars à Paris, le 14 juillet 1790, anniversaire de la prise de la Bastille, où l'on vit le roi, les délégués des gardes nationales, des corps constitués, de l'armée, réunis pour prêter serment à la Constitution. ‖ La fédération du 10 août 1793 fut célébrée pour réconcilier les départements fédéralistes avec la capitale.

— On donne aussi ce nom à l'assemblée, dite du Champ de Mai, qui fut réunie par Napoléon, à son retour de l'île d'Elbe, en 1815, dans le but de ranimer l'enthousiasme de la nation.

— s. f. pl. Associations armées qui, pendant la révolution, se formaient dans les provinces, pour résister en commun aux ennemis de la liberté. ‖ On donne aussi ce nom aux enrôlements volontaires que Napoléon provoqua dans toute la France, en 1815.

FÉDÉRÉ, ÉE. part. pass. du v. Fédérer. S'empl. adjectiv. Citoyens fédérés.

FÉDÉRÉ. s. m. Membre d'une fédération. Celui qui participe à une fédération.

— Hist. Nom donné aux députés des départements aux fédérations de 1790, 1793 et 1815.

— On donna ce nom, en 1792, aux volontaires des bataillons levés dans les départements et qui séjournaient à Paris avant de rejoindre l'armée.

— On appelait fédérés, en 1815, les bataillons du peuple des faubourgs de Paris, organisés par Napoléon, et commandés par le général Darricaud.

FÉDÉRER. v. a. 1re conj. Former une fédération de départements, de provinces, de particuliers, dans un même but. ‖ SE FÉDÉRER v. pron. Etre fédéré.

FÉDÉRERZ. s. m. Chim. Mine d'antimoine en filets très-déliés. On la nomme aussi antimoine en plumes. Quand ce minerai contient de l'argent, on le nomme mine d'argent en plumes.

FÉDIACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui tient de la fédie, qui lui ressemble.

FÉDIE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des valérianacées.

FÉE. adj. (du lat. *fatum, fata*, destinée). Divinité imaginaire qui a le don des prodiges et la connaissance de l'avenir; femme considérée comme un être puissant, soit par sa propre nature, soit par le secours de ses enchantements, et qui exerce une grande influence sur l'homme et sur sa destinée. L'histoire de nos *fées* n'est point empreinte des sombres images du Nord; elle est toute orientale par les idées, par la couleur. Les *fées* viennent de l'Orient; les Perses les ont transmises aux Arabes, les Arabes aux Espagnols, aux Provençaux. (Marm.) Il y avait deux sortes de *fees*, les unes étaient des nymphes, d'une nature surhumaine; les autres, telles que Morgane, Viviane, n'étaient que des femmes instruites dans la magie. (Id.) Chaque grande maison avait sa *fée* protectrice, qui était comme son bon genie. (X. Marm.)

— Fig. Femme qui charme par l'esprit, les grâces, la beauté; qui travaille avec une rare perfection.

— Poét. et fig. On a donné ce nom aux muses, aux naïades, aux syrènes, etc.

Et vous, dryades, et vous, *fées*,
Qui de jonc simplement coiffées,
Nagez par le cristal des eaux. (Ronsard.)

Filles du ciel, chastes et doctes fées,
Qui, des héros consacrant les trophées,
Garantissez du naufrage des temps
Les noms fameux et les noms éclatants.
(J.-B. Rousseau.)

FÉE. adj. des 2 g. Myth. du moyen âge. Quelque chose d'enchanté, produit par l'art des fées. La clé de la Barbe-Bleue était fée. La Balisarde de Roland était fée.

FÉÉ, ÉE. part. pass. du v. Féer. S'empl. adjectiv. Armures fées. Il me semblait voir ces paladins du temps passé, se présentant aux joûtes et aux combats avec des corps et des armes *fées.* (Mont.)

FÉEA. s. f. Bot. Genre de fougères de la famille des hyménophyllées.

FÉER. v. a. 1re conj. (du lat. *fari*, parler, fait de φάω, je parle). S'est dit pour Enchanter, charmer, en parlant de certains enchantements qu'on attribuait aux fées, aux enchanteurs, etc. Un sage enchanteur avait féé ses armes. Il dit que sa dame l'a tellement *féé* de ses enchantements, que la bague de Roger ne serait pas suffisante pour le décharmer. (Muret.)

FÉERIE. s. f. (pr. *fé-rie*). L'art des fées; leurs prestiges, leurs enchantements. Plusieurs parlent de *féeries* et de songes, de fantômes et de mensonges. (V. Fabl.)

— Désigne aussi le pays des fées, le royaume de féerie. S'il me fallait retourner en *Féerie*, je ne saurais où prendre mon chemin. (Ogier le Danois.)

— Art dram. Spectacle à très-belles décorations.

FÉERIQUE, adj. des 2 g. (pr. *fé-ri-ke*). Qui tient de la nature des fées, de leur puissance, de leur caractère, qui semble produit par leur pouvoir magique. Danse féerique. On aurait tort d'attribuer au Nord la création de notre monde *feerique.* (X. Marm.) Pour comprendre toute la variété et la richesse des fictions *féeriques*, il faut lire les romans de chevalerie, les vieux poèmes, les contes populaires, où les *fées* se montrent tour à tour si puissantes et si gracieuses. (Id.)

FÉFÉ. s. m. Zool. Grand gibbon, orang-outang de la Chine.

FÉGARITE. s. f. Pathol. Gangrène de la bouche.

FÉGOULE. s. m. Zool. Nom vulgaire du campagnol économe.

FEIJOO (Benoît-Jérôme). Bénédictin espagnol, docteur de la faculté de Séville, auteur d'un théâtre critique plein de hardiesse et de franc-parler; mort en 1765.

FEINDRE. v. a. 4e conj. irrég. (du lat. *fingere*). *Je feins, tu feins, il feint, nous feignons, vous feignez, ils feignent. Je feignais, nous feignions. Je feindrai. Je feindrais. Feins, feignons, feignez. Que je feigne, que nous feignions. Que je feignisse. Feignant. Feint, feinte.* Simuler; se servir d'une fausse apparence pour tromper. Feindre la pitié, la bienveillance. Feindre la tristesse, la joie, l'amour, l'amitié, la douleur, la souffrance, une maladie. Feindre une entreprise, un dessein. Quelquefois aussi il sait *feindre* le caractère le plus conforme aux vues qu'il a et aux besoins où il se trouve, et paraît tel qu'il a intérêt que les autres croient qu'il est en effet. (La Bruy.) L'amour a un caractère si particulier qu'on ne peut le cacher où il est, ni le *feindre* où il n'est pas. (Mme de Sablé.) On a vu des gens *feindre* une longue maladie pour se rendre intéressants. (Boiste.) Tout *feindre* est pour régner la première science. (Lemerc.)

— Inventer, imaginer, controuver. Feindre des personnages, des situations, des événements. Leur antiquité a donné aux hommes une plus grande liberté de *feindre.* (Boss.) Il débite des nouvelles qui sont toutes les plus tristes et les plus désavantageuses que l'on puisse *feindre.* (La Bruy.)

— Absol. Savoir feindre. Un des plus grands ressorts de la politique, c'est l'art de feindre. Savoir *feindre*, c'est savoir vivre. (Mme Desh.) Les peuples éclairés n'ont sur nous d'autre supériorité que d'avoir perfectionné l'art de *feindre.* (Barthél.) Je ne sais ni tromper, ni *feindre*, ni mentir. (Boil.) Tous les amants savent *feindre.* (Rouss.) *Feindre*, et nous abaisser à cette lâcheté. (Corn.) L'homme fier est du moins incapable de *feindre.* (Arn.)

Mais, à coup sûr, on est frappé
Par un ennemi qui sait *feindre.* (F. de Neufch.)

— *Feindre une chose à quelqu'un.* La lui donner comme vraie, la lui faire accroire. Expression dont Corneille et Racine ont embelli, enrichi notre langue, et que l'on peut employer sans craindre d'encourir le reproche de la critique, malgré l'observation de Voltaire, qui souvent se hâte trop de condamner ce qu'il n'approuve pas. Euphorbe vous a *feint* que je m'étais noyé. (Corn.)

— Faire semblant de. Vous le croyez votre dupe; s'il *feint* de l'être, qui est plus dupe de lui ou de vous? (La Bruy.) Les grands ambitieux *feignent* de rattacher leurs intérêts à ceux de la nation; ils réussissent tant qu'elle les croit. (Boiste.) Il n'agit que pour soi, *feignant* d'agir pour Rome. (Corn.) J'ai *feint* en le voyant de ne le point chercher. (Rac.) Elle a *feint* de passer chez la triste Octavie. (Id.)

Il lui *feint* qu'en un lieu que vous seul connaissez,
Vous cachez des trésors par David amassés. (Rac.)

— v. n. Boiter légèrement. Elle était tellement fatiguée, qu'elle feignait dans sa marche.

— SE FEINDRE. v. pron. Être feint, imité, contrefait. La veritable vertu ne peut se feindre. Dans les ouvrages d'imagination, tout ce qui est dans la nature peut se feindre sans aucun inconvénient. La véritable amitié ne peut se *feindre*, elle veut le sacrifice du moi tout entier. (Boist.)

— Se faire passer pour. Pourquoi depuis un an vous *feindre* de retour? (Corn.) Tu te *feins* criminel pour te justifier. (Rac.)

FEINT, INTE. part. pass. du v. Feindre. S'empl. adject. Joie, tristesse, crainte, honte, feinte. Amitié feinte. Maladie feinte. Des mœurs feintes. Les habitants de la campagne ne connaissent guère les joies *feintes.* (Barthél.) Un vice naturel n'est qu'un vice, un vice *feint* en fait deux. (Boiste.) Par de *feintes* raisons je m'en vais l'abuser. (Rac.) Le cœur s'attendrit plus volontiers à des maux *feints* qu'à des maux véritables. (Trad. de Diog. Laerce.)

Amours qui, la plupart infidèles et *feintes*,
Font gloire de manquer à nos cendres éteintes. (Malh.)

FEINTE. s. f. (du lat. *fictio*, fiction). Dissimulation, déguisement, artifice pour cacher sous des apparences trompeuses, faux-semblant. Feinte adroite, maladroite. Agir avec feinte. Surprendre quelqu'un par ses feintes. Parler sans feinte. La feinte de l'amour est pire que la haine. Pour plaire, la *feinte* est nécessaire. (De Boufflers.) On décrit sans art une mort que l'on pleure sans *feinte.* (Fléch.) Veulent-ils m'éblouir par une vaine *feinte*? (Rac.)

Si... Vous en doutez donc, et prenez pour des *feintes*
Tout ce que de sa part je vous ai fait de plaintes?
(Molière.)

— A été employé dans le sens de Fiction par La Fontaine: La *feinte* est un pays plein de terres désertes.

— Et par J.-B. Rousseau dans celui de Calomnie:

Voilà quel fut celui qui t'adresse sa plainte,
Victime abandonnée à l'odieuse *feinte*,
De sa seule innocence en vain accompagné.

C'est une impropriété de terme qui ne saurait être justifiée.

— Rhétor. Figure qui consiste à feindre de passer sous silence une chose qu'on ne laisse pas d'exprimer.

— Mus. Altération d'une note ou d'un intervalle par un dièze ou par un bémol. Le nom commun et générique du dièze et du bémol accidentels.

— Escrim. Coup porté dans une autre partie que celle qui était menacée. Faire une feinte. Il fit une *feinte* et passa sur lui. (Acad.)

— Jeux. Certains artifices employés par un joueur habile, afin de donner le change à l'adversaire.

— Typogr. Défaut qui consiste à ne pas encrer également toutes les pages, tout le contenu d'une forme qui est sous presse.

— Ichthyol. Sorte de petite alose de Seine, marquée de taches noirâtres sur les côtés, qui remonte la rivière immédiatement après l'alose proprement dite.

FEINTIER. s. m. Pêch. Filet à prendre les feintes, dont les mailles sont moins ouvertes et moins grandes que celle de l'alosier, filet à prendre les aloses.

FEINTISE. s. f. Ruse, tromperie, dissimulation. Ce mot a vieilli. La poésie doit le regretter.

FÉKI. Hist. orient. Membre d'une secte qui troubla le Japon, sous le règne d'Antoku, de 1181 à 1184.

FÉLAN. s. m. Conchyl. Coquille bivalve du Sénégal.

FÉLAT. s. m. Conchyl. L'un des noms du congre ou anguille de mer.

FÉLATIER ou **FÉRATIER.** s. m. Techn. Ouvrier en verrerie qui tire le verre avec la fêle.

FELD-MARÉCHAL ou **FELD-MARSCHALL.** s. m. Art milit. Maréchal de camp ou de campagne. Dénomination d'un grade militaire en usage en Allemagne et successivement reconnu d'abord dans les armées impériales et ensuite dans celles d'Autriche, de Prusse, d'Angleterre, de Russie, à mesure que ces diverses contrées se sont emprunté les qualifications appartenant aux méthodes primitives de la maison d'Autriche. Un feld-maréchal. Des feld-maréchaux.

— *Feld-maréchal-lieutenant.* Lieutenant du feld-maréchal.

FELD-SPATH. s. m. Minér. Nom que l'on donnait, dans l'ancienne minéralogie, à des minéraux de composition assez différente et qui aujourd'hui sont partagés en deux espèces du genre silicate dans la famille des silicides. Ces deux espèces sont l'orthose et l'albite. Les couleurs de cette substance sont le vert, le rouge, le blanc jaunâtre, le gris et le noir. Son aspect est chatoyant, nacré, opalisant, vitreux, aventuriné. Elle raie le verre et fait feu sous le briquet.

FELD-SPATHIFORME. adj. des 2 g. Minér. Minéral qui présente la forme du feld-spath.

FELD-SPATHIQUE. adj. des 2 g. Minér. Qui contient du feld-spath.

FÊLE, FELLE ou **FESLE.** s. f. Canne, barre de fer creuse pour souffler le verre.

FÊLÉ, ÉE. part. pass. du v. Fêler. Une glace fêlée. Une cruche fêlée. Ce poêlon est fêlé.

— Fig. *Une poitrine fêlée.* Une poitrine dé- [illegible] une cervelle un peu folle.

FÊLER. v. a. 1re conj. (du lat. *findere*). Fendre un vase, un verre sans que les parties s'en séparent. Prenez garde de toucher ce bocal, le moindre choc peut le fêler.

— SE FÊLER. v. pron. Etre fêlé. Vase qui ne peut se fêler. Un vase qui s'est fêlé.

FÉLESS. Myth. orient. Nom d'une des principales idoles des Arabes.

FÉLI. part. pass. invar. du v. Félir.

FÉLIBIEN (André). Historiographe du roi, secrétaire de l'Académie d'architecture, administrateur de l'hôpital des Quinze-vingts, etc. Né à Chartres en 1619, mort à Paris en 1695. Il est auteur de plusieurs ouvrages, dont le plus estimé a pour titre: *Entretiens sur les vies et les ouvrages des plus excellents peintres anciens*

et médecines. || FÉLIBIEN (Dom Michel). Son fils, né à Chartres en 1666, mort en 1719, fit partie de la congrégation de St Maur. Parmi ses travaux on remarque son *Histoire de l'abbaye de St Denis* et son *Histoire de la ville de Paris.*

FÉLICIE. s. f. Bot. Plante du cap de Bonne-Espérance.

— Nom propre de femme. Sainte Félicie.

FÉLICIEN, IENNE. adj. Hist. ecclés. Qui se rapporte, qui tient à l'hérésie de Félix, évêque d'Urgel, dans la moitié du VIIIe siècle. Partisan de l'hérésie de Félix qui soutenait que, comme homme, Jésus-Christ était fils de Dieu seulement par adoption et non par nature.

— Nom d'homme. Saint Félicien.

FÉLICITATION. s. f. (pr. *fé-li-ci ta-ci-on;* du lat. *felix*, heureux). Compliment que l'on fait à quelqu'un pour témoigner la part que l'on prend à un événement heureux ou malheureux qui lui est arrivé. Ce mot, qui de nos jours est devenue d'une application si familière, est d'une formation assez récente, il a un siècle tout au plus d'existence, et encore dans le principe ne s'en servait-on qu'en le joignant avec le mot compliment. Il emporte aujourd'hui par lui seul l'idée de compliment. Adresser des félicitations. Faire des félicitations à quelqu'un. Je vous en fais mes félicitations. Lettres de félicitation. Recevez, mon cher Bote, mes *félicitations* et celles de madame Renou sur votre mariage. (J.-J. Rouss.) Les *félicitations* sont rarement sincères, et elles ne l'ont jamais été moins que depuis qu'elles sont devenues plus fréquentes. (Bill.)

FÉLICITÉ. s. f. (du lat. *felicitas;* rad *felix* heureux). État de l'âme qui jouit du bonheur, de la prospérité. La félicité de l'âme. Etre, vivre dans la félicité. Jouir de sa félicité. Jouir d'une parfaite félicité. Etre au comble de la félicité.

— Bonheur, béatitude extrême. Félicité suprême, souveraine, pure. Véritable félicité. Félicité parfaite. Eternelle félicité. Félicité passagère. Goûter la félicité. Savourer la félicité. Aspirer à la félicité. Faire la félicité de quelqu'un. Procurer la félicité à quelqu'un. Faire sa félicité d'une chose. Jouir d'une éternelle félicité. Atteindre à une félicité qui ne finit point. Une félicité que rien ne trouble et n'altère. Un ver secret qui empoisonne toute félicité. Un roi qui fait sa félicité du bonheur de ses peuples. Un prêtre qui fait sa félicité de la sanctification de ses fidèles. Contribuer au salut et à la félicité des peuples. Il n'est point pour l'homme de *félicité* durable et tranquille hors de Dieu. (Mass.) Que sont les *félicités* d'ici bas? Quelle est leur fragilité et leur rapide durée! (Id.)

Il s'arme en ce besoin de générosité,
Et du bonheur public fait sa *félicité*. (Corn.)

Il se plaint du malheur de ses *félicités*
Que le hasard lui donne et non ses volontés. (Id.)

— État heureux, situation heureuse. La félicité du corps est dans la santé; celle de l'esprit dans le savoir. La vigoureuse observation des lois peut seule empêcher que la *félicité* des peuples ne dépende du caractère des souverains. (Boiste.) L'amour de la vertu et la haine du vice fait la *félicité* d'ici-bas. (Trad. de Sénèque.) De la *félicité* l'apparence est trompeuse. (Haum.)

Pourquoi faut-il que dans la vie
Un rien puisse troubler notre *félicité*. (Acs.)

— *Félicité à.*

Je crois qu'on doit avoir plus de *félicité*
A posséder un bien sans l'avoir mérité. (Corn.)

— *Félicité de.* Quelle *félicité* pour le souverain de regarder son royaume comme sa famille! (Mass.) Quelle *félicité* pour les élus de voir Dieu face à face! (Id.)

— Myth. rom. Déesse allégorique des Romains, à laquelle Lucullus éleva un temple, en l'an de Rome 680.

FÉLICITÉ, ÉE. part. pass. du v. Féliciter. S'empl. adjectiv. Homme félicité. Femme félicitée. Personne qui a été félicitée.

FÉLICITER. v. a. 1re conj. Complimenter sur un bonheur, un avantage, un succès, un événement agréable. Ce mot, quoique très-commun en plusieurs provinces de France, était tenu pour barbare à la cour, lorsque Balzac entreprit de l'y accréditer, et il y réussit, à l'aide de Vaugelas, d'autant plus facilement qu'il s'agissait de supplanter le mot *congratuler*, dont la prononciation est moins douce et moins agréable. Féliciter quelqu'un d'un avantage, d'un succès. Féliciter quelqu'un d'une victoire. Il le *félicitait* de ses [illegible] ses victoires. (Fléch.) Le lièvre palpitant s'approche, et leur raconte, en les *félicitant*, que ses nombreux amis, dans ce péril extrême, l'avaient abandonné. (***)

Tous les dieux des forêts, des fleuves, des montagnes,
Viennent *féliciter* leurs heureuses compagnes.
(J.-B. Rousseau.)

— SE FÉLICITER. v. pron. S'applaudir, se savoir gré de quelque chose. Vous devez vous féliciter de votre choix. Il se félicita d'avoir pris cette résolution. Les peuples se *féliciteront* d'avoir un roi qui lui ressemble. (Mass.)

FÉLIDE. adj. des 2 g. V. FÉLIN.

FÉLIN, INE. adj. (du lat. *felis*, chat). Zool. Qui appartient au genre chat; qui ressemble au chat, qui tient de sa nature, de son caractère. La race féline.

— FÉLINS. s. m. pl. Mamm. Famille de mammifères carnassiers, et tribu de la famille des félides, ayant pour type le genre chat.

FÉLIN. s. m. Métrol. La 640e partie de l'ancien marc de poids.

FÉLIR. v. n. 2e conj. Gémir, menacer en soufflant, jurer à la manière des chats, des léopards. Chat, tigre, léopard qui félit.

FELLAH. s. m. Hist. orient. Laboureur en Égypte. Esclave à pied d'un mameluk.

FÉLON, ONNE. adj. et s. (du saxon *fello*, traître). Qui manque à la foi, à la fidélité jurée; déloyal, traître, perfide. Un vassal félon. Un chevalier félon. Cupidon est un dieu *félon;* il fait son jeu à imiter la dévotion et la justice. (Mont.) Et en outre, le chargeant de *félonnes* paroles et contumélieuses. (Id.) L'air de ce pays m'a donné je ne sais quoi de *félon*. (Volt.)

— Se disait particulièrement d'un vassal qui commettait envers son seigneur un outrage ou une injure grave, comme lorsqu'il attentait à sa vie, ou à celle de sa femme ou de ses enfants, lorsqu'il lui donnait un démenti, lorsqu'il déshonorait sa femme ou sa fille. Vassal félon.

FÉLONGÈNE. s. f. Bot. L'un des noms vulgaires de la chélidoine.

FÉLONIE. s. f. Action d'un vassal qui commettait envers son seigneur un outrage ou une injure grave, ou même conduite outrageante ou injurieuse du seigneur envers son vassal. Double, infâme félonie. L'histoire fournit plusieurs exemples de ces deux espèces de félonie. Il fut condamné à mort pour crime de félonie. C'est un acte de double *félonie* qui donna au roi Philippe-Auguste l'occasion de réunir le duché de Normandie au domaine royal. (Encyclopédie.)

— Déloyauté, cruauté, férocité. Coupable de félonie.

FÉLONNEMENT et **FÉLONNESSEMENT.** adv. Durement, méchamment, courageusement.

FELOUQUE. s. f. (de l'arab. *foulk*, navire). Mar. Petit bâtiment de bas bord, à voile et à rames, dans la Méditerranée.

FELSITE. s. f. Minér. Feld-spath bleu.

FELTRE. Géogr. anc. Ville d'Italie dans la Vénétie.

— Géogr. mod. Ville épiscopale du royaume lombardo-vénitien, délégation de Bellune.

— L'un des douze grands fiefs de l'Empire qui furent érigés par Napoléon en 1806.

FÊLURE. s. f. (du lat. *fissura*). Fente d'une chose fêlée. La fêlure d'un vase. L'eau qui s'échappe par la fêlure. Les sommets de ces collines de roc étaient arrondis en forme de calotte, et rendus tout luisants par les eaux qui suintaient à travers de longues *fêlures* qui le sillonnaient. (B. de St-P.)

FEMELLE. s. f. (du lat. *femella*, diminut. de *femina*, femelle). Par opposition à mâle. Animal qui conçoit et qui produit des petits. Le mâle et la femelle. La femme est la femelle de l'homme. La biche est la femelle du cerf. Les *femelles* ont été créées par la nature pour engendrer, nourrir et faire croître les fœtus qu'elles portent dans leur sein. (Guérin.) La *femelle* est plus humide, plus molle que le mâle, et moins fournie que celui-ci de poils ou de plumes, d'excroissances d'écailles. (Id.) Dans l'ordonnance de la nature, ce ne sont pas les mâles, mais les *femelles* qui constituent l'unité des espèces. (Buff.) La *femelle* du serin est un peu plus grosse que le mâle. (Id.)

— Mme de Sévigné l'a dit de la femme en badinant. La bonne Troche est toujours la bonté même et allante et venante; on dit qu'elle est la *femelle* de d'Hacqueville. Nous la trouvâmes accompagnée, pour le moins, de quarante femmes ou filles de qualité, la plupart étaient les *femelles* de ceux qui étaient venus au-devant de nous. Mme de L*** se décrie si fort, que l'on commence à la regarder comme la *femelle* du duc de Mazarin. (De Coulanges.)

— S'empl. comme adjectif des 2 g. Un serin mâle, un serin femelle. Une perdrix mâle, une perdrix femelle. Créé uniquement pour la propagation, tout individu *femelle* a été doté d'un sein ample pour contenir ses petits dans la gestation, de mamelles pleines de lait pour servir à leur nourriture, et de l'instinct le plus merveilleux pour leur conservation. (Guérin.) L'animal *femelle* devenant, à certaines époques de l'année, susceptible de reproduire sa race par suite de l'accomplissement de quelque condition particulière de température ou d'alimentation, la vie végétative s'exalte nécessairement chez elle. (Revue scientifiq.)

[illegible] rolle ne contient que des pistils sans étamines, et qui portent le fruit. Il y a plus d'arbres à chatons mâles qu'il n'y en a qui aient aussi des chatons *femelles*. (J.-J. Rouss.)

— s. f. pl. Mar. *Femelles*. Anneaux qui portent le gouvernail d'un navire. On appelle *mâles* les fers qui entrent dans ces anneaux.

— s. f. Techn. Morceau de fer scellé dans le mur, et creusé pour recevoir le pivot d'un ventail de porte. || *La branche femelle des forces ou ciseaux du tondeur de draps.* Celle qui est fixée à sa table, par opposition à l'autre branche qui est mobile.

— *Femelle claire.* Plume d'autruche noire et blanche, dans laquelle le blanc domine. || *Femelle obscure.* La même espèce de plumes, lorsqu'il y a plus de noir que de blanc.

FEMELIN. s. m. Zool. Nom d'une race de bœufs.

FEMELOT. s. m. Mar. Synonyme de Femelle. Les pentures à deux branches, destinées à recevoir les mamelons des gonds, et à porter le gouvernail.

FÉMIER. s. m. Mauvais chemin rempli de boue; fumier, ordure.

FÉMINEAU. s. f. Mot qui a signifié Débauché, adonné aux femmes. C'est un fémineau.

FÉMINIFLORE. adj. des 2 g. Bot. Qui porte des fleurs femelles.

FÉMINIFORME. adj. des 2g. Qui a la forme d'une femme.

FÉMININ, INE. adj. (du lat. *femina*, femme). Qui tient de la femme, qui est de la nature de la femme. Sexe féminin. Peuple féminin. Jetez dans le fleuve tout ce qui naîtra du sexe masculin, conservez tout ce qui naîtra du sexe *féminin*. (Le Maistre de Sacy.) L'espèce humaine est la seule où le sexe *féminin* soit appelé par exception le beau sexe. (E. Joh.)

Et ce sont vrais satans, dont la gueule altérée
De l'honneur *féminin* cherche à faire curée. (Mol.)

Vous verrez aussitôt le peuple *féminin*
S'élever à grands cris et sonner le tocsin. (La Chauss.)

— Qui appartient à la femme. Visage féminin. Voix féminine. Démarche féminine. Lamentations féminines.

— Qui est du genre opposé au masculin. Lettre féminine. Nom féminin. Mots féminins. Genre féminin. Les noms qui représentent les femmes et les femelles sont du genre féminin.

— *Vers féminin, rime féminine.* Vers, rime terminée par une syllabe muette.

— s. m. Le genre féminin. Le masculin et le féminin.

FÉMINISÉ, ÉE. part. pass. du v. Féminiser. Mot féminisé.

FÉMINISER. v. a. 1re conj. Gramm. Donner le genre féminin à un mot masculin. Féminiser un mot. J'ai aussi *féminisé* dans mes poésies italiennes le nom d'Iola. (Menag.)

— Donner un autre sexe. *Féminisez* un peu ces anges nus. (J.-B. Rouss.)

— Rendre efféminé. Il affecte de féminiser sa belle voix de basse-taille.

— SE FÉMINISER. v. pron. Être féminisé.

FÉMINITÉ. s. f. Néol. Qualité de ce qui est féminin. La féminité d'un mot. La *féminité* exprime presque toujours ce qui révèle cette douceur, cette touchante faiblesse qui rendent la femme si intéressante. (Braconnier.) Cependant Chateaubriand, malgré cette *féminité* qu'il avait employée, fit Argos masculin dans le Génie du christianisme. (Id.)

FEMME. s. f. (pr. *fa me;* du lat. *femina* femelle; dér. du gr. φύω, φύνω; en lat. *fec*, *fendo*, *findo*, fendre, couper, séparer, parce que la femme sert à la distinction des deux sexes; suivant d'autres il dérive de *fetus*, *fetare*, parce que la destination naturelle de la femme est d'engendrer; d'autres pensent que l'étymologie, sinon la plus certaine, au moins la plus naturelle, est celle qui fait dériver ce mot du latin *familia*, famille, dont la femme est à la fois la source, le but et le lien). La femelle, la compagne de l'homme, la tige essentielle de notre espèce, comme toute femelle est parmi les animaux et les plantes, le centre, l'essence principale de leurs espèces. La femme a communément des cheveux longs, fins et flexibles, une peau blanche et délicate, une chair tendre et molle, des formes arrondies, le contour des membres gracieux, les hanches fort larges, les cuisses grosses et les extrémités petites. Elle a le tronc plus long que celui de l'homme, les lombes plus étendus, le cou plus mince et plus long aussi; mais les jambes, les cuisses et les bras sont plus courts. Elle a en partage une taille svelte, remarquable surtout chez les jeunes négresses, l'élégance des membres avec la souplesse et l'aisance des mouvements, la légèreté, la grâce, résultats naturels de la molle flexibilité de son organisation. On comprend en effet qu'une structure déliée, grêle, un tissu mince, donne plus de facilité, de promptitude, de docilité, d'adresse à tous les actes, soit naturels de la vie, soit volontaires et extérieurs. Femme timide, douce, bonne, pudique, chaste, audacieuse, hardie, effrontée, impudique. Femme belle, jolie, laide, affreuse, charmante, constante, inconstante, légère, volage. Femme pieuse, charitable, vertueuse. Femme impie, vicieuse, capricieuse, petite, grande. Une femme auteur. Une femme coquette. La beauté, la grâce, la timidité de la femme. La chasteté de la femme. Le cœur, les sentiments de la [illegible] caprices des femmes. La parure d'une femme. Les bijoux d'une femme. Des habits de femme. Aimer les femmes. Être adonné aux femmes. Être passionné pour une femme. Être amoureux d'une femme. Un sultan qui a un grand nombre de femmes dans son harem. Tromper, séduire une femme. Vivre avec une femme. Les *femmes* guérissent de leur paresse par la vanité ou par l'amour. La paresse, au contraire, dans les *femmes* vives, est le présage de l'amour. (La Bruy.) Les *femmes* sont extrêmes; elles sont meilleures ou pires que les hommes. (Id.) Une *femme* insensible est celle qui n'a point encore vu celui qu'elle doit aimer. (Id.) Je requiers d'une *femme* mariée, au-dessus de toute autre vertu, la vertu économique. (Mont.) Il est ridicule et injuste que l'oisiveté de nos *femmes* soit entretenue de notre sueur et de notre travail. (Id.) Peu de *femmes* ont assez de raison pour sentir qu'elles ont besoin d'être gouvernées; et ce qu'il y a de plus fâcheux, c'est que ce sont celles qui le sentent qui pourraient le plus s'en passer. (De Lév.) Les *femmes* sont comme les princes, souvent elles accordent à l'importunité ce que la faveur n'aurait pas obtenu. (Id.) Plus les *femmes* ont hasardé, plus elles sont prêtes à sacrifier encore. (Duclos.) Les caractères sérieux chez les *femmes* suppléent quelquefois à l'âge. (Id.) La *femme*, chez les sauvages, est une bête de somme, dans l'Orient, un meuble, et chez les Européens un enfant gâté. (Id.) Les *femmes* et les jeunes gens ne séparent pas leur estime de leurs goûts. (Vauven.) Les *femmes* ne peuvent pas comprendre qu'il y ait des hommes désintéressés à leur égard. (Id.) La plupart des honnêtes *femmes* sont des trésors cachés qui ne sont en sûreté que parce qu'on ne les cherche pas. (La Rochef.) Les *femmes* qui aiment pardonnent plus aisément les grandes indiscrétions que les petites infidélités. (Id.) Tous les raisonnements des hommes ne valent pas un sentiment d'une *femme*. (Volt.) La *femme* a tout contre elle : nos défauts, sa timidité et sa faiblesse. (J. J. Rouss.) La présence d'esprit, la pénétration, les observations fines, sont la science des *femmes*, l'habileté de s'en prévaloir est leur talent. (Id.) La *femme* est homme en tout ce qui ne tient pas au sexe. (Id.) Les *femmes* ne sont si malheureuses au déclin de leurs charmes, qu'en oubliant que la dignité de mère est destinée à remplacer la beauté d'épouse. (Lacret.) Les *femmes* ont coutume d'oublier tous leurs adorateurs, excepté le premier; c'est celui-là qui sert d'époque à la tendresse. (Demoust.)

La *femme* est toujours faible, et qui veut l'attendrir
Doit flatter son humeur, et jamais ne l'aigrir.
(Fabre d'Églantine.)

Qu'une *femme* aisément passe pour un prodige!
Mais c'est nous qui faisons nous-mêmes le prestige.
(La Chaussée.)

Il faut autant de frais pour conserver les *femmes*,
Qu'on en a prodigué pour attendrir les âmes.
(De Bièvre.)

Une *femme* prudente et qui s'adonne au bien
Vaut cent fois plus qu'un homme. (Destouches.)

Dans une *femme*
La parole jamais ne manque qu'avec l'âme. (Legrand.)

Femme douce et bonne,
Au fond du cœur laisse de longs regrets. (Parny.)

Femme contrariante, envieuse et colère,
Ne quitte point son caractère. (Perrault.)

Femmes savent mentir :
La moins habile en connaît la science. (La Font.)

— Personne du sexe qui est ou qui a été mariée. En ce sens il est opposé à *fille*. Elle n'est pas femme, elle est encore fille. Le mari et la femme. Adam aima mieux ne pas causer de la douleur à sa *femme* que de lui résister pour obéir à Dieu. (Le Maistre de Sacy.) Il avait négligé sa *femme* pour une jeune inconnue qui n'avait d'autre mérite que sa beauté. (Volt.) La plus sage, la plus aimable des filles, est enfin devenue la plus digne et la meilleure des *femmes*. (J.-J. Rouss.) Les *femmes* honnêtes conservent en général le plus d'ascendant sur leurs maris. (Id.) La *femme* doit se renfermer dans son ménage, doit plaire à son mari, gagner sa confiance, et le charmer moins par sa beauté que par sa vertu. (Fén.) A un homme d'esprit il ne faut qu'une *femme* de sens : c'est trop de deux esprits dans une maison. (De Bonald.)

. . . *Femmes* de Paris
Savent tromper mais servir leurs maris. (J. Chénier.)

On ne peut guère avoir une *femme* fidèle,
Qu'en attirant l'amusement chez elle. (Favart.)

Fille ou *femme*, ou veuve, ou laide, ou belle,
Ou pauvre, ou riche, ou galante, ou cruelle,
La nuit, le jour, veut être, à mon avis,
Tant qu'elle peut, la maîtresse au logis. (Voltaire.)

— Se dit en général des personnes du sexe depuis l'âge de puberté. Si je les imitais en cela, les *femmes* de ce pays auraient trop à s'en plaindre. (J.-J. Rouss.) Les *femmes* n'ont point de plus grands ennemis que les *femmes*. (Duclos.) Ces louanges faisaient beaucoup de plaisir aux *femmes*. (Chateaub.)

— *Bonne femme.* Femme douce, complaisante, || Par mépris, Femme âgée, ou femme simple, crédule, superstitieuse.

— Hist. La Bible dit que Dieu enleva une côte d'Adam pendant son sommeil, qu'il en forma la femme, qu'il la mit sous la dépendance de l'homme et qu'il en fit sa compagne. La loi naturelle sous ses descendants permit la polygamie, elle a été conservée en Orient. Chez les Égyptiens, l'autorité de la femme surpassait celle de l'époux. A Sparte, elle partageait [illegible] rendit à la femme toute la dignité de sa nature et l'affranchit du joug des préjugés et des lois barbares; mais au moyen âge elles furent encore malheureuses. Une seule dans la famille pouvait prétendre au titre d'épouse, les autres prenaient le voile. Les lois de l'Occident, d'accord avec les idées de l'Évangile, ont rendu à la femme tous ses priviléges.

— Droit. D'après les lois positives, l'état des femmes diffère en plusieurs points de celui des hommes, et il varie suivant qu'elles sont libres ou soumises à la puissance maritale. En France, les femmes ne peuvent exercer aucune fonction publique, et elles ne succèdent point à la couronne. Elles sont incapables de figurer dans un acte comme témoins instrumentaires et ne peuvent être chargées d'au-

enne tutelle autre que celle de leurs propres enfants ; mais elles sont admises à déposer en justice et elles peuvent être nommées arbitres ou experts. Elles ne sont point soumises à la contrainte par corps, si ce n'est dans le cas de stellionat ou lorsqu'elles sont marchandes publiques. L'âge requis pour le mariage est fixé à quinze ans. La femme doit obéissance et fidélité à son mari ; elle ne peut avoir d'autre domicile que celui de ce dernier et doit le suivre partout où il juge à propos de résider. Elle prend le nom et le rang de son mari ; elle suit sa condition et ne peut rien faire sans sa permission ou celle de la justice ; mais elle peut ester et faire un testament sans l'autorisation de son mari. Les femmes et les filles condamnées aux travaux forcés y sont employées dans l'intérieur d'une maison de force.

— Dr. féod. *Femme authentiquée.* Femme convaincue d'adultère. || *Femme du deuxième ordre.* Nom par lequel, au moyen âge, on a désigné les concubines. || *Femme de corps.* Femme de condition serve. || *Femme franche.* Femme de condition libre et non serve. Femme qui possédait un fief qu'elle avait acquis avant son mariage, ou qui lui était échu depuis par succession. || *Femme lige.* Femme qui possédait un fief chargé du service militaire.

— Jurispr. *Femme commune en biens.* Femme mariée sous le régime de la communauté. || *Femme séparée.* Femme qui a obtenu la séparation civile, ou la séparation de corps, ou bien contre laquelle une de ces deux sortes de séparation a été prononcée. Femme qui a l'administration de ses biens personnels.

— Relat. *Femme marine.* Nom donné au lamentin par quelques voyageurs ignorants, qui crurent apercevoir dans ce poisson les caractères physiques de la femme.

— Prov. *Il faut chercher une femme avec les oreilles plutôt qu'avec les yeux.* Il faut considérer la bonne réputation plutôt que la beauté de celle qu'on veut épouser. || *La plus belle femme ne peut donner que ce qu'elle a.* V. FILLE. || *La plus honnête femme est celle dont on parle le moins,* c'est-à-dire celle qui ne donne pas lieu à de mauvais propos sur son compte par une conduite répréhensible. || *Prends le premier conseil d'une femme et non le second.* Les femmes jugent mieux d'instinct que de réflexion. || *Qui de femme honnête est séparé, d'un don divin est privé.* Il n'y a pas de plus grand malheur pour un mari que d'être privé d'une honnête femme. || *Maison faite et femme à faire.* Il faut acheter une maison toute faite et prendre une jeune femme. || *La femme est toujours femme,* c'est-à-dire toujours faible, toujours légère, toujours inconstante. || *Foi de femme est plume sur l'eau.* Il ne faut point se fier aux paroles d'une femme. || *Il ne faut pas se fier à femme morte.* || *Bonne femme, mauvaise tête.* || *Femme rit quand elle peut, et pleure quand elle veut.* || *Une femme ne cèle que ce qu'elle ne sait pas,* c'est-à-dire qu'elle est incapable de garder un secret. || *A qui Dieu veut aider sa femme lui meurt.* || *Ce n'est rien, c'est une femme qui se noie.* Mauvaise plaisanterie de quelque Sganarelle. || *Qui femme a, noise a.* Les querelles sont inséparables de l'état de mariage. || *Il faut toujours que la femme commande.* Son désir le plus vif est de dominer. || *Femme qui prend, se vend; femme qui donne s'abandonne.* || *Des femmes et des chevaux, il n'y en a pas sans défauts.* || *Que les femmes fassent les femmes et non les capitaines.* || *Les femmes sont trop douces, il faut les saler.* || *Trois femmes font un marché,* c'est-à-dire qu'elles échangent autant de paroles qu'il s'en échange dans un marché. || *La langue des femmes est leur épée, et elles ne la laissent pas rouiller.* || *Il n'est attention que de vieille femme.* Les femmes âgées sont plus attentives en toutes choses que les jeunes, parce qu'elles sont moins occupées d'elles-mêmes. || *Femme qui gagne et poule qui pond, ce n'est que bruit dans la maison.* Les femmes qui entendent le mieux les intérêts du commerce ou du ménage sont souvent criardes et querelleuses. || *Ce qu'une femme veut, Dieu le veut.* La femme a une volonté tenace et inflexible. || *Jeune femme, pain tendre et bois vert, mettent la maison en désert.* || Anc. prov. *Soleil qui luit tard au matin, femme qui parle latin, et enfant nourri de vin, ne viennent à bonne fin.*

FEMMELETTE. s. f. (pr. *fa-me-let-te;* diminut. de *femme*). Iron. et fam. Petite femme. Femme faible, douillette, délicate ; femme sans courage ; petite-maîtresse qui a des goûts futiles et des caprices d'enfant. Tout empêché de servir vilement à la moindre *femmelette.* (La Boëtie.) Quel homme! dit Leroux en frappant [illegible] *femmelette* et une [illegible] la font trembler ! (M. Masson.)

— Fig. et iron. Un homme qui a les goûts, les caprices, les habitudes d'une petite-maîtresse. Un homme mou, lâche, efféminé, qui succombe à la moindre fatigue.

FÉMORAL, ALE. adj. (du lat. *femur,* ablat. *femore,* cuisse). Qui a rapport à la cuisse ; qui en fait partie ; qui sert à la couvrir, à la garantir. Synonyme de Crural.

— Anat. *Artère fémorale.* Portion de l'artère crurale qui s'étend de l'inguinal jusqu'au jarret. || *Muscle fémoral.* Le tri-fémoro-rotulien. || *Muscle biceps fémoral.* L'ischio-fémoro-péronien. || *Muscles pubio-fémoral, sous-pubio-fémoral et ischio-fémoral.* Les trois adducteurs de la cuisse. || *Muscle ilio-aponévrotico-fémoral.* Le fascia-lata.

FÉMORO-CALCANIEN. adj. et s. m. Anat. Le muscle plantaire grêle du condyle externe du fémur au calcanéum.

FÉMORO-COXALE. s. f. Anat. comp. Jonction de la cuisse du cheval à la hanche.

FÉMORO-PHALANGIEN. adj. et s. m. Anat. L'un des muscles de la jambe.

FÉMORO-POPLITÉ. adj. et s. m. Anat. Artère perforante de la cuisse.

FÉMORO-POPLITÉ-TIBIAL. adj. et s. m. Anat. Le muscle poplité depuis le condyle externe du fémur jusqu'à la partie supérieure du tibia.

FÉMORO-PRÉPHALANGIEN. adj. et s. m. Anat. comp. L'un des muscles de la jambe du cheval.

FÉMORO-PRÉTIBIAL, ALE. adj. et s. Anat. Qui a rapport au fémur, os de la cuisse, et au tibia, os de la jambe.

FÉMORO-ROTULIEN. adj. et s. m. Anat. comp. L'un des muscles de la jambe de la grenouille.

FÉMORO-TIBIAL, ALE. adj. et s. Anat. Qui a rapport au fémur et au tibia. || *Articulation fémoro-tibiale.* Articulation du genou, résultant spécialement de la jonction du fémur avec le tibia.

FÉMUR. s. m. (du lat. *femur*). L'os de la cuisse. La cuisse elle-même. Le *fémur* est le plus long et le plus fort de tous les os du corps; il s'étend du bassin au tibia et forme la partie solide de la cuisse. (Béclard.) Le *fémur*, comme tous les os du squelette, est exposé aux fractures, aux luxations, à la carie, à la nécrose, aux tumeurs blanches, etc. (Clermont.)

FEN. s. m. Métrol. Monnaie chinoise.

FENAISON. s. f. (du lat. *fenisecum*). Agric. Saison où l'on coupe les foins. Ce mot s'applique surtout à l'ensemble des travaux pour la récolte des foins. Nous sommes au temps de la fenaison. Etre occupé de la fenaison. Dans tout le cours de la *fenaison* aucune portion d'herbe ou de foin, dans les divers degrés de sa dessiccation, ne doit jamais passer la nuit étendu sur le sol. (Dombasle.) Le moment de la *fenaison* dans une prairie est celui où les plantes qui y abondent le plus et qui produisent le meilleur fourrage commencent à être en pleine fleur. (Id.)

— Syn. comp. FENAISON. FANAGE. *Fenaison* a une acception plus étendue que le mot *fanage,* qui n'a rapport qu'à l'une des opérations de la récolte des foins.

FENASSE. s. f. Agric. L'un des noms vulgaires du sainfoin. || Ce nom s'applique encore à la graine du foin des prairies naturelles.

FENASSIER. s. m. Agric. Celui qui fait les provisions de fourrage et qui les dépose dans les écuries.

FEN-CHON. s. m. Mamm. Rat éléphant.

FENDAGE. s. m. Techn. Action de fendre ; Résultat de cette action. Le fendage du bois. Le *fendage* est toujours préférable chaque fois que le manque de longueur de l'arbre ou sa nature gelive ou roulée le rendent défectueux. (Morog.)

FENDANT. part. prés. du v. Fendre. Qui fend. Il est invariable. Une personne fendant du bois.

FENDANT. s. m. Coup de tranchant d'un sabre, du haut en bas. Inusité.

— Fam. *Un fendant.* Un homme qui parle, qui agit en fanfaron ; faux brave. || *Faire le fendant.* Faire le terrible, l'important.

FENDERIE. s. f. Techn. Action de fendre le fer en verge. || Le mécanisme qui sert à façonner le fer en barres de toutes les dimensions et de toutes les formes demandées par le commerce.

— La machine au moyen de laquelle, dans les usines à fer, on fabrique les baguettes carrées qu'on appelle fonton, côtes de vaches, dont on fait des clous, des crochets, des pointes et une infinité de petits objets de serrurerie. || Autre machine à fendre le bois en baguettes plus ou moins minces.

— Atelier où on fend le fer, le bois, etc.

FENDEUR. s. m. Techn. Ouvrier qui fend le bois, l'ardoise, etc

FENDILLÉ, ÉE. adj. Qui a beaucoup de petites fentes, de crevasses, de fêlures, de gerçures. Verre fendillé. Terre fendillée.

— Cette épithète s'applique en zoologie et en botanique à tout organe muni d'une ou plusieurs petites fentes longitudinales.

FENDILLEMENT. s. m. Techn. L'action du bois qui se fendille.

[illegible] nutif ou fréquentatif de *fendre*). Techn. Se couvrir de petites fentes, de fêlures, de gerçures. Les savons de toilette paraissent d'abord adoucir la peau, mais ils ne font en réalité que l'amollir, ce qui la rend plus sensible à l'impression de l'air, ce qui fait qu'elle se dessèche et se *fendille* à l'infini. (Thierry.) La surface de ce bloc immense s'est divisée, fêlée, *fendillée,* réduite en poudre par l'impression des agents extérieurs. (Buff.)

— Bot. Se dit de l'écorce qui se fend.

FENDIS. s. m. Techn. Ardoise brute, mal divisée. Dernière division de l'ardoise.

FENDRE. v. a. 4ᵉ conj. (du lat. *findere*). Diviser, séparer, couper en long ou en large, ou de toute autre manière. Fendre du bois, du fer, de l'ardoise. Fendre la terre. Bientôt Triptolème apprit aux Grecs à *fendre* la terre, et à la fertiliser en déchirant son sein. (Fén.)

— Par analogie. Fendre l'air. Fendre les eaux. Elle aperçut le vaisseau d'Ulysse *fendant* les ondes. (Fén.) Le daim léger bondit, vole et *fend* l'air. (Del.) Tel le rapide éclair éclate et *fend* les cieux. (Desaint.)

— Fig. *Fendre la presse.* La diviser, la séparer pour s'y frayer un passage.

— Fig. et fam. *La tête me fend.* J'ai un violent mal de tête.

— *Fendre le cœur.* Avoir un violent chagrin, éprouver une vive douleur. Le pauvre homme et sa famille me *fendent* le cœur. (Volt.) Madame de Longueville fait *fendre* le cœur. (Sévig.)

— SE FENDRE. v. pron. Être fendu ; s'entr'ouvrir, se diviser spontanément. Le bois se fend au soleil. Le verre se fend ou éclate à une chaleur trop ardente.

FENDU, UE. part. pass. du v. Fendre. S'empl. adjectiv. Du bois fendu. Les naseaux doivent être bien ouverts et bien *fendus.* (Buff.)

FENDULE. s. f. Bot. Espèce de mousse.

FÈNE ou mieux **FAINE.** s. f. Bot. Fruit du hêtre. V. FAINE.

FÉNELON (François de Salignac de la Mothe). Né en 1651 au château de Fénelon, en Périgord ; précepteur du duc de Bourgogne, fils de Louis XIV ; archevêque de Cambray ; auteur du *Télémaque ;* mort en 1715. || Presque tous les auteurs écrivent à tort *Fénélon,* avec le second *e* aigu.

FÉNELONIEN, ENNE. adj. Qui appartient à Fénelon, qui tient de lui, qui lui ressemble ; qui a la vertu, la douceur, l'éloquence, l'onction de l'auteur du *Télémaque.* Style fénelonien. Douceur, onction fénelonienne.

FÉNELONISTE s. m. Hist. relig. Partisan de Fénelon, du système, de la doctrine de l'archevêque de Cambray; quiétiste.

FÉNER. v. a. 1ʳᵉ conj. Sécher le foin, en le tournant et le retournant pour l'exposer au soleil.

FÉNÉRATEUR. s. m. (du lat. *fenerator,* fait de *fenus,* génitif *fenoris,* usure). Usurier, prêteur sur gages.

FÉNÉROTET. s. m. Bot. L'un des noms vulgaires du pouliot.

FENESTRAL, ALE. adj. Archit. S'est dit pour, Qui a rapport aux fenêtres.

— Ant. rom. *Porte fenestrale.* L'une des portes de Rome, située près du lieu où la Fortune vint visiter Servius Tullius en entrant par les fenêtres de sa demeure.

— Entom. Se dit des insectes qu'on trouve sur les carreaux de vitres.

FENESTRÉ, ÉE. adj. Qui est percé à jour.

— Archéol. Sandale dont le dessus était formé par des courroies lacées à jour.

— Bot. Feuille, tige percée à jour.

FENESTRELLE. s. f. Archit. S'est dit pour Petite fenêtre.

— Bot. Giroflée des fenêtres.

FENESTRER. v. n. 1ʳᵉ conj. Faire le galant sous les fenêtres de sa maîtresse.

— Chevaler. Dans les tournois, c'était, de la part des champions qui devaient combattre, Attacher auparavant à des fenêtres chacun son écu blasonné, afin de se faire connaître, et de pouvoir empêcher d'entrer en lice ceux qui par quelque méfait se seraient rendus indignes de cet honneur.

FENESTRIER, ÈRE. adj. S'est dit pour, Qui a rapport aux fenêtres, qui les concerne.

— Anc. prov. *Fille fenestrière rarement bonne ménagère.* Fille qui se met trop souvent à la fenêtre ne peut s'occuper de son ménage.

FENÊTRAGE. s. m. Totalité des fenêtres d'un bâtiment ; leur disposition ; ce qui les concerne. Le *fenêtrage* de la Sainte-Chapelle est extraordinaire. (Noël.)

FENÊTRE. s. f. (du lat. *fenestra ;* fait du gr. φαίνω, j'éclaire ; on écrivait autrefois *fenestre*). Archit. Ouverture pour donner du jour dans un bâtiment ; sa fermeture en bois, fer et verre. Grande, large, petite, étroite fenêtre. Fenêtre rampante, gisante, rustique, etc. On n'est pas en droit de pratiquer des *fenêtres* dans un mur mitoyen, même à verre dormant. (Code civ.) Quand la pauvreté entre dans une maison par la porte, l'estime, l'amitié, les égards en sortent par la *fenêtre.* (Oxenst.) Ceux qui font les fausses antithèses en forçant les mots imitent ceux qui font de fausses *fenêtres* pour la symétrie. (Pasc.) Messieurs, ne vous [illegible] *tres.* (Chamf.)

— Fig. Les écrivains qui laissent des mémoires de leur vie, ne s'y peignent guère qu'à mi-corps, et comme de la *fenêtre.* (Noël.)

Sans lui donner le temps seulement de crier,
Pour lui votre *fenêtre* eût servi d'escalier. (Regnard.)

Qu'on lui ferme la porte au nez,
Il reviendra par la *fenêtre.* (La Fontaine.)

— On donne aux fenêtres trois formes principales : les *fenêtres en plein cintre* ou *arcade,* les *fenêtres à plate-bande,* les *fenêtres à œil-de-bœuf.* || On appelle aussi *fenêtre en tribune,* celle qui a un balcon en saillie ; *fenêtre en tour creuse,* celle qui est cintrée par son plan et creuse en dedans ; *fenêtre en tour ronde,* celle qui a l'effet contraire à celui de la fenêtre en tour creuse.

— Anat. Cavité des os ple[illegible] [illegible]n montée sur un [illegible] de la toile du [illegible] obélisque, [illegible]fr-

— Techn. Trou à jour.

— Fig. *Entrer par les fenêtres.* En[illegible] un lieu ou dans une société autrement q[illegible] la bonne voie.

— Prov. *Il faut passer par là ou par la fenêtre.* Voilà le seul parti qu'on puisse prendre, la nécessité y force.

FENÊTRÉ, ÉE. part. pass. du v. Fenêtrer. S'empl. adjectiv. Edifice bien ou mal fenêtré.

FENÊTRER. v. a. 1ʳᵉ conj. Percer des fenêtres, les garnir de châssis et de vitrerie. || SE FENÊTRER. v. pron. Etre fenêtré.

FENIL. s. m. Écon. agric. Lieu où l'on serre les foins. Les cultivateurs les plus éclairés ont reconnu que le foin disposé en meules au dehors se conserve mieux et plus longtemps que dans les *fenils.* (Gaubert.)

FENNEC. s. m. Zool. Genre de mammifères d'Afrique ; quadrupède carnivore, à très-longues oreilles, du désert de Zara, du genre chien.

FENOUIL. s. m. (du lat. *feniculum,* dérivé de *fenum,* foin, à cause de la ressemblance de l'odeur des deux herbes, lorsqu'elles sont fauchées et qu'elles dessèchent au soleil). Bot. Plante aromatique ; l'une des cinq grandes apéritives de la famille des ombellifères et du genre aneth. Le *fenouil,* dont la saveur est prononcée, n'est du goût d'aucun des animaux domestiques. Dans les pays chauds et humides où il se reproduit spontanément avec abondance dans les vignes et les haies, on ne le destine guère qu'à chauffer le four. (Morog.)

— *Gomme de fenouil.* Liqueur blanche et épaisse que le fenouil laisse échapper de ses rameaux, et qui se durcit à l'air.

FENOUILLET s. m. ou **FENOUILLETTE.** s. f. Bot. Pomme qui a l'odeur du fenouil ; pommier qui la produit.

— Comm. Eau-de-vie rectifiée et distillée avec la graine du fenouil.

FENOUILLOT DE FALBAIRE. Né à Salins (Jura), en 1727. Auteur dramatique estimé. Mort en 1801.

FENTE. s. f. Ouverture faite en long, mais de manière que les parties ne soient pas entièrement séparées. Le biquet soupçonneux par la *fente* regarde. (La Font.)

— Anat. On nomme ainsi les ouvertures longues et étroites qui traversent toute l'épaisseur des os : telles sont la fente ethmoïdale, la fente sphénoïdale, glénoïdale, etc.

— Art vétér. Gerçures situées dans les plis des paturons du cheval.

— Hydrogr. Se dit dans une gerbe d'eau de plusieurs fentes circulaires opposées l'une à l'autre, que l'on appelle portions de couronnes.

— s. f. pl. Gerçures des rochers, des mines.

FENTE et **REFENTE.** s. f. Anc. jurispr. Subdivision entre les diverses branches d'une même ligne de parenté, des droits héréditaires attribués à cette ligne. En matière de succession ascendante ou collatérale, on nommait *fente* la division des biens en deux moitiés, l'une pour la ligne paternelle, l'autre pour la ligne maternelle. La *refente* était l'opération par laquelle on partageait entre les branches d'une même ligne la portion qui lui était déférée. (Regnard.)

FENTÉ, ÉE. adj. Qui s'ouvre par une fente. Rocher fenté. Fruit fenté.

FENTOIR. s. m. Techn. Couperet à l'usage des bouchers, à lame large et aiguë.

FENTON. s. m. Techn. Morceau de fer disposé pour faire des clés ou autres ouvrages de serrurerie. || Morceau de bois coupé pour faire des chevilles. || Ferrure, bois qui soutient les plâtres des cheminées.

FENU-GREC. s. m. (du lat. *fenum,* foin). Bot. Espèce de trigonelle, de la famille des légumineuses. Son nom lui vient de ce que les anciens la donnaient comme nourriture à leurs bestiaux.

FÉODAL, ALE. adj. (du lat. *fiduciarius,* donné en confiance). Qui concerne les fiefs, qui leur appartient. Seigneur, bien, héritage, régime, droit féodal. Le système *féodal* est l'ensemble des éléments qui constituaient l'état de la société européenne dans le temps où les véritables et grandes propriétés territoriales étaient au pouvoir d'un petit nombre de familles privilégiées qui seules, comme possesseurs de fiefs, avaient une importance politique. (Savagner.) La royauté, que l'on regarde généralement comme le centre autour duquel étaient [illegible] ment leur ennemie. (Michel.)

FÉODALEMENT. adv. D'une manière féodale ; en vertu du droit de fief.

FÉODALISME. s. m. Système de la féodalité ; anarchie des grands propriétaires. On fut obligé de combattre le féodalisme par le machiavélisme, et celui-ci par le jacobinisme, auquel on opposa les deux premiers. Ainsi se succèdent les maux et les remèdes. (Boiste.)

FÉODALISTE. adj. des 2 g. Polit. Partisan du féodalisme. Celui qui adopte les principes du féodalisme.

FÉODALITÉ. s. f. (ét., V. FIEF). Polit. Nom donné au régime qui se substitua aux pouvoirs généraux et aux sociétés générales, créées par les sociétés barbares nées de la conquête, et

qui consistait en une subordination hiérarchique des personnes et des choses. Au déclin des monarchies barbares, les hommes faibles et pauvres se groupèrent autour des plus forts et des plus riches, leur promirent fidélité et entière dépendance, ne leur demandant pour prix que leur protection, ceux-ci, ayant au-dessus d'eux des hommes plus puissants et plus riches qu'eux-mêmes, se groupèrent également autour d'eux pour en être protégés à certaines conditions; cette chaîne de protections et de soumissions embrassa successivement toute l'Europe et liait ainsi la société depuis le monarque le plus puissant jusqu'au plus humble serf. De là tout un système de droits et de devoirs, charges, redevances personnelles, etc., entre les protégeants et les protégés. Sous le régime de la féodalité, les véritables et grandes propriétés territoriales, sous le titre de fiefs, étaient au pouvoir d'un petit nombre de familles privilégiées, dont le chef se nommait seigneur, et était duc ou comte, suzerain ou vassal, selon son degré d'élévation dans l'échelle féodale. Les hommes de ses terres étaient serfs. Le régime féodal a été aboli par l'Assemblée nationale dans la nuit du 4 août 1789.

FÉODATAIRE. s. m. V. FEUDATAIRE.

FER. s. m. (du celt. *ffer*, fort; puis *ferr*, fer; d'où le lat. *ferrum*, fer). Métal très-abondant qui se trouve répandu dans toute la nature, combiné soit avec l'oxygène, soit avec le soufre, soit avec différents acides ou différentes substances qui remplissent les fonctions d'acides; rarement on le trouve à l'état natif. A l'état de pureté le fer est, à l'extérieur, d'un gris tirant sur le noir, à l'intérieur, d'un gris métallique clair, tirant parfois sur le blanc d'argent; sa cassure est ordinairement grenue et quelquefois lamellaire; il a beaucoup de ténacité et peut se réduire en fils d'un très-petit diamètre qui exigent pour se rompre un poids considérable. Sa pesanteur spécifique varie de 7,6 à 7,8. Il jouit plus que tout autre corps de la propriété d'attirer l'aimant. Il ne peut fondre qu'à une température très-élevée. Il est infusible au feu du chalumeau ordinaire et se ramollit seulement au feu de forge, ce qui permet de lui donner toutes les formes imaginables. Il s'oxyde facilement à l'air humide et se rouille. L'acide azotique le dissout et la solution précipite en bleu par le cyanure ferroso-potassique. Fer bon, mauvais, doux, aigre, flexible, cassant. Instrument, outil en fer. Poinçon de fer. Fer de mine, fer en mine. Fer battu. Fer fondu. Fer forgé. Mine de fer. Minière de fer. Ecume de fer. Barre de fer. Affiner le fer. Battre le fer, souder le fer. Rouille de fer. Fer rouillé. Fer qui se rouille. Du fil de fer. Avec un *fer* maudit qu'à grand bruit il apprête. (Boil.)

— Considéré minéralogiquement, le fer est la base d'un grand genre artificiel, composé de plus de quarante espèces, qui le présentent ou libre de toute combinaison au moins définie, ou combiné dans des rapports fixes avec l'arsenic, le soufre ou l'oxygène, ou avec divers acides, tels que l'acide carbonique, l'acide sulfurique, l'acide phosphorique, l'acide arsénique et enfin la silice. De là la subdivision naturelle du genre fer en plusieurs sous-genres. Fers natifs. Fers arséniurés. Fers carbonatés, sulfatés, phosphatés, arséniatés, silicatés et sulfurés. De là aussi plusieurs espèces et variétés qui se rapportent à ce sous-genre. Nous ne les mentionnerons point ici, chacune de ces espèces et variétés ayant été définie à l'adjectif qui accompagne le mot *fer*, dans leur désignation composée.

— Considéré sous le rapport des arts, le mot *fer* reçoit encore plusieurs modificatifs, relativement à ses qualités, à ses défauts, aux divers usages auxquels on l'emploie, aux préparations qu'il a subies, etc. De là les expressions : Fer aplati, en feuille, en tôle. Fer méplat, plat, carré, acéré, noirci. Fer de pieu, de pique. Fer de gros ouvrages, ou gros fer. Fer en botte ou menu fer. Fer cendreux, pailleux. Fer de carillon. Fer corroyé. Fer coudé.

— Par une métaphore toute naturelle, prenant le nom de la matière pour l'instrument, on désigne par ce mot, avec ou sans un modificatif, des outils de formes diverses dont on se sert dans les arts et métiers. || *Fer à croc.* Nom vulgaire d'un hameçon dans quelques provinces. || *Fer à crochet.* Manivelle qui sert à tordre les lacets, par le moyen d'un crochet. || *Fer à dorer.* Outil de cuivre fondu dont le relieur se sert pour appliquer l'or sur les livres. || *Fer à fileter.* Outil avec lequel les gainiers tracent des filets. || *Fer à gaufrer.* Planche de cuivre avec laquelle se fait la gaufrure des étoffes et des rubans. || *Fer à later.* Nom donné à trois bandes de fer qui tiennent à un cercle dans lequel on encoque le bout d'une vergue

vée en bosse pour faire des feuillages, des roses et autres ornements. || *Fer à râcler.* Petite filière, après les trois filières principales. || *Fer à repasser.* Instrument de fer composé d'une plaque de fer épaisse, plate, lisse et horizontale, légèrement terminée en point à son sommet et qui s'élargit jusqu'à sa base qu'on fait mouvoir au moyen d'une poignée aussi de fer, laquelle est courbe et soudée à ses deux extrémités. || *Fer à reparer.* Outil qu'emploient les doreurs sur bois pour reparer les pièces déjà blanchies. Ciselet au moyen duquel les doreurs en cuir forment les ornements en relief sur leurs carreaux. || *Fer à rouler.* Poinçon à l'aide duquel on assujetit les moules des boutons. || *Fer à souder.* Instrument dont on se sert pour appliquer la soudure à une pièce quelconque, pour boucher quelque ouverture. || *Fer à tirer.* La troisième filière par laquelle passent les lingots. || *Fer à toupet.* Fer à friser en forme de pinces, dont une branche étant un cylindre solide entre dans l'autre, qui est un cylindre creux. || *Fer d'aiguillette.* Fer de lacet. Petite pièce de ferblanc, de cuivre, d'or ou d'argent, dont on garnit une aiguillette ou un lacet par le bout. || *Fer d'amortissement.* Toute aiguille de fer entée sur un poinçon, pour tenir une pyramide, un vase, etc. || *Fer d'arc-boutant.* Fer à trois pointes qu'on met à un arc-boutant. || *Fer de cuvette.* Morceau de fer plat, forgé en rond, lequel étant scellé dans un mur, sert à soutenir et à accoler une cuvette de tuyau de descente. || *Fer de bottes.* Petit fer en forme de fer à cheval dont on garnit les talons des bottes pour en empêcher le cuir de s'user. || *Fers découpés.* Petites tiges de laiton en forme de cœur, propres à la fabrication du velours. Baguettes de laiton des métiers à fabriquer cette étoffe. || *Fers de frisé.* Petites broches de fer, rondes, employées dans la fabrication du velours. || *Fer étiré.* Fer qui s'est allongé quand on l'a battu à chaud. || *Fer maillé.* Un treillage en fer maillé, en fer qui a des mailles. V. MAILLÉ. || *Fers moyens.* Sorte de coins fourchus que les ardoisiers enfoncent dans les rochers, pour en détacher les masses d'ardoises. || *Fers plats, fers ronds.* Certains outils de luthier, qui, étant chauffés, servent à recoller les fentes des instruments.

— Mar. *Fers à calfat.* Fers simples, doubles, cannelés, dont se sert le calfat. || *Fer de gaffe.* Espèce de croc, surmonté d'une petite branche terminée en pointe. || *Fer de girouette.* Verge de fer qu'on place à la tête des grands mâts, quand ils n'ont pas de paratonnerre. || *Etre sur le fer.* Etre à l'ancre. Notre navire était depuis trois jours sur le fer.

— Maréchal. *Fer à cheval*, ou *fer de cheval*, ou simplement *fer*. Le demi-cercle, ou la sole de fer dont on garnit la corne des pieds des chevaux. Fer neuf. Fer usé. || *Fer barré par-devant.* Fer à cheval dont on n'a pas eu soin d'aplatir la bordure faite avec la bigorne. || *Fer à demi à l'anglaise.* Fer qui ne couvre ni trop ni trop peu les pieds d'un cheval.

— Archit. *Fer-à-cheval.* Escalier à deux rampes, et demi-cercle.

— Chass. Plumage d'un roux vif et foncé en forme de fer à cheval, qui couvre la poitrine du coq de la perdrix grise.

— Fortif. Ouvrage en demi-cercle, autour d'une place fortifiée.

— Hortic. Pente douce en demi-cercle et à deux rampes, dans un jardin.

— *En fer-à-cheval.* Être fait en fer-à-cheval; en demi-ovale.

— *Table en fer-à-cheval.* En croissant.

— *Le fer d'une pique, le fer d'une lance.* La pointe de fer qui est au bout d'une pique, d'une lance, d'une flèche. On voyait de tous côtés briller le *fer* des piques hérissées. (Fén.)

— Se prend pour Arme meurtrière. Se plonger le fer dans le sein. Vaincre les ennemis autant par la clémence que par le fer. Ni le *fer* ni le feu ne l'arrêtent. (Boss.) Ce pays avait été désolé pendant quinze ans de guerres par le *fer*, par le feu et par la contagion. (Volt.)

Les *fers* étincelants et les feux plus terribles
Reproduisent la mort sous cent formes horribles.
(De Belloy.)

Courant sur le légat, tous ces preux en fureur
Ont tourné de leur *fer* la pointe vers son cœur.
(Parseval.)

Si leur haine, de Troie oubliant la querelle,
Tournait contre eux le *fer* qu'ils aiguisent contre elle
(Racine.)

Le *fer*, amis, le *fer* ! .. il presse le carnage,
C'est l'arme du Français, c'est l'arme du courage,
L'arme de la victoire et l'arbitre du sort.
Le *fer* !... il boit le sang; le sang nourrit la rage,
Et la rage donne la mort. (La Harpe.)

— Dans un sens plus étendu, Guerre. Les vieilles troupes endurcies sous le *fer*. (Fléch.) Le *fer* avait moissonné une partie des habitants de la Sicile. (Barthél.) Vous dites aux mahométans qu'ils ont étendu leur religion par le *fer*, pourquoi donc établissez-vous la vôtre par le feu? (Montesq.)

— Les poètes disent *un fer paisible*, pour la charrue, *un fer recourbé*, pour désigner la serpe.

Élève de Palès, ô mortel généreux !
Toi qui d'un *fer* paisible ouvre tes champs heureux.
(Le Brun.)

Que le *fer* recourbé par sa rigueur utile
Fasse tomber ta branche importune ou stérile. (Castel.)

|| Ou bien simplement *fer*, pour un instrument dont le genre est déterminé par le sens de la phrase.

Là le sens obéit au *fer* qui le façonne

— Au pl. Chaînes, menottes. Être aux fers, être dans les fers. Avoir les fers aux pieds et aux mains. Saint Paul étant dans les fers. Louis à brisé les *fers* dont tu as accablé ses sujets, qui sont nés pour être libres. (Boss.) Il conserve sa dignité même dans les *fers*. (Fléch.)

On disait que d'Achab la fille sacrilége
Avait pour assurer ses projets inhumains
Chargé d'indignes *fers* vos généreuses mains. (Rac.)

— Fig. Captivité, esclavage, prison réelle. Être dans les fers. Gémir dans les fers.

Des noirs elle a brisé les *fers*,
Et ce sont les blancs qu'elle opprime. (Desaugiers.)

— Peine des galères, des travaux forcés. Être condamné à cinq ans de fers.

— Joug, oppression. Rome fait sentir aux peuples tout le poids de ses fers. Un long usage polit et allége les fers; les nouveaux sont bruts et lourds. Les peuples qui avaient gémi longtemps sous le joug de la tyrannie songèrent enfin à rompre leurs *fers*. (Acad.)

Ces despotes altiers partageant l'univers
Se disputent l'honneur de nous donner des *fers*.
(Voltaire.)

— Fig. Engagement d'amour. Etre dans les fers d'une belle. Les amants se plaisent dans leurs fers, bénissent leurs fers. L'amour le tient dans ses fers.

On croyait que le jus de quelques végétaux
Dans des cœurs agités ramenait le repos,
Fléchissait un objet orgueilleux et sauvage,
Et pouvait à ses *fers* rendre un amant volage. (Castel.)

— Servitude où réduisent les autres passions. Les passions qui nous ont mis dans les *fers* que nous avons tant de peine à rompre. (Boss.) Une servitude éternelle où, pour être heureux, il faut pouvoir briser ses *fers*. (Mass.)

Chasse cet ennui volontaire
Qui tient ton esprit dans les *fers*. (J.-B. Rouss.)

— Par une métaphore tirée de la dureté de ce métal, on dit *un cœur de fer* pour un cœur dur, impitoyable. O sentiment, douce vie de l'âme, quel est le cœur de *fer* que tu n'as jamais touché ! (J.-J. Rouss.) Bientôt ces cœurs de *fer* se verront adoucis. (Rac.) Ce monstre au cœur de *fer*, c'est l'inflexible Atrée. (***) || *Un ciel de fer.* Un climat sauvage et toujours rigoureux. Jamais ils ne multiplièrent sous ce ciel de *fer*. (Rayn.) || *Une terre de fer.* Une terre ingrate et stérile. Ces années stériles où le ciel fut d'airain et la terre de *fer*. (Fléch.) || *Un corps de fer.* Un corps robuste et sain qui résiste à toute sorte de fatigue. Avec ce corps de *fer* gouverné par une âme si hardie et si inébranlable, dans quelque état qu'il pût être réduit, il n'avait point de voisin auquel il ne fût redoutable. (Volt.) || *Une tête de fer, cet homme a une tête de fer, c'est une tête de fer.* Un homme qui supporte, sans s'affaiblir, le poids des affaires et la plus grande contention d'esprit; un homme qui a une volonté de *fer*, et que rien ne peut faire fléchir. || Au sens phys. *Une main de fer, un bras de fer.* Main, bras d'une extrême vigueur. || Au sens moral. *Avoir un bras de fer, gouverner d'un bras de fer, avec un bras de fer.* Exercer avec dureté, avec rigueur, le pouvoir dont on est revêtu. || *Sceptre de fer.* Gouvernement très-dur. Il ploya ses sujets sous son sceptre de fer. Gouverner avec un sceptre de fer. || Au sens phys. *Cet homme est raide comme une barre de fer, c'est une barre de fer.* C'est un homme fort, robuste et nerveux qu'il est difficile de faire ployer, encore plus difficile de faire rompre. || Au sens moral. *Cet homme est une barre de fer, est raide comme une barre de fer.* C'est un homme dur, opiniâtre, inflexible, intraitable.

— *Se battre à fer émoulu.* V. ÉMOULU.

— Prov. *C'est un estomac d'autruche; il digérerait du fer.* C'est un homme qui mange beaucoup et souvent, un homme qu'on ne peut rassasier, et qui n'éprouve aucune incommodité des aliments les plus indigestes. || *Cet enfant userait du fer.* Cet enfant use en peu de temps les habits qu'on lui donne. || *Un objet qui ne tient ni à fer ni à clou.* Un objet qui sert à l'ameublement d'une maison, mais qui n'est pas scellé dans le mur, et qu'il est facile d'enlever. || Fig. *Une affaire qui ne tient ni à fer ni à clou.* Une affaire qui n'est pas solidement faite, conclue, arrêtée. || Fam. *Cela ne tient ni à fer ni à clou.* Cela n'est point solide; cela est mal attaché. || Prov. *Il faut battre le fer pendant qu'il est chaud.* V. BATTRE. || *Employer le fer et le feu.* Employer les moyens les plus violents pour arriver à ses fins. || *Quand on quitte les maréchaux, on paye les vieux fers.* En changeant de fournisseurs on acquitte les mémoires des derniers; on ne doit pas laisser de dettes dans le pays qu'on abandonne. || *Avoir toujours quelque fer qui loche.* Avoir toujours quelques embarras, être valétudinaire, affligé de quelques incommodités. Métaphore prise des fers d'un cheval quand les clous s'en trouvant usés, ils branlent faute d'être bien fixés et empêchent le cheval de marcher. || *Cela ne vaut pas les quatre fers d'un chien.* Cela ne vaut rien du tout; ne vaut pas plus que les fers d'un chien, puisque le chien n'est point un animal qui puisse être ferré. || *Tomber les quatre fers en l'air; jeter quelqu'un par terre les quatre fers en l'air.* Tomber sur le dos, jeter quelqu'un sur le dos.

— Escr. Croiser le fer. Engager le fer.

— Fig. *Mettre les fers au feu.* Commencer sérieusement une affaire. Si vous ne me payez pas, je vais dire à mon huissier de mettre les fers au feu.

son cours. Elle est en train d'aller.

— Géogr. L'île de Fer. L'une des Canaries. || *Les Portes de fer.* Nom par lequel les historiens russes désignent les monts Ourals, monts Riphées des anciens.

FERA. s. f. Astron. Constellation australe, composée de vingt étoiles.

FÉRALIES. s. f. pl. (du lat. *feralia*, funèbres). Ant. rom. Fêtes en l'honneur des morts qui se célébraient au mois de février, et pendant lesquelles on servait aux morts des festins sur leurs tombeaux.

FÉRAMINE. s. f. Minér. Pyrite ferrugineuse.

FÉRAN. s. n. Zool. Race de chevaux qu'on nomme maintenant Chevaux bardes.

FÉRANDINE. s. f. Comm. Sorte d'étoffe de soie tramée de laine ou de coton.

FÉRANDINIER. Art milit. Coffre dont on se sert dans les armées. Le dessus de ce coffre est en table; le dessous est échancré pour qu'il puisse être chargé à dos de mulet. Il est d'usage surtout pour les transports sur les montagnes et dans les lieux inaccessibles aux charrois.

— Comm. Fabricant de férandines; artisan qui les confectionne.

FÉRAUD. Né dans les Hautes-Pyrénées, en 1764, député à la Convention nationale par ce département en 1792, représentant du peuple à l'armée des Pyrénées-Orientales, mort assassiné le 20 mai 1795 par un groupe d'hommes armés qui avaient envahi la salle de l'assemblée conventionnelle.

FÉRAULT. adj. m. Minér. Pierre poreuse et rougeâtre qui se trouve sous le liais.

FERBÉRIE. s. f. Bot. Espèce de plante dont le genre est voisin de celui des althéa.

FERBLANC. s. m. Minér. et techn. Fer battu et réduit en lames trempées dans de l'étain. Fabrication du ferblanc. Feuille de ferblanc. On doit considérer le *ferblanc* non comme une simple superposition de l'étain sur le fer, mais comme une véritable combinaison. (Franc.) Le *ferblanc* s'emploie ou brut, c'est-à-dire tel qu'il arrive des manufactures, ou poli, suivant les ouvrages auxquels on le destine. (Id.)

— L'Académie écrit *fer-blanc;* mais à quoi bon ce gênant trait d'union? *Un fer blanc, des fers blancs* peuvent bien n'être pas du *ferblanc*. Et pourquoi alors n'écrirait-on pas *fer-blantier, fer-blanterie*? Dans tous les livres de technologie, on écrit *ferblanc*, et c'est avec raison.

FERBLANTERIE. s. f. Techn. et comm. Art, commerce, marchandises du ferblantier. Omission de l'Académie.

FERBLANTIER, ÈRE. s. Techn. et comm. Celui qui travaille le ferblanc; celui ou celle qui fait le commerce de la ferblanterie. Le *ferblantier* a quelque rapport avec le chaudronnier, l'orfèvre : à l'exemple de ces ouvriers, il fait prendre au ferblanc des formes convexes, concaves, festonnées. (Teyssèdre.)

FER-CHAUD. s. m. Chaleur violente qui monte de l'estomac jusqu'à la gorge.

FERDEAU. s. m. Ichthyol. Poisson de la mer Rouge.

FER-DE-LANCE. s. m. Ornith. Espèce de chauve-souris.

FERDINAND. Nom de plusieurs souverains qui ont régné en Espagne. Au nombre de ces rois on distingue FERDINAND V, dit le Catholique, fils de Jean II, roi de Navarre et d'Aragon, né en 1452, qui succéda à la couronne de Castille, en 1474, du chef d'Isabelle de Castille, sa femme. Sous son règne l'inquisition fut établie en Espagne (1483); Grenade fut prise sur les Maures; l'Amérique découverte par Christophe Colomb (1492); il eut pour ministre le cardinal Ximénès, et pour capitaine Gonzalve de Cordoue. Il mourut en 1516, après un règne de 42 ans. || FERDINAND VII. Né à Saint-Ildephonse le 6 octobre 1784. Roi d'Espagne par l'abdication de Charles IV, le 24 mars 1808; résigne son trône aux mains de Napoléon le 6 mai de la même année, est exilé à Valençay, rentre en Espagne le 24 mars 1814, et après un règne fort troublé, meurt le 29 septembre 1833, léguant sa couronne à sa fille Isabelle.

FÈRE (LA). Géogr. Ch.-l. de cant. (Aisne); 2,800 hab. Place forte, arsenal et école d'artillerie.

FÈRE-CHAMPENOISE (LA). Géogr. Ch.-l. de cant. (Marne); 2,100 hab. Célèbre par la bataille livrée sous ses murs le 25 mars 1814, par les corps des maréchaux Marmont et Mortier, aux masses réunies des armées coalisées.

FÈRE-EN-TARDENOIS (LA). Géogr. Ch.-l. de cant. (Aisne); 2,350 hab.

FÉREDGÉ ou **FÉREDGIE.** s. m. Hist. or. Sorte de vêtement de dessus; manteau à collet que portent les femmes turques. Les hommes font également usage du féredgé.

FÉREIRIE. s. f. Bot. Arbuste du Pérou.

FÉRENTAIRE. s. m. (en lat. *ferentarii*; rad. *ferens*, part. prés. de *ferre*, porter). Ant. rom. Soldat armé d'une fronde, ou simplement à la légère; celui qui portait des armes, à la suite des armées, pour en fournir à ceux qui avaient perdu les leurs dans le combat.

FÉRÉOL. s. m. Bot. Arbre de Cayenne dont le bois est à fond blanc veiné de rouge.

des cétacés.

FÉRET. s. m. Minér. Sorte d'hématite qui est une vraie mine de fer.

— Techn. Verge de fer non percée dont les verriers se servent pour lever de la matière et ajouter des ornements à divers ouvrages. || Tuyau de ferblanc employé par les ciriers, et dans lequel ils enferment la tête des mèches de bougies.

FÉRETIER ou **FERRATIER.** s. m. Techn. Outil de maréchal.

FÉRÉTRIEN. adj. m. (du lat. *ferio*, je frappe). Myth. rom. Qui frappe. Surnom de Jupiter. On consacrait à Jupiter Férétrien les dépouilles opimes.

FÉRÉTRUM. s. m. (pr. *fé-ré-tromm ;* rad. lat. *fero*, je porte). Ant. rom. Lit sur lequel on portait les morts au lieu de leur sépulture. || Civière sur laquelle, dans les funérailles, on portait les images des ancêtres du défunt, et, dans les triomphes, les dépouilles des ennemis.

FÉRI. s. m. (de l'impér. lat. *feri*, du v. *ferire*, frapper). Ant. rom. Cri des Romains pour s'animer au combat.

FÉRIAL, ALE. adj. Liturg. Qui regarde la férie, qui est de férie.

— *Jour férial.* Jour de simple férie. || *Prières fériales.* Celles que l'on dit à genoux les jours de férie. || *Office férial.* L'office de la férie.

FÉRIE. s. f. Liturg. Les jours de la semaine après le dimanche. Le lundi est compté pour la deuxième férie, et ainsi de suite jusqu'au vendredi, qui est nommé la sixième férie. On ne dit point La première férie ni la septième férie ; on se sert des mots ordinaires, Dimanche et samedi. || *Faire l'office de la férie.* Faire l'office du jour.

— *Féries majeures.* Les trois derniers jours de la semaine sainte, les deux jours d'après Pâques et la Pentecôte, et la deuxième férie des Rogations, qui a son office particulier.

— Jour de la semaine, jour ordinaire, ouvrable, qu'on ne chôme point. Le septième jour fut consacré au repos et à la prière; mais bientôt la légende des saints réclama le même honneur, et les abus se multipliant sans cesse, il n'y eut plus assez de jours dans l'année pour donner place à toutes les *féries.* (Teulet.)

— Ant. rom. Jours pendant lesquels, chez les Romains, il y avait cessation de travail prescrite par la religion. Les féries différaient des jours de fête, en ce que les fêtes se célébraient principalement par des sacrifices et par des jeux, au lieu que le repos suffisait pour constituer les féries.

FÉRIÉ, ÉE. adj. Se dit du jour où il y a cessation de travail prescrite par la religion. Le jour de Noël, le jour de l'Ascension, le jour de l'Assomption, sont des jours fériés. Toute la sanction légale donnée aujourd'hui aux jours *fériés*, c'est que pendant ces jours il ne doit pas être fait d'actes publics, et surtout d'actes de procédure, encore ces actes ne sont-ils pas absolument nuls. (Teulet.)

FÉRIN, INE. adj. (du lat. *ferinus*, venant de *fera*, bête sauvage). Qui est de la nature, de l'espèce, du caractère de la bête sauvage ; qui lui appartient, qui lui ressemble, qui s'en rapproche par ses actes ou par ses manières.

— Fig. *Un air férin, des manières férines.* Un air dur, des manières outrées.

— Pathol. Se dit de certaines maladies d'un caractère dangereux. || *Une toux férine.* Une toux sèche, opiniâtre et douloureuse.

FÉRIR. v. a. 2e conj. irrég. (du lat. *ferire*, frapper). Vieux verbe qui signifie Frapper, blesser, atteindre. Il se conjuguait assez irrég. *Je fière, tu fiers, il fiert. Il ferait. Ils ferraient. Vous ferrez. Il ferit. Féru.* La sentence pressée aux pieds nombreux de la poésie, me *fiert* d'une plus vive secousse. (Mont.) J'aurai aperçu des grâces excellentes qui auront *féru* mon âme. (Id.) Quoi ! tu penserais que tes yeux eussent *féru* ma poitrine au défaut de la cuirasse. (Cyr. Berger.)

— Aujourd'hui il ne s'emploie plus que dans cette expression familière : *sans coup férir*, c'est-à-dire sans éprouver de résistance.

FÉRISON. s. m. Mot barbare qui désigne une formule de logique.

FERLAGE. s. m. Mar. L'action de plier une voile sur sa vergue. Le *ferlage* des voiles est aujourd'hui la base de l'instruction de nos matelots, depuis qu'on s'est avisé de prétendre former des équipages par des exercices de rade. (Page.) || *Rabans de ferlage.* Cordons ou tresses qui retiennent et plient une voile sur sa vergue.

FERLÉ, ÉE. part. pass. du v. Ferler. S'emploie adjectiv. Voiles ferlées.

FERLER. v. a. 1re conj. Mar. Ramasser et plier en forme de cylindre ou de cône toute la toile d'une voile, le long de la vergue qui la maintient au mât. Les marins disent aujourd'hui *serrer.* Dans les rades ou les ports, les marins déploient une grande coquetterie à serrer ou *ferler* leurs voiles ; ils ont soin que les couches de plis en soient régulières, et que le volume de toile soit réduit aux plus minces proportions. (Lecomte.)

FERLET. s. m. Techn. Outil à long manche dont les ouvriers papetiers se servent pour étendre le papier sur les cordes de la sécherie.

FERLIN. s. m. Comm. [illegible] au glaise.

— Métrol. Vieille monnaie qui valait le quart d'un denier, et qui a cessé d'avoir cours depuis plus d'un siècle.

— Mesure agraire qui valait 3,900 m. carrés.

FERMAGE. s. m. Agric. La location d'une étendue plus ou moins considérable de terres, avec les bâtiments nécessaires à leur exploitation. On s'étonne, en parcourant la France, de voir l'énorme différence qui existe entre le prix du *fermage* d'un hectare de terre d'un lieu à un autre. (Moreq.) En temps ordinaire, les *fermages* se mettent en rapport avec le taux de l'argent et les prix de vente des produits du sol. (Id.) Des économistes superficiels se récrient contre le taux des *fermages*, et attribuent à son élévation la détresse des cultivateurs et la cherté des denrées. (Id.) Le fermier gagne ou perd sur le *fermage*, selon que le fonds de terre obtient, pour sa part dans la production, un profit supérieur ou inférieur au *fermage.* (Say.)

FERMAIL. s. m. S'est dit pour Agrafe, fermoir, boucle, chaîne. || Le plur. était *fermaux.*

— Blas. Dans les armoiries, Représentation d'une boucle ronde en losange.

— Archéol. milit. Agrafe ou boucle servant à arrêter une cotte d'armes.

FERMAILLÉ. adj. m. Qui est fermé de mailles.

— Blas. *Écu fermaillé.* Écu chargé de fermaux.

FERMANT. part. prés. du v. Fermer. Il est invar. Une personne fermant une porte.

FERMANT, ANTE. adj. Qui ferme, qui clôt, qui finit. || *A jour fermant.* Quand le jour finit.

— Que l'on clôt, que l'on ferme. || *A portes fermantes.* Quand on ferme les portes.

FERMATA. s. f. Mus. Point d'arrêt.

FERMATION. s. f. (pr. *fèr-ma-ci-on*). Clôture. Selon Raymond et Boiste ce mot est inusité. Il serait à désirer qu'il ne le fût pas ; car pourquoi, *clore* ayant son substantif *clôture*, *fermer* n'aurait-il pas le sien *fermation*, qui dans certains cas ne peut point être remplacé ; par exemple : Il arriva après la *fermation*, et non pas après la *clôture* des portes, parce que les portes qui étaient fermées, pouvaient bien ne pas être closes ou pouvaient l'être mal, et non pas après la *fermeture*, car la *fermeture* est ce qui sert à fermer et non l'action de fermer.

FERME. adj. des 2 g. (du lat. *firmè*). Se dit des corps durs dont les molécules offrent par leur cohésion un certain degré de consistance. Bois ferme.

— Par extension, se dit de certains corps mous, dont les parties cèdent à une pression plus ou moins forte. Certains fruits ont une chair ferme.

— Ce qui est compacte et solide, par opposition a ce qui est mou. Terrain ferme.

— Qui est fixe, stable. Plancher ferme.

— Qui se tient sans chanceler, sans reculer, sans s'ébranler. Etre ferme sur ses jambes.

— *De pied ferme.* Sans bouger d'un lieu. || *Attendre l'ennemi de pied ferme.* Dans la résolution de le bien recevoir, s'il se présente. || *Combattre de pied ferme.* Soutenir les attaques de l'ennemi sans reculer, sans s'ébranler.

— Fig. et fam. *Attendre quelqu'un de pied ferme.* Attendre quelqu'un dans la résolution de lui résister. Témoigner qu'on ne le craint pas. || Compter sur la promesse de quelqu'un, sur son exactitude.

— Fig. et par anal. *Une volonté, une contenance ferme. Une voix ferme. Un ton, un regard ferme.* Une contenance, une voix, un ton, un regard où respire l'assurance, qui ne dénotent aucune faiblesse. Le premier consul ayant exprimé la *ferme* volonté de défendre les acquereurs de biens nationaux, se croyait assez fort de la confiance qu'il leur inspirait à tous, pour pouvoir ouvrir les portes de la France aux émigrés. (Thiers.)

— Vigoureux, fort. Avoir le poignet ferme, les reins fermes, le jarret ferme.

— *Avoir la main ferme.* Avoir la main sûre.

— Fig. *Tenir le sceptre, gouverner d'une main ferme.* Gouverner avec toute l'inflexibilité des lois et sans jamais changer de principe.

— Fig. et fam. *Un homme qui a les reins fermes.* Un homme riche.

— Fam. *Un coup ferme.* Coup appliqué vigoureusement.

— Dans le sens moral signifie Constant, inébranlable, qui ne se laisse point abattre. On se sent *ferme* un instant et on compte n'être jamais ébranlé. (J.-J. Rouss.) D'un autre côté, dites aux garçons qu'il faut être modéré dans ses affections, *ferme* contre les événements de la vie pour soutenir et protéger une compagne. (B. de St-P.)

— Fig. *Avoir le jugement ferme, l'esprit ferme.* Avoir l'esprit droit et solide. Le tribunal des honnêtes gens et des esprits *fermes* est le dernier ressort pour les persécutés. (Volt.)

— Fig. *Style ferme.* Style qui a de la concision et de la force. Si on les enchaîne (les pensées) étroitement, si on les serre, le style devient *ferme*, nerveux et concis. (Buff.)

— Fig. *Tracer d'une main ferme le tableau d'une époque, le portrait d'un personnage historique.* Raconter les événements de cette époque, faire le portrait de ce personnage d'un style clair, énergique et rapide.

l'ennemi, combattre sans lâcher pied. || *Conversion de pied ferme.* Conversion dont le pivot est fixe.

— Admin. *Marché à prix ferme.* Marché passé par les ministres avec les fournisseurs, pour les approvisionnements de l'armée, etc.

— Bours. *Achat* ou *vente ferme.* Achat ou vente d'effets publics payable à un terme fixe, lequel étant arrivé, l'on ne peut se dispenser de livrer ou de prendre les effets, quel qu'en soit le cours.

— Dr. cout. *Pied ferme.* Héritage affermé à longues années.

— Géogr. *Terre ferme.* Le continent et tout ce qui tient au continent, sans être environné d'eau ; à la différence des îles.

— *Passer d'île en terre ferme.* Locution usitée surtout à Venise, dont les États étaient en partie situés sur le continent d'Italie, par opposition à Venise elle-même, située dans les lagunes, et aux îles qui en dépendent.

— Jeu de paum. *Avoir le coup ferme.* Pousser vigoureusement la balle.

— Peint., sculpt. et grav. L'assurance qu'un artiste fait paraître dans sa création. Un pinceau, un ciseau un burin ferme, conduit avec hardiesse.

— Indique une manière qui tient plus du dur que du moelleux. Le faire de ce peintre est trop ferme.

— Mus. Se dit d'une exécution vigoureusement hardie, du jeu décidé d'un instrumentiste. Ce violoniste a un coup d'archet très-ferme. Ce musicien a un jeu ferme.

— Prov. *Être ferme sur ses étriers.* Défendre ses sentiments, persister dans ses résolutions avec fermeté, sans se laisser ébranler. Être difficile à démonter dans une discussion, dans une dispute.

FERME. adv. Fermement, d'une manière ferme. C'est l'adjectif *ferme* employé adverbialement par ellipse. || *Parler ferme*, c'est Parler d'un ton ferme, c'est-à-dire avec sévérité, et de manière à faire entendre qu'on veut être obéi. || *Frapper ferme*, c'est Frapper d'un poing ferme, frapper fort et sans se rebuter. || *Tenir ferme*, c'est tenir par un ferme scellement, c'est-à-dire être fortement attaché à quelque chose par cohésion ou par quelque moyen artificiel. Ce rocher tient ferme à sa base. || *Tenir ferme*, c'est Tenir d'un poing ferme, vigoureusement, sans lâcher prise. Tenir ferme une barre de fer.

— Fig. *Tenir ferme*, c'est-à-dire Tenir avec un ferme courage, être attaché à son sentiment, à son opinion, la défendre avec énergie. Plus il se tourmentait, plus l'autre tenait *ferme.* (La Font.) || *Se tenir ferme.* Ne point se laisser ébranler, adoucir, fléchir par des larmes, par des prières, par des considérations quelconques. Nous nous tenions *ferme*, de peur que, dans cette violente secousse, le mot qui était notre unique espérance ne nous échappât. (Fén.)

— *Soutenir une chose fort et ferme.* La soutenir d'un ton fort et ferme, c'est-à-dire l'affirmer ou la nier avec beaucoup d'assurance.

— Absol. *Ferme !* Espèce d'encouragement à la force, à la résignation, à la patience. Allons, *ferme !* mon cœur, point de faiblesse humaine. (Mol.) || *Ferme* est elliptique ici ; *allons, ferme !* c'est pour Allons d'un pas ferme. J.-B. Rousseau a dit :

> Il marche d'un pas *ferme* et fier
> Dans le chemin de la justice.

FERME. s. f. (du celt. *ferm*, formé de *ferh*, *berh*, défendu, fortifié, enclos, enfermé, parce que les fermes ou métairies étaient entourées de haies ou de rameaux entrelacés soutenus de pieux). Métairie ; ensemble d'une exploitation rurale affermée : terres, bâtiments, prés, vignes, bois, etc., dont le propriétaire abandonne la culture et la jouissance pour un temps déterminé, moyennant une redevance fixe.

— L'habitation du fermier ; les bâtiments d'exploitation d'une terre donnée à ferme ; l'enclos où ces bâtiments sont situés. Ferme de grande culture. Ferme riche, abondante, économe, simple. Une grande ferme. Une petite ferme. N'allez pas ériger une *ferme* en palais. (Delille.)

> . . . La *ferme !*
> Que l'orgueilleux château ne la dédaigne pas. (Das.)
>
> Élégante à la fois et simple dans son style,
> La *ferme* est aux jardins ce qu'aux vers est l'idylle. (Id.)

— Se dit aussi de la location du domaine. Donner un bien à ferme. Faire un bail à ferme. Le bail à *ferme* est un contrat en vertu duquel le propriétaire de la terre en abandonne la jouissance, l'exploitation et les produits, moyennant une redevance déterminée, que l'agriculteur ou fermier s'engage ordinairement à payer en argent. (Lemonn.)

— *Ferme modèle.* Établissement rural et agricole qui a pour but de former des agriculteurs, des bergers, des forestiers habiles et instruits ; de perfectionner les cultures, les instruments, et de populariser les innovations nécessaires dans la pratique.

— Par extens. Convention par laquelle le propriétaire d'un droit abandonne à quelqu'un, pour un temps et pour un prix déterminés, la jouissance de ce droit. La ferme des chaises d'une église.

— Anc. adm. *Ferme générale.* Administration composée de tous les fermiers-généraux réunis. La ferme générale prenait à bail pour [illegible] gabelles, la vente exclusive du tabac, les entrées de Paris, les droits de traite et de domaine d'Occident, qu'on appelait les fermes du roi.

— Hist. *Provinces des cinq grosses fermes.* Les provinces qui acceptèrent le tarif des droits, dressé en 1664 par Colbert, pour remplacer tous les droits de traite à l'intérieur.

— Archit. et charp. Assemblage de pièces de bois, qu'on place de distance en distance, pour porter le faîte et les chevrons d'un comble. || *Demi-ferme.* La moitié de la ferme d'un comble. || *Demi-ferme de croupe.* Celle qui est placée dans le milieu de la croupe. || *Demi-ferme d'arêtier.* Celle qui est dans le plan de l'arêtier.

— Art dramat. Décoration montée sur un châssis, qui se détache en avant de la toile du fond, telle qu'une colonnade, un obélisque, un arbre, etc.

— Dr. cout. Action du défendeur, qui affirmait devant la justice, en touchant la main du juge, que la demande était mal fondée. Ce mot s'employait par opposition à *contre-ferme*, affirmation par laquelle le demandeur soutenait la validité de son action.

— Jeux. Jeu de cartes que l'on joue à dix ou douze personnes, en ôtant les huit et les six, excepté le six de cœur, et où le nombre seize gagne le prix de la ferme, et dépossède le fermier. || Le jeu de la ferme se joue aussi avec six dés marqués d'un seul côté depuis un point jusqu'à six, de sorte que le plus haut coup, celui où l'on gagne la poule, ou la ferme, est de vingt et un points.

— Manég. *De ferme à ferme.* Cheval qui saute sur le même terrain, sans changer de place.

FERMÉ, ÉE. part. pass. du v. Fermer. S'empl. adjectiv. Enclos fermé. Armoire fermée. L'écureuil a de plus que la fouine un murmure à bouche *fermée.* (Buff.) Monsieur, je me ferais hacher ; il faut qu'une porte soit ouverte ou *fermée* : choisissez, comment la voulez-vous ? (Brueys.) On regardait si les portes étaient bien *fermées*, et l'on se disait : Causons de l'ancienne cour. (A.-Martin.) Ses yeux étaient *fermés ;* mais la sérénité était encore sur son front. (B. de St-P.) Ton œil ! hurla Pierre ; et en criant ces mots, son poing *fermé* s'abattait sur l'œil gauche de François, et le faisait jaillir de son orbite. (E. Souvestre.)

— Fig.

> Ciel ! ne puis-je inspirer que la haine ou l'effroi,
> Tous les cœurs des humains sont-ils *fermés* pour moi ?
> (Voltaire.)

— *Fermé à.* L'homme exclusivement occupé de lui-même est constamment *fermé* à tout sentiment de bienveillance pour autrui. (La Harpe.) Lucinde est une coquette badine, c'est une femme dont le cœur en amour est *fermé* à toute impression fâcheuse. (Mariv.) Leurs toits hospitaliers sont *fermés* aux douleurs. (Delille.)

> Tandis qu'à nos vaisseaux la mer toujours *fermée*
> Trouble toute la Grèce et consume l'armée. (Racine.)

— *Fermé de.* Un enclos fermé de murs. Et le tout sera *fermé* d'une haie d'aubépine et d'églantiers. (A. Karr.)

> Sans doute, hélas ! à son inquiétude,
> Toute la nuit, dit-elle, il s'est livré !
> Au jour naissant le soleil est entré
> Dans ses beaux yeux *fermés* de lassitude.
> (Malfilatre.)

— *Fermé par.* A chaque extrémité, l'avenue est fermée par des barrières. Les portes de Janus par vos mains sont *fermées.* (Corn.)

— Techn. et comm. *Drap fermé.* Bien fabriqué, bien frappé, qui n'est point lâche. || *Carde fermée.* Dont les dents sont trop rapprochées.

— Gramm. *É fermé, é aigu.* L'*é fermé* joue un très-grand rôle dans le système harmonique de notre langage. (Soph. Dup.)

— Blas. *Couronne fermée.* Couronne royale, par opposition aux autres couronnes qui sont ouvertes.

— Fig. *Aller quelque part les yeux fermés.* Avec la certitude de ne point s'égarer. || *Les yeux fermés.* Avec une confiance entière, absolue. || *La porte des honneurs, des emplois lui est fermée.* Il n'a plus le moyen d'obtenir d'emplois, de dignités.

FERME BOURSE. s. m. Sorte de fermoir qui clôt l'entrée d'une bourse. Un ferme-bourse. Des ferme-bourses.

FERMEMENT. adv. (rad. *ferme*). D'une manière ferme, avec force, avec vigueur. Je crois en Turgot *fermement ;* je ne sais pas ce qu'il veut faire, mais je sais que c'est le contraire de ce qu'on fit jusqu'à présent. (Volt.)

— Avec assurance, constamment, invariablement. Persister fermement dans sa résolution, dans son opinion.

FERMENT. s. m. (pr. *fèr-man ;* du lat. *fervimentum*, ferment, dérivé de *ferveo*, j'échauffe). Levain, substance qui a la vertu d'exciter une fermentation dans le corps auquel on la mêle. Si l'expression de *ferment* devait être exclusivement réservée aux corps qui, tels que la levure de bière, déterminent sur-le-champ la fermentation de l'eau sucrée ; le nom de *ferment* ne conviendrait plus qu'aux levures de bière, de raisins, de groseilles, en un mot, aux dépôts formés pendant la fermentation des moûts sucrés. Ce mot devrait être réservé à tout corps azoté susceptible d'opérer la conversion du sucre en alcool. La plupart des matières animales azotées sont des *ferments.* (Colin.)

— Fig. Ce qui fait naître, ou ce qui entretient [illegible] de haine, de discorde, de sédition.

— Médec. Nom donné par les médecins humoristes à un principe matériel développé dans l'économie, qui altère les liquides du corps et cause plusieurs maladies.

— Liturg. Nom donné autrefois à une partie de l'hostie consacrée, que les évêques envoyaient aux prêtres de leur ressort, et que ceux-ci mêlaient avec l'hostie qu'ils consacraient.

FERMENTABLE. adj. des 2 g. Susceptible d'être mis en fermentation. V. Fermentescible.

FERMENTAIRE. s. m. Hist. relig. Se dit, par opposition à Azymites, des chrétiens grecs, qui dans la consécration se servent de pain fermenté ou fait avec du levain. V. Azymite.

FERMENTATIF, IVE. adj. Qui a la vertu de produire la fermentation, ce qui la hâte, ce qui la développe. Le levain a des qualités fermentatives.

— S'empl. subst. Un fermentatif.

FERMENTATION. s. f. (pr. *fèr-man-ta-ci-on;* du lat. *fermentatio*, dérivé de *ferveo*, j'échauffe, parce qu'il n'y a point de fermentation sans chaleur). Phys. et chim. Mouvement spontané qui se manifeste dans un liquide, dans un corps quelconque, qui en agite et en décompose les parties, d'où résultent des substances différentes de celle où s'est manifestée cette action. Fermentation spiritueuse, acide, putride, colorante, panaire, alcoolique, etc. Le carbonate d'ammoniaque, comme tous les sels, arrête la *fermentation.* (Colin.) Les levures sont un produit de la *fermentation*. (Id.)

— *Fermentation alcoolique* ou *vineuse.* Dans laquelle un moût sucré devient spiritueux en laissant dégager de l'acide carbonique. || *Fermentation acide.* Celle où l'oxygène de l'air passe à l'état de gaz acide carbonique, en portant l'alcool d'une liqueur spiritueuse à celui de vinaigre. || *Fermentation putride.* Celle par laquelle un corps d'origine végétale ou animale se trouve transformé en eau et en acide carbonique.

— Fig. L'agitation des esprits, des partis. La *fermentation* commença à se manifester. (Volt.) La *fermentation* de la capitale était extrême. (Las Cases.)

— Se dit, dans un sens particulier, des passions.

FERMENTÉ, ÉE. part. pass. du v. Fermenter. S'empl. adjectiv. Pain fermenté. Liqueur fermentée.

FERMENTER. v. a. 1re conj. Causer de la fermentation. Vieux en ce sens. On dit mieux *faire fermenter.*

— *Faire fermenter.* Exciter la fermentation. Le levain fait fermenter la pâte. Le suc gastrique fait fermenter les aliments dans l'estomac. On ajoute de la courte paille de blé au grain que l'on veut faire *fermenter.* (Gault. de Claubr.)

— v. n. S'agiter, se diviser, se décomposer par la fermentation.

— Fig. Être dans l'agitation; être en grand mouvement. Les têtes, les esprits fermentent. Toutes les ambitions subalternes, toutes les haines *fermentaient* au fond des cœurs. (Fontanes.)

FERMENTESCIBILITÉ. s. f. Qualité de ce qui est fermentescible. La fermentescibilité alcoolique du sucre. L'acidité est une des conditions nécessaires de la fermentescibilité.

FERMENTESCIBLE. adj. des 2 g. Qui réunit les conditions nécessaires pour entrer en fermentation. Une substance est fermentescible lorsqu'elle est susceptible de fermenter. La faculté *fermentescible* est due au développement d'animalcules. (Gault. de Claubr.)

FERMENTEUR, EUSE. adj. Synonyme de Fermentatif. V. FERMENTATIF.

FERMER. v. a. 1re conj. (du celt. *ferm*, solide, stable; rad. *ferh*, de *berh*, défendu, fortifié, et clos, enfermé; d'où le lat. *firmare*, entourer une place de fortifications pour empêcher d'y pénétrer). Appliquer sur une ouverture faite à un corps pour que l'on puisse pénétrer dans l'intérieur, un autre corps destiné à couvrir cette ouverture ou à la laisser libre. Fermer une porte au loquet, à la clé, à double tour, au verrou, au crochet, en dedans, en dehors. Fermer la porte. Fermer la fenêtre, les contrevents, les persiennes. Fermer une trappe, un judas, une écluse. Fermer un robinet. Je voulus entrer pour lui parler, mais il avait *fermé* sa porte en dedans. (J.-J. Rouss.) Le peuple, qui craignait alors également et les troupes du roi et celles de M. le Prince, avait *fermé* les portes de la ville de Paris. (Volt.) Lorsqu'ils en eurent *fermé* les portes, ils frappèrent d'aveuglement toutes ces personnes. (Le Maistre de Sacy.)

— Dans un sens analogue avec le nom de l'enceinte dont on bouche, clôt l'ouverture, pour régime. Fermer une chambre. Fermer une armoire, un secrétaire, une boîte. Fermer une cour. Fermer une boutique. Je fis passer l'homme dans le cabinet, l'avertissant de le *fermer* sur lui. (J.-J. Rouss.)

> Les ombres pacifiques
> D'un double cadenas font *fermer* les boutiques. (Boil.)

— Boucher un passage de quelque manière que ce soit. Fermer un passage, un chemin, une allée, une issue. Fermer des fenêtres par des grilles. Des portes d'airain fermaient l'entrée du temple. Fermer un port avec des chaînes. Des bancs de sable ferment l'entrée du port. Des broussailles fermaient l'entrée de

— Par extension. Empêcher par une résistance, par une défense quelconque, l'accès ou la sortie. Ils essayèrent de lui fermer le passage des Alpes. Une armée de trente mille hommes lui fermait le passage. Fermer les ports, les mers, les chemins. Il prit le parti d'affamer la place et de *fermer* le passage à tous secours. (Rayn.) Il faut passer les monts avant que l'hiver achève de vous les *fermer.* (J.-J. Rouss.)

> Pourquoi faut-il que ta secrète envie
> *Ferme* à de tels héros le chemin de l'Asie? (Rac.)

— Se dit également des choses dont certaines parties peuvent se séparer ou se réunir pour former une ouverture ou pour la boucher. Fermer un sac. Fermer une bourse. Fermer la bouche. Fermer un livre. Fermer une plaie. Fermer une veine. Fermer une lettre, un paquet.

— Dans le même sens, avec le nom des parties qui servent à fermer pour régime. Fermer les paupières. Fermer les lèvres. Fermer les rideaux.

> Mais en ma chambre à peine ai-je éteint ma lumière,
> Qu'il ne m'est plus permis de *fermer* la paupière.
> (BOILEAU.)

— Enclore, entourer d'une fermeture. Fermer un ville, un parc, un jardin. Fermer de murailles, de haies, de fossés. La grande muraille qui ferme la Chine au nord.

— Par une métaphore tirée du nom du lieu, de l'enceinte où l'on exerce certaines professions, où se passent certains exercices publics, on dit, *fermer les écoles, fermer les églises, fermer les théâtres, les tribunaux, les boutiques*, pour Cesser d'enseigner, d'exercer le culte, de jouer, de juger, de faire le commerce.

— Clore, arrêter, terminer. Fermer une session législative. Fermer une discussion. Fermer les débats. Le cours de la rente a fermé, ou a été fermé à tant. Fermer une liste, la liste des électeurs. Fermer un registre. Son nom ferme la souscription.

— *Fermer sa porte, faire fermer sa porte à quelqu'un.* Refuser de le voir, de le recevoir. S'il se présente, je lui ferme ma porte. Il ne reviendra plus; je lui ai fait fermer ma porte. Le ministre lui a fermé sa porte.

> Lorsque je veux rester vous voulez que je sorte,
> Et quand je veux sortir vous me *fermez* la porte.
> (C. DELAVIGNE.)

|| *Fermer la porte au nez de quelqu'un, à quelqu'un.* Pousser rudement la porte contre quelqu'un, au moment où il se présente pour entrer. On lui a fermé la porte au nez. Fermer la porte au nez de quelqu'un, c'est le comble de l'humiliation pour lui.

— Dans un sens métaphorique, Cicatriser. Les arts ont commencé à *fermer* les plaies de l'État causées par deux guerres funestes. (Volt.)

— Entre figurément dans plusieurs locutions, par des métaphores tirées de certains usages, et des sens de l'homme. Ainsi l'on dit: *Fermer la porte, le chemin de.* Ôter les moyens de. J'ai tâché de me préparer quelques issues et de ne pas me *fermer* la porte de ma patrie. (Volt.) L'auteur ne *ferme*-t-il pas par ce procédé toutes les portes qui peuvent le mener à son avancement? (Id.) *Fermer* la porte des honneurs au simple mérite. (Id.)

> En vain vos injustes secours,
> Me *ferment* du tombeau les chemins les plus courts.
> (RACINE.)

— *Fermer la porte aux mauvaises pensées, aux mauvais conseils;* les éloigner, les rejeter. || *Fermer la porte aux abus,* Les empêcher de naître, de se perpétuer, de se renouveler. || *Fermer les portes du temple de Janus.* Faire la paix. Auguste devenu maître de Rome, ferma les portes du temple de Janus. || *Fermer les yeux.* S'endormir. L'Indien croit voir l'esprit des ruines; il se recouche en *fermant* les yeux et en invoquant son manitou. (Chateaub.) || *Fermer les yeux.* Mourir. Lorsque mon père eut fermé les yeux, je songeai sérieusement à exécuter ses dernières volontés. || *Fermer les yeux à une personne qui vient de mourir.* Lui abaisser les paupières, pour que ses yeux ne demeurent pas ouverts. Il ne lui eut pas plus tôt *fermé* les yeux, qu'il s'empara de ses trésors. (Anquet.) || *Fermer les yeux à quelqu'un, de quelqu'un.* L'assister à ses derniers moments. Il est arrivé assez à temps pour fermer les yeux de son père. Mais pour *fermer* vos yeux cherchez une autre main. (Rac.) Céphise, c'est à toi de me *fermer* les yeux. (Id.) Dès que ma triste main eut *fermé* sa paupière. (Id.) || *Fermer les yeux de quelqu'un* sur ses intérêts qu'on menace, sur des défauts qu'on a, et dont il importe de lui dérober la connaissance. || *Ne pouvoir fermer les yeux. N'avoir pu fermer l'œil de toute la nuit.* Ne pouvoir dormir, n'avoir pu reposer de toute la nuit. Tout près de s'endormir, bâille et *ferme* les yeux. (Boil.) Soupire, étend les bras, *ferme* l'œil et s'endort. (Id.) || *Fermer les yeux à la lumière, à la vérité, à l'évidence, à toutes les considérations.* Se refuser à voir ce qui est clair, ce qui est évident; se refuser à croire ce qui est prouvé, ce qui est certain. Les doutes que forme l'orgueil *ferment* les yeux à la lumière de la vérité. (Mass.) *Fermez, fermez* pour jamais vos yeux à la vanité. (Fléch.) || *Fermer les yeux sur une chose.* Faire semblant de ne pas la voir. Et moi *fermant* les yeux sur ce noir attentat. (Corn.) Sur tout ce que j'ai vu *fermons* plutôt les yeux. (Rac.) || *Fermer l'oreille à quelque discours.* Ne pas vouloir l'écouter. || *Fermer l'oreille aux louanges.* Y être insensible. ||

N'y point ajouter foi. *Fermez* l'oreille aux mauvais conseils et aux insinuations dangereuses. (Mass.) || *Fermer la bouche à quelqu'un.* Le faire taire d'autorité; le réduire au silence, à ne savoir que répondre. || *Le respect me ferme la bouche.* Le respect qu'inspire leur majesté *ferme* la bouche à ceux qui en approchent. (Mass.) || *Fermer la bouche à la médisance, à la calomnie, aux flatteurs, aux médisants, aux délateurs.* Les obliger à se taire. || *Fermer à une personne le cœur de quelqu'un.* Lui ôter son amitié, son affection. || *Fermer le cœur de quelqu'un à un sentiment.* Faire qu'il ne l'éprouve pas, ou qu'il cesse de l'éprouver. Dans les audiences vulgaires, l'un, toujours précipité, vous trouble l'esprit; l'autre, avec un visage inquiet et des regards incertains, vous *ferme* le cœur. (Boss.) || *Fermer son cœur à quelqu'un.* Lui retirer son amitié, ses bontés, sa protection, sa confiance. Ce n'est pas en déchirant les entrailles de l'âme sacrilége, c'est en *fermant* ses propres entrailles à ses besoins, que Dieu la punit. (Mass.) || *Fermer sa bourse à quelqu'un.* Ne vouloir pas, ou ne vouloir plus lui donner, lui prêter d'argent.

— Archit. *Fermer une voûte.* Poser la clé, ou la pierre sur laquelle s'appuient les deux moitiés de la voûte, quand on les abandonne à l'action de la pesanteur.

— Dr. cout. Rendre le témoignage qu'on appelait *ferme*, par opposition à *contre-fermer*, rendre le témoignage appelé *contre-ferme.* V. FERME.

— Gramm. *Fermer une parenthèse.* Marquer le crochet qui la termine.

— Fig. *Fermer une parenthèse.* Finir une digression. En voilà assez comme cela; fermez donc votre parenthèse.

— Manég. Terminer entièrement une figure, surtout s'il est question du travail de deux pistes.

— Mar. *Fermer l'angle.* Amener deux objets l'un par l'autre, c'est-à-dire, se placer de manière à les apercevoir sur une même ligne. || *Fermer un bateau.* Le rendre ferme, le fixer en l'attachant, en s'arrêtant. || *Fermer les bâtiments de l'avant à l'arrière.* Les border tout autour, au lieu de la simple cloison du coltis de l'avant, et des croisées de l'arrière. || *Fermer les sabords.* Faire tomber les mantelets dans leurs feuillures.

— Techn. *Fermer.* Continuer d'étendre l'or ou l'argent sous le marteau.

— Terme de jeu. *Fermer la vole, la passade.* Au domino, quand on pose un dé auquel personne n'en peut adapter un autre, on ferme la passade.

— Absol. On a fermé, personne ne sera plus admis. Les marchands ferment le dimanche. Il ouvrira et personne ne pourra *fermer*, il *fermera* et personne ne pourra ouvrir. (Boss.)

— v. n. Être fermé. Les bureaux ferment à quatre heures. Le magasin ferme de bonne heure.

— *Faire fermer.* Donner l'ordre de fermer certains lieux publics, de cesser certains exercices. Interdire certaines assemblées. On a fait fermer ce théâtre, ce collége, cette école, cette maison de jeu, ces cours, cette société, par ordre du gouvernement.

— Dans un sens particulier. Rétablir la fermeture d'un objet qui l'avait perdue. Faites fermer mon couteau, ma tabatière. Faites fermer cette porte. Faites que cette porte ferme.

— SE FERMER. v. pron. Être fermé, pouvoir être fermé. Cette porte se ferme d'elle-même. L'entrée du port s'est fermée peu à peu par l'accumulation du sable et des gallets. Mes yeux commencent à se fermer. Les fleurs de cette plante se ferment dès que le soleil paraît. Cette plaie se fermera bientôt. Un cœur qui se ferme à la pitié. Mes yeux pour se *fermer* ont attendu le jour. (Rac.) Le ciel s'ouvre et se *ferme* à la prière de cet Élie. (Fléch.) Ses yeux prêts à se *fermer.* (Id.)

— *Fermer à soi.* En se *fermant* toutes les voies qui pouvaient le conduire à la vérité. (Mass.)

FERMETÉ. s. f. (du lat. *firmitas*). L'état de ce qui est ferme, difficile à ébranler, de ce qui ne chancelle point.

— Qualité d'un corps solide, compacte.

— Vigueur, force. La fermeté des reins, du jarret, du poignet.

— Caractère ferme. On peut conjecturer le degré de *fermeté* du fermier par la manière dont lui répondent et lui obéissent ses subordonnés. (Gaspar.)

— Assurance, sûreté de la main, pour exécuter quelque chose.

— Constance, énergie, force morale qui fait braver les obstacles, les périls; qui rend capable de supporter sans se plaindre les souffrances, les revers. Je n'affecterais point une *fermeté* dont je suis bien loin. (J.-J. Rouss.) Il ne s'est presque jamais rien fait de grand dans le monde, que par le génie et la *fermeté* d'un seul homme, qui lutte contre les préjugés de la multitude ou qui lui en donne. (Volt.) Soutenez avec *fermeté* un si grand poids, dussiez-vous essuyer le sort des trois cents Spartiates au pas des Thermopyles. (Brill.-Sav.) C'est par la *fermeté* qu'on rend les dieux faciles. (Volt.) On périt quelquefois par trop de *fermeté*. (Id.) Le salut d'un prince est dans la *fermeté*. (D'Epagny.) Ayez la *fermeté* qui sied à la vertu. (Guym. de Latouche.) Il rassurait tout le monde par sa *fermeté*. (Boss.) Rien n'a

glise n'opposa jamais aux persécutions que la patience et la *fermeté*. (Mass.) La *fermeté* de caractère, quand elle se trouve jointe à la faculté de généraliser, fait les hommes supérieurs. (Say.) La *fermeté* est l'exercice du courage de l'esprit. (Volt.)

> Leur invincible *fermeté*
> Lasse enfin l'injuste fortune. (J.-B. Rouss.)

— Beaux-arts. Vigueur, hardiesse dans l'exécution d'une œuvre. Fermeté de touche, de pinceau, de crayon, de burin.

— Mus. Vigueur, énergie avec laquelle le musicien attaque la note, avec laquelle il exécute un morceau de musique vocale ou instrumentale.

— Énergie rapide, concision dans le style. Ceux qui écrivent le mieux ont un style également serré et poli; ils joignent dans le français la pureté de César et la *fermeté* de Tacite. (Bouhours.)

— Fig. Assurance, dans le débit oratoire, de la contenance, de la voix, du regard, du geste. Il leur exprima son mécontentement (aux généraux) avec une *fermeté* de ton qui n'admettait pas la réplique, et qui ne laissait pas craindre une récidive. (Thiers.)

— Syn. comp. FERMETÉ. CONSTANCE. La *fermeté* est le courage de suivre ses desseins, elle est opposée à la légèreté, à la facilité. La *constance* est la persévérance dans les goûts; elle est opposée à la fragilité et à la faiblesse.

FERMETTE. s. f. (dimin. de *ferme*). Archit. Petite ferme de comble.

FERMETURE. s. f. Techn. Ce qui sert à fermer; l'ensemble des pièces de bois ou de métal destinées à fermer une porte, une fenêtre, etc. || *Fermeture de cheminée.* Pierre qui couronne le haut d'une souche de cheminée, de pierre ou de briques.

— Action de clore. La fermeture d'une boutique.

— Art milit. Dans les places de guerre, l'action de clore les portes.

— Mar. *Fermeture de bordage.* Pièce de bois qui sert à boucher un grand trou qu'on laisse aux vaisseaux en construction, pour faciliter jusqu'au dernier moment l'entrée des pièces de l'intérieur.

— Navig. Perche à l'extrémité de laquelle est une rouette, et dont on se sert pour attacher un train de bois à la rive.

FERMEUR. adj. m. Anat. Muscle orbiculaire des paupières, ainsi nommé parce que la direction de ses fibres tend à rapprocher les paupières l'une de l'autre.

— S'empl. subst. Un fermeur, pour le muscle fermeur.

FERMIER, ÈRE. s. Celui, celle qui dirige l'exploitation d'une ferme, qu'il en soit le propriétaire ou qu'il cultive la terre d'un autre, à charge de payer au propriétaire une redevance fixée par des conventions réciproques. Un bon fermier. Un fermier intelligent, actif. Une jeune fermière. La jolie fermière. Le *fermier* est en combat perpétuel avec les forces les plus variables de la nature, celles de l'atmosphère; il lutte péniblement contre elles. (Gasp.) On place l'habitation du *fermier* sous la surveillance particulière de la *fermière.* (Morog.) Les riches spéculateurs de la cité étaient obligés de se taire devant les cris du peuple et des *fermiers*, et surtout devant l'opinion unanime des hommes raisonnables de la nation. (Thiers.)

— *Fermier partiaire* ou *métayer.* Celui qui prend des terres à exploiter, à condition de rendre au propriétaire une certaine portion des fruits produits par le fonds affermé.

— Jurispr. *Fermier judiciaire.* Celui à qui le bail de quelque héritage saisi a été adjugé par autorité de justice.

— Par extens. Celui qui prend à ferme certains droits. Fermier des chaises d'une église. Fermier des jeux.

— Anc. admin. *Fermiers généraux.* Association célèbre, qui possédait à titre de baux les revenus de la France, tels que les gabelles, le tabac, les traites, les aides, les octrois, etc. Avant 1789, le nombre des fermiers généraux fut d'abord de quarante, puis de soixante; ils devaient verser au trésor une somme de 180,000,000.

FERMIR. v. a. 2e conj. S'est dit pour Affermir. César et Xénophon ont eu de quoi *fermir* leur narration, en la grandeur de leurs faits, comme en une base juste et solide. (Mont.)

FERMOIR. s. m. Petite attache, agrafe d'argent ou d'autre métal, qui sert à tenir un livre fermé.

— Fermeture en métal, d'une aumônière, d'un sac de femme.

— Techn. Ciseau de menuisier, dont le tranchant est en biais, pour qu'on puisse plus facilement l'introduire dans les angles rentrants. || Sorte de ciseau dont les sculpteurs se servent pour ébaucher leurs ouvrages. || Instrument de fer, qui sert aux bourreliers pour tracer les raies pointées sur des bandes de cuir. || Ciseau de charpentier à deux biseaux, qui sert à faire des entailles et des mortaises.

— Grav. Les graveurs en bois ont aussi des fermoirs, dont les plus petits sont faits avec des aiguilles.

FERMURE. s. f. Mar. Les bordages qui se mettent par couples entre les préceintes.

FERNAMBOUC. Géogr. Ville et province du Brésil, sur les côtes de l'Océan atlantique; 500,000 hab.

— Comm. et techn. *Bois de Fernambouc.* Bois de Brésil propre à la teinture, et qui vient de la province de Fernambouc.

FERNANDÉSIE et **FERNANDÈZE.** s. f. Bot. Genre de plantes du Pérou, de la famille des orchidées.

FERNANDÈZ (île de Jean). Géogr. V. JEAN.

FERNEL. s. m. Bot. Espèce de bois d'Afrique. Arbre des îles de France et de Bourbon.

FERNÉLIE. s. f. Bot. Genre de plantes rubiacées de l'île de France.

FERNEY ou **FERNEX.** Géogr. Ch.-l. de cant. (Ain), célèbre par le séjour qu'y fit Voltaire ; 1,200 hab. On le nomme aujourd'hui *Ferney-Voltaire.*

FÉROCE. adj. des 2 g. (du lat. *ferox*). Qui est farouche et cruel. Se dit proprement de certains animaux dont l'homme n'a pu s'assujétir l'espèce et qui sont en état d'hostilité contre lui, et contre les espèces différentes de la leur. Les bêtes féroces. Le naturel des chevaux n'est point *féroce*, ils sont seulement fiers et sauvages. (Buff.)

— Se dit de l'homme brutal, cruel, sanguinaire. Homme féroce. Peuple féroce. Le commandant, plus *féroce* lui seul que les lions et les sauvages, ne la crut pas sans doute assez punie de son évasion par les dangers et les maux qu'elle avait essuyés. (Rayn.)

— Par extens. Se dit des passions, des caractères. Cœur, humeur féroce. || De l'expression du visage. Air féroce, regard féroce. || Du développement des mauvais instincts. Joie féroce. Mœurs féroces.

FÉROCIFIER v. a. 1re conj. Rendre cruel, farouche.

FÉROCITÉ. s. f. Qualité d'un animal féroce. La férocité du tigre surpasse celle de tous les autres animaux. La panthère est d'une *férocité* indomptable. (J. Ardant.)

— Se dit de l'homme cruel et barbare, de son caractère, de ses penchants, de ses mœurs, de l'expression de son visage. Férocité de caractère, d'humeur. Férocité des regards. Les soldats étrangers qu'une *férocité* naturelle acharnait sur les vaincus. (Fléch.) Leur *férocité* se change en respect (Id.) Cette *férocité* que tu croyais fléchir. (Rac.) J'ai vu votre innocence en proie à leur *férocité*. (J.-B. Rouss.)

FÉROCOSSE. s. m. Bot. Palmier de Madagascar.

FÉROÉ (Iles de). Géogr. Groupe d'îles entre les Orcades et les îles Shetland, dans l'Océan atlantique, dépendantes du Danemark. Capitale Tornharn. Au nombre de trente-cinq, dont dix-sept sont habitées.

FÉROLIE ou **FÉROLE.** s. f. Bot. Arbre des forêts de la Guiane.

FÉRONIE. Myth. lat. Surnom de Junon dans le temple de laquelle les esclaves qu'on affranchissait recevaient le bonnet emblème de la liberté.

FÉRONIE. s. f. Entom. Genre d'insectes coléoptères.

FERRA. s. m. Ichthyol. Poisson du lac de Genève, le salmone.

FERRADE. s. f. Art vétér. Opération qui consiste à marquer les bœufs avec un fer rouge.

FERRAGE. s. m. Techn. Action de ferrer un cheval, une roue, etc.

— Art milit. *Masse de ferrage.* Masse militaire dans les régiments de cavalerie, fixée à 12 fr. dans l'intérieur par an, et 15 fr. par cheval en campagne. Elle s'augmente du produit de la vente des fumiers, et fait face à l'entretien de la ferrure des chevaux.

— Douan. Action de plomber et de marquer les étoffes de laine.

— Action de ferrer les criminels. On dit aujourd'hui *ferrement.*

FERRAILLAGE. s. m. Action, habitude de ferrailler.

FERRAILLE. s. f. (pr. *fé-ra-'e*). Vieux morceaux de fer usés ou rouillés.

FERRAILLER. v. n. 1re conj. (pr. *fé-ra-ie*). Escrim. Tirer mal, contre les principes.

— Bretailler. Mettre fréquemment l'épée, le sabre à la main.

> En *ferraillant* ils vous faisaient la cour,
> Au bon vieux temps, par maint trait de folie.
> (Alex-Marie.)

— Faire du bruit avec des lames d'épée ou de sabre, pour faire croire à un combat.

— Fig. Disputer, contester fortement, se pousser des arguments. Ils s'engagèrent dans une dispute et en eurent pour longtemps à ferrailler.

— Techn. Vendre, acheter, rechercher les vieilles ferrailles, comme on cherche les vieux livres. Il aime à ferrailler.

FERRAILLEUR. s. m. (pr. *fé-ra-ieur*). Qui aime à se battre, qui en recherche ou en provoque les occasions ; spadassin, duelliste. Grand *ferrailleur* et brave à toute outrance. (J.-J. Rouss.)

— Fig. Disputeur, ergoteur.

— Techn. Marchand de ferrailles, de toutes sortes d'outils et d'ustensiles en fer ou autres métaux d'occasion. || Celui qui confectionne des grils, etc.

[illegible]

FERRANT. part. prés. du v. Ferrer. Qui ferre. Il est invariab. Des maréchaux ferrant des chevaux.

FERRANT. adj. m. Techn. Qui ferre les chevaux. Un maréchal-ferrant. Des maréchaux-ferrants.

FERRARE. Géogr. Ville archi-épiscopale des Etats de l'Eglise, sur le Pô. Ch.-l. de la légation qui porte le même nom. Lieu de la détention du Tasse ; 24,000 hab. Réunie au St-Siége par Clément VIII, en 1598. Sous la domination française de 1796 à 1814. Ch.-l. du départ. du Bas Pô.

FERRAROIS, OISE. adj. Qui est de Ferrare ou du duché de ce nom. Qui appartient à Ferrare ou à ses habitants. Bentivoglio, l'Arioste, Guarini, étaient Ferrarois.

— subst. Le Ferrarois, le duché de Ferrare.

FERRARIE. s. f. Bot. Genre de plantes iridées.

FERRASCH. s. m. Hist. orient. Titre de ceux qui remplissent des fonctions serviles dans le lieu de la sépulture du prophète Mahomet.

FERRASSE. s. f. Techn. Coffre de tôle pour recuire le verre.

FERRAT. s. m. Ichthyol. Poisson du genre des salmones.

FERRE. s. f. Techn. Pince pour faire l'embouchure de la bouteille de verre.

FERRÉ, ÉE. part. pass. du v. Ferrer. S'empl. adj. Souliers ferrés. Croisées ferrées. Il fit son entrée dans Stockholm sur un cheval alezan *ferré* d'argent. (Volt.) Leur porte est ouverte en deux parties pleines grossièrement *ferrées*, dont la supérieure se replie intérieurement, et dont l'inférieure, armée d'une sonnette à ressort, va et vient constamment. (De Balzac.)

— *Bâton ferré.* Armé d'un fer apparent par sa virole, ou caché dans son intérieur.

— Pharmac. *Eau ferrée.* Eau dans laquelle on a mis en dissolution des matières ferrugineuses.

— *Chemin ferré*, par opposition à chemin pavé. Chemin construit avec des cailloux. || Chemin dont le fond est ferme et pierreux et où l'on n'enfonce point ; qui, par la nature des matériaux dont il est construit, présente la dureté et la solidité du fer.

— Fig. *Style ferré.* Qui a de la dureté, qui manque de souplesse.

— Fig. et fam. *Homme ferré*, *ferré à glace.* Qui a des connaissances solides sur une matière quelconque. C'est où je l'attendais ; il me trouva là-dessus *ferré* à glace. (Le Sage.)

— Fig. et pop. *Avoir la gueule ferrée.* Manger des mets très-chauds ; ou avoir toujours l'injure à la bouche.

— S'empl. proverb. dans ces locutions : *Avoir le gosier ferré*, boire avec excès des liqueurs fortes ; *être ferré des quatre pattes*, être redoutable, difficile à aborder etc.

— Prov. et par exagér. *Avaler des charrettes ferrées.* Faire le fanfaron.

FERREMENT. s. m. Outil, instrument de fer. O meurtrier contre nature ! tue les animaux toi-même ; je dis de tes propres mains, sans *ferrements*, sans coutelas. (J.-J. Rouss.)

— Techn. Les garnitures de fer qui entrent dans la construction d'un bâtiment, d'une machine.

— Mar. Tout ce qui est de fer ou de cuivre, à bord d'un bâtiment.

— s. m. pl. Nom que le vulgaire donne aux instruments de chirurgie, et spécialement à ceux dont on se sert dans les accouchements laborieux. Inusité dans le langage chirurgical. V. FORCEPS.

— Pénal. L'action de mettre les fers aux galériens, avant le départ pour le bagne.

FERRE-MULE. adj. des 2 g. Qui est infidèle, fripon. C'était un serviteur malin, menteur et *ferre-mule.* (Le Sage.)

— substantiv. Un ferre-mule.

FERRÉOLE. s. m. Bot. Grand arbre des Indes.

FERRER. v. a. 1re conj. Garnir de fer. Ferrer une porte, un coffre, une fenêtre, une armoire, une pique.

— Attacher des fers aux pieds d'un cheval, d'un mulet, d'un âne, au moyen de clous.

— Garnir de ferrets les aiguillettes, les lacets, etc.

— Comm. Appliquer un plomb de visite sur une pièce d'étoffe, et la marquer avec un coin d'acier.

— *Ferrer des chevaux à glace.* Leur mettre des fers cramponnés, pour les empêcher de glisser sur la glace ou sur le verglas.

— Par métaph. *Ferrer d'or*, *ferrer d'argent.* Garnir d'or ou d'argent des objets dont la garniture est ordinairement en fer. Cette cassette est ferrée d'or. Ce cheval est ferré d'argent.

— Techn. *Ferrer le chanvre.* Frotter du chanvre par poignées sur un fer obtus, pour le rendre [illegible] à filer.

— Prov. et fig. *Ferrer la mule.* Acheter une chose pour quelqu'un, et la lui faire payer plus cher qu'elle n'a coûté.

— SE FERRER. v. pron. Etre ferré.

FERRET. s. m. (dim. de *fer*). Petit fer par lequel on termine une aiguillette, un lacet.

[illegible] dans les pierres.

— Plaque triangulaire d'épinglier.

— Ornith. Oiseau de l'île Maurice.

— Prov. *Je ne voudrais pas en donner un ferret d'aiguillette.* Je n'en donnerais rien, ou j'en donnerais peu de chose, tant l'objet est peu important.

FERRETIER. s. m. Techn. Marteau dont se servent les maréchaux, pour forger et ajuster les fers des chevaux.

— Nom donné aux marchands qui achètent et revendent de vieilles ferrailles. On les nomme aussi ferrailleurs.

FERREUR, EUSE. s. Celui, celle qui ferre les lacets, [illegible] qui pose les ferrures ; qui plombe les [illegible]

FERREUX, EUSE. adj. Chim. Qui tient du fer. || *Protoxyde ferreux.* Le premier degré d'oxydation du fer. || *Sous-sulfure ferreux* et *sulfure ferreux.* Le premier et le troisième degré de la sulfuration du fer. || *Sels ferreux*, produits par la combinaison de l'oxyde ferreux ou du sulfure ferreux avec les acides ou les sulfides.

FERRICALCITE. s. f. Minér. Carbonate de chaux renfermant une notable quantité de fer.

FERRICO-AMMONIQUE. adj. des 2 g. Chim. Qui résulte de la combinaison d'un sel ferrique avec un sel ammonique.

FERRICO-ARGENTIQUE. adj. des 2 g. Chim. Qui résulte de la combinaison d'un sel ferrique avec un sel argentique.

FERRICO-BARYTIQUE. adj. des 2 g. Chim. Qui résulte de la combinaison d'un sel ferrique avec un sel barytique.

FERRICO-BISMUTHIQUE. adj. des 2 g. Chim. Qui résulte de la combinaison d'un sel ferrique avec un sel bismuthique.

FERRICO-CALCIQUE. adj. des 2 g. Chim. Qui résulte de la combinaison d'un sel ferrique avec un sel calcique.

FERRICO-COBALTIQUE. adj. des 2 g. Chim. Qui résulte de la combinaison d'un sel ferrique avec un sel cobaltique.

FERRICO-CUIVRIQUE. adj. des 2 g. Chim. Qui résulte de la combinaison d'un sel ferrique avec un sel cuivrique.

FERRICO-HYDRIQUE. adj. des 2 g. Chim. Qui résulte de la combinaison d'un sel haloïde avec l'hydracide du corps halogène.

FERRICO-MANGANIQUE. adj. des 2 g. Chim. Qui résulte de la combinaison d'un sel ferrique avec un sel manganique.

FERRICO-MERCURIQUE. adj. des 2 g. Chim. Qui résulte de la combinaison d'un sel ferrique avec un sel mercurique.

FERRICO-NICCOLIQUE. adj. des 2 g. Chim. Qui résulte de la combinaison d'un sel ferrique avec un sel niccolique.

FERRICO-PLOMBIQUE. adj. des 2 g. Chim. Qui résulte de la combinaison d'un sel ferrique avec un sel plombique.

FERRICO-POTASSIQUE. adj. des 2 g. Chim. Qui résulte de la combinaison d'un sel ferrique avec un sel potassique.

FERRICO-SODIQUE. adj. des 2 g. Chim. Qui résulte de la combinaison d'un sel ferrique avec un sel sodique.

FERRICO-STANNIQUE. adj. des 2 g. Chim. Qui résulte de la combinaison d'un sel ferrique avec un sel stannique.

FERRICO-TITANIQUE. adj. des 2 g. Chim. Qui résulte de la combinaison d'un sel ferrique avec un sel titanique.

FERRICO-URANIQUE. adj. des 2 g. Chim. Qui résulte de la combinaison d'un sel ferrique avec un sel uranique.

FERRICO-VANADIQUE. adj. des 2 g. Chim. Qui résulte de la combinaison d'un sel ferrique avec un sel vanadique.

FERRICO-ZINCIQUE. adj. des 2 g. Chim. Qui résulte de la combinaison d'un sel ferrique avec un sel zincique.

FERRIDES. s. m. pl. Chim. Famille des corps simples qui a pour type le fer.

FERRIÈRE. s. f. Techn. Sac de maréchal-ferrant, composé de deux poches de cuir qui posent sur les hanches, s'attachent par une ceinture, et contiennent toutes les choses nécessaires pour ferrer un cheval.

— Sac de cuir dans lequel les conducteurs de diligences, les cochers réunissent tous les objets nécessaires pour réparer provisoirement les accidents qui peuvent survenir à leur équipage quand ils sont en route.

FERRIÈRES. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Montargis (Loiret) ; 1780 hab.

FERRIFÈRE. adj. des 2 g. Min. Se dit d'une substance qui contient accidentellement du fer à l'état d'oxyde ou de carbonate.

FERRIFICATION. s. f. (pr. *fer-ri-fi-ka-si-on*). Minér. Action des parties ferrugineuses qui, se réunissant, forment du minerai de fer.

FERRILITHE. s. m. (du lat. *ferri*, de fer, et du gr. λίθος, pierre). [illegible] de fer. Minér. Variété de basalte.

FERRIQUE. adj. des 2 g. Chim. Qui tient du fer. || *Oxyde ferrique.* Le second degré d'oxydation du fer. || *Sous-sulfure ferrique et sul*[illegible] de sulfuration du fer. [illegible] combinaisons de l'oxyde ferrique avec les oxacides, ou du fer avec une certaine proportion des corps halogènes.

FERRO-ARSÉNIFÈRE. adj. des 2 g. Minér. Qui contient du fer et de l'arsenic.

FERRO-CHYAZIQUE. adj. des 2 g. Chim. V. FERROSO-FERRIQUE.

FERRO-CYANATE. s. m. Chim. Qui résulte de la combinaison de l'acide ferro-cyanique avec une base.

FERRO-CYANIQUE. adj. des 2 g. Chim. V. FERROSO-FERRIQUE.

FERRO-FULMINIQUE. adj. des 2 g. Chim. Qui est composé de fer et d'acide fulminique.

FERRO-MANGANÉSIEN, IENNE, ou **FERRO-MANGANÉSIFÈRE.** adj. des 2 g. Chim. Qui contient du fer et du manganèse.

FERRO-PRUSSIQUE. adj. des 2 g. Chim. V. FERRO-CYANIQUE.

FERROL ou **LE FERROL.** Géogr. Ville et port d'Espagne dans la Galice. Arsenal et école de marine ; 17,000 hab.

FERRON. s. m. Comm. Marchand de fer en barres.

FERRONNERIE. s. f. Lieu où l'on fabrique, où l'on vend les gros ouvrages de fer ou de cuivre.

— Comm. Menus ouvrages de fer que fabriquent les [illegible]tiers.

FERRONNIER, IÈRE. s. Celui, celle qui vend des ouvrages de fer neuf.

FERRONNIÈRE. s. f. Toil. Joyau que les femmes portent fixé par une chaîne d'or sur le milieu du front, à l'imitation d'un joyau semblable qu'on voit dans le portrait de la belle Ferronnière.

— Hist. *La belle Ferronnière.* Nom d'une favorite du roi François Ier, qui, née en Castille, épousa en 1538 ou 39 un riche bourgeois de Paris nommé Jean Ferron, et mourut vers 1542.

FERROSO-ALUMINIQUE. adj. des 2 g. Chim. Qui résulte de la combinaison d'un sel ferreux avec un sel aluminique.

FERROSO-AMMONIQUE. adj. des 2 g. Chim. Qui résulte de la combinaison d'un sel ferreux avec un sel ammonique.

FERROSO-ARGENTIQUE. adj. des 2 g. Chim. Qui résulte de la combinaison d'un sel ferreux avec un sel argentique.

FERROSO-BARYTIQUE. adj. des 2 g. Chim. Qui résulte de la combinaison d'un sel ferreux avec un sel barytique.

FERROSO-BISMUTHIQUE. adj. des 2 g. Chim. Qui résulte de la combinaison d'un sel ferreux avec un sel bismuthique.

FERROSO-CALCIQUE. adj. des 2 g. Chim. Qui résulte de la combinaison d'un sel ferreux avec un sel calcique.

FERROSO-CÉRIQUE. adj. des 2 g. Chim. Qui résulte de la combinaison d'un sel ferreux avec un sel cérique.

FERROSO-CHROMIQUE. adj. des 2 g. Chim. Qui résulte de la combinaison d'un sel ferreux avec un sel chromique.

FERROSO-COBALTIQUE. adj. des 2 g. Chim. Qui résulte de la combinaison d'un sel ferreux avec un sel cobaltique.

FERROSO-CUIVRIQUE. adj. des 2 g. Chim. Qui résulte de la combinaison d'un sel ferreux avec un sel cuivrique.

FERROSO-FERRIQUE. adj. des 2 g. Chim. Qui résulte de la combinaison d'un sel ferreux avec un sel ferrique.

FERROSO-GLUCIQUE. adj. des 2 g. Chim. Qui résulte de la combinaison d'un sel ferreux avec un sel glucique.

FERROSO-HYDRIQUE. adj. des 2 g. Chim. Qui résulte de la combinaison d'un sel haloïde ferreux avec l'hydracide du corps halogène.

FERROSO-HYPERVANADIQUE. adj. des 2 g. Chim. Qui résulte de la combinaison d'un sel ferreux avec un sel hypervanadique.

FERROSO-MAGNÉTIQUE. adj. des 2 g. Chim. Qui résulte de la combinaison d'un sel ferreux avec un sel magnétique.

FERROSO-MANGANEUX, EUSE. adj. Chim. Qui résulte de la combinaison d'un sel ferreux avec un sel manganeux.

FERROSO-MANGANIQUE. adj. des 2 g. Chim. Qui résulte de la combinaison d'un sel ferreux avec un sel manganique.

FERROSO-MERCURIQUE. adj. des 2 g. Chim. Qui résulte de la combinaison d'un sel ferreux avec un sel mercurique.

FERROSO-MOLYBDEUX. adj. des 2 g. Chim. Qui résulte de la combinaison d'un sel ferreux avec un sel molybdeux.

FERROSO-MOLYBDIQUE. adj. des 2 g. Chim. Qui résulte de la combinaison d'un sel ferreux avec un sel molybdique.

FERROSO-NICCOLIQUE. adj. des 2 g. Chim. Qui résulte de la combinaison d'un sel ferreux avec un sel niccolique.

FERROSO-PLOMBIQUE. adj. des 2 g. Chim. Qui résulte de la combinaison d'un sel ferreux avec un sel plombique.

FERROSO-POTASSIQUE. adj. des 2 g. Chim. Qui résulte de la combinaison d'un sel [illegible]

FERROSO-SODIQUE. adj. des 2 g. Chim. Qui résulte de la combinaison d'un sel ferreux avec un sel sodique.

FERROSO-STANNIQUE. adj. des 2 g. Chim. Qui résulte de la combinaison d'un sel ferreux avec un sel stannique.

FERROSO-STRONTIQUE. adj. des 2 g. Chim. Qui résulte de la combinaison d'un sel ferreux avec un sel strontique.

FERROSO-TANTALIQUE. adj. des 2 g. Chim. Qui résulte de la combinaison d'un sel ferreux avec un sel tantalique.

FERROSO-THORIQUE. adj. des 2 g. Chim. Qui résulte de la combinaison d'un sel ferreux avec un sel thorique.

FERROSO-TITANIQUE. adj. des 2 g. Chim. Qui est produit par la combinaison d'un sel ferreux avec un sel titanique.

FERROSO-URANIQUE. adj. des 2 g. Chim. Qui est produit, par la combinaison d'un sel ferreux avec un sel uranique.

FERROSO-VANADIQUE. adj. des 2 g. Chim. Qui est produit par la combinaison d'un sel ferreux avec un sel vanadique.

FERROSO YTTRIQUE. adj. des 2 g. Chim. Qui résulte de la combinaison d'un sel ferreux avec un sel yttrique.

FERROSO-ZINCIQUE. adj. des 2 g. Chim. Qui résulte de la combinaison d'un sel ferreux avec un sel zincique.

FERROTIER. s. m. Techn. Garçon ou compagnon dans les verreries.

FERRUGINEUX, EUSE. adj. Qui tient de la nature du fer; nom donné aux corps qui contiennent du fer à l'état métallique, ou à l'état d'oxyde de sel, etc.

— *Eaux ferrugineuses.* Eaux minérales dans lesquelles on trouve le fer à l'état de carbonate ou de sulfate.

FERRUGO. s. m. Mot latin passé dans la langue, et qui signifie Rouille de fer.

FERRUMINATION. s. f. (pr. *fer-ru-mi-na-ci-on*). Soudure du fer. Peu usité.

FERRURE. s. f. Garniture en fer. La ferrure d'une porte, d'une croisée. Belle, riche, délicate ferrure. || Action de ferrer; sa manière.

— Maréch. *La ferrure d'un cheval.* Les quatre fers qui la composent; le fer qu'on y emploie. Ferrure à la française, à la hongroise, à l'anglaise, à la polonaise.

— Mar. Nom donné aux pentures et aux gonds cloués sur l'étambot et le gouvernail d'un bâtiment, bien qu'ils soient de fonte.

FERTÉ. s. f. S'est dit pour Fermeté. Ce vieux mot a été conservé à la tête de plusieurs noms propres de ville, qui jadis étaient des places de guerre, longtemps appelés *firmitates*, fermetés, d'où *fertés.* Ainsi la Ferté-Milon, c'est la forteresse de Milon, etc.

FERTÉ-ALAIS (LA). Géogr. Ch.-l. de cant. (Seine-et-Oise); 1,000 hab. || LA FERTÉ-BERNARD. Ch.-l. de cant. (Sarthe); 2,500 hab. || LA FERTÉ-GAUCHER. Ch.-l. de cant. (Seine-et-Marne); 2,000 hab. Théâtre d'un combat entre les Français et les alliés en 1814. || LA FERTÉ-MILON. (Aisne). Patrie de Jean Racine. 1,900 hab. || LA FERTÉ-SOUS-JOUARRE. Ch.-l. de cant. (Seine-et-Marne). Patrie du cardinal de Bourbon. 3,900 hab.

FERTILE. adj. des 2 g. (du lat. *fero*, je porte, d'où *fertilis*, qui rapporte). Fécond, abondant, qui produit, qui rapporte beaucoup. Un champ, une terre, un pays fertile. Fertile en blé, en vin, en huile, en olives. Année fertile. Le pays de Caux est le pays le plus *fertile* que je connaisse au monde. (B. de St-P.) En Amérique, point d'année pluvieuse qui ne soit *fertile.* (Rayn.) La Normandie, comme vous savez, est une terre *fertile* en pommes. (Regn.)

Quand l'été vers un sol *fertile*
Conduit des moissonneurs nombreux. (Bérenger.)

Un jardinier dans son jardin
Avait un vieux arbre stérile,
C'était un grand poirier qui jadis fut *fertile.* (Flor.)

— Par extens. Qui produit en grand nombre. Une mer, un écueil fertile en naufrages. La cour de Claudius en esclaves *fertile.* (Rac.) Ah! quel temps fut jamais plus *fertile* en miracles. (Id.) De *fertiles* cailloux semant d'affreux déserts. (Delille.)

— Fig. *Fertile en expédients, en excuses.* Qui sait en trouver, qui n'en manque pas. L'intérêt est *fertile* en expédients. (Rayn.) Rien n'est plus *fertile* en expédients que le besoin. (Lav.)

C'est ainsi que l'amour, trop *fertile* en excuses,
Aveugle par son charme et séduit par ses ruses.
([illegible])

— Fig. *Sujet fertile, matière fertile.* Sujet sur lequel il y a beaucoup de choses à dire; matière qui fournit beaucoup d'idées, sujette à beaucoup de développements.

— Fig. *Esprit, imagination, veine fertile.* Un esprit, une imagination qui produisent facilement et beaucoup.

C'est ainsi qu'un génie en ressources *fertile*
Avec un grand talent fait une œuvre inutile.
(Ad. Porte.)

Qu'en savantes leçons votre muse *fertile*
Partout joigne au plaisant le solide et l'utile. (Boil.)

FERTILEMENT. adv. D'une manière fertile, abondamment, avec fertilité.

FERTILISANT. part. prés. du v. Fertiliser. Qui fertilise. Il est invariable. Les pluies fertilisant la terre.

FERTILISANT, ANTE. adj. (rad. *fertile*). Qui est propre à fertiliser. Partout, il est vrai, où l'art rencontre des eaux *fertilisantes*, il en profite avec un succès prodigieux. (Le maréch. Suchet.)

FERTILISATION. s. f. (pr. *fer-ti-li-za-ci-on*). L'action de fertiliser, de mettre en valeur. En ce moment le ciel fait couler les germes de la *fertilisation* dans les pluies qui arrosent la terre. (Dupuis.)

FERTILISÉ, ÉE. part. pass. du v. Fertiliser. S'emploie adjectiv. Terre fertilisée. Leurs noirs rochers, leurs sombres forêts, leurs pics élancés, contrastent avec les légères plantations de ses rives, doucement *fertilisées* par les eaux de ces montagnes. (A. Mart.)

FERTILISER. v. a. 1re conj. Rendre fertile. Les engrais fertilisent les terres. Les débordements du Nil fertilisent l'Egypte. On n'y voit point les ruisseaux tomber du haut des montagnes et *fertiliser* les plaines. (Barth.)

— Fig. On compare la charité à un grand fleuve qui, roulant ses eaux sans bruit, *fertilise* les campagnes et porte l'abondance dans les villes. (Bouh.)

— SE FERTILISER. v. pron. Être fertilisé.

FERTILITÉ. s. f. Qualité de ce qui est fertile; disposition des terres à produire des récoltes abondantes, et qui le plus souvent dépend de la nature du terrain ou de l'effet des engrais mis en action par l'humidité et le calorique. La bonne culture est ce qui contribue le plus à la *fertilité* de la terre. (Morog.) La *fertilité* d'une année est due surtout à l'état de l'atmosphère, aux époques du semis, des floraisons, de la maturité et des récoltes. (Id.) Les pays ne sont pas cultivés en raison de leur *fertilité*, mais en raison de leur liberté. (Montesq.) De toutes ces hauteurs coulent des sources innombrables qui vont porter la *fertilité* dans les plaines qu'elles arrosent. (Rayn.)

— Bot. État d'un organe végétal, lequel est propre à la fécondation et à la reproduction.

— Fig. S'applique à l'esprit, à l'imagination. C'est un homme qui a une grande fertilité d'esprit, qui est doué d'une rare fertilité d'imagination.

FÉRU, UE. part. pass. du v. Férir. S'empl. dans cette locution, *Féru d'amour*, et signifie Epris, passionné; et dans un sens plus restreint, Coiffé, entêté, fortement prévenu. Corèbe, *féru* de l'amour de Cassandre, était venu au secours des Troyens. (Muret.)

— S'est dit pour Choqué.

On sait que c'est un vieux bourru,
Dont l'âpre et bouillante colère,
Quand un fois il est *féru*,
Ne ferait pas grâce à son père. (Du Cerceau.)

— Vétér. Blessé. Cheval qui a le tendon féru.

FÉRULACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une férule.

FÉRULE. s. f. Palette en cuir ou en bois, au bout plat, épais et arrondi, quelquefois hérissé de pointes, dont on se sert encore dans certaines écoles pour frapper dans la main des écoliers qui ont commis quelque faute.

Il se fût fait un grand scrupule
D'armer de pointes sa *férule.* (La Fontaine.)

— Le coup frappé par la palette de bois ou de cuir, comme châtiment. Son régent lui a fait donner six férules. Nos pères ont été élevés à la férule. Cet écolier a eu sur la main plus de férules qu'il n'a de mots latins dans la tête.

— Fig. *Etre sous la férule de quelqu'un.* Être sous son autorité, sous sa correction, dans sa dépendance. Il fut donc obligé de me mettre sous la *férule* d'un maître; il m'envoya chez le docteur Godinet, le plus habil pédant d'Oviédo. (Le Sage.)

— Fig. *Tenir la férule.* Régenter quelqu'un; avoir autorité sur lui.

— *La gent porte-férule.* Nom donné aux pédagogues qui allaient partout revêtus de la robe noire, et qui portaient suspendu à leur côté ce redoutable instrument.

Tu vas passer pour ridicule
Chez les rois du pays latin,
Dont le sceptre est une *férule.* (***)

— S'emploie aussi comme synonyme de Critique. Il a passé sous sa férule. Sa férule est bien rude. Sa férule frappe à tort et à travers. || *La férule d'Aristarque*, c'est-à-dire une critique douce et modérée, par opposition au fouet de Zoïle.

— Hist. ecclés. Bâton pastoral, marque de dignité que portaient les abbés, les évêques et même les papes.

— Hist. relig. orient. Lieu dans les églises [illegible] nitents et les catéchumènes de deuxième ordre.

— Bot. Genre de plantes ombellifères, dont une espèce originaire de Perse fournit l'*assa fætida*, employée comme antispasmodique.

FERVEMMENT. adv. (pr. *fer-va-man*). D'une manière fervente, avec ferveur. Il s'acquitte fervemment de ses devoirs de religion.

FERVENT, ENTE. adj. (pr. *fervan*; du lat. *fervens*, part. de *ferveo*, je brûle). Qui a de l'ardeur, du zèle, de la ferveur. Ce dernier mot s'applique plus particulièrement aux actes de religion, de dévotion. Prière fervente. Zèle fervent.

FERVER. s. m. Myth. et philos. parse. Selon le Zend-Avesta, les types à la ressemblance desquels Ormuz créa tous les êtres. Les fervers de Zoroastre et de Bahman sont les premiers et les plus purs de tous. Chaque être a son ferver.

FERVEUR. s. f. Ardeur, zèle, sentiment vif et affectueux avec lequel on se porte aux exercices de piété, de charité, de dévotion. Prier, servir Dieu avec ferveur. La ferveur de sa dévotion, de son zèle. Il est encore dans sa première ferveur. Une ferveur passagère. Ils célébraient avec une sainte *ferveur* les repas communs de charité qui précédaient les saints mystères. (Mass.) Il ne faut pas confondre la *ferveur* d'une piété raisonnable avec les excès d'un zèle indiscret. (Boss.) La vie cénobitique n'a qu'une saison de *ferveur.* (Rayn.)

— Prov. *Ferveur de novice.* Ferveur passagère.

FERSAIE ou **FRESAIE.** s. f. Ornith. L'un des noms de l'orfraie.

FERZE. s. f. Mar. Sur la Méditerranée, une largeur de toile d'un lé, pour faire des voiles.

FESCENNIN, INE. adj. Ant. rom. De Fescennie, qui appartient à Fescennie, ville d'Etrurie. || *Vers fescennins, poésie fescennine.* Genre de poésie licencieuse qui passa de cette ville à Rome. Elle régna longtemps chez les Romains, dans leurs pièces dramatiques.

FESCH (Joseph). Oncle de l'empereur Napoléon. Né à Ajaccio, en 1736, entra dans la carrière ecclésiastique; archevêque de Lyon en 1802, cardinal en 1803; président du concile de Paris en 1810; mort à Rome en 1839.

FESSE. s. f. (du lat. *fissus*, fendu, parce que ces parties sont séparées par une fente profonde). Anat. Chacune des deux éminences arrondies qui forment le derrière de l'homme. Se dit aussi du singe et du cheval. Les *fesses* sont formées par la peau et une épaisse couche de tissu cellulaire qui recouvre les trois muscles fessiers. (Renauld.)

— Art culin. et bouch. La fesse du bœuf se nomme *cimier*, celle du mouton *gigot*, celle du porc *jambon.*

— Mar. Les parties de l'arrière d'un bâtiment qui s'arrondissent plus ou moins en s'élevant au-dessus de la flottaison.

— Prov. fig. et pop. *N'y aller que d'une fesse.* Agir mollement dans une affaire. || *Avoir chaud aux fesses.* Etre saisi d'une grande peur. || *Se battre les fesses d'une chose.* S'en moquer.

FESSE-CAHIER. s. m. Fam. Expression de dédain pour désigner celui qui gagne sa vie à faire des rôles d'écriture. || Pl., des *fesse-cahiers.*

FESSE-CHAMBRIÈRE. s. m. Homme qui est amoureux des servantes. || Pl., des *fesse-chambrières.*

FESSÉ, ÉE. part. pass. du v. Fesser. S'empl. adjectiv. Écolier fessé.

FESSÉE. s. f. Action de fesser; coups donnés sur les fesses. Fam.

— Prov. et pop. *Pour une bonne fessée, le derrière ne tombe pas.* On peut en être quitte pour une mercuriale, pour des reproches.

FESSE-MAILLE. s. m. Un avare, un vilain, un ladre, un homme qui se ferait fesser pour une maille. || Pl., des *fesse-maille.* Il est popul.

FESSE-MATTHIEU. s. m. Fam. Homme ladre, avare, usurier; homme qui prête sur gages. Sobriquet peu courtois, dérivé de *face de Matthieu.* Avant sa conversion, St Matthieu était publicain et sans doute usurier. On prétend reconnaître à la face les prêteurs à la petite semaine : de là la locution de *face de St Matthieu* ou *de Matthieu*, pour désigner un usurier; puis, par corruption, ou plutôt par insulte, on a dit *fesse de Matthieu* ou *fesse-Matthieu.*

Vous avez, dit-on, même acquis en plus d'un lieu
Le titre d'usurier et de *fesse-matthieu.* (Regnard.)

FESSE-PINTE. s. m. Un ivrogne, un intrépide buveur, un homme qui a bientôt fait, dépêché ou vidé sa pinte. || Pl., des *fesse-pinte.* Il est popul.

FESSER. v. a. 1re conj. Donner le fouet; frapper les fesses avec la main ou les verges. Il se ferait fesser pour un liard.

Car enfin en vrai ladre il a toujours vécu;
Il se ferait *fesser* pour moins d'un quart d'écu. (Mol.)

Je sais que pour un sou, d'une ardeur héroïque,
Vous vous feriez *fesser* dans la place publique.
(Regnard.)

— Fig. et fam. *Fesser le vin.* En boire beaucoup sans danger.

— *Fesser le cahier.* Faire beaucoup de rôles d'écriture; l'écrire rapidement, le grossoyer.

— Techn. Dans les fabriques d'épingles, Battre un paquet de fils de laiton, à force de tournant de l'autre à mesure qu'on le frappe.

FESSEUR, EUSE. s. Celui ou celle qui fesse, qui fouette, qui aime à fouetter. Fam.

— Techn. Ouvrier qui tourne les têtes d'épingles, qui les rogne et qui les coupe.

— Fam. *C'est une mère fesseuse.* Qui fouette fort et souvent.

FESSIER, ÈRE. adj. Anat. Qui appartient, qui a rapport aux fesses. Veine fessière. || *Muscles fessiers.* Ils sont au nombre de trois : le muscle grand fessier, qui est placé à la partie postérieure du bassin, et à la partie supérieure et postérieure de la cuisse. Le muscle moyen fessier, qui est situé en partie au-dessous du premier. Le muscle petit fessier, situé au-dessous du précédent, qui se fixe en bas au grand trochanter. || *Artère fessière.* L'une des branches de l'hypogastrique; elle sort du bassin et se divise à sa partie postérieure en deux branches, l'une superficielle, l'autre profonde.

FESSIER. s. m. Anat. Les deux parties charnues qui composent le derrière de l'homme; les fesses. Un gros fessier. Il est très-fam.

— Se dit aussi pour Muscle fessier. Le grand fessier. Le petit fessier.

FESSOIR. s. m. Agric. Houe servant à enlever le gazon des terres qu'on veut écobuer.

FESSON. s. m. Agric. Large pioche dont on se sert pour biner la vigne.

FESSORÉE. s. f. Métrol. Ancienne mesure agraire. Ce qu'un homme peut, en un jour, remuer de terre avec un fessoir.

FESSOUR. s. m. Techn. Espèce de pelle ou de bêche à l'usage des sauniers.

FESSU, UE. adj. Qui a de grosses fesses. Très-fam.

FESTAL, ALE. adj. Hist. ecclés. Qui appartient aux fêtes.

— Polygr. *Épître festale.* Épître sur les fêtes de l'Eglise, attribuée à un patriarche d'Alexandrie nommé Athanase.

FESTIN. s. m. (du lat. *festum*, jour de fête, parce qu'on fait des festins en ces jours-là). Banquet, repas somptueux et solennel. Festin splendide, délicat, superbe, magnifique, frugal, délicieux, brillant, solennel, somptueux, riant, charmant, champêtre. Grand festin. Le luxe, l'appareil, la pompe d'un festin. Faire festin. Festin champêtre. L'usage des festins a été commun à tous les siècles et à tous les pays. Après avoir bien reposé notre corps par ce *festin* champêtre, nous prîmes congé de notre hôtesse, aussi contente de notre visite que nous étions satisfaits de sa réception. (B. de St-P.) L'Ecriture dit qu'Abraham fit un grand *festin* le jour qu'il sevra Isaac. (***) Le luxe et l'appareil des *festins* n'y sont pas, mais l'abondance et la joie y sont. (J.-J. Rouss.) Après le sacrifice nous faisions un *festin* champêtre. (Fén.)

Ce n'est pas que je me pique
De tous vos *festins* de roi. (La Fontaine.)

La grâce, l'industrie et la délicatesse
Présidèrent alors aux *festins* de la Grèce. (Berchoux.)

— Se dit aussi des animaux.

La chèvre qui, pendue aux roches buissonneuses,
Compose son *festin* de ronces épineuses. (Delille.)

— Ce mot peut s'allier à des idées de tristesse et d'horreur. Un festin barbare, horrible, cruel, sanguinaire, abominable, exécrable.

Bourreau de votre fille, il ne vous reste enfin,
Que d'en faire à sa mère un horrible *festin.* (Racine.)

— Prov. *Il n'est festin que de gens chiches.* Ceux qui vivent avec une grande épargne aiment à paraître magnifiques dans les occasions d'éclat. || *Il n'y avait que cela pour tout festin.* Il n'y avait que cela à manger.

FESTINÉ, ÉE. part. pass. du v. Festiner. S'empl. adjectiv. Notables festinés.

FESTINER. v. a. 1re conj. Donner un banquet, un festin; régaler, traiter splendidement. C'est ainsi que vous *festinez* les dames en mon absence, et que vous leur donnez la musique et la comédie. (Mol.)

— v. n. Fam. Faire festin, grande chère, être en régal.

Il vient : l'on *festine*, l'on mange;
Chacun était en belle humeur. (La Fontaine.)

Enéas se mit en débauche,
Table à droite, et puis table à gauche :
Neuf jours entiers on *festina.* (Scarron.)

FESTIVAL, ALE. adj. Hist. ecclés. Qui a rapport à une fête de l'Eglise.

— *Lettres festivales.* Lettres que s'écrivaient les premiers évêques, à l'occasion de quelque fête ou de quelque solennité.

FESTIVAL. s. m. S'est dit pour Jour de fête, solennité, réjouissance.

— Grande fête musicale, colossale symphonie exécutée par les virtuoses de tous les pays. M. Berlioz a donné plusieurs festivals lors de la dernière exposition de l'industrie.

FESTIVIEN, ENNE. adj. Entom. Se dit de certains papillons diurnes.

FESTIVITÉ. s. f. (rad. *festin*). Grand appareil de festin. Mes mémoires secrets assurent qu'il tressaillit de joie en pensant qu'une citation à si longs jours indiquait une séance solennelle et une *festivité* de premier ordre. (Brill.-Sav.)

FESTON. s. m. Guirlande ou faisceau de petites branches d'arbres, garnies de leurs feuilles et entremêlées de fleurs, de fruits, etc., qui [illegible] pend alors par leurs extrémités, de manière que le milieu retombe. De *festons* odorants le palais se décore. (Soumet.)

Du temple, orné partout de *festons* magnifiques,
Le peuple saint en foule inondait les portiques. (Rac.)

— Antiq. Guirlandes dont on parait la tête des victimes qu'on allait immoler.

De *festons* odieux ma fille couronnée
Tend la gorge aux couteaux par son père apprêtés.
(Racine.)

— Archit. Ornements représentant des festons, employés dans les décors des bâtiments. Ce ne sont que *festons*, ce ne sont qu'astragales. (Boil.)

— Techn. Découpures en forme de festons que les lingères, les brodeuses, les tapissiers, font aux étoffes pour habillement, pour ameublement.

— Poét. et fig.

Je verrai de mes fils les brillantes années
Cacher mon front flétri sous leurs jeunes *festons.*
(Lamartine.)

FESTONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Festonner. S'empl. adjectiv. Collerette festonnée. Elle choisit un érable à fleurs rouges, *festonné* de guirlandes d'apios, et qui exhalait les parfums les plus suaves. (Chateaub.)

FESTONNER. v. a. 1re conj. Dessiner, broder, découper en festons, faire du feston; ouvrage de femme qui consiste à ourler ou découper en feston le bas d'une robe, le bord d'un mouchoir, l'extrémité d'une manchette, etc.

— Absol. Cette ouvrière festonne avec art.

— Fig. Cette mer qui roule autour de nous et qui *festonne* nos rivages. (Galibert.)

— Fig. et fam. Aller en zigzag, étant ivre.

— SE FESTONNER. v. pron. Etre festonné. Dès que la nuit est tombée dans le Ramadan, les minarets se *festonnent* de verres de couleur. (Galibert.) Les sombres sapins se *festonnent* alors du vert le plus tendre. (B. de St-P.)

FESTOYÉ, ÉE. part. pass. du v. Festoyer. S'empl. adjectiv. Hôté bien festoyé.

FESTOYER. v. a. 1re conj. S'est dit pour Fétoyer. V. FÉTOYER.

— Fig. Je *festoie* et caresse la vérité, en quelque main que je la trouve, et m'y rends allègrement, et lui tends mes armes vaincues, de loin que je la vois approcher. (Montaig.)

— SE FESTOYER. v. pron. Etre festoyé.

FESTUCACÉ, ÉE. adj. (du lat. *festuca*, paille). Bot. Qui ressemble à une fétuque. || FESTUCACÉES. s. f. pl. Famille de plantes graminées.

FESTUCAIRE. s. m. Helmint. Sorte de vers intestinaux monostomes.

FÉSULE. Géogr. anc. Ville d'Etrurie, au N.-E. de Florence en Italie, célèbre par ses augures. Aujourd'hui Fiésole.

FÊTE. s. f. (du lat. *festum*, fait de *feriari*, être oisif, chômer). Solennité, pompe religieuse; honneurs rendus à un dieu, à la mémoire d'un fait important; jour d'assemblée et de réjouissances. Fête auguste, pompeuse, pieuse, sacrée, splendide, élégante, brillante, fastueuse, villageoise, champêtre, bocagère, etc. Les *fêtes* sont la partie d'un culte la plus brillante et la plus populaire. (Bouchitté.) Tous les peuples ont eu leur culte public, et par suite leurs *fêtes*. (Id.) Chez toutes les nations pendant les jours de *fête* on ne rendait pas la justice, tout travail cessait; le peuple se livrait à des réjouissances; on offrait des sacrifices, on faisait des festins, on célébrait des jeux. (Duroz.) La plus ancienne des *fêtes* primitives des Juifs est le sabbat, institué par Dieu lui-même le septième jour de la création. (Id.) Les principales *fêtes* chez les Grecs consistaient en assemblées solennelles où l'on célébrait des jeux publics. (Id.) Le caractère des *fêtes* romaines était grave et austère sous les rois et dans les beaux temps de la république. (Id.) Les *fêtes* principales des Egyptiens avaient été, comme celles des Perses et des Indiens, établies d'après les époques naturelles de l'année. (Dupuis.) La *fête* d'Adonis était la plus célèbre de l'Asie occidentale. Cette *fête* avait deux parties, l'une consacrée à la douleur, l'autre à la joie. (Id.)

Rialto n'entend plus le chant des barcarolles,
Des *fêtes* de Saint-Marc les beaux jours sont passés
(C. DELAVIGNE.)

— Relig. cathol. Jour particulièrement consacré à des actes de religion; cérémonies religieuses par lesquelles on consacre ce jour. Les fêtes de Pâques, de Noël, de la Pentecôte. Les dimanches et fêtes. Les quatre grandes fêtes de l'année. Les fêtes mobiles. Fête annuelle, simple, double, semi-double. L'Eglise catholique a affecté de mettre dans les *fêtes* qu'elle a établies la pompe la plus grande et la majesté la plus imposante. (Bouchitté.) Les *fêtes* instituées et célébrées par l'Eglise catholique sont de deux genres : celles qui ont rapport au dogme, qui célèbrent les mystères qui en font partie; celles qui ont pour objet d'honorer les saints, les confesseurs et les martyrs. (Id.) Telle était cette alliance nouvelle de la Grèce et de l'Italie, non pas seulement dans les *fêtes* de l'art, mais dans les *fêtes* du culte. (Edg. Quin.)

— *La fête des morts*. V. MORTS. || *Fête des ânes*. V. ÂNES. || *Fête des fous*. V. FOU. || *Fête des innocents*. V. INNOCENTS.

— *Fêtes fériées*. Les fêtes qui sont d'obligation, à la différence de celles qui n'étant pas reconnues par l'Etat, se célèbrent seulement dans l'Eglise et en quelques lieux particuliers. [illegible] Les grandes fêtes de l'Eglise catholique, qui se distinguent [illegible] par le son de toutes les cloches.

— *Fête patronale*. Le jour de la fête du saint sous l'invocation duquel est l'église paroissiale ou principale d'une ville, d'un village.

— *Fêtes de famille*. Réjouissances qui se font dans les familles, à l'occasion de quelque heureux événement, mariage, naissance, retour, etc., dans quelques compagnies, des assemblées particulières, des corps de métier, etc. Les *fêtes*, liens des familles, font également la force des sociétés. (Ourry.) Pressé de jouir et de faire jouir ses amis, il leur donnait souvent des *fêtes*. (Barth.) Ces petites *fêtes* font l'agrément de ma vieillesse. (Volt.)

Là je veux qu'on célèbre une *fête* touchante
Aimable comme vous, comme vous innocente.
(DELILLE.)

— Fam. et pop. *Les garçons de la fête*. Jeunes gens, parents ou amis, qui se parent pour danser, et pour faire les honneurs de la fête, principalement aux noces.

— *La fête d'une personne*. Le jour de la fête du saint dont cette personne porte le nom.

— Fam. *Payer sa fête*. Faire un festin à ses amis, le jour de sa fête.

— Réjouissances publiques qui se font en certaines occasions extraordinaires. Fêtes de village. Fêtes rustiques. Fêtes champêtres. Il faut aux hommes d'un même pays des jours de communes émotions, des jours de *fêtes*, que ce soit le plaisir ou la religion qui les rassemble, qu'ils se pressent autour d'une table ou d'une idole. (Ourry.) Les ministres eurent ordre de prodiguer les *fêtes* aux princes voyageurs. (Thiers.)

— *La fête* pris dans un sens général. Advient que le plus souvent les courtisans ne vont que pour parer la *fête*. (Comin.) Jamais de l'indigence on n'a chômé la *fête*. (Boursault.) Laissons venir la *fête* avant que la chômer. (Mol.) Avant le saint ne chômons pas la *fête*. (Fabre d'Egl.)

Et ces fleurs qui là-bas entre elles se demandent
S'il est *fête* au village, et pour quel saint nouveau
On les laisse aujourd'hui si longtemps manquer d'eau.
(BOILEAU.)

— Fig. et fam. *Il ne se vit jamais à pareille fête*. Jamais il n'éprouva semblable aventure.

— *Troubler la fête*. Troubler la joie, les plaisirs d'une réunion publique ou particulière.

Mais quelqu'un troubla la *fête*
Tandis qu'ils étaient en train. (LA FONT.)

— *Faire fête à quelqu'un*. Lui faire un accueil caressant, empressé.

Ces deux veuves en badinant,
En riant, en lui faisant *fête*. (LA FONT.)

— *Se faire une fête* ou *une fête de*. Se promettre du plaisir, de l'agrément.

— *Se faire de fête*. Se mêler des affaires d'autrui.

— Art dram. Divertissement de chant et de danse qu'on introduit dans un acte d'opéra, et qui interrompt ou suspend toujours l'action. On distingue entre fête et divertissement. La fête est pour les tragédies, et le divertissement pour les ballets.

— Prov. *Tant dure le vin, tant dure la fête*. On se divertit tant qu'on a de l'argent, au risque de se trouver réduit à la diète, quand on n'en aura plus. || *Il n'est pas tous les jours fête*. On ne se réjouit pas tous les jours. On n'a pas tous les jours le même bonheur. || *Il n'y a pas de bonne fête sans lendemain*. Quand on s'est diverti un jour, il n'y a pas de raisons pour ne pas recommencer le jour suivant. || *La fête passée, adieu le saint*. On promet quelque chose dans une occasion solennelle; le lendemain, on ne s'en souvient plus. || *Aux bonnes fêtes, les bons coups*. Les méchants prennent souvent l'occasion des bonnes fêtes pour exécuter leurs mauvais desseins. || *Deviner les fêtes quand elles sont venues*. Dire des choses que tout le monde sait; annoncer des nouvelles qui sont déjà publiques. || *Aux vêpres on connaît la fête*. On juge d'un livre par la préface, d'un festin par ses apprêts.

FÊTE-DIEU. s. f. (se dit par ellipse pour la *Fête de Dieu*). Relig. Fête consacrée au mystère de la présence réelle dans l'Eucharistie, et qui se célèbre le jeudi qui suit le dimanche de la Trinité. En France, depuis le concordat de 1802, elle se trouve reportée au dimanche suivant. Les belles prières de saint Thomas d'Aquin, la solennité des cérémonies, les reposoirs, les fleurs dont on sème la route de la procession, tout contribue à donner à la *Fête-Dieu* un caractère de joie et de magnificence. (F. Denis.) La célébration de la *Fête-Dieu*, dans beaucoup de villes, et surtout à Paris, a perdu la plus grande partie de sa pompe, depuis que les processions et les reposoirs sont concentrés dans l'intérieur des églises. (Id.) || Pl., des *Fêtes-Dieu*.

FÊTÉ, ÉE. part. pass. du v. Fêter. S'empl. adjectiv. Saint fêté. La vanité de l'homme est la source de ses plus grandes peines; et il n'y a personne de si parfait et de si *fêté*, à qui elle ne donne encore plus de chagrin que de plaisir. (J.-J. Rouss.)

FÊTER. v. a. 1re conj. Chômer, célébrer, solenniser une fête.

— Célébrer la fête de quelqu'un.

— *Fêter quelqu'un*. Lui faire fête, lui témoigner par des soins, par des égards, qu'on a du plaisir à le voir; faire une fête, des réjouissances, pour lui prouver le plaisir qu'on a de le posséder. Quand le jour il était accueilli, [illegible] chaque tente il bût et chantât. (A. Duval.)

Il n'est que deux maux dans la vie;
Défaut d'argent et de santé;
Sans l'un on *fête* mal sa mie,
Sans l'autre on en est mal *fêté* (DELAPLACE.)

— Prov. *C'est un saint qu'on ne fête pas*. C'est un homme qui n'a ni crédit ni autorité.

FÉTEUR. s. f. (du lat. *fetere*, sentir mauvais). Puanteur, exhalaison fétide du corps.

FETFA. s. m. (littér. *réponse* ou *jugement d'un sage*; rad. turc ou arabe *fatu* ou *feta*, enseigner). Hist. ott. Mandement du muphti, fort respecté même du Grand Seigneur. Les plus célèbres muphtis de Constantinople ont rédigé les *fetfas* en forme de sentences, pour faciliter l'étude et l'application de la loi.

On m'a trop accusé d'aimer peu Moustapha;
Ses visirs, ses divans, son muphti, ses *fetfa*,
Fetfa! ce mot arabe est bien dur à l'oreille. (VOLT.)

FÉTICHE. s. m. (du portug. *fetino*, chose enchantée, charme). Nom qu'on donne à des idoles grossières, des objets quelconques, des pierres, des flèches, etc., que les nègres et les sauvages révèrent comme leurs dieux. Les adorateurs des fétiches. Fétiche national. Fétiche domestique. Fétiche personnel. Il manque peu de chose à l'enfant pour adorer des *fétiches*. (Tissot.)

— Adjectiv. Les dieux fétiches. Les divinités fétiches. Le culte des dieux fétiches.

— Nom donné au serpent devin, à des vautours, des poissons, des insectes, que les naturels de quelques pays sauvages adorent et mettent au rang de leurs dieux.

FÉTICHISME. s. m. Le culte des dieux fétiches; le dernier degré de l'idolâtrie. C'est l'adoration des choses où l'action divine se manifeste le moins, tel qu'un morceau de bois brut ou de pierre. Le *fétichisme* est la première religion des hommes encore dans l'enfance de leur intelligence. (Virey.) Le *fétichisme*, qui a ses prêtres comme tout autre culte, après avoir fait choix de l'objet de son adoration, le fait bénir par des prêtres. (Tissot.)

— Fig. Adoration aveugle d'une personne, de ses défauts, de ses caprices.

FÉTICHISTE. adj. et s. des 2 g. Hist. relig. Qui adore les fétiches, qui tient aux erreurs du fétichisme. Les sauvages ont plusieurs fétiches. Si c'est un animal, le *fétichiste* ne mange jamais de la chair de cet animal. Ce serait un crime de le tuer. (Tissot.)

FÉTIDE. adj. des 2 g. (du lat. *fetidus*, puant, qui sent mauvais). Qui a une odeur forte et désagréable. Ces marécages sont couverts de plantes aquatiques et *fétides*. (Buff.)

FÉTIDIER. s. m. Bot. Genre de la famille des myrtinées, originaire de l'île de France, renfermant des arbres d'une odeur infecte.

FÉTIDITÉ. s. f. Qualité de ce qui est puant, fétide.

FÉTOYER. v. a. 1re conj. (rad. *fête*.) L'*y* se change en *i* devant un *e* muet. *Je fétoie, tu fétoies, il fétoie*, etc. Bien traiter quelqu'un, le régaler, lui faire faire bonne chère. Il est famil.

FÉTU. s. m. (du lat. *festuca*, paille). Brin de paille qui n'a point été brisé par le fléau. La vanité a été donnée à l'homme en partage; il court, il bruit, il meurt, il fuit, il chasse, il prend une ombre, il adore le vent; un *fétu* est le gain de son jour. (Charron.)

Pendant que la fourmi chétive et misérable,
Vit trois jours d'un *fétu*. (LA FONT.)

— Par extens. Chose de néant, chose vile.

— Anc. législ. crim. Barre de fer dont l'exécuteur se servait pour briser les os à ceux qui étaient condamnés au supplice de la roue.

— Jeux. *Tirer au court fétu*. Tirer au sort avec plusieurs fétus.

— Prov. *Chercher fétu à l'étrain*. Épiloguer, disputer sur les moindres choses. || Prov. *Cela ne vaut pas un fétu, je n'en donnerais pas un fétu*. Cela ne vaut absolument rien.

— Fig. et pop. *Un cogne-fétu*. Un homme qui se fatigue, qui se donne beaucoup de peine pour ne rien faire. V. COGNE-FÉTU.

FÉTU-EN-CUL. s. m. Ornith. V. PAILLE-EN-CUL.

FÉTUQUE. s. f. Bot. Genre de plantes monocotylédones, de la famille des graminées.

FÉTUS. s. m. Anat. V. FOETUS.

FEU. s. m. (du celt. *fo*, chaleur, feu, d'où le lat. *focus*, feu; *foveo*, brûler. On écrivait anciennement *fœu*). Phys. L'un des quatre éléments admis par toute l'antiquité, et qui n'est autre chose que le résultat de l'ignition, c'est-à-dire un dégagement simultané de calorique et de lumière produit par la combustion des corps dits combustibles, tels que le bois, le charbon, la houille. Le feu fut généralement regardé comme l'élément le plus immatériel, celui qui, par sa pureté, son activité, s'approchait le plus de la Divinité. Platon le désigna comme l'élément d'où provenaient les dieux. Les Mages l'adoraient comme la puissance universelle et intelligente. On en admettait deux espèces : le feu élémentaire, incréé, immaculé, source de toute création; et le feu terrestre, moins pur, restant imprégné des matières grossières qui servent à le produire. Au moyen âge, la philosophie, toute aristotélienne, continua de regarder le feu comme un élément, et de nos jours le vulgaire, [illegible] tés étrangères aux sciences physiques, n'ont point encore cessé de le désigner par ce titre. Ce fut seulement dans la moitié du dernier siècle que l'on attaqua scientifiquement la qualité génératrice du feu élémentaire. La théorie de la combustion établie par Priestley et Lavoisier, en s'élucidant chaque jour, effaça jusqu'aux derniers traits de la puissance élémentaire du feu. Dès cette époque il a cessé d'être un élément, un corps, une substance quelconque. Ce n'est plus que l'effet complexe de combinaisons et de mouvements. Ainsi, n'offrant plus rien de saisissable en propre, le feu s'est toujours refusé à une bonne définition. Dans celles que les physiciens et les chimistes ont données, on ne désigne pas ce que c'est que le feu. On dit par quel moyen se produisent la chaleur, la combustion, l'ignition et la flamme, c'est à la pensée humaine à matérialiser, à individualiser par le nom de feu cet ensemble de causes et d'effets qui appartiennent au même ordre de phénomènes et qui semblent se confondre pour ne porter dans notre esprit qu'une idée simple. Ainsi dans la philosophie moderne, qui ne s'appuie que sur des faits physiques, le mot *feu* n'indique plus rien que la généralisation de cette série d'effets transitoires ressortant de la combustion, et dont la durée n'excède pas celle des causes réelles mises en activité, en un mot l'effet patent, lumineux, très-complexe, provenant de la combustion de l'oxygène et d'une base. Feu vif, actif, créateur, générateur, naturel, artificiel, léger, subtil, puissant, prompt, captif, assoupi, éteint, endormi, réveillé, alimenté, nourri, chaud, ardent, dévorant, étincelant, pétillant, mourant, clair, âpre. Le culte du feu. Les adorateurs du feu. La nature, les propriétés du feu. Le feu volatilise l'eau. Faire sortir du feu d'un caillou. Une pluie de feu. Le feu des volcans. Un feu souterrain. Une mer de feu. Un déluge de feu. Un torrent de feu. Une colonne de *feu*, dont le sommet touche à la nue, descend sur l'arbre, et le consume avec le malheureux qui s'y était sauvé. (Marm.) Cinq minutes après le vaisseau turc fut enflammé, et le *feu* gagna aussitôt les trois autres vaisseaux qui fermaient l'entrée du port. (Rulh.) Le seul parti qui reste à prendre dans ces solitudes immenses, pour se garantir de la dent meurtrière du serpent et de sa force funeste, est de mettre le *feu* aux herbes déjà à demi brûlées par l'ardeur du soleil. (Lacép.)

Que le courroux du ciel allumé par mes vœux,
Fasse pleuvoir sur elle un déluge de *feux*. (CORN.)

Dans la terre et dans l'air sa chaleur épandue,
Comme un fleuve de *feu* circule et s'insinue. (CASTEL.)

— Dans le discours ordinaire, il est pris pour exprimer le principe de la lumière et de la chaleur, le calorique.

Lorsqu'à la voix d'un Dieu l'univers se forma,
Dans le *feu* créateur quand l'homme s'anima. (THOMAS.)

— Amas de corps en combustion. Grand feu. Petit feu. Feu vif, ardent, clair, âpre. Bon feu. Beau feu. Feu de reculée. Feu à rôtir un bœuf. Feu de charbon, de fagots, de gros bois, de tourbe, de paille. Les feux d'un bivouac. Une étincelle de feu. Faire du feu, bon feu, grand feu. Le feu commence à prendre, à s'allumer. Apportez un peu de feu. Allumer, souffler, attiser, entretenir, éteindre, couvrir le feu. Faire rougir un métal au feu. Faire cuire quelque chose devant le feu. Brûler quelqu'un à petit feu. S'approcher du feu pour se chauffer. Tourner le dos au feu. Tomber dans le feu. Mettre le pot au feu. Je regarde comme un amusement tendre et agréable de le voir cet hiver au coin de mon *feu*. (Mme de Sév.) Le lieu d'assemblée est une salle à l'antique, avec une grande cheminée où l'on fait un grand *feu*. (J.-J. Rouss.) Ailleurs le *feu* mugit dans la forge brûlante. (Delille.)

Le *feu* qui semble éteint souvent dort sous la cendre,
Qui l'ose réveiller peut s'en laisser surprendre. (CORN.)

— Incendie, embrasement. Le feu est à tel endroit. On a mis le feu à cette maison. Le feu d'un incendie. Le feu couvait depuis plusieurs jours. Le feu a pris à ce lambris. Le feu a gagné le plancher, puis le toit. La ville était tout en feu. Crier au feu. Courir au feu. Il y courut comme au feu. Eteindre le feu. Se rendre maître du feu. Le feu a tout consumé, tout anéanti, tout dévoré. Les ravages du feu. Le *feu* était si allumé qu'on n'osait en approcher, et l'on n'espérait la fin de cet embrasement qu'avec la fin de la maison. (Mme de Sév.) Ils travaillèrent si bien qu'ils coupèrent le *feu*. (Id.) Là grondait un volcan, ses *feux* sont assoupis. (Delille.)

Le *feu* qui se déploie et qui dans son passage
S'anime en dévorant l'aliment de sa rage. (VOLT.)

— En parlant des feux allumés pour éclairer un camp, Parny a dit : Des *feux* mourants la tremblante clarté. Et Voltaire : D'un *feu* mourant les pâles étincelles.

— Par métaphore. Foyer, cheminée.

— Et par extension de ce sens métaphorique, Famille, ménage. On compte deux cents feux dans ce village.

— Lueur des flambeaux, torches, fanaux, etc. Il est défendu de chasser au feu, de pêcher au feu. Il y avait des feux allumés sur la côte. Mettre des feux sur des vaisseaux. Je ne sais à quelle distance nous étions en mer, mais on voyait les feux du Havre.

— Coup d'arme à feu. Particulièrement le feu que font les soldats en tirant sur l'ennemi. Feu soutenu. Feu de bataillon. Feu de peloton. Feu de file. Feu plongeant. Feu roulant. Le feu d'une place. Feu croisé. Feu d'enfilade. [illegible] des ennemis. Un feu terrible. Soutenir le feu. Feu rasant. Feu croisé. Feux de file ou de deux rangs. Feu roulant. Feu très-vif. Feu bien nourri. Faire feu des deux bords. Feu de tribord. Feu de bâbord. Turenne convenait qu'il n'était jamais allé au *feu* sans émotion. (Boiste.) On ne pouvait aller à eux qu'en traversant le marécage, sous le *feu* de leur artillerie. (Volt.) Elle suspendit son passage, se mit en bataille et se couvrit du *feu* de soixante pièces de canon. (Thiers.) Un de ces vaisseaux arriva le premier à l'entrée du port, et y resta longtemps exposé au *feu* de la batterie et des quatre vaisseaux ennemis. (Rulh.) Les canons de ces vaisseaux étant chargés, à mesure que la flamme les échauffait les batteries faisaient *feu* et foudroyaient la côte. (Id.) Le vaisseau, semblable à un volcan allumé, tandis qu'il est consumé au dedans, vomit au dehors des *feux* encore plus terribles. (Thom.)

— Météore brillant, foudre, éclairs. On vit des feux briller dans l'air. L'air était tout en feu pendant cet orage.

— Les poètes disent, par périphrase, *des astres* [illegible] *ux étincelants*, pour les astres; *le feu*

des éclairs, pour Les éclairs, et prennent en général le mot *feu* comme synonyme de Lumière, lueur, clarté. Les feux du firmament. Les feux du jour, du soleil, de la lune, des étoiles. Le *feu* de l'éclair allumé par l'orage. (Roucher.) Sur des ailes de *feu* l'éclair vole et serpente. (B.-Lorm.) Cependant ces eaux écoulées laissaient les bois et les campagnes se ranimer aux *feux* du jour naissant. (Marm.)

Comme un fleuve embrasé le dieu du jour s'élance,
Engloutit dans son sein l'épouse de Tithon,
Et d'un torrent de *feux* inonde l'horizon.
(Chênedollé.)

Sous cette zone ardente,
Où l'orme desséché meurt sous les *feux* du jour.
(Denne-Baron.)

— Chaleur excessive. Les feux de l'été. Les feux de la canicule.

— Remède brûlant, cautère. Il faut appliquer le feu à cette plaie. Employer le fer et le feu pour quelque opération de chirurgie. Donner, mettre le feu à la jambe d'un cheval.

— Fig. Le brillant, l'éclat, la vivacité de certaine choses. Tantôt le serpent se forme en cercle et darde une langue de *feu*. (Chateaub.)

Dans ses yeux le *feu* brille, il sort de ses naseaux,
Son oreille se dresse, et ses crins se hérissent;
Sa bouche est écumante et ses membres frémissent.
(Rosset.)

Les attributs de ton Dieu
Sur les astres dans la nue,
Sont écrits en traits de *feu* (Lefranc.)

— Inflammation, chaleur vive. Le feu de la fièvre. Je ressens un grand feu dans les entrailles. Le feu est encore à cette plaie. Avoir la bouche tout en feu, le palais tout en feu. Il était si fort en colère, qu'il avait les yeux tout en feu, que le feu lui sortait par les yeux, que le feu lui montait au visage. Etre tout en feu.

— Fig. Ardeur, violence, véhémence des sentiments, des passions, des grands mouvements de l'âme. Le feu de la jeunesse. Le feu des passions. Le feu des désirs. Amortir le feu de la concupiscence. Quand le premier feu, le feu de sa colère sera passé. Le feu du courage. Cela parut diminuer le feu de son zèle. L'esprit est un *feu* qu'un accident et qu'une maladie amortissent sensiblement. (Fléch.) L'âme est un *feu* que Dieu nous a confié; nous devons le nourrir de ce que nous avons de plus pur. (Volt.) Travaillons tandis que nous avons encore du *feu* dans les veines. (Id.) La nature nous a donné ce *feu* avec lequel on ne sent jamais la langueur de l'âge. (Id.)

Le jour qui de leurs rois vit éteindre la race
Eteignit tout le *feu* de leur antique audace.
(Racine.)

De Zopire éperdu la cabale impuissante
Vomit en vain les *feux* de sa rage expirante.

On dit bien *le feu de la colère*, c'est un trope que tout le monde entend. Mais *vomir les feux de sa rage* présente-t-il une image claire et distincte? Je ne le crois pas, et je trouve dans cette expression plus d'emphase que de justesse et d'effet.

— Particulièrement Ardeur, violence de l'amour, l'amour lui-même. Des feux constants, fidèles, dévorants, vifs, ardents, allumés, nourris, éteints, amortis, coupables, criminels, légitimes, innocents. Sondez bien votre cœur, et voyez s'il est possible d'éteindre le *feu* dont il est dévoré. (J.-J. Rouss.) Un *feu* pur et sacré brûlait dans nos cœurs. (Id.) Si tu ne partageais plus mes *feux*, tu partageais encore mes peines. (Id.) Une de ses extrémités brûle des *feux* de l'amour, et l'autre de ceux de la guerre. (A.-Martin.) Le *feu* de son amour brûle encor dans ses vers. (La Harpe.) Les *feux* de l'amour, se joignant aux secrètes influences de la saison, lui inspirent une nouvelle ardeur et de nouveaux désirs. (Buff.)

. . . Quand le cœur brûle d'un noble *feu*,
On peut sans nulle honte en faire un noble aveu.
(Molière.)

— Dans une tragédie de Racine, Pyrrhus dit à Andromaque :

Vaincu, chargé de fers, de regrets consumé,
Brûlé de plus de *feux* que je n'en allumai.

Le poète mêle le propre avec le figuré. Ce vers a été fort critiqué. C'est un concetti à l'italienne, et on l'appellerait aujourd'hui un calembourg.

— *Un beau feu*. Un amour sublime, géné-

sonne d'un rang illustre. Tu ne partageais plus mes *feux*. (J.-J. Rouss.)

— Vivacité, chaleur, verve, en parlant des facultés intellectuelles et du mode d'expression. Cet orateur a du feu. Cet écrit est plein de feu. Ce peintre, ce poète ont beaucoup de feu dans l'imagination. Le feu du génie. Ce cheval a beaucoup de feu. C'est un esprit tout de feu, une âme de feu. Tes sentiments sont écrits en caractères de *feu*. (J.-J. Rouss.) Le *feu* dans les écrits suppose de la vivacité, des figures multipliées, des idées pressées. (Volt.) Le *feu* n'est un mérite dans les discours et dans les ouvrages que quand il est bien conduit. (Id.) L'attention qu'on donne à la connaissance des règles et la crainte qu'on a de paraître les ignorer, diminuent le *feu* de l'imagination. (Condill.)

Viens ranimer encore
Le *feu* de mon génie affaibli par les ans. (B.-Lorm.)

Tu sais par les accents de ta voix énergique
Electriser nos cœurs de ton *feu* poétique. (Ginguené.)

— Fig. Les mouvements violents causés dans les États par la guerre, par les séditions, par les troubles civils, par les insurrections populaires. Rallumer le feu de la guerre. Cet événement faillit mettre en feu toute l'Europe. Eteindre le feu de la sédition. On a fait courir de mauvais bruits qui ont mis en feu toute la ville.

— Ce qui porte de la chaleur, ce qui la développe. Ce vin a beaucoup de feu. Cette eau-de-vie a perdu de son feu à cause de sa vieillesse.

— Fig. et fam. *Un feu roulant de saillies, d'épigrammes*. Plusieurs saillies, plusieurs épigrammes lancées coup sur coup. A la fin du dîner, la conversation devint un feu roulant d'épigrammes et de saillies, toutes plus vives les unes que les autres. || Prov. et fig. *Courir comme au feu*. S'empresser, se porter avec ardeur vers quelque chose. Quand on annonçait que Talma jouerait dans une pièce, tout le monde y courait comme au feu. La barque aux huîtres vient d'arriver; on y court comme au feu. || Fig. *Etre dans son coup de feu*. Dans l'enthousiasme, dans la chaleur de la composition. || *Etre de feu, tout de feu pour quelque chose*. En être fort engoué. Il est tout de feu pour cette opinion. || Fig. *Etre entre deux feux*. Dépendre de deux personnes d'une volonté opposée. || Fig. *Le feu lui sort par les yeux*. Ses yeux sont étincelants de colère. || *Ne bouger du coin du feu*. Se chauffer sans cesse. || *Ne bouger du coin de son feu*. Garder toujours la maison. || *N'aimer que le coin de son feu, les plaisirs du coin du feu*. Aimer la vie retirée. || *Il n'a jamais quitté le coin de son feu*. Il n'a jamais voyagé. || *N'avoir ni feu ni lieu*. Etre vagabond, sans demeure assurée; être réduit au dernier degré de la misère.

Mais moi, grâce au destin, qui n'ai ni feu ni lieu,
Je me loge où je puis et comme il plaît à Dieu. (Boil.)

— Fig. *Prendre feu*. S'irriter, s'émouvoir, s'enflammer. Vous prenez feu bien aisément. C'est un homme qui prend feu tout de suite, qui prend feu pour la moindre chose. || *Prendre l'air du feu. Prendre un air de feu*, et pop. *Prendre une poignée de feu*. Se chauffer à la hâte, et comme en passant. || *Feu d'enfer*. Feu très-grand, très-violent. Il y a toujours un feu d'enfer dans cette verrerie. || *N'y voir que du feu*. Etre tellement ébloui, qu'on ne voit rien. Ne comprendre rien à quelque chose. || *Jeter de l'huile dans le feu*. Exciter une passion déjà très-forte, très-violente; aigrir des esprits qui ne sont déjà que trop aigris. Le mari et la femme étaient déjà fort mal ensemble; est arrivé le directeur, qui a jeté de l'huile dans le feu; les voilà irréconciliables. || *Jeter feu et flamme*. Se livrer à de grands emportements de colère. || *Jeter son feu*. Faire d'abord preuve de talent, de génie, et ne pas réaliser ensuite les espérances qu'on avait données. Cet auteur a jeté son feu, tout son feu dans le premier acte de sa tragédie, il est froid dans le second; il est de glace dans tout le reste. || *Jeter son feu, tout son feu*. Faire et dire tout ce qu'inspire la colère, de manière qu'on est plutôt apaisé. || *Il se jetterait dans le feu pour lui*. Il ferait tout pour lui prouver son affection et son dévouement. || *Se jeter dans le feu pour éviter la fumée*. Pour éviter un petit inconvénient, tomber dans un plus grand embarras. || *Mettre le feu à la cheminée*. Manger des mets trop salés, trop épicés, à cause de l'irritation que ces condiments peuvent porter sur les voies digestives. || *Mettre le feu sous le ventre à quelqu'un*. Exciter quelqu'un à faire ce qu'on désire qu'il fasse. || *Mettre les fers au feu*. Commencer à s'occuper sérieusement d'une affaire. || *Il n'y a point de fumée sans feu, de feu sans fumée*. Il y a toujours quelque chose de vrai dans les bruits qui circulent. || *Si l'on n'est pas brûlé par le feu, on est noirci par la fumée*. Si les mauvaises compagnies ne font pas broncher la vertu, elles ternissent la réputation, et souvent corrompent les mœurs. || *Mettre le feu aux étoupes*. Déterminer tout à coup un mouvement impétueux, une passion violente, comme l'amour, la colère. || *Mettre le feu aux poudres*. Exciter la haine, la discorde, la sédition, par ses discours, par ses conseils. || Par exagération et par allusion aux anciennes épreuves judiciaires, *Mettre* ou *ne pas mettre sa main au feu*, comme preuve d'une persuasion qu'on éprouve, d'une conviction profonde dont on est atteint. J'affirme que cela est ainsi, j'en mettrais ma main au *feu*. (Boiste.) ||

besoin de l'activité des jeunes gens dans les grandes affaires. || *Il n'est feu que de gros bois*. Pour faire de bonnes affaires, il n'est que de gros capitaux. || *Faire feu qui dure*. Ménager son bien, ne pas faire trop de dépense. Ménager sa santé. Buvons, mangeons, dormons et faisons *feu* qui dure. (Rac.) || *Feu de paille*. Feu qui ne dure guère. Passion qui commence avec ardeur et qui bientôt s'éteint. Cet amour si violent ne fut qu'un feu de paille. La sédition n'était qu'un feu de paille. || *Le feu est à telle marchandise*. On la recherche avec empressement, on se la dispute, on se l'arrache. || *Faire grande chère et beau feu*. Faire une très-grande dépense. || *Faire feu violet, du feu violet*. Faire quelque chose qui éclate d'abord, où il paraît de la vivacité, mais qui bientôt se dément. || *Employer le fer et le feu*. User des moyens les plus violents pour parvenir à ses fins. Les tyrans du monde emploieront le fer et le feu pour empêcher la liberté de naître, et de s'étendre. || *C'est le feu et l'eau*. Se dit de deux choses tout à fait contraires l'une à l'autre. || *Le feu se met dans ses affaires*. Le feu est dans ses affaires. Ses affaires sont derangées; ses créanciers le poursuivent.

— Art culin. *Donner le feu trop chaud, trop ardent à la viande*. La faire rôtir à trop grand feu. || *Montrer une chose au feu*. Présenter une chose au feu pour la sécher ou pour lui donner un faible degré de cuisson. || *Faire griller, mettre quelque chose au feu d'enfer*. La faire griller à un feu de charbon très-ardent.

— Style théât. *Feu*. Rétribution accordée aux artistes, soit indépendamment de leurs appointements, soit pour en tenir lieu quand ils n'ont pas d'engagement annuel, ou qu'ils ne sont chargés qu'accidentellement d'un ou de plusieurs rôles, ou pour un nombre déterminé de représentations. Ce mot dérive sans doute de l'usage de la lumière dont les artistes ont besoin dans leur loge pour s'habiller, ou du chauffage. L'usage, dans les grands théâtres surtout, est d'allouer des feux pour chaque rôle ou chaque représentation.

— Art vétér. *Feu St-Antoine*. Maladie qui attaque les brebis sous l'apparence de boutons douloureux. || *Feu* ou *mal rouge*. Maladie des brebis dont le symptôme le plus remarquable et le plus constant est une rougeur qui se répand sur toute la peau.

— Chim. *Feux chimiques*. Les différents feux employés en chimie. || *Feu de suppression*. Celui qu'on met sur la matière qu'on veut brûler. || *Feu nu*. Appareil distillatoire posé immédiatement sur le feu. || *Feu de sable, feu de cendres, feu de limaille de fer*. Appareil dans lequel le vase qui contient les matières qu'on veut faire chauffer est entouré par dessous et sur les côtés de sable, de cendre ou de limaille de fer qui communique à ce vase la chaleur dont elle est atteinte d'abord, et dont elle a tempéré la violence qui serait résultée de son action directe. || *Feu de fusion*. Charbons allumés autour d'un creuset qui contient la matière qu'on veut mettre en fusion. || *Feu de réverbère*. Feu qui a lieu dans un fourneau couvert d'un dôme ou chapiteau.

— Chir. *Feu actuel*. Fer chaud qu'on applique sur quelque partie du corps, au lieu d'un caustique, pour y produire une escarre. || *Bouton de feu*. V. BOUTON.

— Hist. et myth. anc. *Feu sacré*. Feu perpétuel que les anciens entretenaient dans quelques-uns de leurs temples. Objet principal du culte des anciens Persans et encore aujourd'hui des Guèbres ou Parsis, leur descendants, comme symbole du feu primitif ou de la faculté créatrice de la Divinité, d'où sortit Ormuzd. Chez les Romains, Vesta était adorée comme la déesse du feu ou comme le feu lui-même. L'extinction du feu sacré de Vesta était regardée comme un présage funeste.

— Fig. *Feu sacré*. Sentiments nobles, généreux et passionnés, qui se conservent et se communiquent. Le feu sacré de la liberté. Nourrir, entretenir, rallumer le feu sacré. Le feu sacré des beaux-arts. Ce poète est animé du feu sacré. Cet écrivain manque du feu sacré, n'a pas le feu sacré. Le *feu* sacré veille plus sûrement dans un cœur pur que sur l'autel de Vesta. (Boiste.)

— Mar. *Feu*. Phare établi sur une côte. || Feux ou fanaux allumés pendant la nuit sur un bâtiment, pour indiquer la position qu'il occupe, la route qu'il suit. Cacher ses feux. Montrer ses feux. Eteindre ses feux. || *Porter le feu*. Fonction réservée au vaisseau amiral qui, la nuit, porte tous ses fanaux allumés, pour guider le reste de la flotte. || *Donner le feu à un bâtiment*. Chauffer les parties d'un bâtiment sur lesquelles on veut appliquer du brai ou du goudron.

— Pathol. *Feu Saint-Antoine*. Espèce d'érysipèle ou de charbon pestilentiel. || *Feu volage*. Sorte d'éruption qui vient au visage, et particulièrement aux lèvres, surtout chez les enfants.

— Phys. *Feu électrique*. Phénomène qu'on aperçoit lorsque la matière de l'électricité étant suffisamment rassemblée et dirigée d'une manière convenable, éclate et brille à nos yeux, s'élance comme un éclair, embrase, fond, consume les corps susceptibles d'être consumés, et produit sur ces corps ou dans ces corps plusieurs effets du feu ordinaire. || *Feu potentiel*. Feu qui existe en puissance dans toute substance caustique, et qui a, comme le feu apparent, la propriété de produire une escarre sur les parties où on l'applique. || *Feu central*.

plusieurs physiciens ont regardé comme la cause de la végétation et de la formation des métaux. || *Feux chinois*. Sorte d'imitation des feux d'artifice, au moyen de transparents. || *Pompe à feu, machine à feu*. Machine avec laquelle, au moyen de la vapeur de l'eau bouillante, on élève l'eau. || *Feu St-Elme*. Nom donné à des feux volants qui sillonnent l'horizon après une tempête, s'attachent aux mâts, aux gréements, mais sans les brûler; espèces de gaz produits par les exhalaisons qui accompagnent les orages et en présagent la fin. Les marins d'occident les appellent *feux St-Nicolas, Ste-Claire*, ou *Ste-Hélène*. || *Feu follet. Feux follets*. V. FOLLET. || *Feu grégeois*. V. GRÉGEOIS.

— Prat. *Feu*. Les bougies qui, aux audiences des criées, sont allumées pour déterminer la durée du temps pendant lequel on peut enchérir. Aucune adjudication ne peut être faite qu'après l'extinction de trois feux.

— Dans l'anc. légist. *Le supplice du feu*, ou dans un sens absolu, *le feu*. Supplice qui consistait à brûler l'homme, les livres, etc., condamnés au feu. Combien d'hommes, combien de livres ont été condamnés au feu par le fanatisme!

— Pyrotechn. *Feu d'artifice*. Feu préparé avec art et composé de divers combustibles, parmi lesquels la poudre à canon tient le premier rang, pour être tiré dans les réjouissances publiques ou particulières. La fête se termina par un brillant feu d'artifice. || *Lance à feu*. Sorte de fusée emmanchée, qui sert à mettre le feu à une pièce d'artillerie ou d'artifice. || *Pot à feu*. Vase rempli de combustibles, qui brûlent au moyen d'une forte mèche; gros lampions destinés à éclairer dans les rues et dans les places publiques, lors des fêtes nocturnes.

— Théol. *Le feu de l'enfer*. Les tourments des damnés. *Le feu du purgatoire*. Les peines que souffrent les âmes qui sont au purgatoire.

— Techn. *Feu d'atteinte*. Feu vif et âpre qu'on donne au fourneau, dès le commencement de la cuisson du verre peint. || *Couleur de feu*. Rouge vif et éclatant. Un ruban couleur de feu. || *Donner le premier feu à une étoffe en teinture*. La passer pour la première fois dans une teinture bouillante. || *Feu de lampe*. Appareil dans lequel le vaisseau qui contient la substance qu'on veut échauffer, reçoit et communique la chaleur toujours égale d'une lampe allumée. || *Mettre le feu au four*. Commencer à chauffer le four pour cuire le pain, etc. On ne fait que mettre le feu au four. || *Passer quelque chose au feu*. Passer quelque chose au travers de la flamme. La toile d'amiante se blanchit en la passant au feu.

— *Feux de joie*. Feux qu'on allume dans les rues ou sur les places publiques, en signe de réjouissance. || *Feu de la Saint-Jean*. Feu qu'on allume le jour de la Saint-Jean, en réjouissance de l'arrivée du soleil au solstice d'été qui commence les longs jours.

— *Couper le feu*. Dans un incendie, Abattre une ou plusieurs maisons qui touchent celles qui brûlent, afin de ne point laisser au feu de communication avec celles qui se trouvent au delà.

FEU! Excl. Commandement par lequel on avertit les soldats de tirer.

FEU, EUE. adj. (abréviation de *functus*, défunt; *functus vitâ*, quitte, débarrassé de la vie, qui s'est acquitté de la vie). Feu mon père. Feu la reine. Mon feu père. La feue reine. Feu ses oncles. Feu les princesses. Ses feux cousins. Les feues princesses. Je viens de mettre en vers dans le moment *feu* monsieur le duc d'Orléans et son système avec Law. (Volt.) J'ai ouï dire à *feu* ma sœur que sa fille et moi naquîmes la même année. (Montesq.) Le duc de *** doit à la bienveillance dont l'honorait la *feue* reine les bonnes grâces de l'empereur. (De Salvandy.)

— Comme on le voit par les exemples ci-dessus, *feu* est invariable lorsqu'il est placé avant l'article ou un adjectif qui détermine le substantif; on lui refuse même la pluralité. Mais cette distinction faite assez généralement, il est vrai, et recommandée par l'Académie, d'après le P. Bonhours, paraît ridicule à la plupart des grammairiens de nos jours. Et nous sommes fortement de l'avis de ces derniers, qui veulent abolir ces bizarres exceptions qui ne font que multiplier sans motif, sans nécessité, les difficultés de la langue. Du reste, les écrivains d'aujourd'hui font subir au mot *feu* tous les accidents des autres adjectifs, et nous avons vu avec plaisir la Société grammaticale, il y a quelques années, porter atteinte à la règle des grammairiens, en approuvant le féminin dans cette phrase : Un des salons est entièrement orné de têtes d'étude d'après l'antique, toutes dessinées par la princesse royale, *feue* reine de Wurtemberg. (***)

FEUDATAIRE. s. des 2 g. Dr. féod. Vassal, celui ou celle qui garde un fief, et qui doit hommage au seigneur suzerain. Le comte de Flandre était feudataire de la couronne. Il était feudataire d'un tel. Les grands feudataires de l'Empire.

FEUDISTE. s. m. Droit féod. Homme versé dans la matière des fiefs. Celui qui avait soin de mettre en ordre les chartiers des seigneurs féodaux. Un savant feudiste. Ce substantif se prend quelquefois adjectivement. Un docteur feudiste.

FEUILLADE. s. f. (rad. *feuille*). Bot. Expansion laminée ou foliacée de certaines plan-

..., comme les mousses, les fougères.

FEUILLADE (Franç. d'Aubusson, vicomte de La). Maréchal de France, issu de la famille du grand maître d'Aubusson, fut un des plus zélés serviteurs de Louis XIV.

FEUILLAGE. s. m. (pr. *feu-ia-je*; rad. *feuille*). Bot. Assemblage de feuilles qui sont adhérentes aux rameaux des arbres. Feuillage naissant, jeune, épais, touffu, sombre, hospitalier, frais, obscur, tendre, vert, fleuri, pâle, flétri, discret, muet, stérile, odorant, embaumé, inodore. Se mettre à couvert sous le feuillage. Le cèdre du Liban donne un joli feuillage.

Le même suc, changeant de parfum, de saveur,
Forme le bois, le fruit, le *feuillage* et la fleur. (Del.)

— L'ombrage, l'épaisseur des feuilles; un toit, un dôme de feuillage, de verdure; le rideau du feuillage, la chevelure des arbres. Des écureuils noirs se jouent dans l'épaisseur des *feuillages*. (Chateaub.) Les avares sont comme les mines d'or, qui ne produisent ni fleurs ni *feuillages*. (Volt.) Le Nil du vert acanthe admire le *feuillage*. (Del.) La racine étant presque toujours dérobée aux regards, on peut dire que le *feuillage* donne seul un caractère à la plante. Il croît avec elle; il la dirige dans

les airs où il protége de son abri les tendres rameaux. Chargé de fonctions absorbantes et sécrétoires, il est à la fois le pourvoyeur et l'ornement de la tige à laquelle il communique son balancement ondulent. (Kératry.)

Mais souvent le zéphyr agite la verdure,
Le *feuillage* frémit, se soulève et murmure. (St-Lamb.)

. . . . Un chêne audacieux
De son front mutilé menace encor les cieux,
Et fier d'être semé d'un reste de *feuillage*,
Sur la mousse brûlée ouvre un informe ombrage.
(Gilbert.)

— Amas de feuilles vertes détachées de l'arbre. Un lit de feuillage. Se coucher sur du feuillage.

—Bot. Branches d'arbres, couvertes de feuilles. Faire un arc de triomphe avec du feuillage.

—Delille a employé ce mot pour la corolle, l'ensemble des pétales; il a dit en parlant des fleurs :

Nous changeons en parfums leurs *feuillages* flétris.

— Feuillage a été employé aussi pour Année.

Mon cœur depuis quatre *feuillages*
Brûle pour toi des mêmes feux. (Blin de Sainm.)

— Certaines représentations capricieuses de feuillages, soit en sculpture, soit en tapisserie, etc. Bordure ornée de feuillage. Damas à grands feuillages.

FEUILLAISON. s. f. (pr. *feu-iai-zon;* rad. *feuille*). Bot. Apparition des feuilles sur un végétal. || Epoque où une plante commence à prendre de nouvelles feuilles.

FEUILLANT. s. m. (pr. *feu-iant*). Hist. relig. Religieux de l'étroite observance de St-Bernard. L'abbaye chef de l'ordre des feuillants était au village de Feuillant en Languedoc, d'où ils ont pris leur nom.

— Hist. de la révol. fr. Membre d'un club nommé le club des feuillants en 1792, qui s'assemblait dans le ci-devant couvent des feuillants.

— adj. *Le parti feuillant.* Les membres de ce club et ceux qui partageaient leurs opinions, par opposition au parti jacobin.

FEUILLANTIN. s. et adj. Membre du club ou de la faction des feuillants.

FEUILLANTINE. s. f. Art culin. Sorte de pâtisserie feuilletée.

FEUILLANTINE. s. f. Comm. relig. Religieuse de l'étroite observance de St-Bernard. L'ordre des feuillantines a été institué par don Juan de la Barrière, abbé réformateur des feuillants.

FEUILLANTISME. s. m. Hist. révol. Opinion des royalistes modérés qui avaient adhéré de bonne foi, mais sans vues ultérieures, à la déclaration constitutionnelle de 1791. Les chefs du parti des feuillants étaient La Fayette et Bailly.

FEUILLARD. s. m. (pr. *feu-iard;* rad. *feuille*). Econ. rur. Branches d'arbres garnies de leurs feuilles et mises séchées en fagot, afin de les conserver pour l'hiver. Les animaux mangent ces feuilles faute d'autre végétal. Les *feuillards* les plus usités et les meilleurs sont ceux d'orme, de charme et de blanc d'Hollande. (Morog.)

— Large feuille. Il faisait enfler le potage et farcir la soupe de grands *feuillards* de laitues. (Guzman d'Alfar.)

— Blas. Ornement d'un casque, qui pend autour de l'écu.

— Techn. Branches de différents bois et principalement de saule ou de châtaigner, qui, étant fendues en deux, servent aux tonneliers à faire des cercles.

— adj. m. *Fer feuillard.* Fer livré au commerce en bandes larges et plates, tel que celui qui est propre à faire des lames de scies, les cercles des tonneliers et les cercles dont sont garnies les jantes des roues de voiture.

FEUILLE. s. f. (pr. *feu-ie;* du lat. *folium;* dérivé du gr. φύλλον). Organ. végét. Expansion membraneuse, ordinairement plane, verte, naissant sur la tige et les rameaux, ou sortant immédiatement de la racine des plantes, des arbres surtout. C'est l'organe principal de la végétation, le plus important de tous, puisque c'est lui qui donne naissance à tous les autres, et que ceux-ci n'en sont qu'une modification. La feuille se compose de fibres plus ou moins etalées et de tissu cellulaire; les fibres sor- [illegible] ou botaniquement *petiole;* dans ce cas les feuilles sont dites *pétiolées.* Quand les feuilles sont adhérentes à la tige même et qu'il n'y a pas de pétiole, elles sont dites *sessiles.* On distingue dans la feuille le limbe, et dans le limbe les nervures et le parenchyme. Les feuilles *simples* sont celles dont les parties sont également adhérentes entre elles; et les feuilles *composées*, celles dont certaines parties nommées *folioles* sont articulées sur le pétiole commun. Par leur disposition, les feuilles servent quelquefois à conduire l'eau de la pluie dans les rameaux, des rameaux dans la branche, de la branche au tronc, du tronc aux racines; et quand la pluie est abondante les racines conduisent l'eau dans la terre. La feuille par son côté inférieur a des rapports immédiats avec les vapeurs de l'océan souterrain; et par son côté supérieur avec celles de l'océan aérien; c'est elle qui reçoit l'eau des pluies. Elle est faite pour l'ordinaire en forme de langue. Comme il y a des feuilles très-petites, il y en a aussi de très-grandes. Ainsi le bananier possède des feuilles que les sauvages emploient à un grand nombre d'usages économiques. Une seule de ces feuilles donne à un homme une ample ceinture, et deux peuvent le couvrir de la tête aux pieds, des deux côtés. Considérées sous le rapport de leur forme, les feuilles sont faites de différentes manières; ainsi il y en a en bec d'oiseau, en coquille, en écope; d'autres enfin sont disposées en recouvrement, comme les tuiles d'un toit.

— Epith. bot. 1° Par rapport à leur forme. Feuille linéaire, découpée, dentée, entière, pétiolée, subpétiolée, avortée, rudimentaire, florale, opposée, partagée, disséquée, crénelée, pinnatiséquée, pinnatifide, pinnatipartite, pédaliséquée, pédalifide, pédalipartite, développée, déchiquetée, raide, subulée, aciculaire, ensiforme, ovale, falciforme, cunéiforme, orbiculaire, elliptique, lancéolée, cordiforme, triangulaire, etc. || 2° Par rapport à leur nervation. Feuille penninerve, rectinerve, curvinerve, peltinerve, digitinerve, trinerve, quinquinerve, angulinerve, triplinerve, quintuplinerve, palminerve, pédalinerve. || 3° De la forme par rapport à la nervation. Feuille pertuse, mucronée, apiculée, ridée, bullée, boursouflée, cloquée, crépue. || 4° Par rapport à leur position. Feuille flottante, aérienne, submergée, solitaire. || 5° A leur durée. Feuille annuelle, bisannuelle, trisannuelle.

—Locut. bot. La nature des feuilles. Le parenchyme, les stomates, l'épiderme, les nervures, la nervation des feuilles. Le pétiole, le limbe ou la lame de la feuille. Les pages inférieure, supérieure de la feuille. La base, le sommet de la feuille. Dissection des feuilles. Le squelette d'une feuille.

— Feuille verte, argentée, pâle, légère, mobile, jeune, nouvelle, séchée, flétrie, jaunie, jaune, veloutée, agitée, tremblante. Grande feuille. Petite feuille. Feuille mince, épaisse. Feuille pointue, aiguë, lisse. Le murmure des feuilles. La chute des feuilles. Un arbre garni de feuilles. Feuille de figuier, de chêne, de palmier. Les *feuilles* du mûrier servent à nourrir les vers à soie. (Lav.) Le cochléaria aux *feuilles* arrondies en cuiller, et l'oseille rouge aux *feuilles* pointues, qui croissent ensemble sur les rivages brumeux du Spitzberg, fournissent aux marins, par leur mélange, le plus puissant des antiscorbutiques. (B. de St-P.) Les chardons étoilés et les vigoureux verbascums étouffent sous leurs larges *feuilles* les gazons anglais. (Id.) Les *feuilles* naissantes, plissées avec un art céleste, rompent leurs étuis résineux, écailleux, laineux, qui les préservaient du choc des vents et de la morsure des gelées. (Id.) Le blé reçoit du ciel, dans ses *feuilles* étagées, de longs filets d'eau que, l'hiver, il ne pompait de la terre que par ses racines. (Id.) Le peuplier, aux *feuilles* tremblantes et murmurantes, imite le mouvement et le gazouillement des eaux. (Id.) Variées dans leur port comme dans leurs teintes, les *feuilles* se groupent, se divisant, s'étalent ou flottent avec grâce. (Kérat.) Des milliers de *feuilles* d'un vert tendre s'échappaient du sein des bourgeons vivifiés par une rosée bienfaisante. (Poug.)

L'aquilon siffle, et la *feuille* des bois
A flots bruyants dans les airs tourbillonne.
(Millevoye.)

Tu m'as dit : les *feuilles* des bois
A tes yeux jauniront encore,
Mais c'est pour la dernière fois. (Id.)

De moment en moment, la *feuille* sur la terre
En tombant interrompt le rêveur solitaire. (Delille.)

— Périphr. Des bois les dépouilles jaunies. Des bois la dépouille séchée. La chevelure des arbres, des bois, des forêts. La verte chevelure des arbres.

— Vulgairement on appelle *feuilles*, ce que les botanistes nomment *pétales, bractées, spathes, cotylédons, feuilles séminales*, *collerettes.* C'est ainsi qu'on dit une feuille de rose. Rose à cent feuilles. Le docteur voit à ses pieds une *feuille* de rose, il la ramasse, il la pose délicatement sur la surface de l'eau. (L'abbé Blanch.)

— *La chute des feuilles.* La saison où les feuilles tombent. Mourir à la chute des feuilles.

— Diff. gram. Après *feuille de*, le substantif se met au singulier s'il est pris dans un sens spécifique, et au pluriel, s'il est pris dans un sens collectif, individuel. Si, dans une bataille, un Romain en sauvait un autre des mains de l'ennemi, on lui donnait la couronne civique. Cette couronne n'était que de *feuilles* de chêne. (B. de St-P.) Le bec-de-grue à *feuilles* de vi- [illegible] centes, qui ont l'odeur du baume quand on les frotte. (J.-J. Rouss.)

— *Vin* ou *bois de deux feuilles.* Vin, bois de deux ans, parce qu'on ne fait du vin que tous les ans; parce que l'on compte les années du bois à partir de l'année qui suit celle de leur coupe.

— Prov. *Il s'en ira avec les feuilles.* Prophétie trop souvent vérifiée, qu'on fait sur l'inspection d'un malade qui ne paraît pas pouvoir survivre au prochain automne. || *Qui a peur des feuilles n'aille point au bois.* Qui craint le péril ne doit point aller où il s'en trouve. || *Trembler comme la feuille.* Avoir grand'peur. Métaph. prise des feuilles que le moindre vent agite, qui tremblent au moindre vent. || *Voir la feuille à l'envers.* Etre couché sur le dos, au pied des arbres et de manière à voir le dessous des feuilles.

Vive le bois de Boulogne,
Vivent tous ces tapis verts,
Où l'on vient rougir sa trogne,
Et voir la *feuille* à l'envers. (Grécourt.)

— Par extens. *Une feuille de papier.* Morceau de papier fait ou taillé carrément, et qui ordinairement se plie en deux parties qu'on nomme feuillets. Une main de papier doit avoir vingt-cinq feuilles ou cinquante feuillets.

— *Feuille volante.* Feuille de papier imprimée ou écrite, qui est seule et détachée. Cet écrit n'est qu'une feuille volante qu'on vend dans les rues. Cela était écrit sur une feuille volante.

— Journal d'une feuille imprimée, qui paraît tous les jours ou à des époques déterminées. Les feuilles publiques. La feuille du département. Feuille périodique.

— S'empl. comme syn. de Page. Le monde est un grand livre, dont celui qui n'a vu que son pays natal n'a lu qu'une *feuille.* (Oxenst.)

— *Feuille de présence.* Celle que doivent signer les membres d'une société, ou les employés d'une administration, pour constater leur présence. Signer, arrêter, parapher, viser la feuille de présence; ou simplement, la feuile.

— Cahiers volants sur lesquels on écrit chaque jour ce qui concerne le courant des affaires publiques ou de l'économie particulière.

— Dans les colléges, Feuilles imprimées de l'auteur qu'on explique aux écoliers, et sur lesquelles ils peuvent écrire ou entre les lignes ou à la marge. Ce sens a vieilli.

— Adm. milit. *Feuille de route.* Écrit qui indique la route et les logements d'une troupe, ou même d'un soldat isolé en voyage. || Anc. adm. *La feuille des bénéfices.* La liste des bénéfices vacants à la nomination du roi. Dans un sens analogue, La feuille des pensions.

— Anat. *Feuille de figuier.* Assemblage de sillons rameux et profonds, creusés à la face interne de l'os pariétal.

— Archit. *Feuille d'acanthe.* Sculptures qui font l'ornement du chapiteau de l'ordre corinthien. || *Feuille d'eau.* Celles qui sont simples et ondées; ornements des balcons et des grilles, etc. || *Feuille de laurier.* Ornement du chapiteau corinthien, partagé par bouquets de trois feuilles chacun. || *Feuille d'olivier.* Ornement du chapiteau corinthien, partagé par bouquets de cinq feuilles. || *Feuille de persil.* Ornement du chapiteau corinthien, qui est découpé plus mince que la feuille d'acanthe.

— Blas. Fasce ou bande danchée d'un seul côté.

— Bot. Nom donné à plusieurs sortes de plantes; ainsi on a appelé : *Feuille de buffle.* Une ortie de Java. || *Feuille d'Inde.* Une plante de la famille des lauriers. || *Feuille de crocodile.* Une sorte de sainfoin. || *Feuille percée.* Une variété de draconte. || *Feuille romaine.* Une espèce de mûrier blanc.

— Bouch. *Feuille de foie.* Un des lobes du foie d'un bœuf, d'un veau, d'un porc, etc.

— Chir. Les parties mortes qui se détachent d'un os. En ce cas, on dit qu'un homme s'exfolie. || *Feuille de myrte.* Instrument pour nettoyer le bord des plaies. || *Feuille de sauge.* Sorte de bistouri.

—Conchyl. *Feuille de laurier.* Espèce d'huître. || *Feuille de tulipe.* Coquille du genre modiole. || *Feuille de chou.* L'hippope.

— Entom. *Feuille de chêne.* Lépidoptère nocturne. || *Feuille ambulante.* Genre d'insectes de l'ordre des orthoptères.

— Joaill. Petite lame de métal que les joailliers mettent sous les pierres précieuses pour leur donner plus d'éclat.

— Mar. *Feuille bretonne.* Fort bordage intérieur dans un grand bâtiment. || *Feuille de panneau.* Les deux parties du panneau qui ferment l'écoutille, quand ce panneau n'est pas d'une seule pièce.

— Minér. Parties qui se détachent de certains corps en lames très-minces, comme l'ardoise, le talc et les pierres feuilletées. || *Feuille d'or, feuille d'argent.* Se dit quand ces métaux ont été battus extrêmement mince et qu'ils ont l'apparence d'une feuille de papier. || *Feuille d'étain.* Couche de vif-argent appliquée derrière une glace.

— Sculpt. *Feuilles d'angle.* Celles qu'on sculpte aux coins des cadres et des plafonds. || *Feuilles tournantes.* Celles qu'on sculpte autour d'un corps circulaire.

— Techn. *Feuille.* La feuille de papier préparée par les éventaillistes pour recevoir une peinture ou d'autres ornements. || Certains ornements qui imitent des feuilles d'arbres ou de [illegible] broderie en feuilles de chêne, de laurier, etc. || *Feuilles à dos.* Feuilles représentées demi-pliées dans un ouvrage de broderie. || Légères planches de métal passées au laminoir. Feuilles de fer, de ferblanc, de zinc, d'or et d'argent. || Les châssis d'un paravent qui se plient l'un sur l'autre. Un paravent de six feuilles, de huit feuilles. || *Feuille de batterie.* Plaque mince d'acier qui garnit la face de la batterie d'une platine dans les fusils à pierre. Le silex fait feu sur la feuille. || Se dit aussi de diverses choses larges, plates et peu épaisses. Feuille de carton, feuille de verre. Partager une pièce d'acajou en feuilles au moyen de la scie à refendre.

— Typogr. *Feuille en train.* Feuille tirée après vérification. || *Feuille de mise en train.* L'une des premières feuilles que tire l'imprimeur, pour s'assurer de la marge, du registre, de la pointure, etc. || *Feuilles en blanc.* Celles qui sortent de la presse et qui ne sont imprimées que d'un côté. || *Feuilles d'impression.* Feuille de papier qu'on plie en plus ou moins de feuillets, suivant le format du volume où elle doit entrer. Feuille blanche. Feuille imprimée. Imprimer une feuille. Corriger une feuille. Feuille d'épreuve. Renvoyer la feuille à l'imprimeur. Tirer une bonne feuille. Plier une feuille in-4°, in-8°, in-12. Demi-feuille. Ce volume a trente feuilles. Chaque numéro de ce journal a trois feuilles d'impression.

FEUILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Feuiller. S'empl. adjectiv. Paysage bien feuillé. Les arbres *feuillés* des Indes donnent, comme en Europe, de l'ombre sans danger. (B. de St-P.)

FEUILLÉ. s. m. Partie d'un paysage qui représente le feuillage des arbres. Feuillé léger, varié, pesant, monotone. Feuillé large, lourd, sans caractère.

— Manière de peindre, d'imiter les feuilles. Le *feuillé* est un objet important de l'art du paysagiste. (Boutard.)

— Blas. Feuilles des plantes, lorsqu'elles sont d'un émail différent de celui des plantes qui se trouvent dans l'écu.

FEUILLÉE. s. f. (rad. *feuille*). Couvert d'arbres taillés, berceau de treillage recouvert de plantes sarmenteuses, en usage pour la décoration des jardins. Dormir, danser sous la feuillée. || Epith. Verte, épaisse, obscure, sombre, mobile, agitée, hospitalière, odorante, fraîche.

Des chantres du printemps la foule réveillée,
Au souffle des zéphyrs mêlant sa douce voix,
Du sein de la douce *feuillée*,
Charme le silence des bois. (Dorange.)

— Techn. V. FEUILLETTE.

FEUILLE-MORTE. adj. des 2 g. Qui est d'une couleur tirant sur celle des feuilles sèches. Couleur, ruban feuille-morte. Satin feuille-morte. Etoffe feuille-morte. Les feuilles périodiques qui veulent se parer des fleurs les plus éclatantes sont celles qui se voient la plus tôt condamnées par la raison à porter la plus triste de toutes les couleurs, celle de *feuille-morte.* (Ségur.)

— Se prend quelquefois substantivement. Un beau feuille-morte, c'est-à-dire un beau teint couleur de feuille morte.

FEUILLER. v. n. 1re conj. (pr. *feu-ié*). Peint. Représenter les feuilles des arbres, le feuillage. C'est un talent rare que celui de bien *feuiller.* (Acad.)

— Prendre des feuilles; se garnir de feuilles. Ces arbres commencent à feuiller.

FEUILLÈRE. s. f. Minér. Veine de terre dans une mine.

FEUILLERET. s. m. (pr. *feu-ie-ret*). Techn. Outil de menuisier qui sert à dégauchir le bois, et à former des feuillures. Les fers de feuilleret sont simples et doubles, c'est-à-dire que l'un fait la rainure, et l'autre la languette des joints de planches, des frises de parquet.

FEUILLET. s. m. (pr. *feu-iè*). Chaque partie d'une feuille de papier qui a été pliée ou coupée en deux, en quatre, en huit, etc., et qui, dans la feuille écrite ou imprimée, a son *recto* et son *verso*, sa face et son envers. Feuille à quatre feuillets. Feuillet d'un in-folio. Feuillet d'un in-douze. Déchirer quelques feuillets d'un livre. Tourner le feuillet. Sauter un feuillet.

— Fig. Le monde est un grand livre écrit de la main de Dieu, qui n'a que trois *feuillets*, le ciel, la terre et la mer. (***) Chaque jour de ta vie est un *feuillet* de moins. (Boinv.)

— Anat. comp. Le troisième estomac des ruminants, présentant à sa face interne des parties lamelleuses comme celles qu'on voit sous le chapiteau des champignons agarics.

— Bot. Les petites parties minces et lamelleuses qui garnissent perpendiculairement le dessous des champignons agarics.

— Mar. *Feuillet de sabord.* Planche endentée du sabord.

— Minér. Partie mince d'ardoise ou de pierre. M. de Bougainville a trouvé aux îles Malouines des pierres qui se divisent par *feuillets.* (Buff.)

— Techn. Planche mince, propre à faire des panneaux de menuiserie. || Peau de veau qui, dans les métiers ou dans les machines à carder, fixe les pointes des cardes. || Rouleau de laine préparée pour être filée. || Espèce de scie tournante à l'usage des tonneliers.

— Typogr. Petite réglette très-mince, dont on se sert pour égaliser les blancs.

[illegible]

— Pâtiss. Manière de feuilleter la pâte en l'étendant au rouleau, puis en la pliant sur elle-même et la roulant de nouveau, et en continuant ainsi, jusqu'à ce qu'elle ait acquis le nombre de feuillets qu'on veut lui donner.

— La pâtisserie elle-même quand elle est cuite après les diverses manipulations du feuilletage. Feuilletage délicat, léger.

FEUILLETÉ, ÉE. part. pass. du v. Feuilleter. S'empl. adjectiv. Cette rapsodie a été bien feuilletée et peu lue. Livre feuilleté. Pâtisserie bien feuilletée. Gâteau feuilleté.

Que leurs doctes écrits, par les grâces dictés,
Ne quittent point vos mains, jour et nuit *feuilletés.*
(Boileau.)

— Conchyl. Qui est composé de feuillets réunis et dont les extrémités font saillie au dehors. Coquilles feuilletées.

— Entom. Qui est garni sur le côté d'une lame mince plus ou moins allongée. Antennes feuilletées.

— Minér. Qui est divisé en lames minces semblables aux feuillets d'un livre. Cassure, structure feuilletée.

FEUILLETEMENT. s. m. S'est dit pour Feuilletage.

FEUILLETER. v. a. 1re conj. (pr. *feu-ie-té*). Le *t* se double devant un *e* muet. *Je feuillette, tu feuillettes, il feuillette*, etc. Tourner les feuillets d'un livre, d'un manuscrit qu'on parcourt. Feuilleter un livre.

— Etudier, consulter des livres, pour éclaircir une question. Feuilleter bien des livres. Son époux aimait mieux vaquer à ses études qu'aux devoirs du ménage, *feuilleter* de vieux livres que de jeunes appas. (Hamilt.)

Je t'épluai si bien aujourd'hui.. prends-y garde,
Quelque part que tu sois, crois que je te regarde.
Cependant allons voir, en les *feuilletant* bien
Si ces tablettes-ci ne m'instruiront de rien. (Piron.)

— Par extens. Parcourir. Il y a des voyageurs qui étudient un pays, et d'autres qui ne font que le *feuilleter*. (Galiani.)

— Pâtiss. Faire le feuilletage.

— SE FEUILLETER. v. pron. Etre feuilleté.

— Se diviser en feuillets ou par feuillets. Le talc se feuillette à l'infini.

FEUILLETIER. s. m. Comm. Ancien titre des fabricants de cartes à jouer.

FEUILLETIS. s. m. (pr. *feu-ie-ti*). Techn. Angle du pourtour d'un diamant. || *Serrer le feuilletis*. Frapper au poinçon la partie d'argent ou d'or qui enveloppe une pierre vers son feuilletis, pour les joindre ensemble. || L'angle qui sépare la partie supérieure d'une pierre, de sa partie inférieure.

FEUILLETON. s. m. (pr. *feu-ie-ton*). Partie de certains journaux, ordinairement imprimée au bas des pages, en texte plus petit que celui de la feuille, dont il est séparé par un trait, et qui contient des articles critiques, scientifiques ou littéraires, et même des romans. Feuilleton du spectacle. Feuilleton d'annonces.

— Rel. Petit cahier composé du tiers de la feuille imprimée format in-12.

— Législ. *Feuilleton des pétitions*. Imprimé qui se distribue aux membres de l'assemblée de la Chambre législative, et qui annonce sommairement l'objet des pétitions sur lesquelles il doit être fait un rapport.

FEUILLETONISTE. s. m. (pr. *feu-ie-to-nis-te*). Celui qui fait des feuilletons pour les journaux. C'est un inépuisable feuilletoniste.

FEUILLETTE. s. f. (pr. *feu-ie-te*; dim. de *feuille*). Petite feuille.

— Techn. Futaille contenant 134,40 litr. ou un double hectol.

— Mar. Fouet frappé sur le gâton pour le fixer sur un cordage qu'on commet.

FEUILLISTE. s. m. Néol. Auteur de pamphlets; folliculaire. Ce terme de dénigrement est de la création de Beaumarchais.

FEUILLU, UE. adj. (pr. *feu-iu*). Qui a beaucoup de feuilles. Arbre feuillu. Tige bien feuillue.

FEUILLURE. s. f. (pr. *feu-iu-re*). Entaille pratiquée dans l'embrasure d'une fenêtre ou d'une porte pour contenir, affleurée au nu du mur, la menuiserie de la porte ou des châssis de croisée.

FEURRE autrefois **FOARRE.** s. m. (du lat. barb. *foderum*, jonc, roseau). Se disait pour Paille longue de tout blé, particulièrement de celle qui servait à empailler des chaises et à couvrir les bâtiments ruraux. Botte de feurre ou foarre. De ce dernier mot il reste le nom de la rue du *foarre* à Paris, qui, dit-on, fut ainsi appelée parce qu'on y vendait de la paille. Ce mot n'est plus usité que dans cette phrase proverbiale : *faire barbe de foarre* ou *de feurre à Dieu*, pour dire, Mal payer la dîme, en offrant une gerbe qui n'a que de la paille sans grain, ou en général ce qu'on a de pire.

L'on trompa son prochain, la médisance eut lieu,
Et l'hypocrite *fit barbe de feurre à Dieu*. (Regn.)

— Prov. *Seigneur de feurre mange un vassal d'acier*. Le vassal le plus riche essayerait en vain de lutter contre le plus faible des seigneurs.

FEURRIER. s. m. S'est dit pour Fourrageur, fourrier.

FEURS. s. m. pl. Anc. jurispr. Frais faits

FEURS. Géogr. Ch. l. de cant., arrond. de Montbrison (Loire); 2,600 hab.

FEUTIER. s. m. (rad. *feu*). Celui qui, dans les administrations, dans les grands établissements et particulièrement chez le roi, est chargé de diriger le chauffage des appartements. Le feutier des Tuileries. Le feutier de la Chambre des pairs. Le feutier de la Chambre des députés.

FEUTRABLE. adj. des 2 g. (rad. *feutre*). Qui est susceptible de se feutrer.

FEUTRAGE. s. m. Techn. Action de feutrer; opération qui consiste à confectionner avec des poils de divers animaux une étoffe propre à la fabrication des chapeaux. Les poils les plus propres au *feutrage* sont, en commençant par les meilleurs, ceux de castor, de loutre, de chameau, de lièvre, de lapin, et les laines de cachemire, de vigogne et des agneaux. (Odel. Desn.)

FEUTRAITE. s. f. Dr. cout. Droit qu'on payait au seigneur pour exploiter une mine.

FEUTRANT. part. pass. du v. Feutrer. Il est invar.

FEUTRANT, ANTE. adj. Susceptible de se feutrer. La disposition rectiligne n'est pas le véritable obstacle à la faculté *feutrante* de ces poils. (Robiq.)

FEUTRE. s. m. (du bas lat. *feltrum*, *feutrum*, *futrum*; du celt. *feltr*). Espèce d'étoffe de laine ou de poil qui n'est ni tissue ni croisée, mais qui tire toute sa consistance de ce qu'elle a été travaillée et foulée avec de la lie et de la colle, et qu'on façonne ensuite dans un moule par le moyen du feu et de l'eau. Semelle de feutre. Chapeau de feutre. Le lapin a pris, en Sibérie, du poil touffu et pelotonné comme du *feutre*. (Buff.)

— Bourre dont se servent les selliers pour rembourrer une selle, et les bourreliers, pour garnir à l'intérieur les colliers des chevaux de trait et les bâts.

— Techn. Se dit des laines qu'on a feutrées pour servir d'épreuve à la teinture.

— Signifie aussi quelquefois, par dérision, Un mauvais chapeau. Un *feutre* noir, blanc de vieillesse, couvrait sa hure. (St-Amant.)

Quand un des campagnards relevant sa moustache
Et son *feutre* à grands poils, ombragé d'un panache.
(Boileau.)

— Etoffes de laine sans couture, sur lesquelles on couche les feuilles de papier au sortir du moule. Plus exactement Fautre. V. FAUTRE.

— Chapell. *Dresser le feutre*. Le mettre sur une forme de bois, pour lui donner la figure d'un chapeau.

— Comm. On appelle *feutre* un morceau de laine, ou espèce d'étoffe qu'on a feutrée pour servir d'épreuve au mélange des laines.

— *Feutre vernis*. Feutre pénétré d'une quantité suffisante d'huile siccative, et qui sert principalement à la confection des visières de casquettes.

FEUTRÉ, ÉE. part. pass. du v. Feutrer. S'empl. adjectiv. Etoffe feutrée.

— Fig. Couvert, garni. Il y avait un hallier fort épais de ronces et d'épines, tout couvert par dessus de lierre, et au-dessous la terre *feutrée* d'herbe menue et délicate, sur laquelle était le petit enfant gisant. (P.-L. Courier.)

FEUTREMENT. s. m. Techn. Qualité, état du feutre. Action, manière de feutrer. Sous ce dernier rapport, feutrage est beaucoup plus exact. V. FEUTRAGE.

FEUTRER. v. a. 1re conj. Mettre en feutre. Feutrer le poil destiné à faire des chapeaux. Feutrer de la laine.

— Absol. Feutrer à chaud. Feutrer à froid.

— Remplir de bourre une selle, un panneau, un collier, une dossière, un bât, etc.

— SE FEUTRER. v. pron. Être feutré. Monge avait admis que les poils droits ne pouvaient se *feutrer* sans préparation préliminaire. (Robiquet.)

FEUTRIER. s. m. Ouvrier qui fait, qui prépare le feutre, ou les échantillons pour les draps mélangés.

FEUTRIÈRE. s. f. Techn. Morceau de toile forte dans laquelle le chapelier enveloppe les capades pour les feutrer à chaud, et les disposer à en former un chapeau.

FÈVE. s. f. (du lat. *faba*, même signif.). Bot. Plante indigène, de la famille des papilionacées, qu'on cultive pour la nourriture des hommes et des animaux. Planter des fèves. Fèves en fleur. Un champ de fève.

— Au pl. Les graines produites par la plante. Elles sont oblongues, légèrement comprimées dans leur forme, et sont réputées comme un des aliments les plus nutritifs après la viande. Il y en a une multitude de variétés. Toutes se produisent dans des gousses cotonneuses à l'intérieur, mollasses et spongieuses à l'extérieur pour la grosse fève ou fève de marais; parcheminées, lisses, et d'un blanc éclatant pour la fève de haricot. Grosse fève. Petite fève. Fèves nouvelles. Fèves vertes. Fèves tendres. Ecosser des fèves. Manger des fèves. Les *fèves* et les féveroles sont très-nutritives, très-saines et d'une facile digestion, sous quelque forme que nous les préparions. (Toll.) Les *fèves* de marais sont un mets fort agréable, soit qu'on les mange entières, au commencement de leur apparition, ou dérobées un peu

— *Fève de Saint-Ignace*. Plante sarmenteuse des Philippines, variété de noix vomique, appelée par Linné *ignatia amara*, à cause de l'excessive amertume de son fruit, qui est de la grosseur d'une olive. On l'emploie en médecine comme fébrifuge.

— *Fève de Tonka* ou *fève Tonka*. Fève odorante et brune plus grosse que les fèves ordinaires, qui est produite par un bel arbre de la Guiane, le coumarou (V. ce mot), et dont plusieurs personnes se servent pour parfumer leur tabac.

— On donne aussi ce nom à plusieurs choses qui en ont la forme, comme aux grains de café, aux nymphes des vers à soie, etc.

— *Roi de la fève*. Celui à qui est échue la fève du gâteau qu'on partage en famille et avec ses amis, la veille ou le jour des Rois.

Que le roi de la *fève* est un bien pauvre sire!
Il règne pendant un repas.
La nappe ôtée, adieu tout son empire;
C'était César, ce n'est plus que Lycas. (***.

— Fig. L'empire ottoman est un gâteau dont Constantinople est la *fève*. (Barrault.)

— Hist. Les Grecs se servaient de fèves pour les suffrages du peuple. La fève blanche signifiait *absolution*; la noire, *condamnation*. A Athènes, les magistrats étaient élus au sort de la fève. || *Calendes des fèves*. Nom donné par les Romains au premier jour de juin, parce qu'on faisait ce jour-là un sacrifice de fèves à la déesse Carna.

— Prov. et fig. *C'est le roi de la fève*. Se dit pour désigner un roi sans autorité. || *Trouver la fève au gâteau*. Faire une bonne découverte, une heureuse rencontre, ou bien trouver le nœud d'une affaire, d'une question. || *Donner un pois pour avoir une fève*. Faire un petit cadeau, pour en recevoir un grand.

— Bot. On appelle *fève du Bengale*, le fruit d'un myrobolan citrin, altéré dans sa forme par la piqûre d'un insecte; *fève à cochon*, la jusquiame; *fève d'Egypte*, le fruit du nénuphar; *fève d'Egypte des Grecs*, le lotus à fleurs roses, dont les fleurs et les fruits sont sculptés dans les temples des Egyptiens; *fève du diable* ou *pois de Mabouia*, le fruit du caprier; *fève du trèfle*, le fruit de l'anagyris puant.

— Art vétér. Synonyme de Lampas. Maladie de la bouche du cheval. V. LAMPAS.

FÉVEROLE. s. f. (dimin. de *fève*). Variété de la fève de marais, dont les graines sont plus petites et plus rondes. Elle est principalement employée à la nourriture des bestiaux et à l'amendement des terres. La petite féverole. La grosse féverole. La féverole anglaise.

FÉVIER. s. m. Bot. Genre de plantes légumineuses, qui comprend sept à huit arbres exotiques, la plupart épineux; et dont le fruit est une gousse longue, large et très-aplatie.

— Conchyl. Petite coquille bivalve voisine du genre cave; on en connaît dix espèces, dont la plus commune est le févier d'Amérique, et sert à faire des haies impénétrables.

FÉVILLÉE. s. f. Bot. Genre de plantes d'Amérique, herbacées et sarmenteuses; on tire de l'huile à brûler de leurs graines.

FÈVRE. s. m. T. de salin. Ouvrier chargé de l'entretien des chaudières.

FÉVRIER. s. m. (pr. *fé-vri-é*; du lat. *februarius*, de *februa*, expiation, purification). Le second mois de l'année, lequel a vingt-huit jours seulement dans les années ordinaires, et vingt-neuf dans les années bissextiles. En février. Le premier février. Le six du mois de février. Février pluvieux, froid, neigeux. Pendant la durée de *février*, le jour croît pour nous d'une heure et demie à peu près. (Sand.)

— Myth. et ant. rom. Ce mois était sous la protection de Neptune. Pendant son cours, on célébrait les lupercales, les terminales et les fébruales, de *februare*, purifier, expier. Ces fêtes consistaient en une purification de tout le peuple, et l'on offrait aux dieux mânes des sacrifices expiatoires.

FEYROUZ-KOUH. Géogr. Montagnes de Perse qui forment la continuation orientale des monts Elbours.

FEYZ-ABAD. Géogr. Ville de l'Hindoustan, sur la Gograh. Ancienne capitale des États du nabab d'Aoud, 10,000 hab.

FEZ. Géogr. Province de Barbarie, dans l'empire de Maroc. Capitale de la province de Fez, sur le Fez. Etoffes, maroquins, bonnets rouges, armes, sellerie, etc. Grand commerce avec l'intérieur de l'Afrique; 80,000 hab.

FÉZENSAC (VIC). Géogr. Ch.-l. de cant., arr. d'Auch (Gers); 2.500 hab.

FÉZENSAGUE. Géogr. Petite contrée de l'ancienne province de Gascogne, à l'orient de Fézensac, avec titre de vicomté.

FEZZAN. s. m. Géogr. Contrée de Barbarie, tributaire du pacha de Tripoli. Cap. Moursouh. 100 a 150,000 hab.

FEZZAN, ANNE. adj. et s. Habitant de Fez, ou du Fezzan; qui appartient à Fez, ou au Fezzan, ou à ses habitants.

FI! (du celt. *fy*, *fouy*, *foi*, *foy*; en turc *fiski*, fumier). Interjection familière pour exprimer le dédain, le mépris, la répugnance, le dégoût qu'inspire quelqu'un ou quelque chose. Ah, fi! que cela est mal! Fi! fi donc! Fi! le vilain! Ma robe vous fait honte, un fils de juge, ah! *fi!* (Rac.) Oh! *fi, fi!* que diantre fais-tu? Voilà des révérences de crieuses de vieux chapeaux. (Regnard.)

Tous ces gens-là, madame, à l'intérêt soumis,
Haïssent la santé jusque chez leurs amis. (Barr.)

Quoi! rien ne vous corrigera,
Et le temps, Jupiter, ne peut vous rendre sage?
Fi! fi! devez-vous, à votre âge,
Songer à ces sottises-là? (Pavillon.)

— On fait suivre l'interjection *fi* des prépositions *de, du, des*. Fi du plaisir que la crainte accompagne. Fi de la paix quand elle est déshonorante. Fi des honneurs qu'on obtient par des bassesses. Fi des grands hommes qui s'abaissent par leurs vices.

Adieu donc. *Fi* du plaisir
Que la crainte peut corrompre. (La Fontaine.)

— *Faire fi de quelqu'un* ou *de quelque chose*. Mépriser quelqu'un, dédaigner quelque chose. Considérer quelqu'un ou quelque chose comme un de ces objets à la vue desquels s'échapperait l'exclamation *fi!* Je fais fi de vous et de toutes vos belles protestations. Il a fait fi des honneurs auxquels on croyait qu'il se laisserait prendre. Il ne faut faire fi de personne.

FI. s. m. (du celt. *ffi*, interj. qui marque le dégoût). Art vétér. Lèpre qui vient aux bœufs. Le fi est aux bœufs ce que la ladrerie est aux porcs.

FIABLE. adj. des 2 g. S'est dit pour Croyable, digne de foi, à qui l'on peut se fier.

FIABLEMENT. adv. Avec confiance.

FIACRE (Saint). Célèbre ermite, patron des jardiniers; était originaire d'Irlande, et vint s'établir en France au commencement du VIIe siècle, dans les environs de Meaux, où il fonda un hospice. Il mourut en 1670.

FIACRE. s. m. Carrosse, voiture de place que l'on prend à l'heure ou à la course. Le mot *fiacre* vient de ce que les premiers carrosses de cette espèce logeaient à l'image Saint-Fiacre, dans la rue Saint-Antoine. Une course de fiacre. Il y a dans cette rue une place pour les fiacres, une place de fiacres. Le numéro d'un fiacre. Sa voiture se brisa, il fut obligé de prendre un fiacre. Monter dans un fiacre. Les fiacres datent du règne de Louis XIV. Quittez-moi la règle et le pinceau; prenez un *fiacre* et courez de porte en porte : c'est ainsi qu'on acquiert la célébrité. (J.-J. Rouss.)

— Prov. et par mépris. *Jouer, parler, chanter, danser comme un fiacre*. C'est-à-dire Très-mal. || *Il est fait comme un cocher de fiacre*. Se dit d'un homme mal habillé.

— Par extens., Le cocher même d'un fiacre. Ce fiacre nous a bien menés. Donner pour boire à un fiacre.

FIALAR. Myth. scandin. Nain qui, avec son frère Galad, tua Kuaser, le plus sage des hommes, et du sang de sa victime fit l'hydromel.

FIAMA. s. f. Bot. Nom donné à un poison végétal de l'Amérique méridionale.

FIANÇAGE. s. m. Se disait pour Promesse de mariage.

FIANÇAILLES. s. f. pl. (pr. *fi-an-ça-ie*; du celt. *fianza*, caution, d'où le lat. *fidentia*, assurance). Convention par laquelle un homme et une femme se promettent réciproquement de s'épouser. Faire les fiançailles. Le jour des fiançailles. Prier les parents et les amis d'assister aux fiançailles. Le pape Innocent III avait décidé qu'on ne pouvait se dispenser de tenir sa promesse à sa fiancée sous le prétexte qu'elle avait manqué aux devoirs de la chasteté avant les *fiançailles*. (Pecq.) Depuis la révolution, les *fiançailles* ont cessé d'avoir un caractère légal. (Id.)

— Fig. Depuis que l'Autriche a succédé aux doges de Venise dans leurs *fiançailles* avec l'Adriatique, elle nourrit l'idée de rallier à Trieste la portion montagneuse du littoral. (Barrault.)

— C'est à tort qu'on définit communément les fiançailles, *promesse de mariage faite en présence d'un prêtre*, car chez la plupart des peuples les fiançailles ne nécessitent pas pour être légitimes l'intervention religieuse.

FIANCE. s. f. Se disait pour Confiance, espérance, sécurité.

FIANCÉ, ÉE. part. pass. du v. Fiancer. S'empl. adjectiv. Jeunes gens fiancés. La fornication de l'une des parties *fiancées* avec un étranger dégageait l'autre. (Pecq.)

— substantiv. Celui, celle qui se sont promis réciproquement de s'épouser. Le fiancé. La fiancée. C'est son fiancé, sa fiancée. Les présents que le *fiancé* faisait à la *fiancée* se répétaient aussi lorsque le mariage venait à manquer sans la volonté du donateur. (Pecq.)

FIANCER. v. a. 1re conj. (du vieux mot *fiance*, qui signifiait gage, promesse). Unir par une promesse solennelle de s'épouser. Généralement, en Orient, où les femmes sont condamnées à la réclusion, et où la chaleur avance l'âge de la puberté, on *fiance* encore enfants les individus qu'on destine l'un à l'autre. (Pecq.)

— Absol. Le droit de *fiancer* appartenait au père, et même le consentement de la fille n'était nécessaire qu'autant qu'elle avait plus de douze ans et demi. (Pecq.)

— Se promettre réciproquement de s'épouser. Je sais que ce garçon a *fiancé* une certaine Colette qui la sert. (Brueys.)

— Se dit plus ordinairement des cérémonies de l'Eglise observées pour les fiançailles. C'est le curé de la paroisse qui les a fiancés.

— Prov. *Tel fiance qui n'épouse pas*... pas toujours.

— SE FIANCER. v. pron. Promettre solennellement la foi de mariage. Il a bien fait d'arriver aujourd'hui, car sa future allait se fiancer avec un autre.

FIANFIRO. s. m. Ichthyol. Nom du cétacé du Japon, que l'on a rapporté au cachalot macrocéphale.

FIAREYRE. s. f. (du celt. *fiar*, mauvais, pervers). Médec. vétér. Maladie des bêtes à laine, qui paraît avoir la même cause que la pourriture, ou même n'être qu'une transmutation de la pourriture en inflammation des intestins.

FIARNAUD. s. m. Hist. Novice de l'ordre de Malte. On appelait aussi *fiarnauds* ceux qui dans le temps des croisades revenaient de la Palestine.

FIASCO ou **FIASQUE.** s. m. Métrol. Mesure de capacité pour les liquides, employée dans quelques parties de l'Italie. || Le fiasco de Florence, pour les huiles, vaut lit. 2,0809;

pour le vin, lit. 2,2792. De ce mot, ... stitution de l'*l* à l'*i*, nous avons fai... *flacon*.

— Fig. *Faire fiasco*. Échouer co... dans une spéculation, dans une en...

FIASCONE. Géogr. Ville des Eta... et qu'on nomme Montefiascone. ... 12 kilom. d'Orviéto; son territoi... d'excellents vins muscats.

FIAT. Sorte d'interjection. (pr. ... 3e pers. sing. du subj. du v. lat. *fier*... cela soit). Soit; qu'il en soit ains... sens; je le veux bien; ainsi soit-il...

FIAT. s. m (mot corrompu du... 3e pers. sing. du subj. du v. *fidere*, ... n'est d'usage que dans cette phrase... *Il n'y a point de fiat*, pour dire q... point se fier à tel individu, à tel... n'y a point de fiat à charger ce m... cette commission. || On dit aussi, e... quelqu'un qui n'inspire aucune con... n'y a point de fiat dans son pater.

FIATOLE. s. f. Ichthyol. Poisso... diterranée, de forme large, plate, ... ronde.

FIATOLOÏDE. adj. des 2 g. Ic... ressemble à une fiatole.

FIBER. s. m. Zool. Rat musqué ...

FIBICHE. s. f. Bot. Genre de p... famille des graminées.

FIBRAUVE. s. m. Bot. Arbre de... chine.

FIBRE. s. f. (du lat. *fibra*). Anat. ... à des corps longs, grêles, derniers fil... quels on arrive par la dissection des ... qui par leur disposition ou leur conn... nent naissance à tous les organes. ... ple. Fibres composées. Fibre me... Fibre charnue, aponévrotique, osse... laire, tendineuse. Fibre laminaire. ... ginée. Fibre musculaire. Fibre n... nervale. L'alongement des fibres. ... ment des fibres. L'accourcissemen... Cela relâche les fibres, la fibre. ... actuel de nos connaissances en p... on devrait proscrire le mot *fibre*, ... rattachent malgré nous tant d'idée... (Jourd.) La langue de l'oiseau-... composée de deux *fibres* creuses, ... petit canal divisé au bout en deux... à la forme d'une trompe, dont e... fonctions. (Buff.) Les femmes ont ... une case de moins et dans le cœ... de plus. (Chamf.)

— Fig. Disposition à s'émouvoir, ... sensibilité à la louange, au blâme, ... ches, etc. Dans ces diverses accep... ne prend jamais le pluriel. Cet hom... délicate, sensible, chatouilleuse. E... ne rechercherais-je pas la louange ... autant que qui que ce soit la *fibre* d...

— *Avoir la fibre poétique*. Sent... les beautés de la poésie.

— Bot. Les filaments qui entr... composition des végétaux. Les ... plante. Les fibres d'une racine. L... bois. Fibres ligneuses. Fibres cor...

FIBRÉ, ÉE, ou FIBREUX, EUS... Qui est composé de fibres sensib... rentes. Les chairs sont fibreuses.

— Bot. Qui est composé d'un ... fibres. Racine fibreuse. Fruit f... fibreux. L'écorce de l'ortie est trè...

— Minér. Dont la cassure ou ... présente des fibres. Fer fibreux.

— Zool. Qui est composé de fib... bes longitudinaux. Dents fibreuse...

FIBRILLAIRE. adj. des 2 g. ... aux petites fibres. || *Contractilit*... Contractilité insensible ou tonici...

FIBRILLAIRE. s. m. Bot. Ge... pignons croissant sur les végéta... en dissolution.

FIBRILLE. s. f. (pr. *fi-bri-le*... *fibre*). Anat. Petite fibre. Les fi... déliées peuvent encore se partag... Le suc d'orange amère fait sentir... nerveuses de la langue presque f... dité. (Lemery.)

— Bot. Ramification capillaire... || Filet délié du thalle des lichen...

... composé de ...

FIBRILLEUX, EUSE. adj. (... Bot. Qui résulte d'un assembla...

FIBRILLIFÈRE. adj. des 2 g. ... *la*, fibrille, *fero*, je porte). Qui e... brilles.

FIBRINE. s. f. (rad. *fibre*). Ch... animale blanche, insipide et in... élastique, qui constitue la fibr... Séparer la fibrine du sang. La ... jaune et cassante lorsqu'on la ...

FIBRINEUX, EUSE. adj. An... la fibrine, qui en est formé.

FIBRO-CARTILAGE. s. m. ... animal qui participe de la nat... et de celle du cartilage. || *Fibro*... *cidentels*. Productions fibro-cart... se forment accidentellement da...

FIBRO-CARTILAGINEUX ... Anat. Qui appartient au fibro-c...

FIBRO-GRANULAIRE. adj.

pour le vin, lit. 2,2792. De ce mot, par la substitution de l'*l* à l'*i*, nous avons fait notre mot *flacon*.

— Fig. *Faire fiasco.* Échouer complétement dans une spéculation, dans une entreprise.

FIASCONE. Géogr. Ville des États du pape, et qu'on nomme Montefiascone. Elle est à 12 kilom. d'Orviéto; son territoire produit d'excellents vins muscats.

FIAT. Sorte d'interjection. (pr. *fiatt;* de la 3e pers. sing. du subj. du v. lat. *fieri; fiat*, que cela soit). Soit; qu'il en soit ainsi; j'y consens; je le veux bien; ainsi soit-il.

FIAT. s. m (mot corrompu du lat. *fidat*, 3e pers. sing. du subj. du v. *fidere*, se fier). Il n'est d'usage que dans cette phrase populaire : *Il n'y a point de fiat*, pour dire qu'il ne faut point se fier à tel individu, à telle chose. Il n'y a point de fiat à charger ce messager de cette commission. ‖ On dit aussi, en parlant de quelqu'un qui n'inspire aucune confiance, qu'il n'y a point de fiat dans son pater.

FIATOLE. s. f. Ichthyol. Poisson de la Méditerranée, de forme large, plate, et presque ronde.

FIATOLOÏDE. adj. des 2 g. Ichthyol. Qui ressemble à une fiatole.

FIBER. s. m. Zool. Rat musqué du Canada.

FIBICHE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des graminées.

FIBRAUVE. s. m. Bot. Arbre de la Cochinchine.

FIBRE. s. f. (du lat. *fibra*). Anat. Nom donné à des corps longs, grêles, derniers filaments auxquels on arrive par la disrection des animaux, et qui par leur disposition ou leur connexion, donnent naissance à tous les organes. Fibre simple. Fibres composées. Fibre membraneuse. Fibre charnue, aponévrotique, osseuse, vasculaire, tendineuse. Fibre laminaire. Fibre albuginée. Fibre musculaire. Fibre nerveuse ou nervale. L'alongement des fibres. Le relâchement des fibres. L'accourcissement des fibres. Cela relâche les fibres, la fibre. Dans l'état actuel de nos connaissances en physiologie, on devrait proscrire le mot *fibre*, auquel se rattachent malgré nous tant d'idées erronées. (Jourd.) La langue de l'oiseau-mouche est composée de deux *fibres* creuses, formant un petit canal divisé au bout en deux filets; elle a la forme d'une trompe, dont elle fait les fonctions. (Buff.) Les femmes ont dans la tête une case de moins et dans le cœur une *fibre* de plus. (Chamf.)

— Fig. Disposition à s'émouvoir, à s'affecter; sensibilité à la louange, au blâme, aux reproches, etc. Dans ces diverses acceptions, *fibre* ne prend jamais le pluriel. Cet homme a la fibre délicate, sensible, chatouilleuse. Eh! pourquoi ne rechercherais-je pas la louange? n'ai-je pas autant que qui que ce soit la *fibre* délicate? (***)

— *Avoir la fibre poétique.* Sentir vivement les beautés de la poésie.

— Bot. Les filaments qui entrent dans la composition des végétaux. Les fibres d'une plante. Les fibres d'une racine. Les fibres du bois. Fibres ligneuses. Fibres corticales.

FIBRÉ, ÉE, ou FIBREUX, EUSE. adj. Anat. Qui est composé de fibres sensibles et apparentes. Les chairs sont fibreuses.

— Bot. Qui est composé d'un faisceau de fibres. Racine fibreuse. Fruit fibreux. Bois fibreux. L'écorce de l'ortie est très-fibreuse.

— Minér. Dont la cassure ou la structure présente des fibres. Fer fibreux.

— Zool. Qui est composé de fibres et de tubes longitudinaux. Dents fibreuses.

FIBRILLAIRE. adj. des 2 g. Qui a rapport aux petites fibres. ‖ *Contractilité fibrillaire.* Contractilité insensible ou tonicité.

FIBRILLAIRE. s. m. Bot. Genre de champignons croissant sur les végétaux cellulaires en dissolution.

FIBRILLE. s. f. (pr. *fi-bri-le;* dimin. de *fibre*). Anat. Petite fibre. Les fibres les plus déliées peuvent encore se partager en fibrilles. Le suc d'orange amère fait sentir aux *fibrilles* nerveuses de la langue presque toute son acidité. (Leméry.)

— Bot. Ramification capillaire d'une racine. ‖ Filet délié du thalle des lichens.

FIBRILLÉ, ÉE. adj. (pr. *fi-bri-lé*). Qui est composé de fibrilles ou de fibres déliées.

FIBRILLEUX, EUSE. adj. (pr. *fi-bri-leu*). Bot. Qui résulte d'un assemblage de fibrilles.

FIBRILLIFÈRE. adj. des 2 g. (du lat. *fibrilla*, fibrille, *fero*, je porte). Qui est chargé de fibrilles.

FIBRINE. s. f. (rad. *fibre*). Chim. Substance animale blanche, insipide et inodore, un peu élastique, qui constitue la fibre musculaire. Séparer la fibrine du sang. La fibrine devient jaune et cassante lorsqu'on la dessèche.

FIBRINEUX, EUSE. adj. Anat. Qui tient à la fibrine, qui en est formé.

FIBRO-CARTILAGE. s. m. Anat. Tissu animal qui participe de la nature de la fibre et de celle du cartilage. ‖ *Fibro-cartilages accidentels.* Productions fibro-cartilagineuses qui se forment accidentellement dans nos organes.

FIBRO-CARTILAGINEUX, EUSE. adj. Anat. Qui appartient au fibro-cartilage.

FIBRO-GRANULAIRE. adj. des 2 g. Minér. Qui présente un tissu granulaire entremêlé de fibres.

FIBRO-LAMINAIRE. adj. des 2 g. Minér. Qui est fibreux dans un sens, et laminaire dans l'autre. Diallage fibro-laminaire.

FIBROLITHE. s. f. (du lat. *fibra*, fibre, et du gr. λίθος, pierre). Minér. Minéral à texture fibreuse.

FIBRO-MUQUEUX, EUSE. adj. Anat. Se dit des membranes fibreuses, intimement unies à des membranes muqueuses.

FIBRO-SCHISTEUX, EUSE. adj. Minér. Qui se divise en plaques composées de fibres entre-croisées, comme certaines roches amphiboliques.

FIBRO-SÉREUX, EUSE. adj. Anat. Qui est composé d'un feuillet fibreux et d'un séreux, intimement unis ensemble, comme la duremère.

FIBRO-SOYEUX, EUSE. adj. Minér. Qui est composé de filaments ayant l'éclat et le luisant de la soie, comme l'alumine sulfatée fibro-soyeuse.

FIBULA ou FIBULE. s. f. Antiq. rom. Espèce d'agrafe de métal qui joignait ensemble les deux extrémités de la chlamyde, du manteau ou du baudrier antique. ‖ Espèce de ceinture de chasteté que portaient les comédiens et les athlètes.

FIBULAIRE. s. f. Échin. Genre de coquillages échinodermes, famille des échinides.

FIBULATION. s. f. Chir. V. INFIBULATION.

FIC. s. m. (du celt. *fich*, fistule, ulcère; ou du lat. *ficus*, figue). Path. Excroissance charnue, souvent rougeâtre et molle, quelquefois dure et squirrheuse, pédonculée ou disposée en figue et suspendue aux paupières, au menton, à la langue, à l'anus ou aux organes génitaux. Les fics qui occupent ces dernières parties sont ordinairement syphilitiques.

— Art vétér. Excroissance qui vient aux pieds des chevaux.

FICAIRE. s. f. Bot. Genre de plantes renonculacées renonculées, établi sur une petite plante commune dans nos bois ombragés, et ayant pour type la ficaire renonculoïde, vulgairement appelée petite chélidoine.

FICÉ, ÉE. adj. (du lat. *ficus*, figuier). Bot. Qui ressemble au figuier, qui a des rapports avec lui. ‖ FICÉES. s. f. pl. Groupe de la famille des urticées, qui a pour type le genre figuier.

FICELÉ, ÉE. part. pass. du v. Ficeler. S'empl. adj. Carotte de tabac bien ficelée.

— Fig. et triv. *Homme bien ficelé, femme bien ficelée.* Homme, femme bien parée et mise avec goût. On dit aussi Habit bien ficelé, ouvrage bien ficelé, etc. Mais ces locutions ne sont point d'usage dans la bonne compagnie.

FICELER. v. a. 1re conj. Il prend deux *l* devant un *e* muet. *Je ficelle. Je ficellerai.* Lier avec de la ficelle. Cela n'a pas été ficelé assez serré. Je ficellerai plus fort une autre fois.

FICELEUR, EUSE. s. Comm. Celui ou celle qui lie une balle, une caisse, un paquet, avec de la ficelle.

FICELIER. s. m. (rad. *ficelle*). Dévidoir sur lequel on met de la ficelle.

FICELLE. s. f. Petite corde faite d'un seul ou de plusieurs fils de lin ou de chanvre, et qui sert pour lier de petits paquets. Lier avec de la ficelle. Un bout de ficelle. Vous pouvez donner aux enfants le spectacle étonnant de l'électricité atmosphérique par un cerf-volant, dont la *ficelle* est filée avec un fil de laiton, qui attire le feu électrique, et terminée par un cordon de soie, qui en arrête le cours dans la main de celui qui le tient. (B. de St-P.)

— Triv. On dit *Tirez la ficelle* pour le Cordon de la porte.

FICHANT, ANTE. adj. Fortif. *Feu fichant.* Feu qui, partant du flanc d'un bastion, frappe la face du bastion voisin. Le feu fichant rencontre un point et s'y arrête. Le feu rasant insulte plusieurs points successivement.

— Fam. et pop. Contrariant, désagréable. La fête annoncée pour tel jour est contremandée, c'est fichant. Ce sens n'est point admis par l'Académie.

FICHE. s. f. Petit morceau de fer ou d'autre métal servant à la penture des portes, des fenêtres, des armoires, etc. Fiche à gond.

[…] mince, en forme de carré long et étroit, ordinairement coloré, qui sert de monnaie dans divers jeux et qui a une valeur de convention. Perdre douze fiches au boston, au wist.

— *Fiches de consolation.* Fiches qu'on donne à certains jeux en surcroît de bénéfice à ceux qui gagnent. ‖ Fig. et fam. Dédommagement d'une perte, adoucissement à quelque disgrâce. Il était presque ruiné, mais il vient de recueillir un petit héritage, c'est une fiche de consolation. La bonne conscience est une *fiche* de consolation que le temps, tout habile joueur qu'il est, ne peut jamais nous gagner. (Boiste.)

— Géom. prat. Espèce de grosse aiguille à anneau, dont les arpenteurs se servent pour mesurer le terrain.

— Quantité dont on enfonce dans le sol un pieu de fondation. Ce pieu a un mètre de fiche.

— Art milit. Bâton ou piquet dont on se sert pour marquer les lignes d'un camp.

— Techn. Lame de fer longue et mince fixée à un manche et dentée sur les côtés, que les maçons emploient pour faire entrer du mortier dans les joints des pierres. ‖ Cheville de fer sur laquelle les luthiers roulent les cordes des instruments.

FICHÉ, ÉE. part. pass. du v. Ficher. S'emploie adjectiv. Quatre bambous *fichés* autour de la chaumière semblaient la retenir sur le penchant de sa ruine. (R. de Beauv.)

— Fig. et fam. *Avoir les yeux fichés en terre, fichés sur quelque chose.* Les y avoir fixément arrêtés. Les yeux *fichés* sur l'avenue, j'attendais dans des transes mortelles d'y voir paraître quelqu'un. (J.-J. Rouss.)

— Blas. Les croix et les croisettes qui ont le pied aiguisé sont des croix et des croisettes fichées.

FICHER. v. a. 1re conj. (du celt. *ficha, fichim*, mettre, placer). Faire entrer par la pointe. Ficher un clou. Ficher bien avant. Ficher un pieu en terre.

— Maçonn. Introduire avec la fiche du mortier ou du plâtre dans les joints des pierres, lorsqu'elles sont calées.

— SE FICHER. v. pron. Se mettre quelque chose dans la tête. Prendre une résolution irrévocable. C'est en vain que vous lui feriez des observations, il s'est fiché cela dans la tête, rien ne l'en fera démordre. Pop. et fam.

— Fam. *Se ficher de quelqu'un.* Le railler, se moquer de lui. Ils se sont fichés de lui. Vous vous fichez de moi, je pense. Pop. et à éviter.

FICHERON. s. m. Techn. Cheville de fer carrée et édentée dont la tête est percée d'un trou. Ficheron pour affût. Ficheron en pointe.

FICHET. s. m. Techn. Pointe crochue des cardes. Toutes les pointes des cardes sont autant de fichets.

— Jeux. Petit morceau d'ivoire ou d'autre matière qui sert au trictrac pour marquer les trous que l'on a gagnés.

FICHEUR. s. m. Maçonn. On nomme ainsi l'ouvrier qui coule du mortier entre les joints des pierres de taille.

FICHOIR. s. m. Techn. Morceau de bois fendu pour fixer une estampe, un linge, etc sur une corde tendue.

FICHON. s. m. Sorte de stylet.

FICHTE (Jean-Théophile). Philosophe et métaphysicien allemand, né en 1762, à Rammenau (Lusace), mort en 1814.

FICHTRE! Interj. dont le peuple se sert quelquefois, et qui est l'adoucissement d'un mot fort grossier. Dumarsais donnait un jour une leçon de grammaire française à un jeune seigneur qui, ne comprenant point son maître, s'écria avec vivacité : « *Fichtre!* je n'en viendrai jamais à bout. » Dumarsais lui repartit d'un ton flegmatique : « Monsieur, ce mot n'est pas français; on dit *f*....., mais il n'y a que la canaille qui s'en serve. »

FICHU. s. m. Pièce d'étoffe de forme triangulaire dont les femmes se couvrent le cou, et qui pend en pointe sur le dos.

FICHU, UE. adj. Terme bas et commun, qui n'est qu'un déguisement d'un terme plus libre. Mal fait, mal tourné, impertinent, ridicule. Voilà un fichu nez. Un fichu concert. Un fichu repas. Un esprit mal fichu. Un fichu drôle. C'est beaucoup que de n'avoir pas l'esprit *fichu*, ni de travers, et de voir les choses comme elles sont. (Mme de Sév.) Il a gâté les merveilles qu'il avait faites aux États par un goût *fichu*, et par un amour sans amour entièrement ridicule. (Id.)

— Fig. Détruit, anéanti, dissipé.

Du poète en jupe, en gaze,
Voilà donc l'espoir *fichu!*
Las! de son petit Pégase
Le petit poète est chu. (Le Brun.)

— Pop. Perdu. Plus vous lui donnerez, plus il dépensera, c'est autant de fichu.

FICHUMASSÉ, ÉE. adj. S'emploie dans quelques patois, et notamment dans le Berry, pour Vexé, contrarié. Il a l'air tout *fichumassé*. (Le comte Jaubert.)

FICHUMENT. adv. Ridiculement. Bas et peu en usage.

FICHÛRE. s. f. Pêch. Espèce de harpon à trois dents, avec lequel les pêcheurs dardent le poisson.

— Nom sous lequel les Provençaux désignent […]

FICIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *ficus*, figue; *forma*, forme). Bot. Syn. de Ficoïde, adj.

FICINIE. s. f. Bot. Genre de plantes cypéracées hémichlænées, établi pour des plantes herbacées dont les épis terminaux sont réunis en tête.

FICOÏDAL, ALE. adj. Bot. Qui tient de la ficoïde. ‖ Pl. m. *ficoïdaux*.

FICOÏDE. adj. des 2 g. (du lat. *ficus*, figue, et du gr. εἶδος, forme). Bot. Qui a la forme d'une figue.

FICOÏDE. s. f. Bot. Genre unique de plantes mésembryonthémées, établi pour des arbrisseaux ou herbes charnues, au nombre de plus de deux cents espèces, d'un aspect agréable, et dont les fleurs se décorent de toutes les nuances de rouge, de violet, de rose, de jaune et de blanc.

— Hist. nat. Pétrifications qui paraissent avoir été moulées dans un creux laissé par l'alcyon figue, ou quelque espèce voisine.

FICOÏDÉ, ÉE. adj. Bot. Épithète donnée aux fleurs conjointes, lorsqu'elles sont entièrement enveloppées par un réceptacle charnu et succulent. ‖ FICOÏDÉES. s. f. pl. Famille de plantes ayant pour type le genre ficoïde.

FICOÏTE. s. f. Figue de mer fossile.

FICOPHAGE. adj. et s. des 2 g. Qui mange des figues, qui en fait sa nourriture.

FICTEUR. s. m. (du lat. *finctus*, façonné). Ant. rom. Artisan attaché aux temples des dieux, et qui, lorsqu'on manquait d'animaux pour les sacrifices, en faisait en pâte, en fruit, en cire, etc., pour remplacer les victimes. ‖ Selon quelques critiques, celui qui ornait les statues des dieux dans les solennités.

— Antiq. Sculpteur qui exerçait son état sur la cire.

FICTICE. adj. des 2 g. Qui est feint, qui n'est qu'une fiction. V. FICTIF.

FICTIF, IVE. adj. (du lat. *fictitius*, feint) Qui n'existe que par supposition, que par convention. Êtres fictifs. Monnaies fictives. Poids fictifs. L'imagination ne distingue pas les personnages fictifs des personnages réels. On ne vit plus que du papier; une misère réelle commençait à succéder à tant de richesses *fictives*. (Volt.) Le prix *fictif* et idéal des espèces. (Id.) Alors la parole redeviendra vraie, vivante; les formules *fictives* feront place à l'accent spontané. (Edg. Quinet.)

— *Poids fictifs.* Très-petits poids qui ont entre eux des rapports proportionnels à ceux des poids ordinaires, mais dont on ne se sert que pour les essais.

— Jurispr. Se dit d'une chose qui n'est pas réelle, mais qu'on feint l'être. Une rente est un immeuble fictif, et un héritage foncier est un immeuble réel.

— Syn. comp. FICTIF. FICTICE. *Fictif* exprime la chose qui feint, c'est-à-dire la chose qui, par fiction, représente, imite, figure une chose existante ou réelle. *Fictice* exprime la chose qui n'est qu'en fiction, la chose imaginée, controuvée, supposée, sans réalité.

FICTION. s. f. (pr. *fik-ci-on;* du lat. *fictio*). Invention fabuleuse. Fiction poétique. Fiction instructive, agréable, intéressante. Production des arts qui n'a pas de modèle complet dans la nature. Ce poëme est rempli de belles fictions. La fiction des amours de Didon et d'Énée. Une *fiction* qui annonce des vérités intéressantes et neuves n'est-elle pas une belle chose? (Volt.) La riche *fiction* est le charme des vers. (L. Racine.)

La poésie épique
Se soutient par la fable et par la *fiction*. (Boil.)

Ainsi dans cet amas de nobles *fictions*,
Le poëte s'égale en mille inventions. (Id.)

— Être abstrait. Le prince est une *fiction* de la loi; la nation, une réalité. (Pythagore.)

— Mensonge, dissimulation, déguisement de la vérité. Employer la fiction, le mensonge, pour parvenir à ses fins. Il m'a dit telle chose, mais c'est une pure fiction. Pour les *fictions* qui ne figurent rien, qui n'enseignent rien, sont-elles autre chose que des mensonges? si elles sont incohérentes, amassées sans choix, sont-elles autre chose que des rêves? (Volt.)

— Jurispr. *Fiction de droit.* Fiction introduite ou autorisée par la loi en faveur de quelqu'un. Ainsi l'adoption est une fiction de la paternité. C'est par la fiction de la loi que, dans certains cas, l'enfant conçu est considéré comme né.

FICTIONNAIRE. adj. des 2 g. (pr. *fik-cio-nè-re*). Qui est fondé sur des fictions de la loi. Droit fictionnaire.

FICTIVEMENT. adv. Par fiction, par supposition.

FICUS. s. m. Conchyl. Animal voisin des harpes, et dont les espèces connues appartiennent aux mers les plus chaudes.

FIDA ou FEITAN. s. m. Géogr. Province du Japon; cap. Takayama ou Kao-chan.

FIDÉICOMMIS. s. m. (pr. *fi-dé-i-ko-mi*, du lat. *fides*, foi, dat. *fidei*, et *commissum*, commis, confié). Disposition par laquelle un testateur charge son héritier de rendre à un autre tout ou portion des biens qu'il lui laisse dans des cas et à des époques prévues. Fidéicommis universel. Fidéicommis particulier. Le Code civil a aboli les fidéicommis ou substitutions.

[…] à qui doit être restituée la chose laissée par fidéicommis. Il n'est que fidéicommissaire.

— Il est aussi adj. Héritier fidéicommissaire.

FIDÉJUSSEUR. s. m. (du lat. *fidejussor*). Jurispr. Celui qui s'oblige pour autrui, et qui garantit le payement de la somme principale. C'est la même chose que *caution*.

FIDÉJUSSION. s. f. (du lat. *fidejussio*). Garantie, caution, cautionnement.

FIDÈLE. adj. des 2 g. (du lat. *fidelis;* rad. *fides*, foi). Qui garde sa foi, qui est exact à remplir ses engagements, à tenir ses promesses. Un homme fidèle à sa parole. Fidèle à son prince. Fidèle aux traités. Voulez-vous qu'un homme soit *fidèle* à tenir sa parole, soyez discret à l'exiger. (J.-J. Rouss.) Dieu n'est pas moins magnifique dans ses prédictions, que *fidèle* à les accomplir. (Boss.)

— Qui remplit ses devoirs avec exactitude et attachement. Un mari fidèle. Une épouse fidèle. Être fidèle aux lois. Il ne pouvait lui

donner de plus *fidèles* ministres, ni des compagnons plus zélés de ses combats. (Boss.) Une femme *fidèle* est digne qu'on l'admire. (Poiss.) Bon juge et femme *fidèle*, il n'est rien de si peu commun. (Lenoble.) Prends confiance en un ami *fidèle*, qui n'est point fait pour te tromper. (J.-J. Rouss.) Le chevreuil est *fidèle* au pacte conjugal. (Del.)

— Qui est constant dans ses goûts, dans ses principes, dans ses habitudes. Un amant fidèle. Qui promet sincèrement la constance à qui ne veut pas être *fidèle*? (Mme de Staël.) Je suis *fidèle* à toutes mes passions. (Volt.) La violence qu'on se fait à soi-même pour demeurer *fidèle* à ce qu'on aime ne vaut guère mieux qu'une infidélité. (La Rochef.) En fait d'amour, le plus galant n'est pas toujours le plus *fidèle*. (Du Trembl.)

— Dans ce sens, il se dit aussi des choses. Une amitié fidèle.

Cîteaux dormait encore, et la Sainte-Chapelle
Conservait du vieux temps l'oisiveté *fidèle*. (Boil.)

Chez Sidrac aussitôt Brontin, d'un pied *fidèle*,
Du pupitre abattu va porter la nouvelle. (Id.)

— Qui a de l'attachement. Un chien fidèle. Le chien, *fidèle* à l'homme, conservera toujours une portion de l'empire, un degré de supériorité sur les autres animaux. (Buff.)

— Qui a de la probité, qui est incapable de rien détourner ou de tromper. Un domestique fidèle. Un messager fidèle. Cette femme est intelligente et *fidèle*, mais indiscrète et babillarde. (J.-J. Rouss.)

— Qui conserve scrupuleusement ce qui lui a été confié. Un homme est plus *fidèle* au secret d'autrui qu'au sien propre; une femme, au contraire, garde mieux son secret que celui d'autrui. (La Bruy.)

— On dit dans ce sens *une mémoire fidèle*, pour désigner Une mémoire toujours présente et qui n'oublie rien.

— Qui dit la vérité, qui rapporte conformément à l'exactitude et à la vérité. Un historien, un secrétaire, un témoin fidèle. Le grand Augustin est un *fidèle* interprète. (Boss.)

De *fidèles* témoins m'ayant conté la chose,
Clio me conseilla de l'étendre en ces vers. (La Font.)

— Digne de foi, exact, conforme à la vérité. Histoire, narré fidèle. Compte, copie, traduction fidèle. Portrait, dessin fidèle. Si l'on nous fait un *fidèle* discours. (Rac.)

— Qui ne nous quitte pas. Une épée fidèle. Ma femme avait enlevé de ma maison toutes les armes et retiré de dessous mon chevet ma *fidèle* épée. (Trad. de Virg.)

— Sûr, efficace.

D'abord il a tenté les atteintes mortelles
Des poisons que lui-même a crus les plus *fidèles*. (Racine.)

— Hist. mod. *Très-fidèle*. Titre que Jean V, roi de Portugal, obtint pour lui et pour ses successeurs, par une bulle du pape, en 1748.

FIDÈLE. s. des 2 g. Celui, celle qui montre beaucoup de constance dans son attachement pour une personne. C'est mon fidèle, mon plus fidèle.

— Celui qui professe sa religion et qui assiste exactement aux exercices de son culte. Les catholiques ont leurs fidèles. Les protestants ont leurs fidèles. Les musulmans ont leurs fidèles ou vrais croyants. Tous ces *fidèles*-là sont des infidèles pour ceux qui ne sont pas de leur bord. (Grimm.) Il suffit d'être juste pour être vrai *fidèle* et d'être généreux pour être saint. (Bolingbr.) L'impie heureux insulte au *fidèle* souffrant. (V. Hugo.)

— Absol. Vrai chrétien, vrai croyant. On désigne généralement par ce mot les catholiques, en opposition à toutes les autres sectes chrétiennes et à toutes les sociétés religieuses étrangères au christianisme. En ce sens il signifie Ceux qui participent à la foi en Jésus-Christ. L'Eglise catholique est l'assemblée des *fidèles* gouvernés par le pape. (Fleury.) Les prêtres mis à l'écart furent généralement préférés par les *fidèles*, parce que la conscience religieuse est susceptible, prompte à s'alarmer, défiante surtout du pouvoir. (Thiers.)

— On n'entendit pas toujours par ce mot *fidèles* tous les catholiques orthodoxes sans exception. Dans la primitive Eglise, on distinguait par ce nom les laïques baptisés d'avec les catéchumènes, qui n'avaient pas encore reçu ce sacrement.

— Les privilèges des fidèles consistaient à participer à l'eucharistie, à assister au saint sacrifice de la messe, appelés à cause de [illegible] à toutes les prières, à réciter l'Oraison dominicale, nommée pour cette raison la Prière des fidèles, et à entendre les discours où l'on traitait le plus à fond des mystères, droit qui n'appartenait ni aux catéchumènes, ni aux pénitents.

— s. m. pl. Droit féod. L'un des noms de ceux qu'on nommait plus communément Leudes.

FIDÈLEMENT. adv. (du lat. *fideliter*). D'une manière fidèle. Les usages sont plus *fidèlement* observés chez une nation simple, que les lois chez les nations policées. (Le baron de Tott.) Lorsqu'on approche les chiens avec douceur ils s'adoucissent, deviennent familiers et demeurent *fidèlement* attachés à leurs maîtres. (Buff.)

FIDÉLITÉ. s. f. (du lat. *fidelitas*; rad. *fides*, foi). Sincérité, foi, exactitude, loyauté, attachement à ses devoirs, à ses goûts, à ses habitudes; régularité à remplir ses engagements. Moins il y a de gens mariés, moins il y a de *fidélité* dans les mariages. (Montesq.) J'exécutais ma friponnerie avec la plus grande *fidélité*. (J.-J. Rouss.) Dans les rapports commerciaux, c'est de la *fidélité* avec laquelle on tient ses engagements que naît le crédit, qui, en s'étendant, multiplie les ressources presque à l'infini. (St-Prosp.) L'hommage des amis, c'est la *fidélité*. (Demoust.) Le chien est le seul animal dont la *fidélité* soit à l'épreuve. (Buff.)

— *Fidélité à*. Elle a désarmé les ennemis étrangers par son courage, par la *fidélité* à sa parole. (Terrasson.)

— Vérité dans le récit, exactitude. La fidélité de cet historien est remarquable.

— Qualité d'une mémoire fidèle.

— Anc. cout. Foi et hommage que les vassaux rendaient à leurs seigneurs.

— Hist. *Ordre de la fidélité*. Nom d'un ordre de chevalerie du Danemark, fondé par Woldemar II, en 1219, et renouvelé en 1771 par Christiern V. C'est l'ordre communément appelé *Danebrog*, ou la force des Danois. || *Ordre de la fidélité* ou *de l'aigle noir*. Institué par Frédéric III, roi de Prusse; porte cette inscription : *Suum cuique*.

— Techn. Exacte conformation de l'image à l'objet.

— Syn. comp. FIDÉLITÉ. CONSTANCE. La *fidélité* suppose un engagement; la *constance* n'en suppose point.

FIDELIUM. s. m. (pr. *fi-dé-li-omm*). Mot emprunté du latin; proprement, Accomplissement en bloc de quelque obligation. Comme il advient que l'on ait fondé plusieurs obits en une église, esquels par long laps de temps et la multitude d'iceux il serait impossible de fournir, nos anciens dirent que tout cela se passait par un *fidelium*, qui est la dernière oraison dont on ferme les prières des morts. (Et. Pasq.) Quand au lieu de nous acquitter de plusieurs charges, esquelles nous sommes obligés, nous les passons à la légère, on dit que nous les avons passées par un *fidelium*. (Id.)

FÉDICULE. s. f. Astron. Une des étoiles de la Lyre, constellation.

FIDIE. s. f. Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des chrysomélines; espèce de papillon.

FIDJI. Géogr. Archipel de l'Océanie, dont les naturels sont anthropophages.

FIDONIE. s. f. Entom. Genre de papillons lépidoptères, famille des nocturnes, se nourrissant de plantes herbacées et dont quelques-unes vivent sur les arbres ou sur les plantes ligneuses. La plus belle espèce et la mieux caractérisée est la fidonie plumet, des environs de Nîmes et de Montpellier.

FIDUCIAIRE. s. m. (du lat. *fiducia*, confiance). Dr. rom. Celui qui, par certains actes ou contrats, s'abandonnait entièrement à la merci d'un tiers. || *Vente fiduciaire*. Celle qui était faite pour parvenir à conférer l'émancipation. Au moyen de trois ventes simulées, qui étaient de véritables ventes fiduciaires, le père vendait son fils à un tiers, qui le lui revendait immédiatement; après la troisième vente, le père ayant perdu tout droit de puissance paternelle sur son fils, celui-ci avait acquis l'émancipation. || *Père fiduciaire*. Citoyen auquel un père vendait fictivement son fils, afin de le racheter ensuite et de l'émanciper. || *Héritier fiduciaire*. Dépositaire de confiance saisi fictivement de la propriété des biens aux yeux de la loi, mais, en réalité, chargé de les transmettre à une personne que la loi déclarait incapable de les recevoir. || On appelait aussi *héritier fiduciaire* celui qui avait été institué héritier pour un temps déterminé, à la charge de rendre la succession au véritable héritier, lorsque telle ou telle condition se trouverait accomplie.

FIDUCIAIREMENT. adv. D'une manière fiduciaire.

FIDUCIE. s. m. (du lat. *fiducia*, confiance). Dr. rom. Terme employé dans la pratique pour signifier Vente simulée faite à quelqu'un pour se procurer de l'argent, sous condition que la chose sera rétrocédée au vendeur au bout d'un certain temps. Ainsi nommée parce qu'il faut avoir une grande confiance en quelqu'un pour le rendre ostensiblement et légalement propriétaire d'un objet qu'il n'a point payé, et dont il pourrait refuser la restitution. V. FIDÉICOMMIS.

FIDUCIEL, ELLE. adj. Techn. Au propre [illegible] S'emploie en horlogerie dans ces locutions : *Point fiduciel*. Division d'un limbe qui guide. || *Ligne fiducielle*. Qui passe par le centre de ce point.

FIÉ, ÉE. part. pass. du v. Fier.

FIEF. s. m. (du teuton *feh-od*, qui signifiait jouissance de la solde; dénomination appliquée par les chefs aux terres qu'ils donnaient à leurs gens de guerre, d'où l'on a fait le latin barbare *feodum*, dérivé peut-être lui-même de *fœdus*, pacte, à cause des obligations respectives contractées par le seigneur et par les feudataires). Dr. féod. Domaine noble relevant d'un autre seigneur dominant; terre, seigneurie qu'on tenait à charge de foi et hommage et de certaines redevances. L'origine des fiefs n'est pas bien connue; les uns l'ont rapportée au droit romain, d'autres ont prétendu que les fiefs devaient leur origine aux Lombards. Ce qui paraît le plus probable, c'est que les Francs s'étant rendus maîtres des Gaules, les chefs distribuèrent les terres conquises. Les concessions qu'ils en firent furent appelées bénéfices; d'où fief. Telle est du moins l'opinion de quelques savants auteurs, entre autres Dumoulin. Cependant il y avait entre les bénéfices et les fiefs proprement dits une très-grande différence. Les premiers d'abord, n'étaient point héréditaires et ensuite n'entraînaient aucune redevance, pas même la foi et l'hommage. Ces deux choses au contraire entrent dans la constitution des seconds. Le plus ancien monument dans lequel le mot fief est employé est une constitution de Charles le Gros, qui mourut en 888. Quand l'usage des *fiefs* fut complètement établi en France, la plupart des grandes charges de la couronne devinrent féodales dans le but de transmission en faveur des enfants des possesseurs. (Jubinal.) La ville de Paris était divisée en une multitude de *fiefs*, qui la plupart appartenaient à des religieux. Les évêques seuls avaient à Paris neuf grands *fiefs* qui les rendaient presque aussi puissants que le roi. (Id.)

— *Franc-fief*. Fief qui, dans l'origine, ne devait être tenu que par une personne franche et noble de race; mais la nécessité où se virent ces personnes de vendre leurs biens offrit aux roturiers une occasion, dont ils profitèrent, d'acheter et de posséder des fiefs. En 1579, Henri III ôta à la possession des fiefs la faculté d'anoblir.

— Anc. financ. *Droit de franc-fief* ou *taxe de franc-fief*. Droit domanial qui se levait sur les roturiers qui possédaient des terres nobles.

— Hist. *Fief-pairie*. Fief auquel la dignité de pair était attachée.

— Prov. *Qui fief nie où fief règne, fief perd.* Ancien axiome qui signifie que le désaveu emportait la perte du fief.

FIEFFAL, ALE. adj. Droit féod. Qui appartient à un fief; qui concerne un fief. || *Juridiction fieffale*. Juridiction qu'un seigneur exerçait sur ceux qui demeuraient dans son fief.

FIEFFANT, ANTE. adj. Celui, celle qui fieffe, qui donne à fief un domaine noble à rente foncière et perpétuelle, ou remboursable seulement à sa volonté.

FIEFFATAIRE. s. des 2 g. Celui ou celle qui prend à fief ou à fieffe un héritage rural, c'est-à-dire, à charge de rente foncière, autrefois perpétuelle, mais rachetable d'après la législation nouvelle.

FIEFFE. s. f. Contrat différent de celui par lequel on aliénait un fief, en ce qu'il ne s'appliquait qu'à la cession d'une terre roturière, à charge d'une rente foncière et perpétuelle.

FIEFFÉ, ÉE. part. pass. du v. Fieffer. S'empl. adjectiv. Un domaine fieffé. Une ferme fieffée.

— Se disait au propre, de celui qui possédait un fief. On a aussi appelé *fieffés* certains officiers qui tenaient leurs offices en fief. Quatre sergents ou huissiers du Châtelet portaient encore avant la révolution le titre d'huissiers *fieffés*, quoique depuis longtemps ces offices ne fussent plus tenus en fief. On appelait tailleur *fieffé* celui qui tenait en foi et hommage du roi le pouvoir de tailler les monnaies de France. Un homme *fieffé* était un vassal ou feudal qui tenait un héritage en foi et hommage. Un héritier *fieffé* était un vassal propriétaire de fief, saisi et vêtu par le seigneur féodal.

— En mauvaise part, il signifie Qui a atteint le suprême degré dans un vice, dans une mauvaise qualité quelconque. Ainsi quand nous disons *fripon fieffé*, nous voulons dire fripon au suprême degré, c'est-à-dire, à qui il ne manque rien d'un tel vice, de la même façon qu'il ne manquait rien pour posséder un fief à celui qui en avait été établi propriétaire par le seigneur féodal, avec toutes les formalités requises. Comme un fripon *fieffé* je vais vous faire pendre. (La Font.) Parle français, ou tais-toi, pédant *fieffé*. (Bruéys.)

FIEFFER. v. a. 1re conj. Donner un fief, donner à fief.

— SE FIEFFER. v. pron. Être fieffé; être donné en fief.

FIÉGARD. s. m. Droit cout. Chose dont le l'usage était commun à tous les habitants d'un pays, à tous les membres d'une communauté, comme une place. une rivière. V. FLÉGARD.

FIEL. s. m. (du lat. *fel*). Anat. Humeur jaune et amère, contenue dans une vésicule, [illegible] adhérente au grand lobe du foie. Les propriétés physiologiques du *fiel* ne sont pas bien connues : on croit qu'il contribue pour beaucoup, comme dissolvant, à la digestion des aliments. (Ler.)

Prenez son *fiel* sanglant, il vous est nécessaire;
Le temps vous apprendra ce qu'il en faudra faire. (Kerrian.)

— *Vésicule du fiel*. Poche membraneuse, qui occupe la face inférieure du grand lobe du foie, et qui sert de réservoir à la bile qui, n'étant point portée du foie au duodénum par le canal hépatique, reflue de celui-ci dans le canal cystique.

— Techn. *Fiel de bœuf*. Liquide visqueux sécrété par le foie, et qui se trouve dans une vésicule attenante à cet organe. Le fiel de bœuf est employé avantageusement pour enlever les taches de graisse sur les tissus qui sont altérables par les alcalis et les savons. Aussi les dégraisseurs en font-ils un grand usage. || *Fiel de verre*. Suint provenant des compositions du verre, dont l'alcali fixe végétal est le fondant.

— Par extens. Haine, ressentiment, aigreur, colère, animosité, aversion, inimitié. Fiel envenimé, âcre, mordant, atrabilaire. Le fiel de la haine, de la vengeance, de l'envie, de la critique. Tant de *fiel* entre-t-il dans l'âme des dévots! (Boil.) Et par là de son *fiel* colorant la noirceur. (Rac.) Il faut bien distinguer le sel d'avec le *fiel* de la conservation. (F. Bacon.) Où est l'émulation, là est le *fiel* de l'envie. (Boiste.)

— Fig. Chagrin, déplaisir. Il but à longs traits le *fiel* et l'absinthe. (***) Me nourrissant de *fiel*, de larmes abreuvée. (Rac.)

— Fig. Comme les rivières d'eau douce courent et vont mourir en la mer salée, ainsi le miel des voluptés se termine en *fiel* de douleur. (Charr.)

— *Être sans fiel*. N'avoir point d'esprit de vengeance. || *S'abreuver de fiel*. Vivre dans le mécontentement, dans la jalousie, dans la haine.

— Fig. On dit d'un style âcre, mordant, satirique, que l'écrivain trempe sa plume dans le fiel, que le fiel coule de sa plume, que sa plume distille le fiel. Aucun *fiel* n'a jamais empoisonné ma plume. (Crébill.)

— Bot. *Fiel de terre*. Nom vulgaire de la fumeterre et de la petite centaurée.

— Art vét. *Pierre de fiel*. V. PIERRE.

FIELDING. Célèbre romancier anglais, auteur de *Tom Jones*, né en 1707 dans le comté de Sommerset, mort à Lisbonne le 8 octobre 1754.

FIELLEUX, EUSE. adj. Qui tient du fiel, qui est amer comme le fiel.

De cette douce et *fielleuse* pâture,
Dont le surnom s'appelle trop aimer. (Ronsard.)

FIENTE. s. f. (du bas lat. *fiens*; par corruption du lat. *fimetum*, fumier). Excréments des animaux, et particulièrement des oiseaux. Fiente de pigeon, de poule, de chèvre. Fiente de cheval, de vache. La fiente est un engrais précieux qu'on ne saurait recueillir avec trop de soin. La bouse ou *fiente* de vache est sacrée chez les Indiens. Ils se mettent tous les matins au front, sur la poitrine et aux deux épaules de la cendre de cette *fiente* desséchée. (Sainte-Foix.)

FIENTÉ, ÉE. adj. Agric. Qui est fumé, amélioré par des engrais. Sol fienté. Terre bien fientée.

FIENTER. v. n. 1re conj. Jeter ses excréments, sa fiente. Joignant la raillerie à l'outrage, il emmena son cheval dans le temple, et l'y tint jusqu'à ce qu'il eut *fienté*. (Sall.)

FIENTEUX, EUSE. adj. Plein de fiente.

FIENTERON. s. m. Le valet chargé de nettoyer les étables. Homme qui ramasse les ordures au coin des bornes, et qui les emporte à dos de cheval ou dans un tombereau. Peu usité.

FIER. v. a. 1re conj. (pr. *fi-ié*; du lat. *fidere*, fait lui-même de *fides*, foi, fidélité, confiance). *Je fie, nous fions. Je fiais, nous fiions, vous fiiez. Que je fie, que nous fiions, que vous fiiez*, etc. Commettre à la fidélité de quelqu'un. Fier son bien, sa vie, son honneur. Dans ce sens on dit plutôt *confier*.

— SE FIER. v. pron. Se commettre à la fidélité de quelqu'un, avoir de la confiance en quelqu'un; compter, s'assurer sur quelqu'un ou sur quelque chose. Comme il ne se *fiait* à personne, personne ne pouvait se *fier* à lui. (Fén.) Mais se *fiant* à la légèreté du jeune homme, Pepin le retint à sa cour. (Anquetil.) Vous *fiez*-vous encore à de si faibles armes? (Rac.) Comment me *fier* à des sentiments qui m'ont tant de fois abusée? (J.-J. Rouss.) *Fiez*-vous à quiconque a répandu des larmes. (Arn.) On ne doit se *fier* qu'à sa propre vertu. (Lenoble.) Ne vous *fiez* pas à la première apparence. (De la Boutr.)

. . . . . Insensé qui se *fiera*
A tout ami qu'amène l'abondance :
Il ne vient qu'avec elle, avec elle il fuira. (La Motte.)

Ne nous *fions* qu'à nous, voyons tout par nos yeux :
Ce sont là nos trépieds, nos oracles, nos dieux. (Volt.)

On ne lit plus, mon cher, les auteurs qu'on traduit,
Il vaut mieux s'en *fier* aux versions en prose.
Un poète traduit librement, et pour cause. (Brazier.)

— *Se fier en quelqu'un*. Se dit par opposition à toute autre personne en qui on aurait pu se fier. Je me fie en vous. Je ne me fie qu'en vous.

— *Se fier sur*. On se fie sur une personne, quand on croit qu'elle a tous les [illegible] pour exécuter ce qu'on désire. Je me fie sur vous pour me tirer d'embarras.

C'est lorsqu'avec frayeur je parais à vos yeux,
Que sur mon innocence à peine je me *fie*. (Racine.)

— Iron. *Fiez-vous-y. Fiez-vous à cela. Fiez-vous à ces belles promesses*. Gardez-vous de vous y fier.

— Prov. *Nage toujours et ne t'y fie pas.* Aide-toi; compte sur toi-même, et n'attends pas au secours d'autrui.

FIER, ÈRE. adj. (pr. *fièr*; du lat. *ferus*, farouche, fait de *fera*, bête sauvage, parce que les bêtes féroces ne se laissent pas facilement dompter). Arrogant, orgueilleux, superbe, présomptueux, avantageux. Dans ce pays, la noblesse est *fière* et oisive. (Volt.) Peut-on n'être pas *fière* et savoir qu'on est belle! (Destouches.)

Tremble, je reviendrai plus terrible, plus *fier*,
La torche d'une main et de l'autre le fer. (Baour-Lorm.)

— Grand, élevé, plein d'une noble fierté. Esprit fier. Ame fière. Fier courage. Voyez ce *fier* Saxon qu'on croit né sous sa loi. (Volt.)

Le Français généreux, si *fier* et si traitable,
Dont le goût pour la gloire est le seul goût durable
(Voltaire.)

— Content de, qui tire vanité de. L'Eurus *fier* de monter les chevaux de l'Aurore. (Del.) Il faut avouer que l'homme, si *fier* de sa raison, lui fait bien peu d'honneur par sa conduite. (S. Dubay.) *Fier* de sa noblesse, jaloux de sa beauté, le cygne semble faire parade de tous ses avantages. (Buff.) Le rossignol, plus *fier* de son talent, semble vouloir le conserver dans toute sa pureté. (Id.)

— Fam. Considérable. Fier orage. Fier coup d'épée.

— Fam. Fort, robuste. C'est un fier cheval pour tirer. C'est un fier homme pour la force, pour le talent, pour la science, pour un coup de main.

— Par antiphr. *Fier homme*, *fier marcheur*, *fier capitaine*, pour, Pauvre homme, mauvais marcheur, triste capitaine.

— Iron. et fam. Excessif. Un fier sot, un fier imbécile. Confier le gouvernement à la loi, c'est le recommander à un Dieu; mais qui le donne à un homme, le laisse à une *fière* bête. (Boiste.)

— Beaux-arts. Hardi, expressif, pittoresque. Touche fière. Fier ciseau. Fier pinceau. ‖ *Marbre fier*. Outre la signification de beau, de précieux qu'il peut mériter par ses apparences, *marbre* prend ici une signification purement technologique, selon laquelle un marbre fier est un marbre qui éclate sous le ciseau.

— Blas. *Lion fier*. Lion dont le poil est hérissé.

— Prov. *Être fier comme Artaban*. Être d'une fierté excessive. ‖ On dit dans le même sens, *Fier comme un Ecossais*.

Il est toujours gourmé, renfermé dans lui-même,
Toujours portant au vent, *fier* comme un Ecossais.
(Destouches.)

FIER-À-BRAS. s. m. Pop. et fam. Fanfaron, matamore, homme dont les gestes, l'attitude et les discours appellent les disputes et les rixes. C'est une des variétés les plus brillantes du faubourien. Parmi les querelleurs de profession, le *fier-à-bras* est un peu au-dessous du brave de profession, c'est-à-dire qu'il n'est pas placé très-haut dans l'estime publique. (St-Prosp.)

— Ce mot dérive, suivant les uns, du Normand Guillaume Fier-à-Brach, homme très-courageux, et frère de Robert Guiscard; suivant d'autres, il vient de *fiert*, 3e pers. du v. *férir*, frapper. Un *fier-à-bras* est un homme qui *fiert*, c'est-à-dire qui frappe à tour de bras.

FIERASFER. s. m. Ichthyol. Ophidie.

FIÈREMENT. adv. D'une manière fière, avec fierté, avec orgueil. Marcher, parler, regarder fièrement. Traiter quelqu'un fièrement. Menacer fièrement. Il marche *fièrement*, il court d'un pas léger. (Rosset.)

— Pop. Beaucoup, extrêmement. Cet homme est fièrement bête, fièrement dupe. Il a été fièrement puni.

— Beaux-arts. Avec hardiesse.

FIERLIAGE. s. m. Sal. Action de remplir exactement les tonneaux.

FIERTÉ. s. f. (rad. *fier*). Caractère de celui qui est fier; hauteur, arrogance. On ne connaît que trop la *fierté* des Atrides. (Rac.)

De deux camps ennemis descendus sur ses bords,
La *fierté* s'abandonne à de bouillants discords. (Aign.)

— Noblesse morale, fermeté, élévation, courage. La *fierté* de l'âme fait les vrais républicains. (St-Evrem.) Elle eut de quoi satisfaire à sa noble *fierté*, quand elle vit qu'elle allait unir la maison de France à la noble famille des Stuarts. (Boss.) La *fierté* dans l'âme est de la grandeur. (Volt.) L'extérieur d'un philosophe doit être armé d'une gracieuse *fierté*. (Mont.) La *fierté* de Montaigne est une fierté d'honnête homme. (Malebr.)

— Assurance, don d'imposer le respect, la crainte. La fierté de son maintien, de son regard, de ses paroles. La *fierté* n'est pas simplement la vanité qui consiste à se faire valoir par les petites choses; elle n'est pas la présomption qui se croit capable de grandes; elle n'est pas le dédain, qui ajoute encore le mépris des autres à l'air de la grande opinion de soi-même, mais elle s'allie intimement avec tous ces défauts. (Volt.)

— Au plur. Actes de fierté. Omiss. de l'Académie. Manières arrogantes qu'on se permet à l'égard d'une personne qu'un aveugle et vif at-

air dédaigneux avec lequel on l'aborde toutes les fois qu'à tort ou à raison on veut avoir à s'en plaindre; ton leste et tranchant avec lequel on lui parle dans ces occasions. Oui, je me suis sauvé de toutes vos *fiertés*. (Mol.) Et l'on n'est plus au temps de ces nobles *fiertés*. (Id.)

— Beaux-arts. Hardiesse d'expression, vigueur de touche, liberté du ciseau. Fierté de dessin, de touche. On a dit la *fierté* du pinceau, pour signifier des touches libres et hardies. (Volt.)

— Syn. comp. FIERTÉ. DÉDAIN. La *fierté* est fondée sur l'estime qu'on a de soi-même; le *dédain* sur le peu de cas que l'on fait d'autrui.

FIERTÉ, ÉE. adj. Blas. *Poisson fierté*. Poisson dont on voit les dents.

FIERTON. s. m. Techn. Plaque ronde qui sert de modèle pour ajuster les flans des monnaies au poids prescrit par les lois.

FIERTONNEUR. s. m. Anc. admin. Officier qui était chargé de vérifier si les monnaies répondaient au fierton.

FIEUX. s. m. (du lat. *filiolus*, diminutif de *filius*, fils). S'est dit pour Petit enfant.

Et ce dicton picard à l'entour fut écrit :
« Biaux chires loups, n'écoutez mie,
Mère tenchent chen *fieux* qui crie. (La Font.)

FIÈVRE. s. f. (du lat. *febris*, fait de *fervere*, être échauffé, être ardent, à cause de la violente chaleur dont la plupart des fièvres sont accompagnées). Path. Mouvement déréglé du sang, circulation accélérée, avec fréquence du pouls, chaleur et frisson. Fièvre lente, continue, pernicieuse, intermittente, tierce, quarte, maligne, putride, scarlatine, jaune, etc. La *fièvre* est une partie de la vie, comme le sommeil, comme l'exercice; elle est utile, car elle éprouve le sage et lui montre sa force. (Trad. d'Epict.)

A quoi bon, quand la *fièvre* en nos artères brûle,
Faire de notre mal un secret ridicule? (Boileau.)

— Parmi les auteurs qui ont traité de la fièvre, les uns ont cherché à la définir d'après sa nature intime, les autres se sont bornés à la caractériser d'après ses symptômes. Mais il faut se garder de confondre dans une même définition la *fièvre idiopathique* et la *fièvre symptomatique*.

— *La fièvre idiopathique* est une affection aiguë, caractérisée par le trouble général des fonctions et qui est indépendante de toute affection locale, bien qu'elle puisse imprimer à d'autres maladies, ou en recevoir elle-même des modifications particulières. ‖ *La fièvre symptomatique* n'est autre chose qu'un malaise général, produit par une autre affection, telle qu'une inflammation des poumons ou du péritoine.

— *Les fièvres idiopathiques* diffèrent entre elles par des caractères nombreux et par des nuances presque infinies. Adoptant le type pour leur classification, on a divisé ces fièvres en *continues*, *intermittentes* et *rémittentes*, en les subdivisant ensuite à raison des modifications que leur impriment leurs symptômes.

— On appelle donc *fièvres continues*, celles qui offrent un trouble permanent des fonctions depuis leur début jusqu'à leur terminaison. ‖ *Fièvres intermittentes*. Celles qui présentent des accès composés de frisson, de chaleur et de sueurs avec des intervalles sans fièvre, lesquels sont nommés *apyrexie*. ‖ *Fièvres rémittentes*. Celles qui, étant continues, sont accompagnées d'accès périodiques de froid et de chaud. Les intervalles entre ces accès se nomment *rémissions*.

— Les médecins modernes ont établi une autre division des fièvres, appuyée sur la nature des lésions qui les accompagnent. Les symptômes de ces diverses fièvres peuvent se présenter avec les types continu, intermittent et rémittent; ils peuvent se combiner ensemble et constituer des variétés presque infinies. Dans cette nouvelle nomenclature, les fièvres sont divisées en : *Fièvres inflammatoires*, nommées aussi *angéioténiques*, parce qu'elles paraissent avoir leur siége dans les vaisseaux sanguins; elles ne renferment qu'un genre, qui est la continue simple. ‖ *Fièvres bilieuses* ou *gastriques*, nommées aussi *méningo-gastriques*, parce qu'elles affectent spécialement les membranes de l'estomac. ‖ *Fièvres adéno-méningées* ou *muqueuses*, lesquelles affectent les différentes parties du système muqueux, surtout celles de l'appareil digestif. ‖ *Fièvres adynamiques* ou *putrides*, qui affectent les forces musculaires qu'elles frappent d'atonie, tandis qu'elles diminuent la sensibilité générale. ‖ *Fièvres ataxiques* ou *malignes*, qui déterminent divers désordres dans les fonctions nerveuses, et semblent porter [illegible] atteinte à l'origine des nerfs. ‖ *Fièvres adéno-nerveuses*, ainsi nommées [illegible] donnent à un état ataxique qui les rapproche de l'ordre précédent, une affection des glandes lymphatiques, d'où résultent des bubons qui se manifestent particulièrement aux aines et aux aisselles. Cet ordre ne contient qu'un genre, qui est la peste continue. ‖ *Fièvres hectiques*, qui embrassent deux genres, la fièvre continue et la fièvre rémittente.

— Parmi les variétés infinies des fièvres, on distingue les suivantes : *Fièvre de lait* ou *laiteuse*. Mouvement fébrile qui précède la sécrétion du lait, chez les femmes récemment accouchées ‖ *Fièvres chaudes*. V. CHAUDE. ‖ *Fièvres des prisons*. Le typhus. ‖ *Fièvres con-*

contagion, telles sont les affections pestilentielles, la variole, la rougeole, la scarlatine, etc., etc.

— Fig. *Sentir la fièvre*. Répandre une odeur aigre, particulière aux malades attaqués de la fièvre. Allez vous coucher, Basile; vous sentez la *fièvre*. (Beaum.)

— *Se sentir de fièvre*. Eprouver le malaise qui précède un accès de ce mal, en éprouver les premières atteintes. Je me sens de fièvre.

— Fam. *Avoir une fièvre de cheval*. Une fièvre violente.

— *Avoir les fièvres*. Avoir habituellement la fièvre, une fièvre difficile à faire passer.

— Fig. Ardeur violente. La fièvre des passions. La fièvre de l'amour.

Fièvre d'amour brûle mes sens
Lorsque je pense à ma Sylvie. (Saliente.)

— Crainte, émotion, inquiétude. Un souffle, une ombre, un rien, tout lui donnait la *fièvre*. (La Font.) Qu'est-ce que cette *fièvre* éternelle du penseur, si ce n'est la soif de la vérité? (Edg. Quinet.) Un vieillard qui regrette le temps de sa jeunesse est un homme qui se plaint de n'avoir plus de *fièvre*. (Noël.)

— Fig. fam. *Fièvre chaude*. Transport d'amour, de colère; folie extrême, turbulente.

— Fig. Grétry demandait à J.-J. Rousseau s'il était occupé de quelque ouvrage. Je deviens vieux, répondit l'auteur d'Emile, je n'ai plus le courage de me donner la *fièvre*. (Sall.)

— Prov. *Tomber de fièvre en chaud mal*. Tomber d'un embarras dans un autre plus grand. Aller de mal en pis. ‖ *Avoir la fièvre de veau*. Frissonner quand on est ivre. ‖ *La fièvre de St-Vallier*. Fièvre que donne la peur. St-Vallier, ayant été condamné à mort pour avoir conspiré contre François Ier, reçut sa grâce sur l'échafaud.

FIÉVREUX, EUSE. adj. Qui cause la fièvre, qui est causé par la fièvre.

La langue se dessèche, et la bouche avec peine
Aspire en haletant une *fiévreuse* haleine. (Desaint.)

— adj. Qui est sujet, prédisposé à la fièvre.

— Fig. Cette *fiévreuse* sollicitude que nous avons de la chasteté des femmes, fait qu'une bonne femme, une femme de bien et femme d'honneur et de vertu, ce ne soit en effet à dire autre chose pour nous, qu'une femme chaste. (Mont.)

— Subst. Celui ou celle qui a la fièvre. Il y a beaucoup de fiévreux à l'hôpital. La salle des fiévreux.

FIÉVROTTE. s. f. Fam. Dimin. Petite fièvre.

FIFI. s. m. Une ordonnance de Henri IV, concernant les latrines, appelle les gadouards ou vidangeurs de Paris les maîtres *fifi*. Ce mot n'est probablement que le mot *fi* répété. V. FI!

— Se dit aujourd'hui d'un costume de carnaval qui diffère peu du titi. Louer un fifi. S'habiller en fifi. ‖ Se dit de la personne qui porte ce costume. Danser avec un fifi.

FIFRE. s. m. (du celt. bret. *fiffer*, ou de l'allem. *pfeiffer*; fait de *pfeiffen*, siffler). Petite flûte traversière percée de six trous, dont le son est très-aigu, particulièrement en usage dans la musique militaire. Cet instrument est emprunté des Suisses. Il a presque cessé en France d'être l'accompagnement obligé du tambour; il a été remplacé par le clairon, instrument plus convenable et qui a plus de portée. Fifre aigu, aigre, perçant, sifflant, sonore. Fifre aux sons aigus et sifflants. La coutume de jouer du *fifre* a régné surtout sous Henri IV, Louis XIV et Louis XV. (Bard.) Dans le principe, le *fifre* glapissait tant que battait le tambour. (Id.) Jean-Jacques regrettait l'abolition des *fifres*. (Id.) L'air fait siffler le *fifre* et gronder le tambour. (Delille.)

Et le *fifre*, fidèle à prendre le dessus,
Par force, de ses flancs fait fuir des sons aigus. (Pus.)

— Le musicien qui joue du fifre. On nous présenta au gouverneur de la citadelle. Ce gouverneur était sourd; dans sa jeunesse il avait été *fifre*. (Volt.)

— Prov. *Ce qui vient du fifre retourne au tambour*. Ce qu'une femme reçoit d'un amant, elle le donne à un autre.

FIG. Gramm. Abréviation des mots Figuré, figurément.

FIGALE. s. f. Mar. Bâtiment des Indes orientales, qui n'a qu'un seul mât placé au milieu, et qui va à rames et à voiles.

FIGARO. Nom d'un personnage de comédie dont on a fait un nom commun, pour signifier un Entremetteur, un intrigant, un homme adroit et sans conscience. N'est pas *figaro* qui veut. (Ourry.)

FIGÉ, ÉE. part. pass. du v. Figer. S'empl. adjectiv. Huile figée.

— Fig. *Sa lettre est figée*. Se dit d'un homme qui se bat les flancs pour répondre des tendresses à une femme qu'il n'aime plus. Je suis d'avis que vous aimiez mes lettres. Je ne pense point qu'elles soient aussi agréables que vous le dites; mais il est vrai que pour être *figées*, elles ne le sont point. (Mme de Sév.)

FIGEAC. Géogr. Ch.-lieu d'arrond. (Lot); 6,240 hab.

FIGEMENT. s. m. Action de se figer; Effet de cette action.

FIGER. v. a. 1re conj. (du lat. *figere*, fixer

d'un *a* ou d'un *o*. *Nous figeons*. *Il figeait*, etc. Congeler, épaissir par le froid; fixer, épaissir une substance qui était fluide.

— SE FIGER. v. pron. Être figé. Se coaguler, s'épaissir par le refroidissement. La langue se transit et la voix se *fige* à son heure. (Mont.) Ah! vous me faites peur et tout mon sang se *fige*. (Mol.) Oui, je sens quelquefois que tout mon sang se *fige*. (Dest.)

FIGITE. s. f. Entom. Genre d'insectes hyménoptères.

FIGNOLER. v. n. 1re conj. (rad. *fin*). Fam. Raffiner; vouloir se distinguer par un ton, par des manières affectées. ‖ Mettre de la recherche dans son habillement, dans sa toilette, se mettre selon la mode.

FIGNOLEUR, EUSE. s. Fashionable de campagne.

FIGO. s. m. Bot. Plante de la famille des tulipiers.

FIGOCAQUE. s. m. Bot. Fruit du plaqueminier.

FIGUE. s. f. (pr. *fi ghe*; du lat. *ficus*, figue et figuier). Bot. Fruit mou, sucré, pectoral, adoucissant, qui provient du figuier. Lorsque les *figues* sont séchées, elles deviennent très-nourrissantes, et elles forment un objet de commerce assez considérable pour les pays du midi. (Béclard.)

— *Figue-fleur*. Figues de la première récolte, qui précèdent toujours sur l'arbre la naissance des feuilles. Elles sont beaucoup plus lentes à mûrir que celles de la seconde récolte, et moins estimées.

— Fig. *Faire la figue*. Se moquer, mépriser, braver, défier. Cette expression a pour origine, dit-on, le trait historique qui suit. Frédéric ayant subjugué les Milanais, fit enfoncer une figue sous la queue d'une mule, et obligea tous les Milanais captifs d'arracher publiquement cette figue avec les dents et de la remettre au même endroit, sans l'aide de leurs mains, sous peine d'être pendus sur-le-champ. La plus grande injure qu'on puisse faire aux Milanais est de *leur faire la figue*, en montrant le bout du pouce serré entre les deux doigts voisins.

Pape-figue se nomme
L'île et province où les gens autrefois
Firent la *figue* au portrait du saint-père. (La Font.)

Plusieurs se sont trouvés qui d'écharpe changeant,
Aux dangers, ainsi qu'elle, ont souvent fait la *figue*.
(Id.)

— Prov. *Moitié figue, moitié raisin*. Moitié de gré, moitié de force; en partie bien, en partie mal.

— Conchyl. Coquillage univalve.

FIGUERIE. s. f. Lieu planté de figuiers. Les cultivateurs cherchent à donner une bonne exposition à leurs *figueries*, et à maintenir la fraîcheur et l'abondance des sucs nourriciers autour des racines de chaque sujet. (St-Amour.)

FIGUIER. s. m. (pr. *fi-ghie*; du lat. *ficus*). Bot. Arbre de la famille des urticées, à fleurs amentacées monoïques, c'est-à-dire mâles et femelles, dont le fruit agrégé est composé d'un grand nombre de cariospes réunies dans un involucre charnu et succulent. Le figuier a joui longtemps dans l'antiquité d'une grande célébrité. Les Grecs et les Romains lui avaient voué une espèce de culte; ils en couronnaient les statues de leurs déesses et s'en ceignaient le front dans les fêtes publiques. Adam et Eve pour se couvrir prirent des feuilles de *figuier*. (De Sacy.)

Ici le noir *figuier* de son feuillage sombre
Protége les amants étendus sous son ombre. (Gue.)

— *Figuier d'Adam*. L'un des noms du bananier. Le bananier a tant de rapports avec les premiers besoins de l'homme, dans l'état d'innocence et d'inexpérience, qu'on l'appelle aux Indes le *figuier* d'Adam. (B. de St-P.)

— *Dormir sous le figuier*. Passer une douce vie dans l'indolence et la mollesse.

— Fig. Dans le langage de la chaire on entend par *mauvaises figues* les infidèles, et *bonnes figues* les fidèles. La synagogue dans l'Ecriture est désignée sous le nom de *figuier maudit* de Jésus-Christ.

— Ant. rom. *Figuier ruminal*. Figuier sous lequel Rémus et Romulus furent trouvés suçant les mamelles d'une louve.

— Ornith. Oiseau fort petit, vulgairement appelé *bec-figue*, que quelques naturalistes ont réuni au genre fauvette.

FIGUIÈRES. Géogr. Ville d'Espagne, province de Girone, avec une citadelle très-forte; 7,500 hab.

FIGULIN, INE. adj. (du lat. *figulina*, poterie de terre, fait de *figo*, je forme, je pétris). Techn. Qui est susceptible de prendre et de garder la forme qu'on lui donne ‖ *Terres figulines*. Terres faciles à pétrir, et qu'on applique à la fabrication des poteries.

FIGULINE. s. f. S'est dit pour Poterie faite avec art.

FIGUR. Abréviation de figurément.

FIGURABILITÉ. s. f. Philos. Propriété qu'ont tous les corps d'avoir ou de recevoir une figure. La figurabilité des corps de la matière.

FIGURANT. part. prés. du v. Figurer. Il est invar. Des peintres figurant sur leurs tableaux des danses de bergers et de bergères.

Des bergers *figurant* quelques danses légères,
Ou tout le jour assis aux pieds de leurs bergères.
(Piron.)

FIGURANT, ANTE. s. Art dram. Danseur, danseuse qui figure aux ballets, dans les corps d'entrée. ‖ Tout personnage muet qui figure dans une représentation. Le rêve favori du *figurant*, c'est de devenir acteur quelque jour. (Ourry.)

FIGURATIF, IVE. adj. (du lat. *figurativus*, venant de *fingere*, former, feindre, figurer, rendre ressemblant). Qui figure, qui imite quelque chose par sa forme.

— Qui est la représentation, le symbole de quelque chose. Tout était figuratif dans l'ancienne loi.

— *Plan figuratif*. Celui qui représente un pays, une ville, un héritage, une carte topographique.

— Philol. et paléogr. *Caractères figuratifs*. L'une des six sortes de caractères chinois, nommées ainsi parce qu'ils représentent gros-

sièrement les objets. || *Lettres figuratives.* Lettres qui servent à figurer certains temps des verbes, telles que le Σ, qui, dans la langue grecque, caractérise l'aoriste, le futur, et le K qui caractérise le parfait. Nous distinguons en français deux sortes de lettres figuratives. La figurative radicale, qui se produit à tous les temps et à tous les dérivés du verbe, et la figurative euphonique et terminative, qui contribue avec la désinence à former la terminaison de certains temps du verbe, principalement de l'imparfait et du participe présent. || *Ecriture figurative.* Celle qui est composée de la figure des objets qu'on veut exprimer.

— Jurispr. *Confrontation figurative.* Acte qui a lieu lorsque le témoin ne pouvant être présent, on fait usage de sa déposition, que l'on communique à l'accusé.

FIGURE. s. f. (du lat. *figura*). Forme extérieure des êtres, des choses matérielles. La figure du corps humain. La figure de la terre. La figure des plantes, d'un animal, d'un oiseau, d'un quadrupède. La figure des pyramides. Figure ronde, ovale, carrée, régulière, irrégulière. Figure bizarre, changeante, variable, invariable, étrange, plaisante. N'avoir pas figure humaine. Trois élements de diverse *figure.* (L. Rac.) La *figure* du monde change sans cesse. (Mass.) La *figure* du monde passait devant ses yeux sans s'y arrêter. (Flech.) Le monde n'est qu'une *figure*, et une *figure* qui passe. (Id.) L'Egypte n'avait encore vu de grands édifices que la tour de Babel, quand elle imagina ses pyramides, qui, par leur *figure* autant que par leur grandeur, triomphent du temps et des barbares. (Boss.) Les grâces de la *figure*, la beauté de la forme, répondent dans le cygne à la douceur du naturel. (Buff.)

— Dans un sens analogue, mais métaphorique. Elle vit avancer la mort sous la *figure* qui lui avait paru toujours la plus affreuse. (Boss.)

— Dans un sens particulier, Face, visage de l'homme et de la femme. Figure belle, vilaine, jolie, aimable, expressive, immobile, bien faite, difforme, pleine de vivacité, d'expression, d'amabilité, de prévenance, souriante, gracieuse, rebarbative, sombre, menaçante, terrible, enflammée. La beauté, l'expression de la figure. La coupe de la figure. La vivacité de la figure. L'air menaçant, terrible de la figure. Avoir la bonté peinte sur la figure. La rougeur de la honte qui colorait sa figure. Porter la douceur, l'affabilité, la bonté sur sa figure. On trouve en Laponie et sur les côtes septentrionales de la Tartarie, une race d'hommes de petite stature, d'une *figure* bizarre, dont la physionomie est aussi sauvage que les mœurs. (Buff.) Il était éloquent et d'une *figure* avantageuse. (Volt.) Une *figure* agréable relevait encore tant de talents. (Id.)

— Représentation de l'ensemble du corps de l'homme et de l'homme seulement. Figure de bronze, de cire, de plâtre. Figure équestre. Dessiner une figure. Etudiez bien les idées que vous voulez peindre par ses images; imitez le peintre qui dessine des *figures* avant de les draper. (Condill.) Des *figures* qui semblent pleurer autour d'un tombeau. (Boss.) Ils en tracent les *figures* sur leurs étendards. (Mass.) Je ne sais si cette *figure* est de repos ou courante. (Did.) Parce que ces *figures* se tiennent, le peintre a cru qu'elles étaient groupées. (Id.) Ce qui m'a semblé de ces *figures*, c'est qu'elles étaient d'un excellent goût de dessin. (Id.)

— *Demi-figure.* Celle qui ne présente que la [illegible] supérieure du corps depuis la ceinture.

— *Figure de proportion académique.* Se dit quelquefois des figures de vingt à vingt-quatre pouces, parce que cette dimension est celle en usage pour les études des élèves de l'Académie.

— Géom. Espace terminé de tous les côtés, soit par des surfaces, soit par des lignes. || Représentation sur le papier de l'objet d'un théorème ou d'un problème pour en rendre la démonstration ou la solution plus facile à concevoir. En ce sens, une simple ligne, un angle, sont des figures. Figure plane, équilatère ou équilatérale. Figure équiangle, régulière, irrégulière. Figure ellipsoïdes, polyédrique, quadrangulaire. Figures semblables, figures égales. Figure inscrite. Figure circonscrite.

— [illegible] qu'on fait de la forme d'un [illegible] les mesures.

— Arithm. Chiffres qui composent un nombre. 1,000 a 4 figures.

— Astrol. Description et représentation de l'état et de la disposition du ciel à une certaine [illegible] toiles marquées dans une figure de douze triangles appelés maisons. On les nomme aussi horoscope ou thème.

— Chorégr. Différentes lignes qu'on décrit en dansant. On nomme figures de ballet les diverses situations ou plusieurs personnes qui dansent dans un ballet se mettent les unes à l'égard des autres, dans les divers mouvements qu'elles font.

— Escrim. Les différentes positions du corps, du bras ou de l'épée.

— Jeux. Les cartes qui représentent les rois, les dames et les valets.

— Mus. Assemblage de notes résultant de la décomposition d'une note longue, en plusieurs notes de la même valeur. C'est aussi un nombre de notes qui forment, pour ainsi dire, un sens musical, mais moins marqué que celui de la phrase, qui, elle-même, est composée de figures.

— Symbole. L'Ancien Testament était la figure du Nouveau. Le monde matériel est la figure du monde intellectuel. L'agneau pascal est la figure de l'eucharistie. Dieu qui fait entendre les vérités en telle manière et sous telle *figure* qu'il lui plaît. (Boss.) Qui croiriez-vous voir sous cette *figure*, Alexandre ou le prince de Condé? (Id.) Il exerce des punitions secrètes, dont les autres ne sont que de faibles *figures.* (Mass.) Non-seulement les prophètes voyaient Jésus-Christ, mais ils en étaient la *figure*, et représentaient ses mystères, particulièrement celui de la croix. (Boss.) La manne est regardée comme le type ou la *figure* de l'eucharistie; la mort d'Abel, comme une *figure* des souffrances de Jésus-Christ. (Id.)

— Gramm. et rhét. Tour, caractère particulier qu'on donne aux mots et aux phrases, en les éloignant de leur état simple, ou de leur première destination. On parle par figure quand on dit qu'un homme est *dans le vin*, pour dire, dans l'ivresse; quand on dit la *plume*, le *pinceau*, pour l'écriture, la peinture; *la charrue* et *l'épée*, pour le labourage et la guerre; des *voiles*, pour des vaisseaux; tant par *tête*, au lieu de tant par homme; lorsqu'on dit en parlant des peuples : le Français, le Germain, la Seine, le Tibre, l'Euphrate; ou lorsqu'en parlant des armées on ne fait que nommer le général ou l'Etat; *César* défit Pompée; *Napoléon* fut vaincu à Waterloo; la *France* vainquit à Marengo; *Rome* conquit le monde. Figures étudiées, artificielles, excessives. Figure hardie, noble, audacieuse, sublime, gracieuse, vive, brillante, piquante, heureuse, recherchée, outrée, pathétique, compassée, mesurée, hyperbolique, allégorique, ironique. La hardiesse, la noblesse des figures. La sublimité de la figure. La vivacité, le brillant, le piquant d'une figure. Se servir de figures. Parler sans figure. Employer des figures outrées. Il n'y a qu'un géomètre ou qu'un sot qui puisse parler sans *figure.* (J.-J. Rouss.) Que veux-tu qu'une pauvre jeunesse entende à ces sublimes *figures?* (Id.) J'ai pris souvent plaisir à entendre des paysans s'entretenir avec des *figures* de discours si variées, si vives, si éloignées du vulgaire, que j'avais honte d'avoir si longtemps étudié l'éloquence, voyant en eux une certaine rhétorique, de nature beaucoup plus persuasive et plus éloquente que toutes nos rhétoriques artificielles. (De Bretlev.) Je suis persuadé qu'il se fait plus de *figures* un jour de marché à la Halle, qu'il ne s'en fait en plusieurs jours d'assemblées académiques. (Dumars.) Les *figures* ne doivent être que l'effet du sentiment et des mouvements naturels; elles doivent être rares et bien amenées. (Id.) Les façons de parler que nous appelons *figures* de mots, et dont le plus grand nombre nous est interdit, étaient dans les langues anciennes autant de licences que les grands écrivains s'étaient données et avaient fait passer. (Marm.) Les tropes paraissent donner des *figures* aux idées même qui s'éloignent le plus des sens, et c'est peut-être là ce qui les fait appeler *figures*, ou expressions figurées. (Condill.) Les mêmes *figures* ne sont pas reçues dans toutes les langues, et celles qui sont communes à plusieurs n'ont pas dans chacune le même caractère. (Id.) Tout étant d'ailleurs égal, les *figures* ne sont jamais plus belles que lorsqu'elles rapprochent des idées plus éloignées; tout consiste dans la manière de les employer. (Id.)

— Se dit figurément des apparences qui se manifestent dans l'état, dans la conduite, dans la manière de vivre d'une personne relativement à sa fortune, à ses emplois, à son crédit, à la considération dont elle jouit. C'est en ce sens que l'on dit : *Faire figure.* Représenter, offrir l'image du luxe, de la fortune qui en est la source; se montrer ou plutôt se faire voir, se faire remarquer. || *Faire une bonne figure dans le monde.* Y vivre noblement, y jouir de l'estime et de la considération des honnêtes gens. || *Faire une mauvaise, une triste figure.* Vivre obscurément, pauvrement, mesquinement, sans estime, sans considération, sans crédit. J'ai vu ton frère à Paris, il y fait une assez triste, une assez mauvaise figure. Ces expressions n'entrent pas dans le style figuré. Il en est cependant une que Bossuet a employée avec bonheur, dans un sens figuré. La mort ne nous laisse pas assez de corps pour occuper quelque place, et on ne voit là que les tombeaux qui fassent quelque *figure.* (Boss.)

— Fam. *Etre bien de figure.* Avoir les traits [illegible] ation, et ne s'employait guère qu'en conversation. Il était assez bien de *figure*, mais sans élégance et sans grâce. (***)

FIGURÉ, ÉE. part. pass. du v. Figurer. S'empl. adjectiv. Un objet figuré. Un animal figuré. Les fleurs à réverbères sphériques sont celles dont les pétales sont *figurés* en portions de sphère. (B. de St P.)

— Représenté par des symboles. Jésus-Christ figuré par l'agneau, par la mort d'Abel. L'amour figuré par deux colombes qui se baisent. Le cercle de vos jours *figuré* par cette peau se resserrera suivant la force et le nombre de vos souhaits. (De Balzac.) La vérité, cette lumière du ciel, *figurée* par l'étoile qui parut autrefois aux Mages. (Mass.)

— Qui contient une ou plusieurs figures de mots ou de pensées. Expression figurée. Sens figuré. Style figuré. Langage figuré. Le langage *figuré* fut le premier à naître; le sens propre fut trouvé le dernier. (J.-J. Rouss.) La pauvreté d'une langue est toujours une des causes principales qui nécessitent l'usage fréquent des expressions *figurées*; car moins il y a d'idées qui possèdent leurs signes propres et particuliers, plus on est forcé de multiplier les acceptions des signes qui existent, et lorsqu'on ne peut nommer les choses, il faut du moins les donner à entendre. (De Gérando.) Le premier langage des hommes dut être *figuré*, et leur première écriture fut en hiéroglyphes, tels qu'on en a trouvé chez les Egyptiens. (La Harpe.) Presque toutes les maximes des anciens Orientaux et des Grecs sont dans un style *figuré.* (Volt.) Pour peu qu'on ait de chaleur dans l'esprit, on a besoin de métaphores et d'expressions *figurées* pour se faire entendre. (J.-J. Rouss.)

— *Sens figuré* ou dans un sens absolu, *le figuré.* Le sens métaphorique. Le propre et le figuré. Parler au figuré.

— *Copie figurée.* Copie trait pour trait, d'un écrit, dans laquelle on a conservé jusqu'aux ratures.

— *Danse figurée.* Danse composée de différents pas et de différentes figures.

— Arithm. *Nombres figurés.* Suite de nombres formés suivant une certaine loi. Par exemple : partant des nombres naturels 1, 2, 3, 4, 5, si l'on prend successivement la somme des nombres de cette série, depuis le premier jusqu'à chacun des autres, on aura la nouvelle suite 1, 3, 6, 10, 15, etc., qui est une série de nombres figurés.

— Blas. *Soleil figuré.* Soleil représenté avec un visage humain. En général tous les objets qui présentent la face humaine. Souvent la lune est figurée.

— Mus. *Trait figuré.* Trait dans lequel on fait passer, pour une marche diatonique, d'autres notes que celles de l'accord actuel. || *Basse figurée.* Basse dont les notes portant accord sont subdivisées en plusieurs autres notes de moindre valeur. || *Harmonie figurée.* Celle où l'on fait passer plusieurs notes sur un accord. (J.-J. Rouss.)

— Minér. *Pierres figurées.* Pierres qui présentent la figure de quelque objet, et plus particulièrement celles sur lesquelles sont empreintes naturellement des figures d'animaux, de plantes, etc. La quantité de coquilles pétrifiées qui ne sont proprement que des pierres *figurées* par les coquilles est infiniment plus grande que celle des coquilles fossiles. (Buff.)

FIGURÉMENT. adv. D'une manière figurée ou métaphorique, dans un sens figuré. Parler figurément. Cela ne se dit que figurément. Ce mot signifie proprement telle chose, et *figurément* telle autre. (Acad.)

FIGURER. v. a. 1re conj. (rad. *figure*). Former, donner la forme, la figure. C'est un des attributs de la puissance du Créateur; lui seul a pu faire de rien la matière, la former, la figurer de mille manières différentes.

— Représenter, imiter par la peinture, par le dessin, les formes, les figures que le Créateur a données à ses ouvrages. Figurer un combat, une danse de bergers, un groupe de jeunes filles, des amours qui jouent. Dans le fond du tableau, le peintre avait représenté un paysage, et sur le devant il avait *figuré* une danse de bergers et de bergères. (Acad.) Ces bas-reliefs sont si effacés qu'on ne peut démêler ce que le peintre a voulu *figurer.* (Id.) Le cou élevé du cygne et sa poitrine relevée et arrondie semblent en effet *figurer* la proue du navire fendant l'onde. (Buff.)

— Dans un sens métaphorique.

> Ce Dieu maître absolu de la terre et des cieux,
> N'est point tel que l'erreur le *figure* à vos yeux.
> (Racine.)

— Représenter comme symbole. L'immolation de l'agneau pascal de l'Ancien Testament *figurait* l'immolation de Jésus Christ sur l'arbre de la croix. (Acad.) Les Egyptiens *figuraient* l'année par un serpent qui se mord la queue. (Id.) Elie et Moïse viennent donc adorer celui qu'ils avaient *figuré.* (Mass.)

— Pris neutralement. Avoir de la symétrie avec quelque autre chose. Ces deux pavillons, ces deux tableaux figurent bien l'un avec l'autre.

— Fig. Faire figure. Briller, se faire remarquer par son luxe, par sa dépense, par sa toilette, etc. Figurer dans le monde.

— Art dram. Paraître sur le théâtre dans les chœurs, dans les cortéges, dans les ballets, [illegible] figurantes tiennent peu aux émoluments de leur emploi, et beaucoup de ces dames *figurent*, dit-on, gratuitement, du moins sur nos scènes secondaires. (Ourry.)

— Mus. Passer plusieurs notes pour une. Donner aux sons harmonieux une figure de mélodie, en les liant par des sons intermédiaires.

— Pop. On dit d'un homme condamné aux fers et à l'exposition, Il figurera, ou il a figuré au poteau.

— SE FIGURER. v. pron. S'imaginer, se représenter quelque chose; se mettre quelque chose dans l'esprit. Se figurer deux armées prêtes à en venir aux mains. Se figurer les choses autrement qu'elles ne sont. *Figurez-vous* quelle joie pour une mère de revoir son fils après l'avoir cru mort. (Acad.) Tout seul qu'il est, on se *figure* autour de lui ses vertus et ses victoires qui l'accompagnent. (Fléch.) Ne vous *figurez* pas ici une faiblesse de scrupule, mais une délicatesse de vertu. (Id.) Ils se *figurent* une région que nos âmes habiteront après notre mort. (Mass.) C'est se faire une fausse idée de la piété, de se la *figurer* toujours timide, faible, indécise. (Id.)

— *Se figurer que.* Beaucoup se *figurèrent* qu'ils occupaient un roc immuable au-dessus de toutes les angoisses de la patrie. (E. Quin.) Depuis que je vous ai vu, je me suis *figuré* que ces chevaliers maures vous ressemblaient. (Chateaub.)

> Certes, plus je médite, et moins je me *figure*
> Que vous m'osiez compter pour votre créature. (Rac.)

FIGURINE. s. f. (dim. de *figure*). Sculpt. Petite figure. Figure de très-petite dimension dans un tableau.

— Plus souvent encore, on entend par ce mot de très-petites figures antiques en terre cuite, en bronze, en argent. Les *figurines* abondent dans les cabinets des antiquaires. (Boiste.) La plupart des *figurines* représentent des divinités, et étaient, selon toute apparence, un objet de dévotion domestique, comme sont dans une partie de la chrétienté les images des saints. (Id.)

FIGURISME. s. m. Théol. Opinion de ceux qui regardent les événements de l'Ancien Testament comme les figures de ceux du Nouveau. Partisan du figurisme. Défendre, prouver, attaquer le figurisme.

FIGURISTE. s. m. (rad. *figure*). Philos. Celui qui explique des narrations sacrées ou mythologiques, toujours obscures, par des figures ou par des symboles.

— Techn. Ouvrier qui coule des figures en plâtre.

FIL. s. m. (du lat. *filum*). Petit brin long et menu qu'on détache de l'écorce du lin ou de celle du chanvre, ou de toute autre plante ayant de la teille, et dont on forme des petits corps longs et déliés, après les avoir tordus ensemble entre les doigts ou au moyen du rouet, du fuseau, ou bien encore par d'autres instruments mécaniques produisant le même effet. Fil de chanvre, de lin. Fil délié, fin. Gros fil. Fil retors. Fil de caret. Faire du fil. Dévider, bobiner, retordre du fil. Les fils de la chaîne, de la trame. Fil à coudre, à marquer, à broder. Fil plat. Un écheveau, un peloton, une bobine de fil. Une aiguillée de fil. L'esprit d'invention et un système d'économie ont fait découvrir dans plusieurs arbres, arbrisseaux et plantes, des fils propres à faire des toiles ou des cordages; on en tire de l'écorce du genêt, de l'aloës, du houblon, de l'ortie, etc.

— Se dit aussi pour Peloton de fil.

> Un *fil* dans la main, et de l'autre un flambeau,
> Il entre; il se confie à ces voûtes nombreuses
> Qui croisent en tous sens leurs routes ténébreuses.
> (Delille.)

— Substance longue, flexible et très-déliée que les chenilles et les araignées tirent de leur corps. On sait que les cocons des vers à soie sont formés d'un fil unique et glutineux. On les plonge dans l'eau bouillante pour dissoudre ce gluten ou cette gomme. On découvre le bout du *fil* et on le déroule comme on le ferait d'une pelote. Une seule ouvrière réunit un certain nombre de *fils* pour n'en former qu'un seul. Ce *fil* va s'envider sur des bobines pour former des écheveaux. (Moléon.)

— Fibres longues et déliées dont l'assemblage forme le corps des végétaux.

— Fibres dont la réunion forme les muscles de la chair des animaux. *Couper une pièce de bœuf dans le fil.* C'est couper les muscles par leur travers et non sur leur longueur.

— Par extens. Partie étroite, longue et menue. Le bec des oiseaux-mouches est une aiguille fine, et leur langue un *fil* délié. (Buff.)

— Défaut de continuité dans le marbre ou dans la pierre. Il y avait un fil dans l'endroit où cette table de marbre vient de se casser.

— Ligne plus ou moins déliée, qu'on forme de petites parties de soie ou de laine, unies et tordues ensemble, et qu'on emploie pour monter les chaînes de la trame d'une étoffe.

— Métal allongé dans la filière et tiré en long, d'une manière si déliée qu'il semble que ce soit du fil. Fil d'or, d'argent, d'archal, de fer, de laiton. || *Fil de fer, fil d'archal* ou *fil-fer.* Fer tiré à travers les trous de la filière. || *Fils d'or et d'argent.* Fils étirés dans les hôtels des monnaies, pour les besoins du commerce. || *Fils d'acier.* Fil dont on fait des cordes de pianos. || *Fils de laiton.* En usage pour les pianos, [illegible] qu'au *fa.*

— Le tranchant d'un instrument qui coupe. Le fil d'un sabre, d'une hache, d'un rasoir, d'une épée.

— *Donner le fil à un rasoir, à un couteau.* Donner à un rasoir, à un couteau, la propriété de diviser plus ou moins facilement certaines matières, en rendant l'angle que forment ses deux plans aussi aigu que possible.

— *Avoir le fil.* Avoir été rendu tranchant. Ce couteau, cette épée, ce rasoir a le fil.

— *Oter le fil à un rasoir, à un couteau.* Passer sur une pierre plus douce un couteau, un rasoir fraîchement émoulus, pour enlever les paillettes qui se sont formées le long du tranchant.

— Fig. et pop. *Avoir le fil.* Être fin, rusé, expérimenté, subtil en affaires. On le dit presque toujours en mauvaise part.

— *Brouiller le fil.* Déranger l'ordre dans lequel il avait été roulé, soit sur le peloton, soit

sur la bobine, o[illegible]du pour former la chaîne d'un tissu.

— Fig. *Brouiller de nouveaux fils.* Causer de nouveaux troubles; par allusion aux fils destinés à faire un tissu, et qu'on a mêlés ou brouillés, de manière à ce qu'on ne puisse plus s'y reconnaître.

— *Couper de droit fil, aller de droit fil.* Couper une étoffe entre deux fils, sans biaiser.

— Fig. et fam. *Aller de droit fil.* Aller directement à son objet. Le flatteur n'adresse point la louange de droit *fil.* (Trad. de Plut.)

— *Fil de l'eau.* Le courant de l'eau.

— Fig. *Aller contre le fil de l'eau.* Entreprendre l'impossible, vouloir faire une chose à laquelle tout est contraire.

— Fig. Suite, liaison, enchaînement, ordre entre les parties d'un tout. Perdre le fil d'une affaire. Le fil d'un discours. Interrompre le fil de l'histoire, de la narration. Reprendre le fil des événements. Suivre le fil des idées. Il leur était impossible de se former une idée exacte des incidents, des objections, des réponses qui coupaient à tout moment le *fil* de l'affaire. (Volt.)

— Continuation. On dit que je vais reprendre le *fil* de ma belle santé. (Mme de Sév.)

— Fig. et fam. *Des finesses cousues de fil blanc.* Des malices grossières et qu'il est facile d'apercevoir. || *Cela ne tient qu'à un fil.* La moindre cause peut aisément détruire, faire manquer les entreprises les mieux concertées.

— *Passer au fil de l'épée.* Tuer en passant l'épée au travers du corps. La ville fut prise d'assaut, et la garnison passée au fil de l'épée. Cette expression n'est pas fort exacte, puisque nos épées, de forme triangulaire, ne sont dangereuses que par la pointe.

— *Fils de la Vierge, fils de Notre-Dame.* Flocons blancs et soyeux que l'on voit voltiger au printemps et en automne, les jours où il y a du brouillard, et qui sont produits par diverses jeunes aranéides, et notamment des épéires et des thomires.

— Fig. et poét. *Le fil de la vie, de nos destinées, de nos jours.* Le cours de la vie, de notre existence; par allusion à la fable des Parques qui filaient, dévidaient et coupaient le fil de la vie des hommes. Rompant de ses beaux jours le *fil* trop délié. (Boil.) || *Le fil d'Ariane.* Ce qui sert à diriger, à guider dans certaines recherches difficiles; par allusion à la fable qui nous apprend qu'Ariane donna secrètement à Thésée un fil au moyen duquel il pût retrouver son chemin dans les détours du labyrinthe. || Par ellipse, on supprime souvent ce dernier mot. Je cherchais un fil qui me dirigeât dans cet immense dédale.

. . . . Il veut poursuivre, hélas!
Il a perdu le *fil* qui conduisait ses pas. (Delille.)

Ce *fil* libérateur, il le baise, il l'adore,
Il s'en assure, il craint qu'il ne s'échappe encore. (Id.)

— Astron. Fil qu'on suspend au centre des quarts de cercle, des secteurs et autres instruments, pour marquer la ligne verticale qui se dirige du zénith au nadir.

— Blas. Sorte de brisure des puînés. V. LAMBEL.

— Bot. *Fil d'araignée.* Joubarbe des Alpes.

— Erpét. Serpent des Indes, très-effilé.

— Horlog. *Fil de pignon.* Fil d'acier cannelé en forme de pignon, employé dans la fabrication des montres.

— Jeux. Autrefois la pièce du jeu d'échecs que, par corruption, on nomme maintenant *fol* ou *fou.*

— Mar. On donne ce nom d'abord au produit de la première torsion du chanvre, qui prend les noms suivants selon ses divers apprêts. || *Fil de lusin* et *fil de merlin.* Celui qui est le plus fin et qui sert à coudre les voiles. || *Fil de câbles.* Le plus gros qu'on file dans les corderies. || *Fil de haubans.* Fil moyen. || *Fil de caret.* Fil avec lequel se font les câbles et les autres cordages en usage dans la marine. Il est d'autant meilleur qu'il est moins gros, et on ne lui donne ordinairement que de deux à trois millimètres de diamètre. Le plus fin sert à fabriquer les cordages qui sont employés pour les manœuvres courantes des vaisseaux, telles que les bras, les boulines, les drisses, etc. Le plus gros est réservé pour les câbles, les grelins, les haubans. || On compte autant de sortes de fils que d'espèces de toiles. On file donc le fil pour les différentes sortes de toiles à voiles, et le fil destiné à coudre et assembler ces toiles se nomme *fil à voiles.* || *Fil blanc.* Le fil qui n'est pas goudronné. || *Fil* [illegible] ou goudronné. Celui auquel on a donné un léger enduit de goudron, à chaud ou à froid.

— Modes. *Fil de perles.* Collier de perles enfilées.

— Pêch. *Fil de pitte.* Fil qui se fait avec les fibres de l'aloès, de l'yucca, etc., et dont se servent les pêcheurs.

— Techn. *Fil à gants.* Fil très-fort avec lequel on coud les gants. || *Fil de pennes.* Celui qui reste attaché aux ensubles des tisserands après qu'ils ont levé la toile. || *Fil de plain.* Dans les fabriques de lacets, Celui qui provient du chanvre le plus fort. || *Fil d'étoupes.* Celui qu'on file des rebuts de la meilleure filasse. || *Fil retors.* Celui qui a été de nouveau tordu au rouet, après avoir été filé simplement d'abord. || *Fil sans poids.* Fil très-fin employé dans la fabrication de la batiste. || *Fil de Turquie.* Poil de chèvre filé, ou laine de chevron. || *Fil à moule.* Fil de laiton destiné à faire le corps des épingles. || *Fil-à-plomb.* Instrument de charpentier, de maçon, etc., lequel consiste en un morceau de plomb suspendu à un cordonnet, et qui sert à mettre les ouvrages d'aplomb.

— *Bois de fil.* Bois employé de manière que toutes ses fibres sont disposées sur la longueur.

— Verr. Défaut du verre provenant d'un manque d'union entre ses parties constituantes, de leur mélange imparfait, de leur combinaison peu exacte.

— Prov. et fam. *De fil en aiguille.* De propos en propos, en passant insensiblement d'une chose à une autre. || *Il lui faut fournir le fil et l'aiguille.* Il faut lui fournir tous les instruments et tous les matériaux dont il a besoin. || *Donner du fil à retordre à quelqu'un.* Lui causer de la peine, lui susciter des embarras. || *Il ne faut pas aller de droit fil contre le sentiment des personnes puissantes.* Il ne faut pas les contredire directement. || *Ne tenir qu'à un fil.* Ne tenir à rien, à presque rien.

FIL. s. m. Nom arabe de l'éléphant.

FILADIÈRE. s. f. Navig. Petite embarcation à fond plat en usage sur la Garonne, laquelle porte une voile carrée, deux latines, et une d'étai qui se borde sur le beaupré.

FILAGE. s. m. (rad. *fil*). Manière de filer le chanvre, le lin, le coton, etc. Le filage de la laine destinée à faire la chaîne est différent de celui de la trame. Le mode du *filage* varie selon la matière à laquelle on l'applique. (Thév.)

— Ouvrage du fileur, pour lequel il doit recevoir un salaire.

— Bot. Genre de plantes corymbifères.

FILAGINÉ, ÉE. adj. Qui ressemble à un filage. || *Plantes filaginées.* Plantes ayant pour type le genre filage.

FILAGINOÏDÉ, ÉE. adj. Bot. V. FILAGINÉ.

FILAGORE. s. m. Pyrot. Ficelle dont les artificiers se servent pour former la gorge des cartouches.

FILAGRAMME. s. m. (du lat. *filum,* fil, et du gr. γράμμα, lettre). Papet. Nom sous lequel on désigne les lettres, les figures et autres ornements que l'on fait sur la toile métallique dont on compose les formes qui servent à faire le papier. Ces sortes de dessins se font avec du fil de cuivre semblable à celui dont le reste de la forme est fabriqué. Comme ce dessin s'élève un peu au-dessus de la toile métallique, la feuille de papier est plus mince dans cette place que dans tout le reste de la surface, et le dessin se voit en regardant au travers.

— Il ne faut pas confondre *filagramme,* figure tracée dans le papier, avec *filigrane,* ouvrage d'orfèvrerie. V. FILIGRANE.

FILAIRE. s. des 2 g. Entom. Sorte de vers intestinaux qui se développent dans le corps des animaux. Les *filaires,* que l'on rencontre dans toutes les parties des animaux, sont extrêmement abondants dans la nature, car on ouvre peu de quadrupèdes et d'oiseaux sans en rencontrer; les insectes même en sont fréquemment infectés. (Clerm.)

FILAMENT. s. m. (rad. *fil*). Bot. Petit fil ou brin long et délié qui se détache de l'écorce des plantes à teille. Les filaments des plantes. Les filaments d'une écorce.

— Anat. Les filaments font partie de la texture des muscles, des nerfs, etc. Filaments musculaires, nerveux, cellulaires. || On appelle aussi de ce nom des filets glaireux ou mucilagineux que l'on trouve dans l'urine des calculeux, ou dans le produit d'organes sécrétoires atteints de relâchement.

— Minér. Plusieurs corps minéraux renferment aussi des filaments dans leur texture. Ils font la base de l'asbeste, de l'amiante, etc.

FILAMENTAIRE. adj. des 2 g. Bot. Qui est produit par des filaments soudés ensemble.

FILAMENTEUX, EUSE. adj. Qui est composé de filaments. Écorce filamenteuse.

FILANDIER, ÈRE. adj. Qui file, qui aime à filer. Artisan filandier.

— Poét. *Les trois sœurs filandières.* Les trois Parques.

Elles filaient si bien, que les sœurs *filandières*
Ne faisaient que brouiller au prix de celles-ci.
(La Fontaine.)

— substantiv. Un filandier. Une filandière. Arachné, fille d'Idmon, fut la première *filandière* du monde. (De la Porte.)

Dieu garde la *filandière,*
[illegible]
Dame Arachné la *filandière,*
De son métier très-subtile ouvrière,
Mais vaine aussi de son talent,
Se construisait un petit logement. (Chaussard ?)

FILANDRERIE. s. f. La veillée des fileuses.

FILANDRES. s. f. pl. (rad. *fil*). Dans un sens général, Filets longs et déliés; s'applique aux objets suivants : Art culin. Les fibres de la viande lorsqu'elles sont longues et coriaces. || Art vétér. Certains filets blancs qui se forment parfois sur les plaies des chevaux, et qui s'opposent à la cicatrisation. || Fauconn. Petits vers qui se rencontrent quelquefois dans diverses parties du corps des oiseaux de proie. || Hist. nat. Gaz qui, se dégageant de la terre, s'épaississent dans l'atmosphère, y voltigent sous l'apparence de fils d'araignées, et s'attachent en flocons blancs aux herbes, aux arbres, aux buissons. || Mar. Herbes de mer qui s'attachent à la carène d'un vaisseau et retardent sa marche. || Techn. Défauts dans une glace, provenant du mélange de quelques parties de matière moins bien disposées que les autres à la vitrification. || Filets qui se détachent des boyaux des animaux quand on les dégraisse, et qui servent à les coudre les uns aux autres.

FILANDREUX, EUSE. adj. Ce qui a des fils, des filandres. Viande filandreuse.

— Archit. *Pierre filandreuse, marbre filandreux.* Pierre qui a des fils, marbre qui a des fils.

— Fig. *Style filandreux.* L'Académie remarque avec beaucoup de justesse qu'on a beaucoup abusé de cette expression, fort inutile d'abord, parce qu'un style n'a ni fils ni filandres, ni rien qui puisse y ressembler, et parce que les épithètes *lâche* et *diffus,* les seules exactes, suffisaient.

FILANGIERI (Gaëtan). L'un des publicistes les plus distingués du XVIIIe siècle, auteur de la Science de la législation. Né à Naples, le 18 août 1752; mort le 21 juillet 1788.

FILANT. part. prés. du v. Filer. Il est invariable. Des insectes filant des étoffes de soie.

FILANT, ANTE. adj. Ce qui coule, ce qui file doucement. Une matière, une liqueur, une huile filante. Un sirop filant.

— Astron. *Une étoile filante.* Gaz qui s'enflamme dans l'atmosphère, qui parcourt un certain trajet, dont la lueur se confond à l'œil avec celle des étoiles et produit une illusion qui pourrait faire croire au déplacement de l'une d'elles.

FILAO. s. m. Bot. Arbre conifère.

FILARDEAU. s. m. Ichthyol. Jeune brochet, brochetin.

— Bot. Jeune arbre droit.

FILARDEUX, EUSE. adj. Techn. Pierres et marbres qui sont traversés par des fils.

FILARET. s. m. Mar. Longues pièces de bois minces, lisses, soutenues par des chandeliers ou montants de batayoles, qui forment une espèce de galerie autour de certains bâtiments.

FILARIA. s. m. Bot. Arbrisseau de la famille des jasminées.

FILASSE. s. f. (du lat. barb. *filacium,* augment. de *filum,* fil). Assemblage, amas de filaments tirés de l'écorce du bois, du lin, du chanvre, et peignés. Filasse de lin, de chanvre. Filasse à faire du fil. Charger une quenouille de filasse. Des mèches de filasse. Boucher une fente avec de la filasse. La *filasse* ou étoupe est fort en usage dans la fabrication des cordages qui n'exigent pas pour leur emploi un grand degré de force et de ténacité. (Pelouze.)

— Fam. Se dit d'une viande insipide et filandreuse n'offrant que des fibres sans suc.

— Bot. *Filasse de montagne.* L'asbeste.

FILASSIER, ÈRE. s. Comm. Celui ou celle qui façonne la filasse, ou qui en fait commerce.

— Ornith. Nom vulgaire du petit râle d'eau.

FILATEUR, TRICE. s. Comm. Celui, celle qui tient, qui dirige une filature. Les *filateurs* de nos provinces méridionales sont accusés de ne pas savoir tirer des cocons tout le parti convenable. (Rev. séric.)

FILATIER. s. m. Comm. Marchand de fil. A Amiens. Celui qui file ce qu'on nomme le fil de navette.

FILATRICE. s. f. Techn. Femme occupée à retirer la soie de dessus les cocons. || Étoffe tramée de fil en fond de satin.

FILATURE. s. f. Art de transformer en fils d'une longueur indéfinie, et d'un degré de finesse déterminé par les usages auxquels on les destine, le lin, le chanvre, le coton et la laine. Ce n'est qu'en 1760 qu'un tisserand du Lancashire, James Hargraves, imagina une machine pour filer le coton, qui imprima à ce genre d'industrie un élan prodigieux. Appliquer les machines à vapeur à la filature.

— Lieu, établissement où l'on file en grand la soie, la laine, le coton, etc. Filature de soie. Filature de laine. Filature de coton.

FILE. s. f. Suite ou rangée de choses ou de personnes disposées en long les unes après les autres. Prendre la file des voitures. Suivre la file. Se mettre à la file. Rompre, couper la file. Il arrive tous les jours dans les grandes villes ce qui arrive en un champ de bataille au moment du combat; la mort enlève une *file* de soldats, on serre la *file,* et il n'y paraît plus. (Staël.)

Vingt carrosses bientôt arrivent à la *file,*
Ils sont en moins de rien suivis de plus de mille. (Boil.)

— Fig.

Dès que l'un de ceux-ci, (les vices) s'emparent de nos cœurs,
Tous viennent à la *file.*
(La Fontaine.)

— Art milit. Rangée de soldats disposés les uns derrière les autres, à peu de distance et sur une seule ligne. || *Chef de file.* Le premier d'une file. || *Serre-file.* Les officiers et les sous-officiers placés derrière une troupe en bataille, sur une ligne parallèle au front de cette troupe. || *Feu de file.* Feu d'une troupe qui tire par file et sans interruption. Un feu de file bien nourri. Techniquement, Un feu de deux rangs. V. FEU. || *Demi-file.* La moitié de la file. Un bataillon qui s'ouvre par demi-files, qui marche par demi-files. || *Doubler les files.* Doubler l'épaisseur du bataillon. || *Serrer les files.* Serrer les soldats les uns contre les autres.

— Mar. Le vaisseau qui est le premier de la ligne de bataille, qui tient la tête de l'armée. Dans la tactique navale, Le vaisseau qui ferme la ligne, qui marche le dernier de tous.

— Fig. et fam. *Chef de file.* Celui ou celle qui préside à nos démarches, qui a de l'autorité sur nous, sur la conduite duquel nous devons régler la nôtre.

FILÉ. s. m. Techn. L'or ou l'argent tiré à la filière et laminé, qu'on applique sur un fil de soie, de chanvre, etc. Du filé d'or.

FILÉ, ÉE. part. pass. du v. Filer. S'emploie adjectiv. Coton filé. Ce sont des accents plaintifs cadencés avec mollesse, des sons *filés* sans art, mais enflés avec âme. (Buff.) Tout s'harmonise : les couleurs, les formes des plantes, la lumière, les longs duvets qui glissent dans l'air, *filés* par des mains invisibles, etc. (Drown.)

— Fig. Des jours filés de soie et d'or.

FILELLUM. s. m. Anat. Mot latin passé dans la langue, et par lequel on désigne le repli muqueux qui attache le prépuce au gland.

FILER. v. a. 1re conj. (rad. *fil*). Tordre ensemble plusieurs brins de chanvre, de lin, de soie, de laine, etc., pour qu'ils forment un fil. Filer du lin, du chanvre, de la soie, du coton, de la laine. L'empereur Auguste ne portait point d'autres habits que ceux qu'avaient *filés* sa femme, sa fille ou sa mère. (Ste-Foix.)

Tout en *filant* votre lin,
Écoutez-moi bien, ma fille. (Blanchard ?)

— Techn. Tirer les métaux à la filière. Filer de l'or, de l'argent, du fer, du laiton, pour leur donner la forme de fil. || *Filer de l'or, de l'argent.* Couvrir d'un fil d'or, d'argent, ordinairement laminé, un fil de soie ou de chanvre. Filer de l'or. Filer de l'argent sur soie ou sur fil. || *Filer la tête des épingles.* Former avec un rouet qui dévide le laiton, de petits anneaux doubles dont on fait les têtes d'épingles. || On file la cire pour en faire de la petite bougie, en la dévidant sur un rouet.

— Absol. Filer gros. Filer fin. Filer au fuseau, au rouet, à la mécanique.

— Se dit aussi des insectes qui tirent du fil de leur corps. Pourquoi les insectes, *filant* des étoffes de soie, couvrent-ils les branches des arbres de leurs tissus argentés ? (Deleuze.)

— Fig. Les lis ne travaillent ni ne *filent* (Devise de nos rois.)

— Poét. et fig. Se dit des Parques. Ici les Parques me *filaient* au milieu de ma pauvreté des jours d'or et de soie. (Fén.)

Oui, déjà les trois sœurs ont dit à leurs fuseaux :
Courez sans vous lasser, *filez* des jours si beaux.
(Tissot.)

— Par imitation, on dit que le bonheur, que la fortune, que le plaisir file les jours de quelqu'un.

Faut-il vous quitter pour toujours,
Doux asile, aimable verdure,
Où loin du tumulte des cours,
La liberté *filait* nos jours
Entre les arts et la nature. (Dancourt.)

— Fig. Conduire progressivement, adroitement. Filer une intrigue, une scène, une reconnaissance; les conduire, les développer progressivement et avec art.

— Fig. et fam. *Filer le parfait amour.* Nourrir longtemps un amour tendre et romanesque.

— Fam. et emphatiq. *Filer une période;* l'allonger. Filer une période à quatre membres.

— Pop. et fig. *Filer son nœud.* Réussir selon ses désirs.

— Fig. et fam. *Filer sa corde.* Faire des actions qui peuvent mener au gibet.

— Jeux. *Filer ses cartes.* Les découvrir lentement et peu à peu. || *Filer la carte.* Escamoter une carte; donner une carte autre que celle qu'on devrait donner, et retenir cette dernière pour soi.

— Grav. *Filer les eaux.* Étendre ou faire couler l'eau-forte dans les plus petits traits d'une gravure.

— Mar. *Filer la ligne de sonde.* La laisser descendre lentement dans l'eau. || *Filer un nœud, deux nœuds, trois nœuds.* Dans l'espace de trente secondes, parcourir une fois, deux fois, trois fois la longueur qui sépare les nœuds de la ligne de loch, c'est-à-dire, quarante-cinq pieds. || *Filer un câble par le bout.* L'abandonner avec son ancre, en laissant aller tout le câble dans la mer. || *Filer le loch.* Laisser aller la ligne du loch. Lâcher, larguer. Filer le câble, pour soulager l'ancre. Filer une manœuvre. Filer les écoutes.

[illegible] ménager sa voix en sorte qu'on puisse la prolonger longtemps sans reprendre haleine. Prolonger la durée d'un son sur un instrument en commençant piano, pour augmenter jusqu'au forté et finir ensuite comme on a commencé.

— Couler lentement. S'applique à une matière molle et tenace qui s'allonge en filets. S'écouler lentement et sans se diviser en gouttes à la manière de l'huile. Ce vin tourne à la graisse, il file. || Se dit aussi d'une lampe dont la lumière s'échappe en long filet. La lampe file.

— Pop. S'en aller, se retirer, poursuivre sa route. Il faut filer. Allons, filez. || Aller de suite l'un après l'autre et près à près.

— Art milit. *Faire filer des troupes.* Les faire passer dans un pays sans éclat.

— Jeux. Au brelan, ne mettre au jeu précisément que ce qu'on est obligé d'y mettre. A

la bouillote, le joueur file, quand, après avoir ouvert la partie, il ne tient pas ce qu'on propose.

— Fam. *Filer doux.* Demeurer dans la retenue, dans la soumission, à l'égard de quelqu'un que l'on peut craindre. Souffrir patiemment une injure.

— Mar. *Filer en douceur, filer en garant.* Filer un cordage avec précaution et en le tenant en retour. ‖ *Filer à la demande.* Diminuer la tension d'un câble, d'un grelin, d'une manœuvre. ‖ *Filer en bande.* Tout lâcher. ‖ *Filer à réa.* Amener le plus vite possible.

— Vén. *Le gibier file.* Il vole sans faire de crochet.

— Imiter le bruit du rouet, en parlant du chat, qui, pour marquer qu'il est de bonne humeur, produit un certain bruit continu de la gorge et du nez, assez semblable à celui du rouet quand on file.

— Prov. *Du temps que Berthe filait.* Au bon vieux temps; au temps où les mœurs étaient simples, où les reines et les princesses s'occupaient des travaux manuels.

FILERIE. s. f. Lieu où l'on file le chanvre ou le lin, soit pour l'employer en fil, soit pour en faire des cordes.

— Bande de fer plat pour passer le fil de fer.

FILET. s. m. (diminut de *fil*). Fil délié, petit fil. Je n'ai jamais rompu avec les dames, tant que j'y tenais, ne fût-ce que par un *filet.* (Mont.)

— Fig. et fam. *Sa vie ne tient plus qu'à un filet.* Cet infirme, ce malade est sur le point de mourir, il n'a plus qu'un souffle de vie.

— Se dit des fils de l'araignée. Une araignée tend sous le feuillage des *filets* d'or, de pourpre et d'azur, dont les reflets sont semblables à ceux de l'arc-en-ciel. (A.-Mart.)

— Pêch. Tissu à claire voie et à mailles nouées, fabriqué avec de la ficelle ou du fil retors, dont les mailles sont égales et invariablement arrêtées, et qui sert de rets pour prendre du poisson ou des oiseaux, etc. Tendre des filets. Jeter le filet. Rompre les filets. Les mailles d'un filet. Filet large, délicat, fragile, tendu, jeté, dressé, étroit, serré, perfide, trompeur, dangereux, funeste. La nature nous a encore donné dans les plantes les premiers patrons des *filets* pour la chasse et pour la pêche. (B. de St-P.)

— Fig. Piége, séductions, embûches. Les hommes sont faits comme les oiseaux, ils se laissent toujours prendre dans les mêmes *filets* où l'on a déjà pris mille oiseaux de leur espèce. (Fonten.)

J'ai vu que leurs honneurs, leur gloire, leur richesse,
Ne sont que des *filets* tendus à leur orgueil.
(J.-B. Rousseau.)

A ces communs *filets* les railleurs même pris,
Ont été très-souvent de commodes maris (Boil.)

— *Coup de filet.* Capture, ce que l'on prend en une fois. S'emploie au propre et au figuré. ‖ *Faire un beau coup de filet.* Faire en une seule fois un grand profit, un gain considérable. ‖ *Prendre d'un seul coup de filet.* Surprendre, envelopper, saisir à la fois plusieurs personnes.

— Fig. et fam. *Être au filet.* Attendre, espérer en vain. ‖ *Tenir quelqu'un au filet.* L'empêcher, le priver de manger, ou, dans un sens plus général, lui faire longtemps espérer quelque chose sans jamais lui rien donner.

— Fig. et en mauvaise part. *Faire tomber quelqu'un dans ses filets.* L'amener, à force de ruses et de séductions, au point où l'on voulait le mettre, pour en tirer quelque avantage à ses dépens.

— Fam. et impropr. *Avoir le filet.* Avoir la langue gênée dans ses mouvements par quelque vice dans la conformation du filet.

— Fam. *Il n'a pas le filet. On lui a bien coupé le filet. Il a eu le filet bien coupé.* C'est un fameux babillard.

— Par anal. Petite quantité de certaines choses; petit jet d'un liquide. Un filet de vinaigre.

— *Filet d'eau.* Petit ruisseau d'eau vive; petite quantité d'eau courante, quand les sources commencent à tarir dans une grande sécheresse.

— Fig. *Un filet de voix.* Voix faible et délicate.

— Rets qui sont au-dessus des murs d'un jeu de paume.

— Certains ouvrages à mailles qu'on emploie à divers usages. Un filet de soie enveloppait, retenait ses cheveux. Suspendre un filet à l'im[illegible]

— Anat. Replis membraneux qui brident et retiennent certains organes. ‖ *Filets* ou *freins des lèvres.* Parties triangulaires, situées sur la ligne médiane et formées par la membrane muqueuse de la bouche, qui unissent les lèvres supérieure et inférieure aux os maxillaires. ‖ *Filet de la langue.* Repli triangulaire formé par la membrane muqueuse de la bouche, et placé entre la paroi inférieure de cette cavité et la base inférieure de la langue. ‖ *Filet de la verge.* Ligament qui fixe le prépuce à la partie inférieure du gland.

— Archit. *Filet de mur.* Bordure en saillie au sommet d'un mur. Moulures plates ou lisses, rondes ou carrées, placées entre deux moulures plus grandes et plus saillantes. ‖ Plâtre qu'on met au haut du comble qui porte contre un mur.

— Art culin. Parties qui se séparent sans le couper, et qu'on détache aisément du corps de certains poissons, quand ils sont cuits. Des filets de merlans, des filets de soles. ‖ Partie qui se lève le long de l'épine du dos de l'animal quand il est abattu. Filet de bœuf. Filet de chevreuil.

— Blas. Pièce percée dans le sens de la bande, et qui n'a de largeur que le tiers de la cotice.

— Bot. Partie de l'étamine qui supporte l'anthère, et qui est plus ou moins déliée. Il est des fleurs dont les étamines n'ont pas de filet, elles sont alors sessiles. Le filet est le plus souvent filiforme; quelquefois cependant il est plane, dilaté, et semblable à un pétale dans les amomées. Les filets des étamines sont tantôt libres et distincts, tantôt réunis en un seul corps, et les étamines sont alors monadelphes; tantôt en deux, et elles sont diadelphes; tantôt en plusieurs faisceaux, et les étamines sont polyadelphes. ‖ Ce qui ressemble à un petit fil, et surtout les petites fibres des plantes.

— Brod. Ouvrage en fil, délicat et à mailles, dont l'effet approche de celui de la dentelle. ‖ Dans les fabriques de blonde, Brin doublé de plusieurs autres dont on fait la toile.

— Ichthyol. Très-petit brochet. V. FILARDEAU.

— Manég. Espèce de petite bride à mors brisé, de plusieurs pièces, et dépourvue de branches; les rênes en sont courtes et taillées d'un seul morceau; il sert aux cavaliers pour rafraîchir la bouche de leurs chevaux.

— Mar. *Filets de bastingage.* Filets fixés aux garde-corps des bâtiments pour recevoir les hamacs de l'équipage. ‖ *Filet de merlin.* Petit cordage qui sert à ferler les voiles dans les marticles.

— Menuis. Moulure lisse et plate qui sert à séparer les autres moulures.

— Mus. Petite élévation qui empêche que les cordes du violon n'appuient sur le manche.

— Orfévr. Double ligne en relief qui orne le manche des fourchettes et des cuillers d'argent.

— Pêch. *Monter un filet.* Le garnir de cordes, de flottes, de plombs, pour le mettre en état de servir. ‖ *Scier du filet.* Faire aller et venir l'embouchure du filet, en tirant alternativement sur l'une et sur l'autre rêne.

— Reliur. Lignes ordinairement en or qu'un relieur trace sur les bords extérieurs de la couverture des livres. Filets d'or. Filets d'argent. Reliure en maroquin avec filets.

— Techn. Soie mise en plusieurs brins. ‖ Trait d'or ou d'argent battu et dévidé sur de la soie. ‖ Partie saillante sur les pièces d'horlogerie ou sur celles de serrurerie. ‖ La saillie en spirale qui règne autour du cylindre d'une vis. ‖ *Mettre le filet dans le suif fondu.* Y jeter un peu d'eau pour l'épurer.

— Typogr. Certains traits d'imprimerie produits par de petites règles de fonte, qui servent à séparer les colonnes d'un tableau, les divisions d'un livre, etc. Filets d'ornement et de coupure. Filets anglais. Filets Paris. Filet gras. Filet maigre. ‖ Les lames de métal qui servent à imprimer ces sortes de traits. Les filets sont d'acier, de cuivre, ou de métal à caractères. Il convient que l'on soit très-régulier dans l'emploi des *filets*, c'est-à-dire que l'œil du *filet* des chapitres soit uniforme dans le même ouvrage, aussi bien qu'aux parties, livres, etc. (Larcher.)

— Zool. Traquet de Madagascar.

FILETER. v. n. 1re conj. Pousser les lignes ou filets.

FILEUR, EUSE. s. Techn. Celui, celle qui file non seulement le lin, le chanvre, la soie, la laine, le coton, mais les boyaux, les métaux, et tout ce qui est susceptible de prendre la forme d'un fil. Fileur de coton. Fileuse en rouet. Fileuse à la quenouille. Il n'y a pas une *fileuse* qui ne file une quenouille pour ma rançon. (Du Guesclin.) Les premières couches du cocon sont enlevées par la *fileuse* qui les réduit en soie. (Revue séric.)

— *Fileur d'or.* Ouvrier dont l'emploi est de coucher sur un fil de soie le fil d'or ou d'argent qui enlace le premier.

FILEUSE. s. f. Entom. Famille d'arachnides pulmonaires, généralement répandue par toute la terre, et dont quelques-unes sont très-venimeuses, surtout celles des pays chauds. Le nom de *fileuses* donné à ces araignées leur vient de ce que la plupart d'entre elles ont la propriété de filer des toiles propres à arrêter la proie qu'elles attendent au gîte.

FILEUX. s. m. Mar. Taquet de tournage à deux branches ou cornes, dont les bouts relevés prennent le retour d'un cordage pour le retenir, et le filer à volonté.

FILGIA. Myth. scand. Divinité qui préside à la naissance des hommes, et qui les accompagne durant leur vie.

FILIAL, ALE. adj. (rad. lat. *filius*, fils). Qui appartient au fils, à la fille; qui est du devoir des enfants envers leur père et leur mère. Obéissance filiale. Crainte filiale. Respect, amour filial. Tendresse filiale.

L'une et l'autre seront chez la race nouvelle
De l'amour *filial* le plus parfait modèle. (Ducis.)

— L'Académie ne donne pas le pluriel masculin de cet adjectif. M. Nap. Landais prétend qu'il fait *filiaux*; mais nous pensons qu'il se trompe, car la plupart des grammairiens disent *filials.* Des soins filials.

FILIALEMENT. adv. D'une manière filiale. Il s'est comporté filialement envers son père et sa mère.

FILIALITÉ. s. f. État, qualité de fils. La filialité impose de grands devoirs.

FILIATION. s. f. (pr. *fi-li-a-ci-on*). Suite continue de générations dans une même famille. Ligne directe qui descend des aïeux aux enfants ou qui remonte des enfants aux aïeux. La filiation de cette famille est bien établie depuis trois siècles. Il faut juger des grands hommes à l'inverse des nobles. Ceux-ci doivent prouver leur noblesse par leur *filiation;* les autres doivent démontrer qu'ils sont tout par eux-mêmes et rien par leurs aïeux. (Mme Necker.)

— Dans un sens plus restreint, Le seul degré de génération du père et de la mère aux enfants. La filiation légitime se prouve par acte authentique, et à défaut d'acte par la possession d'état. La filiation illégitime ne peut être établie, quant au père, que par une reconnaissance authentique émanée de lui. Les enfants adultérins ne peuvent jamais la réclamer. Les enfants adoptifs n'ont qu'une filiation fictive et purement légale.

— Fig. L'état d'une société collective, d'une colonie, d'une communauté religieuse qui doivent leur origine à une société, à une communauté plus ancienne, à une métropole. Carthage était de la filiation de Tyr. ‖ L'adoption d'un corps par un autre. Les Académies de Soissons et de Marseille étaient unies par filiation à l'Académie française. ‖ État des choses qui naissent les unes des autres, qui se rattachent les unes aux autres; enchaînement, liaison, suite des idées. La filiation des langues.

FILIÂTRE. s. m. (augment. de *fils*). S'est dit pour Gendre, beau-fils. On remarquera la même terminaison dans *marâtre*, belle-mère. Boiste admet *parâtre* pour beau-père, époux d'une veuve ayant des enfants. Il serait à désirer qu'en enrichissant une langue de mots nouveaux, on l'enrichît aussi de ces terminaisons qui évitent des périphrases.

FILICAULE. adj. des 2 g. (du lat. *filix*, fougère). Bot. Qui a la tige filiforme.

FILICIFÈRE. adj. des 2 g. Minér. Qui renferme des empreintes de fougère.

FILICIFORME. adj. des 2 g. Qui a l'apparence d'une fougère.

FILICIN, INE. adj. Bot. Qui ressemble à une fougère.

FILICITE. s. f. Min. Pierre feuilletée portant des empreintes de fougère.

FILICOÏDE. adj. des 2 g. Bot. Qui a l'apparence d'une fougère.

FILICORNE. adj. des 2 g. (du lat. *filum*, fil, et *cornu*, corne). Entom. Dont les antennes ressemblent à des cornes par leur grosseur uniforme. ‖ FILICORNES. s. f. pl. Famille d'insectes lépidoptères dont les antennes sont à peu près de la même couleur dans toute leur étendue.

FILICULE. s. f. (du lat. *filicula*). Bot. Polypode, plante capillaire.

— adj. des 2 g. Qui est suspendu par un fil. Une graine filicule.

FILIÈRE. s. f. (rad. *fil*). Techn. Morceau d'acier trempé de tout son dur, percé de trous, par lesquels on fait passer l'or, l'argent, le cuivre qu'on veut réduire à l'état de fil. On fabrique aussi des filières percées de plusieurs trous inégaux, taillés intérieurement en spirale, de manière que le bout de fer, de cuivre, etc., qu'on y fait passer à force et en tournant, prenne la forme d'une vis.

— Fig. Quelquefois l'on passe sa vie à mettre toutes ses idées dans la *filière*, tandis qu'on devrait les réunir en faisceau. (Mme Necker.)

— Fig. et fam. *Une filière de gens.* Un grand nombre de gens par les mains desquels passe une même affaire.

— Fig. et fam. *Passer par la filière.* Subir une longue, une rude épreuve. ‖ *Faire passer quelqu'un par toutes les filières.* Lui susciter toutes sortes de chicanes, de difficultés.

— Dans les carrières, les veines par où l'eau distille.

— Veine de métal dans une mine.

— Plaque de cuivre percée de trous pour calibrer les bougies.

— Blas. Broderie étroite qui n'est que le tiers de la broderie ordinaire.

— Charp. Pièce de bois qui sert aux couvertures des bâtiments et sur laquelle portent les chevrons.

— Entom. Organe par lequel les araignées et les chenilles distillent le suc qui sert à tisser leurs toiles ou leurs cocons.

— Faucon. Ficelle dont on se sert pour attacher l'oiseau par le pied, et pour le ramener quand on le réclame, jusqu'à ce qu'il soit assuré.

— Mar. *Filière d'envergure.* Les filières placées le long et sur les vergues d'un bâtiment. ‖ *Filière sur le beaupré.* Garde-corps qui sert à contenir en place le filet dans lequel on serre le petit foc. ‖ Cordage de 5 à 6 cent. qu'on tend d'un bord à l'autre d'un bâtiment, et sur lequel on monte une tente en deux parties, depuis les bas-haubans du mât d'artimon jusqu'à celui des haubans du grand mât, le plus près de l'avant.

FILIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat. *filum*, fil; *fero*, je porte). Qui porte, qui conduit le fil.

— Bot. Qui porte des filaments, qui est garni de filaments.

FILIFOLIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui a des feuilles filiformes.

FILIFORME. adj. des 2 g. Qui a la forme d'un fil; qui est délié comme un fil. Nom donné aux corps qui ont la figure et l'aspect d'un fil aussi gros à l'une de ses extrémités qu'à l'autre. Les antennes de certains insectes sont filiformes. Les pédoncules de certaines fleurs sont filiformes. Par la souplesse de leurs tiges, fortifiées de nœuds de distance en distance, et par leurs feuilles *filiformes* et capillacées, elles échappent à la violence des vents. (B. de St-P.)

FILIGRANE. s. m. (de l'ital. *filigrana*, formé de *filum*, fil; et *granum*, grain; filet à grains). Ouvrage d'orfévrerie travaillé à jour, et dont les figures sont formées de petits filets enlacés les uns dans les autres ou contournés les uns sur les autres. Pour qu'un filigrane soit parfait, il faut, indépendamment de la variété du dessin, que les petits filets d'or ou d'argent ne paraissent pas avoir été soudés.

— Dans le langage du peuple, on confond souvent ce mot avec celui de *filagramme;* en cela le peuple n'est pas tout à fait à blâmer, car les dictionnaires en font autant. L'Académie renvoie de *filagramme* à *filigrane;* Laveaux, au contraire, renvoie de *filigrane* à *filagramme;* quant à Boiste, il en donne un troisième, *filagrane*, vieux mot depuis longtemps abandonné. Les acceptions de ces deux mots sont pourtant bien différentes; *filagramme* désigne une figure dans le papier, et *filigrane* un ouvrage d'orfévrerie. V. FILAGRAMME.

FILIGRANÉ, ÉE. part. pass. du v. Filigraner. S'empl. adjectiv. Verre filigrané.

FILIGRANER. v. a. 1re conj. Techn. Travailler en filigrane. On *filigrane* aussi le verre, et chacun a pu être témoin des ouvrages qui ont été exposés en ce genre aux regards des curieux. (Pelouze.)

FILIN. s. m. Comm. Espèce de serge qu'on fabriquait autrefois à Pithiviers.

— Mar. Tout cordage qui n'est pas câble ou grelin. Les haubans, les écoutes, les amarres, etc., sont de filin. On distingue donc par ce mot, le cordage en aussière formé de trois et quatre torons, chacun de six fils de caret, du cordage en grelin, formé de trois ou quatre aussières tordues ensemble. On connaît le filin de trois, de quatre, etc., selon qu'il est formé de trois ou quatre torons. D'autres plus petits sont nommés filins de tant de fils. ‖ *Filin blanc.* Filin sans goudron. ‖ *Filin noir.* Celui qui est goudronné.

FILIPÈDE. adj. des 2 g. (du lat. *filum*, fil, et *pes*, pied). Entom. Qui a des pattes longues et grêles.

FILIPENDULE. adj. des 2 g. (ét. lat. *filum*, fil; *pendulus*, pendant, qui est suspendu). Qui est attaché, suspendu à des filets.

— Arachn. *Araignée filipendule.* Araignée qui attend sa proie hors de sa toile, suspendue à un fil qui y correspond.

— Bot. *Graine filipendule.* Graine pendante hors de sa loge, par le cordon ombilical, comme celles des magnoliers.

FILIPENDULE. s. f. Espèce de spirée, plante rosacée qui croît dans les bois, et dont les racines ont des tubercules attachés comme par des fils. Dans son état naturel, la *filipendule* plaît aux yeux par l'élégance de son port et de ses feuilles ailées et profondément découpées, par ses fleurs assez grandes, blanches en dedans, et rougeâtres en dehors. (Ferry.)

FILIPENDULÉ, ÉE. adj. Bot. Végétaux munis de tubercules qui se développent au bout de longs filets radicaux.

FILIROSTRE. adj. des 2 g. et s. Ornith. Qui a le bec effilé. Oiseau de la famille des filirostres.

FILISSE. s. f. Arachn. Araignée fort petite, de la famille des fileuses.

FILISTATE. s. f. Arachn. Genre d'araignées.

FILITARSE. adj. des 2 g. et s. (du lat. *filum*, et du gr. ταρσός, plante du pied, le tarse). Hist. nat. Qui a des tarses allongés et grêles.

FILITÈLE. adj. des 2 g. Arachn. Araignées qui filent des toiles composées de fils lâches et écartés.

FILLAGE. s. m. (pr. *fi-ia-ge*). Fam. et en prat. État d'une fille qui vit dans le célibat.

pour désigner le fils du mari ou de la femme issue d'un autre mariage.

FILLE. s. f. (pr. *fi-ie;* du lat. *filia*, fille). Enfant du sexe féminin, par opposition à garçon. Les garçons et les filles. Un petit garçon et une petite fille. Il naît plus de filles que de garçons.

— Personne du sexe féminin tant qu'elle n'est point mariée. Une jeune fille. Une vieille fille. Grande, petite fille. Fille bonne à marier. Elle n'est plus fille, elle est *femme.* Mourir fille. La jeune *fille* me dit alors: Je ne suis point la vierge des dernières amours. (Chateaub.) Je saisis la corde, je la remis dans la main de la *fille* étrangère. (Id.) De jeunes *filles*, couvertes de voiles blancs, chantaient au pied de l'autel. (Id.) Nous ne sommes plus au temps où la *fille* normande se mariait avec un

chapeau de roses, que la coutume lui accordait pour toute dot. (Teul.) La garde d'une *fille* est un trop lourd fardeau. (Regn.) Les *filles* n'aiment point les hommes si sincères. (Id.) Que l'esprit d'une *fille* est changeant et bizarre! (Id.) Tant qu'on demeure *fille* on n'est point en repos. (Bours.) Qu'une *fille* a d'esprit quand elle est amoureuse! (Id.) La contrainte est l'écueil de la pudeur des *filles*. (La Font.)

Fille qui pense à son amant absent,
Toute la nuit, dit-on, a la puce à l'oreille. (La Font.)

Crois-tu que d'une *fille* humble, honnête, charmante,
L'hymen n'ait jamais fait de femme extravagante?
(Boileau.)

— Employé absolument en ce sens, c'est-à-dire, sans déterminatif, il appartient au style familier, et semble peu propre à entrer dans le genre noble. Néanmoins il a été employé heureusement par Racine, pour exprimer l'état même d'abaissement où est tombée Junie :

Il n'a point détourné ses regards d'un *fille*,
Seul reste des débris d'une illustre famille.

Et plus bas encore :

Et pouvez-vous, seigneur, souhaiter qu'une *fille*
Qui vit presqu'en mourant éteindre sa famille.

Et ailleurs :

L'heure me presse, adieu. Des plus saintes familles
Votre fils et sa sœur vous amènent les *filles*.

Mais on doit remarquer que cette chute est relevée par ce qui suit ou ce qui précède, surtout par le nom de *famille*.

— Personne du sexe féminin, considérée relativement à son père et à sa mère, enfant née de... La fille aînée. La fille cadette. Fille naturelle. Fille légitime. Fille unique. Fille adoptive. La mère et la fille. C'est la fille d'un tel. C'est votre fille. Elle est fille de roi. Chère fille. Fille chérie, soumise, obéissante, respectueuse, rebelle. C'est à vingt et un ans que la *fille* est déclarée capable de se choisir elle-même un époux, sauf à elle à solliciter par des actes respectueux de ses parents le consentement qu'ils lui refusent. (Teul.) Combien de fois demanda-t-il au ciel d'approcher sa *fille* du trône où sa mère avait espéré de monter. (Fléch.) Je vis un Isaac levant ses mains paternelles pour bénir une *fille* que la nature et la piété ont attachée à tous ses devoirs. (Id.) Si elle (l'arrière-petite fille de l'épouse du chancelier Séguier) a bientôt des enfants, Mme la chancelière pourra dire : Ma *fille*, allez dire à votre *fille* que la *fille* de sa *fille* crie. (Mme de Sév.) Qu'un père et une mère chérissent une *fille* unique, il n'y a pas de quoi s'en fort étonner. (J.-J. Rouss.) Eh bien, ma *fille*, embrassez votre père, il vous aime toujours. (Rac.) Une *fille* est au mieux sous l'aile de sa mère. (C. Delav.)

Fille d'Agamemnon, c'est moi qui la première,
Seigneur, vous appelai de ce doux nom de père.
(Racine.)

— *Ma fille*. Expression d'amitié dont les personnes d'un certain âge, d'un certain caractère, se servent en parlant à celle qui n'est pas leur fille. Ne craignez rien, ma fille, dit le vieillard.

— Les poètes font un usage fréquent de ce mot dans les périphrases. Ainsi ils disent : *la fille d'Agamemnon, la fille du roi des rois*, pour Iphigénie ; *la fille de Minos*, pour Ariadne ; *la fille de Thyeste*, pour Pélopée, mère d'Egisthe ; *la fille d'Agenor*, pour Europe.

— Nos prosateurs romantiques font également un usage fréquent de cette façon de parler, qu'ils ont empruntée plus à Ossian qu'à la Bible et à Homère. J'entraînai la *fille* de Simaghan au pied des coteaux qui formaient des golfes de verdure, en avançant leur promontoires dans la savane. (Chateaubr.) Plusieurs jours s'écoulèrent ; la *fille* du Sachem revenait chaque soir me parler. (Id.)

— Issue de, qui descend de... Fille des rois, des Césars. *Fille* de Henri le Grand et de tant de rois. (Boss.) Digne *fille* de saint Edouard et de saint Louis. (Id.)

Hâtez-vous, *filles* de Nérée,
Allez sur la plaine azurée. (J.-B. Rouss.)

— Qui est née à. Les filles de Sion. Les filles de l'Orient. Les filles de l'Occident. Les filles d'Israël, de Babylone, de l'Egypte. Les filles de la Grèce, de Sparte, d'Athènes, de l'Italie, de Rome, de Marseille, de Paris. Les filles de la Germanie, de l'Angleterre. La *fille* du désert (Atala) était aussi troublée que son prisonnier ; nous gardions un profond silence ; les génies de l'amour avaient dérobé nos paroles. (Chateaub.) La *fille* du pays des palmiers vint me trouver au milieu de la nuit. (Id.)

... Du fruit des cerisiers qui couvrent leurs guérets
(Castel.)

— Les poètes, surtout les romantiques, disent : *Fille du chant*, *fille de la lyre*, pour Femme poète ou femme qui chante ; *fille de la douleur*, pour Femme affligée, *fille de l'exil*, pour Femme exilée, etc. Tout à coup la *fille* de l'exil fit éclater dans les airs une voix pleine d'émotion et de mélancolie. (Chateaub.)

— Ils appellent encore les Muses, *les filles de Mémoire*, et les Furies, *les filles de l'Enfer*, ils disent *les filles de l'Achéron*, pour les Parques.

De l'esprit d'Apollon une vive étincelle,
Des *filles* de Mémoire anime les concerts.
(Danchet.)

Je vis de l'Achéron les *filles* inflexibles,
Les Parques, aux mortels si fières et terribles
(La Chaussée Chassel ?)

— Par une heureuse métaphore, ces êtres

sens s'appliquent aux animaux, et même aux êtres moraux ou inanimés. Ainsi, les poètes disent : *Les filles du ciel*, pour les abeilles, les hirondelles et d'autres êtres dont l'air semble l'élément naturel ; *les filles du printemps*, les fleurs, etc. Les déterminatifs qui encadrent ce mot indiquent toujours d'une manière précise de quelle sorte d'être il s'agit. La fleur est la *fille* du matin, le charme du printemps, la source des parfums. (Chateaub.) La Renommée, *fille* de Satan et de l'Orgueil, naquit autrefois pour annoncer le mal. (Id.) La Pauvreté est *fille* du Péché. (Lamenn.) O *filles* de la sagesse éternelle! harmonies de la nature! tous les hommes sont vos enfants. (B. de St-P.) La Persuasion est *fille* de l'Erreur. (Volt.)

Fille de nos besoins, mère de nos plaisirs,
Des arts l'essaim nombreux t'encense et te couronne.
(Taverny.)

L'essaim bourdonnant de ces *filles* du ciel,
Vole de feuille en feuille et ramasse le miel
(Malfilâtre.)

Quitte tes vêtements funèbres,
Fille du ciel, noble Pudeur. (J.-B. Rousseau.)

Fille aimable de la Folie,
La Chanson naquit parmi nous. (De Bernis.)

— Celle qu'on regarde ou qu'on aime comme sa fille. Sa chère nièce, ou plutôt sa chère *fille*, Marie-Thérèse. (Boss.)

Venez, venez, mes *filles*,
Compagnes autrefois de ma captivité,
De l'antique Jacob jeune postérité. (Racine.)

— Dans l'ordre de la famille. *Petite-fille*. La fille du fils ou de la fille, par rapport à l'aïeul ou à l'aïeule. || *Arrière petite-fille*. La fille du petit-fils ou de la petite-fille, par rapport au bisaïeul ou à la bisaïeule. || *Belle-fille*. La fille née d'un premier mariage, quand l'un des époux survit et s'il se remarie, par rapport à l'époux nouveau ou à l'épouse nouvelle. || *Belle-fille*. Une bru, l'épouse du mari, par rapport au père et à la mère de celui-ci.

— Dans un sens malheureusement détourné de sa véritable acception, Prostituée. Parmi cent *filles*, il y en a trois qui le sont par tempérament, dix par fainéantise, le reste par calcul. (Faber.) Parmi ces *filles*, l'immense majorité est de la plus épaisse ignorance ; très-peu savent écrire convenablement, et, chose digne de remarque, c'est la capitale même qui fournit les plus abruties. (Parent-Duch.) En 1389, Charles VI, pour son avénement, dispensa les *filles* de Toulouse de porter un vêtement particulier hors une jarretière de drap au bras, d'autre couleur que la robe. (Id.) Pour ce qui est d'être hardie, ce n'est pas là ce qui lui manque ; elle a l'air un peu *fille*. (Carm.)

— Se dit pour Servante dans certaines locutions ou même absolument. Fille de chambre. Fille de basse-cour. Fille de boutique. Fille de service. Appeler la fille.

— Hist. de Fr. *Filles de France*. Qualification qui était donnée aux filles des rois de France. || *Fille aînée des rois de France*. Titre que prenait l'université de Paris.

— Etiquette. *Filles d'honneur*. Fille de qualité qui sont auprès des reines et des grandes princesses. Les filles d'honneur de la reine, ou simplement, les filles de la reine.

— Nom que prennent les religieuses de plusieurs communautés. Les filles du Saint-Sacrement. Les filles Saint Thomas. Les filles du Calvaire. Les Filles Dieu. Filles de l'Assomption de Notre Dame. Filles de la Passion. Filles de la Présentation. Filles de la Providence, etc. Les Filles repenties.

— Prov. *Fille fiancée n'est prise ni laissée*. Tel qui fiance n'épouse pas. || *Fille qui prend, se vend!* || *De la vigne et de la fille la garde est difficile*. || *Fille qui donne, s'abandonne*. || *Fille honnête et ménagère, est assez riche et bien dotée*. || *Fille oisive, à mal pensive*. Il est dangereux pour une fille de vivre dans l'oisiveté. Dans le même sens, *Fille fenestrière et routière, mauvaise ménagère*. || *C'est la fille au vilain, qui en donnera le plus l'aura*. Dans une vente à l'encan, les objets s'adjugent au plus fort enchérisseur.

FILLETTE. s. f. (pr. *fi-iète* ; dim. de *fille*). Petite fille, jeune fille. Ce n'est encore qu'une fillette. Gentille, jolie fillette. Jeune *fillette* toujours soin de plaire. (La Font.)

— Cout. de Dunois. *Coutume des fillettes*. Obligation à laquelle les filles et les veuves enceintes étaient tenues, de déclarer leur grossesse à la justice, sous peine d'un écu d'amende.

Prov. *Bonjour lunettes, adieu fillettes*. Quand on commence à vieillir, il faut cesser

FILLEUL, **EULE**. s. (pr. *fi-ieul* ; dim. de *fils* ; du lat. *filiolus*, *filiola*, petit fils, petite fille). Lit. chrét. Celui ou celle qui ont été tenus sur les fonts de baptême, par rapport à leur parrain et à leur marraine, dont ils sont devenus les fils ou les filles dans l'ordre spirituel. C'est mon filleul, c'est ma filleule. Le *filleul* contracte par le baptême une parenté mystique avec ceux qui le présentent aux fonts baptismaux, et qui lui tiennent alors lieu de père et de mère devant Dieu. (Teul.) Le *filleul* était l'enfant adoptif de cette union mystique, et le parrain et la marraine en le présentant devant Dieu contractaient l'obligation de le traiter comme leur enfant propre. (Id.)

FILO-CAPSULAIRE. s. m. Entom. Genre de vers intestinaux.

FILOCHE. s. f. Espèce de tissu, de filet. Une [illegible] une filoche de fil

— Pêch. Aide qui tient le haut et le bas du filet.

— Dans la toilette des dames, Sorte de réseau en soie, en laine ou en fil.

FILON. s. m. Minér. Gîte de substances minérales formant un solide d'une forme généralement plane, qui traverse les couches du terrain au milieu duquel il se trouve, et s'étend beaucoup dans deux sens. Filon métallifère. Filon croiseur. Un filon d'argent, d'étain, de houille. Exploiter un filon. Filon capital. Les branches, les rameaux d'un filon. Ce filon est riche. Ce filon est pauvre. L'opinion la plus commune est que les *filons* se sont formés par des gaz venus de l'intérieur de la terre et qui ont rempli les fentes préexistantes. (Dussieux.)

FILOPÈDE. adj. des 2 g. (du lat. *filum*, fil, et de *pes*, *edis*, pied). Bot. Qui a le pied ou le stipe filiforme.

— s. m. Ichthyol. Poisson de la mer des Indes.

FILOSELLE. s. f. (pr. *fi-lo-sèle*). Partie de la soie qu'on rebute au dévidage des cocons. On la file et on la met en écheveaux comme la soie. On l'appelle aussi *bourre de soie* ou *fleuret*. Des bas de filoselle. Des ceintures de filoselle. Faire sécher, battre la filoselle. Humecter d'huile la filoselle. Filer, tisser la filoselle. La *filoselle* est à la soie ce que la filasse ou étoupe est au chanvre et au lin peigné. (Pelouze.) La plupart des paysans de la Lombardie sont vêtus, et leurs maisons sont meublées d'étoffes de *filoselle*. (Lenorm.)

FILOTIER, **ÈRE**. s. Brocanteur de fil. Celui qui en fait commerce en petit.

FILOTIÈRE. s. f. Techn. Chez les vitriers, bordure d'un panneau, faite en forme de vitrage.

FILOU. s. m. (du gr. φιλήτης, ou φηλήτης, larron, pipeur, ou du lat. *fillones*, qui s'est dit pour *nebulones*, fripons). Mot qui signifia originairement un petit bâton d'ivoire, long de trois pouces, de la grosseur du petit doigt, à six pans marqués comme un dé sur chaque face, qu'on appelait un cochonnet et avec lequel on jouait. Or, comme il était facile de piper à ce jeu et qu'on y pipait ordinairement, on appela à Paris, *filous* et *filoutiers* ceux qui pipaient et escroquaient en quelque occasion que ce fût.

— Aujourd'hui, il ne se dit que de celui qui prend, escamote ce qui ne lui appartient pas, avec adresse et subtilité. Filou rusé, adroit, subtil. Arrêter, surprendre, emprisonner un filou. Les filous s'entendent entre eux. Un tour de filous. Une bande de filous. Tel est adroit *filou* en France, qui, né sous le beau ciel de Naples, eût adopté la vie molle et oisive du lazzarone, bornant son ambition à vivre libre au soleil et à se bourrer de macaroni. (Teyssèd.) Nos *filous* de Paris n'ont de dignes émules qu'à Londres, où l'industrie du frick-pocket a reçu pour le moins autant de développements que celles des soieries, des étoffes et des machines à vapeur. (Id.)

On ne peut faire un pas que l'on ne trouve un piége.
Partout quelque *filou* m'investit et m'assiége. (Regnard.)

— Celui qui vole au jeu par des tours d'adresse. Jouer avec des filous.

— Ichthyol. Poisson de la mer des Indes.

— Jeux. Celui qui trompe au jeu.

FILOUTAGE. s. m. (rad. *filou*). Tromperie. Le cardinal Mazarin porta le *filoutage* dans le ministère, ce qui n'est jamais arrivé qu'à lui. (De Retz.)

— Métier de filou. S'adonner au filoutage.

FILOUTÉ, **ÉE**. part. pass. du v. Filouter. S'empl. adjectiv. Mouchoir filouté. Montre filoutée.

FILOUTER. v. a. 1re conj. Voler avec adresse. Il m'a filouté ma bourse.

— Tromper au jeu. Ne jouez pas avec lui, il vous filoutera.

— *Filouter quelqu'un de quelque chose*. Le tromper dans un compte, dans un marché. Il vous a filouté de cinquante francs.

— Absol. Il ne sait que filouter. Il passe sa vie à filouter.

FILOUTERIE. s. f. Action de filou. C'est une pure filouterie. Il ne vit que de filouteries.

FILOUTIER. s. m. Vieux mot qui s'employait pour Filou. V. FILOU.

FILS. s. m. (du lat. *filius*, fils, enfant). Personne du sexe masculin, considérée par rapport à son père et à sa mère, ou à l'égard de l'un des deux seulement. Fils légitime. Fils naturel. Fils adoptif. Fils aîné. Fils puîné. Fils unique. Un fils dénaturé. Cher, tendre fils. Fils docile, soumis, obéissant, respectueux, pieux, craintif. Fils rebelle, téméraire, audacieux, supposé, adoptif, débauché, coupable. La bonté, la tendresse, la soumission d'un fils. Le respect d'un fils pour sa mère. La crainte respectueuse d'un fils pour ses parents. Les pères mourants en voient leurs *fils* pleurer sur leur général mort. (Fléch.) Il laissait à l'État un *fils* dont il avait formé l'esprit et le cœur. (Id.)

Et, contre mes fureurs, je trouve en mes deux *fils*,
Deux enfants révoltés et deux enfants unis. (Corn.)

Non, ce n'est plus à vous qu'il faut que je réponde,
Ce n'est plus votre *fils*, c'est le maître du monde.
(Racine.)

Voici Pyrrhus qui vient chercher sa proie,
Pyrrhus qui fait tomber, sous le glaive cruel,
Le *fils* aux yeux du père et le père à l'autel
(Delille.)

— Les poètes désignent souvent les personnages par le nom de leurs pères et de leurs mères ; pour Thésée, par exemple, ils disent, le fils d'Egée ; pour Diomède, le fils de Tydée ; pour Achille, le fils de Thétis ; le fils de Vénus ou de Cypris pour l'Amour ; le fils de Maïa, pour Mercure ; le fils d'Alcmène, pour Hercule ; le fils de Latone, pour Apollon.

Ici le fier Pyrrhus signalait son audace,
Là, le *fils* de Thétis rangeait ses bataillons. (Delille.)

Par le *fils* d'Hyrtacus le premier trait lancé
Part, vole, et dans les rangs le fer reste enfoncé. (Id.)

— Issu de, qui descend de. Les fils de l'étranger. Les fils de vingt rois. Les fils de saint Louis. *Fils* de saint Louis, montez au ciel. (Edgev.)

— Originaire de, natif de, qui vient de, qui est né à. Les fils de la Grèce. Les fils de Troie. Les fils de l'Orient. Les fils de la Garonne. Les fils de l'Helvétie.

— Les poètes disent les *fils d'Apollon*, pour les poètes ; *les fils de Mars*, pour les guerriers ; *les fils de Plutus*, pour les riches, etc.

— Les poètes et les prosateurs romantiques ont étendu ce sens et disent *les fils de la poésie, de la lyre, du chant*, pour les poètes ; *les fils de la douleur*, pour les hommes affligés, souffrants ; *les fils de la joie*, pour les mondains, etc. Manières de parler prises de l'Ecriture sainte et plus encore des poésies d'Ossian.

— En style de dévotion. *Les fils des hommes*. Se dit pour les hommes. Parlez, *fils* des hommes, pourquoi faut-il qu'une haine farouche préside aux jugements que vous lancez sur moi? (J.-B. Rouss.)

— *Fils de l'homme*, *Fils de Dieu*, *Fils de l'Eternel*. Jésus-Christ. Dieu a tant aimé ce monde, qu'il lui a donné son *Fils* unique. (Boss.)

Le Verbe était en Dieu, *Fils* de Dieu, Dieu lui-même,
Fils de Dieu, cependant *Fils* de l'homme à la fois.
(L. Racine.)

— Il se dit en parlant des animaux, surtout en poésie.

— S'emploie très-bien par métaphore, en parlant des êtres moraux ou inanimés. Le luxe est fils de l'abondance. Le luxe est fils de la vanité ; les vices sont fils de l'oisiveté. La vanité produit le luxe ; l'oisiveté fait naître les vices.

Comment es-tu tombé des cieux,
Astre brillant, *fils* de l'aurore? (L. Rac.)

— Enfant mâle, garçon, par opposition à fille. Elle est accouchée d'un fils. Il a trois fils et trois filles.

— *Mon fils*. Expression d'amitié, dont les personnes d'un certain âge, d'un certain caractère, se servent quelquefois envers un homme fait ou un jeune homme qui n'est point leur fils. Mon fils, j'aurai soin de vous. Mon *fils*, ces masures et ce terrain inculte étaient habités, il y a environ vingt ans, par deux familles qui y avaient trouvé le bonheur. (B. de St-P.) || Se dit plus souvent à un enfant, à un jeune homme pour qui l'on a une tendresse paternelle, qu'on a élevé. O mon *fils!* de ce nom j'ose encore vous nommer. (Rac.) Mon disciple, mon *fils*, viens réparer ma honte. (Boil.) Le bouton qui sèche dans son enveloppe passe avec tous ses parfums, comme toi, ô mon *fils*, avec toute ton innocence. (Chateaub.)

— *Il est fils de ses œuvres*. Se dit d'un homme qui ne doit qu'à son mérite, qu'à ses exploits, la considération dont il jouit, le haut rang où il est élevé. Les Latins, comme on le voit par Tacite, disaient dans le même sens, *Fils de lui même*.

— *De père en fils*. D'une génération à une autre. La vérité lui était venue de père en *fils*, comme une portion de son héritage. (Fléch.)

— Dans l'ordre de la famille, *Petit-fils*. Le fils du fils ou de la fille, par rapport à l'aïeul ou à l'aïeule. || *Arrière-petit fils*. Le fils du petit-fils, par rapport au bisaïeul ou à la bisaïeule. Tous ces termes relatifs sont exclus de la haute poésie, où il faut les remplacer par une périphrase. Delille a dit :

Là régneront Énée et ses derniers neveux,
Et les *fils* de ses *fils*, et ceux qui naîtront d'eux.

Cette manière de s'exprimer est plus noble. Elle est souvent usitée même par les prosateurs. En vous trompant, vous nous avez perdus, nous et nos *fils* et les *fils* de leurs *fils*. (E. Quinet.) || *Beau fils*. L'enfant mâle, né d'un premier mariage, par rapport au second mari de sa mère ou à la seconde épouse de son père.

— Fig. et fam. *Beau fils*. Se dit familièrement d'un homme bien fait de sa personne, et qui a une toilette recherchée. Il se dit également par ironie d'un homme qui fait le damoiseau [illegible]

Un de ce dernier ordre,
Passait dans la maison pour être des amis,
Propre, toujours rasé, bien disant et beau *fils*.
(La Fontaine.)

— Hist. de Fr. *Fils de France*. Qualification qui était donnée aux enfants mâles des rois de France. || *Petit fils de France*. Qualification des petits fils de nos rois. || *Le fils aîné de l'Eglise*. Qualification donnée aux rois de France.

— *Le fils de la maison*. Le fils du maître de la maison.

— *Fils de maître*. Avant la révolution de 1789, Celui qui, étant fils d'un maître dans quelque art, dans quelque métier, avait, par les statuts, certains droits, certains priviléges, pour obtenir à son tour la maîtrise.

Prov. *Il est fils et bien fils de son père*. Il ressemble beaucoup à son père : il a les mêmes inclinations, les mêmes défauts ou les mêmes

bonnes qualités, les mêmes vertus. || *Il n'est fils de bonne mère qui ne voulût avoir fait cette action.* Il n'y a point d'honnête homme qui ne voulût avoir fait cette action.

— Prononc. Les sentiments sont partagés sur la prononciation de ce mot. On dit mon *fi* et mon *fis*; cette dernière prononciation plus marquée paraît convenir mieux à l'intérêt que ce mot réveille. Aussi est-elle prescrite par la plupart des grammairiens et usitée par toutes les personnes qui parlent bien. Il serait ridicule, dans le discours soutenu, de ne pas faire sonner l's dans toutes les circonstances où ce mot peut se trouver. Toutefois devant un mot qui commence par une voyelle, l's de *fils* a le son du *z*; *des fils aimables, des fils ingrats*, se prononcent *des fi-z-aimables, des fi-z-ingrats*. A la fin d'un vers on prononce *fi* ou *fis*, selon que la rime l'exige; car ce mot rime également bien avec *Laïs, Pâris, gratis*, où l's est sonore, et avec *coloris, lambris, avis, rubis*, où cette lettre est muette. Un *fils* ne s'arme point contre un coupable père. (Volt.) Que ne peut point un *fils* sur le cœur d'une mère! (Corn.) Des sottises d'un père un *fils* n'est pas garant. (Piron.) Un *fils* craint aisément pour un père qu'il aime. (Chén.) Un père aux yeux d'un *fils* n'est jamais criminel. (Id.) La gloire désavoue un *fils* qui dégénère. (Longep.) Un *fils* a-t-il jamais des secrets pour son père? (Briff.) Le *fils* d'un scélérat peut être vertueux. (Lemon.) Quel *fils* ne se croit pas plus sage que son père? (Ducerc.) Les *fils* méconnaissants engendreront des vipères. (Niv.)

FILTRAGE. s. m. L'action, l'opération de passer ou de faire passer une liqueur à travers un filtre. Le *filtrage* des eaux destinées aux usages domestiques est le cas le plus important de tous, puisque, dans les grandes villes surtout, l'eau de rivière est généralement altérée par le mélange des matières étrangères. (Ratier.)

FILTRANT. part. prés. du v. Filtrer. Qui filtre. Il est invariable. Des ruisseaux filtrant à travers les rochers.

FILTRANT, ANTE. adj. Qui a la qualité de filtrer, qui sert à filtrer. Un papier filtrant. Une pierre, une fontaine filtrante. La matiere *filtrante* agit quelquefois chimiquement. Ainsi, par exemple, lorsqu'on fait passer de l'eau combinée avec des gaz méphitiques, des matières animales à travers une couche de poussière de charbon, on la reçoit limpide et sans odeur, les fluides étrangers s'étant combinés avec le charbon. (Teyss.)

FILTRATION. s. f. (pr. *fil-tra-ci-on*). Techn. Passage d'un liquide à travers un corps dans lequel ou sur lequel s'arrêtent les fèces qu'il contient, et d'où ce liquide sort clarifié. La *filtration* a pour résultat de présenter les liquides dans un état de pureté et de fluidité recherché dans les arts industriels, aussi est-elle à chaque instant employée. (Ratier.)

— Chim. et pharm. Opération qui a pour objet la clarification d'un liquide au travers d'un blanchet, d'une chausse d'Hippocrate, etc.

— Méd. anc. L'action par laquelle la bile, la sueur, l'urine et les autres humeurs, se séparent du sang. La filtration des humeurs. V. SECRÉTION.

FILTRE. s. m. (du lat. barbare *feltrum* ou *filtrum*, feutre, parce que le filtre le plus en usage est une chausse de feutre). Techn. Papier, étoffe, feutre, linge, coton, éponge, pierre, sable, charbon, à travers lequel on fait passer une liqueur qu'on veut clarifier. A proprement parler, un *filtre* est une sorte de crible. On fait de ces *filtres* en toutes sortes de matières douées d'un certain degré de porosité : il y a des filtres en papier, drap, toile, pierre. Il y a aussi des *filtres* qu'on pourrait appeler composés; on les fait en sable plus ou moins fin, en poussière de charbon, etc. (Teyss.)

— Physiol. On nommait autrefois ainsi les organes du corps qui séparent les humeurs du sang. V. GLANDE.

— Breuvage pour exciter à l'amour, pour troubler la raison. V. PHILTRE.

FILTRÉ, ÉE. part. pass. du v. Filtrer. S'empl. adjectiv. Liqueur filtrée. Voyez cet

par mille canaux insensibles, distribue aux productions de la terre leurs sucs nourriciers, couvre le sol de verdure, et porte partout la vie et la fécondité. (Turgot.)

Comment toujours *filtré* dans ses routes certaines,
En longs ruisseaux de pourpre il court enfler mes veines.
(VOLTAIRE.)

FILTRER. v. a. 1re conj. Passer ou faire passer un liquide par le filtre, afin de le débarrasser de certaines matières qu'il tient en suspension. Filtrer l'hypocras dans une chausse. Filtrer du petit-lait. Comme on ne pourrait *filtrer* de suite un liquide en quantité considérable avec un filtre de papier, sans risquer qu'il se rompît, on a jugé nécessaire de faire usage d'une toile sur laquelle on applique le papier, et qui le soutient. (Riff.) On a recours au verre pilé quand il s'agit de *filtrer* des acides, de même qu'on ne *filtre* point les liqueurs alcalines dans de la laine qui subirait une altération de leur part. (Ratier.)

— *Pierre à filtrer*. Sorte de pierre dont le tissu est assez spongieux pour que l'eau puisse passer à travers.

— Physiol. On a dit autrefois les organes qui filtrent les humeurs. On dit maintenant Sécréter. V. SÉCRÉTER.

— Neutral. Quelques ruisseaux *filtraient* à travers les rochers, et coulaient sur la verdure en filets de cristal. (J.-J. Rouss.)

— SE FILTRER. v. pron. Être filtré. Il n'y a pas d'apparence que l'eau des fleuves et des rivières s'étende loin en se *filtrant* à travers les terres. (Buff.) On y voit une source d'eau qui paraît s'être *filtrée* au travers de quelque banc d'argile. (Cuvier.)

FILTRE-CHARBON. s. m. Phys. Grillage à mailles plus ou moins serrées, et qui contient du charbon pilé. Les *filtres-charbons* sont excellents pour clarifier les eaux, et leur enlever les gaz et les matières animales qu'elles contiennent. (Tesseyd.)

FILTRE-PRESSE. s. m. Techn. Cylindre métallique monté à vis sur une base de même matière, qui sert de récipient ou de réservoir, et porte un petit robinet d'écoulement.

FILURE. s. f. État de ce qui est filé. La filure de cette laine est trop grosse. On connaît le drap à la filure.

FIMBRIAIRE. s. f. (du lat. *fimbria*, frange). Dentelure. || FIMBRIAIRES. s. f. pl. Helmint. Famille de vers intestinaux.

FIMBRIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui est garni de franges.

FIMBRILLAIRE. s. f. Bot. Arbuste d'Amérique.

FIMBRILLE. s. f. Bot. Appendice filiforme du clinanthe des plantes à fleurs composées.

FIMBRISTYLE. s. f. (du lat. *fimbria*, frange, et de *stylum*, style, tige). Genre de plantes cypéracées.

FIMÉTAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *fimus*, fumier). Entom. Qui vit dans le fumier.

FIMICOLE. adj. des 2 g. (du lat. *fimus* ou *fimum*, fumier, et de *colere*, habiter). Entom. Qui aime le fumier, qui vit ou croît dans le fumier.

FIMPI. s. m. Bot. Le bois d'aguia, arbre de Madagascar.

FIN. s. f. (du lat. *finis*, achèvement, terme, but). Ce qui termine, ce qui achève, terme, limite, bout, extrémité. Il est opposé à Commencement. Le commencement est des parties d'une chose, celle qui est ou qu'on regarde comme la première, et la fin est celle qui est ou qu'on regarde comme la dernière. Il se dit des choses morales aussi bien que des choses physiques, considérées sous le rapport de leur durée ou sous le rapport de l'espace qu'elles occupent. A la fin, vers la fin, sur la fin du jour. La fin de l'année. La fin de la vie. La fin d'un règne. La fin du monde. Il a promis de payer à la fin du mois. La fin d'une séance. La fin d'une session. La fin d'un bail. Il voulut rester jusqu'à la fin du spectacle. Écoutez-moi jusqu'à la fin. Une affaire qui va prendre fin. Cela tire à sa fin. Il me tarde d'en voir la fin. Tout prend fin en ce monde. Il n'y a que Dieu qui n'ait ni commencement ni fin. Discours sans fin. La fin de ses travaux. La fin de son ouvrage. La fin d'un discours. Les notes sont placées à la fin du volume. La fin de ce poëme vaut mieux que le commencement. La *fin* de la vie n'arrive que par nuances souvent insensibles. (Buff.) Telle fut la *fin* désastreuse d'une conspiration ourdie avec beaucoup de concert, d'art et de secret. (Rayn.) L'avenir est un abîme immense, où il ne voit ni *fin* ni issue. (Mass.) On sent le Carême arriver avec tant de peine, on en attend la *fin* avec tant d'impatience. (Fléch.) C'est bien peu de chose que l'homme, et tout ce qui a *fin* est bien peu de chose. (Boss.)

— Mort, terme de la vie. Faire une bonne fin. Une belle, une malheureuse fin. Une glorieuse fin. Une fin glorieuse. Tirer à sa fin. Un vieillard, un malade qui tire à sa fin. Telle fut la fin de Priam. Je ne m'étonne pas qu'une vie si religieuse ait été couronnée d'une *fin* si sainte. (Boss.) La *fin* de l'impie est toujours sans honneur. (Mass.) L'impie donnait à l'homme la même *fin* qu'à la bête. (Id.)

— Mort soudaine et surprenante. Avoir de funestes pressentiments de sa fin prochaine. Faire une fin tragique.

Réservent ses puissantes mains.
(J.-B. Rouss.)

— Résultat voulu, amené avec intention, à dessein, déterminé à avoir lieu par le fait d'une puissance intelligente qui s'est proposé ce résultat pour but. La *fin* de tout écrivain est d'instruire ou de plaire, ou de plaire et d'instruire tout à la fois. (Condill.) Je repasse les moyens extrêmes mais nécessaires dont il use souvent pour une bonne *fin*. (La Bruy.) || Remarquons que souvent on appelle *cause* les *moyens* par lesquels la puissance intelligente parvient à ses *fins*, au *résultat* qu'elle s'est proposé, et alors ne considérant que le rapport de cette *cause* à ses effets, on dit par exemple : l'œil a pour *fin* le phénomène de la vision. Mais il est évident qu'on ne peut attribuer à l'œil l'intention, le dessein d'amener le résultat, et que ce n'est qu'une figure de langage qui répond à ceci : La nature en créant l'œil a eu pour *fin* la vision dans l'animal. La même métaphore a lieu dans une foule de locutions analogues. Tous les genres de vie, toutes nos actions se proposent une *fin* particulière, et toutes ces *fins* tendent à un but général, qui est le bonheur. (Barthél.) Pressez un homme de motifs en motifs, vous trouverez [illegible] est toujours

la *fin* dernière de toutes ses actions réfléchies. (Encycl.)

— Employer toutes choses à ses fins. Conduire l'homme à ses fins. A Dieu ne plaise qu'un roi chrétien se propose des *fins* si peu raisonnables et si peu chrétiennes. (Fléch.) La *fin* principale et la première loi des gouvernements est le bonheur des peuples. (Id.) Il faut adorer Dieu comme sa *fin* et son principe. (Id.) La religion est la *fin* de tous les desseins de Dieu sur la terre. (Mass.) Quelle autre *fin* pouvait se proposer votre sagesse éternelle? (Id.)

— ***Faire une chose à bonne fin, à mauvaise fin.*** A bonne, à mauvaise intention.

— Théol. *Les quatre fins dernières de l'homme*. La mort, le jugement, le paradis et l'enfer.

— Procéd. *Fin de non-recevoir*. Exception qui consiste à soutenir que la partie adverse n'est pas recevable dans sa demande. || *Fin de non procéder*. Exception dilatoire, déclinatoire. || Procéd. crim. *Fins civiles*. Les demandes présentées par la partie civile et qui ne tendent qu'à une condamnation pécuniaire. || *A ces fins*. Formule par laquelle on conclut des motifs qu'on vient d'énoncer, afin de remplir l'objet qu'on se propose.

— Prat. *A telle fin que de raison*. Formule pour exprimer qu'on fait une chose qui peut aussi bien être inutile qu'avantageuse, mais par précaution. Faisons un procès-verbal qui constate l'état des lieux, à telle fin que de raison, c'est-à-dire, à tout événement.

— Fam. *Faire une fin*. Se fixer à un état, prendre un parti définitif.

— Prov. *En toute chose il faut considérer la fin.* || *La fin couronne l'œuvre*. Ce n'est pas assez de bien commencer, il faut bien finir. Cette locution se prend en bonne et en mauvaise part. || *Dans tout ce que tu fais, considère la fin.* || *De mauvaise vie mauvaise fin.* || *Telle vie, telle fin.* || *La fin fait tout.* || *La fin loue la vie, et le soir le jour.* || *Qui veut la fin, veut les moyens.*

— Pop. *A la fin des fins, à la fin finale*. Expressions d'ennui, d'impatience. A la fin finale, où voulez-vous en venir. A la *fin* finale, la vérité est connue et honorée. (Ramus.) J'espère qu'à la *fin* des *fins* vous nous en direz quelque petit mot. (Mme de Sévigné.)

— *A la fin*. loc. adv. Enfin. La rébellion, longtemps retenue, fut à la *fin* tout à fait maîtresse. (Boss.) A la *fin* il voulut quitter sa dignité. (Id.) Ses yeux longtemps fermés s'ouvrirent à la *fin*. (Rac.) Et sa miséricorde à la *fin* s'est lassée. (Id.) Comme je ne fus jamais un grand croque-notes, je suis persuadé que sans mon Dictionnaire de musique on aurait dit à la *fin* que je ne la savais pas. (J.-J. Rouss.)

— *Jusqu'à la fin*. Il jouit jusqu'à la *fin* des tendresses de sa famille. (Boss.) Qui persévérera jusqu'à la *fin* sera sauvé. (Fléch.) Sa vertu devait continuer jusqu'à la *fin*. (Id.) Les peuples raconteront jusqu'à la *fin* votre sagesse et vos exemples. (Mass.)

FIN, INE. adj. (du celt. *fin*, qui avait la même signification). Qui est délié, dont la main d'œuvre est délicate, légère. En ce sens il est opposé à Commun, à grossier. Dentelle, étoffe fine. Un trait fin. Une écriture extrêmement fine. Ce fil est fin, il est fin comme de la soie. Poil doux et fin. Toile fine. Étoffe fine. Papier fin. Sable fin. Poudre fine. Pluie fine. Plume fine. Pinceau fin. Crayon fin. Burin fin. Pointe fine.

— Prenant, en ce sens et par métaphore, le nom de l'instrument pour l'ouvrage, on dit *un pinceau fin, un burin fin, une touche fine*, pour Peinture, gravure fine, des effets de touche remarquables par leur légèreté, leur grâce, leur délicatesse.

— Qui est mince, dégagé, bien fait. Taille fine. Avoir la jambe fine.

— Qui a de l'élégance, de la grâce et de la délicatesse. Les traits de la femme sont en général plus fins et plus gracieux que ceux de l'homme. Des contours fins et gracieux. Par trait *fin*, contours *fins*, on n'entend pas seulement un trait et des contours tracés légère-

portant et plus difficile, des contours et un trait dont les inflexions présentent la variété infinie, la marche harmonieuse et la grâce toute particulière des courbes qu'offre la nature dans un beau modèle. (Bout.)

— Appliqué à certaines matières précieuses, il signifie Pur, sans mélange, vrai, naturel. Or fin. Diamant fin. Perles fines. C'est une broderie d'or fin. Une dentelle d'argent fin. Diamant fin. Pierre fine. Un portrait orné de perles fines.

— Qui est excellent en son genre, recherché, qui n'est pas commun. Fine fleur de farine. Épices fines. Couleurs fines. Fin azur. Moutarde fine. Cartes fines. Lame fine. Aiguille fine. Plumes fines. Fines balances. Ce fashionable n'a que des chevaux fins, que du vin fin, que des mets fins et recherchés. La *fine* magnésie est lente à se dissoudre. (Delille.)

— Appliqué aux sens, il signifie Qui perçoit exactement les moindres sensations. Avoir l'odorat, le tact fin, l'ouïe fine. Il faut avoir l'oreille, l'ouïe bien fine, pour entendre de si loin. Cet aveugle a le tact extrêmement fin. Il a le goût si fin qu'il distingue non-seulement le crû des vins, mais encore l'année de leur récolte.

— *Avoir l'oreille fine*. Signifie quelquefois, Se connaître parfaitement en musique et reconnaître les moindres fautes que font ceux qui chantent ou qui jouent des instruments.

— Appliqué aux choses d'esprit, il signifie Subtil, délicat, ingénieux. Avoir l'esprit fin, le jugement fin, le goût fin, le tact fin. Avoir un tour d'esprit agréable et fin. Raillerie fine. Trait fin. Mot fin. Expression fine. Pensée fine. Louange fine. Ils n'ont pas senti tout ce qu'il y a de fin dans cette réponse. Cet acteur a le jeu fin et spirituel. Une observation fine. Des aperçus fins. Des vues fines. C'est une distinction très-fine et que tous les esprits ne sont pas à même de saisir. Un esprit *fin*, à qui rien n'échappe de ce qu'il y a de plus imperceptible, de plus délié dans les rapports superficiels, n'est pas l'esprit pénétrant, qui ne s'amuse point aux superficies et qui voit en grand. (L'abbé Gir.) Il faut avoir assez d'esprit pour concevoir ce qui est *fin*, mais il faut encore du goût pour entendre ce qui est délicat. (Id.) Ce qu'ont d'esprit plus *fins* et la cour et la ville. (Boil.) Les petits talents et les nuances *fines* qui plaisent de près s'effacent à une certaine distance. (Mme Neck.) On doit craindre un esprit trop *fin*, parce que d'ordinaire il est faux. (Stanisl.)

Ce n'est pas quelquefois qu'une muse un peu *fine*
Sur un mot en passant ne joue et ne badine.
(BOILEAU.)

— En parlant des personnes, Qui est rusé, adroit, habile, pénétrant. Un homme fin. Une femme fine et rusée. C'est un fin matois. Si l'on n'est pas extrêmement *fin*, on est bientôt pénétré à la cour jusqu'au fond de l'âme. (La Bruy.) L'homme double commence où l'homme *fin* finit. (L'abbé Gir.) L'homme *fin* est celui qui marche avec précaution par des chemins ouverts; qui a des façons d'agir secrètes, cachées, et qui s'insinue d'une façon insensible. (Id.) L'homme double trompe, l'homme *fin* fait que vous vous trompez vous-même. (Id.) Depuis que vous passez pour *fin* vous ne pouvez plus l'être utilement; on est trop en garde contre vous. (Nic.)

— S'applique dans le même sens aux actions des hommes. Tour fin. Conduite fine. Sa conduite a été fine dans cette circonstance.

— Se dit aussi en ce sens des animaux. Le renard est fin.

— S'applique encore en ce sens aux choses qui, dans l'homme, annoncent de l'esprit, de la ruse, de la finesse. Un regard fin. Des yeux fins. Physionomie fine.

— *Fin fond*. Se dit dans le langage familier pour désigner l'Endroit le plus reculé, le plus profond. Au fin fond de l'enfer. Au fin fond de la mer. Il vient du fin fond de la Russie. Se dit aussi au plur. dans le même sens. Ce même homme, à présent vomi des *fins* fonds de la Prusse. (G. Fréd.)

— Fig. et fam. *Le fin mot*. Le mot par lequel une personne fait entièrement connaître ses vues, son intention, ses motifs secrets. Il ne dit pas le fin mot. Voilà le fin mot.

— *C'est une fine lame*. C'est un homme habile à manier l'épée. || Se dit aussi fig. pour désigner Un homme adroit, rusé.

— *Un fin gourmet*. Celui qui sait bien apprécier les vins, les liqueurs.

— Art culin. *Fines herbes*. Herbes qu'on hache extrêmement fin ou dont on fait un bouquet pour les mettre dans les ragoûts, dans les fricassées. || Les herbes menues qui se mettent sur les salades, comme l'estragon, la pimprenelle, le cerfeuil, etc.

— Bot. *Herbes fines*. Herbes qui ont une odeur agréable, comme le thym, la marjolaine, le basilic.

— Chass. *Avoir le nez fin*. Se dit d'un chien qui sent bien le gibier et qui n'en perd pas la trace.

— Manég. *Cheval fin*. Cheval qui a la tête sèche, la taille dégagée et les jambes en rapport avec le corps. || Se dit aussi du cheval qui répond vivement aux aides du cavalier.

— Mar. *Bâtiment fin*. Bâtiment qui est très-rétréci dans ses fonds et dont les façons sont élevées. || *Fin voilier*. Navire qui file avec une

— Peint. *Passages fins*. Dégradation insensible et adroitement ménagée d'un ton à un autre, ou entre une succession de diverses couleurs. Les passages fins se rattachent à l'art du clair-obscur.

— Fig. *Fine fleur de la chevalerie*. L'élite des chevaliers. Un chevalier accompli. Amadis était la fine fleur de la chevalerie française. || Tout ce qu'il y a de plus galant dans la profession, dans la dignité, dans les manières propres à la chevalerie.

— Fig. et fam. *Avoir le nez fin*. Avoir du nez, avoir de la sagacité, prévoir les choses de loin. || *Partie fine*. Partie de plaisir où l'on met quelque mystère.

— Prov. *Plus fin que lui n'est pas bête*. Se dit d'un homme fort adroit et fort rusé, qu'il est difficile de surpasser en finesse. Plus *fine* que moi n'est pas bête, et je vous défie de m'en donner à garder sur ce chapitre. (Brueys.) || *Aimer le linge fin*. Aimer les jolies femmes.

— *Travailler en fin*. Travailler dans le linge fin; se dit des blanchisseuses. || Se dit aussi dans les arts, pour, Travailler d'une manière fine et délicate. Avec cette faculté de travailler en *fin*, l'on imite bientôt les artistes qui font traîner un carrosse par quatre puces. (Mme Neck.)

FIN. s. m. Personne fine, adroite, rus[é]
fin trouve toujours un plus fin qui l'at[...]
Faire le fin.
— Prov. *Fin contre fin n'est pas bon à*
doublure. Deux personnes également [...]
ne sont pas propres à avoir des liaisons e[...]
b[...], parce qu'elles ne peuvent pas espé[...]
tromper mutuellement.
— Fam. *Faire le fin d'une chose, en fa*[...]
fin. Ne vouloir point découvrir ce qu'[...]
[...]ait, ce qu'on en pense. Je l'ai sondé su[...]
affaire, mais il en a fait le fin. Voyons, [...]
[...]s point le fin de cela, puisque vous le [...]
aussi bien que moi.
— *Jouer au fin, jouer au plus fin*. Em[...]
mutuellement l'adresse et la ruse, pour [...]
aux dépens de son adversaire.
— Ironiq. *Un gros fin*. Un homme [...]
qui veut faire le fin.
— Prov. *Je le donne au plus fin*. J'en[...]
l'homme le plus adroit.
— Comm. Qualité supérieure des espè[...]
marchandises. || *Fin d'once. Fin de rame.*[...]
bedelin. Noms de divers cotons du Leva[...]
— Minér. Nom qu'on donne à l'or et [...]
gent, qui sont des métaux parfaits, par o[...]
tion au cuivre, à l'étain, au plomb et [...]
métaux imparfaits. Grain de fin. Bouton [...]
Faire le commerce de fin.
— Techn. *Deniers de fin*. Les partie[...]
ou d'argent fin qui se trouvent dans l'all[...]
— Le point décisif et principal. Le m[...]
d'une affaire, d'un métier. Le fin d'une a[...]

. . . Ah! de notre métier
C'est là le *fin*, le secret tout entier. (***)

— Fig. *Savoir le fort et le fin d'une a*[...]
d'un art, le fin d'une science, le fin du jeu[...]
naître parfaitement une science, une a[...]
un art, un jeu. La probabilité est le plus [...]
la théologie. (Pasc.) Savoir le *fin* et le for[...]
art. (Boil.)
— Fig. *Tirer le fin d'une affaire*. Tirer [...]
affaire tout ce qui s'en peut tirer.
— Au jeu de bill., *Prendre le fin d'une* [...]
V. FIN. adv.
— Plumass. *Fin d'autruche*. Ce qu'il [...]
plus délié dans le plumage de l'autruche. [...]
à pointes. Les plumes noires de l'aut[...]
les plus propres à faire des panaches.
— Blanch. *Fin* se dit pour Linge fin[...]
blanchisseuse de fin.

FIN. adv. Se dit par ellipse pour, Da[...]
sens fin, c'est-à-dire Finement. || Au [...]
bill. *Prendre une bille fin, trop fin*. La to[...]
sur le côté. || On dit aussi, dans le même[...]
Prendre le fin d'une bille.

FINAGE. s. m. Anc. prat. Étendue [...]
juridiction ou d'un territoire, jusqu'aux c[...]
d'un autre.
— Dr. cout. Droit que des proprié[...]
payaient à raison des bornes qu'ils avaie[...]
cées, pour marquer les limites de leurs [...]
priétés.

FINAL, ALE. adj. Qui finit, qui ter[...]
Une action, une opération, une contest[...]
État, compte final. Quittance finale. Jug[...]
final.
— Ce qu'on a pour but et pour fin.
— Gramm. *Lettre finale*. La dernière [...]
d'un mot. Le *t* final se prononce dans *fat* [...]
L'*n* final se prononce dans *hymen* (hym[...]
— *Voyelle finale*. La voyelle qui ach[...]
son d'une syllabe, d'un mot. Quand [...]
voyelle est un *e* muet, cet *e* ne fait point [...]
du son de la syllabe, il n'en est que le co[...]
ment : Prendre, lire, répandre. Dans la [...]
sie française, il est le type de ce qu'on [...]
la rime féminine.
— *Consonne finale*. La consonne qu[...]
un mot, et qui dans la poésie française a[...]
la rime qu'on est convenu de nommer [...]
line. La consonne finale d'un mot sonn[...]
jours sur la voyelle initiale du mot qui la[...]
Il fait un temps admirable.
— *Syllabe finale*. La dernière syllabe [...]
mot. Celle qui fait entendre le dernie[...]
sons dont ce mot est composé, et qui elle-[...]
se compose de la désinence de ce mot [...]
la lettre figurative qui complète sa termin[...]
et *ment* la dernière syllabe et la termin[...]
Ce n'est pas sans raison que les rhéteu[...]
commandent la plus grande attention d[...]
choix des mots par rapport à leurs *fi*[...]
cette attention est surtout essentielle po[...]
pandre du nombre et de l'harmonie d[...]
discours. On peut voir dans nos grand[...]
vains, avec quel art ils savent employer [...]
nativement les *finales* longues et brèv[...]
finales muettes et les *finales* sonores, [...]
donner plus de charme à l'élocution. (Cha[...]
En général on ne saurait trop consulter [...]
licatesse de l'oreille pour allier heureu[...]
les syllabes *finales* aux syllabes initia[...]
viennent à leur suite, et les syllabes in[...]
aux syllabes *finales* qui les précèdent. ([...]
— *Point final*. Le point qui termin[...]
phrase, une période, et qui marque u[...]
complet.
— Gramm. hébr. *Lettres finales*. Le[...]
lettres, *caph, mem, noun, fe* et *tsadé*, [...]
une autre figure et une autre valeur num[...]
quand elles se trouvent à la fin des mot[...]
— Philos. *Cause finale*. La cause qui [...]
un effet déterminé d'avance. La fin, [...]
pour lequel on suppose que chaque chos[...]
faite, a été créée,

FIN. s. m. Personne fine, adroite, rusée. Le fin trouve toujours un plus fin qui l'attrape. Faire le fin.

— Prov. *Fin contre fin n'est pas bon à faire doublure.* Deux personnes également rusées ne sont pas propres à avoir des liaisons ensemble, parce qu'elles ne peuvent pas espérer se tromper mutuellement.

— Fam. *Faire le fin d'une chose, en faire le fin.* Ne vouloir point découvrir ce qu'on en sait, ce qu'on en pense. Je l'ai sondé sur cette affaire, mais il en a fait le fin. Voyons, ne faites point le fin de cela, puisque vous le savez aussi bien que moi.

— *Jouer au fin, jouer au plus fin.* Employer mutuellement l'adresse et la ruse, pour réussir aux dépens de son adversaire.

— Ironiq. *Un gros fin.* Un homme simple qui veut faire le fin.

— Prov. *Je le donne au plus fin.* J'en défie l'homme le plus adroit.

— Comm. Qualité supérieure des espèces de marchandises. || *Fin d'once. Fin de rame. Fin de bedelin.* Noms de divers cotons du Levant.

— Minér. Nom qu'on donne à l'or et à l'argent, qui sont des métaux parfaits, par opposition au cuivre, à l'étain, au plomb et au fer, métaux imparfaits. Grain de fin. Bouton de fin. Faire le commerce de fin.

— Techn. *Deniers de fin.* Les parties d'or ou d'argent fin qui se trouvent dans l'alliage.

— Le point décisif et principal. Le mystère d'une affaire, d'un métier. Le fin d'une affaire.

. . . Ah ! de notre métier
C'est là le *fin*, le secret tout entier. (***)

— Fig. *Savoir le fort et le fin d'une affaire, d'un art, le fin d'une science, le fin du jeu.* Connaître parfaitement une science, une affaire, un art, un jeu. La probabilité est le plus *fin* de la théologie. (Pasc.) Savoir le *fin* et le fort d'un art. (Boil.)

— Fig. *Tirer le fin d'une affaire.* Tirer d'une affaire tout ce qui s'en peut tirer.

— Au jeu de bill., *Prendre le fin d'une bille.* V. FIN, adv.

— Plumass. *Fin d'autruche.* Ce qu'il y a de plus délié dans le plumage de l'autruche. || *Fin à pointes.* Les plumes noires de l'autruche, les plus propres à faire des panaches.

— Blanch. *Fin* se dit pour Linge fin. Une blanchisseuse de fin.

FIN. adv. Se dit par ellipse pour, Dans un sens fin, c'est-à-dire Finement. || Au jeu de bill. *Prendre une bille fin, trop fin.* La toucher sur le côté. || On dit aussi, dans le même sens, *Prendre le fin d'une bille.*

FINAGE. s. m. Anc. prat. Étendue d'une juridiction ou d'un territoire, jusqu'aux confins d'un autre.

— Dr. cout. Droit que des propriétaires payaient à raison des bornes qu'ils avaient placées, pour marquer les limites de leurs propriétés.

FINAL, ALE. adj. Qui finit, qui termine. Une action, une opération, une contestation. État, compte final. Quittance finale. Jugement final.

— Ce qu'on a pour but et pour fin.

— Gramm. *Lettre finale.* La dernière lettre d'un mot. Le *t* final se prononce dans *fat* (fate). L'*n* final se prononce dans *hymen* (hymenne).

— *Voyelle finale.* La voyelle qui achève le son d'une syllabe, d'un mot. Quand cette voyelle est un *e* muet, cet *e* ne fait point partie du son de la syllabe, il n'en est que le complément : Prendr*e*, lir*e*, répandr*e*. Dans la poésie française, il est le type de ce qu'on nomme la rime féminine.

— *Consonne finale.* La consonne qui finit un mot, et qui dans la poésie française achève la rime qu'on est convenu de nommer masculine. La consonne finale d'un mot sonne toujours sur la voyelle initiale du mot qui la suit. Il fait un temps admirable.

— *Syllabe finale.* La dernière syllabe d'un mot. Celle qui fait entendre le dernier des sons dont ce mot est composé, et qui elle-même se compose de la désinence de ce mot et de la lettre figurative qui complète sa terminaison. Par exemple, dans *admirablement*, la dernière syllabe est *ent* désinence, *m* est la figurative, et *ment* la dernière syllabe et la terminaison. Ce n'est pas sans raison que les rhéteurs recommandent la plus grande attention dans le choix des mots par rapport à leurs *finales* : cette attention est surtout essentielle pour répandre du nombre et de l'harmonie dans le discours. On peut voir dans nos grands écrivains, avec quel art ils savent employer alternativement les *finales* longues et brèves, les *finales* muettes et les *finales* sonores, pour donner plus de charme à l'élocution. (Champag.) En général on ne saurait trop consulter la délicatesse de l'oreille pour allier heureusement les syllabes *finales* aux syllabes initiales qui viennent à leur suite, et les syllabes initiales aux syllabes *finales* qui les précèdent. (Id.)

— *Point final.* Le point qui termine une phrase, une période, et qui marque un sens complet.

— Gramm. hébr. *Lettres finales.* Les cinq lettres, *caph, mem, noun, fe* et *tsadé*, qui ont une autre figure et une autre valeur numérique, quand elles se trouvent à la fin des mots.

— Philos. *Cause finale.* La cause qui produit un effet déterminé d'avance. La fin, le but pour lequel on suppose que chaque chose a été faite, a été créée.

— Théol. *Impénitence finale.* V. IMPÉNITENCE. || *Persévérance finale.* V. PERSÉVÉRANCE. || *État final.* État dans lequel on se trouve à la fin de la vie. || *Jugement final.* Le jugement dernier. Le jugement de Dieu qui fixera pour jamais le sort des élus et des réprouvés, après la résurrection.

— Comm. et fin. *Compte final.* Compte qui termine un exercice. Le compte définitif que rend un comptable. || *Quittance finale.* Quittance pour solde qui libère un comptable, un fermier, un débiteur quelconque.

— Jurispr. *Jugement final.* Le jugement qui termine un procès. || *En fin finale.* Enfin, finalement.

— Quelques lexicographes prétendent que *final* n'a pas de pluriel ; mais depuis longtemps les grammairiens disent des sons *finals*. Nous ne voyons pas pourquoi on hésiterait à se servir de ce pluriel, que le besoin réclame.

FINALE. s. f. Mus. Note principale du ton dans lequel une pièce de musique est composée, et sur laquelle cette pièce doit finir. Syn. de Tonique. Quand on compose à plusieurs parties, et surtout des chœurs, il faut toujours que la basse tombe en finissant sur la note même de la *finale* ; les autres parties peuvent s'arrêter sur sa tierce et sur sa quinte. (Cast.-Blaze.)

— Plain-chant. Note sur laquelle se termine une antienne, une hymne, ou un autre morceau. On ne dit point tonique dans le plain-chant ; on appelle *note finale*, ou simplement *finale*, celle qui termine l'échelle de chaque ton. (Cast.-Blaze.) Dans le plain-chant, une même *finale* appartient à deux tons différents, ce qui exclut l'idée de tonique dans le sens de la tonalité moderne. (Anders.)

— Gramm. Lettre finale d'un mot. Éluder la finale.

FINALE. s. m. Morceau de musique assez long qui termine une symphonie, un quintetto, etc. La coda d'un air varié, lorsqu'elle est très-développée, prend également le nom de *finale*. (Anders.)

— *Finale d'opéra.* Morceau d'ensemble qui termine un acte d'opéra, et dans lequel le compositeur doit chercher surtout à produire de l'effet. Un *finale* d'opéra renferme souvent des airs, des duos, des trios, ou des quatuors, ou des quintettos, ou des chœurs. (Cast.-Blaze.)

— Quelques écrivains veulent que nous disions *un finale* ou *une finale*, attendu que ce mot, emprunté de l'italien, est un adjectif qui a rapport à un substantif sous-entendu, et qu'ainsi *un finale, une finale*, signifie un morceau final, une pièce finale. Mais il est à croire que le mot *finale* ayant perdu son substantif (*pezzo*, morceau), par une de ces ellipses dont la langue de Métastase offre tant d'exemples, est devenu substantif lui-même. On l'a donc consacré à la musique, pour être employé de cette manière à désigner le morceau qui termine un acte d'opéra, un oratorio, une symphonie, un quatuor, une sonate. Il ne faut rien changer à son orthographe, et nous devons dire *un finale*. (Cast.-Blaze.) || Quelques écrivains cependant écrivent *final* sans *e*, et nous croyons cette orthographe plus correcte que celle adoptée par l'Académie et par quelques musiciens. *Un final*, c'est un morceau final. Que ce mot vienne de l'italien ou du latin, peu importe ; c'est toujours un adjectif, et bien certainement l'adjectif *final*, pris en ce cas substantivement. Les *finals* des opéras de Mozart sont le nec plus ultra de l'art et du goût. (Biogr. univ.)

FINALEMENT. adv. À la fin, en dernier lieu. Finalement il en vint à bout.

FINALISTE. s. m. Philos. Partisan de la doctrine des causes finales.

FINANCE. s. f. (du sax. *fine*, mot qui signifie encore en anglais, amende, forfaiture ; ou du lat. *finatio*, fait de *finare*, corruption de *finire*, terminer, conclure). Argent comptant ; l'argent destiné aux dépenses qu'on a à faire. Il est un peu court de finance. Il n'a pas grande finance. Moyennant finance. Les finances commençaient à lui manquer.

— Anc. admin. La somme d'argent qui se [...] un droit imposé. Acheter une charge pour le prix de la finance. Augmentation de finance. Rembourser sur le pied de la finance.

— Au plur. L'argent et les revenus de l'État. L'administration des finances. Le maniement des finances. La loi des finances, ou le budget de l'État. || Dans l'anc. admin. Le surintendant contrôleur général des finances. Le conseil royal des finances. La retraite de Calonne laissa à nu le piteux état des *finances*. (Anq.) Un seul mot suffira pour caractériser les systèmes de *finances* qui se sont succédé sous la Constituante et la Convention. Le génie de la nécessité inspira à Cambon et à Ramel successivement ce qu'ils crurent le mieux pour sauver la France du désordre dans lequel était tombée la fortune publique. (De Mol.) À la chute de l'Empire, toutes les différentes parties de l'administration des *finances* furent réunies sous un seul ministre, et l'on obtint de cette concentration un contrôle plus efficace de la gestion des divers agents des *finances*. (Michelet.)

— *Le ministère des finances* s'occupe de l'administration des revenus publics, de la dette inscrite, des monnaies, de la rédaction du budget de l'État et de sa présentation aux Chambres, des projets de lois concernant les impôts. || De ce ministère dépendent les administrations de l'enregistrement, des domaines, des forêts, des douanes et sels, des tabacs, des postes, des contributions directes et indirectes, etc. || Il a en outre la direction du trésor royal, la distribution des fonds nécessaires au service de chaque ministère, l'application des fonds aux dépenses publiques, la surveillance des administrations financières, la comptabilité générale des finances, la nomination aux emplois de finances, etc.

— Se dit aussi de la gestion des intérêts matériels d'une association, d'une armée, etc. Le bon marché était si grand, que l'armée, quoique ses *finances* ne fussent pas très-riches, pouvait payer tout ce qu'elle consommait. (Thiers.)

— L'art d'asseoir, de régir et de percevoir les impositions, les revenus de l'État. Il sait bien les finances. Il n'entend rien aux finances. Les *finances* ne sont autre chose que la connaissance des formes à employer pour obtenir les fonds des contribuables, et l'art de réduire ces formes aux règles et aux usages de la comptabilité. (De Mol.) L'économie politique définit les *finances* : l'art de percevoir aux moindres frais possibles, en prenant pour objet de la perception les produits réels et immédiats de la terre, et en diminuant la matière imposable, à l'effet de diminuer aussi les frais de perception. (Id.) L'administration des *finances*, saisie d'une grande quantité de forêts par la confiscation des biens des émigrés, ne savait pas encore les exploiter, les surveiller avec avantage. (Thiers.)

— L'état de fortune, des ressources pécuniaires d'une personne. Il est mal dans ses finances. Ses finances sont basses, sont fort dérangées.

— Par extens. et collectivement, Ceux qui manient les deniers de l'État ; ceux qui font des opérations de banque, de grandes affaires d'argent. Entrer dans la finance. Un homme de finance. La haute finance. Il demeure dans le quartier de la finance.

— *Style de finance.* Le style en usage dans les matières de finance. || *Écriture de finance.* Sorte d'écriture ronde. || *Chiffre de finance.* Le chiffre romain.

— Signifie L'état, la profession de financier. Il veut entrer dans la finance. C'est une famille de finance.

— Imprim. *Caractère de finance.* Caractère imitant l'écriture ordinaire.

FINANCÉ, ÉE. part. pass. du v. Financer. S'empl. adjectiv. Charge financée.

FINANCER. v. n. 1re conj. Le *c* prend une cédille devant *a, o.* *Nous finançons, je finançais, nous finançâmes*, etc. Fam. Fournir, débourser de l'argent. On l'a fait financer. Vous ne vous tirerez pas de cette affaire sans financer.

— Activ. Anc. cout. Payer au roi la somme fixée soit pour la levée d'une charge, soit pour quelque droit imposé.

FINANCIEL, ELLE. adj. Néol. Qui concerne les finances, qui appartient aux finances. On pourrait en faire certaines applications à des événements politiques et *financiels* assez modernes. (Poegens.)

FINANCIER. s. m. Celui qui manie les deniers de l'État ; qui participe à l'administration des finances ; qui fait pour son compte, en qualité de fermier, ou pour le compte de l'État, en qualité de receveur, le recouvrement des impositions ; qui, dépositaire des fonds du trésor, en est comptable envers l'État, etc.

— Se disait particulièrement autrefois de ceux qui avaient la ferme ou la régie des droits du roi. Il est remarquable de voir que pendant le XVe et le XVIe siècle, on a vingt fois recherché et puni avec une extrême rigueur, comme concussionnaires, les *financiers* ; qu'on les a soumis à des amendes énormes, attachés au pilori ; pourtant il s'est trouvé toujours des *financiers* qui ont vexé d'une manière plus ignoble encore les contribuables. (De Mol.)

— Celui qui fait de grandes opérations de banque, de grandes affaires d'argent. Du *financier* Mondor telle n'est pas la femme. (Coinet.)

Et le *financier* se plaignait
Que les soins de la Providence
N'eussent pas au marché fait vendre le dormir.
(LA FONTAINE.)

— Celui qui fait son étude de l'administration des ressources de l'État ; celui qui sait les finances, qui entend bien les affaires de finance. C'est un bon financier. Un habile financier.

— Art dram. Acteur qui tient l'emploi des financiers. On nomme ainsi au théâtre un emploi de la scène comique qui comprend les gens de finance et les divers rôles dans lesquels la rondeur, le laisser-aller, une bonhomie franche et gaie, sont les qualités indispensables. Le rôle de Lysimon, du *Glorieux* de Destouches, est cité comme le rôle le plus brillant de l'emploi des *financiers*. (Ourry.)

— Fam. *Il est riche comme un financier.* C'est un homme opulent, un homme qui a fait une grande fortune.

— Pris adjectiv. FINANCIER, ÈRE. Ce qui est relatif aux finances. Système financier. Opération, législation financière. La période de 1550 à 1589 ne présente que désordres politiques, désordres moraux et désordres *financiers*. (De Mol.) Sous Louis XIV, Colbert créa une nouvelle ère *financière*. (Sismondi.) Napoléon était un homme d'ordre, le premier soin qu'il prit fut de remonter la machine *financière*. (De Mol.) Il donna au mouvement une précision et une activité qui empêchent aujourd'hui le désordre dans les formes *financières*. (Id.)

— Admin. *Division financière.* Les diverses circonscriptions établies dans un pays pour la perception de l'impôt.

— *Écriture financière.* Sorte d'écriture technique dans la finance.

— Art culin. *Vol-au-vent à la financière.* Vol-au-vent garni de substances délicates et de condiments recherchés. On dit de même : Côtelettes à la financière. Fricassée de poulet à la financière, etc.

— Fig. Les riches substituent la morale *financière* à celle de l'Évangile. (B. de St-P.)

FINANCIÈREMENT. adv. À la manière des financiers ; en matière de finances. Il nous a traités financièrement. || *Financièrement parlant.* En parlant le langage de la finance.

FINASSER. v. n. 1re conj. Fam. User de subterfuge, agir avec de petites ruses, avec de mauvaises finesses. Il ne fait que finasser. On disait d'un homme qui n'était pas arrivé à ses fins, pour avoir plus songé à s'avancer par ses ruses, que par des offres d'argent, qu'il avait trop *finassé* et trop peu financé. (Noël.)

FINASSERIE. s. f. Petite ou mauvaise finesse. Il ne fait que des finasseries.

FINASSEUR, EUSE. s. Celui ou celle qui emploie de petites ruses, de mauvaises finesses. C'est un finasseur. C'est une finasseuse.

FINASSIER, ÈRE. s. Celui ou celle qui se sert de petites ruses, de mauvaises finesses. C'est un finassier, c'est une finassière. Ce mot est plus usité que le précédent.

FINÂTRE. s. f. Soie de mauvaise qualité.

FINAUD, AUDE. adj. Qui est fin, rusé dans les petites choses, qui se croit bien malin. Fam.

— subst. et par déris. *C'est un finaud, un gros finaud.* Un homme qui a des intentions malicieuses, mais qui les laisse apercevoir.

FINCELLE. s. f. Pêch. Ralingue qui porte la tête d'un filet.

FINCHELLE. s. f. Navig. Corde dont on se sert pour haler les bateaux.

FINEMENT. adv. Délicatement, ingénieusement, soit au sens propre, soit au sens figuré. Ces bijoux sont finement travaillés. Cela est dit, écrit, pensé finement. Il raille finement, avec finesse. D'une manière fine et adroite. Il faut faire cela finement. Il l'a attrapé bien finement. Cette entreprise a été conduite finement. Les autres femmes en vous regardant vous disent *finement*, aimez-moi pour ma gloire. (Mariv.) Un casuiste a dit qu'il y avait moins de péché à faillir *finement* et subtilement. (Noël.)

FINE MÉTAL. s. m. Techn. Fonte refroidie au moyen de l'eau après avoir subi une grande épuration dans la finerie. Elle est très-blanche et remplie de petites cavités. V. FONTE.

FINERIE. s. f. Techn. Fourneau qui sert à l'affinage de la fonte, à la houille. La *finerie* est formée d'un massif de maçonnerie, au milieu duquel est un creuset de forme rectangulaire, formé de plaques de fonte recouvertes d'argile. Le creuset a sur le devant un trou par lequel on fait couler les débris du minerai et le métal fondu. (Chevall.)

FINESSE. s. f. (rad. *fin*). Qualité de ce qui est fin, menu, délié. Le degré de finesse d'une chose. Le fil de l'araignée est d'une extrême finesse. La finesse des cheveux. La finesse d'une toile. La finesse des tissus.

— La délicatesse, la forme agréable d'une chose. La finesse des traits. La finesse des contours dans une figure, dans un corps quelconque.

— Délicatesse, excellence, qualité exquise d'une chose, surtout relativement au goût. La finesse des mets. La finesse des vins. La *finesse* excellente du veau de Pontoise en ce temps ne le laisse pas sans émotion. (Grammaire de la Reynière.)

— Subtilité, sagacité des sens. La finesse [...] l'oreille. La finesse de la vue. Il est des gens qui ont l'oreille fausse, et dont l'audition, parfaitement égale des deux côtés, est d'une *finesse* excessive. (Rostan.)

— Aptitude à saisir avec rapidité les rapports les plus éloignés des choses entre elles, et à tirer parti de ce résultat, soit pour son intérêt, soit pour son agrément. Avoir beaucoup de finesse. La *finesse* est la faculté d'apercevoir ce qu'il y a de plus délié, de plus imperceptible dans les rapports des circonstances et des choses. (Trév.) La *finesse* est la faculté d'apercevoir dans les rapports superficiels des circonstances et des choses, les facettes presque insensibles qui se répondent, les points indivisibles qui se touchent, les fils déliés qui s'entrelacent et s'unissent. (Marm.) La *finesse* suppose à la fois la subtilité de l'esprit et la rectitude du jugement ; elle est plutôt l'apanage du sexe féminin que de l'autre. (Vieill.) La *finesse* est un don de nature qu'on ne saurait acquérir par la culture de l'esprit. (Id.) Dans la conduite, *finesse* exprime toujours, comme dans les arts, quelque chose de délié ; elle peut quelquefois subsister sans habileté ; il est rare qu'elle ne soit pas mêlée d'un peu de fourberie. (Volt.) Il n'est pas de peste plus maligne dans la société, qu'une *finesse* maligne cachée sous

le voile de la simplicité. (Marm.) Entre les routes bien connues de la franchise et de la fourberie est le chemin douteux de la *finesse;* sentier etroit et difficile a tenir, ou les plus habiles ne marchent pas longtemps sans glisser. (Cazan.) La véritable *finesse* n'est autre chose qu'une prudence bien reglée ; elle fait que l'homme est sincere sans être simple, et penétrant sans être trompeur. (Dict. de max.) La *finesse* est la petite monnaie de la fausseté. (Ségur.)

— Tour d'un homme fin. Faire, jouer des finesses à quelqu'un. Ce qui nous donne tant d'aigreur contre ceux qui nous font des *finesses*, c'est qu'ils croient être plus habiles que nous. (La Rochef.) Il s'en faut bien que ceux qui s'attrapent a nos *finesses* ne nous paraissent aussi ridicules que nous ne le paraissons a nous-mêmes, quand les *finesses* des autres nous ont attrapés. (Id.) Un homme sensé méprise toutes les petites *finesses* dont on s'aide pour en imposer. (Vauven.)

— Dans la pensée, Rapidité des aperçus exacts et ingénieux. Penser, juger avec finesse. Des aperçus, des jugements pleins de finesse. Les écrivains qui joignent la *finesse* des idées à celle du style, offrent plus de ressources au traducteur que ceux dont l'agrément est dans le style seul. (D'Alemb.)

— Dans l'expression, La délicatesse des tours et l'heureux choix des mots, souvent aussi l'art de ne pas exprimer directement sa pensee, mais de la laisser aisément apercevoir. Cela est dit, est exprimé, est tourné avec finesse. Il ne sentit pas d'abord toute la finesse de cette réponse. La finesse de ses railleries Des aperçus, des jugements pleins de finesse. Il y a beaucoup de finesse dans le jeu de cet acteur. Finesse de vues. La finesse d'une distinction.

— *Finesses d'une langue.* Ses élégances les plus exquisses, ses nuances les plus délicates, les tours, les ellipses qui lui sont propres, les tons variés dont elle est susceptible, les caractères qu'elle donne à la pensée par le choix, le mélange, l'assortiment des mots. Les finesses du style. C'est une finesse de langage que peu d'étrangers sont capables de sentir. Savoir toutes les finesses d'une langue, d'un art. Notre siècle, délicat jusqu'au scrupule, n'aime point ces jeux d'esprit dont l'ambiguité fait toute la *finesse.* (Trév.) La nécessité d'une langue coûte peu a apprendre, ce sont les *finesses* et les délicatesses qui coûtent le plus. (Volt.)

— Peint. *Finesses de touche, finesses de ton.* Effets de touche, de ton, remarquables par leur légèreté, par leur grâce, par leur délicatesse. Les *finesses* de touches et les *finesses* de ton sont le résultat de procedés particuliers, par lesquels on obtient des effets et des tons, tels qu'on les a recherchés et qu'il était difficile de les produire. (Bout.)

— Dans un sens absolu, La subtilité de l'esprit. Sa physionomie exprime la finesse. Il y a beaucoup de finesse dans ses yeux, dans son regard, dans sa physionomie. Ses yeux expriment la douceur et la finesse.

— En mauvaise part, Ruse, artifice. Cet homme a beaucoup trop de finesse. Je connais sa finesse. Finesse de renard. User de finesse. Par finesse. Suppléer a l'habileté par la finesse La *finesse* est toujours une preuve de disette d'esprit. (Mlle de l'Espin.) La *finesse* n'a guère plus de peine a tromper l'esprit, qu'a duper la bêtise. (Lévis) Avec les gens qui, par *finesse*, écoutent tout et parlent peu, parlez encore moins; ou si vous parlez beaucoup dites peu de chose. (La Bruy.) La *finesse* est l'occasion procnaine de la fourberie; de l'une a l'autre le pas est glissant; le mensonge seul en fait la différence; si on l'ajoute a la *finesse* c'est fourberie. (Id.)

— Fam. *Faire finesse d'une chose.* Cacher, dissimuler ce qu'on devrait decouvrir, ne pas laisser ignorer. || *Etre au bout de ses finesses.* Avoir employé tous ses moyens, toutes ses ressources pour faire réussir une chose, dont cependant on n'a pu venir a bout. || *Chercher finesse à quelque chose.* Etre soupçonneux, supposer que les autres agissent envers nous avec ruse, avec malice, dans l'intention de nous tromper. || *Entendre finesse à quelque chose.* Donner à quelque chose un sens fin et malin.

blanc. V. FIL.

FINET, ETTE. adj. et s. (dim. de *fin*). Qui fait le fin, le rusé, et qui ne l'est que mediocrement. C'est un finet dont on découvre facilement les artifices

> Lise rêvait, Nanette comprit bien.
> Comme elle était clairvoyante et *finette*,
> Que Lise alors ne rêvait pas pour rien.
> (La Fontaine.)

FINETTE. s. f. Comm. Étoffe légère de laine ou de coton. Un bonnet de finette. Une doublure de finette.

FINGAH. s. m. Ornith. Sorte de pie grièche des Indes.

FINGAL. Héros calédonien du IIIe siècle, que les traditions nationales font naître de Comhal, roi de Morven. Fingal se distingua aux batailles livrées aux Romains par les Ecossais, et mit en déroute Caracalla. Il eut deux fils celebres, Ossian et Fergus.

— Geogr. *Grotte de Fingal.* Nom d'une grotte remarquable par le nombre infini de piliers basaltiques et d'origine volcanique dont elle se compose. Elle est située sur le bord de l'île de Staffa, une des Hébrides.

FINGARD, ARDE. adj. Manég. Cheval rétif qui résiste à l'éperon. Cheval fingard. Jument fingarde.

FINI, IE. part. pass. du v. Finir. S'empl. adjectiv. Travail fini. Affaire finie. La lettre à peine *finie*, un boulet la couvre de terre. (Las-Cases.) Mettez un ouvrier seul dans une cave et faites-lui faire une serrure ; avant que la serrure soit *finie*, le conseil des Dix en a la clé dans sa poche. (V. Hugo.)

> N'est-ce donc que pour toi que tu reçois la vie?
> Ton ouvrage achevé, ta carrière est *finie.* (Racine.)

> Toujours trop tôt sa harangue est *finie;*
> Non, ce n'est point comme à l'Académie.
> (Béranger.)

— Se dit dans les arts, d'un travail, d'un ouvrage auquel on a mis la dernière main, qui a été perfectionné autant qu'on l'a pu. Ouvrage fini. Travail fini. Tacite fait des tableaux trop finis, où il ne manque rien à l'art, mais où il donne trop peu au naturel. Cet auteur travaille vite, et pourtant ses ouvrages sont assez finis. Les objets exposés à la lumière et ceux qui sont placés sur le premier plan doivent être bien arrêtés, bien *finis.* (Bareste.) Ce qu'on peut mieux faire n'est pas parfait; ce qu'on peut encore travailler n'est pas *fini.* (Noël.)

— Fam. Qui a atteint le suprême degré dans un art, qui possède une qualité quelconque au plus haut degré. C'est un acteur fini. || Il se prend plus souvent en mauvaise part. C'est un voleur fini C'est un gueux fini.

— Géom. *Grandeur finie.* Celle qui a des bornes. || *Nombre fini.* Celui dont on peut exprimer la valeur. || *Progression finie.* Celle qui n'est composée que d'un certain nombre de termes.

— Gramm. Déterminé. Modes finis. Sens fini. Le sens d'une période est *fini*, lorsque l'esprit n'attend plus aucun mot pour en comprendre le sens.

— Philos. Limite, qui a des bornes. Un être fini. L'esprit de l'homme est fini, au lieu que celui de Dieu est infini.

— Prov. et fig. *C'est un homme fini.* Un homme qui a perdu toutes ressources, tout crédit, et qui jamais ne pourra se relever. C'est un homme affaibli, usé par l'âge, par ses maladies, par ses malheurs, et dont il n'y a plus rien à attendre.

— On dit *tout a fini* et *tout est fini.* Le premier marque une action, le second un état. *Tout a fini ce jour-là*, c'est à-dire, tout a été terminé, arrangé ce jour-là. *Tout est fini*, c'est-à-dire il n'y a plus rien à faire, tout est dans un état tel, qu'il n'y a rien à changer.

FINI. s. m. Soin que l'artiste apporte pour donner à son premier travail le plus de perfection possible. La *Descente de croix* de Rubens ne peut avoir le même *fini* que les tableaux de Mieris et de Gerard Dow. (Duch.) Cette peinture est d'un fini parfait, d'un fini achevé. Un tableau fini. Un fini précieux. Tableau d'un fini précieux. Tableau qui manque de fini. Le *fini* est beau et naturel quoique exécuté avec habileté. (Bareste.) La politesse est aux mœurs ce que le *fini* est aux ouvrages de l'art. (S. Dub.)

— Philos. Ce qui a des bornes, par opposition a ce qui n'en a pas. Le fini et l'infini. Entre le fini et l'infini il y a un abîme immense.

FINIGUERRA (Tommaso). Sculpteur et orfévre florentin, né vers 1418, acquit une grande célébrité, due non-seulement a son talent, mais encore à la decouverte qu'il fit, et qui a produit la gravure en taille-douce.

FINIR. v. a. 2e conj. Arriver au terme de, à la fin de. Finir son discours. Finir sa carriere. Finir sa vie, finir ses jours. En *finissant* ces mots, Aspasie me regardait et semblait me demander une réponse (X. de Maistre.) Tu vas trouver des professeurs qui n'ont pas *fini* leurs études. (F. de Neufch.)

> Les siècles ont *fini* leur cours,
> Et n'ont point ramené des cœurs aussi fidèles.
> (Mme Verdier.)

— Être la fin, le terme de quelque chose. La période qui finit son discours est remarquable. Cette campagne finira la guerre. L'instant qui

— Achever, terminer ; mettre la dernière main à quelque chose. Finir un travail, un ouvrage. Finir un discours, un poeme. On *finit* ce qui est avancé en y mettant la derniere main ; on termine ce qui ne doit pas durer, en le faisant discontinuer. (L'abbé Gir.) C'est un défaut de *finir* sèchement un tableau qui demande de la chaleur, de l'animation. (Bareste.) On *finit* un travail d'art, non point par des opérations lentes, mais par des touches hardies, naturelles, savantes. (Id.)

— Signifie particulièrement dans les arts, Achever avec soin. Peintre qui sait finir, qui ne sait pas finir. Il faut bien finir les objets exposés à la lumière et ceux qui sont placés sur les premiers plans. Il n'est pas besoin de *finir* avec autant de soin les sculptures des parties supérieures que les parties qui se trouvent très-rapprochées de l'observateur. (Bareste.)

— Dans un sens absolu, avec l'acception de Terminer, d'achever. Il aura bientôt fini. J'ai commencé par où il avait fini. Je ne finirai pas sans parler de vous. Finissez donc, vous êtes bien long. Cet enfant ne finira pas, si on ne le châtie. Faites-le donc finir. Savoir finir a propos.

— Faire cesser. Omiss. de l'Acad. Il faut *finir* des Juifs le honteux esclavage. (Rac.) *Finissez* vos regrets, et retenez vos larmes. (Volt.)

— *Finir de* Finir de parler, d'écrire, de jouer. Lorsqu'on a *fini* d'enlever le lard, la langue et les fanons, on repousse et laisse aller à la dérive la carcasse gigantesque de la baleine franche. (Lacép.)

— *Finir par.* La morale ressemble à ces personnes qui d'abord ne préviennent pas en leur faveur, mais qui, gagnant à être connues, *finissent* par plaire et par attacher. (S. Dubay.) J'ai dix-sept ans, et tant de gens m'ont dit que j'etais jolie, que j'ai *fini* par le croire. (Eug. Scribe.) Les personnes extrêmement prévenues en leur faveur ne donnent guere de louanges aux autres sans *finir* par un correctif satirique. (Trév.)

— *Finir pour.* Tout va *finir* pour vous en ce moment. (Boss.) Rien ne *finit* pour lui dans ce dernier moment, que ses humiliations et ses souffrances. (Mass.) Le bal a donc *fini*, pour les mères comme pour les enfants, à une heure et demie du matin. (Mme Mélanie Wald.)

— *Finir avec.* La gloire qui doit *finir* avec nous est toujours fausse. (Mass.) Leurs vices ont échappé à l'histoire, leurs passions ont *fini* avec eux. (Id.) Cet amour ne pouvait *finir* qu'avec ma vie. (Rac.)

— Se terminer, être terminé. Ce mur finit à tel endroit. C'est là que finit mon champ. Ce mot finit par une voyelle. Cela finit en pointe.

> Je loge au quatrième étage;
> C'est là que *finit* l'escalier. (Désaugiers.)

— Prendre fin, arriver à son terme. Le sermon finissait. Son bail finira à Pâques. Tout finit en ce monde. Il est temps que cela finisse.

— Avoir une certaine fin, une certaine issue, un certain résultat. Tout cela finira mal. Cela ne peut que bien finir. Ce règne a fini par des revers. Sa vie a fini bien tristement. Il a fini par une catastrophe bien malheureuse. C'est un méchant homme, il finira mal.

— Mourir. Il en est qui ne font que se montrer à la terre, qui *finissent* du matin au soir. (Mass.) Ce jeune homme commence comme César, j'ai peur qu'il ne finisse comme lui. (Tronchet.)

> Ainsi *finit* Priam, ainsi la destinée
> Marqua par cent malheurs sa mort infortunée.
> (Delille.)

— Fam. *En finir.* Finir ce qui est trop long, ce qui est ennuyeux, ce qui se fait trop attendre. Nous n'en finirions pas, si nous voulions tout rapporter. Cette discussion a trop duré; il est temps d'en finir. Je suis pressé d'en finir avec cet homme. Pensant avec une sorte de joie a l'effet prodigieux d'une paix générale qui comprendrait jusqu'à l'Eglise elle-même, il voulut en *finir* par une marche prompte et décidée. (Thiers.) || Quand une fille veut se marier, elle dit à son amant qu'il faut *en finir*, qu'elle veut *en finir ;* elle l'engage à *en finir.* Cette expression n'est peut-être pas très-correcte, quoique fort usitée ; on *finit une chose*, mais on *ne finit pas d'une chose.*

FINISSAGE. s. m. Techn. Action de terminer une pièce d'ouvrage.

FINISSANT. part. prés. du v. Finir. Qui finit. Il est invariable.

FINISSEMENT. s. m. S'est dit pour la fin, l'action de finir.

FINISSEUR. s. m. Techn. Ouvrier qui fait les mouvements des montres et des pendules. On nomme ébaucheur celui qui les a commencés; le finisseur prend l'ébauche, vérifie toutes les pieces, règle la montre en y mettant le ressort spiral, après avoir trouvé le poids convenable du balancier.

— Ouvrier qui finit la pointe des épingles.

FINISTÈRE. (du lat. *finis*, fin, et de *terra*, terre; mot a mot, la fin de la terre, lieu où la terre cesse.) Géogr. Departement maritime de la France occidentale, formé de la Basse-Bretagne; pop. 525,000 hab. Il se divise en cinq arr. Quimper, ch.-l., Brest, Chateaulin, Morlaix, Quimperlé. Il est compris dans la treizieme division militaire, dans le ressort de la Cour royale et de l'Académie de Rennes, et du dio-

— Cap de l'Espagne, sur les côtes de la Galice; c'est l'extrémité la plus occidentale de la péninsule et de l'Europe.

FINITEUR. adj. Astron. Qui appartient à l'horizon. || *Cercle finiteur* ou *borneur.* Nom qu'on donne à l'horizon, parce qu'il termine et borne la vue de tous côtés.

FINITIF. adj. et s. m. Gramm. Ancien nom du mode qu'on nomme maintenant indicatif.

FINITO. s. m. (de l'impér. lat. *finito*, finis). L'arrêté ou l'état final d'un compte. Le finito d'un compte.

FINLANDAIS, AISE. adj. et s. Qui appartient à la Finlande. || Habitant de la Finlande. Les *Finlandais*, qui n'avaient pu devenir Suédois, seront encore moins disposés à s'identifier avec les Russes. (Ferry.) L'esprit national exclusif des *Finlandais* a résisté jusqu'à présent à toute influence extérieure, et il entretient dans ce pays la division entre les familles d'origine differente, à peu près comme dans la Corse. (Id.)

FINLANDE (grand-duché de). Géogr. Grande contrée de la Russie d'Europe, ancienne province de Suède, incorporée à l'empire de Russie. Bornee à l'O. par le golfe de Bothnie, au N. par la Laponie, à l'E. par le lac Ladoga, au S. par le golfe de Finlande; pop. 850,000 hab. Sa capitale, autrefois Abo, est aujourd'hui Helsingfors. La *Finlande* est regardee comme le berceau de la race finnoise, qui, des bords de la mer Baltique, s'est répandue dans le nord de la Russie jusqu'au delà des monts Ourals. (Ferry.)

— *Golfe de Finlande.* Géogr. Bras de la mer Baltique, d'environ cent lieues de long, parsemé d'îles et de récifs qui en rendent la navigation dangereuse. Ses principales îles sont Hoglandet, Cronstadt.

FINMARK. s. m. Géogr. Bailliage de Norwège, dans la partie septentrionale du diocèse de Drontheim. Le climat est très-rude, et le sol presque stérile. La capitale est Altengaard, résidence d'un chef de Lapons. On y compte quelques misérables bourgades, entre autres Wardœhuus, au point le plus boréal du globe; pop. 30,000 hab.

FINNE. s. f. Techn. Veine de matières étrangères, dont la situation est oblique dans le bloc d'ardoises.

FINNOIS, OISE. adj. (du goth. *fen*, marais, lagune boisée, parce que telle était la configuration du pays qu'habitaient les Finnois, voisins des Germains). Qui appartient au peuple finnois.

— Linguist. *Langue finnoise.* Famille de langues du nord de l'Europe, qui comprend le lapon, le hongrois ou maggyar, etc. On nomme aussi ces langues ouraliennes ou tchoudes.

— subst. Ethnogr. Peuples anciens de la famille sarmatique ou slave, et qui habitèrent la Scandinavie, le nord de l'Europe, depuis le Niémen jusqu'au Volga, et le pays situé sur la rive gauche du Volga. Les *Finnois*, tant sous le rapport de leur antiquité que sous celui de l'étendue des contrées qui sont encore habitées par les peuplades de leur race, méritent d'être comptés au nombre des principales nations de l'ancien monde. (Vaudoncourt.)

FIN-OR. s. m. (pr. *fi-nor*). Hortic. Nom d'une petite poire arrondie qui a la forme d'une toupie. Fin-or d'été. Fin-or de septembre.

FINOT, OTTE. adj. Qui est un peu fin, un peu rusé, qui fait le malin. C'est un finot, c'est une finotte. Il est familier.

FINOTERIE. s. f. Petite finesse, petite ruse, petite malice.

FIOCCHI. s. m. pl. (pr. *fiok-ki*). Mot italien passé en français pour désigner Les houppes qui accompagnent un chapeau de cardinal.

— *Etre in fiocchi.* Être en grand costume. Ce cardinal était in fiocchi, en habit de cérémonie.

— Par extens. Toute personne peut être in fiocchi, en toilette d'apparat. Toutes les dames étaient in fiocchi.

FIOLANT. s. m. Peu usité. Qui fait le brave.

FIOLANT. part. prés. du v. Fioler. Il est invariable. Buvant pour le plaisir de boire. Je le trouvai fiolant avec ses camarades. Pop.

FIOLE. s. f. (du celt. *ffiol*, *fiol*, vase, en gr. φιάλη, et en lat. *phiala*). Fam. Petite bouteille de verre. Burette, petit flacon, dont les pharmaciens font usage pour les potions, les médecines.

— Chim. *Fiole de laboratoire.* Petite bouteille d'un verre très-mince, à col long, en usage dans les laboratoires par la facilité qu'ont ces fioles d'aller sur le feu sans se casser. On s'en sert pour les évaporations qui se font à l'aide du calorique.

— Hydrost. *Fiole des quatre éléments.* Fiole ou tube cylindrique de verre, remplie de mercure, d'huile de tartre par défaillance, d'alcool, d'huile de pétrole. Si l'on agite la fiole les liqueurs se mêlent; mais en les laissant ensuite reposer, elles se séparent et se placent les unes au-dessus des autres, dans l'ordre de leur pesanteur spécifique.

— Poét. Ronsard avait fait ce mot de deux syllabes.

> *Fioles* aux longs cols contre elle recourbés.

— Pop. et fam. *Vider une fiole.* Boire une bouteille de vin.

vider plusieurs bouteilles. Fam.

FIOLEUR. s. m. Un buveur intrépide. C'est un fioleur difficile à vaincre, difficile a étourdir, plus difficile à renverser. Fam.

FION. s. m. Pop. Tournure, bonne façon, bonne grâce, poli, dernier soin donné à un ouvrage. Donner le fion à quelque chose. Il faut lui donner encore un petit fion. || *Cet homme a le fion.* Cet homme a l'habitude, l'adresse de faire bien une chose.

— Pop. et fam. *Donner le fion à un ouvrage.* Lui donner la dernière façon; y mettre la dernière main.

FIONDA ou **FIRONDA.** Géogr. Ville de la Turquie d'Asie, dans l'Anatolie, sur le golfe de Fatalieh; remarquable seulement par les ruines de Phasélis.

FIONIE. Géogr. Ile du Danemark, à l'entrée de la mer Baltique, entre le grand Belt, qui la sépare du Jutland. Cap., Odensée, capitale aussi du diocèse de Fionie, qui comprend en outre plusieurs petites îles; 18 lieues de long sur 12 de large; 111,000 hab.

FIONOUT. s. m. Bot. Plante de Madagascar.

FIORENZUOLA. Géogr. Ville du duché de Parme, sur le Lardi. Patrie du cardinal Albe-

roni. A trois lieues sud sont les ru
-eia, où l'on a trouvé la fameuse ta
4,000 hab.

FIORITE. s. f. Minér. Variét
concretionné, observée pres de Sat
Toscane.

FIORITURES. s. f. pl. (mot ita
ritura, floraison, dérivé de *fiori*
Mus. Traits composés de gammes
ou chromatiques, de tierces en ti
dantes ou descendantes, que le
habiles improvisent pour orner
écrite par le compositeur. Nos a
laient doubles diminutions, les tr
désignons sous le nom de *floritu*
parce que l'executant doublait
changeant les noires, les croches
en triples croches; diminutions,
diminuait les valeurs en donnant u
nombre de notes d'une durée moi
Blaze.)

FIOTARI. s. m. Bot. Espèce d
Japon.

FIQUE et **FIQUETTE.** s. f. S
Foi. Le peuple dit encore Par ma f
fiquette.

FIRA-GRAWO. s. f. Bot. Liser

FIRDOUSI (Aboul-Kasem-Ha
hak). L'un des plus grands poètes
né vers l'an 950 de l'ère chrétie
ville du Khorasan; mort vers l'
teur du *Schah-Naméh* ou *Livre des*
épopée de 60,000 vers qui renfer
des anciens rois de Perse.

FIRENSIA. s. f. Bot. Le sébesti

FIRENZE. Géogr. V. FLORENC

FIRKA. s. m. Hist. or. Nom g
soixante-douze sectes de mahomé

FIRKIN. s. m. Mesure anglais
quides. Il est plus ou moins gran
diverses liqueurs qu'il contient.

FIRMAMENT. s. m. (du lat. *f*
pui, soutien; de *firmari*, rendre
apparence de voûte circulaire e
paraît au-dessus de nos têtes, e
que les étoiles fixes soient attach
du firmament.

— Astr. anc. Le huitième ciel
sphère, où l'on croyait que les
étaient attachees, et que l'on c
cristal.

— Dans l'Ecriture sainte, ce
pour la moyenne région de l'air.

— Poét. et fig. Le ciel, l'empy
du firmament. Le *firmament* se
tres font leur cours. (La Font.)

> Dès que sur l'univers la nuit tendant s
> Ceindra le *firmament* d'une écharpe d
> (D

> Les orbes l'un sur l'autre entassés fo
> Roulaient, trop compliqués dans l'étro

> Qu'importe à ceux du *firmament*,
> Qu'on soit mouche ou bien élépha

— Mod. Ornement en pierrerie
mes portaient dans leurs cheveu

FIRMAN. s. m. Hist. or. Ed
mis du Grand Seigneur ou de
souverain de l'Orient. Publier,
man. Montrer son firman. Les
écrits en caractères diwanys; c
nistres et des membres du diva
signer des *firmans* relatifs aux
ressort particulier. (Audiff.) Les
lit la signature autographe du s
ment hatti-chérif. (Id.)

— Passe-port ou permission de
accorde dans le Levant aux ma
gers qui y font le commerce.

FIRMIEN. s. m. Hist. ecclé
donné en Afrique aux donatis
cours du IVe siècle.

FIRMINI. Géogr. Ville de F
fabrique de clous, de rubans, de
dans les environs; 3,800 hab.

FIRMY. Géogr. Bourg de Fra
mines de cuivre et de houille;

FIROLE. s. m. Conchyl. Ge

FIROLIDE. adj des 2 g. Conc
tient au genre firole. || FIROLID
mille de mollusques ayant pou
firole.

FIROLOÏDE. adj. des 2 g.
une firole.

FIROME. s. m. Bot. Sorte de v

FISC. s. m. (pr. *fisk*, du la
d'osier où pendant longtemps,
Rome, les revenus publics éta
de mulet). Nom donné par le
temps des empereurs au tresor
opposition au trésor de l'Etat
ærarium. Ce mot a conservé d
signification. On s'en est aussi
signer le trésor de l'Etat, p
autrefois à la disposition du
remarquer toutefois que ce
toujours été employé en mauv
signait le trésor percevant l'
pressurant les peuples et dévo
leur travail. Lorsque le trésor
pelait simplement le Trésor;
rentrer les impôts les plus odi
le Fisc. A Rome, sous le rég

roni. A trois lieues sud sont les ruines de Veleia, où l'on a trouvé la fameuse table Trajane. 4,000 hab.

FIORITE. s. f. Minér. Variété de quartz concrétionné, observée près de Santa Fiosa, en Toscane.

FIORITURES. s. f. pl. (mot ital. fait de *fioritura*, floraison, dérivé de *fiorire*, fleurir). Mus. Traits composés de gammes diatoniques ou chromatiques, de tierces en tierces ascendantes ou descendantes, que les chanteurs habiles improvisent pour orner la mélodie écrite par le compositeur. Nos anciens appelaient doubles diminutions, les traits que nous désignons sous le nom de *fioritures* doubles, parce que l'exécutant doublait les valeurs, changeant les noires, les croches en doubles, en triples croches; diminutions, parce qu'il diminuait les valeurs en donnant un plus grand nombre de notes d'une durée moindre. (Castil-Blaze.)

FIOTARI. s. m. Bot. Espèce de courge du Japon.

FIQUE et **FIQUETTE.** s. f. S'est dit pour Foi. Le peuple dit encore Par ma fique, par ma fiquette.

FIRA-GRAWO. s. f. Bot. Liseron du Japon.

FIRDOUSI (Aboul-Kasem-Hassan ben-Ishak). L'un des plus grands poëtes de la Perse; né vers l'an 950 de l'ère chrétienne, à Tous, ville du Khorassan; mort vers l'an 1030. Auteur du *Schah-Naméh* ou *Livre des Rois*, grande épopée de 60,000 vers qui renferme l'histoire des anciens rois de Perse.

FIRENSIA. s. f. Bot. Le sébestier flavescent.

FIRENZE. Géogr. V. FLORENCE.

FIRKA. s. m. Hist. or. Nom générique des soixante-douze sectes de mahométans.

FIRKIN. s. m. Mesure anglaise pour les liquides. Il est plus ou moins grand, suivant les diverses liqueurs qu'il contient.

FIRMAMENT. s. m. (du lat. *firmamen*, appui, soutien; de *firmari*, rendre ferme). Cette apparence de voûte circulaire et azurée qui paraît au-dessus de nos têtes, et où il semble que les étoiles fixes soient attachées. Les astres du firmament.

— Astr. anc. Le huitième ciel, la huitième sphère, où l'on croyait que les étoiles fixes étaient attachées, et que l'on disait être de cristal.

— Dans l'Ecriture sainte, ce mot se prend pour la moyenne région de l'air.

— Poét. et fig. Le ciel, l'empyrée. Les feux du firmament. Le *firmament* se meut, les astres font leur cours. (La Font.)

Dès que sur l'univers la nuit tendant ses voiles,
Ceindra le *firmament* d'une écharpe d'étoiles.
(De Brebeuf.)

Les orbes l'un sur l'autre entassés follement
Roulaient, trop compliqués dans l'étroit *firmament*.
(Ricard.)

Qu'importe à ceux du *firmament*,
Qu'on soit mouche ou bien éléphant? (La Font.)

— Mod. Ornement en pierreries que les femmes portaient dans leurs cheveux.

FIRMAN. s. m. Hist. or. Edit, ordre, permis du Grand Seigneur ou de quelque autre souverain de l'Orient. Publier, obtenir un firman. Montrer son firman. Les *firmans* sont écrits en caractères diwanys; chacun des ministres et des membres du divan a le droit de signer des *firmans* relatifs aux affaires de son ressort particulier. (Audiff.) Les *firmans* où se lit la signature autographe du sultan se nomment hatti-chérif. (Id.)

— Passe-port ou permission de trafiquer qu'on accorde dans le Levant aux marchands étrangers qui y font le commerce.

FIRMIEN. s. m. Hist. ecclés. Nom qui fut donné en Afrique aux donatistes pendant le cours du IVe siècle.

FIRMINI. Géogr. Ville de France (Loire); fabrique de clous, de rubans, de lacets; houille dans les environs; 3,800 hab.

FIRMY. Géogr. Bourg de France (Aveyron); mines de cuivre et de houille; 1,600 hab.

FIROLE. s. m. Conchyl. Genre de mollus-

FIROLIDE. adj. des 2 g. Conchyl. Qui appartient au genre firole. || FIROLIDES. s. f. pl. Famille de mollusques ayant pour type le genre firole.

FIROLOÏDE. adj. des 2 g. Qui ressemble à une firole.

FIROME. s. m. Bot. Sorte de varech du Japon.

FISC. s. m. (pr. *fisk*, du lat. *fiscus*, panier d'osier où pendant longtemps, dans l'ancienne Rome, les revenus publics étaient portés à dos de mulet). Nom donné par les Romains du temps des empereurs au trésor du prince, par opposition au trésor de l'Etat, qui s'appelait *ærarium*. Ce mot a conservé de nos jours cette signification. On s'en est aussi servi pour désigner le trésor de l'Etat, parce qu'il était autrefois à la disposition du prince. Il est à remarquer toutefois que ce nom a presque toujours été employé en mauvaise part. Il désignait le trésor percevant l'impôt, le trésor pressurant les peuples et dévorant les fruits de leur travail. Lorsque le trésor payait, il s'appelait simplement le Trésor; lorsqu'il faisait rentrer les impôts les plus odieux, il s'appelait le Fisc. A Rome, sous le régime impérial, la confiscation, c'est-à-dire l'adjudication des biens au *fisc*, s'organisa en système, se régularisa, s'étendit. (Dict. polit.) Vers la fin de l'empire, il n'y avait guère de propriété qui fût à l'abri du *fisc*. (Id.) Le *fisc* avait absorbé presque toutes les richesses accumulées par la civilisation; il avait dévoré des hameaux, des villages, des villes, des contrées entières, fonds et habitants. (Id.)

— Administration chargée de la perception ou conservation des droits du fisc. Les employés du fisc. Plaider pour le fisc. Sur le mulet du *fisc* une troupe se jette. (La Font.) Le *fisc* inexorable a dicté ton arrêt. (Del.)

FISCAL, ALE. adj. Qui appartient au fisc, qui concerne le fisc. Matières fiscales. En matière fiscale. Edit fiscal. Droits fiscaux. Le luxe amène toujours avec lui l'esprit *fiscal* dans un grand état. (Ferrand.) || Au pl. masc. *fiscaux*.

— Par iron. Qui montre un grand zèle pour l'intérêt du fisc. C'est un homme très-fiscal, extrêmement fiscal.

— Qui a pour but d'augmenter les produits de l'impôt. Loi fiscale.

— *Procureur fiscal*. On appelait ainsi autrefois, Un officier qui avait le soin de veiller à la conservation des droits d'un seigneur haut-justicier, et des intérêts du public dans l'étendue de la seigneurie. Par ellipse, *le fiscal*.

FISCAL. s. m. Hist. nat. Sorte de pie-grièche.

FISCALEMENT. adv. Néol. D'une manière fiscale, avec fiscalité.

FISCALIN, INE. adj. Qui concerne le fisc, qui appartient au fisc. Fiefs fiscalins.

— s. m. Hist. Nom des fiefs du roi, aux premiers temps de la monarchie. || Vassal, fermier. Receveur du fisc.

FISCALITÉ. s. f. Système des lois relatives au fisc, ou connaissance de ces lois. Il entend bien la fiscalité. Cette acception a vieilli.

— Disposition, tendance à augmenter les droits du fisc, les produits de l'impôt. Une aveugle fiscalité. Esprit de fiscalité. Cette prétention a un caractère odieux de fiscalité. La fiscalité est, pour les gouvernements, le plus grand obstacle à l'amour des peuples.

FISCAUX. s. m. pl. Hist. rom. Nom donné par les Romains aux gladiateurs entretenus aux dépens du fisc.

FISCELLE. s. f. (du lat. *fiscella*.) Petit panier. Hors d'usage.

FISCHERIE. s. f. Bot. Arbrisseau de l'Amérique méridionale, famille des apocynées.

FISCHERINE. s. f. Minér. Substance minérale de Norwége. V. FITCHÉRINE.

FISCHIOSOME. s. m. Helm. Sorte de vers intestinaux.

FISHGUARD. Géogr. Ville d'Angleterre, principauté de Galles; 1,200 Français y firent une descente en 1797 et furent faits prisonniers; 1,800 hab.

FISH-TALL ou **LERWÉE.** s. m. Zool. Mammifère ruminant du genre des antilopes.

FISKUM-FASSEN. Géogr. Fameuse cascade de Norwége, à 160 kilom. N.-O. de Drontheim. Le Namsen-Elv y tombe de 95 mètres environ.

FISMES. Géogr. Ville de France, ch.-l. de cant. (Marne). Patrie de l'historien Vély et de l'actrice Adrienne Le Couvreur; 2,100 hab.

FISOLÈRE. s. f. Mar. Bateau de Venise, si léger, qu'un homme peut le porter sur son dos.

FISSICULATION. s. f. (pr. *fis-si-ku la-ci-on*; du lat. *fissiculare*, découper, ouvrir). Chir. Ouverture faite avec le scalpel.

— Relig. païenne. Opération de couper les fibres d'une victime pour y lire l'avenir.

FISSIDACTYLE. adj. des 2 g. (du lat. *fissus*, séparé, et du gr. δάκτυλος, doigt). Zool. Qui a les doigts séparés, libres et isolés. || FISSIDACTYLES. s. m. pl. Nom donné à une division du sous-ordre des passereaux marcheurs, comprenant ceux qui ont trois doigts antérieurs libres et isolés.

FISSIDENT. s. m. (du lat. *fissus*, fendu, et *dens*, dent). Bot. Genre de plantes de la famille des cryptogames.

FISSIFLORE. adj. des 2 g. (du lat. *fissus*, fendu; *flos*, *floris*, fleur). Bot. Qui est composé de corolles fissiformes. La calathide fissiflore. || s. f. Une fissiflore. Les fissiflores.

FISSIFOLIÉ, ÉE. adj. (du lat. *fissus*, fendu; *folium*, feuille). Bot. Qui a des feuilles linéaires et fendues au sommet, ou des feuilles pinnatifides à segments incisés au sommet. Le paspale fissifolié. Le pelargonion fissifolié.

FISSIFORME. adj. des 2 g. (du lat. *fissus*, fendu; *forma*, forme). Bot. Epithète donnée à un genre indéterminé de corolles de synanthérées.

FISSILABRE. adj. des 2 g. (du lat. *fissus*, fendu; *labrum*, labre). Entom. Qui a le labre fendu. || FISSILABRES. s. m. pl. Famille de coléoptères brachélytres, comprenant ceux chez lesquels le labre est profondément échancré ou bilobé.

FISSILE. adj. des 2 g. (du lat. *fissilis*; formé de *fissus*, fendu). Minér. Se dit d'un corps qui a une tendance cachée à se diviser par feuillets. Le talc glaphique est fissile. || Se dit aussi de la structure d'une roche, quand celle-ci paraît formée de lits minces. Gneiss fissile.

— Bot. Epithète donnée à un champignon, parce qu'il finit par se fendre en particules cohérentes à la base. L'auriculaire fissile.

FISSILIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui appartient au fissilier, qui lui ressemble. || FISSILIÉES. s. f. pl. Famille de plantes qui a pour type le genre fissilier.

FISSILIER. s. m. Bot. Genre de plantes oléacinées appartenant à l'île Bourbon.

FISSINERVE. adj. des 2 g. (du lat. *fissus*, fendu; *nervus*, nerf). Bot. Qui a des folioles munies de trois nervures, dont les deux latérales sont bifides. Le lassiandre fissinerve.

FISSIMA. s. f. Ville célèbre du Japon, à 12 kilom. de Macao.

FISSIPARE. adj. des 2 g. (du lat. *fissus*, fendu; *parere*, engendrer). Hist. nat. Qui se reproduit par la scission de son propre corps, ainsi que cela se voit dans un grand nombre de polypes et de végétaux inférieurs.

FISSIPARIE. s. f. Hist. nat. Mode de génération qui consiste dans la scission d'un corps organisé en plusieurs parties, dont chacune acquiert une existence à part.

FISSIPÈDE. adj. des 2 g. (ét. lat., *fissus*, séparé; *pes*, pied). Qui a le pied fourchu. Se dit des mammifères onguligrades, chez lesquels les deux doigts du milieu, plus développés que les autres, sont emboîtés dans un sabot de forme singulière. Chacun de ces deux sabots représente la moitié du même organe chez les solipèdes. Les cochons, les antilopes, les cerfs, les girafes, les muscs, les moutons, les chèvres et les bœufs sont des animaux fissipèdes.

— Ornith. Se dit des oiseaux dont les doigts ne sont pas réunis par une membrane. Les poules, les perdrix sont des oiseaux fissipèdes.

— s. m. Un fissipède. Des fissipèdes. Il y a des fissipèdes parmi quelques lépidoptères. Le bœuf est un fissipède. La poule est un fissipède.

— Entom. *Fissipèdes*. Famille d'insectes lépidoptères.

FISSIPENNE. adj. des 2 g. (ét. lat., *fissus*, fendu; *penna*, aile). Entom. Qui a les ailes fendues dans leur longueur en branches ou digitations. || FISSIPENNES. s. m. pl. Famille d'insectes lépidoptères dont les ailes sont divisées en deux ou plusieurs lanières frangées des deux côtés.

FISSIROSTRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *fissus*, fendu; *rostrum*, bec). Ornith. Qui a le bec fendu. || FISSIROSTRES. s. m. pl. Famille d'oiseaux de l'ordre des passereaux, comprenant les hirondelles, les martinets et les engoulevents, qui ont le bec court, large, légèrement crochu et fendu profondément.

FISSULE. s. f. Helmint. Sorte de vers intestinaux, cylindriques.

FISSURATION. s. f. (pr. *fis-su-ra-ci-on*). Didact. Etat de ce qui est fendu, de ce qui offre des fissures.

— Anat. Division des viscères en lobes.

FISSURE. s. f. (du lat. *fissura*, crevasse). Gerçure, petite fente, petite crevasse. Fissure de la peau. Les fissures qu'on remarque sur l'écorce de certains arbres. V. SCISSURE.

— Chir. Fracture longitudinale d'un os qui est seulement fêlé ou fendu. Les fissures du crâne sont dangereuses.

— Minér. Petite fente qui se trouve dans une masse minérale. Les géologues appellent *fissures de stratification* celles qui séparent les assises de même nature, et *fissures de superposition*, celles qui séparent des couches de diverse nature.

FISSURELLE. s. f. Zool. Genre de coquilles univalves, espèce de mollusques littoraux répandus dans presque toutes les mers, mais principalement dans les mers de l'Amérique méridionale.

FISSURELLIER. s. m. Conchyl. L'animal de la fissurelle, qui est ordinairement trop grand pour être entièrement contenu dans sa coquille, et qui s'attache aux corps solides sous-marins, au moyen d'un large pied ovalaire qui vient se joindre à la coquille.

FISSURELLITE. s. f. Hist. nat. Petite fissurelle fossile.

FISSURINE. s. f. Bot. Genre de lichen [illegible] qui croît sur les écorces des arbres.

FIST-DE-PROVENCE. s. m. Ornith. Becfigue.

FIST-JURI. s. m. Bot. Lis du Japon.

FISTULAIRE. adj. des 2 g. Minér. Qui est percé d'un trou dans toute sa longueur.

FISTULAIRE. s. m. Ichthyol. Genre de poissons osseux, holobranches et siphonostomes. On les trouve dans les mers tropicales. Ils parviennent à la longueur de trois pieds et plus. Leur chair est maigre et peu agréable au goût.

— Entom. Genre d'échinodermes. V. ÉCHINODERMES.

— Bot. Genre d'algues marines.

— Moll. Genre de mollusques ressemblant aux larets, et vivant à peu près comme eux, dans le sable, le bois, les pierres. La fistulaire massue. La fistulaire corniforme. La fistulaire en paquet. La fistulaire laginule. La fistulaire ropan.

FISTULANE. s. f. Conchyl. Genre de coquilles de la division des polyvalves. Les espèces en sont très-variées.

FISTULE. s. f. (du lat. *fistula*, tuyau, ouverture). Chir. Ulcère dont l'entrée est étroite et le fond ordinairement large, qui communique avec une cavité naturelle ou avec un conduit excréteur ou une glande sécrétoire. On appelle *fistule lacrymale*, celle qui se forme au grand angle de l'œil; *fistule stercorale*, celle qui vient à l'anus; *fistule salivaire*, celle qui vient aux glandes servant à la sécrétion de la salive; *fistule urinaire*, celle qui cause la fuite involontaire de l'urine; *incomplète* ou *borgne*, celle qui n'a qu'une ouverture, et *complète*, celle qui en a deux, etc., etc.

— Sorte d'humeur.

— Techn. Coup de marteau, coup de ciseau donné mal à propos et qui endommage la surface du bois.

FISTULÉ, ÉE. adj. Qui a le corps creux. Organe, animal ou corps quelconque atteint d'une fistule.

FISTULEUX, EUSE. adj. Chir. Qui est de la nature de la fistule. Un ulcère fistuleux.

— Bot. Se dit des tiges et feuilles qui sont creuses à l'intérieur et en forme de tube. Tige fistuleuse. Les feuilles de l'ail et de l'oignon sont fistuleuses.

FISTULIDES. s. m. pl. Conchyl. Famille de radiaires à corps allongé et cylindrique. Elle comprend, entre autres, les siponcles.

FISTULINE. s. f. Bot. Genre de champignons dont les tubes ne sont pas soudés entre eux. Ils ne doivent être mangés que quand ils sont jeunes, et qu'ils ont encore la forme d'un foie.

FISTULIVALVE. adj. des 2 g. Conchyl. Qui est en forme de fourreau tubulaire. Coquille fistulivalve.

FITCHÉRINE. s. f. Minér. Substance minérale que les chimistes rangent dans les silicio-aluminates de fer.

FITERT. s. m. Ornith. Oiseau de Madagascar.

FITIGE. s. m. Zool. Sorte d'animal qu'on rencontre en Ethiopie.

FITORA. s. m. Pêch. Mot catalan qui signifie Harpon, fichoir de pêcheur.

FITTRE ou **FITTRY.** Géogr. Lac de la partie orientale de la Nigritie, dans le pays de *Fittre*, à l'est-nord-est du lac Tchad. Les indigènes disent que le *Fittre* est traversé par le Nil, et qu'il a environ six journées de circuit.

FITZ. vieux mot français qui signifie Fils. On l'ajoute ordinairement au nom des fils naturels des rois d'Angleterre, comme James Fitz Roi, duc de Grafton; James Fitz-James, duc de Berwick. En Irlande, plusieurs familles nobles mettent ce mot devant le nom de leur famille: Fitz-Moritz, Fitz-Gérald, etc.

FITZ-GÉRALD. Nom d'une illustre maison d'Irlande, dont l'arbre généalogique remonte jusqu'au règne d'Edouard le Confesseur. Le membre le plus fameux de cette famille fut lord Edward Fitz-Gérald, né le 15 octobre 1763, mort dans son cachot en 1798, victime de son amour pour la liberté de son pays.

FITZ-JAMES. Famille illustre française, mais originaire d'Angleterre et dont la souche est James ou Jacques Stuart, ou Jacques II d'Angleterre. Le membre le plus célèbre de cette maison fut Edouard, né à Versailles en 1776, mort dernièrement.

FIUME. Géogr. Ville de l'empire d'Autriche, gouv. de Trieste. Port franc sur l'Adriatique. Manuf. variées. Commerce important avec la Hongrie. Fiume appartint aux Français, de 1809 à 1814; 10,000 hab.

FIVATIER. s. m. Cout. Possesseur d'un fief.

FIXATIF, IVE. adj. Qui fixe, qui détermine.

FIXATION. s. f. (pr. *fik-ça ci on*; rad. *fixe*.) Opération de chimie par laquelle un corps volatil ou facile à dissiper est rendu fixe. La fixation de l'oxygène. La fixation du mercure.

— Gramm. ar. Action de donner à chaque lettre le signe de la voyelle qui lui convient, ou le *djezma*. V. OMISSION.

— L'action de fixer, de déterminer, et quelquefois, le résultat de cette action. La fixation d'un terme pour le payement. La fixation du prix de certaines denrées. La fixation des droits d'octroi. Suivant la fixation qui en a été faite. La fixation du prix des charges, ou, par ellipse,

— Arrêt d'un corps mobile horizontal ou suspendu, quand, après avoir été mis en mouvement, il se fixe enfin. La fixation de la pendule, de la girouette, de l'aiguille de la boussole.

— Fig. La fixation des idées, des termes, du langage.

FIXE. adj. des 2 g. (du lat. *fixus*, attaché) Qui ne se meut point, qui demeure toujours arrêté au même lieu, qui ne change point de place. Les étoiles fixes. Point fixe. Le siége de la douleur était fixe. Il est des astres *fixes* et des astres errants. (Buff.)

— *Avoir la vue fixe, les yeux fixes, le regard fixe*. Avoir la vue assurée et fermement arrêtée sur l'objet qu'on regarde. || *Regarder d'un œil fixe*. Sans détourner la vue.

— *Avoir le regard fixe*. Avoir les yeux ouverts et immobiles. Ce malade a le regard fixe.

— *Etre à poste fixe dans un lieu*. Y être à demeure, y être sédentaire.

— Chim. *Sel fixe*. Produit cristallin qu'on obtient en lavant les cendres des végétaux. Il y a beaucoup de sels fixes dans cette plante. ||

Corps fixes. Qui ne peuvent point être volatilisés par le feu. ‖ *Alcali fixe.* La potasse et la soude, dans l'ancienne nomenclature chimique.

— Art milit. *Fixe!* exclamation par laquelle un commandant ordonne à la troupe de demeurer immobile dans la position où cet ordre la trouve.

— *Douleur fixe.* Douleur qui se fait sentir toujours au même endroit, dont le siége est fixe.

— *Idee fixe.* Idée dominante, dont l'esprit est sans cesse occupé, obsédé. Ce qui n'avait été d'abord en lui qu'une simple velléité devint une idée fixe. C'est son idée fixe. L'idée *fixe* d'arriver au pouvoir absolu quitta peu sans doute Cromwell, jusqu'à son élévation au protectorat d'Angleterre. (Humb.)

— Qui ne varie point, qui est certain, déterminé. Un prix fixe. Vendre à prix fixe. Une somme fixe. Donnez-moi un jour fixe, une heure fixe. S'assembler à jour fixe. Il n'y a point de terme, d'époque, de durée fixe pour cela. Il n'a point de demeure fixe. N'avoir point de route, de direction, de plan fixe. Il n'y a rien de fixe dans le monde.

Tantôt, à me venger *fixe* et déterminée,
Je jurais qu'il voyait sa dernière journée. (Rac.)

— Par opposition à ce qui est éventuel. Revenu fixe. Dépense fixe. Émoluments, appointements fixes.

FIXE. s. m. Ce qui ne change point, ce sur quoi l'on peut toujours compter pour un temps déterminé. Le fixe de son emploi est de vingt mille francs. Il a deux mille francs de fixe par an. Le fixe est toujours plus sûr que le casuel.

— *Être au fixe.* Se dit par ellipse pour Être au point qui indique le beau temps fixe, la durée du beau temps. Le baromètre est au fixe.

— Chim. *Les fixes.* Les corps fixes, qui ne peuvent point être volatilisés par le feu. Les fixes ne paraissent tels que parce qu'on ne les soumet pas à l'action d'une température assez élevée.

— Astron. *Les fixes.* Les étoiles fixes, c'est-à-dire qui n'ont aucun mouvement propre.

FIXÉ, ÉE. part. pass. du v. Fixer. S'empl. adjectiv. Pour enlever plus facilement les faucons, on soulève la tête avec une amure *fixée* au pied de l'artimon. (Lacépède.) La mère avait dans son sein sept petits, au bout d'autant de mamelons auxquels ils étaient fortement *fixés*. (Buff.)

— Établi. Résidence, demeure fixée à tel endroit. Le séjour de tous ces quadrupèdes n'est pas *fixé* au milieu des eaux. (Lacép.)

— Réglé. S'il a été véritablement roi, si même il a existé, car on en doute, il demeura tranquille dans les limites *fixées* à sa nation. (Anquet.) Les limites des facultés de chaque espèce sont *fixées*. (Cuvier.)

— Préfini, déterminé. L'heure *fixée* pour le pèlerinage de l'Alhambra était arrivée; la fille de don Rodrigue monta sur une haquenée blanche, accoutumée à gravir les rochers comme un chevreuil. (Chateaubr.)

— Fig. *Être fixé.* Avoir pris un parti, avoir assis son opinion d'une manière certaine, irrévocable, savoir à quoi s'en tenir, ne plus former aucun doute, n'avoir plus aucune incertitude. Être bien fixé sur le compte de quelqu'un. Être fixé sur ce qu'on doit faire. Il suffit, je suis fixé maintenant.

— Fig. Virginie, les yeux *fixés* sur sa mère, n'osait proférer un seul mot. (B. de St-P.) Les yeux *fixés* sur l'eau, six ou huit minutes s'étaient écoulées, mon père me prit par le bras et me dit: C'est fini. (Alph. Karr.)

— Dans un sens analogue, mais plus métaphorique. Les yeux du peuple sont *fixés* sur lui; tous les cœurs lui appartiennent. (X. Marmier.)

— *Fixé par.* Il n'y a rien de plus variable que ce qui a été *fixé* par les hommes. (Humb.)

FIXÉ. s. m. Peint. Petit tableau à l'huile, ordinairement peint sur taffetas, et appliqué à une glace qui lui tient lieu de vernis. Ce genre de peinture se nomme encore Peinture éludorique.

FIXEMENT. adv. D'une manière fixe. Il n'est guère d'usage que dans cette phrase: *regarder fixement.* On ne peut regarder le soleil fixement.

[illegible]

de constructeur en pisé. ‖ Pl., des *fixe-fruits*.

FIXE-LONGE. s. m. Techn. Instrument de sellerie, nouvellement inventé pour prévenir l'allongement ou le raccourcissement de la longe du cheval ou du bœuf et de la vache, au-delà de la mesure nécessaire. ‖ Pl., des *fixe-longes*.

FIXE-POINT. s. m. Techn. Coin de bois, à l'usage des piseurs. ‖ Pl., des *fixe-points*.

FIXER. v. a. 1re conj. (du lat. *figere*, planter, ficher). Rendre stable, arrêter, attacher. Fixer un corps dans un endroit. Fixer une planche sur un mur.

— Chim. Faire que ce qui est volatil ou gazeux cesse de l'être. Fixer un corps gazeux ou volatil. Fixer l'oxygène, en le combinant avec le mercure. Fixer le mercure, c'est lui faire perdre sa fluidité, en le rendant solide.

— Faire résider, faire demeurer. Des familles que le gouvernement voulait fixer dans cette colonie. Des hommes que le commerce avait fixés dans ces parages. Les Anglais sont les seuls Européens que leur cupidité ait *fixés* dans ces lieux sauvages. (Rayn.)

— Dans un sens analogue, Établir, en parlant du domicile. Fixer son domicile quelque part. Non loin de là, Platon a *fixé* sa résidence. (Barth.)

— Régler, déterminer. Fixer la valeur des monnaies, le prix d'une marchandise, les émoluments de quelqu'un. Fixer l'état de la question. L'usage ne *fixe* le sens des mots que par le moyen des circonstances où l'on parle. (Condill.)

— Préfinir, déterminer. Fixer une heure, un moment favorable. Fixer un certain jour pour faire un payement. Fixer son départ. Lord Nelvil avait *fixé* son départ pour Rome au lendemain, lorsqu'il entendit pendant la nuit des cris affreux dans la ville. (Mme de Staël.) C'était un quart d'heure après l'instant qu'on avait *fixé*. (De Las-Cases.) Il faut diviser sa vie en époques, et *fixer* celles où l'on doit quitter telles ou telles choses qui n'ont plus de convenance. (Mme Necker.)

— Rendre moins changeant. Fixer l'opinion. Fixer la langue. Il est impossible de *fixer* les langues vivantes et d'empêcher qu'elles ne changent. (Volt.) Détruisez, reproduisez, ces mots ont *fixé* pour jamais la destinée du monde. (J.-J. Barth.)

— Se dit en ce sens de l'esprit et de ses facultés, ainsi que des mouvements de l'âme. Fixer l'esprit de quelqu'un. Fixer ses idées. Fixer une imagination volage. La méditation et le travail fixent la vie. L'emportement d'Alcibiade a toujours été fixé en la présence de Socrate, dont la vertu *fixait* son esprit pour un sens. (Mlle Scud.) Il est bon de *fixer* ainsi les incertitudes. (Volt.) Ils laissaient la confiance des Athéniens flotter entre plusieurs concurrents incapables de la *fixer*. (Barth.)

— Fig. Rendre quelqu'un constant et fidèle, d'inconstant et d'infidèle qu'il était. C'était l'homme le plus inconstant, le plus volage; vos charmes et vos vertus ont fini par le fixer. Oh! quel honneur n'est-ce pas pour une femme que de *fixer* un pareil homme! (Mariv.)

— Dans un sens métaphysique. *Fixer quelque chose sur le papier, sur la toile.* L'écrire, la peindre pour qu'elle se conserve, pour n'en point perdre, pour en transmettre la mémoire. Fixer ses idées sur le papier. L'écriture est l'art de représenter et de fixer la parole. Enchaîner la pensée, qui brille et s'évanouit comme l'éclair; *fixer* le son et la voix, qui s'envolent sans retour; rendre la parole visible et palpable, voilà le merveilleux secret dont nous sommes redevables à celui qui inventa l'écriture. (Mouss.) Avec l'admirable faculté de *fixer* ses pensées par des signes matériels, l'homme a pu reculer indéfiniment les bornes de sa perfectibilité. (Armandi.)

C'est peu: son art divin *fixe* le mot qui vole,
Fait vivre la pensée et grave la parole. (Delille.)

— *Fixer une chose dans la mémoire, dans l'esprit de quelqu'un.* Faire que la mémoire retienne longtemps ce qu'on lui confie. Ces exercices servent à fixer les règles dans la mémoire.

— *Fixer les regards, les vues de quelqu'un.* Les arrêter sur soi.

— Dans un sens analogue, Devenir l'objet de l'attention, de la passion de quelqu'un. Le désir de *fixer* les regards sur soi invite l'homme à se parer de ce que la nature a de plus brillant et de plus précieux. (Rayn.) Voilà son amant, celui qu'elle écoute et qu'elle aime, il *fixe* toutes ses vues, il réunit toutes ses distractions. (Mariv.)

— *Fixer ses soupçons, les soupçons sur quelqu'un.* Arrêter ses soupçons ou faire tourner les soupçons d'autrui sur une personne.

— Fig. dans le sens d'attacher, d'arrêter. Fixer ses regards, ses yeux, son attention, sa vue, ses vues sur quelqu'un, sur quelque chose. On n'ose *fixer* ses regards sur une image si affreuse. (Mass.) Les larmes me vinrent aux yeux en *fixant* mes regards sur cette misérable cabane. (Chateaub.) On ne *fixe* pas longtemps son attention sur un objet sans avoir un but qui la détermine. (Séneb.)

Au haut du Panthéon *fixant* un regard d'aigle,
Il pose dans les cieux son compas et sa règle.
(F. Bailly.)

— *Fixer quelqu'un* ou *quelque chose.* Les regarder fixement. «Aucun auteur du bon siècle, dit Voltaire, n'usa du mot *fixer* que pour signi-

[illegible]

gascons hasardèrent de dire: J'ai fixé cette dame, pour je l'ai regardée fixement, j'ai fixé mes yeux sur elle. De là est venue la mode de dire: Fixer une personne. Alors vous ne savez point si on entend par ce mot: J'ai rendu cette personne moins incertaine, moins volage; ou si on entend: Je l'ai observée, j'ai fixé mes regards sur elle. Voilà un nouveau sens attaché à un mot reçu et une nouvelle source d'équivoques.» D'après cette autorité, sans doute, l'Académie a cru pouvoir annihiler ce sens du verbe Fixer; en le passant sous silence. Mais il est dans la bouche de tous les Français, mais le peuple surtout, qui aime les métaphores hardies et concises, s'en sert à chaque instant. Il ne nous aurait pas fallu d'autres raisons pour l'admettre, et nous pouvons le faire avec d'autant plus d'assurance qu'un grand nombre d'écrivains du plus haut mérite, tels que J.-J. Rousseau, Duclos, Diderot, Rivarol, etc., l'ont fréquemment employé, M. de Chateaubriand, tout en le condamnant, l'avait laissé échappé malgré lui deux fois dans la première édition du *Génie du Christianisme*. Nous ferons remarquer, avec Ch. Nodier, que ce verbe, dans ce sens surtout, offre une des figures les plus énergiques, une des hyperboles les plus éloquentes de la langue; *fixer* quelqu'un ou quelque chose, c'est non-seulement saisir l'objet sur lequel nous portons la vue, c'est encore l'arrêter, le rendre immobile, nous l'approprier, nous l'identifier, par le seul effet de nos regards; c'est l'*avoir dans les yeux*, comme disaient encore plus hardiment les Latins. Il appartient à quelques hommes qui doivent à leurs talents le privilége de donner aux mots le droit de cité d'accueillir celui-ci, dont rien ne nous offre l'équivalent. Mes yeux *fixer* tes yeux, ma main serrer ta main. (Del.) Ce fruit lui reste dans les doigts; elle le *fixe*, elle le sent avec une attention plus vive. (Condill.)

Chacun sur le damier *fixe* d'un œil avide
Les cases, les couleurs, et le plein et le vide. (Del.)

D'un regard paternel il *fixait* tour à tour
Ce peuple de héros qui devaient naître un jour. (Volt.)

— SE FIXER. v. pron. S'attacher. Les coquilles se fixent aux rochers.

— S'arrêter. L'eau, l'air et le feu peuvent se *fixer* dans les corps. (Buffon.)

— Dans un sens analogue. Le lendemain, 8 août, le vent s'étant *fixé* au nord-ouest, nous passâmes rapidement l'île de Dommo et celle de Pélogosa. (Chateaub.)

— Par analogie. Quels yeux peuvent errer toujours de beautés en beautés sans jamais se *fixer* sur aucune? (J.-J. Rouss.)

— S'établir, établir sa demeure dans. Je ne sais pas encore où je me *fixerai*. (J.-J. Rouss.) Je pourrai bien revenir à Londres incessamment et m'y *fixer*. (Volt.)

FIXITÉ. s. f. Qualité, état de ce qui est fixe. Fixité des idées, des principes, des opinions, des sentiments, de la douleur. Nos institutions acquirent plus de fixité. C'est un esprit sans fixité. Ses idées n'ont aucune fixité. La fixité de ses opinions, de ses principes. C'est la *fixité* qui produit les miracles de la volonté et de la passion. (Mme de Staël.) La *fixité* des regards anime la *fixité* des principes; l'âme oscille souvent avec les yeux. (Boiste.) Outre, qu'il faut moins de temps pour voir que pour entendre, et qu'on lit plus vite un livre qu'on ne l'écoute lire, le signe graphique a plus de précision, plus de *fixité*. (Court.)

— Astron. La propriété qu'ont les étoiles fixes, de n'avoir aucun mouvement propre.

— Chim. Propriété qu'ont certaines substances, de n'être point volatilisées par l'action du feu. La fixité de l'or.

FIXIVALVE. adj. des 2 g. (ét. lat., *fixus*, fixe; *valva*, valve). Conchyl. Qui est fixé par la valve inférieure de sa coquille. ‖ FIXIVALVES. s. m. pl. Famille de brachiopodes comprenant ceux qui sont sessiles.

FJERDINGARD. s. m. Métrol. Mesure de capacité pour les matières sèches en Suède. Le fjerdingar vaut 18,3113 lit.

FLA. s. m. Mus. milit. Double coup de baguette frappé sur le tambour, en commençant faiblement, de la main droite, et en appuyant fortement de la main gauche.

FLABELLAIRE. s. f. (du lat. *flabellum*, éventail). Bot. Genre de siphonées fondé sur une algue de la Méditerranée. V. UDOTEA.

FLABELLATION. s. f. (pr. *fla-bèl-la-ci-on;* du lat. *flabellum*, éventail). Action d'agiter l'air pour rafraîchir. ‖ Chir. Terme dont quelques praticiens se sont servis pour désigner le renouvellement de l'air sous un membre fracturé, ou le rafraîchissement de l'appareil qui l'entoure. On pratique la *flabellation* en soulevant de temps en temps le membre et en le changeant de place. (J. Cloq.)

FLABELLÉ, ÉE. adj. Hist. nat. Qui ressemble à un éventail, qui affecte la forme d'éventail. Végétaux flabellés. Animaux flabellés. Feuille flabellée.

FLABELLICORNE. adj. des 2 g. Entom. Qui a les cornes, les antennes en forme d'éventail. Insecte flabellicorne. ‖ FLABELLICORNES. s. m. pl. Famille d'insectes.

FLABELLIFÈRE. s. et adj. des 2 g. (ét. lat., *flabellum*, éventail; *fero*, je porte). Porte-éventail. Nom donné à l'esclave qui, chez les Romains, agitait l'éventail devant son maître, pour le rafraîchir ou chasser les mouches

[illegible] (ét. lat., *flabellum*, éventail, *folium*, feuille). Bot. Qui a les feuilles disposées en éventail.

FLABELLIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *flabellum*, éventail; *forma*, forme). Qui a la forme d'un éventail. Feuille flabelliforme.

FLABELLIPÈDE. adj. des 2 g. (ét. lat., *flabellum*, éventail; *pes*, pied). Zool. Qui a les pieds disposés en manière d'éventail. On désigne ainsi les oiseaux dont les pieds ont quatre doigts dirigés en avant, et réunis par une même membrane.

FLABELLUM. s. m. Ant. rom. Grand éventail, en usage chez les Romains.

FLAC. interj. Onomatopée par laquelle on imite le bruit de l'eau qui tombe sur la terre, ou un coup qui résonne.

FLACCIDITÉ. s. f. (pr. *fla ci-di-té;* du lat. *flaccidus*, mou). Phys. et médec. État d'une chose qui est molle, qui n'offre aucune résistance à la pression. La flaccidité des chairs.

— Fig. Voyez ces jeunes désœuvrés traînant avec ennui leur *flaccidité*, tantôt dans un salon discourant avec futilité près des femmes, dissipant le temps dans des jeux insignifiants, des exercices frivoles. (Virey.)

FLACCUS (Valérius). Poète romain, naquit à Padoue; il vit le règne de Vespasien, et mourut vers l'an 88 de notre ère, sous Domitien.

FLACHE. s. f. Pavé enfoncé ou brisé par le choc ou par la pression d'une roue.

— Mare d'eau dans un bois dont le sol est argileux.

— Construct. Enfoncement dans une surface qui devrait être continue. Il y a des flaches sur les rebords des routes.

— Techn. Charp. Ce qui paraît de la surface du tronc, aux endroits où l'écorce seule est enlevée.

FLACHEUX, EUSE. adj. Construct. Se dit du bois où il y a des flaches. Une poutre flacheuse.

FLACON. s. m. (de l'ital. *flasco*, même signif.). Espèce de bouteille, ordinairement de verre, de cristal ou de porcelaine, avec un bouchon fait de la même matière ou de métal. Un flacon d'eau de senteur. Un flacon de sels volatils, etc.

— Par extens. Se prend pour la bouteille.

A longs flots puisez l'allégresse,
Dans ces *flacons* d'un vin mousseux. (Béranger.)

— Bot. *Flacon de pèlerin.* La courge calebasse.

FLACOURTIACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une flacourtie. ‖ FLACOURTIACÉES. s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones originaires des régions tropicales dans les deux Indes et l'Afrique.

FLACOURTIANÉ, ÉE. adj. Bot. V. FLACOURTIACÉ.

FLACOURTIE. s. f. Bot. Genre de plantes, famille des flacourtiacées, établie pour des arbres de Madagascar.

FLADERMANNIE. s. f. Bot. Genre de labiées, établi pour une plante herbacée vivace de l'Arabie.

FLAGELLAIRE. adj. des 2 g. Hist. nat. Qui ressemble à un fouet.

FLAGELLAIRE. s. f. Bot. Genre de joncées, originaires de l'Asie et de la Nouvelle-Hollande tropicale, ayant pour type la flagellaire digitée.

FLAGELLANT. part. prés. du v. Flageller. Il est invariable.

FLAGELLANTS. s. m. pl. Sorte de fanatiques qui se flagellaient en public. Les *flagellants* parurent pour la première fois à Pérouse, en 1260: la seconde apparition des *flagellants* eut lieu en 1349, après les ravages de la peste noire. (Bouchitté). L'histoire des *flagellants* a été écrite par l'abbé Boileau, frère du poète. (Id.)

Non, le livre des *Flagellants*
N'a jamais condamné, lisez-le bien, mes pères,
Ces rigidités salutaires. (Boileau.)

FLAGELLARIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à la flagellaire. ‖ FLAGELLARIÉES. s. f. pl. Genre de plantes, ayant pour type le genre flagellaire.

FLAGELLATEUR, TRICE. s. Celui ou celle qui flagelle; qui administre une flagellation.

FLAGELLATION. s. f. (pr. *fla-gèl-la-ci-on;* du lat. *flagellum*, fouet). L'action de fouetter, de faire subir à quelqu'un le châtiment du fouet. La *flagellation* était en usage chez les Juifs; on l'encourait pour des fautes légères, aussi n'était-elle point infamante; on la subissait dans la synagogue: le pénitent était attaché à un pilier, les épaules nues. (Merr.)

— Fig. Et comme c'étaient des crimes envers l'esprit, il fallait qu'elle fût punie par les *flagellations* de l'esprit. (E. Quinet.)

— Se dit de Jésus-Christ et des martyrs. La flagellation de Jésus-Christ; la flagellation de saint Gervais.

— L'action de se flageller. Il ne paraît pas qu'il y ait eu de *flagellation* volontaire avant le XIe siècle. Celui qui s'est le plus distingué dans la *flagellation* volontaire a été saint Dominique. Le pape Clément VI défendit les *flagellations* publiques. Le Parlement de Paris les prohiba par un arrêt de 1601. (Merr.)

— Peint. Tableau représentant la flagellation de Jésus-Christ.

[illegible]

S'empl. adjectiv. Criminel flagellé. Il lui paraissait affreux de penser que ces mains robustes, faites pour manier le fouet, dussent un jour se voir *flagellées* inhumainement à la moindre faute. (R. de Beauv.)

— Fig. *Il a été vigoureusement flagellé.* Il a été cruellement maltraité en discours ou par les événements.

— *Flagellé par.* L'Italie a été *flagellée* par tous les soldats qui ont passé sur son chemin. (E. Quin.)

FLAGELLÉE. s. f. Hortic. Variété de laitue, que l'on nomme aussi *longuine*.

FLAGELLER. v. a. 1re conj. Fouetter, faire subir le châtiment ou le supplice du fouet. Se dit principalement en parlant de Jésus-Christ et des martyrs. Pilate fit flageller Notre-Seigneur. Le proconsul condamna ces martyrs à être flagellés jusqu'à la mort.

— SE FLAGELLER. v. pron. Être flagellé. On vit des fanatiques se flageller publiquement. On a vu des mystiques se flageller jusqu'au sang.

FLAGELLIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat. *flagellum*, fouet; *fero*, je porte). Bot. Qui est muni de coulants ou de longs filets descendant en terre et y prenant racine.

FLAGELLIFORME. adj. des 2 g. Hist. nat. Qui a la forme d'un fouet.

FLAGEOLER. v. n. 1re conj. Selon l'Académie, se dit des jambes du cheval lorsque la faiblesse ou la fatigue les rend tremblantes. L'usage étend cette acception aux jambes de l'homme dans la même circonstance, ou quand il marche étant ivre, ou quand il a éprouvé une violente émotion. Je sens un froid mortel courir dans mes veines; les jambes me *flageolent*, et près de me trouver mal, je m'assieds. (J.-J. Rouss.)

— S'est dit pour, Mentir, railler, tromper, faire des contes, flatter, flagorner, conter des sornettes. Les courtisans n'ont accoutumé que de *flageoler* et fureter en l'oreille des princes. (Comines.)

— Au propre, Jouer du flageolet. Il flageole à merveille.

— Dans le sens actif :

Pasteur qui conduiras en ce lieu ton troupeau,
Flageolant une églogue en ton tuyau d'aveine,
Attache tous les ans à cet arbre un tableau. (Ronsard.)

FLAGEOLER. s. m. S'est dit pour Belle façon d'induire en erreur, de tromper.

Crains bel esprit et beau parler ;
Souvent l'éloquence est semblable
A l'oiseleur qui, doux, affable,
Prend l'oiseau par beau *flageoler*. (Grosnet.)

FLAGEOLERIE. s. f. L'art, le métier du joueur de flageolet.

FLAGEOLET. s. m. (pr. *fla-jo-lè*; du gr. πλαγίαυλος, fait de πλάγιος, oblique, et de αὐλός, flûte). Mus. Petit instrument à vent fait de buis, d'ivoire, de toute sorte de bois dur, armé d'un bec qui en fait l'embouchure, creux dans toute sa longueur, percé de six trous principaux pour varier les tons, et garni de plusieurs clés. Le son quoique fort aigu en est agréable. Il est difficile de moduler sur le *flageolet*. (Cast.-Blaze.) Quelques musiciens ont cultivé avec succès le *flageolet*. (Id.) Les sons aigus et agréables du *flageolet* conviennent aux scènes joyeuses; aussi l'emploie-t-on surtout dans les orchestres des bals, pour animer la danse. (Franc.) De tous les instruments à vent, le *flageolet* est peut-être celui qui demande le plus de légèreté dans les doigts et le plus d'habileté pour ménager l'haleine, ce qui le rend très-fatigant pour la poitrine. (Id.)

Le récit homérique expire en chansonnette,
Et l'aigu *flageolet* fait taire la trompette. (Chaussard.)

— Nos pères ont dit *flageol*, d'où le diminutif *flageolet*.

Prenons chacun panetière et bissac,
Flûte, *flageol*, cornemuse et rébec. (Marot.)

— Mus. Jeu de l'orgue le plus aigu de tous. Le flageolet a été porté récemment à une quarte au-dessus de la huitième octave. Le tuyau du *flageolet* est aussi large que ceux d'étoffe; il est d'étain fin et ouvert. Le *flageolet* est ce qu'on appelle un jeu à bouche ou de mutation. (Cast.-Bl.)

— Hortic. Espèce de fève haricot.

FLAGEOLEUR. s. m. S'est dit pour Joueur de flageolet.

— Fig. et fam. Flatteur, flagorneur.

FLAGET. s. m. Agric. Sorte de fléau à battre le blé.

FLAGORNER. v. a. 1re conj. (du lat. *flagitare*, demander avec importunité). Flatter souvent et bassement. Flagorner sa maîtresse. Voyant qu'il n'y avait rien à gagner à *flagorner* des philosophes, il a jugé avec raison qu'il ferait beaucoup mieux ses affaires en les attaquant. (Grimm.)

— neutr. Il va flagorner aux oreilles de son maître.

FLAGORNERIE. s. f. Flatterie basse et fréquente.

FLAGORNEUR, EUSE. s. Celui, celle qui flagorne, qui a l'habitude de flagorner.

FLAGRANCE. s. f. Etat de ce qui est flagrant. Attendu la flagrance du délit.

FLAGRANT, ANTE. adj. (du lat. *flagrans*, brûlant, échauffé, qui n'a point encore eu le temps de refroidir). Qui a lieu, qui se fait actuellement, qui est dans la chaleur de l'action. Vous voilà donc pris, monsieur notre maître, en *flagrant* barbarisme. (Huet.) Le courage qu'ils n'eurent pas pour blâmer une illégalité *flagrante*, ils le trouvèrent tristement pour entraver des mesures excellentes. (Thiers.)

— Jurispr. *Flagrant délit*. Délit qui se commet actuellement ou qui vient de se commettre. La circonstance du *flagrant* délit dispense de la garantie préliminaire du mandat d'amener. (Chabr.)

FLAINE. s. f. Comm. Espèce d'étoffe grossière, sorte de coutil.

FLAIR. s. m. Véner. L'odorat du chien. Ce chien a un excellent flair.

FLAIRER. v. a. 1re conj. Appliquer soigneusement le sens de l'odorat, pour distinguer une odeur. Respirer fortement pour sentir. Flairer une rose. Les chiens flairent la bête.

— neutr. Ne pouvoir flairer.

— Fig. et fam. Pressentir, prévoir, deviner. L'industriel des trottoirs *flaire* le provincial à cinquante pas. (P. Verm.) Donc il cherche, il remue, il ouvre, il ferme des livres; il les étudie, il les *flaire*. (J. Janin.)

FLAIREUR. s. m. Parasite, écornifleur.

— Celui qui évente une affaire.

FLAMAND, ANDE. adj. et s. Géogr. Habitant de la Flandre. Qui est de Flandre. Qui concerne la Flandre ou ses habitants. A ce don il ajouta celui de l'île de Walcheren en Zélande, d'où naquit entre les *Flamands* et les Hollandais un différend qui dura près de quatre siècles. (Encycl.) Les *Flamands*, soutenus par Robert, se révoltèrent contre cette princesse, que soutint inutilement le roi de France. (Id.)

— Linguist. *Langue flamande*. Dialecte bas-allemand, perfectionné au XIIIe siècle dans les cours de Flandre et de Brabant. On la parle dans la Flandre, dans le Brabant septentrional, et dans une grande partie du Brabant méridional.

— Peint. *L'école flamande*. V. PEINTURE.

FLAMANDE. s. f. Techn. Outil de menuisier. Une flamande.

FLAMANT. s. m. Ornith. C'est à tort qu'on écrit ainsi ce mot. Nos plus anciens naturalistes, dit Buffon, prononçaient *flambant* ou *flammant*, et d'un oiseau couleur de feu ou de flamme, on fit un oiseau de Flandre; on lui supposa même des rapports avec les habitants de ces contrées, où il n'a jamais paru. Nous avons donc cru devoir rappeler ici son ancien nom, qu'on aurait dû lui conserver comme le plus riche, et si bien approprié que les Latins crurent devoir l'adopter. V. FLAMMANT.

FLAMBANT. part. prés. du v. Flamber. Il est invariable.

FLAMBANT, ANTE. adj. Qui jette de la flamme. Tison flambant. Bûche flambante. Et bientôt ils aperçurent leurs mères et Marie qui venaient au devant d'eux avec des tisons *flambants*. (B. de St-P.)

— Blas. Pals ou paux ondés et aiguisés en forme de flammes. D'argent à trois paux flambants de gueules.

FLAMBART. s. m. Charbon à demi consumé qui jette encore de la flamme et de la fumée.

— Phys. Météores ou feux follets qui s'attachent aux mâts. La même chose que le feu Saint-Elme.

— Mar. Petite chaloupe à deux mâts et sans vergue.

— Fam. Gai luron, joyeux vivant, se dit principalement des masques, en temps de carnaval. Ohé! les flambarts, les balochards.

FLAMBE. s. f. Désignait au moyen âge un genre de lame ondulée. Les peintres ont mis la flambe de deux à trois pieds dans les mains de l'archange Michel, et sur l'épaule des gardiens du paradis terrestre. Les crics malais, les poignards indiens, sont des *flambes* de moyenne dimension. (Bardin.)

— Hist. *Guerre de la petite flambe*. Ramas d'aventuriers qui, sous Louis XIV, exploitaient Paris armés de ciseaux pour couper les aumônières.

— Bot. Nom vulgaire de la plante dite Iris des marais.

FLAMBÉ, ÉE. part. pass. du v. Flamber. S'empl. adjectiv. Etoffe flambée. La nouveauté? — *Flambée*. (Piron.)

— Fig. et fam. Signifie Manqué, ruiné, perdu, confisqué, échoué. Homme flambé. Affaire flambée.

— Conchyl. Epithète donnée à un coquillage de mer.

— Entom. Epithète donnée à un papillon.

— Mar. *Tel bâtiment a été flambé par l'amiral, le commandant*, c'est-à-dire, a reçu un signal de mécontentement ou de punition.

FLAMBEAU. s. m. (pr. *flam-bô*; du lat. *flamma*, flamme.) Espèce de torche de cire ou de résine qu'on porte à la main. Flambeau de cire jaune, de cire blanche. Allumer un flambeau. Aller sans flambeau. Porter le flambeau. A la lueur d'un flambeau. Ardent, brûlant, brillant, ténébreux, étincelant, pâle, lugubre, funèbre, éteint, allumé, céleste, divin, tragique, funeste, terrible, triste, horrible, noir, fatal, trompeur. Nos guides, à qui une longue expérience avait appris à connaître tous les replis de ces retraites obscures, s'étaient armés de *flambeaux*. (Barth.) Ces *flambeaux* allumés ont redoublé le jour. (Volt.) A la pâle lueur

— Bougies, chandelles de cire ou de suif qu'on allume pour éclairer l'intérieur des maisons.

— Par extension, les chandeliers, les candélabres qui portent des chandelles ou des bougies. Des flambeaux d'argent, de bronze, de cuivre, de cristal. Une paire de flambeaux.

— Fig. et par anal. La cause, le principe qui propage, excite, anime. L'esprit de l'homme est un *flambeau* qui s'allume, brûle et s'éteint. (Thomas.) Le *flambeau* de la critique ne doit pas brûler, mais éclairer. (Favart.) Les témérités heureuses sont des *flambeaux* allumés sur des écueils qui font faire naufrage aux nouveaux pilotes. (Balzac.)

— Fig. et dans le style élevé, Les lumières de la raison, de la science, du génie, de l'expérience. Le flambeau de la raison, de l'histoire, de la foi, de la philosophie, des arts, du génie. Le *flambeau* des sciences s'est plus d'une fois éteint et rallumé. (Barth.) Le *flambeau* de la vérité s'éteignait de nouveau. (Rayn.)

— Millevoye a dit : *Le flambeau des voyages*.

Le *flambeau* des voyages,
Tel qu'un astre éclatant perce la nuit des âges.

— Fig. *Le flambeau de la vie*. La nature a réuni dans vos mains le double *flambeau* de l'existence et de la mort. (A.-Martin.)

Et rendant au néant cet univers si beau,
De la vie expirante éteindre le *flambeau*. (Delille.)

— *Le flambeau de l'amour*. Le *flambeau* de l'amour guidait mes pas. (J.-J. Rouss.)

— Poét. et fig. *Allumer les flambeaux, le flambeau de l'hymen*. Se marier.

La victime était prête, et de fleurs couronnée ;
L'autel étincelait des *flambeaux* d'hyménée. (Volt.)

— *Allumer les flambeaux de la guerre, de la discorde*. Causer, faire naître la discorde, la guerre. De plus grands intérêts rallumèrent le *flambeau* de la guerre entre les nations. (Rayn.)

— *Le flambeau du jour, le flambeau du monde*. Le soleil.

Toi qu'annonce l'aurore, admirable *flambeau*,
Astre toujours le même, astre toujours nouveau,
Par quel ordre, ô soleil, viens-tu du sein de l'onde,
Nous rendre les rayons de ta clarté féconde?
(Racine fils.)

— *Le flambeau des nuits*. La lune. Le *flambeau* de la nuit versait sur notre toit sa paisible lumière. (Berquin.)

Dites-moi quelle cause éclipse dans leur cours
Le clair *flambeau* des nuits, l'astre pompeux des jours.
(Delille.)

— *Les célestes flambeaux*. Les astres, les étoiles.

La nuit tombe, et déjà les célestes *flambeaux*,
Penchant vers leur déclin, invitent au repos. (Del.)

— Myth. Plusieurs divinités de la Fable, telles que l'Amour, l'Hymen, Bellone, la Discorde, sont ordinairement représentées avec un flambeau à la main. Les génies qu'on représente sur les monuments funéraires portent un flambeau renversé, pour marquer l'extinction du flambeau de la vie.

— Bot. *Flambeau du Pérou*. Cierge épineux.

— Ichthyol. Poisson du genre cépole.

— Techn. Chaudière de raffineur.

FLAMBER. v. a. 1re conj. Passer par le feu ou par dessus le feu; passer sur la flamme. On flambe une chemise en la chauffant à la flamme. On flambe les hardes qui viennent des lieux pestiférés ou suspects.

— Fig. Brûler d'amour. Je vis l'autre jour, de mes propres yeux, *flamber* un pauvre célestin. (Mme de Sév.)

— Art culin. *Flamber un chapon, un cochon de lait, des alouettes*, etc. Les faire passer par la flamme, pour brûler les restes de plumes ou poils.

— Artill. *Flamber une pièce*. La nettoyer avant de la charger, en faisant brûler de la poudre dedans.

— Techn. *Flamber le cuir*. Le faire passer par dessus la flamme d'un feu clair.

— Chapell. *Flamber un chapeau*. C'est le tondre.

— v. n. Jeter de la flamme. Ce bois ne flambe point. Faites flamber ce feu.

— substantiv. *Le flamber*. Action de flamber. Au *flamber* du feu. (Régnier.)

FLAMBERGE. s. f. S'est dit pour Épée luisante. S'emploie encore familièrement dans cette locution, *Mettre flamberge au vent*. Mettre l'épée à la main, tirer son épée du fourreau.

Flamberge au vent, deux Suisses but à but
Après bon vin se battaient dans la rue. (Sarrasin.)

— Nom donné à l'épée du paladin Roland, à celle de Renaud de Montauban, l'un des quatre fils Aymon, dans les romans de chevalerie.

FLAMBERGEANT. s. m. Ornith. L'un des noms du courlis.

FLAMBILLON. s. m. Petite flamme.

FLAMBOYANT, ANTE. adj. Qui flamboie, qui est éclatant, resplendissant, reluisant. Comète flamboyante. Astre flamboyant.

Dans son orbe s'étale,
S'allonge la comète aux regards foudroyants,
Et le front hérissé de cheveux *flamboyants*. (Del.)

— *Épée flamboyante*. Qui jette des flammes, des éclairs. Dieu mit à la porte du paradis terrestre un chérubin armé d'une épée *flamboyante*, pour empêcher Adam d'y rentrer. (De Sacy.)

— Artif. *Fusée flamboyante*. Fusée volante, dont la cartouche est couverte de matière embrasée.

— Blas. *Pals flamboyants*. V. FLAMBANT.

— Conchyl. Epithète donnée à une coquille du genre des volutes.

— Peint. *Contours flamboyants*. Légers, souples comme la flamme.

FLAMBOYANTE. s. f. Hortic. Sorte de tulipe.

FLAMBOYER. v. n. 1re conj. L'*y* se change en *i* devant un *e* muet. *Je flamboie, tu flamboies, il flamboie*, etc. Jeter une flamme brillante ou briller comme une flamme très-vive, comme les armes, comme des pierreries. On voyait flamboyer les épées. Ces diamants semblent flamboyer.

FLAMBURE. s. f. Tache d'une étoffe qui n'est pas teinte également.

FLAMEL (Nicolas). Né à Pontoise, de parents pauvres, exerça à Paris la profession d'écrivain et de libraire juré. Il dut sans doute à l'entente du commerce d'amasser des biens considérables, que la crédulité de son époque voulut attribuer à la découverte de la pierre philosophale. Quoi qu'il en soit, il fit un noble usage de sa fortune en fondant ou dotant beaucoup d'institutions charitables. Paris lui doit la tour de Saint-Jacques la Boucherie, encore debout. Flamel mourut en 1418.

FLAMET. s. m. Ornith. L'un des noms du flammant.

FLAMETTE. s. f. Conchyl. La martre poivrée.

FLAMICHE. s. f. Sorte de pâtisserie composée de fromage, beurre, œufs, etc.

FLAMIÈRE. adj. f. S'emploie dans cette locution, *Meule flamière*. Meule courante et concave.

FLAMINALE. s. m. Ant. rom. Flamine qui sortait de charge.

FLAMINE. s. m. Ant. rom. Ordre de prêtres chez les Romains; ainsi nommés d'un voile de couleur de feu, qu'ils avaient droit de porter comme marque de leur dignité. Les flamines étaient au nombre de quinze, dont trois majeurs, tirés des familles patriciennes, et nommés Flamine de Jupiter, de Mars et de Romulus. Les douze autres étaient dits Flamines mineurs. Chacun était affecté à une divinité particulière, et ne pouvait pratiquer le culte des autres divinités; ils étaient élus par le peuple réuni dans les curies, et sacrés ensuite par le souverain pontife. La flatterie donna des flamines à quelques empereurs même de leur vivant.

FLAMINIQUE. s. f. Ant. rom. Nom que l'on donnait aux femmes des prêtres romains nommés flamines, et qui étaient aussi prêtresses particulières de quelques divinités. Les femmes des flamines portaient l'ornement de tête et le surnom de leurs maris. La mort de la femme du flamine de Jupiter amenait l'abdication de son époux.

FLAMINIUS CAÏUS. Deux fois consul, livra bataille à Annibal, l'an de Rome 535, sur les bords du lac Thrasymène, où il fut vaincu et tué.

FLAMMANT. s. m. (du lat. *flamma*, flamme). Ornith. Oiseau de l'ordre des échassiers, à taille élevée, qui habite les rivages des mers méridionales, ainsi nommé de la belle couleur de feu qui fait le fond de son plumage. On le nomme aussi Béchara.

FLAMME. s. f. (pr. *flâ-me*; du lat. *flamma*, dérivé lui-même du gr. φλέγω, je brûle, j'enflamme). Phys. Corps lumineux, ardent, diversement coloré, impondéré, qui se dégage des corps en combustion par l'action de la chaleur, et provient de l'ignition des gaz. Sa température surpasse la chaleur blanche des corps solides; il est d'une extrême mobilité, et est emporté par l'air au-dessus des corps qui brûlent. Les jets de la flamme. Des torrents de flammes. Un déluge de flammes. Flamme subtile, rapide, prompte, agile, active, subtile, ardente, déployée, dévorante, épaisse, éblouissante, incertaine, endormie, réveillée, tremblante, avide, claire, lumineuse immense, horrible, affreuse. Dans la combustion des gaz, chaque molécule gazeuse en combinaison produisant son point igné, l'ensemble de ces milliers de points en ignition forme une surface lumineuse à laquelle on a donné le nom de *flamme*. (D'Orbig.) La *flamme* est composée de plusieurs couches concentriques d'inégales températures. On admet généralement quatre couches de gaz dans l'ensemble qui constitue la *flamme* d'une bougie; la première est celle qu'on voit à la base et qui est d'un bleu sombre; la deuxième forme le cône gazeux et obscur de l'intérieur de la *flamme*; la troisième forme l'enveloppe blanche et brillante qui illumine : c'est la *flamme* proprement dite; la quatrième est une enveloppe gazeuse peu volumineuse, qu'on aperçoit autour de la troisième. (Id.) Cette *flamme* brusque et passagère, cette espèce d'éclair le réjouit. (J.-J. Rouss.) La *flamme* du bûcher dévorait ceux que la mort avait moissonnés. (Barth.) La mort se montre comme une tache obscure sur les *flammes* des cachots qui brûlent derrière elle. (Chateaub.) L'incendie s'étend comme une chevelure de *flammes*. (Id.)

Tout à coup la *flamme* engourdie
S'enfle, déborde, et l'incendie
Embrase un immense horizon. (Lamartine.)

tile et lumineuse du feu. Des yeux pleins de flamme. Des pierreries qui jettent des flammes. L'émeraude lançait sa *flamme* verdoyante. (Thomas.)

— Se dit du soleil. Je ne reconnaîtrai de souverain que celui qui alluma la *flamme* des soleils, et qui, d'un seul coup de sa main, fit rouler tous les mondes. (Chateaub.)

En vain l'astre du jour embrasant l'Horeb,
D'un déluge de *flamme* assiége ces déserts. (Reboul.)

— Fig. et poét. Ardeur, amour. La passion, ses effets. Une amoureuse flamme. Brûler d'une secrète, d'une pudique flamme. Brûler d'une flamme criminelle, incestueuse, adultère. Nourrir, entretenir, étouffer, éteindre sa flamme. Le Ciel refusa le génie aux femmes, pour que toute la *flamme* pût se porter au cœur. (Thomas.) Si leurs ombres s'intéressent encore à ce qui se passe sur la terre, sans doute, elles aiment à errer sous les toits de chaume qu'habite la vertu laborieuse; à consoler la pauvreté mécontente de son sort; à nourrir dans les jeunes amants une *flamme* durable, le goût des biens naturels, l'amour du travail et la crainte des richesses. (B. de St-P.)

— Ce mot, dans cette acception, s'est employé au pluriel. Tes *flammes* desormais doivent être étouffées. (Corn.) Henri de l'amitié sentit les nobles *flammes*. (Volt.)

— *La flamme des desirs, des baisers.*

Mille brûlants baisers garants de leur tendresse,
Font courir dans leur sein la *flamme* des désirs.
(Denne-Baron.)

— Noble ardeur pour le bien, pour la vertu; inspiration.

Dis-moi de leurs combats la première origine,
Viens, Muse, échauffe-moi de ta *flamme* divine. (Del.)

— Amour de Dieu, des choses saintes. Ces sentiments sublimes se sont affaiblis, cette *flamme* divine s'est amortie.

— Fig. Ces sages paroles étaient comme une *flamme* subtile, qui pénétrait dans les entrailles du jeune Télémaque. (Fén.)

— Fig. *Jeter feu et flamme.* Se livrer à de grands emportements de colère.

— *Porter le fer et la flamme dans un pays.* Y porter la guerre, le ravage. Achille portait de tous côtés le fer et la *flamme*. (Barth.)

— Fig. *Les flammes éternelles.* Les flammes de l'enfer; les tourments des damnés. || *Les flammes du purgatoire.* Les souffrances de ceux qui expient leurs fautes en purgatoire.

— Archit. Ornement d'architecture en forme de flamme, qui termine des vases, des candélabres; on en décore quelquefois les colonnes funéraires.

— Art vétér. Instrument d'acier qui s'ouvre et se ferme comme un couteau, et qui sert à saigner les animaux.

— Bijout. Morceau d'or en forme de flamme, émaillé en rouge, qu'on met en tête des bagues.

— Bot. Variété d'œillet rouge-ponceau. || *Flamme blanche* ou *fetide*. Espèce d'iris. || *Flamme de Jupiter.* Clématite droite à tige rouge. || *Flamme de bois.* Plante du Malabar, couleur de feu.

— Fouloun. Défaut du drap qui n'a pas également trempé dans l'eau lors du dégraissage.

— Ichthyol. Poisson du genre cépole.

— Mar. Longue bande de serge ou d'étamine, qui va en diminuant en pointe à son extremité, et qu'on hisse au haut du mât d'un vaisseau. La flamme aux couleurs nationales ne peut être arborée que sur les vaisseaux de l'Etat; elle est le signe du commandement. Il y a des flammes de diverses couleurs qui servent à faire des signaux.

— Pyrotech. *Flammes du Bengale.* Sorte d'artifice qui brûle sans bruit, et qui donne une lumière très-vive.

— Techn. Espèce de ciseau pour diviser des blocs dans les carrières d'ardoise.

FLAMMÉ, ÉE. adj. En forme de flamme. Selon qu'on la fera scier, une loupe donnera des feuilles frisées ou *flammees*. (Désorme.)

FLAMMÈCHE. s. f. (diminut. de *flamme*). Parcelle d'une matière combustible, qui s'élève en l'air tout enflammee. Il ne faut qu'une petite flammeche pour causer un grand incendie.

— Fig. Désir est la *flammèche* et l'entretenement de l'amour. (Pasq.)

FLAMMÈGUE. s. f. Pêch. Filet pour prendre le hareng.

FLAMMEROLE. s. f. Météore, feu follet. Exhalaison qui sort des lieux marécageux, et qui s'enflamme dans l'atmosphère.

FLAMMETTE. s. f. (diminut. de *flamme*). Petite flamme. Ces feux paraissent en eté et en automne, parce qu'alors la chaleur excessive du jour élève ces gaz, qui, bientôt épaissis par la fraîcheur du soir, se forment en *flammettes* qui voltigent pendant l'absence du soleil. (Denne-Bar.)

— Chir. Instrument pour faire des mouchetures après la ventouse. || Partie du phlebotome qui, par le moyen d'un ressort, est poussé dans la veine que l'on veut inciser.

— Bot. Petite douve, clématite.

— Hist. nat. Sorte de lavignon dont l'animal enflamme la bouche.

FLAMMÉUM. s. m. Ant. Espèce de voile couleur de feu, dont on couvrait la tête des jeunes filles le jour de leur noce, pour protéger leur pudeur.

FLAMMIGÈRE. adj. Qui porte la flamme et la foudre. Épithète de l'aigle.

FLAMMULE. s. f. Bot. Espèce de plantes du genre clématite, de la famille des renonculacées.

FLAN. s. m. (du lat. *flavens*, jaunissant, parce que le métal non encore affiné est plus ou moins jaune). Métrol. Pièce de métal qu'on a taillée et préparée pour en faire une pièce de monnaie, un jeton, une médaille. Quand le métal destiné à faire des pièces de monnaie a été fondu en lingots et réduit en lames d'une épaisseur convenable, on le coupe en rond à l'aide du coupoir et de la grandeur semblable à l'empreinte qu'il doit recevoir. Dans cet état, il prend le nom de *flan*, il est remis aux ajusteurs qui le réduisent au poids fixé; puis recuit et découpé, il est propre à recevoir l'empreinte. Un flan d'argent, d'or, de cuivre.

— Pâtiss. Sorte de tarte composée de farine, de lait, d'œufs et de beurre.

FLANC. s. m. (pr. *flan*, le *c* ne se prononce que dans le discours soutenu, lorsque le mot suivant commence par une voyelle). Anat. Côté de l'homme ou des animaux. La partie qui est depuis le défaut des côtes jusqu'aux hanches, c'est-à-dire, qui s'étend depuis le bord inférieur de la poitrine jusqu'à la crête iliaque. Elle forme les parties latérales ou inférieures du bas-ventre, bornées au bas par la saillie des hanches nommées *îles*. Le flanc droit, le flanc gauche. Il reçut un coup de feu dans le flanc. Flanc large, découvert, ouvert, robuste, déchiré, palpitant, nu, percé, meurtri, pressé, noble, généreux, maigri, décharné, vaste, resserré, étroit, élargi, creux, profond, horrible, ténébreux. La gloire était poursuivie par l'envie, qui se déchirait elle-même les *flancs*. (Barthél.)

Je sais que votre honneur gît à verser mon sang,
Que tout le mien consiste à vous percer le *flanc*
(Corneille.)

— Se dit des animaux. Un cheval qui a beaucoup de flanc, qui n'a guère de flanc. Presser les flancs de son coursier. Le lion se bat les flancs de sa queue. De leurs coursiers fougueux tous deux pressant les *flancs*. (Volt.) De tes taureaux nerveux aiguillonne les *flancs*. (Delille.) Des victimes vous-même interrogez le *flanc*. (Rac.)

— Par extens. Sein, ventre, entrailles. Le lieu où s'opère la conception. Ce fils qu'une Amazone a porté dans son *flanc*. (Rac.)

Le terme arrive enfin où son enfant doit vivre:
Son *flanc* de son fardeau sans peine se délivre,
Des faveurs de Lucine une fille est le fruit. (Desaint.)

— Fig. et fam. *Prêter le flanc.* Donner prise sur soi. Prêter le flanc à la critique, au ridicule. || *Se battre les flancs pour quelque chose.* Faire beaucoup d'efforts pour réussir en quelque chose; se tourmenter pour imaginer, pour inventer, pour exécuter quelque chose.

— Par analogie. Le côté de diverses choses. Les flancs d'une montagne, d'un rocher. Les flancs de la terre, etc. Le tortueux concombre arrondirait ses *flancs*. (Delille.) La terre se fendait de toutes parts; l'herbe était brûlée, des exhalaisons chaudes sortaient du *flanc* des montagnes, et la plupart de leurs ruisseaux étaient desséchés. (B. de St-P.) Les troupeaux abattus sur les *flancs* des collines, le cou tendu vers le ciel, aspirant l'air, faisaient retentir les vallons de tristes mugissements. (Id.)

— Art milit. *Le flanc d'un bataillon, d'un escadron, d'une armée.* Le côté de ce bataillon, de cet escadron, de cette armée. Couvrir, prêter, montrer, attaquer le flanc. Prendre l'ennemi en flanc. On a bon marché d'une armée qui prête le flanc. La colonne était attaquée à la fois de *flanc* et sur les deux fronts. (Volt.)

— *Par le flanc droit, par le flanc gauche.* Commandement par lequel on ordonne aux soldats de tourner à droite ou à gauche.

— Fortif. Partie du rempart qui réunit l'extrémité de la face d'un ouvrage à la gorge ou à l'intérieur de cet ouvrage. La partie qui joint la face à la courtine est le *flanc* du bastion. (Barr.) On compte plusieurs sortes de flancs; les *flancs* bas qui défendent le passage du fossé; le *flanc* rasant, perpendiculaire à la ligne de défense; le *flanc* oblique; le *flanc* couvert, qui rentre en dedans du bastion; le *flanc* concave, tourné vers le dedans du bastion. (Barr.)

— Mar. Le côté d'un vaisseau qui se présente à la vue, de la proue à la poupe.

FLANCHET. s. m. Art culin. Partie de la morue sous les ailes. || Partie de surlonge d'un bœuf.

FLANCHIS. s. m. Blas. Petit sautoir alésé.

FLANCOIR. s. m. Anc. art milit. Pièce de l'armure qui couvrait les flancs du cheval.

FLANCONADE. s. f. Escr. Botte de quarte forcée, qu'on porte dans le flanc de son adversaire.

FLANDRE. Géogr. Ancienne province des Pays-Bas, dont une partie forme aujourd'hui le département du Nord. La Flandre comprenait plusieurs divisions. || *Flandre hollandaise.* Située sur la rive gauche de l'Escaut. || *Flandre domaniale* au delà de l'Escaut. || *Flandre espagnole.* Située entre la partie française et la partie hollandaise. || *Flandre flamande*, comprise entre la mer et la Lys.

— On donnait autrefois le nom de Flandre à l'ensemble de toutes les provinces qui formaient les Pays-Bas catholiques. || Au pl., les *Flandres*.

— Aujourd'hui, la Flandre proprement dite, forme deux provinces du nouveau royaume belge: La Flandre orientale capitale Gand; la Flandre occidentale, capitale Bruges.

— Prov. *Faire Flandre.* Faire faillite, s'évader, comme on faisait autrefois. On dit plus communément aujourd'hui Faire un tour en Belgique.

Or, on dit que dans cette esclandre
Plusieurs Hollandais firent *Flandre*,
Ou, pour parler plus nettement,
Se retirèrent brusquement. (Loret.)

— *Il est de Flandre.* Il est perdu, il est flambé.

FLANDRELET. s. m. Pâtiss. Tourte d'œufs, de lait et de farine.

FLANDRIN. s. m. Fam. Sobriquet qu'on donne aux hommes élancés qui n'ont pas une contenance ferme.

FLANELLE. s. f. Comm. Étoffe légère en laine peignée ou cordée, ou tout à la fois peignée et cordée. Flanelle d'Angleterre, de Reims. Gilet de flanelle. Porter de la flanelle sur la peau. Flanelle de santé. La flanelle est à tissu simple ou croisé; appliquée sur la peau, elle y exerce une légère et constante friction, qui favorise la transpiration. Les *flanelles* cardées sont plus garnies et plus chaudes, et absorbent mieux que les autres. (Moléon.)

FLÂNER. v. n. 1re conj. Fam. Se promener en musant; perdre son temps dans les rues, sur les places publiques, aux promenades; s'arrêter devant les étalages des marchands, etc.

FLÂNERIE. s. f. Fam. Action de flâner. La *flânerie* stationne devant les boutiques et les magasins où quelque objet attire son attention. (Ourry.) La *flânerie* est la paresse des hommes d'esprit. (Id.)

FLÂNEUR, EUSE. s. Celui ou celle qui perd son temps à muser, à flâner. Le *flâneur* est une variété distincte de l'espèce musarde. (Ourry.) Le *flâneur* politique se porte sur tous les points où il soupçonne que pourront passer un prince ou une émeute. (Id.) Le *flâneur* des constructions est l'inspecteur patient et bénévole des monuments publics. (Id.)

— adjectiv. En général les gens de lettres, les artistes sont *flâneurs*, c'est pour eux un moyen de faire reposer la pensée au profit de l'observation. (Ourry.)

FLANQUANT, ANTE. adj. Fortif. Qui flanque. D'où l'on peut voir le pied de quelque autre partie des fortifications, et en défendre les approches. Batterie flanquante.

FLANQUÉ, ÉE. part. pass. du v. Flanquer. S'empl. adjectiv. Bastion flanqué. Ces murailles, *flanquées* de tours carrées, peuvent avoir à la plate-forme des bastions une trentaine de pieds de largeur et cent pieds d'élévation. (Chateaub.) Il était *flanqué* de rochers et rempli de vieux arbres d'une grosseur prodigieuse. (B. de St-P.)

— Fam. Se dit d'objets placés à côté, sur les flancs d'un objet principal. J'ôtai la bisque lorsqu'il n'en voulut plus, et j'apportai une perdrix *flanquée* de deux cailles rôties, que la dame Jacinthe lui dépeça. (Le Sage.)

Sur un lièvre *flanqué* de six poulets étiques,
S'élevaient trois lapins, animaux domestiques. (Boil.)

— Blas. Paux, arbres, etc., qui ont d'autres figures à leur flanc ou côté.

FLANQUEMENT. s. m. Art milit. L'action de flanquer. Le résultat de cette action.

— Fortif. Construction défensive qui en appuie une autre.

FLANQUER. v. a. 1re conj. Pop. et fam. Appliquer avec force un coup de poing, un soufflet.

— Lancer, jeter brusquement un liquide contre quelqu'un par la fenêtre. Cette locution se confond quelquefois avec *flaquer*.

— Archit. On dit des ouvrages ou des ornements qui sont aux extrémités d'une façade, qu'ils la flanquent, etc. Des pilastres flanquent les encoignures de cette façade. Cette façade est flanquée d'avant-corps, etc.

— Art milit. Se placer sur le flanc d'un bataillon, d'un corps d'armée, pour le protéger, combattre, ou être prêt à combattre pour la protection de ses ailes, de ses flancs. || Par extens. Frapper dans le flanc d'un ennemi qui entreprend une offensive oblique.

— Fortif. Défendre avec des troupes, des ouvrages ou des batteries, un flanc attaquable. Se dit de la partie d'une fortification qui défend les approches d'un ouvrage contigu ou voisin.

— SE FLANQUER. v. pron. Être flanqué. Se dit de deux ouvrages de fortification qui se protégent l'un l'autre; de deux corps d'armée qui se soutiennent par leur voisinage.

— Pop. *Se flanquer dans la boue.* S'y laisser tomber, y marcher par mégarde. Se flanquer par terre, se flanquer contre la muraille, etc.

FLANQUEUR. s. m. Art milit. Soldat de troupes à pied actives, occupant le flanc d'une armée pour lui offrir protection et appui. Ce mot apparaît pour la première fois au commencement des guerres de la révolution. Les *flanqueurs* jouaient le rôle d'appui, ou de lignes brisées; ils servaient à la manière des éclaireurs. Dans la campagne de 1799, le général Vandamme commandait une armée de *flanqueurs* (Bardin.)

FLAQUE. s. f. Petite mare d'eau qui croupit. [...] par des défilés assez dangereux, et quand on les a passés, on rencontre de distance en distance des *flaques* d'eau que la mer y forme entre des rochers. (Volt.)

— Amas d'eau qui demeure dans quelque partie de terrain un peu plus enfoncée que le reste après une forte pluie.

FLAQUÉ, ÉE. part. pass du v. Flaquer. S'empl. adj. Liquide flaqué contre la muraille.

FLAQUÉE. s. f. Fam. Une certaine quantité d'eau ou d'autre liqueur qu'on jette avec impétuosité contre quelqu'un ou contre quelque chose.

FLAQUER. v. a. 1re conj. Fam. Jeter avec impétuosité, de l'eau ou quelque autre liquide par terre, ou contre un corps quelconque. S'il trouve qu'on lui donne trop de vin, il en *flaque* plus de la moitié au visage de celui qui est à sa droite, et boit le reste tranquillement. (La Bruy.)

— v. n. Savonn. S'affaisser dans la chaudière.

FLAQUIÈRE. s. f. Partie du harnais d'un mulet.

FLASCOPSARE. s. m. Ichthyol. Sorte de poisson.

FLASQUE. adj. des 2 g. (du lat. *flaccus* ou *flaccidus*, venant du gr. βλάξ). Mou, lâche, paresseux; qui est sans force, sans vigueur.

— Pathol. Se dit des parties du corps qui ont perdu leur fermeté. Des chairs flasques.

— Fig. *Style flasque, poésie flasque.* Style, poésie qui manque de force, de verve, d'originalité, de vigueur.

FLASQUE. s. f. Art milit. Pièce de bois d'un affût de canon. Dans le système Gribeauval, les *flasques* étaient les principales parties en bois d'un affût, réunies par des entre-toises, encastrées dans le haut, en crosse arrondie. Dans le materiel nouveau, la partie supérieure des *flasques* a seule été conservee. Elles sont fixées par des boulons d'assemblage à la flèche de l'affût. (Merlin.)

— Mar. Certaines pièces de bois qui servent à assurer les mâts. Flasques de guindeau, de beaupré, de cabestan, etc.

FLASQUEMENT. adv. D'une manière flasque. Il s'élevait et retombait *flasquement*, comme une chauve-souris qui rampe sur ses moignons. (T. Gauth.)

FLATE. s. f. Entom. Genre d'insectes fulgoriens hémiptères dont toutes les espèces sont exotiques et ressemblent un peu aux papillons.

FLATERIE. s. f. Bot. Muguet du Japon.

FLATIR. v. a. 2e conj. Battre une pièce de monnaie avec le flatoir, pour lui faire prendre le volume et l'épaisseur qu'elle doit avoir, et pour former les flancs.

FLATITE. adj. des 2 g. Entom. Qui a la forme de la flate. || FLATITES. s. f. pl. Groupe de fulgoriens, ayant pour type le genre flate.

FLATOIR. s. m. Métrol. Instrument de monnayeur qui sert à flatir.

FLÂTRER. v. a. 1re conj. Art vétér. Appliquer à un chien, ou à quelque autre animal qui a été mordu, et dans la crainte qu'il ne contracte la rage, un fer chaud en forme de clé.

FLATRURE. s. f. Véner. Lieu où le gibier poursuivi par les chiens courants, s'arrête et se met sur le ventre.

FLATTÉ, ÉE. part. pass. du v. Flatter. S'empl. adjectiv. Personne flattée. C'est un grand art de savoir épargner la pudeur de celui qui est *flatté*, et de contenter sa vanité. (Fonten.) Vous voyez, dit Idoménée à Mentor, ce que fait l'habitude d'être *flatté*. (Fén.) La timidité, la crainte même, ajoutent à leurs charmes, et les hommes, *flattés* de leur être supérieurs en forces, sont engagés à les protéger. (Deleuze.)

— *Portrait flatté.* Portrait dont l'original est peint en beau.

— Fig. Dans sa harangue il a fait de son candidat un portrait excessivement flatté.

Dans mes portraits Albane plus fidèle,
Peignons l'amour comme on peint une belle,
D'un jour aimable éclairons son tableau,
Vrai, mais *flatté*, tel qu'il est, mais en beau.
(G. Bernard.)

FLATTÉ. s. m. Agrément du chant français, difficile à définir.

FLATTER. v. a. 1re conj. (du lat. *flatus*, souffle agréable comme celui du zéphir, ou de *flatare*, fréquentat. de *flare*, souffler, parce que les flatteurs soufflent toujours quelque chose aux oreilles de ceux qui veulent les ouïr, et les enflent de la bonne opinion d'eux mêmes. D'autres le font venir du celtique *flatra*, flatter.) Ceux qui flattent les princes, les corrompent. Quiconque *flatte* ses maîtres, les trahit. (Mass.) Les hommes aiment ordinairement ceux qui les *flattent*. (Id.)

— Chercher à plaire à quelqu'un par des louanges fausses et exagérées, le plus souvent dictées par l'intérêt personnel. Nous sommes disposés à *flatter* ceux dont nous attendons quelque bienfait. (La Bruy.) La société n'est proprement qu'un commerce de mensonges officieux et de fausses louanges, où les hommes *flattent* pour être flattés. (Fléch.) Ah coquin, tu me *flattes*, mais tu me fais plaisir. (Mar. d'Ancre.) Ève a péché; pourquoi? Parce qu'on la *flatta*. (Coll. d'Harlev.) Qui *flatte* la suivante, adore la maîtresse. (Demoust.) Je ne sais ce que c'est que de flatter les gens [...] *flatte*. (Mol.) L'ennemi qui vous *flatte* a dessein de vous nuire. (Vien.) On ne *flatte* guère ceux dont on peut se passer. (La Lochearn.)

Souvent, quand on vous *flatte*, et quand on vous encense,
C'est un piége adroit qu'on vous tend.
(Le Bailly.)

— *Flatter sur.* Sur le bel esprit nous aimons qu'on nous *flatte*. (Mol.)

— Traiter avec trop de douceur et de ménagement. Le confesseur qui *flatte* son pénitent est cause de sa condamnation. (Trév.) Il ne faut pas *flatter* un peuple séditieux, il faut le punir sévèrement. (Id.)

— Déguiser à quelqu'un une vérité qui lui serait désagréable; lui donner meilleure opinion d'une chose qu'il n'en doit avoir. Dites moi, sans me flatter, ce que vous en pensez.

— Caresser, toucher légèrement de la main. Flatter un enfant. Flatter un chien, un chat, un cheval de la main, avec la main. Le chien flatte son maître.

— Délecter, charmer, tant au sens physique

qu'au sens moral. La musique flatte l'oreille. Ce vin flatte le goût. Un spectacle qui flatte les yeux. Cela flatte les sens. Cela flatte l'imagination. Leur chair fraîche renferme une liqueur agréable et piquante qui calme la soif en *flattant* le goût. (Deleuze.)

— Causer un grand plaisir, une vive satisfaction. Cela doit bien le flatter. Voilà qui est bien capable de flatter le cœur d'une mère. Une telle préférence me flatte et m'honore.

— Caresser les passions, les caprices, les goûts de quelqu'un; leur complaire, y donner son approbation, ses louanges. Cet orateur flattait les passions de la multitude. Il flatte jusqu'aux caprices du prince; il flatte tous ses goûts. Flatter l'orgueil, la vanité, l'amour-propre, l'ambition, les désirs, les espérances. *Flattez* la vanité, l'on vous croira sincère. (Naud.) On ne *flatte* pas l'impuissance. (Id.) Les louanges qu'on donne aux gens en place doivent peu *flatter* leur amour-propre. (Vauvenargues).

> La femme est toujours faible, et qui veut l'attendrir,
> Doit *flatter* son humeur, et jamais ne l'aigrir.
> (Fab. d'Églantine.)

— *Flatter sa douleur, ses peines, son chagrin; flatter la douleur, les peines, le chagrin d'autrui.* En adoucir le sentiment, l'amertume, par des pensées consolantes, par de riantes illusions.

— *Flatter quelqu'un de quelque chose.* Lui faire espérer quelque chose, l'amuser en lui faisant concevoir des espérances. On le flatte qu'il obtiendra ce qu'il désire. Il y a longtemps qu'on le flatte de cette espérance.

— En termes de spiritualité, *Flatter sa chair, son corps.* Accorder aux sens et au corps tout ce qu'ils désirent. Vous n'ignorez pas à quoi nous porte l'esprit du monde: à *flatter* nos corps, à leur donner tout ce qu'ils demandent, à leur procurer toutes les commodités. (Bourd.)

— Chir. *Flatter une plaie.* N'y appliquer que des remèdes trop doux. C'est entretenir une plaie, que de la flatter. Si l'on flatte cet ulcère, on ne le guérira pas; il faut le traiter par des moyens énergiques.

— Jeux. *Flatter le dé.* Jeter doucement les dés en jouant, dans l'espoir de n'amener qu'un petit nombre de points. Ne flattez point le dé; jetez-le franchement.

— Manég. *Flatter un cheval fougueux.* Céder à sa fantaisie, de manière à ralentir peu à peu ses mouvements.

— Mus. *Flatter la corde d'un instrument.* La toucher doucement, avec délicatesse.

— Pein. *Flatter un portrait.* Le rendre plus beau que la personne d'après laquelle on le fait. Un peintre qui flatte ses portraits. ‖ On dit, dans le même sens, *Flatter une personne*, c'est-à-dire, La peindre, la représenter plus belle ou moins laide qu'elle n'est en effet. Faites mon portrait, mais ne me flattez point. Le peintre l'a un peu flattée. Les peintres flattent toujours. Ce miroir est le miroir d'une coquette, il la flatte.

— Ponts et chauss. *Flatter les vagues de la mer.* Quand on veut les détourner d'un rivage qu'elles endommagent, leur opposer une digue construite de manière qu'elle n'offre à l'impétuosité des flots qu'un long talus qui accompagne plutôt qu'il ne retient leurs mouvements; mais qui, s'élevant insensiblement au-dessus du niveau, ralentit leur fureur, et les réduit enfin au repos, sans secousse, sans brusque résistance, en évitant tout choc capable d'ébranler l'obstacle qu'on leur oppose. ‖ *Flatter le courant d'une rivière.* Lui présenter une surface qui, sans le contrarier, le détourne insensiblement du bord qu'elle endommage, et le dirige peu à peu vers un point qui n'a rien à craindre de ses efforts.

— Absol. On sait qu'à la cour, *flatter* n'est pas mentir. (Naud.) L'art de *flatter*, mon cher, est vieux comme le monde. (Col. d'Harl.) *Flattez, flattez*, sans crainte de déplaire. (Mme Joliv.) Celui qui *flatte* fait une bassesse. (Mab.) On croit quelquefois haïr la flatterie, quand on ne hait que la manière de *flatter*. (La Rochef.)

— Il a été souvent employé substantivement à l'infinitif.

> Les Muses hautaines et braves
> Tiennent le *flatter* odieux. (Malherbe.)

— SE FLATTER. v. pron. Avoir ou vouloir donner une haute idée de soi-même, de son habileté, de ses ressources. (Il est un ...)

... vain qui se flatte toujours. Il est ridicule de se flatter. Je ne me flatte point, je connais mes défauts. On se *flatte* jusqu'à la mort. (Jauff.) Si nous ne nous *flattions* pas nous-mêmes, la flatterie des autres ne nous pourrait nuire. (La Rochef.)

— Se faire illusion. S'entretenir dans l'espérance de quelque chose, s'amuser de l'espérance de quelque chose.

— *Se flatter de.* Suivi d'un infinitif. Après cela, qui se *flattera* d'être utile aux hommes par un livre? (B. de St-P.)

— *Se flatter que.* L'Angleterre se *flattait* avec raison que les colonies une fois devenues indépendantes, seraient bientôt la proie de son commerce. (Thiers.)

— v. récipr. Se flatter mutuellement. Si les hommes ne se *flattaient* point les uns les autres, il n'y aurait guère de société. (Vauv.)

FLATTERIE. s. f. Louange fausse ou exagérée, dictée par l'intérêt personnel pour se rendre agréable à quelqu'un, en palliant ses vices ou en lui attribuant des vertus qu'il n'a pas. La *flatterie* ne suit les princes que jusqu'au tombeau. (La Rochef.) La *flatterie* est une fausse monnaie qui n'a de cours que par notre vanité. (Id.) La *flatterie* est de tous les poisons celui qui donne le plus de vertiges. (Ségur.) La *flatterie* grossière offense un homme délicat au lieu de lui plaire. (Fonten.) Nous nous perdons autant par nos propres *flatteries* que par celles des autres. (Sénèq.) Quand par hasard la *flatterie* ne réussit pas, ce n'est pas sa faute, c'est celle du flatteur. (Lévis.) Ce qui rend surtout la *flatterie* méprisable, c'est qu'elle est un de ces vices froids, sans passion, sans entraînement, qui ne sont jamais produits que par de bas et vils motifs. (Ourry.)

— *Flatterie envers.* Une des punitions de la *flatterie* envers les grands est d'en faire une servitude. (Lacret.)

— Caresse. Un enfant qui sourit aux flatteries de sa mère. Les flatteries d'un chien.

FLATTEUR, EUSE. adj. Qui flatte, qui loue avec excès pour se rendre agréable. Je ne veux point d'amis flatteurs. Un esprit flatteur. Les amants sont *flatteurs*, il faut qu'on s'en défie. (Saurin.)

— En parlant des choses. Qui est plein de flatterie. Discours flatteur. Éloge flatteur. Poème flatteur. Langage flatteur. Combien de gens ont l'art de faire incessamment des portraits *flatteurs* d'eux-mêmes, pour se donner de la réputation. (Fléch.) L'amour-propre est un miroir infidèle et *flatteur*. (S. Dubay.) Les princes gâtés par la flatterie deviennent si délicats, que tout ce qui n'est point *flatteur* les blesse et les irrite. (Fén.)

> Gardons-nous de la gentillesse,
> Mais surtout des propos *flatteurs*. (Hauteroche ?)

— Qui annonce la flatterie. Air flatteur.

— Souvent aussi, Qui est doux, insinuant, agréable. Discours flatteurs. Langage flatteur.

— Caressant, insinuant. Avoir les manières flatteuses. Le chien est un animal flatteur.

— Très-souvent il se prend en bonne part et signifie Qui témoigne l'approbation, la satisfaction, la faveur. Compliment flatteur. Récompense flatteuse. Un murmure flatteur s'éleva dans l'assemblée.

— Qui plaît à notre esprit, dont on aime à se bercer. Un espoir flatteur. Une espérance flatteuse. De flatteuses illusions. Le son flatteur de sa voix. Il a toujours quelque chose de flatteur à dire. C'était une nouveauté bien *flatteuse* pour le peuple français, car ce roi et cette reine étaient l'ouvrage de ses victoires. (Thiers.)

— Fig. *Un miroir flatteur.* Un miroir qui embellit celui ou celle dont il réfléchit l'image.

FLATTEUR, EUSE. s. Celui, celle qui donne sciemment des louanges fausses ou exagérées à quelqu'un, en palliant ses vices, ou lui attribuant des vertus qu'il n'a pas. Le *flatteur* suit toujours la fortune et sa roue. (Rig.) On ne ferme jamais entièrement la porte aux *flatteurs*. (Mab.) Le vice des *flatteurs* est qu'ils applaudissent au mal aussitôt qu'au bien. (La Rochef.) Le caractère d'un *flatteur* est de renoncer à la vérité par politesse et sans scrupule. (Id.) Les *flatteurs* sont nombreux; mais il n'y en a guère qui sachent louer d'une manière noble et droite. (Nap.) Le *flatteur* n'a pas assez bonne opinion de soi ni des autres. (La Bruy.) La politesse est souvent une vertu de mine et de parade; c'est une *flatteuse* qui ne refuse son estime à personne. (Mirab.)

> Apprenez que tout *flatteur*
> Vit aux dépens de celui qui l'écoute. (La Font.)

— *Flatteur de.* Les *flatteurs* des peuples sont aussi dangereux que les *flatteurs* des rois. (Chateaub.)

— Fam. *Vous êtes un flatteur, une flatteuse. Taisez-vous, flatteur; taisez-vous, flatteuse.* Formules employées par l'hypocrisie de l'amour-propre, déguisée en modestie, pour avoir l'air de repousser des éloges qu'elle est très-satisfaite de recevoir.

FLATTEUSEMENT. adv. D'une manière flatteuse. Parler flatteusement. Dans ce genre d'écrits, où à toute heure l'on a occasion de parler de soi-même, il est bien difficile qu'on n'en parle pas *flatteusement* et avec excès. (Marv.)

FLATUEUX, EUSE. adj. (du lat. *flatus*, vent). Pathol. Venteux, qui cause des vents. Des aliments flatueux ...

... tueux.

FLATULENCE. s. f. Pathol. Émission des vents par la bouche ou par l'anus. ‖ Accumulation des vents dans le conduit digestif.

— Chez quelques nosologistes, État de l'organisme dans lequel on supposait les organes en proie à des vents plus ou moins fâcheux, ce qui constituait, selon eux, un ordre de maladies. L'opinion de la *flatulence*, qui se reproduisait presque aussi souvent en médecine que celle de l'impureté des humeurs, est aujourd'hui tombée, comme théorie générale de certaines maladies, dans le discrédit le plus absolu. (T. Drumm.)

FLATULENT, ENTE. adj. Qui tient de la flatulence. Affection flatulente. Les affections *flatulentes* sont presque toujours purement symptomatiques, soit qu'elles proviennent de quelque altération de la digestion ou du tube digestif, soit qu'elles accusent un simple trouble nerveux. (Drumm.)

FLATUOSITÉ. s. f. (du lat. *flatus*, souffle). Pathol. Nom qu'on donne par euphémisme aux gaz intestinaux, soit quand ils causent des borborygmes au moment des excrétions liquides d'une indigestion ou d'une diarrhée, soit quand ils gonflent les intestins. Avoir, éprouver des flatuosités.

FLAVEDO. s. Bot. Odeur du zest de citron.

FLAVÉOLE. s. f. Ornith. Genre de fauvette.

FLAVERIE. s. f. Bot. Genre de composées sénécionidées, plantes herbacées de l'Amérique australe.

FLAVERT. s. m. (du lat. *flavere*, jaunir). Ornith. Oiseau de la famille des gros-becs.

FLAVESCENT, ENTE. adj. (du lat. *flavescens*; rad. *flavus*, jaune). Qui jaunit, qui devient jaune. Des moissons flavescentes.

FLAVIGNY. Géogr. Ch.-l. de cant. (Côte-d'Or); 1,200 hab.

FLÉAU. s. m. (du lat. *flagellum*, fouet; rad. *flag*, bruit que fait cet instrument quand on l'agite). Agric. Instrument dont on se sert dans un grand nombre de provinces pour battre le blé. Il se compose de deux bâtons attachés l'un au bout de l'autre avec des courroies; sa forme varie selon les départements. Le manche du fléau. Le battage au fléau. Battre le blé avec le fléau. Les gerbes sont sous le fléau. Se servir du fléau comme d'une arme. Quand il y aurait vingt batteurs sur une aire, il faut que les coups se succèdent sans interruption, et que jamais deux *fléaux* ne frappent à la fois. (De Morog.) Il faut que le *fléau* tourne facilement, lorsque le batteur le ramène, et qu'il frappe son coup. (Id.)

> Le *fléau* dans vos mains
> Force l'avare épi d'abandonner ses grains. (Rosset.)

— Particulièrement, la partie de cet instrument qui fait sortir le grain en tombant sur les épis. Le manche et le fléau. Le manche long et le *fléau* court, assène un coup plus fort; le *fléau* long et le manche court frappe sur une plus grande surface, et n'a point autant de force. (Rozier.) On place de différentes manières le manche et le *fléau*, sans faire perdre à ce dernier sa mobilité. (De Morog.)

— Fig. Grand désastre, calamité publique. Ne doit se prendre en ce sens que pour le genre de malheurs qui frappent à la fois des peuples ou au moins des masses plus ou moins fortes, et non des particuliers et même des familles. La guerre, la famine et la peste ont été longtemps regardées comme les principaux fléaux dont Dieu se servait pour punir les peuples coupables par eux-mêmes ou en la personne de leurs rois. Il y a peu de sociétés qui ne soient tourmentées par divers *fléaux*, comme les guerres, les maladies épidémiques, comme on l'a vu dernièrement en Europe. (Denn.-Bar.) A la disette enfin succède la famine, *fléau* terrible sur la terre, mais plus terrible mille fois sur le vaste abîme des eaux. (Marm.) Regardez la guerre comme le plus grand *fléau* dont Dieu puisse affliger un empire. (Mass.) Vos iniquités ont attiré sur nous ces *fléaux* du ciel. (Id.)

— Par métonymie. Cause d'où dérive cette calamité publique, ou moyen par lequel elle est produite. Attila se nommait lui-même le fléau de Dieu. Ce gouvernement est le fléau du ciel. Les conquérants, ces *fléaux* de la vengeance, de la colère céleste. (Des Marets.) On ne rougit pas d'avoir pour auteur de sa race un fameux *fléau* de l'humanité. (Duclos.) Mon Dieu, quel *fléau* pour un siècle, quel malheur pour les peuples qu'un grand qui ne vous craint pas! (Mass.) Les rois qui ne songent qu'à se faire craindre et qu'à abattre leurs sujets pour les rendre plus soumis sont les *fléaux* du genre humain; ils sont craints comme ils le veulent être; mais ils sont haïs, détestés. (Fén.)

— Par extens. Tout ce qui est nuisible, funeste, redoutable. Être le fléau de la société, de l'humanité. Hélène devint le fléau des Grecs et des Troyens. La calomnie est le fléau des gens de bien. C'est un grand fléau pour un père, qu'un méchant fils; pour un mari, qu'une méchante femme. La goutte, la gravelle, le choléra et les autres fléaux, dont la vie de l'homme est à chaque instant menacée. La superstition est le plus terrible *fléau* du genre humain. (J.-J. Rouss.) La lecture est le *fléau* de l'enfance et presque la seule occupation qu'on lui sait donner. (Id.) Les gros livres sont l'écueil des écrivains et le *fléau* des lecteurs. (S. Dubay.) Le ridicule est le *fléau* des gens du ...

... tyran un être fantastique. (Duclos.) L'absence de tout sentiment religieux est le plus terrible *fléau* d'un peuple civilisé. (Boiste.) Le plus terrible des *fléaux* politiques est la corruption des tribunaux. (Condorc.)

— Par exagération, Celui qui importune, qui ennuie, qui poursuit, qui tourmente au point de devenir un véritable persécuteur. Quel *fléau* pour les grands que ces hommes nés pour applaudir à leurs passions. (Mass.) *Fléaux* des gens d'esprit, les sots jouent dans le monde moral le même rôle que certains insectes dans le monde physique. (S. Dubay.)

> Soudain arrivent les remords,
> Et bientôt avec eux tous les *fléaux* du corps.
> La pierre, la colique, etc. (Boileau.)

— Bot. Plante graminée dont on connaît plusieurs espèces, et qu'on nomme aussi Fléole. Le fléau des prés est une plante fourragère.

— Techn. La verge à laquelle sont suspendus les deux bassins de la balance. L'aiguille du fléau penche en votre faveur. ‖ Barre de fer qu'on met derrière les grandes portes à deux battants, et qu'on fait tourner à demi pour les ouvrir tous deux.

FLÈCHE. s. f. (mot factice formé sur le son de la flèche chassée de sa corde, et qui fuit en sifflant. En ancien français, *flic, flich, fliche, flicque, flis.* Nodier remarque que les Grecs ont représenté le son *psi*, autre onomatopée du bruit de la flèche, sous la figure hiéroglyphique d'une flèche empennée ou d'un trait appuyé sur son arc). Arme de jet qu'on lance avec l'arc ou l'arbalète. Elle est ordinairement composée d'une verge ou petit bâton armé à son extrémité d'un fer pointu; la longueur de cette verge varie de deux à six pieds; quelquefois elle est empennée. Flèche rapide, prompte, subite, agile, acérée, aiguë. Flèche ailée, mortelle, meurtrière, homicide. Flèche empoisonnée, légère, menaçante, sifflante, inévitable, imprévue, pénétrante, impuissante, lancée, décochée, cruelle, terrible. La rapidité, la promptitude, le vol d'une flèche. Le sifflement, le poison d'une flèche. Flèche à fer aigu, barbelé. Flèche à feu. Flèche de chasse. Flèche de guerre. Le fer des flèches. Flèches grecques, romaines, byzantines, asiatiques. Tireur de flèches. Lancer, décocher une flèche. Remplir un carquois de flèches. Carquois sans flèche. De toutes les armes dans lesquelles les premiers hommes ont cherché des moyens de défense ou de destruction, les *flèches* sont sans contredit les plus anciennes. (Barr.) Les Numides, les Scythes, les Parthes, les Tyriens, excellaient à se servir des *flèches*. (Bard.) Quelques peuples d'Asie se coiffaient de *flèches*, elles sortaient de leur chevelure en manière de rayons, tels que ceux qui couronnent les bustes antiques de quelques divinités du paganisme. (Id.) On a constaté en Hollande que des *flèches* empoisonnées conservées depuis plus d'un siècle n'avaient rien perdu de leur vertu meurtrière. (Id.) L'adroit Espagnol, dans le même instant, évite à la fois sa rencontre, suspend à ses cornes le voile léger, et lui darde une *flèche* aiguë qui de nouveau fait couler son sang. (Flor.) Nos boulets font bien un autre désordre dans nos campagnes que les *flèches* et les javelots des anciens. Ils labourent les gazons des collines, brisent les forêts, coupent les jeunes arbres en deux, et enlèvent de grands éclats du tronc des plus vieux chênes. (B. de S.-P.) De guerrier fameux qu'il était, le sauvage du Canada est devenu berger obscur; espèce de pâtre extraordinaire conduisant ses cavales avec un casse-tête et ses moutons avec des *flèches*. (Chateaubriand.)

> Chacun courbe son arc, et le carquois fidèle
> Rend à chaque rival les *flèches* qu'il recèle. (Del.)

— Fournit souvent à la poésie et au style soutenu de belles images de rapidité.

> Sa langue
> Ressemble à la *flèche* acérée
> Qui part et frappe en un moment. (J.-B. Rouss.)

— Les poètes mythologues donnent des flèches à Apollon, à l'Amour et à quelques autres divinités du paganisme. Les flèches d'Apollon, les flèches de l'Amour. Les flèches cruelles de l'Amour. Un tableau qui représente des Amours aiguisant leurs flèches.

> L'autre (carquois) n'est plein que de *flèches* cruelles,
> Qui répandant les soupçons, les querelles,
> Rebutent l'âme, y portent la tiédeur,
> Font succéder les dégoûts à l'erreur. (Volt.)

> Et les fils de Vénus, les Amours enfantins,
> Armés du carquois d'or, sur les foudres dormantes,
> Aiguisaient en riant leurs *flèches* innocentes.
> (Thomas.)

— Se dit figurément et en poésie, du froid, de la foudre et des rayons du soleil. Flèche vive, pénétrante, brûlante, enflammée. Et le froid aiguisa ses *flèches* pénétrantes. (Desaintange.)

> Un éclair fend la nue,
> Et la *flèche* de feu perce l'infortuné. (Castel.)

> Ce rayon qui, traversant les cieux,
> Frappe de ses éclairs le berceau des orages,
> De leurs franges d'argent entoure les nuages,
> Le brise en sept couleurs dans le prisme des airs,
> Et court en *flèches* d'or sur le cristal des mers.
> (Chassaignolle.)

— Fig. Trait de médisance, de calomnie, etc. C'est à tort que vous croyez être innocent du sang de votre frère, quand par vos applaudissements vous aiguisez les *flèches* dont on le perce. (Fléch.) Ses propres *flèches* l'ont percé. (Rac.)

— Par extension. Ce qui a la forme d'une flèche. Elle avait une flèche d'or dans ses cheveux ... flèche d'un lit.

— Archit. Partie pyramidale en charpente ou en pierre, carrée ou à pans, qu'on élevait autrefois sur tous les clochers et au-dessus des combles des églises. La flèche du clocher de Chartres, de Strasbourg, de Saint-Denis. Flèche élégante, frêle, hardie, élancée. Flèche enrichie de découpures et d'ornements symboliques. On perce les *flèches* de trous découpés en trèfles ou en rosaces, et l'on garnit leurs arêtes de moulures prismatiques et de crochets ondoyants. (Bareste.)

— Archit. hydraul. *Flèche de pont.* Nom qu'on donne aux pièces de bois assemblées dans la bascule, et qui tiennent par les deux bouts de devant les chaînes de fer qui servent à faire manœuvrer les ponts-levis.

— Agric. Pousse de la canne à sucre et de quelques autres plantes dont les tiges sont droites et fermes. L'écho y répète le murmure des palmistes, dont on voit les longues *flèches* toujours balancées par les vents. (B. de St-Pierre.)

— Astron. *Flèche*. Constellation de l'hémisphère boréal, ordinairement représentée dans les cartes astronomiques par une flèche, et composée de dix-huit étoiles.

— Bot. *Flèche d'eau.* Flechière aquatique de la famille des ronces, et dont les feuilles sont sagittées, faites en forme de flèche.

— Charcut. *Flèche de lard.* Ce qu'on a levé d'un cochon, depuis l'épaule jusqu'à la cuisse. Acheter une flèche de lard.

— Fortif. Petit ouvrage composé de deux côtés, qu'on élève vis-à-vis des angles saillants ou rentrants du chemin couvert, à l'extrémité de son glacis.

— Géogr. et plans topogr. Signes en forme de flèche, pour désigner le nord et les courants d'eau. L'aiguille de la boussole est une flèche dont la pointe se dirige toujours au nord.

— Géomét. *La flèche d'un arc.* La portion de ligne droite qui, menée perpendiculairement au milieu de la corde, est terminée à l'arc.

— Ichthyol. Poisson à tête triangulaire.

— Jeux. Au trictrac, *flèche* ou *lance*. Chacune des languettes pointues, de deux couleurs, qui sont au fond du trictrac, et sur lesquelles on fait les cases.

— Mar. Partie la plus élevée des mâts au-dessus du capelage des perroquets ou cacatois. || *Flèche de l'arc de la quille.* La mesure de cet arc. || *Flèche de l'éperon.* Réunion des aiguilles, qui se termine en saillie à l'extrémité de la guibre. || *Flèches de beaupré.* Nom qu'on donnait à un arc-boutant qui aidait à contenir le mât de beaupré en opposition des étais.

— Techn. Partie du creuset de verrerie du fond au bord. || Ficelle que l'ouvrier en tapisserie de haute-lice entrelace dans les fils de la chaîne, au-dessous des bâtons de croisure, afin que ces fils se maintiennent toujours dans une égale distance. || Longue pièce de bois légèrement cambrée, qui joint le train de derrière d'un carrosse à celui de devant.

— Prov. et fig. *Faire flèche de tout bois.* Mettre tout en œuvre pour se tirer d'affaire, pour venir à bout de ce qu'on a entrepris. || *Ne savoir plus de quel bois faire flèche.* Ne savoir plus à quel moyen recourir. Être dans une grande nécessité; ne savoir plus comment subsister. || *Tout bois n'est pas bon à faire flèche.* Il faut savoir distinguer et choisir les personnes et les moyens qu'on veut employer.

FLÈCHE (LA). Géogr. Ville de France. Ch.-l. d'arrond. (Sarthe); 7,000 hab. Château royal construit par Henri IV, et donné par lui aux jésuites, qui y fondèrent un collége célèbre. L'établissement de l'école militaire actuelle date de leur expulsion. Le collége royal militaire compte 800 élèves.

FLÉCHÉ, ÉE. part. pass. du v. Flécher. S'empl. adjectiv. Les brebis ont été nouvellement fléchées par le bélier.

FLÉCHER. v. n. 1re conj. Agric. Pulluler, croître, pousser en forme de flèche. Se dit des cannes à sucre. Au bout d'un an, dans la saison des pluies, les cannes à sucre ne manquent jamais de *flécher*, c'est-à-dire de pousser à leur sommet un jet droit et uni d'environ trois pieds de long qui fleurit en forme de houppe renversée, après quoi la canne cesse de croître et ne fleurit plus. Avant qu'elle soit en flèche, et après qu'elle a fléché, elle n'est bonne à rien. Ce mot vient de *flèche*, et s'est dit parce que ce jet des cannes à sucre est semblable à une flèche.

— v. a. Couvrir une femelle. Se dit du bélier. Le bélier a fléché les brebis.

FLÉCHI, IE. part. pass. du v. Fléchir. S'empl. adjectiv. Genou fléchi.

— Fig. Touché. Ame fléchie. Cœur fléchi. Père, roi, prince fléchi.

FLÉCHIER. s. m. (du lat. barb. *flecharius*). Techn. Ouvrier qui fait et vend des flèches. Les Français nommaient *fléchiers* les artisans qui fabriquaient les flèches, et les trafiquants qui les vendaient. (Général Bardin.)

FLÉCHIER (Esprit). Célèbre prédicateur du siècle de Louis XIV, né en 1632, de parents pauvres et obscurs, à Pernes, petite ville du comtat d'Avignon, devint évêque de Nîmes, et mourut à Montpellier à l'âge de 78 ans. On a de lui des oraisons funèbres, des harangues, des mandements, des lettres pastorales et des poésies. Il ne fut pas un des plus grands écrivains du grand siècle, mais il brilla au second rang.

FLÉCHIÈRE. s. f. Bot. Plante aquatique de la famille des alismoïdes.

FLÉCHIR. v. a. 2e conj. (du lat. *flexum*, supin de *flectere*, plier, ployer, dérivé du gr. πλέκω, je plie). Ployer, courber, plier. Ne s'emploie au propre que dans le style didactique. Le muscle qui fléchit la première phalange du petit doigt.

— Il y a des mots, dit le P. Bouhours, qui sont bons dans le figuré et qui ne valent rien dans le propre. Fléchir et inflexible sont de cette espèce. On dit *fléchir un homme*, pour le toucher, mais ce serait mal parler que de dire *fléchir un arbre*. Cependant l'Académie prétend que l'on dit à l'actif Fléchir le genou; mais dans cette locution il est encore pris au figuré, comme l'ont remarqué plusieurs philologues distingués, et signifie Adorer, s'humilier, rendre hommage. Le prince *fléchit* le genou; et dans le champ de bataille, il rend au prince des armées la gloire qu'il lui envoyait. (Boss.)

Il n'a devant Aman pu *fléchir* les genoux,
Ni lui rendre un honneur qui n'était dû qu'à vous
(Racine.)

— Fig. *Fléchir les genoux devant le veau d'or.* Encenser, courtiser ceux qui sont au pouvoir, qui peuvent donner les richesses.

— Fig. Adoucir, attendrir, émouvoir à compassion; toucher de pitié. Fléchir ses juges. Se laisser fléchir aux prières, par les prières. Il est inexorable, rien ne le fléchit. Rien ne peut le fléchir. Les larmes de cette malheureuse sont capables de fléchir les cœurs les plus durs. Fléchir la cruauté d'un tyran, le courroux d'un maître. Chrétiens, laissez-vous *fléchir*. (Boss.) Et toi, n'espère pas désormais me *fléchir*. (Corn.) Ne pourrai-je *fléchir* la nature ou l'amour? (Id.) Mes pleurs *fléchiront* un père. (Id.) Il aura peu de peine à *fléchir* son dédain. (Id.) Dieu se laisse *fléchir* plutôt par la vertu que par les offrandes. (Boiste.) Un autre cependant a *fléchi* son audace (Rac.)

J'aime : je viens chercher Hermione en ces lieux,
La *fléchir*, l'enlever, ou mourir en ces lieux. (Racine.)

— *Fléchir le pied de quelqu'un.* Le faire marcher de travers, rendre sa marche irrégulière.

Ce jour permet l'excès du nectar enivrant,
Qui du buveur rougi *fléchit* le pied errant. (Millev.)

— v. n. Se courber, se ployer, se plier. Une poutre qui commence à fléchir. Un fer qui rompt plutôt que de fléchir. L'herbe à peine *fléchit* sous le daim qui l'effleure. (Delille.)

— Fig. *Que tout genou fléchisse.* Que tout le monde adore, s'humilie, s'abaisse. Faites à son aspect que tout genou *fléchisse*. (Rac.) Il venait d'épouser la nièce d'un ministre devant qui tous genoux *fléchissaient*. (Ham.)

— Se soumettre, s'abaisser. Tout le monde fléchissait devant lui. Tout fléchit sous les lois de la destinée. Lorsque tout l'univers *fléchit* à vos genoux. (Corn.) Un roi devant qui tout *fléchit* et baise la poussière. (Rac.) La pauvre fille accoutumée à *fléchir*, même sous ses nièces. (J.-J. Rousseau.) Bâton de pèlerin dans sa route pénible, vous avez trop souvent *fléchi*. (Villen.-Bargem.)

Fléchissons sous un Dieu. . . . .
Qui d'un mot peut nous perdre et d'un mot nous sauver.
(Voltaire.)

J'aime, je l'avoûrai, cet orgueil généreux
Qui n'a jamais *fléchi* sous le joug amoureux. (Racine)

— Avec un nom de chose pour sujet. Au joug de la raison sans peine elle (la rime) *fléchit*. (Boil.) Cette géométrie sacrée ne *fléchit* devant aucune autorité, parce qu'elle est écrite dans la pensée du Créateur lui-même. (Edg. Quinet.) Il faut *fléchir* au temps sans obstination. (Molière.)

FLÉCHISSABLE. adj. des 2 g. Qui peut être courbé, ployé.

FLÉCHISSANT. part. pr. du v. fléchir. Qui fléchit. Il est toujours invariable.

Des béliers grands et fiers, tout en ordre paissants,
Des brebis *fléchissant* sous le poids de la laine,
Et de qui la mamelle pleine
Fait accourir de loin les agneaux bondissants.
(Florian.)

FLÉCHISSEMENT. s. m. (rad. *fléchir*). Action de fléchir, et Effet de cette action. État d'un corps qui fléchit. Il y a du fléchissement dans cette poutre, dans ce ressort. Le fléchissement des genoux avait déterminé sa chute.

FLÉCHISSEUR. adj. m. Anat. Qui est destiné à fléchir diverses parties du corps. Les muscles fléchisseurs du bras.

— S'empl. subst. Les fléchisseurs de la jambe. Les fléchisseurs du genou sont opposés aux extenseurs.

FLÉGART ou **FLÉGARD.** Anc. cout. Place commune, grand chemin.

FLEGMAGOGUE. s. et adj. des 2 g. (ét. gr., φλέγμα, pituite; ἄγω, je chasse). Médec. Qui chasse la pituite. S'est dit de certains médicaments. Médicaments flegmagogues.

— substantiv. Un flegmagogue. Employer les flegmagogues.

FLEGMASIE. s. f. V. PHLEGMASIE.

FLEGMATIQUE. adj. des 2 g. (rad. *flegme*). Pathol. Lymphatique, pituiteux; qui abonde en flegme, en pituite. Un homme flegmatique. Un tempérament flegmatique. V. PHLEGMATIQUE.

— Fig. Qui est d'un caractère froid, qui s'é- ... matique.

— Qui annonce, qui dénote ce caractère. Air flegmatique. Attitude flegmatique. C'est un marin dont l'attitude est *flegmatique* et froide, et le parler bouillant et impétueux. (Lav.) La disposition *flegmatique* est plutôt une qualité qu'un défaut. (Vieill.) Il est impossible de causer longtemps avec un esprit tout à fait *flegmatique*; ce serait vouloir courir avec qui ne sait pas même marcher. (St-Prosp.)

— subst. Personne flegmatique. C'est un flegmatique. C'est une flegmatique. Il faut en tout conserver le sang-froid. Un proverbe italien dit : *Les flegmatiques* sont les maîtres du monde. (Sallent.) *Le flegmatique* a un grand avantage sur les autres hommes, parce que, maître de lui, il voit les choses telles qu'elles sont, tandis que les autres en sont dominés. (St-Prosp.)

FLEGME. s. m. (du gr. φλέγμα, pituite). Pour le sens pathologique, voy. PHLEGME, orthographe adoptée par tous les médecins pour ce mot et ses dérivés.

— Fig. Calme parfait, inébranlable, que l'on conserve dans une foule de circonstances qui, en général, troublent et émeuvent les autres hommes. Le flegme est opposé à la vivacité, surtout à la vivacité irréfléchie. C'est un homme doué d'un grand flegme. Il a du flegme où il n'en faudrait point avoir. Son flegme m'étonne. Il y a des occasions où il est bon d'avoir du flegme. Le *flegme* est une condition indispensable à l'exercice des fonctions diplomatiques. (Vieill.) Le *flegme* mis en contact avec l'irritation en redouble d'ordinaire les excès et l'exalte quelquefois jusqu'à la frénésie. (Id.) Le stoïcien Épictète, frappé par son maître Épaphrodite, affranchi de Néron, et n'opposant à ses coups que le *flegme* le plus imperturbable, lui dit pour toute plainte, après en avoir été blessé : Ne vous ai-je pas dit que vous me casseriez la jambe? (Encycl.) Personne n'avait plus de *flegme* que Fontenelle. (Mme Necker.) Le seul peuple, en Europe, qui soit célèbre par son *flegme*, c'est le peuple hollandais. (St-Prosp.)

Je prends tout doucement les hommes comme ils sont,
J'accoutume mon âme à souffrir ce qu'ils font;
Et je crois qu'à la cour, de même qu'à la ville,
Mon *flegme* est philosophe autant que votre bile
— Mais ce *flegme*, Monsieur, qui raisonne si bien,
Ce *flegme* pourra-t-il ne s'échauffer de rien? (Mol.)

FLEMMING (Paul). Un des meilleurs poètes allemands du XVIIe siècle, né en 1609, mort en 1640. || Jacques Henry, ministre d'État de la Saxe électorale, né en 1667, mort en 1728.

FLEMMINGIE. s. f. Bot. Genre de plantes établies aux dépens du sainfoin.

FLÉOLE. s. f. Bot. Genre de plantes graminées, comprenant quatre à cinq espèces à fleurs disposées en épis serrés.

FLERTOIR ou **FLESTOIR.** s. m. Techn. Marteau de ciseleur.

FLESSINGUE. Géogr. Fort et ville de l'île de Walcheren en Hollande, situés l'un et l'autre sur le bras méridional de l'embouchure de l'Escaut.

FLET, FLEZ, FLÉTAU, FLAITEAU. s. m. Ichthyol. Poisson de mer, plat, du genre du pleuronecte, osseux, thoracique.

FLÉTRI, IE. part. pass. du v. Flétrir. S'emploie adjectiv. Derrière ces côtes s'élèvent, à quelque distance dans les terres, des montagnes qui semblent être d'un sable blanc recouvert d'une herbe *flétrie*; c'était là cependant les monts Égalées, au pied desquels Pylos était bâtie. (Chateaub.)

Il tombera, semblable à la vile poussière,
A la feuille *flétrie*, à la fange grossière. (Michaud.)

— Voltaire l'a employé dans un sens particulier, et dont on trouve peu d'exemples.

Je vous retrouve! ô maîtresse chérie,
Je vous revois, je vous tiens dans mes bras
Dans les jardins j'avais porté mes pas,
Mais près de vous toute fleur est *flétrie*.

— Se dit par analogie des couleurs, du ... de la beauté. Couleurs flétries. Teint flétri, beauté flétrie. Visage, corps flétri. Peau flétrie.

Le mal corrompt le sang, infecte les humeurs,
Couvre les corps *flétris* de livides tumeurs,
D'ulcères dévorants ronge la chair brûlante (Del.)

Ta jeunesse sera *flétrie*
Avant l'herbe de la prairie,
Avant le pampre des coteaux. (Millevoye.)

— Se dit aussi en général de tout ce qui présentait un aspect d'éclat, de beauté, qu'a fait disparaître une cause quelconque.

Appfouvée en Europe, en vos climats *flétrie*,
Il n'est plus de retour pour moi dans ma patrie.
(Voltaire.)

— Fig. Désolé, triste, abattu. Ame flétrie. Cœur flétri par la vieillesse, par la douleur. Un cœur *flétri* par la pauvreté n'a d'autre sentiment que celui de sa misère. (Thomas.)

Ah! rends-moi du printemps la fraîcheur renaissante;
Rends à mon cœur *flétri* ses dons trop tôt perdus.
(Mme V. Babois.)

— Déshonoré, diffamé. Honneur flétri. Gloire flétrie. Lauriers flétris.

Triomphe, ô ma chère patrie!
Répare ta gloire *flétrie*,
Et règne encor par la vertu. (Lesseg.)

Que nous dégénérons de ce temps si chéri;
L'éclat du trône augmente et le nôtre est *flétri*.
(Volt.)

— En parlant des personnes, Frappé de déshonneur, de diffamation. Personne flétrie par la loi. Plusieurs des rois d'Égypte qui avaient ... pour élever ces pyramides immenses, furent *flétris* par la loi et privés des tombeaux qu'ils s'étaient eux-mêmes construits. (Thomas.)

— Marqué d'un fer chaud par la main du bourreau. Quiconque aura été condamné à la peine des travaux forcés à perpétuité sera *flétri* sur la place publique, par l'application d'une empreinte avec un fer brûlant sur l'épaule droite. (Code pénal de 1810.)

FLÉTRIR. v. a. 2e conj. (du lat. *flaccescere*, devenir mou, languissant). Faner, sécher, ternir, diminuer ou ôter la fraîcheur, la vivacité, l'éclat, la couleur. Se dit particulièrement des fleurs et des plantes. Le vent, l'ardeur du soleil flétrit l'herbe, les fleurs. Cet amant léger des fleurs, l'oiseau-mouche, vit à leurs dépens sans les *flétrir*. (Buff.) Cette fleur était à moitié fanée; c'était la chaleur du sein de Madeleine qui l'avait *flétrie*. (Alph. Karr.)

Les mânes vers le Styx marchant à flots pressés,
Plus nombreux mille fois dans l'abîme entassés,
Que l'herbe par la faux enlevée aux prairies,
Ou les feuilles des bois que l'automne a *flétries*.
(Michaud.)

— Dans un sens métaphorique. Que votre langue soit discrète devant l'innocente enfance, car c'est une fleur délicate qu'un souffle impur peut *flétrir*. (De Juss.)

— Se dit par analogie des couleurs, du teint, de la beauté, et en général de tout ce qui perd son éclat ou sa pureté. Une maladie qui flétrit le teint et la beauté d'une jeune femme. Le grand âge *flétrit* le teint, *flétrit* la beauté. (Acad.)

. . . . . . Il dit que sur personne
Il ne faudra s'assurer désormais,
Si cette tache a *flétri* vos attraits. (Voltaire.)

— Fig. Déshonorer. C'est *flétrir* la vertu que de craindre un danger qui peut l'atteindre. (J.-J. Rouss.) Quel temps prenez-vous pour vouloir *flétrir* une vertu nécessaire au genre humain? (Volt.) Nos généraux vaincus par les présents de ceux dont ils auraient dû triompher par les armes, *flétrissaient* de jour en jour leur gloire et la nôtre. (Boss.) C'est une tache qui *flétrit* tout l'éclat de leur naissance. (Mass.) Nous décernâmes des honneurs à sa mémoire, nous aurions dû la *flétrir*. (Barthél.)

A la fleur de mes ans je suis tombé sans gloire,
Et mon premier combat a *flétri* ma mémoire.
(Baour-Lormian.)

— A le même sens en parlant des personnes. Là, celui dont on avait *flétri* l'innocence venait à son tour *flétrir* le calomniateur, et redemander l'honneur qui lui avait été enlevé. (Thom.) La première sorte d'accusation a pour objet de le *flétrir* aux yeux de ses concitoyens. (Barthél.) L'insulte et le mépris *flétrissaient* à jamais celui qui fuyait sans combattre. (Id.) Quand on a *flétri* une fois un calomniateur convaincu, il faut le livrer au mépris public. (La Harpe.)

— Dans un sens particulier, Abattre, ôter l'énergie, la vigueur, le courage. Le malheur flétrit l'âme. Le malheur joint à la vieillesse avaient *flétri* son cœur. (Fén.)

— Jurispr. Marquer d'un fer chaud, en vertu d'une condamnation criminelle. || En France, la loi s'est adoucie, on ne flétrit plus. On *flétrissait* anciennement avec un fer marqué de fleurs de lis, qu'on imprimait brûlant sur l'épaule droite du condamné. (N. Gall.)

— *Flétrir de.* Le zèle de votre auguste bisaïeul avait par des lois sévères puni souvent et toujours *flétri* de son indignation ce scandale dans son royaume. (Mass.) Tous les historiens *flétrissaient* le connétable du nom de traître. (Volt.)

Et moi-même à qui l'âge
D'aucune ride encor n'a *flétri* ce visage. (Boileau.)

Obscur, on l'eût *flétri* d'une mort légitime;
Il est puissant, les lois ont ignoré son crime. (Gilbert)

— *Flétrir sur. Flétrir* une femme sur le fond de sa conduite. (Mass.)

— SE FLÉTRIR. v. pron. Être flétri. En parlant des fleurs. Les fleurs écloses au matin se flétrissent le soir.

— Par métaphore. La fleur de mes ans ne se *flétrira* point dans ma mémoire. (J.-J. Rouss.)

— En parlant des couleurs, du teint, de la beauté, de la pureté et de tout ce qui a de l'éclat, de la vivacité, de la vigueur. Mais ces plumes brillantes, qui surpassent en éclat les plus belles couleurs, se *flétrissent* aussi comme elles, et tombent chaque année. (Buff.) Son teint se *flétrit* comme une fleur que la main d'une nymphe a cueillie dans les prés. (Fén.) Le visage de Télémaque se *flétrit* comme une belle fleur que les noirs aquilons viennent de ternir de leur souffle cruel. (Id.)

Siége de la douleur, ses traits se sont *flétris*,
De son teint ravissant la fleur se décolore.
(Malfilatre)

Mon corps, victime infortunée
Du feu dévorant qu'il nourrit,
Privé d'aliment, se *flétrit*
Comme l'herbe aux champs moissonnée
(Le Franc.)

— Être déshonoré. La mémoire ne se *flétrit* point par le temps. (Boss.) Il voit ses lauriers se *flétrir* dans ses mains. (J.-B. Rouss.)

— Se déshonorer. Ne vous *flétrissez* point par un vice si bas. (Boil.)

FLÉTRISSANT. part. prés. invar. du v. Flétrir. Qui flétrit. Il a tous les sens du verbe. Le soleil flétrissant les fleurs. L'âge flétrissant la beauté. Des écrits flétrissant la mémoire de princes. Les arrêts de la justice flétrissant un criminel. Une vie molle, efféminée, flétrissant les plus mâles courages.

FLÉTRISSANT, ANTE. adj. Qui est de nature à flétrir, à déshonorer. Un arrêt flétrissant. Des imputations flétrissantes. Une injure flétrissante. Une dénomination flétrissante. Le cardinal avait exigé d'eux une rétractation, par laquelle ils abjuraient leurs anciennes erreurs, en qualifiant de la manière la plus *flétrissante* leur adhésion à la constitution civile du clergé. (Thiers.) Je n'ai pas l'âme assez vile, assez lâche, pour préférer une mort *flétrissante* à une mort illustre et généreuse. (Lebrun.) Cependant on apercevait de nombreux motifs pour écarter cette appréhension *flétrissante* pour l'esprit et pour le cœur. (De Pradt.)

Que direz-vous, race future,
Lorsque vous apprendrez la *flétrissante* injure
Qu'à ces arts désolés font des hommes cruels? (Volt.)

FLÉTRISSURE. s. f. L'altération qui arrive à la fraîcheur et à la vivacité, à l'éclat, à la

beauté des fleurs et des couleurs. La flétrissure des fleurs.

— Se dit par analogie de la beauté, de la délicatesse du teint et des couleurs. Son teint n'a pas encore éprouvé la moindre flétrissure. Le temps n'a pas encore causé la moindre flétrissure à sa beauté.

— Fig. Tache à la réputation, à l'honneur. Voila une grande flétrissure à son honneur, à sa réputation. Il a reçu une flétrissure qui ne s'effacera jamais. C'est une flétrissure pour un homme d'avoir fui dans le combat. Le monde lui-même, qui semble se faire honneur du vice, lui attache pourtant une espèce de *flétrissure* et d'opprobre. (Mass.)

— Jurispr. crimin. Marque qu'imprime le bourreau sur l'épiderme d'un criminel qu'on a condamné à une peine afflictive et infamante, mais qui ne mérite pas la mort. La flétrissure consistait en France à appliquer un fer chaud sur l'épaule du criminel. Les cas où la *flétrissure* accompagnait la peine des travaux forcés étaient la récidive, la condamnation, même à la réclusion, pour crime de faux, et la condamnation aux travaux forcés à temps, prononcée contre un mendiant ou un vagabond. (N. Gallois.) La *flétrissure* a été abolie en France par la loi du 28 avril 1832, qui a introduit de nombreuses améliorations dans le code pénal. (Chabr.-Cham.)

FLEUR. s. f. (du lat. *flos*, fleur). Bot. Ensemble des organes reproducteurs, ordinairement composé du *calice*, de la *corolle*, des *étamines*, du *pistil* et des *nectaires*. On ne peut définir la fleur d'une manière générale, car dans certaines plantes elle a tous ses organes; dans d'autres, elle n'a que les organes sexuels sans la corolle; elle n'a pas de calice dans un grand nombre de plantes, comme dans les liliacées; enfin il y en a dont un ou plusieurs de ces organes n'existent pas, et dont la corolle n'est pas toujours colorée. Quand le blé est en fleur, y voit-on des pétales colorés? Dans les mousses, dans les graminées, dans les chatons des noyers, et dans cette multitude d'arbres et d'herbes qui n'ont que des étamines, en distingue-t-on? Cependant, malgré cette absence de couleur, cet organe n'en est pas moins la fleur. Dans certaines plantes les fleurs se forment bien avant l'époque où elles paraissent à l'extérieur. Les grappes florales existent dans les jacinthes et dans les plantes analogues avant que les feuilles mêmes se développent, et dans les palmiers le rudiment des régimes reste caché pendant une, deux, et même, dit-on, jusqu'à sept années avant de paraître. Ce sont les fleurs qui constituent les familles de plantes; aussi quelques écrivains se sont-ils élevés contre cette méthode, et Bernardin de Saint-Pierre lui-même a dit : « Classer les plantes par les fleurs, c'est-à-dire par les parties de la fécondation, c'est classer les animaux par celles de la génération. » En mutilant une fleur, on peut la rendre stérile; il suffit de couper les étamines ou les pistils avant une certaine époque, et d'éloigner simultanément les fleurs de même espèce, dont le pollen pourrait parvenir à celle que l'on mutile. En coupant un des styles, le carpelle ou la loge qui lui correspond est frappé de stérilité.

— Épith. bot. Sous le rapport des organes sexuels, la fleur est nue, hermaphrodite, unisexuelle, mâle, femelle, neutre, stérile, monandre, diandre, triandre, polyandre, monogyne, digyne, trigyne, polygyne, monoïque, dioïque, polygame. ‖ Par rapport à son épanouissement, elle est printanière, estivale, automnale, hibernale, précoce, tardive, diurne, éphémère, nocturne, hygrométrique, etc. ‖ Par rapport à son enveloppe et à ses parties accessoires, elle est glumacée, bractéée, involucrée, pétalée, apétalée, etc.

— *Fleur double.* Celle dont les filets se sont métamorphosés en pétales; c'est pour cette raison qu'un grand nombre de fleurs doubles ne fournissent pas de graines, les organes de la fécondation n'existant plus.

— La forme des fleurs varie à l'infini, comme leurs aimables couleurs. Dans le lis, c'est une coupe du blanc le plus pur; dans la cocrête orientale, c'est un casque brillant d'or; un entonnoir du plus beau rouge dans la spigelie, etc. etc. Elles sont destinées par la nature à embellir le végétal qui les porte et à réjouir l'homme qui les cultive. Elles payent les soins qu'on leur donne par leurs formes différentes, par un éclatant, un éblouissant coloris.

et les habitations où elles sont cultivées.

— Épith. poét. Odorante, parfumée, inodore, tendre, nouvelle, jeune, naissante, éclose, épanouie, flétrie, ouverte, vive, brillante, colorée, diaprée, veloutée, satinée, émaillée, vermeille, fanée, pâlissante, douce, aimable, simple, modeste, orgueilleuse, superbe, riche, etc., etc. L'émail des fleurs. Le vif incarnat des fleurs. Le coloris, l'haleine parfumée des fleurs. Le doux parfum des fleurs. Le calice des fleurs. Le rouge, le blanc, l'orange, le pourpre, le jaune, le bleu des fleurs. Le sein des fleurs. Une moisson de fleurs. La *fleur* est la fille du matin, le charme du printemps, la source des parfums, la grâce des vierges, l'amour des poètes. (Chateaub.) Dans le monde, nous attribuons nos affections aux couleurs de la *fleur*, l'espérance à sa verdeur, l'innocence à sa blancheur, la pudeur à ses teintes de rose. (Id.) La *fleur!* livre charmant qui ne renferme aucune erreur dangereuse, et ne garde que l'histoire fugitive des révolutions du cœur. (Id.) Chaque site vous présente ses plantes, et chaque plante ses *fleurs*. (B. de St-P.) Suspendue au-dessus de nos vertes campagnes, portée par l'arc-en-ciel au sein des nuages pluvieux, Flore verse les *fleurs* à pleine corbeille dans nos vallons et sur nos forêts. (Id.) Les *fleurs* ont des réverbères ou des pétales pour réfléchir les rayons de l'astre du jour sur leurs parties sexuelles, afin d'en accélérer la fécondation. (Id.) Une *fleur* nous intéresse plus qu'une étoile, et le plus petit jardin plus que tout le firmament. (Id.) L'oiseau-mouche darde sa langue hors de son bec, et la plonge jusqu'au fond du calice des *fleurs* pour en tirer les sucs. (Buff.) Les *fleurs* offrent le sanctuaire où sont renfermés les organes reproducteurs, où se célèbrent les mystères de la fécondation, où se cachent et se développent les germes qui doivent perpétuer les familles végétales. (Guérin.) Une abondante rosée tombe en perles d'argent sur le velours des *fleurs*. (Bergasse.)

O *fleurs!* en tous les temps égayez ma retraite,
Et, plus heureux que moi, puisse un autre poète
Peindre, sous des crayons frais comme vos couleurs,
Vos traits, vos doux instincts, vos sexes et vos mœurs.
(Fontanes.)

Puis-je oublier les *fleurs*, luxe de la nature,
Les *fleurs*, son plus doux soin, les *fleurs*, berceau des [fruits?
(Delille.)

De nos guérets la *fleur* la plus jolie
Pour le berger bientôt perd sa fraîcheur,
S'il n'a l'espoir d'en parer son amie
(Lors. de Langres.)

— Selon quelques botanistes, la *fleur* désigne les organes sexuels seulement.

— Généralement, on donne ce nom à la corolle, à l'ensemble des pétales, qui ne sont qu'un accessoire de la fleur, sans s'occuper des organes sexuels, qui eux seuls, à l'aide de la corolle, produisent les fruits ou les graines.

— Dans le langage usuel, il se dit de la plante même qui produit des fleurs. Acheter des fleurs. Vendre des fleurs. Cultiver les fleurs. Quai aux fleurs. Marchande de fleurs.

— On a également donné ce nom, suivi d'une épithète qui indique une de ses propriétés réelles ou imaginaires, à des plantes dont il est devenu l'appellation la plus commune. Voici celles qui sont en usage aujourd'hui. ‖ *Fleur ailée.* Espèces d'ophrides de mantisce, de la rhexie veloutée. ‖ *Fleur changeante.* La ketmie de l'Inde. ‖ *Fleur d'amour.* Pied d'alouette sauvage; amarante, ancolie. ‖ *Fleur de carême.* Renoncule. ‖ *Fleur de chair.* Le mélampyre des champs; la lichnide laciniée; le farouch. ‖ *Fleur de coucou.* Lamprette, primule, primevère. ‖ *Fleur de crapaud.* La stapélie panachée. ‖ *Fleur d'écrevisse.* Fleur d'une espèce de balisie. ‖ *Fleur de jalousie.* Amarante tricolore. ‖ *Fleur de Jupiter.* L'agrostemme rose du ciel. ‖ *Fleur de la passion.* Grenadille commune. ‖ *Fleur de paradis.* Poincillade. ‖ *Fleur de plume.* Valériane grecque. ‖ *Fleur de sang.* La tulipe du Cap. ‖ *Fleur des dames.* Anémone coquelourde, hépatique des jardins; héliotrope du Pérou. ‖ *Fleur de tous les mois.* ‖ Le souci des jardins. ‖ *Fleur de toute l'année.* Angrec en corymbes. ‖ *Fleur des treilles.* Arbrisseau de la famille des apocynées. ‖ *Fleur de veuve.* La scabieuse. ‖ *Fleur du ciel.* Le nostoc. ‖ *Fleur du Parnasse.* Parnassie des marais. ‖ *Fleur du sel.* Plante recouverte d'une efflorescence saline. ‖ *Fleur du soleil.* Souci des jardins; héliotrope courbé; belle de jour; l'herbe aux verrues; la gaude, etc. ‖ *Fleur écarlate.* La lichnide de Russie. ‖ *Fleur feuille.* Sauge ormin. ‖ *Fleur impie.* Fleur écartée et campanulée du dombey éclatant. ‖ *Fleur joyeuse.* Fleur de l'acacie du Malabar. ‖ *Fleur miellée.* Espèce du mélanthe. ‖ *Fleur mistèle.* Talin. ‖ *Fleur printanière.* La pâquerette annuelle, la primevère. ‖ *Fleur satanique.* Iris de Perse.

— On désigne aussi sous ce nom l'Urne des mousses, l'Apothécion des lichens et la Capsule des fougères.

— Anc. chim. Substance solide ou volatile produite par sublimation ou par décomposition. Fleur de soufre. Fleur de zinc, d'arsenic, d'antimoine. Fleur de benjoin. Soufre en fleur. ‖ *Fleur d'argent* ou *de pierre.* Chaux carbonatée, pulvérulente. ‖ *Fleur d'Asie.* Terre magnésienne. ‖ *Fleur de chaux naturelle.* Craie coulante. ‖ *Fleur de cobalt.* Efflorescence qui se forme à la surface du cobalt. ‖ *Fleur de fer.* Spath calcaire en végétation. ‖ *Fleurs minérales.* Substances métalliques.

fleurs de brillantes et gracieuses similitudes de beauté, de pureté, de vivacité, d'éclat, de promptitude à passer, à se flétrir. Il en est qui, semblables à la *fleur* des champs, ne mettent presque point d'intervalle entre l'instant qui les voit éclore, et celui qui les voit sécher et disparaître. (Mass.) Son teint se flétrit comme une *fleur* que la main d'une nymphe a cueillie dans les prés. (Fén.)

Vous avez beau charmer, vous aurez le destin
De ces *fleurs* si fraîches, si belles,
Qui ne durent qu'un matin
Comme elles vous plaisez, vous passerez comme elles.
(Deshoulières.)

— Souvent même, par une métaphore hardie et heureuse, le signe de comparaison disparaît, et le mot *fleur* reste pour désigner l'objet qui lui ressemble. Elle m'a dit encore que les vierges étaient des *fleurs* mystérieuses qu'on trouve dans les lieux solitaires. (Chateaub.)

Cependant mon amour pour notre nation
A rempli ce palais des filles de Sion.

Jeunes et tendres *fleurs* par le sort agitées,
Sous un ciel étranger comme moi transportées. (Rac.)

En parlant de Joas, le même poète dit :

De cette *fleur* si tendre et sitôt moissonnée,
Tout Juda, comme vous, plaignant la destinée,
Avec ses frères morts le crut enveloppé.

Triste reste de nos rois,
Chère et dernière *fleur* d'une tige si belle,
Hélas! sous le couteau d'une mère cruelle
Te verrons-nous tomber une seconde fois? (Id.)

Et Victor Hugo en parlant de jeunes filles :

Toutes fragiles *fleurs*, sitôt mortes que nées,
Alcyons engloutis avec leurs nids flottants!

Quoi! mortes! Quoi! déjà sous la pierre couchées!
Quoi! tant d'êtres charmants sans regard et sans voix!
Tant de flambeaux éteints! tant de *fleurs* arrachées! ..

Et ailleurs, comparant par la pensée les plaisirs et les joies d'une jeune fille, aux fleurs que cueillait l'amante infortunée de Hamlet lorsqu'elle se noya, il dit :

Mais qu'elle a passé vite, hélas! l'infortunée!
Ainsi qu'Ophélia, par le fleuve entraînée,
Elle est morte en cueillant des *fleurs*.

— Se dit aussi, en général, de tout objet agréable, soit animé ou inanimé, physique ou moral. Tu deviendras éprise et captive d'une *fleur* que le soleil dessèche. (Boss.) Jamais plante ne fut cultivée avec plus de soin, ni ne se vit plutôt couronnée de *fleurs* et de fruits, que la princesse Anne. (Id.) Toi-même qui jouis maintenant d'une jeunesse si vive et si féconde en plaisirs, souviens-toi que ce bel âge n'est qu'une *fleur* qui sera presque aussitôt séchée qu'éclose. (Fén.)

— Signifie particulièrement Agréments, douceurs de la vie. Semer de fleurs le chemin de la vie. Aucun chemin de *fleurs* ne conduit à la gloire. (La Font.) L'enfant ne voit la vie qui se présente à lui que comme une route semée de *fleurs*. (Lacépède.) Je leur semai de *fleurs* le bord du précipice. (Rac.) Ils marchent sur les *fleurs*. (Rouss.)

De *fleurs* en *fleurs*, de plaisirs en plaisirs
Promenons nos désirs (Racine.)

Je couvrirai de *fleurs* les ronces de l'étude,
Ce qu'elle peut avoir d'épineux et de rude
S'adoucira pour toi par la main du plaisir.
(Sainte-Preuve.)

Des *fleurs* du sentiment et des *fleurs* du génie
Heureux qui peut semer les chemins de la vie!
(Desoteux.)

— Ornement, embellissement, et particulièrement Ornements, embellissements d'un discours. Les fleurs de rhétorique. Les fleurs de l'élocution. Que ferez-vous ici, faibles discoureurs? Détruirez-vous les remparts en jetant des *fleurs*? (Boss.) S'il trouvait en son chemin les *fleurs* de l'élocution, il les entraînait plutôt après lui par sa propre impétuosité, qu'il ne les cueillait avec choix pour se parer d'un tel ornement. (Id.) Il trouve sous sa main des *fleurs* toujours écloses. (Boil.) Semez vos entretiens de *fleurs* toujours nouvelles. (Volt.)

Rousseau des *fleurs* du Pinde enrichit la cantate;
C'est là qu'en traits de feu toute sa verve éclate.
(Chasse.)

Tu sais que du Parnasse adoptant les mensonges,
Les vulgaires mortels se bercent de vains songes,
Et que, s'enveloppant de poétiques *fleurs*,
La vérité séduit et subjugue les cœurs. (B.-Lorm.)

— Éloges, louanges. Couronner quelqu'un de fleurs. Jeter des fleurs sur le tombeau de quelqu'un. On vous couronne de *fleurs!* (Fléch.) Je ne prends que les vertus extraordinaires, et je choisis les *fleurs* que je jette sur son tombeau. (Id.)

Qui chantera votre vertu guerrière?
Sur vos tombeaux qui répandra des *fleurs?* (Volt.)

— Fig. Élite, choix, ce qu'il y a de meilleur, de plus excellent. C'est la fleur de mes amis. Ces braves sont la fleur du régiment, de l'armée. Ne prendre que la fleur d'un sujet. L'homme réagit sur sa propre nature, ses genres de vie si variés altèrent ou déforment son type originel, et la femme, cet être si frêle, cette *fleur* de la nature vivante, subit encore plus que l'homme ces altérations profondes. (Virey.) J'ai perdu sous ses murs la *fleur* de mon armée. (De Belloy.) La *fleur* de la jeunesse en tout temps l'accompagne. (Volt.) Mon beau Français, la *fleur* des chevaliers. (Id.)

Le beau sexe autrefois pour la galanterie
Prenait la fine *fleur* de la chevalerie :
Il lui fallait des paladins. (De la Fare.)

Elle baisse son vol, embrasse peu d'objets,
Et ne prend que la *fleur* des plus riches sujets.
(Chaussard.)

De sa beauté, dès sa première aurore,
Un vent brûlant a desséché la fleur. (M...)

— Enfance, jeunesse, temps où certaines choses sont dans leur plus grande beauté, comme un arbre au temps des fleurs. Être dans sa fleur. Être à la fleur de ses jours. Il est dans la fleur de la jeunesse. Mourir à la fleur de l'âge, dans la fleur de ses ans. Elle était alors dans la fleur de sa beauté. La fleur de la beauté n'a qu'un temps. Platon compare la poésie dépouillée du chant, à un visage qui perd la beauté en perdant la *fleur* de la jeunesse. (Barthél.) Il est bien triste qu'un si bon philosophe et un si parfait citoyen nous ait été ravi à la *fleur* de son âge. (Volt.)

J'ai perdu dans la *fleur* de leur jeune saison
Six frères : quel espoir d'une illustre maison! (Rac.)

La jeunesse en sa *fleur* brille sur son visage,
Son menton sur son sein descend à triple étage. (Boil.)

Mais quel homme peut voir sans un attrait flatteur,
La vie encor naissante et l'homme encor en *fleur*. (Del.)

Et la jeune beauté qui mourut sans époux,
Et le guerrier qui tombe à la *fleur* de son âge.
(De Fontanes.)

— En parlant de la barbe naissante, Fayolle a dit :

Son visage charmant à peine encor s'ombrage
De ce tendre duvet, la *fleur* du premier âge.

Et La Harpe :

Il quitta l'Arcadie et ses belles campagnes
Lorsqu'un premier duvet, *fleur* de la puberté,
Ornait à peine encor sa naissante beauté.

— Légère couche de vapeur blanche condensée sur la peau de certains fruits, laquelle s'enlève au moindre attouchement, et remarquable principalement sur les prunes. On servit quantité de fruits qui avaient encore toute leur fleur. Ne touchez pas tant à ce raisin; vous en enlèveriez la fleur.

— Est quelquefois synonyme de Superficie.

Sur la *fleur* des objets glissons d'un pas rapide,
Pour tout approfondir, tout peindre dans mes vers,
La nature est trop vaste et les moments trop chers.
(Delille.)

— Fig. *La fleur du teint.* L'éclat, la fraîcheur de teint que donnent la jeunesse et la santé. On voit beaucoup d'estropiés acquérir plus d'embonpoint, de *fleur* de santé qu'ils n'en avaient avant leur mutilation, car, pouvant manger autant que s'ils avaient tous leurs membres, ils jouissent d'une surabondance de nutrition et de vie. (Virey.)

Et mettant la céruse et le plâtre en usage,
Composa de sa main les *fleurs* de son visage. (Boil.)

— Fig. Comm. Les prémices, le premier usage d'une chose nouvelle. Voila une étoffe qu'on n'a encore montrée à personne; vous en aurez la fleur. Il a eu la fleur de cette tapisserie, de ce meuble. Rien n'est plus fragile que ces *fleurs* délicates de la faveur publique. (Delille.)

— Fig. *La fleur de la virginité*, ou absol. *La fleur.* La virginité même.

Ainsi la jeune vierge à plaire destinée,
Perdant la chaste *fleur* que l'on perd sans retour.
(Mollevaut.)

— *Fleur de farine.* La partie la plus belle et la plus fine de la farine. Un gâteau de fleur de farine. De la farine blutée à fleur.

— *Fleur du vin.* Particules de matière blanche qui se forment comme une légère pellicule sur le vin, soit dans la futaille, soit en bouteille, quand il commence à se décomposer.

— Prov. et fig. *Couvrir le piége de fleurs.* Couvrir de fleurs le bord du précipice; tromper quelqu'un par des apparences, par des espérances séduisantes; l'entraîner à sa perte par le chemin des plaisirs et du désordre.

— Fig. et fam. et par plaisanterie. *La fleur des pois.* Un homme à la mode, un élégant, un fashionable qui se distingue parmi ses pareils.

— Prov. et fig. *Le serpent est caché sous les fleurs.* Les plaisirs couvrent les dangers. Le serpent caché sous les *fleurs* nous surprend avec plus d'adresse. (Haum.)

— Techn. *Fleurs artificielles.* Productions de l'art qui imitent les fleurs naturelles. Les fleurs artificielles des Chinois ne sont ni de soie ni d'aucune espèce de fil de toile, ou de papier, mais de la moelle d'un arbrisseau qu'ils coupent par bandes aussi fines que celles de parchemin ou de papier. En France, on a donné la préférence à la batiste et au taffetas de Florence. Avec la batiste on fait les pétales, et avec le taffetas les feuilles. Les *fleurs* artificielles ornent la chevelure, le sein, les vêtements de la beauté; elles embellissent nos bouquets, elles se mêlent à nos fêtes, elles décorent les autels de la Divinité. (Moléon.)

— Diffic. gramm. *A fleur. A fleurs.* En pareil cas, les écrivains semblent avoir employé indistinctement le singulier ou le pluriel. En effet, l'un ou l'autre nombre peut très bien se justifier. On dit *à fleur* ou *à fleurs*, parce qu'on dit *la fleur* ou *les fleurs*. Celui qui se sert de la première de ces formes envisage les objets en général, tandis que celui qui emploie la seconde les prend dans un sens particulier, individuel. Le pluriel paraît beaucoup plus usité. Néanmoins, s'il était question d'une plante qui ne produisît qu'une seule fleur, le singulier devrait seul être employé. Les branches à *fleur* (du genêt) sont courtes, n'ont point d'épines, et ont cinq ou six fleurs en grappes au bout. (J.-J. Rouss.) En Amérique, les plantes à *fleurs* sont sans nombre. (Chateaub.) Les flancs de la colline sont tapissés de groupes d'arbrisseaux à fruits ou à *fleurs*. (B. de St-P.) J'ai vu en Bretagne quantité de terres incultes; il n'y croît que du genêt et une plante à *fleurs* jaunes qui ne paraît composée que d'épines. (Id.)

... le singulier et le pluriel sont également usités. Arrivés au bord du fleuve, nous passâmes à gué les eaux limpides, au travers de grands roseaux, de beaux lauriers roses en pleine *fleur*. (Chateaub.) Lorsque les blés sont en *fleur*, c'est alors qu'ils sont revêtus de toute leur magnificence. (B. de St-P.) Sous un marronnier en *fleur*, je me repose sous les riches ombrages de l'Amérique. (Id.) Le merle noir vole en sifflant vers le cerise pourprée, et le taureau, semblable à un rocher, mugit de joie et hâte son pas pesant à la vue des prairies en *fleurs*. (Id.) L'eau changée en sève se transforme ensuite, par la radiation du soleil et de l'air, en feuilles, en *fleurs*, en fruits, en écorce et en bois. (Id.) La vigne en *fleurs* exhale au loin de doux parfums. (J.-J. Rouss.)

L'or de la primevère a paré les gazons,
Et les arbres en *fleurs* blanchissent les vallons.
(Michaud.)

Vois ces arbres en *fleur* de leur cime ...
Verser sur les sillons une pluie argentée ... (St-Lam.)

Et déjà nous foulons sur le bord opposé
Un vallon d'herbe en *fleur* par l'écume arrosé. (Lam.)

L'alouette a chanté mon réveil ; mon royaume
Sous un jour de printemps en *fleurs* m'est apparu. (Id.)

— *De fleur en fleur. De fleurs en fleurs.* Quoi qu'en disent les grammairiens, on emploie aussi bien le pluriel que le singulier dans ces sortes de locutions. Dans sa vie tout aérienne, l'oiseau-mouche touche à peine le gazon par instants ; il est toujours en l'air, volant de *fleurs* en *fleurs*. (Buff.)

— Médec. *Fleurs blanches.* V. FLEURS et FLUEURS.

FLEUR. s. f. (de l'anc. allem. *flor, flur*, sol, campagne). Niveau, sol, superficie. Dans ce sens, il sert à former les locutions suivantes.

— *A fleur de.* loc. prépos. Au niveau de. Les fondements de cet édifice sont déjà à fleur de terre. La digue n'était pas encore à fleur d'eau. Il a de gros yeux à fleur de tête. Enfoncez cette vis à fleur de bois.

— Jeux. Au jeu de paume. *La balle a passé à fleur de corde.* La balle a légèrement effleuré la corde en passant par-dessus ; de sorte qu'il s'en est peu fallu que le coup ne fût perdu.

— Prov., fig. et fam. *Cette affaire a passé à fleur de corde.* Il s'en est peu fallu qu'elle ne manquât.

— Archéol. *Cette médaille est à fleur de coin.* Elle est parfaitement conservée. Le relief n'en est point effacé.

FLEURAGE. s. m. Issue de la mouture du gruau. Son de gruau. V. REMOULAGE.

FLEURAISON. s. f. (rad. *fleur*). Temps pendant lequel les fleurs restent épanouies. Ne pas le confondre avec *floraison*, qui est l'action de la fleur qui s'épanouit. Pendant la fleuraison. Linné a tenu note des *fleuraisons* successives des diverses espèces à Upsal. (De Cand.) Dans la châtaigne d'eau, on voit, près de l'époque de la *fleuraison*, les pétioles se renfler en vessies natatoires pleines d'air et soulever la plante, qui jusqu'alors était au fond de l'eau. Après la floraison, ces mêmes vessies se remplissent d'eau, et la plante redescend pour mûrir ses graines. (Id.)

FLEURANCE. Géogr. Ch.-l. de cant. (Gers); 3,000 hab.

FLEURANT, ANTE. adj. Qui répand, qui exhale une odeur comme les fleurs.

Douce et belle bouchelette,
. . . .
Plus suave et mieux *fleurante*
Que l'immortelle amarante. (Remy Belleau.)

FLEUR DE LIS. s. f. Blas. Figure d'armoiries imitant grossièrement trois pétales de lis, dont une droite et trois latérales légèrement courbées ; ou bien, imitant un hangon ou pique à trois lames réunies. V. LIS.

— Techn. Espèce de panier.

— Anc. législ. Marque dont on flétrissait les malfaiteurs avec un fer chaud à l'extrémité duquel était gravée une fleur de lis.

— Astron. Constellation boréale située sur le Bélier, au-dessus du Triangle, et composée de sept étoiles.

— Anc. admin. *Siéger, être assis sur les fleurs de lis.* Exercer une magistrature judiciaire, principalement dans une cour souveraine, où les sièges étaient autrefois couverts de tapis fleurdelisés.

FLEURDELISÉ, ÉE. part. pass. du v. Fleurdeliser. S'empl. adjectiv. Un écu fleurdelisé. Une tenture fleurdelisée. Le manteau royal était fleurdelisé en or. Le bâton des maréchaux de France était fleurdelisé.

— Marqué d'un fer chaud portant des fleurs de lis. Voleur fleurdelisé.

— Bot. Se dit d'une fleur à cinq pétales inégaux, imitant les fleurs de lis des armoiries, comme celles de la carotte, du persil.

FLEURDELISER. v. a. 1re conj. Empreindre un papier de fleur de lis. Peindre, graver des fleurs de lis sur un écusson. Broder, brocher des fleurs de lis sur le manteau royal, sur une tenture, dans la texture d'une étoffe.

— Marquer l'épaule d'un criminel d'un fer chaud portant l'empreinte des fleur de lis.

FLEURÉ, ÉE. adj. Blas. Se dit des pièces terminées en fleurs ou bordées de fleurs. On dit aussi *fleureté* et *fleuronné*. V. FLEURONNÉ.

FLEURÉE. s. f. Techn. Écume légère de la cuve du bleu dans les teintureries.

FLEURER. v. n. 1re conj. Répandre, exhaler une odeur comme les fleurs. Quoique ce

qu'il ait même trouvé place dans le Dictionnaire de l'Académie, il est bien peu usité. C'est dommage, car il est heureusement employé dans les poésies de nos anciens auteurs.

— Prov., fig. et fam. En matière d'intérêt : *Cela fleure comme baume.* C'est une bonne affaire, qui offre des sûretés ; cela paraît devoir être avantageux, lucratif. || Au sens moral. *Sa réputation fleure comme baume, ne fleure pas comme baume.* Il a une bonne réputation ; il a une mauvaise réputation.

— Molière a dit dans le sens de Flairer, activement.

J'y consens : qu'elle coure, aime l'oisiveté,
Et sois des damoiseaux *fleurée* en liberté.

— On lit dans le Dict. de l'Acad., édit. de 1694, *flairer*, on prononce ordinairement *fleurer*. En écrivant *fleurée*, Molière n'a donc fait que rendre l'orthographe conforme à la prononciation de son temps. Aujourd'hui, on prononce comme on écrit, *flairer*.

FLEURET. s. m. (pr. *fleurè*.) Techn. Sorte de fil fait de la matière la plus grossière de la soie. Dans cette étoffe, il entre beaucoup de fleuret. Le fond de cette étoffe est de fleuret.

— Chorégr. Pas de danse. *Un pas de fleuret.* Sorte de pas presque semblable à celui de la bourrée.

— Comm. Ruban fait de fil de fleuret. || Toile fabriquée en Bretagne qu'on nomme aussi Blanchard.

— Escr. Sorte d'épée à lame carrée, terminée par un bouton garni en peau, et dont on se sert pour apprendre à faire des armes. Bon fleuret. Un coup de fleuret. Les meilleurs *fleurets* sortaient autrefois des fabriques d'Allemagne, entre autres de Solingen ; cette branche d'industrie est maintenant exploitée avec succès à St-Étienne. (Merlin.)

— Mus. *Fleuret, fleurettes.* Diminution à la fin d'une cadence.

— Techn. Étoffe faite avec la soie des cocons de rebut. || Dans les manufactures de lainage, les plus belles laines de chaque espèce.

FLEURETÉ, ÉE. adj. V. FLEURÉ.

FLEURETTE. s. f. Petite fleur. Diminutif de *fleur*. Souvent employé par nos anciens poètes, quand la langue admettait les diminutifs.

Toutes herbes, toutes *fleurettes*,
Que valetons et pucelettes
Vont au printemps es bois cueillir.
(*Roman de la Rose.*)

Ils n'apparaissent plus cela qu'ils ont été,
Non plus qu'une *fleurette* après le chaud été. (Ross.)

— N'est plus guère d'usage que dans la poésie pastorale et dans le style marotique. Cueillir les *fleurettes* des prés. (Acad.)

Ici l'ombre des ormeaux
Donne un teint frais aux herbettes,
Et les bords de ces ruisseaux
Brillent de mille *fleurettes*. (Mol.)

L'innocence simple et jeunette,
Portant *fleurette* dans son sein,
Dans sa panetière du pain,
Cheminait un jour seulette. (Saлis.)

— Métrol. anc. Pièces d'or marquées d'une fleur.

— Fig. Sujet galant, jolie chose que dit à une femme aimable l'homme qui veut lui plaire. Vous lui contez fleurettes. Elle aime les fleurettes. Elle aime la fleurette. La *fleurette* n'a pas un grand éclat : c'est une simple fleur, mais elle est toujours agréable, lorsqu'elle réunit une expression ingénieuse à une idée riante. (Encyclop.) Le duc était auprès de Mlle Churchill, non pas à lui conter *fleurette*, mais à la gronder. (Hamilt.) Je renoncerais aux douceurs de conter des *fleurettes* à tout ce que je rencontrerais d'aimable. (Legrand.) Une femme qui, sans pruderie, sait se respecter, n'exige pas sans doute qu'on aille pour elle jusqu'à l'adoration, mais ne permet pas non plus qu'on lui conte *fleurette*. (Ourry.) Les *fleurettes* sont les armes légères de l'amour. (Dorat.)

Quant un galant bien fait, de bonne mine
Me conte *fleurette*, croit-on
Que j'en sois chagrine ? (Dufresny.)

— Les opinions sont partagées sur l'origine de ce sens figuré. Les auteurs du Dict. de Trévoux veulent que cette expression vienne de ce qu'on emploie les ornements du langage, les fleurs de la rhétorique, afin de s'insinuer plus doucement ; ou bien, suivant la remarque de Lenoble, de ce qu'il y avait en France sous Charles VI, une espèce de monnaie marquée de fleurs et que l'on appelait *fleurette*. De sorte que *conter des fleurettes* voudrait dire *compter des fleurettes*, c'est-à-dire donner de l'argent, chemin le plus court pour arriver au cœur des belles, comme le dit La Fontaine. Mais nous croyons qu'il est plus naturel de le tirer du sens propre de *fleurette*, qui comme *fleur* peut se prendre au figuré pour *jolie petite chose*. D'ailleurs nous avons pour nous l'autorité des anciens, qui disaient *rosas loqui*, dire des roses, c'est-à-dire, tenir des discours agréables. La même expression se trouve dans les *Nuées* d'Aristophane : ῥόδα λέγειν, dire des roses.

FLEURI, IE. part. pass. du v. Fleurir. S'empl. adjectiv. Qui est fleuri, qui est en fleur. Un arbre fleuri. Un pré fleuri. Tiens, ma bien-aimée, prends cette branche *fleurie* de citronnier, que j'ai cueillie dans la forêt. (B. de St-P.) A travers les rais lointains de la pluie, les Landes apparaissent toutes jaunes de genêts seuls sur les gazons *fleuris* dont un printemps éternel bordait son île. (Fén.)

— Fig. Plein de fraîcheur et d'éclat. Teint fleuri. Visage fleuri, mine fleurie.

Qu'est devenu ce teint dont la couleur *fleurie*
Semblait d'œillets seuls et de bisque nourrie ?
(Rousseau.)

— Agréable. Par les chemins *fleuris* d'un charmant quiétisme. (Boil.)

— Fig. Rempli d'ornements légers, qui a ce coloris brillant, mais éphémère, que l'art sème quelquefois à pleines mains, comme des fleurs, sur un sujet aride ou frivole. Discours fleuri. Style fleuri. Il a un style fleuri, trop fleuri. Esprit fleuri. Le jargon *fleuri* de la galanterie est beaucoup plus éloigné du sentiment que le ton le plus simple qu'on puisse prendre. (J.-J. Rouss.)

— *Pâques fleuries.* Le dimanche des Rameaux, qui précède immédiatement celui de Pâques.

— Mus. *Contre-point fleuri* ou *figuré.* Celui où les diverses parties procèdent par des valeurs et par des rhythmes différents.

— Peint. *Couleur fleurie.* Couleur dont les tons brillants imitent les fleurs.

— Poét. *La saison fleurie.* Le printemps.

FLEURIBARDE. s. f. Entom. Ver radiaire du genre des holothuries.

FLEURI-LARDE. s. m. Zoophyte perdrigon, violet, tuberculeux.

FLEURI-NOEL. s. m. Bot. Sorte de plante médicinale.

FLEURIR. v. n. 2e conj. (rad. *fleur*). Pousser des fleurs, être en fleurs, en parlant des plantes. Les arbres fleurissent en mai. Sur les rives du Gange on voit *fleurir* l'ébène. (Delille.) Les fleurs doubles *fleurissent* avant celles de même espèce qui sont simples. (De Cand.)

— Naître, en parlant de la barbe d'un jeune homme. Sa barbe va bientôt fleurir.

Veux-tu voir tous les grands à ta porte courir ?
Dit un père à son fils, dont le poil va *fleurir* :
Prends-moi le bon parti, laisse-là tous tes livres.
(Boileau.)

— Fig. Être en vogue, en crédit, en honneur. L'unité catholique, qui a fait *fleurir* durant tant de siècles l'Église et la monarchie d'Angleterre. (Boss.) Madame, cependant, a passé du matin au soir, ainsi que l'herbe des champs ; le matin elle *fleurissait*, avec quelles grâces, vous le savez. (Id.) Les troubadours après avoir *fleuri* pendant deux siècles commencèrent à tomber dans le mépris. (La Harpe.)

Parmi les doux plaisirs d'une paix fraternelle,
Paris voyait *fleurir* son antique Chapelle. (Boil.)

— En ce sens on dit aussi *florissait* à l'imparfait et toujours *florissant* au participe présent. V. FLORIR pour plus de renseignements.

— v. a. Parer, orner, semer de fleurs.

Nous perdrions avec toi nos plus chères délices ;
Hé ! quel chant nous rendrait les naïades propices ?
Qui *fleurirait* la terre, ombragerait les eaux ? (Dossaers.)

— Fig. Fleurir son discours. Fleurir son style.

— SE FLEURIR. v. pron. Se parer de fleurs.

FLEURISME. s. m. Fam. Curiosité, goût et manie des fleurs. Il est entiché de fleurisme, du fleurisme, de la passion du fleurisme. On dit aussi et mieux, *fleuromanie*.

— Fig. Le brillant d'un discours, d'un poème.

FLEURISSANT. part. prés. inv. du v. Fleurir. Qui fleurit. Des arbres fleurissant en mai.

FLEURISSANT, ANTE. adj. Qui est en fleurs. Plante fleurissante. Arbre fleurissant.

— Au fig., on dit Florissant. V. ce mot.

FLEURISTE. s. des 2 g. (rad. *fleur*). Amateur, cultivateur de fleurs. Celui qui est curieux de fleurs, qui les aime, se plaît à les cultiver.

— Techn. *Fleuriste artificiel.* Fabricant, marchand de fausses fleurs, de fleurs artificielles. || Celui, celle qui travaille à la fabrication des fleurs artificielles. Un fleuriste. Une fleuriste.

— S'empl. adjectiv. Qui cultive les fleurs ; qui produit des fleurs. Jardinier fleuriste. Jardin fleuriste.

FLEUROMANE. s. m. Celui qui a la manie des fleurs.

FLEUROMANIE. s. f. (rad. *fleur*). Passion des fleurs.

FLEURON. s. m. Bot. Corolle monopétale, régulière, infundibuliforme, à limbe entouré de petites fleurs dont la réunion sur un seul réceptacle et dans un calice commun forme une fleur composée. Le chardon, l'artichaut, l'armoise, portent des fleurs à fleurons. Les fleurs du pissenlit, de la chicorée, sont composées de demi-fleurons. La fleur du tournesol, de la pâquerette, a des fleurons au centre et des demi-fleurons à la circonférence. Les *fleurons* sont ordinairement hermaphrodites. (Guér.)

— Fig. Typogr. Vignette, ornement en forme de fleurs, dessiné ou gravé, qu'on met au frontispice d'un livre, ou qui sert à remplir le bas d'une page.

— Blas. *Fleurons.* Ornements en or ou en pierreries qui ornent le cercle d'une couronne. Les couronnes de comte ne sont composées que de grosses perles sans fleurons.

— Techn. Espèce de représentation de fleurs, servant d'ornement, soit en architecture, soit dans la fabrication des étoffes.

— Fig. Privilèges, revenus, provinces, possessions qui composent un État, qui dépendent d'une couronne. Il a perdu le plus beau fleuron de sa couronne. Plus beau *fleuron* n'est en votre couronne. (La Font.) Cependant il réunit peu de temps après à la couronne de son fils ce *fleuron* qu'il en avait détaché. (Anquetil.)

— *Demi-fleuron.* Tube court, fistuleux par le bas et se prolongeant extérieurement en une lame étroite, quelquefois dentée au sommet, appelée languette. Dans les radiées, les *demi-fleurons* sont rangés en forme de couronne autour du disque. (Guér.)

FLEURONNÉ, ÉE. adj. Bot. A fleurons.

— Blas. *Couronne fleuronnée.* Couronne à fleurons. Les couronnes de vicomtes et de barons ne sont point *fleuronnées*. (Duley.)

FLEURONNER. v. n. 1re conj. S'est dit pour Fleurir, être en fleur.

Au printemps qui tout *fleuronne*,
Je dormais dessus les fleurs. (Passr.)

Tandis que votre âge *fleuronne*
En sa plus verte nouveauté. (Ronsard.)

— Dans le sens actif. Orner de fleurons le cercle d'une couronne, soit comme bijoutier, soit comme artiste héraldique.

FLEURS. s. f. pl. (du lat. *flores*). Physiol. et pathol. On appelle ainsi les menstrues ou règles des femmes, qui, par une métaphore ingénieuse et assez juste, ont été comparées aux fleurs des végétaux qui annoncent des fruits. Dans ce cas, le mot *fleurs* a la même signification que *flueurs*, mais il n'en est point une altération, une corruption, ainsi que le prétendent quelques lexicographes. Ce sont deux termes synonymes, très-analogues par le son, mais dont l'étymologie est extrêmement différente. L'un vient de *flos, floris* ; l'autre, de *fluere*, couler. V. FLUEURS.

FLEURUS. Géogr. Bourg de Belgique, célèbre par plusieurs grandes batailles livrées par les Français ; la première le 30 juin 1690, sous le commandement du maréchal de Luxembourg, qui demeura vainqueur ; la plus célèbre, le 26 juin 1794, sous le commandement de Jourdan.

FLEURY (André-Hercule de). Né en 1653, évêque de Fréjus, précepteur de Louis XV, devint premier ministre à 73 ans, et mourut dans sa charge en 1743, à près de 90 ans. || (Joseph-Abraham-Bénard, dit). Excellent comédien, naquit à Lunéville en 1750 ; mort en 1822.

FLEUVE. s. m. (du lat. *fluvius*, dérivé de *fluere*, couler). Géogr. Large et long cours d'eau qui ne change point de nom depuis sa source jusqu'à la mer, et qui reçoit dans son lit diverses autres rivières ou ruisseaux. Grand, large fleuve. Fleuve profond, rapide, navigable. Le bord, la rive, l'embouchure d'un fleuve. Les eaux, le courant, le canal, le lit d'un fleuve. Traverser, passer un fleuve à gué, à la nage. Descendre un fleuve. Remonter un fleuve. Les *fleuves* du Nord transportent dans les mers une prodigieuse quantité de glaçons. (Buff.) Le nombre des *fleuves* qui se perdent dans la terre est fort petit. (Id.) Tout est silence et repos dans les savanes de l'autre côté du *fleuve*. (Chateaubr.) Tantôt on me trouvait assis au bord d'un *fleuve* que je regardais tristement couler. (Id.) Les civilisations sortent de l'idée de Dieu, comme un *fleuve* de sa source. (Edg. Quinet.) Les vertus se perdent dans l'intérêt, comme les *fleuves* se perdent dans la mer. (Boinvilliers.) L'intérieur du pays, coupé par un grand nombre de *fleuves* navigables, peut être cultivé. (Rayn.) Le Pont-Euxin est un immense bassin dans lequel près de quarante *fleuves* versent les eaux d'une partie de l'Asie et de l'Europe. (Barth.)

— Il conviendrait peut-être de renoncer à l'emploi du mot *fleuve*, comme terme scientifique, et de le remettre à la disposition de la littérature, comme il l'était avant que la géographie s'en emparât. La correction grammaticale sollicite cette réforme, ainsi que l'intérêt des beaux arts.

— Poét. et fig. Du haut de ses coteaux chargés de vignes, des *fleuves* de vin coulent éternellement dans la coupe de tous les peuples. (A. Martin.) Songe aux *fleuves* de sang où ton bras s'est baigné. (Corn.)

— Les fleuves se prennent dans la langue poétique pour les pays qu'ils arrosent, pour les peuples qui habitent leurs bords : on voit souvent dans les poetes, le Tibre pour l'Italie, la Seine pour la France, etc.

Et je vois ta sagesse et ses justes projets,
Fouler aux pieds l'orgueil et du Tage et du Tibre.
(Rousseau.)

— Métaph. Ce qui apparaît en masse considérable. Un fleuve de feu, de cendres. Des pierres, des rochers et des *fleuves* de flamme. (Boil.)

Ce soleil écoulé d'une source première,
Astre d'or qui répand des *fleuves* de lumière. (Lebr.)

— *Le fleuve de la vie.* On ne jette point l'ancre dans le *fleuve* de la vie. (B. de St-P.)

Quand la vieillesse arrive,
Du long *fleuve* des ans je remonte le cours,
Et je retrouve sur la rive
L'âge des jeux et des amours. (Lasses.)

— Astron. *Le Fleuve d'Orion* ou *l'Éridan*. Constellation. Il y a aussi dans la partie boréale du ciel deux constellations qu'on nomme le Fleuve du Jourdain et le Fleuve du Tigre.

— Mythol. *Les fleuves des enfers.* Les poètes en nomment cinq principaux : l'Achéron, le Styx, le Léthé, le Cocyte et le Phlégéthon. Il

Achéron. (Théophile.)

— Iconol. On représente les divinités qui président aux fleuves sous la figure de vieillards couchés sur des roseaux, appuyés sur une urne, la tête couronnée de joncs et quelquefois armée de cornes.

FLEXIBILITÉ. s. f. (pr. *flèk-si-bi-li-té*). État, qualité de ce qui est flexible. Se dit des corps que l'on peut ployer sans les rompre. La flexibilité de l'osier. La flexibilité de la voix. Le phénomène de la flexibilité. La flexibilité des corps. On peut évaluer le degré de *flexibilité* d'un corps, ou la quantité dont il se ploie avant de rompre. (Richer.) L'hirondelle échappe à l'impétuosité de l'oiseau de proie par la *flexibilité* preste de ses mouvements. (Buff.)

— Par extension s'applique aux choses morales. La flexibilité de l'esprit. La flexibilité du

printemps qui tout *fleuronne*,
ormais dessus les fleurs. (PASST.)

que votre âge *fleuronne*
plus verte nouveauté. (RONSARD.)

s le sens actif. Orner de fleurons le ne couronne, soit comme bijoutier, ne artiste héraldique.

S. s. f. pl. (du lat. *flores*). Physiol. On appelle ainsi les menstrues ou femmes, qui, par une métaphore in- et assez juste, ont été comparées aux végétaux qui annoncent des fruits. cas, le mot *fleurs* a la même signifi- e *flueurs*, mais il n'en est point une , une corruption, ainsi que le pré- uelques lexicographes. Ce sont deux nonymes, très-analogues par le son, t l'étymologie est extrêmement diffé- un vient de *flos, floris*; l'autre, de uler. V. FLUEURS.

US. Géogr. Bourg de Belgique, cé- plusieurs grandes batailles livrées par ais; la première le 30 juin 1690, sous dement du maréchal de Luxembourg, ura vainqueur; la plus célèbre, le 26 , sous le commandement de Jourdan.

RY (André-Hercule de). Né en 1653, e Fréjus, précepteur de Louis XV, de- ier ministre à 73 ans, et mourut dans en 1743, à près de 90 ans. || (Joseph- -Bénard, dit). Excellent comédien, Lunéville en 1750; mort en 1822.

VE. s. m. (du lat. *fluvius*, dérivé d couler). Géogr. Large et long cours i ne change point de nom depuis sa squ'à la mer, et qui reçoit dans son es autres rivières ou ruisseaux. Grand, ve. Fleuve profond, rapide, navi- bord, la rive, l'embouchure d'un es eaux, le courant, le canal, le lit e. Traverser, passer un fleuve à gué, e. Descendre un fleuve. Remonter . Les *fleuves* du Nord transportent mers une prodigieuse quantité d Buff.) Le nombre des *fleuves* qui se dans la terre est fort petit. (Id.) Tout e et repos dans les savanes de l'au- u *fleuve*. (Chateaubr.) Tantôt on me ssais au bord d'un *fleuve* que je re- ristement couler. (Id.) Les civilisa- tent de l'idée de Dieu, comme un sa source. (Edg. Quinet.) Les vertus t dans l'intérêt, comme les *fleuves* se ans la mer. (Boinvilliers.) L'intérieur coupé par un grand nombre de *fleuves* s, peut être cultivé. (Rayn.) Le Pont- un immense bassin dans lequel près te *fleuves* versent les eaux d'une par- sie et de l'Europe. (Barth.)

onviendrait peut-être de renoncer à du mot *fleuve*, comme terme scienti- de le remettre à la disposition de la , comme il l'était avant que la géo- en emparât. La correction gramma- icite cette réforme, ainsi que l'intérêt arts.

et fig. Du haut de ses coteaux chargés , des *fleuves* de vin coulent éternel- ans la coupe de tous les peuples. n.) Songe aux *fleuves* de sang où ton baigné. (Corn.)

fleuves se prennent dans la langue pour les pays qu'ils arrosent, pour s qui habitent leurs bords : on voit ans les poetes, le Tibre pour l'Italie, our la France, etc.

a sagesse et ses justes projets,
pieds l'orgueil et du Tage et du Tibre. (BOILEAU.)

ph. Ce qui apparaît en masse con- Un fleuve de feu, de cendres. Des es rochers et des *fleuves* de flamme.

oulé d'une source première,
qui repand des *fleuves* de lumière. (LEBR.)

uve de la vie. On ne jette point l'an- *fleuve* de la vie. (B. de St-P.)

a vieillesse arrive,
ave des ans je remonte le cours,
rouve sur la rive
s jeux et des amours. (LASSES.)

on. *Le Fleuve d'Orion* ou *l'Eridan*. on. Il y a aussi dans la partie bo- iel deux constellations qu'on nomme du Jourdain et le Fleuve du Tigre.

ol. *Les fleuves des enfers*. Les poètes ent cinq principaux : l'Achéron, le éthé, le Cocyte et le Phlégéthon. Il

Théophile.)

ol. On représente les divinités qui aux fleuves sous la figure de vieil- hés sur des roseaux, appuyés sur la tête couronnée de joncs et quel- née de cornes.

BILITÉ. s. f. (pr. *flèk-si-bi-li-té*). té de ce qui est flexible. Se dit des l'on peut ployer sans les rompre. té de l'osier. La flexibilité de la voix. ène de la flexibilité. La flexibilité On peut évaluer le degré de *flexi-* corps, ou la quantité dont il se t de rompre. (Richer.) L'hirondelle l'impétuosité de l'oiseau de proie *xibilité* preste de ses mouvements.

xtension s'applique aux choses mo- exibilité de l'esprit. La flexibilité du

caractère. Il y a plus de *flexibilité* dans la nature de l'homme que dans celle des autres êtres. (Buff.) Il ne paraît pas que Marie se conduisit avec la *flexibilité* qu'exigeait son malheur. (Volt.)

FLEXIBLE. adj. des 2 g. (pr. *flèk ci ble*; du lat. *flexibilis*, formé de *flexus*, part. pass. de *flectere*, plier). Qui est souple; qui se plie aisément; qui est facile à courber. Il y a des corps *flexibles* sans effort, comme les fils, les cordes; et des corps *flexibles* avec plus ou moins d'effort, comme les côtes de baleines, les ressorts, etc. (Lav.) Plus un corps *flexible* est long, plus il cède aisément à la force qui le fléchit. (Id.) Les fibres d'un enfant, molles et *flexibles*, prennent sans efforts le pli qu'on leur donne. (J.-J. Rouss.) Le saule pleureur ou de Babylone, dont les rameaux nombreux et *flexibles* pendent jusqu'à terre, a surtout un aspect très-pittoresque. (Morog.) Déjà même commençait l'agréable lutte des zéphyrs et du lilas *flexible*, dont la tendre couleur annonçait le premier sourire de la nature. (Poug.)

— Se dit de la voix lorsqu'elle est légère, souple, variée, etc. Voix flexible. La voix des fauvettes est facile, pure et légère, et leur chant s'exprime par une suite de modulations peu étendues, mais agréables, *flexibles* et nuancées. (Buff.)

— Fig. Qui reçoit aisément les impressions. Qui est doux, facile, obéissant, et se porte à tout facilement. Esprit flexible.

FLEXION. s. f. (pr. *flèk-ci-on*.) Techn. État de ce qui est fléchi, de ce qui s'est courbé, faussé.

— Anat. Action des muscles fléchisseurs, mouvement qu'ils opèrent. Flexion est opposé à Extension.

FLEXUEUX, EUSE. adj. (du lat. *flexuosus*). Techn. Tortueux, qui serpente, est courbé en zigzag.

— Bot. Qui est fléchi, courbé plusieurs fois dans sa longueur. Tige flexueuse. Pédoncule flexueux.

FLEXUOSITÉ. s. f. État, qualité de ce qui est flexueux.

FLEZ. s. m. Ichthyol. V. FLET.

FLIBOT. s. m. (de l'angl. *fly*, mouche; et de *boat*, navire; mot à mot, navire mouche, navire observateur, ou difficile à voir de loin, à cause de sa petitesse). Mar. Petit navire de flibustier au-dessous de cent tonneaux; on s'en sert pour la pêche du hareng.

FLIBUSTE. s. f. Métier, action, navigation de flibustier. Il a fait sa fortune à la flibuste, par la flibuste.

FLIBUSTER. v. n. 1re conj. Piller, voler sur mer, faire la piraterie. Peu usité.

— Fam. Voler, dérober. Il m'a flibusté ma montre.

FLIBUSTERIE. s. f. Piraterie; action de flibuster.

FLIBUSTIER. s. m. (du flam. *vliboat*, petit navire; parce que les forbans qui écumaient les mers de l'Amérique ne se servaient dans les commencements que de ces petits bâtiments; ou de l'angl. *fly*, léger, et *boat*, bateau; parce qu'ils se servaient de bâtiments fins voiliers; ou encore de *free*, franc, et *booter*, voleur). Nom donné à des aventuriers de toutes les nations, mais pour la plupart français et anglais, d'abord connus dans les îles de l'Amérique méridionale sous le nom de Boucaniers, parce qu'ils vivaient de viande boucanée et du produit des taureaux et des vaches sauvages, dont ils faisaient la chasse et le commerce. Contrariés dans ce genre d'industrie par les Espagnols, qui détruisaient leurs comptoirs, les boucaniers leur vouèrent une guerre à mort, changèrent de vie et se firent hommes de mer. C'est de ce moment qu'ils s'appelèrent *flibustiers*, devinrent aussi redoutables sur cet élément que sur l'autre, étonnèrent l'Amérique par une audace qui ne s'est jamais démentie, et se livrèrent avec autant de bravoure que de cruauté à la chasse aux Espagnols. Les *flibustiers* humilièrent par des expéditions brillantes les ennemis du nom français. Leurs compagnies, de 25 à 80 hommes, s'appelaient matelotages; ils s'intitulaient Pères de la côte, et étaient qualifiés de Démons de la mer par les Espagnols. (Bard.)

FLIC-FLAC. s. m. Onomatopée par laquelle on imite le retentissement des coups de fouet, ou de plusieurs soufflets donnés coup sur coup. Bon pied, bon œil; et *flic flac*, tiens, c'est pour toi. (Beaum.)

— Chorégr. ... dansant. Faire un flic-flac. Noverre pensa que ce n'était pas par des sauts précipités, par des tourbillons violents, par des gestes furieux, des gargouillades et des *flic-flac*, que l'apparition des Euménides produisait, sur le théâtre des Grecs, ces effets prodigieux dont la mémoire est venue jusqu'à nous. (Viol. Leduc.)

FLIMOUSE et plus souvent **FRIMOUSSE.** s. f. Visage rebondi. Il est pop. et ne s'emploie que par ironie ou par mépris.

FLIN. s. m. Techn. Sorte de poudre de pierre, pour fourbir les épées.

FLINDERSIE. s. f. Bot. Genre de la famille des cédrélacées cédrélées, originaire des Moluques.

FLINQUER. v. a. 1re conj. Techn. Rayer le métal pour que l'émail y tienne.

FLINT-GLASS. s. m. (ét. angl. *flint*, caillou, silex; *glass*, verre, cristal). Techn. Cristal dont on fait les objectifs des lunettes achromatiques, les gobelets en cristal, les ornements des lustres, etc. Les Anglais sont les premiers qui aient fabriqué du flint-glass avec succès. En mélangeant et fondant ensemble du sable, du minium et de la potasse dans des proportions déterminées, on obtient du *flint-glass* propre à faire des verres d'optique très-satisfaisants. (Teyss.)

FLION. s. m. Conchyl. Moulette de mer, telline.

FLIPOT. s. m. Techn. Pièce de rapport pour cacher un défaut dans la charpente. || Bois entaillés dans les barres du sommier de l'orgue.

FLIPOT ou **PHILIPOT.** Pop. Abréviation du nom propre Philippe.

FLIZE. Géogr. Ch.-l. de cant. (Ardennes); 10,000 hab.

FLOCHE. adj. des 2 g. Comm. Velu, velouté. Étoffe floche. || *Soie floche*. Soie non torse.

FLOCON. s. m. (du lat. *floccus*; fait du gr. πλόκος, enlacement, touffe). Petite pelote de laine, de soie, de neige ou de matière légère qui voltige au gré du vent. Les brebis laissent des flocons de laine aux buissons. Il tombait de la neige à flocons, par flocons. Les *flocons* blancs et soyeux que l'on voit voltiger au printemps et en automne sont produits par diverses jeunes aranéides. (Clerm.) Ces nues, ployant et déployant leurs voiles, se déroulaient en zones diaphanes de satin blanc et se dispersaient en légers *flocons* d'écume. (Chateaub.) Le regard attristé glisse ensuite et s'égare péniblement à travers ces longues branches sur lesquelles des *flocons* de neige condensée remplacent les feuilles tremblantes. (Poug.)

— Zool. Touffes de poils qui garnissent le bout de la queue de certains animaux, tels que le lion, l'âne et certains singes.

— Chim. Nuages légers que forment en se rassemblant certains précipités, qui se ramassent sous forme de flocons et par cela seul peuvent être distingués d'autres précipités grenus, pulvérulents, etc.

— Méd. *Ramasser des flocons*. Se dit lorsque les mains font le mouvement appelé *carphologie*.

— Nosogr. Corps légers que quelques malades croient apercevoir devant leurs yeux, et qu'ils cherchent à saisir ou à éloigner.

FLOCONNER. v. n. 1re conj. Tomber par petits flocons. Se dit de la neige. Le temps floconne.

FLOCONNEUX, EUSE. adj. Qui ressemble à des flocons. Les chenilles sont enfermées dans une étoffe floconneuse. Précipité floconneux. Substance floconneuse.

— Bot. Qui est disposé par flocons, comme les poils qui couvrent la surface des verbascums.

FLOERKÉE. s. f. Bot. Plante d'Amérique, voisine du péplide.

FLOFLOTTEMENT. s. m. Onomatopée. Action de ce qui floflotte. Bouillonnement des eaux.

FLOFLOTTER. v. n. 1re conj. (du lat. *fluctuare*, flotter). Onomatopée qui exprime l'action de flotter par réitération. Avoir le mouvement des vagues. Murmurer comme l'eau. Gronder comme la tempête. Inusité.

FLOGNY. Géogr. Ch.-l. de cant. (Yonne); 400 hab.

FLON-FLON. s. m. Ancienne onomatopée, qu'on employait comme refrain dans une chanson, dans un vaudeville, et qu'on a depuis adoptée dans les refrains de vaudeville.

Si ta femme est méchante,
Apprends-lui la chanson,
Voici comme on la chante,
Avec un bon bâton :
Flon-flon larira dondaine,
Flon-flon larira dondon. (LAUJON.)

FLORAC. Géogr. Ch.-l. d'arr. (Lozère), 2,200 hab.

FLORAISON. s. f. Bot. État des arbres, des arbustes, des plantes en fleurs; dilatation, écartement naturel des enveloppes florales, qui expose à l'action vivifiante de l'air, de la lumière, de la chaleur, et à l'humidité, les organes sexuels devenus adultes et les rend ainsi propres à la fécondation. Les fleurs à réverbères coniques réfléchissent sur les parties de la *flo*-...

— Fig. Les climats des Gaules et de la Germanie n'ont-ils pas été modifiés essentiellement, ainsi que les peuples, par les défrichements, les cultures des terres et la *floraison* de la vie sociale? (Virey.)

FLORAL, ALE. adj. Bot. Qui a rapport aux organes de la fleur, qui dépend de ces organes ou les accompagne. || *Enveloppe florale*. Le calice et la corolle. || *Feuilles florales*. Les feuilles placées à la base des fleurs. || *Glandes florales*. Les organes de fleurs placés dans l'épaisseur du parenchyme.

— Entom. Qui vit habituellement sur les fleurs.

— *Jeux floraux*. V. FLORAUX.

FLORALIES. adj. f. pl. Ant. rom. Fêtes qui se célébraient à Rome en l'honneur de la déesse Flore. Les jeunes célébraient ces fêtes en courant jour et nuit et en dansant au son des trompettes. Celles qui remportaient le prix de la course étaient couronnées de fleurs.

FLORAN. s. m. Techn. Pile pour le raffinement de la pâte.

FLORAUX. adj. m. pl. (du lat. *florales, floralia*). Ant. rom. Jeux qu'on célébrait à Rome, en l'honneur de la déesse Flore. Les jeux floraux ne furent établis que l'an 513 de Rome, mais l'époque de leur célébration ne fut irrévocablement fixée qu'en l'an 580. Les premières fêtes de Flore, si pure et si chaste, dégénérèrent bientôt en des fêtes de corruption, et les saintes noces de la nature en des scènes de prostitution.

— Hist. *Les jeux floraux*. Académie instituée à Toulouse, qui distribue tous les ans des prix aux poètes qui produisent les meilleures pièces de vers. L'Académie des jeux floraux est l'institution littéraire la plus ancienne, et l'une des plus célèbres de l'Europe; son origine remonte au commencement du XIVe siècle, époque où elle fut fondée à Toulouse sous le nom de Collége du gai savoir. Vers 1500, cette institution fut consolidée par les libéralités de Clémence Isaure. Louis XIV l'érigea en académie en 1694.

FLORE. Myth. rom. Déesse qui présidait aux fleurs. Elle est représentée dans tout l'éclat de la première jeunesse, avec un front doux et satisfait, avec une bouche gracieuse et demi-souriante, et légèrement vêtue, portant dans ses cheveux une couronne de fleurs délicatement tressée, tenant de la main gauche une corne d'abondance d'où retombent en grappes des fleurs et des fruits de toute espèce.

— Manuf. Suif dont on se sert pour florer les vaisseaux.

— Bot. Traité et collection des plantes et des fleurs d'un pays. La flore française. La flore des environs de Paris. La flore des Antilles. La *flore* est aux végétaux ce que la faune est aux animaux; elle comprend l'énumeration dans un ordre systématique et méthodique de tous les végétaux qui croissent spontanément dans une contrée. (D'Orbig.) Les *flores*, quelque utiles qu'elles soient à la connaissance de la distribution géographique des végétaux sur la surface du globe, sont loin de comprendre toutes les notions qui initient à l'étude philosophique de la botanique. (Id.)

— Se dit aussi d'une plante.

FLORÉAL. s. m. Deuxième mois du printemps de l'année républicaine française, du 20 avril au 20 mai, et le huitième de cette année.

FLORÉE. s. f. Comm. Indigo moyen.

FLORENCE. (en ital. *Firenza, Firenze*, et anciennem. *Florentia*, nom qui lui fut donné à cause de ses campagnes fleuries). Géogr. Ville d'Italie, capitale du duché du même nom. Les arts et les sciences ont valu à cette ville une haute célébrité. Elle est la patrie d'une multitude de grands hommes, parmi lesquels le Dante, Boccace et Pétrarque; 70,000 hab.

— Hist. *Concile de Florence*. Le pape Eugène IV, alarmé des réformes opérées par le concile de Bâle, prononça la dissolution de ce concile en 1437, et transféra l'assemblée à Florence, pour mettre un terme au schisme qui divisait les deux églises d'Orient et d'Occident; la transaction qui en fut le résultat ne mit fin à aucun des deux schismes.

FLORENCE. s. f. Industr. Espèce de taffetas, d'étoffe de soie qui se fabrique à Lyon, à Zurich, à Avignon. La fabrique de Zurich a un mode particulier de pliage pour la *florence*. (Kauffmann.) Les *florences* d'Avignon sont livrées presque en entier à la consommation intérieure, et l'exportation en est minime. (Id.) Avignon fabrique environ 60,000 pièces de *florence* de 66 mètres chacune en moyenne. (Id.)

FLORENCÉ, ÉE. adj. Blas. Terminé en fleurs de lis.

FLORENSAC. Géogr. Ch.-l. de cant. (Hérault); 3,500 hab.

FLORENTIN, INE. adj. et s. Habitant de Florence, qui est de Florence; qui appartient à cette ville et à ses habitants. L'industrie *florentine* est très-étendue. (Vol.)

FLORENTIN (L'ancien). Géogr. Province de Florence, qui avait été formée sous l'Empire.

FLORENTINE. s. f. Comm. Satin façonné de Florence.

FLORER. v. a. 1re conj. Mar. Donner la flore à un vaisseau, lui donner le suif. Frotter de suif certaine partie d'un vaisseau. || SE FLORER, v. pron. Être floré.

FLORÈS. s. sans genre et sans nombre (du lat. *flos, floris*). Ne s'emploie que dans cette locution : *faire florès*. Briller, afficher le luxe, faire une grande dépense, principalement quand on ne peut pas la soutenir longtemps. || Obtenir des succès, se faire une réputation.

FLORESTINE. s. f. Bot. Genre de la famille des composées sénécionidées, originaire du Mexique.

FLORETONES. s. f. pl. Comm. Laines d'Espagne.

FLORETTE. s. f. Métrol. Pièce de monnaie marquée d'une fleur, qui valait 20 deniers tournois. V. FLEURETTE.

FLORIAN (Jean-Pierre Claris de). Né au château de Florian, dans les Cévennes, en 1755, le second de nos fabulistes; est mort à Sceaux en 1794.

FLORICEPS. s. m. Helmint. Genre de vers intestinaux, parasites des poissons, voisin des hydatiques.

FLORICOME. adj. des 2 g. (du lat. *flos*, gén. *floris*, une fleur, et de *coma*, chevelure). Qui a les cheveux ornés de fleurs.

FLORIDE. Géogr. Un des quatre territoires constitués des États-Unis de l'Amérique septentrionale, formé en majeure partie de la presqu'île qui s'avance dans le golfe du Mexique; est divisé en Floride occidentale et Floride orientale; 35,000 hab.

FLORIDÉE. s. f. Cryptog. Thalassiophyte du genre des algues marines ou phycées. Les *floridées* par l'élégance infinie de leurs formes, par l'éclat de leurs couleurs brillantes et variées, forment le plus bel ornement de nos collections. (D'Orb.)

FLORIDITÉ. s. f. État printanier. Me semble que Montaigne ait encore quelque chose de nouveau en délices et *floridité* perpétuelle. (De Gourn.)

FLORIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *flos*, fleur; *fero*, je porte). Qui porte des fleurs.

FLORIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *flos*, fleur; *forma*, forme). Qui a la forme d'une fleur.

FLORILÈGE. s. m. (du lat. *flos*, génit. *floris*, une fleur, et de *lego*, je cueille). Anthologie; collection de fleurs, et fig., de poésies.

— Entom. Insecte hyménoptère.

FLORILIE. s. f. Conchyl. Genre de coquilles.

FLORIN. s. m. (du celt. *fflwring*, d'or). Métrol. Monnaie de compte, pièce de monnaie d'or ou d'argent, ainsi nommée, disent les académiciens de la Crusca, de la fleur de lis qui entre dans les armoiries de la ville de Florence, d'où cette sorte de monnaie tire son origine. Le *florin* d'argent, dont les espèces autrefois très-répandues circulent encore aujourd'hui dans plusieurs États de l'Europe, approche, valeur moyenne, de notre ancien écu de trois livres. (Richer.)

FLORIPARE. adj. des 2 g. (ét. lat., *flos* fleur; *pario*, porter). Bot. Se dit des bourgeons qui ne produisent que des fleurs.

FLORIPONDIO. s. m. Bot. Arbre de l'Amérique du Sud, à fleurs odorantes; stramoin du Pérou.

FLORIR. v. n. 2e conj. Être dans un état heureux. V. FLEURIR.

FLORISSANT. part. prés. du v. Florir. Qui fleurit. Il est invariable.

FLORISSANT, ANTE. adj. (du lat. *florens*). Brillant, éclatant, heureux, prospère. Règne, commerce, état florissant. Arts florissants. Cité florissante. L'Europe, l'Asie, l'Afrique, comptent sur leurs communes frontières de vastes et *florissants* empires. (Salvandy.) Ces grandes révolutions les replongèrent dans la Barbarie, quand les nations de l'Asie et de l'Égypte étaient *florissantes*. (Volt.)

Heureux, dit-on, le peuple *florissant*
Sur qui ces biens coulent en abondance. (RACINE.)

— Fam. *Santé florissante*. Santé brillante, parfaite.

Une santé, dès lors *florissante*, éternelle,
Vous ferait recueillir d'une automne nouvelle
Les nombreuses moissons. (J.-J. ROUSSEAU.)

FLORISTE. s. m. Qui connaît bien les plantes et les fleurs d'un pays; qui a fait un traité sur cette matière. C'est un excellent floriste; sa flore est la plus complète que je connaisse.

FLORULE. s. f. Bot. Fleur isolée d'un calathide ou d'un épi.

FLOSCONVOLUTUS. s. m. (du lat. *flos*, fleur et de *convolutus*, roulé, enveloppé, entortillé). Bot. Fleur des anciens, qu'on croit être celle du frangipanier.

FLOSCOPE. s. m. Bot. Arbrisseau de la famille des asparagoïdes.

FLOSCULAIRES. s. m. pl. Infus. Genre d'infusoires systolides de la famille des flosculariens.

FLOSCULARIENS. s. m. pl. Infus. Individus de la famille d'infusoires de la division des systolidiens.

FLOSCULEUX, EUSE. adj. (du lat. *flosculus*, diminut. de *flos*, fleur). Bot. Nom donné aux capitules des composées quand ils ne renferment que des fleurons; telles sont les centaurées.

FLOSSADE. s. f. Ichthyol. Espèce de raie à long bec.

FLOSCULUS. s. m. ...

FLOT. s. m. (pr. *flô*; du lat. *fluctus*). Eau agitée, houle, lame, onde, vague. Flot agité, courroucé, furieux, fougueux, irrité, tumultueux, révolté, violent, bruyant, grondant, menaçant, mutiné, ému, conjuré, écumant, écumeux, vagabond, rapide, précipité, inconstant, perfide, amoncelé, débordé, impétueux, roulant, audacieux, orgueilleux, superbe, majestueux, sourd, soulevé, redoutable, effrayant, horrible, dangereux, dévastateur, calme, apaisé, aplani, silencieux, calme, paisible, caressant, clair, argenté, d'argent, entr'ouvert, subjugué, pressé, captif, assuré, blanchissant. L'azur des flots. L'azur mouvant des flots. La surface des flots. Des flots la surface mouvante. Le choc des flots écumants. Le bruit, le tumulte des flots. Fendre, rompre les flots. La fureur des flots. Être à la merci des flots, le jouet des flots. Le flot qui l'apporta recule

épouvanté. (Rac.) Les *flots* que la mer roule. (Id.) Des *flots* grondants les montagnes liquides (Corn.) Des *flots* mouvants le limpide cristal. (Deguerle.) L'eau vagabonde en ses *flots* inconstants. (J.-B. Rouss.) Aux bords où le Scamandre épand ses *flots* d'argent. (Aignan.) Dans les *flots* écumants il se jette à la nage. (Deulle.)

A *flots* impétueux les fleuves débordés
Précipitent leur cours sur les champs inondés.
(Desaintange.)

Celui qui met un frein à la fureur des *flots*
Sait aussi des méchants arrêter les complots. (Rac.)

Déjà j'entends frémir les deux mers étonnées
De voir leurs *flots* unis aux pieds des Pyrénées. (Boil.)

— Le flux et le reflux de la mer, le jusant, la marée; le temps que la mer met à monter, deux fois par vingt-quatre heures, en venant du large vers les côtes. On dit Le commencement ou la fin du flot, le demi-flot, pour exprimer Le commencement, la fin, la moitié de la marée.

— Poét. *Flot amer. Flots amers.* La mer, l'Océan. La proue en longs sillons blanchit les *flots* amers. (Delille.)

D'un si rapide cours il fend le *flot* amer,
Qu'il en est surnommé la flèche de la mer. (Dulard.)

— *Les flots du Sud.* La mer du Sud.

Cook, respecté dix ans des rois et de l'envie,
Semble des *flots* du Sud le monarque et le dieu. (Mill.)

— Fig. Il se dit non-seulement de l'eau, de la mer, des fleuves, etc., mais aussi de tous les liquides qui coulent en abondance. Des flots de sang. Le vin coulait à grands flots. Il a été répandu des flots d'encre dans cette affaire, on a beaucoup écrit pour et contre. Les adversaires ont vomi l'un contre l'autre des flots de bile, se sont dit les plus cruelles injures. Quels *flots* de sang pour elle avez-vous répandus ? (Rac.)

Enfin d'un coup mortel il lui perce le flanc;
D'Aumale est renversé dans les *flots* de son sang.
(Voltaire.)

— Fig. Il se dit encore du feu, de l'air, de la lumière, de la fumée, de la poussière, etc. Des flots de lumière, des flots de vent, de fumée, etc. La lune répandait les *flots* de sa lumière sur les chênes et les hêtres qui bordaient les clairières de la forêt, et faisaient apparaître leurs troncs comme les colonnes d'un péristyle. (B. de St-P.) Les *flots* de l'air que les grues fendent cèdent aux coups redoublés les plumes innombrables qui les repoussent. (L. Rac.) Phébus monté sur son char et traîné par ses chevaux, qui lancent des *flots* de lumière. (Mirab.) Il les suit de loin dans des *flots* de poussière. (Paliss.) Quels *flots* de pourpre et d'or il roule à son couchant! (Lemierre.) Les *flots* mouvants de ces moissons dorées. (Aign.)

— Un poëte a dit avec une heureuse hardiesse, en parlant du chant du rossignol :

Que j'aime. . . . .
Et ce silence enfin si plein de volupté,
De langueur, d'abandon, pour l'âme recueillie,
Qui pense encor nager dans ces *flots* d'harmonie!
(De Pribel.)

— Racine s'est servi de ce mot dans un sens moral :

Un bruit. . . . .
Sur Joad, accusé de dangereux complots,
Allait de sa colère attirer tous les *flots*.

— Dans le style poétique et oratoire, *flot* se prend figurément comme synonyme de Foule, affluence, multitude, nombre, quantité. Tous les *flots* d'ennemis prêts à l'envelopper. (Rac.) Ces *flots* tumultueux s'ouvriront devant vous. (Id.)

Les *flots* toujours nouveaux d'un peuple adorateur,
Qu'attire sur ses pas sa prochaine grandeur. (Rac.)

Fois, inondant la rive à *flots* tumultueux,
En groupes accouraient les Grecs impétueux. (Aignan.)

Couir à ses sermons traînant toute la terre,
Fend des *flots* d'auditeurs pour aller à sa chaire.
(Boileau.)

— On a dit Des cheveux, des crins flottants, et par suite de cette métaphore, Les flots des cheveux, des crins, etc. Sa barbe à *flots* épais descend sur sa poitrine. (Delille.)

Les anneaux
De superbes cheveux qui tombent à longs *flots*.
(Mollevaut.)

Ses coursiers. . . . .
Impatients du frein, lèvent leur tête altière,
Et font frémir les *flots* de leur riche crinière. (Aign.)

tueuse. Il conserva sa tranquillité parmi les incertitudes de ses émotions populaires et d'une cour agitée; il vit sans inquiétude frémir à l'entour les *flots* irrités. (Boss.) L'inégalité de son humeur imitera l'inconstance des *flots* de la mer. (Mass.)

— Ce mot, en prose, n'est guère d'usage qu'au pluriel; mais un privilége de la poésie, c'est de l'employer au singulier, tant au propre qu'au figuré. Un *flot* de vains auteurs follement le ravale. (Boil.)

La Seine, aux pieds des monts que son *flot* vient laver,
Voit du sein de ses eaux vingt îles se former. (Boil.)

Le *flot* grondant s'apaise et roule sans furie
Du sommet des rochers. (Lesseur.)

— *A flots, à grands flots.* En abondance, en foule. Et le miel à *flots* d'or ruissèle des vieux chênes. (Et. Joh.) Le soleil à *flots* d'or inonde les côteaux. (Dorat.)

Cette foule de gens qui s'en vont chaque jour,
Saluer à longs *flots* le soleil de la cour. (La Font.)

Le vin coule à longs *flots*, on l'avale à longs traits;
De la tendre amitié lui seul fait tous les frais.
(Parseval-Grandmaison.)

— Fam. et fig. *Mettre quelqu'un à flot.* Lui fournir des moyens, des fonds, des ressources pour qu'il fasse bien ses affaires.

— Prov. et fig. *Sa barque est à flot.* Il fait très-bien ses affaires.

— Comm. Train de bois sur une rivière ou sur un canal. On dit : Il y a deux mille cordes de bois à flot. Le flot commencera le mois prochain. Le flot est fini depuis huit jours.

— *Jeter du bois à flot perdu.* Le jeter dans une rivière non navigable, pour qu'il suive le courant, sans que les bûches soient attachées les unes aux autres.

— Mar. *Il est flot; l'heure du flot.* La marée montante se nomme proprement le *flot*, et la marée descendante le *jusant.* || *Etre à flot.* Se dit d'un bâtiment soutenu sur l'eau, sans toucher le fond. Le jusant lui a retiré l'eau, la marée va le remettre à flot. || *Mettre à flot.* Lancer un vaisseau à la mer. Donner assez d'eau à un vaisseau pour qu'il puisse naviguer.

— Techn. Houpes de laine qui font partie du harnachement des mulets.

FLOTORIE. s. f. Bot. Genre de la famille des composées mutisiacées, originaire du Brésil.

FLOTRES, FLACTRES, ou **FEUTRES,** ou **FAUTRES.** s. m. pl. Techn. Blanchets, morceaux d'étoffe de laine sur lesquels on met le papier au sortir de la forme.

FLOTTABLE. adj. des 2 g. Qui est susceptible de flotter.

— Se dit des ruisseaux, des rivières sur lesquels le bois peut flotter, soit en train, soit en bûches. La rivière d'Andèle est flottable pour les bois de la forêt de Lions.

FLOTTAGE. s. m. Comm. Transport du bois par eau lorsqu'on le fait flotter. Flottage en train.

— Bois abandonné au cours de l'eau. Flottage à bûches perdues.

FLOTTAISON. s. f. Mar. La partie du bâtiment qui est à fleur d'eau. On nomme *ligne de flottaison* la ligne que le niveau de l'eau trace sur la carène d'un bâtiment, qui en sépare la partie submergée de celle qui ne l'est pas. La ligne de *flottaison* d'un bâtiment s'applique toujours à un bâtiment supposé complètement chargé. (Merl.) Dans les combats, on s'attache à briser le navire ennemi au dessous de la ligne de *flottaison*, afin de le faire couler, ou tout au moins d'occuper le plus de monde possible aux réparations urgentes, et de diminuer ainsi l'intensité du feu de son artillerie. (Id.)

FLOTTANT. part. prés. du v. Flotter. Qui flotte, qui vogue, qui parcourt un espace sur l'eau. Il est invariable. On voyait les débris flottant vers le rivage. On apercevait des vaisseaux flottant en pleine mer, flottant sur une mer orageuse, flottant entre des écueils. Les plantes flottantes sont les plantes de mer, n'ayant point de racines, se nourrissant par leurs tiges, et *flottant* dans l'eau, qui les couvre toujours. (Barr.)

— Fig. On admirait sans cesse sa longue chevelure, *flottant* avec tant de grâce sur ses épaules. (Besch.) Voyez cette personne *flottant* au milieu de mille résolutions. (Id.) Ses chevaux fougueux ne sentant plus sa main défaillante, et les rênes *flottant* sur leur cou, l'emportent çà et là. (Fén.)

Je ne verrai dans toi qu'une esclave imprudente,
Flottant entre la crainte et la témérité. (Volt.)

FLOTTANT, ANTE. adj. (du lat. *fluitans*, qui flotte). Qui est porté sur l'eau, qui surnage, qui est à flot. Les ours maritimes s'assemblent autour de cette masse *flottante* et en font curée avec avidité. (Lacépède.) Calypso aperçut un gouvernail, un mât, des cordages *flottants* sur la côte. (Fén.) De ces forteresses *flottantes* sur les eaux, dès qu'elles touchaient le rivage, on voyait s'élancer des animaux terribles. (Marm.) En même temps nous voyons approcher les navires des Egyptiens, semblables à une ville *flottante*. (Fén.)

On croit voir sur les eaux écumantes
Voguer, s'entrechoquer les Cyclades *flottantes*. (Del.)

Balancé mollement sur les barques *flottantes*,
Il fend d'un cours heureux ces campagnes riantes.
(Thomas.)

Quelques moments après l'objet devient brûlot,
Et puis nacelle, et puis ballot,

— Fig. Incertain, irrésolu, vacillant, indéterminé, chancelant, indécis, incertain. Et balançant Dieu même en son âme *flottante*. (Boil.) Cependant elle reste *flottante* entre tant de projets. (Besch.) Une nation obstinée à la guerre malgré ses défaites, partagée en factions *flottantes* entre la royauté et le sacerdoce, enivrée de fanatisme... (Volt.) Combattus et *flottants* durant tout le cours de notre vie, nous la terminons sans avoir pu nous accorder avec nous-mêmes. (J.-J. Rouss.)

Il est cent maux que notre esprit *flottant*
Craint tour à tour, pour un qui nous attend. (Malf.)

— Par extens.

Il partit, et depuis sa destinée errante
Ramena sur nos bords sa fortune *flottante*. (Volt.)

— Qui est ample, mobile, ondoyant. Une robe flottante. Une chevelure flottante. Un panache flottant. On voyait ses cheveux flottants, flottants au hasard, flottants au gré des vents. Diomède revêt la dépouille du lion, qui retombe *flottante* sur ses jambes. (Fén.) Le ciel réfléchissait les couleurs variées de leurs robes *flottantes* dans les airs. (Ségur.) Du haut de l'escarpement de la montagne pendaient des lianes semblables à des draperies *flottantes*, qui formaient sur les flancs des rochers de grandes courtines de verdure. (B. de St-P.) A l'ombre des plis de sa robe *flottante*, et comme au fond d'un bosquet mystérieux, deux blanches tourterelles, emues par les sons de la lyre enchanteresse, se prodiguent de doux baisers. (Gir.-Trioson.) Il ne songeait qu'à conserver la délicatesse de son teint, qu'à peigner ses cheveux blonds *flottants* sur ses épaules. (Fén.) Ces enfants choisis, de la figure la plus agréable, avaient de longs cheveux *flottants* sur leurs épaules. (Id.)

— Blas. Se dit des navires et des poissons qui sont sur l'eau. De gueules, au navire équipé d'argent, flottant et voguant sur les ondes de même.

— Bot. *Plantes flottantes.* Plantes qui étant fixées au fond de l'eau par des racines, ont leurs tiges, leurs rameaux et leurs feuilles qui suivent le cours de l'eau. Les fleurs du nénuphar sont *flottantes* à la surface des eaux dormantes. (B. de St-P.)

— Zool. On donne ce nom à certains infusoires qui semblent flotter dans les eaux, et aux plumes des oiseaux dont les barbules sont longues et flexibles.

— Fin. *Dette flottante.* Portion de la dette publique qui n'a point été consolidée, et qui est susceptible d'augmentation ou de diminution journalière, parce qu'elle se compose d'engagements à terme, de créances qui ne sont pas définitivement réglées.

— Géogr. *Iles flottantes.* Ce vieillard admirait les bords de la mer, dans laquelle il savait que cette île avait été autrefois *flottante*. (Fén.) Les torrents entraînent en mugissant vers l'équateur des îles *flottantes* de glace élevées comme des montagnes. (B. de St-P.)

— Par extens. Voyez cet insecte qui se forme avec un coquillage une grotte *flottante* qu'il couronne d'une tige de verdure. (A.-Mart.)

FLOTTE. s. f. Mar. Nombre considérable de vaisseaux qui font voile ensemble, soit pour le commerce, soit pour la guerre. La flotte de Xerxès. La flotte de César. Flotte riche, puissante, nombreuse, orgueilleuse, superbe, impérieuse, épuisée, affaiblie, errante. La flotte française. La flotte des Indes. Les plus anciennes *flottes* dont l'histoire fasse mention sont celles des Phéniciens. (Merlin.) La *flotte* la plus formidable des temps modernes fut celle que prépara pendant trois ans dans ses Etats Philippe II, roi d'Espagne, pour détrôner la reine Elisabeth d'Angleterre, et à laquelle il donna le nom d'invincible Armada. (Id.) La civilisation et l'humanité ont enregistré en caractères immortels la bataille de Navarin, du 20 octobre 1827, où, en moins de trois heures, la *flotte* turco-égyptienne fut anéantie par la *flotte* combinée des Anglais, des Français et des Russes. (Merl.)

Leur *flotte* impérieuse, asservissant Neptune,
Des bouts de l'univers appelle la Fortune. (Volt.)

Voyez vos murs peuplés, vos villes florissantes,
Et la mer se courbant sous vos *flottes* puissantes.
(Delille.)

— S'applique mieux et plus souvent, chez nous, à un nombre réuni de bâtiments de commerce qu'à ceux de guerre. Cependant, un convoi de bâtiments marchands, avec escorte de bâtiments de guerre, forment ensemble ce qu'on désigne dans notre marine par le mot *flotte*. Une grande flotte. Une flotte considérable.

— Par extens. On voit de loin, au milieu des grandes eaux, cingler la *flotte* ailée. (Buff.)

— Bouée ou barrique vide, qui soutient un câble à fleur d'eau, et l'empêche de porter sur le fond.

— Fam. et pop. S'est dit autrefois et se dit encore aujourd'hui pour Affluence, foule, troupe, grand nombre. Tous ses serviteurs et amis le sont venus trouver en *flotte*. (Pasq.)

— Pêch. Morceau de liége à la tête d'un filet. || Plume vers le milieu d'une ligne, dont le mouvement avertit que le poisson mord à l'appât.

— Techn. Écheveau de fil.

FLOTTÉ, ÉE. part. pass. du v. Flotter. S'empl. adjectiv.

— Riv. *Bois flotté.* Bois venu en flottant, venu à flot sur la rivière, et qu'on voiture ...

... Le bois flotté a beau se sécher, il n'est jamais si bon à brûler que l'autre.

— Menuis. *Traverse flottée.* Traverse non apparente qui passe derrière un panneau. || *Panneaux flottés.* Posés à plat.

— Prov. *Avoir un visage de bois flotté.* Avoir le visage d'une couleur et en un état qui marquent qu'on ne guérira jamais bien.

FLOTTEMENT. s. m. Art milit. Mouvement d'ondulation que fait en marchant le front d'une troupe, et qui la dérange de la ligne droite.

— Se dit pour Hésitation, irrésolution. Votre fierté ne doit pas même vous permettre le moindre *flottement* entre ce qui est digne de louange et ce qui peut mériter le blâme. (De Ségur.)

FLOTTER. v. n. (rad. *flot*). Nager, surnager, voguer. Etre porté par, sur un fluide, sans aller à fond. Etre soutenu par le courant. Les semences du chardon de bonnetier, qui vient sur le bord de l'eau, n'ont point d'aigrettes, parce qu'elles n'en avaient pas besoin pour *flotter* (B. de St-P.)

— *Flotter sur.* Si l'on considère le balénoptère museau pointu *flottant* sur son dos, on voit l'ensemble formé par le corps et la queue présenter une figure ovale très-allongée. (Lacépède.)

Témoin ces deux mâtins qui dans l'éloignement
Virent un âne mort qui *flottait* sur les ondes.
(La Fontaine.)

— Par extens. Etre agité, balancé, soutenu dans l'air, ondoyer, pendre, tomber. Ses longs cheveux flottaient sur ses épaules. Et la voile *flottait* aux vents abandonnée. (Id.) L'or de ses blonds cheveux qui *flotte* au gré du vent. (Volt.) En noirs anneaux *flotte* sa chevelure. (Millev.) Ses longs cheveux en boucles ondoyantes *flottent* sur sa taille légère. (Baour-Lormian.)

— S'agiter, voltiger. On fait flotter un pavillon, lorsqu'on le hisse en rade ou en mer pour se faire reconnaître.

— Fixer l'attention, apparaître. L'image de cette grande femme pâle *flottait* devant moi. (G. Sand.)

— Fig. Chanceler, être incertain, irrésolu. Flotter entre diverses pensées, entre divers desseins, entre divers partis. Flotter entre la crainte et l'espérance, entre le devoir et la fortune. Dans un vague abandon *flotte* l'âme pensive. (Font.) La reine *flotte*, hésite, et partira trop tard. (Volt.) Celui qui n'a rien senti ne sait rien apprendre, il ne fait que *flotter* d'erreurs en erreurs. (J.-J. Rouss.)

Princesse, en leur faveur employez mon crédit;
Le roi, vous le voyez, *flotte* encore interdit. (Rac.)

Heureux si dans le trouble où *flottent* mes esprits,
Je n'avais toutefois à craindre que ses cris. (Id.)

— *Flotter en.* Les Grecs se trouvèrent longtemps *flotter* en dissensions populaires. (Et. Pasq.)

— Laisser du doute, de l'incertitude sur l'avenir, sur le succès, sur la possession de quelque chose. La couronne entre nous *flotte* encore incertaine. (Corn.)

— Osciller, en parlant des choses. Sa main sur ses chevaux laissait *flotter* les rênes. (Rac.)

Un frêle cerf-volant. . . . .
Caracolait, planait, se perdait dans les cieux,
Allait, venait, brillait, faisait *flotter* sa queue.
(Lemonn.)

— v. a. 1re conj. Conduire du bois en train sur une rivière, sur un canal, ou le livrer au courant, en bûches détachées, à flot perdu. Dans le même sens, on dit aussi Faire flotter.

FLOTTEUR. s. m. Celui qui fait les trains de bois; celui qui les dirige, qui les accompagne.

FLOTTILLE. s. f. (pr. *flo-ti-ie*). Mar. Réunion plus ou moins nombreuse de plusieurs bâtiments de guerre légers. On n'a pas oublié l'armement de la fameuse *flottille* à Boulogne, au commencement du siècle, dans le but d'opérer une descente en Angleterre. (Merl.) || *Flottille d'évolution.* Embarcation à voiles de grandes dimensions que l'on réunit dans les rades des ports militaires, pour exécuter les grandes évolutions de ligne pour l'instruction des officiers.

FLOTTISTE ou **GALIONISTE.** s. m. Comm. Qui commerce par les flottilles d'Amérique, par les galions.

FLOU. s. m. (du lat. *fluidus*, fluide). Peint. Grâce et légèreté des touches; douceur, goût moelleux, tendre et suave, qu'un peintre habile met dans son ouvrage.

— Adverb. *Peindre flou.* Peindre d'une manière tendre, légère, fondue, sans dureté ni sécheresse.

— S'empl. adjectiv. au masc. *Pinceau flou.* Pinceau gras. || On dit en sculpture : Plâtre flou. Ciseau flou.

FLOUCHE. s. f. Métrol. Monnaie de Bassora. Centième partie du mahmoudi.

FLOUETTE. s. f. Mar. Girouette.

FLOU-FLOU. s. m. Onomatopée pour imiter le léger bruit que le vent ou le mouvement fait faire à une étoffe de soie.

FLOUIN. s. m. Mar. Sorte de vaisseau très-léger.

FLOUR (SAINT-). Géogr. Ch.-l. d'arrond. (Cantal); 5,300 hab.

... graminée, odorante, fourragère.

FLOUVE. s. f. Bot. Genre de plantes graminées, dont une espèce indigène est très-commune dans les prairies, les pâturages et les bois qui ne sont pas trop humides. Flouve odorante. Flouve exotique. Flouve de l'Inde. La *flouve* odorante ne plaît pas moins au goût qu'à l'odorat, et tous les herbivores la broutent avec avidité. (Ferry.)

FLUANT, ANTE. adj. Qui n'est point résistant, qui ne dure pas. Le présent est un point invisible et *fluant* sur lequel l'homme ne peut non plus se tenir que sur la pointe d'une aiguille. (Diderot.)

— Techn. Qui n'est pas collé ou qui l'est mal. Papier fluant.

FLUATE. s. m. (du lat. *fluere*, couler). Chim. Sel résultant de la combinaison de divers oxydes avec l'acide fluorique. Fluate alcalin. Fluate de chaux. Tous les *fluates* sont fusibles à une température plus ou moins élevée. (Pelouze.)

FLUATÉ, ÉE. adj. Chim. Qui est combiné avec l'acide fluorique. Les variétés de chaux

fluatée cristallisée imitent les gemmes précieuses. (Pelouze.)

FLUCE. s. f. Métrol. Monnaie de Maroc, le 20e de la blanquille, valant 15 cent.

FLUCTUANT, ANTE. adj. Qui est flexible et mouvant. Ces abcès apparaissent d'ordinaire à la partie supérieure de la cuisse, sous la forme d'une tumeur molle, aplatie et *fluctuante.* (Boyer.)

FLUCTUATION. s. f. (pr. *fluk-tu-a-ci-on ;* du lat. *fluctuatio*). Phys. Balancement, mouvement d'un liquide qu'on distingue au travers des parties qui le renferment. La fluctuation se distingue par la pression ou par un choc que l'on communique aux parties contenantes.

— Fig. Variation des opinions, des idées. Passage continuel d'une résolution, d'une pensée à un autre. Entretenue dans une *fluctuation* continuelle, la langue finirait par s'appauvrir, ou par se dessécher en se polissant, si les gens de lettres et les bons auteurs ne concouraient à la fixer et à l'enrichir. (Arnaud.)

— Par extens. Variation du cours des effets publics, du prix des marchandises, etc.

— Anat. Mouvement d'un liquide épanché dans quelque tumeur ou dans une partie du corps de l'homme ou d'un animal. Le célèbre chirurgien Dionis paraît avoir le premier appelé *fluctuation* le phénomène par lequel on reconnaît dans un abcès la présence de la matière purulente. (Billot.)

FLUCTUEUX, EUSE. adj. Agité de mouvements violents et contraires.

FLUCTUOSÉ, ÉE. adj. Porté et entraîné par les flots.

FLUE. s. f. Pêch. Nappe tire du tramail. V. TRAMAIL.

FLUENCE. s. f. Marche du temps. La manière dont il s'écoule.

FLUENTE. s. f. Terme de géométrie. V. INTÉGRALE.

FLUER. v. n. 1re conj. (du lat. *fluere*). Couler, se répandre. S'épancher, s'écouler, en parlant d'un liquide.

— Nosogr. Se dit des humeurs qui s'écoulent de quelques parties du corps, d'une plaie, d'un ulcère, etc. La bile flue.

FLUET, ETTE. adj. Mince, délicat, de faible complexion. Corps fluet, complexion fluette. Damoiselle belette, au corps long et *fluet.* (La Font.)

— Par extens. Abandonnez cette aménité élégante et paisible aux manières froides des gens de la cour, et à la délicatesse mince et *fluette* de votre collègue. (Diderot.)

FLUEURS. s. m. pl. (du lat. *fluores*, dér. de *fluere*, couler). Médec. Ecoulement blanc des parties génitales affectant un grand nombre de femmes, surtout celles des villes. On dit par corruption *fleur.* Les médecins modernes n'admettent que deux variétés de *flueurs* blanches, l'une constitutionnelle et l'autre accidentelle. (Brichet.) Les *flueurs* blanches ont presque toujours une fâcheuse influence sur la santé, et sont la source d'une multitude d'accidents secondaires dont les femmes ont beaucoup à souffrir. (Id.)

FLUGGÉ. s. m. Bot. Muguet du Japon.

FLUIDE. adj. des 2 g. (du lat. *fluere*, couler). Phys. Qui coule, qui est coulant, qui est à l'état de liberté moléculaire. L'opposé de *solide.* Tout corps *fluide* n'obéissant qu'à la pesanteur s'étale en une surface plane, horizontale, ayant tous ses points à égale distance du centre de la gravitation. (D'Orbigny.) L'astre, enflammant les vapeurs de la cité, semblait osciller lentement dans un *fluide* d'or, comme le pendule de l'horloge des siècles. (Chateaub.)

— Fig. Mon langage n'a rien de facile et *fluide* : il est âpre, ayant ses dispositions libres et déréglées. (Mont.)

FLUIDE. s. m. Phys. Corps dont les parties, n'adhérant point, ont une grande facilité à se mouvoir entre elles, et sont assez indépendantes pour glisser les unes sur les autres, sans autre résistance que celle de leur propre poids.

— Les deux caractères essentiels des fluides

moyens ordinaires et d'obéir à la plus légère pente, comme l'eau, le mercure ou l'alcool. C'est ainsi que les liquides diffèrent, par leur incompressibilité, des fluides élastiques, que l'on peut forcer à occuper moins de place qu'ils n'en tiennent ordinairement, et des corps solides par leur excessive mobilité.

— Longtemps on a divisé les fluides en liquides ou incompressibles, et en aériformes élastiques ou compressibles. L'eau, le vin, les liqueurs, le sang, sont des fluides liquides ; le gaz, l'électricité, l'air atmosphérique, le magnétisme, sont des fluides élastiques aériformes. On les a aussi divisés en fluides pondérables, ceux qui attirés, comme les solides et les liquides, vers le centre de la terre, sont sensibles à la balance ; et en fluides impondérables, ceux qui n'affectent point de volume permanent, comme l'air et le gaz.

— On peut ranger en quatre états bien distincts ces anciennes divisions, qui toutes laissent à désirer pour offrir une fluidité parfaite. || Le premier état comprend les corps réduits à une très-grande division, à n'être plus qu'une poussière impalpable ; cet état est le plus incomplet et le plus éloigné d'une bonne fluidité. || Le second état est celui des liquides ; de beaucoup supérieur à celui des poussières impalpables. Il constituerait un fluide parfait, si leurs molécules ne conservaient pas une trop grande affinité entre elles, et pour un grand nombre de corps solides. || Le troisième état est celui qui comprend les gaz permanents ou les gaz transitoires qu'on nomme vapeurs. Cet état s'approcherait davantage de la fluidité parfaite, si les gaz pouvaient présenter une surface bien déterminée, comme celle des liquides. || Le quatrième état comprend les substances hypothétiques, que les physiciens ont créées pour se rendre compte de certains phénomènes naturels qu'on ne pouvait rattacher aux autres substances connues : tels que la lumière, le calorique ; les fluides électrique, magnétique, nerveux, etc. D'après les quatre états bien distincts des corps classés sous le nom de fluides, on voit qu'aucune signification précise ne peut s'appliquer complétement à l'un ou à l'autre de ces états, sans éloigner son application des trois autres. Aussi, lorsqu'on veut préciser l'un ou l'autre de ces états, faut il le déterminer par un qualificatif, comme fluide liquide, gazeux, impondérable, électrique, magnétique ou nerveux.

— Dans cet état de la science, on a dû s'arrêter aux principes suivants :

— 1° On a cessé de donner le nom de fluide à la pulvérulence impalpable ; ce n'est plus que par comparaison que l'on dit que ces corps se comportent comme des fluides, coulent comme des fluides.

— 2° Les liquides seraient des fluides parfaits, s'il ne leur restait une affinité réciproque entre leurs propres molécules, ou entre ces molécules et celles des corps solides.

— 3° Les molécules de gaz, quoique plus indépendantes entre elles que celles des liquides, ont encore une affinité très-prononcée pour les corps solides.

— 4° La classe des fluides impondérables est purement hypothétique, la plupart de ces fluides ayant une affinité si grande pour les corps pondérables et leurs molécules, qu'il y a entre eux des condensations et des coercitions très-puissantes. Un *fluide* diffère d'un solide, parce qu'il n'a aucune partie assez grosse pour que nous puissions la saisir et la toucher de différents côtés à la fois. (Buff.) Le *fluide* aériforme est très-propre à la combustion et à la respiration. (Libes.) L'air atmosphérique est composé de deux *fluides* aériformes, qui ont des propriétés tout à fait opposées. (Id.)

— Poét. Se dit pour l'air.

Un bruit harmonieux vient frapper mon oreille ;
Dans un rameau d'érable artistement creusé,
Percé diversement, sur la bouche posé,
Le *fluide* se glisse, et l'instrument résonne. (DULARD.)

FLUIDEMENT. adv. En coulant, en circulant à la manière des fluides.

FLUIDIFICATION. s. f. (pr. *flu-i di-fi-ka-ci-on*). Médec. Réduction d'un corps à l'état liquide.

FLUIDIFIÉ, ÉE. part. pass. du v. Fluidifier. S'empl. adjectiv. Sang fluidifié.

FLUIDIFIER. v. a. 1re conj. Délayer, rendre moins épais, plus coulant, plus fluide. || SE FLUIDIFIER. v. pron. Etre fluidifié.

FLUIDITÉ. s. f. (rad. *fluide*). Qualité, état de ce qui est fluide. La fluidité de l'eau, de l'air. La fluidité du sang, des humeurs. Ainsi nous pouvons la considérer comme étant au foyer d'un réverbère, dont les reflets entretiennent la *fluidité* de son ruisseau. (B. de St-P.) On sait que toute *fluidité* provient de la chaleur. (Buff.) L'eau n'a qu'un mouvement naturel qui lui vient de sa *fluidité.* (Id.) L'eau en se dissolvant dans l'air perd sa liquidité pour acquérir la *fluidité* aériforme, et l'air en se dissolvant dans l'eau perd son état aériforme pour acquérir la liquidite. (Libes.) L'égale répartition des molécules est la condition fondamentale de toute *fluidité* absolue. (D'Orb.)

FLUOCÉRIUM. s. f. Fluorure de césium. Substance jaune ou rougeâtre, à texture cristalline, des roches granitoïdes de Suède.

FLUO-BORATE. s. m. Chim. Genre de sels composés d'une base et d'acide fluo-borique.

FLUO BORIQUE. adj. des 2 g. Chim. Se dit

FLUONIE. (du lat. *fluere*, couler). Myth. lat. Surnom donné à Junon par les femmes, qui l'invoquaient dans leurs maladies.

FLUOR. s. m. Ordre chimique comprenant toutes les espèces minérales formées par la combinaison du fluore, élément électro-négatif, avec d'autres éléments faisant fonction de bases. V. PHTORE.

— Miner. Cristal de couleur imitant les pierreries, qu'on trouve dans les mines, dans les volcans, à la voûte des grottes primitives. Spath fluor, ou simplement fluor. Vase candélabre de spath fluor. La propriété remarquable du fluor d'attaquer le verre, lorsqu'on le décompose par l'acide sulfurique, fut observée vers le milieu du XVIIe siècle. La composition du fluor a été déterminée par Scheele, pour être de la chaux et un acide particulier qu'il nomma acide fluorique.

FLUORE. s. m. Chim. minér. Nom du radical présumé de l'acide fluorique ou fluorhydrique.

FLUORHYDRIQUE. adj. des 2 g. Chim. Se dit d'un acide formé de silicium et de fluor. L'acide *fluorhydrique* se présente sous la forme d'un liquide blanc, très-fumant, très-évaporable, fortement acide, attaquant vivement la silice, libre ou combinée, qu'il gazéifie. (Colin.) Seul entre tous les corps doués de l'acidité, l'acide *fluorhydrique* attaque à la température ordinaire le verre et toutes les substances siliceuses. (Id.)

FLUORINE. s. f. Minér. Chaux fluatée. Spath fluor. Spath fusible. La fluorine est une substance à cassure vitreuse, remarquable par la diversité et la vivacité des teintes vertes, jaunes, bleues et violettes dont ses cristaux sont ornés. Les variétés concrétionnées de *fluorine* qui présentent des couleurs vives, disposées en zones et en zigzags, comme celle des améthystes et des albâtres, sont employées pour faire des plaques, des vases, des coupes d'un bel effet et d'un prix très-élevé. (D'Orb.) On pense que la matière des verres murrhins, si célèbres dans l'antiquité, n'était qu'une variété de *fluorine.* (Id.)

FLUORIDE. s. m. Chim. Combinaison du fluor avec certains corps.

FLUORIQUE. adj. des 2 g. Chim. Qui paraît formé d'hydrogène et de fluore.

— *Acide fluorique.* Composé de fluor et d'hydrogène, se présente sous la forme d'un liquide blanc, très-fumant, très-évaporable, fortement acide, attaquant vivement la silice, qu'il gazéifie.

FLUORIQUE-SILICIÉ. s. m. Chim. Acide composé de fluor, et de silicium ou silice.

FLUORITIQUE. adj. des 2 g. Minér. Se dit d'un genre de roches pierreuses dans lesquelles le fluor entre comme principe constituant. Roches fluoritiques.

FLUORURE. s. f. Combinaison de fluor avec un autre corps simple. V. FLUORIDE.

FLUO-SILICATE. s. m. Chim. Sel formé par la combinaison de l'acide fluo-silicique avec une base.

FLUO-SILICIQUE. adj. des 2 g. Chim. Qui est composé de fluor et de silice. Gaz fluo-silicique.

FLUO-SILICIURE. s. m. Chim. Combinaison de fluoride silicique et d'ammoniaque. Fluo-siliciure ammoniacal.

FLUOTANTALATE. s. m. Chim. Combinaison du fluorure de tantale avec un autre fluorure.

FLUOTITANATE. s. m. Chim. Combinaison du fluorure de titane avec un autre fluorure.

FLUOTUNGSTATE. s. m. Chim. Combinaison du fluorure de tungstène avec un autre fluorure.

FLUSTRE. s. m. Polyp. Genre de polypiers bryozoaires.

FLUSTRÉES. s. f. pl. Polyp. Famille de polypiers ayant pour type le genre flustre.

FLUSTRELLE. s. f. Infus. Genre d'infusoires de la famille des bacillariées.

FLÛTE. s. f. (du lat. *fistula*). Instrument de musique en tuyau creux percé de trous sur sa longueur et garni de clés. Flûte légère, douce, mélodieuse, harmonieuse, sonore, perçante, agreste, bocagère, champêtre. La *flûte* sous les doigts soupire avec mollesse. (Thom.)

Sous les vallons ombreux quel pasteur fait entendre
Les soupirs de la *flûte* harmonieuse et tendre ? (CHÉN.)

. . . Sous la main de Pan l'Arcadie a vu naître
Les tubes inégaux de la *flûte* champêtre. (DESAINT.)

— *Flûte traversière* ou *flûte allemande.* Celle qui a son embouchure sur le côté, et à peu près sur la même ligne que les trous que doivent fermer et ouvrir les doigts pour varier les sons. C'est celle dont on se sert dans les orchestres. Réduite dans sa longueur et dans sa grosseur, elle devient ce qu'on nomme la *petite flûte* ou octave qui donne des sons très-aigus, et dont on se sert principalement dans la musique militaire. || *Flûte douce à bec.* Une espèce de gros flageolet à neuf trous, qu'on embouche en plaçant entre les lèvres le bec qui le termine par en haut. || *Flûte à l'oignon.* Petite flûte en roseau, garnie d'une pelure d'oignon par ses bouts, laquelle sert de jouet aux enfants. On dit aussi Mirliton.

— Fig. L'orateur est le vrai médecin des esprits, auquel appartient de guérir les morsures des serpents par le chant des *flûtes.*

l'harmonie de la raison. (Charr.)

— Bot. *Flûte de berger.* Plante herbacée des Indes.

— Boulang. Sorte de petit pain long, qu'on trempe dans le bouillon, dans le café au lait, dans une bavaroise, et destiné surtout pour les déjeuners chauds.

— Hortic. *Greffe en flûte.* Celle dans laquelle la branche de l'arbre qu'on veut greffer, et la greffe qu'on veut y joindre, sont toutes deux taillées à plat et en diminuant d'épaisseur, comme un bec de flûte.

— Ichthyol. Espèce de poisson, murène ou lamproie.

— Mar. Grand bâtiment à trois mâts du port de 600 à 1,200 tonneaux, destiné à recevoir de forts chargements de vivres, d'approvisionnements et à transporter des troupes. || *Armer, équiper un vaisseau en flûte.* Arrimer un grand chargement sur un vaisseau, et en réduire l'armement et l'équipage.

— Mus. L'un des jeux de l'orgue. S'emploie au pl. *Jeu de flûtes.*

— Ornith. *Flûte du soleil.* Espèce d'oiseaux de la section des bihoreaux.

— Techn. Joints de bois reliés par une taille mutuelle en bec de flûte. || Navette de l'ouvrier en basse lisse.

— Au plur. Fam. et pop. Jambes grêles et minces, peut-être parce que l'un des deux os de la jambe porte le nom latin *tibia*, qui est celui de la flûte.

— Fig. et fam. *Ajuster ses flûtes.* Préparer ses moyens de succès. Se mettre d'accord, s'entendre sur ce qu'on doit faire. || *Accorder ses flûtes.* Etre d'accord. || *Ils ne sauraient raccorder leurs flûtes.* Ils sont toujours en dispute ; ils ont toujours quelque différend.

— Prov. *Il ira au paradis en joie, monté sur deux flûtes.* Sur deux jambes qui n'ont que les os, que les tibia. || *Il est du bois dont on fait les flûtes.* Par complaisance ou par faiblesse, il fait tout ce qu'on veut, et n'ose contredire personne. || *Ce qui vient de la flûte s'en retourne au tambour.* Le bien facilement acquis, ou acquis par les voies illégitimes, se dissipe aussi aisément qu'il a été amassé.

— Le mot *flûte* a aussi désigné un verre long et étroit qui contenait une chopine. La *flûte* dont le dieu Mercure se servit autrefois pour endormir Argus fut, par le conseil de Bacchus, un verre de bonne mesure. (La Monn.)

— Celui qui exécute la partie de cet instrument dans une symphonie. Une flûte de l'Opéra. On dit aussi *flûtiste.* V. ce mot.

FLÛTÉ, ÉE. adj. Doux, harmonieux, agréable comme la flûte, en parlant de la voix, d'un son. Le rossignol efface tous les autres oiseaux par ses sons moelleux et *flûtés*, et par la durée non interrompue de son ramage. (Buff.)

— *Voix flûtée.* Voix douce, agréable.

FLÛTEAU. s. m. (du lat. *flatus*, souffle). Bot. Plante de la famille des joncées.

— Jouet d'enfant vulgairement appelé Flûte à l'oignon ou Mirliton.

FLÛTER. v. n. 1re conj. Jouer de la flûte. Imiter les sons de la flûte.

— Dans le sens actif. Boire avec sensualité, boire à longs traits, boire par passion. Alors grand'merveille sera de voir *flûter* le vin de Champagne. (Chaul.) Autrefois le mot *flûte* désignait un grand verre. V. FLÛTE. || On dit mieux *siffler.* Cet homme siffle lestement un verre de vin.

FLÛTET. s. m. Flûte de tambourin. Galoubet.

FLÛTEUR, EUSE. s. Celui, celle qui joue de la flûte. Ce mot a vieilli, et ne se dit guère que par dénigrement, excepté quand on parle du Flûteur de Vaucanson, automate célèbre qui exécutait plusieurs airs de flûte très-difficiles.

— Celui ou celle qui boit beaucoup.

— Erpét. Nom vulgaire d'une espèce du genre rainette.

FLÛTISTE. s. m. Musicien qui joue de la flûte, dont la flûte est l'instrument favori. Beaucoup plus exact que *flûteur.* On dit aussi *flûte*, la *flûte*, pour Celui qui exécute la partie de cet instrument dans une symphonie. Un tel est flûte ou flûtiste à l'Opéra. C'est la flûte de la musique du régiment.

FLUVIAL, ALE. adj. Qui appartient aux fleuves, aux rivières. La navigation fluviale. Pêche fluviale.

— FLUVIALES. s. f. pl. Bot. Naïades, plantes aquatiques, monocotylédones.

FLUVIATILE. adj. des 2 g. Hist. nat. Se dit des plantes et des coquillages d'eau douce. Je jetterai un coup d'œil sur les plantes *fluviatiles* et maritimes, dont la botanique est presque tout à fait inconnue. (B. de St-P.) De l'urne sortent au lieu de plantes *fluviatiles* celles qui se plaisent dans les lieux les plus secs, des touffes de giroflées jaunes, des pissenlits et de longues gerbes de graminées saxatiles. (Id.) || On a aussi donné ce nom spécifique à certains animaux qui vivent dans les eaux fluviales.

FLUVIO MARIN, INE. adj. Epithète donnée à des formations mixtes, composées de sédiments qui ont été apportés par les eaux douces courantes, et déposés par elles sous la mer, soit avant, soit après le mélange de ces eaux, et à une distance plus ou moins grande de leur embouchure.

de Fluorure.

FLUX. s. m. (pr. *flu ;* du lat. *fluxus*, de *fluere*, couler). Mar. Mouvement réglé de la mer vers le rivage, à certaines heures du jour.

— Sur les bords de l'Océan, on observe une double révolution quotidienne ; tour à tour la mer se gonfle et se retire. Ces phases, qui durent chacune six heures, sont séparées l'une de l'autre par un instant de calme. Le gonflement de la mer se nomme *le flux* ou *le flot, la marée haute ;* le retrait prend les noms de *reflux*, de *jusant*, *marée basse.* L'ensemble d'un flux et d'un reflux s'appelle une marée. Il y a deux flux et deux reflux dans une période de 24 heures 49 minutes ; cet intervalle de temps est précisément celui qui sépare deux passages consécutifs de la lune au même méridien. Le *flux* et reflux s'exerce avec plus de force sous l'équateur que dans les autres climats. (Buff.) La solution du problème du *flux* et du reflux des marées est sans contredit le résultat le plus merveilleux auquel soient arrivées les sciences abstraites. (Page.)

Tels, dans leur *flux* rapide et leur bruyant reflux,
Se balancent des mers les flots irrésolus. (DEL.)

Secret de l'Océan, ô *flux* mystérieux,
Daigneras-tu jamais dévoiler à mes yeux
Le moteur qui deux fois dans la même journée
Retire et rend les flots à la rive étonnée? (Esmén.)

— Fig. Cours, écoulement, courant, épanchement, débordement. Ce *flux* et ce reflux de l'océan des airs. (Lebrun.)

Un vaste *flux* de tremblante lumière,
De sa blancheur couvre tout l'hémisphère. (Léon.)

— Fig. Vicissitudes, agitation, mouvements contraires, changement alternatif de certaines choses. Les choses du monde sont sujettes à un flux et à un reflux perpétuel. La fortune a son flux et son reflux. Un flux et un reflux de sentiments contraires. Tout est dans un *flux* continuel sur la terre. (J.-J. Rouss.) Le bonheur consiste dans le *flux* et le reflux du donner et du recevoir. (Lavater.)

. . . . . . Et son âme incertaine
A, comme l'Océan, son *flux* et son reflux. (Malh.)

— Médec. Nom donné aux évacuations accidentelles et anormales qui surviennent dans plusieurs des maladies du corps humain. Les *flux* morbides ont paru assez importants aux nosologistes pour les décider à imposer ce nom générique à une classe nombreuse de maladies analogues. (Brichet.) || *Flux de ventre*. Diarrhée qui survient dans beaucoup de maladies. || *Flux céliaque*. Dans lequel les aliments sortent mal digérés. || *Flux de sang*. Dévoiement accompagné d'une déperdition de sang. || *Flux hépatique*. Dévoiement provenant de ce que le foie ne fait pas bien ses fonctions, et qui fait rendre les excréments semblables à une eau dans laquelle on aurait lavé de la chair. || *Flux d'urine*. Evacuation d'urine trop fréquente et trop abondante. || *Flux de bile* ou *flux bilieux*. Evacuation de bile, par haut et par bas. || *Flux menstruel*. Les règles des femmes. V. FLEURS. FLUEURS. MENSTRUES. || *Flux de lait*. Sécrétion de lait chez les femmes qui ne sont pas nourrices, ou sécrétion de lait trop abondante chez celles qui le sont. || *Flux hémorrhoïdal*. Le sang qui coule des hémorrhoïdes. || *Flux de bouche, de salive. Flux salivaire*. Abondance inaccoutumée de salive. || *Flux muqueux*. Flux purulent. Ecoulement de mucosités, de pus.

— Fig. et pop. *Cet homme a un flux de bourse continuel*. C'est un prodigue qui ne peut pas garder un sou; un homme qui dépense tout son argent sans songer au lendemain.

— Fig. et fam. *Flux de paroles*. Abondance superflue de paroles. || *Avoir un flux de bouche*. Bavarder sans fin.

— Chim. On a donné ce nom à plusieurs substances très fusibles dont on se sert pour favoriser la fusion de quelques autres qui le sont moins. Le borax (sous borate de soude) est un des meilleurs flux que l'on puisse employer.

— Jeux. A certains jeux de cartes, Une suite de plusieurs cartes de même couleur.

FLUXIO-DIFFÉRENTIELLE. adj. f. Géom. transcend. Epithète donnée à une méthode par laquelle, dans certains cas, on considère sous deux aspects très-distincts la différentielle d'une quantité variable. Sous l'un des deux aspects, on la nomme fluxion, et sous l'autre différence. V. *Methode des fluxions*.

FLUXION. s. f. (pr. *fluk-ci-on;* du lat. *fluxio*, dérivé de *fluere*, couler). Nosog. Congestion, afflux de liquides dans quelque partie du corps; et, dans un sens plus restreint, Gonflement ordinairement indolent, souvent mobile, du tissu cellulaire, et particulièrement de celui de la face. Avoir une fluxion. Arrêter, détourner la fluxion. Il faut que la fluxion ait son cours.

— *Fluxion de poitrine*. On appelle ainsi vulgairement une maladie aiguë, fébrile, caractérisée par une gêne plus ou moins grande de la respiration, avec toux, expectoration difficile et souvent douloureuse, crachats épais, visqueux, mêlés de sang. Cette expression n'a aucun sens rigoureux dans le langage médical. V. PNEUMONIE. PHLEGMASIE. PLEURESIE. PÉRIPNEUMONIE. || Dans l'état actuel de nos connaissances physiologiques, le mot *fluxion* doit être banni du langage médical, ou déclaré insignifiant, non pas parce qu'il représente une erreur, ce qui serait inexact et faux, mais parce qu'il représente une doctrine généralement démentie par les faits. (Sandras.)

— Mathém. *Méthode des fluxions*. Méthode de calcul où l'on considère les quantités finies comme engendrées par un flux continuel. C'est le nom que Newton donne dans la géométrie de l'infini, à l'opération que son rival Leibnitz appelle Différence.

FLUXIONNAIRE. adj. des 2 g. (pr. *fluk-ci-o-nère*). Qui est sujet aux fluxions.

FNÉ. s. m. Bâtiment de transport au Japon.

FO. Hist. relig. Dieu adoré en Chine, dans l'empire birman, à Siam, au Thibet, par les Coréens, les Mandchous, les Mongols, les Kalmouks, etc. Fo n'est autre que Bouddha, dont on fait remonter la venue à l'an 1,000 av. J.-C.

FOARRE ou **FOERRE.** s. m. Agric. Se dit en Picardie et dans l'Ile de France, de La paille d'avoine dont on a extrait le grain. Quatre ou cinq bottes d'avoine forment un foarre. V. FEURRE.

FOC. s. m. Mar. Voile triangulaire qui se place à l'avant du bâtiment, entre le mât de misaine et le beaupré, ou entre ce dernier et le grand mât, dans les bâtiments qui n'ont pas de mât de misaine. Grand foc. Petit foc, etc.

FOCA. s. m. Bot. Sorte de fruit de l'île Formose.

FOCAL, ALE. adj. (du lat. *focus*, foyer). Opt. Qui a rapport au foyer. || Pl., *focaux*.

FOCALE. s. f. (du lat. *focale*, dérivé de *fauces*, la gorge). Archéol. Cravate, col, espèce de mouchoir, pièce d'étoffe dont les anciens s'enveloppaient le cou, pour le garantir des injures de l'air. Selon d'autres, Sorte de bonnet ou de capuchon dont on se couvrait les oreilles et le cou.

FOCILE. s. m. Anat. Nom que l'on donnait aux os de la jambe et à ceux de l'avant-bras.

FOCILLATEUR. s. m. (du lat. *focillator*, qui réchauffe). Qui rétablit les forces.

FOCKÉE. s. f. Bot. Genre de la famille des asclépiadées.

FODIE. s. f. Conchyl. Genre de mollusques ascidiens.

FOËNE, FOESNE ou **FOUANNE.** s. f. Pêch. Sorte de trident en fer, pour harponner la dorade ou d'autres poissons de mer. Il y a aussi une sorte de foëne pour les poissons d'eau douce.

— Entom. Insecte de l'ordre des hyménoptères.

FOËNE-MARISQUE. s. m. Bot. Choin.

FOETAL, ALE. adj. Chir. Qui a rapport au fœtus, qui le concerne. || *Face fœtale du placenta*. La surface de cet organe qui est en contact avec le fœtus, et qui est opposée à la face utérine.

FOETICIDE. adj. des 2 g. (rad. *fœtus*). Quelques auteurs de médecine légale emploient ce mot pour exprimer l'action de détruire le produit de la conception.

FOETUS. s. m. (pr. *fé-tuss;* du lat. *fetus*, fruit, portée, petit des animaux; ou du gr. φοιτᾶν, s'accoupler). Embryol. Enfant qui n'est point né; commencement d'un corps animé, embryon; l'animal formé et porté dans le ventre de sa mère, ou dans l'œuf, et particulièrement l'enfant qui est conçu, porté dans le ventre de la femme. Longueur, pesanteur du fœtus. Poids du fœtus. Grosseur du fœtus. Un fœtus de six mois. Développement du fœtus. Attitude, situation du fœtus dans la matrice. Division du fœtus. Fractures survenues à des fœtus. Luxations des fœtus. L'âge du fœtus. Il n'y a que l'habitude de voir un grand nombre de *fœtus* à toutes les époques de la gestation, qui puisse donner les moyens de reconnaître les nuances qui les distinguent. (Marc.) Un *fœtus* humain est toujours reconnaissable, même à l'œil simple, dans le premier mois. (Buff.) Plusieurs anatomistes ont observé que le *fœtus* était déjà renfermé dans la matrice le dix-neuvième jour après la conception. (Bécl.)

— Syn. comp. FOETUS. EMBRYON. On donne le nom d'*embryon* à la première trame ou rudiment primitif de l'enfant qui n'est point né; celui de *fœtus* est réservé pour l'individu entièrement fini et prêt à être mis au jour. Cependant ces deux termes se prennent quelquefois indifféremment l'un pour l'autre.

FOETUTION. s. f. (pr. *fé-tu-ci-on;* rad. *fœtus*). Embryol. Conception du fœtus.

FOFE. s. m. Zool. Animal de la Chine.

FOFFA. s. m. Chorégr. Danse portugaise très-lascive.

FOGUE. s. f. Techn. Passage pour la navette dans la chaîne.

FOI. s. f. (du lat. *fides;* on l'écrivait autrefois *foy*, et plus anciennement encore on a dit *fie* ou *fe*). Croyance à l'existence d'un fait, conviction de la vérité d'une doctrine.

— En théologie, c'est la croyance que les faits et les préceptes présentés par une religion sont vrais et viennent de Dieu. L'Académie définit la *foi*, Croyance aux vérités de la religion; le catéchisme de Harlay, Une vertu par laquelle nous croyons toutes les vérités que Dieu a révélées, et qu'il nous propose par son Eglise. Locke, Croyance à la révélation. Pascal, Conscience de Dieu. Voltaire la définit: Le respect pour des choses incompréhensibles, en vertu de la confiance qu'on a dans ceux qui les enseignent; et Trévoux, Un don de Dieu qui fait acquiescer fermement aux vérités qu'il a révélées à son Eglise. Saint Paul dit que la *foi* est le soutien des choses que l'on espère, et une démonstration de ce qui ne se voit point. [illegible] Celle qui est fondée sur la révélation. || *Foi chrétienne* ou *évangélique*. Celle qui se fonde sur la doctrine de Jésus-Christ. || *Foi catholique*. Celle qui admet tous les préceptes de l'Eglise romaine. Foi entière, pure, vive, inébranlable. Les lumières, le flambeau de la foi. Foi chancelante. Foi languissante. Foi morte. || *Un acte de foi*. Le symbole de la foi catholique ou symbole des apôtres; le Credo, ou Je crois en Dieu. La foi de Nicée, de Constantinople, de Trente. Cela est de foi. C'est une question de foi. C'est un article de foi, une règle de foi. Avoir la foi. Etre ferme dans sa foi. Confesser la foi, c'est en soutenir la vérité, en défendre le maintien partout et toujours. La foi est la première des trois vertus théologales: la foi, l'espérance et la charité. Les martyrs ont confessé la *foi* de Jésus-Christ au milieu d'effroyables supplices et au péril de leur vie. (Frayss.) L'homme ne serait jamais entièrement malheureux s'il avait la *foi*. (Boiste.) Quand j'aurais toute la *foi*, jusqu'à transporter les montagnes, si je n'ai point la charité je ne suis rien. (1 Cor. chap. XIII, v. 2.) La cruauté des tyrans obligeait les premiers disciples de la *foi* à chercher des lieux obscurs et cachés pour se dérober à la fureur des persécutions. (Mass.) Si Dieu juge la *foi* par les œuvres, c'est croire en lui que d'être homme de bien. (J.-J. Rouss.) A moins que la *foi* n'assujétisse la raison, nous passons la vie à croire et à ne pas croire. (St-Evrem.) Si c'est l'autorité qui fait que l'esprit embrasse ce qui lui est proposé, c'est ce qu'on appelle *foi*. (Port-Royal.) La *foi* est la lumière de l'âme. (Paffe.) Le jour où ton cœur s'est élancé vers le Créateur, vers la lumière, la *foi* y a été gravée en caractères de flammes. (Coran.) La *foi* en Jésus-Christ, c'est la croyance intime que Jésus-Christ est la route du ciel, la voie de l'éternité. L'objet de la *foi* chrétienne, c'est Jésus-Christ. (D'Eckstein.) Sans *foi* religieuse, sans *foi* morale, sans *foi* politique, que reste-t-il à un peuple? (Pagès.) La religion est indispensable au bonheur de l'homme; et ce n'est pas l'orgueil de la raison qui la fonde, ou l'accrédite et la maintient, c'est la *foi*. (Schnitz.) La *foi* qui n'agit point, est-ce une *foi* sincère? (Rac.)

Ah! que devient des rois la majesté sacrée,
Si leur *foi* ne peut pas rassurer les mortels,
Si leur trône n'est pur autant que les autels?
(Houd. de la Motte.)

La *foi*, ce nœud sacré, ce lien précieux,
N'est plus qu'un beau fantôme et qu'un nom spécieux.
(***)

— *Foi* désigne aussi la religion elle-même. Saint Thomas a propagé la foi dans les Indes. Il est beau de mourir pour conserver sa *foi*. (Volt.) Un chrétien doit être prêt à mourir plutôt que de nier sa *foi*. (La Rochef.) || Dans un sens absolu, *Renoncer à sa foi*, c'est renoncer à sa religion. || *Changer de foi*. Changer de religion. || *N'avoir ni foi ni loi*. Etre sans religion, sans morale.

— Hist. *Chevaliers de la foi et de la paix*. Ordre militaire institué en 1229, sur le modèle des Hospitaliers et des Templiers, par Guillaume Ier, prince de Béarn. || *Chevaliers de la foi de Jésus-Christ et de la croix de saint Pierre*. Association de gentilshommes qui se forma dans le Milanais, vers l'époque des croisades contre les Albigeois. || *Armée de la foi*. S'est dit en 1820 des bandes qui se formèrent en Espagne pour renverser la constitution de 1812.

— *Foi humaine*. Celle qui est fondée sur l'autorité des hommes. || *Foi*, en philosophie, signifie L'assentiment, la croyance que nous donnons à l'existence des faits, à la vérité des doctrines, d'après le témoignage de l'expérience et de la raison. Les théories de Cuvier reposent sur l'expérience et sont dignes de foi. On ajoute foi aux assertions d'Arago, parce que ce savant s'appuie toujours sur les faits.

— S'emploie pour Confiance. J'ai foi en vos discours. Je n'ai nulle foi en ces rapports. Il n'a nulle foi au magnétisme. Bien des Français ont une foi politique toute bonne de charité, toute heureuse d'espérance. Sur la *foi* de tes promesses, j'osais aspirer au nom sacré d'époux. (J.-J. Rouss.)

— *Profession de foi*. Déclaration publique de la foi et des sentiments qu'on tient pour orthodoxes; formule qu'on fait lire et jurer à ceux qui abjurent l'hérésie ou qui entrent dans les dignités ecclésiastiques. Bossuet et Fénelon, dans leurs mémorables discussions, ont mainte fois rappelé leur profession de foi. || Se dit aussi de toute déclaration de principes. Profession de foi politique, littéraire. De nos jours, les professions de foi sont devenues très-fréquentes. Profession de foi du vicaire savoyard de J.-J. Rousseau.

— On dit fam. *Croire une chose comme acte de foi*, pour signifier qu'on la croit fermement. || *Il croit tout comme article de foi*. Il est fort crédule; ou au contraire, *Ce n'est point un article de foi*, c'est-à-dire, Cela est incertain, douteux, ne mérite pas confiance.

— S'emploie très-souvent pour signifier Fidélité, exactitude à tenir sa parole, à remplir ses engagements. Qui oserait se fier en la foi punique ou judaïque de ces hommes? C'est un homme de peu de foi, sans foi. Manquer de foi. Trahir, violer, fausser sa foi. Il s'en est remis du succès de sa cause à la foi publique. Donner sa foi, un gage de sa foi. La foi due aux honnêtes gens. Régulus fut envoyé sur sa [illegible] qui rompt sa *foi* ne trouve pas de *foi*. (Pasq.) Dans un temps où les forteresses étaient rares, le premier rempart de l'autorité était la *foi* promise et la *foi* reçue. (Montesq.) La *foi* d'un ennemi doit être suspectée. (Rac.)

Un prince doit savoir
Que la *foi* des serments est son premier devoir.
(Lemercier.)

— Prov. et fam. *Foi de Bohême* ou *foi bohémienne*. Foi que les gens qui n'en ont pas, les voleurs, les fripons, se gardent néanmoins entre eux.

— *Foi conjugale*. Ce n'est jamais impunément qu'on viole la foi conjugale, la promesse de fidélité que se font mutuellement en s'épousant le mari et la femme.

Mes seuls titres, hélas! pour obtenir sa *foi*,
Sont le nom de mon père et mon respect pour toi.
(Florian.)

— *Sur la foi*. Il ne se reposait pas sur la foi des traités. Il a agi sur la foi des traités. Ils se sont présentés sur la foi des traités, sur la foi des serments. Il partit sur la foi de l'oracle. C'est manquer de foi que de ne juger des choses que sur la foi des sens. Le condamnerez-vous sur la foi de telles gens? Souvent il juge sur la foi d'une tradition incertaine. || *Sous la foi*. C'est sous la foi du serment qu'il a promis de revenir. || *Contre la foi*. Il n'a pas craint de s'avancer, contre la foi des traités. C'est contre la foi du serment, des serments, qu'il a osé reparaître dans les rangs. || *A la foi*. Ne vous fiez point à la foi de cet homme, il a déjà trahi ses serments. || *En la foi*. Il ne craignit point de se confier en la foi des magistrats, et leur fit les aveux les plus complets.

— *Foi*, suivi d'une qualité, d'un titre, devient expression ou formule de serment. Foi d'honnête homme, vous pouvez m'en croire.

— Fam. Foi de gentilhomme, vous me trouverez sur les lieux.

Je vous paîrai, lui dit-elle,
Avant l'oût, *foi* d'animal,
Intérêt et principal. (La Fontaine.)

Dans ces phrases, le mot *foi* est complément d'une préposition sous-entendue: *sur*, *par*, *en*.

— *Ma foi, sur ma foi, par ma foi*. Expressions familières, sortes de serments que le bon goût emploie rarement. Ma *foi*, sur l'avenir bien fou qui se fiera. (Rac.) || On trouve dans Plaute: Il guérira, c'est moi qui vous le promets, sur ma *foi*.

— *Bonne foi*. Franchise, loyauté, intention droite. Tous ses actes sont empreints de bonne foi. Je m'en remets à votre bonne foi. Si l'on écrit comme l'on pense, si l'on est convaincu de ce qu'on veut persuader, cette bonne *foi* avec soi-même, qui fait la bienséance pour les autres, et la vérité du style.... (Buff.) Si la bonne *foi* était bannie de la terre, elle devrait se réfugier dans le cœur d'un roi. (Le roi Jean.) La bonne *foi* n'excuse pas toujours. (Acad.) Au contraire, combien de justes faussement accusés et condamnés? Combien de serviteurs de Dieu, par la malignité du siècle, décriés et calomniés? Combien de dévots de bonne *foi* traités d'hypocrites, d'intrigants et d'intéressés? (Bourdaloue.) Le passé traîne ses restes dans le présent: il faut avoir la bonne *foi* de reconnaître les défauts que l'on aperçoit dans les époques sociales. (Chat.)

— Au contraire, on dit: C'est un homme de mauvaise foi. C'est de sa part ignorance ou mauvaise foi. Il est d'une insigne mauvaise foi. L'ignorance ou la mauvaise *foi* corrompent tous les récits. (Raynal.)

— *Bonne foi*. S'emploie encore pour signifier Confiance irréfléchie, aveugle. On ne peut le tirer de sa bonne foi, c'est-à-dire de son ignorance, de son erreur. || *Il est d'une bonne foi qui l'exposera souvent*, c'est-à-dire d'une grande crédulité. || *C'est de la meilleure foi du monde qu'il soutient cette erreur*; c'est-à-dire avec conviction.

— Jurispr. *Bonne foi*. Se dit de la conviction où est une personne qu'elle agit, qu'elle contracte légalement, qu'elle acquiert, qu'elle possède légitimement. On dit alors dans le sens contraire *mauvaise foi*. Il possédait de bonne foi ce terrain, mais l'irrégularité de son titre de propriété le contraignit à en faire la restitution. C'est à celui qui allègue la mauvaise foi à la prouver. La bonne foi se présume toujours, et elle ne cesse que par la revendication. || *Foi pleine et entière*. La confiance complète que l'on accorde à tout ce qui est contenu dans un acte authentique. || *Foi provisoire*. La confiance accordée provisoirement à un acte authentique argué de faux.

— *En bonne foi, de bonne foi*. Locut. famil. adverb. Selon la conscience, le bon sens. En bonne foi, qu'en pensez-vous? Je pense qu'il a agi de bonne foi. Ils font peu d'écrits et traitent la plupart de leurs affaires en bonne foi. Je vous demande en bonne foi, si vous en avez connaissance. J'y vais de bonne foi.

— *Sur sa bonne foi, sur sa foi*. En laissant libre de ce qu'on veut faire, maître de sa conduite. On a laissé ces gens sur leur bonne foi. On leur a permis sur leur foi de rester dans la ville.

— Fauconn. *Laisser aller un oiseau sur sa foi*. Ne lui donner plus de filière et le relancer en liberté.

— *Faire foi*. C'est-à-dire, Avoir autorité, être authentique. Les actes notariés font foi des conventions arrêtées entre les parties. Les livres de commerce tenus régulièrement font foi en [illegible] scription de faux.

— *Foi publique*. Croyance que la loi accorde aux magistrats et officiers publics, pour ce qui est de leur ministère. Comme les juges, greffiers, notaires, huissiers, etc.

— Dr. cout. *Foi du contrat*. Obligation qui résulte du contrat; confiance qu'il inspire. (Dr. coutum.)

— *En foi de*. Signifie Témoignant de la vérité de. En foi de quoi les témoins ont signé.

— Jurispr. féod. Serment ou promesse de fidélité du vassal au seigneur suzerain. Les évêques devaient foi au roi pour le temporel de leurs bénéfices. || *Homme de foi*. Le vassal qui doit, qui a rendu foi au seigneur dont il relève. V. HOMMAGE.

— Blas., sculpt. etc. Deux mains jointes ensemble, pour symbole d'alliance et de fidélité. Il porte de gueule à la foi d'argent.

— Opt. *Ligne de foi*. C'est la ligne qui, partant du centre de l'objet, tombe perpendiculairement sur le centre du verre de la lunette

FOIN

avec laquelle on regarde l'objet.
même *ligne de foi*, des pinnules dan
ment qui en a au lieu de lunettes.
— Horlog. *Ligne de foi*. Ligne d
qui passe toujours par le centre de
tion.
— *Foi, bonne foi, foi publique*. D
nité païenne, *Fides*, avait un te
dit-on, par Enée, sur le mont P
poètes représentaient cette divinit
légorie de deux jeunes filles se
main, ou simplement de deux mai
cées; on la peignait encore sous les
vierge vêtue de blanc. Les prêtres
ficateurs attachés à ce culte étaient
vêtus de blanc, et le sang ne devait
ler dans leurs sacrifices.

FOI (Sainte). Vierge et marty
au IIIe siècle. Elle alla se présenter
au tribunal de Dacien, gouverne
taine, qui, n'ayant pu l'ébranler p
naces, la fit brûler sur un gril et dé
l'an 287.

FOIE. s. m. (de l'ital. *fegato*,
focus, foyer). Anat. Organe sécré
bile et du fiel. C'est un viscère d'
considérable, de couleur rougeâtr
dans la partie supérieure et antérie
pond à la voûte des côtes et du d
d'une surface inégale à la partie p
situé principalement dans l'hypoco
mais s'étendant aussi dans la régio
que, où il recouvre une partie d
Avoir un grand foie. Le ligament
du foie. Les lobes du foie. Les m
foie. Avoir un squirre dans le foi
tion du foie. Hépatite ou inflammat
Hypertrophie ou accroissement su
foie. Squirres et cancers du foie. H
provenant d'obstructions au foie.
l'organe qu'on retrouve le plus c
dans la longue série des anima
l'homme jusqu'aux insectes. (Nyst
trouve le *foie* dans des animaux q
rate, ni pancréas, ni cœur, ni cerve
— L'inspection du foie des victi
une grande partie de la science de
— Les anciens ont placé longtem
des passions dans le *foie*. Anacréon
mour tendit son arc et me frappa a
foie. Nous dirions au milieu du c
et ses disciples professaient la mêm
— *Chaleur de foie*. S'est dit d
rougeurs qui viennent au visage, et
attribuées à une affection du foie,
— Pêch. Menu poisson qui sert
pêcheurs.
— Véner. Les trous et vestiges
fauves.
— Art culin. Se dit du foie des a
prêté. Foie de bœuf, de veau, d'oie.
de poulet, de raie, de lottes. Fo
l'italienne. Foie de veau rôti. Foi
la bourgeoise. Gâteau de foies d
|| *Foies gras*. Foies d'oies engrais
nière à leur produire une tuméfa
organe. Pâté de foies gras.
— Chim. anc. Se disait de certa
naisons qui ont une couleur analo
du foie. Foie d'antimoine compos
de potasse, de sulfure de potasse
d'antimoine. Foie d'arsenic, de sou

FOI-MENTI, IE. adj. Expressi
féodal. Félon, parjure. Se disait du
a hommage, qui refusait de ren
gneur suzerain les devoirs auxqu
assujéti.

FOIN. s. m. (du lat. *fœnum*). A
fauchée et séchée, ou fanée, qui se
riture aux chevaux et aux bestiaux
veau. Une botte de foin. Un cen
de foin. Une charretée de foin. Bott
ger le foin. Tas de foin. Meule d
nier à foin. Marché au foin, aux
pièce de foin. Foin automnal, o
fumé, sec, humide, fauché, botte
L'habitude où l'on est encore, da
départements, de ménager dans le
des courants d'air au moyen de l
ou de cheminées, tend à diminue
du fourrage. (Morog.) La premièr
l'herbe des prairies naturelles fo
l'on appelle *foin;* la seconde, la t
qu'on nomme regain. (Id.) Lorsque
ble sans perdre beaucoup de sa q
tout s'il ne fait pas chaud. (Id.)
allâmes nous enterrer dans le *foi*
d'un sommeil délicieux. (Brill.-Sa

Le faneur accablé du fardeau des chaleu
Dort sur le *foin* humide et parfumé de

Le phaéton d'une voiture à *foin*
Vit son char embourbé. (L

— Se dit aussi de L'herbe qui e
qui n'est pas fauchée. Le pluriel e
usité. Faucher les foins. Les foin
cette année. Ils ont hâte de parti
leurs foins, c'est-à-dire pour les
et rentrer.
— Bot. Poils courts, blanchâtre
bles qui hérissent toute la couc
de l'artichaut.
— Prov. et fam. *Mettre du f*
bottes. Amasser beaucoup d'arg
emploi, dans une affaire, sans êt
sur les moyens qu'on a mis en œ
arriver. || *Chercher une aiguille d*
ou *une charretée de foin*. Cherch

1.

avec laquelle on regarde l'objet. On dit de même *ligne de foi*, des pinnules dans un instrument qui en a au lieu de lunettes.

— Horlog. *Ligne de foi*. Ligne de l'alidade, qui passe toujours par le centre de la graduation.

— *Foi, bonne foi, foi publique*. Myth. Divinité païenne, *Fides*, avait un temple élevé, dit-on, par Enée, sur le mont Palatin. Les poètes représentaient cette divinité sous l'allégorie de deux jeunes filles se donnant la main, ou simplement de deux mains entrelacées ; on la peignait encore sous les traits d'une vierge vêtue de blanc. Les prêtres et les sacrificateurs attachés à ce culte étaient également vêtus de blanc, et le sang ne devait point couler dans leurs sacrifices.

FOI (Sainte). Vierge et martyre d'Agen, au IIIe siècle. Elle alla se présenter elle-même au tribunal de Dacien, gouverneur d'Aquitaine, qui, n'ayant pu l'ébranler par ses menaces, la fit brûler sur un gril et décapiter vers l'an 287.

FOIE. s. m. (de l'ital. *fegato*, fait du lat. *focus*, foyer). Anat. Organe sécréteur de la bile et du fiel. C'est un viscère d'un volume considérable, de couleur rougeâtre, convexe dans la partie supérieure et antérieure qui répond à la voûte des côtes et du diaphragme, d'une surface inégale à la partie postérieure ; situé principalement dans l'hypocondre droit, mais s'étendant aussi dans la région épigastrique, où il recouvre une partie de l'estomac. Avoir un grand foie. Le ligament suspenseur du foie. Les lobes du foie. Les maladies du foie. Avoir un squirre dans le foie. Obstruction du foie. Hépatite ou inflammation du foie. Hypertrophie ou accroissement surnaturel du foie. Squirres et cancers du foie. Hypocondrie provenant d'obstructions au foie. Le *foie* est l'organe qu'on retrouve le plus constamment dans la longue série des animaux, depuis l'homme jusqu'aux insectes. (Nysten.) On retrouve le *foie* dans des animaux qui n'ont ni rate, ni pancréas, ni cœur, ni cerveau. (Id.)

— L'inspection du foie des victimes faisait une grande partie de la science des aruspices.

— Les anciens ont placé longtemps le siége des passions dans le foie. Anacréon dit : L'Amour tendit son arc et me frappa au milieu du *foie*. Nous dirions au milieu du cœur. Platon et ses disciples professaient la même opinion.

— *Chaleur de foie*. S'est dit de certaines rougeurs qui viennent au visage, et qui étaient attribuées à une affection du foie,

— Pêch. Menu poisson qui sert d'appât aux pêcheurs.

— Véner. Les trous et vestiges des bêtes fauves.

— Art culin. Se dit du foie des animaux apprêté. Foie de bœuf, de veau, d'oie, de canard, de poulet, de raie, de lottes. Foie sauté à l'italienne. Foie de veau rôti. Foie de veau à la bourgeoise. Gâteau de foies de volailles. ‖ *Foies gras*. Foies d'oies engraissées de manière à leur produire une tuméfaction de cet organe. Pâté de foies gras.

— Chim. anc. Se disait de certaines combinaisons qui ont une couleur analogue à celle du foie. Foie d'antimoine composé de sulfate de potasse, de sulfure de potasse et d'oxyde d'antimoine. Foie d'arsenic, de soufre.

FOI-MENTI, IE. adj. Expression de droit féodal. Felon, parjure. Se disait du vassal sujet a hommage, qui refusait de rendre au seigneur suzerain les devoirs auxquels il était assujéti.

FOIN. s. m. (du lat. *fœnum*). Agric. Herbe fauchée et séchée, ou fanée, qui sert de nourriture aux chevaux et aux bestiaux. Foin nouveau. Une botte de foin. Un cent, un mille de foin. Une charretée de foin. Botteler, décharger le foin. Tas de foin. Meule de foin. Grenier à foin. Marché au foin, aux foins. Une pièce de foin. Foin automnal, odorant, parfumé, sec, humide, fauché, bottelé, entassé. L'habitude où l'on est encore, dans plusieurs départements, de ménager dans les tas de *foin* des courants d'air au moyen de lits de fagots ou de cheminées, tend à diminuer la qualité du fourrage. (Morog.) La première coupe de l'herbe des prairies naturelles fournit ce que l'on appelle *foin*; la seconde, la troisième, ce qu'on nomme regain. (Id.) Lorsque le *foin* est

ble sans perdre beaucoup de sa qualité, surtout s'il ne fait pas chaud. (Id.) Bientôt nous allâmes nous enterrer dans le *foin*, et y jouir d'un sommeil délicieux. (Brill.-Sav.)

Le faneur accablé du fardeau des chaleurs,
Dort sur le *foin* humide et parfumé de fleurs. (Léon.)

Le phaéton d'une voiture à *foin*
Vit son char embourbé. (La Fontaine.)

— Se dit aussi de l'herbe qui est sur pied, qui n'est pas fauchée. Le pluriel est alors plus usité. Faucher les foins. Les foins sont beaux cette année. Ils ont hâte de partir pour faire leurs foins, c'est-à-dire pour les faire couper et rentrer.

— Bot. Poils courts, blanchâtres et innombrables qui hérissent toute la couche du calice de l'artichaut.

— Prov. et fam. *Mettre du foin dans ses bottes*. Amasser beaucoup d'argent dans un emploi, dans une affaire, sans être scrupuleux sur les moyens qu'on a mis en œuvre pour y arriver. ‖ *Chercher une aiguille dans une botte ou une charretée de foin*. Chercher un objet très-petit au milieu de beaucoup d'autres, et sans grand espoir de le trouver. ‖ *Etre bête à manger du foin*. Avoir l'intelligence lente et bornée.

— Fam. *Foin de*. loc. interj. Sorte d'imprécation qui exprime le dédain, la répugnance, le mépris. *Foin* de moi ! (Rac.) *Foin* de tout son esprit ! (Beaum.) *Foin* du loup et de sa race. (La Font.)

— Hist. nat. *Foin de mer*. Espèce de zoophyte coralligène du genre antipathe.

FOINE. s. f. (du gr. φόνος, meurtre). Nom dérisoire d'une épée.

— Espèce de trident qui sert à harponner le poisson.

FOINETTE. s. f. Fourelle de fer à deux dents, servant à charger le foin.

FOINIER. s. m. Se dit dans quelques localités pour, Marchand de foins.

FOIRE. s. f. (du lat. *forum* ; fait du gr. φέρειν, porter). Grand marché public où l'on vend toutes sortes de marchandises et qui se tient régulièrement dans le même lieu et à des époques fixes, dans l'année. Dans cette ville se tient une *foire* que les anciens règlements bornaient à six semaines, mais qui actuellement dure quatre mois, et que quelquefois on prolonge encore, à la prière des marchands. (Rayn.) Les *foires* de Caen pour les toiles, de Guibrai pour les chevaux normands, de Beaucaire pour les produits du midi de la France, de Leipzig pour la librairie, sont très-fameuses. (Techn.)

— *Foires franches*. Foires établies avec certains privilèges, certaines exemptions de droits, telles que celle de Beaucaire, etc.

— Le présent ou les présents qu'on rapporte de la foire, à ceux qui sont restés à la maison, ou qu'on achète à la foire, et qu'on y fait à ceux qu'on y rencontre, ou qu'on y a conduits.

— Fig. Délibérer de vivre, quand il ne faut plus vivre, c'est ressembler à ceux qui attendent à vendre et acheter, jusques après que la *foire* est passée. (Charr.)

— Art dram. *Théâtre de la foire*. Petit théâtre fondé en 1595 dans l'enclos de la foire St-Germain à Paris. Ce fut l'origine de l'opéra comique. Ce genre de spectacle fut supprimé vers 1800.

— Prov. *Ils s'entendent comme larrons en foire*. Ils se sont mis d'accord pour jouer chacun leur rôle, afin de tromper plus adroitement et plus sûrement. ‖ *Il ne fait pas toutes les foires de campagne*. Il se croit bien informé de tout ce qui se passe. ‖ *Il a bien hanté, il a bien couru les foires*. C'est un vieux routier, un homme qui a une grande expérience. ‖ *La foire n'est pas sur le pont*. Rien ne presse.

FOIRE. s. f. (du lat. *foria*, gén. *foriorum*, venant lui-même de *foras*, dehors). Excréments liquides qui sortent avec rapidité. Cours de ventre.

FOIRER. v. n. 1re conj. Avoir la diarrhée. Se décharger le ventre, quand on a la foire. Il est bas.

FOIREUX, EUSE. adj. et s. Qui a la foire. Bas et pop.

— Fig. Pâle, défait, comme une personne qui a le cours de ventre. Il a la mine foireuse.

— Trivialem. par extens. Poltron.

FOIROLLE. s. f. Bot. V. MERCURIALE.

FOIS. s. f. (pr. *fo-è* ; du lat. *vices*, par substitution de l'*f* au *v*). Alternative, retour, vicissitude, succession d'actions, d'événements, de temps. Désigne la quantité, la réitération des choses, à l'aide d'un nom de nombre. Trois fois par an. Quatre fois la semaine. N'y revenez pas une autre fois. C'est la première, la dernière fois. Je ne l'ai vu qu'une fois, que cette fois-là. Combien cette pièce a-t-elle été jouée de fois ? Combien de fois vous ai-je averti ? Chaque fois, à chaque fois qu'on lui parle. Toutes les fois qu'on lui en parle. Une fois n'est pas coutume. Cette fois-ci, cette fois-là. Bon pour cette fois. Je lui en ai parlé maintes fois, etc. La république cisalpine, composée de la Lombardie, du duché de Modene et des légations, constituée une première *fois* par le traité de Campo-Formio, une seconde *fois* par le traité de Lunéville, s'organisait de nouveau en Etat allié et dépendant de la France. (Thiers.) Dunois trembla pour la première *fois*. (Volt.)

(A. Chen.) Il recommença une seconde et une troisième *fois* avec un soin et une exactitude qui me firent trouver le temps fort long. (J.-J. Rouss.)

Ce prélat sur le banc de son rival altier
Deux *fois* le reportant, l'en couvrit tout entier. (Boil.)

Salut, champs que j'aimais, et vous, douce verdure,
Et vous, riant exil des bois !
Ciel, pavillon de l'homme, admirable nature,
Salut pour la dernière *fois* ! (Gilb.)

Depuis cinq ans entiers chaque jour je la vois,
Et crois toujours la voir pour la première *fois*. (Rac.)

— Dans un sens particulier, Quantité, nombre qu'on augmente, qu'on diminue, ou que l'on compare à d'autres, mais sans aucune relation de temps. Trois fois trois font neuf. Ce nombre pris quatre fois donne tel nombre. En retranchant deux fois, quatre fois ce nombre de tel autre, on a tel autre nombre. Le nombre de fois qu'une quantité est comprise dans une autre. Il entre deux fois plus de monde dans cette salle que dans l'autre. Le soleil est un million de fois plus gros que la terre. Il est une fois plus long, plus grand, plus petit.

— Sert à exagérer. O jours trois *fois* heureux. (Rac.) Ceux-là pourraient justifier leur barbarie par des excuses qui marquent à la nôtre, et dont le défaut nous rend cent *fois* plus barbares qu'eux. (J.-J. Rouss.) O que trois et quatre *fois* heureux sont ceux qui plantent choux. (Rabelais.)

Cent *fois* dans ma jeunesse, aux rives des ruisseaux,
J'ai semé les buissons d'innombrables réseaux.
(St-Lambert.)

— Désigne un nombre illimité. Mourrai-je tant de *fois* sans sortir de la vie ? (Rac.)

— Exprime le cas, l'occasion, la circonstance. Paix générale cette *fois*. (La Font.)

— Fam. et par exag. En employant un nombre déterminé pour un nombre qui ne l'est pas. Je l'ai vu vingt fois, cent et cent fois. On lui a dit vingt fois de s'arrêter. Dix *fois* le soleil fit son tour sans que le vent fût apaisé. (Marm.) La voile, cent *fois* déployée, retombe cent *fois* sur les mâts. (Id.)

P 's jura sur son âme
Que mille *fois* plutôt on la tuerait. (La Font.)

— Fam. *Une bonne fois, une fois pour toutes*. Exprime une action complètement faite en une seule fois, ou avec le dessein de ne point la répéter, de n'y plus revenir.

— Elliptiq. *Encore une fois, pour la dernière fois*. Locutions qui supposent de l'autorité de la part de la personne qui parle, sur celle qui écoute. Encore une *fois*, ces licences sont heureuses quand on les emploie dans des morceaux élégamment écrits. (Volt.) Pour la dernière *fois*, ôte-toi de ma vue. (Rac.)

— Fam. *Toutes fois et quantes, toutes et quantes fois*. Toutes les fois que... Cette locution a vieilli.

— *Une fois*. A une certaine époque indéterminée ; dans une certaine occasion. Il était une fois un roi et une reine. Il suffit qu'une *fois* il entre dans la lice. (Corn.) Une *fois* je te la veux permettre. (Id.) Une autre *fois* ils craindront de le faire. (Id.) Qu'une *fois* les femmes redeviennent mères, bientôt les hommes redeviendront pères et maris. (J.-J. Rouss.)

Comme un sujet doit tout, s'il s'oublie une *fois*,
On regarde son crime et non pas ses exploits. (Corn.)

— Dès que, aussitôt que. Une fois parti, rien ne l'arrête. Une fois parti, je ne reviendrai plus. Il y a une infinité d'erreurs politiques qui, une *fois* adoptées, deviennent des principes. (Rayn.) Il ne tient qu'au prince de placer dignement son estime et sa confiance ; et la vertu, la vérité, une *fois* admises dans ses conseils, il peut se reposer sur elles du soin de l'éclairer sur tous les autres choix. (Marm.)

— Fig. et fam. *Y regarder à deux fois*. Considérer une affaire sous toutes ses faces ; y réfléchir avant que de l'entreprendre.

— Fam. *N'en pas faire à deux fois*. Ne point balancer, se décider à l'instant.

— *D'autres fois*. En d'autres moments, dans des circonstances différentes, dans d'autres occasions. Quelquefois je lis Montaigne avec beaucoup de plaisir ; d'autres *fois*, j'avoue que je ne le puis supporter. (Condil.)

— *Par fois, de fois à autre*. loc. adv De temps en temps, quelquefois.

— *A la fois, tout à la fois*. Ensemble, en même temps. Les semences du bouleau ou du sapin ont à la *fois* des caractères volatiles et nautiques. (B. de St-P.) Il plaça ses soldats sur le rivage, et leur ordonna de faire feu de leurs armes tous à la *fois*. (Id.)

Le corsaire Abdalla tout enlève et tout pille ;
On enchaîne à la *fois* père, enfant, femme, fille. (Volt.)

— Le plus ordinairement, comme on l'a vu dans les paragraphes précédents, le mot *fois* s'emploie avec ellipse d'une préposition, et ce qui le prouve jusqu'à la dernière évidence, c'est que quelquefois les écrivains ont exprimé la préposition. *Dès* la première fois. (Corn.) *Pour* la première fois. (Rac.)

La frayeur les emporte, et, sourds à cette *fois*,
Ils ne connaissent plus ni le frein ni la voix. (Rac.)

FOIS. s. m. (pr. *fo-è* ; de l'all. *falt*, pli). Le milieu du corps. ‖ *Prendre quelqu'un par le fois du corps, à fois de corps*. Le saisir par le milieu du corps. ‖ On disait autrefois *à faux de corps*.

FOÏSME. s. m. (pr. *fo-iss-me* ; rad. *Fo*). Hist. relig. Religion du dieu Fo, en Chine.

ou de *fusus*, abondant). Abondance, grande quantité. Ce mot, collectif de sa nature, ne prend jamais d'article, et n'a point de pluriel.

— *A foison*. loc. adv. Abondamment, en grande quantité. Il y a de tout à foison. On y trouve de tout à foison. Des blondins à *foison*. (La Font.) En font pleuvoir l'ardoise et la tuile à *foison*. (Boil.)

FOISONNEMENT. s. m. (pr. *foè-zo-neman*). Techn. Chez les chaufourniers, renflement du volume de la chaux, lorsqu'elle passe de l'etat de chaux vive à celui de chaux en pâte.

FOISONNER. v. n. 1re conj. (pr. *fo-è-zo-né* ; du lat. *fundere*, produire abondamment). Abonder en...

Ne faut-il que délibérer ?
La cour en conseillers *foisonne* ;
Est-il besoin d'exécuter ?
L'on ne rencontre plus personne. (La Font.)

— Être en abondance. Quant à nos sottises intestines, elles commencent à *foisonner* un peu moins dans ce moment-ci. (D'Alemb.)

On cherche la plus belle, on vient l'idolâtrer ; (non.
Mais savez-vous pourquoi ? C'est que ceux qui raison-
Sont en très-petit nombre, et que les sots *foisonnent* ;
On en trouve partout. (Destouches.)

— Multiplier, pulluler, en parlant du gibier. Le fauve foisonne dans cette forêt.

— Art culin. Apprêter des viandes, des mets quelconques de manière qu'ils paraissent plus volumineux, qu'ils fournissent davantage à manger. Une carpe à l'étuvée foisonne plus qu'une carpe frite.

— Prov. *Cherté foisonne*. Quand les denrées sont chères dans un endroit, tout le monde en apporte ; ce qui en procure l'abondance.

FOISSIÈRE. s. f. Pêch. Espèce de tonneau à l'usage des pêcheurs de morue.

FOIX. (pr. *fo-è*). Géogr. Ch.-l. du dép. de l'Ariège ; 4,800 hab. ‖ *Comté de Foix*. Ancienne province réunie par Henri IV à la couronne de France ; formait avant la révolution un gouvernement dépendant du Roussillon et du parlement de Toulouse. En 1790, il a formé le département de l'Ariège.

FOIX (Louis de). Architecte français du XVIe siècle, bâtit l'Escurial en Espagne et la tour de Cordouan, à l'embouchure de la Gironde.

FOL. adj. et s. V. FOU.

FOLARD (Jean-Charles, chevalier de). Célèbre ingénieur français, né à Avignon, en 1669, mort en 1752, a laissé des commentaires sur Polybe, et un Traité sur la défense des places.

FOLÂTRE. adj. des 2 g. (diminut. de *fol*). Qui aime à badiner, à jouer. Chez les phrynés agréable et *folâtre*. (J.-B. Rouss.)

— Par extens. se dit des choses. Air folâtre. Manières folâtres. Caractère folâtre. Gaîté folâtre. Jeux folâtres.

FOLATRER. v. n. 1re conj. Badiner, faire des actions gaies, badines. Elles s'avancèrent en *folâtrant* jusqu'à l'extrémité de la jetée, que des ondées d'écume couvraient de temps en temps. (B. de St-P.) Quelquefois, à la vue de Paul, elle allait vers lui en *folâtrant*. (Id.)

..... Je le connais, il est encore enfant,
Il aime à *folâtrer*, c'est le droit de son âge. (Lemonn.)

FOLÂTRERIE. s. f. Action, parole folâtre. Faire, dire mille folâtreries. Peu usité.

FOLES. s. f. pl. Pêch. Sorte de filet. V. FOLLE

FOLIACÉ, ÉE. adj. (du lat. *folium*, feuille). Bot. Qui est de la nature des feuilles, qui a l'apparence d'une feuille, qui présente une conformation lamellaire. Cotylédons, pétioles foliacés. Stipules foliacées.

— *Zool*. S'applique aux organes des insectes qui ont la nature et la consistance des feuilles, ou sont divisés en tranches minces qui les font ressembler à ces organes.

FOLIAIRE. adj. des 2 g. Bot. (rad. *folium*, feuille). Qui appartient à la feuille, qui naît sur les feuilles, qui est produit par la feuille. Aiguillons foliaires. Vrilles foliaires. Glandes foliaires. Appendices foliaires.

FOLIATE. s. m. Archéol. Sorte de parfum des anciens.

FOLIATION. s. f. (pr. *fo-li-a-ci-on* ; du lat. *folium*, feuille). Bot. Disposition des feuilles dans le bouton de la plante.

FOLICHON, ONNE. adj. et s. (diminut. de *fol*). Folâtre, badin. Esprit folichon. Humeur folichonne. C'est un petit folichon. C'est une petite folichonne. Moi, d'humeur *folichonne*, je suis entreprenant. (Anthol.) Fam.

FOLICHONNER. v. n. 1re conj. (rad. *folichon*). Faire le folichon ; folâtrer. Il est fam.

FOLIE. s. f. (rad. *fol*). Aliénation d'esprit causée par le dérangement du cerveau, et dans laquelle on n'est plus maître de ses actions ; dérèglement de la raison, frénésie. La folie étant une affection du cerveau, tout ce qui agit puissamment au physique comme au moral sur cet organe peut devenir une cause de la *folie*. Les dispositions héréditaires et une mauvaise organisation cérébrale doivent être considérées comme les causes les plus communes. La folie commence avec l'âge de la puberté ; et à cette époque, ce sont les folies érotiques ou celles de la vigueur qui dominent, dans l'âge mûr, ce sont les différentes espèces de mélancolie, celles qui prennent leur source dans les organes de la vanité, de l'orgueil, de

la démence. La folie est générale, lorsque toutes les fonctions du cerveau sont troublées ; elle est partielle, lorsque ce trouble n'existe que dans quelques organes ; elle peut être encore continue et intermittente. Elle ne se montre qu'à l'époque de la puberté. Elle est plus commune chez les femmes que chez les hommes, et se montre souvent dans les esprits tempérés. L'extrême esprit est accusé de *folie*. (Pasc.) La *folie* paraît venir quelquefois de l'altération de l'âme qui se communique aux organes du corps, quelquefois du dérangement des organes du corps, qui influe sur les opérations de l'âme. (Encycl.) En ne déterminant la *folie* que par la conséquence des erreurs, on ne saurait fixer le point où elle commence ; il faut donc la faire consister dans une imagination, qui, sans qu'on soit capable de le remarquer, associe des idées d'une manière tout à fait désordonnée, et influe quelquefois dans nos jugements et dans notre conduite. (Condill.)

. . . . . L'esprit et le talent
Sont quelquefois voisins de la *folie*. (Mme Joliveau.)

— Par extens. Illusion l'amour-propre tra-

vers d'imagination, légèreté du jugement. La plus subtile *folie* se fait de la plus subtile sagesse ; il n'y a qu'un demi-tour de cheville à passer de l'une à l'autre. (Mont.) Le fond de son caractère est la *folie*. (Volt.) Tout ce qu'elle dit, tout ce qu'elle fait, approche de la *folie*. (J.-J. Rouss.) Je ne suis plus surprise de vous voir en continuelle admiration de vous-même, toujours achevant quelque *folie*, et toujours commençant d'être sage. (Id.)

— Goût vif, passion favorite, quelquefois excessive et déréglée. Les fleurs, les tableaux, les chevaux, les chiens, voilà sa folie. Vous savez que ma *folie* est a chanter les grands hommes. (Volt.)

. . . Guérir d'une *folie*,
Bien souvent ce n'est qu'en changer. (Florian.)

— Dans un sens plus restreint. Une douce folie. Il faut avoir un peu de *folie*, qui ne veut avoir plus de sottise. (Mont.) Comme il y a une *folie* composée et mélancolique ; il y a une sagesse libre et joyeuse. (Balzac.)

— Imprudence, extravagance, témérité. Les *folies* humaines ne semblent reconnaître d'autres bornes que celles de la vie (S Dub.) Il paraît que son caractère n'est pas exempt de *folie* et de perversité. (Volt.)

— Fig. Se dit des Maisons de plaisance, construites d'une manière recherchée, bizarre, ou dans lesquelles on a fait des dépenses extravagantes. La folie Beaujon. La folie Méricourt.

— Au pl. Écarts de conduite. Quelques-uns n'ont pas même le triste avantage de répandre leurs *folies* plus loin que le quartier où ils habitent, c'est le seul théâtre de leur vanité. (La Bruy.) Les *folies* sont personnelles. (Volt.)

— Choses plaisantes que l'on dit, que l'on écrit par divertissement; gaîté vive et bruyante à l'excès ; suite donnée à des idées bizarres. Il y a plaisir à vous envoyer des *folies*, vous y répondez délicieusement. (Sév.) Je me souviens de toutes les *folies* que nous avons dites. (Id.)

— Fam. *Faire folie de son corps*. En faire un usage défendu par la décence ; se livrer au libertinage. Ni le droit civil des Romains, ni la raison commune ne veulent que la veuve faisant *folie* de son corps perde son douaire. (Pasq.)

— *Faire la folie*. Il lui échappa un jour de faire la *folie* avec les garçons, comme telle espèce du sexe qui y est sujette. (Brantôme.)

Qui t'a mis là? sont-ce filles? dis-moi :
Avec quelqu'une as-tu fait la *folie*? (La Font.)

— Mus. *Les folies espagnoles*. Air célèbre d'une danse espagnole, qui s'exécute par une seule personne avec accompagnement de castagnettes ; sa mesure est à trois temps, le mouvement modéré et la mélodie d'une grande simplicité.

— Prov. *Les plus courtes folies sont les meilleures*.

— *A la folie*. loc. adv. A l'excès, passionnément, démesurément. Il aime cette femme à la folie.

— Myth. Divinité allégorique que les anciens représentaient sous les traits d'une femme jeune et riante qui tient une marotte, et dont les vêtements sont ornés de grelots. Dans une dispute avec l'Amour, la Folie l'ayant aveuglé, fut condamnée à lui servir de guide.

FOLIÉ, ÉE. adj. (du lat. *folium*, feuille). Qui est réduit ou préparé en petites feuilles.

— Bot. Qui est garni de feuillets. Une plante extrêmement foliée.

— Chim. pharm. Se dit des produits de certaines opérations qui ressemblent à de petites feuilles. || *Terre foliée de tartre*. L'alcali de ce mixte, imprégné d'esprit de vinaigre et d'esprit-de-vin. Acétate de potasse. || *Terre foliée mercurielle*. Acétate de mercure.

FOLIIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *folium*, feuille; *forma*, forme). Bot. Qui a la forme d'une feuille, qui ressemble à une feuille. Les stipules de plusieurs plantes légumineuses sont foliiformes.

FOLIIPARE. adj. des 2 g. (ét. lat., *folium*, feuille ; *parere*, produire.) Bot. Qui ne produit que des feuilles. Les bourgeons foliipares sont ceux qui ne renferment que des feuilles, et point de fruits.

FOLILET. s. m. Art culin. Morceau levé

FOLIO s. m. (du lat. *folium*, feuille). Typogr. Numéro d'une page ; le chiffre qui désigne le nombre des pages d'un livre. Le folio de cette page est tombé. Vérifier les folios. Changer les folios.

— Se dit en parlant des livres de commerce ou registres, des manuscrits, etc., numérotés par feuillets et non par pages. Voyez au folio premier, au folio six. || *Folio recto* ou simplement *folio*. La première page d'un feuillet. || *Folio verso* ou simplement *verso*. La seconde page d'un feuillet, le revers.

— *In folio*. V. IN FOLIO à la lettre I.

FOLIOLAIRE. adj. des 2 g. Bot. Qui tient de la nature des feuilles. || *Stipules foliolaires*. Stipules placées sur le pétiole commun, à la base des folioles, ainsi que cela se voit dans les haricots.

FOLIOLE. s. f. Bot. Chacune des petites feuilles placées le long et de chaque côté d'une petite branche nommée pétiole, comme dans l'acacia, le frêne l'astragale. || Chaque pièce du calice ou de l'involucre du fraisier. On remplace aujourd'hui ce terme par celui de *sépale*.

FOLIOLÉ, ÉE. adj. Bot. Qui tient de la foliole. || *Feuilles foliolées*. Attachées sur un pétiole commun. || *Epines foliolées*. Celles qui doivent leur développement à une foliole transformée.

FOLIOT. s. m. Techn. En serrurerie, la partie du ressort qui pousse le demi-tour dans les serrures à tour et demi. || En horlogerie, Ancien nom du balancier d'une horloge.

FOLIOTÉ, ÉE. part. pass. du v. Folioter. S'empl. adj. Registre folioté.

FOLIOTER. v. a. 1re conj. Numéroter les feuillets d'un registre, d'un manuscrit, par recto et verso.

FOLIUM. s. m. (pr. *fo-li-omm*). Géométr. Courbe du second genre, ou ligne du troisième ordre, dont une partie ressemble à peu près à une feuille. Folium de Descartes.

FOLLE. adj. f. de fol. V. FOU.

FOLLE. s. f. Pêch. Filet à larges mailles, qui se tend de manière qu'il fasse des plis, tant dans le sens horizontal que dans le sens vertical, afin que le poisson s'y enveloppe plus aisément. On prend avec la folle des tortues, des raies ou autres grands poissons. || *Folle tramaillée*. Celle qu'on tend sur des piquets.

FOLLÉE. s. f. Pêch. Sorte de bourse que les pêcheurs font faire à un filet, en le tendant sur des piquets.

FOLLEMENT. Avec folie; d'une manière folle. Avec légèreté, étourderie, sans jugement, sans raison. Un flot de vains auteurs *follement* te ravale. (Boil.)

A-t-on vu quelquefois dans les plaines d'Afrique,
Déchirant à l'envi leur propre république,
Lions contre lions, parents contre parents,
Combattre *follement* pour le choix des tyrans? (Boil.)

FOLLES. s. f. pl. Art milit. Pièces d'artillerie dont l'âme n'est pas droite.

FOLLET, ETTE. adj. et s. (diminut. de *fol*). Gai, enjoué, badin, qui fait ou qui dit par habitude de petites folies. Il est bien follet. Fam.

— *Poil follet*. Le poil rare et léger qui vient avant la barbe. || Le duvet des petits oiseaux.

— *Esprit follet*, ou simplement *follet*. Sorte de lutin familier qui, selon le préjugé populaire, est plus malin que malfaisant. Les *follets* malicieux se plaisaient à effrayer les passants, à égarer les voyageurs ; ils aimaient à panser les chevaux, à empêcher de dormir et à tourmenter les personnes craintives. Il est aisé de reconnaître dans ces aimables follets, si familiers, si dévoués à leur maître, ces excellents dieux domestiques appelés *lares* par les anciens ; bonnes âmes, mânes respectables, gardiens et protecteurs des foyers.

Il est au Mogol des *follets*
Qui font office de valets. (La Fontaine.)

— Météor. *Feu follet* ou *follet*. Espèce de météore, exhalaison enflammée qui se montre quelquefois dans les cimetières et dans les endroits marécageux. Les physiciens ont attribué jusqu'à présent l'origine et la formation de ces feux, appelés *follets* à cause de leur légèreté et de leur ténuité, au dégagement du gaz hydrogène carboné, qui a lieu lorsque les matières animales sont en état de putréfaction, et qu'enflamment accidentellement quelques courants électriques. Plusieurs pensent, non sans raison, que la matière des feux follets n'est autre chose que la matière même de l'électricité. Quant à leur caprice, à leur légèreté à vous poursuivre ou à vous fuir, le premier phénomène s'explique par le vide que dans votre marche vous laissez derrière vous, vide dans lequel ces feux légers se jettent aussitôt. Nécessairement, chaque mouvement que vous faites les attache à vos pas ; alors ils semblent vous poursuivre. Si, au contraire, ces flammettes se trouvent devant vous, l'air que votre corps déplace et pousse en avant les chasse dans la même direction ; alors elles semblent fuir. Les feux *follets* sont encore la frayeur des villageois, des voyageurs superstitieux, des femmes et des enfants. (Denne-Baron.)

Le soir, le villageois, déçu par les *follets*,
Tombe dans des ravins ou dans de verts marais
(Denne-Baron.)

— Poét. On dit aussi, dans le même sens, *flamme follette*.

Flammes *follettes*
Sans lits ni toits,
Ont pour retraites
L'œil des chouettes,
Qui luit aux bois. (Denne-Baron.)

— Fig. et fam. Lueur fugitive d'esprit; faux brillant ; éclair de passion. Cette passion cessera bientôt, ce n'est qu'un feu follet. Combien de pensées brillantes ne sont au fond que des feux follets qui s'éteignent à la réflexion.

FOLLETTE. s. f. Fichu croisé. Sorte d'ajustement de femme qui n'est plus en usage.

— Bot. Nom vulgaire de l'arroche des jardins.

FOLLICULAIRE. s. m. (rad. *feuille*). Auteur, faiseur de feuilles périodiques. Il ne se prend qu'en mauvaise part, et se dit des écrivains qui, couverts du manteau de l'anonyme, déchirent impunément et à tant la ligne ceux qui n'ont pas l'honneur d'être de leurs amis. Un vil folliculaire. Le *folliculaire* est au journaliste ce que le pamphlétaire est à l'auteur. (Duroz.) Un *folliculaire* est un écrivain périodique, à la fois ignorant, léger et impudent. (Id.)

Mais ne pardonnons pas à ces *folliculaires*,
De libelles affreux écrivains téméraires,
Qui ne pouvant apprendre un honnête métier,
S'occupent, jour par jour, à salir du papier. (Volt.)

FOLLICULE. s. m. (du lat. *follis*, soufflet ou vessie). Anat. Petits corps membraneux, utriculaires ou vésiculeux, situés dans l'épaisseur des téguments, sortes de cryptes muqueux ou petits sacs en forme de bouteilles, comme le kyste, dans lequel se dépose la matière purulente des abcès, des athérômes, etc.

— Désigne les organes dans lesquels se déposent certaines matières sécrétées, comme les petites bourses inguinales du castor. Les *follicules* glanduleux placés vers l'anus de la civette où se sécrète la matière odorante de cet animal. Le *follicule* ombilical ou poche de l'animal qui produit le musc. (***)

— La plupart des quadrupèdes ont des follicules glanduleux sécrétant des humeurs, dont les odeurs attirent les sexes dans le temps du rut, ou repoussent les races qui se haïssent.

FOLLICULE. s. f. (du lat. *follicula*, dimin. de *folium*, feuille). Bot. Fruit capsulaire, membraneux et allongé, qui n'a qu'une seule valve et qui s'ouvre par une suture longitudinale. Le fruit du laurier-rose, celui de la pervenche est formé de deux follicules.

— Pharm. On a donné très-improprement ce nom à la silique du séné, qui a deux valves.

— Industr. séric. Cocon du ver à soie.

FOLLICULEUX, EUSE. adj. Anat. Qui a rapport aux follicules. Qui est de la nature des follicules.

FOLLICULINE. s. f. Helmint. Genre d'infusoires polygastriques.

FOLLICULITE. s. f. Pathol. Inflammation des follicules membraneux.

FOLLIER. s. m. Pêch. Sorte de bateau dont on se sert pour pêcher aux folles.

FOLYOCA. s. f. Bot. Persicaire liseron.

FOMALHAULT. s. m. Astron. Étoile de la première grandeur, dans la constellation du Verseau.

FOMENTATEUR, TRICE. s. Celui ou celle qui fomente des séditions dans l'Etat, des troubles et des divisions dans les familles.

FOMENTATIF, IVE. adj. Médec. Qui sert à fomenter.

FOMENTATION. (pr. *fô-man-ta-ci-on*, du lat. *fomentatio*, fait de *fovere*, échauffer). Médec. Application de substances liquides ou solides échauffées, pour rappeler et entretenir la chaleur à la surface du corps humain, et en écarter la douleur. || *Fomentations sèches*. Celles qui sont composées de sel, de sable, de cendres de sarment, de laine, de linge, échauffés à une température convenable. || *Fomentations humides*. Celles où l'on emploie l'eau simple ou chargée de substances médicamenteuses, le lait, le vin, le vinaigre, l'eau-de-vie, les huiles.

— Fig. La fomentation des troubles, des discordes, etc.

FOMENTÉ, ÉE. part. pass. du v. Fomenter. S'empl. adjectiv. Troubles fomentés.

FOMENTER. v. a. 1re conj. (du lat. *fomentare*, venant de *fovere*, tenir chaud). Adoucir, fortifier une partie malade ou douloureuse en y appliquant quelque médicament liquide.

— Fig. En mauvaise part, entretenir, faire durer. Fomenter la division, la discorde, la haine, une querelle, une faction, une sédition. Fomenter des troubles.

— SE FOMENTER. v. pron. Être fomenté.

FONCAILLES. s. f. pl. Barres de bois qu'on met en travers à une couchette, pour soutenir la paillasse ou le sommier.

FONCÉ, ÉE. part. pass. du v. Foncer. S'emploie adjectiv.

— Peint. Chargé, sombre, par opposition à Vif et à clair. Une couleur foncée. Bleu, vert foncé. Teinte foncée.

— Fig. *Homme foncé*. Qui a un grand fonds d'argent. || *Maison foncée*. Maison riche et bien en crédit.

— Se dit d'un Homme habile dans un art, versé dans une science, dans une matière, qui la connaît à fond. Il est foncé dans le dessin.

FONCEAU. s. m. Petit vallon.

— Manég. Bout d'une embouchure de cheval faite à canon.

— Techn. Table de verrier.

FONCÉE. s. f. Techn. Creux dans une carrière d'ardoises. || Bloc détaché de la carrière.

FONCER. v. a. 1re conj. (du lat. *fundus*, fond. Le *c* prend une cédille devant *a*, *o*. *Je fonçais. Nous fonçons*. Techn. Mettre un fond à quelque chose, comme à un tonneau, à une cuve.

— Raffin. Aplatir la pâte du pain de sucre ; la rendre unie le plus qu'il est possible.

— Pâtiss. Mettre le fond de pâte à un pâté, à une tourte.

— Peint. *Foncer une teinte*. La charger, la rembrunir.

— Neutr. Fournir des fonds, de l'argent pour une entreprise. Faire les fonds d'une banque, d'une maison de commerce. Fournir à l'entretien de quelqu'un.

FONCET. s. et adj. m. Navig. Grand bateau dont on se sert pour remonter la Seine de Rouen à Paris. || adjectiv. Bateau foncet.

— Techn. Dans une serrure, la plaque de fer sur un côté de laquelle le canon est posé et rivé, et au travers de laquelle est percée l'entrée pour la clé.

FONCIER, ÈRE. adj. Qui concerne le fonds qui appartient au fonds de terre qui en vient.

— *Rente foncière*. Assignée sur un fonds de terre.

— *Impôt foncier*. V. IMPÔT.

— subst. *Le foncier*. Cette ferme acquitte tant de foncier.

— *Propriétaire foncier*. Celui à qui le fonds d'une terre appartient.

— S'est dit pour Sûr, assuré. Notre amitié est *foncière*. (Pasq.)

— Habile, qui a un fond de science ; qui est profond dans son art, dans sa profession.

FONCIÈRE. s. f. Minér. Lit d'ardoise.

FONCIÈREMENT. adv. (du lat. *funditus*). A fond. Si vous examinez cette affaire foncièrement. || Dans le fond. Il est foncièrement honnête homme. Les grands génies ne sont sublimes que d'après nous, qui le sommes *foncièrement* autant qu'eux. (Mariv.)

FONÇOIR. s. m. Techn. Sorte d'outil à l'usage des forgeurs.

FONCTION. s. f. (pr. *fonk-ci-on ;* du lat. *functio ;* fait de *fungi*, s'acquitter de...) Physiol. Tout acte nécessaire à l'accomplissement des phénomènes vitaux. L'action des différents organes, exécutée conformément à leur destination naturelle. Les fonctions des sens. Les fonctions digestives. Ce mot s'applique à tout ce qui a vie, depuis les végétaux les plus simples jusqu'aux animaux les plus parfaits et à l'homme, qui exerce par les dispositions particulières de son système nerveux les fonctions les plus compliquées et les plus admirables qu'on puisse observer parmi les êtres vivants placés sur la terre.

— Fam. *Faire bien toutes ses fonctions*. Boire, manger, dormir, etc., comme on le fait habituellement, quand on se porte bien.

— Dans l'ordre moral. L'exercice de l'entendement, de l'esprit, de la raison.

— Exercice d'une charge, d'un emploi. Cette charge, cet emploi même. Grande, noble, pénible fonction. Une fonction publique. Etre dans l'exercice de ses fonctions, etc. Celui qui se charge d'un élève infirme et valétudinaire change sa *fonction* de gouverneur en celle de garde-malade. (J.-J. Rouss.) L'adresse des nègres ne paraît pas moins dans toutes les *fonctions* du commerce. (La Harpe.)

— Fig. Les lettres doivent remplir, par rapport aux puissances de notre âme, les mêmes *fonctions* que les Heures, qui attelaient et conduisaient les chevaux du soleil. (B. de St-P.)

— Fam. *Cela fait fonction de*. Cela remplace tel objet, est employé en manière de, en guise de tel autre objet, pour tel autre objet.

— Techn. *Fonction des machines*. Ce mot s'entend de l'accomplissement des conditions qu'une machine doit remplir pour exécuter tous les mouvements qui lui sont propres, dans le temps convenable et selon la durée assignée par l'inventeur à chacun de ses mouvements.

— Mathém. Différentes puissances d'une quantité ; quantité composée.

— Typogr. En général, tout ouvrage qui n'est pas composition ou impression, comme, pour les compositeurs, mettre en pages, imposer, corriger ; pour les imprimeurs, tremper, remanier le papier, laver les formes, nettoyer les rouleaux, etc.

FONCTIONNAIRE. s. des 2 g. (pr. *fonk-ci-o-nère*). Celui ou celle qui remplit un emploi, qui exerce une fonction. On donne principalement ce nom à ceux qui remplissent des fonctions salariées par l'Etat. Un fonctionnaire public. Les hauts fonctionnaires. Chacun de ses aides de camp, ou des grands *fonctionnaires* qui voyageaient en France, était interrogé par lui pour savoir si ses ordres étaient exécutés. (Thiers.) Il partit pour Notre-Dame suivi des premiers corps de l'Etat, et d'un grand nombre de *fonctionnaires* de tout ordre, d'un brillant état-major, d'une foule de femmes du plus haut rang, qui accompagnaient madame Bonaparte. (Id.)

FONCTIONNEL, ELLE. adj. Physiol. Qui a rapport aux fonctions vitales. Nous exposerons les modifications *fonctionnelles* et organiques que l'abstinence produit. (Rostan.)

FONCTIONNER. v. n. 1re conj. (pr. *fonk-ci-o-né*). Faire la fonction à laquelle on est destiné.

— Se dit de l'économie animale. Quand l'estomac *fonctionne* bien. (Tissot.)

— Se dit en parlant des machines. Cette machine fonctionne bien. Une machine *fonctionne* bien lorsqu'elle exécute parfaitement ses mouvements, soit simultanément pour toutes ses parties, soit séparément pour quelques-unes, soit alternativement pour les unes et pour les autres. (Moléon.)

FONCTIONOMIE. s. f. (pr. *fonk-ci-o-no-mie*). Médec. L'art de connaître tout ce qui concerne les fonctions des divers systèmes qui constituent l'économie animale.

FOND. s. m. (pr. *fôn ;* du lat. *fundum*, la partie la plus basse). L'endroit le plus bas d'une chose creuse. Le fond d'un puits. Le fond d'un tonneau, d'un vase, d'une bouteille. Le fond

d'une poche, d'un sac. Le fond du pot. A fond de cuve. Le fond du calice. Le fond d'une vallée. Un gouffre dont on n'a jamais trouvé le fond. Un abîme sans fond. Le fond des enfers. Du fond de l'estomac. Nous ignorons en partie ce qui se trouve au *fond* des mers. (Buff.) Voyez cet insecte qui s'empare d'une bulle d'air, s enfonce au *fond* des eaux, et s'y promène dans son palais aérien. (A. Mart.) Le *fond* de l'œil est comme une toile sur laquelle se peignent les objets. (Buff.)

— L'endroit le plus reculé, le plus éloigné de l'abord. Le fond d'une boutique. Le fond d'une église, d'un cloître. Le fond d'un cachot. Le fond d'une baie, d'un port. Le fond de la scène. Le fond d'une allée, d'un jardin. Le fond d'un bois. Il vivait solitaire au fond de son palais, au fond de la forêt. Au fond des déserts. Dans le fond des montagnes. Du fond de l'Asie. Se retirer dans le fond d'un pays, d'une province. Il s'est confiné dans le fond de la Bretagne. Meurtri, épuisé de fatigue, il se jette au *fond* de cet antre ; et là, rendant grâces au ciel, il tombe dans l'accablement. (Marm.) C'est à peine si dans le *fond* de la Bretagne ou dans l'intérieur des Cévennes il subsistait encore quelques restes de ces bandes ; elles allaient être bientôt complètement dispersées. (Thiers.) Il envoie des ambassadeurs jusqu'au *fond* des montagnes de la Calabre. (Fléch.) Je t'ai cherché moi-même au *fond* de tes provinces. (Rac.) Amélie, accablée de douleur, était retirée au *fond* d'une tour. (Chateaub.)

Quel bruit s'est élevé des forêts ébranlées,
Du rivage des mers et du *fond* des vallées ? (St-Lamb.)

Avec sa Pénélope il a plié bagage,
Au *fond* d'une province il l'a contrainte à fuir.
(La Chaussée.)

— Quelquefois il ne fait que donner plus de force à son complément. Une voix qui sort du fond de la poitrine. Un fantôme qui sort du fond des tombeaux. Se retirer au fond d'un cloître. Charles-Quint abandonna le trône pour aller mourir au fond d'un cloître.

Quelque jour un autre Homère
Doit au *fond* d'une île étrangère
Mourir aveugle et sans honneur (De Fontanes.)

— Dans un sens particulier, *Le fond d'un tonneau, d'une bouteille*. La partie du liquide qui reste au fond. Le fond de cette bouteille est trouble ; ne le buvez pas.

— Ce qui, dans un objet, forme le côté opposé à celui de l'entrée, à l'ouverture. Le fond de ce coffre est percé. Les panneaux qui forment le fond d'une armoire.

— Fig. Du fond de sa tristesse, de sa douleur, de sa misère. Du *fond* de sa misère il fait monter sans cesse des gémissements vers le trône de votre miséricorde. (Mass.) Il pousse du *fond* de sa tristesse les paroles entrecoupées de sanglots. (Id.) L'impiété, qui se creuse elle-même un abîme sans *fond*, où elle se précipite sans espérance. (Fén.)

— Fig. L'essentiel, la base, ce qui constitue une chose. Par opposition à la forme, à l'accessoire. Voilà le fond de sa doctrine, ce qui fait le fond de sa doctrine. Connaître le fond des choses. le fond de la vanité, de l'orgueil. Il envoya à lord Cornwallis des instructions qui, sans changer le *fond* des choses, aggravaient certaines conditions, et surchargeaient la rédaction définitive de précautions ou inutiles ou désagréables. (Thiers.) La plupart des ornithologistes conviennent que les insectes sont le *fond* de la nourriture du coucou, et qu'il a un appétit de préférence pour les œufs d'oiseaux. (Buff.) L'homme se croit attaqué par là dans le *fond* de son être. (Boss.) Ces vertus, qui sont le fruit de l'expérience et d'une longue réflexion dans les personnes ordinaires, étaient le *fond* de l'esprit et du tempérament de celle-ci. (Fléch.) Les remords cruels forment comme l'état durable et le *fond* de toute leur vie criminelle. (Mass.)

— Fig. Ce qu'il y a de plus intérieur, de plus intime, de plus secret, de plus caché. Une passion qui remue jusqu'au fond du cœur. Porter du calme au fond de l'âme. Il mettait sa gloire dans le service du roi et le bonheur de l'Etat : c'était là le *fond* de son cœur. (Boss.) Elle s'attacha du *fond* de son cœur à la foi de ces deux grands rois. (Id.) Une parfaite docilité d'esprit et de cœur, un désir sincère de sa perfection et de son salut ; c'était là le *fond* de son âme. (Fléch.) Explique-moi le *fond* de ta pensée. (Corn.) Et dans le *fond* [illegible] (Boil.) Tout nous ramène à quelque idée de la mort, parce que cette idée est au *fond* de la vie. (Chateaub.) L'amour repose au *fond* des âmes pures. (Lamenn.)

— Ce sur quoi l'on bâtit, on élève, on dresse, on assemble, on pose, on sème, etc. Bâtir sur un fond peu solide, sur un bien mauvais fond, sur un fond d'argile, sur un fond de terre glaise, sur un fond de sable. Comme dans les vertes prairies les fleurs se détachent du *fond* par l'éclat de leurs couleurs, de même les rameaux fleuris des arbrisseaux se détachent du feuillage des grands arbres. (B. de St-P.)

— Beaux-arts. Dans la peinture, en parlant d'un paysage, Plans les plus reculés du tableau. Dans le *fond* on voit des bergers qui dansent et leurs troupeaux qui errent dans une campagne riante et fleurie. (Did.) || Dans un tableau d'histoire, Représentation du lieu de la scène. Fond d'architecture. Fond de paysage. || Champ sur lequel sont peintes les figures, particulièrement sous le rapport de la couleur de ce champ. Fond clair. Fond brun. Des figures qui se détachent en brun sur un fond clair, en clair sur un fond brun. Des figures qui se détachent en brun, en clair. Quelquefois le *fond* est d'une seule couleur dégradée de tons, et ne représente en lui-même rien, comme il se rencontre assez souvent sur les portraits. (Bout.) L'un des charlatanismes de nos peintres comme de nos écrivains est de projeter une figure, une image, une idée bien enluminée sur un *fond* clair. (Boiste.) || Sur le théâtre, Décoration qui forme le fond de la scène. *Toile de fond*, ou simplement *fond*. Le fond représente une place publique, la mer, une forêt. Le fond s'ouvre, se lève, et laisse voir une flotte à l'ancre. || Se dit aussi, par synonymie de l'impression de la toile ou du panneau. || *De fond*. En architecture, se dit des ouvrages de construction qui s'élèvent à partir de terre, où ils reposent sur des fondations, par opposition aux ouvrages en corbellement. Tourelle montant de fond. Tribune montant de fond.

— Manég. *Un cheval qui a du fond*. Qui travaille longtemps sans se fatiguer.

— Mar. La profondeur de la mer, ou autrement dit, la hauteur de l'eau dans un point donné. Il y a vingt brasses de fond. Il y a grand fond partout dans cette baie. Il y a peu de fond. Il y a fond. Il n'y a pas fond. || Sol que la mer recouvre. Le fond est bas, lorsque la profondeur est grande. Le fond est plat, lorsqu'il reste le même dans une grande étendue et à une petite profondeur. || Le fond de l'eau. Le fond de la rivière. Le fond de la mer. Aller au fond. Aller à fond. Trouver le fond. Trouver fond. Prendre fond. Toucher le fond. Sonder le fond. Fond de vase. Fond de sable, de gravier, de rocher, de corail, de coquilles, de coquillages brisés, etc. Fond de bonne tenue. Bon fond, mauvais fond. || On dit, *qu'il n'y a pas de fond*, lorsqu'on ne peut le trouver avec la sonde. *On est sur le fond*, lorsqu'on l'a trouvé avec la sonde. || *Petit fond*, quand il y a peu de brasses d'eau. || *Grand fond*, quand le brassage est grand. || *Fonds d'un bâtiment*. Les varangues des couples. || *Le fond d'une voile*. Sa partie intérieure comprise du centre à la ralingue d'en bas ou du fond. || *Fond de cale*. La partie la plus basse dans l'intérieur d'un vaisseau. On mit les prisonniers à fond de cale.

— Pêch. Garenne à poissons qui se fait ordinairement dans les rivières sablonneuses, et dans les endroits les plus découverts. || *Pêcher par fond*. Disposer un filet ou des lignes auprès du sol qui est sous l'eau.

— Procéd. *Ce qui fait la matière d'un procès*, par opposition à ce qui n'est que forme et exception. Voilà quel est le fond du procès. Le tribunal rejeta le déclinatoire et statua sur le fond. Le jugement du fond. Conclure, défendre, plaider au fond.

— Techn. Assemblage de petites douves qui ferme les futailles par un bout ou par les deux bouts, de manière qu'elles puissent retenir un liquide. || Châssis garni de sangles, ou assemblage de planches qui porte la paillasse et les matelas d'un lit. || La première ou la plus basse tissure sur laquelle on fait quelque dessin, ou quelque nouvel ouvrage. Velours à fond d'or, à fond d'argent.

— Par extens. L'étoffe même sur laquelle on ajoute quelque broderie, sur laquelle on imprime quelque dessin. || Dans les fabriques de dentelles et de blondes, réseau qui sert d'assiette aux dessins, aux fleurs, aux grillages. || Chez les modistes, Morceau de gaze, entoilage destiné dans un bonnet à recouvrir le derrière de la tête. || *Fonds blancs*. Blancs de papier que l'on conserve dans l'impression des estampes. || *Le fond d'un carrosse*. La partie de l'intérieur d'un carrosse opposée aux glaces qui sont sur le devant. || *Carrosse à deux fonds*. Celui où le siége qui est sur le devant est égal au siége qui est sur le derrière. || *Boîte à deux fonds, à double fond*. Qui a un double fond. Boîte qui s'ouvre des deux côtés ou qui a un premier fond sous lequel s'en adapte un autre, de manière qu'on peut cacher quelque chose entre les deux. || *Fond de cuve*. Tout ce qui n'est pas creusé carrément, mais dont les angles sont arrondis comme les pierres à laver, les auges de fontaine, les cuves de bains, etc. || *Mettre un fond, des fonds à un pantalon, à une culotte*. Garnir au moyen de pièces la partie de derrière de ces vêtements, lorsqu'elle est usée.

[illegible] d'appui, de solidité. Ce raisonnement est spécieux, c'est dommage qu'il pèche par le fond.

— Fig. et fam. *Faire fond*. Compter sur. Je fais fond sur vous, sur votre amitié. C'est un homme sur lequel il n'y a aucun fond à faire. Dans ce cas, on écrit plutôt *fonds*. V. FONDS.

— Prov. et fig. *Voir le fond du sac*. Pénétrer dans ce qu'une affaire a de plus secret, de plus caché. || Fig. et littér. N'avoir plus d'argent dans sa bourse. S'il continue à aller de ce train-là, il ne tardera pas à voir le fond du sac, la fin de son argent.

— Prov. fig. et pop. *Déjeuner, dîner à fond de cuve*. Déjeuner, dîner amplement.

— Prov. et fig. *C'est une mer sans fond et sans rives*. En parlant des choses qui sont audessus de la portée de l'esprit humain. C'est une affaire qui n'a ni fond ni rives, c'est-à-dire, fort embrouillée, fort embarrassée et fort embarrassante.

— *De fond en comble*. loc. adv. Tout à fait, entièrement, depuis le fond jusqu'au comble. Débâtir une maison de fond en comble, la rebâtir de fond en comble. || Par extens. Ravager, détruire une ville de fond en comble. || Fig. *Ruiner un système, une doctrine de fond en comble*. En démontrer complètement l'erreur, la fausseté. || Fig. et fam. Dans un sens plus restreint, *Ruiner quelqu'un de fond en comble*. Le réduire au dénûment le plus absolu.

— *A fond*. loc. adv. Jusqu'au fond, tout à fait, entièrement. Traiter une matière à fond. Il possède cette langue à fond. Je veux m'en instruire à fond. Il nous a entretenus de cette affaire à fond. Refaire une chose à fond. S'instruire à *fond* de la vérité des opinions et des doctrines. (Mass.) Eclaircir à *fond* ces vérités. (Boil.)

— *Au fond*. loc. adv. Dans le fond. A juger des choses en elles-mêmes et indépendamment des circonstances qui les accompagnent. Ces hommes, dont le monde se fait tant d'honneur, n'ont au *fond* pour eux que l'erreur publique. (Mass.) A ces difficultés peu graves au *fond*, s'en joignaient d'accessoires relativement aux prisonniers, aux dettes, aux séquestres. (Thiers.) Au *fond* je savais fort bien la musique ; je ne manquais que de cette vivacité du premier coup d'œil que je n'eus jamais sur rien et qui ne s'acquiert en musique que par une pratique consommée. (J.-J. Rouss.)

Un simple jeu d'esprit
D'un censeur dans le *fond* qui folâtre et qui rit.
(Boileau.)

FONDALITÉ. s. f. Prat. et cout. Ce qui fait le fond d'une chose. La fondalité de la cause.

FONDAMENTAL, ALE. adj. Ce qui sert de fondement à un édifice, à une construction. La pierre fondamentale.

— Fig. La loi fondamentale de l'Etat. Principe fondamental. Les points fondamentaux de la religion. La pièce fondamentale d'un procès. Les étoffes *fondamentales* unies sont les taffetas, les satins et les serges. (Kaufman.) Tel est le problème *fondamental* dont le contact social donne la solution. (J.-J. Rouss.)

— Anat. *Os fondamental*. Nom donné au sacrum et au splénoïde.

— Mus. *Son fondamental*. Le son qui sert de fondement à l'accord ou au ton. || *Basse fondamentale*. Celle qui sert de fondement à l'harmonie. || *Accord fondamental*. Celui dont la base est fondamentale, et dont les sons se trouvent arrangés selon l'ordre de leur génération.

— Peint. *Ligne fondamentale*. La base du tableau, nommée aussi Ligne de terre.

FONDAMENTALEMENT. adv. Au sens propre, Sur de bons fondements ; au sens figuré, Sur de bons principes. Une maxime fondamentalement établie. Au théâtre, quand un sujet est *fondamentalement* vicieux, on n'a que le choix des mouvements. (Ginguené.)

FONDANT. part. prés. du v. Fonder. Qui fonde. Il est invariable.

Et sur mes faibles mains *fondant* leur délivrance,
Il me fit d'un empire accepter l'espérance. (Racine.)

FONDANT. part. prés. du v. Fondre. Qui fond. Il est invariable. Une poire fondant dans la bouche. A ce spectacle, Virginie *fondant* en armes pressait alternativement les mains de sa mère et celles de Marguerite. (B. de St-P.)

Pescaire et les Bressans, *fondant* de toutes parts,
Egorgent dans la nuit tous les soldats épars.
(De Belloy.)

La terreur dans les yeux, le cerf dresse la tête,
Voit la troupe sur lui *fondant* comme un éclair.
(Roucher.)

FONDANT, ANTE. adj. Qui a la propriété de se fondre, qui est dans un état de liquéfaction. De la neige fondante. Glace fondante.

— En parlant des fruits. Qui a beaucoup de suc, beaucoup de jus, qui semble se fondre à la bouche. Des poires fondantes. La pêche est un fruit très-fondant. Les fruits *fondants* et sucrés, comme les prunes, les abricots et les pêches, viennent vers la fin de l'été, afin de rafraîchir doucement notre sang, dont les humeurs s'alcalisent. (B. de St-P.)

— Chim. Qui a la propriété d'accélérer la fusion de certains corps. *Fondant* est en ce cas synonyme de *flux*. Le borax est un très-bon fondant.

— En médecine. Qui a la propriété de faire fondre. Remèdes fondants.

— S'empl. substant. au masc. pour Remède fondant. Des fondants.

— [illegible] des minerais. [illegible] *fondants*. (Delille.)

— Hort. *Fondante musquée, fondante de Brest*. Sortes de poires.

— Techn. Chez les émailleurs, Verre tendre qu'on mêle avec les couleurs qu'on veut appliquer sur les métaux.

FONDATEUR, TRICE. s. Celui ou celle qui a fondé quelque établissement, quelque religion, quelque doctrine. Cyrus est le fondateur de l'empire des Perses. Les fondateurs des empires, des républiques. Ste Thérèse est la fondatrice de l'ordre des carmélites. Louis XIII est le fondateur de l'Académie française. Ces hommes si simples c'étaient les *fondateurs* de la foi. (Mass.) La première *fondatrice* du genre humain fut une mère de famille. (B. de St-P.)

— Dans un sens particulier, Celui qui a fondé quelque église, quelque monastère, quelque hôpital, avec un revenu fixe pour les faire subsister. Vous connaissiez sans doute le cœur de votre seconde *fondatrice*. (Fléch.)

— Celui, celle qui fonde des lits dans un hôpital, des bourses dans les colléges, des messes dans une église, des prix dans une académie.

— Prov. *Ce n'est pas là l'intention du fondateur*. C'est agir contre l'intention du propriétaire d'un objet, du directeur d'une entreprise, etc.

FONDATION. s. f. (pr. *fon-da-ci-on*). Action de fonder. Ensemble des ouvrages nécessaires pour asseoir les fondements d'un édifice. Faire les fondations d'un bâtiment. Fondation inachevée, solide, bien assise. On se sert plus ordinairement du pluriel. Les *fondations* d'un édifice comprennent l'excavation du terrain, et lorsqu'il est nécessaire, le pilotis à établir pour affermir le sol. (Bout.)

— Fossé, la tranchée qu'on fait pour y placer les fondements. Creuser la fondation, les fondations. Faire les fouilles des fondations.

— Action de fonder, de créer quelque établissement. La fondation de cette ville date de telle époque. La fondation d'une colonie. La fondation d'une église, d'un couvent. La fondation d'un ordre religieux, d'une académie. Au temps de la fondation.

— Fonds, capital légué pour des œuvres de piété ou pour quelque autre usage avantageux à la société. Fondation pieuse. Ce prince fit plusieurs fondations. Des revenus qui sont de l'ancienne fondation d'un monastère. Il a laissé une somme pour la fondation d'un hôpital. La fondation d'un prix dans une académie. Les sommes qu'elle a distribuées en divers temps, les *fondations* qu'elle a faites en divers lieux. (Fléch.)

FONDÉ, ÉE. part. pass. du v. Fonder. S'empl. adject. Château fondé sur le roc. Maison, tour fondée sur le sable.

— Fig. Juste, raisonnable, appuyé de raisons, de motifs. Demande fondée. Une sympathie naturelle et *fondée* est celle qui a été observée entre les paons et les dindons. (Buff.) L'un et l'autre de ces préjugés, quoique contraires, sont peut-être tout aussi mal *fondés*. (Id.)

— Fig. Établi sur, qui a pour principe, pour cause. Il n'y a de vraie grandeur pour le souverain que celle qui est *fondée* sur ses propres forces. (Volt.) Toutes les unions sont *fondées* sur des besoins mutuels. (Montesq.) La piété naturelle est *fondée* sur les rapports que nous avons avec l'objet qui souffre ; elle est d'autant plus vive que la ressemblance, la conformité est plus grande. (Buff.)

Et d'un trône si saint la moitié n'est *fondée*
Que sur la foi promise et rarement gardée. (Rac.)

— Se construit quelquefois avec un nom de personne. Etre fondé en bonnes raisons. Etre fondé en raison, en droit. Pour connaître la grandeur de Dieu il faut être *fondé* et enraciné dans la charité. (Fléch.)

Ne me demandez point sur quel espoir *fondée*
De ce fatal amour je me vis possédée (Racine.)

— *Fondé à*. Qui a raison de, qui est autorisé à. Etre fondé à croire une chose. Je suis fondé à penser, à douter, à soupçonner. Je ne suis pas moins *fondé* à vous dire. (Fléch.)

— *Fondé par*. Carthage et Cadix sont *fondées* par les Phéniciens. (Volt.) La plupart des villes de la Prusse furent *fondées* par cet ordre militaire religieux. (Chateaub.)

— *Personne fondée de pouvoir, de procuration*. Mandataire. || On dit aussi substant., un Fondé de pouvoir, de procuration.

FONDEMENT. s. m. (du lat. *fundamentum*). Creux, fossé pour commencer à bâtir. Creuser les fondements d'un édifice.

— Ensemble des constructions, au-dessous du rez-de-chaussée, qui portent le reste de l'édifice. Fondement sur le roc. S'emploie le plus souvent au pluriel. Des fondements profonds. Des fondements très-bas. Faire les fondements. Asseoir les fondements. Affermir les fondements. Ebranler, saper les fondements. Reprendre des fondements. Poser, jeter les fondements d'un édifice. Fondement sur terre ou sur roc. Fondement sur roc avec encaissement. Fondements sur pilotis. Fondements sur piles. Fondement en caisson ou par immersion. Le *fondement* continu est celui pour lequel le terrain a été fouillé et le sol dressé dans toute l'étendue destinée à l'édifice, de manière à former une seule aire, qui recevra la première assise des murs, et le pavage des caves. (Bout.)

— Fig. Les premiers rudiments d'un établissement quelconque. [illegible] ville, d'un Etat, d'un empire. Romulus a jeté les fondements de l'empire romain. Ils jetèrent dans les Gaules les premiers *fondements* de votre monarchie. (Mass.)

Puissent tous ses voisins, ensemble conjurés,
Saper ses *fondements* encor mal assurés. (Corn.)

— Fig. Base. La montagne fut ébranlée jusque dans ses fondements. La ville est dominée par un volcan terrible, qui, par de fréquentes secousses, en ébranle les *fondements*. (Marmont.)

Et jamais de l'enfer les noirs frémissements
N'en sauraient ébranler les fermes *fondements*. (Boil.)

— Dans un sens analogue. Les fondements de la terre. Les fondements de l'univers. La terre fut ébranlée jusque dans ses fondements. L'univers trembla sur ses vieux fondements. La toute-puissance de votre main qui seule a pu jeter les *fondements* de l'univers. (Mass.)

Ces ondes et ces vents qui se livrent la guerre
Jusqu'en ses *fondements* ont fait trembler la terre
(St-Lambert.)

Sur ses antiques *fondements*
Venait-il ébranler la terre? (Racine.)

— Fig. Ce qui sert de base, de soutien, de principal appui. La justice, les lois, la fidélité des peuples, sont les plus sûrs fondements des trônes, des monarchies. Détruire la justice, c'est saper les fondements de l'Etat. La crainte de Dieu est le fondement de la sagesse. Pour faire susciter nos vertus éternellement, il leur donne pour *fondement* l'humilité. (Boss.) Je pose les *fondements* des instructions que je veux graver dans votre esprit et dans votre cœur. (Id.) Le *fondement* de l'humilité est la connaissance de soi-même. (Fléch.) Toutes ces qualités furent comme le *fondement* de tant de lumières et de vertus qui ont édifié et éclairé toute l'Eglise. (Id.) On croit trouver dans toutes leurs petites actions le *fondement* des espérances publiques. (Id.)

Dieu protége Sion : elle a pour *fondement*
Sa parole éternelle. (Racine.)

— Cause, motif, sujet. Ce n'est pas sans fondement qu'il en use de la sorte. Sur quel fondement se plaint-il? Il se plaint avec fondement. Je ne dis pas cela sans fondement. C'est un bruit sans fondement. Tout ce que nous ont dit les physionomistes est destitué de tout *fondement*; et rien n'est plus chimérique que les inductions qu'ils ont voulu tirer de leurs prétendues observations métoposcopiques. (Buff.) C'est un bruit populaire qui me paraît sans *fondement*. (Volt.) C'est là de tous nos maux le fatal *fondement*. (Boil.) O ciel! de ce discours quel est le *fondement*? (Id.) L'unique *fondement* de cette aversion, c'est la honte. (Boil.) J'écoute avidement un discours qui peut-être a peu de *fondement*. (Rac.)

— Anat. L'anus, l'ouverture par laquelle sortent les gros excréments. Avoir mal au fondement. Un chute du fondement.

FONDER. v. a. (du lat. *fundare*, fonder, bâtir). Jeter les fondements de. Fonder une citadelle sur le roc. Fonder une maison sur pilotis. La fonder sur le sable. Fonder une ville.

— Fig. Établir, créer, instituer. Fonder un empire, un royaume, un Etat, une république, une colonie un ordre religieux, une maison de commerce. A peine Charlemagne eut-il *fondé* son empire qu'il fallut le diviser. (Montesq.) L'Europe a *fondé* partout des colonies. (Rayn.) Cécrops apparemment avait *fondé* l'aréopage sur le modèle des tribunaux d'Egypte. (Boss.) Tâchez, si vous le pouvez, de trouver une seule infirmité de l'âme ou du corps pour qui la religion n'ait pas *fondé* son lieu de soulagement ou son hospice. (Chateaub.) Les fourmis et les abeilles ont-elles été sauvages avant de *fonder* des républiques et des monarchies? (Andrieux.) C'est M. de Chamousset qui a *fondé* la petite poste à Paris. (Grimm.)

— Dans un sens particulier, Assigner un fonds ou une somme d'argent pour être employée à perpétuité à remplir l'objet que le fondateur s'est proposé. Fonder une académie, un collége, un hôpital, un convent, des messes, des prix à distribuer, des jeux publics, des fêtes, des spectacles. *Fonde*-t-elle des hôpitaux, elle y joint des missions, afin que les pauvres soient nourris et soient évangelisés tout ensemble. (Fléch.) Le duc son père avait *fondé* dans ses terres de quoi marier tous les ans soixante filles. (Boss.)

— En parlant de choses morales, des choses d'esprit. Etablir sur un principe, appuyer de raisons. Voilà sur quoi il fonde son opinion, ses prétentions, sa démarche. Sur quoi fondez-vous une semblable conjecture? Fonder toute son espérance en Dieu. Il a fondé sa doctrine sur des faits. Ce n'est pas une idée de perfection que j'imagine, c'est une vérité que je *fonde* sur les actions de celle dont nous célébrons aujourd'hui les obsèques. (Fléch.) On ne doit pas juger du bon ou du mauvais naturel d'une personne par les traits de son visage; car ces traits n'ont aucun rapport avec la nature de l'âme, acune analogie sur laquelle on puisse *fonder* des conjectures raisonnables. (Buffon.)

— Regarder comme le fondement de. Cette princesse *fondait* sa grandeur sur les exemples plutôt que sur les titres de ses ancêtres. (Fléch.)

— Donner pour fondement. Il *fondait* sur trente Etats son trône florissant. (Rac.)

— Jurispr. *Fonder quelqu'un de procuration*. Lui donner sa procuration. Le substituer à soi-même pour agir comme on le ferait, avec l'obligation de reconnaître ses actes, et de s'en

— SE FONDER. v. pron. Etre fondé. Tout cela se fonde sur de faux bruits. Toute son espérance se fonde en vous. C'est en Dieu seul que se *fondent* nos espérances. (Fléch.)

— S'appuyer sur quelque chose. Je me fonde sur ce que vous venez de dire. Il se fonde sur de meilleurs titres, sur la possession. Se fonder sur l'analogie. Se fonder sur un article de foi, sur une maxime, sur un principe. Je me *fonde* sur ce principe d'Augustin. (Boss.) C'est sur une action que la fable se *fonde*. (Fr. Neufch.)

FONDERIE. s. f. (rad. *fondre*). L'art de fondre et de purifier les métaux. Fonderie en plomb, en fer, en bronze. Il entend bien la fonderie. La fonderie date de la plus haute antiquité. La statue équestre de Louis XIV, qui en 1699 fut élevée par la ville de Paris sur la place Vendôme, peut être regardée comme l'un des chefs d'œuvre de la *fonderie*. (F. Ratier.)

— L'ensemble des travaux des mines, pour fondre et purifier les métaux.

— Établissement où se font toutes ces opérations. Fonderie de fer, de cuivre, de bronze. La France possède un grand nombre de *fonderies*; mais sans nul doute la *fonderie* du Creuzot est le premier de nos établissements en ce genre. (Ratier.)

— Particulièrement, Lieu où l'on fond les canons. La *fonderie* de Liége se compose actuellement de deux grandes *fonderies* entourées de douze fourneaux à réverbère, de deux grands ateliers de forge de quinze feux, d'un maka et d'un four à chauffer pour les grosses pièces. (Gault. de Claubr.)

— Lieu où l'on fond les caractères d'imprimerie. C'est par la beauté et l'originalité de ses caractères que se distingue la *fonderie* normale de Jules Didot. (Gault. de Claubr.)

— Chez les ciriers, Lieu où l'on fond la cire.

— L'ensemble des matériaux nécessaires à la fonte des divers objets qui sortent de ces établissements. Monter une fonderie. Renouveler la fonderie.

FONDEUR. s. m. (ét., V. FONDRE). Ouvrier qui jette en fonte les divers produits de la fonderie. Fondeur de cloches. Fondeur de canons. Fondeur en cuivre. Fondeur en bronze, en laiton. Fondeur en fonte de fer. Fondeur en étain et alliage de plomb, d'étain, de zinc. Fondeur de robinets, de corps de pompes, de soupapes. Fondeur en objets d'ornements. L'art du fondeur date de la plus haute antiquité.

— Particulièrement, Celui qui fabrique les caractères d'imprimerie. Fondeur en caractères. Les premiers *fondeurs* étaient graveurs, *fondeurs* et imprimeurs tout à la fois. (Ratier.)

— Marchand de fonte. Ce métal vient de chez tel fondeur.

— Prov. *Être étonné, stupéfait, penaud, honteux comme un fondeur de cloches*. Etre extrêmement étonné, l'être au plus haut point.

FONDIQUE. s. m. (de l'ital. *fondico*, fonds, dépôt). S'est dit pour, Maison commune, sorte d'entrepôt, de bourse de commerce des compagnies des deux Indes.

FONDIS. s. m. Espèce d'abîme causé par la consistance peu solide du terrain, ou par quelque source d'eau au-dessous des fondements d'un bâtiment. || Eboulement de terre qui se fait dans une carrière où l'on n'a pas laissé assez de piliers. || *Fondis à jour*. Celui qui a fait un trou par où l'on peut voir le fond de la carrière.

FONDOIR. s. m. Lieu où les bouchers fondent leurs graisses.

FONDOUCLIS. s. m. (rad. *fondique*). Métrol. Sorte de monnaie qui a cours au Caire.

FONDRE. v. a. 4ᵉ conj. (du lat. *fundere*). Mettre en fusion, liquéfier une substance solide par le moyen du feu, telle qu'un métal, du verre, de la cire, la neige, la glace, etc. Je compte aller prendre les eaux dès que le soleil *fondra* un peu nos frimas. (Volt.) Quand ils sont purifiés et réduits en barres, en lingots, en saumons, en navettes, suivant la différence des métaux, on les *fond* de nouveau dans des creusets pour les employer à différents ouvrages. (Id.) Pour *fondre* la chaux, on la noie d'une grande quantité d'eau qu'elle saisit avidement. (Buff.)

On vit l'homme hypocondre
Adorer le métal que lui-même il fit *fondre*. (Boileau.)

— Dans un sens métaphorique. Ni la parenté ni le commerce continuel et indispensable d'affaires n'avaient pu *fondre* les glaces qui s'étaient mises entre eux. (Saint-Simon.)

— Jeter en moule. Fondre un canon, des balles, une cloche, une statue, un vase, des caractères d'imprimerie. Lorsque l'ouvrier a *fondu* toutes les lettres que devait donner la même matrice, il les visite. (Boquill.)

— Médec. *Fondre les humeurs*. Les rendre fluides. || *Fondre les calculs de la vessie*. Les dissoudre. || *Fondre une obstruction*. La détruire, la faire disparaître.

— Fig. *Fondre un ouvrage dans un autre, le fondre avec un autre*. Ne faire qu'un tout de deux ouvrages auparavant distincts. Tycho-Brahé voulut *fondre* ensemble le système de Ptolomée et celui de Copernic. (Acad.) || *Fondre des notes dans le corps d'un ouvrage*. Les joindre au texte, selon leur ordre et leur rang.

— Peint. *Fondre une couleur, une teinte dans*

des teintes contigues, de façon que le passage de l'une à l'autre soit insensible; sans cet artifice, le dessin est sec et le coloris cru, mais l'abus conduit au coloris vague et dénué d'effet, à la mollesse du dessin.

— Comm. *Fondre des actions, des billets*. Se défaire de ses billets, vendre ses actions pour de l'argent comptant; s'en défaire même avec perte dans un besoin pressant.

— Prov. *Fondre la cloche*. Prendre une dernière résolution sur une affaire.

— FONDRE. v. n. Se liquéfier, se résoudre en liquide, en parlant des matières solides. Faire fondre du beurre. Le sucre fond dans l'eau. La cire fond au feu. La glace et la neige fondent au soleil.

— Fig. Diminuer, être réduit à rien, disparaître. || Se dit des choses qui s'anéantissent, qui sont détruites. Il n'y a point d'ouvrage si accompli qui ne *fondît* tout entier au milieu de la critique, si l'auteur voulait en croire tous les censeurs, qui ôtent chacun l'endroit qui leur plaît le moins. (La Bruy.)

— Fig. *Fondre en pleurs, fondre en larmes*. Pleurer excessivement, répandre beaucoup de larmes. Tout retentissait de cris, tout *fondait* en larmes. (Boss.) Il se précipite à ses genoux, les embrasse et *fond* en larmes. (J.-J. Rouss.) Je *fonds* en larmes en lisant vos lettres. (Mᵐᵉ de Sévig.) La reine fit un effort pour se soulever et le reçut avec une dévotion qui fit *fondre* en larmes tout le monde. (Id.)

— *Le ciel fond en pluie, en eau*. Il pleut abondamment, à torrents.

Enfin dans nos malheurs un Dieu nous secourut,
Le ciel *fondit* en pluie, et le juste parut. (Racine.)

— Fig. et fam. *Fondre en sueur*. Suer abondamment, par l'effet d'une chaleur excessive.

— Fig. *Fondre à vue d'œil*. Se dit d'une personne ou d'un animal, dont la force et l'embonpoint diminuent rapidement.

— Prov. et fig. *Fondre comme le beurre dans la poêle*. Maigrir à vue d'œil.

— Fig. et fam. *Tout ce qu'il tient fond entre ses mains*. C'est un homme qui ne sait rien garder, qui est prodigue, perd ou égare tout ce qu'il a. || *Il est fondu, il n'est pas fondu*. Se dit d'un objet qui a disparu tout à coup, ou qu'on a retrouvé après l'avoir cru perdu.

— S'abîmer, s'affaisser, s'écrouler. La terre a fondu sous ses pieds. La maison fondit tout à coup. Les vierges éperdues sortent de leur palais, dont les toits menacent de *fondre* sur leur tête. (Marm.)

Ou tel abandonné de ses poutres usées
Fond enfin un vieux toit sous les tuiles brisées. (Delil.)

— Tomber impétueusement, s'élancer avec violence du haut en bas, s'abattre avec rapidité. Le faucon fond sur les perdrix. Le milan fond sur sa proie. Le taureau s'irrite, frappe à coups redoublés la terre, et *fond* sur le voile éclatant que lui présente un combattant à pied. (Flor.)

Du firmament les clartés s'obscurcissent,
Et du milieu d'un nuage entr'ouvert
Fond à grand bruit un fantôme homicide. (B.-Lorm.)

— Dans un sens analogue, Faire une irruption, se ruer sur, s'élancer, se jeter sur. Fondre sur une province. Fondre sur l'ennemi. Fondre sur un homme avec fureur. Il fondit sur lui l'épée à la main. La cavalerie fondit sur l'aile droite de l'ennemi. L'ennemi va fondre sur cette province. La fureur de mon ami allait *fondre* sur moi. (Barth.) Tous les Grecs conjurés *fondaient* sur un rebelle.

Nous reverrons bientôt, l'acier cruel en main,
Fondre dans nos Etats un guerrier inhumain. (Crébill.)

— On dit familièrement, dans le même sens. Toute cette compagnie devait aller dîner à la campagne; mais la pluie l'a obligée à venir *fondre* chez moi. (Trév.)

— Avec un nom de chose pour sujet. Les maux qui fondirent sur nous. Toutes les maladies vinrent fondre sur lui. Tous les maux sont venus à la fois *fondre* sur moi. (Volt.) L'inégalité de son humeur imitera l'inconstance des flots de la mer, et les pensées les plus noires et les plus sombres viendront *fondre* dans son âme. (Mass.) La tempête n'a pas encore *fondu* sur sa tête; il ne voit la vie qui se présente à lui que comme une route semée de fleurs. (Lacép.)

— Se dit très-bien de toute sorte de malheurs qui surprennent et qui accablent tout à coup. La colère de Dieu va fondre sur vous. Toutes les maladies viennent fondre sur lui. Qui vous a répondu que la mort viendra lentement, et qu'elle ne *fondra* pas inopinément sur vous, comme un vautour cruel sur une proie tranquille et inattentive? (Mass.)

Soit que bientôt par une dure loi,
La mort d'un vol affreux vienne *fondre* sur moi.
(Boileau.)

— On le dit dans le même sens d'un orage. L'orage fondit tout à coup. Je ne sais où ira fondre l'orage. Peut-être ici sur nous un orage va *fondre*. (Delille.)

— SE FONDRE. v. pron. Se liquéfier par l'effet de la chaleur. La glace se fond au soleil. Le beurre se fond aisément. Le fer ne se fond qu'à un degré de chaleur très-élevé.

— Se dissoudre. Les calculs vésicaux se fondent sous l'influence de certains remèdes.

— Diminuer peu à peu. Cependant l'armée se *fondant* peu à peu. (Volt.)

— Fig. *Le ciel se fond en eau*. Il pleut abondamment.

On dirait que le ciel qui se *fond* tout en eau
Veuille inonder ces lieux d'un déluge nouveau. (Boil.)

— Fig. et fam. *Il s'est fondu, il n'a pas pu se fondre*. Signifie qu'un objet a disparu, ou que l'on ne conçoit pas qu'il ait pu disparaître.

FONDRER. v. n. 1ʳᵉ conj. S'est dit pour Crouler, s'effondrer. Lors ils virent ces hautes églises et ces palais riches *fondrer* et abaisser par le feu. (Villehardoin.)

FONDRIER. s. m. Mar. Bois dont la pesanteur spécifique est plus considérable que celle de l'eau de la mer.

— Navig. Train qui a flotté trop longtemps et qui, ayant amassé de la mousse et de la terre, devient si lourd qu'il ne peut plus flotter. Un fondrier.

— S'empl. adjectiv. Bois fondrier. Train fondrier.

— Techn. Mur qui termine le fourneau d'une saline.

FONDRIÈRE. s. f. (du mot fr. *fondrer*, s'écrouler, s'affaisser.) Nom qu'on donne en général à toutes les profondeurs répandues à la surface de la terre, et qui sont le résultat d'affaissements et d'éboulements. Combler une fondrière. Passer, traverser une fondrière. Les fondrières se forment dans les plaines, et les éboulements dans les montagnes. Il arrive quelquefois qu'à la suite d'un orage, d'un ouragan ou de quelque commotion atmosphérique, de grands espaces de terre s'enfoncent tout à coup, et font place à de vastes et profondes excavations qu'on nomme des *fondrières*. (Huot.)

— Terrain marécageux sous lequel les eaux croupissent faute d'écoulement, où l'on s'enfonce et disparaît facilement. Pays plein de fondrières. Sur cette montagne il y en a d'autres de la même forme, avec des vallées semblables à des *fondrières*. (B. de St-P.)

— Des enfoncements remplis de neige dans les anfractuosités des montagnes où les voyageurs peuvent se perdre. Pauvre voyageur perdu dans les fondrières des Alpes.

— Enfoncement de quelques parties de terrain sablonneux d'où l'eau se dégorge, soit continuellement, soit par accès.

— A été employé au figuré dans le sens de Abîme. Il fut précipité en une profonde *fondrière* de désolation et de misère. (Pasquier.)

FONDRILLES. s. f. pl. (pr. *fon-dri-ie*). Techn. Sorte de lie qui se forme au fond des vases ou dans les eaux malpropres.

— Sédiment que forme le bouillon.

— Le peuple dit par corruption *effondrilles*.

FONDS. s. m. (pr. *fon*, même devant une voyelle; en lat. *fundus*). Sol d'une terre considéré relativement aux fruits qu'il produit. Cultiver un fonds. Un bon fonds. Un mauvais fonds. Etre riche en fonds de terre. Planter des arbres dans un bon fonds.

— Par extension, Propriété. Il s'oppose à Usufruit. Je n'ai que l'usufruit de cette terre, un autre en a le fonds. Une veuve n'a que l'usufruit de son douaire, le *fonds* et la propriété sont aux enfants.

— *Biens-fonds*. Propriété foncière, désignation par laquelle on entend non-seulement le sol lui-même sous quelque nature qu'il se présente, mais encore tout ce qui est inhérent au sol et à sa surface. Les fonds de terre, les forêts, les étangs sont des biens-fonds. Les bâtiments sont des biens-fonds, parce qu'ils sont inhérents au sol dont ils font en quelque sorte partie, en vertu de la règle qui veut que l'accessoire suive la nature du principal.

— Par analogie. Somme d'argent qu'on amasse et que l'on destine à certains usages. Faire un fonds pour la guerre, pour la marine. Manquer de fonds. Faire un fonds. Trouver un fonds. Dissiper un fonds. Employer le fonds. N'avoir point de fonds pour payer. Etre en fonds. Mes fonds sont bas. Ses fonds diminuent. On dit qu'un joueur est en fonds quand il a beaucoup d'argent. Ce subside, emprunté aux *fonds* généraux du Trésor, devait s'ajouter au produit de la taxe. (Thiers.)

— Capital d'une somme d'argent, par opposition à Intérêts. Aliéner son fonds.

Jean s'en alla comme il était venu,
Mangeant son *fonds* avec son revenu. (La Font.)

— *Placer, mettre son argent à fonds perdus*. Placer son argent en viager, abandonner le capital à condition d'en recevoir sa vie durant un intérêt convenu. || *Fonds perdus*. Rentes viagères qui s'éteignent par la mort de ceux au profit de qui elles sont faites, dont le fonds est perdu pour les héritiers. || *Vendre un bien, une maison à fonds perdu*. En céder la propriété pour un intérêt convenu.

— Ce qui compose un établissement commercial, les marchandises, la clientelle ou achalandage, le local où l'établissement s'exploite. Fonds de commerce, de magasin. Fonds de boulanger, d'épicier, d'horloger, de liquoriste, etc. Vendre, acheter un fonds. Un fonds de boutique. Fonds bien achalandé. Au cas de faillite de l'acheteur, le vendeur n'a aucun privilége pour le *fonds* qu'il a vendu. (Bousq.)

— *Les fonds du Trésor, de la Banque*. Des dépôts d'argent accumulés dans les caisses de ces établissements pour les besoins du commerce et des services publics. || *Les fonds de la guerre, de la marine, de l'artillerie, des bâtiments*, etc. Sommes d'argent réglées par les budgets annuels, et destinées à la guerre, à la marine, à l'artillerie, etc. || *Bureau des fonds*

cettes de deniers, des payements des appointements, des soldes, des marchés, etc. || *Fonds social*. Masse, réunion des apports particuliers faits par chacun des membres d'une société, et destinés à une exploitation commune. || *Fonds publics* ou simplement *fonds*. Nom que l'on donne aux dettes contractées par le gouvernement, à tous les capitaux qui constituent la dette publique, c'est-à-dire tous les capitaux empruntés par l'Etat et représentés par des titres ou effets publics. Les *fonds* sont montés de 1 fr. 25 cent. (Drouineau.) Les *fonds* sont aussi montés à la nouvelle de la prise de Varsovie. (Id.) || *Fonds constitués*. Fonds inscrits au registre de la dette publique perpétuelle. || *Fonds constitués, immobilisés*. Ceux qui sont rachetés par la caisse d'amortissement, et ne peuvent plus se transmettre. || *Fonds constitués, classés*. Ceux qui, possédés par des personnes dont la fortune est stable, ne sont plus guère susceptibles d'être transférés. || *Fonds flottants*. Fonds qui proviennent d'em-

prunts à termes rapprochés. || *Fonds constitués flottants.* Ceux qui causent à la Bourse les alternatives de hausse et de baisse.

— Prat. *Fonds dotal.* Immeuble constitué en dot à la femme.

— Anc. cout. *Fonds de terre.* Redevance censuelle, le premier cens, imposé en 1412 sur chaque fonds de terre.

— *Le fonds et le très-fonds.* Sorte de pléonasme superlatif, qui signifie le fonds et tout ce qui en dépend. Vendre le fond et le très-fonds.

— Fig. Se dit d'une science, d'une matière, d'un sujet, par rapport à ce qu'ils peuvent fournir de ressources. Ce *fonds* est riche et n'a point encore été exploité. (Acad.) La poésie n'a que de l'agrément ; les traits instinctifs de morale ne sont pas de son *fonds*. (St-Evrem.) L'éducation embellit et cultive un *fonds* encore brut et ingrat. (Mass.)

— Ce que l'on a, ce que l'on possède au moral. Il est essentiel de se faire un *fonds* d'idées saines qui règlent la conduite et le jugement. (Boiste.) Bien des gens épuisent leur *fonds* philosophique en conseils pour leurs amis, et en demeurent dépourvus pour eux-mêmes. (La Rochefoucauld.)

— S'emploie au fig. en parlant des qualités de l'âme considérées sous le rapport des effets qu'elles produisent. Un fonds de vertu, de probité, de régularité, de foi, de religion. Elles ne doivent porter pour dot à leurs maris qu'un grand *fonds* de vertus. (Barth.) On discernait encore dans son âme ce *fonds* d'inclinations basses qu'il reçut de la nature et ces sentiments élevés qu'il devait à son premier état. (Id.) Vous avez un *fonds* de raison et de courage que j'honore. (Mme de Sév.)

Un grand *fonds* de vertus rarement se confisque :
En faveur et disgrâce on est sûr d'en jouir. (Bours.)

— *Faire fonds de* ou *sur quelque chose.* S'en croire assuré. Il ne faut pas faire grand *fonds* de tout ce qu'il dit. (Trév.) Défiez-vous de vos forces, et ne faites aucun *fonds* sur la sagesse humaine. (Boub.) || *Faire fonds sur quelqu'un.* Compter sur lui.

— Fig. et fam. *Être en fonds pour faire quelque chose.* Être en état de le faire. On lui a joué un mauvais tour, mais il est en *fonds* pour prendre sa revanche. (Acad.) L'auteur était en *fonds* pour prêter de l'esprit à ses personnages. (Durand.)

— L'Académie s'est trompée, selon nous, en disant qu'il s'emploie fig. et fam. *Savoir le fonds et le très-fonds d'une affaire.* La posséder parfaitement. Dans cet exemple, *fond* doit s'écrire sans *s*. En latin, on le traduirait par *imus* ou tout autre mot équivalent. *Fonds*, au contraire, se rendrait par *fundus*. V. FOND.

FONDU, UE. part. pass. du v. Fondre. S'empl. adjectiv. Plomb fondu. Cire fondue. Neige, glace fondue. Verser du plomb fondu dans les veines d'un condamné. Le métal est *fondu* dans les creusets pour des objets de moyennes et de petites dimensions. (Boquill.) L'acier *fondu* d'Angleterre se gerce de plusieurs cassures. (Buff.)

— Moulé. Statue fondue. Canons fondus. Lettres fondues. Les lettres ainsi *fondues* passent alors entre les mains des femmes, qui commencent par les rompre. (Boquill.)

— Mélangé, nuancé, couleurs fondues. Nuances bien, mal fondues. Des couleurs bien fondues. Partout les tons des couleurs les mieux *fondues* et les plus suaves. (Did.) Non-seulement la nature a réuni sur le plumage du paon toutes les couleurs du ciel et de la terre pour en faire le chef-d'œuvre de sa magnificence, elle les a encore mêlées, assorties, nuancées, *fondues* de son inimitable pinceau, et en a fait un tableau unique. (Buff.)

— Fig. C'est *la Nouvelle-Héloïse* de J.-J. Rousseau et *le Sopha* de Crébillon *fondus* ensemble qui ont formé le goût de M. Dorat dans le genre des romans. (Grimm.)

— Fig. *Cette maison est fondue dans telle autre.* Se dit d'une maison dont les biens ont passé dans une autre par mariage.

— Philos. hermét. *Le corps est fondu.* Signifie que la matière est très-blanche, qu'elle est déliée, subtile, qu'elle est fondue en eau.

— *Fondu par.* Des torrents de glaces et de neiges *fondues* par le soleil se précipitent avec un fracas épouvantable. (Gaill.)

FONDUE. s. f. Art culin. Entremets au fromage [illegible] originaire de la Bresse ou du Bugey. La *fondue* est un mets sain, savoureux, appétissant, de prompte confection, et partant, toujours prêt à faire face à l'arrivée de quelques convives inattendus. (Brill.-Sav.)

— Métrol. Mesure de convention pour le minerai, en usage dans le Périgord et l'Angoumois. La fondue vaut 32,000 kilogr.

— Techn. Sucre trop chargé de sirop.

FONDUELO. s. m. Métrol. Monnaie d'Égypte, de 146 medini. Le fonduelo vaut fr. 7,2450.

FONDULE. s. m. Ichthyol. Genre de malacoptérygiens établis aux dépens du genre cobite, et ayant pour type le fondule cœnicole.

FONET. s. m. Crust. Espèce de moule du Sénégal, la moule unie.

FONFRÈDE (Jean-Baptiste-Boyer). Membre de la députation de la Gironde à la Convention nationale, fit cause commune avec le parti fédéraliste, et périt sur l'échafaud, à l'âge de 27 ans, le 31 octobre 1793, avec les Girondins. || (Henri). Fils du conventionnel, né à Bordeaux, publiciste distingué, mort en 1840.

FONGATE. s. m. Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide fongique avec une base salifiable.

FONGE. s. m. Bot. Vieux nom du champignon. || *Fonge-cave.* Sorte de champignon du genre des bolets. || *Fonge-orange.* Sorte de bolet des environs de Paris.

FONGER. v. n. 1re conj. On met un *e* après le *g* suivi de *a*, *o*. Ce verbe ne s'emploie qu'à la 3e pers. *Il fongeait. Fongeant*, etc. Techn. Boire l'encre, s'emboire. Se dit en parlant du papier qui n'est pas collé. Je m'étonne que son mari y ait consenti, et qu'il n'ait pas appréhendé que le papier ne *fongeât*. (Bussy-Rab.)

FONGES. s. m. pl. Bot. S'est dit pour Potirons.

FONGIBLE. adj. des 2 g. (pr. *fon-ji-ble*). Jurispr. Qui se mesure ou se pèse. On entend par *choses fongibles*, celles qui se consomment par l'usage et sont susceptibles d'être remplacées les unes par les autres et de se représenter mutuellement, comme les grains, les liqueurs, l'argent-monnaie, les métaux livrés au poids, le poisson d'un étang, etc. || Les *choses non fongibles* demeurent entières après l'usage auquel elles sont destinées et se restituent en nature. Un meuble, un bijou d'or ou d'argent, un vêtement, un ustensile de fer ou de cuivre, sont autant d'objets non fongibles.

FONGICOLE. adj. des 2 g. (ét. lat. *fungus*, champignon ; *colere*, *colo*, habiter). Zool. Qui vit sur les champignons ou dans les champignons. || FONGICOLES. s. m. pl. Entom. Famille d'insectes coléoptères, de la famille des tipulaires, qui vivent de la substance des champignons. || Famille d'insectes diptères qui se développent dans les champignons.

FONGIE. s. f. (du lat. *fungus*, champignon). Polyp. Genre de zoanthaires, confondu avec les madrépores. Les madrépores connus sous les noms de taupe de mer et de bonnet de Neptune sont des fongies.

FONGIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *fungus*, champignon ; *forma*, forme). Hist. nat. Qui a la forme d'un champignon. Polypier fongiforme.

— Géogn. Se dit d'une coulée de lave qui, partant d'une ouverture, et s'épanchant sur un terrain horizontal, s'y répand d'une manière à peu près circulaire et égale à son point de départ. Une lave fongiforme.

FONGINE. s. f. (rad. *fungus*, champignon). Chim. Substance qu'on obtient quand on a dépouillé par l'action de l'alcool et des alcalis étendus, les champignons de tous leurs principes solubles.

FONGINES. adj. et s. f. pl. Bot. Nom sous lequel on désigne un groupe de la tribu des confervoïdes.

FONGINEUX, EUSE. adj. (pr. *fon-ji-neu*, *euse*). Hist. nat. Se dit d'un terrain qui est plein de champignons.

FONGIPORE. s. m. (du lat. *fungus*, champignon). Polypier madréporique vivant, qui se rapporte aux alcyonaires.

FONGIQUE. adj. m. Chim. Se dit d'un acide qu'on trouve dans les champignons.

FONGITE. s. f. Polyp. Polypier fossile qu'on trouve dans les pierres calcaires secondaires, comme dans les dépôts tertiaires.

— Minér. Pierre dure de couleur jaune qui, par ses stries, imite le champignon.

FONGIVORE. adj. des 2 g. (du lat. *fungus*, champignon ; *vorare*, dévorer). Zool. Qui mange des champignons. Qui vit dans les champignons. || FONGIVORES. s. m. pl. Entom. Famille d'insectes coléoptères, dont les larves vivent dans les champignons.

FONGOÏDE. adj. des 2 g. Hist. nat. Qui ressemble à un champignon.

— Médec. Qui a la forme d'un fongus.

FONGOLOGISTE. s. m. (du lat. *fungus*, champignon, et du gr. λόγος, discours). Didact. Naturaliste qui s'occupe spécialement des champignons.

FONGOSITÉ. s. f. (du lat. *fungus*, champignon). Chir. Excroissance vasculeuse d'apparence charnue qui s'élève à la surface des plaies ou des ulcères. Qualité de ce qui est fongueux et mollasse et ressemble à la substance des champignons. C'est à la surface des plaies et des ulcères et par le développement excessif des bourgeons charnus, que se forment les *fongosités* qui s'opposent longtemps à la cicatrisation. (Ratt.)

FONGUEUX, EUSE. adj. (pr. *fon-gheu*, *euse* ; du lat. *fungus*, champignon). Bot. Qui ressemble au champignon. Se dit d'une plante dont la substance est épaisse, coriace et élastique, ou paraît formée d'un tissu cellulaire très-lâche. Le corydale fongueux. La lorique fongueuse de la tulipe.

— Chir. *Chairs fongueuses.* Chairs mollasses, baveuses, qui s'élèvent en forme de champignons dans les parties ulcérées. Les escarotiques, les caustiques, quelquefois le cautère actuel lui-même, doivent être employés pour réprimer les chairs *fongueuses*. (Ratt.) || *Tumeurs fongueuses.* Gonflements saignants ou suppurants qui se forment sur les membranes séreuses et muqueuses. Les tumeurs *fongueuses* viennent la plupart du temps sur les plaies cancéreuses ; elles sont d'une mauvaise nature et indiquent que la maladie a jeté de profondes racines. (Ratt.)

FONGUS. s. m. (pr. *fonghuss* ; du gr. σπόγγος, éponge). Chir. Excroissances molles et spongieuses disposées en forme de champignons qui s'élèvent sur la peau ou sur quelque membrane. Les *fongus* sont quelquefois de nature cancéreuse. (Chauss.) Les *fongus* peuvent se développer dans l'épaisseur de nos parties, dans les tissus les plus profondément placés, sans qu'il y ait d'ulcération à l'intérieur. (Breschet.)

— Bot. Terme généralement employé par les botanistes pour désigner les champignons de mer.

FONSOIR. s. m. Techn. Outil en usage dans les fabriques d'ancres, à manche de fer, dont un côté plat reçoit les coups de marteau, et l'autre côté, qui est tranchant, enfonce les mises carrées dans les vides.

FONTAINE. s. f. (du lat. *fons, fontis* ; fait de *fundere*, répandre.) Source naturelle qui sort de terre ; bassin qui reçoit l'eau d'une source et qui la verse au dehors. La source, le bassin, les bords d'une fontaine. Fontaine claire, nette, limpide, profonde, trouble, froide, bourbeuse, fraîche, rustique, rafraîchissante. Le jet d'une fontaine. Puiser dans la fontaine, à la fontaine. Eau de fontaine. Aller à la fontaine. L'opinion la plus raisonnable attribue l'origine des fontaines aux vapeurs aqueuses répandues dans l'atmosphère et qui, condensées par une cause quelconque, tombent en brouillards, en pluies sur la terre, s'y infiltrent en partie, et vont alimenter les réservoirs qui fournissent les eaux des sources. Les jeunes filles de la ville viennent puiser de l'eau à cette *fontaine*. (X. Marmier.) J'ai sous ma fenêtre une très-belle *fontaine* dont le bruit fait une de mes délices. (J.-J. Rouss.) En gerbes de cristal jaillissent les *fontaines*. (Baour Lorm.)

Parmi des rocs mousseux une claire *fontaine*
Bondit, s'échappe, tombe, et dans son cours errant,
Arrose une prairie et fuit en murmurant. (Michaud.)

Du sommet des rochers sur les arides plaines,
Déjà n'arrive plus le tribut des *fontaines*. (St-Lamb.)

Heureux qui, dans un coin, sous une roche humide,
Voit sourdre et bouillonner la *fontaine* limpide. (Castel.)

— *Fontaine périodique* ou *intermittente.* Celles qui tarissent pendant un certain espace de temps après lequel elles recommencent à couler pour tarir de nouveau, et ainsi de suite. || *Fontaine intercalaire.* Dont l'écoulement, sans cesser entièrement, éprouve des retours d'augmentation et de diminution qui se succèdent après un temps plus ou moins considérable. || *Fontaine jaillissante.* Jets d'eau naturels qui ont lieu quand le conduit est contourné en siphon, renversé en U, et que l'orifice par lequel l'eau s'échappe à l'extérieur est plus bas que le réservoir qui la fournit. || *Fontaine uniforme.* Dont le cours est soutenu, égal et continuel ; en sorte qu'elle produit constamment une même quantité d'eau. || *Fontaine salée.* Courant d'eau douce qui traversant des bancs de mines de sel gemme, va surgir en fontaine salée à l'extérieur. || *Fontaine ardente.* Fontaine d'où jaillissent des flammes, causées par le dégagement du gaz hydrogène phosphoré que l'eau y tient en dissolution. || *Fontaine artésienne.* Fontaine jaillissante artificielle.

— Phys. Les physiciens ont inventé quelques appareils fort curieux qu'on appelle *fontaines artificielles*, d'où l'on fait jaillir un liquide par la pression et la force élastique de l'air ou la pesanteur de l'eau. || *Fontaine de Héron.* Ainsi nommée du nom de son inventeur, qui vivait 120 ans avant notre ère, dans laquelle l'eau jaillit au-dessus de son niveau, au moyen du ressort de l'air comprimé par une colonne d'eau. Elle est basée sur le principe qu'une colonne d'eau est plus pesante qu'une colonne d'air de même hauteur. L'abbé de Gouvon m'avait fait présent d'une petite *fontaine de Héron* fort jolie et dont j'étais transporté. (J.-J. Rouss.) || *Fontaine à gaz comprimé.* Fondée sur le principe de l'élasticité des gaz, dont on augmente le ressort en les foulant dans un espace fermé de tous côtés.

— Écon. dom. Vaisseau de cuivre, de grès, de pierre, etc., dans lequel on garde de l'eau pour les usages domestiques. || *Fontaine à filtre.* Fontaine garnie intérieurement d'une pierre poreuse au travers de laquelle l'eau suinte, et dont la surface retient les matières que l'eau charrie avec elle.

— Poét. On dit *le cristal d'une fontaine* pour son eau.

— Comm. *Fontaine de bière.* Sorte de mesure de capacité en usage dans certaines brasseries.

— Se dit d'un robinet de bois ou de métal, par où coule l'eau d'une fontaine, ou le vin d'un tonneau, etc. Tourner la fontaine.

— Fig. La douleur et la volupté sont deux *fontaines*, auxquelles qui puise, quant et combien il faut, est bienheureux. (Mont.) O cris de la nuit, pénétrant les nues, perçant jusqu'à Dieu ! O *fontaines* de larmes ! Source de joie ! O admirable ferveur d'esprit (Bon.)

— Anat. *Fontaine de la tête.* V. FONTANELLE.

— Arch. Partie d'un bâtiment qui sert de réservoir pour le jeu des eaux d'une fontaine, pour leur écoulement. La fontaine des Innocents, de Molière. Une fontaine ornée de vases, de statues, etc. || *Fontaine à coupe.* Celle qui outre son bassin a une coupe de pierre, de marbre ou de fonte, portée sur une tige ou piédestal, laquelle reçoit un jet qui s'élance par le milieu et forme une nappe en tombant.

— Hist. *Fontaine de Vaucluse.* V. VAUCLUSE.

— Techn. Creux formé dans un coin du pétrin, où l'on verse de l'eau pour délayer du levain et la farine.

— Myth. Les fontaines étaient sous la protection des nymphes appelées Naïades, ou plutôt elles étaient ces nymphes elles-mêmes, qui sous cette forme recevaient les vœux et les sacrifices des mortels. On les faisait filles de l'Océan et de Téthys. || *Fontaine d'Hippocrène, d'Hélicon*, de *Castalie.* Fontaines qui étaient en des lieux consacrés aux Muses et dont l'eau avait la propriété d'inspirer le génie poétique. || *Fontaine Aganippe.* Dont l'eau, appelée l'*onde aganippide*, avait la vertu d'inspirer les poëtes. || *Fontaine de Jouvence.* V. JOUVENCE.

— Fig. et fam. *Il a été à la fontaine de Jouvence*, ou *il a bu de l'eau de la fontaine de Jouvence.* Se dit d'un homme qui paraît rajeuni.

— Prov. et fig. *Il ne faut pas dire, Fontaine, je ne boirai pas de ton eau.* Il ne faut jamais assurer qu'on n'aura pas besoin de telle personne ou de telle chose.

— Anc. cout. *Faire ses fontaines.* Sorte de jeu en usage le quatrième dimanche de Carême.

— Philos. herm. *Fontaine de Flamel.* La retorte. || *Fontaine des métaux.* Le mercure. || *Fontaine de Jouvence.* L'élixir parfait. || *Fontaine du torrent.* Fontaine des philosophes.

— Syn. comp. FONTAINE, SOURCE. *Fontaine* indique un bassin à la surface de la terre et versant au dehors ce qu'il reçoit par des sources intérieures ou voisines. *Source* se dit de ces canaux naturels qui servent de conduits souterrains aux eaux. La fontaine d'Arcueil, la source de Rungis.

FONTAINE (LA). V. LA FONTAINE.

FONTAINEAU. s. m. (dimin. de *fontaine*). S'est dit d'un Étang, d'un fossé plein d'eau.

FONTAINEBLEAU. Géogr. Ville de France, ch.-l. d'arr. (Seine-et-Marne) ; 8,500 hab. Patrie de Dancourt. Raisins renommés. || *Palais de Fontainebleau.* Commencé dès le XIIe siècle, rebâti sous François Ier, ce palais, composé de six châteaux, renfermant neuf cents chambres, a vu naître Henri III et Louis XIII. En 1810, Napoléon y épousa Marie-Louise. Fontainebleau fut en 1812 la prison du pape Pie VII. Le 11 avril 1814, Napoléon y signa son abdication. Le mariage du feu duc d'Orléans avec la princesse Hélène de Mecklembourg y fut célébré le 30 mai 1837. || *Forêt de Fontainebleau.* Cette forêt a une étendue de 18,000 hect., elle renferme de nombreuses roches de grès qui fournissent annuellement 800,000 pavés à Paris.

— Hist. *Voyage de Fontainebleau, être du voyage de Fontainebleau.* Se disait autrefois, et se dit encore aujourd'hui pour Suivre la cour, lorsqu'elle se transporte à Fontainebleau.

FONTAINE-DE-MER. s. f. Nom donné à l'actinie rouge, à cause de la manière dont elle lance, quand on la presse, l'eau contenue dans sa cavité intérieure.

FONTAINE-DES-OISEAUX. s. f. Bot. Nom vulgaire du silphion perfolié, qui conserve l'eau des pluies aux aisselles de ses feuilles.

FONTAINE-FRANÇAISE. Géogr. Bourg de France (Côte-d'Or) ; 1250 hab. || Le 4 juin 1595, Henri IV, avec 1,800 soldats, y défit Mayenne et l'espagnol Ferdinand de Velasco, qui comptaient 18,000 combattants.

FONTAINES. Géogr. Bourg situé à 4 kilom. de Dijon, dans le départ. de la Côte-d'Or ; saint Bernard y naquit l'an 1091.

FONTAINIER. s. m. (rad. *fontaine*). Celui qui fait ou vend des fontaines de grès, de pierre, de marbre, de cuivre, etc., pour l'usage domestique.

— Celui qui va à la recherche des sources, qui en réunit les eaux et les conduit d'une manière ou d'autre au lieu de leur destination.

— Adm. Celui qui est chargé de conduire, d'entretenir, de faire aller les fontaines publiques.

FONTANA (Dominique). Architecte du pape Sixte V, érigea, après d'immenses travaux, l'obélisque égyptien que l'on voit sur la place de Saint-Pierre, à Rome. Né à Mili en 1543, il mourut à Naples en 1607.

FONTANALIES. s. f. pl. Ant. rom. Fêtes que les Romains célébraient en l'honneur des [illegible] sources. Les fontanalies se célébraient le 13 d'octobre, qui était le troisième jour devant les ides. Ce jour-là on trempait dans les puits et dans les fontaines des guirlandes de fleurs, et on en couronnait les enfants.

FONTANELLE. s. f. (en lat. *fontanella*, rad. *fons, fontis*, source, fontaine). Anat. Nom donné aux espaces membraneux que présente le crâne avant son entière ossification. On les appelle ainsi, parce qu'on peut sentir à leur niveau les mouvements d'élévation et d'abaissement du cerveau. On distingue six fontanelles, deux en haut sur la ligne médiane, et deux en bas de chaque côté. || *Fontanelles supérieures et médianes.* Placées, l'une à la réunion des pariétaux avec le coronal, l'autre formée par le concours de l'occipital et des pariétaux. || *Fontanelles latérales et inférieures.* Placées, l'une au-dessus de l'apophyse mastoïde du temporal, l'autre dans la fosse temporale, à l'endroit où doivent se réunir le pariétal, le coronal et le sphénoïde.

— Chir. Petit ulcère artificiel, pratiqué en quelque endroit du corps, afin de détourner d'un point menacé une certaine quantité d'humeur, ou d'établir sur un endroit peu dangereux une irritation permanente, qui empêche une irritation plus dangereuse de se fixer sur un point plus important. Ce qu'on appelle un cautère, un vésicatoire, est une fontanelle.

FONTANES (Louis de). Né à Niort en 1761, président du Corps législatif sous l'Empire, fait comte, sénateur, grand maître de l'université, pair de France, ministre d'État et membre du conseil privé, mort en 1821.

FONTANÉSIE. s. f. Bot. Arbrisseau de Syrie, de la famille des jasminées. Les Anglais se servent de son bois pour teindre en jaune.

FONTANGE. s. f. Modes. Nœud de ruban que les femmes portaient autrefois sur leur coiffure. Mlle de Fontanges ayant à une partie de chasse dérangé sa coiffure, prit un ruban qu'elle lia autour de sa tête et noua sur son front. La forme du nœud changea souvent, mais la mode a persisté. Vous croyez que le roi veut encore le siége de Namur : point du tout ; c'est une chose qui a donné plus de peine à Sa Majesté que ses dernières conquêtes ; c'est la défaite des [illegible] à plate couture. On [illegible] comme on faisait il y a dix a[illegible]

Elle rés[illegible] d'un [illegible] en [illegible] sa *fontange*.
Ces grandes [illegible]
(Corsat.)

— Fig.

Combien n'est-on [illegible]
Tout [illegible]

. . . .

Et dé[illegible] l'orgueil de tous nos esprits.
Sous leur *fontange* altière [illegible] servir le [illegible]
(Boileau.)

FONTANGES (Marie Angélique du Scorail, de Roussille, duchesse de). Née en Auvergne en 1661, reçut à dix-sept ans de Louis XIV le titre de duchesse, morte à vingt ans, à Port-Royal, des suites d'une couche.

FONTARABIE. Géogr. Ville forte d'Espagne, dans le Guipuscoa, au fond du golfe de Gascogne ; 2 000 hab.

— Hist. *Bataille de Fontarabie.* Livrée en 1648, où l'on vit pour la dernière fois un archevêque, Escoubleau de Sourdis, de Bordeaux, commander la flotte française, battre les Espagnols, et diriger la conduite d'un assaut qui fut sans succès.

— Hortic. Espèce de poire d'hiver qui se mange cuite et en compote.

FONTE. s. f. Action de fondre, de liquéfier, de résoudre les corps solides sous une forme liquide. La fonte des métaux. Mettre, remettre à la fonte.

— Techn. On donne spécialement ce nom au produit immédiat du minerai de fer traité dans les hauts fourneaux. C'est une combinaison de fer et de carbone accompagnée de silice et de matières contenues dans les minerais de fer dont on l'extrait, ou dans les fondants employés au traitement de ces minerais. Fonte blanche, blanche argentine, blanche mate, blanche truitée, blanche vive; grise, grise claire, grise noire, grise truitée; manganésifère, blanche truitée, grise; fonte surcarburée, surcarburée tendre, etc., etc.

— *Coulé de fonte.* Opération de vider les hauts-fourneaux. ‖ *Culot de fonte.* Les petites masses qu'on obtient au fond des creusets d'essai des minerais de fer. ‖ *Gâteau de fonte.* Morceau de fonte percé de trous nombreux pour faire de l'acier naturel. ‖ *Gouttes de fonte.* Ce qui tombe de l'ouvrage dans le creuset des hauts-fourneaux. ‖ *Fonte marchande.* Toutes celles qui ne sont pas destinées à être converties en fer malléable. ‖ *Vives fontes.* Les fontes de mines qui sont très-coulantes. ‖ *Fonte moulée.* Fonte convertie en ustensiles de toute espèce, en pièces de mécanique, en grilles, balcons, plaques de cheminées, tuyaux pour la conduite des eaux, etc. ‖ *Fonte en coquille.* Fonderie en sable pour les pièces qui doivent avoir une grande dureté. ‖ *Fonte en sable vert.* Sable encore humide et frais avec lequel on fait des moules où l'on coule immédiatement la matière. ‖ *Fonte en sable d'étuve*, ou sable argileux possédant assez de consistance pour conserver, étant séché, la forme qu'on lui a donnée en l'appliquant contre les modèles.

— Se dit d'une certaine composition de métaux dont le cuivre fait la base. Pièce de fonte. Canon, mortier de fonte.

— Imprim. Assortiment de toutes les lettres [illegible] [illegible]mplet de tel ou tel corps. Une fonte corps dix, corps neuf. Une fonte de cinquante, de mille pesant. ‖ *Fonte haute.* Celle qui excède la hauteur commune aux caractères d'imprimerie.

— On dit aussi *une fonte de six feuilles, de quinze feuilles, de douze formes, de vingt formes*, pour indiquer une fonte avec laquelle on [illegible] composer de suite six feuilles, quinze feuilles, douze formes, vingt formes, sans être [illegible] de distribuer.

— Sculpt. La partie de l'art statuaire qui consiste [illegible] statues de bronze, c'est-à-dire [illegible] en bronze l'œuvre de plâtre ou de marbre du sculpteur. La fonte d'une statue, d'un vase, etc. ‖ *Fonte en potée* ou *au moule de potée.* Moule levé sur le modèle de la statue qu'on veut jeter en bronze, enduit d'une couche de cire, d'épaisseur égale à celle que doit avoir [le] bronze, recouverte intérieurement et extérieurement d'un ciment à l'épreuve du feu. ‖ *Fonte en sable.* Moule fait de sable corroyé consistant et souple, levé sur le modèle. ‖ *Fonte d'un seul jet*, celle qui donne la figure ou le groupe d'une seule pièce.

— Métrol. Conversion des monnaies de cours en d'autres monnaies nouvelles dont le prince a ordonné la fabrication. On a fait une fonte de... à la Monnaie.

— Action de ce qui fond, de ce qui se liquéfie. La fonte des neiges fait déborder les rivières.

— Méd. *Fonte d'humeurs.* Évacuation abondante d'humeurs qui deviennent fluides, d'épaisses et visqueuses qu'elles étaient auparavant.

— Techn. *Fonte de galons.* Action de brûler des galons pour en retirer l'or et l'argent qu'ils contiennent.

— Manuf. Se dit du mélange des laines de différentes couleurs qui doivent entrer dans les tissus des draps ou autres étoffes.

— Peint. Se dit pour indiquer que dans un tableau les passages des teintes sont bien liés, bien fondus. Il est opposé à Sécheresse, en peinture. Ce tableau est d'une belle fonte, d'une fonte étonnante.

— Fig. La cabale qui obsédait monseigneur regardait la *fonte* de ses glaces comme trop dangereuse, pour souffrir que la duchesse de Bourgogne se remît en grâces. (St-Simon.)

— Fig. *Remettre un ouvrage à la fonte.* En parlant des ouvrages d'esprit où il y a des imperfections qu'il faut faire disparaître. Remettez pour le mieux ces deux vers à la *fonte*. (La Font.)

— FONTES. s. f. pl. Seller. Faux-fourreaux de cuir que l'on attache à l'arçon d'une selle, pour y mettre des pistolets.

FONTENAY-LE-COMTE, appelé aussi **FONTENAY-EN-VENDÉE**, et pendant la révolution **FONTENAY-LE-PEUPLE.** Géogr. Ch.-l. d'arr. (Vendée); 8,000 hab. Patrie de Nicolas Rapin. Célèbre par deux batailles; la première, livrée le 16 mai 1793, fut fatale aux Vendéens, qui perdirent quantité de munitions et leur artillerie; la seconde, livrée le 25 mai, vit la déroute complète des républicains, qui perdirent 1800 hommes, leurs bagages et 42 pièces de canon. ‖ Village du départ. de l'Yonne, 20 kilom. d'Auxerre. Célèbre par la bataille que les enfants de Louis le Débonnaire livrèrent le 25 juin 841. L'empereur Lothaire et Pepin y furent vaincus par leurs frères, Charles le Chauve et Louis de Bavière.

FONTENELLE (Bernard le Bouyer de). Né en 1657 à Rouen, d'un avocat, et de Marthe Corneille, sœur de l'auteur du *Cid*. Admis en 1691 à l'Académie française et à l'Académie des sciences, devint en 1699 secrétaire de cette Académie, place qu'il remplit pendant 42 ans; mort en 1757 à l'âge de près de 100 ans.

FONTENOY. Géogr. Village de Belgique, province de Hainaut; 500 hab. Célèbre par la bataille gagnée le 11 mai 1745, par les Français, commandés par le maréchal de Saxe, sur les Anglais, Autrichiens, Hollandais et Hanovriens, commandés par le duc de Cumberland.

FONTEVRAULT. Géogr. Bourg de France (Maine-et-Loire); 3000 hab. Célèbre autrefois par une abbaye de bénédictines. Changé aujourd'hui en maison centrale de détention, pouvant renfermer 1200 hommes et 500 femmes.

— Hist. eccl. *Ordre de Fontevrault.* Nom d'un ordre religieux de l'un et de l'autre sexe, fondé en 1100 sous la règle de St Benoît, par Robert d'Arbrissel. Les religieux de Fontevrault étaient soumis à l'abbesse, qu'ils reconnaissaient pour leur générale.

FONTI. s. m. Bot. Plante de Madagascar.

FONTICULE. s. m. (du lat. *fonticulus*, dimin. de *fons, fontis*, fontaine). Anat. Petit ulcère que l'on pratique, soit avec des substances caustiques, soit avec l'instrument tranchant, et que l'on entretient pour favoriser l'écoulement des liqueurs viciées. Ces ulcères artificiels sont plus généralement connus sous le nom de *cautères*. ‖ *Fonticule à pois.* Cautère que l'on entretient au moyen d'un pois. ‖ *Fonticule à séton.* Le séton proprement dit, parce qu'on se sert pour l'entretenir d'une bandelette de linge effilée sur ses bords et qui porte le nom de séton.

FONTIGÈNE. adj. des 2 g. (du lat. *fons, fontis*, fontaine, et du gr. γείνομαι, naître). Bot. Qui croît sur les conduits ou sur les robinets des fontaines.

[illegible]

FONTINAL, ALE. adj. (du lat. *fons*, fontaine). Qui a rapport aux fontaines. ‖ *Formations fontinales.* Qui sont dues à des sources d'eaux chaudes ou froides, qui ont déposé les substances qu'elles tenaient en dissolution.

— Mythol. Se dit des Nymphes, des génies des fontaines.

— Ant. rom. *Porte fontinale.* Nom d'une porte de Rome près du Tibre.

FONTINALE. s. f. Crypt. Genre de mousses, renfermant plusieurs espèces qui croissent sur les pierres, les torrents et dans les fontaines, autour des roues des moulins. La fontinale incombustible se calcine au feu sans brûler. On la trouve en abondance dans les eaux thermales de Plombières.

FONTINALIS. s. m. (pr. *fon-ti-na-liss*). Bot. La persicaire amphibie.

FONTINALOÏDÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une fontinale. ‖ FONTINALOÏDÉES. s. f. pl. Famille des mousses, qui a pour type le genre fontinal.

FONTIS. s. m. (pr. *fon-ti*). Éboulement de terre. On dit aussi *fondis*. ‖ Terre qui fond dans une carrière. ‖ Éboulement sous un édifice, sous une maison.

FONTON. s. m. Ornith. Un des noms du coucou indicateur.

FONTURE. s. f. Mar. Diminution, disparition d'un banc de sable. Ce banc est en fonture. Il y a une fonture. On dit qu'un banc de sable tombe en fonture, quand à la suite des diminutions qu'il a éprouvées par l'eau à sa partie inférieure, il s'en détache des portions considérables avec bruit et fracas.

FONTS. s. m. pl. (du lat. *fons, fontis*, fontaine). Grand vase de pierre, de marbre ou de bronze, où l'on conserve l'eau dont on se sert pour baptiser. Ce vase a la forme d'une cuve, ce qui provient de l'ancien usage du baptême par immersion, il est posé sur un piédouche, afin de le tenir à la portée de l'officiant. Les fonts baptismaux, les fonts de baptême. Autrefois les *fonts* baptismaux étaient dans une petite église différente de la grande, mais voisine, et qu'on nommait Baptistère. (Sévelinge.)

— *Tenir un enfant sur les fonts.* En être le parrain ou la marraine.

— Fig. fam. *Tenir quelqu'un sur les fonts.* S'entretenir d'une personne, soit en bien, soit en mal, ou questionner quelqu'un, l'examiner. Cette locution a vieilli.

— Constr. Creux ou abîme qui se fait quelquefois sous un bâtiment dont le terrain n'est pas ferme.

— Ce mot s'est employé au singulier. Droit devant le grand autel était fait un *font*, et y avait un bassin d'argent mis sur un bois aussi haut qu'un *font*. (Balthaz.)

FONWA. s. f. Teint. Drogue tirée de Suez en Égypte, dont on se servait autrefois pour teindre en écarlate.

FOORAHA. s. m. Bot. Arbre-baume de l'île de Madagascar.

FOOT. s. m. (pr. *fout*). Métr. Pied anglais, valant mètre 0,304,794.

FOQUE. s. m. Mar. Sorte de voile. ‖ *Foque de beaupré.* Voile portée sur un boute-hors, en usage dans les vents faibles. ‖ *Foques de misaine.* Voiles servant tour à tour et jamais ensemble, selon le vent, vis-à-vis le foque de beaupré.

FOQUEUX. s. m. Hist. rel. Membre d'une des douze sectes religieuses du Japon, dont les membres adorent l'idole Xaca, et croient qu'il suffit de prononcer certaines paroles avec dévotion, pour obtenir le bonheur éternel.

FOR. s. m. (du lat. *forum*, lieu où l'on plaide). Dr. civ. S'est dit pour Juridiction, tribunal de justice.

— *Le for extérieur.* L'autorité de la justice humaine qui s'exerce sur les personnes et sur les biens, en vertu des lois positives.

— Moral. *Le for de la conscience* ou *le for intérieur.* Le jugement de la conscience qui ne suit que les inspirations de la loi naturelle, sans que les actes auxquels nous détermine la puissance de ce for intérieur aient pu être prévus ou réglés par des lois positives.

— Dr. can. *Le for ecclésiastique* ou *for extérieur.* Juridiction accordée par la puissance souveraine temporelle aux évêques et à certains abbés et chapitres, sur les ecclésiastiques dépendant d'eux et sur certaines matières touchant de près aux intérêts de l'Église. ‖ *Le for intérieur.* Puissance spirituelle que l'Église tient de Dieu et qu'elle exerce sur les âmes et sur les choses purement spirituelles. ‖ *Le for de la pénitence* ou *for pénitentiel.* Confession sacramentelle, dans le sens suivant lequel on dit très-improprement, Le tribunal de la pénitence.

— Hist. Dans quelques provinces voisines des Pyrénées, en Béarn surtout, Coutumes, priviléges. Quelques localités de Béarn, telles qu'Oloron, Morlas, les vallées d'Ossau et d'Aspe, avaient leurs fors particuliers.

FOR. partic. invar. (du mot lat. *foris*, dehors). Ajoute au mot une idée de position en dehors.

FORAGE. s. m. Techn. Action de forer, ayant pour but d'opérer, dans l'intérieur d'un corps un évidement qui le perce et pénètre en [illegible]

— Résultat de cette action. Opération d'ajustage qui a pour but de pratiquer un trou rond ou ovale dans une pièce de bois, de pierre ou de métal. Le *forage* des pièces de métal diffère de l'alésage en ce que le trou n'est pas bien préparé et se fait tout entier par cette opération. (Tourneux.) L'opération la plus remarquable pour laquelle l'expression de *forage* est prise dans son acception réelle, est celle du *forage* des pièces d'artillerie, parce qu'ici la précision mathématique est l'absolue rigueur dans l'exécution. (Biet.) Une autre application du *forage*, non moins intéressante pour l'industrie, est celle qui en a été faite à l'établissement des puits dits artésiens. (Id.)

— Anc. cout. Droit seigneurial qui se levait sur les vins.

— Techn. Ouverture d'une culée pour en tirer l'ardoise.

FORAIN, AINE. adj. (du lat. *foras*, dehors). Qui est du dehors, qui est étranger, qui n'est pas du lieu. Se dit des personnes et des choses. Qu'à faute de guerres *foraines* nous ne fassions guerres civiles. (Ét. Pasq.)

— *Propriétaire forain.* Qui n'a pas son domicile dans le lieu où ses biens sont situés, et où il est porté au rôle des contributions.

— *Marchand forain.* Marchand qui parcourt avec ses marchandises les foires, les marchés. ‖ En général, Colporteur qui achète dans un lieu pour revendre dans un autre. Les producteurs qui transportent pour les vendre les denrées qu'ils ont récoltées ou les marchandises qu'ils ont fabriquées, sont des marchands *forains*. (Burat.)

— Fig. Le duc de Mayenne leur promet à tous la couronne, et en fait du marchand *forain*, sans toutefois clore aucun marché. (Sat. Ménip.)

— Dr. comm. *Chambre foraine, tribunal forain.* Juridiction sommaire établie au Châtelet de Paris pour connaître des demandes et contestations se rapportant au commerce des bourgeois de Paris avec des étrangers.

— Dr. cout. Se disait de ceux qui ne demeuraient pas sur les terres du seigneur, bien qu'ils possédassent des héritages mouvant de sa directe et de sa justice. ‖ *Traite foraine.* Droit d'impôt et de péage qu'on levait autrefois sur les marchandises à l'entrée ou à la sortie du royaume. ‖ *Prévôt forain.* Officier municipal qui étendait sa juridiction sur les personnes étrangères à la ville où il tenait son siége.

— Vicin. *Chemin forain.* Chemin qui se trouve à l'entrée d'une ville et dont la largeur doit être suffisante pour le passage de deux voitures.

— Hist. ecclés. *Official forain.* Prêtre délégué par l'évêque hors du siége de l'évêché.

— Jurispr. *Débiteur forain.* Celui qui n'a ni habitation ni domicile dans la commune qu'habite son créancier, et qui s'y trouve néanmoins avoir momentanément des effets, auquel cas tout créancier, même sans titre, peut sans commandement préalable, mais avec permission du président du tribunal, faire saisir les effets trouvés en la commune qu'il habite, appartenant à son débiteur forain.

— Mar. *Rade foraine.* Rade mal fermée, mal abritée, où les bâtiments ne sont pas en sûreté contre les grands vents du large; mouillage en pleine côte et sans abri.

— subst. Celui, celle qui est du dehors, qui n'est pas du lieu. Un forain. La présence des *forains* dans les petits marchés y amène toujours l'abondance. (Burat.)

FORAINEMENT. adv. S'est dit pour Au dehors, extérieurement.

FORAMINÉ, ÉE. adj. (du lat. *foramen*, trou). Hist. nat. Qui est percé de petits trous ou composé de cellules tubuleuses. ‖ FORAMINÉES. s. f. pl. Polyp. Famille de la classe des polypiers, remarquable par de petites cellules semblables à des pores tubuleux.

FORAMINIFÈRE. adj. des 2 g. (du lat. *foramen*, trou; *ferre*, porter). Hist. nat. Qui porte de petits trous. ‖ FORAMINIFÈRES. s. m. pl. Zool. Famille d'animaux microscopiques intermédiaire entre les échinodermes et les polypiers. Le sable de tout le littoral des mers est tellement rempli de ces coquilles microscopiques, si élégantes de forme, qu'on peut dire qu'il en est à moitié composé.

FORAMINULÉ, ÉE. adj. Qui est percé de très-petits trous.

FORANT. part. prés. du v. Forer. Qui fore. Il est invariable. Des ouvriers forant des puits.

FORANTS. s. m. pl. Mar. Se dit quelquefois des mâtereaux.

FORBACH. Géogr. Ch.-l. de canton, arr. de Sarreguemines (Moselle); 4,100 hab.

FORBAN. s. m. (du lat. *foras*, dehors). Corsaire qui exerce la piraterie sans lettres de marque, qui attaque également ami et ennemi; voleur de mer. Se dit aussi du bâtiment qui le porte. Les forbans pris par un navire de guerre sont pendus au haut de la grande vergue. Au moyen âge, on donnait ce nom au corsaire qui ne déposait pas les armes après la fin des hostilités.

— Dr. cout. Bannissement.

— Pêch. Petit bateau pêcheur de la baie de Vannes.

[illegible] propre l'écrit d'une autre personne.

FORBANNI, IE. part. pass. du v. Forbannir. S'empl. adjectiv. Bourgeois forbanni.

FORBANNIR. v. a. 2e conj. Dr. cout. S'est dit pour, Bannir, reléguer, rejeter.

FORBANNISSEMENT. s. m. Dr. cout. Bannissement.

FORBASINE. s. f. Bot. Chanvre aquatique.

FORBICINE. s. f. Entom. Genre d'insectes aptères, appelés vulgairement *poissons argentés*.

FORBIN (Claude, chevalier, puis comte de). Né en 1657, au village de Gardanne, près d'Aix; devint, avec Jean Bart, la terreur des Anglais et des Hollandais; ne put franchir le grade de contre-amiral, et mourut en 1733, près de Marseille.

FORBOIRE. v. n. 4e conj. S'est dit pour Devenir fourbu, en parlant du cheval.

— SE FORBOIRE. v. pron. S'est dit pour S'enivrer. Alexandre était bon coutumier de se *forboire*. (Et. Pasq.)

FORBU, UE. part. pass. du v. Forboire. S'empl. adjectiv. Jument forbue.

FORÇAGE. s. m. Métrol. Excédant que peut avoir une pièce au-dessus du poids prescrit par les ordonnances.

— Dr. féod. Droit que l'on payait au seigneur pour la construction ou l'entretien de son château, de sa forteresse.

FORCALQUIER. Géogr. Ch.-l. d'arrondiss. (Basses-Alpes); 3,000 hab.

FORÇAT. s. m. (rad. *forcer;* en ital. *forzato*). Nom que reçoivent les condamnés à la peine des travaux forcés à perpétuité ou à temps, depuis le moment de leur départ pour le bagne. Autrefois, au cou de chaque forçat était rivé le collier de fer qui devait l'accompagner au bagne; une chaîne suspendue à ce collier le rattachait à une autre chaîne plus longue et plus pesante qui le reliait à une section de forçats appelée cordon. Plusieurs cordons composaient une chaîne.

— *Forçat libéré.* Forçat qui a été remis en liberté après avoir subi sa peine.

— Se dit des esclaves qui, chez les barbaresques, sont employés au service des galères ou à d'autres travaux pénibles.

— Autrefois on disait *forcés*, plus tard on a dit *forsaire*. Trop mieux sont traités les *for*... entre les Maures et Tartares. (Rab.)

— Autrefois les condamnés qui ramaient sur les galères de l'Etat. Nous appelons ces pauvres gens attachés aux bancs *forçats*, parce qu'ils rament par force. (Vinc. de la L.)

— Jeu. *Jouer au forçat.* Jouer aux cartes en s'assujétissant à certaines règles qui ne sont pas toujours obligatoires.

— Prov. *Travailler comme un forçat.* Travailler excessivement.

— Fig.

L'ambition, l'amour, l'avarice, la haine,
Tiennent comme un *forçat* son esprit à la chaîne.
(Boileau.)

FORCE. s. f. (du bas lat. *forcia*, dérivé du lat. *fortis*, fort). Toute cause présumée d'une modification quelconque, produite dans la matière ou dans les corps; la cause qui retient un corps en repos, celle qui vient à le mouvoir, celle qui fait tomber à terre un corps pesant lancé en l'air; l'effort que fait un corps en mouvement pour passer outre quand il rencontre un obstacle, celui que fait l'obstacle pour arrêter le corps mu; la puissance qui retient les molécules de matière adhérentes les unes aux autres dans certains corps, et celle qui tend à les séparer dans d'autres, sont autant de forces que l'on distingue par des épithètes diverses. Force accélératrice. Force centrifuge. Force centripète. Force des eaux. Force d'inertie. Force expansive. Force mouvante ou motrice. Force morte. Force projectile. Force résultante. Force retardatrice. Force vive. Force uniforme. Forces centrales. Force de torsion. Force d'agrégation. Force d'attraction. Force coercitive. Force de cohésion. Force locomotive. La force de la poudre à canon, d'une machine à vapeur, d'un levier, d'un ressort. La force d'une balle, d'un boulet. La force de l'eau, du vent, du courant. Les corps célestes sont en proie aux *forces* centrales : leur *force* centrifuge tend à tous les instants à les écarter du centre de leur mouvement, et leur *force* centripète tend à les en approcher. (Lalande.) La *force* n'est pas un être, un principe interne, une substance qui anime les corps et qui soit distincte d'eux; c'est une propriété ou plutôt un mode de ces corps, c'est l'action des corps en mouvement. (Volt.) Toute cause qui produit actuellement le mouvement, ou qui pourrait le produire si des obstacles ne s'y opposaient, s'appelle *force*. (Menjaud.) Pour connaître la *force* agissant sur un corps, il faut multiplier sa masse par la vitesse dont il est animé, et le produit donnera l'effet total, c'est à dire la mesure de la *force*. (Tourneux.) Newton observa et démontra que tout corps qui se meut dans une courbe, obéit nécessairement à deux *forces*, l'une qui tend à se mouvoir directement en ligne directe, l'autre qui le détourne de cette ligne à chaque instant : il suppose donc ces deux *forces* dans tous les corps qui font leur révolution autour du soleil; la première est ce qu'il nomme *force* de projection, la seconde est ce qu'il nomme *force* d'attraction. (Condill.) Chaque atome de matière a une même quantité de *force* d'attraction, d'impulsion. (Buff.) La nature s'oppose à elle-même ses propres *forces*. (Id.)

— Tendance de certaines choses à produire un effet déterminé; énergie, activité, intensité d'action. La force du poison. La force des liqueurs alcooliques. La force du vin. La force de la sève. La force d'un remède, d'un acide. La force de la chaleur, de la gelée. La force d'un mal.

— Solidité, pouvoir de résister. La force d'une digue, d'un mur, d'une poutre, d'une toile, d'un drap, etc. On vante la *force* des ailes et le vol audacieux de l'aigle : mais les ailes des mouches sont construites avec plus d'art. (B. de St P.)

— En parlant des animaux, Faculté de porter ou de traîner un corps plus ou moins pesant, d'agir avec plus ou moins de vigueur, de résister aux obstacles avec plus ou moins de puissance. Un homme qui peut porter un fardeau de cent cinquante livres, a deux fois plus de force que celui qui n'en peut porter que cinquante. La *force* de son corps ne secondait pas celle de son âme. (Volt.)

Qu'on est digne d'envie,
Lorsqu'en perdant la *force* on perd aussi la vie. (Corn.)

Ma frayeur et mon zèle
M'ont donné pour courir une *force* nouvelle. (Racine.)

— Se dit de toutes les parties du corps qui sont le siége du mouvement, de l'action. La force du cœur. La force des viscères. La force du bras, du poignet, du jarret.

— S'emploie souvent au pluriel pour désigner la vigueur de toute la constitution naturelle. Réparer ses forces. Recouvrer, reprendre ses forces. Sentir augmenter ses forces. Sentir affaiblir ses forces. Prendre de nouvelles forces. Perdre ses forces. Cet état de tranquillité donna de nouvelles *forces* à mes sens. (Buff.) Je reprends des *forces* et j'herborise. (J.-J. Rouss.) Les *forces* d'Atala commençaient à l'abandonner. (Chateaubr.) A douze ou treize ans, les *forces* de l'enfant se développent bien plus rapidement que ses besoins. (J.-J. Rouss.) Son courage ne pouvait suppléer à ses *forces* épuisées. (Volt.) Les hommes détachaient des quartiers de montagnes, et en entouraient leurs habitations; c'était le produit de la *force* et le triomphe des obstacles. (Barth.) L'homme a la *force* et la majesté; les grâces et la beauté sont l'apanage de l'autre sexe. (Buff.) Que le bœuf soumis au joug emploie ses *forces* et sa masse à sillonner la terre. (Id.)

— Se dit du corps, de la santé. Les forces du corps. Ses forces diminuent, s'épuisent, les forces lui manquent. Se fier à ses forces. Mesurer ses forces, connaître ses forces.

— Au pl., particulièrement, Armées de terre et de mer qui peuvent être employées à la défense d'un Etat ou à l'attaque de ses ennemis. Les forces de terre. Les forces de mer ou navales. Assembler ses forces. Combattre à forces égales, avec toutes ses forces. Le roi avait rassemblé en cet endroit la plus grande partie de ses *forces*. (Volt.) Il fallait abattre et désarmer tout le parti avant de pouvoir déployer en sûreté toutes ses *forces* contre la maison d'Autriche. (Id.) Comme la cour de Lisbonne n'avait ni *forces* de terre ni *forces* de mer, elle était comptée pour rien dans le système politique, ce qui est le dernier des opprobres pour un empire. (Rayn.) Les *forces* de terre étaient appuyées par des *forces* maritimes proportionnées. (Id.)

— *La force d'une place.* Ses moyens de défense, ses fortifications, sa garnison. || *La force d'une armée.* Ce qui la rend redoutable, considérable. || *La force d'un régiment, d'un bataillon.* Le nombre effectif des soldats qui le composent.

— *Force armée.* Se dit de tous corps de troupes requis pour faire exécuter la loi, lorsqu'il y a résistance de la part des citoyens.

— La puissance d'un peuple, d'un Etat, de ce qui le rend ou le maintient puissant. Les forces comparées de la France et de l'Angleterre. La France se trouve des *forces* que les siècles passés ne lui connaissaient pas. (Boss.) Il devait les laisser user entre eux-mêmes des *forces* qu'ils pouvaient tourner contre lui. (Fléch.) || *Force publique.* Réunion des forces individuelles organisées en vertu des lois, pour maintenir les droits de tous, et assurer l'exécution de la volonté générale. L'ensemble des agents chargés d'exécuter les ordres du pouvoir et les mandements de justice.

— Faculté d'attaquer ou de se défendre avec avantage, de vaincre, d'accabler, de dominer. Un prince ne connaît sa *force* qu'à demi s'il ne connaît pas les grands hommes que la Providence fait naître. (Boss.) La *force* peut agir quand elle se trouve jointe à l'équité. (Id.) S'il combat, il sait d'où il tire toute sa *force*. (Fléch.) Qui avait rendu la France si grande et si prospère, l'Europe si calme? Un seul homme par la *force* de son épée et par la profondeur de sa politique. (Thiers.) La *force* fonde, étend et maintient un empire. (Saurin.)

— Violence, contrainte. User de force, employer la force, la contrainte. Opposer la force à la force. Repousser la force par la force. Amorcés par l'intérêt ou vaincus par la *force*, ils font semblant d'être vaincus par la raison. (J.-J. Rouss.) Convertissez-vous de bonne heure; que la pensée en vienne de Dieu et non de la fièvre, du choix et non de la *force*. (Boss.) La *force* n'est un droit qu'aux yeux de l'insensé. (La Harpe.)

— [illegible] moyens, pouvoir, crédit, autorité qu'on a dans le monde, etc. Se fier à ses forces, entreprendre au-dessus de ses forces. Connaître ses forces. Les forces d'un parti. La force d'un gouvernement. Je me suis aperçu trop tard que ma nouvelle entreprise était bien au-dessus de mes *forces*. (Delille.) La *force* des femmes est dans leur faiblesse. (Fonten.)

— Dans un sens particulier, Facultés, biens. Elle assiste les pauvres selon ses *forces*, au delà même de ses *forces*. (Fléch.) Leurs *forces* ne répondront pas de longtemps à leur zèle. (Mass.)

— L'habileté, le talent, l'expérience qu'on a dans un art, dans un exercice, etc. Cet écrivain n'est pas de force à traiter un pareil sujet. Cette jeune personne est d'une grande force sur le piano.

Craignez d'un vain plaisir les trompeuses amorces,
Et consultez longtemps votre esprit et vos *forces*.
(Boileau.)

— En parlant de l'esprit, Pénétration, profondeur. La nature donne la *force* de l'esprit, comme celle du corps : le travail modéré les augmente, et le travail outré les diminue. (Volt.)

— Fig. en parlant de l'âme, Courage de soutenir l'adversité, d'entreprendre des choses difficiles et vertueuses, et de résister à ses passions. On vit en lui autant de modération et de douceur que de dignité et de *force*. (Boss.) Elle ramasse toutes les *forces* qu'un long exercice de piété lui avait acquises. (Fléch.) Ce sont nos passions qui nous rendent faibles; parce qu'il faudrait pour les contenter plus de *forces* que ne nous en donne la nature. (J.-J. Rouss.)

— En parlant des moyens que l'âme ou l'esprit mettent en jeu pour arriver à leurs fins. Efficacité, effet puissant, etc. La *force* d'un raisonnement consiste dans une exposition claire des preuves exposées dans leur jour, et dans une conclusion juste. (Volt.)

— A le même sens en parlant des êtres moraux ou intellectuels. La force de la vérité. La force de la vertu. La force du vice. La force de la raison. La faiblesse du langage prouve la *force* du sentiment. (J.-J. Rouss.) La logique prête de nouvelles *forces* et la rhétorique de nouveaux charmes à sa raison. (Barth.) Le ridicule a acquis tant de *force* en France, qu'il y est devenu l'arme la plus terrible qu'on y puisse employer. (B. de St-P.)

— L'énergie du style, des expressions. La force du style. Des vers pleins de force et d'éclat. La force d'un mot. Les sermons de Bourdaloue ont plus de *force*, ceux de Massillon plus de grâce. (Volt.) La *force* du vers dans notre langue vient principalement de l'art de dire quelque chose dans chaque hémistiche. (Id.)

— Se dit aussi de la Divinité. Le Saint-Esprit qui commence à faire sentir sa *force* toute puissante dans la bouche des apôtres. (Boss.) Dieu l'a revêtu de sa *force* et de sa sagesse. (Fléch.)

— Jurispr. comm. *Cas de force majeure.* Événement imprévu et qu'il n'a pas été possible d'empêcher; accident dont on n'est point responsable.

— Mar. *Faire force de voiles.* Porter autant de voiles qu'il est possible pour faire son cours avec plus de vitesse. || On dit aussi Faire force de rames. || Fig. Faire tous ses efforts pour réussir en quelque affaire.

— Peint. L'emploi de vives couleurs distribuées avec intelligence. || Puissance de la peinture à figurer le relief des corps. || Effet total d'un tableau, pour exprimer que les ombres les plus vigoureuses, opposées aux couleurs les plus brillantes donnent de la saillie et du mouvement aux objets. Les attitudes des combattants ont beaucoup de *force* dans les batailles de Constantin, dessinées par Raphaël et par Jules Romain. (Volt.) La *force* outrée est dure dans la peinture, ampoulée dans la poésie. (Id.)

— Physiol. *Force vitale.* Ensemble de forces qui se trouvent réunies dans certains corps, et qui résistent aux forces contraires qui tendent à les détruire. || *La force du tempérament.* Vigueur de tempérament qui rend capable de surmonter les fatigues, les maladies. || *La force de l'âge.* L'âge où un être organisé est dans toute sa force. || Absol. *Être dans la force de l'âge.* || *La force du pouls.* Le plus ou le moins de vitesse et d'élévation du pouls. || *Force de la constitution.* Faculté de résister aux causes morbifiques qui nous assiégent.

— Sculpt. Caractère ressenti dans les formes.

— *Maison de force.* Maison où l'on enferme les gens de mauvaises mœurs.

— *Tour de force.* Action qui exige beaucoup de force. || Fig. Qui exige beaucoup d'adresse. Une si longue improvisation est un tour de force. || Fig. et fam. Se dit en mauvaise part des effets plus difficiles qu'agréables, dans les beaux arts. Cette sonate n'est qu'une suite de tours de force.

— Fam. *N'avoir ni force ni vertu.* N'être bon à rien, n'être capable de rien.

— Iron. et fam. *Ces écrivains sont de même force*, pour signifier Qu'ils sont d'une égale faiblesse.

— Prov. *C'est la force du bois.* Se dit d'une chose qui se fait par la seule puissance de la nature. || *Force n'est pas droit.* L'outrage de la force n'est pas toujours approuvé par la justice. || On dit aussi : *Où force règne, droit n'a* [illegible]

— *Avoir la force de*, suivi d'un infinitif. On n'a plus ni le courage de dire la vérité, ni la *force* de l'écouter. (Fléch.) Passion qu'elle n'avait pas la *force* de vaincre. (Boss.)

— *Par force.* Nécessairement, par l'effet d'une puissance qui contraint à céder. On le fit entrer par force dans la prison. Pourquoi ne pas mépriser aujourd'hui par raison ce qu'il faudra mépriser un jour par *force*? (Boss.)

— *A force ouverte.* Par une violence manifeste. Cette ville fut attaquée à force ouverte.

— *De vive force.* Par une violence manifeste. La citadelle fut emportée de vive force.

— *Force* s'emploie souvent sans déterminatif et comme nom collectif, dans le sens de Beaucoup, grand nombre, grande quantité. Dans ce sens il ne se dit qu'au singulier. C'est à tort que l'Académie, Landais, etc., en font un adverbe dans ce cas. Il n'est pas plus adverbe dans *force gens*, que *quantité* dans *quantité de gens*, que *nombre* dans *nombre de gens*, etc. C'est un substantif employé d'une manière elliptique, et voilà tout. Avoir force argent, force amis. Comme j'ai osé faire *force* questions à Votre Majesté, je lui ferai un petit conte : mais c'est en cas qu'elle ne le sache pas déjà. (Volt.) *Force* brillants sur sa robe éclataient. (La Font.) *Force* gens ont été l'instrument de leur mal. (Id.)

Force gens font du bruit en France,
Par qui cet apologue est rendu familier. (La Font.)

— *A force de.* loc. prépos. Par beaucoup de. A force de prières. A force de sollicitations. A force d'empressement. A force d'importunités. Je veux le vaincre à *force* de vertus et le ramener à force de bienfaits. (Barthél.) A *force* de temps et de soins la malade revint enfin de sa pâmoison. (J.-J. Rouss.) La vertu ne laisse pas que de réussir quelquefois; mais ce n'est qu'à *force* de temps et d'épreuves redoublées. (Fonten.)

— *A force de*, suivi d'un infinitif. A force de pleurer. Quand je songe que je te quitte pour toujours, mon cœur fait un tel effort pour revivre, que je me sens presque le pouvoir de me rendre immortel à *force* d'aimer. (Chateaub.) A *force* de cacher sa sûreté, il ne pouvait plus la trouver. (Fén.)

— *A force de bras.* Se dit en parlant de travaux de transport qui s'exécutent avec la seule force des bras. Tirer, traîner à force de bras.

— Mar. *A force de voiles.* En faisant force de voiles. || *A force de rames.* En faisant force de rames.

— *A toute force.* loc. adv. Par toutes sortes de moyens. Le fanfaron, le poltron veut à toute *force* passer pour sage. (J.-J. Rouss.) || A tout prendre, absolument parlant. On pourrait à toute force lui accorder ce qu'il demande.

— *A force.* loc. adv. Beaucoup, extrêmement. S'empl. famil. Travailler à force.

— *De force.* loc. adv. Qui s'emploie pour marquer diverses sortes d'efforts ou de violences. || *Faire entrer de force une chose dans une autre.* L'y faire entrer en frappant ou en poussant fortement. || *Prendre une fille de force.* La violer. || *Prendre une ville de force.* L'emporter d'assaut.

— *De gré ou de force.* Volontairement ou par contrainte.

— LA FORCE. s. f. Une des prisons de Paris où l'on enferme les prévenus. Elle est située actuellement rue des Ballets, dans le quartier Saint-Antoine.

FORCÉ, ÉE. part. pass. du v. Forcer. S'empl. adj. Serrure forcée.

— *Forcé de. Forcé* de parler malgré moi je suis réduit encore à me cacher. (J. J. Rouss.) C'est ainsi que le génie de Saladin, qui n'était né que pour commander, demeura ... tant qu'il fut *forcé* d'obéir. (Mme Cottin.)

— *Forcé à. Forcé* de bonne heure par les circonstances à ne jamais rien négliger, il s'était fait une habitude de tout observer et d'être à tout. (Condill.)

Jocaste par un père à son hymen *forcée*,
Au trône de Laïus à regret fut placée. (Volt.)

— *Forcé par.* Les barbares, *forcés* par le besoin d'abandonner leurs marais, attaquent le Nord. (Lacépède.)

— Qui n'est pas l'effet de la volonté. Consentement forcé. Pénitence forcée. Silence forcé. Sentiments forcés. Respect forcé. Pleurs forcés.

— Qui a cédé à la violence. Porte, fenêtre, barrière forcée. Dans ce danger, César envoie Labiénus avec une cohorte au secours de deux légions, avec ordre de faire une sortie si les retranchements sont *forcés*. (Anquetil.) Après trois heures de combat, ces retranchements furent *forcés* de tous côtés. (Volt.) L'abandon de l'Égypte étant de la part de la France une conséquence *forcée* des événements de la guerre, il n'y avait plus de raison de ... de la restitution de Malte. (Thiers.)

— Qui manque de naturel, qui est contraint, affecté. Elle n'a rien de gauche ni de forcé. Être forcé dans toutes ses manières. Attitude, contenance forcée. Un ris, un sourire forcé. Des pleurs forcés. Style forcé. Vers forcés. De vers plus *forcés* que ceux de la Pucelle. (Boil.) Et mes chants moins *forcés* n'en seront que plus doux. (Id.)

— *Rapprochement forcé, comparaison forcée, sens forcé.* Ce qui est mal amené, tiré de trop [illegible]

— Se dit des figures mal agencées d'un tableau; du coloris quand il est outré; de l'effet, quand l'artifice dont le peintre peut se servir est mal employé.

— *Marche forcée.* Plus vite que la marche ordinaire. Ce régiment est arrivé sur la frontière à marches forcées.

— *Travaux forcés.* V. TRAVAUX.

— Jeux. *Être forcé.* Être obligé de jouer la couleur demandée. || *Mat forcé.* Se dit au jeu d'échecs, quand le roi ne peut plus changer de place sans être fait mat au coup suivant.

— Mar. *Mâts forcés.* Se dit de ceux qui prennent un pli sur l'avant, pour avoir porté trop de voile par un grand vent, ou pour avoir été trop tenus en étais. || *Vent forcé.* Vent contraire et violent qui oblige à mettre à la cape ou à fuir vent arrière.

— Fig. *Avoir la main forcée.* Faire quelque chose malgré soi, par contrainte.

FORCEAU. s. m. Véner. Piquet sur lequel un filet est appuyé, et qui le retient de force.

FORCEMENT. s. m. Action de forcer. || Législ. *Forcement de recette.* Exercice du droit qui appartient à l'administration, de faire payer par ses commis les impôts qu'ils ont négligé de percevoir.

FORCÉMENT. adv. Par force, par contrainte. Faire une chose forcément. Agir forcément. || Se met plus généralement après le verbe. Il a fait forcément cette démarche, et non pas, Il a forcément fait cette démarche.

— Fig. Nécessairement, par une conséquence rigoureuse. De ce fait on doit forcément conclure que.

FORCENÉ, ÉE. adj. (de l'ital. *for ennato*; forme de *for*, dehors, et *senno*, sens). Furieux, hors de sens. Homme forcené. Femme forcenée. Maîtres de tout le camp, fiers de l'avoir conquis, les Troyens éclatent en cris *forcenés* de triomphe. (Bitaubé.) Près de la mort se trouvait l'ambition *forcenée* qui renverse tout. (Fén.)

— Se dit des choses morales. Qu'un amour *forcené* se nourrit aisément de chimères! (J.-J. Rouss.)

Quand Hérode partit incertain de son sort,
Quand il chercha dans Rome ou le sceptre ou la mort,
Plein de sa passion *forcenée* et jalouse. (Voltaire.)

— *Forcené de.* Forcené de rage, de colère, de jalousie. Si Clytemnestre était *forcenée* de jalousie comme Hermione, ou d'ambition comme Cléopâtre, je pourrais concevoir son crime. (La Harpe.)

— Blas. Se dit d'un cheval emporté et furieux. Cheval forcené.

— subst. Personne forcenée. Un forcené. Une forcenée. C'est un forcené. Se débattre comme un forcené.

Par une *forcenée*,
Une triste famille à l'hôpital traînée. (Boileau.)

FORCÈNEMENT. s. m. S'est dit pour Fureur.

Et fuyez un tyran dont le *forcènement*
Joindrait votre supplice à mon bannissement. (Corn.)

FORCENER. v. n. 1re conj. A signifié Être en colère, être hors de soi, entrer en fureur.

Je *forcène* de voir que sur votre ... m,
Ce traître assure ainsi ma perte et son amour. (Corn.)

FORCENER. v. a. 1re conj. L'e se change en è devant une syllabe muette. *Je forcène, tu forcènes, il forcène*, etc. Rendre forcené, faire perdre la raison. Je vois un chevalier cy devant en ce tournoi, qui *forcène* tous de la prouesse qui est en lui. (Perceforest.)

— SE FORCENER. v. pron. Exercer sa fureur. Je veux que l'avantage soit pour nous, mais je ne me *forcène* point s'il ne l'est. (Mont.) Le despotisme du peuple est une puissance qui se *forcène* contre elle-même. (Fén.)

FORCENERIE. s. f. A signifié Folie, aliénation d'esprit, emportement, fureur. J'ai fort envié le plaisir qu'elle avait de tenir compagnie à ma mère, et je l'aurais préféré de bon cœur à la *forcenerie* des états de Bretagne. (Mme de Sévig.)

FORCEPS. s. m. (pr. *for cèpss*; mot lat. formé de *ferrum*, fer; *capere*, prendre; ou de *foras*, hors, fer pour mettre dehors, ou *forcipes*, tenailles). Chir. Nom générique de toutes les espèces de pincettes, ciseaux, pinces, tenettes et autres instruments servant aux chirurgiens pour saisir et tirer les corps étrangers. || Instrument dont on se sert dans les accouchements laborieux pour l'extraction de l'enfant.

— Anc. art milit. Ordre de bataille d'une armée ou d'une flotte, ayant la forme d'un croissant qui présente à l'ennemi le côté concave.

— Entom. Organe qui garnit l'extrémité anale du corps de quelques insectes.

FORCER. v. a. 1re conj. (rad. *force*). Le c prend une cédille devant *a*, *o*. *Nous forçons. Je forçais. Nous forçâmes*, etc. Surmonter par la violence, par l'emploi de la force, en parlant des choses qui présentent un obstacle, une résistance. Forcer une porte, une serrure, un coffre, un retranchement, une barricade, un passage, une muraille, une maison, une ville.

— Dans un sens analogue, Prendre par force. Forcer un corps de garde, une citadelle, une ville, un camp. L'un *forçant* des villes par sa valeur, l'autre gagnant des cœurs par son adresse. (Fléch.)

sont retranchés contre lui, et pour les *forcer* invinciblement il faut, etc. (Boss.) *Forcez*, en ma faveur, une haine trop juste. (Corn.)

— Violenter. Forcer son talent, son inclination, son goût. Forcer les volontés de quelqu'un, les vœux, les serments. Forcer la nature, le naturel. Forcer les consciences, les volontés. Forcer son inclination, son humeur. Que la fortune ne tente donc pas de nous tirer du néant, ni de *forcer* la bassesse de notre nature. (Boss.) La terre *force* les saisons et devient fertile en son temps. (Fléch.)

Ne *forcez* point votre talent,
Vous ne feriez rien avec grâce. (La Fontaine.)

Pères, de vos enfants ne *forcez* point les vœux ;
Le ciel vous les [illegible]

— *Forcer la voix.* Faire des efforts de voix. [illegible] haut soit dans le bas, en altérer les sons par trop de force.

— Venir à bout d'obtenir à force de peine et de temps; arracher. *Forcer* les respects et ravir l'admiration. (Boss.) Une vertu qui devait bientôt *forcer* l'estime du monde. (Id.)

— Violer. Forcer une femme. Forcer une fille.

— Pousser, conduire avec violence. Forcer un cheval.

— *Forcer de.* Contraindre, obliger à. Pourquoi *forçons*-nous les peuples de l'Afrique de cultiver nos terres en Amérique, tandis que nos paysans manquent chez nous de travail? (B. de St-P.) Les pierres qui sont dans le sein de la terre ne *forcent* point le germe de végéter en bas, ni les pluies n'attirent point la radicule en haut. (Id.)

— *Forcer à*, suivi d'un substantif. Les divisions systématiques *forcent* la mémoire à un travail fatigant. (Ch. Nodier.)

Qu'au milieu des horreurs du destin qui m'opprime,
J'ai fait rougir les dieux qui m'ont *forcée* au crime.
(Voltaire.)

— *Forcer à*, suivi d'un infinitif, dans un sens analogue. Il a *forcé* la jeune noblesse de ses états à voyager. (Volt.) Je marchais à côté d'Atala; elle tenait le bout de la corde, que je l'avais *forcée* de reprendre. (Chateaub.) L'ennui est une douleur qui nous *force* à nous occuper... (Volt.)

. . . . Et cet affreux devoir
Me *force* à travailler moi-même à ta ruine. (Corn.)

— *Forcer une clé, une serrure.* Fausser une clé, tordre les ressorts d'une serrure, de façon qu'ils ne peuvent plus jouer.

— Comptab. *Forcer la recette.* Passer en recette plus qu'on n'a reçu.

— Escrim. *Forcer le fer.* Engager avec force l'épée de son adversaire. || *Forcer la pointe de tierce ou de quarte.* Dégager et fournir, pendant que l'épée forcée fait un mouvement pour revenir à sa situation.

— Jeux. Jeter une carte supérieure à celle qui a d'abord été jouée. || Au jeu d'hombre. Obliger quelqu'un de jouer sans prendre. || Au jeu de reversis. Obliger un des joueurs à jouer un as ou le quinola. || Au jeu de cartes. *Sous-forcer.* Mettre une carte inférieure sur celle qui est jouée, au lieu d'une carte supérieure qu'on a en main.

— Manég. *Forcer la main.* Se dit en parlant d'un cheval qui refuse d'obéir, qui s'emporte. Ce cheval force la main de son cavalier. On dit aussi, *Forcer à la main, gagner à la main.*

— Mar. *Forcer de voiles.* Mettre dehors toute la voilure possible.

— Vén. *Forcer une bête, un cerf, un daim, un lièvre, un chevreuil*, etc. La prendre avec des chiens de chasse, après l'avoir courue et réduite aux abois.

— *Forcer nature.* Vouloir faire plus qu'on ne peut.

— *Forcer le pas.* Marcher plus vite.

— *Forcer la consigne.* Ne pas s'y conformer.

— Fig. et fam. *Forcer la main à quelqu'un.* Le contraindre à faire quelque chose.

— Syn. comp. FORCER A. FORCER DE. Ces deux manières de s'exprimer, quoique souvent confondues par les écrivains, ne sont cependant pas identiques. Une puissance qui nous maîtrise, qui nous tyrannise, nous *force à* agir, s'il y a en nous opposition, répugnance à le faire. Une cause qui nous met dans la nécessité d'agir, nous *force de* le faire. Celui que l'on *force à* parler ne peut résister; celui que l'on *force de* parler pouvait s'en abstenir. *Forcez* votre père *à* révoquer ses vœux. (Rac.) Je ne la *forcerais* point *à* se marier. (Mol.)

. . Jusqu'à ce jour, l'univers en alarmes,
Me *forçait* d'admirer le bonheur de vos armes.

— Quelquefois l'euphonie fait préférer *forcer de* à *forcer à*, comme dans cette phrase: Qui me *forcera d'aller* à matines? (La Bruy.) *Forcer à aller* ne serait pas tolérable.

— SE FORCER. v. pron. Faire quelque chose avec trop de force et de véhémence. Ne vous forcez pas. Ne vous forcez pas tant, vous vous ferez mal.

— Dans un sens moral. Se contraindre, faire effort sur soi-même. Ainsi Néron commence à ne se plus *forcer*. (Rac.)

Et peut-être après tout que sans trop se *forcer*,
Tout ce qu'il a pu dire, il a pu le penser. (Id.)

— *Se forcer à.* Mais vous, hommes cruels, qui vous force à verser du sang? (J.-J. Rouss.)

FORCES. s. f. pl. Techn. Grands ciseaux [illegible] sort pour en rapprocher ou en éloigner les branches, qui servent à tondre les draps, à couper des étoffes, à les tailler, à couper des feuilles de métal, laiton, ferblanc, etc. On a longtemps appelé *forces* de grands ciseaux; et c'est pourquoi dans les États de la ligue on fit une estampe de l'ambassadeur d'Espagne cherchant avec ses lunettes ses ciseaux qui étaient par terre, avec ce jeu de mots pour inscription: J'ai perdu mes *forces*. (Volt.)

— Manég. *Faire les forces.* Se dit d'un cheval qui ouvre beaucoup la bouche au lieu de se ramener quand on lui tire la bride.

FORCET. s. m. Techn. Sorte de ficelle pour mettre au bout des fouets, pour ficeler du tabac, etc.

FORCETTES. s. f. pl. (diminut. de *forces*). Techn. Petites forces.

FORCIÈRE. s. f. Pêch. Petit étang où l'on met du poisson pour l'y faire multiplier.

FORCINE. s. f. Agric. Renflement du corps d'un arbre à l'angle formé par la réunion d'une grosse branche avec le tronc.

FORCIPULE. s. f. Entom. Chacun des deux mandibules accessoires des arachnides, constituées par les deux premiers appendices manducateurs qui s'insèrent en avant du labre.

FORCLORE. v. a. 4e conj. (ét. lat., *foras*, dehors; *claudere*, fermer.) Empêcher, exclure. Mon état présent m'en *forclôt*. (Montaig.) Ne s'emploie plus qu'au palais.

— Prat. Déclarer une personne non-recevable à faire une chose qu'elle n'a pas faite dans le délai prescrit.

— Fig. S'est dit pour Bannir, chasser, tirer.

— Ne s'emploie qu'à l'infinitif et aux temps composés. Il s'est laissé forclore.

— SE FORCLORE v. pron. Laisser passer le temps après lequel on n'est plus admis à faire une chose.

FORCLOS, OSE, et FORCLUS, USE. part. pass. du v. Forclore. Exclu de faire une production en justice. S'empl. adjectiv. La partie adverse fut déclarée forclose.

— Exclu, privé. Les nobles et chevaliers atteints et convaincus étaient *forclos* de l'entrée des tournois. (Fauchet.)

— Voltaire fait la remarque suivante: On arrive aux portes d'une ville fermée, on est quoi?... Nous n'avons plus de mots pour exprimer cette situation. Nous disions autrefois *forclos*; ce mot très-expressif n'est demeuré qu'au barreau; c'est dommage.

FORCLUSION. s. f. Prat. Déchéance ou exclusion de faire une production en justice, faute de l'avoir faite dans le temps prescrit. Les délais sont expirés, la forclusion est acquise.

FORCOMMAND. s. m. Dr. cout. Ordonnance que le juge rendait en matière de revendication, pour enjoindre à celui qui possédait de se dessaisir de la chose.

FORCOMMANDER. v. a. 1re conj. Dr. cout. Faire un forcommand.

FORCULTIVÉ, ÉE. part. pass. du v. Forcultiver. S'empl. adjectiv. Terre forcultivée.

FORCULTIVER. v. a. 1re conj. Agric. Épuiser les terres en les cultivant outre mesure.

FORÉ, ÉE. part. pass. du v. Forer. S'empl. adjectiv. *Clé forée.* Clé dont la tige est percée pour recevoir la broche fixée dans le trou de la serrure.

FORENSE. adj. des 2 g. (du lat. *forensis*, dérivé de *forum*, le forum.) Dr. cout. Qui concerne le barreau. Éloquence forense. Discours forense.

FORER. v. a. 1re conj. (du lat. *forare*, percer.) Techn. Percer. Forer une clé. Forer une pierre. Forer un mur. Forer un puits artésien. Forer un canon. Je passe quelquefois des heures entières à le voir *forer* et tourner des pièces de chêne dures comme l'ivoire. (B. de St P.)

— SE FORER. v. pron. Être foré. Ce fer peut se forer au moyen d'un bon outil.

FORERIE. s. f. Artill. Atelier pour le forage des canons.

FORESTIER, ÈRE. adj. (rad. *forêt*). Qui concerne les forêts, qui appartient aux forêts et à leurs habitants. Le premier consul avait donné à la conservation de la richesse *forestière* de la France une attention particulière. (Thiers.) L'origine de la statistique *forestière* remonte en France à Charles IX. (La Rév.-Lép.) La Révolution vint porter un coup terrible aux ressources *forestières* qui restaient à la France. (Id.) Le territoire français, y compris la Corse, est divisé en trente-deux circonscriptions *forestières* qui ont chacune un conservateur; le titre d'agent *forestier* est applicable au conservateur jusqu'au garde général inclusivement; au-dessous, ce ne sont que de simples préposés. (Id.)

— Écon. agr. *Arbres forestiers.* N'appartiennent qu'à un petit nombre d'espèces. Ce sont, pour les terrains humides ou marécageux, quelques peupliers, le frêne, l'aune; pour les terrains de nature plus sèche qu'humide, les chênes, le charme, le châtaignier, le hêtre, le bouleau, l'orme, les pins, l'yeuse et le liège; pour les localités très élevées, le mélèze et les sapins. À ces espèces se [illegible] çà et là l'alisier, l'érable, le micocoulier, le houx, etc.

— Géogr. *Villes forestières.* Se dit de quatre [illegible] au dessus de Bâle, dans le voisinage de la forêt Noire. Ces villes sont Lauffenbourg, Rheinfeld, Waldshut, Seckingen. Les deux premières appartiennent à la Suisse, les deux dernières au grand-duché de Bade. || *Cantons forestiers.* En Suisse, les cantons de Schwytz, Uri, Unterwald.

— Admin. *Agents forestiers.* Agents chargés de l'exercice de l'administration forestière et de la surveillance des préposés, chacun suivant son grade.

— *Garde forestier.* Garde chargé dans une forêt de la garde d'un canton ou triage.

— *Délits forestiers.* Infractions aux lois qui régissent l'administration des forêts.

— *École forestière.* École où l'enseignement a pour objet l'histoire naturelle dans ses rapports avec les forêts; les mathématiques appliquées à la mesure des solides et à la levée des plans; la législation et la jurisprudence; l'économie forestière, etc.

— *Code forestier.* Partie de la législation d'un pays qui concerne les forêts, qui en assure la conservation et la bonne administration. Le code *forestier* français règle toutes les parties de notre administration forestière: il a pour but de mettre la propriété forestière à l'abri des dilapidations, et d'assurer à la puissance publique, sur les bois et plantations des particuliers, certains droits dont l'abandon aurait pu compromettre l'intérêt général. (La Rév.-Lép.)

FORESTIER. s. m. Homme qui habite les forêts. Un forestier.

— Ornith. Genre d'oiseaux d'Amérique.

— Hist. *Le forestier de Flandre.* Nom donné par Clotaire au leude chargé du gouvernement de la province. Cette dénomination subsista jusqu'à Charles le Chauve; les forestiers de Flandre devinrent alors des comtes héréditaires. || Désignait, sous les deux premières races et au commencement de la troisième, Un officier qui avait juridiction dans les forêts.

FORESTIÈRE. s. f. Bot. Genre de plantes d'Amérique.

FORET. s. m. Techn. Instrument de fer ou d'acier dont on se sert pour forer des trous dans les métaux et autres corps durs.

— Le foret est aussi un instrument d'une grande puissance qu'on emploie pour creuser les canons sur les bancs de forerie. Autrefois on coulait les canons creux; maintenant on les coule pleins et on les fore ensuite. C'est le plus souvent la pièce à forer que l'on fait tourner; le foret ne fait qu'exercer une forte pression sur la pièce.

— On distingue trois formes principales de forets: le foret proprement dit, ou perçoir; le foret langue de carpe, le foret langue d'aspic.

— Se dit particulièrement du petit foret qui sert à percer un tonneau. Mettre le foret dans un tonneau. Tirer du vin au foret.

FORÊT. s. f. (pr. *fo-rè*; de *ferarum statio*, demeure des bêtes sauvages). Grande étendue de pays couvert de bois. Forêt verte, vaste, sombre, obscure, silencieuse, sauvage, profonde, ténébreuse, lugubre, solitaire, secrète, déserte, impénétrable, majestueuse, immense, spacieuse, antique, révérée, sacrée, épaisse, ombreuse, noire, touffue, ombragée, résonnante. Jeune forêt. Fraîche forêt. L'entrée, le milieu, le fond d'une forêt. Les routes d'une forêt. Percer, couper, abattre une forêt. La forêt Noire. La forêt des Ardennes. La verdure, l'ombrage, le dôme des forêts. Le silence des forêts. L'épaisseur, la profondeur, la solitude des forêts. Les *forêts* enrichissent l'air d'une prodigieuse quantité d'oxygène lorsqu'elles sont frappées par les rayons du soleil; elles entretiennent une habituelle fraîcheur dans l'atmosphère pendant l'été, et durant l'hiver elles diminuent la violence du froid. (Rostan.) Dans ces pays déserts, l'âme se plaît à s'enfoncer dans un océan de *forêts*, à errer aux bords des lacs immenses. (Chateaub.) Les agréments de nos *forêts* ne le cèdent pas à ceux de nos champs. (B. de St-P.)

O lac! rochers muets! grottes! *forêt* obscure!
Vous que le temps épargne et qu'il peut rajeunir,
Gardez de cette nuit, gardez, belle nature,
Au moins le souvenir. (Lamartine.)

Et vous, *forêt* sacrée, espaces frais et sombres,
Séjour majestueux du silence et des ombres. (St-Lamb.)

— Poét. et fig. *Les hôtes des forêts.* Les bêtes qui peuplent les forêts. || *Les chantres des forêts.* Les oiseaux qui y font entendre leur ramage.

— Fig. Se dit de choses collectives réunies en grande quantité. Une forêt de cheveux.

— Fig et fam. *Vous êtes là dans une forêt.* Vous êtes entouré de malhonnêtes gens, de fripons. || *C'est une forêt.* C'est un lieu peu sûr.

— Fig. *Forêt de mâts, de lances*, etc. Réunion d'un grand nombre de vaisseaux, d'une troupe nombreuse de soldats armés de lances, etc.

Des *forêts* de drapeaux, d'enseignes, de bannières,
Au centre de l'armée ondoyaient dans les airs. (Del.)

— Fig. [illegible] bois d'un cerf.

[illegible] de sa *forêt* naissante
Le cerf aux pieds légers étale les rameaux. (Delille.)

— Les poils d'un sanglier.

Et son poil hérissé semble de toutes parts
Présenter aux chasseurs une *forêt* de dards. (La Font.)

— *Eaux et forêts.* V. EAU.

[illegible] ministration qui régit les dépendances forestières de l'État, confiées à la surveillance de ses délégués sous la dénomination d'inspecteurs généraux, d'inspecteurs particuliers, de conservateurs, de sous-inspecteurs, de gardes généraux, de brigadiers, gardes, etc.

— Véner. *Mesurer une forêt.* Se dit en parlant du cerf ou de toute autre bête qui la traverse.

— Constr. Se dit d'une grande quantité de pièces de bois qui forment le comble de quelque vaste édifice. La forêt du dôme des Invalides. La forêt du comble de Notre Dame.

— Géol. *Forêts sous-marines, forêts souterraines.* Forêts dont on retrouve les débris au fond des mers ou dans les entrailles de la terre. Les forêts souterraines se trouvent dans l'Autriche, l'Écosse, le département de la Haute-Loire en France, etc. On les trouve

entourées de feuilles, de débris d'animaux et de végétaux plus ou moins conservés.

— Géogr. *Forêts vierges.* Vastes forêts des régions équinoxiales de l'Amérique, coupées par des fleuves d'une grande étendue, et qu'on détruit par le feu. Les arbres de toutes sortes y unissent leurs tiges aux fougères, et forment des réseaux impénétrables en se mêlant au moyen de plantes sarmenteuses appelées lianes. || *Forêt Noire.* Chaîne de montagnes couvertes de forêts dans le grand-duché de Bade et le royaume de Wurtemberg, entre le Necker et le Rhin, de Heidelberg à Bâle. 240 kil. de long sur 48 de largeur moyenne. || Cercle du royaume de Wurtemberg ; chef-lieu, Reutlingen. 362,000 hab. || *Département des forêts* Réuni à la France par le traité de Lunéville avec les huit autres départements formés dans les Pays-Bas autrichiens. Il tirait son nom de la forêt des Ardennes qui en couvrait la plus grande partie ; son chef-lieu était Luxembourg. Il forme maintenant le duché de ce nom, qui relève de la Hollande, et fait partie de la Confédération germanique.

— Philol. *Forêt des forêts.* Traité d'histoire naturelle inclus dans la troisième partie de la *Grande Restauration* de François Bacon.

FOREUR. s. m. Techn. Ouvrier qui fore.

FOREZ. Géogr. Ancienne province située entre le Bourbonnais, l'Auvergne, le Vivarais et le Lyonnais.

FORFAIRE. v. n. (du lat. *foris*, dehors ; *facere*, faire). Faire quelque chose contre le devoir. Commettre un crime, agir contre la loi.

— Se dit en parlant de la prévarication d'un magistrat.

— *Forfaire à son honneur.* Se dit d'une fille ou d'une femme qui se laisse corrompre.

— v. a. Dr. cout. *Forfaire une amende.* Encourir une amende.

FORFAIT. s. m. Grand crime, crime odieux. Forfait atroce, exécrable, funeste, pernicieux, inouï, odieux, noir, lâche, tragique, etc. Ciel juste ! il fallut bien que mon crime fût découvert ! Puisse ma mort expier mon *forfait !* (Beaum.) Tout *forfait* est facile aux cœurs ambitieux. (Bis.) Il n'est point de *forfait* que le trône n'efface. (Lagr.-Chanc.) Souvent un grand *forfait* ramène à la vertu. (Delav.) Les *forfaits* des tyrans retombent sur eux-mêmes. (Lemerc.)

Il est donc des *forfaits*
Que le courroux des dieux ne pardonne jamais !
(Voltaire.)

O toi, de mon repos compagne aimable et sombre,
A de si noirs *forfaits* prêteras-tu ton ombre ? (Boil.)

Oui, ces grands mots du peuple et de ses intérêts,
N'ont servi trop souvent qu'à couvrir des *forfaits.*
(Laya.)

FORFAIT. s. m. Comm. Traité, marché par lequel une des parties s'oblige à faire ou à fournir quelque chose pour un certain prix, à perte ou à gain.

— *Vendre, acheter à forfait.* Vendre, acheter plusieurs choses en masse et sans estimation préalable du prix de chacun. || *Traiter à forfait.* S'engager à fournir dans un temps voulu tels objets dont la nature et la qualité sont précisés par la convention. || *Prendre à forfait.* S'engager à recevoir à une époque déterminée tels objets dont la nature et la qualité sont précisés par convention entre les parties.

— Législ. *Forfait de communauté.* Clause par laquelle les époux conviennent dans leur contrat de mariage que l'un d'eux, ou ses héritiers, ne pourront prendre dans la communauté, quelle qu'en soit la valeur, qu'une certaine somme déterminée.

— Syn. comp. FAUTE. CRIME. FORFAIT. La *faute* est moins grave que le crime ; le *crime* moins grave que le forfait ; le *forfait* est le plus grand des crimes.

FORFAITEUR. s. m. S'est dit pour Celui qui a commis un forfait.

FORFAITURE. s. f. Jurispr. Prévarication d'un magistrat. Crime commis par un fonctionnaire public dans l'exercice de ses fonctions. Toute *forfaiture* pour laquelle la loi ne prononce pas des peines plus graves est punie de la dégradation civique. (Cod. pén.)

— Dr. féod. Délit qui entraînait la confiscation du fief par le seigneur.

— Dr. cout. *Forfaiture dans les forêts.* Délit que commettaient ceux qui dérobaient du bois ou qui causaient du dégât dans les forêts.

FORFANTE. s. m. Hâbleur, charlatan, fanfaron. Fam. Il a vieilli.

FORFANTERIE. s. f. (rad. *forfante*). Ha-

[...] mérité que les étrangers ont appelée démence et *forfanterie* avait pourtant une cause noble et sublime. (D. Marchangy.)

— Syn. comp. FORFANTERIE. JACTANCE. V. JACTANCE.

FORFAR. Géogr. Comté de l'Écosse centrale ; 115,000 hab. On l'appelle aussi comté d'Angus. || Ch.-l. du comté qui porte le même nom ; 6,000 hab.

FORFEX. s. m. Chir. Espèce de ciseaux ; pince.

— Entom. Organes mobiles qui garnissent l'anus des mâles de certains insectes.

FORFICULAIRE. adj. des 2 g. Entom. Qui ressemble à une forficule. || FORFICULAIRES. s. f. pl. Famille d'insectes orthoptères, ayant pour type le genre forficule.

FORFICULE. s. f. (du lat. *forficula*, dimin. de *forfex*, ciseau tenailles). Entom. Genre d'insectes orthoptères, vulgairement nommés Perce-oreilles.

FORFUYANCE. s. f. Dr. cout. Ce qu'un serf payait à son seigneur, pour obtenir la permission de passer au pouvoir d'un autre.

FORGAGE ou **FORGAGEMENT.** s. m. Dr. cout. Droit que le débiteur avait de reprendre ses biens vendus par autorité de justice, en rendant le prix à l'acquéreur.

FORGAGÉ, ÉE. part. pass. du v. Forgager. S'empl. adjectiv. Serf forgagé.

FORGAGER. v. a. 1re conj. Dégager, racheter un gage.

— Dr. cout. User du forgage.

FORGAGNEMENT. s. m. Droit cout. Confiscation d'un héritage. || Rentrée en possession d'un héritage grevé d'une rente, faute par l'acquéreur de payer les arrérages de cette rente.

FORGAGNER. v. a. 1re conj. Dr. cout Faire usage du forgagnement.

FORGE. s. f. (pr. *for-je*). Techn. Lieu où l'on fond le fer quand il est tiré de la mine, et où on le met en barres. Forge ardente, rouge, brûlante, allumée, embrasée, noire, éteinte. Le fourneau, les soufflets d'une forge. Faire aller, entretenir une forge. Un maître de forges. La *forge* est l'usine dans laquelle se trouvent réunis tous les appareils propres à fabriquer le fer lui-même et à le mettre sous la forme marchande. (Tourneux.)

Ailleurs le fer mugit dans la *forge* brûlante,
Le marteau retentit sur l'enclume pesante. (Delille.)

— Absol. Lieu où l'on travaille le fer ; l'atelier où l'on forge.

— *Grosses forges.* Celles où l'on fabrique le fer et l'acier en barres, au moyen de martinets ou de laminoirs. | *Forges à l'anglaise.* Celles où le fer est affiné dans des fourneaux à réverbère par le moyen du coke, et étiré aux cylindres cannelés. || *Forges à la catalane.* Celles où l'on fait fondre le minerai par petites masses dans le creuset même de la forge.

— Se dit du fourneau où certains artisans chauffent le métal qu'ils emploient et de l'enclume où ils le battent. La forge d'un serrurier, d'un armurier, d'un orfèvre, etc.

— Maréch. Se dit de l'atelier d'un maréchal-ferrant.

— Mar. *Forge volante.* Petite forge de tôle, avec l'enclume, le soufflet, etc., qu'on embarque à bord de tous les grands bâtiments de guerre.

— Art milit. *Forge de campagne.* La forge portative et les outils qui servent aux maréchaux-ferrants dans les armées en marche.

— Fig. et fam. *Ouvrage encor chaud de la forge.* Qui vient d'être terminé.

— Fig. Les grands s'aident toujours du prétexte du bien public, comme la *forge* où tous les ressorts des malheurs d'un royaume prennent leur trempe. (Nic. Pasc.)

FORGÉ, ÉE. part. pass. du v. Forger. S'empl. adjectiv. Fer forgé. Barres de fer forgées.

Il est venu ce temps, l'espoir de nos aïeux,
Où le fer, dont la dent rend les guérets fertiles,
Sera *forgé* du fer des lances inutiles. (Racine.)

— Fig. *Mot forgé.* Mot inventé, nouvellement fabriqué.

FORGEABLE. adj. des 2 g. Qui peut se forger, se travailler à la forge. La fonte n'est pas forgeable.

FORGEAGE. s. m. Techn. Action de forger. Forgeage au marteau. Il paraît de plus que la nature des fers employés, la propriété qu'ils ont de se laisser pénétrer plus ou moins lentement par le carbone, ainsi qu'un *forgeage* plusieurs fois répété, influent beaucoup sur les qualités de cet acier. (Lenorm.)

FORGERIE. s. f. Techn. Industrie des forges.

FORGER. v. a. 1re conj. On met un *e* après le *g* devant *a*, *o*. *Nous forgeons. Je forgeais*, etc. Techn. Donner par le moyen du feu et du marteau une forme au fer ou à quelque autre métal. Forger le fer en barres. Forger une barre de fer, une cuirasse, une épée, des armes, un fer de cheval. Forger des cuillers, des fourchettes, des assiettes d'argent, etc.

L'infidèle déjà *forgeait* ces mêmes armes,
Qu'aujourd'hui contre vous aiguise sa fureur.
(J.-B. Rousseau.)

— Absol. Forger à froid. Forger à chaud.

[...] meubler. (Mont.)

Tous ses refrains, pétris d'un divin sel,
Il les *forgeait* sur des airs de goguette. (A. Pesre.)

— Fig. et fam. Inventer, controuver, supposer. Forger des mots, des nouvelles. Forger un mensonge, une calomnie, une malice, une histoire, une fable. On vous aura *forgé* cent sots contes de lui. (Mol.) Cet homme passe sa vie à *forger* des nouvelles. (Barth.) C'est apparemment quelque aventurier qui aura *forgé* cette aventure. (Volt.) J'ai peur qu'il n'en soit du sentiment chez les gens du monde comme d'Homère chez les pédants, qui lui *forgent* mille beautés chimériques, faute d'apercevoir les véritables. (J.-J. Rouss.)

— v. n. Manég. *Ce cheval forge.* Se dit d'un cheval qui, au pas et au trot, et jamais au galop, touche les fers des pieds de devant avec les fers des pieds de derrière, ce qui l'expose à se déferrer, à se donner des atteintes.

— SE FORGER. v. pron. Être forgé. Cette barre de fer doit se forger à froid, à chaud.

— Forger à soi. Et de ses fers rompus se *forgeant* une épée. (Del.)

— Se créer en imagination. Moins la pauvre maman avait de ressources présentes, plus elle s'en *forgeait* dans l'avenir. (J.-J. Rouss.)

— *Se forger des chimères.* S'imaginer des choses sans fondement. || *Se forger des monstres pour les combattre.* Se forger des difficultés par crainte ou pour se faire valoir.

FORGERON. s. m. Ouvrier qui travaille le fer au marteau, après l'avoir fait chauffer à la forge. Forgeron nerveux, robuste, noir, noirci, enfumé, hideux, laborieux, vigoureux, adroit, industrieux, infatigable. De noirs *forgerons*, de hideux cyclopes, sont le spectacle que l'appareil des mines substitue, au sein de la terre, à celui de la verdure et des fleurs. (J.-J. Rouss.)

L'ardent marteau des nerveux *forgerons*
A coup pressés bat l'enclume sonore. (Millev.)

— Ichthyol. Poisson du genre chétodon.

— Prov. et fig. *En forgeant on devient forgeron.* A force de s'exercer à une chose, on y devient habile.

— Myth. Un forgeron, chez les poètes, c'est Vulcain ; ses ouvriers sont les Cyclopes.

FORGES-LES-EAUX. Géogr. Chef-lieu de cant., arr. de Neufchâtel (Seine-Inférieure) ; 150 hab.

FORGEUR. s. m. Techn. Se dit, dans plusieurs arts, de celui qui est employé aux travaux de la forge, qui forge le métal. Forgeur d'épées, de couteaux, de ciseaux, de lancettes, etc.

— Fig. et fam. Se dit de celui qui invente, qui suppose quelque fausseté. Un forgeur de contes, de nouvelles, de calomnies.

— Fig. L'esprit humain n'est pas seulement ennemi de ses appétits naturels et justes plaisirs, mais encore il est *forgeur* de mots. (Charron.)

— adjectiv. *Cylindres forgeurs.* Cylindres à cannelures circulaires pour forger le fer. Le cingleur n'a d'autre soin à prendre que de laisser chauffer au rouge-blanc la masse ou loupe, dont la forme déjà cylindrique peut s'engager dans la première gorge des cylindres *forgeurs.* (Molard.)

FORHU. s. m. Véner. Son du cor pour rappeler les chiens. || Se dit aussi de certaines parties du cerf que l'on donne aux chiens pour curée.

FORHUIR. v. n. 2e conj. (pr. *for-uir*). Véner. Sonner du cor pour rappeler les chiens. Forhuir du cor, du cornet, du huchet, etc.

FORICAIRE. s. m. (du lat. *forica*). Antiq. rom. Fermier qui prenait à bail les lieux d'aisances publics ou les tavernes voisines du Forum.

FORIÈRE. s. f. Agric. Terre qui forme la ceinture des champs, dans quelques parties de la Bretagne ; ce qu'on nomme ailleurs *cheintre.*

FORJET. s. m. (du lat. *foras jactus*, jeté dehors. Archit. Saillie hors d'alignement.

FORJETÉ, ÉE. part. pass. du v. Forjeter. S'empl. adjectiv. Mur forjeté. Maison forjetée.

FORJETER. v. a. 1re conj. (ét. lat., *foras*, dehors ; *jacere*, jeter). On double le *t* devant un *e* muet. *Je forjette, tu forjettes, il forjette*, etc. Construire des saillies hors de l'alignement général d'un édifice.

— Neutr. Se jeter en dehors, sortir de l'aplomb, par l'effet de la vétusté ou de quelque vice de construction. Ce mur forjette.

— SE FORJETER. v. pron. Être jeté hors de l'alignement. Ce mur se forjette.

FORJOUTER. v. n. 1re conj. Cheval. Être le dernier tenant d'une joute ; demeurer vainqueur de ceux qui avaient précédemment vaincu.

FORJUGEMENT. s. m. S'est dit pour Jugement injuste.

FORJUREMENT. s. m. Dr. cout. Renonciation, fuite, abandon du pays.

FORJURER. v. a. 1re conj. Dr. cout. Délaisser, abandonner un pays. || *Forjurer son héritage.* En disposer à titre gratuit ou à titre onéreux. || *Forjurer un absent.* Le condamner.

— Cout. féod. *Forjurer le pays.* Droit qu'avait le criminel réfugié dans un lieu d'asile, de se livrer aux juges séculiers ou de quitter le pays.

FORLACHURE. s. f. Techn. Défaut dans les ouvrages de haute lisse.

FORLAN, ANE. adj. et s. Habitant du Frioul, qui appartient au Frioul ou à ses habitants.

FORLANCÉ, ÉE. part. pass. du v. Forlancer. S'empl. adjectiv. Cerf forlancé. Biche forlancée.

FORLANCER. v. a. 1re conj. Véner. Faire sortir une bête de son gîte. || SE FORLANCER v. pron. Être forlancé.

FORLANÇURE. s. f. Techn. Défaut d'une étoffe mal ourdie.

FORLANE. s. f. Danse vive et gaie commune à Venise chez les gondoliers. || Air de cette danse ; sa mesure est à six huit.

FORLE. s. m. Métrol. Petite monnaie.

FOR-L'ÉVÊQUE. s. m. Hist. Cour de justice de l'évêque de Paris, qui siégeait dans un bâtiment situé sur le territoire et dans la rue de Saint-Germain l'Auxerrois ; ce bâtiment, reconstruit en 1652, devint une prison destinée aux détenus pour dettes et aux comédiens réfractaires ou incivils ; on l'a démoli en 1780.

FORLIGNEMENT. s. m. Action de forligner.

FORLIGNER. v. n. 1re conj. (ét. lat., *foras*, dehors ; *linea*, ligne). Dégénérer de la vertu de ses aïeux. Démentir son origine. Presque inusité.

— Fam. *Cette fille a forligné.* A forfait à son honneur.

Plus d'une fille a *forligné* : le diable
Est bien subtil ; bien malins sont les gens.
(La Fontaine.)

— *Forligner de.* Je l'étranglerais de mes mains, s'il fallait qu'elle *forlignât* de l'honnêteté de sa mère. (Mol.)

FORLONGÉ, ÉE. part. pass. du v. Forlonger. S'empl. adjectiv. Procès forlongé.

FORLONGER. v. a. 1re conj. Traîner en longueur un procès, une affaire.

— Dans le sens neutre. Véner. Se dit des bêtes qui étant chassées s'éloignent du pays où elles font leur séjour ordinaire. || Se dit aussi du cerf qui a de l'avance sur les chiens. Ce cerf forlonge.

— SE FORLONGER. v. pron. Être forlongé.

FORMABILITÉ. s. f. Écon. polit. Qualité d'une chose dont l'unité ou la quantité peut se former.

FORMABLE. adj. des 2 g. Qui peut se former.

FORMAIRE. s. m. (rad. *forme*). Techn. Ouvrier qui fait les formes dont on se sert pour fabriquer le papier.

FORMALISER (SE). v. pron. S'offenser d'une action, d'un propos mal interprété ; trouver à redire, se piquer. Votre chagrin de tout se *formalise.* (Volt.)

FORMALISME. s. m. Philos. Système métaphysique qui consiste à nier l'existence de la matière, en ne lui reconnaissant que la forme.

— Manie du formaliste.

FORMALISTE. adj. des 2 g. Qui s'attache aux formes avec minutie ; qui tient aux formalités. Juge formaliste.

— Philos. Qui appartient au formalisme.

— Signifie aussi Cérémonieux, façonnier, vétilleux sur tout ce qui se rattache aux rapports sociaux, qui ne s'en écarte point et ne permet pas que les autres s'en écartent. Il y a une certaine civilité *formaliste* et façonnière, qui est à charge par des règles et par des mines ridicules. (St-Evrem.)

— s. des 2 g. Personne minutieuse dans ses procédés, soumise aux petites lois de la bienséance, et qui s'offense de ce qu'on puisse y manquer. C'est un formaliste sévère, ennuyeux, vétilleux, pointilleux, insupportable. On a bien raison de dire : Dieu nous garde des *formalistes.* (Charron.)

— Philos. Partisan du formalisme.

FORMALITÉ. s. f. Manière accoutumée, mais expresse et formelle de procéder en justice, selon une formule prescrite ou consacrée pour certains actes civils, judiciaires, administratifs ou religieux. Les *formalités* de la justice sont nécessaires à la liberté. (Montesq.)

— Jurispr. Se dit des clauses et conditions dont le concours est nécessaire pour rendre un acte valable ; des expressions qui doivent être employées pour rendre un acte parfait ou une procédure régulière. Formalité essentielle, accidentelle. Formalités habilitantes. Formalités intrinsèques. Formalités extrinsèques. Formalités d'exécution.

— Fam. Se dit pour Cérémonie, bienséance, acte d'une civilité recherchée, qui n'est pas à sa place. Vous voyez des gens passer leur vie en *formalités* et en bienséances, ils ne vous pardonnent pas une cérémonie. (St-Evrem.) Chez la plupart des peuples, les testaments ne sont pas soumis à de plus grandes *formalités* que les contrats ordinaires. (Montesq.)

En chose où le péril paraît de tous côtés,
On peut fort bien passer sur les *formalités.* (Scarron.)

— Schol. Faculté, qualité ou perfection d'un être naturel, prise métaphysiquement et abstractivement. Être, substance, substantialité, animalité, raisonnable, rationabilité, sont des *formalités* de l'homme. (Trévoux.)

[...] tion d'un mariage contraire, ou à la loi, ou à la coutume, ou au droit des seigneurs. || Mariage qu'un homme de condition serve contractait sans la permission de son seigneur, avec une femme franche ou qui dépendait d'une autre justice ou seigneurie. || Mariage qu'une fille ou une femme mainmortable contractait hors de la terre de son seigneur sans la permission de ce dernier ; en sorte qu'elle quittait le lieu où elle demeurait pour suivre son mari. || Signifiait aussi l'Amende qu'un homme de mainmorte devait à son seigneur, lorsqu'il ne lui avait pas demandé congé pour se formarier.

FORMARIÉ, ÉE. part. pass. du v. Formarier. S'empl. adjectiv. Seigneur formarié. Dame formariée.

FORMARIER. v. a. 1re conj. Faire con-

tracter un mariage disproportionné à ses enfants, à ses proches.

— SE FORMARIER. v. pron. Contracter un mariage sans la participation de son seigneur; contracter un mariage disproportionné.

FORMAT. s. m. (pr. *for-ma*; rad. *forme*). Imprim. et libr. Dimension d'un livre imprimé. Les formats prennent leur nom du nombre de feuillets que renferme chaque feuille imprimée et pliée, quelle que soit sa dimension. La feuille donne ainsi un nombre de pages double du chiffre dont elle tire son nom. Format in-folio, in quarto, in octavo, in-douze. || *Format atlantique*, ou mieux *format in-plano*. De toute la feuille, largeur et hauteur.

— On écrit ordinairement in-4°, in-8°, in-12, in-16, etc.

— On dit le grand format, le petit format, suivant la grandeur des feuilles de papier que l'on a employées dans les formats, de sorte qu'on dit grand in-folio, petit in-folio; grand in-octavo, petit in-octavo.

FORMATEUR, TRICE. adj. Qui forme, qui crée. L'être éternel et formateur. La philosophie *formatrice* des jugements et des mœurs. (Mont.) Nous sommes tellement vos frères, que le grand Être, l'Être éternel et *formateur*, ayant fait un pacte avec les hommes, nous comprit expressément dans le traité. (Volt.)

— Anc. phys. La vertu formatrice donnait, selon certains philosophes, la forme à tous les corps.

FORMATIF, IVE. adj. Philos. Qui sert à [illegible]

— [illegible], dans les langues à inflexion, [illegible] qui sert à former les cas [illegible] *formative*. Il ne faut pas [illegible] avec la désinence.

FORMATION. s. f. (pr. *for-ma-ci-on*; en lat. *formatio*, fait de *formare*, former). Action par laquelle une chose est produite, se forme, se constitue. Démêlez si vous pouvez l'artifice [illegible] qui entre dans la *formation* des insectes qui rampent à nos yeux. (Mass.) C'est la *formation* des graines qui nuit au sol sur lequel les plantes végètent. (De Morog.) La *formation* des pierres calcaires est l'un des plus grands ouvrages de la nature. (Buff.)

— Action d'organiser, d'instituer. La formation d'un établissement, d'un régiment, d'une compagnie, etc.

— Algèbr. *Formation des puissances*. Opération par laquelle on élève une grandeur donnée à une puissance; elle est opposée à ce qu'on appelle résolution des puissances ou extraction des racines. || *Formation d'une équation*. La suite des opérations qui conduisent à cette équation.

— Art milit. L'ensemble des mouvements par lesquels une troupe se développe pour prendre certaines dispositions.

— Géom. Manière dont une ligne, une surface est engendrée.

— Géol. Couches ou portions de terrain qui paraissent avoir été formées ensemble à la même époque, ou gîtes quelconques de substances minérales. Formations plutoniennes, neptuniennes, mixtes, etc. Terrain de formation gypseuse, calcaire, etc.

— Gramm. Manière dont un mot se forme d'un autre mot, ou passe par toutes les formes dont il est susceptible, pour lui faire exprimer toutes les idées accessoires que l'on peut joindre à l'idée fondamentale qu'il renferme. La formation du pluriel, d'un temps, d'un mode, etc.

FORME. s. f. (en lat. *forma*; dérivé par métathèse du grec μορφή, même signif.) La configuration des corps déterminée par l'apparence extérieure de la matière. La forme d'un homme, d'un animal, d'un oiseau, d'un poisson, etc. La forme de la tête, du nez, de la bouche, de l'oreille, etc. Forme ronde, carrée, circulaire, ovale, etc. La forme d'un vase, d'un dôme, d'un croissant, etc. Toute matière tombant sous nos sens présente une *forme* quelconque; c'est-à-dire se montre plus ou moins limitée par des surfaces et des contours qui en constituent un ou plusieurs objets. (Virey.) De tous les êtres animés, l'oiseau-mouche est le plus élégant pour la *forme*, et le plus brillant pour les couleurs. (Buff.) Sion fut sa demeure : il bâtit autour et la nomma la cité de David, et Jérusa-

— Fig. On emprunte des attraits lorsqu'on aurait honte de se montrer sous sa véritable *forme*. (Duclos.) Il n'est point de *forme* sous laquelle l'amour ne se déguise pour s'insinuer dans un cœur. (St-Réal.) Tous les maux que j'avais soufferts reprenaient à mes yeux cent *formes* nouvelles, pour me tourmenter une seconde fois. (J.-J. Rouss.) La mort prend toutes les *formes*, même celles de la beauté. (Chateaubriand.)

— Par extens. Se dit de toutes les choses où il y a quelques règles d'agir établies, soit par des principes fixes, soit par des règles passagères. Voilà un richard qui a ruiné et mis au désespoir de pauvres familles; mais ç'a été en demandant ce qu'il a cru être sien, et ce par voie de justice. Qui peut le convaincre d'avoir mal fait? O combien de méchancetés se commettent sous le couvert des *formes*. (Charron.)

— Fig. J'ai vu la mort sous les formes les plus hideuses. On voit dans ce faubourg la misère sous toutes ses formes. Voici l'esprit, l'âme qui, affranchie des *formes*, se retrouve à au contre le principe même des *formes*. (Ed. Quinet.)

— Par extens. S'applique tant au sing. qu'au plur. aux tours du style, aux différentes manières d'exprimer la pensée. Les formes oratoires. Les formes poétiques. Exprimer la même idée sous une forme différente. Varier les formes de son style.

— *La forme d'un gouvernement, d'une administration*. C'est à dire sa constitution, son mode particulier. Changer, renverser, modifier la forme du gouvernement. Améliorer la forme d'une administration. On a beaucoup disputé sur la meilleure *forme* de gouvernement. (J.-J. Rouss.) En France, la *forme* du gouvernement est monarchique. (Montesq.)

— *La forme d'une critique, d'un discours*, etc. La manière dont une critique peut être faite, présentée, traitée, ainsi qu'un discours, etc. L'aptitude à parler sa pensée ou à traduire ses impressions sous la *forme* du discours est une attribution spéciale de l'homme. (Ch. Nod.)

— Façon, manière de faire les choses. On adopta un tempérament de *forme*, et au lieu de faire porter le scrutin sur le nom de ceux qui devaient sortir, on le fit porter sur le nom de ceux qui devaient rester. (Thiers.)

— *Pour la forme*. Afin de se conformer aux usages reçus, et de sauver les apparences. J'irai le voir pour la forme. Je l'ai dit pour la forme. || *Par forme de*. En manière de. Dire quelque chose par forme d'avis, etc.

— *En forme*. Selon toutes les règles; fixe, assuré. Le cabinet anglais se montrait ému de l'effet produit sur l'opinion publique; mais il craignait beaucoup plus ce qu'on dirait, si la paix était rompue aussitôt qu'essayée, et si un traité en *forme* ne prenait pas la place des articles préliminaires. (Thiers.)

— *Sous une forme ou sous une autre*. De telle façon ou de telle autre. On eût vu que Waterloo était une de ces journées desquelles on prend tôt ou tard sa revanche sous une forme ou sous une autre. (E. Quinet.)

— Au plur. Façon d'agir, de se conduire, manière d'être, etc. Des formes rudes, grossières, maniérées, hypocrites, polies, bienveillantes, etc.

— *Avoir des formes, mettre des formes*. Se prend toujours dans un sens favorable, et désigne des formes polies, lorsque ce mot n'est accompagné d'aucune épithète.

— Conformité à certains usages, à certaines règles établies. Se tenir dans les formes. Observer les formes, manquer, pécher dans la forme, par la forme. Le mariage a été fait dans les formes. Il n'y manquait aucune forme.

— Règle de la vie. Garder une même forme de vivre. Se prescrire une forme de conduite.

— *Rechercher une fille dans les formes*. En faire la demande en mariage.

— *Se battre dans les formes*, c'est-à-dire sans supercherie.

— Fam. *Mourir dans les formes*. Avec tous les secours de la médecine.

— Au plur. Se dit des contours du corps de l'homme et des animaux. Variété dans les *formes*, élégance dans les proportions, diversité et vivacité de couleurs, rien ne manque aux habitants des eaux pour attirer l'attention de l'homme. (Cuv.)

— *Être reçu dans les formes*. Avoir passé par tous les degrés. || *Prendre une ville dans les formes*, c'est-à-dire après un siége régulier.

— Archit. *Forme de vitres*. Panneau formé de plusieurs verres que l'on relie ensemble, pour les poser entre les découpures des fenêtres gothiques des églises et autres édifices. || Se dit des stalles qui sont dans un chœur d'église.

— Art vétér. Tumeur dure, calleuse, immobile et douloureuse, qui surgit à la couronne en dedans ou en dehors, moins souvent aux pieds de derrière qu'à ceux de devant, et qui finit souvent par produire l'atrophie et le desséchement du sabot.

— Beaux-arts. S'emploie dans les arts du dessin pour signifier l'idée générale des surfaces, des contours et des objets. La beauté, l'élégance des formes. Les formes grêles de l'architecture gothique. Les formes sévères de l'architecture grecque. || Dans le langage de l'art, s'emploie plus généralement en parlant de la figure de l'homme. La beauté des formes,

|| Bien que le mot *forme* puisse s'employer, même dans le langage de l'art, pour désigner la figure de tous objets à contours réguliers, on dit plus généralement le *galbe* en parlant d'un vase, d'une colonne, d'un chapiteau.

— Chancell. rom. *Provisions en forme gracieuse*. Celles qui sont expédiées en suite d'une information de vie et mœurs, faite sur les lieux.

— Chim. *Sous forme gazeuse, liquide, solide*, etc. A l'état de gaz, de liquide, de solide, etc.

— Constr. Espèce de libage dur qui provient des ciels de carrière.

— Diplom. *Lettres de forme* S'est dit d'une espèce de lettres minuscules.

— Econ. dom. Vase ou panier percé de trous dans lequel on met écouler le fromage. || Eclisse ou cercle de bois dans lequel on dresse les fromages de Gruyère. || *Forme* ou *fourme*. Espèce de fromage qui se fait dans les montagnes du Cantal et qui tient le milieu entre ceux de Gruyère et de Marolles.

— Faucon. Les femelles des oiseaux de proie qui donnent le nom à l'espèce.

— Gramm. *La forme d'un mot*. Se dit en parlant d'un mot considéré par rapport à sa composition, à ses modifications.

— Gramm. hébr. *Formes principales*. Les formes du verbe qui sont constamment employées. Il y a sept formes principales en hébreu. || *Formes particulières*. Celles qui sont rarement usitées.

— Impr. Châssis de fer qui contient des pages de caractères, plus ou moins nombreuses, selon le format, maintenues dans ce châssis au moyen de petits morceaux de bois ou coins. Imposer, serrer une forme. Il faut deux formes pour faire une feuille.

— Liturg. *La forme d'un sacrement*, par opposition à la matière du sacrement, les paroles sacramentales que le prêtre prononce en le conférant et qui expriment la grâce et l'effet de ce sacrement.

— Log. *La forme d'un argument*. La manière dont ses parties doivent être disposées pour qu'il soit conforme aux règles de la logique. || *Argument en forme*. Argument selon les règles que la logique prescrit. || *Forme syllogistique*. Forme que donnent à un syllogisme les règles de la logique quand elles y sont bien observées.

— Mar. Petit bassin revêtu de maçonnerie, dans lequel on procède au radoub des navires.

— Oisel. Espace de terre sur lequel un filet s'étend et qu'il couvre lorsqu'on le fait jouer.

— Papet. Châssis de bois garni d'un tissu métallique, servant à fabriquer le papier.

— Philos. scol. *Forme substantielle*. Résultat d'une puissance vivifiante des animaux, des végétaux, qui leur attribue une structure inhérente à la substance, qui détermine et complète l'être. || *Formes de la réceptivité*. V. RÉCEPTIVITÉ.

— Philos. mod. *Forme de l'idée ou du concept*. Se dit dans le système de Kant, de la généralité, par opposition à l'objet même qui est la matière du concept. || *Formes du jugement*. V. JUGEMENT. || *Formes du raisonnement*. V. RAISONNEMENT.

— Ponts et chauss. Couche de sable sur laquelle on établit le pavé des ponts, des routes, etc. Faire la forme, remuer la forme, fouiller la forme.

— Procéd. La disposition, l'arrangement de certaines clauses, termes, conditions et formalités que la loi exige pour la régularité et la validité des actes. La forme se prend pour la procédure, comme les nullités, les fins de non-recevoir, les moyens du fond se tirent du fait et du droit. Forme authentique. Forme exécutoire. Forme judiciaire. Forme probante. On peut dans les jugements ne procéder que par des *formes* fixes et rigoureuses. (Lacret.) || *La forme emporte le fond*. On perd quelquefois son procès pour n'avoir pas observé les formalités prescrites par les lois. C'est une maxime au palais, que la *forme* emporte le fond; la maxime directement contraire devrait être la véritable. (La Bruy.)

— Fig. Aussi prompt que tranchant, l'amour-propre juge et décide de tout, sans *forme* de procès et sans appel. (S. Dubay.)

Le loup l'emporte, et puis le mange,
Sans autre *forme* de procès. (La Font.)

— *En bonne forme*. Selon toutes les règles établies. Il signe un bon contrat, écrit en bonne *forme*. (Rac.)

— *La forme d'un contrat, d'une lettre de change*, etc. La formule usitée pour ces actes, la manière dont on les rédige habituellement.

— Raffin. Espèces de moules de terre dans lesquels on met le sucre qu'on blanchit, lorsqu'il est prêt à prendre de la consistance.

— Tapiss. *Une forme de moquette, de velours*. Se dit d'un banc garni d'étoffe et rembourré.

— Techn. Se dit du moule ou modèle qui sert à donner à certains objets, comme des souliers, des chapeaux, des bas, etc., la configuration qu'ils doivent avoir. || Se dit de la partie d'un chapeau qui est élevée au-dessus des bords, et dans laquelle entre la tête. || Se dit aussi de la partie de dessus d'un soulier.

— Théol. *Forme hypostatique*. Celle qui constitue une chose, qui la fait être ce qu'elle est. La forme hypostatique de la personne divine.

— Véner. *Un lièvre en forme*. Un lièvre au gîte. C'est le gîte où il couche tant la nuit que le jour, d'ordinaire entre deux sillons. C'est aussi le lieu où repose le renard.

FORMÉ, ÉE. part. pass. du v. Former. S'empl. adjectiv. Avoir le goût formé, la taille bien formée. La conspiration fut dissipée aussitôt que *formée*. (Volt.) Notre liaison, *formée* dès notre enfance, ne s'est point altérée depuis. (Barth.)

Egine, tu nous vis l'un de l'autre *formés*,
Tu vis nos nœuds rompus aussitôt que *formés* (Volt.)

— *Formé sur*. Puisque les mots sont les signes de nos idées, il faut que le système des langues soit *formé* sur celui de nos connaissances. (Condill.)

— *Formé par*. La queue du cheval est *formée* par des crins épais et longs. (Buff.) Le bitume est *formé* par l'action de l'acide sur l'huile. (Id.)

— *Formé de*. L'animal n'est point *formé* d'un assemblage d'animaux. (B. de St.-P.) Chacune de ces avenues est *formée* d'une espèce d'arbre différente. (Id.)

Cœurs jaloux! à quels maux êtes-vous donc en proie,
Vos chagrins sont *formés* de la publique joie. (Volt.)

— *Formé pour*. En 1695, la compagnie anglaise *formée* pour cette même pêche était soutenue par des souscriptions dont la valeur montait à 82,000 livres sterling. (Lacépède.)

Que tout s'embellisse à son gré,
Puisque tout est *formé* pour elle. (Volt.)

— *Formé sous*.

Jamais hymen *formé* sous de plus noir auspice,
De l'hymen que je crains n'égala le supplice. (Rac.)

— Blas. *Croix formée*. V. CROIX PATTÉE.

— Hist. ecclés. *Lettres formées*. Lettres épiscopales, scellées d'un sceau particulier, qui servaient de recommandation à celui qui en était porteur. Les lettres formées étaient encore en usage au IXe siècle. || *Lettres formées* se disait aussi dans le même sens que *lettres canoniques*.

— Hortic. Se dit des fruits et marque l'état où ils sont après qu'ils sont noués et avant qu'ils aient acquis leur grosseur naturelle. Fruits formés. Poires, pommes formées.

— Vén. *Fumées formées*. Fumées des fientes des bêtes fauves, en forme de crottes de chèvre.

— Théol. Se dit des vertus animées par la charité. || *Foi formée*. Foi jointe à la charité. || *Espérance formée*. L'espérance animée par la charité.

— Anc. cout. *Partie formée*. Partie civile poursuivant son intérêt contre l'accusé.

FORMÉE. s. f. (rad. *forme*, parce que dans les services qu'on fait pour les morts il n'y a dans l'église que la forme ou représentation du défunt). Dr. cout. Service qu'on célébrait pour les morts.

— Au pl. Véner. Fientes du cerf.

FORMEL, ELLE. adj. (pr. *for-mè-le*; en lat. *formalis*; fait de *forma*, forme). Exprès, précis, clair, positif. Paroles formelles. Termes formels. Désaveu formel. Dénégation formelle.

— *Texte formel*. Se dit de la loi qui ordonne ou qui défend une action de la manière la plus exacte ou la plus précise.

— Hist. *Lettre formelle*. V. CIRCULAIRE.

— Anc. philos. *Cause formelle*, par opposition à *cause matérielle*. La cause qui fait qu'une chose est telle qu'elle est.

— s. m. Théol. *Le formel du péché*, la malice du péché. Le défaut de conformité avec la loi, par opposition au *matériel du péché*, qui est tout ce qu'il y a de physique dans l'acte.

FORMELLEMENT. adv. En termes exprès, précisément, clairement. Sans accorder *formellement* la possession de l'Egypte à la France, le négociateur anglais proposait deux hypothèses, celle où la France conserverait l'Egypte, celle où la France y renoncerait. (Thiers.)

— Anc. philos. *Formellement*. Se disait par opposition à *matériellement*.

FORMENER. v. a. 1re conj. Signifiait Malmener, maltraiter, vexer.

FORMENTERA. Géogr. Une des îles Baléares, dans la Méditerranée.

FORMENTIÈRE. s. f. Agric. Nom vulgaire du blé sarrasin.

FORMER. v. a. 1re conj. Donner l'être et la forme. Dieu a formé l'homme à son image. On a jugé le mulet incapable de se reproduire et de *former* lignée. (Buff.) Je ne sais pas si c'est pour se jouer, ou pour un dessein sérieux, que les dieux nous ont *formés*. (Barthél.) Les Indiens, les Chaldéens, les Persans imaginaient que Dieu avait *formé* le monde en six temps. (Volt.)

Le ciel en nous *formant* mélangea notre vie
De désirs, de dégoûts, de raison, de folie,
De moments de plaisirs, et de jours de tourments. (Volt.)

— Ce qui constitue les choses. Ces dix étamines *forment* encore autour de l'ovaire une dernière cuirasse pour la préserver des injures du dehors. (J.-J. Rouss.) L'air et l'eau condensés *forment* les coquillages. (Delille.)

— Se dit des effets produits par les causes naturelles. Des gens du pays informèrent alors le prince de Condé que la sécheresse de la saison avait *formé* un gué sur un bras du Rhin. (Volt.)

— Par extens. Des coteaux toujours verts,

des paysages délicieux. (Rayn.) Des collines couvertes d'oliviers, de lauriers et de vignes et appuyées sur de hautes montagnes, *forment* comme une enceinte autour de la plaine. (Barthél.)

— Fig. La douce égalité qui règne ici rétablit l'ordre de la nature, *forme* une instruction pour les uns, une consolation pour les autres, et un lien d'amitié pour tous. (J.-J. Rouss.) Le concours des circonstances, l'estime, l'amitié, l'uniformité des vues et des sentiments, *formaient* entre eux une union indissoluble. (Barth.)

— Instituer, établir. Former une république, une monarchie, une société, une académie, etc. Ce n'est pas à des hommes jetés par la fortune sur des plages désertes qu'il appartient de *former* une législation. (Rayn.)

— Instruire, façonner par l'éducation, polir, adoucir, perfectionner. Une pièce de Molière, jouée par lui-même et par les comédiens qu'il avait *formés*, devait offrir la perfection de l'art théâtral. (Auger.)

— Fig. *Former des nœuds, des liens*, etc. S'engager dans quelque union. Elle va *former*

de nouvelles chaînes qui relâcheront les liens de l'amitié. (J.-J. Rouss.)

Il faut qu'on se convienne, il faut qu'on se resse
Lorsque de l'amitié l'on veut *former* les nœuds.
(Andrieux.)

— Par extens. Se dit de l'esprit qui in et qui conçoit. Corneille est descendu d cœur des hommes pour y voir *former* le sions. (St-Evrem.) Raisonner, c'est *form* jugements, et les lier, en observant la d dance où ils sont les uns des autres. (Co

— *Former un dessein, une résolutio projet*. Concevoir dans son esprit, y pr un dessein, une résolution, un projet. C magne ne laissa pas à la noblesse le tem *former* des desseins, et l'occupa tout ent suivre les siens. (Montesq.)

— *Former des vœux, des souhaits, des un espoir*, etc. Je n'ai point à me rep d'avoir pu *former* un espoir téméraire. Rouss.)

— Figurer, donner une certaine form certaine figure. Former un nœud, un tr Former des caractères.

— Fig. Le christianisme renversa tou idées qui *formaient* la chaîne d'un pare tème. (Rayn.) Les vertus qui *forment* le tère d'un peuple sont souvent démenti les vices d'un particulier. (Volt.)

— Se dit en parlant du goût, du style. F le goût par l'étude des bons modèles; son style sur celui d'un auteur.

— *Une chose en forme une autre*. C'est qu'elle en constitue la partie la plus tielle, la plus importante. || *Former une sur une autre*. La faire, la disposer sur dèle d'une autre, à l'imitation d'une au faire concorder avec cette autre.

— *Former une liaison*. Se lier d'a d'amitié ou d'estime.

— Art milit. Se dit de la disposition, donnance d'une troupe, de son organ || *Former des soldats, des marins*. Les tumer à la discipline, les plier à l'obéi leur inspirer l'esprit de leur état. || *For siége*. Commencer le siége d'une place, la tranchée. || *Former une attaque*. Les e paraissaient vouloir *former* à la fois pl attaques. (Volt.)

— Gramm. Faire, composer les m modifier, les varier, leur faire prendr les formes dont ils sont susceptibles, p faire exprimer toutes les idées accesso l'on peut joindre à l'idée fondamentale. les temps d'un verbe. Former un mot autre mot.

— Hortic. *Former les arbres*. Les fa leur donner une bonne forme, soit en soit en espalier, ou en quelque autr selon la différente espèce d'arbres et d

— Techn. Fabriquer, façonner. || *Fo bain*. Laisser la laine à l'eau, jusqu'à c ait épaissi l'eau de la cuve, en s'y déch de sa graisse et de son sel. || *Former l'* Réduire, dans la fabrique de bas au mé premières boucles formées par le cue des boucles plus petites. || *Former a coups*. Amener la soie sous les becs guilles du métier à bas.

— SE FORMER. v. pron. Être produi voir, prendre forme. On voit les lois s les mœurs se polir, et les empires se (Boss.) Vous savez ce que c'est qu' tème, vous entrevoyez comment il s'e un de toutes vos connaissances. (Cond têtes se *forment* sur les langages, les prennent la teinte des idiomes. (J.-J. Ce n'est point sur les sommets arides tes montagnes, mais sur les bords de que se sont *formées* les premières répu (B. de St-P.)

— Se dit des choses dont la forme plus parfaite, plus prononcée. Sa ta traits se forment.

— Fam. Devenir nubile, en parlan jeune personne. Elle a beaucoup de p former.

— Art milit. Prendre une certaine tion. Se former sur la droite ou sur la Se former en bataille. Les régiments se devant le camp.

FORMERET. s. f. Archit. Nervur voûte ogive qui suit le contour de se

arcs d'autres berceaux de voûte.

FORMETTE. s. f. S'est dit pour Pe stalle de chanoine.

FORMI. s. m. Véner. Maladie qui le bec des oiseaux de proie.

FORMIATE. s. m. Chim. Sel produ combinaison de l'acide formique avec salifiable.

FORMICAIRE. adj. des 2 g. (du *mica*, fourmi). Entom. Qui ressembl fourmi, qui vit de fourmis. || FORMIC m. pl. Famille d'insectes hyménoptèr

FORMICANT. adj. m. (du lat. *fo* d'où *formiant* pour *fourmillant*, pui *cant*). Médec. *Pouls formicant*. Pou faible et fréquent. Ce nom lui vient lorsqu'on le touche on croit sentir des qui courent dans l'artère.

FORMICATION. s. f. (pr. *for-mi-* Médec. Picotement, douleur semblab que ce seraient des fourmis sous la faut que cette vapeur soit bien légère causer que des toux opiniâtres ou

de nouvelles chaînes qui relâcheront les doux liens de l'amitié. (J.-J. Rouss.)

Il faut qu'on se convienne, il faut qu'on se ressemble,
Lorsque de l'amitié l'on veut *former* les nœuds.
(Ansel.)

— Par extens. Se dit de l'esprit qui imagine et qui conçoit. Corneille est descendu dans le cœur des hommes pour y voir *former* les passions. (St-Evrem.) Raisonner, c'est *former* des jugements, et les lier, en observant la dépendance où ils sont les uns des autres. (Condill.)

— *Former un dessein, une résolution, un projet.* Concevoir dans son esprit, y produire un dessein, une résolution, un projet. Charlemagne ne laissa pas à la noblesse le temps de *former* des desseins, et l'occupa tout entière à suivre les siens. (Montesq.)

— *Former des vœux, des souhaits, des désirs, un espoir*, etc. Je n'ai point à me reprocher d'avoir pu *former* un espoir téméraire. (J.-J. Rouss.)

— Figurer, donner une certaine forme, une certaine figure. Former un nœud, un triangle. Former des caractères.

— Fig. Le christianisme renversa toutes les idées qui *formaient* la chaîne d'un pareil système. (Rayn.) Les vertus qui *forment* le caractère d'un peuple sont souvent démenties par les vices d'un particulier. (Volt.)

— Se dit en parlant du goût, du style. Former le goût par l'étude des bons modèles ; former son style sur celui d'un auteur.

— *Une chose en forme une autre.* C'est-à-dire qu'elle en constitue la partie la plus essentielle, la plus importante. || *Former une chose sur une autre.* La faire, la disposer sur le modèle d'une autre, à l'imitation d'une autre ; la faire concorder avec cette autre.

— *Former une liaison.* Se lier d'amour, d'amitié ou d'estime.

— Art milit. Se dit de la disposition, de l'ordonnance d'une troupe, de son organisation. || *Former des soldats, des marins.* Les accoutumer à la discipline, les plier à l'obéissance, leur inspirer l'esprit de leur état. || *Former un siége.* Commencer le siége d'une place, ouvrir la tranchée. || *Former une attaque.* Les ennemis paraissaient vouloir *former* à la fois plusieurs attaques. (Volt.)

— Gramm. Faire, composer les mots, les modifier, les varier, leur faire prendre toutes les formes dont ils sont susceptibles, pour leur faire exprimer toutes les idées accessoires que l'on peut joindre à l'idée fondamentale. Former les temps d'un verbe. Former un mot de tel autre mot.

— Hortic. *Former les arbres.* Les façonner, leur donner une bonne forme, soit en buisson, soit en espalier, ou en quelque autre forme, selon la différente espèce d'arbres et de fruits.

— Techn. Fabriquer, façonner. || *Former le bain.* Laisser la laine à l'eau, jusqu'à ce qu'elle ait épaissi l'eau de la cuve, en s'y déchargeant de sa graisse et de son sel. || *Former l'ouvrage.* Réduire, dans la fabrique de bas au métier, les premières boucles formées par le cueillage à des boucles plus petites. || *Former aux petits coups.* Amener la soie sous les becs des aiguilles du métier à bas.

— SE FORMER. v. pron. Être produit, recevoir, prendre forme. On voit les lois s'établir, les mœurs se polir, et les empires se *former*. (Boss.) Vous savez ce que c'est qu'un système, vous entrevoyez comment il s'en *forme* un de toutes vos connaissances. (Condill.) Les têtes se *forment* sur les langages, les pensées prennent la teinte des idiomes. (J.-J. Rouss.) Ce n'est point sur les sommets arides des hautes montagnes, mais sur les bords de l'Océan, que se sont *formées* les premières républiques. (B. de St-P.)

— Se dit des choses dont la forme devient plus parfaite, plus prononcée. Sa taille, ses traits se forment.

— Fam. Devenir nubile, en parlant d'une jeune personne. Elle a beaucoup de peine à se former.

— Art milit. Prendre une certaine disposition. Se former sur la droite ou sur la gauche. Se former en bataille. Les régiments se forment devant le camp.

FORMERET. s. f. Archit. Nervure d'une voûte ogive qui suit le contour de ses arcs et arcs d'autres berceaux de voûte.

FORMETTE. s. f. S'est dit pour Petit banc, stalle de chanoine.

FORMI. s. m. Vêner. Maladie qui attaque le bec des oiseaux de proie.

FORMIATE. s. m. Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide formique avec une base salifiable.

FORMICAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *formica*, fourmi). Entom. Qui ressemble à une fourmi, qui vit de fourmis. || FORMICAIRES. s. m. pl. Famille d'insectes hyménoptères.

FORMICANT. adj. m. (du lat. *formicans*, d'où *formiant* pour *fourmillant*, puis *formicant*). Médec. *Pouls formicant.* Pouls petit, faible et fréquent. Ce nom lui vient de ce que lorsqu'on le touche on croit sentir des fourmis qui courent dans l'artère.

FORMICATION. s. f. (pr. *for-mi-ka-ci-on*). Médec. Picotement, douleur semblable à celle que causeraient des fourmis sous la peau. Il faut que cette vapeur soit bien légère pour ne causer que des toux opiniâtres ou un sentiment de *formication* générale et insupportable. (Rostan.)

FORMICIVORE. adj. des 2 g. (ét. lat., *formica*, fourmi ; *voro*, je dévore). Zool. Qui vit de fourmis. || s. m. Ornith. Genre d'oiseaux.

FORMIDABLE. adj. des 2 g. (du lat. *formidabilis* ; fait de *formidare*, craindre). Qui est à craindre, qui est redoutable ; qui inspire une crainte fondée sur une grande supériorité de force physique ou morale. Le Gaulois, soumis par la terreur à ce culte *formidable*, craint de rencontrer les dieux qu'il vient adorer dans ces vastes solitudes. (Marchangy.) Au haut des airs, les nuages s'entrechoquent ; de leurs flancs rompus par la foudre tombe à flots redoublés une pluie *formidable*. (Berg.) Le requin, ce *formidable* squale, parvient jusqu'à une longueur de plus de dix mètres. (Lacépède.)

FORMIER. s. m. (rad. *forme*). Techn. Ouvrier qui fabrique et vend des formes pour les chaussures.

FORMIES. Géogr. anc. Ville du Latium, dans le pays des Volsques ; aujourd'hui Mola.

FORMIGNY. Géogr. Village du départ. du Calvados, entre Isigny et Bayeux, célèbre par la bataille qui s'y livra le 18 avril 1450, et qui arracha la Normandie aux Anglais.

FORMIQUE. adj. des 2 g. (rad. *formica*, fourmi). Chim. Qui est extrait de la fourmi rouge. Se dit d'une espèce particulière d'éther, qu'on emploie quelquefois en boisson ou en cataplasme dans les affections rhumatismales.

FORMIQUE. s. f. Mar. Se dit, dans la Méditerranée, d'un rocher caché sous l'eau.

FORMORT. s. m. Dr. cout. Droit de succession qui était attribué au fisc à la mort des bâtards ou des personnes qui décédaient sans postérité.

FORMOUTURE. s. m. Dr. cout. Ce que le survivant de deux époux donnait à ses enfants, pour leur part dans les meubles de la communauté qui avait existé entre lui et le défunt.

FORMOSE. Géogr. Ile du grand océan Indien, séparée de la Chine par le détroit de Formose.

FORMUER. v. a. 1re conj. Vêner. Faire passer la mue à un oiseau.

FORMULAIRE. s. m. Livre de dévotion et de prières, et en particulier, Livre qui contient les formules d'une profession de foi. Les liturgies sont les *formulaires* du service public de l'Église en toutes les nations. (Pélisson.)

— Écrit qui contient la forme du serment qu'on doit faire en certaines occasions.

— Prat. *Formulaire des notaires.* Livre qui contient les formules rédigées des actes. Il y a aussi un formulaire des actes de procédure.

— Pharm. *Formulaire pharmaceutique.* Recueil de remèdes dont les médecins font usage dans le traitement des maladies.

— Hist. ecclés. Acte dont l'assemblée du clergé de France ordonna la signature en 1661, pour combattre les doctrines de Jansénius. Une déclaration royale en fit en 1664 une loi de l'Etat.

FORMULATION. s. f. (pr. *for-mu-la-ci-on*). Action de formuler ; résultat de cette action. La domination du prêtre sur le laïque ne fut pas plus tôt formulée dans le sacrement de la confession qu'elle fut attaquée avec courage. Cette *formulation* devint pour ainsi dire le signal du combat. (P. Leroux.)

FORMULE. s. f. Modèle des termes formels et exprès dans lesquels doit être conçu un acte authentique, solennel, religieux, etc. Formule d'un acte. Formule de serment. Formule de droit. Formule d'un mandement. Formule de prières. Les codes fixent les nombreuses *formules* à employer pour chaque acte judiciaire, formalités indispensables pour la validité de l'acte. (Bousquet.)

— Se dit, dans le langage scientifique, de l'expression d'une règle générale par laquelle on résout plusieurs questions. Les *formules* scientifiques exigent l'habitude d'une certaine terminologie dont tout le monde n'a pas la clé. (Ch. Nodier.)

— Par extens. Aujourd'hui, les *formules* et les tournures de la versification sont devenues communes. (La Harpe.)

— Algèbr. *Formule d'algèbre* ou *algébrique.* Ensemble de termes algébriques qui composent l'expression la plus générale d'un résultat de calcul.

— Anc. prat. Timbre apposé au papier dont on se servait pour les actes publics.

— Ant. rom. Expression et symbole consacrés dans l'ancienne Rome pour chaque action intentée en justice.

— Diplom. Les formules que l'on trouve dans les chartes se divisent en formules initiales et en formules finales. || *Formules initiales.* On comprend sous ce nom l'invocation, la suscription et le préambule. || *Formules finales.* Comprenant la salutation, l'annonce du sceau, la date et les signatures.

— Dr. rom. Acte par lequel le préteur précisait le point litigieux, déterminait le juge qui devait en connaître, et conférait à ce juge le pouvoir de condamner ou d'absoudre.

— Hist. ecclés. *Formule pacifique.* Se dit de la lettre d'un évêque lorsqu'il écrit comme particulier, comme simple fidèle, et non plus comme évêque.

— Pharm. Se dit des recettes pharmaceutiques, des ordonnances de médecin, rédigées conformément aux règles et dans le langage de l'art. Avec l'énumération des substances, on a adopté des signes particuliers pour désigner la quantité de chaque substance qui doit entrer dans un remède.

— Prat. *Formule exécutoire.* Mandement aux officiers de justice de mettre un ordre à exécution. || *Recueil de formules.* Livre qui contient l'énoncé des termes formels d'un acte civil ou religieux.

— *Formules de politesse ; la formule qui termine une lettre.* Se dit de certaines façons de s'exprimer, de vive voix ou par écrit, dont on se sert habituellement dans les relations de la vie sociale.

FORMULÉ, ÉE. part. pass. du v. Formuler. S'empl. adjectiv. Acte bien formulé. Ordonnance mal formulée. Toutefois la confession ainsi entendue ne fut réellement *formulée* de cette façon qu'au commencement du XIIIe siècle. (P. Leroux.)

— Anc. prat. *Papier formulé.* Nom qu'on donnait au papier timbré, qui contenait souvent des formules imprimées pour toutes sortes d'actes.

FORMULER. v. a. 1re conj. Médec. et pharm. Rédiger une ordonnance de médecine selon les règles et dans les termes de l'art.

— Fig. Articuler, développer, énoncer en détail.

Il n'est plus temps d'agir par de sourdes clameurs ;
Formulez vos griefs, je suis prêt à répondre. (Barth.)

— Jurispr. *Formuler un acte, un jugement.* Le rédiger en la forme accoutumée.

— Algèbr. Donner la formule qui exprime le résultat général d'un calcul.

FORMULISTE. adj. et s. des 2 g. Celui qui est attaché aux formules, qui les suit scrupuleusement.

FORNACALES. s. f. pl. (du lat. *fornax*, fournaise, ou *fornix*, voûte). Ant. rom. Fête de la déesse Fornax, instituée par Numa.

FORNAGE. s. m. Droit cout. Droit que payaient au seigneur ceux qui faisaient cuire leur pain à son four banal.

FORNAX. Myth. Déesse des fours, dont le culte fut institué à Rome par Numa.

FORNELAGE. s. m. Agric. Un des noms de l'écobuage, dans les environs de Genève.

FORNICATEUR, TRICE. s. (du gr. πόρνος, impudique, ou du lat. *fornices*, petites chambres voûtées où les femmes publiques se tenaient à Rome pour attirer les passants). Dogm. Celui, celle qui commet le péché de fornication. Les *fornicateurs* ni les idolâtres ne seront point héritiers du royaume des cieux. (Port-Royal.)

FORNICATION. s. f. (pr. *for-ni-ka-ci-on*). Dogm. Le péché de la chair entre deux personnes non mariées. Commettre fornication. Le péché de fornication.

— Hist. juiv. Infidélité du peuple juif pour les dieux étrangers, parce que chez les prophètes ces infidélités sont appelées *impuretés, souillures.*

FORNICIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *fornix*, voûte ; *fero*, porter). Didact. Qui porte ou forme une voûte.

FORNICION. s. m. Bot. Genre de plantes à fleurs composées.

FORNIQUER. v. n. 1re conj. Commettre le péché de fornication. Peu usité.

FORNOUE. Géogr. Bourg d'Italie, dans le duché de Parme, sur le Sporzano.

— Hist. *Bataille de Fornoue.* Gagnée par Charles VIII, dans son expédition d'Italie, le 6 juillet 1495.

FORNOUER. v. a. 1re conj. Techn. Se dit chez les tisserands pour, Faire un nœud.

FORPAÎTRE. v. n. 4e conj. (du lat. *foras*, dehors ; *pascere*, paître). Vêner. Se dit des bêtes qui vont chercher leur pâture hors de leur retraite ordinaire.

FORPASSER. v. n. S'est dit pour Outrepasser, dépasser. Avancer le pas hors des limites.

FORPAYSÉ, ÉE. part. pass. du v. Forpayser. Qui est hors de son pays. S'empl. adjectiv. Homme forpaysé.

FORPAYSER. v. a. 1re conj. (pr. *for-pè-i-sé*). Bannir, dépasser.

— Neutr. Vêner. Se dit des bêtes qu'on poursuit et qui s'éloignent de leur gîte, lorsque quittant les bois elles se jettent en campagne ou qu'elles s'en vont en une forêt éloignée.

— SE FORPAYSER. v. pron. S'expatrier. Cet homme s'est forpaysé.

— Syn. comp. FORPAYSER. FORPAÎTRE. *Forpayser* se dit des bêtes poursuivies par les chasseurs ; *forpaître*, s'entend des animaux qui sortent de leur retraite pour trouver au loin une nourriture plus abondante.

FORPRISE. s. f. S'est dit pour Tribut, impôt, et comme disait le peuple, Maltôte.

FORQUINE. s. f. (pr. *for-ki-ne*). Art milit. Fourchette d'arquebuse.

FORS. s. m. (pr. *for*). Ant. rom. Nom sous lequel Servius Tullius éleva un temple à la Fortune. Les Romains y célébraient une grande fête au solstice d'été.

FORS. prépos. (pr. *for* ; du lat. *foris*, dehors, souvent mis en opposition chez les Romains avec *domi* : *domi et foris*, à la maison et dehors). S'est dit pour Hormis, excepté, à la réserve de. Tout est perdu, *fors* l'honneur. (François Ier.)

Tiens-toi certain qu'en l'homme tout périt
Fors seulement les biens de l'esperit. (Marot.)

— De ce mot on a fait *hors*, changeant la lettre *f* en aspiration *h*. Déjà vieux du temps de Robert Estienne, il ne s'emploie plus que dans le style marotique.

Oyez le reste, et sachez que nature
A mis remède à tout, *fors* à la mort. (La Font.)

FORSABLEMENT. adv. S'est dit pour Forcément.

FORSAGE. s. m. S'est dit pour Violence.

FORSAIRE. s. m. S'est dit pour Forçat.

FORSCONTE. s. m. S'est dit pour Erreur, méprise, mécompte.

FORSEN. s. m. Signifiait Emportement sans raison.

FORSENANT. adj. des 2 g. Vêner. Se dit des chiens courants qui sont ardents et vigoureux à la chasse, qui ne se lassent ni ne se rompent, ni pour la chaleur, ni pour le bruit.

FORSENERIE. s. f. S'est dit pour Folie, fureur, extravagance.

FORSENNEMENT. adv. S'est dit pour Follement.

FORSÉSIE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des urticées.

FORSÈTE. Myth. scand. Dieu des Scandinaves, fils de Balder ; il présidait à la justice.

FORSKAHLÉE. s. f. Bot. Genre de plantes urticées d'Afrique.

FORSKAHLIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une forskahlée. || FORSKAHLIÉES. s. f. pl. Famille de plantes ayant pour type le genre forskahlée.

FORSTER (Jean Reinhold). Célèbre naturaliste, né en 1729 à Dirchaw (Prusse) sur la Vistule ; mort en 1789.

FORSTERIE. s. f. (rad. *Forster*, nom d'un voyageur célèbre). Bot. Plante caprifoliacée de la famille des stylidées, et originaire de la Nouvelle-Hollande.

FORSTÉRITE. s. f. Minér. Silicate du Vésuve, substance incolore, translucide, formée de silice et de magnésie.

FORSTÉRONIE. s. f. Bot. Genre de plantes d'Amérique.

FORSYTHIE. s. f. Bot. Plante jasminée du Japon, de la famille des oléacées fraxinées.

FORT, ORTE. adj. (du lat. *fortis*, de *ferre*, porter). En parlant des êtres animés, Qui est robuste, vigoureux, d'une constitution solide. Homme fort. Avoir le bras fort, la main forte, les reins forts. Cet homme est plus fort, moins fort que son camarade. Forte constitution. Samson était le plus fort des Hébreux. Un homme *fort* porte d'un air aisé ce qui accablerait un autre. (Trév.) Nous ne voyons pas que les animaux qui sont plus *forts* et plus adroits, commandent aux autres animaux et les fassent servir à leur usage. (Buff.) Deux des plus *forts* mortels l'ébranleraient à peine. (Boil.)

— Grand et épais de taille. En ce sens il se met généralement après le substantif. Un fort cheval. Un fort mulet. Une forte vache. || On dit dans le même sens, Avoir la jambe forte, la main forte ; ou Avoir une forte jambe, une main forte.

— Sous le rapport moral, Grand, puissant. Les plus *forts* ont fait la loi. (Beaumarchais.) L'homme est très-*fort* quand il se contente d'être ce qu'il est. (Changeux.) L'homme est bien faible avec la matière, bien *fort* avec Dieu. (Boiste.) L'homme *fort* obtient ce qu'il se demande. (Trad. de P. Syrus.) Il faut être bien *fort* ou bien fou, pour oser être intolérant. (Volt.)

— Ferme, constant, courageux, magnanime. L'homme *fort* souffre sans se plaindre ; l'homme faible se plaint sans souffrir. (Boiste.) Que vois-je, une femme *forte*, pleine de bonnes œuvres. (Boss.) Dieu suscite de temps en temps des femmes *fortes*, qu'il élève au-dessus des faiblesses ordinaires de la nature. (Id.)

— [illegible] De deux hommes de forces égales, celui qui a raison est le plus *fort*. (Boiste.) Et si Dieu n'eût pas été inflexible, le parti le plus juste aurait été le plus *fort*. (Boss.) On peut être quelquefois plus *fort* ou plus heureux que ses ennemis ; mais qu'il est grand d'être toujours plus *fort* que soi-même ! (Mass.)

— Habile, expérimenté dans. Être fort aux échecs. Etre fort sur le violon, sur le piano. Cet écolier est un des forts de sa classe. Cet homme est fort dans cette science, dans cet art. Sénantes, *fort* en généalogie comme tous les sots qui ont de la mémoire. (Hamilt.)

— Capable de résister, de porter un poids. Epais de matière. Une forte cuirasse à l'épreuve de la balle. Cette grue est assez forte pour soulever les plus lourds fardeaux. De fortes murailles. Une forte digue. Vaisselle d'argent très-forte. Forte étoffe. Cuir fort. Ruban bien fort. Un drap fort. Le jeune bois est moins *fort* que le bois âgé. (Buff.)

— Qui est considérable dans son genre. Une forte maison, où l'on fait beaucoup de dépense. Poids fort. Mesure forte. Forte somme

Fort salaire. Forte dose. Une mesure est plus forte dans un endroit que dans un autre, lorsqu'elle contient plus dans un endroit que dans un autre. Un poids est trop fort, lorsqu'il est plus pesant qu'il ne faut. Une balance est trop forte lorsqu'elle ne trébuche pas avec facilite.

— Rendu difficile, pénible. Prendre une tâche trop forte. Rude et forte montée. Cheval fort à dompter. L'homme isolé ne connaît pas ses forces ; il ne sait pas combien il en perd par la mollesse, et combien il pourrait en acquérir par l'habitude d'un *fort* exercice. (Buff.)

— Qui est âcre, piquant, désagréable. Une haleine forte. Une essence trop forte. Du vin, du vinaigre trop fort. Couleur trop forte. Teintes plus fortes. Liqueurs fortes. Bière forte. Tabac trop fort. Les hommes recherchent en général les saveurs *fortes* et les liqueurs spiritueuses. (J.-J. Rouss.)

— Violent, impétueux. Forte pluie. Vent, courant fort. Forte résistance. Le feu dissout les corps, c'est le plus *fort* de tous les agents naturels. (Payen.) || On dit dans un sens analogue. Fièvre forte, violente. Forte agitation. Forte maladie.

— Chargé, en parlant d'un liquide. Vin fort. Lessive trop forte. Thé bien fort. Café trop fort.

— Vif. Les plus *fortes* couleurs suffiraient à peine pour peindre les transports dont la Scythie fut saisie un moment après. (Barth.)

— Gras, compacte. Le froment se plaît dans les terres *fortes*. (B. de St-P.)

— En parlant des choses morales. Ferme, constant, courageux, magnanime. Il n'y a guère d'amitiés qui soient plus *fortes* que la crainte de la mort. (St-Réal.) Rien n'est plus difficile que de distinguer dans l'enfance, la stupidité réelle, de cette apparente et trompeuse stupidité qui est l'annonce des âmes *fortes*. (J.-J. Rouss.) Il y a plus de cœurs pusillanimes que d'âmes *fortes*. (Buff.)

— Qui annonce de la force. Ne mêlons pas de faiblesse à une si *forte* action. (Boss.)

— Considérable, extrême, violent. Passion forte et violente. Forte tentation. Forte impression. Forte émotion. Les passions *fortes*, telles que l'ambition et la vengeance, déployaient là toute leur énergie. (Barth.) Les choses de dehors qu'on appelle les événements, sont quelquefois plus *fortes* que la raison et que la nature. (La Bruy.) Ce ne sont pas tant les passions qui sont *fortes*, que les hommes qui sont faibles. (S. Dubay.) L'homme sans caractère n'est jamais animé par de *fortes* passions. (A. Libes.)

— En parlant des choses de l'esprit, Qui est fondé en principe. Argument fort. Raison forte. Forte objection. Ces raisons me paraissent assez *fortes*. (Volt.) Cette objection est *forte* et solide. (J.-J. Rouss.) Tout homme qui travaille, prie, a-t-on dit ; à plus *forte* raison tout homme qui découvre et qui crée. (Quinet.)

— Énergique. Un style fort et serré. Une expression forte, trop forte. Une éloquence forte et brillante. Le charme de ses paroles douces et *fortes* enlevait les cœurs. (Fén.) Le style de l'histoire doit être rapide dans les récits, précis dans les réflexions, grand et *fort* dans les descriptions et dans les tableaux. (Condill.) Il est difficile d'avoir une éloquence et plus *forte*, et plus abondante, et qui, avec je ne sais quelle familiarité noble, mêle autant de grandeur. (Thom.)

— Dur, offensant. L'épithète est forte. Cette expression-là est un peu forte.

— Agric. *Blé fort*. Les blés qui venus en terre grasse sont plus forts que ceux qui viennent dans les sables.

— Art milit. Se dit des villes et des places de guerre, des retranchements et en général de tout ce qui peut résister aux attaques de l'ennemi. Ville forte. Place forte. Le corps de la place est faible, mais les dehors sont forts.

— Astrol. En parlant des planètes, signifie Qui a la force, qui a le pouvoir d'influer efficacement. Mercure est fort dans sa destinée.

— Eaux et for. Qui est touffu, serré, épais. Ce taillis est assez fort pour être mis en coupe. Haie bien forte.

— Hortic. *Arbre fort*. Celui qui est vigoureux, qui pousse quantité de belles et grosses branches.

— Faucoun. *Voler du poing fort*. Lancer les

— Manég. *Cheval fort en bouche*. Cheval qui n'obéit pas au cavalier lorsqu'il s'emporte. Ce cheval a la bouche forte.

— Mar. *Bâtiment fort de côté*. Qui incline peu par un grand vent du travers. || *Fort en bois*. Qui a les côtés épais. || Un bâtiment est fort par son échantillon, son artillerie, son équipage.

— Mus. *Temps fort*, par opposition à *temps faible*. V. TEMPS.

— Fig. *Avoir l'esprit fort*. Avoir de la vigueur, de l'étendue dans l'esprit, une grande pénétration. || *C'est une tête forte, une forte tête*, pour signifier L'homme le plus habile, le plus capable des grandes affaires. Qui a beaucoup de jugement, de capacité.

— *Une forte armée*. Une armée nombreuse et aguerrie, pourvue du matériel nécessaire. Une armée forte en cavalerie, en artillerie. La Renommée, qui grossit tout, faisait son armée *forte* de trente mille hommes. (Volt.)

— *Ville forte*. Ville en état de résister à un siége. || *Forte ville*. Ville considérable, populeuse.

— *Un ordinaire fort*. Une table servie copieusement. || *Une forte entrée*. Une entrée copieuse. || On dit qu'un plat de rôti est fort, lorsqu'il y a beaucoup à manger. Une forte pièce de bœuf.

— *Une forte bourse*. Une bourse bien garnie ; de l'argent comptant. Il y a des bourses très-*fortes* à Paris. (Volt.)

— *Etre fort de*. Se confier, se fier en, avoir telle chose pour soi. Etre fort de sa conscience, de la protection de quelqu'un. Semblable à ces enfants *forts* d'un bon lait qu'ils ont sucé. (La Bruy.) Les rois de France, *forts* de leur puissance, n'eurent pas ces égards. (Montesquieu.)

— *Se porter fort pour quelqu'un*. Répondre du consentement de quelqu'un.

— *Se faire fort*. S'engager à, se rendre garant, caution de. Promettre, se promettre le succès de. Ceux qui se font *forts* de trop de choses ne viennent à bout d'aucune. (Boiste.) || Tous les lexicographes, Boiste seul excepté, font l'adjectif *fort* invariable dans ce cas. Rien ne peut rendre raison de cette étrange exception, qui choque à la fois l'oreille et le bon sens. N'est-il pas en effet ridicule d'entendre dire à une femme, *je me fais fort* de réussir dans cette entreprise ? Nos mères auraient dit avec plus de raison : Nous nous faisons *fortes* de réussir. Témoin cette phrase d'un vieil écrivain : Nous nous faisons *fortes* pour lui. (Petit Jehan de Saintré.) Et cette autre d'un auteur plus moderne : La femme de l'empereur d'autre part se fait *forte* que le roi d'Aragon consentira que mon dit seigneur de Calabre lui succède au royaume de Sicile. (Duclos.) Nous conseillerions cette manière de s'exprimer d'autant plus volontiers qu'elle répond à une forme analogue en latin : *se fortem facere*.

— Fam. *Il est fort pour parler, pour pérorer*. Se dit d'un homme qui parle plus qu'il n'agit. || *Ce que vous dites là est trop fort, c'est trop fort*. Cela passe les bornes de la vraisemblance. || *Cela est plus fort que moi*. Se dit d'une habitude, d'une passion, d'une répugnance qu'on ne peut vaincre ou surmonter.

— Prov. *Quand on n'est pas le plus fort il faut être le plus malin*. || *La raison du plus fort est toujours la meilleure*. || *La jeunesse est forte à passer*. Il est difficile de la traverser sans succomber à quelques tentations. || *Cet homme est fort comme un Turc*. Il est très-robuste, très-vigoureux.

— *Prêter au denier fort*. Prêter à un taux illégal.

— *A plus forte raison*. loc. adv. Avec d'autant plus de raison. Se dit quand on argumente du plus au moins.

FORT. adv. Vigoureusement, avec force. C'est par ellipse que cet adjectif s'emploie adverbialement. *Frapper fort*, c'est frapper d'un poing fort ; *heurter fort*, c'est heurter par un coup ou à un degré plus fort ; *pousser fort*, c'est pousser d'un poing fort, etc.

— Extrêmement. Fort beau. Fort laid. Fort savant. Fort éloquent. Fort nombreux. Les racines qui sont *fort* chevelues paraissent convenir aux sables. (B. de St-P.) Nous avons dans nos climats des végétaux qui ont des convenances et des oppositions *fort* étranges avec les reptiles. (Id.) || Il est des cas où *fort* présente un sens qui s'oppose à celui de l'adjectif qu'il doit modifier. On évitera donc de dire *fort faible, fort débile*, bien que Pélisson, dans l'Histoire de l'Académie, ait écrit : Voiture était de *fort faible* complexion.

— Avec un adverbe. Vivre fort peu d'années. Fort bien. Fort mal. Fort heureusement. Fort agréablement. De fort près. De fort loin.

— *Si fort*. Ceux qui méprisent si *fort* leur âme, qu'ils ne songent pas, etc. (Boss.) Une faute que Thérèse a si *fort* exagérée. (Fléch.)

— Se met après le verbe ou entre l'auxiliaire et le participe. Il a frappé fort. Il m'a fort diverti. Vous regardez *fort* peu ce qui, etc. (Corn.)

FORT. s. m. Le principe par lequel une chose agit ou résiste le plus. || Le côté par où une chose est plus forte, plus ferme, plus solide, etc. Le fort de l'eau. Le fort du couteau. Le fort d'une voûte. Le fort d'une poutre.

— Moment où un effet est dans sa plus grande activité, à son plus haut degré d'intensité. Le

guerre, de la peste. Au fort de l'orage. Le fort de l'été, de l'hiver. Au fort du combat, de la mêlée, de la fièvre, de la maladie. Je me couchais sans feu dans le *fort* de l'hiver. (Mol.) Je fus subitement réveillé au plus *fort* de mon sommeil. (J.-J. Rouss.) || Se dit aussi des choses morales. Dans le fort de la douleur, de l'affliction. Le fort de sa colère, de son amour, de sa passion. Un homme dans le *fort* de la colère, dans le *fort* de la passion, n'écoute guère la raison. (Acad.) Ce sont des pensées, a dit M. Fouquet, qui me sont venues dans le *fort* du désespoir où me mettait quelquefois M. le cardinal. (Mme de Sévig.)

— La partie sur laquelle on est le plus instruit, on brille le plus, on est le plus en état de se défendre. Son fort c'est la guerre. La critique est son fort. Vous le prenez par son fort. Les larmes sont le *fort* des femmes (St-Evrem.) L'intrigue est le *fort* des faibles. (Boiste.)

— En parlant des personnes. Celui qui a la force ou la puissance. Protéger le faible contre le fort.

La justice a gravé sur le trône des rois :
Le *fort* a des devoirs et le faible a des droits.
(DROSSCQ.)

— Poét. et fig. Homme vaillant et robuste.

Gloire à la patrie éternelle,
A tous ceux qui sont morts pour elle,
Aux martyrs, aux vaillants, aux *forts* !
(V. HUGO.)

— *Fort des halles, des marchés*. Portefaix employé dans les halles, les marchés. || Absol. Les portefaix qui font le service de la halle aux blés de Paris.

— *Le fort du pied*. Le côté du pied qui appuie le plus sur la terre.

— Chass. *Le fort d'un sanglier*. Le lieu de son repaire, de sa retraite. Sortir du fort. Rentrer au fort. Relancer une bête dans son fort.

— Eaux et for. *Le fort d'un bois* ou *les forts*. Endroit où le bois est le plus épais, où se retirent les bêtes fauves.

— Escrim. *Le fort de l'épée*. La partie la plus proche de la garde, le tiers du tranchant, qui est entre le faible et le talon, et avec lequel on pare.

— Manég. *Piquer dans le fort*. Pousser son cheval au galop dans le fort du bois.

— Mar. Partie dans un bâtiment à laquelle correspondent les plus étendues de ses lignes d'eau, et qui répond au-dessus de sa ligne de flottaison lorsqu'il est chargé. || *Lisse du fort*. La lisse qui ceint les couples à la hauteur du fort.

— Métrol. *Travailler sur le fort*. Tailler des flans ou espèces qui pèsent plutôt plus que moins, et au delà du poids ordinaire.

— Techn. *Le fort d'une balance, d'une romaine*. Le côté le moins éloigné du centre de la balance, de la romaine. || *Fort de guède*. Pied donné par le teinturier à une couleur bien foncée.

— Fam. *Connaître le fort et le faible d'une affaire. Savoir le fort et le fin d'un art*.

— *Du fort au faible, le fort portant le faible*. En faisant une compensation du bon avec le mauvais, du fort avec le faible. || *Vendre des marchandises le fort portant le faible*. Les vendre en bloc, sans distinction du bon et du mauvais, l'un compensant l'autre.

FORT. s. m. Art milit. Petite place fortifiée qui offre moins d'étendue qu'une forteresse, et qui ne peut loger qu'une faible garnison. La ligne de défense d'un fort est de deux cent quarante mètres. Bâtir un fort. Attaquer, défendre, prendre un fort. Un fort de terre. Un fort de campagne. Les forts de campagne sont ordinairement des ouvrages de terre. Des forts détachés. Fort imprenable. Les *forts* de campagne ouverts par la gorge s'appellent redoutes ; lorsqu'ils sont fermés et qu'ils donnent des feux croisés, on les appelle proprement *forts*. (Encycl.) L'art de reprendre un *fort* qu'une fois il a pris. (Corn.) Il fallait de son *fort* l'attirer en ces lieux. (Id.) Dans un *fort* éloigné du temple et du palais. (Corn.)

— *Fort étoile*. Redoute dont la capacité intérieure est très-petite, et dans laquelle on brise les côtés, afin de défendre les fossés.

— Dans nos vieux auteurs, *fort* est pris tantôt pour un camp fortifié, tantôt pour un château bâti plus pour y jouir des douceurs de la paix, que pour y braver l'ennemi.

— *Fort Dauphin* Géogr. Fort de l'île de Madagascar, bâti par les Français en 1644.

— FORT-ROYAL. Ville capitale de la Martinique, colonie française fondée en 1672, avec un excellent port, l'un des plus sûrs des Antilles ; 12,000 hab.

FORT-DENIER. s. m. Fin. publ. Ce qu'un imposé était obligé de donner en sus de ce qu'il devait à défaut d'une monnaie avec laquelle il pût payer la somme fixe ; devait-il un denier, il fallait qu'il en payât trois, c'est-à-dire un liard. Ces fractions sont encore perçues par l'Etat.

FORTE. adv. (pr. *for-té*). Mus. Mot emprunté de l'italien, dont on se sert pour indiquer les passages où le son doit être renforcé, sur lesquels on doit appuyer ; on les désigne par la lettre F ou le mot *forte*.

— S'em pl. substantiv. en parlant des endroits marqués. Observer le forte.

FORTE. loc. adv. (pr. *for-té*). Mar. Assez ; au commandement de *forte-virer*.

FORTEMENT. adv. (pr. *for-te-man* ; en lat. *fortiter*). D'une manière ferme, constante, vigoureuse et résolue. Je crois en Dieu tout aussi *fortement* qu'en aucune autre vérité. (J.-J. Rouss.)

— Art plast. *Contours fortement dessinés*, dont la forme ou la saillie est très-prononcée. Le contour des membres doit être accusé *fortement*. (Buff.)

— Fig. Avec force, ardeur, énergie. Agir, insister, parler fortement. Soutenir fortement son opinion. L'amour l'emporte sur toutes les passions, parce qu'il agite le plus *fortement*. (Boiste.)

— Peut se mettre entre l'auxiliaire et le participe. Il s'est prononcé fortement. Il a fortement appuyé son opinion. Nous parvînmes en un endroit où les vagues, *fortement* comprimées, cherchaient à forcer un passage. (Barth.) En face de lui est un lac d'une vaste étendue dont la surface, quoique diaphane, ne réfléchit plus l'azur transparent des cieux. Ses eaux *fortement* gelées, recouvertes d'une neige légère, résistent au plus pesant fardeau. (Pong.)

FORTE-MONNAIE. s. f. Métrol. Monnaie de compte qui était autrefois en usage. La forte-monnaie avait une valeur de trois cinquièmes en sus de la monnaie ordinaire de France.

FORTE-PIANO. s. m. (de l'ital. *forte*, fort, et *piano*, doux). Luth. Instrument. V. PIANO-FORTÉ.

— Mus. En renforçant et adoucissant tour à tour les sons.

FORTERESSE. s. f. (pr. *for-te-rè-ce* ; rad. *fort*). Art milit. Lieu très-fortifié, qui peut contenir une forte garnison et défendre une assez grande étendue de pays. Attaquer, défendre, prendre une forteresse. Forteresse redoutable, imprenable, impuissante. Les meilleurs écrivains se sont servis de l'expression *forteresse* en l'appliquant aux plus grandes villes fortes, tandis que les ingénieurs militaires ont amoindri l'acception en appelant plutôt *forteresses* de petites villes fortes, ou même de simples forts. (Bardin.)

— Château-fort construit au milieu des villes ordinaires, et servant d'arsenal ou de prison d'Etat.

— Fig. La vertu est la meilleure *forteresse*. (Boiste.)

FORTIFIANT. part. prés. du v. Fortifier. Il est invariable. Des hommes fortifiant une maison.

FORTIFIANT, ANTE. adj. Qui augmente les forces, qui fortifie. Substances fortifiantes.

— Fig. On éprouve dans les grandes calamités combien sont *fortifiantes* la confiance en Dieu, la résignation à sa volonté. (Boiste.)

— S'empl. subst. On ne saurait être trop réservé sur l'emploi des *fortifiants*. (Charb.)

FORTIFICATEUR. s. m. Ingénieur qui fortifie les places, qui écrit sur les fortifications. Jusqu'à présent les *fortificateurs* ont compté beaucoup trop sur la possibilité qu'auront les batteries de terre, de porter des coups funestes aux remorqueurs à mécanique. (Corbière.)

FORTIFICATION. s. f. (pr. *for-ti-fi-ka-ci-on*). Art de fortifier. Le premier principe de la *fortification* est que toutes les parties d'une place soient bien flanquées. (Cormont.)

— Art milit. Système général de défense d'une place fortifiée. Belle, excellente, vaste fortification. Fortification régulière, irrégulière, étroite.

— Action de fortifier. On travaille en ce moment à la fortification de Paris.

— Au pl. Ensemble d'ouvrages disposés de manière à mettre une armée en état de résister avec avantage à des forces supérieures. Le plan des fortifications. Travailler aux fortifications. Réparer, démolir, raser, abattre les fortifications. Fortification permanente, passagère, régulière, irrégulière. On admet comme principe fondamental, en fait de *fortifications*, que tout point dans un rentrant est fort, et que tout point sur un saillant est faible. (Errard.) Il y a deux sortes de *fortifications* : l'offensive et la défensive ; la première est ordinairement passagère, presque toujours artificielle ; la seconde est permanente et quelquefois naturelle. (Bardin.)

FORTIFICATOIRE. adj. des 2 g. S'est dit pour, Qui a rapport à la fortification.

FORTIFIÉ, ÉE. part. pass. du v. Fortifier S'empl. adjectiv. Place fortifiée. L'intérieur du palais est aussi bien *fortifié* que l'extérieur. (Mérimée.) Par la souplesse de leurs tiges, *fortifiées* de nœuds de distance en distance, les fleurs échappent à la violence des vents. (B. de St-P.)

— Par extens. Ainsi, c'en est fait, mon ami, bientôt je serai entièrement des vôtres, et notre amitié, déjà si douce et si intime, sera *fortifiée* d'un nœud plus saint et plus auguste, comme elle sera scellée devant le maître de l'éternité. (V. Bargem.)

FORTIFIER. v. a. 1re conj. (ét. lat., *fortis*, fort ; *facere*, faire : faire fort, rendre fort). Rendre une chose forte, capable de supporter de grands fardeaux. Fortifier un mur, une charpente.

— Au propre. Donner de la force au corps. Le vin fortifie l'estomac. Les odeurs agréables fortifient le cerveau. L'exercice fortifie le corps. La nature a pour *fortifier* le corps et le faire

tranier. (J.-J. Rouss.)

— Se dit aussi en parlant des choses morales. Si l'esprit usait des livres comme le corps use des aliments, il n'en prendrait et n'en retiendrait que ce qui serait propre à le nourrir et à le *fortifier*. (S. Dubay.) La réflexion *fortifie* le sentiment ou le tue, selon le mérite de son objet. (La Rochef.) Dégoûter de la vie, ce n'est pas *fortifier* le courage. (Mme de Staël.) Le temps, qui *fortifie* les amitiés, affaiblit l'amour. (La Bruy.)

— Dans le même sens. *Fortifier une preuve, une accusation, un raisonnement, un soupçon*. Le cri public sort quelquefois de preuve, ou du moins *fortifie* les preuves. (Volt.) || *Fortifier quelqu'un dans une résolution*. Il fallait *fortifier* ce prince dans la résolution de soutenir la guerre. (Volt.)

— Art milit. *Fortifier une place, un poste, un camp*. Les rendre capables de résister aux attaques de l'ennemi, les munir de tout ce qui peut les rendre plus capables de se défendre.

— Peint. *Fortifier les teintes d'un tableau, le dessin, les contours*, etc. Donner plus de

force au dessin, à la couleur. || *For*
ombres et les touches. Les rendre plu
et plus obscures.

— SE FORTIFIER. v. pron. Devenir
reprendre des forces. Ce malade se f
jour en jour. Le corps croît, se déve
fortifie. (Buff.)

— Fig. Se fortifier dans la vertu.
pensée croît et se *fortifie*, parce qu'e
quelque sorte organisée pour croître
tifier. (Condill.) Le génie et le com
fortifient toujours quand on les e
(Volt.) Mon âme s'est *fortifiée* à m
mon pauvre corps s'est affaibli. (V
liens se *fortifient* avec les années. (B

— *Se fortifier par*. Le courage se fo
l'habitude. Les liqueurs se *fortifien*
distillation ; les sels, les acides se
par la condensation. (Franc.)

— *Se fortifier dans*. La haine contr
gion catholique s'était encore *fortifiée*
cœur. (Volt.)

— Art milit. *Se fortifier dans un*
retrancher pour mieux combattre.

FORTIN. s. m. (rad. *fort*). Peti
pierre ou en bois, garni de canons,
à la hâte pour défendre un camp,
tion, ou pour battre des routes. ||
étoiles. Dont les côtés se flanquent l
autres.

— Métrol. Mesure de capacité pou
lides en usage dans les Echelles du

FORTIORI (À). (pr. *à-for-ci-o-ri*)
tin. Fam. A plus forte raison.

— Log. *Raisonner à fortiori*, c
fortiori. D'après un rapport du moin
qui établit plus fortement ce qu'on veu
Si je dois obliger mon cousin, *à fort*
je secourir mon frère. (Acad.)

FORTIROSTRE. adj. des 2 g. (ét.
tis, fort ; *rostrum*, bec). Zool Qui a l

FORTIS. s. m. Ponts et chauss. Te
tiqué sur la pente d'une montagne, p
l'entraînement des eaux.

FORTISSIMO. adv. Mus. Superla
qui désigne les sons très-forts sur l
faut beaucoup appuyer, en portant
nier période l'éclat des voix et d
ments. On indique par F. F. ou
fortissimo les passages qu'il faut exéc

— S'empl. substantiv. C'est un fort
reprise au fortissimo.

FORTITUDE. s. f. (en lat. *fortit*
fortis, fort). Force morale de l'âme.

FORTITRER. v. n. 1re conj. Vé
des cerfs ou d'autres bêtes qui évite
ser dans les lieux où il y a des rel
chiens frais attitrés pour la chasse

FORTRAIRE. v. a. 2e conj. (ét.
dehors ; *trahere*, tirer ; tirer dehors
le bien d'autrui, s'en emparer, le
Attirer, suborner. Vieux.

FORTRAIT, AITE. part. pass.
traire. S'empl. adjectiv. Femme fort

— Manég. Qui, étant surmené e
lassitude, devient étroit de boyau
fortrait.

FORTRAITURE. s. f. (rad. *for*
vétér. Fatigue outrée et excessive d'
accompagnée d'un grand échauffeme

— Pathol. Syn. d'Hystéralgie.

FORTUIT, UITE, adj. (en lat. *f*
sort, destin). Qui arrive par hasard
peut ni éviter ni prévoir, ou dont
l'influence échappent complètement
telligence. Par cas fortuit. C'est un
C'est une chose fortuite. Une renc
tuite. Un événement fortuit. Le cha
fertile est souvent ravagé par une
tuite. (Fléch.) On n'est point ten
fortuits. (Acad.)

— Jurispr. *Cas fortuit*. V. CAS.

FORTUITÉ. s. f. S'est dit pour
FORTUITEMENT. adv. Par cas
hasard. Je l'ai rencontré fortuite
est arrivé fortuitement. Ces bourgs
formés comme *fortuitement* là où
tions sont répandues dans la vallée,
blé de proximité. (Ramond.)

FORTUITES. s. f. pl. Anc. cout

terrogeaient les récipiendaires san
indiquées, comme au hasard et fort

FORTUNAT. s. m. Mar. Temp
dangereux, inconstant ; coup de me

FORTUNAT (Saint). Le dernier
mort évêque de Poitiers, en 609.

FORTUNE. s. f. (du lat. *fortu*
par le changement de la lettre *f* en
verto, tourner, changer). Hasar
Courir fortune de la vie. Courir fo
rir. Encourir la fortune. Courir fo
un jour très-riche. En cas de fortu
tune des armes. Tenter fortune. De
jours pour beaucoup dans la *fortun*
(Mass.) Les murmures du camp, la
armes. (Rac.) Et corrigeant ainsi la
nemie. (Boil.) Il n'en aurait pas mo
fortune des armes dans une guerr
mencée. (Volt.) La place courait *f*
prise. (Acad.) On courir fortune, il
ger, et veut fortune être cherchée, c
(Mont.)

force au dessin, à la couleur. || *Fortifier les ombres et les touches.* Les rendre plus brunes et plus obscures.

— SE FORTIFIER. v. pron. Devenir plus fort; reprendre des forces. Ce malade se fortifie de jour en jour. Le corps croît, se développe, se *fortifie.* (Buff.)

— Fig. Se fortifier dans la vertu. Ainsi la pensée croît et se *fortifie,* parce qu'elle est en quelque sorte organisée pour croître et se *fortifier.* (Condill.) Le génie et le commerce se *fortifient* toujours quand on les encourage. (Volt.) Mon âme s'est *fortifiée* à mesure que mon pauvre corps s'est affaibli. (Volt.) Nos liens se *fortifient* avec les années. (Barth.)

— *Se fortifier par.* Le courage se fortifie par l'habitude. Les liqueurs se *fortifient* par la distillation; les sels, les acides se *fortifient* par la condensation. (Franc.)

— *Se fortifier dans.* La haine contre la religion catholique s'était encore *fortifiée* dans son cœur. (Volt.)

— Art milit. *Se fortifier dans un poste.* S'y retrancher pour mieux combattre.

FORTIN. s. m. (rad. *fort*). Petit fort en pierre ou en bois, garni de canons, construit à la hâte pour défendre un camp, une position, ou pour battre des routes. || *Fortin à étoiles.* Dont les côtés se flanquent les uns les autres.

— Métrol. Mesure de capacité pour les solides en usage dans les Echelles du Levant.

FORTIORI (À). (pr. *à-for-ci-o-ri*). Mot latin. Fam. A plus forte raison.

— Log. *Raisonner à fortiori, conclure à fortiori.* D'après un rapport du moins au plus, qui établit plus fortement ce qu'on veut prouver. Si je dois obliger mon cousin, *à fortiori* dois-je secourir mon frère. (Acad.)

FORTIROSTRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *fortis,* fort; *rostrum,* bec). Zool Qui a le bec fort.

FORTIS. s. m. Ponts et chauss. Terrain pratiqué sur la pente d'une montagne, pour éviter l'entraînement des eaux.

FORTISSIMO. adv. Mus. Superlatif italien qui désigne les sons très-forts sur lesquels il faut beaucoup appuyer, en portant à son dernier période l'éclat des voix et des instruments. On indique par F. F. ou par le mot *fortissimo* les passages qu'il faut exécuter ainsi.

— S'empl. substantiv. C'est un fortissimo. La reprise au fortissimo.

FORTITUDE. s. f. (en lat. *fortitudo;* rad. *fortis,* fort). Force morale de l'âme. Inus.

FORTITRER. v. n. 1re conj. Vén. Se dit des cerfs ou d'autres bêtes qui évitent de passer dans les lieux où il y a des relais ou des chiens frais attitrés pour la chasse à courre.

FORTRAIRE. v. a. 2e conj. (ét. lat., *foris,* dehors; *trahere,* tirer; tirer dehors). Prendre le bien d'autrui, s'en emparer, le détourner. Attirer, suborner. Vieux.

FORTRAIT, AITE. part. pass. du v. Fortraire. S'empl. adjectiv. Femme fortraite.

— Manég. Qui, étant surmené et outré de lassitude, devient étroit de boyaux. Cheval fortrait.

FORTRAITURE. s. f. (rad. *fortrait*). Art vétér. Fatigue outrée et excessive d'un cheval, accompagnée d'un grand échauffement.

— Pathol. Syn. d'Hystéralgie.

FORTUIT, UITE, adj. (en lat. *fors, fortis,* sort, destin). Qui arrive par hasard, qu'on ne peut ni éviter ni prévoir, ou dont la cause et l'influence échappent complètement à notre intelligence. Par cas fortuit. C'est un cas fortuit. C'est une chose fortuite. Une rencontre fortuite. Un événement fortuit. Le champ le plus fertile est souvent ravagé par une grêle *fortuite.* (Fléch.) On n'est point tenu des cas *fortuits.* (Acad.)

— Jurispr. *Cas fortuit.* V. CAS.

FORTUITÉ. s. f. S'est dit pour Accident.

FORTUITEMENT. adv. Par cas fortuit, par hasard. Je l'ai rencontré fortuitement. Cela est arrivé fortuitement. Ces bourgs opulents, formés comme *fortuitement* là où les habitations sont répandues dans la vallée, ont redoublé de proximité. (Ramond.)

FORTUITES. s. f. pl. Anc. cout. On appe-

terrogeaient les récipiendaires sans les avoir indiquées, comme au hasard et fortuitement.

FORTUNAT. s. m. Mar. Temps orageux, dangereux, inconstant; coup de mer, tempête.

FORTUNAT (Saint). Le dernier poète latin, mort évêque de Poitiers, en 609.

FORTUNE. s. f. (du lat. *fortuna,* dérivé par le changement de la lettre *f* en *v,* de *vorto, verto,* tourner, changer). Hasard, chance. Courir fortune de la vie. Courir fortune de périr. Encourir la fortune. Courir fortune d'être un jour très-riche. En cas de fortune. La fortune des armes. Tenter fortune. Donner tout à la fortune. Ces coups de hasard qui entrent toujours pour beaucoup dans la *fortune* des armes. (Mass.) Les murmures du camp, la *fortune* des armes. (Rac.) Et corrigeant ainsi la *fortune* ennemie. (Boil.) Il n'en aurait pas moins tenté la *fortune* des armes dans une guerre déjà commencée. (Volt.) La place courait *fortune* d'être prise. (Acad.) De courir *fortune,* il y a du danger, et veut fortune être cherchée, courue point. (Mont.)

— Le bonheur ou le malheur qui nous arrive par l'arrangement et la combinaison de causes qui nous sont inconnues. Il faut être égal dans la bonne et dans la mauvaise *fortune.* (La Rochef.) Il faut plus de vertu pour soutenir la bonne *fortune* que la mauvaise. (Id.) On juge d'ordinaire de la conduite par le succès; la mauvaise *fortune* tient lieu de faute. (St-Evrem.) Ce fut le premier avantage qu'eut le roi Auguste dans le torrent de sa mauvaise *fortune.* (Volt.) Les hommes espèrent beaucoup de leur *fortune.* (Montesq.) Cette rapidité de *fortune* qui avait accompagné les Français dans les commencements de toutes les expéditions ne se démentit pas. (Volt.) Là il s'engagea à souffrir patiemment sa mauvaise *fortune.* (Fén.) Il partit avec l'élite de son armée, et fut suivi de sa *fortune* ordinaire. (Volt.) Il avait résolu de ne jamais rentrer dans Stockholm qu'il n'eût auparavant réparé ses malheurs par une meilleure *fortune.* (Id.) Il allait porter dans tout l'Orient l'honneur de la nation française et la *fortune* de ses armées. (Fléch.) Aurai-je sa *fortune* aussi bien que sa place? (Corn.) Et mon trop de *fortune* a pu m'enfler le cœur. (Id.) A mon fils Xipharès je dois cette *fortune.* (Rac.) Demeurons toutefois pour troubler leur *fortune.* (Id.) On se battit avec le même courage et la même *fortune.* (Volt.) Il sembla lui-même désespérer de sa *fortune,* et n'envisager plus qu'une mort glorieuse. (Id.)

— *Bonne fortune.* Chance heureuse, heureux hasard. Il lui est arrivé une bonne fortune depuis peu. C'est une bonne fortune pour moi de vous rencontrer.

> O vous! que la bonne *fortune*
> Maintient à l'abri des revers. (J.-B. Rouss.)

— *Fortune* se prend aussi pour Malheur, péril, danger, risque, insuccès. Dieu vous préserve de mal et de *fortune.* (Prov.) Tous ceux qui se sont servis de la physique pour prouver la décadence de ce petit globe n'ont pas eu meilleure *fortune* que Platon. (Volt.)

— Tout ce qui arrive ou peut arriver de bien ou de mal à quelqu'un. Courir même fortune. Etre compagnon de fortune. Suivre la fortune. Etre l'arbitre de sa fortune. Partager sa bonne et sa mauvaise fortune. Changement de fortune. Ma bonne, ma mauvaise fortune en a décidé. Ils acquièrent des richesses qui attachent à leur *fortune* des amis dont ils achètent la protection par des services assidus. (Barth.)

— S'applique également aux choses. La fortune d'un Etat, d'un livre, etc. Cet homme, cette doctrine a eu des fortunes très-diverses. Il s'élevait cependant un homme qui devait rassurer la fortune de la France. (Volt.)

> Tout a changé de face et doit changer encor:
> Ainsi l'âge de fer a suivi l'âge d'or;
> Ainsi le sol lui-même a changé de *fortune.*
> (Dessaintange.)

— Destinée. Fortune aveugle, inconstante, légère, variable, cruelle, bizarre, favorable, contraire, capricieuse, changeante, volage. A voir comme l'homme marche, vous diriez que la terre ne le contient plus, et sa *fortune* enfermant en soi tant de *fortunes* particulières, il ne peut plus se compter pour un seul homme. (Bossuet.)

> Toi qui seul as conduit sa *fortune* et la mienne,
> Mon Dieu, qui me la rends, me la rends-tu chrétienne?
> (Voltaire.)

— Par extens., signifie La puissance, le crédit, la faveur, etc. Quel est l'homme qui ne se console de l'injustice ou du mépris de ceux qui disposent de la *fortune,* lorsqu'il pense que son ouvrage ira de siècle en siècle et de nations en nations servir de barrière à l'erreur et aux tyrans? (B. de St-P.)

— Excédent de revenus, de recettes, qui nous reste, tous les besoins ou toutes les dépenses de notre position sociale complètement satisfaits; biens, richesses, état d'opulence. Avoir une grande fortune. Belle fortune. Fortune immense. Fortune médiocre. Petite fortune. Ménager sa fortune. Fortune qui excite l'envie. Grossir, augmenter sa fortune. L'inégalité des fortunes. Partager sa fortune avec quelqu'un. Faire sa fortune. Acquérir de la fortune. Laisser de la fortune à ses enfants. N'avoir point de fortune. Etre sans fortune. C'est là toute sa fortune. On a bien raison d'appeler son bien *fortune,* car un moment le donne, un moment l'ôte. (Volt.) Je veux moins de *fortune*

mon avis, n'est meilleur pour un honnête homme que d'avoir à recommencer une *fortune* tout entière. (Mme de Sév.) Ces vains projets de *fortune* qui m'ont si grossièrement abusé, sont oubliés depuis longtemps. (J.-J. Rouss.) Il a une *fortune* honnête, modérée, dont il use noblement et sagement. (Id.) Un homme qui veut grossir sa *fortune* et regorger de bien. (La Bruy.) Quel est le fruit d'une grande *fortune,* si ce n'est de jouir de la vanité, de l'industrie, du travail et de la dépense de ceux qui sont venus avant nous, et de travailler nous-mêmes, de planter, de bâtir, d'acquérir pour la postérité. (Id.) Il n'y a rien qui se soutienne plus longtemps qu'une médiocre *fortune.* (Id.) Il faut suer, veiller, fléchir, dépendre, pour avoir un peu de *fortune,* ou la devoir à l'agonie de nos proches. (Id.) Le luxe est toujours en proportion de l'inégalité des *fortunes.* (Montesq.) Le philosophe retient sa pensée comme le riche cache sa *fortune.* (Rayn.) Les fleurs, semblables aux petites *fortunes,* sont renversées et multipliées par les mêmes tempêtes qui dévastent les grandes forêts. (B. de St-P.) Le grand avantage des talents paraît en ce que la *fortune* sans mérite est presque inutile. (Vauven.) Les *fortunes* promptes en tout genre sont les moins solides. (Id.) Se contenter d'une *fortune* médiocre est la meilleure preuve de philosophie. (Droz.) Une grande *fortune* est pour son possesseur un grand esclavage. (Trad. de Publ. Syr.) Il est plus facile d'acquérir de la *fortune* que de la conserver. (Id.) Les *fortunes* sont inégales, parce que les hommes ont reçu de la nature des facultés différentes, et en ont tiré parti plus différemment encore. (Frankl.) Les *fortunes* énormes et mal acquises sont un scandale public et révoltant. (Mab.)

— *Faire fortune.* S'enrichir. La plupart de ceux qui font *fortune* dans les pays étrangers viennent demeurer à Paris. (B. de St-P.) Il faut une sorte d'esprit pour faire *fortune* et surtout une grande fortune. (La Bruy.) Faire *fortune* est une belle phrase, et qui dit une si bonne chose qu'elle est d'un usage universel. (Id.) Faire sa *fortune* n'est pas le synonyme de faire son bonheur; l'un peut cependant s'accroître avec l'autre. (Helvée.) Pour faire *fortune,* ce n'est pas de l'esprit qu'il faut, c'est de la délicatesse qu'il ne faut pas. (Mab.) Je ne me consolerais point de n'avoir pas fait *fortune* si j'étais né en Angleterre; je ne suis point fâché de ne l'avoir pas faite en France. (Montesquieu.)

— L'état, la condition où l'on est. Se contenter de sa fortune. Ne point changer sa fortune. L'honnête homme fait de son travail le plus solide soutien de sa *fortune.* (Vauven.)

> Heureux qui, satisfait de son humble *fortune,*
> Vit dans l'état obscur où les dieux l'ont caché.
> (Racine.)

— Élévation, avancement, charges, grades, emplois, dignités, honneurs qu'on obtient. Parvenir à une haute fortune. Porter, pousser loin sa fortune. Avancer sa fortune. Ne devoir sa fortune qu'à son propre mérite. Traverser, ébranler la fortune de quelqu'un. On a vu des *fortunes* bien étonnantes dans ces derniers temps. (Acad.) Les *fortunes* subites sont rarement durables. (Id.) La vertu et les talents étaient plutôt un obstacle à la *fortune* qu'un moyen d'élévation. (Rayn.) Jeunesse de prince, source de belles *fortunes.* (La Bruy.) On voit des hommes tomber d'une haute *fortune* par les mêmes moyens qui les y avaient fait monter. (Id.) L'ardeur et la patience sont nécessaires pour avancer dans le chemin de la *fortune.* (Meilhan.)

— Myth. Divinité aveugle, bizarre et capricieuse; elle présidait à tous les événements, et distribuait les biens et les maux, selon son caprice. Ses temples principaux étaient à Antium et à Préneste. Le temple de la Fortune. La statue de la Fortune. Les Romains admirent de bonne heure la *Fortune* dans leur Panthéon. (St-Prosp.) Tullius Hostilius consacra un temple à la *Fortune.* (Id.) Si la *Fortune,* divinisée durant tant de siècles, n'a plus aujourd'hui ni pontifes ni autels, elle a de nombreux sectateurs, toujours prosternés devant ses arrêts, et l'adorant dans ses favoris. (Id.)

— Fig. La fortune est aveugle, inconstante, légère, variable, contraire, favorable, cruelle, bizarre, capricieuse, changeante, volage. Les caresses, les faveurs de la fortune. L'inconstance, le caprice, la bizarrerie de la fortune. Les jeux, les coups de la fortune. Etre maltraité de la fortune. Accuser la fortune de son malheur. La fortune lui rit, lui a tourné le dos. La fortune élève les uns, abaisse les autres. S'abandonner à la fortune. Braver la fortune. La fortune a trompé leur espoir. Les hommes sont le jouet de la *fortune.* (Acad.) La *fortune* est fidèle à celui qui s'enchaîne. (Ancel.) La *fortune* est toujours pour les audacieux. (Dest.) Du succès trop souvent la *fortune* dispose. (Saurin.) Fort souvent la *fortune* a de cruels retours. (Delaville.) Le bien nous le faisons, le mal c'est la *fortune.* (La Font.) Bref, la *fortune* a toujours tort. (Id.) De l'orgueil d'un mortel la *fortune* se joue. (Lenoble.) Le malheureux accusé, invoqua la *fortune.* (Nivern.) Qu'il faut peu compter sur la *fortune!* (Du Houss.) Le mérite ne sert de rien, quand il est abandonné de la *fortune.* (Buss.-Rab.) Ceux que la *fortune* favorise la regardent comme une récompense de leur mérite. (La Rochef.) La *fortune,* agitant dans les airs ses ailes dorées, fait briller ses trésors, en étale les dons, appelle le hasard, et le charge de les distri-

fortune, gardez-vous de tourner le dos à vos anciens amis. (Confuc.) La *fortune* tourne tout à l'avantage de ceux qu'elle favorise. (La Rochef.) Non-seulement la *fortune* est aveugle, mais elle rend aveugle ceux qu'elle caresse. (Trad. de Cic.) On ne saurait prévoir les coups de la *fortune.* (Trad. de Plat.) La *fortune* est inconstante; elle redemande bientôt ce qu'elle a donné. (La Bruy.) La *fortune* fit évanouir tous ces vastes projets. (Volt.) La nature conspire avec la *fortune* pour accabler l'Etat. (Id.) Si le vrai bonheur appartient au sage, c'est parce qu'il est de tous les hommes celui à qui la *fortune* peut le moins ôter. (J.-J. Rouss.) Il n'y a point d'homme que la *fortune* ne vienne visiter une fois dans sa vie; mais lorsqu'elle ne le trouve pas prêt à la recevoir, elle entre par la porte et sort par la fenêtre. (Montesq.) La *fortune* est une folle incorrigible, et les dernières de ses folies sont toujours les plus grandes. (Balz.) Tout le monde adore la *fortune,* et tout le monde s'en plaint. (Ségur.) C'est lorsqu'un homme jouit de toutes les faveurs de la *fortune,* qu'il devrait songer comment il en supportera les revers. (Trad. de Térence.)

> Dame *fortune* aime souvent à rire,
> Et nous jouant un tour de son métier,
> Au lieu des biens où notre cœur aspire,
> D'un quiproquo se plaît à nous payer. (La Font.)

> Nous accusons toujours de notre propre tort
> La *fortune* ou la providence. (F. de Neufch.)

> La *fortune* est aveugle, et souvent récompense
> Une méchante action. (Hauront.)

— Fig. *Les biens et les présents de la fortune.* Les richesses, et par extension, Les honneurs, les dignités, les prospérités. || *Les jeux, les coups, les caprices de la fortune.* Les grands changements qui élèvent et abaissent les hommes et les empires.

— *Revers de fortune.* Accident, malheur qui fait passer quelqu'un d'un état de prospérité à un état d'adversité. Les hommes d'une trempe assez forte pour résister aux revers de *fortune* sont assez rares; mais il en est bien moins encore que la *fortune* n'ait pas corrompus. (Henneq.)

— *Retour de fortune.* Passage d'une situation mauvaise à un état prospère.

— *Adorer la fortune.* S'attacher à ceux qui peuvent nous procurer des richesses, du crédit.

— Fig. *Fils de fortune.* Ceux qui d'une naissance obscure ou incertaine ont été élevés par la fortune. || *Officier de fortune.* Militaire qui, s'étant engagé comme simple soldat, s'est élevé au rang d'officier.

— Fig. *La roue de la fortune.* Les divers événements de la vie, heureux ou malheureux. || *Il est sur* ou *sous la roue de la fortune.* Se dit d'un homme que les événements favorisent ou qui a éprouvé quelques revers. || *La roue de la fortune a tourné.* Un homme heureux est tombé dans le malheur, un malheureux monte à un état prospère. || *Attacher un clou à la roue de la fortune.* Trouver moyen de la fixer.

— *Bonne fortune.* Les bonnes grâces, les faveurs d'une femme.

> Et la même action, entre eux et nous commune,
> Est pour nous déshonneur, pour eux bonne *fortune.*
> (Corneille.)

— *Homme à bonnes fortunes.* Je doute de ce que disent tous ces gens à bonnes *fortunes,* qui se vantent qu'il n'est point de conquête difficile pour eux, et qui comptent cent aventures qui ne leur sont point arrivées. (Dufresny.)

— Fam. *A la fortune du pot.* Formule d'invitation pour un repas sans cérémonie. || *Courir la fortune du pot.* S'exposer à faire mauvaise chère en allant dîner dans une maison où l'on n'est point prié.

— *Fortunes* au pluriel ne doit jamais s'employer sans épithète, bien que Corneille ait dit : Hors de l'ordre commun il nous fait des *fortunes.*

> Je le vois éprouvant des *fortunes* diverses,
> Trop fier dans ses succès, mais ferme en ses traverses.
> (Volt.)

— Cout. *Fortune d'or, d'argent.* Se dit de l'or, de l'argent trouvé dans la terre.

— Prov. *La fortune rit aux sots.* Ceux qui n'ont ni esprit ni mérite font fortune. || *Assez va qui fortune passe.* Celui qui survit à la mauvaise fortune peut en espérer une meilleure. || *Chacun est artisan de sa fortune.* Le bonheur dépend de la conduite. || *Faire contre fortune bon cœur.* Opposer aux revers un courage serein. || *Grande fortune, grande servitude.* Celui qui possède une grande fortune est toujours, par les soins qu'elle lui donne, l'esclave de ses richesses. || *Bien danse à qui la fortune chante.* Se dit d'une personne qui voit tout lui succéder à souhait, et qui doit moins ses avantages à une conduite habile qu'à l'aveugle faveur de la fortune.

— Ant. rom. *Fortune féminine.* Déesse en honneur à Rome depuis la retraite de Coriolan, qui se laissa fléchir par les prières de sa femme et de sa mère.

— Archit. *Temple de la Fortune virile.* Temple de Rome, connu aujourd'hui sous le nom d'église de Ste-Marie Egyptienne.

— Mar. *Fortune de mer.* Les accidents auxquels sont exposés à la mer les bâtiments et les marchandises. || Se dit des prises faites en mer en temps de guerre par les corsaires. || *Voile de fortune.* Voile carrée que l'on met aux petits bâtiments de flottille dans les moments

nément ne sont pas enverguées. || *Mâts, gouvernails, vergues de fortune.* Se dit des agrès que l'on emploie provisoirement pour remplacer ceux qui ont été rompus dans une tempête. || *Fortune de vent.* Gros temps où les vents sont forcés.

— *De fortune.* loc. adv. Par hasard. Œdipe étant venu de *fortune* à Thèbes, parce qu'il n'avait aucune connaissance de ses parents, tua son père et épousa sa mère. (Delaporte.)

— Iconol. On peint la Fortune le pied posé sur une roue, pour marquer son instabilité. Les Romains la représentaient debout avec une corne d'abondance sur le bras gauche, et tenant de la droite le timon d'un navire, pour marquer qu'elle donne les richesses et qu'elle gouverne les affaires de ce monde.

FORTUNÉ, ÉE. part. pass. du v. Fortuner. S'empl. adjectiv. Heureux, bien traité de la fortune ou du sort. Homme fortuné. Entreprise fortunée. Un prince fortuné. Un amant fortuné. Ces fortunés amants. Ce fut pour nous un fortuné présage.

Tous ce roi fortuné, si sage en ses desseins;
Vous la terreur du Parthe et l'ami des Romains.
(Voltaire.)

. . . . Ses *fortunés* sujets
Oss ont bien rarement enfreindre ses décrets. (Brébe.)

— Poét. et fig.

Il s'empirait le soir si sa main *fortunée*
N'avait de ses bienfaits signalé la journée. (Boil.)

— *Union fortunée.* Qui donne le bonheur. || *Terre fortunée, champs fortunés.* Où l'on trouve le bonheur.

Ah! trop cruels amis! pourquoi déchaînez-vous,
Du fond de cette nuit obscure,
Dans les champs *fortunés* et sous un ciel si doux,
Ces ennemis de la nature? (Volt.)

— Dans la logique du peuple, un homme *fortuné* est nécessairement un homme riche. C'est un barbarisme très-commun dans la langue, et qui provient d'une erreur très-commune dans la morale. (Nodier.)

— Géogr. *Iles Fortunées.* V. ILE.

FORTUNER. v. a. 1re conj. Signifiait Faire prospérer, rendre heureux, fortuné, enrichir.

— Neutr. Arriver par un coup de fortune.

FORTUNEUSEMENT. adv. Par suite des vicissitudes de la fortune; par hasard, à l'aventure.

FORTUNEUX, EUSE. adj. S'est dit pour Qui est sujet aux vicissitudes de la fortune.

FORUM. s. m. (pr. *fô-romm;* du lat. *ferre*, porter, marché où l'on vend et où l'on apporte en conséquence toutes sortes de marchandises). Ant. rom. *Forum romanum* ou *vieux forum.* Vaste terrain oblong situé entre le mont Capitolin et le mont Palatin, tracé par Romulus, environné de portiques par Numa. C'était là qu'étaient les Rostres. Aujourd'hui le Campo-Vaccino. || Nom de plusieurs places publiques de Rome. || Absol. Place où s'assemblait le peuple pour les affaires, les élections, etc. || Tribunal où l'on jugeait les procès, parce que les causes civiles se plaidaient sous les portiques du Forum. || *Triple forum.* Se dit de l'ensemble du Forum romanum et de deux autres places contiguës qui y furent ajoutées par César et par Auguste. || *Forum de Nerva.* Quatrième forum commencé par Domitien et terminé par Nerva. || *Forum de Trajan.* La plus magnifique des places publiques de Rome, ornée par Trajan des dépouilles des nations vaincues.

— Géogr. anc. Nom que portaient plusieurs villes de l'empire romain joint à celui du peuple qui les habitait ou de leur fondateur. *Forum Julii*, aujourd'hui Fréjus; *Forum Sempronii*, aujourd'hui Fossombrone.

— Fig. Se dit de tous les lieux où se traitent les affaires publiques. Les luttes du forum. Descendre dans le forum.

— Mar. Intervalle vide dans l'arrimage.

FORURE. s. f. Techn. Trou fait avec un foret. Particulièrement celui qui est pratiqué à l'extrémité d'une clé dans la tige qui reçoit la broche. Forure ronde. Forure en étoile, en tiers-point, en trèfle.

FORT-VÊTU. s. m. (du lat. *foras vestitus*, vêtu hors de sa condition). Qui porte un habit fort au-dessus de son état. Un fort-vêtu. Des fort-vêtus.

Je hais ces *fort-vêtus* qui, malgré tout leur bien,
Sont un jour quelque chose, et le lendemain rien.
(Regnard.)

FOSCARI (François). Doge de Venise, succéda à Thomas Mocenigo en 1423, déposé en 1457, mourut trois jours après l'élection de son successeur Pascal Malipieri.

FOSCOLO (Ugo). Écrivain italien, né en 1776; mort à Londres en 1827, auteur des *Chants du tombeau* et des lettres de *Jacques Ortis*.

FOSSAIRE. s. m. Hist. ecclés. Celui qui, dans les premiers siècles de l'Église, était préposé pour enterrer les fidèles. C'était le premier degré des ecclésiastiques chez les anciens chrétiens.

FOSSANE. s. f. (pr. *fo-ça-ne*). Mamm. Mammifère de Madagascar, du genre genette.

FOSSARIEN. s. m. Hist. rel. Sectaires du XVe siècle, qui rejetaient les sacrements de l'Église et se retiraient dans des fosses ou cavernes pour y célébrer leurs mystères.

FOSSAT (le). Géogr. Ch.-lieu de canton (Ariége): 1.000 hab.

FOSSE. s. f. (pr. *fo-ce;* en lat. *fossa*, fait de *fodere*, fouir). Creux dans la terre, plus ou moins profond, plus ou moins large, fait par la nature ou par l'art. Fosse large, creuse, profonde, étroite, immense. Creuser, faire une fosse, des fosses. Tomber dans une fosse. Sortir d'une fosse.

— Se dit particulièrement du creux que l'on fait dans la terre pour y mettre un mort. Lui-même ensevelit de ses propres mains ses cinq fils dans la même *fosse.* (Sismondi.) La terre ne suffisant plus aux sépultures, on creusa dans les cimetières des *fosses* immenses. (Id.)

— Fig. *Être sur le bord de sa fosse, avoir un pied dans la fosse.* Être sur le point de mourir, être près de sa fin. || *Creuser sa fosse.* Altérer sa santé.

— Prov. et fig. *Mettre les clés sur la fosse.* Renoncer à la succession d'une personne décédée.

— *Basse-fosse.* Cachot d'une prison, le plus affreux et le plus sombre, où l'on enferme les prisonniers récalcitrants.

— Agric. Se dit des creux ou tranchées faits dans la terre pour y planter des arbres; des fosses faites dans les vignes pour les cultiver et provigner; des trous dans les basses-cours pour y mettre du fumier.

— Anat. Certaines cavités plus ou moins profondes qui ont une entrée et point de sortie, que présentent nos organes. Fosses nasales. Fosse coronale, iliaque, lacrymale, temporale. La cavité de l'orbite qui contient l'œil est une fosse. Lorsque la cavité est large en dedans et qu'elle n'a qu'une petite ouverture à l'entrée, on la nomme Sinus. || *Fosse naviculaire* ou *grande fosse.* Cavité oblongue des parties naturelles des femmes, au milieu de laquelle sont les caroncules myrtiformes. || *Fosse scaphoïde.* Nom donné à un grand nombre de petites fosses qu'offrent les os du corps, et particulièrement à un enfoncement de l'os sphénoïde. || *Fosses cérébrales.* Fosses au nombre de neuf que présente la base du crâne. Elles sont divisées en antérieures, moyennes et postérieures. || *Fosses nasales.* Cavités situées dans l'épaisseur de la face, au-dessous de la base du crâne, au-dessus de la voûte du palais. Le sens de l'odorat a son siége dans les fosses nasales.

— Constr. *Fosse à chaux.* Cavité dans laquelle on conserve la chaux éteinte.

— Géogr. *Fosse marine.* Espace de mer près des côtes, où les vaisseaux peuvent mouiller à l'abri. La fosse de Nantes. La fosse du Mardick. || Endroit d'un banc plus profond que le sol environnant. || *La fosse Eugienne.* Canal destiné à faire communiquer la Meuse avec le Rhin, commencé en 1626. || *La fosse aux mortiers.* Lac d'une profondeur inconnue, situé au sommet d'une montagne isolée, à 24 kil. de Mézières (Ardennes).

— Hortic. *Poire de fosse.* Sorte de poire d'un goût sauvage.

— Mar. *Fosse aux lions.* Emplacement sur l'avant de la cale pour loger le contre-maître et serrer les poulies, funins et toutes manœuvres de rechange. || *Fosse aux mâts.* Réservoir fermé qu'on pratique dans les ports pour conserver des mâts d'approvisionnement dans l'eau de la mer. || *Fosse aux câbles.* Plate-forme volante où l'on met les câbles, sur le premier plan de la cale, vers le mât de misaine.

— Plomb. Chaudière de grès dans laquelle les plombiers fondent le plomb à mettre en tables. Mettre le feu à la fosse.

— Tann. Grande cuve où l'on met le cuir qu'on recouvre de tan et qu'on sature d'eau.

— Corr. *Coucher en fosses.* Disposer les cuirs dans les fosses pour les rendre incorruptibles.

— Techn. Cavité située au-devant du balancier où se frappent les monnaies. Le monnayeur se place dans cette fosse pour poser les flancs entre les coins, et les retirer lorsqu'ils ont reçu l'empreinte. || Espace entouré de murs, au milieu duquel les fondeurs placent l'ouvrage à fondre. || Lavoir dans lequel les fondeurs dépouillent le fond de la couche de sable qui est dans le moule.

— Vidang. *Fosses d'aisance.* Sorte de petit caveau voûté que l'on pratique dans les fondations des maisons pour y recevoir les matières fécales. || *Fosses inodores.* Celles qui ne donnent aucune mauvaise odeur.

FOSSÉ. s. m. (du lat. *fossa*). Fosse plus longue que large pour clore quelque espace de terre, ou pour faire écouler les eaux. Fossé large, profond, long, plein d'eaux, à sec. Franchir, combler, sauter un fossé. Le propriétaire d'un champ a le droit de l'entourer d'un *fossé;* mais il doit le creuser sur son propre terrain, à trois décimètres de distance de la limite. (Encycl.) Chez nos ancêtres, les cygnes animaient, égayaient les tristes *fossés* des châteaux; ils décoraient la plupart des rivières et même celle de la capitale. (Buff.)

— Art milit. *Les fossés d'une ville, d'une place de guerre.* Le creux plus ou moins profond entre l'escarpe et la contre-escarpe, au-dessous du rempart, qui entoure une place fortifiée. La crête, le revers d'un fossé. Descendre dans le fossé. Combler, passer le fossé. Se loger dans le fossé. || *Fossé revêtu.* Dont l'escarpe et la contre-escarpe sont revêtues de maçonnerie en talus.

— Chir. *Fossé d'Amyntas.* Sorte de bandage pour la fracture du nez.

— Fig. et fam. *Sauter le fossé.* Prendre un parti après avoir longtemps [illegible]

— Prov. et fig. *Ce qui tombe dans le fossé est pour le soldat.* || *Au bout du fossé la culbute.* || *Faire de la terre le fossé.*

FOSSURAGE. s. m. Agric. Premier labour qu'on donne à la vigne.

FOSSERÉE. s. f. Anc. cout. Étendue de terrain planté de vignes.

FOSSET. s. m. Techn. Petite cheville de forme conique de bois très-dur, de trois à quatre lignes de diamètre, qui sert à boucher les trous que l'on pratique au haut et au bas de la douve.

FOSSETTE. s. f. (rad. *fosse*). Petit creux que les enfants font en terre pour y jeter et y faire entrer des noix, des billes, des noyaux, etc. Jouer à la fossette.

— *Fossettes des joues.* Léger enfoncement formé sur les joues des personnes qui rient. || *Fossette du menton.* Enfoncement que certaines personnes ont au menton.

— Se dit de toute espèce de petite cavité. L'organe sécréteur de ce liquide est une petite glande placée dans une *fossette* à la partie antérieure et externe de la voûte osseuse de l'orbite. (Richerand.)

— Anat. *Fossette du cœur*, ou *creux de l'estomac.* Dépression qui se montre à la partie antérieure et inférieure de la poitrine, et qui répond à l'appendice xiphoïde du sternum.

FOSSILE. adj. des 2 g. (du lat. *fossus*, part. pass. du v. *fodere*, fouiller.) Hist. nat. Se dit des corps organisés ou non organisés que l'on retrouve dans des terrains d'origine ancienne, réduits pour la plupart à l'état de pierre.

— Se dit aussi des dépouilles, des débris, des formes, des empreintes de corps organisés qu'on trouve dans les couches de la terre. || *Animaux fossiles.* Ceux dont on retrouve les débris dans le sein de la terre, mais dont les espèces n'existent plus.

— Fam. Se dit des personnes dont les idées sont arriérées en littérature, en politique; des ouvrages conçus dans un système suranné, écrits dans un style vieilli, etc. Écrivain fossile. Littérature fossile.

— S'empl. subst. pour désigner toutes les substances qu'on tire du sein de la terre. Tous les métaux, tous les minéraux sont des fossiles. || *Fossiles natifs.* Ceux qui ont été formés dans la terre, comme les métaux, les pierres. || *Fossiles étrangers.* Ceux qui n'ont point été formés dans le sein de la terre, comme les coquilles, les plantes, les animaux, etc. || *Fossiles caractéristiques.* Ceux qui se montrent le plus souvent dans les différentes couches d'une même formation.

FOSSILISATION. s. f. (pr. *foss-ci-li-za-ci-on*). Géol. État, qualité des fossiles.

FOSSILISÉ, ÉE. adj. Qui est passé à l'état de chose fossile. Êtres fossilisés. Corps fossilisés.

— SE FOSSILISER. v. pron. Hist. nat. Devenir fossile, se pétrifier.

— Fig. Devenir crétin, se crétiniser.

FOSSIPÈDE. adj. des 2 g. (du lat. *fossus*, fouillé, foui, et *pes*, pied). Zool. Qui a les pattes propres à fouir la terre. || FOSSIPÈDES. s. m. pl. Mamm. Famille des mammifères.

FOSSOIR. s. m. Agric. Houe dont on se sert pour labourer les vignes.

FOSSOYAGE. s. m. (pr. *fo-çoi-iaje;* du lat. *fossum*, fait de *fodio*, fouir, *agere*, faire). Action de fossoyer. Travail du fossoyeur.

FOSSOYEMENT. s. m. S'est dit pour Action de remuer la terre. Travail d'un fossoyeur.

FOSSOYER. v. a. 1re conj. (pr. *fô-çoé-ié*). Creuser en terre, fouir, faire des fossés, fermer avec des fossés. Fossoyer une vigne.

FOSSOYEUR. s. m. (pr. *fô çoé-ieur*). Celui qui creuse les fosses pour enterrer les morts. Encore les porteurs n'étaient-ils plus des citoyens considérés et de même rang que le défunt, mais des *fossoyeurs* de la dernière classe. (Sismondi.)

— Entom. Coléoptère, du genre nécrophore, parce qu'il creuse des fosses pour ensevelir les corps de petits animaux morts, dans lesquels sa femelle va déposer ses œufs.

FOSSURE. s. f. Agric. Binage d'une vigne.

FOTTALONGE. s. f. Comm. Étoffe rayée des Indes, de soie et d'écorce.

FOTTE. s. f. Comm. Toile de coton des Indes à carreaux.

FOTHERGILLE. s. f. Bot. Plante de l'Amérique méridionale, de la famille des amantacées.

FOTHERINGAY. Géogr. Ville d'Angleterre, dans le comté de Northampton.

FOTERNE. s. f. Bot. Ancien nom de l'aristoloche.

FOU, FOL, au fém. **FOLLE.** adj. (pr. *fou, fo-le;* du lat. *follis*, ballon à vent auquel se peut comparer la tête d'un fou. On écrit et l'on prononce *fol* au masc. devant un subst., au singulier, commençant par une voyelle ou par un *h* muet, comme un fol amour, un fol hommage. Partout ailleurs on écrit et l'on prononce *fou;* il est fou à lier). Qui tient de la nature, de la folie; qui est déraisonnable, contraire au bon sens, à la raison, à la prudence, à la modération. Action folle. Fol amour. Folle entreprise. Folle ambition. Fol espoir. Un entêtement fou. [illegible] folle. Folle imagination. Plaisir fou. F[illegible] amours. Le cœur de l'insensé publie à haute voix ses *folles* pensées. (De Sacy.) Les sots jugements et les *folles* opinions du vulgaire ne rendront point malheureux un homme qui a appris à supporter des malheurs réels. (Volt.) J'ai toujours vu que pour réussir dans le monde, il faut avoir l'air *fou* et être sage. (Montesq.)

Tu te prends à plus dur que toi,
Petit serpent à tête *folle.* (La Font.)

— En parlant des personnes, signifie Qui a perdu l'usage de la raison, qui a des idées incohérentes, sans suite ni liaison, dont la conduite est extravagante. Un homme fou. Une femme folle.

— Gai, badin, bouffon, d'humeur enjouée. Jeune fou. Vieux fou. Les vieux fous sont plus *fous* que les jeunes. (La Rochef.)

— Fig. Quand la tête se monte, l'imagination devient *folle* comme un rêve. (Beaumarch.)

— Simple, crédule, sans jugement. Il a été assez fou pour lui confier ce secret. Vous êtes bien fou de croire ce qu'il vous dit.

— Excessif, prodigieux. Il y avait à ce bal un monde fou. Cette pièce a obtenu un succès fou. Un luxe fou.

— Fig. *Être fou d'une personne.* L'aimer passionnément, excessivement. Être fou de sa femme, de ses enfants. Ce qu'une marâtre aime le moins de tout ce qui est au monde, ce sont les enfants de son mari; plus elle est *folle* de son mari, plus elle est marâtre. (La Bruy.) || S'applique aux choses. Être fou de son jardin, de sa maison, de ses livres.

— Fam. S'emploie dans les locutions suivantes: *Gaîté folle.* Gaîté manifestée sans retenue, par des actions déraisonnables. || *Humeur folle, tête folle.* Signifie Gai, badin, enjoué. || *Fou rire.* Rire dont on n'est pas le maître. || *Être fait comme un chien fou.* Être mal vêtu, bizarrement accoutré. || *Chien fou.* Chien enragé. || *Il est fou à lier.* Il fait tant d'extravagances qu'à bon droit il peut passer pour un véritable fou. || *Il est fou comme un braq* ou *comme un étourneau.* Il fait toutes choses en courant. || *Avoir un mal de tête fou.* Avoir un très-grand mal de tête. || *Vendre à prix fou.* Vendre à un prix exorbitant.

— Fig. et fam. *Payer la folle enchère de quelque chose.* Porter la peine de sa témérité, de son imprudence.

— Agric. *Folle avoine.* V. AVOINE. || *Folle farine.* La plus subtile fleur de la farine.

— Art milit. *Garde folle.* Garde avancée.

— Artill. *Pièce folle.* Pièce de canon dont l'âme n'est pas bien droite.

— Jeux. *Dame folle.* Se dit à la Bête, d'une dame d'atout accompagnée de deux atouts inférieurs.

— Mar. *Folle brise.* Petit vent qui varie sans cesse.

— Phys. Se dit de la boussole, ou de l'aiguille aimantée qui ne s'arrête plus à un point fixe.

— Prat. *Folle enchère.* Enchère faite par une personne qui ne remplit pas les clauses de l'adjudication. || *Fol enchérisseur.* Celui qui n'exécute pas les clauses d'un contrat de vente, d'une adjudication. || *Poursuite de folle enchère.* Procédure qui a lieu en cas de folle enchère pour faire revendre l'immeuble adjugé. || Se dit aussi de la différence en moins entre le prix de la seconde adjudication et celui de la première, différence à la charge de l'adjudicataire sur la folle enchère duquel on a revendu.

— Procéd. *Folle intimation.* Assignation donnée à une personne pour procéder sur l'appel d'une sentence qui lui est étrangère. || *Fol appel.* Appel mal fondé.

— Prov. *Bien fou qui s'oublie.* Il y a folie à négliger ses propres intérêts. || *Tout le monde en veut au cas de la reine folle.* Lorsqu'une femme manque à ses devoirs, si haut qu'elle soit placée, tout le monde se croit en droit d'obtenir ses faveurs.

FOU, FOLLE. s. Celui, celle qui est tombé en démence, qui a perdu l'usage de sa raison. Chez les *fous*, les sensations sont lésées, et ces malades paraissent être le jouet des erreurs de leurs sens. Mille illusions de la vue produisent et entretiennent leur délire; ils ne reconnaissent ni leurs parents, ni leurs amis. (Pinel.) La faculté qu'a notre esprit d'associer nos sensations et nos idées, de les coordonner entre elles, de les combiner avec nos déterminations, offre des altérations très-remarquables chez les *fous.* (Id.)

— Se dit en y ajoutant la nature de la folie dont sont affligés ces malades. Fou furieux, mélancolique, etc.

— Celui, celle qui dit des choses sans raison, qui fait des actions sans suite, qui est crédule, imprudent, qui juge légèrement. A des passions légères ont succédé un autre esprit, d'autres préférences, celles de la raison et du goût, que les *fous* appellent des choses assez tristes. (De Cussy.) La passion fait un *fou* du plus habile homme, et rend habiles les plus sots. (La Rochef.) La plupart des hommes vivent comme des *fous* et meurent comme des sots. (Volt.)

— Par extens. Nous nous régalâmes, et rîmes comme des *fous* de ce qu'en réalité nous avalions la substance du gigot, en ne laissant à nos amis les Anglais que la peine de mâcher le résidu. (Brill.-Sav.)

— *Faire le fou.* Faire le bouffon.

[illegible] ferme les aliénés. Chaque maison de *fous* a ses dieux, ses prêtres, ses fidèles, ses sectaires. [illegible]nel.)

J'irai mourir à l'hôpital des *fous.*
Grâce, ô mon Dieu! rappelez-moi vers vous.
(Justin Gens.)

— Hist. *Fête des fous.* Farce bouffonne qui, de temps immémorial, se jouait dans les églises le jour de la Circoncision, et qui avait pour objet d'honorer l'âne qui avait porté Jésus, lors de son entrée à Jérusalem. La fête des fous ne disparut entièrement que vers la fin du XVIe siècle.

— *Fou du roi* ou *fou de la reine.* Bouffon attiré à la cour des rois de France, depuis Charles V dit le Sage, jusqu'à Louis XIV, qui supprima cette charge ridicule.

— Ornith. Oiseau palmipède des Antilles, de la famille des podoptères, qui se pose sur les bâtiments et s'y laisse prendre à la main.

— Prov. et fig. *Fol et avoir ne se peuvent entre avoir.* Folie et richesse ne se rencontrent point ensemble. || *A chaque fou sa ma-*

rotte. Chaque fou a une idée fixe qui l'obsède. || *Tous les fous ne portent pas des marottes.* Tous les insensés ne sont pas aux petites maisons. || *Les fous font les fêtes, les sages en ont le plaisir.* Les sages profitent des extravagances des insensés. || *Un fou avise bien un sage.* Un fou dans l'occasion peut donner un bon conseil à un homme raisonnable. || *Qui ne sait être fou n'est pas sage.* La multitude des fous est si grande, que la sagesse est obligée de se mettre sous leur protection. || *Il vaut mieux être fou avec tous que sage tout seul.* Il y a de la sagesse à savoir à propos contrefaire le fou. || *Fou qui se tait passe pour sage.* || *Dieu aide à trois sortes de personnes : aux fous, aux enfants, aux ivrognes.* || *Bonne journée fait qui de fol se délivre.* Celui qui se débarrasse d'un importun a bien employé sa journée. || *Le fou se trahit lui-même.* || *Les murailles sont le papier des fous.* Les étourdis seuls écrivent sur les murailles. || *Au rire on connaît le fol.* || *Plus on est de fous plus on rit.* Un fou rit beaucoup ; plusieurs fous réunis rient encore davantage.

FOU. s. m. (de l'arabe *fil*, qui signifie *éléphant*). Jeux d'échecs. Se dit de certaines pièces placées dans chaque camp, l'un à côté du roi, l'autre à côté de la reine, dont la marche est toujours par une ligne transversale en coupant l'angle des carrés. Le fou du roi. Le fou de la reine. Le fou blanc. Le fou noir.

FOUACE. s. f. (en ital. *focaccia;* du lat. *focus*, feu, foyer.) Pâtiss. Sorte de pâtisserie faite en forme de galette, cuite sous la cendre, dont la pâte est formée de trois livres de farine de froment pour une livre de gruau.

FOUACIER. s. m. (pr. *fou-a-cié ;* rad. *fouace*). Celui qui fait ou vend des fouaces.

FOUAGE. s. f. (pr. *fou-a-je*; du lat. *focus*, foyer). Anc. cout. Sorte de redevance qui, en certaines provinces, se payait par chaque feu ou maison.

FOUAILLE. s. f. (pr. *fou-â-ie;* du lat. *focus*, feu, parce que cette curée se fait sur le feu). Véner. Part que l'on fait aux chiens après la chasse du sanglier. Ce qu'on appelle *curée* à la chasse du cerf.

—Forest. Grands roseaux.

FOUAILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Fouailler. S'empl. adj. Cheval fouaillé à outrance.

FOUAILLER. v. a. 1re conj. (pr. *fou-a-ié;* péjoratif de *fouet*, *fouetter*). Donner de nombreux coups de fouet, fouetter souvent, à coups réitérés. Fouailler un cheval. Ce cocher ne fait que fouailler ses chevaux.

— Fam. Corriger des enfants indociles. Fouailler des écoliers, des marmots.

— Pop. et fam. A signifié fréquenter les femmes de mauvaise vie.

– Pop. et fam. *Il fouaille.* Il a peur.

— Art milit. Détruire par l'artillerie.

— SE FOUAILLER. v. pron. Être fouaillé.

FOUANG. s. m. (pr. *fou-angh*). Métrol. Monnaie d'argent de Siam, valant vingt centimes.

FOUARE. s. m. S'est dit pour Paille. V. FOARE, FORRRE.

FOUC. s. f. Agric. Variété de pomme à cidre du Cotentin. La fouc est sûre, grosse, ronde, légèrement aplatie, et donne un cidre estimé.

FOUCAULT. s. m. Ornith. Un des noms de la bécassine.

FOU-CHANG. Géogr. Bourg de Chine, prov. de Louang-loung, sur une île formée par le Si-kiang. C'est le plus grand bourg du monde. Les voyageurs lui donnent 12 kilom. de long, et de 3 à 500,000 habitants.

FOUCHÉ (Joseph). Duc d'Otrante, né près de Nantes en 1753; embrassa avec exaltation la cause de la révolution ; fut député à la Convention nationale ; en novembre 1793, accompagna Collot-d'Herbois à Lyon. Le 18 thermidor an VII, fut nommé ministre de la police, poste qu'il occupa presque sans interruption jusqu'en 1910. Fut pendant les Cent-Jours ministre de l'intérieur ; et président du gouvernement provisoire après Waterloo. Mort en exil à Trieste en 1820.

FOURCHERÉE. s. f. Métr. Ancienne mesure de terre.

FOUDI-JACA. s. m. Ornith. Rossignol des Indes orientales.

celt. *foultr;* on écrivait anciennement *fouldre*). Le feu du ciel; fluide électrique qui se dégage avec fracas et sous la forme de feu, sous le choc de deux nuages ; combinaison qui déchire, brise, enflamme, pulvérise les corps au milieu desquels elle se forme ; phénomène lumineux d'un éclat surprenant et qui s'accompagne d'un bruit, souvent terrible, qu'on a nommé *tonnerre.* La foudre ardente, allumée, brûlante, embrasée, enflammée, étincelante, bruyante, fumante, menaçante, redoutable, terrible, effroyable, prompte, infatigable, violente, impétueuse. L'éclat, la rapidité de la foudre. Un coup de foudre. Les traits, les flèches, les sillons de la foudre. Entendre gronder la foudre. Être atteint, touché, frappé de la foudre. La foudre sillonne les nues, brille dans les airs. Les paratonnerres préservent les édifices de la *foudre.* (Acad.) Les effets de la *foudre* sont terribles ; elle fond les métaux, tue les animaux, brise ce qu'elle ne peut fondre, incendie les édifices. (Simonn.) Quelquefois la *foudre* renverse les édifices sans les incendier, et d'autres fois elle les incendie sans les renverser. (Id.) Combien de fois parvenus au sommet d'un mont sourcilleux, nous avons vu la *foudre* serpenter au-dessous de nous ! (Barth.) C'est dans un morceau d'ambre que la propriété électrique fut aperçue pour la première fois ; et l'homme est parti de ce point pour arracher la *foudre* du ciel. (B. de St-P.) Que la *foudre* en éclats ne tombe que sur moi. (Volt.) La *foudre* étincelante éclate dans les nues. (Id.) Et la *foudre* en grondant roule dans l'étendue. (St-Lamb.) La *foudre* s'échappe en flèches tortueuses. (Ronch.) La *foudre* éclate, tombe en sillons tortueux. (Dul.) La *foudre* à longs sillons déchire et fend la nue. (S.-Vict.) Les roulements de la *foudre* expirent en passant par les routes sinueuses destinées aux faibles bruits. (Chateaub.)

La *foudre*, éclairant seule une nuit si profonde,
A sillons redoublés couvre le ciel et l'onde. (Crébil.)

. . . . . La *foudre* en serpentant
Part, fuit, éclate, roule et tombe au même instant.
(Baour-Lorm.)

. . . . Ces sommets escarpés
Que les traits de la *foudre* on si souvent frappés,
(Delille.)

Bruyante fille de l'orage,
Tu recèles, ô *foudre*, un feu mystérieux. (D***.)

— Au sens propre, le mot *foudre* est quelquefois masculin, surtout en poésie et dans le style soutenu. Être frappé du foudre. Quand le sublime vient à éclater où il faut, il renverse tout comme un *foudre.* (Boil.) Il lançait çà et là des regards terribles comme des *foudres* vengeurs. (Mass.)

Tel échappé du sein d'un nuage brûlant,
S'élance avec l'éclair un *foudre* menaçant. (La Harpe.)

L'aigle des dieux est moins rapide,
Le fier lion moins intrépide,
Et le *foudre* moins dévorant (Lebrun.)

Là, j'ai vu de ces dieux le rival sacrilége,
Qui du *foudre* usurpant le divin privilége. (Delille.)

Ils craindront, aux éclats de la fatale poudre,
Que nos mains au Très-Haut n'aient arraché le *foudre.*
(Id.)

— Dans le style élevé, et particulièrement en poésie, on appelle *foudre*, par métaphore, les machines de guerre et ces pièces d'artillerie, dont l'effet rapide et violent ressemble aux coups de la foudre. Dans ce sens, il est féminin ou masculin. Les foudres de la guerre. Les foudres guerrières. Vois quel *foudre* il prépare aux artisans des crimes. (Volt.) En général, les fortes détonations sont toujours plus ou moins accablantes pour ceux qui approchent des *foudres* destructeurs qui les produisent. (Percy.) Ces *foudres* de bronze, que l'enfer a inventés pour la destruction des hommes, tonnaient de toutes parts. (Fléch.) Ce corps pâle et sanglant auprès duquel fume encore la *foudre* qui l'a frappé. (Id.) Mille *foudres* qui portent partout la mort, en défendent l'approche. (Mass.)

Hâtons-nous d'inventer, par un sublime effort,
L'art de multiplier les *foudres* de la mort. (L. Rac.)

. . . . On a su renfermer
Des *foudres* souterrains tous prêts à s'allumer. (Volt.)

. . . . Ces *foudres* de la guerre
Dont les bouches de bronze épouvantent la terre. (Id.)

. . . . Affronter la tempête
De cent *foudres* d'airain tournés contre sa tête. (Boil.)

Aux orages des mers joignant d'autres tempêtes,
L'homme embarque avec lui mille morts toujours prêtes,
Le feu, présent céleste, agent conservateur,
Du *foudre* dans ses mains surpasse la fureur. (Castel.)

Aplanissez ces monts dont les rochers fumants
Tremblaient sous nos *foudres* guerrières. (C. Delav.)

Plus savamment cruel, par quelques grains de poudre,
L'homme imite l'éclair, son bras lance la *foudre.*
(Delille.)

— Poét. et fig. *Foudre de guerre, grand foudre de guerre.* Se dit d'un général qui a remporté de grandes victoires et donné des preuves d'une valeur extraordinaire. En cette acception *foudre* est toujours masculin. Vois ce roi triomphant, ce *foudre* de la guerre. (Volt.) Un homme qui se dit un grand *foudre* de guerre. (Corn.) Comment ne pas parler de la famille des Gracques ou de l'un et de l'autre Scipion, ces deux *foudres* de guerre nés pour la ruine de la Libye ? (Trad. de Virg.)

La valeur d'Alexandre à peine était connue ;
Ce *foudre* était encore enfermé dans la nue. (Rac.)

Comment ! des animaux qui tremblent devant moi !
Je suis donc un *foudre* de guerre ? (La Fontaine.)

— Fig. On dit aussi *Un foudre d'éloquence*, pour Un grand orateur ; mais cette locution est moins usitée.

— Fig. *Les foudres de l'éloquence.* Les raisonnements, les arguments [illegible] par lesquels un orateur confond ses adversaires.

— Fig. Se dit en parlant du courroux de Dieu. Les prières ferventes apaisent Dieu, et lui font tomber la *foudre* des mains. (Acad.) Ces *foudres*, ces éclairs qui font trembler les rois sur leurs trônes, sont formés dans une région supérieure. (D'Aguess.)

Daigne le juste ciel. . . . . . .
Ne lancer que sur moi les *foudres* mérités. (Corn.)

Mais des dieux qui du crime épouvantent l'audace,
Que le *foudre* vengeur sur moi tombe en éclats.
(Delille.)

— Fig. Se dit des excommunications, des censures ecclésiastiques. Les foudres de l'excommunication. Les foudres de l'Église. Les foudres du Vatican. Les foudres de Rome. Les *foudres* de Rome, quand elles sont injustes ne sont que les *foudres* de Salmonée. (Mézerai.)

Allez vaincre l'Espagne, et songez qu'un grand homme
Ne doit point redouter les vains *foudres* de Rome.
(Delille.)

Mais Rome n'était plus terrible à l'univers,
Ses *foudres* impuissants se perdaient dans les airs.
(Delille.)

— Se dit aussi de l'indignation, de la colère, du courroux d'un souverain, d'un parti, d'une personne, etc. Vous seul, portez la *foudre* au fond de leurs déserts. (Volt.) La *foudre* est dans ses yeux, la mort est dans ses mains. (Id.) Si O'Connel avait marché, sa claymore à la main, à l'abordage du despotisme, il aurait été écrasé sous les *foudres* de l'aristocratie britannique. (Corm.)

Mais du jour importun les regards éblouis,
Ne distinguèrent point, au fort de la tempête,
Les *foudres* menaçants qui grondaient sur sa tête.
(Voltaire.)

Songe que je te vois, que je te parle encore,
Que ma *foudre* à ta voix pourra se détourner. (Id.)

— Myth. Sorte de dard enflammé dont les anciens armaient Jupiter. Il était formé de trois rayons de grêle, trois de pluie, trois de feu et trois de vent. Dans ce sens il est toujours masculin. Ce sont les Cyclopes qui forgent les *foudres* que le père des dieux lance souvent sur la terre. (Trad. de Virg.) Les compagnons de Vulcain, dans la trempe des *foudres*, mêlent les terribles éclairs, le bruit affreux, les traînées de flamme, la colère de Jupiter et la frayeur des mortels. (Noël.) C'est la mythologie des anciens qui, nous représentant toujours Jupiter armé du *foudre*, nous inspire tant de frayeur de Dieu, de la Divinité. (B. de St-P.)

Leur diligente main vient d'ébaucher un *foudre*,
Un des *foudres* par qui les monts tombent en poudre.
(Delille.)

— Fig. *Comme la foudre, avec la rapidité de la foudre.* Avec une extrême impétuosité. Il va comme la foudre. Il s'élance avec la rapidité de la foudre. || On dit dans le même sens, *Aussi prompt, aussi rapide que la foudre. Plus prompt, plus rapide que la foudre.*

— Fig. *Coup de foudre.* Se dit d'un événement imprévu qui frappe comme un coup de foudre ; d'une nouvelle fâcheuse qui vous surprend tout à coup. Cette nouvelle fut pour lui un coup de foudre. Quel coup de foudre ! Ce fut pour lui comme un coup de foudre. La nouvelle de la maladie de la duchesse de Bourdon vint à Chantilly comme un coup de *foudre.* (Boss.) Quel coup de *foudre*, ô ciel ! et quel funeste avis ! (Rac.)

— Fam. *On le craint, il est craint comme la foudre.* Se dit d'un homme qui est fort redouté.

— *Être comme frappé de la foudre.* Tomber dans le plus grand étonnement ; être anéanti, stupéfait, privé de mouvement. A cette nouvelle, Anselme resta comme frappé de la *foudre.* (Toussenel.)

— Phys. Se dit des éclairs, des étincelles électriques. La seconde classe comprend les matières qui ont subi une seconde action du feu, et qui ont été frappées par les *foudres* de l'électricité souterraine, ou fondues par le feu des volcans. (Buff.)

— *Foudre ascendante.* Celle qui s'élève du sein de la terre. || *Foudre descendante.* Celle qui s'élance de la nuée. Par la même raison que la foudre peut s'élancer de la nuée pour venir frapper la terre, elle peut aussi s'élever du sein de la terre pour aller atteindre la nuée. M. Arago a cité de nombreux exemples de foudres ascendantes. Ces sortes de foudres produisent aussi le phénomène connu en physique sous le nom de *choc en retour.*

— Si le bruit accompagne immédiatement l'éclair, on peut penser que la *foudre est tombée*, expression vulgaire de la combinaison de l'électricité du nuage avec celle des corps qui sont à la surface de la terre.

— S'emploie pour désigner la fusion des métaux par l'effet du tonnerre. Le tonnerre a frappé ce clocher, et tout le fer dont il était muni est tombé en foudre.

— Art milit. Ornement brodé que les généraux, les adjudants généraux, les aides de camp et les officiers d'état-major portent au retroussis de leurs habits et qui imite la foudre. Les premiers l'ont entière ; les autres n'ont que des demi-foudres.

— Iconol. La foudre que les peintres et les sculpteurs donnent ordinairement à Jupiter est une espèce de grand fuseau du milieu duquel sortent plusieurs petits dards en zig-zag. L'aigle de Jupiter est représenté tenant un foudre dans ses serres.

Tout à coup s'élançant des clartés éternelles,
L'aigle, ministre ailé du roi de l'univers,

(De Gerbais.)

FOUDRE. s. m. (de l'allem. *fuder*, même signif.). Techn. Grande tonne d'une très-vaste capacité, qui peut contenir un grand nombre de muids de vin. Un foudre de vin. Tout le monde a entendu parler des *foudres* d'Heidelberg, ou autrement de la fameuse tonne de l'électeur, laquelle contient plus de deux cents barriques. (Payen.) L'usage des *foudres* offre la plus grande de toutes les économies et peut être le moyen le plus décidé de perfectionner le vin. (Id.)

— Conchyl. Coquille du genre volute et du genre cône, à cause des lignes en zigzag et imitant la foudre, qui sont gravées à leur surface.

FOUDRÉ, ÉE. adj. Agric. Se dit du blé versé par couches, qui se recouvrent les unes les autres en sens différents.

FOUDROIEMENT. s. m. (rad. *foudre*). Action par laquelle une personne, une chose est foudroyée. Le foudroiement de Phaéthon. Le foudroiement des géants.

FOUDROYANT. part. prés. du v. Foudroyer. Qui foudroie. Il est invariable. De sa main redoutable *foudroyant* l'impie. (Besch.)

Et son bras *foudroyant* de nombreux ennemis,
Déjà les pieds des monts a ses lois sont soumis.
(F. Billy.)

FOUDROYANT, ANTE. adj. Armé de la foudre. Fulminant, lançant la foudre. De Jupiter les *foudroyantes* armes. (J.-B. Rouss.) Mais ce ne fut ni l'ambition de Phaëton ni la colère de Jupiter *foudroyant* qui causèrent cette catastrophe. (Volt.)

— Poét. et fig. Effrayante, terrible, formidable, redoutable. Bras foudroyant. Main foudroyante. Épée foudroyante. Leur aspect foudroyant. Des mots foudroyants. Des regards foudroyants. Faire une lettre foudroyante. Et l'éclat *foudroyant* des lumières célestes a dispersé leurs restes. (J.-B. Rouss.)

De votre dernière aurore,
Les *foudroyantes* clartés. (J.-B. Rouss.)

— Méd. *Apoplexie foudroyante.* Apoplexie qui survient tout à coup sans avoir été précédée par aucun des symptômes précurseurs, et qui cause la mort.

— Fig. Qui épouvante, qui interdit et confond. Réponse foudroyante. Le trait est foudroyant. Nouvelle foudroyante.

— s. f. Hist. La *Foudroyante* ou *Fulminante.* Nom donné à la douzième légion de l'armée romaine, qui, sous Marc-Aurèle, triompha des Marcomans.

— Techn. Espèce de fusée.

FOUDROYÉ, ÉE. part. pass. du v. Foudroyer. S'empl. adjectiv. Arbre foudroyé. On ne pouvait approcher de la montagne sans être foudroyé.

Ces monts, fiers voisins d'Amphitrite,
Qu'ils pressent de leurs vastes pieds,
Portent jusqu'au ciel qui s'irrite
Leurs fronts sans cesse *foudroyés.* (Lebrun.)

— Fig. Besançon fume encor sous son roc *foudroyé.* (Boil.) Les Mameluks font des efforts inouïs pour nous entamer ; ils périssent *foudroyés* par le feu de nos carrés, comme sous les murs d'autant de forteresses. (De Norvins.)

Sa gloire allait finir sur le champ de bataille,
Son coursier *foudroyé* tombe sous la mitraille.
(F. Billy.)

FOUDROYER. v. a. 1re conj. (pr. *fou-droé-ié ;* rad. *foudre*). L'*y* se change en *i* devant un *e* muet. *Je foudroie, tu foudroies, il foudroie*, etc. Frapper de la foudre. Jupiter *foudroya* les Titans. (Acad.) Mais que plutôt à tes yeux le ciel me *foudroie.* (Corn.)

Je le verrai ce Dieu puissant
Foudroyer leurs têtes fumantes. (J.-B. Rouss.)

— Fig. Battre avec l'artillerie, détruire par l'artillerie. Foudroyer un bastion. Le feu de la place foudroyait les assiégeants. Foudroyer une ville. On sait que Louis *foudroie* les villes plutôt qu'il ne les assiége. (Boss.) Bruxelles attend le coup qui la doit *foudroyer.* (Boil.)

Cependant s'avançaient ces machines mortelles,
Qui portaient dans leur sein la perte des rebelles,
Et le fer et le feu, volant de toutes parts,
De cent bouches d'airain *foudroyaient* les remparts.
(Volt.)

— Fig. Terrasser, atterrer, confondre. Foudroyer la rébellion. Foudroyer l'hérésie. Cet orateur a foudroyé ses adversaires. Cet argument le foudroya. Dieu qui *foudroie* toutes nos grandeurs. (Fléch.) Après avoir *foudroyé* l'hérésie, ce prince réprime l'anarchie. (Id.)

— Fig. Combattre avec véhémence, frapper de réprobation par des discours ou des écrits éloquents. Foudroyer les erreurs, les vices. Du creux de leur tombeau sortira cette voix qui *foudroie* toutes les grandeurs. (Boss.) Il terrassa Pélage, il *foudroya* Calvin. (Boil.)

— Absol. Cet orateur tonne, il foudroie. Que Sévère en fureur tonne, éclate, *foudroie.* (Corn.)

— Techn. *La cuve foudroie.* Lorsque la violence des matières mises en fermentation cause des accidents, comme dans la préparation de l'indigo.

FOUE. s. f. Pêch. Manche de filet que les pêcheurs d'Oléron mettent dans le fond de la courtine.

FOUÉE. s. f. (du lat. *focus*, feu, foyer). Véner. Chasse aux oiseaux, qui se fait la nuit aux lumières.

— S'est dit pour Feu, foyer.

— Se dit du feu qu'on allume dans un four

— Forest. Fagot ou bourrée de la charge d'un homme.

FOUENNE. s. f. (pr. *fou-ène*). Bot. Nom vulgaire de la faine, fruit du hêtre.

FOUESNANT. Géogr. Ch.-l. de cant. (Finistère). 2,000 hab.

FOUET. s. m. (pr. *fou-è;* dimin. du celt. *faou*, *fou*, hêtre, parce que les fouets se faisaient autrefois avec ce bois ; ou du lat. *fustis*, bâton ; on écrivait anciennement *fouest*). Techn. Baguette flexible terminée par une corde de chanvre ou de cuir, et dont on se sert pour frapper les animaux indociles. Fouet de carrosse. Fouet de cabriolet. Fouet pour monter à cheval. Fouet de chasse. Fouet de poste. Fouet de charretier, de cocher, de postillon. Fouet long. Fouet moyen. Fouet court. Fouet monté en baleine, sur jonc, sur bois. Le manche d'un fouet. Coup de fouet. Cheval dur au fouet. Chasser des chiens à coups de fouet. Le charretier fait claquer son fouet. Donner du fouet.

des coups de fouet. Fouet noueux, retors, pliant, cinglant, sifflant, bruyant. D'un *fouet* qui frappe l'air il fait siffler les nœuds. (Desaint.)

— Fig. et fam. *Faire claquer son fouet*. Se faire valoir, faire valoir son autorité, son crédit, ses talents, etc.

Tout Picard que j'étais, j'étais un bon apôtre,
Et je faisais claquer mon *fouet* tout comme un autre.
(Racine.)

Pourquoi cet homme d'importance,
Superbe et bouffi d'arrogance,
Fait-il si bien claquer son *fouet*?
C'est qu'il est fils d'un cocher fort adroit. (***)

— Fig. et fam. *Donner un coup de fouet*. Obliger quelqu'un de faire promptement une chose qu'on désire. || *Coup de fouet*. Ce qui hâte une affaire. Cette affaire ne marche pas, elle a besoin d'un coup de fouet.

— Par extens. Petite corde ou ficelle fort menue et fort pressée, qu'on fabrique à Montargis, et que les cochers et les charretiers mettent au bout de leurs fouets. Cela est fort comme du fouet. Ne prenez pas de la ficelle, prenez du fouet.

— Artill. *Coup de fouet*. Coup de canon tiré horizontalement, de but en blanc.

— Jeux. Lanière de cuir attachée au bout d'un petit bâton et dont se servent les enfants pour faire tourner un sabot.

Tel, sous le *fouet* pliant qui siffle et le poursuit,
Roule ce buis tournant dont s'amuse l'enfance.
(Delille.)

— Désigne en général tout instrument de correction. Les anciens châtiaient leurs esclaves à coup de fouet; il était défendu de fouetter un homme libre. Les juges d'église pouvaient autrefois condamner leurs justiciables au fouet. Aujourd'hui le supplice du fouet n'est usité que contre les nègres et les soldats russes; cependant il figure toujours en Angleterre au nombre des peines militaires.

— Fig. Se dit de toute punition morale infligée à un vice, à une manie, a un travers. Le fouet de la satire. Le fouet du ridicule

— Les poètes ont armé d'un fouet les Furies, parce que c'est à elles qu'est confié l'emploi de punir les coupables; ils représentent encore Bellone au milieu des combats, courant de rang en rang, et faisant retentir dans les airs son fouet ensanglanté. J'étais si agité, qu'il me semblait que je tournais sous le *fouet* des Furies.

La Discorde qu'enivre une joie homicide,
Traînant d'affreux lambeaux, suit la triste Euménide,
Et Bellone secoue un *fouet* ensanglanté.
(De la Tresn.)

— Fam. *Le fouet*. Se dit des coups de verge dont on châtie les enfants. Donner le fouet à un enfant. Mériter le fouet. Avoir, recevoir le fouet. Sujet au fouet. Craindre le fouet. Menacer du fouet.

— Fig. *Il a eu le fouet sous la custode*. Se disait d'un criminel à qui la justice faisait donner le fouet dans la prison. La peine du fouet sous la custode s'appliquait aux braconniers, sans distinction d'âge, lorsqu'ils étaient pris en récidive. || Prov. et fig. *Donner le fouet sous la custode*. Châtier, réprimander en secret.

— Mar. Bout de cordage qu'on détord pour le tresser. || *Fouet de mât*. Mouvement que prend de tous côtés une mâture haute et grêle dans des roulis fréquents et répétés.

— Ornith. *Le fouet de l'aile*. Le bout de l'aile d'un oiseau.

— Véner. Se dit de la queue d'un chien.

— Zool. Appendice placé à la base des pieds de quelques animaux.

— Antiq. *Fouet d'armes*. On appelait ainsi, au moyen âge, une arme offensive très-meurtrière, composée d'un manche très-court, à l'extrémité duquel pendaient plusieurs chaînettes en fer, terminées par des boules de même métal.

— Polyp. *Fouet de Neptune*. Nom donné par les marins à plusieurs espèces de fucus et de laminaires.

— Crust. Mâchoires de certains crustacés.

— Bot. Coulant qui sort du collet de certaines plantes, et qui sert à les multiplier.

— Techn. Ouvrier verrier qui arrange les objets dans les fourneaux.

FOUETTÉ, ÉE. part. pass. du v. Fouetter. S'empl. adject. Chien fouetté. Esclave fouetté. Crême fouettée. D'autres filles semblables à celles-ci, et qui méritaient des autels, ont été publiquement *fouettées*, nous ne déguiserons point le mot. (Chateaub.) Lorsque anciennement l'Église ordonnait des peines publiques, le pénitent était souvent *fouetté* jusqu'au pied des autels. (Snitzl.)

— Fig. et fam. *Crême fouettée*. Discours écrit, dont le style a du brillant, mais où il n'y a point de substance.

— Fam. *Ce pays a été fouetté du mauvais vent*. Le vent y a gâté les fruits.

— Hortic. Se dit des fleurs et des fruits marqués de petites raies comme des coups de fouet. Tulipe, pêche fouettée. Fouetté de rouge, de bleu. Diverses espèces d'aloès, la raquette chargée de fleurs jaunes *fouettées* de rouge, les cierges épineux s'élevaient sur les têtes noires des roches. (B. de St-P.)

FOUETTE-QUEUE. s. m. Erpét. Espèce de reptiles sauriens, du genre des stellions, qu'on trouve en Égypte.

FOUETTER. v. a. 1re conj. (pr *fou-è-té*; rad. *fouet*). Donner des coups de fouet. Fouetter les chevaux. Fouetter les chiens. Fouetter un sabot. Xerxès ayant vu ses vaisseaux dispersés par les vents sur l'Hellespont, fit *fouetter* la mer avec des chaînes de fer. (Roll.)

— Donner le fouet; corriger un enfant. On ne doit *fouetter* les écoliers, disait le bon Rollin, que pour des crimes qui leur eussent mérité d'être punis corporellement, s'ils eussent été des hommes. (Sellins.)

— Faire subir la peine du fouet, infligée en quelques pays aux criminels, aux esclaves, etc. Jadis on *fouettait* les plagiaires en place publique. (***) On *fouettait* autrefois les coupeurs de bourses. (Acad.)

— Poét. et fig. Critiquer, censurer, etc. Infliger une punition morale. *Fouetter* d'un vers sanglant ces grands hommes du jour. (Gilb.)

Et sa muse eût un jour de son terrible vers
Châtié la sottise et *fouetté* nos travers. (Delille.)

— Fig. et fam. *Il n'y a pas de quoi fouetter un chat*. C'est une faute très-légère. || L'affaire dont il s'agit n'est qu'une bagatelle. || Prov. et fig. *Il a bien d'autres chiens à fouetter*. Il a bien d'autres affaires importantes à traiter.

— Prov. *Et puis fouette cocher*. Pour dire qu'en voyage la voiture part avec rapidité. || *Fouetter les poules*. Boire beaucoup sans se griser.

— Art culin. *Fouetter la crême, fouetter des œufs*, etc. Battre de la crême ou des œufs avec des verges pour les faire mousser.

— Art vétér. Lier fortement le scrotum d'un bélier, pour l'empêcher de se reproduire. Cette méthode consiste à lier les bourses au-dessus des testicules, à laisser cette ligature pendant huit jours, et à couper ensuite les bourses au-dessous.

— Constr. Jeter du plâtre contre les lattes d'un lambris ou d'un plafond.

— Indust. séric. *Fouetter les cocons*. L'une des opérations de l'art de tirer la soie.

— Mar. Tourner un fouet sur un cordage tendu de façon à l'empêcher de mollir. || *Les voiles fouettent les mâts*. Lorsque par un vent faible elles frappent avec violence contre les mâts, par l'effet du roulis et du tangage.

— Reliure. *Fouetter un livre*. L'attacher avec des ficelles pour en former les nervures.

— v. n. Se dit figurément, de la pluie, de la grêle, quand elles frappent violemment contre quelque obstacle. La pluie, la grêle, la neige fouette contre les vitres.

— Se dit aussi du vent. Le vent fouette à la campagne. || Dans ce sens il s'emploie aussi activement. Le vent fouette le visage.

— Artill. Se dit de l'artillerie, dont les coups portent pressés et nombreux en quelque endroit et sans obstacle. Le canon fouette tout le long de la courtine. Il y avait une batterie qui fouettait sur la rivière.

— SE FOUETTER. v. pron. Être fouetté.

— Prov. et fig. *Donner des verges pour se faire fouetter, pour se fouetter*. Fournir des armes contre soi-même.

FOUETTEUR, EUSE. s. Celui, celle qui fouette. Ne se dit guère que d'un maître d'école, ou familièrement de parents qui abusent de ce genre de correction envers leurs enfants.

— adject. *Frère fouetteur*. Se disait des frères de la doctrine chrétienne.

FOUETTEUX. s. m. Zool. Nom vulgaire de l'émérillon.

FOUEUX, EUSE. adj. (de l'ital. *focoso*, de *fuoco*, dérivé du lat. *focus*, foyer). S'est dit pour Enflammé, qui vient du foyer.

FOUGASSE. s. f. (de l'ital. *focaccia, foga, fogata*; on a d'abord écrit *fogasse, fougacé, fougade*). Art milit. Mine passagère, construite à la hâte, que l'on creuse dans certains siéges à deux ou trois mètres sous terre, et qu'on remplit de poudre pour faire sauter des rochers, des pans de murailles, etc.

— Se dit dans le midi de la France pour Fouace, galette.

FOUGÉ, ÉE. part. pass. du v. Fouger.

FOUGER. v. n. 1re conj. (du bas lat. *fogerare*, dérivé du celt. *fogein*, creuser, percer). Véner. Se dit du sanglier qui arrache des plantes avec son boutoir; du cochon qui fouille la terre pour atteindre les racines dont il se nourrit.

FOUGERAIE. s. f. Agric. Lieu planté de fougères.

FOUGERAY. Géogr. Ch.-l. de cant. (Ille-et-Vilaine), [illegible] hab.

FOUGÈRE. s. f. (pr. *fou-jè-re*; du lat. *filicaria*, fait de *filix, filicis*). Bot. Genre de plantes monocotylédonées cryptogames, croissant spontanément dans les bois et les lieux incultes, et dont on ignore encore le mode de fécondation. Les fougères sont propres, par l'élégance de leur feuillage et la grosseur des touffes qu'elles forment, à entrer dans la composition des jardins potagers. || *Fougère aquatique*. L'osmonde. || *Fougère mâle*. Espèce du genre polypode. || *Fougère femelle*. La plus commune des fougères. Fougère dentelée, dorée, molle, humble, tendre, verte, utile, précieuse. Les regards du serpent enchantent les oiseaux dans les airs, et, sous la *fougère* de la crèche, la brebis lui abandonne son lait. (Chateaub.) Les *fougères* de nos coteaux sont stériles; l'arbre même des îles Moluques, appelé palmier-sagou par les voyageurs, n'est qu'une *fougère*, au jugement de nos botanistes. Cette *fougère* renferme dans son tronc le sagou. (B. de St-P.)

Chère au fils de Sémèle, odieuse à Cérès,
La *fougère* à son tour fleurit dans nos guérets.
(Castel.)

Vous n'avez point, humble *fougère*,
L'éclat des fleurs qui parent le printemps;
Mais leur beauté ne dure guère,
Vous êtes aimable en tout temps. (Léonard.)

Cupidon, au palais des rois,
Regrette une simple bergère;
Sous le dais il dort quelquefois,
Mais rarement sur la *fougère*. (***)

— Ce mot est d'un usage fréquent dans les chansons et les poésies pastorales. *Danser, se coucher sur la fougère, sur la verte fougère*. « M. Alphonse Karr a eu soin de prévenir les poètes rustiques qu'il est aussi difficile que peu agréable de danser sur la fougère, la fougère étant un petit arbrisseau de deux à trois pieds, dont la tige est assez ferme, et le feuillage dur. Il serait plus commode de danser sur des choux ou sur des artichauts. » M. Alphonse Karr a voulu faire de l'esprit. Il sait aussi bien que nous que le mot *fougère* est pris ici figurément pour le sol où croît la fougère, ou, comme dit Trévoux, pour l'herbe, pour toutes sortes de petites herbes. D'ailleurs la tige des fougères forme le plus souvent un rhizome qui rampe sur le sol; et par conséquent on a pu très-bien non-seulement dire *danser sur la fougère*, mais le faire, et cela sans difficulté, sans désagrément d'aucune sorte. Nos pères, en se servant de cette locution, n'entendaient certainement pas parler ni des fougères de l'Amérique, qui ont trois ou quatre mètres, ni encore moins des fougères des Indes orientales, qui s'élèvent jusqu'à quinze et vingt mètres.

— Comme la cendre de la fougère sert à faire le verre, le nom de cette plante est souvent pris par les poètes pour les verres, les bouteilles. Le bonheur est un breuvage plus souvent versé dans le verres de *fougère* que dans les vases d'argent. (De Lévis.)

Oh! que j'aime bien mieux, à l'ombre des forêts,
Couché sur la mousse légère,
Dans une coupe de *fougère*
Verser un nectar doux et frais. (Léonard.)

Elle voit le barbier qui, d'une main légère,
Tient un verre de vin qui rit dans la *fougère*. (Boil.)

Vois-tu de main en main passer rapidement
La *fougère* où pétille un breuvage écumant? (Rouch.)

— Constr. *Assemblage à brins de fougère*. Pan de bois disposé diagonalement avec d'autres.

— FOUGÈRES. s. f. pl. Bot. Famille de plantes ayant pour type le genre fougère.

FOUGÈRES. Géogr. Ch.-l. d'arr. (Ille-et-Vilaine), à 48 kil. N.-E. de Rennes; 9,000 h.

FOUGEROLE. s. f. (dim. de *fougère*). Bot. Petite fougère.

FOUGON. s. m. (du lat. *focus*, feu, foyer). Mar. Lieu où se fait la cuisine dans certains petits bâtiments de la Méditerranée.

FOUGUE. s. f. (du gr. φυγή, fuite). Mouvement violent et impétueux, ordinairement accompagné de colère. Il se dit des hommes et des animaux. Etre en fougue. Entrer en fougue. Apaiser sa fougue. Quand sa fougue lui prend. N'avoir que la première fougue. Dans la fougue. Quand la fougue est passée. Qu'est-ce que la valeur? Est-ce une fierté de tempérament, une *fougue* qui ne soit que dans le sang? (Mass.) Leur *fougue* impétueuse enfin se ralentit. (Rac.) Il faut lui laisser passer sa *fougue*. (Bruéys.)

. . . . . . Quelle *fougue* indiscrète
Ramène sur les rangs encor ce vain athlète? (Boil.)

Déjà les combattants, dans leur *fougue* bouillante,
Se dressent l'œil en feu, la crête étincelante. (Lalanne.)

— Ardeur, impétuosité naturelle. La fougue de la jeunesse. La fougue des passions. Rien ne saurait maîtriser, dompter la fougue de son caractère. Etre plein de fougue. Fougue subite, prompte, soudaine, vagabonde, bouillante, ardente, impétueuse, imprudente, insensée, martiale, guerrière, indomptable, insurmontable, indomptée, domptée, arrêtée, ralentie, éteinte.

— Au pl. *Les fougues de la jeunesse*. L'emportement avec lequel les jeunes gens se livrent aux plaisirs. Il fallait plutôt réprimer les passions dans leur *fougue* que poursuivre les vices dans leurs détours. (Barth.)

— Particulièrem. Enthousiasme, feu, verve, surtout en parlant d'un poète ou d'un artiste qui est très-hardi dans ses conceptions, ou qui est sujet à des écarts. La fougue de ce poète s'est éteinte, s'est ralentie. S'abandonner à sa [illegible] peut s'empêcher d'admirer la *fougue*, quelquefois excessive, de cet artiste. (Acad.)

La plupart, emportés d'une *fougue* insensée,
Toujours loin du droit sens vont chercher leur pensée.
(Boileau.)

— Manég. *Un cheval qui a trop de fougue*.

— Hortic. Défaut d'un arbre qui pousse beaucoup de bois sans donner de fruits. La *fougue* d'un arbre prouve toujours sa vigueur et la bonne nature de la terre dans laquelle il est planté. (Payen.)

— Mar. Mât, verve, perroquet de fougue, etc. V. MÂT, VERVE, PERROQUET D'ARTIMON. || Signifiait autrefois Grain ou rafale. On disait une fougue de vent

FOUGUETTE. s. f. Art milit. Nom d'une sorte de fusée de guerre de petite dimension.

FOUGUEUX, EUSE. adj. Qui est sujet à entrer en fougue, ardent, impétueux. Un homme extrêmement fougueux. Cheval fougueux. Caractère fougueux. Esprit fougueux. Jeunesse fougueuse. Imagination fougueuse. Passions fougueuses. Désirs fougueux. De fougueux transports. Dans ses fougueux accès. Sous les *fougueux* coursiers l'onde écume et se plaint. (Boil.) Leur appétit *fougueux* par l'objet excité. (Id.) Quel brillant spectacle s'offre à nos regards, lorsque le soleil inonde de sa bienfaisante lumière nos forêts silencieuses et nos campagnes desséchées par le souffle glacé des *fougueux* enfants d'Eole. (Poug.)

. . . Le *fougueux* prélat, que ce songe épouvante,
Querelle en se levant et laquais et servante. (Boil.)

Les *fougueux* aquilons, déchaînés sur nos têtes,
Sous un ciel sans clarté promènent les tempêtes.
(St-Lambert.)

FOU-HI. Le premier législateur de la Chine et le véritable fondateur de leur grande monarchie. Si l'on en croit les écrivains chinois, Fou-hi aurait civilisé la Chine 3254 ans avant notre ère, et il aurait régné 115 ans. On lui attribue l'invention des arts et des sciences et les premiers principes de législation sociale. Il ne faut pas le confondre avec *Fo*, nom que les Chinois donnent au fondateur du bouddhisme.

FOUI, IE. part. pass. du v. Fouir.

FOUIE. s. m. Teint. Arbrisseau dont la feuille sert à teindre en noir.

FOUILLE. s. f. (pr. *fou-ie*). Action de fouiller la terre.

— Constr. Se dit de tout travail dans lequel on ouvre la terre pour asseoir des fondations. || *Fouille couverte*. Celle qui se pratique horizontalement dans un massif, pour le passage d'un aqueduc, d'un chemin de fer.

— FOUILLES. s. f. pl. Recherches faites dans le sein de la terre pour découvrir des objets que l'on suppose y avoir été cachés.

FOUILLE-AU-POT. s. m. (pr. *fou-iô-pô*). Pop. et fam. Petit marmiton. || Au pl., des *fouille-au-pot*.

FOUILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Fouiller. S'empl. adjectiv. Terre fouillée. Je lui expliquais la répugnance de l'empereur de savoir ses effets *fouillés* et visités, ainsi que cela devait être déclaré. (Las-Cases.)

— Arts plast. Se dit également de la peinture, de la sculpture, etc. Cette draperie est bien fouillée.

FOUILLEMENT. s. m. (pr. *fou-ie-man*). Action de fouiller, de chercher.

FOUILLE-MERDE. s. m. Entom. Nom vulgaire de certains insectes coléoptères qui vivent dans les matières excrémentitielles.

FOUILLER. v. a. 1re conj. (pr. *fou-ié*). Creuser pour chercher quelque chose. Fouiller la terre. Fouiller des mines. Les renards qui, pendant l'hiver, *fouillent* les fourmilières pour se nourrir des fourmis, rendent par conséquent, sous ce rapport, service à l'homme. (Morog.)

— Fam. *Fouiller quelqu'un*. Chercher soigneusement dans ses poches, dans ses vêtements, s'il n'a point caché quelque chose. Fouiller un voleur.

— Fig. Il y a des maux cachés et enfoncés comme des ordures dans un cloaque, je veux dire ensevelis sous la honte, sous le secret et dans l'obscurité; on ne peut les *fouiller* et les remuer qu'ils n'exhalent le poison et l'infamie. (La Bruy.) C'est une mine qu'on n'a pas encore assez *fouillée*, et qui, sous le seul rapport de la géographie et de l'histoire des peuples, renferme des trésors. (M.-Brun.)

N'allez pas de vos mains, *fouillant* leurs baptistaires,
Effacer les blasons qu'ils firent à leurs pères. (*Satir.*)

— Art milit. *Fouiller un bois*. Le faire visiter en tous sens par des troupes.

— Sculpt. Pratiquer avec le ciseau dans un bas-relief des enfoncements qui puissent produire des ombres vigoureuses. Travailler avec le ciseau les parties renfoncées d'une statue. Fouiller le marbre, les rosaces des caissons.

— Peint. Donner de la force aux touches et aux ombres qui représentent les enfoncements.

— v. n. Chercher quelque chose en remuant, en déplaçant les objets qui peuvent le cacher. Fouiller dans un champ, dans la terre. Fouiller dans les entrailles de la terre. Fouiller au fond d'un coffre, jusqu'au fond d'un coffre.

— Fam. *Fouiller dans sa poche, dans sa bourse*. Mettre la main pour y chercher de l'argent, quelque chose.

— Consulter, examiner, rechercher curieusement. Fouiller dans des archives, dans de [illegible] Fouiller dans les secrets de la nature. Fouiller dans le passé, dans l'avenir. Fouiller dans sa mémoire. Fouiller dans les cœurs. Ne *fouillez* pas trop avant dans le cœur d'un ami. (Boiste.)

— SE FOUILLER. v. pron. Chercher sur soi, dans ses vêtements.

— v. récipr. Se fouiller l'un l'autre. Octave et Antoine se méfiaient tellement l'un de l'autre, que dans la conférence qu'ils eurent ensemble dans l'île du Reno, il fut convenu qu'ils se *fouilleraient* réciproquement. (Volt.)

FOUILLES-VIDES. s. f. pl. Techn. Ce que laisse la fusion de l'étain dans l'âme d'une bouche à feu.

FOUILLET. s. m. (pr. *fou-iè*). Bot. Nom vulgaire du pouliot.

FOUILLIS. s. m. (pr. *fouye-i*). Désordre, confusion, pêle-mêle. C'est un fouillis à ne plus s'y reconnaître. Quelle fouillis! C'est un fouillis épouvantable. Il est famil.

FOUILLOT. s. m. (pr. *fou-iô*). Techn. Pièce qui renvoie l'effet du ressort, dans une serrure.

FOUILLOUSSE. s. f. (du lat. *folliculosa;* dérivé de *follis*). S'est dit pour Bourse, poche, pannetière. C'est aujourd'hui un terme d'argot.

FOUILLURE. s. f. (pr. *fou-iu-re*). Véner. Travail du sanglier dans les bortis. || Au pl., Effets de ce travail.

FOUINE. s. f. (pr. *foui-ne ;* du lat. *mustela fœnaria*, de *fœnum*, foin, parce que la fouine aime à se cacher, à se rouler dans le foin). Mamm. Mammifère carnassier du genre des martres, et qui ne diffère que très-peu de la martre ordinaire et de la martre des Hurons, avec lesquelles il semble devoir se confondre comme ne formant qu'une seule espèce. La fouine est à peu près de la taille d'un jeune chat; elle est propre aux régions occidentales de l'Asie et de l'Europe, et paraît s'avancer davantage vers le sud. Elle recherche la demeure de l'homme; s'y établit souvent, y fait ses petits et y trouve sa nourriture. Elle se trouve aussi dans les forêts, vit solitaire et passe toute la journée dans sa retraite, dont elle ne sort que la nuit pour subvenir à ses besoins. Elle cherche alors à s'introduire dans les basses-cours ou dans les colombiers, et si elle y parvient elle occasionne des dégâts considérables : on l'élève quelquefois en domesticité ; elle s'apprivoise facilement, et se nourrit indifféremment de viande crue ou cuite, de miel, etc. Fouine vive, légère, svelte, avide, dangereuse, nuisible. Je ne pardonne pas à la traîtresse de *fouine* de s'être glissée en sournoise pour saigner mes lapins pendant la nuit. (De Juss.)

Dans ton couvent on fait courir le bruit
Que quelque *fouine*, hélas ! pendant la nuit
L'avait croquée. . . . . . (De Jonquières.)

— Les poètes font, avec raison, ce mot de deux syllabes ; cependant quelques-uns lui en ont donné trois. Pour trouver là les gîtes des *fouïnes*. (Marot.)

Crains la *fouine* avide ; et mets au même rang
La belette qui boit leur vie avec leur sang. (Lalanne.)

— Nom que donnent les fourreurs à la peau fournie par la fouine. Acheter une belle fouine.

— Fig. Se dit d'une personne qui va cherchant, furetant de tous côtés. C'est une véritable fouine. Méfiez-vous de cette femme, c'est une fouine, elle découvre tout.

— Agric. Instrument de fer à deux ou trois fourchons, qui, mis au bout d'une perche, sert à élever les gerbes sur le tas.

— Pêch. Espèce de trident propre à percer de gros poissons. Prendre des thons, des dorades, des bonites à la fouine.

FOUINER. v. n. (rad. *fouine*). Popul. Fuir, s'esquiver ; se retirer furtivement et sans bruit. Quand la fouine entend les chiens qui la poursuivent, elle se hâte de gagner son trou. C'est sans doute ce qui a donné lieu à ce mot un peu trivial, mais expressif, *fouiner*.

FOUIR. v. a. 2e conj. (du celt. *fogein ;* d'où le lat. *fodere*, creuser : rad. celt. *fod*, sol, terre). Creuser. Fouir la terre. Fouir un puits.

— Absol. Il faudra fouir bien avant pour trouver de l'eau en cet endroit. L'avare qui enfouit son trésor est le triste emblème de la stérilité et de la disette ; le pauvre qui *fouit* son quartier de terre offre l'image riante de la fertilité et de l'abondance. (Sallent.)

FOUISSEMENT. s. m. Action de fouir, de fouiller.

FOUISSEUR. adj. et s. Mamm. Nom donné à des animaux qui ont l'habitude de fouir, c'est-à-dire de creuser la terre pour y trouver un abri ou des aliments ; tels sont les taupes, les bathyergues, les spalax, les tatous, les oryctéropes et les échidnés. Le groupe des rongeurs *fouisseurs* comprend les hydromys, les rats, les gerboises, les marmottes, etc. (Gerv.) L'ordre des mammifères *fouisseurs* comprend les tatous, les oryctéropes, les fourmiliers et les pangolins. (Id.)

— Entom. Famille d'insectes hyménoptères, qui fouillent le sable et la terre.

FOU-KIAN. Géogr. Province du sud-est de la Chine, dans laquelle est comprise la partie occidentale de l'île de Formose ; ch.-l. Fou-tcheou ; 15,000,000 d'hab.

FOULA. Géogr. La plus occidentale des îles Shetland, l'*ultima Thule* des anciens ; 160 hab.

FOULAGE. s. m. Action de fouler, de comprimer ; résultat de cette action.

— Agric. Opération qui consiste à fouler la vendange dans la cuve.

— Chapell. Opération à l'aide de laquelle on confectionne l'étoffe ou feutre destiné à la fabrication des chapeaux, en la pressant dans un bain formé d'eau, de tartre blanc et d'acide sulfurique.

— Techn. Opération par laquelle on feutre les étoffes de laine. Le feutrage des étoffes de laine d'une grande largeur et d'un long aunage, se donne au moyen du *foulage*, dans un moulin à foulon. (Lenorm.)

— Cout. Droit de mouture dû au seigneur du moulin, par ceux qui étaient obligés d'y moudre leur grain.

— Imprim. Action de fouler une forme sous la presse, de façon à bien faire ressortir le caractère dont elle est composée. La régularité du *foulage* contribue à la beauté de l'impression. (Acad.)

— Pêch. Action de presser les harengs blancs dans les barils.

FOULAHS ou **FOULES.** Ethnogr. Grande nation de l'Afrique occidentale, répandue dans la Sénégambie et dans une partie de la Nigritie.

FOULANT. part. prés. invar. du v. Fouler. Qui foule. Des personnes foulant à leurs pieds les lois, les préjugés.

Un peuple de beautés, un peuple de vainqueurs,
Foulant d'un pied léger les gazons et les fleurs. (Volt.)

Tous les siècles en deuil, l'un à l'autre semblables,
Courent sans s'arrêter, *foulant* de toutes parts
Les trônes, les autels, les empires épars. (Fontanes.)

FOULANT, ANTE. adj. Qui est propre à fouler, à presser. Il n'est guère usité que dans cette locution, *pompe foulante*. La pompe foulante est une pompe qui élève l'eau seulement en la foulant, soit que la colonne d'eau qu'on élève repose sur le piston que l'on tire, soit qu'elle résiste au piston que l'on pousse.

FOULARD. s. m. Comm. Étoffe de soie, ou de soie et coton, fort légère, dont on fait des mouchoirs, des cravates, des fichus, des tabliers et des robes. Ce tissu est originaire de l'Inde, et, malgré les perfectionnements apportés à l'industrie européenne, les foulards qui viennent de cette contrée sont encore les plus estimés. Foulard des Indes. Un mouchoir de foulard. Une robe de foulard.

— Se dit aussi d'un mouchoir, d'une cravate, etc. Se couvrir la tête d'un foulard. Un foulard bleu, jaune, rouge, etc. Les Anglais ne portent pour ainsi dire d'autres mouchoirs que des foulards. En France, les femmes portent des foulards en pointe sur leur cou et en carré devant elles. Les foulards des Indes offrent des dessins ordinairement plus bizarres que gracieux, en jaune sur un fond rouge.

— Pop. et fam. *Faire le foulard*. Se dit d'un voleur, qui dans la foule dérobe les mouchoirs.

FOULE. s. f. Grande multitude ; agglomération de personnes assemblées dans un même lieu, où elles se pressent les unes contre les autres. Une grande foule. Foule compacte. O rois ! dans cette *foule* que vous dédaignez, il y a peut-être un homme qui fera votre destinée, celle du monde. (Boiste.) L'un tombe, l'autre crie, et la *foule* murmure. (Colmar.)

— Par extens. Cette histoire ne serait qu'une liste continuelle, si on pouvait citer toutes les belles actions qui, devenues simples et ordinaires, se perdent dans la *foule*. (Volt.)

— *Foule de*. Suivi d'un singulier. Télémaque et Mentor le suivirent environnés d'une grande *foule* de peuple qui considérait avec empressement et curiosité ces deux étrangers. (Fén.)

— *Foule de.* Suivi du pluriel. Les uns courent se jeter dans la rivière de Nerwa, et une *foule* de soldats y furent noyés. (Volt.) Nous avons une *foule* d'hommes célèbres en tout genre, sortis des classes du peuple, et je n'en sache pas un seul qui ait été adopté par une grande maison. (B. de St-P.)

— Signifie Grand nombre, multiplicité. Une foule de solliciteurs. Si je siége à quelque tribunal, je suis accablé par la *foule* des plaideurs ou par les cris des avocats. (Barth.)

— Fig. Le vulgaire, le commun des hommes. La foule ignorante, hébétée, inconstante. Etre confondu dans la foule. Sortir de la foule. On se soutient mal dans la *foule* par les qualités de l'esprit, contre les avantages du corps. (St-Evrem.)

— Fam. *Cette pièce attire la foule, la foule y est.* Se dit de la vogue qu'obtient une pièce de théâtre.

— *Faire la foule*. Mille gens à peine connus font la *foule* au lever pour être vus du prince. (La Bruy.)

— *Se tirer de la foule.* S'élever au-dessus du commun des hommes.

— Par extens. s'emploie en parlant des choses. Une foule de réclamations, de pétitions. Une foule d'écrits. Nous suivions lentement le cours du Pénée, et mes regards, quoique distraits par une *foule* d'objets délicieux, revenaient toujours sur ce fleuve. (Barth.)

— Fig. *Une foule d'idées, de souvenirs, de raisons*, etc. Oh ! quelle *foule* de sensations amères et d'effrayantes pensées assiége l'âme et comprime le cœur de l'infortuné qui s'est égaré au milieu de ces vastes solitudes ! (Poug.) Le dieu, pour les récompenser leur inspira le goût de la musique, et fit éclore parmi eux une *foule* de talents. (Barth.)

[illegible] employé comme collectif général, le verbe qui suit se met au singulier. Tandis que la *foule* des hommes s'enrichit et s'illustre par l'agriculture, le commerce, la navigation et les arts, bien souvent ceux qui en ont frayé les routes ont vécu dans l'indigence et dans l'oubli de leurs contemporains. (B. de St-P.) Cette *foule* de nobles réunis dans la Prusse se crut assurée d'un appui. (Rulh.) || Lorsque le mot *foule* est employé comme collectif partitif, le verbe s'accorde avec ce mot, s'il occupe le premier rang dans la pensée de l'écrivain, si l'attention se porte particulièrement sur ce mot. Une *foule* d'écrivains s'est égarée dans un style recherché, violent, inintelligible, ou dans la négligence totale de la grammaire. (Volt.) || Le verbe s'accorde au contraire avec le substantif pluriel qui suit le mot *foule*, si ce collectif ne joue qu'un rôle secondaire, s'il n'est employé que pour ajouter une idée accessoire de nombre, d'agglomération. Une *foule* de citoyens ruinés remplissaient les rues de Stockholm, et venaient tous les jours à la porte du palais pousser des cris inutiles. (Volt.) || Néanmoins, quand rien ne force l'écrivain à faire rapporter le verbe au collectif, le second mot doit déterminer l'accord, puisqu'il désigne les êtres sur lesquels retombe l'affirmation. D'après cela, peut-être, le pluriel eût-il été préférable dans l'exemple suivant : Une *foule* d'intérêts, de préventions, de préjugés, corrompt toujours le jugement des compatriotes. (Condorcet.)

— Fig. Oppression, vexation. Les impôts sont la foule des habitants de cette province. Ce sens a vieilli.

— S'est dit pour Offense, blâme.

— Cheval. Espèce de ballet représenté par plusieurs cavaliers qui conduisaient leurs chevaux de manière à tracer différentes figures de danse.

— Mar. Longue perche dont on se sert à bord de certains navires, pour pousser la ralingue du vent, afin d'ouvrir les voiles le plus possible.

— Pêch. Espèce de pêche qui consiste à sonder du pied le fond des rivières ou de la mer, quand la marée est basse, et à piquer avec un angon le poisson enfoui dans le sable ou la vase.

— Techn. Morceau de bois qui sert à tenir les jumelles d'un ros, ou peigne de tisserand convenablement écartées. || L'action de fouler des draps, des chapeaux. La foule des draps, des chapeaux. || L'atelier où l'on foule.

— *En foule.* loc. adv. En grande multitude, en se pressant. Ses partisans accoururent en foule.

— Fig. *Les idées se présentent en foule à son esprit*. Il conçoit un grand nombre d'idées. || *Les biens viennent en foule dans cette maison*. Cette maison fait de grands profits, de beaux héritages. || *Alléguer des raisons en foule*. Donner, présenter de nombreuses raisons. Il ne faut pas proposer des préceptes en *foule* aux jeunes gens : cela ne sert qu'à charger la mémoire et à embarrasser l'esprit. (Port-Roy.)

— *A la foule.* loc. adv. Ils entrèrent à la foule. Ce prédicateur est fameux, on y va à la foule.

FOULÉ, ÉE. part. pass. du v. Fouler. S'empl. adjectiv. Un pied foulé. Une robe foulée.

O coteaux du Taygète,
Par les vierges de Sparte en cadence *foulés*. (Del.)

FOULÉE. s. f. Manég. Temps pendant lequel le pied du cheval pose sur le sol quand il marche. Syn. d'Appui.

— Constr. Giron de marche, la partie qu'on foule aux pieds.

— Techn. Quantité de peaux que l'on pile à la fois. La foulée est de soixante pelotes, et la pelote de quatre peaux.

— Au pl. Véner. Traces légères que la bête laisse de son pied, en passant sur l'herbe ou sur les feuilles. En parlant du cerf, on dit *foulures*.

FOULER. v. a. 1re conj. (du lat. *fullo*, ou de l'allem. *fulle*, qui signifie affluence). Presser fortement une chose qui cède à la pression, de quelque manière que ce soit. Fouler l'herbe. Fouler un lit. Fouler la vendange. Fouler une cuve.

— Fig. *Fouler aux pieds les lois, les préjugés*, etc. Enfreindre les lois ; mépriser les préjugés. *Foulons* aux pieds la peur des spectres, soyons braves dans les choses de l'esprit, comme nos pères l'ont été dans les choses de la guerre. (Edg. Quinet.) Toute femme sans pudeur est dépravée ; elle *foule* aux pieds un sentiment naturel à son sexe. (J.-J. Rouss.)

— Dans le sens propre. Le grain de sable que nous *foulons* aux pieds doit autant nous surprendre que ces globes innombrables qui roulent dans l'immensité. (Rostan.)

— Marcher sur. On n'y saurait faire un pas sans *fouler* la cendre d'un héros ou d'une victime immolée à la patrie. (Barth.) Dans cette saison fortunée, ô Tivoli, je *foulai* pour la première fois ton sol antique. (Poug.)

— Fig. Ce crédit, cette autorité si puissante, *foule* mon imagination. (Mont.)

— Fig. *Fouler le peuple*. L'opprimer par des exactions, le surcharger d'impôts.

— Se dit des chevaux et des bêtes de somme blessés par les harnais, les attelages, ou par accident dans la marche.

— Comm. *Fouler le vin*. Remplir les ton- [illegible] suppléer à la déperdition du liquide.

— Œnol. Presser le raisin de la vendange. Il est très-avantageux de ramasser toute la vendange nécessaire pour remplir une cuve, et de ne la *fouler* que lorsqu'elle peut fournir assez de moût pour une cuvaison. (Rozier.)

— Techn. *Fouler le cuir*. Le presser avec les pieds pour l'amollir. || *Fouler des chapeaux*. Les presser dans un bain d'eau, de tartre blanc, etc., pour que leur étoffe se feutre. || *Fouler les draps, les étoffes*. Les nettoyer par le moyen du moulin à foulon. On feutre en *foulant*. (Lenorm.)

— Véner. Faire battre ou parcourir un terrain par le limier ou par la meute. || *Fouler une enceinte*. Y entrer à cheval avec des chiens pour lancer ou relancer un cerf. || *Fouler un cerf*. Se dit des chiens quand ils mordent l'animal après l'avoir renversé.

— FOULER. v. n. Impr. Se dit de l'action de la presse sur les feuilles qui reçoivent l'impression. || *Fouler bien*. Se dit d'un caractère qui, mis sous presse, donne sur le revers de la feuille un relief fortement et également marqué.

— Prov. *C'est un bon prince qui ne foule guère ses sujets*. Se dit d'un homme doux et pacifique.

— SE FOULER. v. pron. Être foulé. || Se blesser dans une chute. Il s'est foulé le pied.

FOULERIE. s. f. Atelier où l'on foule les draps, les cuirs, les étoffes, etc.

— Machine à fouler. Les *fouleries* à maillets valent mieux que les fouleries à pilons pour le dégraissage. (Lenorm.)

FOULEUR. s. m. Techn. Ouvrier qui foule les draps, les chapeaux, etc. On l'appelle aussi *foulonnier*.

— Œnol. Celui qui foule le raisin dans la cuve.

FOULIMÈNE. s. m. Ornith. Oiseau de Madagascar.

FOULOIR. s. m. Techn. Instrument avec lequel on foule. Fouloir de chapelier, de bonnetier. || Le lieu où l'on foule.

— Art milit. Instrument dont on se sert pour nettoyer une pièce de canon lorsqu'elle a tiré, et pour battre la charge de poudre.

— Chir. Instrument dont se servent les dentistes pour plomber les dents.

FOULOIRE. s. f. Techn. Table sur laquelle on foule les chapeaux.

FOULON (Joseph-François). Né à Saumur en 1715 ; contrôleur général des finances après la retraite de Necker ; massacré par le peuple, le 22 juillet 1789.

FOULON. s. m. Artisan qui apprête les draps, les étoffes, les laines ; ouvrier qui foule.

— Techn. *Foulon* ou *machine à foulon*. Nom donné à plusieurs espèces de machines dont on se sert pour le foulage en grand des étoffes de laine qui exigent, pour être terminées, une opération particulière qui consiste à les comprimer et battre plus ou moins par un mouvement alternatif.

— *Terre à foulon*. Sorte d'argile dont on se sert pour accélérer l'opération du foulage, et dégraisser les draps en la mélangeant avec du savon et de l'urine. || *Chardon à foulon*. Plante qui sert à carder les étoffes de laine.

— Grand cuvier accompagné d'un râtelier garni de dents de bœuf, et dans lequel on foule les bas.

— Hist. rom. *Loi des foulons*. Loi somptuaire contre le luxe des habits, publiée l'an 220 av. J.-C.

— Entom. Grosse espèce de hanneton.

FOULONNIER. s. m. Techn. Ouvrier qui apprête les draps pour les fouler. || Propriétaire de moulins à foulon. Le *foulonnier* doit éviter de faire usage des eaux crues chargées de sélénite, qui se dissolvent par le savon. (Lenorm.)

FOULPOINTE. (en madécasse *Voulouilou*). Village de l'île de Madagascar, capitale des Bettimassaras, siége de la souveraineté de la France dans cette île.

FOULQUE. s. f. (pr. *foul-ke*). Ornith. Genre d'oiseaux aquatiques de l'ordre des échassiers, de la famille des pressirostres. On nomme *foulque* noire ou blanche, le grèbe cornu, et *foulque* oreillée, le grèbe oreillard.

FOULQUES. Nom de plusieurs comtes d'Anjou, dont le plus célèbre est Foulques V, qui étant passé en Palestine, épousa Mélisante, fille de Baudouin II, roi de Jérusalem ; succéda au trône de ce prince en 1131, et mourut en 1142, laissant la couronne à Baudouin III et Amauri, ses deux fils.

FOULURE. s. f. Médec. Distension violente et inaccoutumée des muscles d'une articulation. Synonyme d'Entorse.

— Techn. Action de fouler les étoffes de laine, les cuirs, etc.

— Façon que le foulon donne aux étoffes, que le corroyeur donne aux cuirs en les foulant.

— Au pl. Véner. Marques légères que le pied du cerf laisse sur l'herbe ou sur les feuilles.

FOUPIR. v. a. 2e conj. S'est dit pour Manier, chiffonner une étoffe.

— Techn. Délustrer une étoffe en la maniant.

FOUQUET (Nicolas). Surintendant des finances en 1652 ; accusé de dilapidation, jugé [illegible] grande partie de ses ennemis, il fut enfermé dans la citadelle de Pignerol, où il mourut en 1680, après dix-neuf ans de captivité.

FOUQUET. s. m. Ornith. Espèce d'hirondelle de mer.

FOUQUIÉRACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une fouquiérie. || FOUQUIÉRACÉES. s. f. pl. Famille de plantes ayant pour type le genre fouquiérie.

FOUQUIÉRIE. s. f. Bot. Arbrisseau du Mexique.

FOUQUIER-TINVILLE (Antoine Quentin). Né en 1747, près de Saint-Quentin (Aisne) ; accusateur public près le tribunal révolutionnaire ; remplit tour à tour son ministère contre Marie-Antoinette, les Girondins, Danton, Chaumette et Robespierre ; décrété d'accusation après le 9 thermidor, il mourut sur l'échafaud le 6 mai 1795.

FOUR ou **FOURS**. Géogr. Ch.-l. de cant. (Nièvre ; 1,100 hab.

FOUR. s. m. (du lat. *furnus*, four) Techn. Espace fermé et voûté, qu'on chauffe pour y faire cuire le pain ou la pâtisserie. L'âtre, le dôme, la chapelle, l'autel du four. La bouche du four. Le four d'un boulanger, d'un pâtissier. Four de ménage. Chauffer le four. Mettre le pain au four. Faire sécher des fruits au four. Des raisins cuits au four. Le *four* est au pain ce que le moulin est à la farine. (Parment.) La bonne construction du *four* apporte de l'économie dans la consommation du bois, et contribue à la qualité du pain. (Ferry.)

— *Aller au four*. Y aller faire cuire son pain. || *Charger le four, mettre une charge au four*. Y mettre du bois pour le chauffer. || *Donner le four trop chaud à du pain, à de la pâtisserie*. Mettre cuire la pâte dans un four trop chauffé. || *Pièce de four*. Gâteau ou autre pièce de pâtisserie qui se cuit au four.

— Le lieu où est le four, où se rendent ceux qui veulent cuire. Au *four* et au moulin on sait toutes les nouvelles. (Prov.)

— Pop. et fam. *Avoir la bouche grande comme un four*. Avoir la bouche très-fendue. || *Il y fait chaud comme dans un four*. Se dit d'un lieu où il fait très-chaud. || *Il y fait noir comme dans un four*. Se dit d'un lieu très-obscur. || *Ce n'est pas pour vous que le four chauffe*. Ce n'est pas pour vous que telle chose est faite; ne vous flattez pas d'en jouir. || *Vous viendrez cuire à mon four, je vous y attends*. Vous aurez quelque jour besoin de moi, et j'aurai mon tour, je me vengerai. || *Ne pas cuire au même four*. N'être pas d'accord, ne pas vivre en bonne intelligence.

L'Hyménée et l'Amour
Ne sont pas gens à cuire au même *four*.
(La Fontaine.)

— Anc. cout. *Four banal* ou *four à ban*. Four auquel les habitants de la seigneurie étaient tenus d'aller faire cuire leur pain, moyennant une redevance payée au seigneur.

— Archit. *Cul de four*. Espèce de voûte cintrée en élévation, dont le plan est ovale ou circulaire. Le cul de four de la Madeleine.

— Art dram. *Faire four*. Se disait autrefois des comédiens qui renvoyaient les spectateurs parce qu'ils n'avaient pas assez de monde pour couvrir leurs frais. || Fig. et pop. Échouer dans une entreprise.

— Écon. dom. *Four de campagne*. Sorte de four portatif, fait ordinairement de cuivre rouge ou de tôle de fer, qui a la forme d'une voûte surbaissée à contour circulaire, et dont on se sert pour préparer certains mets qu'on veut faire saisir par le feu de toutes parts.

— Hist. Nom donné à Paris, sous Louis XIV et Louis XV, à des maisons où des soldats attiraient et cachaient des hommes que l'on vendait à des officiers recruteurs, et qu'on enrôlait par force.

— Hist. ecclés. Petit caveau pratiqué sous l'autel, dans les églises grecques, et où l'on jetait les choses sacrés qui s'étaient [illegible]sées ou corrompues.

— Hist. nat. *Fours à cristaux*. Nom que les habitants des Alpes donnent aux cavités tapissées de cristal de roche, qu'on trouve dans les parties les plus escarpées des montagnes granitiques.

— Mar. Se disait autrefois d'une partie de la soute aux poudres, en arrière des coffres.

— Techn. Lieux voûtés et ouverts par en haut, où l'on fait cuire la chaux, le plâtre, la brique, la tuile, etc. Four à chaux. Four à plâtre. Four à brique. Four à tuile.

FOURBANDRÉE. s. f. Techn. Se dit de plusieurs sortes de laines mêlées ensemble.

FOURBE. adj. des 2 g. (de l'ital. *furbo*, fait du lat. *furvus*, noir). Qui emploie pour tromper des ruses odieuses, une adresse maligne et perfide. Un homme fourbe. Elle est bien fourbe. Avoir l'esprit fourbe et rusé. L'homme est *fourbe*, il masque son être. (Du Trembl.) La dissimulation même qui les caractérise l'un et l'autre semble différente : celle de Tibère paraît plus *fourbe*, celle de Philippe plus taciturne. (Volt.) Le plus savant et le plus éclairé des hommes ne mérite plus d'être cru dès qu'il est *fourbe*. (Did.)

— subst. Un grand fourbe. Un fourbe insigne. Un maître fourbe. Que peut-on espérer d'un *fourbe*, d'un fripon? (Legrand.) Il faut

Toujours par quelque endroit *fourbes* se laissent prendre. (La Font.) Du *fourbe* qui vous hait redoutez l'artifice. (Lenoble.)

O Dieu! qu'en peu de temps on a vu d'aventures,
Et qu'un *fourbe* est contraint de prendre de figures!
(Molière.)

FOURBE. s. f. Tromperie basse et odieuse. Fourbe grossière, subtile. Découvrir une fourbe. Inventer une fourbe. Toute *fourbe* est honteuse aux cœurs nés pour l'empire. (Corn.) La *fourbe* n'est le jeu que des petites âmes. (Id.) Le héros voit la *fourbe* et s'en moque dans l'âme. (Id.) Eux mêmes ont trompé; leur *fourbe* est notre excuse. (Del.) Ta *fourbe* à cet enfant, traître, sera funeste. (Rac.)

Lâches aux cabales vendus,
Artisans de *fourbes* grossières. (J.-B. Rouss.)

— Plus souvent encore, l'habitude de tromper, la disposition à tromper.

Un million comptant par ses *fourbes* acquis
De clerc, jadis laquais, l'a fait comte et marquis.
(Boileau.)

FOURBÉ, ÉE. part. pass. du v. Fourber. S'empl. adjectiv. Homme fourbé.

FOURBER. v. a. 1re conj. Tromper d'une manière basse et odieuse. Ma foi, monsieur, si Scapin vous *fourbe*, je m'en lave les mains. (Mol.) Vous vous êtes donc accordés, coquins, pour me *fourber*. (Id.) Ceux qui agissent avec sincérité sont ceux qu'on *fourbe* le plus aisément. (Nicolle.)

FOURBERIE. s. f. Tromperie coupable; réunion de tous les moyens qu'un certain esprit d'audace et de hasard sait accumuler pour arriver à une fin coupable. Faire une fourberie, des fourberies. Une fourberie insigne. La *fourberie* suppose un plan bien concerté, un sang-froid imperturbable, une mémoire qui n'oublie rien. (St-Prosp.) La *fourberie* présente dans tous les siècles un caractère invariable de dégradation. (Id.) La plus noire de toutes les *fourberies* est celle qui abuse du nom sacré de l'amitié, pour trahir ceux qu'elle a dessein de perdre. (Encycl.)

Je ne trouve partout que lâche flatterie,
Qu'injustice, intérêt, trahison, *fourberie*. (Molière.)

— Disposition à faire des fourberies. Sa fourberie est bien connue.

FOURBI, IE. part. pass. du v. Fourbir. S'empl. adj. Sabre fourbi. Casserolle fourbie.

FOURBIR. v. a. 2e conj. (du celt. *furben*, nettoyer, polir.) Polir, rendre clair en frottant. Se dit du nettoyage des ustensiles de fer ou de cuivre. Fourbir des chenets, un poêlon. Fourbir avec du sable, avec du grès.

— S'emploie particulièrement en parlant d'une préparation qu'on fait subir aux armes. Pour *fourbir* les armes blanches on se sert d'un moulin composé de plusieurs meules. On les *fourbit* aussi à l'aide de l'émeri, du rouge d'Angleterre, ou de la potée d'étain. (Man. encyclop.)

FOURBISSAGE. s. m. Techn. Action de fourbir; résultat de cette action. Le *fourbissage* à la main était anciennement une opération extrêmement longue, et qui enchérissait beaucoup le prix des armes blanches. (Lenorm.)

FOURBISSERIE. s. f. Techn. Se dit de tout ce qui a rapport à l'art du fourbisseur.

FOURBISSEUR. s. m. (rad. *fourbir*). Artisan qui fourbit les armes blanches, comme épées, sabres, lances, etc. Nos *fourbisseurs* ignorent la manière de donner aux armes ce brillant d'argent que les Orientaux nomment le giohar, et qui leur donne un aspect glacé. (Désorm.)

— Celui qui vend des sabres, des épées.

— Prov. *Se battre de l'épée qui est chez le fourbisseur*. Disputer d'une chose qui n'est ni à l'un ni à l'autre de ceux qui contestent.

FOURBISSIME. adj. des 2 g. (Superlatif de fourbe). Très-fourbe. Cet homme, qui était déjà un habile fourbe, rappela tout son esprit depuis son aventure, pour devenir *fourbissime*. (L'Hérit.) Mascarille est un fourbe, et fourbe *fourbissime*. (Mol.)

FOURBISSURE. s. f. Techn. Nettoiement, polissure.

— Vétér. Un des noms de la fourbure.

FOURBU, UE. adj. (du lat. *foras bibitum*, ayant bu au delà, hors de saison, à contre-temps). Art vétér. Qui est attaqué de la fourbure. Cheval fourbu. Jument fourbue. L'animal n'est pas toujours *fourbu* des deux pieds de devant et de derrière, il ne l'est souvent que d'un seul, quelquefois de trois et enfin de quatre. (Chabert.) Plus les pieds *fourbus* sont douloureusement affectés, plus la fièvre est forte. (Id.)

— Fig. Excédé de fatigue. Monsieur, asseyons-nous; on prétend que dans ce pays-ci (à la cour) les hommes sont tous fourbes ou *fourbus*. Nous ne sommes pas, Dieu merci! du nombre des premiers; tâchons de ne pas être du nombre des seconds. (Le maréch. de Saxe.)

FOURBUISSON. s. m. Zool. Nom vulgaire du troglodyte d'Europe.

FOURBURE. s. f. Art vétér. Fièvre inflammatoire simple, occasionnée par un excès de fatigue, par un refroidissement subit, etc. On combat la *fourbure* par tous les moyens antiphlogistiques. (Chabert.)

— On donne aussi ce nom à l'inflammation du tissu réticulaire du pied; elle accompagne

est le résultat de travaux forcés. Le siége de la *fourbure* réside dans l'intérieur du sabot. (Chapt.)

FOURCADEL. s. m. Agric. Cep de vigne auquel on n'a laissé que deux montants à la taille.

FOURCAT. s. m. Agric. Sorte de charrue attelée d'un cheval, en usage pour labourer les terres légères.

— Mar. Se dit des varangues et demi-varangues des deux extrémités d'un bâtiment, qui font entre elles des angles aigus en forme de fourche. || Petites places rétrécies qui se trouvent entre les varangues de l'avant et de l'arrière d'un bâtiment.

FOURCHE. s. f. (du lat. *furca*). Techn. Long manche de bois terminé par deux ou trois branches ou pointes de bois ou de fer, qui vont en s'écartant. Fourche de fer. Fourche de bois. La *fourche* de fer a trois dents portées sur une douille où l'on fait entrer le manche; on s'en sert pour remuer le fumier, déterrer les racines, etc. Les *fourches* en bois sont d'une seule pièce et faites avec des branches offrant des bifurcations naturelles. On s'en sert pour retourner le foin, la paille, les herbes. (Man. encycl.) Les meilleures *fourches* se font en bois de cornouiller. (Rozier.)

— Fig. et fam. *Faire une chose à la fourche*. La faire négligemment ou grossièrement. || *Être traité à la fourche*. Être traité durement. *Panser des chevaux à la fourche*. Les panser négligemment, sans soin.

— Fig. *Passer sous les fourches*. Se dit d'un général qui est obligé de faire une capitulation honteuse.

— Anc. art milit. *Fourche d'arquebuse*. Bâton garni d'un fer fourchu, dont on se servait pour appuyer le mousquet en tirant. || *Fourche ferrée* ou *fourches fières*. Fourches de fer attachées à de longues perches et dont on se servait pour renverser les échelles à un assaut ou à une escalade.

Un chien de cour l'arrête; épieux et *fourches* fières
L'ajustent de toutes manières. (La Fontaine.)

— Blas. Se dit de la queue du lion, lorsqu'elle est divisée en deux.

— Chir. Instrument qu'on emploie pour comprimer l'artère ranine dans les cas d'hémorragie de ce vaisseau.

— Dr. crim. *Fourches patibulaires*. Gibet à plusieurs piliers, qu'on élevait autrefois près de certaines villes. Les fourches patibulaires étaient une marque de haute justice; on les nommait aussi *justice*.

— Hist. rom. et géogr. *Fourches caudines*. Défilé de la chaîne des Apennins, dans le royaume de Naples, où l'armée romaine cernée par les Samnites fut réduite à passer sous le joug, 321 ans av. J.-C.

— Hortic. *Fourche de jardinier*. Espèce de fourche en fer, dont les fourchons sont recourbés en dedans et qu'on emploie pour rompre les mottes de terre, en semant les graines dans les jardins.

— Mar. Mâts ou mâtereaux réunis vers le sommet, qui servent à élever des fardeaux. || *Fourche de carène*. Longue perche armée d'une fourche servant à tenir les fagots allumés sur la carène d'un bâtiment que l'on chauffe.

— Mus. Disposition des doigts sur un instrument à vent, dans laquelle le doigt du milieu est levé, tandis que l'index et l'annulaire bouchent chacun un trou.

— Vener. Bâton à deux branches, au bout duquel on donne la curée aux chiens courants.

— Vicin. *Faire la fourche, une fourche*. Se dit d'un chemin qui aboutit à deux ou à trois autres; d'une chose qui se divise en deux ou trois par l'extrémité.

— Au pl. Nom donné aux petits abcès qui viennent aux doigts et aux mains des gens de travail.

FOURCHE (Mont de la). Montagne de Suisse à l'extrémité orientale du Valais, où le Rhône prend sa source.

FOURCHÉ, ÉE. part. pass. du v. Fourcher. S'empl. adjectiv. Cheveux fourchés.

— Blas. *Croix fourchée*. Celle dont les branches sont terminées par trois pointes qui font deux angles rentrants.

FOURCHER. v. a. 1re conj. Agric. Tirer de la terre avec une fourche le chiendent que les labours ont arraché.

— fourcher. v. n. Se partager, se diviser en deux ou trois par l'extrémité, en manière de fourche. Un chemin qui fourche.

— Fig. et fam. *La langue lui a fourché*. Se dit en parlant d'une personne qui, par méprise, a prononcé un mot pour un autre. || *Cette race, cette famille n'a point fourché*. Elle n'a formé qu'une seule branche.

— se fourcher. v. pron. Être fourché.

FOURCHERET. s. m. Faucon. Autour de moyenne taille.

FOURCHET. s. m. Chir. Apostème entre deux doigts de la main.

— Vétér. Maladie qui attaque les bêtes à laine, et qui consiste dans une tumeur inflammatoire à la partie inférieure des jambes. A l'inflammation succèdent la suppuration, l'ulcération, la chute du sabot, la fièvre, le dépérissement et la mort. || *Opération du fourchet*. Qui consiste à introduire la pointe d'un instrument tranchant dans le canal, à le fendre aucun du tissu cellulaire qui l'environne, et à l'extraire en entier.

— Hortic. Division d'une branche d'arbre en deux parties.

FOURCHETÉ, ÉE. adj. Didact. Qui ressemble à une fourchette, qui a la forme d'une fourchette.

— Blas. *Croix fourchetée*. V. fourché.

FOURCHETÉE. s. f. Ce qu'on peut prendre avec une fourchette. Omiss. de l'Acad.

FOURCHETTE. s. f. Écon. dom. Ustensile de table à quatre branches, qui sert dans les repas à saisir les viandes, à les dépecer, et à les porter à la bouche. La *fourchette* n'avait autrefois que deux pointes comme une fourche. On en fait mention pour la première fois dans un inventaire de l'argenterie du roi Charles V. (Man. encyc.) Le crêpe couvre, durant près de soixante jours, la *fourchette* des gourmands; il ne disparaît qu'après Pâques. (De Cussy.) Les *fourchettes*, que ne connaissaient point les Romains, furent ainsi inconnues des Français vers la fin du XIVe siècle; on ne les trouve que sous Charles V. (Chateaub.)

— Instrument de même forme que la fourchette de table, mais plus long, plus gros, dont on se sert pour tirer la viande des grandes marmites.

— *Déjeuners à la fourchette*. Qualification appliquée à tous les déjeuners postérieurs à l'heure de midi, et où l'on mange des mets solides.

— Anat. La partie postérieure de la vulve. || S'emploie dans le même sens pour désigner certaines parties du corps humain qui offrent une bifurcation, comme l'appendice cartilagineux du sternum, vulgairement appelé Fourchette de l'estomac.

— Anat. comp. Se dit du petit os divisé en deux branches qui est entre les deux ailes d'une volaille.

— Archit. Endroit où les deux petites noues de la couverture d'une lucarne se joignent à la pente du comble.

— Art milit. Instrument en forme d'Y, dont les soldats se servaient autrefois pour appuyer leur mousquet en tirant. V. fourche. || Deux petits morceaux de fer au milieu desquels était un fil pour guider l'œil de l'arbalétrier.

— Art vétér. Endroit du pied du cheval qui est plus élevé que le dedans du pied, et qui finit au talon. Espèce de bifurcation cornée que présente la face inférieure et plantaire du pied du cheval, et qui est séparée de la sole par deux enfoncements profonds.

— Chir. Instrument de chirurgie assez semblable à une petite fourche, dont les branches sont très-aplaties et très-rapprochées l'une de l'autre.

— Horlog. Pièce de laiton ou d'acier fendue pour recevoir la tige du balancier, et lui transmettre l'action du va-et-vient de l'échappement en oscillant elle-même.

— Hortic. Petit bâton taillé à dents, qu'on enfonce autour des cloches de verre pour les soulever et donner de l'air aux plantes.

— Linger. Partie de la manchette qui garnit l'ouverture de la manche d'une chemise d'homme.

— Mus. Partie du mécanisme de la harpe qui élève les cordes d'un demi-ton.

— Techn. Instrument qui sert à assujétir des cisailles. || Instrument en fer destiné à tourner les tarières, les canons, etc. || Long morceau de bois à deux pointes de fer attaché à la flèche d'un carrosse, et que l'on baisse pour empêcher le carrosse de reculer lorsqu'il gravit une pente. || Morceaux de peau taillés en losanges, que l'on coud entre les doigts d'un gant.

FOURCHON. s. m. (diminut. de *fourche*). Une des pointes de la fourche ou de la fourchette.

— Hortic. L'endroit d'où sortent les branches bifurquées d'un arbre.

FOURCHU, UE. adj. Qui se fourche, fourché. Arbre fourchu. Chemin fourchu. Barbe fourchue.

— Fig. et fam. *Faire l'arbre fourchu*. Mettre la tête en bas et les pieds en haut écartés l'un de l'autre.

— *Menton fourchu*. Menton qui est marqué, à son milieu, d'un léger sillon ou renfoncement.

FOURCHURE. s. f. Endroit où une chose commence à se fourcher, comme une branche d'arbre, un chemin qui se partage, etc.

FOURCROY (Antoine-François de). Né à Paris en 1755, directeur général de l'instruction publique en 1801, mort en 1809. Auteur de la *Philosophie chimique*.

FOURDAINE. s. f. Bot. Nom vulgaire du prunellier.

FOURFIÈRE ou **FOURCHE-FIÈRE**. s. f. Agric. Fourche ferrée propre à charger le fourrage sur les voitures.

FOURGON. s. m. Art milit. Espèce de charrette couverte, à quatre roues, dont on se sert dans les armées pour le transport des vivres, des bagages, des papiers, de la pharmacie, des malles des officiers, etc.

— Techn. Longue perche de bois garnie de fer par le bout, et servant à remuer, à arranger le bois, la braise ou le coke dans un four, un

— Prov. et fig. *La pelle se moque du fourgon*. Se dit d'une personne qui se moque d'une autre qui pourrait à bon droit aussi se moquer d'elle.

FOURGONNER. v. n. 1re conj. Remuer le bois, la braise avec le fourgon du four.

— Remuer le feu sans besoin avec des pincettes et le déranger sans cesse en le voulant accommoder. Ne fourgonnez pas dans ce feu. Ne faire que fourgonner.

— *Fourgonner dans un coffre, un tiroir*. Fouiller maladroitement en brouillant et dérangeant tout.

FOURIER (Jean-Baptiste-Joseph). Né à Auxerre en 1768, mort en 1830; fut secrétaire de l'Institut d'Égypte, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, membre de l'Académie française. Auteur de la *Théorie analytique de la chaleur*. || (Charles). Né à Besançon le

avril 1772. Se livra à des recherches spéculatives sur l'organisation de la société; publia ses idées pour la première fois en 1808 sous le titre de *Théorie des quatre mouvements*, les développa successivement dans le *Traité de l'association domestique agricole*, *le Nouveau Monde industriel*, *la Fausse Industrie*, et le journal *le Phalanstère*. Fourier fut toute sa vie commis dans diverses maisons de commerce. Mort à Paris en 1837.

FOURIÉRISME. s. m. Philos. Nouveau système de philosophie et d'économie sociale exposé par Fourrier. Les principes du fouriérisme sont : l'organisation libre des travailleurs par groupes et par séries ; l'exploitation unitaire de toute espèce d'industrie par des familles associées ; l'excitation au travail par l'attraction passionnelle ; le partage et la jouissance des produits, en raison composée du capital, du travail et du talent, etc.

FOURIÉRISTE. adj. des 2 g. Philos. Qui appartient au fouriérisme.

— S'empl. subst. Partisan du fouriérisme. Les fouriéristes prennent encore le nom de *sociétaires* ou *phalanstériens*.

FOURMEISON. s. m. Ornith. Un des noms vulgaires du rouge-queue.

FOURMENTÉ. s, m. Bot. Espèce de raisin.

FOURMI. s. f. (du lat. *formica*, fourmi). Entom. Genre d'insectes hyménoptères de la tribu des formicaires, qui vivent en société nombreuses composées de mâles, de femelles et de neutres ou ouvrières privées d'ailes. On trouve ces insectes en abondance sur tous les points du globe. Les espèces en sont extrêmement nombreuses. La fourmi proprement dite est la fourmi fauve ; elle est noirâtre, avec une partie de la tête, le corselet et l'écaille du pédicule fauves. On la trouve dans toute l'Europe, dans les bois, où elle construit des monticules de quelquefois un mètre de haut, avec de petits morceaux de bois, des fétus de paille, des fragments de feuilles, de petites pierres, de la terre, etc. ; souvent elle y fait aussi entrer des grains et même du blé ; mais ce n'est point dans l'intention de le manger pendant l'hiver comme on l'a cru longtemps, puisqu'elle est complètement engourdie durant cette saison. Grosse fourmi. Petite fourmi. Fourmi prudente, prévoyante, soigneuse, diligente, active, empressée, laborieuse, industrieuse, infatigable, économe, ménagère, avare. La prudence, la prévoyance des *fourmis*. Les soins, l'économie des fourmis. Un nid de fourmis. Un peuple de fourmis. La cohorte empressée des fourmis. La diligente armée des fourmis. C'est toujours vers le soir, par un temps chaud et calme, que les *fourmis* prennent leurs ébats. (D'Orb.) A peine le soleil commence-t-il à darder ses rayons, que les *fourmis* placées en dehors de la fourmilière vont au plus vite en avertir celles qui sont restées dans l'intérieur ; elles les touchent avec leurs antennes, elles les entraînent avec leurs mandibules pour leur faire comprendre ce dont il s'agit. (Id.) Lorsqu'une *fourmi* a été blessée, celles qui la rencontrent s'empressent de lui porter secours et de la rapporter au domicile commun. (Id.)

La *fourmi* n'est pas prêteuse.
C'est là son moindre défaut. (La Fontaine.)

Il vit auprès d'un tronc des légions nombreuses
De *fourmis* qui sortaient de leurs cavernes creuses. (Id.)

Vois ces flots de *fourmis* ardents à conquérir
Leur part de ce trésor que l'été fait mûrir. (Roucher.)

— Les mœurs des fourmis, la prévoyance économique qu'on a prêtée à ce petit peuple laborieux, ont fourni aux poëtes des comparaisons vives et riantes.

Ainsi quand des *fourmis* la diligente armée,
Des besoins de l'hiver prudemment alarmée,
Porte à ses magasins les trésors des sillons. (Del.)

— Prov. et fig. *Se faire plus petit qu'une fourmi devant quelqu'un*. Se tenir devant quelqu'un dans une attitude de soumission profonde.

— Fig. et pop. *Avoir des fourmis dans quelque partie du corps*. Y éprouver des picotements.

— Fig. et fam. *Avoir des œufs de fourmis sous les pieds*. Se dit d'une personne qui ne peut rester en place, qui piétine sans cesse.

— Prov. *Il a mangé des œufs de fourmis*. Se dit d'une personne qui lâche beaucoup de vents.

— Ce mot était autrefois masculin.

Or, gentils *fourmis*, je vous prie,
Si un jour Belleau tient sa mie. (Belleau.)

... dans le département de l'Orne.

— Myth. Eaque, roi d'Egine, ayant vu ses États entièrement dépeuplés par la peste, obtint de Jupiter, son père, que les fourmis de la forêt d'Egine fussent changées en hommes, qu'on appela Myrmidons. V. MYRMIDON.

FOURMILIER. s. m. Mamm. Genre de mammifères de l'ordre des édentés, dont le nom dérive de l'habitude qu'ils ont de détruire les fourmis. Le fourmilier vit en Amérique où il habite les arbres. Il se nourrit principalement de fourmis.

— Ornith. Genre d'oiseaux insectivores de l'ordre des passereaux, qui vivent dans les bois des contrées chaudes et se nourrissent presque exclusivement de fourmis.

FOURMILIÈRE. s. f. Habitation des fourmis. Les fourmilières varient beaucoup quant à la forme et à l'emploi des matériaux, selon les espèces. Cependant c'est toujours le bois ou la terre qui fait les frais du domicile. Construire une fourmilière. Détruire une fourmilière. Cette immense quantité de chambres et de galeries que l'on remarque dans une *fourmilière* est d'une véritable nécessité pour le service de l'habitation. (D'Orbign.) Si vous écrasez, si vous culbutez une partie d'une *fourmilière*, vous voyez aussitôt les individus qui sont à portée se mettre en état d'agression, tandis que quelques autres vont prévenir tous les habitants logés dans les étages inférieurs de la *fourmilière*. (Id.)

— Se dit de toutes les fourmis qui habitent la même fourmilière. Toute la *fourmilière* se jette sur l'agresseur et cherche à se venger sur lui du dommage qui lui a été causé. (D'Orbigny.)

— Fig. Une grande quantité. Une fourmilière de vers, de souris, de serpents.

— Fig. Se dit aussi d'une grande foule, d'un grand nombre de personnes. Une fourmilière de peuple, de pauvres, etc. Les hommes ne sont point faits pour être entassés en *fourmilières*, mais épars sur la terre qu'ils doivent cultiver. (J.-J. Rouss.) ‖ Se dit aussi des choses. Cela fait une *fourmilière* de dits, de redits, d'allées, de venues, de justifications, et tout cela ne pèse pas un grain. (Sévigné.)

— Fig. Se dit par mépris en parlant d'une localité, d'une ville. Vous savez que cette *fourmilière* (Genève) demande au roi un ministre qui règle le pas des fourmis. (Volt.)

— Art vétér. Maladie du pied du cheval, qui consiste dans la déviation de l'os de cette partie qui se sépare du sabot. Elle est produite par une contusion ou par l'effet du fer chaud que le maréchal a laissé trop longtemps sur le pied.

FOURMILION. s. m. (mot composé de *fourmi* et de *lion*). Entom. Genre d'insectes névroptères appartenant à la tribu des myrméléoniens et à la famille des myrméléonides. Les fourmilions sont des insectes d'assez grande taille, ayant un corps grêle et très-long ; ils paraissent répandus dans toutes les régions chaudes du globe. Le *fourmilion* construit une espèce d'entonnoir dans la terre, en creusant avec les pattes ; lorsqu'un insecte vient à marcher le long des parois de l'entonnoir, celui-ci s'éboule ; le *fourmilion* qui est au fond saisit l'insecte et le dévore. (Descuret.)

FOURMILLANT. part. prés. invar. du v. Fourmiller. Qui fourmille. Des insectes fourmillant sur les fruits mûrs.

FOURMILLANT, ANTE. adj. (pr. *four-mi-ian*). Peuplé, où les habitants sont nombreux. Hors les toits *fourmillants* de l'avare cité. (La Font.)

— Médec. Syn. de Formicant.

FOURMILLÉ. part. pass. du v. Fourmiller. Il est invariable.

FOURMILLEMENT. s. m. (pr. *four-mi-ie-man*). Pathol. Picotement, comme si l'on sentait des fourmis courir sur la peau. Sentir, éprouver un fourmillement par tout le corps.

FOURMILLER. v. n. 1re conj. (pr. *four-mi-ié*; du lat. *formiculare*, dimin. de *formicare*; rad. *formica*, fourmi). Abonder, être plein de. Ces rues fourmillent de peuple. Ce pays fourmille de soldats. On dit que la ville *fourmillait* d'étrangers. (Barthel.) La terre *fourmille* de petits animaux. (Buff.) Le monde *fourmille* d'égoïstes. (Boiste.) C'était une femme extrêmement aimable, et qui *fourmillait* d'amis et d'amies. (St-Sim.) Les patriotes, qui *fourmillaient* dans les Cinq-Cents, répondaient avec leur véhémence accoutumée aux discours des partisans du Directoire. (Thiers.)

— Fig. Un ouvrage qui fourmille de fautes, d'erreurs, de beautés. Tous ces ouvrages en vers *fourmillent* de beautés. (Boss.)

— Buffon a dit poétiquement qu'au printemps la terre *fourmille* de vie. ‖ V. Hugo l'a dit du bruit.

Ce tumulte confus où nos esprits s'arrêtent,
Peut-être c'est le bruit, *fourmillant* en tout lieu,
Des ailes qui partout pour le départ s'apprêtent.

— Dans l'un et dans l'autre sens, Être en grand nombre, comme les fourmis dans une fourmilière. Le peuple qui fourmille dans les rues. Les vers qui fourmillent dans un fruit gâté. Les erreurs qui fourmillent dans un ouvrage.

Il faut fendre la presse
D'un peuple d'importuns qui *fourmillent* sans cesse. (Boileau.)

... la peau, entre cuir et chair, principalement aux pieds et aux mains. Toute la main me fourmille. Les jambes me fourmillent.

FOURMILLES. s. f. pl. (pr. *four-mi-ie*). Écon. forest. Ramilles et branchages provenant de la coupe des taillis et gaulis.

FOURMILLET. s. m. Zool. Un des noms vulgaires du torcol.

FOURNAGE. s. m. (rad. *four*). Ce que l'on paye au fournier pour la cuisson du pain.

— Dr. cout. Droit perçu au four banal. ‖ Droit que payait au seigneur celui qui avait obtenu la permission de cuire son pain chez soi.

FOURNAISE. s. f. (du lat. *fornax*). Sorte de grand four où l'on peut allumer un très-grand feu. Fournaise ardente. Les trois enfants furent jetés dans la fournaise.

— Fig. Creuset. La vertu s'éprouve dans l'affliction, comme le métal dans la fournaise.

FOURNALISTE. s. m. Techn. Artisan qui fait les fourneaux et les creusets pour l'affinage et la fonte des métaux, etc.

FOURNEAU. s. m. (du lat. *fornax*). Techn. Espèce de vaisseau dans lequel on fait chauffer, à l'aide d'un corps combustible qu'on y brûle, les substances que l'on veut soumettre à l'action du calorique. Grand, petit fourneau. Fourneau de terre, de fonte, de fer, de brique. Fourneau portatif. Le foyer, la grille, le cendrier d'un fourneau. Un *fourneau* se compose le plus ordinairement d'une capacité nommée foyer, où l'on place les substances à brûler, d'une grille qui fait le fond du foyer, et par où passent les cendres qui tombent dans une capacité inférieure nommée cendrier. (Man. encycl.) Ce qu'il ne laisse pas dans cette copie, c'est le feu spontané et le tact rapide qu'il a déployé sur les *fourneaux*. (De Cussy.)

— Nom que prennent certains vaisseaux, qui servent dans les arts à soumettre diverses substances à l'action du feu, et que l'on distingue par des épithètes ou tout autre complément. Fourneau de laboratoire. Fourneaux fumivores. Fourneau de réverbère. Fourneau de coupelle. Fourneau à repasser. Fourneau à vent. Fourneau de forge. Fourneau évaporatoire. Fourneau à moufle. Fourneau de grillage, de fusion, de rôtissage, de raffinage, de chaufferie. Fourneaux des chaudières à vapeur. Fourneau de cuisine. Fourneau à pâtisserie.

— *Haut-fourneau.* Fourneau destiné à fondre les minerais de fer à une haute température.

— *Le fourneau d'une pipe.* La partie évasée d'une pipe, dans laquelle on fait brûler le tabac.

— Artill. *Fourneau de mine.* Chambre pratiquée à l'extrémité d'une galerie souterraine et chargée de poudre, pour faire sauter un rocher, une muraille, quelque fortification. Faire jouer un fourneau de mine.

— Écon. dom. *Fourneau à papier.* Petit fourneau en tôle mince, dans lequel on peut en quelques instants faire chauffer des liquides, cuire des œufs, etc., à l'aide de quelques feuilles de papier. ‖ *Fourneau potager.* Fourneau de terre principalement destiné à préparer le potage dit pot-au-feu.

— Astron. Constellation méridionale composée de quarante-huit étoiles, située auprès du tropique du Capricorne, au-dessous de la Balance et au-dessus de l'extrémité méridionale de l'Eridan.

FOURNÉE. s. f. La quantité de pain qu'on fait cuire, ou qu'on peut faire cuire à la fois dans un four. La première, la seconde fournée. Demi-fournée. Fournée complète.

— Se dit des objets fabriqués que l'on expose à l'action de la chaleur dans les fours. Une fournée de faïence, de tuiles. Tous les calcaires ne se calcinent pas avec la même facilité ; pour que tout le produit d'une *fournée* soit semblable, il importe de ne pas mêler diverses variétés de pierres. (Gault.)

— Fig. et fam. Se dit d'un certain nombre de personnes, nommées à la fois aux mêmes fonctions. Une fournée de magistrats, etc.

— S'emploie depuis 25 ans environ, dans les journaux et les salons politiques, pour désigner particulièrement les promotions collectives de pairs faites par le roi, en vertu du droit que la charte lui confère. Une pensée moqueuse s'attachait d'abord à ce terme ; elle est maintenant étrangère à la plupart de ceux qui en font usage, et la vulgarité calculée de la comparaison qu'il implique leur échappe. Faire, effectuer une fournée. Les *fournées* les plus remarquables qui soient venues modifier la composition de la Chambre des pairs sont celle du 5 mars 1819, et celle d'octobre 1827. (La Révell.-Lep.)

— Hist. S'est dit sous le régime de la terreur, des condamnés qu'on envoyait au supplice par quarante ou cinquante à la fois.

— Prov. et fig. *Prendre un pain sur la fournée.* Se dit d'un homme qui, sur la foi du mariage, a commerce avec la femme qu'il doit épouser.

FOURNELS. Géogr. Ch.-l. de cant. (Lozère), 600 hab.

FOURNETTE. s. f. Techn. Petit four à réverbère, qui sert à calciner l'émail.

FOURNIER. s. m. Ornith. Genre de passereaux ténuirostres de l'Amérique.

FOURNIER, IÈRE. s. (rad. *four*). Celui, celle qui tient un four dans lequel les particuliers, moyennant une rétribution, viennent faire cuire le pain qu'ils ont fait préparer dans ...

... les boulangers seuls préparent et font cuire le pain que tous les individus consomment ; mais dans les départements méridionaux surtout, la plus grande partie des habitants font préparer le pain chez eux et le font porter au four, où le *fournier* le reçoit et le fait cuire. (Lenorm.)

— Celui qui travaille au four.

— S'est dit pour Boulanger.

— Jeux. Se disait autrefois au jeu de billard, de celui qui faisait passer sa bille sous l'archet ou la passe, par le côté du but.

FOURNIL. s. m. (pr. *four-ni*; rad. *four*). Le lieu où est le four et où l'on pétrit la pâte, dans les établissements publics ou les grandes maisons.

— Écon. rur. Pièce d'une habitation rurale dans laquelle on pétrit, où on fait cuire le pain et où se font les lessives. Dans les grandes fermes, c'est aussi le lieu où couchent les servantes. Le *fournil* est ordinairement situé près de la cuisine, afin que la surveillance en devienne plus facile. (Morog.)

FOURNIMENT. s. m. Art milit. Objets d'équipement, tels que la buffleterie, les baudriers, ceinturons, fourreaux de sabre et de baïonnette.

— Anc. art milit. Sorte d'étui dont les mousquetaires à pied se servaient dans le XVIIe siècle, pour mettre leur poudre.

— Poire à poudre à l'usage des chasseurs.

FOURNI, IE. part. pass. du v. Fournir. S'empl. adjectiv. Argent fourni. Armes fournies à ses ennemis. Table bien fournie. Bois bien fourni. Les fourrures d'hiver sont plus belles, meilleures et plus *fournies* que celles de l'été. (Buff.) Il a de pareilles moustaches plus noires, mais moins *fournies* de chaque côté de la tête, au-dessous des oreilles. (Id.)

— *Fourni de.* La queue est fort grande et bien *fournie* de poil. (Buff.)

— *Fourni par.* Tout ce qui doit subvenir au reste de l'existence est *fourni* par la charité chrétienne, inépuisable comme partout. (Alban de Villen.)

— Anc. art milit. *Lance fournie.* S'est dit d'un homme d'armes, avec son accompagnement, qui consistait en un certain nombre de soldats et de chevaux.

FOURNIR. v. a. 2e conj. (du lat. *fornus*, four, parce qu'après que la farine est cuite au four, le pain, aliment nécessaire, est la principale provision dont on a soin de pourvoir sa maison). Procurer, produire, en parlant de choses nécessaires, de choses dont on a besoin, dont on fait ou dont on peut faire usage. Fournir de l'argent à quelqu'un. Fournir du vin, du pain, de la viande à quelqu'un. Fournir des armes. Fournir du blé à l'armée. Fournir les fonds nécessaires pour une expédition. Ce prince avait *fourni* la moitié de l'armement. (Volt.) Tout s'empressa de *fournir* des armes. (Id.) Ces vingt conseillers, qui avaient *fourni* chacun quinze mille livres, n'eurent d'autre honneur que d'être appelés les Quinze-Vingts. (Volt.) Le père Sicard visita l'Égypte avec les dessinateurs que lui avait *fournis* M. Maurepas. (Chateaub.)

— Dans un sens analogue, avec un nom de chose pour sujet. Les fruits les plus délicieux y parfument l'air, et *fournissent* une nourriture saine et rafraîchissante. (Rayn.) Avec le mépris de l'or, ils avaient pour toutes les commodités que la nature ne leur *fournissait* pas une indifférence qui eût fait honneur à des peuples vertueux. (Id.)

La nature a *fourni* d'une main salutaire
Tout ce qui dans la vie à l'homme est nécessaire. (Voltaire.)

— Fig. Fournir des idées, des raisons. Fournir un aliment à la curiosité publique. Fournir des renseignements, des consolations. Locke a vu que les mots et la manière dont nous nous en servons peuvent *fournir* des lumières sur le principe de nos idées. (Condill.) La découverte d'un nouveau monde pouvait seule *fournir* des aliments à notre curiosité. (Rayn.) Voilà le premier mot qui a *fourni* à Gœthe l'étonnant ouvrage dont je vais essayer de donner l'idée. (Mme de Staël.) La poésie a souvent *fourni* des ornements à l'éloquence de la chaire. (La Harpe.) La plupart des écrivains moralistes *fournissent* sans y penser des armes contre eux-mêmes. (S. Dubay.)

— *Fournir quelqu'un de.* Fournir une armée de vivres. Fournir une maison de pain, de vin.

— Garnir. Fournir une maison de meubles.

— Escr. *Fournir à quelqu'un un coup d'épée.* Lui donner un bon coup d'épée.

— Jurispr. *Fournir et faire valoir une dette, une rente que l'on a transportée à quelqu'un.* Garantir la dette, la rente, et la payer soi-même, au cas que le véritable débiteur devienne insolvable.

— Manég. *Fournir la carrière.* La parcourir tout entière. Ce cheval a bien fourni sa carrière.

— Fig. *Cet homme a bien fourni sa carrière.* Il a vécu jusqu'à la fin avec honneur.

— Prat. Produire, exposer, établir. Fournir ses défenses, ses griefs. Fournir toutes ses pièces.

— Neutral. Subvenir, contribuer en tout ou en partie. Fournir à la dépense. Fournir aux frais. Un État ne doit *fournir* au luxe que lorsqu'il est impossible qu'un homme malheureux y meure de misère. (Boiste.)

— Suffire. On ne saurait fournir à tout.

— SE FOURNIR. v. pron. Être fourni, être garni. Un bois qui commence à se fournir. Cet appartement ne peut se fournir davantage. ‖ Se procurer des provisions, prendre des fournitures, etc. Se fournir chez tel marchand.

FOURNISSEMENT. s. m. Comm. Fonds que chaque associé doit mettre dans une société. Compte de fournissement.

— Jurispr. Valeur dont l'un des copartageants, qui a joui de la chose commune, ou de quelques objets qui en dépendent, doit compte à la masse. Procéder aux fournissements.

— Anc. jurispr. Séquestre d'une chose contentieuse en matière possessoire.

— S'est dit pour Provision, fourniture.

FOURNISSEUR. s. m. Celui qui se charge ...

de fournir quelque marchandise, quelque denree. Aller chez le fournisseur.

— Admin. milit. *Fournisseur de l'armée. Fournisseur général.* Noms donnés aux entrepreneurs qui se sont chargés, moyennant une redevance fixe, de pourvoir à l'entretien des corps de l'armée, ou a l'approvisionnement des places fortes.

FOURNITURE. s. f. Provision fournie ou à fournir. Recevoir une fourniture. Renvoyer une fourniture. Fourniture de bois, de blé, de vin, de pain. Il a fait depuis peu une grosse fourniture de deux mille hectolitres de riz.

— Action même de fournir, d'approvisionner. Entreprendre une fourniture. Faire une fourniture.

— Art culin. Les petites herbes dont on accompagne les salades. Acheter de la fourniture. Mettre de la fourniture dans la salade.

— Admin. milit. *Fourniture de l'armée.* Entretien des corps de l'armée en vivres, etc. Approvisionnement des places fortes, etc.

— Art milit. Literies militaires. || *Fourniture complète.* Celle qui se compose d'une couchette, d'une paillasse, d'un matelas, d'une paire de draps, d'une couverture de laine et d'un traversin. || *Demi-fourniture.* Point de matelas; le bois de lit remplacé par trois planches et deux trétaux; le plus souvent elle se compose d'un sac de toile et de deux bottes de paille.

— Mus. Jeu d'orgues qui entre dans la composition du plein jeu, et qui est composé de plusieurs tuyaux d'un son aigu accordés à la quinte, à l'octave, à la tierce, et à la double octave du son principal avec des redoublements.

— Techn. *Fournitures de tailleur, de tapissier,* etc. Ce que les tailleurs, les tapissiers ont coutume de fournir en employant l'étoffe, la matière principale.

FOUROUCH. s. m. Agric. V. FAROUCH.

FOURQUET. s. m. Techn. Pelle de fer ovale, dont on se sert dans les brasseries.

FOURQUETTE. s. f. Pêch. Espèce de croix de métal, dont on se sert pour fixer au fond de l'eau les lignes et les hameçons.

FOURRAGE. s. coll. m. (du lat. *farrago,* mélange qu'on formait de différentes sortes de grains ou de céréales coupées en herbes, et dont on nourrissait les bestiaux). En général, nom donné à tous les végétaux qui servent de nourriture aux animaux herbivores, principalement lorsqu'ils sont déjà récoltés. Pays abondant en fourrage. L'abondance et la bonne qualité des *fourrages* favorisent la multiplication des bestiaux, assurent leur engraissement, et sont ainsi la source d'une production indéfinie de fumiers qui rendent à la terre cette faculté de reproduction sur laquelle se fonde essentiellement la prospérité des arts agricoles. (Soul. Bod.) Point de *fourrages,* point de bestiaux; point de bestiaux, point de fumier; point de fumier, point de grains, et sans bestiaux et sans grains, l'agriculture leur prodigue inutilement ses travaux. Les *fourrages* sont donc le premier anneau de la chaîne agricole. (Lasteyrie.)

— Particulièrement, Paille, foin, avoine, etc., qu'on donne pour nourriture aux bestiaux. Fourrage vert. Fourrage sec. Donner une portion de fourrage à un cheval. Faire provision de fourrage. On sert au bétail les *fourrages* sans leur faire éprouver de modifications préalables, ou bien on les prépare de différentes manières. (Morog.) Il est toujours convenable de donner à ses bestiaux une demi-ration de *fourrage* vert avec une demi-ration de *fourrage* sec, tant pour accroître leur embonpoint qu'à cause de l'économie qui en résulte. (Id.)

— Ce mot est quelquefois restreint aux produits des prairies artificielles et aux racines, telles que raves, pommes de terre, carottes, topinambours, etc., et même aux substances provenant de certains produits industriels, telles que les résidus des brasseries, des distilleries de pomme de terre et de grains des fabriques de sucre de betterave. Le *fourrage* qu'on obtient des semences de diverses plantes est particulièrement appété des bestiaux. (Morog.)

— Signifie dans quelques parties de la France, la quantité de paille d'avoine nécessaire à la nourriture journalière d'une vache. Il faut trois gerbes battues pour former un fourrage.

— *Racines-fourrages* ou *fourrages-racines.* Fourrages qui comprennent la betterave, la carotte, les choux-raves et choux-navets, le navet, le panais, la pomme de terre, le raifort et le topinambour.

— Par extens. Fourrage se dit [illegible] même de couper le fourrage. Envoyer, aller au fourrage. Faire un bon fourrage. Ordonner un fourrage général. Revenir du fourrage.

— Art milit. Ce qu'on ramasse dans une armée en campagne pour la nourriture des chevaux || Troupes commandées tant pour faire le fourrage que pour le soutenir. Le *fourrage* en grand est fait pour toute l'armée; le *fourrage* en petit pour une division; le *fourrage* en vert est pris sur place; le *fourrage* en sec est pris dans les granges. (Bard.) || *Mettre de la cavalerie en quartier de fourrage.* L'établir dans un pays, dans un quartier, où il y a abondance de fourrage || Foin ou herbe dont on se sert pour bourrer le canon.

— Mar. Se dit de tout cordage disposé pour en couvrir un autre

FOURRAGÉ, ÉE part. pass. du v. Fourrager. S'empl. adjectiv. Pays fourragé. Plaine fourragée. Ces pays ont été fourragés. Les lambris dorés de la grande case n'avaient point été rafraîchis, c'était un terrain *fourragé* inhumainement et livré en pâture à la tyrannie mercantile de ses tuteurs. (R. de Beauv.)

FOURRAGER. v. n. 1re conj. (rad. *fourrage*). Couper et amasser du fourrage. Aller fourrager. Revenir de fourrager.

— Art milit. Amasser la nourriture des chevaux par des manœuvres militaires. Fourrager dans un pays. Fourrager au vert. Fourrager au sec. En temps de guerre on prend le fourrage dans les champs et les villages; cela s'appelle *fourrager.* (Bardin.)

— Fig. et fam. *Fourrager dans tous les livres.* Compiler.

— FOURRAGER. v. a. Ravager. Fourrager un pays. Les troupes ont fourragé toute la province. Les troupeaux ont fourragé tout un champ de blé. Les lapins ont fourragé mon jardin.

— Fam. *Fourrager des papiers.* Les mettre en désordre. On dit aussi *fourrager dans des papiers.*

FOURRAGÈRE. adj. f. Agric. Se dit des plantes propres à être employées comme fourrages. On peut ranger la totalité des plantes *fourragères,* cultivées dans les prairies naturelles et artificielles, sous quatre divisions générales: les graminées, les légumineuses, les crucifères et les racines-fourrages. (Lasteyr.)

— s. f. La piece de terre la plus rapprochée de la métairie. On lui donne ce nom parce qu'elle est uniquement consacrée à produire des fourrages verts pour la nourriture des bœufs. M. de la Peyrouse a défriché sur ses propriétés toutes les dépaissances stériles, il a banni les *fourragères,* et il place ses fourrages verts partout où la nature du sol et la combinaison des assolements le lui indiquent. (Morog.)

FOURRAGEUR. s. m. Art milit. Soldat qui va au fourrage en temps de guerre, pour enlever au loin la paille et le foin nécessaires à l'entretien des chevaux. Les ennemis attaquèrent les fourrageurs.

— Se dit aussi des maraudeurs qui parcourent les campagnes pour leur propre compte.

FOURRÉ, ÉE. part. pass. du v. Fourrer. S'empl. adjectiv. Habit fourré. Redingote fourrée. Des manteaux fourrés d'hermine.

— *Pays fourré.* Pays rempli de bois, de halliers. || *Bois fourré.* Qui est garni de broussailles et d'épines.

— Art culin. *Langue fourrée.* Langue de bœuf, de cochon ou de mouton, recouverte d'une autre peau que la leur.

— Escrim. *Coup fourré.* Coup donné et reçu en même temps par chacun des deux adversaires.

— Hist. *Paix fourrée.* Paix faite avec les huguenots, le 27 mars 1568, à Lonjumeau. Ce nom lui fut donné, parce qu'elle se fit tout à coup, dans un moment où l'on croyait les affaires désespérées.

— Métrol. *Médaille, pièce de monnaie fourrée.* Médaille, pièce de monnaie dont le dessus est d'or ou d'argent, et le dedans de cuivre ou de tout autre métal inférieur.

— Fig. et fam. *Coup fourré.* Mauvais office que deux personnes se rendent mutuellement et en même temps. || *Paix fourrée.* Paix faite de mauvaise foi par les deux parties, avec intention de la rompre. || *Innocent fourré de malice.* Homme qui paraît simple, et qui est fin et malicieux.

— Fam. *Botte de paille, botte de foin fourrée.* Dans laquelle parmi de bonne paille ou de bon foin, on a mêlé de la paille ou du foin de qualité inférieure.

FOURRÉ. s. m. Eudroit d'un bois où il y a un assemblage épais d'arbrisseaux, d'arbustes, de broussailles, etc. Dans des lieux plus découverts, on voyait çà et là, sans ordre et sans symétrie, des broussailles de roses et de groseilliers; des *fourrés* de lilas, de noisetiers, de seringas, qui paraient la terre en lui donnant l'air d'être en friche. (J.-J. Rouss.)

FOURREAU. s. m. (rad. *fourrer*). Sorte de gaine, d'étui, d'enveloppe servant à couvrir, à conserver un objet quelconque. Fourreau de velours, de cuir. Fourreau de chaises, de parapluie. Fourreau de pistolet, de baïonnette. Fourreau d'épée. Faux fourreau.

— Fig. Coque, enveloppe où se renferment certains insectes.

[illegible]
Sa mort fut un sommeil et sa tombe un berceau;
Il brise le *fourreau* qui l'enchaînait dans l'ombre
(DELILLE.)

— Art vétér. La peau qui recouvre le membre génital d'un cheval.

— Bot. Enveloppe qui enferme et couvre l'épi, quand il n'est pas encore parvenu à sa maturité

— Ornith. Nom vulgaire de la mésange à longue queue

— Techn. Grande cartouche qui renferme plusieurs pots à feu d'artifice. || Morceau de parchemin dont les batteurs d'or enveloppent les moules, pour que les feuilles d'or ne se dérangent point. || Morceau de peau qui couvre le trait d'un harnais, à l'endroit où il frotte contre le flanc du cheval || Papier ou parchemin qu'on roule et qu'on place dans les pendants d'un baudrier, pour les soutenir et pour en conserver la forme.

— Prov. et fig. *Coucher dans son fourreau.* Coucher tout vêtu.

— *Tirer l'épée et jeter au loin le fourreau.* V. ÉPÉE.

— Se dit aussi de certaines robes d'enfant.

FOURRE-BUISSON. s. m. Ornith. Un des noms du troglodyte d'Europe.

FOURRÉE. s. f. Pêch. Espèce de parc en forme de fer à cheval, auquel on amarre des filets pour retenir le poisson lorsque la marée se retire.

FOURRELIER. s. m. Techn. Celui qui fait et vend des fourreaux. Aller chez le fourrelier.

FOURRER. v. a. 1re conj. (du celt. *fur,* fourrure). Garnir, doubler de peau avec le poil. Fourrer une robe, un manteau. Fourrer d'hermine, de petit-gris.

— Mar. Garnir un cordage de toiles ou de petites cordes, pour le garantir du frottement.

— Fam. Mettre une chose dans une autre, comme dans un fourreau, afin de la cacher, de la couvrir, de l'envelopper. Fourrer la main dans la poche. Fourrer les bras dans le lit. Fourrer une chose dans un coin. Fourrer un livre avec d'autres livres.

— Fig. Insérer hors de propos, dans un livre, dans un discours. Fourrer des proverbes partout. Comment a-t-on pu fourrer tant de mauvaises plaisanteries dans un ouvrage sérieux? N'est-il pas bien cruel que je ne puisse pas faire une tragédie sans que M. d'Argental y *fourre* de ses vers! (Volt.) On ne le soupçonnera pas d'avoir corrigé l'ouvrage de son élève, encore moins d'y avoir *fourré* du sien. (Grimm.)

— Par extens. Donner avec excès et sans réflexion. Elle fourre toujours à manger à son enfant.

— Fig. et fam. Introduire quelqu'un dans une société, dans une maison. Se dit en ce sens, en mauvaise part. Qui peut l'avoir fourré parmi nous? || *Fourrer quelque chose dans l'esprit, dans la tête de quelqu'un.* Parvenir à lui faire comprendre quelque chose. || Signifie aussi, Faire croire une chose à quelqu'un, la lui persuader, la lui mettre dans la tête. On lui a fourré cette idée dans l'esprit.

— *Fourrer son épée dans le ventre à quelqu'un.* L'étendre à terre d'un coup d'épée.

— Fig. et fam. *Fourrer tout dans son ventre.* Dépenser tout son argent par gourmandise. || *Fourrer son nez où l'on n'a que faire. Fourrer son nez partout.* Se mêler indiscrètement de quelque chose.

— SE FOURRER. v. pron. Se vêtir chaudement. Se bien fourrer en hiver.

— Se cacher, se blottir. Se fourrer sous un lit. Le lièvre se fourre dans un trou.

— S'introduire. Je n'ai garde de me *fourrer* dans cette société. (Grimm.)

— Fig. et fam. S'immiscer. Se fourrer dans une affaire, dans une querelle. Pourquoi s'allait-il fourrer dans cette intrigue? || Se mettre, se plonger. Se fourrer dans l'embarras. || *Chercher quelque trou à se fourrer.* Chercher quelque emploi, quelque condition, et avoir de la peine à en trouver. || *Ne savoir où se fourrer.* Ne savoir où se cacher pour se dérober à quelque honte.

— Fig. Fourrer à soi. Il s'est fourré mille chimères dans la tête.

FOURREUR. s. m. (rad. *fourrure*). Techn. Celui qui achète, vend, apprête et emploie à différents ouvrages, des peaux garnies de poil. Aller chez le fourreur. Venir de chez le fourreur.

FOURRIER. s. m. Art milit. Sous-officier sous les ordres immédiats du sergent-major, chargé de la comptabilité d'une compagnie, qui départit entre les escouades, les vivres, les effets d'équipement; qui pourvoit au logement des soldats en route, etc. Le *fourrier* loge et mange avec le sergent-major; ne fait aucun service; sa place de bataille est à la garde du drapeau. (Castrom.)

— Anc. art milit. *Fourriers généraux* ou *fourriers marqueurs.* Grade militaire créé en 1584, supprimé en 1709, les fourriers généraux ou majors étaient chargés de tous les détails des logements.

— S'empl. adjectiv. Sergent-fourrier. Maréchal-des-logis-fourrier.

FOURRIÈRE. s. f. Office qui fournit le bois [illegible] princes. Chef, aide, garçon de fourrière.

— Le lieu où l'on met ce bois.

— Jurispr. *Mettre une vache, un cheval en fourrière* Les saisir pour contravention ou pour dette, et les mettre dans une étable où on les nourrit aux dépens du maître, jusqu'au payement de l'amende ou de la dette.

FOURRURE. s. f. (du celt. *fur,* fourrure). Nom donné aux toisons qui recouvrent certains animaux, et qui, préparées, servent de vêtements à l'homme. Fourrure blanche, rayée, tachetée. Fourrure fine, grossière, chaude, douce, ondoyante, légère, délicate. Fourrure précieuse, riche. Fourrure de martre, de zibeline, d'hermine. Manteau doublé de fourrure. Robe bordée de fourrure. Porter des fourrures. Les habitants de la Sibérie portent leurs *fourrures* le poil en dehors, ce qui les fait ressembler de loin à des ours et autres animaux. (Virey.) Les Ottomans, qui sont une nation d'Ouigours assez récemment sortie de la Tartarie, ont retenu la mode des riches *fourrures.* (Id.)

— Robe fourrée, doublée, garnie ou ornée de fourrures, que portaient les docteurs et les bacheliers des universités, et que portent encore nos professeurs de médecine et de droit, comme marque de leur qualité.

— Dans le style noble, et surtout en poésie, se dit de la peau dont sont couverts certains animaux.

D'un lion dépouillé de sa large *fourrure,*
Mnesthée offre à Nisus la sauvage parure. (DELILLE.)

La nature partout variant les images,
De diverses couleurs a marqué ses ouvrages,
La *fourrure* du tigre, et l'aile des oiseaux,
Et le flanc émaillé de l'habitant des eaux. (LEMIERRE.)

— En parlant d'une chatte, Delille a dit:

Là je voudrais te voir telle que je t'ai vue,
De ta molle *fourrure* élégamment vêtue.

— Agric. Touffes d'herbes que les bestiaux laissent dans les prés où ils pâturent, parce qu'ils y trouvent des plantes qui leur répugnent. Un pré qui offre beaucoup de *fourrures,* indique qu'il demande à être labouré et cultivé pendant quelques années en céréales, pour être ensuite semé en luzerne, en trèfle et en sainfoin. (Lasteyr.)

— Blas. Un fond de fourrure qui est ou d'hermine ou de vair. On ne met point fourrure sur fourrure.

— Crit. Nom qu'on donne à des morceaux, des pièces fausses, ajoutées, insérées dans les ouvrages des anciens.

— Mar. Vieux cordages, morceaux de vieilles toiles qui servent à garantir les cordages du frottement des angles. || *Fourrures de gouttières.* Sortes de ceintures intérieures d'un bâtiment, faites en chêne de grande épaisseur.

— Techn. Morceau de bois mince qui sert à caler les pièces de charpente, ou à remplir les vides ou défauts dans les pièces. || Pyramide de chaudrons qui entrent les uns dans les autres.

FOURVOIEMENT. s. m. Erreur de celui qui s'égare de son chemin.

— Fig. Écart de la bonne voie. Revenir d'un long, d'un étrange fourvoiement. Peu usité dans l'un et l'autre sens.

FOURVOYANT. part. prés. invar. du v. Fourvoyer. Qui fourvoie. Des guides fourvoyant les voyageurs.

FOURVOYANT, ANTE. adj. Qui est de nature à fourvoyer, à égarer. Indication fourvoyante.

FOURVOYÉ, ÉE. part. pass. du v. Fourvoyer. S'empl. adjectiv. Guide fourvoyé. Personne fourvoyée. || Fig Esprit fourvoyé.

. . . Le ciel en besoin l'a céans envoyé
Pour redresser à tous votre esprit *fourvoyé.* (MOL.)

FOURVOYER. v. a. 1re conj. (du vieux mot *for,* hors, dehors, et de *voie,* chemin). L'y se change en i devant un *e* muet. *Je fourvoie, tu fourvoies,* etc. Égarer, mettre hors de la voie. Leur guide les a fourvoyés.

— Fig. Écarter, éloigner de la bonne voie. Les mauvais exemples l'ont fourvoyé.

— SE FOURVOYER. v. pron. S'égarer. Il s'est fourvoyé dans la campagne.

Le pauvre, l'inconnu, qui la nuit se *fourvoie,*
Il faut le secourir, c'est Dieu qui nous l'envoie.
(ANCELOT.)

— Fig. Plus on suit ses passions, plus on se *fourvoie.* (Acad.)

— Véner. S'écarter de la voie et courir un autre cerf que celui de la meute.

— Avec ellipse du pronom. *Faire fourvoyer quelqu'un.* Faire qu'il se fourvoie.

FOUSSERET. Géogr. Ch.-l. de cant. (Haute-Garonne); 1,800 hab.

FOUSSOU. s. m. Agric. Houe à fer large et plein.

FOUSTANELLE. s. f. Relat. Sorte de cotillon court et ample des palikares.

FOUTEAU. s. m. Arbor. Un des noms vulgaires du hêtre. On dit aussi *foyard.*

FOUTEAIE. s. f. Forest. Lieu planté de fouteaux ou de hêtres.

FOVÉOLAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *fovea,* fosse). Hist. nat. Dont la superficie est creusée de petites fossettes inégales.

— s. m. Bot. Genre de plantes contenant quatre arbres du Pérou dont les nervures des [illegible]

FOVÉOLÉ, ÉE. adj. (du lat. *fovea,* fosse). Bot. Qui est marqué de fossettes ou de petites dépressions.

FOVÉOLIE. s. f. Zool. Genre de méduses.

FOX (George). Fondateur de la secte des quakers, né en 1624, à Drayton (Leicester); mort en 1690. || (Charles-Jacques), né à Londres en 1749, fils de lord Holland, secrétaire d'État sous George II. Célèbre par son opposition au ministère Pitt, et par ses opinions favorables à la révolution française; mort en 1806.

FOY (Maximilien-Sébastien). Né en 1775 à Ham, général de division en 1809, membre de la Chambre des députés en 1819, mort en 1825.

FOYARD. s. m. Bot. Un des noms vulgaires du hêtre.

FOYER. s. m. (pr. *foi-ié*; du lat. *focus*; fait du gr. φώγω, je brûle). Lieu ou l'on fait du feu, que ce soit dans un endroit couvert ou en plein air. Particulièrement, L'âtre de la cheminée où l'on fait du feu.

On lui doit des cristaux l'éclat éblouissant,
Ces miroirs que fondit la flamme dévorante,
Et nos brillants flacons, et le vase grossier
Où cuit le mets du pauvre en son humble *foyer*. (Del.)

. . . Rendue à ses soins journaliers,
La sage ménagère à ses humbles *foyers*,
Ranime en haletant la flamme qui sommeille. (Id.)

— Dalle de pierre ou de marbre que l'on met au devant d'une cheminée. Un foyer de marbre. Un foyer de pierre. Le marbre est l'ornement du *foyer* qu'il surmonte. (Delille.)

— Archit. Nom qu'on donne aux pièces ou salons faisant partie de l'édifice consacré à un spectacle dans lesquels on se chauffe pendant l'hiver, et qui sont le lieu de réunion en tout temps. Le foyer du théâtre. Entrer dans le foyer. Sortir du foyer. Se promener dans le foyer. Le foyer du public. Le foyer des acteurs. Le malin et spirituel Hoffman fit souvent le charme du *foyer* public de l'Opéra-Comique, où chaque soir on assistait, grâce à lui, à une sorte de cours de bonne plaisanterie et d'amusantes narrations. (Ourry.) || Autrefois on employait toujours le pluriel en ce sens. On commença la pièce; alors quelques gentilshommes qui étaient dans les *foyers*, coururent se placer pour l'entendre. (Le Sage.) Comme j'entrais dans les *foyers*, Zapata vint à moi. (Id.) Rentrez dans les *foyers*, songez à commencer. (Regnard.) L'auteur dans les *foyers* se fait tenir à quatre. (Id.)

— Chim. Partie d'un fourneau qui renferme le combustible.

— Se dit du fourneau d'une pipe.

A l'éclat du *foyer* que notre souffle active,
Nous suivons, en rêvant, sa vapeur fugitive. (Barth.)

— Géom. Nom que prennent des points pris dans l'intérieur de certaines courbes, et qui sont comme des centres auxquels des lignes, tirées de divers points de la courbe, déterminent la nature de celle-ci. Le foyer de l'ellipse, de la parabole. L'ellipse a deux foyers ainsi que la parabole et l'hyperbole, mais ces dernières ont un de leurs foyers imaginaires.

— Mar. Feu qu'on allume la nuit sur quelque hauteur, pour servir de guide aux vaisseaux.

— Phys. Point où se réunissent les rayons lumineux ou calorifères, réfléchis par des miroirs concaves.

— *Foyer de verre lenticulaire.* Point où les rayons lumineux vont se réunir après s'être réfractés en le traversant. || *Foyer réel.* Le foyer proprement dit. || *Foyer imaginaire.* Le point où se réuniraient les rayons convergents s'ils continuaient leur route dans le même milieu.

— Se prend, surtout au pluriel, pour la maison qu'on habite, pour le hameau, le village, la ville où l'on demeure, et même pour sa patrie, sa famille. Humbles, modestes foyers. Foyers chétifs, rustiques, paternels, chéris. Foyers domestiques, solitaires, riants, abandonnés, déserts. Rester dans ses foyers. Retourner dans ses foyers. Revoir ses foyers. Combattre pour ses foyers. Ils cultivaient dans leurs tranquilles *foyers* les arts de la paix. (Rayn.) Dieux! que sont devenus ces toits de chaume et ces *foyers* rustiques qu'habitaient jadis la modération et la vertu? (J.-J. Rouss.)

O peuples éperdus! bannissez l'épouvante,
Non, non, ne craignez point qu'un barbare vainqueur,
Porte dans vos *foyers* le carnage et l'horreur. (Delille.)

Illustrez votre espèce, ô fourmis prévoyantes,
Vous qui de vos *foyers*, asiles sinueux,
Bravez le froid, la pluie et les autans fougueux. (Id.)

— Fig. et fam. *Aimer à garder son foyer.* Mener une vie retirée

— Fig. Siége principal, centre, centre actif. Une ville est le foyer des lumières, quand les sciences et les arts y fleurissent beaucoup plus que dans les villes environnantes; elle est le foyer de la rebellion, de la sédition, quand c'est là qu'elle s'est établie, et d'où elle exerce son action. Les palais des grands sont des *foyers* de corruption. (Boiste.) La France a pris position au *foyer* même de l'humanité, et c'est là qu'elle est inexpugnable. (E. Quinet.)

— C'est dans un sens analogue que les médecins disent *foyer d'une maladie contagieuse.* Les *foyers* de putridité sont répandus en très-grand nombre autour de l'homme, et menacent sans cesse sa fragile existence. (Percy.) Les pustules de la variole, de la vaccine, de la scarlatine, les bubons pestilentiels, etc., sont autant de *foyers* de contagion. (Id.) || *Foyer purulent.* Endroit où se forme et s'amasse le pus, [illegible] ganes peuvent devenir le siége de foyers purulents.

FRAC. s. m. Toil. Habit d'homme qui par devant ne couvre que la poitrine, et qui se termine par derrière en deux longues basques plus ou moins étroites.

FRACAS. s. m. (pr. *fra-kâ*; du celt. *frac*, briser). Bruit extrême et soudain d'une chose qui se rompt, qui est rompue avec violence. Un long, un grand fracas. Fracas horrible, épouvantable, effrayant, retentissant. Les bombes pleuvaient dans la ville avec un horrible *fracas*. (Puys.) Le cri de l'honneur, plus fort, plus imposant, plus retentissant que le bruit des instruments militaires et que le *fracas* des foudres, fait naître dans tous les esprits un même enthousiasme. (La Harpe.)

— Par extens. Tout bruit semblable à celui d'une chose qui se fracasse. Le fracas du tonnerre. Le fracas des eaux. Les tigres, les chacals et les hyènes mêlent leurs cris sinistres au *fracas* de l'orage. (A.-Mart.) Là, l'oreille attentive au *fracas* de la tempête, il verra le ciel sillonné de rapides éclairs. (Id.) Quand vous voyez les Mèdes, les Perses, les Grecs, les Romains, se présenter devant vous successivement, et tomber pour ainsi dire les uns sur les autres, ce *fracas* effroyable vous fait sentir qu'il n'y a rien de solide parmi les hommes. (Bonnet.) D'un côté, des ondes majestueuses roulent avec bruit; de l'autre, des flots écumants se précipitent avec *fracas* des rochers élevés. (Lacép.)

Que le bruit, que le choc, que le *fracas* des armes,
Retentisse de toutes parts. (Quinault.)

Le *fracas* d'un torrent qui, sur des monts de glace,
De rochers en rochers, tombe, écume et mugit.
(Luce de Lancival.)

— Tumulte, désordre et bruit. Le fracas de la rue.

— Se dit aussi de tout ce qui se fait avec tumulte, avec grand bruit. Quel fracas dans cette maison! Faire son entrée quelque part avec fracas. Le fracas du monde. Les plaisirs bruyants dont le fracas étourdit.

— Fig. *Le fracas du monde, des fêtes.* Du *fracas* des fêtes il ne reste que la lassitude lorsqu'elles sont passées. (Volt.)

— Point. Se dit d'un tableau qui frappe et fatigue la vue par la multitude et la confusion des objets, par le trop grand éclat de couleurs. Il y a du fracas dans ce tableau.

— Fig. En parlant des personnes qui cherchent et obtiennent une sorte de vogue, qui font du bruit dans le monde. Les hommes vains aiment le *fracas*. (Acad.) Les hommes vains cherchent à faire du *fracas* par quelque action d'éclat; mais la victoire secrète de leurs passions ne les touche guère. (St-Evrem.) J'ai de l'esprit assez pour faire du *fracas*. (Molière.)

— Se dit des choses qui excitent l'attention du public, qui font scandale. Une querelle, un livre qui fait fracas.

FRACASSÉ, ÉE. part. pass. du v. Fracasser. S'empl. adjectiv. Jambe fracassée. Accablé par le destin rapide, son vaisseau *fracassé* s'entr'ouvre et s'engloutit dans l'abîme. (Deleuze.) De vieux arbres déracinés, précipités du haut des monts, le pin, le palmier, le gayac, le cèdre, étendus, épars dans la plaine, la couvraient de leurs troncs brisés et de leurs branches *fracassées*. (Marmontel.)

L'essieu crie et se rompt : l'intrépide Hippolyte
Voit voler en éclats tout son char *fracassé*;
Dans les rênes lui-même il tombe embarrassé. (Rac.)

FRACASSER. v. a. 1re conj. Briser, rompre en plusieurs pièces. Fracasser des porcelaines, des glaces, des vitres. Un boulet lui a fracassé la cuisse. La vieille se cache épouvantée, et les épées vont *fracassant* tout ce qui se trouve à leur portée. (F. Soulié.) Le vent *fracasse* un chêne ou caresse une fleur. (Delille.)

— SE FRACASSER. v. pron. Être fracassé. Toutes les glaces se sont fracassées dans le transport.

— Fig. La société est comme une pyramide : les rangs d'en haut sont étroits, on s'y presse, on s'y culbute, et quand on veut y arriver d'en bas, on joue un jeu à se *fracasser*. (De Juss.)

FRACHOIR. s. m. Agric. Petit râteau pour égrapper la vendange.

FRACTEUR. s. m. S'est dit pour, Qui rompt, qui brise.

FRACTICOLLE. adj. des 2 g. Zool. Dont le col ou le corselet offre une profonde échancrure qui le fait paraître comme brisé.

FRACTICORNE. adj. des 2 g. Zool. Qui a les antennes comme brisées. || FRACTICORNES. s. m. pl. Entom. Famille d'insectes coléoptères.

FRACTION. s. f. (pr. *frak-ci-on*). Action de rompre, de diviser une chose. Les pèlerins d'Emmaüs connurent Notre-Seigneur à la *fraction* du pain. (Acad.)

— Liturg. *Fraction de l'hostie.* Action de rompre l'hostie. Le corps de Jésus-Christ n'est point rompu par la fraction de l'hostie.

— Portion, partie d'un tout. Une fraction de l'assemblée. Les individus sont des *fractions* souffrantes de l'humanité, sacrifiées dans les hauts calculs de l'algèbre politique. (Boiste.)

— Math. Désigne les parties d'un tout, d'une unité déterminée. Ainsi un demi est une fraction. Pour exprimer une fraction on emploie deux nombres. L'un, le dénominateur marque en combien de parties l'unité a été divisée; l'autre, le numérateur, indique com- [illegible]

— *Termes de la fraction.* On appelle ainsi le numérateur et le dénominateur. Les fractions dont les deux termes sont égaux sont égales à l'unité. || La fraction augmente ou diminue, quand son numérateur augmente ou diminue.

— *Réduire les fractions au même dénominateur.* Leur donner un dénominateur commun.

— On opère sur les fractions comme sur des nombres entiers, par l'addition, la soustraction, la multiplication et la division

— *Fractions continues.* Séries de nombres fractionnaires, numériques ou algébriques, qui se prolongent indéfiniment. || *Fractions décimales.* V. DÉCIMALES || *Fraction décimale périodique.* V. PÉRIODIQUE. || *Fraction de fractions.* Fractions divisées en plusieurs parties égales; chacune d'elles exprimant une ou plusieurs de ces parties, est une fraction de nouvelle espèce, ainsi nommée fraction de fraction. || *Fractions sexagésimales.* Fractions dont les dénominateurs dérivent du nombre 60. || Ces fractions ont été employées par plusieurs astronomes, parce que le centre se divise en 360 degrés, que 360 égale 6 multiplié par 60, que le degré vaut 60 minutes, la minute 60 secondes, etc.

— Algèbr. *Fractions littérales* ou *algébriques.* Fractions désignées en algèbre par des lettres, et sur lesquelles on fait les mêmes opérations que sur les fractions numériques. || *Fractions rationnelles.* Nom donné en algèbre aux expressions algébriques composées de fractions et ne renfermant que des exposants entiers.

FRACTIONNAIRE. adj. des 2 g. (pr. *frak-ci-o-nè-re*). Qui fait partie d'une fraction. Détachement fractionnaire. Parcelle fractionnaire.

— Arithm. *Nombres fractionnaires.* Nombres composés d'un nombre entier et d'une fraction. || Pour toutes les opérations sur les nombres fractionnaires, on les réduit en fractions, et l'on agit comme pour elles.

— Gramm. gén. *Numératif fractionnaire.* V. NUMÉRATIF.

FRACTIONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Fractionner. S'empl. adjectiv. Parcelles de terrain fractionnées.

FRACTIONNEMENT. s. m. (pr. *frak-ci-o-ne-man*). Didact. Action de réduire en fractions; Effets de cette action.

FRACTIONNER. v. a. 1re conj. (pr. *frak-ci-o-né*). Réduire en fractions, en petites parties.

— SE FRACTIONNER. v. pron. Être fractionné. Les partis perdent de leur force quand ils se fractionnent.

FRACTIPÈDE. adj. des 2 g. Zool. Qui a les pattes comme brisées.

FRACTURANT. part. prés. invar. du v. Fracturer. Qui fracture, qui opère une fracture. Des chirurgiens fracturant des os.

FRACTURANT, ANTE. adj. Qui est de nature à se fracturer; qui occasionne une fracture. L'élasticité des os et l'action prompte de leur cause *fracturante* s'oppose à ce qu'ils ne se rompent que dans une partie de leur épaisseur. (Boyer.)

FRACTURE. s. f. (du lat. *fractura*, de *frangere*, rompre, briser). Rupture avec effort. La fracture d'une serrure, d'une porte, etc.

— Chir. Solution de continuité d'un ou de plusieurs os, produite le plus ordinairement par une violence extérieure, qui a porté leur tissu au delà de son extensibilité naturelle. Fracture directe. Fracture indirecte. Fractures comminutives. Fractures complètes. Fractures incomplètes. Fracture simple. Fracture compliquée. Fracture de la rotule, du tibia, de l'humérus, du fémur. Les os longs sont les plus exposés aux *fractures*. (Boyer). Les *fractures* peuvent être transversales, obliques ou longitudinales. (Baudel.)

FRACTURÉ, ÉE. part. pass. du v. Fracturer. S'empl. adjectiv. Os fracturé. Tibia fracturé. Humérus fracturé. Os fracturé en esquilles. Les os courts sont peu susceptibles d'être *fracturés*, à cause de l'étendue presque égale de leurs dimensions. (Boyer.) Plus loin des bayaoudes aux épines *fracturées* traînaient à terre, et rendaient le chemin presque impraticable. (Roger de Beauvoir.)

FRACTURER. v. a. 1re conj. Briser, casser, rompre avec effort. Fracturer une porte, une serrure.

— Chir. Faire une fracture. Fracturer l'avant-bras. Fracturer le crâne.

— SE FRACTURER. v. pron. Être fracturé. Les os des enfants, parce qu'ils ont moins de phosphate calcaire que ceux des vieillards, sont beaucoup moins susceptibles de se *fracturer*. (Boyer.)

FRA-DIAVOLO (Michel Pozza, plus connu sous le surnom de), c'est-à-dire Frère-Diable. Né à Itri dans la terre de Labour; il exerça fort jeune le métier de brigand. Lors de l'avènement de Joseph Bonaparte, Fra-Diavolo excita divers soulèvements, fut pris, condamné à mort comme rebelle, et pendu à Naples en 1806.

FRAGARIACÉ. adj. Bot. V. FRAGARIÉ.

FRAGARIÉ, ÉE. adj. (du lat. *fragaria*, fraisier). Bot. Qui ressemble au genre fraisier. || FRAGARIÉES. s. f. pl. Tribu de plantes dryadées, ayant pour type le genre fraisier.

FRAGELLÉE. s. f. Conchyl. Sous-genre de monodontes ayant pour type le monodonte de [illegible]

FRAGIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat. *fraga*, fraise; *fero*, je porte). Bot. Qui porte des fraises.

FRAGIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat. *fraga*, fraise; *forma*, forme). Bot. Qui a l'apparence d'une fraise.

FRAGILAIRE. s. f. (du lat. *fragilis*, fragile). Infus. Genre d'infusoires polygastriques ayant pour type la fragilaire rhabdosome.

FRAGILARINÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une fragilaire. || FRAGILARINÉES. s. f. pl. Famille d'algues marines ayant pour type le genre fragilaire.

FRAGILE. adj. des 2 g. Aisé à rompre. Se dit de certains corps dont les parties se séparent les unes des autres par le moindre choc. La porcelaine est fragile. Un vase fragile. Fragile comme un verre. L'albâtre serait la plus belle des pierres si elle n'était point molle et *fragile*. (Trév.)

— Fig. Qui peut être aisément détruit. Grandeur fragile. Fortune fragile. Biens fragiles. Les grandeurs de ce monde sont des biens *fragiles*. (Acad.) Les richesses sont si *fragiles* que la raison seule devrait s'en défier. (Roy.)

— Fig. Sujet à tomber en faute. La nature est fragile. Esprit, sexe fragile. La chair est *fragile*. (Acad.) L'homme *fragile* pèche contre ses principes, l'homme faible les abandonne. (Boiste.)

FRAGILITÉ. s. f. Disposition à être facilement cassé, brisé. La fragilité du verre, de la porcelaine. On a mis la gloire du luxe à posséder des choses qui pussent tout d'un coup périr entièrement par leur *fragilité*. (Trév.)

— Fig. Instabilité. La fragilité des fortunes, des richesses, des choses humaines. Tout lui marque d'abord la *fragilité* et l'inconstance des choses humaines. (Fléch.) Les richesses nous sont enlevées par la violence des hommes, ou nous échappent par leur propre *fragilité*. (Id.)

— Fig. Facilité à tomber en faute. La fragilité humaine. La *fragilité* est du plus au moins le caractère de tous les hommes. (Encycl.) On y jouit peut-être de tout le bonheur compatible avec la *fragilité* de la condition humaine. (Rayn.) Qui appuiera ce roseau (la femme), si la religion n'en soutient la *fragilité*? (Chateaub.)

— Pathol. *Fragilité des os.* Facilité avec laquelle les os se brisent dans certaines maladies du tissu osseux.

FRAGMENT. s. m. Petite partie de quelque chose qui a été cassé, brisé; débris d'un objet; portion d'une chose rompue.

— Se dit de choses considérables par leur prix, par leur rareté. Fragments d'un vase précieux, d'une statue antique, d'une inscription. Les antiquaires recherchent curieusement les *fragments* des inscriptions de statues et autres monuments de l'antiquité. (Quatr.)

— Fig. *Les fragments d'un poëme, d'un traité, d'un ouvrage.* Les parties qui nous restent d'un poëme, etc. || *Fragments historiques, philosophiques, poétiques.* Morceaux d'un livre d'histoire, de philosophie, etc., qui n'est point encore terminé, qui n'a pu l'être.

— Art scén. S'est dit de plusieurs actes de différents ballets que l'on représentait successivement le même jour, pour donner de la variété au spectacle.

— Chir. *Les fragments d'un os.* Les deux parties d'un os fracturé.

— Mus. Se disait d'un drame lyrique dont chaque acte offre une action séparée. L'Europe galante se compose de fragments.

— Philol. *Fragment pur.* Se dit chez les jurisconsultes d'un fragment tiré de l'ouvrage même d'un auteur, par opposition aux fragments empruntés à un citateur ou à un commentateur.

FRAGMENTABLE. adj. [illegible] Qui est susceptible de se réduire en fragments.

FRAGMENTAIRE. adj. des 2 g. Qui est composé de fragments. Pour construire un ensemble de toutes ces sciences *fragmentaires*, il nous manque toujours le premier mot. (Malte-Brun.)

FRAGMENTÉ, ÉE. adj. Se dit d'une chose dont un fragment est détaché.

FRAGMENTEUX, EUSE. adj. Qui résulte d'un assemblage de fragments.

FRAGON. s. m. Bot. Genre de plantes de la famille des asparaginées, originaires de l'Europe, vulgairement nommé petit houx, houx-frelon, buis piquant. Les *fragons* sont de jolis arbrisseaux toujours verts, propres à entrer dans la composition des bosquets d'hiver. (Ros.)

Les *fragons*, dont la fleur éclôt sur le feuillage,
Sont prêts à vous donner leur immortel ombrage
(Castel.)

FRAGONARD (Nicolas). Peintre français, élève de Boucher, qui a excellé dans le genre érotique, né à Paris en 1732, mort en 1806.

FRAGOSA. s. f. (de *J. Fragosa*, médecin). Bot. Genre d'ombellifères réuni au genre azarelle.

FRAGRANCE. s. f. Odeur, parfum

FRAGRANT, ANTE. adj. (du lat. *fragrans*, odoriférant). Odorant, parfumé. Le doux et *fragrant* parfum. (Montal.)

FRAI. s. m. (du [illegible] *frade*, écume, parce [illegible] Nom donné aux œufs des poissons et des batraciens, enduits d'un fluide albumineux et sur lesquels les mâles viennent répandre leur laite fécondante.

— Action de frayer. Acte générateur propre aux poissons pour la multiplication de leur espèce.

— *Le temps du frai.* L'époque où a lieu la fécondation

— *Du frai de carpes, de tanches.* Des œufs de ces poissons mêlés avec la laite qui les rend féconds.

— Se dit des petits poissons que l'on met dans les étangs pour les peupler.

— Menu poisson que l'on met au bout de l'hameçon, pour servir d'appât.

— Métrol. Altération, diminution [illegible]

que l'usage et le frottement apportent à la monnaie.

FRAÎCHE. adj. f. de Frais. V. FRAIS.

FRAÎCHE. s. f. Vent de terre ou de mer [illegible] peu de force, qu'on nomme *brise* aux colonies.

— *A la fraîche!* Cri que font entendre les marchands de coco pour attirer les chalands. A la fraîche ! qui veut boire ?

FRAÎCHEMENT. adv. Au frais ; avec un frais agréable.

— Fig. et fam. Se dit pour Froidement. Nous sommes un peu fraîchement ensemble.

— Signifie, Récemment. Herbes fraîchement cueillies. J'ai reçu tout fraîchement de ses nouvelles. Montre-moi un des nôtres *fraîchement* venu de Paris qui ait conservé cette bonhomie. (J.-J. Rouss.)

FRAÎCHETTEMENT. adv. S'est dit pour Fraîchement.

FRAÎCHEUR. s. f. Sensation agréable que nous éprouvons dans les chaleurs de l'été, à l'ombre des arbres, dans le voisinage des eaux, par un air doucement agité. La fraîcheur du temps, de l'air, de l'eau, d'une boisson, de la nuit, des matinées, des bois. Fraîcheur salutaire, ombragée, moite, humide, matinale. Avez-vous jamais respiré, dans vos riches appartements, la *fraîcheur* de cet air qui se joue sous cette voûte de verdure ? (Barth.) Le ciel était calme et serein ; une *fraîcheur* délicieuse pénétrait mes sens interdits. (Id.) Des bouquets l'odorante *fraîcheur*. (Campen.) La *fraîcheur* est aux bouquets ce que la pudeur est aux belles. (Villiers.) En entrant dans ce prétendu verger, je fus frappé d'une agréable sensation de *fraîcheur* (J.-J. Rouss.) La *fraîcheur* du zéphyr délasse les troupeaux languissants que l'ardeur de l'été consume. (Fén.)

La *fraîcheur* de leur lit, l'ombre qui les couronne
M'enchaîne tout le jour sur le bord des ruisseaux.
(LAMARTINE.)

— Froidure, froid. La fraîcheur du soir. Il fait quelquefois des fraîcheurs qui gâtent les vignes.

— Par extens. Douleur causée par un froid humide. Gagner une fraîcheur. Avoir une fraîcheur. Cela cause des fraîcheurs.

— Fig. Vivacité, éclat, beauté, couleur vive. Fraîcheur aimable, brillante, douce, délicieuse, molle, printannière. La fraîcheur des couleurs, du teint. La fraîcheur de la rose. C'est ma solitude qui m'a donné cette *fraîcheur* et cette santé parfaite. (Fén.) Leur teint n'a jamais cet air de vie et de *fraîcheur* qui tient de plus près à la beauté que des traits réguliers. (Rayn.)

— Fig. Si le monde dure seulement cent millions d'années, il est encore dans toute sa *fraîcheur*. (La Bruy.)

Et son esprit, même au déclin des ans,
Conserve encor sa *fraîcheur* printanière.
(Mme DE BOURDIC.)

— Se dit de l'extérieur d'un homme bien conservé. Quoique âgé d'environ soixante-huit ans, il conservait encore de la *fraîcheur*. (Barth.)

— Peint. En parlant d'un tableau. Ce coloris est plein de fraîcheur. La fraîcheur de ces peintures.

— Fig. *La fraîcheur des pensées, de l'imagination, du style.* La verve jointe à la douceur et à la grâce dans les conceptions de l'esprit.

— Mar. Vent très-faible qui suit ou qui précède le calme.

FRAÎCHIR. v. n. 2e conj. Mar. Se dit du vent qui devient plus fort. Le vent *fraîchissait* du nord et devint forcé. (Trév.)

— S'empl. impers. Il fraîchit. Il commence à fraîchir.

FRAÎCHISSANT. part. prés. invar. du v. Fraîchir. Le vent, *fraîchissant* toujours de plus en plus, mena la barque au gré du flot. (P.-L. Courier.)

FRAIE. s. f. Pêch. Temps du frai pour les poissons.

FRAILE. s. m. Hist. Nom générique des moines mendiants en Espagne.

FRAIRIE. s. f. Fam. Partie de divertissement et de bonne chère. Faire frairie. Etre en frairie. On écrit aussi *frérie*. V. FRÉRIE.

[illegible]
Se pressa, dit-on, tellement
Qu'il en pensa perdre la vie. (LA FONT.)

FRAIS, AÎCHE. adj. (du lat. *frigeo*, d'où les Italiens ont fait *fresco*). Peu froid, plus froid que chaud ; propre à tempérer une trop grande chaleur. Vent frais. Temps frais. Air frais. Eau, nuit, matinée fraîche. Ombrage frais. Les chaleurs y sont tempérées par des pluies abondantes et des vents *frais*. (Rayn.) Nous passâmes au bazar, *frais* et bien approvisionné en viande, en gibier, en herbes et en fruits. (Chateaubr.) Lorsqu'un vent *frais* et doux agitait la cime des arbres, des gouttes pures et limpides humectaient la terre. (Poug.)

— Se prend aussi pour Froid. Les matinées sont fraîches en automne. L'air frais des caves est dangereux en été.

— Par extens. Belle apparence de santé. Sa vie unie et réglée et le calme des passions lui ont conservé une constitution saine et un air *frais*. (J.-J. Rouss.) Plus loin, sous un ciel moins nébuleux, on voit de jeunes et *fraîches* laitières, les cheveux emprisonnés dans une toque brune, le front couvert d'un léger bavolet, et vêtues d'une jupe bleuâtre, rouge ou cendrée. (Poug.)

— Qui est délassé, dispos, qui a recouvré ses forces par le repos. Il faudra au moins quinze jours pour oublier cet ouvrage et le revoir avec des yeux *frais*. (Volt.)

— Fig.

L'univers, plus jeune et plus *frais*,
Des vapeurs du matin sort brillant de rosée. (DELAV.)

— Dans le même sens. *Troupes fraîches*. Troupes qui ne sont point fatiguées, qui n'ont point encore donné. Desaix arrivant par San-Giuliano avec six mille hommes de troupes *fraîches*, et donnant de front sur les Autrichiens, pour les arrêter court, pendant que le gros de l'armée ralliée se jettera dans leur flanc. (Thiers.)

— *Être frais*. Se dit des personnes qui ont bon visage, un air de vigueur, de santé.

— Fig. *Vous êtes fraîche comme une rose.* Compliment qu'on adresse aux femmes qui ont de la fraîcheur.

— Fig. La mort nous est aussi nécessaire que le sommeil ; par elle, nous nous réveillerons plus *frais* le lendemain. (Franklin.)

— Se dit aussi des animaux. *Chevaux frais.* Qui n'ont pas couru.

— Se dit des vêtements. Au lieu d'habits râpés et superbes, comme en Italie, on voit ici des habits plus simples et toujours *frais*. (J.-J. Rouss.)

— Par compar. Se dit choses sujettes à se sécher ou à se corrompre, qui n'ont point encore souffert d'altération. Qui est produit, cueilli, fait, arrivé nouvellement. Pain frais. Biscuit frais. Beurre frais. Œufs frais. Du porc frais. De la marée fraîche. Du poisson frais. Figue, herbe fraîche. ‖ *Fleurs fraîches, qui se tiennent fraîches.* Qui conservent leur éclat, leur fraîcheur. C'est d'une ronce épineuse que l'homme a fait éclore, comme par enchantement, la rose *fraîche* et parfumée. (A.-Mart.)

— Par extens. *Traces fraîches.* Qui dénotent un passage récent. ‖ *Des lettres fraîches, des nouvelles fraîches.* Des lettres, des nouvelles récentes. ‖ *Une plaie encore fraîche.* Récemment faite, saignante.

— Fig. *Être frais de quelque chose.* En avoir la mémoire récente. ‖ *Il est encore tout frais du collége.* Il ne fait que d'en sortir. ‖ *La plaie est encore fraîche.* L'affliction est encore toute récente.

— Pop. et fam. *Vous avez fait là une belle affaire, vous voilà frais.* Se dit de quelqu'un à qui il est arrivé un accident ou qui en est menacé. ‖ *Voilà un bel ouvrage, il est frais.* Se dit d'un ouvrage qu'on trouve mal fait et qu'on veut dénigrer.

— Prov. et fam. *Il aura autant de frais que de salé.* Il n'aura rien du tout.

— Mar. *Vent frais.* Se dit d'un vent médiocrement fort ; bon pour faire route. On dit aussi : *Joli frais ; il vente beau frais, bon frais, grand frais*, pour exprimer les différentes forces du vent.

— Manég. *Ce cheval a la bouche fraîche.* Il a la bouche humide et écumeuse.

— Peint. *Coloris frais.* Qui a conservé tout son éclat. On voit des tableaux modernes perdre leur accord en très-peu de temps ; on en voit d'anciens qui se sont conservés *frais*, harmonieux et vigoureux, malgré le laps de temps. (Dider.)

— S'empl. adverb. pour Fraîchement, dans le sens de Récemment, nouvellement. Maison toute fraîche bâtie. Appartement tout frais décoré. Du beurre frais battu. Une fleur fraîche éclose. Des roses fraîche cueillies. Un provincial tout frais arrivé à Paris. Des couteaux frais émoulus. Etre tout frais émoulu de ses exercices.

Ici l'amour de fleurs *fraîche* écloses,
Me couronna pour la première fois. (BERNARD.)

— *Boire frais.* Boire d'un vin frais.

FRAIS. s. m. Fraîcheur ; état moyen de la température qui procure d'agréables sensations. Respirer le frais. Le lendemain, pour respirer le *frais*, on retourne au même lieu avant que le soleil se lève. (J.-J. Rouss.)

— Se dit aussi pour Endroit frais, lieu frais. Chercher le frais. Se mettre au frais. Mettre du vin au frais.

[illegible] s. m. pl. (du celt. [illegible], en goth. *fraiur*, semence). Le coût d'une chose ; les dépenses occasionnées par une entreprise ou par une cause quelconque. Grands frais. Frais immenses. Menus frais. Frais d'impression, de transport, de chargement, d'enterrement. Faire les frais. Payer, avancer les frais. Les *frais* seuls de la flotte montèrent à trois millions. (Anquetil.)

Des fruits, et quelques mets que la ferme a fournis,
Nous procurent sans *frais* un repos délectable.
(CASTEL.)

— Comm. Dépense que fait le producteur pour livrer une marchandise à la consommation.

— Fam. S'emploie dans les locutions suivantes. *Être de grands frais.* Coûter beaucoup à nourrir, à entretenir ; occasionner beaucoup de dépense à quelqu'un. ‖ *Constituer quelqu'un en frais.* Occasionner à quelqu'un des frais, des dépenses. ‖ *Se mettre en frais.* Faire plus de dépense que de coutume.

— Iron. et fig. *Se mettre en frais, en grand frais.* Se dit de celui qui offre d'une chose beaucoup moins qu'elle ne vaut, qui ne fait qu'une petite partie de ce qu'il devrait faire.

— Fig. et fam. *Recommencer sur nouveaux frais.* Recommencer un ouvrage, un travail ; faire une chose avec plus d'ardeur que la première fois, après quelque repos. Il a fallu que les hommes recommençassent à se former sur nouveaux *frais*. (Mariv.) ‖ *En être pour ses frais.* Avoir avancé beaucoup d'argent en quelque affaire, et n'en rien retirer. ‖ *Se mettre en frais, se consumer en frais.* Faire des efforts pour plaire ou pour réussir dans quelque entreprise. ‖ *A peu de frais.* Sans beaucoup de peine, de travaux, de soins, etc. ‖ *A moins de frais.* Avec moins de peine. ‖ *Faire les frais de quelque chose.* Y contribuer, en fournir la matière et le fond.

— Fig. *A grands frais.* Avec beaucoup de soins, de dépenses. Beaucoup de gens se préparent des remords, la maladie, la mort, à grands *frais*. (Nicole.) Une scène se prépare plus intéressante mille fois que toutes celles que l'art invente à grands *frais* pour vous amuser ou vous distraire. (Bergasse.)

— On dit dans le même sens, A grands frais de patience, d'érudition, etc.

— Fig. *Faire tous les frais de la conversation.* S'évertuer à parler dans une réunion où la conversation languit.

— Admin. *Frais de bureau.* Menues dépenses qu'on fait dans les bureaux pour la fourniture des registres, papier, encre, plumes, etc. ‖ *Frais de route, de tournée*, etc. Frais occasionnés par un déplacement quelconque, un voyage, une tournée, etc.

— Jurispr. Les dépenses occasionnées par la poursuite d'un procès. Frais ordinaires et extraordinaires. Frais privilégiés. Frais qui ne viennent point en taxe. Déduire les frais. Sur nouveaux frais. ‖ *Faux frais.* Dépenses qui n'entrent pas en taxe. ‖ *Frais et salaires.* Vacations et déboursés dus aux avoués, notaires, huissiers, etc., qui ont travaillé pour une partie. ‖ *Frais et mises d'exécution.* Frais qu'un créancier est obligé de faire pour mettre son titre à exécution contre son débiteur. ‖ *Frais et loyaux coûts.* Frais faits pour la passation d'un acte et pour les suites légitimes.

— Jeux. *Frais de passe.* Se dit au creps, d'une certaine somme que le joueur qui passe plusieurs coups doit payer au marqueur. ‖ Au billard, à la paume, etc. La dépense que l'on a faite dans le jeu. Jouer les frais. ‖ *A moitié de frais*, ou elliptiquement, *à moitié frais.* Les frais partagés.

FRAISE. s. f. Bot. Fruit pulpeux, d'un rouge plus ou moins vif, d'un goût exquis, qui succède dans la belle saison à la fleur du fraisier. Fraise blanche, rouge, vermeille, bocagère, montagneuse, sauvage, délicieuse, douce, sucrée, savoureuse, ambrée, parfumée, odorante, humble, rampante. Sirop de fraises. Les meilleures *fraises* sont celles de bois et de montagnes ; cueillies à midi, elles ont le goût plus exquis qu'à toute autre époque de la journée. (Man. encycl.) La *fraise* s'accorde avec le sucre, ou le miel et le vin, ou au contraire avec le lait, la crème et le fromage frais. Le mélange de diverses espèces forme de la seule *fraise* d'excellentes macédoines ; la groseille et la framboise les améliorent encore. (Rozier.) La *fraise* au doux parfum, née à l'ombre des bois. (Desaint.) Les fruits de l'arbousier, la *fraise* montagneuse. (Id.)

Là, de l'œillet sauvage éclatent les boutons,
Et la *fraise* vermeille embaume les gazons. (CASTEL.)

— *Eau de fraises.* Espèce de limonade qui, dans les grandes chaleurs de l'été, rafraîchit, humecte et désaltère plus agréablement que la limonade commune et l'eau de groseilles.

— *Fraise en grappe.* Le fruit de l'arbousier.

— Bot. Cordon de petites feuilles courtes et déliées, entre la peluche et les grandes feuilles des anémones doubles.

FRAISE. s. f. Bouch. Nom vulgaire du mésentère de veau et d'agneau, ou membrane qui enveloppe les intestins. Fraise de veau. Fraise d'agneau. Fraise au gros sel, à la vinaigrette, en friture, à la remoulade, au gratin. On est tout étonné du succès qu'obtient une *fraise* de veau au gratin, quand elle est légèrement assaisonné de poivre de Cayenne et de jus de citron. (Néo-phys. du goût.)

— Nom donné à toutes les entrailles d'un [illegible]

contrées de la France.

— Conchyl. Nom marchand de deux espèces de coquilles.

— Fortif. Rang de pieux dont on garnit les dehors d'une fortification vers le milieu du talus, et qui présente la pointe à l'ennemi.

— Entom. Espèce de punaise qui vit sur le poirier.

— Ornith. Sorte de caille de la Chine.

— Techn. Plaque fort mince, dont on se sert pour fendre les roues des montres et des pendules. ‖ Lime ronde d'horloger. ‖ Roue dentée en acier, destinée à couper les métaux et même les bois. ‖ *Fraises sphériques.* Qui servent à faire des moules à balles, etc., etc. ‖ Petit outil qu'on fait tourner à l'archet, et dont on sert pour évaser l'entrée d'un trou percé dans du métal ou dans du bois, où l'on veut mettre une vis ou un rivet.

— Toil. Collet à plusieurs doubles et à plusieurs plis, qui tourne autour du cou, qu'on portait autrefois. Fraise effilée, à l'espagnole, à languette, à tuyaux d'orgue, etc. La *fraise* fut importée d'Italie en France dans le XVIe siècle. (Man. encycl.)

— Prov. et fam. *Cet homme n'a pas mangé tout son veau, il en a encore la fraise.* S'est dit de ceux qui autrefois se faisaient remarquer par l'ampleur de cette partie du vêtement qu'on appelait *fraise*.

— Véner. La forme des meules et des pierrures de la tête du cerf, du daim et du chevreuil.

FRAISÉ, ÉE. part. pass. du v. Fraiser. S'empl. adjectiv. Bastion fraisé. Manchettes fraisées.

FRAISELETTE. s. f. S'est dit pour Petite fraise.

FRAISEMENT. s. m. Art milit. État d'une fortification garnie d'une fraise.

FRAISER. v. a. 1re conj. Plisser en manière de fraise. Fraiser des manchettes, du papier.

— Fortif. *Fraiser un bastion, un retranchement, un chemin couvert.* Le garnir d'une fraise.

— Techn. Percer du métal ou du bois, à l'aide de l'instrument appelé *fraise*. ‖ Evaser en cône renversé l'orifice d'un trou dans lequel une vis doit être insérée.

FRAISERAT. s. m. Bot. Nom vulgaire du fraisier stérile.

FRAISETTE. s. f. Toil. Petite fraise que les hommes portaient autrefois au lieu de manchettes, quand ils étaient en grand deuil.

— Conchyl. Nom vulgaire d'une espèce de coquille.

FRAISIER. s. m. Bot. Genre de rosacées dryadées, établi pour des plantes herbacées, gazonnantes, à fleurs blanches ou jaunes, en corymbe à l'extrémité des tiges ; on n'en connaît qu'une seule espèce, le fraisier commun, naissant dans nos bois sur les coteaux ombragés, où il donne des fruits petits, nombreux, souvent rouges et d'un goût acidulé fort agréable, accompagné d'un parfum délicieux. Le *fraisier* se trouve placé sur la limite commune de deux natures de végétation, l'arborescente et l'herbacée, et nous voyons que l'art emploie à son égard des moyens qui participent beaucoup de ceux destinés aux arbres. (Mirbel.) De globules vermeils les *fraisiers* sont couverts. (Castel.)

— *Fraisier en arbre.* Nom vulgaire de l'arbousier ; et en Amérique des mélastomes. Le *fraisier*-arbousier de l'Asie Mineure orne les rochers maritimes de son beau feuillage toujours vert. (M.-Brun.)

FRAISIL. s. m. (pr. *frai-zi*). Techn. Cendre du charbon de terre, dans une forge.

FRAISINE. s. f. Anc. art milit. Lance de combat dont la hampe était de frêne.

FRAISSE. s. f. Bot. Un des noms vulgaires du frêne.

FRAISSES. Géogr. Ch.-l. de cant. (Vosges) ; 2,100 hab.

FRAISSINE. s. f. Agric. Terrain planté en frênes.

FRAISURE. s. f. Techn. Se dit, chez les armuriers, d'un creux demi-cylindrique pratiqué dans le bassinet, un peu au-dessous de la lumière.

FRAMBOESIA. s. f. Méd. Maladie caractérisée par des tumeurs cutanées et contagieuses, semblables à des framboises, des mûres, des fraises ou des champignons, accompagnées d'ulcérations, de croûtes, de tumeurs osseuses et de dépérissement. La nourriture des nègres contribue, sans aucun doute, à la propogation de la *frambœsia*. (Alib.)

FRAMBOISE. s. f. Bot. Fruit du framboisier. Les framboises ont une saveur et un parfum très-agréables ; mais elles se corrompent fort vite, et sont prodigieusement sujettes aux vers. Il serait d'ailleurs imprudent de les manger, comme les fraises, en grande quantité ; elles détermineraient des coliques et des diarrhées. L'eau de framboises rafraîchit et désaltère, comme celle de groseilles et de fraises.

— Confis. Pâte de framboise. Conserve de framboise. Gelée de framboise. Compote de framboises.

FRAMBOISÉ, ÉE. part. pass. du v. Framboiser. S'empl. adj. Eau framboisée.

— *Vin framboisé.* Dans lequel on a mêlé de l'extrait de framboise. ‖ *Gelée de groseille* [illegible]

framboises.

FRAMBOISER. v. a. 1re conj. Accommoder avec du jus de framboise. Framboiser des groseilles, des cerises, du vin.

FRAMBOISIER. s. m. Bot. Espèce de plantes du genre ronce, très-communes spécialement dans les taillis de la Suisse, de l'Allemagne, de l'Angleterre et de la France. Le *framboisier* doit à la culture toutes ses qualités. (Man. encyc.) Ce qui distingue essentiellement le *framboisier* des ronces, c'est que les tiges de celles-ci sont rampantes, et celles des framboisiers sont droites. (Id.)

FRAMÉE. s. f. Arme des anciens Francs et des Germains. On est incertain sur la forme de la *framée*. Des auteurs en font un javelot, d'autres une épée à deux tranchants, d'autres enfin un maillet d'armes.

FRANC, FRANCHE. adj. (pr. *fran* devant une consonne et *frank* devant une voyelle ; du celt. *franq*, ample, spacieux, grand, étendu, libre, délivré, dégagé). Libre. Etre franc et libre. Franc arbitre. Franche volonté.

— Sincère, loyal, candide, qui dit sans détour ce qu'il pense. Un homme franc. Je ne connais pas d'homme plus droit, plus *franc*, plus généreux. (J.-J. Rouss.)

— Se dit dans le même sens de l'âme, du cœur, de la conduite, de toutes les choses qui annoncent cette qualité. Ame franche. Cœur franc. Caractère franc. Conduite franche. Manières franches. Air franc. Une âme *franche* et incapable de mauvaise foi a contre les vices des ressources qui manqueront toujours aux autres. (J.-J. Rouss.) Leur conduite est toujours *franche* et ouverte, parce qu'ils n'ont pas peur que leurs actions démentent leurs discours. (Id.) Un air plus libre et des grâces plus *franches* ont succédé à ces manières contraintes mêlées de tendresse et de honte. (Id.)

— Qui a les qualités requises sans mélange. Drogue franche. Beurre franc. Vin franc.

— Vrai, véritable. Moineau franc. Ce moineau-là est un franc mâle. Ce qu'il vous a dit est une franche défaite. Parler son franc patois. Une franche sottise. Une franche bévue.

— En ce sens, il se joint à toutes sortes de termes injurieux, pour donner plus d'énergie, plus de force à leur signification. Un franc sot. Une franche coquette. Un franc lourdaud. Un franc coquin. Une franche bête. Un franc pédant.

— Exempt. Etre franc d'impositions, de taxes, de charges, de dettes. Etre franc de toute charge, de tout impôt. Une lettre franche de port. Des marchandises franches de tout droit, ou marchandises franches. Une rente franche de retenue. Le Contrat social est imprimé, et vous en recevrez douze exemplaires *francs* de port. (J.-J. Rouss.) || Il est invariable devant le substantif. J'ai reçu *franc* de port une lettre anonyme. (J.-J. Rouss.)

— On dit figurément dans le même sens. Etre franc de passions, d'ambition, de colère.

— Entier, complet. Dans les assignations à huitaine, il faut huit jours francs, sans compter celui de l'assignation, ni celui de l'échéance. Sauter vingt semelles franches.

— Agric. *Terre franche*. Terre végétale qui n'est point mêlée de cailloux ni de sable.

— Beaux-arts. Hardi, aisé. Touche franche. Dessin, coloris franc. Pinceau, burin, ciseau franc. Sa touche est partout *franche* et spirituelle. (Did.)

— Hist. *Villes franches*. Celles qui ne payaient pas la taille.

— Hortic. *Arbre franc*. Arbre qui provient des semences d'un arbre cultivé, et qui donne des fruits savoureux et abondants. Pêcher, cerisier, abricotier franc. || Par extens. Noisettes franches. Pêches franches. || *Enter franc sur franc*. Enter un scion d'arbre franc, sur un autre arbre franc. || *Enter franc sur sauvageon*. Enter un scion d'arbre franc sur un sauvageon.

— Mar. *Vent franc*. Vent dont la direction est telle, que le bâtiment peut, les voiles orientées obliquement à la quille, suivre la route déterminée.

— Fam. *Avoir son franc parler*. S'être mis sur le pied de dire tout ce qu'on pense. On dit dans le même sens, Avoir le franc penser, le franc écrire. || *Avoir ses coudées franches*. V. COUDÉE. || Fig. N'être point contraint dans ce qu'on veut faire.

— *Jouer part franche*. Ne rien payer pour sa part lorsqu'on joue à qui aura quelque étoffe, quelque bijou.

— *Avoir part franche*. Avoir sa part dans quelque affaire, quoiqu'on n'y ait fait aucune mise.

— Fam. *Franche lippée*. Repas qui ne coûte rien. || *Chercheur de franches lippées*. Parasite de profession.

— Fig. et fam. *Un franc Gaulois*. Un homme qui a de la simplicité, de la rudesse dans les manières.

— Par exte[illegible] et dans un sens analogue. *Un franc Breton*, [illegible] *franc Picard*. Celui qui a les qualités et les [illegible]uts communs à la plupart des gens de so[illegible]s.

— *Cheval fr[illegible] du collier*. Cheval qui tire de lui-même, sans qu'il soit besoin de lui donner des coups de fouet.

— Prov. et fig. *Etre franc de collier*. Être toujours prêt à faire les choses que le devoir [illegible] d'un homme brave, toujours prêt à marcher au combat.

Il faut voir sur-le-champ si les vice-baillis
Sont si *francs* du collier que vous l'avez promis.
(REGNARD.)

— Fam. *Courir à franc étrier*. Courir la poste à cheval.

— Adv. Ouvertement, résolument, sans déguiser, sans biaiser. Il lui parla franc. Il me l'a dit tout franc.

— Absolument, entièrement, sans qu'il y manque rien. Sauter un fossé franc, tout franc.

FRANC, FRANQUE. adj. (mot celt. ou teuton, qui signifie *libre*, indépendant). Se dit d'un peuple libre formé de plusieurs familles germaniques qui habitaient les marais du Bas-Rhin et du Weser, et dont les Français tirent leur origine et leur nom. Le peuple franc. Un chef franc. Une femme franque.

— Qui appartient à ce peuple. Coutumes, mœurs franques. Armées franques. Armes franques. Langue franque.

— substantiv. Un Franc. Une Franque. Les Francs. Les Franques. Les Francs sont un des peuples les plus célèbres qui apparurent dans le monde au IIᵉ et au IIIᵉ siècle. Après avoir envahi souvent la Gaule et l'empire romain, mais sans succès, ils franchirent définitivement le Rhin en 418, et établirent un petit royaume, agrandi sous leurs chefs, surtout sous Clovis. Les Francs étaient hardis, fiers et entreprenants. Leurs rois n'étaient que des chefs, et n'avaient sur les guerriers que l'autorité d'un général sur ses soldats. Ils n'avaient pour butin que ce que le sort leur donnait comme à leurs troupes. Les Francs ne cultivaient aucune science, aucun art. Chez eux tout homme naissait soldat. La chasse et le brigandage étaient leurs occupations ordinaires. Ils ne pouvaient épouser qu'une seule femme, sur laquelle ils avaient un pouvoir absolu. Leur habillement était une braie, une tunique, un manteau; leur chaussure, une peau crue, ainsi que leur coiffure. Les Francs étaient rusés et perfides; les serments n'étaient rien pour eux

— Mot qui dans nos vieux historiens signifie quelquefois Noble, par opposition à roturier, parce que les Francs étant devenus seigneurs après leurs conquêtes, les autres furent censés leurs serfs ou leurs vassaux. Les francs et les roturiers. Les troupes ou les milices des seigneurs étaient composées de deux sortes de personnes, de nobles ou *francs* et de roturiers. (Valbonnet.)

— Nom générique de tous les Européens en Orient, et même en Océanie. Cette désignation est probablement née en Asie du temps des croisades, les Français ayant été les plus considérables des croisés. On les nomme aussi, selon les lieux, Afrang, Farang, Frenk, Frangui, Fransaoui, Papalaugui, etc.

— *Langue franque*. Espèce de langue parlée en Orient et en Afrique dans les relations du commerce entre les peuples de ces pays et les Européens. C'est un mélange de mots arabes, turcs, espagnols, italiens, français, etc.

FRANC. s. m. (pr. *fran*). Unité monétaire qui fut longtemps, sous l'ancienne monarchie, synonyme de Livre, et qui est devenue unité absolue du système monétaire décimal en France. La pièce de un franc, qui est toujours en argent, contient une partie de cuivre sur deux d'argent. Elle pèse 5 grammes, son diamètre est de 24 millim. Sa valeur, par rapport à la livre tournois, est de 1,0125. Le franc se divise en demis, quarts, dixièmes, centièmes. Une pièce d'un franc, de deux francs, de cinq francs. Payer un franc. Payer deux francs.

— *Au marc le franc*. Façon de répartir ce qui doit être reçu ou payé par chacun, en proportion de sa créance, ou de son intérêt dans une affaire.

FRANÇAIS, AISE. adj. et s. (rad. *Franc*). Celui qui est né, celle qui est née en France, de parents français. Un Français. Une Française. Cette affectation de parole et de maintien est ce qui rend généralement l'abord du *Français* repoussant et désagréable pour les autres nations. (J.-J. Rouss.) Fils aînés de l'antiquité, les *Français*, Romains par le génie, sont Grecs par le caractère. (Chateaub.)

— Se prend pour les habitants de la France. Le caractère des Français. Le génie des Français. Le génie des *Français* est de saisir vivement le côté ridicule des choses les plus sérieuses. (Volt.) Le *Français* est le seul peuple dont les mœurs peuvent se dépraver sans que le fond du cœur ne se corrompe ni que le courage s'altère. (Duclos.) L'amour-propre contribue à rendre le *Français* aimable; plus il croit plaire, plus il a de penchant à aimer. (Id.) La frivolité qui nuit au développement des talents et des vertus du *Français* le préserve en même temps des crimes noirs et réfléchis. (Id.) C'est dans Paris qu'il faut considérer le *Français*, parce qu'il est plus Français qu'ailleurs. (Id.) Vous ne trouverez pas de peuple aussi doux, aussi affable, aussi franc, aussi poli, aussi spirituel, aussi galant que le *Français*. (Rayn.) Les *Français* ont toujours l'art de se faire aimer. (Favart.) Le *Français* est heureux, et l'Anglais cherche à l'être. (Id.) Tout *Français* est à craindre. (Volt.) La gloire des *Français* égale leur valeur. (De Belloy.)

Quand c'est pour la beauté qu'ils courent à la gloire,
Les *Français* font voler le char de la victoire.
(DE BELLOY.)

— Ce ne fut guère que vers le Xᵉ siècle que [illegible] çais, qui n'est qu'une dérivation de celui de Franc.

— *Rois des Français*. Titre que les rois de France ont exclusivement adopté jusqu'au XIIᵉ siècle. Il fut donné à Louis XVI en 1789, et il est porté, depuis la révolution de 1830, par Louis-Philippe Iᵉʳ.

— *Le français* ou *la langue française*. La langue des Français, formée de la fusion du celtique, du latin et du tudesque. En effet, trois races se sont mêlées sur le sol de la Gaule: 1° la race celtique, qui l'occupait avant la conquête de Jules César; 2° la race romaine, qui y importa son gouvernement et ses lois; 3° enfin la race germanique, quand les invasions des Francs eurent accompli une nouvelle conquête sur la population gallo-romaine. Chacune de ces races déposa sa langue sur le territoire et au sein des populations, comme par couches successives. L'élément primitif est difficile à saisir, car il ne reste pas de monuments de la langue celtique. Des deux autres éléments, romain et germanique, c'est le premier surtout qui a dominé dans la Gaule. Le français est issu de la langue latine, comme tous les idiomes de l'Europe méridionale. Apprendre, savoir, parler le français. Parler le bon français. Tous les étrangers qui ont de l'esprit se piquent de savoir le *français*. (Bouh.) Il n'y a guère de pays en Europe où l'on n'entende le *français*. (Id.) Un Allemand qui écorche le *français* nous fait moins de peine qu'un faux bel esprit qui ne dit que de beaux mots. (Id.)

— Par extens. *Parler français*. Parler net, dire franchement et nettement ce que l'on pense, sans détour, sans équivoque, sans ambiguité. Parlez français, qu'on vous entende. Ah! voilà qui est parler français. || On dit dans le même sens, Parler bon français.

— *Parler français à quelqu'un*. Parler à quelqu'un avec autorité et d'un ton menaçant.

— Fig. et fam. *Entendre le français*. Comprendre un avertissement, une menace, une réprimande, etc. S'il vous arrive jamais de prendre avec moi ces libertés, je vous traiterai comme vous le méritez; entendez-vous le *français*? (Trév.)

— S'empl. adjectiv. Qui est de France. Peuple français. Femme française. Soldat français.

— Qui croît en France. Tabac français.

Exotique ou *français*, contrebandier ou non,
S'il plaît à votre goût (le tabac), je le déclare bon.
(BARTHÉLEMY.)

— Qui appartient à la France, qui concerne la France ou ses habitants. Coutumes françaises. Mœurs françaises.

— Qui est écrit en français. Livre français. || Qui traite de la langue française. Grammaire française. Dictionnaire français.

— Qui écrit ou a écrit en français. Ecrivain français. Auteur français. Historien français. Poète français.

— *Théâtre-Français*. Théâtre de Paris consacré spécialement à la représentation des tragédies et des comédies. C'est un des plus anciens dans la capitale. Il remonte au XVIᵉ siècle environ, et jouit longtemps exclusivement du privilége de représenter la tragédie. On dit aussi elliptiq., *les Français*.

— Géogr. *Cap français*. Port très-fréquenté de l'île St-Domingue ou Haïti. || *Port des Français*. Grande baie de l'Amérique, sur la côte du nord-ouest.

— *A la française*. loc. adv. A la manière des Français. S'habiller à la française.

— Peint., sculpt., etc. *Ecole française*. Ecole qui tire son origine de l'école florentine, d'où sont sorties presque toutes les écoles italiennes; elle doit ses premiers encouragements à François Iᵉʳ, dans la personne de Léonard de Vinci, qui eut pour élèves Jean Cousin et Ambroise Dubois. Jean Cousin fut son véritable fondateur. Autour de lui se groupent Musnier, d'Origny, Dubreuil; puis apparaissent Bernard de Palissy et Jean Goujon. Simon Vouet obtint la faveur de Louis XIII, pendant que Nicolas Poussin achevait sa vie dans un exil volontaire à Rome. Tous deux laissèrent quatre élèves devenus célèbres. Lesueur, Lebrun, Mignard et Dufresnoy. Lebrun obtint toute la faveur de Louis XIV, et Lesueur, fidèle à la nature, à la vérité, fut tenu à l'écart. Sous Louis XV, la peinture décline sous l'influence de Boucher, mais bientôt Viens, et plus encore son illustre disciple David, ramenèrent dans l'art la pureté de la forme, le grand goût du dessin. Gros, Gérard, Girodet, ont depuis soutenu dignement la gloire de leur maître, dont la tradition s'est perpétuée dans les œuvres des peintres nos contemporains.

FRANÇAIS DE NANTES (Le comte). Législateur, conseiller d'Etat, directeur général des droits réunis, comte, grand officier de la Légion d'honneur, commandeur de l'ordre de la Réunion et pair de France. Né le 17 janvier 1756, à Beaurepaire, à 16 kilom. de Vienne (Isère), mort à Paris, le 7 mars 1836.

FRANC-ALLEU. s. m. Dr. féod. V. ALLEU.

FRANC-ARCHER. s. m. (pr. *fran-karché*). Hist. milit. Soldat appartenant à une milice instituée par Charles VII. V. ARCHER.

FRANC-ARGENT. s. m. Anc. jurispr. V. ARGENT.

FRANCATU. s. m. Hortic. Sorte de pomme.

FRANCAVILLA. Géogr. Ville du royaume [illegible] 12,000 hab.

FRANC-BÂTIR. s. m. Dr. cout. Droit dont jouissaient certaines abbayes de prendre du bois dans une forêt pour entretenir et rétablir leurs bâtiments.

FRANC-BORD. s. m. Mar. Revêtement extérieur. || Pl., des *francs-bords*.

— Ponts et chauss. L'espace de terrain laissé libre sur le bord d'une rivière, d'un canal.

FRANC-BOURGEOIS. s. m. Dr. féod. Habitant d'une seigneurie qui étaient exempt de certaines redevances envers le seigneur. || Pl. des *francs-bourgeois*.

— Hist. Nom donné pendant les troubles de la Fronde aux partisans du duc d'Orléans.

FRANC-CANTON. s. m. Blas. Pièce à dextre, dans un carré.

FRANC-CARREAU. s. m. Jeu où l'on jette en l'air une pièce de monnaie, et où celui dont la pièce tombe le plus loin des bords d'un carreau gagne le coup.

FRANC-COMTOIS, OISE. subst. Habitant, habitante de la Franche-Comté. Un Franc-Comtois, des Francs-Comtois. Une Franc-Comtoise. La nature ne s'est pas montrée avare envers la Franche-Comté, mais une certaine indolence naturelle aux Bourguignons en général, et aux *Francs-Comtois* en particulier, indolence qui se manifeste jusque dans leur accent, les a toujours empêchés de tirer le parti le plus avantageux possible des richesses qu'elle a mises à leur disposition. (Henneq.) Les *Francs-Comtois* sont généralement grands et forts. (Id.)

— Linguist. *Le franc-comtois*. Le patois parlé en Franche-Comté.

— adj. Qui appartient à la Franche-Comté ou à ses habitants. Mœurs, coutumes franc-comtoises. Othon Guillaume, que les historiens *francs-comtois* regardent comme leur premier comte, descendait d'Adelbert. (Henneq.)

FRANC-DEVOIR. s. m. Dr. féod. Espèce de tenue féodale. || Ce que devaient payer les hommes de libre condition pour le pacage, etc.

— *Tenir à franc-devoir*. Occuper un bien pour lequel l'hommage et les droits féodaux ordinaires avaient été convertis en un droit quelconque, soit honorifique, soit utile.

FRANCE. Géogr. (Nom imposé à la Gaule par les Francs qui en firent la conquête). Royaume de l'Europe occidentale, dans la zone tempérée, compris entre 7° 6' de longitude ouest et 5° 57' longitude est du méridien de Paris, et entre 42° 20' et 51° 10' latitude nord. Il a pour limites au nord et au nord-ouest l'Océan; au nord-est la Belgique et trois Etats allemands, la Prusse, la Bavière rhénane et le grand-duché de Bade; à l'est la Suisse et les Etats de terre-ferme du royaume de Sardaigne; au sud la Méditerranée et l'Espagne. Telles sont ses frontières politiques. Le Rhin, les Alpes, la Méditerranée, les Pyrénées et l'Océan, voilà ses frontières naturelles. Dans son état actuel, la France présente la forme d'un hexagone irrégulier. Elle a dans sa plus grande longueur environ 1,064 kilom. ou 266 lieues, et dans sa plus grande largeur 924 kilom. ou 231 lieues. Sa superficie totale est évaluée à environ 540,085 kilom. carrés ou 54 millions d'hectares. Elle a 2,456 kilom. ou 614 lieues de côtes, et 2,240 kilom. de frontières terrestres.

— La France présente toutes les natures de terrains. Les principales chaînes de montagnes sont les Alpes et les Pyrénées, dont les pentes prolongées forment dans quelques endroits des vallées d'une grande beauté. Parmi les fleuves assez nombreux qui arrosent le territoire français, six, savoir, la Meuse, le Rhin, la Seine, la Loire, la Garonne et le Rhône, prennent rang parmi les plus importants de l'Europe. Cinq de ses fleuves courent à l'Océan, le Rhône seul se jette dans la Méditerranée. Ces fleuves constituent les six bassins principaux de la France. Seize autres bassins sont formés par des fleuves secondaires. La France possède 76 canaux et 67 grandes routes royales, auxquelles aboutissent les routes départementales et les chemins vicinaux qui augmentent tous les jours, et les chemins de fer, grâce aux bienfaits de la paix, promettent de la sillonner bientôt en tous sens.

— Les richesses végétales de la France sont considérables. Le maïs, le millet, le blé, le sarrasin et toutes les céréales y sont en abondance. La Provence cultive l'olivier, l'oranger, le citronnier et autres arbres précieux. L'agriculture, longtemps négligée en France, fait de grands progrès depuis un demi-siècle. Le revenu territorial, embrassant tous les produits que l'agriculture retire du sol et des animaux domestiques, s'élève à 5,337,178,000 francs, d'où déduisant 3,552,000,000 pour frais d'exploitation et de dépenses générales, reste pour produit net, 1,685,178,000 francs. La France est riche en mines métalliques. Peu d'or, mais beaucoup d'argent, de fer, de plomb, de cuivre, de zinc. Les autres richesses minérales sont très-variées et très-abondantes. Les eaux minérales de France sont très-nombreuses.

— La population de la France est d'environ 36,000,000 habitants, divisés, sous le rapport religieux, en 30,460,000 catholiques, 2 à 800,000 calvinistes, luthériens, anabaptistes, quakers et juifs. Tous ne parlent pas la même langue. Longtemps le pays fut divisé en deux grandes parties distinguées par leur idiome [illegible] d'oc ou romane. Aujourd'hui 196,000 Français parlent italien; 120,000 la langue basque; 1,200,000 la langue bretonne; 1,160,000 l'allemande; 180,000 le flamand, et 29,814,900 le français et les divers patois. Parmi ces patois on distingue le provençal, le catalan, le gascon, le béarnais, qui sont plutôt des dialectes divers de la langue romane que des patois français, et le périgourdin, le saintongeois, le poitevin, le lorrain, le picard, le bourguignon et le franc-comtois. Vingt-six départements groupés autour de Tours et de Blois font seuls presque uniquement usage du français purement ou avec de très-légères modifications.

— La capitale de la France est Paris, siége de toutes les administrations centrales du royaume.

— La France porta d'abord le nom de Gaule. Au Vᵉ siècle, par suite de l'irruption des barbares, la Gaule se trouva partagée en trois grands royaumes: celui des Francs, celui des Bourguignons et celui des Visigoths. Charlemagne conquit toute la Gaule, dont il recule même les bornes au loin. Morcelée par la faiblesse de ses descendants, la Gaule se trouve

au xe siècle divisée en huit souverainetés indépendantes : les duchés de France, de Normandie, de Bretagne, d'Aquitaine, de Gascogne, de Bourgogne, et les comtés de Toulouse et de Flandre. Le duché de France fut sous Hugues Capet le royaume de France. Ce royaume s'agrandit de siècle en siècle par la réunion des diverses provinces au domaine royal. Avant la révolution, la France était divisée en cinquante-deux provinces, régies par des gouverneurs particuliers, mais relevant de la juridiction royale. Un décret de l'Assemblée nationale divisa le territoire français en 83 départements, portés au nombre de 107 par nos conquêtes, et plus tard à 130. La France forme aujourd'hui 86 départements. Ses colonies sont : en Afrique, Alger, le Sénégal et l'île de Gorée ; dans l'Océan septentrional, les îles Saint-Pierre et Miquelon ; dans les Antilles, la Martinique, la Guadeloupe et quelques petites îles ; dans l'Amérique du Sud, la Guyane française ; dans l'Océan indien, l'île Bourbon et Sainte-Marie de Madagascar ; dans l'Océan Pacifique, les îles Marquises ; dans l'Inde, quelques établissements, tels que Pondichéry, etc.

— Sa position dans l'Europe occidentale, les avantages de sa situation, la richesse de son territoire, les qualités éminentes du peuple qui l'habite, placent la France au rang des plus importantes nations du globe. Depuis la chute de l'empire romain, elle a été à diverses époques le foyer principal des grands événements politiques qui ont ébranlé l'univers. C'est là qu'on trouve un Charles-Martel, un Charlemagne, un Philippe-Auguste, un Louis XI, un François Ier, un Louis XIV, un Napoléon, qui ont attiré tour à tour l'attention du monde sur eux et sur le peuple dont ils étaient les chefs.

— Considérée par rapport aux divers siècles, aux divers règnes. Que serait la *France* de Louis XV si elle n'était la *France* de Voltaire? (De Rémus.)

— *France équinoxiale.* V. GUYANE FRANÇAISE.

— *France occidentale.* V. NEUSTRIE.

— *France orientale.* V. AUSTRASIE.

— *France romaine.* La partie de l'empire des Francs qui était au midi de la Loire.

— *France teutonique.* La partie de l'empire de Clovis située au nord de la Loire.

— *France extérieure.* Nom que prirent les émigrés français (1791, 1792), rassemblés dans les Pays-Bas autrichiens et dans les Etats limitrophes.

— *Duché de France.* Duché érigé par Charles le Chauve, l'an 861, en faveur de Robert le Fort.

— *Ile de France.* Province de l'ancienne France qui se trouve comprise aujourd'hui dans les départements de l'Aisne, de l'Oise, de la Seine, de Seine-et-Marne et de Seine-et-Oise. || Une des îles Mascareignes en Afrique, aujourd'hui île Maurice.

— *Nouvelle-France.* Ancien nom du Canada.

FRANCESCAS. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Nérac (Lot-et-Garonne) ; 1,300 hab.

FRANCESCONE. s. m. Métrol. V. LEOPOLDINO.

FRANC ET QUITTE. Prat. Immeuble qui n'est chargé d'aucunes charges et hypothèques. || Dans les contrats de mariage, Clause qui permet à la femme de reprendre, après la dissolution de la communauté, tout ce qu'elle y avait apporté et qui se trouve mentionné dans la clause.

FRANC-FIEF. s. m. Dr. féod. Héritage noble, féodal ou allodial. || Fief dont le seigneur était dispensé de faire à son seigneur suzerain l'hommage et le serment de fidélité. || Somme que payaient au roi les églises, communautés, monastères qui possédaient des choses féodales ou censuelles non amorties. || Pl. des *francs-fiefs*.

FRANC-FILUI. s. m. Mar. Cordage dont la grosseur varie de quatre à neuf pouces de circonférence. || Pl., des *francs-filuis*. || On dit aussi des *francs-funins*.

FRANCFORT (Grand duché de). Géogr. Un des Etats de la Confédération du Rhin, créé en 1806.

FRANCFORT ou **FRANCFORT-SUR-LE-MEIN.** Géogr. Grande ville libre d'Allemagne, sur le Mein, qui la coupe en deux parties.

FRANCFORT-SUR-L'ODER. Ville de Prusse, à 90 kilom. S.-E. de Berlin ; 22,000 hab. Il s'y tient une foire considérable.

FRANCFORTOIS, OISE. s. et adj. Habitant de Francfort. || Qui appartient à Francfort ou à ses habitants.

FRANCHE. adj. f. de Franc. V. FRANC.

FRANCHE-AUMÔNE. s. f. Dr. féod. V. AUMÔNE.

FRANCHE-BARBOTTE. s. f. Ichthyol. Poisson d'eau douce qui ressemble au goujon. || Pl., des *franches-barbottes*.

FRANCHE-COMTÉ. Géogr. Ancienne province de France dont on a formé en 1789 trois départements, le Doubs, le Jura et la Haute-Saône.

FRANCHE-FITE. Foire dans laquelle les marchandises étaient affranchies de tout droit. || Pl., des *franches-fites*.

FRANCHE-LOTTE. s. f. Ichthyol. Poisson du genre du cobite. || Pl. des *franches-lottes*.

FRANCHEMENT. adv. Prat. Avec exemption de dettes, de charges. Vendre une terre franchement et quittement.

— Par extens. Sincèrement, ingénument. Avouer franchement. Parler franchement. Est-ce donc là médire, ou parler *franchement*. (Boil.) Si on ne veut pas faire de concession, il faut le dire ; il faut déclarer *franchement* que la négociation n'est qu'un leurre. (Thiers.)

J'aime Lemierre et son orgueil naïf :
Bien *franchement* le bonhomme s'estime. (Lasson.)

— Librement, avec hardiesse et précision. Exécuter un mouvement franchement.

— Fig. Sans hésitation, sans réserve. Se prononcer franchement pour une opinion. *Franchement*, il est bon à mettre au cabinet. (Mol.)

FRANCHE-MULLE. s. f. Zool. Quatrième estomac des mammifères ruminants.

FRANCHES. s. f. pl. Arachn. Famille d'insectes comprenant ceux qui ont les yeux latéraux de la seconde ligne au niveau des yeux intermédiaires de la même ligne, et formant avec eux une ligne droite.

FRANCHE VÉRITÉ. s. f. Dr. féod. Enquête qui avait lieu d'office, sur l'ordre du seigneur justicier, pour découvrir l'auteur de délits commis sur ses terres.

FRANCHEVILLE (Joseph du Fresne de). Écrivain français, né à Doulens en 1704, mourut à Berlin en 1781.

FRANCHI, IE. part. pass. du v. Franchir. S'empl. adjectiv. Fossé franchi. Fleuve franchi. Limites franchies. Bornes de l'honneur franchies. Difficultés, obstacles franchis. Et lorsque vous voyez cet intervalle *franchi* de la veille au lendemain, quelles réflexions profondes n'avez-vous pas faites ? (D. Lévi.) Nous nous embrassâmes : mais un premier coup était porté, une première barrière était *franchie*. (B. Constant.)

FRANCHIPANIER. s. m. Bot. Genre d'apocynacées, arbres ou arbrisseaux de l'Amérique tropicale, doués d'un port pittoresque, et fort recherchés pour l'ornement de nos serres chaudes en Europe ; ils renferment un suc laiteux très-abondant, et en général fort suspect. C'est ainsi qu'écrivent les botanistes, bien que ce mot dérive de *frangipane*. L'Académie écrit *frangipanier*, et nous croyons qu'elle a raison.

FRANCHIR. v. a. 2e conj. (rad. *franc*). Passer en sautant au dessus de quelque chose. Franchir une haie, un fossé, une barrière. Franchir une barre, un écueil, un récif.

— Traverser vigoureusement, hardiment, des lieux, des endroits difficiles, de grands espaces. Franchir les Alpes. Franchir une montagne, un fleuve, une rivière. Franchir les mers. Après avoir *franchi* le détroit, les uns descendent vers le sud et longent les côtes de l'Afrique ; les autres tournent vers le nord. (Barth.) La baleine franche parcourt onze mètres par seconde. Elle va plus vite que les vents alisés, deux fois plus prompte ; elle dépasserait les vents les plus impétueux ; trente fois plus rapide, elle aurait *franchi* l'espace aussitôt que le son. (Lacép.)

— Fig. L'imagination franchit sans peine cet immense intervalle. Les moindres bruits viennent frapper les dômes de cet édifice, dont le silence n'a jamais *franchi* le seuil. (Chateaub.)

De grilles, de verroux, de barreaux sans pitié,
Que jamais n'a *franchis* la voix de l'amitié. (Delille.)

— Passer au delà. Néanmoins l'Aude à peine avait *franchi* son lit ; mais le neuvième jour, le fleuve s'enfla rapidement. (L. Amiel.) Soudain tous ont *franchi* le lieu qui les sépare. (Del.) Une vaine ambition ne leur en fait point *franchir* les précipices et les pics. (B. de St-P.)

Entre le trône et moi je vois un précipice ;
Il faut que ma fortune y tombe ou le *franchisse*.
(Voltaire.)

— Fig. Franchir les bornes du devoir, de la pudeur, de la modestie.

— Surmonter. Franchir toutes sortes de difficultés, toutes sortes d'obstacles.

— Fig. et fam. *Franchir le mot.* Dire crûment une chose. || Dire le mot essentiel. Il a franchi le mot, et a promis les vingt mille francs. || *Franchir le pas.* Se décider à une chose après avoir longtemps balancé. Il a balancé longtemps à se marier ; enfin il a franchi

— Mar. *Franchir la lame.* S'élever sur la lame et la franchir facilement. || *Franchir la pompe.* Assécher l'eau qui se trouve dans le vaisseau en pompant.

— Neutral. *Le vent franchit.* Il commence à devenir favorable.

FRANCHISE. s. f. (pr. *fran-chi-ze* ; rad. *franc*). Anc. législ. Terre appartenant à des gens libres et francs. Terre exempte de charges.

— Liberté, immunité, exemption. Jouir de certaines franchises. Les franchises d'une ville. Cette île a encore sa *franchise* naturelle, que de si belles contrées ont perdues. (B. de St-P.)

— Asile. Se réfugier dans une franchise.

— Droit d'asile. La franchise d'une église. Pour lui tout votre empire est un lieu de *franchise*. (Corn.)

— Faculté accordée aux ouvriers qui n'étaient point passés maître de travailler pour leur compte dans certains endroits.

— *Gagner sa franchise.* Pouvoir s'établir comme ouvrier dans un lieu de franchise.

— Fig. Candeur, loyauté, sincérité, sans voile. Parler avec franchise, avec trop de franchise. Homme plein de franchise. Discours plein de franchise et de dignité. La franchise du caractère. La brutale franchise nuit moins que l'hypocrisie. La franchise ne consiste pas à dire tout ce qu'on peut, mais à ne dire que ce qu'on pense. Un excès de *franchise* est une indécence comme la nudité. (F. Bacon.) La *franchise* est à la politesse ce que l'ingénuité est à la beauté. (Dubay.) Il faut vous parler avec la *franchise* que vous aimez. (J.-J. Rouss.) La *franchise* est la vertu d'un sot. (Paliss.) La *franchise* convient à la force, au courage. (Jouy.) Qu'on soit tigre, si l'on veut ; mais qu'on ait la *franchise* de déchirer ouvertement. (Du Tremb.)

La *franchise* n'a point cette marche incertaine
Son langage naïf persuade sans peine. (De Bièvre.)

— *Avec franchise.* Parler avec franchise. Dire son avis avec franchise. Vous voyez avec quelle *franchise* je leur rends ce pouvoir. (Corneille.)

— Beaux-arts. Qualité de ce qui est franc, hardi. La franchise du crayon, du pinceau, du ciseau. La franchise du dessin du coloris.

— Syn. comp. FRANCHISE. VÉRACITÉ. INGÉNUITÉ. NAÏVETÉ. V. VÉRACITÉ.

FRANCHISSANT. part. prés. invar. du v. Franchir. Qui franchit. Tantôt, *franchissant* cet abîme immense, je peindrais les prodiges d'un nouveau monde. (A.-Martin.)

FRANCIADE. s. f. Philol. Poème épique sur la France et sur les Francs.

— Chronol. Dans le calendrier républicain, Période de quatre ans, au bout de laquelle il fallait ajouter un jour à l'année commune.

FRANCIN. s. m. Comm. Sorte de parchemin d'une quantité supérieure.

FRANCIQUE. adj. des 2 g. Hist. Qui appartient aux Francs.

— S'empl. subst. Vainqueur des Francs. Probus reçut le nom de Francique.

— Linguist. Langue francique. V. *Langue franque* au mot FRANC.

FRANCISATION. s. f. (pr. *fran-ci-za-ci-on* ; rad. *France*). Linguist. Action de franciser. La francisation d'un mot latin, d'un mot grec.

— Acte qui constate qu'un navire est français.

FRANCISCAIN. s. m. Religieux de l'ordre de St-François d'Assise.

FRANCISCUS. s. m. Archéol. Sou de François Ier.

FRANCISÉ, ÉE. part. pass. du v. Franciser. S'empl. adjectiv. Mot latin francisé.

FRANCISÉE. s. f. (de *François* Ier emper. d'Autriche). Bot. Genre de scrofulariacées, petits arbrisseaux du Brésil, fort recherchés en Europe pour l'ornement des serres.

FRANCISER. v. a. 1re conj. (pr. *fran-ci-zé* ; rad. *Franc*). Donner une inflexion, une terminaison française à un mot étranger. Franciser un mot latin, un mot grec.

— SE FRANCISER. v. pron. Être reçu dans la langue française. Ce mot a fini par se franciser.

— Fam. Prendre l'air, le maintien, les manières françaises. Il s'est francisé en peu de temps.

FRANCISQUE. s. f. (rad. *Franc*). Arme offensive ; elle prit son nom des Francs, qui s'en servirent les premiers.

FRANCK. Nom de plusieurs artistes flamands du XVIe siècle.

FRANCK DOBRUSCHKY (Jacob). Né en Pologne en 1712 ; embrassa la doctrine des sabbathiens et prêcha cette religion avec succès.

FRANC-MAÇON. s. m. Membre de la société nommée Franc-maçonnerie. Un franc-maçon. || Pl., des *francs-maçons*.

FRANC-MAÇONNERIE. s. f. Association de personnes qui s'engagent par serment à garder un silence inviolable sur ce qui caractérise leur ordre et qui à l'aide de quelques signes secrets peuvent se reconnaître en tout lieu. Appartenir à la franc-maçonnerie. || Pratique de cette association. Etre initié à la franc-maçonnerie.

FRANC-MARIAGE. s. m. Mariage entre personnes de condition noble et libre. || Pl., des *francs-mariages*.

FRANCO. adv. Comm. Sans frais. Recevoir un paquet franco.

FRANCOACÉES. s. f. pl. Bot. Famille de plantes polypétales ayant pour type le genre francoée.

FRANCOÉE. s. f. (de *Franco*, méd. esp.). Bot. Genre de plantes, type de la famille des francoacées, herbes vivaces, velues, cultivées dans les jardins et dont la plus jolie est la francoée appendiculée.

FRANCOEURIE. s. f. (de *Francœur*). Bot. Genre de composées, petit sous-arbrisseau du Nil à fleurs jaunes, réunies en capitules multiflores hétérogames.

FRANCO-GALLIQUE. adj. des 2 g. Hist. Qui appartient à la fois aux Gaulois et aux Francs.

— Diplom. *Ecriture franco-gallique.* Ecriture des diplômes de tous les rois francs de la première race.

FRANÇOIS (Iles de SAINT-). Géogr. Iles du Canada, dans le lac de Saint-Pierre.

FRANÇOIS Ier. Roi de France, né à Cognac en 1494, de Charles-d'Orléans, comte d'Angoulême et de Louise de Savoie, succéda à Louis XII dont il avait épousé la fille ; fait prisonnier à Pavie, recouvra sa liberté et mourut en 1544. La protection qu'il accorda aux savants et son zèle pour les lettres et les arts lui ont mérité le titre de Père des lettres. || FRANÇOIS II. Roi de France, né en 1544, succéda à son père Henri II. Il épousa Marie Stuart, devint roi de France en 1559, et mourut l'année suivante sans laisser de postérité.

FRANÇOIS D'ASSISE (Saint). Naquit en Ombrie dans la ville d'Assise en 1182, de parents adonnés au commerce. S'étant retiré à Porticella près de Naples, il fonda en 1208 l'ordre des *Franciscains* ou *Frères mineurs*, et mourut en 1226, après avoir consacré sa vie à la prédication et à l'instruction religieuse des hommes. Il fut l'auteur et l'objet d'une foule de miracles, dont le plus célèbre est celui des stigmates, qui le fit surnommer le Séraphique. Gregoire IX le mit au rang des saints et fixa sa fête au 4 octobre, jour de sa mort.

— FRANÇOIS DE LORRAINE. Fils de Léopold, duc de Lorraine, naquit en 1708, épousa en 1736 Marie-Thérèse fille de l'empereur Charles VI. Elu empereur en 1745, il régna paisiblement pendant 20 ans. Il laissa entre autres enfants Joseph II et la malheureuse Marie-Antoinette.

— FRANÇOIS DE NEUCHATEAU (Louis-Nicolas). Naquit en 1750 à Sassay (Lorraine), cultiva la poésie avec succès, et mérita les encouragements de Voltaire ; il mourut en 1828. On de lui des *Mémoires d'agriculture* et une foule d'autres écrits.

— FRANÇOIS DE PAULE (Saint). Naquit vers l'an 1416 à Paule en Italie, fut le fondateur de l'ordre des *Minimes*. Le roi de France Louis XI, dangereusement malade, l'appela près de lui, espérant d'obtenir sa guérison par ses prières. François ne le guérit point, mais le disposa à mourir en chrétien. Ce saint mourut en 1506. Léon X le canonisa en 1519. Sa fête au 2 avril.

— FRANÇOIS RÉGIS (Saint). V. RÉGIS.

— FRANÇOIS DE SALES (Saint). Né en Savoie en 1567, embrassa l'état ecclésiastique. Sacré évêque de Genève, il institua l'ordre de la Visitation, et mourut en 1622.

— FRANÇOIS-XAVIER (Saint). Apôtre des Indes, né en 1506 au château de Xavier, au pied des Pyrénées, fut d'abord disciple d'Ignace de Loyola. Il fit un grand nombre de conversions, et mourut en 1552.

FRANÇOISE (Sainte). Née à Rome en 1384, fonda la confrérie des *Oblates* à Rome, et mourut en 1440.

— FRANÇOISE DE RIMINI. Vivait vers la fin du XIIIe siècle. Son époux Lanciotto l'ayant surprise avec son amant les perça tous deux de son épée. L'aventure de Françoise fait un des plus beaux épisodes de l'*Enfer* du Dante.

FRANCOLIN. s. m. (du celt. *fran* ou *bran*, noir ; ou de *franq*, libre). Ornith. Oiseau sauvage de la famille des sylvains et de la grosseur du faisan, ainsi nommé par que son plumage est semé de taches noires, ou bien parce qu'il était censé vivre en franchise, c'est-à-dire qu'il était défendu au peuple d'en tuer ; il n'y avait que les princes qui eussent cette prérogative. On trouve quelques francolins dans les contrées méridionales de la France. Sa chair égale pour la bonté celle de la perdrix ; elle engendre un bon suc et se digère facilement.

— Prov. *Muet comme un francolin pris.* Se dit de celui qui ne parle pas dans certaines occasions.

Le *francolin* étant oiseau de prix,
En liberté chante et se tait en cage ;
Aussi celui qui a peu de langage
Est dit muet comme un *francolin* pris. (Sallent.)

FRANCON, ONNE. adj. et s. Habitant de la Franconie. || Qui appartient à la Franconie ou à ses habitants.

FRANCONI (Antoine). Né à Venise en 1738, bateleur et physicien ambulant. En 1783, s'associa à l'écuyer anglais Astley, qui avait ouvert un manège théâtral à Paris, et fonda le Cirque olympique, qui a acquis une vogue prodigieuse. Il mourut à Paris en 1836.

FRANCONIE. Géogr. Partie de l'Allemagne centrale qui, à peu de chose près, forme aujourd'hui la Bavière. Maximilien Ier ayant divisé l'Allemagne en dix cercles, l'un d'eux prit

jusqu'à l'entier anéantissement de l'ancienne constitution germanique, par Napoléon, en 1806.

FRANCONIEN, ENNE. Géogr. V. FRANCON.

FRANCO-THÉOTISQUE. adj. des 2 g. Linguist. Qui appartient à l'une des deux subdivisions du haut allemand ou tudesque. La langue franco-théotisque. || Qui traite de l'ancienne langue germanique. Grammaire franco-théotisque.

FRANC-PENSEUR. s. m. Hist. relig. Membre d'une secte fondée en Angleterre à la fin du XVIIIe siècle. || Pl., des *francs-penseurs*.

— Crit. relig. Celui qui s'écarte de l'orthodoxie en fait de religion.

FRANC-PINEAU. s. m. Excellent raisin de Bourgogne.

FRANC-QUARTIER. s. m. Blas. Premier quartier d'un écusson, à droite du chef, et qui offre quelques autres armes que celles de l'écu. || Pl., des *francs-quartiers*.

FRANC-RÉAL. s. m. Sorte de po
des *francs-reals*

FRANC-SALÉ. s. m. Dr. cout. D
vaient certains pays d'acheter ou de v
sel sans payer aucune taxe au roi. ||
de sel donnée pour rien à certaines
et aux officiers royaux.

FRANC-TAIRE. s. m. Pleine libe
taire. La vaniteuse tyrannie ne nous
même le franc-taire : le silence lui p
satire. Il n'est pas permis longtemps
der son *franc-taire* ; car ceux qui y p
veulent être écoutés que par des gen
applaudissent. (B. de St-P.)

FRANC-TAUPIN. s. m. Hist. mil
qui travaillait à creuser la terre. ||
francs-taupins.

FRANC-TENANCIER. s. m. I
Celui qui tenait des terres en roture,
en avait racheté les droits. || Pl., de
tenanciers.

FRANC-TILLAC. s. m. Dr. m
navire au-dessous duquel se trouve
tement la cale. || Pl., des *francs-tillac*

FRANC-TIREUR. s. m. Art mili
qui faisait partie de certains corps lé
pendant les guerres de la révolution.
francs-tireurs.

FRANGE. s. f. (du celt. *frainch*,
d'où l'ital. *frangia*). Tissu à filets ser
nement aux meubles, aux vêtements,
peries. Frange d'or, de soie, de fil.
à franges. Rideaux à franges.

— Se dit aussi en parlant des vag
mer. Les vagues se gonflaient, s'ét
roulant leurs *franges* d'écume jusqu'a
des rochers. (E. Gonzalès.)

— Anat. *Franges synoviales.* Con
glandes synoviales.

— Ichthyol. Poisson du genre cyp

FRANGÉ, ÉE. part. pass. du v.
S'empl. adj. Jupe frangée. Rideaux f

— Anat. Découpé, festonné. Corps

— Blas. Garni de franges d'un aut
D'or au gonfanon de gueules, frangé d

— Hist. nat. Qui est bordé d'une d
très-fine, en forme de frange. Papill
frangées. Pétales frangés.

— FRANGÉS. s. m. pl. Conchyl. F
crustacés, comprenant ceux qui ont
sétifères pour la plupart.

FRANGEON. s. m. (pr. *fran-jon*
de *frange*). Petite frange.

FRANGER, ÈRE. s. Techn. Celui,
fait ou vend de la frange.

FRANGER. v. a. 1re conj. Ce ver
un *e* devant *o* et *a*. *Je frangeais, n*
geons, etc. Garnir de frange. Franger
ble, une draperie.

FRANGI. s. m. Chez les Orientaux,
Francs ou des Européens occidentaux

FRANGIBILITÉ. s. f. Qualité de
frangible.

FRANGIBLE. adj. des 2 g. (du l
gere, rompre). Qui est susceptible d'ét

FRANGIER, IÈRE. s. V. FRANGE

FRANGINE. s. f. Bot. Genre de

FRANGIPANE. s. f. Pâtiss. Espèce
dont on se sert particulièrement po
ou foncer certaines pièces de pâtisser
de frangipane. Tarte à la frangipane

— Par extens. Gâteau qui contie
frangipane. Servir une frangipane.

— Limon. Sorte de liqueur parfum

— Parfum. Sorte de parfum exquis
donne à des peaux.

— On prétend que Frangipani, sei
main, de l'ancienne maison des Fr
fut l'inventeur du parfum qui porte
Ce mot ne dériverait-il pas plutôt d
panier, arbre odoriférant et laiteux
que ce ne soit une contraction de d
italiens qui peuvent se traduire en
Pain ou *pâte odoriférante*.

FRANGIPANIER. s. m. Bot. V.
PANIER.

FRANGISTAN. s. m. Relat. Chez
taux, l'Europe occidentale, le pays d

semble à la frangule. || FRANGULACÉE
Groupe de plantes dont fait partie
des rhamnées.

FRANGULE. s. f. (du lat. *frang*
Arbrisseau dont le bois est très-frag

FRANGULINE. s. f. Chim. Substa
qu'on extrait de l'écorce de la frang

FRANK, ANKE. adj. et s. V. FR

FRANKÉNIACÉ, ÉE. adj. Bot
semble à une frankénie. || FRANKÉ
f. pl. Famille de plantes polypétale
gynes, comprenant des sous-arbrisse
herbes vivaces, et ayant pour typ
kénie.

FRANKÉNIE. s. f. (de J. *Franke*
suéd.) Bot. Genre type de la famille
kéniacées ; herbes vivaces à fleurs

FRANKLANDIE. s. f. Bot. Gen
téacées, renfermant pour toute espè
arbrisseau de la Nouvelle-Hollande
d'un jaune obscur, disposées en épi
divisées

1.

FRANC-RÉAL. s. m. Sorte de poire. || Pl., des *francs-reals*.

FRANC-SALÉ. s. m. Dr. cout. Droit qu'avaient certains pays d'acheter ou de vendre du sel sans payer aucune taxe au roi. || Quantité de sel donnée pour rien à certaines personnes et aux officiers royaux.

FRANC-TAIRE. s. m. Pleine liberté de se taire. La vaniteuse tyrannie ne nous laisse pas même le franc-taire : le silence lui paraît une satire. Il n'est pas permis longtemps d'y garder son *franc-taire*; car ceux qui y parlent ne veulent être écoutés que par des gens qui les applaudissent. (B. de St-P.)

FRANC-TAUPIN. s. m. Hist. milit. Soldat qui travaillait à creuser la terre. || Pl., des *francs-taupins*.

FRANC-TENANCIER. s. m. Dr. féod. Celui qui tenait des terres en roture, mais qui en avait racheté les droits. || Pl., des *francs-tenanciers*.

FRANC-TILLAC. s. m. Dr. mar. Pont du navire au-dessous duquel se trouve immédiatement la cale. || Pl., des *francs-tillacs*.

FRANC-TIREUR. s. m. Art milit. Soldat qui faisait partie de certains corps légers créés pendant les guerres de la révolution. || Pl., des *francs-tireurs*.

FRANGE. s. f. (du celt. *frainch*, *fraincz*, d'où l'ital. *frangia*). Tissu à filets servant d'ornement aux meubles, aux vêtements, aux draperies. Frange d'or, de soie, de fil. Vêtement à franges. Rideaux à franges.

— Se dit aussi en parlant des vagues de la mer. Les vagues se gonflaient, s'étendaient, roulant leurs *franges* d'écume jusqu'aux crêtes des rochers. (E. Gonzalès.)

— Anat. *Franges synoviales*. Conduits des glandes synoviales.

— Ichthyol. Poisson du genre cyprin.

FRANGÉ, ÉE. part. pass. du v. Franger. S'empl. adj. Jupe frangée. Rideaux frangés.

— Anat. Découpé, festonné. Corps frangé.

— Blas. Garni de franges d'un autre émail. D'or au gonfanon de gueules, frangé de simple.

— Hist. nat. Qui est bordé d'une découpure très-fine, en forme de frange. Papillon à ailes frangées. Pétales frangés.

— FRANGÉS. s. m. pl. Conchyl. Famille de crustacés, comprenant ceux qui ont les pattes sétifères pour la plupart.

FRANGEON. s. m. (pr. *fran-jon*; dimin. de *frange*). Petite frange.

FRANGER, ÈRE. s. Techn. Celui, celle qui fait ou vend de la frange.

FRANGER. v. a. 1re conj. Ce verbe prend un *e* devant *o* et *a*. *Je frangeais, nous frangeons*, etc. Garnir de frange. Franger un meuble, une draperie.

FRANGI. s. m. Chez les Orientaux, Nom des Francs ou des Européens occidentaux.

FRANGIBILITÉ. s. f. Qualité de ce qui est frangible.

FRANGIBLE. adj. des 2 g. (du lat. *frangere*, rompre). Qui est susceptible d'être rompu.

FRANGIER, IÈRE. s. V. FRANGER.

FRANGINE. s. f. Bot. Genre de mousses.

FRANGIPANE. s. f. Pâtiss. Espèce de crème dont on se sert particulièrement pour garnir ou foncer certaines pièces de pâtisserie. Tourte de frangipane. Tarte à la frangipane.

— Par extens. Gâteau qui contient de la frangipane. Servir une frangipane.

— Limon. Sorte de liqueur parfumée.

— Parfum. Sorte de parfum exquis, que l'on donne à des peaux.

— On prétend que Frangipani, seigneur romain, de l'ancienne maison des Frangipani, fut l'inventeur du parfum qui porte son nom. Ce mot ne dériverait-il pas plutôt de *frangipanier*, arbre odoriférant et laiteux ; à moins que ce ne soit une contraction de deux mots italiens qui peuvent se traduire en français : *Pain* ou *pâte odoriférante*.

FRANGIPANIER. s. m. Bot. V. FRANCHIPANIER.

FRANGISTAN. s. m. Relat. Chez les Orientaux, l'Europe occidentale, le pays des Francs.

FRANGULACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à la frangule. || FRANGULACÉES. s. f. pl. Groupe de plantes dont fait partie la famille des rhamnées.

FRANGULE. s. f. (du lat. *frangula*). Bot. Arbrisseau dont le bois est très-fragile.

FRANGULINE. s. f. Chim. Substance amère qu'on extrait de l'écorce de la frangule.

FRANK, ANKE. adj. et s. V. FRANC.

FRANKÉNIACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une frankénie. || FRANKÉNIACÉES. s. f. pl. Famille de plantes polypétales, hypogynes, comprenant des sous-arbrisseaux ou des herbes vivaces, et ayant pour type la frankénie.

FRANKÉNIE. s. f. (de J. *Frankenius*, méd. suéd.) Bot. Genre type de la famille des frankéniacées ; herbes vivaces à fleurs en cimes.

FRANKLANDIE. s. f. Bot. Genre de protéacées, renfermant pour toute espèce un petit arbrisseau de la Nouvelle-Hollande, à fleurs d'un jaune obscur, disposées en épis axillaires indivisés.

FRANKLANDIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à la franklandie. || FRANKLANDIÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des protéacées, ayant pour type le genre franklandie.

FRANKLIN (Benjamin). Né à Boston, en Amérique, en 1706, fut célèbre par son *Almanach du bonhomme Richard*, et surtout par l'invention des paratonnerres. Nommé gouverneur de Pensylvanie en 1787, il mourut en 1790, regretté comme savant, bon citoyen, et surtout comme homme de bien.

FRANKLINIE. s. f. Bot. Arbrisseau d'Amérique.

FRANKLINITE. s. f. (de *Franklin*). Minér. Espèce de fer oxydé.

FRANKS. s. m. V. FRANGI.

FRANQUE. adj. f. de Franc. V. FRANC.

FRANQUETTE. s. f. (rad. *franc*). Il n'est usité que dans cette locution populaire. *A la bonne franquette*, ingénument, franchement.

FRANQUISE. s. f. Ichthyol. Espèce de plie.

FRANSÉRIE. s. f. Bot. Genre de composées, fondé sur la nature molle ou épineuse des aiguillons de l'involucre, pendant la maturation des fruits.

FRAPPAGE. s. m. Techn. Action de frapper, et Résultat de cette action.

FRAPPANT. part. prés. invar. du v. Frapper. Qui frappe. Une personne frappant à la porte, frappant à grands coups. Une triste nouvelle frappant tous les esprits. Poignards à double lame et *frappant* en deux sens. (Volt.) On n'entendit plus les coups des terribles marteaux qui, *frappant* l'enclume, faisaient gémir les profondes cavernes de la terre et les abîmes de la mer. (Fén.) *Frappant* le roc ébranlé, l'eau rejaillit en tourbillons d'écume, qui s'élèvent au-dessus des forêts, comme les fumées d'un vaste embrasement. (Chateaub.)

FRAPPANT, ANTE. adj. Qui fait une vive impression sur les sens, sur l'esprit. Spectacle frappant. Exemple frappant. Preuve frappante. Une contradiction frappante. Ce succès fut *frappant*, mais ignoré. (J.-J. Rouss.) Les migrations des oiseaux en offrent une preuve *frappante*. (A.-Martin.) On ne peut voir nulle part une image aussi *frappante* de l'interruption subite de la vie. (Mme de Staël.) Sous de grands masques dans lesquels des tuyaux d'airain rendaient les sons de la voix plus *frappants* et plus terribles. (Volt.) Ils en trouvent partout les *frappants* témoignages. (Del.)

— D'une parfaite ressemblance. Portrait frappant. || Dans le même sens. Portrait frappant de ressemblance. Couleur frappante de vérité.

FRAPPART. s. m. (rad. *frapper*, parce que dans l'origine il fut donné sans mauvaise intention aux frères qui *frappaient* aux portes pour quêter). Sobriquet injurieux donné le plus souvent aux moines, et qui désigne un moine livré à la luxure, à la débauche, et doué d'une certaine force qui fait son principal mérite auprès des femmes. Père frappart. Frère frappart. Le train que mènent ordinairement les bons frères *frapparts*, encore qu'ils n'aient pas tels moyens que les prélats. (H. Estienne.) Haires, cagots, cafards, empantouflez, gueux, mitouflez, *frapparts*, escorniflez. (Rabelais.)

FRAPPE. s. f. (rad. *frapper*). Techn. Empreinte du balancier sur la monnaie.

— Typogr. Assortiment complet de matrices. Une frappe de romain, d'italique.

FRAPPÉ, ÉE. part. pass. du v. Frapper. S'empl. adjectiv. La mort des gens de bien, *frappés* du même coup que les scélérats, enhardit la licence. (Mme Swanton Belloc.) L'expérience seule pouvait apprendre qu'un corps sonore, *frappé* sous un récipient vide d'air, ne donnait aucun son. (Senebier.)

De cette langue en vain ton oreille *frappée*
Ne connut ici-bas que le cri de l'épée
Et le mâle accord du clairon. (LABARY.)

— Par métaphore. Pour être rendu à ses hautes et nobles facultés, il faut que l'homme soit secoué et *frappé* par la tempête. (V. Bargemont.) Vieillard, m'écriai-je enfin, quel cœur as-tu donc, toi qui n'as pas craint d'être *frappé* de la foudre? (Chateaub.) Ce n'était point de méchantes femmes, mais des imaginations superstitieuses vivement *frappées* par un grand [...]

— Dans un sens analogue. Songe à la présence du scrutateur des pensées, à l'anathème dont l'Église menace une confession trompeuse : c'est un péché qui donne la mort éternelle, et que le Saint-Esprit a *frappé* de sa malédiction. (Mme de Staël.) Que pouvaient, pour rendre fécondes ces terres *frappées* de stérilité, quelques habitants épars dans ces déserts? (Anquetil.)

— Fig. Ses soldats l'abandonnent, les uns *frappés* de terreur, les autres séduits par le pape. (Anquetil.) Les travaux du père parricide ont toujours été *frappés* de malheur depuis ce temps. (Mme de Staël.)

— Fig. Ébloui, étonné, ravi, charmé. De mes faibles attraits le roi parut *frappé*. (Rac.) A ces mots, la vieille béate cessa de me regarder pour considérer le gracieux personnage qui lui parlait, *frappée* de ses traits, qu'elle crut ne lui être pas inconnus. (Le Sage.) Je fus *frappé* de la concordance de leur songe, et je ne doutai pas en même qu'il ne vînt à se réaliser. (B. de St-P.) L'imagination est plus vivement *frappée* par ce contraste. (Del.)

Ah ! mes plumes étaient trop belles ;
De leur splendeur l'homme *frappé*
N'a pas été content qu'il ne m'ait eu coupé
Ma noble queue et mes deux ailes. (F. DE NEUFCH.)

— Dans un sens analogue. Nous avions été *frappés* de son maintien et de ses discours. (J.-J. Barth.) *Frappé* de l'observation, et gardant le silence, l'artisan répond : C'est vrai, voilà quelque chose de remarquable. (Billecocq.) Don Carlos, *frappé* de la réflexion du Maure, le regarde avec un mélange d'admiration et de fureur, puis, tout à coup : C'est moi qui t'armerai chevalier! tu en es digne. (Chateaub.) Le philosophe, le métaphysicien, le moraliste, le politique, demeurent *frappés* de surprise. (A.-Martin.)

— Techn. *Drap bien frappé*. Drap fort et serré.

— Fig. *Vers bien frappé passage bien frappé*. Vers, passage plein de force et d'énergie.

— *Imagination frappée*. Imagination blessée et remplie d'une chose. || Dans un sens analogue. Personne frappée.

— Fig. *Ouvrage frappé au bon coin*. Bon ouvrage. || Dans un sens analogue. Ouvrage frappé au coin du génie.

— *Frappé à mort*. Malade à n'en pouvoir guérir.

— *Vin frappé de glace*. Vin que l'on a fait rafraîchir dans la glace. Du Champagne frappé.

— Peint. *Objet frappé de lumière*. Celui où la lumière tombe directement.

FRAPPÉ. s. m. Mus. Temps de la mesure où l'on baisse le pied ou la main. Le levé et le frappé. || adj. Temps frappé.

FRAPPE-MAIN. s. m. Jeux. Un des noms de la main-chaude.

FRAPPEMENT. s. m. Action de frapper, et Résultat de cette action.

— Particulièrement L'action de Moïse frappant le rocher pour en faire sortir de l'eau. Le frappement du rocher est un des plus beaux tableaux de Poussin.

FRAPPE-PLAQUE. s. m. Techn. Plaque de fer dont les orfèvres se servent pour donner le contour à une pièce. Un frappe-plaque. || Pl., des *frappe-plaques*.

FRAPPER. v. a. 1re conj. (du bas lat. *frappare*). Donner un ou plusieurs coups, soit avec la main ou le pied, soit avec un instrument. Voyez comme elle *frappe* cette poitrine innocente, comme elle se reproche les moindres péchés ! (Boss.)

Guillot tout haletant s'arrête,
S'arrache les cheveux, ne sait plus où courir,
Et de son poing *frappant* sa tête,
Il demande au ciel de mourir. (FLORIAN.)

— Percer d'un coup de. Frapper quelqu'un d'un poignard. Se frapper d'un couteau, se frapper dans le côté. Je suis un lâche, dit-il... j'ai *frappé* ma mère, voilà pourquoi je suis à Bicêtre. (J. Janin.)

— Par extens. Atteindre. Le glaive qui frappe. La foudre qui frappe. L'orage a *frappé* le chêne qui seul était mon soutien. (Arnault.) Je voulais lancer contre vous cette flèche, si la première avait *frappé* mon fils ; et croyez-moi, celle-là ne vous aurait pas manquée. (Mme de Staël.)

Les palais dans leur chute entraînent les chaumières,
Et la foudre a *frappé* jusqu'au faible roseau. (MICHAUD.)

— Fig. La mort respecte le juste en le *frappant*, et ne peut ravir l'immortalité même à son corps. (L'abbé Legris-Duval.)

Quand la mort l'a *frappé*, que reste-t-il à l'homme,
Notre esprit est un souffle, et le temps une fleur ;
Que ce temps précieux dans les yeux se consomme,
Et mourons sans terreur. (LEF. DE POMPIGNAN.)

Ce cœur impénétrable aux coups qui l'ont *frappé*,
Ne t'ayant jamais craint, ne t'a jamais trompé. (VOLT.)

— Dans le langage de l'Église, se dit de l'action de lancer les foudres de l'excommunication sur quelqu'un. Frapper quelqu'un d'anathème, d'excommunication.

— On dit, dans le même sens. Frapper de terreur, de mort, de stérilité. Il *frappe* quelquefois de stérilité les terres et les campagnes. (Mass.) Ils croient *frapper* ainsi l'avenir de mort civile. (E. Quinet.) La crainte de la mort, sans laquelle les cœurs durs ne seraient jamais sensibles, l'avait *frappé*. (B. de St-P.)

— Fig. Attendrir, affliger. Frapper le cœur [...] suis sensible. (Corn.) Je vais *frapper* son cœur par l'endroit le plus tendre. (Rac.)

— Faire impression sur les sens, sur l'imagination, sur l'esprit. Nous arrivâmes à un morceau qui me *frappa* par la simplicité, la force et la sublimité de l'idée. (Diderot.) Il y a eu sur la terre des révolutions qui ont *frappé* plus l'imagination. (Volt.) Cette difficulté ne m'a jamais *frappé*, lui dis-je. (J.-J. Barthél.) Mais quels accents plaintifs ont *frappé* mes esprits? (Delille.) Quels accents tout à coup ont *frappé* mes oreilles? (Id.) Ce nom fameux dans la république me frappe beaucoup. (J.-J. Rouss.)

— *Frapper l'air de cris, de clameurs*, etc. Pousser des cris, des clameurs qui retentissent au loin.

Du sang ! Eve, du sang !... A ces terribles mots,
Eve d'un cri subit a *frappé* les échos. (GUIRAUD.)

— *Frapper un coup*. Donner un coup. Glaive du Seigneur, quel coup vous venez de *frapper*. (Boss.) Il lui montre l'endroit où elle doit *frapper* son dernier coup. (Id.)

— Fig. et fam. *Frapper son coup*. Produire l'effet qu'on se propose. Il a bien frappé son coup. || *Frapper les grands coups*. Se servir de moyens décisifs pour le succès d'une affaire.

— Jurispr. Être établi, assigné sur. Une hypothèque qui frappe tous les biens du débiteur.

— Mar. Attacher fortement et à demeure. Frapper une poulie. || *Frapper une manœuvre*. Attacher une manœuvre à quelque partie du vaisseau ou à quelque autre manœuvre. Se dit aussi pour les manœuvres dormantes, ou pour des cordes qui doivent être attachées à demeure. On dit *amarrer* pour celles que l'on doit détacher souvent.

— Techn. Donner une empreinte à quelque chose. Frapper la monnaie. Frapper une médaille.

— Tiss. Battre et serrer sur le métier la trame d'une toile, etc.

— Épingl. *Frapper des épingles*. En former la tête.

— *Frapper de glace*. Rafraîchir par le moyen de la glace. Faire frapper du Champagne.

— Neutral. Frapper dans la main pour conclure un marché. Frapper sur l'épaule. Frapper des mains pour applaudir. Frapper à la porte avec le marteau. Frapper sur l'enclume. Le marteau qui frappe sur le timbre. On *frappe* quelquefois au but qu'on cherche à éviter. (S. Dub.) Maintenant ce sont les hommes qui jugent et qui *frappent* : bientôt ce sera Dieu qui jugera. (Lamennais.)

— Chass. *Frapper à route*. Faire retourner les chiens pour qu'ils relancent le cerf. || *Frapper à la brisée*. Faire entrer les chiens dans l'enceinte pour lancer l'animal.

— SE FRAPPER. v. pron. Être frappé. Se frapper rudement contre quelque chose. Se frapper à la tête. Se frapper l'un l'autre. En se délivrant de leurs adversaires, ils se sont délivrés de la vie ; en prétendant tuer l'homme nouveau, ils se sont eux-mêmes *frappés* par derrière. (Edg. Quinet.)

— Fig. L'esprit de Machiavel à genoux se *frappe* la poitrine et prie du bout des lèvres ; cette prière dure encore. (Edg. Quinet.)

— Absol. et fam. Se remplir l'imagination de quelque pensée sinistre. Se frapper aisément.

FRAPPEUR, EUSE. s. Celui, celle qui frappe.

— S'empl. subst. pour désigner un ouvrier forgeron. Le forgeron gouvernant sa barre d'une main, de l'autre la frappe à l'endroit où ses *frappeurs* de devant doivent diriger leurs coups. (Molard.)

FRAQUE. s. m. V. FRAC.

FRASAGE. s. m. Techn. Action de fraser la pâte ; Résultat de cette action.

FRASCATI. Géogr. Ville de l'État ecclésiastique, près des ruines de Tusculum, à 17 kilom. de Rome ; 6,000 hab.

FRASE. s. f. Techn. Outil d'acier, avec lequel on racle le pétrin pour faire le frasage.

FRASEAU. s. m. (pr. *fra-zo*). Techn. Tige sur laquelle se meuvent les rouets de l'ourdisseur.

FRASÉ, ÉE. part. pass. du v. Fraser. S'empl. adjectiv. Pâte frasée.

FRASER. v. a. 1re conj. Techn. Donner un deuxième tour, la deuxième façon à la pâte du pain.

FRASÈRE. s. f. Bot. Genre de gentianacées, renfermant deux ou trois espèces des marais du nord de l'Amérique.

FRASQUE. s. f. (pr. *fras-ke*; de l'ital. *frasca*). Tour malin, extravagance avec éclat. Il m'a déjà fait une frasque. Il m'a fait plusieurs frasques. Voilà de ses frasques ordinaires. Tandis que je tiendrai les gens du logis dans le devoir, elle ira à la ville gronder le marchand, le boucher, l'épicier, et malheur à qui nous fera quelque *frasque* ! (Bruéys.) Fam.

FRAST. Sorte d'onomatopée. Je vis défaire la petite malle devant moi ; et en même temps *frast*, *frast*, je démêle le mien et je vois que vous vous portez bien. (Mme de Sév.)

FRATER. s. m. (pr. *fra-tèr*; mot lat. qui signifie littér. *frère*). Autrefois Garçon chirurgien.

— Iron. et fam. Mauvais chirurgien. Barbier. Ce n'est qu'un frater. C'est un pauvre frater.

FRATERNEL, ELLE. adj. (du lat. *fraternus*, même signif.). Qui est propre à des frères, tel qu'il convient entre des frères. Amour fraternel. Amitié, union, affection fraternelle. L'amour *fraternel* dépend beaucoup de l'amour filial, qui lui même n'est produit que par l'amour paternel. (B. de St-P.) De toutes les amitiés, il n'y en a aucune de comparable à l'amitié *fraternelle*. (Id.) On peut juger des mœurs *fraternelles* des animaux par le nombre des œufs de leurs nids et par les tétines de leurs mères. (Id.)

— Par extens. Cordial, charitable, amical. Parmi les doux plaisirs d'une paix *fraternelle*. (Boil.)

— Relig. *Charité fraternelle*. Charité des chrétiens les uns pour les autres.

— *Harmonie fraternelle*. Consonnance qui existe entre les corps organisés, entre les parties semblables de ces corps. La nature, non contente d'avoir mis en consonnance tous les membres d'un corps organisé, afin qu'ils s'aidassent mutuellement, a mis les corps organisés

eux-mêmes en harmonie *fraternelle* les uns avec les autres, afin de lier toutes les parties de son ouvrage. (B. de St-P.) Dans les cieux, l'astre du jour est en harmonie *fraternelle* avec celui des nuits. (Id.) Les harmonies *fraternelles* qui, groupant les végétaux, présentent des spectacles non moins admirables. (Id.)

FRATERNELLEMENT. adv. En frère, d'une manière fraternelle. De nouveaux voyageurs s'étant présentés, au lieu de jouir *fraternellement* des douceurs de cet asile, se sont pris de querelle ensemble. (Kératry.)

— Par extens. Amicalement, cordialement, charitablement.

— Par une consonnance, une harmonie fraternelle. Certaines plantes marines se groupent *fraternellement*, comme celles qui décorent les rochers, par leurs consonnances. (B. de St-P.)

FRATERNISANT. part. prés. du v. Fraterniser. Qui fraternise. Il est invariable.

FRATERNISANT, ANTE. adj. Doué de sympathie; qui a une consonnance fraternelle.

— Fig. Mais la terre est couverte de genres de végétaux *fraternisants*. (B. de St-P.)

FRATERNISATION. s. f. (pr. *fra-tèr-ni-sa-ci-on*). Hist. révol. Union fraternelle, affiliation.

FRATERNISÉ, ÉE. adj. *Rime fraternisée.* V. RIME.

FRATERNISER. v. n. 1re conj. (du lat. *frater*, frère). Vivre en parfaite intelligence, en frères. Ces deux hommes fraternisent ensemble.

— Se promettre une amitié fraternelle. Les officiers des deux nations fraternisèrent ensemble.

— *Fraterniser avec.* Fraterniser avec quelqu'un, avec tout le monde.

— Hist. Contracter une union politique, adhérer aux opinions nationales. Ces deux factions ennemies fraternisèrent ce jour-là.

— Avant que ce mot fût tombé d'une manière absolue dans la langue politique, il se disait des compagnies lorsqu'elles s'accordent l'une à l'autre réciproquement, dans la personne de leurs membres, certains rangs, qu'elles se font certaines civilités. L'Académie des inscriptions *fraternise* avec l'Académie française. (Fleury.)

FRATERNITÉ. s. f. (du lat. *fraternitas*, même signif.). Relation de frère à frère, de frère à sœur; qualité de frère.

— Amitié, concorde, bon accord. Vivre dans une grande fraternité.

— Liaison étroite, union intime. Fraternité entre deux hommes, entre deux familles, entre deux républiques, entre deux compagnies. Alors furent retrouvés les titres de la *fraternité* des peuples, et ceux de la haute destinée de l'homme. (V. Bargem.) La *fraternité*, l'égalité, inscrites dans la loi, tendent de plus en plus à descendre dans les faits. (E. Quinet.)

— Cheval. *Fraternité d'armes.* Alliance, association d'armes de deux chevaliers. Du Guesclin et Clisson s'étaient juré *fraternité* d'armes en touchant les saints Évangiles. (Anquetil.)

— Titre que prenaient autrefois entre eux les rois et les empereurs, ainsi que les évêques et les moines.

— Une des trois devises gravées sur le drapeau de la France républicaine. Liberté, égalité, *fraternité*.

FRATICELLES. s. Hist. relig. Sectaires qui parurent en Italie, sur la fin du XIIIe siècle. Les fraticelles soutenaient que l'Eglise romaine est la Babylone de l'Ecriture, et que les sacrements sont inutiles.

FRATRICIDE. s. m. (du lat. *fratricida*, même signif.). Meurtre d'un frère. Commettre un fratricide. Caïn a commis le premier fratricide.

— Signifie aussi Celui qui a tué son frère. Caïn a été le premier des fratricides. La puissance impériale ne put délivrer un empereur *fratricide* d'une fin si tragique. (De Sacy.)

FRATRICIDER. v. n. 1re conj. (rad. *frère*). Commettre un fratricide.

FRAUDE. s. f. (pr. *frô-de;* du lat. *fraus*, même signif.). Mauvaise foi, tromperie. Fraude grossière, subtile, manifeste. Faire une fraude. Sans faire, sans user de fraude. Sans fraude. Par fraude. Suspect de fraude. Trouver quel-

[illegible]

découvris la *fraude*. (Boil.)

> Je veux défendre l'innocent
> Contre la *fraude* meurtrière
> De l'impie adroit et puissant. (J.-B. Rouss.)

— Contrebande; action par laquelle on soustrait aux droits de douane et d'octroi les choses qui y sont assujeties. Faire la fraude. Être condamné pour fraude. Fraude à main armée. Empêcher la fraude. A ce commerce de *fraude* se joignirent les cruautés les plus sauvages. (Volt.)

— *En fraude.* Du vin entré, introduit en fraude dans Paris.

— *Fraude pieuse.* Tout moyen illégitime et coupable en lui-même, dans le but d'assurer l'empire de la religion. || Ruse très-innocente employée pour décider quelqu'un à une action utile ou vertueuse.

— Myth. Déesse allégorique des Romains. Fille de l'Erèbe et de la Nuit, la Fraude habitait le Cocyte

FRAUDER. v. a. 1re conj. (rad. *fraude*). Tromper, décevoir. Frauder quelqu'un.

— Frustrer par fraude. Frauder ses créanciers, ses cohéritiers.

— Douanes. *Frauder les droits*, ou neutralement *frauder*. Vendre, introduire des marchandises en contrebande.

FRAUDEUR, EUSE. s. Celui, celle qui fraude. || Plus particulièrement Celui, celle qui fait la fraude, la contrebande. C'est un fraudeur de profession.

FRAUDULEUSEMENT. adv. Avec fraude. Contracter frauduleusement pour tromper ses créanciers.

FRAUDULEUX, EUSE. adj. Enclin à la fraude. Esprit frauduleux.

— Qui trompe. Sa lumière *frauduleuse*. (J.-B. Rouss.)

— Fait avec fraude. Traité, contrat frauduleux.

— Comm. *Banqueroute frauduleuse.* V. BANQUEROUTE.

FRAULÉ, ÉE. part. pass du v. Frauler. S'empl. adjectiv. Graines fraulées.

FRAULER. v. a. 1re conj. Agric. Frotter des graines entre ses mains pour les débarrasser des parties de la fleur qui y sont restées adhérentes. || On écrit aussi *frôler*. || SE FRAULER. v. pron. Etre fraulé.

FRAUNHOFÈRE. s. f. Bot. Genre de célastracées, contenant un arbrisseau rameau du Brésil.

FRAXINÉ, ÉE. adj. (du lat. *fraxinus*, frêne). Bot. Qui ressemble au frêne. || FRAXINÉES. s. f. pl. Groupe d'oléacées ayant pour type le genre frêne.

FRAXINELLE. s. f. (pr. *frak-ci-nèle;* du lat. *fraxinus*, frêne). Bot. Plante vivace herbacée, que la beauté de ses fleurs a fait placer dans les jardins d'agrément. Elle constitue aussi un genre dont on ne connaît que deux espèces, l'une d'Europe et l'autre d'Amérique, plus rameuse et moins élevée que la première, ainsi nommée à cause du rapport de ses feuilles avec celles du frêne.

FRAXINELLÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à la fraxinelle.

FRAXINICOLE. adj. des 2 g. (du lat. *fraxinus*, frêne; *colere*, *colo*, habiter). Hist. nat. Qui vit sur le frêne.

FRAXININE. s. f. Chim. Alcali qu'on extrait de l'écorce du frêne.

FRAYANT. part. prés. invar. du v. Frayer. Qui fraie, qui se fraie.

> Depuis, l'art, se *frayant* des routes ignorées,
> Par des moyens nouveaux créa de nouveaux plans. (DELILLE.)

FRAYANT, ANTE. adj. Coûteux, qui occasionne de grands frais. Mais l'héritage était *frayant* et rude. (La Font.) Inus.

FRAYE. s. f. Ornith. Espèce de grive.

FRAYER. s. m. (pr. *frè-ie*). Techn. Petite rainure que les couteliers tracent au bord du dos d'une lame.

FRAYÉ, ÉE. part. pass. du v. Frayer. S'empl. [illegible] Sentier frayé. Route frayée. Un chemin *frayé* au milieu d'un grand fleuve; l'armée de saint Louis s'avançant à la faveur du silence et du secret. (L'abbé Poulle.)

> Plus de passage ouvert, plus de chemins *frayés*,
> Aucun sentier ne s'offre à leurs yeux effrayés. (J.-B. SALLENVIN.)

— Art. vétér. *Cheval frayé aux ars.* Celui qui a une inflammation, des gerçures, au pli formé par la réunion des membres antérieurs et de la poitrine.

FRAYER. v. a. 1re conj. (pr. *frè-ié;* du lat. *fricare*, frotter, toucher légèrement). On conserve l'*y* dans toute la conjugaison, ou bien l'on remplace l'*y* par un *i* devant un *e* muet. *Je fraie, tu fraies, il fraie*, etc. Marquer, tracer, pratiquer. Frayer un chemin, une route, un sentier, une voie, c'est le rendre praticable.

— Fig. *Frayer à.* Disposer, préparer à. Frayer la route, le chemin à quelqu'un. Frayer à quelqu'un le chemin des honneurs. Les travaux des anciens nous ont *frayé* le chemin des grandes découvertes. (Ferry.) Nos pères nous ont *frayé* le chemin. (Mass.)

— *Frayer à quelqu'un la route du vice.* Lui donner l'exemple du vice, lui faciliter les moyens de s'y adonner.

[illegible]

tête aux arbres. Le coup n'a fait que lui frayer la botte. La roue m'a frayé la cuisse.

— Métrol. Se dit de ceux qui altèrent des pièces d'or et d'argent en imitant l'altération que la touche et le temps peuvent y produire.

— Techn. Faire une rainure sur le bord d'une lame de couteau, de canif.

— Fam. *Frayer avec.* Faire société. Il ne faut point frayer avec les méchants.

— Fig. Ne point frayer avec la peur, la lâcheté, le déshonneur.

— Avec deux compléments indirects. Frayer à quelqu'un un chemin au trône. Frayer à l'esprit le chemin aux grandes découvertes.

— v. n. Ichthyol. S'approcher pour la génération. Dans la saison où les poissons frayent.

— Absol. S'user, diminuer par le frottement. Il faut que cet écu ait beaucoup frayé.

— Se convenir, vivre d'accord. S'empl. presque toujours dans ce sens avec la négation. Ne point frayer ensemble.

— SE FRAYER. v. pron. S'ouvrir, se faire un passage, un chemin. Se frayer une route dans un fourré. Se frayer un passage à travers les bataillons ennemis. Les oiseaux se seraient *frayé* de nouvelles routes vers de nouveaux climats. (A.-Martin.)

— Fig. Se frayer le chemin à une dignité, à un emploi. Se frayer le chemin des honneurs. Se frayer un chemin au pouvoir. Chacun se *fraie*, à travers le monde imaginaire, une route qu'il croit la bonne. (J.-J. Rouss.)

FRAYÈRE. s. f. (pr. *frè-iè-re*). Econ. dom. Lieu où les poissons fraient. || Saison, temps où les poissons multiplient.

FRAYEUR. s. f. (pr. *frè-ieur;* du lat. *fragor*, bruit). Crainte vive, épouvante. Grande frayeur. Frayeur mortelle. Etre saisi de frayeur. Trembler de frayeur. Revenir de sa frayeur. Se remettre de sa frayeur. Etre dans des frayeurs continuelles. Les frayeurs de la mort. Les chrétiens ne connaissaient plus la sainte *frayeur* dont on était saisi autrefois à la vue du sacrifice. (Boss.) Je crois que ta *frayeur* égalerait la mienne. (Corneille.) Que ne peut la *frayeur* sur l'esprit des mortels! (Rac.) La *frayeur* lui aura fait voir ces hommes plus grands et plus forts que lui-même; il leur aura donné le nom de géants. (J.-J. Rouss.) La *frayeur* est permise à qui n'a plus qu'un bien. (Florian.) Attila faisait un trafic continuel de la *frayeur* des Romains. (Montesq.) Son courage épuisé succombe; son sang se glace de *frayeur;* à peine s'il ose respirer. (Marm.) Regarder tous les devoirs de la société civile sans une espèce de *frayeur*, c'est marquer qu'on ne s'est jamais mis en peine de les observer comme il faut. (Dider.)

FRAYOIR. s. m. (pr. *frè-ioèr*). Vén. Marques sur les baliveaux où le cerf a frayé sa tête, c'est-à-dire frotté son bois, pour en détacher la peau velue dont il est couvert.

FRAYON. s. m. (pr. *fre-ion*). Techn. Pièce de bois qui forme chapeau sur le gros fer d'un moulin.

FRAYURE. s. f. (pr. *frè-iure*). Vén. Action des cerfs qui frottent leur bois contre des arbres.

FRAZIN. s. m. Techn. Mélange de terre et de charbon qui entoure une charbonnière.

FRÉA. Myth. septentr. Femme d'Odin, la reine des dieux, la Junon des peuples du Nord.

FRÈCHE. s. m. Cout. Terres incultes servant de pâturage.

— Bot. Un des noms vulgaires du frêne.

FREDAINE. s. f. (du lat. barb. *fraudana*, fait de *fraus*, fraude, tromperie). Folie de jeunesse; action qui, sans nuire à autrui, porte une atteinte plus ou moins forte à la morale. Faire une fredaine, des fredaines. Je suis de vos fredaines, de vos petites fredaines. Puisque vous savez mes *fredaines*, il faut bien vous avouer que j'ai perdu près de cent louis au pharaon (Volt.) N'avez-vous pas, dans votre jeunesse, fait vos *fredaines* comme les autres? (Mol.) On ne passe tout ce qui est *fredaine* qu'à la jeunesse, et encore pourvu qu'elle ne retombe pas trop souvent dans la récidive. (St-Prosper.)

FRÉDÉGAIRE. Chroniqueur français très-instruit et très-exact, qui vivait dans le VIe et le VIIe siècle.

FRÉDÉGONDE. Née en 543, d'une famille obscure, d'abord attachée au service de la première femme de Chilpéric Ier, assassina sa seconde femme, partagea le lit et le trône de Chilpéric, qu'elle assassina, et mourut en 596, après une vie souillée de crimes.

FRÉDÉRIC. Quatre empereurs d'Allemagne ont porté ce nom. Frédéric Ier, né en 1121, régna de 1152 à 1192. Frédéric II, né en [illegible], régna de 1210 à 1250. Frédéric III, régna de 1314 à 1322, et meurt en 1330; son compétiteur, Louis de Bavière, qui avait eu plus de voix que lui, est regardé par plusieurs historiens comme le seul empereur légitime. Frédéric IV, né en 1415, règne de 1440 à 1493. || Il y a eu six rois de Danemark de ce nom. Frédéric Ier, régna de 1523 à 1533. Frédéric II, de 1559 à 1588. Frédéric III, de 1648 à 1670. Frédéric IV, de 1699 à 1730. Frédéric V, de 1746 à 1766. Frédéric VI, né en 1768, régna de 1808 à 1839. || Frédéric de Hesse-Cassel, né en 1676, épousa Ulrique-Eléonore, sœur de Charles XII, qui, après la mort de ce prince, lui céda la couronne de Suède: il mourut en 1751. Adolphe-Frédé-

[illegible]

de 1751 à 1771. || Quatre rois de ce nom ont régné à Naples ou en Sicile. Frédéric Ier régna de 1178 à 1250; il fut empereur d'Allemagne sous le nom de Frédéric II. Frédéric II, rival de Charles d'Anjou, régna de 1291 à 1337. Frédéric III, né en 1332, régna depuis 1355, mais il se vit enlever son royaume par Jeanne de Naples, qui ne lui laissa que le titre de roi. Frédéric IV régna depuis 1476, mais il se vit enlever son royaume, et fut obligé de chercher un asile en France, où il mourut en 1504. || Frédéric-Auguste, de Bologne. V. AUGUSTE. || Frédéric-Guillaume le Grand, né en 1620, fut électeur de Brandebourg, de 1640 à 1688; quelques historiens le regardent à tort comme le premier roi de Prusse; ce pays n'a été érigé en royaume que sous son fils. Il y a eu cinq rois de Prusse du nom de Frédéric. Frédéric Ier, né en 1657, fut reconnu roi en 1701, et régna jusqu'en 1713. Frédéric-Guillaume Ier, né en 1688, régna de 1713 à 1740. Frédéric II, né en 1712, régna de 1740 à 1786: il est surtout connu par ses relations avec Voltaire et avec tous les grands hommes du siècle, et par la variété de ses connaissances. Frédéric-Guillaume II, né en 1744, régna de 1786 à 1797. Frédéric-Guillaume III, né en 1770, régna de 1797 à 1840. || Frédéric (Henri-Louis), connu sous le nom de prince Henri de Prusse, né en 1726, se distingua dans la guerre de sept ans, et, après la paix, cultiva les sciences et les lettres; éloigné des affaires par son neveu Frédéric II, il vint en France et mourut en 1802.

FRÉDÉRIC. s. m. Métrol. Monnaie d'or de Prusse. Le Frédéric simple vaut 20 fr. 80 c.; le demi-frédéric 10 fr. 40 c., et le double frédéric, 41 fr. 61 c.

— Ichthyol. Poisson du genre du saumon.

FRÉDÉRICKSTHALL. Géogr. Ville de Norvége, où fut tué Charles XII, en 1718; 3,900 h.

FREDON. s. m. (du lat. *fritinnire*). Mus. Espèce de roulement et de tremblement de voix qui se faisait autrefois dans le chant, il consistait dans le passage rapide de plusieurs notes sur la même syllabe; c'est à peu près ce qu'on a appelé depuis Roulade. Doux fredon. Fredon agréable, mélodieux, long, prolongé, joli. Faire un fredon, des fredons. Quel plaisir ne serait-ce point d'entendre un beau plaidoyer en musique, et de voir ensuite un juge vénérable prononcer un arrêt en faisant mille *fredons* agréables dans sa gorge? (Ghérardi.)

> Et le *fredon* de nos charmants accords
> N'amollit pas vos esprits, ni vos corps. (COLLETET.)

— Se prend aujourd'hui en mauvaise part, en parlant des agréments ou même des motifs de l'ancien chant français. De gothiques fredons. L'un traîne en longs *fredons* une voix glapissante. (Boil.)

> Certaine voix soporative
> En *fredons* longs et languissants
> Traîne une romance plaintive. (***)

— Caractère qui marque la diminution d'une note en plusieurs parties, pour faire autant de variations de voix ou de tons.

— Fig. Mauvaise poésie, mauvais discours. La véritable éloquence ne cherche pas dans ses discours des *fredons* efféminés et une mollesse compassée. (Balz.)

> (Il) Ne prendra plus le bourdon pour l'abeille,
> Ni les *fredons* du chantre cordouan
> Pour les vrais airs du cygne mantouan. (J.-J. Rouss.)

— Jeux. Réunion, dans une seule main, de quatre cartes de même figure ou de même valeur. Quatre cinq, quatre rois font un fredon.

— Syn. simpl. Roulement, tremblement de voix, roulade, modulation.

FREDONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Fredonner. S'empl. adjectiv. Air fredonné. Chanson fredonnée.

FREDONNEMENT. s. m. (rad. *fredon*). Chant de celui qui fredonne. Ce fredonnement continuel est insupportable.

FREDONNER. v. n. 1re conj. (du lat. *fritinnire*). Passer rapidement plusieurs notes de suite sur la même syllabe. Ce musicien fredonne bien.

— Chanter entre ses dents, et sans articuler d'une manière distincte. Fredonner sans cesse. Aimer à fredonner. Et la troupe à l'instant cessant de *fredonner*. (Boil.) L'émouleur élancé *fredonnera* dans l'air. (Domerg.)

— v. a. Chanter à demi-voix quelques passages détachés et sans suite qui viennent à la mémoire dans les moments où l'esprit est distrait. Fredonner un air, une chanson, une ariette. Le général fut le premier qui rompit le silence, en *fredonnant* un petit air qu'il affectionnait beaucoup. (Scribe.) Que pour son payement il *fredonne* vos airs. (Colnet.)

> On dirait que Ronsard, sur ses pipeaux rustiques,
> Vient encor *fredonner* ses idylles gothiques. (BOIL.)

— SE FREDONNER. v. pron. Être fredonné. Cet air se fredonne partout.

FREDONNEUR, EUSE. s. Celui, celle qui fredonne, qui chante à demi-voix. C'est un grand fredonneur. Fam.

— S'empl. adjectiv. Chant fredonneur. Voix fredonneuse.

FREDRO (Maximilien-André). Mort en 1679, a été surnommé le *Tacite polonais*. || (Alexandre). L'auteur comique le plus populaire de la Pologne, est né en 1790.

FREDUM. s. m. (pr. *fre-dom;* du sax. *fred*,

[illegible]

pour la paix et la sécurité que les excès qu'il avait commis lui avaient fait perdre.

FREDURE. s. f. (de l'ital. *freddura*). Médiocrité dans les arts.

— Ouvrage insignifiant en littérature. || Plaisanterie sans sel.

FRÉGATAIRE. s. m. (rad. *frégate*). Comm. Portefaix dans les colonies. Se disait surtout des portefaix employés par la compagnie française établie autrefois dans les pays barbaresques.

FRÉGATE. s. f. (du catal. *fregata*, corruption du mot *aphracta*, sans couverture, sans pont). Mar. Bâtiment de guerre ayant une seule batterie couverte et portant moins de soixante bouches à feu; pour la force il vient immédiatement après le vaisseau de ligne. Armer une frégate. Equiper une frégate. Monter une frégate. Capitaine de frégate. Frégate de trente, de trente-six canons. La *frégate* seule me paraît propre à aller représenter la France au

loin, et encore la *frégate* de la plus puissante dimension. (De Joinville.)

— *Frégate d'avis.* Petit navire qui porte des paquets et des ordres à l'armée, et qui sert aussi à aller reconnaître les vaisseaux. || *Frégate legère.* Petit navire de guerre qui n'a qu'un pont, et qui porte ordinairement depuis seize jusqu'à vingt-cinq pièces de canon. || Autrefois on nommait, mais à tort, *frégate*, tout bâtiment à trois mâts qui avait une marche supérieure.

— Entom. Insecte de la grosseur d'un œuf de poule, et de la forme d'une barque, que l'on dit exister dans la mer; il est toujours sur l'eau, où il se soutient par une espèce de petite voile couleur de pourpre.

— Ornith. Genre de palmipèdes totipalmes, qui ont une très-grande envergure, et qui s'élèvent dans les airs à perte de vue.

FRÉGATÉ, ÉE. part. pass. du v. Frégater. S'empl. adjectiv. Bâtiment frégaté.

FRÉGATER. v. a. 1re conj. (rad. *frégate*). Mar. Donner à un bâtiment la forme et les qualités d'une frégate.

— S'est dit pour exprimer le service de frégate rempli par un bâtiment de guerre, quel qu'il fût.

— SE FRÉGATER. v. pron. Être frégaté. Ce navire se frégatera difficilement.

FRÉGATON. s. m. (rad. *frégate*). Mar. Petite frégate vénitienne du port de 400 tonneaux, ayant une poupe carrée, un artimon, un grand mât et un beaupré. || Petit bateau de pêcheur, pointu par les deux bouts et qui ne va qu'à la rame.

FRÉGILE. s. m. Ornith. Genre d'oiseaux de la famille des corvidées.

FRÉGILIN, INE. adj. Ornith. Qui ressemble à un frégile. || FRÉGILINS. s. m. pl. Sous-famille de corvidées, ayant pour type le genre frégile.

FRÉGOSE. Célèbre famille génoise qui a donné plusieurs doges à la république de Gênes.

FREIN. s. m. (du lat. *frenum*, même signif.). Mors, la partie de la bride qu'on met dans la bouche du cheval pour le gouverner. Se jouer de son frein. Mâcher son frein. Ronger son frein. Prendre le frein aux dents. On dit plutôt, en ce dernier cas, Prendre le mors aux dents. Rendre docile au *frein* un coursier indompté. (Rac.)

L'ardent coursier déjà sent tressaillir ses veines,
Bat du pied, mord le *frein*, sollicite les rênes. (Del.)

L'or couvre leur harnais, et leur fierté farouche
Obéit au *frein* d'or qui gourmande leur bouche. (Id.)

— Quoique *frein* et *mors* aient la même signification, on dit qu'*un cheval ronge son frein*, et non *son mors*; tandis qu'on dit qu'*il prend le mors aux dents*, et non *le frein*.

— Fig. Tout *frein* est un *frein*, fût-il d'or. (Le Noble.)

Qu'un *frein* soit de fer ou d'or,
Qui l'accepte est un esclave. (Arnault.)

— Fig. et fam. *Ronger son frein.* Retenir son dépit, son ressentiment en soi-même, et n'en rien laisser éclater au dehors. A force de ronger son *frein*, on parvient quelquefois à le rompre. (Boiste.)

— Prov. *A vieille mule, frein doré.* On pare une vieille bête pour la mieux vendre. || Se dit fig. et fam. d'une vieille femme qui aime à se parer.

— Anat. Repli membraneux qui bride ou retient un organe. Frein ou filet de la langue. Frein du prépuce, de la verge.

— Entom. Crochet alaire des lépidoptères. || Pièce située au dessous du bord latéral du scutellum et du dorsolum, et qui, dans beaucoup de cas, a des connexions avec la base des ailes supérieures, à la dislocation desquelles elle s'oppose.

— Mar. V. REFREIN.

— Obstacle que l'on oppose au mouvement d'un corps.

— Mécan. Appareil au moyen duquel on peut modérer à volonté, et même, au besoin, anéantir complètement la vitesse d'un mécanisme en mouvement.

— Techn. Grand cercle qui environne le rouet d'un moulin, et qui sert à l'arrêter tout d'un coup, quoique le vent donne à plein dans les volants. || Arc de cercle en bois ou en métal, placé derrière une des grandes roues des voitures publiques, et qui peut être serré entre cette roue au moyen d'une vis de pression, de manière à la ralentir ou à l'arrêter complètement dans sa rotation autour de l'essieu, dans les descentes rapides. On l'appelle vulgairement *mécanique*.

— Fig. Tout ce qui retient dans les bornes du devoir, de la raison. Servir de frein à une ville, à une province. Le frein des lois. Aucun frein ne modère cette ardeur impétueuse. Sa passion ne connaissait plus de frein, n'avait plus de frein. Donner un frein à ses désirs. Que seraient-ils devenus, s'ils s'étaient livrés sans *frein* à cet instinct furieux? (B. de St-P.) Les princes, dès qu'ils se livrent au vice, ne connaissent plus d'autre *frein* que leur volonté. (Mass.) S'ils sont entourés de plus de pièges, ils trouvent en eux plus de *freins* et plus de ressources. (Id.) Sans règle et sans *frein* tôt ou tard on succombe. (Florian.)

— Se prend quelquefois en mauvaise part, pour exprimer tout ce qui porte atteinte à la dignité de l'homme ou à certains droits imprescriptibles.

— Fig. *Mettre un frein à.* Réprimer, contenir. Mettre un frein à son luxe, à son ambition. Mettre un frein à son zèle. Mettre un frein à son ardeur. Si l'abjection de son état n'avait pas mis le *frein* de la honte et du respect sur sa langue, il vous répondrait. (Mass.) Mets un *frein* à ta force, un terme à ta grandeur. (Delille.)

Celui qui met un *frein* à la fureur des flots
Sait aussi des méchants arrêter les complots. (Racine.)

— Fig. *Mettre un frein à sa langue.* Ménager ses paroles. Il faut que l'orateur sache mettre un *frein* à sa langue. (St-Evrem.) || *Mettre un frein à ses désirs, à ses passions.* Savoir les maîtriser.

— Au lieu de *mettre un frein*, locution employée par tous les bons auteurs, Mme Deshoulières, ayant besoin d'une syllabe de plus, a préféré dire *donner un frein*, expression beaucoup moins usitée.

Pour être heureux, pour être sage
Il faut savoir donner un *frein* à ses désirs

— Syn. comp. FREIN, MORS. V. MORS.

FREINDRE. v. a. 4e conj. S'est dit pour Rompre, d'où nous avons fait Enfreindre.

FREINSHEMIUS (Jean), en all. **FREINSHEIM**. Né à Ulm en 1608, mort en 1660, est surtout connu par les suppléments qu'il a faits à Tacite, à Tite-Live et à Quinte-Curce.

FREISLEBEN. s. m. Minér. Substance minérale d'un gris bleuâtre, fragile, tendre, douce au toucher et insoluble dans l'eau.

FRÉJUS. Géogr. Ch.-l. de cant. et évêché (Var). C'est dans cette ville que débarqua Napoléon à son retour d'Egypte; 3,000 hab.

FRELAMPE. s. m. Métrol. Monnaie de billon qui avait cours dans l'Anjou, et valait de 5 à 7 centimes et demi.

FRELAMPIER. s. m. (corrupt. de *frère lampier*). Pop. Homme de néant et qui n'est bon à rien.

— Autrefois, Celui qui avait la charge d'entretenir et d'allumer les lampes des églises.

— Pop. S'est dit pour Charlatan.

FRELATAGE. s. m. (rad. *frelater*). Altération dans les liqueurs ou dans les drogues, pour les faire paraître meilleures ou plus agréables. Si le *frelatage* des boissons est coupable alors qu'on fait payer une chose au delà de sa valeur, s'il peut être quelquefois dangereux par l'emploi de l'oxyde de plomb, qui produit de véritables empoisonnements, la fabrication des liqueurs vineuses devrait être avouée et encouragée pour qu'elle se perfectionnât. (Encycl. des g. du monde.)

FRELATÉ, ÉE. part. pass. du v. Frelater. S'empl. adjectiv. Vin frelaté. Eau-de-vie frelatée.

— Fig. et fam. *Cela n'est point frelaté.* On n'a point cherché à rendre cette chose plus belle en apparence qu'elle ne l'est en effet. La vie *frelatée* de Paris n'approche pas assurément de la vie pure, tranquille et doucement occupée qu'on mène à la campagne. (Volt.) Son visage est tout neuf et n'est point *frelaté*. (Rayn.)

— Fig. Altéré. C'a été certes une de mes peines, me trouvant sur un passage contourné ou *frelaté*, de l'exprimer en telle sorte, qu'il quadrât sortablement, s'il était possible, à la composition originaire et à l'application. (Mlle de Gournay.)

FRELATER. v. a. 1re conj. (du celt. *brella, frella*, troubler, brouiller, mettre en confusion). Mêler dans une boisson des substances plus ou moins nuisibles, pour en déguiser les mauvaises qualités, pour la faire paraître plus agréable à la vue et au goût. Frelater du vin, des liqueurs.

— Ce mot se prend toujours en mauvaise part, bien que le mélange ne soit pas toujours fait dans un esprit de fraude. En effet, il est des vins qui ne pourraient pas entrer dans le commerce s'ils n'étaient pas mélangés à d'autres. Mais dans le langage ordinaire on ne fait pas cette distinction. Cependant *frelater* s'entend surtout des mixtions nuisibles qui sont de nature à porter atteinte à la santé.

— Se dit aussi des altérations qu'on fait subir aux aliments et aux médicaments. Frelater des drogues.

— Fig. Altérer, déguiser. Le vice empoisonne les bonnes qualités, la modération les aiguise, l'innocence les épure, la bienfaisance les multiplie, l'amitié les double. (Boiste.) Mon humeur est, quand je n'ose dire la vérité, de me taire et de ne point parler, plutôt que de déguiser et de *frelater* mon discours. (Naudé.)

— Se disait autrefois pour Tirer le vin de dessus la lie et le transporter dans un vaisseau tout neuf.

— Pêch. Passer le hareng caqué d'une futaille dans une autre.

— SE FRELATER. v. pron. Être frelaté. Il y a beaucoup de choses qui se frelatent dans Paris.

— Fig. Se corrompre. Le cœur de l'honnête homme et son esprit se *frelatent* devant les tableaux multipliés du crime, de la débauche et de la stupidité. (Accus. publ.)

FRELATERIE. s. f. V. FRELATAGE.

FRELATEUR, EUSE. s. (rad. *frelater*). Celui, celle qui frelate. Frelateur de vin.

FRÊLE. adj. des 2 g. (du lat. *fragilis*). Fragile, aisé à casser, à rompre. Une frêle barque. Un frêle édifice. Frêle comme un roseau. Un frêle appui. Tige frêle. Branche frêle. Les Tyriens furent les premiers qui osèrent se mettre dans un *frêle* vaisseau à la merci des vagues et des tempêtes. (Fén.)

Des hommes insensés, sur de *frêles* vaisseaux,
S'en vont loin de la terre habiter sur les eaux. (Boil.)

— Fig. Facile à perdre. Notre frêle raison.

— Fig. Faible. Santé frêle. Corps frêle. Les frêles humains de l'État ébranlé douce et *frêle* espérance. (Volt.) Le corps humain est trop *frêle* pour son âme; une seule en userait mille. (Boiste.)

Frêles machines que nous sommes,
A peine passons-nous d'un siècle le milieu.
(Mlle Dessoul.)

— Fig. *C'est un frêle appui que le sien.* C'est une bien faible protection que la sienne.

— Peu important. Et gravant en airain ses *frêles* avantages. (Rac.) La beauté du visage est un *frêle* ornement. (Mol.) La plus rare beauté n'est qu'un *frêle* avantage. (Destouches.)

Et c'est ce même Dieu de qui la main puissante
De ma *frêle* machine ajusta les ressorts. (Chaulieu.)

— Syn. simpl. Fragile, cassant, faible, délicat; frivole, vain, périssable, chétif.

— Syn. comp. FRÊLE, FRAGILE. *Fragile* emporte la faiblesse du tout et la roideur de ses parties; *frêle* emporte pareillement la faiblesse du tout, mais la mollesse des parties.

FRÈLEMENT. s. m. Entom. Germe ou blanc des abeilles.

FRÊLER. v. a. 1re conj. V. FERLER.

— v. n. pop. Brûler rapidement au contact du feu, avec un bruit de frôlement, comme les cheveux, les plumes, la laine.

FRÊLET. s. m. Papet. V. PERLET.

FRELOCHE. s. f. Poche de gaze, etc., pour prendre les insectes volants. || Poche de toile pour pêcher les insectes aquatiques, les petits poissons.

FRELON. s. m. (onomatopée prise du bourdonnement de ses ailes). Entom. Sorte de grosse mouche-guêpe, plus grande que les guêpes, et plus dangereuse par sa piqûre; elle dévore les autres insectes, et particulièrement les abeilles, dont elle vole aussi le miel.

Comme on voit les *frelons*, troupe lâche et stérile,
Aller piller le miel, etc. (Boileau.)

Quand le printemps vient rajeunir la terre,
S'échappent des *frelons* les essaims irrités,
Que la nuisible enfance a longtemps insultés. (Aignan.)

— Epith. Ailé, bourdonnant, piquant, armé, dangereux, nuisible, lourd, paresseux, oisif, envieux, irrité.

— Proprement. Les abeilles mâles, qu'on nomme aussi faux-bourdons.

— Prov. *Il ne faut pas irriter les frelons.* Il est dangereux d'irriter ceux qui sont déjà en colère.

— Fig. et fam. Auteur qui en pille un autre. Que de *frelons* vont pillant les abeilles. (Volt.)

— Fig. Critique.

La défense est de droit, et d'un coup d'aiguillon
L'abeille en tous les temps repousse le *frelon*. (Volt.)

— Faucon. Poil qui sort des naseaux de l'oiseau.

— *Frelon* ou *houx frelon*. Bot. Nom vulgaire du fragon.

FRÉLOT. s. m. Bot. Un des noms vulgaires du pouliot.

FRELUCHE. s. f. (de l'ital. *fanfaluca*, flammèche; du celt. *belu*, *felu*, chose de rien, de peu de valeur). Techn. Petite houppe de soie, sortant d'un bouton, du bout d'une ganse, ou de quelque autre ouvrage. Bouton à freluche. Ganse à freluche.

— Fig. Petit fil qui vole en l'air au cœur de l'été.

J'entreprendrais plutôt en un temps chaud et clair,
Le vain calcul des *freluches* de l'air. (St-Amant.)

— FRELUCHES. s. f. pl. Choses frivoles et badines.

FRELUQUE. s. f. S'est employé comme synonyme de Freluche, dont il n'est qu'une variante orthographique.

Car aujourd'hui de deux *freluques*
De cheveux d'un petit monceau,
Il semble qu'il y en ait jusques
Au collet et plein un boisseau. (Coquillart.)

FRELUQUET. s. m. (du fr. *freluche*). Fam. Homme léger, frivole et sans mérite. [illegible] qu'un freluquet, un petit freluquet. Vous ne serez jamais qu'un vieux *freluquet*, bien peu digne d'être célébré par une plume telle que la vôtre. (D'Alemb.) Ce petit *freluquet* de Moncade avec ses airs impertinents. (Baron.)

Un sot, un *freluquet*,
Qui fait le bel esprit et n'a que du caquet. (Dest.)

— Passem. Petit poids en plomb suspendu à un fil, qui sert à passer chaque brin de glands pour le tenir en équilibre pendant le travail.

— S'emploie quelquefois adjectivement.

Paris me fait pitié, lorsque je m'y rappelle
Tant d'illustres faquins, d'insectes *freluquets*.
(Gresset.)

FRÉMI. part. pass. invar. du v. Frémir. Il ne s'emploie qu'avec *avoir*. V. FRÉMIR.

FRÉMIR. v. n. 2e conj. (du lat. *fremere*, même signif.) Etre ému avec une espèce de tremblement par l'effet de la crainte, de l'horreur, de la colère ou de quelque autre passion. Je frémis quand j'y pense. Ce récit fait frémir. C'est à faire frémir. Cela fait frémir. Frémir au seul nom de la mort. Le czar Pierre ne pouvait, dans sa jeunesse, passer un pont sans *frémir*. (Volt.) Vous qu'on voyait *frémir* au seul nom d'Andromaque. (Racine.) Son seul nom fait *frémir* nos veuves et nos filles. (Id.) Une vertu sans ressort est une vertu sans principes: dès qu'elle ne *frémit* pas à l'aspect des vices, elle en est souillée. (Barth.)

L'ange accourt: Saisissez, lui dit-il, sans *frémir*,
Ce monstre qu'à vos pieds vous allez voir mourir.
(Florian.)

Un éclair seul les fait trembler;
Ils blasphèment, mais ils *frémissent*.
Lefranc de Pompignan.)

— Fig. *Cela fait frémir la nature.* Se dit de ce qui inspire une horreur profonde.

Mais autant que son âme est bienfaisante et pure,
Autant leur cruauté fait *frémir* la nature. (Volt.)

— Se dit quelquefois d'une émotion causée par une sensation agréable. Frémir de plaisir. Frémir de volupté. Frémir d'espoir. Qui n'a jamais *frémi* sous la main des beaux-arts ne connaît pas la volupté. (Boiste.)

— Se dit des différentes parties du corps. La lime mord l'acier, et l'oreille en *frémit*. (L. Rac.)

— Poét. Se dit en parlant de l'espèce de tremblement qu'éprouvent certains animaux. Un coursier qui frémit au bruit du canon, au son de la trompette.

Dans ses yeux le feu brille, il sort de ses naseaux,
Son oreille se dresse et ses crins se hérissent;
Sa bouche est écumante et ses membres *frémissent*
(Rosset.)

Tantôt vers la fraîcheur d'un bain voluptueux,
Fier, relevant ses crins que le zéphir déploie,
Vole et *frémit* d'orgueil, de jeunesse et de joie. (Del.)

— Se dit d'une chose qui vibre, qui tremble rapidement et légèrement. Une corde frémit lorsqu'elle est tendue subitement. Faire frémir les cordes d'un instrument. Viens, sous l'archet sacré déjà *frémit* ma lyre. (Del.) L'esprit est comme la corde qui *frémit* à l'unisson. (Helvétius.)

Le dieu qui manie à la fois
Et l'arc et l'archet d'or qui *frémit* sous ses doigts.
(Desaintange.)

Les nymphes mollement font *frémir* sous leur doigts
Un luth rival heureux de l'Amphion des bois. (Id.)

— Produire, en s'agitant, un bruissement léger, un faible murmure. Une cloche frémit encore après qu'elle a cessé de se faire entendre. L'airain menaçant *frémit* de toutes parts. (Racine.)

— Poét. Se dit des corps naturels qui commencent à s'agiter. J'entendais frémir le feuillage. La vague frémissait autour du vaisseau. Les flots se brisent contre les rochers en frémissant. Il vit sans inquiétude *frémir* les flots irrités. (Boss.) L'eau *frémit* sous le Dieu qui lui donne la loi. (Boil.)

Déjà le noir cyprès, triste ami des tombeaux,
Balance en *frémissant* ses lugubres rameaux.
(Aimé-Martin.)

— Fig. et poét. La terre semblait frémir sous nos pieds. Bientôt l'air plus fougueux de colère a *frémi*. (Boil.)

J'entends déjà *frémir* les deux mers étonnées
De voir leurs flots unis au pied des Pyrénées. (Boil.)

— Se dit de tout liquide que l'on fait chauffer lorsqu'il est près de bouillir. Cette eau ne bout pas encore, elle ne fait que frémir.

— Se dit chez les confiseurs pour exprimer un certain degré de cuisson des choses qu'on met dans des liqueurs sur le feu, dans la préparation des compotes et des confitures. Faire frémir des abricots, des poires sur le feu.

— Par anal. *La mer frémit.* Elle commence à s'agiter.

— Se dit également de la terre, quand elle est agitée par les vapeurs souterraines, qui présagent qu'un tremblement de terre arrivera bientôt.

— *Frémir de*, suivi d'un nom ou d'un infinitif. Frémir du péril où court quelqu'un. Frémir d'entendre blasphémer. Les Hollandais, à qui il avait toujours importé d'avoir les Français pour amis, *frémissaient* de les avoir pour voisins. (Volt.) Transi, frissonnant, immobile, environné de mille morts, il passe la plus longue nuit dans une pénible agonie, désirant, *frémissant* de revoir la lumière. (Marmontel.)

— *Frémir de*, *de* marquant le sentiment dont on est agité. Frémir de rage. Frémir de colère. Frémir d'indignation. Frémir de honte. Pourquoi les nations ont-elles *frémi* de courroux? Pourquoi les peuples ont-ils formé de [illegible] reur, si je romps le silence. (Rac.) Tout un peuple autour d'eux pleure et *frémit* d'effroi. (Volt.)

A ces mots, *frémissant* et de crainte et d'effroi,
Je crois voir le soleil pâlir devant son roi. (A. Mart.)

— Quelquefois le verbe est accompagné de deux régimes indirects. J'en frémis de colère. Mon cœur s'en effarouche, et j'en *frémis* d'horreur. (Corn.) La plaintive Progné de douleur en *frémit*. (Boil.)

— Syn. simpl. Frissonner, trembler.

FRÉMISSANT. part. prés. invar. du v. Frémir. Qui frémit. On voyait nos jeunes guerriers frémissant d'indignation, d'impatience, de courroux. A ce discours, les triumvirs, *frémissant* de rage et de colère, ordonnèrent aux licteurs d'éloigner ces femmes de la tribune. (Ségur.)

La terre en *frémissant* vit, après son trépas,
Les chefs impatients partager ses états (Volt.)

FRÉMISSANT, ANTE. adj. Poét. et style

élevé; qui éprouve un frémissement par une cause quelconque, en parlant d'un mouvement purement matériel. Frémissant de courroux, de rage. Un coursier frémissant. L'airain frémissant. Les vagues frémissantes. On voit les animaux frémissants de crainte à l'approche de l'orage. Mars, attèle à ton char tes coursiers *frémissants*. (Castel.) L'autre plonge l'acier dans les flots *frémissants*. (Del.) Dans les bois *frémissants* préludent les murmures. (Id.)

FRÉMISSEMENT. s. m. (du lat. *fremitus*). Espèce d'émotion, de tremblement qui vient de quelque passion violente. Je ne puis m'en souvenir sans frémissement. Un long frémissement d'horreur agita l'assemblée. Des frémissements de rage. De sourds frémissements. Horrible frémissement. Frémissement dangereux. Frémissement redoutable.

Je me trouble moi-même, et sans *frémissement*
Je ne puis voir sa peine et son saisissement. (Rac.)

— Émotion causée par une sensation agréable. Frémissement de plaisir. Frémissement de volupté. Doux frémissement. Tendre frémissement. Heureux frémissement. Saint frémissement.

— Pathol. Sensation particulière qui se fait sentir à l'extérieur ou à l'intérieur du corps, et qui semble être le résultat d'un mouvement spasmodique des parties dans lesquelles il est produit. Un léger sentiment de froid l'accompagne dans quelques cas; il est souvent l'avant-coureur du frisson. Il m'a pris un grand frémissement par tout le corps. Son mal a commencé par un léger frémissement. Frémissement du cœur. Frémissement cavaire.

— Commencement d'agitation dans les corps naturels, accompagnée d'un bruissement léger. Frémissement de l'air. Frémissement du feuillage. Frémissement de la mer. Frémissement des vagues. Les vents agitent l'air d'heureux *frémissements*. (Rac.)

— Commencement d'agitation qu'éprouve un liquide à l'instant où il va entrer en ébullition.

— Phys. Mouvement insensible, rapide et vibratile des corps sonores, qui se communique à l'air ambiant, et produit le son. Frémissement d'une cloche, des cordes d'un instrument.

— Mouvement rapide et léger. Éprouver un frémissement. Ressentir un frémissement. Frémissement léger. Frémissement subit.

— Fig.

Et les *frémissements* de l'enfer irrité
Ne pourront faire obstacle à sa félicité.
(J.-B. Rousseau.)

— Syn. simpl. Frisson, tremblement, effroi, horreur, agitation, émotion, trouble; bouillonnement, bruissement; vibration, oscillation.

FRÉMONT. s. m. Hortic. Variété de poire, appelée ordinairement *gros frémont*.

FRENAYE. s. f. S'est dit pour Lieu planté de frênes.

FRENDER. v. n. 1re conj. (pr. *frin-dé*). Gronder, pousser un son frémissant entre les dents serrées, comme le sanglier.

FRÊNE. s. m. (du lat. *fraxinus*). Bot. Genre de la famille des oléacées, type de la famille des fraxinées, et renfermant une soixantaine d'espèces, croissant principalement dans l'Amérique septentrionale. Ce sont des arbres de haute futaie qui fournissent deux espèces principales: le *frêne commun*, qui s'élève à une grande hauteur et se plaît dans les lieux humides; il fournit un bois sans nœuds, propre au charronnage, à la charpente, à l'ébénisterie, et son écorce donne un tan excellent. Le *frêne de Calabre* ou *d'Italie*, dont on tire la manne par incision. || *Frêne épineux*. Nom vulgaire du clavalier, arbre du Canada.

— Épith. Droit, haut, élevé, tendre, veiné, noueux, robuste, sauvage.

— Bois de cet arbre. Le frêne est propre au charronnage.

— *Un appui de frêne* présente une périphrase heureuse pour dire Un bâton de frêne.

Le vieux devin . . . .
Pour s'étayer dans sa marche incertaine,
Courbe son corps sur un appui de *frêne*. (Malfil.)

— Prov. *Dessous le frêne venin ne règne*. On croyait autrefois que le frêne était funeste aux serpents.

FRÉNÉSIE s. f. (du gr. φρὴν, esprit). Pathol. Sorte de folie, accompagnée de fièvre, de convulsions, de fureur, et qui est le plus souvent le symptôme d'une inflammation cérébrale, d'une fièvre maligne ou d'une mala- [illegible] à son plus haut point. Et par lui la migraine est bientôt *frénésie*. (Boil.)

— Inflammation aiguë de la membrane arachnoïde. Cette affection est caractérisée par une grande sensibilité dans les organes du cerveau, par un grand délire, des convulsions et une fièvre violente.

— Fureur violente. Tomber en frénésie. Entrer en frénésie. Accès de frénésie. Il lui a pris une frénésie.

Quand verrons-nous nos doctes écrivains
Exempts de fiel, libres de *frénésies*. (Volt.)

— Fig. Toutes les extrémités où l'on s'abandonne par suite d'une passion quelconque. Quelle frénésie de violer ce qu'il y a de plus saint! Sa passion pour le jeu est une frénésie. Amour qui va jusqu'à la frénésie. C'est une frénésie, une véritable frénésie. Les *frénésies* de l'amour et de la colère changent l'homme en bête féroce. (Boiste.)

Et si je puis tomber en cette *frénésie*
De préférer Attale au vainqueur de l'Asie. (Corn.)

FRÉNÉTIQUE. adj. des 2 g. (rad. *frénésie*). Atteint de frénésie. Un malade frénétique. Il devint frénétique.

— Furieux. Un homme frénétique. Docteur frénétique.

— Qui indique la frénésie. Transport frénétique.

— Se dit aussi de la fureur poétique et de l'enthousiasme.

Non, non, je ne veux point sur les bords du Permesse,
Phébus, te demander ta *frénétique* ivresse. (***)

— Littér. *Genre frénétique*. Genre de littérature à qui la nature telle qu'elle est paraît prosaïque et vulgaire, qui se crée un monde fantastique, n'aime que les passions forcénées, les sentiments convulsifs, les sujets monstrueux.

— Ne se met qu'après son substantif. Un homme frénétique.

— Se prend substantiv. C'est un frénétique. Il agit en frénétique. Ils se portent à toutes sortes d'extrémités comme les frénétiques.

FRÉNOLLIR. v. n. 2e conj. Se disait pour Défaillir avec frissonnement.

FRÉONER. s. m. Véner. Marque que le cerf fait au bois quand il y touche de sa tête, pour détacher et ôter la peau velue qui la couvre.

FRÉQUEMMENT. adv. (pr. *fré-ka-man*; du lat. *frequenter*). Très-ordinairement. Aller fréquemment dans un lieu. Cela arrive fréquemment.

Quel sujet, dira l'un, peut donc si *fréquemment*
Mettre ainsi cette belle au bord du monument?
(Boileau.)

— On peut le mettre entre l'auxiliaire et le participe. Cela lui est arrivé fréquemment. Cela lui est fréquemment arrivé.

— Syn. comp. FRÉQUEMMENT. SOUVENT. V. SOUVENT.

FRÉQUENCE. s. f. (pr. *fré-kan-ce*; du lat. *frequentia*). Réitération, répétition fréquente d'une chose dans un certain espace de temps donné. La fréquence de ses visites importune. La fréquence de ses lettres. La fréquence de ses rechutes. Ne soyez point étonné de la *fréquence* de mes lettres. (Volt.) Le serment paraît tellement avili et prostitué par la *fréquence*, que les faux témoins sont aussi communs que les voleurs. (Rayn.) La *fréquence* des voyelles dont elle (la langue italienne) est composée, et par lesquelles les mots sont terminés, semble la rendre trop uniforme. (Arn.)

— Grande quantité, multitude, foule. Une grande fréquence de peuple. Une grande fréquence d'auditeurs. Une fréquence d'événements. Il n'y a rien qui rend le commerce intérieur plus vif que la *fréquence* des villes, la sûreté des chemins, et la commodité des voitures. (Du Guet.) Peu usité en ce sens.

— Médec. *Fréquence du pouls*. Vitesse de ses battements. || *Fréquence de la respiration*. Succession rapide des mouvements nécessaires à la respiration.

— Mus. Retour fréquent des mêmes sons. Comme les tremblements insensibles des petites parties des corps sonores sont en même raison pour le nombre et la *fréquence* que les vibrations totales, on peut toujours prendre les vibrations pour la mesure de tous les accords. (***)

FRÉQUENT, ENTE. adj. (pr. *fré-kan, ante*; du lat. *frequens*). Qui arrive souvent. Rendre de fréquentes visites. Avoir de fréquentes entrevues. Lettres fréquentes. Fréquentes rechutes. L'usage fréquent des sacrements. Communion fréquente. Entretiens fréquents. Fréquentes maladies. Rosées fréquentes. Les éruptions de ce volcan sont *fréquentes* depuis plusieurs années. (Buff.) Les terreurs paniques, si *fréquentes* dans les autres armées, sont inconnues dans la sienne. (Barth.) Au jeu, les petites pertes *fréquentes* sont comme les petites pluies qui gâtent bien les chemins. (Mme de Sév.) Les oiseaux-mouches n'ont d'autre voix qu'un petit cri *fréquent* et répété. (Buff.)

— Médec. *Pouls fréquent*. Pouls qui bat dans un temps donné un plus grand nombre de fois qu'à l'ordinaire. || *Respiration fréquente*. Respiration courte et rapide.

— Se met souvent avant son substantif. Des lettres fréquentes. Des visites fréquentes, de fréquentes visites. Un usage fréquent. Un fré- [illegible]

FRÉQUENTABLE. adj. des 2 g. (pr. *fré-kan-ta-ble*). Néol. Que l'on peut fréquenter.

FRÉQUENTANT. part. prés. invar. du v. Fréquenter. Une personne fréquentant de mauvais lieux, de mauvaises sociétés.

FRÉQUENTANT, ANTE. adj. Négoc. Qui a l'habitude de fréquenter.

FRÉQUENTATIF, IVE. adj. (pr. *fré-kan-ta-tif, ive*; du lat. *frequentativus*). Gramm. Se dit d'un mot dérivé qui exprime, outre l'idée primitive, l'idée accessoire de répétition, de fréquence. Mot fréquentatif. Verbe fréquentatif. Criailler, criaillerie, crachoter, sont des mots fréquentatifs.

— S'empl. aussi substantiv. Clignoter est le fréquentatif de cligner. La langue italienne a beaucoup de fréquentatifs; la langue française en a fort peu.

FRÉQUENTATION. s. f. (pr. *fré-kan-ta-ci-on*; du lat. *frequentatio*). Communication habituelle avec quelqu'un. Fréquentation des gens de bien. Fréquentation des méchants. La *fréquentation* d'une parente entêtée des vanités et des folies du siècle. (Fléch.)

— Ce substantif se dit des personnes qu'on fréquente, et non de celles qui fréquentent. La fréquentation des bonnes compagnies, la fréquentation des libertins.

— Liaison. Les mauvaises fréquentations l'ont perdu. Libre fréquentation. Fréquentation dangereuse. Fréquentation forcée. Fréquentation coupable. Fréquentation criminelle. Fréquentation suspecte. Avoir des fréquentations.

— Fig. *Fréquentation des sacrements*. Usage fréquent du sacrement de pénitence et de celui de l'eucharistie.

FRÉQUENTÉ, ÉE. part. pass. du v. Fréquenter. S'emploie aussi adjectivement, mais alors il ne se dit guère que des lieux où il y a, où il va beaucoup de monde. Jardin fréquenté, fort fréquenté. Promenade fréquentée. Ce spectacle est le plus fréquenté. Fuir les lieux fréquentés. Marché fréquenté. Église fréquentée. On a trouvé la poule et le cochon dans les parties les moins *fréquentées* de la terre. (Buff.) De toutes parts on ne voyait que champs cultivés, que chemins *fréquentés*, qu'habitations pressées. (Volney.)

Le bois le plus funeste et le moins *fréquenté*,
Est, auprès de Paris, un lieu de sûreté. (Boileau.)

— *Port fréquenté, parages fréquentés*. Port, contrées où il vient ordinairement beaucoup de navires.

— *Fréquenté de*. Les bois des Muses fréquentés.

— *Fréquenté par*. Elle n'est *fréquentée* que par les vaisseaux de Tyr et de Carthage, qui n'osent pas même s'éloigner de la terre. (Barthél.) D'ailleurs mon fraisier n'était point dans son lieu naturel, en pleine campagne, sur la lisière d'un bois, ou sur le bord d'un ruisseau, où il eût été *fréquenté* par bien d'autres espèces d'animaux. (B. de St-P.)

FRÉQUENTER. v. a. 1re conj. (du lat. *frequentare*). Avoir de fréquentes relations avec quelqu'un, le voir souvent. Fréquenter les gens de bien. Ne fréquenter que d'honnêtes gens. Fréquenter mauvaise compagnie. Prendre les mœurs, les habitudes de ceux qu'on fréquente. De l'Inde et de l'Hydaspe il *fréquente* les rois. (Boil.) On *fréquente* les voisins assez pour entretenir un commerce agréable, trop peu pour s'y assujétir. (J.-J. Rouss.) Il ne faut *fréquenter* que de bons esprits et des honnêtes gens. (Boiste.)

— Aller souvent dans un lieu. Fréquenter les églises. Fréquenter le barreau. Fréquenter les hôpitaux. Fréquenter les spectacles, les promenades. Fréquenter une bibliothèque. Il n'y a que les Français qui *fréquentent* ces parages. (Rayn.) Le serpent sommeille des mois entiers, *fréquente* les tombeaux, habite les lieux inconnus. (Chateaub.) La soubuse ressemble à l'oiseau Saint-Martin par le naturel et les mœurs: tous deux volent bas pour saisir des mulots et des reptiles, tous deux entrent dans les basses-cours, *fréquentent* les colombiers pour prendre les jeunes pigeons, les poulets. (Buff.)

— Fig. *Fréquenter les sacrements*. Aller souvent à confesse et communier souvent.

— Mar. Approcher d'une côte pour la suivre de près. Ce bâtiment fréquente bien les roches.

— Prov. *Dis-moi qui tu fréquentes, je te dirai qui tu es*. Se dit pour exprimer que l'on peut juger des mœurs de quelqu'un par celles des personnes qu'il fréquente.

— v. n. Faire de fréquentes visites. Fréquenter dans une maison. Fréquenter chez quelqu'un. Fréquenter au logis. Fréquenter aux églises.

Heureux si ses discours, craints du chaste lecteur,
Ne se sentaient des lieux où *fréquentait* l'auteur.
(Boileau.)

— Avoir commerce avec quelqu'un. Fréquenter avec les hérétiques. Quoi! vous fréquentez avec ces gens-là. Fréquenter avec des étourdis.

— SE FRÉQUENTER. v. pron. Se voir fréquemment. Ces personnes ne se fréquentent plus.

— Syn. comp. FRÉQUENTER. HANTER. V. HANTER.

FREQUIN. s. m. Comm. Sorte de futaille qui sert à entonner les sucres, les sirops et les autres marchandises sujettes à couler.

FRÉRÂTRE. s. m. S'est dit pour Beau-frère.

FRÈRE. s. m. (du lat. *frater*). Né du même père et de la même mère, ou de l'un des deux seulement. Frère aîné. Frère puîné. Frère cadet. Être frères. Il est mon frère. L'union des frères. La discorde des frères, entre deux frères. Il se trouve dans la nature peu de *frères* comme Castor. (Théophile.) L'autorité d'un père est le type de la monarchie, l'égalité des *frères*, celui de la république. (Boiste.) Les caractères vifs ou lents, gais ou sérieux, se trouvent disséminés dans la même ville de *frère* à *frère*, et sont également utiles à la société. (B. de St-P.)

Quand tu ne m'as laissé père, mère, ni *frère*,
Que j'en fasse ton fils légitime héritier. (Corneille.)

— Jurispr. *Frère germain*. Né du même père et de la même mère qu'une autre personne. On les appelle vulgairement, *frères de père et de mère*. || *Frère consanguin*. Celui qui n'est frère que du côté paternel. On l'appelle vulgairement *frère de père*. || *Frère utérin*. Celui qui n'est frère que du côté maternel. On l'appelle vulgairement *frère de mère*.

— Fam. *Demi-frère*. Celui qui n'est frère que du côté paternel ou du côté maternel.

— *Frère naturel, frère bâtard, frère illégitime*. Celui qui est né du même père ou de la même mère, mais non en légitime mariage. || On l'appelle aussi familièrement *frère du côté gauche*. || *Frère légitime*. Celui qui est procréé d'un mariage légitime, ainsi qu'un autre frère ou une autre sœur. || *Frère putatif*. Celui qu'on regarde comme frère.

— *Frères jumeaux*. Ceux qui sont nés d'un même accouchement.

— *Frère par adoption* ou *frère adoptif*. Celui qui a été adopté par le père naturel et légitime d'un autre enfant, ou chacun des enfants adoptés par la même personne. Néron était frère adoptif de Britannicus.

— *Frère de lait*. L'enfant de la nourrice et le nourrisson qu'elle a nourris du même lait. Clitus était frère de lait d'Alexandre.

— *Beau-frère*. V. BEAU-FRÈRE.

— Les anciens appelaient frères presque tous ceux qui étaient joints par parenté en ligne collatérale, comme l'oncle et le neveu, les cousins germains, etc.

— Dr. rom. Par le mot *frères*, au pluriel, on entendait aussi les sœurs. Les deux frères Lucius et Titia. Les trois frères Titius, Mœvius et Seia.

— Prov. *Courroux de frères, courroux de diables d'enfer*. || *Le frère est ami de nature, mais son amitié n'est pas sûre*. || *La borne sied très-bien entre les champs de deux frères*. || *Partageons comme frères: le mien est mien; le sien est à nous deux*. || *Partager en frères*. Partager également, amiablement, sans contestation.

— Périphr. Un *frère* est un ami donné par la nature. (Legouvé.) On dirait bien en parlant de deux frères:

A la même mère ils devaient leur naissance,
Et d'un père commun tous deux ils étaient nés. (***)

— Personne pour laquelle nous avons les mêmes égards que si elle était née du même père ou de la même mère que nous. Traiter quelqu'un en frère. Il est pour moi comme un frère. Regarder quelqu'un comme un frère. S'aimer comme deux frères. Partager, vivre en frères comme frères. Il considère ses soldats comme ses *frères*. (Fléchier.) Tous les hommes doivent se regarder comme des *frères*. (D'Aguess.) Nous vous servirons en *frères*. (La Font.) Entre *frères* il faut se secourir un peu. (Andrieux.)

— Tous les hommes en général, comme étant tous sortis du même père, comme étant tous de la même espèce. Tous les hommes sont frères en Adam. Il faut avoir pitié des pauvres, ce sont nos frères. Cet homme qui est dans la nécessité, c'est votre frère; vous êtes obligé de le secourir. Il a ouvert son cœur et ses entrailles à ses *frères*. (Boss.) Travailler au salut de ses *frères*. (Fléch.) Regarder d'un œil d'envie la prospérité de son *frère*. (Mass.) Tous les hommes sont *frères* sur un champ de bataille. (E. Quinet.) Enfants d'un même Dieu, vivons au moins en *frères*. (Volt.)

— Plus particulièrement, Tous les chrétiens, comme étant tous enfants de Dieu par le baptême. Tous les chrétiens sont frères en Jésus-Christ. Qui s'aime plus que son *frère* n'est pas digne du Christ. (Lamenn.) Celui qui n'aime pas son *frère* est maudit sept fois. (Id.)

— Les prédicateurs appellent aussi leurs auditeurs *frères*. Mes frères, mes très-chers frères, veuillez m'accorder toute votre attention. Vous savez, mes *frères*, que la flatterie jusqu'ici n'a pas régné dans mes discours. (Fléch.) || Quelquefois même ils disent au singulier, *mon frère, mon cher frère*.

— *Nos frères spirituels*. Les personnes qui sont de la même religion que nous. || *Nos frères errants*. Les hérétiques, les schismatiques.

— Antiq. rom. Prêtres d'un même collége. Frères arvales. Frères augustales.

— Titre que se donnent les rois de la chrétienté en s'écrivant. François Ier et Christiern III, roi de Danemark, se le donnèrent pour la première fois dans le traité d'alliance conclu en 1541, et il est devenu depuis commun à tous les princes.

— *Frère du soleil et de la lune*. Titre que prenaient les rois des Parthes.

— [illegible] que tout religieux prend dans les actes publics.

— Se dit particulièrement des religieux d'un même couvent. Toutes les choses nécessaires pour l'usage de la communauté se rencontrent dans l'enceinte du monastère, afin que les *frères* n'aient ni prétexte ni occasion légitime d'en sortir. (Ab. de la Tr.)

— Religieux qui n'est pas prêtre.

— Prov. *Deux à deux, comme les frères mineurs*.

— Dans le style burlesque et dans les chansons, on ajoute quelquefois un nom propre au mot, bien que l'on ne veuille désigner personne en particulier.

Pour faire plutôt mal que bien,
Frère Lubin le fera bien;
Mais si c'est quelque bonne affaire,
Frère Lubin ne le peut faire. (Marot.)

— *Faux frère*. Celui qui trahit ou une société, ou quelqu'un de cette société.

— Pop. *Bon frère, frère de jubilation.* Se dit vulgairement d'un homme sans souci, qui n'aime qu'à faire bonne chère et à se divertir. || *Frère coupe-chou.* Religieux qui n'a nul mérite, qui n'est d'aucune considération dans son couvent.

— Poét. Se dit quelquefois des animaux.

Avec le laboureur je détèle en pleurant
Le taureau qui gémit sur son *frère* expirant. (Del.)

— Fig. Se dit des choses. Dites-lui que tous les arts sont *freres.* (Colnet.) Le génie est le *frère* aîné de l'imagination. (Boiste.) Aimables enfants, avril est votre *frère;* il est à l'aurore de l'année, comme vous à celle de la vie. (B. de St-P.)

Jadis l'Olympe et le Parnasse
Étaient *frères* et bons amis. (La Font.)

— Titre que l'on joint au nom de certains ordres religieux, ou que l'on donne à certains membres de ces ordres. Frères prêcheurs. Frères des écoles chrétiennes. Frères unis de Saint Grégoire l'Illuminateur. Frères de Saint-Alexis. Frères de la charité. Frères de la charité de Saint-Hippolyte. Frères mineurs. Frères de la mort. Frères de la pénitence. Frères perpétuels. Frères de l'Ave-Maria ou de la Passion. Frères joyeux. Frères de la croix. Frères pies. Frères servants. Frères conscrits. Frère servant ou chevalier servant. Frères cordonniers. Frères tailleurs. Frère lai. Frère convers. Frère du chœur. Frère coadjuteur. Frère damné. Frère oblat.

— On a aussi donné ce nom à plusieurs sectes religieuses. Frères de pauvre vie. Frères blancs. Frères polonais. Frères de la Rose-croix. Les quatre grands frères. Frères moraves. Dans quelques-unes de ces sectes où les membres vivaient en commun, on se donnait le nom de *frères*, comme font encore les quakers et les moraves.

— *Frères d'armes.* Anciens chevaliers qui contractaient une alliance d'armes, en se promettant une mutuelle assistance, et qui se donnaient réciproquement le nom de *frères.* || On donne le même nom à ceux qui combattent sous les mêmes drapeaux.

— Membre d'une société, d'une association, surtout de celle des francs-maçons. || S'est dit des jacobins.

— Scienc. occult. *Frères des Lombards* ou *des Salernitains.* Deux monstres par l'émission desquels on croyait autrefois, en Italie, que l'accouchement était précédé.

— Alchim. *Frères estropiés.* Les métaux imparfaits.

— Hortic. *Frère André, frère Claude, frère Jean.* Nom de trois variétés de tulipes.

— Au pl. Pêch. Pieux, piquets qui forment le corps ou le tour de la paradière.

— Syn. comp. EN FRÈRE. FRATERNELLEMENT. *En frère* signifie Comme doit se conduire un frère; et *fraternellement* veut dire: D'une manière qui se rapproche de la conduite d'un frère.

FRÉRÉE. s. f. (du docteur *Frère*). Entom. Genre de diptères de la famille des calyptérées, ayant pour type une espèce européenne excessivement rare.

FRÉRET (Nicolas). Né à Paris en 1688, et mort en 1749. Un des plus célèbres érudits de son siècle, a publié un grand nombre d'écrits remarquables sur l'histoire, la géographie, etc.

FRÉRIE. s. f. S'est dit pour Fête. || Régal. || Fraternité. || Confrérie.

FRÉRON (Élie-Catherine). Célèbre critique, né en 1719, et mort en 1776; il est surtout connu par ses attaques contre Voltaire et les encyclopédistes, et par la publication de l'Année littéraire. || Son fils (Stanislas-Louis), après avoir continué quelque temps ce journal, adopta les opinions républicaines, se fit remarquer par ses cruautés, et fut ensuite accusé, sans succès, d'avoir organisé une réaction royaliste. Il est mort en 1802.

FRÉROT. s. m. Hist. relig. Nom que l'on donne quelquefois aux fratricelles.

— Terme familier dont on se sert quelquefois dans le sens de Frère.

FRESAIE. s. f. (du lat. *presaga*, parce qu'elle est de mauvais augure). Ornith. Espèce d'oiseau nocturne que le peuple croit de mauvais augure. On l'appelle autrement *effraie.* || C'est aussi le nom vulgaire de l'engoulevent, dans quelques départements.

[illegible] tier sur les glands que l'on recueillait pour nourrir les pourceaux.

FRESCINGAGE. s. m. Dr. cout. Droit qu'on payait en porc frais, et souvent en argent.

FRÉSÉNIE. s. f. Bot. Genre de la famille des composées, ne renfermant que deux espèces du Cap.

FRÉSILLON. s. m. (pr. *fré-si-ion*). Bot. Un des noms vulgaires du troëne.

FRESNAY-SUR-SARTHE. Géogr. Ch.-lieu de canton (Sarthe); 8,900 hab.

FRESNAYE (LA). Géogr. Ch.-l. de canton (Sarthe); 1,450 hab.

FRESNEL (Jean-Augustin). Célèbre physicien, né en 1788 et mort en 1827; est surtout connu par sa théorie de la lumière.

FRESNÉLIE. s. f. Bot. Un des noms du callitris.

FRESNE-SAINT-MAMÈS Géogr. Ch. l. de canton (Haute-Saône); 640 hab. || FRESNES-EN-WOEVRE. Ch.-l. de canton (Meuse); 1,000 hab.

FRESQUE. s. f. (pr. *frè-ske;* de l'ital. *fresco*, frais). Peint. Peinture faite avec des couleurs terreuses détrempées dans de l'eau de chaux, sur une muraille, une voûte, un plafond, fraîchement enduits. Peindre à fresque. La fresque exige une grande sûreté de pinceau.

— Par extension, Toute peinture, tout tableau à fresque. Dans les lieux humides, la fresque ne dure pas longtemps. Une église ornée de fresques. Les fresques de Michel-Ange.

FRESSAN. s. m. Bot. Variété de fraise.

FRESSURADE. s. f. Se disait pour compliment outré.

FRESSURE. s. f. (du lat. barb. *frixura*, fricassée; parce qu'on en fait ordinairement des fricassées). Art culin. Se dit de plusieurs parties intérieures de quelques animaux prises ensemble, comme sont le foie, le cœur, la rate et le poumon. Fressure de cochon. Fressure de mouton. Fressure d'agneau. Fressure de veau.

FRESTEL. s. m. Mus. Se disait pour la flûte à sept tuyaux que les poètes donnent à Pan. V. FRETETEL.

FRET. s. m. (du lat. *fretum*, détroit, ou de l'allem. *fracht*, voiture; pr. *frè*, ou *frett*, selon l'Académie). Mar. Louage d'un bâtiment, soit en totalité, soit en partie. Fret d'un navire. Prendre un navire à fret. Charger à fret. Ce qu'on appelle *fret* sur l'Océan s'appelle *nolis* sur la Méditerranée.

— Le prix du fret. Payer le fret. Le capitaine a touché son fret. Augmentation de fret. Le bénéfice qu'ils faisaient sur ces marchandises était grossi par un *fret* excessivement cher. (Rayn.) || *Payer le fret d'une marchandise.* En payer le port.

— Transport par mer des marchandises d'un lieu à un autre.

— La cargaison, le chargement d'un navire de commerce. Prendre un fret. Avoir un fret. Débarquer son fret.

— Anc. admin. Droit que payaient tous les vaisseaux étrangers, à l'entrée et à la sortie des ports de France.

FRET. s. m. ou **FRETTE.** s. f. Anc. art milit. Anneau que l'on passait au bout du fer de la lance ou de l'épée, afin d'en pouvoir frapper sans faire de blessure dangereuse.

FRETAGE. s. m. S'est dit pour Fret.

FRÉTÉ, ÉE. part. pass. du v. Fréter. S'empl. adjectiv. Bâtiment bien frété, mal frété.

FRÉTEAU. Nom propre, sur lequel il y a plusieurs proverbes. || *Il est embarrassé comme Fréteau, qui avait sa femme en couche et la lessive*, ou bien, *il a plus d'affaires que Fréteau.* Se disait par ironie pour, Il a peu d'affaires, ou il s'ingère quelque chose sans nécessité.

FRETELÉ, ÉE. adj. Se disait pour Rompu, déchiré, mis en lambeaux. || Marqué, taché, gâté.

Qui ont ces larges robes grises
Toutes *fretelées* de crottes. (*Rom. de la Rose.*)

FRÈTEMENT. s. m. (rad. *fret*). Mar. Action de celui qui donne un vaisseau à louage.

— Le prix qu'il en reçoit.

— Syn. comp. FRÈTEMENT. AFFRÈTEMENT. *Affrètement* se dit de celui qui prend un vaisseau à louage; *frètement*, de celui qui le donne.

FRÉTER. v. a. 1re conj. (rad. *fret*). Ce verbe change l'accent aigu en accent grave dans toutes les personnes dont la terminaison est en *e* muet. *Je frète, tu frètes, il frète, nous frétons, vous frétez, ils frètent. Je frèterai*, etc. *Je frèterais*, etc. *Frète*, etc. *Que je frète*, etc. Mar. Donner un bâtiment à louage, en totalité ou en partie, au mois ou à l'année. Fréter un navire. Fréter au mois, au voyage, au tonneau.

— Prendre un vaisseau à louage pour transporter des troupes ou des marchandises. En ce sens, on dit plutôt Affréter.

— Charger, équiper. Il *frétait* des vaisseaux à ses dépens, pour découvrir de nouvelles terres. (Volt.)

— *Fréter cap et queue.* Louer un vaisseau pour le charger tout entier et sans aucune réserve. || On dit dans le même sens, *Fréter en grand* ou *en travers.*

— Agric. Arracher avec la ratissoire les petites herbes qui gênent la végétation du jeune blé, et planter du blé en herbe là où il en manque.

— SE FRÉTER. v. pron. Être frété. Les vaisseaux se frètent difficilement dans ce port.

— Syn. comp. FRÉTER. AFFRÉTER. Le propriétaire du navire le *frète;* le marchand l'*affrète.*

FRETETEL, FRETEAU, FRETIAU. s. m. ou **FRETELE.** s. f. Mus. Flûte de Pan, à sept tuyaux.

FRETEUR. s. m. (rad. *fret*). Mar. Celui qui donne un bâtiment à louage à un commerçant.

— Le commerçant qui le prend à louage.

FRETEVAL. Hist. Lieu où Philippe-Auguste, en 1194, donna dans une embuscade dressée par Richard, roi d'Angleterre, et où il perdit sa chapelle, son bagage, le trésor de l'armée, le sceau, les titres et ornements de la couronne, et le chartrier complet de France, que les rois conduisaient toujours alors avec eux.

FRÉTILLANT. part. prés. invar. du v. Frétiller. Qui frétille. Des poissons frétillant encore dans la poêle

FRÉTILLANT, ANTE. adj. (rad. *frétiller;* pr. *fré ti-ian*). Qui frétille beaucoup. Poisson frétillant. Des carpes frétillantes.

— Qui aime à se donner du mouvement. Enfant très-frétillant.

— S'est dit aussi des choses. Pour étrangler et chasser toutes les passions et volontés déréglées et *frétillantes*, qui tant expressément nous mangent et tourmentent. (Cont. d'Eutr.) Le vulgaire préfère ceux qui ont la tête chaude et les mains *frétillantes* à ceux qui ont le sens rassis et qui pèsent les affaires. (Charron.)

Un cœur haut et chrétien jamais ne s'abandonne
Aux *frétillants* déduits que le monde lui donne. (Matt.)

FRÉTILLARD, ARDE. adj. (pr. *fré ti-iar;* rad. *frétiller*). S'est dit pour Frétillant.

— Se disait pour Enjoué, lascif.

Penchant sur moi son bel ivoire blanc,
Et me tirant sa langue *frétillarde.* (Ronsard.)

— Manég. Se dit encore de la langue du cheval, lorsqu'elle est toujours en mouvement.

FRÉTILLARDEMENT. adj. (pr. *fré ti-iarde-man*). S'est dit pour D'une manière enjouée, gaie, turbulente.

FRÉTILLE. s. f. (pr. *fre-ti-ie*). S'est dit pour Paille et autres choses semblables. || Fig. Bagatelle.

FRÉTILLEMENT. s. m. (pr. *fré-ti-ie-man*). Mouvement de ce qui frétille. Être dans un frétillement continuel.

FRÉTILLER. v. n. 1re conj. (pr. *fré-ti-ié;* du lat. *fretillus*, cornet qui sert à remuer et à jeter les dés). Se remuer, s'agiter par des mouvements vifs et courts. Cette carpe était bien en vie, elle frétille encore. Le chien frétille de la queue.

— Se dit d'un enfant, d'une personne toujours en mouvement. Cet enfant frétille sans cesse. Il ne fait que frétiller.

— Prov. et pop. *Les pieds lui frétillent.* Il est impatient de marcher, d'avancer. || *La langue lui frétille.* Il a grande envie de parler.

FRÉTILLET. s. m. (*fré-ti-ié*). Bot. Un des noms vulgaires du pouliot.

FRETIN. s. m. (du lat. barb. *fractenum;* forme de *fractus*, brisé, rompu, ou de l'angl. *farthing*, petite monnaie de cuivre). Menu poisson. Il n'y a que du fretin dans cet étang. Un carpeau qui n'était encore que *fretin.* (La Font.)

— Comm. Se disait originairement du seul merlus, parce qu'on le vend sans tête. || On appelle aussi *fretin* le triage qu'on fait des grands et des petits poissons. Les morues du premier triage s'appellent *meilleur fretin;* celles qui suivent, *grand fretin;* les troisièmes, *fretin de rebut*, et la moindre sorte, *menu fretin.*

— Fig. Menu peuple sans chef.

— Pop. et iron. Populace. Voyez ce *fretin*, je viens ici tout exprès pour l'abreuver. (Mlle L'Héritier.)

— Fig. et fam. Choses de rebut, de nulle valeur, de nulle importance. Menu fretin. Il a vendu ce qu'il avait de meilleur dans son magasin, il n'y a que du fretin.

— Se dit aussi d'anciennes brochures de circonstance, qui sont maintenant sans aucun prix. Tout ce qu'il y avait de bons livres est vendu, ce qui lui reste n'est que du fretin. Se défaire du fretin de sa bibliothèque.

— Hortic. Branches chiffonnes, dont on ne peut espérer ni fruit ni belles branches. Il faut à la taille des arbres en ôter tout le fretin.

— Prov. *Pour courir après les carpes, on laisse aller le fretin.* On quitte le certain pour l'incertain.

FRETTAGE. s. m. V. FRET.

FRETTE. s. f. (du lat. *fretus*, soutenu). Technol. Lien ou cercle de fer ou de cuivre dont on entoure l'extrémité du moyeu des roues, la tête des pilotis, etc., pour empêcher qu'ils n'éclatent, qu'ils ne se fendent. La frette de ce moyeu est rompue. || Viroles dont on arme certaines pelles de bois pour empêcher qu'elles ne s'écartent.

— Anc. art milit. Anneaux ou cercles de fer qu'on mettait autrefois aux lances quand on ne combattait pas à fer émoulu.

— Blas. Barreaux entrelacés en filets.

— Mar. Anneau de fer plat destiné à réunir les faisceaux des barres de fer ou d'autres matières. || Cercle de fer placé en dessous du tenon d'un chouquet où il est incrusté.

— S'est dit pour Comble d'un toit. || Espèce de flèche.

FRETTÉ, ÉE. part. pass. du v. Fretter. S'empl. adjectiv. Moyeu fretté. Outil fretté.

— Blas. Se dit, 1° d'un écu chargé de six cotices entrelacées en diagonale, trois à droite, trois à gauche, et coupées les unes par les autres ou une multitude de frettes; || 2° d'une croix, d'un pal ou d'une pièce de l'écu chargée de frettes.

— *Lances frettées.* Lances qui avaient une frette ou un anneau au bout.

— S'est dit au fig. pour Fin, rusé, adroit.

FRETTER. v. a. 1re conj. (rad. *frette*). Techn. Mettre une frette. Fretter un moyeu. Fretter le manche d'un outil.

— Anc. art milit. Garnir une lance ou une épée d'un fret pour en faire une arme courtoise.

— SE FRETTER. v. pron. Être fretté. C'est ainsi que se frette un moyeu.

FREUCHENIE. s. f. Bot. Un des noms de la vieusseuxie.

FREULE. s. f. (de l'all. *fraulein*, fille noble). Se disait pour Jeune fille noble.

FREUX. s. m. (du lat. *frux*, fruit, parce qu'il vit de grains). Ornith. Nom vulgaire d'une espèce du genre corbeau. On l'appelle aussi *grolle.*

FRÉVOIR. s. m. Chass. Baliveau ou endroit d'un baliveau contre lequel les cerfs ont frotté leur tête, et dont ils ont enlevé l'écorce en touchant au bois.

FREY. Myth. sept. Fils de Nierd et frère de Fréya.

FREYA. Myth. sept. Fille de Nierd et sœur de Frey, déesse de l'amour et des poésies érotiques.

FREYBOURG ou **FRIBOURG.** Géogr. Ville du royaume de Saxe, près de laquelle se trouvent de très-belles mines d'argent; 12,000 h.

FREYCINÉTIE. s. f. (de *Freycinet*, navig.). Bot. Genre de la famille des pandanées, établi pour des plantes originaires de l'Asie et de l'Océanie tropicales.

FRÉYÈRE. s. f. Bot. Genre de la famille des ombellifères, établie pour une herbe d'Illyrie.

FREYLINIE. Bot. Genre de la famille des scrofulariacées, ayant pour type un arbrisseau du Cap.

FRÈZE. s. f. Écon. rur. Redoublement d'appétit qu'éprouvent les vers à soie immédiatement après qu'ils ont changé de peau.

FRÉZIÈRE. s. f. Bot. Genre de la famille des ternstrœmiacées, renfermant plusieurs espèces indigènes de l'Amérique; on en cultive une espèce dans les jardins en Europe.

FRÉZIÉRÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une frézière. || FRÉZIÉRÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des ternstrœmiacées, ayant pour type le genre frézière.

FRIA. Myth. Divinité des Anglo-Saxons et des Germains, la même que Freya.

FRIABILITÉ s. f. (rad. *friable*). Didact. Propriété qu'ont certains corps de se réduire en menus fragments ou en poudre grossière, sous l'influence d'un choc même léger. La friabilité des pierres calcinées.

FRIABLE. adj. des 2 g. (du lat. *friabilis*). Didact. Facile à réduire en poudre, même sous les doigts. Substance friable. Matière friable. Le sel est friable. Les pierres calcinées sont friables. Ces vents brûlants chargés d'un sablon rougeâtre et subtil, font périr les hommes, les animaux qui le respirent, comme ils rendent *friables* et secs, en un moment, les végétaux les plus succulents. (Virey.) Les corps transparents sont en général plus *friables* que les corps opaques. (Buff.)

— Bot. Qui, étant de nature sèche, s'émiette par l'effet de la moindre trituration, comme le poivre noir.

— Minér. Se dit d'une roche, quand les parties se désagrègent aisément, comme beaucoup de granites.

FRIAND, ANDE. adj. (du lat. *frigens*, part. de *frigo*, je fricasse). Qui aime la chère fine et délicate, et qui s'y connaît. Il n'est pas gourmand, mais il est friand. Généralement parlant, les Espagnols sont sobres les Français gourmets, les Anglais gourmands, les Italiens *friands*, les Anglo-Américains goinfres, les Russes goulus, et les Cosaques gloutons. (Descur.)

— *Avoir le goût friand.* Avoir le goût délicat, et savoir bien juger des bons morceaux.

— *Morceau friand, mets friand, chère friande.* Morceau, mets délicat, chère délicate.

J'aime à voir, au milieu de ce *friand* cortége,
Un énorme aloyau que d'abord on assiége. (Bans.)

— Se dit même des liqueurs. Vin friand.

Et du *friand* jus de la treille
A couleur ambrée et vermeille. (De Marss.)

— Fig. Qui est rare, d'un grand prix, d'un grand mérite.

Éloges tout sucrés et *friands* madrigaux,
Portraits vrais ou fardés, satiriques tableaux. (***)

— Fig.

Ayant trouvé telle de nos Romaines,
Friands assez pour la bouche d'un roi. (La Font.)

[illegible] le goût, aimer à en manger.

— Fig. et fam. *Être friand de nouveautés, de louanges, de musique*, etc. Les aimer beaucoup, les rechercher avec empressement. L'esprit de l'homme est *friand* de mensonges, de folies, de monstruosités. (Boiste.)

— Iron. et par dédain. On prétend que cet homme me fait la cour. C'est un friand morceau!

— Fam. S'empl. aussi subst. en parlant des personnes qui aiment la chère fine et délicate, et qui s'y connaissent. C'est un friand, une friande.

— Syn. comp. FRIAND. GOINFRE. GLOUTON. GOULU. GOURMAND. V. GLOUTON.

FRIANDEMENT. adv. D'une manière friande. Peu usité.

FRIANDER. v. n. 1re conj. S'est dit pour Manger avec plaisir des mets délicats.

FRIANDISE. s. f. (rad. *friand*). Goût pour la chère fine et délicate. Il y a des personnes qui se vantent de leur friandise. La friandise est l'effet de la sensualité. La *friandise* est un défaut; mais il n'est pas si honteux que la gourmandise. (Trev.)

— Au pl. Certaines choses délicates à manger, comme des sucreries et de la pâtisserie. Aimer les friandises. Donner des friandises à des enfants.

— Fig. Mézerai appelait les nouvelles dévotions *des friandises spirituelles*.

— Morceaux friands.

— Fig. et fam. Plaisir sensuel.

— Fig. et fam. *Elle a le nez tourné à la friandise.* Elle a l'air coquet et éveillé, l'air d'aimer le plaisir. ‖ *Il est comme saint Jacques de l'Hôpital, il a le nez tourné à la friandise.* Se disait autrefois d'un gourmand. Ce qui y avait donné lieu, c'était l'image de saint Jacques de l'Hôpital, peinte sur la porte de l'église de ce nom, près de la rue aux Ours, où se trouvaient les premiers rôtisseurs de Paris.

FRIBOUR. s. m. Hist. ecclés. Nom donné par mépris aux calvinistes, dans le bas Poitou, par allusion à une monnaie de mauvais aloi, appelée *fribour*, qui était en usage dans cette province.

FRIBOURG. Géogr. Canton de la Suisse; 84,000 hab., presque tous catholiques. ‖ Ch.-l. du cant. de ce nom; 7,000 hab.

FRIBOURG. s. m. Hist. Homme libre de la seconde classe chez les Germains.

— Hortic. Variété de poire d'hiver.

FRIBOURGEOIS, OISE. adj. et s. Qui est de Fribourg. ‖ Qui concerne Fribourg ou ses habitants.

FRIC-FRAC. Onomatopée imitant le bruit d'une chose que l'on brise ou que l'on déchire, ou le bruit que l'on fait en frappant à droite et à gauche. Il a déchiré cet habit, fric-frac. Il a donné un coup, fric-frac.

— Prov. *Il n'y a ni fric ni frac.* Il faut que cela se fasse, quoi qu'il en coûte. ‖ il n'y a rien à manger.

FRICANDEAU. s. m. (de *fricasser*, parce que originairement on le fricassait dans la poêle). Art culin. Morceau de veau piqué et désossé, que l'on sert en entrée, seul, ou avec certains légumes. Un plat de fricandeau. Fricandeau à l'oseille, aux épinards, à la chicorée. Fricandeau à la ménagère. Fricandeau au jus.

Et les Orientaux, plus savants cuisiniers,
Des premiers *fricandeaux* donnèrent le modèle.
(Berchoux.)

— *Fricandeau de bœuf, de lapin, de brochet, de saumon,* etc. Du bœuf, du lapin, du brochet, du saumon, etc., accommodé en fricandeau.

FRICASSÉ, ÉE. part. pass. du v. Fricasser. S'empl. adj. Viande fricassée. Poulet fricassé.

— Fig. et pop. *Cet argent est fricassé, c'est autant de fricassé.* Cet argent est perdu, c'est autant de perdu.

FRICASSÉE. s. f. (du lat. *fricatura*). Art culin. Viande ou légumes coupés par morceaux, cuits promptement dans une poêle, une casserole, etc., et assaisonnés avec du beurre, de l'huile ou de la graisse. Faire une fricassée. Manger une fricassée. Fricassée de poulet. Fricassée de pieds de mouton. Fricassée de pommes de terre. Fricassée de grenouilles. Fricassée de tanches. Fricassée de tripes. Fricassée de navets. On y voyait entre autres un énorme aloyau dans son jus, une *fricassée* de poulet bien garnie, une tranche de veau de la plus belle apparence, et une très-belle carpe farcie. (Brill.-Sav.)

— C'était autrefois un terme générique qui s'appliquait à toutes les préparations de viandes coupées en morceaux; on lui a substitué, dans bien des cas, le nom de *ragoût* mais cependant il est certaines préparations culinaires qui ont toujours conservé le nom de *fricassée*.

— Prov. *Être savant en fricassée.* Aimer la bonne chère et se connaître en bons morceaux. ‖ *Sentir de loin la fricassée.* Pressentir le danger qu'il y aurait à accepter une invitation. ‖ *Je suis malheureux en fricassée, je ne rencontre que des os.* Je n'ai point de bonheur.

— Fig., pop. et iron. *Une bonne fricassée de pain sec.* Un morceau de pain sec.

— Fig. Mélange de différentes choses. Il sait quatre ou cinq langues, quatre ou cinq sciences, il en fait un mélange, une fricassée, où l'on ne connaît rien. Toute cette *fricassée* que je barbouille ici n'est qu'un registre des essais de ma vie. (Mont.)

Ce n'est pas une chose bien importante.

— Anc. art milit. Batterie de tambour, formée de coups précipités, pour assembler promptement une troupe.

— Danse. Sorte de danse populaire, mêlée de pantomime, encore en usage sur les théâtres des boulevards vers la fin du XVIIIe siècle.

FRICASSER. v. a. 1re conj. (de *frit*, part. de *frire*, et *casse*, vieux mot qui signif. poêle). Art culin. Faire cuire promptement dans la poêle, dans une casserole, etc., quelque chose, après l'avoir coupé par morceaux. Fricasser un poulet, des tanches. Fricasser des navets, des pommes de terre. Fricasser des œufs.

— Pop. et burl. Préparer à manger.

— Fig. et pop. Dissiper en débauches et en bonne chère. Il fricasse tout. Il a fricassé tout son bien. Mon émerveillement dure toujours que le fils de Samuel Bernard nous ait fait banqueroute, et qu'il ait trouvé le secret de *fricasser* huit millions obscurément et sans plaisir. (Volt.)

J'ai *fricassé* mon petit patrimoine,
Et je serais bien heureux d'être moine. (Linières.)

— SE FRICASSER. v. pron. Être fricassé. Cette viande se fricasse toujours.

FRICASSEUR, EUSE. s. (rad. *fricasser*). Celui, celle qui fait des fricassées.

— Plus communément, Mauvais cuisinier, mauvaise cuisinière. Ce n'est qu'un fricasseur. Les grandes maisons ont des cuisiniers et des cuisinières; les petits ménages n'ont besoin que de *fricasseuses*. (Mercier.)

FRICE. s. m. Pharm. Nom qu'on donnait autrefois aux médicaments employés sous forme de friction. Frice sec. Frice mou. Frice liquide.

FRICHE. s. m. (du lat. barb. *friscum*, même signif.) Agric. Terrain qui ne rapporte que de mauvaises herbes ou des broussailles, soit que la culture en ait été négligée depuis très-longtemps, soit qu'on ne l'ait jamais cultivé, soit qu'on ne sache pas le cultiver convenablement, ou enfin par suite d'un mauvais système d'assolement. Cette vigne n'est plus qu'une friche. Il y a beaucoup de friches dans cette province.

— *En friche.* loc. adv. Sans culture. Laisser une terre en friche. Une vigne en friche. Mais un hémisphère en *friche* et dépeuplé ne peut annoncer qu'un monde récent. (Buff.)

— On dit aussi, en badinant, d'un mari qui néglige sa femme, qu'*il la laisse en friche*.

— Fig. Jeanne Ire, reine de Naples, ne pouvant demeurer en *friche*, se remaria en troisièmes noces. (Pasq.) La noblesse est un sol qui retourne promptement en *friche*, s'il n'est constamment cultivé par le mérite et la vertu. (Boiste.)

— Fig. *Esprit en friche.* Esprit naturel que l'on n'a pas développé par l'étude ou la méditation. Il y a beaucoup plus d'esprits que de terres en *friche*. (La Bruy.)

— Syn. comp. FRICHES. LANDES. V. LANDES.

FRICHSE. s. m. (pr. *frik-ce*). Monnaie de billon qui a cours à Clèves.

FRICOT. s. m. (pr. *fri-kô*; rad. *fricasser*). Pop. Ragoût, viande fricassée. N'avoir plus de fricot. Avoir un bon fricot. Avoir du fricot. Donner du fricot. Faire fricot. Bas et pop.

— Toute sorte de mets. Vous payerez le vin, et je payerai le fricot.

— Régal, bon repas. Il y aura du fricot.

FRICOTER. v. n. 1re conj. (rad. *fricot*). Bas et pop. Faire du fricot. Pop.

— Manger avec plaisir, avec avidité, des viandes accommodées en ragoût ou autrement.

— Fig. Agioter.

— v. a. Accommoder des viandes.

FRICOTEUR, EUSE. s. Celui, celle qui aime la bonne chère. Pop.

— FRICOTEURS. s. m. pl. Hist. Agrégation de soldats de toute arme qui, pendant la retraite de Moscou, pillaient les morts et les mourants, afin de se procurer des vivres. Les fricoteurs. Le régiment des fricoteurs.

— Fig. Ceux qui se procurent des bénéfices illicites dans les affaires publiques.

FRICTION. s. f. (pr. *frik-ci-on*; du lat. *frictio*, de *fricare*, frotter). Chir. Frottement fait sur quelque partie du corps, à sec ou autrement, avec les mains, avec une brosse, avec de la flanelle, etc., pour faire pénétrer une substance à travers les pores, ou seulement pour exciter les fonctions de l'organe cutané et activer les propriétés vitales du sang. User de frictions sur les épaules, sur les jambes. Faire une friction, des frictions. Prescrire des frictions. Les frictions dissipent l'humeur et ouvrent les pores. Friction légère. Friction violente. Frictions sèches. Frictions humides. Frictions mercurielles. On pourrait, il me semble, autant reprocher aux modernes d'avoir trop négligé l'usage des *frictions*, qu'aux anciens de l'avoir conseillé souvent comme unique moyen de guérison. (Pétroz.) Des *frictions* fortes et longtemps continuées activent les sécrétions. (Id.)

— Manière d'appliquer l'électricité au traitement de quelques maladies.

— Chim. Coction qui se fait dans la poêle avec addition de quelque liqueur onctueuse, comme huile ou graisse. La friction des médicaments se fait sur un feu lent et modéré.

frictions.

— Phys. Frottement de deux corps qui s'usent en se frottant l'un contre l'autre. On dit plutôt *frottement*.

FRICTIONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Frictionner. S'empl. adjectiv. Membre frictionné. Jambe frictionnée. Malade frictionné.

FRICTIONNER. v. a. 1re conj. (pr. *frik-cio-ne*; rad. *friction*). Chir. Faire une friction, des frictions. Frictionner une personne, un nouveau-né. Se faire frictionner.

— Frotter une partie malade. Frictionner le bras, la cuisse.

— SE FRICTIONNER. v. pron. Se faire une friction. Se frictionner avec une brosse. Se frictionner avec une pommade, un liniment.

FRIDÉRICIE. s. f. Bot. Genre de bignoniacées, établi pour deux arbrisseaux brésiliens.

FRIEDBERG. Géogr. Ville épiscopale de Silésie, célèbre par la victoire remportée par le roi de Prusse sur l'armée autrichienne et saxonne, en 1747, et par la défaite des Autrichiens par Moreau, en 1796.

FRIEDLAND. Géogr. Ville de Prusse; 2,000 hab. Célèbre par la bataille gagnée en 1807 par Napoléon sur l'armée russe.

FRIEDLANDIE. s. f. Bot. Un des noms du diplusodon.

FRIEDLING. Géogr. Village d'Allemagne, célèbre par la bataille gagnée en 1702 par Villars sur le prince de Bade.

FRIEDRICHSTHALIE. s. f. Bot. Genre de boraginées ne renfermant qu'une seule espèce.

FRIÉSIE ou **FRIÉSÉE.** s. f. Bot. Genre de plantes de la terre de Van-Diémen, ayant pour type le dicère denté.

FRIGANE. s. f. Entom. Genre de névroptères plicipennes.

FRIGANIDE. adj. des 2 g. Entom. Qui ressemble à la frigane. ‖ FRIGANIDES. s. f. pl. Famille de névroptères.

FRIGARD. s. m. (du nom d'un épicier de Paris qui le vendit le premier). Comm. Hareng demi-cuit et mariné.

FRIGDIEN (Congrégation de SAINT-). Hist. relig. Congrégation de chanoines réguliers, établie au VIe siècle par saint Frigdien; elle se réunit à l'ordre de Saint-Jean de Latran au commencement du XVIe.

FRIGDIONIEN, ENNE. adj. Dédié à saint Frigdien. ‖ *Congrégation frigdionienne.* Congrégation de chanoines réguliers formée au XIVe siècle par Barthélemy Colonne.

FRIGÉFIER. v. a. 1re conj. Se disait pour Refroidir.

FRIGIDARIUM. s. m. (pr. *fri-gi-da-ri-omm*). Antiq. rom. Partie des thermes où l'on prenait les bains froids.

FRIGIDITÉ. s. f. (en lat. *frigiditas*, qui vient de *frigus*, froid; du gr. ῥῖγος). Qualité de ce qui est froid, de ce qui excite la sensation du froid.

— Jurispr. Impuissance. La frigidité empêchait le mariage et opérait sa dissolution.

— Pathol. Sensation de froid.

— État d'un homme impuissant, et qui n'a jamais les sensations nécessaires pour procéder à l'acte de la génération. ‖ Inertie qu'une constitution plus ou moins faible et naturellement délicate, ou artificiellement détériorée et énervée, soit au physique, soit au moral, manifeste relativement aux fonctions génitales. ‖ État de froideur qui produit l'impuissance ou la stérilité. La *frigidité* de la femme n'est point, comme celle de l'homme, un empêchement dirimant du mariage, selon tous les jurisconsultes et les casuistes. (Virey.) C'est à la faiblesse, à la vieillesse surtout des parents que l'on attribue la *frigidité* native des individus. (Id.) ‖ *Frigidité d'estomac.* État de débilité de l'estomac produit par l'excès des plaisirs vénériens.

FRIGORIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *frigus*, froid; *fero*, je porte). Comm. Qui apporte ou entretient la fraîcheur sur le corps, comme le coutil, la crinoline, etc.

FRIGORIFIQUE. adj. des 2 g. (ét. lat. *frigus*, froid; *fio*, être fait). Phys. Qui produit du froid. Mélange frigorifique. Valeur frigorifique. Rayons frigorifiques. Corpuscules frigorifiques. Fluide frigorifique. Puissance frigorifique des corps. Procédé frigorifique. Plus un sel est soluble, plus il est *frigorifique*. (Virey.) En se servant d'un mélange *frigorifique* en un autre déjà refroidissant, on parvient à des degrés extrêmement bas au thermomètre. (Id.) Les épicuriens et les atomistes soutenaient que le froid était dû à des corpuscules *frigorifiques*. (Id.) Lucrèce a chanté les molécules *frigorifiques*. (Id.)

— substantiv. Se dit pour Fluide frigorifique, principe du froid.

FRIGORIQUE. s. m. (du lat. *frigus*, froid). Phys. Fluide impondérable qui, suivant quelques physiciens, produit le froid comme le calorique produit la chaleur. On regarde généralement ce fluide comme imaginaire.

FRIGOULE. s. f. Bot. Un des noms vulgaires du thym. ‖ Espèce de champignon des environs de Montpellier.

FRILEUX, EUSE. adj. (formé par abrév. de *froidilleux*, qui se disait autrefois dans le même sens. Fort sensible au froid. Vieillard

maigres souffrent bien plus du froid que les grasses, et les enfants, les femmes, sont en général moins *frileux* à proportion que l'homme adulte, à cause de leur tissu graisseux. (Virey.)

— Fig. Qui est comme engourdi par le froid. La vieillesse nous fait passer des passions ardentes aux passions *frileuses*. (Mont.)

— S'emploie aussi substantiv. Celui, celle qui est fort sensible au froid. Un frileux. Une frileuse.

FRILINGE. s. m. Hist. Homme libre chez les Saxons, au moyen âge.

FRILLER. v. n. 1re conj. (pr. *fri-ié*). Teint. Se dit du frétillement qu'on entend dans la cuve avant qu'elle soit fermée ou remise à doux.

FRILLEUSE. s. f. Ornith. Un des noms vulgaires du rouge-gorge.

FRILOSITÉ. s. f. (rad. *frileux*). Trop grande sensibilité au froid. Vieux, mais utile.

FRIMAC. s. m. Mar. V. EMBRUN.

FRIMAIRE. s. m. (de *frimas*, parce que les frimas ont ordinairement lieu à cette époque). Troisième mois du calendrier républicain en France, du 21 novembre au 20 décembre.

FRIMAS. s. m. (pr. *fri-mâ*; du lat. *fremo*, je frémis, parce qu'il fait frémir et frissonner). Phys. Nom collectif du givre et du grésil, parce qu'ils sont dus à un brouillard épais qui se congèle avant de tomber. Ils s'attachent aux cheveux, aux crins des chevaux, et à tous les corps exposés directement à l'air. Les frimas qui blanchissent la campagne pendant l'hiver sont produits par la même cause que la rosée. Un pays sujet aux frimas. Le temps des frimas. Une montagne couverte de neiges et de frimas. Des arbres couverts de frimas. J'allai chercher le calme au séjour des *frimas*. (Boil.) Sa vue a de nos champs écarté les *frimas*. (J.-B. Rouss.) De l'âpre saison les *frimas* rigoureux. (Chabanon.)

Et dès que l'aquilon, ramenant la froidure,
Vient de ses noirs *frimas* attrister la nature. (Boil.)

Et bientôt, des monts de Scythie,
Le fougueux époux d'Orithye
Va nous ramener les *frimas*. (J.-B. Rouss.)

— Poét. Se dit quelquefois de tous les météores de l'hiver, et en particulier de la neige, de la gelée. Leurs fleurs sans éclat ne s'ouvrent qu'avec langueur, les fruits restent verts et acerbes sous le froid prématuré de la bise en automne, les graines non mûries ne reproduisent que des herbes sans vigueur et souvent stériles sur un sol humide, longtemps couvert de *frimas*. (Virey.)

Quand les premiers zéphyrs, de leurs tièdes haleines,
Ont fondu les *frimas* qui blanchissaient les plaines.
(Castel.)

Je pourrai, tous les ans, dans le sein des hivers,
En dépit des *frimas*, vous offrir des pois verts.
(Berchoux.)

— Prov. *C'est un avaleur de frimas.* C'est un homme qui voyage d'habitude par un temps rigoureux.

— Mar. *Frimas de la mer.* Sorte d'aspersion occasionnée par des lames qui se brisent contre le bâtiment.

— Syn. simpl. Gelée blanche, givre, grésil, verglas, froid, froidure. ‖ Épith. Âpre, rigoureux, noir, glacé.

FRIMASSER. v. n. 1re conj. (rad. *frimas*). S'est dit pour Se couvrir de frimas.

FRIME. s. f. (du lat. *forma*, par transposition). Pop. Semblant que l'on fait de quelque chose. Il n'en a fait que la frime. Ce n'est que pour la frime. Pourquoi toutes ces *frimes*! (Mol.)

— Bas. *Faire la frime à quelqu'un.* Lui faire un mauvais accueil.

— Ce mot, qui depuis longtemps n'est plus que populaire, était noble autrefois. Le page d'Alexandre se laissa brûler d'un charbon, sans faire *frime* aucune, ni contenance de se plaindre, pour ne troubler le sacrifice. (Charr.)

— S'est dit pour Neige, frimas.

FRIMOUSSE. s. f. (péjor. de *frime*, qui se disait pour *mine*). Figure, face. Se prend en mauvaise part. Quelle frimousse!

FRINGADE. s. m. S'est dit pour Saut, gambade.

FRINGALANDE. s. f. Ornith. Genre établi sur une espèce du genre alouette. L'alouette des bois.

FRINGALE. s. f. Mot que le peuple emploie par corruption pour *faimvalle*. V. FAIMVALLE.

FRINGANT, ANTE. adj. (de *fringuire*, sautiller). Qui est fort alerte, fort éveillé, fort vif, et dont la vivacité se manifeste par des mouvements rapides et fréquents. Un homme fringant. Une femme fringante. Fam.

Tout vieillard qui prend fille alerte et trop *fringante*,
De son propre couteau sur ses jours il attente. (Baïf.)

— Qui a beaucoup d'ardeur et de vivacité. Monter un cheval fringant.

— Se dit aussi de l'air, de la mine, etc. Un air fringant. Une mine fringante.

— subst. *Ce jeune homme fait bien le fringant.* Il se donne des airs pétulants, avantageux.

— Le peuple emploie souvent ce mot dans le sens d'élégant, bien habillé.

FRINGILLAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *fringilla*, moineau). Ornith. Qui se nourrit de

— FRINGILLAIRE. s. f. Genre établi aux dépens du genre moineau, et dont le type est le moineau à ventre jaune.

FRINGILLE. s. m. (pr. *frin-gi-le*; du lat. *fringilla*, pinson). Ornith. Genre de sylvains conirostres. ‖ Un des noms du gros-bec.

FRINGILLIDE. adj. des 2 g. (du lat. *fringilla*). Ornith. Qui ressemble à un moineau. ‖ FRINGILLIDES. s. m. pl. Famille de conirostres ayant pour type le genre fringille.

FRINGOTER. v. n. 1re conj. (du lat. *fringultire*). Se disait pour Chanter, gazouiller. Le pinson *fringote* au lever du matin. (Belleau.)

— Imiter avec la voix le gazouillement des oiseaux.

FRINGUER. v. n. 1re conj. (du lat. *fringutire*, sautiller). Danser, sautiller en dansant. Fam.

— Se dit quelquefois des chevaux fringants. Ce cheval fringue continuellement.

— Se disait pour Prendre des libertés, un ton qui ne convient pas. Avoir des manières évaporées.

— Se disait encore pour Se parer, s'habiller avec recherche, avec élégance.

Tisserands, mesureurs de plâtre,
Fringuent et font les capitaines. (Coquillart.)

— Vadé, dans son jargon poissard, a employé ce verbe dans ce dernier sens :

La noce de Manon la Grippe,
Mérite bien que la famille
Pour lui faire honneur, *fringue* et brille.

— S'est dit activ. pour Eveiller, réveiller. Le vin fait bonne bouche, embellit la parole, émérillonne l'œil, et *fringue* le caractère. (***)

— *Fringuer un verre.* Jeter de l'eau sur un verre pour le rincer. Inusité.

FRINGUERIE. s. f. S'est dit pour Saut. Danse. ‖ Galanterie. ‖ Elégance, recherche dans la parure.

FRINGULER ou **FRINGULOTER.** v. a. 1re conj. (du lat. *fringulare*). Crier, caqueter comme certains oiseaux.

FRINSON. s. m. Ornith. Nom vulgaire du verdier.

FRIOLERIE. s. f. S'est dit dans le sens de Gourmandise, friandise. Aussi peu eussé-je pu vivre sans ces *frioleries*, à quoi j'avais pris goût. (Le Sage.)

FRIOLET, ETTE. adj. S'est dit dans le sens de Gourmet, délicat, recherché dans les aliments.

FRIOLET. s. m. Hortic. Variété de poire peu estimée.

— S'est dit pour Petit chien friand, accoutumé à ne vivre que de friandises, de gimblettes.

FRIOLETTE. s. m. Art culin. Espèce de pâtisserie légère.

FRION. s. m. Agric. Lame de fer placée au côté de la charrue.

— Mar. Dans le Levant, Passe ou canal entre deux îles.

FRIOUL. Géogr. Province du royaume lombard-vénitien, autrefois divisée en deux provinces, le Frioul autrichien, capitale Trieste, et le Frioul vénitien, capitale Udine; 350,000 h.

FRIOULIEN, ENNE. adj. et s. Habitant du Frioul. Qui appartient au Frioul ou à ses habitants.

FRIPE. s. f. (ét., V. FRIPER). Se disait pour Chiffon. Il ne me vient point de *fripe* à la main que je ne fasse entrer dans mon ouvrage. (Le Sage.)

— Pop. Tout ce qui se mange.

FRIPÉ, ÉE. part. pass. du v. Friper. S'emploie adjectiv. Hardes fripées. Livre fripé. Meubles tout fripés. Manteau fripé.

FRIPE-LIPPE. s. m. Se disait pour Gourmand.

FRIPE-LUNDI. s. m. Se disait de ceux qui frustraient leurs maîtres du salaire qui leur était dû, et qu'on avait coutume de leur payer le lundi. ‖ Pl., des *fripe-lundi*.

FRIPER. v. a. 1re conj. (de l'all. *werpen*, jeter, les hardes fripées étant proprement celles qui ne sont bonnes qu'à jeter). Chiffonner. Friper ses habits. Friper sa robe, sa collerette. Fam.

— Faire perdre à une étoffe l'air neuf qu'on y remarquait au sortir des mains du manufacturier.

— S'est dit pour Regratter, peigner une étoffe.

— Par extens. Gâter, user. Cet enfant fripe ses hardes en peu de temps.

— Se dit des auteurs qui dérobent aux autres des pensées, des vers. Ce poète nous a donné cette épigramme comme de lui, mais il l'a fripée de Martial.

— Fig. et pop. Consumer, dissiper en débauches. Cet homme a fripé tout son bien.

— On disait dans quelques colléges qu'un écolier *fripait sa leçon, fripait ses classes*, pour exprimer qu'il négligeait d'y aller.

— Manger goulument, avec avidité. On leur servit quantité de viandes, mais ils eurent bientôt tout fripé. Pop.

— Prov. et triv. *Friper le pouce.* Mener joyeuse vie, faire bonne chère.

— Absol. Il aime à friper. Il y avait à ce festin assez de quoi friper.

[illegible] s'est toute fripée.

— Etre gâté, usé. Cette étoffe se fripe en moins de rien.

FRIPERIE. s. f. (rad. *friper*). Se dit des habits, des meubles qui ont servi à d'autres personnes, et qui sont fripés et usés. Vendre de la friperie. Marchande de friperie.

— Métier d'acheter, de raccommoder et de revendre de vieux habits et de vieux meubles. Entendre bien la friperie.

— Le lieu où se tiennent ceux qui font ce métier. Acheter un habit à la friperie. Il ne s'habille jamais qu'à la friperie.

— Boutique de fripier.

— Meubles, curiosités et toute collection d'objets usés, peu estimés ou de peu de valeur. Les meubles de cet avare ne sont que friperie.

— Garde-robe mal montée.

— Par extens. Habits dont quelqu'un est revêtu.

— Prov. et fig. *Se jeter sur la friperie de quelqu'un ; sauter, se ruer, se mettre, tomber sur sa friperie.* Se jeter sur quelqu'un pour le maltraiter, pour le battre. J'ai vu l'heure qu'Isabelle allait sauter sur votre *friperie*, si vous n'eussiez gagné du pied au plus vite. (Gherardi.)

— Dans un sens plus figuré. Se moquer de quelqu'un, en dire du mal. Et puis je me mets sur la *friperie* de Villebrune ; j'assure que des capucins m'en ont parlé d'une étrange manière. (Mme de Sévigné.)

— Fig. Se dit des ouvrages d'esprit. Ce n'est pas assez de savoir coudre à un ouvrage des ornements étrangers et dont on connaît d'abord la *friperie*. (Sabatier.)

— *Friperie littéraire.* Vieilleries, lieux communs, etc.

— Fig. Un auteur l'a appliqué au moral. La belle *friperie* que les sentiments humains ! (Droumeau.)

— Techn. Dans les plantations à sucre, Espèce de hangar sous lequel on dépose les cannes avant de les porter au moulin.

FRIPE-SAUCE. s. m. Goinfre, goulu. Pop.

— Mauvais cuisinier. C'est un vrai fripe-sauce. ‖ Pl., des *fripe sauce*.

FRIPEUR, EUSE. adj. et s. S'est dit pour Qui gâte, qui use, qui détruit. ‖ Gourmand.

FRIPIER, IÈRE. s. (rad. *friper*). Celui, celle qui fait le métier d'acheter, de raccommoder et de revendre de vieux habits ou de vieux meubles. Les juifs firent de l'histoire et de la fable ancienne ce que les *fripiers* font de leurs vieux habits ; ils les retournent et les vendent comme neufs le plus chèrement qu'ils peuvent. (Volt.)

On trouverait encore à quelque vieux pilier
Son dernier habit vert pendu chez le *fripier*. (Boil.)

— Fig. et fam. *Fripier d'écrits.* Plagiaire, compilateur maladroit et sans goût. *Fripier* d'écrits, impudent plagiaire. (Mol.)

Cent fois plus malheureux, et plus infâme encore,
Est ce *fripier* d'écrits que l'intérêt dévore,
Qui vend au plus offrant son encre et ses fureurs.
(Volt.)

— Fig. Se dit aussi de ceux qui inventent et colportent des médisances, des calomnies, etc.

. . . . Les fables romancières,
De ces *fripiers* d'impostures grossières. (J.-B. Rouss.)

— S'empl. aussi adjectiv. Maître fripier. Marchand fripier.

— Conchyl. Genre de coquilles, dont l'animal jouit de la propriété singulière d'attacher à l'extérieur de la coquille des corps étrangers qui la couvrent et la déguisent plus ou moins complétement.

— Entom. Se dit des larves des friganes, parce qu'elles agglutinent aussi des corps étrangers autour de leur fourreau.

FRIPON, ONNE. s. (de *fripier*, parce que c'est à des fripiers que les voleurs vendent les hardes qu'ils dérobent). Celui, celle qui vole adroitement. Un maître fripon. Un fripon fieffé. Ce domestique est un fripon. C'est une franche friponne. J'appelle un chat un chat, et Rolet un *fripon*. (Boil.) Il y a un moyen sûr, mais un peu cher, de faire prendre à un *fripon* toutes les apparences d'un honnête homme, c'est de lui donner cent mille livres de rentes. (Duc de Levis.) Il y a plus de *fripons* par état que par nature. (Boiste.) On se fait quelquefois de singulières illusions, comme lorsqu'un *fripon* ne se croit pas un malhonnête homme, mais seulement un habile homme. (S. Dubay.)

— Personne fourbe, sans bonne foi, qui ne se fait aucun scrupule de tromper. Il ne fait pas bon avoir affaire à lui, c'est un fripon, un vrai fripon, un grand fripon. C'est un tour de fripon. L'homme qu'on sait timide est dans la dépendance de tous les *fripons*. (Beaum.) Les hommes, *fripons* en détail, sont en gros de très-honnêtes gens. (Mont.) Croyez tous les hommes honnêtes gens, et vivez avec tous comme s'ils étaient des *fripons*. (Mazarin.) Tous les honnêtes gens sont ici des *fripons*. (Regn.) On commence par être dupe, on finit par être *fripon*. (Mme Deshoul.) Il faut, dans la société comme sur les routes d'Angleterre, faire la part des *fripons* et se laisser voler, crainte de pis. (Boiste.)

. . . . Audacieux *fripon*,
Conduit par la fortune, il s'élance au perron. (Cosser.)

— Prov. *Rien ne ressemble plus à un honnête homme qu'un fripon.* Un fripon cherche [illegible] nêteté.

— Se dit par plaisanterie, d'un enfant vif et malin. C'est un petit fripon. Mais un *fripon* d'enfant (cet âge est sans pitié). (La Font.)

— Jeune homme léger et étourdi. C'est un fripon qui se dérange.

— Homme qui a plusieurs galanteries à la fois, ou qui est trompeur, inconstant en amour. Un heureux fripon. C'est un fripon, un grand fripon.

— Femme coquette, adroite et fine. Une aimable friponne. La friponne lui fait croire tout ce qu'elle veut.

Heureuse erreur, cette adroite *friponne*
Trompe l'amour, et croit tromper le temps. (Lessen.)

— Se dit fam. et en badinant d'une personne qui se livre en cachette à quelques goûts innocents, ou qui fait secrètement quelque action relative à ces goûts. Je sais, monsieur le *fripon*, que vous avez écrit à Mlle N. une de ces lettres charmantes, où vous couvrez de roses votre bonnet de philosophe. (Volt.)

— FRIPONS. s. m. pl. On a donné ce nom à deux petites tresses de cheveux ou anneaux que les femmes faisaient descendre sur leur front, au-dessus des yeux. ‖ Nœuds de ruban placés sous la palissade de la coiffure, ou sous la cornette.

— FRIPONNES. s. f. pl. Confis. Petites boîtes de sapin, plates et rondes, remplies de cette gelée de coing qu'on appelle *cotignac*.

— S'empl. aussi adjectiv. Cet homme-là est bien fripon. Est-elle friponne ?

Il faut, je le vois trop, et le dis sans rancune,
Etre sot ou *fripon* pour faire sa fortune. (Viste.)

— Infidèle. Valet fripon.

— Coquet, éveillé. Cette jeune personne a l'œil fripon, la mine friponne, le minois fripon. Un petit air fripon.

— Syn. comp. FRIPON. FILOU. LARRON. VOLEUR. V. VOLEUR.

FRIPONNABLE. adj. des 2 g. (rad. *fripon*). Qui peut être dérobé. Inusité.

FRIPONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Friponner. S'empl. adjectiv. Personne friponnée. Homme friponné. Diamants friponnés.

FRIPONNEAU. s. m. (diminut. de *fripon*). Fam. Petit fripon.

— Fig. Jeune galant.

Je suis d'avis que le *friponneau* fasse
Tel compliment à des femmes d'honneur. (La Font.)

FRIPONNER. v. a. 1re conj. (rad. *fripon*). Dérober, attraper quelque chose par adresse. Il m'a friponné une forte somme. Friponner une montre, un bijou. Friponner de l'argent au jeu.

— Voler adroitement quelqu'un. Il a friponné cinq ou six personnes de ma connaissance. *Friponner* un fripon est le *nec plus ultrà* de l'art. (Legrand.)

— Fig. Y a-t-il quelque volupté qui me chatouille, je ne la laisse pas *friponner* aux sens ; j'y associe mon âme. (Mont.)

— Se dit des amants, par plaisanterie. Il a friponné bien des cœurs.

— Absol. Faire des tours des actions de fripon. C'est un homme qui ne fait que friponner, qui passe sa vie à friponner. Tel n'est jaloux de sa réputation d'honnête homme que parce qu'elle est indispensable pour *friponner* plus sûrement. (Boiste.)

— Manquer à son devoir, perdre son temps par libertinage, ou par débauche. Cet écolier ne fait que friponner, au lieu d'aller en classe.

— SE FRIPONNER. v. récip. Se voler réciproquement. Ils se sont souvent friponnés. Les fripons se friponnent à qui mieux mieux.

FRIPONNERIE. s. f. (rad. *fripon*). Action de friponner. Friponnerie signalée. Insigne friponnerie. Grande friponnerie. Friponnerie manifeste. Faire une friponnerie. C'est une friponnerie. J'ai été souvent témoin, quelquefois complice de l[a] *friponnerie*. (J.-J. Rouss.) Les hommes se trouvent souvent entre la *friponnerie* et l'indigence, étrange situation ! (La Bruy.) Mais prenez garde, lui dis-je, qu'il ne vous échappe quelque *friponnerie*. (Trév.)

— Vice du fripon. Il y a de la friponnerie dans sa conduite. La subtilité n'est ni le raffinement, ni la *friponnerie*, mais elle y conduit. (S. Dubay.)

— Tour d'écolier. Les écoliers font mille friponneries.

— Infidélité des amants. Il y a une certaine *friponnerie* établie en amour, que je n'approuve point, ma sincérité pâtit trop. (Le Ch. d'H.)

FRIPONNIER. s. m. S'est dit pour Filou, fripon.

FRIQUE. adj des 2 g. Se disait pour Neuf.

FRIQUENELLE. s. f. (du fr. *frique*, neuf). Femme coquette qui se pare avec des ajustements au-dessus de son état.

— S'est dit pour Petite andouille.

FRIQUET. s. m. (pr. *friké* ; du fr. *frétiller*, parce qu'étant posé, il ne cesse de se remuer, de hausser et de baisser la queue. Ornith. Nom vulgaire d'une des petites espèces du genre moineau.

— Art. culin. Ecumoire de cuivre ou de fer blanc, plus longue que large, pour tirer la friture de la poêle.

— Pop. S'est dit pour Jeune galant, jeune [illegible] qui ne sera jamais homme à bonnes fortunes.

FRIQUETTE. s. f. Se disait pour Jeune coquette.

FRIRE. v. a. 4e conj. Ce verbe est défectif, il n'est usité qu'au présent de l'infinitif, au singulier du prés. de l'indic. *Je fris, tu fris, il frit* ; au fut. *Je frirai*, etc. ; au conditionnel. *Je frirais*, etc. ; à la 2e pers. du subj. de l'impérat. *Fris*, et aux temps composés. *J'ai frit, j'avais frit*. Pour suppléer aux autres temps, on se sert de ceux du v. *faire*, joint à l'infinitif *frire*. *Je faisais frire*, etc. Art culin. Faire cuire quelque chose dans une poêle avec du beurre roux, du saindoux ou de l'huile bouillante. Frire des soles. Frire des œufs. Frire des côtelettes.

Poisson, mon bel ami, qui faites le prêcheur,
Vous irez dans la poêle, et vous aurez beau dire,
Dès ce soir on vous fera *frire*. (La Font.)

— Prov. *Va-t'en, Jean, on te frit tes œufs.* Se dit pour se moquer d'un niais qui rit à tout propos et sans sujet ‖ *Il n'y a rien à frire, il n'y a pas de quoi frire dans cette maison.* Il ne s'y trouve rien à manger. ‖ *Voilà de quoi frire.* Voilà de quoi manger.

— Fig. et pop. *N'avoir plus de quoi frire.* Etre ruiné. ‖ *Il n'y a rien à frire dans cette affaire.* Il n'y a rien à gagner.

— v. n. Cuire dans le beurre, le saindoux ou l'huile, etc. Une sole qui frit. Le beurre frit dans la poêle. Faire frire une carpe.

— SE FRIRE. v. pron. Être frit. Le poisson se frira pendant votre promenade.

FRISAGE. s. m. (rad. *friser*). Techn. Action de friser Le frisage du tabac, des cheveux.

— Sorte de treillage construit avec des lattes.

FRISE. s. f. (du lat. *phrygius*, parce que les ornements des frises ressemblent à des broderies qui sont venues de Phrygie). Archit. Partie supérieure de l'entablement qui est entre l'architrave et la corniche ; elle est le plus souvent ornée de sculptures. Frise plate. Frise dorée. Frise enrichie de sculpture. Frise lisse. Frise historiée. Frise symbolique. Frise de placard. Frise bombée. Frise bastionnée, Il vivra comme ces *frises* sur le marbre d'un édifice : vivant avec le monument qui les porte. (Thiers.)

— Toute surface plane et continue, horizontale, ornée de peintures et de sculptures.

— Par anal. Les bas-reliefs et les ornements en général, disposés comme une frise, soit qu'ils s'attachent autour d'un vase, à un chambranle de porte ou de cheminée, à un appui de balcon, à un lambris d'appui, ou partout ailleurs.

— Art milit. *Cheval de frise.* Grosse pièce de bois, longue de trois mètres et demi à quatre mètres, traversée en sens divers par des pieux pointus et ferrés aux extrémités, pour défendre une brèche, ou pour couvrir un bataillon contre la cavalerie.

— Comm. Sorte d'étoffe de laine assez grossière à poil frisé. Vêtu de frise. Manteau doublé de frise. Frise croisée. Frise non croisée.

— Sorte de toile fort estimée, venant de Frise en Hollande.

— Hortic. *Frise de parterre.* Espèce de plate-bande ornée de buis ou de gazon, et faisant partie d'un parterre.

— Mar. Ornement de sculpture ou de menuiserie que l'on place sous l'aiguille de l'éperon, et dans plusieurs autres parties d'un grand bâtiment, pour recouvrir la grossièreté du charpentage. ‖ Grosse étoffe de laine qui garnit les sabords et les autres ouvertures, pour empêcher l'eau de pénétrer dans le vaisseau.

— Techn. Machine qui sert à faire le vannage des étoffes. ‖ Machine pour friser la laine. ‖ Large champ que l'on peint au bas des murs, quand on n'y met pas de boiserie. ‖ Traverse du haut de la caisse d'une voiture, au-dessus de la portière.

— Menuis. Toute partie étroite et longue, dont la longueur se trouve parallèle à l'horizon, et qui divise d'autres grandes parties. ‖ Bandes du pourtour d'un plancher, qui en rachètent les biais s'il y en a. ‖ Pièces de bois qu'on pose avec les feuilles du parquet, auxquelles elles servent comme de cadre. ‖ *Frise* ou *gorge de placard.* Frise qui est entre le chambranle et la corniche, au-dessus d'une porte de placard.

— Serrur. Panneau long rempli d'un ornement répété et continu, qu'on met à hauteur d'appui, ou au haut et au bas des portes de clôture, aux travées des barreaux de fer, aux rampes des escaliers.

— FRISES. s. f. pl. Bandes de toile placées au centre d'un théâtre, pour figurer un ciel ou un plafond.

FRISE. Géogr. Province de Hollande, cap. Leuwarden ; 180,000 hab. Fut réunie en 1810 à la France, puis rendue à la Hollande en 1814.

— Hist. *Chevaliers de Frise* ou *de la couronne.* Ordre militaire qu'on prétend institué par Charlemagne.

FRISÉ, ÉE. part. pass. du v. Friser. S'empl. adjectiv. Cheveux frisés. Poil frisé. Drap frisé. Il ressemble à un lapin, et a le poil épais, *frisé* et rude, entre le gris et le roux. (Buff.) Au nord, le cochon même, au lieu de soies rares, le cheval au lieu de poil court et ras, se couvrent d'une sorte de laine *frisée* et serrée. (Virey.)

— *Drap d'or* ou *d'argent frisé.* Celui qui est [illegible]

— Bot. Syn. de Crêpu. Qui est irrégulièrement ondé et comme crêpu. ‖ *Chou frisé.* Sorte de chou dont la feuille est toute crêpée.

FRISÉ. s. m. Bot. Ce qui est roulé en dessus et en dessous. Le frisé d'un chou.

FRISÉE. s. f. Agric. Maladie des pommes de terre, dont les feuilles se replient sur elles-mêmes.

FRISER. v. a. 1re conj. (contract. de *feriser*, formé de *fer*, parce que c'est avec le fer qu'on frise les cheveux). Former des anneaux, des boucles avec les cheveux. Friser ses cheveux au fer, avec le fer, aux fers, avec des fers. Friser des cheveux avec des papillotes.

— Velouter en quelque sorte les étoffes de laine, en formant dessus une espèce de grain, uniformément répandu sur toute la surface. Friser de la ratine. Friser du drap.

— *Friser quelqu'un.* Lui friser les cheveux. Se faire friser par un coiffeur.

— Replier sur elles-mêmes les franges des plumes pour leur faire prendre la forme des boucles de cheveux.

— *Friser une serviette.* La plier de façon qu'elle fasse de petites ondes.

— Mar. Mettre une bande de frise autour des sabords, pour que l'eau ne pénètre pas entre les mantelets, et n'entre pas dans le vaisseau.

— Fig. et fam. Ne faire que toucher légèrement la surface de quelque chose. Le vent frisait l'eau, et en ridait légèrement la surface. La balle n'a fait que lui friser le visage, lui a frisé la moustache. L'hirondelle frise l'eau. Le zéphyr frise l'eau. Caracolant, *frisant* l'air et les eaux. (La Font.)

— Mus. Passer légèrement l'archet sur la corde d'un instrument, la toucher finement. La basse passant trop légèrement, et ne faisant que *friser* le dessus, ne peut produire d'harmonie agréable. (Bourdelot.)

— Horlog. Oter la petite pointe des dents des roues.

— Fig. et fam. *Il a frisé la corde.* Se disait autrefois pour faire entendre qu'un homme avait été bien près d'être condamné à être pendu, ou que c'était un fripon qui avait mérité la corde. Tudieu! j'ai trop *frisé* la corde! (Brueys.) || On dit dans le même sens, *Friser la potence.*

— Paume. *Friser la corde.* Se dit de la balle, quand elle passe à fleur de la corde, c'est-à-dire très-peu au-dessus, et qu'ainsi il s'en faut de très-peu qu'elle ne soit arrêtée par le filet, et que le coup ne soit perdu.

— Fig. et fam. Se dit, par une comparaison tirée du jeu de paume, de quelqu'un qui a été bien près de perdre un procès, de succomber à une maladie, ou en général de tomber dans quelque malheur.

— *Friser la quarantaine, la cinquantaine.* Être près d'atteindre l'âge de quarante ans, de cinquante ans.

— *Friser l'impertinent, le fat,* etc. Faire des actions, tenir des discours qui sentent l'impertinence, la fatuité, etc.

— *Ce discours frise le galimatias, le pathos.* Il n'en est pas loin.

— Le P. du Cerceau a dit : *Friser la vérité.* Expression qui paraît impropre, ce verbe semblant ne pouvoir se prendre qu'en mauvaise part. Cependant, Voltaire a dit : Non, je ne veux point du bonheur monotone des champs; c'est le premier des plaisirs insipides. Moi, je veux *friser* les superficies; or, où trouverai-je mieux qu'à Paris?

— Chorégr. *Friser la cabriole.* Agiter les pieds avec vitesse, tandis qu'on est en l'air. || *Friser la jambe, le pied.* Faire un certain mouvement de jambe ou de pied, qui en marque la légèreté.

— Se disait pour Marquer au visage. Les Thraces *frisent* leurs femmes au visage. (Amyot.)

— v. n. Se crêper, se mettre en boucles, en parlant des cheveux, des poils. Ses cheveux frisent naturellement. Cela fait friser les cheveux. Le poil de cet animal frise beaucoup.

— Avoir un style trop recherché, trop affecté. Velleius Paterculus n'a pas la même majesté que Tite-Live; il découpe, il *frise* davantage. (Mém. de Trév.)

— Impr. Se dit des caractères qui paraissent doublement imprimés sur la feuille ... faut de la presse ou par quelque a... Cette presse frise considérablement. On dit aussi dans le même sens, *papilloter* et *doubler.*

— Techn. Se dit de l'action du sucre raffiné en candi, lorsqu'il se précipite en cristaux menus.

— SE FRISER. v. pron. Se former des anneaux, des boucles avec les cheveux. Elle perd bien du temps à se friser.

— Être mis en boucles, en anneaux. Ses cheveux se frisent facilement.

— Pop. et bas. *Je m'en frise.* Je m'en moque.

FRISESON ou **FRISESMO.** s. m. Log. Mot artificiel en usage autrefois pour exprimer un syllogisme dont la majeure était particulière affirmative, la mineure, universelle affirmative, et la conclusion, particulière négative. Ex. : Quelque chrétien vit peu chrétiennement. Nul vivant plus chrétiennement ne sera sauvé. Donc quelque chrétien ne sera pas sauvé.

FRISETTE. s. f. Comm. Étoffe mi-partie laine et coton, qui se fabrique en Hollande.

FRISEUR, EUSE. s. (rad. *friser*). Pop. Celui...

feur, coiffeuse.

— Nom que les traiteurs de Paris donnent au cuisinier chargé spécialement des fritures.

FRISI (Paul). Célèbre mathématicien et philosophe italien, né en 1727 et mort en 1784.

FRISOIR. s. m. (rad. *friser*). Techn. Une des pièces de la machine appelée *frise.* || Ciselet de fourbisseur, pour achever les figures frappées avec les poinçons. || Pince à friser les cheveux.

FRISON. s. m. (rad. *friser*). S'est dit pour Ornement des cheveux; frisure.

— Fam. Chacune des boucles d'une frisure.

— Comm. Sorte d'étoffe de laine, commune et étroite, fabriquée dans le Poitou. || Débris et déchets des cocons de vers à soie.

— Mar. Pot de terre ou de métal dont on se sert à bord des navires pour conserver la boisson.

— Techn. Petit doublage d'impression, qui a lieu par le foulage. || Jupe fort courte, autrefois en frise. || Trait bouclé et aplati au cylindre, dont on orne les broderies. || Ondulation en couleur sur le papier que l'on marbre. || Rebut de chiffon.

FRISON, ONNE. adj. et s. Géogr. Habitant de la Frise. || Qui concerne la Frise ou ses habitants.

— Linguist. *Le frison.* Idiome des anciens Frisons, parlé encore aujourd'hui par le peuple dans la West-Frise, les îles de l'Ost-Frise, le Saterland, l'île d'Helgoland et une partie du Sleswick. Il se divisait en trois dialectes : le *frison batave,* qui n'est plus parlé que dans un petit nombre de villes de la Hollande; le *frison westphalien,* complètement oublié, et le *frison septentrional* ou *cimbrique,* que l'on parle dans les Sleswick et dans quelques îles voisines. || *Moyen frison.* Idiome résultant du mélange de l'ancien frison avec le dialecte hollandais du XVe siècle.

— Hist. *Ligue des Francs-Frisons.* Confédération qui se forma, au moyen âge, entre sept républiques frisonnes.

FRISONNAIRE. adj. V. FRIGDIONIEN.

FRISOTTER. v. a. 1re conj. (fréquentatif de *friser*). Friser souvent et par menues boucles. Elle est toujours à frisotter sa fille.

— SE FRISOTTER. v. pron. Par plaisant. et déris. Passer beaucoup de temps à se friser. Elle perd bien du temps à se frisotter.

FRISQUE. adj. des 2 g. S'est dit pour Joli, vif, mignon, gai, gaillard, dispos, fringant.

FRISQUET. s. m. (dimin. de *frisque*). Petit chien vif et bruyant.

FRISQUET. s. m. (de l'ital. *freschetto,* un peu froid). Pop. Se dit pour Petit froid, vif et piquant. Avoir frisquet. Il fait frisquet.

FRISQUETTE. s. f. Impr. Châssis recouvert de papier collé, que l'on met sur le tympan et sur la feuille qu'on veut tirer, après l'avoir découpé seulement aux endroits qui doivent être imprimés, afin d'empêcher que les marges et tout ce qui doit demeurer blanc ne soient maculés. Abattre la frisquette sur le tympan. Découper la frisquette.

— Les fabricants de cartes à jouer se servent de frisquettes taillées selon les figures et les couleurs séparées qu'on veut y appliquer au moyen de la brosse.

FRISSEMENT. s. m. S'est dit pour exprimer le sifflement d'une flèche.

FRISSON. s. m. (du gr. φρίξ, bruit, frémissement). Pathol. Tremblement involontaire, subit, inégal, irrégulier et passager, causé ordinairement par le froid qui précède la fièvre. Quelquefois il se fait sentir par tout le corps, d'autres fois il n'est que partiel. Le frisson de la fièvre. Grand frisson. Frisson morbide. Frisson périodique, irrégulier. Frissons violents et réitérés. La fièvre est ordinairement précédée par le frisson, d'un frisson. Être dans le frisson. Le frisson m'a pris. Sentir les approches du frisson. Le *frisson* sert à éclairer la séméiologie. (Renauld.) Les fièvres et les phlegmasies débutent fréquemment par le *frisson.* (Id.) Plus le *frisson* est long, plus il doit inspirer de crainte sur l'issue de la maladie. (Id.) Les *frissons* qui, dans les maladies aiguës ne discontinuent point, sont d'un très-mauvais augure. (Hippocr.)

— Mouvement convulsif de la peau produit par le sentiment du froid, comme lorsqu'on passe d'un air chaud dans un air froid.

— Fig. Saisissement qui naît de la peur, de l'horreur, ou de quelque autre émotion violente. Un frisson de terreur. Cette mauvaise nouvelle lui a causé des frissons. Éprouver des frissons. Cela donne le frisson. J'en ai le frisson. Dans la maison de Marie, un cadavre! un *frisson* mortel a glacé tous mes sens. (X. Marm.)

— Émotion légère, et même agréable. Sentir un doux frisson, de doux frissons. A cette réponse inattendue, un *frisson* de désappointement parcourut tout mon corps. (Brill.-Sav.)

Un nuage confus se répand sur ma vue;
Je n'entends plus, je tombe en de douces langueurs;
Et pâle, sans haleine, interdite, éperdue,
Un *frisson* me saisit, je tremble, je me meurs. (Boil.)

— Syn. comp. FRISSON, FRISSONNEMENT. Le *frisson* peut durer un temps considérable et sans interruption. Le *frissonnement* est instantané, et ne se fait sentir que par intervalles.

FRISSONNANT. part. prés. invar. du v. ...

nant. N'avancer qu'en frissonnant. Une personne frissonnant de peur, d'horreur. Je réponds de tout, dit Eugène en *frissonnant* d'horreur et appréhendant une catastrophe. (Balzac.)

— Millevoye a dit d'une manière très-hardie : *Frissonnant* d'une sueur de glace.

— Se dit, par extension, des animaux.

Là, le bélier, docile à la voix qui le guide,
Se plonge en *frissonnant* dans le cristal liquide.
(St-Lamb.)

FRISSONNANT, ANTE. adj. Qui est saisi de frissonnements. Trans, *frissonnant,* immobile, environné de mille morts, il passe la plus longue nuit dans une pénible agonie. (Marm.)

FRISSONNEMENT. s. m. (rad. *frisson*). Pathol. Léger tremblement causé par les approches de la fièvre; il donne lieu à cet état qu'on appelle vulgairement *chair de poule.* Il va avoir la fièvre, il sent déjà un frissonnement. Éprouver, sentir un frissonnement. Il lui prit un frissonnement.

— Fig. Frémissement soudain, trouble causé par quelque émotion très-vive. Quand je pense à cela, il me prend un frissonnement.

— En poésie on emploie quelquefois *frissonnement* pour Frisson.

Quand le corps, tout brisé de longs *frissonnements,*
Sent après ce grand froid d'affreux embrasements.
(***)

FRISSONNER. v. n. 1re conj. (du gr. φρίσσειν, avoir peur). Avoir le frisson. La fièvre va le prendre, il commence à frissonner. La fièvre dont ton cœur *frissonne.* (J.-B. Rouss.)

— Éprouver un frissonnement. Le froid m'a fait frissonner un instant. Il est naturel de *frissonner* lorsque, en quittant un lieu chaud, on est saisi par un froid vif ou subit. (Renauld.) Les nègres *frissonnent* plus vivement de froid dans nos hivers que nous, lors même qu'ils y sont acclimatés dès leur naissance. (Virey.)

— Éprouver un frissonnement produit par la sympathie que l'on éprouve pour les maladies des autres. Vous avez *frissonné* de la fièvre de notre bon abbé. (Mme de Sév.)

— G. Sand l'a dit des plantes. Les plantes elles-mêmes semblent *frissonner* au souffle humide du soir.

— Un critique a blâmé ce vers de Delille : Déjà les doux zéphyrs font *frissonner* les eaux. Le mot *frissonner* laisse toujours, dit-il, une idée de froid, incompatible avec celle des doux zéphyrs.

— Fig. Éprouver un frémissement soudain causé par une émotion très-vive. Frissonner de peur. Frissonner d'horreur. Quand je songe au péril où je me suis trouvé, je frissonne encore. Cette seule idée me fait frissonner. D'une secrète horreur je me sens *frissonner.* (Rac.)

Ce conseil imprévu de nouveau les étonne;
Surtout le gros Evrard d'épouvante en *frissonne.*
(Boileau.)

Hélas! sans *frissonner,* quel cœur audacieux
Soutiendrait les éclairs qui partent de vos yeux?
(Racine.)

— Se dit quelquefois d'une sensation agréable. En entrant dans cette bibliothèque, je *frissonnai* d'étonnement et de plaisir. (Barth.) Leurs ailes à demi déployées s'agitent voluptueusement; chaque plume semble *frissonner* de plaisir. (Girodet-Trioson.)

FRIST-FRAST. s. m. Fauconn. Aile de pigeon dont on frotte les oiseaux de vol qu'on instruit.

FRISURE. s. f. (rad. *friser*). Façon de friser. Cette frisure est belle.

— État de ce qui est frisé. Le vent a dérangé sa frisure.

— Littér. Vains ornements du style. L'amour de la nouveauté avait amené dans le style la *frisure,* la découpure; nous voulons dire les jeux de mots, les antithèses, les allusions, le style sautillant. (Mém. de Trév.)

— Techn. Sorte de petits grains que l'on forme sur les étoffes de laine, sur les draps, sur les ratines, etc., en frisant le poil. || Fil d'or ou d'argent qu'on emploie dans certaines broderies.

— S'est dit pour Marque faite avec le fer. Frisures et égratignures au visage.

FRIT, ITE. part. pass. du v. Frire. S'empl. adjectiv. Poisson frit. Artichaux frits. Carpe frite. Les choses *frites* sont bien reçues dans les festins, elles y introduisent une variation piquante; elles sont agréables à la vue, conservent leur goût primitif et peuvent se manger à la main, ce qui plaît toujours aux dames. (Brill.-Sav.) La surface des objets bien *frits* ne peut plus dissoudre ni le sel ni le sucre dont ils ont cependant besoin suivant leur nature diverse. (Id.)

— Pop. et fig. *Cet homme est frit.* Il est ruiné, perdu. || *Tout est frit.* Tout a été mangé, dissipé.

FRIT. s. m. Maçonn. S'est dit pour Fruit.

— Bill. Mot invariable qui se dit pour exprimer que chacun a buté dans son rang, et que le coup est à recommencer. Nous sommes frit. Quand on a fait frit, le coup est nul, et celui qui avait le devant joue ensuite le dernier.

FRITEAU. s. m. S'est dit pour Beignet. || Gâteau.

— Art culin. Manière d'apprêter certains mets, en les entourant de pâte et les faisant frire. Poulet en friteau. Friteau de poulet.

FRITILLAIRE. s. f. (du lat. *fritillus,* cor-...

tulipacées, ayant pour type la fritillaire à damier dont la fleur penchée et de couleur violette porte de petits carrés assez semblables à ceux d'un damier, et la couronne impériale.

— Entom. Espèce de papillon.

FRITTAGE. s. m. (rad. *fritte*). Techn. Opération ayant pour objet de brûler les corps organisés ou combustibles qui peuvent se trouver dans un mélange minéral, et de produire un commencement de combinaison.

FRITTE. s. f. (du lat. *frigere,* frire). Verr. Mélange des matières employées à la fabrication du verre, qui a été exposé à une température insuffisante pour opérer la vitrification, mais suffisante pour déterminer un commencement d'action chimique entre les corps constituant le mélange, et en séparer toutes les matières grasses, huileuses et autres qui porteraient, sans cette précaution, quelque couleur sale dans le verre. Four à fritte.

— Mélange de sable et de sel dont on fait le verre. || Action de cuire ce mélange.

— Minér. Substances diverses qui sont le produit d'une vitrification imparfaite, soit artificielle, soit naturelle, ou du moins qui en offrent l'apparence extérieure.

FRITTER. v. a. 1re conj. (rad. *fritte*). Techn. Exposer les matières vitrifiables à une forte calcination.

— SE FRITTER. v. pron. Être fritté. Ce mélange ne se frittera pas bien.

FRITTEUX, EUSE. adj. (rad. *fritte*). Qui a une certaine ressemblance avec les frittes, comme la plupart des déjections volcaniques.

FRITTIER. s. m. (rad. *fritte*). Techn. Ouvrier qui fritte le verre.

FRITTOLE. s. f. Art culin. Espèce de gâteau de froment et de raisin de Corinthe frits dans l'huile de noix.

FRITURE. s. f. (du lat. *frictus*). Opération culinaire qui consiste à faire cuire diverses substances alimentaires dans la graisse bouillante. Il entend bien la friture. La *friture* fournit aux cuisiniers bien des moyens pour masquer ce qui a paru la veille. (Brill.-Sav.) Tout le mérite d'une bonne *friture* provient de la surprise. (Id.)

— Mets frit, chose frite. L'huile est bonne pour la friture. Friture au beurre. Friture à l'huile.

— Beurre ou huile qui sert à frire, et qu'on garde ensuite pour le même usage. Acheter de la friture. De la friture trop vieille. Voilà de bonne friture.

— Par extens., Le poisson frit. Il ne mange point de friture.

FRITURIER. s. m. (rad. *friture*). Art culin. Cuisinier qui fait les fritures. Maître la Planche, dit le professeur avec cet accent grave qui pénètre jusqu'au fond des cœurs, je vois avec peine que vous n'êtes encore qu'un *friturier* incertain. (Brill.-Sav.)

— Celui qui vend des marchandises frites, telles que poissons, pommes de terre, etc., et qui les fait cuire.

FRITZCHIE. s. f. Bot. Genre de mélastomacées établi pour trois espèces de sous-arbrisseaux du Brésil.

FRIVOLE. adj. des 2 g. (du lat. *frivolus*). Qui n'a nulle importance, nulle solidité. Cette raison, ce prétexte est frivole. Excuse frivole. Discours frivole. Choses frivoles. S'occuper sérieusement d'objets frivoles. Amusements frivoles. Un frivole espoir. Études frivoles. Projets frivoles. Honneur frivole. Appuis frivoles. Plaisirs frivoles. Soins frivoles. Menaces frivoles. Dévotion vaine et frivole. Qu'il ne vante donc plus ses mérites *frivoles.* (Corn.) Mais, ô d'un déjeuner vaine et *frivole* attente! (Boil.) Tout est également *frivole* en ce monde; mais il y a des inutilités qui passent pour solides, et ces inutilités-là ne sont pas à négliger. (Volt.) Quand on connaît bien les hommes, et qu'on veut les faire servir à ses desseins, on ne doit pas compter sur un appui aussi *frivole* que celui des discours et des promesses. (Vauven.)

Et ce n'est pas un Dieu comme vos dieux *frivoles,*
Insensibles et sourds. (Corn.)

— Vain et léger. Homme frivole. Esprit frivole. Tête frivole. Ce qui me persuade le plus de la Providence, c'est que, pour nous consoler de nos innombrables misères, la nature nous a faits *frivoles.* (Volt.) Quelque *frivoles* que nous soyons, il est rare que ce soit aux dépens de nos intérêts. (S. Dubay.) Vous, les maîtres des nations, vous vous êtes rendus les esclaves des hommes *frivoles* que vous avez vaincus. (J.-J. Rouss.)

Entre nos deux marquis le choix est incertain :
Gens de même acabit, personnages *frivoles.*
(La Chaussée.)

— S'empl. substantiv. en parlant des choses. Le goût du frivole. Il donne dans le frivole. Le grand, le solide, prennent dans un bon esprit la place de tout le *frivole* qui l'avait amusé. (Mass.) L'orgueil des hommes est dans le fond d'assez bonne composition sur certains préjugés; il semble que lui-même en sente le *frivole.* (Mariv.)

— FRIVOLES. s. m. pl. Se disait autrefois pour Balivernes, bagatelles.

— Syn. comp. FRIVOLE, FUTILE, LÉGER. V. LÉGER.

manière frivole. La société tu... si *frivolement* ceux qui l'ont servie! (Drouineau.)

FRIVOLISÉ, ÉE. part. pass. du v. Frivoliser. S'empl. adjectiv. Personne frivolisée.

FRIVOLISER. v. a. 1re conj. (rad. *frivole*). Néol. Rendre frivole. Voilà trop de spectacles, trop de bals, trop de lieux de musique et d'oisiveté; ils *frivolisent* le peuple de Pa... (Mercier.)

— Ce verbe, créé par Boissy, quoique plus concis que Rendre frivole, n'a pas été employé jusqu'ici par les bons écrivains.

FRIVOLISTE. s. m. (rad. *frivole*). Nom que les étrangers ont donné quelquefois aux Français par dénigrement.

FRIVOLITÉ. s. f. (rad. *frivole*). Disposition

...sses, huileuses et autres qui por... ns cette précaution, quelque con... ns le verre. Four à fritte.

...e de sable et de sel dont on fait le ...on de cuire ce mélange.

... Substances diverses qui sont le ...e vitrification imparfaite, soit arti... naturelle, ou du moins qui en of... ence extérieure.

...R. v. a. 1re conj. (rad. *fritte*). Techn. ... matières vitrifiables à une forte ...

...TTER. v. pron. Être fritté. Ce mé... frittera pas bien.

...UX, EUSE. adj. (rad. *fritte*). Qui ...ine ressemblance avec les frittes, ...lupart des déjections volcaniques.

...R. s. m. (rad. *fritte*). Techn. Ou... tte le verre.

...LE. s. f. Art culin. Espèce de gâ... ment et de raisin de Corinthe frits ... de noix.

...E. s. f. (du lat. *frictus*). Opération ...i consiste à faire cuire diverses ...alimentaires dans la graisse bouil... tend bien la friture. La *friture* ... cuisiniers bien des moyens pour ... qui a paru la veille. (Brill.-Sav.) ...ite d'une bonne *friture* provient de ... (Id.)

...rit, chose frite. L'huile est bonne ...ure. Friture au beurre. Friture à ...

...e ou huile qui sert à frire, et qu'on ...te pour le même usage. Acheter de ...De la friture trop vieille. Voilà de ...re.

...tens., Le poisson frit. Il ne mange ...ture.

...IER. s. m. (rad. *friture*). Art culin. ...i fait les fritures. Maître la Plan... professeur avec cet accent grave ... jusqu'au fond des cœurs, je vois ...que vous n'êtes encore qu'un *fritu*...in. (Brill.-Sav.)

...qui vend des marchandises frites, ...cissons, pommes de terre, etc., et ... cuire.

...HIE. s. f. Bot. Genre de mélasto... bli pour trois espèces de sous-ar... u Brésil.

...E. adj. des 2 g. (du lat. *frivolus*). ...le importance, nulle solidité. Cette ...prétexte est frivole. Excuse frivole. ...rivole. Choses frivoles. S'occuper ...nt d'objets frivoles. Amusements ...n frivole espoir. Études frivoles. ...oles. Honneur frivole. Appuis fri... ...irs frivoles. Soins frivoles. Menaces ...évotion vaine et frivole. Qu'il ne ... plus ses mérites *frivoles*. (Corn.) ...n déjeuner vaine et *frivole* attente! ... est également *frivole* en ce monde; ... des inutilités qui passent pour so... ...s inutilités-là ne sont pas à négli... Quand on connaît bien les hommes, ...ut les faire servir à ses desseins, ...pas compter sur un appui aussi *fri*... ...lui des discours et des promesses.

...as un Dieu comme vos dieux *frivoles*, ...t sourds. (Corn.)

...et léger. Homme frivole. Esprit fri... ...frivole. Ce qui me persuade le plus ...dence, c'est que, pour nous conso... ... innombrables misères, la nature ...s *frivole* (Volt.) Quelque *frivoles* ...oyons, il est rare que ce soit aux ...nos intérêts. (S. Dubay.) Vous, les ... nations, vous vous êtes rendus les ...es hommes *frivoles* que vous avez ...-J. Rouss.)

...ux marquis le choix est incertain: ...e sexbit, personnages *frivoles*. (La Chaussée.)

..., substantiv. en parlant des choses. ... frivole. Il donne dans le *frivole*. ...e solide, prennent dans un bon es... ...ce de tout le *frivole* qui l'avait ...ss.) L'orgueil des hommes est dans ...ses bonne composition sur certains ... semble que lui-même en sente le ...riv.)

...ES. s. m. pl. Ne disait autrefois pour ... bagatelles.

... comp. FRIVOLE. FUTILE. LÉGER.

...vole. La société ... *frivolement* ...nt servie ' (Drouineau.)

...ISÉ, ÉE. part. pass. du v. Frivoli... adjectiv. Personne frivolisée.

...ISER. v. a. 1re conj. (rad. *frivole*). ...re frivole. Voilà trop de spectacles ...s, trop de lieux de musique et d'o... *frivolisent* le peuple de Pa...

...be, créé par Boissy, quoique plus ...Rendre frivole, n'a pas été employ... ...r les bons écrivains.

...ISTE. s. m. (rad. *frivole*). Nom que ...s ont donné quelquefois aux Fran... ...nigrement.

...ITÉ. s. f. (rad. *frivole*). Disposition ...

s'occuper que de choses peu importantes et inutiles, que l'on apporte souvent dans la discussion des affaires les plus graves, quand on n'a pas contracté l'habileté de la combattre. La frivolité d'un jeune homme. Avoir beaucoup de frivolité dans l'esprit. Etre d'une extrême frivolité. Les plaisanteries que se permet notre *frivolité* font souvent des plaies profondes. (D'Alemb.) La Révolution a guéri la masse des Français de leur *frivolité*. (Boiste.) La *frivolité* rend incapable d'application et de persévérance, et empêche ainsi de réussir dans quelque entreprise que l'on puisse tenter. (Encycl. des g. du m.) La *frivolité* est un ajustement qui ne va point à la taille de l'homme. (S. Dubay.)

— Se dit aussi des choses. La frivolité de ses amusements. Il y a bien de la frivolité dans cet ouvrage.

— Comm. Petite dentelle de coton qui se vend très-bon marché.

— Au pl. Choses frivoles. Ne s'occuper que de frivolités. Ce ne sont que des frivolités.

— Myth. Divinité allégorique, sœur de la Légèreté et mère de l'Inconstance.

— Syn. comp. FRIVOLITÉ. FUTILITÉ. V. FUTILITÉ.

FROBEN. Célèbre imprimeur allemand très-instruit du XVIe siècle.

FROBERGE. s. f. Se disait pour Sabre, épée. Les froberges les plus estimées se fabriquaient à Cologne.

FROCLOSK. s. m. Myth. Sacrifice de victimes humaines que les anciens Suédois faisaient à Fro, dieu des tempêtes.

FROC. s. m. (pr. *frok*; du lat. barb. *froccus*, fait de *floccus*, flocon de laine, parce qu'au bout du froc était attachée une petite touffe ou houppe). Partie de l'habit monacal qui couvre la tête et tombe sur l'estomac et sur les épaules.

— Par extens. Tout habit monacal. Mettre son froc.

— Fig. La profession monacale.

L'ambition, partout chassa l'humilité;
Dans la crasse du *froc* logea la vanité. (Boileau.)

Je laisse au *froc* la vertu trop fardée,
Qu'un plaisir fin n'a jamais déridée. (Gresset.)

— *Prendre le froc*. Se faire moine. || *Porter le froc*. Etre moine. || *Quitter le froc*. Sortir d'un monastère avant d'être profès.

— Fig. et fam. *Jeter le froc aux orties*. Renoncer à la profession monastique; et, par extens., Renoncer à l'état ecclésiastique. || Se dit aussi de toute personne qui, par inconstance, renonce à quelque profession que ce soit.

— Prov. *Aujourd'hui dans un casque et demain dans un froc*. Se dit d'un homme versatile, et changeant volontiers d'état ou de parti.

Il tourne au moindre vent, il tombe au moindre choc,
Aujourd'hui dans un casque, et demain dans un *froc*. (Boil.)

— Fam. *Vertu de froc*. Vigueur masculine.

— Anc. cout. Lieu en friche. || Chemin rompu.

— Techn. Sorte d'étoffe grossière de laine. || Se disait pour Serge.

— Syn. simpl. Cape, capuchon. || Épith. Grand, long, vil, méprisable, odieux, crasseux. || Périph. La crasse du froc.

FROCARD. s. m. (rad. *froc*). Se dit par mépris d'un moine. M. de Choiseul, évêque de Comminges, ayant conseillé à M. l'abbé de Rancé de se faire religieux, il s'écria avec étonnement : Moi, me faire *frocard* ! (Marsolier.) Fam.

Il aperçut, dans le fond d'un dortoir,
Certain *frocard*, moitié blanc, moitié noir. (Volt.)

— Syn. simpl. Moine, moinillon.

FRODOART. Chroniqueur français, né en 894, mort en 960, a laissé une chronique très-précieuse, qui va de 877 à 919.

FROEHLICHIE. s. f. Bot. Genre d'amarantacées gomphrénées, établi pour des plantes herbacées de l'Amérique tropicale et des parties chaudes de l'Amérique boréale. || On a aussi donné ce nom au genre cobrésie.

FROGE. s. m. Nom du poulain, dans le département des Deux-Sèvres.

FROID. s. m. (pr. *froè*; du lat. *frigus*). Propriété accidentelle de la matière, par laquelle elle peut exciter en nous la sensation du froid. Ce n'est qu'une diminution de chaleur plus ou moins grande. Le froid de l'air. Le froid de l'eau. La violence du *froid* produit l'effet du feu. (L. Rac.)

— *Froid naturel*. Celui qui dans la nature est produit indépendamment de la volonté des hommes : il est déterminé par une grande va...

...gulières dans leur opération, tandis que les autres sont purement accidentelles. Au nombre des premières on peut placer l'influence des rayons solaires et la latitude; parmi les secondes, les vents, l'évaporation. Mais les causes mêmes de température indiquées comme régulières, ne le sont pas absolument. La chaleur produite par les rayons du soleil peut être atténuée par des taches sur la surface, et la température résultant d'une position géographique peut être modifiée par des particularités locales. Jamais les degrés du froid naturel qui se présentent dans les régions les plus habitées du globe n'égalent, à beaucoup près, la réduction de température obtenue par des moyens artificiels.

— *Froid artificiel*. Froid que nous produisons à volonté et dans toute saison par divers moyens; ou par le contact, en entourant un corps de substances plus froides qui lui enlèvent son calorique; ou en faisant passer un corps solide à l'état liquide ou gazeux; ou par des mélanges chimiques; ou enfin par la raréfaction ou l'évaporation.

— Sensation que nous éprouvons lorsque notre corps abandonne du calorique à des corps dont la température est moindre que la nôtre. Ainsi toute température inférieure à une autre est du froid par rapport à celle-ci, et le mot *froid* n'exprime qu'une idée relative. Il n'y a pas de froid absolu, comme l'ont dit quelques physiciens, et comme le croit encore le peuple. Éprouver une sensation de froid. Transir de froid. Mourir de froid. Avoir froid à la tête, aux mains. Geler de froid. Sentir du froid. Trembler de froid. Etre tout raide de froid. Le froid de la fièvre. Le froid de la mort. Endurer la rigueur du froid. Ses membres engourdis et déjà saisis de *froid* mortel. (Mass.) Si nous plongeons une main dans de l'eau chaude, et l'autre dans de l'eau refroidie à la glace, et que nous les retirions en même temps à l'air, nous sentirons du *froid* à la main échauffée, et de la chaleur à la main refroidie. (Virey.) Le *froid* humide paraît plus pénétrant et plus difficile à supporter que le *froid* sec. (Id.)

— On doit dire *avoir froid*, et non *prendre froid*. M. Defauconpret a donc eu tort de dire dans une de ses traductions : En leur exprimant son inquiétude qu'ils n'eussent pris *froid*.

— Poét. *Le froid des ans, des années, de la vieillesse*. La diminution de l'activité, de l'énergie produite par la vieillesse. Un cœur déjà glacé par le *froid* des années. (Rac.) C'est le *froid* de l'imagination et du cœur, la sécheresse de l'esprit et la faiblesse du corps, qui font la vieillesse. (Mme de Choiseul.)

— Pathol. On distingue trois degrés de froid dans les maladies : le simple sentiment de froid, le frissonnement et le frisson. Le froid est un agent souvent employé en thérapeutique. On le détermine, ou par le mouvement de l'air, ou par l'application de l'eau, de la glace, de la neige, ou de certains composés chimiques jouissant de la propriété de soustraire rapidement le calorique, ou enfin par la vaporisation à la surface de notre corps de liquides très-volatils, tels que l'alcool ou l'éther.

— Perte de la chaleur vitale produite par certains poisons.

Déjà jusqu'à mon cœur le venin parvenu
Dans ce cœur expirant jette un *froid* inconnu. (Racine.)

— Prov. et fig. *Souffler le chaud et le froid*. Louer et blâmer une même personne, parler pour et contre une personne, être tour à tour d'avis contraires.

Arrière ceux dont la bouche,
Souffle le *froid* et le chaud. (La Fontaine.)

— Fig. et fam. *Cela ne lui fait ni chaud ni froid*. Se dit d'un homme qui reste indifférent sur une affaire. || *Cela ne fait ni froid ni chaud*. Cela ne sert ni ne nuit à l'affaire.

— État de la température quand la chaleur est très-faible. Durant le froid de l'hiver. Grand froid. Froid vif, violent, rigoureux, excessif, insupportable, rude, horrible, fâcheux. Froid cuisant, perçant, pénétrant, piquant, âpre, aigu. Froid humide, nuisible. Froid sec. Froid noir. Froid brûlant. Un beau froid. Un froid gai. Froid mortel. Froid glacial. Le froid pique. La rigueur du froid. Sentir le froid. Etre sensible au froid. Cela garde du froid. Se munir contre le froid. Il fait froid. Le froid l'avait saisi. Souffrir le froid. Supporter le froid. S'habituer au froid. Le printemps et l'automne y sont de la plus heureuse température; mais l'hiver a des jours d'un *froid* très-vif, et l'été des jours d'une chaleur accablante. (Rayn.) Les chaleurs de l'été y succèdent tout à coup à un *froid* excessif. (Volt.) Les oiseaux de haut vol ont besoin de toutes leurs plumes pour résister au *froid* de la moyenne région de l'air. (Buff.) D'un *froid* âpre et funeste il (l'hiver) pénètre nos sens. (St-Lamb.)

— Dans cette acception, ce mot s'emploie au pluriel. Les premiers froids sont les plus sensibles. Lorsque les derniers *froids* étaient passés, les femmes s'armaient d'une crosse de noyer. (Chateaubr.) On éprouve à Moscou des *froids* bien autrement rigoureux qu'à Edimbourg, placé sous une pareille latitude. (Virey.)

— Fig. Air sérieux et composé, et qui ne marque aucune émotion. Cet homme est d'un froid qui glace tout le monde. Il lui répondit avec son froid ordinaire. Etre d'un froid glacial, d'un beau froid.

— Fig. et fam. *Il y a du froid entre eux*. Leur amitié a souffert quelque altération.

...sons du cœur, comme dans les saisons, les premiers *froids* sont les plus sensibles. (Boiste.)

— Fig. Manque de chaleur, de mouvement, d'intérêt dans les ouvrages d'esprit. Il y a un peu de langueur et de froid dans cet acte. Cela jette beaucoup de froid sur cette scène.

— Syn. simpl. Froidure, froideur, gelée, frimas. Apathie, flegme, sérieux, gravité, modération, indifférence, insensibilité. || Périph. La rigueur, la violence du froid. Du froid les flèches pénétrantes.

— Syn. comp. FROID. FROIDEUR. *Le froid* fait considérer la qualité qu'il exprime comme subsistante dans des êtres idéaux, ou bien dans quelque sujet vague et indéterminé. *La froideur* montre cette même qualité, non comme subsistant par soi, mais comme offrant encore des rapports avec des êtres déterminés.

FROID, OIDE. adj. Qui n'a que fort peu de chaleur. Froid comme glace. Froid comme du marbre. Boisson froide. Les boissons *froides* ou à la glace fortifient l'estomac. (Virey.)

— Qui a moins de chaleur qu'un autre corps. Un corps, quel que soit son degré de chaleur, est froid par rapport à tous les autres corps plus chauds que lui, mais il est chaud, si on le compare à des corps dont le degré de chaleur soit inférieur au sien. Les glaces des pays tempérés sont froides, comparées à l'eau encore liqueur, mais elles sont chaudes, si on les compare aux glaces du nord. Un corps est jugé *froid*, quand il est moins chaud que les parties de notre corps auxquelles il est appliqué, quoiqu'à d'autres égards le degré de sa chaleur soit considérable. (Dict. de phys.) Ainsi un corps peut paraître alternativement chaud et *froid* sans changer de température (Brard.)

— Qui a perdu ou presque perdu la chaleur animale. Le cadavre était déjà froid. Et *froide*, gémissante et presque inanimée. (Rac.)

— Qui communique le froid. Pays froid. Climat froid. L'hiver a été bien froid. Temps froid. Air, température froide. Vent froid. Matinée froide. Dans la saison froide. Eau froide. Bain froid. Les froids torrents de décembre. Les froides soirées. La neige est froide. Le marbre est froid. Le plateau de la haute Tartarie est un désert *froid* et inculte. (Virey.) Le terrain de la Sibérie, s'inclinant au nord vers la mer glaciale, est infiniment plus *froid* que ne le comporte son parallèle. (Id.) Les vents rendent stérile et *froide* une partie du continent de la Nouvelle-Hollande. (Id.) Les rivages de la mer Caspienne et l'Arménie sont plus *froids* que l'Espagne, sans être plus élevés. (Id.) Il existe une foule d'animaux et de plantes des climats *froids* qui ne pourraient pas subsister sous un ciel brûlant. (Id.)

— *La froide saison*. L'hiver. || *Saison froide*. Toute époque de l'année où la privation de chaleur se fait sentir.

— Les eaux minérales qui ont la température moyenne du lieu où elles sourdent sont appelées *froides*, par opposition avec celles dont la température est supérieure à celle de l'atmosphère, et qu'on nomme thermales.

— Qui ressent le froid. Mains froides. Corps froid.

— Qui vit dans les pays froids. Le dodécathéon froid est ainsi appelé, parce qu'on le trouve dans les parties les plus froides du golfe Saint-Laurent.

— Qui ne garantit pas assez du froid. Vêtement froid. Habit froid. Manteau froid.

— Refroidi. Ce potage est froid. Tous les mets étaient froids. Dîner froid, tout froid.

— *Déjeuner froid*. Déjeuner composé de mets froids.

— *Viandes froides*. Viandes préparées pour être mangées froides. Les jambons, les langues fourrées, les daubes, sont des viandes froides.

— Qui sert à corriger l'excès de la chaleur animale. Les quatre semences froides. Cette plante est froide.

— Qui produit la mort en détruisant la chaleur animale. Poisons froids. Le venin de ce serpent est froid.

— Pathol. *Humeurs froides*. Les scrofules ou écrouelles. || *Goutte froide*. Goutte qui cause un sentiment de froid. || *Sueur froide*. Effrayé de ce silence menaçant, son cœur bat avec force, sa vue se trouble, une sueur *froide* coule de tous ses membres. (Marchangy.)

— Jurispr. *Homme froid*. Homme impuissant, mais qui n'est tel, ni par la vieillesse, ni par aucune maladie passagère.

— Fig. Qui a peu de vigueur, d'énergie. Tempérament froid. Cerveau froid.

— Prov. *Froid comme un landier* ou *comme une chaîne de puits*. Se dit d'une personne très-froide. || *Froides mains, chaudes amours*. La froideur des mains indique ordinairement une complexion amoureuse. || *La cuisine de cet homme est bien froide, il n'y a rien de si froid, de plus froid que l'âtre de cette maison*. Cette maison n'a qu'un très-petit ordinaire, qu'une fort mauvaise cuisine. || *Il ne trouve rien de trop chaud ni de trop froid; il n'y a rien de trop chaud ni de trop froid pour lui*. Se dit d'un homme avide, qui veut tout avoir, qui prend de toutes mains.

— Fig. *Sang-froid*. État de l'âme lorsqu'elle est calme, lorsqu'elle se maîtrise. Etre dans son sang-froid. Agir de sang-froid. Écouter avec beaucoup de sang-froid. Répondre avec le plus grand sang-froid. Etre de sang-froid. Garder son sang-froid. Perdre son sang-froid.

— *Tuer quelqu'un de sang froid*. Le tuer de dessein prémédité, et sans être emporté par aucun de ces mouvements de colère qui peuvent diminuer l'atrocité du crime. L'ivresse des sens peut dicter un crime dont on aurait horreur de sang-*froid*. (J.-J. Rouss.)

— Fig. *Froid* se dit de tout ce qui peut ou est supposé pouvoir causer la mort. Glacé sous les *froides* mains de la mort. (Boss.)

— Fig. Flegmatique, sérieux, indifférent, qui ne s'émeut point. C'est un homme froid. Caractère froid. Je l'ai trouvé froid là-dessus. Demeurer froid. Cœur froid. Ame froide. Un mépris devant nous le nom du Seigneur, et nous demeurons *froids* et insensibles. (Fléch.) Le *froid* auteur des *Maximes* donne ses vices à l'humanité. (Duclos.)

Là le *froid* ... devient impétueux,
Il déchire en ... leux frères vertueux. (Volt.)

— Modéré, sage, réservé. Il n'y a rien de plus *froid* qu'un mariage chrétien dégagé de passion. (Nicole.)

— *C'est une tête froide, un esprit froid*. C'est un homme sage et calme, qui ne s'échauffe pas facilement ni sans motif.

— *La froide raison*. La raison d'un homme qui se laisse difficilement persuader.

— *Ami froid*. Celui qui ne se porte pas avec empressement au secours de son ami.

— *Orateur froid*. Orateur dont l'action n'est point animée, qui ne touche point ses auditeurs, et qui ne paraît pas lui-même touché.

— *Imagination froide*. Imagination dépourvue de chaleur, d'activité, d'énergie.

— Se dit de l'air, du ton, des discours d'une personne flegmatique, indifférente. Cet homme a l'abord froid. Il leur fit un accueil très-froid. Faire froide mine à quelqu'un. Répondre d'un ton froid. Sa réponse fut froide et réservée. Froids embrassements. Il n'avait plus de ces *froides* indifférences ni de ces faibles ménagements, qui font qu'on abandonne les affaires d'autrui pour ne s'en pas faire à soi-même. (Fléch.) Ce qu'il y a de singulier, c'est qu'avec ce ton dogmatique et *froid*, ils sont vifs, impétueux, et ont les passions très-ardentes. (J.-J. Rouss.) Si vous n'êtes impitoyable, quittez cet air *froid* et mécontent qui me met au désespoir. (Id.) Que servent de *froides* leçons démenties par un exemple continuel, si ce n'est à faire penser que celui qui les donne se joue de la crédulité d'autrui. (Id.)

— Se dit quelquefois des sentiments et des actions qui marquent l'insensibilité. Un froid mépris. Une haine froide et réfléchie. Une froide barbarie. De froides atrocités. Comment se garantir aujourd'hui de ces cruautés réfléchies, de ces haines *froides* et assez patientes pour attendre le moment de la vengeance! (Barth.)

— Fig. Qui n'a rien d'animé, de touchant, d'intéressant, de piquant. Ouvrage froid. Style froid. Tragédie froide. Vers froids. Froide plaisanterie. Froide raillerie. Froides excuses. Froids ornements. Froid panégyrique. Mot froid. Froides rêveries. Froids raisonnements. Il faut avouer que des moralités mises en musique doivent paraître bien *froides*, après ces dialogues pleins de passion qui font le caractère de la tragédie. (Volt.) Les tragédies de tous nos auteurs depuis Racine sont écrites dans un style *froid* et barbare. (Id.) Le style serait ridicule, si les expressions marquaient un intérêt trop grand; il serait *froid*, si elles n'en marquaient aucun. (Id.)

— Dans la poésie, dans l'éloquence, les grands mouvements des passions deviennent froids, quand ils sont exprimés en termes trop communs, et dénués d'imagination.

— Qui a un style froid, dont les ouvrages sont froids. Écrivain, auteur froid. Froid écrivain. Froid rimeur. Froid plaisant. Froid historien. Sans doute il faut être vrai et dans l'éloge et dans l'histoire; mais, historien ou orateur, il ne faut être ni monotone ni *froid*. (Diderot.)

— B.-arts. Qui manque de feu, d'âme, d'expression. Statue froide. Têtes froides. Dessin froid. Expression froide. Composition froide. Chez nos ancêtres, trop simples ou trop sages pour remplir leurs jardins des beautés *froides* de l'art, les cygnes étaient en possession de faire l'ornement de toutes les pièces d'eau. (Buff.)

— Peint. Qui manque d'éclat et de vivacité dans les tons, dans les couleurs, dans le coloris. Couleurs froides. Tons froids. Coloris froid et monotone. Le tableau de la famille de Darius peint par Mignard est trop froid.

— Maneg. *Cheval qui a l'allure froide*. Cheval dont la marche n'a rien d'animé.

— Subst. *Faire le froid*. Se dit pour Faire le réservé, l'indifférent, ne témoigner nul empressement.

— Syn. simpl. Frais, gelé, glacé. Apathique, flegmatique, grave, sérieux, posé, modéré, indifférent, insensible; fade, insipide, languissant, sans feu, sans chaleur.

— Syn. comp. FROID. GLACIAL. V. GLACIAL.

FROID. adv. ou plutôt adject. pris adverbialement. D'une manière froide, froidement.

— *Manger froid*. Manger des mets refroidis, et qui devraient être chauds.

— Fam. *Battre froid*. Recevoir une proposition d'une manière qui fait voir qu'on n'est pas disposé à l'accepter. || *Faire froid*, et plus souvent, *battre froid à quelqu'un*. Le recevoir avec moins d'empressement, avec un visage ...

— *A froid*. loc. adv. Sans mettre au feu. Infuser une drogue à froid. Forger, battre un fer à froid. Battre de l'or, de l'argent à froid. Teindre à froid.

— Fig. Sans verve ou sans passion. Faire de l'enthousiasme, de la colère à froid.

— B. arts. *Composer à froid*. Sans avoir d'inspiration.

FROIDEMENT. adv. (rad. *froid*). De telle sorte qu'on est exposé au froid. Etre logé, vêtu bien froidement. Peu usité au propre.

— Fig. D'une manière sérieuse et réservée. Recevoir froidement. Répondre froidement. Traiter froidement. Louer froidement. Avouer froidement quelque chose.

— Sans passion, sans émotion, avec insensibilité. Il calcule froidement ce qui peut ...

rester de vie. Écouter froidement des injures. Les stoïciens se vantaient de regarder *froidement* la mort et comme une chose indifférente. (La Bruy.) On lit d'ordinaire assez *froidement* l'histoire des événements qui n'intéressent pas notre siècle. (Fléch.) Le paon, lorsqu'on paraît le regarder *froidement* et sans beaucoup d'intérêt, replie tous ses trésors, et les cache à qui ne sait point les admirer. (Buff.)

L'homme a dans ses plaisirs besoin d'étonnement;
Ce qu'il voit tous les jours, il le voit *froidement*. (Del.)

— Montaigne l'a employé pour exprimer le peu de bienveillance que l'on a pour quelqu'un. Je pense que s'il m'avenait d'être *froidement* en la grâce de la fortune, le plus sûr était de me recommander de plus fort à la mienne.

— *Lire froidement.* Sans inflexion, sans âme, sans chaleur. || Fig. Sans éloquence, sans sensibilité.

— De sang-froid. Tuer froidement.

FROIDEUR. s. f. (rad. *froid*). Qualité de ce qui est dépourvu de chaleur, ou plutôt de ce qui n'en a qu'une petite quantité. La froideur de l'eau. La froideur du marbre. La froideur du temps. Cet air vif, électrique, donnerait beaucoup de chaleur vitale intérieure et de vigueur ou de ton aux organes, s'il n'avait pas cette *froideur* excessive qui dévore la vie et éteint toute sensation nerveuse. (Virey.)

— État causé par la diminution de la chaleur vitale, qu'amènent les années. La froideur de la vieillesse.

— Pathol. Impuissance ou stérilité. V. FRIGIDITÉ.

— Fig. État des objets dépourvus de chaleur, d'activité, d'énergie. La froideur de l'âme, du caractère. La froideur de l'imagination. Froideur du sentiment. Froideur de l'admiration. Froideur du zèle. Froideur de la reconnaissance. Froideur de l'attention. Il n'est pas donné à tous les hommes de jouir des douceurs de l'amitié; plusieurs, à raison de la *froideur* et de la sécheresse de leur caractère, ne peuvent ni l'éprouver ni la faire naître. (Rayn.)

— Se dit des ouvrages d'esprit. La *froideur* qu'en mon style je perte. (Boil.)

— Flegme, insensibilité. La *froideur* est la plus grande qualité d'un homme destiné à commander. (Napol.)

— Froid accueil, air froid. La froideur d'un accueil, d'une réception, d'une réponse. Froideur de la mine. Froideur du ton. Froideur glaciale, embarrassante, contrainte, réservée. Que ne pouvez-vous connaître combien cette *froideur* m'est cruelle! (J.-J. Rouss.) Quelque *froideur* suffit pour vous faire trembler. (Rac.) La *froideur* est la sauvegarde de la vertu d'une femme. (Boiste.)

Et je bénis déjà cette heureuse *froideur*
Qui de notre amitié va rallumer l'ardeur. (Racine.)

— Dans cette dernière acception, ce mot peut s'employer au pluriel. Les froideurs d'une maîtresse. Je me suis tu longtemps; vos *froideurs* m'ont fait parler. (J.-J. Rouss.) Souffrez quelques *froideurs* sans les faire éclater. (Rac.) Je sais de ses *froideurs* tout ce que l'on récite. (Id.) Les *froideurs* et les relâchements dans l'amitié ont leurs causes; en amour, il n'y a guère d'autre raison de ne s'aimer plus, que de s'être trop aimés. (La Bruy.)

Tantôt douce, attrayante, elle charme mon cœur,
Et tantôt ses *froideurs* m'accablent de douleur. (Destouches.)

— *Froideur piquante.* Froideur simulée pour augmenter l'amour de quelqu'un. J'enrage quand je vois sa piquante *froideur*. (Mol.)

— Sécheresse dans les paroles. Parler avec froideur.

— Absence de chaleur, de sensibilité. Grande froideur. Excessive froideur. Lire avec froideur.

— Amour peu prononcé, indifférence. Il n'eut jamais pour Dieu que glace et que *froideur*. (Boil.)

— Refroidissement de l'amitié, de l'amour. Ce que j'avais pris pour la *froideur* d'un amour éteint n'était que l'abattement du désespoir. (J.-J. Rouss.)

— *Il y a de la froideur entre eux.* Se dit en parlant de deux personnes qui ne vivent plus ensemble avec la même amitié qu'auparavant.

— Syn. simpl. Au propre. Froid, froidure. || [...] accueil, air froid, indifférence.

— Syn. comp. FROIDURE, FROIDEUR. La *froideur* est la qualité d'un corps particulier, en vertu de laquelle il produit sur nos sens une certaine impression. La *froidure* exprime l'état de l'atmosphère à une certaine époque ou dans un certain climat.

FROIDIR. v. n. 2e conj. (rad. *froid*). Devenir froid après avoir été chaud. Ne laissez pas froidir le dîner. Votre bouillon froidit. On dit plutôt aujourd'hui *refroidir*, et même c'est le seul mot dont on se serve.

— SE FROIDIR. v. pron. Perdre la chaleur. Cela se froidit. Les viandes se froidissent. On dit plutôt aujourd'hui *se refroidir*.

FROIDURE. s. f. (rad. *froid*). Le froid répandu dans l'air. La froidure de la saison. La froidure d'un climat. Endurer la froidure. Supporter la froidure. Froidure âpre, piquante, brûlante, rigoureuse, noire, triste, sombre. La nuit revient augmenter sa *froidure*. (St-Lamb.) Ainsi que la chaleur le miel craint la *froidure*. (Delille.) Les fruits, comme toute autre production végétale, sont d'excellents indicateurs des degrés de chaleur ou de *froidure* habituelle du terrain qui les nourrit. (Virey.) Les animaux maigres, moins défendus de l'impression meurtrière de la *froidure*, périssent souvent. (Id.)

Un éternel amas de neige et de *froidure*
Des deux pôles glacés hérisse la ceinture. (Desaint.)

— S'est dit pour Fraîcheur.

— Poét. L'hiver. Après la triste froidure. Et dès que l'aquilon ramenant la *froidure*. (Boil.)

Cette aimable saison qui pare de verdure
Les champs qu'engourdissait la piquante *froidure*. (Dulard.)

— Syn. simpl. Froid, froideur, gelée, frimas.

FROIDUREUX, EUSE. adj. (rad. *froidure*). Sujet à avoir froid. Vous voilà bien vêtu pour la saison, vous êtes bien froidureux. On dit plutôt aujourd'hui *frileux*. Fam.

— S'est dit pour, Qui amène la froidure. L'hiver froidureux. On doit peut-être regretter que ce mot n'ait pas été conservé dans cette dernière acception.

FROILA. Deux rois de Léon ont porté ce nom. Le premier a régné de 751 à 757, et le second, de 923 à 925. || Un autre Froila usurpa la couronne sur Alphonse III, qui le vainquit et le fit poignarder en 866.

FROISSABLE. adj. des 2 g. (rad. *froisser*). Qui peut perdre sa fraîcheur par le froissement.

— Fig. Facile à froisser, à offenser. La femme est de *froissable* nature. (Cout. de Bret.)

FROISSAGE. s. m. Action de froisser. || Comm. *Huile de froissage.* Huile de première extraction.

FROISSARD (Jean). Célèbre chroniqueur, né en 1337 et mort en 1410, cultiva avec beaucoup de succès la poésie et l'histoire; cependant ses poésies sont bien inférieures à sa prose.

FROISSÉ, ÉE. part. pass. du v. Froisser. S'empl. adjectiv. Membre froissé. Papier froissé. Drap froissé. Robe froissée. Personne froissée. En révolution, les vrais citoyens sont *froissés* entre l'aristocratie et la démocratie. (Boiste.)

— Fig. Blessé, choqué. Il disait que nommer d'anciens évêques seuls à tous les sièges, ce serait trop oublier le clergé inférieur, qui avait rendu de vrais services pendant la révolution, et dont la juste ambition serait aussi gravement *froissée*. (Thiers.)

FROISSEMENT. s. m. (rad. *froisser*). Action de froisser. Le froissement d'un membre contre une pierre.

— Résultat de cette action. Cette étoffe a perdu sa fraîcheur par le froissement. Le froissement des cailloux excite le feu.

— Fig. Action de blesser, de choquer les esprits, les opinions, les sentiments. Tour à tour les habitudes de la vie, en se déroulant et reprenant leur place inévitable dans l'existence, amenaient d'autres *froissements* douloureux. (V. Bargem.) L'amour-propre est un tissu léger et délicat. Il est facile de le froisser et difficile de faire disparaître le *froissement*. (Mab.)

— Sensation pénible et souvent insupportable, produite par les inégalités sociales, ou par la différence d'éducation qui existe entre plusieurs personnes obligées de vivre ensemble ou d'avoir de fréquents rapports.

— Effet de la lutte, du choc d'intérêts rivaux, contraires. La patrie est écrasée dans le *froissement* des corps de l'État. (Boiste.) Le *froissement* des intérêts particuliers flétrit, use les âmes, et les rend insensibles à l'intérêt général. (Id.)

— Syn. comp. FROISSEMENT, FROISSURE. La *froissure* est l'effet du *froissement*.

FROISSER. v. a. 1re conj. (du lat. barb. *fressare*, briser, écraser). Meurtrir par une pression violente. Ce cabriolet l'a tout froissé. Sa chute lui a froissé la cuisse. Les roseaux verts *froissant* leurs luisantes courroies. (V. Hugo.)

— Par extens. La masse énorme de l'avalanche brise, *froisse*, bouleverse toutes les couches d'air qu'elle parcourt dans sa chute. (Bergasse.)

— Frotter fortement une chose contre une autre. Froisser des cailloux l'un contre l'autre. [...] ment. Froisser du papier. Froisser du drap, du satin, à force de le manier.

— Serrer, presser fortement. Froisser des épis, des fleurs dans sa main.

— Fig. Blesser, heurter, choquer, surtout en parlant d'intérêts, d'opinions. Ces mesures froissent beaucoup d'intérêts différents. Il ne faut pas froisser les opinions de ceux qu'on veut persuader. Rien d'excessif n'a *froissé* ni mon âme, ni mon corps. (Balz.)

— SE FROISSER. v. pron. Se meurtrir. Il s'est froissé tout le corps en tombant.

— Fig. Se choquer. Il s'est froissé de cette manière d'agir.

FROISSEUR. s. m. (rad. *froisser*). Celui qui froisse, qui blesse, qui offense.

— Celui qui manque de soumission, qui attente au respect dû à une loi ou à un ordre supérieur.

FROISSIS. s. m. (pr. *froès-ci*). Action de froisser.

— Bruit que produisent deux choses qui se froissent. Le bris des épées et le *froissis* des piques et hallebardes. (Sully.)

FROISSURE. s. f. (rad. *froisser*). Impression qui demeure à un corps froissé. Il sera bien difficile de guérir cette froissure. La froissure de cette étoffe ne disparaîtrait pas sous le fer.

— Fig. Ouverture. Un mur est sans *froissure*, impénétrable à un corps solide. (Montaigne.)

FROISSY. Ch.-l. de cant. (Oise); 700 hab.

FRÔLE. s. f. Bot. Nom vulgaire du chèvrefeuille des Alpes.

FRÔLÉ, ÉE. part. pass. du v. Frôler. S'emploie adjectiv. Robe frôlée.

FRÔLEMENT. s. m. (rad. *frôler*). Action de frôler. Le frôlement de la langue contre le palais.

— L'effet d'une chose qui frôle. Je sentis le frôlement de sa robe. Le frôlement de cette planche lui a égratigné la peau.

— État de ce qui est frôlé.

FRÔLER. v. a. 1re conj. (du lat. barb. *frictulare*, fréquentatif de *fricare*, frotter). Toucher légèrement un corps en passant. La balle lui frôla les cheveux. La langue frôle le palais quand on prononce le *l* ou le *r*. La pierre n'a fait que lui frôler le bras. || SE FRÔLER. v. pron. Se toucher mutuellement. Deux corps qui se frôlent.

FROLORIE. s. f. Bot. Section du genre haplotaxis.

FROM. Onomatopée, mimologisme qui sert à peindre l'action de passer ses doigts sur les cordes d'un instrument. Prenez une guitare.— Que veux-tu que j'en fasse? j'en joue si mal. — Avec le dos de la main, *from, from, from*. (Beaumarch.)

FROMAGE. s. m. (pr. *fro-ma-ge*; du gr. φορμός, forme, espèce de tissu de jonc ou d'osier où l'on met le fromage pour le faire égoutter, ou du lat. *forma*: on écrivait autrefois *formage*). Écon. rur. Sorte d'aliment composé de lait caillé, qu'on sépare du sérum ou petit-lait, et qu'on fait sécher après l'avoir salé. Les fromages sont ordinairement faits d'une seule espèce de lait, principalement de lait de vache, de lait de brebis et de lait de chèvre, mais ils sont quelquefois de laits mélangés ou de lait mêlé avec diverses substances végétales. Fromage salé, de bon sel, affiné. Fromage frais. Fromage blanc. Fromage mou. Fromage à la pie. Fromage dur. Fromage vieux. Fromage de lait de vache, de lait de chèvre, de lait de brebis. Faire du fromage. De la soupe au fromage. Ne vivre que de pain et de fromage. Le fromage ne se sert ordinairement qu'à la fin du repas. Un morceau de fromage. Ce fromage est d'une pâte fine. Dans les pays chauds, presque tous les *fromages* sont faits de lait de buffle. (Buff.) On apporta bientôt un assez grand *fromage* blanc, dans lequel il fit une brèche angulaire de 90 degrés. (B.-Sav.) Le sel gris est préférable au sel blanc pour la salaison des *fromages*. (Crud.) Plusieurs insectes ou larves vivent aux dépens des *fromages*. (Morog.) Quelques personnes se refusent à manger les *fromages* dans lesquels il se trouve des vers; d'autres, au contraire, les recherchent de préférence. (Id.)

Pour le juste prix de ton noble courage,
Mange avec dignité ton pain et ton *fromage*. (Colnet.)

— Les fromages prennent différents noms selon les lieux où ils ont été faits. Fromage de Viri. Fromage de Neufchâtel. Fromage de Brie. Fromage de Roquefort. Fromage de Hollande. Fromage de Gruyère. Fromage de Chester. Fromage de Sassenage. Fromage de Marolles. Fromage de Gérardmer, vulgairement appelé Géromé. Fromage d'Auvergne. Fromage de Livarot. Fromage de Suisse. Fromage d'Italie. Fromage Parmesan. Fromage persillé du mont Cenis. Fromage de Montpellier. Fromage du mont d'Or. Le dessert vint en son lieu; il consistait en un *fromage* de Semoncel, trois pommes de calville et un pot de confitures. (B.-Sav.) Souvent c'est un très-délicat manger qu'un *fromage* à demi-sel. (Morog.)

— Pain, masse de fromage. Acheter un fromage. Un navire chargé de fromages. Faire égoutter des fromages.

Le dessert est servi : quel brillant étalage!
On a senti de loin cet énorme *fromage*,
Qui doit tout son mérite aux outrages du temps. (Berchoux.)

— Se dit aussi pour Morceau de fromage.

Maître corbeau, sur un arbre perché,
Tenait en son bec un *fromage*. (La Fontaine.)

— Charcut. *Fromage de cochon.* Tête de porc frais, désossée, hachée, accommodée d'une certaine manière, et à laquelle on donne ordinairement la forme d'un fromage. On en fait aussi avec des oreilles seulement. || *Fromage d'Italie.* Foie de veau ou de cochon, haché et pilé avec du lard et de la panne, et assaisonné de sel, épices, etc.

— Pop. *Manger du fromage.* Être mécontent.

— Prov. *Quand on n'a que du fromage pour tout mets, il faut le couper bien épais.* || *L'été fromage blanc, l'hiver fromage puant.* || *Fromage, poire et pain, repas de vilain.* || *Fromage et melon au poids les prend on?* || *Après la chair vient le fromage, qui moins en mange est le plus sage.* || *Au fromage et jambon on connaît voisin et compagnon.* || *Entre le fromage et la poire chacun dit sa chanson à boire.* || *Nul ne pile son fromage, qu'il n'y ait perte ou dommage.*

— Prov. et fig. *Entre la poire et le fromage*, sur la fin du repas, lorsque la gaîté que donne la bonne chère fait qu'on parle librement. Ce fut entre la poire et le fromage qu'il nous fit cette confidence. || *Jamais homme sage ne mangea fromage.* Un homme prudent ne conçoit point d'espérance qui puisse le tromper. || *Fromage est bien sain qui vient de chiche main.* Le fromage est une nourriture peu saine; il n'en faut manger qu'en petite quantité.

— Prov. et pop. *Cette fille a laissé aller le chat au fromage.* S'est laissé abuser.

— Bot. *Fromage des arbres.* Espèce de champignon blanc qui vient sur les arbres.

— Chim. Morceau de terre plat et rond que l'on met au fond du fourneau pour supporter le creuset, afin qu'il soit exposé de toutes parts à l'activité du feu, et défendu des coups d'air qui pourraient le refroidir ou le faire casser.

— *Faire des fromages.* Jeu que font les petites filles en tournant rapidement sur elles-mêmes et se baissant tout à coup, de manière que le jupon, enflé par le vent, se gonfle et présente une forme ronde semblable à un fromage.

— Ce mot ne peut passer en vers qu'à la faveur de l'encadrement, ou bien les poètes ont recours à une périphrase.

La propreté l'habite, elle y tient toujours prêts
Les doux présents d'Io, la crème, le laitage,
Et dans des joncs tressés épaissit le *fromage*. (Castel.)

— *Épaissir le laitage dans l'osier* rend cette expression familière *faire du fromage*, qui serait indigne de la poésie.

FROMAGEON. s. m. Bot. Un des noms vulgaires de la mauve.

— Écon. rur. Fromage de lait de brebis fabriqué aux environs de Montpellier. Les *fromageons* de Montpellier ont aussi une certaine renommée. (Morog.)

FROMAGER, ÈRE. s. (rad. *fromage*). Celui, celle qui fait ou qui vend des fromages. J'ai vu des cultivateurs payer 4 à 5,000 fr. et plus, en une année, l'inexpérience de leur *fromager*. (Crud.) Les *fromagers* du mont Cenis tirent parti des résidus de leur fabrication de beurre et de fromage. (Morog.)

— S'empl. adjectiv. Maître fromager. Dans une exploitation rurale, où on se livre en grand à la fabrication des fromages, le choix d'un maître *fromager* qui entend parfaitement sa partie est d'une grande importance. (Crud.) Dans une grande laiterie, l'incapacité d'un maître *fromager* peut occasionner des pertes énormes. (Id.)

FROMAGER. s. m. (rad. *fromage*). Écon. rur. Petit vaisseau percé de plusieurs trous dans lequel on dresse le lait caillé pour en faire des fromages frais ou mous.

— Bot. Genre de la famille des sterculiacées bombacées, établi pour des arbres de l'Amérique tropicale qui portent des fruits très gros, et dont plusieurs s'élèvent à une hauteur prodigieuse.

FROMAGERIE. s. f. (rad. *fromage*). Manufacture de fromages. On a établi des fromageries dans cette province. || Écon. rur. Lieu où l'on fait des fromages. Cette fromagerie est mal située. || Le lieu où on les conserve. || Commerce de fromages. La fromagerie ne va plus. || Boutique, magasin où l'on vend des fromages. || Marché aux fromages.

FROMAGEUX, EUSE. adj. (rad. *fromage*). Didact. Qui tient de la nature du fromage.

FROMAGIER. s. m. Écon. rur. Dans le Jura, Celui qui fait des fromages.

FROMAGIER, IÈRE. Comm. Marchand, marchande de fromages.

FROMENT. s. m. (pr. *fro-man*; du lat. *frumentum*, blé, dérivé de l'hébr. *far* ou plutôt *bar*, nourriture; de *far* provenant de *bar* les Italiens firent plus tard *fourmento*, et les Français *fourment*, *froument*, et enfin *froment*). Bot. Genre de la famille des graminées hordéacées, établi pour des végétaux annuels ou vivaces qui fournissent la meilleure espèce de blé. Ces graminées, répandues dans les parties tempérées de l'hémisphère boréal, sont plus abondantes dans les contrées méditerranéennes de l'Orient, assez rares dans l'Amérique australe extra-tropicale et très-rares entre les tropiques. On ignore quelle est leur patrie originaire. Le nombre [...] rable; mais la culture en a produit trois cents variétés que l'on peut ramener à cinq types: le froment commun, le froment dur, le blé de Bologne, l'épeautre et l'engrain. La racine de froment a beaucoup plus de gluten que les autres céréales, ce qui la rend la plus nourrissante et la plus agréable de toutes. La nature a varié les blés suivant les diverses latitudes de la terre, pour donner partout à l'homme le même aliment farineux. Elle a diversifié leurs espèces, par rapport aux éléments, en mettant le *froment* en Europe, le riz aquatique en Asie, le panis sec en Afrique, le maïs en Amérique. (B. de St-P.) Et la vigne prospère où le *froment* périt. (Ross.)

— Grain de cette plante. Farine de pur froment. Boisseau de froment. Hectolitre de froment.

Puis-je te méconnaître, ô précieux *froment*!
Oui, c'est toi, des humains le plus cher aliment:
Toute plante, tout grain te cède en abondance;
Vingt lustres ne sauraient altérer ta substance. (Del.)

— *Froment aisy.* Blé attaqué de la rouille. || *Froment fondre.* Nom local des blés versés. || *Froment gamat.* Syn. de Blé rachitique deux

---

nos départements du Midi. || *Froment d'* [...] *gne, froment d'Inde, froment de Tu*[...] Maïs. || *Froment de saison.* Dénomi[...] nuelle pour les blés d'automne, par o[...] tion aux blés de mars.

— Prov. *Avec le vent on nettoie le fr*[...] *et vice avec supplice et châtiment.* || *Qu*[...] *froment est aux champs, il est à Dieu e*[...] *saints; et quand il est au grenier, n'en a* [...] *qui n'a denier.*

— Syn. simpl. Blé, grain. || Épith. Pur[...] frais, moulu, battu, criblé, vanné, doré, [...] nourricier, précieux.

— Alchim. *Grain de froment des pl*[...]*phes.* Le mercure.

FROMENTACÉ, ÉE. adj. (rad. *fr*[...] Bot. De la nature du froment. || FROMENT[...] s. f. pl. Plantes qui ont du rapport avec [...]ment par leur fructification, et par la d[...]tion de leurs feuilles et de leurs épis. [...]ges, les chiendents sont des plantes fro[...]cées. || Ce mot est quelquefois, mais rar[...] employé pour Céréales.

FROMENTAGE. s. m. (rad. *froment*[...] cout. Droit sur les terres où l'on cul[...] froment.

FROMENTAIRE ou **FRUMENTAL**[...] f. (rad. *froment*). Minér. Nom donné [...] pierres regardées par quelques savants [...] des grains de blé fossile.

FROMENTAL. s. m. (rad. *froment* [...] Nom vulgaire de l'avoine élevée. C'est [...] meilleurs fourrages connus.

FROMENTAL, ALE. adj. (rad. *fr*[...] Qui tient du froment.

— Agric. Se dit des terres propres à ê[...] semencées avec du froment. Terres fro[...]les. Pays fromental.

FROMENTÉ. s. m. Bot. Espèce de r[...]

FROMENTEAU. s. m. Bot. Nom v[...] du fruit de la ronce des buissons. || Exc[...] espèce de raisin de Champagne.

FROMENTÉE. s. f. (rad. *froment*). [...] Sorte de bouillie faite avec de la farine [...]ment, du lait et du sucre.

— Farine de froment.

FROMENTEL. s. m. Bot. Espèce d'[...]

FROMENTEUX, EUSE. adj. Abon[...] froment. Je ne souffrirais pas qu'un [...]lier frappât de stérilité vingt lieues [...]rain, dans un département *fromenteu*[...] s'en former un parc. (Napol.)

FROMIE. s. f. Échin. Un des nom[...] linckie.

FRONCE. s. f. (ét.; v. *froncer*). [...] Pli défectueux qui se trouve dans le p[...] dans les cartes à jouer. || Pe[...] plis [...] fait à une étoffe pour la froncer.

— S'est dit pour Ride.

FRONCÉ, ÉE. part. pass. du v. [...] S'empl. adject. Peau froncée. Chemise [...]

— *Robe froncée.* Sorte de robe que [...] les docteurs, et qui est extrêmement [...] au haut des manches.

FRONCEMENT. s. m. (rad. *fronc*[...]tion de froncer. Se dit surtout des sou[...]

— État de ce qui est froncé.

— Pathol. Rides qui se forment à [...] au scrotum, sur un kyste, après l'éco[...] d'un liquide qui distendait ces membra[...]

FRONCER. v. a. 1re conj. (du celt. [...] rider, d'où le latin barbare *fronsare* e[...]çais *froncer*). Ce verbe prend une céd[...] toutes les personnes où le *c* est suiv[...] ou d'un *o*. *Nous fronçons. Ils fronçaien*[...] *çant*, etc. Rider en contractant, en [...]rant. Froncer le sourcil, les sourci[...] fronça le sourcil de chagrin, de colère[...]cer les lèvres. Froncer la peau. [...] cause des frissonnements, des horrip[...] crispe, *fronce* et noircit la peau, qu'il [...] et rugueuse. (Virey.)

— Techn. Faire des plis menus et [...] égaux ou inégaux, à du linge, à des ét[...] passant un fil pour les maintenir. Il f[...]cer davantage cette chemise. Froncer [...]guets. Froncer la robe d'un enfant. [...] une jupe.

— Fig. Les héritiers du défunt éta[...] [...] chidiacres, et autres juges d'église. [...]

— Saint-Simon a donné à ce verbe [...]ception bien hardie, en parlant des [...] d'empoisonnement répandus contre [...] Il n'en fallait pas davantage pour *fr*[...] courtisans à son égard.

— SE FRONCER. v. pron. Se rider en [...]tractant, en se resserrant. La peau d[...] commence à se froncer. Ses sourcils [...]cent. Dans la jalousie, l'envie, la m[...] sourcils descendent et se *froncent*. (B[...]

— Être froncé. Cette étoffe ne se f[...] facilement.

FRONCHE. s. f. Bot. Espèce de [...] feuilles percées.

FRONCIS. s. m. (pr. *fronci*, rad. [...] Techn. Petits plis qu'on fait à un[...] une chemise, etc., en les fronçant. [...] froncis à une manche, à une jupe, à [...] d'enfant.

FRONCLE. s. m. Pathol. Espèce d[...] On dit plutôt *furoncle*.

FRONÇURE. s. f. (rad. *froncer*). [...]

nos départements du Midi. || *Froment d'Espagne, froment d'Inde, froment de Turquie.* Maïs. || *Froment de saison.* Dénomination usuelle pour les blés d'automne, par opposition aux blés de mars.

— Prov. *Avec le vent on nettoie le froment, et vice avec supplice et châtiment.* || *Quand le froment est aux champs, il est à Dieu et à ses saints; et quand il est au grenier, n'en a point qui n'a denier.*

— Syn. simpl. Blé, grain. || Épith. Pur, mûr, frais, moulu, battu, criblé, vanné, doré, jauni, nourricier, précieux.

— Alchim. *Grain de froment des philosophes.* Le mercure.

FROMENTACÉ, ÉE. adj. (rad. *froment*). Bot. De la nature du froment. || FROMENTACÉES. s. f. pl. Plantes qui ont du rapport avec le froment par leur fructification, et par la disposition de leurs feuilles et de leurs épis. Les orges, les chiendents sont des plantes fromentacées. || Ce mot est quelquefois, mais rarement, employé pour Céréales.

FROMENTAGE. s. m. (rad. *froment*). Anc. cout. Droit sur les terres où l'on cultive le froment.

FROMENTAIRE ou **FRUMENTALITE.** s. f. (rad. *froment*). Minér. Nom donné à des pierres regardées par quelques savants comme des grains de blé fossile.

FROMENTAL. s. m. (rad. *froment*). Bot. Nom vulgaire de l'avoine élevée. C'est un des meilleurs fourrages connus.

FROMENTAL, ALE. adj. (rad. *froment*). Qui tient du froment.

— Agric. Se dit des terres propres à être ensemencées avec du froment. Terres fromentales. Pays fromental.

FROMENTÉ. s. m. Bot. Espèce de raisin.

FROMENTEAU. s. m. Bot. Nom vulgaire du fruit de la ronce des buissons. || Excellente espèce de raisin de Champagne.

FROMENTÉE. s. f. (rad. *froment*). Art cul. Sorte de bouillie faite avec de la farine de froment, du lait et du sucre.

— Farine de froment.

FROMENTEL s. m. Bot. Espèce d'avoine.

FROMENTEUX, EUSE. adj. Abondant en froment. Je ne souffrirais pas qu'un particulier frappât de stérilité vingt lieues de terrain, dans un département *fromenteux*, pour s'en former un parc. (Napol.)

FROMIE. s. f. Échin. Un des noms de la linckie.

FRONCE. s. f. (ét.; v. *froncer*). Techn. Pli défectueux qui se trouve dans le papier et dans les cartes à jouer. || P[illegible] plis que l'on fait à une étoffe pour la froncer.

— S'est dit pour Ride.

FRONCÉ, ÉE. part. pass. du v. Froncer. S'empl. adject. Peau froncée. Chemise froncée.

— *Robe froncée.* Sorte de robe que portent les docteurs, et qui est extrêmement froncée au haut des manches.

FRONCEMENT. s. m. (rad. *froncer*). Action de froncer. Se dit surtout des sourcils.

— État de ce qui est froncé.

— Pathol. Rides qui se forment à la peau, au scrotum, sur un kyste, après l'écoulement d'un liquide qui distendait ces membranes.

FRONCER. v. a. 1re conj. (du celt. *froncza*, rider, d'où le latin barbare *fronsare* et le français *froncer*). Ce verbe prend une cédille dans toutes les personnes où le *c* est suivi d'un *a* ou d'un *o*. *Nous fronçons. Ils fronçaient. Fronçant*, etc. Rider en contractant, en resserrant. Froncer le sourcil, les sourcils. Il en fronça le sourcil de chagrin, de colère. Froncer les lèvres. Froncer la peau. Le froid cause des frissonnements, des horripilations, crispe, *fronce* et noircit la peau, qu'il rend dure et rugueuse. (Virey.)

— Techn. Faire des plis menus et serrés, égaux ou inégaux, à du linge, à des étoffes, en passant un fil pour les maintenir. Il faut froncer davantage cette chemise. Froncer des poignets. Froncer la robe d'un enfant. Froncer une jupe.

— Fig. Les héritiers du défunt étaient con- [illegible] chidiacres, et autres juges d'église. [illegible]

— Saint-Simon a donné à ce verbe une acception bien hardie, en parlant des soupçons d'empoisonnement répandus contre le régent. Il n'en fallait pas davantage pour *froncer* les courtisans à son égard.

— SE FRONCER. v. pron. Se rider en se contractant, en se resserrant. La peau de ce fruit commence à se froncer. Ses sourcils se froncent. Dans la jalousie, l'envie, la malice les sourcils descendent et se *froncent*. (Buff.)

— Être froncé. Cette étoffe ne se fronce pas facilement.

FRONCHE. s. f. Bot. Espèce de figuier à feuilles percées.

FRONCIS. s. m. (pr. *fronci*, rad. *froncer*). Techn. Petits plis qu'on fait à une robe, à une chemise, etc., en les fronçant. Faire un froncis à une manche, à une jupe, à une robe d'enfant.

FRONCLE. s. m. Pathol. Espèce de tumeur. On dit plutôt *furoncle*.

FRONÇURE. s. f. (rad. *froncer*). Action de froncer, de se froncer. || État de ce qui est froncé. || Pli, ride.

FRONDAISON. s. f. (du lat. *frons*, feuille). Bot. Feuillage. || L'époque où il paraît.

FRONDE. s. f. (du lat. *funda*, fronde; on écrivait autref. *fonde*). Art milit. Instrument fait de corde ou de cuir avec lequel on lançait des pierres et même des balles. Ce fut l'arme ordinaire des soldats à pied dans l'antiquité et le moyen âge; l'usage en fut entièrement abandonné vers la fin du XVIe siècle. David tua Goliath d'un coup de fronde. Les anciens avaient dans leurs troupes des gens armés de frondes. Faire tourner une fronde. L'un fait voler le plomb que la *fronde* balance. (Delille.) Une pierre à la *fronde* échappe moins rapide. (Desaint.) Le génie ressemble souvent à la *fronde*; il tourne longtemps sur lui-même avant de se développer et de lancer ses traits. (Boiste.) || *Fronde d'Achaïe.* Sorte de fronde que les Romains avaient imitée des Achéens.

— Épith. Rapide, sifflante, tournoyante, roide, violente, mortelle, agitée, dangereuse, inévitable.

— Dans le moyen âge, les frondeurs ont été appelés *frondes*.

— Instrument de forme semblable dont se servent les enfants pour lancer des pierres.

— Chir. Bandage à quatre chefs, qui par sa forme ressemble à une fronde; on l'emploie spécialement pour les fractures ou les luxations de la mâchoire inférieure, mais il peut s'appliquer sur presque toutes les parties du corps.

— Hist. Parti qui prit les armes contre la cour, sous la minorité de Louis XIV, de 1648 à 1652. La guerre de la Fronde commença à propos de quelques édits bursaux, onéreux au peuple, dont le Parlement refusa l'enregistrement. Ce nom lui vint de ce que le Parlement opinant un jour contre l'usage qu'avaient des jeunes gens de Paris de se battre avec des *frondes* dans les fossés de la ville, il arriva qu'un conseiller dit qu'il *fronderait* à son tour l'opinion de son adversaire. Ce mot *fronder*, dans une affaire où il s'agissait de *frondes*, fit beaucoup rire, et l'on appela depuis *frondeurs* ceux qui étaient contre la cour, et *fronde* leur parti. Le parti de la Fronde. Du temps de la Fronde. La guerre de la Fronde.

FRONDE. s. f. (du lat. *frons*, feuille). Bot. Ensemble des feuilles d'un arbre. || Tronc d'un palmier, d'une fougère. || Expansion foliacée d'un fucus, d'une hépatique. || Feuille d'une fougère. || Feuillage d'un palmier. || Partie des algues qui ne sert point à la reproduction. || Rameau d'arbre chargé de feuilles, et qui flotte autour de la tige, comme dans le saule pleureur.

FRONDÉ, ÉE. part. pass. du v. Fronder. S'empl. adj. Pierre frondée. Ministère frondé.

FRONDER. v. a. 1re conj. (rad. *fronde*). Jeter, lancer avec une fronde. Fronder des pierres.

— Par extens. Jeter quelque chose avec violence. Il lui fronda une assiette à la tête.

— Fig. Blâmer, condamner, critiquer. Fronder le gouvernement, le ministère. Fronder la conduite d'une personne. Fronder quelqu'un avec amertume. Fronder les travers, les ridicules. Fronder une harangue. Tout le monde le fronda. Bien des gens ont *frondé* cette comédie, mais les rieurs ont été pour elle. (Mol.) La critique *fronde* tout pour être crue supérieure à tout. (Boiste.)

. . . . La cour et le beau monde
Ne sont pas faits pour celui qui les *fronde*. (Volt.)

— Absol. Lancer des pierres avec une fronde. De petits garçons qui s'amusent à fronder.

— Hist. Prendre part aux intrigues, aux luttes de la Fronde.

— Fig. Parler contre le gouvernement.

— En général, désapprouver, blâmer tout. C'est un homme qui passe sa vie à fronder.

— v. n. Lancer des reproches. On a *frondé* si rudement contre M. de Saint-Malo, que son neveu s'est trouvé obligé de se battre contre un gentilhomme de Basse-Bretagne. (Mme de Sévig.)

— SE FRONDER. v. pron. Être lancé avec la fronde. Voilà les pierres qui se frondent le mieux.

— Être blâmé, être critiqué. Dans ce pays, [illegible]

FRONDERIE. s. f. (rad. *fronde*). Hist. Mouvements, tumultes de la Fronde.

— Quelques écrivains l'ont appliqué à toute espèce de troubles. Six mois de paix et sans *fronderie* ne peuvent-ils pas remédier aux désordres? (Naudé.) Il y a ici (en Bretagne) de grandes *fronderies*; mais cela s'apaise en vingt-quatre heures. (Mme de Sévigné.)

FRONDESCENCE. s. f. (du lat. *frons*, feuillage). Zooph. Disposition d'un polypier en rameaux foliacés.

— Bot. Action de se couvrir de feuilles.

— S'empl. quelquefois, mais rarement, comme synonyme de Vexation.

FRONDESCENT, ENTE. adj. (du lat. *frons*, feuille). Bot. Qui a la forme d'une feuille. Expansion frondescente. || Qui se couvre de feuillage.

FRONDEUR. s. m. (rad. *fronde*). Celui qui lance des pierres, des balles, avec une fronde. Les anciens mettaient des frondeurs dans leurs armées. Les habitants des îles Baléares passaient pour les plus habiles frondeurs de l'antiquité.

— Hist. Membre du parti connu sous le nom de la Fronde.

— Fig. Celui qui parle contre le gouvernement. C'est un des plus grands frondeurs du ministère. C'est un frondeur déterminé.

— Celui qui désapprouve, qui blâme tout. C'est un frondeur éternel. Ce n'est qu'un frondeur. Évitez la société des *frondeurs*, ils désenchantent l'univers et dégoûtent de la vie. (Boiste.)

— Celui qui contredit, qui critique, qui blâme. Cet ouvrage a presque autant de frondeurs que d'approbateurs.

— Dans ces diverses acceptions figurées, on dirait bien *frondeuse* au féminin.

— S'empl. aussi adjectiv. Esprit frondeur. Le médecin *frondeur*, qui, sans utilité pour la santé de celui qu'il soigne, veut combattre des principes qui ne sont pas les siens, est répréhensible. (Marc.) Nous vivons dans un siècle *frondeur* et systématique, où l'esprit ne s'exerce qu'aux dépens de la raison. (Ann. littér.)

— Au fig. et dans le sens de, Qui censure, qui contredit, ce mot prend bien un régime indirect. Des vices et des mœurs judicieux *frondeur*. (Destouches.)

On discernait dans la joyeuse bande
Maints beaux esprits *frondeurs* de la légende.
(Palissot.)

FRONDIBALE. s. f. Anc. art milit. Espèce de catapulte.

FRONDICOLE. adj. des 2 g. (ét. lat., *frons*, feuilles; *colo*, j'habite). Bot. Qui vit ou croît sur les feuilles, comme la sphérie fronticole.

FRONDICULE. adj. Zooph. Qui est rameux, qui a la forme d'un petit arbre, comme l'hornère frondiculée. On dit plutôt *dendroïde*.

FRONDICULÉ, ÉE. s. f. Zooph. Genre de polypiers, appelé aussi adéone.

FRONDIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat. *frons*, feuille, *fero*, je porte). Hist. nat. Qui porte des feuilles ou des expansions foliacées, comme l'éponge frondifère.

FRONDIPORE. s. m. (ét. lat., *frons*, feuille, *porus*, pore). Zooph. Genre de polypiers pierreux de la famille des millépores, dont les rameaux sont disposés en feuilles.

FRONDULE. s. f. Bot. Petite fronde. || Division d'une fronde. || Ensemble des feuilles dans les mousses.

FRONRON. s. m. Techn. Espèce de brosse dont se servent les cartiers. V. FROTTON.

FRONSAC. Géogr. Ch.-l. de cant. (Gironde); 1,400 hab.

FRONT. s. m. (du lat. *frons*, même signif.) Dans l'homme et dans les mammifères, la portion de la face comprise d'une tempe à l'autre, entre le rebord orbitaire, la base du nez et le sommet de la tête. Chez l'homme, particulièrement, cette partie est placée entre la naissance des cheveux et des sourcils. La mobilité dont il jouit contribue singulièrement à l'expression des passions. Grand front. Large front. Front élevé. Front ouvert. Front découvert. Front majestueux. Avoir un diadème, un bandeau sur le front. Avoir des rides au front, sur le front. Se faire une bosse au front. Être marqué sur le front. Le *front* est une des grandes parties de la face. (Buff.) Dans la peur, la terreur, l'effroi, l'horreur, le *front* se ride. (Id.) Arracher de son *front* le sacré diadème. (Corn.) Les rides permanentes du *front* sont communément l'effet de l'âge avancé. (Renauld.) Dans la violence de la douleur, les rides sillonnent le *front* en plusieurs sens. (Id.)

Les savantes immortelles
Tous les jours de fleurs nouvelles
Ont soin de parer son *front*. (J.-B. Rouss.)

— Par extens. Tout le visage. Un front serein. Un front sévère. Front auguste. La jeunesse au front riant. On lit sur son front. On voit sur son front la candeur, l'innocence. La rougeur qui couvrait leur front. Dérider son front. Son trouble augmentait encore la rougeur de son *front*. (Ctes Merlin.) Quoi, madame, toujours un *front* inexorable? (Corn.) Combien nos *fronts* pour elle ont-ils rougi de fois! (Rac.) Dès son aurore, il avait montré sur son *front*, dans ses paroles et dans ses actions, le caractère d'une grande âme. (Barth.) C'est sur le [illegible] joie et l'espérance. (Renauld.)

Quel changement, quel feu répandu dans ses veines,
Couvre son *front* guerrier de honte et de rougeur?
(J.-B. Rousseau.)

Déjà du vif éclat de son *front* virginal,
La timide Érigone a donné le signal. (Ricard.)

— On dit bien : *Prendre un front sévère, un front serein* ou *triste*, mais on ne peut pas dire absolument, *prendre un front*, parce qu'on ne peut pas prendre ce qu'on a. Il faut ajouter une épithète qui marque le sentiment qu'on peint sur son front, sur son visage. Ainsi Corneille a eu tort de dire :

Si ce *front* est mal propre à m'acquérir le vôtre (votre cœur),
Quand j'en aurai dessein, j'en saurai prendre un autre.

— Voltaire n'est pas non plus à imiter quand il dit :

Où mon *front* avili n'osa lever les yeux.

Car nous ne séparons guère ce mouvement des yeux de celui du front, et il y a par conséquent une sorte d'affectation à dire qu'un front lève les yeux.

— Poés. et style élevé. La tête. Ils refusèrent de courber un *front* docile sous ce double joug. (Rayn.) Les simples et ouverts qui portent, comme on dit, le cœur au *front*, ne sont aucunement propres à commander. (Charron.)

A genoux aussitôt le *front* dans la poussière,
Ils élèvent au ciel leur touchante prière. (Florian.)

— *Courber son front, humilier son front.* Se dit pour exprimer l'humiliation, la bassesse, la servitude. || *Lever, relever le front.* Se dit pour exprimer la fierté, la révolte, etc.

Mon injure est la vôtre, et la ligue ennemie,
Levant contre son prince un *front* séditieux,
Nous confond dans sa rage, et nous poursuit tous deux.
(Voltaire.)

— Fig. Trop grande hardiesse, impudence. Avoir le front de soutenir un mensonge. Avoir le front de dire des injures à son bienfaiteur. C'est avoir bien du front. De quel front ose-t-il se présenter devant vous? Quoi! vous avez le *front* de trouver cela beau! (Mol.)

Un vil esclave
D'un *front* audacieux me dédaigne et me brave.
(Racine.)

— Fig. *N'avoir point de front.* N'avoir ni honte ni pudeur.

— *Front d'airain.* Extrême impudence, qui fait qu'on ne rougit de rien. Il faut avoir un front d'airain pour oser soutenir une pareille fausseté. Cet homme a un front d'airain.

J'ai vu que l'impudence est la reine du monde,
Et qu'il faut, quand on veut y faire son chemin,
Aller à la fortune avec un *front* d'airain. (La Chauss.)

|| On dit aussi, dans ce dernier sens, *c'est un front d'airain.*

— Se dit des objets personnifiés. L'Automne a sur son *front* tressé ses pampres verts. (Del.) L'Impiété marche à *front* découvert. (J.-B. Rouss.) La Guerre au *front* d'airain. (Boil.) L'Espérance au *front* gai brille de toutes parts. (Del.) Oh! venez avec moi sur le *front* de l'Aurore lire le nom du Créateur. (A.-Martin.)

L'eau tarit, l'herbe meurt, et la stérile année
Voit sur son *front* tari la guirlande fanée. (Delille.)

— Se dit aussi de Dieu.

Qui pourra, grand Dieu, pénétrer
Ce sanctuaire impénétrable,
Où tes saints inclinés d'un œil respectueux,
Contemplent de ton *front* l'éclat majestueux?
(J.-B. Rousseau.)

— Poés. Air. Le sort me verra d'un *front* toujours égal recevoir ses bienfaits et braver ses rigueurs. (Trad. Jésus. dél.)

Ah! je n'en doute pas, et ce *front* satisfait
Dit assez à mes yeux que l'orme est défait. (Racine.)

— Anat. Portion antérieure et inférieure de la boîte osseuse qui renferme le cerveau.

— Le devant de la tête de quelques animaux. Le front d'un cheval, d'un bœuf, d'un éléphant. Un cheval qui a une étoile au milieu du front. Sa tête et son cou, se renversant noblement en arrière, se dessinent avec grâce sur ce *front* radieux, où la lumière du soleil se joue en mille manières. (Buff.) Ces insectes marchent le *front* orné de panaches, sonnent la trompette, et semblent armés pour la guerre. (A. Mart.)

En amour, en fierté, le coq n'a point d'égal,
Une crête de pourpre orne son *front* royal. (Rosset.)

Il vient au milieu d'eux, humiliant son *front*,
Leur offrir sa vie et cacher son affront. (Delille.)

— Crust. Intervalle qui sépare les yeux, quand le bord antérieur de la tête ne se prolonge point en rostre. || Partie moyenne du bouclier.

— Entom. Partie antérieure et supérieure de la tête, comprise entre la bouche, les antennes, les yeux et l'occiput. || Plus spécialement celle qui s'étend d'une antenne à l'autre et de la région stemmatique à la base des antennes.

— Ichthyol. On dit aussi, Front de poisson, front de truite.

— Ornith. Partie de la tête qui s'étend depuis le bec jusqu'au vertex.

— Poét. Cime, sommet. Ces rochers qui cachent leurs fronts dans les nues. Le poirier sur son *front* voit des pommes éclore. (Del.) Les arbres se coiffent de vertes chevelures sous lesquelles leurs *fronts* cannelés se rajeunissent. (Kerat.)

Déjà les vapeurs incertaines
Blanchissent le *front* des coteaux. (Lebrun.)

Le chêne altier qui, perdu dans les airs,
[illegible] son *front* touche aux cieux, de ses pieds aux enfers.

— Fig. Art milit. *Front d'une armée, d'un bataillon, d'un escadron.* Partie d'une armée, d'une troupe, d'un bataillon, etc., qui regarde l'ennemi ou l'étendue qu'occupe la première ligne de l'armée, le premier rang du bataillon, de l'escadron. L'armée présentait un grand front. L'armée étendit son front. Ce jour-là les brumes de l'hiver s'étaient dissipées un instant, et par un soleil étincelant et un froid rigoureux, le général Bonaparte parcourait le *front* de ces vieilles bandes, qui le recevaient avec d'incroyables transports de joie. (Thiers.) || *Front de bataille.* Rang antérieur d'une troupe ou d'une ligne déployée. Quand elle n'est pas déployée on l'appelle *tête de colonne.*

— *Passer sur le front d'une troupe.* Passer devant le front d'une troupe rangée en bataille.

— *Faire front.* Se dit d'une troupe qui était par le flanc, et dont les hommes se tournent de manière à présenter le front. On fait toujours front par le premier rang. || On fait front à l'ennemi en l'attendant de pied ferme.

— Par ellipse, *Halte front.* Commandement par lequel on exprime que les troupes doivent faire front.

— Fig. *Faire front à l'orage.* Montrer beaucoup de constance et de fermeté à supporter les coups du sort.

— *Front de bandière.* Ligne d'un camp qui sert à en déterminer l'étendue, et sur laquelle sont placés les étendards et les drapeaux des troupes qui occupent le camp. Les grand'gardes et les faisceaux d'armes sont placés en avant du front de bandière. L'armée était campée en front de bandière. Les Samoièdes, les Lapons n'ont jamais marché en front de bandière pour détruire leurs voisins.

— *Front de fortification.* Côté de l'enceinte d'une place composé d'une courtine et de deux demi-bastions.

— *Front d'un bâtiment, front d'un bastion.* Etendue que présente un bâtiment, un bastion.

— Poét. *Le front des astres, le front des étoiles.* Leur surface. Les pilotes lisaient sur le *front* des étoiles. (Esmén.)

De sa jeune famille éprouvant le courage,
Il veut que, l'œil fixé sur le *front* du soleil,
Ils bravent du midi le brûlant appareil. (Roucher.)

— Mar. Ordre de marche dans lequel sont rangés tous les vaisseaux d'une armée navale, en se relevant réciproquement. Etre en ordre de front. Former une ligne de front.

— Fig. Le devant, la partie antérieure de quelque chose. Une forteresse qui montre de tous côtés un *front* redoutable. (Boss.)

— Poét. Face, frontispice, soit d'un livre, soit d'un bâtiment.

Quand le nom de Vénus brille au *front* d'un ouvrage,
Un souris d'Apollon nous promet son suffrage.
(Tissot.)

— Fig. Titre d'un livre, d'un chapitre. Vous trouverez leurs grandes et excessives histoires se rapporter plus à leurs religions et monastères, qu'à la déduction du sujet qu'ils promettent au *front* de leurs livres. (Pasq.)

— Perspect. Projection orthographique d'un objet sur le plan parallèle au tableau.

— *De front.* loc. adv. Par devant. Attaquer l'ennemi de front.

— Fig. Sans ménagement. Heurter de front les préjugés. Heurtant de *front* tout ce qui fait aujourd'hui l'admiration des hommes, je ne puis m'attendre qu'à un blâme universel. (J.-J. Rouss.)

— Côte à côte. Un défilé où il ne peut passer que deux hommes de front. Cette rue est assez large pour que deux carrosses y puissent passer de front. Marcher trois de front. Ce bataillon avait dix hommes de front. Je ne prétends point, comme Phaéton, mener de *front* les chevaux du Soleil, mais, comme l'hirondelle, régler ma carrière fugitive sur celle de l'astre du jour. (B. de S.-P.)

— Fig. *Faire marcher, mener deux affaires, deux intrigues de front.* S'occuper de deux affaires, de deux intrigues, en même temps. Faire marcher de *front* les intérêts personnels et l'intérêt général, c'est le chef-d'œuvre de la politique. (D'Escherny.)

— En face, sous les yeux. Dans ce palais on trouve de front un grand corps de logis flanqué de deux pavillons et de deux ailes. On trouve de front une avenue d'arbres, une avant-cour.

— *A front découvert.* Ouvertement. Cette expression est plutôt du style soutenu que du style familier.

Mais en ce siècle à la révolte ouvert,
L'impiété marche à *front* découvert. (J.-B. Rouss.)

— *Front à front.* Face à face. Opposés front à front. Il faut avoir les reins bien fermes pour entreprendre de marcher *front à front* avec ces gens-là (les anciens). (Montaigne.)

— Syn. simpl. Visage, face, air, mine, tête. || Epith. Grand, large, élevé, petit, étroit, bas, découvert, couvert, serein, pur, céleste, auguste, noble, majestueux, calme, épanoui, radieux, riant, éclairci, déridé, pudique, virginal, candide, timide, bruni, jauni, ridé, sillonné, vieilli, chauve, respectueux, soumis, humble, humilié, pâle, pâli, livide, sombre, triste, chagrin, austère, sévère, terrible, menaçant, sourcilleux, voilé, indépendant, modeste, guerrier, cicatrisé, rempli d'audace, audacieux. || Périph. Les lis de son front. Les rides de son front. De son front la livide pâleur. || Syn. Effronterie, [illegible] lence. || Syn. Cime, sommet.

FRONTAIL. s. m. V. FRONTEAU et FRONTAL.

FRONTAL, ALE. adj. (rad. *front.*) Anat. Qui a rapport ou qui appartient au front. Région frontale. La cime frontale. Nerf frontal. Os frontal. Bosse frontale. Suture frontale. Artère frontale. Muscles frontaux. Sinus frontaux. La céphalalgie *frontale* est un des symptômes des fièvres catarrhales et des maladies bilieuses. (Renaud.) L'éruption *frontale* est de nature dartreuse, et excite des démangeaisons plus ou moins vives. (Id.) Les bosses *frontales* sont plus prononcées chez les jeunes sujets que chez les personnes avancées en âge. (Jourd.) Les muscles *frontaux* contribuent puissamment à donner à la figure l'expression de la joie, de l'attention soutenue et de l'effroi. (Id.)

— Entom. Qui semble sortir du front. || FRONTALES. s. f. pl. Section de l'ordre des hémiptères, comprenant ceux de ces insectes dont le bec, naissant de la partie antérieure et supérieure de la tête, semble sortir du front.

— Helmint. *Segment frontal.* Une des pièces qui composent le segment céphalique des vers.

— Médec. Se dit des médicaments que l'on applique sur le front pour calmer les douleurs de tête. Médicaments frontaux.

— Ornith. Qui tient ou qui a rapport au front, comme les plumes qui le garnissent dans les oiseaux.

— Zool. Se dit de quelques animaux qui ont le front d'une autre couleur que le corps, ou remarquable par son mode de coloration, comme la coccinelle frontale, le faucon frontal, le psittacaire frontal.

FRONTAL. s. m. (rad. *front*). Chir. Cataplasme qu'on applique sur le front, pour guérir les maux de tête. || Le médicament lui-même. Les frontaux ne figurent plus que dans les anciennes pharmacopées.

— Anat. Os du front de l'homme, appelé aussi coronal. || *Le vrai frontal.* Le muscle sourcilier.

— Instrument de torture, fait d'une corde à plusieurs nœuds, dont on serrait le front de la personne à laquelle on voulait arracher quelque aveu.

— Par extens. Le supplice lui-même.

— Entom. Chacune des deux pièces assez régulières, ordinairement adossées et colorées, qu'on voit sur le milieu du front des myodaires.

— Technol. Outil dont les luthiers se servent pour faire des ornements à la partie antérieure des touches. Il y en a deux sortes : le *frontal*, et le *double frontal*.

— Ce mot remplace le substantif dans un très-grand nombre d'occasions, mais jamais pour désigner l'os frontal ou coronal.

FRONTALIERS. s. m. pl. Anc. cout. Nom qu'on donnait, en Languedoc et en Guienne, aux habitants des frontières de France auxquels il était permis, même en temps de guerre, de transporter par les Pyrénées toute sorte de marchandises, hors celles dont l'entrée ou la sortie était prohibée.

FRONTÉ, ÉE. adj. Qui a un grand front. Voyez les bustes des grands hommes; presque tous sont *frontés.* (Mont.)

FRONTEAU. s. m. (rad. *front*). Sorte de bandeau que les Juifs appliquent sur le front, et sur lequel ils écrivent le nom de Dieu, ou quelque passage de l'Ecriture. Quand les juifs prient dans leurs synagogues, ils mettent le fronteau. Les pharisiens portaient des fronteaux où le nom de Dieu était écrit.

— Les religieuses portent des fronteaux de toile; les dames, et principalement les veuves, en portaient autrefois de velours noir.

— Partie de la têtière qui passe au-dessus des yeux du cheval. || On dit aussi *frontal* et *frontail.*

— Morceau de drap noir dont on couvre le front d'un cheval, quand on l'enharnache de deuil. || On dit aussi *frontal.*

— Archit. Petit fronton qu'on met quelquefois au-dessus des petites portes ou fenêtres.

— Chir. Le bandage appelé aussi *frontal.*

— Anc. art milit. *Fronteau de mire.* Espèce de pinnule à travers laquelle on pointait le canon ou l'arbalète.

— Mar. Balustrade sculptée dont on couvre une face des barrots de l'avant de la dunette et ceux du gaillard d'arrière, de même que celle de l'arrière du barrot qui commence le gaillard de l'avant || *Fronteau de volée.* Petite saillie arrondie qu'on laisse sur la banquière du pont, immédiatement au-dessus de chaque sabord, pour recevoir la volée du canon et l'appuyer à la serre.

— Pl. des *fronteaux.*

FRONTENAY. Géogr. Ch.-l. de cant. (Deux-Sèvres) ; 2.200 hab.

FRONTEVAL. s. m. Hort. Variété de tulipe rouge, rose et blanche.

FRONTICORNE. adj. des 2 g. (ét. lat., *frons*, front; *cornu*, corne). Zool. Qui porte des cornes sur le front.

— Ichthyol. Qui porte, sur la partie antérieure de la tête, une véritable corne, comme la lamie fronticorne. || Qui a une protubérance en forme de corne, comme le nase fronticorne.

FRONTIÈRE. s. f. (du lat. *frontaria*, fait de *frons*, parce que la frontière est comme le front opposé aux ennemis). Les limites, les confins d'un pays, en tant qu'ils le séparent [illegible] sur la frontière. Passer la frontière. La frontière est bien garnie, bien défendue. Reculer les frontières d'un Etat. Nos *frontières* reculées semblaient éloigner de nous la paix pour toujours. (Mass.) La moitié de nos *frontières* est *frontière* maritime. (De Joinv.) Du débris de leurs forts, il couvre ses *frontières.* (Rac.) J'élargissais chaque jour nos *frontières.* (J.-B. Rouss.) Si le monde était partagé entre deux hommes, ils se battraient encore pour les *frontières.* (***) L'établissement des *frontières* n'est le plus souvent qu'une application du prétendu droit du plus fort, c'est un réseau de forteresses et de bureaux de douanes qui enveloppe les peuples, et sépare souvent, de la manière la plus funeste, des populations faites évidemment pour former une même famille. (Dict. polit.) Personne n'apprit la mort de M. de Turenne, qu'il ne crût d'abord l'armée du roi taillée en pièces, nos *frontières* découvertes, et les ennemis prêts à pénétrer dans le cœur de l'Etat. (Mascar.)

— Hist. *Gardes des frontières.* Sorte de troupes affectées spécialement à la garde des limites d'un pays, pendant le moyen âge.

— Géogr. *Frontières militaires.* Partie de la lisière d'Autriche, attenante à la Turquie, habitée par plus de 500,000 familles, qui ont reçu du gouvernement une certaine étendue de terrain, à la charge d'entretenir ou de contribuer à entretenir un ou plusieurs soldats, pour partager les travaux agricoles ou autres des habitants.

— Fig. Une femme aimable, sauvée des instances d'un amant aimé et pressant par l'arrivée d'un tiers, disait à une de ses amies : « Je n'ai pas été en péché mortel, mais j'étais sur la *frontière.* (***) Semblables à ces peuples qui, situés sur les *frontières* de deux empires, ont fait un mélange des langues et des mœurs de l'un et de l'autre; les Spartiates sont, pour ainsi dire, sur les *frontières* des vertus et des vices. (Barth.)

— FRONTIÈRES. s. f. pl. Laines communes de Picardie.

— Syn. simpl. Confins, limites, borne, extrémité. || Epith. Défendue, protégée, garnie, couverte, abandonnée, entamée, éloignée, étendue, reculée, resserrée.

— Les mots terminés en *ière* ne devraient régulièrement rimer qu'entre eux, cependant on les associe aux terminaisons en *aire* et en *ère*, dont le premier *e* est ouvert.

FRONTIÈRE. adj. des 2 g. (rad. *front*). Qui est limitrophe, qui est sur les limites d'un autre pays. Pays frontière. Ville frontière. Place frontière. Province frontière. Les places *frontières* ne furent pas cependant dégarnies. (Volt.) Il fortifia les places *frontières.* (Rayn.)

FRONTIGNAN. Géogr. Ch.-l. de canton (Hérault); célèbre par son excellent vin muscat. 2,000 hab.

— s. m. Comm. Vin récolté près de Frontignan. Se verser un verre de Frontignan. Boire du Frontignan.

FRONTIN. Personnage de l'ancienne comédie, créé vers la fin du XVIIe siècle. C'était un valet audacieux, impudent, à la repartie prompte, qui dirigeait son maître dans ses plaisirs et dans ses affaires. Ce rôle a disparu de la scène française.

FRONTINUS ou **FRONTIN.** (Sextus-Julius), écrivain militaire et jurisconsulte romain distingué, né l'an 70 de J.-C., et mort sous Trajan.

FRONTIROSTRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *frons*, front; *rostrum*, bec). Entom. Dont le bec paraît naître du front. || FRONTIROSTRES. s. m. pl. Famille de l'ordre des hémiptères, comprenant ceux qui sont munis d'un bec paraissant naître du front. V. RHINOSTOMES.

FRONTISPICE. s. m. (du lat. *fronstispicium*, fait de *frons*, front; *inspicere*, regarder). Archit. La face principale et la plus haute d'un grand bâtiment. Le frontispice d'un temple. Le frontispice de l'église de Saint-Pierre de Rome. Le frontispice du Louvre. || Ornement supérieur qui couronne un édifice, une colonnade, etc. Beau frontispice. Vilain frontispice. Frontispice lourd. Frontispice écrasé. || Ce qui est placé devant l'entrée d'un édifice.

— Titre imprimé d'un livre placé à la première page, et souvent entouré ou accompagné d'ornements ou de vignettes, et presque toujours du nom de l'auteur et du lieu de l'impression. On dit plus ordinairement *titre.*

De votre nom j'orne le *frontispice*
Des derniers vers que ma muse a polis. (La Font.)

— Gravure que l'on place en regard du titre, et dont le sujet est analogue au but et à l'esprit de l'ouvrage.

— Titre. Ce petit ouvrage a pris le nom de Remarques, et ne s'est point chargé du *frontispice* fastueux de Décisions. (Vareg.)

— Pasquier l'a dit du chapitre du *Prince* de Machiavel, intitulé *De la Scélératesse.* Cet homme de bien donne à ce chapitre le *frontispice* de méchanceté.

— Syn. comp. FRONTISPICE. FAÇADE. FRONTON. On dit mieux *façade*, s'il s'agit de la totalité, et *fronton*, si l'on parle de la partie supérieure. *Frontispice* n'est plus guère en usage que dans le style soutenu ; dans le langage de l'art, on le supplée par le mot *façade.*

FRONTO-CONCHIEN. adj. Anat. Qui ap- [illegible] des muscles de l'oreille externe, qui va de l'os frontal à l'angle supérieur de l'oreille.

FRONTO-ETHMOÏDAL, ALE. adj. Anat. Qui appartient à l'os frontal et à l'ethmoïde. || s. m. Le trou borgne ou épineux de l'os frontal.

FRONTO-LACRYMAL, ALE. adj. Anat. Qui appartient au front et au lacrymal. || s. m. Un des os de la tête de la salamandre.

FRONTO-MENTONNIER, ÈRE. adj. Anat. Qui s'étend du front au menton.

FRONTON. s. m. (du lat. *frons*). Archit. Ornement qui est fait ordinairement en triangle, et qui se met au haut de l'entrée d'un bâtiment, au-dessus des portes, des croisées, etc. Le fronton d'un temple. Le fronton de l'entrée du Louvre. Fronton orné de figures, de bas-reliefs. Fronton circulaire. Fronton à jour. Fronton à pans. Fronton brisé. Fronton double ou triple. Fronton entrecoupé. Fronton gothique. Fronton par enroulement. Fronton sans base. Les cerisiers sauvages, les ormes, les érables, montent sur ces combles, enfoncent leurs longs pivots dans ces *frontons* élevés, et dominent enfin sur ces coupoles orgueilleuses. (***)

— Mar. Partie sculptée du couronnement d'un vaisseau, au-dessus de sa galerie ; il porte la figure qui donne le nom au vaisseau, ou quelque autre attribut. On dit plus ordinairement *tableau* ou *miroir.*

— Plomb. Toit élevé par le milieu.

— Syn. comp. FRONTON. ABAQUE. TAILLOIR. FAÎTE. V. TAILLOIR.

FRONTON. Célèbre rhéteur latin, du IIe siècle de J.-C. A écrit un grand nombre d'ouvrages estimés, mais la plupart sont perdus.

FRONTON. Géogr. Ch.-l. de cant. (Haute-Garonne) ; 2,100 hab.

FRONTO-NASAL, ALE. adj. Anat. Qui appartient au nez et au front. || s. m. Un des muscles du nez, ainsi nommé parce qu'il descend du front aux bords supérieurs des cartilages du bout du nez.

FRONTONIE. s. f. (du lat. *frons*, feuillage). Entom. Division du genre bursaire.

FRONTO-PARIÉTAL, ALE. adj. Anat. Qui appartient à l'os frontal et au pariétal. || *Suture fronto-pariétale.* Celle du frontal avec les deux pariétaux.

FRONTO-PTÉRYGOÏDIEN. adj. et s. m. Anat. Se dit d'un des os de la tête de la grenouille.

FRONTO-SURCILIER. adj. Anat. Se dit d'une portion du muscle orbitaire du cheval. || *Fronto-surcilier.* s. m. Muscle sous-cutané, que l'on regarde comme une dépendance de l'orbiculaire.

FROQUÉ, ÉE. adj. (rad. *froc*). Qui porte un froc. Les ermites se vantant d'avoir reçu leur mission d'en haut, avaient négligé d'en demander la confirmation aux gens commis à cet office ; ils étaient *froqués*, titrés et sanctifiés de leur autorité privée. (Mme de Villedieu.)

FROQUEUR. s. m. Anc. cout. Ouvrier qui réparait les chemins rompus.

FROSTIE. s. f. (nom propre). Bot. Genre de la famille des rafflésiacées, établi pour des fleurs sortant de l'écorce des rameaux des adesmies arborescentes au Chili, et des bauhinées au Brésil.

FROT et **FROU.** s. m. Anc. cout. Lieu en friche. || Chemin rompu.

FROTTADE. s. f. Coups, mauvais traitements. Il n'y en avait pas un qui ne prît avantage sur le ministre des *frottades* que nous lui donnions ; c'était le mot du président de Bellièvre. (De Retz.)

FROTTAGE. s. m. (rad. *frotter*). L'action de frotter un appartement. Le frottage d'un plancher.

— Travail de celui qui frotte. Le prix du frottage.

— Techn. Savonnage qui se donne aux batistes et linons, pour commencer à les dégraisser, et achever d'en blanchir les lisières.

— Syn. com. FROTTAGE. FROTTEMENT. *Frottage* exprime moins l'action elle-même que son résultat ; c'est au contraire l'action que désigne le *frottement.*

FROTTANT. part. prés. invar. du v. Frotter. Qui frotte. Une personne frottant un parquet.

FROTTANT, ANTE. adj. (rad. *frotter*). Qui sert à frotter. Il y a dans les frottements une différence produite par la nature des enduits, et cette différence varie en raison des substances *frottantes.* (Libes.) Quel que soit le mouvement qu'on adopte, on atténuera les effets du frottement par le poli, ou bien en bouchant les pores, les creux des surfaces *frottantes*, avec des graisses, des huiles, de la cire, etc. (Teyssèd.)

FROTTÉ, ÉE. part. pass. du v. Frotter. S'empl. adjectiv. Membre frotté. Meubles frottés. Parquets frottés. Chaise frottée.

— Fig. Mme de Geoffrin disait d'un personnage connu : C'est une bête *frottée* d'esprit. La folie *frottée* de bon sens est incurable et la plus dangereuse. (Boiste.)

— Peint. Se dit d'une petite quantité de couleur appliquée sur celle qui fait le fond d'un tableau, de manière qu'on puisse la voir à travers. Le fond du paysage est à peine *frotté.* (Thoré.)

FROTTIS. s. m. Peint. Peu de couleur appliquée ou frottée sur la toile, de manière à laisser voir la couleur ou le fond sur lequel on travaille. L'architecture de la rotonde et les fonds où l'on remarque des musiciens, sont peints de rien avec de légers *frottis* qui donnent une extrême transparence aux demi-teintes. (Thoré.)

FROTTÉE. s. f. (rad. *frotter*). Pop. Pain beurré.

— Pop. Coups que l'on donne à quelqu'un. Il a eu une bonne frottée.

FROTTEMENT. s. m. (rad. *frotter*). Action de frotter, de faire glisser deux corps l'un sur l'autre. Electriser un corps par le frottement. Le frottement de l'essieu use le moyeu d'une roue. Empêcher, diminuer le frottement. Les chemins de fer n'ont pas d'autre propriété que celle de diminuer le *frottement* que les roues des chariots éprouvent sur les voies ordinaires. (Teyssèd.) Les *frottements* sont un des grands obstacles qui s'opposent à la perfection de la plupart des machines. (Id.) Toutes

choses égales d'ailleurs, le *frottement* des corps roulants est beaucoup moindre que celui des corps glissants. (Renauld.) On ne doit jamais employer le sel que très-sec et très finement pilé, afin qu'il soit facilement introduit par le *frottement* de la main dans l'intérieur du fromage. (Crud.)

— *Frottement de la première espèce* ou *frottement de glissement.* Celui d'un corps qui glisse simplement sur un autre. || *Frottement de la seconde espèce* ou *frottement de roulement.* Celui des corps qui tournent ou roulent les uns sur les autres. Il est beaucoup moindre que le premier.

— Résultat de cette action. On demandait à Sterne s'il n'avait pas trouvé en France de caractère original. « Non, dit-il, les hommes y sont comme ces vieilles médailles dont l'empreinte est usée par le *frottement.* »

— Horl. *Ajuster à frottement, faire un frottement.* Ajuster des pièces les unes dans les autres avec un certain degré de pression.

— Fig. Collision d'affaires, d'intérêts. Le monde et ses *frottements* usent toutes les facultés. (Suard.) Les révolutions politiques occasionnent des *frottements* d'intérêts. (Boiste.)

— Fig. *Frottement des idées.* Modification que subissent nos idées par suite de la discussion, du contact avec les autres hommes. || *Frottement des passions.* Modifications que subissent nos passions par suite de nos relations avec des personnes de mœurs et de caractères différents.

— Path. Friction. Le *frottement* apaise la douleur, surtout celle qui dépend de l'excitation nerveuse; il fait cesser le spasme, suspend ou guérit les convulsions. (Renauld.)

FROTTER. v. a. 1re conj. (du lat. barb. *frictare*, fait de *fricare*, frotter). Passer une chose sur une autre à plusieurs reprises, et en appuyant, en pressant, pour l'essuyer, la dégraisser. Frotter avec la main, avec les doigts. Frotter fort, frotter doucement, légèrement. Frotter la tête de quelqu'un. Se faire frotter après avoir joué à la paume, après avoir fait un exercice violent. Frotter les jambes d'un cheval. Frotter un métal avec de l'émeri pour le polir. Frotter deux pierres l'une contre l'autre.

— *Frotter un métal sur la pierre de touche.* Le passer sur cette pierre en appuyant, pour s'assurer de son degré de pureté.

— Passer fortement et à plusieurs reprises une chose sur une autre, pour l'user ou pour la polir, ou pour les user et les polir toutes deux l'une par l'autre.

— Oindre, enduire en frottant. Frotter le bras avec du baume, avec de l'huile. Frotter l'archet avec de la colophane. Quelques personnes *frottent* d'huile ou de beurre fondu les fromages qui sont affinés. (Crud.)

— Frotter avec de la cire ou avec quelque autre chose semblable, pour faire reluire. Frotter des chaises. Frotter le parquet d'un appartement. Frotter un appartement.

— Nettoyer avec un frottoir.

— Fig. Se dit du résultat de nos relations avec les autres hommes. Tout ce qui est or ne reluit pas, il faut que les choses politiques *frottent* certains hommes pour faire briller leur mérite. (Boiste.)

— Fig. et fam. Battre, frapper, maltraiter. On l'a frotté comme il faut, frotté d'importance. On a bien frotté les ennemis dans cette rencontre.

— On dit dans un sens analogue, *Frotter les oreilles à quelqu'un.* Je me charge de lui frotter les oreilles. Jour de Dieu! je saurai vous *frotter* les oreilles. (Mol.)

— Peint. Appliquer une légère couche de peinture sur celle qui fait le fond du tableau, de manière qu'on puisse la voir à travers.

— Techn. Oter avec un morceau de drap les parcelles d'or que le couteau n'a pu faire tomber des livrets. || Donner la dernière façon à une forme avec un frottoir de peau de chien de mer. || *Frotter des caractères.* Les passer sur le grès pour enlever les bavures qui s'y trouvent.

— Absol. Frotter des parquets, des planchers. Ce domestique sait frotter.

— v. n. Se dit d'une chose qui passe, qui glisse sur une autre ou contre une autre, en [illegible] tait contre la caisse de la voiture.

— SE FROTTER. v. pron. Se passer à plusieurs reprises quelque chose sur une partie du corps en pressant. Se frotter les yeux. Se frotter avec la main. Se frotter en quelque partie du corps.

— Se frotter mutuellement. Ils se frottaient. Ils se frottaient l'un l'autre. Les ânes se frottent.

— Se racler la peau contre quelque chose, en parlant des animaux.

— Etre, devoir, pouvoir être frotté. Le verre se frotte avec de la peau.

— *Se frotter contre quelqu'un, contre quelque chose.* Presser contre quelqu'un, contre quelque chose une partie du corps qui démange. Se frotter contre un arbre. Se frotter l'un contre l'autre.

— Fig. et fam. *Se frotter à quelqu'un.* Avoir commerce, communication avec quelqu'un. Il fait bon se frotter aux savants, on apprend toujours quelque chose. Ne vous frottez pas à ces gens-là, ils pourraient vous corrompre.

— S'attaquer à quelqu'un, le provoquer, le défier. Je ne vous conseille pas de vous frotter à lui. C'est un homme auquel il est dangereux de se frotter. Ne vous frottez pas à lui, il est plus fort, plus adroit que vous. Si vous vous frottez à lui, vous vous en repentirez.

— On dit à quelqu'un que l'on veut dissuader de faire une chose dangereuse pour lui. Ne vous y frottez pas. Je ne vous conseille pas de vous y frotter.

— Prov. et fig. *Qui s'y frotte s'y pique.* Cet homme ne se laisse pas attaquer impunément.

— S'oindre, s'enduire. Les athlètes se frottaient d'huile avant de lutter.

— Se battre, se maltraiter. Ils se frottent chaque fois qu'ils se rencontrent.

— Fig. Modifier sa manière de voir, de penser, de sentir, par suite de la discussion ou de ses relations avec les autres hommes. Il faut que les êtres pensants se *frottent* les uns contre les autres pour faire jaillir la lumière. (Volt.)

— S'empl. substantiv. pour l'action de frotter, frottement. On peut apprendre par conférences, avec les honnêtes et habiles hommes, frottant et limant notre cervelle contre la leur, comme le fer qui s'éclaircit, se nettoie et embellit par le *frotter*. (Charron.)

FROTTERIE. s. f. Techn. Action de frotter les caractères d'imprimerie sur un grès, pour que les plans des deux côtés soient parfaitement parallèles entre eux.

FROTTEUR, EUSE. s. (rad. *frotter*). Celui, celle qui va de maison en maison, soit pour mettre en couleur les parquets ou les carreaux des appartements, soit pour les cirer et les entretenir dans un état de propreté.

— FROTTEUSE. s. f. Ouvrière qui frotte les caractères d'imprimerie sur le grès.

FROTTOIR. s. m. (rad. *frotter*). Linge dont on se sert pour se frotter la tête et le corps. Un frottoir de toile. Chauffer un frottoir.

— Linge dont les barbiers se servent pour essuyer leur rasoir en faisant la barbe.

— Peint. Espèce de glacis.

— Phys. Chacun des coussins entre lesquels on fait tourner le plateau de verre d'une machine électrique.

— Techn. Brosse pour frotter le plancher des appartements. || Outil dont les relieurs se servent pour frotter le dos des livres, afin que la peau soit bien unie. || Morceau de linge ou de drap avec lequel les batteurs d'or enlèvent les parcelles échappées au couteau. || Petit coussin couvert de velours d'un côté et de drap de l'autre, qui sert à donner le lustre aux chapeaux. || Coffret de bois dans lequel on met les épingles pour les faire sécher. || Tissu de crin pour frotter les cordes à boyau, afin de les débarrasser des graisses ou autres matières qui n'en ont point été enlevées dans les opérations précédentes. || Planche taillée en pointe de diamant par lequel on passe les poignées de chanvre pour le frotter et le polir sur les éminences raboteuses.

FROTTON. s. m. (rad. *frotter*). Techn. Espèce de brosse dont les cartiers se servent pour savonner les cartes avant de les lisser.

FROU. s. m. Anc. cout. Lieu public appartenant à une communauté, à une ville ou à un bourg.

FROUEMENT. s. m. (rad. *frouer*). Chass. Action de frouer; résultat de cette action.

FROUER. v. n. 1re conj. (onomatop. tirée du cri de la chouette). Chass. Contrefaire avec une feuille de lierre ou avec une machine quelconque les cris ou le vol des geais, des pies, des merles, des grives, et de différents petits oiseaux, quelquefois même des cris imaginaires, pour les engager à s'approcher des piéges qu'on leur tend.

FROU-FROU. Onomatopée dont on se sert pour exprimer le froissement des feuilles, des vêtements.

— Prov. et pop. *Faire frou-frou.* Etaler un grand luxe.

— Ornith. Nom vulgaire des oiseaux-mouches.

FRUCTESCENCE. s. f. (du lat. *fructus*). Epoque de l'année à laquelle la plupart des semences mûrissent. Peu usité.

FRUCTESCENT, ENTE. adj. (du lat. *fructus*). Didact. Qui se couvre de fruits.

FRUCTÉSIE ou **FRUGÉRIE** (du lat. *fructus*). Myth. rom. Déesse qu'on invoquait pour la conservation des biens de la terre et des fruits.

FRUCTIDOR. s. m. (du lat. *fructus*, fruit). Le douzième mois du calendrier républicain en France, du 18 août au 16 septembre. Les jours complémentaires remplissaient l'intervalle qui séparait le 16 septembre du 22 du même mois.

— Hist. *Dix-huit fructidor.* En septembre 1797, profitant de la mollesse du Directoire, les partisans de la royauté déchue voulurent tenter un nouvel effort, auquel prirent part plusieurs directeurs et journalistes. Mais Bonaparte investit le Corps législatif, fit pénétrer un fort détachement de troupes dans la salle, et arrêta cinquante et un députés, qui furent condamnés, à la déportation avec deux des directeurs et plusieurs autres personnes, entre autres les rédacteurs de quarante-deux journaux. Les élections de quarante-huit départements furent cassées, et les lois en faveur des prêtres et émigrés rapportées.

— *Faire un dix-huit fructidor.* Epurer violemment, illégalement, le corps représentatif et la presse, comme on le fit au 18 fructidor (4 septembre 1797).

FRUCTIDORISÉ, ÉE. adj. Qui a été éliminé par le 18 fructidor. Le parti fructidorisé.

— S'est aussi employé substantiv. Un fructidorisé.

FRUCTIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *fructus*, fruit; *fero*, je porte). Bot. Qui porte des fruits. Les plantes à fleurs mâles ne peuvent être fructifères. || *Membrane, organe, surface, tubercule fructifère.* Termes usités en parlant des parties qui, dans les cryptogames, portent les corps reproducteurs. || *Plantes fructifères.* Individus femelles ou qui peuvent porter des fruits.

FRUCTIFICATION. s. f. (pr. *fruk-ti-fi ka-ci-on;* du lat. *fructificatio;* fait de *fructus*, fruit, et de *facere*, produire). Bot. Ensemble des phénomènes qui produisent et accompagnent la formation du fruit, depuis le premier moment de son apparition jusqu'à sa maturité. Quand la fructification s'opère. L'époque de la fructification. Fructification lente, précoce. Les pois sont à présent en pleine *fructification.* (J.-J. Rouss.)

— L'ensemble des fruits eux-mêmes que porte un végétal quelconque.

— Disposition et ensemble des parties dont la réunion forme le fruit. Les parties, les organes de la fructification. L'appareil de la *fructification* du pois est, en diverses proportions, le même dans toute cette famille. (J.-J. Rouss.)

— Ensemble des organes de la reproduction dans les plantes, et surtout dans les cryptogames. La fructification des fougères. La fructification des algues.

— Le temps où la fructification a lieu. La fructification est arrivée.

— Fonction par laquelle une plante produit des fruits.

— Art de faire produire la terre. Compagnie de fructification.

FRUCTIFIER. v. n. 1re conj. (ét. lat., *fructus*, fruit; *fieri*, être fait). Ce verbe prend deux *i* à toutes les personnes dont la terminaison commence par un *i*. *Je fructifie, nous fructifions. Je fructifiais, nous fructifiions. Que nous fructifiions, que vous fructifiiez.* Rapporter du fruit. Quand les terres sont bien fumées, elles en fructifient davantage. L'Europe, jadis sauvage, voit aujourd'hui dans les plaines *fructifier* les végétaux précieux des deux mondes. (Virey.) C'est après les orages les plus fulminants, que les plantes végètent, fleurissent et *fructifient* avec le plus de vigueur. (***)

— Bot. Produire son fruit, être en fructification. La manière dont un végétal fructifie. Cette plante ne fructifie qu'à telle époque.

> Il faut connaître encor comment l'arbre prend vie,
> Comment il se nourrit, comment il *fructifie*.
> (PERRAULT.)

— Produire du bénéfice. Cette somme a fructifié.

— Fig. Produire un effet, un résultat avantageux. Dieu a béni leur travail et l'a fait fructifier. Faire fructifier la parole de Dieu. Les bons exemples fructifient. Vos avis, vos leçons ont bien fructifié. Une sainte éducation fit *fructifier* dès son enfance ces premières semences de piété. (Fléch.) Quelques revers répandus dans le champ de la vie en font *fructifier* le bonheur. (S. Dub.) Vous verrez tous les ans *fructifier* vos vers. (Boil.)

FRUCTIFLORE. adj. des 2 g. (ét. lat., *fructus*, fruit; *flos*, fleur). Bot. Dont la fleur surmonte le fruit. || FRUCTIFLORES. s. f. pl. Classe de plantes comprenant celles qui ont les étamines sur le pistil.

FRUCTIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *fructus*, fruit; *forma*, forme). Bot. Qui a la forme ou l'apparence d'un fruit. Le pédoncule de l'acajou, l'enveloppe hérissée du châtaignier, le réceptacle commun des graines du fraisier, etc., sont fructiformes.

FRUCTIGÈNE. adj. des 2 g. (ét. lat., *fructus*, fruit; *geno*, je nais). Bot. Qui naît et [illegible] l'acrosporion fructigène.

FRUCTILÉGE. adj. des 2 g. V. FRUGILÉGE.

FRUCTISTE. s. m. (ét. lat., *fructus*, fruit). Didact. Botaniste qui classe les plantes d'après la considération du fruit, c'est-à-dire du péricarpe, de la graine ou du réceptacle.

FRUCTUAIRE. adj. des 2 g. Bot. Qui appartient ou qui est relatif au fruit.

FRUCTUAIRE. s. m. Antiq. rom. Usufruitier.

FRUCTUEUSEMENT. adv. (rad. *fructueux*). Avec fruit, utilement. Les missionnaires ont travaillé fructueusement en ce pays. Vous avez travaillé fructueusement à rétablir le bon goût.

FRUCTUEUX, EUSE. adj. (du lat. *fructus*, fruit). Poet. Qui produit beaucoup de fruits. Rameaux fructueux. Verger fructueux. Les jardins sont ornés de tiges *fructueuses*. (Rosset.)

> Les livres sur Evrard fondent comme la grêle
> Qui, dans un grand jardin, à coups impétueux,
> Abat l'honneur naissant des rameaux *fructueux*
> (BOILEAU.)

> En forme d'écusson, d'un arbre *fructueux*,
> D'autres vont enlever l'écorce avec ses nœuds.
> (ROSSET.)

— En prose, on emploie rarement ce mot dans sa première acception; les poètes, au contraire, en font un fréquent usage en ce sens, car c'est souvent un privilége de la poésie de rappeler les termes à leur première signification.

— Fig. Utile, profitable, lucratif. Un emploi fructueux. Une charge fructueuse. Toutes les saisons *fructueuses* pour les chrétiens. (Boss.)

— Syn. simpl. Fécond, fertile, abondant, lucratif, avantageux, profitable, utile.

FRUCTUEUX. Il y a eu deux saints de ce nom; l'un, évêque de Tarragone, en Espagne, martyrisé en 259, et l'autre, archevêque de Braga, en Portugal, fondateur de plusieurs monastères, mort en 665.

FRUCTULE. s. m. (du lat. *fructus*). Bot. Chacun des fruits particuliers qui concourent à la formation d'un fruit composé.

FRUCTUOSITÉ. s. f. S'est dit pour Fécondité. || Abondance de fruits.

FRUGAL, ALE. adj. Qui se contente de peu pour sa nourriture, qui vit de choses communes. Etre très-frugal. Charles XII était *frugal*, vigilant, laborieux. (Volt.)

— *Vie frugale.* Manière de vivre dans laquelle on se contente des mets les plus communs. Mener une vie frugale.

— *Repas frugal, table frugale.* Repas, table où l'on ne sert que des mets simples et communs, et que ce qu'il en faut pour se nourrir. Une table propre et frugale. Asseyez-vous, je vous prie, respectable étranger, et prenez part avec nous à ce repas *frugal*. (B. de St-P.)

— Se dit des mœurs. Mœurs pures et frugales.

— Cet adjectif n'a point de pluriel masculin, suivant l'Académie et suivant plusieurs grammairiens; mais d'autres disent *frugals* ou *frugaux*. Cette dernière forme est préférable.

— Syn. comp. FRUGAL. SOBRE. TEMPÉRANT. L'homme *sobre* se contente de ce que le besoin exige; l'homme *frugal* ne se nourrit que de ce que la nature lui offre; l'homme *tempérant* évite également tous les excès.

FRUGALEMENT. adv. (rad. *frugal*). Avec frugalité. Vivre frugalement. Se nourrir frugalement. Manger frugalement. On comprit donc qu'un champ fertile et bien cultivé est le vrai trésor d'une famille assez sage pour vouloir vivre *frugalement* comme ses pères ont vécu. (Fén.)

FRUGALITÉ. s. f. (du lat. *frugalitas*). Vertu qui consiste à se contenter de peu pour sa nourriture, et de choses très-communes. Aimer la frugalité. Vivre avec frugalité. Grande frugalité. Frugalité extrême. La frugalité rend le corps plus sain et plus robuste. La frugalité de ces pasteurs illustres. Dans le commencement de leur histoire, les Romains étonnent par les excès même de leur *frugalité*. (S. Prosp.) La *frugalité* est un des indices de la civilisation. (Id.)

— Qualité de ce qui est frugal. La frugalité d'un repas. Charles XII réduisit sa table à la *frugalité* la plus grande. (Volt.)

— Simplicité de mœurs et de vie. Phocion s'acquit le titre d'homme de bien par la *frugalité* de sa vie. (Encycl.) La *frugalité* est un ménagement du plaisir. (Dacier.)

— Syn. comp. FRUGALITÉ. SOBRIÉTÉ. V. SOBRIÉTÉ.

FRUGARDITE. s. f. Minér. V. IDOCRASE.

FRUGES. Géogr. Ch.-l. de cant. (Pas-de-Calais); 3,000 hab.

FRUGIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *frux*, fruit; *fero*, je porte). Didact. Qui porte des fruits.

FRUGILÉGE. adj. des 2 g. (ét. lat., *frux*, production de la terre; *lego*, je cueille). Ornith. Se dit du freux, espèce de corbeau vivant de grains qu'il va chercher en terre.

FRUGIVORE. adj. des 2 g. (ét. lat., *frux*, production de la terre; *voro*, je dévore). Zool. Qui se nourrit de fruits, de végétaux. Les animaux frugivores. Il n'existe pas d'animal [illegible]

— Mamm. Se dit d'une espèce de rat qui vit de grains ensemencés. || Plusieurs familles d'animaux ont reçu le nom de frugivores, principalement les singes ou quadrumanes.

— Se dit quelquefois des choses. Les anciens ont attribué une vie *frugivore*, qui est aussi celle des singes, aux premiers humains. (Virey.) La vie *frugivore* est toujours tempérée; elle n'excite ni les bouillonnements des passions, ni cette colère guerrière qui anime les races du Nord, gorgées de chairs sanglantes, enivrées de boissons spiritueuses. (Id.)

— FRUGIVORES. s. m. pl. Ornith. Famille de l'ordre des sylvains ou passereaux, comprenant des oiseaux qui se nourrissent de fruits; tels sont les musophages et les touracos.

FRUIT. s. m. (pr. *frui;* du lat. *fructus*). Bot. Corps résultant des ovules transformés en graine par la fécondation, des carpelles qui entourent ces ovules, les contiennent et les nourrissent, et de toutes les parties de la fleur qui, par leur adhérence avec les carpelles, semblent

plus ou moins former partie intégrante de l'appareil entier. La semence n'est considérée comme fruit que quand elle est seule et nue; quand elle ne l'est pas, elle ne fait que partie du fruit. Fruit sec. Fruit pulpeux. Fruit capsulaire. L'enveloppe d'un fruit. Les fruits d'un grand nombre de plantes servent à la nourriture des hommes ou à celle des animaux. Le fruit de la balsamine. Le fruit du noyer, du chêne, de l'orme, du frêne. La citrouille est le fruit d'une plante herbacée. Les ramiers se nourrissent de *fruits* sauvages, de glands, de faines et de grains de toute espèce. (Buff.) Plus un arbre est âgé, plus il produit de *fruit* ou de graine. (Id.) Les roussettes sont des animaux carnassiers, voraces et qui mangent de tout, car lorsque la chair ou le poisson leur manquent, elles se nourrissent de végétaux ou de *fruits* de toute espèce. (Id.) Le lieu où une espèce de plante donne le plus beau *fruit* détermine son genre principal. (B. de St-P.) Le *fruit* est le caractère principal de la plante. (Id.) Jean-Jacques m'a fait observer au bas des feuilles de tous les *fruits* à noyaux, deux petits tubercules qui les caractérisent. (Id.)

— Ce mot a, dans la botanique, un sens beaucoup plus étendu que dans l'usage ordinaire. Dans les arbres, et même dans d'autres plantes, toutes les semences ou leurs enveloppes bonnes à manger portent en général le nom de *fruit*. Mais en botanique, ce même nom s'applique plus généralement encore à tout ce qui résulte, après la fleur, de la fécondation du germe. Ainsi le fruit n'est proprement autre chose que l'ovaire fécondé, et cela, soit qu'il se mange ou ne se mange pas, soit que la semence soit déjà mûre ou qu'elle ne le soit pas encore.

— *Fruit à pain.* Fruit du jacquier cultivé. ‖ *Fruit empoisonné.* L'odollam des Malabares. ‖ *Fruits légumiers.* Nom donné à l'aubergine, au piment, à la tomate, aux melons, courges, citrouilles, concombres, à l'ananas et aux fraisiers. ‖ *Fruits-pain.* Variété de pomme de terre; on donne le même nom à l'arbre à pain ou artocarpe, dont le fruit a le goût du pain.

— Dans le langage vulgaire, il se dit des Fruits charnus ou pulpeux, susceptibles d'être mangés, et qui viennent la plupart sur des arbres ou sur des arbrisseaux, tels que les poires, les pommes, les prunes, etc. Arbre à fruit. Fruit nouveau. Fruit noué. Fruit cassant. Fruit fondant. Fruit vert. Fruit mûr. Fruit précoce. Fruit tardif. Fruit à noyau. Fruit à pepin. Fruit à coquille. Fruit à cosse épineuse. Fruit gâté. Fruit pourri. Cet arbre porte, rapporte de bon fruit. Cueillir du fruit. Cueillir le fruit en sa saison. On connaît l'arbre par le fruit, à son fruit. Les fruits de la saison. Une corbeille de fruits. Fruit de l'arrière-saison. Manger du fruit. Aimer le fruit. Ne vivre presque que de fruits. Conserver des fruits. Fruits secs. Fruits à l'eau-de-vie. On apporta dans des corbeilles tous les *fruits* que le printemps promet, et que l'automne répand sur la terre. (Fén.) Les *fruits* dorés dont l'automne récompense les travaux des laboureurs. (Id.) Quand les sauvages de la Louisiane veulent avoir du *fruit*, ils coupent l'arbre au pied, et cueillent le *fruit*; voilà le gouvernement despotique! (Montesq.) Les anciens habitants de cette contrée voyaient renaître tous les ans les *fruits* sauvages du chêne, et se reposaient sur la nature d'une reproduction qui assurait leur subsistance. (Barth.) C'est par la greffe qu'on a trouvé le secret d'adoucir l'amertume et l'âpreté des *fruits* qui viennent dans les forêts. (Id.) Les *fruits* rouges et rafraîchissants, comme les fraises et les cerises, paraissent au commencement de l'été, saison où notre sang, dont ils ont la couleur, entre en effervescence. (B. de S-P.) Les *fruits* fondants et sucrés, comme les prunes, les abricots et les pêches, viennent vers la fin de cette saison ardente, afin de rafraîchir doucement notre sang dont les humeurs s'alcalisent. (Id.) Comment avez-vous le cœur de mêler avec leurs doux *fruits* des ossements sur vos tables, et de manger avec le lait le sang des bêtes qui vous le donnent? (J.-J. Rouss.) On ne vit en ce pays que de *fruit* ou de lait, rarement de viande. (Buff.)

Du printemps qui s'enfuit conservant les couleurs,
Partout les *fruits* naissants ont pris l'éclat des fleurs.
(Michaud.)

— Quoique, dans la conversation, on appelle [illegible] partie charnue juteuse, qui enveloppe la graine, on donne cependant le même nom aux noix, aux amandes, aux pommes de pin et à beaucoup d'autres fruits qui ne sont point pourvus de ce péricarpe charnu qui fait tout le prix des poires, des pêches et des oranges; mais l'usage a tracé la limite entre les fruits et les graines, et aucune personne du monde ne s'avisera de parler du fruit de l'avoine.

— *Fruits d'été, fruits d'automne, fruits d'hiver.* Les fruits qui se mangent en été, en automne, en hiver. ‖ *Fruits rouges.* Les petits fruits de cette couleur qui viennent au printemps et en été, comme fraises, framboises, cerises, groseilles, etc.

— *Fruits de saison.* Ceux qu'on mange dans la saison où on les cueille. ‖ *Fruits de garde.* Ceux que l'on conserve pour les manger plus tard.

— On appelle improprement *fruit*, certaines parties des plantes qu'on mange, telle que la figue, qui n'est qu'une enveloppe de fleurs; la fraise, qui n'est que le réceptacle commun des graines du fraisier, etc.

— Les fruits furent d'abord les seules offrandes que les hommes firent aux dieux. Ce ne fut que par la suite des temps qu'on répandit aux pieds de leurs autels le sang des animaux, et enfin celui des hommes.

— Le dessert, tout ce qu'on sert au dernier service de table après les viandes et les entremets. Servir le fruit. On en est au fruit. Le fruit était beau. Il se lève avant le *fruit*, et prend congé de la compagnie. (La Bruy.) ‖ Dans ce sens il n'a point de pluriel.

— *Fruit monté.* Fruit décoré avec des cristaux, des figures de sucre ou de porcelaine posées sur un ou plusieurs plateaux.

— C'est s'exprimer d'une façon très-vulgaire que de dire : J'ai mangé un fruit, un raisin; on doit dire : J'ai mangé du fruit, du raisin.

— Sculpt. Ornements qui imitent les fruits, et dont on fait des festons, des guirlandes et des chutes, dans la décoration des bâtiments.

— Hortic. On dit qu'*un arbre se met à fruit* lorsqu'il commence à porter du fruit.

— *Fruit de vigne.* Vin. Cette expression, que l'on trouve dans quelques traductions du Nouveau-Testament, a été condamnée avec raison par le P. Bouhours, *boire* ne pouvant s'accorder avec *fruit*. On mange du fruit, mais on n'en boit pas.

— Prov. *C'est du fruit nouveau de vous voir.* Se dit quand on reçoit visite d'une personne qu'il y avait longtemps qu'on n'avait vue.

— Fig. La mort, ennemie des *fruits* que nous promettait la princesse, les a ravagés dans la fleur. (Boss.) C'est la seule racine qui porte des *fruits* d'immortalité. (Mass.) Trouvera-t-on beaucoup de bons chrétiens, si, comme le dit Jésus-Christ, on les reconnaît à leurs *fruits*? (Boiste.) Un beau naturel négligé ne porte jamais de *fruits* mûrs. (Vauven.)

— *Fruit défendu.* Celui qu'Ève mangea et fit manger à Adam.

— Fig. et fam. Tout ce à quoi on ne peut, on ne doit pas toucher ou atteindre. On a du penchant pour le fruit défendu. L'arbre de la science porte encore le *fruit* défendu. (De Lévis.)

— Au pl. Tout ce que la terre produit pour la nourriture des hommes et des animaux. Les grains, les herbes, les légumes, sont des fruits. Les fruits de la terre. On fait des prières à Dieu pour la conservation des fruits de la terre, des fruits qui sont sur la terre. La terre ne produisait point de *fruits*. (Fléch.) Il consume en peu de temps les *fruits* d'une année. (Id.) Après avoir recueilli les *fruits* de la terre, ces peuples se rassemblaient pour offrir des sacrifices, et se livrer aux transports qu'inspire l'abondance. (Barth.)

Le laitage, le miel et les *fruits* de la terre,
Furent longtemps des Grecs l'aliment ordinaire.
(Berchoux.)

— Par extens. Tous les produits qui servent à la nourriture de l'homme. Les fruits de la chasse. Les fruits de la pêche. Les fruits des troupeaux.

— Prov. *Bon fruit vient de bonne semence.* ‖ *Il n'y a si dur fruit et acerbe qui ne mûrisse.* ‖ *Le fruit ensuit la belle fleur, et la bonne vie grand honneur.*

— Par extens. L'enfant qu'une femme porte dans ses flancs ou qu'elle vient de mettre au monde. Une femme doit avoir soin de son fruit, de conserver son fruit. Dès qu'une femme s'est délivrée de son fruit. On condamne à mort une femme qui fait périr son fruit, qui détruit, qui défait son fruit. La femme prend quelquefois le suc d'une espèce de rue pour détruire son *fruit* trop hâtif. (Chateaub.) ‖ Il n'a pas de pluriel en ce sens.

Le fils d'Alcide, Hylus, par les nœuds d'hyménée,
Avait avec Yole uni sa destinée,
Elle porte en son sein le *fruit* de ses amours.
(Desaintange.)

— Dans le style élevé se dit des enfants déjà nés. Il est le seul fruit de leur union. Le fruit d'un amour illégitime. Les fruits de cet hymen. Je vis moi-même alors ce *fruit* de leurs amours. (Rac.) Enghien, de son hymen le seul et digne *fruit*. (Boil.) Je fus le triste *fruit* de ce retour; dix mois après je naquis infirme et malade. (J.-J. Rouss.)

Et mit sur un bûcher ce *fruit* de sa vieillesse,
Laissant à Dieu le soin d'accomplir sa promesse. (Rac.)

— Poés. Se dit des petits des animaux. La [illegible] retenus encore dans leur faible prison. (Girodet-Trioson.)

Regardez la génisse, inconsolable mère,
Hélas! elle a perdu le *fruit* de ses amours! (Del.)

. . . Ces tendres *fruits* que l'amour fit éclore,
Et qu'un léger duvet ne couvrait pas encore. (Id.)

— Se dit même quelquefois des fleurs.

Prémices du printemps, fleurs qui venez d'éclore,
Fruits des premiers baisers de Zéphyre et de Flore.
(De Baisel.)

— Se dit aussi des ouvrages d'esprit. Allez, partez, mes vers, dernier *fruit* de ma veine. (Boil.)

— Jurispr. Les produits, les revenus d'une terre, d'un immeuble, d'un fonds quelconque, etc. Avoir l'usage des fruits d'un fonds, d'une terre. Percevoir les fruits. C'est une maxime de droit que tout possesseur de bonne foi fait les fruits siens. Rendre compte des fruits. Restitution des fruits. Les fruits échus.

— *Fruits naturels.* Les productions spontanées d'une terre, d'un fonds, comme le foin, le bois, le croît des animaux. ‖ *Fruits industriels.* Les productions qu'on obtient par la culture, comme le blé, le vin, etc. ‖ *Fruits civils.* Le loyer des maisons, les baux à ferme, les intérêts des sommes exigibles, etc. ‖ *Fruits annuels.* Ceux qui se reproduisent chaque année. ‖ *Fruits casuels.* Ceux qui dépendent d'événements futurs.

— *Fruits pendants par les racines, par racines.* Les blés, les raisins, et généralement tous les fruits lorsqu'ils sont encore sur pied. Les fruits pendants par les racines font partie du fonds. On ne peut saisir les fruits pendants par racines qu'après telle époque.

— Certains émoluments qui ne proviennent pas de la chose même, mais qui sont dus à cause de la chose. Les fruits, profits et émoluments d'une place, d'une charge. Les fruits d'un héritage. Céder les fruits d'un bénéfice. Résigner avec rétention de fruits.

— Fig. Utilité, profit, avantage qu'on retire de quelque chose. Ne retirer aucun fruit d'une affaire. Je n'en ai point encore recueilli le fruit. J'en ai perdu tout le fruit. Il en revient un grand fruit. Beaucoup de peine et peu de fruit. Le fruit de ses travaux, de ses veilles. Cet écolier a tiré en peu de temps un grand fruit de ses études. Tirer quelque fruit de ses connaissances. Plus le péril est grand, plus doux en est le *fruit*. (Corn.) Croyez-moi, vertueuse Julie, défiez-vous d'un zèle sans *fruit* et sans nécessité. (J.-J. Rouss.) L'ambition acquiert ces honneurs par des voies criminelles; l'injustice fait qu'on en retient tout le *fruit* qui devrait se communiquer aux autres. (Fléch.)

Hélas! du crime affreux dont la honte me suit
Jamais mon triste cœur n'a recueilli le *fruit*. (Rac.)

— *Les fruits d'un travail, d'une industrie*, etc. Les profits, les bénéfices que rapporte un travail, une industrie.

— Effet, résultat d'une cause, soit bonne, soit mauvaise. C'est un fruit de votre piété. C'est un fruit de vos soins. Les infirmités sont le fruit de la guerre. La tranquillité d'esprit est un fruit de la bonne conscience. La honte et le repentir sont les fruits ordinaires des mauvaises actions. Les grandes découvertes sont le fruit d'une longue application. Ces mesures imprudentes ne tardèrent pas à porter leur fruit. L'ambition est le triste *fruit* de l'aveuglement où jette l'adulation. (Mass.) L'ordre et l'utilité publique ne peuvent être le *fruit* du crime. (Id.) De leur vieille amitié c'est là l'indigne *fruit*. (Corn.) Voilà de son amour le détestable *fruit*. (Rac.) La paix est le *fruit* de l'amour. (Lamenn.) La nationalité de la France est le *fruit* de chacun de ces actes de la Providence, à chaque moment de son passé, avant même qu'elle eût d'histoire. (E. Quinet.) Il nous suffira de constater que, par ses empiétements matériels et politiques, la Russie a compromis l'existence de l'empire ottoman et de l'équilibre européen, ces deux *fruits* jumeaux de l'ère moderne. (Barrault.) Les *fruits* de la bataille d'Almanza furent amers. (Thom.)

Et peut-être pour *fruit* d'un téméraire amour,
Exposer votre nom au mépris de sa cour. (Rac.)

— Un poëte a dit : *Les fruits cuisants de l'amoureux péché*, pour Les maladies vénériennes.

— *Faire du fruit.* Produire des effets avantageux par des exhortations, par de bons exemples. Ce missionnaire a fait un grand fruit dans cette ville. Cet évêque a fait beaucoup de fruit dans ce diocèse. ‖ Cette expression a vieilli.

— *Les fruits du Saint-Esprit.* Les actes de vertu inspirés par le Saint-Esprit. Le *fruit* de l'Esprit, c'est la charité, la joie, la paix, la patience, la douceur, la bonté, la longanimité, la mansuétude, la foi, la modération, la continence, la chasteté. (Saint Paul.)

— Alchim. *Fruit à double mamelle.* Filtre au blanc et au rouge.

— *Fruit sec.* Se dit des élèves de l'école polytechnique et de l'école normale qui, trouvés trop faibles lors des examens de sortie, ne peuvent être admis à suivre aucune des carrières auxquelles on prépare dans chacune de ces écoles.

— *Sans fruit.* Inutilement. S'exposer sans fruit. Je lui laissai sans *fruit* consumer sa tendresse. (Rac.) N'allez pas sur des vers sans *fruit* vous consumer. (Boil.)

[illegible] fruit. Lire un ouvrage avec fruit. Travailler avec fruit. Quiconque lit l'histoire avec *fruit* voit qu'il y a eu autant de révolutions dans le commerce que dans les États. (Volt.)

— *Fruit.* Archit. Retraite ou diminution d'épaisseur qu'on donne à une muraille à mesure qu'on l'élève, afin d'assurer sa stabilité. Donner du fruit à une muraille. Il ne faut pas élever le mur tout à fait à plomb, il faut lui donner un peu de fruit, il faut qu'il ait un peu de fruit.

— Syn. simpl. Vertumne et Pomone sont quelquefois pris pour les fruits ou pour la saison des fruits. ‖ Épith. Savoureux, délicieux, doux, exquis, agréable, délicat, sucré, confit, charnu, fondant, moelleux, odorant, parfumé, aromatique, musqué, embaumé, aride, âcre, amer, insipide, fade, sûr, nourricier, hâtif, précoce, printanier, avancé, noué, avorté, tardif, vert, mûr, naissant, jeune, tendre, vermeil, coloré, doré, décoloré, rafraîchissant, fiévreux, cotonneux, pierreux. ‖ Périphr. La dépouille, le tribut des arbres; la dépouille, les richesses, les tributs des vergers; les trésors des vergers; les trésors, les richesses de l'été, de l'automne : du fruit amer la mordante âpreté; les dons, les présents, les trésors, les bienfaits de Pomone; les dons, les présents, les tributs de Vertumne. On dit : *la corbeille de Pomone*, pour désigner les fruits.

— Les noms spécifiques des fruits sont noblement exprimés en poésie, soit par l'arbre qui les porte : *le noir fruit, le fruit sanglant du mûrier*, la mûre; *le fruit des cerisiers*, la cerise; *le fruit du pêcher*, la pêche; *le fruit du châtaignier*, la châtaigne, etc.; soit par le lieu qui leur a donné naissance : *le fruit de l'Arménie*, l'abricot; *le fruit de Cérasonte*, la cerise; *la fève de Moka*, le café; *la noix de Banda*, la muscade, etc.; soit encore par le dieu auquel l'arbre qui le produit est consacré : *Le fruit de Pallas*, l'olive; *le fruit de Bacchus, cher à Bacchus*, le raisin.

FRUITAGE. s. m. (rad. *fruit*). Se disait pour Abondance de fruit. ‖ Toute sorte de fruits. Ce goutteux est réduit à ne vivre que de laitage et de fruitage.

FRUITÉ, ÉE. adj. (rad. *fruit*). Blas. Se dit des arbres chargés de fruits d'un émail différent. D'argent à l'oranger de sinople fruité d'or.

FRUITERIE. s. f. (rad. *fruit*). Lieu où l'on garde, où l'on conserve le fruit. Porter du fruit à la fruiterie. Serrer du fruit dans la fruiterie. Une bonne fruiterie. Les soins principaux qu'exige une *fruiterie*, c'est de la garantir du froid à la faveur d'une bonne couverture et d'un poêle à roulettes. (Morog.) Le gouvernement de la *fruiterie* est encore le lot de la ménagère. (Id.) ‖ En ce sens, on dit ordinairement *fruitier*.

— Dans la maison du roi, l'office qui fournit le fruit aux tables, ainsi que la bougie et la chandelle. Clé de fruiterie. Les officiers de la fruiterie.

— Commerce de marchand fruitier. Quitter la fruiterie.

— Écon. rur. Nom qu'on donne, en Franche-Comté et dans une partie de la Suisse française, au local où l'on fait des fromages. V. FRUITIÈRE.

FRUITIER, ÈRE. s. (rad. *fruit*). Celui, celle qui fait métier et profession de vendre en détail du fruit, des légumes, du beurre, des œufs, etc. La boutique d'un fruitier.

— Écon. rur. En Franche-Comté, celui qui fait des fromages.

— S'empl. adjectiv. dans la première acception. Marchand fruitier. Marchande fruitière.

FRUITIER. s. m. (rad. *fruit*). Jardin rempli uniquement d'arbres à fruit. ‖ *Verger* est plus usité en ce sens.

— Lieu où l'on conserve le fruit pour l'hiver. Aller au fruitier. On a vu des fruits déposés sains au *fruitier*, attaqués bientôt par les vers, parce qu'à côté d'eux on avait placé des fruits verreux. (Morog.)

— *Fruitier portatif.* Appareil très-simple, très-commode et peu coûteux, destiné à remplacer le fruitier. Il est composé de caisses faites en planches de sapin ou de peuplier, ajustées les unes sur les autres.

— Traité sur les fruits.

FRUITIER, ÈRE. adj. (rad. *fruit*). Qui porte du fruit. Arbre fruitier. La plupart des arbres *fruitiers* sont moins élevés et plus aisés à escalader que ceux des forêts. (B. de St-P.) ‖ On donne le nom d'*arbres fruitiers* à tous ceux dont les fruits sont mangeables; les jardiniers le donnent aussi aux arbrisseaux qui jouissent de la même propriété.

— Propre à la culture des arbres à fruits. Jardin fruitier.

— Agric. Qui est semé de pepins. Terre fruitière.

FRUITIÈRE. s. f. (rad. *fruit*). Écon. rur. Nom donné dans quelques parties de la Suisse et contrées voisines à des associations de cultivateurs qui mettent en commun le lait provenant de la traite de leurs vaches, pour en faire retirer journellement et en grand, dans un emplacement consacré à cet usage, par un homme à gages, le beurre et le fromage, qui ensuite se partagent entre les co-associés, au prorata du lait fourni par chacun d'eux.

[illegible] *frui*, jouir). S'est dit pour Jouissance. Fruition des appas.

FRULLANIE. s. f. Bot. Genre de la famille des jugermanniacées, établi pour de petites plantes herbacées croissant sur l'écorce des arbres.

FRULLANIOÏDES. s. f. pl. Bot. Un des noms du ptychanthe.

FRUMENCE. Évêque d'Auxume, apôtre de l'Éthiopie et de l'Abyssinie, mourut en 360.

FRUMENTACÉ, ÉE. adj. (du lat. *frumentum*, blé). Bot. Se dit de toutes les graminées que l'on cultive à cause de la grande quantité de farine que fournissent leurs graines.

FRUMENTAIRE. s. m. (du lat. *frumentum*, blé). S'est dit pour Marchand de blé.

— Antiq. rom. Officier envoyé dans les provinces, pour veiller à la tranquillité publique pour faire conduire le blé aux armées.

— S'est aussi employé adjectiv. *Lois frumentaires.* Lois qui ordonnaient qu'une certaine quantité de blé fût achetée aux dépens du tré-

sor public pour être vendue à vil prix ou distribuée gratuitement au peuple. Ces lois furent annulées par la loi Octavia, qui défendait de vendre le blé au peuple à un bas prix.

— FRUMENTAIRES. s. m. pl. Conchyl. Coquilles microscopiques qui ressemblent aux grains de froment.

FRUMENTAL, ALE. adj. (du lat. *frumentum*). S'est dit pour Qui appartient aux blés.

FRUMENTATEUR. s. m. (du lat. *frumentum*, blé). Antiq. rom. Soldat que l'on envoyait hors du camp pour couper des blés.

FRUSQUIN. s. m. Pop. Ce qu'un homme a d'argent et de nippes. Perdre tout son frusquin, son saint frusquin.

FRUSTE. adj. des 2 g. (du lat. *frustum*, morceau). Numism. Se dit d'une médaille, d'une monnaie effacée, altérée, ou défectueuse dans sa forme. Médaille fruste. Inscription fruste.

— B. arts. Se dit d'une pierre, d'un débris antique, dont le temps a dépoli ou arrondi la surface. Marbre fruste. Colonne fruste.

— Conchyl. Se dit d'une coquille dont les pointes et les cannelures sont usées. Coquille fruste.

— *Poésie fruste.* Poésie qui porte les marques d'une haute antiquité.

FRUSTRANÉ, ÉE. adj. (du lat. *frustrà*, en vain). Bot. Qui a lieu en vain, qui est inutile. ‖ FRUSTRANÉES. s. f. pl. Ordre de plantes renfermant des synanthérées dont les fleurs du disque sont hermaphrodites et fécondes, et celles de la circonférence neutres ou femelles et stériles, comme la géorgine frustranée.

FRUSTRATIF, IVE. adj. Frustratoire.

FRUSTRATOIRE. adj. des 2 g. (du lat. *frustrà*, en vain). Prat. Inutile et sans objet. ‖ *Frais frustratoires.* Ceux qui ont été faits sans nécessité, dans la seule vue d'augmenter les émoluments d'un officier ministériel.

— Simulé et illusoire, fait dans le but de priver une personne de ce qui lui revient naturellement. Acte frustratoire.

— Qui est fait pour gagner du temps. Exception frustratoire. Appel frustratoire.

FRUSTRATOIRE. s. m. (du lat. *frustrà*, en vain, sans doute parce qu'au moyen de ce fortifiant on frustre l'attente de son héritier). Boisson sucrée ou aromatisée qu'on prend quelquefois après le repas, pour faciliter la digestion. Un frustratoire fait de vin, de sucre et de cannelle. Prendre de l'eau sucrée pour frustratoire. ‖ Eau légèrement sucrée ou aromatisée, que l'on donne à un malade pour l'aider à supporter la diète.

FRUSTRATOIREMENT. adv. (rad. *frustratoire*). D'une manière frustratoire, sans aucun fruit.

FRUSTRÉ, ÉE. part. pass. du v. Frustrer. S'empl. adjectiv. Parent frustré. Personne frustrée. Espérance frustrée. Voyez aussi quelle indignation s'allume en nous, quand cette attente est *frustrée*. (J.-J. Rouss.)

Mais les transports *frustrés* de son cœur amoureux,
Brûlaient à ses genoux un amant malheureux. (Delille.)

— *Frustré dans.* Être frustré dans ses espérances.

— *Frustré de.* Cet enfant se voyait *frustré* de ses grandes espérances par la naissance d'Isaac. (De Sacy.)

Et qui sait ce qu'aux Grecs, *frustrés* de leur victime,
Peut permettre un courroux qu'ils croiront légitime ?
(Racine.)

— *Frustré par.* L'espérance publique *frustrée* tout d'un coup par la mort de cette princesse. (Boss.)

FRUSTRER. v. a. 1re conj. (du lat. *frustrare*, de *frustrà*, en vain). Priver quelqu'un de ce qui lui est dû, de ce qui doit lui revenir ou à quoi il s'attend. Il m'a frustré de mes droits. Frustrer ses créanciers. On l'a frustré de son salaire.

— Ce verbe a quelquefois pour régime direct le nom de chose, et pour régime indirect celui de la personne. Frustrer l'attente, l'espoir, l'espérance, les espérances de quelqu'un.

— SE FRUSTRER. v. pron. Se priver. Il s'est frustré par là de tout ce qu'il pouvait espérer. Nier une autre vie, c'est se *frustrer* d'une consolante espérance. (Boiste.)

— v. récipr. Se priver mutuellement. Les haines entre parents, entre amis, entre époux, deviennent d'autant plus violentes qu'ils se sont mutuellement *frustrés* de l'attente du bonheur. (Boiste.)

— Syn. comp. FRUSTRER, PRIVER. V. PRIVER.

FRUSTULE. s. m. (du lat. *frustulum*, diminutif de *frustum*, morceau). Bot. Corpuscule libre, agrégé ou soudé, des diatomées ou bacillariées. Dans les espèces filamenteuses, formées de frustules soudés latéraux, ils peuvent être considérés comme des articles.

FRUSTULÉ, ÉE. adj. (du lat. *frustulum*, petit morceau). Zooph. Qui est partagé en petits morceaux, comme le rétépore frustulé, qu'on ne trouve qu'en petits morceaux à l'état fossile.

FRUSTULIE. s. f. (du lat. *frustulum*, fragment). Infus. Genre d'infusoires polygastriques de la famille des bacillariées.

FRUSTUM. s. m. (pr. *frus tomm*; du lat. *frustum*, morceau). Géom. Se disait pour Section. Ainsi l'on appelait *frustum de cône, de pyramide*, ce que nous appelons aujourd'hui *cône tronqué, pyramide tronquée.*

FRUTESCENT, ENTE. adj. (du lat. *frutex*, arbrisseau). Bot. Qui a le port d'un arbrisseau, ou qui est de la nature d'un arbrisseau, comme la bocconie frutescente, le jasmin frutescent, la buplèvre frutescente.

— Géogn. Se dit de la surface d'une coulée volcanique, quand elle est couverte de végétaux ligneux.

FRUTEX. s. m. (du lat. *frutex*, arbrisseau). Bot. Arbrisseau. Ce mot se joint à un grand nombre de plantes, en y ajoutant des adjectifs latins qui servent à les distinguer.

FRUTICICOLE. s. m. Ornith. Genre d'oiseaux dont le saxicole rubètre est le type.

FRUTICOLE. adj. des 2 g. Zool. Qui vit parmi les arbrisseaux.

FRUTICULEUX, EUSE. adj. (du lat. *frutex*, arbrisseau). Bot. Qui a le port ou la taille d'un sous-arbrisseau, comme l'aster fruticuleux, la rue fruticuleuse, le dracocéphale fruticuleux. ‖ Qui est petit et ligneux. Tige fruticuleuse.

FRUTILLE. s. f. Bot. Fruit du frutiller.

FRUTILLER ou **FRUTILLIER.** s. m. Bot. Fraisier du Chili.

FRUTIQUEUX, EUSE. adj. (du lat. *frutex*, arbrisseau). Bot. Qui a la taille d'un arbrisseau, comme le prismatocarpe frutiqueux, l'achyranthe frutiqueux, le décasperme frutiqueux. ‖ *Plante à tige frutiqueuse.* Arbrisseau.

FUCA. s. m. Ichthyol. Poisson de mer semblable à la perche.

FUCACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à un fucus. ‖ FUCACÉES. s. f. pl. Section de la famille des algues marines. ‖ Tribu de l'ordre des hydrophytes. ‖ Groupe de la famille des fucoïdées. ‖ Ordre de thalassiophytes. ‖ Toutes ces coupes ont pour types le genre fucus.

FUCÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à un fucus. ‖ FUCÉES. s. f. pl. Les algues en général. ‖ Famille des hydrophytes. ‖ Tribu de la section des fucoïdées, contenant le genre fucus. ‖ Groupe d'hydrophytes, distribués aujourd'hui dans les trois familles des ulvacées, des floridées et des fucacées.

FUCHSIE. s. f. (pr. *fuk-ci*; de *Fuchs*, médecin). Bot. Genre de la famille des œnothéracées, type de la tribu des fuchsiées, renfermant plus de cinquante espèces connues, et dont un grand nombre sont recherchées en Europe pour l'ornement des serres, où plusieurs d'entre elles ont fourni d'intéressantes variétés.

FUCHSIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une fuchsie. ‖ FUCHSIÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des onograriées, ayant pour type le genre fuchsie.

FUCICOLE. adj. des 2 g. (ét. lat., *fucus*, fucus; *colo*, j'habite). Zooph. Qui vit parmi les fucus ou les algues, comme la phéruse fucicole.

FUCIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *fucus*, fucus; *forma*, forme). Bot. Qui a la forme d'un fucus, comme le roccelle fuciforme, à qui la longueur des expansions en lanières donne quelque ressemblance avec un fucus.

FUCIN ou **CELANOCE.** Géogr. Lac situé dans le roy. de Naples, et regardé comme le cratère d'un ancien volcan ; il est sujet à des crues extraordinaires qui inondent les campagnes.

FUCOÏDE. adj. Bot. Qui ressemble à un fucus. ‖ FUCOÏDES. s. f. pl. Famille de la classe des calciphytes, renfermant celles dont la tige et les rameaux sont encroûtés d'une substance très-gélatineuse, non articulées, ce qui les rapproche des véritables fucus. ‖ On a donné ce nom à toutes les plantes fossiles qui paraissent avoir appartenu à la famille des algues.

FUCOÏDÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à un fucus. ‖ FUCOÏDÉES. s. f. pl. Tribu ou ordre de la famille des algues. ‖ Section de l'ordre des algues ascophycées, ayant pour type le genre fucus.

FUCOLE. s. f. (du fr. *fucus*). Moll. Genre qui paraît voisin des aplysies.

FUCUS. s. m. (pr. *fu-kuss*; du lat. *fucus*, fucus). Bot. Genre de plantes de la famille des fucoïdées cryptogames, qui croissent sur les bords ou au fond de la mer, et qui portent sur leurs feuilles des vésicules qu'on regarde comme les fleurs de la plante. Les fucus sont communs sur nos côtes : ils forment sur les rochers des amas [illegible] ils servent à fumer les terres, et constituent pour l'agriculture du littoral une source de fertilité. On en fait aussi de la soude. Vous m'aviez annoncé des plantes marines ; les plantes marines sont des *fucus*. (J.-J. Rouss.) Le *fucus giganteus* diffère de celui de Forster en ce qu'il est branchu, et que sa tige et ses branches sont des tuyaux pleins d'air d'un bout à l'autre. (B. de St P.)

FUDER. s. m. Métrol. Mesure de capacité pour les liquides, employée en Allemagne. Le fuder d'Augsbourg vaut 903 lit. 93. Le fuder de Brunswick, 897 lit. 58. On l'appelle communément Foudre.

FUE. s. f. Bot. Espèce d'arbre résineux.

FUENT. s. m. Bot. Sorte de plante marine.

FUENTÈS (Don Pedro-Henriquez d'Acevedo, comte de), capitaine espagnol célèbre et homme d'état distingué, né en 1560 et mort en 1643, se montra ennemi irréconciliable des Français, et l'on a lieu de croire qu'il trempa dans la conspiration du maréchal de Biron contre Henri IV.

FUÉRISTE. s. des 2 g. Partisan des fueros. Les fuéristes de la Biscaye. Combattre les fuéristes.

— S'empl. aussi adjectiv. Ville fuériste. Province fuériste. Général fuériste.

FUERO. s. m. (mot espagnol, fait du lat. *forum*, place publique, tribunal). Polit. Loi, statut, coutume, ordonnance particulière d'un État, d'une province ou même d'une ville. ‖ Se dit surtout des priviléges et constitutions des provinces espagnoles de Biscaye, d'Alava, de Guipuzcoa et de Navarre. Ils ont été maintenus par les rois d'Espagne jusqu'en 1833, époque à laquelle la constitution imposée à Marie-Christine les détruisit, ce qui engagea les Biscayens à prendre les armes en faveur de don Carlos.

— S'est appliqué, par extension, au corps entier des lois politiques; ainsi l'on a dit Les fueros d'Aragon, de Castille, pour désigner l'ensemble des institutions politiques de ces royaumes.

FUFFIA. Législ. rom. Loi qui défendait de porter des lois les jours de fête. ‖ Loi qui statuait que Clodius, accusé d'avoir violé les rites de la bonne déesse, serait jugé par des juges choisis par le sort.

FUGACE. adj. des 2 g. (de *fugax*; fait de *fugere*, fuir). Médec. Se dit des symptômes qui disparaissent aussitôt après s'être montrés. Symptômes fugaces. Frissons fugaces.

— Bot. Qui dure peu, comme les tremelles, lesquelles ne vivent que quelques heures. ‖ Les botanistes emploient quelquefois ce mot comme synonyme de Caduc, pour désigner des parties qui tombent peu de temps après leur apparition.

— Qui dure peu. Perception fugace. Beauté fugace.

— Quelques écrivains ont employé, à tort, cet adjectif, en parlant des personnes. Un poëte fugace.

FUGACITÉ. s. f. Qualité de ce qui est fugace. Fugacité de la vie. Fugacité des plaisirs. Peu usité.

FUGALIES. s. f. pl. (du lat. *fugere*, fuir). Antiq. Fête que l'on célébrait à Rome, vers la fin de février, en mémoire de l'expulsion des rois, et dans laquelle le roi des choses sacrées s'enfuyait après avoir fait le sacrifice. ‖ Fête célébrée en l'honneur de Fugia.

FUGATO. s. m. (rad. *fugue*). Mus. Morceau écrit dans le style de la fugue, sans que l'on se soit conformé strictement aux lois établies à l'égard de cette espèce de composition. Voilà un beau fugato.

FUGILE. s. m. Pathol. Cérumen de l'oreille. ‖ Suspension nébuleuse ou dépôt que présente l'urine. ‖ Abcès qui se forment près de l'oreille. ‖ Abcès en général.

FUGITIF, IVE. adj. (du lat. *fugitivus*). Qui fuit. Errant et fugitif.

— Qui s'est enfui hors de sa patrie, du lieu de son établissement, sans oser y retourner. Criminel fugitif. Esclave fugitif. Voleur fugitif. Une reine *fugitive* qui ne trouve aucune retraite dans trois royaumes. (Boss.)

Des troupes craintives
D'esclaves effrayés, de femmes *fugitives*. (Rac.)

— Alchim. *L'esclave fugitif.* Ancien nom du mercure.

— En prose on ne l'applique guère qu'aux personnes, mais en vers ou dans la prose poétique il se dit fort bien des choses.

Les aquilons, dans les grottes plaintives,
Ont agité leurs ailes *fugitives*. (Léonard.)

— Se dit même des êtres spirituels ou abstraits. L'aimable Vérité *fugitive*, importune. (Rac.)

Quelle voix ordonne que je vive,
Et rappelle en mon sein mon âme *fugitive* ? (Rac.)

— Souvent les poëtes, et même quelquefois les prosateurs, appliquent cette épithète aux membres ou à l'action de l'animal, au lieu de s'en servir pour qualifier l'animal même. Mais, ciel ! j'aperçois sur les ondes glacées du Volga un élégant traîneau attelé d'un renne dont les pieds légers et *fugitifs* ne le céderaient pas même au plus jeune cerf de nos forêts. (Poug.)

L'insecte que les vents ont jeté sur la rive,
Poursuit, en bourdonnant, sa course *fugitive*. (Mich.)

— Fig. Poésie et style sonteux. Qui passe avec rapidité. Une ombre fugitive. Un instant fugitif. Le plaisir n'est qu'une ombre *fugitive*. (***) L'homme jetait un regard *fugitif* sur cet univers d'un moment, où rien n'arrêtait son cœur. (E. Quinet.)

Depuis ce jour fatal Écho n'a répété
Que le son *fugitif* par les airs apporté. (Malfilatre.)

— Qui coule toujours. L'onde fugitive. Ce ruisseau *fugitif* roule une onde plus pure. (***)

Là le Rhône, entraînant la Saône *fugitive*,
De son cours orageux fait retentir la rive. (A.-Mart.)

— Passager, peu durable. Éclat fugitif. Bonheur fugitif. Espoir fugitif. Des biens fugitifs. De fugitifs plaisirs. Rien n'est plus fugitif. L'éclat rapide et *fugitif* d'un feu d'artifice est une image fidèle et parfaite de la gloire et des plaisirs du monde. (S. Dubay.)

— Qui fuit, qui se perd facilement. Idée fugitive. Pensée fugitive.

— *Pièces fugitives.* Ouvrages ou écrits de peu d'étendue et qu'il est facile de perdre ou d'égarer. Ils sont ainsi appelés, dit La Harpe, parce qu'ils semblent s'échapper avec la même facilité et de la plume qui les produit et des mains qui les recueillent. Cet auteur a rassemblé beaucoup de pièces fugitives très-curieuses. Peu usité en ce sens.

— *Pièces fugitives, poésies fugitives.* Pièces de poésie légère sur divers sujets, inspirées par une occasion, une circonstance quelconque, et qui n'ont entre elles aucune liaison. On comprend sous ce nom le conte, l'épigramme, le sonnet, le rondeau, la chanson, l'épitaphe, etc. Recueil de poésies fugitives. Rassembler, recueillir des poésies fugitives. Les poésies fugitives de Voltaire.

Voltaire colora de nuances plus vives
Ces poétiques fleurs qu'on nomme *fugitives*.
(Chaussard.)

— S'empl. substantiv. C'est un fugitif. Errer en fugitif. Arrêter un fugitif. Rappeler un fugitif. Sextus Pompée avait avec lui une infinité de *fugitifs*. (Montesq.)

— Poét. *La belle fugitive.* Daphné.

— Syn. simpl. Transfuge, déserteur, fuyard. Ce dernier est familier. Errant, vagabond, passager, momentané, peu durable, fragile, périssable.

— Syn. comp. FUGITIF, FUYARD. *Fugitif* exprime l'état où se trouve celui qui s'est enfui, et *fuyard* l'état où se trouve celui qui fuit.

FUGITIVAIRE. s. m. Antiq. rom. Bas officier de justice dont l'emploi était de poursuivre les esclaves fugitifs et de les ramener chez leur maître.

FUGOSIE. s. f. (altér. de *Cienfugos*, bot. espagnol). Bot. Genre de la famille des malvacées, renfermant cinq ou six espèces indigènes de l'Amérique et de l'Afrique tropicales.

FUGUE. s. f. (du lat. *fuga*, fuite). Mus. Pièce de musique établie sur une phrase donnée, sur une idée principale, qui se reproduit constamment et qui passe alternativement dans toutes les parties par une imitation périodique. On la nomme ainsi parce que les parties semblent se fuir dans les reprises de l'idée principale. Cette idée principale se nomme le sujet. Fugue perpétuelle, renversée, simple, double. Fugue du ton. Fugue régulière.

— Fig. et fam. *Faire une fugue.* S'enfuir, prendre la fuite.

FUGUÉ, ÉE. adj. Mus. Qui est dans le style ou la forme d'une fugue. Chœur fugué. Contrepoint fugué.

FUI, IE. part. pass. du v. Fuir. S'emploie adjectiv. Ennemi fui. Danger fui. Les méchants doivent être fuis et abhorrés de tout le monde.

FUIE. s. f. (rad. *fuir*). Espèce de petit colombier sans ouverture. Il n'a point de colombier, mais il a une fuie.

— Petite volière qu'on ferme avec un volet et où chaque particulier peut nourrir des pigeons domestiques.

— S'est dit pour Fuite, évasion.

FUIR. v. n. 2e conj. irrég. (du lat. *fugere*). *Je fuis, tu fuis, il fuit; nous fuyons, vous fuyez, ils fuient. Je fuyais*, etc., *nous fuyions, vous fuyiez*, etc. *Je fuis*, etc. *Je fuirai*, etc. *Je fuirais*, etc. *Fuis, fuyons, fuyez. Que je fuie*, etc., *que nous fuyions, que vous fuyiez*, etc. *Que je fuisse*, etc. *Fuyant. Fui, fuie.* S'éloigner avec vitesse, par un motif de crainte. On ne lui reprochera jamais d'avoir fui. Fuis, sors d'ici. Fuir de son pays, hors de son pays. Tout *fuit*, tout se refuse à mes embrassements. (Rac.) La fierté l'abandonne, il tremble, il cède, il *fuit*. (Boil.) A cheval qui veut *fuir* il ne faut d'éperon. (Fabre d'Égl.) Je voudrais *fuir*, et je ne saurais m'y résoudre. (J.-J. Rouss.)

Qui craint d'aimer a tort, selon mon sens,
S'il ne *fuit* pas dès qu'il voit une belle. (La Font.)

— Être mis en fuite, en déroute. Quand il vit fuir les ennemis. L'ennemi fuit. Il faut avoir l'âme de Turenne ou de Condé, pour dire du même ton : je *fuyais*, et nous les battîmes. (Roubaud.) Il faut quelquefois beaucoup de courage pour oser *fuir*. (Edgeworth.) Ceux-ci avaient *fui* en désespérés ; ceux-là, comme s'ils étaient stupéfaits de leur victoire, n'en profitèrent pas. (Anquetil.)

Fuir n'est un déshonneur
Que pour ceux dont on peut soupçonner la valeur.
(Cassilles.)

Dieu se lève : tombes, roi, temple, autel, idole ;
Au feu de ses regards, au son de sa parole,
Les Philistins ont *fui*. (Lefr. de Pompignan.)

— Chass. On ne dit pas que le cerf, le chevreuil, le daim, etc., court ou galope, mais qu'il *fuit*, qu'il va *fuyant*.

— Se dit des choses. Au seul son de sa voix la mer *fuit*, le ciel tremble. (Rac.)

Sur la mer qui *fuit* et roule à gros bouillons,
.... Son rapide vaisseau fend les derniers sillons. (Del.)

— Mar. Se dit d'un bâtiment pris par un très-gros temps, qui court par une manœuvre forcée et avec une grande vitesse, sous peu ou point de voilure. ‖ *Fuir à corde et à mâts.* Courir sans aucune voile dehors. ‖ *Fuir à sec de toile.* Sans voiles. ‖ *Fuir devant le temps à la lame.* Faire vent arrière, pour se soustraire par la fuite à l'impétuosité de la lame. ‖ *Fuir vent arrière.* Faire vent arrière avec le plus de voiles qu'il est possible d'en porter. ‖ *Fuir avec le temps.* Cesser de prêter côté aux vents et aux lames, et faire vent arrière.

— Menuis. *Outil qui fuit.* Outil que l'on ne tient pas assez ferme en le poussant, de manière qu'il se dérange de sa place.

— Fig. Différer, éluder, empêcher qu'une

chose ne se termine. Je ne puis terminer avec cet homme, il fuit toujours, il ne fait que fuir. Il fuit habilement, mais je l'atteindrai.

— Par anal. Poés. et style soutenu. Courir, se mouvoir avec quelque rapidité. Un vaisseau qui fuit dans la prairie.

— S'éloigner. Les nuages fuient.

— On dit, d'une manière noble et hardie, tant en vers qu'en prose, qu'un lieu fuit loin de nous, pour exprimer que nous nous en éloignons. Le rivage semblait fuir loin de nous, fuyait loin de nous.

De ses coursiers soudain redoublant la vitesse,
Au pied de la colline il les pousse tous deux,
Et le camp des chrétiens a déjà *fui* loin d'eux.
(Baour-Lormian.)

Le dieu des mers lui-même à l'instant leur envoie
Un vent qui les enlève à ces bords dangereux,
Et l'île et ses rochers ont déjà *fui* loin d'eux. (Del.)

— Fig. Passer, s'écouler. L'hiver a fui. Nos beaux jours fuient rapidement. Hâtons-nous, le temps fuit.

Hélas! ces jours fameux sont passés pour jamais,
Et ce siècle en *fuyant* emporte nos regrets. (A.-Mart.)

De trois fois neuf hivers j'aurai vu les nuits sombres
Séparer en *fuyant* ma tombe et mon berceau. (Lebr.)

— Fam. *Cela ne peut, ne saurait lui fuir.* Cela doit lui échoir, lui arriver infailliblement.

— Peint. Se dit des parties d'un tableau qui paraissent s'enfoncer et s'éloigner de la vue du spectateur. Cette partie ne fuit pas assez. Cela fuit bien. On fait fuir les objets en diminuant les proportions, en affaiblissant la couleur.

Que de l'ombre et du jour la savante imposture
Fasse approcher de nous ou *fuir* une figure. (***)

— Se dit d'un vase, d'un pot, d'un tonneau, etc., qui a quelque fêlure, quelque fente par où le liquide s'échappe. Ce tonneau, ce pot, ce vase fuit. Il faut l'empêcher de fuir.

— Se dit aussi de la liqueur qui sort. Le vin fuit du tonneau.

— Une femme disait à une autre, dont le petit chien avait commis quelque incongruité : Ma chère amie, ton carlin *fuit.* C'est là un singulier euphémisme!

— *Fuir chez.* Fuirons-nous chez mon frère?

— *Fuir dans.* Où me cacher? *Fuyons* dans la nuit infernale. (Rac.)

Quand pourrai-je, au travers d'une noble poussière,
Suivre de l'œil un char *fuyant* dans la carrière? (Rac.)

— *Fuir de*, suivi d'un nom de lieu. Fuis de ces lieux.

Du côté du couchant, près de ces bords fleuris
Où la Seine serpente en *fuyant* de Paris. (Volt.)

— *Fuir de,* suivi d'un nom de personne ou d'un nom de chose, et ayant pour sujet un nom de personne. Où *fuirai* je de vous après tant de furie? (Corn.) *Fuis* plutôt de ses yeux, *fuis* de sa violence. (Id.)

C'était dans ces moments que, *fuyant* de mes bras,
Toi seule à la révolte excitais mes soldats. (Volt.)

— *Fuir de,* suivi d'un nom de personne, et ayant pour sujet un nom de chose. Vous chercherez la mort, la mort *fuira* de vous. (Volt.) || Il y a des occasions où ce tour poétique peut être employé même en prose. Le sommeil avait *fui* de mes yeux, et Atala était dans mon cœur comme le souvenir de la couche de mes pères. (Chateaub.)

— *Fuir devant.* Des peuples qui dix ans ont *fui* devant Hector. (Rac.) Nous passâmes à Bathurim, où David, *fuyant* devant Absalon, faillit d'être lapidé par Séméi. (Chateaub.)

Il a *fui* devant nous pour retarder sa perte,
Ce peuple usurpateur de l'empire des eaux. (Gilb.)

— *Fuir sous.* La terre *fuit* sous ses pas. (J.-B. Rouss.) Là se développe et *fuit* sous les regards un sol immense recouvert d'une neige éclatante. (Poug.)

— Clément a donné à ce verbe pour complément indirect le substantif *fuite.*

Fuyant toute la nuit d'une fuite rapide,
Tout le jour elle erra sans espoir et sans guide.

— FUIR. v. a. S'éloigner de quelqu'un ou de quelque chose : l'éviter par crainte, par aversion, etc. Fuir l'ennemi. Tout le monde fuit cet homme. Fuir un pestiféré. Fuir son pays. Fuir les mauvaises compagnies. Je ne saurais le rencontrer, il me fuit. Présente, je vous *fuis*; absente, je vous trouve. (Rac.) En *fuyant* un rival, fuirez-vous ma presence? (Id.) Il [illegible] un grand *fuit* son palais pour sa maison des champs. (Delille.)

Bois, collines, vallons, champêtres voluptés,
C'est pour vous que je *fuis* les bruyantes cités. (Lebr.)

— Fig. Éviter quelque chose de nuisible ou de dangereux. Fuir le châtiment. Fuir le danger. Fuir le péril. Fuir le monde. Fuir le vice. Fuir les excès de tout genre. Fuir le mal. Fuir l'occasion de pécher. Fuir le combat. Fuir le travail. Fuir le jeu. On voudrait *fuir* son propre cœur, et on se retrouve partout. (Mass.) *Fuis* d'Auguste irrité l'implacable colère. (Corn.) *Fuyez* des vanités la dangereuse amorce. (Boil.) Du portique fameux *fuyez* l'austérité. (Id.) Leurs ombres n'ont pas besoin de l'éclat qu'ils ont *fui* pendant leur vie. (B. de St-P.)

— Prov. *On ne peut fuir sa destinée.* Quelque chose que nous fassions, nous ne pouvons échapper au sort que nous destine la Providence.

— En cette acception, le verbe peut même avoir pour sujet un nom de chose. La paix a fui ce séjour. Le sommeil me fuit. Mais la mort *fuit* encor sa grande âme trompée. (Rac.) Cette paix que je cherche et qui me *fuit* toujours. (Id.) Je trouve au coin d'un bois le mot qui m'avait *fui.* (Boil.) D'où vient que le sommeil *fuit* mon âme inquiète? (Delille.)

Ils étaient morts tous deux dans ces tristes étreintes,
La lumière avait *fui* leurs paupières éteintes. (Belly.)

— Il se dit également des animaux.

En *fuyant* le lion qu'il vient de rencontrer,
Le taureau, dans la forêt sombre,
Voit un antre qui peut le recéler dans l'ombre.
(F. de Neufchateau.)

— Manég. *Fuir les talons.* Se dit d'un cheval qui chemine de côté.

— Absol. C'est un homme à fuir.

— SE FUIR. v. pron. S'écarter. L'hirondelle semble décrire, au milieu des airs, un dédale mobile et fugitif dont les routes se croisent, s'entrelacent, se *fuient*, se rapprochent, se heurtent. (Buff.)

— Être, devoir être fui. Tout excès doit se fuir.

— v. récipr. S'éloigner réciproquement. Ils se fuyaient l'un l'autre. Les rivaux, les amants qui boudent, se fuient.

— Fig. *Se fuir soi-même.* Chercher à éviter les remords, l'ennui, etc. Un criminel cherche vainement à se fuir lui-même. Quand on ne sait pas s'occuper, on cherche à se fuir soi-même. Il s'agite pour *fuir* la mort qui le saisit, ou du moins pour se *fuir* lui-même. (Mass.) La conscience impure ne peut plus se *fuir* elle-même. (Id.) L'homme se *fuyant* toujours lui-même, il ne peut s'éviter. (Regnard.)

L'ennemi que tu *fuis* est au fond de ton cœur :
Tu ne saurais le *fuir* qu'en te *fuyant* toi-même. (***)

— Syn. simpl. S'enfuir, s'éloigner, se retirer, s'absenter, s'échapper, s'évader. Ce dernier est familier. Passer rapidement, s'écouler facilement, durer peu; éviter, éluder, esquiver, se soustraire à, se dérober à. || Périphr. Diriger, hâter, presser, précipiter sa fuite, précipiter ses pas.

— Syn. comp. FUIR. ÉVITER. ÉLUDER. On *fuit* les choses et les personnes que l'on craint et celles que l'on a en horreur. On *évite* les choses qu'on ne veut pas rencontrer, et les personnes qu'on ne veut pas voir et dont on ne veut pas être vu. On *élude* les questions auxquelles on ne veut pas répondre.

— Malherbe, Maynard, et les poètes de leur temps, ont donné deux syllabes à *fuir*; mais Racine et les poètes qui l'ont suivi ont fait ce mot monosyllabe, et c'est l'usage que l'on doit suivre aujourd'hui.

FUIRÈNE. s. f. Bot. Genre de la famille des cypéranées fuirénées, qui croissent dans les marais des régions tropicales et des parties les plus chaudes de l'Amérique boréale.

FUITE. s. f. (rad. *fuir*). Action prompte et machinale par laquelle un être animé s'éloigne de quelque objet dont la vue lui fait éprouver un sentiment de crainte, d'horreur ou d'antipathie. Fuite honteuse. Fuite rapide. Fuite précipitée. Aux lieux les moins frayés je confiais ma *fuite.* (Delille.)

— Action d'échapper aux poursuites d'un ennemi. Accompagner quelqu'un dans sa fuite. Elle n'avait ni assez de voiles ni assez de vent pour favoriser sa *fuite* précipitée. (Boss.) Quel temps pour un hymen qu'une *fuite* si prompte! (Id.) Et la *fuite* est permise à qui fuit son tyran. (Rac.)

Pleurez l'irréparable affront
Que sa *fuite* honteuse imprime à notre front. (Corn.)

— *Mettre en fuite.* Faire fuir. Il met chez lui voisins, parents, amis en *fuite.* (Boil.)

— *Prendre la fuite.* S'enfuir. Les nouveaux alliés prennent tous deux la *fuite.* (La Font.)

— On dit qu'*un homme est en fuite*, lorsqu'il s'est retiré en quelque asile, ou qu'il a quitté le pays pour se mettre en sûreté.

— Art milit. Mouvement rétrograde précipité, fait malgré tous les chefs d'une armée, et par lequel le soldat cherche à se dérober aux périls d'un combat. Etre en fuite. Prendre la fuite. Mettre en fuite. Il n'y avait de salut que dans la fuite. Sa retraite fut une fuite. Etre arrêté dans sa fuite. Les jeunes gens qui veulent toujours payer de courage ne mettent point de différence entre la *fuite* et la retraite. (St-Evrem.) La *fuite*, dernière ressource d'un [illegible] battre. (Volt.)

— Par extens. Échappement d'un gaz ou d'un liquide qui sort d'un récipient, lorsque les parois présentent quelque imperfection, soit par un défaut dans les joints, soit par quelque fente, rupture ou déchirure. Fuite de gaz.

— Fauconn. Écart d'un oiseau.

— Fig. Action par laquelle on se retire, on s'éloigne d'une chose dangereuse ou qui peut déplaire. La fuite du vice. La fuite de l'occasion. La fuite des plaisirs. La fuite des horreurs. La fuite du luxe et de la profusion.

— Fig. et jurispr. Délai, échappatoire, retardement artificieux employé par une partie ou par son avoué, pour éloigner le jugement. C'est un chicaneur qui use de fuite. Toutes ces procédures ne sont que des fuites. Vous ne répondez point précisément, c'est une fuite.

— Fig. Distinction frivole, pour éviter la force d'une objection. Le langage précis et propre des philosophes dont l'Église s'est servie contre les *fuites* des hérétiques. (Pélisson.)

— Fig. et poét. Action de passer, de s'éloigner, de s'écouler avec quelque rapidité. La fuite des années. Cette vie, dont la *fuite* précipitée nous trompe toujours. (Boss.)

Quand on est occupé de sujets importants,
On ne s'aperçoit pas de la *fuite* du temps. (Andrieux.)

— *Chercher son salut dans la fuite*, est une construction empruntée à la langue latine. On lit dans Justin : *Salutem fugâ quæsivit.* Il chercha son salut dans la fuite.

— Il en est de même de *méditer sa fuite.* Je méditais ma *fuite* aux terres étrangères. (Rac.)

— Syn. comp. FUITE. DÉROUTE. *Fuite* s'applique à l'acte de différents particuliers qui fuient. *Déroute* se dit de l'acte général de toute une armée qui fuit.

FUITES. s. f. pl. Chass. Distance d'un élan à un autre quand le cerf fuit. Suivre les fuites du cerf.

FUITIF, IVE. adj. Se disait autrefois pour Fugitif. Plus elle est courte et plus elle est *fuitive.* (Ronsard).

FUJET. s. m. Conchyl. Coquille du Sénégal du genre des toupies.

FULBERT. Évêque de Chartres, mort en 1028, était un des plus savants hommes de son siècle. On lui doit la construction de l'église de Chartres.

FULCALDÉE. s. f. (nom propre). Bot. Genre de la famille des composées, renfermant une ou deux espèces, indigènes de l'Amérique, où elles habitent les Andes.

FULCRACÉ, ÉE. adj. Bot. Se dit des bourgeons dont les écailles sont produites par l'avortement de pétioles bordés de stipules, comme dans le prunier.

FULCRÉ, ÉE. adj. Bot. Se dit des tiges d'où partent de longues racines qui vont gagner la terre, et qui se transforment bientôt elles-mêmes en de nouvelles tiges ou en espèces de soutiens de la plante, comme dans le rhizophore.

FULCRUM. s. m. (pr. *ful-krom*; du lat. *fulcrum*, soutien). Bot. Nom collectif servant à désigner, suivant Linné, les pétioles, les pédoncules, les stipules, les bractées, les armes, les cirres, les glandes et les poils des plantes, c'est-à-dire tous les organes appendiculaires qui facilitent la végétation. || Quelques botanistes ont encore donné plus d'extension à cette classe incohérente d'organes, dont la majeure partie ne servent en rien à soutenir les plantes qui les portent. || Suivant d'autres, seulement les parties qui aident le végétal à se soutenir, comme les pédoncules, les pétioles, les filets des étamines, les gynophores, etc. || Il y en a qui n'appellent ainsi que les cirres et les suçoirs. || Candolle emploie ce mot dans le sens de crampon.

FULGENS. Myth. rom. Titre sous lequel Auguste dédia un temple à Jupiter, où était la statue du dieu surmontée d'une cloche.

FULGÈRE. s. f. Entom. [illegible] d'insectes.

FULGIE. s. f. Bot. Un des noms du coniocybe.

FULGORE. (du lat. *fulgur*, éclair). Myth. rom. Déesse qu'on invoquait contre les éclairs; on la croit la même que Junon.

FULGORE. s. m. Entom. Genre d'insectes de la tribu des fulgoriens hémiptères, qui, pendant la nuit, brillent d'un éclat phosphorique, ayant pour type le fulgore porte-lanterne, dont on dit que la lumière est si considérable, qu'elle permet de lire facilement les caractères les plus fins.

FULGORELLE. adj. Entom. Semblable au fulgore. || FULGORELLES. s. f. pl. Tribu de la famille des cicadaires, ayant pour type le genre fulgore.

FULGORIENS. s. m. pl. Entom. Tribu de l'ordre des hémiptères, section des homoptères; ils vivent exclusivement du suc des végétaux.

FULGOROÏDES. s. m. pl. Entom. V. FULGORIENS.

FULGUR. s. m. (du lat. *fulgur*, éclair, foudre). Conchyl. Genre de coquilles appelées vulgairement Carreau.

— Myth. Surnom de Jupiter, comme présidant aux éclairs du jour.

FULGURAL, ALE. adj. Didact. Qui concerne la foudre.

— *Science fulgurale.* Science de la divination [illegible] crés qui renfermaient la théorie religieuse des foudres et des éclairs.

FULGURANT, ANTE. adj. Néol. Environné d'éclairs.

FULGURATEUR. adj. m. (de *fulgur*, éclair, foudre). Myth. rom. Surnom de Jupiter.

— s. m. Antiq. rom. Devin qui indiquait les moyens de prévenir les effets de la foudre, qui expliquait les causes de la chute du feu céleste sur tel lieu, sur tel édifice, etc.

FULGURATION. s. f. (pr. *ful-gu-ra-ci-on*; du lat. *fulgur*, éclair). Lumière vive et éblouissante que donne l'argent en bain, à l'instant où il perd son état de fluidité.

— Phys. Phénomène électrique de lumière, qui a lieu dans l'atmosphère, qui n'est point accompagné de tonnerre, et qu'on doit bien distinguer de l'éclair.

FULGURISER. v. a. 1re conj. (du lat. *fulgur*, éclair). Mot employé par Scarron pour Foudroyer.

FULGURITE. s. m. (ét. lat. *fulgur*, éclair, foudre). Pierre de foudre. V. FULMINAIRE.

— Antiq. rom. Lieu frappé de la foudre. || Objet frappé de la foudre.

FULGUROMÈTRE. s. m. (ét. lat., *fulgur*, éclair, foudre; *metrum*, mesure). Phys. Appareil propre à constater l'existence et à mesurer l'intensité de l'électricité atmosphérique dans les temps d'orage.

FULICARICÉES. s. f. pl. (du lat. *fulica*, foulque). Ornith. Famille de l'ordre des échassiers, comprenant les genres talère, poule d'eau et foulque, et dont ce dernier genre est le type.

FULIGINÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une espèce de champignon. || FULIGINÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des lycoperdacées, qui a pour type le genre fuligo.

FULIGINEUX, EUSE. adj. (du lat. *fuligo*, suie). Didact. Se dit de vapeurs opaques qui ont de la tendance à s'appliquer sur les corps, en les enveloppant d'une poussière de couleur noire. Le noir de fumée n'est que ce que l'on retient des vapeurs fuligineuses de substances résineuses qu'on a brûlées; la litharge est également le produit des vapeurs fuligineuses, retenues et ramassées, des métaux qui entrent en fusion. Vapeurs fuligineuses. Flamme fuligineuse.

— Plein de suie.

— Hist. nat. Se dit des corps de teinte roussâtre ou noirâtre, comme le polypore fuligineux, la clavarie fuligineuse, le dendrocalepte fuligineux, la tournefortie fuligineuse, la lamie fuligineuse.

— Pathol. Se dit des lèvres, de la langue, des dents, lorsqu'elles sont devenues brunâtres, ou plutôt lorsqu'elles se couvrent d'un enduit de cette couleur, par l'effet de quelque maladie. Langue fuligineuse. Lèvres, dents fuligineuses.

— Se disait autrefois de certaines matières subtiles, que les anciens médecins imaginaient pouvoir être portées, sous forme de fumée ou de vapeurs, des viscères des hypocondres au cerveau.

— Minér. Se dit d'un corps, quand il ressemble à la suie, dont les grains auraient été agglutinés, ou qu'il tache les doigts comme cette matière. Ex.: Le fer oxydé fuligineux.

FULIGINOSITÉ. s. f. (du lat. *fuligo*). Qualité de ce qui est fuligineux.

— Chim. Charbon très-divisé et chargé d'huiles empyreumatiques, qui se développe quand on brûle à l'air libre des matières huileuses et résineuses.

— Pathol. Matière noirâtre, couleur de suie, qui recouvre les dents, les lèvres, etc., dans les affections typhoïdes.

FULIGULE. s. f. Ornith. Genre établi aux dépens du genre canard, pour la section des millouins.

FULIGULINÉES. s. f. pl. Ornith. Division de la famille des anatidées, comprenant onze genres formés aux dépens de trois sections établies dans le genre canard.

FULLARTONIE. s. f. Bot. Genre de la famille des composées, établi pour une plante indigène du nord ouest de l'Inde.

FULLOMANIE ou **FULLOTOMIE.** s. f. (ét. gr., φύλλον, feuille; μανία, fureur; et τομή, incision). Bot. Maladie des plantes qui poussent trop de feuilles, ce qui nuit à la floraison et à la fructification. On dit aussi *phyllomanie.*

FULLVA. s. m. Relat. Réquisitoire d'un magistrat dans l'Hindoustan.

FULMAR. s. m. Ornith. Oiseau de l'espèce du pétrel.

FULMIFÈRE. s. m. Art milit. Sorte de mine. On dit plutôt *mine fulminifère.*

FULMINAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *fulmen*, foudre). Phys. Qui a rapport à la foudre. || *Tubes fulminaires.* Tubes plus ou moins longs, vitrifiés à l'intérieur, rugueux et granuleux à l'extérieur, qui sont produits par le passage de la foudre à travers un terrain sablonneux.

— Minér. *Pierre fulminaire.* Espèce de pierre que l'on croyait produite par la foudre.

FULMINAL, ALE. adj. De la foudre. || Pl., *fulminaux.*

FULMINANT. part. prés. invar. du v. Fulminer. Qui fulmine. Une personne courroucée [illegible]

FULMINANT, ANTE. adj. (du lat. *fulmen*, foudre). Myth. Qui lance la foudre, qui est armé de la foudre. Jupiter fulminant. Ce serait ma réponse à ce dieu *fulminant.* (Boil.)

— Chim. Se dit de tout mélange, de tout composé qui, soumis à la chaleur, à la compression, à la trituration ou à la percussion, produit une détonation plus ou moins bruyante, par suite de la rapidité avec laquelle un ou plusieurs des principes du composé passe à l'état élastique. Or, argent fulminant. Poudre fulminante. Matières fulminantes. Amorces fulminantes.

— Fig. et fam. Qui éclate en menaces, qui se livre à de grands emportements de colère. Cet homme est toujours fulminant.

— Se dit de tout ce qui exprime ou dénote une violente colère. Regard fulminant. Écrit fulminant.

— Qui s'élève avec force contre les vices, les ridicules. J'ai admiré cet orateur fulminant contre les vices et le luxe du siècle.

. s. m. (ét. lat. *fulgur*, éclair, … de foudre. V. FULMINAIRE.
… Lieu frappé de la foudre. || … la foudre.
…ÈTRE. s. m. (ét. lat., *fulgur* … *metrum*, mesure). Phys. Appa… constater l'existence et à mesurer … électricité atmosphérique dans … ge.
…ÉES. s. f. pl. (du lat. *fulica* … Famille de l'ordre des échas… nt les genres talère, poule d'eau … ont ce dernier genre est le type.
…ÉE. adj. Bot. Qui ressemble … champignon. || FULIGINÉES. s. … la famille des lycoperdacées, … le genre fuligo.
…X, EUSE. adj. (du lat. *fuligo*, … Se dit de vapeurs opaques qui … nce à s'appliquer sur les corps, … ant d'une poussière de couleur … de fumée n'est que ce que l'on … eurs fuligineuses de substances … n a brûlées ; la litharge est éga… uit des vapeurs fuligineuses, re… ssées, des métaux qui entrent … eurs fuligineuses. Flamme fuli… uie.
… Se dit des corps de teinte rous… e, comme le polypore fuligi… rie fuligineuse, le dendroca…, la tournefortie fuligineuse, la … e.
… dit des lèvres, de la langue, … u'elles sont devenues brunâtres, … u'elles se couvrent d'un enduit …, par l'effet de quelque maladie. … use. Lèvres, dents fuligineuses. … autrefois de certaines matières … s anciens médecins imaginaient … rtées, sous forme de fumée ou … s viscères des hypocondres au …
… dit d'un corps, quand il res… e, dont les grains auraient été … qu'il tache les doigts comme … Ex.: Le fer oxydé fuligineux.
…ITÉ. s. f. (du lat. *fuligo*). Qua… t fuligineux.
… harbon très-divisé et chargé … eumatiques, qui se développe … à l'air libre des matières hui… uses.
… atière noirâtre, couleur de suie, … s dents, les lèvres, etc., dans … yphoïdes.
… s. f. Ornith. Genre établi aux … e canard, pour la section des …
…ÉES. s. f. pl. Ornith. Division … s anatidées, comprenant onze … aux dépens de trois sections … e genre canard.
…NIE. s. f. Bot. Genre de la … posées, établi pour une plante … d ouest de l'Inde.
…IE ou FULLOTOMIE. s. f. … feuille ; μανία, fureur ; et τομή, … Maladie des plantes qui pous… illes, ce qui nuit à la floraison … tion. On dit aussi *phyllomanie*.
… m. Relat. Réquisitoire d'un ma… Hindoustan.
… m. Ornith. Oiseau de l'espèce …
…E. s. m. Art milit. Sorte de mine. … *ine fulminifère*.
…RE. adj. des 2 g. (du lat. *fulmen*, … Qui a rapport à la foudre. || … *res*. Tubes plus ou moins longs, … rieur, rugueux et granuleux à … sont produits par le passage de … vers un terrain sablonneux. … *rre fulminaire*. Espèce de pierre … produite par la foudre.
…, ALE. adj. De la foudre. ||
…T. part. prés. invar. du v. Ful… ine. Une personne courroucée …
…T, ANTE. adj. (du lat. *fulmen*, … Qui lance la foudre, qui est … re. Jupiter fulminant. Ce serait … e dieu *fulminant*. (Boil.)
… dit de tout mélange, de tout … oumis à la chaleur, à la com… rituration ou à la percussion, … onation plus ou moins bruyante, … rapidité avec laquelle un ou … rincipes du composé passe à … Or, argent fulminant. Poudre … tières fulminantes. Amorces …
… Qui éclate en menaces, qui … ands emportements de colère. … oujours fulminant.
… out ce qui exprime ou dénote … ère. Regard fulminant. Écrit …
… avec force contre les vices, … ai admiré cet orateur fulmi… vices et le luxe du siècle.

— Hist. *Légion fulminante*. Nom qu'on donnait à la légion Mélitine, sous Marc-Aurèle ; on croit qu'elle était entièrement composée de chrétiens, et que, dans une expédition contre les Sarmates, elle sauva l'armée prête à périr de soif, en attirant sur elle une pluie abondante et une grêle mêlée de foudre sur les ennemis.

— Fig. L'abbé de Longuerue avait plus que personne la science des dates. Le cardinal d'Estrées, qui les regardait comme des preuves auxquelles il était impossible de résister, les appelait les dates *fulminantes*. (***)

FULMINATE. s. m. (du lat. *fulmen*, foudre). Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide fulminique avec une base salifiable ; il détone par le plus léger frottement, et même à une haute température. Fulminate d'or. Fulminate d'argent.

FULMINATION. s. f. (pr. *ful-mi-na-ci-on* ; du lat. *fulmen*, foudre). Chim. Détonation subite et bruyante qui résulte de la décomposition instantanée de certains corps. Le résultat est, ou un dégagement de fluides élastiques, comme dans le cas de l'inflammation de la poudre à canon, ou la formation d'un vide, comme dans l'air tonnant.

— Dr. can. Sentence d'un évêque, d'un official, ou autre ecclésiastique commis par le pape, par laquelle on ordonne que des bulles seront exécutées. La fulmination des bulles. || Plus particulièrement, Exécution ou dénonciation d'une sentence d'anathème, faite publiquement avec solennité. La fulmination d'une sentence ecclésiastique. La fulmination d'un monitoire.

— Syn. comp. FULMINATION. DÉTONATION. Quand le phénomène n'est accompagné que d'un bruit comparativement faible, il prend le nom de *détonation* ; si ce bruit est considérable et que l'explosion soit violente, on dit qu'il y a eu *fulmination*.

FULMINATOIRE. adj. des 2 g. (du lat. *fulmen*). Théol. Qui fulmine. Sentence fulminatoire.

— Qui lance la foudre.

Près d'employer leur bras *fulminatoire*,
A repousser dedans leur territoire. (MAROT.)

FULMINÉ, ÉE. part. pass. du v. Fulminer. S'emploie adjectiv. Interdit fulminé. Bulles fulminées. Bulle indûment fulminée.

— Hist. nat. Qui offre des raies colorées en zigzag, comme la volute fulminée, l'achatine fulminée, l'olive fulminée, la colombelle fulminée.

FULMINER. v. n. 1re conj. (du lat. *fulmen*, foudre). Chim. Faire explosion. Cette composition, cette poudre fulmine au moindre choc. La moindre pression la fait fulminer. L'or *fulmine* avant d'être chauffé jusqu'au rouge. (Buff.)

— Lancer la foudre et les éclairs.

— Fig. et fam. S'emporter, invectiver contre quelqu'un avec menaces. Il fulmine étrangement contre vous. Il est en colère, il fulmine, il tempête. Fallait-il *fulminer* et le prendre d'un ton si haut ? (Boss.) On *fulmine* tous les jours avec emportement contre les défauts que l'on pratique continuellement. (St-Evrem.)

— v. a. Dr. can. Publier une bulle ou un autre rescrit de la cour de Rome avec certaines formalités. Fulminer des bulles. || *Fulminer une excommunication*. Prononcer une sentence d'excommunication.

— SE FULMINER. v. pron. Être fulminé. Cette bulle doit se fulminer aujourd'hui.

FULMINIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *fulmen*, foudre ; *fero*, je porte). Didact. Qui porte la foudre.

— Art milit. *Mine fulminifère*. Système nouveau de mines de guerre.

FULMINIQUE. adj. [illegible] (du lat. *fulmen*, foudre). Chim. Se dit d'un acide qui a la propriété, même étant uni aux plus fortes bases, de se décomposer avec une violente explosion, par l'effet de la percussion ou de l'élévation de la température.

FULTON (Robert). Célèbre ingénieur américain, né en 1765, mort en 1815, a fait un grand nombre d'inventions et de découvertes utiles à l'industrie ; mais la plus importante est celle des bateaux à vapeur.

FULVERIN. s. m. Teint. Couleur qu'on emploie en détrempe pour placer les bruns ; elle est formée de l'urine, dans laquelle les teintu-

la teinture.

FULVIA. s. f. Loi qui accordait le droit de bourgeoisie romaine à tous les habitants de l'Italie.

FULVIBARBE. adj. des 2 g. (ét. lat., *fulvus*, fauve ; *barba*, barbe). Zool. Qui a la barbe rousse, comme le calliphore fulvibarbe.

FULVICOLLE. adj. des 2 g. (ét. lat., *fulvus*, fauve ; *collum*, cou). Entom. Qui a le cou ou le corselet roux comme la lébie fulvicolle.

FULVICORNE. adj. des 2 g. (ét. lat., *fulvus*, roux ; *cornu*, corne). Entom. Qui a les antennes rousses, comme l'altique fulvicorne.

FULVICRURE. adj. des 2 g. (ét. lat., *fulvus*, fauve ; *crus*, cuisse). Entom. Qui a les cuisses fauves, comme la chrysomyie fulvicrure.

FULVIE. s. f. Erpét. Espèce de couleuvre.

FULVIPÈDE. adj. des 2 g. (ét. lat., *fulvus*, fauve ; *pes, pedis*, pied). Zool. Qui a les pattes fauves, comme la céranthie fulvipède.

FULVIPENNE. adj. des 2 g. (ét. lat., *fulvus*, fauve ; *penna*, aile.) Zool. Qui a les ailes ou les élytres rousses.

FULVIROSTRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *fulvus*, roux ; *rostrum*, bec). Ornith. Qui a le bec ou le rostre de couleur fauve ou rousse, comme l'apion fulvirostre.

FULVITARSE. adj. des 2 g. (ét. lat., *fulvus*, fauve ; *tarsus*, tarse). Entom. Qui a les tarses roux, comme l'anthribe fulvitarse.

FULVITHORAX. adj. des 2 g. (ét. lat., *fulvus*, fauve ; *thorax*, thorax). Entom. Qui a la poitrine ou le thorax brun, comme la pangonie fulvithorax.

FULVIVENTRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *fulvus*, fauve ; *venter*, ventre). Zool. Qui a le ventre roux ou roussâtre, comme le faucon fulviventre, l'osmie fulviventre.

FUMADE. s. f. (rad. *fumier*). Agric. Amélioration de la terre dans l'espace où des bêtes à cornes ont été parquées pendant la nuit. Chaque année on change le lieu de la fumade.

— Techn. Briquet oxygène, ainsi appelé du nom de l'inventeur.

FUMAGE. s. m. (rad. *fumée*). Techn. Opération par laquelle on donne une fausse couleur d'or à l'argent filé, en l'exposant à la fumée de certaines compositions. Défendre le fumage. || Fausse couleur d'or donnée ainsi à l'argent. || Opération que l'on fait subir aux viandes et aux poissons préalablement salés, et qui a pour objet d'en favoriser la conservation et le transport. On connaît l'effet de la salaison, du *fumage* ou boucanage, sur plusieurs espèces de comestibles. (Pelouze.)

— Anc. cout. Droit qu'on percevait en certains endroits sur les étrangers faisant feu et fumée. || Redevance levée sur chaque cheminée.

— Agric. Opération qui consiste à répandre le fumier sur les champs.

— Bot. Genre de champignons.

FUMAGO. s. m. (du lat. *fumus*, fumée). Agric. Poussière noire qui se remarque sur plusieurs plantes après un été sec, et dans les serres et les orangeries.

FUMANE. s. f. Bot. Genre de la famille des cistacées, établi pour de petits arbustes dont on cultive quelques espèces dans nos jardins.

FUMANT. part. prés. invar. du v. Fumer. Qui fume. Tu foules une terre *fumant* toujours du sang des malheureux mortels. (Rescher.) Cette cheminée *fumant* à plein tuyau nous fait craindre un incendie. (Id.) Nous vîmes quelques marins *fumant* dans la rue. (Id.) Vois-tu cette plaine *fumant* encore du sang des ennemis ? (Id.) Et la Crète *fumant* du sang du Minotaure. (Rac.)

FUMANT, ANTE. adj. (rad. *fumée*). Qui jette de la fumée ou quelque vapeur. Tison fumant. Cendres fumantes. Des viandes fumantes. Il avait la tête et les cheveux *fumants* de sueur. (Besch.) En tourbillons *fumants* la flamme se déploie. (Delille.) Hippomaque, parent d'Idoménée, et qui aspirait à lui succéder, lâchant les rênes à ses chevaux *fumants* de sueur, était tout penché... (Fénel.)

— Par extens. Se dit de tout ce qui a jeté de la fumée ou des vapeurs, et qui ne s'est refroidi que depuis peu de temps. Les cendres encore *fumantes* de tant de villes florissantes. (Mass.)

Et la triste Italie encor toute *fumante*
Des feux qu'a rallumés sa liberté mourante. (RAC.)

Sous les murs tout *fumants* dussé-je être écrasée,
Je ne trahirai point l'innocence [illegible] (VOLT.)

— Se dit des vapeurs qui s'exhalent d'un corps échauffé. [illegible] lui deux esclaves noirs arrêt[illegible] un cheval arabe, dont les [illegible] *fumants* et les crins épars [illegible] rel ardent et la fougue [illegible] le bruit des vagues. (Chateaub.)

— Se dit des vapeurs qui s'exhalent des matières en fermentation.

Et déjà sur les bords de la cuve *fumante*
S'élève en bouillonnant la vendange écumante.
(DELILLE.)

— Se dit des vapeurs qui s'élèvent des cours d'eau.

Où l'Anio *fumant*, sur des rives charmantes,
Précipite ses flots en cascades bruyantes. (BELLY.)

— Se dit des vapeurs qui s'exhalent d'un sang fraîchement répandu. Me montrer votre

de paix les entrailles *fumantes*. (Id.) Elle approche, elle voit l'herbe rouge et *fumante*. (Id.)

— *Fumant de sang*. Plein, couvert d'un sang qui fume encore. Une épée fumante de sang. Annibal prononça contre lui-même mille exécrations de ce qu'au sortir de la bataille de Cannes il n'avait pas conduit à Rome ses soldats tout *fumants* du sang des Romains. (Rollin.)

— S'emploie, dans la même acception, sans complément. Il enfonce une épée dans le cœur de cet enfant, il la retire toute *fumante* et pleine de sang. (Fénel.)

Et pleurant de dépit sur tes armes *fumantes*,
L'Amour voit s'émousser ses flèches impuissantes.
(BELLY.)

— Par anal. *Fumant de carnage*. Tout couvert de sang fumant, produit par un grand carnage que l'on vient de faire. Des murs pris d'assaut et fumants de carnage. Des rocs fumants de carnage.

Des murs que la flamme ravage ;
Des vainqueurs *fumants* de carnage. (J.-B. ROUSS.)

— Fig. et fam. *Fumant de courroux, de colère*. Transporté de courroux, de colère.

— *Fumant* suit toujours le nom qu'il modifie, et rarement ferait-il un bon effet, s'il était placé devant. Sur les débris *fumants* de leurs murs embrasés. (Legouvé.)

— Il ne se dit pas tout seul des personnes. On dit, un homme fumant de colère ; mais on ne dit pas comme Brébeuf :

Le gent d'arme, à ces mots, tout fier et tout *fumant*,
Pousse vers l'ennemi son coursier écumant.

— Alchim. *Neige fumante*. Chaux vive.

— *Fumant*, tant au propre qu'au figuré, se construit bien avec un complément amené par la préposition *de*.

Je vous entends gémir, horribles Danaïdes !
Vous ! *fumantes* encor du sang de vos époux (LEBR.)

— Syn. comp. FUMANT. FUMEUX. Le vin *fumeux* a toujours, et par sa nature, la qualité qu'exprime l'adjectif ; à la suite d'un exercice violent des chevaux sont *fumants* de sueur ; après un incendie les toits restent *fumants* ; c'est l'état sous lequel on les considère.

FUMARATE. s. m. Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide fumatique avec une base salifiable.

FUMARIACÉ, ÉE. adj. (de *fumaria*, fumeterre). Bot. Qui ressemble à la fumeterre. || FUMARIACÉES. s. f. pl. Famille de plantes ayant pour type le genre fumeterre.

FUMARIÉ, ÉE. adj. Bot. V. FUMARIACÉ.

FUMARINE. s. f. Chim. Alcali qu'on prétend avoir trouvé dans la fumeterre officinale.

FUMARIOÏDE. adj. des 2 g. Bot. Qui ressemble à la fumeterre.

— Se dit des corolles dont les ailes se fendent en un palais bifide, et dont le fond du tube est tuberculeux et éperonné, comme dans la fumeterre.

FUMARIQUE. adj. des 2 g. Chim. Se dit d'un acide extrait de la fumeterre.

FUMAROLLES ou **FUMEROLLES.** s. f. Géol. Émission souterraine de gaz hydrogène à la suite de l'ébullition de certaines eaux sulfureuses ; elles s'échappent des crevasses du sol, non-seulement dans les volcans en activité et les solfatares, mais encore de toute espèce de terrain. Elles contiennent une grande quantité d'acide borique qui se dissout et se cristallise dans les eaux des lagunes, produite par leur condensation.

FUMAT. s. m. Ichthyol. Espèce de raie à long bec.

FUMAY. Géogr. Ch.-l. de cant. (Ardennes) ; 2,900 hab.

FUMÉ. s. m. Grav. en caract. Empreinte que l'on fait sur une carte avec le poinçon d'une lettre ou d'une gravure sur bois, noirci à la flamme d'une bougie, pour voir s'il est bien gravé.

FUMÉ, ÉE. part. pass. du v. Fumer. S'empl. adjectiv. Jambon fumé. Langues fumées. Terre bien fumée.

— *Verres fumés*. Verres exposés à la fumée, dont on se sert pour observer les éclipses.

FUMÉE. s. f. (du lat. *fumus*). Chim. Vapeur plus ou moins épaisse, odorante, souvent âcre, qui se dégage des matières animales et végétales, et même minérales, chauffées jusqu'à leur entière décomposition. Elle est tantôt produite par la volatilisation d'un corps solide qui se répand dans l'atmosphère : l'oxyde d'arsenic, le sublimé corrosif qu'on fait chauffer, sont dans ce cas. Tantôt elle est le résultat de la décomposition de certains corps par le feu : par exemple, le bois qui brûle mal répand de la fumée, et celle-ci n'est alors que de l'huile, de l'eau et de l'acide acétique, qui se volatilisent, et qui n'existaient pas dans le bois. Dans certains cas, la fumée est produite par la volatilisation d'un des principes immédiats d'un corps composé ; ainsi lorsqu'on chauffe les baumes, l'acide benzoïque se dégage, et se répand dans l'air sous forme de fumée. || Quelques chimistes voudraient que l'on ne donnât le nom de *fumée* qu'aux vapeurs fuligineuses, huileuses, acides, charbonneuses, ammoniacales, qui s'exhalent des corps organiques traités dans les cheminées, dans des fours, des creusets, des cornues mal lutées, etc., et aux corps métalliques réduits en vapeurs. D'autres chimistes

toutes les vapeurs provenant de la décomposition des corps par le feu ; dans les ateliers et dans les arts, on dit souvent aussi : *fumée de plomb, fumée de zinc, fumée d'arsenic*, etc.

— On appelle plus ordinairement *fumée*, ce mélange de cendres, de charbon très-divisé, et des parties non brûlées des matières combustibles. La fumée n'est pas fort différente de la flamme, et elle peut facilement se convertir en flammes dès qu'on y joint un peu de feu ; mais il y a toujours cependant des parties qui ne peuvent pas servir de nourriture au feu, c'est pourquoi il est nécessaire que la fumée puisse se dissiper librement, pour que le feu subsiste. Fumée épaisse. Fumée noire. Fumée puante. Des tourbillons de fumée. La fumée des flambeaux. La fumée du foyer. Être étouffé par la fumée. Chambre pleine de fumée. Le bois vert fait beaucoup de fumée. Il fait beaucoup de fumée dans cette chambre. Sortir la fumée. Dissiper la fumée. Chasser la fumée. L'odeur de la fumée. Odeur de fumée. Du linge qui sent la fumée. Ragoût qui sent la fumée. Envoyer de la fumée. Jeter de la fumée. Exhaler de la fumée. Noirci de fumée. S'exhaler en fumée. Il regarde sa vie, tantôt comme la *fumée* qui s'élève, qui s'affaiblit en s'élevant, qui s'exhale et s'évanouit dans les airs. (Fléch.) La grande salle était remplie d'une fumée affreuse, mêlée de tourbillons de feu. (Volt.) Une épaisse *fumée* y noircit l'atmosphère. (Buchon.) Un petit nombre de fermes délabrées se montrent sur la nudité des champs : les fenêtres et les portes en sont fermées ; il n'en sort ni fumée, ni bruit, ni habitants. (Chateaub.)

. . . . . . Leur puissance si renommée
Se perd en s'élevant comme fait la *fumée*. (***)

Ulysse fut, dit-on, régalé chez Eumée,
De deux cochons rôtis qui sentaient la *fumée*. (BERCH.)

— *Noir de fumée*. Suie très-noire et légère que donne la poix-résine, et que l'on recueille pour l'employer dans les arts. C'est avec le noir de fumée qu'on fait l'encre d'imprimerie, le cirage, etc.

— Hist. *Impôt de la fumée*. Impôt établi par l'empereur Nicéphore Ier, et supprimé par Zimiscès.

— Vapeur qui s'élève du tabac que l'on fume. Fumée de la pipe. Fumée du cigarre. Fumée du tabac. Ce sont principalement les marins qui ont la faculté de faire sortir la *fumée* du tabac par le conduit auditif. (Rost.)

Fort bien : mais niez-vous les dégâts évidents
Que la noire *fumée* imprime sur vos dents ? (BARTHÉL.)

— Vapeur extrêmement épaisse et noire qui sort des cratères des volcans, surtout avant l'éruption de la lave.

— Par extens. Tout ce qui ressemble à la fumée. Le serpent fuit comme une ombre, il s'évanouit magiquement ; il reparaît, disparaît encore, semblable à une petite *fumée* d'azur ou aux éclairs d'un glaive dans les ténèbres. (Chateaub.)

— Vapeur qui s'exhale du sang fraîchement répandu. La fumée qui s'élève d'un champ de bataille.

— Vapeur qui s'exhale des viandes chaudes. La fumée du rôt. Qui pourrait dîner de la *fumée* du rôt ferait-il pas une belle épargne ? (Mont.)

Surtout certain hableur à la gueule affamée,
Qui vint à ce festin conduit par la *fumée*. (BOILEAU.)

Vous qui, le nez au vent, et la mine affamée,
D'une bonne cuisine épiez la *fumée*. (COLNET.)

— Prov. et pop. *Manger son pain à la fumée du rôt*. Être témoin, spectateur d'un plaisir auquel on ne peut avoir part.

— Vapeurs qui s'exhalent des corps humides, lorsqu'ils viennent à être échauffés par quelque cause que ce soit. Il se leva une fumée de la rivière, des marécages.

— Vapeur légère des corps échauffés.

— Prov. et fig. *Il n'y a point de feu sans fumée*. Quelque soin qu'on prenne pour cacher une passion vive, on ne peut s'empêcher de la laisser paraître. || *Il n'y a point de fumée sans feu*. En général il ne court point de bruit qui n'ait quelque fondement.

— Prov. *La fumée cherche toujours les belles gens*. L'envie s'attache au vrai mérite. || Se dit aussi par plaisanterie aux personnes qui se plaignent de la fumée. || *La fumée nuit aux yeux*. || *On ne saurait faire feu si bas que la fumée n'en sorte*. || *Qui hante cuisine vit de fumée*. || *La fumée s'attache au blanc*. La calomnie s'attache à la vertu, elle noircit l'innocence.

— Fig. La cour est un séjour plein de *fumée*, on n'en sort que les larmes aux yeux. (***) Il ne faut pas que la *fumée* de l'encens brûlé devant une jolie femme noircisse sa réputation. (De Motteville.) Et, après des jours de sang et de carnage, lorsque la *fumée* de la gloire s'est dissipée, l'homme voit d'un œil triste la terre dévastée, les arts ensevelis, etc. (Buff.)

— Fig. *S'en aller en fumée*. Ne point produire l'effet attendu ou désiré. Tous ses projets s'en sont allés en fumée. Je crois que cette affaire s'en ira en *fumée*. (D'Alemb.)

— Fig. et fam. *Il vend de la fumée, c'est un vendeur de fumée*. Il n'a qu'un crédit apparent, dont il fait parade pour en tirer quelque utilité, quelque avantage.

— *Fumée* s'emploie quelquefois au pluriel dans ses diverses acceptions. Mon fraisier était dans un pot de terre, au milieu des *fumées* de Paris. (B. de St-P.) L'onde, frappant le roc ébranlé, rejaillit en tourbillons d'écume qui

fumées d'un vaste embrasement. (Chateaub.)

— Fig.

Et toutes ses fureurs, sans effet rallumées,
Ne poussèrent en l'air que de vaines *fumées*. (CORN.)

De vaines fumées poussées en l'air par des fureurs ne sont pas une belle image, et Corneille emploie trop souvent ces *fumées* poussées en l'air. (Volt.)

— Fig. et style soutenu. Se dit des choses vaines, frivoles, périssables, ou que l'on regarde comme telles. Cette fumée qu'on nomme la gloire. Tout n'est que fumée. Tout est fumée. Toutes les choses du monde ne sont que fumée. La gloire et les honneurs ne sont le plus souvent que de la fumée. Toute ma vie n'est qu'une *fumée* qui ne laisse rien de réel et de solide à la main qui la rappelle et la ramasse. (Mass.)

A quelque prix qu'on mette une telle *fumée*,
L'obscurité vaut mieux que tant de renommée. (CORN.)

— *Se repaître, s'enivrer de fumée*. Se repaître

… vaines espérances, de vains honneurs, d'une vaine gloire, etc. Mon esprit enivré d'une douce *fumée*. (Boil.)

(Moi) Que l'amour de ce bien qu'on nomme renommée
N'a jamais enivré d'une vaine *fumée*. (Boileau.)

— Fig. Vanité. Il en est des actions comme des viandes, les meilleures ne valent rien quand elles sentent la *fumée*. (***)

— Le duc de Saint-Simon a fait un singulier usage de ce mot. Malgré un bégaiement affecté, auquel il (Dubois) s'était accoutumé, pour se donner le temps de pénétrer les autres, sa conversation instructive, ornée, insinuante, l'aurait fait rechercher, si tout cela n'eût été obscurci par une *fumée* de fausseté, qui faisait que sa gaîté attristait.

— FUMÉES. s. f. pl. Vapeurs qui montent de l'estomac ou des entrailles au cerveau. Les fumées du vin montent au cerveau. Abattre les fumées du vin. Les fumées noires qui lui troublent le cerveau. Champagne, au sortir d'un long dîner et dans les douces *fumées* du vin d'Avenai ou de Sillery, signe un ordre. (La Bruy.) On se porte mieux et on marche plus droit avec de l'argent dans sa poche, qu'avec des *fumées* de vin dans la tête. (De Jussieu.)

— Fig. La fréquentation d'une parente, et je ne sais quelles *fumées* qui s'élèvent des bouillons du sang et de la chaleur de la jeunesse. (Fléch.)

— Fig. *Les fumées de l'orgueil, de l'ambition*, etc. Les mouvements de l'orgueil, les désirs ambitieux, etc. L'éclat de la fortune fait quelquefois prendre les *fumées* de la vanité pour les feux de l'amour. (De Meilhan.)

— Comines appelle les expéditions des Français en Italie, des *fumées*.

— On trouve dans un pamphlet de 1604 cette phrase énergique : Ces palais, autrefois tant superbes, que l'insolence du soldat a ruinés, exhalent de dessous les masures je ne sais quelles *fumées* qui crient vengeance.

— Chass. La fiente des cerfs et des autres bêtes fauves. Les fumées du cerf. Les fumées de la bête.

— Entom. Genre de lépidoptères de la famille des nocturnes.

— Joaill. V. GLACES.

— Syn. simpl. Vapeur, évaporation, exhalaison. || Epith. Légère, subtile, ondoyante, épaisse, noire, brûlante, affreuse, obscure, ténébreuse, sulfureuse. || Périphr. Des tourbillons, des globes de fumée ; des torrents, des flots de fumée ; une colonne de fumée. La *fumée*, enfant léger du feu. (Delille.)

— Syn. fig. Frivolité, vanité ; chimère, vision, rêve, rêverie, songe creux. || Epith. Vaine, fugitive, frivole, passagère, trompeuse, mensongère.

— Syn. comp. FUMÉE. VAPEUR. Il ne faut pas confondre la *vapeur* avec la *fumée* : celle-ci est toujours composée de plusieurs matières solides et liquides de différentes nature ; la *vapeur*, au contraire, ne contient pas de matières à l'état solide : la vapeur d'eau pure, par exemple, est un gaz imparfait qui ne contient aucune matière palpable.

FUMEL. Géogr. Ch.-l. de cant. (Lot-et-Garonne) ; 2,600 hab.

FUMELÉ, ÉE. part. pass. du v. Fumeler. S'empl. adjectiv. Chanvre fumelé.

FUMELER. v. a. 1re conj. Ce verbe double la lettre *l* dans tous les temps dont la terminaison commence par un *e* muet. *Je fumelle, tu fumelles, il fumelle, ils fumellent.* Arracher le chanvre mâle. Se dit dans le département des Deux-Sèvres.

FUMER. v. n. 1re conj. (du lat. *fumare*). Jeter de la fumée. Les volcans fument. L'encens fume sur les autels. Ce bois fume beaucoup. Ce corps pâle et sanglant auprès duquel *fume* encore la foudre qui l'a frappé. (Fléch.) Le gibier embroché grille et *fume* pour vous. (Berchoux.)

Le cierge consacré cessa [illegible] d'allumer,
L'hymne de retentir et l'encens de *fumer*. (Millevoye.)

— Se dit, lorsque la fumée, au lieu de sortir par le tuyau de la cheminée, se rabat et entre dans la chambre. Cette chambre fume. Cette cheminée fume. Empêcher une cheminée de fumer.

— Poét. *Faire fumer les autels*. Y brûler de l'encens, y offrir des sacrifices à la Divinité.

Là je parus aux yeux de ce jeune immortel
[illegible]
Même aux pieds des autels que je faisais *fumer*,
J'offrais tout à ce dieu que je n'osais nommer.
(Racine.)

— Se dit des vapeurs que la chaleur fait exhaler d'un corps humide. Au printemps on voit les marécages, les prés fumer. Ce cheval s'est échauffé, il fume. Mais aux cris, à la vue des spectateurs, le taureau s'arrête, inquiet et troublé ; ses naseaux *fument* ; ses regards brûlants errent sur les amphithéâtres. (Florian.)

— Se dit des vapeurs qui s'exhalent à la suite d'un sacrifice. Tous les temples ouverts *fumaient* en votre nom. (Rac.) Dans Rome les autels *fumaient* de sacrifices. (Id.)

Du salpêtre en fureur l'air s'échauffe et s'allume,
Et des coups redoublés tout le rivage *fume*. (Boileau.)

— Se dit des vapeurs qui s'exhalent d'un sang fraîchement répandu. Jamais de plus de sang les autels n'ont *fumé*. (Rac.) Le sang des étrangers a fait *fumer* la terre. (J.-B. Rouss.)

Quoi ! ma mère n'est plus ! quoi ! son sang *fume* encore. (Saurin.)

— Se dit également des objets qui sont arrosés de sang. La terre fumait encore de leur sang.

Au milieu de ces places
Qu'on voit *fumer* encor du sang des Curiaces. (Corn.)

— Fig. Le trône *fumait* encore du sang de ses prédécesseurs. (Barth.)

Je verrai les lauriers d'un frère ou d'un ami
Fumer encor d'un sang que j'aurai tant chéri. (Corn.)

— Corneille a fait un emploi peu heureux de ce mot au figuré.

Ce sang qui tout versé *fume* encor de courroux
De se voir répandu pour d'autres que pour vous.

C'est une de ces hyperboles poétiques qui, n'étant point dans la nature, affaiblissent le pathétique de ce discours. C'est le poète qui dit que *ce sang fume de courroux* ; ce n'est pas assurément Chimène ; on ne parle pas ainsi d'un père mourant.

— Fig. et fam. *La tête lui fume.* Il est fort en colère.

— Fig. et pop. Avoir de la colère, du dépit, de l'impatience, etc. Il fume, mais il n'ose rien dire. Je l'ai fait fumer.

— Fig. Monter à la tête. Je me sens *fumer* en l'âme aucunes tentations vers l'ambition ; mais je me bande et obstine au contraire. (Montaigne.)

— Unipers. Il fume dans cette chambre.

— v. a. Exposer des viandes, des poissons à la fumée, plus ou moins longtemps, pour les sécher et les conserver, ou pour leur donner un meilleur goût. Fumer des langues, des jambons, du bœuf salé, des harengs.

— Prendre en fumée, par la bouche, du tabac ou quelque autre substance. Fumer une pipe de tabac. Fumer du tabac. Fumer un cigarre. Fumer de la sauge. Fumer du camphre.

Dès qu'une vieille pipe émerveillait l'armée,
On disait aussitôt : Lasalle l'a *fumée*. (Barthélemy.)

— Chass. *Fumer les renards.* Remplir de fumée le terrier des renards, dont on a bouché toutes les ouvertures, excepté une seule.

— *Fumer une pipe.* Fumer dans une pipe. Cette pipe est trop vieille ; on ne peut la fumer.

Quand elle a fait son temps il faut la réformer,
Pourquoi persistez-vous à la vouloir *fumer* ? (Barth.)

— Epandre du fumier sur une terre cultivée pour l'engraisser, pour l'amender. Fumer un champ. || Mettre du fumier au pied des arbres, pour leur faire porter plus de fruit. Fumer une vigne.

— Fig. Mme de Grignan, qui avait mésallié son fils pour raccommoder ses affaires délabrées, disait : Il faut bien quelquefois *fumer* ses terres.

— Techn. *Fumer l'argent filé.* Lui donner le fumage.

— Absol. Prendre du tabac en fumée. Fumer toute la nuit. Fumer beaucoup. Aimer à fumer. Nous devons l'usage de *fumer* aux sauvages, qui, occupés de la chasse toute la journée, sont enchantés de trouver le soir une pipe et du tabac pour amuser leur oisiveté. (Sallent.) A l'œuvre ! instruisons l'homme au grand art de *fumer*. (Barthél.) Nous *fumons* goulument, sans méthode et sans art. (Id.)

— SE FUMER. v. pron. Être fumé. Mettre un jambon dans la cheminée pour qu'il se fume.

— Se disait pour S'irriter, s'emporter.

FUMERI. s. m. Agric. Nom qu'on donne dans le département de l'Indre au lieu où l'on dépose les fumiers.

FUMEROLLE. s. f. Géol. Crevasse de certains cratères de volcans en activité, où à la surface de laves nouvellement écoulées, d'où s'échappent des masses de vapeur et de la fumée. || Ces vapeurs.

FUMERON. s. m. (rad. *fumée*). Morceau de charbon de bois qui, n'étant pas assez cuit, jette encore de la flamme et beaucoup de fumée.

FUMET. s. m. (pr. *fumè*, rad. *fumée*). Vapeur qui s'exhale de certaines viandes crues ou cuites, et qui frappe agréablement l'odorat et le goût. Le fumet d'une perdrix. Un faisan qui a un grand fumet. Un fumet délicieux. Des perdrix, morbleu ! d'un *fumet* admirable. (Regn.) Tout auprès on voyait déjà cuit un de ces levrauts à côtes rondes, que les Parisiens ne connaissent pas, et dont le *fumet* embaumerait une église. (Brill.-Savar.) On venait de tirer de la broche un magnifique dindon, beau, bien [illegible] tenté un saint. (Id.)

— Espèce d'arôme plus ou moins suave qu'exhalent les vins. Ce vin a un fumet délicieux.

— Vapeur, émanation qui se dégage du corps des animaux, des lieux où ils se sont approchés, et qui fait connaître la présence et la qualité de ces animaux. Le chien et le chat possèdent, avec une grande perfection, la propriété de sentir le fumet des êtres organisés. C'est un moyen pour eux, ainsi que pour d'autres animaux, de reconnaître et d'éviter leurs ennemis.

— Espèce d'odeur suave, résultat de la première germination, que semble exhaler la terre au retour du printemps.

— Art culin. Sorte de ragoût fait de jus de mouton, de truffes et de champignons, que l'on passe et dont on accompagne la perdrix. || On donne le même nom à une préparation faite avec du vin blanc, du lapin, de la perdrix et différents légumes ; on l'emploie particulièrement pour l'accompagnement des œufs pochés et l'assaisonnement des œufs brouillés.

— Fig. Réputation.

Les plus hardis voleurs s'éloignent tous de moi.
J'ai le *fumet* de l'indigence. (***)

— Syn. comp. FUMET. ODEUR. V. ODEUR.

FUMETERON et **FUMETEREAU.** s. m. agric. Tas de fumier qu'on forme dans les champs quand on se propose de les fumer.

FUMETERRE. s. f. (du lat. *fumaria*, formé de *fumus*, fumée, à cause de son goût âcre, amer et semblable à la suie). Bot. Genre de la famille des fumariacées, renfermant une quinzaine d'espèces, dont une des plus communes, la fumeterre officinale, se trouve en grande quantité dans les champs. Elle est très-amère, et souvent employée en médecine comme tonique. Sirop, extrait de fumeterre. Le suc de la fumeterre produit sur les yeux les mêmes effets que la fumée.

FUMETEREAUX. s. m. pl. V. FUMETERON.

FUMEUR. s. m. (rad. *fumée*). Celui qui a l'habitude de prendre du tabac en fumée. C'est un grand fumeur. Une réunion de fumeurs. Il s'agit de fumer, surtout de fumer bien. Or les *fumeurs* instruits sont rares, on les compte. (Barthélemy.)

— Se prend aussi adjectivement.

Quand, après une nuit de Champagne et d'amour,
De nos lions *fumeurs* la troupe évaporée
Déborde avec fracas de la Maison-Dorée. (Barthél.)

— Si l'on avait besoin de se servir de ce mot au féminin, il ne faudrait pas hésiter à dire *fumeuse*.

FUMEUSEMENT. adv. S'est dit pour Avec beaucoup de fumée. || Avec chagrin, tristesse.

FUMEUX, EUSE. adj. (rad. *fumée*). Qui envoie des vapeurs à la tête. Du vin fumeux. Bière fumeuse. L'ordre des boissons est des plus tempérées aux plus *fumeuses* et aux plus parfumées. (Brill.-Savar.)

Sous des pieds vigoureux les raisins sont foulés ;
Le jus coule à grands flots ; captive dans la tonne,
La *fumeuse* liqueur frémit, monte, bouillonne.
(Rosset.)

Le café vous présente une heureuse liqueur,
Qui d'un vin trop *fumeux* chassera la vapeur. (Del.)

— *Foyer fumeux.* Foyer d'où il sort de la fumée.

Et qu'enfin tout ce bois, éprouvé par les feux,
Se durcisse à loisir sur ton *foyer fumeux*. (Del.)

— *Cheminée fumeuse.* Cheminée qui rabat la fumée dans la chambre.

— Se dit de tout ce qui répand de la fumée ou de la vapeur.

L'onde frémit, s'agite et bondit dans le vase ;
Et dans l'air exhalant des tourbillons *fumeux*,
S'enfle, monte et répand des bouillons écumeux.
(Delille.)

|| La prose soutenue devrait emprunter ce mot à la poésie.

— Fig. Regnier l'a dit de la science. Le pédant tout *fumeux* de vin et de doctrine.

— S'est dit pour Enfumé. || Obscur. || Fig. Triste, ennuyeux, désagréable.

FUMIAIRE. adj. des 2 g. (rad. *fumier*). Bot. Qui croît sur le fumier. Plante fumiaire.

FUMIER. s. m. (pr. *fumié* ; du lat. *fimus*). Econ. rur. Paille qui a servi de litière aux chevaux, aux bestiaux, s'est mêlée avec leur fiente et leur urine, s'est ensuite décomposée par la fermentation, et dont on se sert pour amender les terres. Oter le fumier d'une écurie. Faire pourrir le fumier. Le fumier engraisse les terres. Fumier de cheval. Fumier de vache. Faire du fumier. Mettre du fumier dans un champ. Cette terre ne porte qu'à force de fumier. Epandre du fumier. Une mare, une fosse à fumier. Ces dieux nés du *fumier* porté dans ses jardins. (Boil.) Le *fumier* de cheval est le plus utile de tous pour les jardiniers. (Dombasle.)

— Par extens. Toute sorte d'engrais, comme les excréments d'animaux, les matières animales ou végétales en putréfaction, les balayures des rues et des cours, etc. L'argent ressemble au *fumier*, qui ne profite que quand il est répandu. (Bacon.) Le prodigue répand l'or comme le *fumier*, et l'avare ramasse le *fumier* comme l'or. (Boiste.)

— On appelle aussi *fumier* les herbes qu'on laisse faner sans les manger, ou le foin qu'on ne recueille pas dans la saison.

— Fig. et fam. [illegible] dit d'une chose dont on ne fait nul cas ou pour laquelle on veut témoigner un grand mépris.

Qui suit bien ses leçons goûte une paix profonde,
Et comme du *fumier* regarde tout le monde. (Mol.)

— Amas de fumier que l'on forme dans une mare, dans une fosse. Jeter quelque chose sur le fumier.

— Fig. Le soleil éclaire sur les *fumiers*, sans en rien tenir ni sentir. (Charron.) En vain la fortune couvre un *fumier* du plus riche tapis, une certaine odeur perce toujours. (***)

— Prov. *Être sur son fumier.* Etre chez soi. || *Hardi comme un coq sur son fumier.* Se dit d'un homme qui se prévaut de ce qu'il est dans un lieu où il a de l'avantage.

— Fig. Par allusion à cette façon de parler proverbiale, on dit : *Il ne faut pas l'attaquer sur son fumier.* Ma maison a mérité assez d'affection populaire, et serait bien mal aisé de me gourmander sur mon *fumier*. (Montaig.)

— Un ancien poète l'a employé dans le sens de Tombeau.

Ici tous sont égaux, je ne te dois plus rien ;
Je suis sur mon *fumier* comme toi sur le tien.
(Favart.)

— Prov. et fig. *Mourir sur un fumier.* Mourir misérable, après avoir perdu tout son bien. Les grands chemins sont inondés de malheureux citoyens devenus mendiants, destinés à finir leurs jours sur la roue ou sur un *fumier*. (J.-J. Rouss.)

. . . Si la vertu du rang était l'arbitre,
Peut-être un malheureux mourant sur son *fumier*
Du dernier des humains deviendrait le premier. (***)

— Prov. *Être comme Job sur son fumier.* Etre réduit à un état excessif de misère et de souffrance. || *Dans l'argile sable vaut fumier.* || *Plus on met de paille en l'étable, plus il y a de fumier.* || *Labour d'été vaut fumier.* || *L'œil du fermier vaut fumier.* La surveillance du fermier ou du maître dans la culture de ses terres sert autant que les engrais pour les rendre productives.

— Syn. simpl. Engrais, amendement, fiente. || Epith. Précieux, fécond, utile, fertile, gras, bourbeux, fangeux, limoneux, noir, immonde, sale, vil, putride, infect, pourri.

— Castel a dit, par périphrase, *les vapeurs d'une paille fumante*.

Là, sous un peu de terre, heureux berceau des fleurs,
D'une paille *fumante* enfermes les vapeurs.

— Ce mot, du style familier, n'est cependant pas exclu des poèmes qui traitent de l'économie rurale.

Tes ceps sont-ils plantés, il faut couvrir de terre,
Engraisser de *fumier* le lit qui les resserre. (Del.)

Et des sels du *fumier* se forment en secret
Le parfum de la rose et le teint de l'œillet. (Id.)

FUMIFUGE. adj. des 2 g. (ét. lat., *fumus*, fumée ; *fugio*, je fuis). Didact. Qui chasse la fumée.

— Techn. *Appareil fumifuge.* Appareil que l'on adapte aux cheminées pour préserver les appartements de la fumée.

— S'empl. substantiv. Un fumifuge.

FUMIGATEUR. s. m. Celui qui fait des fumigations.

FUMIGATION. s. f. (pr. *fu-mi-ga-ci-on* ; de *fumigare* ; rad. *fumus*, fumée). Chim. Action de répandre dans un lieu la fumée d'une substance odorante, la vapeur d'un liquide, ou un gaz quelconque dans le dessein de purifier l'air ou d'agir sur une partie de la surface du corps humain. Faire des fumigations. Les *fumigations* qu'on produit avec du sucre, des clous fumants, de l'encens et différents parfums, fournissent seulement un arôme plus ou moins agréable, mais tout à fait inefficace. (Teyss.) || Action d'exposer à une fumée ou vapeur le corps auquel on veut faire subir quelque changement. || *Fumigation guytonienne.* Celles que l'on fait, suivant le procédé de Guyton-Morveau, avec un mélange de peroxyde de manganèse, de sel et d'acide sulfurique.

— Pathol. Action d'appliquer un médicament, sous forme de fumée, de vapeur ou de gaz, à quelque partie du corps. Fumigations sulfureuses. Fumigations aromatiques. Fumigation aqueuse. Fumigation humide. Fumigation sèche. Fumigations émollientes. Fumigations excitantes. Les fumigations sont quelquefois très-salutaires. || Médicament appliqué, sous forme de fumigation ou de vapeur, à différentes parties du corps humain pour en procurer la guérison.

— Art culin. Action d'exposer une viande à la fumée, pour la conserver plus facilement, ou lui donner un goût plus agréable.

FUMIGATOIRE. adj. (rad. *fumée*). Pathol. Qui sert à faire des fumigations. Appareil fumigatoire. || *Boîte fumigatoire.* Boîte qui contient les objets nécessaires pour secourir, au moyen de fumigations, les noyés et les asphyxiés.

— S'empl. substantiv. Un fumigatoire.

FUMIGÉ, ÉE. part. pass. du v. Fumiger. S'empl. adjectiv. Corps fumigé.

FUMIGER. v. a. 1re conj. (du lat. *fumigare*, fait de *fumus*, fumée). On met un *e* après le *g* lorsqu'il doit être suivi d'un *a* ou d'un *o*. *Nous fumigeons, je fumigeais, tu fumigeais, il fumigeait*, etc. Chim. Exposer un corps à la fumée d'un ou de plusieurs autres corps qui brûlent, pour lui imprimer quelque nouvelle qualité.

[illegible] fumigations. Certaines viandes se fumigent pour être mieux conservées.

— S'exposer à des fumigations. Il faut se fumiger dans certaines maladies.

FUMIPENNE. adj. des 2 g. (ét. lat., *fumus* fumée, *penna*, aile). Entom. Qui a les ailes de couleur obscure et enfumée, comme le moucheron fulvipenne.

FUMISTE. s. m. (rad. *fumée*). Ouvrier dont la profession est d'empêcher que les cheminées ne fument.

— s. f. Femme d'un fumiste.

— S'empl. adjectiv. Poêlier fumiste.

FUMISTERIE. s. f. Profession du fumiste.

FUMIVORE. adj. des 2 g. (ét. lat., *fumus*, fumée ; *voro*, *vorare*, dévorer). Techn. Qui absorbe la fumée. Appareil fumivore. Cheminée fumivore.

— Substantiv. *Fumivore.* Appareil concave

cien poète l'a employé dans le sens
u.

égaux, je ne te dois plus rien ;
non *fumier* comme tel sur le tien.
(Favart.)

et fig. *Mourir sur un fumier.* Mou-
le, après avoir perdu tout son bien.
chemins sont inondés de malheu-
ens devenus mendiants, destinés à
jours sur la roue ou sur un *fumier.*
s.)

vertu du rang était l'arbitre,
malheureux mourant sur son *fumier*
les humains deviendrait le premier. (***)

Être comme Job sur son fumier.
à un état excessif de misère et de
|| *Dans l'argile sable vaut fumier.* ||
et de paille en l'étable, plus il y a de
labour d'été vaut fumier. || *L'œil du*
ut fumier. La surveillance du fer-
maître dans la culture de ses terres
que les engrais pour les rendre
s.

simpl. Engrais, amendement, fiente.
récieux, fécond, utile, fertile, gras,
fangeux, limoneux, noir, immonde,
utride, infect, pourri.

a dit, par périphrase, *les vapeurs*
e fumante.

peu de terre, heureux berceau des fleurs,
fumante enfermes les vapeurs.

t, du style familier, n'est cependant
des poèmes qui traitent de l'écono-
.

t-ils plantés, il faut couvrir de terre,
e *fumier* le lit qui les resserre. (Del.)

n *fumier* se forment en secret
e la rose et le teint de l'œillet. (Id.)

UGE. adj. des 2 g. (ét. lat., *fumus*,
io, je fais). Didact. Qui chasse la
.

. *Appareil fumifuge.* Appareil que
aux cheminées pour préserver les
ts de la fumée.

l. substantiv. Un fumifuge.

ATEUR. s. m. Celui qui fait des fu-

ATION. s. f. (pr. *fu-mi-ga-ci-on*; de
rad. *fumus*, fumée). Chim. Action
e dans un lieu la fumée d'une subs-
ante, la vapeur d'un liquide, ou un
nque dans le dessein de purifier
gir sur une partie de la surface du
ain. Faire des fumigations. Les *fu-*
qu'on produit avec du sucre, des
nts, de l'encens et différents par-
nissent seulement un arôme plus ou
éable, mais tout à fait inefficace.
Action d'exposer à une fumée ou va-
rps auquel on veut faire subir quel-
ment. || *Fumigation guytonienne.*
l'on fait, suivant le procédé de
orveau, avec un mélange de per-
anganèse, de sel et d'acide sulfu-

l. Action d'appliquer un médica-
forme de fumée, de vapeur ou de
lque partie du corps. Fumigations
. Fumigations aromatiques. Fumi-
euse. Fumigation humide. Fumiga-
Fumigations émollientes. Fumiga-
antes. Les fumigations sont quel-
-salutaires. || Médicament appliqué,
de fumigation ou de vapeur, à dif-
rties du corps humain pour en pro-
érison.

ulin. Action d'exposer une viande
, pour la conserver plus facilement,
er un goût plus agréable.

ATOIRE. adj. (rad. *fumée*). Pathol.
faire des fumigations. Appareil fu-
Boîte fumigatoire. Boîte qui con-
jets nécessaires pour secourir, au
fumigations, les noyés et les as-

. substantiv. Un fumigatoire.

, ÉE. part. pass. du v. Fumiger.
ectiv. Corps fumigé.

R. v. a. 1re conj. (du lat. *fumi-*
fumus, fumée). On met un *e* après
doit être suivi d'un *a* ou d'un *o*.
eons, je fumigeais, tu fumigeais, il
c. Chim. Exposer un corps à la fu-
de plusieurs autres corps qui brû-
il imprimer quelque nouvelle qua-

Certaines viandes se fumigent
eux conservées.

er à des fumigations. Il faut se fu-
certaines maladies.

NNE. adj. des 2 g. (ét. lat., *fumus*
s, aile). Entom. Qui a les ailes de
eure et enfumée, comme le mou-
penne.

. s. m. (rad. *fumée*). Ouvrier dont
est d'empêcher que les cheminées

mme d'un fumiste.
adjectiv. Poêlier fumiste.

RIE. s. f. Profession du fumiste.

RE. adj. des 2 g. (ét. lat., *fumus*,
, *vorare*, dévorer). Techn. Qui
mée. Appareil fumivore. Chemi-
.

tiv. *Fumivore.* Appareil concave

que l'on place [...]ssus d'un bec de quinquet ou de gaz, pour que la fumée s'y perde.

FUM-LAN. s. m. Bot. Plante chinoise, dont les rameaux détachés, suspendus à l'air libre, se développent et croissent pendant plusieurs années.

FUMOIRE. s. m. Comm. Bâtiment destiné à fumer les viandes et les poissons.

FUMOSITÉ. s. f. Qualité de ce qui est fumeux.

— Vapeur semblable à la fumée.

FUMURE. s. f. (rad. *fumier*). Agric. Action de fumer une terre.

— Engrais produit par les bêtes à laine renfermées dans un parc. || On le dit aussi pour Fumier en général.

FUNAIRE. s. f. (du lat. *funis*, corde). Bot. Genre de la famille des bryacées, établi pour des mousses annuelles, réunies en touffes, et croissant sur la terre nue dans toutes les parties du globe. Le type de ce genre et l'espèce la plus remarquable est la funaire hygrométrique, qui croît dans toute l'Europe sur les murs et les rochers un peu humides, et dont le pédicelle se tord sur lui-même pendant la sécheresse, et se déroule avec rapidité sous l'influence de l'humidité la plus legère.

FUNAMBULE. s. des 2 g. (ét. lat., *funis*, corde; *ambulo*, je marche). Danseur, danseuse de corde. Théâtre de funambules. Les Romains avaient des *funambules* d'une adresse merveilleuse. (Reiff.)

— Mamm. Sous-genre d'écureils ou sciuriens, établi pour le palmiste de l'Inde.

— S'emploie quelquefois adjectiv. Éléphant funambule.

FUNAMBULIE. s. f. L'art de danser sur la corde. Le fameux archange Tuccaro, saltarin de l'empereur Maximilien II, et des rois de France Charles IX, Henri III et Henri IV, a donné les règles de la *funambulie*. (Reiff.)

FUNARIOÏDE. adj. des 2 g. Bot. Qui ressemble à une funaire. || FUNARIOÏDES. s. f. pl. Groupe de la famille des mousses, ayant pour type le genre funaire.

FUNDIBALE s. f. Anc. art milit. Machine avec laquelle on lançait de grosses pierres.

FUNDULE. s. f. (pr. *fon-du-le*). Ichthyol. Genre de poissons établi pour deux espèces de gobites.

FUNÈ. s. f. Pêch. Chacun des deux cordages qui servent à haler une seine au rivage.

FUNÉ, ÉE. part. pass. du v. Funer. S'empl. adjectiv. Mât funé.

FUNÈBRE. adj. des 2 g. (du lat. *funebris*; fait de *funus*, funérailles). Qui appartient aux funérailles. Ornements funèbres. Pompe funèbres. Honneurs funèbres. Oraison funèbre. Convoi funèbre. Appareil funèbre. Chant funèbre. Discours funèbre. L'éloge *funèbre* de Henriette d'Angleterre ne présente ni de si grands intérêts, ni un tableau si vaste. (Thom.) Là, on lui dresse une pompe *funèbre*, où l'on s'attendait de lui dresser un triomphe. (Fléch.) L'armée en deuil est occupée à lui rendre les honneurs *funèbres*. (Id.) L'homme devient un je ne sais quoi, qui n'a plus de nom dans aucune langue, tant il est vrai que tout meurt en lui, jusqu'à ces termes *funèbres* par lesquels on exprimait ses malheureux restes. (Boss.)

> Du d'un enterrement la *funèbre* ordonnance
> D'un pas lugubre et lent vers l'église s'avance. (Boil.)

> Je ne paraîtrai point ce *funèbre* élysée,
> Qui de torrents de sang vit la terre arrosée
> (Delille.)

— Fig. Sombre, triste, lugubre, effrayant. Cri funèbre. Image funèbre. Funèbres accents. Je me couchai dans des tristes idées ; elles me suivirent durant mon sommeil, et le remplirent d'images *funèbres*. (J.-J. Rouss.) Les murs des corridors *funèbres* étaient bordés d'un triple rang de cercueils, placés les uns au-dessus des autres. (Chateaubr.) On n'entend dans ces affreuses solitudes, dans ce séjour rude et sauvage, que les cris rauques et *funèbres* d'oiseaux voraces. (Lacépède.)

> . . . . L'airain *funèbre*
> Gémit sur le cercueil de ce vieillard célèbre. (Cassel.)

> Parcourait d'un coup d'œil l'empire du tourment,
> Centre de la douleur, où d'épaisses ténèbres
> Ne laissent échapper que des clartés *funèbres*.
> (L. Racine.)

— *Oiseaux funèbres.* Certains oiseaux nocturnes, dont le cri a quelque chose de sinistre. [...] seaux funèbres. Pareil à ces oiseaux *funèbres* qui n'osent soutenir les regards du soleil. (J.-J. Rouss.)

> Mille oiseaux effrayants, mille corbeaux *funèbres*,
> De ces murs désertés habitent les ténèbres. (Boil.)

— Zool. Se dit de divers animaux qui ont des couleurs sombres, comme l'olive funèbre, le perroquet funèbre, le strix funèbre.

— *Jeux funèbres.* Jeux que l'on célébrait aux funérailles des princes et des personnes de distinction. Les Romains en donnèrent de très-somptueux, et les accompagnèrent de combats de gladiateurs. Ils furent abolis par Théodoric, roi des Ostrogoths, en 600.

— En vers ou dans la prose poétique, il précède élégamment le substantif. Paraissez, apportez de *funèbres* offrandes. (Gresset.)

> . . . . Milles cloches émues
> d'un *funèbre* concert font retentir les nues.
> (Rousseau.)

— Syn. simple. Funéraire, de deuil || Fig. Lugubre, obscur, sombre, triste, affreux, sinistre, effrayant.

— Syn. comp. FUNÈBRE. FUNÉRAIRE. *Funèbre* est propre à dépeindre tout ce qui accompagne les funérailles, et, par extension, tout ce qui a un air de mort; *funéraire* convient surtout, sinon uniquement, dans la locution, *frais funéraires*.

FUNÈBREMENT. adv. (rad. *funèbre*). D'une manière funèbre. Peu usité.

FUNÉBREUX, EUSE. adj. S'est dit pour Funèbre, triste.

FUNER. v. a. 1re conj. (rad. *funin*). Mar. Garnir un cordage de funin. || *Funer un mât.* Garnir un mât de ses haubans, de son étai et de sa manœuvre.

FUNÉRAILLES. s. f. pl. (pr. *fu-né-ra-ie*; du lat. *funera*, pl. de *funus*). Obsèques et cérémonies qui se font aux enterrements. Funérailles magnifiques. Funérailles pompeuses. Funérailles superbes. Faire les funérailles de quelqu'un. Assister à des funérailles. Le jour des funérailles. La cérémonie des funérailles. La pompe des funérailles. Les pleurs ni les sanglots n'accompagnent ni les *funérailles* ni les dernières heures du mourant. (Barth.) Lorsque deux prêtres, avec une croix, cheminaient à des *funérailles*, et disaient l'office des morts, de chaque porte sortaient d'autres bières qui se joignaient au cortège. (Sismondi.) Les anciens peuples avaient presque tous des *funérailles* longues et solennelles. (V. Bor.) Les Thraces riaient et jouaient aux *funérailles*, regardant sans doute la mort comme le terme des maux qui commencent avec la vie. (Id.) Plus un peuple se civilise, s'éclaire, plus il étale sa douleur et son luxe dans les *funérailles*. (Id.)

— Sépulture.

> Dois-je oublier Hector, privé de *funérailles*,
> Et traîné sans honneur autour de nos murailles?
> (Racine.)

— Poés. Meurtre, carnage, mort. Vastes funérailles. Immenses funérailles. Horribles funérailles.

> Dans nos champs engraissés de tant de *funérailles*,
> Vous semiez le carnage et le trouble et l'horreur.
> (J.-B. Rousseau.)

> Au pied de ce volcan, auprès de ces batailles,
> Du triste genre humain immenses *funérailles*. (Del.)

— L'Académie a blâmé ces deux vers de Corneille :

> Je l'ai vu tout sanglant au milieu des batailles,
> Se faire un beau rempart de mille *funérailles*.

Mais, dit Voltaire, je ne sais si ce mot, tout impropre qu'il est, n'eût pas mieux valu que le pléonasme languissant *partout*, qui se trouve dans les vers que Corneille substitua à ceux-ci.

> Je l'ai vu tout couvert de sang et de poussière,
> Porter partout la mort dans une armée entière.

— Syn. simpl. Obsèques, convoi, enterrement, sépulture. || Epith. Nobles, illustres, magnifiques, pompeuses, superbes, solennelles, lugubres, tristes || Périphr. Pompe funèbre, honneurs funèbres, deuil funéraire, les suprêmes, les derniers honneurs, les devoirs dus aux morts, ces tristes devoirs qu'on rend après la vie.

— Syn. comp. FUNÉRAILLES. OBSÈQUES. V. OBSÈQUES.

FUNÉRAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *funerarius*). Qui concerne les funérailles. Frais funéraires. Service funéraire.

— Poét. S'empl. comme syn. de Funèbre, mortuaire, et se dit de tout ce qui concerne les funérailles. Des bûchers les flammes funéraires. Les torches funéraires. Pompe funéraire. La souffrance, semblable à un drap *funéraire*, enveloppe toute notre vie. (Boiste.) Du noble, Arthur c'est le char *funéraire*. (Parny.)

> Les dards croisés, les larges boucliers,
> Sont du héros la couche *funéraire*. (Millevoye.)

> Cet hymen, dont Paris chantait les nœuds prospères,
> Offrit le morne aspect des pompes *funéraires*
> (De Belloy.)

— Voltaire a eu tort de faire dire à Mérope :

> Irai-je
> Joindre un sceptre étranger au sceptre de mes pères,
> Et les flambeaux d'hymen aux flambeaux *funéraires*?

La rime veut *funéraire*, mais la justesse *funèbre*.

— Antiq. rom. *Sacrifices funéraires.* Sacrifices sanglants ou non sanglants que les Romains offraient aux dieux à la mort de leurs [...]

— Archit. *Colonne funéraire.* Colonne qui portait une urne, où l'on supposait que les cendres d'un mort étaient enfermées, et dont le fût était quelquefois semé de larmes ou de flammes.

FUNÉRAIRE. s. m. Antiq. Celui qui avait soin des funérailles.

FUNÈRE. s. f. Antiq. rom. Proche parente d'un mort, qui, renfermée dans la maison avec les autres parentes, faisait les lamentations usitées en pareil cas.

FUNESTE. adj. des 2 g. (du lat. *funestus*, fait de *funus*, funérailles). Malheureux. Événement funeste. Mort funeste. Voyage funeste. Impression funeste. Entreprise funeste. Nouvelle funeste. Il y a des impressions *funestes* dont on ne revient pas. (Volt.) On n'avait pas osé lui porter cette *funeste* nouvelle. (Id.) Je n'ai rien négligé pour arrêter les suites de cette passion *funeste*. (J.-J. Rouss.) des circonstances si *funestes*, doivent se taire et attendre. (Lav.) Ce retour si précipité marquait bien quelque chose de *funeste*. (Mme de Sév.)

— Qui porte la calamité et la désolation avec soi. Don funeste. Science funeste. Conseil funeste. La guerre lui a été funeste. Ce jour m'est bien funeste. Cela peut avoir des suites funestes. Des accidents *funestes* se mêlèrent à ces désastres. (Volt.) Il ne peut résister aux *funestes* influences d'un climat brûlant. (Id.) Le naufrage et la mort sont moins *funestes* que les plaisirs qui attaquent la vertu. (Fén.) S'il n'y avait pas un Dieu, les plus *funestes* présents que l'homme eût reçus de la nature seraient le sentiment et la pensée. (Boiste.) Quelle splendeur *funeste* a succédé à la simplicité romaine. (J.-J. Rouss.)

— *Jour funeste.* Qui a été marqué par de grands malheurs. Ce jour nous fut propice et *funeste* à la fois. (Corn.)

— Qui menace d'un malheur. Regard funeste. Idées funestes. Il y a quelque chose de funeste dans la physionomie de cet homme-là. Avis funeste. Il est comme un homme qui revient d'un songe *funeste*. (Volt.) Toutes ces images *funestes* environnaient le fier Pluton, et remplissaient le palais où il habite. (Fén.)

— Nuisible. Rien de plus *funeste* à l'homme que de n'avoir plus rien à désirer. (Grimm.) Sans la bonté, l'homme est un être inquiet, misérable, *funeste* à la terre et à lui-même. (Bacon.) Le ridicule des passions frappe plus que ce qu'elles ont de *funeste*. (Boiste.) Heureux celui qui renonce encore à temps à ses habitudes *funestes*. (Rostan.) Ta fourbe a cet enfant, traître, sera *funeste*. (Rac.)

— Ordinairement *funeste* se met après le nom qu'il qualifie. Dans le discours oratoire ou poétique, il peut élégamment le précéder. Le venin des *funestes* vapeurs. (Del.)

> Fuyez, dérobez-vous de ce *funeste* lieu,
> Où je vous dis peut-être un éternel adieu. (Cassel.)

— Quoiqu'il ne se dise que des choses, J.-B. Rousseau l'a appliqué aux personnes.

> La mort expia les crimes
> De vos *funestes* aïeux.

Il ne faut pas se montrer trop rigoureux envers les poëtes, mais il ne faut pas imiter en prose des licences que la poésie autorise, et souvent même nécessite.

— Syn. simpl. Malheureux, fatal, fâcheux, tragique, pernicieux, sinistre, contraire, déplorable, calamiteux, désastreux, nuisible, dommageable, triste, cruel.

— Syn. comp. FUNESTE. FATAL. Les gens de guerre sont en danger de finir leurs jours d'une manière *fatale*; et les scélérats sont sujets à mourir d'une manière *funeste*.

FUNESTEMENT adv. (rad. *funeste*). D'une manière funeste. Cela arriva le plus funestement du monde. Peu usité.

FUNESTER. v. a. 1re conj. Néol. Rendre funeste.

— v. n. Être funeste.

FUNEUR. s. m. Mar. Celui qui fournit, qui met des funins à un vaisseau.

FUNG. s. m. Oiseau que les Chinois regardent comme le présage d'un extrême bonheur; il présente beaucoup d'analogie avec le phénix.

FUNGIBLE. adj. des 2 g. Antiq. rom. Se disait, dans le langage des jurisconsultes, de toutes les choses qui peuvent se compter, se peser ou se mesurer, et qui, par conséquent, peuvent se remplacer par des quantités égales.

FUNICULAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *funiculus*, diminut. de *funis*, corde). Mécan. Qui est composé de cordes. || *Machine funiculaire.* Assemblage de cordes par le moyen desquelles deux ou plusieurs puissances soutiennent un ou plusieurs poids.

— Phys. *Système funiculaire, hypothèse funiculaire.* Système qui, au lieu d'admettre le poids de l'atmosphère dans le baromètre, suppose que c'est une espèce de petit cordon d'une matière très-fine et très-subtile, qui, suivant qu'elle se resserre plus ou moins sur elle-même, cause l'élévation ou la descente du mercure dans le tube.

FUNICULAIRE. s. f. Bot. Genre d'algues marines.

FUNICULE. s. m. Bot. Cordon qui fixe la graine au placenta, et qui lui porte la nourri[...] est quelquefois si court qu'on ne peut le voir.

FUNICULÉ, ÉE. adj. Bot. Qui est muni d'un funicule bien apparent, comme les plumbaginées.

— Conchyl. Se dit d'une coquille garnie de côtes longitudinales striées en travers, comme le fuseau funiculé.

FUNICULINE. s. f. Zooph. Genre de polypiers flottants, établi aux dépens des pennatules.

FUNIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *funis*, corde; *fero*, je porte). Bot. Qui porte des appendices semblables à des cordes, comme la ludovie funifère, ainsi appelée parce qu'elle émet de sa tige des racines longues et semblables à des cordes, qui descendent perpendiculairement vers la terre. || Un des noms de la lapette.

FUNIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *funis*, corde; *forma*, forme). Minér. Se dit d'un corps composé de cristaux rangés à la suite les uns des autres, et formant des espèces de petits cordons, comme le plomb sulfuré antimonié funiforme.

FUNILIFORME. adj. des 2 g. Bot. Qui ressemble à un cordon délié. || Se dit d'une racine qui est formée de grosses fibres semblables à des cordes plus ou moins déliées, comme dans la clusie rose. || Se dit des longues tiges du grimonie funiliforme, qu'on a comparées à des cordelettes.

FUNIN. s. m. (du lat. *funis*, corde). Mar. Nom générique des cordages blancs, ou faits de fil non goudronné, qui servent aux grands appareils employés dans les opérations des ports. On dit plus ordinairement *franc-funin*.

FUNIOLE. s. f. Bot. Nom que les bergers des Abruzzes donnent au millepertuis crépu.

FUNIS. s. m. Bot. Nom latin donné à plusieurs plantes, en l'accompagnant de modifications propres à les distinguer.

FUNKIE. s. f. (pr. *fon-ki*; nom propre). Bot. Genre de la famille des liliacées, tribu des agapanthées, renfermant cinq ou six espèces de la Chine et du Japon. Ce sont de belles plantes fort recherchées pour l'ornement de nos parterres, où quelques-unes d'entre elles ont été introduites depuis bien longtemps. || Un des noms de l'astélie. || Un des noms de la lumitzère.

FUNON. s. m. Conchyl. Petite coquille du Sénégal, du genre des bullins.

FUR. s. m. (du lat. *forum*, marché, empl. dans la bass. lat. pour le prix d'une chose). N'est usité que dans ces locutions, *au fur et à mesure*, *à fur et à mesure*, *à fur et mesure*, dont on se sert dans la pratique et dans l'administration, pour signifier A mesure de, à mesure que, à mesure. Nous vous ferons passer les marchandises au fur et à mesure qu'elles arriveront. On le paye au fur et à mesure de l'ouvrage. Travaillez, nous vous paierons au fur et à mesure, à fur et mesure.

— Cette locution, admise encore par l'Académie, est surannée et condamnée par la plupart des grammairiens, comme formant une périssologie; les mots *à fur* ou *au fur* signifiant la même chose que *à mesure*. D'autres, sans condamner tout à fait l'expression, n'admettent pas indifféremment, comme l'Académie, *au fur et à mesure*, *à fur et à mesure, à fur et mesure*, ils ne veulent reconnaître comme bonne que *au fur et à mesure*, plus propre que *à mesure* à peindre la lenteur, la difficulté d'une action, plus concise que, *au fur et à la mesure*, forme primitivement en usage, et plus correcte que, *à fur et mesure*. C'est en effet la locution la plus usitée.

FURACE. adj. des 2 g. Enclin au vol. Mot de Camille Desmoulins.

FURCARIE. s. f. Bot. Un des noms du caropteris.

FURCAS. Myth. Diable qui possède à fond la chicane, la philosophie, la logique, la rhétorique, l'astronomie, la chiromancie, la pyromancie, etc.

FURCELLAIRE. s. f. Bot. Genre d'algues marines, de la famille des fucacées, ayant pour type la furcellaire lombricale.

FURCELLARIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une furcellaire. || FURCELLARIÉES. s. f. pl. Ordre de la famille des algues marines, ayant pour type le genre furcellaire.

FURCELLE. s. f. Moll. V. SEPTAIRE.

FURCIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *furca*, fourche; *fero*, je porte). Zool. Qui a une partie du corps faite en forme de fourche. Le caprimulgue furcifère a la queue fourchue; l'antilocapre furcifère présente, vers les deux tiers de la hauteur de ses cornes, un andouiller dirigé en avant qui rend ces dernières fourchues; le sargue furcifère a l'écusson garni d'un long appendice fourchu à l'extrémité.

FURCILABRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *furca*, fourche; *labrum*, labre). Entom. Qui a le labre fourchu, comme le passale furcilabre.

FURCIPILE. adj. des 2 g. (ét. lat., *furca*, fourche; *pilus*, poil). Ichthyol. Qui a des poils fourchus. Un poisson, le chéironecte fourchu, est ainsi appelé parce qu'il porte de véritables poils sortant fourchus d'un petit tubercule.

FURCOCERQUE. s. f. (du lat. *furca*, fourche; et du gr. κέρκος, queue). Infus. Genre d'animalcules infusoires [...]

FURCRÉE ou **FURCROYE.** s. f. (de *Fourcroy*, chim. franç.) Bot. Genre de la famille des agavées, ayant pour type l'agave fétide.

FURCULAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *furcula*, petite fourche) Anat. Qui a la forme d'une petite fourche. || FURCULAIRE. s. f. Infus. Genre d'animalcules infusoires de la division des systolides, famille des furculariens, ayant pour type la furculaire fourchue, qui se trouve dans l'eau douce.

FURCULARIENS. s. m. pl. Infus. Famille d'infusoires de la division des systolides nageurs; ils se trouvent dans les eaux douces ou marines.

FURCURIE. s. f. (du lat. *furca*, fourche). Ornith. Section du genre mésange, établie pour la mésange fourchue.

FUR-EMPLAGE. s. m. Anc. cout. Estimation d'une chose, eu égard à ce que cette cho[...]

produit, et à la durée du temps pendant lequel on peut en jouir.

FURER. v. n. 1re conj. S'est dit pour Être en colère, en fureur.

FURET. s. m. (pr. *furè*; du celt. *ffwred*, puis *fured;* en italien *foretto; ferret* en anglais; *furo*, tarière, en hongrois). Mamm. Mammifère digitigrade du genre des martres, dont on se sert pour prendre les lapins, et qui va les chercher dans leur terrier. Chasser avec le furet. Chasser au furet. Prendre des lapins au furet. Le *furet* dort presque continuellement dans l'état de domesticité. (Buff.)

— *Grand furet.* Le grison, mammifère du genre glouton. ‖ *Petit furet.* Le tayra, autre espèce de glouton. ‖ *Furet des Indes.* La mangouste de l'Inde. ‖ *Furet de Java.* Animal qui ne diffère pas de la mangouste vansire.

— Ornith. Sur la Saône, on donne ce nom au canard sauvage, lorsqu'il est petit.

— Fig. et fam. Homme qui a beaucoup d'habileté, de sagacité pour découvrir certaines choses, ou qui s'enquiert de tout, et qui s'applique à savoir tout ce qui se passe de plus secret dans les familles. C'est un furet, un vrai furet.

— Amusement qui consiste à se passer l'un à l'autre un objet quelconque, de telle façon qu'il échappe à la personne qui doit le saisir. Jouer au furet. Il court, il court le furet du bois joli.

— Médec. Remède qui va chercher les humeurs les plus cachées dans les corps, comme font le mercure et l'émétique.

— Pêch. Sorte de filet dont l'usage est défendu.

FURETAGE. s. m. (rad. *furet*). Chass. Chasse au lapin avec le furet.

— Econ. for. Mode particulier d'exploitation des bois, en usage dans quelques cantons de la Nièvre.

FURETÉ, ÉE. part. pass. du v. Fureter. S'empl. adjectiv. Bois fureté. Garenne furetée. Nouvelles furetées.

FURETER. v. n. 1re conj. (rad. *furet*). Ce verbe double le *t* dans tous les temps dont la terminaison est en *e* muet. *Je furette, tu furettes, il furette; ils furettent*, etc. Chasser au furet. Fureter dans une garenne. Aller fureter.

— Fig. Chercher à connaître les secrets des autres. Il va furetant partout. Il ne fait que fureter partout. Il est sans cesse à fureter. Tout à coup il paraît avec sa confiance ordinaire, tranchant, ordonnant, *furetant*. (Las Cases.) Jamais homme ne s'enquit moins, et ne fureta moins ès affaires d'autrui. (Mont.)

— v. a. Chercher dans une garenne, un bois, etc., le gibier qui s'y trouve. Fureter une garenne, un bois, un terrier.

— Fig. Chercher partout avec soin, curieusement. Qu'allez-vous fureter dans ce cabinet, dans cette bibliothèque?

Des gens qui *furetant* les clés du coffre-fort,
Me détendront mon lit peut-être avant ma mort.
(Regnard.)

— Fig. et fam. S'empresser à savoir des nouvelles de tout, chercher à satisfaire sa curiosité sur tout. Fureter des nouvelles.

Qui va d'un œil trop curieux
Fureter tous les coins des cieux,
N'a pas la visière bien nette. (Ducerceau.)

— Econ. for. Se dit d'une manière d'exploiter les bois qui est particulière au département de la Nièvre.

— SE FURETER. v. pron. Être fureté. C'est avec cet animal que se furettent les bois.

FURETEUR. s. m. (rad. *furer*). Celui qui chasse aux lapins avec un furet.

— Fig. et fam. Celui qui fouille, qui cherche partout. Quel ennuyeux fureteur!

— Celui qui s'enquiert de tout, qui cherche à tout savoir, soit par curiosité, soit pour son profit. Cachez-vous de lui, c'est un fureteur. Quel indiscret fureteur!

— *Fureteur de nouvelles.* Celui qui va furetant des nouvelles partout.

— On pourrait dire au féminin *fureteuse*.

FURETIÈRE (Antoine). Célèbre lexicographe, né à Paris en 1620, fut exclu de l'Académie pour avoir publié un dictionnaire français, cette société prétendant en avoir seule le droit. Depuis il ne cessa de distiller les plus amères satires contre ses anciens confrères, jusqu'à sa mort, arrivée en 1688.

prit momentanée, mêlée de violence et d'emportement. Accès de fureur. La fureur est une cause d'interdiction. Entrer en fureur. Lorsque la fureur lui prend. Voilà ce qui me jetait dans ces accès de *fureur* et de rage qui m'agitèrent par degrés jusqu'au désespoir. (J.-J. Rouss.)

— Pathol. Symptôme commun à plusieurs sortes de délires, et consistant en ce que le malade qui en est affecté se porte avec violence à différents excès, semblables aux effets d'une forte colère. ‖ Sorte de rage que produit une faim rongeante chez les carnivores et même chez les animaux les plus pacifiques. ‖ Dans beaucoup d'animaux elle est souvent le résultat de l'énergie, du besoin de la propagation pendant l'époque du rut; c'est ce qui échauffe la furie belliqueuse entre plusieurs mâles rivaux. ‖ *Fureur utérine.* Maladie des femmes, qui consiste en un penchant insatiable et irrésistible à l'acte vénérien.

— Par exagér. Amour, haine poussés à l'excès. Aimer, haïr jusqu'à la fureur, avec fureur. Sers ma *fureur*, Œnone, et non pas ma raison. (Rac.)

— Extrême colère. Être transporté de fureur. Être emporté par la fureur. Mouvement, transport de fureur. S'abandonner à sa fureur. Apaiser sa fureur. Irriter la fureur de quelqu'un. S'exposer à la fureur du peuple. Sa colère se change en fureur. Mais déjà la *fureur* dans vos yeux étincelle. (Boil.) J'ai senti la *fureur* en mon cœur renaissante. (Volt.) Trop souvent la *fureur* nous fait perdre l'esprit. (Stassart.) Alors je dis à votre père tout ce que la *fureur* pouvait m'inspirer. (Féuel.)

Aussitôt dans son cœur
Un fiel noir et brûlant allume sa *fureur*. (Del.)

— Fig. Arrêter la fureur des barbares. Echapper à la fureur des tyrans. Assouvir la fureur de quelqu'un. Les hommes sanguinaires ne le sont que dans la *fureur* de la vengeance. (Volt.)

— Prov. *La patience poussée à bout se tourne en fureur.* Quelque patient que soit un homme, il se met cependant en colère, lorsqu'on le pousse à bout.

— Par extens. Se dit du front, du visage de l'homme.

A l'aspect de ce front dont la noble *fureur*
Tant de fois dans leurs rangs répandit la terreur.
(Racine.)

— Fig. et poét. Se dit des choses inanimées auxquelles on attribue les passions des hommes.

Si quelque audacieux embrasse sa querelle,
Qu'à la *fureur* du glaive on le livre avec elle. (Rac.)

— Poét. Courage, bravoure. Fureur guerrière. Le premier sang versé rend sa *fureur* plus forte. (Corn.)

Il dit : et la *fureur* enflamme mes esprits;
Je m'élance à travers le feu, le sang, les cris.
(Delille.)

— Dans l'Écriture. Colère de Dieu. Seigneur, ne me reprenez pas dans votre fureur.

— Agitation et émotion qui paraît dans un animal irrité. Un lion en fureur. La fureur d'un taureau. Mettre un taureau en fureur.

— Agitation violente de certaines choses inanimées. La fureur de la tempête. La fureur de l'orage. La fureur de la mer. La fureur des vents. La fureur des flammes. Les fleuves en *fureur* ont franchi leurs rivages. (St-Lambert.) Elle veut le sauver de la *fureur* de l'onde. (Pars.-Grandm.)

Celui qui met un frein à la *fureur* des flots
Sait aussi des méchants arrêter les complots. (Rac.)

Deux chênes vigoureux, l'un dans l'autre enserrés,
Résistent aux *fureurs* des autans conjurés. (Aignan.)

— Rigueurs, incommodités de certaines saisons. Affronter en plein champ les *fureurs* de janvier. (Boil.)

Souvent l'hiver, revenant sur ses pas,
Dans sa *fureur* commande aux noirs frimas.
(Léonard.)

Et Bacchus, échappé des *fureurs* du Lion,
Songe à vous tenir ses promesses. (J.-B. Rouss.)

On ne saurait dire plus poétiquement qu'on est sorti du mois de juillet.

— Fig. Violence. La *fureur* de la guerre civile était nourrie par cette austérité sombre et atroce que les puritains affectaient. (Volt.) Si l'opinion n'était pas la voix de l'intérêt, on ne la défendrait pas avec tant de *fureur*. (Boiste.)

— Passion démesurée. Avoir une fureur étrange pour les tulipes. La fureur du jeu. La fureur de rimer. La fureur des duels. Tous ces objets utiles qui les occupaient adoucirent peu à peu cette *fureur* épidémique de la controverse. (Volt.) Ceux qui ont la *fureur* de rimer ressemblent aux insectes qui vont déposant leurs œufs partout. (Boiste.) En politique, en littérature, en physique, comme en architecture, beaucoup ont la *fureur* de bâtir. (Id.)

Parmi les passions dont il est agité,
Sa plus grande *fureur* est pour la liberté. (Volt.)

. . . A présent le jeu n'est que *fureur* :
On joue argent, bijoux, maisons, contrats, honneur.
(Regnard.)

— Fam. Se dit, par exagération et par dépit, de l'habitude importune, nuisible, etc., que quelqu'un a de faire une certaine chose. Avoir la fureur de se mêler des affaires des autres. Cet enfant a la fureur de porter à sa bouche tout ce qu'il tient.

Par exagérat. et fam. *Faire fureur*. Se dit d'une personne ou d'une chose qui est fort en vogue, qui excite dans le public un grand empressement, une vive curiosité. Cette actrice,

— On dit encore qu'une mode fait fureur quand sa vogue devient une espèce de manie. Ainsi le genre antique, grec ou romain, faisait fureur à l'époque du Directoire, comme aujourd'hui c'est le genre du moyen âge.

— Abus. L'inconvénient presque infaillible qui éternise toutes les controverses est la *fureur* des assertions générales. (D'Alembert.)

— Transport qui élève l'esprit au-dessus de lui-même, et qui fait faire ou dire des choses extraordinaires. Fureur prophétique. Fureur bachique. Fureur poétique. Fureur martiale. Fureur religieuse. Fureur extatique. Fureur factice. Etre saisi d'une fureur divine. Une sainte fureur s'empara de lui. Une noble fureur.

Du sein d'un prêtre ému d'une divine horreur,
Apollon par des vers exhala sa *fureur*. (Boileau.)

— Iconol. Divinité allégorique que l'on représentait sous la figure d'un homme chargé de chaînes, assis sur un monceau d'armes, comme un furieux qui veut briser ses fers, et qui s'arrache les cheveux; ou sous les traits d'une furie, l'œil étincelant de rage, couverte de blessures, et armée d'un glaive sanglant. Son attribut est un lion rugissant. Nous vîmes une affreuse divinité à la lueur des lampes enflammées des serpents qui sifflaient sur sa tête, c'était la *Fureur*. (Montesq.)

— Au pl. Transports frénétiques, emportements, excès auxquels on se livre dans la fureur, dans la colère, etc. Les fureurs de l'amour. Les fureurs du désespoir. Les fureurs de Roland. Les fureurs de la guerre civile. Les fureurs de la Ligue. Sauvez-nous de ses fureurs. De l'amour j'ai toutes les *fureurs*. (Rac.) Et livré tout entier aux *fureurs* des désirs. (Roucher.) Oubliez les *fureurs* que le remords efface. (De Belloy.)

Il s'arrache sanglant aux *fureurs* des soldats,
Dont les coups redoublés achevaient son trépas.
(Voltaire.)

— *Fureurs de la guerre.* Désastres que la guerre entraîne toujours après soi. ‖ On dit de même les fureurs du fanatisme.

— Par anal. on dit Les fureurs de la tempête, de la mer, etc. Sous cette voûte naturelle qui nous garantit, nous pouvons contempler à loisir les effets de l'orage, sans avoir à redouter ses *fureurs*. (Bergasse.)

— Imprécations, discours véhéments que la colère inspire à un personnage tragique. Les fureurs d'Oreste. L'acteur Mondory pensa périr des efforts qu'il faisait dans les *fureurs* d'Hérode. (La Harpe.)

— Mouvements d'exaltation. De poétiques fureurs.

Loin ces rimeurs craintifs dont l'esprit flegmatique
Garde dans ses *fureurs* un ordre didactique. (Boileau.)

(Ils) n'éprouvèrent jamais, en maniant la lyre,
Ni *fureurs* ni transports (J.-B. Rousseau.)

— *Fureur de.* Marquant la chose dans laquelle on exerce sa fureur. Les premières *fureurs* du vice enivrent sa raison, et ne lui laissent pas le loisir de sentir sa misère. (Mass.)

Ainsi la liberté ne peut plus être utile
Qu'à former les *fureurs* d'une guerre civile. (Corneille.)

— *Fureur de*, suivi d'un infinitif.

. . . . . . C'est elle qui t'inspire
La *fureur* de régner par la flamme et le fer.
(J.-B. Rousseau.)

— *De fureur.* Et les yeux vers le ciel de *fureur* élancés. (Boil.)

. . . . . . J'étais si transporté
Que donnant de *fureur* tout le festin au diable.
(Boileau.)

— *En fureur.* Que Sévère en *fureur* tonne, éclate, foudroie. (Corn.) D'une mère en *fureur* épargnez-moi les cris. (Rac.) Contre un peuple en *fureur* vous exposerez-vous! (Id.) L'aquilon en *fureur* gronda sur les montagnes. (Boil.) Du salpêtre en *fureur* l'air s'échauffe et s'allume. (Id.)

— *En fureur*, se dit des personnes, et *avec fureur* des choses. Cet homme est sorti en fureur. Le feu s'est étendu avec fureur jusqu'aux maisons voisines. Voltaire, trouvant qu'*avec* avait une syllabe de trop pour le vers, a employé *en fureur*, quoique moins propre.

— Syn. simpl. Furie, rage, frénésie, manie, fougue, colère, courroux, transport, violence, agitation, impétuosité. ‖ Epith. Ardente, violente, aveugle, absurde, délirante, inquiète, homicide, meurtrière, barbare, cruelle, dangereuse, impie, sacrilége, noire, tranquille, mortelle, effrénée, indiscrète, tragique, calmée, assoupie, étouffée, renaissante. ‖ Périphr. Les accès, les transports de la fureur. Les accès, les transports de la colère. ‖ Syn. fig. Enthousiasme, inspiration, délire, transport, verve. ‖ Epith. Divine, surnaturelle, sainte, prophétique, religieuse, poétique, heureuse, précieuse, vive, secrète, vague, puissante.

La flamme dont brûla Sion désespérée
S'étendit en *fureur* aux murs de Césarée.

FUREYE. s. f. Agric. Sorte de bêche usitée dans le département de la Garonne.

FURFURACÉ, ÉE. adj. (du lat. *furfur*, son). Pathol. Se dit d'une espèce de dartre et d'une espèce de teigne, dans lesquelles l'épiderme se détache par petites écailles, que l'on a comparées à du son. ‖ Se dit également de ces petites portions d'épiderme qui se détachent après plusieurs phlegmasies. ‖ Se dit aussi d'une espèce de sédiment qui se forme quelquefois dans l'urine.

— Bot. Se dit de corps qui sont couverts d'une

ou à du son, comme l'ascobole furfuracé, la physie furfuracée.

FURFURE. s. f. Pathol. Ordure sur les dartres et sur les teignes furfuracées.

FURGOLE (J.-B.). Célèbre avocat du parlement de Toulouse, né en 1690, mort en 1761, avait une érudition immense. Il a laissé plusieurs ouvrages de droit très-estimés.

FURIA. Législ. rom. Loi qui défendait d'accepter un legs ou héritage excédant 1,000 as, et qui condamnait les réfractaires à une amende quadruple de la somme qu'ils avaient reçue. ‖ Loi qui défendait de donner la liberté à plus de cent esclaves à la fois.

FURIBOND, ONDE. adj. (du lat. *furibundus*). Qui est sujet à de grands emportements de fureur, de colère. Un homme furibond. Une femme furibonde.

— Qui se met en fureur à tout propos pour des causes frivoles.

— Se dit aussi de celui chez lequel la fureur n'étant que simulée tourne à l'effet comique.

— Dont les traits, les gestes, etc., annoncent une grande fureur. Il vint à nous tout furibond.

. . . . Un docteur *furibond*
Ne doit pas s'escrimer de son bras vagabond.
(Sanlecque.)

— Se dit dans le même sens, des diverses choses qui annoncent la fureur. Des yeux furibonds. Un regard furibond. Un visage furibond. Avoir un air furibond. Ah! monsieur évitez sa rage *furibonde*. (Regn.)

— Se dit d'un homme colère mais faible.

— S'empl. aussi substantiv. C'est un furibond. Un petit furibond.

FURIBONDER. v. n. 1re conj. S'est dit pour Faire le furibond. Fallait-il m'amener celui-ci pour *furibonder* en ma présence? (Arnault.) Et il envoya David *furibonder* ailleurs. (Id.) ‖ Ce mot, créé par Mme de Sévigné, n'a point été adopté par l'usage. Cependant, ne pourrait-on pas l'appliquer à quelqu'un, qui, malgré ses démonstrations furibondes, finit toujours par faire ce qu'on veut.

FURIE. s. f. (du lat. *furia*). Effet d'un violent accès de fureur. Entrer en furie. Se mettre en furie. Etre en furie. Plein de furie. Furie aveugle. Furie ardente. Furie implacable. Furie brutale. Quand sa furie sera passée. Ne désespérez pas une amante en *furie*. (Rac.) Commandez à vos vents de servir ma *furie*. (Delille.)

L'implacable Aladin, trompé dans sa *furie*,
Aux plus affreux excès pousse la barbarie.
(Baour-Lormian.)

Barbare, qu'as tu-fait? avec quelle *furie*
As-tu tranché le cours d'une si belle vie! (Rac.)

— On a critiqué avec raison ces vers de Voltaire :

. . . . Demandez-moi ma vie,
Mais laissez un champ libre à ma juste *furie*. (Volt.)

En effet, bien qu'on puisse dire *ma juste fureur*, parce que la fureur suppose un profond ressentiment qui peut avoir une cause juste, il ne s'ensuit pas qu'on puisse dire, *une juste furie*, car la furie qui s'abandonne aveuglément et sans mesure à la rage de la persécution ou de la vengeance, ne peut plus être juste.

— Mouvement violent et impétueux d'un animal irrité. Le lion en furie se lança sur lui. La furie des bêtes sauvages. Une bigote jalouse de votre bonheur est plus à craindre qu'une lionne en *furie*. (Mariv.)

— Fig. Action impétueuse de certaines choses inanimées. La furie de la tempête. La furie des vents. La furie de l'orage. Se commettre à la *furie* de l'Océan. (Boss.) Le Vésuve en *furie* mugit avec moins de majesté. (Pouj.)

— Violence. Des plus mortels venins prévenir la *furie*. (Rac.)

— Ardeur, impétuosité de courage. Combattre avec furie. Il faut laisser passer cette première furie. Les troupes donnèrent avec furie sur l'ennemi. Les Français vont au combat avec furie. Leur effroyable décharge met les nôtres en *furie*. (Boss.)

— *La furie française.* Cette expression proverbiale date, dit-on, de la bataille de Fornoue, où trente-cinq ou quarante mille hommes furent culbutés par seize mille Français. D'autres la font remonter jusqu'à Jules César, qui s'en est servi, dit-on, pour exprimer que les habitants de la Gaule ont toujours été plus redoutables dans le premier choc que dans le second.

— Se dit des animaux, dans un sens analogue. Rien n'égale la vivacité des oiseaux-mouches, si ce n'est leur courage, ou plutôt leur audace; on les voit poursuivre avec *furie* des oiseaux vingt fois plus gros qu'eux. (Buff.)

— Passion violente. N'écris plus, guéris-toi d'une vaine *furie*. (Boil.)

— État le plus violent d'une chose. La furie du combat, de la mêlée.

— La plus grande intensité d'une chose. La furie du mal. La furie de la fièvre.

— Myth. Chacune des divinités infernales qui avaient l'emploi de tourmenter les méchants, les criminels, soit dans les enfers, soit sur la terre. C'étaient encore elles que les dieux employaient à châtier les hommes par les maladies, les guerres et les autres fléaux de la colère céleste. J'étais si agité, qu'il me semblait que je tournais sous le fouet des *Furies*. (Montesq.)

— Fig. par allus. au sens précédent. Femme extrêmement méchante et emportée. C'est une

femme, c'est une furie.

Quoi! votre amour se veut charger d'une *furie*
Qui vous détestera. . . . . . . (Racine.)

— Femme qui a causé de grands malheurs

Tison de la discorde et fatale *furie*,
Que le démon de Rome a formée et nourrie. (Rac.)

— Se dit par extension de tout ce qui tourmente et poursuit comme les Furies. Ce créancier est comme une furie attachée à ses pas. C'est une furie qui me poursuit partout. Tes remords te suivront comme autant de *furies*. (Rac.)

— Techn. Ancienne étoffe de soie des Indes, ainsi nommée des figures hideuses qui y étaient imprimées.

— Arachn. Famille renfermant plusieurs aranéides qui se renferment dans une toile fine, sous des pierres; leur cocon est arrondi.

— Conchyl. Nom marchand d'une espèce de coquille du genre vénus.

dit aussi de celui chez lequel la fureur
que simulée tourne à l'effet comique.
nt les traits, les gestes, etc., annoncent
de fureur. Il vint à nous tout furibond.

. . . . Un docteur *furibond*
pas s'escrimer de son bras vagabond.
(Sarlecque.)

dit dans le même sens, des diverses
qui annoncent la fureur. Des yeux fu-
. Un regard furibond. Un visage furi-
Avoir un air furibond. Ah! monsieur
a rage *furibonde*. (Regn.)
dit d'un homme colère mais faible.
empl. aussi substantiv. C'est un furi-
Un petit furibond.

IBONDER. v. n. 1re conj. S'est dit pour
e furibond. Fallait-il m'amener celui-ci
ribonder en ma présence? (Arnault.) Et
ya David *furibonder* ailleurs. (Id.) ‖ Ce
éé par Mme de Sévigné, n'a point été
par l'usage. Cependant, ne pourrait-on
pliquer à quelqu'un, qui, malgré ses
trations furibondes, finit toujours par
qu'on veut.

IE. s. f. (du lat. *furia*). Effet d'un vio-
cès de fureur. Entrer en furie. Se met-
urie. Etre en furie. Plein de furie. Fu-
ugle. Furie ardente. Furie implacable.
rutale. Quand sa furie sera passée. Ne
rez pas une amante en *furie*. (Rac.)
ndez à vos vents de servir ma *furie*.
.)

able Aladin, trompé dans sa *furie*,
affreux excès pousse la barbarie.
(Baour-Lormian.)

qu'as tu-fait? avec quelle *furie*
anché le cours d'une si belle vie! (Rac.)

n a critiqué avec raison ces vers de
e:

. . . . Demandez-moi ma vie,
ssez un champ libre à ma juste *furie*. (Volt.)

Yet, bien qu'on puisse dire *ma juste fu-*
arce que la fureur suppose un profond
ment qui peut avoir une cause juste, il
suit pas qu'on puisse dire, *une juste fu-*
la furie qui s'abandonne aveuglément
mesure à la rage de la persécution ou
engeance, ne peut plus être juste.
ouvement violent et impétueux d'un
irrité. Le lion en furie se lança sur lui.
e des bêtes sauvages. Une bigote ja-
e votre bonheur est plus à craindre
lionne en *furie*. (Mariv.)
g. Action impétueuse de certaines cho-
nimées. La furie de la tempête. La furie
ts. La furie de l'orage. Se commettre à
de l'Océan. (Boss.) Le Vésuve en *furie*
avec moins de majesté. (Pout.)
olence. Des plus mortels venins prévenir
. (Rac.)
rdeur, impétuosité de courage. Combat-
furie. Il faut laisser passer cette pre-
urie. Les troupes donnèrent avec furie
nnemi. Les Français vont au combat
urie. Leur effroyable décharge met les
en *furie*. (Boss.)
furie française. Cette expression pro-
date, dit-on, de la bataille de Fornoue,
te-cinq ou quarante mille hommes fu-
lbutés par seize mille Français. D'au-
font remonter jusqu'à Jules César, qui
servi, dit-on, pour exprimer que les ha-
de la Gaule ont toujours été plus redou-
ans le premier choc que dans le second.
dit des animaux, dans un sens analo-
en n'égale la vivacité des oiseaux-mou-
ce n'est leur courage, ou plutôt leur
; on les voit poursuivre avec *furie* des
vingt fois plus gros qu'eux. (Buff.)
ssion violente. N'écris plus, guéris-toi
aine *furie* (Boil.)
at le plus violent d'une chose. La furie
bat, de la mêlée.
plus grande intensité d'une chose. La
mal. La furie de la fièvre.
yth. Chacune des divinités infernales
ient l'emploi de tourmenter les mé-
les criminels, soit dans les enfers, soit
terre. C'étaient encore elles que les
mployaient à châtier les hommes par
adies, les guerres et les autres fléaux
olère céleste. J'étais si agité, qu'il me
que je tournais sous le fouet des *Fu-*
fontes.)
g. par allus. au sens précédent. Femme
ement méchante et emportée. C'est une
c'est une furie.

re amour se veut charger d'une *furie*
détestera. . . . . . . (Hauss.)

mme qui a causé de grands malheurs

la discorde et fatale *furie*,
mon de Rome a formée et nourrie. (Rac.)

dit par extension de tout ce qui tour-
, poursuit comme les Furies. Ce créan-
comme une furie attachée à ses pas.
e furie qui me poursuit partout. Tes
te suivront comme autant de *furies*.

chn. Ancienne étoffe de soie des Indes.
mmée des figures hideuses qui y étaient
s.

rachn. Famille renfermant plusieurs
e qui se renferment dans une toile fine,
pierres; leur cocon est arrondi.
nchyl. Nom marchand d'une espèce de
du genre vénus.

— Helmint. Prétendu ver de la Suède septentrionale et de la Laponie, vivant sur les arbres et s'élançant sur les hommes ou les animaux qui passent à sa portée, pour pénétrer dans leur corps à travers la peau et leur occasionner une maladie cruelle et souvent mortelle.

— *De furie.* loc. adv. Avec furie. Cette expression est inusitée aujourd'hui.

— *En furie.* Soutiendront-ils ailleurs un vainqueur en *furie*? (Rac.) L'enfer s'émeut au bruit de Neptune en *furie*. (Boil.)

— *Avec furie.*

De quoi vous plaignez-vous? Vient-on avec *furie*
Arracher de vos bras votre fils Zacharie? (Rac.)

— Syn. simpl. Euménides. ‖ Epith. Horribles, exécrables, hideuses, affreuses, infernales, pâles, menaçantes, barbares, cruelles, impitoyables, implacables, sombres, inexorables, sévères, vengeresses. ‖ Périphr. Les filles de l'Achéron, les filles de la Nuit, les filles de l'Enfer, des Enfers, du Styx, du Tartare, du Phlégéthon; les sœurs infernales, les trois sœurs implacables, les noires sœurs.

FURIÈRE. s. f. Techn. Ouverture dans un four à briques.

FURIEUSEMENT. adv. (rad. *furieux*). Avec furie. La cavalerie des Perses se mit à charger *furieusement* l'aile gauche. (Vaugel.) Peu usité en ce sens.

— Fig. et fam. Prodigieusement, extrêmement, excessivement. Etre furieusement grand, furieusement riche. Mentir furieusement.

— Peut se mettre entre l'auxiliaire et le participe. Il a grandi furieusement. Il a furieusement grandi.

FURIEUX, EUSE. adj. (du lat. *furiosus*). Qui est en fureur, en furie. Etre devenu furieux. C'est un fou furieux. Etre furieux de la résistance. Peuple furieux. Les obstacles à son bonheur rendent l'homme *furieux*. (Boiste.) Ce sont toujours les imprudents qui sont les plus *furieux* de se voir trompés. (Daru.)

Mais, quoique seul pour elle, Achille *furieux*
Epouvantait l'armée et partageait les dieux. (Rac.)

— Se dit aussi des animaux. Tigre furieux. Lion furieux.

— Qui dénote ou exprime la fureur. Visage furieux. Regards furieux. Gestes furieux. Air furieux. Transports furieux. Cris furieux. Lancer sur le lieu saint des regards *furieux*. (Boil.) Son front cicatrisé rend son air *furieux*. (Id.)

— S'emploie quelquefois en bonne part. Furieux de liberté. Furieux de bien public.

— Se dit de ce qui est porté au dernier excès, ou inspiré par la fureur. Les extrémités *furieuses*. (Boss.) D'où part ce dessein *furieux*? (Rac.)

— Impétueux, véhément, violent, tant en parlant des personnes que des choses. Furieux dans le combat. Combat furieux. Attaque furieuse. Charge furieuse. Vent furieux. Torrent furieux. Tempête furieuse. Que contre moi votre haine ramasse ses traits les plus *furieux*. (Mol.)

— Iron. *Furieux soldat*. Mauvais soldat, soldat peu redoutable.

— *Soldat furieux*. Soldat en furie.

— S'emploie d'une manière analogue au moral. Passion furieuse. Ambition aveugle et furieuse.

— Fig. et fam. Prodigieux, excessif, extraordinaire dans son genre. C'est un furieux mangeur, un furieux menteur. Voilà un furieux travail. Il s'est donné un furieux coup, une furieuse entorse. Il fait une furieuse dépense. Voilà un furieux poisson. Enfin, ce serait un *furieux* avantage pour un peuple, que cette idée altière qu'il aurait de lui-même. (Mariv.) ‖ Dans ce sens, il précède toujours le substantif.

— Blas. Se dit d'un taureau élevé sur ses pieds.

— Hortic. Se dit des branches d'arbre qui poussent trop. Il faut quelquefois arracher ou couper tout près les branches les plus furieuses.

— Dans le sens de Transporté de colère, *furieux* peut avoir un complément amené par la préposition de. Il dit, et *furieux* de colère et d'amour. (Dessaintange.) Dans les premiers temps de la république romaine, on était *furieux* de liberté et de bien public. (St-Evrem.)

Furieux de douleur, le monstre homme et cheval,
Se cabre, et de ses pieds semble son rival. (Dessaint.)

que. Furieux que son projet n'ait pas réussi.

— Se prend quelquefois substantiv. en parlant des personnes. Prononcer l'interdiction d'un furieux. Donner des armes à un furieux. Ce sont des furieux. Arrêtez ces furieux. Quelle faiblesse à moi d'en croire un *furieux*. (Rac.)

— Astron. *Le Furieux*. Nom qu'on donne quelquefois à la constellation d'Orion.

— Syn. simpl. Enorme, excessif, démesuré, monstrueux, prodigieux, immense, extraordinaire.

— Syn. comp. FURIEUX FURIBOND. *Furieux* dénote particulièrement l'acte de fureur ou l'accès de furie; et *furibond*, la disposition à ces accès et leur fréquence.

FURIN. s. m. Mar. La pleine mer. ‖ *Mener un vaisseau en furin*. Le conduire hors du port et lui faire éviter les écueils.

FURINA. Myth. rom. La première des Furies chez les Romains et les autres peuples de l'Italie. suivant d'autres, c'était la déesse des voleurs, ou la déesse du sort et du hasard.

FURINAL, ALE. adj. Myth. rom. Qui appartient à la déesse Furina.

FURINALES. s. f. pl. Ant. rom. Fêtes en l'honneur de la déesse Furina.

FURIOSO. adj. m. Mot italien, dont on fait usage en musique plutôt pour désigner un accent particulier d'un caractère sauvage, qu'un mouvement très-accéléré qui, toutefois, peut également être compris sous ce mot. On dit *allegro furioso;* mais, dans la plupart des cas, c'est la nuance de l'expression qu'on a en vue.

FURLONG. s. m. Métrol. Mesure anglaise pour les longueurs; elle vaut 201 m. 16.

FURNARINÉES. s. f. pl. Ornith. Première section de la famille des certhidies, établie pour un groupe d'oiseaux formé des grimpereaux de Cuvier, et dont le genre fournier est le type.

FURNIENS. s. m. pl. Antiq. Se dit de vases d'argent de l'invention de Furnius.

FUROLLES. s. f. pl. (du lat. *furunculus*). Phys. Exhalaisons enflammées qui paraissent quelquefois sur terre et sur mer.

FURON. Nom propre qui a donné lieu à ce proverbe: *C'est la noblesse à Matthieu Furon, va te coucher, tu souperas demain.*

FURONCLE. s. m. (du lat. *furunculus*). Pathol. Espèce de petit flegmon dur et très-douloureux, d'un rouge très-vif, qui a son siége dans la graisse, sous la peau, et qui se termine toujours par la suppuration; on l'appelle vulgairement *clou*. Il lui est venu un furoncle à l'aisselle, au dos, etc. Son furoncle a percé. Les habitants de quelques parties de la Suède, et particulièrement ceux de la Bothnie et de la Finlande, sont sujets à être attaqués d'une espèce de *furoncle* qui se fixe particulièrement au visage, aux mains, et aux autres parties du corps qui restent nues d'après les habitudes de certaines classes d'hommes. (Laennec.)

— Art vétér. Une tumeur du même genre attaque les bêtes à laine.

— Syn. comp. FURONCLE. CHARBON. Le *furoncle* diffère du charbon, en ce que ce dernier reste dur et noir, tandis que l'autre s'élève en cône, s'enflamme et suppure.

FURONCULAIRE. adj. des 2 g. Médec. Qui est de la nature du furoncle.

FURONCULEUX, EUSE. adj. Médec. Qui est sujet aux furoncles. ‖ Qui a des furoncles. ‖ Qui ressemble au furoncle.

FURRELIQUE. s. f. Archéol. Sorte de petite monnaie fort ancienne.

FURSTENBERG. Géogr. Principauté d'Allemagne, soumise aujourd'hui à la souveraineté d'Hohenzollern-Sigmaringen et du Wurtemberg; 85,000 hab.

FURSTENBERG. s. m. Sorte de danse. ‖ Air sur lequel on l'exécute.

FURSTENBUND. s. m. (de l'allem. *fürst*, prince; et *bund*, alliance, ligue, confédération: alliance des princes). Hist. Confédération conclue à Berlin en 1785, entre Frédéric le Grand, l'électeur de Saxe et celui de Brunswick-Lunébourg, pour maintenir l'indépendance germanique contre les projets ambitieux de la maison d'Autriche.

FÜRSTISTE. s. m. Partisan de Walter Fürst, qui ne veut pas admettre que Guillaume Tell ait été au Grütli avec Stauffacher et Melchthal.

FURT. s. m. (du lat. *furtum*, larcin). Mot employé par Rabelais pour Vol, larcin.

FURTH. Géogr. Ville très-commerçante de Bavière; 17,000 hab.

FURTIF, IVE. adj. (de *furtivus*, fait de *furtum*, larcin). Qui se fait à la dérobée, en cachette. Entrer d'un pas furtif. Un regard furtif. Une œillade furtive. Des amours furtives. De leur *furtive* ardeur ne pouvais-tu m'instruire? (Rac.) Une mort telle que tu la médites est honteuse et *furtive;* c'est un vol fait au genre humain. (J.-J. Rouss.)

— Qui se glisse en cachette. Une main furtive.

— Pal. *La chose furtive ne se peut prescrire.* La chose dérobée, etc. Cette expression a vieilli.

FURTIVEMENT. adv. (du lat. *furtim*). A la dérobée. Entrer furtivement. S'en aller furtivement. Jeter furtivement des regards sur quelqu'un. Alors, comme s'il eût satisfait aux devoirs de l'amitié, il s'en retournait *furtivement*. (B. de St-P.) Que d'hypocrites et de fanfarons gloire, qui en seront un jour exclus par la sévère postérité. (S. Dub.)

— *Ce banqueroutier s'en est allé furtivement.* Il est parti en cachette, à l'insu de ses créanciers, et pendant la nuit.

FUSA. s. f. Mus. Ancien nom italien de la croche.

FUSAIN. s. m. (pr. *fu-zein*; du fr. *fuseau*). Bot. Genre de la famille des célastrinées évonymées, ayant pour type le fusain d'Europe, connu sous les noms vulgaires de *bois à lardoir, bonnet de prêtre*. C'est un arbrisseau qui vient naturellement le long des haies, et dont le bois sert à faire des fuseaux, des lardoires, etc.; on l'emploie, réduit en charbon, pour tracer des esquisses légères; ce charbon est aussi d'un grand usage dans la fabrication de la poudre à canon. Le fruit du fusain est purgatif. ‖ *Fusain bâtard*. Espèce du genre célastre.

— Bois de fusain.

— Charbon de bois de fusain. Esquisse au fusain. Crayon de fusain.

— Horlog. Espèce de petit fuseau pointu, fait de bois tendre et compacte, dont on se sert pour nettoyer les trous des différentes pieces d'un mouvement.

FUSAIRE. s. m. Helmint. Genre de filaires dont la bouche est pourvue de tentacules, comme le filaire couronné, qui est sous la peau du cou du rollier.

FUSANE. s. m. Bot. Genre de plantes, de la famille des santalacées, renfermant cinq ou six espèces, croissant au Cap et à la Nouvelle-Hollande. On les cultive pour l'ornement des bosquets et des parcs.

FUSARION. s. m. (du lat. *fusus*, fuseau). Bot. Genre de la famille des gymnomycètes, établi pour des champignons parasites, se développant par couches sur un goître gélatineux amorphe.

FUSAROLLE. s. f. Archit. Astragale taillé en forme de collier ou de chapelet, sous l'ove des chapiteaux, et dont les grains oblongs sont couchés et entremêlés de grains ronds.

FUSCALBIN. s. m. Ornith. Nom d'une espèce du genre philédon.

FUSCICOLLE. adj. des 2 g. (ét. lat., *fuscus*, brun; *collum*, cou). Ornith. Qui a le cou brun, comme l'ardée fuscicolle.

FUSCICORNE. adj. des 2 g. (ét. lat., *fuscus*, brun; *cornu*, corne). Zool. Qui a les antennes brunes.

FUSCINE. s. f. (du lat. *fuscus*, brun). Chim. Substance brune qu'on extrait de l'huile animale de Dippel.

— Bot. Un des noms du leucodon.

FUSCINIE. s. f. Bot. Genre de mousses, appelé aussi fissident.

FUSCIPÈDE. adj. des 2 g. (ét. lat., *fuscus*, brun; *pes*, pied). Zool. Qui a les pattes brunes.

FUSCIPENNE. adj. des 2 g. (ét. lat., *fuscus*, brun; *penna*, aile). Zool. Qui a les ailes brunes.

FUSCIROSTRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *fuscus*, brun; *rostrum*, bec). Ornith. Qui a le bec ou le rostre brun, comme l'attelabe fuscirostre, l'apion fuscirostre.

FUSCITE. s. m. Minér. Minéral de la Norwége, qui est opaque, tendre, d'un noir grisâtre ou verdâtre.

— Autre substance très-différente de celle-ci, qui se trouve aussi en Norwége.

FUSCIVENTRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *fuscus*, brun; *venter*, ventre). Zool. Qui a le ventre brun.

FUSCOMANE. adj. des 2 g. (ét. lat., *fuscus*, brun; *manus*, main). Zool. Qui a les mains ou les extrémités des pattes brunes.

FUSÉ, ÉE. adj. Chim. Se dit de la chaux amortie sans eau, et qui s'est d'elle-même réduite en poudre.

FUSÉAIN. s. m. Art milit. Celui qui est chargé de tirer les fusées de guerre.

FUSEAU. s. m. (du lat. *fusus*). Petit instrument de bois, de la longueur d'environ 16 centimètres, qui est arrondi partout, renflé au milieu, fort menu par les bouts, et dont les femmes se servent pour filer et tordre le fil. Tourner le fuseau. Remplir le fuseau. Vider le fuseau. Fuseau mobile, rapide, agile, tournant, léger, plein, couvert, enflé, découvert.

Les nymphes de sa cour, sur un *fuseau* mobile,
Ne filent point le lin que roule un doigt habile.
(Dessaintange.)

Camille préférait, amante des combats,
La lance belliqueuse au *fuseau* de Pallas. (Delille.)

— Fig.

Dans cette même main qu'un usage jaloux
Destinait au *fuseau* sous les lois d'un époux. (Volt.)

— Prov. *Le fuseau doit suivre le hoyau.* La femme doit filer quand l'homme pioche; il ne faut pas qu'elle reste oisive quand l'homme travaille.

— Myth. *Le fuseau des Parques.* Le fil de notre vie, que les poëtes ont feint être dévidé par les Parques autour d'un fuseau; les différentes soies qu'elles emploient forment la différence des jours heureux et malheureux.

Pour eux la Parque est-elle condamnée
A ne filer que sur de noirs *fuseaux*? (Gress.)

Oui, déjà les trois sœurs ont dit à leurs *fuseaux*:
Courez sans vous lasser, filez des jours si beaux.
(Tissot.)

fuseau, ou tout simplement *avoir des fuseaux*. Avoir les jambes extrêmement menues, les bras extrêmement menus. Et ne pouvait qu'avec peine souffrir ses jambes de *fuseau*. (La Font.)

— *Ces colonnes ne sont que des fuseaux.* Elles paraissent trop menues dans le lieu où elles sont posées.

— Petit instrument dont on se sert pour faire les dentelles et les passements de fil et de soie. Passement au fuseau. Dentelle au fuseau.

— Astron. Constellation appelée aussi *Chevelure de Bérénice*.

— Bot. *Semence en fuseau*. Semence qui, semblable au fuseau des fileuses, se termine en pointe par les deux bouts.

— Chass. Piquants dont est couvert le porc-épic, et qu'en se secouant il darde, quand il veut, contre les chiens et les chasseurs.

— Conchyl. Genre de coquilles univalves, renfermant un très-grand nombre d'espèces répandues dans toutes les mers; cependant le plus grand nombre et celles qui acquièrent la plus grande taille proviennent des mers les plus chaudes, où elles sont en grande abondance. Il y en a aussi un nombre considérable à l'état fossile.

— Géom. Portion d'une surface sphérique comprise entre deux demi grands cercles. Un aérostat se construit par fuseaux. ‖ Solide que forme la révolution d'une courbe autour d'un axe, autour de son ordonnée, ou autour de sa tangente au sommet.

— Techn. Certaines choses qui ont, ou à peu près la forme, la figure d'un fuseau. ‖ Broches ou dents d'un pignon à lanterne. ‖ Pièces d'une carte géographique ou astronomique destinées à être appliquées sur une boule pour former un globe terrestre ou céleste. ‖ Dans quelques ports, Taquets de cabestan. ‖ Essieu sur lequel tourne la meule des épingliers. ‖ Chez les horlogers, Chevilles qui servent d'ailes dans les lanternes ou pignons. ‖ Broche de fer dont se servent les rubaniers, et qui fait tomber les lissettes lorsque l'ouvrier quitte la marche qu'il enfonçait. ‖ Broche de fer avec laquelle les potiers de terre font des trous à leurs ouvrages. ‖ Petite broche de forme conique, en bois, dans laquelle on enfile des bobines de coton filé. ‖ ‖ Morceau de bois aiguisé dont les flotteurs se servent pour arrêter les trains de bois. ‖ Tuyau de verre fait en forme de fuseau, qu'on emploie dans les distillations à la retorte. ‖ Bâtons ou rouleaux de la lanterne d'un moulin et des autres machines. ‖ *Tuyaux à fuseaux*. Ceux qui ont la figure d'un fuseau.

FUSÉE. s. f. (rad. *fuseau*). La quantité de fil qui est autour du fuseau, quand la filasse est filée. Vider une fusée. Fusée bien embrouillée. Faire deux fusées de fil par jour.

— Fil dont est garnie la boucle d'un rouet.

— Myth. La quantité de fil qui est sur le fuseau des Parques.

Le cours de nos ans est borné,
Et quand notre heure aura sonné,
Clothon ne voudra plus grossir notre *fusée*. (Malherbe.)

— Fig. et fam. *Achever sa fusée.* Terminer sa vie. Et que pensait-il pouvoir vivre, ayant achevé sa *fusée*? (D'Ablanc.)

— Fig. Montaigne, en parlant de la vanité de la gloire, après avoir dit qu'il y a en France d'autres familles de son nom, ajoute: Le remuement d'une seule syllabe mêlera nos *fusées*, de façon que j'aurai part à leur gloire, et eux à l'aventure a ma honte.

— Prov. et fig. *Démêler une fusée.* Débrouiller une intrigue, une affaire. Philippus, roi de Macédoine, celui qui eut tant de *fusées* à démêler avec le peuple romain. (Montaig.)

— Fig. et fam. *C'est une fusée difficile à démêler.* C'est une affaire très-embrouillée.

— *Il s'était vanté qu'il en savait toute la fusée.* Tous les détails.

— Artif. Pièce de feu d'artifice faite avec du carton ou du papier rempli de poudre à canon qui s'élève en l'air, et qu'on tire par divertissement dans les réjouissances publiques; il y en a de deux sortes, les unes très-petites, qui se jettent à la main; les autres très-grandes, qui sont attachées à une baguette et qui s'élèvent d'elles-mêmes en l'air dès qu'on y a mis le feu. Jeter des fusées. Faire des fusées. Faire tirer les fusées. Fusée à étoiles. Fusée à serpenteaux. Fusées volantes. Une fusée qui crève. La baguette d'une fusée.

En jets étincelants la rapide *fusée*
Monte et frappe les airs. (Desaint.)

— Epith. Rapide, volante, brillante, étincelante, éclatante, captive, allongée.

— Fig. Dans le *Colin-Maillard*, les peupliers s'élancent au ciel comme une *fusée* de vin de Champagne. (Thoré.)

— Art milit. *Fusées à bombes, obus et grenades*. Fusées destinées à communiquer le feu à la poudre que renferment ces projectiles, pour les faire éclater dans les lieux où ils sont lancés, à des distances et à des points donnés. ‖ *Fusées volantes* ou *de signaux*. Fusées dont on se sert lorsqu'il s'agit d'indiquer le moment d'agir à des corps détachés dans de grandes dispositions stratégiques. ‖ Dans la marine, ces mêmes fusées servent à faire des signaux de nuit et de conserve, en division, escadre et armée. ‖ *Fusées d'amorce* ou *étoupilles*. Petites fusées destinées à communiquer le feu aux pièces de campagne. ‖ *Fusées à la Congrève*. Fusées très-incendiaires, employées surtout *sée incendiaire*. Fusée inventée par Ruggieri; sa portée est presque double de celle des fusées à la Congrève.

— Art vétér. *Fusée osseuse*. Plusieurs suros contigus. ‖ *Fusée purulente*. Exostose d'une forme oblongue qui s'étend sur l'os du canon, et où il se forme des abcès qui s'ouvrent successivement.

— Blas. Meuble de l'écu, en forme de losange allongé et un peu arrondi sur les côtés.

— Nom vulgaire de l'agaric élevé, qui se mange en plusieurs lieux.

— Chass. Partie du terrier des renards qui s'étend depuis l'embouchure jusqu'à une des chambres.

— Chir. *Fusée purulente*. Conduit, trajet fistuleux que forme le pus d'un abcès, lorsqu'il tend à s'échapper au dehors.

— Horlog. Petit cône, cannelé en spirale.

autour duquel se roule la chaîne d'une montre quand on la monte.

— Hortic. *Poire de fusée.* Variété de poire d'hiver qui se mange cuite.

— Mar. Arbre du milieu du cabestan, dans lequel on passe les barres. || Peloton d'étoupes goudronnées, placé vers l'extrémité la plus mince de l'aviron, pour l'empêcher de tomber dans la mer quand on le quitte. || Partie non arrondie d'un aviron qui reste en dedans du plat-bord d'une embarcation, près de la tôletière. || Entrelacement de fil de caret sur le tournevire, pour empêcher les garcettes de glisser le long de la corde. || C'est dans un brûlot un canon de bois qu'on remplit.

— Mus. Trait diatonique fort rapide qui, en montant ou en descendant, unit deux notes séparées par un grand intervalle. Bientôt le rossignol déploie dans leur plénitude toutes les ressources de son incomparable organe : coups de gosier éclatants, batteries vives et légères, *fusées* de chant, où la netteté est égale à la volubilité. (Buff.)

— Techn. Arbre tournant du pressoir. || Partie du tourne-broche sur lequel s'enroulent les cordes. || Bâton autour duquel les hourdiers-terrasseurs mettent de la terre jaunie, détrempée et mêlée avec du foin, et qu'ils placent de travers sur deux solives, pour faire des planchers. || Partie tournée en forme de tronc de cône par laquelle se termine à chaque extrémité un essieu fixe, et qui lui sert de tourillons.

— Véner. *Vermiller en fusée.* Se dit du sanglier qui trace une espèce de sillon en fouillant la terre avec son groin pour y chercher des vers.

FUSELÉ, ÉE. adj. (rad. *fuseau*). En forme de fuseau.

— Archit. *Colonne fuselée.* Colonne dont le fût est un peu renflé vers le tiers de sa hauteur.

— Anat. *Doigt fuselé.* Doigt très-mince par son extrémité.

— Blas. Se dit d'un écu chargé de fusées. Fuselé d'or et de sinople.

— Bot. Se dit d'une espèce de chardon.

FUSELER. v. a. 1re conj. (rad. *fuseau.*) Ce verbe double la lettre *l* dans toutes les personnes dont la terminaison commence par un *e* muet. *Je fuselle, tu fuselles, il fuselle, ils fusellent. Je fusellerai*, etc. *Je fusellerais*, etc. *Fuselle. Que je fuselle, que tu fuselles ; qu'ils fusellent.* Archit. Donner à un corps allongé la forme d'un fuseau. || Façonner le fût d'une colonne, d'un candelabre.

— SE FUSELER. v. pron. Être fuselé. C'est ainsi que se fuselle un candélabre.

FUSELIER. s. m. Techn. Faiseur de fuseaux.

— S'est dit pour Joueur de flûte.

FUSEMENT. s. m. (rad. *fuser*). Néol. Fusion ou fonte accompagnée de transport d'oxygène avec légère déflagration. Le fusement des nitrates, des chlorates.

FUSER. v. n. 1re conj. (du lat. *fusus*, part. de *fundo*, je répands). Chim. Se dit particulièrement des sels qui, projetés sur des charbons ardents, laissent échapper leur oxygène et se fondent en éclatant. Le salpêtre fuse lorsqu'il est sur les charbons.

— Se répandre en fondant au feu. La cire fuse.

— Pathol. *Le pus de cet abcès a fusé sous la peau.* S'est répandu sous la peau.

— Techn. S'étendre imperceptiblement. Couleurs qui fusent. Eau-forte qui fuse.

— v. a. Réunir par la fusion.

— Fig. *Fuser les partis.* Les réunir.

FUSEROLE. s. f. (rad. *fuser*). Techn. Chez les tisserands, brochette de fer qui passe dans l'époulin, et qu'on place avec l'époulin dans la poche de la navette.

FUSIA. s. f. Législ. rom. Loi qui réglait l'ordre dans lequel les affaires devaient être traitées dans les assemblées du peuple. || Loi qui ordonnait que les différentes classes du peuple voteraient séparément dans chaque tribu.

FUSIBILITÉ. s. f. (rad. *fusible*). Propriété dont jouissent certains corps de passer de l'état solide à l'état liquide sous l'influence du calorique, avec lequel ils se combinent d'une

— Disposition à se fondre.

FUSIBLE. adj. des 2 g. (du lat. *fusibilis*). Qui peut être fondu, liquéfié. Tous les métaux sont fusibles. Le plomb est très-fusible. Matière fusible.

— Chim. On dit qu'un corps est fusible, quand il est susceptible de se liquéfier avec ou sans l'addition d'un fondant.

FUSICORNE. adj. des 2 g. (ét. lat., *fusus*, fuseau ; *cornu*, corne). Entom. Qui a les antennes fusiformes. || FUSICORNES. s. m. pl. Famille d'insectes lépidoptères, qui a pour type le genre sphinx de Linné.

FUSIDIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à un fusidion. || FUSIDIÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des urédinées, ayant pour type le genre fusidion.

FUSIDION. s. m. (du lat. *fusus*, fuseau). Bot. Genre de champignons dont les sporidées sont fusiformes.

FUSIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *fusus*, fuseau ; *forma*, forme). Bot. Qui, comme un fuseau, est allongé, renflé au milieu et aminci aux deux extrémités. Racine fusiforme. La follicule du laurier-rose est fusiforme.

— Zool. Se dit d'un corps, d'un organe ou d'une portion d'organe ayant la forme d'un fuseau.

— FUSIFORMES. s. m. pl. Conchyl. Famille considérable de gastéropodes gymnocochlides, renfermant un grand nombre de genres, ayant pour type le genre fuseau.

FUSIL. s. m. (pr. *fu-zi*; de l'ital. *focile*; fait de *focus*, feu ; ou du bas lat. *fugillus*). Petite pièce d'acier avec laquelle on bat un caillou pour en tirer du feu. Pierre à fusil. Battre le fusil. Mèche à fusil. Les Indiens n'ont pas d'autre fusil que deux morceaux de bois qu'ils frottent ensemble.

Quand Boirude, voyant que le danger approche,
Les arrête, et, tirant un *fusil* de sa poche,
Des veines d'un caillou, qu'il frappe au même instant,
Il fait jaillir un feu qui pétille en sortant. (Boil.)

— Boîte dans laquelle on met ce morceau d'acier, la pierre, l'amadou et les allumettes.

— Pierre d'acier qui couvre le bassinet de certaines armes à feu, et contre laquelle donne la pierre qui est au chien. Fusil d'arquebuse. Fusil de pistolet. Arquebuse à fusil. Pistolet à fusil. Vieux en ce sens ; on dit plus communément *batterie*.

— Par extens. Arme à feu portative, longue d'un mètre et quelques centimètres, et munie d'une batterie. Cette arme à feu, qui a succédé à l'arquebuse et au mousquet, n'a commencé à être généralement en usage dans les troupes que vers l'an 1704. Tuer d'un coup de fusil. Tirer des coups de fusil. Calibre d'un fusil. Fusil brisé. Fusil carabiné. Fusil rayé. Fusil à deux coups. Fusil de chasse. Amorce de fusil. Charger un fusil. Fusil chargé à poudre, à balle. Canon d'un fusil. Bois ou fût d'un fusil. Crosse d'un fusil. Platine d'un fusil. Baguette d'un fusil. Ce fusil porte loin. Les paysans qui la cultivent, habitués à obéir sous tous les maîtres, ne songeaient jamais à prendre un *fusil*. (Thiers.) J'ai vu à Dresde de belles statues de femme que les soldats prussiens s'étaient amusés à mutiler à coups de *fusil*, lorsqu'ils s'emparèrent de cette ville. (B. de St-P.) Après avoir été quinze ans hors de ma patrie, après avoir essuyé à la fois bien des coups de *fusil* en Allemagne et bien des injustices à la cour, je passai aux Indes en qualité de gouverneur général. (De Boufflers.) On ne doit combattre l'opinion que par le raisonnement ; on ne tire point de coups de *fusil* aux idées. (Rivarol.)

— *Fusil de munition.* Fusil de gros calibre, qui est l'arme ordinaire des soldats d'infanterie, et auquel s'adapte une baïonnette. Mettre la baïonnette au bout du fusil. Fusil sans baïonnette. || *Fusil à piston* ou mieux *à percussion.* Fusil dont le chien, fait en forme de marteau, frappe sur un grain de poudre fulminante, qui enflamme la charge.

— Outre ces diverses espèces de fusil, on en distingue quelques autres désignées par le nom du fabricant qui a fait des modifications plus ou moins heureuses à cette arme ; tels sont les fusils Pauly, les fusils Lefaucheux, les fusils Robert, etc.

— Sert aussi à désigner toute la platine du fusil.

— *Fusil à vent.* Espèce de fusil au moyen duquel on peut lancer des balles sans le secours de la poudre, et en n'employant que le ressort de l'air fortement comprimé, au moyen d'une pompe foulante logée dans la crosse.

— Phys. *Fusil électrique.* Bouteille d'étain ou de cuivre remplie de gaz hydrogène et d'oxygène, dans la proportion de deux à un, et bouchée fortement par un bouchon de liége, à travers lequel on fait passer une étincelle électrique, au moyen d'un fil de métal ; ce qui produit une forte diminution. On appelle plus communément cet instrument *pistolet de Volta.*

— Prov. *Se coucher en chien de fusil.* Rassembler ses membres, se tenir tout pelotonné dans son lit à cause du froid.

— Sorte de sac de toile qu'on porte sur l'épaule.

— Techn. Cylindroïde d'acier dont les bouchers, les cuisiniers, etc. font usage pour donner le fil à leurs couteaux. || Banc de terre à plâtre dans la première masse.

— Syn. simpl. Arquebuse, mousquet, mous-

— Ce mot, dans toutes ses acceptions, n'étant que du style familier, dans la poésie élevée on se servira d'une périphrase. Un tube, un cylindre homicide, menaçant, meurtrier ; Un tube de bronze. D'un long tube soudain le plomb mortel s'élance. (Baour-Lorm.) Le chasseur prend un tube, image du tonnerre. (Del.)

Songez que les boulets ne vous respectent guère,
Et qu'un plomb dans un tube entassé par des sots
Peut casser d'un seul coup la tête des héros. (Volt.)

— Delille appelle le fusil à vent, un *cylindre muet*.

Sans le secours des feux et de la poudre,
Du cylindre muet l'air fait voler la foudre.

FUSILABES. s. m. pl. Arachn. Famille d'arachnides ayant pour type le sphodros de Lucas.

FUSILE. adj. des 2 g. (du lat. *fusilis*). Didact. Se dit quelquefois pour fusible.

FUSILIEN. s. m. Anc. cout. Huissier, sergent, recors, que les receveurs des tailles envoyaient aux collecteurs des paroisses pour le recouvrement des impositions.

FUSILIER. s. m. (rad. *fusil*). Soldat fantassin qui a pour arme un fusil.

— Se dit principalement des simples soldats qui forment les compagnies du centre, par opposition aux grenadiers et aux voltigeurs. Une compagnie de fusiliers.

— Ce mot a désigné, dans l'origine, un corps de milice ou régiment créé en 1671 et qui était armé d'un fusil, d'une baïonnette et d'une épée. || On s'en est servi aussi pour désigner des hommes de cavalerie légère, portant arquebuse à rouet ou à fusil, pour les distinguer des cavaliers portant mousquet à mèche.

FUSILLADE. s. f. (pr. *fu-zi-ia-de*; rad. *fusil*). Décharge simultanée de plusieurs fusils dans un exercice militaire. || Engagement partiel dans lequel le feu de la mousqueterie joue le principal rôle. Une vive fusillade. Le bruit de la fusillade. Il est peu d'exemples, à la guerre, de bataille de ce genre ; cependant à Lutzen, où la cavalerie manquait presque totalement à l'empereur, la *fusillade* et l'artillerie décidèrent seules la victoire. (Bard.) Le gain de la bataille de Montereau fut dû en partie à la vive *fusillade* qui s'engagea sur l'une et l'autre rive de la Seine. (Id.)

— Action de fusiller.

— Hist. *Fusillade de Toulon.* Massacre que fit l'armée républicaine des Toulonnais, le 19 décembre 1793.

FUSILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Fusiller. S'empl. adjectiv. Soldat fusillé.

FUSILLER. v. a. 1re conj. (pr. *fu-zi-ié*; rad. *fusil*). Tuer des hommes, des animaux à coups de fusil.

— Se dit surtout d'une personne condamnée à être passée par les armes. Fusiller un déserteur. Fusiller un traître. Vous êtes vendu à l'ennemi, je le sais ; je devrais vous faire *fusiller*; d'autres se chargeront de cet acte de justice. (Napol.)

— *Fusiller un couteau.* Le passer sur le fusil pour l'affûter et l'amorcer.

— SE FUSILLER. v. récipr. Se tirer mutuellement des coups de fusil.

FUSILLETTE. s. f. (pr. *fu-zi-iè-te*; rad. *fusil*). Artif. La plus petite espèce des serpenteaux d'artifice.

FUSIOLE. s. f. Bot. Genre de champignons.

FUSION. s. f. (pr. *fu-zi-on*; du lat. *fusio*). Chim. Opération par laquelle on fait passer un corps de l'état solide à l'état liquide, en l'exposant à l'action du calorique ou d'un courant électrique. Le point de fusion des corps varie considérablement. La glace fond à zéro, et le zinc à 370° au-dessus de zéro. La fusion des métaux. Entrer en fusion. Fusion complète. Fusion incomplète. Le borax sert très-utilement dans le travail des métaux, dont il facilite la *fusion* et la purification. (Buff.) L'étain s'allie par la *fusion* avec toutes les matières métalliques. (Id.) || *Fusion ignée.* Disgrégation des molécules d'un corps produite par le calorique seul. || *Fusion aqueuse.* Celle qui a lieu lorsque l'eau contenue dans le corps accélère l'action du calorique, ou plutôt lorsque cette eau, dont la température se trouve élevée par le calorique, soit devenue capable de tenir dissous et fondu entre ses molécules le corps qui d'abord la tenait elle-même solidifiée entre les siennes.

— État d'un corps liquéfié.

— Fig. Alliance et mélange. Fusion de deux systèmes. Fusion de deux partis. Quant aux nouveaux choix à faire, il fallait concéder le principe de la *fusion* au premier consul. (Thiers.)

FUSIONNAIRE. adj. des 2 g. (rad. *fusion*). Néol. Qui opère la fusion. Il n'a pas compris ce qu'il fallait introduire de large et de *fusionnaire* dans un culte qui vise à l'universalité. (Const^t.)

FUSIONNISTE. adj. des 2 g. (rad. *fusion*). Polit. Qui tient à un système de fusion. Politique fusionniste. Ministère fusionniste.

— S'emploie substantiv. Les fusionnistes.

FUSIPÈDE. adj. des 2 g. (ét. lat., *fusus*, fuseau, *pes*, pied). Bot. Qui a le stipe fusiforme, comme l'agaric fusipède. || Zool. Qui a les pattes fusiformes.

sporium, spore). Bot. Genre de plantes, section des moisissures, ne renfermant qu'une espèce qui croît sur les tiges du maïs, des cucurbitacées et de quelques autres plantes. || Genre de la famille des hyphomycètes sépédoniés, établi pour des champignons croissant sur les plantes en putréfaction.

FUSOT. s. m. Bot. Sorte de bois jaune et très-tendre.

FUSS. s. m. Métrol. Mesure de longueur employée en Allemagne. Le fuss correspond à environ 33 centimètres.

FUST ou **FAUST** (Jean). Orfèvre de Mayence, que l'on associe à Guttenberg et à Schœffer pour l'invention de l'imprimerie, n'y a contribué, dit-on, que par une mise de fonds. Il a fait plusieurs livres aujourd'hui très-rares. Mort vers 1468.

FUSTAL, ALE. adj. (pr. *fuss-tall*; du lat. *fustis*, bâton). Qui se fait à coups de bâton. Lycophron ne méritait-il pas bien qu'on lui fît une petite correction *fustale* ou du moins manuelle ? (Le Noble.) || Pl., *fustaux*.

FUSTE. s. f. (pr. *fuss-te*; du lat. *fustis*, bâton). Mar. Ancien bâtiment long et de bas-bord, qui va à voiles et à rames. Une fuste légère.

FUSTE. s. m. Bot. Arbre à bois jaune, veiné.

FUSTÉ, ÉE. part. pass. du v. Fuster. S'emploie adjectiv. Personne fustée.

FUSTÉE. s. m. Se disait pour Charpentier et tout ouvrier qui travaille le bois.

FUSTEL. s. m. Comm. Espèce de bois de teinture, jaunâtre et veiné.

— Techn. Chez les arquebusiers, bâton dont les deux bouts sont égaux.

FUSTER. v. n. 1re conj. Chass. Se dit de l'oiseau qui s'échappe après avoir été pris, ou qui évite le piége qu'on lui a tendu.

— v. a. S'est dit pour Battre à coups de bâton.

FUSTERREAU. s. m. (pr. *fuss-te-rô*). Mar. Petit bateau fort léger qui sert à passer les mariniers d'un bord de la rivière à l'autre, et à placer des balises, pour indiquer la route que les bateaux peuvent tenir sans danger.

FUSTÈQUE. s. m. Bot. Genre de plantes urticées.

FUSTET. s. m. (pr. *fus-tè*). Bot. Espèce de sumac, dont le bois, jaunâtre et veiné, sert en médecine pour la teinture et pour plusieurs ouvrages de tour et d'ébénisterie ; ses feuilles s'emploient dans la préparation des cuirs.

FUSTIBALAIRE. s. m. Anc. art milit. Soldat armé d'une fustibale.

FUSTIBALE. s. f. (du lat. *fustis*, bâton, et du gr. βάλλω, je lance). Anc. art milit. Machine pour lancer des traits et des pierres. || Fronde de cuir attachée au milieu d'un bâton.

FUSTIGATION. s. f. (pr. *fus-ti-ga-ci-on*; du lat. *fustis*, bâton). Toute espèce de coups portés avec un bâton.

— Anc. art milit. La fustigation, chez les Romains, était infligée par le centurion, qui frappait avec un cep de vigne les soldats qui s'étaient rendus coupables de fautes légères. Dans les armées françaises, on a fustigé les soldats qui n'étaient pas gentilshommes jusqu'en 1790. Aujourd'hui ce supplice n'est plus en usage que dans quelques pays du Nord.

FUSTIGÉ, ÉE. part. pass. du v. Fustiger. S'empl. adj. Esclave fustigé. Voleur fustigé.

FUSTIGER. v. a. 1re conj. On met un *e* après le *g* lorsqu'il doit être suivi de *a*, *o*. *Nous fustigeons. Je fustigeais. Fustigeant.* Battre à coups de fouet ou de verges. Fustiger un coupable. Fustiger des esclaves. || SE FUSTIGER, v. pron. Se donner des coups de fouet ou de verges.

FUSTIQUE. s. m. Techn. Bois d'un arbre des Antilles, qui fournit une couleur jaune, sans le secours d'aucun mordant.

FUSTOK. s. m. Comm. Bois jaune de Cuba, qui sert à la teinture et aux ouvrages de tour et de marqueterie.

FUSTUAIRE. s. m. (du lat. *fustis*, bâton). Anc. art milit. Punition infligée aux soldats romains qui avaient commis des crimes emportant la peine capitale.

FUSZITÉ ou **FUSCITE.** s. f. Minér. Minéral dont la composition a été longtemps incertaine, et qui est regardée aujourd'hui comme un pyroxène.

FÛT. s. m. (pr. *fû*; du lat. *fustis*, bâton, bois). Art milit. Le bois sur lequel est monté le canon d'un fusil, d'une arquebuse, d'un pistolet, etc. || Portion de cylindre sur lequel sont montées les peaux d'un tambour.

— Bois sur lequel on monte les outils. Fût d'un rabot de menuisier. Fût d'une varlope.

— Archit. Tige de la colonne, partie qui est entre la base et le chapiteau. Le fût de la colonne. Fût cannelé. Le fût de cette colonne a sept diamètres.

— *Le fût d'un candélabre.* La partie qui sert à le supporter.

— Tonneau où l'on met le vin.

— *Du vin qui sent le fût.* Qui a un mauvais goût qu'il a contracté du tonneau.

— *Vendre fût et jus.* Vendre le tonneau avec la liqueur.

— Bot. *Fût de girofle.* Petit bouton tendre

du clou de girofle.

— Jeux. Bois qui forme le manche de la raquette, et qui en porte les cordes.

— Mar. Assemblage de petites lattes qui forment la monture de la girouette d'un bâtiment.

— Mus. Baguette d'un archet de violon. || Buffet d'orgue.

— Techn. Outil qui sert à rogner les livres sur la tranche. || Charpente sur laquelle sont montées les parties en fer du métier à fabriquer les bas. || Carcasse d'une malle. || Planchette sur laquelle s'attachent les cardes.

— Véner. Principale branche du bois d'un cerf, de laquelle sortent les andouillres.

— Se disait pour Arbre. || Arme. || Vaisseau. || Bâton ferré. || Charpente d'un bâtiment. || Poutre.

FUTAIE. s. f. (pr. *fu-tè*; du lat. *fustis*, bâton ; on écrivait autrefois *fustaie*). Forest. Bois qu'on laisse croître jusqu'à ce qu'il soit arrivé au maximum de sa croissance, maximum indiqué par le couronnement. Une belle futaie. Laisser monter un bois en futaie. Une

futaie de chênes, de hètres, de sapins. L'écureuil ne reste point dans les taillis, mais dans les bois de hauteur, sur les vieux arbres des plus belles *futaies*. (Buff.)

— *Futaies pleines*. Celles qui composent toute une contenance de bois. || *Futaies sur taillis*. Celles qui se composent de tous les baliveaux anciens, modernes et de l'âge des taillis, que l'on réserve, à chaque révolution, sur les coupes. || *Jeune futaie*. Le bois qu'on laisse s'élever en futaie depuis son jeune âge jusqu'à quarante ans. || *Demi-futaie*. Ce même bois depuis quarante jusqu'à soixante ans. || *Jeune, haute futaie*. Depuis soixante ans jusqu'à cent et cent vingt ans. || *Vieille futaie*. Celle qui est au-dessus de cent et un ans jusqu'à cent cinquante et deux cents ans. || *Futaie sur le retour*. Celle qui est dépérissante. || *Futaie de brins*. Le semis qu'on laisse croître en futaie. || *Revenu de futaie*. Jeune futaie qui s'élève en place de celle qu'on a abattue. || *Futaie sur souches*. Le bois ou le taillis qui repousse de souches et qu'on destine à devenir futaie.

— Fig. Il n'y a pas seulement là de quoi faire une comtesse, mais même une nymphe de haute *futaie*. (Dubourn.)

— Syn. comp. FUTAIE. TAILLIS. V. TAILLIS.

FUTAILLE. s. f. (pr. *fu-ta-ie;* du fr. *fût*). Vaisseau de bois de moyenne grandeur destiné à mettre du vin ou d'autres liqueurs. Futaille vide.

— *Double futaille*. Futaille renfermée dans une autre qui est ordinairement d'un bois plus léger.

— Le bois du tonneau. Vendre, acheter de vieilles futailles.

— Grande quantité de tonneaux. Voilà bien de la futaille.

— Se dit aussi des vaisseaux à mettre des boulets et autres munitions.

— Mar. Nom collectif que l'on donne aux barriques, pipes, tierçons et quarts.

— Se disait pour Futaie.

— Pop. *Vieille futaille*. Vieille femme.

— Fig. Côme de Médicis disait à un savant, mais méchant homme : « Il est vrai que vous avez de bon vin, mais il est dans une méchante *futaille*. »

FUTAILLERIE. s. f. (pr. *fu-ta-ie-ri*). Tout bois propre à faire des futailles.

FUTAINE. s. f. (du bas lat. *fustana*, ou de *Fustat*, ville d'Egypte, d'où cette étoffe a été apportée). Etoffe croisée dont la chaîne est en fil et la trame en coton. Les futaines les plus estimées sont celles de Troyes. La consommation des futaines est aujourd'hui peu importante, et tend à s'éteindre complètement. Elle a été remplacée avec avantage par les coutils. Futaine à grain d'orge. Acheter de la futaine. Brassière de futaine.

— Course qui se faisait dans quelques villages de Champagne, le jour de la Saint-Jean. Plusieurs jeunes gens, légèrement vêtus, se disputaient le prix de la course, qui consistait en 1 mèt. 80 cent. de futaine. C'est ce qu'on appelait *courir la futaine*.

FUTAINIER. s. m. (rad. *futaine*). Comm. Celui qui fabrique ou qui vend de la futaine.

FUTÉ, ÉE. adj. (du lat. *fustis*, bâton, bois, par allusion aux oiseaux qui ont hanté les bois, et qui sont plus rusés que ceux qui ne sont pas sortis de leur nid). Fin, rusé, adroit. Cet homme est futé. Elle est bien futée. C'est un futé matois. Fam.

— Blas. Se dit d'une javeline ou autre arme dont le fer et le bois sont de deux émaux différents d'un arbre dont le fût ou le tronc est d'un autre émail que les feuilles. D'or à trois javelines de gueules, futées de sable.

FUTÉE. s. f. Techn. Espèce de mastic composé de sciure de bois et de colle-forte, propre à boucher les fentes et les trous des pièces de bois.

F-UT-FA. Mus. Autrefois le ton de *fa*. La clé de f-ut-fa. Le ton de f-ut-fa.

FUTIER. s. m. (rad. *fût*). Techn. Ouvrier qui assemble les ais des malles, des coffres, etc.

FUTILE. adj. des 2 g. (du lat. *futilis*). Frivole, qui est de peu de conséquence, de considération. Raisons futiles. Argument futile. Discours futiles. Talent futile. Écrits futiles. [illegible] ne peut en tirer une conséquence morale importante. (Boiste.)

— Se dit des personnes dans le même sens. C'est un homme futile. De vains et futiles esprits. Ces vains et futiles déclamateurs vont de tous côtés, armés de leurs funestes paradoxes. (J.-J. Rouss.) Votre éloquence frivole, l'étude et le charme des hommes *futiles*. (Id.)

— *Biens futiles*. Biens qui ne tiennent qu'à l'opinion, à la fantaisie, à l'illusion.

— Cet adjectif peut se mettre avant son substantif, lorsque l'analogie et l'harmonie le permettent. Des discours futiles. De futiles discours. De futiles déclamations.

FUTILE. s. m. Ant. rom. Vase dans lequel on mettait l'eau qui devait servir aux sacrifices de Vesta ; l'orifice en était très-large et le fond très-étroit, de sorte qu'on ne pouvait les poser sans que l'eau ne se répandît, ce qu'il fallait éviter avec soin.

FUTILITÉ. s. f. (du lat. *futilitas*). Caractère de ce qui est futile. La futilité de ce raisonnement. La futilité d'esprit. Tristes restes de la vanité humaine, dont la vue affligeait les regards, en rappelant à l'âme contristée la *futilité* de nos biens et la fragilité de notre nature. (Alib.)

— Chose futile. Ce livre n'est plein que de futilités. S'attacher à des futilités. Nos journées se perdent en futilités. Les métaux et les pierres précieuses exceptés, toutes les plus belles productions de la nature ne sont que *futilités* pour l'avarice. (Boiste.) Voyez, disait Bonaparte, ces vaines *futilités* que les esprits forts dédaignent tant ! Le peuple n'est pas de leur avis. (Thiers.)

— Ce mot *futilité* a souvent un sens relatif et déterminé par le genre de talent ou le travail de celui qui l'applique. C'est ainsi que le géomètre ou le physicien trouvera futiles les occupations du poète, tandis que le banquier ou l'agent de change regardera à son tour comme très-futiles les calculs et les recherches du savant. Il est cependant des futilités sur lesquelles il n'y a qu'une seule opinion : telles sont, par exemple, dans la science, ces laborieuses investigations de quelques érudits sur des questions historiques sans aucun intérêt pour nous ; dans la poésie, ces acrostiches, ces bouts-rimés, etc., qui n'avaient que le mérite de la difficulté vaincue.

FUTIS. s. m. (pr. *fu-tiss*). Disciple des bonzes chez les Chinois.

FUTUM. s. m. (pr. *fu-tom*). Ant. rom. Vase dans lequel on recueillait ce qui sortait des sacrifices.

FUTUR, URE. adj. (du lat. *futurus*). Qui est à venir. Le temps futur. Les races futures. Les biens de la vie future. Grandeur future. L'incertitude des choses futures. Prêter indiscrètement tandis que l'on est riche, c'est faire l'aumône à sa pauvreté *future*. (Boiste.) L'issue des événements en Portugal et en Egypte devait exercer sur le traité *futur* une grande influence. (Thiers.)

Je ne transmettrai point à la race *future*
De leurs exploits rivaux l'héroïque peinture. (BAOUR-L.)

Et ton nom paraîtra, dans la race *future*,
Aux plus cruels tyrans la plus cruelle injure. (RACINE.)

— Se dit aussi des personnes. Futur éditeur. Editeur futur.

— Dr. *Choses futures*. Tout ce qui peut arriver. Elles peuvent être l'objet d'une convention, mais il n'est pas permis de stipuler sur une succession future.

— En style de notaire. *Le futur mariage*. Le mariage dont on dresse le contrat. En considération du futur mariage. || *Les futurs époux, les futurs conjoints*. Les deux personnes qui contractent ensemble, pour se marier ensuite. || On dit aussi au singulier. *Le futur époux, la future épouse, son futur époux, sa future épouse*.

— On dit même en style ordinaire : *Son beau-père futur, sa belle-mère future, son gendre futur*.

— S'empl. aussi substantiv. pour Futur époux, futur épouse. Le futur, la future. Son futur, sa future.

— Jurispr. *Épouser par paroles de futur*. Fiancer.

— Quoique ce mot ne soit pas exclu de la prose, où l'on dit fort bien *la vie future, le temps futur, ce fut un présage de sa grandeur future*, il est cependant employé beaucoup plus fréquemment en poésie ; mais il ne précède pas ordinairement son substantif. On ne dit ni *les biens de la future vie*, ni *les futures races ;* mais on dirait fort bien, *les présages de sa future grandeur*. Toutes les ambitions étaient tenues en éveil par ce *futur* partage. (Thiers.)

— Syn. comp. FUTUR. POSTÉRIEUR. Les siècles *futurs* sont encore à naître ; les siècles *postérieurs* sont des siècles déjà passés, que l'on considère par rapport à ceux qui les précédèrent

FUTUR. s. m. Ce qui est à venir. L'esprit humain ne peut guère juger du *futur*, qu'en [illegible] se trompe presque toujours sur le *futur*. (Boiste.)

— Gramm. Temps du verbe qui marque un état, une action à venir. Employer le présent pour le futur. Verbe au futur. Le bonheur parfait est pour nous au *futur*. (Boiste.)

— *Futur simple* ou *absolu*. Celui qui est composé d'un seul mot, et qui exprime l'action comme devant avoir lieu dans un temps à venir. *Je sortirai demain*. || *Futur composé*. Celui qui est formé au moyen d'un auxiliaire et d'un participe. *J'aurai bientôt fini*.

— *Futur antérieur*. Temps du verbe par lequel on exprime une action à venir, qui précède une autre action également à venir. Ex. : *J'aurai fini quand il arrivera*. On l'appelait autrefois *futur passé*, mais cette dénomination a été abandonnée, car ces deux mots se repoussent.

— Le futur peut se placer avant ou après la phrase complémentaire commençant par la conjonction *si*. Je viendrai, si je puis. Si je puis, je viendrai. Dieu vous punira, si vous mentez. Si vous mentez, Dieu vous punira. Il *frappera* Jacob, si Jacob l'abandonne. (Chateaub.) Oui, si je le rencontre, on *verra* du carnage. (Mol.) Si vous ne changez pas, vous *éprouverez* des malheurs. (Lav.)

Oui, je *triompherai*, si Nadab amoureux
Au culte d'Abraham arrache les Hébreux. (CHATEAUB.)

— Il ne faut pas confondre le *futur* avec le *conditionnel* dans les phrases interrogatives. On dit avec le futur : *Pourrai-je* sans trembler lui dire : Je vous aime ? (Rac.) Où *pourrai-je* trouver ce prince trop fidèle ? (Id.) *Croira-t-il* mes périls et vos larmes sincères ? (Id.) On dit avec le conditionnel : *Pourrais-je* à ce penchant abandonner mon âme ? (Longep.) *Pourrais-je* à cette loi ne pas me conformer ? (Rac.) *Croirait-il* ma douleur moins vive que la sienne ? (Id.)

— Souvent, pour rendre l'expression plus vive, plus animée, on emploie figurément le présent à la place du futur. C'est ainsi que l'on dit : *Tu es mort*, pour *tu mourras ; je vous attends demain*, au lieu de *je vous attendrai demain*. Toutefois, l'emploi du présent n'a lieu que lorsqu'il s'agit d'un temps prochain, car on s'exprimerait mal si l'on disait : *Je succède à mon père dans deux ans*. La figure serait ici un peu trop forte.

— Notre vivacité nous porte aussi quelquefois à désirer de pouvoir rapprocher le temps futur. Voilà pourquoi nous disons : *si vous m'aimez, je vous aimerai*, au lieu de dire régulièrement : *si vous m'aimerez, je vous aimerai*. Les Italiens, selon leur naturel politique, se sont ménagé les deux manières avec *si*. Ils disent : *j'irai, si je pourrai*, lorsque la chose dont il est question leur est indifférente, ou qu'ils voudraient l'éloigner ; et ils disent : *j'irai, si je puis*, toutes les fois qu'ils veulent témoigner le désir qu'ils ont de voir déjà accompli ce qui doit arriver, ou lorsque l'action peut suivre à peu près l'instant de la parole. Mais la phrase française, *si vous m'aimez, je vous aimerai*, prise isolément, n'en présente pas moins deux sens ; elle signifie : *si vous m'aimez* maintenant, *je vous aimerai*, ou bien *si vous m'aimez* plus tard, *je vous aimerai aussi*. Le verbe *aimez* désigne donc, comme on le voit, tantôt un présent, tantôt un futur. Dans ce dernier cas, l'idéologie réclame le futur ; mais l'usage ne permet pas en français de l'employer, la vivacité de l'imagination a franchi l'espace. Ainsi nous nous sommes privés d'une nuance dans l'expression de la pensée.

— On peut très-bien dire *c'est lui qui le fera*, ou *ce sera lui qui le fera*. Ces deux manières sont également en usage. Néanmoins *c'est lui qui parlera*, présente une expression plus précise que *ce sera lui qui parlera*. *C'est* là que *s'allumera* le premier flambeau du génie européen. (Villem.)

Ce sera vous qui de nos villes
Ferez la beauté refleurir. (MALHERBE.)

— Le futur antérieur s'emploie aussi pour un véritable passé. *Vous aurez négligé de lire et de comparer*, ce qui signifie *vous avez sans doute*, etc.

— *Futur relatif* ou *périphrastique*. Temps des verbes latins, composés du participe futur en *rus* ou en *dus*, et du verbe *esse*. *Amaturus sum. Laudandus eram.*

— *Futur du participe*, ou adject. *participe futur*. Temps des verbes latins qui exprime une action sur le point de se faire. *Amaturus*, devant aimer.

— Quelques grammairiens français reconnaissent un *futur prochain* et un *futur incertain :* le *futur prochain* a pour objet une chose qui doit ou qui devait arriver bientôt ; pour l'exprimer, on joint à l'infinitif du verbe le présent ou l'imparfait du verbe *aller*. Ainsi *je vais dîner*, signifie *je dînerai tout à l'heure ;* le *futur incertain* ou *indéterminé*, soit par rapport au temps présent, soit par rapport au temps passé, s'exprime en joignant à un infinitif quelque temps du verbe *devoir* : Je dois voyager. Il est facile de sentir que dans cet [illegible] l'on disait : Je voyagerai.

— Autrefois, on supprimait l'*e* muet du futur et du conditionnel des verbes de la 1re conj., quand il est précédé d'une voyelle, et quelques écrivains modernes ont conservé cette orthographe ; cependant cette suppression ne peut être admise qu'en poésie, pour que l'*e* ne soit pas compté comme une syllabe.

— Log. *Futur contingent*. Ce qui peut arriver ou n'arriver pas. *J'irai demain à la campagne*, est un futur contingent, non seulement parce que je pourrais d'ici à demain changer de résolution, mais encore parce qu'il n'implique point contradiction que je n'aille point à la campagne un tel jour.

— Cette locution s'emploie quelquefois dans le langage ordinaire. Les joueurs de roulette, de loterie, sont des spéculateurs sur le futur contingent.

Méfiez-vous du *futur* contingent.
Tel s'avisa de courir cette chance,
Qui fut toujours fort riche en espérance,
Et très-pauvre réellement. (SALLENTIN.)

— Chancell. *Examen à futur*. Enquête qui se faisait en vertu de lettres de chancellerie sur les faits dont on ne voulait pas laisser dépérir la preuve, et même avant que l'instance fût commencée.

— Syn. comp. FUTUR. AVENIR. Le *futur* est relatif à l'existence des êtres, et l'*avenir* aux révolutions des événements.

FUTURISER. v. a. 1re conj. Gramm. Mettre un verbe au futur. Inusité.

FUTURITION. s. f. (pr. *fu-tu-ri-ci-on ;* du lat. *futurus*). Didact. Qualité d'une chose future, en tant que future. Peu en usage.

— Théol. Effet dont on considère l'événement à venir, relativement à la prescience de Dieu, qui voyait en lui-même ou dans les choses cet événement avant qu'il fût.

FUYABLE. adj. des 2 g. Néol. Que l'on peut fuir.

FUYANT. part. prés. invar. du v. Fuir. Qui fuit. On a pu voir les nuages *fuyant* dans l'horizon pour découvrir un ciel plus serein. (De Pradt.) Leurs troupes restant sans chefs, et *fuyant* sans ordre, furent taillées en pièces. (Ségur.) Les uns, glacés d'effroi, vont *fuyant* devant lui. (Del.)

Les animaux *fuyant* dans les sentiers secrets,
Vingt fois pour s'échapper retournent sur leur trace. (CASTEL.)

FUYANT, ANTE. adj. (rad. *fuir*). Qui est en fuite, qui est en train de fuir. Se dit des personnes et des choses. Les uns, vainqueurs et animés au carnage, les autres, ou *fuyants*, ou mourants ou blessés. (Fén.) L'un poursuit inutilement la fortune toujours *fuyante*. (Ducerc.) Si des manœuvres trop bien ourdies n'eussent fait rebrousser contre lui-même l'arme qu'il dirigeait contre Catherine surprise et *fuyante* à son tour. (De Pradt.)

Le bruit des cors, celui des voix,
N'a donné nul relâche à la *fuyante* proie. (LA FONT.)

— Peint. Se dit d'objets qui s'enfoncent dans un tableau, et semblent s'éloigner de la vue. Voyez ces teintes légères, ces ombres fuyantes.

— Persp. *Echelle fuyante*. Celle qu'on trace pour trouver la diminution des objets, relativement à leur enfoncement.

— *Front fuyant*. Front qui va fort en arrière.

— Beaux-arts. S'empl. aussi substantiv. dans le sens de Contours ou tournants. Le fuyant d'un corps. Les fuyants d'un tableau.

FUYARD, ARDE. adj. (rad. *fuir*). Qui s'enfuit, qui a coutume de s'enfuir. Animaux fuyards. Troupes fuyardes.

— *Pigeons fuyards*. Pigeons sauvages qui sont dans les colombiers à pied, et qui ne s'arrêtent pas dans les volières et les basses-cours.

— Fauconn. *Oiseau pillard* ou *fuyard*. Celui qui prend, qui ravit sa proie et la détourne.

FUYARD. s. m. T. milit. Celui qui évitait de tirer à la milice. Quand un fuyard était arrêté, il était milicien de plein droit, et obligé de servir dix ans. || De 1793 à l'an VI, on donnait le même titre aux soldats de la réquisition qui ne rejoignaient point leurs corps ; la loi ordonnait leur inscription sur la liste des émigrés, et ils subissaient toutes les conséquences de cette mesure.

— Fauconn. Oiseau qui ravit sa proie et la détourne.

— Au pl., Gens de guerre qui s'enfuient en désordre du combat, malgré leurs chefs. Poursuivre les fuyards. Rallier les fuyards. Il voit quelques *fuyards* sauter dans une barque. (Corn.) Les esprits en ordonnèrent autrement, je fus entraîné par les *fuyards* à Saint-Augustin. (Chateaub.)

FUYASSER. v. n. 1re conj. S'est dit pour User de faux-fuyants. || Agir frauduleusement.

FWEN. s. m. (pr. *fou-ènn*). Monnaie de la Chine.

FY ou **FI.** s. m. Art vétér. Espèce de lèpre [illegible] certaines taches qui existent sur leur chair.

FY. interject. Corruption du mot *foi*, introduite par le scrupule de ceux qui disent : *Par ma fy*, craignant de dire : *Par ma foi*.

FYADA. s. m. Alchim. Ancien nom du mercure.

FYEUX, EUSE. adj. Art vétér. Qui est attaqué du fy.

FYROUZ. Trois rois de Perse ont porté ce nom. Le dernier est mort l'an 386 de J.-C. || Il y a eu aussi trois rois de Dehly du même nom. Le dernier est mort l'an 1398.

FIN DU PREMIER VOLUME.

Paris. — Typ. Morris et Cie, r. Amelot, 64.

SU

A

ABARRER. v. n. 1re conj. S'
S'opposer à. Ce mot est tout roma
sens et pour la forme. M. Landai
d'en attribuer l'invention à Boiste

ABATTABLE. adj. des 2 g. Q
abattu, renversé. C'est un vieux
mais qui empêcherait qu'on s'en
de nos jours?

ABBAIETTE. s. f. (diminut. d
tite abbaye. C'est un vieux mot.

ABCISSION. s. f. Géom. V. AB

ABEIETTE ou **AVEIETTE**. s
d'*abeille*). Petite abeille.

ABEILLON. s. m. (pr. *abé-yon*
qui signifiait Essaim d'abeilles.

ABÉLIR. v. n. 2e conj. S'est di
être agréable, charmer. Tant avoi
ler en soi, qu'il plaisoit moult et
chevaliers. (Hist. de Duguescl.)

ABÉLISER. v. a. 1re conj.
Plaire, être agréable, charmer. R
le Glossaire de la langue romane,
béliser n'a jamais existé, et il
preuve, que *abélisait* est l'imparfa
se trompe. *Abélir* s'écrit à l'impar
s, *j'abélissais*, *tu abélissais*, *il a*
Avec un seul *s*, *abélisait* est bien
l'imparfait d'*abéliser*. Si m'*abéliso*
tant elle me plaisait. (Roman de la

ABÊTISSEMENT. s. m. Ac
état de celui qui est abêti, abrut
gradation morale. Tomber dans l
L'abêtissement des peuples.

ABJECTEMENT. adv. D'un
jecte, basse, vile. C'est un vieux
gique, qu'on a eu tort de laisser

ABJECTER (S'). v. pron. 1re
ser, s'humilier. Vieux mot, t
qu'on n'aurait pas du proscrire,
être utilement employé.

> Celui qui sous son bras puissant
> En tout endroit *s'abjecte* et s'hum
> (CLÉM

ABJURABLE. adj. des 2 g.
être abjuré, qui doit être abjur
doit renoncer. Quand des princ
ne sont plus en rapport avec le
besoins d'un peuple, ils sont *ab*
prince et le gouvernement doiv
aussitôt. (Richard.)

ABLÉTIR. v. a. 1re conj. (ra
mot qui s'est dit pour Amollir,

ABOSMÉ, ÉE. part. pass.
Abosmer. On trouve dans les an
être dolent et abosmé, *avoir le co*
cœur être abosmé; pour signifie
douleur affreuse et profonde, ê
la douleur.

ABOSMER. v. a. 1re conj.
s'est dit pour Abîmer. L'*o* était
substitué à l'*e*; on écrivait *maro*
nier.

ABRÉVETÉ, ÉE. part. pas
Abréveter.

ABRÉVETER. v. a. 1re conj.
Tromper, endormir quelqu'un p
roles; guetter, épier pour surp
est tout roman et ne se trouve
vieux glossaires français.

[illegible]
qui peut mettre en sûreté con
sont *abritantes* que lorsqu'elles
qu'il y a équité chez le magis
Omiss. des dictionnaires.

ABRIVER. v. n. 1re conj. (
ripa, rive). Mar. Vieux mot q
Aborder, mettre à terre sur le
vière.

ABSCONDRE. v. a. 1re conj.
dere, formé de *abs*, ou *ab*, loi
cacher). Cacher, couvrir, déro
C'est un vieux mot qui mérite
jeuni.

—S'ABSCONDRE. v. pron. Se cac
aux yeux.

> Bel-Accueil ne sut que répondre
> Aingois se fut allé *absconsdre*?
> (*Roman*

ABSCONS, ONSE. part. pa
Abscondre. S'employait adject
Caché.

> As-tu le cœur endurci plus que pier
> De me laisser en cestui bois *abscon*

SUPPLÉMENT DU PREMIER VOLUME.

A

ABARRER. v. n. 1re conj. S'est dit pour S'opposer à. Ce mot est tout roman, et pour le sens et pour la forme. M. Landais a donc tort d'en attribuer l'invention à Boiste.

ABATTABLE. adj. des 2 g. Qui peut être abattu, renversé. C'est un vieux mot, dit-on; mais qui empêcherait qu'on s'en servît encore de nos jours?

ABBAIETTE. s. f. (diminut. d'*abbaye*). Petite abbaye. C'est un vieux mot.

ABCISSION. s. f. Géom. V. ABSCISSION.

ABEIETTE ou **AVEIETTE.** s. f. (diminutif d'*abeille*). Petite abeille.

ABEILLON. s. m. (pr. *abé-yon*). Vieux mot qui signifiait Essaim d'abeilles.

ABÉLIR. v. n. 2e conj. S'est dit pour Plaire, être agréable, charmer. Tant avoit de beau parler en soi, qu'il plaisoit moult et *abélissoit* aux chevaliers. (Hist. de Duguescl.)

ABÉLISER. v. a. 1re conj. S'est dit pour Plaire, être agréable, charmer. Roquefort, dans le Glossaire de la langue romane, prétend qu'*abéliser* n'a jamais existé, et il ajoute, pour preuve, que *abélisait* est l'imparfait d'*abélir*. Il se trompe. *Abélir* s'écrit à l'imparfait avec deux *s*, *j'abélissais*, *tu abélissais*, *il abélissait*, etc. Avec un seul *s*, *abélisait* est bien certainement l'imparfait d'*abéliser*. Si m'*abélisoit*, c'est-à-dire tant elle me plaisait. (Roman de la Rose.)

ABÊTISSEMENT. s. m. Action d'abêtir; état de celui qui est abêti, abrutissement, dégradation morale. Tomber dans l'abêtissement. L'abêtissement des peuples.

ABJECTEMENT. adv. D'une manière abjecte, basse, vile. C'est un vieux mot, très-énergique, qu'on a eu tort de laisser perdre.

ABJECTER (S'). v. pron. 1re conj. S'abaisser, s'humilier. Vieux mot, très-énergique, qu'on n'aurait pas dû proscrire, et qui pourrait être utilement employé.

> Celui qui sous son bras puissant
> En tout endroit s'*abjecte* et s'humilie.
> (CLÉMENT MAROT.)

ABJURABLE. adj. des 2 g. Néol. Qui peut être abjuré, qui doit être abjuré, à quoi l'on doit renoncer. Quand des principes politiques ne sont plus en rapport avec les mœurs et les besoins d'un peuple, ils sont *abjurables*, et le prince et le gouvernement doivent les abjurer aussitôt. (Richard.)

ABLÉTIR. v. a. 1re conj. (rad. *blet*). Vieux mot qui s'est dit pour Amollir, attendrir.

ABOSMÉ, ÉE. part. pass. du vieux verbe Abosmer. On trouve dans les anciens auteurs, *être dolent et abosmé*, *avoir le cœur abosmé*, *de cœur être abosmé*; pour signifier Être dans une douleur affreuse et profonde, être abîmé dans la douleur.

ABOSMER. v. a. 1re conj. Vieux mot qui s'est dit pour Abîmer. L'*o* était assez souvent substitué à l'*e*; on écrivait *maronier* pour *marinier*.

ABRÉVETÉ, ÉE. part. pass. du vieux v. Abréveter.

ABRÉVETER. v. a. 1re conj. S'est dit pour Tromper, endormir quelqu'un par de belles paroles; guetter, épier pour surprendre. Ce mot est tout roman et ne se trouve point dans les vieux glossaires français.

ABRITANT, ANTE. adj. Qui peut abriter, qui peut mettre en sûreté contre. [illegible] sont *abritantes* que lorsqu'elles sont précises et qu'il y a équité chez le magistrat. (Richard.) Omiss. des dictionnaires.

ABRIVER. v. n. 1re conj. (du lat. *ab*, de; *ripa*, rive). Mar. Vieux mot qui s'est dit pour Aborder, mettre à terre sur le bord d'une rivière.

ABSCONDRE. v. a. 1re conj. (du lat. *abscondere*, formé de *abs*, ou *ab*, loin de; *condere*, cacher). Cacher, couvrir, dérober aux yeux. C'est un vieux mot qui mériterait d'être rajeuni.

—S'ABSCONDRE. v. pron. Se cacher, se dérober aux yeux.

> Bel-Accueil ne sat que répondre,
> Ainçois se fut allé *abscondre*?
> (*Roman de la Rose.*)

ABSCONS, ONSE. part. pass. du vieux v. Abscondre. S'employait adjectiv. et signifie Caché.

> As-tu le cœur endurci plus que pierre,
> De me laisser en cestui bois *abscons*? (CL. MAROT.)

ABSIDAL, ALE. adj. De l'abside, qui appartient à l'abside, qui est en forme d'abside. Chapelles *absidales*. (Baliss.) Omission des dictionnaires.

ABSOLUTEUR, TRICE. adj. Qui absout. Sentence absolutrice. Vieux mot à regretter.

—substantiv. L'or est l'*absoluteur* des forfaits. (***)

ABSTENANT (S'). part. prés. du v. S'abstenir. Qui s'abstient. Il est toujours invariable. Des religieux s'abstenant de manger de la viande.

ABSTENANT, ANTE. adj. Celui, celle qui s'abstient. Se dit surtout de ceux qui, dans les assemblées délibérantes, s'abstiennent de voter, qui ne se prononcent ni pour ni contre une proposition. Parmi les *abstenants* il en est cinq ou six qui n'ont presque jamais voté pendant tout le cours de cette session. (Cel.) Ce mot, si usité, ne figure dans aucun dictionnaire.

ABSTRACTEUR. s. m. Celui qui fait une abstraction.

— Par extens. *Abstracteur de quintessence*, c'est-à-dire Chimiste, alchimiste.

ABSTRAYANT. part. prés. du v. Abstraire. Qui abstrait. Il est invariable. Il faut bien faire attention qu'en *abstrayant* sur une idée, comme en la concrétant, on lui enlève dans un cas une partie d'elle-même, et que dans l'autre on lui ajoute quelque chose de nouveau. (J. Tiss.)

ABUISSONNER. v. a. 1re conj. S'est dit pour Séduire, tromper. Il l'abuissonna.

ABUSEMENT. s. m. Action d'abuser. Vieux mot.

ABUSION. s. f. S'est dit pour Abus, illusion, mensonge.

ABYSSINIEN, ENNE. adj. et s. Géogr. Qui est né en Abyssinie; qui est propre au pays ou aux habitants de l'Abyssinie. On dit aussi *Abyssin*.

— *Abyssinien*. s. m. Linguist. Idiome des habitants de l'Abyssinie. V. ABYSSINIQUE.

ACAREMENT, ACARER, ACARIATION. Anc. jurispr. V. ACCAREMENT, ACCARER, ACCARIATION.

ACARIGÈNE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἀκαρής, acare; γεννάω, engendrer). Didact. Qui est occasionné, produit par un acare. Maladies acarigènes.

ACARIGÉNOSE. s. f. Pathol. Maladie qui est le résultat du parasitisme des tiques, mites, cirons, des acarus enfin, de différentes mœurs et habitudes.

— Physiol. vég. *Acarigénose végétale*. Maladies des végétaux attaqués par les acares. ‖ *Acarigénose paginacée*. Plaques furfuracées, lépreuses, versicolores, que détermine, sur la surface supérieure des feuilles, l'insecte qui paît sous la page inférieure. ‖ *Acarigénose limbacée*. Coussinets mamelonnés en dessus, concaves et velus en dessous, que la piqûre d'un acare détermine sur les dentelures de certaines feuilles d'arbres sauvages des bois.

— *Acarigénoses animales*. Maladies des animaux attaqués par les acares. Acarigénose par la tique du nord. Acarigénose par la tique tropicale ou chique.

ACASIE. s. f. Bot. V. LIANE DE BOEUF.

ACCARÉ, ÉE. part. pass. du v. Accarer. S'empl. adjectiv. Les témoins ont été accarés avec l'accusé.

ACCAREMENT. s. m. Anc. jurispr. Résultat de l'accariation. V. ACCARIATION.

ACCARER. v. a. 1re conj. Anc. jurispr. Confronter les témoins avec l'accusé qui est chargé par leurs dépositions.

ACCARIATION. s. f. (pr. *a-ka-ri-a-ci-on*). Anc. jurispr. Action d'accarer. L'accariation des témoins.

ACCÉDER. v. n. 1re conj. Il signifie encore Avoir accès. Accéder à un terrain par une porte cochère. V. ACCÉDER au Dictionnaire.

ACCOISÉ, ÉE. part. pass. du v. Accoiser. S'empl. adjectiv.

ACCOISEMENT. s. m. (pr. *a-ko-è-ze-man*; rad. *coi*). Cessation d'un mouvement intérieur soit physique, soit moral.

ACCOISER. v. a. 1re conj. (rad. *coi*). Apaiser.

— S'ACCOISER. v. pron. S'apaiser, et figur. Perdre de sa force, de son énergie, de son activité. Il est quelquefois encore employé par les écrivains. L'âme qui se montre avec tant de charme dans l'enfance, *s'accoise* et se voile si on en l'appelle sans cesse à de nouvelles œuvres. (A. Mart.)

ACCOT. s. m. (pr. *a-ko*). Céram. Étai ou fragments d'étais posés en travers des espaces réservés entre les piles et fixés par du lut. Pour que les piles ne se dérangent pas, on les appuie l'une contre l'autre au moyen des *accots*. (Brongn.)

ACCROCHAGE. s. m. Techn. Action d'accrocher.

ACCRUE. s. f. (pr. *a-kru*; en lat. *accretio*, du lat. *accrescere*, accroître). S'est dit pour Augmentation, croissance.

— Dr. Augmentation que reçoit un terrain par la retraite insensible des eaux ou par atterrissement.

— *Accrue de bois*. Augmentation de l'étendue d'un bois, qui se fait naturellement, sans qu'on ait planté ni semé. En matière de bois et forêts, l'accrue est à peu près la même chose que l'alluvion à l'égard des fleuves et des rivières. Mais le propriétaire qui craint que sa terre ne soit envahie par les accrues d'un bois voisin peut demander d'avance un bornage régulier; et l'accrue qui pourra avoir lieu par la suite lui profitera au lieu de lui nuire.

— Pêch. et chass. *Accrues*. Boucles qu'on fait aux filets pour servir de mailles, afin d'augmenter la largeur d'un filet. ‖ *Jeter des accrues*. Faire des boucles au lieu de mailles pour accrocher le filet.

ACETIQUEMENT. adv. D'une manière acétique. Cette explication rend également raison de l'apparition des vibrions dans la pâte qui fermente *acétiquement* au contact de l'air et dans une faible quantité d'eau. (Rasp.) Omiss. des dictionn.

ACQUÉREURE. s. f. Jurispr. Celle qui acquiert, qui fait une acquisition d'immeubles. On dit aussi *acquéreuse*, et ce mot se trouve dans le dictionnaire de Richelet, mais les notaires le repoussent et lui préfèrent *acquéreur* ou *acquéreure*.

ACRIDOGÈNE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἀκρίς, sauterelle; γεννάω, engendrer). Pathol. Qui est produit par les sauterelles. Maladies acridogènes.

ACRIDOGÉNOSE. s. f. Physiol. Maladie des végétaux, spécialement occasionnée par la voracité des sauterelles et par le parasitisme de leurs larves.

ACRODYNIE. s. f. (en lat. *acrodinia*; du gr. ἄκρος, extrémité; ὀδύνη, douleur). Pathol. Affection épidémique qui a régné à Paris en 1828 et 1829, et dont le symptôme le plus remarquable était des fourmillements et des douleurs plus ou moins vives aux mains et aux pieds. Aussi dans les campagnes l'appelait-on plus simplement *maladie des pieds et des mains*.

ACROGASTRE. s. m. (ét. gr., ἄκρος, sommet; γαστήρ, ventre). Ichthyol. Genre de poissons fossiles, de la grande famille des percoïdes.

ACROGÈNE. adj. des 2 g. (en lat. *acrogenus*; du gr. ἄκρος, au sommet, γεννάω, produire). Minér. Se dit d'un cristal qui dérive d'un rhomboïde par des décroissements sur les angles et les bords supérieurs. Chaux carbonatée acrogène.

ACROGÈNES. s. f. pl. Bot. Lindley désigne par ce mot les acotylédonées de Jussieu, par analogie aux endogènes et aux exogènes adoptées par M. de Candolle pour les monocotylédonées et les dicotylédonées. Mais ce mot, qui signifie *croissant par le sommet*, s'applique difficilement aux plantes purement celluleuses, telles que les algues et les champignons, qui croissent réellement dans tous les sens; il est, au contraire, exact lorsqu'on ne l'emploie que pour les mousses, les fougères, les lycopodes, etc., dont la tige, en effet, ne s'accroît que par l'allongement de son extrémité, sans éprouver aucun changement dans les parties déjà formées.

ACROGYRE. adj. des 2 g. (ét. gr., [illegible] sommet; γυρός, cercle). Bot. Se dit des fougères, dont les fruits sont pourvus au sommet d'une fausse roue. Fougère acrogyre.

— substantiv. au fém. Une acrogyre. Les acrogyres.

ACROLASIE. s. f. (ét. gr., ἄκρος, au sommet; λάσιος, velu). Bot. Genre de plantes de la famille des loasées bartoniées, herbes annuelles, hérissées de poils, scabres, fondé sur une espèce unique qui habite le Chili.

ACROLÉPIDE. s. m. (ét. gr., ἄκρος, au sommet; λεπίς, écaille). Bot. Genre de cypéracées, établi pour une plante du Cap, l'acrolépide capillifoliée.

ACROLÉPIS. s. m. Foss. Genre de poissons fossiles de la famille des sauroïdes, voisin du genre polyptère et lépisostée.

ACROLOGIE. s. f. (ét. gr., ἄκρος, haut; λόγος, discours). Philos. Recherche des premiers principes ou de l'absolu.

— Philol. Système graphique burlesque d'après lequel on peindrait les idées, en peignant l'image des objets dont le nom commence par la même lettre que celui par lequel on exprime ces idées dans le langage ordinaire.

ACROLOGIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui concerne l'acrologie.

ACROLOPHE. s. m. (ét. gr., ἄκρος, au sommet; λόφος, aigrette). Entom. Genre de lépidoptères de la famille des nocturnes, ayant pour type l'acrolophe petit veau, ainsi nommé à cause de la position de sa tête, qui ressemble à celle d'un jeune taureau.

ACROLITHE. s. m. (ét. gr., ἄκρος, haut; λίθος, pierre). Antiq. Statue colossale que Mausole fit placer à Halicarnasse, au haut du temple de Mars. ‖ On appelait ainsi chez les Grecs des statues de bois ou de bronze, dont les extrémités étaient en marbre. Ce genre de figures se prêtait avec facilité à l'usage de plusieurs têtes, qu'on ajustait sur les corps des statues et des hermès. Par ces échanges, on variait au besoin les personnages.

ACROMIAL, ALE. adj. (en lat *acromialis*; ét., V. ACROMION). Anat. Qui appartient à l'acromion.

— *Artère acromiale*. La troisième des thoraciques; elle provient de la partie antérieure de l'axillaire. ‖ *Veine acromiale*. Celle qui correspond à l'artère.

ACROMIE. s. f. (ét. gr., ἄκρος, au sommet; ὦμος, épaule). Entom. Genre de diptères, correspondant au genre hybos.

ACROMIEN, ENNE. adj. Anat. Synonyme du mot Acromial. V. ACROMIAL.

ACROMIO-CORACOÏDIEN. adj. et s. m. Anat. Se dit d'un ligament tendu transversalement entre les apophyses coracoïde et acromion, de manière à compléter l'espèce de voûte qu'elles forment au-dessus de la tête de l'humérus.

ACROMIO-HUMÉRAL. adj. et s. m. Anat. Se dit d'un muscle qui s'étend de l'acromion à l'humérus, appelé aussi *deltoïde*.

ACROMION. s. m. (en lat. *acromium*; du gr. ἄκρος, sommet; ὦμος, épaule). Anat. Apophyse considérable qui termine l'épine de l'omoplate en haut et en dehors, qui s'articule avec l'extrémité externe de la clavicule, et qui donne attache aux muscles trapèze et deltoïde.

ACROMIS. s. m. (du gr. ἀκρομίς, sommet). Entom. Genre de coléoptères tétramères, de la famille des chrysomélines, établi pour une espèce unique, l'acromis de Cayenne.

ACROMPHALE. s. m. (ét. gr., ἄκρος, extrémité; ὀμφαλός, nombril). Anat. Extrémité du cordon ombilical, qui reste attachée au fœtus après la naissance. Il est inusité.

ACROMYIE. s. f. (ét gr., ἄκρος, élevé; μυῖα, mouche). Entom. Genre de l'ordre des diptères, correspondant au genre hybos.

ACRON. s. m. (du gr. ἄκρον, le plus énergique). Pathol. Dans Hippocrate, ἄκρον, ἴρινον, signifie, Le meilleur onguent.

— Bot. Les anciens botanistes s'en servaient pour désigner la fleur du chardon.

ACRONE. adj. des 2 g. (du gr. ἄκρος, sommet, extrémité). Bot. Se dit des ovaires qui ne s'élargissent point à la base, de manière à former une espèce de disque plus ou moins charnu.

ACRONIE. s. f. (du gr. ἄκρον, pointe, sommet). Bot. Genre douteux rapporté à la famille des orchidacées.

ACRONODE. s. m. (ét. gr., ἄκρος, au sommet; νωδός, non denté). Bot. Genre d'éléocarpées fondé sur une seule espèce, qui croît à Java.

ACRONYCTE. s. f. [illegible] au commencement de la nuit). Entom. Genre d'insectes lépidoptères nocturnes, tribu des bombycoïdes, renfermant de nombreuses espèces qui se trouvent presque toutes aux environs de Paris.

ACRONYQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἄκρος, sommet; ὄνυξ, ongle). Bot. Qui est recourbé à la manière des ongles, comme les pétales de la lawsonie acronyque.

ACRONYQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἄκρος, sommet; νύξ, nuit). Astron. Se dit du lever des astres, quand il a lieu au coucher du soleil, de leur coucher, quand il coïncide avec le lever du soleil; et d'une étoile ou d'une planète, lorsqu'elle est du côté du ciel opposé à celui où se trouve le soleil.

ACROPATHIE. s. f. (ét. gr., ἀκροπάθεια; formé de ἄκρος, élevé; πάθος, maladie). Pathol. Maladie à l'extrémité d'une partie quelconque du corps.

ACROPATHIQUE. adj. des 2 g. Pathol. Qui concerne l'acropathie.

ACROPELTE. s. f. (ét. gr., ἄκρος, à l'extrémité; πέλτη, petit bouclier). Bot. Genre d'algues floridées, dont les sporidies sont cachées dans des disques en forme de bouclier ou de raquette à l'extrémité des frondes, et dont une seule espèce a été trouvée dans la mer Pacifique, près de Coquimbo.

ACROPÈRE. s. f. (ét. gr., ἄκρος, au sommet; πήρα, sac, poche). Bot. Genre d'orchidées vandées, voisin du genre maxillaire, ayant le lobe moyen concave et en forme de sac; il est indigène au Mexique.

ACROPHORE. s. m. (ét. gr., ἄκρος, au sommet; φορός, porteur). Bot. Genre d'asplé...acées, voisin du cristoptère fragile, et ayant pour type l'acrophore noueux de Java.

ACROPHYLLE. s. f. (ét. gr., ἄκρος, extrémité; φύλλον, feuille). Entom. Nom générique donné à quelques espèces de la famille des spectres ou phasmiens, qui ne peuvent être séparées des cyphocranes, dont elles réunissent tous les caractères.

ACROPODE. s. m. (ét. gr., ἄκρος, au sommet; πούς, ποδός, pied). Bot. Genre de plantes, voisin des lotus, et ne différant des asphalates que par un stipe ovarien capillaire.

— Ornith. Nom donné au côté supérieur du pied entier des oiseaux.

ACROPORE. s. m. (ét. gr., ἄκρος, sommet; σπορά, graine). Bot. Syn. de Madrépore.

ACROPOSTHIE. s. f. (du gr. ἀκροποσθία, formé de ἄκρος, extrémité; πόσθη, prépuce). Anat. Portion du prépuce qui recouvre le gland. Inusité.

ACROPTÈRE. s. m. (ét. gr., ἄκρος, au sommet; πτερίς, fougère). Bot. Genre de fougères blechnes et aspléniées, non généralement adopté.

— Entom. Genre de coléoptères tétramères, de la famille des hélopiens, correspondant au genre phénosome.

ACROPTILE. s. m. (ét. gr., ἄκρος, sommet; πτίλον, plume). Bot. Plante vivace, rameuse, originaire de l'Europe orientale, et ayant de la ressemblance avec la centaurée jacée.

ACRORITE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἄκρος, élevé). Myth. anc. Synonyme d'Acréen. V. ACRÉEN.

ACROSANTHE. s. m. (ét. gr., ἄκρος, au sommet; ἄνθος, fleur). Bot. Genre de plantes de la famille des ficoïdées, voisin des aizoons. L'acrosanthe est un sous-arbrisseau dichotome, propre à l'Afrique australe.

ACROSARQUE. s. m. (en lat. *acrosarcum*; du gr. ἄκρος, sommet; σάρξ, chair). Bot. On appelle ainsi un fruit sphérique, charnu et soudé avec le calice, qui souvent le couronne, comme dans les groseilles.

ACROSOPHIE. s. f. (ét. gr., ἄκρος, haut, élevé; σοφία, sagesse). Néol. Sagesse qui n'appartient qu'à Dieu.

ACROSPERME. s. m. (ét. gr., ἄκρος, sommet; σπέρμα, graine). Bot. Genre de champignons très-rare et se trouvant sur les tiges des plantes.

ACROSPHYRION. s. m. Antiq. gr. Chaussure de femme qui montait jusqu'à la cheville. On ne sait si elle couvrait tout le pied, ou si, comme dans quelques chaussures, le quartier seulement s'élevait jusqu'à la cheville. V. AMPHISPHYRION.

ACROSPIRE. s. f. (ét. gr., ἄκρος, σπεῖρα, spire). Bot. Filaments que pousse l'orge en germination.

ACROSPORE. s. m. (ét. gr., ἄκρος, au sommet; σπορά, semence). Bot. Genre de byssoïdées ayant pour type l'acrospore moniloïde ou à chapelet.

ACROSTIC. s. m. (ét. gr., ἄκρος, au sommet; στίχος, rangée). Bot. Genre de fougères polypodiacées, à capsules nues, ayant pour type l'acrostic doré des Antilles.

ACROSTICHACÉ, ÉE. adj. (pr. *a-cros-ti-ka-cé*; ét. gr., ἄκρος, au sommet; στίχος, rangée). Bot. Se dit des fougères dans lesquelles les capsules sont fixées sur toute la surface inférieure des feuilles, sur les espaces mêmes qui séparent les nervures. ‖ ACROSTICHACÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des fougères, section des polypodiacées, voisine du grand genre acrostic.

ACROSTIQUE. s. [illegible] Bot. V. [illegible]

ACROSTOME. s. m. (ét. gr., ἄκρος, qui est au sommet; στόμα, bouche). Helminth. Genre de vers intestinaux, voisin à beaucoup d'égards des cysticerques, et dont on n'a encore signalé qu'une seule espèce, l'*acrostome de l'amnios*, qui se rencontre dans l'amnios des vaches.

ACROTARSE. s. m. (ét. gr., ἄκρος, au sommet; ταρσός, aile ou patte). Ornith. Extrémité d'une aile ou d'une patte d'oiseau.

ACROTÉRIASME. s. m. (en lat. *acroteriasmus*; du gr. ἀκρωτηριάζειν, mutiler). Chir. Amputation d'un membre. Ce mot est inusité.

ACROTERIA. s. m. Numism. V. ACROTÈRE.

ACROTÈRE. s. m. (du gr. ἀκρωτήριον, pointe, extrémité). Archit. Petit piédestal ordinairement sans base et sans corniche, placé au milieu et aux côtés des frontons et destiné à porter des figures, des vases, etc. Dans le principe, le fronton était décoré de figures en terre cuite, qui étaient coloriées, et qui, plus tard, furent remplacer par des statues en marbre ou en bronze. Aux deux extrémités latérales on plaçait deux socles, et un troisième au sommet du triangle, sur lesquels on fixait des statues, des vases, des trépieds, désignés par le mot général d'*acrotères*. Les angles et le sommet du fronton du temple de la Fortune virile étaient surmontés de socles appelés *acrotères*, portant des statues ou des vases. (Batiss.) L'*acrotère*, espèce d'ornement de mauvais goût en lui-même, ne se trouve guère que dans les temples anciens qui datent de la décadence de l'art; les architectes modernes n'en ont point adopté l'usage. (Boutard.)

— Se dit quelquefois tout simplement des extrémités ou faites des bâtiments. Les *acrotères* des corniches rampantes doivent avoir en hauteur la moitié de celles du haut du fronton. (Vitruve.)

— Nom donné aussi aux petits murs ou dosserets qu'on place à côté des piédestaux, entre le socle et la tablette des balustrades.

— Il s'est dit aussi pour désigner, dans les bâtiments, les amortissements des toits, et dans les navires, les éperons qu'on appelle *rostre*.

— Numism. Proue de vaisseau sur les médailles, pour désigner une victoire navale ou une ville maritime.

— Anat. Se disait, en général, de toute extrémité du corps, comme sont dans les animaux, le nez, les oreilles, les doigts, etc.

ACROTHAMNE. s. m. (ét. gr., ἄκρος, au sommet; θαμνίον, arbrisseau). Bot. Genre de champignons rameux, croissant parmi les mousses, au pied des arbres, et ayant pour type l'acrothamne violacé trouvé en Allemagne.

ACROTHOÏDES. s. m. pl. Athées qui furent engloutis dans les entrailles de la terre, selon M. Landais, qui l'a copié dans Raymond, sans se douter qu'il ne signifie rien, qu'il ne répond à rien et qu'il n'a aucune espèce de fondement.

ACROTHOREX. s. m. (du gr. ἀκροθώραξ, fait de ἄκρος, extrême; θωρήσσω, je m'enivre). Hyg. Le premier et quelquefois le dernier degré de l'ivresse.

ACTÉONISÉ, ÉE. part. pass. du v. Actéoniser. S'empl. adjectiv.

ACTÉONISER. v. a. 1re conj. Néol. Changer, transformer en Actéon, c'est-à-dire mettre des cornes à quelqu'un.

ACTIONNABLE. adj. des 2 g. Néol. Qui peut être actionné, contre qui on peut intenter une action en justice, qui peut être mis en action. Omiss. des dictionnaires.

ACTIONNAIREMENT. adv. Néol. Par actions, au moyen d'actions. Propriétés possédées actionnairement. Omiss. des dictionnaires.

ADAPTABLE. adj. des 2 g. Qui peut être adapté. La marche suivie pour tel mode n'était point *adaptable* à tel autre. (La Fage.) Omiss. des dictionnaires.

ADATOPHYTE. s. (ét. gr., ἀδάμας, diamant, qui tient du diamant; φυτόν, plante, tige, souche).

ADOUBEMENT. s. m. Action d'adouber. C'est un vieux mot.

ADOUBER. v. a. 1re conj. S'est dit pour Réparer, radouber, armer, équiper. Adouber une machine. Adouber un vaisseau. Adouber un soldat. Adouber un chevalier.

ADOUBEUR. s. m. Celui qui adoube. Vieux mot.

ADRIANÉE. s. f. Antiq. Nom donné aux petits édifices dans lesquels l'empereur Adrien, après avoir lu l'Apologie de saint Quadrat, permit aux chrétiens de se réunir.

ADULATIF, IVE. adj. Qui adule, qui a le caractère de l'adulation. Vieux mot.

ADULTÉRESSE. s. f. Celle qui a commis un adultère. Peu usité; on dit plus généralement *une adultère*. V. ADULTÈRE.

AÉDOSPILLAIRE. s. f. Nom donné à un nouveau procédé pour le lavage et le nettoyage des pierres, qui tend à leur rendre la teinte naturelle, sans y causer aucune altération.

AÉROPHYSE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἀήρ, l'air; φῦσα, souffle, vent). Techn. Qui se gonfle par le moyen de l'air. Globes aérophyses.

AFFADISSANT. part. prés. du v. Affadir. Qui affadit. Il est invariable. Des sucreries.

AFFADISSANT, ANTE. adj. Qui produit la fadeur, le dégoût. La langueur *affadissante* d'une félicité trop uniforme. (Virey.) Omiss. des dictionnaires.

AFFILAGE. s. m. Techn. Action d'affiler un outil, un instrument tranchant. L'affilage a pour but d'ôter le morfil. Il se fait en général en reployant le morfil s'il est trop long, puis, dans tous les cas, en passant légèrement l'outil sur une pierre à l'huile, très-douce et à grain très-fin. Omiss. des dictionn.

AFFINITÉ. s. f. En traitant ce mot nous avons oublié de dire qu'il s'emploie aussi en musique. *L'affinité de tons.* C'est le rapport le plus rapproché qu'a tel ou tel ton avec le ton principal. Ainsi, la quinte se trouvant avec le ton principal dans le rapport de 2 à 3, a plus d'affinité que la quarte, dont le rapport au ton principal est celui de 3 à 4.

AFFLAMBER. v. a 1re conj. Hermét. Vieux mot que l'on trouve dans les ouvrages de Flamel et du Trévisan, pour signifier Augmenter le degré du feu outre mesure. On disait aussi Enflamber.

AFFOUILLABLE. adj. des 2 g. (pr. *a-fou-ia-ble*; rad. *fouiller*). Qui peut être fouillé. Se dit du fond des eaux que l'on creuse pour y chercher les objets arrêtés par les sables. La terre franche, la tourbe, la vase, les remblais, sont compressibles et *affouillables*. (V. Bois.) Omiss. des dictionn.

AFFOURCHOIR. s. m. Ce mot est resté dans le dictionnaire sans définition, et nous l'avons reproduit ici dans l'espérance d'en donner une explication convenable. Mais toutes nos recherches ont été vaines. Nous laissons ce soin à de plus érudits.

AFFRANCHISSABLE. adj. des 2 g. Néol. qui peut être, qui doit être affranchi. Omiss. des dictionn.

AFFRIANDANT. part. prés. du v. Affriander. Qui affriande. Il est invariable.

AFFRIANDANT, ANTE. adj. Qui est susceptible d'affriander. Un mets affriandant. Une omelette affriandante.

— Fig. Style affriandant. Je lui écrivis trois lettres dans le plus *affriandant* des styles. (Al. Dumas.)

— Ce mot est omis dans tous les dictionnaires.

AFFRONTABLE. adj. des 2 g. Néol. Qui peut être, qui doit être affronté, que l'on doit affronter. Omiss. des dictionn.

A FORTIORI. loc. adv. (pr. *a for-ci-o-ri*). A plus forte raison. On ne se sert de cette locution latine que dans les matières de pure controverse, quand on conclut du plus fort au plus faible, ou du plus au moins.

AGENOUILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Agenouiller. S'empl. adjectiv. Il était agenouillé. Elle était agenouillée à l'église. Ils étaient agenouillés devant l'autel.

Tous deux *agenouillés*, à leur Dieu tutélaire
Présentent de leurs vœux le tribut ordinaire. (Del.)

AGENOUILLER. v. a. 1re conj. (rad. *genou*). Contraindre quelqu'un à se mettre à genoux.

— S'AGENOUILLER. v. pron. Se mettre, se poser sur les genoux; plier les jambes et se reposer dessus. Il s'est agenouillé. Ils s'étaient agenouillés. Dès qu'elle se fut agenouillée. Après qu'elles se seront agenouillées. Les chameaux et les éléphants *s'agenouillent*. (Acad.) Les incrédules sont quelquefois obligés de *s'agenouiller* lorsqu'ils se trouvent dans une église. (Laveaux.)

— Se dit le plus souvent par rapport au sentiment d'humilité, d'adoration dont cette posture est le signe.

— *S'agenouiller à*. S'agenouiller à l'église.

— *S'agenouiller devant*. S'agenouiller devant l'autel. Tout le monde s'était agenouillé devant le Saint-Sacrement. Hier, quand nous nous promenions sur la montagne, vous étiez si grande, si sublime, que j'aurais voulu m'*agenouiller* devant vous et baiser la trace embaumée de vos pas. (G. Sand.)

— *S'agenouiller sur*. S'agenouiller sur la terre. S'agenouiller sur le gazon. S'agenouiller sur l'herbe. S'agenouiller sur le marbre. Comme s'ils eussent encore habité Santo-Domingo, Porto-Plata ou toute autre résidence, ces hommes exécutaient un roulement sur un énorme tambour pour annoncer l'heure de l'Angélus; alors ces pieux bandits *s'agenouillaient* sur l'herbe ou les pierres. (Rog. de Beauv.)

— Fig. Ramper devant quelqu'un. S'agenouiller devant tous les pouvoirs. Il se retire confus, et va *s'agenouiller* ailleurs. Omiss. des dictionn.

— S'emploie souvent avec ellipse du pronom. Faire agenouiller quelqu'un. On fit agenouiller tout le monde.

— Versif. Les deux *l* étant mouillés dans ce verbe, il ne peut rimer qu'avec des mots qui aient également les *l* mouillés. La rime des deux vers suivants n'est donc pas exacte, puisque les deux *l* ne sont pas mouillés dans *dessillés*:

Tous deux baissant leurs yeux tristement *dessillés*,
Sur la terre, en tremblant, se sont *agenouillés*.
(Delille.)

AGENOUILLOIR. s. m. (pr. *a-ge-nou-yoar*). Petit escabeau sur lequel on s'agenouille. L'agenouilloir d'un prie-Dieu.

Mouvement d'action, d'activité.

AGONOTHÈTE. s. m. (ét. gr., ἀγών, combat; τίθημι, j'ordonne). Antiq. Maître des combats gymniques chez les Grecs. Les agonothètes présidaient aux jeux du stade, animaient les combattants, sans qu'il leur fût permis d'approcher d'eux, et distribuaient les couronnes aux vainqueurs. On appelait souvent à ces fonctions des jeunes gens de famille. Des javelots élevés devant eux étant le symbole de leur autorité et la marque de leur place.

AGROGLOCHIN. s. m. (ét. gr., ἄκρος, au sommet; γλωχίς, pointe). Bot. Synonyme du genre Lécanocarpe. V. LÉCANOCARPE.

AIGUILLEUR. s. m. (pr. *é-ghui-yeur*; rad. *aiguille*). Préposé des chemins de fer employé à la garde d'une aiguille. L'aiguille est le mécanisme composé de rails mobiles autour d'un point fixe servant à faire passer les voitures d'un chemin de fer d'une voie sur une autre.

AIGUISABLE adj. des 2 g. Qui peut être aiguisé. Tant que la filière ne sera pas *aiguisable*, elle ne sera point parfaite (P. Désorm.) Omiss. des dictionn.

AIRAGE. s. m. Didact. Renouvellement de l'air dans l'intérieur d'une mine.

AJOURNABLE. adj. des 2 g. Néol. Qui peut être, qui doit être ajourné; que l'on peut ajourner sans inconvénient. Omiss. des dictionn.

AJOUTABLE. adj. des 2 g. Qui peut, qui doit être ajouté.

ALAMBIQUEUR. s. m. Celui qui alambique, qui veut raffiner, subtiliser. Un alambiqueur de phrases.

ALARMISTE. s. des 2 g. Celui, celle qui se plaît à répandre des bruits alarmants. C'est un alarmiste.

ALBUMINOSO-SUCRÉ, ÉE. adj. Chim. Qui tient de la nature de l'albumine et de celle de la matière sucrée.

ALCALINISÉ, ÉE. part. pass. du v. Alcaliniser. S'empl. adjectiv.

ALCALINISER. v. a. 1re conj. (rad. *alcalin*). Donner à une substance les propriétés alcalines. On dit aussi *alcaliser*. V. ALCALISER.

ALFIERI (Victor). L'un des écrivains modernes dont l'Italie se glorifie; né dans la petite ville d'Asti, en Piémont, le 17 janvier 1749, mort le 8 octobre 1803. Il donna à la tragédie un nouvel essor, et bientôt sa réputation s'étendit hors des limites de sa patrie. Dans l'espace de sept ans il composa quatorze tragédies, *Philippe II*, *Polynice*, *Antigone*, *Agamemnon*, *Virginie*, *Oreste*, *la Conjuration des Pazzi*, *Don Garcia*, *Rosemonde*, *Marie Stuart*, *Timoléon*, *Octavie*, *Mérope et Saül*. Dans l'intervalle il écrivit le *Traité de la tyrannie*, la *traduction de Salluste*, en prose; l'*Etrurie vengée*, poëme en quatre chants, et *cinq odes sur la révolution de l'Amérique*. S'étant rendu à Strasbourg, il y écrivit *Sophonisbe*, *Agis*, *Myrrha et les deux Brutus*. De là il se rendit à Paris, et durant le séjour qu'il fit dans cette capitale, il composa son *Traité des princes*, son *Panégyrique de Trajan*, la *Vertue méconnue* et l'*Amérique libre*. Alfieri touchait à sa cinquantième année quand il résolut d'apprendre le grec. Ce fut à peu de temps de là qu'il traduisit l'*Alceste* d'Euripide, les *Grenouilles* d'Aristophane, et les *Perses* d'Eschyle. Revenu à ses travaux dramatiques, il composa encore cinq tragédies, sept comédies, et une sorte de drame intitulé *Abel*. Plus tard il traduisit en vers les *comédies* de Térence et l'*Enéide* de Virgile. Il composa aussi l'histoire de sa vie. Alfieri ne fut point imitateur: il n'étudia les anciens que pour ramener le théâtre à la majestueuse simplicité des Grecs, et on peut dire qu'en cela il réussit.

ALGÉOLOGIE. s. f. (ét. gr., ἄλγος, algue; λόγος, discours). Didact. Traité des algues.

ALGÉOLOGUE. s. m. Didact. Celui qui s'occupe d'algéologie.

ALGIE. (du gr. ἄλγος, douleur). Terminaison employée dans la nomenclature médicale pour exprimer la douleur.

ALIMENTATIVITÉ. s. f. Phrén. Instinct qui porte les individus à rechercher les aliments. Il est des individus qui naissent gourmands, comme il en est d'autres qui viennent au monde sourds ou aveugles. On a prétendu récemment qu'une partie du cerveau produisait la faim, parce qu'on l'a trouvée très-développée chez les personnes affamées et gourmandes, même dans l'enfance; on en a fait l'organe de l'*alimentativité*. (Delest.) Omiss. des dictionn. Cette prédisposition originelle s'appelle aussi *alimentivité*. V. ALIMENTIVITÉ.

ALLAITANT, ANTE. adj. Qui est propre à allaiter. Quand on nourrit entièrement à la bergerie, on donne à chaque bête 1 kilogr. à 1 kilogr. 500 de fourrage par jour; mais on ajoute, pour cinq brebis prégnantes ou *allaitantes*, 500 grammes de féverolles, de pois, ou d'autres espèces de grains. (Soul. Bodin.) Omiss. des dictionn.

ALLÉCHANT. part. prés. du v. Allécher. Qui allèche. Il est invar. Ces promesses alléchant notre homme, il allait se déterminer à cette périlleuse entreprise.

ALLÉCHANT, ANTE. adj. Qui est propre à allécher. Des promesses alléchantes. La douceur alléchante des plaisirs. Or, au prochain village, j'allais franchir le seuil centenaire d'une

ALLÉGE. s. f. Chem. de fer. Chariot d'approvisionnement qui porte l'eau et le charbon nécessaire à l'alimentation de la locomotive. L'allége est ordinairement portée sur ses quatre roues, au moyen de ressorts et de boîtes à graisse semblables à ceux des autres voitures. Quelquefois aussi on la monte sur six roues. C'est sur ces roues que le mécanicien fait agir le frein qui sert à modérer la vitesse de la machine. On l'appelle plus communément *tender*. V. ce mot.

ALLÉGIANCE. s. f. (de l'ital. *allegiare*, soulager, aider). Néol. Bienveillance effective. Ce mot a été employé par Hume.

ALLÉSER. v. a. 1re conj. V. ALÉSER.

ALLUSIF, IVE. adj. Qui fait allusion. Ils conviennent donc tous que cette ode est *allusive*. (Galliani.)

AMBACTE. s. m. (du bas lat. *ambactus*, valet, page). Hist. Nom donné, dans l'ancienne Gaule, à des espèces de licteurs qui marchaient devant les princes gaulois.

AMÉLIORABLE. adj. des 2 … qui doit être amélioré. Néolo… par M. Richard de Radonvilliers…

AMIDONNER. v. a. 1re conj. … nous avons omis de dire qu'il … comme verbe pronominal. Pana… d'une manière charmante en pa… coquet. Mais qu'un abbé, dit-il … *s'amidonne*. Nous n'avons pas … que cette acception figurée est … les dictionnaires.

AMNISTIABLE. adj. des 2 g. … amnistié. Prisonniers amnistiab…

AMNISTIER. v. a. 1re conj. … figurément dans le sens de Pa… une œuvre pareille, il fallait, … que le style fût irréprochable. … moyen de se faire *amnistier* par … citrants. (L'Artiste.) Omiss. des …

AMOINDRISSEUR. s. m. C… drit.

— Fig. Se dit de ceux qui cop… ges des autres en les réduisant … tions mesquines. Le public aim… *amoindrisseurs*, parce que ceu… des génies trop élevés où il se t… (Marc Fournier.) Omiss. des dic…

AMPHIUMIDÉ, ÉE. adj. … semble à un amphiume. ‖ AMPH… pl. Famille de la classe des rept… type le genre amphiume.

AMPOULÉ, ÉE. adj. Bot. … d'une ampoule. Vésicule ampou…

AMUSOIRE. s. f. Moyen d'… traire. Cela n'est pas sérieux, … *amusoire*. (Acad.) Il est famil. e…

AMYGDALIN, INE. adj. … fleurs ressemblent à celles de l'… calypte amygdalin.

ANACHORÉTIQUE. adj. de… *ko-ré-ti-que*). D'anachorète, qu… appartient à un anachorète. Vie… Des douceurs qui accompagnen… rigueurs de la vie *anachorétique*… mense. (Baudeville.)

ANAEME. adj. et s. m. (en … gr. ἀ, priv., αἷμα, sang). Hist… appelle ainsi tout animal qui es… circulatoires et de sang, tels so… tinaux.

ANAGLYPTIQUE. adj. d… Dont la surface est garnie d'… lières, et semblables à des bos… sculptures. Synonyme peu usit…

ANAPHRODITIQUE. adj. … *anaphroditicus*; du gr. ἀνά, … Vénus). Zool. Se dit d'un cor… se développe sans le concours … à-dire qui n'est pas le produit… tion proprement dite.

ANASTOMOSANT (S'). p… pron. S'anastomoser. Qui s'an… toujours invariable.

ANASTOMOSANT, ANTE … ἀνά, avec; στόμα, bouche). Qu… de s'anastomoser. Dans la ju… sante, les nervures latérales de… nissent en une nervure uniq… bord. Dans l'andromède ana… nervures se réunissent à la fac… feuilles par un point saillant.

ANATOMISANT. part. pré… miser. Qui anatomise. Il est in…

ANATOMISANT, ANTE. … d'anatomiser, de disséquer; … mine en détail toutes les partie… qui en analyse la composition. … *anatomisante* poursuit encore d… cours de ses cliniques sentimen…

ANDERSONIEN, ENNE. … qui appartient à Anderson. Ins… nienne. Professeur andersonien…

ANÉMIQUE. adj. des 2 g… rapport à l'anémie. On écrit au…

ANERVIÉ, ÉE. adj. Entom…

ANGIAL, ALE. adj. Ana… et ANGÉIAL.

ANGIOGÉNIE. s. f. (ét. g… seau; γένεσις, génération). An… théorie des phénomènes de l…

ANGIOHÉMIE. s. f. (ét. gr… vaisseau; αἷμα, sang). Pathol. … guine.

ANGLICISÉ, ÉE. part. p… ciser. S'empl. adjectiv. Mot es… (Chateaub.) Omiss. des diction…

ANGLICISER. v. a. 1re con… le ton, les mœurs, les maniè… veut nous angliciser. Mot om… dictionnaires.

— Fig. Donner une tournur… glaise; habiller à l'anglaise.

— Donner une terminaison, … glaise à un mot français.

— S'ANGLICISER. v. pron. Pr… mœurs, les manières anglaises…

ANHÉMIQUE. adj. des 2 g. … MIQUE.

ANNEXATION. s. f. Prat. …

ANOMALISME. s. m. Néol. …

AMÉLIORABLE. adj. des 2 g. Qui peut, qui doit être amélioré. Néologisme proposé par M. Richard de Radonvilliers.

AMIDONNER. v. a. 1re conj. A cet article, nous avons omis de dire qu'il s'emploie aussi comme verbe pronominal. Panard s'en est servi d'une manière charmante en parlant d'un abbé coquet. Mais qu'un abbé, dit-il, tous les jours *s'amidonne*. Nous n'avons pas besoin d'ajouter que cette acception figurée est omise dans tous les dictionnaires.

AMNISTIABLE. adj. des 2 g. Qui peut être amnistié. Prisonniers amnistiables.

AMNISTIER. v. a. 1re conj. S'emploie aussi figurément dans le sens de Pardonner. Dans une œuvre pareille, il fallait, on le comprend, que le style fût irréprochable. C'était le seul moyen de se faire *amnistier* par les plus récalcitrants. (L'Artiste.) Omiss. des dictionn.

AMOINDRISSEUR. s. m. Celui qui amoindrit.

— Fig. Se dit de ceux qui copient les ouvrages des autres en les réduisant à des proportions mesquines. Le public aime volontiers les *amoindrisseurs*, parce que ceux-ci le vengent des génies trop élevés où il se tuait d'atteindre. (Marc Fournier.) Omiss. des dictionn.

AMPHIUMIDÉ, ÉE. adj. Erpét. Qui ressemble à un amphiume. || AMPHIUMIDÉS. s. m. pl. Famille de la classe des reptiles, qui a pour type le genre amphiume.

AMPOULÉ, ÉE. adj. Bot. Qui a la forme d'une ampoule. Vésicule ampoulée.

AMUSOIRE. s. f. Moyen d'amuser, de distraire. Cela n'est pas sérieux, ce n'est qu'une *amusoire*. (Acad.) Il est famil. et très-peu usité.

AMYGDALIN, INE. adj. Bot. Dont les fleurs ressemblent à celles de l'amandier. L'eucalypte amygdalin.

ANACHORÉTIQUE. adj. des 2 g. (pr. *a-na-ko-ré-ti-que*). D'anachorète, qui est propre, qui appartient à un anachorète. Vie anachorétique. Des douceurs qui accompagnent l'opulence aux rigueurs de la vie *anachorétique*, le pas est immense. (Baudeville.)

ANAEME. adj. et s. m. (en lat. *anæmus*, du gr. ἀ, priv., αἷμα, sang). Hist. nat. Latreille appelle ainsi tout animal qui est privé d'organes circulatoires et de sang, tels sont les vers intestinaux.

ANAGLYPTIQUE. adj. des 2 g. Didact. Dont la surface est garnie d'élévations régulières, et semblables à des bosselures ou à des sculptures. Synonyme peu usité de *bosselé*.

ANAPHRODITIQUE. adj. des 2 g. (en lat. *anaphroditicus*; du gr. ἀνά, sans; Ἀφροδίτη, Vénus). Zool. Se dit d'un corps organisé qui se développe sans le concours des sexes, c'est-à-dire qui n'est pas le produit d'une génération proprement dite.

ANASTOMOSANT (S'). part. prés. du v. pron. S'anastomoser. Qui s'anastomose. Il est toujours invariable.

ANASTOMOSANT, ANTE. adj. (ét. gr., ἀνά, avec; στόμα, bouche). Qui est susceptible de s'anastomoser. Dans la jussiée anastomosante, les nervures latérales des feuilles se réunissent en une nervure unique, parallèle au bord. Dans l'andromède anastomosante, les nervures se réunissent à la face inférieure des feuilles par un point saillant.

ANATOMISANT. part. prés. du v. Anatomiser. Qui anatomise. Il est invar.

ANATOMISANT, ANTE. adj. Qui s'occupe d'anatomiser, de disséquer; et fig., qui examine en détail toutes les parties d'un ouvrage, qui en analyse la composition. Cette littérature *anatomisante* poursuit encore dans les romans le cours de ses cliniques sentimentales. (Fr. Wey.)

ANDERSONIEN, ENNE. adj. D'Anderson, qui appartient à Anderson. Institution andersonienne. Professeur andersonien.

ANEMIQUE. adj. des 2 g. Pathol. Qui a rapport à l'anémie. On écrit aussi *anhémique*.

ANERVIÉ, ÉE. adj. Entom. V. ANERVÉ.

ANGIAL, ALE. adj. Anat. V. ANGÉNIEUX et ANGÉIAL.

ANGIOGÉNIE. s. f. (ét. gr., ἀγγεῖον, vaisseau; γένεσις, génération). Anat. Ensemble ou théorie des phénomènes de la génération des

ANGIOHÉMIE. s. f. (ét. gr., ἀγγεῖον, vase, vaisseau; αἷμα, sang). Pathol. Congestion sanguine.

ANGLICISÉ, ÉE. part. pass. du v. Angliciser. S'empl. adjectiv. Mot espagnol *anglicisé*. (Chateaub.) Omiss. des dictionn.

ANGLICISER. v. a. 1re conj. Faire prendre le ton, les mœurs, les manières anglaises. Il veut nous angliciser. Mot omis dans tous les dictionnaires.

— Fig. Donner une tournure, une allure anglaise; habiller à l'anglaise.

— Donner une terminaison, une inflexion anglaise à un mot français.

— S'ANGLICISER. v. pron. Prendre le ton, les mœurs, les manières anglaises.

ANHÉMIQUE. adj. des 2 g. Pathol. V. ANÉMIQUE.

ANNEXATION. s. f. Prat. Action d'annexer.

ANOMALISME. s. m. Néol. Vicieux système qui tend à jeter dans l'anomalie; continuelle anomalie; ce qui ne présente que de l'anomalie. Mot proposé par M. Richard.

ANTHOPHYLLITIQUE. adj. des 2 g. Minér. Qui contient de l'anthophyllite. Roches anthophyllitiques.

ANTHROPOMORPHISER. v. a. 1re conj. (ét. gr., ἄνθρωπος, homme; μορφή, forme). Donner une forme humaine. Non-seulement l'homme personnifie et divinise ses propres facultés, son génie, ses vertus, et jusqu'à sa faiblesse; mais il *anthropomorphise* jusqu'aux attributs métaphysiques de la Divinité. (Guigniaut.)

ANTICIVILISATEUR, TRICE. adj. et s. Qui est contraire à la civilisation, qui propage des principes opposés à la civilisation, qui se livre à une action opposée à la civilisation. Les despotes sont les *anticivilisateurs* des peuples ou leurs bourreaux. (Richard de Rad.)

ANTICIVILISATION. s. f. (pr. *an-ti-ci-vi-li-za-cion*). Etat opposé à la civilisation.

ANTICONVERSIONNISTE. s. m. Celui qui s'oppose à la conversion de la rente.

ANTICONVIVIAL, ALE. adj. Qui est opposé à ce qui a rapport aux festins, aux repas de société. Le chevalier s'étonnait du hasard qui avait accumulé sur cette soirée des dispositions aussi *anticonviviales*. (Brill.-Sav.) Omission des dictionnaires.

ANTIDÉMOCRATE. adj. et s. des 2 g. Qui est contraire, opposé à la démocratie.

ANTIDIGESTIF, IVE. adj. (du gr. ἀντί, contre; et du lat. *digestio*, digestion). Pathol. Qui est opposé à la digestion. L'effet du tabac est un effet ammoniacal, et partant *antidigestif*. (Raspail.)

ANTIÉOLIEN, IENNE. adj. Qui est opposé, qui est contraire aux vents. Il y a des montagnes aériennes, dont les unes, que j'appelle éoliennes, soufflent les vents; d'autres, *antiéoliennes*, leur servent de barrière. (B. de St-P.)

ANTIFERMENTESCIBLE. adj. des 2 g. Qui est contraire, opposé à la propriété de faire fermenter. Omiss. des dictionn.

ANTILIBÉRALISME. s. m. Polit. Système contraire, opposé au libéralisme, qui tend à le renverser, à le détruire.

ANTIPATRIOTISME. s. m. Ce qui est contraire, opposé au patriotisme.

ANTIPROGRESSIF, IVE. a Qui est contraire, opposé au progrès.

ANTIRÉPUBLICANISME. s. m. Système contraire, opposé au républicanisme.

ANTISOCIALEMENT. adv. D'une manière antisociale. Omiss. des dictionn.

ANTISOCIALISME. s. m. Système contraire, opposé au socialisme.

ANTITOLÉRANT, ANTE. adj. Qui est contraire, opposé à la tolérance.

ANTITHÉSIQUE. adj. des 2 g. Qui tient de l'antithèse, qui a rapport à l'antithèse, qui a lieu par antithèse. Parallèle *antithésique*. (A. Dumas). Omiss. des dictionn.

A PARTE ANTE, A PARTE POST. Expressions latines, empruntées à la philosophie scolastique, et qui ne peuvent être comprises l'une sans l'autre. Elles s'appliquent à l'éternité, que l'homme ne peut concevoir qu'en la divisant, pour ainsi dire en deux parties. L'une n'a pas de bornes dans le passé: c'est l'éternité *à parte ante*; l'autre n'en a pas dans l'avenir: c'est l'éternité *à parte post*. Les philosophes du moyen âge attribuaient à Dieu ces deux sortes d'éternité; mais l'âme, disaient-ils, ne possède que la dernière. (Dict. philos.)

APATITIQUE. adj. des 2 g. Minér. Qui a pour base l'apatite, qui contient de l'apatite. Roches apatitiques.

APHIDIGÈNE. adj. des 2 g. Didact. Syn. d'Aphigène. Production aphidigène.

APHIGÈNE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἀφίς, puceron; γεννάω, engendrer). Didact. Qui est occasionné, produit par les pucerons. Maladies aphigènes. Fruit artificiel et aphigène.

APHIGÉNOSE. s. f. Physiol. vég. Maladie provenant du parasitisme des pucerons, des thrips, des cochenilles et des acadaires, particulière aux végétaux qu'elle épuise, et dont elle déforme les organes de diverses façons.

[illegible] spinaire, médullaire, corticaire, phyllaire, écaillaire, tuberculaire. Aphigénose à granulations biclcisonnées, à ampoules adhérentes et cloisonnées. Aphigénose vésiculaire ou pseudocarpaire. Aphigénose florale, épidémique et furfuracée, pélorlaire, nectaripare, foliacée, fongueuse, automnale, glutinique, etc.

— Pathol. *Aphigénoses animales* ou *dartroïdes*. Maladies dartreuses produites par un insecte analogue, par ses habitudes du moins, aux kermès.

APHORISTIQUEMENT. adv. D'une manière aphoristique; par aphorismes. Ces figures ne lui offraient pas un seul caractère susceptible d'être traduit *aphoristiquement*. (Raspail.) Omiss. des dictionn.

APITOIEMENT. s. m. Action d'apitoyer, de s'apitoyer, état apitoyé. Si l'*apitoiement* n'est pas naturel au cœur, il faut qu'il soit le résultat de l'éducation. (Richard de Rad.)

APITOYANT. part. prés. du v. Apitoyer. Qui apitoie. Il est invariable. Une personne apitoyant tout le monde sur son sort.

APITOYANT, ANTE. adj. Qui peut apitoyer, inspirer, commander la pitié. Les malheurs les plus imprévus sont toujours les plus *apitoyants*. (Rich. de Rad.) Omiss. des dictionn.

APLATISSAGE. s. m. Techn. Action d'aplatir. L'aplatissage du blanc de la corne. Les opérations qui ont pour objet d'augmenter la transparence de la corne prennent le nom d'*aplatissage* à vert. (Boquillon.) Omiss. des dictionnaires.

APPAUVRISSANT. part. prés. du v. Appauvrir. Qui appauvrit. Il est invar.

APPAUVRISSANT, ANTE. adj. Qui peut appauvrir, qui peut causer, amener la pauvreté. Il n'est pas pour une nation de causes plus *appauvrissantes* qu'un prince despote et un gouvernement antilibéral. (Rich. de Rad.) Omiss. des dictionnaires.

APPLAUDISSANT, ANTE. adj. Qui se livre au métier de claqueur.

— Fig. *Machines applaudissantes*. Les claqueurs. Néron, auteur et acteur, s'assura le premier le honteux appui de ces machines *applaudissantes*. (Ourry.) Omiss. des dictionn.

APPLICABLE. adj. des 2 g. Bot. Se dit lorsque les deux faces supérieures d'une paire de feuilles ou de folioles, en s'appliquant l'une contre l'autre, rencontrent la tige ou le pétiole parallèlement à la nervure médiane et l'enferment entre elles.

APPORTIONNER. v. a. 1re conj. (du bas lat. *portio*, part de légitime). Donner une part de l'héritage, apanager. Othon avait signé à Vincennes un traité par lequel il s'engageait à donner sa fille Jeanne à un des fils de Philippe le Bel, et à lui céder le comté de Bourgogne, à charge par le roi, au cas qu'il eût des enfants dans la suite, de les *apportionner* dans le royaume. (Henneq.) Omiss. des dictionnaires.

APPOSSESSION. s. f. Écon. polit. Action par laquelle on devient possesseur d'une chose dont un autre a la possession.

APPOSSESSIONNER. v. a. 1re conj. Mettre en possession. Omiss. des dictionn.

APPROUVABLE. adj. des 2 g. Qui peut, qui doit, qui mérite d'être approuvé. Omiss. des dictionnaires.

APRÈS-TONNE. s. f. Graine provenant de la récolte des lins de tonne.

AQUAMOTEUR. s. m. Navig. Bateau remorqueur. Les aquamoteurs. Omiss. des dictionn.

ARACHNOGASTRITE. s. f. (pr. *a-rak-no-gas-tri-te*). Pathol. Maladie provenant de l'introduction de l'araignée dans l'estomac.

ARACHNOGÈNE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἀράχνη, araignée; γεννάω, engendrer). Didact. Qui provient de la piqûre de l'araignée.

ARACHNOGÉNOSE. s. f. (pr. *a-ra-kno-gé-no-ze*). Pathol. Maladie provenant de la piqûre ou de l'introduction de l'araignée dans la cavité de nos organes.

ARACHNOPNEUMITE. s. f. (pr. *a-rak-no-pneu-mi-te*). Pathol. Maladie provenant de l'introduction de l'araignée dans les poumons.

ARACHNORHYNITE. s. f. (pr. *a-rak-no-ri-ni-te*; ét. gr., ἀράχνη, araignée; ῥίν, ῥινός, le nez). Pathol. Maladie provenant de l'introduction de l'araignée dans les cavités du nez et les sinus frontaux.

ARACHNOTITE. s. f. (pr. *a-rac-no-ti-te*; ét. gr., ἀράχνη, araignée; οὖς, ὠτός, oreille). Pathol. Maladie produite par l'introduction de l'araignée dans le tuyau auditif.

ARAIGNER. v. a. 1re conj. Chasser, enlever, détruire les araignées dans un lieu. Araigner une chambre. Araigner une écurie. Les habitants de la campagne se gardent bien d'*araigner* leurs écuries, et d'enlever les toiles d'araignées. (Raspail.) Omiss. des dictionn.

ARCANISTE. s. m. Céram. Nom que l'on donne en Allemagne à celui qui fait les couleurs sur porcelaine.

ARCATURE. s. f. (rad. *arc*). Archit. Partie basse et trapue au-dessous de la corniche du toit. Omiss. des dictionn.

ARCHÉOPHILE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἀρχή, principe; φίλος, ami). Qui aime les antiquités. [illegible] ploie au figuré, pour désigner des larves qui s'introduisent dans les vieux livres, les vieux meubles, etc. Larves archéophiles.

ARCHIMILLIONNAIRE. s. des 2 g. Se dit d'une personne puissamment riche. Famil. et ironiq.

ARCHITECTONOGRAPHE. s. m. Celui qui s'occupe d'architectonographie.

ARCHITECTONOGRAPHIE. s. f. Description de certains établissements sous le rapport de l'architecture et de la décoration. Architectonographie des théâtres. Omiss. des dictionn.

ARCHITECTONOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport à l'architectonographie.

ARCTIE. (du gr. ἄρκτος, resserrement). Terminaison employée dans la nomenclature médicale pour exprimer resserrement, constriction.

ARGELÈS. Géogr. Ville de France, chef-lieu d'arrond. (Hautes-Pyrénées), sur le Gave d'Azun, à 9 kilom. de Pau, et à 29 kilom. de Tarbes; dans une vallée qui porte son nom; 1,350 hab. || ARGELÈS. Chef-lieu de canton (Pyrénées-Orientales), à 19 kilom. de Perpignan, 1,300 hab.

ARGENTAGE. s. m. Techn. Action d'argenter. La base des préparations employées pour l'*argentage* est presque toujours le chlorure d'argent que l'on rend soluble au moyen de chlorures alcalins, et que l'on mélange en même temps avec différentes substances qui facilitent l'adhérence de l'argent, et tendent à empêcher qu'il ne produise des aspérités cristallines. (D'Arcet.) Omiss. des dictionn.

ARGILIÈRE. s. f. Géol. Terrain argileux où l'on prend habituellement de l'argile pour faire du mortier. Omiss. des dictionn.

ARIÉGEOIS, OISE. adj. et s. Géogr. Habitant de l'Ariège. || Qui appartient à l'Ariège ou à ses habitants.

ARISTOCRATISME. s. m. Système d'aristocratie; l'aristocratie érigée en système. C'est un néologisme utile.

ARISTOPHANIQUE. adj. des 2 g. D'Aristophane, qui appartient, qui est propre à Aristophane. Bientôt, pour exhaler sa verve *aristophanique*, Charles Gozzi créa un nouveau genre dramatique approprié aux idées de ceux au milieu desquels il vivait. (Rathery.) Omiss. des dictionn.

ARITHMOPLANIMÈTRE. s. m. Instrument nouvellement inventé pour calculer.

ARRACHEUR. s. m. Agric. S'emploie encore dans cette locution, *arracheur de pommes de terre*, pour désigner un instrument d'agriculture qui fait cette fonction. V. ARRACHEUR au dictionnaire.

ARRACHOIR. s. m. Agric. Instrument propre à arracher de terre les souches d'arbres coupés. Omiss. des dictionn.

ARRÈTISTE. s. m. Compilateur ou commentateur d'arrêts, de déclarations.

ARRESTOGRAPHE. s. m. (ét. gr., ἀρεστόν, arrêt; γράφω, j'écris). Synonyme d'Arrêtiste. V. ARRÊTISTE.

ARRIÈRE-VASSALITÉ. s. f. Féod. L'état de vavasseur ou arrière-vassal.

ARROGATION. s. f. Signifie aussi Action de s'arroger, de s'attribuer mal à propos quelque chose. De cette *arrogation* d'autorité est né le mot obligation. (Bentham.) Omiss. des dictionn.

ARROSANT. s. m. Celui qui arrose. S'empl. dans la locution suivante. *Société d'arrosants*. Association formée pour distribuer sur la terre, par des canaux ou fossés d'irrigation, les eaux qui ont été dérivées à cet effet. C'est principalement dans le midi de la France qu'on trouve ces sortes d'associations.

ARSÉNIATÉ, ÉE. adj. Chim. Se dit d'une base qui est convertie en arséniate.

ARTÉRIORRHAGIE. s. f. (ét. gr., ἀρτηρία, artère; ῥέω, couler). Pathol. Hémorrhagie par une artère.

ARTÉRIOSTÉIE. s. f. (ét. gr., ἀρτηρία, artère; ὀστέον, os). Pathol. Ossification artérielle.

ARTICULATEUR. s. m. Celui qui articule bien les mots. C'est un bon articulateur. Omiss. des dictionn.

ARTICULE. s. m. (diminut. d'*article*). Petit article. Je passe sous silence cet *articule*, car il ne donnerait lieu qu'à une légère dépense par année. (Jamet). Ce mot, qui est omis dans tous les dictionnaires, pourrait être utile.

ARTIKAMÈQUE. s. m. Ichthyol. Poisson qui se trouve dans quelques lacs de l'Amérique. Il nous est impossible de dire à quel genre il appartient, car les dictionnaires d'histoire naturelle ont oublié d'en faire mention. Le lac Huron abonde en poisson; on y pêche l'*artikamègue* et des truites qui pèsent deux cents livres. (Chateaub.)

ARTISTE. adj. des 2 g. Qui a le sentiment des arts. Ces lambeaux d'habillements que le peuple *artiste* drape encore avec art donnent quelque chose de pittoresque à la populace. (Mme de Staël.)

ARTOIS. Géogr. Ancienne province de France dans les Pays-Bas, avec titre de comté, bornée par l'ancienne Flandre, par le Hainaut, par le Cambrésis et la Picardie; sa capitale était Arras. L'Artois fait aujourd'hui partie du

— Hist. Après avoir été possédé par les comtes de Flandre sous la suzeraineté de la France, le comté d'Artois fut réuni à la couronne par Philippe-Auguste en 1180. Louis VIII le donna en 1237 à son troisième fils Robert, frère de de saint Louis. A Robert Ier succéda Robert II (1250-1302). Ce comté fut ensuite porté dans trois maisons différentes. En 1477, Marie de Bourgogne le fit passer à la maison d'Autriche par son mariage avec Maximilien. Il fut restitué à la France par le traité de Nimègue (1679), et le titre de comte d'Artois fut alors porté par plusieurs princes du sang, entre autres par le troisième frère de Louis XVI, depuis roi sous le nom de Charles X.

ASCARIGÉNOSE. s. f. (du lat. *ascaris*, ascaride; et du gr. γεννάω, engendrer). Pathol. Maladie produite par la présence des ascarides vermiculaires ou autres helminthes d'une taille et d'une structure analogues. Ascarigénose stomacale. Ascarigénose intestinale. Ascarigénose liénique. Ascarigénose impudique. Ascarigé-

nose vésicale, pulmonaire, pulvétique, cordiale, sanguine, nerveuse, scorbutique, linguale, otite, nasale, frontale, abdominale, etc.

ASCÉTICISME. s. m. Mot employé par le traducteur de Bentham, M. Benjamin Laroche, comme synonyme d'Ascétisme. *L'ascéticisme* est le produit naturel des siècles de barbarie et de superstition; c'est la représentation d'un principe qui cherche à tyranniser les hommes, en faisant du devoir autre chose que ce que l'intérêt nous indique. (B. Laroche.)

ASCLÉPIADIQUE. adj. des 2 g. D'Asclépiade, qui appartient à Asclépiade, qui suit les principes d'Asclépiade. L'école *asclépiadique.* (Raspail.)

ASEXUEL, ELLE. adj. Didact. Qui n'a pas de sexe ou du moins dont on n'a pas découvert exactement les organes sexuels. Les zoophytes, les adatophytes et les coraux peuvent être considérés comme des corps vivants agames ou *asexuels.* (Virey.)

ASPHYXIANT, ANTE. adj. Qui est susceptible d'asphyxier. Gaz asphyxiant. La propriété asphyxiante des corps oléagineux. C'est l'acide hydrochlorique qui, à l'état gazeux, constitue en grande partie les vapeurs épaisses et *asphyxiantes* qu'on voit s'échapper du cratère de certains volcans. (Pelouze.) Omiss. des dictionn.

En vain elle s'efforce à vaincre le dégoût
D'un nez *asphyxiant* dont elle sent le bout.
(BARTHÉLEMY.)

ASPIN. s. m. Minér. Marbre tiré des carrières d'Aspin (Hautes-Pyrénées). Il y a plusieurs variétés d'aspin.

ASPIRATOIRE. adj. des 2 g. Anat. et physiol. Qui sert, qui a rapport à l'aspiration. La faculté *aspiratoire* des tissus. (Rasp.) Omiss. des dictionn.

ASSÉCHAGE. s. m. (rad. *sec*). Techn. Absorption, à l'aide du tripoli, de l'huile qui a pénétré dans le bois; opération préparatoire de l'application du vernis.

ASSERTOIRE. adj. des 2 g. (du lat. *asserere*). Mot forgé par Kant pour désigner les jugements qui peuvent être l'objet d'une simple assertion à laquelle ne se joint aucune idée de nécessité. La place des jugements assertoires est entre les jugements problématiques et apodictiques.

ASSERTORIQUE. adj. des 2 g. Philos. Mot forgé par Kant. V. ASSERTOIRE.

ASSOCIABILITÉ. s. f. État, qualité de ce qui est associable. L'associabilité des mots, des idées. Cette dernière espèce de fièvre se présente moins fréquemment que les autres, parce que c'est une maladie qui n'attaque que les tempéraments d'*associabilité.* (Darwin.)

ASSOCIABLE. adj. des 2 g. Qui peut être associé, qui est susceptible de s'associer. Ces mots, ces idées ne sont pas associables. Omiss. des dictionn.

ASSOURDIR. v. a. 2ᵉ conj. S'emploie aussi comme verbe pronominal, et signifie Devenir dur, en parlant de l'ouïe. Si ce corps s'est introduit [illegible] est formé dans la trompe d'Eustache, l'ouïe *s'assourdit*, parce que la colonne d'air extérieur n'étant plus contrebalancée par la colonne intérieure, la membrane du tympan est dès lors incapable de traduire, par ses vibrations propres, les vibrations des corps sonores. (Raspail.) Omiss. des dictionn.

ASSUJÉTI, IE. s. Se dit de ceux qui sont soumis à la vérification des poids et mesures. L'*assujéti* qui se livre à plusieurs genres de commerce doit être pourvu de l'assortiment de poids et mesures fixé pour chacun d'eux. (Ord. du 17 avril 1839.) Le vérificateur est tenu de se transporter au domicile de chacun des *assujétis* inscrits au rôle. (Ibid.) Omiss. des dictionn.

ATIÉ. s. m. Relat. Titre que portait l'empereur d'Abyssinie, et qui correspond à celui de père. Aujourd'hui le pouvoir de l'atié est annulé.

ATTENDRISSEMENT. s. m. Action d'attendrir, de rendre tendre. L'attendrissement de la viande. L'attendrissement d'un animal mort.

ATTENTIONNALITÉ. s. f. Philos. Faculté attentionnelle, l'attention. *Attentionnalité*, force motrice, tels sont les deux éléments dont se compose notre activité. (Charma.) Omiss. des dictionn.

ATTENTIONNEL, ELLE. adj. (pr. at-tan-[illegible]). Philos. Qui dépend de la faculté nommée attention. Que nos forces motrice et *attentionnelle* se mettent dans certaines circonstances au service de notre volonté, c'est un fait incontestable. (Charma.) Ces deux forces, la force motrice et la force *attentionnelle*, sont de véritables facultés. (Id.) Omiss. des dictionnaires.

ATTENTIVITÉ. s. f. Philos. Synonyme d'Attentionnalité. V. ATTENTIONNALITÉ.

AUDITORAT. s. m. Néol. Fonctions d'auditeur au conseil d'État. Omiss. des dictionn.

AUMÔNIER. s. m. T. d'argot. Se dit d'une variété de voleurs qui jettent une pièce de monnaie à un mendiant compère entré peu après eux dans un magasin, lequel mendiant ramasse la pièce, l'épingle ou la bague que l'aumônier a eu soin de laisser tomber.

AUTOCLINIQUE. s. f. (ét. gr., αὐτός, soi-même; κλίνη, lit.) Néol. Observation raisonnée de ses propres maux. Il est des maladies que l'on ne saurait bien décrire qu'après les avoir gagnées; et la meilleure clinique médicale à mes yeux n'est pas la plus nombreuse clinique, mais, si je puis m'exprimer ainsi, sa propre clinique, l'*autoclinique*, l'observation raisonnée de ses propres maux. (Rasp.)

AUTOMOTEUR, TRICE. adj. (du gr. αὐτός, soi-même, et du fr. *moteur*). Qui se meut de soi-même, qui puise en soi-même le mouvement nécessaire. Des plans inclinés automoteurs.

AUTORECTEUR, TRICE. adj. (du gr. αὐτός, soi-même; et du lat. *rector*, qui se dirige). Qui se dirige de soi-même. S'emploie dans ce mot nouveau *polysoc-recteur*, instrument d'agriculture. V. POLYSOC.

AVALE-TOUT-CRU. s. m. T. d'argot. Se dit d'une variété des détourneurs. Les avale-tout-cru sont toujours myopes, et enlèvent avec leur langue une partie des petits diamants ou perles fines que le marchand conserve sur papier.

AVALISTE. s. m. Celui qui donne un aval de garantie.

AVALISTER. v. a. 1ʳᵉ conj. Donner un aval.

AVANTAGEUX, EUSE. adj. Se prend substantivement pour désigner une personne confiante, glorieuse, présomptueuse. *L'avantageux*, toujours fortement prévenu de lui-même, est habituellement porté à s'en prévaloir par ses manières et ses discours. (Vernier.)

AVANT-MONITEUR. s. m. Titre que porte le premier volume de la collection du *Moniteur universel*, lequel volume contient une introduction sur les anciennes formes du gouvernement de la France, et des pièces historiques relatives aux premiers temps de la Révolution.

AVANT-PROJET. s. m. Admin. Compte sommaire, devis descriptif de la dépense et des produits d'une entreprise industrielle, telle que l'établissement d'un chemin de fer, d'une usine, etc. Les enquêtes d'utilité publique prescrites par la loi du 3 mai 1841, en matière de chemins de fer, ne portent que sur des avant-projets. Pour être soumis aux enquêtes, un avant-projet, en matière de chemins de fer, doit se composer d'un devis descriptif, faisant connaître le tracé général de la ligne des travaux, les dispositions principales des ouvrages les plus importants, et une appréciation sommaire des dépenses, etc. Un avant-projet. Des avant-projets. Omiss. des dictionn.

AVANT-TERRASSE. s. f. Terrasse adossée à une autre terrasse, ou qui précède une autre terrasse. Un écrivain l'a employé au figuré. Les montagnes sont les *avant-terrasses* des Alpes. (M.-Brun.)

AVARIABLE. adj. des 2 g. (rad. *avarie*). Qui peut être endommagé par des avaries. Marchandises avariables. Omiss. des dictionn.

AVARIABILITÉ. s. f. (rad. *avarie*). État, qualité de ce qui peut être gâté, endommagé, détérioré par des avaries. L'avariabilité de certaines marchandises. Les bâtiments à feu sont des œuvres vives d'une très-faible *avariabilité.* (Corbière.)

AVERS. s. m. (pr. *a-vèr;* du lat., *aversus*, opposé). S'est dit pour Revers. L'avers d'une médaille.

AZULEJOS. s. m. Céram. Carreaux de faïence émaillés, de fabrication arabe, employés au revêtissement d'une multitude de murailles d'églises, de palais, de maisons.

AZURAGE. s. m. Techn. Action d'azurer. On sait que le blanc résulte du mélange des couleurs primitives; mais ce blanc, soit naturellement, soit accidentellement, par le mélange d'une quantité infiniment petite de couleur rouge, n'offre pas l'éclat que l'on veut lui trouver; pour le lui procurer, on est obligé de lui donner un léger *azurage*, qui consiste à y mêler une quantité convenable de bleu ou de violet qui éteint le rouge, dont il forme la couleur complémentaire. (Chevreul.) Omiss. des dictionn.

B

BACONIEN, ENNE. adj. Qui appartient à [illegible] de Bacon. Méthode *baconienne.* (Renouvier.)

BADIGEONNEUR. s. m. Celui qui badigeonne.

BAGUEUR. s. m. Econ. rur. Instrument à l'aide duquel on enlève, à l'époque de la fleuraison de la vigne, un anneau d'écorce au rameau florifère, afin que les fruits tiennent d'une manière beaucoup plus certaine.

BAIGNOIRE. s. f. Loge saillante et arrondie d'une salle de spectacle. Les baignoires sont peu éclairées, parce que les premières font saillie sur elles, ce qui les empêche de recevoir aucune lumière directe. Louer une baignoire. Retenir une baignoire.

— Se dit aussi d'un billet de baignoire que l'on prend à la porte du théâtre, ou que l'on fait prendre à l'avance au bureau de la location. Prendre une baignoire. Demander deux baignoires au buraliste. Cette dernière acception est omise dans tous les dictionnaires

BALBUTIANT, ANTE. adj. Qui balbutie. Mes regards passionnés et mes soupirs parlaient plus éloquemment que ma bouche *balbutiante.* (Gessner.)

— Qui hésite. Oui, monsieur, répondit Julie toute *balbutiante;* mais que me voulez-vous? je ne vous connais pas. (Al. Dumas.) Omiss. des dictionn.

BANALEMENT. adv. D'une manière banale. Croyez-vous que le vrai savant s'adresse *banalement* à l'individu même? non pas. (Al. Dumas.) Omiss. des dictionn.

BANDURE. s. f. Bot. Plante d'Amérique, espèce de gentiane.

BANQUETANT, ANTE. s. Celui, celle qui fait bonne chère, qui prend part à un joyeux banquet. Les cris des mourants et les chants bachiques des *banquetants* devaient se couvrir et s'entendre à la fois. (E. Sue.)

BARCALON. s. m. Hist. mod. Titre du premier ministre de Siam.

BARDAGE. s. m. (rad. *bard.*) Action de transporter des matériaux en se servant de bards. Ce mot s'applique ordinairement au chargement ou au déchargement des bateaux, et, par extension, au transport de matériaux à de petites distances, comme du point de déchargement des voitures au point où ils doivent être emmétrés, quel que soit le moyen employé pour faire ce transport.

BARDAQUE. s. f. Céram. Sorte d'hydrocérame, fabriqué en Egypte. On dit aussi *balasse, bardach.*

BARRAGISTE. s. m. Ouvrier employé au barrage. Omiss. des dictionn.

BASCULER. v. n. 1ʳᵉ conj. Osciller comme une bascule. Poutre qui bascule. Planche qui bascule. L'escale s'attachait à des pieds-de-chèvre ou supports qu'on plantait au milieu du fossé, et *basculait* de manière à venir s'appliquer à la porte. (Gén. Bardin.) Omiss. des dictionn.

— v. a. Faire osciller comme une bascule. Basculer une planche, une charrette.

BATELET. s. m. (dim. de *bateau*). Petit bateau.

— Petit bateau en chêne qui sert au passage des rivières, et qu'on nomme aussi *bachot.*

BÂTONNAGE. s. m. Action de mettre en bâtons. Le bâtonnage de la cire.

BATTEUR DE DIG-DIG. s. m. T. d'argot sous lequel on désigne des filous qui dévalisent les boutiques des bijoutiers et des joailliers en l'absence du chef de la maison, et pendant qu'on donne des soins à l'un d'eux qui fait semblant de se trouver mal.

BATTITURE. s. f. Techn. Ecailles qui se détachent de la surface des métaux quand on les bat, après les avoir fait rougir.

BAUDÉAN. s. m. Minér. Sorte de marbre qui s'exploite dans la commune de Baudéan (arrond. de Bagnères de Bigorre). Le fond du baudéan est généralement noir, avec veines d'un rouge éclatant, et quelques lignes blanches.

BAVAY. s. m. Minér. Calcaire noirâtre, moucheté de blanc, traversé quelquefois par des veines blanches. Le bavay prend difficilement le poli.

BÉAL. s. m. Dans quelques parties de la France, et notamment dans les départements méridionaux, ce mot est synonyme de *bief.* V. BIEF et ADÉE.

BELLISSIME. adj. des 2 g. Très-beau. Famil. et peu usité.

BELLISSIME. s. f. Hortic. Variété de poires.

— Variété de tulipes.

BELLUAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *bellua*, bête féroce). Cruel, féroce. Le *belluaire* distributeur de la curée. (Globe.)

BÉNISSANT, ANTE. adj. Qui est occupé à bénir; qui répand des bénédictions. Omiss. des dictionn.

A peine de son fils
La naissance et les maux s'annonçaient par des cris,
Que la main *bénissante* et la voix attendrie,
Il jura d'employer tous les jours de sa vie
A rendre son Ramir le plus heureux mortel.
(Mme CELNARD.)

BERGERADE. s. f. Scène de bergers. Des *bergerades* dans le goût de Vatteau. (***) Omiss. des dictionn.

BERTHE. s. f. Sorte de collet ou pèlerine que portent les femmes.

BEYLIER. s. m. Filat. Métier destiné à donner une première filature à la laine, à filer en gros.

BEYLIEUR. s. m. Techn. Ouvrier fileur.

BEYLIK. s. m. (rad. *bey*). Province gouvernée par un bey. Dans les premiers temps de la conquête d'Alger, le maréchal Clauzel avait eu l'idée de conférer les *beyliks* d'Oran et de Constantine à des princes tunisiens sous la suprématie de la France; mais ce projet ne put se réaliser. (Ch. Vogel.) Omiss. des dictionn.

BHAOÛT. s. m. Relat. Flatteurs à gages. Dans le Malabar et le Bengale, des *bhaoûts* sont toujours très-bien payés pour célébrer en public les vertus de quiconque les solde. (Virey.)

BICOLORE. adj. des 2 g. Qui est de deux couleurs. Substance bicolore. Drapeau bicolore.

BIEN-FAÇON. s. f. Bonne confection d'une chose. Tout m'avait été dit sur la *bien-façon* et la qualité des cordages. (Palouze.)

BIEN-FONDS. s. m. Se dit des biens immeubles, comme les terres, les maisons, et on ne l'emploie guère qu'au pluriel. Etre riche en biens-fonds.

BIGNE. s. f. Se disait pour Bosse, tumeur.
— Agric. Sorte de pioche.

BIOGRAPHIÉ, ÉE. part. pass. du v. Biographier. S'empl. adjectiv. Actrices biographiées.

— substantiv. Celui, celle dont on a écrit, publié la biographie. Le biographié.

BIOGRAPHIER. v. a. 1ʳᵉ conj. Faire la biographie d'une personne. Les amateurs, gentilshommes illustres et puissants, trouvaient sans doute que c'était bien assez de payer les peintres sans les *biographier.* (Ch. Blanc.) Omiss. des dictionn.

BIOTECHNIE. s. f. (ét. gr., βίος, vie; τέχνη, art, science). Néol. Art, science de la vie. L'absence ou le silence des instincts conservateurs exige la recherche des lois spéciales de l'hygiène. Il nous faut un art, à défaut de nature; ou plutôt à cause de notre nature multiple, il y a pour elle seule une *biotechnie* anthropologique. (Virey.)

BIOTECHNIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient, qui a rapport à la biotechnie.

BIRLOIR. s. m. Techn. Tourniquet qui sert à retenir un châssis de fenêtre.

BISEAUTÉ, ÉE. adj. V. BIZEAUTÉ.

BISSÉ, ÉE. part. pass. du v. Bisser. S'empl. adjectiv. Cette tirade a été bissée.

BISSER. v. n. et a. 1ʳᵉ conj. (rad. *bis*). Néol. Crier bis; faire répéter un morceau de chant, un couplet, une tirade.

BIZEAUTÉ, ÉE. adj. Taillé en bizeau. Se dit principalement des cartes qui, taillées en bizeau, sont par cela même faciles à reconnaître au toucher. La cour de cassation, fidèle à sa jurisprudence, vient de casser l'arrêt rendu par la cour royale dans l'affaire des cartes *bizeautées.* (H. Cauvain.) Omiss. des dictionn.

BLANC-SOUDANT. adj. et s. m. Techn. Couleur que prend une barre de fer au moment qui précède la fusion. Lorsqu'une barre de fer est placée dans un feu de forge, la couleur grise du métal froid passe d'abord à un rouge faible; à mesure que la température augmente, cette couleur devient d'un rouge plus vif, qu'on nomme rouge-cerise; vient ensuite le rouge-blanc; et enfin le *blanc-soudant.* (Encycl.)

— *Donner une chaude blanc-soudant.* Amener le fer à ce degré, le chauffer au blanc-soudant. On dit aussi *chaude suante.* Omiss. des dictionn.

BLASTOGÉNIE. s. f. (ét. gr., βλάστη, germe; γεννάω, j'engendre). Pathol. Eruption de quelque principe morbifique à la surface du corps.

BLÉMISSANT, ANTE. adj. Qui blémit. La dauphine pâlit, mais le plus gracieux sourire se dessina sur ses lèvres *blémissantes.* (Alex. Dumas.)

BLENDEUX, EUSE. adj. Minér. Qui contient de la blende, qui appartient à la blende. Minerai à bocard blendeux.

BLEUTÉ, ÉE. adj. Peint. Qui a une teinte bleue, un fond bleu. C'est une petite pastorale, un homme et une femme couchés dans un paysage *bleuté.* (T. Thoré

BLOCHAUP. s. m. Nom que les Allemands donnent à de petits forts ou réduits que l'on forme avec des blindages, à l'épreuve du fusil, du canon de campagne et même de la bombe.

BOG. s. m. Mot anglais qui signifie Bourbier, fondrière, et qu'on emploie quelquefois dans notre langue. En Irlande, les bogs sont de vastes espaces ou plutôt des provinces entières non point de marécages, mais de boues sans fond. Les bogs sont couverts d'herbages épais d'un brun foncé, entremêlés de place en place de morceaux de tourbe sèche.

BOISAGE. s. m. (rad. *bois*). Min. Ensemble des étais en bois qui sont employés pour soutenir les parois des puits et des galeries. A l'exception des cuvellements que leur état habituel d'immersion préserve d'une destruction prompte, le boisage des mines s'altère toujours en peu de temps.

BOMBONNEMENT. s. m. Action de bomber; gonflement. Il s'établit une déchirure par laquelle s'écoulent, dans diverses directions, des [illegible] core le *bombonnement* primitif. (Fournet.)

BOMBURE. s. f. Convexité, renflement. On fait bomber le fer au centre de la table, afin de parer à la dépression; mais ce moyen profitable au fabricant est préjudiable au consommateur, parce que, dans cette fabrication, la table forgée de niveau se trouve nécessairement plus mince à l'endroit de la *bombure* du fer. (P. Désormeaux.) Omiss. des dictionn.

BONBONNE. s. f. Sorte de grand flacon. Une bonbonne de kirsch.

BONJOURIER. s. m. T. d'argot. Se dit d'une variété de voleurs. Le bonjourier est à l'affût des clés laissées dans les serrures. Il frappe à la porte, personne ne répond; il entre et fait son coup s'il ne trouve personne; s'il trouve quelqu'un : N'est-ce pas ici, demande-t-il poliment, que demeure monsieur un tel? — Non. — Pardon, monsieur, je vous souhaite le bonjour. On l'appelle aussi *chevalier grimpant.*

BOTANIQUEMENT. adv. D'après la bota-

nique, selon les principes de la botanique. Botaniquement parlant. Omiss. des dictionn.

BOTANOMANE. adj. et s. des 2 g. Néol. Qui a la manie de la botanique.

BOTANOMANIE. s. f. Néol. Manie de la botanique.

BOUCANAGE. s. m. Action de boucaner. Le boucanage des viandes. On connaît aussi l'effet de la salaison, du fumage ou *boucanage*, sur plusieurs espèces de comestibles. (Pelouze.) Omiss. des dictionn.

BOUCHETON (À). loc. adv. Techn. Sur le bord. Les pièces en pâte à faïence blanche ayant peu de creux sont placées plusieurs l'une dans l'autre; mais les pièces creuses, comme les saladiers, etc., sont renversées l'une sur l'autre par leurs bords, ce qu'on appelle *à boucheton*.

BOUCLEUR. s. m. Celui qui pratiquait l'infibulation, opération qui consistait à passer un anneau à travers le prépuce, après l'avoir ramené sur le gland, afin d'empêcher le coït. Martial, qui plaisante sur tout, parle de ces chanteurs qui rompaient leur anneau d'infibulation, et qu'il fallait ramener chez le *boucleur*. (Virey.) Omiss. des dictionn.

BOUER. s. m. Mar. Canot fixé sur deux lames de fer semblables à celles des patins, et dont une troisième est adaptée sous le gouvernail; des bancs sont disposés pour les voyageurs autour de cette embarcation, qui a un, deux, et même trois mâts. C'est surtout lorsque sont commencées les courses en *bouers* que la rade de Cronstadt présente le tableau le plus [illegible] (Journal.)

BOUGEOTTE. s. f. Trou de colombier. On a soin de disposer autour des murs du colombier les boulins ou *bougeottes* dans lesquels les pigeons font leur nid. (***) Omiss. des dictionn.

BOURRER. v. n. 1re conj. Se dit des copeaux qui s'amassent dans la lumière d'un outil, d'un rabot, etc. Il faudra en dedans de la lumière, du côté du nez, et sans élargir cette lumière, donner un petit dégagement, creusé un peu en cannelure et bien adouci, afin que le copeau, rompu par le double fer, ait son passage, et que l'outil ne *bourre* pas. (Désorm.) Omiss. des dictionn.

BOURROULEMENT. s. m. Espèce de gargouillement. Il se trouva, un jour, que le hasard me porta à avaler, au moment de ma plus forte crise, un verre d'eau saupoudrée de camphre; j'éprouvai tout à coup, dans l'intérieur de l'estomac, un *bourrelement* qui se peignait à ma pensée, comme si des myriades de vampires lâchaient prise, et se portaient en masse vers le pylore, pour échapper au médicament ingéré. (Rasp.)

BOUTEILLES. s. f. pl. Mar. Les lieux d'aisances, dans un vaisseau, où ils sont ordinairement placés à la poupe. Aller aux bouteilles.

BOUTERNE. s. f. T. d'argot. V. TENEUR DE BOUTERNE.

BOUTIOLE. s. f. (diminut. de *bout*). Un petit bout. Se dit des travaux à compléter. Il ne me reste que peu de chose à faire, une boutiole.

BOUTONNANT, ANTE. adj. Qui peut être boutonné, qui doit se boutonner. Un habit boutonnant. Noirtier endossa, au lieu de sa redingote bleue et *boutonnante*, une redingote de Villefort. (Al. Dumas.) Omiss. des dictionn.

BOUTURAGE. s. m. Hortic. et agric. Propagation des arbres et arbustes au moyen de boutures. Omiss. des dictionn.

BOUTURER. v. a. 1re conj. Propager par boutures. Bouturer des saules. Omiss. des dictionnaires.

BRAHME. s. m. V. BRAHMANE.

BRASSAISON. s. f. Techn. Action de brasser. Tel est le moment à saisir pour la *brassaison*, qui doit être suivie, uniforme, prompte, et la plus complète qu'il soit possible, en jetant dans chaque tour du pressoir une portion des différents tas de pommes, selon la proportion indiquée. (Renault.) Omiss. des dictionn.

BRÈCHET. s. m. Anat. Nom vulgaire du cartilage xiphoïde. Le vulgaire donne ce nom au sternum et à la petite excavation qui se voit au-dessous de l'appendice xiphoïde. Ce mot a la même signification en anatomie comparée. V. XIPHOÏDE et SCROBICULE.

— S'est dit pour désigner une sorte de [illegible] sne.

BREVETABLE. adj. des 2 g. Qui peut être breveté, susceptible d'être breveté. Industrie brevetable. Une couture employée d'une façon nouvelle, dans la confection de certains produits industriels, peut-elle constituer un perfectionnement *brevetable*? (Gazette des trib.)

BRIE. s. m. Écon. rur. Fromage dit de Brie. Manger du brie. Acheter du brie. Voilà du brie excellent. Ces bries ne sont pas assez faits. Omiss. des dictionn.

BRIGAND, ANDE. s. Nom que donnaient aux Vendéens les soldats de la République. Si son père a été un des premiers volontaires de la grande République, sa mère, pauvre fille de quinze ans, en fuite à travers le Bocage, a été une *brigande* comme Mme de Bonchamp et Mme de La Rochejacquelin. (V. Hugo.) Omiss. des dictionn.

BRINGE. adj. des 2 g. Techn. Se dit d'une couleur qui n'est pas unie. La couleur paraît mal unie et *bringe* en apparence, quoiqu'elle soit réellement très-uniforme. (***)

BRIOCHIN, INE. adj. (rad. *Brie*). Qui est fait avec du fromage de Brie. La brioche s'appelait anciennement *gâteau briochin*, parce qu'on faisait entrer dans sa composition du fromage de Brie.

BRIOCHINE. s. f. (diminut. de *brioche*). Pâtiss. Entremets saxon fait avec du lait, de la mie de pain, du jus de tanaisie, de l'eau-de-vie, du sucre, du citron, des jaunes d'œufs, et qu'on fait cuire par cuillerées dans du saindoux bouillant. Les briochines vertes sont celles auxquelles on a ajouté du jus d'épinards pour les colorer d'un beau vert. Lorsqu'elles sont cuites, on râpe du sucre par-dessus, et on les sert avec du vin blanc bien sucré dans une saucière chaude.

BRISANT, ANTE. adj. Techn. Se dit des poudres obtenues avec les charbons très-faiblement calcinés. Poudres brisantes. Les poudres *brisantes* agissent beaucoup plus sur les armes que celles qui renferment des charbons fabriqués à une plus haute température. (Gault. de Claubr.) Omiss. des dictionn.

BRISE-MARIAGE. s. m. Techn. Instrument dont on se sert dans les filatures de cocons, pour empêcher les mariages ou fils doubles. On l'appelle aussi *casse-mariage*.

BRISER. v. a. 1re conj. À l'exemple de tous les autres dictionnaires, nous avons omis de dire que ce verbe s'emploie pronominalement. Comme on le voit, l'exemple est contagieux. Nous réparons cette omission. || SE BRISER. v. pron. Être brisé. Les petits objets se *brisent* au feu du chalumeau. (P. Désorm.)

BRISEUSE. s. f. Techn. Espèce de carde qui sert à briser la laine.

BRISKA. s. m. Mot d'origine slave qui désigne, en Russie et en Pologne, un chariot léger, découvert et entouré d'osier, dont on fait usage comme d'un traîneau en hiver, et qui, l'été, sert de voiture en y adaptant des roues.

— En France, ce mot désigne une simple calèche de voyage, légère et découverte. Omiss. des dictionn.

BROCHÉ. s. m. Ruban entièrement en soie, et quelquefois broché d'or et d'argent. Les *brochés* façonnés se font sur le métier à la Jacquard avec autant de petites navettes qu'il y a de couleurs formant la fleur ou le dessin. (Kauffmann.)

— Manuf. Se dit pour Châle broché. Un broché. Acheter un broché. Omiss. des dictionn.

BRONCHORRHAGIE. s. f. (ét. gr., βρόγχος, les bronches; ῥεῖν, couler). Pathol. Hémorrhagie des bronches.

BRONCHORRHÉE. s. f. Pathol. Congestion muqueuse des bronches, vulgairement appelée *pituite*, *flux muqueux*. La bronchorrhée paraît n'avoir rien d'inflammatoire, et consiste uniquement en une irritation sécrétoire ou hypercrinie de la membrane muqueuse des bronches. Bronchorrhée aiguë. Bronchorrhée chronique.

BRONQUEMENT. s. m. Nous n'avons trouvé nulle part l'explication de ce mot. La locomotive fut renversée, ainsi que le tender et le cadre du *bronquement*. (Constitnel.)

BRONZAGE. s. m. Techn. Action de bronzer; art de donner à des objets de bois, de plâtre, etc., une surface telle qu'ils aient l'apparence du bronze. C'est aussi l'art de recouvrir d'un enduit métallique quelconque des objets qui ne le sont pas. On termine le bronzage en passant une couche de vernis à l'esprit-de-vin. La beauté du bonzage.

— *Bronzage du cuivre.* Opération qui consiste à produire à la surface de ce métal une pellicule extrêmement mince d'oxydule, qui lui donne une teinte mate-brun rougeâtre, très-agréable à l'œil. Le bronzage des canons de fusil et autres objets en fer se fait par un grand nombre de procédés. Omiss. des dictionn.

BRONZE. s. m. Se dit quelquefois pour Couleur de bronze. On peut aussi obtenir un beau *bronze* en imprégnant la pièce avec un mélange de sel ammoniac, de crème de tartre et de sel marin. (P. Désorm.)

BROSSAGE. s. m. Action de brosser. Le brossage des vêtements.

BROUTAGE. s. m. Céram. Soubresaut des blocs dans les moules.

[illegible] blotement, mouvement qu'éprouve le tour à guillocher ou gaudronner.

BROYEUR. s. m. Techn. Celui qui broie les couleurs. La céruse est dangereuse à travailler, et occasionne aux *broyeurs* des accidents graves. (Encycl.)

— Se dit aussi et plus particulièrement d'un moulin dans lequel la molette est mise en mouvement par le moyen d'engrenages convenables, et soulevée de temps en temps pour que le couteau vienne enlever la couleur en la reportant sur le milieu de la pierre. Omiss. des dictionn.

BRRR! Sorte d'interj. qui sert à marquer l'insouciance, l'incrédulité, le peu de cas que l'on fait des menaces ou des paroles d'autrui. Ce mimologisme, très-usité, est omis dans tous les dictionnaires. *Brrr!* cela m'inquiète bien, ma foi. (Beaum.)

BRYOLOGUE. adj. et s. des 2 g. Syn. de Bryologiste

BUENOS-AYRES. s. m. pl. Comm. Rognures de cuirs étrangers que l'on reçoit bruts en France pour les tanner. || Attaches des caisses d'emballage qui nous viennent du Brésil.

BUFFA. s. m. V. BOUFFE.

BUSSARD. s. m. Métrol. Mesure de capacité qu'on employait anciennement pour les liquides dans quelques provinces de France, et qui valait environ 216 pintes de Paris. On disait aussi *busse*.

BUSSE. s. m. Métrol. V. BUSSARD.

BUTANT, ANTE. adj. Les dictionnaires nous ont induit en erreur en disant que cet adjectif ne s'emploie qu'au masculin. Dans les arts, il a de nombreux emplois du féminin. Des contre-fiches butantes. Les calées se composent d'un simple revêtement en charpente, composé de pieux et de palées en planches, consolidé par des pieux et des pièces *butantes*. (V. Bois.)

BUTE. s. f. Techn. Instrument de maréchal qui sert à couper la corne des chevaux.

BUTINANT, ANTE. adj. Qui est occupé à butiner, qui butine habituellement. Omiss. des dictionn.

Pourquoi, dans ce doux mois où l'air semble attiédi,
Quand un calice s'ouvre aux souffles du midi,
Y plonger, ô Seigneur, l'abeille *butinante*,
Et changer toute fleur en cloche bourdonnante?
(V. Hugo.)

C

CABILLET. s. m. Techn. Instrument dont le paumier se sert pour empêcher les raquettes de se déformer.

CACOMONADE. s. f. (ét. gr., κακός, mauvais). Pathol. S'est dit pour Mal vénérien.

CAILLEBOTTAGE. s. m. (pr. *ka-ye-bo-taje*). Action de caillebotter, de mettre en caillots; réduction en caillots. Le caillebottage du lait.

CAJOTTE. s. f. Techn. Nom donné à une sorte de pipe sans talon. On l'appelle aussi *cachotte*.

CALAMAGROSTIDÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une calamagrostide. || CALAMAGROSTIDÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des graminées, ayant pour type le genre calamagrostide.

CALAMIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *calamus*, roseau; *fero*, je porte). Zooph. Qui se compose de tubes cylindriques comme des plumes ou des roseaux et réunis en touffes. Éponge calamifère.

CALAMINIQUE. adj. des 2 g. Minér. Qui contient de la calamine. Roches calaminiques.

CALAMOPHYLLES. s. m. pl. (ét. gr., κάλαμος, roseau; φύλλον, feuille). Bot. Section de la famille des joncées.

CALAMULE. s. f. (du lat. *calamula*; fait de *calamus*, plume). Zool. Nom donné aux longs appendices filiformes, fistuleux, calcaires, terminés par cinq à huit godets empilés les uns sur les autres. L'animal de la fistulane en a deux qui font saillie par la partie ouverte de son fourreau testacé.

CALATHIFÈRE. adj. des 2 g. Bot. Qui porte des calathides, qui en est composé. Corymbe calathifère.

CALATHIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat, *calathus*, corbeille; *forma*, forme). Bot. Partie hémisphérique et concave, à bords droits.

CALATHIN. adj. m. Bot. Se dit d'une espèce de narcisse ainsi appelé à cause de sa couronne, qui est très-grande, cyathiforme, ou en forme de coupe.

CALCARÉO-FERRUGINEUX, EUSE. adj. Minér. Qui contient de la chaux et de l'oxyde de fer. Amphibole calcaréo-ferrugineuse.

CALCARÉO-MAGNÉSIEN, ENNE. adj. Géol. Qui contient de la chaux et de la magnésie. Amphibole calcaréo-magnésienne.

CALCARÉO-SABLEUX, EUSE. adj. Géol. Dans lequel dominent les roches calcaires et les débris de roches quartzeuses. Terrains calcaréo-sableux.

CALCARÉO-SILICEUX, EUSE. adj. Géol. [illegible] calcaréo-siliceux.

CALCARÉO-TRAPPÉEN, ENNE. adj. Géol. Qui est formé de couches calcaires sédimenteuses, séparées par des dépôts trappéens plus ou moins abondants. Terrains calcaréo-trappéens.

CALCAREUX, EUSE. adj. Géol. Qui a pour base le carbonate calcaire. Roches calcareuses. || Qui est abondant en roches calcaires. Terrains calcareux.

CALCARIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *calcar*, éperon; *ferre*, porter). Zool. Se dit d'un animal qui porte des aiguillons qu'on a comparés à des éperons, la plupart du temps à cause de leur situation.

CALCARIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *calx*, chaux; *forma*, forme). Minér. Qui présente la forme d'emprunt de diverses variétés du calcaire rhomboïdal. Stéatite calcariforme.

CALCÉDONIEN, IENNE. adj. Joaill. Épithète donnée par les joailliers à toutes les pierres qui offrent des nébulosités.

CALCÉDONIQUE. adj. des 2 g. Minér. Qui a le caractère, les propriétés de la calcédoine. Matière calcédonique. Caillou calcédonique.

CALCÉIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *calceus*, soulier; *forma*, forme). Bot. Se dit du nectaire, quand il est renflé et imite en quelque sorte la forme d'une pantoufle.

CALCÉOLIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *calceolus*, soulier; *forma*, forme). Hist. nat. Qui est oblong et un peu rétréci au milieu, ayant la forme d'un sabot renversé. Abdomen calcéoliforme.

CALCICO-AMMONIQUE. adj. des 2 g. Chim. Qui résulte de la combinaison d'un sel calcique avec un sel ammonique. Sels calcico-ammoniques.

CALCICO-ARGENTIQUE. adj. des 2 g. Chim. Qui résulte d'un sel calcique combiné avec un sel argentique. Sels calcico-argentiques. Fulminante calcico-argentique.

CALCICO-BARYTIQUE. adj. des 2 g. Chim. Qui résulte de la combinaison d'un sel calcique avec un sel barytique. Carbonate calcico-barytique.

CALCICO-MAGNÉSIQUE. adj. des 2 g. Chim. Qui est produit par la combinaison d'un sel calcique avec un sel magnésique. Silicate calcico-magnésique.

CALCICO-POTASSIQUE. adj. des 2 g. Chim. Qui résulte d'un sel calcique combiné avec un sel potassique. Silicate calcico-potassique.

CALCICO-SODIQUE. adj. des 2 g. Chim. Qui est produit par la combinaison d'un sel calcique avec un sel sodique. Sulfate calcico-sodique.

CALCICO-STRONTIQUE. adj. des 2 g. Chim. Qui résulte de la combinaison d'un sel calcique avec un sel strontique. Carbonate calcico-strontique.

CALCIDE. adj. des 2 g. Chim. Qui ressemble au calcium. || CALCIDES. s. m. pl. Genre de corps simples et famille de corps pondérables, tous les deux ayant pour type le calcium.

CALCIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *calx*, chaux; *fero*, je porte). Minér. Qui contient du carbonate calcaire, qui est mélangé avec du carbonate calcaire. Calcédoine calcifère. Quartz hyalin calcifère.

— Zooph. Se dit des polypiers qui résultent d'une substance calcaire mélangée avec la matière animale ou la recouvrant. || Dans certains cas, on dit aussi substantiv. Un calcifère, les calcifères.

CALCIFIÉ, ÉE. adj. Zool. Se dit des ossements fossiles, qui, ayant perdu leur matière animale et en même temps leur dureté naturelle, sont devenus légers et friables.

CALCIGÈNE. adj. des 2 g. (ét. lat., *calx*, chaux; *gigno*, je produis). Qui naît sur la chaux, qui se développe sur la chaux.

CALCIQUE. adj. des 2 g. Chim. Qui appartient au calcium. || *Oxyde calcique.* Combinaison du calcium avec l'oxygène, vulgairement appelée *chaux*. || *Sels calciques.* Combinaisons de l'oxyde calcique avec les oxacides, celles du calcium avec les corps halogènes, et celles du sulfure de calcium avec les sulfides.

— Géol. Se dit d'un groupe de terrains agalysiens, ayant pour base les roches calcaires.

CALCITRAPPÉ, ÉE. adj. Bot. Syn. de Calcitrappoïde.

CALÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à la calée ou caléa. || CALÉES. s. f. pl. Section de la sous-tribu des sénécionidées, ayant pour type le genre caléa.

CALÉIDOPHONE. s. m. (ét. gr., καλός, beau; εἶδος, apparence; φωνέω, résonner). Phys. Instrument d'optique et d'acoustique, imaginé pour rendre visible à l'œil les vibrations qui sont nécessaires à la production des sons.

CALÉINÉ, ÉE. adj. Bot. Syn. de Calé. V. CALÉ, ÉE.

CALENGE. s. f. Querelle, accusation. Vieux mot qui se trouve dans les Contes de la reine Marguerite de Navarre.

CALIBRAGE. s. m. Céram. Opération qui consiste à abaisser un calibre sur l'ébauche de la pièce faite, soit à la housse, soit à la croûte.

[illegible] calice. Épithète donnée à l'insertion des étamines quand ces organes sont adhérents au calice, ou lorsque les étamines et les pétales, si ceux-ci en ont, sont insérés au calice, plus haut que le point de jonction de ce dernier avec l'ovaire partiellement infère.

CALICIFLORE. adj. des 2 g. (ét. lat., *calyx*, calice; *flos*, fleur). Bot. Dont les pétales libres ou plus ou moins soudés sont insérés sur le calice. || CALICIFLORES. s. f. pl. Section de plantes dicotylédones.

CALICIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *calyx*, calice; *forma*, forme). Bot. Qui a la forme d'un calice. L'involucre des anémones est caliciforme.

CALICIN, INE. adj. Bot. Qui tient de la nature du calice. || Se dit d'un périgone unique qui paraît se rapporter plutôt au calice qu'à la corolle.

CALICIJTE. adj. et s. Nom donné aux bo-

tanistes qui ont fondé leurs méthodes de classification sur le calice. Magnol est un caliciste.

CALIFAL, ALE. adj. Qui appartient au calife ou kaliphe. Sceptre califal. Dignité califale. || On dit aussi *kaliphal*.

CALISAYNE. s. f. Chim. Alcali végétal découvert dans une espèce de quinquina.

CALISAYQUE. adj. des 2 g. Chim. Qui a pour base la calisayne. Sels calisayques.

CALLIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *callus*, cal; *fero*, je porte). Conchyl. Se dit d'une coquille bivalve dont les crochets sont calleux, et d'une coquille univalve dont l'ombilic est marqué d'une callosité, ou qui porte une couronne de callosités sur le dernier tour de sa spire.

CALLIPYGE. adj. des 2 g. (ét. gr., κάλλος, beauté; πυγή, fesse). Conchyl. Se dit d'une coquille qui porte une tache blanche, en forme de cercle anzulaire à sa base.

CALLITRICHÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble au callitriche. || CALLITRICHÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des haloragées, ayant pour type le genre callitriche.

CALLITRICHÉNÉ, ÉE. Bot. Syn. de Callitriché.

CALOCÉPHALE. adj. des 2 g. (ét. gr., καλός, beau; κεφαλή, tête). Dont la tête est belle. || Bot. Se dit des synanthérées qui se font remarquer par la beauté de leurs calathides.

CALOPE. adj. des 2 g. (ét. gr. καλός, beau; πούς, pied). Qui a un pied ou un stipe beau.

CALOPHYLLE. adj. des 2 g. (ét. gr., καλός, beau; φύλλον, feuille). Bot. Qui a de belles feuilles ou un feuillage élégant. Agaric calophylle.

CALOPS. adj. des 2 g. (ét. gr., καλός, beau; ὤψ, œil). Zool. Qui a l'œil très-grand et très-brillant.

CALOPTÈRE. adj. des 2 g. (ét. gr., καλός, beau; πτερόν, aile). Zool. Qui a de belles ailes.

CALORIFICATEUR. s. m. Techn. Nouvel appareil de chauffage.

CALORIMOTEUR. adj. et s. m. (ét. lat., *calor*, chaleur; *movere*, mouvoir). Phys. Appareil électrique ainsi appelé à cause de la propriété qu'il a de produire par sa décharge des températures très-élevées, et tous les phénomènes qui en dépendent.

CALPE. s. f. (du gr. κάλπη, urne). Bot. Nom donné à l'urne des mousses.

CALYCANDRIE. s. f. (ét. gr., κάλυξ, calice; ἀνήρ, homme). Bot. Classe du système sexuel de Rillard, qui renferme les plantes ayant plus de dix étamines insérées au calice, l'ovaire étant libre ou pariétal.

CALYCANTHÈME. adj. des 2 g. (ét. gr., κάλυξ, calice; ἄνθος, fleur). Bot. Qui semble avoir deux corolles. || Se dit d'une primevère dont le calice s'épanouit à la partie supérieure en un limbe coloré et pétaloïde, de telle sorte que la fleur semble avoir deux corolles.

CALYCANTHINÉ, ÉE adj. Bot. Syn. de Calycanthe. || CALYCANTHINÉES. s. f. pl. Classe de plantes qui comprend les familles des granatées et des calycanthées.

CALYCÉRÉ, ÉE adj. Bot. Qui ressemble à un calycère. || CALYCÉRÉES. s. f. pl. Famille de plantes qui a pour type le genre calycère.

CALYCIE. s. f. (rad. gr. κάλυξ, calice). Bot. Apothécie qui est stipitée et scyphatiforme.

CALYCIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble au calycium. || CALYCIÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des lichens, ayant pour type le genre calycium.

CALYCIOÏDE. adj. des 2 g. Bot. Syn. de Calycié.

CALYPTRACIEN, ENNE. adj. Moll. Qui ressemble à la calyptrée. || CALYPTRACIENS. s. m. pl. Famille de l'ordre des mollusques gastéropodes, de l'ordre des paracéphalophores scutibranches, ayant pour type le genre calyptrée.

CALYPTRANOLÈNE. adj. des 2 g. (ét. gr., καλύπτρα, couvercle; ἀ priv.; ὠλένη, bras). Moll. Qui a une tête, mais point de bras. || CALYPTRANOLÈNES. s. m. pl. Ordre de la classe des mollusques acéphales.

CALYPTRÉ, ÉE. adj. (du lat. *calyptra*, cape). Se dit d'une racine qui est munie d'une sorte de coiffe à son extrémité inférieure.

— Nom donné quelquefois aux mousses. A

substantiv. Une calyptrée.

CAMBRIEN, ENNE. adj. et s. Géogr. Se dit des anciens habitants du pays de Galles et de ce qui leur appartient.

— Géol. Qui se compose de schistes chloriteux et de schistes argileux, reposant sur les micaschistes et les gneiss, et se confondant même quelquefois avec eux, ainsi que des schistes siliceux, de psammites et de calcaires. Formation cambrienne. Système cambrien.

CAMBRIOLEUR. s. m. T. d'argot. Voleur qui dévaste les chambres à l'aide de fausses clés ou d'effraction.

CAME. s. f. Mécan. Dent d'une roue.

— Lame saillante fixée aux axes tournants d'une mécanique quelconque.

CAMÉLÉONOIDE. adj. des 2 g. Bot. Syn. de Caméléonide.

CAMÉLORNITHES. s. m. pl. (ét. gr., κάμηλος, chameau, ὄρνις, oiseau). Ornith. Famille d'oiseaux comprenant l'autruche, à cause de la facilité et de la promptitude avec lesquelles cet animal parcourt les déserts, comme le chameau.

CAMINOLOGISTE. s. m. Celui qui s'occupe de caminologie. Omiss. des dictionn.

CAMIONNAGE. s. m. Comm. Action de transporter des marchandises par la voiture appelée *camion*.

— Frais de ce transport.

CAMPANACÉ, ÉE. adj. (du lat. *campana*, cloche). Bot. Qui a les fleurs en cloche. || CAMPANACÉES. s. f. pl. Famille de plantes qui comprend les fleurs en cloche.

CAMPANIFLORE. adj. des 2 g. (ét. lat., *campana*, cloche; *flos*, fleur). Bot. Qui a les fleurs en cloche. Clématite campaniflore.

CAMPANULIFLORE. adj. des 2 g. Syn. de Campaniflore.

CAMPÉPHAGIN, INE. adj. Qui ressemble au campéphage. || CAMPÉPHAGINS. s. m. pl. Groupe de la tribu des dentirostres laniades, qui a pour type le genre campephage.

CAMPESTRE. adj. des 2 g. Hist. nat. Qui vit dans les champs.

— S'est dit pour Champêtre.

CAMPHORIME. s. m. Chim. Genre d'odorides.

CAMUCIS. s. m. Antiq. Nom donné à de grandes jarres ou urnes funéraires dans lesquelles on plaçait un peu recourbés les corps, réduits en momies, des chefs de tribu ou des guerriers renommés. On les trouve enfouies au pied des grands arbres, dans quelques parties du Brésil.

CANALICULAIRE. adj. (du lat. *canaliculus*, petit canal). Bot. Se dit d'une conferve ainsi appelée, parce qu'elle étend ses filets verts sous la forme de tapis dans les tuyaux de conduite des eaux.

CANAMELLE. s. f. V. CANNAMELLE.

CANARIEN, ENNE adj. Géogr. Habitant des Canaries. || Qui appartient aux Canaries ou à ses habitants. Les vignobles seuls de Téneriffe produisent plus que ceux de toutes les autres îles de l'archipel *canarien*. (Parisot.)

CANCÉRIDÉ, ÉE. adj. (du lat. *cancer*, crabe). Qui ressemble à un crabe.

CANCRASTACOÏDES. s. m. pl. Moll. Famille de mollusques de la classe des décapodes.

CANCRIVORE. adj. des 2 g. (ét. lat., *cancer*, crabe; *voro*, je dévore). Qui se nourrit de crabes.

CANCROLOGIE. s. f. (du lat. *cancer*, crabe; et du gr. λόγος, discours). Traité sur les crabes.

CANCROLOGIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport à la cancrologie.

CANCROLOGISTE. s. m. Naturaliste qui décrit les crabes.

CANDOLLÉANÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une candollée. || CANDOLLÉANÉES. s. f. pl. Section du genre pleurandre, qui comprend les espèces qui ressemblent aux candollées.

CANELLE. s. f. V. CANNELLE.

CANINE. s. f. Zool. Se dit absolument pour Dent canine. Les canines servent à rompre et à briser les corps durs.

CANTHÈRE. s. m. Ichthyol. Genre de poissons.

CANTON. s. m. Partie d'une route dont l'entretien est spécialement confié à des ouvriers qu'on nomme *cantonniers*, et qui sont constamment occupés, surtout dans les moments de pluie et de dégel, à faire écouler l'eau, à enlever la boue et la poussière, à combler les ornières et les trous, etc. Sens omis dans tous les dictionn.

CANTONNIER. s. m. On dit aussi *cantonnier de station* et *cantonnier ambulant*. || *Cantonnier de station*. Celui qui est chargé de surveiller les autres et de les aider. || *Cantonnier ambulant*. Cantonnier-chef qui a plusieurs cantons sous ses ordres, et les parcourt incessamment pour activer les travaux des routes, et pour maintenir toujours celles-ci dans un état uniforme d'entretien.

CAOUTCHINE. s. f. Chim. Substance cristallisable qu'on obtient par distillation du caout-

CAOUTCHOUC. s. m. (pr. *ka-oult-chouk*). Nom donné au suc laiteux de plusieurs végétaux, et particulièrement à celui du *siphonia cahucha* ou *hevea guianensis*, du *jatropha elastica*, du *castilleja elastica*, du *cecropia peltata*, etc. La presque totalité du caoutchouc livré au commerce est extraite du premier de ces arbres, qui croît dans l'Amérique du Sud et dans l'île de Java. Le caoutchouc que l'on trouve dans le commerce est ordinairement sous la forme de poires lisses ou tatouées de divers dessins, et généralement de couleur brune. Il se rencontre aussi en plaques épaisses ou en cylindres de couleur blanche, jaune ou brune. Depuis quelques années, on envoie de temps en temps le suc lui-même en Europe dans des flacons complétement remplis et bien bouchés. Le suc tel qu'il nous arrive est jaune grisâtre pâle, et offre la consistance de la crème. Le caoutchouc, importé pour la première fois d'Amérique, au commencement du XVIIIe siècle, eut longtemps un emploi très-borné; peu à peu ses applications se sont étendues, et maintenant il forme l'objet d'un commerce assez considérable. Le caoutchouc sert à effacer les traces de crayon et à adoucir le papier; il entre dans la composition de quelque vernis; il sert à préparer la glu marine; on en fait des tubes flexibles imperméables aux gaz, et qui sont indispensables dans les laboratoires; en chirurgie, il sert à préparer quelques instruments qui exigent de la souplesse et de la flexibilité; enfin, l'application la plus importante et la plus nouvelle du caoutchouc est celle qui consiste à rendre les vêtements imperméables et à confectionner une foule d'objets de toilette qui demandent une certaine élasticité.

— Minér. *Caoutchouc fossile*. Nom donné à l'élatérite, sorte de bitume élastique qu'on trouve dans le Derbyshire, en Angleterre.

CAOUTCHOUTÉ, ÉE. part. pass. du v. Caoutchouter. S'empl. adjectiv. Le ballon, construit en étoffe *caoutchoutée*, avait 400 mètres carrés de capacité. (Const[el].)

CAOUTCHOUTER. v. a. 1re conj. (pr. *ka-out-chouté*). Filer en caoutchouc; enduire de caoutchouc. Caoutchouter une étoffe, des bretelles, etc.

CAPITAINE. s. f. Femme de capitaine. Madame la capitaine.

CAPNOFUGE. adj. des 2 g. (ét. gr., καπνός, fumée; φεύγω, j'évite). Techn. Qui préserve de la fumée. Cheminée capnofuge. On écrit aussi *kapnofuge*.

CAPROATE, CAPROÏNE, CAPROÏQUE. V. CAPRATE, CAPRINE, CAPRIQUE.

CAPROMA. s. m. Mamm. Nom donné aux poils allongés et un peu droits, qui garnissent les vertex et se rejettent en avant.

CARABÉ. s. m. Un des noms donnés au succin, à l'ambre jaune. V. SUCCIN.

CARACORIEN, ENNE. adj. Géol. Formation caracorienne.

CARADOCIEN, ENNE. adj. Géol. Formation caradocienne.

CARAMATIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient aux Caramates. Langue, écriture, caramatique.

CARCINOLOGISTE. s. m. Syn. de Carcinologue.

CARDIACTIE. s. f. (ét. gr., καρδία, cœur). Pathol. Coarctation, resserrement du cœur ou de ses orifices.

CARDIECTASIE. s. f. (ét. gr., καρδία, le cœur; ἔκτασις, extension). Pathol. Dilatation du cœur. V. ANGIECTASIE.

CAREUR. s. m. T. d'argot. Nom donné à une variété de voleurs qui vous soutirent adroitement une pièce de monnaie à l'aide d'un change qu'ils vous proposent.

CAREUSE. s. f. T. d'argot. Femme qui vole dans les magasins.

CARNUTE. adj. et s. des 2 g. (du celt. *carn*, forte; *auten*, couteau, épée; forte épée). Géogr. anc. Nom d'un des peuples les plus puissants de la Gaule celtique, dans la quatrième Lyonnaise, et dont le territoire correspondait à celui des anciens diocèses de Chartres, d'Orléans et de Blois. On voit figurer les Carnutes dans la première époque de l'histoire des Gaules. Ptolémée leur donne pour villes principales *Autricum* (Chartres) et *Genabum* (Orléans). *Autricum* prit, comme d'autres villes gauloises, vers la fin de la puissance romaine, le nom du peuple qui l'habitait, et s'appela Carnutes ou Carnates.

CAROUBLEUR. s. m. T. d'argot. Nom donné à une variété des cambrioleurs. Les caroubleurs *travaillent*, c'est-à-dire volent à l'aide des intelligences qu'ils savent entretenir avec les frotteurs, les peintres, colleurs de papiers, ou domestiques de la maison.

CAROUSSE. s. f. Fête, bombance. Elle, sitôt qu'elle eut mis dormir sa maîtresse, s'en vint devers moi sans tarder; et lors ce fut à nous de boire et de faire *carousse* de vin ensemble et de baisers. (P.-L. Courier.)

— Ichthyol. Poisson de la Méditerranée.

CARRIK. s. m. Espèce de cabriolet. D'Albignac profita en homme d'esprit de l'engouement dont il était l'objet; bientôt il eut un *carrik* pour se transporter plus vite dans les divers endroits où il était appelé. (Brill.-Sav.) Omiss. des dictionn.

système de Descartes.

CARTHAGINOIS, OISE. adj. et s. Géogr. anc. Habitant de Carthage. || Qui appartient à cette ville ou à ses habitants.

CARTISANE. s. f. Techn. Petits morceaux de carton fin, autour desquels on a tortillé du fil, de la soie, de l'or ou de l'argent, et qui font relief dans les dentelles et dans les broderies. Dentelle à cartisane.

CARTOUCHIÈRE. s. f. Syn. de Cartouchier. Boîte dans laquelle on met les cartouches. Un magnifique poignard pendait à sa *cartouchière*. (A. Dumas.)

CARUE. s. f. Mar. Association entre les marins; caisse de prévoyance en faveur des marins. La grande carue. La petite carue. Bureau de la grande carue. Omiss. des dictionn.

CASETTE. s. f. (de l'ital. *casetta*, dimin. de *casa*, maison). Petite maison, chaumière. Vieux mot.

CASETTE ou **CAZETTE.** s. f. Céram. Nom donné aux enveloppes destinées à renfermer les poteries dans le four. Cuisson en casettes. || *Casettes à pernettes*. Celles qui sont formées d'un cylindre creux, recevant sur trois points de la circonférence des pièces de même nature appelées *pernettes*, destinées à supporter les différents étages de poterie. Les pièces en émail sont cuites dans des *casettes* à pernettes à une température très-sensiblement plus élevée à la partie inférieure du four. (Gault. de Claubr.)

CASSAGE. s. m. Techn. Action ou opération de casser les minerais avec un marteau ou avec une petite masse en fer. Le cassage des minerais. Cassage fin. L'atelier du cassage fin. Minerai de cassage fin. Depuis quelques années, on fait exécuter le concassement et même le cassage des minerais par des cylindres. || *Banc de cassage*. Banc sur lequel s'opère le cassage du minerai.

CASSIEN. s. m. Philol. Nom qu'on a donné aux jurisconsultes sabiniens, à cause de C. Cassius Longinus, un des plus distingués d'entre eux.

CASSINOÏDE. adj. et s. f. Géom. Se dit d'une courbe proposée par Cassini, pour représenter le mouvement du soleil plus exactement que l'ellipse. Courbe cassinoïde. La propriété caractéristique de la courbe *cassinoïde* est que le produit des rayons menés des deux foyers à un même point quelconque de la courbe est une quantité constante.

CASSIS. s. m. pr. (*ka-ci*). Ponts et chauss. Ruisseau empierré perpendiculaire à l'axe de la route. On emploie les *cassis* à chevron brisé dans les pays où les pluies sont abondantes, et l'on rejette ainsi l'eau à droite et à gauche. (Vict. Bois.)

CATÉCHISATION. s. f. (pr. *ka-té-chi-za-ci-on*). Action de catéchiser.

CATENATION. s. f. (pr. *ka-té-na-ci-on*; du lat. *catenatio*, formé de *catena*, chaîne). Liaison, assemblage, enchaînement. Les cercles de *catenation* d'actions sont plus étendus dans ce tempérament que dans les autres. (Darwin.)

CAUDALE. s. f. Se dit pour Queue. L'éclair n'est pas plus prompt qu'un coup de sa *caudale*. (Lacép.)

CAUSIDIQUE. s. f. (du lat. *causa*, cause, procès). La salle des plaids.

CAUSIDISTE. s. m. (du lat. *causa*, cause, procès). S'est dit pour Avocat plaidant.

CAUSTIFIÉ, ÉE. part. pass. du v. Caustifier. S'empl. adjectiv.

CAUSTIFIER. v. a. 1re conj. Rendre caustique. On *caustifie* les alcalis caustiques au moyen de la chaux. (Darcet.) Omiss. des dictionn.

CÉCROPIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à Cécrops.

CÉLESTINIQUE. adj. des 2 g. Minér. Qui contient de la célestine. Roches célestiniques.

CELLULÉ. s. m. Celui qui est mis dans une cellule. Un cellulé. Les cellulés. Parmi les apôtres de la cellule, les uns veulent qu'une visite quotidienne d'hommes reconnus vertueux soit organisée, et que le visiteur, n'entretenant pas exclusivement le *cellulé* de ses péchés, lui parle des récompenses qui attendent les travaux des hommes utiles, et que, pour varier, il cause avec lui d'histoire ou bien d'histoire naturelle! (Maur. Alhoy.)

CELLULÉ, ÉE. adj. Bot. et anat. Qui offre des cellules, qui est divisé en cellules.

CÉNOBITISME s. m. État d'un cénobite. Vie cénobitique. Omiss. des dictionn.

CENTRER. v. a. 1re conj. Ne se dit pas seulement que des lunettes, mais de tout ce qui est susceptible d'être centré, c'est-à-dire d'être ramené au centre. Quand la place de ces poulies change, il est presque impossible de les *centrer* rigoureusement. (Viollet.)

CERCE. s. f. Céram. Ustensile d'encastage pour les poteries.

CÉRÉMONIEL, ELLE. adj. Qui concerne les cérémonies. Les Juifs avaient beaucoup de lois qui n'étaient que *cérémonielles*. (Compl. de l'Acad.) Différents motifs, soit religieux, soit chronologiques, ont pu amener quelque variété dans la partie *cérémonielle* de cette institution. (L'abbé Bandeville.) On dit aussi *cérémonial*.

CERVIER. adj. m. (du lat. *cervus*, cerf). Ne

CHABLON. s. m. Céram. Nom sous lequel, en Allemagne, on désigne un calibre servant au façonnage des poteries.

CHACHIA. s. m. Relat. Espèce de calottes arabes dont beaucoup sont fabriquées à Marseille.

CHÂLIER. s. m. Fabricant, marchand de châles; ouvrier en châles. Omiss. des dictionn.

CHAMBERPOT. s. m. (de l'angl. *chamber*, chambre). Mot forgé pour désigner ce qu'on nomme vulgairement un pot de chambre. Je n'entre plus dans un salon sans trembler d'y rencontrer l'abominable *chamberpot*. (Brill.-Sav.)

CHAMOISITIQUE adj. des 2 g. Minér. Qui contient de la chamoisite. Roches chamoisitiques.

CHAMPANISER. v. a. 1re conj. Néol. Transformer tel ou tel vin ordinaire en vin de Champagne; le donner pour du vin de Champagne. Malheureusement, le vrai vin mousseux s'en

ou CAZETTE. s. f. Céram. Nom
veloppes destinées à renfermer les
le four. Cuisson en casettes. ||
ernettes. Celles qui sont formées
creux, recevant sur trois points
érence des pièces de même nature
settes, destinées à supporter les dif-
s de poterie. Les pièces en émai.
ans des *casettes* à pernettes à une
très-sensiblement plus élevée à la
ure du four. (Gault. de Claubr.)
. s. m. Techn. Action on opéra-
r les minerais avec un marteau ou
ite masse en fer. Le cassage des
ssage fin. L'atelier du cassage fin.
assage fin. Depuis quelques années,
ter le concassement et même le
minerais par des cylindres. || *Ban-*
Banc sur lequel s'opère le cassag.

. s. m. Philol. Nom qu'on a donné
ultes sabiniens, à cause de C. Cas-
us, un des plus distingués d'entre

ÏDE. adj. et s. f. Géom. Se dit
proposée par Cassini, pour repré-
uvement du soleil plus exactement
Courbe cassinoïde. La propriété
ne de la courbe *cassinoïde* est que
les rayons menés des deux foyers
point quelconque de la courbe
tité constante.
s. m. pr. (*ka-cî*). Ponts et chauss.
npierré perpendiculaire à l'axe de la
mploie les *cassis* à chevron brisé
ys où les pluies sont abondantes,
e ainsi l'eau à droite et à gauche.

ISATION. s. f. (pr. *ka-té-chi-za-*
on de catéchiser.
ATION. s. f. (pr. *ka-té-na-ci-on*; du
, formé de *catena*, chaîne). Liai-
lage, enchaînement. Les cercles de
'actions sont plus étendus dans ce
t que dans les autres. (Darwin.)
LE. s. f. Se dit pour Queue, L'é-
pas plus prompt qu'un coup de sa
acép.)
IQUE. s. f. (du lat. *causa*, cause,
salle des plaids.
ISTE. s. m. (du lat. *causa*, cause,
st dit pour Avocat plaidant.
FIÉ, ÉE. part. pass. du v. Causti-
. adjectiv.
FIER. v. a. 1re conj. Rendre causti-
stifie les alcalis caustiques au moyen
. (Darcet.) Omiss. des dictionn.
PIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient

INIQUE. adj. des 2 g. Minér. Qui
la célestine. Roches célestiniques.
LÉ. s. m. Celui qui est mis dans une
cellulé. Les cellulés. Parmi les apô-
cellule, les uns veulent qu'une visite
d'hommes reconnus vertueux soit
nt que le visiteur, n'entretenant pas
ent le *cellulé* de ses péchés, lui parle
enses qui attendent les travaux des
iles, et que, pour varier, il cause
histoire ou bien d'histoire naturelle!
oy.)
LÉ, ÉE. adj. Bot. et anat. Qui offre
, qui est divisé en cellules.
TISME. s. m. État d'un cénobite.
ique. Omiss. des dictionn.
ER. v. a. 1re conj. Ne se dit pas seu-
des lunettes, mais de tout ce qui
ible d'être centré, c'est-à-dire d'être
centre. Quand la place de ces pou-
, il est presque impossible de les *cen-*
usement. (Viollet.)
s. f. Céram. Ustensile d'encastage
teries.
NIEL, ELLE. adj. Qui concerne
ies. Les Juifs avaient beaucoup de
taient que *cérémonielles*. (Compl. de
fférents motifs, soit religieux, soit
ques, ont pu amener quelque variété
rtie *cérémonielle* de cette institution.
ndeville.) On dit aussi *cérémonial*.
R. adj. m. (du lat. *cervus*, cerf). Ne

ON. s. m. Céram. Nom sous lequel,
ne, on désigne un calibre servant au
les poteries.
IA. s. m. Relat. Espèce de calottes
beaucoup sont fabriquées à Mar-

R. s. m. Fabricant, marchand de
rier en châles. Omiss. des dictionn.
ERPOT. s. m. (de l'angl. *chamber*,
Mot forgé pour désigner ce qu'on
gairement un pot de chambre. Je
s dans un salon sans trembler d'y
l'abominable *chamberpot*. (Brill.-

SITIQUE adj. des 2 g. Minér. Qui
la chamoisite. Roches chamoisiti-

ANISER. v. a. 1re conj. Néol. Trans-
u tel vin ordinaire en vin de Cham-
onner pour du vin de Champagne.
ement, le vrai vin mousseux s'en

..a, on en trouve difficilement; le goût popu-laire pour le vin mousseux a conduit beaucoup de vignobles à *champaniser* leurs vins blancs, et ces pseudo-champagnes se vendant à très-bas prix, les propriétaires champenois souffrent beaucoup de cette concurrence. (Dictionn. du comm.) Ce mot est fam. Omiss. des dictionn.

CHAMSIN. s. m. V. KAMSIN.

CHANTAGE. s. m. Terme d'argot. Variété de vol. V. CHANTEUR.

— Se dit aussi du procédé de certains indus-triels (journalistes), qui consiste à imposer aux malheureux acteurs un abonnement à leurs feuilles, sous peine d'injure et de diffamation. (National du 28 mars 1844.) Une banque de *chantage* est celle où l'on escompte la diffama-tion. (E. Sue, Myst. de Paris.)

CHANTEUR. s. m. T. d'argot. Se dit d'une variété de voleurs qui vous attirent dans un lieu de honteuses débauches, et se font ensuite acheter leur silence par la menace d'un éclat qui vous perdrait de réputation.

CHAPOTER. v. a. 1re conj. Céram. Déta-cher des étuis, avec la palette de fer nommée *chapotin*, toutes les parties qui menacent de se détacher. Chapoter les étuis. Omiss. des dic-tionnaires.

CHAPOTIN. s. m. Céram. Palette de fer avec laquelle on chapote les étuis dont on en-toure les poteries. Omiss. des dictionn.

CHARMANTINE. s. f. Espèce de cravate dont se servent les dames en hiver.

CHARRIEUR. s. m. T. d'argot. Se dit d'une variété de voleurs. Les charrieurs vont habi-tuellement deux de compagnie; l'un se nomme l'*américain*, et l'autre le *jardinier*. Ce sont les campagnards de province qu'ils exploitent en leur offrant à gros bénéfice des pièces jaunes contre leur argent blanc.

CHASSE-ROUES. s. m. Pièces de bois ou de fer inclinées et disposées de manière à éloi-gner des maisons, des parapets, des murs de clôture, des barrières, etc., les roues des voitu-res qui circulent sur la voie publique.

— Se dit aussi quelquefois des bornes en pierre qui ont le même objet. Omiss. des dic-tionnaires.

CHATIRON. s. m. (de l'allem. *schattirung*, ombre). Céram. Matière qui servait autrefois à dessiner les traits d'ombres sous les couleurs transparentes. Omiss. des dictionn.

CHÉTIF, IVE. s. Celui, celle qui est maigre. Avec les *chétives*, il n'y a point de remède, ou plutôt, il faut que la Faculté s'en mêle, et le ré-gime peut être si long, que la guérison arrivera très-tard. (Brill.-Sav.)

CHEVILLIÈRE. s. f. Comm. Rubans gros-siers de fil roux qui se font à Ambert, Cour-pière, Saint-Anthème, etc. Chevillières rousses. V. ROUX.

CHICASSAIS. s. m. Langue parlée par les peuples chicassais. Le *chicassais*, racine du natchez, est privé de la lettre *r*, excepté dans les mots dérivés de l'algonquin. (Chateaub.) Le *chicassais* a des aspirations fréquentes pour le langage des passions violentes. (Id.)

CHIOZZOTE. adj. et s. des 2 g. Habitant de Chioggia ou Chiozza. || Qui appartient à cette ville ou à ses habitants. Des pêcheurs *chioz-zotes* se querellaient, et des barcaroles buvaient en plein air sur un tonneau. (P. de Musset.)

CHIPOLATE. s. f. Art culin. Petite saucisse. Les chipolates entrent dans la composition de la chipolata.

— adjectiv. Saucisses chipolates. Omiss. des dictionnaires.

CHIQUETAGE. s. m. Techn. Action de chi-queter.

CHIROGRAPHE. s. m. Bref du pape, non publié, non promulgué. C'est un sens que nous avons omis.

CHLOROGINATE. s. m. Chim. Genre de sels qui sont formés par la combinaison de l'a-cide chlorique avec les bases salifiables.

CHLOROGINIQUE. adj. des 2 g. (pr. *klo-ro-gi-ni-ke*). Nom donné à un acide qui a un chlorure pour principe. Acide chloroginique.

CHOURINEUR. s. m. T. d'argot. Tueur de chevaux.

CHYLIFIANT. part. prés. du v. Chylifier. Qui chylifie. Il est invariable.

...priété de chylifier. Influence chylifiante. Omiss. des dictionnaires.

CICÉRONIEN, ENNE. adj. Qui a rapport aux cicéroni. Frantz et Albert n'essayèrent point de se soustraire à la tyrannie *cicéronienne*. (Al. Dumas.)

CIFATITE. s. m. (de l'arab. *cifât*, attribut). Philos. arab. Nom sous lequel on désigne cer-tains hérésiarques ou partisans des attributs, qui, prenant à la lettre tous les attributs de Dieu qu'on trouve dans le Koran, tombèrent dans un grossier anthropomorphisme.

CIMIGÈNE. adj. des 2 g. (du lat. *cimex*, pu-naise; et du gr. γεννάω, engendrer). Pathol. Qui provient du parasitisme des punaises. Maladies cimigènes.

CIMIGÉNOSE. s. f. Pathol. Maladie prove-nant du parasitisme cutané ou muqueux des punaises et des hippobosques.

CINNAME. s. m. (en lat. *cinnamum*). Bot. V. CINNAMOME.

CION. s. m. Médec. anc. Nom grec de la luette.

CION. s. m. S'est dit pour Scion, rejeton, jet d'un arbre. V. SCION.

— S'est dit aussi pour Tourbillon.

CITOYENNETÉ. s. f. Qualité de citoyen. Omiss. des dictionnaires.

CIVILISANT, ANTE. adj. Qui est propre à civiliser. Toutes choses essentiellement *civi-lisantes*. (Th. Gaut.) Quoi! pas un mot des be-soins de la société, rien de *civilisant* et de pro-gressif. (Id.) En Toscane, chaque petite ville contient de vingt à trente familles qui jouissent de toute l'indépendance du gentilhomme cam-pagnard français, et sur lesquelles l'esprit d'as-sociation a exercé une influence plus *civili-sante*. (Sismondi.) Omiss. des dictionn.

CLAUDIEN. (Claudius Claudianus). Poëte latin, né à Alexandrie vers l'an 365; fut enve-loppé dans la chute de Stilicon, son protecteur (408), et mourut dans l'exil peu de temps après. Ses principaux ouvrages sont: l'*Éloge de Stili-con*, les *Invectives contre Rufin*, *contre Eutrope*, l'*Enlèvement de Proserpine*, etc. Les vers de Claudien sont pompeux et sonores, mais quel-quefois aussi prétentieux et monotones.

CLÉAVELANDITE. s. f. Minér. Espèce de feldspath à base de soude.

COAGULABLE. adj. des 2 g. Qui peut être coagulé. La partie coagulable du lait. Quand les parties les plus denses y abondent, telles que la partie rouge ou lymphe *coagulable*, les pulsations artérielles sont plus fortes, comme on l'observe chez les hommes robustes, et dans les fièvres inflammatoires. (Darwin.)

COAGULATEUR, TRICE. adj. Qui produit la coagulation. L'effet *coagulateur* de l'eau-de-vie. (Raspail.) Omiss. des dictionn.

COBALTISAGE. s. m. Techn. Action de cobaltiser. Omiss. des dictionn.

COBALTISÉ, ÉE. part. pass. du v. Cobal-tiser. S'empl. adjectiv. Instruments cobaltisés.

COBALTISER. v. a. 1re conj. Techn. Re-couvrir de cobalt des instruments de musique de cuivre, etc.

COCANGEUR. s. m. T. d'argot. Se dit d'une variété de voleurs qui filoutent dans les campa-gnes avec leurs coquilles de noix, etc. On les appelle aussi *robignoleurs*.

COGITABILITÉ. s. f. Philos. Faculté de réfléchir sur nos propres sensations. La pensée actuelle ne peut constituer l'essence de l'âme; ce qui la constituerait, au moins en partie, serait plutôt la *cogitabilité*. (Bonnet; Contem-plation de la Nature, préface, p. XXXVII.)

COJOUISSANCE. s. f. Jurispr. Jouissance partielle d'un bien possédé par plusieurs per-sonnes; jouissance en commun. Avoir la co-jouissance d'une partie de terrain. Omiss. des dictionn.

COLIART. s. m. Ichthyol. Poisson de mer qui ressemble à la raie. C'est un des noms vul-gaires de la raie cendrée.

COLIQUIDATEUR. s. m. Jurispr. comm. Celui qui est associé, conjoint avec un autre pour procéder à la liquidation d'une entreprise, d'une société de commerce, etc. Un coliquida-teur. Des coliquidateurs. Omiss. des dictionn.

COLLECTIONNEUR, EUSE. s. Celui, celle qui fait des collections. Voici le moment venu pour les numismates et les *collectionneurs*, d'en-richir leurs casiers de pièces de six liards et de dix centimes à l'N. (Rev. de Par.)

COLLURE. s. f. Rel. Action de coller; syn. de Collage. Quand les livres sont couverts, il y a encore une façon importante à leur donner, c'est la *collure* des gardes blanches, mar-brées, etc. (Encycl.)

COMESTIBILITÉ. s. f. État, qualité de ce qui est comestible.

— Fig. Se dit de la classe riche qui achète tout ce qu'il y a de mieux en fait de comesti-bles. Mme Chevet est l'intermédiaire obligé entre la haute *comestibilité* et les grandes for-tunes. (Brill.-Sav.)

COMFORT ou **CONFORT.** s. m. Néol. Bien-être matériel; aisances de la vie. Les che-mins de fer seront toujours préférés par les voyageurs qui chercheront un *comfort*, qu'on est loin de trouver sur les bateaux étroits et allongés des canaux écossais. (Aug. Perdonnet.)

... que commencer. Mme B*** était incommodée d'une surdité *commençante* de l'une et l'autre oreille. (Itard.) Omiss. des dictionn.

COMMERSONNIEN, ENNE. adj. Qui ap-partient à Commerson; qui a été découvert par Commerson. Le scombéroïde *commersonnien* a été observé dans la mer voisine de l'île de Madagascar par l'infatigable Commerson (H. Cloquet.) Omiss. des dictionn.

COMMUNAL, ALE. adj. Qui appartient à une commune, qui concerne une commune ou les communes.

— *Biens communaux*. Ceux sur la propriété ou le produit desquels tous les habitants d'une ou de plusieurs communes ont des droits ac-quis. Les biens communaux sont meubles ou immeubles. Les biens meubles des communes comprennent le mobilier des mairies, les biblio-thèques, les musées, les créances, les actions ou rentes perpétuelles qui leur appartiennent. Les biens immeubles qui forment leur patri-

moine se composent, 1° des biens qui étaient occupés par les seigneurs sous l'empire de la féodalité, et qui ont été restitués aux commu-nes en vertu des lois de la Révolution; 2° d'au-tres propriétés qui leur appartiennent aux mêmes titres que toutes les autres propriétés privées.

COMMUNAUX. s. m. pl. Pâturages où tous les habitants d'une ou de plusieurs communes ont droit d'envoyer leurs troupeaux. Les com-munaux de tel bourg, de tel village.

COMPROMETTANT, ANTE. adj. Qui peut compromettre. Il prit un rasoir, et, d'une main parfaitement ferme, abattit ces favoris *compro-mettants* qui donnaient à la police un document si précieux. (A. Dumas.) Omiss. des dictionn.

CONCASSAGE. s. m. Action de concasser. Les précautions qu'exige le *concassage* sont simples; il suffit que tous les soins et toute l'attention concourent pour obtenir le plus pos-sible de grenaille sans poussier, et il faut tami-ser fréquemment. (J. Fournet.) Omiss. des dict.

CONCASSEMENT. s. m. État de ce qui est concassé. Ce cassage, poussé plus loin, peut produire un *concassement*. (J. Fournet.) Omiss. des dictionn.

CONCEPTUEL, ELLE. adj. Qui est propre à la conception, qui tient à la conception. L'idée souveraine, à la fois *conceptuelle* et réelle. (H. Mart.)

CONCORDANT, ANTE. adj. Qui concorde. La veille et le sommeil, le retour des besoins de nutrition et d'excrétion sont *concordants* avec les révolutions diurnes et annuelles de notre planète. (Virey.)

CONDYLOSTOME. s. m. (ét. gr., κόνδυλος, articulation; στόμα, bouche). Infus. Genre d'animalcules infusoires.

CONFORTABLEMENT. adv. D'une ma-nière confortable.

CONGESTIONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Congestionner. S'empl. adjectiv. Sang conges-tionné.

CONGESTIONNER. v. a. 1re conj. (pr. *kon-gès-ti-o-né*; rad. *congestion*). Amasser, accumu-ler par congestion.

— SE CONGESTIONNER. v. pron. S'accumuler plus ou moins rapidement dans une partie quelconque du corps. Le sang se porte à la tête et au cœur où il se *congestionne*. (Raspail.)

CONGLOMÉRATIQUE. adj. des 2 g. Géol. Dans lequel on trouve des conglomérats, qui est formé de conglomérats. Formation congloméra-tique.

CONJONCTIVAL, ALE. adj. Anat. Qui appartient à la conjonctive. La membrane con-jonctivale.

CONSERVATIF, IVE. adj. Qui a pour ob-jet de conserver, qui est propre à conserver. Tous les règlements des anciennes maîtrises sont *conservatifs*. (Sismondi.)

CONSOMMABLE. adj. des 2 g. Qui peut être consommé. Produits consommables. Omiss. des dictionn.

CONSOMPTIBLE. adj. des 2 g. Écon. po-lit. Qui peut être consommé. Omiss. des dic-tionnaires.

CONSULTANT, ANTE. s. Celui, celle qui consulte.

CONTAGIONISTE. s. m. V. CONTAGION-NAIRE.

CONTEMPLATIVEMENT. adv. D'une ma-nière contemplative.

CONTRANCHÉE, ÉE. adj. Qui est ondulé et en zigzag. Les fibres *contranchées* du charme le rendent peu propre aux ouvrages de menui-serie. (Varenne de Fen.) Omiss. des dictionn.

CONTRE-AUBE. s. f. Petite planche que l'on place contre les aubes. Les roues de côté ne diffèrent des roues à aubes planes frap-pées en dessous, que parce qu'elles reçoivent l'eau par déversement, et que leurs jantes sont garnies de contre-aubes destinées à empêcher l'écoulement du fluide dans la roue.

CONTRE-CHAMBRANLE. s. m. Menuis. Se dit des moulures rapportées rappelant celles du chambranle. || Pl., des *contre-chambranle*. Omiss. des dictionn.

CONTRE-EXPERTISE. s. f. Nouvelle ex-pertise à laquelle une partie fait procéder, quand

... requête de sa partie adverse ... Omiss. des dictionn.

CONTRE-FICHE. s. f. Constr. Pièce de bois placée en arc-boutant et servant à lier les ar-balétriers et le poinçon. Appuyer une muraille par des contre-fiches de charpente.

CONTRE-JAMBAGE. s. m. Maçonn. On appelle ainsi des petits murs élevés contre les jambages des fourneaux ou cheminées de cui-sine, pour leur donner plus de force. Omiss. des dictionn.

CONVOLVULIFOLIÉ, ÉE. adj. Bot. Dont les feuilles sont semblables à celles du liseron ou convolvulus. Banistère convolvulifoliée.

COPTIPTEUR. adj. m. (ét. gr. κόπτω, cou-per). Art milit. Se dit d'un fusil dont la platine coupe et enflamme l'amorce fulminante, en l'écrasant. Quelques personnes écrivent *kopti-teur*.

COPULATIVEMENT. adv. D'une manière copulative.

COQUE-D'OEUF. s. f. Céram. Nom donné au défaut de glaçure dans les poteries. La *co-que-d'œuf*, les trous et les ondulations peuvent être attribués à la dureté, au peu de fusibilité de l'enduit vitreux, au défaut de feu ou au peu d'affinité du vernis pour le biscuit. (Brongn.)

CORCYRE. (*Corcyra*, aujourd'hui *Corfou*). Géogr. anc. Ile de la mer Ionienne, vis-à-vis des côtes d'Épire. Les Corinthiens y établirent une colonie vers 700 av. J.-C. Cette île fut ap-pelée tour à tour dans l'antiquité Drepanum, Macria, Schérie, Ephise, Cassiopée, Ceraunia, et même Argos. C'est dans Corcyre qu'Ulysse fut jeté nu après son naufrage.

CORCYRÉEN, ENNE. adj. et s. Géogr. Ha-bitant de Corcyre. Alexandre, encore jeune, éloigné de la cour de Philippe, descendit dans cette île célèbre: les *Corcyréens* virent le pre-mier pas de ce voyageur armé qui devait visiter tous les peuples de la terre. (Chateaub.)

— Qui appartient à Corcyre ou à ses habi-tants.

CORNILLAS. s. m. Le petit d'une cor-neille.

COTTAGER. s. m. (pr. *kott-èd-jeur*). Mot anglais qui signifie Paysan, villageois, et qu'on emploie quelquefois dans notre langue. On ne saurait envoyer des troupes vivre à discrétion chez le nègre des colonies, chez le cultivateur irlandais, chez le *cottager* anglais, chez le jour-nalier de tout pays, chez le prolétaire, et ce-pendant les troupes du roi sont mises chez le paysan en libres quartiers. (Sismondi.)

COTYLÉDOÏDE. adj. des 2 g. (ét. gr., κο-τύλη, creux; εἶδος, ressemblance, forme). Didact. Qui est garni d'un tube cylindrique. Omiss. des dictionn.

COTYLOÏDE. adj. des 2 g. (ét. gr., κοτύλη, cavité, écuelle; εἶδος, ressemblance). Bot. et anat. Qui a la forme d'une écuelle, d'une exca-vation. Branche cotyloïde. Cavité cotyloïde.

COUPABLEMENT. adv. D'une manière coupable. Tous les Israélites ne sont pas aussi *coupablement* croyants. (Raspail.) Omiss. des dictionnaires.

COUPHOLITHE. s. f. (ét. gr., κοῦφος, léger; λίθος, pierre). Minér. Substance minérale com-posée de petites lames très-minces et transpa-rentes.

COURBEVOISIEN, ENNE. adj. et s. des 2 g. Géogr. Habitant de Courbevoie. || Qui appar-tient à cette ville ou à ses habitants.

— COURBEVOISIENNE. s. f. Voiture publique qui va de Courbevoie à Paris *et vice versâ*.

COURSIÈRE. s. f. Se dit quelquefois d'une jument. Ce mot ne peut s'employer que dans le style élevé ou poétique. Le consul sur-le-champ mande l'Arabe, qui arrive sur sa belle *cour-sière*, et il lui compta l'or qu'il lui avait de-mandé. (B. de St-P.) Omiss. des dictionnaires.

COURTISANISME. s. m. La courtisanerie érigée en système.

COURT-TOUR. s. m. Soier. Écheveau de soie d'un petit diamètre. La soie se porte à la cuite et à la teinture quand elle est mise en court-tour.

COUVRE-JOINT. s. m. Maçonn. Espèce d'ourlet qui cache le joint de deux dalles de pierre.

CRACOVIEN, ENNE. adj. et s. Géogr. Ha-bitant de Cracovie. || Qui appartient à cette ville ou à ses habitans. Mœurs cracoviennes.

— CRACOVIENNE. s. f. Chorégr. Danse vive et légère en usage chez les paysans des environs de Cracovie.

CRAÏEUX, EUSE. adj. Qui est de la nature de la craie, qui renferme de la craie. Terrain craïeux. On dit aussi *crayeux*.

CRAYÈRE. s. f. Lieu d'où l'on extrait la craie. Omiss. des dictionn.

CRÉOGÉNIE. s. f. (ét. gr., κρέας, chair; γεννάω, engendrer). Accroissement, augmenta-tion de la chair.

CRIBLAGE. s. m. Action de cribler. A Huelgoët, les ouvriers reçoivent 40 c. par hec-tolitre, cassé, tamisé et conduit à la cuve de *criblage*. (J. Fournet.) Omiss. des dictionnaires.

CRID. s. m. Relat. Poignard des Malais dont la lame est en zigzag. On dit aussi, mais abusivement, cric.

CRIMÉEN, ENNE. adj. Géogr. Habitant de la Crimée. || Qui appartient à la Crimée ou à ses habitants.

CRIQUER. v. n. 1re conj. Techn. Se fendil-ler. Se dit de l'acier qui se fendille lors du re-froidissement, quand on n'a pas eu le soin de le chauffer également.

CRISTALLISEUR. s. m. Chim. Syn. de Cristallisoir.

CROQUE-MITAINE. Nom d'un personnage imaginaire qui figure dans quelques contes de fées, et dont on fait comme un épouvantail aux petits enfants.

CRYOMÈTRE. s. m. (ét. gr., κρύος, froidure; μέτρον, mesure). Phys. Instrument nouveau qui sert à faire connaître l'intensité du froid.

CRYOMÉTRIE. s. f. Phys. Connaissance du cryomètre; son application.

CRYOMÉTRIQUE. adj. des 2 g. Qui ap-partient à la cryométrie, au cryomètre.

CUEILLEUR, EUSE. s. Celui, celle qui cueille.

CUIVRAGE. s. m. Techn. Action de cuivrer au moyen du cyanure de cuivre dissous dans les cyanures alcalins. La tôle, le fer, la fonte naturelle ou doucie, peuvent recevoir par le *cuivrage* toutes les propriétés du cuivre, en ce qui concerne la couleur, le poli, la résistance à l'air. (Dict. des manuf.) Omission des dictionn.

CULICIGÈNE. adj. des 2 g. (du lat. *culix*, *icis*, cousin; et du gr. γεννάω, engendrer). Pathol. Qui provient du parasitisme du cousin. Maladies culicigènes.

CULICIGÉNOSE. s. f. Pathol. Maladie produite par le parasitisme externe du cousin.

CULINAIREMENT. adv. En parlant cuisine. Un banquet bien fait, *culinairement* parlant, est une des choses les plus méritoires et les moins connues. (***)

CULINOPHILE. adj. et s. des 2 g. Qui aime la cuisine, la bonne chère, gastronome, gourmet.

CULINOPHILIE. s. f. (du lat. *culina*, cuisine; et du gr. φιλέω, j'aime). Néol. L'art culinaire. ‖ Amour de la cuisine, de la bonne chère.

CULTURAL, ALE. adj. Qui concerne la culture. La théorie, qui ne peut naître que de l'observation des faits, riche désormais de leur ensemble et puissante de leur coordination, avait agrandi la sphère des études *culturales*. (Leclerc Thouin.) Omiss. des dictionn.

CUVELLEMENT. s. m. Min. Ensemble des étais en bois qui sont employés pour empêcher les eaux souterraines de s'épancher dans les puits.

CYANOSÉ, ÉE. adj. Pathol. Qui est devenu bleu. Peau cyanosée. Chairs cyanosées.

CYCLOGRAPHE. adj. et s. des 2 g. (ét. gr., κύκλος, cercle; γράφω, j'écris). Qui décrit le monde, toutes les parties de l'univers. Denys de Samos fut surnommé le *Cyclographe*. (***)

CYNIQUEMENT. adv. D'une manière cynique.

CYPHOSE. s. m. Ichthyol. Genre de poissons qui semble appartenir à la famille des leptosomes, et qui est très-voisin des pimélopteres.

CYSTEUX, EUSE. adj. (rad. *cyste*). Qui est rempli de cystes.

CYSTIECTASIE. s. f. (ét. gr., κύστις, vessie, ἔκτασις, extension). Pathol. Distension de la vessie. Cystiectasie urinaire.

CYSTITOMIE ou **CYSTÉOTOMIE**. s. f. (ét. gr., κύστις, vessie; τέμνω, je coupe). Chir. Opération qui se fait à la vessie pour en tirer l'urine.

CYTTARRHAGIE. s. f. (ét. gr., κυττάριον alvéole; ῥέω, couler). Pathol. Écoulement de sang par un alvéole.

CYZICÈNE. s. f. Antiq. Nom qu'on donnait chez les Grecs à une grande salle exposée au nord; c'était à peu près ce qu'on nommait *cénacle* chez les Latins.

D

DAÏRA. s. f. Relat. V. DÉIRA.

DANDOLIÈRE. s. f. (de *Dandolo*, agronome). Nom donné en Italie aux ateliers propres à l'éducation des vers à soie. Chez nous, grands ou petits, les ateliers de vers à soie portent les noms de *magnanière*, *magnandrie*, *magnanerie*, *coconière*, etc.

DAOUAMESC ou **DAWOMESC**. s. m. Nom arabe d'une espèce d'électuaire, extrait gras qui s'obtient en faisant bouillir les feuilles et les fleurs du hachisch avec de l'eau, à laquelle on ajoute une certaine quantité de beurre frais. Les Arabes en font un grand usage.

DASH-WHEEL. s. m. Techn. Machine qu'on emploie pour le blanchiment des toiles. Cet appareil consiste en un tambour de bois, mu sur son axe par le moyen d'un engrenage convenable.

DÉBITIF, IVE. adj. Qui doit être débité. Le gain et la perte, la recette et la livraison auxquels donne lieu simultanément toute opération de [illegible], en notant chaque fois sur le livre journal, en indiquant toujours dans une même formule, et les comptes débités, et les comptes *débitifs*. (Lemonnier.)

DÉBOUILLAGE. s. m. Blanchiss. Action de soumettre, au sortir du cuvier, les pièces lavées à l'action d'un lait de chaux à une température de 50°. Omiss. des dictionn.

DÉBRAISEMENT. s. m. Action de débraiser un four; résultat de cette action. Le foyer qui est à la partie la plus basse présente une ouverture supérieure pour la charge, et une inférieure pour le *débraisement*. (Gault. de Claub.) On dit aussi *débraisage*. Omiss. des dictionn.

DÉBRAYAGE. s. m. Techn. Action d'enlever l'enduit de brai.

DÉCAPITALISER. v. a. Ôter à une ville son titre de capitale. *Décapitaliser Paris*, selon l'expression d'un écrivain du temps, était la conclusion naturelle des idéologues révolutionnaires. (Encycl. nouv.)

DÉCARBONISÉ, ÉE. part. pass. du v. Décarboniser. S'empl. adjectiv.

DÉCARBONISER. v. a. 1re conj. Ôter, enlever d'une substance quelconque le carbone qu'elle contient. Pour que l'eau puisse délayer les matières contenues dans l'albumen et les cotylédons, il faut que l'oxygène de l'air les *décarbonise*. (Lemonnier.)

DÉCARÊMER (SE). v. pron. 1re conj. Se dédommager de l'abstinence prescrite par le Carême, en mangeant de la viande. L'observance exacte du Carême donnait lieu à un plaisir qui nous est inconnu, celui de se *décarêmer* en déjeunant le jour de Pâques. (Brill-Sav.) Omiss. des dictionn.

DÉCENTRATION. s. f. (pr. *dé-çan-tra-ci-on*). Techn. Action de décentrer. La décentration des tubes.

DÉCENTRÉ, ÉE. part. pass. du v. Décentrer. S'empl. adjectiv.

DÉCENTRER. v. a. 1re conj. Techn. Déplacer parallèlement les deux bouts d'un tube, après qu'il a été ramolli vers son milieu.

DÉCORSELÉ, ÉE. adj. Mot forgé par M. Al. Dumas. Figurez-vous don Quichotte à dix-huit ans, don Quichotte *décorselé*, sans haubert et sans cuirasse. (A. Dumas.)

DÉFECTIONNAIRE. adj. et s. m. Se dit de celui qui abandonne un parti, une opinion. Un député défectionnaire. Les défectionnaires.

DÉFÉMINISER (SE). v. pron. 1re conj. Changer de sexe. Est-il rien de plus vain qu'une femme qui veut, en dépit du destin, se *déféminiser*. (Demoust.)

DÉFILEUSE. s. f. Techn. La première pile des moulins dans laquelle on jette les chiffons destinés à faire du papier.

DÉFRICHEUR. adj. m. Qui défriche. Un laboureur défricheur. Omiss. de l'Acad.

DÉFRIPER. v. a. 1re conj. Remettre en meilleur ordre, en meilleur état; faire qu'une chose ne soit plus fripée.

— SE DÉFRIPER. v. pron. Réparer le désordre de sa toilette. Suzanne se *défripant*. (Beaum.) Omiss. des dictionn.

DÉGALAGE. s. m. Techn. Action de nettoyer les peaux chargées de leur toison et destinées à faire des chapeaux. Cette opération se fait en peignant les peaux à plusieurs reprises avec la petite carde appelée carrelet; puis on les bat, et on recommence jusqu'à ce qu'en les secouant il ne sorte plus de poussière. Omiss. des dictionn.

DÉGLOUTERONNER. v. a. Nettoyer, ôter les glouterons. Déglouteronner la laine.

DÉGOGNADE. s. f. Nous n'avons pu trouver l'explication de ce mot, quelques recherches que nous ayons faites. Les bohémiennes font des *dégognades* où les curés trouvent un peu à redire. (Mme de Sév.)

DÉGORGEAGE. s. m. Techn. Action de faire dégorger.

DÉGOURDI. s. m. Céram. Premier mode de cuisson de la porcelaine, qui a lieu dans l'étage supérieur du four; il est destiné à donner de la solidité à la pâte. Lorsqu'on le plonge dans le liquide tenant en suspension la matière de la couverte, le *dégourdi* poreux absorbe rapidement le liquide qui l'environne, l'eau le pénètre jusqu'au centre. (Gault. de Claub.) Les corps gras empêchent les matières pulvérulentes suspendues dans l'eau de s'attacher au *dégourdi* poreux. (Id.)

DÉGRAISSANT. part. prés. du v. Dégraisser. Il est invar. Des matières dégraissant bien.

DÉGRAISSANT, ANTE. adj. Qui a la propriété de dégraisser. Substance dégraissante. Matières dégraissantes. Omiss. des dictionn.

DÉHARNACHEMENT. Action de déharnacher. Le déharnachement des chevaux.

DÉIRA. s. f. Mot arabe par lequel on désigne toute la suite d'Abd-el-Kader, sa famille, etc. La déira était campée à environ trois lieues de la Malouia.

DÉLISSAGE. s. m. Techn. Action de séparer au moyen d'une lame plantée verticalement les coutures et autres accessoires des chiffons destinés à fabriquer le papier.

DÉLURÉ, ÉE. adj. Dégourdi, déniaisé.

— Fig. Enjoué, qui a de l'entrain. Ce n'est [illegible] vaudeville chantant..., une pièce très-vive, très-gaie, haute en couleur, supérieurement *délurée*. (Albert Aubert.)

DÉMENTANT, ANTE. adj. (du lat. *de*, privat., et *mens*, *mentis*, esprit, raison). Qui ôte la raison, qui jette dans la démence. C'est dans cette grossière apparence et dans les propriétés vénéneuses et *démentantes* très-anciennement connues de la mandragore, qu'il faut chercher l'origine de toutes les fables dont elle a été l'objet. (Loisel-Deslongch.)

DÉNATURATION. s. f. (pr. *dé-na-tu-ra-ci-on*). Action de dénaturer. La dénaturation du sel pour le bétail. Omiss. des dictionn.

DÉNÉGATEUR. s. m. Celui qui dénie. Les dénégateurs d'un fait.

DÉNIVELÉ, ÉE. part. pass. du v. Déniveler. S'empl. adjectiv.

DÉNIVELER. v. a. 1re conj. Ôter le niveau; dépasser le niveau.

DÉNIVELLATION. s. f. (pr. *dé-ni-vel-la-ci-on*). Inégalité de terrain. Dans les pays où les routes offrent des *dénivellations* considérables, le vice de construction des routes réagissant immédiatement sur l'organisation du roulage, il doit être établi dans les conditions d'art les plus défavorables quant à son effet utile. (J. Hurat.) Omiss. des dictionn.

DÉPIPÉ, ÉE. part. pass. du v. Dépiper. S'empl. adjectiv.

DÉPIPER. v. a. 1re conj. Ôter la pipe de la bouche. Ils m'ont bien donné des coups de sabre, mais ils ne m'ont pas *dépipé*. (Barth.)

DÉPIQUAISON. s. f. Agric. Action de dépiquer le grain, de le débarrasser de son épi. Les frais de la *dépiquaison* de dix mille gerbes de grain. (L. Vivien.) On dit plus ordinairement *dépiquage*. Omiss. des dictionn.

DÉPUTOMANIE. s. f. Manie de devenir député. La députomanie fait chaque jour de nouveaux progrès.

DERMIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport au derme, qui appartient au derme.

DERMIQUEMENT. adv. En ce qui concerne le derme. Le poison dermiquement absorbé peut arriver aux tissus.

DERMOGÉNIE. s. f. (ét. gr., δέρμα, peau; γένεσις, génération). Pathol. Ensemble ou théorie des phénomènes de la génération de la peau.

DÉROCHAGE. s. m. Techn. Action de décrasser les métaux et l'émail à l'eau forte.

DÉROMPAGE. s. m. Techn. Action de rompre, de séparer les coutures et autres accidents des chiffons destinés à la fabrication du papier.

DÉSENCASTAGE. s. m. Céram. Action de désencaster.

DÉSENCASTÉ, ÉE. part. pass. du v. Désencaster. S'empl. adjectiv. Poteries désencastées.

DÉSENCASTER. v. a. 1re conj. Céram. Dégarnir les pièces de poterie des supports qui les entourent.

— SE DÉSENCASTER. v. pron. Être désencasté.

DÉSHARMONIEUX, EUSE. adj. Qui fait une désharmonie. Certaines couleurs s'excluent pour ainsi dire, ou du moins placées l'une près de l'autre, elles produisent des effets *désharmonieux*. (Chevreul.)

DÉSILLUSIONNEMENT. s. m. Perte des illusions. La vie la plus éthérée, la plus quintessenciée, n'a-t-elle pas aussi ses *désillusionnements*? (E. Sue.)

DÉSIREUR. s. m. Celui qui désire. Caligula et Néron, ces grands chercheurs de trésors, ces *désireurs* de l'impossible. (A. Dumas.)

DÉSUINTAGE. s. m. Techn. Action de désuinter, d'ôter le suint; résultat de cette action. Le désuintage des laines. La laine perd, lors du désuintage, le suint qu'elle renfermait. Soumettre la laine au désuintage.

DÉSUINTÉ, ÉE. part. pass. du v. Désuinter. S'empl. adjectiv. Laine suffisamment désuintée.

DÉSUINTER. v. a. 1re conj. (pr. *dé-çuin-té*; rad. *suint*). Techn. Faire disparaître le suint que la laine porte avec elle. Désuinter la laine. On écrit aussi *dessuinter*. Omiss. des dictionn.

DÉTACHER. v. a. 1re conj. Ôter les taches.

DÉTASSÉ, ÉE. part. pass. du v. Détasser. S'empl. adjectiv.

DÉTASSER. v. a. 1re conj. (rad. *tas*). Défaire les tas. Nous avons arrêté plusieurs accidents de ce genre en faisant *détasser* et étendre promptement les gerbes mises en meules. (Rozier.)

DÉTAXÉ, ÉE. part. pass. du v. Détaxer. S'empl. adjectiv. Cette lettre doit être détaxée.

DÉTAXER. v. a. 1re conj. (rad. *taxe*). Supprimer la taxe mise sur une lettre, un paquet, etc. Détaxer une lettre. Mot très-usité, et cependant omis dans tous les dictionnaires.

DÉTERMINABLE. adj. des 2 g. Qui peut être déterminé. Descartes s'était imposé la mission de déterminer tout ce qui est *déterminable*. (H. Martin.)

DÉTONNANT, ANTE. adj. Qui est susceptible de détonner. Les poudres et matières *détonnantes* et fulminantes ne peuvent être em- [illegible] nées aux armes à feu, des allumettes, etc.

DÉTOURNE. s. f. Techn. Opération qui a pour but de diriger toutes les têtes et les pointes des aiguilles chacune de son côté.

DÉTOURNEUR, EUSE. s. T. d'argot par lequel on désigne celui ou celle qui vole des pièces d'étoffes ou autres marchandises dans l'intérieur des boutiques et des magasins. Les détourneuses les plus habiles sont celles qu'on surnomme *enquilleuses*.

DÉVALISEUR, EUSE. s. Celui, celle qui dévalise.

DÉVELOPPANT, ANTE. adj. Qui est susceptible de développer. Des couches *développantes* de calorique. (Raspail.)

DÉVERSEMENT. s. m. Hydraul. Action de déverser les eaux d'un canal; action des eaux qui se déversent.

DÉVORANT ou **DÉVOIRANT**. s. m. Ouvrier compagnon du devoir.

DÉVORATEUR, TRICE. adj. Qui dévore.

— Techn. *Cylindre dévorateur*. Cylindre qui sert dans les féculeries à réduire en pulpe les tubercules. Ce cylindre a cinquante centimètres de diamètre sur quarante à cinquante centimètres de long; il est garni à sa circonférence d'un grand nombre de lames de scie, dentées très-court et très-régulièrement à la mécanique, posées parallèlement à l'axe et séparées par des tasseaux en fer.

DEXTRORSÙM. adv. Mot latin qui signifie De gauche à droite, et qu'on emploie quelquefois dans les démonstrations. L'aiguille du cadran marche dextrorsùm. Lorsque l'aiguille du cadran sera éloignée, la lecture devra être faite dextrorsùm.

DIACRITIQUE. adj. des 2 g. Gramm. hébr. Qui sert à distinguer. Se dit de certains points qui servent à changer ou à modifier le son de la lettre à laquelle ils sont attachés.

— Pathol. V. CRITIQUE.

DIAPASONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Diapasonner. S'empl. adjectiv. L'octavin, dont on fait usage à l'orchestre, est *diapasonné* en *ré*, comme la grande flûte. (Ch. Bechem.)

DIAPASONNER. v. a. 1re conj. Mus. Mettre au diapason, à un diapason.

DIDACTICIEN. s. m. Celui qui se livre à la didactique. Nous avons eu recours aux juges les plus compétents, aux *didacticiens* les plus éprouvés. (Journ. gén.) Omiss. des dictionn.

DIÉRÉSIQUE. adj. des 2 g. (rad. *diérèse*). Gramm. Qui appartient à la diérèse, qui est surmonté d'un tréma. L'*i diérésique*. (Ragon.) Omiss. des dictionn.

DIGITOLÉATE. s. m. Chim. Principe acide de la digitale. Digitoléate de soude. Digitoléate de plomb.

DINDONNIER, IÈRE. adj. Qui appartient aux dindons.

La lune alors luisant semblait contre le sire,
Vouloir favoriser la *dindonnière* gent. (LA FONT.)

DIOTA. s. m. Antiq. Vase propre à contenir des liquides, et même à servir de coupe à boire, ainsi nommé, parce qu'il était muni de deux anses.

DISCUTABLE. adj. des 2 g. Qui peut être discuté, qui est susceptible de discussion.

DISEXUEL, ELLE. adj. Bot. Qui a deux sexes. Les plantes disexuelles. Les végétaux disexuels.

DISPOSITIF. s. m. Plan suivant lequel une chose a été établie. L'emploi de cet appareil présente un avantage évident sur tous les autres *dispositifs*. (Viollet.)

DISSOCIAL, ALE. adj. (de *dis*, particule négat., et du fr. *social*). Néol. Qui est antisocial. Que dans la nature de l'homme il existe certaines affections *dissociales*, ce fait, loin de nuire aux intérêts de la vertu, constitue, au contraire, une de ses sécurités les plus grandes. (Bentham.) Omiss. des dictionn.

DISSOLUBILITÉ. s. f. État de ce qui est dissoluble. La *dissolubilité* des miasmes dans l'eau de l'atmosphère, non-seulement les répand dans tout l'espace ouvert à l'air qui les contient, mais par cette dissolution, les fait adhérer aux surfaces avec lesquelles l'air les met en contact. (Hacquart.)

DISTHÉNIQUE. adj. des 2 g. Chim. Qui contient du disthène. Roches disthéniques.

DISTIPSIDÈRE. s. m. Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des cicindélètes, établi sur une espèce inédite de la Nouvelle-Hollande. Distipsidère ondulé.

DISTOME. s. m. (ét. gr., δίς, deux; στόμα, orifice). Helm. Genre de vers trématodes dont les espèces, assez nombreuses, sont toutes parasites d'autres animaux; on en trouve dans l'homme et dans beaucoup de mammifères, d'oiseaux, de reptiles, d'amphibies et de poissons. On l'appelle aussi *fasciole* ou *douve*.

— Polyp. Genre de polypes de la famille des alcyoniens, dont on connaît deux espèces, le distome rouge, qui habite les mers d'Europe, et le distome varié, qui se trouve sur les côtes d'Angleterre.

DISTOMIENS. s. m. pl. Helm. Famille de vers trématodes qui a pour type le genre distome.

DISTOMOGÈNE. adj. des 2 g. Pathol. Qui est produit par le distome ou fasciole. Maladie [illegible]

DISTOMOGÉNOSE. s. f. Pathol. Maladie produite par le parasitisme des distomes, fascioles, planaires et autres helminthes analogues.

DIVAGANT, ANTE. adj. Qui erre çà et là, qui fait des détours. Les rivières sont rarement d'un parcours facile et d'un régime régulier; elles sont plus ou moins sinueuses, parsemées d'écueils, *divagantes*, torrentielles ou pauvres d'eau. (Perdonnet.)

— Fig. Qui se perd en divagations. Esprit divagant.

DIVAGUANT. part. prés. du v. Divaguer. Il est invariable. Une imagination divaguant sans cesse.

DIVIS, ISE. adj. Jurispr. Partagé, divisé. Se dit par opposition à *indivis*. ‖ *Posséder par divis*. Posséder par suite d'un partage. Peu usité.

DJABARITE. s. m. (de l'ar. *djabar*, [illegible] traînte). Nom donné à certains

VORATEUR, TRICE. adj. Qui dévore.
'echn. *Cylindre dévorateur.* Cylindre qui
ans les féculeries à réduire en pulpe les
ules. Ce cylindre a cinquante centimètres
mètre sur quarante à cinquante centimè-
e long; il est garni à sa circonférence
grand nombre de lames de scie, dentées
urt et très-régulièrement à la mécanique,
parallèlement à l'axe et séparées par des
ux en fer.

XTRORSÙM. adv. Mot latin qui signifie
uche à droite, et qu'on emploie quelque-
ans les démonstrations. L'aiguille du ca-
marche dextrorsùm. Lorsque l'aiguille du
n sera éloignée, la lecture devra être faite
orsùm.

ACRITIQUE. adj. des 2 g. Gramm. hébr.
ert à distinguer. Se dit de certains points
ervent à changer ou à modifier le son de
re à laquelle ils sont attachés.
Pathol. V. CRITIQUE.

APASONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Dia-
nner. S'empl. adjectiv. L'octavin, dont on
sage à l'orchestre, est *diapasonné* en *ré*,
e la grande flûte. (Ch. Bechem.)

APASONNER. v. a. 1re conj. Mus. Mettre
iapason, à un diapason.

DACTICIEN. s. m. Celui qui se livre à
lactique. Nous avons eu recours aux juges
lus compétents, aux *didacticiens* les plus
uvés. (Journ. gén.) Omiss. des dictionn.

ÉRÉSIQUE. adj. des 2 g. (rad. *diérèse*).
nm. Qui appartient à la diérèse, qui est
onté d'un tréma. L'*i diérésique.* (Ragon.)
ss. des dictionn.

IGITOLÉATE. s. m. Chim. Principe acide
digitale. Digitoléate de soude. Digitoléate
lomb.

INDONNIER, IÈRE. adj. Qui appartient
dindons.

ne alors luisant semblait contre le sire,
oir favoriser la *dindonnière* gent. (La Font.)

IOTA. s. m. Antiq. Vase propre à conte-
des liquides, et même à servir de coupe à
, ainsi nommé, parce qu'il était muni de
anses.

ISCUTABLE. adj. des 2 g. Qui peut être
uté, qui est susceptible de discussion.

ISEXUEL, ELLE. adj. Bot. Qui a deux
s. Les plantes disexuelles. Les végétaux di
els.

ISPOSITIF. s. m. Plan suivant lequel une
se a été établie. L'emploi de cet appareil
ente un avantage évident sur tous les autres
ositifs. (Viollet.)

DISSOCIAL, ALE. adj. (de *dis*, particule
at., et du fr. *social*). Néol. Qui est antiso-
. Que dans la nature de l'homme il existe
aines affections *dissociales*, ce fait, loin de
ro aux intérêts de la vertu, constitue, au
traire, une de ses sécurités les plus grandes
ntham.) Omiss. des dictionn.

DISSOLUBILITÉ. s. f. Etat de ce qui est
oluble. La *dissolubilité* des miasmes dans
u de l'atmosphère, non-seulement les répand
s tout l'espace ouvert à l'air qui les contient,
is par cette dissolution, ' s fait adhérer aux
faces avec lesquelles l'air les met en con-
. (Hacquart.)

DISTHÉNIQUE. adj. des 2 g. Chim. Qui
tient du disthène. Roches disthéniques.

DISTIPSIDÈRE. s. m. Entom. Genre de co-
ptères pentamères, famille des cicindélètes,
bli sur une espèce inédite de la Nouvelle-
llande. Distipsidère ondulé.

DISTOME. s. m. (ét. gr., δὶς, deux; στόμα,
ice). Helm. Genre de vers trématodes dont
espèces, assez nombreuses, sont toutes pa-
ites d'autres animaux; on en trouve dans
omme et dans beaucoup de mammifères,
seaux, de reptiles, d'amphibies et de pois-
s. On l'appelle aussi *fasciole* ou *douve.*
— Polyp. Genre de polypes de la famille des
yoniens, dont on connaît deux espèces, le
tome rouge, qui habite les mers d'Europe, et
listome varié, qui se trouve sur les côtes
ngleterre.

DISTOMIENS. s. m. pl. Helm. Famille de
s trématodes qui a pour type le genre dis-
e.

DISTOMOGÈNE. adj. des 2 g. Pathol. Qui
produit par le distome ou fasciole. Maladie
...

DISTOMOGÉNOSE. s. f. Pathol. Maladie
duite par le parasitisme des distomes, fas-
es, planaires et autres helminthes analogues.

DIVAGANT, ANTE. adj. Qui erre çà et là
fait des détours. Les rivières sont rarement
n parcours facile et d'un régime régulier;
s sont plus ou moins sinueuses, parsemées
uelle, *divagantes*, torrentielles ou pauvres
u. (Perdonnet.)
— Fig. Qui se perd en divagations. Esprit di-
ant.

DIVAGUANT. part. pass. du v. Divaguer
est invariable. Une imagination divaguant
s cesse.

DIVIS, ISE. adj. Jurispr. Partagé, divisé.
dit par opposition à *indivis.* ‖ *Posséder par*
is. Posséder par suite d'un partage. Po
é.

DJABARITE. s. m. (de l'ar. *djabar*...
ute). Nom donné à certains

fatalistes absolus qui disaient que l'homme n'a de pouvoir pour rien, qu'on ne peut lui attribuer la faculté d'agir, et que ses actions sont le résultat de la fatalité et de la contrainte. Les djabarites étaient opposés aux kadrites.

DJEHAD. s. m. Relat. Guerre sainte, chez les Arabes. Proclamer le djehad.

DOCTRINARISTE. adj. et s. m. Polit. Partisan du système des doctrinaires.

DODÉCASTYLE. adj. des 2 g. Se disait d'un temple grec qui avait douze colonnes sous le fronton.

DOHAIR. s. m. (mot arabe qui veut dire *rond*). Relat. Groupe de tentes.

DOLAGE. s. m. Fabr. de gants. Action d'enlever avec un couteau de forme particulière, à la peau fortement tendue sur un marbre, assez de chair pour la rendre également mince et souple dans toutes ses parties.

DOMINGOIS, OISE. adj. et s. Géogr. Habitant de Saint-Domingue. ‖ Qui appartient à Saint-Domingue ou à ses habitants. Ces réflexions vous assiégeaient, et vous m'en faisiez tristement la confidence, quand un nègre *domingois* vint me demander à la porte de votre case. (R. de Beauv.)

DOTHINENTÉRIE. s. f. (ét. gr., δοθιήν, bouton; ἔντερον, intestin). Pathol. Maladie qui n'est qu'une forme de l'entérite aiguë, et que l'on désigne sous le nom d'*entérite folliculeuse.* On écrit aussi *dothinentérite*, mais on devrait écrire *dothiénentérie* ou *dothiénentérite*, conformément à l'étymologie.

DOUCEREUSEMENT. adv. D'une manière doucereuse. Il y avait dans votre empressement à vous en saisir je ne sais quoi de *doucereusement* cruel. (Rog. de Beauv.) Omiss. des dictionnaires.

DOUCISSAGE. s. m. Miroit. Action de doucir: opération destinée à faire disparaître la rudesse de la surface produite par le frottement du sable, etc.

DOUGE. s. m. Techn. Ciseau plat très-mince avec lequel on fend les ardoises.

DOURAH. s. m. Relat. Millet de l'Inde. Ici des vertes pousses du maïs et du *dourah* se déroulent à perte de vue. (Drummond.)

DRESSAGE. s. m. Action de dresser. Le dressage des glaces, des miroirs. Faire subir à une glace l'opération du dressage.

DROGUEUR. s. m. T. d'argot. V. FRANC-BOURGEOIS.

DUBB. s. m. Mot arabe par lequel on désigne un animal qui ressemble au lézard. Léon l'Africain dit avoir vu des troglodytes vivant de dubbs.

DUEL, ELLE. adj. Gramm. Qui se rapporte au duel. Le huron a un duel comme le grec, et deux premières personnes plurielles et *duelles.* (Chateaub.) Omiss. des dictionn.

DUIS. s. m. Lit mineur que l'on crée artificiellement à l'aide de digues parallèles entre lesquelles les eaux qui divaguaient sur une grande surface se trouvent réunies, contenues et resserrées au point de se gonfler à la hauteur requise pour les besoins de la navigation.

DYSLOGISTIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., δὺς, partic. priv.; λόγος, discours). Improbatif. Ce mot a été employé par Bentham.

DYSPATHIE. s. f. (ét. gr., δὺς, particule priv.; πάθος, maladie). Aversion, antipathie. S'est dit par opposition à Sympathie. Il est impossible que j'aie reçu d'eux cette *dyspathie* naturelle à la médecine. (Montaig.)

E

ÉBAUCHEUR. adj. et s. Techn. Se dit d'un cylindre qui sert à étirer la longe. Cylindre ébaucheur. On dit aussi *dégrossisseur.* V. DÉGROSSISSEUR. Omiss. des dictionn.

ÉBOULAGE. s. m. Tiss. Défaut provenant d'une trame mal bobinée. On dit aussi *clatvèlre.*

ECCHYMOSÉ, ÉE. part. pass. du v. Ecchymoser. S'empl. adjectiv. La plaie enflée, elle est rouge et *ecchymosée.* (Raspail.)

...chymoser.

— S'ECCHYMOSER. v. pron. Se couvrir de taches livides, noirâtres ou jaunâtres, par suite de l'extravasation du sang. Les tissus ambiants s'infiltrent, s'enflamment, s'*ecchymosent*, se colorent d'irisations de mauvais augure. (Raspail.)

ÉCHANTILLONNAGE. s. m. Action d'échantillonner. L'échantillonnage du fil. L'*échantillonnage* dans les forêts se fait surtout d'après les anciennes mesures. (Gouzlier.)

ÉCHARNAGE. s. m. Techn. Action de couper les pattes, les oreilles, les tétines et toutes les parties des peaux.

ÉCHAUFFURE. s. f. Techn. Action de s'échauffer. Il faut que le drap soit exposé le moins possible aux accidents, aux déchirures et aux *échauffures.* (Alcan.)

ÉCHÉANCIER. s. m. Carnet à l'usage des négociants, sur lequel ils inscrivent les échéan-

ces des effets à recevoir ou à acquitter. Echéancier de poche. Consulter son échéancier. Inscrire sur son échéancier.

ÉCHET. s. m. Techn. Se dit pour Écheveau. Les fils de Malines dont on se sert pour la fabrication et le raccommodage des dentelles se vendent en échets ou écheveaux.

ÉCLAIRANT, ANTE. adj. Qui a la propriété d'éclairer, de produire l'éclairage. La houille produit le gaz *éclairant.* (***)

ÉCORÇAGE. s. m. Techn. Action d'écorcer, résultat de cette action. L'écorçage des arbres. On dit aussi *écorcement.* Omiss. des dictionn.

ÉDUCABILITÉ. s. f. Néol. Aptitude à être éduqué, instruit; disposition à recevoir les principes d'éducation. Mais le fatalisme, nul n'y peut croire devant les faits universels qui nous montrent des prodiges d'*éducabilité* jusque dans la nature africaine. (Pecqueur.)

ÉDUCATIF, IVE. adj. Qui est propre à l'éducation. Cours *éducatif* de langue maternelle. (Colart.)

EFFÉMINANT. part. prés. du v. Efféminer. Qui efféminé. Il est invariable.

EFFÉMINANT, ANTE. adj. Énervant. Plaisirs, arts efféminants.

EFFILOCHER. v. a. 1re conj. S'empl. aussi comme verbe pronominal, circonstance omise dans tous les dictionnaires, et par nous-même, mais que nous réparons ici.

— S'EFFILOCHER. v. pron. Cette diminution s'explique par la moindre torsion du fil de la trame, par l'absence de la colle qui empêche la chaîne de *s'effilocher.* (Alcan.)

EFFILOQUER. v. a. 1re conj. S'empl. aussi comme verbe pronominal.

— S'EFFILOQUER. v. pron. Le degré de torsion convenable pour la fabrication des cordes est lorsque le fil rompra plutôt que de *s'effiloquer.* (***) Omiss. des dictionn.

ÉGALISAGE. s. m. Syn. d'Égalissage. Les poussiers et produits de l'*égalisage* n'ont besoin que d'être remis en pâte pour être reportés au travail. (Gault. de Claub.)

ÉGALITAIRE. adj. et s. des 2 g. Qui est partisan du système de l'égalité.

ÉGOÏTÉ. s. f. Néol. Le moi, l'amour excessif de son individualité.

ÉGRATIGNANT, ANTE. adj. Qui a l'habitude d'égratigner. Omiss. des dictionn.

On ne vous voit point réduits
A la nécessité d'idolâtrer sans fruit,
Une maîtresse *égratignante.* (Mme Dasnevl.)

ÉHERBER. v. a. 1re conj. (rad. *herbe*). Agric. Arracher les mauvaises herbes et les chardons qui nuisent aux plantes et aux blés. On dit aussi *sarcler.*

ÉJACULÉ, ÉE. part. pass. du v. Éjaculer. S'empl. adjectiv.

ÉJACULER. v. a. 1re conj. (du lat. *e*, hors de; *jacere*, jeter). Physiol. et hist. nat. Lancer avec force hors de soi. Certains reptiles *éjaculent* une humeur caustique sur les personnes ou les animaux qui veulent les saisir. (Acad.)

ÉJARRAGE. s. m. (rad. *jarre*). Techn. Action d'éjarrer, d'enlever les poils jarreux des peaux destinées à faire des chapeaux. Omiss. des dictionn.

ÉLABORABLE. adj. des 2 g. Qui peut être élaboré, qui est susceptible d'élaboration. Omiss. des dictionnaires.

ÉLABORANT, ANTE. adj. Qui fait la fonction d'élaborer. La cellule élaborante.

ÉLABORATEUR, TRICE. adj. Qui fait la fonction d'élaborer. L'organe *élaborateur* de la sensibilité. (Raspail.)

ELLIPSIMBRE. s. m. Géom. Courbe à double courbure, formée par la rencontre de deux berceaux. Elle est ainsi appelée, parce que sa hauteur est moindre que la moitié du diamètre qui lui sert de base. Omiss. des dictionn.

ÉMAILLANT, ANTE. adj. Qui s'émaille.

— *Membrane émaillante.* Organe qui, dans les dents, se présente sous la forme de membrane blanche, laiteuse et translucide, qui dépose l'émail. ‖ On dit aussi substantiv. La membrane externe s'enlève sans porter la moindre atteinte à l'*émaillante*, qui se détache de même sans effort, de sa couche d'émail qu'elle a déposée. (***)

...

qui enlève ou détruit les organes générateurs d'un animal mâle. Quoique les lois condamnent les *émasculateurs* à la peine des travaux forcés, elles n'ont pas encore pu parvenir à en détruire la race; il y a même des femmes qui s'en mêlent. (Laurent.) Omiss. des dictionn.

EMBARDELLEMENT. s. m. Couvr. Se dit des parties d'ardoises placées en chevauchure, les unes sur les autres, comme dans les éventails de lucarnes et de fronton, et parfois dans les ornements des murs ou des jouées de lucarne. Omiss. des dictionn.

EMBARRURES. s. f. pl. Couvr. Plâtres que l'on fait de chaque côté des faîtières, pour les sceller.

EMBASEMENT. s. m. Archit. Espèce de base continue en manière de large retraite au pied d'un édifice.

EMBERLUCOQUER. V. EMBERLUCOQUER.

EMBOURRAGE. s. m. Techn. Action d'embourrer, opération qui se fait en prenant une certaine quantité de bourre provenant de la tonte des draps. Pour pratiquer l'embourrage, on choisit la plus douce et la plus fine, on l'ensème d'une quantité d'huile égale à son poids, c'est un mélange de 8 1/2 d'huile de lin et 7 1/2 d'huile d'olive; la bourre ainsi préparée, on l'étale à la main sur la carde, puis on la fait entrer dans le fond de la dent avec une brosse. L'*embourrage* doit être uniforme partout, et remplir le fond de la dent jusqu'au creux ou l'angle. (Alcan.)

EMBOUTEILLAGE. s. m. Techn. Action de mettre un liquide en bouteilles. L'embouteillage du vin, du cidre. Omiss. des dictionn.

EMBOUTEILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Embouteiller. S'empl. adjectiv.

EMBOUTEILLER. v. a. 1re conj. (rad. *bouteille*). Mettre en bouteilles. Embouteiller du cidre, de la bière. Embouteiller de l'encre.

— S'EMBOUTEILLER. v. pron. Être embouteillé. Certains liquides gazeux s'embouteillent difficilement.

EMBRAYAGE. s. m. Chem. de fer. Action d'embrayer. Il y a plusieurs modes d'embrayage. Lorsqu'une communication de mouvement doit avoir lieu entre deux poulies au moyen de cordes ou de courroies, l'embrayage se fait en plaçant à la main, ou au moyen d'un levier, la courroie sur ces deux poulies. L'embrayage entre deux roues dentées, dont les arbres peuvent à volonté s'écarter ou se rapprocher, se fait en les rapprochant de manière que les dents engrènent. Les moyens d'*embrayage* et de désembrayage sont indispensables dans les machines à vapeur et surtout dans les locomotives, pour changer la direction de leur mouvement et les faire marcher tantôt en avant, tantôt en arrière.

EMBRAYÉ, ÉE. part. pass. du v. Embrayer. S'empl. adjectiv. Courroie embrayée.

EMBRAYER. v. a. 1re conj. Chem. de fer. Mettre en communication deux pièces de machines qui se commandent, c'est-à-dire dont l'une doit communiquer à l'autre l'impulsion du moteur.

— S'EMBRAYER. v. pron. Etre embrayé.

EMBRENNEMENT. s. m. Charp. Retranchement de ce qu'on a ajouté. Lorsqu'une coupe est longue, et que le joint est beaucoup en couteau, on observe 0m 027 et à 0m 041 au jarret; et, dans ce cas, ce que l'on a augmenté il faut l'ôter à la pièce où est la mortaise, c'est ce qui s'appelle *embrennement.*

EMBRYOLOGISTE. s. m. Celui qui s'occupe d'embryologie. Syn. d'Embryologue.

ÉMÉRUS. s. m. (pr. *é-mé-russ*). Bot. Séné bâtard. V. SÉNÉ.

EMME. s. f. Techn. Nom que l'on donne, dans les ouvrages de terrassements, aux profils qui sont faits de distance en distance, soit en déblai ou tranchée, soit en remblai, pour déterminer la forme que l'on veut donner à une digue, à une chaussée, à un rempart, etc. Ce mot vient de la lettre M, dont il est la prononciation; et en effet, ces sortes de profils sont ordinairement composés de plusieurs lignes qui se joignent sous différents angles, à peu près comme les jambages de cette lettre. Les emmes servent à constater le cube des terres déblayées et remblayées. Dans quelques pays, ces sortes de tranchées se nomment *plumées.* Omiss. des dictionn.

EMMOUFLÉ, ÉE. part. pass. du v. Emmoufler. S'empl. adjectiv.

EMMOUFLEMENT. s. m. (rad. *moufle*). Céram. Action d'emmoufler; résultat de cette action. Avant ou pendant l'*emmouflement*, les pièces doivent être séchées et chauffées dans un séchoir voisin de la moufle, et celle-ci portée et tenue même à une assez haute température tant que dure l'*emmouflement.* (Brongn.)

EMMOUFLER. v. a. 1re conj. Céram. Mettre des poteries dans une moufle. Emmoufler dans des moufles fixes, dans des moufles mobiles.

ÉMONCTION. s. f. (pr. *é-monk-ci-on*; du lat. *emunctus*, participe de *emungere*, moucher, tirer dehors). Évacuation des humeurs superflues; action de se moucher. Omiss. des dictionnaires.

ÉMOUCHETAGE. s. m. Techn. Action d'émoucheter; résultat de cette action. L'*émouchetage* et le découpage des rubans, qui font dis-

...sont exécutés dans la ville par des femmes. (Kauffm.)

EMPATAGE. s. m. (rad. *pate*). Action d'empater, d'attacher, de fixer avec des pates. L'*empatage* des rais s'opère à l'aide de deux petites scies circulaires montées sur un même arbre, et espacées par une rondelle que l'on change suivant l'épaisseur des empatements. (Ste-Preuve.)

EMPATÉ, ÉE. part. pass. du v. Empater. S'empl. adjectiv.

EMPATEMENT. s. m. (rad. *pate*). État de ce qui est empaté.

EMPATER. v. a. 1re conj. (rad. *pate*). Fixer, attacher avec des pates.

EMPELOTEMENT. s. m. Action d'empeloter; résultat de cette action. On nomme encore ainsi des appareils destinés au dévidage ou à l'*empelotement*, se ont des ... et non des tours. (Desvern.) Omiss. des dictionn.

EMPELOTONNAGE. s. m. Action d'empelotonner. L'empelotonnage du fil, de la soie. Omiss. des dictionn.

EMPELOTONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Empelotonner. S'empl. adjectiv. Fil empelotonné.

EMPELOTONNER. v. a. 1re conj. Mettre en pelotons. Empelotonner du fil, du coton. Une bobine est un rouleau sur le milieu duquel on empelotonne des fils métalliques et autres de toute nature.

— S'EMPELOTONNER. v. pron. Etre mis en pelotons. Du fil qui ne peut s'empelotonner. Omiss. des dictionn.

EMPILAGE. s. m. Action d'empiler, de placer sous un hangard les bois les uns sur les autres. L'*empilage* des bois doit être fait dans un lieu sec, élevé et aéré. (P. Désorm.)

— Temps durant lequel une chose resta empilée. Dans la première année de l'*empilage*, fait pendant le printemps, si les bois ont été abattus l'hiver, on approchera tout à fait les pièces les unes des autres jusqu'à les mettre en contact, afin que le séchage ne se fasse point d'abord trop promptement. (P. Désorm.)

EMPILEMENT. s. m. Etat de ce qui est empilé.

EMPOISSONNEMENT. s. m. (rad. *poisson*). Action d'empoissonner. Faire l'empoissonnement d'un étang.

EMPORTEUR. s. m. T. d'argot par lequel on désigne un filou qui, avec la bête et le bachotteur, s'entend pour duper un niais au billard.

ÉMULSIONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Émulsionner. S'empl. adjectiv. Potion émulsionnée.

ENCAISSANT, ANTE. adj. Qui forme un encaissement. Quand le minerai ou les roches *encaissantes* ont peu de consistance, on ménage de distance en distance des massifs intacts. (***) Les minerais sont abattus en morceaux aussi gros que possible, et séparés sur place des morceaux stériles de roche *encaissante.* (Encycl.)

ENCARTONNAGE. s. m. Action d'encartonner, de mettre sur du carton. L'encartonnage des dentelles. L'*encartonnage* de cette étoffe se paye 1 fr., l'emballage de 1 fr. 50 c. à 2 fr. 50 c. (Kauffmann.)

ENCARTONNEMENT. s. m. Etat d'une chose encartonnée. L'encartonnement d'une gravure, d'une estampe.

ENCLAVANT, ANTE. adj. Qui est destiné à enclaver. Les propriétés enclavantes et les propriétés enclavées. Les pièces enclavantes.

ENCOMBRANT, ANTE. adj. Qui cause de l'encombrement. En admettant que le transport des marchandises *encombrantes*, engrais, fourrages, charbons, etc., se fasse à meilleur marché ou plus commodément par la voie navigable que par les chemins de fer, les canaux sont plus favorables au développement de l'agriculture et de certaines branches d'industrie ou de commerce. (A. Perdonnet.)

ENDUISANT, ANTE. adj. Qui est propre à enduire. Une masse enduisante.

ENFAÎTEMENT. s. m. (rad. *faîte*). Couvr. Table de plomb qui se met sur le faîte des maisons couvertes d'ardoises. Des crochets de fer arrêtent et soutiennent les *enfaîtements.* (Acad.)

ENFLANELLER. v. a. 1re conj. Couvrir de flanelle.

— S'ENFLANELLER. v. pron. Se couvrir de flanelle. Mon tailleur voulait me forcer à porter une ceinture de flanelle sur la peau, parce que je lui dois mille écus; à cela je lui ai répondu: O tailleur, donnez-moi quittance, et je m'*enflanelle*, pour vous conserver ma pratique, puisque vous y tenez tant. (E. Sue.)

ENFONCEUR. s. m. T. d'argot. Filou qui se fait agent d'affaires, payeur de rentes, agent de remplacement, usurier, escompteur. Le plus habituellement on l'appelle *ogre.*

ENGAÎNER. v. a. 1re conj. A l'exemple des autres dictionnaires, nous avons omis l'emploi pronominal de ce verbe.

— S'ENGAÎNER. v. pron. Se rouler autour. Des feuilles s'*engaînant* réciproquement sur deux rangs opposés. (Poiret.)

ENGAZONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Engazonner. S'empl. adjectiv. Des terrains engazonnés.

ENGAZONNEMENT. s. m. Action de couvrir de gazon.

— Propriété de se couvrir de gazon. Les

...naturel et la permanence, pour acquérir les propriétés des prairies artificielles. (Moreg.)

ENGAZONNER. v. a. 1re conj. Couvrir de gazon. Engazonner une tombe, un jardin, une éminence.

— S'ENGAZONNER. v. pron. Se couvrir de gazon. Les prairies étaient une surface de terrain assez fertile, assez humide pour pouvoir s'engazonner naturellement de plantes pour la plupart de la famille des graminées. (Moreg.)

ENGOMMAGE. s. m. Techn. Action d'engommer. Omiss. des dictionn.

ENGOURDISSANT, ANTE. adj. Qui jette dans l'engourdissement. Se dit au propre et au figuré. Cette somnolence *engourdissante* qu'inspire une haute fortune territoriale. (Virey.) Omiss. des dictionn.

ENGRAISSEUR. s. m. Celui qui engraisse des bestiaux. Un engraisseur de bœufs. Les en-

graisseurs veulent aussi que les bœufs qu'ils achètent aient la tête grosse, les pieds courts, et surtout le ventre large. (Soul. Bodin.) Omiss. des dictionn.

ENHILARANT, ANTE. adj. Qui inspire le rire, la gaîté. Personne enhilarante. Auteur enhilarant.

ENKYSTÉ, ÉE. adj. (ét. gr. ἐν, dans ; κύστις, vessie, sac). Pathol. Qui est renfermé dans un kyste. Abcès enkysté.

ENQUILLEUSE. s. f. (pr. *an-ki-yeu-ze*). T. d'argot. Nom donné aux détourneuses. Les enquilleuses savent placer sous leur robe une pièce d'étoffe de 20 à 25 mètres, et marcher sans la laisser tomber, ni seulement paraître embarrassées ; d'autres laissent tomber, en marchandant, une ou deux pièces de malines ou de dentelles qu'elles ramassent avec le pied, et qu'elles savent cacher dans leur chaussure.

ENROULAGE. s. m. Action d'enrouler, de s'enrouler. L'enroulage du fil. Donner plus de longueur aux bobines pour faciliter l'enroulage de la corde.

ENSEMAGE. s. m. Opération dans laquelle on mélange à la laine une certaine quantité d'huile qui est nécessaire pour la rendre plus douce et moins cassante au cardage et à la filature. La quantité d'huile pour l'*ensemage* de la laine varie d'un quart à un cinquième, selon la qualité des laines et la saison dans laquelle se fait cette opération. (Alcan.)

ENTAME. s. f. Premier morceau qu'on coupe d'un pain. Réservez-moi l'entame. Donnez-moi l'entame. Voulez-vous l'entame ? Avoir l'entame du pain. On dit aussi *entamure*.

ENTENTIF, IVE. adj. Vieux mot qui s'est dit pour Qui s'entend à telle ou telle chose. Louis X, le Hutin, était volentif, mais n'était pas bien *ententif* en ce qu'au royaume il fallait. (***)

ENTERREUR, EUSE. adj. Qui enterre.

— *Coléoptère enterreur.* Nom vulgaire donné à une espèce d'acare, l'acare végétant.

ENTHOUSIASTIQUE. adj. des 2 g. Qui tient de l'enthousiasme. Elle joue également bien du piano et de la harpe, mais elle préfère ce dernier instrument, par je ne sais quel sentiment *enthousiastique* pour les harpes célestes dont sont armés les anges. (Brill.-Sav.)

ENTOMOGÈNE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἔντομα, insectes ; γεννάω, j'engendre). Pathol. Qui résulte de la présence et des ravages d'un parasite dans les tissus vivants. Maladies entomogènes.

ENTOMOGÉNOSE. s. f. Pathol. Maladie provenant, à l'extérieur ou à l'intérieur, du parasitisme d'un insecte, lequel porte sur son passage la destruction, et quelquefois l'empoisonnement immédiat.

ENTREGREFFER (S') v. pron. Se greffer les uns sur les autres. Se dit des organes qui, après la maturité, sont réunis et ne forment plus qu'une seule masse. Les longues racines du *clusia rosea* descendent de la cime des arbres jusqu'à terre, et quelquefois ces racines venant à *s'entregreffer* et à se couvrir d'une seule et même écorce, forment un immense fourreau dans lequel est renfermé le tronc étranger qui soutient dans les airs celui du clusia. (Mirbel.)

ENTR'OUÏR. v. Ouïr imparfaitement

ENTRETISSU, UE. adj. Qui est mêlé, joint, en forme de tissu, à d'autres choses. Il leur met sur la tête une couronne *entretissue* de feuillage d'or. (Berchoux.)

ENZOOTIQUEMENT. adv. D'une manière enzootique. L'affection dont il s'agit peut régner *enzootiquement* ou épizootiquement : mais le traitement doit rester le même dans tous les cas. (Cardini.) Omiss. des dictionn.

ÉPAILLAGE. s. m. Action d'effeuiller les nœuds inférieurs des cannes à sucre. L'*épaillage* a pour but de donner à l'air un accès plus facile dans les champs de cannes. (A. Baudrimont.) Omiss. des dictionn.

ÉPAISSISSANT, ANTE. adj. Qui a la propriété d'épaissir ou de s'épaissir. Matière épaississante.

— substantiv. On laisse ensuite l'étoffe dans un courant d'eau pour enlever les *épaississants*. (Gault. de Claub.) Omiss. des dictionn.

ÉPAMPRAGE. s. m. Agric. Action d'épamprer. L'épamprage ne se pratique point en Italie, en Espagne, ni dans le midi de la France, parce que dans ces pays la chaleur y supplée. Omiss. des dictionn.

ÉPAUFRER (S'). v. pron. Constr. Éclater. Se dit de l'éclat du parement d'une pierre, emporté par un coup de têtu mal donné. L'assise est alors exposée à se fendre ou du moins à s'*épaufrer* sur les arêtes. (Gourl.) Omiss. des dictionn.

ÉPHÉMÉRIDIQUE. adj. Qui est en forme d'éphémérides. Cependant j'avais lu, j'avais même écrit une histoire exacte et presque *éphéméridique* de la famille Borgia. (A. Dumas.) Omiss. des dictionn.

ÉPICYCLOIDAL, ALE. adj. Géom. Qui a rapport, qui appartient à l'épicycloïde.

ÉPILEPTIFORME. adj. des 2 g. Synonyme d'Épilepsiforme. Accès *épileptiformes*. (Raspail.)

ÉPINÇAGE. s. m. Techn. Opération qui a pour but d'arracher avec soin tous les nœuds faits par les tisserands pour rattacher les fils rompus.

ÉPIZOOTIQUEMENT. adv. D'une manière épizootique. L'affection dont il s'agit peut régner enzootiquement ou *épizootiquement*. (Cardini.) Omiss. des dictionn.

ÉPONYME. adj. des 2 g. Antiq. gr. Se dit des héros dont les noms furent donnés par Clisthène aux dix tribus qu'il établit à Athènes. Cécrops, Antiochus, Ajax, étaient au nombre des héros éponymes. ‖ *Ephore éponyme.* Le premier des cinq éphores de Lacédémone ; il donnait son nom à l'année.

ÉQUILIBRANT, ANTE. adj. Qui a la propriété d'équilibrer. La puissance équilibrante. Omiss. des dictionn.

ÉRÉTHISÉ, ÉE. adj. Qui est dans un état d'irritation, d'éréthisme. Quand on a soif (et en notre qualité de chasseur nous y avons souvent été exposé), on sent distinctement que toutes les parties inhalantes de la bouche, du gosier et de l'estomac, sont entreprises et *éréthisées*. (Brill.-Sav.) Omiss. des dictionn.

ÉRUCIGÈNE. adj. des 2 g. (du lat. *eruca*, chenille, et du gr. γεννάω, engendrer). Pathol. Qui provient du parasitisme des chenilles ou des larves des papillons. Maladies érucigènes.

ÉRUCIGÉNOSE. s. f. Pathol. Maladie végétale ou animale provenant du parasitisme des chenilles ou larves des papillons.

ESCARGOTERIE. s. f. (rad. *escargot*). Espèce d'enclos où l'on nourrissait des limaçons. Pline rapporte avec détail le soin extrême que les Romains prenaient pour leurs *escargoteries*. (Heurt.) Omiss. des dictionn.

ESCARPER. v. a. 1re conj. T. d'argot. Tuer quelqu'un avec une arme quelconque, pour le voler et s'assurer de son silence.

ESCARROTIQUE. adj. des 2 g. Médec. V. ESCHAROTIQUE.

ESPADAGE. s. m. Techn. Action d'espader.

ESPAGNOLISME. s. m. Façon de parler propre aux Espagnols.

ESPÉRANT, ANTE. adj. Qui est rempli d'espérance. Le sommeil de la mort saisit l'âme *espérante*. (Ste-Beuve.)

ESPOULIN. s. m. Techn. V. ESPOLIN.

ESPOULINAGE. s. m. Manuf. Action d'espouliner.

ESPOULINÉ, ÉE. part. pass. du v. Espouliner. S'empl. adjectiv.

— subst. Se dit pour Châle espouliné. Le broché et l'espouliné.

ESPOULINER. v. a. 1re conj. Manuf. Travailler avec les navettes nommées *espoulins*.

ESQUIPOT. s. m. Espèce de tirelire, de petit tronc où l'on dépose de l'argent. L'esquipot est plein. Il est fam.

ESSORAGE. s. m. Techn. Opération qui a pour objet d'enlever à la poudre un excès d'humidité qui mettrait obstacle au lissage.

ESSUIN. s. m. Géogr. Habitant d'Essey.

ESSUYAGE. s. m. Action d'essuyer ; résultat de cette action.

— Techn. Opération qui a pour but d'essuyer les aiguilles.

ESTAU. s. m. Min. Massif dont est séparé, dans les galeries en croix qu'on ouvre à différentes hauteurs dans le sein du gîte, l'étage immédiatement supérieur ou inférieur.

ESTAMPILLAGE. s. m. Action d'estampiller.

ÉTAUPINAGE. s. m. Agric. Action d'étaupiner.

ÉTÉROPHONIE. s. f. Pathol. V. HÉTÉROPHONIE.

ÉTIQUET. s. m. Pêch. Espèce de filet. V. ÉCHIQUIER.

— Techn. Presse à étiquet. V. PRESSOIR.

ÉTIREUR. adj. et s. m. Techn. Se dit d'un cylindre qui traite le fer quand il est devenu malléable par le recuit, et qui fait des échantillons de fer variables entre vingt-quatre lignes et deux lignes. Cylindre étireur. Souvent on commence par forger au marteau avant de passer la loupe aux cylindres ; on passe ensuite la pièce aux cylindres dégrossisseurs, puis aux cylindres *étireurs*. (Guibal.) Omiss. des dictionn.

ÉTOILEMENT. s. m. État d'une chose étoilée ; félure en étoile. L'étoilement d'un verre, d'une glace.

ÉTREIGNANT, ANTE adj. Qui est susceptible d'étreindre. Quelques lianes s'attachent au bois, comme notre lierre ; d'autres sont moins *étreignantes*, comme nos clématites et nos liserons des haies. (Guérin.)

ÉTRIAGE. s. m. Techn. Action d'étrier.

ÉTRIÈRE. adj. f. Maçonn. Se dit d'une jambe qui est à la tête d'un mur mitoyen par bas, ou qui porte deux poitrails, deux retombées ou deux tableaux. Les jambes *étrières* sont ordinairement faites de pierre de roche. (Pernot.)

EUDAIMONOLOGIE. s. f. (ét. gr. εὐδαιμονία, bonheur ; λόγος, discours). Philos. Doctrine utilitaire. Mot que Bentham eut l'idée de substituer à celui d'*utilitarianisme*. Pour ceux qui savent le grec, ce mot et celui d'*eudaimonologiste* eussent été suffisamment intelligibles ; mais cette connaissance est si peu répandue aujourd'hui, qu'il ne jugea pas convenable de recommander l'adoption générale de ces termes.

EULOGISTIQUE. adj. des 2 g. (du gr. εὐλογία, louange). Approbatif. Mot employé par Bentham.

EUPHRATÉSIEN, ENNE. adj. Géogr. Qui appartient à l'Euphrate. Syrie euphratésienne.

EUSTYLE adj. des 2 g. Archit. Dont l'entrecolonnement a quatre modules et demi. Temple eustyle. L'ordonnance *eustyle* était considérée comme la plus belle. (***)

ÉVACUATEUR, TRICE. adj. Qui sert à l'évacuation. Les organes *évacuateurs*. (Brill.-Sav.) Omiss. des dictionn.

EXALTABLE. adj. des 2 g. Qui peut être exalté, qui est susceptible d'être exalté. L'homme qui fait de la nuit le jour devient ordinairement inepte au travail de l'esprit, puisque ses facultés intellectuelles s'engourdissent et son système nerveux reste trop frêle et trop *exaltable*. (Virey.)

EXCENTRIQUEMENT. adv. D'une manière excentrique. L'une de ces lunettes est ordinairement fixée au-dessous du cercle, et placée *excentriquement*. (D. Colladon.)

EXCLAMATIVEMENT. adv. D'une manière exclamative, avec exclamation. S'exprimer exclamativement.

EXCLAMATOIRE. adj. des 2 g. Qui exprime l'exclamation. Particules exclamatoires.

EXCLUSIVISME. s. m. Néol. Système d'exclusion.

EXERTION. s. f. (pr. *eg-zer-ci-on* ; de l'angl. *to exert*, dérivé du lat. *exero*, *exertum*, tirer dehors). Néol. médic. Irritation, activité, mouvement, animation, contraction des parties fibreuses ; stimulation. L'exertion de la puissance sensoriale. Ce mot n'a pas d'équivalent en français. Il a été employé par Darwin. Exertion volontaire. Exertion des muscles. Exertion des idées. Une grande *exertion* des muscles, c'est-à-dire un grand épuisement de la puissance sensoriale, est suivi du malaise, de la fatigue. (Darwin.)

EXONDÉ, ÉE. adj. Privé d'eau ; d'où l'eau s'est retirée. La terre *exondée* et suffisamment desséchée poussa son jet d'herbe, comme dit la Vulgate. (Bory de St-Vincent.)

EXONÉRATION. s. f. (pr. *eg-zo-né-ra-ci-on*). Pathol. Évacuation alvine.

— Prat. Décharge, soulagement.

EXONÉRÉ, ÉE. part. pass. du v. Exonérer. S'empl. adjectiv.

EXONÉRER. v. a. 1re conj. L'*é* se change en *è* devant une syllabe muette. *J'exonère, tu exonères, il exonère*, etc. Didact. Soulager, décharger.

— S'EXONÉRER. v. pron. Se décharger. Se dit en termes de palais. S'exonérer d'une dette.

— Style mystique. S'exonérer d'un péché.

EXPÉRIMENTALEMENT. adv. D'une manière expérimentale, avec expérience. Qui, dans l'hiver, n'a point observé la disparition, même assez rapide, de la neige qui recouvre nos campagnes, quoiqu'il n'ait pas cessé de geler ? Ganteron, de Mairan ont constaté *expérimentalement* cette évaporation pour la glace. (Encycl.)

EXPÉRIMENTALISTE. s. m. Celui qui fait des essais, des expériences. On dit aussi *expérimentateur*.

EXPÉRIMENTATEUR, TRICE. adj. Qui fait des essais, des expériences. On dirait, à les considérer comparativement dans leurs détails et dans leur ensemble, que toutes les créatures furent les résultats successifs d'une intelligence *expérimentatrice*, de laquelle chaque œuvre était un essai destiné à l'éclairer pour la perfectionner d'œuvres futures et compliquées. (Bory de St-Vincent.)

EXPRESSIVEMENT. adv. D'une manière expressive. Le vieillard cligna *expressivement* les yeux. (Al. Dumas.)

EXPUITION. s. f. (pr. *eks-pui-ci-on* ; du lat. *expuitio*). Physiol. Action de cracher, c'est-à-dire de chasser de la bouche une matière quelconque qui y est contenue. Avant l'usage du tabac, on comprend que l'on pouvait sans dégoûter personne suppléer à l'émonction par l'*expuition*. (Laurent.)

EXPULSANT, ANTE. adj. Qui a la propriété d'expulser. L'action *expulsante* de la nu-

l'helminthe vers le rectum. (Rasp.)

EXTRA-PERSONNEL, ELLE. adj. Qui est en dehors de notre personne. La loi de la bienveillance nous ordonne de lui faire tout le bien compatible avec la bienfaisance et la prudence *extra-personnelle*. (Benth.)

F

FACÉ, ÉE. part. pass. du v. Facer. S'emploie adjectiv. J'ai été facé trois fois.

FACER. v. a. 1re conj. On met une cédille sous le *c* devant *a*, *o*. *Nous façons. Je façais*, etc. Se dit au jeu de la bassette, où il signifie Amener pour face une carte qui est la même que celle sur laquelle un joueur a mis son argent. Il m'a *facé* d'abord. (Acad.)

FACIENDE. s. f. (de l'ital. *faccenda*). Affaire, expédition ; pratique. Cabale, intrigue. Ils sont tous deux de même faciende. Il est de la faciende d'un tel. Ce mot est vieux.

FAÇONNAGE. s. m. Techn. Art de façonner un ouvrage quelconque.

FAÇONNEMENT. s. m. Manière dont une chose est façonnée. Le *façonnement* d'une partie de la peau en organe du toucher avait d'ailleurs cet autre avantage de faire effectuer le tact sans avoir besoin de mouvoir le corps. (Fodéré.) Omiss. des dictionn.

FACTORIN. s. m. (de l'ital. *fattorino*). Nom qu'on donne aux courtiers de commerce en Italie. A Brodisi, à Prato et à Signa, des *factorins* achètent ou se font consigner par les vendeurs des marchandises qu'ils viennent apporter et offrir dans les comptoirs des principales maisons de la Toscane. (Adol. Desn.)

FAIBLISSANT, ANTE. adj. Qui faiblit. Si j'avais une pauvre petite épinette pour soutenir un peu ma voix *faiblissante*, je chanterais du matin jusqu'au soir. (J.-J. Rouss.) Omiss. des dictionn.

FAIRE. s. m. S'emploie dans cette locution *marchand de faire en meubles*, par laquelle on désigne celui qui vend des objets de literie, tels que laine pour faire des matelas, matelas, traversins, couvertures, tapis, etc. Omission des dictionn.

FAKIH. s. m. Relat. Docteur de la loi chez les Maures.

FAMEUSEMENT. adv. D'une fameuse manière. Il est fameusement scélérat. Cela est fameusement bon. Il est famil. et ne se prend qu'en mauvaise part. Omiss. des dictionn.

FANFRELUCHÉ, ÉE. part. pass. du v. Fanfrelucher. S'empl. adjectiv. Orné de fanfreluches. Un Anacréon frisé, poudré, *fanfreluché*. (Albert Aubert.) Omiss. des dictionn.

FANFRELUCHER. v. a. 1re conj. Néol. Orner de fanfreluches.

— SE FANFRELUCHER. v. pron. S'orner d'une manière frivole.

FANTASMATISME. s. m. Système qui nie tout à la fois le relatif et l'absolu au profit du néant. (H. Martin.)

FAUCARDEMENT. s. m. Action de faucher dans l'eau les joncs, roseaux, et autres plantes aquatiques qui obstruent son cours, retardent son écoulement, et nuisent à la navigation. Quelques cours d'eau ont besoin d'être faucardés périodiquement et plusieurs fois chaque année.

FAUCHABLE. adj. des 2 g. Qui peut être fauché. S'il se rencontre des prairies *fauchables* sur de semblables terrains, ce n'est que dans des circonstances si rares, qu'on peut les regarder comme exceptionnelles. (A. de Roville.) Omiss. des dictionn.

FAUCILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Faucilier. S'empl. adjectiv. Selon que l'avoine est fauchée ou *faucillée*, elle se dispose différemment : dans le premier cas, elle forme des ondins ; dans le second, des javelles. (Rozier.) Omiss. des dictionn.

FAUCILLER. v. a. 1re conj. (rad. *faucille*). Agric. Couper avec la faucille. Faucilier de l'avoine. Omiss. des dictionn.

FÉLICITAIRE. adj. et s. des 2 g. Qui appartient au félicitisme ; partisan du félicitisme. Mot créé par Bentham.

FÉLICITAIRIANISME. s. m. Néol. Doctrine, système des félicitaires. Mot créé par Bentham.

FÉLICITISME. s. m. Néol. Le bonheur porté à son plus haut point. Ce mot a été employé par Bentham.

FELOU. s. m. Relat. Petite pièce de monnaie arabe qui vaut un sou d'Angleterre et deux sous de France. Pour la bagatelle d'un *felou*, il n'est pas de polisson à Tanger qui ne s'offre à rompre sur son crâne une brique bien cuite, et qui n'en vienne à bout avec plus de facilité que j'en aurais à casser un biscuit sur ma tête. (Drummond.)

FENDOIR. s. m. Techn. Outil qui sert à fendre, à diviser. Fendoir de vannier. Fendoir de tonnelier. Omiss. des dictionn.

FERMENTANT, ANTE. adj. Qui fermente. Ces grandes tiges serviront d'indicateur du point où en est le rouissage de la masse *fermentante*.

FÉTARD, ARDE. adj. Paresseux. Par leur *fétarde* paresse... négligeant de payer aux termes échus, à la fin ils se trouvent accablés de dettes, lesquelles obstaclent et empêchent qu'ils ne puissent se relever. (Nic. Pasquier.)

FHAS. s. m. (mot arabe qui signifie *canton*, *contrée montueuse*). Relat. Banlieue dans le Maroc et en Algérie. Le fhas d'Alger. Le fhas de Tanger.

FICHAISE. s. f. Chose de peu de valeur. Popul. Omiss. des dictionn.

FIERTE s. f. S'est dit pour Brancard, châsse, cercueil. La fierte de saint Romain, à Rouen.

FIGURATIVEMENT. adv. D'une manière figurative.

FILETAGE. s. m. Techn. Action de fileter ; résultat de cette action. Filetage régulier. Filetage qui s'opère sans peine. Un bon filetage. Un mauvais filetage. Omiss. des dictionn.

FILETÉ, ÉE. part. pass. du v. Fileter. S'emploie adjectiv. Cylindres filetés sur un gros diamètre.

mètre. Lorsqu'un taraud vient à casser, on pe
jusqu'à un certain point, le remplacer par u
tige d'acier *fileté* par la filière elle-même.
Désorm.)

— Le complément de l'Académie fait à t
ce participe invariable.

FILETER. v. a. 1re conj. Techn. Faire pas
par les trous calibrés d'un instrument qu
appelle *filière*, les fils métalliques, soit po
les allonger, soit pour leur faire prendre da
leur coupe des formes diverses. Fileter des v
Fileter des boulons. J'ai essayé de *fileter*
pas fin sur un gros diamètre, j'ai mal réu
(P. Désorm.) Il ne faut pas essayer de *file*
des cylindres plus gros que le diamètre extéri
des trous. (Id.) J'ai essayé de *fileter* de pe
diamètres avec de gros pas, j'ai produit de t
belles vis. (Id.)

— Absol. Filières à fileter. Fileter avec
plus grands trous de la filière. Nous voy
tous les jours fileter très-correctement avec
filières vieillies.

— Ce mot, comme verbe actif, est omis da
tous les dictionnaires.

FILEUR, EUSE. adj. Qui file. Une araig
fileuse. Une araignée, moins *fileuse*, se prése
de l'orage en se formant un toit avec une feu
repliée. (A. Mart.) Omiss. des dictionn.

FILEUSE. s. f. T. d'argot. Espèce de m
chards dont l'unique métier est de suivre
floueurs et les emporteurs, et de rester spec
teurs paisibles de la partie qui vient de s'e
gager ; ils ont leur part dans le prix de l'ob
volé.

FINAGE. s. m. Techn. Se dit pour A
nage. Le finage de la fonte. Omiss. des dictio

FINIMENT. s. m. Techn. Manière dont u
pièce d'ouvrage est finie, terminée. Omiss.
dictionn.

FINISSEUR. adj. et s. m. Techn. Se dit
cylindres étireurs, par lesquels on fait pas
le fer après qu'il a subi le premier travail
ébaucheurs. Les finisseurs à petit fer carré
rond. Les cylindres *finisseurs* marchands n'
pas de dimensions déterminées. (Guibal.) Om
des dictionn.

FINISSEUSE. s. f. Techn. Carde à loque
qui possède un cylindre cannelé et qui, au l

mètre. Lorsqu'un taraud vient à casser, on peut, jusqu'à un certain point, le remplacer par une tige d'acier *fileté* par la filière elle-même. (P. Désorm.)

— Le complément de l'Académie fait à tort ce participe invariable.

FILETER. v. a. 1re conj. Techn. Faire passer par les trous calibrés d'un instrument qu'on appelle *filière*, les fils métalliques, soit pour les allonger, soit pour leur faire prendre dans leur coupe des formes diverses. Fileter des vis. Fileter des boulons. J'ai essayé de *fileter* un pas fin sur un gros diamètre, j'ai mal réussi. (P. Désorm.) Il ne faut pas essayer de *fileter* des cylindres plus gros que le diamètre extérieur des trous. (Id.) J'ai essayé de *fileter* de petits diamètres avec de gros pas, j'ai produit de très-belles vis. (Id.)

— Absol. Filières à fileter. Fileter avec les plus grands trous de la filière. Nous voyons tous les jours fileter très-correctement avec des filières vieillies.

— Ce mot, comme verbe actif, est omis dans tous les dictionnaires.

FILEUR, EUSE. adj. Qui file. Une araignée fileuse. Une araignée, moins *fileuse*, se préserve de l'orage en se formant un toit avec une feuille repliée. (A. Mart.) Omiss. des dictionn.

FILEUSE. s. f. T. d'argot. Espèce de mouchards dont l'unique métier est de suivre les floueurs et les emporteurs, et de rester spectateurs paisibles de la partie qui vient de s'engager ; ils ont leur part dans le prix de l'objet volé.

FINAGE. s. m. Techn. Se dit pour Affinage. Le finage de la fonte. Omiss. des dictionn.

FINIMENT. s. m. Techn. Manière dont une pièce d'ouvrage est finie, terminée. Omiss. des dictionn.

FINISSEUR. adj. et s. m. Techn. Se dit des cylindres étireurs, par lesquels on fait passer le fer après qu'il a subi le premier travail des ébaucheurs. Les finisseurs à petit fer carré ou rond. Les cylindres *finisseurs* marchands n'ont pas de dimensions déterminées.(Guibal.) Omiss. des dictionn.

FINISSEUSE. s. f. Techn. Carde à loquette qui possède un cylindre cannelé et qui, au lieu d'enlever la laine en nappes, la rend en cylindres roulés ou loquettes. Omiss. des dictionn.

FLAIRER. s. m. Action de flairer. Un homme ne retrouverait pas son chien au milieu d'une meute par le simple *flairer*. (B. de St-P.) Omiss. des dictionn.

FLEGMATIQUEMENT. adv. D'une manière flegmatique. Mais aussi, dit Albert en poussant *flegmatiquement* sa fumée au plafond et en se renversant balancé sur les deux pieds de derrière de son fauteuil, ce sont les fous et les niais comme nous qui voyagent. (Al. Dumas.) Omiss. des dictionn.

FLETTE. s. m. Navig. Sorte de bateau normand de 44 à 60 mètres de longueur, sur 7, 8 et même 9 de largeur et de profondeur. Les flettes sont faites en chêne. Omiss. des dictionn.

FLEURI. s. m. Techn. Se dit d'une manière de sciage. Quant à la qualité si précieuse du *fleuri*, il est bien rare qu'elle soit reconnaissable à l'extérieur, c'est presque toujours le scieur de long qui la découvre en ouvrant la bille. (P. Désormeaux.)

FLOTTEUR-COMPTEUR. s. m. Hydraul. Corps léger que l'on fait flotter sur un cours d'eau pour en mesurer la vitesse.

FLOUÉ, ÉE. part. pass. du v. Flouer. S'empl. adjectiv. Il a été floué. Par qui avez-vous été floué ? Ma montre m'a été flouée.

— Trompé dans son attente. Elle comptait là dessus ; mais elle a été joliment flouée.

FLOUER. v. a. 1re conj. Voler, escroquer, duper. T. d'argot, passé dans le langage populaire. Il vous a floué. On m'a floué ma montre. Se laisser flouer.

— SE FLOUER. v. pron. Se voler, s'escroquer, se duper. Ils se sont floués l'un l'autre. Omiss. des dictionn.

FLOUERIE. s. f. Volerie, filouterie, duperie. C'est une flouerie abominable. Popul.

FLOUEUR, EUSE. s. T. d'argot. Celui, celle qui floue, qui vole, qui escroque, etc.

FOLIETTE. s. f. Petit flacon. Une foliette d'huile contient à peu près deux verres.

FOLIOTAGE. s. m. Action de folioter ; manière dont une chose a été foliotée. Le foliotage d'un ouvrage. Le foliotage d'un manuscrit. Le foliotage d'un registre. Omiss. des dictionn.

FONCEMENT. s. m. Action de foncer.

— Particulièrement, Action de creuser, de forer les puits. Les travaux des mines, le *foncement* des puits domestiques et les grandes tranchées ont prouvé qu'il existe dans presque tous les terrains, et jusqu'à une assez grande profondeur, des filets et des courants d'eau qui coulent sous terre à notre insu. (Brard.) Omiss. des dictionn.

FONCTIONNANT, ANTE. adj. Qui est en train de fonctionner, qui peut fonctionner. Machine fonctionnante. Arbre cylindrique fonctionnant. Omiss. des dictionn.

FONCTIONNEMENT. s. m. (pr. *fonk-cio-ne-man*). Techn. Action d'une machine, manière dont elle fonctionne. Omiss. des dictionn.

FONDAGE. s. m. Techn. Action de fondre des minerais, manière dont ils ont été fondus. Cette observation, facile à faire quand on examine un haut-fourneau après plusieurs *fondages*, a conduit à en modifier la forme intérieure. (P. Désorm.) Omiss. des dictionn.

FORMEUR. s. m. Celui qui forme, qui crée. Vieux mot. Le seigneur des rois, Dieu, le sire du ciel et de la terre, *formeur* et ordonnateur de toutes choses. (Froissart.)

FORTAGE. s. m. Anc. cont. Se disait d'un droit qu'on payait aux seigneurs pour l'exploitation des roches ou pierres qui servent à faire des pavés. Le droit de fortage se paye encore aujourd'hui à la liste civile pour les pavés extraits dans les forêts qui lui appartiennent. Depuis l'abolition des droits seigneuriaux, le prix du fortage dont il s'agit ne peut être considéré que comme un règlement d'indemnité par voie d'abonnement, respectivement consenti.

FORTIFICATIONISTE. s. m. Ingénieur qui travaille aux fortifications. M. Victor Hugo a, dans un discours plein d'images, déployé une science de *fortificationiste* qui a fort surpris les Vaubans du palais du Luxembourg. (L'Artiste.) Omiss. des dictionn.

FOURLANÇURE. s. f. Manuf. Défaut de la toile tissée. Omiss. des dictionn.

FRAGMENTATION. s. f. (pr. *frag-man-ta-ci-on*). Néol. Division par fragments. Quand la société laïque, de progrès en progrès, sera parvenue à se constituer religieusement, il paraîtra absurde qu'on ait pu regarder comme un état normal la *fragmentation* de la patrie en une multitude de petites nations séparées et hostiles. (Encycl. nouv.) Omiss. des dictionn.

FRAGMENTER. v. a. 1re conj. Néol. Diviser, séparer par fragments. Fragmenter la nation. Fragmenter le pouvoir. Omiss. des dictionnaires.

FRANC-BOURGEOIS. s. m. T. d'argot. Nom donné à une variété de filous qui vous pipent votre argent en quêtant pour des infortunes imaginaires. On les appelle aussi *drogueurs de la haute*, parce que leurs manières sont du grand monde, leur politesse extrême.

FRANC-ÉTABLE (DE). Loc. adv. qui s'emploie dans la marine. On dit que deux vaisseaux s'abordent de *franc-étable*, lorsqu'ils présentent la proue pour s'enfoncer avec leurs éperons.

FRITTÉ, ÉE. part. pass. du v. Fritter. S'emploie adjectiv. Pour les faïences fines, qui doivent être peintes, on applique le vernis, broyé fin, sans avoir été *fritté*. (Gault. de Claub.)

FROISSEUR. adj. m. Techn. Qui froisse, presse, écrase. On emploie aussi des moulins formés de deux cylindres *froisseurs* qui offrent de l'avantage quand la force motrice est variable dans son effet, comme un manége. (Encycl.)

FRUCTIFIANT, ANTE. adj. Qui peut fructifier, qui est susceptible de fructifier. Dès qu'on a établi leur funeste règne au préjudice des *fructifiantes* forêts, les famines ont pris naissance chez les nations qui ont eu le malheur de s'en faire un besoin premier et trop étendu. (Rauch.) Omiss. des dictionn.

FRUCTIFICATEUR, TRICE. adj. Qui fructifie. Belles et majestueuses forêts, berceaux sacrés de l'enfance de nos pères et des premières fractions du genre humain, qui, chargées de gouverner tous les éléments *fructificateurs*, savez faire tout croître, tout nourrir et tout embellir. (A. Rauch.) Omiss. des dictionn.

FUAGER. v. a. 1re conj. T. d'argot. Brûler les pieds à quelqu'un pour lui arracher l'aveu de sa cachette.

FUAGEUR. s. m. T. d'argot. Nom donné à une variété de voleurs qui brûlent les pieds à quelqu'un pour lui faire avouer l'endroit où il cache son argent.

FUNÉRAL, ALE. adj. (du lat. *funus, funeris*, funérailles). Qui appartient aux funérailles.

BIBLIOTHÈQUE DE L'ARSENAL

Paris. — Imprimerie Dondey-Dupré, rue Saint-Louis, 46, au Marais.

BN

NOUV. F.
17686

DICTIONNAIRE

NATIONAL.

PARIS. — TYPOGRAPHIE DE Vᵉ DONDEY-DUPRÉ, 46, RUE SAINT-LOUIS, AU MARAIS.

MONUMENT ÉLEVÉ A LA GLOIRE DE LA LANGUE ET DES LETTRES FRANÇAISES.

DICTIONNAIRE
NATIONAL

OU

DICTIONNAIRE UNIVERSEL

DE LA

LANGUE FRANÇAISE,

Plus exact et plus complet que tous les Dictionnaires qui existent, et dans lequel toutes les définitions, toutes les acceptions des mots et les nuances infinies qu'ils ont reçues du bon goût et de l'usage, sont justifiées par plus de quinze cent mille exemples choisis, fidèlement extraits de tous les écrivains, moralistes et poètes, philosophes et historiens, politiques et savants, conteurs et romanciers, dont l'autorité est généralement reconnue; le seul qui présente l'examen critique des Dictionnaires les plus estimés, et principalement de ceux de **l'Académie**, de **Laveaux**, de **Boiste** et de **Napoléon Landais**;

Par M. BESCHERELLE aîné,

BIBLIOTHÉCAIRE DU LOUVRE, MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE UNIVERSELLE, DE LA SOCIÉTÉ GRAMMATICALE, ETC.

TOME DEUXIÈME.

QUATRIÈME ÉDITION.

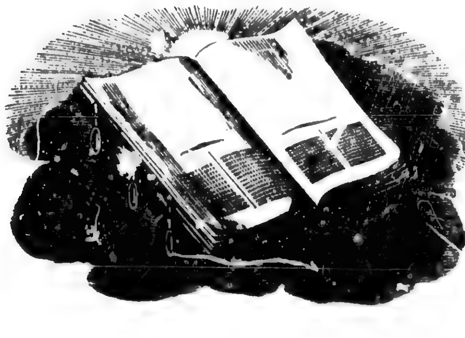

BIBLIOTHÈQUE DE L'ARSENAL

A PARIS,
CHEZ GARNIER FRÈRES, ÉDITEURS,
RUE DES SAINTS-PÈRES, 6, ET PALAIS-ROYAL, 215.
1856

G s. m. (pr. *ge*
de l'alphabet
sonne; c'est
Orientaux et
était appelé
Grecs, *ghimel*
et les Phénicie
Syriens. Comme on le voit,
ces différentes langues, cette
l'articulation *gue*, telle que n
tendre à la fin de nos mots
vague, *dogue*, etc. Un gran
des *g* trop multipliés.

Un jet de voix suffit pour engendr
gémit quelquefois dans la gorge

— Avant que le *g* prît plac
latin, le *c* seul représentait
tions *que* et *gue*. Mais, pour d
prononciation de ces deux art
ils jugèrent à propos de leur
un particulier. Alors ils pri
pour l'articulation adoucie de *g*
de la forte *c*, en ajoutant se
côté de sa partie inférieure un
tale, indiquant que l'expres
être affaiblie. De là le G tel qu
chez les Latins.

gutturale, *gue*, qui est l'articu
l'autre douce ou palatale,
articulation adoucie de *ch*, et qui
Placé devant *a*, *o*, *u*, le *g* es
guttural : *gâté*, *gosier*, *Ru*
Gallois, *gouffre*, *gonfler*, *lo*
même prononciation lorsqu'i
consonne autre que la lettre
gr, *augmenter*, *dogme*, *bourg*
digme, *grossier*, *Agde*, etc.
beaucoup donnent à tort le so
mots *glapir*, *glapissant*,
autres prononcent *enverjure*
ture; dans ces mots, le *g* d
articulation gutturale. ‖ Les
dit : *gangrène*, *gangrener*;
grène, *kangrener*.

— Devant *e*, *i*, *y*, le *g* s'a
nonce comme le *j* : *gentil*,
gymnase, *Égypte*, *manger*,

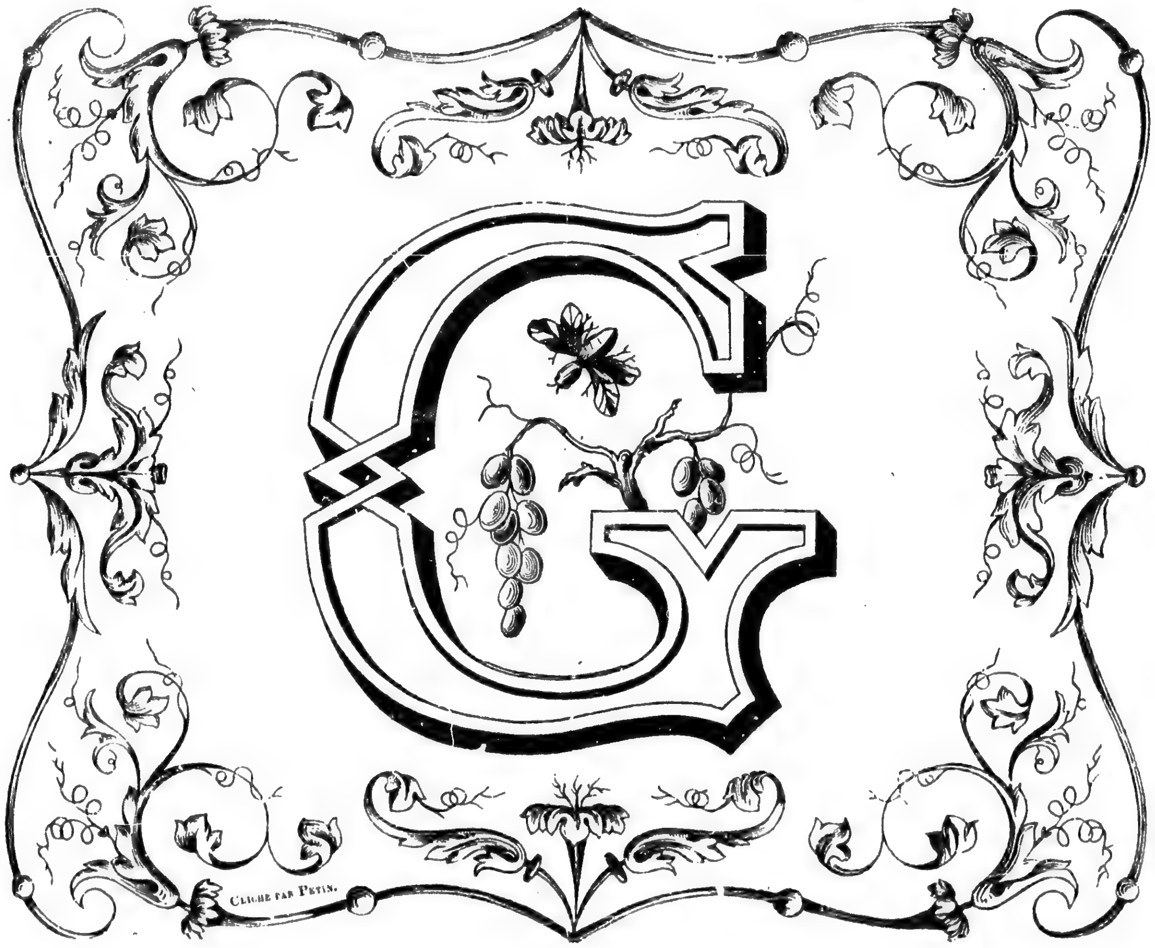

G, s. m. (pr. *ge*). Septième lettre de l'alphabet et cinquième consonne; c'est la troisième des Orientaux et des Grecs. Le *g* était appelé *gamma* par les Grecs, *ghimel* par les Hébreux et les Phéniciens, *gamal* par les Syriens. Comme on le voit, en passant dans ces différentes langues, cette lettre a conservé l'articulation *gue*, telle que nous la faisons entendre à la fin de nos mots français *digue*, [illegible]*gue*, *dogue*, etc. Un grand G. Un petit *g*. [illegible] *g* trop multipliés.

Un jet de voix suffit pour engendrer le *g*;
Il gémit quelquefois dans la gorge engagé. (De Piis.)

— Avant que le *g* prit place dans l'alphabet latin, le *c* seul représentait les deux articulations *que* et *gue*. Mais, pour déterminer l'exacte prononciation de ces deux articulations, les Latins jugèrent à propos de leur donner un caractère particulier. Alors ils prirent, pour exprimer l'articulation adoucie de *gue*, le signe même de la forte *c*, en ajoutant seulement à l'extrémité de sa partie inférieure une petite ligne verticale, indiquant que l'expression du *c* devait être affaiblie. De là le G tel que nous l'ont transmis les Latins.

[illegible]

[illegible]turale, *gue*, qui est l'articulation adoucie du [illegible] l'autre douce ou palatale, *ge*, qui est l'articulation adoucie de *ch*, et qui a pour identique *j*. Placé devant *a*, *o*, *u*, le *g* est toujours fort ou guttural : *gâté*, *gosier*, *Raguse*, *envergure*, [illegible]*llois*, *gouffre*, *gonfler*, *longue*, etc. Il a la même prononciation lorsqu'il est suivi d'une consonne autre que la lettre *n* : *glaner*, *grandir*, *augmenter*, *dogme*, *bourgmestre*, *stigmate*, [illegible]*gme*, *grassier*, *Agde*, etc. || Quelques personnes donnent à tort le son du *k* au *g* des mots *glapir*, *glapissant*, *voix glapissante*; d'autres prononcent *enverjure* au lieu de *envergure*; dans ces mots, le *g* doit conserver son articulation gutturale. || Les médecins prononcent *gangrène*, *gangrener*; l'Académie *kangrène*, *kangrener*.

— Devant *e*, *i*, *y*, le *g* s'adoucit et se prononce comme le *j* : *gentil*, *bourgeon*, *gilet*, *gymnase*, *Egypte*, *manger*, *nous mangeons*, *je mangeais*, *générosité*, etc. || Quelques noms propres font exception : *Bergem*, *Gessner*, se prononcent *Berghem*, *Ghèsner*. || *Frangipane* se prononce généralement *franchipane*, ce qui a porté les botanistes à écrire *franchipanier*, arbre odoriférant et laiteux.

— Au milieu des mots, le *g* est muet dans *sangsue*, *vingt*, *vingtième*, *vingtaine*, *quatre-vingts*, *doigt*, *doigté*, *doigtier*, *Regnaud*, *Regnard*, *Clugny*, *Compiègne*.

— Le *g* final s'articule dans un très-petit nombre de mots, c'est-à-dire qu'il conserve l'articulation qui lui est propre. *Joug*, *Bourg*, *Berg*, *Young*, *Fielding*, *Hasting*, *Canning*, *Kiang*, *Hoang*, se prononcent comme s'il y avait *jougue*, *bourgue*, *Bergue*, etc. || Dans les composés de *bourg* et de *berg* le *g* est muet : *calembourg*, *Fribourg*, *faubourg*, *Scanderbeg*, *Strasbourg*, *Nuremberg*, *Hambourg*, *Cherbourg*, *Wurtemberg*, *Luxembourg*, *Spitsberg*, *Fribourg*. || Il est également muet dans *Aureng-Zeb*, *étang*, *rang*, *sang*, *long*, *coing*, *poing*, *hareng*, *seing*. || *Orang-outang* se prononce *oran-outan*.

— Quand les mots terminés par un *g* sont au pluriel, cette lettre disparaît dans la prononciation. Ainsi l'on écrit *des étangs épuisés*, *des rangs éminents*, et l'on prononce *des étan-sépuisés*, [illegible]

— A la liaison, le *g* équivaut au *k*, et cette liaison a surtout lieu dans le discours soutenu. Ainsi prononcez *un rang élevé*, *un sang illustre*, *son rang et sa fortune*, comme s'il y avait *un ran-k-élevé*, *un san-k-illustre*, etc. || Suivi d'une consonne il redevient muet : *un étang poissonneux*, *un long séjour*, *un rang distingué*, se prononcent *un étan poissonneux*, *un lon séjour*, etc. || Le mot *étang* ne souffre pas de liaison; on prononce *un étan empoissonné*.

— *Gn* se prononce comme s'il était suivi d'un *i*; c'est ce qui a valu à cette articulation le nom de *mouillée*. *Assignation*, *accompagner*, *compagnon*, *compagnie*, *mignon*, *magnésie*, *magnétisme*, *magnanime*, *magnifique*, *signer*, *gagner*, *nous gagnons*, *vous gagnez*, *je gagnerai*, *je gagnerais*, etc. || Dans *incognito*, le *gn* est également mouillé, et c'est à tort qu'un grand nombre de personnes prononcent *inkogh-nito*.

— *Gn* initial n'a jamais le son mouillé : *gnome*, *gnomon*, etc., se prononcent *gh-nome*, *gh-nomon*. || La même prononciation a lieu dans les mots suivants : *magnificat*, *stagnant*, *stagnation*, *agnus*, *Progne*, *igné*, *Gnide*, *imprégnation*, *inexpugnable*. || Le *g* se détache également de la lettre *n* dans *agnat*, *agnation*, *cognat*, *cognation*, *diagnostique*, *regnicole*, *ignicole*, *magnat*, *stegnotique*, *recognition*, *recognitif*, *géognosie*, *géognose*.

— *Gli* a le son mouillé dans *Cagliari*, *bonne voglie*, *imbroglio*, c'est-à-dire que ces mots se prononcent *Kaliari*, *bonne voli*, *einbro-lio*, à cause de leur origine italienne.

— En chiffres, la lettre G marque 400; avec un tiret dessous, 40,000.

— Comme quantité, cette lettre désigne un gros, un gramme.

— Impr. et rel. Septième feuille d'un volume. || Maintenant cette sorte de numération est réservée pour les préfaces et introductions, et on se sert des chiffres arabes pour indiquer l'ordre des feuilles qui composent un volume.

— Sur les monnaies françaises, marque que la pièce a été fabriquée à Poitiers.

— En style musical, le *g* est l'abréviation de *g-ré-sol*, qui désignait autrefois le ton de sol.

— Dans les manuscrits latins et sur les mo-[illegible]

C'est ainsi qu'on lit dans les inscriptions *Gaïus* pour *Caïus*, *Gneus* pour *Cneus*. Ces erreurs graphiques, qui tenaient sans doute à la prononciation que les anciens affectaient à ces lettres, sont faciles à corriger pour les antiquaires.

GAAIGNAULE. adj. des 2 g. Cout. Qui est affermé à un gaaiguère. Terres gaaignaules.

GAAIGNÈRE. s. m. Fermier, laboureur.

GABAN. s. m. Manteau de feutre à long poil qu'on porte contre la pluie.

GABAON. Géogr. anc. Ville de Palestine.

GABAONITE. s. des 2 g. Habitant de Gabaon.

GABAR. s. m. Ornith. Épervier d'Afrique.

GABARE. s. f. (du lat. *cabarus*, bateau). Mar. Bâtiment de transport pour l'État, de trois à six cents tonneaux. || Bateau affecté au transport des marchandises d'un navire à l'autre.

— Pêch. Espèce de filet qui diffère de la seine par sa grandeur.

— Comm. Vaisseau pour transporter le sel.

GABARÉER. v. a. 1re conj. Mar. Travailler des pièces de charpente sur des gabaris.

GABARER. v. n. 1re conj. Mar. Donner de la vitesse à un petit canot à l'aide d'un seul aviron sur la poupe. On préfère généralement le mot *godiller*. V. ce mot.

GABARET. Géogr. Chef-lieu de canton, arrondissement de Mont-de-Marsan (Landes); 1,000 hab.

GABARI ou **GABARIT.** s. m. Mar. Espèce de modèle ébauché, de patron destiné à reproduire en partie les formes d'un objet présentant diverses configurations ou divers contours que l'on a besoin de relever, en vue de la fabrication d'un ou de plusieurs de ces objets. Gabaris des guirlandes. Gabaris des courbes. Faire, confectionner des gabaris. Gabaris en fer. Gabaris en bois. Les *gabaris* sont faits en planches minces et légères; il y en a de toutes les grandeurs, pour toutes les parties principales d'un vaisseau. (Willaum.) || *Ce bâtiment a un beau gabari*. L'ensemble de ce bâtiment présente des [illegible]

[illegible] de l'arrière.

GABARIAGE. s. m. Action de gabarier. || Résultat de cette action. || Trait qui sépare les deux membres qu'on a gabariés pour former chaque couple dans la construction d'un vaisseau.

GABARIER. v. a. 1re conj. (rad. *gabari*). Mar. Travailler d'après un gabari; donner un contour, une courbure semblable au gabari. Gabarier une pièce de bois.

GABARIER. s. m. (rad. *gabare*). Mar. Patron qui commande une gabare. || Portefaix qui la décharge.

GABAROT. s. m. ou **GABAROTTE.** s. f. (dimin. de *gabare*). Mar. Petite gabare du commerce à fond plat et non pontée, principalement en usage à l'embouchure de la Loire.

GABARRE. s. m. (de l'héb. *qéber*, cercueil,

ou de *qabar*, enterrer). Antiq. Corps mort que les Égyptiens conservaient chez eux au lieu de l'enterrer.

GABASSE. s. f. Mar. Lourd bâtiment de commerce en usage dans la Baltique et dans la mer du Nord.

GABATHES. (de l'hébr. *gabathon*, lieu élevé, colline). Hist. anc. Lieu élevé, à Jérusalem, où l'on rendait la justice.

GABATINE. s. f. (du celt. *gab*, d'où l'ital. *gabba*, plaisanterie, raillerie). Tromperie, promesse ambiguë. Il n'est plus guère d'usage que dans cette locution du style familier : *Donner de la gabatine à quelqu'un.* Le tromper, lui en faire accroire. Tu m'as bien baillé de la *gabatine* et fait un tour de femme. (***)

> Galants fieffés, donneurs de *gabatine*,
> J'ai beau prêcher qu'on risque à vous ouïr.
> (Mme Deshoulières.)

GABEGIE. s. f. (des mots ital. *gabbo* et *bugia*, ruse et mensonge). Terme populaire qui signifie Mic-mac, intrigue, pratique secrète. Il y a là dessous de la gabegie, quelque chose qui n'est pas naturel, quelque manége.

GABELAGE. s. m. Temps que le sel demeure dans le grenier avant d'être mis en vente. || Marque que les commis des greniers mettent dans le sel, pour reconnaître s'il est sel de grenier ou de faux saunage. || Droit ancien qui se percevait sur les sels.

GABELÉ, ÉE. part. pass. du v. Gabeler S'empl. adjectiv. Sel non gabelé.

GABELER. v. a. 1re conj. Égoutter, faire sécher le sel dans les greniers de la gabelle. Gabeler le sel. || SE GABELER. v. pron. Se disait pour Se moquer, se railler.

GABELEUR. s. m. Officier employé pour empêcher qu'on ne fraudât les impôts du sel. Le peuple en a fait un mot odieux qu'il emploie en parlant de tous ceux qui lèvent les impôts. On a dit d'abord *gabeleux*, puis *gabelou*. V. GABELOU.

— Homme chargé de faire sécher le sel.

GABELLE. s. f. (du bas lat. *gablum*, *gablagium*, *gablaigium*, *gabalum*, *gabulum*, *gavelum*, *garulum*, tribut). Mot qui dans l'origine fut appliqué à tous les impôts que nous appelons Droits réunis et Contributions indirectes On disait en ce sens : Gabelle de drap. Gabelle de vin. Gabelle de tonlieu. || *Grande gabelle de Romans.* Droit de péage établi autrefois dans le comté d'Albon, province du Dauphiné, en faveur de Guillaume de Montferrat, et confirmé par l'empereur Frédéric II au XIIIe siècle, au profit de Béatrice de Montferrat.

— Spécialement Impôt du sel. Frauder la gabelle. Ne pas payer la gabelle. Payer la gabelle. Etre exempt de la gabelle. L'origine de la gabelle remonte à Philippe IV. La *gabelle* était d'un double sous Philippe le Long, elle ne devait durer qu'une année. (Merlin.) Le mot *gabelle* mettait en émoi tous les paysans ; c'était dans leur opinion une œuvre infernale : mauvaise récolte, inondation, incendie, maladie, ils attribuaient tout à la *gabelle.* (Id.)

> Deux mulets cheminaient, l'un d'avoine chargé,
> L'autre portant l'argent de la *gabelle.* (La Font.)

— *Pays de gabelle.* Provinces où l'impôt de la gabelle était en vigueur. Pays de grande gabelle. Pays de petite gabelle. Provinces franches de gabelle.

— Fig. *Frauder la gabelle.* Se dispenser par adresse d'une chose qu'on est obligé de faire et que les autres font.

GABELLUM ou **GLABELLUM.** s. m. Anat. Espace qui se trouve entre les deux sourcils et qui est dégarni de poil chez la plupart des individus.

GABELOU. s. m. (rad. *gabelle*). Commis employé à la gabelle. Cette expression est familière et se prend toujours en mauvaise part. Un gabelou. Des gabelous.

— S'emploie encore, surtout dans le midi de la France, à l'égard des douaniers, des employés de l'octroi et des commis des contributions indirectes

GABER. v. a. 1re conj. (du celt. *gab*, ou de l'ital. *gabba*, plaisanterie, moquerie, tour). Vieux mot qui signifiait Plaisanter, rire, se moquer. Gaber quelqu'un. Dame, vous me *gabez.* (Lancel. du Lac.) || SE GABER. v. pron. Se moquer. Se gaber de quelqu'un. Les dames qui de lui se *gabaient*, disant qu'il ressemblait mieux à un charreton qu'à un gentilhomme. (Les Neuf preux.)

GABES. s. m. pl. Enceintes de fonds plantées [illegible]

[illegible] poisson dont les œufs servent à faire la boutargue.

GABET. s. m. Mar. Mât qui servait à désigner une girouette de bâtiment ou une pinnule de certains instruments astronomiques.

GABETS. s. m. pl. Vén. Gros vers qui se logent dans la peau du cerf, du daim et du chevreuil.

GABEUR. s. m. (ét., V. GABER). Vieux mot qui signifiait, Plaisant, railleur, moqueur.

GABIAN. s. m. Méd. Huile noire et bitumineuse qui découle d'une roche située dans le village de Gabian, près de Béziers.

— Ornith. Nom vulgaire du goëland.

GABIE. s. f. (du bas lat. *gabia*, cage, et par extens. prison). Mar. Demi-hune en écubeau, appliquée sur un des côtés de la tête des mâts à antennes.

GABIER. s. m. (rad. *gabie*). Mar. Se dit des matelots d'élite spécialement affectés au service de la mature. Gabiers de beaupré, de misaine, de grand mât, d'artimon. Tout ce qui se présente à faire dans un mât est de la compétence des gabiers. Les contre-maîtres sont choisis de préférence parmi les matelots ayant été *gabiers.* (Merl.) Dans les travaux de gréement et de dégréement, de prise des ris, ce sont les *gabiers* qui dirigent les matelots sous les ordres de l'officier de quart. (Id.)

— Ornith. Petit oiseau du Paraguay, ainsi nommé parce qu'il se tient au haut des arbres.

GABIES. Géogr. anc. Ville des Volsques, colonie d'Albe, c'est dans cette ville que furent élevés Romulus et Rémus.

GABIEU. s. m. Outil de cordier.

GABINA. s. m. Ornith. Nom d'une espèce de goëland gris-brun.

GABINIUS (Quintus). Tribun du peuple l'an 140 av. J.-C., est l'auteur de la loi dite *Gabinia*, qui portait que dans l'élection les citoyens donneraient leur suffrage par scrutin secret.

GABION. s. m. (du bas lat. *gabia*, cage, prison). Artill. Panier d'osier qu'on remplit de terre pour mettre les travailleurs à l'abri des balles. Se couvrir de gabions. Etre à l'abri des gabions. A l'abri du *gabion*, l'artilleur peut exercer librement des fonctions que ses rivaux cherchent à lui enlever. (Bald.)

— Écon. rur. Sorte de panier fait avec des branches flexibles, et propre à transporter les pierres, les terres, les fumiers, etc.

GABIONNADE. s. f. Ouvrage de gabions. Retranchement fait avec des gabions.

GABIONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Gabionner. S'empl. adj. Lignes d'attaque gabionnées.

GABIONNER. v. a. 1re conj. Artill. Garnir de gabions. Couvrir avec des gabions. Gabionner une batterie. Gabionner le rez de chaussée des batteries, le parapet des lignes d'attaque ou de défense.

— SE GABIONNER. v. pron. Se couvrir de gabions. Se gabionner pour se mettre à l'abri des balles.

— Être gabionné. Une ligne d'attaque qui se gabionne.

— Un vieil auteur s'en est servi au figuré. Et ainsi Eutrapel, avec deux ou trois doigts de liberté, dont il est idolâtre, il se *gabionne.* (Contes d'Eutr.)

GABIRA. s. f. Mamm. Espèce de guenon de couleur noire, de la taille du renard, que l'on trouve en Afrique.

GABON (Côte de). Géogr. Partie de la Guinée Supérieure, arrosée par plusieurs rivières, dont les principales sont le Gabon et le Danger.

GABON. s. m. Ornith. Oiseau d'Afrique auquel les anciens voyageurs donnent six pieds de long

GABORD. s. m. (du celt. [illegible] *bhor*, ce qui couvre, ce qui met à couvert). Mar. Bordage extérieur qui se place sur les varangues [illegible], et sert à joindre la quille, en s'emboîtant dans sa râblure ; il forme le premier rang de bordages de long en long de la quille.

GABRE. s. m. Ornith. Nom qu'on donne quelquefois au coq d'Inde et au vieux mâle de la perdrix.

GABRIEL. (en hébr. *force de Dieu*, ou *homme de Dieu*). Hist. Ste. Archange que Dieu envoya à Zacharie pour lui annoncer la naissance de son fils, puis à la sainte Vierge, pour lui apprendre qu'elle enfanterait le Sauveur. Les Mahométans appellent cet ange l'esprit fidèle. C'est lui qui est le gardien des révélations et qui apporta à Mahomet celles qu'il a publiées.

GABRIÉLITE. s. m. Hist. relig. Membre d'une secte d'anabaptistes fondée en 1530, par Gabriel Scherling.

GABRIELLI (Catherine). Célèbre cantatrice italienne, née à Rome, en 1730, morte en 1796.

GABRIUS. s. m. Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des brachélytres.

GABRONITE. s. f. Minér. Substance lithoïde, jaunâtre, d'un éclat gras, à cassure écailleuse et plus dure que le verre.

GABURON. s. m. Mar. Jumelle de brasseyage.

GABUT. s. m. Ichthyol. Poisson qui a la propriété de rester trois ou quatre jours en vie hors de l'eau. On le pêche pour servir d'amorce.

[illegible]

tan (Orne) ; 1,500 hab.

GÂCHE. s. f. Techn. Pièce de fer carrée ou ronde, percée entre le pêne et la serrure. || Anneau de fer qu'on attache dans un mur pour soutenir et attacher un tuyau de plomb, une gouttière. || Crochet de plombier fait en croissant. || Sorte de spatule dont les pâtissiers se servent pour battre la pâte. || Instrument dont les maçons se servent pour faire leur mortier. || Instrument pour battre l'eau.

— S'est dit autrefois pour Aviron.

GÂCHÉ, ÉE. part. pass. du v. Gâcher. S'emploie adjectiv. Plâtre gâché.

GÂCHER. v. a. 1re conj. (de l'all. *wasser*, ou du celt. *ach*, eau). Détremper, délayer, en parlant du plâtre que l'on prépare dans une auge pour être employé sur-le-champ. Gâcher du plâtre. Ce sont les apprentis manœuvres qui gâchent le plâtre pour les maçons.

— Se dit aussi des aliments. La langue sert à *gâcher*, retourner, pressurer et avaler les aliments. (B.-Sav.)

— Mettre en pleine eau. Gâcher du linge, le laver en pleine eau.

— Faire bon marché de sa marchandise, la vendre à vil prix.

— Remuer la rame, se servir de l'aviron.

— *Gâcher le blé.* Donner un binage au blé, avec la herse, pour couvrir de terre les racines des plantes. Ce binage se donne au printemps.

— Fig. et fam. Exécuter avec maladresse, négligemment, sans goût. Vous avez gâché ce travail. Nous avons nombre de manœuvres dramatiques qui *gâchent* des pièces, et d'apprentis en littérature qui *gâchent* des volumes. (Ourry.)

GÂCHET. s. m. Ornith. Nom vulgaire de l'hirondelle de mer.

GÂCHETTE. s. f. (dimin. de *gâche*). Arqueb. Pièce en acier qui a la forme d'un levier du premier genre coudé ; son bras le plus court est engagé dans la noix et l'empêche de tourner ; son long bras est arrondi et repose sur la détente qui met en jeu toutes les pièces de la platine. || Dans le métier à bas, Petit levier coudé qui se meut sur son axe, et qui sert à hausser ou à baisser le petit métier. || Serrur. Petite pièce de fer qui se place sous le pêne dans une serrure d'un tour et demi.

GÂCHEUR, EUSE. s. Celui, celle qui gâche le plâtre. Un gâcheur. Une gâcheuse. || adjectiv. Manœuvre gâcheur.

— Marchand qui vend à vil prix.

— Fig. et fam. Celui qui gâte tout ce qu'il fait. Cet enfant est un gâcheur. Ce peintre est un gâcheur. Cette ouvrière est une gâcheuse.

GÂCHEUX, EUSE. adj. Bourbeux, boueux. Terres gâcheuses. Chemin gâcheux.

— Fig. et fam. Mot par lequel les malins écoliers désignent, dans les colléges, le sous-maître qui, devant veiller sur eux pendant les récréations, est contraint de rester dehors, quelque temps qu'il fasse, pour inspecter leurs jeux, se réchauffe en marchant, au risque de gâcher de la boue.

GÂCHIÈRE. s. f. V. JACHÈRE.

GÂCHIS. s. m. (pr. *gâ-chi* ; de l'allem. *wasser*, eau ; ou du celt. *ach*, eau). Maçonn. Sorte de préparation faite avec du plâtre, du ciment, du sable et de la chaux. Faire du gâchis. Préparer le gâchis. Remuer le gâchis. Gâchis trop épais, trop clair.

— Ordure, saleté causée par l'eau ou par quelque autre liquide. Un grand gâchis. Voilà bien du gâchis. Le dégel cause bien du gâchis.

— Fig. et fam. Affaire désagréable causée par des caquets, des imprudences et dont il est difficile de se tirer. Nous voilà dans un beau gâchis.

— En général, tout ce qui manque d'ordre, de raison, de clarté. La lecture d'un ouvrage mal conçu, la représentation d'une pièce mal tissue, et mille autres circonstances, parmi lesquelles il faut mettre au premier rang un système politique inhabilement mis en œuvre, voilà ce qui amène tout naturellement sur nos lèvres cette exclamation un peu triviale, mais énergique : Quel *gâchis!* (Ourry.)

GACON (François). Poëte satirique, né à Lyon, en 1667, mort en 1725.

GAD. (en hébr. *fortune, bonheur*). Hist. Ste. Septième fils de Jacob qui donna son nom à l'une des tribus d'Israël, dont le territoire était situé à l'E. du Jourdain, entre la tribu de Manassé et celle de Ruben.

GADAIRE. s. m. Myth. Paysan que les Daces mirent au rang des dieux à cause de sa force.

GADARU. s. m. Sorte de sabre turc peu courbé, large et tranchant d'un seul côté.

GADE. s. m. (du lat. *gadus*). Ichthyol. Genre de poissons jugulaires de la famille des auchénoptères. Il renferme plusieurs espèces estimées par la délicatesse de leur chair et dont les principales sont le merlan, la morue, le colin, la lotte.

GADELLE. s. f. Nom que portent les groseilles rouges dans quelques cantons de l'ouest.

GADELLIER. s. m. Bot. Nom vulgaire du groseillier épineux, dans quelques endroits.

GADELUPA. s. m. Bot. Arbre de la famille des légumineuses, qui pousse à une très-grande hauteur et croît dans les Indes orientales ; il est toujours vert.

[illegible]

analogie avec l'arabe *kadir*, grand). Géogr. Aujourd'hui Cadix, ville de l'Hispanie, dans la Bétique, dans une île à l'embouchure du Bétis, fondée par les Phéniciens.

GADIN. s. m. Conchyl. Coquille patelliforme du genre siphonaire.

GADITE. adj. des 2 g. Ichthyol. Qui ressemble aux poissons du genre gade. || GADITES. s. m. pl. Famille de poissons subbrachiens et de sternoptérygiens orthosomes, ayant pour type le genre gade.

GADO-FAWLO. s. m. Ornith. Nom que les colons de Surinam donnent à un oiseau, assez semblable au roitelet d'Angleterre, mais plus gros et qui a un ramage très-agréable.

GADOÏDE. adj. des 2 g. Ichthyol. Syn. de Gadite. || GADOÏDES. s. m. pl. Famille de malacoptérygiens subbrachiens, et de poissons jugulaires ayant pour type le genre gade.

GADOLINITE. s. f. (du nom de *Gadolin*, qui l'a découvert). Minér. Silicate de cérium.

GADOUARD. s. m. Vidangeur, celui qui vide la gadoue et nettoie les rues.

GADOUE. s. f. Matière fécale qu'on enlève des fosses d'aisances. Il convient de n'employer les *gadoues* que dans les cultures des plantes oléagineuses ou tinctoriales, des végétaux qu'on ne destine pas à la nourriture des hommes ou des animaux. (Francœur.)

GÆRTEIN. s. f. Minér. Nom qu'on donne à différents minéraux compactes et à cassure vitreuse, de couleur grise ou verte, fusibles en un émail blanc et spongieux.

GÆRTNÈRE. s. m. Bot. Genre de loganiées établi pour des arbres à feuilles opposées, pétiolées, à fleurs terminales ou en corymbe, et qui a pour type le gærtnère engaîné.

GÆSUM. s. m. (pr. *jé-zô-me*). Sorte de lance en fer à l'usage des anciens Gaulois.

GAÈTE ou **GAÏÈTE.** Géogr. Ville forte du royaume de Naples, située dans la terre de Labour, au pied d'une montagne, à l'extrémité d'une péninsule qui forme à l'ouest le golfe de ce nom. Port bien abrité. || *Golfe de Gaète.* Golfe situé sur la côte orientale du royaume de Naples. || *Duc de Gaete.* Titre que Napoléon conféra, en 1808, à Gaudin, pour le récompenser de ses services au ministère des finances.

GAFET. s. m. Conchyl. Espèce de donace.

GAFFARELLI. Célèbre soprano, né à Bari, en 1703, d'un pauvre paysan ; mort en 1783. Ses richesses furent si grandes qu'il put acheter dans sa patrie le duché de Santo-Dorato, dont il porta depuis le titre et le nom.

GAFFE. s. f. (du celt. *gafl*, séparation des branches ; *gaflach*, faux, dard, javelot). Mar. Instrument de fer à deux branches, l'une droite et l'autre recourbée, avec une douille emmanchée d'une longue perche.

— *A longueur de gaffe.* A très-petite distance. Expression de marine qui entre dans une foule de locutions. Se battre à longueur de gaffe. Se tenir à longueur de gaffe.

— Les matelots, dans leur langage figuré, lui ont emprunté des comparaisons et des métaphores ; ils disent d'un homme grand et maigre, *maigre et long comme un manche de gaffe.* || En annonçant la mort de quelqu'un, ils disent qu'*il a avalé sa gaffe.*

— Pêch. Machine de fer à crochet avec un long manche. On s'en sert pour tirer le poisson à terre.

— Sal. Vases de diverses grandeurs dont on se sert dans les salines pour transporter le sel

GAFFER. v. a. 1re conj. Mar. Accrocher avec la gaffe. Gaffer un bateau. || SE GAFFER. v. pron Être gaffé.

GAGATE. s. f. Minér. Substance terreuse couverte d'une croûte bitumineuse, à laquelle on attribuait à tort un grand nombre de propriétés médicamenteuses.

GAGATÉ, ÉE. adj. (du lat. *gagates*, jayet) Entom. Dont les teintes sont d'un noir luisant comme celui du jayet. || GAGATÉES. s. f. pl. Section de myodaires calyptérées, comprenant celles qui sont gagatées.

GAGE. s. m. (du lat. barb. *gadium*, gage, arrhe ; dont les Ital. ont fait *gaggio*). En général, Objet placé en nantissement. Mettre des pierreries en gage. Mettre sa montre en gage. Retirer un gage. Laisser quelque chose en gage. Laisser, prendre des gages. Vendre des gages Avoir, laisser telle chose pour gage. Hérodote raconte que sous le règne d'Atychis, roi d'Égypte, le commerce souffrant de la disette d'argent, ce prince fit une loi qui défendait d'emprunter, à moins qu'on ne donnât pour *gage* le corps de son père. (Bousq.)

— Particulièrement et en jurisprudence, Chose mobilière que l'on remet entre les mains de quelqu'un pour sûreté d'une dette. *Le gage* confère au créancier le droit de se faire payer sur la chose qui en est l'objet par privilége et préférence aux autres créanciers. (Bousq.)

— Contrat par lequel l'obligé remet entre les mains du créancier quelque effet mobilier, pour assurance de la dette ou autre convention ; soit à l'effet de le retenir jusqu'au payement, ou pour le faire vendre par autorité de justice, à défaut de payement ou d'exécution de la convention. || Se dit pour la chose même qui est aussi engagée au créancier.

— Se dit aussi de toute obligation d'une chose, soit mobilière ou immobilière. [illegible] confond souvent le *gage* avec l'*hypothèque*, comme quand on dit que les meubles sont le gage du propriétaire pour ses loyers.

— Ce que l'on dépose en main tierce pour être donné à la personne qui se trouvera avoir raison dans une contestation privée. Mettez des gages entre les mains de quelqu'un. Rendez-moi mes gages. Donner des gages. Gageons que la chose est telle que je l'ai dite, et mettons les gages entre les mains d'un tiers.

— On dit qu'une personne est restée en gage dans une maison où elle a fait de la dépense, pour dire qu'on l'a retenue jusqu'à ce que le payement ait été effectué. On dit aussi, dans certains cas, Laisser son chapeau, sa montre en gage.

— Objet que chaque joueur, dans certains petits jeux, doit déposer entre les mains d'un autre joueur chargé de ce dépôt, et qu'il retire à la fin du jeu, après avoir accompli la pénitence qu'on lui a imposée. On ne rend point les gages que la pénitence ne soit faite.

LINITE. s. f. (du nom de *Gadolin*, ...ccouvert). Minér. Silicate de cérium.

...UARD. s. m. Vidangeur, celui qui ...adoue et nettoie les rues.

...UE. s. f. Matière fécale qu'on enlève ...s d'aisances. Il convient de n'employer ...*es* que dans les cultures des plantes ...ses ou tinctoriales, des végétaux qu'on ...e pas à la nourriture des hommes ou ...aux. (Francœur.)

...EIN. s. f. Minér. Nom qu'on donne à ... minéraux compactes et à cassure vi... couleur grise ou verte, fusibles en un ...nc et spongieux.

...NÈRE. s. m. Bot. Genre de loganiées ...ur des arbres à feuilles opposées, pétio...urs terminales ou en corymbe, et qui ...pe le gærtnère engainé.

...M. s. m. (pr. *jé-zô-me*). Sorte de lance ...'usage des anciens Gaulois.

...E ou GAÏÈTE. Géogr. Ville forte du ... de Naples, située dans la terre de La... pied d'une montagne, à l'extrémité ...insule qui forme à l'ouest le golfe de ...Port bien abrité. || *Golfe de Gaëte.* ...é sur la côte orientale du royaume de ...| *Duc de Gaëte.* Titre que Napoléon ...en 1808, à Gaudin, pour le récompen...s services au ministère des finances.

...T. s. m. Conchyl. Espèce de donace.

...ARELLI. Célèbre soprano, né à Bari, ... d'un pauvre paysan; mort en 1783. ...sses furent si grandes qu'il put ache... sa patrie le duché de Santo-Dorato, ...rta depuis le titre et le nom.

...E. s. f. (du celt. *gaft*, séparation des ...*gaflach*, faux, dard, javelot). Mar. ...t de fer à deux branches, l'une droite ... recourbée, avec une double emman...e longue perche.

...*ngueur de gaffe.* A très-petite distance. ...n de marine qui entre d... une foule ...ns. Se battre à longueur de gaffe. Se ...ngueur de gaffe.

...matelots, dans leur langage figuré, lui ...nté des comparaisons et des méta...s disent d'un homme grand et maigre, ... *long comme un manche de gaffe.* || ...çant la mort de quelqu'un, ils disent ...*alé sa gaffe.*

... Machine de fer à crochet avec un ...che. On s'en sert pour tirer le poisson

... Vases de diverses grandeurs dont on ...ns les salines pour transporter le sel

...ER. v. a. 1re conj. Mar. Accrocher avec ...affer un bateau. || SE GAFFER. v. pron

...TE. s. f. Minér. Substance terreuse ...'une croûte bitumineuse, à laquelle ...ait à tort un grand nombre de pro...dicamenteuses.

...TÉ, ÉE. adj. (du lat. *gagates*, jayet) ...ont les teintes sont d'un noir luisant ...ui du jayet. || GAGATÉES. s. f. pl. Sec...odaires calyptérées, comprenant celles ...agatées.

... s. m. (du lat. barb. *gadium*, gage, ...nt les Ital. ont fait *gaggio*). En géné... placé en nantissement. Mettre des ...en gage. Mettre sa montre en gage. ... gage. Laisser quelque chose en gage. ...rendre des *gages*. Vendre des gages ...ser telle chose pour gage. Hérodote ...e sous le règne d'Atychis, roi d'E...commerce souffrant de la disette d'ar...rince fit une loi qui défendait d'em... moins qu'on ne donnât pour *gage* le ...un père. (Bousq.)

...ulièrement et en jurisprudence, (... que l'on remet entre les mains de ...pour sûreté d'une dette. Le *gage* con...éancier le droit de se faire payer sur ...ui en est l'objet par privilége et pré...x autres créanciers. (Bousq.)

...at par lequel l'obligé remet entre les ...réancier quelque effet mobilier, pour ...de la dette ou autre convention; soit ...le retenir jusqu'au payement, ou pour ...ndre par autorité de justice, à défaut ...nt ou d'exécution de la convention. || ...r la chose même qui est aussi enga...ncier.

...aussi de toute obligation d'une chose, ...

...*gage* avec *l'hypothèque*, ...nd on dit que les meubles sont le ...opriétaire pour ses loyers.

...e l'on dépose en main tierce pour ...à la personne qui se trouvera avoir ...s une contestation privée. Mettez des ...s les mains de quelqu'un. Rendez...ges. Donner des gages. Gageons que ...t telle que je l'ai dite, et mettons les ... les mains d'un tiers.

... qu'une personne est restée en *gage* ...aison où elle a fait de la dépense, pour ...e retenue jusqu'à ce que le payement ...tué. On dit aussi, dans certains cas, ... chapeau, sa montre en gage.

... que chaque joueur, dans certains ... doit déposer entre les mains d'un ...r charge de ce dépôt, et qu'il retire ...eu, après avoir accompli la pénitence ...imposée. On ne rend point les gages ...ence ne soit faite.

— Ce qui fait la sûreté de celui qui a fait un échange. L'argent et l'or, ces *gages* d'échange, doivent être des mesures invariables. (Volt.)

— Ce que l'on donne ou qu'on laisse à une personne, comme une preuve, une assurance, un témoignage de l'exécution des promesses qu'on lui a faites ou des sentiments qu'on a pour elle. Un gage d'amour, d'amitié, de tendresse, de fidélité.

Vivez; le sceptre d'or que vous tend cette main
Pour vous de ma clémence est un *gage* certain.
(Racine.)

Ce fils, ma seule joie et l'image d'Hector;
Ce fils, que de sa flamme il me laissa pour *gage*.
(Id.)

— En ce sens, on appelle poétiquement les enfants *Les gages de l'amour conjugal, les gages de l'hymen.* || Il peut même présenter seul un synonyme d'Enfant; mais il faut qu'il soit convenablement encadré.

Les dieux ne montrent pas que sa vertu les touche,
D'aucun *gage*, Narcisse, ils n'honorent sa couche.
(Racine.)

|| Sans un encadrement qui ne laisse lieu à aucune équivoque, on ne saurait l'employer en ce sens, et Voltaire a justement repris Corneille d'avoir dit:

La reine craignant tout de ces nouveaux orages,
En sut mettre à l'abri ses plus précieux *gages*.

Il fallait *de son hymen les plus précieux gages.*

— *Gage de bataille, de combat.* Gant, gantelet, chaperon ou autre chose semblable que l'accusateur ou le demandeur jetait à terre, et que l'accusé ou le défendeur relevait, pour montrer qu'il acceptait le défi, c'est-à-dire le duel. Je jette devant toi le *gage* du combat; l'oses-tu relever? (Volt.)

— *Maisons de prêt sur gages.* On nomme ainsi des maisons ouvertes au public, dans lesquelles on prête sur gages. Elles ne sont établies qu'au profit des pauvres et avec l'autorisation du gouvernement.

— Au pl. Salaire, appointements; ce que l'on donne aux domestiques par an en récompense de leurs services. Retenir les gages de quelqu'un. Les gages d'un laquais, d'une servante. Cet homme gagne de gros gages. Payer les gages. Devoir les gages. Lorsqu'il n'y a pas d'acte écrit qui règle les conventions des domestiques et du maître, celui-ci est cru sur son affirmation pour la quotité des *gages*, pour le payement du salaire de l'année échue, et pour les à-comptes donnés sur l'année courante. (Bousq.)

— *A gages.* S'emploie comme une sorte d'épithète signifiant Qui est gagé, payé pour faire quelque chose. Il se prend quelquefois en mauvaise part. Un homme à gages. Des applaudisseurs à gages. || On dit aussi *des écrivains à gages, des flatteurs à gages, des prôneurs à gages*, pour dire, Des écrivains, des flatteurs, des prôneurs vils et rampants.

— Ce mot, dans le sens de Salaire, ne s'élève pas au-dessus du style familier. Il a été employé par J.-B. Rousseau, mais c'est dans un style semi-marotique. Il dit de la raison:

C'est un sophiste qui nous joue;
Un vil complaisant qui se loue
A tous les fous de l'univers,
Qui, s'habillant du nom de sages,
La tiennent sans cesse à leurs *gages*,
Pour autoriser leurs travers.

— *Casser aux gages.* Oter à quelqu'un son emploi et les appointements qui y sont engagés. Casser un homme aux gages. Homme qui a été cassé aux gages. || On le dit aussi figurément d'un supérieur qui ôte sa confiance à un ami. Il avait beaucoup d'accès auprès du prince, mais depuis quelque temps il est cassé aux gages.

— Autrefois, Payement que le roi donnait par an aux officiers de sa maison, aux officiers de justice et de finance. ... du grand chambellan. Recevoir ... receveur des gages.

— Syn. comp. GAGES, ..., HONORAIRES. *Gage* marque toujours quelque chose de bas, et ne s'emploie qu'à l'égard des domestiques, des particuliers qui se louent pour quelque temps au service d'autrui. *Appointements* se dit de tout ce qui est place. *Honoraires* s'emploie pour les maîtres qui enseignent quelque science ou quelques-uns des arts libéraux.

GAGE (Thomas). Commandant en chef des troupes royales anglaises dans l'Amérique du Nord, et dernier gouverneur du Massachussetts pour le roi d'Angleterre. Après l'affaire de Bunker's-Hill, il fut forcé de se rembarquer pour l'Angleterre, où il mourut en 1787.

GAGÉ, ÉE. part. pass. du v. Gager. S'empl. adj. Cent francs gagés. Les mille francs gagés.

— Dans le sens de Rétribué pour faire une chose. Homme gagé. Femme gagée. Etre gagé pour faire une chose. Il semble qu'il soit gagé pour cela.

Ce prédicant gagé, que l'intérêt anime,
Vend à deniers comptants sa haine et son estime
(Gresset.)

GAGÉE. s. f. Bot. Genre de liliacées tulipacées établi pour des plantes bulbeuses à fleurs en ombelles foliacées bractées, et qui a pour type la gagée minime

GAGE-MORT. s. m. V. MORT-GAGE.

GAGE-PLEIGE. s. m. Anc. cout. Autrefois, Assemblée de tous les vassaux relevant d'un même fief pour élire un prévôt et reconnaître les rentes dont ils étaient redevables.

GAGER. v. a. 1re conj. (du lat. barbare *vadium* formé de *vas, vadis*, caution, d'où vient aussi *guadiare*, gager). On met un *e* après le *g* quand il doit être suivi d'un *a* ou d'un *o*. *Je gage, tu gages, il gage, nous gageons, vous gagez, ils gagent. Je gageais, tu gageais, il gageait. Je gagerai. Nous gageâmes. Gageant.* Faire une gageure. Parier. Convenir avec quelqu'un, sur une contestation, que celui des deux qui sera condamné payera à l'autre une somme, ou quelque autre chose. Je gage vingt pistoles que cela n'est pas. Je gage le double contre le simple. Gager avec quelqu'un contre quelqu'un Je gagerais ma vie.

Et je *gagerais* bien que, chez le commandeur,
Villandry priserait sa sève et sa verdeur. (Boil.)

— Souvent il s'emploie simplement pour Soutenir. Vous voudriez que Pauline fut parfaite. Avait-elle *gage* de l'être au sortir du couvent? (Sévign.)

— Donner des gages, des appointements, rétribuer les services de quelqu'un. Gager un homme pour une chose. Gager fortement ses domestiques.

— Ellipt. et fam. *Gage que si, gage que non.* Je gage que si, je gage que non. Un jour mon cheval s'emporte: Il se tuera, il ne se tuera pas. *Gage que si. Gage que non.* — Cinquante guinées. — Tope! (***)

— Syn. comp. GAGER. PARIER. *Gager* suppose que chacune des parties a déposé le gage, la somme qui doit revenir au vainqueur; *parier* venant du latin *par*, égal, suppose une certaine égalité entre les parties qui parient l'une contre l'autre. La différence entre ces deux mots existe principalement dans la nature du pari ou de la gageure.

GAGERIE. s. f. Jurispr. *Saisie-gagerie.* Saisie privilégiée de meubles sans transport, sans l'intervention du juge, sans condamnation et même sans obligation par écrit. La saisie-gagerie a lieu surtout pour les loyers et les fermages.

GAGEUR, EUSE. s. Celui, celle qui gage, qui a l'habitude de gager souvent. Un grand gageur. Une grande gageuse. Un gageur perpétuel. Il est malhonnête à un gageur qui est bien assuré d'une chose de prendre de l'argent. Fam.

GAGEURE. s. f. (pr. *gajure*; ét., V. GAGER). Convention sur une chose douteuse et incertaine, pour raison de laquelle chacun dépose entre les mains d'un tiers des gages qui doivent être acquis à celui qui a gagné. Faire une gageure. Soutenir une gageure contre une autre. Gagner une gageure. Perdre une gageure. Hasarder une gageure. Soutenir la gageure. Il y avait une barrière. J'espère que les commis m'arrêteront. Point du tout. Mes Anglais crient: Il y a *gageure!* (***) A-t-on donc gagé d'être parfait? disait Mme de La Fayette. Non, répondait Mme de Sévigné, il y aurait trop de risque à faire cette *gageure-là.* (Noël.) Un célèbre législateur indien a prétendu que dans toute espèce de *gageure* il y avait un fou et un fripon. (De Bligny.) Il est des *gageures* dont le succès dépend entièrement du hasard. (Id.)

— Fig. et fam. Se dit d'une action singulière, étrange, dont on ne comprend point le motif: Cela ressemble à une gageure.

— La chose gagée. Voilà la gageure que je vous dois. Quand me payerez-vous ma gageure?

— Fig. *Soutenir la gageure.* Persister, persévérer dans une entreprise, dans une opinion.

— Prov. *Gager sa tête à couper, c'est la gageure d'un fou.*

GAGISTE. s. m. Celui qui est payé pour rendre certains services, sans toutefois être considéré comme domestique. Gagiste de théâtre. Gagiste de musique.

GAGNABLE. adj. des 2 g. Qu'on peut gagner. Cette partie n'est pas gagnable.

GAGNABLE. s. m. Agric. Se dit des marais desséchés et des terres qu'on parvient à gagner à terre de culture et de travail.

GAGNAGE. s. m. Nom par lequel on désigne dans quelques localités, soit les terres ensemencées, sur lesquelles il est interdit de faire paître les bestiaux, soit les terres non ensemencées où le pacage est permis. Mener les troupeaux au gagnage.

— Chass. Terres chargées de grains où les bêtes fauves vont au viandis. Ce cerf a passé la nuit aux gagnages

— Au pl. Fruit des terres emblavées.

GAGNANT, ANTE. adj. Qui gagne au jeu. Personne gagnante. Les individus gagnants. Les billets gagnants. Carte gagnante. ... la gagnante. Etre au nombre des gagnants.

GAGNÉ, ÉE. part. pass. du v. Gagner. S'empl. adjectiv. Argent gagné. Partie gagnée.

— Dans le sens d'Acquis. Indulgences gagnées. L'estime des hommes gagnée par des moyens convenables.

— Rendu propice, favorable. Les esprits de quelqu'un une fois gagnés. Des cœurs gagnés à force de prévenances. Les hommes gagnés par les présents et par les espérances.

— Remporté. Bataille gagnée sur les ennemis. Procès gagné. Prix gagné. Une récompense gagnée sur de nombreux concurrents.

— Occupé, envahi. Le terrain gagné par l'ennemi. Les côtes qui ont été gagnées par la mer.

— Fig. et fam. *Crier ville gagnée.* Se vanter qu'on a remporté l'avantage qu'on se promettait. || *Avoir ville gagnée.* Avoir remporté le prix, l'avantage.

GAGNÉ. s. m. Gain de cause. Je vous donne gagné. || On dit dans le même sens, *donner cause gagnée, avoir cause gagnée.* Fam.

GAGNE-DENIER. s. m. Nom que l'on donne généralement à tous ceux qui gagnent leur vie par le travail de leur corps, sans avoir ou sans exercer de métier. || Dans les actes publics on désignait sous ce nom, les portefaix, les porteurs d'eau, etc. || Pl., des *gagne-deniers.*

GAGNE-PAIN. s. m. Ce qui sert à faire gagner la vie à une personne, ce qui la fait subsister. La truelle d'un maçon est son gagne-pain.

Un bûcheron perdit son *gagne-pain*;
C'est sa cognée. (La Fontaine.)

GAGNE-PETIT. s. m. Rémouleur, celui dont le métier est d'aller par les rues pour aiguiser des couteaux, des ciseaux, etc. C'est un gagne-petit. Faites venir ce gagne-petit. Des gagne-petit. On voit que ce mot composé ne prend pas le signe du pluriel, et la raison en est que la première partie *gagne* est un verbe, et la seconde, *petit*, un adjectif pris adverbialement.

GAGNER. v. a. 1re conj. (du goth. *ganar*, gagner, d'où est venu le mot espagnol *ganar*, dans le même sens). Verbe qui s'emploie dans diverses significations, mais qui garde dans toutes une idée de profit, d'accroissement. Se procurer un gain par un moyen légitime quelconque qui suppose de la peine, du travail, des efforts. Gagner de l'argent. Gagner dix francs par jour. Gagner de quoi vivre. Gagner sa vie. Gagner son pain. Travailler pour gagner sa vie, son pain. Ce pauvre homme a bien de la peine à gagner sa vie. Gagner son pain à la sueur de son front. Une pauvre femme qui gagne sa vie à filer. Une jeune fille qui gagne sa vie à chanter par les rues. Un ouvrier qui gagne trois francs par jour. Les ouvriers dans tous les genres ne *gagnent* que de faibles salaires. (Condill.) Voilà ce qui cause les révoltes, et non pas le pain qu'on laisse manger en paix au laboureur, après qu'il l'a *gagné* à la sueur de son visage. (Fén.) L'abbé de Laporte a *gagné* beaucoup d'argent à rhabiller les ouvrages d'autrui. (La Harpe.) N'est-ce pas un lâche, celui qui attend du hasard le bien qu'il pourrait *gagner* avec ses bras ou sa volonté? (De Juss.)

— Absol., dans le même sens, Gagner peu. Gagner beaucoup. Le vrai moyen de *gagner* beaucoup est de ne vouloir jamais trop *gagner* et de savoir perdre à propos. (Volt.) L'envie veut mordre, l'intérêt veut *gagner*. (Id.) || *Gagner sur un marché, à un marché.* Acheter une chose au-dessous de sa valeur, ou au-dessous du prix courant. Il n'eut pas honte de la fixer à trois ducats, que je reçus avec autant de joie que si j'eusse *gagné* à ce marché-là. (Le Sage.)

— Tirer du gain, du profit d'une chose que l'on a risquée dans cette intention, au hasard de la perdre en tout ou en partie, ou de l'augmenter par des chances favorables. Gagner de l'argent au jeu, à la loterie. Un joueur qui a gagné mille francs à l'écarté Gagner un terne, un extrait, un ambe. Gagner un lot. Il faut que vous renonciez à tout ce que vous avez *gagné* à M. Dubourg; il le faut absolument. (Ancelot.)

Un des juges choisis, maquignon bas-normand,
Crie aussitôt: La chose est claire,
Le cheval a *gagné*. Non pas, mon cher confrère,
Dit le second jugeur, c'était un gros meunier.
(Florian.)

— *Gagner quelqu'un.* Lui gagner son argent au jeu. Un joueur habile qui gagne tout le monde, et qu'on n'a jamais pu gagner.

— Obtenir, remporter, en parlant d'une chose que l'on désire et qui est disputée par des ennemis, ou par des concurrents, ou par des adversaires. Gagner une bataille, la bataille. Gagner le prix de la course, de la lutte. Gagner le prix d'éloquence sur de nombreux concurrents. Gagner une gageure. Pyrrhus après avoir *gagné* deux batailles contre les Romains, et voyant que son armée était presque ruinée, dit: Je suis perdu si j'en *gagne* une troisième. (...rév.) Alexandre se rendit maître de l'empire des Perses par trois batailles qu'il *gagna* (Id.) J'ai *gagné* en Italie la fameuse bataille de Marignan contre les Suisses. (Fén.) Il parut inquiet sur le sort de la bataille; on lui dit que les Thébains l'avaient *gagnée.* (Barthél.) Une résistance si opiniâtre ôta aux Prussiens la victoire qu'ils avaient *gagnée*, et fit dire au roi de Prusse, qu'il était plus aisé de les tuer que de les vaincre. (B. de St-P.) Quand son père eut pour lui *gagné* bien des batailles. (V. Hugo.)

Le prince pour essai de générosité,
Gagnerait les combats marchant à mon côté.

On dit, et telle est la loi de l'usage, Gagner une bataille, gagner la bataille, et non pas gagner un combat.

— Au sens moral, Acquérir, obtenir. Gagner le jubilé, les indulgences. Gagner les œuvres de miséricorde. Gagner l'estime, l'amitié, la bienveillance, la confiance, l'affection des autres. Les missionnaires, en usant de tous les moyens propres à *gagner* la confiance des sauvages, avaient acquis un pouvoir absolu sur leur âme. (Rayn.) Il fallait *gagner* l'affection de ces peuplades errantes ou sédentaires dans ce vaste espace. (Id.) Il s'appliqua à *gagner* l'affection des vieux capitaines, dont la réputation et l'expérience étaient au comble. (Fén.) Je veux *gagner* son cœur plutôt que sa personne. (Corn.) De toute votre Espagne il a *gagné* l'estime. (Id.) Dois-je irriter les cœurs au lieu de les *gagner*? (Rac.)

Ma franchise surtout *gagna* sa bienveillance. (Id.)

— Se dit aussi pour Gagner le cœur des femmes. Pour *gagner* Rodogune il faut venger un père. (Corn.) J'ignore ce grand art qui *gagne* une maîtresse. (Id.)

— *Gagner sur.* Obtenir de. Je n'ai jamais pu gagner cela sur lui, sur son esprit, sur sa volonté. Mais j'ai *gagné* sur lui qu'il ne me verra plus. (Corn.)

Pourvu que votre amour *gagne* sur vos douleurs,
Qu'en faveur de César vous tarissiez vos pleurs.
(Corneille.)

— Tirer quelque avantage de. Vous ne gagnerez rien à lui parler. Je n'ai pu lui persuader cela; voyez si vous pourrez y gagner quelque chose. Vous vous tourmentez inutilement pour cette affaire, vous n'y gagnerez rien. Que *gagnent* les auteurs en se déchirant mutuellement? Ils avilissent une profession qu'il ne tient qu'à eux de rendre respectable. (Volt.) Eh bien! l'amant, qu'a-t-il *gagné* à ce meurtre? (X. de Maistre.)

Parle! qu'as-tu *gagné* dans la chambre du roi,
Un peu plus de flatteurs et d'ennemis que moi. (Volt.)

Hélas! que *gagne*-t-on après tout à médire?
Grand nombre d'ennemis qu'on ne corrige pas. (***)

— Absol. dans le même sens. Les idées que les différents peuples ont de la beauté sont si singulières et si opposées, qu'il y a tout lieu de croire que les femmes ont plus *gagné* par l'art de se faire désirer, que par le don même de la nature dont les hommes jugent si différemment. (Buff.) Ces deux abstinences sont sages; on *gagnerait* beaucoup à s'y soumettre. (J.-J. Rouss.) La poétique de tous les arts est rassemblée sous un même point de vue dans les écrits de Winckelmann, et tous y ont *gagné*. (Mme de Staël.) Il me semble que la poésie y *gagnerait* beaucoup, si l'on voulait secouer le joug de cet usage déraisonnable et tyrannique. (Volt.)

— On dit qu'*une personne gagne à être connue*, pour dire que plus on la connaît, plus on découvre en elle de qualités estimables; qu'*elle ne gagne pas à être connue*, pour dire que plus on la connaît, plus on perd l'idée avantageuse que l'on s'en était formée d'abord.

— Se dit des désavantages qui arrivent dans la poursuite de quelque chose. Gagner un rhume, une fièvre à faire quelque chose. Gagner une pleurésie à force de travailler. Gagner une maladie, la petite vérole. En me promenant hier au soir dans le jardin, j'ai gagné un gros rhume. C'est une chose que je n'ai jamais pu supporter une demi-heure, sans *gagner* un violent mal de tête. (J.-J. Rouss.) || Et en parlant de choses morales. Gagner de la honte à faire une chose. S'engager dans un procès où il n'y a que de la honte et de l'infamie à gagner. || Dans un sens particulier, *Gagner du mal.* Contracter une maladie honteuse. Un libertin qui voit toutes sortes de femmes s'expose à gagner du mal.

— Se rendre maître peu à peu de quelque chose, y entrer, s'y mettre. Gagner le terrain. Gagner la contrescarpe. Les ennemis ont gagné le pied de la muraille.

— S'étendre jusqu'à. Le feu commence à gagner la maison voisine. L'eau les gagne dans le navire. La gangrène gagne toutes les parties de la face. Nous voyons tous les jours la mer *gagner* du terrain dans de certaines côtes et en perdre dans d'autres. (Buff.) Il y a de très-grands marécages en Angleterre dans la province de Lincoln, près la mer, qui a perdu beaucoup de terrain d'un côté, et en a *gagné* de l'autre. (Id.) Il demanda d'où venaient ces cris: on lui dit qu'ils partaient du quartier des juifs, l'officier de police avait coutume de fermer les barrières de ce quartier le soir, et l'incendie *gagnant* de ce côté, les juifs ne pouvaient s'échapper. (Mme de Staël.)

— En parlant des choses morales, s'emparer de. La peur gagne toutes les âmes. Un effroi subit gagna tous les cœurs. Vient-on de placer quelqu'un dans un nouveau poste, c'est un débordement de louanges en sa faveur qui inonde les cours et la chapelle, qui *gagne* l'escalier, les salles, la galerie, tout l'appartement. (La Bruy.) On s'aperçoit aujourd'hui jusque dans le fond d'une boutique, que la politesse a *gagné* toutes les conditions. (Volt.)

— Se faire sentir insensiblement. La nuit nous gagne. La faim nous gagne. L'avarice n'avait pas encore *gagné* ces missionnaires. (Rayn.) Je ne sais quelle sensation voluptueuse me *gagnait* insensiblement. (J.-J. Rouss.) Après une journée laborieuse, le sommeil me *gagne* en rentrant. (Id.) Toutes les figures semblaient ... bruits sinistres avaient *gagné* le vaisseau. (Las-Cases.)

— Parvenir à. Se dit relativement à la peine que l'on prend pour arriver, ou aux inconvénients, aux dangers que l'on évite par l'arrivée. Gagner un endroit. Gagner un village. Gagner un vaisseau à la nage. Il fallut marcher pendant trois heures pour gagner le village. Ils gagnent les sommets des montagnes les plus inaccessibles. (Volt.) Avec le reste de ses troupes il avait *gagné* l'Auvergne, dans l'intention d'en assiéger la capitale (Anquet.) Ils *gagnent* leurs vaisseaux. (Corn.) J'ai *gagné* doucement la porte sans rien dire (Boil.) Ils *gagnent* les degrés et le perron antique. (Id.)

(Il s'éloigne, et de Pallas *gagnant* l'auguste salle,
Aux pieds de la déesse, et sous son bouclier,
D'un air tranquille et fier va se réfugier (Malfil.)

— *Gagner chemin, gagner pays.* Avancer pour avoir d'autant moins de chemin à faire

pour éviter quelque mouvement, quelque accident. Il faut nous hâter de gagner pays. L'orage vient, les ennemis s'avancent, *gagnons* chemin tandis qu'il fait jour. (Lav.)

— *Gagner du temps.* Le ménager, faire vite quelque chose, ou bien encore, traîner le temps en longueur, éloigner quelque chose. Les criminels et les débiteurs ne cherchent qu'à gagner du temps. || On dit aussi *gagner temps.* Écrivez par ce courrier pour *gagner* temps. (Acad.) Il fit naître mille difficultés pour *gagner* temps. (Id.) || *Gagner temps* est du style de comédie.

En vain pour *gagner* temps dans ses transes affreuses,
(Il) Traîne d'un dernier mot les syllabes honteuses.
(Boileau.)

|| Voltaire reproche avec raison à Corneille d'avoir dit :

Je voulais *gagner* temps pour ménager ta vie.

— *Gagner le devant, les devants.* Arriver le premier. || Fig. Prévenir, préoccuper les gens dont on a besoin dans quelque affaire, et s'assurer d'eux pour avoir leur suffrage ou pour donner l'exclusion au compétiteur. || *Gagner de vitesse, gagner le dessus.* Prendre l'avance, avoir l'avantage.

— Rendre propice, favorable; faire déclarer, tourner en sa faveur. Le son de sa voix douce et touchante *gagnait* les cœurs qu'intimidait sa puissance. (Volt.) On *gagne* d'abord quelques citoyens par des présents et par des espérances. (Id.) Entraînant tous les esprits par la chaleur de son génie, après les avoir *gagnés* par la douceur de ses paroles. (Id.)

— Séduire, corrompre. Il avait *gagné* par des promesses et des présents les traîtres qui lui avaient livré ses parents. (Anquet.)

J'ai su, par mes brigues secrètes,
Gagner de notre loi les sacrés interprètes. (Racine.)

— *Gagner à.* Sa bonté lui *gagna* tous les esprits. (Boss.) Ces manières qui ont *gagné* tant de cœurs à Mme de Montansier. (Fléch.) La bonté lui *gagne* tous les cœurs. (Mass.) Les conquêtes les plus glorieuses sont celles qui nous *gagnent* les cœurs (Id.) Une âme qu'il pourrait *gagner* à Jésus-Christ. (Id.) La discipline des troupes lui *gagna* tous les cœurs. (Volt.)

— *Gagner* opposé à *perdre.* L'Espagne perdit ce que nous *gagnons* maintenant. (Boss.) Tout ce que nous pouvions *gagner* ne valait pas ce que nous allions perdre. (Fléch.) Profiter en même temps des dépouilles de celui qui perd et de celui qui *gagne* sa cause. (Id.) Ils perdent en croyant *gagner.* (Mass.) Je perds une maîtresse en *gagnant* un empire. (Corn.)

— *Gagner en* opposé à *perdre en.* Il a, certes, bien plus perdu en beauté qu'il n'a *gagné* en grandeur. (V. Hugo.)

— Manég. *Gagner l'épaule d'un cheval.* Corriger par le secours de l'art quelque défaut dans cette partie. || *Gagner la volonté d'un cheval.* Le dompter.

— Mar. Se dit d'un bâtiment qui court après un autre. Si la distance qui les sépare diminue, on gagne de vitesse le navire qui fuit. || *Gagner au vent d'une terre, d'un port ou d'un bâtiment.* Se rapprocher à l'égard de ces objets du point de l'horizon d'où souffle le vent. || *Gagner le vent, le dessus du vent.* Prendre l'avance du vent sur son ennemi.

— *Jouer à qui perd gagne.* Jouer à un jeu dans lequel on convient que celui qui perdra selon les règles ordinaires du jeu gagnera la partie. || Cette locution s'emploie fig. et fam. en parlant d'un avantage réel obtenu par un désavantage apparent.

— Jeu de paume. *Au dernier la balle gagne* Pour gagner la chasse, il faut mettre la balle au dernier, au plus près du fond du jeu.

— Prov. et fig. *Gagner quelqu'un de la main.* Le prévenir. Je voulais avoir cet emploi, mais il m'a gagné de la main. || *Gagner au pied, gagner la guérite, le haut, les champs, le taillis, le large.* S'enfuir.

— Fig. et fam. *Gagner la porte.* S'esquiver.

— Prov. et fig. *N'est pas marchand qui toujours gagne.* On doit s'attendre à des contrariétés, à des vicissitudes dans les affaires de la vie.

— SE GAGNER. v. pr. Être gagné. Le pain ne se gagne pas à ne rien faire. Cent francs ne se gagnent pas aussi facilement que cent sous. L'argent qui se gagne au jeu. Une maladie qui se gagne par la contagion. L'estime qui se gagne par de bons offices.

— Gagner à soi. Se gagner une petite fortune. Se gagner l'estime des honnêtes gens.

GAGNEUR, EUSE. adj. et s. Qui gagne, qui a gagné, qui a remporté. Peu usité. Ce *gagneur* de tant de batailles. (Volt.)

GAGON ou **GAGOU.** s. m. Bot. Grand arbre de la Guyane. On ignore à quel genre il appartient.

GAGUÉDI. s. m. Bot. Plante de la famille des protées, qui croît en Abyssinie.

GAGUI, UIE. adj. et s. Vieux mot signifiant, Qui a beaucoup d'embonpoint. Il s'est conservé dans cette expression où il est pris substantivement, *grosse gaguie.* Fille ou femme qui a beaucoup d'embonpoint et qui est fort enjouée. Il a épousé une grosse gaguie.

GAI, IE. adj. (du lat. *gaudiosus*, porté à la joie, fait de *gaudere*, rad. gr. γαω, rire). Qui est d'une humeur agréable, enjouée. Homme gai. Femme gaie. Jeune homme très-gai. Je vois un homme frais, *gai*, vigoureux, bien portant. (J.-J. Rouss.) Il était né triste et sévère ; moi, *gai* et indulgent. (Barth.) Je n'ai jamais été *gai* que par emprunt. (Volt.) Tenez-vous *gai* surtout. (Id.) Si l'homme *gai* est universellement aimé, c'est qu'en général il est toujours en même temps bon, bienveillant, sincère, affectueux. (Virey.)

— Se dit aussi des animaux. Les jeunes chats sont *gais*, vifs et jolis. (Buff.)

— Qui marque, qui annonce, qui exprime la gaieté. Air gai. Humeur gaie. Une mine gaie. Une chanson fort gaie. Une conversation fort gaie. A la cour tout est couvert d'un air *gai*, et vous diriez qu'on ne songe qu'à s'y divertir (Boss.) Il avait l'humeur *gaie* complaisante et propre à se faire aimer. (Bouh.) Tempérez toujours ce que la correction a de rude, d'un air *gai* et souriant, par des paroles honnêtes et par une protestation sincère que l'amitié seule vous engage à ce que vous faites. (Id.) On y trouve partout des cœurs contents et des visages *gais.* (J.-J. Rouss.) Une satire doit être piquante et *gaie.* (Volt.) Depuis quelque temps les folies de Paris ne sont pas trop *gaies.* (Id.)

— Qui inspire la gaieté. Un air gai. Une musique gaie. Une chanson gaie.

— Dans un sens particulier, Libre, un peu grivois. Contes gais. De gais propos. Chansons gaies. La gaie chansonnette.

— *Appartement gai.* Appartement qui est bien percé, clair et d'un bel effet. On dit de même une *chambre gaie.* || *Temps gai.* Air serein et frais. || *Vert gai, couleur gaie.* Vert, couleur qui ne sont pas foncés.

— Peint. *Couleur gaie.* Ne se dit guère qu'en parlant d'un paysage, pour exprimer la sérénité de l'air qui règne dans un tableau.

— *Avoir le vin gai.* Être de belle humeur après avoir bu. || Dans un sens analogue, on dit d'un homme qui a bu un peu plus que de coutume, qu'*il est gai.*

— *Gaie science.* Nom que portait autrefois la poésie, et particulièrement la poésie érotique des troubadours.

— Blas. *Cheval gai.* Qui n'a ni selle ni bride.

— Mus. Répond au terme italien *allegro*, et sert à marquer le rhythme et le caractère d'un air.

— Pêch. *Hareng gai.* Celui qui n'a ni laite ni œufs.

— S'empl. adverb. pour exciter à la gaieté, au plaisir. Allons *gai* ! ce petit prélude vous mettra en humeur. (Bruéys.) Allons *gai !* vous a-t-il donné votre congé ? (Regnard.) || On peut le répéter surtout dans les chansons.

Le trio des Grâces sourit,
L'Amour applaudit,
Et Vénus bouda.
O *gai !* lon la bergère,
O *gai !* lon la. (De Bernis.)

GAI. s. m. Ornith. Nom qu'on donnait autrefois en France au geai, et qu'on lui donne encore dans quelques provinces.

— Bot. Espèce d'armoise du Japon.

GAIAC. s. m. Bot. Grand arbre de la famille des rutacées, qui croît au Mexique et aux Antilles, et dont le bois est dur compacte, pesant et résineux. Gaiac officinal. Gaiac à feuilles de lentisque. Le bois de gaiac est un bon sudorifique. || *Petit gaiac.* Nom qu'on donne au glabrier.

GAIEMENT ou **GAÎMENT.** adv. Avec gaîté, joyeusement. Vivre gaiement. Passer gaiement son temps. Vivez tous sainement et *gaiement*, il n'y a que cela de bon. (Volt.) Se perdre *gaiement* par la galanterie, se perdre tristement par l'envie et par l'orgueil. (La Bruy.) On se mit *gaiement* à table, pour manger une excellente soupe aux choux, du lard et des pommes de terre. (De Juss.) Ils sont toujours demeurés dans les mains de son frère Joseph, qu'il appelait *gaiement* le généalogiste de la famille. (De Las Cases.)

— De bon cœur. Faire une chose gaiement. Les Français vont gaiement au combat.

Un mort s'en allait tristement
S'emparer de son dernier gîte ;
Un curé s'en allait *gaiement*
Enterrer ce mort au plus vite. (La Font.)

— Fam. *Aller gaiement.* Aller bon train.

— Telle est l'orthographe généralement adoptée pour ce mot ; mais l'adverbe se formant de l'adjectif masculin, auquel on ajoute *ment*, quand cet adjectif se termine par une voyelle, *sensé, sensément* ; *uni, uniment* ; *ingénu, ingénument* ; il nous semble qu'on devrait écrire *gaiment.* Nulle raison ne peut autoriser à écrire *gaiement* ou *gaîment*, ce qui est la même chose, car l'accent circonflexe marque la suppression de l'*e*.

GAIETÉ ou **GAÎTÉ.** s. f. (rad. *gai*). Heureuse disposition de l'esprit et de l'âme qui semble en être l'épanouissement, et qui se manifeste par une humeur agréable, par l'expression d'une physionomie ouverte et souriante, ou par des propos qui excitent à rire. Cette disposition dépend du caractère, du tempérament, et est ordinairement produite par le sentiment agréable de notre existence, par la confiance d'une bonne santé, par l'innocence et la liberté. Elle est fille des climats tempérés, et surtout particulière à l'enfance. Joie, enjouement, belle humeur. Gaieté franche, vive, facile, piquante, folle, folâtre, aimable, charmante, agréable, libre, licencieuse, lascive. Gaieté maligne, bruyante sans frein, lourde, stupide. Les douceurs, la franchise de la gaieté. Les charmes de la gaieté. Avoir de la gaieté. Être d'une douce gaieté. Respirer la gaieté. Jamais le roi ne marqua plus de *gaieté* que la veille du combat. (Volt.) Tout se tournait en *gaieté* et en plaisanterie dans la régence du duc d'Orléans. (Id.) Elle était comme en pleine santé, douce et caressante ; elle parlait avec le même sens, avec la même liberté d'esprit, même d'un air serein qui allait quelquefois jusqu'à la *gaieté.* (J.-J. Rouss.) La *gaieté* vous abandonne, une tristesse mortelle vous accable. (Id.) Ils ont cette disposition à la *gaieté* que procurent la liberté de l'esprit et la conscience de la santé. (Barth.) Il a de la profondeur dans l'esprit, de la fermeté dans l'âme, de la *gaieté* dans le caractère. (Id.) Sa *gaieté* laissait quelquefois échapper des saillies qui n'avaient rien d'offensant. (Id.) Si une folle *gaieté* nous charme dans l'enfance, une douce *gaieté* dans la vieillesse a peut-être encore plus d'attraits : chez l'un, c'est le symbole de l'innocence ; chez l'autre, le reflet d'une honorable carrière. (Ourry.) Dans la vie sociale, la *gaieté* est ce qui nous fait le plus aimer des autres et le mieux réussir auprès d'eux. (Id.) La *gaieté* de la duchesse de Bourgogne, jeune, vive, active, animait tout. (Saint-Simon.) Il y a de plus dans la femme une *gaieté* légère qui dissipe la tristesse de l'homme. (B. de St-P.) Il ne faut souvent qu'un tour d'imagination pour faire succéder une grande *gaieté* aux larmes les plus amères. (Boscher.)

— Cette disposition de l'âme personnifiée :

C'est là qu'on trouve la *Gaieté*,
Cette sœur de la Liberté,
Jamais aigre dans la satire,
Toujours vive dans les bons mots. (Voltaire.)

— Dans les ouvrages d'esprit, Certain charme, certain tour agréable qu'on peut donner à toutes sortes de sujets, même les plus sérieux, et en général, ce qui excite le rire. Cervantes et Molière, ces deux hommes dont les écrits respirent la plus vive *gaieté*, étaient pensifs et mélancoliques. (Ourry.)

— Se dit aussi des paroles et des actions folâtres. Ce sont de petites gaietés. Ce n'est qu'une gaieté. Vous savez que cet ouvrage de jeunesse n'est qu'une *gaieté* très-innocente. (Volt.)

— Dans la poésie on dit Gaîté et non gaieté. Cependant, cette dernière orthographe est quelquefois admise, mais alors l'*e* muet étant nul pour l'oreille, ne compte pour rien dans les vers. Jadis nous étions *gais* et d'une *gaîte* folle. (Barthe.) Une *gaîté* piquante est l'âme de la table. (Lebrun.)

— On trouve dans la dernière scène de Don Garcie de Navarre une faute qu'on n'a point aperçue dans toutes les autres pièces de Molière : c'est d'avoir donné trois syllabes au mot *gaieté.*

Mai. je vous avouerai que cette *gayeté*, etc.

— Manég. On dit qu'un cheval a de la *gaîté*, pour dire de la vivacité, du feu.

— *De gaîté de cœur*, loc. adv. De propos délibéré. Écrire de gaieté de cœur. Il est malhonnête d'aller quereller un homme de gaieté de cœur.

GAIGAMADON. s. m. Bot. Nom qu'on donne à Cayenne à un arbre de la graine duquel on retire une cire propre à faire des chandelles.

GAIL (Jean-Baptiste). Savant et laborieux helléniste français, né à Paris, en 1755 ; mort en 1829.

GAILLARD, ARDE. adj. (pr. *ga-iar* ; selon J.-C. Scaliger et Vossius, de *Gallar*, gaulois, parce que ce peuple était vif et hardi ; mais il dérive plutôt de l'adjectif *gai*, dont il est presque le synonyme). Gai avec effusion, joyeux, dispos, éveillé. C'est un homme toujours gaillard et dispos.

— Qui annonce la gaieté. Humeur gaillarde. Mine gaillarde. Avoir l'humeur, la mine gaillarde.

— Employé pour qualifier les discours. Qui est un peu libre. Propos, contes gaillards. Chanson gaillarde.

Dans un cercle d'amis,
Où les propos *gaillards*, les rébus sont permis
(Fabien Pillet.)

— Sain et délibéré. Un jeune homme gaillard et dispos. Un homme frais et gaillard. Il vint pourtant hier chez moi, et il était même fort *gaillard* et fort dispos. (Brueys.)

— S'est pris en mauvaise part pour évaporé. Il est un peu gaillard.

— Qui est animé de cette espèce de gaieté libertine qu'inspire une pointe de vin. Il sortit de ce festin un peu gaillard.

— En parlant des choses. Hardi, extraordinaire. L'action est gaillarde. Le coup est gaillard. Il attaqua lui seul trois hommes l'épée à la main, cela est *gaillard.* (Acad.) || Ce sens n'est plus usité.

Faire route par un vent frais et gaillard.

— S'empl. subst. en parlant des personnes. C'est un gaillard vigoureux, déterminé. Le gaillard est adroit, rusé. || Au féminin, il devient un terme injurieux, et signifie une femme peu scrupuleuse, trop libre. C'est une fière gaillarde.

GAILLARD. s. m. (pr. *ga-iar*). Mar. Nom que prennent les deux parties extrêmes du pont d'un navire, séparées par l'espace que l'on nomme embelle. Gaillard d'arrière. Gaillard d'avant. Le gaillard d'arrière est compris entre le couronnement et le grand mât. Le gaillard d'avant commence à l'avant d'un navire et se termine en arrière du mât de misaine. Les *gaillards* sont les postes de combat les plus dangereux. (Le Comte.) Les hasards de la bataille les mettent sous le même niveau ; mais considérés sous le rapport moral, le *gaill[illegible]* d'arrière et le *gaillard* d'avant sont à une [illegible] distance par les conditions respectives de leurs habitants. (Id.) Au *gaillard* d'arrière les honneurs, la fortune, l'intelligence : c'est le quartier aristocratique du bord ; au *gaillard* d'avant, les fatigues, les privations et les dangers ; c'est la place publique du vaisseau. (Id.)

GAILLARDE. s. f. Espèce de danse qui s'exécutait sur un air à trois temps dans un mouvement vif et animé. Danser la gaillarde. Danser une gaillarde. Apportée chez nous de Rome ou au moins de l'Italie, on l'appela d'abord romanesque, plus tard elle prit le nom plus caractéristique de *gaillarde*, danse gaie, enjouée, sous lequel elle a fini par disparaître complétement. (Encycl.) || *Pas de gaillarde.* Pas composé d'un pas assemblé, d'un pas marché, d'un pas tombé, et qui se fait en avant et de côté.

— Air sur lequel on dansait la gaillarde. Jouer une gaillarde.

— Impr. Caractère qui est entre le petit-romain et le petit-texte, et qui a une force de huit points ou à peu près.

— Hortic. Plante originaire d'Amérique et de la famille des radiées. On en cultive pour l'ornement deux espèces dans nos jardins, la gaillarde vivace et la gaillarde aristée.

GAILLARDELETTE. s. f. (pr. *ga-[illegible]-de-lè-te*). Mar. Nom qu'on donne aux pavillons arborés sur le mât de misaine ou le mât d'artimon.

GAILLARDEMENT. adv. (pr. *ga-iar-de-ment*). Gaiement, joyeusement. Vivre gaillardement.

— Fam. Légèrement, hardiment, témérairement. Il a fait cela un peu gaillardement. Il a répondu un peu gaillardement. Agir gaillardement.

GAILLARDET. s. m. (pr. *ga-iar-dè*). Mar. Pavillon échancré, arboré sur le mât de misaine.

GAILLARDISE. s. f. (pr. *ga-iar-di-ze*). Action où il entre quelque chose d'un peu libre d'un peu hardi. Ce n'est qu'une pure gaillardise. Il est fam.

— Au pl. Paroles, actions un peu libres. Dire des gaillardises.

GAILLET s. m. (pr. *ga-iè*). Bot. Genre de rubiacées, renfermant un grand nombre d'herbes qui paraissent avoir la propriété de faire cailler le lait.

GAILLON. (pr. *ga-ion*). Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Louviers (Eure) ; 1,150 hab.

GAILLOU (pr. *ga-iou*). Germe du blé, dans le midi de la France.

GAIN. s. m. (ét., V. GAGNER). Profit, lucre. Vivre de son gain. Être âpre au gain. Entrer avec quelqu'un à moitié de gain et de perte. L'espérance du gain. L'aumône est un gain, c'est usure sainte. Petit gain. Gain médiocre. Un gain considérable. Gain sordide, honnête. L'appât du gain. Faire grand gain. Gain de jeu. Dépenser en un mois le gain de dix années. Faire un gain de mille francs sur une marchandise. Être en gain. Jouer sur son gain. C'est un gain tout clair. Les femmes de Corinthe se font distinguer par leur beauté, les hommes par l'amour du *gain* et des plaisirs. (Barth.) Ni l'amour du *gain* ni le désir de la célébrité ne l'avaient conduit en des climats éloignés. (Id.) Ils fuient l'oisiveté et détestent les *gains* illicites, ils vivent contents de leur sort. (Id.) Peut-être la réputation qu'il a d'être âpre au *gain* contribue-t-elle à cette coupable honte. (J.-J. Rouss.) Il y a des âmes sales, pétries de boue et d'ordure, éprises du *gain* et de l'intérêt, comme les belles âmes le sont de la gloire et de la vertu. (La Bruy.)

Travailles pour la gloire, et qu'un sordide *gain*
Ne soit jamais l'objet d'un illustre écrivain. (Boil.)

Un vil amour du *gain*, infectant les esprits,
Trafiqua du discours et vendit les paroles. (Id.)

— Heureux succès, avantage qu'on obtient dans une entreprise, dans la poursuite d'une affaire. Gain de la bataille. Ne devoir qu'à soi le gain d'une bataille. Le gain d'une partie de jeu. Le *gain* de la bataille d'Aboukir est dû principalement au général Murat ; sa brigade de cavalerie a fait l'impossible. (Napol.)

Il combat pour son maître, et son triomphe heureux
A décidé le *gain* d'un pari hasardeux. (Lebrun.)

— *Gain de cause.* Avantage que l'on obtient dans un procès ; et par extension, dans un débat, une contestation quelconque. Il a eu gain de cause. On lui a donné gain de cause. Il a obtenu gain de cause. Il est bien rare que l'occasion et la tentation n'obtiennent pas *gain*

— *Se retirer sur son gain.* Quitter le jeu quand on a gagné.

— Jurispr. *Gains nuptiaux*, ou plutôt *Gains de survie.* Avantages qui se font entre époux en faveur du survivant.

GAÎNE. s. f. (du lat. *vagina*, gaine, étui ; ou de l'angl. *gwain*). Étui d'instrument en acier ou en tout autre métal. Il se dit de presque toutes les espèces de coutellerie. On l'appliquait même autrefois au fourreau d'un sabre, d'une épée. De là les verbes *dégainer, rengainer*, employés encore aujourd'hui dans cette acception. La gaine d'un couteau. Des ciseaux avec leur gaine.

— Archit. Espèce de support à hauteur d'appui, plus large du haut que du bas, sur lequel on pose des bustes. Quand la gaine et le buste sont d'une seule pièce, on leur donne le nom de Terme. || *Gaîne de scabellon.* Partie rellon-

…qui est entre la base et le chapiteau d'un scabellon.

— Anat. Partie qui peut contenir d'autres parties et qui leur sert d'enveloppe. Gaine de l'apophyse styloïde. Gaine de la veine-porte. ‖ Enveloppes aponévrotiques, qui entourent des masses charnues, ou les membranes séreuses qui facilitent le glissement des tendons et s'opposent à leur déplacement.

— Bot. Partie de certaines feuilles qui entoure la tige dans une portion de sa longueur et remplace le pétiole, comme dans les graminées et dans les labiées.

— *En gaine*, loc. par ellipse pour, En forme de gaine. Fruits en gaine. Filets d'étamines en gaine.

— Mar. Sorte d'ourlet plat qu'on fait sur les bords d'une voile, et assez large pour laisser passer une petite vergue, un petit filin ou ligne, soit dans une tente ou dans la toile qui sert de renfort aux pavillons et aux flammes du côté où on les hisse.

— Zool. Tuyau dans lequel sont renfermées les soies aiguës. ‖ Tubercule plus ou moins saillant dans l'intérieur duquel sont portés les pinceaux de soie des chétopodes.

GAÎNERIE. s. f. (rad. *gaine*). Tech. Ouvrages couverts de chagrin, de maroquin, de cuir bouilli, tels que gaines de couteaux, étuis de ciseaux, fourreaux d'épée, tubes de lunettes d'approche. Fabrique de gainerie. Vendre de la gainerie. On fabrique à Paris une grande quantité de gainerie. Commerce de gainerie.

GAÎNIER. s. m. (rad. *gaine*). Techn. Ouvrier qui fait les gaines. Bon gainier. Mauvais gainier. Un habile gainier.

GAÎNIER ou **ARBRE DE JUDÉE** s. m. Bot. Genre de la famille des légumineuses, originaire de l'Amérique méridionale. C'est un des plus beaux arbres que l'on puisse cultiver pour l'ornement. ‖ *Gaînier commun* Petit arbre très-agréable à voir lorsqu'il est en fleurs, et qui croit spontanément en Espagne, en Italie et dans le midi de la France. Les Espagnols et les Portugais l'appellent *arbre d'amour*. ‖ *Gaînier du Canada* Arbre qui ressemble beaucoup au précédent, mais qui s'élève moins et porte des fleurs plus petites. Il croît dans toute l'Amérique septentrionale.

GAINULE. s. f. (du lat. *vaginula*, dimin. de *vagina*). Bot. Partie inférieure de l'écorce superficielle de l'urne des mousses, quand elle a cessé d'adhérer aux parties intérieures, et s'est divisée en deux par une fente transversale

GAISSANIE. s. f. Bot. Genre de plantes renonculacées de l'Amérique.

GAJAN. s. m. Bot. Arbre de moyenne grandeur qui croît dans les Moluques.

GAL. s. m. Mot populaire qui ne s'emploie que dans cette phrase, *Avoir le gal*, c'est-à-dire, avoir l'avantage.

GAL. Ichthyol. Genre de poissons thoraciques établi pour placer une espèce de zée. Le gal porte le nom de *coq de mer* parmi les navigateurs.

GALA. s. m. (du celt. *gal*, gaieté, réjouissance.) Fête, réjouissance, festin et cercle à la cour où tous les grands officiers sont à leur poste, où tous les courtisans et leurs femmes assistent, et où chacun déploie le plus de magnificence qu'il lui est possible. Un jour de gala. Un habit de gala. Assister au gala. Il y a grand gala à la cour. Voiture de gala. Robe de gala. Salon de gala. Lors de leur mariage, de la naissance de leurs enfants, à l'anniversaire de leur propre naissance, pour la fête de leur patron et dans quelques autres occasions, il y a *gala* à la cour des rois et des princes. (Moléon.)

— Se dit par extension d'un Repas splendide quelconque, où l'on étale un luxe inusité. Donner un gala à ses amis. Donner un gala ne sied bien qu'aux gens très-riches.

— On disait autrefois *gale*.

Il ne menait jeux, feste, ne *gale*,
Mais sembloit bien sa douleur dure et male.
(Alain Chartier.)

GALACHIDE ou **GARACHIDE.** s. f. Minér. Pierre noirâtre à laquelle des auteurs ont attribué plusieurs vertus merveilleuses.

GALACINÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à la galax. Plante galacinée. ‖ GALACINÉES. s. f. pl. Famille de plantes, qui a pour type le genre galax.

GALACTATE. s. f. Minér. V. LACTATE.

GALACTIE. s. f. Bot. Genre de plantes dont … fleurs pendantes, qui croît à la Jamaïque et à Cayenne.

GALACTIQUE. adj. des 2 g. Minér. V. LACTIQUE.

GALACTIRRHÉE. s. f. (ét. gr., γάλα, gén. γάλακτος, lait ; ῥέω, je coule). Pathol. Sécrétion de lait trop abondante ou qui s'établit hors des circonstances où elle doit avoir lieu. Galactirrhée des nourrices. Galactirrhée des femmes qui ne sont pas nourrices. La *galactirrhée* s'observe chez les femmes dont l'organe mammaire jouit de trop d'action, soit naturellement, soit parce qu'elles sont sucées par un enfant avide qui irrite fortement le mamelon. (Gardien.)

GALACTIRRHÉIQUE. adj. des 2 g. Pathol. Qui concerne la galactirrhée. Symptôme galactirrhéique.

GALACTITE. s. f. Minér. V. LACTITE.

— Bot. Genre de plantes appartenant aux synanthérées.

GALACTODE. adj. (ét. gr., γαλακτώδης ; rad. γάλα, lait). Médec. Laiteux, qui ressemble au lait, qui en a le goût et la couleur.

GALACTOGRAPHE. s. m. (ét. gr., γάλα, lait ; γράφω, je décris). Auteur qui décrit les sucs laiteux.

GALACTOGRAPHIE. s. f. (ét. gr., γάλα, lait ; γραφή, description). Partie de l'anatomie qui a pour objet la description des sucs laiteux.

GALACTOLOGIE. s. f. (ét. gr., γάλα, lait, λόγος, discours). Partie de la médecine qui traite des sucs laiteux.

GALACTOLOGIQUE. adj. Médec. Qui appartient à la galactologie. Traité galactologique.

GALACTOLOGUE. s. m. Médecin qui traite les maladies dans lesquelles on emploie les sucs laiteux.

GALACTOMÈTRE. s. m. (ét. gr., γάλα, lait ; μέτρον, mesure). Instrument qui sert à mesurer la bonté du lait ou la quantité de beurre qu'il contient.

GALACTOPHAGE. adj. des 2 g. (ét. gr., γάλα, lait ; φάγω, je mange). Qui se nourrit de lait. Peuples galactophages. Les anciens peuples pasteurs étaient galactophages.

— subst. Se dit des peuples dont la principale nourriture est le lait. Les galactophages.

GALACTOPHORE. adj. des 2 g. (ét. gr., γάλα, lait ; φορός, porteur). Anat. Qui porte le lait de la glande mammaire au mamelon. Vaisseaux galactophores.

— Médec. Qui a la propriété d'augmenter la sécrétion du lait. Médicaments galactophores.

GALACTOPHORE. s. m. Petit instrument destiné à faciliter l'allaitement, quand le mamelon est trop court ou que la succion excite de la douleur.

GALACTOPOIÈDE. s. f. (ét. gr., γάλα, lait ; ποιεῖν, faire). Médec. Faculté qu'ont les glandes mammaires de servir à l'élaboration et à la sécrétion du lait.

GALACTOPOIÉTIQUE. adj. des 2 g. Médec. Synonyme de Galactophore.

GALACTOPOSIE. s. f. (ét. gr., γάλα, lait ; πόσις, boisson, dérivé de πόω, je bois). Thérap. Traitement d'une maladie par le moyen du lait. ‖ Régime laiteux.

GALACTOPOTE. adj. et subs. des 2 g. (ét. gr., γάλα, lait ; πότης, buveur). Hyg. Qui est soumis à la diète lactée. Malade galactopote. ‖ Subst. Un galactopote. Une galactopote.

GALACTOSE. s. f. (du gr. γαλάκτωσις, conversion en lait ; rad. γάλα, lait). Élaboration ou sécrétion par laquelle le sang, le chyle ou la lymphe est changée en lait par l'action vitale des mamelles.

GALACTOSPONDE. s. f. Ant. gr. Espèce de libation qui se faisait avec du lait.

GALAGO. s. m. Mammifère quadrumane de la famille des lémuriens ; ces animaux diffèrent peu des makis par leur système dentaire.

GALAM (Beurre de). s. m. Médec. Matière grasse, d'une saveur peu agréable, qu'on retire en Afrique d'un arbre de la famille des sapotiliers.

GALAMMENT. adv (pr. *ga-la-man*). De bonne grâce. Cet homme fait les choses fort galamment.

— D'une manière galante. Écrire galamment.

Il leur enseigne à traiter *galamment*
Les grands sujets en style de ruelle. (J.-B. Rouss.)

— Habilement, finement, adroitement, familièrement. Il s'est tiré galamment de ce mauvais pas.

— Avec goût, avec élégance. S'habiller galamment.

GALAN. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Tarbes (Hautes-Pyrénées) ; 1,150 hab.

GALANDAGE. s. m. Maçonn. Cloison faite de briques qui se posent de champ les unes sur les autres.

GALANDE. adj. f. Se disait autrefois pour *galante*. V. GALANT.

GALANDE. s. f. Bot. Variété d'amandier.

GALANE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des scrofulariées, assez rapproché des digitales.

GALANGA. s. m. Bot. Plante de la famille des drymirrhizées, qui croît aux Indes orientales … galanga. Le petit galanga. Les racines du galanga exhalent une odeur vive, aromatique. ‖ Pl., des *galangas*.

GALANT, ANTE. adj. (du celt. *gal*, gaieté, agrément). Il s'est dit dans l'origine d'un homme gai et agréable, et de cette idée primitive et générale sont venues les idées accessoires et particulières que l'usage a attachées à ce mot.

— Se dit principalement d'un homme de bonne compagnie, d'un commerce agréable, qui cherche à plaire principalement aux femmes, par des manières honnêtes, par des empressements flatteurs. En ce sens il se met ordinairement après le substantif. C'est un homme fort galant. Les chevaliers français étaient les plus galants de toute l'Europe. Les troubadours n'étaient pas moins galants ni plus discrets que les chevaliers.

— On dit à peu près dans le même sens, Esprit galant. Humeur galante. Style, discours galant. Lettre fort galante. Air galant. Offrir quelque chose d'un air galant, empressé. L'air *galant* de la conversation consiste à penser les choses d'une manière délicate, flatteuse, aisée et naturelle, et à pencher plutôt vers la douceur et l'enjouement que vers le sérieux. (St-Evrem.) L'air *galant* est ce qui achève les honnêtes gens et ce qui les rend aimables. (Id.) ‖ La cour de Henri II était *galante* et polie : on n'y songeait qu'à plaire, à aimer et à être aimé. (Trév.) Assurément il faut avoir un cœur bien flexible pour souffrir des entretiens *galants* à côté des scènes d'Atrée. (J.-J. Rouss.) Un hommage fondé sur l'estime peut flatter le cœur altier de Sophie, mais tout *galant* persiflage est toujours rebuté. (Id.)

— Se dit quelquefois des choses lorsqu'on les considère comme agréables. Une fête galante. Il ne m'a jamais fait un présent plus *galant*. (Volt.) Néanmoins, quoique rien n'eût jamais été plus *galant*, cela ne fit pas un grand effet ; il faut qu'on n'aime plus la pastorale. (Le Sage.)

— *Homme galant. Galant homme.* Homme *galant* et *galant* homme présentent deux idées tout à fait différentes. Celui-ci tient plus de l'honnête homme ; celui-là du petit maître et de l'homme à bonnes fortunes. Un homme galant devient à la fin le rebut et le mépris de tout le monde. Le galant homme ajoute à l'enjouement des manières touchantes, aisées et agréables. Il y a même des circonstances où *galant* homme et *honnête* homme sont synonymes. Ainsi nous disons : Vous pouvez confier votre affaire à un tel, c'est un galant homme. De même nous disons de quelqu'un qui s'est trouvé dans une circonstance délicate où sa vertu, sa probité a été à l'épreuve, qu'il s'est comporté en *galant homme*. On dit quelquefois la même chose d'un homme qui a montré du courage dans l'occasion. Se conduire en galant homme. Se tirer d'une affaire en galant homme.

— *Femme galante.* Femme qui est dans l'habitude d'avoir des commerces de galanterie. Il ne se prend jamais en bonne part. L'homme coquet et la femme galante vont assez de pair.

GALANT. s. m. Amant, amoureux ; celui qui s'attache à une femme, qui lui rend des soins, qui feint ou qui ressent de la passion pour elle. Une femme qui n'a qu'un *galant* croit n'être point coquette : celle qui a plusieurs *galants* se croit simplement coquette. (Trév.)

Quand les *galants* sont défendus,
C'est alors que l'on les souhaite. (La Fontaine.)

— Dans un sens particulier, Amant favorisé. Il ne manque souvent à un ancien *galant* auprès d'une femme qui l'attache que le nom de mari. (***)

— Il n'est plus depuis longtemps employé dans ce sens, si ce n'est dans les vers familiers. Le mot *amant* a pris sa place ou bien simplement *ami*, quand on veut dire les choses d'une manière plus couverte.

— Fam. Homme éveillé à qui il ne faut pas trop se fier. C'est un *galant*. La Fontaine le dit du renard.

Le *galant* en eût fait volontiers son repas.

— Quelques écrivains, et l'abbé Dubos entre autres, ont écrit *galand* avec un *d*, orthographe que l'on retrouve encore aujourd'hui dans les dialectes de la langue romane ; et La Fontaine a dit *galande* au féminin dans la fable de la belette :

La *galande* fit chère lie,
Mangea, rongea, Dieu sait la vie.

Dans celle de la grenouille et du rat : Déjà dans son esprit la *galande* le croque. Et dans un de ses contes :

A tous ces discours la *galande*
Ne s'arrêtait aucunement.

— VERT-GALANT. s. m. Nom par lequel on désigne, dans le style badin, un jeune homme ou un homme vif, égrillard et entreprenant auprès des femmes.

Belle servante et mari *vert galant*,
C'était matière à feindre le scrupule. (La Fontaine.)

Nous n'avions alors que vingt-huit ans
Et nous étions ma foi, tous deux de *verts galants*.
— Je le crois. Nous donnions chez les dames romaines
(Molière.)

GALANTEMENT. adv. (rad. *galant*.) D'une manière noble et décidée.

GALANTERIE. s. f. (ét., V GALANT). Mot très-ancien dans notre langue, qui exprimait autrefois une politesse envers les femmes, si attentive, si exquise, qu'on pouvait la confondre avec l'amour, dont elle empruntait les formes. La galanterie des chevaliers. La galanterie des … les premières leçons de galanterie. Au temps de la chevalerie, un guerrier semblait avoir fait vœu de *galanterie* comme de bravoure. (Cte de Bradi.) Les arrêts de la cour d'amour prouvent peu d'indulgence pour les coupables en fait de *galanterie*. (Id.) Le pouvoir aux mains d'une femme ranima l'esprit de *galanterie* sous la régence d'Anne d'Autriche. (Id.) Le désir général de plaire aux femmes produit la *galanterie* qui n'est point l'amour ; mais le délicat, le léger, mais le perpétuel mensonge de l'amour. (Montesquieu.) Nos romans de chevalerie flattèrent ce désir de plaire, et donnèrent à une partie de l'Europe cet esprit de *galanterie* que l'on peut dire avoir été peu connu par les anciens. (Id.)

— Aujourd'hui, Mélange de politesse et de franchise dans le ton et dans les manières, de déférence, d'égards et de respect pour les femmes. Avoir de la galanterie. User de galanterie … des femmes. Un homme plein de galanterie. La galanterie française est célèbre dans toute l'Europe. Le jargon fleuri de la *galanterie* est beaucoup plus éloigné du sentiment que le ton le plus simple qu'on puisse prendre. (J.-J. Rouss.) La fade *galanterie* n'a pas rétréci ton esprit et hébété ta raison. (Id.) La *galanterie* est un jeu où tout le monde triche : les hommes y jouent la sincérité ; les femmes la pudeur et chacun se trompe. (Say.)

— Parole flatteuse, chose agréable que l'on dit aux femmes dans le dessein de leur plaire ; manifestation quelconque de cette intention de plaire. Dire des galanteries. Écrire des galanteries. Faire des galanteries. Écrire une lettre pleine de galanterie. Témoigner son désir de plaire à une femme par mille galanteries diverses. Ne confondons point ici avec l'amour tragique les amours de comédie et d'églogue, les déclarations, les maximes d'élégies, les *galanteries* de madrigal. (Volt.)

— Petits présents de bijoux que l'on se fait dans la société par politesse, ou dans le désir de plaire. Le roi donna des *galanteries* aux dames de sa cour. (Volt.)

— Commerce d'amour, où les sens ont plus de part que les sentiments ; intrigue amoureuse. Avoir des galanteries. Femme qui a eu beaucoup de galanteries.

— Vice, passion qui porte à rechercher les intrigues amoureuses. La galanterie n'est tolérable ni chez un homme ni chez une femme. La *galanterie* est un faible du cœur, peut-être un vice de la complexion. (La Bruy.) La *galanterie* n'est qu'un libertinage auquel on a donné un nom honnête. (Id.)

— Se dit ironiquement de certaines incommodités auxquelles sont exposés ceux qui se livrent inconsidérément au commerce des femmes. Attraper une galanterie.

— Nos pères se seraient-ils jamais doutés qu'un jour leurs descendants prostitueraient le nom pur et saint par lequel ils exprimaient leur culte à l'égard des femmes jusqu'à lui faire signifier non seulement le vice du libertinage, mais aussi l'infâme maladie qui punit la débauche ! Jusqu'à quel point les temps et les mœurs peuvent-ils changer les acceptions d'un mot ! Les Grecs chez les anciens, et les Français chez les modernes, étaient seuls capables, par la malignité de leurs génies respectifs, d'étendre ainsi la signification d'un mot par une association d'idées qui échappe aux étrangers. En effet, le mot *galanterie* est commun aux quatre langues française, italienne, espagnole et anglaise ; dans toutes les quatre, il se prend dans le sens de Politesse exquise à l'égard des femmes ; mais les autres significations sont exclusives à notre langue. Tant il est vrai de dire que le langage d'un peuple, c'est le peuple lui-même.

GALANTHIS. Myth. Suivante d'Alcmène, qui fut changée en belette par Junon.

GALANTIN. s. m. (dim. de *galant*). Fam. Homme ridiculement galant.

GALANTINE. s. f. Bot. Plante de la famille des narcissoïdes. Elle fleurit dès le commencement du printemps, quand la terre est encore couverte de neige, d'où on l'a appelée aussi *perce-neige*.

— Art culin. Composition assez compliquée dont il résulte un plat de viandes froides qu'on décore avec de la gelée, et qui doit être servi pour grosse pièce à l'entremets. Cochon de lait en galantine. Dinde en galantine. Galantines de chapons, de poulardes, de faisans, de pintades, de filets de biche, d'outardes.

GALANTISER. v. n. 1re conj. Faire le galant auprès des dames. ‖ v. a. Courtiser les dames. Galantiser une dame.

GALARDIE. s. f. Bot. Genre de plantes corymbifères, originaire de la Louisiane.

GALARDIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à la galardie. ‖ GALARDIÉES. s. f. pl. Tribu de synanthérées, section de la sous-tribu des sénécionidées héléniées, ayant pour type le genre galardie.

GALARICIDE. s. f. Bot. Syn. de Galactie. ‖ Espèce de plante de la famille des centaurées.

GALARIPS. s. m. Bot. Plante grimpante d'Amérique, qu'on nomme aussi *liane à lait*, famille des apocynées.

GALATA. Géogr. Faubourg de Constantinople, au N. de Péra, habité par des négociants européens.

GALATARQUES. Myth. Souverains prêtres …

GALATE. adj. et s. des 2 g. Qui est né en Galatie, habitant de la Galatie. Les peuples galates. Les Galates. Épître de saint Paul aux Galates. Les Galates étaient regardés comme un mélange de Gaulois ou Celtes et de Grecs, ce qui les fit aussi appeler Gallo-grecs.

GALATÉE. Myth. Une des Néréides, fut aimée de Polyphème et du berger Acis. Elle préféra ce beau berger au difforme Cyclope, qui, indigné de cette préférence, lança sur Acis un rocher énorme et l'écrasa. Galatée se jeta alors dans la mer et alla rejoindre les Néréides. ‖ Fille d'un roi de la Celtique, fut aimée d'Hercule et lui donna un fils.

GALATHÉADÉ, ÉE. adj. Conchyl. Qui ressemble aux animaux du genre galathée. ‖ GALATHÉADÉES. s. f. pl. Section de la famille des crustacés décapodes, ayant pour type le genre galathée.

GALATHÉE. s. f. (de *Galatée*, nom myth.). Conchyl. Genre de mollusques dont la coquille est très-épaisse, très-grosse, et dont la surface extérieure est revêtue d'un épiderme d'un beau vert lisse et brillant; lorsqu'il est enlevé, elle est d'un beau blanc de porcelaine, et ornée d'un petit nombre de rayons d'un beau violet.

GALATIE. Géogr. Province de l'Asie-Mineure, habitée par les Galates, et bornée au N. par la Paphlagonie et la Bithynie, au S. par la Phrygie et la Lycaonie, à l'O. par la Bithynie, et à l'E. par la Cappadoce. La constitution de la Galatie fut d'abord aristocratique, puis monarchique. Elle fut soumise aux Romains l'an 189 av. J.-C.

GALARESNE. s. f. Mar. Garniture des avirons d'une galère.

GALAUBAN. s. m. Mar. V. GALHAUBAN.

GALAX. s. f. Bot. Genre de plantes éricacées, ne renfermant qu'une espèce, la galax aphylle.

GALAXAURE. s. f. Polyp. Genre de l'ordre des corallinées, dans la division des polypiers.

GALAXIE. s. f. (du gr. γάλα, lait). Nom grec de la voie lactée.

— Bot. Genre d'iridiacées, renfermant des petites plantes herbacées tuberculorhizes, originaires du Cap.

— Ichthyol. Sous-genre de poissons établi aux dépens des ésoces.

GALAXIES. s. f. pl. Ant. gr. Fêtes en l'honneur d'Apollon.

GALBA (Sergius ou Servius Sulpicius). Empereur romain, né 4 ans av. J.-C. Il commanda les armées de Germanie, fut gouverneur d'Afrique et d'Espagne. Ce fut dans cette dernière province qu'il se révolta contre Néron, et fut proclamé empereur. Il fut massacré par le parti d'Othon au bout de huit mois de règne.

GALBA. s. m. Entom. Genre de coléoptères pentamères, ayant pour type le galba marmorata.

— Mamm. Genre de rongeurs, très-voisin des kérodons et des aperia.

— Arachn. Genre d'acarides, dont les caractères n'ont jamais été publiés.

GALBANIFÈRE. adj. (ét. lat., *galbanum*, sorte de gomme; *fero*, je porte). Bot. Qui produit du galbanum. Bubon galbanifère.

GALBANONER. v. a. 1re conj. (rad. *galbanum*). Nettoyer les vitres avec de la craie, les nettoyer imparfaitement.

GALBANUM. s. m. (pr. *gal-ba-nomm*). Bot. Substance gommo-résineuse provenant d'une plante ombellifère qu'on croit être le bubon.

— Fig. et fam. *Donner du galbanum à quelqu'un.* L'amuser par de vaines promesses. Peu usité.

GALBANUM. s. m. Antiq. Tunique de couleur verte ou jaunâtre. L'usage du galbanum était un indice de mœurs efféminées.

GALBODÈME. s. f. Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des sternoxes.

GALBULE. s. m. (du lat. *galbulus*). Bot. Cône dont les bractées sont très-élargies à leur sommet, peltées, striées en forme de rayons, mucronées au centre, et s'ouvrent à peine à l'époque de la maturité, comme chez le cyprès.

— Ornith. Genre d'oiseaux de l'ordre des passereaux grimpeurs.

— Noso. Sorte d'ictère congénital; coloration de tout le corps en jaune, qui dure autant que la vie.

GALBULÉ, ÉE. Ornith. Qui ressemble à un galbule. ‖ GALBULÉES. s. f. pl. Famille du sous-ordre des passereaux grimpeurs, qui a pour type le genre galbule.

GALE. s. f. (du lat. *callus*, dur, ou de *galla*, tumeur produite sur une feuille par la piqûre d'un insecte). Pathol. Éruption cutanée essentiellement contagieuse, qui s'étend sur toute la surface du corps, le visage excepté, mais qui est plus abondamment parsemée entre les interstices des doigts, sur le dos des mains, aux poignets, aux coudes, aux parties internes des membres thoraciques et abdominaux, aux aisselles, aux plis des bras et des jambes, à la partie antérieure de la poitrine, dans l'intervalle qui sépare les mamelles chez les femmes, aux aines, sur l'abdomen, et qui se porte très-rarement à la plante des pieds et à la paume des mains. La cause de cette maladie, ou du moins un phénomène qui lui est particulièrement inhérent, paraît être un insecte du genre ciron appelé acarus ou sarcopte, lequel a été constaté, nié, puis constaté de nouveau dans ces derniers

et les jeunes gens, les individus de la classe indigente, les personnes malpropres; elle règne fréquemment parmi les soldats, les marins, les prisonniers. On a admis deux variétés de gale qui ne diffèrent que par le volume des pustules. La gale miliaire, canine ou sèche, et la grosse gale, gale humide, boutonnée, pustuleuse. Avoir la gale. Grosse gale. Prendre la gale. Donner, communiquer la gale à quelqu'un. Être couvert de gale. L'éruption de la gale. Le traitement de la gale. La *gale* est endémique dans des contrées entières. (Virey.) La *gale* est endémique dans quelques provinces d'Espagne dont les habitants sont indigents et plongés dans une malpropreté que l'on peut dire héréditaire. (Id.) Là, vous voyez l'enfant contracter la *gale* en naissant, et la garder jusqu'au tombeau. (Id.) Bonaparte, alors comman-

dant, gagna la *gale* en saisissant le refouloir d'un brave canonnier tué devant lui au siége de Toulon. (Id.) Lorsqu'on redoute la *gale*, il faut se donner par-dessus tout des poignées de mains équivoques. (Id.)

— Médec. vétér. Maladie analogue à celle de l'homme, qui attaque les animaux par contagion ou par malpropreté. On en distingue deux variétés: la gale farineuse, qui se développe sur toutes les parties du corps indifféremment, et la gale rogne, qui occupe particulièrement la crinière et la queue des animaux.

— Maladie des végétaux, caractérisée par des rugosités qui s'élèvent sur l'écorce des branches, sur les feuilles et sur les fruits.

— Menuis. Nœuds, trous de vers qui défigurent la surface d'un arbre, d'un bois.

— Inégalités qui se trouvent sur les étoffes.

— Pop. *Être méchant comme la gale.* Être fort méchant.

— Prov. et fig. *Il n'a pas la gale aux dents.* Se dit d'un grand mangeur.

GALÉ. s. m. Bot. Genre de la famille des amentacées.

GALÉA. s. m. Pathol. Céphalalgie qui entreprend toute la tête.

GALÉAIRE. s. m. (du lat. *galea*, casque). Antiq. Esclave qui portait les armes des soldats romains.

GALÉANTHROPIE. s. f. (ét. gr., γαλῆ, chat; ἄνθρωπος, homme). Pathol. Manie dans laquelle on se croit transformé en chat.

GALÉANTHROPIQUE. adj. des 2 g. Pathol. Qui tient de la galéanthropie.

GALÉASSE ou **GALÉACE.** s. f. (de l'ital. *galeazza*, augmentatif de *galea*, galère). Mar. Ancienne galère vénitienne à trois mâts allant à la voile et à la rame. Les galéasses étaient très-grandes, longues et étroites en proportion de leur longueur, et avaient trois mâts et trois voiles. Galéasse vénitienne. Monter une galéasse. Les Vénitiens armaient les *galeasses* d'un grand nombre de pièces d'artillerie. (Encycl.)

GALÉAZ (Jean). Premier duc de Milan, avait reçu ce titre de l'empereur Venceslas, le 5 septembre 1395, mort le 3 septembre 1402.

GALÉE. s. f. (du catal. *galea*, galère). Mar. Navire de guerre en usage au XIIe siècle. C'est de ce mot que sont venus Galion et Galère.

— Imprim. Petite planche avec un rebord où le compositeur place les lignes à mesure qu'il les fait. Galée à coulisse. Galée en cuivre. Galée en zinc. Galée de mise en pages. ‖ *Aller en galée.* Faire de la composition dans les galées sans folio et sans signature.

— Mamm. Genre d'oursins semblable à celui qu'on a appelé anachite.

GALÉGA. s. m. Bot. Genre de plantes légumineuses qui comprend plusieurs espèces connues sous le nom vulgaire de *rue*. Le galéga commun. Le galéga de la Virginie.

GALÉGÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble au galéga. ‖ GALÉGÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des papilionacées. ‖ Sous-tribu de la tribu des lotées, ayant pour type le genre galéga.

GALÉIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *galea*, casque; *forma*, forme). Bot. Qui est en forme de casque. Pétales galéiformes.

GALÈNE. s. f. Minér. Minéral composé de plomb, de soufre, et pour l'ordinaire de quelques matières terreuses, jouissant d'un éclat métallique semblable à celui du plomb fraîchement coupé et cristallisant presque toujours en cube ou en lames carrées. Galène antimoniale. Galène argentifère. Galène de bismuth. Galène fausse. Galène de fer.

GALÉNIE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des arroches.

GALÉNIQUE. adj. des 2 g. Médec. Qui a rapport à la doctrine de Galien, au galénisme. Doctrine galénique. Médecine galénique. Pharmacie galénique. Traitement galénique. La pharmacie *galénique* consiste dans la préparation mécanique des médicaments, dans le simple mélange de leur substance sans avoir égard aux principes dont elle est composée. (Renauld.)

GALÉNISME. s. m. Médec. Nom de la doctrine de Galien, le plus célèbre des médecins anciens après Hippocrate. Cette doctrine, basée sur celle des dogmatiques, reposait en partie sur l'humorisme. Le *galénisme* fait consister la santé dans l'exercice libre et facile de toutes nos facultés, et la maladie dans l'altération d'une ou de plusieurs d'entre elles. (Chamberet.)

GALÉNISTE. adj. des 2 g. Didact. Qui

méthode. Médecin galéniste.

— substantiv. Un galéniste. Des galénistes. D'après les *galénistes*, le corps animé est composé de trois principes: les parties, les humeurs et les esprits. (Renauld.)

GALEOBDOLAN. s. m. Bot. Plante fort commune dans les bois des montagnes du centre de la France, plus connue sous le nom d'*ortie morte jaune*.

GALÉODE. s. m. Entom. Genre d'arachnides, famille des faux scorpions.

GALÉOLE. s. m. Bot. Arbrisseau grimpant de la Cochinchine.

GALÉOPE. s. m. Bot. Genre de la famille des labiées, qui renferme deux espèces, le galéope des champs et le galéope piquant.

GALÉOPITHÈQUE. s. m. (ét. gr., γαλῆ, chat; πίθηκος, singe). Mamm. Genre de mammifères carnassiers de la famille des chéiroptères, dont ils diffèrent cependant par la forme, le nombre et la disposition de leurs dents, ainsi que par la conformation de leurs membres antérieurs.

GALÉOPITHÉOÏDE. adj. des 2 g. (du fr. *galéopithèque*, et du gr. εἶδος, forme). Mamm. Qui ressemble au galéopithèque. ‖ GALÉOPITHÉOÏDES. s. m. pl. Famille de mammifères de l'ordre des primates, qui a pour type le genre galéopithèque.

GALÉOPITHÉCIEN, IENNE. adj. Qui tient du galéopithèque. ‖ GALÉOPITHÉCIENS. s. m. pl. Famille de mammifères ayant pour type le genre galéopithèque.

GALÉOPSIS. s. m. (ét. gr., γαλῆ, chat; ὄψις, vue). Bot. Sorte de plantes labiées des anciens. ‖ Nom de plusieurs espèces de nos plantes.

GALÉORRHIN. s. m. (ét. gr., γαλῆ, belette, chatte; ῥίν, nez). Ichthyol. Sous-genre de poissons établi aux dépens des squales.

GALÉOTE. s. f. Erpét. Saurien de petite taille, à tête courte, pyramidale, quadrangulaire.

GALER (SE). v. pron. 1re conj. (rad. *gale*). Se gratter. Il ne fait que se galer. Pop.

GALÉRA. s. m. Mamm. Mammifère carnassier qui paraît être le même que la taïra, espèce de glouton.

GALÈRE. s. f. (du lat. *galea*, casque). Ancien bâtiment de la Méditerranée, long, ras d'eau, de peu de calaison, naviguant à la voile et à la rame. Les galères portaient deux simples mâts courts, surmontés d'une cage ou corbis qui fut l'origine de la gabie ou de la hune. Ces navires étaient très-dangereux par le mauvais temps. Comme ils n'avaient point de tillac, un coup de mer les emplissait d'eau, noyait les rameurs et les rendait innavigables. Bâtir une galère. Construire une galère. Équiper, armer une galère. Le corps, la poupe, la proue d'une galère. L'éperon d'une galère. Le coursier, la chiourme d'une galère. Les forçats d'une galère. Le comite d'une galère. La galère capitane. Le général des galères. Chef d'escadre des galères. Monter, commander une galère. Combat de galères. Couler à fond une galère. Galère à trois rangs de rames. Galères antiques. Les galères du moyen âge. Galère grecque, romaine, carthaginoise. Galère vénitienne, turque, génoise, napolitaine. Petite, grande galère. Galère gigantesque. C'est à l'époque de la guerre de Troie qu'il faut s'arrêter pour chercher l'origine de la *galère*. (Lecomte.) C'est à l'occasion des guerres maritimes entre les Grecs, les Romains et les Carthaginois, que les *galères* commencent à recevoir des modifications et des développements plus appropriés aux combats de mer. (Id.) Il se jeta dans une *galère* avec ses compagnons pour aller sur le rivage de la Propontide chercher Cunégonde. (Volt.)

— Punition des criminels condamnés à ramer sur les galères; dans cette acception, il ne s'emploie qu'au pluriel. Cet homme est condamné aux galères à perpétuité. Il s'est échappé des galères. L'assemblée constituante remplaça les galères par les travaux publics, et le Code pénal de l'Empire inscrivit les travaux forcés avec marque et flétrissure. Cette marque ignominieuse subsista jusqu'en 1832, époque à laquelle elle fut supprimée.

— *Tenir galère.* Se dit dans l'ordre de Malte pour, Armer une galère à ses frais.

— Prov. et fig. *Vogue la galère!* Arrive ce qui pourra.

— Prov. et fig. *C'est une vraie galère.* Se dit d'un lieu, d'un état où l'on a beaucoup à souffrir, à travailler.

— *Mais que diable allait-il faire dans cette galère?* Exclamation que Molière fait répéter sans cesse à un avare à qui son valet demande de l'argent pour racheter son fils, pris par les Turcs sur une galère, et qui est devenue proverbiale, pour dire, Mais que diable allait-il faire là?

— En Espagne, espèce de chariot dans lequel on voyage. Aller en galère. Bonne galère. Galère à huit mules.

— Techn. Gros rabot de menuisier ou de facteur d'orgues. ‖ Fourneau de distillateur dans lequel on traite les eaux-fortes. ‖ Grand râteau ou espèce de herse que les jardiniers traînent derrière eux pour ratisser les allées d'un jardin.

GALÈRE. Empereur, né en Dacie, fut d'abord berger, ensuite soldat, général par son courage, fut adopté par Dioclétien qui lui donna sa fille en mariage, et le nomma césar avec Constance-Chlore. Mort en 310.

tir, parce que dans l'origine les galeries étaient destinées aux promenades et aux divertissements. Archit. Dans la distribution d'un palais, d'un hôtel, Pièce beaucoup plus longue que large, qui sert de dégagement aux diverses pièces d'un appartement et établit la communication entre divers appartements ou même entre deux corps de bâtiment. Quelquefois aussi c'est une pièce seulement d'apparat dont on use comme d'un promenoir. Grande, longue, vaste, petite galerie. Les côtés de la galerie. Se promener dans une galerie. De longues *galeries* y étalaient des sculptures que la Grèce prenait pour modèle. (Barth.) La décoration des *galeries* admet le plus grand luxe d'architecture, de sculpture et de peinture. (Bout.) Plusieurs peintres ont attaché leur nom aux *galeries* qu'ils ont décorées. (Id.)

— Par extens. Lieu où une personne se promène souvent. Les Champs-Élysées sont ses galeries.

— Local exclusivement consacré à renfermer un plus ou moins grand nombre de tableaux de chevalet, de statues ou autres objets d'art, alors même que son architecture ne justifie pas ce nom et qu'il se compose non d'une, mais de toute une suite de pièces. Galerie de tableaux. La galerie de Versailles, du Louvre, du Luxembourg. Une galerie publique. Construire, disposer une galerie. La *galerie* de l'Europe la plus vaste, la plus nombreuse et la plus précieuse, est celle qui communique du Louvre aux Tuileries, sur un trajet de deux cent vingt toises, et qui renferme au delà de douze cents tableaux de la collection du roi de France. (Bout.)

— Par extension de ce dernier sens, La collection de tableaux elle-même, abstraction faite du local qui la renferme. Catalogue d'une galerie. Description d'une galerie. Déplacement d'une galerie. Vente, achat d'une galerie. Faire vendre une galerie par autorité de justice. Les *galeries* les plus célèbres de nos jours sont celles de Rome, de Naples, de Florence, de Paris, auxquelles on doit ajouter celles de Dresde, de Vienne, de Munich et de Berlin. (B. de Xivrey.)

— Dans un sens particulier, Collection de portraits contenant les personnages illustres d'une même époque, d'un même pays, d'une même profession. Galerie des hommes illustres de l'antiquité. Galerie des contemporains célèbres. Galerie des contemporaines illustres. Galerie des français illustres. Galerie des peintres. Galerie des poëtes, des musiciens. Galerie des orateurs.

— Corridor ou allée qui sert à faire communiquer les appartements et à les dégager. Galerie qui règne tout le long des appartements. Chambre qui se dégage par une petite galerie.

— Dans les théâtres, nom qu'on donnait autrefois à la partie voisine des combles, et aujourd'hui à ces espèces de balcons en encorbellement qui sont destinés à recevoir chacun deux ou plusieurs rangs de spectateurs. En ce sens, il se met ordinairement au pluriel. Premières, secondes galeries. Être aux premières galeries. ‖ Dans une église, Espèce de tribune continue avec une balustrade dans le pourtour, sur les voûtes des bas-côtés.

— Mar. Sur un bâtiment de mer, Sorte de balcon, jadis saillant, en dehors de la poupe sur toute la largeur du vaisseau, de niveau avec le plancher du gaillard d'arrière. ‖ Espèce de corridor libre d'un mètre de largeur environ, ménagé dans toute la longueur de l'entre-pont, entre la muraille intérieure du vaisseau et une cloison qui en détermine la largeur.

— Dans un jeu de paume, Espèce d'allée longue et couverte, d'où l'on regarde les joueurs.

— Par métaphore, Les personnes qui se trouvent dans cette galerie. Faire juger un coup par la galerie. Faire juger un coup sous la galerie. La galerie n'est pas favorable à tel joueur. La galerie a jugé que...

— Par extension de ce sens métaphorique, Toute réunion de personnes qui en regardent d'autres jouer à quelque jeu que ce soit. La galerie qui entoure une table d'écarté. Nombreuse galerie. Ceux qui forment, qui composent la galerie. Consulter la galerie. S'en rapporter aux décisions de la galerie.

— Fig. et fam. Le monde, les hommes considérés comme jugeant les actions de leurs semblables. Ne point se soucier de la galerie. Amuser la galerie. On doit faire le bien sans s'occuper de la *galerie*. (Acad.)

— Fortif. Chemin horizontal ou peu incliné, régnant dans l'intérieur des mines ou y conduisant du dehors, servant ou à l'attaque ou à la défense. Galerie de communication. Galerie de mine. Galerie de contre-mine. Galerie d'écoute.

— Fonder. Nom que les fondeurs donnent aux espaces séparés par des murs, sur lesquels on applique des plate-bandes de fer qui servent de base à l'armature.

— Hortic. *Galerie d'eau.* Longue allée renfermée dans un bosquet et bordée de jets d'eau.

— Minér. Chemins souterrains, un peu inclinés, que les mineurs pratiquent sous terre pour découvrir les filons et en détacher le minerai.

— Techn. Ornement en rebord à un meuble.

GALÉRIEN. adj. et s. m. (rad. *galère*). Nom qu'on donnait autrefois au criminel condamné à servir de forçat sur les galères du roi pendant un nombre d'années limité ou à perpétuité. Jean Fabre a honoré les fers du *galérien* en ramant pendant l'espace de sept ans sur les ga-

un excès d'amour filial. (Sallentin.)

— S'est dit depuis que les galères cessèrent d'être en usage, pour Forçat. Faire partir une chaîne de galériens. A la fin du règne de Louis XIV, les *galériens* furent employés dans les hôpitaux, dans les arsenaux maritimes, au curage des ports, à toute espèce de travaux pénibles. (J. Page.) C'est au milieu de ces ébats du soir qu'il faut étudier le *galérien*, ses causeries sont des cours complets de vol et d'assassinat, le récit de forfaits inouïs, et tout cela fait d'une voix rauque et sauvage. (Id.)

— Prov. *Souffrir comme un galérien.* Être très-malheureux dans son état, dans sa condition. ‖ *Travailler comme un galérien.* Faire un travail excessif, pénible.

GALERITE. s. f. Entom. Genre d'insectes

— Par extens. Lieu où une personne se promène souvent. Les Champs-Élysées sont ses galeries.

— Local exclusivement consacré à renfermer un plus ou moins grand nombre de tableaux de chevalet, de statues ou autres objets d'art, alors même que son architecture ne justifie pas ce nom et qu'il se compose non d'une, mais de toute une suite de pièces. Galerie de tableaux. La galerie de Versailles, du Louvre, du Luxembourg. Une galerie publique. Construire, disposer une galerie. La *galerie* de l'Europe la plus vaste, la plus nombreuse et la plus précieuse, est celle qui communique du Louvre aux Tuileries, sur un trajet de deux cent vingt toises, et qui renferme au delà de douze cents tableaux de la collection du roi de France. (Bout.)

— Par extension de ce dernier sens, La collection de tableaux elle-même, abstraction faite du local qui la renferme. Catalogue d'une galerie. Description d'une galerie. Déplacement d'une galerie. Vente, achat d'une galerie. Faire vendre une galerie par autorité de justice. Les *galeries* les plus célèbres de nos jours sont celles de Rome, de Naples, de Florence, de Paris, auxquelles on doit ajouter celles de Dresde, de Vienne, de Munich et de Berlin. (B. de Xivrey.)

— Dans un sens particulier, Collection de portraits contenant les personnages illustres d'une même époque, d'un même pays, d'une même profession. Galerie des hommes illustres de l'antiquité. Galerie des contemporains célèbres. Galerie des contemporaines illustres. Galerie des français illustres. Galerie des peintres. Galerie des poetes, des musiciens. Galerie des orateurs.

— Corridor ou allée qui sert à faire communiquer les appartements et à les dégager. Galerie qui règne tout le long des appartements. Chambre qui se dégage par une petite galerie.

— Dans les théâtres, nom qu'on donnait autrefois à la partie voisine des combles, et aujourd'hui à ces especes de balcons en encorbellement qui sont destinés à recevoir chacun deux ou plusieurs rangs de spectateurs. En ce sens, il se met ordinairement au pluriel. Premières, secondes galeries. Être aux premières galeries || Dans une église, Espèce de tribune continue avec une balustrade dans le pourtour, sur les voûtes des bas-côtés.

— Mar. Sur un bâtiment de mer, Sorte de balcon, jadis saillant, en dehors de la poupe sur toute la largeur du vaisseau, de niveau avec le plancher du gaillard d'arrière. || Espèce de corridor libre d'un mètre de largeur environ, ménagé dans toute la longueur de l'entre-pont, entre la muraille intérieure du vaisseau et une cloison qui en détermine la largeur.

— Dans un jeu de paume, Espèce d'allée longue et couverte, d'où l'on regarde les joueurs.

— Par métaphore, Les personnes qui se trouvent dans cette galerie. Faire juger un coup par la galerie. Faire juger un coup sous la galerie. La galerie n'est pas favorable à tel joueur. La galerie a jugé que...

— Par extension de ce sens métaphorique, Toute réunion de personnes qui en regardent d'autres jouer à quelque jeu que ce soit. La galerie qui entoure une table d'écarté. Nombreuse galerie. Ceux qui forment, qui composent la galerie. Consulter la galerie. S'en rapporter aux décisions de la galerie.

— Fig. et fam. Le monde, les hommes considérés comme jugeant les actions de leurs semblables. Ne point se soucier de la galerie. Amuser la galerie. On doit faire le bien sans s'occuper de la *galerie*. (Acad.)

— Fortif. Chemin horizontal ou peu incliné, régnant dans l'intérieur des mines ou y conduisant du dehors, servant ou à l'attaque ou à la défense. Galerie de communication. Galerie de mine Galerie de contre-mine. Galerie d'écoute.

— Fonder. Nom que les fondeurs donnent aux espaces séparés par des murs, sur lesquels on applique des plate-bandes de fer qui servent de base à l'armature.

— Hortic. *Galerie d'eau.* Longue allée renfermée dans un bosquet et bordée de jets d'eau.

— Minér. Chemins souterrains, un peu inclinés, que les mineurs pratiquent sous terre pour découvrir les filons et en détacher le minerai.

— Techn. Ornement en rebord à un meuble.

GALÉRIEN. adj. et s. m. (rad. *galère*). Nom qu'on donnait autrefois au criminel condamné à servir de forçat sur les galères du roi pendant un nombre d'années limité ou à perpétuité. Jean Fabre a honoré les fers du *galérien* en ramant pendant l'espace de sept ans que les [illegible] un excès d'amour filial. (Sallentin.)

— S'est dit depuis que les galères cessèrent d'être en usage, pour Forçat. Faire partir une chaîne de galériens. À la fin du règne de Louis XIV, les *galériens* furent employés dans les hôpitaux, dans les arsenaux maritimes, au curage des ports, à toute espèce de travaux pénibles. (J. Page.) C'est au milieu de ses ébats du soir qu'il faut étudier le *galérien*, ses causeries sont des cours complets de vol et d'assassinat, le récit de forfaits inouïs, et tout cela fait d'une voix rauque et sauvage. (Id.)

— Prov. *Souffrir comme un galérien.* Être très-malheureux dans son état, dans sa condition. || *Travailler comme un galérien.* Faire un travail excessif, pénible.

GALÉRITE. s. f. Entom. Genre d'insectes

coléoptères pentamères carabiques, ayant de grands rapports avec les bombardiers.

GALÉRITE. s. m. Mamm. Genre établi aux dépens des oursins, comprenant seize espèces toutes fossiles, et ayant pour type l'espèce nommée l'oursin vulgaire.

GALERNE. s. f. Terme de marine qui ne s'emploie que dans cette locution, *Vent de galerne.* Vent qui souffle entre le continent et le septentrion.

GALÉRUCITE. s. f. Entom. Nom qu'on donne à une tribu d'insectes de la famille des cycliques. Les antennes des galérucites sont insérées entre les yeux et très-rapprochées à leur base.

GALÉRUQUE. s. f. Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères cycliques, qui a beaucoup de rapport avec les genres chrysomèle, attise, adorie et lupère.

GALET. s. m. (pr. *ga-lè*). Minér. Nom que les marins donnent à un petit caillou rond et plat qui se trouve sur certaines côtes et qui, en raison de sa forme et de son poids, sert souvent de lest aux navires. Lester un navire de galet. Côte couverte de galets. Le galet servait de projectile aux frondeurs anciens. Chaque lame qui venait briser sur la côte, y jetait des *galets* à plus de 50 pieds dans les terres. (B. de St-P.)

— Lieu couvert de galets. Se promener sur le galet. Un bâtiment qui a échoué sur le galet.

— Techn. Petit disque d'ivoire, de bois, de métal, etc., dont la dimension varie selon la destination qu'elle doit recevoir. Les mécaniciens emploient les galets pour diminuer le frottement.

— T. de jeu. Jeu où l'on pousse une espèce de palet sur une longue table.

GALETAS. s. m. (pr. *ga-le-tâ*). Petite chambre située sous les toits, ouverte aux quatre vents ou bien éclairée par des lucarnes, meublée de quelques chaises et d'un mauvais grabat, de plus tout à fait en désordre. Loger dans un galetas. Dans la fable de la Devineresse, La Fontaine nous a appris que de son temps il fallait, pour inspirer la confiance, qu'un *galetas* fût la demeure des gens qui se mêlaient de prophétiser l'avenir. (Ourry.)

Olympie, au teint blême, à la gueule affamée,
Du haut d'un *galetas* hume cette fumée. (Colnet.)

Enfin, quoique ignorante à vingt et trois carats,
Elle passait pour un oracle :
L'oracle était logé dedans un *galetas*. (La Fontaine.)

Voilà le *galetas* rempli
D'une nouvelle hôtesse, à qui toute la ville
Allait comme autrefois demander son destin. (Id.)

— Par extension, Tout logement délabré et malpropre. Son logement est un véritable galetas.

GALÈTE. s. f. Entom. Grande pièce voûtée et mobile, de consistance membraneuse, qui recouvre les mâchoires dans les orthoptères, dans quelques névroptères, et chez la plupart des coléoptères.

GALETTE. s. f. (rad. *galet.*) Pâtiss. Espèce de gâteau plat, discoïde ou en couronne, que l'on fait cuire sous la cendre ou dans le four, et qui est ordinairement composé d'un quart de farine, d'une once de sel, de deux onces de sucre, d'une livre et demie de beurre et de douze œufs. Aimer la galette. Manger de la galette. Un morceau de galette.

— Mar. Nom du pain, biscuit tiré de sa forme plate pointillée, ronde ou carrée. Une galette pèse 6 onces et fait la portion de pain d'un matelot pour un repas.

GALÉUS. s. m. (pr. *ga-lé-uss*). Sous-genre de squales qui renferme les milandres.

GALEUX, EUSE. adj. (rad. *gale*). Qui est atteint de la gale. Un enfant galeux. Un soldat galeux. Un malade galeux. Un chien galeux. Une brebis galeuse. Il m'assura avoir vu de pauvres femmes dont les enfants étaient *galeux*, tirer avec la pointe de l'épingle, des plus petites pustules, je ne sais quoi qu'elles écrasaient sur l'ongle, non sans un petit craquement. (Fournier.) L'immense population des juifs indigents de Pologne est presque toute *galeuse*. (Id.) Croyant ne pouvoir faire prendre aux chevaux *galeux* des bains entiers, on multiplie sur eux des lotions aux lieux affectés. (De Morog.)

— En parlant des végétaux, Qui est rempli de protubérances petites et nombreuses, nommées gales des végétaux. Arbre galeux. Feuille galeuse. Fruit galeux.

— Qui appartient à la gale, qui tient de la gale, qui est formé par la gale. Démangeaison galeuse. Pustules galeuses. Plaies galeuses. [illegible] au contraire, qu'elles suppurent beaucoup et rendent la peau épaisse et lardeuse, c'est une marque que la gale est maligne et très-difficile à guérir. (Wiborg.)

— Fig. et fam. *Brebis galeuse.* V. BREBIS.

— Prov. *Qui se sent galeux se gratte.* Celui qui se sent coupable de quelque chose qu'on blâme, peu ou doit s'appliquer ce qu'on en a dit.

— subst. Personne affectée de cette maladie. Un galeux, les galeux. Traiter des galeux. La salle des galeux. Hôpital pour les galeux. Il suffit de toucher la main d'un *galeux* pour contracter soi-même la maladie. (Virey.) Le seul contact d'un objet touché par un *galeux* peut lui-même communiquer la gale. (Id.) On a vu des *galeux* se gratter avec une volupté tenant de l'ivresse. (Id.)

Ni galant ni *galeux* ne peut à rien toucher ;
Chacun pense à cacher le penchant qui l'entraîne
Mais souvent leur contrainte est vaine ;
La gale ni l'amour ne se peuvent cacher. (***)

— S'emploie aussi subst. en parlant des animaux. Les *galeux* de toute espèce seront isolés et placés dans des lieux sûrs et aérés ; s'ils ont de l'embonpoint on réduira leur nourriture ordinaire ; on l'augmentera s'ils sont maigres. (De Morog.)

— Fig. et pop. S'emploie énergiquement comme terme de mépris. C'est un galeux.

Un loup quelque peu clerc prouva par sa harangue
Qu'il fallait dévouer ce maudit animal,
Ce pelé, ce *galeux* d'où venait tout le mal. (La Font.)

GALGALE. s. f. Mar. Mastic composé de chaux, d'huile et de goudron, dont on enduit la carène des bâtiments doublés en bois. Les Indiens composent la *galgale* mieux que nous. (Willaum.) Les vers ne percent jamais leur *galgale.* (Id.)

GAL-GAL-LA. s. m. Nom que les sauvages d'Amérique donnent à la variole.

GALGULE. s. m. Entom. Genre d'insectes de l'ordre des hémiptères hydrocorises, qui ne comprend qu'une seule espèce comme le galgule oculé.

GALHAUBAN. s. m. Mar. Nom de l'une des plus grandes manœuvres dormantes dans l'appareil aérien de cordages et de mâts qui se dresse sur un navire. Les galhaubans servent à maintenir les mâts qui s'articulent sur les bas mâts et sont capelés sur la tête des mâts et fortement retenus à la muraille du bâtiment par leurs caps-de-mouton.

GALIA. s. f. Pharm. Préparation composée de noix de galle, de dattes vertes et de myrobolans embliques. Galia aromatique, galia musquée.

GALIACUS. Chef des Calédoniens, qui résista longtemps à Agricola, et succomba enfin dans une grande bataille avec presque tous ses soldats.

GALIBI. s. m. Mamm. Nom donné aux squelettes humains que, dans l'île de la Guadeloupe, l'on rencontre dans le tuf calcaire.

GALICE. Géogr. Province d'Espagne, avec le titre de royaume, comprise dans l'angle nord-ouest de la Péninsule. Elle est bornée à l'ouest et au nord par l'océan Atlantique ; au sud par le Portugal, à l'est par le royaume de Léon et la principauté des Asturies. Capitale, Santiago.

GALICE. s. f. Ichthyol. Nom qu'on donne aux sardines.

GALICIE. Géog. Province de la monarchie autrichienne, divisée en dix-neuf cercles, qui ont pour chefs-lieux des villes du même nom. Capitale Lemberg, séjour du vice-roi, 217,791 hab.

GALI DES INDIENS. s. m. Bot. Nom qu'on a donné à l'indigotier.

GALIEN. Le plus célèbre médecin de l'antiquité après Hippocrate. Il séjourna plusieurs années à Alexandrie, où il étudia l'anatomie puis vint à Rome, où il fut médecin des empereurs Marc-Aurèle et Commode.

— Anat. *Veines de Galien.* Veines qui rapportent dans le sinus de la dure-mère le sang de la toile choroïdienne et des plexus choroïdes. (Béclard.)

— Chir. *Bandage de Galien.* Sorte de couvre-chef divisé en trois parties de chaque côté, et qui a été décrit par Galien.

GALIFRE. s. m. S'est dit pour Gros mangeur.

GALIFRER. v. n. 1re conj. Se disait pour Manger beaucoup ou gloutonnement, dévorer.

GALILÉE. Profond mathématicien que ses découvertes ont immortalisé. L'ouvrage qu'il publia, d'après le système de Copernic, sur le mouvement de la terre, lui attira les persécutions du Saint-Office. Il fut forcé d'abjurer ce qu'on appelait ses *erreurs*. Né à Pise en 1544, il mourut en 1612, âgé de 74 ans.

GALILÉE. Géogr. Une des quatre grandes divisions de la Palestine. On la divisait en supérieure et en inférieure. Cette province est maintenant comprise dans le pachalik d'Acre.

GALILÉEN, ENNE. adj. Qui est de la Galilée. Nom que l'on donne à Jésus-Christ, parce qu'il fut élevé à Nazareth, ville de Galilée, et qu'il fit dans cette province ses premiers miracles.

— Nom d'une secte de Juifs qui s'éleva quelques années après la naissance de Jésus-Christ.

— Nom donné aussi aux premiers chrétiens.

GALIMAFRÉ. Sobriquet donné à un bateleur qu'on voyait sous l'Empire sur les tréteaux du boulevard du Temple, et qui par ses lazzis cherchait à attirer la foule au théâtre des Funambules. Son nom est devenu proverbe et désigne un bouffon, un charlatan. Il était le rival de Bobèche et de Gringalet.

GALIMAFRÉE. s. f. Ragoût composé de plusieurs restes de différentes viandes. Faire une galimafrée.

GALIMATIAS. s. m. (pr. *ga-li-ma-ti-â*, de *gallus*, coq, et de *Mathias*, mots qu'un avocat, chargé par Mathias de réclamer un coq qu'on lui avait volé, prononça si souvent, qu'il finit par s'embrouiller, et au lieu de dire gallus Mathiæ, dit *Galli-Mathias*). Discours confus, obscur, inintelligible, qui ne signifie rien, quoiqu'il semble dire quelque chose. Vrai galimatias. Pur galimatias. Franc galimatias. Pompeux galimatias. Hé ! monsieur, laissons là ce *galimatias.* (Mol.)

— *Galimatias simple*, ce que l'auteur entend seul. || *Galimatias double.* Ce que n'entendent ni les lecteurs ou auditeurs, ni l'auteur lui-même.

— Dans les dictionnaires, on trouve ce mot écrit de différentes manières : *Galimathias*, *gallimatias* et *galimathias*. Conformément à l'étymologie, peut-être faudrait-il écrire *Gallimathias* ; mais ce mot étant devenu du style familier, il nous semble très-convenable de lui donner la forme simplifiée, *Galimatias*. C'est ainsi du reste qu'il s'écrit généralement aujourd'hui.

— Syn. comp. GALIMATIAS, PHÉBUS. Le *galimatias* renferme une obscurité profonde et n'a de lui-même nul sens raisonnable. Le *phébus* n'est pas si obscur, et a un brillant qui signifie ou semble signifier quelque chose.

GALINE. s. f. Ichthyol. On nomme ainsi la raie torpille.

GALINIE. s. f. Bot. Arbrisseau qui croît naturellement au cap de Bonne-Espérance.

GALINSOGA. s. m. Bot. Genre de plantes du Pérou, dans la famille des corymbifères.

GALION. s. m. Mar. Ancien bâtiment d'un fort tonnage que les Espagnols envoyaient dans leurs colonies de l'Amérique du Sud, pour en rapporter les riches produits des mines du Mexique et du Pérou. Ces galions étaient armés en guerre afin de pouvoir résister aux pirates, ou bien ils se faisaient escorter par une flotte. La flotte est arrivée avec les *galions*. (Regn.)

— GALIONS. s. m. pl. Barres en bois de chêne, portant rainure et qui traversent les écoutilles, pour appuyer des portions de panneau qui ferment en deux ou en quatre parties les écoutilles trop grandes pour être fermées par un seul panneau.

GALIONISTE. s. m. Négociant espagnol faisant le commerce des Indes espagnoles par le moyen des galions. L'opposé de *flottiste*, qui faisait le commerce par la flotte.

GALIOTE. s. f. Mar. Petite galère fort légère, propre à aller en course. C'est aussi un long bateau couvert dont on se servait pour voyager sur les canaux et sur les rivières. Mais il n'est plus guère d'usage depuis l'invention des bateaux à vapeur.

GALIPIER. s. m. Bot. Arbrisseau du Pérou, que les naturels du pays nomment *inga*.

GALIPOT. s. m. Sorte de mastic particulier à la marine, composé de résine et de matières grasses. On s'en sert pour enduire les carènes, les murailles extérieures, les mâts et les vergues des navires du commerce. C'est une espèce de goudron.

— Chim. Sorte de résine liquide que l'on tire du pin par incision, et qui se fige à la surface des incisions.

GALL (François-Joseph). Fondateur de la cranioscopie, naquit en 1758, dans le grand duché de Bade, et mourut à Montrouge, près de Paris, en 1828. Gall prétendait que les instincts, les facultés et les qualités intellectuelles ou morales étaient attachés chacun à quelque partie du cerveau, et chercha à découvrir le siége ou l'organe de chaque faculté. Cette doctrine porte aujourd'hui le nom de Phrénologie.

GALL (SAINT-). Géogr. Ville et canton de la Suisse, situé entre la Haute Autriche et le canton des Grisons.

GALLAND. Orientaliste et antiquaire célèbre, né en 1646, près de Montdidier en Picardie, et mort en 1715. Galland est surtout connu par le charmant recueil de contes intitulé : *les Mille et une nuits*, qu'il traduisit de l'arabe.

GALLATE. s. m. Chim. Genre de sels produits par la combinaison de l'acide gallique avec les bases salifiables. Les *gallates* sont insolubles, excepté ceux de potasse, de soude, d'ammoniaque, et ceux à bases végétales. (Drumm.)

GALLAZONE. s. m. Hortic. Espèce de raisin particulière à l'Italie.

GALLE. s. f. Bot. Excroissances très-variées produites sur diverses parties des végétaux par la piqûre des insectes qui déposent leurs œufs dans la blessure. Les galles les plus connues sont celles du chêne de l'Asie-Mineure sous le nom de *noix galles*, et qui sont d'un grand usage dans les arts, notamment dans la teinture. Une teinture passée en galle. Dans le commerce, on distingue les galles en galles *vraies*, et en galles *fausses*. Les premières sont formées de toutes parts et contiennent une ou plusieurs larves d'insectes qui en sortent avant ou après leur métamorphose. Les secondes sont formées par une augmentation excessive d'une partie de mais dont la cavité est souvent ouverte ou incomplète. || On subdivise les galles *vraies* en galles *simples* et en galles *composées*. Celles-ci ont plusieurs cavités ou loges, et celles-là n'en ont qu'une. Les galles ont tantôt la forme globuleuse et unie, tantôt la surface plus ou moins rugueuse ; et tantôt elles sont feuillées, veloutées, forgeuses, caseuses, etc.

— *Galle de Bedeguar.* Espèce de tumeur charnue produite sur les rosiers sauvages par la piqûre d'un insecte du genre cynips.

GALLERIE. s. f. Entom. Genre d'insectes de l'ordre des lépidoptères. Ils sont les ennemis les plus redoutables des abeilles. On les appelle aussi *fausses-teignes*.

GALLES. Myth. Prêtres de Cybèle, ainsi appelés d'un fleuve de Phrygie nommé Gallas, ou

grec Γάλλος, dont les eaux les rendaient furieux.

GALLES. Géogr. Province d'Angleterre divisée en douze comtés. Le nom de Galles ne s'emploie jamais seul : on dit : le pays de Galles, ou la principauté de Galles, qui est toujours affectée au fils aîné du roi.

— *Nouvelle-Galles du Nord.* Vaste contrée de la Nouvelle-Bretagne, dans l'Amérique du Nord. La population de ce pays s'élève à peine à 39,000 hab.

— *Nouvelle-Galles du Sud.* Vaste colonie anglaise située dans la partie orientale de la Nouvelle-Hollande. Les villes principales sont Sydney ou Port-Jackson, Botany-Bay, etc.

GALLET. Chansonnier, né à Paris, en 1700, était épicier-droguiste ; il vécut intimement avec Piron, Collé et Panard, et composa avec eux plusieurs pièces qui eurent du succès. Il mourut de misère en 1757.

GALLIAMBE. s. m. (ét. gr., γάλλοι, galles ; ἴαμβος, iambe). Poés. gr. Sorte de vers fort agréables qu'on chantait en l'honneur de Cybèle.

GALLIAMBIQUE. adj. des 2 g. Terme de poésie. Qui a rapport au galliambe. Poème galliambique. Poème en vers galliambiques. Vers galliambiques.

GALLICA. s. f. Sandale de capucin. || Sorte de chaussure gauloise en galoche.

GALLICAN, ANE. adj. (du lat. *Gallia*, Gaule, France). Qui concerne l'Église de France. Il ne s'emploie guère que dans ce sens : Rit gallican, Église gallicane, congrégation gallicane du tiers-ordre de Saint-François, Bréviaire gallican. Les libertés de l'Église gallicane. Libertés gallicanes. Il y eut jusqu'à Charlemagne un chant *gallican*, une messe *gallicane*, qui n'étaient pas les mêmes que les chants et l'office grégorien suivis à Rome, et que Charlemagne fit adopter aux églises de France. (Encycl.) || Voltaire a donné au mot *gallican* une autre acception, et de plus il l'a employé substantiv.

Elle Jeanne d'Arc affermit de ses pucelles mains
Des fleurs de lis la tige *gallicane* ;
Sauva le roi de la rage anglicane.
Des *Gallicans* ainsi parlait l'apôtre,
De maudissons lardant sa patenôtre

GALLICANISÉ, ÉE. part. pass. du v. Gallicaniser. En France, le jésuitisme, redemandé par la majorité des évêques, est en quelque sorte *gallicanisé.* (Courr. franç.)

GALLICANISER. v. a. 1re conj. Introduire, admettre dans l'Église française ou gallicane des maximes, des doctrines qui lui étaient étrangères. Gallicaniser le jésuitisme. La suprématie du pape sur les décisions des conciles, etc.

— SE GALLICANISER. v. pron. Devenir gallican, se faire gallican. De tels principes ne peuvent se gallicaniser.

GALLICISME. s. m. (du lat. *gallicus*, de Gaule, gaulois). Expressions, constructions propres et particulières à la langue française, contraires aux règles ordinaires de la grammaire, mais que l'usage autorise. Les gallicismes donnent de la grâce et du piquant au langage ; les plus célèbres écrivains les ont employés fréquemment. On n'en trouve qu'un nombre assez limité dans le style élevé, mais ils abondent dans le style simple. Un grand nombre de gallicismes sont tirés des verbes. Il est impossible d'énumérer ces formes particulières, et il serait déraisonnable d'en vouloir donner une liste un peu étendue, et surtout d'en hasarder ici l'explication analytique ; mais il y a quelques gallicismes qui sont tellement usités, tellement indispensables dans le langage français, qu'il n'est pas possible de les passer sous silence ; tels sont les suivants : *Il s'est tué. Je suis tout à vous. Je suis pour cette opinion. Il en est pour son argent. Avoir pour agréable. Avoir pour objet. Avoir beau dire, beau faire. Il y a deux ans. Tant il y a qu'ils se battent. Cela lui vend la jambe bien faite ! C'est déjà un homme fait. Il fait chaud, il fait froid. Ce vase va au feu. Aller aux voix. Cette clé ne va pas à la serrure. Il vient d'entrer, de sortir. Vous payerez, vienne la saint Martin. Cet homme entre en fureur. Sortir de maladie. Nous vous avons perdu de vue. C'est une chose en l'air. C'est moi qui lui ai mis le pain à la main. Il sent la corde. S'amuser à la moutarde. La couleur de ce journal est encore indécise. Avaler des couleuvres. Il est sage pour son âge. Il fut laissé pour mort. Il ne dit que des sottises. C'est une grande imprudence que de se fier aux promesses d'un ennemi. Cette histoire ne laisse pas d'être instructive. Il est des êtres bien dégradés. Il s'est cassé le nez dans cette affaire*, etc., etc., etc.

Vous voilà, vous prenez tous les gens pour des bêtes (Gresset.)

Vous autres et *vous voilà*, sont deux gallicismes

— Façon de parler propre à la langue française transportée dans une autre langue.

GALLICOLS. adj. et s. m. pl. Entom. Tribu de la famille des hyménoptères pupipares.

GALLICUS-MORBUS. s. m. Pathol. Nom donné à la syphilis, parce qu'elle fut répandue par les Français qui l'avaient contractée au siége de Naples

GALLIEN. Empereur romain, était fils de Valérien, qui l'associa à l'empire. Proclamé seul empereur, il ne fit rien pour délivrer son père, prisonnier de Sapor, roi de Perse. Il fut tué en assiégeant dans Milan l'usurpateur Auréolus

GALLIFÈRE. adj. des 2 g. et s. (du lat. *galla*, galle; *ferre*, porter). Qui porte la noix de galle. Chêne gallifère. Plante gallifère.

GALLIFORME. adj. et s. des 2 g. (du lat. *gallus*, coq; *forma*, forme). Qui a la forme d'un coq. || s. m. pl. Ornith. Famille de l'ordre des grimpeurs renfermant des oiseaux qui se rapprochent des gallinacés.

GALLIGASTRE. s. f. Ornith. Un des noms vulgaires de la poule d'eau.

GALLIGÈNES. s. m. pl. Descendants des Gaulois, peuple imaginaire créé par un auteur. Chez les Galligènes, dit-il, point de mère, point de père, de parents, d'époux, d'alliés: ils sont tous frères et la république est leur mère. On peut regarder cet auteur comme l'inventeur du saint-simonisme. Son nom n'est pas connu. Son ouvrage a été imprimé en 1770.

GALLINAIRE. s. m. Ant. rom. Esclave chargé du soin de la basse-cour.

GALLINACE. s. f. Hist. nat. Sorte de verre de volcan, noir et opaque, susceptible d'un poli parfait. On l'appelle aussi *pierre obsidienne* et *agate noire* d'Islande.

GALLINACÉE. s. f. Bot. Sorte de champignon connu aujourd'hui sous le nom de Girolle ou chanterelle.

GALLINACÉS. adj. et s. m. pl. (du lat. *gallina*, poule). Ornith. Ordre de la classe des oiseaux, qui a pour type notre coq domestique, et qui est caractérisé par les courtes membranes que portent entre leurs doigts antérieurs les espèces qui le composent et par la présence d'un seul doigt au plus en arrière. Les paons, les faisans, les dindons, les autruches, les outardes, etc., appartiennent à cet ordre.

GALLINAPANE. s. m. Ornith. Oiseau d'Amérique qui ressemble au coq d'Inde.

GALLINASSE. s. f. Ornith. Sorte de corbeau du Mexique.

GALLINAZE. s. m. Ornith. Genre d'oiseaux de l'ordre des accipitres, de la tribu des diurnes, et de la famille des vautourins.

GALLINE ou **GALLINETTE.** s. f. Bot. Nom du trigle. V. ce mot.

GALLINIVORE. adj. des 2 g. (du lat. *gallina*, poule; *vorare*, dévorer). Qui dévore les poules.

GALLINOGRALLES. adj. et s. m. pl. Ornith. Famille d'oiseaux de l'ordre des échassiers.

GALLINSECTES. s. m. pl. Entom. Petite famille d'insectes, de l'ordre des hémiptères, qui comprend seulement les cochenilles et les kermès, dont le corps des femelles se gonfle, après la fécondation, pour servir d'enveloppe aux œufs qui éclosent sous le cadavre de celles-ci, car elles cessent de vivre après avoir accompli ce dernier acte de leur existence.

— Ornith. Famille du sous-ordre des himantogralles, comprenant des oiseaux qui sont intermédiaires entre les gallinacés et les échassiers.

GALLINULES. s. f. pl. Ornith. Famille de l'ordre des échassiers, qui a pour type l'espèce qu'on appelle vulgairement *poule d'eau*.

GALLIOQUE. s. f. Bot. Fruit qui résulte de la soudure de plusieurs écailles d'un chaton.

GALLIPOLI. Géogr. Ville de la Turquie d'Europe, sur le détroit des Dardanelles, appelé aussi *détroit de Gallipoli*; 17,000 hab.

GALLIQUE. adj. des 2 g. Chim. Qui paraît particulier à la noix de galle; qui se trouve dans la noix de galle et dans plusieurs écorces. On fait usage de l'acide gallique pour la teinture noire et la fabrication de l'encre. L'acide gallique a été découvert par Scheele en 1786. L'acide *gallique* pur n'a d'usage que comme réactif dans les laboratoires; uni au tannin, il est fréquemment employé en teinture. (Drumm.)

— Qui a rapport aux Gaulois, à l'ancienne Gaule. Voltaire s'est servi de cet adjectif dans le style badin:

> Le confesseur du monarque *gallique*
> Etait un fils du bon saint Dominique.

GALLISME. s. m. Doctrine cranioscopique du docteur Gall, qui a prétendu connaître le caractère, les penchants et les facultés intellectuelles de l'homme, par l'inspection des protubérances du crâne; aujourd'hui Phrénologie.

[illegible] oiseaux sylvains, de la famille des myotères, qu'on trouve dans l'Amérique du Sud.

GALLITRICHE. s. m. Bot. Espèces de sauges et de sclarées.

GALLITZINITE. s. f. Minér. Nom donné en l'honneur du prince Dimitri-Gallitzin, à une mine de titane oxydé-ferrifère, le ruthile.

GALLOGLASSE. s. m. Anc. art milit. Corps ancien de cavalerie irlandaise, armé, selon Campden, de haches très-aiguës.

GALLOMANE. s. m. Admirateur outré de la nation française, qui l'imite, même dans ses travers.

GALLOMANIE. s. f. Admiration, amour, imitation affectée des Français. Mirabeau s'est servi de ce mot.

GALLON. s. m. Métrol. Mesure anglaise pour les liquides. Le gallon contient à peu près quatre litres et demi. Un gallon de bière. Un gallon de porter. Il but tant de gallons, qu'il en tomba malade.

— Espèce de boisseau, avec lequel les étamiers mesurent leur étain noir. On s'en sert aussi pour les grains, les légumes et autres corps solides.

— Bot. *Gallon de Piémont.* Excroissance irrégulière que présente à la cupule de son gland le *quercus robur* de Linné.

GALLOPHOBE. adj. des 2 g. Qui a peur des Gaulois; qui les craint, les redoute.

— Par extens. Qui craint les Français.

GALLOPHOBIE. s. f. (ét. gr., Γαλλος, Gaulois; φόβος, peur, crainte). Crainte, horreur, épouvante inspirée par les Gaulois. || Par extens. Terreur inspirée par les Français.

GALLOT. s. m. Ichthyol. Nom vulgaire de la tanche de mer.

GALLUS (Cornél.). Poète et guerrier romain, naquit à Forum Julii (Fréjus). Il était lié d'amitié avec Virgile, qui lui dédia sa dixième églogue. Il composa quatre livres d'élégies, qui ne nous sont point parvenues.

GALOCHE. s. f. (du lat. *galliæ*, chaussures gauloises). Chaussure en cuir, dont le dessous est en bois.

— Sorte de chaussure en cuir ou couverture de soulier, pour le tenir plus propre ou pour avoir les pieds plus secs. Une paire de galoches. Des galoches mécaniques.

— Fig. et fam. *Menton de galoche.* Menton long, pointu et recourbé.

— Mar. Poulie coupée sur une de ses faces, pour faciliter la corde qui doit courir sur le réa ou rouet.

— Se disait autrefois des élèves de l'Université de Paris qui ne demeuraient point dans les colléges, parce qu'ils portaient des galoches pour se défendre du froid et de la crotte.

GALOCHIER. s. m. Techn. Celui qui fait des galoches, qui les fabrique.

GALOIS, OISE. adj. Ancien mot qui signifiait Léger, vif, éveillé, fringant. || Il se prenait souvent substantivement et en mauvaise part, pour dire Une courtisane.

> Et puis s'en vont pour faire les *galoises*,
> Lorsque devraient vaquer en oraison.
> (*Les Pardons de saint Trotet.*)

GALON. s. m. Tissu étroit comme les rubans, mais croisé, fort épais, et fabriqué avec des fils d'or, d'argent, de cuivre ou d'argent doré, de soie, de coton, de laine ou de fil, et que l'on met sur les coutures ou au bord des habits, pour les orner ou les empêcher de s'effiler. Autrefois les galons se fabriquaient à l'aide du métier à la tire; aujourd'hui ils se font presque partout avec le métier à la Jacquart. Lyon fournit les galons de soie, et Amiens ceux de laine. Galons pleins. Galons figurés. Galons systèmes. Galons à lames. Gaze-galon. Galons faux. Galons fins. Habit couvert de galon. Galon d'or, de soie, d'argent. Les habits de livrée sont couverts de galons. Le *galon* est la marque distinctive de l'ambition et du pouvoir, de la servitude et de l'orgueil. (Odol. Desn.) Le premier degré de l'ambition du soldat, c'est d'obtenir les *galons* de laine, et le dernier, c'est de voir briller à son chapeau le *galon* de maréchal de France. (Id.) Chaque jour le valet étale avec insolence dans l'antichambre de son maître, ou derrière sa voiture, la livrée dont les coutures sont chamarrées de *galons*. (Id.)

— Prov. *Quand on prend du galon on n'en saurait trop prendre.* C'est-à-dire, on ne saurait trop profiter d'une chose avantageuse; il ne faut pas négliger de se procurer une chose utile et profitable.

— Petit ruban de soie pour les souliers de femme.

— Sorte de boîtes de forme ronde, dont se servent les épiciers pour mettre des confitures sèches, des dragées.

GALONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Galonner. S'empl. adjectiv. Habit galonné. Chapeau galonné. Homme galonné, pour dire qu'il est couvert de galons.

— Zool. Se dit des animaux qui ont sur quelques parties du corps des écailles ou des lignes disposées en forme de galon.

> Le zèbre débarque en Europe;
> Les ânes d'admirer et les savants aussi
> Le beau cheval que celui-ci!
> Un cheval! lui, messieurs; un cheval! je vous jure,
> Ce n'est qu'un âne *galonné*. (Arnault.)

GALONNER. v. a. 1re conj. Orner ou bor-[illegible]

— SE GALONNER. v. pron. Se couvrir de galons.

GALONNIER. s. m. Techn. Celui qui fabrique des galons.

GALOP. s. m. (pr. *ga lô*; du gr. καλπάζειν, piquer un cheval; d'où le lat. *calpare*, *calapare*, courir; ou du celt. *galomp*, de *gal*, excellent, et *omp*, allure). Allure la plus élevée du cheval qui court très-rapidement, suite de sauts en avant. Un cheval qui va au galop. Le grand, le petit galop. Aller, venir, se mettre au galop. Un galop régulier, rapide, élégant, aisé. Un galop irrégulier, défectueux. Galop à l'anglaise. Galop de manège. Galop de chasse. Virgile a peint admirablement le *galop* du cheval dans un vers, modèle d'harmonie imitative. (Ourry.)

— Chorégr. Sorte de danse hongroise à deux temps et d'un mouvement vif, fort en usage, que nous avons adoptée. Danser le galop. Galop infernal. Le *galop* du bal de Gustave, à l'Opéra, produit une sorte d'enivrement, et il a surtout contribué au succès de l'ouvrage. (Ourry.) Le *galop* n'est pas moins en faveur dans nos salons et nos réunions dansantes. (Id.) Contraste parfait des graves polonaises de l'Allemagne, heureux successeur de l'antique boulangère, le *galop* est le complément du bal et le bouquet de la soirée. (Id.)

— Se dit de l'air sur lequel on exécute cette danse. Composer un galop. Jouer un galop.

— Prov. et fig. On dit d'un homme qui dépense beaucoup plus qu'il ne peut, *qu'il va le grand galop à l'hôpital.* || *S'en aller le grand galop.* Tendre rapidement à sa fin; être aux portes du trépas. La mort nous poursuit au galop.

— Fig. et fam. *Faire quelque chose au galop, courir le galop, le grand galop.* Se dit d'une personne qui va trop vite, soit en marchant, lisant ou parlant. Je n'ai rien entendu de son discours; il courait le grand galop. Il courait si fort le galop, qu'on ne pouvait le suivre. L'hôte faisait tourner et remuer broches au grand *galop*. (Contes d'Eutr.)

GALOPADE. s. f. Manég. Action de galoper, course d'un espace déterminé bien fournie au galop par un cheval qui a de beaux mouvements. Ce cheval a une galopade très-belle. Une galopade unie. La plus belle galopade est celle qu'on fait suivant les lois de l'équitation.

— Étendue déterminée de chemin à parcourir en galopant. Il n'y a d'ici là qu'une galopade.

— Chorégr. Sorte de danse russe, de sauteuse, exécutée par deux personnes. Danser la galopade. Cette danse n'était autre que le galop d'aujourd'hui.

GALOPANTE. s. et adj. f. Médec. Nom que les Anglais donnent à la phthisie.

GALOPE. s. m. Danse. S'est dit jadis de la danse qu'on appelle aujourd'hui Galop.

GALOPÉ, ÉE. part. pass. du v. Galoper. Il ne s'emploie guère qu'avec le verbe *avoir*. Il a galopé. Nous avons galopé.

GALOPER. v. n. 1re conj. (ét., V. GALOP). Aller le galop. Il se dit également du cheval et du cavalier. Ce cheval galope bien. Galoper à l'anglaise. Galoper uni. Galoper sur le bon pied. Les chevaux *galopent* sur le pied droit. (Buff.) Il traverse les déserts et les bois; il monte sur les rochers escarpés; et *galopant* sur le sommet des montagnes, il hennit et respire un air qui l'embrase. (Deleuze.)

> En vain (le fou) monte à cheval pour chasser son ennui.
> Le chagrin monte en croupe et *galope* avec lui. (Boil.)

— Fig. et fam. Faire beaucoup de démarches pour une affaire. Il a galopé par toute la ville pour cette affaire.

— Fig. et fam. Lire précipitamment, aller trop vite. Je ne puis vous suivre; ne galopez pas ainsi.

— *Galoper* est quelquefois actif, et signifie mettre au galop. *Galoper* un cheval. (Acad.)

— Poursuivre. Les gendarmes l'ont galopé toute la nuit.

— Courir, traverser rapidement. J'ai galopé tout Paris pour cette affaire. Ils *galopent* déjà les humides sillons. (Desmar.) Cette dernière expression, un peu vieillie, semble très-hardie.

— Fig. et fam. *Galoper quelqu'un.* Le poursuivre dans tous les lieux où l'on croit qu'il se trouve, où l'on peut lui parler. On le *galope* ensuite du reproche de faiblesse. (Mlle de Gourn.)

> Un marquis de même caractère,
> Grand épouseur aussi, la *galope* et la flat.... (Regn.)

— Soupirer après quelque chose, le poursuivre de ses vœux.

> Tudieu! notre future,
> Comme vous *galopez* la petite aventure! (J.-B. Rouss.)

— Fig. et pop. *La fièvre le galope, la peur le galope.* Il est atteint d'un violent accès de fièvre; il est saisi d'une grande peur.

— Neutr. fig. et fam. Se tourmenter, se donner de la peine. Il galope jour et nuit.

> Le beau ragoût qu'un misanthrope,
> Tel qu'un poëte morfondu
> Qui dans son chagrin s'enveloppe,
> Tandis que son esprit *galope*
> Après un vers qu'il a perdu. (P. Du Cerceau.)

GALOPIN. s. m. (rad. *galop*, *galoper*). Petit marmiton, petit garçon que l'on envoie çà et là pour faire des commissions. Galopin intelligent. Galopin maladroit, etc.

> Et souvenez-vous bien, vous et vos *galopins*,
> De mieux à l'avenir enfermer vos lapins. (Regnard.)

[illegible] plein de malice, qui parcourt en oisif nos promenades publiques et nos boulevards; il a beaucoup d'affinité avec le gamin de Paris.

— Par mépris. Homme de néant, qui ne mérite aucune confiance, aucune considération.

— Nom qui s'appliquait autrefois aux chirurgiens sous-aides-majors des régiments.

— On appelait aussi de ce nom le demi-septier de vin qu'on servait au déjeuner des écoliers et des clercs.

— adjectiv. Qui appartient à un galopin. Les dames de Paris aiment les airs *galopins*. (Ghor.)

— Le féminin *galopine* s'emploie quelquefois familièrement pour désigner une petite fille espiègle, une petite coureuse des rues.

— *A la galopine*, loc. adv. A la manière des galopins. Les femmes s'habillent déjà à la *galopine* ou à la gourgandine, c'est tout un; elles aiment les airs débraillés et la parure négligée. (Gherardi.)

GALOPINE. s. f. Bot. Genre de plantes de la tétrandrie digynie et de la famille des rubiacées.

GALOPODE. adj. des 2 g. Bot. Genre de plante du Mexique.

GALOUBET. s. m. (pr. *ga-lou-bè*). Mus. Petite flûte à trois trous dont jouaient les anciens troubadours, et qui est encore en usage en Provence, où l'on s'en sert pour accompagner le tambourin. Les petits savoyards qui font danser des chiens, des singes ou autres animaux, s'en servent aussi. Le galoubet est le plus gai des instruments champêtres, et le plus aigu de tous les instruments à vent. Les joueurs de galoubet sont très-communs en Provence. Galoubet tendre. Galoubet champêtre.

> De ses refrains, de ses molles cadences,
> Le *galoubet* des jeunes troubadours
> Anime encore et les chants et les danses. (Millev.)

GALOUBIE. s. f. Navig. Petit batelet très-étroit.

GALOY. s. m. Dr. féod. Droit que les seigneurs s'étaient attribué sur les biens de ceux qui ne pouvaient tester, ou qui mouraient sans héritier légitime.

GALPHIMIE. s. f. Bot. Arbrisseau à rameaux rougeâtres de la décandrie trigynie.

GALSUINTE. Fille d'Athanagilde, roi des Visigoths, et sœur de Brunehaut, épousa Chilpéric, qui la fit mettre à mort pour reprendre sa concubine Frédégonde.

GALTABE. s. m. Erpét. Espèce de lézard.

GALUCHAT. s. m. C'était le nom d'un ouvrier gaînier qui inventa l'art de préparer la peau de chien marin ou roussette, pour couvrir les étuis, les gaînes, les coffrets et les nécessaires de voyage. Cette peau, ainsi préparée, est d'un vert donnant sur le bleu, avec des taches blanches. Elle a conservé le nom de celui qui l'a mise en vogue. On en distingue de deux sortes: le galuchat à gros grains, le galuchat à petits grains.

GALUPSE. s. f. Mar. Sorte de bateau en usage sur les côtes de Bretagne.

GALVADONESME. s. m. Chir. Appareil mécanique contre l'asphyxie.

GALVANI. Médecin et physicien, né à Bologne en 1737, et mort en 1795, fut professeur d'anatomie à l'université de cette ville. On lui doit la découverte de ces phénomènes électriques désignés sous le nom de galvanisme. V. ce mot.

GALVANIE. s. f. Bot. Genre de la pentandrie monogynie, dans la famille des rubiacées. Cette plante croît au Brésil.

GALVANIQUE. adj. des 2 g. Phys. Qui a rapport au galvanisme. Fluide galvanique. Appareil galvanique. Expériences galvaniques. Des expériences curieuses, faites en Angleterre par Wilson Philips pour étudier les phénomènes de la digestion, montrent jusqu'où va le pouvoir d'un courant *galvanique* lorsqu'il parcourt les nerfs. (Andr.)

GALVANIQUEMENT. adv. Phys. D'une manière galvanique; par le galvanisme.

GALVANISÉ, ÉE. part. pass. du v. Galvaniser. S'empl. adject. Homme galvanisé. Femme galvanisée.

GALVANISER. v. a. 1re conj. Phys. Électriser au moyen de la pile galvanique ou voltaïque. Galvaniser un cadavre.

— Fig. Donner une vie factice et momentanée à une institution, à une nation en décadence ou éteinte. || *Galvaniser une société morte.* Lui rendre son énergie.

GALVANISME. s. m. (du nom de *Galvani*, célèbre anatomiste de Bologne, qui en fit la découverte en 1792). Série de phénomènes électriques que l'on ne croyait pas pouvoir attribuer à l'électricité ordinaire, et qui consistent dans des mouvements très-sensibles qui se manifestent dans les substances animales encore irritables, lorsqu'on les place sur des plaques métalliques éloignées l'une de l'autre, et que l'on établit entre celles-ci une communication au moyen d'une tige ou conducteur métallique. Volta a considérablement perfectionné les applications du galvanisme. Il a inventé un appareil auquel on a donné le nom de *pile voltaïque*.

GALVANO-MAGNÉTIQUE. adj. des 2 g. Phys. Qui a rapport au galvano-magnétisme.

GALVANO-MAGNÉTISME. s. m. Phys. Combinaison des effets galvaniques avec les effets magnétiques. Quelques physiciens ont employé ce mot comme synonyme d'Electro-magnétique.

GALVANOMÈTRE. s. m. (du mot *Galvani*, et du gr. μέτρον, mesure). Instrument destiné à apprécier la quantité d'électricité développée par la pile galvanique, et à rendre sensibles à la vue les effets du galvanisme.

GALVANOMÉTRIQUE. adj. des 2 g. Phys. Qui appartient au galvanomètre.

GALVANOSCOPE. s. m. Phys. V. GALVANOMÈTRE.

GALVARDINE. s. f. Sorte d'habillement, fait d'une étoffe hydrofuge.

— Cape contre la pluie, en usage dans le Béarn.

GALVAUDER. v. a. (du bas lat. *caballicare*, galoper). Maltraiter de paroles. || Faire de mauvaise besogne, gâter tout ce qu'on fait.

GALVÈSE. s. m. Bot. Genre de plantes établi dans la didynamie angiospermie, et dans la famille des personnées.

GALVETTE. s. f. Petit bâtiment de la côte

du Malabar, dont les Marattes se servaient pour exercer leurs pirateries. Ces bâtiments sont armés de canons de divers calibres, placés ordinairement sur l'avant et sur l'arrière.

GALWAY. Géogr. Ville d'Irlande. Ch.-l. du comté du même nom, à 180 kil. de Dublin; 33,000 habitants.

GAMA (Vasco da). Comte da Vidigueyra, célèbre amiral portugais, et commandant de la flotte qui, la première, doubla le cap de Bonne-Espérance, et ouvrit la voie des Indes par le Grand Océan. Né à Sines, dans l'Alentejo; mourut vice-roi des Indes, à Cochin, le 25 décembre 1524.

GAMACHE. s. f. (du lat. *gamacha*, même signif.). Nom donné autrefois à des bottines ou bas de laine ou de toile cirée qu'on mettait pardessus les autres pour les garantir de la boue; on les appelait aussi *triquehouses*. On s'en servait également à cheval et en voiture pour se garantir du froid. Une gamache. Des gamaches. Boutonner, agrafer ses gamaches. Les dragons étaient dans l'origine chaussés de gamaches.

— Zool. Nom vulgaire de la fauvette à tête noire.

— Hortic. Variété de pomme.

GAMACHES. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. d'Abbeville (Somme); 1,300 hab.

GAMAHÉ ou **GAMAHEU** ou **CAMAÏEU.** s. m. Foss. Madrépore fossile, concrétion pierreuse qui affecte naturellement des figures auxquelles les anciens attribuaient de grandes vertus. Gamahé en relief. Gamahé peint. Gamahé gravé. Paracelse a beaucoup de foi à ces images ou caractères tracés sur les *gamahés*, comme étant visiblement produits par l'influence du ciel. (Trév.)

GAMALIEL. Rabbin savant et célèbre dont saint Paul fut le disciple. Quoique membre du Sanhédrin, il était disciple secret de Jésus-Christ, et s'opposa aux persécutions dont les apôtres étaient l'objet. On croit qu'il souffrit le martyre avec son fils.

GAMANDE. s. f. Bot. Espèce de châtaigne, fruit du gamandier.

GAMANDIER. s. m. Bot. Espèce de châtaignier du Dauphiné qui croît spontanément.

GAMASE. s. m. Entom. Genre d'insectes parasites qui s'attachent aux escargots.

GAMASIDÉ, ÉE. adj. Entom. Qui ressemble à un gamase. || GAMASIDÉS. s. m. pl. Arachn. Famille d'arachnides ayant pour type le sous-genre gamase.

GAMAT ou **GRAUZEL.** s. m. Écon. rur. Maladie des blés dans le midi de la France. || Blé rachitique dans le midi de la France.

GAMAU. s. m. Hortic. Variété de raisin.

GAMBA (Barthélemi). Né à Bassano en 1780, un des plus savants bibliographes italiens.

GAMBADE. s. f. (du bas lat. *campa;* en italien *gamba*, jambe; le *g* et le *j* ont été primitivement confondus dans beaucoup de mots de notre langue). Espèces de sauts, de mouvements brusques, irréguliers, agiles et plus ou moins bizarres, auxquels se livrent les singes ou ceux qui les imitent. Faire une gambade, des gambades. Un enfant qui fait des gambades comme un singe. Jamais homme ne fut si leste et si gai, il faisait mille gambades.

> En ces lieux où le roi n'est pas,
> Où l'on ne voit ni mascarade,
> Ni jeux, ni foire, ni *gambade*. (Div. de Sc.)

— Fig. Les gambades de l'esprit, de l'imagination. J'ai écrit mon livre à bâtons rompus, à sauts et à *gambades*. (Montaig.)

— Fam. et prov. *Payer en monnaie de singe, en gambades.* Alléguer de mauvaises plaisanteries, de mauvaises défaites pour s'exempter de répondre ou de payer. D'après une ordonnance de saint Louis, les jongleurs s'acquittaient du droit de péage en faisant danser leurs singes devant le peager.

GAMBADELETTE. s. f. (dimin. de *gambade*). Petite gambade. Faire des gambadelettes.

> Les poissons
> Viennent aux sons
> Des rebecs et épinettes;
> Et loin du fond
> De l'eau font
> Petites *gambadelettes* (Desperriers.)

bades. Singe qui gambade. Ne faire que gambader. Si le singe appartient à un joculateur, cet homme en le faisant *gambader* devant le péager sera quitte du péage. (***) Ils reçurent Vulcain entre leurs bras comme il *gambadait* par l'air. (Ablan.)

GAMBADEUR, EUSE. s. Fam. Celui, celle qui gambade. Faiseur de gambades. Un gambadeur. Une gambadeuse.

— adjectiv. Enfant gambadeur. Petite fille gambadeuse.

GAMBAGE ou **CAMBAGE.** s. m. (du bas lat. *camba*, vaisseau où se fait la bière, ou du vieux mot allemand *cam*, bière). Cout. de Flandre. Droit qu'on payait au profit des seigneurs sur la bière qu'on brassait sur leur terre. || On nommait alors les brasseurs *gambarins* ou *cambarins*.

GAMBARON. s. m. Hist. Celui qui a de grosses jambes toutes rondes. C'est le sobriquet de Robert, duc de Normandie.

GAMBE. s. f. Signifiait Jambe.

GAMBE. s. f. Mar. Cordage double qui prend

de chaque bord, depuis le trélingage des bas haubans d'un vaisseau jusqu'aux bords des hunes, où il est croche sur des lattes de fer qui estropent des caps de mouton et les réunissent aux haubans des mâts de hune au moyen des rides.

GAMBESSON ou **GAMBESON.** s. m. Anc. art milit. Sorte de cotte d'armes qu'on portait sous la cuirasse pour empêcher qu'elle ne blessât. Elle était faite de laine ou de coton piqué entre deux étoffes. On a dit aussi *gambisson*, *gambison*, *gamboison*, *gaubisson* et *gombisson*, et aussi *gambriex*.

GAMBETER. v. n. 1re conj. S'est dit pour Gambader

GAMBETTE. s. f. Ornith. Oiseau commun en Europe et en Afrique.

GAMBIE. Géogr. Fleuve de l'Afrique occidentale, prend sa source dans l'Etat de Fouta-Toro, coule de l'est à l'ouest, et se jette dans l'Océan par plusieurs embouchures, sous 130° 20 lat., après un cours d'environ 1,600 kilom. Les indigènes le nomment *Ba-Diman*.

GAMBIER. s. m. Techn. Nom que les glaciers donnent à une longue barre de fer dont ils se servent pour faire tourner un outil.

— *Gambier à une main.* Petit crochet de fer qui sert à enlever la barre du four où l'on fait fondre la fritte.

GAMBIER ou **GAMBILLER.** v. a. 1re conj. Mar. Changer de bord une voile à bourcet par rapport au mât en faisant passer sur l'avant la plus longue partie de la vergue et de la voile. Gambier ou gambiller une voile.

GAMBILLARD, ARDE. s. (pr. *gan-biiar*, *iarde;* rad. *gambe*). Boiteux. Il ne se dit que familièrement et par dérision. Ce n'est qu'un gambillard, une gambillarde. Quel gambillard!

GAMBILLER. v. n. 1re conj. (pr. *gan-bi-ie*). Fam. Remuer souvent les jambes, les agiter de côté et d'autre. Ne se dit guère que des enfants. Cet enfant ne fait que gambiller et frétiller.

GAMBIT ou **GAMBIS.** s. m. (de l'ital. *gambetto*, croc-en-jambe). Jeu d'échecs. Se dit lorsque après avoir poussé le pion du roi ou celui de la dame de deux pas, on pousse encore de deux pas celui de leur fou. Donner le pion de gambit.

GAMÉLIA. (du gr. γαμήλιος, nuptial). Myth. gr. Nom de Junon présidant au mariage, aux noces.

GAMÉLIE. s. f. Sacrifice que les Grecs faisaient la veille d'un mariage. || Au plur., Fêtes que les Athéniens célébraient en l'honneur de Junon. Elles avaient lieu à l'anniversaire de la naissance, au mariage et à la mort.

GAMÉLIEN, ENNE. adj. Myth. Qui préside aux mariages.

GAMÉLION. s. m. Ant. Nom d'un mois chez les Athéniens, répondant à janvier; ainsi nommé des fêtes de Junon qu'on célébrait particulièrement dans ce mois. || C'est aussi le nom d'une pièce de vers faite sur un mariage, ou d'un épithalame.

GAMELLE. s. f. (du lat. *camella*, panier d'osier fort serré). Ecuelle de bois ou de ferblanc dans laquelle on met la portion des soldats, et où ils mangent ensemble. Manger à la gamelle, c'est prendre ensemble les aliments dans le même vase, être à l'ordinaire des soldats. La soupe fait le soldat, et le soldat mange à la *gamelle*. (Prov.) Sur le champ de bataille, le soldat ne doit songer qu'à sa compagnie, à son drapeau; rentré au camp ou à la caserne, la *gamelle* devient son signe de ralliement. (Page.) Tous ceux qui mangent à la même *gamelle* sont égaux. (Id.)

— Mar. Vase de bois cerclé de fer, de la largeur du fond d'un seau ordinaire, et de la moitié de sa hauteur. Ce vase sert de soupière aux matelots. Dans les bâtiments de l'Etat, la gamelle contient la ration de sept hommes. || De la table des matelots, le mot *gamelle* est monté à celle des chefs: on dit La gamelle des officiers, la gamelle du commandant. || *Chef de gamelle.* Officier qui est momentanément chargé de l'administration de la table d'un état-major de vaisseau.

— Salin. Écuelle qui sert à puiser l'eau salée dans les poêles, pour s'assurer si la mure ou

GAMELO. s. m. Nom indien du baume de copahu.

GAMET. s. m. Hortic. Variété de raisin.

GAMIN, INE. s. (du mot pop. *gas*, dér. de *gars*, garçon). Pop. Petit garçon ou petite fille qui passe une partie de son temps à jouer ou à polissonner dans les rues ou sur les places. Faire le gamin. Agir en gamin. Tour de gamin.

— Les gens du peuple désignent quelquefois ainsi leurs propres enfants. Je vous enverrai mon gamin. Mais il devient terme de mépris pour les enfants élevés avec soin. Les gamins de Paris ont joué un certain rôle dans la révolution de 1830. Tout enfant parisien, fils du peuple, honnête enfant de cette grande ville, né au milieu de l'esprit et de la misère, est un *gamin* de Paris en attendant qu'il soit un homme. (J. Janin.)

— Petit garçon employé dans les verreries à diverses fonctions subalternes.

— Le féminin *gamine* se dit quelquefois familièrement d'une petite fille espiègle et hardie.

GAMINER. v. n. 1re conj. Pop. Faire le gamin, polissonner, perdre son temps dans les rues ou les carrefours à jouer, ou à vexer les marchands et les passants.

GAMINERIE. s. f. Pop. Jeu, espièglerie de gamin.

GAMMA. s. m. (Γ, γ). Troisième lettre de l'alphabet grec, correspondant à notre *g*. || En astronomie, il désigne une constellation, une étoile. || En algèbre, des quantités absolues. || Comme chiffre, avec l'accent supérieur à droite (γʹ), il vaut 3, et avec l'accent inférieur à gauche (͵γ), 3,000.

— Entom. Espèce d'insectes lepidopteres du genre nymphale. || *Gamma doré.* Nom d'un papillon du genre noctuelle, sur les ailes duquel on a cru reconnaître le gamma des Grecs.

GAMMAN. s. m. Myth. Fête annuelle que les nègres du Sénégal célèbrent en l'honneur de la naissance de Mahomet.

GAMMARE. s. m. Entom. Genre d'arachnides trachéennes de la famille des holètres, tribu des acarides.

GAMMARIENS et **GAMMARIDÉS.** adj. et s. m. pl. Hist. nat. Famille de l'ordre des crustacés amphipodes.

GAMMAROLITHE. s. f. Anc. foss. Crustacé devenu fossile. Pierre de couleur cendrée de la nature du talc.

GAMMAROLOGIE. s. f. (ét. gr., γάμμαρον, homard; λόγος, discours). Didact. Traité des crustacés.

GAMMAROLOGIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à la gammarologie.

GAMMAROLOGUE. s. m. Qui s'occupe de la gammarologie.

GAMMAROGRAPHE. s. m. Didact. Celui qui décrit les crustacés.

GAMMAROGRAPHIE. s. f. (ét. gr., γάμμαρον, homard; γραφή, description). Description des crustacés.

GAMMAROGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport à la gammarographie.

GAMMASIDÉES et **GAMMASIDES.** s. f. pl. Entom. Famille de l'ordre des arachnides trachéennes.

GAMMAUT. s. m. Chir. Sorte de bistouri dont se servent les Italiens pour ouvrir les abcès.

GAMME. s. f. (de la lettre grecque Γ, *gamma*, que Guy l'Arétin, ou d'Arezzo, en Toscane, choisit en 1026 pour désigner la corde qu'il ajouta au grave du *diagramme des Grecs*, et dont il fit la base de son système musical). Mus. Suite des sept notes principales de la musique, disposées suivant l'ordre naturel des tons, dans l'intervalle d'une octave. On l'appelait aussi *main harmonique*, parce que Guy se servit d'abord de la main, dont les doigts figuraient les échelons où il plaçait les notes; mais après que Lemaire eut introduit le *si*, l'usage de la main et la dénomination furent abandonnés jusqu'à Wilhem, qui de nos jours leur restitua leur emploi avec un immense succès pour la propagation de la musique chorale parmi le peuple. Apprendre la gamme. Commencer la gamme. Savoir la gamme. S'exercer à faire des gammes. || *Gamme diatonique.* Celle qui procède par tons et demi-tons naturels. || *Gamme chromatique.* Celle qui n'est composée que de demi-tons, et qui a par conséquent douze notes. De nos jours, les cantatrices abusent des *gammes* chromatiques dans leurs roulades. (Bechem.)

— Fig. Début, éléments. Il parle là d'une science dont il ignore même la gamme. C'est du latin qui passe votre *gamme*. (Voit.)

— Prov. et fam. *Chanter la gamme à quelqu'un.* Lui faire des reproches, le quereller. Vous lui chantez là une pénible gamme. Quelle rude gamme on lui a chantée! On lui a chanté sa gamme. || *Mettre quelqu'un hors de gamme.* Le déconcerter. Il fut mis hors de gamme, hors de mesure, hors d'état d'agir, de répondre. || *Changer de gamme.* Changer de ton, de conduite, de langage; prendre d'autres mesures. On le fera changer de gamme; on l'obligera à changer de mesure, de conduite, à baisser le ton. || *Haute gamme.* Le plus haut point, le plus haut degré. Marot a dit:

> Je suis Jeannin sans avoir femme,
> Et fou jusqu'à la haute *gamme*.

répondu sur la même *gamme*. (Acad.)

GAMME ou **GAME.** s. m. Médec. vét. Goître des moutons.

GAMOGASTRE. adj. des 2 g. (ét. gr., γάμος, mariage, union; γαστήρ, ventre). Qui a les ovaires soudés.

GAMOLOGIE. s. f. (ét. gr., γάμος, mariage; λόγος, discours). Didact. Discours sur le mariage, sur les noces. N'est usité qu'en parlant des ouvrages des anciens sur ce sujet. Myrelus a fait un Traité de gamologie.

GAMOPÉTALE. adj. des 2 g. (ét. gr., γάμος, union; πέταλον, pétale). Bot. Qui est formé par la soudure de plusieurs pétales distincts.

GAMOPHYLLE. s. m. (ét. gr., γάμος, noces; φύλλον, feuille). Bot. Qui résulte de la soudure de plusieurs feuilles.

GAMOSÉPALE. adj. m. Bot. Qui est composé de plusieurs pièces soudées ensemble. Calice gamosépale.

GAMOSTYLE. adj. des 2 g. Bot. Dans lequel les styles partiels sont soudés entre eux, de manière à former un style en apparence unique. Fleur gamostyle.

GAMPSONYX. s. m. Zool. Genre d'oiseaux.

GAMRON. Géogr. V. BENDER.

GAMUTE, GAMUTO ou **GAMOUTY.** s. m. Bot. Filaments de la base des feuilles des palmiers, avec lesquels on fait des cordes aux Philippines.

GANACHE ou **GAMACHE.** (en lat. *Ganapia*). Géogr. Petite ville du Poitou, à 12 myriamètres de la mer. Remarquons le changement de *p* en *ch* comme dans beaucoup d'autres mots.

GANACHE. s. f. (de l'ital. *ganascia*, ou de l'esp. *ganassa*, de *gena*, grande ou grosse joue). Mâchoire inférieure du cheval. Ce sont deux os qu'a le cheval de part et d'autre du derrière de la tête, opposés à l'encolure, et qui forment la mâchoire inférieure et la font mouvoir. || *Cheval chargé de ganache.* Cheval qui a la mâchoire inférieure grosse et charnue.

— Fig. et pop. Personne dépourvue de talent, de capacité. *Cet homme n'est qu'une ganache.* C'est un esprit lourd, stupide. Madame, disait Napoléon à l'impératrice Marie-Louise, votre père est une *ganache*. (J. Janin.) L'empereur François est un homme bon et religieux, mais une *ganache*. (Nap.)

— Entom. La partie de la lèvre inférieure des insectes, qui est avancée. On dit aujourd'hui Menton.

GANCETTE. s. f. Pêch. Maille de filet qui a cinq à six centimètres en carré.

GANCHE. s. f. Sorte de potence en usage en Turquie.

— Mar. Instrument au bout duquel se trouvent deux crochets, et qui sert à tenir la tente des galères.

GAND. Que les gens du pays écrivent *Ghent*, autrefois *Ganda*, *Gandaium*. Géogr. Ville de Belgique, capitale de la Flandre orientale, au confluent de l'Escaut et de la Lys, à 49 kilom. de Bruxelles. Cette ville est bâtie sur vingt-six petites îles qui communiquent au moyen de trois cents ponts; 80,000 hab. Patrie de Charles Quint. Le célèbre Jansénius en a été le premier évêque.

GANDARUSSA-SASA. s. m. Bot. Plante des Indes orientales.

GANDASTOGES. Peuples de l'Amérique septentrionale, entre la côte orientale du lac Erié et la Nouvelle-York. Ils font partie des Iroquois.

GANDASULI. s. m. Bot. Plante odoriférante des Indes orientales.

GANDOLA ou **GANDOLE.** s. m. Bot. Espèce de baselle. On en distingue deux espèces, le *gandola alba* et le *gandola rubra*. Cette plante, originaire des Indes orientales, sert de nourriture aux habitants.

GANER. v. n. 1re conj. Laisser aller la main au jeu de l'hombre. Faire gano.

GANERBIEN ou **GANERBE.** s. m. Hist. Membre de l'association féodale connue sous le nom de *Ganerbinat* ou *Ganerbiat*.

GANERBINAT. s. m. Hist. Union, association des familles nobles allemandes pour se défendre contre les brigands.

GANGA. Myth. Une des trois déesses des eaux chez les Hindous, qui en racontent une fable assez semblable à celle d'Alphée et d'Aréthuse.

GANGA. s. m. Ornith. Genre d'oiseaux de l'ordre des gallinacés, de la famille des plumipèdes. || Nom de la gélinotte des Pyrénées.

GANGA-GRAMMA. Myth. Démon femelle très-redouté des Indiens, et auquel ils rendent de grands honneurs.

GANGAMON. s. m. (du gr. γάγγαμον, filet à pêcher). Anat. Nom donné à l'épiploon, à cause de la multitude de veines et d'artères dont cette membrane est parsemée; c'est aussi le nom du *plexus nervorum* ou contexture de nerfs qu'on voit auprès de l'ombilic.

GANGANDES. s. m. pl. Peuple des bords du Gange.

GANGANELLI. Nom de famille du pape Clément XIV. V. CLÉMENT.

GANGAS. Myth. Prêtres du pays d'Angola

GANGASIMEKA. s. m. Prêtres du Congo, appartenant à la secte des gangas.

GANGE. Géogr. Fleuve célèbre de l'Hindoustan. Les Indiens l'appellent *Ganga* ou *fleuve par excellence*, *fleuve sacré*. Il prend sa source dans les monts Hymalaya, et se jette dans l'Océan, après un cours d'environ 2,600 kilom. Sur les rives du *Gange* on voit fleurir l'ébène. (Delille.)

GANGES. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Montpellier (Hérault); 4,200 hab.

GANGÉTIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient au Gange. Golfe gangétique.

GANGIAR, et mieux **CANGIAR.** s. m. Espèce de cimeterre que portent les pachas d'Egypte.

GANGITE. s. f. Minér. Ancien nom du jais ou jayet.

GANGLIFORME ou **GANGLIOFORME.** adj. des 2 g. Anat. Qui a la figure, la forme d'un ganglion.

GANGLIOMORPHE. adj. des 2 g. Moir

usité, mais plus correct que la mot hybride *gangliforme*.

GANGLION. s. m. (en gr. γάγγλιον). Anat. Petits nœuds ou tubercules d'une forme, d'un volume, d'une texture et d'une consistance variables, qui se trouvent sur le trajet des nerfs ou des vaisseaux lymphatiques. Ils sont revêtus d'une membrane qui les renferme comme une bourse ou capsule. Il ne faut pas les confondre avec les glandes et follicules qui ont un canal excréteur des humeurs, dont les ganglions son dépourvus, puisqu'ils ne secrètent rien. Ganglions lymphatiques. Ganglions nerveux.

— Pathol. Petite tumeur globuleuse, dure, indolente, développée sur le trajet des tendons, sans changement de couleur à la peau, formée par un fluide visqueux, albumineux, renfermé dans un kyste plus ou moins épais.

GANGLIONÉ, ou **GANGLIONNÉ.** adj. m. Bot. Qui est garni de nœuds pilifères.

GANGLIONEURS s. m. pl. (du gr. γάγγλιον, ganglion; νεῦρον, nerf). Zool. Groupe du règne animal, comprenant des animaux qui n'ont qu'un système nerveux ganglionnaire, semblable à celui des animaux vertébrés.

GANGLIONITE s. f. Médec. Inflammation des ganglions lymphatiques, aigue ou chronique, suivant les causes qui l'ont produite.

GANGLIONNAIRE et **GANGLIONIQUE**, adj des 2 g. Anat. Se dit des nerfs sur le trajet desquels on rencontre des ganglions; qui est muni de ganglions.

GANGLITE. s. f. Chir. Inflammation des ganglions.

GANGRÈNE. s. f. (Quelques dictionnaires ou grammaires admettent la prononciation *cangrène*, qu'aucune bonne raison ne justifie. En gr. γάγγραινα, du verbe γράω, γραίνω, je mange, je consume). Pathol. Mort d'une partie du corps d'un animal ou d'un homme, abolition complète du sentiment et de toute action organique dans cette partie : désordre contagieux qui se répand et se communique. Avoir la gangrène. La gangrène gagne. On ne peut guérir cette blessure, on craint la gangrène. Arrêter la gangrène. || *Gangrène humide.* Celle dans laquelle il y a engorgement, c'est-à-dire surabondance de sucs arrêtés dans la partie qui tombe en mortification. || *Gangrène sèche.* Celle qui est suivie d'un épanchement propre à préserver la partie morte de dissolution putride.

— Bot. Maladie des arbres.

— Fig. Se dit des erreurs et des mauvaises doctrines qui se répandent et se communiquent. La doctrine des casuistes, cette gangrène qui s'étend sur les esprits, les ronge et les fait périr, a été détruite elle-même et brûlée par le fer rouge de la philosophie moderne. La paresse est la gangrène de l'âme.

GANGRÉNÉ, ÉE. part. pass. du v. Gangréner. S'empl. adjectiv. Jambe gangrénée. Bras gangréné. Un membre *gangrené* perd la vie avant que la putréfaction s'en empare. (Pellet.)

— Fig. *Conscience gangrénée, âme gangrénée.* Ame, conscience corrompue. Un peuple *gangréné* de superstition est incurable, et devient la proie des charlatans de tout genre. (Boiste.)

GANGRÉNER (SE). v. pron. Se corrompre par la gangrène. Cette jambe va se gangréner.

— Fig. Ils s'abandonnent aux passions; leurs âmes se souillent et se gangrènent.

GANGRÉNEUX, EUSE. adj. Qui est de la nature de la gangrène, qui a pour effet de déterminer la mortification d'une portion de tissu superficiel. Sang gangréneux. Inflammation gangréneuse. Erysipèle gangréneux.

GANGRÉNOPINE. s. f. Médec. Érosion angréneuse.

GANGRINOS. s. m. Sel gemme.

GANGUE. s. f. (de l'allem. *gang*, filon). Minér. Matrice de la mine; substance dans laquelle un minéral cristallisé se trouve naturellement engagé. La gangue d'un métal. La gangue de ce métal est formée de telle espèce de terre. Une mine avec sa gangue. L'étude de la *gangue* des minéraux est une partie essentielle de la minéralogie. (Fa...)

GANGUÉILLE. s. m. Pêch. Petit ganguy que l'on traine avec un bateau pour prendre des anguilles.

[illegible] très-serrées.

GANIL. s. m. Hist. nat. Calcaire granuleux que l'on trouve aux environs du mont Saint-Gothard et du Vésuve, qui doit être rapporté à la chaux carbonatée magnésifère ou dolomie.

GANILH (Charles). Économiste distingué, né en Auvergne, en 1760.

GANITRES. s. m. Bot. Genre de plantes de la famille des liliacées, renfermant sept espèces qui croissent dans l'Inde et dans les îles de la mer du Sud.

GANIVET. s. m. Petit canif. || Instrument de chirurgie en forme de canif.

GANIVETIER. s. m. Celui qui fabrique des ganivets ou petits couteaux. Se trouve dans Rabelais.

GANNAN ou **ANAM.** Géogr. Royaume qui occupe la partie orientale de la presqu'île de l'Inde, par delà le Gange.

GANNAT. Géogr. Ch.-l. d'arrond. (Allier); 5,250 hab.

GANNEGARE. s. m. Comm. Espèce d'étoffe qu'on expédiait pour les colonies d'Afrique.

GANNET. s. m. Zool. Nom vulgaire du goëland brun.

GANO. s. m. Terme du jeu d'hombre qui signifie Laissez-moi venir la main, ne prenez pas sur moi. Celui qui fait jouer ne peut pas demander gano.

GANS (Édouard). Professeur de droit et de philosophie à Berlin, l'un des plus célèbres jurisconsultes de l'Allemagne, né à Berlin en 1798.

GANSE. s. f. (du lat. *ansa*, anse, ouverture; on écrivait autrefois *gance*). Espèce de cordonnet de fil, de coton, de soie, d'argent, d'or, rond, carré ou plat, qui sert à arrêter ou à attacher quelque chose, dans les vêtements, ordinairement à attacher un bouton. On emploie plus fréquemment aujourd'hui la ganse comme ornement, même dans l'ameublement. Ganse plate. Ganse d'or, d'argent, de soie. Ganse de fil, de coton. Petite ganse. Je n'ai pu me boutonner, parce que la ganse de mon collet de pourpoint est trop étroite, dit Trévoux. Trois mètres de ganse. Vous avez pris plus de ganse qu'il ne vous en faut. || *Ganse de diamants.* Ganse garnie de diamants, disposée en forme de boutonnière. || *Ganse de cheveux, en cheveux.* Tresse de cheveux, cheveux tressés en forme de ganse.

— Mar. Estrape en quarantenier ou tresse roustée en natte placée à chaque capelage des vergues de perroquets et de cacatois pour passer les balancines dedans et les empêcher de décapeler.

GANSETTE. s. f. (dimin. de *ganse*). Fam. Petite ganse.

GANT. s. m. (de l'anc. mot allemand ou plutôt flamand *wante*, même signification). Partie de nos vêtements servant à couvrir la main et chaque doigt, étant fait sur la forme même de la main. Porter des gants. Mettre des gants. Oter ses gants. Coudre des gants. Tailler des gants. Il est de bon ton de ne pas sortir sans gants. Gants blancs, noirs, jaunes. Gants parfumés. Une paire de gants. Deux maisons de Lunéville occupent à faire des gants plus de 2,500 ouvriers des deux sexes. Woodstock et Worcester fabriquent plus de six millions de paires de gants par année. Ce mot prend divers compléments qui indiquent la matière dont ils sont faits ou le lieu ou ils sont fabriqués. Gants de fil, de laine, de soie, de coton, de filoselle. Gants en peau d'agneau, de mouton, de chevreau, de chèvre, de chien, de chamois, de castor, de daim, de cerf, d'élan. Gants de Paris, de Grenoble, de Lunéville, de Nancy, d'Avignon, d'Angleterre, de Rome, d'Espagne, de Suède. Les *gants* servent à couvrir et les mains délicates de la jeune danseuse, et celles des hommes et des femmes dans presque toutes les positions de la vie. (Od. Desn.) Sous le règne de Henri III, les femmes, qui jusqu'alors n'avaient porté que des mitaines, commencèrent à faire usage de *gants* de soie tricotée. (Rat.) Les premiers *gants* en peau parurent vers le siècle de Louis XIV. (Id.) On disait autrefois que pour qu'un *gant* fût bon et bien fait, il fallait que trois royaumes y eussent contribué : l'Espagne pour en préparer la peau, la France pour la tailler, l'Angleterre pour la coudre. (Id.) Le comte d'Orsay, roi de la fashion, établissait il n'y a pas longtemps qu'un gentilhomme ne pouvait passer sa journée à moins de six paires de *gants*. (Id.) L'usage veut qu'on mette son *gant* pour offrir la main à une dame; il veut qu'on l'ôte pour prêter serment en justice. (Id.)

— *Gants fourrés.* Gants faits de peau à laquelle on laisse la laine ou le poil, ou bien encore gants que l'on garnit intérieurement de laine, de coton, de bourre de soie. || *Gants bourrés.* Gants qu'on porte pour se garantir la main quand on fait des armes. || *Gant de fauconnier.* Gant que le fauconnier met à sa main quand il porte l'oiseau. || *Gants de canepin.* Ceux qui sont faits d'un cuir très-délié, qui se lève de dessus la peau des agneaux ou chevraux, après qu'elle a été passée en mégie.

— Fig. et prov. *Etre souple comme un gant.* Etre d'une humeur facile, accommodante, peu susceptible, se pliant sans réplique à toutes les exigences. || *Je l'ai rendu souple comme un gant.* Je l'ai rendu traitable de difficile qu'il était. || *Jeter le gant.* Défier quelqu'un au combat. || *Ramasser, relever le gant.* Accepter [illegible] par allusion à l'usage qu'avaient les anciens chevaliers de proposer un combat en jetant leur gant ou gantelet dans l'arène ou champ clos, ou contre ceux qu'ils provoquaient personnellement au combat. || *Avoir les gants de quelque chose.* En avoir les prémices, être le premier à annoncer une chose, à ouvrir un avis. Allusion à l'ancien usage de donner une paire de gants à celui qui le premier faisait connaître une nouvelle. || *Se donner les gants d'une affaire.* S'en attribuer le succès, le mérite. Vous vous donnez là des gants qui ne vous appartiennent pas. C'est à vous les gants de cette heureuse affaire. || *Il faut prendre des gants pour lui parler.* Il faut agir avec lui avec circonspection et ménagement, avec cérémonie. || *Aller comme un gant. Cela vous va comme un gant.* C'est-à-dire, Cela vous convient parfaitement sous tous les rapports. || On dit en saluant quelqu'un à la hâte et sans se déganter, que l'*amitié passe le gant.* || *Elle a perdu ses gants.* Se dit d'une fille qui a déjà eu quelque commerce de galanterie. || *Je la mettrais dans mon gant.* Se dit pour désigner la petitesse d'une chose. La vaste enceinte de Gand faisait dire à Charles-Quint qu'il pouvait mettre tout Paris dans son *gant*. (Depp.)

— *Gant-jaune.* Sobriquet pittoresque donné au dandy musqué, à cause de la couleur de son gant. Un gant-jaune. Des gants-jaunes.

— Bot. *Gants Notre-Dame.* Plante campanule digitale, ancolée, etc.

GANTAM ou **GANTAN.** s. m. Poids dont on se sert à Bantam et dans quelques autres endroits des Indes orientales. || C'est aussi une mesure de capacité pour le poivre; elle contient 15 hectogr. 17 gantams font un baruth, autre mesure des Indes.

GANTAS. s. m. Poids en usage à Quéda, sur le détroit de Malacca, dans les Indes orientales.

GANTE. s. f. Brass. Faux-bord de bois qu'on met sur les bords d'une chaudière de cuivre pour contenir la liqueur qui bouillonne.

— Vieux mot qui a signifié Cigogne.

GANTÉ, ÉE. part. pass. du v. Ganter. S'emploie adj. Il a une main nue et l'autre gantée.

— Prov. et fam. *Chat ganté n'a jamais pris de souris*, c'est-à-dire, Celui qui dédaigne d'entrer par lui-même dans tous les détails de son entreprise ne réussit point. || C'est le même sens que celui de cet autre proverbe : *Mettre la main à la pâte.*

GANTELÉE. s. et adj. f. Bot. Espèce de campanule dont la racine est vivace, blanchâtre et du goût de la raiponce, à fleurs bleues ou blanches, échancrées en cinq parties.

GANTELET. s. m. Sorte de gant très-fort, faisant partie de l'armure d'un homme armé de pied en cap. Les doigts du gantelet étaient recouverts d'acier en forme d'écailles, jouant les unes sur les autres, ou bien en mailles souples, ce qui permettait de mouvoir facilement les doigts. On commença à prendre le gantelet vers l'an 1300.

— Fig. et prov. *Ce que le gantelet gagne, le gorgerin le mange.* C'est un mot qui était ordinaire au chevalier Bayard, pour dire qu'On ne met guère a profit le gain qu'on fait à l'armée. On dit aujourd'hui : *Ce qui vient de la flûte retourne au tambour.* || On disait encore : *Prêter le gantelet*, pour signifier Accepter un défi.

— Chir. Sorte de bandage qui enveloppe la main et les doigts comme le ferait un gant.

— Rel. Morceau de cuir dont les relieurs se servent pour fouetter les livres quand ils sont cousus. Les chapeliers, cordonniers, bourreliers, en font usage aussi.

GANTER. v. a. 1re conj. Mettre des gants. Cette personne est très-difficile à ganter.

— Etre juste à la main. Ces gants vous gantent bien.

— Fam. Se dit dans le sens de Convenir, faire l'affaire de quelqu'un. Cela me gante. Cela ne le gante pas du tout.

— SE GANTER. v. pron. Se mettre des gants. Les dames se gantent dès qu'elles vont à l'air.

GANTÉRIA. s. f. Mar. Nom qu'on donne sur la mer Méditerranée aux barres de hune.

GANTERIE. s. f. Fabrique, magasin de gants; art du gantier. Les ouvriers de cette ganterie sont habiles. Le commerce de la ganterie est prospère. La ganterie fait des progrès. Les différentes peaux dont on se sert dans la *ganterie*, industrie très-florissante en France, sont celles du chevreau, du chamois, du daim, du castor et de l'agneau. (Rat.) La *ganterie* de luxe de Grenoble, aussi belle peut-être que celle de Paris, est moins solide, à cause de la légèreté de la peau. (Id.) Aujourd'hui la *ganterie* de France l'emporte en général sur celle des autres pays. (Id.)

GANTIER, IÈRE. s. Celui ou celle qui fait des gants, qui en vend. La plupart des gantiers font et vendent aussi des bretelles, des culottes et des gilets de peau.

GANTOIS, OISE. adj. et s. Géogr. Habitant de Gand.

— Qui appartient à la ville de Gand ou à ses habitants. Industrie gantoise. || On dit aussi le *Gantois* pour signifier La contrée de Flandre.

GANYMÈDE. Myth. Prince troyen, fils de Tros ou de Laomédon et de la nymphe Callirrhoé; il était d'une grande beauté. Jupiter vou[illegible] aigle et le transporta du mont Ida dans l'Olympe, où il lui donna l'emploi d'Hébé.

GANYMÈDE. s. m. Alchim. Nom que les alchimistes donnaient au soufre obtenu par sublimation.

— Astron. Nom de la constellation: *le Verseau.*

— Bot. Genre de plantes du Portugal.

GAON. (en hébr. *gloire, honneur, majesté*). Titre d'honneur que l'on donnait autrefois aux rabbins et aux docteurs juifs qui se distinguaient par leur mérite ou leur science.

GAP. Géogr. Sur la Bène, appelée aussi la Luie, ch.-l. de département des Hautes-Alpes; 7,250 hab., à 669 kilom. S.-E. de Paris.

GARADES. s. f. Espèce de sacs en usage au royaume de Fez.

GARAGUAY. s. m. Ornith. Oiseau de proie d'Amérique gros comme un milan.

GARAGIAU. s. m. Ornith. Nom d'oiseau qui se trouve dans le pays des Cafres, en Afrique. || Espèce de mouette

GARAJE. s. m. Navig. Se dit de l'action de faire entrer les bateaux dans une gare.

GARAIRE. s. m. (du gaulois *garer*, d'où nous avons fait *garder, gare*). Nom d'un office monastique.

GARAIS ou **GARAS.** s. m. Bot. Nom vulgaire du fusain.

GARAMANTES. s. des 2 g. Ancien peuple de la Libye intérieure, Afrique, capitale Garama, aujourd'hui *Gherma.*

GARAMANTITE. s. f. Minér. Pierre précieuse, qu'on appelle autrement *sandastros.* Elle est de couleur obscure en dehors, mais luisante, rayonnante, transparente en dedans, marquetée en plusieurs endroits de taches dorées en forme de gouttes ou d'étoiles. On l'appelle *garamantite*, parce qu'on la trouve dans le pays des Garamantes.

GARAMIT. s. m. Ichthyol. Poisson des mers du Levant.

GARAMOND. s. m. Impr. Caractère petit-romain ainsi appelé du nom de son inventeur. Ce caractère ne s'emploie plus.

GARANÇAGE. s. m. C'est la teinte ou bouillon fait avec la garance.

GARANCE. s. f. (de *varentia*, changement très-fréquent dans notre langue et celles du Midi, du *v* en *g*). Bot. Plante de la famille des rubiacées, originaire de l'Orient et assez commune dans le midi, cultivée en France depuis soixante ans, dans le département de Vaucluse et aussi dans ceux du Bas-Rhin et de la Seine-Inférieure, et dont on fait un très-grand usage en teinture, à cause de la propriété qu'ont ses racines de donner une couleur rouge très-solide et qu'on emploie surtout utilement dans l'impression des toiles peintes. Les os des animaux nourris avec les feuilles et les racines de la *garance* prennent une couleur rouge qui ne se perd qu'à la longue, quand on change cette nourriture. (Moléon.)

— On dit, Une étoffe teinte en garance; et adjectivement : Drap garance; pantalon, veste garance. Les étoffes de coton teintes en rouge *garance* avec les racines récoltées en Europe ont rarement le lustre de celles qui le sont avec les racines qui viennent de Levant. (Moléon.)

GARANCER. v. a. 1re conj. Teindre en garance. Le noir doit être garancé parce qu'il est meilleur, plus beau et plus sain.

GARANCEUR. s. m. Ouvrier qui teint en garance.

GARANCIÈRE. s. f. Lieu où l'on sème de la graine de garance. || Local où l'on teint avec de la garance.

GARANT, ANTE. s. (en angl. *warant*, justification; en bas lat. *warandia, warantus*; du teutonique *wahren*, garder; changement fréquent du *v* ou *w* en *g*). Celui ou celle qui répond de son propre fait ou du fait d'autrui. Tout citoyen est naturellement garant de ses actions.

Le fond du conte est véritable.
Buffon m'en est *garant* qui pourrait en douter?
(FLORIAN.)

— Se dit aussi des choses. La bonne éducation de la jeunesse est le plus sûr *garant* du bonheur d'un Etat. (Oxenst.) Il éprouva que la grande cruauté n'est pas le meilleur *garant* de la domination. (Raynal.) Il sait que les premiers applaudissements ne sont pas toujours un sûr *garant* du mérite d'un ouvrage. (Volt.)

— Jurispr. Vous rendez-vous garant de cet homme, de cette dette? Il est garant de cette obligation. Ce créancier a un bon, un mauvais garant. Je l'ai pris pour garant. Le vendeur est garant envers l'acquéreur de la propriété, de la chose qu'il lui a vendue. On m'a attaqué en éviction, j'ai mis en cause mon garant. On n'est point garant d'une force majeure.

— Fig. et fam. C'est un très-honnête homme, je vous en suis garant. Je vous suis garant ou garante de la vérité du fait.

— Sûreté, garantie, gage. Quel meilleur garant voulez-vous de sa fidélité? Sa conduite passée est un sûr garant de celle qu'il tiendra.

— Se prend dans l'acception d'Autorité, témoignage. Vous avez pour garant l'Académie. J'ai pris tous mes garants dans les auteurs les plus accrédités. Nul écrivain n'est meilleur garant. St Thomas est *garant* de la proposition que j'ai avancée. (Pasc.)

— Mar. Bout des cordages ou manœuvres [illegible] quelque amarrage. || *Mollir, filer en garant.* Lâcher le cordage doucement et sans secousse.

GARANTI, IE. part. pass. du v. Garantir. S'empl. adjectiv. Marchandise garantie. Etre garanti contre toute avarie. On est *garanti* par la résistance : elle arrête, rompt ou amortit le coup. (Lav.) Il arrive le plus souvent qu'un traité est *garanti* par une tierce puissance vis-à-vis de toutes les puissances contractantes. (Roy.-Coll.) Les droits des auteurs ont été *garantis*, quant aux œuvres posthumes, à leurs héritiers ou cessionnaires. (Dufey.) Le narval redouble ses coups, il le perce, il le déchire, il lui arrache la vie, toujours hors de portée, toujours préservé de toute atteinte, toujours *garanti* par la distance. (Lacépède.)

GARANTI, IE. s. Celui, celle envers qui on s'est engagé à maintenir les conditions d'un traité et à en procurer l'exécution. Le garant doit prêter secours au *garanti* dans le cas où celui-ci serait lésé ou seulement menacé d'un préjudice par l'inexécution du traité. (Boulet.) Le garant n'est tenu d'assister le *garanti* que

lorsque celui-ci n'est pas en état de se procurer justice par lui-même. (Roy.-Coll.)

GARANTIE. s. f. (du teut. *wahren*, garder ; d'où le bas lat. *varandia* et *garandia*, et l'anglais *warrant*, justification). Obligation de défendre une personne d'un dommage éventuel ou de l'indemniser d'un dommage éprouvé. Vendre un héritage sans garantie. Vendre une montre avec garantie pour un an. Quelle garantie me donnerez-vous ? N'avoir pas foi dans la garantie de quelqu'un. Agir sans la garantie de quelqu'un. S'obliger à garantie. Être tenu à garantie. N'être soumis à aucune garantie. Les *garanties* ont surtout pour objet d'affermir les traités, en assurant autant que possible leur inviolabilité. (Roy.-Coll.)

— Jurispr. Obligation accessoire qui assure l'exécution de l'obligation principale. La *garantie*, comme toutes les obligations de donner, de faire ou de ne pas faire, se résout par une appréciation en argent, dans le cas même où l'argent n'était pas l'objet du contrat. (Merl.) || *Garantie formelle ou simple.* Celle qui a lieu en matière réelle. || *Garantie de droit.* Celle qui est établie par la loi, qui est de la nature du contrat et n'a pas besoin dès lors d'être stipulée. || *Garantie de fait.* Celle qui résulte seulement des conventions expresses des parties ou d'un cas exceptionnel prévu par la loi. || *Garantie partielle.* Celle qui ne porte que sur quelques-unes des dispositions d'un traité, d'un marché, etc.

— Procéd. comm. *Demande en garantie.* Acte par lequel le défendeur au principal appelle en cause la personne contre laquelle il a un recours à exercer. En matière de commerce, la rapidité des transactions et la facilité de transmission de la propriété rendent plus fréquentes les demandes en *garantie*. (Merl.) Il ne faut pas se dissimuler néanmoins que la demande en *garantie* donne lieu à de graves abus. (Id.)

— L'acte même de garantie. La *garantie* ne donne pas lieu à un droit particulier, parce qu'elle se confond avec les conventions arrêtées par les contractants et qu'elle en fait partie intégrante. (Chab.-Cham.)

— Fig. Soyez réservé à donner des recommandations ; elles doivent, entre honnêtes gens, être des actes de *garantie*. (Oxenst.)

— Administr. *Bureau de garantie.* Lieu où l'on essaie et où l'on constate légalement le titre des matières, des ouvrages d'or et d'argent.

— Dr. internat. *Garantie.* Acte par lequel une puissance s'engage à aider un autre peuple, un gouvernement ou une famille souveraine, dans la poursuite de droits réels ou prétendus. C'est une espèce d'alliance restreinte aux cas pour lesquels elle a été contractée, et elle est soumise aux mêmes règles.

— Dr. pol. *Garantie des fonctionnaires publics.* Protection dont la loi couvre en France certains fonctionnaires publics, en défendant de les poursuivre judiciairement sans une autorisation supérieure, à raison des abus ou des délits prétendus commis par eux dans l'exercice de leurs fonctions. La *garantie* des fonctionnaires publics n'existait pas sous l'ancien régime. (E. Reg.) || *Garantie individuelle.* Moyens que la société assure à tous ses membres de faire respecter les droits qu'elle reconnaît à chacun d'eux. La liberté de la presse, celle des cultes, la procédure par jurés, l'inamovibilité des juges, sont des *garanties* du droit de propriété, de la liberté des opinions et des consciences, et de la sûreté des personnes. (Regn.) La sûreté des personnes et des propriétés, la liberté de conscience et de la presse, voilà les quatre *garanties* de la Charte. (Beugnot.)

GARANTIR. v. a. 1re conj. (rad. *garant*). Se rendre garant, se porter caution ; répondre de l'exécution d'un engagement, de la valeur et du mérite d'un objet. Garantir une vente, un marché, une transaction. Garantir une créance, une propriété, une jouissance. Je vous garantis cette montre pour un an. Il lui a garanti ce cheval de tout défaut. Lui a-t-on garanti l'origine de ces vins ? Qui me garantira la jouissance du jardin ? Il garantit l'authenticité du titre. La puissance qui *garantit* un traité s'engage à en maintenir les conditions et à en procurer l'exécution. (Roy.-Coll.)

— Assurer, certifier, rendre sûr, certain. Ses actions garantissent sa moralité. Il n'a trouvé personne qui garantît la vérité d'une semblable [illegible] je *garantis* la pièce détestable. (Mol.) || On dit aussi dans le même sens, *Garantir que*. Je vous garantis que ce passage est de Cicéron.

— Préserver, mettre à l'abri de. Garantir quelqu'un des maux, qui le menacent. Manteau qui garantit du froid. Les paupières servent à *garantir* les yeux, et à empêcher la cornée de se dessécher. (Buff.) Des tentes les *garantissaient* des ardeurs du soleil. (Barth.) Nulle compassion ne pouvait *garantir* notre vie. (Id.) Le roi établit une nouvelle police pour *garantir* les Saxons des insultes des soldats. (Volt.) Je me sens pour tous ces abus une aversion qui doit naturellement m'en *garantir*. (J.-J. Rouss.) Après m'avoir délivrée avec tant de peine des pièges de mon cœur, tu me *garantiras* encore de ceux de ma raison (Id. Je prie Dieu qu'il vous *garantisse* de tous ces maux. (Sévig.) Ni l'âge, ni la célébrité, ni de longs services ne sauraient le *garantir* de ces rigoureux traitements. (Barth.) A quel prix m'as-tu *garanti* du naufrage. (Fén.) La présence d'un volcan à Lisbonne l'eût peut-être *garantie* d'un désastre qui fait frémir l'humanité. (Libes.) Il n'y a point de remède qui puisse *garantir* de la mort. (Acad.)

> La seule fuite, Iris, nous *garantit* ;
> C'est le parti le plus utile à prendre
> Contre l'amour. (Deshoulières.)

— Anc. cout. *Garantir un fief.* Les suzerains étaient obligés de garantir les fiefs de leurs vassaux, sinon, ils perdaient ce fief ; les rois seuls ne perdaient pas leurs fiefs faute de garantie.

— SE GARANTIR. v. pron. Se préserver, se mettre à l'abri de. Se garantir du froid. Se garantir de la chaleur. Comment se *garantir* aujourd'hui de ces cruautés réfléchies, de ces haines froides et assez patientes pour attendre le moment de la vengeance ? (Barth.) Il avait à se *garantir* de l'exactitude froide et de la simplicité affectée. (Did.) Des hommes éloquents ne se sont pas *garantis* du jargon révolutionnaire, et les écrits politiques de Mirabeau en sont la preuve. (La Harpe.) Quelques sages, il est vrai, ont résisté au torrent général, et se sont *garantis* du vice dans le séjour des Muses. (J.-J. Rouss.) Les mathématiques et la philosophie naturelle se sont mieux *garanties* des subtilités sophistiques que les autres sciences. (Jouffr.)

— S'assurer l'un à l'autre, se promettre avec garantie de serment. Se garantir fidélité. Les amants se *garantissent* une félicité qui ne dépend pas d'eux. (***)

GARANTISSEUR. s. m. Celui qui garantit, qui préserve. Ils les aiment et adorent, comme vrais, sûrs et chastes gardiens de la chasteté de leurs femmes, et *garantisseurs* de leur honneur. (Brant.) Ce mot est vieux et inusité.

GARAPHIE. Myth. Vallée de Béotie où Actéon fut dévoré par les chiens.

GARAS. s. m. Comm. Toile de coton blanche et commune, qui se fabrique dans les Indes.

GARASSE (François). Jésuite dont le nom, comme celui de Zoïle, est resté honteusement célèbre. Né en 1585. Tourmenté du désir de faire parler de lui, il prit part aux luttes littéraires et religieuses de son temps, et s'attaqua à toutes les réputations pour essayer de les flétrir en s'illustrant à leurs dépens.

GARAT (Dom.-Jos.). Littérateur distingué, ministre de l'intérieur en 1793 ; né à Bayonne (Basses-Pyrénées). || (Pierre-Jean), neveu du précédent, le plus grand chanteur que la France ait connu, né à Ustavitz (Basses-Pyrénées) en 1764, mort en 1823.

GARBELAGE. s. m. Comm. Droit sur les marchandises envoyées de Marseille dans le Levant.

GARBIN. s. m. Nom donné au vent de sud-ouest sur la Méditerranée et dans les provinces méridionales.

GARBON. s. m. Ornith. Mâle de la perdrix.

GARBOUILLE. s. m. (de l'ital. *garbuglio*). S'est dit pour Brouille, querelle, désordre, confusion. Être en garbouille avec quelqu'un.

GARBURE. s. f. Potage de pain de seigle, choux et lard.

GARCE. s. f. (féminin de *gars*, *garçon*, on écrivait autrefois *garse*). Ce mot, dont les honnêtes gens évitent de se servir, signifiait anciennement une Fille majeure ou une jeune fille en général. Le mâle est gars à quatorze ans, et la femelle est *garce* à douze. (Montfauc.) Dionysius le Tyran lui ayant présenté trois belles *garces*, afin qu'il en fît choix, il répondit qu'il les choisissait toutes trois. (Mont.)

— Dans quelques provinces de France, il signifie simplement Une fille, par opposition à Garçon ; il ne s'y prend pas en mauvaise part, et n'y passe nullement pour un terme malhonnête. Un père, dans le Maine et dans la Normandie, dira bien : *J'ai deux garçons et deux garces*, pour deux garçons et deux filles.

— Maintenant, et surtout à Paris, il ne se dit que d'une fille ou d'une femme débauchée, d'une prostituée. C'est un terme de souverain mépris. Quel contraste dans ce mot ! le nom de jeune fille descendue aux prostituées, tandis que le mot *garçon*, qui, chez nos pères, désignait en général un mauvais sujet, un vaurien, est à présent celui d'un homme dans le célibat, quel qu'il soit, et quelque âge qu'il ait.

GARCE. s. f. Métrol. Unité de poids en usage dans l'Inde. La garce de Madras vaut kilog. 4,535,44. || Mesure de capacité pour les [illegible] le blé vaut lit. 4,916,97 ; celle de Pondichéry, lit. 366,36.

GARCESQUES. s. f. pl. Ancien synon. de Grègues ou culottes.

GARCETTE. s. f. Mar. Tresse en bitord ou en tout autre menu cordage, longue de deux mètres environ. Les garcettes servent principalement d'amarrages pour rétrécir la surface de certaines voiles quand le vent devient trop fort. Elles servent aussi à lier le câble au cordage sans fin appelé *tournevire*, et qui sert à lever l'ancre au moyen du cabestan autour duquel on l'enroule.

— On donnait aussi ce nom à l'instrument avec lequel on frappait sur le dos nu des matelots qui avaient encouru un châtiment.

— Archéol. Sorte de coiffure de femme dans laquelle les cheveux étaient rabattus sur le front, mode venue d'Espagne avec la reine Anne d'Autriche ; car les Espagnols appelaient ces cheveux *garcetas*, diminutif de *garça*, oiseau qu'on nomme l'aigrette ou le petit héron.

GARCETTE. s. f. (diminut. de *garce*). S'est dit pour Jeune fille, vierge. Dans quelques provinces et principalement dans l'Anjou, le Maine, une *garcette* est une petite fille au-dessous de douze ans.

GARCIE. s. f. Bot. Arbuste de l'Amérique méridionale, de la famille des uthymaloïdes.

GARCILASO DE LA VEGA. Nom que le public et la postérité ont imposé à Garcias Laso, prince des lyriques espagnols, né à Tolède vers 1503, mot en 1536.

GARCINIÉES. adj. et s. f. pl. Bot. Tribu de la famille des guttifères. || Famille de plantes ayant pour type le genre garcinie.

GARÇON. s. m. (du bas lat. *garcio*, *garsio*, *garso*, *garro*, *garsio*, *gartio*, *guarcie*, *garco*, *garcon*, *garconium*, *garcus*, *garcifer*, valet, serviteur, tous mots dérivés du gall. *gwas* ou *gas*, dans lequel on a inséré un *r*, ce qui était très-commun, et ajouté la terminaison indifférente *on* ; ou de *gars*, mâle, qu'on a étendu ensuite à signifier valet, goujat, débauché, mauvais sujet, vaurien). Enfant mâle, par opposition à fille. Il a des garçons et des filles de son mariage. Elle a eu deux garçons de son premier mariage. Cette femme est accouchée d'un garçon. Jeune garçon. Grand garçon. Petit garçon. Qui pourrait croire qu'une mère qui a trois *garçons*, dont l'aîné est marié, fût sur le point de voir finir sa maison ? (Mme de Sévigné.) La joie d'une reine est grande quand elle accouche d'un *garçon*. (Trév.)

— Fam. Se dit d'un jeune homme, d'un homme. C'est un beau garçon, un joli garçon. Un garçon de belle taille. Un bon garçon. Un garçon fort aimable. Un garçon de talent. Ce pauvre garçon ! Si un de ces *garçons* aime un objet indifférent, armez en lui l'ambition contre l'amour. (B. de St-P.) Le pauvre *garçon* en partit tout triste, et il ne fut plus possible de le remettre de belle humeur, après que vous fûtes sortie. (Brueys.) Les jolis *garçons* ont des droits sur les veuves. (Andr.)

— *Brave garçon.* Se dit d'un jeune homme honnête, et qui se conduit bien ; ou de celui qui a fait une chose dont on est satisfait. C'est un brave garçon, je suis fort content de lui. Vous êtes un brave garçon d'être venu me voir.

— Fam. *Mon garçon.* Se dit quelquefois pour Mon ami.

— Fig. et ironiq. *Beau garçon, joli garçon.* Se disent d'un homme que la débauche, le jeu, ou une trop grande dépense, ont jeté dans quelque excès honteux ; qui a compromis sa position, s'est jeté dans l'embarras. Vous voilà beau garçon ! Il est joli garçon ! || Se dit aussi d'un homme qui s'est enivré. Il était hier joli garçon !

— Fig. et fam. *Être bien petit garçon auprès de quelqu'un.* Lui être fort inférieur. Il se croit un peintre fort habile, et n'est encore qu'un bien petit *garçon* auprès des grands maîtres de notre école. (Acad.)

— Celui qui demeure dans le célibat, qui ne se marie point. Mourir garçon. Rester garçon. C'est un vieux garçon. Ménage de garçon. Un *garçon* est plus dur, plus cruel qu'un homme marié. (Bacon.) Il est difficile qu'un *garçon* ne soit pas égoïste ou tatillon, intrigant et libertin corrupteur. (***) Quand on est vieux *garçon*, l'on n'a plus d'avenir. (Col. d'Harlev.) Les dernières années d'un *garçon* sont tristes. (Volt.)

— *Déjeuner, dîner de garçons.* Où il n'y a que des hommes.

— Fam. *Faire vie de garçon, mener une vie de garçon.* Vivre indépendant de tous les devoirs d'un homme qui est chef de famille, et de toutes les exigences que sa position sociale l'oblige à respecter.

— Prov. et fam. *Fille n'est pas garçon.* C'est-à-dire, les filles s'astreignent à des convenances, à des préjugés même auxquels ne sont nullement tenus les garçons.

— *Faire le mauvais garçon.* Faire le méchant, le brave, sans l'être en effet.

— *Garçon* signifie aussi Qui n'est pas passé maître, apprenti. Garçons critiques. Garçons philosophes.

> Pour convive je suis d'une assez bonne étoffe,
> Suivant de Démocrite, et *garçon* philosophe. (Rac.)

— Se dit aussi des ouvriers qui travaillent chez les maîtres ; de ceux qui servent les acheteurs chez certains marchands ; des domestiques de certains établissements, de certaines administrations. Garçon menuisier. Garçon [illegible]. Garçon coiffeur. Garçon épicier. Garçon marchand de vin. Garçon de restaurant, de café. Garçon de magasin. Garçon de bureau. Garçon de caisse. Garçon de collége, d'hôtel garni. Garçon de théâtre. Ce bottier, ce chapelier a tant de garçons. Envoyez-moi le garçon. Garçon, servez-nous une demi-tasse, un potage, etc. Donner quelque chose au garçon. N'oubliez pas le garçon. || Dans les grandes maisons, il y a des garçons d'office, des garçons de cuisine, des garçons d'écurie, etc.

— *Garçons de pelle.* Manœuvres qui, avec de grandes pelles de bois ferrées, remplissent les mesures dont on se sert pour le charbon.

— Mar. *Garçons de bord.* Jeunes garçons au-dessous de dix-huit ans qui servent sur les vaisseaux et commencent à travailler à la manœuvre. On les nomme aujourd'hui *novices*.

— *Garçons de la chambre, garçons de la garde-robe.* Valets qui, chez le roi, faisaient les bas offices dans la chambre et dans la garde-robe.

GARÇONNAILLE. s. f. (pr. *gar-ço-na-ie*). Rassemblement de garçons, de valets, de mauvais sujets, dans ce sens où on a dit Valetaille, canaille. On a dit aussi *garchonnaille*. Ce mot est vieux et inusité.

GARÇONNEMENT. s. m. Vieux mot qui signifiait Airs, manières, déportement de garçon, messéants à une femme.

GARÇONNER. v. n. 1re conj. Mener une vie de garçon, une vie déréglée, avoir une conduite peu mesurée. Ayant pratiqué les gens de guerre, elle s'était tant accoutumée à *garçonner* avec eux parmi les armes. (Brant.)

> En mon absence qu'il *garçonne*,
> Et fasse tout ce qu'il voudra. (Rem. Belleau.)

— SE GARÇONNER. v. pron. S'habiller en garçon, affecter les manières, les habitudes de garçon. Il n'est pas bienséant qu'une femme se *garçonne* pour se faire montrer plus belle. (Brantôme.) Ce mot est vieux et inusité.

GARÇONNERIE. s. f. Conduite libre et déréglée ; affectation des mœurs, des habitudes, des manières d'un garçon. Vieux et inusité.

GARÇONNET. s. m. (diminut. de *garçon*). Petit garçon. Combien de fois m'a-t-il pris envie, passant par nos rues, de dresser une farce pour venger des *garçonnets* que je voyais écorcher, assommer et meurtrir, à quelque père ou mère furieux ? (Montaig.) Ce mot est vieux et inusité.

GARÇONNIER, IÈRE. adj. Qui appartient aux garçons ; qui aime, qui fréquente les garçons.

> Je n'ai pas le cœur *garçonnier*,
> Pour aimer femme *garçonnière*. (***)

— GARÇONNIÈRE. s. f. Se dit, dans le style familier, d'Une petite fille qui aime à hanter les garçons.

GARD. Géogr. Petite rivière de France, non navigable, formée par la réunion du Gardon d'Anderze et du Gardon d'Alais.

— Département de France, tirant son nom de la rivière qui le traverse, et formé d'une partie de l'ancienne province du Languedoc. Climat très-doux ; sol riche en minéraux, peu ou point exploités ; vins et fruits excellents ; huile et soie ; nombreux troupeaux donnant une laine très-fine ; filatures et fabriques d'étoffes de soie ; distilleries, exploitations de sulfate de fer, d'ocre de fer et d'antimoine ; tanneries, teintureries et verreries ; ch.-l. Nîmes ; 366,000 hab.

GARDA ou **GARDE.** Géogr. Lac du royaume lombard-vénitien, long de 44 kil., large de 4 à 16 kil. ; plusieurs îles ; prodigieuse quantité de poissons ; truites saumonées ; il est environné de collines couvertes d'orangers, de mûriers, de vignes et même d'oliviers ; sur ses bords s'élèvent beaucoup de villes et de villages, entre lesquels il se fait un commerce considérable.

GARDABLE. adj. des 2 g. (rad. *garder*). Que l'on peut garder. || Facile à garder.

GARDAFUI. Géogr. Cap le plus oriental de l'Afrique, à l'extrémité de la côte d'Ajan et du royaume d'Adel. Le cap Gardafui.

GARDAGE. s. m. Féod. Ancien droit féodal.

GARDAUCHES. s. f. pl. Anat. Syn. de Vésicules séminales.

GARDE. s. f. (du celt. *gward*, garde, gardien, protecteur). Dans le sens le plus général, Défense, conservation de quelque chose. La garde d'une maison. La garde d'un trésor. Avoir la garde d'une bibliothèque, d'un magasin, d'un poste. Un corps de troupes chargé de la garde des frontières. Confier ses enfants à la garde d'un vieux serviteur. Être sous la garde d'une personne sage. Jeune personne qui est sous la garde d'une sage gouvernante. Avoir, prendre, recevoir la garde d'une chose. Prendre quelque chose en sa garde. Avoir, prendre quelqu'un sous sa garde. Donner une chose en garde. Être en la garde d'une personne sûre. Payer les frais de garde. Les légions distribuées pour la *garde* des frontières, en défendant le dehors, affermissent le dedans. (Boss.) Bien que la responsabilité qu'entraîne la *garde* des choses soit immense, celle qu'entraîne la *garde* des personnes exige une sollicitude et des soins bien plus délicats. (Barr.) Un dépôt à la *garde* duquel on ne peut trop veiller. (Mass.) La porte dans le chœur à sa *garde* est commise. (Boil.) Mais à qui de Juda confiez-vous la *garde* ? (Rac.) La *garde* en fut commise à ma fidélité. (Id.)

> Qu'Ismaël en sa *garde*
> Prenne tout le côté que l'orient regarde [illegible]

— Se dit figurément en ce sens des choses morales. La vertu est la garde de la pudeur. La fierté est toujours une plus sûre garde de la pudeur, que la douceur et la timidité. Sa beauté n'a-t-elle pas été sous la *garde* de la plus scrupuleuse vertu. (Fléch.)

— Protection. A la garde de Dieu. Dieu vous tienne en sa garde. Que Dieu vous ait en sa garde, en sa sainte et digne garde. Allez-vous-en à la garde de Dieu. La formule salutatoire de nos vieux rois de France était : Je prie Dieu qu'il vous ait en sa sainte et digne *garde*. (Bescher.) Ce fut à cette *garde* fidèle que la reine commit ce précieux dépôt. (Boss.) Et je viens vous chercher pour vous prendre en ma *garde*. (Corn.)

> Celui qui mettra sa vie
> Sous la *garde* du Très-Haut. (J.-B. Rouss.)

— Soin, précaution que l'on apporte pour empêcher que quelque chose n'arrive, contre notre intention ou notre volonté. Être sur ses gardes. Se mettre, se tenir sur ses gardes. Prendre garde de tomber dans une faute. Prenez garde qu'on ne vous trompe, qu'on ne vous surprenne. Prenez garde de tomber. On le trompera, s'il ne prend

garde. Prenez garde à vous. Prenez donc garde, vous allez tout renverser. Il faut tout d'attention pour être en *garde* contre une notion vague, contre un mot vide de sens, contre une équivoque, qu'on a plutôt fait d'admirer que de critiquer. (Condill.) Prenez *garde* au péril qui suit un tel service. (Corn.) César, prends *garde* à toi. (Id.)

Prenez *garde*, seigneur; vos invincibles mains
Ont de monstres sans nombre affranchi les humains;
Mais vous en laissez vivre. . . . . (RACINE.)

Sans prendre *garde* à sa femme,
Qui se perdit en chemin. (J.-B. ROUSS.)

— *Prendre garde*, signifiant prendre ses mesures, veut *ne* devant le verbe qui suit, parce qu'on prend ses mesures pour qu'une chose qu'on redoute ne soit pas : *prenez garde qu'on ne vous trahisse.* || Suivi d'un infinitif accompagné de la négative, il veut la préposition *a*. Prendre garde à ne pas tomber. Prendre garde à ne pas mal faire. Prenons *garde* si nos bienfaits ne nuisent point aux autres et ne tournent pas contre ceux mêmes qui en sont l'objet. (Mab.) Vous devez prendre *garde* à ne jamais laisser le vin devenir trop commun dans votre royaume. (Fén.) Prends *garde* qu'il ne surprenne les trois juges et Pluton même. (Id.)

Prends *garde* que l'astre qui nous éclaire
Ne te voie en ces lieux mettre un pied téméraire.
(RACINE.)

— Action par laquelle on observe ce qui se passe, pour éviter toute surprise. Faire la garde Être de garde. Etre de bonne garde. Entrer en garde. Se mettre en garde. Etre toujours sur ses gardes. Il faut être incessamment sur ses *gardes.* (J.-J. Rouss.) Puisqu'on fait bonne *garde* aux murs et dans le port. (Corn.)

— Dans un sens particulier, Guet, service alternatif des soldats ou autres agents de la force publique, designés pour veiller pendant un temps déterminé au maintien du bon ordre, à la conservation d'un monument, etc. Faire la garde. Faire bonne garde, mauvaise garde. Officier de garde. Soldat de garde. Monter la garde. Descendre la garde. Une ordonnance du roi, du 1er mars 1768, encore en vigueur dans les troupes françaises, a fixé la durée du service de *garde*, la manière dont il doit être fait, soit dans les places, soit dans les quartiers, en temps de paix ou en temps de guerre. (Merlin.)

— *Monter la garde.* Faire partie de ceux qui prennent le service de la surveillance. || *Descendre la garde.* Rentrer au quartier ou au logement, après avoir monté la garde.

— *Corps de garde.* Un certain nombre de soldats placés en un lieu, pour être distribués de là à différents services. || Lieu où ils sont placés. Arrêter quelqu'un et le mener au corps de garde. Passer la nuit au corps de garde. Je me suis arrêté quelquefois dans les rues de Paris à considerer avec plaisir de petites vignes dont les racines sont dans le sable et sous le pavé; elles tapissent de leurs grappes toute la façade d'un *corps de garde.* (B. de St-P.) Dans tous les temps, les murs des prisons, des *corps de garde*, des écoles, des auberges, ont été des registres ouverts aux impromptus des hommes. (De Jouy.)

— Se dit dans un sens analogue du service des pages, des gentilshommes, des valets, des laquais, qui se tiennent tour à tour auprès des rois et des princes pour les servir et faire ce qu'ils commandent. Un page qui est de garde.

— Temps que dure ce service. Monter une garde de deux heures. Une garde de trois heures.

— Batterie que le tambour de service dans la caserne doit exécuter à une heure prescrite, afin de disposer les hommes qui doivent monter la garde. Battre la garde.

— Les militaires eux-mêmes désignés pour monter la garde. Les gardes prennent différents noms suivant la mission qu'elles reçoivent au moment du défilé de la parade. Ainsi on dit : La garde de police. La garde d'honneur. La garde du camp. La garde du drapeau. La garde des portes. La garde du palais. Relever, renforcer, doubler, asseoir, poser la garde. Changer la garde. La garde montante. La garde descendante. Aller chercher la garde. Appeler la garde. Crier à la garde. Maitre absolu de tout, il change ici la *garde.* (Corn.)

— *Relever la garde.* Remplacer par une nouvelle garde celle dont le service est expiré.

— Ellipt. *A la garde!* Exclamation dont on se sert pour appeler la garde, dans un moment de danger. On entend le cri A la garde! Le cri [illegible] par la femme battue ou par l'honnête citadin assailli des malfaiteurs, est devenu un talisman qui suffit pour faire cesser les coups et le danger. (U. Barr.)

— Certain nombre de soldats d'infanterie et de cavalerie destinés à mettre à couvert une armée ou une place des entreprises de l'ennemi. || *Garde avancée.* Corps de cavaliers ou de fantassins qui marchent à la tête d'une armée pour avertir de l'approche de l'ennemi. || Détachement de quinze ou vingt cavaliers commandés par un lieutenant, portés au delà de la garde du camp. || *Grand'garde.* Corps de cavalerie qui se met à la tête d'un camp pour empêcher que l'armée ne soit surprise.

— Par extension de l'idée de défensive attachée à ce mot, Corps de troupes spécialement chargé de garder, de défendre un souverain, un prince, etc. Se faire donner une garde. La garde du prince. Etre entouré de sa garde. Garde royale, impériale. Garde royale à pied, à cheval. Garde d'honneur. La garde écossaise de Louis XVI. Un officier, un soldat de la garde royale, de la garde impériale, de la garde d'honneur. Il n'aura pas besoin de *garde* qui veille à la porte de son palais. (Mass.) Si durant le festin sa *garde* l'environne. (Corn.) La *garde* y restait faible et sans aucun ombrage. (Id.) De moment en moment votre *garde* s'écoule. (Id.) Nos deux révolutions ont posé en principe qu'il n'y aurait point de corps d'élite, point de *garde* impériale ou royale. (Constit.)

Le pauvre en sa cabane où le chaume le couvre
Est sujet à ses lois (de la mort),
Et la *garde* qui veille aux barrières du Louvre
N'en défend pas nos rois. (MALHERBE.)

— Absol. *La garde.* La garde impériale ou la garde royale. La garde meurt et ne se rend pas. Les régiments de la garde. Entrer dans la garde. Sortir de la garde. Officier de la garde.

— Partie d'une épée, d'un poignard, d'un sabre qui est entre la poignée et la lame, et qui sert à couvrir la main. La garde d'une épée, d'un poignard, d'un sabre. Garde d'argent. Garde à coquille. Monter une garde. Démonter une garde. Fausser la garde. Les branches d'une garde. Enfoncer l'épée jusqu'à la garde.

— Fig. et fam. *Monter une garde à quelqu'un.* Le réprimander sévèrement. || *S'en donner jusqu'aux gardes.* Faire un grand excès.

— Au jeu de cartes, Une ou plusieurs basses cartes de la même couleur que la carte principale qu'on veut garder. Garde au roi, à la dame. Ecarter sa garde.

Ou, querellant tout bas le ciel qu'elle regarde,
A la bête, gémir d'un roi venu sans *garde.* (BOIL.)

— Fig. et fam. *Avoir toujours garde à carreau.* Etre prêt à répondre à toute objection, à parer à tout événement.

— Anc. cout. Saisie des animaux qui causent du dommage dans l'héritage d'autrui. || *Garde orpheline.* Nom qu'on donnait avant la révolution, dans certaines villes de la Flandre française et de la Flandre autrichienne, à un tribunal chargé spécialement de veiller aux intérêts des mineurs sous l'inspection des échevinages. Les gardes orphelines n'administraient pas elles-mêmes les biens des mineurs. || *Garde noble.* Droit autrefois attribué par un grand nombre de coutumes au survivant de deux époux nobles, de percevoir à son profit, sous certaines charges les revenus des biens que ses enfants mineurs avaient recueilli dans la succession du prédécédé. || *Garde bourgeoise.* Droit établi autrefois par diverses coutumes, notamment par celle de Paris, en faveur du survivant des deux époux bourgeois. || *Garde seigneuriale.* Dans l'ancienne coutume de Normandie, droit en vertu duquel le seigneur féodal jouissait des revenus des fiefs tenus immédiatement de lui, pendant que ses vassaux étaient en bas âge, à la charge par lui d'entretenir les héritages et de payer les redevances annuelles qui les grevaient. || *Garde royale.* Droit de garde qui était conféré à certaines personnes par lettres patentes.

— Chass. Ergots du cerf et du sanglier.

— Eaux et for. Étendue de la juridiction d'un officier préposé à la conservation des bois. Le grand maitre faisait ses visites de garde en garde.

— Escr. Manière de tenir le corps, l'épée ou le fleuret, telle que l'on soit à couvert de l'épée ou du fleuret de son adversaire, et que l'on puisse aisément le frapper ou lui porter une botte. La garde haute. La garde basse. La garde à l'épée seule. La garde à l'épée et au poignard. La garde sur le pied gauche. Se mettre, se tenir en garde. Etre en garde. Etre hors de garde.

— Fig. *Être hors de garde.* Ne savoir où l'on en est dans quelque affaire, dans quelque occasion. || *Se mettre en garde, se tenir en garde.* Se défier et donner si bon ordre qu'on ne soit point surpris. Etre en garde, se mettre, se tenir en garde contre la séduction.

— Ellipt. *En garde.* Mettez-vous en garde.

— *Les quatre gardes de l'épée.* La prime, la seconde, la tierce, la quarte. On y ajoute la quinte, qui est la prime renversée.

— Féod. *Droit de garde.* Sorte de droit seigneurial. || *Garde royale.* Droit qui appartenait au roi en certains lieux, de jouir de tous les fiefs, arrière-fiefs, rotures, rentes et revenus des mineurs qu'ils avaient en leur garde.

— Jurispr. *Garde judiciaire.* Celle que la justice donne d'objets saisis, séquestrés, mis sous les scellés, pour être ensuite représentés à qui de droit.

— Hist. *Garde noire.* Nom d'un corps d'in- [illegible] roi de Hongrie, et qui se rendit redoutable dans toutes les guerres auxquelles la Hongrie prit part. || *Garde noire.* Escouade d'archers établie autrefois à Bordeaux pour garder le port pendant la nuit, et empêcher la contrebande. || *Garde du dedans.* Partie de la garde du roi qui surveillait l'intérieur du palais, et qui se composait des gardes du corps, des cent-suisses, des gardes de la porte et des gardes du grand prévôt de l'hôtel. || *Garde du dehors.* Partie de la garde du roi qui surveillait l'extérieur du palais; elle comprenait les gendarmes, les chevau-légers, les mousquetaires, le régiment des gardes françaises et celui des gardes suisses. || *Garde constitutionnelle.* Garde qui fut accordée à Louis XVI par l'assemblée législative, et qui, aux termes de la loi, devait être composée de 1,800 hommes. Elle fut licenciée le 28 mai 1792. || *Garde nationale.* Nom que prit la milice bourgeoise organisée à Paris, le 13 juillet 1789, et peu après dans toute la France. La garde nationale de Paris, licenciée en 1822, sous le ministère de M. de Villèle, a été définitivement réorganisée en 1830, après la révolution. C'est au patriotisme et au courage des gardes nationales du royaume que la charte et les droits qu'elle consacre sont confiés. La devise de la garde nationale est : *liberté, ordre public.* || *Garde parisienne.* Garde nationale de Paris. || *Garde départementale.* Corps d'infanterie établi sous l'empire français dans chaque département. || *Garde impériale.* Particulièrement, Corps d'élite composé de détachements de toutes armes et attaché particulièrement à la personne de l'empereur Napoléon. Les beaux faits d'armes de la garde impériale sont intimement liés aux guerres de 1800 à 1815. || *Vieille garde.* Corps de la garde impériale formés avant la campagne de 1813.

En Russie à l'arrière-*garde*
J'ai porté son fils nuit et jour (BÉRANGER.)

|| *Jeune garde.* Corps de la garde impériale formés après le désastre de Moscou, pour la campagne de 1814. || *Garde royale.* Particulièrement, Corps d'élite que Louis XVIII attacha à sa personne par ordonnance du 1er septembre 1815. || *Garde municipale.* V. MUNICIPAL. || *Garde pretorienne.* V. PRÉTORIEN. || *Garde bourgeoise, garde urbaine, garde civique.* Dans quelques pays, Une milice semblable à la garde nationale de France.

— Techn. Garniture qui se met à une serrure pour empêcher que toutes sortes de clés ne l'ouvrent. En ce sens il ne s'emploie qu'au pluriel. Changer les gardes d'une serrure.

— Rel. Bande de parchemin de la longueur du livre que les relieurs mettent à moitié en dedans du carton, et dont l'autre moitié est entaillée par bandes, qu'on fait passer sur le dos dans les entre nerfs ou on les colle.

— Ruban. Bande de papier pliée en trois, de la hauteur du peigne, et qui servent à le tenir fixé dans le battant.

— Tisser. Morceau de bois placé aux deux extrémités des peignes pour assujétir les broches ou dents et les empêcher de s'écarter.

— Verr. Morceaux de verre que l'on place perpendiculairement dans le poêle, lorsqu'on procède à la calcination du verre, et qui servent à faire connaître quand l'opération est achevée.

— Anneaux qui soutiennent un peson, une romaine. || *Garde faible.* La plus éloignée du centre de la balance. || *Garde forte.* La plus proche du même centre.

— Loc. *Etre de garde. Ce soldat est de garde.* Il fait le guet, la surveillance, il monte sa garde. On dit dans le même sens : Ce valet est de garde. Cet employé est de garde tous les quinze jours. || *Ce soldat est de bonne garde.* Il surveille bien en montant sa garde. On dit de même : Cette personne est de bonne garde. Ce chien est de bonne garde; et dans le sens contraire : Ce soldat est de mauvaise garde. Ce chien est de mauvaise garde. || *Cet homme est de bonne garde.* Il garde longtemps ce qu'il a.

— *Les filles sont de mauvaise garde.* Il est difficile de les surveiller assez pour les garantir de la séduction. Une jolie femme est de mauvaise garde. Une beauté parfaite est de mauvaise *garde.* (Boil.) || *Etre de mauvaise garde.* Pouvoir se garder, se conserver difficilement. Se dit particulièrement des choses qui se gâtent dans peu de temps. Des vins de mauvaise garde. Ces fruits sont de mauvaise garde. || On dit dans un sens opposé : Ces fruits sont de bonne garde, ou absolument, Sont de garde.

— *N'avoir garde de faire une chose.* N'avoir pas la volonté ou le pouvoir de la faire, en être bien éloigné. Il n'a garde de tromper, c'est un honnête homme. Il n'a garde de courir, il a une jambe rompue. Il n'a garde d'acheter cette charge, il n'a pas un sou. Je n'ai garde d'aller dans une telle maison; on s'y ennuie trop. Je n'ai *garde* à son rang de faire un tel outrage. (Corn.)

— *Se donner de garde, se donner garde.* Se défier, se précautionner, éviter par précaution. Donnez-vous de garde qu'on ne vous trompe. Donnez-vous garde de cet homme. Donnez-vous garde des chicanes de cet homme.

— *Etre, se mettre, se tenir en garde contre.* Se défier de. On ne saurait trop se mettre en garde contre les préventions de l'amour-propre. On ne sera pas en *garde* contre son ambition. (Mass.)

— *Prendre garde à un sou, à un denier.* Faire attention aux plus petits articles dans un [illegible] monie.

— Ellipt. *Garde à vous.* Se dit dans les commandements militaires, pour, Prenez garde à vous, faites attention.

— Anc. prov. *Qui garde prend, quitte le rend.* Qui prend la garde noble, bourgeoise ou roturière d'un mineur, libère ce mineur de toutes les dettes mobilières dont il est tenu.

GARDE. s. m. Gardien, surveillant, conservateur. Garde des archives. Garde du Trésor royal. Garde de la Bibliothèque du roi. Garde des meubles de la couronne. Garde champêtre. Garde forestier. Le garde champêtre est chargé, ainsi que sa dénomination l'indique, de veiller à la garde des champs et de dresser procès-verbal de tous les délits qui peuvent porter atteinte aux propriétés rurales. Les *gardes* champêtres sont placés au nombre des officiers de police judiciaire. (Merlin.) Les *gardes* forestiers sont institués pour la conservation des bois et des forêts. (Id.) On distingue des *gardes* des forêts de l'Etat et de la couronne, des *gardes* des bois des communes et des établissements publics, et des *gardes* des bois des particuliers. (Id.)

— S'agit-il d'une surveillance qui exige du savoir, et qui entraîne une grande responsabilité, on dit plutôt de nos jours *conservateur.*

— *Garde des sceaux.* Ministre auquel le roi confie les sceaux de l'Etat. Autrefois la fonction de garde des sceaux était ordinairement jointe à celle de chancelier, comme elle l'est aujourd'hui à celle de ministre de la justice. Les premiers gardes des sceaux furent aussi appelés grands référendaires. Ces officiers tirent leur origine de l'usage où étaient nos premiers rois de charger une personne de confiance d'apposer le sceau de leurs armes sur les lettres et les actes expédiés en leur nom.

— Par analogie, *Garde des sceaux, des apanages*, ou *garde des sceaux des fils et petit-fils puînés de France, et premier prince du sang pour leur apanage.* Titre que portaient avant la révolution des officiers publics créés par le roi pour l'apanage, et pourvus par le prince apanagiste pour garder les sceaux et en faire sceller toutes les provisions, commissions et autres lettres qui émanaient du prince pour son apanage.

— *Garde du commerce.* Agent spécialement chargé de l'exécution des contraintes par corps pour la ville de Paris et le département de la Seine. Les gardes du commerce sont au nombre de dix, créés par le roi sur la présentation de listes doubles fournies par le tribunal civil et le tribunal de commerce. Ils furent institués par un décret impérial du 14 mars 1808.

— Nom qu'on donne aux surveillants militaires attachés à certains jardins royaux de Paris et des environs. Le garde des Tuileries, du Luxembourg.

— Celui qui est chargé de garder, de surveiller une personne qu'on ne veut pas laisser échapper. Tromper ses gardes, s'évader. Lorsqu'il fallut assurer le *garde* de trois illustres captifs. (Boss.) Au lieu d'être en prison, je n'ai pas même un *garde.* (Corn.) Il a séduit ses *gardes* les premiers. (Rac.) On redoubla mes *gardes*, on multiplia mes chaines. (Chateaub.)

— Homme armé faisant partie de la garde d'un roi, d'un prince, d'un gouverneur, d'un officier général, etc. Etre entouré de ses gardes. Appeler ses gardes. Etre défendu par ses gardes. Garde royal. Garde impérial. Gardes royaux. Les gardes impériaux. Un garde suisse. Les gardes du roi, de l'empereur. Les gardes d'un prince, d'un général. Les gardes d'un gouverneur. L'empereur Julien ne voulait point de *gardes* autour de sa personne, et son panégyriste lui dit là-dessus : Ce n'est pas assez pour nous que personne ne vous veuille du mal, nous voulons encore que personne ne le puisse. (Bouh.)

Ses *gardes* affligés,
Imitaient son silence autour de lui rangés. (RAC.)

Des *gardes* que lui-même a pris soin de placer,
Nous ont de toutes parts défendu de passer. (Id.)

Je croyais que ces murs enfermaient l'innocence,
Vos *gardes* m'opposaient en vain la résistance.
(DE BELLOI.)

— Administr. *Garde d'artillerie, garde du génie.* Sous-officiers d'état-major, chargés de la conservation du matériel de l'artillerie ou du génie.

— Anc. admin. *Juge-garde.* Fonctionnaire chargé de veiller à ce que la fabrication des monnaies eût lieu suivant l'ordonnance. || *Garde du trésor royal.* Officier chargé de payer et de recevoir les deniers de l'Etat, d'après les ordonnances. || *Garde-visiteur.* S'est dit, à Bordeaux, d'un commis qui accompagnait le visiteur des douanes à bord des navires.

— Anc. cout. *Garde à frais.* Sergent que l'on établissait dans la maison d'un débiteur pour y demeurer jusqu'à ce que ce débiteur eût satisfait à ses obligations. || Prévôt, juge d'un seigneur subalterne ou du roi; officier de la justice du seigneur. || *Garde-lige.* Vassal tenu de prendre les armes pour défendre son seigneur. || *Garde-maneur.* Gardien de maison, personne préposée à la garde des fruits ou des meubles saisis.

— Astron. *Gardes de Jupiter.* Nom que l'on a quelquefois donné aux satellites de la planète de Jupiter.

— Hist. *Garde* ou *soldat aux gardes.* S'est dit des soldats d'un régiment d'infanterie française qui servait auprès du roi. Il y en avait un corps composé de deux régiments, l'un de [illegible] qu'on appelait en général les *gardes* au masculin ou le régiment des *gardes*, et en particulier les *gardes françaises*, et l'autre des *gardes suisses*, au féminin. || Du reste, quand on dit simplement, les *gardes*, soldat aux *gardes*, le régiment des *gardes*, c'est toujours des gardes françaises qu'il s'agit; on ajoute toujours le nom *suisses*, quand on parle des autres. Colonel des gardes. Capitaine aux gardes. Lieutenant aux gardes. Sous-lieutenant aux gardes. Enseigne aux gardes. Sergent aux gardes. On ne dit pas capitaine, lieutenant des gardes, pour ne pas les confondre avec ceux des gardes du corps. || *Garde du corps.* Sous l'ancien régime, Homme de guerre à cheval, entretenu par le roi pour faire la garde auprès de sa personne. || *Les gardes du corps.* Corps de gens de guerre, à cheval qui étaient de la garde du dedans et se tenaient auprès de la personne du roi jour et nuit. Nous doutons que jamais roi de France ait été entouré de plus dignes *gardes* du corps. (M. St-Hil.) Par une de ces délicates convenances que Louis XIV savait

observer, à peine les *gardes* du corps avaient-ils touché les grilles de l'hôtel, qu'ils mirent l'épée dans le fourreau, descendirent de cheval et se rangèrent à droite et à gauche de la chaussée. || *Garde du corps de Monsieur.* Nom des jeunes officiers qui composaient la garde attachée à la personne de l'aîné des frères du roi de France. || *Garde de la manche.* Nom qu'on donnait à vingt-quatre gentilshommes de la compagnie écossaise qui servaient toujours aux côtés du roi. On les nommait ainsi parce qu'ils étaient toujours à côté et comme à la manche du roi || *Garde de la porte* ou *garde des portes.* Homme d'armes qui faisait la garde à toutes les portes intérieures du palais où était le roi. || *Garde de la prévôté de l'hôtel.* Homme d'armes qui servait dans le lieu où était le roi et y faisait exécuter les ordres de police, et qui avait mission d'arrêter les prisonniers d'Etat.

— *Gardes de nuit.* Archers de ville commis par le prévôt des marchands et les échevins de Paris, pour veiller sur les ports à la conservation des marchandises qui y avaient été mises à terre.

— *Gardes des monnaies.* Autrefois, premiers juges des monnaies, dont les appellations ressortissaient aux cours des monnaies.

— *Gardes des métiers, maîtres et gardes.* Ceux qui étaient élus dans les corps des métiers, pour avoir soin qu'il ne s'y fît rien contre les règlements et les statuts, et pour veiller à la conservation de leurs priviléges.

— *Gardes des priviléges des universités.* Juges qui étaient spécialement chargés de veiller à la conservation des droits d'une université, et devant lesquels les membres de cette université avaient leurs causes commises.

— Dans les substantifs que le mot *garde* concourt à former, deux choses sont à considérer pour se rendre raison de l'orthographe de la pluralité. Le mot *garde* peut être suivi ou d'un adjectif ou d'un substantif. Est-il suivi d'un adjectif, comme dans *garde champêtre*, la locution que ces deux mots forment étant composée d'un substantif accompagné d'un adjectif qui le modifie, ces deux mots s'accorderont en genre et en nombre, soit qu'on les joigne par un trait d'union, soit qu'on les écrive séparément, comme on peut le faire sans léser en aucune façon les règles d une bonne logique. Ainsi l'on dira *un garde-champêtre, des gardes-champêtres ; un garde-forestier, des gardes-forestiers* ou bien *un garde champêtre, des gardes champêtres ; un garde forestier, des gardes forestiers.* On nous blâmera peut-être d'admettre ou de négliger indifféremment le trait d'union. Quelques grammairiens l'acceptent, d'autres n'en veulent point. L'Académie l'emploie tantôt, et le plus souvent s'en passe. Pour nous, d'accord avec la raison, nous ne l'emploierons jamais dans les locutions formées de *garde* et d'un adjectif ; car grammaticalement parlant, un *garde* est toujours *garde*, qu'il soit royal, champêtre, national ou municipal. Et la preuve la plus simple et la plus évidente qu'il ne doit pas se joindre à l'adjectif par un tiret, c'est qu'une fois que l'on sait de quel garde il s'agit, on ne répète plus l'adjectif pour le désigner, et le mot *garde* seul suffit.

— Dans les substantifs composés où le mot *garde* est suivi d'un nom, *garde* n'est plus substantif, il est devenu verbe ; et alors, selon la règle bien connue, en sa qualité de verbe, il est invariable. Une garde-malade. Des garde-malade. Un garde-chasse. Des garde-chasse. Un garde-côte. Des garde-côte ; ou bien Un garde-côtes, des garde-côtes, s'il s'agit de plusieurs *côtes*. Un garde-manger. Des garde-manger. Un garde-fou. Des garde-fou, ou plutôt, Un garde-fous. Des garde-fous.

— Tous les lexicographes ne sont pas de notre opinion. L'Académie d'abord, comme toujours, élude la difficulté en ne donnant point d'exemples du pluriel. Laveaux, plus hardi ou plus consciencieux, a émis une règle qui paraît plausible au premier abord. « Dans les substantifs » composés, dit-il, où *garde* est pris dans le » sens de *gardien*, l'expression se rapporte à » une personne, et alors *garde* est un substantif » susceptible de prendre la marque du pluriel. » Il faut donc dire *des gardes-chasse, des gardes-côtes*, etc. Mais lorsque dans les mêmes » mots *garde* est verbe, et qu'il signifie qui ob» serve, qui préserve, qui garantit, alors en sa » qualité de verbe, il ne prend point la marque » du pluriel ; ainsi l'on dira : *des garde-feu, des » garde-manger.* » Cette distinction, n'en déplaise à Laveaux, est fondée sur une raison spé- [illegible] la côte, et un *garde-manger* est un châssis garni de toile *qui garde* le manger, au même titre, grammaticalement parlant, que le militaire *garde* la côte. Si *garde* est *verbe* dans l'un, il doit l'être dans l'autre, et cela est évident. Il est plus naturel de rapporter tout cela à une règle générale que de faire des distinctions que rien de raisonnable ne saurait motiver. Une autre chose qui condamne l'opinion de Laveaux, ou du moins qui rend sa règle insuffisante, c'est qu'il est tel substantif, composé de *garde* et d'un autre mot, dans lequel *garde* serait, d'après lui, tantôt substantif, tantôt verbe. Ainsi le mot *garde-magasin* signifie en même temps une personne *qui garde* le magasin et une marchandise *qui garde* le magasin, parce qu'elle ne peut être vendue. Et dans ce mot *garde* pour la personne serait *substantif*, et pour la chose serait *verbe.* Pourquoi ? qui peut le dire ? Est-ce que la logique aurait changé ses lois immuables pour donner à un lexicographe le plaisir d'indiquer deux orthographes pour un même mot, et d'augmenter par là les difficultés d'une langue déjà trop riche en difficultés ?

— GARDE-BOEUF. s. m. Ornith. Héron d'Égypte. Un garde-bœuf. Des garde-bœuf.

— GARDE-BOIS. s. m. Celui qui garde les bois. Un garde-bois. Des garde-bois.

— GARDE-BONNET. s. m. Coiffe de toile dont on recouvre les bonnets des enfants pour qu'ils restent propres. Un garde-bonnet. Des garde-bonnet.

— GARDE-BOUTIQUE. s. m. Marchandise fripée et hors de mode qu'il est difficile de vendre et qui demeure longtemps dans la boutique. || Toute marchandise de mauvais débit. Un garde-boutique. Des garde-boutique.

— Ornith. Nom vulgaire du martin-pêcheur.

— GARDE-CHAÎNE. s. m. Horlog. Mécanisme employé dans les montres pour empêcher la chaîne de se casser.

— GARDE-CHARRUE. s. m. Ornith. Nom vulgaire du motteux.

— GARDE-CHASSE. s. m. Nom qu'on donne vulgairement à ceux qui sont chargés de veiller à la conservation du gibier, et de tenir la main à ce qu'on ne chasse pas sans permission ou pendant les temps prohibés dans l'étendue des terres confiées à leur garde. Aujourd'hui ce sont les gardes champêtres et les gardes forestiers qui remplissent les fonctions de garde-chasse. Les garde-chasse. On peut être bon *garde-chasse* sans être précisément bon chasseur ; et il serait même à désirer que les *garde-chasse* se bornassent à conserver le gibier. (Merl.) On est assez dans l'usage d'exiger que les *garde-chasse* soient bons chasseurs. (Id.) Les sables de l'Afrique, où nous n'avons pas de *garde-chasse*, nous envoient des nuées de cailles et d'oiseaux de passage, qui traversent la mer au printemps pour couvrir nos tables en automne. (B. de St-P.)

— GARDE-CHIOURME. s. m. Surveillant des forçats dans les bagnes. Un garde-chiourme. Des garde-chiourme.

— GARDE-COLLET. s. m. Anc. art milit. Pièce des anciennes armures destinée à garantir le collet. Un garde-collet. Des garde-collet.

— GARDE-CORDE. s. m. Syn. de Garde-chaîne. Des garde-corde.

— GARDE-CORPS. s. m. Obstacle posé au bord d'un endroit, d'un passage élevé, pour empêcher qu'on ne tombe. Un garde-corps. Des garde-corps.

— GARDE-CÔTE OU GARDE-CÔTES. s. m. Militaire faisant partie d'un corps chargé de garder les côtes. Un garde-côte. Des garde-côte. On écrit aussi Un garde-côtes. Des garde-côtes, lorsqu'il s'agit de plusieurs côtes. Les *garde-côtes* ne furent pas plus épargnés par la Restauration que les autres institutions militaires qui pouvaient faire ombrage aux étrangers. (Merlin.)

— Mar. Nom qu'on donne aux croiseurs de toute dimension qui sont chargés, tout en veillant à la sûreté des côtes, de protéger les bâtiments marchands contre les corsaires et les pirates, et d'empêcher le commerce interlope. || adject. Canonnier garde-côte. Des canonniers garde-côte. Un canonnier garde-côtes. Des canonniers garde-côtes. Les régiments *garde-côtes* furent licenciés en 1791. (Merl.) La loi du 23 fructidor an VII recréa trois bataillons de grenadiers *garde-côtes*, et cent trente compagnies de canonniers volontaires *garde-côtes*. (Id.)

— GARDE-COTILLON. s. m. Celui qui se charge de garder, de protéger les femmes. Un garde-cotillon. Des garde-cotillon. Fam. et iron.

— GARDE-CROTTE. s. m. Bandes de cuir que l'on place au-dessus des roues des calèches pour se garantir de la boue. Des garde-crotte.

— GARDE-ETALON. s. m. Celui qui garde l'étalon. Un garde-étalon. Des garde-étalon.

— GARDE-FEU. s. m. Techn. Grille ou plaque mobile que l'on met devant le feu ou autour du feu. Un garde-feu. Des garde-feu.

— Art milit. Cylindre qui contient une gargousse. || Partie de la batterie d'un fusil qui recouvre le bassinet.

— Appareil dont on se sert pour conserver du feu dans l'âtre pendant la nuit.

— GARDE-FILET. s. m. Techn. Boîte de plomb qui garantit du vent le fil à plomb d'un quart de cercle mobile. Un garde-filet. Des garde-filet.

— GARDE-FOU OU GARDE-FOUS. s. m. Balustrade sur les quais, sur les ponts, sur les terrasses, etc., pour empêcher de tomber.

— GARDE-MAGASIN. s. m. Personne chargée de [illegible] garde-magasin. || Marchandise de mauvais débit, qui ne se vend plus.

— Admin. Officier comptable chargé de recevoir, de garder et de délivrer des munitions. Garde-magasin des vivres, des fourrages.

— GARDE-MAIN. s. m. En général, tout ce qui sert à garantir un ouvrage que l'on fait du contact de la main. || Particulièrement, Parchemin percé qui couvre l'ouvrage des brodeurs. Un garde-main. Des garde-main.

— GARDE-MAJOR. s. m. Admin. milit. Se disait autrefois d'un officier qui faisait le détail d'un régiment sous le major et sous l'aide-major.

— GARDE-MALADE. s. des 2 g., mais plus usité au fém. qu'au masc. Celui, celle qui a soin d'un malade, qui reste auprès de lui nuit et jour. Une garde-malade. Un garde-malade. Des garde-malade. Les premières qualités qu'on doit exiger dans une *garde-malade* sont la propreté et la tempérance. (Dr Giniez.)

— On dit aussi absol., Un garde. Une garde. Alors il est substantif et prend la marque du pluriel quand il s'agit de plusieurs. Des gardes. Il faudrait donner deux gardes à ce malade. A cause de ses rapports continuels avec le malade, la *garde* doit encore avoir deux vertus fort rares, ce sont la douceur et la patience. (J.-J. Virey.)

— GARDE-MANCHE. s. f. Fausse manche sur la manche pour la garantir. Un garde-manche. Des garde-manche.

— GARDE-MANGER. s. m. Lieu où l'on garde les aliments. || Particulièrement, Châssis garni de toile pour y mettre les aliments à l'abri des mouches. La neige couvre le pont et le toit de notre navire, et forme nos observatoires et nos *garde-manger.* (Chateaub.)

— GARDE-MARINE. s. m. Nom que portaient des jeunes gentilshommes que l'on entretenait dans les ports pour apprendre le service de la marine. Des garde-marine.

— Nom que prirent ensuite les gardes du pavillon amiral.

— On disait plutôt *garde de la marine, gardes de la marine.* On destina un certain nombre de *gardes* de la marine à remplir dans l'antichambre de l'amiral les mêmes fonctions que les gardes du corps remplissaient chez le roi. (Du Roz.)

— GARDE-MÉNAGERIE. s. m. Mar. Celui qui est chargé à bord du soin de la volaille et des bestiaux. Un garde-ménagerie. Des garde-ménagerie.

— GARDE-MARTEAU. s. m. Eaux et for. Officier commis à la garde d'une certaine étendue de bois et qui garde le marteau avec lequel il marque les arbres à couper. Un garde-marteau. Des gardes-marteau.

— GARDE-MEUBLE. s. m. Lieu où l'on garde les meubles. || Ce qu'il contient. || Particulièrement, lieu où l'on garde les meubles de la couronne. Un garde-meuble. Des garde-meubles. Le directeur du garde-meuble.

— Anc. adm. Officier préposé à la garde des meubles du roi.

— GARDE-MÔLE. s. m. Anc. nom. Officier préposé à la garde d'un môle. Des garde-môle.

— GARDE-NOTE. adj. m. Epithète qui se joignait au titre de notaire. Notaire garde-note. Vieux et ironique. L'Académie écrit avec le pluriel des *gardes-notes*, orthographe bizarre et que rien ne justifie, *note* étant pris ici pour *minute.*

— GARDE-PÊCHE. s. m. Admin. Agent chargé à veiller à l'exécution des dispositions de police relatives à la pêche. Un garde-pêche. Des garde-pêche.

— GARDE-PLATINE. s. f. Techn. Pièce du métier à bas qui garantit les platines du contact de la presse. || Etoffe pour recouvrir la platine du fusil. Des garde-platine.

— GARDE-ROBE. s. f. Chambre voisine de celle où l'on couche et qui sert à serrer les habits et les hardes, ou à coucher les valets qu'on veut avoir près de soi la nuit. Une garde-robe. Des garde-robe. C'est à tort que l'Académie écrit des *garde-robes ;* le mot *robe* étant pris ici dans le sens que donnent les Italiens au mot *roba*, c'est-à-dire pour désigner le vêtement en général ; le signe de la pluralité est de trop. Autrefois la *garde-robe* dans les bonnes maisons était une pièce assez spacieuse et assez éclairée pour contenir les portraits de famille. (Du Rozoir.) Ne laissez pas traîner tout cela, et portez-le dans ma *garde-robe.* (Mol.)

Regarde dans ma chambre et dans ma *garde-robe*,
Les portraits des Dandins, tous ont porté la robe.
(RACINE.)

— Dans les résidences royales ou princières, Appartement où l'on mettait les habits du roi ou du prince, et tout ce qui était à l'usage de leur personne. Officier de garde-robe. Valet de garde-robe. Garçon de garde-robe. Les officiers qui y servaient logeaient dans la garde-robe du roi. A la *garde-robe* de la reine et des princesses étaient attachées une femme de *garde-robe* des atours, puis une porte-chaise d'affaires. (Du Rozoir.)

— Ensemble des officiers qui servaient et qui logeaient dans la garde-robe. La garde-robe du roi suivait toujours sa personne. Les deux grands maîtres de la garde-robe de Louis XIV étaient Boisgelin et Chauvelin. Officiers, valets de la garde-robe.

— Tous les habits et toutes les autres hardes que l'on met dans une garde-robe. Avoir une belle garde-robe, une garde-robe bien montée. Une garde-robe qui vaut tant. A la mort de ce prince, sa *garde-robe* fut estimée dix mille [illegible] (Acad.)

— Lieu où l'on met la chaise percée. Aller à la garde-robe. Saint-Simon nous apprend que le duc de Vendôme donnait ses audiences dans sa *garde-robe*, étant sur sa chaise percée. (Du Rozoir.)

— Médec. Matières fécales.

— Contes. *Plaisanteries de garde-robe.* Certains traits de gaieté qui roulent sur ce sujet. Nos bons aïeux aimaient beaucoup les plaisanteries de *garde-robe*, et l'auteur de Pourceaugnac et du Malade imaginaire ne les a pas dédaignées. (Du Rozoir.)

— *Aller à la garde-robe.* Décharger son ventre.

— Tablier que l'on met sur la robe, pour la garantir.

— Bot. Nom vulgaire de l'aurone et de la santoline, plantes odorantes qui préservent les habits de l'attaque des insectes.

— GARDE-RÔLE. s. m. Celui qui garde les rôles des offices, en fait sceller les provisions. Un garde-rôle. Des garde-rôle.

— GARDE-SACS. s. m. C'est ainsi qu'on désignait autrefois un greffier, un notaire. Un garde-sacs. Des garde-sacs. Le notaire n'était pas encore né, il n'y avait que des *garde-sacs.* (Ph. Chasl.) *Garde-sacs*, quelle injure ! (Id.)

— GARDE-SCEL. s. m. Nom qu'on donnait à l'officier chargé de sceller les expéditions, les arrêts, etc. Un garde-scel. Des garde-scel.

— GARDE-TEMPS. s. m. Phys. Instrument d'horlogerie ou de physique propre à conserver l'indication du moment ou une opération a été commencée et achevée. Un garde-temps. Des garde-temps.

— GARDE-VAISSELLE. s. m. Officier, chez le roi, qui a soin de la vaisselle d'or et d'argent. Un garde-vaisselle. Des garde-vaisselle.

— GARDE-VENTE. s. m. Commis qu'un marchand prépose pour l'exploitation et la vente des bois dont il s'est rendu adjudicataire. Un garde-vente. Des garde-vente.

— GARDE-VUE. s. m. Espèce de couvercle en forme de cône tronqué, que l'on place au-dessus d'une lampe pour concentrer les rayons vers le bas, et garantir ainsi la vue de leur action directe. Un garde-vue. Les *garde-vue* garantissent les yeux d'une trop vive lumière. (Noël.)

GARDENIACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à la gardenie. || GARDENIACÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des rubiacées, qui a pour type le genre gardenie.

GARDENIE. s. f. Bot. Genre de la famille des gardeniacées.

GARDENIÉ, ÉE. adj. Bot. Syn. de Gardeniacé. V. ce mot.

GARDÉ, ÉE. part. pass. du v. Garder. S'emploie adject. Il ajoute que ces mines sont *gardées* et fermées, et qu'on ne les ouvre qu'une fois l'an en présence d'officiers de la province, et que la plus grande partie de ce bitume précieux est envoyée au trésor du roi. (Buff.) L'étiquette n'est jamais plus sévèrement *gardée* que dans les spectacles de la cour. (La Harpe.) Il y a peu de prisonniers plus étroitement *gardés* que les princes. (Christine).

— *Gardé à.* Captif *gardé* à vue, je le vis redoubler de tendresse et d'empressement pour moi. (Barthél.) C'était là qu'on prenait les premières leçons sur la foi *gardée* à Dieu et aux dames. (Chateaubr.)

— *Gardé par.* Les troupeaux en Autriche sont *gardés* par des bergers qui jouent des airs charmants sur des instruments simples et sonores. (Mme de Staël.) J'ai su tromper les dieux par qui j'étais *gardé.* (Racine.)

— *Garde de.* De quelques légions qu'Auguste soit *gardé.* (Corn.)

— *Proportion gardée, toute proportion gardée.* En tenant compte de la différence relative de deux personnes, de deux choses dont il s'agit. Proportion *gardée*, toute proportion *gardée*, cette petite fille a plus d'intelligence que sa sœur aînée. (Acad.) Proportion *gardée*, ce petit jardin vaut mieux que ce grand parc. (Id.)

— Prov. et fig. *Quand chacun fait son métier, se mêle de son métier, les vaches sont bien gardées, en sont mieux gardées.* Toutes choses vont bien lorsque chacun ne se mêle que de ce qu'il doit faire.

— Jeux de cart. *Roi gardé, dame gardée.* Roi, dame pour lesquels on a une ou plusieurs gardes.

GARDER. v. a. 1re conj. (rad. *garde*). Conserver, mettre quelque chose dans un lieu commode, pour empêcher qu'il ne se gâte, qu'il ne se corrompe, etc. Vin qu'on peut garder. Dans les chaleurs, on ne peut garder la viande. Garder des fruits. Garder des raisins jusqu'au milieu de l'été.

— Retenir pour soi, par devers soi ; ne pas donner, ne pas communiquer, ne pas laisser prendre à d'autres. Garder copie d'une lettre. Garder le double d'un acte, en garder un double. Garder quelque chose pour soi. Garder un souvenir. Ne pouvoir rien garder. Garder sa place. Garder le pouvoir. Garder ses enfants auprès de soi. Charles VII ne voulait *garder* que les prisonniers d'importance. (Volt.) S'il les avait *gardés*, le nombre des prisonniers eût été au moins cinq fois plus grand que celui des vainqueurs. (Id.) C'est beaucoup de pouvoir *garder*, par la conjoncture des temps, une province. (Id.) Le bambin fuyait la chemise ou le bonnet de nuit dont Mme de Verdun le menaçait parfois ; et, *gardant* sa collerette [illegible] (Balz.)

— *Garder la chambre, garder le lit.* Se tenir dans sa chambre, dans son lit pour cause de maladie, de quelque indisposition. Depuis que je ne vous ai écrit, j'ai *gardé* le lit presque toujours. (Volt.) La peur que vous avez eue et qui vous a forcée de *garder* le lit. (Id.) Nos maçons, nos charpentiers *gardent la chambre.* (Mme de Sévig.) || *Garder la maison.* Ne pas sortir, rester chez soi, à cause du mauvais temps, ou pour faire quelque ouvrage qu'on ne saurait faire ailleurs.

— *Garder prison, garder les arrêts.* Rester en prison, rester aux arrêts. Je vous donne l'ordre de *garder* les arrêts pendant un mois. (Duc de Dalmatie.)

— T. milit. *Garder les rangs.* Demeurer dans les rangs. Gardez vos rangs.

— *Garder la fièvre, garder un rhume.* L'avoir longtemps sans discontinuation.

— *Garder une médecine.* Ne pas la vomir. || *Garder un lavement.* Ne pas le rendre promptement.

— Chass. *Ces chiens gardent le change.* Ils ne prennent pas le change.

— En parlant des choses morales. Garder ses habitudes. Garder son caractère. Garder son sérieux, sa gravité. Garder le ressentiment d'une injure. Garder une haine implacable. Garder rancune à quelqu'un. *Gardons* pour nous notre douleur et notre indignation. (Volt.) Il est donc des vérités que le sage doit *garder* comme un dépôt, et ne laisser pour ainsi dire, tomber que goutte à goutte. (Barth.) Je vois avec transport combien les passions les plus vives *gardent* encore le saint caractère de la vertu. (J.-J. Rouss.) Sertorius sait vaincre et *garder* ses conquêtes. (Rac.) On *garde* sans remords ce qu'on acquiert sans crime. (Id.) Cédons-lui le pouvoir que je ne puis *garder*. (Id.) La nature en tout temps *garde* ses premiers droits. (Corn.) Et la raison sur moi *gardera* son empire. (Id.) L'amitié véritable pense tout haut, parle toujours vrai, et ne *garde* jamais rancune. (De Juss.)

Adieu. Servons tous trois d'exemple à l'univers,
De l'amour la plus tendre et la plus malheureuse,
Dont il puisse *garder* l'histoire douloureuse. (Rac.)

— Se maintenir dans. Garder son rang. Garder sa position. J'étais en outre très-fatigué de la position difficile que j'avais *gardée* jusque alors. (X. de Maist.) La maison de France *garde* son rang sur celle d'Autriche. (Boss.) Je perdrai mes États et *garderai* mon rang. (Corn.) Je dois *garder* l'honneur du diadème. (Id.)

— Observer. Garder les commandements de Dieu. Garder la loi. Garder le silence. Garder le jeûne. Garder la chasteté. Garder le secret. Garder sa parole. Garder la foi des traités. Garder des mesures. Garder la bienséance. Ne garder aucune bienséance. Garder, ne point garder le décorum. J'ai *gardé* les voies du Seigneur, et je ne me suis point écarté de mon Dieu pour suivre l'impiété. (La Harpe.) Crains Dieu et *garde* ses commandements. (Boss.) Quand les princes ne *gardent* plus ni lois ni mesures. (Id.) Chaque année à cette époque, je reviendrai à Grenade pour voir si tu m'as *gardé* ta foi, et si tu veux renoncer à tes erreurs. (Chateaubr.) Ils violent des droits que tu n'as pas *gardés*. (Corn.) Est-ce aux rois à *garder* cette lente justice ? (Rac.) Tout y *garde* tes lois : enfants, sœur, femme, fille. (Boil.)

Et saura vous *garder* même fidélité
Qu'elle a *gardée* aux droits de l'hospitalité. (Corn.)

Même fidélité qu'elle a gardée est un solécisme ; il faut *la même fidélité* ou *cette fidélité*.

— *Garder un secret.* Ne pas le révéler. Je vous confie ce secret, je vous conjure de le *garder* très-fidèlement. (Mme de Sév.) Autant que je l'ai pu j'ai *gardé* son secret. (Rac.) Une femme *garde* mieux son secret que celui d'autrui. (La Bruy.) Le secret le plus intime échappait du fond de son cœur ; semblable à un vase précieux, mais fêlé, d'où s'écoulent toutes les liqueurs les plus délicieuses, le cœur de ce grand capitaine ne pouvait rien *garder*. (Fén.)

— *Garder son ban.* Accomplir le temps du bannissement auquel on a été condamné.

— Continuer d'employer quelqu'un pour les choses de sa profession. Garder un médecin. C'est un excellent professeur, je le garderai. Ne plus vouloir garder son secrétaire. Ne garder que deux domestiques.

— Réserver. Gardez cela pour demain. Garder de l'argent pour son voyage. Gardez-lui quelque chose pour son dîner. Je garde ce trait pour la fin. Garder à quelqu'un un châtiment terrible. Garder ses faveurs pour les gens dévoués. *Gardez* pour d'autres temps cette reconnaissance. (Rac.) Mais c'est le moindre prix que me *gardait* sa rage. (Id.) Muses, *gardez* vos faveurs pour quelque autre. (J.-J. Rouss.) Je *garde* pour une autre fois mille bagatelles qui ne seraient pas de saison aujourd'hui. (Mme de Sév.) Il a vu quel accueil lui *gardait* ma colère. (Corn.)

Et je *garde*, au milieu de tant d'âpres rigueurs,
Mes larmes aux vaincus et ma haine aux vainqueurs.
(Corneille.)

Et qui sait lorsqu'au trône il conduisit vos pas,
Si pour sauver son peuple il ne vous *gardait* pas.
(Racine.)

— Prov. et fig. *Garder une poire pour la soif.* Ménager, réserver quelque chose pour les besoins à venir.

— Prov. *Vous ne savez pas ce que Dieu vous garde, ce que la fortune vous garde.* Peut-être Dieu vous rés[illegible]ve-t-il quelque consolation ; votre condition peut s'améliorer.

— *Fig. et fam. En donner à garder à quelqu'un.* Lui en faire accroire.

— Se tenir assidûment auprès d'un malade, d'une femme en couche pour les soigner et les servir. Garder les malades. C'est une sœur de la Charité qui la garde. La femme qui la garde. Elle la garda jour et nuit. Je fus même chargé du soin de les *garder*. (Corn.)

— Empêcher de s'évader. Garder des prisonniers. Les garder à vue. Les garder étroitement.

— Prendre soin, empêcher de s'éloigner, de s'égarer. Garder les moutons. Garder les brebis. Garder les cochons. Garder les vaches. Garder les oies. Garder les dindons. Et le bel Adonis a *gardé* les moutons. (Tissot.) Apollon, dépouillé de tous ses rayons, fut contraint de se faire berger et de *garder* les troupeaux du roi Admète. (Fén.)

— Prov. et fig. *Bon homme, garde ta vache.* Prenez garde qu'on ne vous trompe.

— Express. prov. *Elle va garder les poulets d'Inde.* Se dit d'une fille de la ville qui épouse un campagnard.

— Défendre, protéger. Ce que Dieu garde est bien gardé. Il enverra ses anges pour vous *garder*. (Mass.) L'homme naît : un ange veille auprès de son berceau pour écarter les périls ; Dieu lui a confié cet enfant pour le *garder* dans toutes ses voies. (Le Maistre de Sacy.)

— Préserver, garantir. Dieu vous garde de pareils amis. Dieu vous garde. Dieu vous veuille bien garder. Dieu vous garde de mal. Dieu vous en garde. Dieu m'en garde.

— Fam. *Dieu vous garde.* Forme de salutation autrefois en usage à l'égard de ses inférieurs, lorsqu'on les abordait ou qu'on en était abordé. On ne le disait à son égal qu'en plaisantant.

— Prov. *Dieu nous garde d'un homme qui n'a qu'une affaire.* C'est-à-dire d'un homme qui n'a qu'une seule chose à faire, et en est si occupé qu'il en fatigue tout le monde.

— Dans le style badin on supprime bien l'*e* de *garde* à l'impératif et l'on dit, comme le faisaient nos pères, *Dieu vous gard'*. Que Dieu vous *gard'* d'un pareil logement.

— Anc. prov. *De trois choses Dieu nous gard' : et cætera de notaire, quiproquo d'apothicaire, boucon de Lombard frisquaire.* Dieu nous garde de trois choses, des bévues du notaire et de celles du pharmacien, ainsi que des amorces trompeuses de l'usurier. ‖ On disait *gard*, pour *garde*, à la troisième personne du présent du subjonctif. Dieu *gard* sans fin le rosier et la branche dont est sortie une tant belle rose.

De trois choses Dieu nous *garde* :
Du bœuf salé sans moutarde,
D'un valet qui se regarde,
D'une femme qui se farde

— Veiller à la sûreté d'un roi, d'un prince ; empêcher qu'on n'attente à sa personne. Les troupes qui gardent le roi, la personne du roi. Toutes ces troupes étaient chargées de *garder* le roi. (Barth.)

— Défendre un lieu, un poste. Garder un retranchement. Garder des lignes. Garder les passages. Garder les frontières. Garder les villes maritimes. Corps de troupes chargé de garder les côtes. Les troupes qu'Alexandre avait laissées à Antipater suffisaient pour *garder* la Grèce. (Boss.) *Gardez* bien la porte. (Corn.) En *gardant* les seuls bords qui vous peuvent couvrir. (Boil.)

— SE GARDER. v. pron. Être gardé. Dans les chaleurs, la viande ne peut se garder. Ces fruits ne peuvent se garder longtemps. Il se fait en France une immense quantité de fromages ; malgré cela, nous sommes dans la nécessité de tirer annuellement de l'étranger, pour des sommes considérables, de ceux qui sont susceptibles de se *garder*. (Merog.)

— *Se garder de.* Se donner de garde de ; prendre garde à. Gardez-vous des embûches de vos ennemis. Peut-on voir un serpent se glisser dans la place publique sans crier à chacun de se *garder* du serpent ? (J.-J. Rouss.)

— *Se garder de*, suivi d'un infinitif. S'abstenir de. Gardez-vous de commettre un tel crime. Gardez-vous d'offenser cet homme. *Gardez*-vous bien de le croire. (Boss.) *Garde*-toi de nommer mon vainqueur. (Corn.) *Gardez*-vous d'oublier votre faute. (Rac.) Au delà de ce lieu *gardez*-vous d'avancer. (Id.) *Gardons*-nous de nous croire plus savants et plus habiles que ceux qui ont fait les lois. (De Juss.)

— S'est dit autrefois neutralement dans le sens de Préserver, garantir, empêcher.

Les belles feuilles toujours vertes
Qui *gardent* les noms de vieillir. (Malherbe.)

Si l'on en croit ce Dieu, vous y devez cueillir
Des roses que sa main *gardera* de vieillir. (Rac.)

Cette locution a une certaine grâce ; les poètes feront bien de ne pas la laisser perdre.

GARDE-ROBIER. s. m. Hist. Officier qui avait soin de la garde-robe d'un souverain ou d'un prince. Trésorier et garde-robier du duc de Bourgogne.

GARDEUR, EUSE. s. (rad. *garde*). Celui, celle qui garde. Gardeur de cochons. Gardeuse de vaches. Gardeur de pourceaux. Abraham défit les armées de quatre grands rois avec trois cent dix-huit *gardeurs* de moutons. (Volt.) Un *gardeur* de pourceaux nommé Blandin témoigna l'intention de se faire ermite. (Dulaure.)

— Anc. prov. *Mieux vaut bon gardeur que bon amasseur.* Le talent de garder ce que l'on a est encore plus rare et plus précieux que celui de faire des épargnes.

GARDIATEUR. s. m. Hist. Magistrat que Philippe le Bel établit à Lyon en 1292, pour recevoir et juger au nom du roi les appels des bourgeois.

GARDIEN, ENNE. s. (rad. *garde*). Celui, celle qui a la garde d'une chose confiée à ses soins, à sa surveillance. Gardien d'un trésor. Gardien d'un dépôt. Le gardien d'un monument public. De mon dernier trésor je vous fais le *gardien*. (Florian.) Le *gardien* du barrage, armé d'une gaffe, exécute cette seconde opération en se transportant le long d'un pont de service qui couronne les sommités des portes d'amont. (Courr. fr.) Dans le dépôt ordinaire, le *gardien* ou dépositaire n'est qu'un simple mandataire qui doit compte au mandant de l'accomplissement du mandat. (Merl.)

— Celui, celle qui protége ou qui est commis pour protéger quelqu'un ou quelque chose. Dieu est notre meilleur gardien. Les Chambres doivent être les gardiennes de nos droits et de nos libertés. Vierge sainte, ma protectrice et ma gardienne. Il était le dépositaire et l'interprète des lois, le *gardien* des droits de la couronne et l'oracle de la nation. (Volt.) Les filles enfermées, qui sont les *gardiennes* d'elles-mêmes, sont les martyres plutôt de la nécessité que de la vertu. (Christine.)

— Fig. La discipline est la *gardienne* de l'espérance. (Trad. de St Cyprien.) Soyez donc toujours ce que vous êtes, les chastes *gardiennes* des mœurs, et les doux liens de la paix. (J.-J. Rous.) Les abstinences deviennent donc les plus nobles stimulants de la force ; la sève de la vie, remontant au cerveau, est désormais *gardienne* de la santé. (Virey.)

— *Ange gardien.* Ange tutélaire que l'on croit attaché à la personne de chaque chrétien pour le conduire à la vertu par ses conseils, l'éloigner du vice par des remords, l'éclairer par ses lumières, le protéger par ses secours. Non, elle ne vient pas des ténèbres de la superstition, cette doctrine consolante qui nous montre dans l'ange *gardien* un tuteur dévoué, prêt en toute occasion à prendre nos intérêts et notre défense. (Boss.)

— Hist. Titre que portait autrefois le curé d'une paroisse. ‖ *Gardien du palais.* L'archichapelain de la cour. ‖ *Gardien de la régale.* Officier chargé de percevoir, au nom du roi, les revenus des abbayes et des évêchés vacants. ‖ *Gardien de la spiritualité* ou absol. *gardien.* En Angleterre, Celui qui a la juridiction spirituelle d'un diocèse, pendant la vacance du siége.

— Hist. relig. Titre qu'on donne au supérieur d'un couvent de religieux.

— Mar. Homme employé à la garde d'un navire, ou à la conservation de toute autre chose du ressort d'un armement maritime. ‖ *Gardien de la fosse aux lions.* Matelot qu'on met de garde en cet endroit, et qui est chargé de fournir ce qu'on demande pour le service du vaisseau et de veiller à la conservation des arsenaux de marine.

— Ordre cheval. *Gardien.* Titre du grand maître de l'ordre de la Jarretière, en Angleterre. C'est le roi d'Angleterre qui est toujours le gardien de cet ordre.

— Prat. Celui qui est commis par justice pour garder des meubles saisis, des scellés et autres choses. Gardien des scellés. Gardien de la saisie. Gardien judiciaire. Tout *gardien* ju-

GARDINGE. s. m. Nom qu'on donnait en Espagne, sous la domination des Visigoths, aux gouverneurs de châteaux appartenant aux rois.

GARDNERIE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des gardneriées.

GARDNERIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une gardnerie. ‖ GARDNERIÉES. s. f. pl. Famille de plantes ayant pour type le genre gardnerie.

GARDOIRE. s. m. Réservoir, lieu où l'on garde, où l'on conserve. Particulièrement, lieu où l'on garde du poisson ; vivier. Ce mot ne se trouve guère que dans Montaigne.

— Fig. Je m'en vay, escorniflant parcy parlà des livres les sentences qui me plaisent, non pour les garder, car je n'ai point de *gardoire*. (Mont.)

GARDON. s. m. Ichthyol. Poisson du genre cyprin qu'on nomme aussi Rosse. Ce poisson qui tient le milieu entre la carpe et la brême, est remarquable par ses nageoires rouges ; sa chair est blanche et d'assez bon goût ; mais elle est si garnie d'arêtes fourchues, qu'on le sert rarement sur la table des riches. Son nom lui vient de *garder*, parce qu'il se garde plus longtemps vivant que beaucoup d'autres poissons dans un vase plein d'eau.

— Fam. *Il est frais et vif comme un gardon.* Se dit d'un homme vif et dispos, par allusion au gardon, qui est un poisson fort vif et léger.

GARDOQUE. s. f. Bot. Genre de plantes labiées, comprenant plusieurs arbrisseaux du Pérou.

GARDY. s. [illegible] Troisième chambre de la madrague.

GARE. Deuxième personne du singulier de l'impératif du verbe Garer. On s'en sert pour avertir que l'on se range, que l'on se détourne pour laisser passer quelqu'un ou quelque chose. Gare, gare. Gare dessous ! Gare devant. Gare de là ! Gare la bombe ! Gare l'eau. Gare la voiture. *Gare*, reculez-vous, vous empêchez le jeu de mes mouvements, vous ne voyez mon geste qu'à demi. (Mariv.)

Dieu me pardonne, on se bat. — *Gare ! gare !*
Voyons un peu d'où vient ce tintamarre. (Volt.)

— On s'en sert aussi pour avertir quelqu'un du châtiment qu'il éprouvera s'il ne prend garde à lui. Gare le fouet. Gare le bâton. Gare les étrivières.

— *Gare que.* Prenez garde que ; que l'on prenne garde que. La raison fait de grands progrès parmi nous ; mais *gare* qu'un jour le jansénisme ne fasse autant de mal que les jésuites en ont fait. (Volt.) Elle se refuse au plaisir, mais elle l'aime ; *gare* qu'elle n'y cède. (Mariv.) *Gare* qu'aux carrefours on ne vous tympanise. (Mol.)

— *Sans dire gare.* Sans avertir, sans prévenir. Frapper sans dire gare. Le valet du tripot qui avait battu le charretier sans dire *gare*. (Scarron.) La mort sans dire *gare* abat tous les humains. (Mol.)

— Chass. *Gare !* Cri du piqueur pour faire connaître que le cerf est lancé.

GARE. s. f. Bassin naturel ou artificiel qui fait les fonctions de petit port auprès de certaines rivières. Les gares de Charenton. La gare de Saint-Ouen. Construire une gare. Amarrer les bâteaux dans la gare. Se réfugier dans une gare.

— Nom que portent les stations ou lieux d'embarquement et de débarquement des voyageurs et des marchandises sur les chemins de fer.

— *Gares d'évitement.* Portion de voie supplémentaire pratiquée de distance en distance et sur une certaine longueur, dans les chemins de fer à une seule voie, pour éviter la rencontre de deux convois.

GARÉ, ÉE. part. pass. du v. Garer. S'emploie adjectiv. Bateaux garés. Barque garée.

GARENNE. s. f. (du celt. *goaren*, garenne ; et selon d'autres de l'all. *warenden*, garder). Mot qui dans l'origine signifia Tout bois ou bruyère où il y avait beaucoup de lapins.

— S'emploie aujourd'hui dans un sens plus restreint, et signifie Espace peuplé d'une grande quantité de lapins et où l'on prend soin de les conserver. Faire une garenne. Bonne garenne. Mauvaise garenne. Lapin de garenne. Avoir droit de garenne. Peupler une garenne. Pour qu'une *garenne* soit productive, il faut qu'elle contienne une quantité de lapins proportionnée à son étendue, qu'ils y soient bien nourris pendant l'été et pendant l'hiver, et qu'il n'y reste que

garder bonne. Conserver contre lui du ressentiment, et attendre l'occasion de se venger.

— Surveiller. Garder un enfant. Donner son cheval, sa monture à garder. Veuillez garder ma place. Garder un magasin. Garder les bois. Garder les vignes. Garder un pays pour la chasse. Garder la chasse. Chien qui garde la maison. Il appartient au roi de *garder* une si noble partie de son sang. (Boss.) Comment *garder* des lions toujours prêts à rompre leurs chaînes ? (Id.) Toi, *garde* ma captive. (Rac.)

— *Garder les gages, les enjeux.* En être dépositaire.

— Prov. et fig. *Garder le mulet.* Être longtemps à attendre quelqu'un pendant qu'il est occupé à quelque affaire, à quelque divertissement.

— Prov. *Garder les manteaux.* Rester à ne rien faire tandis que les personnes de la même compagnie se divertissent ensemble. ‖ Favoriser les plaisirs d'autrui.

possession d'employer *garder* neutre, au lieu du verbe pronominal *se garder*. A ces honteux moyens *gardez* de recourir. (Corn.) *Gardez* de me laisser sortir. (Id.) *Gardez* de la désabuser. (Rac.) Et surtout *gardez* bien d'ennuyer. (Id.) Aux dépens du bon sens *gardez* de plaisanter. (Id.)

Gardez donc de donner, ainsi que dans Clélie,
L'air ni l'esprit français à l'antique Italie (Boil.)

— *Gardez que*, dans le même sens. Et surtout *garde* bien qu'on te voie. (Corn.) *Gardez*, quand l'amusement du travail vous emporte, que lui cependant ne s'ennuie sans oser vous le témoigner. (J.-J. Rouss.)

Gardez, pour vous punir de cet orgueil étrange,
Que le ciel à la fin ne souffre qu'on vous venge.
(Corneille.)

Et *garde* qu'un de ceux que tu penses blâmer
N'éteigne dans ton sang cette ardeur de rimer (Boil.)

Gardez qu'une voyelle à courir trop hâtée
Ne soit d'une voyelle en son chemin heurtée. (Id.

pour la représentation des choses déposées entre ses mains, et il n'est libéré que lorsqu'il est justifié d'un jugement exécutoire. (Toulet.)

GARDIENNAGE. s. m. Mar. Ensemble des mesures prises pour la conservation d'une partie quelconque d'un port. Le gardiennage des balises. Le gardiennage des tonnes.

— Emploi de gardien. Exercer le gardiennage.

GARDIENNAT. s. m. Office de gardien dans les communautés religieuses. Exercer le gardiennat. Parvenir au gardiennat. ‖ Durée de cet office. Pendant son gardiennat.

GARDIENNERIE. s. f. Mar. Synonyme de Gardiennesse.

GARDIENNESSE. s. f. Mar. Chambre des canonniers, à bord d'un vaisseau.

GARDIER. s. m. Hist. Titre d'un officier de justice des dauphins de Vienne et de quelques autres seigneurs.

Pour peupler une *garenne*, l'on y porte successivement des lapereaux aussitôt qu'ils ont acquis assez de force, et l'on a soin de n'y mettre qu'un mâle pour vingt ou trente femelles. (Id.)

— L'ensemble des lapins contenus dans une garenne. Détruire une garenne.

— *Garenne forcée.* Garenne entourée de murs. ‖ *Garenne libre* ou *garenne ouverte.* Espace libre dans lequel on a placé des lapins, et où ils vivent et se propagent en toute liberté.

— Lieu privilégié défensable dans les rivières pour s'en réserver la pêche. Avoir droit de garenne dans une rivière.

— Autrefois, Lieu particulier auprès d'un château, que le seigneur faisait garder avec plus de soin.

GARENNIER. s. m. Celui qui a soin d'une garenne, qui a une garenne en garde. Un habile garennier. Il est inutile d'avoir une garenne si l'on n'en confie pas le soin à un *garennier* très-intelligent et très-exercé. (Baudrill.)

GARER. v. a. 1re conj. (de l'all. *warenden*, garantir). T. de rivière. Faire entrer, attacher, amarrer dans une gare. Garer un bateau pour le préserver du choc des glaces dans les débâcles, ou du choc des autres bateaux. On gare un train de bois en l'attachant.

— SE GARER. v. pron. Être détourné, être mis à l'écart pour laisser passer. Un bateau qui se gare. Les bateaux qui descendent doivent se garer jusqu'à ce que ceux qui montent les ponts et pertuis soient passés; et au contraire, si c'est en pleine rivière, les montants doivent se garer vers la terre pour laisser passer les avalants.

— Avec un nom de personne pour sujet, Se préserver, se défendre de. Il faut se garer d'un fou. C'est un furieux dont il faut se garer. Garez-vous de cette voiture.

GARFUANA. s. m. Bot. Arbre du Brésil, apparemment le mûrier à teinture. L'écorce du garfuana donne une couleur jaune.

GARFULH. s. m. Ornith. Espèce de pingouin de Danemark.

GARGAMELLE. s. f. Gorge, gosier, dans le langage du peuple. Se rafraîchir la gargamelle. Je me vas rafraîchir un peu la *gargamelle*. (Hauteroche.)

> Et de sa propre alumelle
> Il se coupa la *gargamelle*. (***)

GARGANTUA. s. m. (de l'espagn. *garganta*, gosier). Nom que Rabelais a donné à son géant et qui est devenu un nom commun pour désigner Un homme d'un appétit extraordinaire, un homme qui avale tout. C'est un gargantua. On ne peut le rassasier, c'est un vrai gargantua. Ce sont de vrais gargantuas.

GARGARE. Myth. Le sommet le plus élevé du mont Ida. Jupiter et Cybèle y avaient un temple. C'est du haut de ce mont que Jupiter regardait combattre les Grecs et les Troyens. ‖ Bourg de Phrygie, célèbre par les riches moissons chantées par Virgile.

GARGARISER (SE). v. pron. (ét., V. GARGARISME). Se laver la gorge ou seulement la bouche avec un gargarisme ou une liqueur quelconque. Je me suis gargarisé. Pour se *gargariser* on met un peu de ce médicament dans la bouche, puis on renverse la tête en arrière, de manière à faire avancer la liqueur médicale vers la gorge; et au moment où elle doit tomber dans le pharynx, on repousse doucement l'air que contiennent les poumons contre le voile du palais; il agit en même temps contre la matière du gargarisme, qu'il soulève, qu'il fait bouillonner, et qu'il empêche de pénétrer plus loin. (Jourd.)

— Fig. Un hypocrite se *gargarise* la bouche avec des mots de vertu, mais il se garde bien de les avaler. (***)

GARGARISME. s. m. (ét. gr., γαργαρίζειν, se laver la bouche; formé par onomatopée du bruit qui se produit dans la gorge pendant cette opération). Pharm. Médicament liquide qu'on met en contact avec toute la membrane muqueuse gutturale, en le promenant dans l'arrière-bouche et l'agitant en tout sens par la contraction des muscles des joues et par l'action de l'air qui sort du larynx; on le rejette ensuite sans en rien avaler. Gargarisme émollient, acidulé, astringent, tonique, calmant, détersif, collutoire. Gargarisme antivénérien. Gargarisme antiseptique. Gargarisme antiscorbutique. Gargarisme astringent de Jacmart. Gargarisme de Geddius. Gargarisme contre l'enrouement. Un *gargarisme* peut être une infusion, une décoction, un suc dépuré, un mélange de plusieurs préparations; il peut avoir pour véhicule l'eau, le vin, le vinaigre, ou un alcool délayé. (Jourdan.) Les *gargarismes* s'emploient avec succès dans certains maux de gorge, dans les esquinancies qui menacent de gangrène, à la fin des inflammations lorsqu'elles ont duré longtemps. (Id.)

— L'action de se gargariser. Le *gargarisme* en imprimant une secousse assez vive à toutes les parties qui constituent le pharynx, favorise la sécrétion et l'expulsion des mucosités dont ces parties abondent. (Jourd.)

GARGOTAGE. s. m. Action de gargoter, de hanter les cabarets, les gargotes. Vivre de gargotage. Passer sa vie dans le gargotage.

— Repas malpropre, viande mal apprêtée. Tout ce qu'on mange ici n'est que gargotage.

GARGOTE. (du celt. *car* ou *gar*, aliment; d'où le lat. *caro*, chair; et *cwt*, pr. *cott*, *gott*, lieu, endroit, maison). Petit cabaret où l'on donne à manger à bas prix. Tenir gargote. Prendre ses repas dans des gargotes. Un ordinaire de gargote. Les domestiques, les pauvres gens vont dîner à la gargote. Dans la plus vilaine *gargote* on est servi plus proprement. (J.-J. Rouss.)

— Par mépris, Tout lieu où l'on mange malproprement. Cette hôtellerie n'est qu'une gargote. Les gens délicats ne vont plus manger à cette table, c'est une gargote.

GARGOTER. v. n. 1re conj. Hanter les méchants petits cabarets, les gargotes. Ne faire que gargoter.

— Boire et manger malproprement. Ils sont là à gargoter.

GARGOTIER, IÈRE. s. f. Celui, celle qui tient une gargote. Prendre ses repas chez un gargotier. Payer la gargotière.

— Tout méchant cabaretier, tout cuisinier qui apprête mal à manger. Ce n'est qu'un gargotier. C'est une vraie gargotière.

GARGOUILLADE. s. f. (pr. *gar-gou-ia-de*). Chorégr. Pas de danse consacré aux entrées des démons, des vents, des esprits de feu, et aux danses comiques. Il se forme en faisant du côté que l'on veut une demi-pirouette sur les deux pieds. Vieux. Mlle Camargo ne faisait jamais la *gargouillade*, que Mlle Allard fait aujourd'hui trois fois de suite avec tant de dextérité, et que Mlle Lionnais a sans doute établie parmi les danseuses; Mlle Camargo ne la trouvait pas décente. (Grimm.) En Angleterre, les *gargouillades* de Mlle Allard auraient réussi davantage. (Id.)

— Pas de danse mal exécuté.

— Roulade ou trait de chant mal exécuté. Ne faire que des gargouillades.

GARGOUILLE. s. f. (pr. *gar-gou-ie;* onomatopée du gargouillis, ou bruit que fait l'eau en passant par les gargouilles). Bât. Ouverture par laquelle l'eau d'une fontaine s'écoule ordinairement. La gargouille est souvent pratiquée dans le muffle d'un animal. La gargouille est pratiquée très-souvent dans la pierre.

— Gouttière par où l'on fait couler les eaux qui se déchargent en abondance des fontaines et cascades dans les canaux ou bassins des jardins de plaisance.

— Canal rond et étroit construit entre des murs pour faciliter l'entrée et la sortie des eaux.

— Au pl. Petites ouvertures par lesquelles se déchargent les eaux rassemblées dans la goulotte creusée au dessus de la cymaise d'une corniche. Les gargouilles.

— Anneau diversement contourné qui termine les branches des mors, chez les éperonniers.

— A signifié Représentation qui se faisait autrefois en plusieurs villes dans les fêtes et réjouissances populaires, de rois, de reines, d'animaux étranges et de monstres. La gargouille de Rouen.

— Blas. Certaines figures de serpent que par corruption on a nommées aussi gringoles.

GARGOUILLÉE. s. f. (pr. *gar-gou-ié*). Chute d'eau d'une gargouille. Eau qui tombe en gargouillée. Il y a des fontaines artificielles dont l'eau tombe en gargouillée, d'autres la jettent en nappe.

GARGOUILLEMENT. s. m. (pr. *gar-gou-ie-man;* ét., V. GARGOUILLE). Bruit que fait un liquide dans la gorge, dans l'estomac, dans les entrailles. Une fluctuation et un gargouillement que l'on entend dans la poitrine.

— Bruit que fait l'intestin qui rentre dans sa place naturelle.

— A signifié Le bruit agréable que fait l'eau en coulant sur les pierres et le sable. Mais depuis un siècle cette acception s'est perdue et a été remplacée par *gazouillement*. V. ce mot.

GARGOUILLER. v. n. 1re conj. (pr. *gar-gou-ié;* ét., V. GARGOUILLE). Barbotter dans l'eau. De petits garçons qui ne font que gargouiller.

— Faire du bruit dans la gorge, l'estomac, les boyaux, en parlant d'un liquide. L'eau qui gargouille dans les boyaux.

— Se dit aussi pour exprimer le bruit que fait l'eau en tombant d'une gargouille. L'eau qui gargouille en tombant de la gueule du lion.

GARGOUILLIS. s. m. (rad. *gargouille*). Bruit que fait l'eau en tombant d'une gargouille.

GARGOULETTE. s. f. Vase dont on se sert dans les Indes pour faire rafraîchir l'eau. En France on nomme ces sortes de vases *hydrocérames*. V. ce mot.

GARGOUSSE. s. f. (corruption de *cartouche;* on a dit aussi *gargouge* et *gargouche*). Petit sac cylindrique, fait de parchemin, de serge, de toile, de papier fort, et même de tôle fort mince, qui contient la poudre de guerre destinée à la charge d'un canon. Son diamètre est en raison de la pièce au fond de laquelle elle doit pouvoir entrer. La gargousse d'une pièce de douze contient deux kilogrammes de poudre. Introduire la gargousse dans l'âme du canon. Un sac plein de gargousses.

GARGOUSSIER. s. m. Boîte cylindrique de bois léger ou en cuir fort dans laquelle on renferme la gargousse pour l'apporter dans la batterie. On voit les jeunes mousses traverser la batterie en courant, se pencher sur le bord de l'écoutille qui répond au magasin à poudre, remettre aux serviteurs des poudres un *gargoussier* vide et recevoir en échange un *gargoussier* plein. (Le Comte.)

— Nom qu'on donne quelquefois improprement au canonnier chargé d'apporter la gargousse.

GARGOUSSIÈRE. s. f. Sorte de giberne où l'on met les gargousses. Garnir, remplir, vider la gargoussière.

GARIDELLE. s. f. Bot. Genre de la famille des renonculées, qui croît dans les blés des parties méridionales de l'Europe.

GARIN. s. m. Conchyl. Syn. de Plicatule.

GARIQUE. s. m. Bot. Champignon du Canada, qui croît sur le pin, et dont on fait usage en ce pays pour la médecine.

GARITE. s. f. Mar. Pièce de bois plate et circulaire qui entoure une hune et qui est posée sur le plat tout autour du fond.

GARNEMENT. s. m. (rad. *garnir*). A signifié Vêtement, ameublement, armes. J'ai maint riche *garnement*. (Barbazan.)

> Belle robe et beau *garnement*
> Amendent les gens rarement. (*Rom. de la Rose.*)

— Ne s'emploie plus que dans le sens figuré pour Libertin, mauvais sujet. On dit un *mauvais garnement*, comme qui dirait un mauvais meuble. Ne se dit guère sans épithète. Un mauvais, un franc garnement. La ville est pleine de mauvais garnements. Ne fréquentez pas cet homme, c'est un méchant garnement.

> Et j'ai prédit cent fois à mon fils votre père,
> Que vous preniez tout l'air d'un mauvais *garnement*. (MOLIÈRE.)

GARNERIN. Nom de quatre célèbres aéronautes: Jean-Baptiste-Olivier Garnerin, Élisa Garnerin, sa fille, André-Jacques Garnerin et sa femme.

GARNI, IE. part. pass. du v. Garnir. S'empl. adject. Fourni des choses nécessaires. Appartement garni. Chambres garnies. Hôtel garni. Bibliothèque bien garnie. Buffet bien garni. Les murs de ma chambre sont *garnis* d'estampes et de tableaux qui l'embellissent singulièrement. (X. de Maistre.) Aujourd'hui Bicêtre est comme une grande ville, une ville toute *garnie* de grilles, toute chargée de fers. Huit cents prisonniers sont renfermés dans cette prison; c'est horrible! (J. Janin.) Le dedans du nid de cette fauvette est *garni* de crin de cheval. (Buff.)

— Muni de. Ce bois, ces villages étaient *garnis* de canons comme un camp retranché. (Volt.) Depuis quelques années on a trouvé même des crânes entiers et des mâchoires de poissons *garnies* de leurs dents. (Buff.) Le palmier qui n'a pas de branches, et qui ne porte que des feuilles ligneuses, ne pousse qu'une seule racine, *garnie*, à la vérité, de quantité de chevelus. (B. de St-P.) La baleine franche n'a pas de dents; mais tout le dessous de la mâchoire supérieure, ou, pour mieux dire, toute la voûte du palais est *garnie* de lames, que l'on désigne sous le nom de fanons. (Lacépède.)

— *Peau d'animal bien garnie.* Couverte de plumes, de poils, pressés les uns contre les autres. Et dans un sens analogue. Tête bien garnie de cheveux. Le dedans des oreilles est *garni* d'un poil plus gris que celui du corps. (Buff.) Le premier a la queue partout *garnie* de poils, au lieu que celui de Margrave a la queue nue à son extrémité. (Id.) Les deux paupières de la fauvette à tête grise sont *garnies* de cils blancs. (Id.)

— Touffu, épais, dur, serré. Poils bien garnis. Cheveux bien garnis. Les cils des paupières font aussi leur effet, lorsqu'ils sont longs et bien *garnis*. (Buff.) Les écureuils qui vivent dans les montagnes neigeuses ont des fourrures encore plus *garnies*. (B. de St-P.)

— Orné, embelli. Robe garnie de dentelles. Chapeau garni de fleurs. Coupe d'or garnie de pierreries. Le vainqueur recevait des mains du monarque une coupe d'or *garnie* de pierreries. (Volt.) L'argent dont vos armes sont *garnies* suffirait pour les attirer. (B. de St-P.)

— Plein. Bourse bien garnie. Gousset bien garni.

— Qu'on loue avec les meubles nécessaires. Hôtel garni. Maison garnie. Appartement garni. Chambres garnies. Loger en hôtel garni.

— S'est dit pour Accompagné de.

> Puis vint monsieur le chancelier
> *Garni* de maîtres de requêtes.

‖ On disait naguère en ce sens, *La cour garnie de pairs*, pour Les pairs y étant présents.

— *Plaider main garnie, plaider la main garnie.* Jouir pendant le procès de ce qui est en contestation.

— *Il est garni.* Se dit d'un homme qui par poltronnerie s'est muni de quelque vêtement propre à le garantir des coups d'épée dans un combat singulier.

— *Garni avec.* Ces fascines, dont les intervalles sont *garnis* avec du sable, sont contenues par les pieux qui les traversent. (Le baron d'Haussez.)

GARNIER (Robert). Poète tragique du XVIe siècle, né en 1554, mort en 1590. ‖ GARNIER (Jean-Jacques, abbé). Historiographe, membre de l'Académie des Belles-lettres et professeur d'hébreu au collége de France, né en 1729, mort en 1805. ‖ Le comte Germain Garnier. Né en 1754, mort en 1821.

GARNIR. v. a. 2e conj. (de l'all. *warnen*, munir, pourvoir). Pourvoir de toutes les choses nécessaires à quelqu'un ou à quelque chose, soit pour la commodité, soit pour l'ornement. Garnir une boutique. Garnir un appartement. Garnir une bibliothèque. Garnir un buffet. Garnir un étui, un nécessaire. Garnir une maison de meubles. Garnir une galerie de tableaux. La huppe ne *garnit* jamais son nid de mousse.

> *Garnissant* sa quenouille immense,
> Clothon lui dit: Oui, travaillons,
> De vin arrosons les sillons
> Où de mon lin croît la semence. (BÉRANGER.)

— *Garnir une place de guerre.* La munir de tout ce qui est nécessaire pour la défendre. Garnir un fort. Garnir un village de canons. Garnir un port de vaisseaux. Garnir les plaines de milices.

— Orner ou munir d'un accessoire. Garnir une robe, un chapeau. Garnir une robe de dentelle. Garnir un chapeau de rubans, de fleurs. Garnir un portrait de diamants. Garnir un lit. Garnir un manteau de fourrure. Garnir une porte de bourrelets pour empêcher le vent de pénétrer. Garnir de persil une pièce de bœuf. Garnir de treillages les murailles d'un jardin. Garnir de trottoirs une rue, un quai.

— Renforcer, doubler. Garnir des bas. Garnir une chemise. Garnir une robe, un jupon. Garnir un chapeau d'une coiffe et d'un cuir.

— Remplir, occuper un certain espace. Une foule de curieux garnissaient les deux côtés de la route. De nombreux vaisseaux garnissaient le port.

— Être le complément nécessaire, l'ornement, l'accessoire de. Les meubles qui garnissent un appartement. Les statues qui garnissent une terrasse. Les fleurs qui garnissent son chapeau. Les cheveux qui garnissent le derrière de la tête.

— Boulang. *Garnir le four.* Mettre sécher dans le four, après que le pain en a été tiré, le bois qui doit servir à la fournée suivante.

— Mar. Munir un mât, une vergue, un cordage, etc., de tous les liens, poulies et autres accessoires qui complètent la sûreté de ce mât, de cette vergue, et les mettent en état de fonctionner. ‖ *Garnir une vergue.* La gréer de toutes les poulies. ‖ *Garnir un cabestan.* Envelopper ce cabestan de la tournevire ou de tout autre cordage, et placer les barres au moyen desquelles on lui imprime son mouvement de rotation.

— Techn. Chez les traiteurs, Mettre des garnitures. ‖ *Garnir un ragoût, un mets.* Y mettre des champignons, etc. ‖ *Garnir une salade.* Y mettre de petites herbes fines. ‖ *Garnir un service.* Mettre sur le bord et autour des plats, des feuilles, des fleurs, des bouquets. ‖ Chez les tapissiers. *Garnir des chaises, des fauteuils.* Les rembourrer, fournir le crin, la bourre et la toile qu'on met sur le bois sans autre ornement. Un tapissier demande tant pour garnir ces chaises sans les housses. ‖ *Garnir un drap, une étoffe de laine.* Les lainer, y faire venir le poil par le moyen du chardon. Après avoir été soumis à la vapeur, le drap est de nouveau présenté à la machine à *garnir*. (Dict. de comm.)

GARNISAIRE. s. m. Jurispr. Autrefois, Gardien que l'huissier, préalablement autorisé par le magistrat, établissait dans la maison du débiteur saisi, pour prévenir la soustraction de tout ou partie des meubles ou marchandises mis sous la main de la justice, pour être vendus au profit du créancier saisissant. On le nomme aujourd'hui Gardien.

— Admin. Homme mis en garnison chez le contribuable en retard. ‖ Soldat établi au domicile des parents qui n'ont pas répondu à l'appel de la loi, ou des déserteurs qui ont abandonné les drapeaux.

GARNISON. s. f. (du celt. *goarnison*, d'où le bas lat. *garnisio;* ou de l'allem. *warnen*, munir, pourvoir). Troupes de toutes armes séjournant dans une ville ou dans une place de guerre. Mettre garnison dans une ville. Une *garnison* de trois mille hommes préparait une grande résistance. (Volt.) La *garnison* obtint les honneurs de la guerre. (Id.) Depuis l'organisation d'une armée nationale, il est peu de villes en France qui ne voudraient posséder une *garnison*. (Gén. Bard.) On crut qu'il était arrivé quelque accident à des officiers de la *garnison*, et on fit sortir du camp retranché un détachement de cavalerie. (Thiers.)

— Ville ou place occupée par les troupes qui y séjournent. Lorsque toute une nation est en progrès, l'armée ne saurait rester stationnaire et inutile dans les *garnisons*. (Cap. Haill.) On lui choisit de préférence pour lieux de *garnison* les places frontières, les grandes villes, pour contenir les populations, et enfin les endroits les plus favorables à son instruction et à son entretien. (Gén. Bardin.)

— État des troupes qui séjournent dans une ville ou dans une place de guerre. Les troupes sont en garnison. ‖ En France, les troupes en *garnison* sont sous les ordres des lieutenants généraux et des maréchaux de camp commandant les divisions et les subdivisions territoriales. (Gén. Bard.) La vie de *garnison* convient peu au caractère français. (Haill.)

— Corps de troupes non constitués en régiment et occupant sous forme de compagnies, d'enseignes ou de bandes royales, les villes ou les contrées où il ne se trouvait pas de régiment.

— Jurispr. Un ou plusieurs hommes qu'on établit en quelque maison pour contraindre un débiteur à payer, et pour y demeurer à ses frais jusqu'à ce qu'il ait payé, ou pour veiller à la conservation des meubles saisis chez lui.

GARNISSAGE. s. m. Action de garnir. Le garnissage d'un chapeau, d'une robe. Le garnissage d'une étoffe de laine. Alors commence le *garnissage*, dont le but est de décoller les poils de la laine, de creuser par le chardon jusqu'au fond du tissu et de faire jaillir tous les poils que la tonte doit abattre. (Dict. du comm.) [illegible] garnissage.

GARNISSEUR, EUSE. adj. et s. Celui, celle qui garnit quelque chose. Un garnisseur, une garnisseuse. Un garnisseur de chapeaux est celui qui ne fait autre chose que dresser les chapeaux, les border et y coudre la coiffe.

GARNISSEUSE. s. f. Machine à garnir le drap et les étoffes de laine. C'est un fort cylindre dont la circonférence se compose de cadres en fer de trois pouces de large environ, sur une longueur correspondant à la largeur du drap, dans lesquels sont implantées des têtes de chardon qui servent à garnir le drap.

GARNISSIONNAIRE. s. m. Vieux mot qui nous a donné *garnisaire*, et qui s'employait dans le même sens. V. GARNISAIRE.

GARNITURE. s. f. (rad. *garnir*). Ce qui est mis pour garnir. La garniture d'une chambre

La ganiture d'une cheminée. Une garniture de robe. Une garniture de chemise.

— Assortiment complet de quoi que ce soit. Une garniture de dentelles. Une garniture de boutons d'or. Une garniture de diamants. Une garniture de porcelaine.

— Archit. Tout ce qui sert à garnir un toit. Les ardoises, les tuiles, le plomb, les lattes, sont des garnitures.

— Art culin. Certaines choses qui accompagnent un mets, qui en font partie, qui entrent dans son assaisonnement. || Feuilles, fleurs qu'on met autour des services de table pour les orner, les enjoliver, les rendre agréables à l'œil. || Herbes fines qu'on met autour des salades. Garniture de citron, de pistaches, de câpres, de champignons.

— Artific. Substances dont l'artificier remplit ses diverses pièces.

— Bijout. Cage d'une tabatière, et plus particulièrement toute fermeture garnie de sa charnière. || Écrin complet composé plus ou moins richement.

— Fourbiss. La garde, le pommeau, la branche et la poignée d'une épée.

— Imp. Petites règles carrées plus ou moins épaisses, ou autrement dit des parallélipipèdes de longueur et de largeur indéfinies, en bois ou en alliage d'imprimerie. On les nomme aussi *garnitures à jour*, parce que le plus souvent elles sont creuses, afin de les rendre plus économiques.

— Mar. Tout ce qui sert à garnir un mât, une vergue, une voile, etc. || Atelier ou magasin où l'on dispose toute espèce de cordages nécessaires à un vaisseau; où on les coupe, les garnit et les travaille. || Morceaux de bois qui servent à remplir les vides qui se trouvent entre les pièces de la charpente d'un vaisseau.

— Modes. Ce qui sert à garnir un chapeau, un bonnet, une robe. Une garniture de rubans, de fleurs, de dentelles.

— Tapiss. Meubles d'une chambre, et plus spécialement l'intérieur et l'entourage d'un lit, tels que matelas, lit de plume, sommier ou paillasse, traversin, oreillers, couverture et rideaux.

GARO. s. m. Bot. Arbre qui produit le bois d'aigle.

GAROCHOIR. s. m. Mar. Cordage qu'on tournait pour le commettre dans le même sens qu'avait été tourné le fil de caret qui devait le composer.

GAROFALO (Benvenuto Tisi, dit Le). Peintre appartenant à l'époque la plus florissante de l'école Ferraraise, à la splendeur de laquelle il contribua; né en 1481, mort en 1559.

GARONNE. Géogr. Un des grands fleuves de France. Prend sa source dans les Pyrénées, sur le territoire espagnol, traverse les départements de la Haute-Garonne, de Tarn-et-Garonne, de Lot-et-Garonne, reçoit le nom de Gironde à son confluent avec la Dordogne au bec d'Ambez, et se jette dans l'Océan atlantique après un cours de 512 kil.

— HAUTE-GARONNE. Département de France formé d'une partie de l'ancienne province de Gascogne et de l'ancien Languedoc, a pour limites le département de Tarn-et-Garonne; à l'est, ceux du Tarn, de l'Aude et de l'Ariège; à l'ouest, ceux du Gers et des Hautes-Pyrénées, et est séparé de l'Espagne par les monts Pyrénées. Grand commerce avec l'Espagne. 541,900 hab. Chef-lieu Toulouse. Ce département est un de ceux où la culture intellectuelle est le plus en honneur.

— Se prend par métaphore pour les peuples qui habitent ses bords. Visiter la Garonne.

— Se prend aussi figurément pour Gascogne. En ce sens, on dit *un enfant de la Garonne* pour *un Gascon*. Combien de fois n'a-t-on pas cité entre autres la réponse de cet enfant de la *Garonne* à un Parisien qui lui demandait comment il trouvait le Louvre : Sandis ! ce n'est point mal, c'est presque aussi beau que les écuries de mon père. (Ourry.)

— Fig. *Venir des bords de la Garonne*. Être enclin à l'hyperbole, au mensonge comme les Gascons.

— Fig. *Jurer par la Garonne*. Faire un serment qui n'engage à rien. Calypso, dans l'Élève de Minerve, parodie quelquefois ingénieuse du Télémaque, se repentant d'avoir juré par le Styx, dit assez plaisamment :

> Pourquoi n'ai-je pas, en effet,
> Juré plutôt par la *Garonne*,
> Dont les eaux n'engagent personne? (***)

GAROU. s. m. Bot. Arbrisseau de la famille des thymélées, dont l'écorce trempée dans le vinaigre ... assez usité. On l'emploie aussi pour la fabrication d'une pommade propre à déterminer la vésication et à établir un exutoire.

GAROUENNE. s. f. Techn. Pièce de bois qui soutient une poulie.

GARRICK (David). Célèbre acteur anglais, admirable surtout dans plusieurs rôles des pièces de Shakspeare, tels que Macbeth, Hamlet, Richard III, le roi Lear, et dans une foule de rôles comiques; naquit en 1716, et mourut en 1779.

GARROT. s. m. (rad. celt. *gar*, piquant). Mamm. Partie du corps de certains animaux, particulièrement du cheval, formée par les apophyses épineuses des huit premières vertèbres dorsales. Le garrot est placé au-dessus des épaules et termine le cou. Pour que le garrot soit bien conformé, il faut qu'il soit haut et tranchant.

— Morceau de bois plus ou moins gros passé dans une corde, un lien quelconque, pour le serrer par une série plus ou moins grande de mouvements de torsion. Le garrot d'une malle, d'une scie. Serrer le garrot d'une scie. Serrer une corde avec le garrot.

— Chir. Instrument dont les chirurgiens se sont longtemps servis, avant l'usage du tourniquet, pour exercer sur les vaisseaux ouverts une compression capable d'en arrêter l'hémorrhagie.

— Ornith. Sorte d'oiseau du genre canard, dont le bec est plus court et plus étroit à la partie antérieure, et qui renferme plusieurs variétés. Les garrots sont aussi bons plongeurs que voiliers; ils vont chercher au fond de l'eau les petits poissons dont ils se nourrissent.

GARROTTAGE. s. m. (rad. *garrot*). Action de garrotter. || État de ce qui est garrotté. || Fig. Esclavage.

GARROTTE. s. f. (rad. *garrot*). Supplice usité en Espagne pour donner la mort par strangulation sans suspension, et dans lequel on passe autour du cou du patient, assis sur une sellette adossée à un poteau, une corde que l'on tord à l'aide d'un garrot, ou bien un collier brisé dont un mécanisme quelconque fait rapprocher les branches. Donner, infliger la garrotte. Condamner à la garrotte.

GARROTTÉ, ÉE. part. pass. du v. Garrotter. S'empl. adjectiv. Prisonnier garrotté.

— Fig.

> Quand notre ville épouvantée,
> Surprise un matin, et sans voix,
> S'éveille toute *garrottée*
> Sous un réseau d'iniques lois. (V. Hugo.)

GARROTTER. v. a. 1re conj. (rad. *garrot*). Lier fortement avec des liens que l'on serre par le moyen d'un garrot. Garrotter un fardeau sur une voiture.

— Par extens. Lier, attacher, enchaîner d'une manière quelconque. Garrotter un prisonnier.

— Fig. Je ne suis pas homme qui me laisse guère *garrotter* le jugement par préoccupation. (Mont.) L'esprit humain a besoin d'un frein pour le retenir : c'est pourquoi on le bride et on le *garrotte* de religions et de lois. (Id.)

— SE GARROTTER. v. pron. Être garrotté. Un fardeau qui ne peut se garrotter.

GARRUGA. s. m. Bot. Genre de plantes originaires de l'Inde.

GARRULITÉ. s. f. (du lat. *garrulitas*, bavardage). Qualité de celui qui aime beaucoup à parler; babil, caquet.

GARUDA. Myth. ind. Oiseau fabuleux qui sert de monture à Vichnou, comme l'aigle à Jupiter.

GARUM. s. m. Hyg. Sorte de saumure que faisaient les anciens Romains en recueillant les liquides qui s'écoulaient de poissons salés et à moitié putréfiés, et qu'ils aromatisaient ensuite fortement. C'était un assaisonnement de luxe, et un excitant puissant de l'appétit.

GARVANCE. s. f. Bot. Un des noms du pois chiche.

GARVE (Christian). Philosophe populaire et éclectique, moraliste d'un ordre élevé, écrivain utile et classique; né à Breslau en 1742, mort en 1798.

GARZETTE. s. f. Ornith. Espèce de héron.

GARZOTTE. s. f. Ornith. Nom vulgaire du canard sarcelle.

GASCOGNE. Géogr. Ancienne province de France, comprise entre les Pyrénées au nord, la Guienne au sud, le Languedoc à l'est, et le golfe de l'Océan qui porte son nom à l'ouest. C'est aux Vascones, peuple ibérien qui habitait, dans la Haute-Navarre, les environs de Pampelune, qu'elle doit sa dénomination actuelle. Elle faisait, avant la révolution, partie du gouvernement de Guienne. Elle forme aujourd'hui le département des Hautes-Pyrénées, du Gers et des Landes.

GASCON, ONNE. s. Habitant de la Gascogne. La tradition et les proverbes populaires ont fait du *Gascon* le type du hâbleur vaniteux. (Ourry.)

> Voilà Philis; quant au *Gascon*,
> Il était Gascon, c'est tout dire
> Je laisse à penser si le sire
> Importuna la veuve, et s'il fit des serments
> Ceux des *Gascons* et des Normands
> Passent, dit-on, pour mots d'Évangile. (La Font.)

— Fam. Fanfaron, hâbleur.

> Sans être *Gascon*, je puis dire ...

— adject. Qui est de Gascogne; qui est conforme à la manière des Gascons, propre aux Gascons. Accent gascon. Air gascon. Paroles gasconnes. Locutions gasconnes. Toute la cour, sous Henri IV, était devenue *gasconne* ou parlait gascon. (Sallent.) Tout a l'humeur *gasconne* en un auteur *gascon*. (Boil.) L'accent *gascon* est un de ceux qui se reconnaissent le plus facilement et qui se perdent le plus difficilement. (Ourry.)

> Certain renard *gascon*, d'autres disent normand,
> Mourant presque de faim, vit au haut d'une treille
> Des raisins mûrs apparemment. (La Font.)

> Vingt recueils, œuvres récréatives,
> De la gaîté *gasconne* immortelles archives. (Cosser.)

— s. m. Patois propre aux habitants de la Gascogne. Le gascon. Parler gascon.

GASCONISÉ, ÉE. part. pass. du v. Gasconiser. S'empl. adjectiv. Mot gasconisé. Phrase gasconisée. Parler un français gasconisé.

GASCONISER. v. a. 1re conj. (rad. *gascon*). Donner une inflexion, une tournure gasconne à. Gasconiser un mot. Gasconiser une phrase.

— Absol. Affecter, en parlant, la manière gasconne. Sous Henri IV, par imitation ou par courtisanerie, toute la cour *gasconisait*. (Ourr.)

— SE GASCONISER. v. pron. Être gasconisé. Un mot, une phrase, une période qui peut se gasconiser.

— Prendre une allure, des manières gasconnes, en parlant des personnes. Un Parisien qui se gasconise. Sous Henri IV, la cour se gasconisait pour plaire à son roi.

GASCONISME. s. m. (rad. *gascon*). Construction vicieuse usitée en Gascogne. || Imitation de ce parler. Elle obtint un succès complet, sans laisser apercevoir aucune trace de *gasconisme*. (Dider.) Le *gasconisme* est quelquefois un solécisme, souvent un idiotisme, et presque toujours un barbarisme. (Couv.) Il n'y a pas qu'en Gascogne qu'on fait des *gasconismes*, et il n'est pas nécessaire d'aller les chercher là. (Id.) Vingt ans après qu'il a quitté son château de la Garonne, le Gascon emporte encore victorieusement le *gasconisme* de son bagage. (Id.)

GASCONNADE. s. f. (rad. *gascon*). Habitude de jactance et de forfanterie dans le discours attribuée aux habitants de la partie sud-ouest de la France. || Fanfaronnade, vanterie outrée. Dire des gasconnades. Pure gasconnade. Faire des gasconnades. C'est une gasconnade.

— Trait d'esprit, subtilité, plaisanterie, tour rusé, propres au caractère gascon. || On traite encore de *gasconnades* les promesses faites avec l'intention de ne les pas tenir.

GASCONNER. v. n. 1re conj. (rad. *gascon*). Parler le patois usité en Gascogne.

— Prononcer à la manière gasconne, avec l'accent gascon. Elle *gasconna* si prodigieusement, que les comédiens ne doutèrent pas qu'elle fût sifflée. (Grimm.) Notre idiome, poussé en tous sens par les modes étrangères de la cour, le travail des savants, la libre confusion des dialectes populaires, était tantôt italianisé, tantôt latinisé, et tantôt *gasconnait*. (Villem.)

— Fig. Dire des gasconnades.

— S'est dit pour Escamoter.

GASFOTS. s. m. pl. Pêch. Petits crocs de fer qui servent à ramasser et à tirer d'entre les rochers des crabes, des homards et des congres.

GASIDIES. s. m. pl. Peuplades nomades de Perse, que l'on croit être les mêmes que les Guèbres.

GASPILLAGE. s. m. (pr. *gass-pi-ia-je*). Action de gaspiller. Aimer le gaspillage. La nation elle-même n'a dans son caractère et ses goûts que du provisoire et du *gaspillage*. (Napoléon.) Le *gaspillage* des matières qui servent à la nourriture des hommes, suffit seul pour rendre le luxe odieux à l'humanité. (J.-J. Rouss.) Henri III manifestait en tout un goût décidé pour le *gaspillage*. (***)

— Résultat de cette action. Voilà un fameux gaspillage.

— Mauvaise gestion. Il s'est fait un grand gaspillage dans cette entreprise.

GASPILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Gaspiller. S'empl. adjectiv. Fortune gaspillée.

GASPILLER. v. a. 1re conj. (pr. *gass-pi-ie*). Gâter, mettre en mauvais état. Gaspiller des papiers. Gaspiller des plumes, des joujoux. Gaspiller du linge, des vêtements, des fruits. Gaspiller des hardes.

— Dissiper avec prodigalité. Gaspiller sa fortune, son bien. Gaspiller le bien de l'État.

— Fig. Dans le même sens, Gaspiller son temps. Ne point mettre d'ordre dans ses occupations, c'est *gaspiller* la vie. (Faure.)

GASPILLEUR, EUSE. s. (pr. *gass-pi-ieur, ieu-se*). Celui, celle qui gaspille.

GASQUET. s. m. Sorte de calotte rouge en laine drapée à l'usage des peuples de l'Orient.

GASSEFAT. s. m. Mar. Vaisseau persan dans la mer des Indes.

GASSENDI (Pierre *Gassend*, plus connu sous le nom de). Grand philosophe et grand physicien, né le 22 janvier 1592 à Chantersier, près de Digne, mort à Paris le 14 octobre 1655. Il forme pour ainsi dire le point de jonction où se réunissent les idées de Bacon et celles de Galilée, et fut en France le précurseur de Locke ...

GASSENDISME. s. m. Philos. Système de philosophie sensualiste et de cosmologie atomiste, fondé au XVIIe siècle, par Pierre Gassendi.

GASSENDISTE. s. m. Philos. Celui qui est attaché à la philosophie de Gassendi.

— adj. des 2 g. Qui appartient au gassendisme. Philosophie gassendiste.

GASSION (Jean de). Maréchal de France, né à Pau, en 1609, mort à Arras, le 2 octobre 1647.

GASTADE. s. f. Pourriture des moutons.

GASTADOUR. s. m. Pionnier qui aplanit les chemins.

GASTALDE. s. m. (de l'ital. *castello*, château). Hist. S'est dit en Italie d'un Comte placé immédiatement sous l'autorité des ducs.

GASTER. s. m. (mot gr. γαστήρ). Anat. Le ventre en général. || L'estomac en particulier.

— Les poètes l'ont personnifié.

> Je devais par la royauté
> Avoir commencé mon ouvrage :
> A le voir d'un certain côté
> Messer *Gaster* en est l'image. (La Font.)

GASTÉRANGIEMPHRAXIS. s. m. (ét. gr., γαστήρ, ventre; ἄγχω, j'étrangle; ἐμφράσσω, j'obstrue). Anat. Obstruction du pylore.

GASTÉRIE. s. f. Bot. Genre de plantes liliacées.

GASTÉRIPE. s. m. Zool. Genre d'holothuries.

GASTERODÉ, ÉE. adj. Qui a l'abdomen aplati et hémisphérique. || GASTERODÉES. s. f. pl. Section de la famille des myodaires calyptérées.

GASTÉRODÈLE. adj. des 2 g. (ét. gr., γαστήρ, ventre; δῆλος, manifeste). Zool. Qui a un estomac bien apparent.

GASTÉROMYCES. s. m. pl. (ét. gr., γαστήρ, ventre; μύκης, champignon). Bot. Ordre de la famille des champignons, qui contient ceux qui sont globuleux ou sphériques et composés d'une membrane dans laquelle se trouvent contenues des sporidies nues.

GASTÉROPODE. adj. des 2 g. (ét. gr., γαστήρ, ventre; πούς, ποδός, pied). Zool. Qui marche sur le ventre. || GASTEROPODES. s. m. pl. Ordre d'animaux mollusques qui se traînent sur la partie inférieure du corps.

GASTÉROPTÉROPHORE. adj. des 2 g. Synon. de Gastéroptérygien.

GASTÉROPTÉRYGIEN, IENNE. adj. (ét. gr., γαστήρ, ventre; πτέρυξ, nageoire). Ichthyol. Dont les nageoires ventrales sont situées derrière les pectorales. || GASTEROPTÉRYGIENS. s. m. pl. Ordre ou sous-ordre de poissons.

GASTÉROSPORE. adj. des 2 g. (ét. gr., γαστήρ, ventre; σπορά, graine). Bot. Qui a ses graines renfermées dans un sac globuleux. || GASTEROSPORES. s. m. pl. Section de l'ordre des lichens ascophores, comprenant ceux qui sont munis d'un nucléus.

GASTÉROSTÉE. s. m. (ét. gr., γαστήρ, ventre; ὀστέον, os). Ichthyol. Genre de poissons de la famille des atractosomes. Ce genre renferme l'épinoche.

GASTÉROTHALAME. adj. des 2 g. (ét. gr., γαστήρ, ventre; θάλαμος, lit). Bot. Dont les corpuscules reproducteurs sont entourés d'un réceptacle clos, qui ne procède pas du thalle, mais qui y est plongé. || GASTEROTHALAMES. s. m. pl. Ordre de la classe des lichens.

GASTÉROZOAIRE. s. m. (ét. gr., γαστήρ, ventre; ζῶον, animal). Zool. Animal chez lequel le système digestif a acquis une prédominance de développement.

GASTINE. s. f. Agric. Terre en friche, lande.

GASTON DE FOIX. Vicomte de Béarn; partit pour la Terre-Sainte dans la première croisade, et mourut en Espagne en combattant les Espagnols. || GASTON DE FOIX. Duc de Nemours, fils de Jean de Foix et d'Isabelle de France, sœur du roi de France Louis XII, fut l'un des plus célèbres capitaines de son temps, mourut en septembre 1512.

GASTONÉE. s. f. (de *Gaston*). Bot. Genre de la famille des araliacées, établi en faveur de Gaston, fondateur du jardin botanique de Blois.

GASTRÆUM. s. m. Zool. Côté inférieur du corps des mammifères, depuis le larynx jusqu'à l'anus.

GASTRALGIE. s. f. (ét. gr., γαστήρ, ventre, ἄλγος, douleur). Anat. Douleur nerveuse de l'estomac.

GASTRICISME. s. m. Médec. En général, Maladie de l'estomac.

GASTRICITÉ. s. f. Pathol. État saburral des premières voies.

GASTRICOLE. adj. des 2 g. (du gr. γαστήρ, ventre, et du lat. *colo*, j'habite). Entom. Qui vit dans l'estomac des animaux. Œstre gastricole.

GASTRILOQUE. s. m. V. VENTRILOQUE.

GASTRIQUE. adj. des 2 g. Anat. Qui a rapport, qui appartient à l'estomac. Artère gastrique. Nerfs gastriques. Veine gastrique.

— Se prend substantiv. au féminin pour l'Artère gastrique. La gastrique supérieure.

— GASTRIQUES. s. m. pl. Zool. Nom d'une race du règne animal, qui comprend les animaux acéphales munis d'un canal alimentaire.

GASTRITE. s. f. Pathol. Inflammation de ... gastrite chronique.

GASTRO. Dans le langage scientifique, on a souvent combiné des expressions représentant des organes plus ou moins rapprochés, plus ou moins congénères, affectés à la fois ... la chose est même allée quelquefois si loin, qu'on a vu des noms de maladies composés de quatre ou cinq mots enfilés les uns au bout des autres. C'est ainsi qu'avec le mot *gastro*, qui vient du grec γαστήρ, ventre, estomac, on a formé les mots suivants :

— GASTRO-ADYNAMIQUE. adj. des 2 g. Médec. Dans lequel les symptômes de la gastrite et de l'adynamie prédominent.

— GASTRO-ARACHNOÏDAL, ALE. adj. Médec. Qui se rapporte à l'estomac et à l'arachnoïde.

— GASTRO-ARTHRITE. s. f. Médec. Inflammation simultanée de l'estomac et d'une articulation.

STER. s. m. (mot gr. γαστήρ). Anat. Le
e en général. || L'estomac en particulier.
Les poètes l'ont personnifié.

Je devais par la royauté
Avoir commencé mon ouvrage:
A le voir d'un certain côté
Messer *Gaster* en est l'image. (La Font.)

ASTÉRANGIEMPHRAXIS. s. m. (ét. gr.,
, ventre; ἄγχω, j'étrangle; ἐμφράσσω, j'obs-
Anat. Obstruction du pylore.

ASTÉRIE. s. f. Bot. Genre de plantes lilia-

ASTÉRIPE. s.m. Zool. Genre d'holothuries.

ASTÉRODÉ, ÉE. adj. Qui a l'abdomen
i et hémisphérique. || GASTÉRODÉES. s. f. pl.
on de la famille des myodaires calyptérées.

ASTÉRODÈLE. adj. des 2 g. (ét. gr.,
, ventre; δῆλος, manifeste). Zool. Qui a un
nac bien apparent.

ASTÉROMYCES. s. m. pl. (ét. gr., γαστήρ,
e; μύκης, champignon). Bot. Ordre de la
le des champignons, qui contient ceux qui
globuleux ou sphériques et composés d'une
brane dans laquelle se trouvent contenues
poridies nues.

ASTÉROPODE. adj. des 2 g. (ét. gr.,
, ventre; πούς, ποδός, pied). Zool. Qui
he sur le ventre. || GASTÉROPODES. s. m. pl.
e d'animaux mollusques qui se traînent sur
rtie inférieure du corps.

ASTÉROPTÉROPHORE. adj. des 2 g.
n. de Gastéroptérygien.

ASTÉROPTÉRYGIEN, IENNE. adj. (ét
γαστήρ, ventre: πτέρυξ, nageoire). Ichthyol.
les nageoires ventrales sont situées derrière
ectorales. || GASTÉROPTÉRYGIENS. s. m. pl.
e ou sous-ordre de poissons.

ASTÉROSPORE. adj. des 2 g. (ét. gr.,
, ventre; σπορά, graine). Bot. Qui a ses
es renfermées dans un sac globuleux. || GAS-
SPORES. s. m. pl. Section de l'ordre des
ns ascophores, comprenant ceux qui sont
s d'un nucléus.

ASTÉROSTÉE. s. m. (ét. gr., γαστήρ, ven-
ὀστέον, os). Ichthyol. Genre de poissons de
mille des atractosomes. Ce genre renferme
oche.

ASTÉROTHALAME. adj. des 2 g. (ét. gr.,
, ventre; θάλαμος, lit). Bot. Dont les cor-
iles reproducteurs sont entourés d'un ré-
cle clos, qui ne procède pas du thalle, mais
est plongé. || GASTÉROTHALAMES. s. m. pl.
e de la classe des lichens.

ASTÉROZOAIRE. s. m. (ét. gr., γαστήρ,
e; ζῶον, animal). Zool. Animal chez le-
le système digestif a acquis une prédomi-
e de développement.

ASTINE. s. f. Agric. Terre en friche, lande.

ASTON DE FOIX. Vicomte de Béarn;
pour la Terre-Sainte dans la première
ade, et mourut en Espagne en combattant
spagnols. || GASTON DE FOIX. Duc de Ne-
s, fils de Jean de Foix et d'Isabelle de
ce, sœur du roi de France Louis XII, fut
des plus célèbres capitaines de son temps,
ut en septembre 1512.

ASTONÉE. s. f. (de *Gaston*). Bot. Genre
famille des araliacées, établi en faveur de
on, fondateur du jardin botanique de Blois.

STRÆUM. s. m. Zool. Côté inférieur du
des mammifères, depuis le larynx jusqu'à
.

STRALGIE. s. f. (ét. gr., γαστήρ, ventre,
douleur). Anat. Douleur nerveuse de l'es
.

STRICISME. s. m. Médec. En général,
die de l'estomac.

STRICITÉ. s. f. Pathol. État saburral des
ères voies.

STRICOLE. adj. des 2 g. (du gr. γαστήρ,
e, et du lat. *colo*, j'habite). Entom. Qui vit
l'estomac des animaux. Œstre gastricole.

STRILOQUE. s. m. V. VENTRILOQUE.

STRIQUE. adj. des 2 g. Anat. Qui a rap-
qui appartient à l'estomac. Artère gastri-
Nerfs gastriques. Veine gastrique.

Se prend substantiv. au féminin pour l'Ar-
astrique. La gastrique supérieure.

GASTRIQUES. s. m. pl. Zool. Nom d'une
du règne animal, qui comprend les ani-
acéphales munis d'un canal alimentaire.

STRITE. s. f. Pathol. Inflammation de

ite chronique.

STRO. Dans le langage scientifique, on
vent combiné des expressions représen-
les organes plus ou moins rapprochés,
u moins congénères, affectés à la fois
se est même allée quelquefois si loin,
a vu des noms de maladies composés de
e ou cinq mots enfilés les uns au bout des
C'est ainsi qu'avec le mot *gastro*, qui
du grec γαστήρ, ventre, estomac, on a
les mots suivants:

GASTRO-ADYNAMIQUE. adj. des 2 g. Médec.
lequel les symptômes de la gastrite et de
amie prédominent.

GASTRO-ARACHNOÏDAL, ALE. adj. Médec. Qui
porte à l'estomac et à l'arachnoïde.

GASTRO-ARTHRITE. s. f. Médec. Inflammati
anée de l'estomac et d'une articulation.

— GASTRO-ATAXIQUE. adj. des 2 g. Médec. Dans lequel prédominent les symptômes de l'estomac et de l'ataxie.

— GASTRO-BRANCHE. s. m. Ichthyol. Genre de poissons.

— GASTRO-BRONCHIQUE. adj. des 2 g. Médec. Qui appartient à l'estomac et aux bronches.

— GASTRO-CARDIAQUE. adj. des 2 g. Médec. Qui appartient à l'estomac et au cœur.

— GASTRO-CÉPHALIQUE. adj. des 2 g. Médec. Qui est propre à la gastro-céphalite.

— GASTRO-CHOLÉCYSTIQUE. adj. des 2 g. Médec. Qui se rapporte à l'estomac et à la vésicule biliaire.

— GASTRO-COLIQUE. adj. des 2 g. Anat. Qui a rapport à l'estomac et à l'intestin colon.

— GASTRO-CYSTIQUE. adj. des 2 g. Médec. Qui appartient à l'estomac et à la vessie.

— GASTRO-DERMIQUE. adj. des 2 g. Médec. Qui appartient à l'estomac et à la peau.

— GASTRO-DUODÉNAL, ALE. adj. Anat. Qui appartient au duodénum et à l'estomac.

— GASTRO-ENCÉPHALIQUE. adj. des 2 g. Médec. Qui est propre à l'estomac et à l'encéphale.

— GASTRO-ENTÉRIQUE. adj. des 2 g. Médec. Qui se rapporte à l'estomac et à l'intestin grêle.

— GASTRO-ENTÉRO-COLIQUE. adj. des 2 g. Médec. Qui se rapporte à l'estomac, à l'intestin grêle et au gros intestin.

— GASTRO-ENTÉRO-MÉNINGIQUE. adj. des 2 g. Médec. Qui se rapporte à l'estomac, à l'intestin grêle et aux méninges.

— GASTRO-ÉPIPLOÏQUE. adj. des 2 g. Anat. Qui a rapport à l'estomac et à l'épiploon. Artères gastro-épiploïques. Ganglions gastro-épiploïques.

— GASTRO-HÉPATIQUE. adj. des 2 g. Anat. Qui a rapport à l'estomac et au foie. Artère gastro-hépatique.

— GASTRO-HUMÉRIEN. s. m. Anat. Muscle de la partie antérieure du corps.

— GASTRO-HYSTÉROTOMIE. s. f. Chir. Opération par laquelle on incise les parois abdominales et celles de la matrice pour en extraire le fœtus.

— GASTRO-HYSTÉROTOMIQUE. adj. des 2 g. Chir. Qui a rapport à la gastro-hystérotomie.

— GASTRO-INFLAMMATOIRE. adj. des 2 g. Médec. Qui a les caractères de la gastrite et de la fièvre inflammatoire.

— GASTRO-INTESTINAL, ALE. adj. Anat. Qui a rapport à l'estomac et à l'intestin.

— GASTRO-LARYNGIQUE. adj. des 2 g. Médec. Qui a rapport à l'estomac et au larynx.

— GASTRO-MÉNINGINIQUE. adj. des 2 g. Médec. Qui a rapport à l'estomac et à la pie-mère.

— GASTRO-MÉNINGIQUE. adj. des 2 g. Anat. Qui a rapport à l'estomac et à la dure-mère.

— GASTRO-MÉTRIQUE. adj. des 2 g. Médec. Qui appartient à l'estomac et à la matrice.

— GASTRO-MUQUEUX, EUSE. adj. Médec. Dans lequel il y a gastrite et surabondance de sécrétion muqueuse.

— GASTRO-NÉPHRITIQUE. adj. des 2 g. Médec. Qui appartient à l'estomac et aux reins.

— GASTRO-ŒSOPHAGIQUE. adj. des 2 g. Médec. Qui se rapporte à l'estomac et à l'œsophage.

— GASTRO-PÉRICARDIAQUE. adj. des 2 g. Médec. Qui se rapporte à l'estomac et au péricarde.

— GASTRO-PÉRITONIQUE. adj. des 2 g. Médec. Qui se rapporte à l'estomac et au péritoine.

— GASTRO-PHARYNGIQUE. adj. des 2 g. Médec. Qui se rapporte à l'estomac et au pharynx.

— GASTRO-PHRÉNIQUE. adj. des 2 g. Médec. Qui appartient à l'estomac et au diaphragme.

— GASTRO-PLEURÉTIQUE. adj. des 2 g. Médec. Qui appartient à l'estomac et à la plèvre.

— GASTRO-PNEUMONIQUE. adj. des 2 g. Médec. Qui appartient à l'estomac et au poumon.

— GASTRO-PYLORIQUE. adj. des 2 g. Anat. V. PYLORIQUE.

— GASTRO-SPLÉNIQUE. adj. des 2 g. Anat. Qui a rapport à l'estomac et à la rate.

— GASTRO-THORACIQUE. adj. et s. m. Anat. Qui est de la partie inférieure du tronc.

— GASTRO-TUBOTOMIE. s. f. Chir. Opération par laquelle on pratique une ouverture aux parois abdominales pour extraire le fœtus, quand il occupe les trompes ovaires.

— GASTRO-URÉTRITIQUE. adj. des 2 g. Médec. Qui concerne l'estomac et l'urètre.

GASTROBROSIE. s. f. (ét. gr., γαστήρ, ventre; βρῶσις, nourriture). Médec. Perforation de l'estomac.

GASTROCARPÉ, ÉE. adj. (ét. gr., γαστήρ, ventre; καρπός, fruit). Bot. Qui a pour fruit des

ment plongées dans la substance intérieure de la fronde. || GASTRO-CARPÉES. s. f. pl. Ordre de la famille des algues gastrocarpées.

GASTROCÈLE. s. f. (ét. gr., γαστήρ, ventre; κήλη, tumeur). Pathol. Tumeur située dans l'épigastre, et formée par la hernie de l'estomac à la partie supérieure de la ligne blanche.

GASTROCHÈNE. s. m. Conchy. Genre de mollusques conchifères.

GASTROCNÉMIEN. adj. et s. m. (ét. gr., γαστήρ, ventre; κνήμη, jambe). Anat. Qui s'étend des condyles du fémur au calcanéum. Muscles gastrocnémiens. Les gastrocnémiens.

GASTRODE. s. m. Entom. Genre d'insectes de la famille des coléoptères.

GASTRODÉ, ÉE. adj. Entom. Dont l'ab-

domen est remarquable par sa forme. || GASTRODÉES. s. f. pl. Famille d'insectes diptères.

GASTRODIE. s. f. Bot. Plante de la famille des orchidées de la Nouvelle-Hollande.

GASTRODIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une gastrodie. || GASTRODIÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des orchidiées, ayant pour type le genre gastrodie.

GASTRODYNIE. s. f. (ét. gr., γαστήρ, ventre; ὀδύνη, douleur). Pathol. Douleur rhumatismale de l'estomac.

GASTRODYNIQUE. adj. des 2 g. Médec. Qui a rapport à la gastrodynie.

GASTROLÂTRE. adj. et s. des 2 g. Qui attache une grande importance à la manière de se nourrir, qui fait un dieu de son ventre. Mot employé par Rabelais.

GASTROLÂTRIE. s. f. (ét. gr., γαστήρ, ventre; λατρεία, culte). Passion de la bonne chère.

GASTROLOBE. s. m. Bot. Plante de la Nouvelle-Hollande.

GASTROLOGIE. s. f. (ét. gr., γαστήρ, ventre; λόγος, discours). Traité sur la cuisine, sur l'art d'apprêter les mets fins et délicats.

GASTROLOGIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport à la gastrologie.

GASTROMALACIE. s. f. (ét. gr., γαστήρ, ventre; μαλάσσω, j'amollis). Médec. Ramollissement de la membrane muqueuse de l'estomac.

GASTROMANCIE. s. f. (ét. gr., γαστήρ, ventre; μαντεία, divination). Sort qui se tirait au moyen de fioles ou bouteilles à large ventre.

— Divination faite par des ventriloques.

GASTROMANCIEN, ENNE. adj. Qui a rapport à la gastromancie. || subst. Celui qui pratique la gastromancie.

GASTROMANE. s. m. (ét. gr., γαστήρ, ventre, μανία, manie). Celui qui a la manie de la gourmandise, qui aime avec passion la bonne chère. Le *gastromane* travaille à convertir son or en ordure; l'avare ferait le contraire s'il le pouvait. (Boiste.)

GASTROMANIE. s. f. Gourmandise, passion pour la bonne chère.

GASTROMÈLE. s. m. (ét. gr., γαστήρ, ventre; μέλος, membre). Anat. Monstre qui a des membres accessoires insérés sur l'abdomen.

GASTROMÉLIE. s. f. Anat. Insertion de membres surnuméraires sur l'abdomen.

GASTROMÉLIQUE. adj. des 2 g. Anat. Qui se rapporte à la gastromélie.

GASTRONECTE. adj. des 2 g. (ét. gr., γαστήρ, ventre; νήκτης, nageur). Hist. nat. Qui a les vertèbres abdominales très-développées, formant un organe propre à la natation. || GASTRONECTES. s. m. pl. Famille de crustacés décapodes macroures.

GASTRONOME. s. des 2 g. Celui, celle qui aime la bonne chère, qui s'occupe de gastronomie. Habile gastronome. Fameuse gastronome. Un préfet homme d'esprit, un *gastronome* classique, M. Léon Thiessé, a perfectionné parmi les habiles, il y a vingt ans, la cuisson du filet de bœuf. (Fayot.)

— Celui qui écrit sur la bonne chère.

— adject. C'est le moment que le penseur *gastronome* choisit pour vivre avec soin, et ce connaisseur se délasse dans la modération exquise d'une bonne carte du Café de Paris. (De Cussy.) N'est pas *gastronome* ni gourmet qui veut. (Fayot.)

GASTRONOMIE. s. f. (ét. gr., γαστήρ, ventre; νόμος, loi). Science de l'intelligente et fine appréciation des bons mets; l'art de vivre dignement, en homme doué de sens vifs, de jugement, de goût et de fortune. La *gastronomie* est simplement une manière habile de pratique, la connaissance raisonnée de ce que l'on mange, de ce que l'on a à digérer. (Fayot.) La *gastronomie* est là, toujours prête à présenter des ressources. (Brill.-Sav.) La *gastronomie* délicate est un signe d'intelligence et d'esprit; ce peut être aussi un signe de la fatigue des passions et des mobilités du goût: elle prouve, dans ce cas, que vous vous lassez, que vous êtes sur la fin de vos sensations. (De Cussy.) Il s'agit de *gastronomie* et d'hygiène, de *gastronomie* de vieillards et de malades, de l'art réduit à sa délicatesse, c'est-à-dire à sa vérité. (Id.)

— Titre d'un poème qui a pour but de chanter les plaisirs de la table et l'art de faire la cuisine. La Gastronomie de Berchoux.

GASTRONOMIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à la gastronomie. La franc-maçonnerie dont on épouvante l'Europe n'est souvent qu'une

nomique. (Boiste.)

GASTROPLACE. s. m. Conchyl. Mollusque des mers de la Chine.

GASTROPLATYPODE. adj. des 2 g. (ét. gr., γαστήρ, ventre; πλατύς, large; πούς, pied). Qui a le corps en équilibre sur des pattes largement palmées. || GASTROPLATYPODES. s. m. pl. Famille d'oiseaux aquatiques.

GASTRORAPHIE. s. f. (ét. gr., γαστήρ, ventre; ῥάπτω, je couds). Opér. chir. Suture que l'on pratique pour réunir les plaies pénétrantes de l'abdomen.

GASTRORAPHIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport à la gastroraphie.

GASTRORRHAGIE. s. f. (ét. gr., γαστήρ, ventre; ῥήγνυμι, je romps). Chir. Hémorrhagie

gastrique, exhalation de sang à la surface de la membrane muqueuse de l'estomac.

GASTRORRHAGIQUE. adj. des 2 g. Médec. Qui appartient à la gastrorrhagie.

GASTRORRHÉE. s. f. (ét. gr., γαστήρ, ventre ou estomac; ῥέω, je coule). Médec. Espèce de catarrhe de l'estomac, caractérisé par des vomissements, ordinairement faciles, d'un liquide glaireux plus ou moins abondant.

CASTRORRHÉIQUE. adj. des 2 g. Médec. Qui a rapport à la gastrorrhée.

GASTROSE. s. f. (du gr. γαστήρ, ventre ou estomac). Nosol. Maladie qui a son siége dans l'estomac.

GASTROTHÈQUE. s. f. (ét. gr., γαστήρ, ventre; θήκη, boite, étui). Hist. nat. Extrémité postérieure de la chrysalide, qui couvre et protége l'abdomen de l'insecte.

GASTROTOMIE. s. f. (ét. gr., γαστήρ, ventre; τομή, section). Chir. Ouverture faite aux parois de l'abdomen pour retirer le fœtus. || Incision pratiquée à l'abdomen pour retirer un corps quelconque.

GAT. s. m. Mar. Escalier pratique sur une côte escarpée pour arriver à un embarcadère.

GÂT. s. m. Ancien mot qui se disait pour Action de gâter, et d'où nous avons fait *dégât*. V. DÉGÂT.

GATAN. s. m. Conchyl. Espèce de coquille bivalve.

GATANGIER. s. m. Ichthyol. Nom vulgaire du squale roussette.

GATCHINA ou **GATTCHIN.** Géogr. Ville de Russie, gouvernement de St-Pétersbourg. Beau palais impérial; 7,000 hab.

GATE. s. m. Anc. t. milit. Machine de guerre qu'on nommait aussi Chate.

GÂTE. 3e pers. du sing. de l'indicatif du v. Gâter, qui sert à former les mots composés suivants.

— GÂTE-BOIS. s. m. Entom. Espèce d'insecte, la plus commune et la plus dangereuse du genre *cossus*, qui a les ailes d'un gris foncé, avec des taches brunes et des lignes noires. C'est le fléau des ormes. On lui attribue la mort de presque tous les vieux arbres de cette espèce plantés aux environs de Paris. Un gâte-bois. Des gâte-bois.

— GÂTE-ENFANT. s. des 2 g. Celui, celle qui par excès d'indulgence gâte un enfant. C'est un vrai gâte-enfant. C'est une vraie gâte-enfant. Des gâte-enfants. Fam.

— GÂTE-MÉTIER. s. m. Celui qui donne sa marchandise ou sa peine à trop bon marché, et diminue par là le profit qu'il devrait retirer de son métier. C'est un gâte-métier, un vrai gâte-métier.

— GÂTE-PAPIER. s. m. Se dit par plaisanterie d'un mauvais écrivain, d'un homme dont les travaux littéraires ne valent pas le papier qu'il emploie. Un gâte-papier. Des gâte-papier. Aujourd'hui nous avons un tas de *gâte papier* qui nuisent plus qu'ils ne servent à la littérature. (***)

— GÂTE-PÂTE. s. m. Mauvais boulanger, mauvais pâtissier. Un gâte-pâte. Des gâte-pâte.

— Fig. Celui qui fait mal les choses de son métier, de sa profession.

— GÂTE-SAUCE. s. m. Marmiton, mauvais cuisinier. Un gâte-sauce. Des gâte-sauce. Fam.

— GÂTE-TOUT. s. m. Se dit familièr. de toute personne excessivement maladroite. C'est un gâte-tout. Ce sont des gâte-tout.

GATÉ, ÉE. part. pass. du v. Gâter. S'empl. adjectiv. Fruit gâté. Vin gâté. Viande gâtée.

— Fig. Pour qui on a trop d'indulgence; dont on flatte les passions, les vices, etc. Enfant gâté. Une femme à tout âge est un enfant *gâté*. (La Chauss.) La femme, chez les sauvages, est une bête de somme, dans l'Orient un meuble, et chez les Européens un enfant *gâté*. (Duclos.) L'amour, dans l'école épurée du philosophe grec, ne se montre pas, comme ailleurs, sous les traits d'un enfant *gâté*. (X. Marmier.) Comme tous les enfants *gâtés*, Elvina dînait à table avec sa mère, Mme de Bagny, et tous ceux qu'elle y admettait. (Mme Sophie Gay.) Enfant *gâté* devient enfant ingrat. (***)

— Fig. *Enfant gâté de la fortune et de la nature, du beau-sexe*, etc. Se dit de ceux qui sont bien traités de la fortune, de la nature, qui sont accueillis favorablement par les femmes.

— A qui on prodigue des caresses, des douceurs. Ce perroquet *gâté* devint bavard, importun et fou. (Fén.)

— Fig. Manque, détruit, perdu, anéanti. Messieurs, leur dis-je, voilà une affaire bien

gâtée. (Le Sage.)

— Corrompu, altéré, vicié, flétri honteusement. On traite l'âge d'or de chimère, et c'on sera toujours une pour quiconque a le cœur et le goût *gâtés*. (J.-J. Rouss.)

Tel sort d'un pas, sans paraître *gâté*,
Grâce à d'anciennes flétrissures!
Lorsque sur la pudeur et sur la probité
J'aperçois des éclaboussures. (Arnault.)

— *Cette femme, cette fille est gâtée*. Elle a une maladie honteuse.

— *Gâté par*. Un cœur *gâté* par le fatal venin ne se ressent plus de l'humanité. (Mariv.) Ne voyez-vous pas, lui répondit Mentor, que les princes *gâtés* par la flatterie trouvent sec et austère tout ce qui est libre et ingénu. (Fén.)

D'abord; ton cœur, novice à l'infidélité,
Par commerce humain n'est pas encor *gâté*. (Boss.)

GÂTEAU. s. m. (du lat. barb. *pastellum*, dimin. de *pasta*, pâte; ou de *vastellum*, dimin. de *vastus*, grand, vaste, étendu, à cause de la grandeur des premiers gâteaux). Art culin. Sorte de pâtisserie commune, presque toujours de forme ronde, et faite en pâte ferme ou en feuilletage. Gâteau feuilleté. Gâteau de plomb. Gâteau au lard. Gâteau au fromage. Gâteau du sérail. Gâteau de Compiègne. Acheter des gâteaux. Une part de gâteau. Petits gâteaux. Gâteaux de Nanterre. Gâteau de riz. Le gâteau des Rois. Les morceaux ont paru si bons aux convives, qu'ils ont fini par se partager le *gâteau* tout entier. (Ourry.) Dans quelques-unes de nos provinces, une des parts du *gâteau* des Rois est destiné pour le membre de la famille qui est absent. (Ourry.) Quelques familles provinciales ont la touchante habitude de réserver dans le *gâteau* des Rois la part du bon Dieu, qui devient soudain celle de l'indigence. (Id.)

Des Cappadociens il apprit le secret
De faire des *gâteaux* aussi blancs que le lait. (Brach.)

— Certains entremets de gibier ou de venaison dont on fait un hachis, et qui doivent être servis en terrine. Gâteau de lièvre aux truffes. Gâteau de foies de volailles.

— Certaines sucreries ou préparations d'office qui tiennent de la conserve, et qui se présentent au dessert. Gâteau à la crème. Gâteau à la royale. Gâteau de sable. Gâteaux fourrés aux confitures. Gâteau à la portugaise. Gâteau de Savoie.

— Prov. *Trouver la fève au gâteau*. Faire une bonne découverte, une heureuse rencontre, trouver le nœud d'une affaire, d'une question. Se dit par allusion à la fève qu'on met dans le gâteau des Rois.

— Prov. et fig. *Avoir part au gâteau*. Avoir part à quelque affaire utile, à quelque avantage.

— Fig. *Partager le gâteau*. Partager le profit. Se dit le plus souvent en mauvaise part. Au lieu d'enchérir, ils se sont arrangés pour partager le *gâteau*. (Acad.)

— Prov. *Je ne mange pas mon gâteau dans ma poche*. Je donnerai une part du profit à ceux qui m'ont procuré l'affaire.

— Antiq. *Gâteaux sacrés*. Pâtisseries que l'on servait dans les sacrifices, et auxquelles on donnait des formes et des préparations diverses.

— Réunion d'alvéoles formées par les hyménoptères vivant en société, qui font ces constructions, soit pour loger leurs larves, soit pour déposer des provisions d'une liqueur sucrée qui est un miel plus ou moins pur. Ces gâteaux affectent différentes formes ou plusieurs positions, selon les insectes auxquels ils appartiennent. Gâteau de miel. Les alvéoles ne sont point perpendiculaires au plan de leur *gâteau*. (Bosc.) C'est constamment au sommet, et généralement au centre de la ruche, que les abeilles ouvrières commencent leur *gâteau*. (Id.) Un *gâteau* d'alvéoles est très-léger par lui-même et n'aurait besoin que d'être faiblement attaché contre les parvis de la ruche pour y rester fixé. (Id.)

— Sculpt. Morceau de cire préparé pour garnir l'intérieur du moule, dans l'opération de la fonte en moule de potée.

— Fond. Masse de métal qui se fige dans le fourneau, après avoir été mise en fusion, ce qui arrive par la mauvaise conduite du feu, par l'effet de quelque courant d'air, ou d'un vice dans l'alliage du métal. La formation du *gâteau* est un accident grave dans l'opération de la fonte. (Bout.)

— Chir. Sorte de plumasseau mollet et peu serré, fait avec de la charpie, qu'on emploie dans les plaies d'une grande étendue, et d'où se détache une suppuration abondante. Son nom lui vient de ce qu'il approche plus ou moins de la forme d'un gâteau.

— Pathol. *Gâteau fébrile*. Nom donné à une intumescence de l'abdomen, qui est accompagnée d'induration, et que l'on regarde comme une suite assez fréquente des fièvres intermittentes invétérées ou prolongées.

GÂTER. v. a. 1re conj. (du lat. *vastare*, détruire, ravager, dont on a fait d'abord *guastare*, par la mutation de *v* en *g*; puis *guaster*, et successivement *gaster* et *gâter*). Endommager, mettre en mauvais état, détériorer, donner une mauvaise forme. Gâter les blés, les vignes. Gâter le teint. Gâter la vue. Gâter les chemins. Gâter sa maison. Gâter un habit. Gâter un tableau. Gâter beaucoup de plumes avant de pouvoir en tailler une bonne. La lecture continuelle *gâte* la vue. (Acad.)

— Fig. *Gâter la main*. La rendre moins légère, moins sûre, moins habile. L'âge a gâté la main à cet écrivain, à ce chirurgien.

— Fig. Gâter par sa présence le plaisir de quelqu'un. En voulant refaire son vers, il l'a gâté. Ce trait faux gâte tout le passage. Gâter ses affaires par une mauvaise conduite. L'affectation *gâte* les dons naturels. (Acad.) Un auteur *gâte* tout lorsqu'il veut trop bien faire. (La Font.) L'esprit qu'on veut avoir *gâte* celui qu'on a. (Gresset.)

— Fam. Empêcher, par malice ou par maladresse, que quelque chose ait lieu; détruire le bon accord qui règne entre les personnes. C'est un homme inconséquent qui ne fera que gâter les affaires. Cet événement pourrait bien gâter les affaires. Il lui échappa un mot qui gâta tout. Ah! nous avons beau faire, ce gros garçon *gâtera* tout. (Louis XII.)

Eh non! vous dis-je, non! Ve... tout gâte:
L'indifférence incline à la ... (Piron.)

— *Gâter le métier.* Donner sa marchandise à vil prix ; ne retirer aucun profit de sa peine. Fig. C'est un mari trop complaisant pour sa femme, il gâte le métier.

— Nuire à quelqu'un dans l'esprit d'un autre. Gâter quelqu'un dans l'esprit des honnêtes gens. Sa dernière action l'a gâté dans le monde.

— Salir, tacher. Un cabriolet m'a éclaboussé, et a gâté mon gilet. Gâter du papier.

— Fig. Être trop indulgent pour quelqu'un, entretenir ses défauts, ses vices par trop de complaisance, de douceur. Une mère qui gâte ses enfants. Un maître qui gâte ses domestiques.

— Corrompre, dépraver l'esprit, les goûts, les mœurs, etc. Gâter quelqu'un par de fausses louanges. La lecture des romans gâte l'esprit des jeunes gens. Ils sont fripons : qui sait si de si mauvais exemples ne les ont pas *gâtés*. (Colnet.)

— SE GÂTER. v. pron. Se corrompre, se détériorer. La viande se gâte dans la chaleur. Les confitures se gâtent à l'humidité. Ce vin commence à se gâter. Ce fromage se gâte. Ces fruits se sont gâtés.

— Fig. Se dépraver, changer de bien en mal. Les jeunes gens se gâtent en fréquentant de mauvaises sociétés. Le goût et les mœurs se gâtèrent bientôt chez ce peuple.

— Se décrier, perdre de sa réputation par sa faute. Il s'est bien gâté. Il s'est tout à fait gâté dans l'esprit des honnêtes gens, dans le monde.

— Gâter à soi. Se gâter l'esprit. Se gâter le goût.

— Fig. et fam. *Se gâter la main.* S'habituer à négliger les règles de l'art, en faisant des travaux peu soignés. Cet artiste s'est gâté la main.

GÂTERIE. s. f. Petits soins, douces attentions dont les femmes seules sont capables. Les douces gâteries des femmes.

GÂTEUR, EUSE. s. Celui, celle qui gâte. Gâteur d'enfants. Les grand'mères sont des *gâteuses* d'enfants. (Compl. de l'Acad.)

GATH. Géogr. anc. Ville des Philistins, à l'est de Jamnia. Patrie du géant Goliath.

GATINA. s. m. Nom d'un bœuf brun dans le département des Deux-Sèvres. Dans le département de la Charente-Inférieure, les *gatinas* sont des bœufs de réforme qu'on envoie à l'engrais.

GÂTINAIS (LE). Géogr. (de *gastine*, vieux mot par lequel on désignait l'endroit d'une forêt où le bois avait été abattu ; mot dérivé du lat. *vastare*, dévaster, abattre). Ancien pays de France qui s'étendait en partie dans l'Ile-de-France, et en partie dans l'Orléanais, ce qui avait donné lieu à sa division en *Gâtinais français* et *Gâtinais orléanais.* Le premier, qui avait pour capitale Nemours, forme aujourd'hui la partie S.-O. du département de Seine-et-Marne ; Montargis était la capitale du second, actuellement compris dans la partie occidentale du département du Loiret.

GÂTINE. (rad. *gastine*). Géogr. Ancien petit pays de France, dans le haut Poitou, dont Parthenay était la capitale, et qui fait aujourd'hui partie du département des Deux-Sèvres.

GATON. s. m. Mar. Bâton dont on se sert pour faciliter le commettage des gros cordages.

GATTAIR. s. m. Ornith. Espèce de sarcelle.

GATTE. s. f. Mar. Partie du pont située à l'avant d'un bâtiment, et disposée de manière à retenir l'eau que les coups de mer lancent sur le pont.

GATTILIER. s. m. Bot. Genre de plantes de la famille des pyrénacées, renfermant plusieurs arbrisseaux. Le gattilier commun, vulgairement appelé *agnus castus, arbre au poivre*, s'élève à dix ou douze pieds. On le cultive surtout comme arbre d'agrément. Ses feuilles, d'une couleur un peu cendrée, ont une odeur désagréable qui s'attache aux doigts quand on les touche. Ses fleurs sont bleues ou blanches, disposées en grappes droites, à l'extrémité des rameaux. Les graines ont une saveur âcre et poivrée.

GATTORUGINE. s. f. Ichthyol. Poisson de la Méditerranée.

GATYONE. s. f. Bot. Genre de plantes à fleurs composées.

GAUCHE. adj. des 2 g. (du gr. [illegible], oblique, ou du gaul. *gaucer*, se détourner, tourner, éviter). Relat. Qui est opposé à droit. Il se dit dans l'homme et les animaux du côté où se font sentir les battements du cœur, ou du côté du corps tourné vers le couchant quand on regarde le nord, l'étoile polaire. Le côté gauche. Le flanc gauche. La main, le pied, l'œil gauche. [illegible] droit. Une mère trouvait tout simple que son fils battît ses domestiques, et se plaignait seulement qu'il eût la mauvaise habitude de les battre de la main *gauche*. (Ourry.) Chez les anciens, le guerrier plaçait au bras *gauche* le bouclier. (Virey.)

— Il se dit aussi en parlant des choses où l'on distingue deux parties, dont l'une répond au côté droit, et l'autre au côté gauche de l'homme qui les regarde. L'aile gauche d'une armée. Le flanc gauche d'un bataillon. Présenter le flanc gauche dans une évolution. L'aile gauche d'un bâtiment. Les figures qui occupent la partie gauche d'un tableau. Les acteurs placés sur la partie gauche du théâtre.

— Dans les assemblées délibérantes, la partie de l'assemblée qui répond au côté gauche du président. Les personnages qui siégent au côté gauche du président. Les personnages qui siégent au côté gauche. Le côté gauche de la Chambre des députés, des pairs. ‖ *Centre gauche.* Côté où siége l'opposition modérée. Le centre gauche s'est montré hostile à cet article de la loi. ‖ *Extrême gauche.* Bancs du parti opposé, non-seulement à la marche du ministère, mais souvent aux principes fondamentaux du gouvernement. L'extrême gauche s'est montrée impatiente des lenteurs de la discussion.

— Hist. *Côté gauche.* Place d'honneur chez les anciens peuples d'Orient.

— Côté d'une rivière répondant au côté gauche de celui qui en suivrait le cours. La rive gauche du fleuve. La Bavière faisait à la France l'abandon direct de tout ce qu'elle avait possédé jadis sur la rive *gauche* du Rhin. (Thiers.)

— Par extens. Qui est de travers, mal tourné, mal fait. Cette partie de la toiture est gauche. Cette table est gauche. Cette planche est gauche. Cet escalier tourne mal, il est gauche.

— Fig. Maladroit. Il est gauche à tout ce qu'il fait. Il s'y prend de la manière la plus gauche du monde. Ce valet est tellement gauche qu'il ne peut servir à table.

— Fig. Sans grâce, gêné, contraint. Ce grand garçon est bien gauche. Un air, un maintien gauche. Une tournure gauche. Un compliment, une réponse gauche. On ne ricane point orgueilleusement de leur air *gauche*. (J.-J. Rouss.) On devient *gauche* lorsque l'on quitte son naturel. (Mme de Gonzague.)

— Inintelligent, inhabile. Il est bien gauche de n'avoir point profité de cette occasion. Il a fait une réponse bien gauche et qui peut le compromettre. Il a l'esprit tellement gauche qu'il se fâche d'un rien. Il n'est pas gauche d'avoir su se tirer de là. Presque tous les garçons, à leur sortie du collége, sont *gauches*, s'en aperçoivent, et se corrigent rapidement. (Cte Bradi.) On n'est point *gauche* avec de l'esprit et du savoir-vivre. (Id.)

GAUCHE. s. f. La main gauche, la partie gauche. S'asseoir à la gauche de quelqu'un. Prendre sur la gauche, sur sa gauche. Se diriger vers la gauche. Cette compagnie tient la gauche dans les cérémonies. Il prit la droite et lui laissa la gauche. La gauche d'un bataillon, d'une armée. La cavalerie formait la gauche. Il couvrit sa gauche d'un marais. Les cris partirent de la gauche. La gauche d'un tableau, d'un théâtre, d'une assemblée. Un membre de la gauche. Écrire un chiffre à la gauche d'un autre. Dans nos luttes politiques, le parti qui se présente comme le plus éminemment patriotique ou libéral, occupe la *gauche* des assemblées. (Virey.)

— Fig. *Quand vous faites l'aumône*, dit l'Écriture, *que votre gauche ne sache point ce que fait votre droite.* Dans les bonnes œuvres, ne mettez point d'ostentation.

— Myth. Les anciens prenaient tantôt en bonne part, tantôt en mauvaise, les augures venant de la gauche, mais en général, les poëtes les regardent comme sinistres et funestes.

GAUCHE. s. des 2 g. Hist. relig. Nom de secte donné en Orient aux novatiens.

GAUCHE. adv. Se dit elliptiquement pour A main gauche, du côté gauche. C'est la première maison à gauche. En entrant, vous tournerez à gauche. Appuyez un peu à gauche. Il prit à gauche en sortant. Faire demi-tour à gauche. Par file à gauche.

— *A droite et à gauche.* De côté et d'autre, de tous côtés. Frapper à droite et à gauche. Se défendre comme on peut. Il entend, à droite et à *gauche*, différents propos sur son compte. (J.-J. Rouss.) S'il trouve une barrière de front qui ferme son passage, il biaise naturellement, à droite et à *gauche*. (La Bruy.)

— Prov. et fam. *Prendre à droite et à gauche.* Recevoir de toutes mains, tirer de l'argent de l'un et de l'autre. Il en est aux expédients, il prend à droite et à gauche. ‖ *N'entendre ni à droite ni à gauche.* N'écouter aucun avis, n'en faire qu'à sa tête. Je renonce à m'occuper de lui, car il n'entend ni à droite ni à gauche. ‖ *Donner à gauche.* Se tromper ou se mal conduire. Nous n'avons plus confiance en lui, car il donne à gauche depuis longtemps. ‖ *Prendre une chose à gauche.* La prendre de travers, autrement qu'il ne faut. Je ne sais ce qui lui passe par l'esprit, car il prend à gauche tout ce qu'on lui dit.

GAUCHE-FER. s. m. Bot. Nom vulgaire du forcis des vignes.

GAUCHEMENT. adv. D'une manière gauche, maladroite, inintelligente. Cet homme se présente gauchement. Il porte cela fort gauchement. [illegible] On parle, on mange, on danse, on s'habille, on fait tout *gauchement*, quand on gêne, quand on ennuie les autres et qu'on leur déplaît. (Cte Bradi.)

GAUCHER, ÈRE. adj. Qui se sert habituellement de la main gauche au lieu de la droite. Il est gaucher, elle est gauchère.

— subst. C'est un gaucher, c'est une gauchère. Il y a des *gauchers* plus adroits que les droitiers et que les ambidextres. (Virey.)

GAUCHERIE. s. f. Manque d'adresse et de grâce avec lequel on agit ordinairement de la main gauche, lorsque l'on n'est pas né ambidextre. Cependant ce mot ne s'emploie pas pour exprimer l'habitude de se servir plus volontiers de la main gauche que de la main droite, et l'on pourrait être *gaucher* sans pour cela être *gauche*. Il ne se prend qu'au figuré et signifie Maladresse ; action d'une personne gauche, maladroite, inintelligente. Voilà une étrange gaucherie. Ce domestique ne fait que des gaucheries. Il cherche à réparer ses gaucheries. Sans être gauche on peut faire des *gaucheries*, et les gens distraits, étourdis, préoccupés, insensibles, en commettent fréquemment. (Cte Bradi.) ‖ Signifie aussi Manque d'aisance, de grâce qui provient de l'inexpérience et de la timidité. Il a toute la gaucherie d'un nouveau débarqué. A moins d'un vice d'organisation mentale, on se guérit de la *gaucherie* par la modestie qui consulte, la docilité qui suit les conseils reçus, et l'habitude qui forme une nouvelle nature. (Cte Bradi.)

GAUCHI. s. m. Mamm. Genre de quadrupède.

GAUCHI, IE. part. pass. du v. Gauchir. S'empl. adject. Toutes ces feuilles de zinc se sont gauchies par l'action de la chaleur.

GAUCHIR. v. n. 2e conj. S'éloigner de la figure du plan ou de la ligne droite, perdre sa forme, se contourner. Ce panneau de menuiserie, cette table gauchit. Ces plaques de zinc qui forment le toit ont singulièrement gauchi. Ne mouillez point cette planche, vous allez la faire gauchir.

— Fig. Prendre à gauche ou même à droite, détourner tant soit peu le corps pour éviter un coup. Comme il vit venir le coup, il gauchit un peu et l'évita. Ce sens vieillit.

— Fam. Ne pas agir, ne pas parler avec franchise, tourner la question. Ces bons Pères voulaient *gauchir*, et alléguaient l'Écriture. (Maucroix.) Quelle misère de *gauchir* toujours, et de n'oser jamais parler franchement dans une affaire de religion ! (Boss.) Contre son insolence il ne faut point *gauchir*. (Mol.)

— S'emploie activement, et signifie alors Rendre gauche. L'étude immodérée engendre une crasse dans son esprit et *gauchit* tous ses sentiments. (St-Evrem.) L'amour-propre et l'intérêt ont tellement *gauchi* les sentiments des hommes, qu'on ne doit rien attendre d'eux. (Bell.)

— SE GAUCHIR. v. pron. Se contourner. Les planches se gauchissent à mesure qu'on les place. Tous ces cartons se gauchiront au soleil.

GAUCHISSAGE. s. m. Techn. Défaut d'une poterie qui se déforme en gauchissant.

GAUCHISSEMENT. s. m. Action de gauchir ou Résultat de cette action. Le gauchissement de la cloison a fait avancer le meuble. Le gauchissement des portes de cette armoire lui enlève une partie de sa valeur.

GAUCHO. adj. et s. m. Géogr. Nom d'un peuple d'origine espagnole, disséminé dans les pampas de Buenos-Ayres. Les Gauchos sont très-hospitaliers.

GAUCHOIR. s. m. Moulin à fouler le drap.

GAUCOURTE. s. f. Ancienne espèce de robe courte. Pour robe longue, *gaucourte* et chaperon, sept aunes et demie de noir. (Le P. Lobineau en 1488.)

GAUDAGE. s. m. Techn. Immersion d'une étoffe dans le bain de gaude.

GAUDE. s. f. Bot. Espèce de réséda, dont les teinturiers se servent pour teindre en jaune. Les céladons, vert de pomme, vert de mer, vert naissant et vert gai, doivent être alunés, et ensuite gaudés avec gaude ou sarrette, puis passés sur la cuve d'Inde. On la nomme aussi *vaude*, par le changement fréquent de *v* en *g* et réciproquement.

— Art culin. Espèce de bouillie qu'on fait avec la farine du maïs ou blé de Turquie. On l'emploie ordinairement au pluriel. Un plat de gaudes. Il aime beaucoup les gaudes.

GAUDÉ, ÉE. part. pass. du v. Gauder. S'empl. adjectiv. Les bleus teints en indigo doivent être gaudés.

GAUDÉ. s. m. S'est dit familièrement pour Une petite oraison. On lit dans Gresset :

> L'oiseau, comme il n'était pas bête,
> Vit qu'il devait oublier pour toujours
> Tous les *gaudés* qui farcissaient sa tête

GAUDEAMUS. s. m. (mot latin). Divertissements de table. Ce prodigue a dissipé tout son bien en de nombreux gaudeamus.

GAUDEBILLAUT. s. m. Tripes, gras-double. Employé par Rabelais.

GAUDENCE. s. f. Se disait pour Plaisir.

— Anc. cout. Possession. *Gaudence d'héritage*, espèce de bail emphytéotique.

GAUDENS (SAINT-). Géogr. Ville de France, ch.-l. d'arr. (Haute-Garonne) ; 5,500 hab.

GAUDER. v. a. 1re conj. Teindre une étoffe [illegible]

GAUDERON. s. m. Techn. S'est dit de petits tuyaux formés au linge avec un fer, ou aux bords de la vaisselle d'argent. ‖ Il désignait autrefois ce qu'on nomme aujourd'hui *goudron*.

GAUDERONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Gauderonner. S'empl. adj. Vaisselle gauderonnée.

GAUDERONNER. v. a. 1re conj. Techn. Former des gauderons. ‖ A signifié Goudronner.

GAUDICHAUDIE. s. f. Bot. Genre de plantes d'Amérique.

GAUDINIE. s. f. Bot. Genre de plantes graminées.

GAUDIR (SE). v. pron. 2e conj. (du lat. *gaudere*, supin *gavisum*, d'où par le changement fréquent du *v* en *u*, *gausum*, le subst. franç. *gausse*, qu'on écrit aujourd'hui *gosse*). Se réjouir, se divertir, se moquer. Se gaudir de quelqu'un.

> Il eût mieux fait certes, le pauvre sire,
> De se *gaudir* avec sa margoton. (VOLTAIRE.)

GAUDISSERIE. s. f. S'est dit pour Plaisanterie, raillerie, moquerie.

GAUDISSEUR. s. et adj. m. S'est dit pour Plaisant, railleur, moqueur, séducteur. Les Angevins ont passé de tout temps pour grands *gaudisseurs*. (Rabel.) Grand diseur, grand *gaudisseur*. (Mont.)

GAUDIVIS. s. m. Comm. Sorte de toile de coton des Indes.

GAUDMA. Myth. ind. Divinité des Birmans. C'est le même que Bouddha.

GAUDRIOLE. s. f. Propos gai, plaisanterie sur quelque sujet un peu libre. Dire une gaudriole. Conter des gaudrioles. Aimer la gaudriole. Fam.

> C'était la régence alors,
> Tous les hommes plaisantaient,
> Et les femmes se prêtaient
> A la *gaudriole*,
> O gué !
> A la *gaudriole*. (BÉRANGER.)

GAUDRON. s. m. T. de metteur en œuvre. Espèce de rayon droit ou tournant, fait à l'échoppe sur le fond d'une bague ou d'un cachet, qui part du centre de ce fond, et se termine à la sous-datte.

GAUDRONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Gaudronner.

GAUDRONNER. v. a 1re conj. Techn. Tourner les têtes des épingles sur les moules, à l'aide du rouet.

GAUDRONNOIR. s. m. Techn. Ciselet creusé à son extrémité, de façon qu'en le frappant sur le métal, il forme un relief en demi-rond.

GAUFRAGE. s. m. (rad. *gaufre*). Techn. Action d'appliquer des fers chauds sur l'étoffe pendant le temps suffisant pour que les figures en bas-relief aient pris la forme désirée et puissent la conserver. Le gaufrage d'une étoffe.

— Certaine disposition ondulée ou d'autre forme que l'on donne au papier, à certaines étoffes, aux rubans, et à d'autres objets. Étoffe d'un beau gaufrage. Le gaufreur de profession doit avoir une quantité bien plus considérable de gaufroirs que le fleuriste, puisque celui-ci se borne à une seule partie, tandis que l'autre doit contenter tous les goûts, et pouvoir faire toute espèce de *gaufrage*. (Lenorm.)

— Ling. *Gaufrage à la paille.* Espèce de plissage à petits plis ronds. Le tulle étant encore humide, on place dessus un petit tuyau de paille, un autre en dessous, un troisième en dessus, et ainsi de suite alternativement, et on le laisse sécher dans cet état, ou bien encore on y passe légèrement un fer chaud.

GAUFRE. s. f. Rayon de miel, gâteau de miel. Manger une gaufre de miel. On nous servit du miel dans les gaufres.

— Pâtisserie d'origine brabançonne, légère et croquante, que l'on fait cuire, non dans un four, mais entre deux plaques de fer, qu'on chauffe sur un feu de charbon. Manger des gaufres. Des gaufres à la hollandaise. Gaufres à la flamande. Faire des gaufres. Cuire des gaufres. Mouler des gaufres. Lorsque la *gaufre* a pris couleur, on la retire en la détachant avec un couteau. (Lenorm.) Les *gaufres* à la hollandaise et à la flamande se font comme les précédentes. (Id.)

— Techn. Façon qu'on donne à une étoffe en y faisant plusieurs figures avec un fer chaud.

— Fig. et fam. *Être la gaufre dans une affaire.* Se trouver entre deux extrémités fâcheuses.

GAUFRÉ, ÉE. part. pass. du v. Gaufrer. S'empl. adjectiv. Étoffe bien gaufrée. Des cartons gaufrés. Des peaux gaufrées. Quelquefois les étoffes sont *gaufrées* lors de leur fabrication. (Oill.) En sortant d'entre les cylindres, l'objet est *gaufré* et conserve le dessin qu'il a reçu. (Id.)

— Hist. nat. Qui présente des enfoncements produits par des lignes saillantes entrecroisées.

GAUFRER. v. a. 1re conj. (rad. *gaufre*). Imprimer des figures en bas-relief sur une étoffe, une matière quelconque, avec des fers chauds ou des cylindres gravés. Gaufrer du papier, de l'étoffe, du carton, du cuir.

— *Gaufrer à la paille.* V. GAUFRAGE.

— Absol. Lorsqu'on *gaufre* au cylindre, celui-ci porte la gravure sur sa circonférence convexe. (Lenorm.)

GAUFREUR, EUSE. s. Techn. Ouvrier qui imprime des figures en bas-relief sur une étoffe [illegible] quelconque, avec des fers chauds ou des cylindres. Habile gaufreur. L'art du gaufreur.

GAUFRIER. s. m. Ustensile à l'aide duquel on fait les gaufres. Le gaufrier ressemble assez à une mordache dont on se sert pour remuer les grosses bûches qu'on met au feu. La différence consiste en ce qu'on met au bas deux plaques de fer qui s'appliquent l'une sur l'autre quand on rapproche les deux grands bras du levier. La surface des deux plaques qui se touchent est profondément gravée de dessins à volonté, ordinairement de carrés ou de losanges. Chauffer le gaufrier. Fermer le gaufrier. Ouvrir le gaufrier. Mettre la pâte dans le gaufrier. Le gaufrier est tout en fer.

GAUFROIR. s. m. Techn. Instrument gravé dont se sert l'ouvrier qui imprime des figures

réjouir, se divertir, se moquer. Se gaudir de elqu'un.

> ı eût mieux fait certes, le pauvre sire,
> De se gaudir avec sa margoton. (Voltaire.)

GAUDISSERIE. s. f. S'est dit pour Plainterie, raillerie, moquerie.

GAUDISSEUR. s. et adj. m. S'est dit pour aisant, railleur, moqueur, séducteur. Les ngevins ont passé de tout temps pour grands *udisseurs*. (Rabel.) Grand diseur, grand *gausseur*. (Mont.)

GAUDIVIS. s. m. Comm. Sorte de toile de ton des Indes.

GAUDMA. Myth. ind. Divinité des Birmans. est le même que Bouddha.

GAUDRIOLE. s. f. Propos gai, plaisanrie sur quelque sujet un peu libre. Dire une udriole. Conter des gaudrioles. Aimer la gauiole. Fam.

> C'était la régence alors,
> Tous les hommes plaisantaient,
> Et les femmes se prêtaient
> A la *gaudriole*,
> O gué!
> A la *gaudriole*. (Béranger.)

GAUDRON. s. m. T. de metteur en œuvre. spèce de rayon droit ou tournant, fait à l'échoppe sur le fond d'une bague ou d'un cachet, ui part du centre de ce fond, et se termine à sous-datte.

GAUDRONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Gauonner.

GAUDRONNER. v. a. 1re conj. Techn. Tourer les têtes des épingles sur les moules, à l'aide u rouet.

GAUDRONNOIR. s. m. Techn. Ciselet creusé son extrémité, de façon qu'en le frappant sur métal, il forme un relief en demi-rond.

GAUFRAGE. s. m. (rad. *gaufre*). Techn. Acon d'appliquer des fers chauds sur l'étoffe endant le temps suffisant pour que les figures n bas-relief aient pris la forme désirée et puisnt la conserver. Le gaufrage d'une étoffe.

— Certaine disposition ondulée ou d'autre rme que l'on donne au papier, à certaines toiles, aux rubans, et à d'autres objets. Étoffe un beau gaufrage. Le gaufreur de profession oit avoir une quantité bien plus considérable gaufroirs que le fleuriste, puisque celui-ci se rne à une seule partie, tandis que l'autre doit ntenter tous les goûts, et pouvoir faire toute pèce de *gaufrage*. (Lenorm.)

— Ling. *Gaufrage à la paille*. Espèce de issage à petits plis ronds. Le tulle étant encre humide, on place dessus un petit tuyau de ille, un autre en dessous, un troisième en essus, et ainsi de suite alternativement, et on laisse sécher dans cet état, ou bien encore on passe légèrement un fer chaud.

GAUFRE. s. f. Rayon de miel, gâteau miel. Manger une gaufre de miel. On nous rvit du miel dans les gaufres.

— Pâtisserie d'origine brabançonne, légère croquante, que l'on fait cuire, non dans four, mais entre deux plaques de fer, 'on chauffe sur un feu de charbon. Manger s gaufres. Des gaufres à la hollandaise. Gaues à la flamande. Faire des gaufres. Cuire des ufrer. Mouler des gaufres. Lorsque la gaufre pris couleur, on la retire en la détachant ec un couteau. (Lenorm.) Les *gaufres* à la llandaise et à la flamande se font comme les écédentes. (Id.)

— Techn. Façon qu'on donne à une étoffe en faisant plusieurs figures avec un fer chaud.

— Fig. et fam. *Être la gaufre dans une affaire*. Se trouver entre deux extrémités fâcheuses.

GAUFRÉ, ÉE. part. pass. du v. Gaufrer empl. adjectiv. Étoffe bien gaufrée. Des carns gaufrés. Des peaux gaufrées. Quelquefois s étoffes sont *gaufrées* lors de leur fabrication. Bill.) En sortant d'entre les cylindres, l'objet t *gaufré* et conserve le dessin qu'il a reçu. d.)

— Hist. nat. Qui présente des enfoncements oduits par des lignes saillantes entrecroisées.

GAUFRER. v. a. 1re conj. (rad. *gaufre*). nprimer des figures en bas-relief sur une étoffe, e matière quelconque, avec des fers chauds des cylindres gravés. Gaufrer du papier, de toffe, du carton, du cuir.

— *Gaufrer à la paille*. V. GAUFRAGE.

— Absol. Lorsqu'on *gaufre* au cylindre, cei-ci porte la gravure sur sa circonférence nvexe. (Lenorm.)

GAUFREUR, EUSE. s. Techn. Ouvrier qui nprime des figures en bas-relief [illegible] écoupées, avec des fers chauds ou des cylines. Habile gaufreur. L'art du gaufreur.

GAUFRIER. s. m. Ustensile à l'aide duquel fait les gaufres. Le gaufrier ressemble assez aine mordache dont on se sert pour remuer grosses bûches qu'on met au feu. La différce consiste en ce qu'on met au bas deux plaes de fer qui s'appliquent l'une sur l'autre and on rapproche les deux grands bras du frier. La surface des deux plaques qui se trount est profondément gravée de dessins à vonté, ordinairement de carrés ou de losanges. auffer le gaufrier. Fermer le gaufrier. Ouvrir gaufrier. Mettre la pâte dans le gaufrier. Le ufrier est tout en fer.

GAUFROIR. s. m. Techn. Instrument gravé t se sert l'ouvrier qui imprime des figures en relief sur une étoffe quelconque. Les gaufroirs sont faits en fer ou en cuivre. La surface du gaufroir est cannelée ou gravée en creux, suivant le dessin qu'on veut produire en relief. Gaufroir bien fait. Gaufroir bien gravé. L'étoffe que l'on passe sur le *gaufroir* doit être mouillée, et quelquefois pénétrée par un apprêt ou empesage qui sera séché par la chaleur du *gaufroir*. (Lenorm.)

— Particulièrement, Partie du gaufroir sur laquelle est gravé le dessin. Le *gaufroir* est composé de deux parties, le *gaufroir* proprement dit et sa contre-épreuve. (Lenorm.) Le *gaufroir* est en laiton gravé en creux, et sa contrepartie peut être en carton qui se moule sur le *gaufroir*. (Id.)

GAUFRURE. s. f. (rad. *gaufrer*). Empreinte que l'on fait sur une étoffe en la gaufrant. Une belle gaufrure. Une gaufrure bien faite.

GAUGALIN. s. m. Ornith. Poule qui fait entendre un chant semblable à celui du coq.

GAULADE. s. f. Un coup de gaule.

— Fig. Il a fallu que ce brave roi, se prosternant aux pieds du pape, ait reçu les *gaulades* en la personne de M. le Convertisseur et du cardinal d'Ossat. (D'Aubigné.)

GAULAGE. s. m. Action de gauler. || Résultat de cette action.

GAULANITIDE ou **GAULONITIDE.** Géogr. Petit pays de la Palestine dans la tribu de Manassé au delà du Jourdain, jusqu'à la mer de Tibériade. Ville principale *Gaulan*.

GAULE. s. f. (du celt. *gault*, bois). Grande perche. Abattre des noix, des amandes avec une gaule.

— Manég. Houssine dont on se sert pour faire aller un cheval. Frapper un cheval avec une gaule en guise de cravache. || *Main de la gaule*. La main droite du cavalier, celle qui tient la houssine. || *Présenter la gaule*. Chez les maquignons, Saluer avec la houssine les personnes qui viennent visiter leur écurie. || *Aider de la gaule*. En frapper légèrement sur l'épaule du cheval.

— Mar. *Gaule d'enseigne*. Bâton de pavillon de poupe. On ne s'en sert plus depuis qu'on hisse les pavillons au pic de la carne d'artimon. || *Gaule de pompe*. Le gros et long bâton auquel tient le piston.

— Pêch. Manche de ligne.

GAULE ou **GAULES.** (ét., V. GAULOIS). Géogr. anc. Grande et fameuse contrée de l'Europe ancienne qui comprenait les pays où sont situées aujourd'hui la France, la Savoie, la Suisse, une partie du pays des Grisons et toute la partie de l'Allemagne et des Pays-Bas qui est au couchant du Rhin. Elle était possédée par un grand nombre de peuples d'origine germanique ou vascone, indépendants les uns des autres, et dont les principaux étaient les Celtes, les Belges et les Aquitains. Les Gaules se divisaient, sous l'empire romain, en Gaule belgique ou supérieure, en Gaule celtique ou lyonnaise, Gaule aquitaine et Gaule narbonnaise. V. AQUITAIN, BELGIQUE, CELTIQUE, LYONNAIS, et NARBONNAIS. C'était là la vraie Gaule. Mais les Gaulois ayant passé les Alpes et conquis une partie de l'Italie, ils donnèrent le nom de Gaule à leurs conquêtes, ce qui fit naître, pour les Romains, la division de la Gaule en *Gaule cisalpine* ou *citérieure*, c'est-à-dire Gaule en deçà des Alpes, et en *Gaule transalpine* ou *ultérieure*, Gaule au delà des Alpes. La Gaule cisalpine, traversée par le Pô, se divisait en *Gaule transpadane*, au nord du Pô, à l'ouest de la Vénétie, et en *Gaule cispadane*, entre le Pô et le Rubicon. || On donnait à la Gaule cisalpine l'épithète de *togata* (revêtue de la toge); à la narbonnaise, le surnom de *braccata* (revêtue de braies), et à la Gaule celtique, celle de *comata* (chevelue).

— *Golfe des Gaules*. Golfe de la Méditerranée, au sud de la Gaule transalpine, aujourd'hui *golfe de Lyon*. || *Détroit des Gaules*. Détroit situé entre la Gaule et l'île de Bretagne, aujourd'hui le *Pas-de-Calais*.

— *Gaule gothique*. Nom qu'on a donné quelquefois au Languedoc après l'invasion des Goths. || *Gaule subalpine*. S'est dit du Piémont. || *Gaule viennoise*. Nom qui fut donné, lors de la décadence de l'empire romain, à une partie de la Gaule dont la ville de Vienne était la capitale.

GAULÉ, ÉE. part. pass. du v. Gauler. S'empl. adjectiv. Noix gaulées. Arbres gaulés.

GAULER. v. a. 1re conj. (rad. *gaule*). Battre avec une gaule, en parlant des arbres dont on fait ainsi tomber le fruit. Gauler un noyer. Gauler un châtaignier.

— Avec le nom du fruit pour régime, L'abattre avec une gaule. Gauler des noix. Gauler des châtaignes.

GAULETTE. s. f. (dimin. de *gaule*). Petite gaule.

— Pêch. Gaule menue et pliante avec laquelle on arrête le bord du filet nommé *boucus*.

— Techn. Espèces d'échelles qui sont généralement disposées dans les greniers des fabriques, pour faire sécher le papier, la laine, etc.

GAULIS. s. m. Admin. forest. Branches d'un bois de dix-huit à vingt ans.

GAULOIS, OISE. (de *Gallus*, nom que les Latins donnaient aux *Celtes*, et dont l'ét. est à peu près inconnue; les uns la font venir de *galle*, mot celtique qui signifie *pouvoir*; les autres de *gallen*, voyager, dans la même langue, parce que les Gaulois sortaient de leur pays pour s'emparer des autres contrées; il en est qui veulent qu'elle vienne du gr. γάλα, lait, parce que ce peuple avait la peau très-blanche : si cette étymologie n'est point vraie, elle est du moins gaie et ingénieuse). Habitant de la Gaule. Un Gaulois. Une Gauloise. Les Gaulois étaient le peuple le plus valeureux de l'antiquité. Les Romains craignaient si fort les Gaulois, qu'ils avaient ordonné qu'on ne serait pas exempt d'aller à la guerre, quelque âge que l'on eût, quand elle se ferait contre les Gaulois. Salluste dit que les Romains faisaient la guerre avec les autres nations pour la gloire, mais avec les *Gaulois* pour leur conservation. (Ménag.)

— Hist. Les *Galls*, *Gaels* ou *Gaulois*, peuples de la Gaule, en étaient aussi, selon quelques auteurs, aborigènes. Ils étaient vaillants, fiers et superstitieux, adoraient Teuth, Taranis et plusieurs autres dieux, auxquels ils immolaient jusqu'à des victimes humaines. Leurs prêtres se nommaient *druides*. Comme les prêtres égyptiens, ils étaient les dépositaires de toutes les sciences. Ils enseignaient à la jeunesse la théologie, l'astronomie, la cosmographie, la physique et l'histoire naturelle. De temps immémorial, les Gaulois furent repoussés par l'invasion des Belges ou étrangers, qui furent, à leur tour, envahis par les Cimbres. Les Gaulois émigrèrent sous la conduite de Sigovèse et de Bellovèse, 590 ans avant J.-C., et allèrent peupler le nord de l'Italie et les pays entre le Danube et la Save, et plus tard la Galatie. Ils s'emparèrent de Rome, y mirent le feu, et les Romains, retirés au Capitole, ne se sauvèrent qu'à prix d'or. Une autre fois, ils pillèrent le temple de Delphes. Leurs incursions ne cessèrent qu'à leur soumission par César, 61 ans avant J.-C.

— Se dit encore quelquefois des Français, surtout en poésie.

> Et l'étranger apportant sa balance,
> Lui dit deux fois, *Gaulois*, comptons ton or.
> (Béranger.)

— On dit d'un homme simple et âgé, qui est à la vieille mode, que *c'est un bon Gaulois, un franc Gaulois*. || Se dit aussi d'un homme dont la conduite est franche et droite.

— adjectiv. Qui est de la Gaule. Un chef gaulois. Un guerrier gaulois. Une femme gauloise. Une armée gauloise. Les femmes *gauloises* jouissaient d'une grande considération, et étaient admises dans les conseils. (Encycl.) Dans les circonstances importantes, ces peuplades *gauloises* formaient entre elles des confédérations sous l'influence des druides. (Id.) A Mursa, l'armée *gauloise*, trahie par l'impéritie de ses chefs, attaquée avant d'avoir pu se mettre en bataille, obligée de combattre par pelotons isolés, soutint le choc avec une valeur héroïque, préférant la mort à la honte de donner à l'univers étonné le spectacle inouï de Gaulois tournant le dos à l'ennemi. (Trad. de Julien.) César remarque qu'il n'y avait point d'armées où on ne trouvât des soldats *gaulois*. (B. de St-P.)

— Qui appartient à la Gaule ou à ses habitants. Les villes gauloises. Les mœurs gauloises. Les coutumes gauloises. Idiome gaulois.

— Fig. Grossier, du vieux temps. Avoir des coutumes gauloises. Poëte gaulois.

> Nos bons bourgeois débitaient leurs fleurettes,
> Pleurs et soupirs, gémissements *gaulois*. (La Font.)

— Prov. et fig. *Probité gauloise*, *franchise gauloise*. Probité, franchise extrêmes.

— Linguist. *Le gaulois* ou *la langue gauloise*. Langue parlée par les anciens Gaulois, surtout au centre des Gaules, et remplacée successivement par le latin, le roman et le français. Le gaulois était un dialecte celtique.

GAULTHERIE. s. f. Genre de plantes de l'Amérique septentrionale, qui comprend six espèces.

GAUMINE. s. f. Anc. jurispr. *Mariage à la gaumine*. Mariage que l'on contractait en présence d'un prêtre, mais malgré lui et sans qu'il bénît les époux.

GAUPE. s. f. (du lat. *gausapa*, natte de paille sur laquelle couchaient les soldats dans les camps). Femme malpropre. C'est une vieille gaupe.

> Allons, vous, vous rêvez et bayez aux corneilles,
> Jour de Dieu! je saurai vous frotter les oreilles :
> Marchons, *gaupe*, marchons. (Molière.)

GAURA. s. f. Bot. Genre de plantes épilobiennes propres à l'Amérique.

GAURE. s. m. Nom qui signifie *infidèle*, et que l'on donne en Orient aux sectateurs de Zoroastre, adorateurs du feu. On dit plutôt Guèbre.

GAURIE. Génie que les superstitieux villageois bas-bretons croient voir danser autour des monuments druidiques.

GAUSAPE. s. m. Ant. rom. Vêtement ou manteau velu d'un seul côté. || Natte de paille sur laquelle les soldats couchaient dans les camps.

— Sur les monuments romains, le gausape est la marque distinctive d'un roi captif dace ou parthe.

GAUSSE. s. f. Mauvaise plaisanterie, mensonge. C'est une gausse. Il est familier et même trivial. Les écoliers écrivent et prononcent aussi *gosse*, mais cette orthographe est incorrecte. Elle n'aurait point d'analogie avec les autres mots de la même famille, tels que gausser, gausserie, etc.

GAUSSÉ, ÉE. part. pass. du v. Gausser. S'empl. adjectiv. Une personne qui n'aime pas à être gaussée.

GAUSSER. v. a. 1re conj. (du lat. *gaudere*, se réjouir). Railler, se moquer de. C'est un plaisant qui raille, qui gausse tout le monde.

— Il est trivial. Il s'employait bien autrefois dans le style familier et même soutenu. Les amis *gaussant* et gaudissant plaisamment et vivement les uns les autres. (Mont.) Montpesat voulait *gausser* tout le monde, et même la reine de Navarre. (***)

> Que cent nouveautés on pratique
> J'en *gausserai* les mal contents. (Saint-Amant.)

— SE GAUSSER. v. pron. Se moquer. C'est un libertin qui se gausse de toutes les remontrances qu'on lui fait.

> . . . Tout franc, je n'aime pas
> Qu'on se rie à mon nez, et qu'on suive mes pas.
> Si quelqu'un vient encor se *gausser* davantage,
> Je lui sangle mon poing au travers du visage
> (Regnard.)

> Un jour ces gens raisonneurs et mutins
> Se *gausseront* des saintes décrétales.
> (Voltaire.)

GAUSSERIE. s. f. (rad. *gausser*). Moquerie, raillerie. Persécuter quelqu'un par de continuelles gausseries.

GAUSSEUR, EUSE. s. Celui, celle qui gausse. C'est un gausseur. C'est une gausseuse. Trivial.

GAUSSIN. Célèbre actrice de la Comédie-Française, fille d'un laquais du fameux Baron et d'une ouvreuse de loges. Née à Paris en 1711, morte en 1767.

GAUTIER. s. m. Nom qu'on a donné quelquefois à ceux qui habitent ou fréquentent beaucoup les bois et les forêts, et par extension aux factieux, aux brigands. || *Bon gautier*. Bon compagnon.

GAUTIER. s. m. T. de riv. Espèce de vanne ou arrêt dans les petites rivières où l'on flotte à bois perdu.

GAUTIER ET GARGUILLE. Noms propres qui se trouvent dans cette expression proverbiale : *Se moquer de Gautier et Garguille*. Se moquer de tout le monde. C'est dans le même sens que Régnier a dit : Au reste, n'épargnez ni Gautier ni Garguille.

GAUTIER-GARGUILLE. Nom que se donna un fameux baladin, qui avec Gros-Guillaume et Turlupin joua et composa des comédies ou des fragments comiques, nommées depuis turlupinades.

— Loc. prov. *C'est un Gautier-Garguille*. C'est un franc sot, un franc badin.

GAUVERA. s. f. Mamm. Espèce de taupe dont l'échine est aiguë et les pieds blancs ainsi que la moitié des jambes.

GAVACHE. s. m. Homme sans honneur.

GAVASSINE. s. f. Techn. Ficelle d'un mètre de longueur qui fait partie du métier d'étoffe de soie, et à laquelle on fait une boucle dans le milieu pour le passage d'une corde gavassinière.

GAVASSINIÈRE. s. f. Techn. Partie du métier d'étoffe de soie, composée de l'assemblage d'une grosse corde et d'une petite, qui descendent à côté du semple et auxquelles on enfile les gavassines.

GAVAUCHE. s. m. Mar. Désordre, défaut d'arrangement dans l'arrimage ou dans le gréement d'un bâtiment. Bâtiment en gavauche.

— adjectiv. Un vaisseau gavauche.

GAVE. s. m. Nom que les habitants de la partie occidentale de la haute chaîne des Pyrénées, dans le Bigorre et le Béarn, donnent à tous les torrents de leur pays. Le gave de Pau. Le gave d'Oleron. Le gave de Héas. Le gave de Gavarni. Les eaux des *gaves* d'Ossau et d'Aspe, descendues impétueusement de leurs sources élevées, se réunissent avec un fracas épouvantable à Oleron, où elles forment le *gave* de ce nom. (A. Hugo.)

— Dr. féod. Droit que les vassaux et tenanciers des églises payaient, soit en denrées, soit en argent, aux seigneurs qui s'étaient déclarés protecteurs de ces églises.

GAVEL. s. m. Techn. Latte qui sert à retenir la mousse que l'on met entre les joints d'un bateau.

GAVELET ou **GAVELKYND.** s. m. Hist. Coutume de certaines parties de l'Angleterre en vertu de laquelle l'héritage se partageait entre les mâles. || *Tenure de gavelkynd*. Terre que l'on occupait en vertu du gavelkynd.

GAVETTE. s. f. Techn. Lingot d'or après qu'il a déjà reçu quelques préparations pour le mettre en fils d'or.

GAVIAL. s. m. Erpét. Nom spécifique d'un crocodile de l'Inde.

[illegible] espèce de mouette.

GAVION. s. m. Terme bas dont la dernière classe du peuple se sert pour dire la gorge. On lui a coupé le gavion.

— *En avoir jusqu'au gavion*. Être rempli d'aliments. || *Se rincer le gavion*. Boire.

GAVITEAU. s. m. Mar. Synonyme de Bouée, sur les côtes de Provence.

GAVOT, OTTE. adj. et s. Habitants du pays de Gap. Ce sont les Gavots qui nous ont donné la danse nommée gavotte.

GAVOTTE. s. f. (rad. *gavot*). Sorte de danse dont l'air a deux reprises, chacune de quatre, de huit, ou de plusieurs fois quatre mesures à deux temps. Danser la gavotte. La gavotte [illegible] alors rang dans les bals avec les tricotés, la cosaque et autres danses réservées aux amateurs distingués. (Cte Bradi.) L'air de cette *gavotte* manquait d'agrément et de vivacité, les pas en étaient difficiles, la figure peu gracieuse. (Id.)

— Air de cette danse. Jouer la gavotte. La gavotte est un air vif et gai. Le célèbre Rameau a composé plusieurs *gavottes* ou airs de *gavotte* qui obtinrent dans leur temps un grand succès à la cour. (Ratier.)

GAY (John). Poëte anglais, né en 1688, mort en 1732.

GAYA. Géogr. Ville de l'Hindoustan anglais, présidence de Calcutta, célèbre par son temple de Vichnou, où se rendent annuellement 100,000 pèlerins ; 40,000 hab.

GAYAC. s. m. Bot. Genre de plantes de la famille des rutacées, originaires dans les contrées équatoriales de l'Amérique. Ce sont des arbres remarquables tant par leurs vertus médicales que par la dureté de leur bois et la beauté de leurs fleurs. Le bois du gayac officinal est d'une extrême dureté, et les ébénistes, les menuisiers et les tourneurs en font une consommation considérable. Gayac saint. Gayac officinal. || On dit aussi *Gaïac*.

GAYACINE ou **GAÏACINE.** s. f. (rad. *gayac*). Chim. Substance qui découle du tronc du gayac officinal ; elle est d'un jaune verdâtre et d'une odeur aromatique agréable. Cette substance est célèbre par ses propriétés stimulantes, diurétiques et légèrement purgatives.

GAYETTE. s. f. Nom que les briquetiers donnent au charbon de terre.

GAY-LUSSITE. s. f. (du nom du chimiste *Gay-Lussac*). Min. Minéral de la Colombie que l'on trouve dans des argiles qui renferment de gros fragments de grès secondaire. C'est une substance saline, carbonate de soude et de chaux, insoluble dans l'eau, plus dur que le gypse, moins dur que le carbonate de chaux, et composé de 28 à 29 parties d'acide carbonique, de 20 à 21 de soude, de 17 à 18 de chaux, de 31 d'eau, de 1 d'argile.

GAZ. s. m. (mot dont l'ét. est inconnue). Chim. Dans l'origine, Toute substance quelconque dont les molécules intégrantes ont été tellement éloignées les unes des autres par le calorique, qu'il est devenu invisible, aériforme, élastique, etc. Van Helmont s'est servi le premier de ce mot en ce sens, et Macques en a introduit l'usage dans la chimie moderne.

— Aujourd'hui, Corps qui, sous l'influence de la température et de la pression atmosphérique ordinaires et même bien au-dessous, restent à l'état de fluides aériformes, ou bien simplement Vapeurs plus ou moins éloignées de leur maximum de tension. Solidifier un gaz. Liquéfier un gaz. Gaz atmosphérique. Gaz azote. Gaz carbonique. Gaz hydrogène. Gaz hydrogène phosphoré. Gaz hydrogène sulfuré. Gaz intestinaux. Gaz des fosses d'aisances. Gaz oxygène. Gaz hydrochlorique. Gaz sulfureux. Gaz ammoniac. Gaz acide carbonique. Gaz acide crayeux. Gaz acide muriatique, oxygéné. Gaz acide muriatique suroxygéné. Gaz acide sulfureux. Gaz chloroxycarbonique. Gaz deutoxyde de chlore. Gaz fluobarique. Gaz hépatique. Gaz de l'éclairage. Gaz light. Gaz inflammable. Gaz méphitique. Gaz nitreux. Gaz deutoxyde d'azote. Gaz oléfiant. Gaz oxyde d'azote. Gaz oxydule d'azote. Gaz oxygène. Gaz phlogistique. Les gaz existants dans la nature sont peu considérables. Les gaz sont ordinairement incolores ; deux sont verdâtres, quelques-uns sont colorés en rouge.

— *Gaz permanents*. Ceux qui ne peuvent pas passer à l'état solide ou liquide, ni par le refroidissement, ni par la compression, ni par ces deux moyens réunis. On dit dans le sens contraire, *gaz non permanents*.

— *Gaz portatif*. Gaz propre à l'éclairage que l'on distribue au domicile des personnes qui en font usage. || *Bec de gaz*. Petit appareil dont est garnie l'extrémité du tuyau qui conduit le gaz, et qui est percé d'un ou de plusieurs petits trous d'environ deux millimètres de diamètre. Dès que le gaz est parvenu au bec, il tend à s'échapper par ces trous, et la petite quantité qui sort à la fois s'enflamme à l'instant où on la met en contact avec du feu. Les becs de *gaz* sont ordinairement entourés de cylindres de verre qui garantissent la flamme des effets de l'agitation de l'air. (Schnitzl.)

GAZA. Géogr. Ville d'une très-haute antiquité, située sur les confins de la Syrie, du côté qui regarde l'Égypte, à un kilomètre environ de la Méditerranée, dont les eaux baignaient autrefois ses murailles.

GAZA ou **GAZIS** (Théodore). Savant grec qui émigra en Italie, à la prise de Constantinople [illegible] langue de son pays. Il fonda aussi une académie à Ferrare, et traduisit en langue latine plusieurs auteurs grecs. Mort en 1478.

GAZAILLE. s. f. (pr. *ga-za-ie*). Nom qu'on donne dans le département des Landes et autres voisins, à une propriété de vaches en compte à demi entre deux cultivateurs, dont l'un possède un domaine dans les landes, et l'autre dans un champ plus fertile qu'on appelle Chalosse, de manière qu'elles passent alternativement l'hiver dans la lande, et l'été dans la chalosse.

— Anc. cout. Louage de bétail de labour.

GAZANIE. s. f. Bot. Genre de plantes du cap de Bonne-Espérance, aux feuilles lancéolées, alternes à la base, argentées en dessous, aux fleurs grandes.

GAZARE, adj. et s. des 2 g. Membre d'une secte chrétienne qui prit naissance à la fin du XIIe siècle dans la ville de Gazare, en Dalmatie. Les Gazares partageaient les opinions des Vaudois et des Albigeois. Ils croyaient de plus qu'aucune puissance humaine n'a le droit d'infliger la peine de mort.

GAZE. s. f. (de *Gaza*, ville de Syrie où ce tissu fut fabriqué dans l'origine). Tissu délicat et léger, fabriqué avec de la soie ou avec moitié soie et moitié fil de lin. Les caractères particuliers de la gaze sont la transparence et la finesse, ce qui la distingue de toute autre étoffe. Gaze de fil. Gaze apprêtée. Gaze façonnée. Gaze rayée. Gaze brochée. Gaze crème ou à la crème. Gaze fond plein. Gaze d'Italie. Gaze fine, légère, transparente. Gaze officieuse, jalouse, légère. Robe de gaze. Voile de gaze. Ceinture de gaze. Le caractère particulier qui distingue la *gaze* de toute autre étoffe, c'est l'écartement des fils de la trame maintenus constamment à des distances égales par le serpentement de deux fils de chaîne l'un sur l'autre, qui n'en présente ensuite qu'un à l'œil, et dont l'ensemble avec le fil de trame forme un tissu criblé de trous. (Dict. de techn.) La *gaze* est pour le luxe une des plus précieuses conquêtes de l'industrie moderne. (Pascal.) Donnez à une jeune fille qui ait du goût et qui méprise la mode, des rubans, de la *gaze*, de la mousseline et des fleurs, sans diamants, sans pompons, elle va se faire un ajustement qui la rendra cent fois plus charmante que n'eussent fait tous les brillants chiffons de la Duchapt. (J.-J. Rouss.)

— Par métaphore, Robe, parure de gaze.

Sur sa gorge d'albâtre une *gaze* étendue
Avec un art discret en permettait la vue. (Volt.)

Tel le tissu d'une *gaze* légère
Embellissant l'objet qu'elle semble cacher,
Invite l'œil à le chercher
Sous cette parure étrangère. (Delille.)

— Fig. Voile qui cache et qui couvre ce qu'une expression aurait de trop libre, d'adoucissement qui tempère ce qu'une raillerie, ce qu'un reproche aurait de trop amer. Jetez de la gaze sur vos discours.

Tout y sera voilé, mais de *gaze*, et si bien,
Que je crois qu'on n'en perdra rien. (La Font.)

Quoi qu'il en soit, ma Minerve sévère
Adoucira ces grotesques portraits,
Et, les voilant d'une *gaze* légère,
Ne montrera que la moitié des traits. (Gresset.)

— Voltaire l'a employé dans un autre sens par une métaphore non moins gracieuse. C'est un aigle dans une cage de *gaze*, a-t-il dit en parlant d'une femme aimable, capable de s'élever à la hauteur des discussions philosophiques.

GAZÉ, ÉE. part. pass. du v. Gazer. S'empl. adjectiv. Conte gazé. Histoire bien gazée.

GAZÉ. s. m. Entom. Nom d'un papillon diurne.

GAZÉEN, ENNE. adj. et s. Géogr. Qui est de Gaza. Femme gazéenne. Un Gazéen. Une Gazéenne. || Qui a rapport à cette ville ou à ses habitants. Coutumes gazéennes. Le parler gazéen.

GAZÉFIER. v. a. 1re conj. V. GAZÉIFIER.

GAZÉIFIABLE. adj. des 2 g. Qui est susceptible de se convertir en gaz. Substance gazéifiable.

GAZÉIFICATION. s. f. (pr. *ga-zé-i-fi-ka-ci-on*; du fr. *gaz*, et du lat. *facere*, faire, qui dans la composition devient *ficere*). Chim. Réduction d'une substance à l'état de gaz; opération chimique qui consiste à faire naître, dans des vases clos, une réaction entre les principes d'un ou de plusieurs corps, de manière à former des produits gazeux que l'on recueille sous des cloches. Procéder à la gazéification. Gazéification par la chaleur.

GAZÉIFIÉ, ÉE. adj. Qui a été réduit en gaz. S'empl. adjectiv. Substance gazéifiée. Corps gazéifiés.

GAZÉIFIER. v. a. 1re conj. (du fr. *gaz*, et du lat. *facere*, faire). Faire passer les liquides à l'état fluide élastique ou gazeux. En pénétrant les liquides, le calorique les gazéifie.

— Absol. Souvent l'emploi de la chaleur n'est pas nécessaire pour gazéifier.

— SE GAZÉIFIER. v. pron. Se transformer en gaz. Une substance qui se gazéifie.

GAZÉIFORME. adj. des 2 g. (du fr. *gaz*, et

d'un gaz. Fluide gazéiforme.

GAZÉITÉ. s. m. (rad. *gaz*). Propriété qu'ont certaines substances de subsister à l'état de gaz. La gazéité d'un fluide. La gazéité de l'air.

GAZELLE. s. f. Mamm. Quadrupède du genre des antilopes, ressemblant un peu au daim, d'une légèreté extrême, et franchissant l'espace avec une incroyable rapidité. Elle habite les pays chauds; on ne la trouve guère qu'en Asie et en Afrique. Comme le lion, le taureau s'enorgueillissent de leur force; la *gazelle* de son léger corsage; le paon, le cygne de leur plumage. (Virey.)

— La légèreté et l'élégance des formes de cet animal le font prendre souvent par les poètes pour terme de comparaison, surtout par les poètes du Midi et de l'Orient. Jeune fille légère comme une gazelle. Courir comme une gazelle. C'est une gazelle aux pieds légers.

— GAZELLES. s. f. pl. Nom collectif d'animaux ruminants, voisins des cerfs par leur forme et leur taille, mais qui en diffèrent en ce qu'ils ont des cornes persistantes, diversement contournées suivant les espèces, et jamais ramouses.

GAZER. v. a. 1re conj. (rad. *gaze*). Voiler, couvrir avec une gaze. Gazer un chapeau.

— Fig. Adoucir, voiler ce qu'un mot, une expression, un conte, une histoire, aurait de trop libre, de trop indécent.

Aujourd'hui l'on a la manie
De clouer sur tous les sujets
Un mot pour rire à chaque phrase.
On *gaze*, dit-on, les objets,
Mais on éclaircit trop la *gaze*. (Demoustier.)

GAZETIER. s. m. (rad. *gazette*). Celui qui rédige une feuille périodique, une gazette. Bon, mauvais gazetier. Un gazetier exact. A qui daignerez-vous communiquer vos lumières, si ce n'est à un homme qui aime la patrie et la vérité, et qui ne cherche à écrire l'histoire ni en flatteur, ni en panégyriste, ni en *gazetier*, mais en philosophe. (Volt.)

— Comme on le voit par cet exemple de Voltaire, ce mot, fort en honneur dans l'origine, avait déjà perdu de son mérite primitif dans le siècle dernier. Il ne se prend plus qu'en mauvaise part; il a été remplacé par *journaliste*. Ce n'est qu'un gazetier.

Haine de philosophe est un feu qui dévore,
Haine de *gazetier* est cent fois pis encore. (Sallentin.)

GAZETIN. s. m. (rad. *gazette*). Petite gazette. Les gazetins étaient ordinairement manuscrits.

GAZETTE. s. f. (du mot vénitien *gazetta*, petite pièce de monnaie qui était le prix de chaque numéro d'un journal qui paraissait à Venise au commencement du XVIIe siècle). Feuille périodique que l'on publie tous les jours ou seulement certains jours de la semaine, et qui contient des nouvelles politiques. Gazette politique. Gazette littéraire. Gazette des tribunaux. La Gazette de France. Revue et gazette des théâtres. Gazette de la cour. Gazette officielle. Faire une gazette. Rédiger une gazette. Publier, distribuer la gazette. Lire la gazette, les gazettes. Ajouter foi aux gazettes. Les *gazettes* ministérielles, de même que la plume et la paille emportées par le vent, indiquent comme elles d'où il vient. (Franklin.) Quant aux ouvrages de Pline, d'Aulu-Gelle, de Macrobe, de Photius, ce ne sont pas des *gazettes*, ni des journaux littéraires, quoiqu'ils donnassent de curieux extraits et de judicieuses analyses des livres de leur temps. (Chateaub.)

D'éloges on regorge, à la tête on les jette,
Et mon valet de chambre est mis dans la *gazette*. (Molière.)

— En parlant des gazettes qui paraissent tous les jours, on dit volontiers Un journal.

— Personne qui s'informe soigneusement de tout ce qui se passe dans son quartier, dans sa ville, etc., pour le répandre de côté et d'autre. Cette femme-là est une vraie gazette. C'est la gazette du quartier, de la ville, de la province.

— Techn. Espèce d'étui en terre, dans lequel on renferme les pièces de faïence fine ou de porcelaine, avant de les faire cuire. Garnir les gazettes. Chaque gazette contient ordinairement plusieurs pièces.

— *Gazette de France*. La plus ancienne feuille publique qui ait paru en France. Elle fut établie par Théophraste Renaudot, en 1631. Après avoir été, pendant plus d'un siècle, feuille hebdomadaire, la *Gazette de France* est aujourd'hui feuille quotidienne du soir et du matin, et s'imprime dans le format des journaux ordinaires (timbre à cinq centimes).

GAZEUR, EUSE. s. Qui couvre de gaze. Inusité au propre. S'emploie quelquefois au figuré pour Celui qui adoucit, qui voile ce qu'un mot, une expression, un conte, une histoire, auraient de trop libre. La Fontaine est un aimable gazeur.

GAZEUX, EUSE. adj. (rad. *gaz*). Chim. Qui est de la nature du gaz. Fluide gazeux. Que la température de notre atmosphère vienne à changer, ce qui est actuellement solide pourra devenir liquide ou *gazeux*. (Guérin.)

GAZI. s. m. Hist. relig. Nom des prêtres des Gaures. Ils lavent les enfants après leur naissance, tandis que le *gazi* récite certaines prières. (Tavernier.)

GAZIE. s. f. Relat. Nom que les mahométans donnent aux guerres qu'ils font pour la propagation de leur foi. Les gazies sont les croisades des mahométans.

en gaze. Un bon gazier. Un habile gazier. Une bonne gazière.

GAZIFÈRE. adj. des 2 g. (du fr. *gaz*, et du lat. *fero*, je porte). Chim. Qui sert à faire le gaz. Instrument gazifère. Machine gazifère.

— s. m. Instrument ou appareil qui sert à faire le gaz inflammable pur et entièrement dégagé de l'air atmosphérique.

GAZIFIABLE. adj. des 2 g. V. GAZÉIFIABLE.

GAZIFICATION. s. f. V. GAZÉIFICATION.

GAZIFIER. v. a. 1re conj. V. GAZÉIFIER.

GAZIPAÈS. s. m. Bot. Nom donné par les habitants de la Nouvelle-Grenade à une espèce de palmier du genre bacchis.

GAZNÉVIDE. adj. et s. Nom des princes d'une dynastie arabe, dont Alp-Tekin est généralement regardé comme le fondateur. Un prince gaznévide. Les Gaznévides ont régné dans la Perse et dans l'Inde, depuis l'an de J.-C. 994 jusqu'à 1147. Les Gaznévides tirent leur nom de Gazna ou Ghiznen, ville du Zaboulistan.

GAZOCHIMIE. s. f. (du fr. *gaz*, et du gr. χημεία, chimie). Didact. Partie de la chimie qui traite spécialement des gaz. Etudier la gazochimie.

GAZOCHIMIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui concerne la gazochimie. Traité gazochimique.

GAZOFACTEUR. s. m. Usine où l'on fait du gaz portatif comprimé ou non comprimé.

GAZOLITRE. s. m. (du fr. *gaz*, et du grec λίτρα, mesure). Chim. Ancienne mesure des liquides. || Appareil destiné à faire connaître la quantité de gaz recueillie dans un vase.

GAZOLYTES. s. m. pl. (du fr. *gaz*, et du gr. λύω, je dissous). Chim. Corps simples qui sont susceptibles de former des gaz permanents par leur combinaison avec plusieurs d'entre eux.

GAZOMÈTRE. s. m. (du fr. *gaz*, et du gr. μέτρον, mesure). Chim. Appareil propre à contenir et à mesurer des volumes plus ou moins considérables de gaz. La cloche du gazomètre. Le cylindre du gazomètre. Gazomètre des usines d'éclairage. || Le récipient, le réservoir d'où on tire le gaz pour le distribuer dans les différentes places qu'il doit éclairer.

— Petit appareil à aiguille et à cadran, qui, dans certaines villes, est placé dans chacune des maisons éclairées au gaz, où il sert à faire connaître combien de temps les becs de gaz sont restés ouverts ou la quantité de gaz qu'il contient et dont on peut disposer. Les gazomètres sont en usage à Gand.

GAZOMÉTRIE. s. f. (du fr. *gaz*, et du gr. μέτρον, mètre). Chim. Partie de la chimie qui traite de la mesure des gaz. Etudier la gazométrie.

GAZOMÉTRIQUE. adj. des 2 g. Chim. Qui regarde la gazométrie. Traité gazométrique.

GAZON. s. m. (du bas lat. *waso*, gazon). Herbe courte et fine qui tapisse la terre, ou naturellement, ou par le fait de la culture. Gazon fin. Gazon épais. Gazon qui pousse. Couper le gazon. Faucher le gazon. Arroser le gazon. Gazon de semis. Passer le rouleau sur le gazon. Il est rare de voir en France des *gazons* aussi beaux qu'en Angleterre. (Morog.)

— Portion de terre recouverte de graminées et formant une nappe de verdure. Se promener sur le gazon. Se coucher sur le gazon. Faucher le gazon. Sarcler le gazon. Jeune gazon. Gazon naissant, rajeuni, ranimé, rafraîchi, frais, tendre. Gazon vert, verdoyant, velouté, parfumé, fleuri, émaillé. Gazon riant, touffu, épais, humide, rembruni, flétri, desséché, brûlé, attristé, altéré. Un tapis de gazon. Un siége de gazon. Un lit de gazon. Un trône de gazon. Un autel de gazon. L'émail du gazon. Le tapis velouté du gazon. Une nappe de gazon. Elle se promenait souvent seule sur les *gazons* fleuris dont un printemps éternel bordait son île. (Fén.) Ce *gazon* fin qui semble le duvet de la terre. (Buff.) Les nymphes de l'Attique vont, d'un pas timide, essayer sur le *gazon* des danses légères. (Barth.) Le *gazon* rajeuni s'orne d'un vert naissant. (Le Bailly.) Là, du *gazon* fleuri l'herbe tendre est foulée. (Romet.) Ces *gazons* attristés que les frimas blanchissent. (Lebrun.)

Il se laissa surprendre aux charmes du repos
Sur un lit de *gazon* qui s'offrait à propos. (Perrault.)

— *Gazons plaques*. Ceux qui se composent de tranches taillées dans une nappe de verdure et juxta-posées sur une terre ameublie à sa surface de manière à en former une nouvelle au moyen d'arrosements fréquents. Lever des gazons. Garnir une allée de gazons.

— Particulièrement Nappe de verdure jetée dans les parterres et les jardins anglais. S'asseoir sur le gazon. Courir, jouer sur le gazon. Se coucher, s'étendre sur le gazon. Le gazon est émaillé de fleurs. Mille fleurs diverses émaillent le gazon. Gazon fleuri.

Mais enfin l'Angleterre
Nous apprit l'art d'orner et d'habiller la terre;
Soignez donc ces *gazons* déployés sur son sein. (Del.)

— Bot. Nom qu'on a donné à certaines espèces de plantes. *Gazon d'Angleterre*. La saxifrage mousseuse. || Le fléole. || Le paturin trivial. || *Gazon d'argent*. Le céraiste cotonneux. || *Gazon de chat*. La germandrée maritime. || *Gazon de Mahon*. La julienne de Chio. || *Gazon d'or*. La vermiculaire brûlante. || *Gazon du Parnasse*. Le muguet à deux feuilles. || *Gazon turc*. La saxifrage mousseuse.

GAZONNAGE. s. m. (rad. *gazon*). Action de revêtir de gazon, de gazonner. Payer tant pour le gazonnage. On dit aussi et mieux Gazonnement.

— Anc. cout. Ancien droit que les gentilshommes levaient sur leurs vassaux ou sujets, pour faire rehausser et gazonner leurs fossés.

GAZONNANT. part. prés. invar. du v. Gazonner. Qui gazonne. Des jardiniers gazonnant le bord des allées.

GAZONNANT, ANTE. adj. Bot. Synonyme de Gazonneux. Plante gazonnante. Herbes gazonnantes.

GAZONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Gazonner. S'empl. adj. Parterre gazonné. Jardins gazonnés. Terrasse gazonnée.

GAZONNEMENT. s. m. (rad. *gazon*). Action de gazonner. Emploi qu'on fait de gazons pour quelque usage. Le gazonnement de la demi-lune d'un bastion. Le gazonnement d'un parterre, d'un jardin, des bords d'une fontaine, d'un bassin.

GAZONNER. v. a. 1re conj. (rad. *gazon*). Orner, revêtir de gazon. Gazonner un bastion. Gazonner le bord d'une fontaine. Gazonner une plate-bande, un parterre. Et avec la bêche on enlève ces carreaux de gazon, puis on les place bien proprement à l'endroit que l'on veut *gazonner*. (Léger.)

GAZONNEUX, EUSE. adj. (rad. *gazon*). Bot. Qui fait gazon par le grand nombre de ses tiges courtes, rapprochées et feuillues. Herbes gazonneuses. Plantes gazonneuses.

GAZOSCOPE. s. m. (du fr. *gaz*, et du gr. σκοπεῖν, voir, découvrir). Instrument propre à reconnaître à la vue la présence du gaz.

GAZOUILLANT. part. prés. invar. du v. Gazouiller. Qui gazouille. Des oiseaux gazouillant dans le bocage. Les oiseaux renaissent à la joie. *Gazouillant* d'abord faiblement, ils essaient leur chanson longtemps oubliée. (Deleuze.)

GAZOUILLANT, ANTE. adj. (pr. *ga-zou-ian*). Qui est de nature à gazouiller, qui gazouille naturellement, ordinairement. Les oiseaux gazouillants. Le rossignol, la fauvette, le serin, le chardonneret, le pinson, sont des oiseaux gazouillants. La troupe gazouillante des oiseaux. Dans les premiers jours du printemps tous les oiseaux chantent d'abord faiblement, mais lorsque l'amour, cette âme universelle, a ranimé la vie dans tous les êtres organisés, alors la troupe *gazouillante*, plongée dans un torrent de délices, exprime son bonheur par des concerts mélodieux, qui cessent aussitôt que leurs tendres désirs sont satisfaits. (Colombat.)

GAZOUILLARD, ARDE. adj. (pr. *ga-zou-iar, iar-de*). Qui gazouille comme un oiseau.

GAZOUILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Gazouiller. Il s'empl. quelquefois adject. en poésie. Les aimables concerts gazouillés par les oiseaux. Le doux murmure gazouillé par les ruisseaux.

GAZOUILLEMENT. s. m. (p. *ga-zou-ie-man*, ét., V. GAZOUILLER). Ramage des oiseaux chanteurs. Le gazouillement des oiseaux. Le gazouillement du rossignol, de la fauvette, des pipras, des motacilles, du serin, du chardonneret, du pinson, des linotes. Gazouillement agréable, délicieux, mélodieux. Doux, tendre gazouillement. Touchant gazouillement. Gazouillement bruyant, importun. Si la force et l'étendue de la voix des oiseaux dépend de la conformation de leurs organes vocaux, la mélodie et la continuité de leur *gazouillement* dépend de leurs affections intérieures. (Buff.) Leur *gazouillement*, faible encore, est plus lent et plus doux que dans le reste de la journée. (J.-J. Rouss.)

— Se dit aussi du murmure des forêts agitées par le zéphir. Ce bruissement des prairies, ces *gazouillements* des bois, ont des charmes que je préfère aux plus brillants accords. (B. de St-P.)

Un rossignol inquiet et volage,
Dont le *gazouillement* était touchant et beau,
Voulut en apprendre un nouveau. (Boursault.)

Le faible oiseau rival du chantre de la Thrace,
Roule dans son gosier de doux *gazouillements*. (Béranger.)

— Particulièrement, Chant de l'hirondelle. Le gazouillement de l'hirondelle, quoique peu agréable, plaît au prisonnier.

— Murmure agréable des ruisseaux qui coulent sur les cailloux, les galets. Le gazouillement des ruisseaux. Le gazouillement de l'eau qui court. Le *gazouillement* de l'onde fugitive, mêlé à celui des oiseaux chanteurs, rend le printemps plus gai, la profondeur des forêts moins austère, il réveille les sens, double pour eux le charme de la verdure, et donne un véhicule plus puissant aux parfums qui s'exhalent du calice des fleurs. (Guérin.)

— Langage inintelligible des enfants qui commencent à parler. Le gazouillement d'un petit enfant.

GAZOUILLER. v. n. 1re conj. (pr. *ga-zou-ié*; onomatopée formée du bruit des oiseaux, des ruisseaux qui gazouillent). Chanter confusément et le plus souvent d'une manière douce et agréable, en parlant des petits oiseaux. Un oiseau qui gazouille. Les oiseaux aiment à gazouiller au temps de leurs amours. Le plaisir que la plupart des oiseaux éprouvent à *gazouiller* sans cesse au printemps, indique assez que leur chant est l'expression de la tendre et douce émotion qui les agite pendant le temps de leurs amours. (Colombat.)

— Se dit particulièrement de l'hirondelle. L'hirondelle gazouille de grand matin.

— Murmurer doucement, en parlant des ruis-

plaisir à entendre gazouiller ces ruisseaux.

— Parler comme font les petits enfants avant qu'ils se fassent comprendre. Un enfant qui gazouille.

Même les nouveau-nés qui par de faibles sons
Semblaient, en *gazouillant*, essayer leurs chansons. (Delille.)

— Parler mal, murmurer. Vous ne faites que gazouiller.

— Se prend activement en poésie. Un oiseau qui gazouille un chant d'amour. Un ruisseau qui gazouille son doux murmure. Un enfant qui gazouille sa prière. Les oiseaux *gazouillant* leurs aimables concerts. (Demoustier.)

GAZOUILLIS. s. m. (pr. *ga-zou-i*; ét., V. GAZOUILLER). Synonyme de Gazouillement. La poésie a conservé ce mot familier, qui est vieux en prose. Le gazouillis des oiseaux, des ruisseaux.

D'autres oiseaux de différent plumage,
Divers de goût, d'instinct et de ramage,
En sautillant font entendre à la fois
Le *gazouillis* de leurs confuses voix. (Volt.)

Turcs d'approcher tendrons d'entrer en danse,
Au *gazouillis* des ruisseaux de ses bois. (La Font.)

GÉ ou GÉA. Myth. Fille d'Elion et de Béruth. Elle épousa Uranus son frère et en eut quatre enfants.

GÉ. s. m. Jeux. Au jeu de Gille, il se dit de deux cartes de la même figure et de même point, comme deux dames, deux valets, deux dix.

GEAI. s. m. (pr. *gè;* du lat. *gaius*, gai, qu'on prononçait anciénn. *gaaye*, étymologie tirée de ses habitudes joyeuses et pétulantes). Ornith. Genre d'oiseaux de la famille des coraces, de l'ordre des oiseaux sylvains, et dont les espèces, répandues sur presque toute la terre, sont remarquables par leurs couleurs assez variées. On les divise en deux sections, les geais de l'ancien monde et ceux du nouveau. Le geai ordinaire se trouve dans presque toutes les parties de l'Europe. Le geai double miroir. Le geai imitateur ou boréal. Geai brun. Les geais savent fort bien imiter toute espèce de cris et de sons, et apprennent facilement à parler. Les chats, les chiens, les habitants des basses-cours, les enfants, tout devient l'objet de leurs agaceries. Ils dérobent tout ce qu'ils peuvent saisir, des pièces de monnaie, de l'argenterie, etc.

Un paon muait, un *geai* prit son plumage.
. . . .
Il est assez de *geais* à deux pieds comme lui,
Qui se parent souvent des dépouilles d'autrui.
(La Fontaine.)

Ce n'est qu'un *geai* qui fait la roue,
Paré des plumes d'un dindon. (Lanos.)

— Mythol. Le geai était honoré d'un culte particulier dans l'île de Lemnos, parce qu'il faisait la guerre aux sauterelles qui infestaient cette île.

GÉANT, ANTE. s. (en lat. *gigas*, abl. *gigante;* dér. du gr. γῆ, terre, et γάω, naître, c'est-à-dire fils de la terre). Celui, celle qui excède de beaucoup la stature, la taille ordinaire des individus de la race humaine. Géant énorme, monstrueux, prodigieux, horrible, affreux, lourd, robuste, puissant, terrible, superbe, altier, audacieux, présomptueux. Réduits à des proportions réelles et justifiées par des mesures exactes, les Patagons n'en sont pas moins remarquables sans être des *géants*. (Virey.) Les premiers historiens du Danemark et de l'Islande ont cru, d'après d'anciens monuments, que la Scandinavie avait été jadis peuplée de *géants*. (Id.) Plusieurs pères de l'Eglise se sont imaginé que les *géants* avaient été produits par l'union des anges avec les filles des hommes. (Id.) Le *géant* Ferragus, qui était haut de douze coudées, fut tué par Roland. (Id.) Le type de ces *géants* à l'âme paisible et bénigne est Gargantua; ses proportions sont appréciables, car, lorsqu'il prenait des bains de pieds, et c'était ordinairement dans la Seine, il s'asseyait sur une des tours de Notre-Dame. (Denne-Bar.)

Que tout dans un *géant* soit vaste, monstrueux,
Et sa large poitrine, et son front sourcilleux,
Ses grands bras, ses grands os, sa stature imposante.
(Barbau.)

Et tantôt d'un *géant* énorme
La masse lourde, horrible, informe,
M'accable sous sa pesanteur. (L. Racine.)

— *A pas de géant.* loc. adv. Fort vite. Aller à pas de géant. Marcher à pas de géant. Faire une route à pas de géant. || Fig. Faire de grands progrès dans quelque chose que ce soit. Cette expression est de tous les styles.

Il ne tient pas à lui que, forçant la victoire,
Il ne marche à pas de *géant*
Dans la carrière de la gloire. (La Font.)

— Fig. Se dit quelquefois, surtout en poésie, de ce qu'il y a de plus grand dans son espèce. L'éléphant est le géant des quadrupèdes. L'aigle est le géant des oiseaux. La baleine est le géant des mers.

Ce colosse terrible, au front dominateur,
Des remparts ennemis égalant la hauteur,
Marche comme un *géant* vers la ville infidèle.
(Baour-Lormian.)

— adjectiv. Qui est grand, colossal. Peuple géant. Plante géante. Arbre géant. C'est une acception entièrement omise dans le Dictionnaire de l'Académie, quoiqu'elle soit très-usitée, surtout au figuré et en poésie. Que nos pensées *géantes* s'élèvent avec le roc et s'inscrivent sur ses flancs. (Edg. Quinet.)

Si sous d'affreux glaçons les Alpes sourcilleuses
Sont de leurs monts *géants* justement orgueilleuses.
(Dureau de la Malle.)

De la servile Égypte on vante les tombeaux,
Les lacs, les murs *géants*, les tortueux dédales.

Il s'éloigne, et son œil, au détour d'un sentier
Que bordent les cyprès, le cèdre et le palmier,
Voit un myrte *géant* dont les feuillages sombres
Sur toute la forêt jettent leurs vastes ombres.
(Baour-Lormian.)

— Myth. *Les géants.* Fils du Ciel et de la Terre, firent la guerre aux dieux; ils entassèrent Ossa sur Pélion, et l'Olympe sur l'Ossa, afin d'escalader le ciel et de dét-ôner Jupiter; mais le maître des dieux, après les avoir frappés de la foudre, les précipita au fond du Tartare, ou les enterra vivants sous l'Etna et sous différentes montagnes.

— GÉANTS. s. m. pl. Ornith. Famille de l'ordre des oiseaux coureurs. || Crust. Famille de crustacés branchiopodes.

GÉANTERIE. s. f. Vieux mot qui signifiait Race de géants.

GÉANTHRACE. s. m. (ét. gr., γῆ, terre; ἄνθραξ, charbon). Minér. foss. Charbon fossile, anthracite, métalloïde.

GÉANTIN, INE. adj. Qui tient du géant.

GÉANTISÉ, ÉE. part. pass. du v. Géantiser. S'empl. adjectiv. Corps géantisé.

GÉANTISER. v. a. 1re conj. (pr. *gé-an-ti-zé;* rad. *géant*). Néol. Donner des proportions gigantesques. Géantiser une composition, un corps. Géantiser ses idées.

— v. n. Affecter une grandeur démesurée; faire le géant.

GÉANTISME. s. m. Zool. Genre d'anomalie qui caractérise les géants. Syn. de Gigantisme. V. ce mot.

— Fig. Grandeur démesurée.

GÉATE. s. m. Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide géique avec une base salifiable.

GÉBIADE. adj. des 2 g. Crust. Qui ressemble à la gébie. || GÉBIADES. s. m. pl. Famille de crustacés décapodes macroures, ayant pour type le genre gébie.

GÉBIE. s. f. Crust. Genre de crustacés macroures, section des homards, assez rares; ils se rencontrent sur nos côtes et dans les endroits où la mer est habituellement calme. La gébie delture. Gébie davisienne.

GÉCARCIN. s. m. Crust. Genre de décapodes brachyures. || Dans nos colonies, nom vulgaire du Tourlouroux, du crabe peint, du crabe de terre, des cériques.

GECKO. s. m. (par onomatopée). Erpét. Genre de sauriens qui font entendre un son qui leur a fait donner ce nom. Ils sont répandus dans les contrées chaudes des deux hémisphères, partout redoutés, partout haïs, faussement accusés de venin, ils ne dépassent guère la taille de nos lézards. Gecko ocellé, bordé. Gecko à bandes, à gouttelettes. Gecko homalocéphale. Gecko des Antilles.

GECKOÏDE. adj. des 2 g. (rad. *gecko*). Erpét. Qui ressemble au gecko. || GECKOÏDES, GECKOTIDES, GECKOTIENS. s. m. pl. Famille de reptiles sauriens, ayant pour type le genre gecko.

GÉFIONE. Myth. La Diane des peuples du Nord, déesse vierge.

GÉHENNE. s. f. (du lat. *gehenna*, *gehenna ignis*, la gêne du feu, de l'enfer; de l'hébr. *gehennon*, vallée d'Enna, près de Jérusalem, où l'on avait brûlé des victimes humaines, et qui devint ensuite une voirie). Dans l'Écriture sainte, Enfer. Le feu de la géhenne. || Fig. Peine, souci, chagrin. Tout homme a sa *gehenne* en ce monde, fût-il roi, consul ou pape. (Mont.) || Il s'est dit pour La torture, la question qu'on donnait autrefois aux prévenus. La *géhenne* est plutôt un essai de patience que de vérité. (Mont.) || Dans ce sens, on écrit aujourd'hui *gêne*. V. GÊNE.

GEHLÉNITE. s. f. Minér. Substance grisâtre ou verdâtre, qui cristallise en prismes droits rectangulaires, quelquefois si courts qu'ils ont l'apparence d'un cube.

GÉHYDROPHILE. adj. des 2 g. (ét. gr., γῆ, terre; ὕδωρ, eau; φιλέω, j'aime). Zool. Qui vit à la fois sur la terre et sur l'eau. || GÉHYDROPHILES. s. m. pl. Section de l'ordre des gastéropodes pulmonés.

GEIGNANT. part. prés. invar. du v. Geindre. Qui geint. Une personne geignant toujours.

GEIGNANT, ANTE. adj. Qui a pour habitude de geindre. Une personne geignante.

GEINDRE. v. n. 4e conj. (du lat. *gemere*, gémir). *Je geins, tu geins, il geint, nous geignons, vous geignez, ils geignent. Je geignais, nous geignions, vous geigniez, ils geignaient. Je geignis. J'ai geint. Je geindrai. Geins. Geignons. Que je geigne, que nous geignions, qu'ils geignent. Que je geignisse. Geignant.* Se plaindre d'une voix languissante et à différentes reprises. Geindre à tout moment. On dit mieux *gémir.* C'est un vieillard qui guette et furette et *geint* tout à la fois. (Beaum.)

GEINDRE. s. m. Celui qui geint.

— Boulang. Premier ouvrier qui pétrit le pain.

GÉIOLOGIE. s. f. (ét. gr., γῆ, terre; λόγος, discours). Science qui traite des choses terrestres en général.

GEIQUE. adj. des 2 g. Chim. Syn. d'Ulmique.

GEISER. s. m. Géogr. Source thermale, intermittente, en Islande.

GEL. s. m. S'est dit pour Gelée, dont nous avons fait notre mot français *degel*.

GELABLE. adj. des 2 g. Qui peut être gelé. Corps gelable.

GÉLASIME. s. f. Crust. Genre de décapodes brachyures, connus sous le nom de crabes appelants, parce qu'ils ont l'habitude de tenir toujours élevée leur grosse pince en avant de leur corps, comme si elles faisaient le geste d'usage pour inviter quelqu'un à s'approcher. Gélasime appelante, combattante.

GÉLASIN, INE. adj. (du lat. *gelasinus;* fait du gr. γελάω, je ris). Qui a rapport au rire. Dents gélasines. Fossettes gélasines.

GÉLASME. s. m. (du gr. γέλασμα, rire). Médec. Rire sardonique.

GÉLATINE. s. f. (du lat. *gelu*, gelée). Chim. Substance animale de consistance variée, incolore, fade, inodore, susceptible de passer à la fermentation acétique, ayant quelque analogie avec le mucilage ou corps muqueux végétal; soluble en toute proportion dans l'eau froide bouillante, formant une gelée tremblante par le refroidissement de sa dissolution concentrée; insoluble dans l'alcool, dans les huiles fixes et volatiles; très-abondante dans l'ichthyocolle, dans le système osseux, dans les tissus ou organes blancs, fibreux ou membraneux d'où on l'extrait par la coction prolongée. Gélatine alimentaire. Nutrition par la gélatine, Appareil à gélatine. Le prix de la gélatine. Dissolution de gélatine. Préparation de la gélatine. Extraire la gélatine des os. Faire dessécher la gélatine. Employer de la gélatine. Se nourrir de gélatine.

GÉLATINEUX, EUSE. adj. des 2 g. Qui ressemble à la gélatine, qui en a la consistance.

— Qui contient de la gélatine. Ration gélatineuse. La dissolution *gélatineuse* préparée avec des os frais n'a ni saveur ni odeur. (Gault. de Claubr.)

— GÉLATINEUSES. s. f. pl. Bot. Tribu de la famille des algues, contenant celles de ces plantes qui n'ont que la consistance d'une gelée.

GÉLATINIFIABLE. adj. des 2 g. Qui peut être gélatinifié. La partie *gélatinifiable* de la viande. (Encycl. mod.)

GÉLATINIFIER. v. a. 1re conj. (du lat. *gelu*, gelée; de *facere*, faire, en compos. *ficere*). Réduire en gélatine. Gélatinifier une substance.

— SE GÉLATINIFIER. v. pron. Se prendre, se congeler en forme de gélatine, comme la gélatine. Cette substance se gélatinifie.

GÉLATINIFORME. adj. des 2 g. Qui a la forme de la gélatine, qui en a l'aspect. On a reconnu dans les groseilles, la casse et le tamarin, une substance *gélatiniforme* identique. (Payen.)

GELBUM. s. m. Anc. chim. Sulfure argentifère. || Pierre philosophale des alchimistes.

GELÉ, ÉE. part. pass. du v. Geler. S'empl. adj. Vin gelé. Eau gelée. Tous les poiriers ont été gelés. Je suis gelé de froid. Je suis tout gelé. Il est rare qu'en France la gelée pénètre jusqu'à 1 pied, tandis qu'en Sibérie on trouve la terre *gelée* jusqu'à une profondeur de 25 à 30 pieds. (Bodin.) La gelée atteint aussi les animaux, et on a des exemples fréquents, dans les climats très-froids, d'individus *gelés* en totalité ou en partie. (Id.) Il faut se garder pour rendre la vie à un membre *gelé* d'y appliquer subitement de la chaleur, car on est sûr alors que le membre tombera en gangrène. (Id.)

Désespoir d'un ivrogne,
Vient un marchand maudit
Qui vous dit
Qu'en Champagne, en Bourgogne,
Les coteaux sont grêlés
Et *gelés*. (Béranger.)

— Fig. et par extens.

Malgré ses feux, ses transports, ses alarmes,
Le public reste immobile, *gelé*. (Delille.)

— Prov. et fig. *Avoir le bec gelé.* Affecter de garder le silence. || *N'avoir pas le bec gelé.* Parler beaucoup.

GELÉE. s. f. (du lat. *gelu*). Nom que l'on donne au froid quand il devient assez fort pour faire perdre à l'eau sa liquidité, et la convertir en un corps solide. Une forte gelée. Une gelée intense. Temps qui promet de la gelée. Il y a eu de grandes gelées. Selon l'intensité et la durée du froid, la *gelée* sera plus ou moins forte, pénétrera le sol à une plus ou moins grande profondeur. (Legrand.) La congélation des rivières, des lacs, n'a lieu que par une *gelée* intense et soutenue. (Id.) La direction du vent influe nécessairement sur la production de la *gelée*. (Id.) L'air dans les fortes *gelées* est généralement tranquille ou médiocrement agité. (Id.) Jamais une forte *gelée* ne produit de plus funestes effets sur les plantes ou sur les arbres que lorsqu'elle succède tout à coup à de longues pluies, à un dégel, à une fonte de neige. (Id.) Il n'est point rare que les *gelées* d'automne se fassent sentir vers le milieu d'octobre. (Thouin.) Les *gelées* sont surtout fréquentes et redoutables le matin au lever du soleil, et la nuit lorsque le ciel est pur, dégagé de nuages. (Soul. Bodin.)

— Prov. *La gelée n'est bonne que pour les choux.* || *Nous aurons demain un plat de gelée.* Il gèlera demain.

— Météorol. *Gelée blanche.* Nom que l'on donne à l'eau réduite en vapeur, que l'atmosphère dépose comme une gaze légère sur les plantes, sur les toits, etc., pendant la fraîcheur des nuits, et qui sous l'action d'un froid de 5 degrés centigrades se transforme en aiguilles menues très-petites transparentes qui paraissent à nos yeux blanches par l'effet de la réfraction. Les *gelées* blanches causent moins de mal que l'action du soleil sur les fibres des bourgeons engourdis par le froid. (Thouin.)

— Chim. Matière de consistance molle, tremblotante, transparente, que l'on obtient en traitant convenablement des matières végétales et animales. On distingue deux sortes de gelées; la gelée végétale qui se trouve dans le suc des groseilles, des mûres et de presque tous les fruits acides parvenus à leur maturité, et la gelée animale qui n'est autre chose que la dissolution concentrée de gélatine qu'on a laissé refroidir. Gelée de veau. Gelée de poisson. Gelée de corne de cerf. Gelée de groseille. Gelée de pomme. Un pot de gelée. Gelée au rhum. Manger de la gelée. Gelée de choux rouges. Gelée de mousse de Corse. Gelée de mie de pain. La matière muqueuse des fruits facilite singulièrement la conversion de leur suc en *gelée*. (Barb.) On fait des *gelées* végétales avec la groseille, les pommes, les coings, les abricots, etc. (Id.) Les *gelées* animales ne peuvent se conserver que peu de temps en bon état. (Id.) Les *gelées* acidules, comme celles de groseilles, de cerises, etc., sont rafraîchissantes. (Id.) Comme aliments, le sucre, les farineux, les *gelées*, le lait, les corps gras, sont adoucissants. (Virey.)

— Etat que l'alumine, la silice, la colle, etc., prennent, quand ayant été dissoutes dans un liquide, elles s'en séparent à l'état solide, en retenant entre leurs molécules tout ou partie du dissolvant, qui leur donne l'aspect d'un morceau de glace.

— *En gelée.* Se dit elliptiquement pour En forme de gelée. Dissolution destinée à se prendre en *gelée* par le refroidissement. (Gault. de Claubry.)

— Minér. *Gelée minérale.* Dénomination ancienne sous laquelle on désignait quelques précipités qui avaient lieu dans des solutés acides ou alcalins de substances minérales, et que l'on comparait, à cause de leur aspect tremblotant, à une sorte de gelée végétale.

— Zooph. *Gelée de mer.* Nom donné à une espèce de méduse des côtes méridionales de la France. Ce zoophyte a beaucoup de ressemblance avec la gélatine. On a substitué à ce nom celui de céphée rhizostome.

GELER. v. a. 1re conj. L'*é* se change en *è* devant un *e* muet ou une syllabe muette. *Je gèle, tu gèles, il gèle*, etc. Durcir, faire passer un liquide à l'état solide. Le froid a gelé l'eau du bassin. Le froid gèle le vin dans les caves. Le froid a gelé jusqu'aux pierres.

— Solidifier les liquides que contiennent les végétaux, les animaux, etc.; détruire la contexture de leurs fibres, les parois des canaux, des vésicules, etc., dans lesquels circulent ou se réunissent ces liquides. Le froid a gelé les vignes.

— Par exagérat. Causer du froid. Cette porte nous gèle. Vous avez les mains si froides, que vous me gelez.

— Fig. *Cet homme gèle tous ceux qui l'abordent.* Son accueil est très-froid, très-sévère.

— v. n. Se solidifier par le froid. La rivière a gelé. Les vignes ont gelé. Les doigts, les pieds lui ont gelé. Les eaux stagnantes *gèlent* plutôt que les eaux courantes. (Charb.) Les liqueurs spiritueuses ne *gèlent* que par un degré de froid très-élevé. (Id.)

— Par exagér. Avoir extrêmement froid. Cette chambre est si froide, qu'on y gèle. On gèle dans cette chambre.

— Impers. *Il gèle. Il gelait. Il a gelé*, etc. Se dit lorsque le thermomètre centigrade indique un degré de froid au dessous de zéro de l'échelle de l'instrument. Il gèle très-fort. Il a gelé bien serré. Il a gelé à pierre fendre. Il ne *gèle* jamais sous les tropiques. (Guér.) C'est par les vents du nord et du nord-est qu'il *gèle* le plus souvent dans nos climats. (Legr.) Ce n'est point à beaucoup près lorsque le vent souffle avec le plus de violence qu'il *gèle* le plus fortement. (Id.

— Prov. et fig. *Plus il gèle, plus il étreint.* Plus il arrive de maux, plus il est difficile de les supporter.

— SE GELER. v. pron. Se glacer, s'endurcir par le froid. L'eau se gèle. Le vin se gèle dans le verre. Les habitants des régions circumpolaires connaissent au premier coup d'œil l'instant où un membre commence à se *geler*. (Teyss.)

GELEUR. s. m. (rad. *gelée*). Celui qui amène la gelée. || *Geleur de vignes* ou *de raisins*. Saint dont la fête vient en automne.

GÉLIDE. adj. des 2 g. (rad. *gelée*). Néol. Qui est glacé, gelé. Huile gélide.

GÉLIDIE. s. f. (rad. *gelée*). Bot. Genre de plantes établi aux dépens des fucus, et dont quelques espèces peuvent être réduites en une substance gélatineuse à l'aide de la macération ou de l'ébullition.

GÉLIF, IVE. adj. (rad. *gelée*). Qui est attaqué de gélivures. Pierre gélive. Corps gélif. Les pierres *gélives* n'abandonnent rien au sein du liquide dans lequel on les plonge. (Gault. de Claub.)

— Forêt. *Bois gélif.* Arbre dont les pousses sont sujettes à être gelées au printemps. || Tronc qui a été fendu dans sa longueur par l'effet des fortes gelées.

GÉLINE. s. f. (rad. *gelée*). Principe qui existe dans les os, dans certains tissus, et qui donne naissance à la gélatine par l'ébullition.

— S'est dit pour Une petite poule.

GÉLINETTE. s. f. (dim. de *géline*). Petite poule.

— Nom vulgaire de la gélinotte et de la poule d'eau.

GÉLINOTTE. s. f. (du v. franç. *géline*, poule). Ornith. Espèce de ganga qui forme parmi les tétras une section de l'Amérique septentrionale, et qui se distingue surtout par sa queue courte à rectrices étagées, ce qui la fait paraître arrondie.

GÉLIS. s. et adj. Eaux et for. Se dit quelquefois pour Gélif. V. ce mot.

GÉLIVURE. s. f. (rad. *gelée*). Agric. Fentes longitudinales produites intérieurement sur les arbres par l'effet d'une forte gelée, et qui ne se réunissent jamais. Géliure entrelardée.

GÉLOSCOPIE. s. f. (ét. gr., γελάω, je ris; σκοπεῖν, voir). Myth. Espèce de divination qui se tirait du rire.

— Physiogn. Partie de la physiognomie qui traite de la connaissance du caractère des hommes fondée sur l'observation de leur manière particulière de rire.

GÉLOSCOPIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport à la géloscopie.

GÉMARA. s. f. (pr. *ghé-ma-ra ;* en hébr. *perfection*). Philol. Deuxième partie du Thalmud, collection des décisions des rabbins postérieurs à la Mischna. Ils croient que la Gémara ne contient que la parole de Dieu, transmise sans aucune altération depuis Moïse jusqu'aux compilateurs du Thalmud.

GÉMARIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport à la gémara. Qui a cette glose pour objet.

GÉMATRIE. s. f. (par corrupt. du gr. γεωμετρία, géométrie). Une des divisions de la cabale chez les juifs.

GÉMATRIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport à la gématrie.

GEMBIN. s. m. Pêch. Espèce de masse cylindrique.

GÉMEAUX. s. m. pl. (du lat. *gemellus*, jumeau). Calendr. Troisième signe du zodiaque.

— Troisième partie de l'écliptique, dans laquelle le soleil nous paraît entrer le 20 ou le 21 mai.

— On le dit aussi au singulier en parlant de l'un de ces deux gémeaux. Le gémeau occidental, oriental.

GÉMELLAIRE ou **GÉMICELLAIRE.** s. m. (du lat. *gemellus*, jumeau). Polyp. Genre de polypes voisins des sertulaires, animaux hydriformes contenus dans des cellules ovales, réunis deux à deux par le dos, et formant ainsi les articulations d'un polypier phytoïde dichotome, et fixé par des fibrilles radiciformes.

GÉMELLE. adj. des 2 g. (du lat. *gemellus*, double). Ant. rom. Qui était formé par la réunion de deux légions devenues trop peu nombreuses.

GÉMELLIFLORE. adj. des 2 g. (ét. lat., *gemellus*, jumeau ; *flos*, fleur). Bot. Qui a les fleurs disposées deux à deux.

GÉMELLIPARE. adj. des 2 g. (ét. lat., *gemellus*, jumeau ; *pario*, produire). Zool. Qui produit des jumeaux. Il y a parmi l'espèce humaine des familles *gemellipares*. (Virey.) Les espèces *gemellipares* peuvent être considérées comme toutes femelles, et ne se suffisant pas à elles-mêmes. (Id.)

— subst. Un gémellipare. Des gémellipares.

GÉMICELLAIRE. s. f. Polyp. V. GÉMELLAIRE.

GÉMINATION. s. f. Qualité, état de ce qui est double, de ce qui est disposé par paires. La gémination des pistils, des folicles.

GÉMINÉ, ÉE. adj. (du lat. *geminus*, double). Bot. Qui est disposé par paires. Pistils géminés. feuilles géminées. Folioles géminées.

— Archit. Qui est groupé deux par deux, mais avec des intervalles très-sensibles.

— Prat. Réitéré. Arrêts géminés. Commandement géminé.

GÉMINIFLORE. adj. des 2 g. (ét. lat. *geminus*, double; *flos*, fleur). Bot. Syn. de Gemelliflore.

GÉMIR. v. n. 2ᵉ conj. (du lat. *gemere*). Exprimer sa peine, sa douleur, d'une voix plaintive et non articulée. Gémir toute la nuit. Gémir de douleur. Je ne sais que *gémir* en ces moments d'effroi. (Gress.) Alors elle jeta, en *gémissant*, un regard vers la tombe de sa mère, puis vers le ciel. (B. de St-P.)

Avec le laboureur je détèle, en pleurant,
Le taureau qui *gémit* sur son frère expirant. (DELILLE.)

— Fig. Être accablé, opprimé. Gémir sous la tyrannie, Gémir sous le joug. Gémir dans l'oppression, dans l'esclavage, dans les fers. Gémir sous le poids des impôts. Gémir sous le poids du malheur, des afflictions. Peut-être les dures maximes du disciple de l'école stoïcienne étaient-elles la seule philosophie pratique que l'on pût offrir à cette multitude d'êtres humains, *gémissant* dans un épouvantable esclavage. (V. Barg.)

— Être péniblement affecté d'une chose, en éprouver une vive et profonde peine. Gémir de voir triompher l'injustice. Gémir des malheurs qu'on a causés. Gémir de son erreur. En gémir au fond du cœur. Gémir de ses péchés devant Dieu. Gémir sur les pécheurs. Je connais Almamon, son cœur en *gémira*. (Florian.) Il se trouve des maux dont chaque particulier *gémit*. (La Bruy.) La conscience s'élève et murmure contre son auteur; elle lui crie en *gémissant* : tu m'as trompée. (J.-J. Rouss.)

Bientôt votre main secourable
A mon cœur offrit un ami.
J'abjure un murmure coupable,
Sur mon destin j'ai trop *gémi*. PARNY.

— Se dit des choses personnifiées.

A Mycène autrefois toute une armée en deuil
Offrit en *gémissant* l'hommage d'un cercueil. (DELILLE.)

La Vendée ! à ce ... la nature frémit,
L'humanité recule et la pitié *gémit*. (ID.)

Chassons d'un tel désir l'orgueilleuse infamie,
J'entends *gémir* plus haut l'amitié, la patrie
(DE BELLOY.)

— Faire entendre des cris plaintifs et languissants, en parlant des oiseaux. La colombe gémit. La tourterelle gémit.

Dans ce désert le destin nous rassemble,
Va, ne crains pas d'y rester avec moi.
Si tu *gémis*, nous *gémirons* ensemble. (FOUCHS.)

— Soupirer, murmurer, en parlant des choses inanimées. L'enclume gémit sous le marteau. Le vent gémit dans les forêts. Et les gonds *gémissaient* sous des portes d'airain. (Delille.)

Les vaisseaux de Cyrus, citadelles flottantes,
Font *gémir* sous leur poids les ondes écumantes.
(DULARD.)

— Craquer, céder avec effort, en produisant quelque bruit. Faire gémir les coussins. Les coussins gémissent sous le poids de son corps. Fait *gémir* les coussins sous sa molle épaisseur. (Boil.)

— Les poètes font un fréquent emploi de ce mot, en parlant de choses inanimées.

Des troupeaux expirants les lamentables voix
Font *gémir* les coteaux, les rivages, les bois.
(CHAUSSARD.)

O que de coups perdus ! sous le ceste ennemi,
Combien des assaillants les flancs creux ont *gémi !*
(CHABANON.)

— Fig. et par plaisant. *Faire gémir la presse.* Faire beaucoup imprimer. Se dit des écrivains qui sont plus remarquables par leur fécondité que par leur talent.

GÉMISSANT. part. prés. invar. du v. Gémir. Qui gémit. Elles allaient pleurant, gémissant. Tous les Romains, *gémissant* de cette servitude, attendaient avec impatience les ides de mai, qui devaient les délivrer de leur tyran. (Ségur.) Les grands pins, *gémissant* sous les coups des haches, tombent en roulant du haut des montagnes. (Fén.) De là on découvrait la mer, quelquefois claire et unie comme une glace, quelquefois follement irritée contre les rochers, où elle se brisait en *gémissant*. (Id.) Puis il s'éloigna d'elle en *gémissant*, et se mit à errer çà et là dans l'habitation. (B. de St-P.)

La tourterelle enfin, *gémissant* dans les bois,
Aux voix de tes ramiers joindra sa tendre voix
(MALFILATRE.)

GÉMISSANT, ANTE. adj. Qui a l'habitude de gémir; qui éprouve une douleur prolongée. Ce mot exprime plutôt l'effet moral d'une douleur permanente, que des gémissements réels. Peuples, jadis heureux, aujourd'hui *gémissants*. (Delille.) Il y a donc des peuples chrétiens *gémissants* dans un triste esclavage. (Volt.)

Dans la tour cependant ma mère est *gémissante ;*
Chasse de devant elle et la crainte et la mort ;
Et pour la rassurer, instruis-la de mon sort. (PIRON.)

Lorsque Vénus, sa fille et la mère d'Enée,
Gémissante et de pleurs inondant ses beaux yeux
(DELILLE.)

Et leurs tristes moitiés, compagnes de leurs pas,
Emportent leurs enfants *gémissants* dans leurs bras.
(VOLTAIRE.)

Gémissante à leurs pieds, tremblante, évanouie,
Nos tristes soins à peine ont rappelé sa vie. (ID.)

Ces talents que Dieu dispense,
Avilis sous l'ignorance,
Gémissants sous l'oppresseur. (ID.)

Déjà Tournay se rend, déjà Gand s'épouvante
Charles-Quint s'en émeut ; son ombre *gémissante*
Pousse un cri dans les airs, et fuit de ce séjour,
Où pour vaincre autrefois le ciel le mit au jour. (ID.)

C'est la fille de Pandion,
C'est Philomèle *gémissante*. (ID.)

Que les accords divins de nos luths *gémissants*
Inspirent la mélancolie. (A.-MARTIN.)

Dès que sur l'airain *gémissant*
Le marteau sonnera douze heures. (PARNY.)

GÉMISSEMENT. s. m. Lamentation, plainte douloureuse ; soupir lamentable. Un long gémissement. Un tendre gémissement. Un gémissement profond, prolongé. Le gémissement des blessés. Le gémissement des mourants. Le gémissement de la tourterelle. Pousser des gémissements. Mes seuls *gémissements* font retentir les bois. (Rac.)

Aucun *gémissement* à son cœur échappé,
Ne le montre en mourant digne d'être frappé.
(CORNEILLE.)

— Fig. Plaintes. Les gémissements du peuple. Dieu entend les gémissements de l'opprimé.

— T. de dévot. *Gémissement de cœur.* Sentiment de componction, vive et sincère douleur des péchés qu'on a commis.

— Poét. Se dit du bruit, du murmure que certaines choses font entendre. Le sourd gémissement des forêts. La mer répond par de sourds *gémissements* au bruit lugubre que font entendre les profondes cavernes de la terre. (Lacép.)

GÉMISSEUR. s. m. Néol. Celui qui gémit, qui se plaint souvent et par habitude.

GEMMA. s. m. (du lat. *gemma*, bourgeon). Bot. Mot latin employé en français comme syn. de Gemme. Le *gemma* empourpré de la vigne et le bourgeon cotonneux du pommier se gonflent et se crèvent. (B. de St-P.)

GEMMACÉ, ÉE. adj. (rad. *gemme*). Ornith. Dont les barbes des plumes sont coupées en demi-cercle à l'extrémité.

GEMMAIRE. adj. des 2 g. (rad. *gemme*). Qui résulte de la prolongation des parties nouvelles sortant de l'intérieur des anciennes. Elongation gemmaire.

GEMMAL, ALE. adj. (du lat. *gemma*, bouton). Bot. Qui couvre et protége le bourgeon. Ecailles gemmales.

GEMMATION. s. f. (pr. *gem-ma-ci-on* ; du lat. *gemma*, bourgeon). Physiol. végét. Evolution première de la gemme.

GEMME. s. f. (du lat. *gemma*, bourgeon). Bot. Parties des végétaux qui peuvent se reproduire, et former un individu à part, soit en se détachant de la plante mère, soit en y restant fixées ; on comprend sous ce nom les caïeux, bulbilles et soboles.

— Zool. Espèce de germes qui, développés dans l'intérieur des membranes des animaux, font saillie au dehors et au dedans de leurs corps, et se détachent de l'animal pour former autant d'individus nouveaux.

GEMME. s. f. (du lat. *gemma*, pierre précieuse ; on a dit aussi *game*). Anc. minér. Chez les anciens minéralogistes, toutes les pierres susceptibles d'être employées comme ornement dans la bijouterie.

— Aujourd'hui l'on a donné ce nom spécialement aux pierres dites orientales ; telles sont le saphir, le rubis, la topaze, l'émeraude. C'est à ces pierres très-dures, qui sont employées comme ornements, que l'on donne le nom de *gemmes* ou pierres précieuses. (Thénard.)

— Se dit aussi adject. Cristaux gemmes.

— Par extens. Substance d'une nature très-différente de celle des pierres précieuses et qui semble posséder une partie de leurs propriétés ; c'est dans ce sens que l'on dit adjectivement *Sel gemme*, sel commun fourni par la nature.

— Variété de couleur du saphir.

GEMMÉ, ÉE. adj. S'est dit pour Orné, enrichi de pierres précieuses.

GEMMER. v. n. 1ʳᵉ conj. (rad. *gemme*). Se couvrir de bourgeons. Des plantes qui gemment.

GEMMI. s. f. Géogr. Chaîne de hautes montagnes qui sépare le canton de Berne, du Valais. La nature a entassé sur la gemmi, sur ses plans calcaires, et à ses pieds déchirés, des ruines gigantesques, des éboulements nombreux qui témoignent de vieux et effroyables désastres, qui remplissent l'imagination d'une sainte horreur.

GEMMIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *gemma*, pierre précieuse; *ferre*, porter). Minér. Qui porte le diamant, qui contient le diamant. Gravier gemmifère.

GEMMIFICATION. s. f. (pr. *gèm-mi-fi-ca-cion ;* ét. lat., *gemma*, gemme ; *facere*, faire). Bot. Manière dont les bourgeons se développent.

GEMMIFLORE. adj. des 2 g. (ét. lat., *gemma*, gemme ; *flos*, fleur). Bot. Qui a l'air d'être renfermé dans des bourgeons. Céphale gemmiflore.

GEMMIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *gemma*, bourgeon ; *forma*, forme). Bot. Qui est entouré de feuilles, de manière à former une espèce de gros bourgeon. Fleurs gemmiformes.

GEMMIPARE. adj. des 2 g. (ét. lat., *gemma*, bouton ; *pario*, je produis). Bot. Qui produit des bourgeons.

— Zool. Qui se reproduit par divisions spontanées ou artificielles. Génération gemmipare. Les espèces *gemmipares* peuvent être considérées comme toutes femelles, et se suffisant à elles-mêmes. (Virey.)

— subst. Un gemmipare. Des gemmipares. Quelques *gemmipares* produisent aussi des œufs dans certains cas. (Virey.)

GEMMIPARIÉ. s. f. Physiol. végét. Mode de reproduction par bourgeons.

GEMMULATION. s. f. (pr. *gèm-mu-la-ci-on*). Bot. Développement de la gemmule.

GEMMULE. s. f. (rad. lat. *gemma*, gemme). Bot. Rudiment d'une nouvelle branche, qui est situé dans l'aisselle d'une feuille, et qui consiste en feuilles bien distinctes, quoique fort petites. ‖ Premier bourgeon de la plante. ‖ Partie de l'embryon qui termine la tigelle. ‖ Rosette des mousses. ‖ Corpuscules reproducteurs des algues.

GÉMONIES. s. f. pl. (du lat. *gemo*, je gémis). Lieu où l'on suppliciait ordinairement les malfaiteurs à Rome. C'était une espèce de puits dans lequel on avait disposé des marches faites de telle manière que les coupables une fois lancés roulaient sans pouvoir s'arrêter sur ces échelons rapides, se brisaient inévitablement avant d'arriver au fond du précipice et y trouvaient une mort horrible. Ce supplice était la honte de la législation romaine. Les gémonies étaient situées dans la treizième légion, où se trouvait placé le temple de Junon reine. L'an de Rome 358, Camille les destina à exposer les corps des criminels à la vue du peuple, et des soldats les traînaient dans le Tibre avec un croc lorsqu'ils tombaient en putréfaction. La populace de Rome croyait que les *gémonies* étaient habitées la nuit par des esprits malfaisants.

GÉMURSA. s. m. Médec. Cor qui se développe entre les orteils.

GÉN. Abréviation de génitif.

GÉNAL, ALE. adj. (du lat. *genalis ;* fait de *gena*, joue). Anat. Qui a rapport aux joues. Parties génales.

Qui gêne. Des souliers gênant les pieds. Un corset gênant une jeune personne. Une parure gênant les mouvements.

GÊNANT, ANTE. adj. Qui cause de l'embarras, de la gêne. Personne gênante. Les créanciers sont toujours gênants. Vous avez bon esprit, vous n'êtes point *gênante*. (Dufresny.) Je ne veux point qu'on examine là-dessus les femmes mêmes, nos *gênantes* institutions peuvent les forcer d'aiguiser leur esprit. (J.-J. Rouss.) Quand mon père est avec nous, il faut être tout à lui ; ce sera pourtant bien *gênant* quelquefois. (De Balzac.)

Je me conforme à ses ordres *gênants*,
Pour mes habits, non pour mes sentiments. (VOLT.)

GENCIVAL, ALE. adj. (rad. *gencive*). Anat. Qui appartient, qui a rapport aux gencives. Membrane gencivale.

GENCIVE. s. f. (du lat. *gingiva*). Anat. Portion de la membrane muqueuse de la bouche qui revêt les deux arcades dentaires, se prolonge entre les dents et adhère fortement au pourtour de leur collet. La couleur rosée des gencives. Des gencives fermes. La tuméfaction des gencives. Gencives saignantes. Gencives pâles, blanchâtres. Inflammation des gencives. L'usage des *gencives* est d'affermir les dents qui ne tardent pas à s'ébranler du moment où, par une cause quelconque, elles viennent à se relâcher ou à abandonner le collet des dents. (Petit.) Le saignement fréquent des *gencives* annonce souvent une faiblesse des fonctions de l'estomac. (Beauv.)

GENCIVITE ou **GINGIVITE.** s. f. (rad. *gencive*). Anat. Inflammation des gencives.

GENDARME. s. m. Ce mot s'est transformé à plusieurs reprises. On a d'abord dit un *gent d'armes*, parce que *gent*, *gents*, a été masculin avant d'être féminin. Quand la langue romane se substitua au latin, le *gent d'armes* ou *en armes* était la race des vainqueurs, la classe armée, et la pure traduction du latin *gens armata*. On s'est habitué plus tard à dire *gens d'armes* au singulier comme au pluriel. Aujourd'hui, Soldat, cavalier ou fantassin, faisant partie du corps de la gendarmerie, chargé du maintien de la police et de l'exécution des lois en France. Les simples gendarmes ont rang de brigadier ; ils se montent, s'équipent et s'habillent à leurs frais. L'armement seul est fourni par l'Etat. Dans l'intérieur du territoire, ils sont divisés par brigades à pied ou à cheval, commandées par un brigadier ou un maréchal des logis. La réunion des brigadiers d'un département forme une compagnie départementale. L'armement consiste, pour le gendarme à cheval, en un sabre de cavalerie de ligne, pistolets et mousqueton ; pour le gendarme à pied, en un fusil à baïonnette et le sabre briquet. Gendarme à pied. Gendarme à cheval. Mettre les gendarmes aux trousses de quelqu'un. L'accusé fut amené par des gendarmes.

— Du temps de la chevalerie, les gendarmes ou hommes d'armes étaient des soldats armés de pied en cap, fournis par les fiefs et marchant à la suite des chevaliers et des écuyers. Le cheval du gendarme était bardé de fer. Charles VII, après avoir chassé les Anglais de France, reconstitua l'armée, et créa en 1445 les compagnies d'ordonnances ou de gendarmes, soldées régulièrement au moyen d'impôts consentis volontairement par les communes. Le gendarme avait quatre chevaux : son cheval de bataille, son cheval de main, son sommier pour porter les bagages, et le cheval de son varlet. Le gendarme et son accompagnement obligé était qualifié de *lance fournie*. Louis XII porta la lance fournie à sept chevaux et François Iᵉʳ à huit. Il fallait être gentilhomme pour obtenir une place de gendarme et avoir fait ses preuves. Cette gendarmerie, toute bardée de fer, combattant toujours en première ligne, fut pendant longtemps la principale force de l'armée française. Sous Louis XIV, le gendarme se vit enlever les dernières pièces de sa brillante armure, et en 1784, il n'y avait plus sur pied ni gendarmes ni gendarmerie. En 1790, la maréchaussée, pour échapper aux quolibets des beaux esprits de caserne, avait changé de dénomination et s'était appelée *connétablie*, alors qu'elle se composait des gardes du corps du connétable, et elle y avait joint le nom de *maréchaussée* depuis que les maréchaux étaient devenus la monnaie du connétable ; elle n'était plus sous Louis XVI qu'une troupe de cavaliers de police royale, et ne répondait plus en rien à ses qualifications originaires. L'Assemblée constituante l'appela *Gendarmerie nationale*. Les gendarmes de la garde. La compagnie des gendarmes du roi ou de la maison. Les gendarmes de la reine. Les gendarmes de Bourgogne, de Berry. Les gendarmes écossais. Capitaine, lieutenant des gendarmes. Les compagnies de *gendarmes*, d'abord réparties par petites troupes sur toute l'étendue du royaume, contribuèrent puissamment au rétablissement de l'ordre et de la tranquillité intérieure que les derniers événements et le séjour des Anglais en France avaient gravement compromis. (Haillot.) L'armure du *gendarme*, toute en fer, se composait du casque, du hausse-col, de la cuirasse, des épaulières, des brassards, des gantelets, des tassettes, des cuissards, des genouillères et des grèves ou armures de jambes. (Id.) La pesante armure du *gendarme* ne lui permettait pas de poursuivre l'ennemi en déroute : aussi avait-il à sa suite trois archers, un écuyer et un page. (Id.)

— *Gendarme d'élite* ou *des chasses*. V. GEN...

— Fig. et fam. *C'est un gendarme, un vrai gendarme.* Se dit d'une femme grande, puissante, et qui a l'air hardi.

— Fig. On disait autrefois d'un homme qui a bonne mine à cheval, et qui manie bien un cheval, *c'est un beau gendarme.*

— Instr. arat. Pièce de fer dont la pointe entre dans un trou rond pratiqué près de la pointe du soc de la charrue ; il sert à arrêter les herbes qui s'embarrasseraient, en labourant, dans les jambettes de l'age.

GENDARMES. s. m. pl. Bluettes qui sortent du feu.

— Pointes qui se trouvent quelquefois dans les diamants, et qui en diminuent l'éclat et le prix. Ce diamant n'est pas parangon, il y a des *gendarmes*. (Acad.)

GENDARMÉ, ÉE. part. pass. du v. Gendarmer. S'empl. adject. Être gendarmé contre quelqu'un. Cet homme *gendarmé* d'abord contre mon feu, qui chez lui se retranche. (Mol.)

GENDARMER. v. a. 1re conj. S'est dit pour Braver. Pasquier reproche à Montaigne l'emploi de ce verbe pour Braver. Inusité de son temps.

— SE GENDARMER. v. pron. Se révolter, se mutiner. Le public était bien bête, s'il m'est permis de le dire, de se *gendarmer* contre une émulation qui tournait tout entière au profit des arts. (Grimm.)

GENDARMERIE. s. f. (du vieux fr. *gent d'armerie ;* les écrivains, pour accommoder ce mot aux usages de la langue qui avait supprimé le *t* du pluriel *gents*, l'ont écrit *gens d'armerie ;* les abréviateurs l'ont inscrit *gendarmerie* dans les dictionnaires, et cette orthographe est restée en usage depuis la suppression des compagnies d'ordonnances des princes et seigneurs après la paix des Pyrénées). Corps de soldats de police et de vétérans dans la vigueur de l'âge, partie à pied, partie à cheval, établi pour veiller à la sûreté publique et pour assurer dans le royaume et aux armées le maintien de l'ordre et l'exécution des arrêts judiciaires. Ce corps militaire a remplacé en 1791 la maréchaussée de France. Il se compose : 1° de la *gendarmerie départementale*, répartie en vingt-quatre légions, divisées en quatre-vingt-sept compagnies pour le service des départements ; 2° de deux compagnies de *gendarmerie coloniale*, employées à la Martinique et à la Guadeloupe, et de deux brigades aux îles Saint-Pierre et Miquelon ; 3° de la *garde municipale* de Paris, chargée du service de la garde et de la police de la capitale : 4° d'une légion, dite d'*Afrique*, pour le service de l'Algérie ; 5° de deux compagnies de *gendarmes vétérans*, à Riom (Puy-de-Dôme) ; 6° d'un bataillon de *voltigeurs corses*, pour le service de l'île de Corse. Gendarmerie à pied. Gendarmerie à cheval. Caserne de gendarmerie. Officier de gendarmerie. Appeler la gendarmerie. La gendarmerie est à sa poursuite. Une légion, une compagnie, une brigade de gendarmerie. La *gendarmerie* impériale était partagée par escadrons. (Bard.) La *gendarmerie* s'est d'abord recrutée parmi les sous-officiers de l'armée. (Id.)

— *Gendarmerie maritime.* Corps spécial de gendarmerie affecté au service des ports, des arsenaux et de la police dans les arrondissements maritimes de la France. Il renferme cinq compagnies (une par arrondissement) portant le numéro de l'arrondissement auquel elles sont attachées. Elles forment cinquante et une brigades.

— Autrefois, on comprenait sous ce nom Tout le corps des gendarmes et des chevau-légers des compagnies d'ordonnances, autres que les gendarmes et les chevau-légers de la garde du roi. La gendarmerie de France. Le corps de la gendarmerie. Les seize compagnies de la gendarmerie. Capitaine, lieutenant de gendarmerie. La gendarmerie de Lunéville. Depuis Louis XIV, la *gendarmerie* ne fut plus considérée que comme un beau corps de cavalerie de ligne qui soutint par sa bravoure sur les champs de bataille l'ancienne réputation des compagnies d'ordonnances. (Haillot.)

— *Gendarmerie d'élite.* Troupe d'élite qui était composée de gendarmes à cheval. || Dans la garde royale, la gendarmerie d'élite portait aussi le nom de *gendarmerie des chasses*, à cause des services qu'elle était plus particulièrement chargée de faire auprès du roi.

— *Gendarmerie judicielle.* C'est ainsi qu'on appelait la robe-courte qui se transformait en gendarmerie des tribunaux.

— *Gendarmerie de Paris.* Corps remplacé en 1830 par la garde municipale.

GENDRE. s. m. Homme qui a épousé une fille, par rapport au père et à la mère de celle-ci. Un beau-père aime son *gendre*, une belle-mère aime son *gendre*. (La Bruy.)

— Prov. *Amitié de gendre, soleil d'hiver.* Il y a peu de fond à faire sur l'amitié d'un gendre. || *Faire d'une fille deux gendres.* Promettre une seule et même chose à deux personnes. || *Quand la fille est mariée ; il y a assez de gendres.* Il se présente assez de gens qui l'auraient épousée, et fig., Quand on a fini une affaire, on trouve de nouvelles occasions de les faire, et dont on ne peut plus profiter.

GÊNE. s. f. (du lat. *gehenna*, ét., V. GÉHENNE). Torture, question, peine que l'on fait souffrir à quelqu'un pour l'obliger à confesser la vérité. Ce genre de peine est depuis longtemps aboli en France. Il souffrit la gêne sans rien avouer.

— Par extens. Ce qu'on fait souffrir à quelqu'un injustement et par violence pour lui faire dire quelque chose, pour en tirer de l'argent, etc. Les soldats mirent ce paysan à la gêne pour lui faire avouer où était son argent. Ce sens vieillit.

— Tout ce qui comprime les mouvements ; ce qui met à l'étroit, mal à l'aise ; ce qui empêche d'agir librement. Souliers qui mettent à la gêne. Être à la gêne dans un corset. Éprouver un sentiment de gêne au bras, à la jambe, etc. Il y a un peu de gêne dans la respiration.

— Embarras que cause le séjour d'une personne chez une autre. Restez chez moi, il y aura place pour tout le monde, et vous ne me causerez aucune *gêne*. (Acad.)

— Fig. Contrainte fâcheuse, état pénible où l'on se trouve. Éprouver un peu de gêne en présence de quelqu'un. Les visites de certaines personnes mettent à la *gêne*. (Acad.) C'est une *gêne* cruelle, une terrible *gêne*, de n'oser jamais dire ce qu'on pense. (Id.) Dans bien des circonstances, la *gêne*, sans causer toujours un mal réel, se convertit à la longue en un véritable supplice, et gâte les positions les plus brillantes. (St-Prosp.) Il est des hommes qui, par la sévérité de leur caractère ou la hauteur de leurs manières, mettent à la *gêne* ceux mêmes qu'ils aiment le plus. (Id.) Dans l'intimité, on est rarement tout à fait heureux avec les gens d'un caractère froid ; ils arrêtent toute espèce d'effusion : on peut les aimer pour leurs bonnes qualités, mais on est toujours à la *gêne* avec eux. (Id.)

— Inquiétude, tourment, effort d'esprit. Se donner la gêne. Se mettre l'esprit à la gêne pour quelque chose. Se donner la gêne en faisant des vers. Se mettre l'esprit à la gêne pour trouver une démonstration. Je pouvais tourner mes descriptions sans *gêne* jusqu'à ce que j'en fusse content. (J.-J. Rouss.)

— Fam. *Sans gêne.* En prenant ses aises, sans s'inquiéter de l'embarras ou du déplaisir qu'on peut causer aux autres. Cet homme est tout à fait sans gêne. Les hommes qui embarrassent le plus dans le monde sont ceux qui ont pris l'habitude de vivre toujours sans *gêne*. (St-Prosp.) || On dit, dans le même sens, *C'est un monsieur sans gêne. C'est un sans gêne, c'est un sans gêne ce monsieur-là.*

— Prov. *Où il y a de la gêne, il n'y a point de plaisir.* Il n'est tel que de prendre ses aises ; maxime de ceux qui, se dégageant de certaines bienséances, restent les maîtres partout où ils sont reçus.

— Pénurie d'argent, état voisin de la pauvreté. Éprouver quelque gêne. Être dans la gêne. || Avec d'immenses revenus et certains vices, on peut vivre dans une sorte de *gêne* continuelle. (St Prosp.)

GÊNÉ, ÉE. part. pass. du v. Gêner. S'emploie adjectiv. Air gêné. Taille gênée. Démarche gênée. Nous étions bien gênés dans cette voiture.

Ce rapide torrent, *gêné* dans ses canaux,
Ouvre pour s'échapper l'écorce des rameaux.
(SAINT-LAMBERT.)

— *Gêné par.* Être gêné par la crainte de déplaire à une personne. Cet architecte, cet ingénieur est gêné par le terrain, par la situation de la place. Cet orateur a été gêné par les circonstances dans lesquelles il parlait.

GÉNÉALOGIE. s. f. (du gr. γένος, race ; au pl. γένεα ; λόγος, discours). Science qui a pour but l'exposition scientifique de l'origine, de la filiation et de la propagation des races ou familles. Dans le droit privé comme dans le droit constitutionnel des nations, l'importance de la *généalogie* dérive des moyens qu'elle fournit de légitimer ou de rejeter certaines prétentions fondées sur la naissance et sur le degré de parenté, et elle offre en outre un grand intérêt historique, en indiquant les rapports de famille existant entre divers personnages qui ont joué un rôle dans l'histoire. (Encycl.) On voit dans l'Ancien et dans le Nouveau Testament quelle importance la *généalogie* avait chez les Hébreux. (Schnitzl.) La *généalogie* était une science importante à la fin du moyen âge, lorsque la noblesse, distincte des autres classes de la société, possédait exclusivement une foule de privilèges, qu'on ne pouvait partager qu'en faisant preuve d'un nombre déterminé de quartiers. (Id.) La *généalogie* est l'auxiliaire de l'histoire. (Id.)

— Tableau qui fait saisir d'un coup d'œil la descendance et les liens de parenté des familles, en prenant pour point de départ le chef de la famille, et en descendant successivement à toutes les personnes qui sont issues de lui en ligne directe et en ligne collatérale. Quelquefois cependant on remonte de l'individu dont on veut connaître l'origine à ses ancêtres du côté paternel ou du côté maternel ; c'est surtout quand il s'agit d'établir le nombre de ses ancêtres ou ses quartiers de noblesse. Longue, grande, ancienne généalogie. Généalogie obscure. Faire, dresser une généalogie. Faiseur de généalogies. Arbre de généalogie. L'invention de l'arbre généalogique, dans les temps les plus reculés, est attribuée aux Arabes, qui s'en servent encore pour conserver avec la plus rigoureuse exactitude la *généalogie* de leurs chevaux. (Encycl.)

— S'employait comme synonyme de Noblesse. Ainsi l'on disait d'un homme qui voulait se faire passer pour noble, *Cet homme se pique de généalogie, il parle toujours de sa généalogie, il est toujours sur sa généalogie.*

GÉNÉALOGIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient, qui a rapport à la généalogie. Degrés généalogiques. [illegible] généalogique. Dresser une table généalogique. Les tables *généalogiques* font saisir d'un coup d'œil la descendance et les liens de parenté des familles. (Schnitzl.) Le moyen âge produisit un grand nombre d'ouvrages *généalogiques*, dont la plupart sont restés inédits. (Id.) Le registre *généalogique* de l'école militaire de Saint-Cyr est déposé à la bibliothèque du roi. (Jubin.)

— *Arbre généalogique.* Table en forme d'arbre, d'après le type du droit canonique, où l'auteur de la famille forme la souche, et d'où l'on voit sortir comme d'un tronc diverses branches de consanguinité, de parenté. Les arbres *généalogiques* furent jadis un très-grand objet de luxe. (Jubin.)

Honneur aux rejetons d'une famille antique,
Lorsqu'en gloire, en vertus, ils savent l'égaler ;
Mais sans ce double titre, à quoi sert d'étaler
Un arbre *généalogique?* (LE BAILLY.)

— *Table généalogique historique.* Celle qui donne, outre la descendance, des notices biographiques sur les individus. || Celle qui fait connaître l'accroissement ou la diminution des propriétés et de la fortune d'une famille.

GÉNÉALOGIQUEMENT. adv. D'une manière généalogique.

GÉNÉALOGISTE. s. m. Celui qui fait, qui dresse des généalogies. Un grand généalogiste. Un généalogiste fidèle, consciencieux. Les fonctions de *généalogiste*, loin d'être, sous l'ancien régime, aussi futiles qu'elles nous sembleraient l'avoir dû être, étaient au contraire fort importantes. (Jubin.) Le célèbre d'Hozier, qui a été le dernier *généalogiste* royal, a rendu de véritables services à la vieille noblesse, en l'éclairant souvent sur les limites ou l'origine de ses possessions. (Id.) Quelques *généalogistes* ont fabriqué des titres de noblesse aux parvenus assez vains pour en vouloir. (Id.) Les *généalogistes* ont fait beaucoup de nobles. (Acad.)

— Ironiq., et en parlant de celui qui fait de fausses généalogies, on dit : *Fabricateur de généalogies.*

— Prov. *Menteur comme un généalogiste.* Se dit d'une personne qui ne recule pas devant un mensonge.

GÉNÉANTHROPIE. s. f. (ét. gr., γένεσις, naissance ; ἄνθρωπος, homme). Traité sur la génération de l'homme.

GÉNÉPI ou **GÉNIPE.** s. m. Bot. Plante du genre artémise, qui pousse sur les parties les plus élevées des montagnes, et qui est regardée par les habitants comme une panacée universelle. Génépi blanc, noir. Le génépi des Savoyards.

GÉNEQUIN. adj. m. Comm. Qui est d'une qualité inférieure et qui n'est pas filé. Coton génequin.

GÊNER. v. a. 1re conj. (rad. *gêne*). Incommoder, comprimer les mouvements du corps. Cette cuirasse le gêne beaucoup. Ce corset la gêne. Ces souliers me gênent.

— Par extens. Embarrasser, empêcher le libre mouvement de quelque chose que ce soit. Gêner la circulation du sang, des voitures. Gêner la navigation. Gêner les mouvements d'une machine. Un espace trop resserré gêne les mouvements d'une armée. Sur les gencives se développent souvent des tumeurs fongueuses végétantes qui acquièrent un grand volume et *gênent* l'exercice des fonctions. (Rat.)

— Occasionner quelque embarras. Craindre de gêner quelqu'un.

— Fig. Apporter obstacle aux progrès d'une chose. Gêner le commerce. Gêner l'industrie.

— Fig. Mettre obstacle à une chose ; tenir en contrainte ; mettre quelqu'un dans un état pénible en l'obligeant de faire ce qu'il ne veut pas, ou en l'empêchant de faire ce qu'il veut. Gêner quelqu'un dans ses projets. La présence de cette personne me gênait. Si vous avez de la répugnance pour cela, ne le faites pas, je ne veux pas vous gêner. Gêner l'inclination, les penchants de quelqu'un. La rime *gêne* souvent les poètes. (Acad.) Ces répétitions, à moins qu'ils ne s'y portent d'eux-mêmes, *gênent* les enfants et leur ôtent tout l'agrément de ces sortes d'histoires. (Fén.)

— Réduire à une certaine pénurie d'argent. Cette dépense le gênera un peu.

— Mar. *Gêner une pièce de bois, des bordages, des boucauts.* Les assujétir parfaitement.

— SE GÊNER. v. pron. S'incommoder, se presser, se contraindre. En vous gênant un peu, vous pourrez tous vous asseoir sur cette banquette.

— Ne pas prendre ses aises, se contraindre par discrétion ou par timidité. Pourquoi vous gêner? On ne doit pas se gêner entre amis. Ne se gêner pour personne. Ne point se gêner pour dire ce que l'on pense. Ne vous gênez point pour cela. Les jeunes filles y mettent un air si contraint et des attentions si froides, qu'en se gênant mutuellement elles n'ont pas grand soin de cacher leur *gêne*. (J.-J. Rouss.)

— Se mettre en peine, prendre souci de quelqu'un ou de quelque chose. Quant à Julie, ne vous *gênez* point pour elle. (J.-J. Rouss.)

— Ironiq. *Ne vous gênez pas !* Se dit à une personne qui prend des libertés inconvenantes, ou incommodes pour les autres.

— Se réduire à une certaine pénurie d'argent. Se gêner pour obliger quelqu'un. On peut parvenir à payer ses dettes en se gênant beaucoup.

GÉNÉR. Abréviation des mots Général, généralement, et générique.

GENERA. (pr. *gé-né-ra*). Mot qui, accolé à celui de *plantarum*, plantes, a servi de titre à divers ouvrages sur la botanique, et dans lesquels on trouve les caractères naturels, universels ou partiels, de quelques genres ou de la généralité des genres connus, rangés par ordre alphabétique. Le *Genera plantarum* de Linné, de Jussieu.

GÉNÉRAL, ALE. adj. ou (lat. *generalis*, formé de *genus*, genre ; dérivé du gr. γένος). Universel, ou qui est commun, applicable à un très-grand nombre de personnes ou de choses. Assaut général. Chasse générale. Procession générale. Concile général. États généraux. Approbation générale. Consentement général. Deuil général. Désolation générale. Un cri général. La volonté générale. Le bien général. L'intérêt général. D'un intérêt plus général. Règlement général. Principes généraux. Considérations générales. Maxime, règle générale. Acception générale. En termes généraux. Collectif général. La nature n'a de loi *générale* et constante que la convenance des êtres. (B. de St-P.) La satisfaction publique était au comble, et il fut décidé qu'on donnerait une grande fête pour célébrer la paix *générale*. (Thiers.) L'araignée femelle est beaucoup plus grosse que le mâle, ainsi que cela est à peu près *général* dans les insectes. (A. Karr.) Nos idées commencent par être individuelles, pour devenir tout à coup aussi *générales* qu'il est possible. (Condill.) Les philosophes ont fait un étrange abus des idées *générales*. (Id.) Les noms *généraux* ne sont proprement les noms d'aucune chose existante ; ils n'expriment que les vues de l'esprit, lorsque nous considérons les choses sous les rapports de ressemblance ou de différence. (Id.) Toutes les vérités *générales* sont recélées dans notre nature intellectuelle, et il ne faut que des circonstances favorables pour les en faire sortir. (Virey.) Le minéral ne subsiste que par les forces *générales* de la matière brute. (Id.)

— Prov. *Il n'y a point de règle si générale qui n'ait son exception.*

— Indécis, indéterminé, vague. Parler d'une manière générale. Parler, répondre en termes généraux.

— Bot. *Cloisons générales.* Celles dont les bords aboutissent de toutes parts à la paroi interne de la cavité péricarpienne, en sorte que chacune d'elles suffit pour diviser complètement cette cavité en deux loges. || *Involucre général.* Involucre qui entoure la base d'une ombelle composée. || *Ombelle générale.* Ensemble des rayons primaires d'une ombelle composée, de ceux qui portent les ombellules. || *Spathe générale.* Celle qui renferme plusieurs fleurs munies de spathes particulières.

— Entom. *Métamorphose générale.* Celle de l'insecte qui, pendant le cours de sa vie, subit des mutations dans sa forme générale et dans toutes ses parties.

— Qui a un commandement ou une administration d'une grande étendue. Officier général. Lieutenant général. Colonel général. Procureur général. Avocat général. Contrôleur général des finances. Trésorier général. Les fermiers généraux. Receveur général. Le supérieur général d'un ordre.

— *Officiers généraux.* Officiers supérieurs qui commandent une portion plus ou moins grande d'une armée, formée de plusieurs corps distincts, etc.

— *Directeurs généraux.* Chefs de plusieurs branches d'administration.

— Hist. polit. *États généraux.* V. ÉTAT.

— *En général* loc. adv. D'une manière générale ; selon l'idée commune ; sans distinction, par rapport à tous. En général et en particulier. Tant en général qu'en particulier. Parler en général. Il n'y a point d'arbre en *général*, de pommier en *général*, de poirier en *général* ; il n'y a que des individus. (Condill.) Ce qui manque le plus à cette nation, en *général*, c'est le sentiment de la dignité. (Mme de Staël.) Les oiseaux sont en *général* les animaux dont le cou est le plus long. (Buff.) Les matières qui composent le globe de la terre sont en *général* de la nature du verre, et peuvent être toutes réduites en verre. (Id.) En *général*, le sexe féminin parvient plus promptement à l'époque de la puberté que le sexe masculin. (Virey.)

— Ordinairement, communément. En *général*, les méchants ne prospèrent pas. (Acad.)

— s. m. Ce qui est général, le plus grand nombre. Le général et le particulier.

— Syn. comp. GÉNÉRAL, UNIVERSEL. Ce qui est *général* regarde le plus grand nombre des particuliers ou tout le monde en gros ; ce qui est *universel* regarde tous les particuliers ou tout le monde en détail.

GÉNÉRAL. s. m. T. milit. Officier militaire qui commande plusieurs corps de troupes et de différentes armes, sans appartenir à aucun en particulier. Le plus élevé en grade des officiers attachés à une troupe qu'il commande toujours est le colonel ; au-dessus de lui viennent les généraux, qui forment eux-mêmes aujourd'hui en France trois degrés hiérarchiques : les maréchaux de camp, les lieutenants généraux et les maréchaux.

— Aucun grade en France n'est qualifié par le titre seul de *général ;* ce mot est toujours accompagné d'autres termes qui indiquent les fonctions spéciales du général. Général en chef. Général d'état major. Général de division. Général de brigade. Général d'artillerie. Général du génie. Général d'infanterie. Général de cavalerie. On naît *général* comme l'on naît poète. [illegible] Napoléon, disant à David qu'il voulait être peint *calme sur un cheval fougueux*, traçait en peu de mots le portrait d'un *général* maîtrisant d'une main ferme et sûre toutes les difficultés qui surgissent autour de lui, dominant toutes les passions tumultueuses qui agitent une armée, la contenant par son ascendant, et la conduisant à la victoire par la force seule de son génie. (Haillot.) Le combat d'Heilsberg coûta aux Russes plusieurs *généraux*. (L. Gallois.) Cependant Kléber était le plus populaire des *généraux* parmi les soldats. (Thiers.)

— Anc. t. milit. *Général des galères.* Officier de la couronne de France, qui commandait les galères sur la Méditerranée. Le chevalier d'Orléans fut nommé, en 1716, *général* des galères. (Bard.) || *Général des galions* ou *général de la mer.* Titre d'un commandant des forces navales en Espagne.

— Anc. admin. *Général des finances.* Titre de

quelques officiers nommés d'abord par les états du royaume, et ensuite par le roi, pour la levée et l'administration des aides ou finances. || *Général des monnaies.* Titre donné aux conseillers de la cour des monnaies. || *Général des bâtiments du roi.* Se disait de quelques officiers employés par le roi pour la construction des édifices publics.

— Ord. relig. Chef supérieur et unique, sans distinction de pays, de tous les couvents du même ordre. Le titre de *général* est opposé à celui de *provincial*. Le général des Dominicains. Le général de l'Oratoire. Le général de l'ordre de Saint-François. Les ordres de Cîteaux, de Saint-Maur, des Feuillants, des Chartreux, etc., avaient leurs généraux particuliers.

— Se disait aussi d'une abbesse qui avait sous ses ordres tous les couvents établis sous la même règle. L'abbesse de Fontevrault était chef et *général* de tout l'ordre. (Acad.) || On disait aussi la *générale*. V. GÉNÉRALE.

GÉNÉRALAT. s. m. (pr. *jé-ne-ra-la*; rad. *général*). T. milit. Dignité de général. Être promu au généralat.

— Temps que dure cette dignité. Pendant le généralat de Wallenstein, de Montécuculli, du prince Eugène.

— Ord. relig. Fonctions, dignité du supérieur d'un ordre religieux. Le généralat de l'Oratoire. Le généralat des Dominicains. L'origine du *généralat* ecclésiastique vient des privilèges donnés par les patriarches aux monastères de leur circonscription en échange d'une soumission directe. (Thomass.)

GÉNÉRALE. s. f. La femme d'un général. Madame la générale.

— Anc. t. milit. Se disait, dans les gardes suisses, de la première compagnie du régiment.

— Comm. relig. Supérieure de certaines congrégations. La générale des Filles de Notre-Dame. La générale des Calvairiennes.

GÉNÉRALE. s. f. T. milit. Batterie de tambour par laquelle on donne l'alarme aux troupes, soit lorsque l'ennemi approche, soit à l'occasion d'un incendie, d'une révolte, d'une émeute. Battre la générale. La générale bat.

GÉNÉRALEMENT. adv. D'une manière générale, en général, universellement, communément, d'ordinaire. Opinion généralement reçue. généralement approuvée. Bruit généralement répandu. Personne généralement aimée, généralement estimée. Ils sont généralement doux et hospitaliers. On remarque assez généralement que... Les animaux sont bien plus *généralement* répandus. (Buff.) Les protestants sont *généralement* mieux instruits que les catholiques. (J.-J. Rouss.) Le buffle est *généralement* noir. (L. Ardent.) Le naturel plaît *généralement*, et presque tout le monde le quitte pour courir après l'affectation, qui déplaît à tout le monde. (S. Dubay.) La matière brute, toujours inanimée, n'obéit qu'aux impulsions physiques et chimiques, et aux forces mécaniques *généralement* répandues dans l'univers. (Virey.)

— Sans distinction, sans précision, vaguement. Cela est vrai généralement parlant. Généralement parlant, cela est vrai.

GÉNÉRALIF. Géogr. (littéral. *la maison d'amour*). Fameux jardin que l'on distingue sur une montagne, en sortant de l'Alhambra. Dans ce jardin l'on voyait un palais où les rois de Grenade venaient passer le printemps. Il était bâti dans le même genre que l'Alhambra.

GÉNÉRALISABLE. adj. des 2 g. Néol. Qui est susceptible d'être généralisé, qu'on peut généraliser.

GÉNÉRALISANT. part. prés. invar. du v. Généraliser. Qui généralise. Des mots généralisant sous un rapport, particularisant sous un autre. En *généralisant* les lois de l'analogie, Kant annonçait entre Mars et Jupiter, soit l'existence d'une planète, soit les astéroïdes qu'on y a découverts depuis. (Virey.)

GÉNÉRALISANT, ANTE. adj. Qui a la propriété de généraliser. Des mots généralisants, particularisants.

GÉNÉRALISATEUR, TRICE. adj. Qui généralise. Des principes généralisateurs. Les esprits *généralisateurs* sont les plus profonds, parce qu'ils cherchent les causes des choses. (Virey.) Ajoutez que l'esprit français, esprit *généralisateur*, qui aspire naturellement à l'égalité, favorisait, provoquait ces tentatives. (L. Faucher.)

GÉNÉRALISATION. s. f. (pr. *jé-né-ra-li-sa-ci-on*; du lat. *genus*, *genere*, genre; dérivé du gr. [illegible] en lat. *signo*, mots qui expriment [illegible]). Philos. Action de généraliser; faculté de coordonner les rapports d'analogie qui existent entre les diverses qualités des êtres. Généralisation forcée. Vaste généralisation. L'abstraction et la *généralisation* sont deux modes de l'intelligence, distincts et successifs. (***) Les véritables *généralisations* ne sont point des opérations si communes de l'esprit humain; elles n'appartiennent qu'à un certain ordre d'intelligences réfléchies et méditatives. (Virey.) Toutes les découvertes dans les sciences et la philosophie dérivent souvent des *généralisations* ou d'applications d'un fait à d'autres analogues. (Id.) A l'aide de *généralisations* forcées, on n'arrive qu'à construire une hypothèse fragile que le moindre effort de raisonnement renverse, ou que brisent des observations plus véridiques. (Id.)

GÉNÉRALISÉ, ÉE. part. pass. du v. Généraliser. S'empl. adj. Idées trop généralisées.

GÉNÉRALISER. v. a. 1re conj. Rendre général, rendre commun à plusieurs; comprendre plusieurs faits sous un principe commun. Généraliser une idée. Généraliser un principe. Généraliser une méthode, un procédé. C'est par la synthèse que nous *généralisons* nos pensées et les propriétés de chaque être. (B. de St-P.) On a trop réduit en art les talents agréables, on les a trop *généralisés*, on a tout fait maxime et précepte, et l'on a rendu fort ennuyeux aux jeunes personnes ce qui ne doit être pour elles qu'amusement et jeux folâtres. (J.-J. Rouss.) On ne saurait *généraliser* les idées ni agrandir le tableau de l'imagination, sans embrasser un champ plus vaste et dérober à cette source sacrée le feu céleste. (Virey.)

— Absol. Notre esprit est naturellement porté à généraliser. *Généraliser*, c'est entrer dans les voies de la Divinité; c'est s'imprégner en quelque sorte de sa sagesse et du vrai génie, toutes les fois qu'on écoute ses inspirations pures et natives. (Virey.) La tendance à *généraliser* est l'apanage de la raison humaine, une propriété philosophique appartenant à l'être supérieur, au roi de la création sur ce globe. Rarement les hommes, dans les usages de la vie, s'occupent de *généraliser* et de systématiser leurs connaissances sous des principes larges qui les embrassent d'après leurs analogies plus ou moins étroites. (Id.) Un enfant est naturellement porté à *généraliser*, parce qu'il lui est plus commode de se servir d'un nom qu'il sait, que d'en apprendre un nouveau. (Condill.) Il *généralise* donc sans avoir le dessein de *généraliser*, et sans même remarquer qu'il *généralise*. (Id.)

— Mathém. et phys. Donner plus d'étendue. Généraliser une hypothèse. Généraliser une formule d'algèbre.

— SE GÉNÉRALISER. v. pron. Devenir général. Principe qui peut se généraliser.

GÉNÉRALISEUR, EUSE. s. Nous n'avons trouvé ce mot que dans M. Landais, qui a oublié *généralisateur*, mot beaucoup mieux fait et le seul qui soit usité. V. GÉNÉRALISATEUR.

GÉNÉRALISME. s. m. Néol. Dictature militaire; envahissement de tous les pouvoirs civils par le chef ou les chefs de la force armée. Dans une république, la guerre civile et la guerre étrangère amènent le *généralisme*. (Complém. de l'Acad.)

GÉNÉRALISSIME. adj. des 2 g. (superl. de *général*). Très-général. || Comm. relig. Se dit, dans l'ordre de St-François, des chapitres composés des députés de tout l'ordre. Jules II fit assembler à Rome un chapitre *généralissime*, en 1506. (Complém. de l'Acad.) || Anc. log. Se disait d'un genre très-élevé, qui a sous lui beaucoup de sous-genres, d'espèces et de sous-espèces. Genre généralissime.

GÉNÉRALISSIME. s. m. T. milit. Général au dessus des autres généraux. Titre qu'on a conféré le plus souvent dans les armées composées de diverses nations alliées, au général appelé à prendre le commandement sur tous les autres généraux, du consentement de toutes les puissances intéressées; ou aussi dans l'armée d'une seule et même puissance à celui qui avait sous ses ordres des généraux ou des maréchaux du même grade, eux-mêmes commandants d'armée. Wallenstein, Montécuculli, le prince Eugène, etc., ont porté le titre de *généralissimes*. (***) Chez les Turcs, le grand-vizir est le *généralissime* de l'armée. (Hammer.)

GÉNÉRALITÉ. s. f. Qualité de ce qui est général; extension. Cette proposition dans sa généralité est fausse. Elle a trop de généralité. C'est lui donner trop de généralité.

— Discours sans rapport précis au sujet, sans application particulière. Ce sont des généralités vagues, incomplètes, incohérentes.

— Philos. Idée générale, extension. La forme ou la *généralité* des idées ne peut assurément pas exister dans notre esprit sans la matière. (J. Tiss.) Il n'y a pas de *généralité* pure ou abstraite dans notre esprit. (Id.)

— Grande division territoriale de l'ancienne France, adoptée pour l'administration générale des impôts. Vers la fin du XIVe siècle, les généraux des finances, établis pour la direction des deniers provenant des aides, se partagèrent les provinces composant alors le domaine de la couronne en quatre parties, qui prirent le nom de *généralités*. Sous François Ier, la division du territoire en seize recettes générales pour toutes sortes de deniers, soit du domaine, soit des tailles, aides, gabelles ou subsides, donna lieu à autant de généralités. Ce nombre ne fit qu'augmenter jusqu'à la révolution; alors la [illegible] ralités. La généralité de Paris. La généralité d'Amiens. La généralité de Bordeaux. Organisation administrative de chaque généralité. La généralité de Montpellier comprenait douze diocèses. La généralité de la Corse était administrée comme pays conquis.

GÉNÉRANT, ANTE. adj. Qui provient de. Un vase plein d'eau générante de la vapeur.

GÉNÉRATEUR, TRICE. adj. (en lat. *generator*, fait de *generare*, engendrer). Qui engendre; qui appartient à la génération. Le principe générateur. Puissance génératrice. Organe générateur. Fonction génératrice. Faculté génératrice. Le coït générateur. Les organes *générateurs* ont leurs temps d'activité et leurs époques de repos. (Virey.) Ce que nous appelons des parties naturelles, la nature du sexe, annonce évidemment que l'amour, la force *génératrice*, est cette nature même qui règne sur l'univers. (Id.) La chaleur est, en général, l'un des plus puissants stimulants de la force vitale et de la puissance *génératrice*. (Id.)

— Se dit aussi des personnes, des animaux, des plantes. Voilà cette Vénus *génératrice*, célébrée jadis par les philosophes et les poètes. (Virey.) Si le temps de la gestation est différent dans les deux êtres *générateurs*, le fœtus mixte sera formé, tantôt avant, tantôt après l'époque naturelle de la délivrance de sa mère, et par conséquent il avortera. (Id.)

— Fig. Qui produit, qui donne naissance à. Chaudière génératrice de la vapeur.

— Fig. *Principe générateur.* Principe d'où découlent un grand nombre de vérités, de conséquences importantes.

— Géométr. Se dit de ce qui engendre quelque ligne, quelque surface, ou quelque solide par son mouvement. Point générateur d'une ligne. Ligne génératrice d'une surface. Surface génératrice d'un solide.

GÉNÉRATEUR. s. m. Chem. de fer. Syn. de Chaudière, parce que c'est dans ces récipients que s'engendre la vapeur qui communique le mouvement à une machine.

GÉNÉRATIF, IVE. adj. Qui appartient à la génération. S'empl. comme syn. de Générateur. Principe génératif. Organes génératifs. Fonctions génératives. La faculté *générative* est un phénomène général dans l'univers; elle est représentée par les attractions planétaires et chimiques dans les substances brutes; et par l'amour ou la vie dans les corps organisés. (Virey.) Quoi! des organes *génératifs* des sexes, des membres disposés avec une savante intelligence, etc., tout cela serait le résultat hasardé d'un concours de particules qui se séparent d'un corps? (Id.) Plus les êtres vivants abusent de leur faculté *générative*, plus ils l'épuisent et deviennent vieux. (Id.) C'est un fait d'observation journalière, que l'abstinence diminue la force *générative*. (Id.) C'est à l'époque où la croissance est achevée dans l'individu, que commence la fonction *générative* chez les animaux et les plantes. (Id.) En croisant les races des animaux, on obtient des individus plus robustes, on ennoblit l'espèce, et l'on augmente le nombre des mâles; ce qui indique toujours une plus grande vigueur dans la puissance *générative*. (Id.)

— Fig. Les gouvernements se nomment d'eux-mêmes, quand les institutions les ont produits d'une double force *générative*, qui n'appartient qu'au temps et à la nécessité. (Nodier.)

— Syn. comp. GÉNÉRATEUR, GÉNÉRATIF. Le premier de ces mots présente l'idée de quelque chose qui est en jeu, qui agit; le second, l'idée de quelque chose dont on peut se servir pour agir. La conscience, la perception et la raison, sont les facultés *génératrices* de nos idées, si on les considère comme des puissances qui agissent d'elles-mêmes; ce sont les facultés *génératives* de notre esprit, si on les considère comme des instruments à l'aide desquels l'esprit acquiert ses idées. (Lafaye.)

GÉNÉRATION. s. f. (pr. *jé-né-ra-ci-on*; en lat. *generatio*, fait de *generare*, engendrer, produire). Physiol. Fonction par laquelle les corps vivants et organisés reproduisent des individus semblables à eux, et perpétuent ainsi leurs races et leurs espèces dans le cours des siècles; acte par lequel a lieu cette reproduction. Propre à la génération. Inhabile à la génération. L'acte de la génération. Les organes de la génération. Génération des insectes. Toute plante, tout animal, quels qu'ils soient, tirent leur origine d'êtres absolument semblables à eux, et en sont produits par l'acte de la *génération*. (Virey.) La *génération* est la source de l'existence de tous les êtres vivants, puisque sans elle il n'existe aucune organisation. (Id.) L'amour, pris dans sa plus grande latitude, n'est donc rien autre chose que le principe de la vie de tous les corps organisés; c'est lui seul qui préside aux *générations*. (Id.) Tout individu femelle est uniquement créé pour la *génération*. (Id.) La plupart des êtres animés se reproduisent par *génération*. (Rostan.)

— *Génération vivipare.* Qui a lieu par l'accouplement d'êtres vivants. || *Génération ovipare.* Qui a lieu au moyen d'œufs. || *Génération gemmipare.* Qui a lieu par boutures ou par bourgeons. || *Génération spontanée.* Production fortuite d'une créature organisée que d'autres créatures pareilles et antérieures n'auraient point engendrée.

— Anc. physiol. Il y avait, selon les anciens, deux sources originelles des corps vivants, la [illegible] *génération univoque*, soit vivipare, soit ovipare.

— En théol. on dit *La génération éternelle du Verbe.*

— Par extens. La chose engendrée, la postérité, les descendants d'une personne. La génération de Noé. Dans ces climats fortunés que n'abandonne jamais la chaleur fécondante de l'atmosphère, la fleur remplace le fruit qui mûrit et qui tombe, la nichée de l'oiseau succède à la nichée, la *génération* appelle des *générations* nouvelles. (Virey.) Si rien ne périssait, il n'y aurait point de nouvelles *générations*, et l'amour serait exilé du monde. (Id.) Il n'y a qu'une seule *génération* primitive dans l'univers, c'est la création de la matière vivante et organisée par la main de l'Etre suprême. (Id.) C'est donc de cette formation originelle que découle le grand fleuve des *générations*, jusqu'à la consommation des siècles. (Id.)

— *Lui et toute sa génération.* Se dit, par plaisanterie ou par injure, en parlant d'un père et de ses enfants.

— Réunion ou collection de tous les hommes du même âge, ou à peu près, qui vivent dans le même temps. Les générations des hommes. La génération présente. La génération qui se forme. Les générations futures. Chaque *génération* s'imagine trouver un monde nouveau. (Vauven.) C'est dans votre sein que la nature verse les *générations* et les premières affections qui les font éclore. (B. de St-P.) La cause est celle du Christ, autour duquel les *générations* font la veillée des armes. (E. Quinet.) Chaque matin il se réveille, obsédé par les cris des *générations* éteintes. (Id.) Les *générations* des hommes s'écoulent comme les ondes d'un fleuve rapide. (Fénel.)

— Chaque filiation et descendance de père en fils. Il y a une génération du père au fils; du père au petit-fils, il y en a deux. (Acad.) Depuis Hugues Capet jusqu'à saint Louis, il y a huit *générations*. (Id.) Cette inimitié entre les deux familles a duré jusqu'à la cinquième *génération*. (Id.)

— Espace de trente ans, qui est regardé comme la durée moyenne de chaque génération d'hommes. Il y a trois *générations* en cent ans, et quelque chose de plus. (Acad.)

— Dans un sens plus général, signifie Production. La génération des plantes. Génération des métaux. Génération des minéraux. Quelques naturalistes ont rapporté la *génération* des plantes à une fermentation. (Virey.) L'ancienne philosophie disait que la corruption de l'un est la *génération* de l'autre. (Acad.) La *génération* des mollusques est peu connue; la plupart de ces animaux sont hermaphrodites ou androgynes. (Bourd.)

— Fig. Manière dont certaines choses se forment les unes des autres. La génération des sons. La génération des idées.

— Géom. Formation d'une ligne, d'une surface, d'un solide, par le mouvement d'un point, d'une ligne, d'une surface. La génération de la cycloïde. La génération de la spirale.

— Commun. relig. Filiation, en parlant des monastères établis, fondés par un autre monastère. Abbayes de la génération de Cîteaux.

GÉNÉRATIONNEL, ELLE. adj. Physiol. Qui tend à la reproduction et à la conservation de l'espèce.

— Ecole sociét. *Passion générationnelle.* Amour de la famille qui rattache entre elles les générations successives.

GÉNÉREUSEMENT. adv. D'une manière généreuse, noble. En user généreusement. Traiter quelqu'un généreusement. Pardonner généreusement.

— Libéralement. Récompenser généreusement.

— Vaillamment, courageusement. Combattre généreusement. Attaquer généreusement. Se défendre généreusement.

GÉNÉREUX, EUSE. adj. Grand, noble, magnanime. Homme généreux. Femme généreuse. Un ennemi généreux. Un généreux ennemi. Se montrer généreux. Ame généreuse. Cœur, caractère généreux.

— Qui dénote une âme grande, noble, magnanime. Action généreuse. Procédé généreux. Parole généreuse. Sentiment généreux. Conseil généreux. Résolution généreuse. Mort généreuse.

J'aime, je l'avoûrai, cet orgueil *généreux*,
Qui jamais n'a fléchi sous le joug amoureux. (RACINE.)

Vous, seigneur, importun! vous, cet ami fidèle,
Qu'un soin si *généreux* intéresse pour elle! (ID.)

J'y cours en soupirant, et sa garde me suit;
De son *généreux* sang la trace nous conduit. (ID.)

— Libéral, bienfaisant, qui aime à donner, qui donne volontiers. C'est un homme très-généreux. Avoir l'âme généreuse. Les bienfaits que répand sa main généreuse. Il est bien rare de rencontrer une âme *généreuse* et désintéressée. (Lebr.) Il n'est rien de si beau que d'être *généreux*. (Bours.) C'est pour son intérêt que l'on est *généreux*. (Fav.) Qui n'a rien à donner est toujours *généreux*. (Ribouté.) Aux dépens de son peuple on n'est point *généreux*. (Ducis.) Il était *généreux*, il ne craignait point d'obliger les ingrats. (Volt.)

. . . . . . Sensible aux services reçus,
Un esprit *généreux* les paye avec usure. (LESCOUL.)

— Fait par générosité. Don généreux.

— Poét. Fertile, qui produit en grande abondance. Sol généreux. Terre généreuse.

— Poét. Hardi. Un lion généreux. Un aigle généreux. Un généreux coursier.

. . . . Les cieux
Secondent les efforts de l'être *généreux*
Qui pour le bien de tous sait exposer sa vie. (RIESSE.)

— Qui contient une grande quantité d'alcool. Vin généreux.

— subst. Celui, celle qui a de la générosité. Un généreux. Je venais d'abandonner le *généreux* Lopez. (Chateaub.)

— *Faire le généreux.* Se montrer magnanime ou libéral, plutôt par ostentation que pour obéir à un mouvement naturel de générosité.

GÉNÉRIQUE. adj. des 2 g. (du lat. *genus*, *generis*, genre). Gramm. Qui regarde le genre. Terme générique. Nom générique.

— Hist. nat. Qui appartient ou peut être rapporté au genre. Différence générique. Caractères génériques. L'harmonie *générique* des genres dans la puissance végétale est celle qui résulte des contrastes de ses genres primitifs. (B. de St-P.) On est si loin de s'entendre sur

la valeur des caractères *génériques*, que les naturalistes ne sont pas même d'accord sur ce qui regarde l'homme, considéré sous le rapport de l'histoire naturelle. (A. Fée.)

— subst. Dans les harmonies morales, il y en a trois organisées ou sociales, la spécifiante, la *générique* et la sphérique. (B. de St-P.)

GÉNÉROSITÉ. s. f. Grandeur d'âme, noblesse de caractère, magnanimité; entier oubli de soi-même pour ne songer qu'aux autres. La générosité de son caractère. Agir par pure générosité. Exercer sa générosité. Montrer sa générosité. Ce fut entre eux un combat de générosité. L'honneur et la *générosité* étaient des attributs héréditaires. (Defauconpret.) Touché de votre *générosité*, je me jette entre vos bras. (J.-J. Rouss.) La *générosité* n'est jamais imprudence. (Piron.)

. . . . Pour punir une offense,
La *générosité* peut plus que la vengeance. (La Harpe.)

— Libéralité, disposition à la bienfaisance. Des actes de générosité. La vraie *générosité* épargne à un ami l'embarras d'expliquer ses besoins. (Acad.) Ordinairement les riches prêchent l'économie aux pauvres, et les pauvres donnent aux riches l'exemple de la *générosité*. (De Nugent.)

Quand du moindre intérêt le cœur est combattu,
La *générosité* n'est plus une vertu. (Crébillon.)

. . . . Ainsi que l'honneur,
La *générosité*, madame, a sa pudeur. (Dupaty.)

— Actes de générosité, dons que l'on répand autour de soi. Faire ses générosités.

— Abondance, prodigalité. Nous distribuons l'eau avec une *générosité* sans égale. (Defauconpret.)

— Hist. *Ordre de la générosité*. Ordre de chevalerie créé en 1665 par Charles-Emile, électeur de Brandebourg.

GÊNES. (du lat. *Genova*). Géogr. Ville maritime de l'Italie, capitale du duché de Gênes, située au fond d'un vaste golfe. Etant bâtie en amphithéâtre, cette ville, vue de la mer, présente l'aspect le plus magnifique, et justifie le titre de Gênes la Superbe que l'orgueil italien lui a décerné; elle sert d'entrepôt à une grande étendue de pays, et son commerce, quoique inférieur à ce qu'il fut autrefois, est encore très-considérable. 80,000 hab.

GENÈSE. s. f. (du gr. γένεσις, origine, naissance). Le premier des livres de Moïse et de l'Ecriture. Les juifs le nomment *Beresith*, c'est-à-dire *au commencement*, d'après leur méthode de citer les livres du Pentateuque par les premiers mots. Les Grecs lui ont donné le nom de *Genèse*, parce que Moïse y fait remonter l'histoire à la naissance du monde. Il est assez naturel de penser que Moïse n'écrivit ce livre que comme préambule des autres livres, pour donner aux Israélites les annales complètes de leur histoire, leur faire connaître le Dieu qui les avait choisis pour son peuple, leur donner les titres et les preuves de cette élection dans les promesses faites à Abraham, à Isaac, à Jacob; leur montrer dans les temps antérieurs la raison et l'origine de cette loi sous laquelle ils allaient vivre. La Genèse, en cinquante chapitres, renferme l'histoire des premiers siècles, depuis la création du monde jusqu'à la mort du patriarche Joseph, c'est-à-dire une période de 2370 ans. A ne la considérer que comme monument historique, c'est le livre le plus précieux par son antiquité et par les caractères frappants de vérité dont il est empreint. C'est l'histoire générale de tous les peuples; et le souvenir de ces divers événements, conservé dans toutes les traditions, malgré les fables dont on a pu les envelopper, est un monument qui en atteste la vérité.

— Philos. Tout système cosmogonique.

— Anc. géom. Génération d'une surface ou d'un solide.

GÉNÉSIAQUE. adj. des 2 g. Philos. Qui a rapport à la Genèse. Système génésique.

GÉNÉSIE. s. f. (du gr. γένεσις; de γίνομαι, je nais). Syn. de Génération.

GÉNÉSIOLOGIE. s. f. (ét. gr. γένεσις, genèse; λόγος, discours). Didact. Doctrine de la génération.

GÉNÉSIOLOGIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à la génésiologie.

GÉNÉSIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport à la génération. J'ai cherché la raison de la préférence qu'on accorde aux truffes, et je l'ai trouvée dans la persuasion assez générale où l'on est que la truffe dispose aux plaisirs *génésiques*. (Brill.-Sav.)

amour physique, qui entraîne les sexes l'un vers l'autre, et dont le but est la reproduction de l'espèce. Le *génésique* a donné naissance à tout ce qui peut préparer ou embellir la réunion des sexes, et, depuis François Ier, à l'amour romanesque, à la coquetterie et à la mode. (Brill.-Sav.)

GENESTADE. s. f. (rad. *genêt*.) Méd. vétér. Dans la partie méridionale des Cévennes, Maladie qu'on attribue au genêt d'Espagne. Elle n'attaque qu'un certain nombre d'individus.

GENESTROLE. s. Bot. Nom vulgaire du genêt des tinturiers. ‖ Les sommités de cette espèce de genêt.

GENÊT. s. m. Bot. Genre de plantes de la famille des légumineuses, renfermant près de soixante-dix espèces, dont la plupart sont utiles en économie rurale. Presque partout le *genêt* est regardé comme un arbuste de nulle valeur, que l'on doit abandonner à la classe la plus pauvre des habitants de la campagne; dans tous les lieux il crée la terre végétale qui doit un jour rendre le sol fertile. Ses graines sont très-recherchées par les poules; ses jeunes pousses sont du goût des bestiaux, et servent dans beaucoup de lieux à lier la vigne. L'élégance du genêt, la permanence de sa couleur verte et l'éclat de ses fleurs le rendent très-propre à orner les jardins paysagers. Dans quelques endroits ses boutons à fleur sont confits pour remplacer les câpres. Genêt d'Espagne. Genêt de Sibérie. Genêt de teinturier. Genêt à tige ailée, etc. L'or brillant du *genêt* couvre l'humble bruyère. (Michaud.)

Sur ces bouquets méconnus des zéphyrs
Un pinceau sûr adroitement dépose
L'or du *genêt*, le carmin de la rose. (Campenon.)

— *Genêt épineux*. Nom vulgaire de l'ajonc.

. . . . . . Le *genêt* épineux
Qui se répand sur l'aride bruyère. (Léonard.)

GENET. s. m. (du gr. εὐγενής, bien né; ou de l'espagnol *ginetto*, cavalier, homme de cheval. Espèce de cheval entier d'Espagne. Il ne faut pas confondre le *genêt d'Espagne*, animal, avec le *genêt d'Espagne*, qui est une plante.

GENÉTAIRE. s. m. Anc. t. milit. Soldat à cheval des armées espagnoles et italiennes.

GENÉTER. v. a. Techn. Courber en contre-haut les extrémités d'un fer à cheval.

GÉNÉTHLIALOGIE. s. f. (du gr. γενεθλιαλογία, même signif.) Art qui apprend à connaître l'avenir de quelqu'un en examinant l'état du ciel au moment de sa naissance.

GÉNÉTHLIALOGIQUE. adj. des 2. Art divin. Qui appartient à la généthlialogie.

GÉNÉTHLIAQUE. s. m. (du gr. γενεθλιακός). Myth. Astrologue qui prédisait l'avenir par le moyen des astres, qu'il supposait avoir présidé à la naissance.

— adj. des 2 g. Qui est composé sur la naissance d'un enfant. Poème généthliaque. Discours généthliaque.

GÉNÉTHLIEN. Myth. Surnom de Jupiter.

— Ant. gr. *Jour généthlien*. Le huitième jour après la naissance de l'enfant.

GÉNÉTHLIES. s. f. pl. Myth. Fêtes grecques pour célébrer la naissance d'un enfant.

GÉNÉTHLIOGRAPHE. s. m. Auteur d'un traité sur l'art de tirer l'horoscope.

GÉNÉTHLIOGRAPHIE. s. f. (ét. gr., γενέθλια, origine; γραφή, description). Art divin. Traité des horoscopes.

GÉNÉTHLIOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport à la généthliographie.

GENÊTIÈRE. s. f. (rad. *genêt*). Agric. Champ planté de genêts.

GENETIN. s. m. Hort. Espèce de raisin blanc. ‖ Comm. Vin fait avec ce raisin.

GENETTE. s. f. Anc. t. milit. Lance des génétaires.

— Bot. Nom vulgaire du narcisse.

— Manég. Espèce de mors à la turque, dont la gourmette a la forme d'un grand anneau.

— Hist. nat. Espèce de civette, dont la peau s'emploie en fourrures.

— *A la genette*, loc. adv. Avec les étriers fort courts. Aller à cheval à la genette.

GÉNÉTYLLE. Myth. Epithète de Vénus, comme présidant à la génération.

GENÈVE. Géogr. Ville de Suisse, la plus riche, la plus industrieuse de cette confédération, et chef-lieu d'un canton du même nom. Sa situation commerciale est extrêmement intéressante : presque centrale en Europe, cette place est le lien entre la France, l'Italie et la Suisse. Elle possède un jardin botanique, le premier établissement de ce genre qu'on trouve en Suisse. Patrie de Jean-Jacques Rousseau; 30,000 hab.

— *Lac de Genève* ou *lac Léman*. V. LÉMAN.

— Fig. et poét. La religion protestante.

GENEVIÈVE (Sainte). Naquit au bourg de Nanterre, vers l'an 424 de l'ère chrétienne. Son père se nommait Sévère et sa mère Géronce; ils n'avaient d'autre désir que de voir leur fille se consacrer à Dieu. Elle fut nommée patronne de Paris par ses bienfaits pour le peuple de cette ville, et mourut en 512 à l'âge de 88 ans. La neuvaine qui commence chaque année le 3 janvier, jour de sa mort, attire une foule considérable de fidèles à l'église de Saint-Etienne du Mont, à Paris, où ses reliques sont exposées.

[illegible] *nevière*. Congrégation de chanoines réguliers de Saint-Augustin, établie en France au XVIIe siècle, par le P. Faure.

— *Geneviève des ardents*. Nom donné à sainte Geneviève, en 1230, lorsqu'une épidémie nommée le Feu sacré désola Paris.

GENEVIÈVE DE BRABANT. Née vers la fin du VIIe siècle et mariée en l'an 700 à Siffroi, palatin d'Offtendick. Quoique la canonisation de cette héroïne chrétienne ne soit pas un fait parfaitement établi, elle figure au nombre des saints admis dans le calendrier de la Belgique, et sa fête y est marquée au 2 janvier.

GÉNEVOIS, OISE. adj. et s. Géogr. Habitant de Genève; qui appartient à Genève ou à ses habitants. Le caractère des Génevois. L'ami et le conseil de Pierre le Grand, Lefort, était Génevois.

— *Comté Génevois*, puis *Duché de Génevois*. L'une des huit provinces de la Savoie, érigée en apanage avec le titre de duché en 1564, et de nouveau incorporée à la Savoie en 1659. Elle est située au nord de la Savoie proprement dite, et a pour chef-lieu Annecy; 85,000 hab.

GENÈVRE (Mont). Géogr. Appelé par les Romains *mont Janus*, sur la limite de la France et du Piémont. Le col de cette montagne est haut de près de 2,000 mètres.

GENGIS-KHAN. V. TCHINGHIZ-KHAN.

GENEVRETTE. s. f. (rad. *genévrier*). Econ. dom. Boisson préparée avec le fruit du genévrier commun, et dont le peuple de certains cantons fait usage faute d'autres.

GENÉVRIER. s. m. Bot. Genre de plantes conifères fort rapprochées des cyprès et des thuyas. Le genévrier commun produit le genièvre et sert à faire la genevrette et l'eau-de-vie de genièvre; toutes ses parties exhalent une odeur résineuse, aromatique, surtout quand on les brûle. Genévrier en arbre. Genévrier sabine. Le genévrier oxycèdre, connu dans la France méridionale sous le nom de cade, est fort commun dans toute la région méditerranéenne. C'est de son bois qu'on extrait l'huile de cade, qui s'emploie dans l'art vétérinaire pour la guérison des maladies de la peau.

GENÉVRIÈRE. s. f. Agric. Lieu planté de genévriers.

GENGUES. Myth. Devins japonais qui se chargent de découvrir ce qui est caché et de trouver les choses perdues.

GÉNIAL, ALE. adj. Ant. rom. Qui a rapport au génie, à la nature.

GÉNIANE. Myth. Pierre fabuleuse qui avait la vertu de chagriner les ennemis.

GÉNIATE. s. m. Entom. Genre d'insectes, de la famille des coléoptères.

GÉNICULATION. s. f. (pr. *jé-ni-ku-la-cion*). Didact. Courbure en forme de coude.

GÉNICULÉ, ÉE. adj. (du lat. *genu*, genou). Anat. Qui a la forme du genou.

— Bot. Qui est plié brusquement sur la longueur, de manière à former un angle plus ou moins aigu.

— Minér. *Cristal géniculé*. Cristal composé de deux autres qui en se réunissant par leurs extrémités forment une espèce de genou.

— Zool. Se dit des genoux ou de la partie correspondante aux genoux, quand la couleur n'en est pas la même que celle du reste de la patte.

GENICULIFLORE. adj. des 2 g. (ét. lat., *genu*, genou; *flos*, fleur). Bot. Qui a des fleurs sessiles dans la dichotomie des rameaux. Mésembryanthème géniculiflore.

GÉNIE. s. m. (en lat. *genius*, fait de l'anc. v. *geno* ou *gigno*, dérivé du gr. γίγνω, γένω, γενάω, engendrer, produire, parce que le génie, l'ange gardien du paganisme, formait la pensée de son protégé, enfantait, pour ainsi dire, son âme, *gignebat*). Esprit élémentaire qui, selon les anciens, avait présidé à la création et concouru à enfanter l'univers, et qui, mêlé aux éléments et aux actions des hommes, joue un rôle invisible et puissant dans le drame du monde. Parmi ces forces élémentaires et créatrices, il y en a dont l'existence s'associe à celle des fleuves, des ruisseaux, des montagnes; d'autres qui protégent la fondation des empires; d'autres enfin qui couvrent de leurs ailes divines la destinée de chaque homme, depuis son berceau jusqu'à sa mort. Bon génie. Mauvais génie. Le génie de Socrate. Génie familier. Le mauvais génie de Brutus. Etre poussé, poursuivi, inspiré par un mauvais génie. Le génie du lieu. Le génie de Rome. Le génie du peuple romain. Génie tutélaire. Toutes les inspirations de Socrate étaient dues à son *génie*. (Ph. Chasles.) Le *génie* du second Brutus lui apparut la veille de sa mort et de sa défaite. (Id.) Le *génie* des airs secouait sa chevelure bleue. (Chateaub.)

— La reconnaissance dut porter naturellement les hommes à regarder comme autant de divinités propices ceux d'entre eux qui, présidant à leurs destinées, les sauvaient d'un imminent danger. Jeanne d'Arc et Charles Martel furent à juste titre révérés comme les *génies* tutélaires de la France. (Faure.)

— Dans un sens analogue, on dit d'une personne qui semble veiller sur nous avec une vigilance si tendre, si heureuse dans ses résultats, qu'on la dirait surnaturelle, qu'elle est notre *bon génie*; par la raison contraire, nous regardons comme notre *mauvais génie* l'indi- [illegible] funeste et maligne persévérance.

— Féer. Etres surnaturels, esprits fantastiques, esclaves tout-puissants du possesseur d'un anneau, d'une lampe magique, etc., qui se rapprochaient beaucoup des fées, véritables divinités, obéissant aux caprices de leur maître mortel, réalisant, en un clin d'œil, les plus grands prodiges, les merveilles les plus incroyables, les travaux les plus gigantesques. Evoquer les génies. Croire entendre la voix d'un génie. Un génie lui apparut.

— Esprit qu'on suppose présider à chacun des arts. Le génie de la peinture. Le génie de la poésie. Le génie de la musique.

— Peint. et sculpt. *Génies*. Figures d'enfants ailés, avec des attributs qui, dans les sujets allégoriques, servent à représenter les passions, les vertus et les arts; ils ont ordinairement une petite flamme sur la tête.

— Esprit, talent, disposition naturelle, aptitude pour une chose; espèce de second instinct. Céder à son génie. Suivre son génie. S'abandonner à son génie. Donner l'essor à son génie. Forcer son génie. Faire quelque chose contre son génie. Avoir du génie pour la poésie, pour les affaires, etc. Avoir le génie de la peinture, de la poésie, de la musique, de la guerre, etc. Mon *génie* étonné tremble devant le sien. (Rac.) Je sens de jour en jour dépérir mon *génie*. (Boil.)

— Dans ce sens il se dit aussi en mauvaise part. Avoir le génie du mal. Le génie de la destruction. Génie qui porte à mal faire.

— Force intellectuelle qui enfante, dirige, organise; inspiration créatrice qui se développe par un instinct spécial, par une grâce d'en haut ou par une meilleure conformation des organes. L'essor, le feu, l'enthousiasme du génie. Les écarts du génie. L'ascendant du génie. Etouffer le génie naissant. Etre sans génie. Etre dépourvu de génie. Beau, grand, vaste, étonnant, brillant génie. Génie actif. Génie universel. Avoir du génie. Etre doué d'un génie supérieur. La force du génie. Son grand génie embrasse tout. La facilité du génie. Une grande élévation, une grande supériorité, une grande étendue de génie. Il faut aux règles de l'art asservir son *génie* (Boil.) Le *génie* n'est pas l'esprit; c'est plus que cela; c'est un dieu qui nous possède, c'est l'inspiration des grandes pensées et des grandes choses. (La Cress.) Le *génie* est une sorte d'inspiration fréquente, mais passagère; et son attribut est le don de créer. (Marmontel.) Le *génie* consiste, en tout genre, à concevoir plus vivement et plus parfaitement son objet. (Vauven.) Le *génie* est le don d'inventer et d'exécuter d'une manière neuve, originale, et qui paraisse, sinon tout dépasser, du moins l'égaler à ce qu'il y a de plus grand. (Lacret.) Le *génie*, en politique, consiste non à créer, mais à conserver; non à changer, mais à fixer. (Rivar.) Si les grands secrets de la nature échappent à notre *génie*, il n'en est pas de même de ce qui peut nous éclairer sur nos devoirs et sur nos besoins. (A. Mart.) Le bel esprit s'éclipse à côté du *génie*. (Arn.) Sans la vertu, que vaut un grand *génie*? (Gresset.) Le savoir ne vaut pas le *génie*. (Rameau.) Ce n'est point par le *génie* qu'on fait fortune et qu'on est heureux. (Volt.) Le *génie*, comme la Divinité, est au-dessus de toutes les définitions. (Livry.) On ne peut contrefaire le *génie*. (Vauven.) Comme toutes les forces de la nature, le *génie* n'a qu'une énergie relative. (Ancil.) Si le *génie* était toujours accompagné de la patience et de l'amour du travail, les sciences et les arts feraient bien plus de progrès parmi nous. (Henneq.) Dans les arts, dans les sciences, dans les affaires, le *génie* semble changer la nature des choses. (Dider.) Les Français, amoureux du succès, lui attribuant toujours la supériorité, ont reconnu chez le conquérant, le législateur, le grand poète, les attributs du *génie*. (Ph. Chasl.) Le *génie* a été l'auréole divine parmi les hommes : il a séparé les intelligences supérieures de la foule des mortels. (Id.) Le *génie* humain est essentiellement progressif, et sans jamais rétrograder, il acquiert chaque jour de nouvelles forces. (La Cress.) Si l'on considère le *génie* collectif de l'homme en société, quel imposant spectacle s'offre au regard de l'observateur! (Id.)

Les artistes du jour ont beaucoup de *génie*,
Mais ne sont pas très-forts sur la mythologie. (Colin.)

Tôt ou tard le *génie*
Perce par son éclat les nuages obscurs,
Elevés contre lui par la main de l'Envie. (Du Houll.)

— B.-arts. Perception exquise de la forme et des autres apparences des objets, jointe à la justesse du coup d'œil et à l'adresse de la main nécessaires pour reproduire ces apparences au moyen du crayon, du pinceau ou du ciseau. Le génie des arts du dessin. Le *génie* de l'architecture participe plus ou moins de celui des sciences mathématiques et économiques. (Bout.)

— Se joint quelquefois à des épithètes défavorables, pour exprimer le peu de génie ou de capacité d'une personne. Avoir un génie étroit, borné. Avoir un pauvre génie, un petit génie, un génie médiocre. Applaudissant à son maigre *génie*. (Boil.)

— Se dit également de celui qui est doué de cette faculté rare et merveilleuse autrement appelée *esprit créateur*. C'est un beau génie, un génie supérieur. Les grands génies qui ont fait la gloire du règne de Louis XIV. La nation française, peuple d'action et qui va toujours au fait, veut que le génie fasse ses preuves, et qu'il se consacre lui-même par des actes visibles; elle ne reconnaît guère les *génies* inconnus. (Ph. Chasl.) Il est rare que le succès [illegible] *génie* entreprenant. (Stanisl.) Un *génie* vif et plein de feu franchit et traverse ce qui arrête les esprits communs. (La Roch.) Ce sont les grands *génies* qui enfantent les grands desseins. (Fonten.) Il sera difficile désormais qu'il s'élève des *génies* nouveaux, à moins que d'autres mœurs, une autre sorte de gouvernement, ne donnent un tour nouveau aux esprits. (Volt.) Une marque certaine qu'un homme qui paraît avec éclat dans le monde est véritablement un grand *génie*, c'est la conspiration que tous les petits esprits trament contre lui. (Swift.) Les plus beaux *génies* s'affaiblissent avec l'âge, et ne deviennent que les ombres d'eux-mêmes. (La Roch.)

— On dit, dans le même sens, *homme de génie*. Charlemagne, qui reconstruit l'Europe, Napoléon, qui la bouleverse; Corneille le tragique, Bossuet l'orateur chrétien, sont des hommes de *génie*, au même titre et au même

niveau. (Ph. Chasl.) L'homme de *génie* s'élève et s'abaisse tour à tour, selon que l'inspiration l'anime ou l'abandonne. (Marm.) La nature forme les hommes de *génie* comme elle forme au sein de la terre les métaux précieux, brutes, informes, pleins d'alliage et de matières étrangères. (D'Alemb.)

— Dans une acception extrêmement amoindrie, on dit d'un homme dont l'intelligence s'applique avec succès à des choses qui ne sont pas au premier rang dans notre estime, que *c'est un génie dans son genre.*

— Encore plus déprécié, le *génie* n'est plus que le dernier degré de l'intelligence. Petit génie. Génie étroit. Génie borné. Génie médiocre. Pauvre génie. Ce n'est pas un génie.

— Appliqué aux langues, le mot *génie* s'entend de ce qui leur est personnel, de ce qui, pour ainsi dire, les distingue les unes des autres, sous le rapport de la différence qu'y produit le tour d'esprit particulier de ceux qui la parlent habituellement. Le *génie* de la langue française est la clarté, celui des langues orientales les figures. (Faure). Tibère fut accusé d'avoir altéré le *génie* de la langue latine. (Id.)

—Individualité de caractère, manière de voir, de sentir, de penser qui est propre à une nation, à un peuple, à un auteur, etc. Le génie des Romains. Le génie des Français. Le *génie* des musiciens soumet l'univers entier à son art; il peint tous les tableaux par des sons; il fait parler le silence même; il rend les idées par des sentiments, les sentiments par des accents; et les passions qu'il exprime, il les excite au fond du cœur. (J.-J. Rouss.) Dans les fêtes du peuple des campagnes, on démêlerait aujourd'hui des hommes en tout semblables à ceux dont les applaudissements animèrent le *génie* de Phidias, de Michel-Ange et de Raphaël. (Sismondi.)

. . . Du ciel la prudence infinie
Départ à chaque peuple un différent *génie*. (Corn.)

— *Expression de génie.* Expression que l'on parait avoir créée pour rendre avec une force ou une grâce inouïe la pensée ou le sentiment. Une expression de *génie* n'est pas un mot nouveau dicté par la singularité ou par la paresse; c'est la réunion nécessaire et adroite de quelques termes connus pour rendre avec énergie une idée nouvelle; c'est la seule manière d'innover qui soit permise en écrivant. (D'Alemb.)

— *Travailler de génie.* Faire quelque chose de sa propre invention. Je sens que mon esprit travaille de *génie.* (Boil.) Ses vers forts et harmonieux faits de *génie.* (La Bruy.)

— Prov. *Il n'y a point de génie sans un grain de folie.* Les grands talents se trouvent rarement dans un homme sans de grands défauts, et les erreurs les plus monstrueuses ont toujours été l'œuvre des plus grands génies.

— Prov. *Bête comme un génie.*

— Path. et chir. S'emploie en médecine à peu près comme synonyme de Nature. Génie inflammatoire. Génie bilieux. Génie adynamique. || On trouve aussi dans quelques auteurs *génie intermittent* pour Type intermittent.

— Syn. comp. GÉNIE. IMAGINATION. ESPRIT. Le *génie* crée et embrasse d'un coup d'œil l'ensemble de son sujet; l'*imagination* le développe et l'embellit, l'*esprit* en coordonne et polit toutes les parties.

— Iconol. Le *Bon Génie* était représenté sous la figure d'un jeune homme couronné de fleurs, et tenant une corne d'abondance; le *Mauvais Génie*, par un vieillard qui avait la barbe longue, les cheveux courts, et qui portait sur sa main un hibou.

GÉNIE. s. m. (de l'ital. *ingegno*, d'où nous avons fait *angin*, *engin*, *engignerie*, *enginerie*, construction des engins; *angigunors*, *ingignours*, puis *ingénieur*). Art milit. Une des armes qui, ainsi que l'infanterie, la cavalerie et l'artillerie, entrent dans la composition des armées modernes, et dont les attributions générales sont la construction, la défense et l'attaque des places fortes. Elle est aussi chargée, soit dans l'intérieur du territoire, soit dans les places conquises, de l'entretien, de la conservation et de l'amélioration du domaine militaire de l'État. Souvent le génie réunit à ses fonctions militaires celles qui d'ordinaire sont du ressort des ingénieurs des ponts et chaussées. École du génie. Le corps royal du génie ou simplement le génie. L'arme du génie. Entrer dans le génie. Officier du génie. Inspecteur du génie. Les troupes du génie. Gardes du génie. Ce ne fut qu'en 1793 que les sapeurs et les mineurs furent définitivement attachés au corps du *génie*. (Carette.) En 1748 on établit à Mézières l'école du *génie*, pépinière d'ingénieurs [...] tion sur un plan justement admiré, qui a servi de modèle à toutes les institutions du même genre à l'étranger comme en France. (Id.)

— *Génie militaire.* Se dit souvent par opposition au corps des ingénieurs civils qu'on nomme le *génie civil*, et au corps des ingénieurs de la marine, qu'on nomme le *génie maritime.*

— *Génie maritime.* L'art de construire les vaisseaux. || Corps d'officiers institué pour appliquer les hautes sciences à l'architecture navale.

— *Génie géographe.* L'art de lever les plans, de dresser les cartes.

— *Génie civil.* L'art de construire les ponts, les routes. On l'appelle aussi le *génie des ponts et chaussées.*

GÉNIEN, ENNE. adj. (du lat. *genianus*; fait du gr. γένειον, le menton). Anat. Qui appartient, qui a rapport au menton. Muscle mastoïdo-génien. Apophyse génienne. || On dit aussi *géni*; mais il est invariable. Apophyse géni.

GENIÈVRE. s. m. Nom des baies du genévrier commun. Ce sont de petits cônes ovoïdes, gros comme des pois, de couleur brune ou noirâtre à l'époque de leur maturité, renfermant une pulpe d'un noir roussâtre qui enveloppe trois semences. Les habitants du nord de l'Europe font une grande consommation de baies de genièvre pour faire ce qu'ils appellent l'*eau-de-vie de genièvre.* C'est tout simplement de la mauvaise eau-de-vie de grain dans laquelle on fait infuser ces baies: la meilleure a été distillée dessus. Dans les pays de montagnes, les pauvres fabriquent une boisson dans laquelle entre une certaine quantité de baies de genièvre: c'est la *genevrette.* Les Lapons boivent la décoction des baies de *genièvre* dans de l'eau, comme ailleurs on prend du thé. (Lois. Deslongch.)

— Par extens. La liqueur même dans laquelle on fait infuser des baies de genièvre. Faire du genièvre. Fabrique de genièvre. Distiller du genièvre.

— Nom vulgaire du genévrier commun. V. GENÉVRIER.

Là, le buis au tronc d'or, le *genièvre* azuré,
Le front piquant des houx, de corail entouré,
Sont prêts à vous donner leur immortel ombrage.
(Castel.)

GENIÈVRERIE. s. f. Techn. Fabrique de liqueur appelée genièvre. Les distillateurs de genièvrerie.

GÉNIO-GLOSSE. adj. et s. m. Anat. Qui appartient à l'apophyse géni et à la langue. Muscle génio-glosse.

GÉNIO-HYOÏDIEN. adj. et s. m. Anat. Qui appartient à l'apophyse géni et à l'os hyoïde. Muscle génio-hyoïdien.

GÉNIO-PHARYNGIEN. adj. et s. m. Anat. Qui appartient à la mâchoire et au pharynx. Muscle génio-pharyngien.

GÉNISSE. s. f. Jeune vache qui n'a pas encore produit. Génisse blanche, noire, grasse, féconde, paisible, belle. La *génisse* folâtre ne s'arrête point pour respirer le parfum des fleurs. (A. Mart.) La *génisse* se plaît dans un gras pâturage. (Bonet.) La *génisse* en lait pur change le suc des plantes. (Chênedol.) Dieu boit-il le sang des *génisses*, mange-t-il la chair des taureaux? (J.-J. Rouss.)

La féconde *génisse* abandonne l'étable,
Mugit, et du hameau nourrice inépuisable,
Broutant jusqu'à la nuit un gazon ranimé,
Grossit le doux trésor de son lait parfumé. (Desaint.)

Quel fruit me revient-il de tous vos sacrifices?
Ai-je besoin du sang des boucs et des *génisses*? (Rac.)

— Dans le langage poétique, ce mot est synonyme de Vache qui en est exclu comme trop familier.

GÉNISTADE. s. f. Agric. Lieu planté de genêts.

GÉNISTÉ, ÉE. adj. (rad. *genêt*). Bot. Qui ressemble au genêt. || GÉNISTÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des papilionacées. || Sous-tribu de la tribu des lotées, ayant pour type le genre genêt.

GÉNISTELLE. s. f. (rad. *genêt*). Bot. Nom vulgaire du genêt à tiges ailées.

GÉNITAL, ALE. adj. Anat. Qui appartient à la génération. Vertu génitale, faculté génitale. Esprit génital. Parties génitales. Organes génitaux. En général, la fonction *génitale* ne s'opère point sans développement de chaleur parmi les animaux. (Virey.) Les phénomènes locaux sont chez l'homme l'affaiblissement des organes *génitaux*, qui finissent par tomber dans un état de flaccidité absolue. (Rostan.)

GÉNITEUR. s. m. Celui qui a engendré; père. Jupiter est mon *géniteur* et père. Tous les enfants ne ressemblent pas à leurs *géniteurs* (Marot.) Son *géniteur* descendant de la sphère, lui dit: Enfant, tu me dois la lumière. (Volt.)

— On a dit au féminin *Génitrice*, mais maintenant il n'est plus employé. *Géniteur* lui-même ne se dit plus que dans le style burlesque.

GÉNITIF. s. m. (du lat. *genitivus*, formé de *gignere*, engendrer, produire). Gramm. Le deuxième cas d'un nom dans les langues qui ont des déclinaisons, et par conséquent des cas. Il sert à marquer un rapport de qualification, c'est-à-dire le rapport d'une chose qui appartient à une autre, à quelque titre que ce soit. Un nom seul ne suffit pas toujours pour déterminer l'objet qu'il doit indiquer; il faut alors avoir recours à un autre nom qui, venant au secours [...] commencé. C'est pour cette raison que le génitif est regardé comme un cas complétif. Ainsi, dans ces phrases latines: *Liber Petri*, le livre de Pierre; *Filius Dei*, le Fils de Dieu; *timor Domini*, la crainte du Seigneur; la terminaison des mots *Petri*, *Dei*, *Domini*, décèle le *génitif*, devenu indispensable pour compléter le sens commencé par les mots *liber*, *filius*, *timor*. La langue anglaise a un génitif qui se forme par l'addition de la lettre *s*; ainsi de *lion* on fait *lion's*, pour dire *du lion*. Dans la langue française, ainsi que dans les autres langues privées du secours de la déclinaison, le *génitif* se trouve marqué par la préposition *de*, comme dans les phrases suivantes: La gloire d'Homère, le fruit *de* l'arbre, la violence *de* la tempête, l'éclat *du* soleil, le souffle *des* zéphyrs, le poids *des* années. On voit clairement que, dans toutes ces locutions, la préposition *de* est le lien nécessaire des noms qui les composent. V. DE.

GÉNITO-CRURAL, ALE. adj. Anat. Qui appartient aux organes génitaux et à la cuisse. Branche génito-crurale. || Pl. m., *génito-cruraux.*

GÉNITOIRES. s. f. pl. S'est dit pour Testicules, parties qui servent à la génération dans les mâles. Se couper les génitoires.

GÉNITO-URINAIRE. adj. des 2 g. Anat. Qui a rapport aux fonctions de la génération et à l'excrétion de l'urine. Appareil génito-urinaire. Voies génito-urinaires.

GÉNITURE. s. f. (du lat. *genitura*, fait du gr. γονή, ou γόνος, sperme, semence). Anat. Ce qui est fécondé ou engendré dans le sein de la mère. || État primitif de l'embryon.

— Enfant relativement au père et à la mère. Il advint qu'au hibou Dieu donna *géniture.* (La Font.) Dans ce sens, il est vieux et burlesque.

Quand la mère apaisant sa chère *géniture*,
Lui dit: ne criez point; s'il vient, nous le tuerons.
(La Fontaine.)

GÉNOIS, OISE. adj. et s. Géog. Habitant de Gênes. Les *Génois* furent donc des marins et des marchands, et depuis huit siècles ils n'ont été que cela. (Rendu.) Les *Génois* ont prouvé que le courage et la valeur pouvaient s'allier avec l'esprit mercantile. (Id.)

— Qui appartient à cette ville ou à ses habitants. André Doria, le restaurateur de l'oligarchie *génoise*, donna une grande impulsion aux beaux-arts, soit par la faveur qu'il leur accordait, soit par la généreuse magnificence avec laquelle il traitait les artistes. (Rendu.) Le génie des peintres *génois* eut longtemps à lutter contre les artistes étrangers que la munificence des patriciens attirait de tous les pays. (Id.)

GÉNOPE. s. f. Cordage qui entoure et réunit tellement deux cordages ensemble qu'ils ne puissent ni se séparer ni se déranger.

GÉNOPER. v. a. 1re conj. Mar. Serrer ensemble fortement deux cordages réunis par la génope.

GÉNOPLASTIE ou **GÉNOPLASTIQUE.** s. f. (ét. gr. γένειον, menton, et πλάττειν former). Anat. Art de réparer les pertes de substance qu'éprouvent quelquefois les joues par suite de chancres, d'ulcères, etc.

GENOU. s. m. (du lat. *genu*; fait du gr. γόνυ, même signif.). Anat. Espèce d'articulation dans laquelle la tête d'un os est reçue par une cavité osseuse où elle roule et se meut dans tous les sens.

Laissez-moi seulement à peine assez d'espace
Pour que le malheureux qui sur ma tombe passe
Puisse y poser ses deux *genoux*. (Lamart.)

— Particulièrement, partie du membre pelvien des mammifères, des oiseaux et des reptiles, qui correspond à l'articulation de l'os de la cuisse, le fémur, avec les os de la jambe, le tibia et le péroné, ou avec le tibia seulement, comme par exemple chez l'homme et dans la plupart des mammifères. Les artères du genou. Les muscles du genou. Les os du genou. Les nerfs du genou. La flexion du genou. Les ligaments du genou. Les genoux de l'homme, du cheval, du chien. Les genoux d'un oiseau. Les chauves-souris et quelques marsupiaux sont les seuls mammifères dont les *genoux* manquent de rotule. (Petit.) La rotule existe presque toujours dans les *genoux* des oiseaux, mais souvent à l'état simplement cartilagineux. (Id.) Le chameau naît avec des callosités sur la poitrine et sur les *genoux*. (Buff.)

— Techn. Articulation de différentes pièces d'un système mécanique quelconque, quand il en résulte pour ce système une apparence de flexion comparable à celle qui a lieu à la réunion de la jambe avec la cuisse. || Articulation de deux pièces d'une machine formant une sorte d'emboîtement analogue à l'image erronée que l'on se fait ordinairement de l'emboîtement du genou.

— Mar. Partie d'un aviron comprise entre la poignée et le point d'appui.

— Dans le langage ordinaire, Articulation de la cuisse avec la jambe, et particulièrement la partie antérieure de cette articulation. Tomber sur les genoux. Tenir une personne sur ses genoux. Avoir les genoux fermes, faibles, souples. Marcher les genoux en dedans, en dehors. Fléchir le genou. Les mouvements du *genou* sont presque bornés à la flexion et à l'extension. (Jourdan.) Les plaies d'armes à feu qui pénètrent dans le *genou* sont généralement très-graves et l'issue la plus heureuse que l'on puisse attendre est la guérison avec ankilose. (Id.) L'articulation du *genou* est affermie par un grand nombre de ligaments dont les uns sont externes, par rapport à lui, et les autres intérieurs. (Petit.)

— On dit au propre et au fig. Serrer, presser, embrasser les genoux de quelqu'un. Presser les genoux d'une femme.

Contes d'amour d'un air tendre il faisait,
Et du *genou* le *genou* lui serrait. (Voltaire.)

— Fig. Comme la station à genoux diminue quelque chose de la taille, cette attitude a été partout considérée comme une marque de soumission, d'abaissement, de prière, et on a transporté l'expression de l'attitude matérielle à l'état moral qu'elle représente, ainsi on a dit: *Fléchir les genoux devant quelqu'un.* S'humilier, se prosterner, l'adorer. Il n'a devant Aman pu fléchir les *genoux*. (Rac.) Hé bien, allez, sous lui fléchissez les *genoux*. (Boil.) L'homme devant Dieu seul doit fléchir le *genou.* (Rigaud.)

. . . . Au nom de ce grand homme,
Saisi d'un saint respect, je fléchis les *genoux.*
(Berchoux.)

— *Tomber, se jeter aux genoux de quelqu'un.* Se mettre en suppliant devant quelqu'un. Soupirer aux genoux d'une personne. Atala, se jetant à mes *genoux*, m'invita de nouveau à la quitter (Châteaub.) Et Rome et le sénat tombent à vos *genoux*. (Rac.)

— Ellipt. *A genoux!* Se dit pour Mettez-vous à genoux. Crier aux combattants: Profanes, à *genoux!* (Boil.)

A *genoux!* à *genoux* au milieu de la classe,
L'enfant mutin
Dont l'esprit pour l'algèbre est de feu, et de glace
Pour le latin. (Beauchesne.)

— *A genoux.* loc. adv. Les genoux à terre. Être à genoux. Se mettre à genoux. Tomber à genoux.

— Fig. Avec humilité. Être à genoux aux pieds de quelqu'un. Tomber à genoux devant quelqu'un. Parler à genoux à une personne. Prier, solliciter quelqu'un à genoux. Ce n'est que devant Dieu qu'on doit être à *genoux*. (Chénier.)

— Souvent on fait ellipse du verbe *être*, et il se dit des personnes et des choses personnifiées. Votre Rome, à *genoux*, vous parle par ma bouche. (Corn.) Un auteur à *genoux* dans une humble préface. (Boil.)

— Avec une humilité mêlée de prières, de supplications, d'instances. Demander une chose à genoux. Accordez-moi cette grâce, je vous en prie à genoux.

Un peuple obéissant vous attend à *genoux*
Sous un ciel plus heureux et plus digne de vous.
(Racine.)

Je jure par le ciel qui me voit confondue,
Par ces grands Ottomans dont je suis descendue,
Et qui tous avec moi vous parlent à *genoux*. (Id.)

— *A deux genoux.* Très-instamment. Ne me refusez pas cette grâce, je vous en supplie à deux genoux.

— Prov. *Avoir le mal saint genou.* Avoir la goutte.

GENOUILLADE. s. f. (pr. *je-nou-ia-de*; rad. *genou*). Vieux mot qui a signifié Prosternement. La *genouillade* bien étoffée d'un mouvement alternatif de toutes les parties du corps. (Contes d'Eutr.)

Le grand Amphitryon
Lui fit profonde *genouillade*. (Scarron.)

GENOUILLÉ, ÉE. adj. (pr. *je-nou-ie*). Anat. Syn. de Géniculé. || Bot. Joint bout à bout.

GENOUILLER. s. m. (pr. *je-nou-ié*). Liturg. Ornement que les principaux officiers des églises d'Orient portent lorsqu'ils montent à l'autel.

GENOUILLÈRE. s. f. (pr. *je-nou-iè-re*; rad. *genou*). Art milit. Partie la plus basse de l'embrasure d'une batterie de canons.

— Artif. Fusée à cartouche coudé, dont on se sert dans les feux que l'on tire sur l'eau.

— Cheval. Partie de l'armure qui servait autrefois à couvrir et à défendre le genou et s'adaptait aux cuissards et aux grèves ou jambières. Elle fut adoptée pour toute la cavalerie de 1300 à 1320.

— Se dit aussi de tout ce qui couvre le genou, et qui sert à le garantir.

— Partie de certaines bottes qui couvre le genou. Genouillère de botte. Grande, petite genouillère.

GENOUILLEUX, EUSE. adj. (pr. *je-nou-yeu, euse*) Noueux, qui a des nœuds.

GÉNOVÉFAIN. s. m. Chanoine régulier de Sainte-Geneviève. Les génovéfains étaient également connus sous le nom de *chanoines de la congrégation de France.* Les armes des génovéfains étaient d'azur à une main tenant un cœur enflammé, et pour devise: *super emineat charitas.* Ils desservaient les paroisses, administraient spirituellement les hôpitaux et les maisons de charité, dirigeaient les séminaires et rendaient aux fidèles tous les services du ministère actif.

GENRE. s. m. (du lat. *genere*, ablat. de *genus*, naissance, origine, dérivé lui-même du gr. γένος, formé de γίνεσθαι, naître, devenir). En général, Ce qui est commun à diverses espèces, ce qui renferme plusieurs espèces. Sous le *genre* d'animal, il y a deux espèces comprises, celle de l'homme, celle de la bête. (Acad.) La définition est composée du *genre* et de la différence. (Id.)

— Hist. nat. Groupe d'êtres qui ont entre eux une analogie marquée et qui se rapprochent les uns des autres par des caractères communs; réunion d'espèces ayant entre elles une ressem[...] formes extérieures. Les bases adoptées par les auteurs dans la formation de ces sortes de groupes sont établies sur des considérations d'un ordre plus élevé que celles qui suffisent pour constituer les espèces. C'est toujours l'analogie d'organisation de quelque partie importante du corps, ou bien ce sont des rapports dans la structure de la fleur qui fournissent ces bases au naturaliste. Ainsi, en zoologie, la forme des dents chez les mammifères, celle du bec ou celle des serres chez les oiseaux, le nombre des membres et la nature des téguments chez les reptiles, la forme des nageoires et celle de la tête chez les poissons, la structure des ailes chez les insectes, ont servi à établir les genres et les familles, qui ne sont autre chose que des genres établis sur des bases plus ou moins larges. De même, en botanique, on s'est servi du nombre,

de la disposition ou de la forme des étamines et des pistils pour former ces groupes. Créer, fonder, établir un genre. Cet animal, cette plante est de tel genre. Former, constituer un genre distinct. Pouvoir être placé indifféremment dans plusieurs genres. Les genres du règne végétal, animal ou minéral. Genres naturels. Genres artificiels. Dans le système de Linné, les classes se divisent en ordres, les ordres en *genres*, et les *genres* en espèces. (Acad.) Chacun se glorifie d'avoir créé un *genre*. (Virey.) Ce n'est pas un travail stérile que la classification des espèces en *genres*. (Id.) Il arrive bien souvent, surtout en botanique, que le créateur d'un *genre* est le seul qui l'adopte. (Fée.) Il est une foule d'êtres qui passent successivement d'un *genre* dans l'autre, pour constituer tantôt un *genre* et tantôt seulement une espèce. (Id.) L'incertitude qui règne dans la constitution définitive des *genres* prouve que l'homme fait des classifications, mais que la nature, en créant les êtres, ne s'est pas montrée aussi méthodique qu'on le suppose. (Id.) Linné rapporte au *genre* des pruniers, non-seulement les pruniers proprement dits, mais les pêchers, les abricotiers, et, je crois même aussi, les cerisiers. (B. de St-P.) Il n'y a point de *genre* primitif qui n'ait ses dérivés en grand nombre, et qui ne les étende dans tous les sites, depuis la Ligne jusqu'aux pôles, pour les besoins de l'homme et de tous les animaux. (Id.) Le seul *genre* des graminées suffirait pour revêtir magnifiquement tous les théâtres de la végétation sur le globe, et y offrir des aliments, des boissons, des vêtements, des litières, des toits, des foyers, des pelouses et des bocages. (Id.) L'harmonie générique des *genres* dans la puissance végétale est celle qui résulte des contrastes de ses *genres* primitifs. (Id.) Le *genre* est donc une création primitive, qui renferme une génération d'espèces harmoniées aux divers besoins des animaux, et dont le prototype se rapporte à un des besoins principaux de l'homme. (Id.) On peut assurer que toutes les fois que nous éprouvons un sentiment extraordinaire de plaisir, à la vue d'une touffe de plantes diverses ou d'un bosquet d'arbres différents, il y a harmonie de *genres*. (Id.) Depuis Linné, les collections les plus étendues s'appellent *règnes*, les règnes se divisent en *classes*, les classes en *ordres*, les ordres en *genres*, et les genres en *espèces*. (A. Fée.) Quand une espèce ne peut être rapportée à aucun *genre* connu, elle forme seule un *genre*. (Id.) En minéralogie, le *genre* a plus de fixité, parce que l'on ne se contente point de comparer la forme et la structure des minéraux : on étudie leur nature chimique, et l'analyse met chaque chose à sa place. (Id.)

— Dans le langage ordinaire, il se dit de l'espèce considérée par rapport à des espèces inférieures. Ainsi, l'espèce *bête* est *genre* par rapport au lion et au chien.

— Se dit, non-seulement quand on compare une classe naturelle à ses espèces, mais encore lorsqu'on la considère absolument. Le genre humain. Dieu d'un seul homme a voulu former tout le *genre* humain. (Boss.) Tout le *genre* humain demeure d'accord qu'il n'y a rien de plus grand. (Id.) Ainsi du *genre* humain l'ennemi vous abuse. (Corn.) Les lettres sont des filles du ciel, qui descendent sur la terre pour charmer les maux du *genre* humain. (B. de St-P.) Que Dieu soit votre unique patron, et le *genre* humain votre corps; Dieu et le *genre* humain ne nous demandent que des vertus. (Id.) Je ne connais de grands hommes que ceux qui ont rendu de grands services au *genre* humain. (Volt.)

— Dans son acception la plus universelle, il se prend encore pour Espèce et comme synonyme de Sorte, manière. Un genre d'ornement. Marchandises de tout genre. En tout genre. Des difficultés d'un autre genre. Un mauvais genre de plaisanterie. Mener un genre de vie peu convenable. Embrasser un genre de vie. Un horrible genre de mort. Un genre d'occupation qui ne saurait convenir. Il faut se taire en tout *genre* quand on n'a rien de nouveau à dire. (Volt.) La résignation est peut-être le *genre* de courage le plus rare. (Dros.) Il y a loin d'une pomme qui tombe d'un arbre à la gravitation universelle, et cependant Newton fut conduit à cette abstraction par un fait de ce *genre*. (Spach.) Les premiers rudiments sont, en tout *genre*, plus lents chez les hommes que les grands progrès. (Buff.) Il n'est point de *genre* de misère à laquelle saint Louis n'ait laissé une ressource publique. (Mass.)

. . . . Il lui fut bien facile
D'obtenir en ce *genre* un cuisinier habile. (Berchoux.)

— Mode, goût. Une parure d'un nouveau genre. C'est le genre. La mode, qui chez nous exerce partout son influence, distingue à chaque époque un bon et un mauvais *genre* dans les manières et les habitudes sociales. (Ourry.) Aujourd'hui les jeunes gens affectent un ton tranchant, saluent à peine les femmes et fument des cigares sous leur nez : c'est le *genre*. (Id.) C'est le *genre*, dit-on, et cela répond à tout ce que l'on pourrait alléguer contre tel ou tel de nos usages. (Id.)

— *Se donner un genre*. Prendre des habitudes excentriques; affecter une mode bizarre, et le plus souvent ridicule.

— Style, manière d'écrire, de travailler, d'exécuter. Avoir un genre d'écrire assez bizarre. Avoir un genre simple, élégant. Se créer un nouveau genre, un genre original. Adopter un certain genre. Travailler dans le genre de l'Albane, du Corrége, du Poussin. Genre maniéré. Genre faux. Musicien qui a un genre gracieux. Acteur qui a un genre qui lui est propre, un genre à lui. Introduire un genre de déclamation. Nombre de gens fameux en ce *genre* ont écrit. (La Font.)

— B.-arts. Se dit des subdivisions générales de chaque spécialité. Le genre sacré. Le genre profane. Genre naturel. Genre idéal. Genre noble. Genre sérieux. Genre bouffon. Genre trivial. Le genre épique. Le genre didactique. Le genre descriptif. Le genre historique. Le genre comique. Le genre tragique. Le genre du paysage. Exceller dans plusieurs genres. Embrasser tous les genres. Se distinguer dans tel ou tel genre. Jouer tous les genres. Créer un genre. Etre le créateur d'un genre. Danse qui est du genre noble. Ce poëme ne peut se disculper d'appartenir au *genre* descriptif. (Delille.) Un très-petit nombre d'artistes ont traité avec un grand succès tous les *genres*. (Bareste.) Les écoles florentine, lombarde et romaine se sont surtout attachées au *genre* historique. (Id.) Le seul Horace en tout *genre* excelle. (J.-B. Rouss.)

— Peint. Depuis quelque temps, on a pris l'habitude d'appeler certains artistes, *peintres de genre*, et l'on entend désigner par là des peintres d'intérieurs, comme si ces derniers n'avaient pas un genre à part, ainsi que les peintres d'histoire, de paysages et de portraits. Tableau de genre. Etudier le genre.

— Mus. anc. Division ou disposition du tétracorde, considéré dans les intervalles des quatre sons qui le composent. || Dans la musique moderne, il y a, comme dans celle des anciens, trois genres. || *Genre diatonique*. Qui procède par tons et par demi-tons naturels, c'est-à-dire sans altération. || *Genre chromatique*. Qui ne procède que par demi-tons. || *Genre enharmonique*. Passage d'une note à une autre, sans que l'intonation de la note ait été changée d'une manière sensible.

— Gramm. Propriété qu'a le substantif de désigner le sexe réel ou fictif, des êtres ou des objets qu'il représente. Ainsi, le substantif *homme*, signe d'un être mâle, est masculin; et le substantif *femme*, signe d'un être femelle, est féminin. C'est la différence des sexes parmi les individus de même espèce qui a fait établir dans leurs noms une distinction en deux genres; le *masculin* pour l'homme et les animaux mâles; le *féminin* pour la femme et les animaux femelles. Les objets inanimés n'ont aucun sexe, et conséquemment les substantifs qui les représentent ne devraient être ni masculins ni féminins. Cependant l'usage leur a assigné, dans notre langue, l'un ou l'autre de ces deux genres. On dit, *le soleil* et *la lune*, *la table* et *le tableau*, *la chaise* et *le fauteuil*. Les mots *tableau* et *fauteuil* sont du genre masculin, *table* et *chaise* du genre féminin. Dans ce cas, le *genre* est *fictif* ou de convention. Plusieurs langues admettent un troisième genre pour les noms qui n'ont pas de sexe, et l'appellent *genre neutre*, c'est-à-dire qui n'est ni masculin ni féminin. Genre masculin. Genre féminin. Le genre des noms ou substantifs. Indiquer le genre d'un nom. Adjectif des deux genres, de tout genre. Nom du genre féminin. L'institution ou la distinction des *genres* est une chose purement arbitraire. (Duclos.) Ce serait une peine inutile, dans quelque langue que ce fût, que de vouloir chercher ou établir des règles propres à faire connaître le *genre* des noms. (Encycl.) L'irrégularité et l'arbitraire qui règnent dans la distribution du *genre*, surtout en français, font de cette partie de notre grammaire une des plus grandes difficultés. Il serait assez curieux de rechercher si les noms masculins ont été donnés par les femmes, et les noms féminins par les hommes, aux choses qui servent plus particulièrement aux usages de chaque sexe, et si les premiers ont été faits du *genre* masculin parce qu'ils présentaient des caractères de force et de puissance, et les seconds du *genre* féminin parce qu'ils offraient des caractères de grâces et d'agréments. (B. de St-P.) Les Natchez, comme le Huron et l'Algonquin, ne connaissent que deux *genres*, le masculin et le féminin; ils rejettent le neutre. Cela est naturel chez des peuples qui prêtent des sens à tout, qui entendent des voix dans tous les murmures, qui donnent des haines et des amours aux plantes, des désirs à l'onde, des esprits immortels aux animaux, des âmes aux rochers. (Chateaub.)

— Diff. gramm. Doit-on dire : Deux noms de *différents genres*, avec le mot *genre* au pluriel; ou de *différent genre*, avec le mot *genre* au singulier? Il faut ici le singulier, par un double motif : 1° parce qu'il n'est question [illegible] culin et l'autre du genre féminin; 2° parce qu'il n'y a que *deux genres*, dans notre langue du moins. On ne dirait pas deux personnes de *sexes différents*. Le pluriel, dans ce cas, serait une double faute. Cependant les grammairiens ont employé tantôt le singulier, tantôt le pluriel.

— Philos. Pris dans son acception générale, le mot *genre* a deux sens, l'un subjectif, l'autre objectif. Subjectivement ou par rapport à l'esprit, il signifie une notion universelle applicable à plusieurs objets et comprenant les idées des qualités qui leur sont communes; objectivement, ou hors de l'esprit, ou bien encore par rapport aux objets eux-mêmes, il en représente un certain nombre comme formant un seul ensemble, un seul groupe à cause de leurs qualités communes. Ainsi le mot *animal* exprime un *genre* subjectivement et objectivement.

— Métaphys. On considère le genre subjectivement ou du point de vue de l'esprit. *Genre supérieur*. Celui qui a plus d'extension qu'un autre et qui, étant subdivisé, se trouve avoir cet autre au-dessous de lui. Tel est le genre *corps* à l'égard du genre *animal* qui lui est *inférieur* ou subordonné. || *Genre le plus bas*. Celui qui ne contient sous lui que des espèces, lesquelles se décomposent en individus. Tel est le genre *chien* qui se partage en espèces, épagneul, lévrier, boule-dogue, etc. || *Genre suprême*. Celui qui n'en a point au-dessus de lui, qui n'est point au-dessus de lui, qui n'est point espèce d'un genre plus étendu et auquel tout est inférieur : il n'y a de *genre suprême* que l'Etre.

— Anat. Le mot *genre* est quelquefois synonyme de Système. On dit : Le *genre nerveux*, pour le système nerveux.

GENS. s. m. pl. (du lat. *gentes*, pl. de *gens*, *gentis*, nation, peuple; rad. *genus*; dériv. du gr. γένος, race, famille). C'est le pluriel du mot *gent*, et qui par conséquent devrait s'écrire *gents*; mais l'usage veut que, par exception, on retranche le *t* dans ce mot. Il s'emploie quelquefois pour Nations. Le droit des gens. Violer le droit des gens. Respecter le droit des gens. Intervenir en faveur d'un des partis contendants ne saurait être permis en aucun cas : ce serait une violation directe des vrais principes du droit des *gens*. (Vaudonc.) || Aujourd'hui on dit plutôt *droit des nations*.

— Hors de là, le mot *gens* signifie Personnes, individus, et est tantôt masculin ou féminin, et ce double genre n'a rien qui doive étonner, puisque dérivant d'un mot féminin, *la gent*, il est naturellement féminin, et que, par son emploi sylleptique, c'est-à-dire, son rapport au mot *hommes*, il doit nécessairement prendre le genre masculin. Des gens de bon sens. Des gens de bien. Des gens qui pensent bien. Des gens d'esprit. Des gens de cœur. Des gens d'honneur. Des gens de marque, de condition, de qualité, de néant. Des gens sans aveu. Des gens de sac et de corde. Des gens de peu de considération. Des gens de la campagne. Les gens de la ville. Les gens du village. Des gens de main. Des gens de service. Les gens du monde. Vous ne serez ni grands princes, ni honnêtes *gens*, qu'autant que vous serez *gens* de bien, fidèles à Dieu et au roi. (Boss.) Le monde se plaira toujours à dénigrer les *gens* de bien, et à empoisonner leurs meilleures actions. (Volt.) Il partageait volontiers avec les *gens* de cœur ses immenses richesses. (Rayn.) Les grands dédaignent les *gens* d'esprit qui n'ont que de l'esprit. (La Bruy.) On a cette incommodité à essuyer dans la lecture des livres faits par des *gens* de parti ou de cabale, qu'on n'y voit pas toujours la vérité. (Id.) Je connais des *gens* plus à plaindre que vous. (Chateaub.) Vous ne mettez sur la scène que des *gens* d'un autre siècle. (J.-J. Rouss.) Que penseront de nous les honnêtes *gens*, si nous ne réprimons pas nos passions? (La Rochef.) Lorsque votre autorité sera suffisamment établie, conférez-en à une partie des magistrats choisis parmi les plus *gens* de bien. (B. de St-P.) Les *gens* de qualité savent tout sans avoir rien appris. (Mol.) On ne peut faire du bien aux méchants sans faire tort aux *gens* de bien. (Mab.) C'est des *gens* de cour le plus beau privilége. (Boil.) *Gens* du monde, vous ne pensez pas à ces horribles profanations. (Boss.)

. . . . Il ne paraît pas,
Où tous les *gens* d'honneur cherchent un beau trépas.
(Corneille.)

Le sage dit, selon les *gens* :
Vive le roi! vive la Ligue! (La Fontaine.)

— Suivi d'un substantif qui désigne une profession, un état quelconque, *gens* signifie tous les membres d'une nation, tous les habitants d'une ville qui exercent cet état, cette profession, soit qu'ils forment un corps particulier dans la société générale, soit que l'esprit les rassemble sous une seule et même idée. Les gens de robe. Les gens d'église. Les gens d'épée. Les gens de loi. Les gens de mer, de finance, d'affaires, de pied, de cheval. Les gens de lettres. Parmi de perpétuels combats, il sut faire garder aux *gens* de guerre la discipline romaine. (Boss.) Les vrais *gens* de lettres et les vrais philosophes ont beaucoup plus mérité du genre humain que les Orphée, les Hercule et les Thésée. (Volt.) Ils se souciaient bien des *gens* de lettres, auxquels la science ne rapporte ni dignités dans la patrie, ni entrée à la cour. (B. de St-P.)

— Il peut aussi, surtout lorsqu'il est précédé du mot *de* ou *des*, ne comprendre qu'une partie de ceux qui sont du même état, de la même profession. On y voyait des gens de robe, des gens d'épée. Une société de gens de lettres. Quelques gens de pied.

— Se dit encore de ceux qui sont d'un parti, par opposition à ceux qui sont de l'autre. Nos gens ont battu l'ennemi. Nos gens ont été repoussés. Dix de nos gens y périront.

— Se dit aussi de ceux qui sont d'une même partie de plaisir. Nos gens arrivèrent au rendez-vous.

— Se dit aussi pour désigner les domestiques d'une maison les personnes à gages. Tous vos gens sont sortis. Tous mes gens sont malades. Un de ses gens. Tous les gens de monsieur. Appeler ses gens. Renvoyer ses gens. Payer ses gens. Former aux bonnes mœurs l'esprit de ses enfants.

Faire aller son ménage, avoir l'œil sur ses *gens*,
Et régler sa dépense avec économie,
Doit être sa science et sa philosophie.
(Molière.)

— L'adjectif qui précède immédiatement le mot *gens* se met au féminin. Ce sont de fines gens. De fort dangereuses gens. Quelles méchantes gens! Ce sont les meilleures gens du monde. L'homme sensible, en voyage, est tenté de s'arrêter chez les premières bonnes *gens* qu'il trouve. (Boiste.) Les passions de la jeunesse ne sont guère plus opposées au salut que la tiédeur des vieilles *gens*. (La Rochef.) Parler et offenser pour de certaines *gens* est précisément la même chose. (La Bruy.) Les grands administrateurs sont pour la plupart de sottes *gens*. (St-Evrem.) Je sens qu'on en revient toujours aux bonnes *gens*.

Le verre en main, que chacun se confie,
Au dieu des bonnes *gens*. (Béranger.)

. . . . . C'est pour les bonnes *gens*
Que le ciel a créé les plaisirs innocents.
(Destouches.)

— L'adjectif qui suit le mot *gens* se met au masculin. Voilà des gens bien fins. Ce sont des gens fort dangereux. Peu de *gens* savent être vieux. (La Rochef.) Les *gens* heureux ne se corrigent guère. (Id.) Les questionneurs les plus impitoyables sont les *gens* vains et désœuvrés. (Id.)

Nous détestons les *gens*
Tantôt rouges, tantôt blancs (Béranger.)

Quand du mépris d'un tel usage,
Les *gens* du monde sont imbus,
De le suivre, amis, faisons gloire. (Id.)

— D'après les deux règles précédentes, on concevra pourquoi l'adjectif est tantôt au masculin, tantôt au féminin, dans les phrases suivantes. Il y a à la ville, comme ailleurs, de fort sottes *gens*, des *gens* fades, oisifs, désoccupés. (La Bruy.) Nous avons affaire à force fripons qui ont réfléchi; à une foule de petites *gens* brutaux, ivrognes, voleurs. (Volt.)

— Si l'adjectif venait à précéder le mot *gens* par inversion, cet adjectif ne se mettrait pas au féminin, mais au masculin. On dira donc : *Instruits par l'expérience, les vieilles gens se tiennent sur leurs gardes*, l'ordre direct étant : *Les vieilles gens instruits par l'expérience se tiennent sur leurs gardes*. O qu'heureux sont les *gens* qui ne veulent pas souffrir les injures, d'être instruits en cette doctrine! (Pasc.)

— Lorsque le mot *gens* est immédiatement précédé des mots *tout*, *certain*, *quel*, *tel*, ces adjectifs se mettent au féminin. Il faut savoir s'accommoder de toutes *gens*. (Acad.) Quelles *gens* êtes-vous? quelles sont vos affaires? (Rac.) Telles *gens*, tels patrons, (La Bruy.) Certaines *gens*, démocrates à la cour, redeviennent aristocrates à la ville. (Boiste). Que pouvez-vous avoir à démêler avec de telles *gens*? Ils veulent me faire défendre mes drogues. (Piron.) C'est abréger avec de certaines *gens* que de penser qu'ils sont incapables de parler juste. (La Bruy.)

Telles *gens* n'ont pas fait la moitié de leur course,
Qu'ils sont au bout de leurs écus. (La Font.)

De telles *gens* il est beaucoup
Qui prendraient Vaugirard par Rome. (Id.)

Plus telles *gens* sont pleins, moins ils sont importants,
Malgré tout le succès de l'esprit des méchants.
(Id.)

Aux yeux de telles *gens* qui ne sont pas bien fins,
Vous vous ferez passer pour deux vrais mannequins.
(Fab. d'Eglantine.)

— Lorsque *tout*, *tel*, *quel*, *certain*, ne précèdent pas immédiatement le mot *gens*, ces adjectifs se mettent au masculin. Tous ces gens-là. Tels sont les gens d'aujourd'hui. Quels sont les gens que vous fréquentez? Certains honnêtes gens. Quels braves gens! Tous ces *gens*-là étaient-ils chrétiens? (Pasc.) Tels sont les *gens* qu'on voit régenter l'univers. (Lemare.) Tous ces *gens*-là sont sottement ingénieux. (J.-J. Rouss.)

Tous les *gens* gais ont le don merveilleux
De mettre en train tous les *gens* sérieux.
(Voltaire.)

— Si cependant le mot *gens* était précédé d'un adjectif ayant une terminaison différente pour les deux genres, *tout*, *certain*, *quel*, *tel*, se mettraient au féminin. Quelles bonnes et dignes gens! Quelles viles et méchantes gens!

— Quelquefois, pour plus de rapidité, on supprime l'article; dans ce cas, l'adjectif *tout* se met au masculin, conformément à la règle précédente. Chiens, chevaux, valets, tous *gens* bien endentés. (La Font.) Spartacus se vit jusqu'à six vingt mille hommes à ses ordres, prêtres, bandits, esclaves, transfuges, tous *gens* féroces et cruels. (Vertot.)

Le sort avait raison. Tous *gens* sont ainsi faits,
Notre condition jamais ne nous contente
(La Fontaine.)

— Avec le mot *gens* pris dans le sens d'indi[illegible] être du masculin. Certaines *gens* savent si bien observer les nuances, qu'ils n'ont de probité que ce qu'il faut pour n'être pas traités de fripons. (Boiste.) Que nous a valu cela? de nous faire geôliers d'une prison où ces vilaines *gens*-là tiennent une fille enfermée, pour la faire dévorer à je ne sais quel diable qu'ils nomment Andriague. (Piron.)

— Se dit aussi des animaux. La nécessité de manger fit sortir nos *gens* de ce lieu si délicieux. (La Font.)

— Ne s'emploie avec les adjectifs numéraux que lorsqu'il est précédé d'un adjectif qualificatif. Quatre pauvres gens. Dix honnêtes gens. Quatre braves gens.

— Cependant quand le mot *gens* est déterminé par un complément quelconque, il peut être précédé d'un adjectif de nombre cardinal. Qu'on me dise un peu par quelle rage les *gens* de

lettres s'acharnent à me reprocher ma fortune et l'usage que j'en fais, à moi qui ai prêté et donné tout mon bien, à moi qui ai nourri, logé et entretenu comme mes enfants deux *gens* de lettres. (Volt.)

— Par exagér. *Mille gens, des milliers de gens*, etc. Un grand nombre de personnes. Mille gens l'ont dit. Il y a des milliers de gens qui le pensent.

— *Bonnes gens* s'emploie quelquefois comme expression qualificative. Il y a des lecteurs bonnes *gens* et sans opinion faite. (Corm.)

— Fam. *Il y a gens et gens.* Toutes les personnes ne se ressemblent pas; il y a grande différence entre telles et telles personnes.

— Fam. *Se connaître en gens.* Avoir un discernement pour connaître le fort et le faible des hommes, leurs bonnes et leurs mauvaises qualités.

— Prov. *Vous vous moquez des gens, vous nous prenez pour des gens de l'autre monde.* Vous nous prenez pour des ignorants, pour des idiots.

— Prov. *Il n'y a ni bêtes ni gens.* Se dit d'un lieu très-solitaire.

— *Bêtes et gens.* Se dit dans quelques phrases familières. L'espace était étroit, mais nous trouvâmes le moyen de nous y loger tous, bêtes et *gens*. (Acad.)

— *Gens d'armes.* Dans son acception primitive, s'écrit ainsi, et non en un seul mot *gendarmes*.

— S'est dit dans les ordonnances, dans les édits, des parlements et autres cours de justice. Les gens tenant la cour des parlements. Les gens tenant la chambre des comptes, la cour des aides, le présidial de tel lieu, etc.

— *Les gens du roi.* Les procureurs et avocats généraux, les procureurs et avocats du roi.

GENT. s. f. (pr. *jan*, devant une consonne; du lat. *gens*, *gentis*). Nation, peuple, espèce, lignée, race. Les anciens poëtes usaient fort de ce mot; mais aujourd'hui on ne s'en sert plus guère si ce n'est en vers burlesques. Il y a pourtant tel lieu où il a encore bonne grâce dans ces vers sérieux; il se place avec agrément dans le style badin ou marotique, où l'on dit fort bien, *la gent qui porte le turban*, pour les Turcs; *la gent circoncise*, pour les Juifs; *la gent à gregue retroussée*, pour les pages; *la gent moutonnière*, pour les moutons; *la gent marécageuse*, pour les grenouilles; *la gent qui porte crête*, pour les coqs; *la gent trotte-menu*, pour les rats, etc. De cette *gent* farouche adoucira les mœurs. (Segrais.) Le chef sanglant de la *gent* sacrilége. (Volt.)

Oh! combien lors aura de veuves
La *gent* qui porte le turban! (Malherbe.)

Car elle avait appris, de la bouche des Parques,
Que du haut sang troyen, semence des monarques,
Descendrait une *gent* invincible aux combats.
(Du Perron.)

Et cette *gent* de qui Dieu se moquait
Se sépara, laissant là son ouvrage. (Voltaire.)

Le travail, les soins et la peine,
Furent faits pour la *gent* humaine. (Vadé.)

Avis à la *gent* moutonnière:
On doit moins craindre un loup qu'un renard débonnaire.
(Mme Joliveau.)

Il maudit la *gent* moucheronne
Qui ne sait rien de rien et nargue la grandeur.
(Dorat.)

GENT, ENTE. adj. (pr. *jan*, *jan-te*). Se disait autrefois pour Gentil, gentille. On ne s'en sert aujourd'hui que pour imiter le langage de nos vieux poëtes, et par conséquent dans le style badin et marotique. Si *gente* nymphe est mobile et fantasque. (Le Brun.) Voici venir une *gente* brunette. (Pons de Verd.)

Vous cajolait la jeune bachelette
Aux blanches dents, aux pieds nus, au corps *gent*.
(La Fontaine.)

GENTIANE. s. f. (pr. *jan-ciane*; de *Gentianus*, roi d'Illyrie, qui mit le premier cette plante en usage). Bot. Genre de plantes dicotylédones monopétales, de la famille des gentianées, qui renferme de nombreuses espèces dont on embellit les jardins. La gentiane jaune. La gentiane à grandes fleurs. La gentiane pourprée. La gentiane précoce. La gentiane des neiges.

GENTIANÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à la gentiane. || GENTIANÉES. s. f. pl. Ordre de la classe des dicotylédones monopétales herbacés ou frutescents, à fleurs opposées, entières, glabres et à feuilles solitaires, terminales ou axillaires, ou réunies en épis simples. || On dit aussi une gentianée.

GENTIANÉINE. s. f. (rad. *gentiane*). Chim. Substance cristalline qu'on extrait de la gen-

GENTIANELLE. s. f. (dimin. de *gentiane*). Bot. Petite plante du genre gentiane dont les sommités fleuries ont les mêmes propriétés que celles de la petite centaurée.

GENTIANIN. s. m. (rad. *gentiane*). Chim. Principe découvert dans la racine de gentiane et qui forme, associé à une matière colorante foncée, à du sucre incristallisable et à de la gomme, la base de l'extrait de gentiane des pharmaciens.

GENTIANINE. s. f. Chim. V. GENTIANIN.

GENTIANOÏDE. adj. des 2 g. (du fr. *gentiane*, et du gr. εἶδος, ressemblance). Qui a la forme d'une gentiane.

GENTIL, ILLE. adj. (pr. au masc. *jan-ti*, devant une voyelle *jan-ti-ye*; au fém. *jan-ti-ye*) Qui est joli, gracieux, mignon, agréable, délicat. Se dit des personnes et des choses. Enfant gentil. Gentil cavalier. Femme, fille fort gentille. Chapeau fort gentil. Une robe gentille. Une gentille parure. Avoir un gentil costume. Gentille bachelette. Lautrec, en achevant le dernier couplet, essuya avec son gant une larme que lui arrachait le souvenir du *gentil* pays de France. (Chateaub.)

Hirondelle *gentille*,
Voltigeant à la grille
Du cachot noir,
Vole, vole sans crainte.
Aux bords de cette enceinte
J'aime à te voir. (***)

— Se dit aussi des choses morales. Pensées gentilles. Un écrivain qui a des tons gentils et gracieux.

— A moins de force que Joli. Cette fille est plus que gentille, elle est jolie.

— Par ironie, Impertinent, ridicule, méprisable, blamable. Vous êtes un gentil personnage. Vous faites là un gentil métier.

— Vis-à-vis d'un homme, ce terme a presque toujours une fâcheuse signification, ou bien il veut dire, selon le ton et les circonstances, Agréable, doux, bon, en style familier. Vous êtes trop gentil pour vouloir ainsi m'inquiéter.

— Nos anciens auteurs se servent souvent de ce mot. Tout est gentil parmi eux. Le gentil rossignol. Les gentilles fleurs.

Distant la Saône
Du Rhône
Une lieue environ,
Et l'île
L'île *gentille*
Dedans son moite giron. (B. Desperriers.)

— Ils l'emploient aussi dans le sens de Noble, par opposition à Vilain, roturier.

Hommes mortels, tant vilains que *gentils*,
Qui charriez au monde en maints quartier,
Apprenez tous, autant grands que petits,
A charrier en cestuy charretier. (Alain Chartier.)

— Se disait aussi dans le même sens des choses morales. Une gentille action. Un gentil exercice. Il y a longtemps que l'on n'en use plus dans les livres. Il est renfermé dans la conversation. Dans les deux derniers siècles, un auteur eût été flatté d'entendre vanter la gentillesse de son style, et Gentil Bernard, baptisé ainsi par Voltaire, en eut une vive reconnaissance pour son parrain littéraire. Aujourd'hui tout poëte trouverait cette épithète au-dessous de ses prétentions. Cette remarque peut servir à l'histoire de la langue et par contre-coup à l'histoire de la nation.

GENTIL. s. m. (du lat. *gentilis*; rad. *gens*, nation). Nom par lequel les Hébreux désignaient tous ceux qui n'étaient pas israélites, et en particulier, les Païens adorateurs des idoles. Les Juifs et les Gentils. La haine des Juifs contre les Gentils. Il n'y aura plus ni Juifs ni Gentils. On a cru pouvoir attribuer à plusieurs causes l'origine de la haine des Juifs contre les *Gentils*, mais il paraît plus naturel de la faire remonter à la dévastation de la Judée par les rois d'Assyrie, à la persécution d'Antiochus et aux vexations des soldats romains. (L'abbé Duplessis.)

— Dans l'histoire et dans le droit romain, synon. de Barbares, alliés ou non à l'Empire; Étrangers, par opposition à Provinciaux ou habitants des provinces romaines.

— Dans les auteurs chrétiens, Infidèles qui n'étaient ni juifs ni chrétiens.

— *Apôtre des Gentils.* Titre que prit saint Paul, comme plus spécialement appelé que les autres apôtres à la conversion des Gentils. Je vous le dis, *Gentils*, tant que je serai l'apôtre des *Gentils*, je travaillerai à rendre illustre mon ministère. (St Paul.)

— *Vocation des Gentils.* Appel à toutes les nations à participer aux faveurs du ciel, à la venue du Messie, en brisant leurs idoles et en embrassant la foi du Christ. La vocation des Gentils à la foi a été prédite dans l'Ancien Testament, comme elle s'est accomplie dans le Nouveau.

GENTILÉ. s. m. Nom des habitants par rapport à leur pays. Les mots *Lorrain*, *Alsacien*, sont des gentilés.

GENTILHOMMAILLE. s. f. (rad. *gentilhomme*). S'est dit par ironie de la caste des gentilshommes. Ce mot expressif, et peut-être utile, semblerait avoir été créé dans la Révolution.

Suffit d'être enrôlé dans la *gentilhommaille*,
Pour être convaincu de n'avoir point de maille.
(Boursault.)

GENTILHOMME. s. m. (pr. *gen-ti-io-me*, et

se disait d'une race d'hommes nobles de même nom, nés de parents libres, et dont les ancêtres n'avaient point été esclaves, ni repris de justice; ou peut-être du fr. *gentil*, qui a signifié noble, glorieux, et de *homme*). Avant la révolution, Homme né de race noble et dont la noblesse n'avait été ni donnée, ni achetée comme accessoire d'un emploi. Bon gentilhomme. Simple gentilhomme. Loyal, vaillant gentilhomme. Vrai gentilhomme. Franc gentilhomme. Pauvre gentilhomme. Vivre en gentilhomme. Faire le gentilhomme. D'après les idées d'honneur répandues dans la caste des *gentilshommes*, celui d'entre eux qui dérogeait était regardé comme indigne. (Encycl.) Un *gentilhomme* devait rester pauvre plutôt que de s'avilir en travaillant. (Id.) Dans le système féodal, un *gentilhomme* ne devait savoir ni lire ni écrire. (Id.) Je suis le premier *gentilhomme* de mon royaume. (Louis XIV.) L'orgueil a prétendu faire fléchir même le bras de Dieu, et prétendre qu'il n'oserait pas damner un *gentilhomme*. (Boiste.)

Croyez-vous qu'un chrétien, un comte, un *gentilhomme*,
Soit moins décapité, répondez, monseigneur,
Quand au lieu de la tête il lui manque l'honneur?
(V. Hugo.)

Je t'ai dit que j'étais *gentilhomme*
Né pour chômer et pour ne rien savoir. (La Font.)

Mayenne, en ce péril pressant,
Se pendrait, s'il était décent
Qu'un *gentilhomme* mourût comme
On fait mourir un vilain homme.
(Vilain homme veut dire ici
Un homme du néant sorti:
Car, à la lettre, un *gentilhomme*
N'est pas plus gentil qu'un autre homme,
Et j'en ai connu plus de cent
Très-vilains, soit dit en passant.) (*Henriade trav.*)

Vous n'êtes pas gentil, à peine êtes-vous homme,
En vain prétendez-vous passer pour *gentilhomme*.
(***)

— *Gentilhomme de nom et d'armes.* Gentilhomme qui portait le nom de quelque province, bourg, seigneurie, château, etc., qui avaient des armes particulières, quoiqu'il ne fût point seigneur de ces terres. || Selon d'autres, Noble d'ancienne extraction qui justifiait que ses ancêtres portaient de temps immémorial les mêmes armes et le même nom que lui. || *Gentilhomme de parage.* Celui qui était noble par son père. Le gentilhomme de parage pouvait être fait chevalier. || *Gentilhomme de haut parage.* Celui qui descendait d'une famille illustre. || *Gentilhomme de bas parage.* Celui qui descendait d'une famille moins noble. || *Premier gentilhomme de la chambre du roi.* Un des premiers officiers de la cour, qui donnait la chemise au roi, ordonnait de ses habits et du deuil de sa maison et faisait toutes les fonctions de grand chambellan en son absence. Les gentilshommes de la chambre, qui étaient au nombre de quatre, furent créés par François Ier. || *Gentilhomme de la chambre du roi.* Officier de la maison de nos rois qui servait auprès de leur personne. || *Gentilhomme ordinaire de la maison du roi.* Nom donné à des gentilshommes qui servaient auprès de la personne du souverain. Les gentilshommes ordinaires furent créés par Henri III. Leur charge répondait à celle d'aide de camp de nos jours. || *Gentilhomme du drapeau.* Titre de quatre officiers qui accompagnaient le roi partout et combattaient pour sa défense. || *Gentilhomme d'artillerie.* Officiers canonniers qui avaient la charge de garder les pièces et d'empêcher qu'elles ne se gâtassent, et de hâter les canonniers pour faire tirer les coups. || *Gentilhomme servant.* Celui qui portait les plats de la table du roi et qui le servait à table, ou les princes seulement qui mangeaient avec le roi.

— Personne qui s'attachait par honneur au service d'un prince, ou d'un grand seigneur, qui n'avait point d'emploi particulier ni servile, quoiqu'il ne fût point noble.

— Ce mot est banni de notre langue aujourd'hui. On ne l'emploie que pour traduire le mot anglais *gentleman*, dans le sens de Homme bien né, bien pensant, et le plus souvent pour désigner dans le monde fashionable Tout homme de cœur et d'esprit, tant soit peu rompu aux discussions politiques, philosophiques, industrielles, scientifiques et littéraires, du reste bien ganté, bien chaussé, sachant au besoin danser, chanter, crever un cheval et présenter sa poitrine au feu d'un rival.

— Fig. et fam. *Faire un troc de gentilhomme.* S'est dit pour, Troquer but à but, sans donner ni recevoir aucun retour.

— Fig. et iron. *Gentilhomme à lièvre. Un gentilhomme de Beauce.* C'est un gentilhomme pauvre.

C'est un *gentilhomme* de Beauce,
Il est au lit quand on refait ses chausses.

— *C'est un gentilhomme bas-breton fils de meunier.* Se disait d'un homme de néant qui prenait de grands airs.

GENTILHOMMÉ. part. pass. invar. du v. Gentilhommer.

GENTILHOMMEAU. s. m. (dimin. de *gentilhomme*). Petit gentilhomme. Tant de *gentilhommeaux* à nourrir embarrassants. (Hauteroch.)

GENTILHOMMER. v. n. 1re conj. Faire le gentilhomme. C'est un parvenu qui gentilhomme.

— Activ. Rendre gentilhomme. Gentilhommer quelqu'un. Jean Delorme exerçait la médecine avec tant de désintéressement, que ce prince dit un jour: que le jeune Delorme *gentilhommait* la médecine. (Noël.)

GENTILHOMMERIE. s. f. (rad. *gentilhomme*). Qualité de gentilhomme. Mettez

... petit gentilhomme à lièvre est heureux dans sa *gentilhommerie*; rien ne le trouble, il ne craint rien, et ses jours coulent dans l'innocence. (Mme de Simiane.) Et la *gentilhommerie* vous tient les bras liés. (Mol.)

GENTILHOMMESQUE. adj. des 2 g. De gentilhomme; qui appartient au gentilhomme. || *A la gentilhommesque.* loc. adv. A la manière, à la façon de gentilhomme. Vivre à la gentilhommesque. Quelqu'un qui aura tant bien que mal vécu à la *gentilhommesque*. (Des accords.)

GENTILHOMMIÈRE. s. f. (rad. *gentilhomme*). Petite maison de campagne où logeait un gentilhomme. C'est une charmante gentilhommière.

On voit dans la *gentilhommière*
Qui tient un peu de la chaumière.

Sur la porte on voit d'un loup gris
La tête et deux chauves-souris. (Perrault.)

GENTILITÉ. s. f. (ét., V. GENTILS). Le temps du paganisme et les lieux où il a été en vogue. Les dieux de la gentilité.

— Principalement. Ensemble des nations païennes. Aussitôt après sa naissance, une nouvelle étoile, figure de la lumière qu'il devait donner aux Gentils, se fait voir en Orient, et amène au Sauveur encore enfant les prémices de la *gentilité* convertie. (Boss.)

GENTILLÂTRE. s. m. (pr. *jan-ti-id-tre*; rad. *gentil*). Homme de noblesse douteuse. Votre amie fut visitée l'autre jour par un *gentillâtre* campagnard. (Mme Du Noyer.)

GENTILLE-DONNE. s. f. (en ital. *gentildonna*, noble dame). Hist. Femme noble. Ne se dit qu'en parlant des dames nobles de Venise. Depuis Morosina Morosini, femme du doge Marin Grimani, qui fut couronnée en 1595, les dogaresses n'ont été que les premières *gentilles-donnes* de l'Etat et n'ont plus participé ni aux honneurs ni aux émoluments du dogeat.

GENTILLEFEMME, GENTILFEMME ou GENTIFEMME. s. f. Femme noble de race ou épouse d'un gentilhomme. Pétrarque se choisit pour maîtresse la Laura, *gentillefemme* provençale. (Pasquier.) S'il ne voulut condescendre à plus douces conditions que de permettre aux *gentilsfemmes* qui étaient assiégées avec le duc, de sortir leur honneur sauve. (Mont.) Toutes les *gentilsfemmes* de la royne les print par la main, et madame la dauphine fit pareillement les honneurs de la cour.

GENTILLESSE. s. f. (pr. *jan-ti-iè-ce*; rad. *gentil*). Qualité de ce qui est gentil, agréable, soit en beauté, soit en délicatesse. La gentillesse d'une jeune fille. La gentillesse d'une femme, d'un enfant. Peste! où prend mon esprit toutes ces *gentillesses*? (Mol.)

— Action, tour qui plaît, qui est agréable. Faire mille gentillesses pour réjouir la société. Toutes ces *gentillesses* que j'admire en votre lettre, sont des preuves de votre bon esprit, plutôt que de votre bonne volonté. (Voit.) Cléopâtre riait des bons mots et des *gentillesses* d'Antoine. (Id.)

— Tons, manières, mouvements agréables. Les gentillesses d'un enfant. Les gentillesses d'une jeune fille.

— Jolies bagatelles, ornements délicats. Avoir de jolies petites gentillesses.

— Iron. Trait d'inconduite, de méchanceté, de perfidie. Ce sont là de ses gentillesses.

— Fam. Mauvais procédé. Vos gentillesses ne me plaisent nullement.

— Filouterie. Faire une gentillesse. Le gascon qui trouva son camarade aux fourches patibulaires, dit que c'était quelque coquin de Normand qui lui avait fait faire quelque *gentillesse*. (Trév.)

— Traits fins, ornements délicats, en parlant du style, du discours, de l'éloquence. Si la vraie éloquence ne dédaigne pas ce qu'on appelle *gentillesses* et mignardises, elle ne court pas après ces périodes artistement travaillées, dont les membres, par une disparité et une ressemblance étudiée, se répondent les uns aux autres et forment une cadence mesurée et compassée qui flatte agréablement l'oreille: ces sortes de *gentillesses* se pardonnent quand elles sont rares et ont même de la grâce quand on en use sobrement. (Roll.)

— En plaisantant, choses libres et gaillardes. Il y a là de certaines *gentillesses* qui ne peuvent se dire en français. (Bouh.)

— A signifié Noblesse, état, qualité de gentilhomme. En foi de gentillesse. De *gentillesse* a-t-il assez: car il est de la lignée du roi David. (Lancelot.) L'empereur prit si grand plaisir à voir la *gentillesse* de leur courage, qu'il en pleura d'aise. (Mont.)

GENTILLET, ETTE. adj. (dimin. de *gentil*). Assez gentil. Cet enfant est tout gentillet. Elle est toute gentillette aujourd'hui

GENTILLY. Géogr. Bourg de France (Seine), dont l'hospice de Bicêtre fait partie; 9,450 hab.

GENTIMENT. adv. Joliment, d'une manière gentille, agréable, adroite. Etre gentiment coiffé. Jouer gentiment. Badiner gentiment. J'ai été fort aise de savoir que le petit discours a été bien et *gentiment* prononcé. (Sévig.)

— Doucement, facilement. Tant que les femelles ne vous ont point gâté le timbre, je vous ai gouverné assez *gentiment*. (Ghérardi.)

— Se prend quelquefois sérieusement, souvent il est familier, et plus souvent encore ironique.

... s. m. (pr. *djen-tle-mann*; mot angl. formé de *gentle*, gentil; *man*, homme). Titre que prend, en Angleterre, tout individu de la classe intermédiaire entre la haute noblesse et la bourgeoisie, ou tout homme bien élevé, bien pensant, tout savant et homme de lettre, et en général tout homme de cœur et d'esprit, tant soit peu rompu aux discussions politiques, philosophiques, industrielles, scientifiques et littéraires, du reste bien ganté, bien chaussé, sachant au besoin danser, chanter, aller à cheval, se battre en duel. Un gentleman anglais. Un grand seigneur peut fort bien ne pas être *gentleman*, et c'est un des titres de gloire de Georges IV, qui y attachait d'autant plus de prix qu'il ne s'en connaissait guère d'autres, d'avoir mérité la qualification du *gentleman* le plus accompli des trois royaumes. (L. Speck.) Au milieu de ces cercles ...

Sur la porte on voit d'un loup gris
La tête et deux chauves-souris. (Pérrault.)

GENTILITÉ. s. f. (ét., V. GENTIL). Le temps ... paganisme et les lieux où il a été en vogue. ...s dieux de la gentilité.

— Principalement. Ensemble des nations ...iennes. Aussitôt après sa naissance, une nou...lle étoile, figure de la lumière qu'il devait ...nner aux Gentils, se fait voir en Orient, et ...ène au Sauveur encore enfant les prémices ... la *gentilité* convertie. (Boss.)

GENTILLÂTRE. s. m. (pr. *jan-ti-iâ-tre*; ...l. *gentil*). Homme de noblesse douteuse. Vo... amie fut visitée l'autre jour par un *gentillâ*...e campagnard. (Mme Du Noyer.)

GENTILLE-DONNE. s. f. (en ital. *gentil...nna*, noble dame). Hist. Femme noble. Ne se ... qu'en parlant des dames nobles de Venise. ...puis Morosina Morosini, femme du doge ...arin Grimani, qui fut couronnée en 1595, les ...garesses n'ont été que les premières *gentilles...nnes* de l'Etat et n'ont plus participé ni aux ...nneurs ni aux émoluments du dogeat.

GENTILLEFEMME, GENTILFEMME ou ...ENTIFEMME. s. f. Femme noble de race ou ...ouse d'un gentilhomme. Pétrarque se choisit ...ur maîtresse la Laura, *gentillefemme* pro...nçale. (Pasquier.) S'il ne voulut condescendre ...plus douces conditions que de permettre aux ...*ntilsfemmes* qui étaient assiégées avec le duc, ... sortir leur honneur sauve. (Mont.) Toutes ... *gentilsfemmes* de la royne les print par la ...un, et madame la dauphine fit pareillement ... honneurs de la cour.

GENTILLESSE. s. f. (pr. *jan-ti-iè-ce*; rad. ...*ntil*). Qualité de ce qui est gentil, agréable, ...it en beauté, soit en délicatesse. La gentil...sse d'une jeune fille. La gentillesse d'une ...mme, d'un enfant. Peste! où prend mon esprit ...utes ces *gentillesses*? (Mol.)

— Action, tour qui plaît, qui est agréable. ...ire mille gentillesses pour réjouir la société. ...outes ces *gentillesses* que j'admire en votre ...tre, sont des preuves de votre bon esprit, ...utôt que de votre bonne volonté. (Voit.) Cléo...tre riait des bons mots et des *gentillesses* ...Antoine. (Id.)

— Tons, manières, mouvements agréables. ...es gentillesses d'un enfant. Les gentillesses ...une jeune fille.

— Jolies bagatelles, ornements délicats. ...voir de jolies petites gentillesses.

— Iron. Trait d'inconduite, de méchanceté, ... perfidie. Ce sont là de ses gentillesses.

— Fam. Mauvais procédé. Vos gentillesses ...ne plaisent nullement.

— Filouterie. Faire une gentillesse. Le gas...n qui trouva son camarade aux fourches pa...bulaires, dit que c'était quelque coquin de ...ormand qui lui avait fait faire quelque *gentil...sse*. (Trév.)

— Traits fins, ornements délicats, en parlant ... style, du discours, de l'éloquence. Si la vraie ...oquence ne dédaigne pas ce qu'on appelle ...*ntillesses* et mignardises, elle ne court pas ...rès ces périodes artistement travaillées, dont ... membres, par une disparité et une ressem...lance étudiée, se répondent les uns aux autres ... forment une cadence mesurée et compassée ...i flatte agréablement l'oreille : ces sortes de ...*ntillesses* se pardonnent quand elles sont ...res et ont même de la grâce quand on en use ...brement. (Roll.)

— En plaisantant, choses libres et gaillardes. ...y a là de certaines *gentillesses* qui ne peu...nt se dire en français. (Bouh.)

— A signifié Noblesse, état, qualité de gen...homme. En foi de gentillesse. De *gentillesse* ...-il assez : car il est de la lignée du roi David. ...ncelot.) L'empereur prit si grand plaisir à ...ir la *gentillesse* de leur courage, qu'il en ...ura d'aise. (Mont.)

GENTILLET, ETTE. adj. (dimin. de *gentil*). ...ssez gentil. Cet enfant est tout gentillet. Elle ... toute gentillette aujourd'hui

GENTILLY. Géogr. Bourg de France (Seine), ...nt l'hospice de Bicêtre fait partie; 9,450 hab.

GENTIMENT. adv. Joliment, d'une manière ...ntille, agréable, adroite. Etre gentiment coiffé. ...ncer gentiment. Badiner gentiment. J'ai été ...t aise de savoir que le petit discours a été ...n et *gentiment* prononcé. (Sévig.)

— Doucement, facilement. Tant que les fo...lles ne vous ont point gâté le timbre, je vous ... gouverné assez *gentiment*. (Ghérardi.)

— Se prend quelquefois sérieusement, sou...nt il est familier, et plus souvent encore iro...ue.

...s. m. (pr. *djen-tle-mann*; mot ...gl. formé de *gentle*, gentil; *man*, homme). ...re que prend, en Angleterre, tout individu de ...classe intermédiaire entre la haute noblesse et ...bourgeoisie, ou tout homme bien élevé, bien ...isant, tout savant et homme de lettre, et en ...éral tout homme de cœur et d'esprit, tant ... peu rompu aux discussions politiques, phi...sophiques, industrielles, scientifiques et lit...aires, du reste bien ganté, bien chaussé, sa...nt au besoin danser, chanter, aller à che..., se battre en duel. Un gentleman anglais ... grand seigneur peut fort bien ne pas être ...*tleman*, et c'est un des titres de gloire de ...orges IV, qui y attachait d'autant plus de ... qu'il ne s'en connaissait guère d'autre, ...oir mérité la qualification du *gentleman* ... accompli des trois royaumes. (L. Spach.) ... milieu de ces cercles ...

...rannique empire, il ne suffit pas toujours ...tre indépendant, d'avoir bonne tenue et toutes les qualités sus-mentionnées, pour être *gentleman*. (Id.)

GENTRY. s. f. (pr. *dgin-tri*). Nom par lequel on désigne en Angleterre la petite noblesse, par opposition à *nobility*, la haute noblesse. A la *gentry* appartiennent les knights, les esquires et certains gentlemen, les fils puînés des lords et les aînés des baronets du vivant de leur père.

— La *gentry* a au-dessous d'elle la classe des *commoners* ou bourgeois; mais aucun privilège ne la distingue de cette dernière. La différence ne se fait sentir que dans la ville sociale.

GÉNUFLECTEUR s. et adj. m. Hist. relig. Qui fléchit le genou. Nom que portait, dans l'ancienne Eglise, une classe de catéchumènes qui recevaient le baptême à genoux.

— Fig. Adulateur, rampant. Sénat génuflecteur.

GÉNUFLEXION. s. f. (pr. *jé-nu-flèk-ci-on*). Action de fléchir le genou jusqu'à terre. Faire une génuflexion, des génuflexions fréquentes.

— Particulièrement, Acte du culte religieux qui se fait en fléchissant le genou, par humilité, par respect, devant les choses saintes. Faire une génuflexion devant le Saint-Sacrement. La génuflexion dans la prière est un usage très-ancien dans l'Eglise, et même dans l'Ancien Testament. Baronius remarque que les saints avaient porté si loin l'usage de la génuflexion, que quelques-uns avaient usé le plancher à l'endroit où ils se mettaient.

— Fig. Acte servile. Se ravaler devant les grands par des génuflexions continuelles.

GÉNUINE. adj. des 2 g. (du lat. *genuinus*, libre). Sincère, véritable. Version génuine. Tout ce qui reste encore de fidèles à l'ancienne et *genuine* musique française est accouru. (Grimm.)

— Ce latinisme a été quelquefois employé par nos auteurs.

GÉOBATRACIEN, IENNE. adj. (ét. gr., γῆ, terre; βάτραχος, grenouille). Erpét. Qui ressemble au géobatraque. Reptile géobatracien. ‖ GÉOBATRACIENS. s. m. pl. Famille de batraciens, comprenant ceux de ces animaux qui sont privés de queue et qui vivent sur terre.

GÉOBATRAQUE. s. m. (ét. gr., γῆ, terre; βάτραχος, grenouille). Erpét. Reptile qui vit sur terre.

GÉOBLASTE. adj. des 2 g. (ét. gr., γῆ, terre; βλαστάνω, je germe). Bot. Qui germe dans la terre. Se dit des plantes dont les cotylédons restent en terre pendant la germination. Plante géoblaste.

GÉOCENTRIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., γῆ, terre; κέντρον, centre). Qui se rattache, qui a rapport au centre de la terre. Latitude, longitude géocentrique. Lieu géocentrique.

— Se dit des planètes ou des orbites des planètes qui sont concentriques avec la terre, c'est-à-dire qui ont dans leurs mouvements la terre comme point central, ou le même centre que celui de la terre. Planètes géocentriques. Les orbites des planètes géocentriques. Toutes les planètes ne sont pas géocentriques. La lune seule est mathématiquement géocentrique.

— *Mouvement géocentrique*. Mouvement apparent d'une planète observée de la terre. ‖ *Latitude géocentrique d'une planète*. Sa latitude observée de la terre, et qui se trouve mesurée par l'angle que forme la ligne tirée de la planète à la terre, et le plan de l'écliptique. La longitude géocentrique d'une planète est la distance mesurée sur l'écliptique dans l'ordre des signes, le premier point étant le Bélier.

GÉOCHÉLIDONE. adj. des 2 g. (ét. gr., γῆ, terre; χελιδών, hirondelle). Ornith. Qui tient de l'hirondelle de terre. ‖ GÉOCHÉLIDONES. s. m. pl. Famille de l'ordre des holoptènes, qui contient les hirondelles de terre.

GÉOCOCHLIDE. adj. des 2 g. (ét. gr., γῆ, terre; κοχλίς, coquille). Qui vit sur terre et a une coquille. ‖ GÉOCOCHLIDES. s. m. pl. Famille de l'ordre des gastéropodes pulmonés, comprenant ceux qui vivent sur terre et ont des coquilles.

GÉOCORISE. adj. des 2 g. (ét. gr., γῆ, terre; κόρις, punaise). Entom. Qui est de la nature des punaises qui vivent sur terre. Hémiptère géocorise. ‖ GÉOCORISES. adj. et s. f. pl. Famille de l'ordre des hémiptères, comprenant les punaises qui vivent sur terre.

GÉOCYCLIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., γῆ, terre; κύκλος, cercle). Astron. Qui représente le mouvement de la terre autour du soleil. Machine géocyclique.

GÉODE. s. f. (du gr., γεώδης, terrestre, terreux, formé de γῆ, terre; εἶδος, ressemblance). Pierre creuse ... de couleur de fer rouillé, contenant de la terre ou du sable, qu'on entend remuer lorsqu'on la secoue. Il y en a de deux espèces, celles qui ont été formées par la voie ...ède, et celles qui ont été formées par la voie humide. Il y a dans les environs de Besançon des *géodes* siliceuses qui contiennent du soufre pulvérulent. (L'abbé Rendu.)

GÉODÉSIE. s. f. (ét. gr., γῆ, terre; δαίω, je divise). Branche de la géométrie pratique qui a pour objet le partage des terres ou des surfaces, ou en général la division d'une figure quelconque en un certain nombre de parties égales ou inégales.

— Dans un sens plus étendu, Science prat. que non-seulement de la division, mais encore de la mesure des terrains, embrassant toutes les opérations trigonométriques et astronomiques nécessaires pour lever une carte, mesurer la longueur d'un degré terrestre, enfin toutes les opérations qui s'appliquent à la mesure de la terre. La géodésie est une science toute moderne. Traité de géodésie. Un arpenteur fait journellement de la *geodesie*. (Teyss.)

GÉODÉSIGRAPHE. s. m. (ét. gr., γῆ, terre; γράφω, j'écris). Instrument propre à l'arpentage qui peut tenir lieu de planchette et de graphomètre.

GÉODÉSIMÉTRIE. s. f. Mode d'arpenter facile et exact.

GÉODÉSIQUE. adj. des 2 g. (rad. *géodésie*). Qui a rapport à la géodésie. Traité géodésique. Opérations géodésiques. Etudes géodésiques.

GÉODÉSIQUEMENT. adv. Par la géodésie, d'après la geodésie. Procéder géodésiquement. Géodésiquement parlant.

GÉODIE. s. f. Polyp. Polypier des mers de la Guyane.

GÉODIQUE. adj. des 2 g. Minér. Qui s'est moulé sous la forme d'une croûte, dans une cavité arrondie. Corps géodique.

GÉODONE. s. m. Bot. Genre de plantes monocotylédones, à fleurs incomplètes, famille des orchidées. Le géodone pourpre. Le géodone dilaté.

GÉOÉCIEN, ENNE. adj. des 2 g. Bot. Qui croît sur terre. Lichens géoéciens.

GÉOFFRÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une géoffrée.

GÉOFFRÉE. s. f. Bot. Genre de plantes papilionacées, famille des légumineuses, comprenant des arbres ou arbustes américains, à feuilles ailées avec une impaire. La géoffrée épineuse. La géoffrée à feuilles émoussées.

GEOFFRIN (Marie-Thérèse Rodet). Née à Paris le 2 juin 1699, morte au mois d'octobre 1777. On a d'elle quelques fragments et quelques lettres qui se distinguent par la finesse des aperçus et la justesse des pensées.

GÉOFFROY. s. m. Ichthyol. Nom spécifique d'un crénilabre.

— Ornith. Oiseau du Sénégal, qui se distingue par un bec droit et grêle, et par une huppe formée de plumes redressées. Le géoffroy est de la taille d'une grive, a le bec noir, les paupières jaunes, ainsi que les pieds et les ongles.

GEOFFROY (L'abbé Julien-Louis). Critique le plus célèbre et le plus redouté pendant toute la durée du Consulat et de l'Empire, né à Rennes en 1743, mort le 26 janvier 1814. Il commença la fortune du Journal des Débats, édifia la sienne sur le plus grand des scandales littéraires, devint la terreur des écrivains et des artistes dramatiques, et fut appelé, dans les salons comme dans les cafés, le *monarque des feuilletons*.

GÉOGASTRE. adj. des 2 g. (ét. gr., γῆ, terre; γαστήρ, estomac). Entom. Qui est de la nature des géogastres. ‖ GÉOGASTRES. s. m. pl. Tribu de l'ordre des gastéromyces, comprenant ceux qui vivent dans la terre.

GÉOGBI. s. m. Hist. relig. Membre d'une secte de banians qui prohibe le mariage, et pousse la chasteté jusqu'à fuir le contact d'une femme.

GÉOGÈNE. adj. des 2 g. (ét. gr., γῆ, terre; γεννάω, je produis). Bot. Qui naît, croît immédiatement sur le sol. Se dit de certains champignons non parasites. Champignons géogènes.

GÉOGÉNIE. s. f. (ét. gr., γῆ, terre; γένεσις, naissance). Didact. Branche de l'histoire naturelle qui examine la manière dont les matériaux constituants de la terre ont été formés et disposés dans leur position actuelle, et qui se livre à des considérations ayant pour but de remonter à un état de choses plus ancien que celui dont la nature nous offre les dernières traces. Traité de géogénie.

GÉOGÉNIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui a rapport à la géogénie. Conséquence géogénique. Hypothèse géogénique. Idée géogénique. Théorie géogénique.

GÉOGLOSSE. s. f. (ét. gr., γῆ, terre; γλῶσσα, langue). Bot. Famille de champignons charnus simples et fourchus, qui croissent en automne à terre ou sur le terreau formé par les arbres pourris, dans les jardins, les pâturages et les bois. Le géoglosse langue de serpent. Le géoglosse velu.

GÉOGNOSIE. s. f. (pr. *gé-og-no-zie*; ét. gr., γῆ, terre; γνῶσις, connaissance). Didact. Science qui a pour objet la structure, la situation respective et la nature des grandes masses de matières pierreuses ou autres substances minérales qui composent le globe terrestre. Traité de géognosie. La géognosie naquit seulement avec Saussure, Pallas, Werner, Dolomieu, Faujas; elle se distingue de la géologie, dont les systèmes remontent aux premiers âges de la civilisation.

GÉOGNOSTE. s. m. Naturaliste qui s'occupe spécialement de la géognosie. Un savant géognoste. Quoique rien de ce qui se passe dans la nature ne doive rester étranger au *géognoste*, cependant il s'applique principalement à l'examen des diverses couches qui s'appuient les unes contre les autres dans toute la partie connue de l'écorce du globe terrestre. (Rendu.)

GÉOGNOSTIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport à la géognosie. Phénomènes géognostiques. C'est le géognoste qui fournit à la geogénie tous les éléments dont elle se sert pour construire la théorie du monde, et cette théorie ne peut acquérir de probabilité que par la justesse des observations *geognostiques*. (Rendu.)

— *Périodes geognostiques*. Tout le temps pendant lequel les mêmes phénomènes géognostiques ont lieu à la surface de la terre.

GÉOGONIE. s. f. (ét. gr., γῆ, terre; γονή, procréation). Didact. Histoire de l'origine de la terre.

GÉOGONIMIQUE. adj. des 2 g. Bot. Se dit des lichens qui croissent sur terre. Lichen géogonimique.

GÉOGR. Abréviation du mot Géographie.

GÉOGRAPHER. v. a. 1re conj. Néol. Décrire un pays, une contrée. Tel est sommairement l'autre hémisphère qui me reste à *géographer*. (L. Desnoy.)

GÉOGRAPHIE. s. f. (ét. gr., γῆ, terre; γραφή, description). Description de la terre; science qui a pour objet la connaissance du globe que nous habitons, considéré tant comme corps distinct et indépendant dans l'univers, que comme lié au système des autres corps célestes. La géographie a pour but de nous faire connaître la surface de la terre, l'enchaînement des montagnes, le cours des fleuves, l'aspect des mers, la distribution des trois règnes de la nature, les climats et leur influence sur les productions naturelles; les peuples qui habitent la terre, les pays qu'ils occupent, et les travaux qu'ils y ont exécutés, soit pour les rendre plus habitables, pour embellir leur séjour ou pour multiplier leurs ressources, soit pour faciliter les communications entre les divers pays ou les diverses provinces. Elle nous donne aussi les notions les plus indispensables sur les rapports qui existent entre la terre, les autres planètes, et en général les corps qui, ainsi que notre globe, roulent dans l'espace. La chronologie et la *geographie* sont les deux yeux de l'histoire. (Paulm.) La *geographie* et l'histoire ne devraient guère se séparer dans l'enseignement public et particulier, car elles sont égalemet utiles et s'appuient mutuellement l'une sur l'autre. (Depping.)

— *Géographie mathematique*. La géographie en tant qu'elle s'occupe de la figure de la terre, du rang qu'elle occupe dans le système planétaire, de son mouvement, de ses rapports avec les autres corps célestes, etc.

— *Geographie physique*. Partie de la géographie qui embrasse les connaissances relatives à la constitution du sol, aux climats, à la température, aux productions et aux phénomènes de la nature.

— *Géographie politique*. Celle qui envisage les diverses contrées d'après les peuples qui les habitent, d'après leurs races et leurs langues, et d'après les limites qu'ils se sont tracées, limites qui, dans les pays civilisés, sont plus généralement déterminées par la politique que par la nature.

— *Geographie historique*. L'enseignement de l'histoire à l'aide de cartes géographiques.

— *Géographie ancienne*. Celle qui s'occupe des noms, des divisions et de l'état des pays du temps des Grecs et des Romains, et des peuples qui les ont précédés. Quand il s'agit des peuples du moyen âge et des temps modernes, elle prend le nom de *Géographie du moyen âge*, *geographie moderne*, et lorsqu'on rapproche la géographie ancienne de la moderne, on fait de la géographie comparée.

— *Géographie universelle*. Celle qui comprend toute la terre en général. ‖ *Geographie particulière*. Celle qui décrit la situation et la constitution de chaque pays séparément.

— *Géographie botanique*. Elle embrasse la connaissance de la patrie naturelle des végétaux et des lois qui président à leur distribution sur le globe.

— Ouvrage qui traite de cette science. Lire une géographie. Acheter une géographie. Une géographie magnifiquement reliée. La géographie de Balbi. La géographie de Malte-Brun est de tous les traités de ce genre celui qui parle le plus à l'âme et réveille le plus la pensée.

— Notre langue poétique, comme les langues anciennes, se prête aux descriptions géographiques sous une main habile. Il suffit pour s'en convaincre de lire nos poetes.

Le Tmole est parfumé d'un safran précieux;
Dans les champs de Saba l'encens croît pour les dieux,
L'Euxin voit le castor se jouer dans ses ondes;
Le Pont s'enorgueillit de ses mines fécondes;
L'Inde produit l'ivoire; et dans ses champs guerriers
L'Epire pour l'Elide exerce ses coursiers. (Delille.)

De là partent le Phase et le vaste Lycus,
Le père des moissons, le riche Caïcus,
L'Enipée orgueilleux d'orner la Thessalie,
L'Hypanis se brisant sur des rochers affreux,
Et l'Anio paisible et l'Eridan fougueux. (Id.)

— Conchyl. Sorte de coquillage imitant une carte géographique.

— Entom. Papillon dont la forme imite une carte géographique.

GÉOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. (rad. *geographie*). Qui tient, qui a rapport à la géographie. Etudes géographiques. Traité géographique. Description géographique. Carte géographique. Dictionnaire géographique. De petits enfants se battent pour des images d'objets qu'ils n'auront jamais, et de grands enfants pour des cartes *geographiques* de pays ou ils n'iront pas. (***)

— *Société géographique*. Société instituée à Paris, en 1822, par des amis zélés de cette science pour en favoriser les progrès.

GÉOHYDROGRAPHE. s. m. Qui s'adonne à la géohydrographie. Un excellent géohydrographe.

GÉOHYDROGRAPHIE. s. f. (ét. gr., γῆ, terre; ὕδωρ, eau; γράφω, je décris). Description de la terre et des eaux; science qui s'occupe de l'étude de la terre et des eaux. Etudier la géohydrographie.

GÉOHYDROGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport à la géohydrographie. Traité, carte géohydrographique.

GÉOL. Abréviation du mot Géologie.

GEÔLAGE. s. m. (pr. *jô-la-ge*; rad. *geôle*). Droit dû au geôlier à l'entrée et à la sortie pour la détention de chaque prisonnier. Payer le geôlage.

GEÔLE. s. f. (pr. *jô-le*; du vieux mot *gayola*, cage). Mot qui dans l'origine signifia Cage, et depuis, par extension, Prison.

Dans le vaste pourpris de cette grande *geôle*,
Chacun a son cachot de l'un à l'autre pôle.
Et tous, qui plus, qui moins, y vivons engagés
Dans des fers que souvent nous-mêmes avons forgés. (Patris.)

L'aimable violon
Qui doit sa gloire au savant Apollon,
En préludant d'une manière folle,
Ressemble au bruit des verroux d'une *geôle*.

— Ce mot a vieilli, mais Geôlier, son dérivé, est usité, hormis dans le langage.

GEÔLIER, IÈRE. s. (pr. *jô-li-é*; ét., V. GEÔLE). Concierge, gardien, surveillant d'une prison. Geolier fort, vigoureux. Bon, méchant geôlier. Les *geôliers* doivent veiller à l'exécution des règlements, sans employer pourtant de violences personnelles autres que les punitions admises par ces mêmes règlements. (Bousq.) En cas d'évasion, les *geôliers* encourent des punitions sévères s'ils ne prouvent que rien ne peut être attribué à leur négligence, et bien plus sévères encore lorsqu'ils l'ont favorisée. (Chabr. Cham.)

— Fig. Les courtisans, *geôliers* des rois, ne les servent qu'avec un masque. (Lemontey.)

— En parlant des abeilles. Il y avait aussi des *geôlieres* qui exerçaient une surveillance fort active. (Frayere.)

— Le langage officiel ne se sert plus de ce terme. Il n'admet plus que des concierges, des gardiens et des surveillants.

GÉOLOGIE. s. f. (ét. gr., γῆ, terre; λόγος, discours). Branche de l'histoire naturelle qui traite de la forme extérieure de la terre, de la nature des matériaux qui la composent, et de la manière dont les materiaux ont été formés et placés dans leur situation actuelle. Etudier la géologie. L'étude de la *géologie* n'est pas seulement pour l'homme qui s'y livre une source de jouissances pures, un moyen louable de charmer ses loisirs; les connaissances déjà acquises peuvent contribuer, par des applications nombreuses, à l'augmentation du bien-être de la société entière. (Louvet.)

GÉOLOGIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport à la géologie. Etudes géologiques. Connaissances géologiques. Traité géologique. Là ou finit l'histoire astronomique de la terre, là commence réellement l'histoire *geologique* de ce corps. (Louvet.)

GÉOLOGISTE. s. m. Syn. de Géologue.

GÉOLOGUE. s. m. Savant géologue. Pour le *géologue* qui ne veut pas s'écarter des règles tracées par une saine philosophie, les événements fabuleux doivent commencer au moment où les causes et les effets qui agissent et sont produits maintenant autour de lui cessent de pouvoir s'appliquer par analogie aux phénomènes qui ont précédé les phénomènes actuels. (Louvet.)

GÉOM. Abréviation du mot Géométrie.

GÉOMANCIE. s. f. (ét. gr., γῆ, terre; μαντεία, divination). Divination par le moyen de points tracés au hasard sur la terre.

GÉOMANCIEN, ENNE. adj. et s. Qui pratique la géomancie. Un géomancien. Une géomancienne.

GÉOMANTIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport à la géomancie.

GÉOMÉTRAL, ALE. adj. (ét., V. GÉOMÉTRIE). Dont les lignes sont développées dans leurs dimensions proportionnelles, abstraction faite de toute perspective. Plan géométral. Vue géométrale. Dessin géométral. Elévation géométrale.

— Entom. Qui marche en arpentant le terrain. ‖ GÉOMÉTRALES. s. f. pl. Famille de lépidoptères ... sectes dont les chenilles marchent en arpentant le terrain. On dit aussi Une géométrale.

GÉOMÉTRALEMENT. adv. D'une manière géométrale. Tracer des plans géométralement.

GÉOMÈTRE. s. m. (ét., V. GÉOMÉTRIE). Celui qui sait la géométrie. Excellent géomètre. Habile géomètre. Arpenteur géomètre. Si la plupart des *geomètres* grecs ne se sont pas illustrés par de grandes découvertes, la science ne leur en doit pas moins quelque reconnaissance. (Louvet.) Dans le XVIIe siècle brillèrent comme *géomètres* du premier ordre Pascal, Huygens, Arnet, Leibnitz, Newton, le XVIIIe a été illustré par Clairaut, d'Alembert, Bernoulli, etc. (Teyss.)

— ...

Newton fut un grand géomètre. Voilà, monsieur, un grand *géomètre* qui cependant est un homme d'esprit. (Fonten.) Il est rare que les grands *géomètres* soient fins, et que les gens fins soient de grands *géomètres*. (Pasc.)

— Fig. *L'éternel géomètre*. Dieu. Périphrase que Platon employa le premier en ce sens.

GÉOMÉTRIE. s. f. (γῆ, terre; μετρέω, mesurer). Partie des mathématiques qui a pour objet la mesure de l'étendue ou des trois dimensions, qui sont la longueur, la largeur, et la profondeur ou épaisseur. Étudier la géométrie. Géométrie élémentaire. Géométrie transcendante. Traité de géométrie. La *géométrie* envisage les corps dans un état d'abstraction où ils ne sont pas réellement; les vérités qu'elle découvre sont des vérités hypothétiques, mais ces vérités amènent à des résultats facilement applicables à la nature physique. (Montf.) La *géométrie* qui a succédé à l'érudition commence à passer de mode. (Duclos.) La *géométrie* est la raison de Dieu. (A. Martin.) Il y a une *géométrie* cachée dans les arts de la main, comme une logique dans les langues. (Volt.) La ligne droite est comme l'âme de la *géométrie*. (Toyss.)

— *Géométrie descriptive*. Une des parties de la géométrie érigée en science spéciale dans ces derniers temps, qui a pour objet la construction ou la génération universelle de l'étendue à l'aide des projections, c'est-à-dire de la trace déterminée, sur un plan donné de position, par les intersections des perpendiculaires abaissées de tous les points d'une ligne ou d'une surface situés hors de ce point d'une manière quelconque.

— *Géométrie souterraine*. Application de la géométrie élémentaire à plusieurs problèmes qui concernent l'exploitation des mines.

— *Géométrie élémentaire*. Celle qui se borne à considérer les propriétés des lignes droites, des lignes circulaires, des figures et des solides les plus simples.

— *Géométrie transcendante*. Celle qui a pour objet les sections coniques et les courbes ou les surfaces d'un ordre plus élevé.

— *Géométrie sublime*. Partie de la géométrie transcendante qui applique le calcul différentiel et principalement le calcul intégral, à la connaissance des courbes et des surfaces.

— *Géométrie ancienne*. Celle qui n'emploie point le calcul analytique, mais seulement la synthèse à la manière d'Euclide.

— *Géométrie moderne* ou *analytique*. Celle qui emploie le calcul analytique dans l'analyse des propriétés des courbes et des surfaces, et se sert du calcul différentiel et intégral.

— Ouvrage qui traite de cette partie. La géométrie de Bezout. La géométrie de Legendre.

GÉOMÉTRIQUE. adj. des 2 g. (rad. *géométrie*). Qui a rapport à la géométrie, qui concerne la géométrie. Études géométriques. Traités géométriques. Connaissances géométriques. Les connaissances *géométriques* des Romains étaient assez médiocres; cependant Vitruve doit être compté parmi les géomètres. (Louvet.)

— Qui procède géométriquement. Méthode géométrique. Démonstration géométrique. Proportion géométrique.

— Fig. Juste, méthodique. Esprit géométrique. Celui qui a l'esprit *géométrique* surpasse, dans quelque genre que ce soit, ceux auxquels cette faculté manque. (Boiste.)

— *Construction géométrique*. Suivant les anciens, Celle qui se faisait avec le secours seul de la règle et du compas; suivant les modernes, toute construction qui s'exécute par le moyen d'une courbe géométrique quelconque à la différence des constructions mécaniques qui s'exécutent par le moyen des courbes mécaniques.

GÉOMÉTRIQUEMENT. adv. D'après la géométrie. Démontrer une proposition géométriquement.

— Fig. D'une manière exacte et rigoureuse. Procéder géométriquement.

GÉOMÉTRISER (SE). v. pron. Être réduit à des proportions géométriques; prendre des proportions géométriques. Cette nature si mesquine, si étroite, si immortelle sous les lois de Vénus et de Jupiter, de Mercure et de Junon, à mesure que Socrate la contemple, elle se *géométrise* et s'agrandit. (A. Mart.) C'est un néologisme dont la langue devrait s'enrichir.

GÉOMOLGES. s. m. pl. (ét. gr., γῆ, terre; μόλγες, salamandre). Erpét. Famille de reptiles batraciens, comprenant les salamandres terrestres.

GÉOMYZE. s. f. Entom. Genre de diptères.

GÉOMYZIDE. adj. des 2 g. Qui ressemble au genre géomyze. ‖ GÉOMYZIDES. s. f. pl. Famille d'insectes diptères, ayant pour type le genre géomyze.

GÉONOME. s. m. Savant qui s'occupe de géonomie.

GÉONOMIE. s. f. (ét. gr., γῆ, terre; νόμος, loi). Partie de la physique générale qui traite des lois auxquelles sont soumis les changements qu'on observe à la surface de la terre.

GÉOPHAGE. adj. et s. des 2 g. (ét. gr., γῆ, terre; φάγω, je mange). Qui mange de la terre. Animal géophage. Peuple géophage. Un géophage.

GÉOPHAGIE. s. f. Habitude de manger de la terre.

— Méd. Appétit dépravé qui porte à manger des substances dépourvues de toute qualité nutritive.

GÉOPHILE. adj. des 2 g. (ét. gr. γῆ, terre; φιλέω, j'aime). Qui habite la terre, ou qui croît sur la terre. Agaric géophile. ‖ GÉOPHILES. s. m. pl. Division de l'ordre des gastéropodes pulmonés, comprenant ceux qui vivent sur terre.

GÉOPHILIDE. adj. des 2 g. Entom. Qui ressemble au géophile. ‖ GÉOPHILIDES. s. m. pl. Famille de l'ordre des myriapodes chilopodes, ayant pour type le genre géophile.

GÉOPHONE. s. m. Conchyl. Genre de coquilles cloisonnés.

GÉOPHYLLE. adj. des 2 g. (ét. gr., γῆ, terre; φύλλον, feuille). Bot. Qui a des feuilles de couleur de terre, comme les feuillets du chapeau de l'agaric géophylle.

GÉOPHYTE. s. m. (ét. gr., γῆ, terre; et φύω, je crois). Bot. Syn. d'Aréophyte. V. ce mot.

GÉOPITHÉCIEN, ENNE. adj. (ét. gr., γῆ, terre; πίθηξ, singe). Mamm. Qui est de la nature du singe et vit, non sur les arbres, mais à terre. ‖ GÉOPITHÉCIENS. s. m. pl. Groupe de la famille des quadrumanes platyrrhinins.

GÉOPONIE. s. f. (ét. gr., γῆ, terre; πόνος, peine, travail). Didact. Agriculture.

GÉOPONIQUE. adj. des 2 g. Géogn. Qui a rapport à la géoponie.

— *Terre géoponique*. Celle qui est susceptible d'être employée à la culture des céréales.

GÉOPONIQUE. s. f. Ensemble des connaissances relatives aux travaux de la campagne et des jardins, soit d'utilité, soit d'agrément. La géoponique est la première branche de l'agriculture.

GÉORAMA. s. m. (ét. gr., γῆ, terre; ὅραμα, vue, vision; rad. ὁράω, je vois). Immense globe terrestre au centre duquel on est placé pour embrasser la terre tracée sur ses parois intérieures. Beau géorama. Géorama bien fait. Géorama de soie. Le *géorama* que nous avons vu à Paris présentait la terre à contre-sens; c'était le monde renversé. (Bouv.)

GEORGE (Saint). Fut un prince de Cappadoce qui vivait vers le milieu du IIIe siècle de l'ère chrétienne et qui subit le martyre du temps de la persécution dirigée contre les chrétiens, sous Dioclétien.

— *Ordre de Saint-George*. Grand ordre militaire de Russie créé par Catherine II et dont l'insigne est une croix d'or à quatre branches simples, émaillée de blanc, ayant au centre un écusson de gueules chargé d'un saint George à cheval et terrassant un dragon. ‖ Ordre institué au temps des croisades, par Othon III et Eckard, ducs de Bavière, et renouvelé en 1729, à Munich, par l'électeur Charles-Albert. La décoration consiste en une croix d'or à huit pointes pommelées, émaillée de bleu d'un côté et de rouge de l'autre; au centre est un médaillon chargé d'une image de la Conception, ayant au revers un saint George. ‖ Ordre militaire institué en Franche-Comté, vers 1400, par Philippe de Miolans. ‖ *Ordre militaire de Saint-George d'Alphana*. Ordre militaire d'Aragon, fondé vers le commencement du XIIIe siècle. ‖ *Ordre de Saint-George de Montesa*. Ordre militaire fondé vers 1320, par Jacques III, roi d'Aragon. ‖ *Ordre de Saint-George de la Jarretière*. V. JARRETIÈRE. ‖ *Chevalier couronné de Saint-George*. Membre d'une congrégation militaire, fondée en Allemagne vers la fin du XVe siècle.

— Hist. relig. *Congrégation de Saint-George in Alga*. Congrégation de chanoines réguliers, fondée à Venise au commencement du XVe siècle.

— Géogr. *Canal de Saint-George*. Détroit situé entre l'Angleterre et l'Irlande, qui unit la mer d'Irlande à la mer Atlantique.

— Prov. *Être monté comme un saint George*. Avoir une excellente monture.

GEORGE. Nom qu'ont porté quatre rois de la Grande-Bretagne, appartenant tous à la maison de Hanovre ou de Brunswick-Lunebourg. GEORGE Ier, fils d'Ernest-Auguste, et de la princesse Sophie, petite-fille de Jacques Ier, monta sur le trône en 1714, à l'âge de 54 ans, mourut le 22 juin 1727. ‖ GEORGE II, fils de George Ier né à Hanovre le 30 octobre 1683, fut proclamé roi en 1727, mort presque subitement en 1760. ‖ GEORGE III, fils de Frédéric-Louis, prince de Galles et d'Augusta de Saxe-Gotha, et petit-fils de George II, succéda à ce dernier en 1760, à l'âge de 22 ans. Il mourut en 1820. ‖ GEORGE IV, fils aîné de George IV, né en 1762, fameux par les désordres de sa jeunesse, fut proclamé roi en 1820, mort en 1830.

— Géogr. *Iles du roi George*. Iles de la mer du Sud découvertes en 1765, par le commodore anglais Byron, qui leur donna le nom de son souverain. On les nomme communément Tiouka ... *George*. Lac des États-Unis, comté de New-York, au sud du lac Champlain avec lequel il communique. Les rives du lac George sont très-belles; les eaux remarquables par leur pureté nourrissent de bons poissons.

GEORGE DE TRÉBIZONDE. Savant Grec du XVe siècle, appelé à Venise pour y enseigner la langue de ses ancêtres, mort à Rome en 1485, à l'âge de 90 ans.

GEORGE-TOWN. Géogr. Ville des États-Unis, Ch.-l. d'un district fédéral. Université catholique; couvent de femmes. ‖ Chef-lieu de l'île du prince de Galles. Bon port et chantier de construction; 6,000 hab. ‖ Chef-lieu de l'île anglaise de Grenade dans les petites Antilles.

GÉORGIE. (en arabe, en persan et en turc, *Gurdjistan*). Géogr. Gouvernement de la Russie asiatique, dans la région caucasienne; ch.-l. Tiflis. Le pays qu'il occupe comprenait anciennement trois royaumes : la Colchide, l'Ibérie, et une partie de l'Albanie. La Géorgie peut avoir 440 kilom. de long sur 300 de large; c'est une si belle contrée, qu'on a cru y trouver la vraie situation du paradis terrestre. La température est douce, quoique un peu froide dans les parties élevées; l'air pur et salubre. Le seul fleuve navigable est le Kour (l'ancien Cyrus); il traverse la Géorgie de l'est à l'ouest, reçoit l'Araxe, et se jette dans la mer Caspienne. Le fer, le plomb, le cuivre, le bois et le vin, sont les principales productions.

— Hist. La Géorgie a formé anciennement un État indépendant dont l'histoire est peu connue. Vers le milieu du XVIIe siècle, elle fut conquise par la Perse et partagée en deux principautés : la portion la plus considérable de la Géorgie resta à la Russie depuis 1801; le reste continua de faire partie de l'empire ottoman.

— Un des petits États de l'Amérique septentrionale; 516,600 hab.

— *Nouvelle-Géorgie*. Partie de la côte occidentale de l'Amérique du Nord, qui se trouvait autrefois dans la Nouvelle-Bretagne, mais qui est comprise maintenant dans les États-Unis.

GÉORGIEN, ENNE. adj. Qui est de la Géorgie. Femme géorgienne. Familles géorgiennes. Rois géorgiens. Troupes géorgiennes.

— Qui appartient à la Géorgie ou à ses habitants. Langue, littérature géorgienne.

— substantiv. Habitant, habitante de la Géorgie. Un Géorgien. Une Géorgienne. Les Géorgiens sont le peuple le plus civilisé de l'isthme caucasien. Les *Géorgiens* n'ont jamais manqué de courage, et plusieurs d'entre eux, en Turquie, en Perse, en Égypte, ont déployé de grands talents et de brillantes qualités. (V. Rat.) Les *Géorgiennes*, si renommées par leur beauté, se livrent à l'intempérance et à l'effervescence de leurs passions. (Id.)

— GÉORGIEN. s. m. Langue parlée en Géorgie. Parler le géorgien. Le géorgien est, selon quelques savants, une langue à part, différente de toute autre, et cachant son origine dans la nuit des temps. D'autres le comprennent dans la grande famille des langues indo-européennes, où il paraît se rapporter spécialement au groupe mède.

GÉORGINE. s. f. Bot. Genre de plantes, type de la famille des géorginées.

GÉORGINÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à la géorgine. ‖ GÉORGINÉES. s. f. pl. Section de la sous-tribu des astéroïdées éclipées, ayant pour type le genre géorgine. ‖ On dit aussi une georginée.

GÉORGIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., γῆ, terre; ἔργον, ouvrage). Qui a rapport à l'art de cultiver la terre. Poëme géorgique. Traité géorgique. Poésie géorgique.

Virgile, favori du dieu de l'harmonie,
A son chant *géorgique* employa trois hivers.
(F. de Neufchâteau.)

— LES GÉORGIQUES. s. f. pl. Poëme didactique qui enseigne l'art de cultiver la terre. Les Géorgiques de Virgile. Les Géorgiques de Delille. Ces nouvelles *géorgiques* (l'Homme des champs) n'ont rien de commun avec celles qui ont paru jusqu'à ce jour. (Delille.) Les *Géorgiques* de Virgile ont toute la perfection que peut avoir un ouvrage écrit par le plus grand poëte de l'antiquité, dans l'âge où l'imagination est le plus vive, le jugement le plus formé, et toutes les facultés de l'esprit dans toute leur vigueur et dans leur entière maturité. (Id.)

— Philos. *Géorgique*. Dans le système de François Bacon, Partie de la morale qui concerne la culture ou le perfectionnement des mœurs. Géorgique de l'âme.

GÉOSAURIEN, ENNE. adj. (ét. gr., γῆ, terre; σαῦρος, saurien). Erpét. Qui vit sur la terre. Reptiles géosauriens. ‖ GÉOSAURIENS. s. m. pl. Section de l'ordre des reptiles sauriens, comprenant ceux qui vivent sur terre. ‖ On dit aussi un géosaurien.

GÉOSCOPE. s. m. Art divin. Celui qui pratique la géoscopie.

GÉOSCOPIE. s. f. (ét. gr., γῆ, terre; σκοπέω, observer). Divination tirée de la nature et de la qualité de la terre. ... qui traite des qualités de la terre.

— Art divin. Observation de ce qui se passe sur la terre, afin de s'en servir pour prévoir les événements futurs.

GÉOSOPHIE. s. f. (ét. gr., γῆ, terre; σοφία, sagesse). Didact. Connaissance du globe de la terre sous le point de vue philosophique.

GÉOSPHÉRIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., γῆ, terre; σφαῖρα, sphère, globe). Qui a rapport au globe de la terre, qui le représente. Machine géosphérique.

GÉOSTRATÉGIE. s. f. (ét. gr., γῆ, terre; στρατός, camp). Didact. Art de la guerre envisagé sous le rapport des armées de terre.

GÉOTRUPE. s. m. Entom. Genre de coléoptères, type de la famille des géotrupides.

GÉOTRUPIDE. adj. des 2 g. Entom. Qui ressemble à un géotrupe. ‖ GÉOTRUPIDES. s. m. pl. Famille de coléoptères ayant pour type le genre géotrupe. ‖ On dit aussi un géotrupide.

GÉOTRUPIN, INE. adj. Entom. Qui ressemble à un géotrupe. ‖ GÉOTRUPINS. s. m. pl. Tribu de la famille des coléoptères lamellicornes, ayant pour type le genre géotrupe. ‖ On dit aussi un géotrupin.

GÉPIDE. adj. et s. des 2 g. (de l'anglo-saxon *gebiden*, rester en arrière, parce que ces peuples ne parurent qu'après les autres Goths dans l'empire romain). Hist. anc. Nom d'un peuple goth sorti de la Scandinavie pour envahir l'empire romain au jour de sa décadence. Les Gépides occupèrent en Hongrie et dans la Transylvanie toutes les terres comprises entre le Danube, le Theis, le Morosch et le Thémès, jusqu'à ce qu'ils furent ou détruits ou soumis par d'autres barbares.

GÉRAINE. s. f. Bot. Un des noms vulgaires du géranium.

GÉRANCE. s. f. (rad. *gérant*). Fonctions de gérant. Avoir la gérance d'une entreprise.

GÉRANCE. s. f. (du lat. *gerens*, de *gerere*, porter). Techn. Machine dont on se sert en Hollande pour décharger les vaisseaux.

GÉRANDO (Joseph-Marie, baron de). Philosophe, écrivain, et professeur à l'école de droit, né à Lyon le 29 février 1772, mort dernièrement à Paris, a donné l'impulsion au mouvement réactionnaire qui depuis trente ans s'est manifesté en France contre la philosophie sensualiste.

GÉRANOS. Myth. Sorte de danse dont les figures imitaient les détours du labyrinthe de Crète.

GÉRANIACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui appartient, qui a rapport au géranium. ‖ GÉRANIACÉES. s. f. pl. Famille de plantes ayant pour type le genre géranium. ‖ On dit aussi une Géraniacée.

GÉRANIÉ, ÉE. adj. Bot. Syn. de Géraniacé. ‖ GÉRANIÉES. s. f. pl. Famille de plantes qui a pour type le genre géranium. ‖ On dit aussi une géraniée.

GÉRANIER. s. m. Bot. Un des noms vulgaires du géranium.

GÉRANIOLOGIE. s. f. (ét. gr., γέρανιον; λόγος, discours). Bot. Traité sur les géraniums. Lhéritier a fait une géraniologie.

GÉRANION. s. m. Un des noms vulgaires du géranium.

GÉRANIS. s. m. Chir. Bandage employé dans les luxations de l'omoplate ou les fractures des clavicules.

GÉRANIUM. s. m. (pr. *jé-ra-ni-omm*; du gr. γέρανος, grue, parce que son fruit a la forme d'un bec de grue). Bot. Genre de plantes géraniées dont les espèces les plus recherchées pour les jardins sont le géranium strié d'Italie, le géranium sanguin, le géranium macrorhize, et le géranium robertin, vulgairement nommé herbe à Robert, bec de grue. Les géraniums sont très-sensibles aux gelées, et demandent les mêmes soins que les orangers. Ils se reproduisent de graines et de boutures; quelques-uns ont la tige ligneuse. Les vaches sont très-friandes du géranium musqué. Les *géraniums* sont très-recherchés, soit à cause de l'éclat de leurs fleurs, soit à cause du parfum propre à toutes leurs parties. (Spach.)

— On leur a donné aussi le nom de *géranier*, *géranion*.

GÉRANT. part. prés. invar. du v. Gérer. Qui gère. Des personnes gérant elles-mêmes leur patrimoine.

GÉRANT, ANTE. adj. (du lat. *gerere*, administrer). Qui a la propriété de gérer. Rédacteur gérant. Associé gérant. Personne gérante. Dans les sociétés formées pour l'exploitation des journaux, les associés *gérants* sont tenus de choisir parmi eux un gérant responsable. (Teulet.)

GÉRANT, ANTE. s. Mandataire qui administre pour autrui, et qui a un compte à rendre de son administration. Tout *gérant* doit être Français, du sexe masculin, majeur, et jouissant des droits civils. (E. Regnard.)

— Celui des associés auquel l'administration de la société est confiée à l'exclusion des autres. Les associés commandités peuvent seuls être nommés *gérants* d'une société en commandite. (E. Regnard.)

GÉRARD (Franç.-Pasc.-Sim., baron). Célèbre peintre d'histoire, né à Rome en 1770, mort à Paris le 11 janvier 1837.

GÉRARDMER. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Saint-Dié (Vosges); 5,700 hab.

— s. m. Nom donné à un fromage qui se fabrique dans le village de ce nom. Il se rapproche à quelques égards de ceux de Gruyère et de Brie, et les graines de cumin qu'on introduit dans le caillé lui donnent une odeur aromatique ... qui en ont l'habitude. On l'appelle vulgairement *géromé*.

GÉRASCANTHE. adj. des 2 g. (ét. gr., γηράσκω, je vieillis; ἄνθος, fleur). Bot. Dont la corolle dure longtemps. Fleur gérascanthe.

GERBAGE. s. m. S'est dit pour Droit de gerbe. ‖ Levée des gerbes d'un champ.

GERBE. s. f. (du bas lat. *garba*; dérivé du celt. *carrat*, *garrat*, lier; on a dit en vieux français *jarbe*; on dit encore en picard *garbel*. Agric. Faisceau de céréales coupées, liées, étant toutes parallèles et ayant leurs épis tournés du même côté. Lier des gerbes. Gerbe de blé, d'avoine, d'orge. Gerbes de froment. Battre des gerbes. Faire des gerbes. Gerbe ...

Tribu de la famille des coléoptères lamellicornes, ayant pour type le genre géotrupe. || On dit aussi un géotrupin.

GÉPIDE. adj. et s. des 2 g. (de l'anglo-saxon *gebiden*, rester en arrière, parce que ces peuples ne parurent qu'après les autres Goths dans l'empire romain). Hist. anc. Nom d'un peuple goth sorti de la Scandinavie pour envahir l'empire romain au jour de sa décadence. Les Gépides occupèrent en Hongrie et dans la Transylvanie toutes les terres comprises entre le Danube, le Theis, le Morosch et le Thémès, jusqu'à ce qu'ils furent ou détruits ou soumis par d'autres barbares.

GÉRAINE. s. f. Bot. Un des noms vulgaires du géranium.

GÉRANCE. s. f. (rad. *gérant*). Fonctions de gérant. Avoir la gérance d'une entreprise.

GÉRANCE. s. f. (du lat. *gerens*, de *gerere*, porter). Techn. Machine dont on se sert en Hollande pour décharger les vaisseaux.

GÉRANDO (Joseph-Marie, baron de). Philosophe, écrivain, et professeur à l'école de droit, né à Lyon le 29 février 1772, mort dernièrement à Paris, a donné l'impulsion au mouvement réactionnaire qui depuis trente ans s'est manifesté en France contre la philosophie sensualiste.

GÉRANOS. Myth. Sorte de danse dont les figures imitaient les détours du labyrinthe de Crète.

GÉRANIACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui appartient, qui a rapport au géranium. || GÉRANIACÉES. s. f. pl. Fam[ille de] plantes ayant pour type le genre géraniu[m. || O]n dit aussi une Géraniacée.

GÉRANIÉ, ÉE. adj. Bot. Syn. de Géraniacé. || GÉRANIÉES. s. f. pl. Famille de plantes qui a pour type le genre géranium. || On dit aussi une géraniée.

GÉRANIER. s. m. Bot. Un des noms vulgaires du géranium.

GÉRANIOLOGIE. s. f. (ét. gr., γέρανιον; λόγος, discours). Bot. Traité sur les géraniums. Lhéritier a fait une géraniologie.

GÉRANION. s. m. Un des noms vulgaires du géranium.

GÉRANIS. s. m. Chir. Bandage employé dans les luxations de l'omoplate ou les fractures des clavicules.

GÉRANIUM. s. m. (pr. *jé-ra-ni-omm*; du gr. γέρανος, grue, parce que son fruit a la forme d'un bec de grue). Bot. Genre de plantes géraniées dont les espèces les plus recherchées pour les jardins sont le géranium strié d'Italie, le géranium sanguin, le géranium macrorhize, et le géranium robertin, vulgairement nommé herbe à Robert, bec de grue. Les géraniums sont très-sensibles aux gelées, et demandent les mêmes soins que les orangers. Ils se reproduisent de graines et de boutures; quelques-uns ont la tige ligneuse. Les vaches sont très-friandes du géranium musqué. Les *géraniums* sont très-recherchés, soit à cause de l'éclat de leurs fleurs, soit à cause du parfum propre à toutes leurs parties. (Spach.)

— On leur a donné aussi le nom de *géranier*, *géranion*.

GÉRANT. part. prés. invar. du v. Gérer. Qui gère. Des personnes gérant elles-mêmes leur patrimoine.

GÉRANT, ANTE. adj. (du lat. *gerere*, administrer). Qui a la propriété de gérer. Rédacteur gérant. Associé gérant. Personne gérante. Dans les sociétés formées pour l'exploitation des journaux, les associés *gérants* sont tenus de choisir parmi eux un gérant responsable. (Teulet.)

GÉRANT, ANTE. s. Mandataire qui administre pour autrui, et qui a un compte à rendre de son administration. Tout *gérant* doit être Français, du sexe masculin, majeur, et jouissant des droits civils. (E. Regnard.)

— Celui des associés auquel l'administration de la société est confiée à l'exclusion des autres. Les associés commandités peuvent seuls être nommés *gérants* d'une société en commandite. (E. Regnard.)

GÉRARD (Franç.-Pasc.-Sim., baron). Célèbre peintre d'histoire, né à Rome en 1770, mort à Paris le 11 janvier 1837.

GÉRARDMER. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Saint-Dié (Vosges); 5,700 hab.

— s. m. Nom donné à un fromage qui se fabrique dans le village de ce nom. Il se rapproche à quelques égards de ceux de Gruyère et de Brie, et les graines de cumin qu'on introduit dans le caillé lui donnent une odeur aromatique

qui en ont l'habitude. On l'appelle vulgairement *geromé*.

GÉRASCANTHE. adj. des 2 g. (ét. gr., γηράσκω, je vieillis; ἄνθος, fleur). Bot. Dont la corolle dure longtemps. Fleur gérascanthe.

GERBAGE. s. m. S'est dit pour Droit de gerbe. || Levée des gerbes d'un champ.

GERBE. s. f. (du bas lat. *garba*; dérivé du celt. *carrai*, *garrai*, lier; on a dit en vieux français *jarbe*; on dit encore en picard *garbe*). Agric. Faisceau de céréales coupées, liées, étant toutes parallèles et ayant leurs épis tournés du même côté. Lier des gerbes. Gerbe de blé, d'avoine, d'orge. Gerbes de froment. Mettre des gerbes. Faire des gerbes. Gerbe flottante, ondoyante, féconde, entassée, liée, dorée, frêle, mince, maigre, grosse. Il est encore moins aisé qu'on ne pourrait le croire de confectionner avec célérité une bonne et belle *gerbe*; l'opération, assez simple par elle-même, demande plus d'habitude qu'on ne croirait. (De Moléon.) On peut évaluer, terme moyen, qu'une *gerbe* rend en grain le tiers de son poids, plutôt un peu plus que moins. (Morogues.) Les *gerbes*, disait Xénophon, donnent à ceux qui les font croître le courage de les défendre (B. de St-P.) La campagne était couverte d'épis jaunissants et d'esclaves qui les faisaient tomber sous la faux tranchante; de jeunes enfants les ramassaient et les présentaient à ceux qui en faisaient des *gerbes*. (Barthél.) Pour vous la *gerbe* d'or se courbe sous ses grains. (Desaint.)

Et l'aire, où le fléau dépouille les épis,
Attend en vain les dons que la *gerbe* a promis.
(DESAINTANGE.)

. . . Des blés dont les *gerbes* flottantes,
Roulent au gré des vents leurs ondes jaunissantes.
(DELILLE.)

— Prov. *Mieux vaut le lien que la gerbe.* Se dit des personnes qui déshonorent l'habit qu'elles portent.

— Fig. et par extension, Assemblage, amas d'objets divers qui, par leur réunion, forment une gerbe ou en ont plus ou moins la forme. Gerbe de papier. La surface de ces contrées offre partout une suite, et quelquefois une *gerbe* de volcans. (Buff.)

— Hydraul. Faisceau de plusieurs petits jets d'eau qui forment une girande de peu de hauteur. Les gerbes d'eau du Palais-Royal, du Luxembourg, de Versailles. La *gerbe* d'eau est d'un très-bel effet; c'est pour les grands jardins et pour les lieux publics un ornement qui de tout temps a été fort goûté. (De Moléon.)

— Pyrotech. Groupe de fusées dont l'explosion simultanée termine ordinairement les feux d'artifice.

— Par extens., se dit en parlant du tonnerre.

. . . Et la foudre bruyante
A mes pieds est tombée en *gerbe* flamboyante. (DEL.)

— Vanner. *Gerbe d'osier*. Botte de joncs.

— Astron. Un des noms de la constellation appelée aussi la Chevelure de Bérénice.

GERBÉ, ÉE. part. pass. du v. Gerber. S'empl. adjectiv. Blé gerbé. Avoine gerbée. Futailles gerbées.

GERBÉE. s. f. (rad. *gerbe*). Botte de paille où il reste encore quelque grain. Gerbée de céréales. Gerbée de seigle, de froment, d'orge. Être nourri de gerbées.

GERBER. v. a. 1re conj. (rad. *gerbe*). Agric. Mettre en gerbe. Gerber du froment. Gerber du blé, de l'orge. Gerber de l'avoine.

— Absol. Il faut aller gerber. Il est temps de gerber.

— Tonnel. Amonceler les futailles les unes sur les autres. Opération qui se fait toujours lorsqu'il n'y a pas assez de place dans la cave ou dans le cellier. Gerber des futailles.

— Art milit. Empiler des bombes, des boulets, de manière à former une espèce de prisme triangulaire et en forme de trapèze. || Lancer des boulets contre un fort, une place, etc. Gerber une place.

GERBERIE. s. f. (rad. *gerbe*). S'est dit pour le lieu où sont renfermées les gerbes.

GERBÉRIE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des synanthérées mutisiées. Gerbérie de Burmann, de Linné. Gerbérie coronopifoliée. Gerbérie piloselle.

GERBÉRIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui tient de la gerbérie. || GERBÉRIÉES. s. f. pl. Section de la tribu des mutisiées, ayant pour type le genre gerbérie. || On dit aussi une gerbériée.

GERBIER. s. m. (rad. *gerbe*). Agric. Amoncellement des gerbes en plein air, appelé aussi meule. Gerbier de blé, d'avoine. Gerbier d'orge, de froment

— Lieu où les gerbes sont amoncelées ou ont été amoncelées. Se coucher sur le gerbier. Dormir sur le gerbier.

GERBIER (Pierre-Jean-Baptiste). Célèbre avocat au parlement de Paris, né à Rennes le 29 juin 1725; mort à Paris le 26 mars 1788. Il était l'aigle du barreau à une époque où le barreau abondait en hommes supérieurs.

GERBIÈRE. s. f. Agric. Charrette pour transporter des gerbes. || Tas de gerbes.

GERBIFORME. adj. des 2 g. (du fr. *gerbe*, et du lat. *forma*, forme). Minér. Qui a la forme d'une gerbe. Cristaux gerbiformes.

GERBILLE. s. f. Mamm. Genre de rongeurs à longues jambes, et ayant trois doigts articulés à un seul os du métatarse. La gerbille du Canada, du tamarisc de l'Inde.

[illegible] tite gerbe.

GERBO, GERBOA. s. m. (de l'arabe *jerbuah*). Mamm. Espèce du genre gerboise. Les *gerboas* vivent en tribus, et paraissent rechercher les bulbes pour leur nourriture, préférablement à toute autre chose. (F. Cuvier.)

GERBOÏDE. adj. des 2 g. (rad. *gerboise*). Mamm. Qui ressemble à une gerboise. || GERBOÏDES. s. m. pl. Famille de l'ordre des mammifères glirières, qui comprend les gerboises. || On dit aussi un gerboïde.

GERBOISE. s. f. (de l'ar. *jerbuah*, même signif.) Mamm. Genre de rongeurs ayant le museau pointu, la tête large, courte, aplatie en dessus, et le cou à peine sensible. Ces animaux, dont la physionomie générale est celle des rats, vivent de racines et de grains, et boivent peu; leur vie se passe dans l'obscurité, la lumière les incommode, et le jour est le temps de leur sommeil. Les gerboises se tiennent habituellement sur leurs pieds de derrière, sautant plus souvent qu'elles ne marchent, et ne se servant guère de leurs pieds de devant que pour porter leurs aliments à leur bouche ou pour grimper; d'où le nom de *rat bipède*, en lat. *dipus*.

GERCE. s. f. (rad. *gercer*). Entom. S'est dit d'un insecte qui ronge les feuilles, les étoffes, et y fait des gerçures.

— Se dit aussi vulgairement pour Crevasse. Avoir des gerces aux mains.

— Mar. Fente, ouverture dans le fil d'une pièce de bois résultant d'une trop longue exposition au soleil.

GERCÉ, ÉE. part. pass. du v. Gercer. S'empl. adjectiv. Main gercée. Arbre dont l'écorce est gercée. Le tableau *gercé* finit d'ordinaire par tomber en écailles. (Boutard.)

— *Gercé par*. Sa peau n'a pas été *gercée* par le froid. (Lacép.)

GERCEMENT. s. m. (rad. *gercer*). Action de gercer.

— Résultat, effet, produit de cette action. Le gercement d'une écorce.

GERCER. v. a. 1re conj. Le *c* prend une cédille devant *a*, *o*. *Gerçait*. *Gerçant*. Causer de petites fentes, faire des crevasses à la peau. Le froid gerce les mains. La bise gerce les lèvres.

— Par extens. La chaleur a gercé l'écorce de la terre. Les grandes chaleurs ont gercé cet arbre.

— Neutral. La terre gerce. Les lèvres commencent à gercer. Un mur qui gerce.

— SE GERCER. v. pron. Être gercé. Les lèvres se *gercent* à la grande gelée. (Acad.)

GERÇURE. s. f. Pathol. Petite fente ou crevasse peu profonde qui survient, par l'impression du froid ou de quelque autre cause irritante, aux lèvres, aux mains, aux pieds, et sur les parties de la peau exposées au contact de l'air. On les observe surtout aux mamelons, à l'anus, à la vulve, à la paume des mains, etc., et aussi chez les animaux, dans les plis des paturons des chevaux. Les *gerçures* du bout des seins, chez les femmes qui allaitent pour la première fois, sont excessivement douloureuses. (Grim. de Caux.)

— Bot. Petite fente qui se forme soit dans le bois, soit dans l'écorce par suite d'une sécheresse excessive.

— Comm. Fente vive qui se trouve dans le diamant.

— Œnol. Maladie de la vigne qui paraît être une sorte de brûlure.

— Peint. Maladie des tableaux dont l'enduit se fend en tout sens, soit par le travail de la toile ou du panneau, ou par toute autre cause.

GÉRÉ, ÉE. part. pass. du v. Gérer. S'empl. adj. Les obligations du gérant, comme celles du mandataire, varient suivant les affaires *gérées*. (E. Raymond.)

GÉRENDE. s. f. Erpét. Espèce de serpent du genre boa

GÉRER. v. a. 1re conj. L'*é* se change en *è* devant une voyelle muette. *Je gère*, *tu gères*, *il gère*. Gouverner, administrer. Gérer les affaires de quelqu'un. Gérer une tutelle. Gérer un domaine.

— Être le gérant de. Gérer une entreprise commerciale, littéraire.

GERFAUT. s. m. Ornith. Seconde section du genre faucon, comprenant des animaux plus grands que les vautours.

GERGELIN. s. m. Comm. Huile que les Indiens tirent de la sésame.

GÉRICAULT (Jean-Louis-Théodore-André). Peintre, né à Rouen vers 1792, mort en 1826; était fils d'un ancien avocat, fut l'auteur du *Naufrage de la Méduse*.

GÉRIGONZA. s. m. Linguist. V. JERIGONZA.

GÉRILLE. s. f. Bot. Un des noms vulgaires de la chanterelle ou girolle ordinaire.

GÉRION (Ordre de Saint). Ordre militaire institué en Palestine, par Frédéric Barberousse.

GÉRIT. s. m. Dard qui a environ deux pieds de longueur, et dont on se sert pour la chasse aux ours.

GERLE. s. m. Ichthyol. Sur la côte de Nice, Mendole, poisson du genre picarel.

— Métrol. Mesure de capacité employée dans le canton de Neufchâtel; elle vaut 9 litres 99,093.

GERLON. s. m. Techn. Cuve dont se sert le [illegible]

GERMAIN (Saint). Évêque de Paris, né à Autun, vers l'an 496, mort en 576.

GERMAIN DES PRÉS (SAINT-). Célèbre abbaye de l'ordre de saint Benoît, située à Paris, fondée vers 558 par Childebert Ier; annexée en 1791 à la congrégation de Saint-Maur. Elle possédait une belle église qui existe encore.

GERMAIN EN LAYE (SAINT-). Géogr. Ville de France du département de Seine-et-Oise, ch.-l. de cant. de l'arr. de Versailles, à 19 kil. de cette ville et 20 kil. de Paris; 11,241 hab. Jolie ville, commerçante en cuirs, étoffes de crins et bas. Elle avait deux châteaux où plusieurs rois ont fait leur séjour. L'un, qui subsiste encore, bâti depuis plusieurs siècles, et augmenté sous différents règnes, notamment par Louis XIV; c'est aujourd'hui un pénitencier militaire; l'autre, bâti par Henri IV, est en grande partie abattu. Belle terrasse qui domine la Seine. Autour de la ville est une forêt de 24 kil. de tour. Saint-Germain communique avec Paris par un chemin de fer d'environ 16 kil.

— Hist. *Paix ou traité de Saint-Germain.* Traité conclu le 8 août 1570, au nom du roi, avec les calvinistes, par les sieurs de Biron et de Mesmes, et qui fut plaisamment nommée *paix boiteuse et mal assise*, parce que l'un était boiteux, et l'autre possédait la seigneurie de Malassise.

GERMAIN, AINE, adj. et s. (en lat. *germanus*; dérivé de *germen*, souche). Jurispr. Se dit du Frère et de la sœur nés du même père et de la même mère. On les appelle ainsi pour les distinguer des frères et sœurs consanguins, nés du même père, et des utérins, nés de la même mère, et non du même père. Frères germains. Sœurs germaines. Avoir un frère germain et deux frères consanguins. Avoir deux sœurs germaines et un frère utérin. Les germains, les utérins et les consanguins.

— Il ne s'emploie, dans le langage ordinaire, qu'en ligne collatérale, c'est-à-dire, en parlant des enfants des deux frères ou des deux sœurs, ou du frère et de la sœur. Cousin germain. Cousine germaine. Chez les Romains il n'y avait pas de prohibition pour le mariage des enfants des frères et sœurs, c'est-à-dire, des cousins *germains*. (Dufey.) Chez nous, le pauvre, qui ne peut acheter des dispenses du pape pour épouser sa cousine *germaine*, doit s'en abstenir, d'après les lois canoniques. (Id.)

— *Issu de germain*. Se dit des enfants des deux cousins germains. Cousin issu de germain. Ils sont issus de germains. Elles sont issues de germain.

— *Il a le germain sur moi.* Il est cousin germain de mon père ou de ma mère.

GERMAIN, AINE. adj. et s. (de *Gerh* ou *wehrmanner*, homme de guerre; étymologie qui nous paraît la plus naturelle: *gehr* était le nom de leur arme, et de là est venu sans doute le mot *wehr*, qui répond au mot français *guerre*, en anglais *war*; les Germains s'étant nommés ainsi, nous ne voyons pas pourquoi on expliquerait leur nom par d'autres langues, comme par le latin *germani*, frères, ou par le persan, *erman*, *eirman*, hôte, frère par l'hospitalité). Géogr. Habitant de la Germanie. Les Germains, peuples d'origine asiatique, habitaient primitivement le nord de la chaîne des montagnes qui réunissent l'Altaï et l'Himalaya au Caucase, et peuplèrent ensuite la Germanie quelques siècles av. J.-C. Les Germains étaient grossiers plutôt que féroces, francs, loyaux, hospitaliers, observateurs religieux de leur parole; ils ne s'adonnaient pas à l'agriculture et ne vivaient que du lait et de la chair de leurs troupeaux et de leur chasse; ils avaient des demeures fixes, bien qu'ils détestassent les villes; ils étaient grands mangeurs et surtout grands buveurs; fêtes, visites, délibérations même en matière de gouvernement, tout se résolvait en festins. Ils étaient d'une haute taille, d'un teint frais et d'une santé robuste. Ils se groupaient autour de chefs de leur choix pour de grandes expéditions; ils obéissaient la plupart à des rois héréditaires, mais ils n'en avaient pas moins une sorte d'aristocratie dans le conseil des grands et des vieillards, et une démocratie dans les *malles* ou diètes nationales, où tous les hommes libres se rendaient. Il faut bien distinguer chez les Germains la nation d'avec la bande: celle-ci se composait des hommes armés qui s'associaient à la fortune d'un guerrier renommé et le suivaient dans une expédition; dans celle-là étaient compris les femmes, les enfants, les vieillards. Leurs armes étaient pour l'infanterie, des épées longues et lourdes, comme celles des Germains franciques et allemaniques, ou courtes et tranchantes comme celles des Suèves; des arcs et des flèches, des épieux ou courtes lances, la hache à deux tranchants, la framée ou javelot à crochet, la cataie ou massue, la cuirasse en peaux de bêtes ou en fer, le bouclier long et étroit, le casque ou un bonnet de pelleterie avec un haut cimier. La cavalerie avait une lance plus longue. Leur religion était grossière; leur divinité principale était Hertha, la Terre. Ils croyaient aux sorts, aux oracles, aux prophéties; les femmes surtout leur semblaient aptes à prédire, et sous ce rapport ils témoignaient à quelques-unes d'entre elles une vénération qu'on a eu tort de croire générale. Nous avons dans Tacite une peinture aussi élégante que détaillée des mœurs des *Germains*. (Vaudonc.)

— Se dit encore quelquefois pour Allemand.

GERMAINE. s. f. Bot. Genre de plantes labiées.

[illegible] signif. *fraternité*). Hist. Nom d'une association populaire qui s'était formée à Valence en 1520, durant les troubles qu'y avait excités la tyrannie des nobles. Des germanadas s'étaient également formées dans la plupart des villes d'Espagne, durant l'absence de Charles Ier, qui était allé recevoir la couronne impériale.

GERMANAT. s. m. Hist. V. GERMANADA.

GERMANDRÉE. s. f. Bot. Genre de plantes labiées à fleurs d'un blanc jaunâtre, et disposées en épi unilatéral à l'extrémité des tiges. Cette plante a une saveur âcre et amère; elle est regardée comme apéritive, sudorifique, vulnéraire; les bestiaux ne la mangent qu'à défaut d'autre nourriture. La germandrée frutescente a les fleurs d'un joli bleu violâtre. Germandrée maritime, officinale.

— Bot. Nom vulgaire d'une véronique.

GERMAND. s. m. Hist. relig. Membre d'une secte de philosophes indiens, ainsi appelés de ce qu'ils habitaient dans les bois, où ils vivaient de fruits sauvages, n'ayant d'autres vêtements que ceux qu'ils fabriquaient avec des écorces d'arbre. Ils s'abstenaient de l'usage du vin et du mariage.

GERMANÉITÉ. s. f. Vieux mot qui s'est dit pour Parenté.

GERMANICOPOLIS. Géogr. anc. Ville de Paphlagonie, dans un canton appelé *Domanitide*. Aujourd'hui *Castamoun*.

GERMANICUS (César). Fils de Drusus et d'Antonia, nièce d'Auguste. Né l'an de Rome 739, 15 ans av. J.-C., fut adopté par l'empereur Tibère. A la mort d'Auguste, il fut salué empereur, mais il refusa ce titre et continua la guerre contre les Germains. Jaloux de sa gloire, Tibère le rappela à Rome, et l'envoya en Orient pour apaiser les troubles d'Arménie. Il fit ensuite un voyage en Egypte, mais à son retour il trouva les troupes corrompues par Pison, confident de Tibère. Il l'exila. Quelque temps après, il mourut à l'âge de 34 ans, l'an 19, on se disant empoisonné. Pison, accusé de ce meurtre, prévint le supplice en se donnant la mort. La mort de Germanicus consterna tout l'empire; Tibère seul fit éclater sa joie.

GERMANIE. Géogr. Vaste contrée de l'Europe ancienne qui comprenait non-seulement le pays qui s'étend du Danube à la mer du Nord, et du Rhin à la Vistule, mais encore les contrées appelées aujourd'hui Danemark, Norwége, Suède, Finlande, Livonie et Prusse: contrées habitées par une multitude de peuplades différentes, mais dont les traits, les mœurs et le langage annonçaient néanmoins une origine commune. Les Germains formaient trois nations principales: les Istævons, les Ingævons et les Hermions. Les Hermions, qu'on regarde comme la souche commune, habitaient entre l'Elbe et la Vistule et portaient aussi le nom de Teutons et de Semnons. De cette souche s'étaient détachés deux rameaux; les Istævons, qui étaient allés s'établir à l'Ouest, et les Ingævons au Nord. Ces trois nations principales différaient cependant essentiellement entre elles. La nation istævone se composait d'un grand nombre de peuplades: les *Chamavi*, les *Tubantes*, les *Usipii*, les *Ansibarii*, et les *Bructeri*, entre le Weser et le Rhin; les *Sigambri* et les *Marsi*, depuis la Lippe jusqu'à Cologne, mais plus tard, les *Dulgumnii*, les *Chasoarii*, les *Tencteri* et les *Ingriones*, sur la rive occidentale du Weser jusque dans le Harz; les *Catti*, depuis les sources du Weser, le long de la forêt de Thuringe, jusqu'au Mein et à la Saale, et leurs alliés les *Nertereanes*, les *Danduti*, les *Turoni*, les *Marvingi* et les *Mattiaci*, dont les derniers habitaient autour de Wiesbaden et de Marbourg, tandis que les premiers s'étendaient dans la principauté de Waldeck jusqu'à Hanau; enfin les *Cherusci*, dans le Harz et les contrées environnantes, et les *Fosi*, leurs alliés, dans le Brunswick, lesquels formaient avec les *Marsi*, les *Chasoarii*, les *Tubantes*, les *Dulgumnii*, les *Ansibarii*, etc., la confédération des Chérusques, dont les derniers se séparèrent par la suite. Toutes ces peuplades se confondirent dans trois grandes confédérations: celle des Sicambres, celle des Chérusques et celle des Cattes, dont sortirent plus tard les deux puissantes confédérations des Francs et des Allemans. Les Ingævons s'étendaient depuis l'embouchure du Rhin jusqu'au rivage occidental de la mer Baltique et depuis le Zuyderzée jusqu'à la Trave, dans le Holstein, ainsi que dans la presqu'île Cimbrique et dans la Scandinavie. Ils formaient également différentes peuplades; les puissants *Frisii* avec les *Frisabons*, les *Sturii* et les *Narsarii*; les *Chauci* ou Chauques, dans la Frise orientale, dans le pays d'Oldenbourg et de Brême; les *Angrivarii* dans les environs de Verden, de Lunebourg et de Kalenberg; les *Saxons*, dans le Holstein actuel, avec leurs trois peuplades: les *Ostfales*, les *Westfales* et les *Angarii*, puis les habitants de la Péninsule, les *Nordalbingi*, qui, unis avec eux, se firent connaître plus tard sous les noms de *Normands* et de *Danois*. Aux Ingævons appartenaient aussi les peuples de la Scandinavie et de la Prusse, habitées, la dernière, par les *Ostiæi*, les *Venedi* et les *Scirri*, et la première par les *Hellevions* dans le gouvernement actuel de Scanie, ou par les *Suiones* et les *Sitones*, les *Fenni*, les *Æstyi* et les *Venedi*. Les Hermions, qui, dans leurs migrations sont souvent désignés sous le nom de *Suèves*, formaient de même plusieurs peuplades; les *Varini*, entre les embouchures de la Trave et de la Warne; les *Suardones*

nœrdi et les *Viruni*, dans le pays de Lauenbourg et dans le Mecklembourg; les *Rugii*, les *Turcilingii* et les *Scirri*, dans la Poméranie, les *Heruli* voisins des *Gothones*, sur les bords de la mer Baltique, et les *Gothones* eux-mêmes avec leurs ramifications en Pologne; les *Vandalii* et les *Silingi* dans les vallées ou montagnes des Géants et la Lusace, les *Burgundiones* et les *Lygii*, avec les *Burii*, etc., derrière les *Wandales*, en Silésie et en Pologne. Les *Langobardi* et les *Angli* étaient des peuplades d'Hermions, qui étaient allées s'établir parmi les Ingævons et les Istævons. Dans le midi de la Germanie se trouvaient des Suèves de différentes tribus dont quelques-uns fondè-

rent par la suite de vastes empires; tels étaient les *Quadi*, les *Marcomanni*, les *Boji* qui en descendent, les *Hermanduri* et les *Suevi* qui en sont issus.

— GERMANIE (Royaume de). Nom donné à un des royaumes nés du démembrement de l'empire de Charlemagne, et qui primitivement comprenait toutes celles des provinces situees au delà du Rhin qui avaient fait partie de la monarchie des Francs; et en deçà du Rhin les villes de Spire, de Worms et de Mayence. Il fut agrandi à plusieurs époques.

— Iconol. La Germanie est représentée sous la figure d'une grande femme avec un javelot et un bouclier plus long et plus étroit que celui des Romains.

GERMANIEN, ENNE. adj. et s. Hist. anc. Nom d'une des tribus des Perses; membre de cette tribu. Les Germaniens étaient adonnés à l'agriculture.

GERMANIQUE. adj. des 2 g. Géogr. anc. Qui appartient à la Germanie ou à ses habitants. Tous les anciens s'accordent à louer la pureté des mœurs *germaniques*. (Vaudonc.) L'époque de l'arrivée de la première colonie *germanique* sur les côtes de la mer du Nord peut être fixée environ à l'an 700 avant l'ère chrétienne. (Id.) Ceux des Suèves qui restèrent sur le continent *germanique* s'y établirent dans le pays appelé, par les plus anciennes chroniques des Scandinaves, *Sachsland*. (Id.)

— Hist. rom. Titre que prirent plusieurs empereurs romains, vainqueurs des Germains. Claude le Germanique. || Louis, petit-fils de Charlemagne, s'est aussi appelé *le Germanique*, parce que, par le traité de Verdun en 843, il avait obtenu en partage le royaume dit de Germanie.

— *Mer Germanique*. Mer située au Nord de la Gaule, entre les îles Britanniques et la Germanie. Aujourd'hui *mer du Nord*.

— Hist. *Empire germanique* ou *Empire romain germanique*. Se dit de l'empire d'Occident renouvelé par Charlemagne, après son démembrement entre les petits-fils de ce prince. On l'appelle aussi *Empire d'Allemagne*. V. EMPIRE.

— Ethnogr. *Langues germaniques*. Famille de langues indo-européennes en usage chez les descendants des anciens Germains ou des peuples de la même race. Les langues germaniques paraissent avoir plus d'affinité avec le zend qu'avec le sanskrit. La *famille germanique* se partage, selon quelques linguistes, en cinq rameaux, *tudesque*, *saxon*, *angle*, *normannique* et *gothique*. Selon d'autres, elle comprend : le *haut allemand ancien*, l'*allemand*, le *frison*, le *néerlandais*, *le mésogothique*, le *suedois*, le *danois*, l'*anglais*, etc.

— *Confédération germanique*. V. ALLEMAGNE.

GERMANIQUE. s. f. Géogr. anc. Nom donné à deux divisions de la Gaule ancienne sous les Romains. La *Germanique première* était une portion orientale de la Belgique, entre la Belgique première et le Rhin. Elle comprenait cinq peuples : les *Caracates*, les *Vangiones*, les *Nemetes*, les *Tribaci* et les *Rauraci*. La *Germanique deuxième* était une portion septentrionale de la Belgique; elle était située entre les Belgiques première et deuxième et la grande Germanie. Elle était habitée par les *Tonge*, les *Menapii*, les *Ubii*, les *Bataves*, les *Aduatiques*, les *Guyernes*, et les *Toxandres*.

GERMANISÉ, ÉE. part. pass. du v. Germaniser. S'empl. adjectiv. Mot germanisé. Construction, locution germanisée.

GERMANISER. v. a. 1re conj. Rendre germain ou allemand.

— v. n. Faire des germanismes.

GERMANISME. s. m. En France, on appelle ainsi certaines locutions empruntées à la langue allemande, et que l'usage général n'a pas encore légitimées. Les germanismes les plus fréquents tiennent à l'emploi vicieux des verbes et des prépositions. *Viens chez moi*, au lieu de *viens auprès de moi*, est un germanisme. *Si cela me conviendrait*, pour *si cela me convient*, est également un germanisme.

GERMANO (SAN-). Géogr. Ville du royaume de Naples, province de la terre de Labour sur le Rabido, au pied du mont Cassin; 4,000 hab.

GERMANO-SAXON, ONNE. adj. Diplom. Qui appartient aux Germains et aux Saxons. Se dit de l'écriture plus communément appelée saxonne.

GERMANT. part. prés. invar. du v. Germer. Qui germe. Des plantes germant dans l'eau.

GERMANT, ANTE. adj. Qui est dans un état de germination. Une plante germante. Des tubercules germants. En vain on retournerait plusieurs fois une plante *germante*, la radicule et la plumule ainsi deplacées se retourneraient ainsi d'elles-mêmes pour reprendre leur direction primitive. (Dict. d'agr.)

GERME. s. m. (en lat. *germen*, dérivé de *gero*, porter). Phys. et hist. nat. Rudiment d'un être organisé qui vient d'être engendré; ébauche de tout organe que le temps ou la nutrition amènera au degré de perfection dont il est susceptible. On comprend sous le nom de *germes*, les bulbes, les bulbilles, les tubercules, les turions, les bourgeons et les lenticelles. Les germes diffèrent essentiellement des graines, en ce qu'ils ne sont que des fragments de végétaux, tandis que celles-ci sont des végétaux complets, quoique en miniature. Les animaux comme les plantes ont un germe, et chaque espèce a le sien, différent de celui des autres. Germe puissant, vigoureux, créateur, fécond, fertile, fructueux, inépuisable, généreux, précieux, précoce, tardif, lent, paresseux, assoupi, endormi, impuissant, développé, infecté, corrompu. Dans son *germe*, en naissant, on voit mourir l'épi. (Thom.) Chaque *germe*, soit qu'il doive donner naissance à un organe descendant ou ascendant, est susceptible de fournir un végétal entier. (Lemonn.) Le spasme que l'utérus éprouve peut faciliter l'avortement en produisant le détachement du *germe*. (Rostan.) Le *germe* est le premier point et l'indispensable exorde de la génération. (Anquetin.) Le *germe*, c'est l'individu tout entier réduit à ses plus simples éléments; c'est le principe renfermant toutes les conséquences. (Id.) Le fruit meurt en naissant dans son *germe* infecté. (Volt.)

. . . . . Ces *germes* sans vigueur
Attendaient pour agir une heureuse chaleur. (CASTEL.)

— Le germe des plantes, du moment qu'il est fécondé et déjà entouré de ses enveloppes, prend le nom de *graine*. Le germe des mammifères fécondé s'appelle *embryon*; il prend le nom d'*œuf* chez les animaux ovipares; mais le germe proprement dit ne forme qu'une partie fort restreinte de l'œuf et de la graine. Chez les vivipares, le germe fécondé n'a pas reçu de nom particulier, on le désigne toujours sous celui de *produit de la conception*.

— *Faux germe*. C'est ainsi qu'on nomme abusivement la matière informe qui provient d'une conception défectueuse. Cette femme est accouchée d'un faux germe.

— *Le germe d'un œuf*. Se dit communément d'une certaine partie compacte et glaireuse qui se trouve dans l'œuf.

— Bot. Se dit quelquefois pour l'ovaire, c'est-à-dire, pour la partie de la fleur qui devient le fruit lorsque la fécondation s'est opérée. Le *germe* est ordinairement à la partie inférieure du pistil. (Acad.)

— La partie de la semence dont se forme la plante. Le germe du blé. Le germe du gland. Le germe de l'amande. Ces deux coquilles, réunies par une suture, renfermant deux lobes divisés en partie par un zeste et réunis vers la pointe, qui contient le *germe* ou les premiers linéaments du noyer. (B. de St-P.)

— Partie d'une racine bulbeuse ou tubéreuse qui produit une nouvelle plante. Le germe d'un oignon. Une pomme de terre a ordinairement plusieurs *germes*. (Acad.)

— Première pointe qui sort d'une graine, d'une bulbe, etc., lorsqu'elle commence à pousser. Les fourmis rongent le *germe* du blé. (Acad.) Le *germe* des dents est d'abord contenu dans l'alvéole. (Buff.)

— *Emboîtement des germes*. D'après une opinion assez générale, le germe préexiste dans l'ovaire, et la fécondation n'a pour but que de déterminer son développement. D'après ce système, si l'ovaire de la femelle contient les germes de tous les êtres qui doivent naître d'elles, il faut que ceux-ci renferment le germe d'autres ovaires, qui à leur tour en renferment d'autres, et ainsi de suite à l'infini. Il en résulte encore que la première femelle de chaque espèce contenait les germes de tous les individus qui ont existé, et qui existeront jusqu'à l'extinction de son espèce, c'est ce qu'on a nommé le système de l'*emboîtement des germes*.

— Fig. Principe, cause, source, origine de quelque chose. Les germes de la vie. Le germe d'une maladie. Apporter les germes de la peste.

— Se dit, dans le même sens, des choses morales. Un germe de division. Un germe de procès, de querelle. Des germes de rébellion. Le germe d'une grande pensée. Etouffer le germe des vices. Faire éclore, développer le germe des vertus. Les germes de la corruption. Pour peu qu'on sonde le cœur humain, on y trouvera le *germe* de toutes les passions. (Mass.) Les vices les plus détestables sont toujours accompagnés de quelques *germes* de vertu. (Goldsm.) Une fausse définition est un *germe* d'erreurs. (Boiste.) La fortune, en nous prodiguant ses biens, y laisse un *germe* de mal qui les altère. (Id.)

Le *germe* des douleurs infecte leurs repas,
Et dans des coupes d'or ils boivent le trépas. (THOMAS.)

Et d'ivresse et d'erreur imprudente nourrice,
La volupté nous berce entre les bras du vice;
Et de son souffle impur, fléau de nos beaux ans,
Sèche et brûle en sa fleur le *germe* des talents.

— Fig. Se dit aussi en parlant des personnes qui ne font que de débuter dans une carrière quelconque.

Germe naissant, par le vent emporté,
Sur quel terrain puis-je espérer de croître? (VOLT.)

— Philos. herm. Le mercure. La pierre ne peut croître ni multiplier sans le *germe*. (Acad.)

— Manég. Marque noire que le cheval porte dans la mâchoire et qui s'y conserve de cinq ans et demi à sept ou huit ans; après quoi on dit que le cheval ne marque plus.

— Agric. Agneau femelle dans le département des Ardennes.

— Navig. Petit bâtiment dont on se sert en Egypte. V. DJERME.

GERMÉ, ÉE. part. pass. du v. Germer. S'empl. adjectiv. Du blé germé. Des marrons, des oignons germés. On a vu des haricots et des pois sortir *germés* de l'estomac et des intestins humains. (Lemonn.)

GERMER. v. n. 1re conj. Pousser un germe au dehors. Le blé commence à germer. Le blé a germé dans la grange. L'humidité de l'air a fait germer ces oignons. Ces pommes de terre germent. L'oxygène est nécessaire, car les graines ne *germent* ni dans le vide, ni dans l'eau qui a bouilli. (Lemonn.) On a remarqué que des graines immergées dans le chlore et retirées avant que la radicule paraisse au dehors, *germent* plus vite qu'à l'ordinaire. (Id.) Le cresson alénois peut, par l'effet du chlore, *germer* en six heures au lieu de vingt-quatre ou trente. (Id.) La plupart des graines *germent* à l'ombre. (Id.) Il n'y a pas, que l'on sache, de graine susceptible de *germer* au terme de la glace fondante. (Id.) La plupart des graines *germent* dans l'eau. (Id.)

— Fig Se développer, s'accroître, produire ses effets. La parole de Dieu a germé dans son cœur. Ces idées commencent à germer dans les esprits. Faire germer les vertus dans le cœur d'un jeune homme. L'esprit de révolte germait en secret. Les meilleures lois ne feront point *germer* la vertu dans un mauvais cœur. (F. Bacon.)

— Fig. Prospérer. Ses leçons ont *germé* dans un grand nombre d'entre eux. (Cuvier.)

GERMICIDE. s. des 2 g. Néol. Celui, celle qui détruit un germe, qui l'empêche de se développer. || Crime du célibataire envers la nature.

— Il s'emploie adjectiv. Il n'y a que le Dieu qui préside au meurtre et au néant qui puisse recevoir les vœux sacriléges, les vœux *germicides* d'une jeune religieuse. (Marquis de l'Angle.)

GERMIFICATION. s. f. (pr. *jèr-mi-fi-ka-ci-on*). Transformation, conversion en germe. Dans les animaux, l'appareil féminin nous offre l'appareil de la *germification*. (Encycl. mod.)

GERMINAL, ALE. adj. Bot. Qui se développe en place de la graine. Feuilles germinales.

GERMINAL. s. m. Cal. républ. Septième mois de l'année de la République française, commençait le 21 mars et finissait le 19 avril. Il était ainsi nommé, parce qu'il tombait à l'époque où la nature développe le germe de la semence qui lui a été confiée.

GERMINANT, ANTE. adj. Qui se reproduit à la manière des végétaux. Vieux et inusité.

GERMINATEUR, TRICE. adj. Qui est propre à germer. Le froid excessif, celui qui suffit pour congeler le mercure, prolongé pendant quinze minutes, ne détruit nullement et même n'altère pas la faculté *germinatrice* des graines. (Lemonn.)

GERMINATIF, IVE. adj. Qui peut se développer, germer. || *Faculté germinative*. Faculté qu'ont les graines de germer, ou plus généralement celle qu'ont les corpuscules reproducteurs des corps de se développer quand ils viennent à être placés dans des circonstances favorables. Presque toutes les graines, abritées du contact de l'air, conservent pendant des siècles leur vertu *germinative*. (Castel.)

GERMINATION. s. f. (pr. *gèr-mi-na-cion*; en lat. *germinatio*, dérivé de *germen*, germe). Physiol. végét. Puissance végétative par laquelle la graine prend son mouvement vital et commence à se développer. Confiée à la terre, gonflée par l'humidité qu'elle absorbe, la graine éprouve bientôt une métamorphose; les cotylédons grossissent; la radicule s'allonge, s'enveloppe, se rompt; la plumule se dresse et se dégage de cette enveloppe, et les cotylédons s'étalent pour fournir à la plante la nourriture dont elle a besoin dans son état de faiblesse. Cette période de la vie végétale correspond à l'allaitement des mammifères, ou mieux encore à l'incubation des oiseaux. Germination des semences. Germination des plantes. L'époque de la germination. La chaleur et l'humidité avancent la *germination* des semences. (Acad.) On allumait autour de ces lits de terre des feux de bois vert, pour hâter la *germination* au moyen de la fumée. (Chateaub.) Enfin, tous nos laboureurs savent combien ces mêmes phases accélèrent la *germination* des plantes et les générations des animaux. (B. de St-P.) Quant à la lumière, l'expérience a montré qu'elle est plus nuisible qu'utile à la *germination*. (Lemonn.)

GERMINER. v. n. 1re conj. S'est dit pour Germer.

GERMINIPARE. adj. des 2 g. Hist. nat. Qui se reproduit par des germes.

GERMINIPARIE. s. f. (ét. lat., *germen*, germe; *pario*, je produis). Physiol. végét. [illegible] corps organisé pousse de nouveaux produits, dont le développement donne lieu à de nouveaux individus.

GERMOIR. s. m. (rad. *germe*). T. de jardin. Trou fait en terre, caisse, pot destiné à recevoir les graines qui demandent à être mises en terre immédiatement après leur chute de l'arbre, mais qu'on ne veut cependant semer qu'au printemps. En général toutes les graines des arbres et des plantes indigènes gagnent à être mises au *germoir* (Morog.) La nécessité d'économiser le terrain et le temps dans les grandes pépinières, fait qu'on met toujours au *germoir* les graines qui ne lèvent que la seconde année, comme celles des néfliers, des sorbiers, des alisiers, etc. (Id.) C'est toujours dans un terrain sec qu'on doit établir les *germoirs*. (Id.)

— Brass. Sorte de cellier destiné à la germination des graines. Le *germoir* doit être dallé en pierres unies, afin que l'on y puisse facilement retourner le grain à la pelle. (Fr.)

— Bot. Gazon, dans le département du Var.

GERMON. s. m. Ichthyol. Poisson du grand Océan austral. || Un des noms du dauphin.

GERMURE. s. f. (rad. *germe*). Physiol. végét. Synonyme inusité de Germination, végétation.

GÉROCOMIE. s. f. (ét. gr., γέρων, vieillard; κομεῖν, soigner). Médec. Branche de l'hygiène qui traite des moyens de conserver la santé des vieillards.

GÉROFLÉE. s. f. Helminth. Genre de vers intestinaux.

GÉROMÉ. s. m. Nom vulgaire du fromage dit de *Gérardmer*, qu'on fabrique dans les Vosges, et qui se rapproche des fromages de Brie. Un géromé. Des géromés. V. GÉRARDMER.

GÉRONDIF. s. m. (du lat. *gerere*, faire). T. de gramm. lat. Se dit des inflexions particulières que l'usage de la langue latine a données au participe en *dus*, lorsqu'on les emploie comme cas de l'infinitif. Il y a trois gérondifs, l'un en *di*, l'autre en *do* et le troisième en *dum*. Le gérondif est, comme l'infinitif, un véritable substantif verbal, qui a ses cas comme les substantifs ordinaires. En voici la déclinaison complète tirée des auteurs latins:

N. Nunc est *bibendum*. HORACE.
G. Non est *narrandi* locus. TÉRENCE.
D. Vultis *auscultando* operam dare. PLAUTE.
Acc. Ad *audiendum* parati sumus. CICÉRON.
Abl. Ab *ædificando* sunt deterriti. SULP.-SÉVÈRE.

— Abusivement, Participe présent d'un verbe français précédé de la préposition *en*. En allant, en lisant. Cette fausse indication lui a été donnée par quelques grammairiens anciens qui s'y sont crus autorisés par l'usage dans lequel on était de traduire le gérondif latin en *do* par cette locution. Legendo, *en lisant*, Pugnando, *en combattant*. Mais c'est une mauvaise analyse. Dès qu'il y a deux mots dans une locution, il faut rendre compte de l'un et de l'autre, et dire *en*, préposition; *lisant*, participe présent du verbe *lire*, etc.

GÉRONTE. s. m. (du gr. γέρων, gén. γέροντος, vieillard, sénateur, personnage respectable). Ant. gr. Nom que les Crétois et les Spartiates donnaient à leurs sénateurs, qui toujours étaient pris parmi les vieillards les plus respectables.

— Par extens. signifie chez les mêmes peuples un personnage respectable.

— Dans notre ancienne comédie, Nom propre habituel du père ou du personnage grave de la pièce. Les premiers *Gérontes* n'eurent sur la scène aucune teinte de ridicule; fidèles à l'étymologie, nos auteurs avaient pris la vieillesse au sérieux et en faisaient l'organe de la raison et de la sagesse. Mais *Géronte* se vit peu à peu déchu de ce beau rôle. A mesure que l'âge avancé cessait d'être l'objet d'une respectueuse considération, il cessait, lui, d'être un personnage important. De là l'acception suivante.

— Bourru, rabâcheur, bonhomme, homme simple et crédule, ce qu'en style de coulisse on appelait un *père dindon*. Dans le théâtre moderne, les *Gerontes* ont entièrement disparu de la scène, et c'est sous des noms plus burlesques qu'on y raille la vieillesse.

GÉRONTOCRATIE. s. f. (pr. *jé-ron-to-kracie*; ét. gr., γέρων, γέροντος, vieillard; κράτος, force, puissance). Gouvernement des vieillards; intervention des vieillards dans les affaires du pays. Les législations de Minos et de Lycurgue admirent de vigoureux éléments de gérontocratie dans leurs constitutions. En Crète comme à Sparte, en effet, les gérontes ou vieillards avaient une influence considérable dans les affaires publiques, et un certain nombre d'entre eux formait le premier corps de l'Etat. Les familles ont dû primitivement se constituer sous la forme politique de la *gérontocratie*, les vieillards ou gérontes se réunissant comme chefs en conseil pour aviser aux intérêts de la communauté, ou bien l'autorité se trouvant déférée au plus ancien comme au plus digne de commander. (Dehèq.) La *gérontocratie* se retrouve sous la tente des patriarches, et il en reste encore quelques traces dans les tribus arabes et chez les peuplades du Nouveau-Monde. (Id.)

GÉRONTOCRATIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à la gérontocratie. Pouvoir gérontocratique. Influence gérontocratique. Dans notre siècle, l'influence *gerontocratique* est moindre assurément qu'à aucune autre époque, ce n'est peut-être pas un bonheur; car rien n'entretient plus les mœurs et les lois qu'une extrême subordination des jeunes gens envers les vieil[illegible]

GÉRONTOPOGON. s. m. (ét. gr., γέρων, γέροντος, vieillard; πώγων, barbe). Bot. Salsifis des prés, dont les graines sont couronnées d'aigrettes.

GÉROPOGON. s. m. (ét., V. GÉRONTOPOGON). Bot. Genre de plantes chicoracées, qui se rapproche par le port et les qualités du salsifis. Il renferme trois espèces qui sont des plantes annuelles de l'Europe méridionale. Le géropogon glabre. Le géropogon velu. Le géropogon claviculé.

GÉROUIN. s. m. Comm. Espèce de quintal dont on se sert au Caire pour évaluer les poids des marchandises volumineuses.

GÉROUSIE. s. f. (du gr. γερουσία, dérivé de γέρων, vieillard). Sénat ou premier corps de l'Etat que formaient à Sparte et dans la Crète un certain nombre de gérontes ou vieillards. V. GÉRONTOCRATIE.

GERRIS. s. m. Entom. Genre d'insectes gén-

corises dont l'espèce la plus commune se remarque souvent dans l'été sur la surface des eaux dormantes, et même des rivières et des ruisseaux.

GERS. (pr. *jèr*; en lat. *Ægircius*, du celt. *eg*, eau, rivière, *gyrch*, impétuosité; *egyrc*, rivière qui coule avec impétuosité). Géogr. Département du sud-ouest de la France, divisé en cinq arrondissements; il y a huit grandes routes royales et quatorze départementales. Le sol de ce département est calcaire et argileux; une assez grande partie est composée de bruyères et de landes. L'agriculture est encore peu avancée, quoique de notables améliorations aient marqué les dernières années. Cuivre, plomb, cobalt. Froment, vins, fruits; chevaux, bestiaux, volaille. 313,000 hab. Chef-lieu, Auch.

— Rivière de France qui prend sa source dans les Hautes-Pyrénées, traverse le département auquel elle donne son nom, et se jette dans la Garonne.

GERSEAU. s. m. Mar. Corde qui sert à suspendre une poulie ou à la renforcer de peur qu'elle n'éclate.

GERSÉE. s. f. Bot. Suc de la racine d'arum séchée au soleil et dont les dames se servaient en Italie pour se blanchir la peau.

GERSON (Jean Charlier, dit). Célèbre chancelier de l'Eglise et de l'Université de Paris, et orateur du roi très-chrétien au concile de Constance, fut la lumière de son siècle et de l'université par sa doctrine et son enseignement dans les temps les plus orageux, durant le grand schisme et les dissensions civiles qui divisaient l'Eglise et l'Etat. Il naquit au hameau de Gerson, près de Rhétel, dans le diocèse de Reims, en 1363, et mourut en 1429. On lui attribue généralement l'*Imitation de Jésus-Christ*.

GERSTEMBERG (Henri-Guillaume de). Écrivain allemand, remarquable par l'influence qu'il a exercée sur la littérature de son siècle comme poète et comme critique, naquit en 1737, à Tondern, dans le duché de Sleswig, et mourut en 1823.

GERTRUYDENBERG. Géogr. Ville forte des Pays-Bas, province du Brabant septentrional; 1,500 hab.

— Hist. *Conférences de Gertruydenberg*. Conférences où Louis XIV offrit, après la défaite de Malplaquet, de rendre toutes les conquêtes qu'il avait faites depuis 1648, et d'abandonner Philippe d'Anjou. Les alliés ayant exigé que le roi fît lui-même marcher des troupes pour détrôner ce prince, les conférences furent rompues en 1710.

GÉRUME. s. f. Bot. Genre de plantes méliacées à feuilles alternes, ovales oblongues, légèrement dentées.

GERVAIS et PROTAIS (Saints). Fils de saint Vital et de sainte Valérie, dont les corps furent trouvés par saint Ambroise en faisant fouiller devant les tombeaux des saints Félix et Nabor. L'Eglise latine célèbre leur fête le 19 juin, jour de la translation de leurs reliques en 386.

GERVILLIE. s. f. Foss. Sorte de coquille bivalve que l'on trouve dans les couches calcaires du départ. de la Manche, et qui ne se rapporte à aucun genre connu.

GÉRYON. Myth. Monstre à trois têtes ou à trois corps, qui régnait dans l'île d'Erythye ou dans les Baléares, lors de l'arrivée d'Hercule. Ce demi-dieu ayant enlevé les troupeaux de Géryon et tué le géant Euryton, leur gardien, eut à combattre Géryon lui-même et le terrassa.

GÉRYONIDE. adj. des 2 g. Acal. Qui ressemble à une géryonie. || GÉRYONIDES. s. m. pl. Famille de l'ordre des acalèphes libres, ayant pour type le genre géryonie. || On dit aussi un géryonide.

GÉRYONIE. s. f. Acal. Genre de méduse.

GERZÉRIE. s. f. Bot. Nom de l'ivraie dans quelques endroits.

GES. s. m. Métrol. Mesure de longueur employée dans l'Inde. Le ges de Calcutta vaut mètre 0,91438.

— Bot. Sorte de plante du Japon.

GÉSATE. adj. et s. des 2 g. Géogr. anc. Nom d'un peuple gaulois des bords du Rhône. On croit que les Jésates sont les mêmes que les Allobroges, peut-être appelés ainsi à cause du gèse qu'ils portaient.

gèse. Selon quelques historiens, les plus vaillants guerriers de la nation gauloise étaient seuls armés de gèses.

GESCHEID. s. m. Métrol. Mesure de capacité pour les solides en usage dans quelques parties de l'Allemagne. Le gescheid de Darmstadt vaut deux litres.

GÈSE. s. m. Anc. art milit. Espèce de dard employé par les Gaulois et par les Romains.

GÉSIER. s. m. (pr. *jé-zié*; du celt. *giger*, gésier). Ornith. Troisième estomac des oiseaux, dont les muscles et les tendons sont faibles chez les rapaces et les carnivores aquatiques et très-robustes chez les granivores, qui ont besoin de cet organe pour comprimer et achever de broyer les aliments, déjà ramollis dans le premier jabot, et humectés dans le second par les sucs que des glandes y sécrètent. Le gésier d'une poule. Le gésier d'un canard.

— Conchyl. Nom vulgaire d'une coquille très-rare de la Nouvelle-Hollande.

GÉSINE. s. f. Vieux mot qui signifie Les couches d'une femme ou le temps qu'elle est en couches. On ne s'en sert plus qu'en termes de palais et dans cette phrase, *payer les frais de gésine.*

La terre tout ainsi qu'une femme en *gésine*,
Ses fruits avec travail nous produit tous les ans.
(RONSARD.)

La Fontaine s'est encore servi de ce mot.

La perfide descend tout droit
A l'endroit
Où la laie était en *gésine*

GÉSIR. v. n. 2ᵉ conj. (du lat. *jacere*, être couché. On disait anc. *gir*). Etre couché, être étendu, reposer. L'infinitif n'est plus usité que dans le style marotique. Ils firent un étrange ravage de tout ce qu'ils rencontraient, car les membres coupés *gisaient* çà et là. (Vaug.)

Force vous est pourtant à la parfin
Sur lit *gésir* en piteuse parade. (HAMILT.)

— Mais de cet ancien verbe nous avons conservé au présent, *il gît, nous gisons, vous gisez, ils gisent*. Imparf. *Je gisais, tu gisais, il gisait, nous gisions, vous gisiez, ils gisaient*. Part. *Gisant*. Son plus fréquent emploi est à la troisième personne du singulier du présent de l'indicatif. C'est là que du lutrin *gît* la machine énorme. (Boil.)

Nos deux Anglais lassés, sanglants, rendus,
Gisaient tous deux sur la terre étendus. (VOLT.)

Nul ne plaint son trépas, et sans être honoré,
Sur des bords inconnus, son corps *gît* ignoré. (DEL.)

— Il est beau au figuré

Peuples, rois, vous mourrez, et vous, villes aussi.
Là *gît* Lacédémone, Athènes fut ici. (RACINE.)

Tel un pin, roi des monts, dans la plaine abattu,
Roule et *gît* sans honneur dans la plaine étendu.
(DE GUERLE.)

— *Ci-gît*, formule ordinaire par laquelle on commence les épitaphes. *Ci-gît* qui assez mal prêchait (Marot.)

Ci-*gît* ma femme, ah! qu'elle est bien
Pour son repos et pour le mien! (PIRON.)

— Mar. Se dit des côtes, des montagnes, des terres, et exprime le côté vers lequel elles sont tournées, leur situation. Ces îles gisent nord et sud, à la distance de huit kilom., c'est-à-dire, Elles sont situées à une distance de huit kilom. l'une de l'autre, l'une au nord et l'autre au sud. La côte gît nord et sud, est et ouest; s'étend du nord au sud, de l'est à l'ouest.

— A signifié Accoucher, être en couches.

L'autre fait semblant d'être enceinte
Disant qu'elle est prête à *gésir*. (COQUILLARD.)

GESNER (Conrad). Célèbre naturaliste, autrefois surnommé le Pline de l'Allemagne, naquit à Zurich le 16 mars 1616, et mourut en 1565. || GESNER (Jean-Mathias.) Célèbre humaniste allemand, né à Roth, dans le margraviat d'Anspach, en 1691, mort en 1761, laissant des travaux qui attestent la vaste étendue de ses connaissances.

GESNÈRE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des gesnériées, qui renferme une quinzaine de plantes originaires des Antilles. La gesnère cotonneuse. La gesnère frangée.

GESNÉRIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une gesnère. || GESNÉRIÉES. s. f. pl. Famille de plantes qui ont pour type le genre gesnère. || On dit aussi une gesnériée.

GESSE. s. f. Bot. Genre de légumineuses, contenant plus de quarante espèces, dont plusieurs sont précieuses comme plantes fourragères; on divise ce genre en deux sections, les gesses vivaces et les gesses annuelles. Gesse des prés. Gesse des marais. Gesse tubéreuse. Gesse recourbée. Gesse des bois. Gesse anguleuse, velue, sans feuilles, sans vrilles. Gesse annuelle, articulée, odorante.

GESSEN. Géogr. anc. Pays d'Egypte que le roi Pharaon donna à la famille de Jacob.

GESSETTE. s. f. (diminutif de *gesse*). Bot. Espèce de petite gesse.

GESSNER (Salomon) (pr. *ghèss-ner*). Poète allemand dont les poésies sont connues de toute l'Europe. Né le 1ᵉʳ avril 1730, à Zurich, mort le 2 mai 1787.

GESTA. s. m. pl. (mot lat. qui signifie *actes*). Hyg. Terme qui désigne, parmi les objets qui font partie de l'hygiène, tous les mouvements que l'action musculaire imprime au corps entier, ou seulement à quelques-unes de ses parties,

titudes ou positions qui dépendent de cette action musculaire diversement combinée, ainsi que tous les mouvements étrangers auxquels le corps obéit et qui peuvent avoir sur la santé une influence plus ou moins directe.

GESTATION. s. f. (pr. *jèss-ta-ci-on*; du lat. *gestatio*, dér. de *gestare*, porter). Action de porter; temps pendant lequel le fœtus des espèces vivipares reste renfermé dans le sein de la mère, depuis le moment de la conception jusqu'à l'époque où il arrive à la lumière. La *gestation* de la femme est de neuf mois; celle des chameaux de onze mois et demi; etc. (Cloquet.) Le calme et la sérénité de l'âme seront bien désirables pendant la *gestation*, et l'on mettra tout en usage pour les produire. (Rostan.)

— Ant. rom. Sorte d'exercice en usage chez les Romains pour le rétablissement de la santé. Il consistait à se faire porter en chaise ou en litière, à se faire traîner rapidement dans un chariot ou dans un bateau, pour donner au corps du mouvement et de la secousse. || Lieu ombragé, partie d'un jardin, d'un portique, où l'on se promenait en litière, où l'on prenait l'exercice de la gestation.

— Syn. comp. GESTATION. GROSSESSE. Ce dernier mot peint l'état apparent de la femme enceinte; *gestation* présente l'image d'un fardeau que cette femme est obligée de porter. *Grossesse* ne s'applique qu'aux femmes, tandis que *gestation* peut s'appliquer aux femmes et aux femelles des animaux.

GESTATOIRE. adj. des 2 g. Ant. rom. Dont on se sert pour la gestation. Appareil gestatoire.

— Hist. *Chaise gestatoire*. Particulièrement, chaise à porteurs dont le pape fait usage.

GESTE. s. m. (du lat. *gestus*, dér. de *gerere*, faire). Mouvement extérieur du corps servant à exprimer nos sentiments, nos désirs, nos craintes, et toutes les sensations diverses que nous pouvons éprouver. Geste involontaire, naturel, volontaire, imitatif, pittoresque, expressif. Geste indécis, déterminé. Geste spontané. Faire des gestes. Faire signe d'un geste. Repousser d'un geste. Langage des gestes. Un *geste* rude et brutal ne donne pas grand poids aux paroles. (De Jussieu.) Les *gestes* sont punissables en certains cas. (Bousquet.) Je le laissai accablé de ces douleurs de vieillard qu'on n'aperçoit point au dehors, qui n'excitent ni *gestes* ni cris, mais qui tuent. (J.-J. Rouss.) Il a rapporté de ses campagnes un certain air martial qui lui sied d'autant mieux que son *geste*, vif et prompt quand il s'anime, est d'ailleurs plus grave et plus posé qu'autrefois. (Id.) Démosthène faisait autant d'effet par ses *gestes* que par son éloquence. (Sallent.) Les juges de l'Aréopage se défiaient du *geste*, et pour en éviter la séduction ils prirent le parti de n'écouter les orateurs que dans les ténèbres. (Id.) Sans le *geste* des mains l'action est faible et sans âme. (Fabius.) Par les *gestes*, j'entends les mouvements des bras, de la tête, du corps entier, qui s'éloigne ou s'approche d'un objet, et toutes les attitudes que nous prenons, suivant les impressions qui passent jusqu'à l'âme (Condill.) Les *gestes* concourent avec les mouvements du visage pour exprimer les mouvements de l'âme. (Buff.)

Prêt à faire sur vous éclater la vengeance,
D'un *geste*, confident de notre intelligence. (RACINE.)

— Syn. de Pantomime. Le jeu de la physionomie, que nous comprenons dans l'art du *geste*, n'avait pas d'importance pour les anciens, au moins sur le théâtre, car on sait qu'ils portaient des masques. (Bareste.) Nous lisons dans Athénée et dans Apulée que l'art du *geste* était, de tous les arts libéraux, celui que les anciens aimaient et pratiquaient le plus. (Id.)

GESTE. s. m. (du lat. *gesta*, exploits). Vieux mot qui signifie Exploit, fait, action. Les faits et gestes de quelqu'un.

— On le dit encore aujourd'hui, par ironie, des actions répréhensibles de quelqu'un qui ont été accompagnées de quelque éclat. On connaît vos faits et vos gestes.

— *Chansons de gestes*. Anciens poèmes qui traitent des actions des anciens héros. Les plus anciennes chansons de gestes qui nous restent peuvent être attribuées au XIᵉ siècle, puisqu'il est question de l'une d'elles comme ayant été chantée à la bataille de Hastings. Les chansons de gestes sont en grands vers de dix ou douze syllabes, rangées par couplets monorimes, division semblable à celle des stances du *Roland furieux* et de la *Jérusalem délivrée*.

GESTICULATEUR, TRICE. s. Celui, celle qui fait trop de gestes, qui fait des gestes affectés. C'est un grand gesticulateur. C'est un gesticulateur insupportable. Que penser, en effet, pour arriver à une juste appréciation, soit des démonstrations sans mesure d'un *gesticulateur* outré, qu'on croirait être toujours en scène, soit de l'apparente impassibilité de l'homme naturellement grave et austère. (Virey.)

GESTICULATEUR. s. m. Ant. rom. Esclave qui dans les festins découpait les viandes en cadence au son de la musique.

GESTICULATION. s. f. (pr. *jèss-ti-ku-la-cion*; rad. *geste*). Action de faire des gestes affectés, indécents ou trop fréquents.

— Quelquefois, Art du geste ou pantomime. Apprendre la gesticulation.

— Pathol. Action de faire des gestes, phénomènes qu'on observe dans un certain nombre de maladies.

Faire des gestes affectés, indécents ou trop fréquents. Il ne peut rien dire sans gesticuler. Mobiles comme le mercure, ils pirouettent, ils *gesticulent*, ils crient, ils s'agitent. (La Bruy.)

Je vais donc m'enfoncer dans cette solitude,
Et là, *gesticulant* et braillant tout le soûl,
Faire un apprentissage, en vérité, bien fou. (PIRON.)

GESTION. s. f. (pr. *jèss-ti-on*; du lat. *gestio*, dér. de *gerere*, gérer). Administration particulière. La gestion des biens d'un absent. La gestion d'une tutelle. Rendre un compte fidèle de sa gestion. Bien s'acquitter de sa gestion.

GETA (P. Septimius). Second fils de l'empereur Sévère et de Julia Domna, prince aussi doux et aussi humain que son frère Caracalla était sanguinaire et féroce. Il fut assassiné, par les ordres de son frère, entre les bras de sa mère, où il s'était réfugié, le 2 février 212.

GÈTE. adj. et s. des 2 g. Géogr. et Hist. anc. Nom d'un peuple scythe au nord de la Dacie. Hérodote considère les Daces comme Thraces, parlant la même langue, et les place sur la rive droite de l'Ister, entre ce fleuve, le mont Hæmus et le Pont-Euxin. Strabon dit que les Gètes et les Daces étaient un seul peuple. Les Gètes et les Daces sont les aïeux des Valaques.

GETHSÉMANI. Géogr. sacr. Village situé sur une montagne, près de Jérusalem, où se trouvait le jardin des Oliviers.

GÉTHYLLIS. s. m. Bot. Genre de plantes narcissoïdes comprenant cinq espèces, toutes du cap de Bonne-Espérance. Les baies du géthyllis, qui ont une odeur et un goût de fraise très-agréables, font les délices des femmes du Cap.

GÉTONIE. s. f. Bot. Genre de plantes connu aussi sous le nom de Calycoptère.

GÉTULE. adj. et s. des 2 g. Géogr. anc. Habitant de la Gétulie. Les Gétules furent, dit-on, les premiers qui entrèrent en Afrique; ils vivaient de chair crue et d'une manière tout à fait sauvage. Les Gétules servirent Jugurtha contre les Romains, qui les soumirent ensuite.

GÉTULIE. Géogr. anc. Ancien nom d'une contrée d'Afrique qui avait au nord les deux Mauritanie, au levant le pays des Garamantes, au midi celui des Nègres, et au couchant la mer Atlantique.

GEUTBÉE. s. f. Petite cuve qui dans les environs de Paris sert d'unité pour savoir la quantité de raisin qu'on met dans la cuve où doit s'opérer la fermentation.

GÉVAUDAN. Géogr. Ancienne petite province de France, entre le Vélay, le Vivarais, le diocèse d'Uzès, l'Allier et l'Orne, le diocèse d'Alais, le Rouergue et l'Auvergne. Le Gévaudan faisait partie du gouvernement du Languedoc, et forme aujourd'hui le département de la Lozère. Il tirait son nom des *Gabali* ou *Gavales*, ancien peuple de la troisième Aquitaine.

GÉVUINE. s. f. Bot. Genre de plantes établi sur une seule espèce qui croît naturellement au Pérou et au Chili. C'est un arbre de moyenne grandeur, qui a les feuilles ailées avec impaire, et les folioles arrondies et dentées.

GÉYÉRITE. s. f. Minér. Quartz concrétionné qui se dépose sur les bords de la source jaillissante de Geyser, en Irlande.

GEX. Géogr. Arr. du départ. de l'Ain, entre le Jura et les Alpes. Cet arrondissement, peuplé d'environ 22,000 âmes, renferme 32 communes réparties en 3 cantons : Collonges, Ferney et Gex. Grande quantité de fromages façon Gruyère.

— Ch.-l. de cant. de l'arr. de Gex; 2,800 h. Tribunal de première instance.

GHA. s. m. Philol. Une des consonnes de l'alphabet sanscrit. Gha est une des deux consonnes douces du premier ordre, ou de l'ordre des gutturales.

GHAÏN. s. m. Philol. La 22ᵉ lettre de l'alphabet turc, et la 19ᵉ de l'alphabet arabe. Le ghaïn est une gutturale fortement aspirée. || Signe numérique de 1,000.

GHATTES (Monts). Géogr. (en ind. *ghauts* défilés). Double chaîne de montagnes qui traverse la grande péninsule de l'Inde à peu près dans la direction du sud au nord, et qu'on divise en Ghattes orientaux et Ghattes occidentaux. Comme ils se rapprochent plus de la côte de Malabar que de celle de Coromandel, ils partagent la péninsule dans sa longueur en deux sections inégales.

GHAZAL ou GHAZEL. s. m. Philol. arabe. Poésie, espèce d'ode amoureuse ou galante, dans le genre de l'ode anacréontique. Une collection nombreuse de ghazals, différents par la terminaison ou la rime, s'appelle *divan*.

GHAZIE. Relat. V. GAZIE.

GHAZIPOUR. Géogr. Ville de l'Hindoustan anglais, dans la province du Bengale; les mahométans y sont en majorité.

GHAZNA. Géogr. V. GHIZNÉE.

GHÈBRE. Hist. or. (du mot pers. *ghebr*). Idolâtre, infidèle. Nom donné par les peuples musulmans aux nations qui ne professent pas l'islamisme et qui ne suivent ni l'Ancien ni le Nouveau Testament. || Il s'applique plus particulièrement aux sectateurs de Zoroastre. Les Ghèbres semblent faire mystère de leur croyance; ils adorent le soleil comme l'emblème le plus ad-

feu. Leur vénération se porte aussi sur la lune et sur les étoiles; c'est devant leur foyer ou en présence du soleil qu'ils font leurs prières.

GHEEZ s. m. Linguist. Langue qui paraît appartenir à la famille sémitique, et qui est parlée par les peuples de l'Abyssinie.

GHELANKI. s. m. Géogr. Habitant du Ghilan.

GHELEYDE. s. m. Anc. législ. Sauf-conduit dans les anciennes coutumes de Belgique.

GHÉLUNE. s. m. Prêtre de la religion mongolienne ou dalaï-lamaïenne.

GHERGONG. Géogr. Ancienne capitale du royaume d'Assam. Cette ville est aujourd'hui en ruines.

GHÉRIA. s. f. Métrol. Mesure de longueur qui à Calcutta vaut mèt. 0,559.

GHET s. m. (pr. *guet*). Acte de divorce chez les anciens Juifs. || Lettre par laquelle un juif déclare à sa femme qu'il la répudie.

GHETHOSYNÈS. (du gr. γηθεῖν, donner de la joie). Myth. Qui inspire la joie. Epithète donnée à Bacchus et à Apollon.

GHIAMALA. s. m. Hist. nat. Quadrupède d'Afrique qui, selon quelques voyageurs, est moitié plus grand que l'éléphant, mais dont l'existence est fort douteuse.

GHIAOUR. adj. (du pers *ghiar*, veau; *our*, terminaison qui indique l'action : *ghiavour*, partisan du veau). Mot dont les Perses se sont servis comme synonyme de Mécréant, faisant allusion aux adorateurs du veau d'or dont il est souvent parlé avec mépris dans le Coran. La langue turque l'a depuis adopté pour désigner tout ce qui n'est pas musulman, et nous le traduisons par le mot Infidèle. C'est donc un terme de mépris que les *vrais croyants* lancent à la tête des Européens dans leurs moments de colère. Autrefois les ghiaours étaient soumis à une foule de vexations.

GHIBERTI (Laurent). Célèbre fondeur et statuaire florentin. Né à Florence, en 1378, mort vers 1455. On lui doit ces admirables portes du baptistère, dont Michel-Ange a dit qu'elles étaient dignes d'orner l'entrée du Paradis.

GHIEF. s. m. Philol. La 25e lettre de l'alphabet turc; elle répond à notre *g* dur.

GHILAMS. s. f. pl. Comm. Étoffes de soie qui se font en Chine, et qui s'expédient en grande partie au Japon.

GHILAN. Géogr. Province de Perse dont le chef-lieu est Recht; 250,000 hab., descendants des anciens Gètes ou Cadusiens.

GHILGUL. s. m. Relig. juive. Métempsycose. Parmi les juifs modernes, plusieurs croient encore à ce dogme.

GHIMEL. s. m. Philol. 3e lettre de l'alphabet hébraïque. Le ghimel correspond au gamma grec et à notre *g* dur ‖ Signe numérique de 3.

GHIOLOF. Géogr. Peuple de la Sénégambie ou Nigritie occidentale. ‖ adject. Etat ghiolof.

— *Le Ghiolof* ou *Empire ghiolof.* Etat encore considérable, quoique bien déchu, situé dans la même contrée, et gouverné par un prince appelé Bour. Capitale Ouarkhogh.

GHIRLANDAJO (Domenico Corradi, dit le). Peintre florentin, né en 1451, mort en 1495. Il tenta le premier d'imiter la dorure à l'aide de la couleur; fut le maître de Léonard de Vinci et de Raphaël.

GHIZNÉH ou **GHIZNIK.** Géogr. Ville de l'Afghanistan, chef-lieu de province, ancienne capitale des sultans Ghiznévides ou Gaznévides; 7,500 hab. On dit aussi *Ghazna.*

GHOBBAN. s. m. Ichthyol. Poisson de la mer Rouge.

GHOLAÏTES. s. m. pl. Relig. mahom. Sectaires qui ennoblissaient les imans des attributs de la divinité.

GHOSEL. Myth. pers. Ablution de tout le corps avec de l'urine de bœuf.

GHUMOURDJINA. Géogr. Ville de la Turquie d'Europe, en Romélie; petit port situé à l'embouchure du Caracht; 8,000 hab. On dit aussi *Kemouldjina.*

GHÛNGRÛS. s. m. Relat. Anneaux de métal garnis de grelots que les bayadères portent au bas de la jambe

GHUZEL ou **GUZEL-HINAR.** Géogr. Ville commerçante de l'Asie ottomane, eyalet d'Anatolie. Fabriques d'étoffes de coton; 30,000 hab.

GIABARIEN. s. m. Hist. relig. Membre d'une secte fataliste de mahométans.

GIACOTIN. s. m. Ornith. Espèce de faisan.

GIAFARIEN, IENNE. adj. Philol. D'Abou-Giafar, qui lui appartient, qui lui est propre. Chronique giafarienne.

GIALDER. s. m. Relat. Cabane garnie seulement de lattes pour que l'air la traverse, et où les pêcheurs du Nord suspendent le poisson qu'ils veulent sécher.

GIAMBO. s. m. Bot. Arbre des Indes orientales, dont le fruit à noyau a le goût et la grosseur de nos petites pommes de reinette.

GIAMITES s. m. pl. Race illustre de Perses.

GIAMSCHID. Frère ou neveu de Thahamurat, régna pendant 700 ans sur les Perses, et, se croyant immortel, se fit rendre les honneurs divins; Dieu l'en punit en le détrônant.

créatures que les Persans nomment *Ginnes*, et qui ont gouverné le monde durant 2000 ans.

GIANNONE (Pierre). Célèbre historien né de la Capitanate (Naples), en 1676, mort en 1758, ou, selon d'autres, en 1748. Son principal ouvrage est une Histoire civile de Naples.

GIAOUR. s. m. Relig. mahom. V. GHIAOUR.

GIARENTE. s. m. Rept. Superbe serpent boa auquel quelques peuplades sauvages de l'Afrique rendent les honneurs divins.

GIAROLE. s. f. Ornith. Nom donné par Buffon à une prétendue perdrix de mer aux pieds noirs. Cuvier en fait un genre sous le nom francisé Glaréole.

GIAUCHEN. s. m. (pr. *jiô kènn*). Myth. mahom. Cotte de mailles; sorte de talisman composé de tous les noms de Dieu, que les Persans portent suspendu au cou ou au bras.

GIBAULT. s. m. Anc. art milit. Arme offensive que l'on a cru être une espèce de fronde. Peut-être aussi était-ce une massue.

GIBBAIRE. s. f. Bot. Plante du cap de Bonne-Espérance.

GIBBAR. s. m. Mamm. Poisson du genre des baleines.

GIBBASSE. s. f. Sorte d'escarcelle ou de bourse qu'on portait autrefois.

GIBBE. s. f. Conchyl. Coquille terrestre, blanche et longue de trois centimètres.

GIBBERTI. s. m. pl. Vrais croyants. C'est ainsi que les Arabes d'Afrique appellent ceux de leurs compatriotes établis dans le Dankali, où ils font tout le commerce d'échange entre l'Abyssinie, la haute-Nubie et l'Arabie.

GIBBEUX, EUSE. adj. (en lat. *gibbosus*; de *gibbus*, bosse). Qui est bossu, élevé. Les parties gibbeuses de la lune sont les plus éclairées.

— Zool. Qui a plusieurs bosses sur le dos. Animaux gibbeux.

— Bot. Qui est relevé en bosse plus ou moins apparent. Si vous y regardez bien, vous trouverez pourquoi ces deux étamines sont plus courtes que les autres, et pourquoi deux folioles du calice sont plus bossues, ou, pour parler en terme de botanique, plus *gibbeuses*, et les deux autres plus aplaties. (B. de St-P.)

GIBBIE. s. f. (du lat. *gibbus*, bosse). Entom. Genre d'insectes coléoptères de la famille des séricornes, ainsi nommé à cause de l'abdomen qui est globuleux.

GIBBIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *gibbus*, bosse; *fero*, je porte). Hist. nat. Qui porte une bosse.

— Bot. Se dit d'une corolle dont la gorge présente des dilatations en forme de bosse. Corolle gibbifère.

GIBBIFLORE. adj. des 2 g. (ét. lat., *gibbus*, bosse; *flos*, fleur). Bot. Qui a des pétales gibbeux.

GIBBIPENNE. adj. des 2 g. (ét. lat., *gibbus*, bosse; *penna*, aile). Entom. Qui a les élytres bombées, ovales et globuleuses.

GIBBIROSTRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *gibbus*, bosse; *rostrum*, bec). Ornith. Qui a le bec bossu, surmonté d'une bosse.

GIBBON (Édouard). L'un des plus célèbre historiens anglais, né en 1737; publia l'Histoire de la décadence et de la chute de l'Empire romain; ouvrage immense qui durera autant que la langue anglaise; mort en 1794.

GIBBON. s. m. Mamm. Singe du genre des orangs.

GIBBOSIFOLIÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *gibbosus*, bossu; *folium*, feuille). Bot. Qui a des feuilles bosselées.

GIBBOSITÉ. s. f. (du lat. *gibbus*, et du gr. ὕβωσις, même signif.). En général, toute saillie osseuse anormale d'une partie du tronc, soit par suite de carie d'un vertèbre, ou par une simple déformation de ses os, des côtes ou du sternum.

— Particul. Bosse, difformité qui résulte de la déviation de la colonne vertébrale sans carie; on a aussi donné exclusivement ce nom au mal vertébral de Pott.

— Bot. Etat de ce qui est gibbeux. Vous m'avez bien rendu raison de la *gibbosité* de deux folioles du calice, et de la brièveté relative de deux étamines, dans la giroflée, par la courbure de ces deux étamines. (J.-J. Rouss.)

GIBECIER. s. m. Techn. Celui qui fait des gibecières.

GIBECIÈRE. s. f. Espèce de bourse large et plate que l'on portait anciennement à la ceinture. Le cardinal de Lorraine était si grand aumônier, qu'il portait une *gibecière* pleine d'argent, et distribuait cet argent aux pauvres qu'il rencontrait par les rues. (Brantôme.)

— Sac de cuir, de filet, dans lequel les chasseurs mettent ordinairement leur plomb, leur poudre, et autres choses nécessaires à la chasse. Acheter une gibecière. Avoir une bonne gibecière. La gibecière d'un chasseur.

— Espèce de sac que les escamoteurs, les joueurs de gobelets attachent devant eux, quand ils font leurs tours, et dans lequel ils mettent leurs instruments.

— Conchyl. Nom marchand de diverses coquilles bivalves.

peignes dont les valves sont également creuses, et avec lesquels on fait des bourses à Naples

GIBEL. s. m. Ichthyol. Poisson des rivières d'Allemagne.

GIBEL (Mont). Géogr V. DJEBEL et ETNA.

GIBELET. s. m. Techn. Petit foret dont on se sert pour percer un tonneau quand on veut déguster le liquide qu'il contient. Les essayeurs ont toujours un gibelet dans leur poche.

— Prov. fig. et pop. *Avoir un coup de gibelet.* Avoir l'esprit léger, la tête un peu éventée.

GIBELIN. s. m. (de *Wablinga* ou *Gueibelinga*, nom d'un château que possédait dans les montagnes de Hertfeld la puissante maison des Hohenstauffen; littéral., Partisan de la maison de *Gueiblingen*, partisan de l'empereur). Hist. Partisan d'une faction, qui, dans les XIIe, XIIIe et XIVe siècles, était attachée aux empereurs, et opposée aux Guelfes, partisans des papes. Les Gibelins, partisans du pouvoir impérial, étaient ceux que l'injuste tyrannie de certaines villes puissantes avait poussés à prendre les armes contre leurs frères, et à appeler l'étranger à leur vengeance.

GIBELIN, INE. adj. Qui appartient aux Gibelins, qui est propre aux Gibelins, qui est composé de Gibelins. La faction gibeline. Le parti gibelin. Les villes gibelines. Un empereur gibelin. Ces querelles de l'empereur et du pape firent prendre une extension nouvelle aux dissensions des villes guelfes et *gibelines*. (Sism.)

GIBELOT. s. m. Mar. Pièce de bois fixée entre les deux plats-bords et l'étrave. La forme du gibelot tient le milieu entre la courbe et la guirlande.

— Dans quelques ports de construction, Pièce de bois fourchue qui lie les lisses de l'éperon à l'extrémité de la guibre.

GIBELOTTE. s. f. Art culin. Préparation qui suppose toujours qu'une chose a été dépecée. Autrefois le mot *gibelotte* étant synonyme de Capilotade; mais il ne s'est conservé qu'à l'égard du lapin et de l'oison de ferme.

GIBERNE. s. f. Art milit. Boîte en bois recouverte de cuir, qui fait partie de l'équipement d'un soldat, et dans laquelle on met les cartouches et quelques menus objets pour l'entretien des armes.

— *Enfant de giberne.* Enfant né d'un militaire en activité.

— Cost. milit. *Giberne à la corse.* Genre de giberne qu'on a essayé de mettre en usage dans l'armée française, et qui se bouclait sur le ventre au moyen d'un ceinturon.

— Mar. *Giberne d'équipage* ou *cartouches.* Plus petite que la giberne des troupes de terre, et contenant autant de cartouches, elle se porte appliquée sur le ventre à l'aide d'une ceinture.

GIBERNERIE. s. f. Comm. Assortiment, fabrique, commerce de gibernes.

GIBET. s. m. (pr. *ji-bè*; de l'arab. *gebel*, montagne, parce qu'anciennement les exécutions se faisaient sur les lieux élevés, afin que l'exemple fût vu de plus loin). Genre de supplice qui remonte à la plus haute antiquité, et l'instrument du supplice lui-même. Le gibet est l'instrument qui sert à exécuter ceux qui sont condamnés à être pendus. Dresser un gibet. Attacher à un gibet. Être condamné au gibet. Le *gibet* est une flatterie pour le genre humain; on fait mourir trois ou quatre personnes, pour persuader aux autres qu'elles sont vertueuses. (Dubucq.) Bocalini préféra le *gibet* à la longue et ennuyeuse guerre de Pise. (St.-Evr.)

> Mon sentiment est, messieurs, sauf les vôtres,
> Que le *gibet* soit désormais en fer;
> Ce monument nous coûtera plus cher,
> Mais ce sera pour nous et pour les nôtres. (***)

— Synonyme de Potence et de Fourches patibulaires. La potence n'a qu'un poteau; les fourches patibulaires en ont deux, et un gibet, construit indifféremment avec un ou deux poteaux, était destiné à inspirer une terreur plus grande, parce qu'il devait conserver le corps du supplicié jusqu'à la destruction naturelle. On descendait le cadavre de la potence, et on le mettait au gibet.

— *Gibet de Montfaucon.* Le plus ancien, le plus superbe et le plus fameux gibet du royaume. Il était élevé dans le ressort de la justice de Paris, aux portes de la ville.

— Prov. *Le gibet n'est que pour les malheureux.* Les richesses et le crédit servent ordinairement les grands criminels. ‖ *Le gibet ne perd point ses droits.* Les criminels sont punis tôt ou tard.

— Anc. cout. *Gibet à fest* ou *à faîte.* Celui qui était surmonté d'un couronnement qui servait de signe de suzeraineté. ‖ *Autour du gibet* Sorte de coiffure élevée sur des épingles.

GIBIER. s. m. (pr. *ji-bié*; du lat. *cibaria*, vivres, aliments). Il se dit de tous les animaux sauvages qu'on prend à la chasse, et plus particulièrement de ceux dont on mange la chair. Pays plein de gibier. Chasser le gibier. Tuer du gibier. Manger du gibier. Gibier à plumes, à poil.

— *Gros gibier.* Les sangliers, les cerfs, les daims, et autres animaux semblables. ‖ *Menu gibier.* Les lièvres, les lapins, les perdrix, etc., par opposition au gros; et les cailles, les grives, les mauviettes, etc., par opposition au gibier ordinaire.

— Prov. *Ce n'est pas là votre gibier.* Se dit en parlant d'une chose qui ne vous regarde pas, et

> Les œuvres de Clément Marot,
> Ne sont pas *gibier* de dévot. (CHARLEVAL.)

— En parlant d'une chose qui passe la capacité de quelqu'un, qui ne lui convient pas, on dit : *Ce n'est pas de son gibier.* L'histoire et la poésie sont mon *gibier* en matière de livres. (Mont.)

— *Gibier de galère, gibier de potence, gibier de grève.* Se dit des personnes qu'on présume devoir expier tôt ou tard, par un de ces supplices, les habitudes vicieuses et criminelles de leur vie. Le général Despinois mande l'ontis, et le salue du nom de *gibier* de potence. (Mme Alloy.)

— *Gibier à commissaire.* Les filles de mauvaise vie.

— Prat. L'inculpé, le débiteur, ou l'affaire que l'on poursuit. Le débiteur est un *gibier* dont le nez du créancier ne perd jamais la trace. (De Juss.)

— Syn. comp. GIBIER. VENAISON. *Gibier* se dit de tous les animaux que l'on prend à la chasse: *venaison* de la chair des gros animaux que l'on tue à la chasse, telle que les cerfs, les daims, etc.

GIBLES. s. f. pl. Techn. Briques arrangées dans le four, de manière que la chaleur puisse se distribuer dans l'intérieur.

GIBLIEN, IENNE. adj. et s. Géogr. anc. Habitant de la ville de Giblos ou Biblos, en Phénicie. Les Gibiens étaient habiles dans l'architecture. ‖ Qui concerne cette ville ou ses habitants.

GIBON. Myth. jap. Fête japonaise, dédiée à l'homme, qui se célèbre tous les ans au mois d'août. C'est une des plus solennelles.

GIBOUDOT. s. m. Hortic. Sorte de raisin noir des bords de la Loire.

GIBOULÉE. s. f. (du gr. γιβολη, irruption subite). Nom qu'on donne communément à une pluie soudaine, de peu de durée, et surtout aux pluies mêlées de neige, de grésil, qui tombent dans les mois de mars et d'avril. La colère est un nuage qui passe comme une *giboulée.* (Clément XIV.)

— Fig. Les petites véroles, les rougeoles et les éruptions cutanées sont les *giboulées* de son printemps. (B. de St-P.)

GIBOYA. s. m. Erpét. Grand et beau serpent sans venin.

GIBOYER. v. n. 1re conj. Chasser, prendre du gibier. Aimer à giboyer. Fam.

— Par extens. Se nourrir de gibier, vivre de gibier. Le roi des animaux se mit un jour en tête de *giboyer.* (La Font.)

— Chass. Chasser avec le fusil à pied.

— Fauconn. Chasser à l'oiseau.

— *Arquebuse à giboyer.* Longue arquebuse dont on se sert pour tirer de loin. ‖ *Epée à giboyer.* Par plaisanterie, une très-longue épée. ‖ *Poudre à giboyer.* Poudre beaucoup plus fine que la poudre ordinaire.

GIBOYEUR. s. m. Celui qui chasse beaucoup. C'est un grand giboyeur. Il est familier et peu usité.

— Comm. Celui qui fait provision de gibier pour l'expédier aux marchands.

GIBOYEUX, EUSE. adj. Qui abonde en gibier. Un parc très-giboyeux. Une forêt giboyeuse.

GIBRALTAR. Géogr. Promontoire de la Méditerranée, au sud-est de la province de Cadix, en Espagne. Gibraltar forme avec le promontoire de Ceuta, dont il est éloigné de 5 lieues, l'entrée orientale du détroit de son nom. Les anciens appelaient ces deux montagnes, Calpé et Abyla. On les désignait aussi sous le nom de Colonnes d'Hercule.

— Ville d'Andalousie, au pied du promontoire du même nom, une des places les plus fortes du monde; elle appartient aux Anglais, 15,000 hab. Gibraltar est devenu le centre du commerce de la Barbarie; il sert d'entrepôt à tous les objets d'échange entre l'Afrique septentrionale et l'Angleterre.

— *Détroit de Gibraltar.* Il est situé entre l'Espagne au sud, et la Barbarie au nord, a 56 kil. de long sur 14 dans sa plus petite largeur. Un courant violent, qui traverse ce détroit, porte les eaux de l'océan Atlantique dans la Méditerranée.

GIBRALTAR. s. m. Art cul. S'empl. comme synon. de Pâté. Après un premier service de haute distinction, on servit entre autres choses un énorme coq vierge de Barbezieux, truffé à tout rompre, et un *gibraltar* de foies gras de Strasbourg. (Brill.-Sav.)

GICHTÉLIEN. s. m. Hist. relig. Membre d'une secte que George Gichtel, disciple de Jacques Bœhm, fonda au XVIIe siècle à Ratisbonne. Gichtel préférait les écrits de son maître à la Bible; il voulait que tous ses sectateurs restassent célibataires et vécussent dans une perpétuelle contemplation.

GICLET. s. m. Bot. L'élatérie des anciens; la momordique élastique des botanistes. On l'appelle aussi vulgairement *concombre-cicleur* et *concombre sauvage* ou *des ânes; concombre d'attrape* et *mormodique vesceuse.*

GIÉ (Pierre de). De la maison de Rohan, né en 1450, mort en 1513. Il fut fait maréchal de France par Louis XI, et servit avec la plus grande distinction sous Charles VIII et Louis XII.

GIEN. Géogr. Ch.-l. d'arr. (Loiret), sur la Loire. Gien était un comté possédé par un seigneur particulier. On disait aussi Gien-le-Château; 5,350 hab.

GIENNO-GIOSSA. Myth. jap. Fondateur de l'ordre des jammabos, ermites ou moines japonais.

GIENNOIS, OISE. adj. et s. Géogr. Habitant de Gien. ‖ Qui appartient à Gien ou à ses habitants.

— s. m. Comté de Gien.

— Hist. Monnaie du comté de Gien.

GIESSEN. Geogr. Ville du grand-duché de Hesse-Darmstadt, ch.-l. de la province de la Haute-Hesse, sur la Lohn; célèbre université; 3,000 hab.

GIETER. s. m. Techn. Longue pelle creuse, dont on se sert en Hollande pour arroser les toiles écrues étendues sur le pré.

GIETTE. s. f. Techn. Pièce de l'ourdissoir.

GIFFARD, ARDE. adj. Joufflu. Vieux.

GIFLE. s. f. Coup avec la main, tape sur la joue. Donner, recevoir une gifle. J'ai reçu une fameuse gifle. Pop.

GIFLÉ, ÉE. part. pass. du v. Gifler. S'empl. adjectiv. Une personne giflée.

GIFLER. v. a. 1re conj. Donner une gifle. Gifler quelqu'un. Il veut me gifler. Je le giflerai. Pop. et fam.

GIFLEUR, EUSE. s. Celui, celle qui donne des gifles. Pop.

GIFOLE. s. f. Bot. Genre de synanthérées. La gifole commune est une plante herbacée, annuelle, nommée vulgairement *colonnière* ou *herbe à coton;* elle est commune en Europe, dans les champs et sur les bords des chemins et des fossés.

GIGALOBE. s. m. Bot. Genre de plantes légumineuses, remarquables par leur gousse ligneuse aplatie, renflée sur les graines et longue de deux pieds ou plus.

GIGANTE. s. f. Anc. mar. Grande figure qu'on sculptait à l'arrière d'une galère.

GIGANTÉE. s. f. Bot. Genre d'algues marines. V. LAMINAIRE.

GIGANTESQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., γίγαντος, gén. de γίγας, géant). Qui tient du géant. Taille, figure gigantesque. Ses formes sont gigantesques. Le théâtre de la fête, c'était la Lombardie, ce cirque *gigantesque* fermé par les neiges des Alpes. (Michelet.) J'ai vu, à l'île de France, des bananiers nains et d'autres *gigantesques*, originaires de Madagascar, dont les fruits, longs et courbés, s'appellent cornes de bœuf. (B. de St-P.)

— Se dit des animaux et des choses remarquables par leur grandeur, par leur élévation. Des animaux, des arbres gigantesques.

— Fig., surtout au sens moral. Projets, entreprises gigantesques.

— Peint. et sculp. *Figure gigantesque.* Figure beaucoup plus grande que nature, et cependant dénuée du style et du caractère idéal qui constituent le genre colossal.

— s. m. Les choses gigantesques en général. Beaucoup d'esprits n'aiment que l'extraordinaire et le *gigantesque*. Craignez, en voulant atteindre le grand, de sauter au *gigantesque*. (Volt.)

GIGANTIN, INE. adj. Se disait pour Gigantesque. Avec sa taille *gigantine*. (Scarr.)

GIGANTINE. s. f. Bot. Espèce de varech fort élevé, qu'on appelle aussi *parménienne*.

GIGANTISME. s. m. (ét. gr., γίγαντος, gén. de γίγας, géant). Etat de ce qui est gigantesque. Il y a encore bien loin de là au *gigantisme*, si je puis me servir de ce terme inusité, mais expressif. (Buff.)

GIGANTOGRAPHE. s. m. (ét. gr., γίγαντος, gén. de γίγας, géant; γράφω, je décris). Didact. Celui qui écrit l'histoire des géants.

GIGANTOGRAPHIE. s. f. (rad. *gigantographe*). Didact. Histoire des géants.

GIGANTOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. (rad. *gigantographe*). Qui a rapport à la gigantographie.

GIGANTOLÈTE. adj. des 2 g. (ét. gr., γίγαντος, géant; ὄλλυμι, tuer). Myth. gr. Destructeur de géants. Epithète donnée à Jupiter, à Bacchus, à Apollon et à Minerve. || Au féminin on dit quelquefois Gigantolétide.

GIGANTOLOGIE. s. f. (ét. gr., γίγαντος, gén. de γίγας, géant; λόγος, discours). Didact. Traité sur les géants.

GIGANTOLOGIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport à la gigantologie.

GIGANTOMACHIE. s. f. (ét. gr., γίγαντος, gén., de γίγας, géant, et μάχη, combat; dérivé de μάχομαι, combattre). Ant. Le combat des géants de la fable contre les dieux, et les descriptions poétiques ou représentations pittoresques de ce combat. Dans le dernier sens, on dit la Gigantomachie de Scarron. La gigantomachie de Claudien.

GIGANTOMACHIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à la gigantomachie.

GIGANTOPHONTE. adj. des 2 g. (ét. gr., γίγαντος, gén. de γίγας, géant; φόνος, meurtre). Ant. gr. Surnom donné à Minerve et à Bacchus, parce qu'ils avaient aidé Jupiter à triompher des géants. Au féminin on dit quelquefois *gigantophontide*.

GIGANTOPHONTIDE. adj. f. V. GIGANTOPHONTE.

[illegible] burlesques employés par Scarron, pour la race des géants.

GIGANTOSTÉOGRAPHIE. s. f. (ét. gr., γίγαντος, gén. de γίγας, géant; ὀστέον, os, et γράφω, je décris). Description des os de géant.

GIGANTOSTÉOLOGIE. s. f. (ét. gr., γίγαντος, gén. de γίγας, géant; ὀστέον, os, et λόγος, discours). Anat. Discours, traité sur les os de géant.

GIGARTIN, INE. adj. Bot. Qui ressemble à un pépin de raisin.

GIGARTINE. s. f. Bot. Genre de plantes marines de l'ordre des floridées, à feuilles cylindriques ou nulles.

GIGOGNE (La mère). s. f. Nom d'un personnage de théâtre pour les enfants. La mère Gigogne est entourée d'un grand nombre de petits enfants qui sortent en foule de dessous ses jupons. || Se dit fig. et fam. d'une femme qui a beaucoup d'enfants.

— Bot. Espèce de primevère.

— Philol. Titre d'un petit livre-album pour les enfants.

GIGON. Temps hér. Roi des Éthiopiens, qui donna son nom à une ville de Thrace. Il fut tué par Bacchus.

GIGOT. s. m. Cuisse de mouton qu'on sépare du corps de l'animal, pour la manger. Un gigot tendre. Un bon gigot. Un gigot bien cuit. Nous avons mangé un gigot à la daube. Le *gigot* appartenait à trois Anglais qui l'avaient apporté, et l'attendaient sans impatience en buvant du Champagne. (Brill.-Sav.)

— Au plur. *Gigots*. Les jambes de derrière du cheval. Un cheval qui a de bons gigots.

— Se disait et se dit encore quelquefois, par plaisanterie et populairement, des jambes d'une personne. Etendre ses gigots.

— Se disait, il y a quelques années, des manches de robes que les femmes portaient très-larges sur le haut, et soutenues par des baleines ou par une espèce de petit ballon rempli de duvet. Cette dame porte des gigots. Des robes à manches à gigot.

— Syn. comp. GIGOT. ÉCLANCHE. Ces deux mots servent à désigner la cuisse du mouton, ou la partie supérieure du quartier de derrière coupé pour la table. Le *gigot* est la partie inférieure de la cuisse, celle qui tient à la jambe; l'*éclanche* est la partie supérieure de la cuisse, cette partie charnue qui tient à la hanche, qui va s'emboîter dans les charnières du buste.

GIGOTTÉ, ÉE. part. pass. du v. Gigotter. S'empl. adjectiv.

— Manég. *Un cheval bien gigotté.* Dont les membres sont bien fournis et annoncent de la force.

— Véner. *Un chien bien gigotté.* Qui a les cuisses rondes et les hanches bien larges. On dit plus souvent. Bien membré.

GIGOTTER. v. n. 1re conj. Secouer les jarrets. Se dit principalement d'un lièvre ou autre animal semblable.

— Remuer continuellement les jambes. Cet enfant gigotte toujours. Il n'a fait que gigotter toute la nuit. Ce sens est familier.

GIGUE. s. f. Ce terme, qui est populaire, s'emploie surtout au pluriel pour Jambes. Allongez donc vos grandes gigues. Avec ses grandes gigues, il tient tout le devant de la cheminée. On ne s'en sert guère qu'en plaisantant.

— Pop., surtout en Normandie, Jeune fille qui a de grandes jambes. C'est une grande gigue.

— La cuisse d'un chevreuil. Une gigue de chevreuil mariné.

— Anc. art milit. Nom qu'on a donné à la crosse de certaines armes à feu.

— Mus. Sorte d'air dont le mouvement est vif et gai. Il nous a joué une gigue. || Danse faite sur cet air. Ils ont dansé une gigue.

GIGUEOUR. s. m. Se disait des musiciens qui jouaient les airs appelés *gigues*. || Celui qui danse une gigue.

GIGUER. v. n. 1re conj. Se disait pour Aller vite; danser.

GIGEN. Géogr. Ville et port d'Espagne, province d'Oviédo, sur une petite presqu'île de l'Atlantique; 6,000 hab.

GIHON. Géogr. Rivière de la grande Boukharie, qui se jette dans le lac Aral.

GILBE. s. f. Bot. Nom vulgaire du genêt des teinturiers.

GILBERT (Nicolas-Joseph-Laurent). Poëte satirique, né en 1751, à Fontenoi-le-Château (Lorraine), de pauvres cultivateurs, mort en 1780. Il vint à Paris, fit d'abord des odes; pauvre, il demanda protection aux puissants; mais son indigence lui ferma toutes les portes. Cette première épreuve du monde, cet outrage lui tournèrent le cœur et l'aigrirent; il se livra à la satire. Pendant qu'il luttait contre la mauvaise fortune, une chute de cheval qu'il fit l'ayant rendu fou, il fut conduit à l'Hôtel-Dieu, où il s'étrangla en avalant une petite clé.

GILBERT (Ordre de Saint-). Commun. relig. Nom d'un ordre religieux et d'une communauté de filles institués l'un et l'autre en Angleterre, par Gilbert de Limpringham, vers la fin du XIIe siècle.

GILBERTIE ou **GILIBERTIE.** s. f. Bot. Arbre du Pérou, de la famille des aralies.

GILBERTIN, INE. s. Commun. relig. Religieux, religieuse de l'ordre de Saint-Gilbert.

GILDAS (Saint). Né en 494, en Bretagne, mort en 570. Il fonda, aux environs de Vannes, le monastère de Rhuis, dont Abailard fut abbé au XIe siècle.

GILET. s. m. Sorte de veste courte, sans pans et sans manches, qui se porte sous la redingote ou l'habit. Gilet blanc. Gilet noir. Gilet de piqué, de casimir, de cachemire

— Sorte de camisole de laine, de coton, qu'on porte ordinairement sur la peau ou sur la chemise. Gilet de flanelle, de coton, etc.

GILETÉ, ÉE. part. pass. du v. Gileter. Il est bien mal gileté.

GILETER. v. a. 1re conj. (rad. *gilet*). Vêtir d'un gilet.

GILETIÈRE. s. f. Celle qui fait des gilets. Bonne giletière. Habile giletière. Il y a à Paris beaucoup de giletières.

GILGUL-HAMMETHIN. s. m. Rabbin. Espèce de locomotion, de roulement, que devront subir les corps des juifs, à l'arrivée du Messie, pour venir ressusciter sur la terre sainte.

GILIE. s. f. Bot. Jolie plante annuelle, de la famille des olémoines. Elle porte l'été et l'automne des fleurs d'un beau bleu, petites, mais nombreuses.

GILIMER. Roi des Vandales (Afrique), s'empara du trône en 532, après en avoir précipité Hildéric, et fut battu la même année par Bélisaire, général de l'empereur Justinien.

GILLÉ. part. pass. du v. Giller. Invariable.

GILLE. s. m. (pr. *gi-le*). Personnage du théâtre de la foire. Jouer les rôles de Gille. || Ellipt. Il joue les Gilles.

— Homme qui a l'air et le maintien d'un niais. C'est un Gille, un vrai Gille.

— Pop. *Faire Gille.* S'enfuir, se retirer d'une compagnie où l'on se trouve; s'en aller. Il a fait gille. Il se dit aussi pour Faire banqueroute.

— Pêch. Grand filet du genre de l'épervier, qui fut interdit dans l'ordonnance des eaux et forêts.

GILLER. v. n. 1re conj. Il se dit popul. dans le même sens que Faire gille. Se retirer, quitter une place.

GILLERIE. s. f. Pop. Niaiserie. Action de Gille.

GILLÉRIE. s. f. Bot. Genre de plantes rosacées.

GILLES (Saint). Grec de nation, vint d'Athènes en Gaule au commencement du VIe siècle, et y fonda un monastère qui fut appelé, de son nom, Saint-Gilles; il mourut en 550.

GILLES DE PARIS. Poëte et historien du XIIIe siècle, enseigna les belles lettres à Paris et composa, pour le prince Louis, fils de Philippe-Auguste, un poëme latin intitulé *Carolinius*, dans lequel il chante la gloire de Charlemagne.

GILLES (SAINT-). Géogr. Ch.-l. de cant. (Gard); 5,570 hab.

GILLES ou **GÉ.** Jeu. Espèce de brelan qui se joue à quatre personnes, faisant chacune son jeu en particulier.

GILLETTE. On dit proverbialement, *c'est une reine Gillette*, en parlant d'une grisette qui fait la grande dame. || *Historien de la reine Gillette.* Mauvais faiseur de livres. || *Cuisinier de la reine Gillette.* Mauvais cuisinier.

GILLIÉSIE. s. f. Bot. Genre de plantes type de la famille des gilliésiées.

GILLIÉSIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une gilliésie. || GILLIÉSIÉES. s. f. pl. Famille de plantes qui a pour type le genre gilliésie. || On dit aussi une gilliésiée.

GILLIT. s. m. Ornith. Espèce de gobe-mouches de Cayenne.

GILLON. s. m. Bot. Nom vulgaire du gui.

GILLONIÈRE. s. f. Zool. Un des noms de la draine.

GILOGILE. s. f. Agric. Variété de poire.

GILOLO. Géogr. La plus grande des îles Moluques. 320 kilom. de long sur 60 de largeur moyenne. On l'appelle aussi Halamahera. Résidence du sultan de la partie occidentale de cette île.

GILON, dit de Paris. Cardinal, né à Tourcy, vers la fin du XIe siècle, mort en 1148. Il entra à l'abbaye de Cluny, s'y fit remarquer, et fut nommé par le pape Callixte II d'abord évêque Tusculum, puis cardinal.

GILOTIN. s. m. Hist. Nom donné, dans l'ancien collége de Sainte-Barbe, aux étudiants pour lesquels un ecclésiastique nommé Gilot avait fondé des bourses. || On le dit quelquefois pour Gille.

GILVICÉPHALE. adj. des 2 g. (du lat. *gilvus*, gris cendré; et du gr. κεφαλή, tête). Zool. Qui a la tête grise.

GILVICOLLE. adj. des 2 g. (ét. lat., *gilvus*, gris cendré; *collum*, cou). Zool. Qui a le cou, la gorge d'un gris cendré.

GILVIPÈDE. adj. des 2 g. (ét. lat., *gilvus*, gris cendré; *pes*, pied). Zool. Qui a les pattes grises.

GIM. s. m. Philol. arab. V. DJIM.

— Chez les Cathayens, le nom de la neuvième [illegible] gnant à un autre cycle composé de douze, va jusqu'à soixante, qui est le nombre d'autant de jours qu'il s'en trouve six fois dans leur année.

GIMBEMAT (Ligament de). s. m. Anat. Expansion fibreuse, triangulaire, qui se détache de la partie postérieure et interne de l'arcade crurale, et va se fixer à la crête du pubis.

GIMBLETTE. s. f. Petite pâtisserie dure et sèche, faite en forme de couronne, d'anneau. L'homme aussi, à son imitation, manipule, avec la seule farine de froment, une multitude de pâtisseries, de vermicelles et de *gimblettes*. (B. de St-Pierre.)

Monsieur l'abbé se charge des emplettes,
Se connaît en chevaux, en bijoux, en pompons,
Caresse les enfants, leur donne des bonbons,
Et pour le petit chien apporte des *gimblettes*.
(Le Grand.)

GIMLE VINGOLE. Myth. celt. Paradis des déesses scandinaves, bâti par les douze gouverneurs qu'établit le père universel pour juger les différends des hommes.

GIMONT. Géogr. Ch.-l., cant. (Gers), sur la Gimone; 2,960 hab.

GIN. s. m. Sorte d'eau-de-vie de grain, très-en usage en Angleterre.

GINBOT. s. m. Relat. Nom du huitième mois chez les Ethiopiens. Il répond au mois de mai.

GINE ou **GINNE.** s. m. Myth. or. V. DJINN.

GINGAR. s. f. Toile de fil à carreaux bleus et blancs qu'on emploie ordinairement pour faire les matelas.

GINGE. s. f. Bot. Espèce de graine rouge appelée vulgairement Grain d'Amérique. Fruit d'un chanvre gigantesque du Japon.

GINGEMBRE. s. m. (de *Gengi*, ville dans les environs de laquelle on le rencontra pour la première fois). Bot. Genre de plantes de la famille des amomées de la monandrie monogynie, originaire des Indes occidentales, et dont toutes les espèces appartiennent à l'Inde.

— Racine d'une ces plantes; elle est en général blanche, grise ou jaunâtre à l'intérieur. Sa saveur est âcre et brûlante, approchant de celle du poivre; son odeur forte et aromatique provoque l'éternuement. C'est un stimulant très-âcre plus usité en Allemagne qu'en France. Gingembre blanc. Gingembre noir. Dans les deux Indes on se sert de gingembre comme assaisonnement, en l'associant à certains mets. Dans quelques localités, on mange cette racine verte en salade, ou bien on la conserve confite.

GINGEOLE. s. f. Bot. Un des noms de la jujube.

GINGEOLE. s. f. Mar. Place de la poupe d'une galère où l'on pose la boussole.

— Prov. et pop. *Cadet la Gingeole.* Se dit d'un jeune homme grand, mince et élancé.

GINGEOLIER. s. m. Bot. Un des noms du jujubier.

GINGEON. s. m. Ornith. Un des noms du canard siffleur.

GINGIBRACHIUM. s. m. Pathol. Nom latin donné au scorbut, parce que ses principaux symptômes portent sur les gencives et sur les bras.

GINGIBRINE. s. f. Comm. Poudre de gingembre.

GINGKO ou **GINGO.** s. m. Bot. Grand et bel arbre de la Chine et du Japon, de la famille des conifère.

GINGKOÏDE. adj. m. Chim. Se dit d'un acide encore problématique, qu'on a cru avoir trouvé dans le gingko.

GINGLYFORME. Anat. V. GINGLYMOÏDAL.

GINGLYME. s. m. (du gr. γιγγλυμός, charnière, gond d'une porte). Anat. Articulation diasthrodiale, qui ne permet des mouvements qu'en deux sens. L'articulation du coude est un ginglyme.

GINGLYMOÏDAL, ALE ou **GINGLIMOÏDE.** adj. (ét. gr., γιγγλυμός, ginglyme, et εἶδος, forme, ressemblance). Anat. Il se dit des articulations de la nature du ginglyme.

GINGOULE. s. f. Ornith. Un des noms de la girole ou chanterelle.

GINGRIE ou **GINGRINE.** s. f. (du gr. γίγγρας, même signif.). Anc. mus. Flûte phénicienne fort courte, et qui rendait un son lugubre. On s'en servait dans les fêtes d'Adonis. || adjectiv. Flûte gingrine.

GINGROSME. s. m. Ant. Chant ou air joué sur les flûtes dans les fêtes d'Adonis.

GINGUÉ. part. pass. du v. Ginguer. Invar.

GINGUÉNÉ (F.-L.). Littérateur français, membre de l'Institut, né à Rennes en 1748, mort en 1815. Il travailla à divers journaux littéraires et politiques; embrassa le parti de la révolution; fut nommé directeur général de l'instruction publique en 1795; ambassadeur à Turin en 1796, et de là passa au Tribunat. On a de lui l'Histoire littéraire de l'Italie.

GINGUER. v. n. 1re conj. Ruer; se dit surtout en parlant d'une vache.

GINGUET, ETTE. adj. Qui a peu de force, peu de valeur; court; mesquin. Ce vin est bien ginguet. Son ouvrage est un peu ginguet. Un habit ginguet. Il est familier.

— Fig. et fam. *Esprit ginguet.* Esprit frivole, médiocre, qui a peu de fond.

— Substantiv. en parlant du vin. Il ne vend que du ginguet. Nous avons bu du ginguet.

GINNISTAN ou **DJINNISTAN.** s. m. Myth. or. Pays fabuleux où furent relégués les génies qui gouvernaient le monde avant Adam.

GINOÏDÉE. s. f. Bot. Plante de la Nouvelle-Hollande.

GINORIE. s. f. Bot. Arbuste de Cuba.

GINOUS. s. m. Mamm. Un des noms du magot.

GINOUSÈLE. s. f. Bot. Nom vulgaire de l'Epurge.

GIN-SENG et **GIN-SEN.** Bot. Plante de la famille des aralies, qui croît en Chine et au Japon. La racine de cette plante, qui porte le même nom, est aromatique et amère, et par conséquent stimulante et tonique, mais inusitée, non-seulement à cause de sa rareté, mais aussi

parce que la matière médicale nous offre une foule de médicaments préférables.

GIOBERTITE. s. f. Minér. Carbonate de magnésie qui a été aussi appelé Baldissérite, Breunerite, etc.

GIOËRNINGA VEDUR. s. m. Chez les Islandais, le don magique d'exciter des orages et des tempêtes, et de faire périr des barques et des bâtiments en mer.

GIOGUE ou **GIOGHIS.** s. m. Relig. ind. V. YOGUI.

GIOIA (Flavio). Capitaine ou pilote de vaisseau. Selon Vossius, ce serait lui qui aurait inventé la boussole en 1303.

GIOLET. s. m. Pharm. Un des noms de l'élatérium.

GIONNULES. s. m. pl. Volontaires turcs d'une grande bravoure.

GIORDANO (Luc). Peintre, né à Naples en 1632, mort en 1701. Il travaillait avec une grande facilité. On a de lui Vénus caressant l'Amour, Sainte Cécile mourante, l'Enlèvement des Sabines, et le Jugement de Pâris.

GIORE. adj. et s. des 2 g. Ant. jud. Qui est né d'un père juif et d'une mère prosélyte, ou d'un père prosélyte et d'une mère juive. Les giores cachaient avec soin leur origine.

GIORHAMIDE ou **DJORAMIDE.** Hist. or. Membre d'une des plus anciennes tribus arabes. Les Gioramides avaient l'intendance du temple de la Mecque.

GIORNATE. s. f. Métrol. Mesure agraire en usage en Italie. La giornate de Piémont vaut 38,0096 ares.

GIORNO (A), loc. adv. (pr. *a djor-no*; litt. *à jour*). Expression italienne par laquelle on désigne un éclairage très-brillant et propre à remplacer en quelque sorte l'éclat du jour dans les salles de bal et de spectacle. Une salle éclairée à giorno.

GIOTTO (par corruption d'*Angioletto*, diminutif d'*Angelo*). Peintre, sculpteur et architecte, né en 1276, mort en 1334; fut d'abord gardien de troupeaux. Cimabue, qui devina son talent, le prit pour élève. On distingue parmi ses nombreux tableaux un saint François d'Assise recevant les stigmates, et un saint Pierre marchant sur les eaux.

GIOURTASCH. s. m. Myth. or. Pierre à laquelle les Turcs attribuent la vertu de leur procurer de la pluie quand ils en ont besoin.

GIOVENAZZO. Géogr. Ville du royaume de Naples, sur un rocher de la mer Adriatique. Il y a une maison pour les enfants trouvés, les mendiants, les vagabonds; 6,000 hab.

GIPE. s. f. Espèce de sarreau ou de souquenille de grosse toile que les paysans et les gens du peuple mettaient par-dessus leur pourpoint.

GIPGIP. s. m. Ornith. Oiseau du Brésil.

GIPON. s. m. Techn. Gros pinceau fait de morceaux de grosse étoffe dont se sert le corroyeur pour appliquer la cire, l'huile, etc., sur les peaux.

GIPSY. s. des 2 g. Nom par lequel on désigne les Bohémiens d'Angleterre. || Pl. des *gipsies*.

GIRAFE. s. f. (de l'ar. *zourafa* ou *djourafa*). Mamm. Quadrupède ruminant de l'intérieur de l'Afrique, qui est d'une très-grande taille, et dont le train de devant est plus élevé que celui de derrière. La girafe a un très-long cou, sa tête allongée et fort petite est surmontée de deux cornes recouvertes de quelques poils; ses jambes sont longues et grêles, son poil ras est tacheté de jaune fauve et de blanc. On lui a aussi donné le nom de caméléopard, à cause de quelque ressemblance qu'elle présente pour la forme avec le chameau, et avec le léopard pour le pelage; elle est d'un naturel fort doux, et se nourrit de diverses sortes de graines et de feuilles d'arbre.

— Astron. Constellation de l'hémisphère boréal.

— Fig. et prov. *C'est une grande girafe*. Se dit d'une femme grande et qui a une mauvaise tournure.

GIRALDIEU. s. m. Ornith. Un des noms de la marouette.

GIRANDE. s. f. (du gr. γῦρος, cercle). Hydraul. Faisceau de plusieurs jets d'eau qui s'élève en forme de gerbe.

— Pyrotech. Assemblage de fusées volantes qui partent en même temps, et qui, dans les réjouissances publiques, forment le bouquet du [illegible]

GIRANDOLE. s. f. (du gr. γῦρος, cercle). Artif. et hydraul. Syn. de Girande. La girandole du château Saint-Ange.

— Chandelier à plusieurs branches que l'on met sur une table, sur un guéridon. Girandole de bronze, de cristal, etc.

— Jard. Plante dont les fleurs forment des espèces de bouquets, comme l'amaryllis oriental.

— Hortic. Disposition des arbres fruitiers qui a été à la mode pendant quelques années. C'est une quenouille ou une pyramide dont le tronc est alternativement garni et dégarni de branches; c'est-à-dire présente une suite d'étages.

— Techn. Assemblage de diamants ou de toutes autres pierres précieuses qui sert à la parure des femmes, et qu'elles portent aux oreilles. Lors de la destruction de Sagunto, les femmes [illegible] jetèrent dans les flammes qui consumaient les trésors de l'Etat leurs ornements, et aussi leurs *girandoles* et autres objets précieux. (Moléon.)

GIRANDOLER. v. n. 1re conj. Faire de l'esprit, briller en compagnie.

GIRARD (Albert). Géomètre hollandais, né vers la fin du XVIe siècle, mort en 1624.

GIRARD. s. m. Ornith. Nom vulgaire du geai.

GIRARDE. s. f. Bot. Variété de la julienne des dames.

GIRARDEL. s. m. Ornith. Oiseau à grande barbe grise, des environs du lac Majeur.

GIRARDIN (Louis-Cécile-Stanislas-Xavier, comte de). Né en 1762, à Lunéville, fut député du bailliage de Senlis aux Etats généraux, 1789, président de l'Assemblée législative, émigré en 1793, emprisonné à sa rentrée, et mis en liberté au 9 thermidor. Il accompagna Joseph Bonaparte à Naples en 1806, fut colonel au siége de Gaëte, général en Espagne, et nommé au corps législatif à sa rentrée en France, préfet de la Seine-Inférieure en 1812, destitué en 1815, préfet de la Côte-d'Or en 1819, envoyé à la Chambre des députés la même année par le département de la Seine-Inférieure, il y resta jusqu'à sa mort.

GIRARDINE. s. f. Ornith. Un des noms vulgaires de la marouette ou petit râle d'eau.

GIRARDON (François). Sculpteur, né à Troyes, 1630, mort en 1715, obtint la charge d'inspecteur général des sculptures après la mort de Lebrun.

GIRASOL. s. m. (pr. *gi-ra-çol*; de l'ital. *girasole*, tournesol). Bot. Nom vulgaire de l'hélianthe annuel ou grand soleil des jardins. || Variété de fruit du jacquier de l'Inde. || Variété du riz la plus estimée dans l'Inde.

— Bot. *Girasol feuilleté*. Petit agaric blanc, à chapeau noir au sommet, avec des petites zones circulaires fauves.

— Minér. Variété du quartz ou silex dont la transparence est troublée par un nuage légèrement laiteux qui reflète une lumière aurore quand on le tourne au soleil. || *Girasol oriental*. Nom vulgaire du corindon télesce.

GIRATOIRE. adj. des 2 g. Didact. Se dit d'un mouvement de rotation et du point autour duquel ce mouvement s'exécute.

GIRAUMONT ou **GIRAUMON.** s. m. Bot. Nom vulgaire des plus belles races de pepon, espèce de courge dont le fruit est bon à manger.

— Le fruit même de cette plante. Acheter un giraumont. Vendre un giraumont, des giraumonts. Manger une tranche de giraumont.

GIREL. s. m. Anc. art milit. Partie antérieure de l'armure d'un cheval. Le girel couvrait les épaules et le poitrail.

GIRELLE. s. f. Ichthyol. Poisson du genre labre, qui vit dans la mer Méditerranée.

GIRGÈH. Géogr. Ville de la Haute-Égypte, chef-lieu de province; 10,000 hab.

GIRIE. s. f. Plainte hypocrite, jérémiade ridicule.

GIRODET (Anne-Louis). Peintre, né en 1767, à Montargis, mort en 1824. Son chef-d'œuvre est une scène du déluge.

GIROFLADE. s. f. Polyp. Ancien nom d'une espèce de polypiers.

GIROFLE ou **GÉROFLE.** s. m. Épicerie qui est à peu près de la figure d'un clou à tête. C'est la fleur du giroflier avant qu'elle soit épanouie. Huile de girofle. Cette sauce sent le girofle. Essence de clous de girofle. Girofles anglais. Girofles de Cayenne. Girofles de l'île Bourbon. Girofles hollandais. Eau distillée de girofles. L'art culinaire fait une grande consommation de *girofle*; ordinairement on l'associe à des viandes noires et lourdes, afin de faciliter par une stimulation vive la digestion, qui serait trop laborieuse. (Lefèv.) L'essence de *girofles*, mélangée à d'autres huiles volatiles, est fréquemment employée comme parfum. (Id.)

— *Griffes de girofle*. Nom donné aux pédoncules brisés. || *Clou de girofle*. Citron piqué de clous de girofle.

GIROFLÉ. s. m. Elminth. Genre de vers intestinaux.

GIROFLÉE. adj. f. On ne l'emploie que dans cette locution : *Canelle giroflée*, nom que l'on donne à l'écorce du giroflier, quand elle est dans le commerce.

GIROFLÉE. s. f. (du gr. γυροφύλλον, composé de γῦρος, cercle, et de φύλλον, feuille, parce que ses feuilles s'étendent en rond). Bot. Genre de plante de la famille des crucifères, dont on cul- [illegible] du parfum et de la beauté de leurs fleurs. On la trouve aussi sur les vieilles murailles, dans les trous des tours antiques, et dans les fentes des rochers à peine revêtus de mousse et de lichen. Joli pied de giroflée. Planter un pied de giroflée.

— La fleur de ces plantes. Giroflée jaune, blanche, rouge, violette, panachée. Giroflée simple, double. La giroflée jaune s'appelle aussi Violier.

— Fig. et pop. *Donner à quelqu'un une giroflée à cinq feuilles*. Donner un soufflet à quelqu'un.

GIROFLIER ou mieux **GÉROFLIER.** s. m. Bot. Arbre de la famille des myrtes, qui porte le clou de girofle. Le giroflier croît dans les îles Moluques. Sa taille est de cinq à six mètres de haut. Des pieds de girofliers. Le *giroflier* est un arbrisseau toujours vert, dont la forme est pyramidale, et qui constamment offre des fleurs roses disposées en corymbes. (Lefèv.) La terre présente à ses convives des cordiaux dans les épiceries du cannellier, du muscadier, du *giroflier* et du rovimara qui en réunit toutes les saveurs. (B. de St-P.)

GIRO-GELD. s. m. Métrol. Monnaie de compte d'Augsbourg. Le giro-geld vaut 3 fr. 50.

GIROIDINE. s. f. Moll. Petit genre de foraminifères.

GIROLE. s. f. Ornith. Nom vulgaire de l'alouette d'Italie.

— Bot. Nom vulgaire de la racine de chervis.

GIROLETTE. s. f. Bot. Espèce de champignons.

GIROLLE. s. f. Bot. Espèce de champignons.

GIRON. s. m. (du lat. *gyrus*, fait du gr. γυρός, tour, circuit). Dans une personne assise, l'espace qui est depuis la ceinture jusqu'au genou. Elle tenait son enfant dans son giron. Cacher dans son giron.

> Pour dire tout, cette jeune merveille
> A son *giron* portait une corbeille. (VOLT.)

— Fig. *Le giron de l'Église*. La communion de l'Eglise catholique. Il l'a ramené au giron de l'Eglise. Il reviendra au giron de l'Eglise.

— Fig. Sein. Au *giron* même de la jouissance. (Mont.)

— Prov. *Ce qui ne va pas au manche va au giron*. Ce qui ne sert pas à une chose peut servir à une autre.

— Archit. La partie d'une marche sur laquelle on pose le pied en montant et en descendant. Les marches les plus commodes ont quarante centimètres de giron.

— Blas. Triangle dont la base est aussi large que la moitié de l'écu, et dont la pointe est au centre de l'écu. Il porte d'or au giron d'azur.

— Anc. prat. *Tendre le giron*. Accéder à une demande. || *Tendre le giron à la justice*. Comparaître à l'audience sur une assignation, et déclarer qu'on se soumet aux fins et conclusions de la demande.

— Syn. comp. GIRON. SEIN. Le *sein* est la partie du corps qui s'étend depuis le bas du cou jusqu'au creux de l'estomac; *giron* est l'espace compris depuis la ceinture jusqu'aux genoux dans une personne assise.

GIRONDE. Géogr. Fleuve de France, formé de la Garonne et de la Dordogne, qui se réunissent au bec d'Ambez, à 20 kilom. au-dessus de Bordeaux. La Gironde se jette dans l'océan Atlantique, après un cours de 68 kilom.

— Département de la France, formé d'une partie de l'ancienne Guienne. Il est borné au nord par le département de la Charente-Inférieure : au sud par celui des Landes; à l'est par ceux de la Dordogne et du Lot-et-Garonne; et à l'ouest, par l'océan Atlantique; sa superficie est de 1,032,552 hectares. Le département de la Gironde est un des plus beaux de la France; il est divisé en six arrondissements qui se subdivisent en quarante-huit cantons et cinq cent quarante-deux communes; sa population est de 554,225 hab. Il élit neuf députés. La vigne est la principale culture, et le vin le principal produit du département de la Gironde. Il fait un grand commerce de ses vins connus sous le nom de vins de Bordeaux; chef-lieu Bordeaux.

GIRONDE. s. f. Hist. Parti célèbre de la révolution française qui se forma dans l'Assemblée législative et la Convention, des députés qui votèrent avec les députés du département de la Gironde. Ce parti était composé de ces défenseurs ardents et purs de la liberté qui la voulaient sans excès. Il domina d'abord l'assemblée, où les hommes qui formèrent depuis le parti de la Montagne n'étaient encore qu'en minorité.

GIRONDIN. s. m. Partisan de la Gironde. La plupart des Girondins votèrent la mort de Louis XVI avec l'appel au peuple. Dans les journées du 31 mai et du 2 juin 1793, le parti de la Gironde fut renversé par les montagnards, vingt-neuf députés de la Gironde furent décrétés d'arrestation. Plusieurs s'enfuirent dans les départements, où les uns furent arrêtés, et les autres, accablés de lassitude et de besoin, expirèrent au milieu des bois. Quant à ceux qui avaient été arrêtés à Paris, ils furent renfermés à la Conciergerie, et après plusieurs mois de captivité, renvoyés devant un tribunal révolutionnaire qui les condamna à mort. Ils montèrent sur l'échafaud le 31 octobre 1793.

— adj. Un député girondin. Parti girondin.

GIRONDISTE. adj. des 2 g. Syn. de Girondin.

[illegible] **ONE** ou **GIRONNE.** Géogr. Ville d'Espagne, [illegible] chef-lieu d'une province, dans la capitainerie [illegible] générale de Catalogne. Sa cathédrale, qui ren[ferme] le tombeau de Raymond, comte de Toulouse, et de sa femme, est fort remarquable; 6,000 hab.

— Hist. *Concile de Gironne*. Concile tenu par les évêques d'Espagne, et présidé par Jean de Tarragone, en 517. On y fit dix canons pour régler la discipline de l'Eglise, et on y établit l'observation des doubles litanies ou rogations, qui se célébraient, la première, qui était commune à toute l'Eglise, après l'Ascension, et la deuxième au mois de novembre.

GIRONILLE. s. f. Bot. Dans quelques cantons, la caucalide.

GIRONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Gironner. S'empl. adjectiv. Marches gironnées. En architecture, se dit des marches d'un escalier tournant.

— *Tuile gironnée*. Celle qui est plus étroite par un bout que par l'autre.

— Blas. Écu où il y a quatre girons d'un émail, et quatre d'un autre. Porter gironné d'argent et de gueules.

GIRONNER. v. a. 1re conj. (rad. *giron*). Techn. Donner de la rondeur à un ouvrage d'orfèvrerie.

GIRONS (SAINT-). Géogr. Ch.-l. d'arrondissement (Ariége); 4,300 hab. Commerce de bestiaux, laine, mulets, avec l'Espagne.

GIROSELLE. s. f. Bot. Plante de l'Amérique septentrionale.

GIROU. s. m. Bot. Nom du couet, dans le département des Deux-Sèvres.

GIROUETTE. s. f. (du lat. *gyrare*, tourner). Petite plaque de ferblanc, de tôle, etc., ordinairement taillée en forme de banderole ou de flèche empennée, dont un bord est roulé en tuyau, dans lequel est enfilé une tige de fer. Cette tige se place verticalement au-dessus des édifices, et la plaque de tôle, se mouvant librement sur son axe au gré des vents, en indique la direction. Pour savoir d'où vient le vent, il faut regarder la girouette. Il y a des girouettes qui représentent diverses figures. Quand le vent souffle sur un champ de pois, vous voyez toutes les fleurs tourner le dos au vent, comme autant de *girouettes*. (B. de St-P.) Les fleurs des légumineuses sont supportées par des queues recourbées et élastiques comme des ressorts, de manière qu'au moindre vent elles se tournent comme des *girouettes* et lui opposent leur calice. (B. de St-P.) La lourde et criarde *girouette* était autrefois un attribut féodal qui ne pouvait figurer que sur les châteaux, et dont le manant n'eût osé se permettre de décorer son humble toit. (Ourry.)

> Les *girouettes* ne tournent plus,
> Lorsque la rouille les arrête. (***)

— Mar. Laize d'étamine, cousue dans l'équinette ou bois de girouette, et placée à la tête des mâts. On en fait de différentes longueurs et de toutes couleurs. Elle tourne sur le fer du paratonnerre, pour indiquer la direction du vent. En escadre, les vaisseaux se reconnaissent par le nombre des girouettes, leur couleur, et les mâts où elles sont établies.

— Fig. et fam. *C'est une girouette*. Se dit d'un homme qui change souvent d'avis, d'opinion, de parti. Dans ce sens, on dit également, Tourner à tous vents comme une girouette. || On dit aussi adjectiv. L'homme girouette. Boileau a signalé l'homme girouette dans ces vers si connus :

> Il tourne au moindre vent, il cède au moindre choc,
> Aujourd'hui sous un casque, et demain sous un froc.

GIROUETTÉ, ÉE. adj. Blas. Qui est surmonté d'une girouette, qui a une girouette d'un autre émail que le corps. Château d'or maçonné et girouetté d'argent.

GIROUETTERIE. s. f. Se dit, en plaisantant, de l'inconstance, surtout en fait d'opinions politiques. Mon aversion pour tout ce qui avait la moindre apparence de *girouetterie*. (Le card. de Retz.)

GIROUETTISME. s. m. Néol. Action de ceux qui tournent à tout vent, qui changent facilement d'opinion. Il nous semble que le nom de *girouette* et l'accusation de *girouettisme* sont trop prodigués dans notre époque. (Ourry.) On publia en 1815 un *Dictionnaire des girouettes*, où on avait imaginé d'indiquer par le nombre de girouettes placées à la suite du nom de l'individu le degré de son *girouettisme*. (Id.)

GIROUILLE. s. f. Hortic. Nom vulgaire de la carotte.

GIROUX (Eaux de). Eaux minérales chaudes que l'on croit contenir beaucoup d'hydrochlorate de soude, de carbonate de magnésie, de sulfure de potasse et une sorte de bitume. Giroux est un village à 16 kilom. de Riez.

GIROVAGUE. Hist. V. GYROVAGUE.

GYROYER. v. n. 1re conj. Ce mot s'est dit pour Tourner.

GISANT. part. prés. invar. du v. Gésir. (pr. *ji-çan*). Qui gît. Une bête gisant à nos pieds. Des arbres sans écorce et sans cime, courbés, rompus, tombant de vétusté; d'autres en plus grand nombre, *gisant* aux pieds des premiers, pour pourrir sur des monceaux déjà pourris, étouffent, ensevelissent les germes prêts à éclore. (Buff.) Il voit sous le rempart des chiens affamés qui dévorent, en grondant, des cadavres *gisant* çà et là. (Pichot.) Ensuite il rassemble des pinceaux, des couleurs et un chevalet [illegible] dans sa ceinture, et les jeta dans la rivière qui passait sous ses fenêtres. (*Études anonym.*)

GISANT, ANTE. adj. Couché, étendu. Une bête gisante. Des cadavres gisants dans la poussière. Ils l'eussent fait sans la déesse qui fort les embarrassait, étant là *gisante* à terre. (Cour.)

GISARME. s. f. Anc. art milit. Sorte de hache d'armes.

GISCALA. Géogr. anc. Ville de Galilée, patrie de Jean de Giscala, chef des zélateurs.

GISÉKIE ou **GISÈQUE.** s. f. Bot. Plante des Indes orientales.

GISEMENT ou **GISSEMENT.** s. m. Mar. Situation des côtes, direction qu'elles suivent par rapport aux différents points de la boussole. Les gisements donnés par les navigateurs servent à ceux qui les suivent à connaître la position des côtes, à éviter des écueils et à

ronnée. Celle qui est plus étroite
que par l'autre.
u où il y a quatre girons d'un
re d'un autre. Porter gironné d'ar-
eules.
R. v. a. 1re conj. (rad. *giron*).
er de la rondeur à un ouvrage

AINT-). Géogr. Ch.-l. d'arrondis-
ge) ; 4,300 hab. Commerce de bes-
mulets, avec l'Espagne.
LE. s. f. Bot. Plante de l'Amérique

m. Bot. Nom du couet, dans le
des Deux-Sèvres.
TE. s. f. (du lat. *gyrare*, tourner).
de ferblanc, de tôle, etc., ordi-
llée en forme de banderole ou de
ée, dont un bord est roulé en tuyau,
st enfilé une tige de fer. Cette tige
ticalement au-dessus des édifices,
le tôle, se mouvant librement sur
ré des vents, en indique la direc-
voir d'où vient le vent, il faut re-
uette. Il y a des girouettes qui re-
verses figures. Quand le vent souffle
de pois, vous voyez toutes les
le dos au vent, comme autant de
B. de St-P.) Les fleurs des légumi-
upportées par des queues recour-
iques comme des ressorts, de ma-
moindre vent elles se tournent
irouettes et lui opposent leur ca-
-P.) La lourde et criarde *girouette*
s un attribut féodal qui ne pou-
que sur les châteaux, et dont le
osé se permettre de décorer son
(Ourry.)

ttes ne tournent plus,
rouille les arrête. (***)

ize d'étamine, cousue dans l'équi-
de girouette, et placée à la tête des
fait de différentes longueurs et de
rs. Elle tourne sur le fer du para-
ur indiquer la direction du vent.
es vaisseaux se reconnaissent par
es girouettes, leur couleur, et les
sont établies.
fam. *C'est une girouette.* Se dit
qui change souvent d'avis, d'opi-
i. Dans ce sens, on dit également,
us vents comme une girouette. ||
adjectiv. L'homme girouette. Boi-
é l'homme girouette dans ces vers

oindre vent, il cède au moindre choc,
us un casque, et demain sous un froc.

TÉ, ÉE. adj. Blas. Qui est sur-
girouette, qui a une girouette d'un
ue le corps. Château d'or maçonné
d'argent.
TERIE. s. f. Se dit, en plaisan-
onstance, surtout en fait d'opinions
lon aversion pour tout ce qui avait
pparence de *girouetterie.* (Le card.

TISME. s. m. Néol. Action de
rnent à tout vent, qui changent fa-
pinion. Il nous semble que le nom
et l'accusation de *girouettisme*
odigués dans notre époque. (Ourry.)
en 1815 un *Dictionnaire des gi-*
on avait imaginé d'indiquer par le
irouettes placées à la suite du nom
le degré de son *girouettisme.* (Id.)
LE. s. f. Hortic. Nom vulgaire de

(Eaux de). Eaux minérales chaudes
it contenir beaucoup d'hydrochlo-
e, de carbonate de magnésie, de
otasse et une sorte de bitume. Gi-
village à 16 kilom. de Riez.
GUE. Hist. V. GYROVAGUE.
R. v. n. 1re conj. Ce mot s'est dit
r.
part. prés. invar. du v. Gésir. (pr.
gît. Une bête gisant à nos pieds.
ans écorce et sans cime, courbés,
bant de vétusté; d'autres en plus
e, *gisant* aux pieds des premiers,
sur des monceaux déjà pourris,
nsevelissent les germes prêts à
) Il voit sous le rempart des chiens
évorent, en grondant, des cadavres
là. (Pichot.) Ensuite il rassemble

ous ses fenêtres. (*Études anonym.*)
ANTE. adj. Couché, étendu. Une
Des cadavres gisants dans la pous
ussent fait sans la déesse qui fort
sait, étant là *gisante* à terre. (Cour.)
. s. f. Anc. art milit. Sorte de

. Géogr. anc. Ville de Galilée,
n de Giscala, chef des zélateurs.
ou GISÈQUE. s. f. Bot. Plante
entales.
T ou GISSEMENT. s. m. Mar.
s côtes, direction qu'elles suivent
aux différents points de la bous-
ements donnés par les navigateurs
x qui les suivent à connaître la
côtes, à éviter des écueils et à

trouver des mouillages. Le pilote connaît bien le gisement de cette côte.

— Minér. et géol. Disposition d'un minéral dans le sein de la terre, sa manière d'être considérée relativement à sa position et aux substances qui l'accompagnent.

— Géogn. *Gisement général.* Celui que l'on observe sur une grande étendue, et qui se retrouve le même dans les différentes parties de la terre. Tel est l'ordre général de succession des divers terrains.

GISOLE. s. f. Mar. Autrefois, l'endroit où se plaçait la lampe de l'habitacle. V. GINGEOLE.

GISON. Myth. jap. Divinité des Budsoïstes.

GISORS. Géogr. Ch.-l. de cant. (Eure), sur l'Epte. Filatures, fabriques d'étoffes, blanchisseries; 3,540 hab.

GÎT. 3e pers. de l'ind. du v. Gésir. V. GÉSIR.

GITAGE. s. m. Manuf. Dernière opération que l'on fait au chardon pour démêler les poils du drap.

GITANA. s. m. Ethnogr. Féminin de Gitano. Une gitana me dit la bonne aventure.

GITANO. s. m. Ethnogr. Membre d'une tribu nomade de l'Espagne et du Roussillon. Les gitanos sont aussi appelés Bohémiens. Quelques auteurs croient qu'ils descendent des anciens Maures; d'autres, dont l'opinion a été confirmée par la linguistique, pensent qu'ils appartiennent à la race hindoue.

GÎTE. s. m. Lieu où l'on demeure, où l'on couche ordinairement. Les pauvres et les vagabonds n'ont pas de gîte. Il n'a pas un gîte assuré. Son gîte est dans la rue. N'avoir pas de quoi payer son gîte.

— Le lieu où l'on s'arrête en voyage pour coucher. Il y a de bons gîtes sur cette route. Il faut gagner le gîte avant la nuit. Chercher un gîte. Il le mena à pied jusqu'au *gîte.* (Bouh.) Tout beau, vous n'irez pas fort loin pour trouver votre *gîte.* (Molière.)

— Particulièrement, Le lieu où le lièvre repose, où il est enfermé. Un lièvre au gîte. Il reviendra à son gîte. Attendre un lièvre au gîte. Au milieu de ses tiges, plus nombreuses et plus rapprochées que les arbres d'une forêt, il offre des asiles assurés au lièvre peureux qui y trouve son *gîte.* (B. de St-P.)

Un lièvre en son *gîte* songeait :
Car que faire en un *gîte*, à moins que l'on ne songe?)
(LA FONTAINE.)

— Prov. *Un lièvre va toujours mourir au gîte.* Après avoir longtemps voyagé, après avoir été longtemps absent de son pays, on aime à y revenir finir ses jours. Dans le même sens. *Cet homme ressemble au lièvre, il vient mourir au gîte.* || *Il faut attendre le lièvre au gîte.* Quand on veut être sûr de trouver la personne que l'on cherche, il faut l'attendre à son domicile.

— Anc. législ. *Droit de gîte.* Quand les rois voyageaient, ils logeaient dans les abbayes ou chez les seigneurs, et leurs hôtes leur faisaient toujours, en partant, un présent en argenterie. Plus tard, quand ils ne voyagèrent plus, ils exigèrent un droit de gîte des évêques, des seigneurs et des abbés, chez lesquels ils ne logeaient plus.

— *Gîte et geôlage.* Droits qui étaient dus aux concierges des prisons pour la garde et le soin des prisonniers.

— Artill. *Gîtes.* Pièces de bois dont on se sert pour la construction des plates-formes des batteries sur lesquelles on pose les madriers.

— Art culin. Le bas de la cuisse du bœuf. Il se divise en trois parties : le bas gîte, dans lequel se trouve le gîte à la noix ; le gîte à l'os, et le derrière du gîte.

— Féod. *Gîte aux chiens.* Droit que payaient les vassaux qui ne voulaient pas nourrir les chiens de chasse des seigneurs.

— Minér. Les masses ou couches de minéraux, par rapport à leur gisement et aux substances qu'elles renferment.

— Techn. Celle des deux meules d'un moulin qui est immobile. La meule tournante et le gîte. || Partie immobile du soufflet. Le gîte est muni d'un clapet en bois, garni de cuir et de laine.

GITE. s. f. Constr. Nom donné, dans les provinces du nord de la France, aux solives d'un plancher.

GÎTÉ, ÉE. part. pass. du v. Gîter. Être bien, être mal gîté.

GITER. v. n. 1re conj. Demeurer, coucher. Nous avons bien gîté. Où gîtez-vous? Le lièvre

... est populaire.

— SE GÎTER. v. pron. Se retirer en un lieu. Je ne sais où il a été se gîter, où elle s'est gîtée. Vous vous *gîtez* fort à l'étroit. (P. du Cerc.) Bref, je demande ma vie, et le soir je me *gîte* où l'on veut bien me recevoir. (Mariv.)

GITHAGE. s. f. Bot. Genre de plantes que Linné avait réuni aux agrostèmes, mais qu'on en a retiré pour faire un genre particulier.

GITON. s. m. Jeune homme dans lequel Pétrone a personnifié tous les vices de la jeunesse romaine, et qui servait de mignon à son héros. || Par extens. Nom commun qui signifie, Vil complaisant, mignon.

Cessez, Algarotti, d'observer les humains,
Les phrynes de Venise et les *gitons* de Rome. (VOLT.)

— Conchyl. Très-petite coquille univalve.

GIUGH. s. m. Relat. Cycle des Indiens, qui contient plusieurs lek, dont chacun est de plusieurs milliers d'années. Les philosophes indiens disent que le monde doit durer quatre giughs, et que nous sommes dans le quatrième, qui est fort avancé.

GIUNTA. s. f. Hist. Les sénateurs que le conseil des Dix de Venise s'adjoignait en certaine circonstance. Le conseil des Dix avec la giunta.

GIUPON. s. m. Relat. Nom donne par quelques voyageurs à une pièce du costume des femmes turques.

GIURGÉRO. Géogr. Place forte et commerçante de la Valachie, sur le Danube; 7,000 hab.

GIUS-KORE. s. m. Relat. Lecteur attaché à une mosquée.

GIUSTINIANI. Famille patricienne de Venise, qui a fourni plusieurs personnages distingués, entre autres, Laurent Giustiniani, évêque, puis patriarche de Venise, 1431; — Bernard Giustiniani, né en 1408, mort en 1489, procurateur de Saint-Marc, et Marc-Antoine Giustiniani, doge de Venise, de 1684 à 1688; il s'allia avec l'empereur Léopold Ier et le roi de Pologne Sobieski, contre les Turcs. Sous son administration, les Vénitiens s'emparèrent de la Morée.

GIVAUDANE. s. f. Ornith. Un des noms de la bartavelle.

GIVET. Géogr. Ch.-l. de cant. (Ardennes); 4,300 hab.

GIVORS. Géogr. Ch.-l. de cant. (Rhône). Canal et chemin de fer; 5,400 hab.

GIVRE. s. m. Météor. Espèce de gelée blanche, de frimas qui s'attache aux branches des arbres, aux buissons, etc., et qui est formée par la congélation du brouillard. Le *givre* piquant et les flocons neigeux. (Delille.) Les arbres chargés de *givre* apparaissent couverts de fleurs. (Chateaub.) En hiver, il arrive souvent que les vitres se couvrent du côté de l'intérieur de l'appartement d'une couche de *givre* par un temps de dégel. (Id.)

Le *givre* pend en larmes de cristal,
Et tout le feu d'un soleil inégal
A le dissoudre en vain s'opiniâtre. (DUBELT.)

— On produit du *givre* artificiellement, même par un temps chaud, en exposant à l'air une bouteille pleine de glace ou de matières frigorifiques, des sels, par exemple.

GIVRE. s. f. (du lat. *vipera*). Blas. Serpent à la queue ondée ou tortillée. Les Visconti, ducs de Milan, portaient une givre dans leurs armes.

GIVRÉ, ÉE. adj. Blas. Qui est terminé par des têtes de givre ou de serpent. Croix givrée.

GIVRÉE. s. f. Couche de verre blanc pilé.

— adj. Se dit des choses sur lesquelles on a répandu une couche de verre. Il gommait les arbres et y semait une poudre de verre blanc pilé très-menu, qui imitait parfaitement le brouillard glacé. Pour ajouter à la vérité de son tableau, il y plaçait une cabane de paysan, *givrée* comme les arbres. (S... de l'Oise.)

GIVREUX, EUSE. adj. Comm. Se dit d'une pierre précieuse qui est gercée. Un diamant givreux.

GIVROGNE. s. f. Art vétér. Dartre des moutons.

GIVRY. Géogr. Ch.-lieu de cant. (Saône-et-Loire); 9,900 hab.

GIZEH. Géogr. Ville de la Moyenne-Égypte, très-industrieuse; ch.-l. d'une province sur le Nil, au-dessous du Caire. Cette ville, dont on ne connaît pas bien la population, est remarquable par trois grandes pyramides et le sphinx, qui sont dans le voisinage. On écrit quelquefois Digzèh.

GLABELLE. s. f. Espace sans poils entre les sourcils.

GLABRE. adj. des 2 g. Zool. et bot. Qui est complètement dépourvu de glandes et de poils, ce qui peut arriver sans que pour cela la chose soit lisse et unie. Feuille glabre. Tige glabre. La face des singes et la feuille du laurier sont glabres.

GLABRÉITÉ. s. f. État d'une chose glabre.

GLABRIER. s. m. Bot. Arbre des Indes.

GLABRIUSCULE. adj. des 2 g. Qui est presque glabre.

GLAÇANT. part. prés. invar. du verbe Glacer. Qui glace. Bise glaçant les liquides. Vents du Nord glaçant les plantes.

— Fig.

Ses yeux, d'un tel discours faiblement éblouis,
Et, glaçant d'un regard la muse et le poëte,
Imposeraient silence à sa verve indiscrète. (BOILEAU.)

GLAÇANT, ANTE. adj. Qui produit la glace. Froid glaçant. Pluie glaçante. Je suis faible! faible! . . . Comme mes ongles sont bleues! Un froid *glaçant* circule dans mes veines. . . . engourdit tous mes membres! . . . Quelle sueur dévorante! tout tourne autour de moi... (X. Marmier.)

— Fig. Abord glaçant. Mine glaçante.

GLACE. s. f. (du lat. *glacies*, même signif.) Eau devenue solide à la suite d'un abaissement naturel ou artificiel de sa température. Glace mince. Glace épaisse. Patiner sur la glace. Champagne frappé de glace. Fromage à la glace. Froid comme glace. Une *glace* éternelle couvre le front du Liban. (Fén.) Des torrents larges et profonds entraînent en mugissant, vers l'équateur, des îles flottantes de *glace*, élevées comme des montagnes et nombreuses comme des archipels. (B. de St-P.) La nature a donné au tronc de ce grand arbre jusqu'à trente pieds de circonférence, afin qu'il fut en état de résister aux *glaces* des lacs du Nord. (Id.) Les montagnes à *glace* s'élèvent toujours au milieu des climats chauds dont elles rafraîchissent l'atmosphère. (A. Martin.) Le vent du midi perd sa chaleur en passant sur des montagnes de *glace.* (Chateaub.) La *glace* se ramollira et pliera par son poids sans se dissoudre. (Buff.) On trouve une grande quantité de ces *glaces* flottantes dans les mers du nord. (Id.) La *glace* ose saisir le vin du sacrifice. (Del.) Les forces de l'esprit humain se brisent comme la *glace* fragile, contre le voile impénétrable dont la nature a recouvert ce mystère. (Virey.)

— On peut dire aussi de la *glace de vin, de lait, de mercure*, etc., pour faire entendre que ces substances, qui se trouvent communément à l'état liquide dans les climats tempérés, ont éprouvé un abaissement de température suffisant pour les faire passer à l'état solide.

— *Glace artificielle.* Celle qu'on obtient au moyen de sels solubles et d'eau ou de neige mêlés dans des proportions convenables, ou bien avec des mélanges de sulfate de soude et d'acide sulfurique étendu d'eau, etc.

— Prov. *Rompre la glace.* Lever les premières difficultés dans une affaire, hasarder une première démarche, faire une tentative qui exige de la hardiesse et de la fermeté. Personne n'osait gravir le mont Blanc; le célèbre Saussure fut le premier qui rompit la glace, c'est-à-dire qui tenta l'ascension. Cette métaphore, suivant Erasme, a été prise des marins qui, se trouvant arrêtés au passage de quelque fleuve glacé, envoient des hommes en avant pour rompre la glace et frayer le chemin.

— Fig. Insensibilité, froideur. Mes larmes ont fondu la *glace* de son cœur. (Rac.) Quand je suis tout de feu, d'où vous vient tant de *glace*? (Id.) Il n'eut jamais pour Dieu que *glace* et que froideur. (Boil.)

Vous ne me dites rien! quel accueil! quelle *glace!*
Est-ce ainsi que vos yeux consolent ma disgrâce?
(RACINE.)

— *Être de glace.* N'éprouver aucune sensation, aucun goût pour certaines choses.

L'homme est de *glace* aux vérités;
Il est de feu pour le mensonge. (LA FONTAINE.)

Quand le mensonge un instant vous outrage,
Tout est en feu soudain pour l'appuyer :
La vérité perce enfin le nuage,
Tout est de *glace* à vous justifier. (VOLT.)

— Fig. et poét. *Les glaces de l'âge, de la vieillesse.* Se dit pour La vieillesse. C'est l'imagination qui, sous les *glaces* de l'âge, réchauffe tout à coup le vieillard et le réjouit d'un éclair de sa jeunesse. (Rivarol.)

Le ciel pour échauffer les *glaces* de mon âge,
Le ciel me réservait ce flatteur avantage. (VOLT.)

Viens, approche, et voyons, malgré l'âge et sa *glace*,
Si ma muse aujourd'hui, sortant de sa langueur,
Pourra trouver encor un reste de vigueur. (BOIL.)

— Litt. Se dit en parlant d'un style dépourvu d'âme, de feu, d'agrément. Discours froid et plein de glace. Muses qui dans vos vers laissez couler la *glace.* (Reg.)

— On dit aussi fig., *La glace de la mort*, pour Le froid de la mort, le froid qui vous saisit à l'approche de la mort. La *glace* de la mort dans son sang se promène. (Denne-Baron.)

— Sucs de fruits, liqueurs ou crèmes que l'on fait congeler en les plaçant dans des vases d'étain ou de ferblanc, au milieu de mélanges frigorifiques, dont le plus usité se compose de sel marin et de glace pilée. Glace à la vanille. Glace au citron, aux fraises, à l'orange. Prendre une glace. Servir des glaces dans une soirée. Ce précieux rafraîchissement se prend en toute saison, mais plus fréquemment dans les temps chauds. L'Italien Procope l'importa en France en 1660.

— Cristal artificiel dont on fait des miroirs, des vitrages, pour l'ornement des maisons. Glace fine. Glace commune. Glace de Venise. Manufacture de glaces. Appartement orné de glaces. Les *glaces* françaises étant reconnues pour être les plus belles, sont aussi les plus recherchées dans tous les pays où l'entrée en est permise. (Mauléon.)

Dans leurs cabinets enchantés,
L'étoffe ne trouve plus place,
Tous les murs de chaque côté
En sont de *glaces* incrustés,
Chaque côté n'est qu'une *glace.* (L'ABB. REG.)

. . . Par un charme secret
Ces *glaces* à vos yeux ont doublé chaque objet;
Vous y reconnaissez, quelle surprise extrême!
Vos vases, vos tapis, vos tableaux et vous-même.

— Vitres mobiles d'un carrosse. Abaissez la glace. Levez les glaces de cette voiture.

— Objet poli, uni comme une glace. La mer est si calme, que sa surface n'offre à la vue qu'une glace immense.

— *Ferrer à glace.* Mettre aux chevaux des fers cramponnés, armés de clous pointus, pour pénétrer dans la glace et les empêcher ainsi de glisser.

— Fig. *Homme ferré à glace.* Homme profondément versé dans telle ou telle science. Il est ferré à glace sur cette matière; il est impossible de l'embarrasser.

— *Cœur de glace.* Cœur insensible à tout. || *Avoir un air de glace.* Un air sérieux, froid, impassible. || *Recevoir quelqu'un avec un visage de glace.* Avec une indifférence affectée.

— Conf. pâtiss. Sucre et blancs d'œufs qu'on bat ensemble et qu'on répand sur les biscuits, sur les fruits, etc., pour les rendre transparents. Biscuits d'une belle glace. Fruits d'une glace parfaite.

— Art culin. Jus de viande ou fond de cuisson réduit jusqu'à ce que la partie aqueuse en soit évaporée, et qu'il soit devenu transparent. Filet de bœuf sauté dans sa glace.

— Joaill. Dans un diamant, Tache qui en diminue considérablement la valeur.

GLACÉ, ÉE. part. pass. du v. Glacer. S'emploie adjectiv. Coagulé, durci par le froid. La Seine est glacée. Les écorces ont aussi des harmonies avec les eaux fluides, et les semences avec les eaux *glacées.* (B. de St-P.) Les vents étendent dans l'atmosphère leurs vapeurs à demi *glacées*, et les attiédissent aux rayons du soleil. (Id.)

Avant qu'un tel dessein m'entre dans la pensée,
On pourra voir la Seine à la Saint-Jean *glacée*,
Arnaud à Charenton devenir huguenot,
Saint-Sorlin janséniste, et Saint-Pavin bigot. (BOILEAU.)

Leurs amours immortels échauffent de leurs feux
Les éternels frimas de la zone *glacée.* (VOLTAIRE.)

— Froid. Climat glacé. Avoir les mains glacées. Il fait si froid que j'en ai le nez tout glacé. Le soir un vent âpre et *glacé* souffle de tous les points de l'horizon rougi. (Deleuze.) Quel est le soleil qui répand la fécondité au sein de ces plaines *glacées*? (A.-Martin.)

Mais qu'un souffle *glacé* les réunisse en bloc,
L'eau redouble de poids, de vitesse et de choc. (DEL.)

La Norwége n'a point d'hivers
Qui soient *glacés* comme tes vers. (MAYN.)

— Fig. Poli, lustré, uni, luisant. Gants glacés. Etoffe glacée. Ce bel oiseau, dont le plumage est *glacé* d'azur, vit des insectes qui se logent dans les fentes des rochers. (B. de St-P.)

— Fig. Indifférent, insensible, flegmatique, froid. Les hommes d'Etat ont le cœur glacé. Abord glacé. Réponse glacée. Ame sèche et glacée. Trouverai-je l'amant *glacé* comme le père? (Rac.)

Et mille événements de mon âme effacés
Se sont offerts en foule à mes esprits *glacés.* (VOLT.)

Loin des secours il faut qu'il meure,
Comme les champs alors tous les cœurs sont *glacés.*
(L. BELMONTET.)

Irai-je sans appui, briguant une audience,
D'un magistrat *glacé* soutenir la présence? (BOIL.)

Je hais ces vains auteurs, dont la muse forcée
M'entretient de ses feux, toujours froide et *glacée.*
(ID.)

— Litt. Discours, style glacé. Ce n'est pas dans les conceptions *glacées* de l'entendement qu'il faut entasser des raisonnements futiles sur les principes de tous les êtres. (Virey.) J'aurais voulu qu'aucune parole *glacée* par le vent du monde ne vînt frapper sur la plaie sanglante de ce cœur. (Villon. Bargemont.)

Cessez de présumer dans vos folles pensées,
Mes vers, de voir en foule à vos rimes *glacées*
Courir, l'argent en main, les lecteurs empressés.
(BOILEAU.)

— Poét. Glacé par l'âge. Les étreintes glacées de la mort. Un cœur déjà *glacé* par le froid des années. (Desaintange.) Il semblait encore sourire avec bonté, comme pour nous dire l'adieu que ses lèvres *glacées* ne pouvaient plus articuler. (L.-P. de Juss.) Elle est *glacée* pour jamais cette voix éloquente qui retentit encore à notre oreille. (De Jouy.) Cependant je saisis sa main déjà *glacée* par le froid de la tombe. (X. de Maistre.)

Mon œil solitaire et farouche
Verrait luire à regret un jour pur et serein.
De lugubres soupirs s'échappent de ma bouche,
Et mes sens sont *glacés* par un sommeil d'airain.
(LASSUS.)

— Bot. Plante glacée, ou substantiv. Glacée.

— Conf. pâtis. Fruits glacés. Biscuits glacés. Vin glacé. Crème glacée.

GLACÉE. s. f. Hortic. Espèce de pomme. Les gelées sont du nombre des pommes qui sont plus longues que plates; les *glacées* sont plus grosses vers la queue que vers la tête. (La Quint.)

— *Glacée noire.* Autre espèce de pomme de la grosseur de la reinette.

GLACER. v. a. 1re conj. (rad. *glace*). Le *c* prend une cédille devant *a, o. Nous glaçons. Je glaçais. Glaçant*, etc. Durcir, solidifier, en parlant de l'action du froid sur les liquides. Le froid glace les rivières.

Du Nord les frimas homicides,
Viennent *glacer* l'épi sur les sillons arides.
(LA HARPE.)

— Faire congeler des liquides en les soumettant à l'action d'un mélange de glace pilée et de sel, qui produit un froid de plusieurs degrés

— Causer un froid très-vif. Cette pluie me glace. Le vent glaça ses doigts et toute sa personne. Mais le vent, qui soufflait avec impétuosité, m'avait déjà *glacé!* (Duoaty.)

— Fig. Causer une émotion forte et désagréable au point d'arrêter la circulation du sang. Glacer le sang dans les veines. Son aspect nous glaça tous d'épouvante. Voici qui *glacera* le cœur. (Boss.) La crainte *glaçait* tous les cœurs. (Anquet.) Dans la maison de Marie, un cadavre! un frisson mortel a *glacé* tous mes sens. Va leur demander qui l'on enterre. (X. Marm.)

Les Romains, qui partout l'appuyaient par des cris,
Ont par ce bruit fatal *glacé* tous les esprits. (RACINE.)

— Fig. Intimider, remplir d'effroi, repousser par un abord glacial. Il a un aspect qui vous glace. La terreur glaça tous les esprits. Les pro-

sages les plus funestes les glaçaient d'épouvante. Quel trouble vous agite et quel effroi vous *glace?* (Rac.) Ses froids embrassements ont *glacé* ma tendresse. (Rac.) Cent présages affreux la *glacent* d'épouvante. (Del.) Mes bienfaits superbes n'ont point *glacé* leur cœur. (B. de St-P.)

Ne crains rien de ce peuple imbécile et volage,
Dont un faible malheur a *glacé* le courage. (Volt.)

Le glaive au dehors les poursuit,
Le remords au dedans les *glace*. (Racine.)

La Renommée enfin, cette prompte courrière,
Va d'un mortel effroi *glacer* la perruquière. (Boil.)

— Litt. Exprime la froideur, la monotonie du style, du débit. Le style de cet écrivain vous glace. Cet orateur vous glace par son débit traînant et monotone. Le temps a *glacé* cette argumentation puritaine. (Valentin.) Ses yeux, l'expression de sa physionomie, sa voix avaient quelque chose de terrible qui parut *glacer* tout son auditoire. (De Jussieu.)

— Poét. Exprime l'affaiblissement, la perte de la chaleur naturelle causée par l'âge ou par la mort. La vieillesse glace le sang. Membres que la mort glace.

Tu voudrais par ta chaleur féconde
Vaincre le froid mortel qui *glace* ce beau corps.
(Desaintange.)

— Confis. Couvrir certains fruits qu'on vient de confire, d'un suc épaissi et qu'on emploie à l'état de gelée translucide. Glacer des abricots. Glacer des marrons.

— Art cul. Couvrir de gelée, de jus de viande épaissi. Glacer des viandes. Glacer du veau. Glacer un fricandeau.

— Peint. Appliquer une couche légère et transparente sur une autre couche déjà sèche; fondre les nuances des couleurs.

— Arts et mét. Revêtir d'un enduit luisant, lustrer, rendre transparent. Glacer un tableau, un meuble de bois exotique, etc.

— Cout. Cacher adroitement les coutures. Unir les parties d'un vêtement comme une glace.

— SE GLACER. v. pron. Se congeler, se solidifier par le froid. Depuis longtemps on a observé que la mer ne se *glace* jamais dans toute son étendue. (A.-Mart.) Les nuages s'élèvent, les vents les portent sur les monts, les eaux se *glacent*. (Id.)

— Fig. S'affaiblir, perdre ses forces par une cause quelconque. Juste ciel, tout mon sang dans mes veines se *glace*. (Rac.) Et ma tremblante voix commence à se *glacer*. (Boil.) Mon cœur se *glace*. (Volt.) Jusqu'au fond de nos cœurs notre sang s'est *glacé*. (Rac.)

GLACERIE. s. f. (rad. *glace*). Art de fabriquer les glaces à manger.

GLACEUR. s. m. Manuf. Celui qui glace les indiennes ou autres étoffes, après les avoir dégraissées. || Celui qui glace des papiers. Glaceur de papiers.

GLACEUX, EUSE. adj. des 2 g. Joaill. Diamants et pierres précieuses qui ont des glaces ou qui ne sont pas absolument nettes. Diamant glaceux. Améthyste glaceuse.

GLACIAL, ALE. adj. Qui est glacé, extrêmement froid. Vent glacial. Mer Glaciale. Zône glaciale. Les genres des herbes sont plus nombreux dans les zônes tempérées, et ceux des mousses dans les *glaciales*. (B. de St-P.)

— L'Académie prétend que cet adjectif n'a point de pluriel au masculin. Cependant plusieurs auteurs estimés le pluralisent, mais ils diffèrent en ce que les uns soutiennent qu'il faut dire *glacials*, les vents du nord sont *glacials* (Boniface); et les autres *glaciaux*. Dans ce conflit, nous pensons qu'il faut consulter l'euphonie, ou s'abstenir lorsqu'on craint de choquer l'oreille par un son trop inusité. Il serait pourtant, ce nous semble, plus rationnel d'adopter le pluriel *als*, comme plus euphonique.

— Fig. Flegmatique, insensible, morne, indifférent. Accueil glacial. Abord glacial. Mine glaciale.

— Géogr. *Océan glacial austral.* Mer que l'on suppose occuper toute l'étendue de la zone glaciale du Sud, depuis le cercle polaire antarctique jusqu'au pôle. Aucun navigateur n'a pu y pénétrer jusqu'à ce jour.

— Géogr. *Mer Glaciale* ou *Océan Glacial*. Mer de glaces qui s'étend depuis le pôle boréal jusqu'au cercle polaire arctique. Cette mer est surtout fréquentée pour la pêche de la baleine.

GLACIER. s. m. (rad. *glace*). Amas de glace qui, dans les hautes montagnes, commencent au-dessous de la limite inférieure des neiges, et vont se terminer en pente jusqu'au fond des mers d'Islande. Il y a aussi des glaciers dans les Cordillères. Derrière nous, une chaîne de rochers inaccessibles séparait l'esplanade où nous étions de cette partie des Alpes qu'on nomme les *glaciers*, parce que d'énormes amas de glace qui s'accroissent incessamment les couvrent depuis le commencement du monde. (J.-J. Rouss.) Des cèdres et des sapins entourèrent de leur sombre verdure la région des neiges, et agitèrent leurs cimes autour des *glaciers* qui couronnent les pôles du monde. (B. de St-P.)

GLACIER. s. m. (rad. *glace*). Celui qui prépare, qui vend des glaces. Limonadier.

— Fabricant des glaces de verre.

GLACIÈRE. s. f. (rad. *glace*). Lieu où l'on conserve de la glace ou de la neige en été. Remplir une glacière. Faire une glacière. Il y a des glacières naturelles, c'est-à-dire des cavernes où la glace se conserve dans toutes les saisons. On trouve une glacière de cette espèce dans le département du Doubs, à 20 kilom. de Besançon. Les pays du Nord en possèdent un plus grand nombre.

— Fig. et fam. Chambre froide, salle froide. C'est une glacière, une vraie glacière.

GLACIS. s. m. (pr. *gla-ci*; rad. *glace*). Pente douce et unie. Le glacis d'un étang, d'un pont, d'une rivière.

— Fortif. *Glacis de la contrescarpe*, ou simplement *le Glacis*, pente qui part de la crête du chemin couvert, et va se perdre dans la campagne. Le glacis, les glacis d'une place, d'une forteresse.

— Archit. *Glacis de corniche.* Pente qu'on donne à la surface supérieure d'une cymaise, pour faciliter l'écoulement des eaux.

— Peint. Couleurs légères et transparentes que les peintres appliquent quelquefois sur d'autres couches déjà sèches d'un tableau, pour leur donner plus d'éclat, plus de brillant ou plus de vigueur. Il y a une espèce de glacis plus forte que l'autre, appelée *frottoir*. On s'en sert principalement pour accorder des couleurs trop entières avec celles qui les avoisinent.

— Passement. Traînées ou jetées de clinquant, etc., qui couvrent un assez long espace sans être arrêtées. Plus spécialement, Une partie des soies de chaînes qui n'ont d'autre usage que de lier la trame.

— Raffin. Plan horizontal en maçonnerie où l'on expose des pains de sucre au soleil. || Evasement en forme d'entonnoir, couvert de plomb, qui augmente la capacité des chaudières à leur partie postérieure, jusqu'à la moitié de leur diamètre.

— Techn. Se dit, chez les tailleurs, d'un rang de points qui tient la doublure assujétie à l'étoffe.

GLAÇON. s. m. Petit morceau de glace. Les glaçons présentent diverses formes, qui sont tantôt celles d'aiguilles, de pyramides, etc. La rivière charrie des glaçons; elle est toute couverte de glaçons. Les glaçons pendent au haut des toits. Glaçon dur, durci, lourd, énorme, brillant, argenté.

Soleil! tes traits vainqueurs ont percé le nuage.
Tu parais, et soudain le cristal des *glaçons*
Resplendit des couleurs qu'unissent tes rayons.
(Beranger.)

Des *glaçons* dont l'hiver blanchissait ce rivage,
J'exprimais avec peine un douloureux breuvage.
(La Harpe.)

Comme on voit, quand Zéphyr vient attiédir les airs,
Se fondre les *glaçons* durcis par les hivers. (Desaint.)

— Poét. *Le temps des glacons, la saison des glaçons.* L'hiver.

Vous passerez ici le règne des *glaçons*. (*Nouv. ch. de v.*)

— Fig. et fam. Personne froide comme un glaçon. Les faux grands hommes ressemblent aux *glaçons*; lorsque les rayons de la vérité les ont fondus, il n'en reste que de l'eau claire. (Lab.)

— Archit. Ornements de sculpture de marbre ou de pierre, qui imitent les glaçons naturels et qu'on met aux bords des bassins des fontaines, aux montants des grottes.

GLAÇOYER. v. n. 1re conj. (rad. *glace*). S'est dit pour Glisser.

GLADIATEUR. s. m. (du lat. *gladiator*, escrimeur, qui fait des armes). Celui qui, pour le plaisir du peuple romain, combattait dans l'arène, volontairement ou par force, contre un autre homme ou contre une bête féroce. Combat de gladiateur. Le catholicisme a aboli ces sortes de combats. || Il n'y avait point de *gladiatrices* chez les anciens, par conséquent, ce mot n'a point de féminin. Cependant l'abbé Prévot a été obligé de créer le mot *gladiatrice*, à l'occasion de deux femmes anglaises qui arrachèrent les sabres des mains de leurs maris, et s'en servirent l'une contre l'autre avec autant d'adresse que d'intrépidité. Mais ce seul exemple ne peut faire règle.

— Ant. rom. Les différentes espèces de gladiateurs, à Rome, portaient les noms de : Andabates, Bestiaires, Dimachères, Essédaires, Hoplomaques, Méridiens, Mirmillions, Provocateurs, Rétiaires, Samnites, Sécuteurs et Thraces. Il est encore parlé de bestiaires en l'an 523 de notre ère; mais les autres gladiateurs avaient été supprimés dès 325 par Constantin, et en 404 par Honorius. || *Gladiateurs privés.* Se dit de ceux qui étaient nourris par des particuliers. || *Gladiateurs fiscaux* ou *césariens*. Ceux qui étaient payés par le fisc ou l'empereur.

— Fig. Spadassin, bretteur, querelleur. Voilà une belle matière qui se présente aux *gladiateurs* de plume. (Maucroix.)

— Ichthyol. Espèce de dauphin.

GLADIATOIRE. adj. des 2 g. Qui appartient aux gladiateurs. Attitude gladiatoire. Marot a dit : Main gladiatoire, pour Main meurtrière, qui tient un glaive. Nous avons laissé perdre ce mot.

Frappes donc tant de main *gladiatoire*
Qu'après leur mort et défaite totale,
Vous rapportiez la palme de victoire,
Sur les climats de France occidentale. (Cl. Mar.)

GLADIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui est comprimé et muni de fortes arêtes.

GLADIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *gladium*, glaive; *ferre*, porter). Zool. Qui porte un prolongement en forme de glaive.

GLADIOLE. s. f. Bot. Un des noms vulgaires du glaïeul.

GLADIOLÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble au glaïeul. || GLADIOLÉES. s. f. pl. Famille de plantes.

GLAGER. v. n. 1re conj. Se disait pour Répandre des fleurs ou des herbes sur le pavé.

GLAGOLITES. s. m. pl. V. GLAGOLITIQUE.

GLAGOLITIQUE. adj. des 2 g. Philol. Se dit de l'alphabet slave usité en Servie et en Croatie, et attribué par certains auteurs à saint Jérôme. L'alphabet glagolitique est celui de l'ancien slave, qui sert d'idiome liturgique en Esclavonie, en Dalmatie, et dans la partie de la Bosnie où l'on observe le rit catholique romain. Quelques philologues pensent que l'alphabet glagolitique n'est autre chose que l'alphabet grec appliqué au slave, et augmenté de plusieurs lettres par saint Cyrille, dans le IXe siècle.

GLAI ou **GLAISE.** s. f. Techn. Partie de la voûte d'un four de verrerie.

GLAI. s. m. Bot. Masse de glaïeuls formant une île dans un étang.

GLAÏEUL. s. m. (du lat. *gladium*, glaive, parce que les différentes plantes auxquelles on a appliqué ce mot portent des feuilles en forme de lames de sabre). Bot. Plante de la famille des iridées, dont les feuilles sont longues, étroites, et pointues comme un glaive. Le glaïeul commun est le seul qui croisse naturellement en France. || *Glaïeul des marais, glaïeul puant.* Noms vulgaires de deux espèces d'iris.

GLAIRE. s. f. Médec. Sorte d'humeur visqueuse, de couleur vitrée et d'un gris blanchâtre, inodore et ordinairement insipide, que les membranes muqueuses sécrètent dans certaines circonstances. Avoir l'estomac plein de glaires. Des glaires teintes de sang. Il n'y a plus aujourd'hui qu'un charlatanisme effronté qui puisse et ose spéculer sur les *glaires*; c'est à peine si les garde-malades et les commères en veulent encore admettre. (Sandras.)

— Blanc d'un œuf qui n'est pas encore cuit.

— Chass. Matière qui se trouve dans les fumées des biches.

— Ichthyol. Mousse baveuse que jettent certains poissons à coquilles, comme l'escargot, la clovis, etc.

GLAIRÉ, ÉE. part. pass. du v. Glairer. S'empl. adjectiv. Reliures glairées. Livre glairé.

GLAIRER. v. a. 1re conj. Rel. Frotter la couverture d'un livre avec des blancs d'œufs ou glaires pour y appliquer l'or, pour lui donner du lustre.

GLAIREUX, EUSE. adj. Plein de glaires, d'une nature visqueuse. Chair glaireuse. Matière glaireuse. Le liquide fourni par les membranes muqueuses, comme celle du nez, par exemple, est *glaireux*. (Sandras.)

GLAIREUX. s. m. Bot. Famille de champignons caractérisée par la viscosité glaireuse qui recouvre les espèces qui la composent.

GLAIRINE. s. f. (ainsi appelée à cause de sa ressemblance avec la glaire ou albumine de l'œuf). Chim. Matière organique de diverses couleurs, qui se précipite des eaux sulfureuses en général, principalement des eaux des Pyrénées, et que l'on remplace par de la gélatine lorsqu'on veut faire des eaux de Baréges artificielles.

GLAIS. s. m. Décharge de canons; honneur funèbre; convoi militaire d'un souverain. V. GLAS.

GLAISE. adj. et s. f. (du lat. *argilla*, argile). Terre forte et grasse que l'eau ne peut pénétrer, et dont on se sert pour faire de la poterie, des batardeaux, et pour enduire les bassins de fontaines. Faire un corroi de glaise, de terre glaise. Creuser jusqu'à la glaise.

GLAISÉ, ÉE. part. pass. du v. Glaiser. S'empl. adjectiv. Bassin glaisé. Mare glaisée.

GLAISER. v. a. 1re conj. Couvrir, enduire de glaise. Il a fait glaiser le lit de ce canal, le bassin de cette fontaine.

— *Glaiser des terres.* Améliorer avec de la glaise des terres sablonneuses et sèches.

GLAISEUX, EUSE. adj. Qui tient de la nature de la glaise. Les terres glaiseuses sont peu propres à la végétation, surtout dans les pays froids et humides.

GLAISIÈRE. s. f. (rad. *glaise*). Lieu d'où l'on extrait la glaise.

GLAITERON, PETIT GLOUTERON. s. m. Mar. Petite bardane.

GLAIVANE. s. f. Bot. Plante de la famille des joncées.

GLAIVE. s. m. (du lat. *gladium*, coutelas, épée). Epée tranchante, et par extension Arme [illegible] Glaive à manche de diamant. Celui qui frappera du *glaive* périra par le *glaive*. (Ecrit. sainte.)

— Très-usité en poésie et dans le style élevé. Tout périt alors sous le tranchant du glaive. Il lui plongea le glaive dans le sein. Mille glaives furent levés aussitôt contre les révoltés. Les lois ne mettent point par force le *glaive* à la main. (Patru.)

J'ai plongé dans son flanc
Le *glaive* consacré qui dut verser son sang. (Volt.)

Nulle rigueur ne les rebute (les martyrs);
Au *glaive* qui les persécute,
Impatients, ils vont s'offrir. (*Nouv. ch. de v.*)

— Fig. Puissance vengeresse, meurtrière. Rois, vous fûtes les élus sacrés dépositaires du *glaive* de Thémis. (J.-J. Rouss.) || *Le souverain a la puissance du glaive.* Il a le droit de vie et de mort sur ses sujets.

Le *glaive* de Thémis,
Ce grand soutien du trône, à lui seul est soumis.
(Voltaire.)

Le vieillard voit son fils, le *glaive* dans le flanc,
Expirant par degrés et baigné dans son sang.
(La Harpe.)

— Fig. Guerre, combats. Le glaive peut seul décider entre nous. C'est vous qui les premiers avez tiré le glaive. Remettre le *glaive* dans le fourreau. (Acad.)

Le *glaive* fait les rois, agrandit les États;
Mais s'il fonde un empire, il ne l'affermit pas.
(Viennet.)

Quand les lois profanent leur puissance,
Le *glaive* rétablit les droits de l'innocence. (A. Soum.)

Le *glaive* peut beaucoup dans les mains d'un soldat
Qui défend sa couronne, et sa femme, et l'Etat. (Alex.)

— *Glaive spirituel.* Juridiction de l'Église; pouvoir qu'avait l'Eglise d'excommunier. Qu'elle est forte, cette Eglise, et que redoutable est le *glaive* que le Fils de Dieu lui a mis dans la main! Mais c'est un *glaive* spirituel, dont les superbes et les incrédules ne ressentent pas le double tranchant. (Boss.)

Dieu vengeur, dont la colère
Cause une juste terreur,
De votre *glaive* sévère
Qui soutiendra la fureur? (L'abbé de F.)

— *Glaive de la parole.* La force, le pouvoir de l'éloquence. Prenez le *glaive* de la parole, et coupez jusqu'aux racines de l'erreur. (Fléch.)

— Ant. rom. Profession de gladiateur. Condamner, destiner au glaive.

— Hist. Se disait pour Cavalier armé d'une lance, fantassin armé d'un glaive. En 1356, les Etats d'Auvergne décidèrent que la province mettrait sur pied quatre cents glaives.

GLAMA ou **LHAMA.** s. m. Hist. nat. Mouton du Pérou, qui tient du chameau.

GLAME. s. m. Médec. Ordure, chassie qui s'amasse autour des yeux.

GLAMMET. s. m. Ornith. Espèce de mouette.

GLANAGE. s. m. Action de glaner, de ramasser les épis épars dans les champs après l'enlèvement des gerbes, ou après qu'elles ont été mises en meules. Le *glanage* est toujours peu productif pour ceux qui s'y livrent honnêtement. (Gaub.) Le *glanage* devrait être aboli, ou du moins restreint aux vieillards et aux enfants trop jeunes pour prendre part aux travaux de la ferme, et seulement après l'enlèvement de la gerbe. (Id.)

GLAND. s. m. (du lat. *glans*, *glandis*, noix de chêne). Nom donné à différents fruits ayant une substance ferme, farineuse et couverte d'une enveloppe coriace, tels que ceux du hêtre, du châtaignier, de la macle, etc., mais il sert à désigner particulièrement le fruit du chêne. Ramasser du gland. Semer du gland. Engraisser certains animaux avec du gland. Le *gland*, qui n'est pas gros comme mon petit doigt. (La Font.) Pélasge enseigna aux anciens habitants de la Grèce à se nourrir de *glands* au lieu d'herbes sauvages. (Barth.) Et le chêne courbé sous le poids de ses *glands*. (Desaint.) Les *glands* qui tombent sur la terre après leur maturité servent d'aliments aux hôtes des bois. (Charb.) Quelques espèces de *glands* sont mangeables. (Id.) Le *gland* est à demi enchâssé dans un châton, qui le préserve de toute meurtrissure parmi les rameaux d'un arbre qui s'élève dans la région des tempêtes. (B. de St-P.)

Les pasteurs des taureaux arrivent à pas lents,
Et Ménalque, chargé d'une moisson de *glands*, etc.
(Denne-Baron.)

— Bot. *Gland de terre.* Gesse sauvage: plante qui croît sur les grands chemins, et qu'on a ainsi nommée parce que ses racines ont la forme d'un gland.

— Conchyl. *Gland de mer.* Espèce de coquille multivalve.

— Passem. Sorte d'ornement fait en laine, soie, coton, acier, or ou argent, qu'on attache aux vêtements, tentures, etc., et qui ont ordinairement la forme du gland de chêne. Des glands de rideaux, de draperies. Les glands d'un chapeau, d'un coussin. Glands à graines d'épinard. Glands d'acier, etc.

— Anat. Nom donné par les anatomistes et le vulgaire à l'extrémité de la verge, aussi bien qu'à celle du clitoris.

— Techn. Espèce de tenaille de bois à l'usage du parcheminier et du peignier.

GLANDAGE. s. m. (rad. *gland*). Droit de mener paître les porcs dans les forêts ou dans les lieux où il y a du gland.

GLANDAIRE. adj. des 2 g. V. GLANDIVORE.

GLANDE. [illegible] *glans*, gland, à cause de la ressemblance qu'on observe entre les organes qu'on désigne sous ce nom, et le fruit du chêne). Anat. Partie molle, spongieuse ou vasculaire qui sert à la sécrétion des humeurs. Glandes du sein. Glandes de l'aine. Glande lacrymale. Glande pituitaire. Glandes synoviales, etc.

— Méd. Tumeurs accidentelles qui se forment en quelque partie du corps. Avoir une glande au cou. Être couvert de glandes.

— Bot. Petits corps vésiculeux de formes très-variées, mais le plus communément arrondis, ovales ou mamelonnés, sessiles ou pédiculés, qui se forment sur les feuilles, sur les tiges ou sur le calice des plantes.

GLANDÉ, ÉE. adj. Vétér. Qui a des glandes. Cheval glandé. Jument glandée.

— Blas. Se dit des chênes chargés de glands

d'un émail différent de celui des chênes. Écusson glandé. Armoiries glandées.

GLANDÉE. s. f. (rad. *gland*). Récolte du gland. Aller à la glandée. La glandée sera abondante. Venez nous aider à faire la glandée.

GLANDIFORME. adj. des 2 g. Didact. Qui a la forme de glands ou de glandes.

GLANDIOLE. s. f. Conchyl. Petite coquille peu connue.

GLANDITE. s. f. Conchyl. Pointe d'oursin fossile.

GLANDIVORE. adj. des 2 g. Qui vit de glands. Les cochons, les dindes, etc., sont glandivores. || Substant. Les glandivores.

GLANDULAIRE ou **GLANDULEUX, EUSE.** adj. Qui a l'aspect, la forme ou la texture des glandes. Un organe glanduleux. Une sécrétion glandulaire.

GLANDULAIRE. s. f. Bot. Espèce de verveine.

GLANDULATION. s. f. Didact. Formation, développement des glandes.

GLANDULEUX, EUSE. V. GLANDULAIRE.

GLANDULIFÈRE. adj. des 2 g. Bot. Qui porte des glandes. Les poils de la rose de Hollande sont glandulifères.

GLANDULIFORME. adj. des 2 g. Bot. Qui a la forme d'une petite glande.

GLANDULOCILIÉ, ÉE. adj. Bot. Se dit d'une partie d'une plante dont chaque cil se termine par une petite glande.

GLANE. s. f. Poignée d'épis ramassés çà et là dans un champ après l'enlèvement des gerbes ou après qu'elles sont mises en gerbier. Grosse glane. Petite glane. Glane d'orge. Glane d'avoine. Glane de froment. Les *glanes* recueillies dans des champs convenablement moissonnés produisent un blé de peu de valeur. (Gaub.)

— Groupe de petites poires rangées autour d'une branche, ou d'oignons attachés à une torche de paille. Acheter une glane d'oignons.

— Hist. ecc. Récolte de la dîme. || Hist. féod. Droit de glaner dans un champ.

GLANÉE. s. f. Chass. Piège à prendre les canards et autres oiseaux aquatiques, dans lequel le blé sert d'appât.

GLANEMENT. s. m. Action de glaner, de ramasser des épis.

GLANÉ, ÉE. part. pass. du v. Glaner. S'emploie adjectiv. Champ glané. Ferme glanée.

GLANER. v. n. 1re conj. (rad. *gland*). Ramasser à la main les épis restés isolément sur un champ, après le bottelage dans certains pays, et seulement après l'enlèvement des gerbes dans d'autres pays. Permettre aux pauvres de glaner dans ses champs. Ruth était venue glaner dans le champ de Booz quand il l'épousa. Il est défendu de glaner sans la permission du propriétaire.

— Fig. Faire de petits bénéfices là où d'autres ont beaucoup gagné. On a tellement fabriqué de soieries, qu'il n'y a plus qu'à glaner dans ce genre d'industrie. Tout habile homme qu'il était, il a laissé de quoi glaner après lui. Le temps moissonne et nous *glanons*, employons chaque jour de notre vie comme s'il devait être le dernier. (B. de St-P.)

Et vainqueur il allait par les champs de bataille,
Glanant sous leurs canons. (V. Hugo.)

— Litt. Traiter une matière après que d'autres auteurs l'ont épuisée. Tout est dit depuis sept mille ans que les hommes pensent, et l'on ne fait plus que *glaner* après les anciens. (La Bruy.) La modération trouve encore à *glaner* dans le champ du bonheur. (St-Évr.) Il n'y a pas de quoi *glaner* après ma fille; en vérité, elle a tout dit. (Mme de Sév.)

Mais ce champ (l'apologue) ne se peut tellement moissonner,
Que les derniers venus n'y trouvent à *glaner*. (La Fontaine.)

— Il est aussi actif dans les deux sens. Glaner du froment, de l'orge, de l'avoine.

Lire Homère, Aristote, et, disciple nouveau,
Glaner ce que les Grecs ont de riche et de beau.
(Regnard.)

GLANES. s. m. pl. Ichthyol. Une des tribus de la famille des siluroïdes, renfermant le silurus glanis, et les poissons qui lui ressemblent le plus.

GLANEUR, EUSE. s. Celui, celle qui vient, après le bottelage ou après l'enlèvement des gerbes, recueillir les épis laissés à la surface des champs. Il y a beaucoup de glaneurs dans ce champ. Les ouvriers qui fauchent les moissouvent avec les *glaneuses*, et laissent perdre une partie considérable de la récolte. (Gaub.)

Ils cueillent à pas lents, laborieux *glaneurs*,
Les épis échappés aux mains des moissonneurs.
(Rosset.)

Les *glaneurs* se pressent autour d'eux
Pour recueillir la tige qu'on oublie. (Lebrun.)

GLANIS. s. f. Ichthyol. Poisson du genre des silures, habitant les grands fleuves.

GLANURE. s. f. Ce que l'on glane après la moisson faite.

GLAP. s. m. Se disait autrefois pour Glapissement, aboiement.

GLAPHIQUE. adj. m. Minér. Variété de talc dont les Chinois font des magots.

GLAPHYRA. Temps hér. Femme d'Archélaüs, grand-prêtre du temple de Bellone à Comana, en Cappadoce, séduisit saint Antoine par sa beauté, et obtint de lui le royaume de Cappadoce pour ses fils Sisenna et Archélaüs.

GLAPHYRE. s. m. Entom. Genre d'insectes de l'ordre des coléoptères, famille des lamellicornes. Ces insectes ont été séparés des hannetons avec lesquels on les avait confondus.

GLAPIR. v. n. 2e conj. (du lat. *gannire*, même signif.). Faire entendre une voix aiguë en parlant des petits chiens et des renards. Ces petits chiens glapissent.

— Fig. Parler, chanter, crier d'une voix aigre. Il glapit, au lieu de chanter. Cette femme ne fait que glapir.

Et l'on n'entend point là *glapir*
Ce cruel démon en soutane
Qu'on appelle ici la chicane. (La Jonchère.)

— Fig. S'emploie quelquefois activement.

Loin de ces faussets du Parnasse,
Qui, pour avoir *glapi* parfois
Quelque épithalame à la glace, etc. (Gresset.)

GLAPISSANT. part. prés. invar. du v. Glapir. Qui glapit. Des enfants glapissant sans cesse. Une personne glapissant lorsqu'elle parle.

GLAPISSANT, ANTE. adj. Aigu, criard, aigre. Voix glapissante, son glapissant. Comme le rocher de Scylla, noir, couvert de flots écumeux et *glapissants*, qui fournit encore à Homère la fiction d'une femme entourée d'une meute de chiens dévorants. (B. de St-P.)

La musique sans doute était rare, charmante!
L'un traîne en longs fredons une voix *glapissante*
(Boileau.)

J'ai reconnu le soir le coq infortuné
Qui m'avait le matin, à l'aurore naissante,
Réveillé brusquement de sa voix *glapissante*. (Racine.)

GLAPISSEMENT. s. m. Cri des renards et des petits chiens.

— Fig. Cri perçant, aigu, aigre, en parlant des personnes. Cette fille nous étourdit par ses glapissements.

GLARÉOLE. s. f. Ornith. Genre d'oiseaux de l'ordre des échassiers, et de la famille des uncirostres.

GLAS. s. m. (pr. *glâ*; du celt. *clasa*, *claqa*, faire du bruit, d'où le gr. κλαίω, pleurer; κλάζω, crier; et le lat. *classicum*, trompette, le son de toutes les cloches à la fois; nos anciens auteurs ont appelé *glas* toutes sortes de bruits qui se faisaient par son ou par cri; ainsi ils ont dit un grand *glas* pour un grand bruit fait par des cris de chiens; on trouve aussi *glatir*, pour faire du bruit). Tintement lugubre, lent, mesuré, et sur une seule note uniforme, d'une cloche qui annonce l'agonie ou la mort d'une personne. Quand elle tinte l'agonie, elle demande des prières. Un glas funèbre. J'écoute, et au milieu de la tempête, je distingue les coups de canon d'alarme se mêler au *glas* de la cloche monastique. (Chateaub.)

Mais au faîte sacré la cloche suspendue
D'elle-même s'ébranle, et semble avec effort
Tinter les cris du meurtre et le *glas* de la mort.
(B.-Lormian.)

— Il se prend quelquefois pour la cloche elle-même. Sonner un glas. Le *glas* traduit à l'oreille les morts lentes ou paisibles sur la couche du sommeil; le tocsin les morts sanglantes, les incendies, les massacres, les assassinats politiques ou religieux. Quelquefois aussi le *glas* sonne les unes et les autres. (D.-Bar.)

On n'avait point encore ouï dans une ville
De cloche qui sonnât des Vêpres de Sicile,
Ni le *glas* matinal d'un saint Barthélemy,
Qui tintât le trépas sur un peuple endormi. (D.-Bar.)

— Salves d'artillerie que l'on tire aux funérailles d'un souverain ou d'un militaire élevé en grade.

GLASCOW. (pr. *klas-ko*). Géogr. Grande et belle ville du comté de Lanark, la plus considérable de l'Écosse, remarquable par ses monuments, son université et son port, qui est l'un des plus fréquentés de l'Écosse. 180,000 hab.

GLASS-CORD. s. m. (ét. angl. *glass*, verre; *cord*, corde). Espèce de piano inventé par Franklin, qui, au lieu de cordes métalliques, est formé de lames de verre soutenues par des chevalets libres à l'extrémité, que l'on frappe avec des petits marteaux à la main, ou au moyen d'un clavier.

GLASSITE. s. m. Hist. relig. Membre d'une secte chrétienne fondée en 1695, dans le comté de Fife en Écosse, par un ministre écossais nommé John Glass, qui attaqua l'Église presbytérienne. Il prétendait que tout établissement civil en faveur d'une religion était contraire à l'Écriture.

GLATINIER. s. m. Bot. Nous n'avons trouvé ce mot dans aucun livre de botanique. Peut-être le poète l'a-t-il confondu avec le *gattilier*. (P. Lebrun.)

GLATZ. Géogr. Ville forte de Prusse en Silésie, régence de Breslau, sur la Neiss; 6,400 h.

GLAUBER (Sel de). s. m. Pharm. Combinaison de l'acide marin avec l'acide vitriolique. Ce sel est ainsi nommé en commémoration du chimiste allemand qui le trouva le premier. Il est très-employé, surtout dans la fabrication de la soude artificielle. Comme purgatif, le sel de Glauber est fort innocent; il serait d'un usage plus fréquent sans l'amertume désagréable qu'il laisse dans la bouche.

GLAUBÉRITE. s. f. Minér. Sulfate de soude et de chaux naturelle qui se présente dans la nature avec des modifications assez variées. Son gisement est le même que celui du sel gemme.

GLAUCA. Myth. Fille de Saturne, vint au monde avec Pluton, et fut montrée seule à son père pour qu'il ne dévorât point son frère jumeau. || Amazone célèbre.

GLAUCESCENCE. s. f. Bot. État d'une surface glauque.

GLAUCESCENT, ENTE. adj. Bot. Qui tire sur le vert de mer. Feuille glaucescente.

GLAUCIA. Temps hér. Fille de Scamandre, amante de Démachus, protégée par Hercule.

GLAUCIENCE. s. f. Bot. Genre de plante de la polyandrie monogynie, de la famille des papavéracées.

GLAUCION. s. m. Bot. Plante des anciens sur laquelle les botanistes diffèrent d'opinion. Ils donnent ce nom à un genre qui comprend les espèces de chélidoines dont la silique est biloculaire.

GLAUCION, GLAUCIUM, GLAUCIUS. s. m. Ornith. Morillon, espèce de canard.

GLAUCIPPE. Temps hér. Une des Danaïdes, épouse de Potamon ou de Niavius.

GLAUCIQUE. adj. m. Chim. Qui est de couleur verte.

GLAUCO-FERRUGINEUX, EUSE. adj. Minér. Qui est ferrugineux et de couleur verte.

GLAUCOÏDE. adj. des 2 g. Bot. Qui ressemble à une glauque.

GLAUCOÏDE. s. m. Bot. Pourpier. || Glaux maritime.

GLAUCOME. s. m. (du gr. γλαύκωμα, formé de γλαυκός, vert de mer). Médec. Opacité du cristallin ou de la cornée transparente de l'œil. Maladie des yeux. Elle peut occuper un seul œil, ou s'étendre aux deux.

GLAUCONIE ou **GLAUCONITE.** s. f. Minér. Variété de craie.

GLAUCONIEUX, EUSE. adj. Qui est chargé de glauconie. Sable glauconieux.

GLAUCONOME. s. m. Zool. Genre des polypiers.

GLAUCOPE. s. m. Ornith. Genre de l'ordre des oiseaux sylvains, et de la famille des caronculés. Il ne renferme qu'une seule espèce qu'on trouve dans l'Australie. On la nomme aussi *glaucope cendré*.

GLAUCOPÉ, ÉE. adj. Ornith. Qui ressemble à un glaucope. || GLAUCOPÉS. s. m. pl. Famille de l'ordre des passereaux, qui a pour type le genre glaucope.

GLAUCOPHYLLE. adj. des 2 g. Bot. Qui a des feuilles glauques.

GLAUCOPIDE. s. m. Entom. Genre d'insectes de l'ordre des lépidoptères, de la famille des crépusculaires.

GLAUCOPTÈRE. adj. des 2 g. Ornith. Qui a les ailes d'un vert glauque.

GLAUCURE. adj. des 2 g. Zool. Qui a la queue glauque ou d'un gris verdâtre.

GLAUCUS. s. m. Ichthyol. Genre de mollusques nus, qui présente un corps oblong presque cylindrique, avec une large queue. On les trouve dans toutes les mers des pays chauds.

— Helminth. Genre de vers mollusques, qui comprend les animaux des limes et des avicules.

GLAUCUS. Temps hér. Fils de Neptune et de Naïs, célèbre pêcheur de la ville d'Anthédon.

GLAUMET. s. m. Ornith. Un des noms vulgaires du pinson.

GLAUQUE. adj. des 2 g. (du gr. γλαυκός, vert de mer). Qui est d'une couleur vert-blanchâtre ou bleuâtre. Vert glauque. On emploie principalement ce mot en botanique. Feuille glauque. Poussière glauque qui préserve certains végétaux de l'humidité. Je marchais par un sentier frayé au milieu d'une prairie d'un vert *glauque*, formée d'un chiendent maritime. (B. de St-P.) Les gramens *glauques* et rampants qui bordent les rivages des îles torridiennes. (Id.)

GLAUQUE. s. f. Bot. Petite plante à tiges étalées sur la terre, qui forme un genre dans la famille des primulacées. On la trouve sur les bords de l'Océan.

GLAUQUES. s. m. pl. Ornith. Famille de l'ordre des hypsoptènes, comprenant les chouettes.

GLAUX. s. m. (du gr. γάλα, lait). Bot. Plante ainsi appelée, parce qu'elle est propre à augmenter le lait aux nourrices.

GLAVELOT ou **GLAVIOT.** s. m. Se disait pour Petit glaive.

GLAY. s. m. Se disait pour Cri, chant, ramage. || Plainte; bruit. || Fig. Douleur.

GLAYE. s. f. Techn. V. GLAI.

GLÈBE. s. f. (du celt. *gleb*, d'où le lat. *gleba*, motte de terre). Terre, fonds, sol. Chez les Romains, les esclaves attachés à un domaine, à une ferme, s'appelaient esclaves de la glèbe; attachés à la glèbe, c'est-à-dire, à l'héritage dont ils faisaient partie, et qui étaient vendus avec lui.

— Dr. féod. Espèce de serfs attachés à la culture des terres qui en faisaient partie comme immeubles par destination. Serfs de la glèbe. Les serfs attachés à la glèbe ne pouvaient pas disposer de leurs biens. La philosophie a détaché de la *glèbe* les Français, que la violence y avait attachés. (L'abb. A.)

Le ciel en te créant forma-t-il l'homme esclave?
La nature qui parle et que la fierté brave,
Aura-t-elle à la *glèbe* attaché les humains
Comme les vils troupeaux mugissant sous nos mains?
(Voltaire.)

— *Droit de glèbe.* Qui comprenait celui de patronage, et celui de rendre la justice.

— Poés. En parlant d'un champ que l'on travaille, que l'on cultive. Arroser la glèbe de ses sueurs.

— Chim. Terre où l'on trouve du minerai.

— Helmint. Genre de vers de la classe des radiaires molasses.

GLÉCHOME. s. m. Bot. Genre de plantes qui appartient à la famille des labiées et à la didynamie gymnospermie.

GLÉCHON. s. m. Bot. Plante que l'on a regardée comme le pouliot. Espèce de menthe.

GLÉCHONITÈS. s. m. Ant. gr. Vin aromatisé avec la plante appelée pouliot.

GLÉDITSIE. s. f. Bot. Plante que l'on appelle aussi Févier. V. ce mot.

GLEICÉNIE. s. f. Bot. Genre de fougères, espèce de martensie.

GLEICÉNIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui a de la ressemblance à une gleicénie. || GLEICÉNIÉES. s. f. pl. Famille de fougères. || On dit aussi une gleicéniée.

GLEIDTISCA. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des légumineuses.

GLEIM. (J.-Louis-Guillaume). Célèbre poète allemand, né à Ermsleben en 1719, et mort en 1803. Il a laissé des chansons, des épîtres, des fables, des romans, le *Meilleur des mondes*, etc.

GLEN. s. m. Relat. Nom qu'on donne, en Écosse, aux vallées peu étendues.

GLÉNANS. s. m. pl. Géogr. Nom d'une douzaine de petites îles groupées dans l'Océan atlantique, près les côtes de France (Finistère).

GLÈNE. s. f. (du gr. γλήνη, emboiture des os). Anat. Cavité moyenne et externe d'un os, dans laquelle une autre os s'emboîte. La *glène* a moins de profondeur et de diamètre que le cotyle, autre espèce de cavité destinée à la même fonction. (Dupuy).

— Mar. Couche annulaire que forme un cordage, ou partie d'un cordage ployée en rond sur elle-même.

GLÉNÉ, ÉE. part. pass. du v. Gléner. S'emploie adjectiv. Câble glené. Manœuvre glénée.

GLÉNER. v. a. 1re conj. (rad. *glène*). Mar. Ployer un cordage en rond sur lui-même. Gléner un grelin, le grand câble; les cordages de manœuvre, etc.

GLÉNOÏDE. s. et adj. f. (ét. gr., γλήνη, emboiture des os; εἶδος, forme). Anat. Cavité de l'omoplate qui reçoit la tête de l'humérus.

GLÉNOÏDIEN, ENNE. adj. Anat. Qui appartient à la cavité glénoïde, aux cavités légères qui servent à l'emboitement d'un os dans un autre.

GLÉNOTRÉNITE. s. m. Bot. Genre de radiaires.

GLETTE. s. f. Chim. Mot emprunté de l'allemand pour désigner la litharge ou oxyde de plomb.

GLETTERON. s. m. Ichthyol. Nom vulgaire de la lampourde.

GLEU. s. m. En Normandie, nom de la paille.

GLEUCOMÈTRE. s. m. Techn. Instrument dont on se sert pour connaître la force du moût de vin. On dit aussi *gleuco-oïnomètre*.

GLEUCOMÉTRIE. s. m. Techn. Art de se servir du gleucomètre.

GLEUCOMÉTRIQUE. adj. des 2 g. Techn. Qui a rapport à la gleucométrie ou au gleucomètre.

GLIADINE. s. f. Chim. Mélange de gluten, de gomme et de mucilage.

GLIC. s. m. Nom d'un jeu de hasard dont parle Rabelais. Ce nom paraît être une corruption de l'allemand *gluck*, bonheur, chance.

GLINE. s. f. Pêch. Panier couvert dans lequel les pêcheurs mettent le poisson qu'ils ont pris.

GLINÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble au glinus. || GLINÉES. s. f. pl. Famille de plantes qui a pour type le genre glinus.

GLINOLE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des ficoïdes, très-commun en Espagne.

GLINOS, ou **GLEINOS,** ou **GLINUS.** s. m. Bot. Arbre des anciens que l'on croit être notre érable.

GLIRAIRE. s. m. Ant. rom. Dépendance d'une basse-cour d'une villa romaine, dans laquelle on nourrissait des loirs.

ble au loir. || GLIRIENS. s. m. pl. Famille de mammifères où l'on a fait entrer les gerboises, les gerbilles et les loirs à molaires échancrées.

GLIRON. s. m. Nom du loir dans quelques provinces.

GLISSADE. s. f. Action de glisser, mouvement du pied qui glisse involontairement sur quelque chose de gras, d'uni ou de très-penché. Faire une glissade. Les rues sont tellement gelées qu'on ne peut sortir sans s'exposer à de nombreuses glissades.

— Chorégr. Pas qui se fait en glissant du pied. Cette danseuse fait très-bien les glissades.

— Art milit. Mouvement de la pique en avant ou en arrière. Faire une glissade avec la pique.

— Fig. On dit d'une femme qui s'est laissé

séduire, qui a succombé : *elle a fait une glissade.*

GLISSANT. part. prés. invar. du v. Glisser. Daphnis de toutes parts échauffé se jetait dans les rivières, et tantôt se lavait, tantôt s'ébattait à vouloir saisir les poissons, qui, *glissant* dans l'onde, se perdaient sous sa main. (Courier.) Les collines de Galata, de Péra et trois ou quatre autres collines *glissant* de mes pieds à la mer couverte de villes de différentes couleurs. (Lamart.) Le scinq est un petit lézard *glissant* d'une étrange manière. (F. de Neufchâteau.)

GLISSANT, ANTE. adj. Où l'on glisse facilement, sans pouvoir se tenir ferme. Pavé glissant; chemin glissant. Il conduisit ses disciples par des sentiers encore plus *glissants*, plus tortueux. (Barth.) C'est au sommet du tronc énorme et *glissant* qu'il place son asile. (L. Aimé-Martin.)

Les chevaux attelés à ce fardeau pesant
Ont peine à l'émouvoir sur le pavé *glissant*. (Boil.)

— Fig. *Pas glissant.* Affaire délicate. Ce n'est pas que ce ne soit un des endroits les plus *glissants* de son affaire. (Mme Sévig.)

— Fig. *Terrain glissant.* Difficulté de se maintenir quelque part en faveur, en crédit. La cour est un terrain glissant. Le théâtre est un lieu *glissant* pour une fille. (Rigaud.) La cour est un pays dont le terrain est si *glissant*, qu'il faut beaucoup d'étude pour s'y maintenir. (Mme Campan.)

— Fig. *Poste glissant.* Emploi, condition, état dans lequel il est très-difficile de se maintenir. Sur un chemin *glissant*, il est aussi dangereux de reculer que d'avancer; mais l'honneur dit : Avance. (Benaben.) Plus les prospérités s'entassent les unes sur les autres, plus elles sont *glissantes*. (Gracian.) La finesse est l'occasion prochaine de la fourberie; de l'une à l'autre le pas est *glissant*. (La Bruy.)

— Littér. ital. *Vers glissant.* Vers qui, faisant partie d'une pièce de vers composée en général de vers d'égale mesure, a une syllabe de plus que les autres, les deux dernières syllabes étant alors brèves. On se sert plus ordinairement du mot *sdrucciolo*, vers glissant.

GLISSÉ, ÉE. part. pass. du v. Glisser. S'empl. adjectiv. Un petit mot *glissé* dans une lettre, m'oblige de vous ouvrir tout mon cœur. (Volt.) Ces mots dans le style *glissé*. (Rouss.)

GLISSÉ. s. m. Pas de danse qui se fait en glissant du pied. Exceller dans les glissés. Faire les glissés avec beaucoup de grâce. ‖ S'empl. adjectiv. Pas glissé.

GLISSEMENT. s. m. Action de glisser. Les larmes rendent le *glissement* des paupières plus facile. (Richer.)

GLISSER. v. n. 1re conj. (du lat. *glacies*, glace). Couler involontairement sur un corps gras et uni, se laisser aller sur la glace par un élan qu'on se donne. Le pied glisse sur le pavé humide. On glisse sur un chemin couvert de verglas. L'échelle glissa le long du mur.

Telle on voit sur le Rhin, que son audace affronte,
La bergère, au milieu d'un rigoureux hiver,
Glisser d'un pas rapide et que chasse le fer. (B.-Lorm.)

— En parlant des choses, Couler sur ou de. L'eau glisse sur la toile cirée. Lorsqu'on serre trop le poisson, il vous glisse des mains. Qui a appris à la punaise aquatique à *glisser* sur les eaux? (B. de St-P.) Deux compagnons avaient précieusement *glissé* de leur chaise sous la table, et ronflaient comme des chantres à vêpres. (Th. Gautier.)

— Fam., fig. Tromper, manquer de parole, changer d'opinion, de résolution. Il vous glisse des mains au moment où l'on y pense le moins. Et en parlant des choses il signifie Échapper. Cette place qu'il croyait tenir lui glisse entre les mains.

— Fig. S'écarter du chemin du devoir, de la vertu.

Crois-tu que, toujours ferme au bord du précipice,
Elle pourra marcher sans que le pied lui *glisse* ?
(Boileau.)

— Passer légèrement sur un sujet, sur une matière, sur un tort, sur un reproche, etc. Glissons là-dessus. N'en parlons plus. Vous le fâcherez, si vous ne *glissez* pas sur cet article. Je sens tous les jours ce que vous me dites une fois, qu'il ne fallait point appuyer sur ses pensées; si l'on ne *glissait* pas dessus, on serait toujours en larmes. (Sévig.)

Telle est de nos plaisirs la surface légère;
Glissez, mortels, n'appuyez pas. (Ballentin.)

— Fig. Faire peu d'impression, ne pas captiver, ne pas attirer l'attention. Il avait beau nous prêcher, il ne pouvait nous convaincre; toutes ses raisons nous glissaient sur l'esprit.

l'eau sur un marbre uni.

— GLISSER. v. a. Insinuer furtivement et sans qu'on s'en aperçoive, comme sans dessein. Ce filou glissa sa main dans leur poche. Glissez ce billet parmi ses papiers. Il faut faire glisser cette clause dans l'acte. *Glissez*-lui un mot à l'oreille. (Volt.) Tous les faiseurs de systèmes y *glissent* un faux principe dont ils tirent des conséquences pour les fonder. (Boiste.)

— Insinuer dans les esprits. C'est lui qui faisait glisser cette erreur parmi le peuple.

Glisser par degrés son poison,
Du sens au cœur, du cœur à la raison. (Rousseau.)

— Prov. *Le pied lui a glissé.* Se dit de quelqu'un à qui, par imprudence ou autrement, il est arrivé un événement fâcheux. ‖ On dit aussi dans le même sens : Prenez garde de glisser, c'est-à-dire, ne vous exposez pas à ce danger.

Il est plus dangereux de *glisser*
Sur le gazon que sur la glace;
Il est très-dangereux de *glisser*,
Fillettes, craignez le danger. (Scribe.)

— SE GLISSER. v. pron. Se couler doucement et presque sans qu'on s'en aperçoive. Les troupes se glissèrent le long de la contrescarpe. A la faveur de la foule, ils se glissèrent jusqu'à l'autel. Le serpent se glisse sous l'herbe. Quelque temps après, Xerxès étant à Sardis, on découvrit trois espions athéniens qui s'étaient *glissés* dans l'armée des Perses. (J.-J. Barth.) Les insectes se *glissent* dans les palais des princes, usent leurs vêtements de pourpre, percent les marbres, règnent sous les lambris dorés, et poussent leurs conquêtes jusque sur l'homme lui-même. (A. Mart.)

Aux sources de la vie,
Déjà du froid mortel le poison s'est *glissé*. (Delille.)

— Fig. S'insinuer, pénétrer dans l'esprit, dans le cœur. De tant d'objets qui frappent les sens, il en est toujours qui se *glissent* jusqu'au cœur. (Fléch.) Nous sentions une langueur délicieuse *se glisser* dans nos âmes, et les jeter, pour ainsi dire, dans l'ivresse du bonheur. (Barth.) Gardez-vous d'écouter les paroles douces et flatteuses de Calypso, qui *se glisseront* comme un serpent sous les fleurs. (Fénel.) Une infinité d'abus *se glissent* dans tout ce qui passe par la main des hommes. (Montesq.)

Je pourrais, dans l'étable avec art me *glissant*,
M'emparer de la moutonnaille. (F. de Neufc.)

GLISSEUR, EUSE. s. Celui, celle qui glisse sur la glace.

GLISSOIRE. s. f. Chemin pratiqué par les gamins sur la glace pour y glisser en jouant. Les enfants font des glissoires sur les ruisseaux gelés. Ils disent aussi quelquefois *faire des glissades* dans le sens de *glissoire*, mais très-improprement.

GLOBAIRE. adj. des 2 g. (rad. *globe*). Minér. Qui se compose d'un assemblage de masses globuleuses.

GLOBBÉE. s. f. Bot. Genre de plantes des Indes orientales, de la famille des drymirrhizées, dont deux espèces sont remarquables par leurs feuilles très-grandes et par leurs fleurs nombreuses. Globbée pendante. Globbée uniforme. Globbée à grappes. La *globbée* pendante est une très-belle plante qui exhale de toutes ses parties une odeur agréable. (Bosc.)

GLOBE. s. m. (du lat. *globus*). Géom. ast. Corps rond ou sphérique, que l'on conçoit engendré par la révolution d'un demi-cercle autour de son diamètre. Centre du globe. Circonférence du globe. Diamètre du globe. Superficie du globe.

— La terre et l'eau forment ensemble un globe que l'on appelle le globe terrestre, le globe de la terre, ou simplement le globe. La formation du globe. Faire le tour du globe. Mesurer le globe. Décrire toutes les parties du globe. Les changements que le *globe* a subis. (Buff.) Vous enchaînez de fleurs ce *globe* dont les passions cruelles des hommes se disputent l'empire. (B. de St-P.) D'adorer les tyrans ce *globe* s'est lassé. (Doigny.)

Notre *globe* à ses yeux (aux yeux de Dieu) est semblable à ce grain,
Dont le poids fait à peine incliner la balance. (Rac.)

Ainsi des flancs du *globe* observant la structure,
Cook mesura trois fois leur liquide ceinture.
(Chauss.)

— Géogr. et astron. *Globe artificiel, globe de métal, de bois, de carton.* Boules sur lesquelles sont tracées les positions des étoiles, des mers, avec leurs situations et leurs dimensions relatives. ‖ *Globe céleste.* Celui sur lequel sont représentées les constellations avec les étoiles qui les composent.

— Phys. *Globe électrique.* Globe de verre qu'on fait tourner sur son axe, et que l'on frotte en y appliquant les mains. Il devient alors électrique, et communique sa vertu à tous les corps qu'on en approche, quand ils sont susceptibles de la recevoir par communication.

— Se prend pour les peuples, les nations qui habitent le globe. Les richesses sont le mobile des révolutions rapides qui tourmentent le globe.

— Anat. On dit *Le globe de l'œil, le globe de la vue*, à cause de sa forme globuleuse. Les larmes ont pour usage de défendre le *globe* de l'œil contre l'impression irritante que ne manquerait pas de produire le contact immédiat de l'atmosphère. (Richer.) Le *globe* de l'œil, dans les oiseaux, présente une cornée très-convexe. (Id.)

— Chir. *Globe utérin.* Tumeur que forme

— *Globe de feu.* Nom donné aux corps brillants et enflammés qui traversent l'atmosphère avec une rapidité prodigieuse, et qui sont plus volumineux que ceux auxquels on a donné le nom d'*étoiles tombantes, étoiles volantes*, etc. Il ne faut pas confondre ces météores qui sillonnent les hautes régions du ciel, en laissant à leur suite une longue traînée lumineuse, et qui éclatent souvent dans l'air avant de s'abattre à terre, avec ces émanations gazeuses qui sortent des lieux marécageux et des endroits où des matières animales sont en putréfaction, non plus qu'avec ces aigrettes électriques qui ont souvent brillé à la pointe des mâts, à la croix des clochers, à la lance des paladins, etc. Guillaume de Normandie, surnommé le Conquérant, tira parti d'un *globe* de feu pour encourager ses compagnons dans l'exécution de sa descente en Angleterre, en le leur présentant comme le présage de la victoire. (Brard.) Les *globes* de feu, qui ne se font guère apercevoir qu'à la fin du jour ou dans la nuit, jettent ordinairement l'épouvante dans les campagnes, surtout quand ils sont volumineux, comme ceux qui parurent en 1802. (Id.)

— Poét. Se dit pour Tourbillon. Un globe de poussière.

. . . . . . Un *globe* de poussière
Du ciel en tournoyant fait pâlir la lumière.
(Baour-Lorm.)

— Poét. Se dit aussi pour Ballon, aérostat.

..... Plein d'un air subtil un *globe* ingénieux
Se balance avec grâce et monte vers les cieux. (***)

— Art milit. *Globe de compression.* Espèce de fougace préparée pour détruire une galerie de mine. ‖ Toute sorte d'artifice sphérique.

— Antiq. rom. Ordre circulaire dans lequel se rangeait une armée ou une légion romaine, entourée par l'ennemi.

— Boule d'or surmontée d'une croix, que l'empereur d'Allemagne et quelques rois portent dans la main, pour marque de leur dignité. Le globe de Charlemagne.

— Remplace le mot Bombe en poésie et en prose oratoire. Le *globe* destructeur vole, siffle et fend l'air. (Delille.)

Voici d'un sein de bronze avec un bruit affreux,
Un *globe*, en s'élevant, forme un arc lumineux.
(Dulard.)

Dans ces *globes* d'airain le salpêtre enflammé
Vole avec la prison qui le tient renfermé. (Volt.)

— Astron. On donne le nom de globe à plusieurs astres pris particulièrement. Les globes lumineux qui roulent sur nos têtes. Les globes lumineux qui mesurent le temps. Les *globes* d'or qui roulent dans les cieux. (De la Tresne.) Le *globe* du soleil, prêt à se plonger dans les flots, apparaissait entre les cordages du navire, au milieu des espaces sans bornes. (Chateaub.)

Qui peut se figurer les sublimes transports
D'une âme qui, planant loin des terrestres corps,
Suit ces *globes* de feu dans leurs sphères immenses.
(***)

— En parlant du soleil.

. . . . . . Ce *globe* aux rayons empruntés,
Réparant l'or du jour par ses feux argentés.
(Lebrun.)

— Se dit aussi pour Bulle.

Regarde une troupe enfantine,
Qui par des tuyaux différents,
Dans l'onde où le savon domine,
Forme des *globes* transparents. (De Bernis.)

— *Globes* se dit dans tous les styles, pour exprimer la forme des seins d'une femme. Globes naissants, fermes, rebondis, élastiques, de neige, d'albâtre, de lis, séduisants, enchanteurs, arrondis par l'amour. Ici l'œil s'arrêtait sur deux *globes* d'albâtre. (Léon.)

Son sein demi-voilé négligemment étale
L'harmonieux contour de ses *globes* de lis.
(Baour-Lorm.)

A peine l'on voyait s'élever sur son sein
Ces *globes* que l'Amour arrondit de sa main. (Collard.)

— Ichthyol. Poisson du genre tétrodon. ‖ Nom vulgaire d'une espèce d'oursin.

GLOBEUX, EUSE. adj. Bot. Arrondi en globe. Ovaire globeux. Tête globeuse. Réceptacle globeux. Forme globeuse. Capsule globeuse.

GLOBICEPS. adj. des 2 g. (ét. lat., *globus*, globe; *caput*, tête). Zool. Qui a la tête ronde.

GLOBICÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *globus*, globe; *cera*, cire). Ornith. Qui porte entre les ouvertures des narines une protubérance jaune.

GLOBICORNE. adj. des 2 g. (ét. lat., *globus*, globe; *cornu*, corne). Entom. Qui a le second article des antennes globuleux.

GLOBIFÈRE. s. f. (ét. lat., *globus*, globule; *ferre*, porter). Bot. Petite plante à tige rampante.

GLOBIFLORE. adj. des 2 g. Bot. Qui a des fleurs globuleuses.

GLOBIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *globus*, globe; *forma*, forme). Didact. Qui a la forme d'un globe.

GLOBIPORE. adj. des 2 g. Zool. Qui a des pores orbiculaires.

GLOBO (IN). loc. adv. lat. En masse, sans examiner les détails. Il faut considérer les choses in globo. In globo, cela fait tant.

GLOBOSITE. s. f. Conchyl. Nom donné par les anciens oryctographes, aux coquilles univalves fossiles qui ont une forme globuleuse, telle que celle des tonnes ou des bulles.

[illegible]

sphéricité.

GLOBULAIRE. s. f. (du lat., *globularia*; fait de *globus*, globe). Bot. Genre de plantes dicotylédones, type de la famille des globulariées. Ce sont des plantes herbacées ou frutescentes, en forme de tête globuleuse ou presque globuleuse, d'où le nom de *globularia* a été tiré. On en connaît dix espèces, qui sont presque toutes indigènes de l'Europe. Les suivantes sont les plus remarquables. Globulaire à longues feuilles. Globulaire naine. Globulaire commune. Globulaire turbith.

GLOBULARIÉ, ÉE. adj. Bot. Ressemblant à la globulaire. ‖ GLOBULARIÉES. s. f. pl. Famille de plantes, ayant pour type le genre globulaire. ‖ On dit aussi une globulariée.

GLOBULE. s. m. (dimin. de *globe*). Phys. Petit globe; petit corps sphérique. Globules d'eau. Globules du sang. Du mercure qui se divise en globules. Petites parcelles d'air renfermées dans la glace par l'effet de la congélation.

— Bot. Réceptacle des corps reproducteurs de certains lichens, globuleux, enchâssé à moitié dans la substance de son support, et se détachant dans sa maturité.

— Médec. Figures de diverses parties élémentaires des appareils d'organes. ‖ Préparations pharmaceutiques appropriées au système d'Hahnemann. Les pilules de la pharmacie homéopatique sont des *globules* d'un volume égal à celui des graines de pavot. Ces médicaments sont d'un transport si facile qu'on peut porter toute une pharmacie dans sa poche. (Charb.)

GLOBULEUX, EUSE. adj. Phys. Composé de globules. Matière globuleuse, parties détachées qui ont la forme de petits globes. Cette substance placée au microscope présente de petits corps globuleux.

— Zool. Qui est de forme sphérique. Animaux globuleux.

— Conchyl. Qui présente la forme d'un hémisphère, dont les diamètres sont égaux. Coquille globuleuse.

— Entom. Se dit aussi du corselet des insectes, quand il est arrondi.

GLOBULICORNE. adj. des 2 g. (ét. lat., *globulus*, globule; *cornu*, corne). Entom. Dont les antennes sont globuleuses. ‖ GLOBULICORNES. s. m. pl. Famille de l'ordre des lépidoptères, qui ont les antennes en masque. ‖ On dit aussi un globulicorne.

GLOBULIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *globulus*, globule, *ferre*, porter). Bot. Qui a certaines parties globuleuses.

GLOBULIFOLIÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *globulus*, globule; *folium*, feuille). Bot. Qui a des feuilles globuleuses.

GLOBULIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *globulus*, globule; *forma*, forme). Minér. Qui est disposé en globules et dont l'intérieur est continu, sans couches concentriques. Chaux carbonatée globuliforme.

GLOBULINE. s. f. Chim. Vésicules distinctes, diversement soudées et quelquefois entièrement libres. ‖ Substance qui forme, par sa combinaison avec l'albumine, la matière colorante du sang.

GLOBULIPÈDE. adj. des 2 g. (du lat. *globulus*, globule, et du gr. πούς, ποδός, pied). Zool. Qui a des pattes globuleuses.

GLOBULITE. s. m. Entom. Genre d'insectes de l'ordre des coléoptères, famille des clavipalpes, dont les palpes ne sont pas terminés, comme dans les érotyles, par un article en forme de croissant.

GLOCHIDE. s. f. (du gr. γλωχίς, angle). Bot. Division crochue que l'on voit au sommet des poils dans certaines plantes.

GLOCHIDÉ, ÉE. adj. Qui a des poils disposés en glochides, comme les semences du polygala glochidé.

GLOCHIDION. s. m. Bot. Genre de plantes euphorbiacées. Glochidion ramiflore. Glochidion de Chine. Glochidion de Ceylan. Le *glochidion* des Philippines est un grand arbrisseau dont les tiges s'élèvent à la hauteur de douze pieds. (Poir.)

GLOIOCÉPHALE. adj. des 2 g. (ét. gr., γλοιός, gluant; κεφαλή, tête). Bot. Qui a le chapeau glabre et visqueux. Agaric gloiocéphale

GLOIONÈME. s. m. Bot. Genre d'algues marines. Gloionème paradoxe. Gloionème fétide. Le *gloionème* chtonoplaste se trouve sur le bord des eaux douces et des eaux thermales dans presque toute l'Europe. (Lem.)

GLOIRE. s. f. (du lat. *gloria*, gloire). Grande réputation fondée sur les services qu'on a rendus ou à ses semblables, ou à sa patrie, ou à tout le genre humain; louanges unies à l'estime; admiration générale et constante méritée par les vertus, les actions d'éclat, les talents extraordinaires, les ouvrages hors ligne. Aimer, chercher, mesurer, accroître, éterniser, ternir, obscurcir, flétrir, éclipser, reposer, peindre, inspirer, commander la gloire. Aller, marcher, courir, voler, conduire, mettre le sceau à la gloire. Faire une ample moisson de gloire. Se couvrir de gloire. Être jaloux, s'envelopper de sa gloire. Se courber sous la gloire. Vivre, combattre, mourir pour la gloire. Avec gloire, sans gloire. Succomber avec gloire. Ne respirer que la gloire. Vraie, solide, éclatante, immortelle, fausse, vaine, triste, dangereuse gloire. Sentiment, forfaits de la gloire. Feu, fumée, théâtre, coupe

dire cette renommée inattaquable qui donne durant les siècles une puissance prodigieuse et un noble retentissement à son nom, doit être pure et brillante comme le disque du soleil. (Barrière.) La *gloire* est une récompense morale accordée par la société aux vertus d'éclat. (Volt.) La *gloire* est l'éclat de la bonne renommée. (Marmontel.) La *gloire* est de tous les temps, de tous les lieux, de tous les états. (Lacretelle.) La *gloire* des bons est dans le fond de leur cœur, et non dans la bouche des hommes. (St-Bernard.) La *gloire* doit être réservée aux coopérateurs du bien public, et non-seulement les talents, mais les vertus elles-mêmes n'ont droit d'y aspirer qu'à ce titre. (Marmontel.) La *gloire* tient beaucoup de l'opinion, elle est vraie ou fausse comme elle. (Id.) La *gloire* des grands hommes se doit toujours mesurer aux moyens dont ils se

it globe; petit corps sphérique. Globules
au. Globules du sang. Du mercure qui se
ise en globules. Petites parcelles d'air ren-
nées dans la glace par l'effet de la congélation.
– Bot. Réceptacle des corps reproducteurs
certains lichens, globuleux, enchâssé à moitié
s la substance de son support, et se déta-
nt dans sa maturité.
– Médec. Figures de diverses parties élémen-
es des appareils d'organes. || Préparations
rmaceutiques appropriées au système d'Hah-
nann. Les pilules de la pharmacie homéopa-
ie sont des *globules* d'un volume égal à celui
graines de pavot. Ces médicaments sont
n transport si facile qu'on peut porter toute
pharmacie dans sa poche. (Charb.)

LOBULEUX, EUSE. adj. Phys. Composé
globules. Matière globuleuse, parties déta-
es qui ont la forme de petits globes. Cette
stance placée au microscope présente de
ts corps globuleux.
– Zool. Qui est de forme sphérique. Animaux
buleux.
– Conchyl. Qui présente la forme d'un hé-
phère, dont les diamètres sont égaux. Co-
le globuleuse.
– Entom. Se dit aussi du corselet des insectes,
nd il est arrondi.

LOBULICORNE. adj. des 2 g. (ét. lat. *glo-
us*, globule; *cornu*, corne). Entom. Dont les
ennes sont globuleuses. || GLOBULICORNES.
n. pl. Famille de l'ordre des lépidoptères,
ont les antennes en massue. || On dit aussi
globulicorne.

LOBULIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *glo-
us*, globule, *ferre*, porter). Bot. Qui a cer-
es parties globuleuses.

LOBULIFOLIÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *globulus*,
ule; *folium*, feuille). Bot. Qui a des feuilles
buleuses.

LOBULIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat.,
ulus, globule; *forma*, forme). Minér. Qui
disposé en globules et dont l'intérieur est
inu, sans couches concentriques. Chaux
bonatée globuliforme.

LOBULINE. s. f. Chim. Vésicules distinctes,
rsement soudées et quelquefois entièrement
es. || Substance qui forme, par sa combi-
son avec l'albumine, la matière colorante du
g.

LOBULIPÈDE. adj. des 2 g. (du lat. *glo-
us*, globule, et du gr. πούς, ποδός, pied). Zool.
a des pattes globuleuses.

LOBULITE. s. m. Entom. Genre d'insectes
ordre des coléoptères, famille des clavipalpes,
t les palpes ne sont pas terminés, comme
s les érotyles, par un article en forme de
ssant.

LOCHIDE. s. f. (du gr. γλωχίς, angle). Bot.
sion crochue que l'on voit au sommet des
s dans certaines plantes.

LOCHIDÉ, ÉE. adj. Qui a des poils dispo-
en glochides, comme les semences du poly-
glochidé.

LOCHIDION. s. m. Bot. Genre de plantes
horbiacées. Glochidion ramiflore. Glochidion
Chine. Glochidion de Ceylan. Le *glochidion*
Philippines est un grand arbrisseau dont
iges s'élèvent à la hauteur de douze pieds.
r.)

LOIOCÉPHALE. adj. des 2 g. (ét. gr., γλοιός,
nt; κεφαλή, tête). Bot. Qui a le cha-
glabre et visqueux. Agaric gloiocéphale

LOIONÈME. s. m. Bot. Genre d'algues
nées. Gloionème paradoxe. Gloionème fé-
Le *gloionème* chtonoplaste se trouve sur
rd des eaux douces et des eaux thermales
presque toute l'Europe. (Lem.)

LOIRE. s. f. (du lat. *gloria*, gloire) Grande
tation fondée sur les services qu'on a ren-
ou à ses semblables, ou à sa patrie, ou à
le genre humain; louanges unies à l'estime;
ration générale et constante méritée par les
s, les actions d'éclat, les talents extraor-
res, les ouvrages hors ligne. Aimer, cher-
mesurer, accroître, éterniser, ternir, obs-
r, flétrir, éclipser, reposer, peindre, inspi-
commander la gloire. Aller, marcher, co
voler, conduire, mettre le sceau à la gloire.
une ample moisson de gloire. Se couvrir
loire. Être jaloux, s'envelopper de sa gloire.
ourber sous la gloire. Vivre, combattre,
ir pour la gloire. Avec gloire, sans gloire.
ber avec gloire. Ne respirer que la gloire.
, solide, éclatante, immortelle, fausse,
, triste, dangereuse gloire. Sentiment,
its de la gloire. Feu, fumée, théâtre, coupe

ette renommée inattaquable qui donne du-
les siècles une puissance prodigieuse et un
retentissement à son nom, doit être pure
llante comme le disque du soleil. (Barrière.)
loire est une récompense morale accordée
a société aux vertus d'éclat. (Volt.) La
e est l'éclat de la bonne renommée. (Mar-
el.) La *gloire* est de tous les temps, de tous
eux, de tous les états. (Lacretelle.) La
e des bons est dans le fond de leur cœur,
n dans la bouche des hommes. (St-Ber-
) La *gloire* doit être réservée aux coopéra-
du bien public, et non-seulement les ta-
mais les vertus elles-mêmes n'ont droit d'y
r qu'à ce titre. (Marmontel.) La *gloire* tient
oup de l'opinion, elle est vraie ou fausse
e elle. (Id.) La *gloire* des grands hommes
t toujours mesurer aux moyens dont ils se

sont servis pour l'acquérir. (La Rochef.) La vé-
ritable *gloire* est comme le vrai mérite: celle qui s'ignore est ordinairement la plus grande et la plus solide. (Valery.) Il serait peut-être plus court d'aller à la *gloire* par le chemin de la vertu; on serait au moins certain de ne rencontrer sur la route qu'un petit nombre de concurrents. (Lévis.) Il faut un culte au sentiment religieux; il faut des distinctions visibles au noble sentiment de la *gloire*. (Thiers.) Il y a des hommes sur lesquels la *gloire* ne tient pas. (Nuccer.) Forbin en servant l'Etat pensait à la récompense, Duguay-Trouin pensait à la *gloire*. (Thomas.) La liberté est la *gloire* des peuples. (Lamennais.) *Gloire*, idole des rois, le peuple est ta victime. (Dubellay.) La douceur de la *gloire* est si grande qu'à quelque chose qu'on l'attache on l'aime. (Pasc.) Le malheur ajoute un nouveau lustre à la *gloire* des grands hommes. (Fén.) Cet affront reçu dans le lieu même qui fut le théâtre de notre *gloire*. (Barth.) Rome encore pauvre ne respirait que la *gloire*. (Boss.) Depuis quelque temps la *gloire* de Tyr est bien obscurcie. (Fén.) Il commençait à jeter les fondements de sa *gloire*. (Barth.) Il n'attache du prix aux richesses que lorsque, tempérées et embellies par les vertus, elles nous mettent en état de nous couvrir d'une *gloire* immortelle. (Id.) Les poètes éternisèrent leur *gloire* par des pièces de poésie. (Id.) Vous avez mis le sceau à votre *gloire*. (Id.) Cette ville éclipsa la *gloire* de sa rivale. (Id.) Aucun chemin de fleurs ne conduit à la *gloire*. (La Font.) Dans les grands cœurs, l'amour de la *gloire* occupe la place que la vanité remplit dans les âmes vulgaires. (Levis.) L'homme sans *gloire*, la femme sans amour, ne sont pas des êtres complets. (Virey.) A vaincre sans péril on triomphe sans *gloire*. (Corneille.) Le courage vieillit, la *gloire* est immortelle. (A. Arnault.)

Tout l'Olympe attentif contemple sa victoire,
Ses disciples tremblants se courbent sous sa *gloire*.
(DELILLE.)

La *gloire* est plus solide après la calomnie,
Et brille d'autant mieux qu'elle s'en vit ternie.
(P. CORNEILLE.)

A la *gloire* d'autrui ce qu'on pourrait ôter,
A la sienne jamais on ne peut l'ajouter. (ANDRIEUX.)

— *Dire, publier quelque chose à la gloire de quelqu'un*. Lui en faire honneur. Il faut dire, à la gloire de ce prince, que jamais il ne commit sciemment l'injustice. Il portait la *gloire* de sa nation jusqu'aux extrémités de la terre. (Fléch.) Au-dessus de tous par sa *gloire*, et par sa modération au-dessus de sa *gloire* même. (Id.)

— *Être la gloire de*. Newton fut la gloire de son siècle. Saint Vincent de Paule fut la gloire de son siècle, de son pays et de l'humanité.

— *Faire gloire*. Tirer vanité, se faire honneur. Il fait gloire de souffrir pour la bonne cause. Il fait gloire de ses excès, de son immoralité. Ceux qui font *gloire* d'être ses disciples. (Fléch.) Des exemples que ses successeurs font *gloire* de suivre. (Id.) Chacun à l'envi faisait *gloire* de savoir et de dire quelques particularités de la vie et des vertus de M. de Turenne. (Mass.) J'ai fait *gloire* à ses yeux de ma félicité (Rac.)

Et la fortune permanente,
A son étoile dominante,
Fit toujours *gloire* d'obéir. (J.-J. ROUSS.)

— On dit aussi dans le même sens, *Se faire une gloire de*. Il se fait une *gloire* de copier leurs mœurs. (Mass.)

Ces dieux qui se sont fait une *gloire* cruelle
De séduire le cœur d'une faible mortelle. (RAC.)

— *A la gloire de*. express. adv. A la *gloire* de la vérité, montrons dans un prince admiré de tout l'univers, que ce qui fait les héros, etc. (Boss.)

— Hommage à Dieu. La gloire n'appartient proprement qu'à Dieu seul. Toutes nos actions doivent tendre à la gloire, à la plus grande gloire de Dieu. Gloire soit à Dieu. Il ne cherche que la gloire de Dieu. Dieu a créé le monde pour sa gloire. Celui qui règne dans les cieux, à qui seul appartient la *gloire*, la majesté et l'indépendance. (Bossuet.) Se dépouillant de toute sa *gloire*, il la renvoyait à celui à qui seul elle appartient légitimement. (Fléch.) L'univers entier est un temple que Dieu remplit de sa *gloire* et de sa présence. (Mass.)

Que les cœurs de tous les mortels
Soient les monuments de sa *gloire*. (J.-B. ROUSS.)
Voici le roi de l'univers
Qui vient faire éclater son triomphe et sa *gloire*. (ID.)

— Relig. Se prend pour le ciel ou le séjour des bienheureux après leur mort. Le séjour de la gloire, de la gloire éternelle. Un avant-goût de la gloire. La gloire que Dieu a préparée à ses élus dans le paradis. Dieu l'a purifiée afin qu'elle fût digne d'entrer dans sa *gloire*:
[...] mortel est digne d'entrer? (J.-B. Rouss.) Où le conduisez-vous? A la mort... A la *gloire*. (Corn.)

Le ciel par les travaux veut qu'on monte à la *gloire*:
Pour gagner un triomphe il faut une victoire. (CORN.)

— *Rendre gloire*. Reconnaître, attester, rendre hommage. Rendre gloire à la vérité. Au Dieu que vous servez, princesse, rendez *gloire*. (Rac.)

— *Vaine gloire*. Ambition mesquine dans ses dehors comme dans le but qu'elle veut atteindre; fausse apparence de grandeur manifestée par le faste. La vaine gloire corrompt le mérite des meilleures actions. On a vu des souverains qui, ayant une *gloire* réelle, ont encore aimé la vaine *gloire*, en recherchant trop les louanges, en donnant trop d'appareil à la représentation. (Volt.)

— *Fausse gloire*. La fausse gloire se rapproche de la vaine gloire par la pompe extérieure; mais elle s'en éloigne par l'intention calculée d'agir sur la multitude, de la surprendre, de l'égarer, de la tyranniser à l'aide d'un spectacle. La vaine gloire, issue de l'orgueil, s'arrête aux limites du ridicule; la fausse gloire va plus loin. Un prince qui mettra son honneur à se venger cherchera une *gloire* fausse plutôt qu'une *gloire* vaine. (Volt.)

— Eclat, splendeur. Le Fils de Dieu viendra dans sa gloire, dans la majesté de sa gloire. Dieu apparut à Moïse dans toute sa gloire. Le jour annonce au jour sa *gloire* et sa puissance. (Rac.)

Elle laissa tomber de son char de victoire,
Sur mon front jeune encor, un rayon de sa *gloire*.
(VOLTAIRE.)

— Syn. d'Orgueil, de vanité. La gloire le perdra. Sotte gloire. Ce dernier sens est peu usité.

— Syn. de Réputation.

Et sur quoi jugez-vous que j'en perds la mémoire,
Prince? aurais-je perdu tout le soin de ma *gloire*?
(RACINE.)

— Liturg. Dans le rite mozarabique, une des neuf parties de l'hostie, divisée par le prêtre avant la communion.

— Hist. Titre honorifique qui a été donné aux rois mérovingiens. Votre gloire.

— Il est quelquefois synonyme d'Auréole.

— Personnifiée. La *gloire*, il est vrai, les défend de quelques faiblesses; mais la *gloire* les défend-elle de la *gloire* même? (Boss.) Pour cacher une *gloire* importune qui la suivait. (Fléch.) La *gloire* est une rivale qui doit toujours m'alarmer. (Quinault.)

Une maligne joie en son cœur s'élevait,
Dont sa *gloire* indignée à peine le sauvait. (CORN.)

— Myth. et num. Divinité allégorique représentée sur plusieurs médailles romaines.

— Peint. Représentation du ciel ouvert avec les êtres divins, les anges, les bienheureux ou les héros. La gloire du Val-de-Grâce, du Panthéon. Les gloires du Titien et du Tintoret sont admirables.

— Sculpt. Assemblage de rayons divergents, entourés de nuages, et au centre desquels on figure ordinairement la Trinité sous la forme d'un triangle.

— Théâtr. Décoration suspendue et entourée de nuages, sur laquelle se placent les personnages qu'on suppose monter au ciel ou en descendre. Ces *gloires* massives s'enlèvent ou s'abaissent à l'aide de contre-poids. (J.-J. Rouss.)

— Techn. Grand soleil non tournant: assemblage de fusées qui jettent leurs feux en rayons.

— Iconol. La Gloire est ordinairement représentée par une belle femme portée sur des nuées, et dont les traits respirent la douceur, la grâce et la majesté. Elle a les cheveux blonds; sa tête, ceinte d'une auréole, est aussi décorée d'une couronne d'or; sa gorge et ses bras sont à découvert; une espèce de tunique qui lui couvre le reste du corps est serrée d'une riche ceinture; elle a par dessus un grand manteau rehaussé d'or, et porte dans ses mains une couronne surmontée d'étoiles.

GLOMÉRIDE. s. m. Entom. Genre de l'ordre des myriapodes, famille des chilognathes.

GLOMÉRIFLORE. adj. des 2 g. (ét. lat., *glomus*, agglomération; *flos*, *floris*, fleur). Bot. Qui a des fleurs agglomérées en capitules. Cautua glomériflore.

GLOMÉROCARPE. adj. des 2 g. (du lat. *glomus*, agglomération, et du gr. καρπός, fruit). Bot. Dont la fructification est composée de glomérules externes et nus. || GLOMÉROCARPES. s. m. pl. Tribu de la famille des céramiaires.

GLOMÉRULE. s. f. (du lat. *glomus*, agglomération). Bot. Agrégation de fleurs à tête irrégulière.

— Mode d'inflorescence qui consiste en ce que des fleurs sessiles sont insérées à l'extrémité et dans les angles des corps globuleux, renflés en tête ou en boule, comme les pédicules de la pédicellaire globifère.

GLOMÉRULÉ, ÉE. adj. Bot. Qui est réuni en petits paquets, comme les fleurs du lierre glomérulé.

GLOMÉRULIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *glomus*, boule; *ferre*, porter). Bot. Dont les fleurs sont disposées en petites têtes globuleuses.

GLORIA MARIS. s. m. (mots latins qui signifient *gloire de la mer*). Conchyl. Espèce de cône des plus rares et des plus beaux, venant des Indes orientales.

GLORIA ou **GLORIA PATRI.** s. m. Liturg. Verset qui termine tous les psaumes. On l'emploie en français dans la suite du discours
comme les autres mots.

— Mus. Se dit du chant du chœur composé sur le verset final des psaumes. Un beau Gloria. Tous les Gloria patri de ce musicien sont fort beaux.

— *Gloria in excelsis*. Espèce d'hymne, cantique que l'on chante à la messe, excepté les jours de férie et les dimanches de Carême. Entonner un Gloria in excelsis. Le Gloria in excelsis fut introduit dans la liturgie par Symmaque.

— *Gloria*. Se dit par allusion, d'un homme que l'on rencontre souvent ou qui sait se procurer des entrées. Il est comme gloria patri; il se fourre partout. C'est un gloria patri.

— Fig. et fam. Liqueur chaude, composée de café, de sucre et d'eau-de-vie ou de rhum. Après le café on prend le gloria. Faites-vous du gloria? Dans les cafés on demande un gloria.

GLORIER. v. n. 1re conj. Se disait pour Glorifier.

GLORIETTE. s. f. Archit. Petit bâtiment, pavillon, cabinet de verdure, dans un parc ou jardin.

— T. de boulang. Retranchement, petite chambre derrière le four.

GLORIEUSE. s. f. Ichthyol. Un des noms vulgaires de la raie aigle.

— Bot. Belle plante du Malabar, de la famille des liliacées.

GLORIEUSET. adj. et s. m. (diminut. de *glorieux*). Qui est un peu glorieux. Un glorieuset.

GLORIEUSETÉ. s. f. Se disait pour Gloire.

GLORIEUX, EUSE. adj. (du lat. *gloriosus*). Qui s'est acquis, qui mérite beaucoup de gloire, beaucoup de louanges et d'honneur. Il revient glorieux et triomphant. Combat glorieux. Glorieuse paix. Nom glorieux. Règne glorieux. C'est une belle et glorieuse action. Glorieuses fatigues. Glorieux travaux. Glorieuses veilles. Je ne vois dans cette action rien de glorieux. Il a fait une guerre, une paix glorieuse.

— *Glorieux à*. Par une fatalité *glorieuse* à ce conquérant. (Boss.) Je crois que votre exemple est *glorieux* à suivre. (Corn.) Un ouvrage *glorieux* à celui qui l'entreprend. (Mass.)

— *Glorieux de*. Qui se fait honneur, qui tire vanité de. Ce prince doit être bien glorieux d'avoir fait une si belle campagne. Il est tout glorieux de voir sa fille recherchée par un si grand personnage. Ne soyez pas si glorieux de ce que vous avez fait. Elle est glorieuse de sa fille. Il leur est *glorieux* d'avouer qu'ils ont pu être surpris. (Mass.) Il m'est *glorieux* de me tromper avec de tels guides. (Id.) Qu'il lui soit *glorieux* alors de t'épouser. (Corn.) Il lui paraît plus *glorieux* d'être le destructeur de ses voisins, que le père de ses peuples. (Id.)

— *Glorieux pour*. Ce qui pourrait être plus glorieux pour lui-même. Une guerre si glorieuse pour lui.

— *Glorieux que*. Il leur est *glorieux* que... (Mass.)

— Elevé. Un rang glorieux.

— Plein de gloire. En parlant de la sainte Vierge et des saints, on dit: La glorieuse Vierge Marie. Les glorieux apôtres saint Pierre et saint Paul. Les glorieux martyrs. On a quelquefois appelé les saints et les anges, les glorieux.

— Théol. Etat où seront les corps des bienheureux après la résurrection. L'impassibilité, l'agilité, sont les qualités des corps glorieux.

— Abusiv. et fam. En parlant d'une personne qui est longtemps sans éprouver certains besoins, on dit: C'est un corps glorieux. Il n'est pas corps glorieux.

— Il se prend souvent en mauvaise part, et signifie Qui est plein de vanité, qui a trop bonne opinion de lui-même. Il a du mérite, mais il est un peu glorieux.

Tout homme est *glorieux*; c'est la commune loi:
Tout homme met autrui fort au-dessous de soi. (AUB.)

— Dans ce sens, il s'emploie souvent aussi comme substantif. Les *glorieux* sont ceux qui se complaisent dans une trop haute opinion d'eux-mêmes. (Barrière.) Les *glorieux* sont comme les ballons, brillants et vides. (***) Il fait bon battre un *glorieux*. (Flor.) Un *glorieux* connaît-il l'amitié? (Agniel.) Il est partout des *glorieux*. (Id.)

GLORIFIABLE. adj. des 2 g. Qui mérite d'être glorifié.

GLORIFIANCE. s. f. Se disait pour Action de se glorifier.

GLORIFIANT. part. prés. invar. du v. Glorifier. Qui glorifie. Des saints glorifiant le Seigneur au milieu des souffrances.

GLORIFIANT, ANTE. adj. Honorant. C'est une chose très-glorifiante. Famil.

GLORIFICATION. s. f. (pr. *glo-ri-fi-ka-ci-on*; ét. lat., *gloria*, gloire; *facere*, faire). Elévation à la gloire. Il ne se dit guère que de l'élévation de la créature à la gloire éternelle des élus, après leur mort. La glorification des élus.

GLORIFIÉ, ÉE. part. pass. du v. Glorifier. Dieu est glorifié dans ses saints.

GLORIFIER. v. a. 1re conj. *Je glorifie, nous glorifions. Je glorifiais, nous glorifiions, vous glorifiiez. Que je glorifie, que nous glorifiions, que vous glorifiiez*. Honorer Dieu; rendre honneur et gloire à Dieu. Glorifier Dieu de toutes choses. Vous faites *glorifier* le nom du Seigneur. (Mass.) Veut-il par mon trépas que je le *glorifie*? (Rac.)
[...] cipants de la gloire, de la béatitude éternelle.

— SE GLORIFIER. v. pron. Faire gloire de quelque chose, en tirer vanité. Se glorifier de sa noblesse, de son esprit, de ses richesses. Tous les biens du monde ne méritent pas qu'on se glorifie. Dieu est le seul qui se glorifie de faire la loi aux rois. Se glorifier d'une disgrâce qu'on n'a pas méritée. Tant qu'Alexandre eut en tête un si grand capitaine, il put se *glorifier* d'avoir vaincu un ennemi digne de lui. (Boss.) Je me *glorifiais* de la faculté que je sentais. (Buff.) On se *glorifie* avec raison de descendre d'un grand homme. (Duclos.)

— *Se glorifier dans*. Mettre son honneur et sa gloire en quelque chose. Dieu se glorifie dans ses saints. Un père se glorifie dans ses enfants. Un véritable chrétien ne doit se glorifier que dans la croix de Jésus-Christ.

GLORIOLE. s. f. (du lat. *gloria*, gloire). Vanité qui a pour objet de petites choses. Etre sensible à la gloriole. Sacrifier tout à la gloriole. Pour la gloriole. La *gloriole* n'est, en quelque sorte, qu'une parodie de la gloire. (Barr.)

GLORIOLER (SE). v. pron. 1re conj. S'est dit pour Avoir de la gloriole, tirer vanité. Nous nous gloriolons pour rien.

GLORIOLETTE. s. f. Diminutif de Gloriole, qui s'est quelquefois employé par plaisanterie.

GLOSE. s. f. (du gr. γλῶσσα, langue). Explication de quelques mots obscurs d'une langue par d'autres plus intelligibles de la même langue. Ce passage est plein de mots obscurs, il a besoin de glose. Glose interlinéaire. Il est souvent arrivé que la glose a passé dans le texte, a été insérée dans le texte, est entrée, s'est introduite dans le texte.

— Commentaire qu'on fait pour expliquer plus au long et plus intelligiblement le texte d'un auteur, soit en la langue même de cet auteur, soit en une autre langue. Glose ordinaire, faite sur le latin de la Vulgate.

— Commentaire littéral, notes servant à l'éclaircissement d'un texte. La glose d'Accurse. La glose du droit canon. La glose vaut mieux que le texte. C'est un texte où chacun fait sa *glose*. (Boil.)

— Prov. et fig. *C'est la glose d'Orléans, plus obscure ou pire que le texte*. Se dit d'une explication qui n'est pas assez claire ou qui embrouille le texte au lieu de l'éclaircir.

— Petit ouvrage de poésie, sorte de commentaire ou de parodie de la pièce d'un autre auteur, dont on répète un des vers à la fin de chaque stance, lequel entre dans le sens de la strophe dont il fait partie Les poètes espagnols ont fait beaucoup de gloses. Gloses de sainte Thérèse.

— En mauvaise part, Réflexions, critiques, interprétations ajoutées à un récit, certaines circonstances inventées par la malignité, et qui courent le monde. Dites le fait simplement, point de glose. Il est vrai que ses amis racontent la chose ainsi; mais la glose ajoute..... Dites la vérité sans glose.

GLOSÉ, ÉE. part. pass. du v. Gloser. S'emploie adj. Bible glosée.

GLOSER. v. a. 1re conj. (rad. *glose*). Faire une glose, expliquer par une glose. Les auteurs qui ont glosé la Bible.

— Fig. et fam. Critiquer. Gloser quelqu'un

Quoi! pour un maigre auteur que je *glose* en passant!
Est-ce un crime, après tout, et si noir et si grand?
(BOILEAU.)

— Donner un mauvais sens à quelque action, à quelque discours; censurer, critiquer; interpréter en mal. Il n'y a rien à gloser. Que trouvez-vous à gloser là-dessus?

— v. n. Médire. Vous glosez sur tout. Pourquoi toujours gloser sur mes actions, sur mes paroles? Il n'y a point à gloser sur sa conduite. On en glose partout.

Il n'est point de si belle chose
Qu'aisément dessus on ne *glose*. (PERRAULT.)

(L'ours) *glosa* sur l'éléphant, dit qu'on pourrait encor
Ajouter à sa queue, ôter à ses oreilles. (LA FONT.)

— S'emploie aussi dans ce sens d'une manière absolue. Il jase de tout, *glose*, interrompt, décide. (J.-J. Rouss.)

GLOSEUR, EUSE. s. (rad. *glose*). Celui, celle qui glose sur tout, trouve à reprendre sur tout, qui interprète tout en mal. C'est un gloseur perpétuel. Un gloseur insupportable.

GLOSS. Didact. Abréviation du mot Glossaire

GLOSSAIRE. s. m. (du gr. γλῶσσα, langue). Philol. Dictionnaire servant à l'explication de certains mots moins connus d'une langue, par d'autres termes de la même langue plus connus Vieux glossaire. Le riche glossaire de la langue grecque. Le glossaire de du Cange. Le glossaire de Linderborck sur les lois de Charlemagne et de Louis le Débonnaire. Le glossaire de François Pithou sur la loi salique. Le glossaire alphabétique de La Monnoie. Le glossaire de la langue romane, par Rochefort. Aucun ouvrage ne serait plus nécessaire qu'un *glossaire* général de l'ancienne langue française. (Du Roz.)

— Se dit quelquefois d'un simple vocabulaire.

— Entom. Ensemble de la langue et de la languette ou lèvre des insectes.

GLOSSALGIE. s. f. (du gr. γλῶσσα, langue, ἄλγος, douleur). Médec. Névralgie linguale, sentiment de douleur dans l'organe du goût et de la parole.

GLOSSALGIQUE. adj. des 2 g. Méd. Qui [...]

GLOSSANTHRAX. s. m. (ét. gr. γλῶσσα, langue; ἄνθραξ, charbon) Méd. Tumeur gangréneuse accompagnée d'une douleur vive et d'une chaleur brûlante.

— Art vét. Charbon sur la langue, particulier aux gros bestiaux.

GLOSSARIPHYTE. s. m. (ét. gr., γλωσσάριον, languette; φυτόν, plante). Bot. Genre de plantes synanthérées dont tous les fleurons sont ligulés.

GLOSSARRHENE. s. m. Bot. Genre de plantes du Brésil.

GLOSSATE. adj. des 2 g. (du gr. γλῶσσα, langue). Zool. Qui a la langue bien développée. || GLOSSATES. s. m. pl. Entom. Classe d'insectes correspondant aux lépidoptères, dont la langue, quelquefois nulle, est roulée entre deux palpes. On dit aussi un glossate.

GLOSSATEUR. s. m. Auteur qui a glosé un livre. Il s'emploie principalement dans cette locution : Les glossateurs de la Bible. Il est assez ordinaire aux *glossateurs*, ainsi qu'aux commentateurs, d'être diffus sur ce qui s'entend aisément, et de garder le silence sur les endroits difficiles. (Du Roz.)

GLOSSE. s. f. Entom. Langue des insectes hyménoptères et diptères.

— Conchyl. Mollusque qui habite la coquille appelée Isocarde.

GLOSSÈME. s. m. (du gr. γλῶττα, langue). Philol. anc. Mot obscur qui a besoin d'une explication.

GLOSSIEN. adj. et s. m. (du gr. γλῶσσα, langue). Qui appartient à la langue.

GLOSSIQUE. adj. des 2 g. Anat. Syn. de Glossien.

GLOSSITE. s. f. (du gr. γλῶσσα, langue). Médec. Inflammation de la langue.

GLOSSO. Init. Ce mot, dérivé du gr. γλῶσσα, langue, entre dans la composition de plusieurs mots scientifiques. Tantôt il fait partie intégrante du mot, tantôt il s'en détache et se réunit à un autre mot par un tiret, comme dans les suivants.

— GLOSSO-ÉPIGLOTTIQUE. adj. des 2 g. Anat. Qui appartient à la langue et à l'épiglotte.

— GLOSSO-HYAL. adj. et s. m. Anat. Corne postérieure de l'os hyoïde.

— GLOSSO-PALATIN. adj. Qui appartient à la langue et au palais.

— GLOSSO-PHARYNGIEN, IENNE. adj. Anat. Qui a son origine au pharynx, et se termine à la langue.

— GLOSSO-STAPHYLIN. adj. Anat. Se dit de deux muscles appelés aussi *glosso-palatins*, qui s'étendent des parties latérales et postérieures de la langue au voile du palais.

GLOSSOCARDIE. s. f. Bot. Genre de plantes à fleurs composées.

GLOSSOCATOCHE. s. m. (ét. gr., γλῶσσα, langue; κάτοχος, retenu). Chir. Instrument propre à abaisser la langue, et à faire l'examen de l'arrière-bouche.

GLOSSOCÈLE. s. m. (ét. gr., γλῶσσα, langue; κήλη, tumeur). Chir. Saillie de la langue hors de la bouche; affection de cet organe qui peut résulter de diverses causes.

GLOSSOCOME. s. m. (ét. gr., γλῶσσα, langue; κομέω, avoir soin). Chir. Sorte de coffre long dont on se servait autrefois pour obtenir la consolidation des fractures des cuisses et des jambes.

— Petit coffre ou étui dans lequel les anciens renfermaient les embouchures ou languettes de leurs flûtes.

— Machine composée de roues dentelées pour élever de grands fardeaux.

GLOSSODERME. s. m. (ét. gr., γλῶσσα, langue; δέρμα, peau). Conchyl. Genre de coquilles bivalves.

GLOSSODIE. s. f. Bot. Genre de plantes de la Nouvelle-Hollande, famille des orchidées.

GLOSSODONTE. adj. des 2 g. (ét. gr., γλῶσσα, langue, ὀδούς, ὀδόντος, dent). Zool. Qui a des dents sur la langue.

GLOSSOGRAPHE. s. m. Philol. et littér. S'est dit pour Celui qui écrit ou qui a écrit sur les langues.

GLOSSOGRAPHIE. s. f. (ét. gr., γλῶσσα, langue; γραφή, description). Anat. Description de la langue.

— Philol. Étude d'une langue, sous le rapport du glossaire, de la nomenclature de cette langue.

GLOSSOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Philol. et didact. Qui appartient à la glossographie.

GLOSSOÏDE. adj. des 2 g. (ét. gr., γλῶσσα, langue; εἶδος, ressemblance). Qui a la figure d'une langue humaine.

GLOSSOLEPTE. adj. des 2 g. (ét. gr., γλῶσσα, langue; λαμβάνω, je prends). Zool. Qui a la langue préhensile.

GLOSSOLOGIE. s. f. (ét. gr., γλῶσσα, langue; λόγος, traité). Didact. Partie de la médecine et de l'histoire naturelle qui traite de la langue. La glossologie embrasse l'étude de cet organe, sous les divers rapports de son anatomie, de sa contexture, de sa forme, de ses usages et du rôle qu'il joue dans la perception des saveurs, la mastication, la succion, la déglutition, l'expectoration, la prononciation, le chant, etc.

— Pathol. Étude des affections auxquelles la langue est sujette; des signes que son état et son aspect fournissent au pronostic, au diagno-

GLOSSOLOGIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à la glossologie.

GLOSSOMANIE. s. f. (ét. gr., γλῶσσα, langue; μανία, manie). Néol. Manie de bavarder.

GLOSSOMANCIE. s. f. (ét. gr., γλῶσσα, langue; μαντεία, divination). Sc. occ. Art de prédire l'avenir par l'inspection de la langue.

GLOSSOME. s. m. Bot. Arbuste de la Guiane, genre du votomite.

GLOSSOPÉTALE. adj. des 2 g. (ét. gr., γλῶσσα, langue; πέταλον, pétale). Bot. Qui a des pétales ligulés.

GLOSSOPÈTRE. s. m. (ét. gr., γλῶσσα, langue; πέτρος, pierre). Minér. Langue de pierre, dents de poissons pétrifiées, prises longtemps, à tort, pour des langues de serpent.

GLOSSOSTÈME. s. m. (ét. gr., γλῶσσα, langue; στήμων, étamine). Bot. Plante des environs de Bagdad.

GLOSSOTHÈQUE. s. f. (ét. gr., γλῶσσα, langue; θήκη, étui). Entom. Partie de la chrysalide qui loge la langue de l'insecte.

GLOSSOTOMIE. s. f. (ét. gr., γλῶσσα, langue; τομή, section). Anat. et chir. Amputation, dissection, préparation anatomique de la langue.

GLOSSOTOMIQUE. adj. des 2 g. Anat. et chir. Qui appartient à la glossotomie.

GLOTENIE. s. f. Se disait pour Gloutonnerie.

GLOTTE. s. f. (du gr. γλῶττα, langue). Anat. Petite ouverture située à la partie supérieure du larynx, et qui est destinée à donner passage à l'air qui s'échappe ou qui pénètre dans le larynx, soit dans l'acte de la respiration, soit lorsqu'on parle ou qu'on chante. Les dimensions de la glotte. Les fonctions de la glotte.

— Les anciens distinguaient aussi par le mot *glotte* une certaine partie de leurs flûtes. Pollus et Hésychius disent que les glottes étaient des languettes ou petites langues qui s'agitaient par le souffle des musiciens. Il paraîtrait d'après cela que les flûtes des anciens étaient des espèces de hautbois dont les glottes étaient des anches.

GLOTTIDE. adj. des 2 g. (rad. gr. γλῶττα, langue). Ornith. Qui a la langue très-longue. || GLOTTIDES. s. m. pl. Famille d'oiseaux à langue très-longue. On dit aussi Un glottide.

GLOTTIDION. s. m. Bot. Plante légumineuse de la Caroline, ayant des fleurs disposées en grappes lâches.

GLOTTITE. s. f. Méd. Inflammation de la glotte.

GLOTTORANT, ANTE. adj. Qui crie comme la cigogne. Voix glottorante.

GLOTTORER. v. n. 1re conj. Crier comme la cigogne.

GLOUCESTER. s. m. Géogr. Comté d'Angleterre; 340,000 hab. On dit aussi *Glocester*.

— GLOUCESTER (Comtes et ducs de). Titre porté par plusieurs personnages historiques, la plupart fils ou frères des rois d'Angleterre.

GLOUGLOU. s. m. Onomat. Bruit que fait une liqueur qui s'écoule d'une bouteille. Le glouglou, les glouglous de la bouteille. Il n'est guère usité que dans les chansons à boire.

Et ses flots, l'un de l'autre au passage jaloux,
Comblent mon gobelet de leurs petits *glouglous*. (Pus.)

Qu'ils sont doux,
Bouteille jolie,
Qu'ils sont doux
Vos petits *glouglous*. (Mol.)

Je ne te quitte plus, ô ma chère bouteille!
Par tes mélodieux *glouglous*,
Autant que mon palais tu flattes mon oreille. (***)

— adj. et s. m. Se dit aussi du pigeon qui imite ce bruit.

GLOUGLOUTER ou **GLOUGLOTTER.** v. n. 1re conj. Onomat. Qui exprime la manière de crier des dindons. Le coq d'Inde glougloutte.

GLOUME. s. f. Bot. V. GLUME.

GLOUPICHI. s. m. Ornith. Oiseau aquatique du Kamtschatka.

GLOUSSEMENT. s. m. (du lat. *glocitatio*). Bruit sourd que font les poules qui appellent leurs poussins.

GLOUSSER. v. n. 1re conj. (du lat. *glocire* ou *glocitare*). Faire des gloussements, en parlant des poules.

GLOUSSETTE ou **GLOUET.** s. m. Ornith. Poule d'eau brune.

GLOUTERON. s. m. Bot. Nom vulgaire de la bardane.

GLOUTIR. v. a. et n. 2e conj. Se disait pour Engloutir.

GLOUTON, ONNE. adj. (du lat. *gluto*; fait du gr. γλύζω, j'avale). Qui mange avec avidité et avec excès. Homme glouton. Personne gloutonne. Animal glouton.

D'un plomb subtil que le salpêtre embrasse,
Vous irez insulter le sanglier *glouton*. (Regn.)

— Vorace, en parlant des choses.

Pour moi, satisfaisant mes appétits *gloutons*,
J'ai dévoré force moutons. (La Fontaine.)

— substantiv. Un glouton. Une gloutonne.

Nous voulons, disent-ils, étouffer le *glouton*
Qui nous a pris Robin-Mouton. (La Fontaine.)

GLOUTON. s. m. Mamm. Genre de mammifères intermédiaires aux ours et aux martres; ils ont la taille d'un chien de moyenne gran-

de la queue, est d'environ deux pieds.

GLOUTONNEMENT. adv. D'une manière gloutonne. Manger gloutonnement. Avaler gloutonnement. Les loups mangent *gloutonnement*. (La Font.) Diogène donna un soufflet à un pédagogue d'un jeune homme qui mangeait trop *gloutonnement* devant lui. (Sallent.)

GLOUTONNERIE. s. f. (rad. *glouton*). Vice du glouton. Cet homme est d'une gloutonnerie dégoûtante. Ce n'est qu'une confusion perpétuelle de la gourmandise proprement dite avec la *gloutonnerie* et la voracité. (B.-Sav.)

GLOUTONNIE. s. f. Vieux mot qui s'est dit pour Gloutonnerie. || *Gloutonnie sent honnie.* (Prov. du XVe siècle.)

GLOUZE. s. f. Mar. Échancrure, abaissement formé dans les bancs de sable, ce qui permet à l'eau de s'y introduire.

GLOXINE. s. f. Bot. Genre de plantes originaires du Mexique, établi dans la famille des personnées.

GLU. s. f. (du lat. *gluten*, dérivé du gr. γλία). Substance visqueuse, filante, adhérant avec force à la plupart des corps qui la touchent. Cette propriété caractéristique la fait employer avec succès à la chasse des oiseaux. On s'en sert aussi pour préserver les arbres des insectes et des chenilles. On la tire de l'écorce du houx, de la racine du viorne et des fruits du gui et des sébestes. Glu anglaise.

Sur vos rameaux la *glu* perfide
Trahit la tourterelle avide,
La grive, le rusé moineau. (*N. Ch. de vers.*)

— Fig. Charme, attrait qui vous subjugue, qui vous enchaîne.

Qui dans la *glu* du tendre amour s'empêtre,
De s'en tirer n'est pas toujours le maître
(F. de Neufchateau.)

GLUANT, ANTE. adj. De la nature de la glu, plein de glu, visqueux comme de la glu. La poix, la gomme sont des choses gluantes. Les limaçons ont une bave gluante.

Deux assiettes suivaient, dont l'une était ornée
D'une langue en ragoût, de persil couronnée;
L'autre, d'un godiveau tout brûlé par dehors,
Dont un beurre *gluant* inondait tous les bords. (Boil.)

— Fig. Tenace, dont on ne peut se débarrasser que difficilement. La pauvreté est si *gluante* qu'on ne saurait s'en débarrasser. (Ablanc.)

— Prov. *Avoir les mains gluantes.* S'enrichir aux dépens des autres. Ce juge a les mains gluantes.

GLUAUX. s. m. pl. (rad. *glu*). Corps enduits de glu pour prendre les oiseaux. Les gluaux sont surtout employés pour prendre des becs-fins à la pipée. On les forme avec des branches de saule très-minces, fendues par le gros bout. On les fixe dans les branchages des buissons, afin que les oiseaux y attachent leurs ailes et y demeurent captifs.

L'oiseau qui se voit arrêté,
Cédant aux *gluaux* qui l'enchaînent,
Pour se remettre en liberté
Perd les plumes qui le retiennent. (***)

GLUCICO-HYDRIQUE. adj. des 2 g. Chim. Se dit d'un sel glucique combiné avec un hydracide.

GLUCICO-POTASSIQUE. adj. des 2 g. Chim. Qui se compose d'une combinaison de sel glucique avec du sel potassique.

GLUCK (Christophe). (pr. *Glouck*). Célèbre compositeur, né dans le Haut-Palatinat, en 1714, mort à Vienne, en 1787. Donna successivement plusieurs chefs-d'œuvre : Iphigénie en Aulide, Orphée, Armide, Iphigénie en Tauride, dont les paroles sont en français. Le dernier sujet fut aussi traité par Piccini. A cette occasion, il s'éleva entre leurs partisans, les *Piccinistes* et les *Gluckistes*, une querelle fort longue et fort animée sur la prééminence des deux rivaux, et du genre cultivé par chacun d'eux. Cette question est encore indécise : chaque parti tient à son opinion.

GLUCKISME. s. m. Mus. Opinion, système des gluckistes. || Système musical de Gluck.

GLUCKISTE. adj. des 2 g. Mus. Qui appartient au système musical de Gluck.

— s. m. Partisan de ce système, par opposition surtout aux partisans de Piccini. Les Gluckistes et les Piccinistes partageaient le parterre de l'Opéra en deux factions.

GLUCYNE. s. f. Substance terreuse qu'on a découverte en 1797 dans l'émeraude et le béryl. Elle est infusible et forme des sels sucrés et astringents. Elle est composée d'oxygène et d'un métal nommé *glucynium*, *glycium* et *beryllium*.

GLUCYNIUM ou **GLUCYUM.** s. m. Chim. Métal obtenu de la glucyne et isolé du chlorure de glucynium, au moyen du potassium.

GLUCYQUE. adj. m. Chim. Qui a rapport aux sels à base de glucyne.

GLUE. s. f. V. GLU.

GLUÉ, ÉE. part. pass. du v. Gluer. S'emploie adjectiv. Bâton glué. Branche gluée.

GLUER. v. a. 1re conj. Enduire de glu. Gluer des branches, des petites baguettes pour prendre des oiseaux.

— Par extens. Ces confitures m'ont glué les mains. Hors d'usage dans ce sens.

GLUET. s. m. Bot. Plante de l'île Bourbon.

GLUI. s. m. Agric. Grosse paille de seigle pour couvrir les toits.

GLUIRAS. Géogr. Ch.-l. de cant. (Ardèche):

GLUMACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui est d'un tissu sec et dur.

GLUMAL, ALE. adj. Bot. Qui ressemble à une glume.

GLUME. s. f. Bot. Nom donné par les botanistes aux écailles florales des graminées. || Enveloppe extérieure de chaque épillet. || Enveloppe particulière de chaque fleur. Cette dernière acception est la plus généralement admise aujourd'hui.

GLUMÉ, ÉE. adj. Bot. Qui est muni d'une glume.

GLUMELLE. s. f. (diminut. de *glume*). Bot. Genre de graminées à petites écailles blanchâtres, de forme et de structure variables.

GLUMELLÉEN, ENNE. adj. Bot. Qui provient d'une glumelle.

GLUMIFLORE. adj. des 2 g. Bot. Dont les fleurs sont glumacées.

GLUMU-GADUR. Myth. sept. Sortilége par lequel les Islandais croient qu'un lutteur peut se rendre invincible.

GLUTA. s. m. Bot. Genre de dicotylédones à fleurs complètes, polypétalées, de la pentandrie monogynie.

GLUTAGO. s. f. Bot. Loranthe dont les baies sont glutineuses et monospermes.

GLUTEN. s. m. (pr. *glu-tènn*; rad. *glu*). Substance végétale contenant de l'hydrogène, de l'oxygène, du carbone et de l'azote. On la trouve dans le froment, le seigle et dans beaucoup d'autres semences graminées. Le gluten est solide, visqueux, collant et insipide. On l'emploie pour faire des vernis et coller des fragments de poterie. Le gluten a été découvert par Baccario, chimiste italien. Préparation du gluten. Le gluten est le principe le plus nutritif de la farine. Dans la germination, c'est sous l'influence du *gluten* que les grains de fécule, éclatés, fournissent une matière sucrée, spécialement destinée à nourrir le jeune embryon pendant les premiers moments de son existence. (Lefèv.)

GLUTÉNOÏDE. adj. des 2 g. Didact. Qui ressemble au gluten.

GLUTINATIF. adj. m. V. AGGLUTINATIF.

GLUTIER. s. m. Bot. Genre des tithymaloïdes. Les Américains retirent du *glutier* une sorte de glu qui découle naturellement du tronc de l'arbre, auquel ils font des incisions. (Favrot.)

GLUTINANT. adj. et s. m. Médec. Se dit d'un remède qui colle, qui attache comme la glu. Des glutinants.

GLUTINAIRE. s. f. (rad. *glu*). Bot. Sauge qui laisse suinter de son écorce une résine d'abord molle, ayant quelque affinité avec le benjoin.

GLUTINATEUR. s. m. Ant. rom. Ouvrier employé à coller ensemble des feuilles de papyrus, pour former les volumes.

GLUTINATION. s. f. (pr. *glu-ti-na-ci-on*, rad. *glu*). Chir. Action de joindre les parties divisées, comme le bord des plaies.

GLUTINEUX, EUSE. adj. Qui est de la nature du gluten; gluant, visqueux. Suc glutineux. Matière glutineuse.

GLUTINATOIRE. adj. des 2 g. (rad. *glu*). Didact. Qui colle ou agglutine.

GLUTINE. s. f. Chim. Albumine végétale.

GLUTINOSITÉ. s. f. Qualité de ce qui est gluant, visqueux.

GLYCÉRATION. s. f. Anc. pharm. Infusion, tisane de réglisse.

GLYCÈRE. s. m. Entom. Genre de vers à sang rouge.

GLYCÉRIE. s. f. Bot. Genre de plantes graminées. Fétuque flottante.

GLYCÉRINE. s. f. Chim. Principe doux des huiles.

GLYCERIUS (Flavius). Hist. rom. Romain de naissance illustre. Prit le titre d'empereur en 473; mais forcé par Léon Ier, empereur d'Orient, d'abdiquer, il embrassa l'état ecclésiastique et devint évêque de Salone en Dalmatie. Il mourut vers l'an 480.

GLYCÉRINÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une glycère.

GLYCIMÈRE. s. f. Conchyl. Genre de coquilles bivalves.

GLYCINE. s. f. Bot. Genre de la famille des légumineuses. La glycine frutescente, plante originaire de la Caroline, s'est acclimatée dans nos pays d'Europe.

GLYCISIDE. s. f. Bot. Nom que les anciens donnaient à la pivoine.

GLYCONIEN ou **GLYCONIQUE.** adj. m. Poés. gr. et lat. Se dit d'un vers composé d'un spondée et de deux dactyles. Un vers glyconien ou glyconique.

GLYCOSMIS. s. m. Bot. Plante de la famille des hespéridées, qui diffère des limonias par sa baie à cinq loges monospermes.

GLYCYCARPE. adj. des 2 g. (ét. gr., γλυκύς, doux; καρπός, fruit). Bot. Qui a des fruits doux et agréables.

GLYCYRRHIZINE. s. f. (ét., V. GLYCYRRHIZITE). Chim. Sucre de réglisse.

GLYCYRRHIZITE. s. f. (ét. gr., γλυκύς, doux, ῥίζα, racine). Bot. Réglisse d'Amérique. On appelle les graines, Graines d'Amérique

[illegible]. s. m. (du gr. γλυφή, fait de γλύφω, je grave). Archit. Se dit de tout trait gravé en creux, de tout canal creusé dans les ornements. Ce mot est moins usité que son composé *triglyphe*. V. TRIGLYPHE.

GLYPHIDE. s. m. Bot. Genre de lichens.

GLYPHIDÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à un glyphide. || GLYPHIDÉES. s. f. pl. Famille de lichens. || On dit aussi une glyphidée.

GLYPHIE. s. f. Bot. Plante de Madagascar.

GLYPHIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui est chargé de sculptures, ou qui semble l'être.

GLYPHISODON. s. m. Ichthyol. Genre de poissons de la famille des sciénoïdes, qu'on trouve dans les deux Indes.

GLUMELLÉEN, ENNE. adj. Bot. Qui provient d'une glumelle.

GLUMIFLORE. adj. des 2 g. Bot. Dont les fleurs sont glumacées.

GLUMU-GADUR. Myth. sept. Sortilége par lequel les Islandais croient qu'un lutteur peut se rendre invincible.

GLUTA. s. m. Bot. Genre de dicotylédones à fleurs complètes, polypétalées, de la pentandrie monogynie.

GLUTAGO. s. f. Bot. Loranthe dont les baies sont glutineuses et monospermes.

GLUTEN. s. m. (pr. *glu-tènn ;* rad. *glu*). Substance végétale contenant de l'hydrogène, de l'oxygène, du carbone et de l'azote. On la trouve dans le froment, le seigle et dans beaucoup d'autres semences graminées. Le gluten est solide, visqueux, collant et insipide. On l'emploie pour faire des vernis et coller des fragments de poterie. Le gluten a été découvert par Baccario, chimiste italien. Préparation du gluten. Le gluten est le principe le plus nutritif de la farine. Dans la germination, c'est sous l'influence du *gluten* que les grains de fécule, éclatés, fournissent une matière sucrée, spécialement destinée à nourrir le jeune embryon pendant les premiers moments de son existence. (Lefèv.)

GLUTÉNOÏDE. adj. des 2 g. Didact. Qui ressemble au gluten.

GLUTINATIF. adj. m. V. AGGLUTINATIF.

GLUTIER. s. m. Bot. Genre des tithymaloïdes. Les Américains retirent du *glutier* une sorte de glu qui découle naturellement du tronc de l'arbre, auquel ils font des incisions. (Favrot.)

GLUTINANT. adj. et s. m. Médec. Se dit d'un remède qui colle, qui attache comme la glu. Des glutinants.

GLUTINAIRE. s. f. (rad. *glu*). Bot. Sauge qui laisse suinter de son écorce une résine d'abord molle, ayant quelque affinité avec le benjoin.

GLUTINATEUR. s. m. Ant. rom. Ouvrier employé à coller ensemble des feuilles de papyrus, pour former les volumes.

GLUTINATION. s. f. (pr. *glu-ti-na-ci-on*, rad. *glu*). Chir. Action de joindre les parties divisées, comme le bord des plaies.

GLUTINEUX, EUSE. adj. Qui est de la nature du gluten ; gluant, visqueux. Suc glutineux. Matière glutineuse.

GLUTINATOIRE. adj. des 2 g. (rad. *glu*). Didact. Qui colle ou agglutine.

GLUTINE. s. f. Chim. Albumine végétale.

GLUTINOSITÉ. s. f. Qualité de ce qui est gluant, visqueux.

GLYCÉRATION. s. f. Anc. pharm. Infusion, tisane de réglisse.

GLYCERE. s. m. Entom. Genre de vers à sang rouge.

GLYCÉRIE. s. f. Bot. Genre de plantes graminées. Féluque flottante.

GLYCÉRINE. s. f. Chim. Principe doux des huiles.

GLYCERIUS (Flavius). Hist. rom. Romain de naissance illustre. Prit le titre d'empereur en 473 ; mais forcé par Léon Ier, empereur d'Orient, d'abdiquer, il embrassa l'état ecclésiastique et devint évêque de Salone en Dalmatie. Il mourut vers l'an 480.

GLYCÉRINÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une glycère.

GLYCIMÈRE. s. f. Conchyl. Genre de coquilles bivalves.

GLYCINE. s. f. Bot. Genre de la famille des légumineuses. La glycine frutescente, plante originaire de la Caroline, s'est acclimatée dans nos pays d'Europe.

GLYCISIDE. s. f. Bot. Nom que les anciens donnaient à la pivoine.

GLYCONIEN ou **GLYCONIQUE.** adj. m. Poés. gr. et lat. Se dit d'un vers composé d'un spondée et de deux dactyles. Un vers glyconien ou glyconique.

GLYCOSMIS. s. m. Bot. Plante de la famille des hespéridées, qui diffère des limonias par sa baie à cinq loges monospermes.

GLYCYCARPE. adj. des 2 g. (ét. gr., γλυκύς, doux ; καρπός, fruit). Bot. Qui a des fruits doux et agréables.

GLYCYRRHIZINE. s. f. (ét., V. GLYCYRRHIZITE). Chim. Sucre de réglisse.

GLYCYRRHIZITE. s. f. (ét. gr., γλυκύς, doux, ῥίζα, racine). Bot. Réglisse d'Amérique. On appelle les graines, Graines d'Amérique.

[illegible]. s. m. (du gr. γλυφή, fait de γλύφω, je grave). Archit. Se dit de tout trait gravé en creux, de tout canal creusé dans les ornements. Ce mot est moins usité que son composé *triglyphe*. V. TRIGLYPHE.

GLYPHIDE. s. m. Bot. Genre de lichens.

GLYPHIDÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à un glyphide. || GLYPHIDÉES. s. f. pl. Famille de lichens. || On dit aussi une glyphidée.

GLYPHIE. s. f. Bot. Plante de Madagascar.

GLYPHIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui est chargé de sculptures, ou qui semble l'être.

GLYPHISODON. s. m. Ichthyol. Genre de poissons de la famille des sciénoïdes, qu'on trouve dans les deux Indes.

GLYPHOMITRION. s. m. Bot. Genre de mousses.

GLYPHORHAMPHE. adj. des 2 g. Ornith. Qui a le bec échancré. || GLYPHORHAMPHES. s. m. pl. Famille d'oiseaux. || On dit aussi un glyphorhamphe.

GLYPTIQUE. s. f. (du gr. γλύφω, creuser). Techn. Art de graver, soit en creux, soit en relief, sur pierres fines. || Art de graver sur acier les coins ou carrés destinés à frapper des médailles.

GLYPTOGNOSIE. s. f. (ét. gr., γλυπτός, gravé ; γνῶσις, connaissance). Didact. Connaissance des pierres gravées.

GLYPTOGRAPHE. s. m. Didact. Celui qui s'occupe de glyptographie.

GLYPTOGRAPHIE. s. f. (ét. gr., γλυπτός, gravé ; γράφω, écrire). Didact. Science qui a pour objet l'étude et la connaissance des pierres gravées antiques.

GLYTOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui appartient à la glyptographie.

GLYPTOLOGIE. s. f. (ét. gr., γλυπτός, gravé ; λόγος, discours). Didact. Traité sur les pierres gravées antiques.

GLYPTOLOGIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui concerne la glyptologie. Science glyptologique.

GLYPTOSPERMES. s. f. pl. (ét. gr., γλυπτός, gravé ; σπέρμα, graine, fruit). Bot. Famille de plantes dont les fruits sont ridés et comme sculptés.

GLYPTOTHÈQUE. s. f. (ét. gr., γλύφω, je grave ; γλυπτός, gravé ; θήκη, boîte ; formé de τίθημι, je place). Cabinet de pierres gravées. On dit plus ordinairement Dactyliothèque.

GMELIN (J.-George). Naturaliste, né à Tubingue en 1709, mort en 1755. On lui doit la Flore de Sibérie.

GMELIN. s. m. Bot. Arbre épineux de l'Inde, famille des pyrénacées. || Arbre qui est le rébère tétrandre.

GNA. Myth. celt. Messagère céleste de la déesse Freya.

GNAC. s. m. (pr. *gniak*). Mot utile seulement dans ce proverbe : *il y a du gnac*, c'est-à-dire, quelque chose de suspect dont il faut se défier. L'affaire n'est pas claire, il y a du gnac. Cette locution rappelle l'histoire d'un courtisan qui, sortant des appartements du Louvre, cherchait vainement son manteau à l'endroit où il l'avait déposé. Il demanda quelles étaient les personnes qui étaient sorties avant lui, dans l'espérance qu'il pourrait le retrouver chez quelqu'une d'elles ; mais comme il entendit nommer un gentilhomme gascon dont le nom se terminait en *gnac :* Ah ! s'écria-t-il, puisqu'il y a du *gnac*, mon manteau est perdu.

GNACARE. s. f. Nacaire, sorte de cymbale. Molière s'est servi de ce mot dans sa pastorale comique. Quatre Égyptiens jouant des *gnacares*.

GNAFLE. s. f. Se dit familièrement, par opposition à Rafle, d'un mauvais coup au jeu de dés. || Prov. *Après rafle, gnafle*, ce qui signifie qu'il est rare de faire deux bons coups de suite.

GNANCU. s. m. Ornith. Aigle du Chili.

GNAPHALE ou **GNAFALIUM.** s. m. (du gr. γνάφαλον, bourre ou duvet ; dérivé de γνάπτω, je carde). Bot. Genre de plantes de la famille des corymbifères, dont les fruits sont couverts d'une espèce de coton cardé. On l'appelle vulgairement Gnaphale cotonnière.

GNAPHALIÉ, ÉE. adj. Qui ressemble à un gnaphale. || GNAPHALIÉES. s. f. pl. Famille de plantes à fleurs composées. || On dit aussi une gnaphaliée.

GNAPHALOÏDE. adj. des 2 g. Bot. V. GNAPHALIÉ.

GNAPHOSE. s. f. Entom. Genre d'araignées.

GNAPHOSIDE. s. f. Bot. V. GNÉPHOSIDE.

GNATHAPTÈRE. adj. des 2 g. (ét. gr., γνάθος, mâchoire ; ἀ priv. ; πτερόν, aile). Entom. Qui a des mâchoires, et qui n'a pas d'ailes. || GNATHAPTÈRES. s. m. pl. Ordre de la classe des insectes.

GNATHIDIE. s. f. Ornith. Chacune des branches de la mâchoire inférieure des oiseaux.

GNATHIE. s. f. Entom. Genre d'insectes coléoptères. || Conchyl. Genre de crustacés.

GNATHITE. s. f. (du gr. γνάθος, mâchoire). Médec. Inflammation de la joue.

GNATHOBOLE. s. m. Ichthyol. Espèce de poisson appelé aussi Odontognathe.

GNATHOCÉPHALE. s. m. (ét. gr., γνάθος, mâ[illegible] de tête, ne possède que de fortes mâchoires.

GNATHODONTE. adj. des 2 g. (ét. gr., γνάθος, mâchoire ; ὀδούς, ὀδόντος, dent). Zool. Dont les dents sont implantées dans l'épaisseur des mâchoires. || GNATHODONTES. s. m. pl. Ichthyol. On désigne sous cette dénomination la sous-classe qui renferme les poissons proprement dits. De Blainville a appliqué ce nom à l'une des deux grandes divisions de la classe des poissons, à laquelle Cuvier a donné le nom d'osseux.

GNATHON. s. m. Antiq. rom. Nom d'un personnage de comédie. Gnathon était devenu un terme générique que l'on appliquait à tous les parasites.

GNATHOPHYLLE. s. m. (ét. gr., γνάθος, mâchoire ; φύλλον, feuille). Conchyl. Genre de crustacés.

GNATHOPLÉGIE. s. f. (ét. gr., γνάθος, mâchoire ; πλήσσω, je frappe). Médec. Paralysie des joues.

GNATHOPLÉGIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à la gnathoplégie.

GNATHOPODE. adj. des 2 g. (ét. gr., γνάθος, mâchoire ; πούς, ποδός, pied). Zool. Dont les pattes sont transformées en mâchoires.

GNATHORRHAGIE. s. f. (ét. gr., γνάθος, mâchoire ; ῥέω, je coule). Médec. Épanchement du sang par les parois internes de la joue.

GNATHORRHAGIQUE. adj. des 2 g. Qui concerne la gnathorrhagie.

GNATHOSAURE. s. m. (ét. gr., γνάθος, mâchoire ; σαῦρος, lézard). Erpét. Reptile dont on ne connaît que des débris fossiles.

GNATHOSPASME. s. m. (ét. gr., γνάθος, mâchoire ; σπασμός, spasme). Médec. Contraction spasmodique de certains nerfs de la joue.

GNAVELLE. s. m. Bot. Genre de plantes de la famille des portulacées.

GNEISS. s. m. (pr. *ghnèss*). Minér. Roche composée essentiellement de mica en paillettes et de feldspath lamellaire ou grenu. Sa structure est plus ou moins feuilletée. Le mica forme la base du gneiss. Le gneiss forme un vaste système de terrains, répandu avec profusion sur la surface du globe, et qui partout se montre à découvert. On distingue dans le gneiss trois variétés principales : le *gneiss commun*, dans lequel le quartz n'est pas visible à l'œil nu ; le *gneiss quartzeux*, dans lequel le quartz commence à dominer ; le *gneiss talqueux*, dans lequel le talc a en grande partie remplacé le mica.

GNEISSIQUE. adj. des 2 g. Qui a la structure ou les caractères du gneiss.

GNÉPHOSIDE. s. f. Bot. Plante de la Nouvelle-Hollande. On l'appelle aussi Gnaphoside.

GNET. s. m. (pr. *ghné*). Bot. Arbre de l'Inde et des îles Moluques, à tronc droit fortement noueux, à rameaux élancés et articulés, et à feuilles glabres et luisantes par-dessus. Ses fruits sont rouges et renferment un noyau et une amande. Cuite, cette amande est comestible et de bon goût. Les botanistes ne sont pas encore d'accord à quelle famille appartient le gnet.

GNIAF. s. m. Se dit populairement pour désigner un Carreleur de souliers, un savetier ambulant, et par extension un Mauvais cordonnier ou bottier. || Fig. et pop. *C'est un gniaf.* C'est un gâcheur, un maladroit qui ne sait rien faire de bien.

GNIAN, GNIAN. Mimologisme destiné à peindre l'hésitation d'une personne qui ne demande pas mieux que de faire ce dont on la prie. Chante-t-il ? Oh ! madame je suis si tremblant ! — Et *gnian, gnian, gnian, gnian, gnian, gnian, gnian ;* dès que madame le veut, modeste auteur ! Je vais l'accompagner. — Prends ma guitare. (Beaumarch.)

— s. m. *Un gnian gnian.* Se dit d'un homme qui ne parle pas avec facilité, qui bredouille.

GNIDE ou **CNIDE.** (pr. *ghnide*). Géogr. Ville et promontoire de Carie, dans l'Heptapole dorique, sur la côte occidentale de l'Asie-Mineure, où Vénus avait un temple célèbre et une statue toute nue, ouvrage de Praxitèle. Selon les poètes, Gnide avait, ainsi que Paphos et Idalie, le droit de remiser le char et les colombes de la déesse, lorsqu'elle quittait l'Olympe pour visiter la terre.

GNIDIENNE. s. f. (pr. *ghni-dienne*). Bot. Genre de la famille des thymélées, renfermant des plantes originaires d'Afrique, remarquables par leurs fleurs, dont l'odeur rappelle celles de l'héliotrope.

GNIOLE. s. f. Pop. Les écoliers donnent ce nom à l'éraflure faite par une toupie en mouvement à une autre toupie. Donner une gniole, faire une gniole à une toupie.

— Par extension, se dit pour Coup. Il s'est donné une fameuse gniole.

— adj. et s. des 2 g. Se dit populairement pour Niais, gauche, embarrassé. C'est une gniole. C'est une petite gniole.

GNOÏTE. s. m. Hist. relig. Membre d'une secte plus connue sous le nom de *Nestoriens*.

GNOME. s. m. (pr. *ghnôme ;* du gr. γνώμων, connaisseur, prudent, fait de γνώσκω, je connais). Peuple de génies d'une petite stature, inventés par les cabalistes juifs. Selon eux, les gnomes, dont les femmes sont les gnomides, se tiennent dans les fissures métalliques du globe, les grottes cristallines, etc., et sont les gardiens des mines d'or, d'argent, de cristaux, de diamants, etc. [illegible] d'un office bien plus actif. (Denne-Bar.)

— Aphorisme, sentence. Dans ce sens, il est tiré du grec γνώμη, sentence.

— Entom. Genre d'insectes coléoptères.

GNOMIDE. s. f. (pr. *ghnomide*). Myth. cab. Femelles des gnomes. Les *gnomides* se pressent en foule sous le sol doré du Mexique, du Chili, sous les sables opulents de Golconde, de Visapour. (Denne-Bar.)

GNOMIQUE. adj. des 2 g. (pr. *ghno-mi-ke*). Qualification donnée aux poëmes renfermant des pensées, des sentences morales. || Se dit aussi des poëtes qui ont composé des poëmes moraux. Les plus célèbres poëtes gnomiques chez les anciens, sont Théognis, Pythagore, Phocylide, etc.

GNOMOLOGIE. s. f. (pr. *ghno-mo-lo-jie ;* du gr. γνώμη, sentence, λόγος, discours). Philosophie sententieuse.

GNOMOLOGIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à la gnomologie ; sententieux. Traité gnomologique. Peu usité.

GNOMOLOGUE. s. m. (pr. *ghno-mo-lo-gue*). Écrivain sententieux. Celui qui recueille des gnomes, des maximes ou sentences. Très-peu usité.

GNOMON. s. m. (pr. *ghno-mon ;* du gr. γνώμων, indicateur ; dérivé de γινώσκω, je connais). Astr. Espèce de grand style dont les astronomes se servent pour connaître la hauteur du soleil, et principalement du solstice.

— L'aiguille ou axe des cadrans solaires.

— Fig. Le palmier est par excellence le végétal du soleil, c'est un *gnomon* qui marque les heures par son ombre, les mois lunaires par ses feuilles nouvelles. (B. de St-P.)

GNOMONIQUE. s. f. Art de tracer des cadrans solaires, lunaires ou astraux, mais principalement des cadrans solaires sur un plan donné, ou sur la surface d'un corps donné quelconque. La gnomonique est une partie des mathématiques. || S'empl. aussi adjectiv. *Colonne gnomonique*. Nom par lequel on désigne l'obélisque des anciens. || *Polyèdre gnomonique*. Polyèdre sur les différentes surfaces duquel on a tracé des cadrans.

GNORISTE. s. m. Entom. Genre d'insectes diptères.

GNOSE. s. f. (du gr. γνῶσις, connaissance). Phil. Dans plusieurs écoles philosophiques, on appelait ainsi une science supérieure aux croyances vulgaires. Les gnostiques regardaient leur gnose comme supérieure aux trois sources où ils l'avaient puisée, c'est-à-dire au judaïsme, au christianisme, et aux religions d'Orient.

GNOSIMAQUE. s. m. (du gr. γνωσιμαχέω, fait de γνῶσις, science ; μάχη, combat). Hist. eccl. Nom donné à des sectaires chrétiens qui rejetaient toute espèce de recherche et d'étude dans le christianisme, et prétendaient que Dieu ne demandait autre chose du chrétien que de bonnes œuvres.

GNOSIS. Myth. Ariane, ainsi appelée de *Gnose*, ville de l'île de Crète, dont Minos, son père, était roi.

GNOSTICISME. s. m. (pr. *ghnos-ti-cis-me ;* ét., V. GNOSTIQUE). Philos. Système des gnostiques, syncrétisme des doctrines orientales, des théogonies indiennes et de la cabale juive, avec quelques idées chrétiennes. On doit éviter de confondre le gnosticisme avec le néoplatonisme d'Alexandrie. Le gnosticisme prit naissance dans l'intervalle qui sépare Philon d'Aristobule. Il se divise en deux écoles principales, l'école égyptienne, en général panthéiste, et l'école syriaque, dualiste.

GNOSTIQUE. adj. des 2 g. (du gr. γνωστικός, dér. de γνῶσις, science). Qui est savant, éclairé. L'école gnostique fut un mélange de certaines doctrines persiques, chaldéennes, grecques et chrétiennes. Elle regarda la matière comme le mauvais principe, et la formation du monde comme une chute de l'Être divin.

— *Puissance gnostique.* Surnom par lequel Jean Scot Érigène désigne Dieu comme étant l'intelligence suprême.

GNOSTIQUE. s. m. Hist. eccl. Espèce de philosophes religieux, qui ont été célèbres dans les commencements du christianisme, et dont le premier fut Simon le Magicien, mort l'an 64 après J.-C., et le dernier, le Persan Manès. || Gnostique est employé par opposition à Gnosimaque, pour désigner un parfait chrétien, qui joint la contemplation et l'étude de la religion aux bonnes œuvres. On disait aussi Vrai gnostique pour distinguer ces philosophes chrétiens des hérétiques qui portaient le même nom. Il n'y a que le *gnostique* qui ait une véritable religion. (St Clément d'Alexandrie.)

— Phil. Partisan du gnosticisme. Euphrate fut un des chefs des gnostiques.

GNOU. s. m. Mamm. Mammifère ruminant du genre des antilopes. Il est farouche, habite l'Afrique, et s'apprivoise difficilement.

GO (Tout de). loc. adv. (de l'angl. *go*, aller). Pop. Librement, sans façon. Entrer tout de go. Eh ! monsieur, où allez-vous vous fourrer ? Vous êtes bien hardi de vouloir vous présenter tout de *go* à pareille fête. (Spect. fr.)

— Sans obstacle. Cela va tout de go.

Jadis tout allait plus de go,
Une main mise l'une en l'autre,
Sans curé ni sans conjungo,
Fit leur mariage, et rompt le nôtre. (*Merc. de 1738.*)

GOA. Géogr. Ville de l'Inde portugaise, autrefois considérable. Maintenant presque dé[illegible] nouvellement bâtie dans l'île de Goa, où s'est transportée presque toute la population de l'ancienne Goa. C'est la résidence du vice-roi des possessions portugaises dans l'Asie et l'Océanie ; 20,000 hab. || L'île de Goa, qui a 40 kilom. de tour, forme avec les districts de Diu et de Daman un gouvernement qui porte aussi le nom de Goa, et dont la population est de 417,000 h.

GOACHE ou **GOUACHE.** s. f. Ornith. Ancien nom de la perdrix grise.

GOACOUAZ. s. m. Bot. Grand arbre d'Amérique qui donne le baume de tolu.

GOACHIROS ou **GUAIRAS.** Géogr. Peuple indigène de la presqu'île située entre le golfe de Maracaibo et la mer des Antilles.

GOAILLER, GOAILLERIE, GOAILLEUR. V. GOUAILLER, GOUAILLERIE, GOUAILLEUR.

GOAN. s. m. Bot. Arbre de la Perse qui donnait, étant brûlé, des cendres fournissant la véritable tutie d'Alexandrie.

GOAZIL. s. m. Relat. Châtelain ou commandant d'un fort de Perse.

GOBAIN (SAINT-). Géogr. Ville de France (Aisne), où il y a la plus belle manufacture de glaces de l'Europe ; 2,400 hab.

GOBBE. s. f. (du lat. *cupa*, coupe). Pop. Composition en forme de bol, qu'on donne aux chiens, aux bestiaux pour les empoisonner. Les chasseurs en font aussi usage pour faire mourir les bêtes puantes.

— Art vétér. C'est ainsi qu'on nomme, chez les bêtes à laine, ce qu'on appelle *égagropile* chez les bêtes bovines.

— Pourquoi écrire ce mot avec deux *b*, quand le verbe *gober* n'en prend qu'un, et que les mots ainsi terminés ne doublent pas la consonne ? Cette orthographe étant contraire à l'étymologie, à l'analogie et à la prononciation, devrait être réformée. On ne conçoit pas pourquoi l'Académie admet une orthographe aussi vicieuse.

GOBBÉ, ÉE. adj. Art vét. Se dit d'une bête à laine dans l'estomac de laquelle on trouve une gobbe.

GOBÉ, ÉE. part. pass. du v. Gober. S'empl. adjectiv. Mets gobé. Nouvelle gobée. Personne gobée.

GOBE-AFFRONT. s. m. Burl. Lâche, homme insensible à la honte. Un courtisan, un *gobe-affront.* (Scarron.)

GOBEAU. s. m. (du celt. *gob*, bec, bouche). S'est dit pour Coupe à boire, gobelet. Le duc de Moscovie devait anciennement cette révérence aux Tartares, quand ils envoyaient vers lui des ambassadeurs, qu'il leur allait au-devant à pied et leur présentait un *gobeau* de lait de jument (breuvage qui leur est en délices), et si en buvant quelque goutte en tombait sur le crin de leurs chevaux, il était tenu de les lécher avec la langue. (Montaigne.)

GOBELET. s. m. (du lat. barb. *gobeletus*, dér. du celt. *gob*, bec, bouche). Vaisseau de verre ou de quelque substance métallique qui est plus haut que large, ordinairement rond et sans anse, qu'il soit de verre ou de métal, et sans pied quand il est de verre, d'une capacité à pouvoir être tenu dans la main, et dont on se sert pour prendre des liqueurs qui servent de boisson. Boire dans un gobelet d'argent. Gobelet d'or. Une des punitions usitées chez les Morlaques contre les mères qui négligent de veiller à la conduite de leurs filles, c'est de les faire boire dans un *gobelet* percé au fond. (Journ. de Paris.) On ne se servait autrefois, en France, que d'un seul *gobelet* pour toute la famille. (Dulaure.) Sainte Herlande fut déshéritée par son père pour avoir, entre autres choses, rincé le *gobelet* commun avant de s'en servir pour elle. (***)

— Autrefois on appliquait ce nom spécialement aux verres à pied dont on ne se servait que pour les vins fins et les liqueurs. Mais aujourd'hui ces sortes de verres sont d'un usage général, et on ne les désigne plus que sous le nom de *verres*.

— Chez le roi, le lieu où l'on fournissait le pain, le vin, le fruit et le linge pour la bouche du roi. || *Chef du gobelet.* Le premier des officiers de la maison du roi. || Les officiers qui servaient au gobelet. Le gobelet a reçu ordre de faire telle chose.

— Ustensiles en forme de gobelets à boire, et ordinairement en fer-blanc, dont le dessous est concave, et qui servent à escamoter, à faire des tours de gibecière. Faire passer une muscade sous un gobelet. Jouer des gobelets. Joueur de gobelets. La chimie doit des découvertes très-importantes à des tours de *gobelets*. (Boissy.)

— Fig. et fam. *Joueur de gobelets.* Fourbe qui ne cherche qu'à tromper ceux avec qui il traite. Prenez garde à lui, c'est un joueur de gobelets, il vous trompera, il vous surprendra. || *Jouer des gobelets.* Chercher à tromper ceux avec lesquels on est en relation.

— Fig. *Tour de gobelet.* Action, fait, où l'on a surpris la bonne foi de quelqu'un par une ruse qu'il ne pouvait soupçonner ni prévoir. Tels sont à peu près les tours de *gobelets* de nos politiques : après avoir démembré le corps social par un prestige digne de la foire, ils rassemblent les pièces on ne sait comment. (J.-J. Rouss.)

— Artif. Enveloppe cartonnée fortement serrée, dont se servent les artificiers pour contenir la fusée.

— Bot. Tige qui tient plusieurs fruits attachés aux arbres, comme le gland, la faine, [illegible] coupe. On l'appelle plutôt aujourd'hui [illegible] || Se dit de certaines fleurs qui ont la [illegible] forme. *Gobelet d'eau.* V. ÉCUELLE D'EAU.

— Hortic. Sorte de disposition d'arbres fruitiers qui ne diffère des buissons que parce que le bas est intérieurement aussi large que le haut.

— Pharm. *Gobelet émétique.* Gobelet de métal, dans la composition duquel il entrait l'antimoine, et qui communiquait une vertu émétique à la liqueur qu'on y laissait séjourner. On y a renoncé, parce que la quantité d'émétique dissoute n'était pas constante, et qu'il en résultait souvent des accidents. || *Gobelet de quassia.* Gobelet fait avec le bois du quassia amer, dans lequel on laisse infuser quelques heures de l'eau, du vin ou d'autres li-

quides, qui dissolvent une partie des principes de ce bois ; il est employé avec succès dans le traitement de quelques maladies. || *Gobelet de tamaris*. Gobelet en bois de tamaris, dans lequel les anciens faisaient infuser du vin. On y a renoncé, parce que ce bois n'a pas des propriétés assez actives.

GOBELETERIE. s. f. (rad. *gobelet*). Comm. Fabrication et commerce de gobelets de verre.

GOBELETIER. s. m. (rad. *gobelet*). Techn. Ouvrier qui travaille en gobeleterie.

— Marchand de gobeleterie.

GOBELETTE. s. f. Mar. Petit bateau à mâts.

GOBELIN. s. m. (du lat. barb. *gobelinus*, dérivé du gr. κόβαλος, démon malfaisant). Myth. gaul. Espèce de diables domestiques qui se retirent dans les endroits les plus cachés de la maison, sous des tas de bois ; on les nourrit des mets les plus délicats, parce qu'ils apportent à leurs maîtres du blé volé dans les greniers d'autrui. Ils pansent et étrillent quelquefois les chevaux ; d'autres fois, pour se divertir, ils font du fracas dans la maison. On menace les enfants du gobelin. Le gobelin vous mangera.

GOBELIN (Gilles). Teinturier qui, sous François Ier, fonda avec son frère un établissement pour les teintures en laine, établissement devenu célèbre, et qui conserve encore aujourd'hui son nom. On lui doit, dit-on, le secret de la teinture en écarlate.

GOBELINS. s. m. pl. (de *Gilles Gobelin*). Célèbre manufacture de teinture et de tapisseries à Paris. On y exécute des tableaux en tapisserie et des meubles destinés à décorer les palais royaux. La réputation des ouvrages exécutés aux Gobelins est devenue européenne ; il est impossible de rendre avec autant d'exactitude la pureté du dessin et la magie du coloris des plus beaux tableaux. L'art d'égaler le pinceau avec des fils de laine y a été porté à la plus haute perfection, et nous n'avons rien à envier à aucune autre nation. La teinture des Gobelins. Tapisserie des Gobelins.

Des *gobelins* l'aiguille et la teinture
Dans nos tapis surpassent la nature. (Voltaire.)

Ces beaux tissus où l'art des *gobelins*
En longs tableaux fait ondoyer la laine. (Campenon.)

— Géogr. *Rivière des Gobelins*. Nom qu'on donne à la rivière de Bièvre, qui passe dans Paris près de la manufacture des Gobelins.

GOBELOTTER. v. n. 1re conj. (rad. *gobelet*.) Très-fam. Buvotter, boire à plusieurs petits coups. Ne s'emploie guère qu'en mauvaise part. C'est un homme de crapule, qui n'aime qu'à gobelotter.

GOBE-MOUCHERONS. s. m. Ornith. Espèce de gobe-mouche. || Pl., des *gobe-moucherons*.

GOBE-MOUCHES. s. m. Ornith. Genre de la famille des dentirostres, qui se nourrissent de mouches et d'autres insectes volants ; deux espèces seulement sont connues en Europe. Ces oiseaux rendent d'éminents services à l'homme par la vaste destruction qu'ils opèrent de ces essaims ailés si nombreux et si incommodes dans les régions méridionales. Un gobe-mouches. Des gobe-mouches.

— Bot. Plante dont la tige visqueuse ou certaines parties irritables retiennent ou emprisonnent les mouches et autres insectes qui viennent s'y poser, telles sont l'apocyne, la dionée.

— Erpét. Nom vulgaire d'une espèce de petit lézard des Antilles, fort adroit pour prendre des mouches. On le souffre très-volontiers dans les maisons à cause de sa gentillesse et de l'innocence de ses habitudes.

— Fig. et fam. Celui qui n'a point d'avis à lui, et qui paraît être de l'avis de tout le monde. C'est un vrai gobe-mouches.

— Celui qui croit sans examen toutes les nouvelles vraies ou fausses que l'on débite. Forger une nouvelle pour se moquer des gobe-mouches.

— Homme qui s'occupe niaisement de bagatelles.

GOBE-MOUTON. s. m. Nom de certaines pilules qui font mourir les bestiaux.

GOBER. v. a. 1re conj. (du lat. barb. *cupare* ; fait de *cupa*, tasse). Fam. Avaler avec avidité et sans savourer ce qu'on avale. Gober une huître. Gober une couple d'œufs frais. Toujours

Nous en savons plus d'un, dit-il en les *gobant*,
C'est tour de vieille guerre, et vos cavernes creuses
Ne vous sauveraient pas, je vous en avertis. (La Font.)

— Prov. et fig. *Gober des mouches, gober du vent*. Perdre le temps à attendre, à ne rien faire, à niaiser. Ne faire que gober les mouches.

— Prov. et fig. *Gober le morceau*. Se laisser duper.

. . . . Amusez les rois par des songes,
Flattez-les, payez-les d'agréables mensonges,
Quelque indignation dont leur cœur soit rempli,
Ils *goberont* l'appât, vous serez leur ami. (La Font.)

— Fig. et fam. Croire légèrement. C'est un homme qui gobe tout ce qu'on lui dit. Gober les louanges les plus grossières. Gober une nouvelle comme un fait certain. Nous *gobons* le mensonge et rejetons la vérité. (Boiste.)

— Pop. Prendre quelqu'un, se saisir de quelqu'un lorsqu'il s'y attend le moins. Gober quelqu'un au sortir de chez lui pour le mener en prison.

— Faucon. Chasser les perdrix avec le vautour et l'épervier.

— v. n. Prov. et fig. *Gober à l'hameçon*. Mordre à l'hameçon ; se laisser duper.

— SE GOBER. v. pron. Être gobé. Voilà comme se gobe une huître.

GOBERGE. s. f. Techn. Perche dont les ébénistes se servent pour maintenir le placage fraîchement collé. || Petite planche mince dont se servent les layetiers.

— Comm. Morue la plus large et la plus grande de l'Océan.

— GOBERGES. s. f. pl. Petits ais de bois qui se mettent en travers sur le bois de lit pour soutenir la paillasse.

GOBERGÉ, ÉE. part. pass. du v. Goberger. S'empl. adjectiv. Personne gobergée.

GOBERGER (SE). (rad. *gober*). v. pron. Fam. Se moquer. Se goberger de quelqu'un. || C'est à tort que l'Académie lui donne cette acception. On ne dit pas *se goberger de quelqu'un* ; et si dans quelque village on a dit *je m'en goberge*, on a signifié par là, je ne m'en inquiète pas pour cela, cela ne m'empêche pas de me goberger. *Goberger* signifie proprement Se reposer nonchalamment, prendre ses aises. Se goberger dans un bon fauteuil.

— Se divertir. Se goberger à la campagne.

GOBERT (Napoléon). Né à la Guadeloupe ; mort en Egypte en 1833, est surtout connu par les deux prix de 10,000 fr. de rente qu'il a chargé l'Institut de décerner aux auteurs des meilleurs ouvrages sur l'histoire de France, à la condition que l'auteur couronné cesserait de jouir de la rente dès qu'un autre écrivain aurait fait un ouvrage supérieur.

GOBET. s. m. (rad. celt. *gob*, bec, bouche). Fam. Morceau que l'on gobe.

— Fig. et fam. *Prendre un homme au gobet*. Le prendre lorsqu'il y pense le moins. Il y avait des gens qui le prirent au gobet en sortant de chez lui. Venir dès le matin prendre quelqu'un au gobet pour le mener à la campagne.

— Pop. *C'est un bon gobet*. Se dit d'un homme crédule, qui gobe tout ce qu'on lui dit.

— Pop. Espèce de cerise. Des gobets à courte queue.

— Faucon. *Chasser au gobet*. Chasser avec l'autour et l'épervier.

— Se disait pour Gosier.

GOBETÉ, ÉE. part. pass. du v. Gobeter. S'empl. adjectiv. Mur gobeté.

GOBETER. v. a. 1re conj. (du v. fr. *gobet*, gosier). Ce verbe double le *t* dans toutes les personnes dont la terminaison commence par un *e* muet. *Je gobette, tu gobettes, nous gobetons, vous gobetez, ils gobettent*. Maçonn. Jeter du plâtre avec la truelle pour le faire entrer dans les joints des murs de moellons ou de plâtras. Gobeter un mur. || Polir du plâtre avec la main. || Battre le terreau sur la terre.

— SE GOBETER. v. pron. Être gobeté. C'est ainsi que les murs se gobettent.

GOBETIS. s. m. Constr. Plâtre jeté avec une truelle ou un balai, et sur lequel on passe la main pour le faire entrer dans les joints. || Le travail exécuté de cette manière.

GOBEUR, EUSE. adj. Qui gobe.

GOBEUR. s. m. Fam. Celui qui avale avec avidité et sans savourer ce qu'il avale. Un gobeur d'œufs frais.

Celui qui, le premier, a pu l'apercevoir,
En sera le *gobeur*, l'autre le verra faire. (La Font.)

— Portefaix qui charge et décharge les bateaux sur les bords de la Loire.

— Fig. Celui qui croit tout ce qu'on lui dit. Grand gobeur de fausses nouvelles. C'est un grand gobeur qui croit tous les faux bruits.

— Ornith. *Gobeur de mouches*. Nom d'un oiseau appelé aussi Bouvier.

GOBIANORE. s. m. Ichthyol. Genre de poissons thoraciques, famille des éleuthéropodes, comprenant quatre espèces.

GOBIANOROÏDE. adj. des 2 g. Ichthyol. Qui ressemble à un gobianore. || s. m. Genre de poissons, séparé du genre des gobies de Linné.

GOBIE. s. m. (du gr. κωβιός, goujon). Ichthyol. Genre de poissons thoraciques, renfermant vingt et une espèces divisées en deux sections.

GOBIÉSOCE. s. m. (de *gobie* et d'*ésoce*, à cause de la ressemblance de ces poissons avec les gobies et les ésoces). Ichthyol. Genre de poissons thoraciques, famille des céphalotes, établi pour une seule espèce d'Amérique.

GOBILLARD. s. m. (pr. *go-bi-iar*). Constr. Planches préparées pour faire des douves de cuves.

GOBILLE. s. f. (pr. *go-bi-ie* ; du celt. *go*, petite ; *bill*, boule). Mot dont les écoliers se servent quelquefois pour désigner les billes avec lesquelles ils jouent. Jouer aux gobilles.

— Techn. Instrument dont les bonnetiers font usage pour leur travail.

GOBIN. s. m. (de l'ital. *gobbino*, diminut. de *gobbo*, bossu). Fam. Bossu. Un petit gobin. Peu usité.

. . . Maudit *gobin* ! Que le diable t'emporte !
Voilà pour Euphrosyne un amant bien tourné !
(Boursault.)

— On dit, par mépris, d'un homme bossu ou non : C'est un plaisant gobin.

GOBIOÏDE. adj. des 2 g. Ichthyol. Qui ressemble à un gobie. || GOBIOÏDES. s. m. pl. Famille de poissons thoraciques, renfermant quatre espèces, ayant pour type le genre gobie. || On dit aussi un gobioïde.

GOBOYA. s. m. Erpét. Le plus grand de tous les serpents du Brésil.

GOBRIOLE. s. f. Techn. Morceau de bois ordinairement rond, sur lequel on monte les principales parties d'un vase de treillage.

GOCÉON. s. m. Art milit. Nom d'un ancien habit militaire.

GOCET. s. m. Se disait pour Colonne de lit. Selon Borel, les gocets étaient quatre figures de chien, qui supportaient les quatre angles d'un lit, et sous lesquelles on attachait les roulettes.

GOCHET. s. m. Conchyl. Belle coquille du Sénégal, faisant aujourd'hui partie du genre natice.

GOCHNATIE. s. f. Bot. Genre de plantes synanthérées dédiées à M. Gochnat, auteur d'un opuscule sur les chicoracées. La gochnatie vernonioïde.

GOCOURT. adj. m. Employé par Rabelais pour Qui est de moyenne longueur.

GODAGE. s. m. Techn. Faux pli d'une étoffe qui gode. || Forme défectueuse du papier.

GODAILLE. s. f. (pr. *go-da-ie* ; rad. *godale*). S'est dit pour Ivrognerie.

— Pop. Mauvais vin. Il ne nous a fait boire que de la godaille.

GODAILLER. v. n. 1re conj. (pr. *go-da-ié* ; rad. *godale*). Pop. Boire avec excès et à plusieurs reprises. C'est un ivrogne, il ne fait que godailler.

GODAILLER. s. m. (pr. *go-da-ié*). Bot. Agaric de couleur fauve clair, connu aussi sous les noms de *mousseron d'automne* et d'*agaric faux mousseron*.

GODAILLEUR, EUSE. s. (pr. *go-da-ïeur*). Pop. Celui, celle qui aime à godailler, qui est sans cesse en débauche.

GODALE. s. f. (ét. angl., *good*, bonne ; *ale*, bière). S'est dit pour Bière double. || Bière mêlée dans du bouillon.

GODAN. s. m. Fam. Erreur, piége, tromperie, attrape. Donner dans le godan.

GODANAM. s. m. Relat. Don gratuit que les Indiens font à leurs prêtres avant de mourir. Il consiste en vaches ; et comme il faut que le mourant manifeste sa volonté par des témoignages certains et publics, il doit toucher l'animal qu'il offre, et c'est la queue que le prêtre lui met en main.

GODARD. s. m. (pr. *go-dar*). S'est dit pour Homme adonné aux plaisirs de la table.

— Pop. Se dit quelquefois d'un mari dont la femme est en couches.

— Prov. *Servez M. Godard, sa femme est en couches*. Si on applique ce proverbe à un homme à qui un enfant vient de naître, c'est une formule de félicitation, une exclamation d'amical et joyeux enthousiasme en faveur de la paternité. || Dans tous les autres cas, c'est une ironie emphatique contre les prétentions d'un paresseux, qui voudrait qu'on lui fît sa besogne, ou d'un indiscret qui, en réclamant quelque service, montre une exigence déplacée, ou bien encore d'un impertinent qui se donne des airs de commander.

— *Godard* est le nom qu'on donne aux cygnes quand on les appelle.

GODAVÉRY. Géogr. Fleuve de l'Hindoustan dont le bras principal a 1,300 kilom. de cours. Les eaux de ce fleuve sont pour les Hindous aussi sacrées que celles du Gange.

GODDAM. exclam. (contraction des deux mots angl. *God*, Dieu ; *damn*, damne). Sorte de jurement anglais que la personne qui le profère applique soit à elle-même, soit à une autre. Diable ! c'est une belle langue que l'anglais, il en faut peu pour aller loin. Avec *goddam*, en Angleterre, on ne manque de rien nulle part. (Beaumarch.) Il est bien aisé de voir que *goddam* est le fond de la langue. (Id.)

— s. m. Sobriquet que le peuple donne ordinairement aux Anglais qui ne l'éblouissent pas par leur faste. C'est un goddam.

GODDON. s. m. V. GODON.

GODE. s. m. Ichthyol. Altération du mot *gade*.

GODE. s. f. Ornith. Oiseau blanc et noir qui [illegible]

— Se disait pour Vieille brebis.

— Métrol. Mesure étrangère de longueur équivalant à environ 1 mètre 50 centim.

GODEAU (Antoine). Né en 1605, évêque de Grasse et de Vence, mort en 1672. Il fut un des beaux esprits de l'hôtel de Rambouillet, et l'un de ceux qui contribuèrent à la fondation de l'Académie française. On a de lui des ouvrages historiques et quelques poésies.

GODEBERT. Roi des Lombards, succéda à Aribert, son père, en 661, et partagea le trône avec Bertharite, son frère ; mais la guerre ayant éclaté entre eux, Grimoald, duc de Bénévent, massacra Godebert, qui l'avait appelé à son secours.

GODEBILLAUX. s. m. Art culin. Grosses tripes de bœuf gras, dont on faisait autrefois les godiveaux.

GODÉE. s. f. Techn. V. GODAGE.

GODEFROY de Strasbourg. Minnesinger allemand qui vivait à la fin du XIIe siècle ou au commencement du XIIIe. On lui doit, outre plusieurs poésies, un grand poème de chevalerie, tiré des traditions de la Table-Ronde || (Denis). Célèbre jurisconsulte français, né en 1549, mort en 1622. || GODEFROY DE BOUILLON. V. BOUILLON.

GODELLE. s. f. Agric. Nom qu'on donne, aux environs de Lyon, à une variété barbue du froment renflé.

GODELUREAU. s. m. (du celt. *god*, *got*, *goth*, orgueil). Jeune homme qui fait l'agréable et le galant auprès des femmes, et dont tout le mérite consiste dans une parure élégante. Ne se dit guère qu'en mauvaise part. C'est un jeune godelureau. Quatre ou cinq *godelureaux* se sont fait honneur de vos vers. (Dancourt.) Fam.

— S'entend quelquefois d'un jeune niais.

Les mathurins et les *godelureaux*,
Et les baillis, ma foi, sont tous égaux. (Voltaire.)

Le prince a dit, surpris du tour nouveau,
Il me prend donc pour un *godelureau* ? (Trévoux.)

GODENIE. s. f. V. GOODENIE.

GODENOT. s. m. (du celt. *go*, petit, mal fait ; *den*, homme). Petite figure de bois ou d'ivoire qui représente un homme, et dont les joueurs de gibecière se servent pour amuser les spectateurs. Faire jouer godenot. Montrer godenot.

— Scarron, dans son Énéide travestie, a dit d'Énée qu'il avait emporté son père et ses *godenots*, c'est-à-dire ses dieux, ses idoles.

— Fam. et par mépris. *Il est fait comme un godenot, voilà un plaisant petit godenot*. Se dit d'un petit homme mal fait.

— C'était aussi un terme en usage parmi les débauchés. Quand quelqu'un de la compagnie l'avait prononcé, il fallait se tenir dans la même posture, comme si l'on était pétrifié, jusqu'à ce que le godenot se fût levé en frappant sur la table.

GODENSAC. s. m. (corr. de *goeden dag*, bonjour). Anc. art milit. Espèce de bâton ferré dont les Flamands se servaient.

GODÉON. s. m. Anc. art milit. Partie de la poignée d'une arme blanche qui forme une espèce d'anneau.

GODER. v. n. 1re conj. (du gall. *godreen*, frange). Se dit d'un vêtement qui fait de faux plis, soit parce que la coupe en est mauvaise, soit parce que les parties en sont mal assemblées. Manche qui gode.

GODERAMÉ, ÉE. adj. Se disait pour Ajusté, paré. Un peu trop curieusement et mollement *goderamée* pour fille ecclésiastique. (Mont.)

GODERVILLE. Géogr. Ch.-l. de cant. (Seine-Inférieure) ; 1,300 hab.

GODESCALQUE. s. m. Hist. relig. Nom que l'on a quelquefois donné à des sectaires plus connus sous celui de *prédestinatiens*.

GODESCARD (J.-Franç.). Savant ecclésiastique, né en 1728, mort en 1800 ; est principalement connu par sa traduction de la *Vie des pères, des martyrs*, etc.

GODET. s. m. (du bas lat. *godetus*, dérivé du celt. *god*, *godell*, poche, ce qui contient en général). Sorte de petit vase à boire qui n'a ni pied ni anse. Boire dans un godet.

— Vaisseau rond, avec une queue longue d'environ un tiers de mètre, en forme de cuiller à pot. Il est communément en bois, et sa queue est ordinairement percée pour donner passage à l'eau, à l'effet de se laver les mains.

— Auget attaché à des roues dont on se sert pour élever de l'eau.

— Chose naturelle ou artificielle qui a, ou à peu près, la forme de godets à boire.

— Se disait autrefois d'une espèce de gouttière.

— Anc. cost. *Porter son chapeau en godet*. Porter un chapeau à cornes dans une position plus élevée par derrière que par devant, de manière à former une gouttière ou un godet.

— Bot. *Godet crottinier*. Nom que l'on a donné à la pezize ponctuée, parce qu'elle croît sur le crottin de cheval. || Le gland de chêne est supporté par une espèce de petit godet appelé *cupule*.

— Hortic. et fabr. de fleurs. Partie de la fleur qui renferme les pétales. || Fleur monopétale.

— Techn. Entonnoir par lequel le métal fondu passe de l'échenal dans les jets. || Petit vase où les peintres mettent leurs couleurs. || [illegible] verre destiné à recevoir l'huile qui s'échappe d'un quinquet. || Petit bassin que les maçons font avec du plâtre sur les joints des montants des pierres, pour y mettre du coulis, lorsqu'elles sont trop serrées pour les ficher. || Petit récipient percé par le fond, et dans lequel on verse l'huile destinée au graissage d'un coussinet, d'un essieu, ou de toute autre pièce mobile, dans une machine locomotive.

GODICHE. s. m. Se disait autrefois pour Claude.

GODICHE. adj. des 2 g. (dimin. de *Claude*). Pop. Gauche, maladroit, emprunté. Quel air godiche !

— S'emploie aussi subst. C'est un godiche.

GODICHON, ONNE. adj. des 2 g. Pop. Diminutif de Godiche. Fort gauche, fort maladroit, fort emprunté.

GODILLE ou **GONDILLE.** s. f. (pr. *go-di-ie* ou *gon-di-ie*). Mar. Aviron qui, placé dans une entaille arrondie, sur le derrière d'une embarcation, sert à faire avancer l'homme qui l'em-

ploie, et à lui faire diriger seul cette embarcation par une belle mer. || *Aller à la godille.* Se servir d'une godille pour faire avancer une légère embarcation. || *Faire la godille.* Godiller.

GODILLER ou **GONDILLER**. v. n. 1re conj. (pr. *go di-ié, gon-di-ie*). Faire mouvoir une godille en la prenant des deux mains et en la balançant de droite et de gauche, de telle sorte qu'elle fasse un demi-tour à chaque oscillation.

GODILLEUR ou **GONDILLEUR**. s. m. (pr. *go-di-ieur* ou *gon-di-ieur*). Mar. Matelot ou batelier qui godille.

GODIN. s. m. S'est dit pour Veau déjà fort. On emploie encore ce mot en ce sens dans le département des Ardennes.

GODIN. adj. m. (du celt. *godin* ou *gwed*, joli, beau, agréable). S'est dit pour Joli, mignon.

GODIN (Louis). Astronome, né à Paris en 1704, et mort en 1760, fut envoyé avec Bouguer et La Condamine pour déterminer la figure et la mesure de la terre. On a de lui, outre plusieurs mémoires, une Histoire de l'Académie des sciences.

GODINE. s. f. (du celt. *god*, orgueil, pompe, luxe). S'est dit pour Femme oisive et paresseuse.

GODINETTE. s. f. (dimin. de *godine*). S'est dit pour Fainéante. || Maitresse, amante. || Femme de mauvaise vie.

— Pop. *Baiser en godinette.* Amoureusement. Allons, baisez Homère en *godinette.* (Th. de la foire.)

GODIVEAU. s. m. (de *godebillaux*, avec lesquels on faisait d'abord ces pâtés). Art culin. Pâté chaud composé d'andouillettes, de hachis de veau qui se met ordinairement en boulettes, et de béatilles. Servir un excellent godiveau. Pâté de godiveau. Godiveau à la bourgeoise. Godiveau à la Richelieu. Godiveau de blanc de volaille aux truffes. Godiveau de gibier aux champignons. Godiveau maigre. Godiveau de brochet. Godiveau de turbot. Godiveau d'anguille de mer.

— Autrefois, Petite andouillette, saucisse.

GODOÏ (don Manuel de). Né à Badajoz, en 1764, d'une famille noble, mais pauvre. Nommé en 1804 généralissime des armées de terre et de mer, et en 1807 duc d'Alcudia, il reçut les pouvoirs les plus illimités dans toute la monarchie.

GODOLPHIN (Sidney, comte de). Ministre anglais, administra les finances sous les règnes de Jacques II, de Guillaume III et de la reine Anne, de 1679 à 1710; mourut en 1712.

GODOMÉNIEN. s. m. Hist. relig. Membre d'une secte de solitaires indiens fondée par Godomène. Leur culte consiste à crier nuit et jour, dans les montagnes, le nom de ce fondateur, exercice qu'ils ne cessent qu'en perdant haleine par la mort.

GODON. s. m. (du celt. *god*, orgueil, luxe, faste). S'est dit d'un homme adonné aux plaisirs de la table. Un gros *godon* qui n'avait cure que de son ventre. (Maillard.)

— S'emploie aussi comme diminutif de Claude, en parlant soit d'un petit garçon, soit d'une petite fille.

GODOYE. s. f. Bot. Genre de plantes d'Amérique, de la famille des guttifères, contenant deux ou trois arbres du Pérou.

GODRILLÉ. s. m. (pr. *go-dri-ié*). Ornith. Ancien nom du rouge-gorge.

GODRON. s. m. (du celt. *godreen*, franges). Techn. Certains plis ronds qu'on faisait autrefois aux fraises, et qu'on fait encore aux jabots de chemises, à certaines coiffures de femmes, etc.

— Fer avec lequel on faisait ces plis.

— Orfévr. Certaines façons dont on orne les bords de la vaisselle d'argent, et qui ont la forme d'un œuf allongé. Vaisselle à gros godrons, à petits godrons.

— Ornements de même forme qu'on fait aux ouvrages de sculpture et de menuiserie. || Le godron en architecture a quelque chose de la forme de l'œuf, mais d'un œuf qui serait extrêmement allongé, et qui se plierait à la courbure du profil sur lequel on l'aurait appliqué.

— Espèce de rayon droit ou tournant, fait à l'échoppe sur le fond d'une bague ou d'un cachet, qui part du centre de ce fond, et se termine à la sous-boîte. Il y en a de creux et de relevés.

GODRONNAGE. s. m. (rad. *godron*). Techn. Action de godronner. || Résultat de cette action.

GODRONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Godronner. S'empl. adjectiv. Vaisselle godronnée. Coiffure godronnée.

— Anat. *Canal godronné.* Espace autour du cristallin, offrant après la mort des plis festonnés.

— Bot. *Feuille godronnée.* Feuille dont les bords sont plissés naturellement.

— Se disait pour Paré, ajusté.

GODRONNER. v. a. 1re conj. (rad. *godron*). Faire des godrons. Godronner de la vaisselle d'argent. Godronner une coiffure.

— Faire autour de la tête plate d'une vis de petites entailles qui l'empêchent de glisser dans les doigts, lorsqu'on veut serrer ou desserrer la vis.

— SE GODRONNER. v. pron. Être godronné. Cette coiffure se godronne difficilement.

GODRONNEUR, EUSE. s. (rad. *godron*). Techn. Ouvrier, ouvrière qui fait des godrons.

GODRONNOIR. s. m. (rad. *godron*). Techn. Ciselet creusé à son extrémité pour former des reliefs.

GOD SAVE THE KING. (pr. *god-çéve-zi-kinn-gue ;* littér. *Dieu sauve le roi*). Chant national de la Grande-Bretagne, exécuté non-seulement dans les églises, mais au théâtre, dans les concerts publics, aux grandes parades, et même dans les banquets. On en attribue la composition ou plutôt la transposition à Hændel, qui l'aurait emprunté à un opéra de Lulli, pour l'adapter aux vers anglais qui commencent cette prière pour le roi.

GODTHAAB. Géogr. Le plus ancien des établissements danois dans le Groënland, inspectorat du Sud; il remonte à 1721.

GODUNOV ou **GODOUNO** (Boris). Tsar de Russie de 1598 à 1605, était Tartare d'origine. Mourut frappé d'apoplexie en 1615.

GODURE. s. f. (rad. *goder*). Techn. Faux pli. || Fronce mal placée. V. GODAGE.

GODWIN (Williams). Historien et philosophe anglais, né en 1756, mort en 1836. Son roman de *Caleb Williams* a été traduit dans toutes les langues.

GOECHY. s. m. Hist. relig. Membre d'une secte répandue parmi les banians de l'Inde. Les gœchys croient à un Dieu créateur et conservateur de toutes choses, à une Providence et à une vie future sans métempsycose. Ils n'ont point de temples, vivent dans les bois, et sont en grande vénération auprès des autres banians.

GOEIS. s. m. Agric. Nom d'un froment carré et barbu qu'on cultive beaucoup dans le département des Deux-Sèvres.

GOËLAND. s. m. Ornith. Section de palmipèdes du genre mouette, comprenant huit ou neuf espèces. Ces oiseaux sont d'une très-grande voracité. Quand le navire déploie ses voiles pour franchir l'Océan, le *goëland* déploie ses longues ailes et part avec lui, tantôt poussé par le souffle de la tempête, tantôt par la lame où il se repose et l'attend. (Page.)

> *Goëlands, goëlands,*
> Ramenez-nous nos maris, nos amants. (*Chans. bret.*)

GOËLETTE. s. f. (pr. *go-é-let-te*). Mar. Bâtiment léger et rapide, à deux mâts, du port de trente à cent tonneaux, qui porte deux voiles inclinées sur l'arrière. Goëlette anglaise. Goëlette américaine. || Il y a des goëlettes de guerre qui servent de mouches dans les escadres, ou qui sont attachées aux stations d'outre-mer.

— Ornith. Hirondelle de mer qui rase toujours les flots d'un vol rapide, et qui se joue souvent autour des navires.

GOEMOER. Géogr. Comitat de Hongrie dont la superficie est de 608 kilom. carrés, et la population de 170,000 hab. || La capitale, du même nom, a 2,000 hab.

GOËMON. s. m. Bot. Nom qu'on donne en certains pays aux varechs ou herbes marines qui croissent le long des côtes, sur les rochers. Le goëmon pourri est un excellent engrais. Lavé à l'eau douce et bien séché, on le brûle, et de sa cendre on obtient l'alcali végétal. Couper du goëmon.

GOEPPINGEN. Géogr. Petite ville industrielle du royaume de Wurtemberg; 5,000 hab.

GOERTAN. s. m. Ornith. Espèce de pic-vert du Sénégal.

GOERTZ. Né dans le Holstein, sut plaire à Charles XII par son caractère entreprenant et audacieux. Après la mort de ce prince, il fut arrêté et décapité en 1719, par ordre du gouvernement nouveau, dans le but d'apaiser le peuple.

GOET ou **GOUET**. s. m. (du celt. *goes*, sauvage). Hortic. Espèce de gros raisin blanc.

GOETHE. (pr. *Gheû-te*). Célèbre écrivain allemand, né en 1749, mort en 1832, a composé plusieurs drames remarquables et plusieurs poëmes estimés; mais il est surtout connu par son roman de *Werther*. On lui doit aussi des ouvrages importants sur la critique et les beaux-arts, sur l'histoire naturelle et la physique.

GOETHEBORG ou **GOTHEMBOURG**. Géogr. Ville de la Suède, ch.-l. de préfect. avec un port sur le Gœtha-Elf. C'est la seconde ville du royaume par son commerce, son industrie et sa population; 27,000 hab.

GOÉTHÉE. s. f. Bot. Genre de plantes du Brésil.

GOÉTHIEN. adj. m. (de *Goëthe*, à qui on en attribue la découverte). Anat. Se dit quelquefois de l'Os épactal.

GOÉTIE. s. f. (pr. *go-é-ci ;* du gr. γοής, imposteur, enchanteur). Espèce de magie par laquelle on invoquait les génies malfaisants pour nuire aux hommes, séduire le peuple, exciter des passions déréglées et porter aux crimes. Nuit obscure, caverne souterraine à la proximité des tombeaux, ossements de morts, sacrifices de victimes noires, herbes magiques, lamentations, gémissements, sacrifices de jeunes enfants dans les entrailles desquels on cherchait l'avenir; tels étaient les accessoires de cet art ridicule et funeste.

GOÉTIEN, ENNE. s. (pr. *go-é-cien*). Science occul. Celui, celle qui pratique la goétie.

GOÉTIQUE. adj. des 2 g. Sc. occul. Qui concerne la goétie, qui appartient à la goétie. Magie goétique.

GOÉTO-SYRUS. Myth. Divinité des anciens Scythes. On conjecture, avec beaucoup de vraisemblance, que c'est le soleil.

GOETTINGEN ou **GOTTINGUE**. Géogr. Une des villes les plus importantes du Hanovre, par ses établissements scientifiques et littéraires et surtout par son université; 12,000 hab.

GOÉZIE. s. f. Helminth. Genre de vers intestinaux qui ne comprend qu'une seule espèce qui a été trouvée dans les intestins du silure.

GOFFE. adj. des 2 g. (de l'ital. *goffo*, ou du bas lat. *gufa*, gros manteau tout velu). Mal fait, mal bâti, grossier, maladroit. Homme goffe. Architecture goffe. Statue goffe. Habit goffe. Fam.

— Philol. *Lettres goffes.* S'est dit, au commencement du XVIe siècle, d'une sorte de majuscules gothiques, appelées aussi *lettres lourdes.*

GOFFE. s. m. Langage du peuple. Catherine de Médicis parlait aussi bien son *goffe* parisien qu'une revendeuse de la place Maubert. (Scaliger.)

GOFFEMENT. adv. S'est dit pour Grossièrement. || Misérablement.

GOFFERIE, s. f. (de l'ital. *gofferia*). S'est dit pour Grossièreté, maladresse.

GO-FIAKKAL ou **GO-FIAKKAI**. s. m. Livre sacré des Japonais, qui contient les 300 conseils en quoi consiste toute la perfection du bouddhisme. Il impose des devoirs fort gênants, et une mortification presque continuelle du corps et de l'esprit.

GOFRE. s. f. Hist. relig. Un des cartulaires de l'abbaye de Fontevrault.

GOG. Hist. sacr. Personnification qui, dans l'Ecriture, désigne un peuple ennemi d'Israël; il habitait, dit-on, les montagnes voisines de la Palestine. Quelques interprètes veulent que par là l'Ecriture désigne les Scythes et les Tartares, ou les Persans. Il en est d'autres qui prétendent que c'est le nom d'un prince, et que le nom de Magog, avec lequel il est ordinairement uni, désigne les nations caucasiennes, vaguement connues des Hébreux. Gog, prince de Magog. Quelques-uns enfin n'ont cru devoir prendre ces noms que comme des noms fictifs, désignant les ennemis des Israélites ou des chrétiens en général. Du temps de Jésus-Christ, Gog et Magog étaient à peu près synonymes d'Antechrist, et l'auteur de l'Apocalypse les représente comme des nations ennemies des chrétiens, mais en même temps comme devant être exterminées d'après la volonté formelle de Dieu. Mahomet en parle dans un sens analogue.

— A Londres, on a donné le nom de Gog et de Magog à deux énormes statues en bois, hautes de près de cinq mètres, et représentant deux guerriers. Elles sont placées sur le Guildhall ou la maison commune. On ne sait trop pourquoi on leur a donné le nom qu'elles portent, car deux guerriers protégeant la maison commune de Londres n'ont rien de commun, ce semble, avec le Gog et le Magog de l'Ecriture.

GOGAILLE. s. f. (pr. *go-ga-ie ;* du celt. *gogailhes*, bonne chère; dér. de *galhu*, gras). Repas joyeux, où l'on mange, où l'on boit beaucoup et où l'on chante à pleine gorge. Faire gogaille. Etre en gogaille. Quand les maîtres sont absents, les valets font gogaille dans la maison. Il est pop.

— S'est dit pour Plaisanterie, sottise, bagatelle.

GOGO. s. f. Dimin. de Marguerite.

GOGO (A). loc. adv. (réduplication du celt. *go*, beaucoup, en profusion, *gogawn*, rassasiement). A son aise, dans l'abondance. Vivre à gogo. Etre à gogo. Avoir tout à gogo. Très-fam.

GOGOLI. s. m. Ornith. Espèce de canard du Kamtschatka.

GOGUATZ-GONITZ. s. m. (pr. *go-gatss-gonitss*). Myth. Fête religieuse des Japonais sintoïstes. Elle tombe le cinquième jour du cinquième mois.

GOGUE. s. f. Art culin. Ancien mets composé d'une sauce faite avec du sang de mouton, et cuite dans la panse du même animal. On l'appelait aussi *goguette.*

GOGUES. s. f. pl. (du celt. *gog*, satire, raillerie). Se disait pour plaisanteries, joyeusetés. Etre dans ses gogues.

GOGUELIN. s. m. Mar. Nom que les matelots donnent à un esprit familier, plus connu sous la dénomination de *gobelin*. Ils s'en font peur entre eux, et ce prétendu esprit n'est souvent qu'un farceur ou un voleur déguisé.

GOGUELU, UE. adj. (du fr. *gorge*). S'est dit d'une personne fière de sa richesse. || D'un homme qui aime la joie. Pop.

GOGUENARD, ARDE. adj. (du flam. *goghelaart*, farceur, ou du celt. *gog*, satire, plaisanterie). Plaisant, railleur. Se prend ordinairement en mauvaise part. Homme goguenard. Etre d'humeur goguenarde. Avoir l'esprit goguenard. Ton, air goguenard. Le ton *goguenard* est celui de la satire ou de la méchanceté. (Boiste.) L'homme sensé ne prend jamais un ton goguenard. (Id.)

> A m'exercer sur le ton *goguenard*
> J'ai du penchant autant qu'homme de France.
> (LA MONNOIE.)

— substant. et fam. C'est un goguenard. Faire le goguenard. Je ne sais quel goguenard de prêtre vient de publier une lettre à M. de Voltaire. (Grimm.) Vous allez voir quelle différence il y a d'elles à vos *goguenardes* de femmes qui ne songent qu'à la bagatelle. (Brueys.) Les *goguenards* de Basse-Bretagne disaient qu'il ne fallait pas baptiser son vin. (Volt.)

> . . . . N'allez pas, *goguenard* dangereux,
> Faire Dieu le sujet d'un badinage affreux. (Boil.)

GOGUENARDER. v. n. 1re conj. (rad. *goguenard*). Faire de mauvaises plaisanteries. Ne faire que goguenarder. Rire et goguenarder. N'aimer qu'à goguenarder. Fam.

GOGUENARDERIE. s. f. (rad. *goguenard*). Mauvaise plaisanterie. Ne répondre que par des goguenarderies. Oui, mais je l'enverrais promener avec ses *goguenarderies.* (Mol.) Fam.

GOGUENETTES. s. f. pl. S'est dit pour Goguettes, propos joyeux.

> C'est un métier de grand tracas
> De composer tant de fracas,
> De fadaises, de *goguenettes*,
> De bagatelles, de sornettes. (MASCUR.)

GOGUER (SE). v. pron. (du fr. *gorge*). S'est dit pour Se réjouir, être de bonne humeur.

GOGUETTE. s. f. Art culin. Mets composé de porc frais haché, auquel on ajoute poivre, ognons, herbes fines avec assaisonnement convenable.

— Festin où règne la liberté.

— Cabaret où le peuple va boire et chanter.

GOGUETTES. s. f. pl. (du celt. *gog*, satire). Propos joyeux. Conter goguettes. Souvenez-vous de moi dans vos *goguettes.* (Volt.) Fam.

— *Etre en goguettes*, *être en ses goguettes.* Etre en Disposition de se divertir, ou, Être un peu ivre.

— *Chanter goguettes à quelqu'un.* Lui dire des injures, des choses offensantes, fâcheuses. A sa moitié chanta *goguettes.* (La Font.)

GOHIER (Louis-Jérôme). Ministre et directeur sous la République française, né en 1746, mort en 1830, se distingua d'abord comme avocat, remplaça Treilhard au Directoire, où il resta jusqu'au 18 brumaire.

GOIART. s. m. (du bas lat. *goia*, faux). Se disait pour Espèce de serpe. || Bêche pour remuer la terre.

GOIAVE, GOIAVIER. Voy. GOYAVE, GOYAVIER.

GOIFFON. s. m. Ichthyol. Un des noms vulgaires du goujon.

GOINFRADE. s. f. (rad. *goinfre*). Repas de goinfre. Car ils ont disputé bien fort à qui me payerait la *goinfrade.* (Chapuzeau.) Burl.

GOINFRE. s. m. Celui qui met tout son plaisir à manger; qui mange avidement et à pleine bouche, se gorge de tout indistinctement. C'est un goinfre. Pop.

GOINFRER. v. n. 1re conj. (rad. *goinfre*). Manger beaucoup et avidement, pour le seul plaisir de manger. Pop.

GOINFRERIE. s. f. (rad. *goinfre*). Basse gourmandise. Etre adonné à la goinfrerie. L'attirail de la *goinfrerie.* (La Font.) Pop.

GOIRAN. s. m. Ornith. La bondrée, sorte d'oiseau qui a un gros cou.

GOIS. s. m. Hist. Nom que l'on donna aux bouchers séditieux, qui firent de grands désordres à Paris.

GOÎTRE ou **GOÈTRE**. s. m. (du lat. *guttur*, gosier. Quelques auteurs l'ont fait du fém.). Pathol. Tumeur qui se développe entre la peau et la trachée-artère, sur la partie extérieure du cou, par le gonflement de la glande thyroïde. Elle n'est accompagnée ni d'inflammation ni de changement de couleur à la peau. Cette maladie est commune dans certaines contrées froides et humides, où les goîtres sont quelquefois d'un volume énorme. Le goître est endémique dans certaines vallées des Alpes. Les femmes sont en général plus sujettes aux goîtres que les hommes.

> Le climat glacé des marmottes,
> Pays toujours sujet aux crottes,
> Aux *goîtres* encor plus; car, sans être goîtreux,
> Ou sans tâcher du moins de le paraître,
> Chez ces peuples on ne peut être
> Beau, ni bien fait; pour n'être pas affreux,
> Il faut s'y voir pourvu, pour le moins d'une *goître;*
> Le meilleur est d'en avoir deux. (***)

— Art vétér. Tumeur plus ou moins grosse, remplie d'eau, qui se forme sous la mâchoire des moutons, et qui paraît ou disparaît, augmente ou diminue, selon que le temps est humide ou sec, ou que l'animal a travaillé ou s'est reposé. Les chiens en sont aussi fréquemment attaqués.

— Bot. Saillies latérales que présentent certaines...

— Erpét. Expansion cutanée, plus ou moins considérable, et susceptible de se gonfler par l'entrée de l'air dans la poche membraneuse qu'elle revêt, qui pend sous le cou de plusieurs reptiles sauriens, tels que les anolis, les iguanes et les dragons.

GOÎTREUX, EUSE. adj. (rad. *goître*). Qui est de la nature du goître. Tumeur goîtreuse.

— Qui est atteint du goître. Les habitants de cette vallée sont presque tous goîtreux.

— Zool. Qui a la partie inférieure du cou ou du corps dilatée.

— Bot. Se dit de quelques mousses, dont l'urne est munie d'une apophyse qui la rend bosselée.

— Entom. Se dit d'une espèce de mante, dont le thorax offre de toutes parts des dilatations membraneuses.

— Mamm. Nom d'une espèce d'antilope remarquable par l'énorme volume du larynx dans les mâles.

— Ornith. Se dit d'une espèce de colombe qui

enfle prodigieusement son jabot en aspirant et retenant l'air. || D'une espèce de pipra, dont les plumes de la gorge sont longues, effilées, et représentant une sorte de goître quand l'oiseau les relève || D'une espèce d'ornysmye, qui a une collerette blanche || D'une espèce d'échinorhynque, dont la partie antérieure du corps est subglobuleuse.

— S'empl. substantiv. Un goîtreux. Une goîtreuse.

GOÎTREUX. s. m. Ornith. Nom vulgaire du pélican.

— Erpét. Nom de l'ignane commun.

GOÎTRIE. s. f. (rad. *goître*). Pathol. Maladie de la gorge.

GOIZ. s. m. Anc. art milit. Sorte d'épée ou de coutelas.

GOJAM. Géogr. Pays d'Afrique, dans l'Abyssinie, dont la longueur est de 160 kilomètres carrés sur une largeur de 60 à 72 kilomètres, et sa superficie d'environ 2,560 kilomètres carrés. Ce pays est presque enfermé de tous côtés par le Nil.

GOKURAKF. s. m. Myth. Paradis des Japonais.

GOLANGO. s. m. Mamm. Espèce d'antilope, dont le pelage est roussâtre, parsemé de mouchetures blanches; ses cornes sont fort pointues.

GOLCONDE. Géogr. Ville forte du Dekhan ou du Nizam, tributaire de la compagnie des Indes. Elle a été capitale du royaume de Golconde jusqu'au XVIIe siècle. Cette ville est célèbre par ses prétendues mines de diamants; on y taillait beaucoup de pierres précieuses; c'est de là que lui est venue cette renommée d'opulence et de grandeur qui en a fait bien gratuitement le terme comparatif de la richesse. Pop. inconnue. || *Royaume de Golconde.* Ancien royaume de l'Inde, qui avait pour capitale la ville de Golconde.

GOLDBACHIE. s. f. Bot. Genre de plantes crucifères.

GOLDONI (Charles). Célèbre auteur comique italien, né à Venise en 1707, mort à Paris en 1792.

GOLDSMITH (Olivier). Né en 1729, mort en 1774, se distingua comme historien et comme poète. Ses ouvrages les plus estimés, sont *le Vicaire de Wakefield*, *le Village abandonné*, *l'Histoire de la Grèce*, *l'Histoire romaine* et *l'Histoire d'Angleterre*.

GOLFE. s. m. (du bas lat. *gulphus*, sein). Géogr. Partie de la mer plus ou moins vaste, ordinairement entre deux caps, qui avance dans les terres, et dont l'ouverture du côté de la mer est ordinairement fort large. Golfe de Venise, de Gascogne, du Mexique. La mer forme un golfe dans cet endroit. Grand golfe. Petit golfe. || Les golfes d'une étendue considérable sont appelés *mers*; telles sont la mer Baltique, la Méditerranée, etc.

— *Courant du golfe.* Mouvement de l'Atlantique, dont les eaux, portées vers l'ouest, reviennent à travers le golfe du Mexique, s'échappent par le canal de Bahama, et remontent le long des Etats-Unis jusqu'à Terre-Neuve.

— Anat. *Golfe de la veine jugulaire.* Renflement considérable que forme la partie postérieure de la jugulaire interne, au niveau du trou déchiré postérieur, en s'abouchant avec l'extrémité inférieure ou externe du sinus latéral de la dure-mère.

GOLFICHE. s. f. (ét. angl., *gold*, or; *fish*, poisson). Conchyl. Genre de coquilles qui ont l'éclat et le brillant de la nacre.

GOLGOTHA. Géogr. sacr. Colline près de Jérusalem, où Jésus fut crucifié. On l'appelle aussi *le Calvaire*.

GOLIARD. s. m. (du lat. *gula*, bouche, parce que ceux qui aiment la bonne chère sont ordinairement railleurs et bouffons). S'est dit pour Railleur, mauvais plaisant.

— Boiste donne à ce mot la signification de Tailleur. Est-ce une faute d'impression?

— S'est employé adjectiv. Il y a eu plusieurs canons contre les clercs goliards.

GOLIATH. Géant philistin, tué par David encore berger, dans un combat singulier, d'un coup de pierre, l'an du monde 2942.

— Pop. Homme très-grand, par allusion au géant Goliath dont parle la Bible.

— Entom. Genre d'insectes coléoptères, fa- [illegible] des plus grands et des plus gros insectes que l'on connaisse.

GOLILLE ou **GOLILE.** s. f. (de l'esp. *gola*, la gorge). Anc. cost. Fraise à l'espagnole, qui serre tellement le cou qu'elle empêche de le remuer. La golille déplaisait beaucoup à Philippe V. Elle n'est plus en usage.

GOLIS. s. m. Eaux et for. Bois de dix-huit à vingt ans. || L'arbre même.

GOLISSON. s. m. Anc. art milit. Un des noms du gambeson.

GOLO. Géogr. Rivière de Corse, qui se jette dans la mer de Toscane; elle donna son nom, sous l'Empire, à un département formé de la Corse, qui était alors divisée en deux départements.

GOLOVINE (Fœdor-Alexéïevitch). Seconda activement, dans ses réformes, Pierre le Grand, qui l'avait nommé son principal ministre; mort en 1745.

GOLOVKINE (Gabriel-Ivanovitch). Célèbre diplomate russe, né en 1660, mort en 1734. || Plusieurs membres de cette famille se sont distingués dans les sciences et dans la littérature.

GOLOVNINE (Vassiloi Mikhailovitch). Né en 1776 et mort en 1831, est connu par ses deux voyages autour du monde, et particulièrement par deux ans de captivité parmi les Japonais.

GOLTSCHUT. s. m. (en holl. *bateau d'or*, à cause de sa forme). Espèce de monnaie ou de lingot d'or qui vient de la Chine, et qui y est regardé comme marchandise plutôt que comme espèce courante.

GOLUNGO. s. m. Mamm. V. GOLANGO.

GOM. s. m. Relat. Espèce de grain que l'on recueille dans la Mingrélie.

GOMAR ou **GOMER.** s. m. Métrol. V. GOMER.

GOMAR (François). Célèbre théologien calviniste, vivait au XVIIe siècle, défendit avec énergie la doctrine de la prédestination. Né en 1563, mort en 1641

GOMARE. s. f. Bot. Genre de plantes du Pérou, famille des rhinanthoïdes.

GOMARIEN, ENNE. adj. et s. Hist. relig. S'est dit pour Gomariste.

— Qui a rapport aux gomaristes.

GOMARISTE. adj. des 2 g. Hist. relig. Qui est partisan de Gomar. || Qui appartient à Gomar et à ses disciples.

— S'empl. aussi substantiv. Les gomaristes sont opposés aux arminiens.

GOMART. s. m. Bot. Genre de la famille des térébinthacées, contenant trois espèces. Celle qui a servi de type croît aux Antilles et dans plusieurs parties du continent américain; il découle de son écorce un suc glutineux, balsamique, dont l'odeur approche de la térébenthine, et qui, à l'air, devient solide comme de la gomme.

GOMBAUT. s. m. Bot. Plante malvacée dont on mange le fruit aux Antilles.

GOMBETTE. adj. f. (de *Gondebaud* ou *Gombaud* qui la fit rédiger). Hist. Ne s'emploie que dans cette locution: *Loi gombette* ou de *Gondebaud*, par laquelle on désigne le code des lois bourguignonnes rédigé au commencement du VIe siècle. Les Bourguignons n'ont cessé que vers le Xe siècle d'être gouvernés suivant la loi Gombette. Elle donnait la faculté de réparer tous les délits par des compensations pécuniaires.

— S'empl. aussi substantiv. La gombette.

GOMBIN. s. m. Pêch. Nasse cylindrique qui a deux entrées garnies de goulets.

GOMBO. s. m. Bot. V. GOMBAUT.

GOMÉDA. s. m. Myth. Sacrifice religieux d'un taureau, que les Indiens faisaient à Cali considéré comme Hécate.

GOMÈNE. s. f. Mar. Câble qui retient l'ancre d'une galère. || Cordage que l'on emploie pour affermir les vaisseaux contre l'effort des vents.

GOMER. s. m. Linguist. Langue de l'ancienne tribu celtique des Cimbres ou Cimmériens. Cette langue a de grandes analogies avec l'ancien hébreu, et s'est conservée, quoique avec de notables changements, dans le pays de Galles et la Basse-Bretagne.

GOMÈRE. Géogr. Une des îles Canaries; elle a 24 kilom. de long et 20 dans sa plus grande largeur; 8,000 hab.

GOMÉRITE. Ethnog. Descendant de Gomer, fils de Japhet. Selon la plupart des commentateurs de la Bible, les Gaulois sont des Gomérites; mais ils n'étaient pas les seuls. Les Cimmériens et les Cimbres en faisaient aussi partie.

GOMÈSE. s. f. Bot. Plante du Brésil.

GOMGOM. s. m. Relat. Instrument de musique des Hottentots, qu'on dit leur être commun avec toutes les nations nègres de la côte occidentale d'Afrique.

GOMICHON. s. m. Art culin. Nom que l'on donne, en Champagne, à une pomme entourée de pâte et cuite au four.

GOMINE (Mariage à la). Mariage contracté par deux parties qui, en présence du prêtre qui ne veut pas les marier, protestent qu'elles se prennent pour mari et femme.

[illegible] || Résultat de cette action. || Adhésion défectueuse des fils de soie entre eux.

GOMME. s. f. (du lat. *gommi*; fait du grec κόμμι, ou du celt. *gomm*). Bot. Substance visqueuse qui découle naturellement ou par incision de certains arbres, qui s'épaissit à l'air, qui n'est pas inflammable, et qui est soluble dans l'eau froide ou chaude, à laquelle elle donne une consistance épaisse et visqueuse. La gomme est très-répandue dans les végétaux, dont elle constitue un des principes immédiats. On la rencontre dans toutes les parties des plantes herbacées, dans tous les fruits, dans un assez grand nombre de racines et de tiges ligneuses; enfin, elle accompagne beaucoup de fécules. Il y a plusieurs espèces de gommes; mais la gomme proprement dite est identique dans tout le règne végétal. Gomme de cerisier, de prunier. Un écoulement de gomme trop abondant nuit aux arbres fruitiers. || On confond souvent les gommes avec les résines et les gommes-résines. Cependant les résines en diffèrent beaucoup, puisqu'elles sont inflammables, insolubles dans l'eau, et solubles dans l'esprit de vin ou les huiles essentielles. Malgré ces caractères qui les distinguent assez, on a souvent donné le nom de gomme à de véritables résines. En général, on appelle vulgairement gommes une multitude de substances qui ont cela de commun seulement qu'elles épaississent l'eau, en la rendant mucilagineuse, et qu'elles sont ensuite précipitées par l'alcool. Berzélius le réserve pour celles qui, comme la gomme arabique, se dissolvent dans l'eau froide et dans l'eau chaude. Gomme animée, arabique, ammoniaque, artificielle, coragne ou coriegne, en larmes, de funérailles. Gomme laque. Gomme d'opopanax. Gomme du Sénégal. Gomme de cochon. Gomme copal.

— Alchim. *Gomme des sages.* Le mercure des philosophes. || L'ouvrage de la pierre philosophale lorsqu'elle est arrivée au noir. || *Gomme de l'or.* C'est la même chose que la gomme des sages. || *Gomme rouge.* Le soufre.

— Hortic. Espèce de gangrène qui vient aux pêchers, aux pruniers, aux abricotiers, etc. Elle se forme d'ordinaire à quelque endroit écorché et rompu, et fait mourir toutes les parties voisines.

— Pathol. Tumeur syphilitique qui se développe dans le périoste par suite de l'inflammation chronique de ce tissu fibreux. Cette exostose molle a reçu ce nom, parce que, si on l'ouvre de bonne heure, on trouve dans son intérieur une matière comparable à du mucilage de gomme adragant.

— Techn. Graisse sèche qui gâte le parchemin.

— GOMME ELASTIQUE. s. f. V. CAOUTCHOUC.

— GOMME-GUTTE. s. f. (On l'appelle *gutte*, du latin *gutta*, parce que le suc propre dont elle provient sort de l'arbre goutte à goutte). Gomme-résine jaune, âcre, amère, qui s'emploie en médecine, comme purgative, mais surtout en peinture pour l'aquarelle. Elle ne découle pas naturellement, il est nécessaire d'en favoriser la sortie, soit en incisant l'écorce, soit en coupant les jeunes branches de l'arbre. La gomme-gutte se recueille dans l'île de Ceylan et dans la presqu'île de Camboge. La gomme-gutte est une des couleurs jaunes les plus pures.

— GOMME-POISON. s. m. Gomme produite par le bohon-upas. Le poison de cet arbre est si subtil, dit-on, que les criminels malais sont condamnés, par forme de commutation de peine, à aller chercher la gomme qui en découle, et, s'ils reviennent, ils sont nourris aux dépens de l'empereur. On assure que, dans l'espace de trente ans, sur sept cents criminels, il n'en est revenu que vingt-deux.

— GOMME-RÉSINE. s. f. Chim. Suc végétal principalement composé de gomme et de résine, dont une partie se dissout dans l'eau, et l'autre dans l'esprit de vin. On obtient les gommes-résines en pratiquant des incisions à certains végétaux, et faisant sécher au soleil les sucs qui découlent de leurs vaisseaux propres. Les gommes-résines s'y trouvent toujours réunies à un véhicule aqueux abondant; elles diffèrent en cela des résines, qui sont dissoutes dans une huile essentielle. La gomme résine est un suc laiteux qui découle de certains végétaux auxquels on fait des incisions. L'assa-fœtida, la myrrhe, l'encens, sont des gommes-résines.

GOMMÉ, ÉE. part. pass. du v. Gommer. S'empl. adjectiv. Toile gommée. Taffetas gommés. Couleur gommée.

— Bot. Se dit du tegmen, lorsqu'il est recouvert d'une substance mucilagineuse.

GOMMELINE. s. f. (diminut. de *gomme*). Techn. Gomme plus pure et plus propre à l'épaississement des couleurs que la gomme du Sénégal pour les imprimeurs en étoffes.

GOMMEMENT. s. m. Techn. Action de gommer, d'enduire de gomme.

GOMMER. v. a. 1re conj. (rad. *gomme*). Enduire de gomme. Gommer de la toile, du taffetas.

— *Gommer des rubans.* Les humecter avec de l'eau dans laquelle on a fait dissoudre de la gomme, afin de les lustrer et de les rendre plus fermes.

— *Gommer une couleur.* Y mêler un peu de gomme, afin que la couleur ait plus de corps, et qu'elle tienne mieux sur la toile, sur le papier, etc.

— *Gommer du tabac.* L'humecter avec de l'eau dans laquelle on a fait bouillir des côtes [illegible] pèce de gomme, et achève de lui donner la qualité nécessaire.

— SE GOMMER. v. pron. Être gommé. Ce taffetas s'est très-bien gommé.

GOMMEUX, EUSE. adj. (rad. *gomme*). Qui jette de la gomme. Arbre gommeux.

— Qui est ou qui tient de la nature de la gomme. Suc gommeux. Matières gommeuses. Parties gommeuses. Substances gommeuses. Par ces divers canaux coule le sang, liqueur douce, onctueuse, et propre par cette onction à retenir les esprits les plus déliés, comme on conserve dans des corps *gommeux* les essences les plus subtiles et les plus spiritueuses. (Frén.)

— Plein de gomme. Objet gommeux.

— Pathol. *Tumeur gommeuse.* V. GOMME.

GOMMIDES. s. f. pl. Chim. Famille de composés ternaires organiques, ayant la gomme pour type.

GOMMIER. s. m. (rad. *gomme*). Bot. Nom générique donné aux arbres qui produisent de la gomme ou des résines. || *Gommier blanc* Arbre qui produit la gomme élémi. || *Gommier rouge.* Arbre qui produit la gomme arabique. || *Gommier resineux des îles Malouines.* Plante qui fournit un suc laiteux et très-visqueux. || *Gommier à cochon de Saint-Domingue.* Celui d'où découle la résine chibou.

— S'empl. adjectiv. en parlant des arbres qui produisent la gomme. Arbre gommier.

GOMMIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *gummi*, gomme; *fero*, je porte). Bot. Qui produit de la gomme.

GOMMITE. s. f. Chim. La gomme proprement dite. || GOMMITES. s. m. pl. Dénomination générique sous laquelle on a réuni la gomme proprement dite, la cérasine, la bassorine, le mucilage, et la gelée végétale ou acide pectique, substances dont le caractère commun est d'être fades, inodores, translucides, incristallisables, insolubles dans l'alcool et l'éther, solubles dans les alcalis et dans plusieurs acides, et de former avec l'eau un composé visqueux.

GOMMOIR. s. m. Techn. Baquet contenant la gomme dont se sert le fabricant de ouate.

GOMMO-RÉSINEUX, EUSE. adj. Chim. Qui tient de la gomme-résine. Suc, extrait gommo-résineux.

GOMO. s. m. Bot. Le fruit à pain ou rima de Ternate.

GOMOR. s. m. Métrol. Mesure de capacité chez les Hébreux. Elle contenait environ 3 litr. 15 centil.

GOMORRHE. Géogr. anc. Ville de la Palestine, au sud du lac Asphaltite. Elle fut consumée par le feu du ciel et recouverte par les eaux du lac l'an 1897 av. J.-C.

GOMORRHÉEN, ENNE. adj. Qui est de Gomorrhe. || Qui appartient à Gomorrhe ou à ses habitants.

— S'empl. aussi substantiv. Un Gomorrhéen. Une Gomorrhéenne.

— Fig. Sodomite.

GOMOSIE. s. f. Bot. Genre de plantes rubiacées ne renfermant qu'une seule espèce.

GOMORTÈGUE. s. m. Bot. Genre de plantes ne renfermant qu'une espèce du Pérou.

GOMOTE. s. m. Bot. Genre de palmiers ne renfermant qu'une espèce, remarquable par son fruit, qui offre trois noix réunies renfermées dans une drupe triangulaire

GOMPHIASIS. s. m. (du gr. γομφίος, dent molaire). Pathol. Maladie des dents molaires. C'est leur vacillation que Dioscoride paraît avoir désignée sous ce nom.

GOMPHIE. s. f. Bot. Genre de plantes d'Amérique, d'Afrique et des Indes, famille des magnoliers. Le plus connu de ces arbres fournit une huile bonne à manger.

GOMPHOCARPE. s. m. Bot. Genre de plantes d'Asie et d'Afrique, établi aux dépens des asclépiades.

GOMPHOLITE. s. m. Minér. Espèce de roche.

GOMPHOLITIQUE. adj. des 2 g. Minér. Qui a les caractères du gompholite.

GOMPHOLOBE. s. m. Bot. Genre de plantes légumineuses renfermant plusieurs espèces de la Nouvelle-Hollande.

GOMPHORE. s. m. V. GOMPHOSE.

GOMPHOSE. s. m. ou f. suivant quelques lexicographes. (du gr. γόμφος, clou). Anat. Espèce d'articulation immobile par laquelle les os sont emboîtés l'un dans l'autre, comme un clou et une cheville dans un trou; telle est l'insertion des dents dans les mâchoires.

— Ichthyol. Genre de poissons thoraciques renfermant quatre espèces. Ces poissons présentent un aliment très-agréable.

GOMPHRÈNE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des amaranthacées, dont une espèce est cultivée dans nos jardins, à l'agrément desquels elle contribue beaucoup par les bractées d'un rouge vif qui accompagnent chaque fleur.

GOMROUN. Géogr. Ville de Perse, province de Kerman, appartenant à l'iman de Mascate; 20,000 hab.

GOMUTO. s. m. Bot. Espèce de palmier de l'Inde. On fait des cordes inaltérables avec les longs filaments qui garnissent le bas de ses [illegible] sucre, sont un manger excellent et très-recherché. La moelle de l'arbre fournit une espèce de sagou qui sert d'aliment.

GON. s. m. Entom. Un des noms vulgaires des charançons et de la calandre.

GONAGRE. s. f. (ét. gr. γόνυ, genou; ἄγρα, proie). Pathol. Goutte fixée sur l'articulation du genou.

GONAIVES (LES). Géogr. Ch.-l. du département de l'Artibonite (Haïti).

GONALGIE. s. f. (ét. gr., γόνυ, genou; ἄλγος, douleur). Pathol. Douleur rhumatismale fixée sur l'articulation du genou; elle est presque toujours produite par la goutte; elle peut cependant dépendre d'une autre maladie, soit du genou, soit de quelque autre partie, et notamment de l'articulation de l'os fémoral.

GONALGIQUE. adj. des 2 g. Pathol. Qui appartient à la gonalgie.

GONAMBOUCH. s. m. (pr. *go-non-bouk*).

Ornith. Oiseau de Surinam ; c'est une espèce de bruant.

GONARQUE. s. f. (du gr. γωνία, angle). Astron. Espèce de cadran solaire pratiqué par les anciens sur les surfaces différentes d'un corps anguleux.

GONARTHROCACE. s. f. (ét. gr., γόνυ, genou ; ἄρθρον, articulation ; κακία, maladie). Pathol. Inflammation des surfaces articulaires du genou.

GONATAS. Hist. anc. Surnom d'un des Antiochus rois de Syrie.

GONATOCÈRE. adj. des 2 g. (ét. gr., γόνυ, genou ; κέρας, corne). Entom. Qui a les antennes coudées. || GONATOCÈRES. s. m. pl. Section d'insectes coléoptères, de la famille des rhyncophores. || Ordre de la famille des curculionides, comprenant ceux de ces insectes qui ont les antennes brisées ou coudées. || On dit aussi un gonatocère.

GONATODE. s. m. Zooph. Genre de polypiers.

GONATOPE. s. m. Entom. Genre d'insectes hyménoptères.

GONATOPHORE. adj. des 2 g. (ét. gr., γόνυ, genou ; φέρω, je porte). Conchyl. Se dit d'une espèce de mollusque dont le dos offre une ligne médiane à laquelle aboutissent, par des angles droits, des sillons obliques, transverses et parallèles de chaque côté du corps.

GONCELIN. Géogr. Ch.-l. de cant. (Isère) ; 1,500 hab.

GOND. s. m. (pr. *gon* ; du gr. γόμφος, clou). Morceau de fer coudé et rond par la partie d'en haut, sur lequel tournent les pentures d'une porte, d'un contrevent, d'une persienne, etc. Gond qui manque à une porte. Sceller les gonds d'une porte. Gonds à bois. Gonds à plâtre. Gonds à repos. Gonds à vis. Fiche à gonds. Les gonds ont lâché. Une porte tourne, s'ouvre et se ferme sur ses gonds. Et les *gonds* gémissant sous les portes d'airain. (Del.)

Et sur leurs *gonds* quand les portes mugissent,
Du temple alors les bases retentissent. (DORAT.)

Les cent portes frémissent,
Et s'ouvrent en roulant sur leurs *gonds* qui mugissent. (FAVOLLE.)

— Anat. Première vertèbre du cou sur laquelle tourne la tête.

— *Gonds de pierre.* En Angleterre, Certaines pierres extraordinaires qui se trouvent dans la plaine de Salisbury Elles forment trois cercles ou enceintes. Leur pointe est taillée en forme de gond, elles sont jointes par d'autres grandes pierres posées en travers, et qui ont des espèces de mortaises dans lesquelles entrent ces gonds.

— Fig.

La terre (au moment de la création)
Inépuisable en principes féconds,
Fut arrondie et tourna sur ses *gonds*. (J.-B. ROUSS.)

— Prov. et fig. *Faire sortir, mettre quelqu'un hors des gonds.* Exciter tellement sa colère qu'il soit comme hors de lui-même. Cette métaphore est empruntée d'une porte qui, tant qu'elle reste sur ses gonds, ne se meut que comme il faut, et ne peut s'emporter. Qui ne sait qu'il y a des gens à qui la vue des chats, des rats, l'écrasement d'un charbon, emportent la raison hors des *gonds* ? (Pasc.)

— Fig. Ce qui est hors des *gonds* de la coutume, nous le croyons hors des *gonds* de la raison. (Montaigne.)

— Syn. simpl. Pivot, axe, essieu. || Épith. Solide, assuré, robuste, ferme, bruyant, mugissant, mobile, tournant, aisé, discret, silencieux.

GONDAR. Géogr. Ville qui fut autrefois la capitale de l'Abyssinie, et qui est aujourd'hui celle du royaume d'Amhara.

GONDAS. s. m. (pr. *gon-dâ*). Métrol. Monnaie de billon du Bengale.

GONDEBAUD. Fils naturel de Clotaire Ier, roi des Francs. Ayant cru les conseils de quelques seigneurs, il prit le titre de roi à Marseille, mais trahi par les siens, il fut livré à ses ennemis, qui lui firent subir les traitements les plus ignominieux, et l'assommèrent à coups de pierre, en 585. || Troisième roi de Bourgogne, frère de Chilpéric, qu'il assassina en 491, et qu'il remplaça sur le trône. Il fit périr tous les enfants de son frère, à l'exception de Clotilde, qui devint reine de France. Attaqué par Clovis, qui soutenait deux autres frères de Gondebaud, il fut obligé d'accepter le traité d'Avignon que lui imposa ce prince. Mais après que Clovis se fut retiré, il assiéga ses frères dans Vienne, et les fit périr. Il mourut en 1616.

GONDEBÈRE. adj. V. GOMBETTE.

GONDEGAMBE. s. f. Sorte de drogue.

GONDER. v. a. 1re conj. Techn. Mettre les gonds à une porte.

GONDEZEL. s. m. Espèce de coton filé d'une moyenne sorte.

GONDI Maison qui a donné deux cardinaux à la cour de Rome, et à Paris deux évêques. Le personnage le plus célèbre de cette famille est le cardinal de Retz.

GONDOLAGE. s. m. Techn. Se dit du bois qui, par l'effet de l'humidité, se déjette, se bombe, se renfle.

GONDOLE. s. f. (de l'ital. *gondola* ; du gr. κονδύλαδα, barquette). Mar. Petit bateau plat et fort long, qui est particulièrement en usage à Venise pour naviguer sur les canaux, et qui ne va qu'à rames ; sa poupe est repliée en l'air, et sa proue élancée et recourbée. La *gondole*, frêle et légère, ornée pour la parade, est la barque du bal masqué. (Page.) Il y a plaisir à voir le soir la *gondole* glisser en silence à travers les longues ombres que projettent sur les flots les antiques demeures des sénateurs vénitiens. (Id.) || Barque de pêcheur, plate, longue et légère.

— Bateau de papier doré que les nautoniers chinois jettent quelquefois dans la mer, afin qu'étant occupée à renverser ces petits vaisseaux, elle épargne plus facilement le leur.

— Petit vaisseau à boire, long et étroit, qui n'a ni pied ni anse, et que l'on nomme ainsi à cause de sa ressemblance avec les gondoles de Venise.

— Voiture en forme de gondole. Malade depuis longtemps, le maréchal de Saxe, à la journée de Fontenoi, se faisait porter dans une *gondole* d'osier, quand ses forces épuisées ne lui permettaient pas d'aller à cheval. (Volt.) || On a aussi donné ce nom à de très-grands coffres de diligences, qu'on garnit de bancs transversalement d'un bout à l'autre, où vingt-cinq personnes se placent commodément.

— Petite nacelle attachée au filet d'un aérostat, dans laquelle se placent les voyageurs aériens.

— Petite soucoupe ovale, très-commode pour se laver les yeux.

— Nom qu'on donne, aux environs de Toulouse, aux petits fossés qui séparent les champs.

— Conchyl. Nom donné à une patelle allongée. || Bulle à plusieurs volutes.

— Ponts et chauss. Rigole pavée.

GONDOLÉ, ÉE. adj. Mar. Construit en forme de gondole.

GONDOLER. v. n. 1re conj. (rad. *gondole*). Mar. Se dit d'un bâtiment dont les extrémités se relèvent comme celles des gondoles. Le navire gondole.

— Techn. Se gonfler, se déjeter, se bomber, en parlant du bois.

GONDOLETTE. s. f. (dimin. de *gondole*). Mar. Petite gondole.

GONDOLIER. s. m. (de l'ital. *gondoliere*). Celui qui mène les gondoles. L'adresse et la gaieté des gondoliers vénitiens sont passées en proverbe ; leurs chants joyeux sont aussi renommés que la vitesse de leur course, au milieu d'une ville qui n'a que des canaux pour rues, et dont les gondoles sont les seuls moyens de transport pour toutes les conditions. Les échos du Tasse ne sont plus dans Venise, et le *gondolier* qui chantait autrefois ses vers, rame silencieusement. (Trad. de L. Byron.)

GONDOULI. s. m. Comm. Sorte de riz d'une qualité supérieure, que l'on cultive dans les grandes Indes.

GONDOZOLETTI. s. f. pl. Comm. Fil de coton très-fin, que l'on fait à Alep.

GONDULA. Myth. scandin. Une des déesses qui président aux combats, et conduisaient vers Odin les âmes des héros morts dans les batailles.

GONE ou **GONELLE.** s. f. (du gr. γωνία, angle). Infus. Genre d'animalcules infusoires, que l'on trouve dans les eaux pures, dans les eaux marécageuses et dans les infusions.

GONE. s. m. Relat. Nom commun des prêtres de l'île de Ceylan. Ils subsistent par le moyen des amendes et des présents qu'ils reçoivent des dévots.

GONÈLE, GONELLE ou **GONNELLE.** s. f. (du bas lat. *gonna*). S'est dit pour Habillement d'homme ou de femme.

— Anc. art milit. Espèce de cotte d'armes.

GONÉNION. s. m. Ichthyol. Poisson des mers de Sicile.

GONÉPLACE. s. m. Crust. Genre de crustacés marins, ordre des décapodes, famille des brachyures.

GONESSE. Géogr. Ch.-l. de cant. (Seine-et-Oise) ; 2,200 hab.

— *Mitron de Gonesse.* Se dit, par raillerie, d'un garçon boulanger.

— s. m. Nom qu'on donnait autrefois au pain fait à Gonesse, que l'on apportait à Paris. Acheter du Gonesse.

GONFALON. s. m. (du teut. *gund*, guerre ; *fane*, étendard). Blas. Bannière d'église à trois ou quatre fanons, qui sont des pièces pendantes. [illegible] gonfalons à des séculiers, en leur donnant le titre d'avoués et de défenseurs des églises et des abbayes. || C'est aussi la marque des églises patriarcales.

— Echarpe ou bandelette terminée en pointe, et dont les chevaliers ornaient leurs lances. Les rois le portaient quelquefois eux-mêmes.

— Espèce de bannière ou d'oriflamme.

— Tente ronde qu'on porte à Rome devant les processions des grandes églises, en cas de pluie. || On donne le même nom à des bannières qui se font pour certaines solennités ou cérémonies, telles que la canonisation des saints.

— Hist La bannière envoyée par le pape à Godefroy de Bouillon, et portée à la croisade par le frère de Godefroy.

— Art milit. S'est dit pour Drapeau, enseigne. || Se disait surtout de la bannière des églises, qu'on arborait afin de lever des troupes et de convoquer les vassaux pour la défense des biens ecclésiastiques.

— Confrérie qui fut établie, dit-on, par Clément VI pour le rachat des chrétiens captifs chez les Sarrasins, et qui fut confirmée et dirigée en archiconfrérie par Grégoire XIII. Une pareille confrérie, associée à celle de Rome, fut établie à Lyon.

— Se disait quelquefois au fig. pour quelque chose par excellence, et qui doit servir de modèle aux autres.

GONFALONIER ou **GONFANONIER.** s. m. (rad. *gonfalon*). Celui qui porte le gonfalon.

— Titre qu'on a donné longtemps aux chefs de quelques-unes des républiques modernes d'Italie, à Florence, à Sienne, à Lucques, à Saint-Marin. Plus tard ce nom signifia Officier de police ; c'est cette dernière acception qu'il avait à Sienne au moment de la révolution française.

— *G[illegible]lonier de l'Eglise.* Protecteur que les pap[illegible]irent dans les villes d'Italie, pendant la lu[illegible] du saint-siége contre les empereurs. || *Gonfalonier de la justice.* Titre d'un magistrat de Florence. Cette dignité fut érigée en charge perpétuelle l'an 1502. Avant cette époque, on ne l'exerçait que pendant deux mois.

— Titre que portaient les avoués de plusieurs églises de France.

GONFANON. s. m. V. GONFALON.

GONFLE. s. f. Techn. Cavité dans le fil de métal que l'on tire à la filière, et qui empêche de le souder.

GONFLÉ, ÉE. part. pass. du v. Gonfler. S'empl. adjectiv. Ventre gonflé. Avoir les yeux gonflés. Cet organe consiste dans deux poches grandes et membraneuses, formées d'une peau noirâtre et muqueuse, ridées lorsqu'elles sont vides, et ovoïdes lorsqu'elles sont *gonflées*. (Lacépède.) Le sein de la jeune fille était *gonflé* et palpitant ; effrayée de son émotion, elle pencha sa tête sur sa poitrine, et laissa couler des larmes abondantes. (A. Karr.) La brebis, les mamelles *gonflées*, s'approche en bêlant de la cabane riante où elle est attendue ; elle offre son doux tribut, nourriture de l'innocence et de la santé. (Deleuze.) Le cœur vide et *gonflé* comme un ballon rempli d'air. (J.-J. Rouss.)

— Fig. Fier, haut, vain, superbe. Être gonflé de la bonne opinion qu'on a de soi-même. Gonflé d'une fierté basse. Gonflé d'orgueil. Être gonflé de son mérite. Une piqûre, un trait de la satire fait tomber à plat les gens *gonflés* d'une vaniteuse nullité. (Boiste.) L'un est plein de respect, l'autre *gonflé* d'audace. (Corn.)

Mais dès qu'il fut monsieur le président,
Il fut, ma foi, *gonflé* d'impertinence. (VOLT.)

— *Gonflé de.* L'autan conduit sous la voûte des cieux les nuages *gonflés* des pluies fécondes du printemps. (Deleuze.) L'amour-propre est comme un ballon *gonflé* de vent, dont il sort des tempêtes quand on lui fait une piqûre. (Volt.)

Et ce que je préfère aux titres les plus vieux,
C'est que l'on ne soit pas *gonflé* de ses aïeux. (LA CHAUSS.)

— *Gonflé par.*

Comme de faibles ruisseaux,
Qui, *gonflés* par quelque orage. (J.-B. ROUSS.)

GONFLEMENT. s. m. (rad. *gonfler*). Pathol. Augmentation morbide de volume. Ce phénomène peut avoir lieu dans tout le corps, et alors il est produit par une exhalation augmentée de graisse ou de sérosité, quelquefois par un épanchement d'air ; il peut aussi être le résultat d'une pléthore réelle ou artificielle. Le gonflement partiel peut être produit par des causes si nombreuses, qu'il serait presque impossible de les énumérer toutes. L'inflammation, les épanchements, les dégénérescences, les kystes, sont les principales. Gonflement de rate. Gonflement d'estomac. Gonflement à la peau. Gonflement des intestins.

— Soulèvement. Le 15 août 1755, le même jour que les villes de Lisbonne en Europe et de Fez en Afrique furent renversées par un tremblement de terre qui fit périr plus de 60,000 hommes, Louis Racine perdit la vie par le *gonflement* subit de la mer. (***)

GONFLER. v. a. 1re conj. (de l'ital *gonfiare*, fait du lat. *conflare*, souffler ensemble). Rendre enflé, faire devenir enflé. Gonfler une vessie. Gonfler un ballon. Pigeon qui gonfle sa gorge. L'eau a gonflé cette éponge. Le vent *gonfle* la voile. (Delille.)

— Se dit des enflures causées par des flatuosités. La plupart des légumes gonflent l'estomac.

— Fig. *Gonfler d'orgueil.* Enorgueillir. La [illegible] vient d'avoir le gonflera d'orgueil.

— v. n. Devenir enflé. Cette pluie fera gonfler le raisin. Cette pâte gonfle beaucoup lorsqu'on la met dans la friture. Dès qu'il a mangé, l'estomac lui gonfle.

— SE GONFLER. v. pron. Se dit de toute substance qui prend, ou par la chaleur, ou par quelque autre cause que ce soit, plus de volume qu'elle n'en occupait auparavant. Ballon qui se gonfle. Ses veines se gonflaient. L'estomac se gonfle. Quand la rate vient à se gonfler. La graine, en se *gonflant*, boit le suc qui l'arrose. (Delille.) Dans l'affliction, la joie, l'amour, la honte, la compassion, les yeux se *gonflent* tout à coup. (Buff.)

— Se rassasier. N'allez pas cependant vous *gonfler* de potage. (Colnet.)

— S'accroître. Quand tous ces fleuves se sont *gonflés* des déluges de l'hiver, les arbres déracinés s'assemblent sur les sources. (Chateaub.)

— Se dit aussi des eaux qui s'enflent, quand elles trouvent quelque obstacle à leur mouvement. L'eau se gonfle auprès des ponts qui ont des arches étroites.

— Fig. Se gonfler d'orgueil.

Nous sommes dans un siècle où chacun veut s'enfler
D'une vanité folle on cherche à se *gonfler*. (BOURS.)

GONG ou **GONG-GONG.** s. m. Mus. Instrument de musique des Chinois et des Indiens Le gong est une plaque de métal, dont on tire des sons très-éclatants en le frappant avec une baguette garnie de peau.

GONGAMPEMBA. Myth. Nom générique sous lequel les habitants du Congo désignent leurs divinités.

GONGI. s. m. Hist. relig. Membre d'une des principales sectes de banians ; elle comprend les fakirs, les ermites, les missionnaires, et tous ceux qui se livrent à la dévotion par état.

GONGOM. s. m. V. GUMGOM.

GONGORA. Poëte espagnol, né en 1561, mort en 1627 ; a été le chef d'une école.

GONGORE. s. f. Bot. Genre de plantes parasites du Pérou.

GONGORISME. s. m. Littér. Sorte d'affectation et de recherche qui s'introduisit dans la littérature espagnole par l'imitation du style de Gongora.

GONGORISTE. adj. des 2 g. Littér. Qui appartient au gongorisme.

— S'empl. aussi substantiv. pour désigner un Imitateur, un partisan de Gongora. Un gongoriste.

GONGRONE. s. f. (du gr. γόγγρος, tumeur des arbres). Pathol. Tuméfaction de la glande thyroïde ; goître. Se dit surtout du bronchocèle.

— Bot. Tubercule rond et fongueux qui se forme sur le tronc des arbres.

GONGYLANGE. s. m. (ét. gr., γογγύλης, rond ; ἀγγεῖον, vase). Bot. Partie des plantes imparfaitement cryptogames qui renferme les corps reproducteurs.

GONGYLE. s. m. (du gr. γογγύλης, rond). Erpét. Genre de reptiles sauriens.

— Bot. Se dit des corpuscules reproducteurs simples, aphylles, presque globuleux et pleins, qui sont plongés dans l'écorce de la plante mère, et qui s'en détachent par les progrès de l'âge, comme dans les ulves et les fucus. || Corpuscule reproducteur des algues. || Corps globuleux et opaques qui sont épars dans les différentes parties du thalle des lichens, surtout dans la partie corticale et la lame proligère. || Parties destinées à la reproduction, dont on ne peut dire si elles sont des graines ou non. || Globules reproducteurs des plantes dans lesquelles la fécondation n'est point démontrée

GONGYLODE. adj. des 2 g. (ét. gr., γογγύλης, rond ; εἶδος, ressemblance). Bot. Qui a la forme d'une tête arrondie.

GONGYLOPHIDE. s. m. Erpét. Genre de serpents.

GONGYLOPHYCE. adj. des 2 g. (ét. gr., γογγύλης, rond ; φῦκος, fucus). Bot. Qui ne se multiplie que par des gongyles. || GONGYLOPHYCES. s. m. pl. Section de la famille des hydrophytes.

GONIADE. Myth. gr. Nom de certaines nymphes qui avaient un temple sur les bords du fleuve Cythérion, en Elide. On pensait que les eaux des nymphes Goniades rendaient la santé aux malades qui en buvaient.

GONIATILE. s. m. Fossile ammonite.

GONIATITE. s. m. Conchyl. Genre de mollusques céphalopodes fossiles, dont on ne connait point d'analogues vivants.

GONIATITÉ, ÉE. adj. Conchyl. Qui ressemble au goniatite. || GONIATITES. s. m. pl. Famille de mollusques céphalopodes, ayant pour type le genre goniatite.

GONICHON. s. m. Comm. Cornet de gros papier qui recouvre la tête d'un pain de sucre.

GONIDE. adj. des 2 g. Entom. Qui ressemble à une gonie. || GONIDES. s. m. pl. Section de la tribu des myodaires calyptéries entomobies, comprenant ceux de ces insectes dont on a fait le genre gonie.

GONIDIE. s. f. (ét. gr., γονή, fruit ; εἶδος, ressemblance). Bot. Se dit des organes composés d'une petite vésicule membraneuse, pleine d'un fucus organisable, et verte ou d'un jaune doré, qui servent de corps reproducteurs aux algues.

GONIE. s. m. Entom. Genre d'insectes hyménoptères.

GONIER. s. m. Bot. Genre d'arbrisseaux de la Chine et de la Cochinchine, dont toutes les parties sont extrêmement amères, et dont on fait un grand usage en médecine.

GONILLE. s. f. Cost. Espèce de rabat à l'espagnole.

GONIMIQUE. adj. des 2 g. Bot. Se dit, dans les lichens, de toute expansion qui résulte d'un assemblage de gonidies apposées les unes contre ou sur les autres. Couche gonimique.

GONIN. s. m. (de *Gonin*, escamoteur célèbre du temps de François Ier). Fripon adroit et rusé. N'est en usage que dans les phrases suivantes : C'est un maître gonin. Voilà un tour de maître gonin. Jouer cent tours de maître gonin. Il leur va jouer quelque tour de maître *gonin*. (Dancourt.) Hom ! j'appréhende fort que ce ne soit quelque tour de maître *gonin* pour tromper ses créanciers. (Trév.) Pop.

Pour s'assurer si c'est ou laine, ou soie, ou lin,
Il faut en devinaille être maître *gonin*. (REGNIER.)

— Prov. *Maître Gonin est mort, le monde n'est plus grue.*

GONIOCAULE. s. m. (ét. gr., γωνία, angle; καυλός, tige). Bot. Genre de plantes de Tranquebar, famille des synanthérées.

GONIOCÉPHALE. adj. des 2 g. (ét. gr., γωνία, angle; κεφαλή, tête). Erpét. Qui a la tête anguleuse. || s. m. Genre de reptiles sauriens.

GONIODACTYLE. s. m. (ét. gr., γωνία, angle; δάκτυλος, doigt). Erpét. Genre de reptiles sauriens.

GONIOGÈNE. adj. des 2 g. (ét. gr., γωνία, angle; γεννάω, je produis). Minér. Se dit d'un cristal produit par des décroissements sur les angles seulement, et d'une manière inégale, comme dans la baryte sulfatée goniogène.

GONIOMÈTRE. s. m. (ét. gr., γωνία, angle; μέτρον, mesure). Mathém. Instrument qui sert à mesurer les angles des cristaux naturels, et par suite leur nature et leur composition chimique, qui varient en proportion. || Instrument destiné à mesurer les angles formés par les corps entre eux, tels sont les graphomètres, les sextants, les équerres d'arpenteur, les rapporteurs, etc.

GONIOMÉTRIE. s. f. (ét. gr., γωνία, angle; μέτρον, mesure). Géom. Art de mesurer les angles. || Art de tracer sur le papier des angles dont la grandeur en degrés est connue.

GONIOMÉTRIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui appartient à la goniométrie.

GONIOMYCE. adj. des 2 g. (ét. gr., γωνία, angle; μύκης, champignon). Bot. Qui a une forme anguleuse. || GONIOMYCES. s. m. pl. Famille de l'ordre des protomyces, comprenant ceux qui ont une forme anguleuse.

GONION. s. m. Ichthyol. Un des noms du goujon.

GONIOPORE. s. m. (ét. gr., γωνία, angle; πόρος, pore). Zooph. Genre de la famille des madrépores, ne renfermant qu'une seule espèce.

GONIOPTÈRE. adj. des 2 g. (ét. gr., γωνία, angle; πτερόν, aile). Zool. Qui a les ailes anguleuses.

GONIOPTÉRYGE. s. m. (ét. gr., γωνία, angle; πτερύγιον, petite aile). Entom. Genre d'insectes lépidoptères.

GONIOSE. s. m. (du gr. γωνία, angle). Anc. médec. Nom par lequel Galien désigne un pouls dont le battement ne se fait sentir qu'au sommet de l'artère. On n'admet plus cette espèce de pouls.

GONIOSOME. s. m. (ét. gr., γωνία, angle; σῶμα, corps). Erpét. Genre de serpents.

GONIOSPERME. adj. des 2 g. (ét. gr., γωνία, angle; σπέρμα, semence). Bot. Qui a des semences anguleuses.

GONIOSTOME. adj. des 2 g. (ét. gr., γωνία, angle; στόμα, bouche). Conchyl. Se dit d'une coquille univalve dont l'ouverture offre un angle plus ou moins marqué dans un certain point de sa circonférence, comme le bulime goniostome, l'hélice goniostome. || GONIOSTOMES. s. m. pl. Famille de l'ordre des paracéphalophores asiphonobranches.

GONNE. s. f. (du bas lat. *gonna*, vêtement de laine grossier). S'est dit pour Robe.

— Mar. Baril qui contient du goudron. || Futaille à mettre du vin, de la bière, du saumon salé, etc.

GONNELLE. s. f. Ichthyol. Genre de poissons qui rentre dans les murénoïdes.

— Cotte de soie, blasonnée d'armoiries, qu'on portait par dessus l'armure.

GONNIS. s. m. pl. Prêtres du premier ordre, dans l'île de Ceylan; ils étaient cependant subordonnés aux tirinanxes.

GONOCARPE. s. m. Bot. Genre de plantes de la Nouvelle-Hollande et du Japon.

GONOCÈLE. s. f. (ét. gr., γόνυ, genou; κήλη, tumeur). Pathol. Gonflement du genou. || (ét. gr., γόνος, semence; κήλη, tumeur). Accumulation du sperme dans les vaisseaux séminifères, portée au point que les cordons spermatiques sont durs, douloureux et comme noués, et qu'une douleur tensive derrière le pubis et vers l'anus indique le gonflement des vésicules séminales. On ne croit plus aujourd'hui que telle soit la cause de cette maladie.

GONOCÉPHALE. adj. des 2 g. (ét. gr., γω-[illegible] laire). || GONOCÉPHALES. s. m. pl. Sous-tribu de la tribu des muscides, comprenant ceux de ces insectes dont la tête, vue en dessus, est presque triangulaire. || On dit aussi un gonocéphale.

— Erpét. V. GONIOCÉPHALE.

GONOÏDE. adj. des 2 g. (ét. gr., γόνος, semence, εἶδος, ressemblance). Médec. Qui ressemble au sperme. Humeur gonoïde. || Hippocrate donne souvent ce nom aux excréments du bas-ventre et aux matières contenues dans l'urine, lorsqu'on y remarque quelque chose qui ressemble à la matière séminale.

GONOLEK. s. m. Ornith. Genre de l'ordre des sylvains, famille des colluriens.

GONOLOBE. s. m. (ét. gr., γωνία, angle; λοβός, cosse). Bot. Genre de plantes d'Amérique, à follicules anguleuses.

GONOMPHE. s. m. Espèce de bois.

GONONDAULI. s. m. Bot. Espèce de riz.

GONOOPHYTE. s. m. (ét. gr., γωνιοῦμαι, être anguleux; φυτόν, plante). Bot. Qui a le fruit anguleux.

GONOPÈRE. s. m. Zool. Genre de polypiers.

GONOPHORE. s. m. (ét. gr., γόνος, génération; φέρω, je porte). Bot. Prolongement du réceptacle qui part du fond du calice et porte les étamines et le pistil, comme dans les anonacées.

GONOPLAX ou **GONOPLACE.** s. m. Zool. Fossile marin du genre des xanthes.

GONOPTÈRE. adj. des 2 g. (ét. gr., γωνία, angle; πτερόν, aile). Entom. Se dit d'une espèce d'arobite qui a ses élytres prolongées en angles aux bords latéraux de leur base.

GONOPTÉRIDES. s. m. pl. (ét. gr., γωνία, angle; πτερόν, aile). Bot. Famille de plantes établie pour placer les prêles qui ne s'allient que forcement aux fougères.

GONOPTÉRYGE. s. m. (ét. gr., γωνία, angle; πτέρυξ, aile). Entom. Espèce de papillon.

GONORHYNQUE. s. m. (ét. gr., γωνία, angle; ῥύγχος, bec). Ichthyol. Genre de poissons du cap de Bonne-Espérance, ne renfermant qu'une seule espèce.

GONORRHÉE. s. f. (ét. gr., γόνος, semence; ῥέω, je coule). Pathol. Ecoulement par le canal de l'urètre, qui est dû le plus souvent à une affection vénérienne. Gonorrhée simple. Gonorrhée virulente. || Les anciens, regardant le mucus des écoulements contagieux comme du sperme altéré et vicié, avaient appelé *gonorrhée* l'affection connue aujourd'hui sous le nom de *blennorrhagie*. || La véritable gonorrhée ou le flux spermatique est la *spermatorrhée* des auteurs modernes.

GONORRHÉIQUE ou **GONORRHOÏQUE.** adj. des 2 g. (rad. *gonorrhée*). Pathol. Qui a rapport à la gonorrhée. || Qui est de la nature de la gonorrhée.

GONOSPERME. adj. des 2 g. (ét. gr., γωνία, angle; σπέρμα, graine). Bot. Qui a des semences anguleuses.

GONOSTÉMONE. s. m. (ét. gr., γωνία, angle; στημόνιος, filamenteux). Bot. Genre de plantes du cap de Bonne-Espérance.

GONOSTOME. s. m. (ét. gr., γωνία, angle; στόμα, bouche). Ichthyol. Poisson de la Sicile.

GONOTE. s. m. Crust. Genre de crustacés de la Méditerranée, ne renfermant qu'une seule espèce.

GONOTRIQUE. s. f. Bot. Genre de champignon.

GONOVAN. s. m. Bot. Graine un peu amère, mais cependant bonne à manger, que les habitants de la Guinée emploient pour corriger les eaux du pays, qui sont nauséabondes et malsaines.

GONSIL. s. m. Bot. Espèce du genre condori.

GONSOL. s. m. Conchyl. Coquille du Sénégal.

GONTAUT. Une des maisons les plus illustres de France. Elle a donné, outre une foule de militaires distingués, quatre amiraux et un maréchal de France, six chevaliers du Saint-Esprit, onze lieutenants-généraux, huit maréchaux de camp, un lieutenant-général des armées navales, et plusieurs prélats et ambassadeurs. La plupart de ses membres ont porté le nom de Biron.

GONTIER ou **FRANC-GONTIER.** s. m. S'est dit pour l'Amant, le galant, le berger d'une femme. Cette expression est empruntée à un personnage d'un ouvrage sur la vie pastorale, publié dans le XVIe siècle.

GONTINE. s. f. Hist. Nom des chapelles consacrées aux dieux dans la religion slave.

GONTRAN, roi d'Orléans et de Bourgogne, en 561. Il battit les Lombards et les Goths, et mourut sans postérité en 593. L'Eglise l'a mis au rang des saints.

GONYALGIE. s. f. Pathol. V. GONALGIE.

GONYANTHE. s. m. (ét. gr., γόνυ, genou; ἄνθος, fleur). Bot. Plante de Java.

GONYCLADE. s. m. (ét. gr., γόνυ, genou; κλάδος, rameau). Bot. Genre de plantes cryptogames.

GONYLEPTE. s. m. (ét. gr., γόνυ, genou; λεπτός, mince). Entom. Genre d'araignées.

GONYOPTÉRIDE. adj. des 2 g. (ét. gr., γόνυ, genou; πτερίς, fougère). Bot. Qui se rapproche des fougères et qui a la tige articulée. || Comprenant les familles des characées et des équisétacées. || On dit aussi une gonyoptéride.

GONYPE. s. m. (ét. gr., γόνυ, genou; πούς, pied). Entom. Genre d'insectes diptères, famille des tanystomes.

GONYS. s. m. (du gr. γόνυ, genou). Ornith. Partie moyenne du bord inférieur de l'espèce de masse produite par la réunion des deux branches de la mandibule inférieure des oiseaux, celle qui s'étend depuis l'angle mental jusqu'au sommet de cette masse.

GONYTHÈQUE. s. f. (ét. gr., γόνυ, genou; θήκη, étui). Entom. Creux de la cuisse des insectes qui loge la base du tibia.

GONZAGA ou **GONZAGUE.** Géogr. Gros bourg du roy. lombard-vénitien, prov. de Mantoue; 10,000 hab.

GONZAGUE. Famille ancienne d'Italie, qui tire son nom du château de Gonzaga près de Palerme. Elle compte plusieurs princes et princesses célèbres; elle a eu de nombreuses alliances avec la maison impériale d'Autriche et d'autres maisons souveraines. Un membre de la branche des comtes de Novellare fut canonisé en 1621, sous le nom de saint Louis de Gonzague.

GONZALE. s. f. Bot. Nom qu'on a donné aux pezizes à chapeau plat. || GONZALE ou GONZALAGUNIE. Genre de plantes renfermant cinq espèces.

GONZALÉE. s. f. Bot. Genre de plante du Pérou.

GONZALVE DE CORDOUE. Né près de Cordoue en 1443, et mort en 1515, avec le surnom de Grand capitaine, fit d'abord la guerre en Portugal, et ensuite dans le royaume de Naples, dont il assura la possession à l'Espagne. Il avait aussi beaucoup servi à la conquête du royaume de Grenade sur les Maures.

GOODÉNIACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une goodenie. || GOODÉNIACÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des campanulacées, ayant pour type le genre goodenie. || Famille de plantes ayant pour type le genre goodenie. || On dit aussi une goodéniacée.

GOODENIE. s. f. Bot. Genre de plantes de la Nouvelle-Hollande, famille des campanulacées.

GOODENIÉ, ÉE. adj. Bot. V. GOODÉNIACÉ.

GOODENOVIE. s. f. V. GOODENIE.

GOODIE. s. f. Bot. Genre de plantes de la Nouvelle-Hollande, famille des légumineuses, ne renfermant qu'une seule espèce cultivée dans nos jardins.

GOODIÈRE. s. f. Bot. Genre de plantes orchidées.

GOOS. s. m. pl. Myth. Pilules de papier que les jemmabos, moines japonais, font avaler aux personnes accusées de vol ou de quelque autre délit grave. Le peuple est persuadé que si celui qui prend cette pilule est coupable, il est cruellement tourmenté jusqu'à ce qu'il confesse son crime.

GOPHNA. Géogr. anc. Ville de Palestine, cap. de la toparchie la plus considérable après Jérusalem.

GOPHNÉTIQUE. Géogr. anc. Une des onze toparchies de la Judée, dans les premiers temps de l'empire romain. Cap. Gophna.

GOPI. Myth. ind. Nom des bergères ou des nymphes du pays de Vraidja, au milieu desquelles Crichna passa sa jeunesse.

GOPYA. Myth. ind. Nymphes et muses des Indiens.

GOR. s. m. Bot. Fruits d'une espèce de marronnier d'Inde, semblable à la châtaigne, mais amer.

— Conchyl. Coquille du genre sabot.

GORAMI. s. m. Ichthyol. Poisson du genre osphronème.

GORAO. s. m. Comm. Étoffe de soie qui se fabrique à la Chine.

GORCUM ou **GORINCHEM.** Géogr. Ville forte du royaume des Pays-Bas, province de la Hollande méridionale; 5,000 hab.

GORD. s. m. (du lat. *gurges*, gouffre). Pêcherie composée de deux rangs de perches plantées dans le fond de la rivière, qui forment un angle, au sommet duquel est un filet où les deux rangs de perches conduisent le poisson. Etablir un gord. || Entonnoir formé de pieux ou de filets, et terminé par un verveux.

— Ravin.

— Géol. Argile schisteuse et bitumineuse qui sépare les veines de houille.

GORDIÉE. s. f. Chronol. Nom du neuvième mois des Achéens. Il répond à notre mois de septembre.

GORDIEN, ENNE. adj. Qui appartient à Gordius, roi de Phrygie.

— Hist. *Nœud gordien.* Nœud qui attachait le joug du char de Gordius, consacré par Midas son fils dans le temple de Jupiter à Gordium. Ce nœud était si adroitement fait, qu'on n'en pouvait découvrir les bouts; et l'oracle avait promis l'empire de l'Asie à celui qui pourrait le défaire. Alexandre le coupa avec son épée, et de là est venue l'expression *trancher le nœud gordien.*

— Fig. et fam. Difficulté, obstacle qui paraît insurmontable. Voilà le nœud gordien. [illegible]

— *Trancher le nœud gordien.* Se tirer, par une mesure vigoureuse et prompte, d'une difficulté embarrassante, etc. Avec une affirmation, une négation bien tranchante, nous croyons couper le nœud *gordien*; ainsi, ne sachant où la loger, nous nions l'âme des animaux. (Boiste.)

— *Jeux gordiens.* Jeux qui se célébraient à Rome en l'honneur de Gordien, vers la fin de décembre.

GORDIEN Ier, né à Rome, en 147, gouvernait l'Afrique, lorsque les troupes soulevées contre Maximin l'élurent empereur en 237. Maximin marcha contre lui. Gordien fut tué dans le combat après avoir régné six semaines. || GORDIEN II, son fils, associé à l'empire par son père, et tué près de Carthage, était si débauché, qu'Héliogabale l'avait nommé questeur à cause de ses vices. || GORDIEN III. Fut empereur à l'âge de 13 ans. Son règne fut glorieux; mais il périt assassiné en 244 par les ordres de Philippe, préfet du prétoire, tandis qu'il chassait les Perses de la Syrie, après avoir vaincu Sapor.

GORDIUM. Géogr. anc. Ville de la Galatie qui fut longtemps la capitale de la Phrygie.

GORDIUS, fils d'un laboureur de la Phrygie, fut élu roi de ce pays. Les Phrygiens, voyant leur pays troublé par des séditions, consultèrent l'oracle, qui leur répondit de prendre pour roi le premier homme qu'ils verraient monté sur un char. Leur choix tomba sur Gordius, qui consacra son char à Jupiter. Le joug était lié au timon par un nœud dont on ne pouvait voir les bouts.

— s. m. Entom. Espèce de papillon.

GORDON. s. m. Bot. Genre de la famille des malvacées, comprenant quatre espèces propres à l'Amérique méridionale.

GORDON. Géogr. Ville de France, chef-lieu d'arr. (Lot), à 560 kilom. de Paris.

GORDON. Famille écossaise, qui a fourni un grand nombre de personnages distingués. Le plus tristement célèbre est Georges Gordon, né en 1750, et mort en 1793: nommé membre du parlement, il s'y distingua par son opposition constante au ministère. Il s'éleva avec fanatisme contre l'ordonnance qui adoucissait les lois relatives aux catholiques.

GORDONIE. s. f. Bot. Genre de plantes des deux Indes.

GORDONIÉ, ÉE. Bot. Qui ressemble à une gordonie. || GORDONIÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des ternstrœmiacées, ayant pour type le genre gordonie. || On dit aussi une gordoniée.

GORDYÈNE ou **GORDUÈNE.** Géogr. anc. Contrée de l'ancienne Arménie, subdivisée en trois parties, la Gordyène orientale, la Gordyène occidentale et la Gordynésie. Cette dernière partie était déserte.

GORE. s. f. (du lat. *gorretus*, porc). S'est dit pour Truie.

— *Robes à la grand'gore.* Robes qui étaient garnies de grandes manches.

GORÉE. Géogr. Port de l'Afrique française, dans la Sénégambie, et sur l'île qui porte le même nom; 5,200 hab.

GOREL. s. m. Relat. Nom qu'on donnait au prince de Géorgie.

GORENDE. s. m. Erpét. Grand serpent.

GORET. s. m. (pr. *go-rè*; du lat. barb. *gorretus*). Petit cochon. La peau d'un goret. Ne se dit guère que par plaisanterie.

— Vulgair. Poisson qui porte le nom de porc dans divers pays.

— Fig. et pop. Petit garçon malpropre.

— Mar. Balai serré entre deux bouts de planche, et servant à nettoyer la carène d'un bâtiment.

— Techn. Premier ouvrier chez les cordonniers, les chapeliers.

— Philol. *Rime goret.* S'est dit, dans l'ancienne versification française, d'une espèce de rime imparfaite, telle qu'*entre* et *pampre*. Elle est depuis plusieurs siècles hors d'usage. Ce que les rêveurs du temps passé ont appelé la *rime goret*, et qui s'appelle rime de village, ne mérite pas d'être nombrée entre les espèces de rime. (Fébilet.)

GORETÉ, ÉE. part. pass. du v. Goreter. S'empl. adjectiv. Carène goretée.

GORETER. v. a. 1re conj. Ce verbe double le *t* dans toutes les personnes dont la terminaison commence par un *e* muet. *Je gorette, tu gorettes, il gorette.* Mar. Nettoyer avec un goret les parties du vaisseau qui plongent dans l'eau.

GORFOU. s. m. Ornith. Genre de la famille des manchots, dont les ailes sont plutôt deux espèces de nageoires qui tombent de chaque côté comme de petits bras, et qui sont couvertes de plumes très-courtes, roides et serrées. Celles du corps sont pareilles à un duvet à large tige, couché comme des écailles de poisson, et la peau de leur cou est dure et écailleuse comme le cuir du cochon.

GORGADES. Géogr. anc. Îles de la mer occidentale d'Afrique, où quelques auteurs ont placé le séjour des Gorgones.

GORGASUS. Fils de Machaon, fut révéré comme un dieu.

[illegible] antérieure de l'homme et des mammifères, entre la tête et les épaules, dans laquelle est le gosier. Avoir la gorge enflée. Se couper la gorge avec un rasoir. La gorge d'un taureau, d'un cheval. Grosse gorge. Gorge enflée. Tenir quelqu'un à la gorge, lui serrer la gorge, le prendre à la gorge. Mettre, tenir le pied sur la gorge à quelqu'un. Mettre à quelqu'un le pistolet sur la gorge. Couper la gorge à un homme, à un animal. Présenter sa *gorge* au coup mortel. (Corn.) Macaire fut pris à la *gorge* par le chien d'Aubry de Montdidier. (Pellegrin.)

De festons odieux ma fille couronnée
Tend sa *gorge* aux couteaux par son père apprêtés.
(RACINE.)

— Prov. et fig. *C'est un franc mâle, il a la gorge noire.* C'est un bon compagnon, c'est un homme de cœur. || *Être chatouilleux à la gorge.* Etre exposé à se voir pendu. || Craindre la potence.

— *Couper la gorge à quelqu'un.* L'égorger

le tuer. Des voleurs lui coupèrent la gorge. Couper la gorge à son maître. Couper la gorge aux passants, à ses hôtes. Couper la gorge à toute la garnison. || *Se couper la gorge l'un à l'autre.* S'entre-tuer. Si vous n'allez pas apaiser la querelle, ils se couperont la gorge. || *Se couper la gorge avec quelqu'un.* Se battre en duel avec lui. Se couper la gorge avec son rival. Il n'est rien de plus juste que de se couper la *gorge* avec quelqu'un qui vous marche sur le pied. (X. de Maistre.) *Se couper la gorge soi-même.* Dire ou faire quelque chose de contraire à ses intérêts. || Fig. *Couper la gorge à quelqu'un.* Faire quelque chose qui le ruine, qui le perd. Si vous ne payez ce pauvre homme, si vous le mettez en prison, vous lui coupez la gorge. Ce procès, cette mauvaise affaire lui a coupé la gorge, à lui et à ses enfants.

— Fig. et fam. *Cet argument, cette pièce*, etc., *lui coupe la gorge.* Cet argument, cette pièce ruine sa cause, détruit ses prétentions. || On peut également donner pour sujet au verbe le nom de la personne. Se couper la gorge par une pièce, par un argument.

— Fig. *Tendre la gorge.* Livrer sa vie, sans résistance, à un assassin. || *Tenir quelqu'un à la gorge.* L'avoir réduit à ne pouvoir faire aucune résistance à ce qu'on veut de lui. || *Prendre quelqu'un à la gorge.* Le contraindre avec violence à faire quelque chose. S'il n'a point d'argent pour vous payer, le prendrez-vous à la gorge? || On dit dans le même sens : Tenir le pied sur la gorge à quelqu'un, lui mettre, lui tenir le pistolet, le couteau, le poignard sur la gorge.

— *Avoir le poignard, le couteau sur la gorge.* Être l'objet de violences de la part de quelqu'un.

— Fig. Le soin et la crainte tiennent un empereur à la *gorge* au milieu de ses armées. (Montaigne.) Toute commodité me tiendrait à la *gorge*, de laquelle seule j'aurais à dépendre. (Id.) Il (le grand Condé) prend la victoire et la raison à la *gorge* pour les mettre de son côté. (La Font.)

Eh bien ! ne voilà pas votre tendre maudit
Qui vous prend à la *gorge* ? (REGNARD.)

— *Coupe-gorge.* V. COUPE-GORGE.

— Syn. simpl. Gosier, œsophage.

— Fam. Cou et sein d'une femme. Avoir la gorge belle. Avoir la gorge plate. Montrer, découvrir sa gorge. Cacher, couvrir sa gorge. Avoir la gorge découverte. Avoir trop de gorge. Partout, hors en Espagne, une belle *gorge* a son prix. (Contemp.) Il becquetait les lis de sa *gorge* d'albâtre (Mollevaut.)

Sur sa *gorge* d'albâtre une gaze étendue,
Avec un art discret en permettait la vue. (VOLT.)

— *Gorge* ou *tour de gorge.* Partie supérieure de la chemise d'une femme.

D'une fille il prit la coiffure,
Le tour de *gorge* et le panier. (VOLT.)

— Syn. simpl. Sein, poitrine, gorge, tétons, mamelles. || Épith. Grosse, petite, belle, laide, flétrie, large, étroite, pressée, serrée, étreinte, naissante, blanche, délicate, séduisante, rebondie, ferme, grosse, ronde, polie, charmante, plate, pendante, flasque, couverte, voilée, découverte, nue, de lis, d'albâtre. || Périphr. Deux globes d'ivoire. V. GLOBE. Les contours de sa gorge, de son sein. Les trésors de sa gorge, de son sein.

Son écharpe, qui vole au gré de leurs soupirs,
Laisse voir les trésors de sa *gorge* d'albâtre. (LA FONT.)

|| On dit, mais dans le style badin seulement, qu'une femme a de l'*avant-main*, pour exprimer qu'elle a de la gorge.

Brune piquante et de bonne monture,
Ayant seize ans de dieu, de l'*avant-main*,
Petite bouche et lèvre de carmin (GRÉCOURT.)

— Gosier. Le nœud de la gorge. Mal à la gorge. Il lui est demeuré une arête, un os dans la gorge. Fruits qui prennent à la gorge. Avoir mal à la gorge. Avoir un abcès dans la gorge. Cette huile prend à la gorge.

— *Arroser sa gorge.* Boire.

— *Mal de gorge.* Nom donné vulgairement à diverses angines idiopathiques ou symptomatiques.

— Mus. *Chanter de la gorge.* Ne savoir modifier sa voix qu'en resserrant la gorge avec effort. || *Voix de gorge.* Voix que l'on ne modifie que de cette manière. || On dit dans le même sens, *Parler de la gorge.* || On dit en plaisantant, qu'*on a un chat dans la gorge*, pour exprimer un embarras, un obstacle qui gêne les sons à leur passage, et qui en altère la pureté.

parlant des mouvements qu'on fait pour prononcer les lettres aspirées. Les *x*, chez les Espagnols, sont des aspirations gutturales; ainsi *moxos* se prononce comme s'il y avait *mohos*, avec un coup de *gorge* sur l'*h*. (Frez.)

— Chass. *Ce chien a bonne gorge.* Il a la voix forte et retentissante.

— *Avoir un nœud à la gorge.* Etre triste au point de ne pouvoir parler.

— Fig. Il me semble que la mort du roi d'Angleterre est plus philosophe et anglaise que chrétienne et catholique. « Adieu, roi », me fait quasi un nœud à la *gorge*. Je trouve bien des pensées dans ce mot et une fermeté peu commune. (Mme de Sév.)

— *Rire sous gorge*, ou mieux, *sous cape.* Rire tout bas et sans qu'il y paraisse.

— Fam. *Rire qui ne passe pas le nœud de la gorge.* Rire qui n'est pas naturel. Je ne me réjouis pas bien sans vous; et si je ris, cela ne passe pas le nœud de la *gorge*. (Mme de Sév.) || On disait autrefois proverbialement : *C'est un ris de boucher, il ne passe pas le nœud de la gorge.* Ce proverbe venait, ou de ce que d'ordinaire les bouchers tiennent leurs couteaux à leur bouche, ce qui leur fait montrer les dents, et leur fait faire une contorsion des lèvres imitant le ris; ou bien il avait pour fondement une fausse plaisanterie et allusion au mot de *bouche*, ainsi un *ris de boucher* signifierait le ris d'un homme qui ne rit que de la bouche, ou du bout des lèvres.

— *Rire à gorge déployée, crier à pleine gorge.* Rire, crier de toute sa force.

— *Il en a menti par la gorge. Vous en avez menti par la gorge.* Se disait pour donner fortement un démenti à quelqu'un.

— Fig. et fam. *Faire rentrer à quelqu'un les paroles dans la gorge.* L'obliger à désavouer les propos offensants qu'il a tenus. Il s'est permis sur mon compte des propos que je saurai bien lui faire rentrer dans la gorge.

— Pop. *Rendre gorge.* Vomir après avoir trop bu ou trop mangé. || Fig. et fam. Restituer par force ce qu'on a pris, ce qu'on a acquis par des voies illicites. Faire rendre gorge à quelqu'un qui a volé les deniers publics. Il faut tôt ou tard qu'il rende gorge. Officiers de justice et de finances, par une reversion secrète, juste et cachée de ce haut dieu, rendent après leur *gorge* et revomissent leurs pilleries et concussions au fisc. (Cont. d'Eutr.)

— Agric. Nom qu'on donne, dans les environs de Paris, au froment qui reste dans les gerbes après qu'on en a ôté la semence par un léger battage. Ainsi c'est un blé de seconde ou de troisième qualité.

— Bot. Entrée du tube de la corolle, du calice ou du périgone, que ce tube soit réel, ou qu'on le suppose formé par la réunion des onglets non soudés.

— Conchyl. Dans les coquilles univalves, tout ce qu'on peut voir de leur intérieur, en regardant par l'ouverture, c'est-à-dire à peu près le dernier demi-tour.

— Ornith. Partie du dessous du cou qui tient à la tête.

— Physiol. Désigne le pharynx proprement dit.

— Fauconn. Partie supérieure de l'estomac d'un oiseau de proie. || *Gorge chaude.* Chair des animaux vivants ou récemment tués, que l'on donne aux oiseaux de proie. || *Gorge froide.* Viande des animaux morts. || *Enduire la gorge.* Digérer trop vite les aliments. || *Donner bonne gorge.* Repaître généreusement un oiseau. || *Donner grosse gorge.* Présenter à l'oiseau un morceau de viande qui n'a pas été trempé dans l'eau. || *Voler sur sa gorge.* Se dit de l'oiseau qu'on fait voler aussitôt qu'il est repu. || Fig. Se dit d'une personne qui danse aussitôt après être sortie de table.

— *Faire gorge chaude d'un animal.* Le manger.

Dans le marais entrés, notre bonne commère
S'efforce de tirer son hôte au fond de l'eau,
Contre le droit des gens, contre la foi jurée,
Prétend qu'elle en fera *gorge* chaude et curée.
(LA FONTAINE.)

— Prov. et fig. *Faire une gorge chaude de quelque chose.* Se l'approprier, en profiter. Il comptait avoir cette succession et en faire une gorge chaude, une bonne gorge chaude. Vieux en ce sens. || *Faire des gorges chaudes.* Se réjouir aux dépens de quelqu'un ou de quelque chose. C'est un homme qui recueille tout ce qu'il entend dire, et qui en fait des gorges chaudes.

— Par anal. L'entrée, l'ouverture, l'orifice de certaines choses. La gorge d'une tabatière. Une boîte à gorge d'or. La gorge d'une pinte, d'une chopine, d'un vase.

— Archit. Espèce de moulure dont le profil est une courbe concave, arrondie vers sa partie inférieure. Cette moulure a son usage surtout pour former les encadrements.

— Art milit. L'entrée d'une fortification du côté de la place. La gorge du bastion. La gorge de la demi-lune. Attaquer une demi-lune par la gorge. || Moulure arrondie qui sert d'ornement au canon.

— Géogr. Portion de vallée étroite et resserrée entre des flancs de rochers à peu près parallèles. Les gorges des Pyrénées, des Alpes. Traverser les gorges étroites des montagnes. Longue gorge. Gorge étroite. On ne pouvait marcher que par des *gorges* étroites et par des abîmes sur lesquels plongeait l'artillerie ennemie. (Volt.)

taient des torrents, qui, avec le temps, ont creusé des *gorges* d'une profondeur effrayante. (Rayn.) || Petit vallon entre deux collines, qui, par son échappée, donne une vue agréable, comme la gorge de Marly.

— Syn. simpl. Défilé, passage étroit, vallon. || Périphr. Etroite, resserrée.

— Hydraul. Fondrière, vallée où l'on a dessein de faire descendre une conduite d'eau.

— Mécan. *Gorge d'une poulie.* Cannelure, creux demi-circulaire, qui règne sur la circonférence d'une poulie, pour recevoir la corde ou la chaîne par laquelle agissent les puissances. || *Roues à gorge.* Toutes les roues à jante creuse. Les premières roues employées sur les rails saillants des chemins de fer étaient des roues à gorge. Aujourd'hui qu'on a supprimé un des rebords de la jante, on les appelle simplement *roues à rebord.*

— Pêch. Cercle que l'aissaugue et le bregin forment dans l'eau.

— Techn. Échancrure d'un bassin à barbe. || Chez les artificiers, Espèce d'étranglement que l'on forme à l'orifice de la cartouche d'une fusée. La mèche et l'amorce se mettent dans la gorge de la fusée. || Morceau de bois échancré que les porteurs d'eau se mettent sur l'épaule pour y suspendre leurs seaux. || Partie du ressort d'une serrure à laquelle répond la barbe du pêne, lorsqu'on fait mouvoir le panneton de la clé pour ouvrir et fermer. La gâchette a aussi sa gorge. || Partie d'une cheminée qui règne depuis le manteau jusque sous le couronnement du manteau. || Gonflement compris depuis les faussures jusqu'au bord ou arrondissement de la cloche. || *Gorge d'un éventail.* Partie du bois, de l'ivoire, etc., sur laquelle est attaché un clou rivé qui retient les brins. || Dans une écritoire, la partie antérieure destinée à recevoir les plumes, les crayons, les canifs, etc. || Le premier tronçon que le coutelier coupe d'une dent d'ivoire ou d'une corne. || Petite corniche de bois doré ou peint sur laquelle on attache une estampe. || *Gorge de démaigrissement.* Entaillement fait à angle aigu dans une pièce de charpente. || Bâton ou morceau de bois tourné auquel on attache les estampes, les cartes de géographie, etc., pour pouvoir les rouler.

— Ce mot sert à former les mots composés suivants :

— GORGE-BLANCHE. s. f. Ornith. Nom qu'on donne à la sylvie grisette et à la mésange nonnette. || Pl., des *gorges-blanches.*

— GORGE-BLEUE. s. f. Ornith. Espèce de passereau de la famille des subulirostres. || Pl., des *gorges-bleues.*

— GORGE-DE-PIGEON. adj. invar. Se dit d'une couleur composée et mélangée, qui paraît changer suivant les différents aspects du corps coloré, comme celle de la gorge des pigeons. Du taffetas gorge-de-pigeon. Des robes gorge-de-pigeon.

— S'empl. aussi substantiv. au masc. Le gorge de pigeon. Aimer le gorge de pigeon.

— GORGE-DE-PIGEON. s. f. Manég. Espèce d'embouchure pour le cheval.

— GORGE-FOUILLE. s. f. Techn. Espèce de bec de cane dont l'extrémité du fer est recourbée et arrondie, de manière que cet outil fait à la fois l'office de rabot rond de côté, et d'une mouchette. || Pl., des *gorges-fouille.*

— GORGE-JAUNE. s. f. Ornith. Le figuier trichas. || Pl., des *gorges-jaunes.*

— GORGE-NOIRE. s. f. Ornith. Le rossignol des murailles. || Pl., des *gorges-noires.*

— GORGE-NUE. s. f. Ornith. Espèce de perdrix. || Pl., des *gorges-nues.*

— GORGE-ROUGE. s. f. Ornith. Ancien nom du rouge-gorge. || La sylvie rouge. || Pl., des *gorges-rouges.*

GORGÉ, ÉE. part. pass. du v. Gorger. S'empl. adj. Animal gorgé. Personne gorgée.

— Plein, rempli. Langue gorgée d'humidité.

— Art vétér. *Ce cheval a les jambes gorgées.* Il les a enflées et pleines de mauvaises humeurs.

— Blas. Se dit d'un lion, d'un cygne, ou d'un autre animal, qui a le cou ceint d'une couronne dont l'émail est différent de celui de l'animal.

— Fauconn. Se dit d'un oiseau qui est repu.

— Fig. Etre gorgé d'or et d'argent. Le moine avait été *gorgé* de voluptés. (Lewis.) Un courage plein et *gorgé* d'un commencement de bonheur perd le goût de l'accroître, déjà par trop empêché à digérer ce qu'il en a. (Montaigne.)

Est-ce ce courtisan, qui, jamais assouvi,
Importune l'Etat qu'il n'a jamais servi;
Gorgé de passions, et mutilé de dettes,
Cabale, joue, et rit des dupes qu'il a faites. (*Satiriq.*)

GORGÉ. s. m. Entom. Espèce de papillon.

GORGÉE. s. f. (rad. *gorge*). La quantité de liqueur que l'on peut avaler en une seule fois. Prendre une gorgée de bouillon. Boire à petites gorgées.

— Plein la gorge.

— Fauconn. *Donner bonne gorgée à l'oiseau.* Lui donner une bonne portion du gibier qu'il a pris.

GORGELETTE. s. f. (dimin de *gorge*). S'est dit pour Petite gorge.

GORGER. v. a. 1re conj. (rad. *gorge*). On met un *e* après le *g* devant *a*, *o*. *Nous gorgeons. Je gorgeais. Je gorgeai. Que je gorgeasse. Gorgeant.* Soûler, donner à manger avec excès.

de la volaille.

— Fig. Combler, remplir, surtout en parlant de biens, de richesses. Gorger quelqu'un de biens, le gorger d'or et d'argent.

— Art vétér. Enfler. Les mauvaises eaux gorgent les jambes des chevaux.

— Au jeu. *Gorger le quinola.* Contraindre à le jouer.

— Techn. *Gorger une fusée.* La remplir de composition jusqu'au-dessus de la gorge.

— v. n. Jeu. Au reversi, être forcé de jouer un as ou un quinola, sans faire le reversi.

— SE GORGER. v. pron. Boire, manger avec excès. Se gorger de boire et de manger. Les bestiaux se *gorgeraient* de topinambours si on leur en donnait à satiété. (Morog.) Le vin et les viandes dont il s'était *gorgé* la veille. (Delille.)

— Se remplir, s'enfler. Notre souffleur à gages se *gorge* de vapeurs. (La Font.)

— Fig. Avoir en très-grande abondance ce qu'on recherche avidement. Se gorger de butin. Se gorger de richesses. Se gorger d'or, d'argent.

— Au jeu. S'exposer à perdre les deux dernières mains en se laissant forcer à l'entrée.

GORGÈRE. s. f. Mar. Pièce de bois qui prend au sommet de l'étrave et s'avance sous le beaupré.

— Cost. Collet antique dont les femmes se couvraient le cou et la gorge.

Si je vois votre *gorgère*
S'entr'ouvrir, je prends plaisir
De guigner à la légère,
Avec un peu de loisir,
Ce qui se montre à mes yeux. (DES ACCORDS.)

GORGERET. s. m. (du fr. *gorge*). Chir. Nom que l'on a donné à divers instruments employés particulièrement dans l'opération de la taille et dans celle de la fistule à l'anus : ils sont ainsi appelés, parce qu'ils sont creusés en forme de gorge ou de canal étroit.

— Ornith. Nom vulgaire d'une rolle, d'une fourmilière et d'un gobe-mouches.

GORGERETTE. s. f. (rad. *gorge*). Espèce de collerette qui servait à couvrir la gorge des femmes.

— S'est dit dans le sens de Petite gorge.

— S'est dit de la ligature qui attache un bonnet sous le menton des enfants.

— Anc. art milit. S'est dit pour Gorgerin.

— Ornith. Nom vulgaire de la fauvette à tête noire.

GORGERIN. s. m. (rad. *gorge*). Art milit. Pièce de l'armure qui servait autrefois pour couvrir et défendre la gorge et le cou d'un homme d'armes.

— Archit. Partie du chapiteau dorique, au-dessous de l'astragale de la colonne.

— Collier garni de pointes. Témoin maître Mouflar armé d'un *gorgerin*. (La Font.)

GORGET. s. m. Techn. Nom que les menuisiers donnent à plusieurs sortes de rabots dont on se sert pour faire les moulures appelées *gorges.*

GORGETTE. s. f. (diminut. de *gorge*). S'est dit pour Petite gorge.

— Ligature qui passe par-dessous le menton, et s'attache aux deux coins du bonnet des enfants, pour le tenir plus ferme.

GORGIAS. Rhéteur et sophiste grec, né en Sicile l'an 393 av. J.-C., mort l'an 400.

— Platon a donné, sous le titre de Gorgias, le dialogue où il se moque des sophistes et des orateurs, tout en se montrant grand orateur lui-même.

GORGIAS. s. m. Espèce de collet dont les femmes couvraient leur gorge.

GORGIAS, ASE. adj. (rad. *gorge*). Se disait pour Vain, glorieux, qui aime la parure.

— S'est dit subst. pour Amant.

Je fais mes *gorgias* courir,
Fringuer, pomper, chanter, saulter. (COQUILLART.)

GORGIASE. s. f. Ancienne danse.

GORGIASEMENT. adv. S'est dit pour Magnifiquement.

GORGIASER (SE). v. pron. 1re conj. S'est dit pour Faire le magnifique; s'enorgueillir; se pavaner. Ils se *gorgiasent* en la nouvelleté. (Mont.) Ainsi me suis-je accoutré, non pour me *gorgiaser* et pomper, mais pour le gré du malade. (Rabel.)

GORGONE. s. f. Myth. Se dit de trois sœurs, Méduse, Euryale et Sthényo, qui n'avaient à elles trois qu'un œil et une dent dont elles se servaient l'une après l'autre, mais c'était une dent plus longue que les défenses des plus forts sangliers : leurs mains étaient d'airain et leurs cheveux hérissés de serpents ; de leurs seuls regards elles tuaient les hommes et même les pétrifiaient. || On a dit aussi que c'étaient des femmes dont le corps était tout velu.

— Se dit plus particulièrement de Méduse.

— La tête de Méduse, hérissée de serpents, qui fut placée sur l'égide de Minerve.

— Fig.

Et ses remords sont la *gorgone*,
Dont l'aspect le glace d'horreur. (J.-J. ROUSS.)

— *Fontaines de gorgone.* Libavius nommait ainsi des fontaines contenant de l'eau qui jouissait d'une vertu pétrifiante. C'était probablement de l'eau tenant en dissolution du carbonate acide de chaux.

— Epith. Affreuses, hideuses, horribles, ef-

terribles, barbares, inhumaines. || Périphr. Les filles de Phorcus, Méduse et ses cruelles sœurs.

— Zooph. Genre de polypiers, ordre des gorgoniées, qui ressemblent à des arbrisseaux ; ils sont d'une substance cornée et flexible.

GORGONÉION. s. m. Ant. Masque scénique qui représentait la figure de la Gorgone, de ses sœurs ou des Furies.

GORGONELLE. s. f. Comm. Espèce de toile de Hollande et de Hambourg.

GORGONIÉ, ÉE. adj. Zooph. Qui ressemble à une gorgone. || GORGONIÉES. s. f. pl. Famille de l'ordre des polypiers flexibles, ayant pour type le genre gorgone.

GORGONOCÉPHALE. s. m. (ét. gr., γοργώ, gorgone; κεφαλή, tête). Échin. Genre d'échinodermes pédicellés, famille des astéries.

GORGOPHONE. (ét. gr., γοργώ, gorgone

φόνος, meurtre). Myth. gr. Nom d'une des Danaïdes. || Un des noms de Minerve.

GORGOU. s. m. Ornith. Espèce d'oiseau aquatique.

GORIÈRE. Femme qui portait des robes à grandes manches.

— S'empl. aussi adjectiv. Dame gorière.

GORILLE. s. f. Nom des femmes d'un peuple africain, découvert par le Carthaginois Hannon. On dit qu'elles avaient le corps entièrement velu, et qu'elles déchiraient avec leurs ongles ceux qui voulaient les arrêter. Quelques auteurs pensent que ce peut être là ce qui a donné lieu à la fable des Gorgones.

GORIS. s. m. Métrol. Petite monnaie qui a cours au Mogol et au Bengale ; elle vaut à peu près deux centimes.

GORKHA. Géogr. Ville de l'Hindoustan, dans le royaume de Népaul. Elle avait autrefois 10,000 hab., mais elle est bien déchue depuis que le siége du gouvernement est à Catmandou.

GOROTHMAN. Myth. Séjour des bienheureux, chez les Perses.

GORPIÉUS. s. m. Chronol. Nom du premier mois des Macédoniens. || Mois des Cypriotes, qui correspondait à notre mois de septembre.

GORRA. s. f. Cost. Bonnet de soie noire tricoté en usage à Venise. La gorra fut adoptée en France au commencement de notre siècle.

— Pêch. Lieu resserré dans le lit d'une rivière.

— S'est dit autrefois pour Courant.

GORRON. Géogr. Ch.-l. de cant. (Mayenne); 2,350 hab.

GORT. s. m. Philol. Septième lettre de l'alphabet celtique. Le gort répond à notre *g* dur.

GORTÈRE. s. f. Bot. Genre de corymbifères.

GORTÉRIE s. f. Bot. Plante du cap de Bonne-Espérance.

GORTÉRIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une gortérie. || GORTÉRIÉES. s. f. pl. Famille de plantes à fleurs composées. || Section de la tribu des arétoïdées ayant pour type le genre gortérie.

GORTHÉEN. s. m. Hist. relig. Sectateur de Gorthée, qui était disciple de Simon le Magicien, et dont la doctrine différait fort peu de celle de son maître.

GORTHÉNIEN. s. m. Hist. relig. Membre d'une secte fondée parmi les Samaritains. Il paraît que c'étaient les mêmes que les gorthéens.

GORTONIEN. s. m. Hist. relig. Membre d'une secte fondée à Boston, en 1636, par Samuel Gorton, qui attachait fort peu d'importance à la diversité des opinions sur la nature divine, et dont la doctrine se rapprochait de celle des antinomiens et des familistes.

GORTYNIEN. Myth. gr. Surnom d'Esculape.

GORTYNIES. s. f. pl. Ant. gr. Fête d'Esculape dans l'île de Crète.

GORYTE. s. m Entom. Genre d'insectes hyménoptères, famille des fouisseurs.

GORZE. Géogr. Ch.-l. de cant. (Moselle) ; 1,800 hab.

GOSCHIS. s. m. Mamm. Petit chien muet de Saint-Domingue.

GOSE. s. m. En Russie, Celui qui trafique pour le souverain.

GOSIER. s. m. (pr. *go-zié ;* du bas lat. *gossus*). Partie intérieure de la gorge, par où les aliments passent de la bouche dans l'estomac. Gosier large. Gosier étroit. Avoir le gosier écorché, le gosier tout en feu. Il lui est demeuré une arête dans le gosier. Un os lui demeura bien avant au *gosier*. (La Font.)

Quoi, ce n'est pas encor beaucoup,
D'avoir de mon *gosier* retiré votre cou ! (La Font.)

De son vaste *gosier* la profonde caverne
Exhale en noirs poisons les vapeurs de l'Averne.
(Desaintange.)

L'Érèbe au loin s'ébranle, et Cerbère trois fois
De son triple *gosier* pousse une triple voix. (Id.)

— Fig. et fam. *Avoir le gosier pavé.* Se dit d'une personne qui mange ou boit extrêmement chaud sans éprouver de sensation désagréable, ou qui fait un grand usage soit d'épices, soit de liqueurs fortes.

— Fig. et fam. *Avoir le gosier sec.* Aimer à boire, avoir toujours soif.

— Prov. *Si notre gosier avait des yeux, nous mourrions de faim.* On mange souvent des [...] examinant de près.

— Fig. Personne affamée ou altérée. L'hôte se lassa d'abreuver tant de *gosiers* altérés. (Le Sage.)

— *Grand gosier.* Grand mangeur.

— Syn. simpl. Gorge. || Épith. Altéré, affamé, large, vaste, profond, long, ouvert, béant, creux, affreux, horrible, effrayant, rempli.

— Canal par où sort la voix et qui sert à la respiration. Le gosier d'un oiseau. Le gosier d'un rossignol. Grand gosier. Petit gosier. Long gosier. Gosier étroit. Un paysan grison a le gosier fait comme le *gosier* de la première chanteuse de l'opéra de Naples : la différence qui fait de ce manant une basse-taille rude, discordante, insupportable, et de cette chanteuse un dessus de rossignol, est si imperceptible, que le plus habile anatomiste ne peut l'apercevoir. (Volt.)

De son *gosier* sonnant la flexibilité
Développe avec grâce, avec légèreté,
Ces éclats adoucis, ces faciles cadences,
Ces trilles sémillants, ce port de voix flûté
Qui, fait pour l'Ausonie, en France est imité. (Bér.)

— *Enfler le gosier.* Pensez qu'il enflait bien le *gosier*, c'est-à-dire qu'il parlait avec emphase. (Cont. d'Eutr.)

— Fig. Se prend pour la voix elle-même. Avoir un bon gosier, un beau gosier, un gosier mélodieux, un gosier brillant, un gosier de rossignol.

— Mus. *Coup de gosier.* Seule émission de voix, de son. Lier plusieurs notes d'un seul coup de gosier.

— *Rire à plein gosier.* Rire très-fort. Vous devez vous abstenir d'un ris à plein *gosier*. (Pasq.)

— *Beau gosier.* Personne qui a une belle voix.

— Syn. simpl. Voix. || Épith. Mélodieux, charmant, agréable, rauque, enroué.

— Art vétér. Le mot *gosier* a reçu mal à propos une plus grande extension relativement aux animaux, de manière qu'il désigne non-seulement ce canal musculo-membraneux qui donne passage à l'air pendant la respiration, et aux aliments lors de la déglutition, mais encore le renflement cartilagineux que présente l'extrémité supérieure du conduit par lequel l'air aspiré peut sans cesse s'insinuer dans les vaisseaux aériens des poumons et en sortir lors de l'expiration, c'est-à-dire l'extrémité supérieure de la trachée-artère formant le larynx.

— Entom. Espace du dessous de la tête qui est compris entre le trou occipital et la naissance de la lèvre inférieure.

— Ornith. *Gosier* ou *grand-gosier*. Nom vulgaire du pélican.

— Techn. Tuyau de l'orgue par lequel le vent passe du soufflet dans le porte-vent. Le gosier est muni d'une soupape qui permet le passage de l'air, mais qui s'oppose à sa rentrée.

GOSILLER. v. n. 1re conj. (pr. *go-zi-ie*). Techn. Se dit de l'eau-de-vie qui, dans la distillation, passe mêlée de vin.

— Pop. Vomir.

GOSLAR. Géogr. Ville industrieuse et commerçante du roy. de Hanovre, autrefois ville libre et impériale ; 7,100 hab.

GOSPORT. Géogr. Ville et port d'Angleterre, comté de Southampton ; 11,000 hab.

GOSRÉAL. s. m. Ornith. Grand oiseau d'Afrique appelé *galon* par les habitants des rivières de la Gambia.

GOSSAMPIN. s. m. (en lat. *gossypium*, ainsi appelé parce qu'il a quelque ressemblance avec le pin, et que son fruit renferme une sorte de coton). Bot. Espèce de fromager, grand arbre de la famille des malvacées, qui croît dans les Indes, en Afrique et en Amérique.

GOSSAMPINE. s. f. S'est dit pour Cotonnier.

GOSSE. s. f. Raillerie. Bas et pop. || Mensonge fait pour rire, par plaisanterie. Conter des gosses. || On a dit aussi *gausse*. V. GAUSSE.

— Mar. Anneau de fer coudé que l'on garnit de petits cordages, pour empêcher que les gros cordages, qui passent au travers, ne se coupent en entrant dedans.

GOSSEC (François-Joseph). Compositeur de musique, né en 1733, mort en 1829.

GOSSELIES. Géogr. Ville du Hainaut (Belgique) ; 4,400 hab.

GOSSELIN (Pascal-François-Joseph). Savant géographe, né en 1751, mort en 1830, a publié sur la géographie ancienne un grand nombre d'ouvrages estimés.

GOSSER. v. n. 1re conj. Railler. || Dire des menteries. || On a dit aussi *gausser*. V. GAUSSER.

GOSSEUR. s. m. Railleur. D'une nature débonnaire, comme sont volontiers les hommes gras et *gosseurs*. (Montaigne.) Pop.

— Qui dit habituellement des menteries. V. GAUSSEUR.

GOSSEYN. s. m. Nom donné à des ermites ou pèlerins indiens qui pratiquent plus sévèrement que les autres les actes de pénitence.

GOSSYPIN, INE. adj. (du lat. *gossypium*, coton). Bot. Dont la surface est cotonneuse, comme le lycoperdon gossypin.

GOSSYPINE. s. f. (du lat. *gossypium*, coton). Chim. Substance que l'on retire du coton ordinaire ; elle est fibreuse, insipide, très-combustible, insoluble dans l'eau, l'alcool, l'éther, soluble dans les alcalis. Sans usages.

[...] *sypium*, coton ; et du gr. φέρω, je porte). Bot. Qui porte ou produit du coton, comme la saussurée gossypiphore, qui a ses fleurs cachées par une laine très-longue.

GOT ou **GOTA.** Mythol. sept. Nom d'une divinité des anciens Germains, dont les attributions semblent répondre à celles de Mercure.

GOTAMA. Mythol. ind. Mouni regardé comme le fondateur de la secte philosophique appelée le *Nyâya*. || Descendant de Gotama. || Disciple de la secte philosophique fondée par Gotama.

GOTH. s. m. (du goth. *jotun*, géant ; les Goths étaient tous de grande taille ; ou du celt. *got*, *goth*, orgueil). Géogr. anc. et ethnogr. Grande nation teutonique que l'on trouve dès le IIIe siècle av. J.-C. établie dans la Scandinavie et au nord de la Germanie ; elle se porta sur le Danube vers le IIe siècle de notre ère, et poussée par les Huns, elle envahit l'Europe au IVe siècle et au Ve.

Enfants demi-polis des Normands et des *Goths*,
La rime est nécessaire à nos jargons nouveaux. (Volt.)

— S'empl. aussi adject. Peuple goth. Les principaux peuples goths étaient les Visigoths, les Ostrogoths, les Gothons et les Gépides.

— Fig. Barbare.

— On l'a quelquefois employé pour Gothique.

Ennemi des plaisirs dont le goût nous déprave,
Il fait son lit d'un ais, son chevet d'un fagot :
Un sac est son habit, son repas une rave,
Tous ses meubles n'ont rien que de brut et de *goth*.
(***)

GOTHA. Géogr. Principauté qui fait partie du duché de Saxe-Cobourg-Gotha ; 94,000 hab. || Ch.-l. de la principauté qui porte le même nom ; 15,000 hab.

GOTHARD (SAINT-). Géogr. Une des plus hautes montagnes de Suisse. Les principaux sommets, dont le plus élevé a 3,226 mètres, sont couverts de neiges perpétuelles. Le mont St-Gothard offre un des passages les plus fréquentés de Suisse en Italie. C'est là que la Reuss, le Tésin, le Rhin et le Rhône, prennent leur source.

GOTHEMBOURG. Géogr. Ch.-l. de la prov. du même nom, dans la Gothie (Suède) ; 20,000 hab. || Le gouvernement de ce nom, situé sur le Cattegat ; 150,000 hab.

GOTHICITÉ. s. f. Néol. Qualité de ce qui est gothique. Ce sont de vieux portraits de famille sur lesquels on se plaît toujours à jeter les yeux. La *gothicité* du costume, l'habillement bizarre, le maintien roide et empesé des personnages qu'ils représentent, nous paraissent tout à fait plaisants. (La Curne de Ste-Pal.)

GOTHIE. Géogr. Nom que l'on a donné dans le VIe siècle à la Gaule Narbonnaise où les Goths s'étaient établis. || GOTHIE ou GOTHLAND. Partie méridionale de la Suède, divisée en douze préfectures. || On a autrefois donné le nom de Gothie à toute la Suède.

GOTHINIEN, IENNE. Géogr. Ancien peuple de la Silésie.

GOTHIQUE. adj. des 2 g. (rad. *goth*) Qui vient, qui est fait à l'imitation des Goths. Architecture gothique. Sculptures, ornements gothiques. Église bâtie dans le genre, dans le style gothique. Édifice gothique. Manière gothique. La philosophie n'a pas encore effacé toutes les traces de la *gothique* barbarie. (Boiste.)

— On dit d'un édifice, d'un tableau, d'un meuble, qu'*il est dans le goût gothique*, pour exprimer qu'il est composé à la manière usitée par les artistes du moyen âge.

— On comprend sous le nom d'*architecture gothique* ou de *gothique* toutes les diverses combinaisons de la lourde et grossière architecture des Goths avec l'architecture romaine, dégénérée elle-même de celle des Grecs, avec l'architecture égyptienne et l'architecture mauresque, combinaisons fortuitement opérées par le mélange des peuples, les uns conquérants, les autres conquis, lors du bouleversement de la civilisation au IVe siècle, et durant les siècles suivants, jusqu'à celui de la renaissance des arts. Il ne nous reste plus guère de l'architecture des Goths que quelques portions d'édifices qui ont été ou continués ou restaurés à l'aide de ces diverses autres architectures. Ce gothique, primitif en quelque sorte, qu'on distingue sous le titre de *gothique ancien*, se reconnaît à la force et à la lourdeur des constructions, à la simplicité de l'appareil, à ses colonnes trapues, à ses ornements aplatis, mous de forme et sans caractère. L'autre *gothique*, que l'on appelle *moderne*, est ce mélange des diverses architectures dans lequel dominent, suivant les lieux où il s'est formé, en Italie, les habitudes de l'architecture romaine ; en Espagne, celles de l'architecture mauresque ; en France, en Angleterre, en Allemagne, les souvenirs rapportés de Byzance, de la Palestine, des bords du Nil, au retour des croisades. Quant à la légèreté et à la hardiesse étonnante des constructions, elle est l'œuvre du génie des architectes européens du XIIe siècle et du XIIIe. Deux ou trois siècles plus tard, les membres et les profès les plus purs de l'architecture grecque, les imitations les plus élégantes et les plus perfectionnées du système d'ornement arabe, vinrent enrichir nos édifices semi-goths, semi-romains, semi-orientaux, et nous donnèrent cette charmante architecture du siècle de François Ier, qu'il est juste de distinguer également et de l'architecture gothique et de celle de nos jours, entre lesquelles elle semble un intermédiaire adroit et puissant.

[...] liorer par aucun croisement, a tous les caractères et tous les défauts du gothique ancien. Les figures sont courtes, vides, anguleuses, tourmentées sans mouvement, grimaçantes sans expression. Cette espèce de monstres ne se trouve guère que dans les monuments antérieurs au XVIe siècle. La sculpture n'étant pas, comme l'architecture, susceptible du mélange des styles opposés, dans cet art, la barbarie a tout à coup fait place à la science et au bon goût.

— La peinture a aussi ses ouvrages gothiques, dont le caractère est la roideur et la rudesse des formes, l'imitation outrée et grimaçante d'une nature commune, l'ignorance de la perspective et du clair-obscur, une recherche minutieuse des détails, une application puérile à l'exécution des accessoires, sans néanmoins aucun goût dans l'invention ou le choix des objets

— L'emploi du mot *gothique*, dans les arts est impropre, puisque le gothique n'a commencé à être en usage que lorsque les Goths avaient tout à fait cessé d'occuper la scène du monde ; on ne l'a appelé ainsi que parce que ce peuple a été regardé comme l'auteur de la corruption du goût, et que son invasion en Italie favorisa et accéléra la dégénérescence de l'art ancien. On n'est pas bien d'accord sur le sens précis qu'il faut donner à ce mot. Selon les idées vulgaires, la dénomination de *gothique* est donnée, sans distinction d'aucune variante, à tous les genres d'architecture qui ont paru dans le moyen âge, c'est-à-dire depuis la période de temps écoulés depuis la chute de l'empire romain, époque à laquelle les formes de l'architecture antique, émanées du style grec, furent abandonnées en Europe, jusqu'au moment où elles furent réintroduites dans la construction des édifices. La fin de cette période est peu précise pour ceux qui ne sont point versés dans l'étude des arts ; beaucoup de critiques et d'artistes la prolongent presque jusqu'à nos jours, parce qu'ils comprennent dans la catégorie du gothique tous les édifices qui annoncent une différence marquée avec le style de l'antiquité, dont ils supposent généralement que notre siècle a reproduit identiquement les types. Dans ce sens, la qualification de *gothique* est l'opposée de celle de *moderne* ; elle n'est donc ni précise ni exacte. Les personnes qui, sans avoir approfondi la théorie de l'art, en ont cependant acquis des notions générales, pensent que la signification du mot *gothique* devient plus positive quand on le restreint à tous les édifices construits dans le style ogival, c'est-à-dire ceux où se retrouve l'art aigu caractéristique des constructions d'une longue période du moyen âge. Cette seconde acception, prise à la lettre, ne serait pas plus exacte que la précédente ; car il est avéré aujourd'hui que l'apparition des premières voûtes ogives est de beaucoup postérieure à l'existence des peuples goths, et si cette invention devait remonter jusqu'à l'invasion de l'empire romain, il n'y avait pas plus de motifs de l'attribuer aux Goths qu'aux Huns, aux Vandales, etc.

— Linguist. *Langue gothique*, ou *le gothique*. Une des langues de la famille germanique ou teutonique, qui était parlée par les Goths. De tous les dialectes de la langue gothique ou du gothique, le seul qui nous soit connu est le gothique de Mœsie, dont les fragments subsistent dans la Bible d'Ulphilas. Le gothique avait une grande richesse de formes grammaticales. || *Alphabet gothique.* Alphabet qui fut formé au IVe siècle, en grande partie d'après celui des Grecs et celui des Romains, par Ulphilas. Avant la formation de cet alphabet, les peuples germaniques ne connaissaient que les caractères runiques dont ils se servaient pour les inscriptions.

— Calligr. Se dit d'une écriture ancienne, dont les caractères sont remarquables par leurs formes raides et angulaires. C'est l'ancien caractère romain altéré et chargé de traits et d'ornements, dont l'introduction dans l'écriture fut attribuée aux Goths. Écriture gothique. Lettres gothiques. Caractères gothiques. Inutile ramas de *gothique* écriture. (Boil.) || *Écriture gothique ancienne* ou *proprement dite*. Celle qui prit naissance vers la fin du Ve siècle, et qui dura jusqu'au XIIIe. Cette écriture n'est assujétie à aucune règle fixe ; les lettres capitales et onciales, minuscules et cursives, y sont mélangées d'une manière plus ou moins bizarre. || *Écriture gothique moderne.* L'écriture gothique assujétie à des traits fixes et réguliers, qui date du commencement du XIIIe siècle, et que les Allemands emploient encore aujourd'hui. || Les lettres runiques ont été appelées autrefois *gothiques*, malgré la grande différence qu'il y a entre ces deux sortes de caractères. || Ce qu'on appelle, de nos jours, dans la typographie, *caractères gothiques*, n'est qu'un assemblage bizarre de lettres anguleuses et carrées employées dans les titres des chapitres, et empruntées plutôt aux anciens livres anglais qu'aux livres allemands.

— *Golfe gothique.* S'est dit de la mer Baltique.

— Hist. Surnom d'un empereur romain, vainqueur des Goths. Claude le Gothique.

— Fam. et par une sorte de mépris. Qui paraît trop ancien, qui est hors de mode. *Cela est gothique.* Habillement gothique. Manières gothiques. Idylles gothiques. Mais rien de si borné que son esprit *gothique*. (Dufresny.) Ce recueil, avec son *gothique* ton, convient mieux aux femmes que les livres de philosophie. (J.-J. Rouss.) Pour ceux qui n'ont la mémoire pleine que de mauvais mots, leurs pensées, en se revêtant d'expressions, prennent toujours un air *gothique*. (P. Roy.)

[...]
Et je méprise fort les maximes *gothiques*.
(Destouches.)

Fuyez l'absurde excès de ces rimeurs gothiques,
Qui, follement hardis, en leur simple travers,
Pensent dans quatre chants renfermer l'univers.
(Casseneau.)

— Ridicule.

L'élève de Barbin, commis à la boutique,
Veut en vain s'opposer à leur fureur *gothique*.
(Boil.)

— Syn. simpl. Suranné, antique, ancien, hors de mode, de mauvais goût, grossier, barbare, ridicule.

GOTHIQUE. s. m. Archit. Genre d'architecture en usage au moyen âge. Gothique ancien. Gothique moderne. Beau gothique. Gothique simple. Gothique flamboyant. Gothique fleuri. V. GOTHIQUE, adj.

— Par extens. Tout ce qui s'en rapproche. Il

L'emploi du mot *gothique*, dans les arts nproprе: puisque le gothique n'a commencé en usage que lorsque les Goths avaient fait cessé d'occuper la scène du monde; l'a appelé ainsi que parce que ce peuple regardé comme l'auteur de la corruption ût, et que son invasion en Italie favorisa célérа la dégénérescence de l'art ancien. On pas bien d'accord sur le sens précis qu'il donner à ce mot. Selon les idées vulgaires, nomination de *gothique* est donnée, sans ction d'aucune variante, à tous les genres hitecture qui ont paru dans le moyen âge, à-dire depuis la période de temps écoulés s la chute de l'empire romain, époque à la- e les formes de l'architecture antique, ées du style grec, furent abandonnées urope, jusqu'au moment où elles furent roduites dans la construction des édifices. n de cette période est peu précise pour qui ne sont point versés dans l'étude des beaucoup de critiques et d'artistes la pro- nt presque jusqu'à nos jours, parce qu'ils rennent dans la catégorie du gothique tous lifices qui annoncent une différence mar- avec le style de l'antiquité, dont ils suppo- généralement que notre siècle a reproduit iquement les types. Dans ce sens, la qua- tion de *gothique* est l'opposée de celle de *rne*; elle n'est donc ni précise ni exacte. personnes qui, sans avoir approfondi la ie de l'art, en ont cependant acquis des no- générales, pensent que la signification du *othique* devient plus positive quand on l- eint à tous les édifices construits dans le ogival, c'est-à-dire ceux où se retrouve aigu caractéristique des constructions longue période du moyen âge. Cette se- acception, prise à la lettre, ne serait pas exacte que la précédente; car il est avéré rd'hui que l'apparition des premières voûtes s est de beaucoup postérieure à l'existence peuples goths, et si cette invention devait nter jusqu'à l'invasion de l'empire romain, avait pas plus de motifs de l'attribuer aux s qu'aux Huns, aux Vandales, etc.

Linguist. *Langue gothique*, ou *le gothique*. des langues de la famille germanique ou nique, qui était parlée par les Goths. De les dialectes de la langue gothique ou du que, le seul qui nous soit connu est le go- e de Mœsie, dont les fragments subsistent la Bible d'Ulphilas. Le gothique avait une de richesse de formes grammaticales. ‖ *Al- et gothique*. Alphabet qui fut formé au IVe e, en grande partie d'après celui des Grecs lui des Romains, par Ulphilas. Avant la ntion de cet alphabet, les peuples germa- es ne connaissaient que les caractères runi- dont ils se servaient pour les inscriptions.

Calligr. Se dit d'une écriture ancienne, les caractères sont remarquables par leurs es raides et angulaires. C'est l'ancien ca- re romain altéré et chargé de traits et ements, dont l'introduction dans l'écriture attribuée aux Goths. Écriture gothique. res gothiques. Caractères gothiques. Inutile s de *gothique* écriture. (Boll.) ‖ *Écriture ique ancienne* ou *proprement dite*. Celle prit naissance vers la fin du Ve siècle, et dura jusqu'au XIIIe. Cette écriture n'est as- ie à aucune règle fixe; les lettres capitales ciales, minuscules et cursives, y sont mé- ées d'une manière plus ou moins bizarre. ‖ *iture gothique moderne*. L'écriture gothi- assujettie à des traits fixes et réguliers, qui du commencement du XIIIe siècle, et que les mands emploient encore aujourd'hui. ‖ Les es runiques ont été appelées autrefois *go- ues*, malgré la grande différence qu'il y a e ces deux sortes de caractères. ‖ Ce qu'on lle, de nos jours, dans la typographie, *ca- res gothiques*, n'est qu'un assemblage bi- de lettres anguleuses et carrées employées les titres des chapitres, et empruntées plu- aux anciens livres anglais qu'aux livres al- nds.

Golfe gothique. S'est dit de la mer Baltique. Hist. Surnom d'un empereur romain, vain- r des Goths. Claude le Gothique.

Fam. et par une sorte de mépris. Qui pa- trop ancien, qui est hors de mode. Cela est ique. Habillement gothique. Manières go- ues. Idylles gothiques. Mais rien de si é que son esprit *gothique*. (Dufresny.) Ce ell, avec son *gothique* ton, convient mieux femmes que les livres de philosophie. (J.-J. s.) Pour ceux qui n'ont la mémoire pleine de mauvais mots, leurs pensées, en se re- nt d'expressions, prennent toujours un air *que*. (P. Roy.)

méprise fort les maximes *gothiques*.
(Destouches.)

s l'absurde excès de ces rimeurs gothiques,
follement hardis. en leur simple travers,
ent dans quatre chants renfermer l'univers.
(Chassaing.)

Ridicule.

re de Barbin, commis à la boutique,
en vain s'opposer à leur fureur gothique.
(Hist.)

Syn. simpl. Suranné, antique, Ancien, de mode, de mauvais goût, grossier, b- , ridicule.

OTHIQUE. s. m. Archit. Genre d'architecture en usage au moyen âge. Gothique ancien. ique moderne. Beau gothique. Gothique le. Gothique flamboyant. Gothique fleuri. OTHIQUE. adj.

Par extens. Tout ce qui s'en rapproche. Il y a du gothique dans cette architecture, dans cette écriture.

— La langue des Goths. Le gothique. V. LANGUE GOTHIQUE.

— Se dit par opposition à Civilisation. Convenons, de bonne foi, que nous sommes retombés dans l'ignorance, la barbarie et le *gothique*. (Ann. littér.)

GOTHIQUE. s. f. Écriture gothique. Gothique anglaise. Gothique allemande. Gothique ornée.

GOTHLAND. Géogr. V. GOTHIE. ‖ Ile de la Suède. 38,000 hab.

GOTHOFRÈDE. s. f. Bot. Genre de plantes d'Amérique.

GOTHON. Géogr. Nom d'un peuple goth établi près des bords de la Vistule.

GOTHOPÈDE. s. f. Bot. Genre de la famille des apocynées, fondé sur un seul genre de l'Amérique méridionale.

GOTHUNIEN, ENNE. s. Ancien peuple de la Sarmathie européenne.

GOTIN. s. m. Sorte de myrobolans qui ne sont guère différents des myrobolans bellerís.

GOTON. s. f. Diminutif de Margoton ou Marguerite.

— Pop. Prostituée de bas étage. C'est une goton.

GOTON. s. m. Mar. Anneau de fer plat qui a des dents d'un côté, et qui sert à accrocher le timon.

GOTTER (Frédéric-Guillaume). Acteur et poëte dramatique allemand, né en 1746, mort en 1797.

GOTTINGUE. Géogr. V. GOETTINGEN.

GOTTSCHED (Jean-Christophe). Célèbre grammairien et critique allemand, né en 1700 et mort en 1766, a publié des poésies médiocres.

GOU. s. m. Bot. Arbre dont les feuilles servent, à Sierra-Leone, pour tanner le cuir. On ignore à quel genre il appartient.

GOUACHE. s. f. (de l'ital. *guazzo*, flaque d'eau, ou de l'all. *wasser*, eau; ou du celt. *gouach*, mol: *gouachat*, amollir). Peint. Genre de peinture où l'on emploie des couleurs détrempées avec de l'eau mêlée de gomme. Il faudrait comprendre sous ce nom toutes les peintures en détrempe, à la colle, à la gomme, depuis les décorations de théâtre jusqu'au portrait en miniature, si l'on n'était convenu de ne désigner sous le nom de *gouache* que de petits tableaux de genre, et plus souvent encore des paysages peints de couleurs détrempées dans l'eau mêlée de gomme. Peindre à la gouache, à gouache. L'usage de la gouache est fort ancien. Paysage à la gouache. L'emploi de la *gouache* donne de la douceur à la peinture et au coloris; elle est fraîche, éclatante et charme la vue par le velouté qu'elle reçoit de la lumière qu'elle absorbe. (Lenoir.)

— Par extens. Petit tableau de genre peint à la gouache. Solide gouache. Gouache estimée. Galerie, cabinet orné de gouaches. Nos peintres français ont produit de très-belles *gouaches*. (Lenoir.)

— Ornith. Ancien nom de la perdrix.

GOUAILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Gouailler. S'empl. adjectiv. Personne gouaillée.

GOUAILLER. v. a. 1re conj. Pop. Railler, plaisanter. Gouailler quelqu'un.

— Absol. Aimer à gouailler.

— SE GOUAILLER. v. pron. Se moquer les uns des autres.

GOUAILLERIE. s. f. Pop. Plaisanterie, raillerie, persiflage.

GOUAILLEUR, EUSE. s. Pop. Railleur, mauvais plaisant.

— S'empl. aussi adjectiv. Air gouailleur. Ton gouailleur. Il faut avoir beaucoup d'esprit et une grande supériorité pour prendre et soutenir le ton *gouailleur*. (Boiste.)

GOUAIS. s. m. Hortic. Variété de raisin qui n'est pas bonne à manger, et qui ne fait pas de bon vin.

GOUALETTE. s. f. Ornith. Un des noms vulgaires de la mouette.

— Mar. Sorte de petit bâtiment d'Amérique. C'est la même chose que les goëlettes européennes. V. GOËLETTE.

GOUANCHE. s. des 2 g. Ancien peuple de l'île de Ténériffe; il en était le seul possesseur, lorsqu'au XVe siècle cette île fut soumise à l'Espagne. La race en est aujourd'hui presque entièrement éteinte.

GOUANIE ou GOUANIE. s. f. Bot. Genre de plantes des deux Indes, famille des rhamnées.

GOUAPE. s. m. Agric. Nom local de plusieurs variétés de froment. Dans nos départements de l'Ouest, c'est un blé plat, roux; dans le Maine-et-Loire, c'est un blé plat, variété du poulard; ailleurs on appelle *gouape sans barbe* une sous-variété du froment renflé.

GOUARÉE. s. f. Bot. Genre de plantes d'Amérique, famille des méliacées.

GOUARIBA ou **GUARIBA.** s. m. Mamm. Espèce de singe d'Amérique, du genre alouate.

GOUAROUBA. s. m. Ornith. Perroquet d'Amérique, à gorge rouge.

GOUARAOUNS. Géogr. Peuple d'Amérique, entre l'île de la Trinité et l'embouchure de l'Orénoque. C'est un peuple sauvage, habitant sur des palmiers.

GOUAZOUÈTE. s. m. Mamm. Cerf du Paraguay.

GOUAZOUPARA. s. m. Mamm. Cerf du Paraguay, plus petit que le gouazouète, et dont le poil est luisant et mêlé de brun et de blanc.

GOUAZOUPITA. s. m. Mamm. Cerf du Paraguay, qui paraît être la biche noire ou biche des bois de Cayenne.

GOUAZOUPOUCOU. s. m. Mamm. Chevreuil d'Amérique.

GOUAZOUY. s. m. Mamm. Cerf du Paraguay.

GOUBISSON. Anc. art milit. Une des formes du *gambeson*. V. GAMBESON.

GOUDA. Géogr. Ville de la Hollande méridionale; 12,000 hab.

GOUDIC-GOUDIC. s. m. Ornith. Espèce d'oiseau de proie d'Abyssinie, des mouvements et de la position duquel les habitants de ce pays tirent un bon ou un mauvais augure.

GOUDILLE. s. f. V. GODILLE.

GOUDILLER. v. V. GODILLER.

GOUDJÉRATE. Géogr. Anc. prov. de l'Hindoustan, présid. de Bombay; la partie occidentale du Goudjérate est une vaste presqu'île. Ch.-l. Surate.

GOUDOK. s. m. Violon informe des Russes.

GOUDOULI ou **GOUDELIN** (Pierre). Célèbre poète languedocien, né en 1579, mort en 1649, sut donner à la poésie romane un charme tout nouveau. Sa pièce la plus estimée est l'*Ode sur la mort d'Henri IV*.

GOUDRA. s. f. Anc. art milit. Espèce de fascines goudronnées et enflammées qu'on jetait sur les assiégeants.

GOUDRAN. s. m. Se dit, dans les ports de mer, pour Goudron.

— Art milit. Petite fascine.

GOUDRON. s. m. (de l'ar. *kithran*, poix). Chim. Matière noirâtre, liquide et gluante, que l'on retire, par la combustion et la distillation, des différentes parties des pins et des sapins, lorsqu'ils sont trop vieux pour donner de la térébenthine par incision. C'est un mélange complexe de résine et d'une huile essentielle empyreumatique qui s'est formée en partie par l'action du feu sur la résine: il contient aussi du charbon. On obtient également du goudron, en distillant le charbon de terre. ‖ *Goudron de bois*. Produit secondaire qu'on obtient dans la distillation des bois non résineux.

— Mar. Goudron mêlé d'huile de poisson, de suif, etc., qui est d'un grand usage dans la marine pour enduire les bâtiments, les cordages, etc., afin de les préserver de l'humidité. Pour en faire usage, on a besoin de le faire chauffer, afin d'en faire évaporer une partie de l'huile essentielle qu'il contient, et de le réduire en brai gras, substance que l'on obtient plus vite en ajoutant au goudron chaud un peu de résine. Quelquefois même on le fabrique directement en distillant le goudron en des vases clos. Faire du goudron. Faire chauffer du goudron. Enduire quelque chose de goudron. Odeur de goudron.

— *Goudron minéral*. Sorte de bitume ou d'asphalte. On appelle ainsi plusieurs produits naturels, tels que le malthe, le pétrole tenace, etc. ‖ On donne aussi ce nom au goudron qu'on retire de la houille, par distillation à vase clos.

— Pharm. *Eau de goudron*. Eau dans laquelle on a fait macérer du goudron, et que l'on emploie comme excitant des membranes muqueuses.

— Techn. Mastic que l'on emploie pour fermer hermétiquement les bouteilles de verre bouchées en liége, afin d'empêcher, soit l'entrée de l'air, soit l'évaporation de quelques substances qui tendent à se volatiliser. Vin de Chypre qui sent le goudron.

— Ce mot familier est exclu du style élevé en vers comme en prose, il faut donc le remplacer par une périphrase.

Ici du sapin vert la branche résineuse
Distille, à flots épais, une gomme onctueuse. (Thomas.)

Le bitume épaissi sur des fourneaux brûlants
A la fureur des eaux le rend impénétrable. (Id.)

— Papet. *Papier goudron*. V. PAPIER.

GOUDRONNAGE. s. m. Mar. Action de goudronner; d'étendre du goudron sur de la toile, du fil de caret, des cordages, et généralement sur tout ce qui réclame le concours de cette production végétale.

GOUDRONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Goudronner. S'empl. adjectiv. Toile goudronnée.

— *Canal goudronné*. V. GOUDRONNÉ.

GOUDRONNER. v. a. 1re conj. (rad. *goudron*). Mar. Enduire ou imbiber de goudron. Goudronner un mât, des cordages, etc.

— SE GOUDRONNER. v. pron. Être goudronné. Les cordages, les mâts se goudronnent.

GOUDRONNERIE. s. f. Mar. Atelier où l'on prépare le goudron.

GOUDRONNEUR. s. m. Constr. Ouvrier qui goudronne des planches, un bateau.

GOUDRONNEUX, EUSE. adj. De goudron. Couche goudronneuse.

GOUÉ ou **GOUET.** s. m. Techn. Sorte de grosse serpe dont les bûcherons se servent pour couper le bois, et les vignerons pour aiguiser les échalas.

GOUÉMON s. m. Bot. V. GOEMON.

GOUÈRE. s. m. Art culin. Nom d'une espèce de gâteau.

GOUET. s. m. Bot. V. ARUM. ‖ Agric. V. GOET. ‖ Techn. V. GOUE.

GOUÈTRE. s. m. Pathol. V. GOÎTRE.

GOUFFÉE. s. f. Bot. Genre de la famille des caryophyllées, fondé sur une seule espèce des environs de Marseille.

GOUFFRE. s. m. (du lat. *gurges*). Tournoiements d'eau, formés dans la mer, par l'action de plusieurs courants opposés, qui engloutissent tout ce qui se trouve dans leur voisinage, et rendent ensuite ce qu'ils ont englouti. Gouffre profond, épouvantable. Dans les endroits de la rivière où l'eau tournoie, il y a d'ordinaire un gouffre. Tomber dans un gouffre. Le plus grand *gouffre* que l'on connaisse est celui de la mer de Norwége. (Encycl.) En certains endroits, leurs eaux trop abondantes ne trouvant pas d'issues dans la plaine, se précipitent tout à coup dans des *gouffres* profonds. (Barth.) Platon, sur qui les grands objets faisaient toujours une grande impression, semblait attacher son âme sur les *gouffres* que la nature a creusés au fond des mers. (Id.)

Qu'Éole en ses *gouffres* enchaîne
Les vents ennemis des beaux jours. (J.-B. Rouss.)

— Antres, cavernes où certains fleuves se précipitent pour se perdre momentanément ou pour toujours.

— Abîme, précipice.

Cette fausse clarté dont il les éblouit
Les plonge dans un *gouffre* et puis s'évanouit. (Corn.)

— Fig. et poét. Le gouffre des mers, de l'onde. Les gouffres de l'enfer, du Ténare, de l'Averne. Il souffle, et de la mer tarit le *gouffre* immense. (L. Rac.)

Le bord fuit: devant nous s'étend la mer profonde,
Partout les cieux, partout les noirs *gouffres* de l'onde.
(Delille.)

Près d'Œdipe et de moi, je voyais des enfers
Les *gouffres* éternels à mes pieds entr'ouverts. (Volt.)

— Se prend quelquefois pour l'Enfer.

Près de ce *gouffre* horrible, épouvantable,
Lieu de douleur, où le triste coupable, etc. (J.-B. Rouss.)

— Lieu sombre et profond.

De ces *gouffres* sortaient, traînés par des soldats,
Ces tristes combattants dévoués au trépas.
(De Saint-Victor.)

— Géogr. Cavité naturelle, presque perpendiculaire, d'une profondeur ou capacité supposée incommensurable, et qui reçoit ou laisse échapper quelque liquide ou fluide élastique. Les volcans sont des gouffres de feu. Pascal était tombé, sur la fin de ses jours, dans une mélancolie si profonde, que son cerveau en parut dérangé. Il s'imaginait voir continuellement, à son côté gauche, un *gouffre* dont il détournait la vue, dans la crainte d'y être précipité. (***) Les *gouffres* bouillonnants que recèle l'Etna. (L. de Lancival.)

. . . . Tout à coup à leurs yeux
S'ouvre un *gouffre* profond, immense, épouvantable.
(Delille.)

— Fig. et style sout. S'applique aussi à la durée, au temps. Le gouffre de l'oubli. Le gouffre du passé. Le gouffre des temps, des siècles. Le gouffre de l'éternité. Une fatale révolution entraîne tout dans les abîmes de l'éternité. Les siècles, les générations, les empires, tout va se perdre dans ce *gouffre*: tout y entre et rien n'en sort. (Mass.) Le calme où nous nous croyons le plus en sûreté, si Dieu ne nous y soutient, devient lui-même le *gouffre* qui nous voit périr sans ressource. (Id.) Le temps qui a fui ne revient pas, car le passé est un *gouffre* d'où l'on ne peut rien retirer. (De Juss.) Les plaintes tombent dans le *gouffre* éternel de l'oubli. (Volt.)

Loin de la sphère où grondent les orages;
Loin des soleils, par delà tous les cieux,
S'est élevé cet édifice affreux
Qui se soutient sur le *gouffre* des âges. (Desh.)

— Fig. Toutes les choses où l'on fait des frais, des sacrifices, des pertes immenses. Ce procès est un gouffre. Paris est un gouffre. Les maisons de jeu sont des gouffres pour les jeunes gens. Ce pays devint un gouffre où s'engloutissaient nos armées et nos trésors. L'Allemagne devint un *gouffre* qui engloutissait le sang et l'argent de la France. (Volt.)

— *C'est un gouffre que cet homme-là*. Se dit en parlant d'un grand dissipateur.

— Grand nombre de malheurs, de misères, de chagrins qui accablent à la fois une personne, une famille, etc. Dans quel gouffre d'horreurs cet événement nous a plongés! Tomber dans un gouffre de malheurs, dans un gouffre de misères. Je l'ai fait trop faible pour sortir du *gouffre*, tomber. (J.-J. Rouss.) Évitera-t-on le *gouffre* des révolutions en rentrant dans le chemin qui nous y fit tomber? (Boiste.)

Je ne vois rien, dans le trouble où je suis,
Qu'un *gouffre* de malheurs, etc. (Corneille.)

Les soucis dévorants, les regrets, les ennuis,
Hôtes infortunés de sa triste demeure,
En des *gouffres* de maux le plongent à toute heure.
(La Fontaine.)

— Lieu où l'on est exposé à ces malheurs.

Trahi de toutes parts, accablé d'injustices,
Je vais sortir d'un *gouffre* où triomphent les vices.
(Molière.)

— S'est dit pour Golfe. Les Vénitiens sont vrais seigneurs du *gouffre*. (Commines.)

— Syn. simpl. Abîme, creux, précipice, profondeur, fosse, trou large et profond. ‖ Épith. Affreux, effroyable, épouvantable, profond, sans fond, inaccessible, immense, vaste, large, ouvert, béant, entr'ouvert, tonnant, bruyant, enflammé, bouillonnant, sinueux, tortueux.

— Syn. comp. GOUFFRE, ABÎME. L'*abîme* entraîne l'idée d'une profondeur sans fond connu; le *gouffre*, celle de l'ouverture d'une profondeur qui attire, engloutit, absorbe tout ce qui en approche.

GOUGE. s. f. (du bas lat. *guvia*; dérivé du celt. *gouvch* et de *gouet*, couteau, dans quelques patois). Techn. Outil dont les artisans font un fréquent usage, et qui est différent selon l'emploi auquel il est destiné. ‖ Outil servant à couper l'excédant des tuiles molles dont on construit le four du glacier. ‖ Tranchet courbe, dont le cordonnier se sert pour creuser les talons des souliers. ‖ Outil en fer avec lequel les maçons poussent des moulures à la main. ‖ Outil en bois de plusieurs grosseurs qui sert aux arquebusiers à creuser des trous dans du bois. ‖ Outil en fer avec lequel ils creusent leurs bassinets. ‖ Ciseau à deux biseaux concaves, qui sert aux charpentiers à faire des cannelures et des rivures dans le bois. ‖ Petit poinçon de fer rond par en haut, tranchant par en bas, avec lequel on découpe et festonne le ferblanc. ‖ Outil de fer, taillant par le bout, dont se servent les tourneurs, les tabletiers, les plombiers, soit avec la main seule, soit en le frappant avec le marteau. ‖ *Gouge carrée*. Gouge avec laquelle les charrons évident les mortaises. ‖ *Gouge coude*. Gouge qui leur sert au même usage, et quelquefois à agrandir les trous. ‖ Petit fer carré et muni, armé d'un tranchant bien acéré, garni par ses deux côtés d'un rebord et d'un manche. On s'en sert dans la glacerie. ‖ Sorte de foret acéré, dont on se sert pour percer les pompes de vaisseau.

— S'est dit pour Femme de mauvaise vie.

La belle dame devint rouge
De honte qu'on l'estimat *gouge*;
Mais l'être par nécessité
Ce n'est qu'un peu l'avoir été. (Scarron.)

‖ Cependant il se prenait quelquefois pour une femme ou une fille en général. ‖ En Languedoc, *gouge* se prenait seulement pour Servante. ‖ Scarron l'a employé en parlant des déesses.

Là-dessus une perdrix rouge
Des pieds de la céleste *gouge*
Partit. . . (Scarron.)

GOUGÉ, ÉE. part. pass. du v. Gouger. S'empl. adjectiv. Ouvrage gougé.

GOUGER. v. n. 1re conj. On met un *e* après le *g* devant *a*, *o*. *Nous gougeons. Je gougeais.* Techn. Commencer un trou avec la gouge. ‖ Travailler avec la gouge.

— SE GOUGER. v. pron. Être gougé.

GOUGÈRE. s. f. Art culin. Espèce de gâteau qui se fait avec du fromage blanc, des œufs et de la mie de pain.

GOUGETTE. s. f. (diminut. de *gouge*). Techn. Petite gouge.

GOUGOULANE. s. f. Bot. Variété de banane.

GOUIN. s. m. Mar. Matelot d'une mauvaise tenue.

GOUINE. s. f. (de l'angl. *queen*, qu'on prononce *quoine*, reine, nom donné, par dérision, en Angleterre, aux filles publiques; ou du fr. *gouge*, dont il serait le dimin.). Bas et injur. Coureuse, femme de mauvaise vie. C'est une vraie gouine. Ne hanter que des gouines.

— Dans l'origine, ce mot désignait une jeune fille honnête.

GOUJARD. s. m. S'est dit d'un ouvrier ferblantier.

GOUJAT. s. m. (pr. *gou-ja*; du lat. *galearius*, fait de *galea*, casque, parce qu'ils portaient le casque de l'homme d'armes). Autrefois valet d'armée dans le moyen âge. On donna ce nom à des domestiques chargés dans les armées d'entretenir les objets d'habillement des soldats, leurs habitations, de préparer leur manger. Quelquefois ces domestiques étaient armés. Les goujats de l'armée. Un petit goujat. La mort met les *goujats* et les empereurs au même rang. (Mme du Deffand.)

. . . . . Et, tout considéré,
Mieux vaut *goujat* debout qu'empereur enterré.
(La Fontaine.)

— Sous Philippe-Auguste, on donna également cette dénomination aux paysans armés qui suivaient l'infanterie dans les expéditions militaires. Lorsque, dans le XIe siècle et dans le XIIe, des bandes d'aventuriers se formèrent en France, une grande partie des goujats de l'armée passa dans leurs rangs, et commit dans les provinces les plus grands désordres.

— Manœuvre qui sert les maçons.

— Terme de mépris dont on se sert quelquefois pour désigner la classe la plus ...

— Homme rude, grossier, mauvais sujet. Ce n'est qu'un goujat. Il n'y a qu'un goujat qui puisse agir ainsi.

— Homme qui, grossier par caractère et par habitude, apporte dans le commerce du monde une rudesse de manières et de mœurs qui le fait méconnaître tout ce qu'il se doit à lui-même et aux autres. Le duc d'Elbœuf, qui épousa, sous Louis XIV, la fille cadette du maréchal de Vivonne, était appelé, dans sa maison même, le *goujat*, tant sa conduite était indécente avec les femmes, et familière avec les valets. (Mme de Caylus.)

— Fam. *Avoir l'air d'un goujat, être un vrai goujat*. Être sale et grossier.

— Dans le Languedoc, ce mot désigne un jeune homme.

GOUJER. v. a. 1re conj. Mar. Faire une cannelure sur la surface du pied d'un mât ou de toute autre pièce de bois.

GOUJON. s. m. (du gr. κωβιός, goujon). Ichthyol. Genre de petits poissons blancs qui ne renferme qu'une seule espèce. Pêcher du goujon. Un plat de goujons. Goujons frits. Goujons à l'étuvée.

> Du *goujon*.
> C'est bien là le dîner d'un héron. (La Font.)

— *Goujon de mer*. Poisson noir du genre Gobie.

— Ce mot, pour les personnes du monde, est souvent synonyme de petit poisson.

— Fig. et fam. *Faire avaler le goujon à quelqu'un*. Faire tomber quelqu'un dans un piège. || Faire croire à quelqu'un, par plaisanterie, par malice, une chose qui n'est pas.

— Archit. Grosse cheville de fer sans tête, qui sert à retenir des colonnes entre leur base et le fût, le chapiteau avec le fût ou tige, des balustres entre le socle et la tablette, etc.

— Mar. Nom qu'on donne, dans nos arsenaux, aux chevilles en fer qui ont la même grosseur dans toute leur longueur : il y en a de ronds, de triangulaires et de carrés.

— Techn. Cheville de fer qui sert à lier les pièces de certains ouvrages, de certaines machines. Assembler des planches avec des goujons. || Morceau de bois rond, qu'on met dans les trous des jantes, pour les faire assembler. || *Goujons de pommes*. Broches de fer sur lesquelles les doreurs travaillent les pommes des carrosses. || Axe sur lequel tourne la poulie. || Le goujon sert aussi à réunir les deux portions d'une charnière en passant dans leur vide ; il est alors ordinairement rivé à ses deux extrémités, pour empêcher que le mouvement de la charnière ne le fasse sortir de sa position. || Ciseaux de sculpteur.

GOUJON (Jean). Sculpteur et architecte, né à Paris au commencement du XVIe siècle, et regardé comme le restaurateur de la sculpture en France. La plus belle de ses statues est une *Diane chasseresse*. C'est à lui qu'on doit la fontaine des Innocents, et une partie des bas-reliefs du Louvre. Il fut tué le jour de la Saint-Barthélemy, en 1572, parce qu'il était protestant.

GOUJONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Goujonner. S'empl. adjectiv. Bois goujonné.

GOUJONNER. v. a. 1re conj. (rad. *goujon*). Mar. et charp. Fixer une pièce de bois à une autre au moyen d'un goujon.

— SE GOUJONNER. v. pron. Être assemblé avec des goujons. Ces planches se goujonnent mal.

GOUJONNIER. s. m. Pêch. Petit épervier dont les mailles sont très-serrées.

GOUJONNIÈRE. s. f. (de *goujon*, parce qu'elle ressemble à un goujon par le dos). Ichth. Nom vulgaire de l'espèce qui sert de type au genre gremille.

GOUJURE. s. f. Mar. Cannelure creusée dans la caisse d'une poulie pour recevoir l'étrope, et autour d'un cap de mouton où passent les haubans. || *Goujure de chouquet*. Entaille faite aux bords par où passe la grande étague.

GOUL. s. m. Sorte d'ablution des musulmans, qu'ils emploient lorsqu'ils ont rendu le devoir conjugal, ou qu'ils ont eu quelques pollutions nocturnes.

GOULAM. s. m. Relat. Nom que les Perses donnent à des esclaves ou fils d'esclaves de toute nation qu'ils font servir à la guerre.

GOULAN. s. m. Chronol. Nom du huitième mois des Curdes.

GOULDEN. s. m. (pr. *goul-denn* ; de l'all. *gulden*, florin). Métrol. Monnaie de Suisse, qui vaut environ 2 francs.

GOULDRAN ou **GOULTRAN.** s. m. Liqueur claire et grasse qui découle du tronc des vieux pins. On l'appelle aussi *brai liquide* et *goudron*.

— *Goudran zopissa*, ou *poix navale*. Vieux goudron qui a servi à calfater les vaisseaux.

GOULE. s. f. Myth. or. Espèce de génie femelle qui mange les cadavres. Les goules habitent de pauvres cavernes ou des lieux souterrains dont elles ne sortent que pour nuire aux mortels. Les magiciens peuvent les évoquer, et les appeler à leur aide pour de pareils desseins.

GOULE. s. f. (du lat. *gula*). S'est dit pour Gourmandise.

GOULÉE. s. f. (du lat. *gula*, bouche). Grosse bouchée. Je me doutais de tout ce qu'il m'a appris, dit-il, depuis la première jusqu'à la dernière *goulée* de tabac. (Gozlan.) Ce maudit animal vient prendre sa *goulée* soir et matin.

— Ce terme est bas, et ne se dit guère qu'en parlant d'un homme qui mange avidement de gros morceaux. N'en faire qu'une goulée.

— Prov. et fig. *Brebis qui bêle perd sa goulée*. Quand on parle beaucoup à table, on perd le temps de manger. || En parlant beaucoup, on perd le temps d'agir.

GOULEHO. Myth. Le génie de la mort, selon la croyance des habitants des îles des Amis.

GOULET. s. m. (du lat. *gula*, bouche). Se disait pour Cou d'une bouteille ou de quelque autre vase dont l'entrée est étroite. On dit aujourd'hui *goulot*.

— Par anal. Mar. Entrée étroite ou tortueuse d'un port, d'une rade. On n'entre dans ce port que par un goulet. Le goulet de Brest rend l'entrée de la rade très-difficile.

— Art milit. Ouverture dans laquelle on met la fusée d'une bombe, et qui est nommée plus généralement l'*œil* de la bombe.

— Pêch. Espèce d'entonnoir que l'on met à l'entrée des filets en manche et des nasses, pour que le poisson, qui y est entré librement, n'en puisse pas sortir.

GOULETTE. s. f. (du lat. *gula*, bouche). V. GOULOTTE.

— Géogr. Canal qui fait communiquer le lac du Bocal avec la Méditerranée, et qui forme le port de Tunis, en Barbarie.

— GOULETTES. s. f. pl. Pierres plates dont on garnit le fond des fours à chaux, où l'on brûle du charbon de bois.

GOULIAFRE. s. m. (ét. lat., *gula*, bouche ; *asper*, âpre). Pop. Gourmand qui mange avidement et malproprement. Un gouliafre. Un vrai gouliafre.

— S'emploie quelquefois adjectiv. Enfant gouliafre.

GOULIEUR. s. m. Anc. cout. Celui qui fait les arpentages et les mesurages.

GOULIN. s. m. Ornith. Oiseau du genre mainate.

GOULIS. s. m. Syn. de Flaque d'eau aux environs de Toul.

GOULOFFO. s. m. Agric. Les feuilles qui entourent l'épi de maïs se nomment ainsi dans le midi de la France.

GOULOT. s. m. (du lat. *gula*, bouche). Cou d'une bouteille, d'une cruche, ou de quelque autre vase dont l'entrée est étroite. Goulot étroit. Goulot trop large. Bouteille qui a le goulot cassé.

— Art milit. V. GOULET.

— Pêch. V. GOULET.

GOULOTTE. s. f. (du lat. *gula*, bouche). Petite rigole taillée dans la surface supérieure de la cimaise d'une corniche pour l'écoulement des eaux de pluie par les gargouilles.

— Petit canal de pierre ou de marbre, qui a une pente douce, et qui est interrompu de distance en distance par de petits bassins, où les eaux tombent en cascade quand la goulotte est sur un plan incliné, et d'où elles s'élancent en petits jets, si le plan est horizontal. En ce sens, on dit aussi *goulette*.

GOULU, UE. adj. (du lat. *gula*, gueule). Qui aime à manger, et qui mange d'ordinaire avec avidité. Homme extrêmement goulu. Le loup est un animal goulu. Le canard est un oiseau très-goulu.

— Fig. Avide.

> Chacun n'a pas cette amitié *goulue*
> Qui n'en veut que pour soi. (Molière.)

— Hortic. *Pois goulu*. Espèce de pois dont on mange les cosses, quand elles sont vertes et tendres.

— Ornith. Se dit du cormoran, de la mouette, et d'autres oiseaux qui avalent le poisson avec avidité.

— GOULU, UE. s. Celui, celle qui aime à manger, qui mange avec avidité.

— Ichthyol. *Le goulu de mer*. Le requin.

— Mamm. Animal sauvage de Laponie et de Moscovie, fort noir et luisant.

GOULUES. s. f. pl. Serrur. Sorte de tenailles dont les mâchoires ont l'intérieur concave.

GOULUMENT. adv. (rad. *goulu*). Avidement. Manger goulument. Avaler goulument. Les loups mangent *goulument*. (La Font.)

GOUMÈNE. Mar. V. GOMÈNE.

GOUMIER. s. m. Conchyl. Coquille du Sénégal.

GOUNA. s. m. Gramm. sanscr. Espèce de crément qui consiste dans un *a* bref, préposé dans certains cas aux voyelles de la langue sanscrite. Le gouna change *i* en *ê*, *u* en *ô*, etc.

GOUNIFIÉ, ÉE. part. pass. du v. Gounifier. S'empl. adjectiv. Mot gounifié.

GOUNIFIER. v. a. 1re conj. Ce verbe prend deux *i* dans toutes les personnes dont la terminaison commence par un *i*. *Je gounifie*, etc., *nous gounifiions*, *vous gounifiiez*, etc. Gramm. sanscr. Affecter d'un gouna.

— SE GOUNIFIER. v. pron. Recevoir un gouna.

GOUNJA-TICQUOA. Relat. L'Être suprême chez les Hottentots.

GOUPI. s. m. Bot. Genre de la famille des rhamnoïdes, comprenant deux espèces de Cayenne.

[illegible]

disait pour Renard.

> Le *goupil* (c'est ainsi qu'on nommait un renard,
> Au bon vieux temps de Charlemagne). (Piron.)

— Prov. *A goupil endormi rien ne chet en la gueule*. Le bien ne vient pas à ceux qui l'attendent en dormant.

GOUPILLAGE. s. m. S'est dit pour Subtilité, finesse.

GOUPILLE. s. f. (pr. *gou-pi-ie* ; du lat. *cuspicula*, dimin. de *cuspis*, pointe). Techn. Petite fiche, petite cheville de laiton ou d'autre métal, dont on se sert pour arrêter quelques parties d'une montre. || On se sert aussi de goupilles pour fixer le canon du fusil sur le bois. || Cordages à l'aide desquels on suspend entre deux charrettes, des poutres ou autres fardeaux. || Petit morceau de cuir, mis au bout d'une cheville pour qu'elle ne s'échappe point. || Sorte de languette en fer plat, qui se sépare, s'ouvre en deux, pour, après avoir été enfoncée dans le bout d'une cheville soudée, être déployée pour maintenir la cheville dans les pièces de bois qu'elle traverse.

— Se disait pour Femelle du renard.

GOUPILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Goupiller. S'empl. adjectiv. Ouvrage goupillé.

GOUPILLER. v. a. 1re conj. (pr. *gou-pi-ié* ; rad. *goupille*). Garnir de goupilles. Goupiller la cage d'une montre.

— S'est dit pour Se cacher, fuir, faire le poltron.

— SE GOUPILLER. v. pron. Être goupillé.

GOUPILLEUR. s. m. (pr. *gou-pi-ieur*). Se disait pour Chasseur de renards. || Valet ou officier de chasse chargé plus particulièrement de ce qui concerne la chasse au renard.

GOUPILLON. s. m. (pr. *gou-pi-ion* ; du fr. *goupil*, renard, à cause de la ressemblance du goupillon avec la queue de cet animal). Aspersoir, petit bâton au bout duquel il y a des soies de cochon, et qui sert à l'église pour prendre de l'eau bénite, et pour la répandre sur les objets qu'on bénit, ou la présenter à quelqu'un. Prendre de l'eau bénite avec un goupillon. Asperger avec un goupillon. Périsse plutôt encore un million d'hommes, dira une vieille comtesse de province, que je ne perde l'eau bénite de mon curé au bout de son *goupillon*. (Le prince de Ligne.)

— Instrument destiné au même usage, qui consiste en une boule de métal creuse, percée de petits trous, et placée au bout d'un manche de même métal ou de bois. Présenter, répandre de l'eau bénite avec un goupillon d'argent.

— Techn. Grosse brosse que les cartiers trempent dans la colle pour coller les quatre feuilles de papier qui servent à fabriquer les cartes. || Bâton dont le bout est garni en travers de plusieurs brins de soie de cochon, et dont les chapeliers se servent pour arroser le bassin et la feutrière, lorsqu'ils travaillent à feutrer leurs chapeaux. || Petit bâton garni, par le bout, de soies de cochon passées en divers sens, et dont on se sert pour nettoyer les pots, les bouteilles, etc.

— Se disait pour Queue de renard.

GOUPILLONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Goupillonner. S'empl. adjectiv. Objet goupillonné.

GOUPILLONNER. v. a. 1re conj. (pr. *goupi-io-né* ; rad. *goupillon*). Nettoyer avec un goupillon.

— SE GOUPILLONNER. v. pron. Être goupillonné. C'est ainsi que se goupillonnent les bouteilles.

GOUPILLONNURE ou **GOUPILLURE.** s. f. (pr. *gou-pi-io-nu-re* ; *gou-pi-iu-re*). Agric. Etat de faiblesse de la vigne, provenant de la mauvaise nature de la couche inférieure du sol.

GOUR. s. m. (du lat. *gurdus*, lent, paresseux). Eaux et for. Trou que la chute d'eau fait à l'extrémité de la chaussée d'un étang. || Creux plein d'eau dans les rochers, au pied des arbres, au bord des rivières.

GOURA. s. m. Ornith. Genre de l'ordre des sylvains, famille des colombiers, ne renfermant qu'une seule espèce des archipels indiens et de la Nouvelle-Guinée. || adj. *Noix goura*. Noix du goura. Les cadeaux consistaient en bière du pays, en cocon, en noix *gouras*, en citrons, en yams ou en riz. (Alb. Mont.)

— Cost. V. GORRA.

— Instrument de musique des Hottentots, le même que le gomgon.

GOURABE ou **GOURABLE.** s. f. Mar. Barque de commerce employée dans les Indes orientales. Il y en a qui sont armées en guerre. Le devant est pointu, et l'arrière gros et élevé.

GOURAME. s. m. Ichthyol. Espèce du genre osphronème.

GOURAS (Jean). Général grec qui se distingua pendant la guerre de l'indépendance. Il est mort en 1826.

GOURBET. s. m. Agric. Nom du roseau des sables dans le Médoc, où il sert à couvrir les chaumières.

GOURBIAGE ou **GOURBILLAGE.** s. m. Mar. Action de gourbiller.

GOURBILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Gourbiller. S'empl. adjectiv. Trou gourbillé.

GOURBILLER. v. a. 1re conj. (pr. *gour-bi-ié*). Mar. Evaser l'entrée d'un trou pour y loger la tête du clou ou de la cheville qu'il doit

— SE GOURBILLER. v. pron. Être évasé.

GOURD, OURDE. adj. (du lat. *gurdus*, lent, paresseux). Qui est devenu comme perclus par le froid ; se dit surtout des mains. Avoir les mains gourdes, les doigts gourds. Les mains, je les ai si *gourdes*, que je ne sais pas écrire seulement pour moi. (Montaigne.)

> Battre sa femme et dire au peintre rage
> Et témoigner qu'il n'avait les bras *gourds*.
> (La Fontaine.)

— Fig. et fam. *Il n'a pas les mains gourdes*. Se dit d'un filou. || Par extens. D'un homme âpre au gain. Les moines n'ont point les mains *gourdes* à acquérir les biens des familles par donations et testaments. (Guy-Patin.)

— Agric. *Blé gourd*. Celui qui est gonflé par l'humidité.

GOURDE. s. f. (de l'espagn. *gordo*, gros, épais). Métrol. Monnaie d'argent, qu'on nomme plus ordinairement *piastre*. On disait aussi *piastre gourde*. La *gourde entière* vaut à la Martinique 9 livres 15 sous, à la Guadeloupe, 10 livres. La *gourde percée*, en usage à la Guadeloupe, vaut 9 livres. Il faut remarquer que ces monnaies ont aux colonies, relativement aux espèces ayant cours en France, une valeur intrinsèque moindre de deux cinquièmes. La livre coloniale ne vaut que 60 centimes.

GOURDE. s. f. (du lat. *cucurbita*, courge ; on a dit autrefois *gougourde*). Calebasse, courge séchée et vidée, dont les soldats, les pèlerins, etc., se servent pour porter de l'eau, du vin ou quelque autre besoin. Avoir sa gourde pleine.

> Oh ! oh ! dit-il, je saigne ; et que serait-ce donc
> S'il fût tombé de l'arbre une masse plus lourde,
> Et que ce gland eût été *gourde* ? (La Font.)

— Bot. Variété du genre courge, nommée aussi Calebasse.

— Chir. Hydrocèle composée de deux tumeurs inégales en volume.

— Bas. Menterie. Ne l'écoutez pas, c'est une gourde qu'il vous conte là.

GOURDIN. s. m. (de l'ital *cordino*, corde qui sert à châtier la chiourme). Pop. Gros bâton court. Des coups de gourdin. Donner des coups de gourdin. Etre armé d'un gourdin. Il a pris un *gourdin* d'une taille..... (Hauteroche.)

— Mar. Bout de feuillard dont on se servait autrefois pour corriger les forçats. || On a conservé ce nom pour désigner un bout de corde, dont on menace de frapper un mauvais matelot. || Nom donné par les marins de la Méditerranée aux petits bordages qui servent à enverguer une voile sur son antenne.

— Métrol. Quart de piastre.

GOURDINÉ, ÉE. part. pass. du v. Gourdiner. S'empl. adjectiv. Personne gourdinée. Chien gourdiné.

GOURDINER. v. a. 1re conj. (rad. *gourdin*). Bas. Donner des coups de gourdin ; bâtonner.

— SE GOURDINER. v. pron. Se donner mutuellement des coups de bâton.

GOURDINIÈRE. s. f. Anc. mar. Nom d'une manœuvre des galères qui pend du mât de trinquet, où elle est attachée par un cordage qu'on appelle *mère de gourdinière*.

GOURDIR. v. a. 2e conj. S'est dit pour Devenir gourd.

GOURDON. Géogr. Ch.-l. d'arrond. (Lot) ; 5,300 hab.

GOURE. s. f. (de l'ar. *gharra*, tromper). Pharm. Toute drogue falsifiée.

— Bas. Attrape.

GOURÉ, ÉE. part. pass. du v. Gourer. S'empl. adj. Personne gourée.

GOUREAU. s. m. Hortic. Espèce de grosse figue violette et longue.

GOURER. v. a. 1re conj. (rad. *goure*). Comm. Falsifier des drogues.

— Fig. et pop. Tromper. Se laisser gourer.

— SE GOURER. v. pron. Se tromper.

— v. récip. Se tromper mutuellement.

GOUREUX, EUSE. s. (rad. *goure*). Celui, celle qui falsifie les drogues.

— Pop. Celui, celle qui trompe dans un petit commerce, dans un échange. Ne faites pas de marché avec lui, c'est un goureur.

— Petit épicier ambulant qui court les campagnes pour y vendre du poivre, du gingembre, et autres drogues qui sont falsifiées.

GOURGALLE. s. m. Crust. Un des noms vulgaires du crabe pagure.

GOURGANDINE. s. f. (de l'ar. *gharra*, tromper). Très-fam. Coureuse, femme de mauvaise vie. C'est une franche gourgandine. Dans certains bals de Paris, on rencontre beaucoup plus de *gourgandines* que d'honnêtes femmes. (J. L.)

— Ancien habillement à l'usage des femmes.

> Enfin la *gourgandine* est un riche corset
> Entr'ouvert par devant à l'aide d'un lacet,
> Et comme il rend la taille et moins belle et moins fine,
> On a cru lui devoir le nom de *gourgandine*
> (Boursault.)

— Conchyl. Coquille du genre vénus, sur laquelle on a établi le genre mérétrice.

GOURGANE. s. f. Bot. Nom vulgaire d'une petite fève de marais qui est douce et de bonne qualité. On s'en sert aussi pour la nourriture des bestiaux et pour servir d'engrais. En Allemagne, on torréfie les gourganes pour en faire une sorte de café et de chocolat. Les jeunes gousses et les jeunes pousses se mangent [illegible] comme les épinards. La tige fournit une bonne filasse.

— Nom que les marins donnent aux fèves sèches embarquées en provision pour les soupers et dîners maigres des équipages.

GOURGO. s. m. Nom qu'on donne, dans les Cévennes, à des réservoirs destinés à l'irrigation des terres.

GOURGON. s. m. Anc. art milit. Espèce de dard ou de flèche.

GOURGOSSER. v. n. 1re conj. S'est dit pour Murmurer ; parler du gosier.

GOURGOURAN. s. m. Comm. Étoffe de soie des Indes, travaillée en gros de Tours, mais plus forte en chaîne et en trame.

— Agric. *Blé gourd.* Celui qui est gonflé par l'humidité.

GOURDE. s. f. (de l'espagn. *gordo*, gros, épais). Métrol. Monnaie d'argent, qu'on nomme plus ordinairement *piastre*. On disait aussi *piastre gourde*. La *gourde entière* vaut à la Martinique 9 livres 15 sous, à la Guadeloupe, 10 livres. La *gourde percée*, en usage à la Guadeloupe, vaut 9 livres. Il faut remarquer que ces monnaies ont aux colonies, relativement aux espèces ayant cours en France, une valeur intrinsèque moindre de deux cinquièmes. La livre coloniale ne vaut que 60 centimes.

GOURDE. s. f. (du lat. *cucurbita*, courge; on a dit autrefois *gougourde*). Calebasse, courge séchée et vidée, dont les soldats, les pèlerins, etc., se servent pour porter de l'eau, du vin ou quelque autre besoin. Avoir sa gourde pleine.

Oh ! oh ! dit-il, je saigne ; et que serait-ce donc
S'il fût tombé de l'arbre une masse plus lourde,
Et que ce gland eût été *gourde?* (La Font.)

— Bot. Variété du genre courge, nommée aussi Calebasse.

— Chir. Hydrocèle composée de deux tumeurs inégales en volume.

— Bas. Menterie. Ne l'écoutez pas, c'est une gourde qu'il vous conte là.

GOURDIN. s. m. (de l'ital. *cordino*, corde qui sert à châtier la chiourme). Pop. Gros bâton court. Des coups de gourdin. Donner des coups de gourdin. Etre armé d'un gourdin. Il a pris un *gourdin* d'une taille..... (Hauteroche.)

— Mar. Bout de feuillard dont on se servait autrefois pour corriger les forçats. || On a conservé ce nom pour désigner un bout de corde, dont on menace de frapper un mauvais matelot. || Nom donné par les marins de la Méditerranée aux petits bordages qui servent à enverguer une voile sur son antenne.

— Métrol. Quart de piastre.

GOURDINÉ, ÉE. part. pass. du v. Gourdiner. S'empl. adjectiv. Personne gourdinée. Chien gourdiné.

GOURDINER. v. a. 1re conj. (rad. *gourdin*). Bas. Donner des coups de gourdin : bâtonner.

— SE GOURDINER. v. pron. Se donner mutuellement des coups de bâton.

GOURDINIÈRE. s. f. Anc. mar. Nom d'une manœuvre des galères qui pend du mât de trinquet, où elle est attachée par un cordage qu'on appelle *mère de gourdinière*.

GOURDIR. v. a. 2e conj. S'est dit pour Devenir gourd.

GOURDON. Géogr. Ch.-l. d'arrond. (Lot); ,300 hab.

GOURE. s. f. (de l'ar. *gharra*, tromper) Pharm. Toute drogue falsifiée.

— Bas. Attrape.

GOURÉ, ÉE. part. pass. du v. Gourer. S'empl. adj. Personne gourée.

GOUREAU. s. m. Hortic. Espèce de grosse figue violette et longue.

GOURER. v. a. 1re conj. (rad. *goure*). Comm. Falsifier des drogues.

— Fig. et pop. Tromper. Se laisser gourer.

— SE GOURER. v. pron. Se tromper.

— v. récip. Se tromper mutuellement.

GOUREUX, EUSE. s. (rad. *goure*). Celui, celle qui falsifie les drogues.

— Pop. Celui, celle qui trompe dans un petit commerce, dans un échange. Ne faites pas de marché avec lui, c'est un goureur.

— Petit épicier ambulant qui court les campagnes pour y vendre du poivre, du gingembre, et autres drogues qui sont falsifiées.

GOURGALLE. s. m. Crust. Un des noms vulgaires du crabe paguro.

GOURGANDINE. s. f. (de l'ar. *gharra*, tromper). Très-fam. Coureuse, femme de mauvaise vie. C'est une franche gourgandine. Dans certains bals de Paris, on rencontre beaucoup plus de *gourgandines* que d'honnêtes femmes. (J. L.)

— Ancien habillement à l'usage des femmes.

Enfin la *gourgandine* est un riche corset
Entr'ouvert par devant à l'aide d'un lacet,
Et comme il rend la taille et moins belle et moins fine,
On a cru lui devoir le nom de *gourgandine*
(Boursault.)

— Conchyl. Coquille du genre vénus, sur laquelle on a établi le genre mérétrice.

GOURGANE. s. f. Bot. Nom vulgaire d'une petite fève de marais qui est douce et de bonne qualité. On s'en sert aussi pour la nourriture des bestiaux et pour servir d'engrais. En Allemagne, on torréfie les gourganes pour en faire une sorte de café et de chocolat. Les jeunes [illegible] une filasse.

— Nom que les marins donnent aux fèves sèches embarquées en provision pour les soupers et dîners maigres des équipages.

GOURGO. s. m. Nom qu'on donne, dans les Cévennes, à des réservoirs destinés à l'irrigation des terres.

GOURGON. s. m. Anc. art milit. Espèce de dard ou de flèche.

GOURGOSSER. v. n. 1re conj. S'est dit pour murmurer ; parler du gosier.

GOURGOURAN. s. m. Comm. Étoffe de soie des Indes, travaillée en gros de Tours, mais plus forte en chaîne et en trame.

— Conchyl. Nom marchand d'une coquille du genre cône.

GOURIEL. Géogr. Province méridionale de la Géorgie, gouvernée par un prince dépendant de la Russie ; 50,000 hab.

— s. m. Titre du prince qui gouverne le Gouriel.

GOURIEN, ENNE. adj. et s. Géogr. Qui est du Gouriel. Un Gourien. Une Gourienne. || Qui appartient au Gouriel ou à ses habitants.

GOURIN. Géogr. Ch.-l. de cant. (Morbihan); 3,800 hab.

GOURLU. s. m. Sorte d'ablution en usage chez les Turcs.

GOURMADE. s. f. (du celt. *gwr*, coup, action de frapper.) Coup de poing. Donner deux ou trois gourmades. Une gourmade dans les dents, sur le nez. Fam.

Je ne sais qui me tient qu'avec une *gourmade*
Ma main de ce discours ne venge la bravade. (Mol.)

GOURMADÉ, ÉE. part. pass. du v. Gourmader. S'empl. adjectiv. Personne gourmadée.

GOURMADER. v. a. 1re conj. (rad. *gourmade*). Battre à coups de poing.

— SE GOURMADER. v. pron. Se donner des coups de poing.

GOURMAND, ANDE. adj. (du pers. *khourmand*, ou du celt. *gormant*). Qui mange avec avidité et avec excès. Etre extrêmement gourmand. Femme gourmande. Oiseau gourmand. Le brochet est un poisson fort gourmand. Personne gourmande. En fait de louanges, la vanité dit comme cet enfant *gourmand:* Donnez-m'en trop. (Grouvelle.)

— Qui aime à manger et à faire bonne chère, gourmet.

On dit à ce sujet qu'un monarque *gourmand*,
De ce breuvage noir, qu'on lui dit excellent,
Voulut goûter un jour (Berchoux.)

Les connaisseurs *gourmands* du lièvre font grand cas ;
C'est un régal exquis pour quiconque giboie.
(Fr. de Neufchateau.)

— Hortic. *Branches gourmandes.* Branches d'un arbre fruitier, formées de l'année, qui poussent avec trop de vigueur, et qui, ne devant pas porter de fruit, absorbent inutilement la nourriture des autres branches.

— Pharm. *Pilules gourmandes.* Pilules composées d'aloès succotrin, de mastic, de roses rouges et de sirop d'absinthe. Elles sont stomachiques et excitent l'appétit, ce qui leur a fait donner le nom qu'elles portent.

GOURMAND, ANDE. s. Celui, celle qui mange avec avidité et avec excès. C'est un gourmand, un vilain gourmand, une grosse gourmande. L'âme d'un *gourmand* est toute dans son palais : il n'est fait que pour manger. Dans sa stupide incapacité, il n'est à sa place qu'à table. Il ne peut juger que des plats ; laissons-lui cet emploi. (J.-J. Rouss.) Le *gourmand* est sujet aux migraines, aux coliques, aux gastrites, et, bravant ces maux, il meurt le plus souvent d'indigestion ou d'apoplexie. (Cte de Bradi.)

— Gastronome. Les gourmands recherchent beaucoup ce mets. Réunion de gourmands. L'Almanach des gourmands. Un véritable *gourmand* ne se fait jamais attendre. (Gr. de la Reynerie.)

— Hortic. Branche gourmande. La production des *gourmands* est un effort que fait la nature contrariée par l'homme, pour reprendre ses droits. (Thouin.)

— Syn. comp. GOURMAND, GOINFRE, GOULU, GLOUTON. Le *gourmand* aime à manger et à faire bonne chère. Le *goinfre* se gorge de tout assez indistinctement. Le *goulu* mange avec tant d'avidité, qu'il avale plutôt qu'il ne mange. Le *glouton* mange avec un bruit désagréable et avec tant de voracité, que tout a bientôt disparu devant lui.

GOURMANDÉ, ÉE. part. pass. du v. Gourmander. S'empl. adjectiv. Personne gourmandée. Passions gourmandées.

— Art culin. *Un carré de mouton gourmandé de persil.* Garni de persil.

GOURMANDEMENT. s. m. S'est dit pour Gourmandise, gloutonnerie.

GOURMANDEMENT. adv. D'une manière gourmande. Et ne doit une femme avoir toujours les yeux si *gourmandement* fichés sur le devant de son mari, qu'elle n'en puisse voir le derrière, quand besoin est. (Montaigne.) Inusité.

GOURMANDER. v. a. 1re conj. (rad. *gourme*). Réprimander avec dureté, avec des paroles dures et impérieuses. Gourmander quelqu'un, le gourmander comme s'il était un valet. Gourmander tout le monde. Gourmander la paresse de quelqu'un. Les hommes ne se méprennent [illegible] (Géruzez.)

Contemplez de quel air un père dans Térence
Vient d'un fils amoureux *gourmander* l'imprudence.
(Boileau.)

. . . Quand Juvénal
Gourmandait en courroux tout le peuple latin. (Id.)

Je représente un père austère et sans faiblesse,
Qui d'un fils libertin *gourmande* la jeunesse. (Piron.)

— Blâmer, critiquer. Les philosophes chagrins accusent et gourmandent sans cesse la nature. Moi, la plume à la main, je *gourmande* les vices. (Boil.) Il faut obéir à la nature et ne la pas *gourmander*. (Volt.)

Le fier Turnus lui seul garde une âme intrépide,
Et *gourmande* des siens la faiblesse timide. (Delille.)

— Delille a dit aussi hardiment qu'heureusement : *Gourmander* sans relâche un terrain paresseux.

— Dompter, soumettre. L'avare est aux richesses, non elles à lui, et il est dit avoir des biens, comme la fièvre, laquelle tient et *gourmande* l'homme, non lui elle. (Charron.)

Un orage terrible aux yeux des matelots,
C'est Neptune en courroux qui *gourmande* les flots
(Boileau.)

Et sa voix menaçante, et ses épais sourcils,
Gourmandaient les autans, repoussaient les nuages,
Et dans leurs noirs cachots enchaînaient les orages.
(Fayolle.)

— Contenir.

L'or couvre leur harnais, et leur fierté farouche
Obéit au frein d'or qui *gourmande* leur bouche.
(Delille.)

— Réprimer. Gourmander son imagination.

La vertu, qui n'admet que de sages plaisirs,
Semble d'un ton trop dur *gourmander* nos désirs.
(L. Racine.)

— Fig. *Gourmander ses passions.* S'en rendre maître, les tenir assujéties à la raison.

— Manég. *Gourmander un cheval.* Le manier rudement de la main.

— Hortic. Couper les branches gourmandes.

— Art culin. Larder ou garnir un morceau de mouton.

— Manger en gourmand, en gourmet.

— Fig. Dévorer avec avidité. Il aiguisait ma faim, ne me laissant qu'à la dérobée *gourmander* ces livres. (Mont.) Prélats, qui gorgés de richesses, *gourmandent* le pain de Dieu. (Pasq.)

— SE GOURMANDER. v. pron. Hortic. Se nuire, se gêner. Il faut laisser assez d'espace entre les arbres pour qu'ils puissent croître sans se gourmander.

— Art culin. Etre garni de persil. C'est ainsi que ce morceau doit se gourmander.

— Manég. Etre manié durement au moyen de la gourmette. Un cheval ne doit pas se gourmander sans motif.

— v. récip. Se faire mutuellement de dures réprimandes.

— Syn. simpl. Assujétir, contenir, dompter, soumettre, dominer, maîtriser, réduire, réprimander, reprendre, blâmer, gronder, invectiver.

GOURMANDERIE. s. f. S'est dit pour Gourmandise.

GOURMANDEUR. s. m. Corruption plaisante du mot *commandeur*, imaginée par Rabelais.

GOURMANDILLER. v. a. 1re conj. (pr. *gour-man-di-ie* ; diminut. de *gourmander*). Faire une petite mercuriale, de légers reproches. Je lui ai fait écrire une lettre par mon commis pour la faire *gourmandiller*. (Théât. ital.)

GOURMANDINE. s. f. Agric. Espèce de poire.

GOURMANDISE. s. f. (rad. *gourmand*). Vice de celui qui est gourmand. Gourmandise insatiable. Satisfaire sa gourmandise. Se laisser aller à la gourmandise. La *gourmandise* est le défaut des gens qui n'ont pas d'étoffe. (J.-J. Rouss.) Il ne faut pas confondre avec la *gourmandise* la sensation agréable que l'on éprouve en réunissant dans un festin de nombreux amis, dont on s'est efforcé de contenter les goûts. La préférence que l'on accorde à quelques aliments, le plaisir qu'en cause la saveur, n'ont rien de commun avec la *gourmandise* : elle commence quand on mange, on boit avec excès, quand on dépense pour se nourrir une somme prélevée sur les besoins de sa famille. La *gourmandise* est passion, vice, quand elle met obstacle à l'aumône, indispensable devoir des riches ; et quand enfin elle provoque des maux physiques. (Cte de Bradi.)

— La religion catholique met la gourmandise au nombre des sept péchés capitaux. Le péché de gourmandise.

— Prov. *La gourmandise tue plus de gens que l'épée.*

— Quelquefois on donne le nom de *gourmandise* à une faculté d'appréciation qui suppose la finesse du goût, qualité que n'ont pas tous les hommes.

— Iconol. On la représente comme une femme grasse, au cou de grue, tenant un verre plein d'une main, et de l'autre un plat chargé ou un pâté. Un porc est à ses pieds. Dans un tableau de Cochin, qui l'a rapprochée de la vertu opposée, elle se jette avec avidité sur les mets que l'autre dédaigne : et le porc, son emblème, dévore des branches de chêne chargées de glands.

— Hortic. Défaut d'un arbre ou d'une branche qui se nourrit au détriment des autres. L'on pourrait essayer, outre les moyens que l'on connaît déjà, de diminuer la *gourmandise* d'un arbre ou d'une branche en leur ôtant une partie de leurs feuilles. (Bud.)

GOURMAS. s. m. (pr. *gour-mas*). Sal. Tuyau de bois par le moyen duquel le jus d'un marais salant communique avec les aires.

GOURME. s. f. (du celt. *gormes*, pus). Art vétér. Mauvaises humeurs qui surviennent aux jeunes chevaux lorsque l'on fait succéder trop brusquement une nourriture sèche et échauffante à l'herbe rafraîchissante des pâturages. C'est un écoulement d'une humeur visqueuse, gluante, roussâtre ou blanchâtre, qui flue des naseaux. Il n'a pas encore jeté sa gourme. La gourme lui est tombée sur les jambes. Gourme bénigne. Gourme maligne. || *Fausse gourme.* Espèce de gourme qui attaque les chevaux à tout âge, lorsqu'ils ont un contact immédiat avec d'autres chevaux qui ont cette maladie. Elle se complique alors de symptômes plus ou moins graves, dégénère souvent en morve quand l'écoulement a lieu par le nez, et entraîne fréquemment la mort.

— Pathol. Croûte de lait, maladie des enfants, qui se manifeste surtout à l'époque de la première dentition. Cependant il paraît qu'elle se développe quelquefois chez des adultes. On considère ordinairement la gourme comme une espèce d'émonctoire, de dépuration salutaire de la nature, dont le traitement doit se borner à un bon régime, des soins de propreté, etc., mais en évitant surtout l'emploi des répercussifs. Les médecins l'appellent *croûte laiteuse* ou *achore*.

— Fig. *Jeter sa gourme.* Se dit en parlant des enfants qui ont quelque maladie de la peau.

— Fig. et fam. *Il jette sa gourme, il n'a pas encore achevé de jeter sa gourme.* Se dit d'un jeune homme qui vient d'entrer dans le monde et qui y fait beaucoup de folies, d'extravagances. Un écrivain, parlant des divertissements du carnaval, a dit : Il n'est peut-être pas si déraisonnable qu'on le pense de faire la part à la folie, et de lui fixer tous les ans l'époque où elle pourra librement jeter sa *gourme*. (Improv. franç.)

— Agric. Dans l'Orléanais, Boutures de vigne pourvues d'un talon qui en assure la reprise.

— Roideur excessive, rigidité, gravité affectée. Vous avez pris la *gourme* et les airs de Caton. (Destouches.) Ne se dit plus guère aujourd'hui en ce sens.

GOURME. s. m. Anc. cout. Un des bas-officiers de la maison des ducs de Bretagne. On l'appelait aussi *gourme de chambre*.

GOURMÉ, ÉE. part. pass. du v. Gourmer. S'empl. adjectiv. Si un cheval n'est gourmé, il ne se ramène pas bien. Écolier gourmé.

— Fig. et fam. *Être gourmé.* Affecter un maintien composé et trop grave. C'est un homme qui est toujours gourmé. Il est toujours *gourmé*, renfermé dans lui-même. (Destouches.)

Avec la politesse, un homme de fortune
Est une fois plus grand qu'un fat toujours *gourmé*.
(Destouches.)

GOURMER. v. a. 1re conj. (du celt. *gormes*, oppression, coup). Mettre la gourmette à un cheval. Il faut gourmer ce cheval plus court.

— Fam. Battre à coups de poing. On l'a bien gourmé.

— Fig. Maltraiter, blâmer, critiquer. Je cherche, à la vérité, plus la fréquentation de ceux qui me *gourment*, que de ceux qui me craignent. (Montaigne.)

— Réprimer. Pourtant n'est-ce pas à dire que je n'aie eu affaire souvent à *gourmer* et brider mes passions. (Montaigne.)

— S'est dit pour Goûter. Gourmer le vin.

— SE GOURMER. v. pron. Se donner des coups de poing. Des écoliers qui se gourment. Qu'ils s'accordent entre eux ou se *gourment*, qu'importe ! (Mol.)

Les deux partis, plus forts qu'à l'ordinaire,
S'allaient *gourmer*, n'ayant plus rien à faire. (Volt.)

— Recevoir la gourmette. Ce cheval ne se gourme pas facilement.

— Affecter un maintien grave et fier.

Viens, et sans te *gourmer* avec moi de la sorte,
Laisse en entrant chez nous ta grandeur à la porte.
(Destouches.)

GOURMET. s. m. (pr. *gour-mè* ; de l'all. *gaum*, palais, gosier). Celui qui sait bien connaître et goûter le vin, les mets. Bon gourmet. Les plus fins gourmets y seraient trompés. Méchant gourmet. Mauvais gourmet. Il y eut un temps où Rome nourrissait des *gourmets* pour distinguer si certains poissons avaient été pris à l'embouchure du Tibre ou plus avant ; si les foies d'oie avaient été engraissés de figues fraîches, ou seulement de figues sèches. Ces *gourmets* étaient regardés par les gourmands comme des hommes absolument essentiels dans l'État. (Espr. de l'Encycl.)

Choisissez, me dit-on, du vieux ou du nouveau.
Je croyais qu'on parlait d'un vin qu'on boit sans eau,
Et qu'on examinait si les *gourmets* de France
D'une vendange heureuse avaient quelque espérance.
(Voltaire.)

— Anc. admin. *Gourmet sur les vins.* Officier chargé de déguster les vins.

— Celui qui goûte le vin sur le port et dans les entrepôts.

— Par extens. Friand, fin gourmand.

— S'est dit, dans l'origine, pour Celui auquel le marchand de vin commet la garde de sa marchandise quand elle vient par eau.

— Relat. Sur les côtes d'Afrique, Maures qui font métier de remorquer les barques avec des cordes en marchant sur le rivage.

GOURMETTE. s. f. (du celt. *gormes*, oppression, violence). Manég. Petite chaînette de fer [illegible] et qu'on accroche à l'autre côté en la faisant passer sous la ganache. La gourmette de votre cheval est défaite. Gourmette trop grosse, trop courte. Attacher une gourmette jusqu'à la dernière maille. Cheval qui a rompu sa gourmette. Les mailles, les maillons, les crochets d'une gourmette. Le plat de la gourmette. || *Fausses gourmettes.* Deux petites longes de cuir cousues aux arcs du banquet. || *Donner un saut à la gourmette.* Accourcir la gourmette en la retortillant pour faire passer une de ses doubles mailles sur les autres.

— Fig.

D'où naquirent les lois, les bourgs et les cités
Pour servir de *gourmette* à leurs méchancetés.
(Regnier.)

— Fig. et fam. *Rompre sa gourmette.* S'abandonner à ses passions, après s'être contraint quelque temps, après avoir vécu dans la retenue. || *Lâcher la gourmette à quelqu'un.* Lui donner plus de liberté qu'il n'en avait auparavant.

— Anc. mar. Homme de peine que l'on prenait pour aider aux travaux les plus grossiers. || Garde que les marchands établissaient sur un bateau en attendant qu'on le déchargeât.

GOURNABLE. s. f. Mar. Longue cheville de bois de chêne employée à fixer le bordage sur les membrures d'un vaisseau, et à diminuer le nombre des chevilles et des clous de fer.

GOURNABLÉ, ÉE. part. pass. du v. Gournabler. S'empl. adject. Bordage gournablé.

GOURNABLER. v. a. 1re conj. Enfoncer des gournables dans un bordage.

— SE GOURNABLER. v. pron. Être gournablé. Voilà comme doit se gournabler un bordage.

GOURNABLIER. s. m. Constr. Ouvrier qui fait les gournables.

GOURNAL. s. m. Ichthyol. Poisson très-délicat de la mer du Sud.

GOURNAY. Géogr. Ch.-l. de cant. (Seine-Inférieure) ; 3,200 hab.

GOUROT. s. m. Sorte de gâteau fait avec du fromage.

GOUROU. s. m. Hist. ind. Se dit, dans la religion brahmanique, de celui qui sert de père spirituel à l'enfant régénéré ou devenu dwidja par l'investiture du cordon sacré.

— Les Indiens ont aussi donné ce nom aux missionnaires chrétiens.

— Myth. Une des divinités primitives des Célébiens.

GOURRER. v. a. 1re conj. V. GOURER.

GOUSLI. s. m. (pr. *gouss-li*). Sorte de harpe horizontale des Russes.

GOUSPIN. s. m. (pr. *gouss-pain*). Polisson. Il est bas et injur.

GOUSSAILLES. s. f. pl. (pr. *gou-ça-ie*). Agric. Nom qu'on donne dans quelques cantons aux plantes cultivées de la famille des légumineuses.

GOUSSAUT ou **GOUSSANT.** s. m. (de l'ital. *guscio*, gousse, enveloppe arrondie). Manég. Cheval court de reins, et dont l'encolure et la conformation annoncent de la force.

— Fauconn. Oiseau de vol dont le corps est trop ramassé et trop lourd pour la volerie, comme la buse. || Se dit aussi d'un chien lourd et trapu.

— Par extens., se disait d'un esprit lourd et stupide. Cet homme est un franc goussaut.

— S'empl. adjectiv. Un cheval goussaut.

GOUSSE. s. f. (de l'ital. *guscio*, qui a la même signif., ou du bas lat. *excussa*, épluchée). Bot. Fruit sec, bivalve, ordinairement uniloculaire, quelquefois biloculaire, comme l'astragale, ou multiloculaire, comme la casse, dont les graines sont attachées à un seul trophosperme qui suit la direction de l'une des sutures. Ce fruit résulte d'une feuille pliée en long, et qui a par conséquent deux sutures, produites, l'une par l'agglutination des bords, l'autre par la saillie plus ou moins prononcée de la nervure médiane. A la maturité, la déhiscence se fait par le décollement des bords et la rupture de la nervure, comme dans la plupart des légumineuses, ou bien par deux ruptures longitudinales sur le milieu de chaque surface, les deux sutures restant cohérentes, comme l'hématonyle. Gousse allongée. Gousse de pois. Gousse de fève. Les gousses n'ont que deux valves.

— *Gousse d'ail.* Chacun des petits caïeux qui composent une tête d'ail. Frotter du pain avec une gousse d'ail. Mettre une gousse d'ail dans un ragoût. Employé dans cette acception, ce mot est tout à fait impropre, mais il est généralement usité.

— Conchyl. Une coquille est ainsi appelée, à cause de sa ressemblance avec une gousse de pois.

— Mar. Petite embarcation qui est terminée en pointe par les deux bouts, et dont on se sert dans le golfe de Gênes. La gousse a un mât avec une seule voile, et va au moyen de quatre avirons.

— GOUSSES. s. f. pl. Archit. Ornement, ou plutôt Superfétation du chapiteau ionique ; il ressemble à des gousses de fèves. Ces gousses prennent naissance dans le repli de la volute, et retombent en forme de gland le long du filet.

— Pêch. *Gousses de plomb.* Plomb pour arrêter les filets.

GOUSSET. s. m. (pr. *gou-cè* ; rad. *gousse*). Le creux de l'aisselle.

— Mauvaise odeur qui vient du gousset. Son[illegible] plaisamment imaginé pour les dieux et les déesses un gousset particulier, auquel on reconnaissait qu'un de ces immortels avait passé.

Leur *gousset* ne faisait que plaire,
Et leur aisselle n'exhalait
Qu'odeur qui les nez consolait. (Sarrasin.)

— Par extens. Petite pièce de toile qu'on met à la manche d'une chemise, à l'endroit de l'aisselle. Mettre des goussets à une chemise.

— Anc. art milit. Pièce de l'armure qui avait la forme d'un triangle, et qui garantissait le dessous du bras.

— Blas. Pièce triangulaire qui ressemble à un gousset d'armure et qui prend en haut des deux angles de l'écu pour venir se terminer en pal à [illegible]

la pointe. On dit que ce fut autrefois un signe de flétrissure.

— Petite poche qui est en dedans de la ceinture d'une culotte, d'un pantalon, et où l'on met une montre ou de l'argent. Fouiller dans son gousset. Tirer sa montre du gousset.

— Fam. *Avoir toujours le gousset garni, bien garni.* Avoir toujours assez d'argent sur soi pour ses besoins ou ses plaisirs.

— Petite bourse que l'on portait d'abord sous l'aisselle, et qu'on attacha ensuite en dedans de la ceinture de la culotte.

— Petit siége à la portière d'un carrosse pour recevoir un enfant, et même une grande personne.

— Petite console de menuiserie servant à soutenir des tablettes. || Petite pièce de bois échancrée et posée diagonalement; on l'attache contre une muraille pour soutenir quelque autre pièce de bois.

— *Gousset d'un minot.* Plusieurs petites pièces de tôle également espacées sur le fond d'un minot pour le tenir ferme.

— Mar. Barre du gouvernail. || Boucle de fer qui est autour du timon du gouvernail. || Morceau de bois au bout duquel il y a deux tourillons qui entrent dans deux barrotins, au deuxième pont du vaisseau. || Ouverture pratiquée sous la voûte d'un vaisseau pour la tête du gouvernail.

GOUSSETTE, s. f. Bot. Petite gousse monosperme, telle que celle du trèfle.

GOUSSIL, s. m. Conchyl. Coquille du genre des volutes.

GOUSTOSE, adj. des 2 g. (de l'ital. *gustoso*, plaisant, agréable). Peint. Fait avec goût et légèreté. Un faire goustose. La gravure à l'eau-forte doit être goustose.

— S'empl. aussi substantiv. Le goustose est opposé au sévère. Le goustose convient au paysage, aux tableaux de genre.

GOÛT, s. m. (du lat. *gustus*). Physiol. Celui des cinq sens par lequel on discerne les saveurs, et dont la langue est l'organe principal. Le sens du goût. Avoir le goût bon, le goût fin, le goût sûr, le goût exquis, le goût mauvais, le goût dépravé, le goût usé. Perdre le goût. Entrer en goût. Cela plaît au goût, chatouille le goût, flatte le goût. Dans l'homme physique, le *goût*, c'est l'appareil au moyen duquel il apprécie les saveurs. (Brill.-Sav.) L'appareil du *goût* est d'une rare perfection chez l'homme. (Id.) L'homme, supérieur à tous les êtres organisés, a le sens du toucher, et peut-être celui du *goût* plus parfait qu'aucun des animaux. (Buff.) Ils cherchent à réveiller leur *goût* déjà éteint par les eaux-de-vie et par toutes les liqueurs les plus violentes. (La Bruy.) Le *goût* des animaux se rapproche en cela de celui des hommes, à en juger par les cultures destinées à nos animaux domestiques. (B. de St-P.)

— Qualité des objets capables d'exciter en nous la sensation du goût. Viande de bon goût, de mauvais goût. Cela est d'un goût excellent, d'un goût fin, d'un goût délicat, d'un goût exquis, d'un goût relevé. Un mets d'un bon goût, d'un mauvais goût, d'un goût détestable. Goût amer, aigre, plat, fade, sucré, etc. Ce pain a un goût de noisette. Ce vin a un goût de terroir. Cela donne un bon goût aux sauces. L'eau qui [illegible] faire sentir et sans piquer d'aucun *goût* le palais par où elle passe. (Mass.) Que vous semble, a-t-il dit, du *goût* de cette soupe? (Boil.) Ce vin n'avait rien qu'un *goût* plat. (Id.) Ces poulets sont d'un merveilleux *goût*. (Id.) La mer, plus riche que la terre, offre des poissons de toutes sortes, d'une la plus [illegible] abondance, et du *goût* le plus exquis.

> De son *goût* délicat la finesse agréable
> Faisait, sans nous gêner, les honneurs de la table.
> (Voltaire.)

— *Cette sauce est de haut goût.* Elle est salée, épicée. || *Cette sauce n'a point de goût.* Elle ne sent rien, elle est fade. *Cela a un goût.* Cela a une saveur désagréable qu'on ne peut définir. || *Cette chose a du goût, a beaucoup de goût.* Elle est bonne, elle est convenablement assaisonnée.

— *Goût de terroir.* Saveur peu agréable que certaines terres donnent aux fruits, aux vins.

— *Goût du terroir.* Se dit en parlant du pain qui a conservé le goût du blé.

— On dit pop. *qu'un homme a perdu le goût du pain*, pour exprimer qu'il est mort.

— Prov. et fig. *La sauce vaut mieux que le poisson*... [illegible] *n'a plus de goût.* Lorsqu'une affaire fâcheuse est passée, il n'y faut plus songer.

— Discernement exquis des saveurs, qui se fait tout d'un coup.

— *Le mauvais goût* consiste à n'être flatté que des assaisonnements trop piquants et trop [illegible]

les aliments qui dégoûtent les autres hommes, c'est une espèce de maladie.

— Prov. *Il ne faut pas disputer des goûts.* Se dit en parlant de la répugnance qu'on a pour une certaine nourriture, de la préférence qu'on donne à une autre. On n'en dispute point, parce qu'on ne peut corriger un défaut d'organes. Il n'en est pas de même dans les opinions, et particulièrement dans les arts; comme il y a des beautés réelles, il y a un goût qui les discerne, et un cortége aisément un défaut d'esprit qui donne un goût de travers. Mais, quant aux âmes froides et aux esprits faux, il ne faut point disputer avec eux des goûts, parce qu'ils n'en ont point. Cependant chaque homme a un goût particulier, par lequel il donne aux choses qu'il appelle belles et bonnes un ordre qui n'appartient qu'à lui. Cette diversité vient, tantôt de la différente disposition des organes, dont le goût enseigne à tirer parti, tantôt du caractère particulier de chaque homme, qui le rend plus sensible à un plaisir ou à un défaut qu'à un autre, tantôt de la diversité d'âge ou de sexe, qui tourne les plaisirs vers des objets différents; dans tous les cas, chacun n'ayant que son goût à opposer à celui d'un autre, il est évident qu'il n'en faut point disputer. Mais il y a aussi un goût général sur lequel tous les gens bien organisés s'accordent, et c'est celui-ci seulement auquel on peut donner absolument le nom de goût. C'est là le seul sur lequel on puisse disputer.

— Se prend abusivement pour Odeur. On sent ici un goût de renfermé. Ce tabac a un goût de pourri.

— Appétence des aliments, plaisir qu'on trouve à boire et à manger. Ce malade ne trouve goût à rien, ne prend goût à rien. Avoir entièrement perdu le goût. Commencer à entrer en goût. Le goût commence à revenir.

— Prov. *Le coût en fait perdre le goût.* Se dit en parlant d'une chose trop chère.

— Fig. L'abus des choses en ôte le *goût*. (Boiste.) La bienfaisance peut, au sein du malheur, nous faire reprendre *goût* à la vie. (Id.)

— Syn. simpl. Appétit, saveur. || Épith. Fin, exercé, émoussé, dédaigneux. Bon, agréable, exquis, excellent, savoureux, relevé, flatteur, musqué, odorant, parfumé, sucré, vif, violent, âcre, acerbe, acide, âpre, amer, fade, insipide, mauvais, piquant, détestable.

— Fig. Faculté de sentir, de discerner les beautés et les défauts qui se trouvent dans les ouvrages d'esprit, dans les productions des arts. C'est un discernement prompt comme celui de la langue et du palais, et qui prévient comme lui la réflexion; il est, comme lui, sensible et voluptueux à l'égard du bon, il rejette, comme lui, le mauvais avec soulèvement; il est souvent, comme lui, incertain et égaré, ignorant même si ce qu'on lui présente doit lui plaire, et ayant quelquefois comme lui, besoin d'habitude pour se former. Avoir le goût sûr, fin, délicat, exquis. C'est avoir le goût fort mauvais que de trouver de l'esprit à cela. L'aurore du bon goût. Finesse de goût. Délicatesse de goût. Le bon goût réprime de telles innovations. Le goût particulier d'une nation. Le goût français. Le mauvais goût. Le faux goût. Fixer le goût. L'émulation forme le goût. Perpétuer le goût. Le goût me manquait partout. Il y a dans l'art un point de perfection comme de bonté et de maturité dans la nature; celui qui le sent et qui l'aime a le goût parfait, celui qui ne le sent pas et qui aime en deçà ou au delà a le goût défectueux. Il y a donc un bon et un mauvais *goût*, et l'on dispute des *goûts* avec fondement. (La Bruy.) Le *goût* est l'arbitre et la règle des bienséances et des mœurs, comme de l'éloquence. (Mass.) Il rit du mauvais *goût* de tant d'hommes divers. (Boil.) Le *goût* pervers d'un peuple efféminé. (J.-J. Rouss.) De tous les dons naturels, le *goût* est celui qui se sent le mieux et s'explique le moins; il ne serait pas ce qu'il est si l'on pouvait le définir, car il juge des objets sur lesquels le jugement n'a pas de prise, et sert, si j'ose parler ainsi, de lunette à la raison. (J.-J. Rouss.) L'instinct qui est un guide si sûr, le goût qui juge si bien, et qui cependant juge au moment même qu'il sent; les talents qui ne sont eux-mêmes que le *goût*, lorsqu'il produit ce dont il est le juge, toutes ces facultés sont l'ouvrage de la nature. (Condill.) Cette méthode rafraîchit la mémoire, et empêche le *goût* de se rouiller. La raison et le bon *goût* pénétrèrent dans les écoles de la barbarie. (Id.) Le mélange du *goût* acquis et du *goût* naturel est la perfection de tous les deux. (Keratry.)

— Bon goût. Les lois, les règles du goût. Les arbitres, les oracles du goût. Consulter l'oreille et le goût. C'est un critique plein de goût. Avoir du goût en peinture. Manquer de goût. Un écrivain, un peintre sans goût, dépourvu de goût. Le goût s'épure de jour en jour. Il y a du goût, beaucoup de goût dans cet ouvrage. La décadence du goût. Le *goût* qui régnait dans les ouvrages d'esprit entra dans les bienséances de la vie civile. (Mass.) J'ai vu finir le règne de la raison et du *goût*. (Volt.) Vous êtes le législateur du *goût* et de la raison. (Id.) Les peuples d'Italie commencèrent en général à jouir du repos, et cultivèrent à l'envi les arts du *goût*. (Id.) Ses ouvrages respirent le *goût*, on y voit partout le bon sens paré des fleurs de l'imagination. (Id.)

— *Le mauvais goût dans les arts*, est de ne se plaire qu'aux ornements étudiés, et de ne pas sentir la belle nature. Il y a des caricatures de couleur comme de dessin, et toute caricature est [illegible] qui précède le bon goût est préférable à celui qui lui succède. (Walp.) || *Le goût dépravé dans les arts* est d'aimer et de rechercher une nature hideuse et repoussante, de se plaire à des sujets qui révoltent les esprits bien faits, de préférer le burlesque au noble, le précieux et l'affecté au beau simple et naturel; c'est une maladie de l'esprit.

— *Le goût naturel* est celui qui se forme dans l'esprit à la vue de la simple nature. || *Le goût artificiel* est celui qui s'acquiert par la vue des ouvrages d'autrui, par la réflexion, par l'étude.

— Sentiment agréable ou avantageux qu'on a de quelque chose. Chacun a son goût. Tous les goûts ne se rapportent pas. Il ne faut point disputer des goûts. Les différents goûts. Satisfaire tous les goûts. Cet ouvrage est au goût de tout le monde. Cela n'est pas de mon goût. C'est une affaire de goût. Avoir le goût bien difficile. Il suivait son *goût* sans réflexion. (Fén.) Chaque âge a ses humeurs, ses *goûts* et ses plaisirs. (Régnier.) Quel est le *goût* des honnêtes gens sur ce qui fait la véritable valeur? (Mass.) La nature nous a donné des *goûts*, qu'il est aussi dangereux d'éteindre que d'épuiser. (Barth.) J'ose me flatter quelquefois que le ciel a mis une conformité secrète entre nos affections, ainsi qu'entre nos *goûts* et nos âges. (J.-J. Rouss.) Il n'y a que les *goûts* et les passions qui nous soutiennent dans le monde. (Volt.) Les *goûts* des hommes portent presque toujours l'empreinte de leurs mœurs. (Thomas.)

— On dit elliptiq. *Être d'assez mauvais goût*, pour Être doué d'un goût assez mauvais. On ne me soupçonnera pas d'être d'assez mauvais *goût* pour avoir substitué mes théories aux faits de la révolution. (Ch. Nod.)

— Inclination qu'on a pour certaines choses, empressement avec lequel on les recherche, et plaisir qu'on y trouve. Avoir du goût pour les choses honnêtes. Avoir le goût du grand et du beau. Goûts relevés. Goûts honteux. N'avoir pas de goût pour les vers, pour la musique. Avoir le goût des vers, de la musique. Le goût de la solitude. Inspirer à quelqu'un le goût d'une chose. Prendre goût à une chose. N'avoir point de goût au travail imposé. Son goût le porte à ce genre d'études, vers ce genre d'études. Avoir des goûts honnêtes, des goûts bas. Satisfaire ses goûts. Les femmes docteurs ne sont point de mon *goût*. (Mol.) La curiosité n'est pas un *goût* pour ce qui est beau. (La Bruy.) Un faux *goût* de grandeur qui n'est point fait pour l'homme empoisonne les plaisirs. (J.-J. Rouss.) Même penchant à la vertu, même *goût* pour la conversation et pour toute sorte de belles lettres. (Fléch.) Ce n'est pas aimer proprement ses frères que de ne les aimer que par *goût*. (Id.) Il n'est que la charité qui nous les fasse aimer comme il le faut, car le *goût* change et la charité ne meurt jamais. (Mass.) Le plus grand bien qu'on puisse prétendre est de mener une vie conforme à son état et à son *goût*. (Volt.) Louis XIV avait du *goût* pour l'architecture, pour les jardins, pour la sculpture, et ce *goût* était en tout dans le grand et dans le noble. (Id.)

> Il faut toujours que la femme commande,
> C'est là son *goût*: si j'ai tort qu'on me pende. (Volt.)

— Fam. Ce qui plaît à une personne. Dites votre goût. Donnez votre goût. Est-ce de votre goût?

— *Avoir du goût pour quelqu'un.* Avoir pour quelqu'un un commencement d'inclination d'amour. Avoir beaucoup de goût pour une personne. Ce n'est point de l'amour, c'est un goût passager. Une grande reconnaissance comporte avec soi beaucoup de *goût* et d'amitié pour la personne qui nous oblige. (La Bruy.) Une femme de ville entend-elle le bruissement d'un carrosse qui s'arrête à la porte, elle pétille de *goût* et de complaisance pour quiconque est dedans, sans le connaître. (Id.) Elle porte longtemps en secret la douleur de ne pouvoir vaincre le *goût* de sa fille. (J.-J. Rouss.) Il est doux de voir ses amis par *goût* et par estime, il est pénible de les cultiver par intérêt. (La Bruy.)

— M. de Caillières nous apprend que de son temps le mot *goût* était employé par les courtisans dans le sens de ce que nous appelons aujourd'hui un caprice, c'est-à-dire une simple inclination, et un amusement passager, qui ne déteint point une véritable passion.

— *Faire une chose par goût.* La faire pour son plaisir.

— *Ouvrages de goût.* Ouv. [illegible] qui ne sont faits que pour l'agrément, pour l'ornement.

— Mus. *Note de goût.* V. NOTE. || *Goût du chant.* Art de donner à la mélodie la grâce et l'expression qui lui conviennent. Maître, classe du goût du chant.

— Manière dont une chose est faite, caractère particulier de quelque ouvrage. Cet ouvrage est de bon goût. Des ornements d'un goût recherché, d'un goût mesquin. Ce meuble est de bon goût, de mauvais goût, d'un goût nouveau. Le goût du jour. Voilà une plaisanterie d'assez mauvais goût. Une galanterie de bon goût. Travailler dans un fort mauvais goût. Les pointes et les jeux de mots sont presque toujours de mauvais goût. Des tableaux d'un goût sévère, de grand goût. Le goût gothique. Une délicatesse de mauvais goût. Votre exemple donne à la licence un air de noblesse et de bon goût. (Mass.) La bizarrerie devint un *goût*. (Id.) Quel faux *goût* d'éloquence! (Id.)

— Bon goût, agrément, grâce, élégance. On [illegible] plus de luxe que de goût. La magnificence et le goût présidaient à ces fêtes. Le goût brillait dans ses moindres ouvrages. Il y a du goût, beaucoup de goût dans sa toilette, dans la disposition de ces ornements, de ces meubles, de ces draperies. Dans la manière de disposer les parties du vêtement, les hommes doivent se proposer la décence, les femmes y joindre l'élégance et le goût. (Barth.) Le *goût* qui brille dans tous les ouvrages sortis de leurs mains fait rechercher partout le fruit de leur industrie. (Id.) Dans la simplicité de leur parure, elles ont de l'élégance et du *goût*. (J.-J. Rouss.) On est parvenu enfin à ne plus mettre le luxe dans le *goût* et dans la commodité. (Volt.) Tout prit, au mariage de Louis XIV, un caractère de magnificence et de *goût*. (Id.) Partout où les femmes sont heureuses, on voit naître le *goût*, l'élégance, le commerce et la liberté. (B. de St-P.)

— Le goût est arbitraire dans plusieurs choses, comme dans les étoffes, dans les parures, dans les équipages, dans ce qui n'est pas au rang des beaux-arts; alors il mérite plutôt le nom de fantaisie. C'est la fantaisie plutôt que le *goût* qui produit tant de modes nouvelles. (Volt.) Les anciens avaient des *goûts* de beauté différents des nôtres. (Buff.)

— Caractère d'un auteur, d'un peintre, d'un sculpteur. Vers dans le goût de Racine. Tableau dans le goût de Michel-Ange, de Raphaël. Reconnaître le goût du Titien. Tableau dans le goût de Boucher. Roman dans le goût de Le Sage.

— Manière générale d'une école. Le goût flamand. Le goût vénitien.

— Caractère général d'un siècle. Pièce dans le goût du quinzième siècle. Écrire dans le goût de son siècle. Ameublement dans le goût du dix-huitième siècle. Leurs ouvrages sont faits sur le *goût* de l'antiquité. (La Bruy.)

— Peint. Caractère particulier qui règne dans un tableau par rapport au choix des objets qui y sont représentés, et à la manière dont ils sont rendus. || Un tableau est de bon *goût*, lorsque les objets qui y sont représentés sont bien choisis et bien imités, conformément à l'idée que les connaisseurs ont de leur perfection. || *Grand goût*, semble dire plus que *bon goût*, et dirait plus en effet, si, par *grand goût*, on entendait le choix du mieux dans le bon; mais c'est plutôt un goût idéal, qui suppose un grand, un extraordinaire, un merveilleux, un sublime même, tenant de l'inspiration, bien supérieur aux effets de la belle nature. Un tableau de grand goût. Une figure dessinée de grand goût. || *Goût mesquin.* Recherche des petits effets, des petits agréments, des gentillesses de l'art. || *Goût trivial.* Imitation du bon goût et du grand goût, mais qui défigure le premier, et qui ne saisit que le ridicule du second pour l'outrer. || *Goût de nation.* Celui qui règne dans une nation, qui fait qu'on reconnaît qu'un tableau est de telle école. Il y a autant de goûts que de nations, que d'écoles. || *Goût particulier.* Celui que chaque peintre se fait, par lequel on reconnaît que tel tableau est de tel peintre, quoiqu'il y règne toujours le goût de sa nation. || On dit aussi, *goût de dessin, goût de composition, goût de coloris* ou *de couleur.* Ces figures sont d'un excellent *goût* de dessin. (Dider.)

— Fauconn. *Oiseau de bon goût.* Oiseau qui sait veiller sa proie et prendre son temps à propos pour fondre dessus.

— Le mot *goût* ne prend de pluriel ni au propre ni au figuré, lorsqu'il signifie en général, et sans application à des cas particuliers, soit le sens par lequel on distingue les saveurs, soit la faculté par laquelle on juge des défauts et des beautés dans tous les arts. Mais lorsque le mot *goût* est employé pour signifier l'application à quelque objet particulier de la faculté de distinguer les saveurs, ou de celle de juger les objets, alors ce mot peut être mis au pluriel, parce qu'il peut signifier plusieurs actes différents de la faculté de distinguer les saveurs, ou de celle de sentir les beautés ou les défauts d'un ouvrage. Ainsi l'on dira, Vous aimez la sauce noire, et j'aime la sauce blanche; nos goûts sont différents. On dira de même, en peinture: Il y a autant de goûts que de nations, que d'écoles. *Goût* prend aussi le pluriel lorsqu'il signifie la prédilection de l'âme pour tels ou tels objets. *Goût* ne prend point de pluriel, quand il se dit des objets capables d'exciter en nous la sensation du goût. Ce vin a un bon goût. Ces deux melons ont chacun un goût différent.

— Iconol. Les modernes le représentent par une belle femme, d'un juste embonpoint, portant une corbeille de fruits et un faucon, qui, chez les anciens, passait pour aimer mieux mourir que de manger de la chair gâtée. Le chêne et les dons de Cérès et de Bacchus expriment les nourritures dont l'homme, suivant les poëtes, a successivement fait usage. On lui donne un flambeau, et on l'orne d'une guirlande de fleurs, parce que le goût ne juge que des choses sensibles et d'agrément.

— Épith. Fin, délicat, exquis, sûr, épuré, dépravé, émoussé, bon, mauvais, faux, gâté, bizarre, fantasque, extravagant. || Périphr. Le flambeau du goût. Du *goût* à ses regards le flambeau n'a pas lui. (Millev.)

— Syn. comp. GOÛT. GÉNIE. TACT. INDUSTRIE. BON SENS. V. TACT.

GOUTCHELIER, s. m. (pr. *goutt-che-lie*). Une des trois tribus qui se disent brahmes, mais que les brahmes proprement dits ne veulent pas reconnaître comme telles. Ils ne sont [illegible] dans les temples, et ne vivent pas d'aumônes comme les autres brahmes.

GOÛTÉ, ÉE, part. pass. du v. Goûter. S'empl. adjectiv. Son avis ne fut pas goûté. Nous nous sommes persuadés que ce ne sera qu'à la longue que l'ouvrage pourra parvenir, je ne dis pas à être *goûté*, mais à être connu du public. (Volt.) Philanthe a du mérite, de l'esprit, de l'agrément, de l'exactitude sur son devoir, de la fidélité et de l'attachement pour son maître, et il en est médiocrement considéré, il ne plaît pas, il n'est pas *goûté*. (La Bruy.)

— *Goûté de.* Un ouvrage universellement *goûté* des honnêtes gens. (La Bruy.) Ce prince a

au mariage de Louis XIV, un caractère de magnificence et de *goût*. (Id.) Partout où les femmes sont heureuses, on voit naître le *goût*, l'élégance, le commerce et la liberté. (B. de St-P.)

— Le goût est arbitraire dans plusieurs choses, comme dans les étoffes, dans les parures, dans les équipages, dans ce qui n'est pas au rang des beaux-arts ; alors il mérite plutôt le nom de fantaisie. C'est la fantaisie plutôt que le *goût* qui produit tant de modes nouvelles. (Volt.) Les anciens avaient des *goûts* de beauté différents des nôtres. (Buff.)

— Caractère d'un auteur, d'un peintre, d'un sculpteur. Vers dans le goût de Racine. Tableau dans le goût de Michel-Ange, de Raphaël. Reconnaître le goût du Titien. Tableau dans le goût de Boucher. Roman dans le goût de Le Sage.

— Manière générale d'une école. Le goût flamand. Le goût vénitien.

— Caractère général d'un siècle. Pièce dans le goût du quinzième siècle. Écrite dans le goût de son siècle. Ameublement dans le goût du dix-huitième siècle. Leurs ouvrages sont faits sur le *goût* de l'antiquité. (La Bruy.)

— Peint. Caractère particulier qui règne dans un tableau par rapport au choix des objets qui y sont représentés, et à la manière dont ils sont rendus. ‖ Un tableau est de bon *goût*, lorsque les objets qui y sont représentés sont bien choisis et bien imités, conformément à l'idée que les connaisseurs ont de leur perfection. ‖ *Grand goût*, semble dire plus que *bon goût*, et dirait plus en effet, si, par *grand goût*, on entendait le choix du mieux dans le bon ; mais c'est plutôt un goût idéal, qui suppose un grand, un extraordinaire, un merveilleux, un sublime même, tenant de l'inspiration, bien supérieur aux effets de la belle nature. Un tableau de grand goût. Une figure dessinée de grand goût. ‖ *Goût pesquin*. Recherche des petits effets, des petits agréments, des gentillesses de l'art. ‖ *Goût trivial*. Imitation du bon goût et du grand goût, mais qui défigure le premier, et qui ne saisit que le ridicule du second pour l'outrer. ‖ *Goût de nation*. Celui qui règne dans une nation, qui fait qu'on reconnaît qu'un tableau est de telle école. Il y a autant de goûts que de nations, que d'écoles. ‖ *Goût particulier*. Celui que chaque peintre se fait, par lequel on reconnaît que tel tableau est de tel peintre, quoiqu'il y règne toujours le goût de sa nation. ‖ On dit aussi, *goût de dessin*, *goût de composition*, *goût de coloris* ou *de couleur*. Ces figures sont d'un excellent *goût* de dessin. (Dider.)

— Fauconn. *Oiseau de bon goût*. Oiseau qui sait veiller sa proie et prendre son temps à propos pour fondre dessus.

— Le mot *goût* ne prend de pluriel ni au propre ni au figuré, lorsqu'il signifie en général, et sans application à des cas particuliers, soit le sens par lequel on distingue les saveurs, soit la faculté par laquelle on juge des défauts et des beautés dans tous les arts. Mais lorsque le mot *goût* est employé pour signifier l'application à quelque objet particulier de la faculté de distinguer les saveurs, ou de celle de juger les objets, alors ce mot peut être mis au pluriel, parce qu'il peut signifier plusieurs actes différents de la faculté de distinguer les saveurs, ou de celle de sentir les beautés ou les défauts d'un ouvrage. Ainsi l'on dira, Vous aimez la sauce noire, et j'aime la sauce blanche ; nos goûts sont différents. On dira de même, en peinture : Il y a autant de goûts que de nations, que d'écoles. *Goût* prend aussi le pluriel lorsqu'il signifie la prédilection de l'âme pour tels ou tels objets. *Goût* ne prend point de pluriel, quand il se dit des objets capables d'exciter en nous la sensation du goût. Ce vin a un bon goût. Ces deux melons ont chacun un goût différent.

— Iconol. Les modernes le représentent par une belle femme, d'un juste embonpoint, portant une corbeille de fruits et un faucon, qui, chez les anciens, passait pour aimer mieux mourir que de manger de la chair gâtée. Le chêne et les dons de Cérès et de Bacchus expriment les nourritures dont l'homme, suivant les poètes, a successivement fait usage. On lui donne un flambeau, et on l'orne d'une guirlande de fleurs, parce que le goût ne juge que des choses sensibles et d'agrément.

— Épith. Fin, délicat, exquis, sûr, épuré, dépravé, émoussé, bon, mauvais, faux, gâté, bizarre, fantasque, extravagant. ‖ Périphr. Le flambeau du goût. Du *goût* à ses regards le flambeau n'a pas lui. (Millev.)

— Syn. comp. GOÛT. GÉNIE. TACT. INDUSTRIE. BON SENS. V. TACT.

GOUTCHELIER. s. m. (pr. *goutt-che-lié*). Une des trois tribus qui se disent brahmes, mais que les brahmes proprement dits ne veulent pas reconnaître comme telles. Ils ne sont [...] dans les temples, et ne vivent pas d'aumônes comme les autres brahmes.

GOÛTÉ, ÉE. part. pass. du v. Goûter. S'empl. adjectiv. Son avis ne fut pas goûté. Nous nous sommes persuadés que ce ne sera qu'à la longue que l'ouvrage pourra parvenir, je ne dis pas à être *goûté*, mais à être connu du public. (Volt.) Philanthe a du mérite, de l'esprit, de l'agrément, de l'exactitude sur son devoir, de la fidélité et de l'attachement pour son maître, et il en est médiocrement considéré, il ne plaît pas, il n'est pas *goûté*. (La Bruy.)

— *Goûté de*. Un ouvrage universellement *goûté* des honnêtes gens. (La Bruy.) Ce prince a été fort *goûté* et fort fêté de tout le monde. (D'Alemb.)

Pourvu qu'avec éclat leurs rimes débitées
Soient des peuples, des grands, des provinces *goûtées*.
(Boileau.)

— *Goûté par*. Les plaisirs délicats, soignés par la nature, sont *goûtés* par une nation digne de les sentir. (Mme de Staël.)

GOÛTÉ. s. m. Orthographe employée par quelques écrivains pour *Goûter*, petit repas qu'on fait entre le dîner et le souper. Dame ! tu ne roderas plus tout le jour au quartier des femmes, plus d'échaudés de *goûtés* à la crème. (Beaumarch.) V. GOÛTER.

GOÛTER. v. a. 1re conj. (du lat. *gustare*). Exercer le sens du goût sur ce qui a de la saveur. Goûter bien ce qu'on mange. Boire du vin lentement, afin de le mieux goûter.

Il monte à leurs sommets où la brebis charmée
Goûte du serpolet la sève raffinée. (St-Lamb.)

— Examiner, vérifier la saveur, la qualité d'une chose, en mettant dans la bouche une petite partie, une petite quantité de cette chose. Goûter une sauce. Goûter du sucre. Goûter le vin, les vins.

— Fig. J.-J. Rousseau dit, dans son *Émile*, en parlant des enfants : Faites qu'en même temps que Dieu les appelle, ils ne meurent point sans avoir *goûté* la vie. Mme Necker critique cette expression, et y substitue *les douceurs de la vie*. Il semble cependant que cette phrase a quelque chose de trop explicite, et indique une plus longue existence. *Goûter la vie* exprime bien la courte apparition d'un enfant enlevé sitôt au monde.

— Se dit des choses dont on ne juge que par l'odorat. Goûter le tabac.

— Fig. Sentir qu'une chose est bonne, en apprécier peu à peu les bonnes qualités. Goûter ce que quelqu'un dit. Ne pouvoir faire goûter ses raisons. Le public goûte peu ces sortes d'ouvrages. Ne goûter ni les vers, ni la musique. Apprenez à *goûter* la simplicité et la charité chrétienne. (Boss.) Elle commençait à mieux espérer, *goûtant* les raisons qu'on lui apportait. (La Font.) Quelques amis, qui l'avaient *goûter*, me sollicitaient de continuer cette description, et je m'y serais décidé plus tôt sans doute, si je n'avais pas été séparé de mes compagnons de voyage. (De Maistre.) Les bons caractères sont, dit-on, comme les bons ouvrages ; on en est moins frappé d'abord, qu'on ne les *goûte* à la longue. (Volt.) La conversation de sa mère et des dames de sa cour ne contribua pas peu à lui faire *goûter* cette fleur d'esprit. (Id.) Les princes, d'ordinaire, ne peuvent *goûter* la raison, si elle ne leur est délicatement apprêtée. (Balzac.)

— Prendre plaisir à quelque chose. Goûter la lecture, le jeu.

— Se dit de même en parlant des personnes. Ne pouvoir goûter quelqu'un. Ne pouvoir goûter ni ses manières, ni son ton, ni son esprit. Goûter une société. Goûter un acteur, son jeu. Goûter un peintre, sa manière.

— *Connaître et goûter Jésus-Christ*. Apprécier sa doctrine, se conformer à ses préceptes.

— Sentir quelque chose, en jouir. Goûter la fraîcheur du matin. Goûter les douceurs du sommeil. Goûter les plaisirs de la table. Goûter le repos. Goûter les plaisirs de la vie. Goûter les douceurs de la société. Goûter la vie. Goûter le fruit de son travail. Goûter les biens que la nature nous donne. Goûter les belles-lettres. Goûter la paix. Goûter la joie. Goûter la solitude. J'ai vu dans une heure plus de félicité chez vous, que je n'en ai *goûté* dans mon château pendant toute ma vie. (B. de St-P.)

Jamais nous ne *goûtons* de parfaite allégresse ;
Nos plus heureux succès sont mêlés de tristesse. (Corn.)

Je suis vieux, je l'avoue, et je n'ai point de honte
De *goûter* avec vous les plaisirs des enfants. (Volt.)

Je n'ai *goûté* jusqu'ici nulle joie ;
J'en *goûterai* désormais, attends-t'y. (La Font.)

— Se dit quelquefois de choses désagréables. Dès lors Dieu lui fit *goûter* les opprobres de Jésus-Christ. (Boss.)

— Manég. *Goûter la bride*. S'accoutumer aux effets du mors.

— Absol. Manger légèrement entre le dîner et le souper. Donner à goûter à des enfants. Après le soleil levé, il se baignait le plus souvent dans l'eau froide, après quoi il *goûtait* et dormait un peu, et ensuite, comme si le jour eût recommencé, il se remettait à l'étude jusqu'au souper. (Trad. de Pline.)

— Juger de la saveur d'un mets. Avaler sans goûter. On cite quelques exemples de personnes qui, ayant perdu la langue par accident, avaient conservé la faculté de *goûter*. (Chauss.)

— Approuver, trouver bon. Le conseil était [...] ce que je lui disais de votre probité. (Montfl.)

— V. n. Boire ou manger quelque peu d'une chose dont on n'a pas encore bu ou mangé. Goûter au vin de quelqu'un, goûter de son vin. Ce n'est que pour en goûter, pour y goûter. Goûter d'une volaille. Quand je le fais asseoir avec moi, et qu'il a *goûté* de mon vin, il me raconte ses aventures. (B. de St-P.)

— Fig. Quand on a *goûté* du nectar de l'adulation, on dit : Encore ! encore ! et l'on s'enivre. (Boiste.)

— Nous disons figurément, *goûter du pouvoir*, pour en essayer, en jouir quelque temps. Toi aussi Galba, tu *goûteras* quelque jour de l'empire. (Trad. de Tacite.)

— Juger de la qualité d'une chose que l'on ne connaît que par l'odorat. Goûtez de ce tabac.

— Fig. Essayer, éprouver. Goûter du métier des armes. Goûter de tous les plaisirs.

— Fénelon a eu tort d'employer *que* après *goûter*. Ils volent, ils *goûtent* qu'ils sont heureux.

— SE GOÛTER, v. pron. Être goûté. Une sauce doit toujours se goûter.

— Syn. simpl. Sentir, ressentir, savourer, éprouver, jouir de.

— Syn. comp. GOÛTER UN METS. GOÛTER D'UN METS. GOÛTER À UN METS. On *goûte un mets* pour savoir s'il est bon ou mauvais. On *goûte d'un mets* lorsqu'on en mange un peu comme aliment. On *goûte à un mets* pour savoir s'il y manque quelque chose, et dans le dessein de suppléer à ce qui manque.

GOÛTER. s. m. Petit repas qu'on fait entre le dîner et le souper. Ce repas est appelé *goûter*, parce qu'étant moins copieux, on ne parait en quelque sorte que goûter les aliments, au lieu de s'en rassasier. Depuis que l'on dîne tard, et que l'on ne soupe plus, le goûter n'est plus guère d'usage. Chez les Romains, c'était un léger repas que l'on prenait quelquefois vers midi, en attendant le souper, qui avait lieu sur les quatre heures du soir. Donner des confitures et du fruit pour le goûter.

— Prov. *Goûter de commère et souper de marchand*. Les femmes aiment à faire ensemble les repas fins et légers dans l'après-dînée ; les marchands préfèrent un bon repas le soir.

— Fig. Le pape vient d'assurer que l'âme de Henri IV va servir de *goûter* à Lucifer. (Sat. Ménippée.)

GOUTHIOU. s. m. Bot. Arbrisseau du Chili, qui sert à teindre en noir.

GOUTTANT, ANTE. adj. Qui dégoutte. Linge gouttant.

— Qui tombe par gouttes. Eau gouttante.

GOUTTE. s. f. (du lat. *gutta*). Petite partie d'un fluide détachée du reste. Petite goutte. Grosse goutte. Large goutte. Goutte brillante, limpide, blanche. Goutte d'eau, de vin, de bouillon, d'huile, d'encre, de suif, etc. Vin bu jusqu'à la dernière goutte. Il n'y en a pas une goutte. Affronter la mort pour vivre dans l'histoire, c'est payer de sa vie une *goutte* d'encre. (Oxenst.) J'y ai vu un été si sec, qu'il ne tomba pas une *goutte* de pluie dans les mois de mars, d'août et de mai. (B. de St-P.)

— Quantité peu considérable. Prendre une goutte de vin, une goutte de bouillon.

Ce qu'est la *goutte* d'eau dans le bassin des mers,
Quelque grand que tu sois, tu l'es dans l'univers. (***)

— Fig. Mylord Rochester appelait l'Amour une *goutte* céleste, que les dieux avaient versée dans le calice de la vie pour nous aider à la supporter.

— Ce qui a la forme d'une goutte. Des gouttes de pluie. Suer à grosses gouttes. Le matin, au lever de l'aurore, tout est chargé de *gouttes* de rosée qui argentent les flancs des collines et les bords des ruisseaux. (B. de St-P.)

Ailleurs, fluide errant, par d'invisibles routes,
L'argent coule, s'échappe et s'arrondit en *gouttes*.
(Tressan.)

— Son naturel du bruit produit par un liquide qui tombe goutte à goutte.

— Prov. et fig. *C'est une goutte d'eau dans la mer*. C'est ajouter fort peu à une grande abondance. ‖ C'est porter un faible secours où il en faudrait un très-considérable.

— Prov. *Les gouttes d'eau cavent la pierre*. Les petites causes, lorsqu'elles agissent d'une manière continue, peuvent produire de grands effets.

— Prov. et triv. *Les salines engendrent la goutte*. Un mets salé excite à vider son verre jusqu'à la dernière goutte.

— *Mère goutte*. Le vin qui coule de la cuve ou du pressoir sans que l'on ait pressuré le raisin. ‖ *Vin de la première goutte*. Vin qu'on tire sans pressurer.

— Prov. *Ces deux personnes se ressemblent comme deux gouttes d'eau*. Elles se ressemblent parfaitement. ‖ Dites : Mon père et mon frère se ressemblent comme deux gouttes d'eau, et non pas : Mon frère ressemble à mon père comme deux gouttes d'eau, phrase qui signifierait : Mon frère ressemble à mon père comme deux gouttes d'eau ressemblent à mon père, ce qui serait ridicule.

— Par exagérat. Tant qu'il me restera une goutte de sang dans les veines, je vous défendrai, je les combattrai, je répandrai jusqu'à la dernière goutte de mon sang pour vous. Vos péchés seraient-ils aussi nombreux que les grains de sable ou les gouttes d'eau de la mer, [...] repentir sincère.

— Fig. *Il n'a pas une goutte de sang dans les veines*. Se dit d'un homme qui est saisi d'effroi, d'épouvante, d'horreur.

— Fig. Quelle *goutte* de sang a-t-il répandue qui n'ait servi à la cause commune ! (Fléch.) Si du sang de nos rois une *goutte* échappée. (Rac.)

— Pharm. Petite quantité de liquide qui se détache, sous forme sphérique, du bord d'un flacon ou d'une fiole doucement inclinée. Certaines substances très-énergiques ne devant entrer qu'en petites proportions dans les préparations pharmaceutiques, sont prescrites à la dose d'une goutte ; mais il est évident que le poids de la goutte doit varier selon la pesanteur spécifique du liquide, son degré de viscosité, la forme plus ou moins évasée et plus ou moins régulièrement arrondie du bord du goulot ; de là la nécessité d'indiquer les doses en poids. ‖ Nom de certains médicaments liquides qu'on n'administre qu'à de très-petites doses. Gouttes d'Augsbourg. Gouttes d'Hoffman. Gouttes d'or du général Lamotte. Gouttes anodines anglaises. Gouttes de Séguin. Gouttes noires anglaises.

— *Faire goutte*. Se dit du sirop qui coule en formant des gouttes séparées.

— Pop. Petit verre de liqueur spiritueuse. Offrir, accepter une goutte. ‖ Se dit aussi absol. pour désigner l'eau-de-vie. Aimer la goutte. Boire la goutte. Voulez-vous prendre la goutte ? une petite goutte ?

— Relat. Espèce de rosée subtile qui tombe en Égypte vers le mois de juin, et qui fait cesser, dit-on, toutes les maladies contagieuses.

— Techn. Petite partie tirée d'une fonte d'or ou d'argent, qu'on remet à l'essayeur pour avoir le rapport du titre. ‖ Chez les horlogers, Petite plaque ronde, convexe d'un côté et concave de l'autre. ‖ Chez les potiers d'étain, Petits trous qui se forment aux pièces d'étain dans les moules.

— Archit. Petit ornement de forme conique placé dans le plafond de l'ordre dorique, ou sous les triglyphes. Les gouttes de la corniche.

— Fam. *Goutte* s'empl. adv. avec *voir* et *entendre*, pour donner plus de force à une négation. Ne voir goutte. N'entendre goutte. Il fait bien obscur ici, je ne vois goutte, je n'y vois goutte. C'est un homme qui ne voit goutte dans ses affaires. N'entendre goutte à ce que dit quelqu'un. N'entendre goutte à une affaire, n'y entendre goutte. Il y a deux points dans cette métaphysique : le premier est composé de trois ou quatre petites lueurs que tout le monde aperçoit également, le second est un abîme immense où personne ne voit *goutte*. (Volt.) Ne décidons jamais où nous ne voyons *goutte*. (Piron.)

— Suivant les grammaires, *y* doit toujours avoir rapport à ce qui précède : ce dialogue est si obscur que les plus habiles *n'y voient goutte*. Ici *y* se rapporte à ce qui est énoncé auparavant ; c'est comme s'il y avait : *qu'on ne voit goutte* à ce raisonnement ; d'où il suit qu'il ne faut pas dire : ayant les yeux fermés, je *n'y vois goutte* ; l'amour est un dieu qui *n'y voit goutte*, attendu que le pronom *y* n'ajoute rien au sens, et est absolument inutile. La grammaire exige : *je ne vois goutte*, *qui ne voit goutte*.

. . . . . . Il croit que, sans Aristote,
La raison ne voit *goutte*, et le bon sens radote.
(Boileau.)

. . . . L'homme seul
Que la raison éclaire, en plein jour, ne voit *goutte*.
(Id.)

Tel fait métier de conseiller autrui,
Qui ne voit *goutte* en ses propres affaires. (La Font.)

— *Goutte à goutte*, loc. adv. Goutte après goutte. Verser une liqueur goutte à goutte. Le sang ne venait que goutte à goutte.

L'eau qui tombe *goutte à goutte*
Perce les plus durs rochers. (Quinault.)

— Fig. Peu à peu.

— Épith. Légère, volatile, transparente, perlée, claire, liquide, humide, distillante, vacillante, suspendue. ‖ Périphr. En parlant de l'eau, de la pluie, de la rosée ou d'une liqueur, on dira : diamant liquide, perle liquide, pour goutte.

J'aperçois des *perles liquides*
Sur le feuillage vacillant. (Parny.)

— GOUTTE BLEUE. s. f. Conchyl. Nom marchand de la volute hispidule.

— GOUTTE D'EAU. s. f. Minér. Variété de topaze blanche ou incolore.

— Conchyl. Nom vulgaire d'une coquille du genre bulle.

— GOUTTE DE LIN. s. f. Bot. Nom de la cuscute.

— GOUTTE DE SANG. s. f. Bot. L'adonis annuelle, plante vivace indigène d'un beau vert, dont le feuillage finement découpé et touffu est parsemé de jolies petites fleurs d'un rouge très-foncé, qui lui ont valu son surnom.

GOUTTE. s. f. (du fr. *goutte*, parce qu'on pensait que cette maladie était causée par le dépôt d'une goutte de quelque humeur sur les surfaces articulaires). Pathol. Maladie qui affecte particulièrement les articulations, et qui est caractérisée par la douleur, la rougeur et le gonflement de ces parties. Goutte mignarde, gymneuse, atonique. Goutte inflammatoire, vague, symptomatique. Goutte chaude. Goutte froide. Goutte vague. Cela donne la goutte, engendre la goutte. Avoir cruellement la goutte. Avoir la goutte aux pieds, aux genoux, aux [...] remontée dans la poitrine, dans la tête, etc. Mourir d'une goutte remontée. Être travaillé, être tourmenté de la goutte. Être perclus de goutte, mangé de goutte. Chacun sent le cor qu'il a au pied, mais non pas la *goutte* qui en tourmente un autre. (De Jussieu.) La *goutte* doit son origine à la vie sédentaire. (J.-J. Rouss.) On ne se tue point pour les douleurs de la *goutte* ; il n'y a guère que celles de l'âme qui produisent le désespoir. (Id.) La *goutte* nous apprend que l'absence de la douleur peut suffire à la félicité. (Boiste.) L'attaque de *goutte* terminée, le malade reste bientôt dans un état entier de santé. (Chauss.)

Maint auteur antique et récent
Soutient que la *goutte* [...]
De copulation divine,
Et que de Bacchus et Cyprine,
Naquit cet enfant maupiteux. (Coquard.)

— Prov. *Goutte tracassée est à demi pansée*. L'exercice est fort salutaire aux goutteux. *Goutte bien tracassée est à demi guérie*. (La Font.) ‖ *La goutte est comme les enfants des grands seigneurs, on ne la baptise que tard*. On est atteint de la goutte longtemps avant d'en convenir. ‖ *Aux fièvres et à la goutte les médecins ne voient goutte*. ‖ *La goutte vient de la feuillette ou de la fillette*.

— GOUTTE-CADUQUE. s. f. Pathol. Nom que l'on donnait autrefois à l'épilepsie.

— GOUTTE-CHAUDE. s. f. Pathol. Espèce de goutte accompagnée d'une sensation de chaleur.

— GOUTTE-CRAMPE. s. f. Pathol. V. CRAMPE.

— GOUTTE FROIDE. s. f. Pathol. Espèce de goutte accompagnée d'une sensation de froid.

— GOUTTE NOUEE. s. f. Pathol. Espèce de goutte dans laquelle il se forme des nodosités sur les articulations.

— GOUTTE-ROSE. s. f. Pathol. Rougeur du visage accompagnée de boutons dispersés sur la peau en forme de petites gouttes ou tubercules rougeâtres.

— GOUTTE SCIATIQUE ou simplem. SCIATIQUE. s. f. Pathol. Douleur qui a son siége le long du nerf sciatique. Être tourmenté d'une goutte sciatique.

— GOUTTE SEREINE ou AMAUROSE. s. f. Pathol. Affection caractérisée par la perte complète ou incomplète de la vue, sans altération appréciable des parties constituantes du globe de l'œil. Perdre tout d'un coup la vue par une goutte sereine.

GOUTTÉ, ÉE. adj. Blas. Chargé ou arrosé de gouttes figurées.

GOUTTELETTE. s. f. (dimin. de *goutte*). Petite goutte de quelque liqueur. Ne prendre qu'une gouttelette. Une petite gouttelette. Peu usité. C'est un joli diminutif qu'il ne faut pas laisser perdre.

— Fontain. Jet d'eau qui s'élève en filets ou en gouttes, l'eau étant tamisée par un nombre de petits trous qui sont à l'ajustoir ou à un couvercle lenticulaire.

GOUTTEUSE. s. f. Conchyl. Le strombe scorpion.

GOUTTEUX, EUSE. adj. (rad. *goutte*). Qui est sujet à la goutte. Être goutteux. Être devenu goutteux. Il n'y a guère de femmes goutteuses.

— Qui annonce la goutte. Symptômes goutteux. Métastase goutteuse.

— S'empl. aussi substantiv. Un goutteux, une goutteuse. La cruelle nature roule le *goutteux* dans le tonneau de Régulus. (Boiste.)

— Prov. *Les goutteux sont longtemps martyrs avant d'être confesseurs*. On ne se décide que fort tard à avouer qu'on a la goutte.

GOUTTIÈRE. s. f. (rad. *goutte*). Petit canal de bois, de plomb ou de pierre, par où les eaux de la pluie coulent de dessus les toits. Il est placé de façon à ce que les eaux tombent à une distance convenable du pied du mur de l'édifice. Les gouttières des édifices gothiques présentent des figures bizarres d'animaux ou même d'hommes grotesquement étendus. Dans les monuments de l'époque de la renaissance, ce sont des ornements de meilleur goût ; c'est aussi quelquefois un vase de forme très-allongée, plus souvent un enroulement en forme de console. Aujourd'hui la gouttière n'est presque plus en usage, on lui a substitué avec raison le tuyau de descente qui conduit les eaux jusqu'à terre, sans fracas, sans incommodité pour les passants, sans entraîner la dégradation du pavé, ou bien on laisse les eaux s'écouler par l'égout du toit dans toute sa longueur. Les nombreux torrents qui tombent des *gouttières*. (Fén.)

— Par extens. et fam. Le toit même. Alors il se met ordinairement au pluriel. Se promener sur les gouttières. Des chats qui se battent dans les gouttières.

. Elle a, dans sa *gouttière*,
A suivre Jupiter passé la nuit entière. (Boil.)

Et quel fâcheux démon, durant les nuits entières,
Rassemble ici les chats de toutes les *gouttières* ? (Id.)

— Se dit par extension des choses par où l'eau distille comme si c'était une gouttière. Son chapeau fait une gouttière. Quand on est bien enrhumé, le nez distille comme une gouttière.

— Bande de cuir qui avance autour de l'impériale d'un carrosse, et qui sert à empêcher que la pluie n'y entre par les portières.

— Ana. Rainure creusée sur la surface d'un os, ainsi appelée par analogie avec les canaux qui servent à l'écoulement des eaux de pluie. Quelques gouttières sont destinées à faciliter [...] bicipitale ; d'autres, telle que la gouttière sagittale, à loger des vaisseaux sanguins, et particulièrement des veines. Quelques gouttières servent seulement à soutenir certains organes : telle est la gouttière basilaire.

— Bot. *Creusé en gouttière*. Qui a sur sa longueur, et d'un seul côté, un demi-canal, une espèce de rainure. Pétiole, pédoncule creusé en gouttière. Branche, tige creusée en gouttière.

— Chass. Sillons qui séparent les éminences du merrain et les andouillers de la tête du cerf.

— Conchyl. Sillons que l'on voit à l'une des extrémités de l'ouverture de certaines coquilles univalves.

— Eaux et for. Fente de cœur qui se forme

dans un arbre dont la cime a été coupée ou dont une des branches a été cassée. L'eau retourne sur la plaie, s'y insinue peu à peu et occasionne la pourriture.

— Entom. Insecte nommé aussi *bouclier lisse*, dont les élytres ont pour rebord une gouttière bien marquée. On la trouve dans les bois humides, sur les troncs d'arbres pourris et dans les excréments humains.

— Hist. ecclés. Morceau de cire blanche creusé en forme de bière, que les quatre barons de l'évêché d'Orléans étaient obligés de présenter à l'église la veille de l'Invention de la sainte Croix.

— Mar. Longue pièce de bois creusée qui règne autour des ponts pour faciliter l'écoulement des eaux du navire.

— Rel. Coupe creuse que l'on donne à la tranche du livre opposée au dos.

— Fourbiss. Croix sur les faces des lames de sabre ou d'épée.

— Fig. Maladie qui finit par être mortelle. A un certain âge, chacun a sa gouttière. Les bâtiments de mon âge ont naturellement à souffrir quelque *gouttière*. Il est temps qu'ils commencent à se lâcher ou démentir. (Montaig.)

— Par un emploi aussi précis qu'énergique, Montaigne exprime ces petits inconvénients domestiques qui viennent pour ainsi dire goutte à goutte, et n'en sont que plus insupportables : Ces ordinaires *gouttières* me mangent et m'ulcèrent.

GOUVERNABLE. adj. des 2 g. Néol. Qui peut être gouverné. Ce peuple n'est pas gouvernable. Les passions ne sont pas gouvernables.

GOUVERNAIL. s. m. (pr. *gou-ver-naye* ; du lat. *gubernaculum*). Mar. Pièce de bois attachée à l'arrière d'un vaisseau, d'un navire, d'un bateau, et qui sert à le gouverner, à le faire aller du côté qu'on veut. Tenir le gouvernail d'un vaisseau. Etre au gouvernail. Un coup de mer rompit le gouvernail. Le gouvernail d'une chaloupe. La barre du gouvernail. Ce navire est sensible au gouvernail, obéit au gouvernail. Des gouvernails. La queue du cygne est un vrai *gouvernail*. (Buff.) Dire que les nations sont faites pour les rois, c'est dire que les vaisseaux sont faits pour le *gouvernail*. (Toulotte.) Un Etat sans religion est un navire sans *gouvernail*. (Boiste.) || *Gouvernail des drisses de hune*. Petite barre de fer qui sert à maintenir les drisses des huniers à la même distance des galhaubans sur lesquels elles montent et descendent quand on hisse et qu'on amène la vergue pour empêcher l'étague de tourner, ou au moins diminuer les tours qui se font dans la drisse.

Et succombant enfin dans un si long travail,
Le pilote effrayé quitte le *gouvernail*. (Scudéry.)

. . . Il arrondit la poupe,
Forme du *gouvernail* le mobile ressort,
Qui, sur ses gonds de fer, roulant avec effort,
Doit régir à son gré le flottant édifice. (Thomas.)

— Se dit dans l'usage ordinaire, tant de la pièce de bois qui descend dans l'eau, que de la barre ou du timon qui la fait mouvoir.

— Fig. Se dit en parlant du gouvernement d'un Etat. Les affaires allaient bien tandis que ce ministre tenait le gouvernail. Saisir le gouvernail. Abandonner le gouvernail. Après la bataille d'Actium, Auguste saisit d'une main ferme le gouvernail de l'univers. Au 18 brumaire, le gouvernail de la République française était chancelant, avili entre les mains du Directoire et des Conseils ; Bonaparte s'en empara, et bientôt il le convertit en un sceptre impérial.

Et tel au *gouvernail* a présidé sans peine,
Qui, la rame à la main, dut servir à la chaîne. (Volt.)

— Iconol. Le gouvernail est le symbole de tout gouvernement. Sur une médaille de Jules César, on a joint au gouvernail le caducée, la corne d'abondance et le bonnet pontifical, pour marquer que le gouvernement de César faisait fleurir la République. Un gouvernail posé sur un globe accompagné de faisceaux marque aussi la puissance souveraine sur les anciennes médailles.

— Ce mot, d'un très-bon effet dans la prose élevée, figure assez mal en poésie, témoin ce vers adressé au cardinal Mazarin : Jules, qui de l'Etat tenez le *gouvernail*. (Marigny.)

— Anat. *Gouvernail du testicule*. Cordon triangulaire d'une nature particulière, comme fibro-celluleux, qui, chez le fœtus, se porte de la branche de l'ischion et de la peau du scrotum à la partie postérieure du testicule avant la sortie de cet organe hors de l'abdomen. On re-

vernail ; il sert à attacher et à fixer le testicule au scrotum.

— Mus. Fil de fer qui sert à accorder des tuyaux d'anche, et qui avance ou recule pour régler la longueur de la partie libre de la languette.

— Techn. Dans un paquet de barres à forger, celle du milieu, dont la longueur excède celle des autres. || Queue d'un moulin à vent placé sur une tour.

— Syn. simpl. Timon, rênes, conduite, administration, gouvernement.

GOUVERNANCE. s. f. (rad. *gouverner*). Juridiction qui existait autrefois dans quelques villes des Pays-Bas, et à la tête de laquelle était le gouverneur de la place. La gouvernance d'Arras, de Lille, etc.

— S'est dit pour Gouvernement. || Juridiction en général

GOUVERNANT. part. prés. invariable du v. Gouverner. Qui gouverne. Des rois gouvernant leurs peuples avec sagesse.

De leurs voisins soumis heureux législateurs,
Gouvernant sa conquête. . . . . (Volt.)

GOUVERNANT, ANTE. adj. (rad. *gouverner*). Néol. Qui a mission pour gouverner. Le parti gouvernant. La faction gouvernante.

— S'empl. plus ordinairement comme subst. Les gouvernants. Pour qu'il y ait un vrai peuple libre, il faudrait que les gouvernés fussent des sages, et que les *gouvernants* fussent des dieux. (Napol.) Dans le palais des *gouvernants*, sois de l'avis des gouvernés. (Pythag.) Le plus habile *gouvernant* est celui qui ménage les intérêts du plus grand nombre et concilie ceux de tous. (Boiste.)

GOUVERNANTE. s. f. (rad. *gouverner*). Femme du gouverneur d'une province, d'une place. Madame la gouvernante.

— Femme qui a le gouvernement d'une province, d'une ville. Plusieurs princesses d'Autriche ont été gouvernantes des Pays-Bas. La reine Anne d'Autriche a été gouvernante de Bretagne. L'archiduchesse sa tante, *gouvernante* des Pays-Bas, n'avait jamais mangé avec personne. (Volt.) On a encore deux lettres écrites de sa main, l'une à sa fille Marguerite, *gouvernante* des Pays-Bas. (Id.)

— On donne à ce mot une extension considérable, puisqu'il désigne les femmes chargées d'élever les enfants, la femme à qui l'on confie un enfant au maillot, et celle qui dirige l'éducation de la jeune personne qui va se marier.

Hélas ! ma *gouvernante* et mes filles d'honneur
Viennent de tous côtés et sont toutes tremblantes.
(Voltaire.)

— Autrefois, la place de gouvernante des enfants des rois et des princes du sang était une fort grande dignité. On ne pouvait être nommée sans l'agrément du roi, et l'on ne pouvait être destituée. Ces fonctions cessaient auprès des princes quand ils avaient atteint l'âge de sept ans.

— Femme qui a soin du ménage d'un homme veuf ou d'un célibataire. Je prends la liberté de vous recommander ma pauvre *gouvernante*. (J.-J. Rouss.)

GOUVERNATEUR. s. m. (du lat. *gubernator*). S'est dit en mauvaise part, pendant la Révolution, de tous ceux qui avaient part au gouvernement de l'Etat. Si une immensité de citoyens courageux n'eussent pas senti qu'ils étaient libres et égaux, où en serions-nous avec tous ces fameux *gouvernateurs*, qui ne disent la vérité que quand elle leur échappe ? (La Bouche de fer.)

GOUVERNE. s. f. Comm. Ce qui doit servir de règle de conduite dans une affaire. Cette lettre vous servira de gouverne.

— Fam. S'emploie d'une manière analogue dans le langage ordinaire. Je vous dis cela pour votre gouverne. Prendre, donner, avoir pour sa gouverne.

GOUVERNÉ, ÉE. part. pass. du v. Gouverner. S'empl. adjectiv. Cet Etat, ces peuples sont bien gouvernés. Est-il rien de mieux *gouverné* que cet empire ? (Boss.) Or, c'est uniquement sur cet intérêt que la société doit être *gouvernée*. (J.-J. Rouss.) Quelque faible que soit un prince, il n'est jamais si *gouverné* que l'on pense. (Christine.) Mais il s'en faut bien que le monde intelligent soit aussi bien *gouverné* que le monde physique. (Montesq.)

— *Gouverné par*. Heureux les peuples qui sont *gouvernés* par la puissance morale ! (Michaud.) Il semble que la plupart des anciennes nations aient été *gouvernées* par une espèce de théocratie. (Volt.) Pourvu que les peuples soient heureux, qu'importe, après tout, qu'ils soient *gouvernés* par les lois d'une monarchie ou d'une république ? (B. de St-P.) L'Espagne, *gouvernée* par la branche aînée de la maison d'Autriche, avait imprimé, après la mort de Charles-Quint, plus de terreur que la nation germanique. (Volt.)

Mais, comme les Romains et leur grave sénat,
Les rats sont *gouvernés* par la raison d'Etat.
(La Fontaine.)

— S'empl. aussi substantiv. en parlant de ceux qui sont gouvernés. Tout gouvernement a pour but le bien des *gouvernés*. (St August.) Le despotisme, en passant des mains des gouvernants dans celles des *gouvernés*, ne cesse pas d'être despotisme. (Boiste.)

GOUVERNEAU. s. m. Techn. V. GOUVERNEUR.

[illegible] (du lat. *gubernatio*). Manière de gouverner, de régir, d'administrer. Le gouvernement d'un Etat. Gouvernement paternel, arbitraire, militaire. Gouvernement doux. Gouvernement dur et tyrannique. La douceur, la dureté du gouvernement. Quel *gouvernement* plus sage et plus absolu ? (Mass.) La science des détails, ou une diligente attention aux moindres besoins de la république, est une partie essentielle d'un bon *gouvernement*. (La Bruy.) Les députés ne furent point reçus des ministres de Louis XIV avec cette politesse française qui mêle la douceur de la civilité aux rigueurs même du *gouvernement*. (Volt.) Les Egyptiens sont les premiers où l'on ait su les règles du *gouvernement*. (Boss.) Peut-être que le naturel vif et violent de ces peuples demandait un *gouvernement* plus ferme et plus absolu. (Id.) Dans les Indes, on se trouve très-bien du *gouvernement* des femmes. (Montesq.)

— Gouvernement des Etats. La science du gouvernement. Maximes de gouvernement. Se reposer des fatigues du gouvernement. Etre déchargé du poids du gouvernement. Le fardeau du gouvernement. Combien de fois lui a-t-il dit que la principale et la première loi du *gouvernement* était le bonheur des peuples ? (Fléch.) Le *gouvernement* politique ne sonde pas les cœurs, il ne pèse que les actions. (Mass.) Prendre sur soi le fardeau du *gouvernement*. (Volt.)

— Constitution d'un Etat. La forme, la nature d'un gouvernement. Etablir un bon gouvernement. Le gouvernement de la France est monarchique et représentatif. Le gouvernement d'un seul. Gouvernement de plusieurs. Gouvernement monarchique. Gouvernement aristocratique. Gouvernement démocratique. Gouvernement populaire. Gouvernement républicain. Gouvernement militaire. Gouvernement révolutionnaire. Gouvernement théocratique. Gouvernement oligarchique. Le gouvernement de Venise était aristocratique. Le *gouvernement* espagnol était très-vicieux en lui-même (De Pradt.) Le *gouvernement* de Rome est trop léthargique. (Duclos.) Le *gouvernement* de Pologne est la plus fidèle image de l'ancien *gouvernement* celte et gothique. (Volt.) Longtemps le *gouvernement* de l'Eglise a été l'idéal vers lequel n'ont cessé de graviter les *gouvernements* politiques. (Quinet.) Ils jouissent en paix, depuis plusieurs siècles, d'un *gouvernement* qui diffère de tous les autres, quoiqu'il en réunisse les avantages (Barth.) Leur *gouvernement* est devenu le modèle d'un *gouvernement* monarchique. (Volt.) L'honneur est un des ressorts qui entrent dans le *gouvernement* de la Chine. (Id.) C'est le *gouvernement* qui change les mœurs, qui élève ou abaisse les nations. (Id.) Il y a des maux qui affligent, ruinent ou déshonorent les familles, mais qui tendent au bien et à la conservation de la machine de l'Etat et du *gouvernement*. (La Bruy.) Si le climat influe sur le caractère des hommes le *gouvernement* a bien plus d'influence encore que le climat. (Volt.) Les *gouvernements* des hommes ne sont pas moins différents que leurs mœurs. (B. de St-P.) Après s'être instruit de la forme du *gouvernement* et de tout ce qui regardait les lois et les coutumes du pays, Solon s'en revint à Athènes. (Fén.)

— Réunion de ceux qui gouvernent. Gouvernement ambitieux, insensé, patriote, aristocratique, démocratique. Le gouvernement a pris de sages mesures. Faire une demande au gouvernement. Les deux gouvernements étaient d'accord. Le *gouvernement* adopta ces préjugés populaires. (Rayn.) Le *gouvernement* ouvrit les yeux. (Id.) Les partisans secrets de la révolution se contentaient de faire imprimer des écrits tellement mesurés, que le parti pouvait aisément les entendre sans que le *gouvernement* pût les condamner. (Volt.) Un *gouvernement* n'est pas excusable lorsque, par sa faute, un gouverné meurt de faim. (Boiste.) Un *gouvernement* est le centre des intérêts de la plupart des hommes. (Mme de Staël.) Les peuples sont à la longue ce que le *gouvernement* les fait. (Rayn.) Les *gouvernements* deviennent à la fin ce que le peuple les veut. (Boiste.) Les *gouvernements* ont presque toutes les passions de l'homme, avec tous les moyens de les satisfaire. (Id.)

— Hist. *Gouvernement révolutionnaire*. Dictature instituée le 11 juin 1793, sur la proposition de Saint-Just, et conférée au comité de salut public. Ce gouvernement dura jusqu'au 9 thermidor. Il se composait du comité de salut public, du comité de sûreté générale et du tribunal révolutionnaire. Sous prétexte d'assurer la marche de la révolution française et de la conduire à son terme, on ne l'avait établi sur aucune base constitutionnelle ; il n'avait pour principes que des lois de circonstance, et pour règles que les volontés arbitraires de la Convention.

— Charge de gouverneur dans une province, dans une ville, dans une place forte, dans une maison royale. Le gouvernement de Normandie, de Lorraine, d'Alsace, etc. Le gouvernement de telle place. Gouvernement militaire. Son gouvernement lui vaut tant. Avoir le gouvernement du château de Compiègne, de Versailles. Obtenir un gouvernement. On m'a ôté le *gouvernement* de Valence, et le premier ministre me mande à la cour pour rendre compte de ma conduite. (Le Sage.)

— Temps pendant lequel un gouverneur est en place. Pendant son gouvernement. Pendant la durée de son gouvernement. Sous son gouvernement.

— La ville et le pays qui sont sous le pouvoir du gouverneur. Un gouvernement d'une [illegible] ment pour lui donner une place plus éminente. Les satrapes dont le *gouvernement* était le mieux cultivé avaient le plus de part aux grâces. (Boss.)

— L'hôtel du gouverneur. Dîner au gouvernement.

— Division militaire de la France avant la révolution de 1789. Elle comprenait trente-quatre gouvernements de provinces et six gouvernements particuliers.

— La direction d'un ordre religieux. La sage abbesse la destinait au *gouvernement*. (Boss.)

— Direction d'une grande administration. Gouvernement de la banque de France.

— Direction des affaires des particuliers. Laisser à quelqu'un le gouvernement de ses affaires. Vous ne m'avez jamais appris le secret du *gouvernement* de votre maison. (Volt.) Le *gouvernement* particulier n'est pas toujours paternel. (Rayn.) Une société est divisée en diverses familles qui ont besoin d'un *gouvernement* particulier. (Montesq.)

— *Avoir quelque chose en son gouvernement*. Etre chargé d'en avoir soin. Un officier qui a la vaisselle et le linge en son gouvernement. Avoir les vivres, les provisions en son gouvernement.

— Conduite d'une maison. Femme qui n'entend rien au gouvernement d'une maison.

— Se disait pour Education, institution. Notre principal *gouvernement* est entre les mains des nourrices. (Montaigne.)

— Mar. Conduite d'un vaisseau. Le maître et le pilote ne sont pas responsables de la force des courants, ni des vents contraires ; mais ils le doivent être de la manœuvre et du mauvais *gouvernement*. (Encycl.)

— Iconol. On personnifie Le gouvernement par l'image d'une Pallas, qui porte un casque en tête, un rameau à la main gauche, un dard à la droite, et dont le bras soutient en même temps un bouclier.

— Syn. comp. GOUVERNEMENT. RÉGIME. ADMINISTRATION. Le *gouvernement* ordonne ; le *régime* règle ; l'*administration* exécute.

GOUVERNEMENTABILITÉ. Néol. Mot créé par Louis XVIII. Action de se jouer d'un Etat en le gouvernant. Ce mot a plus de rapport à ceux qui gouvernent qu'à l'action de gouverner même.

GOUVERNEMENTAL, ALE. adj. Néol. Qui appartient au gouvernement, au chef de l'Etat. Justice gouvernementale. Système gouvernemental.

— Se dit aussi des hommes qui demandent ou qui appuient un gouvernement fort ou régulier. Parti gouvernemental. || Au pl., *gouvernementaux*.

— Se dit aussi d'un homme d'Etat qui présente comme ministre des garanties de talent, de moralité et de modération.

GOUVERNEMENTALISME. s. m. Néol. Système qui rapporte tout au gouvernement, à la manière de gouverner. Le *gouvernementalisme* se sert des hommes comme des chiffres du budget. (Drouineau.)

— Manie de gouverner.

GOUVERNER. v. a. 1re conj. (du lat. *gubernare*). Diriger un vaisseau sous voile à la route désignée, par le moyen de son gouvernail. Gouverner un vaisseau, un navire, une barque. On n'est point encore parvenu à gouverner les aérostats. || *Bien gouverner un vaisseau*. L'empêcher de dévier de la direction du rhumb de vent désigné

— Fig. et fam. *C'est lui qui gouverne la barque*. C'est lui qui a la conduite de l'entreprise. || *Gouverner bien sa barque*. Conduire bien ses affaires. || Se conduire sagement. Il a bien gouverné sa barque pendant son ministère.

— Fig. *Gouverner les ressorts*. Avoir la conduite d'une affaire, en tenir tous les fils dans sa main.

Guise tranquille et fier,
De la sédition *gouvernait* les ressorts. (Volt.)

— Se dit des principales pièces d'une machine qui font agir et mouvoir toutes les autres. Le ressort d'une montre, d'une pendule avec le balancier, est ce qui fait agir, ce qui gouverne toute la machine.

— Exercer l'autorité souveraine. Dieu gouverne l'univers. Le prince gouverne sagement son royaume. Gouverner ses Etats avec justice. Comment avez-vous *gouverné* mon pauvre royaume ? (Fénel.) C'est dans ce lieu qu'habitaient tous les bons rois qui avaient jusqu'alors *gouverné* sagement les hommes. (Id.) Peut-être cent ans plus tôt aurait-il *gouverné* Athènes (Vot.) Il a *gouverné* sa congrégation dans cet esprit l'espace de vingt et un ans. (Boss.) Deux grands objets occupent les philosophes de la Grèce, la manière dont l'univers est gouverné, et celle dont il faut *gouverner* les hommes. (Boiste.) Ceux qui ont dans leurs mains les lois pour *gouverner* les peuples doivent toujours se laisser *gouverner* eux-mêmes par les lois. (Fén.) La nature a mis dans l'homme le sentiment de l'intelligence, qui *gouverne* l'univers. (B. de St-P.)

Beaucoup de grands esprits, dans leur troisième étage,
Qui n'ont pu *gouverner* leur femme, leur ménage,
Pensent qu'ils peuvent bien *gouverner* l'univers.
(Roucher.)

Il semblait à son gré *gouverner* le tonnerre,
Foulait aux pieds ses ennemis vaincus :
Je n'ai fait que passer, il n'était déjà plus. (Rac.)

— Se dit aussi des choses morales. [illegible] gouverne le monde. Les préjugés gouvernent la plupart des hommes. La sagesse, après l'avoir gouverné dès son enfance, le porta aux plus grands honneurs. (Boss.) La raison et la vérité, qui seules doivent *gouverner* les esprits des hommes. (Id.) Les richesses servent le sage, et *gouvernent* le sot. (De la Bouisse.)

Damon, tes sens trompeurs, et qui t'ont *gouverné*,
T'ont promis un bonheur qu'ils ne t'ont point donné.
(Volt.)

— Avoir assez de pouvoir, assez de crédit sur l'esprit de quelqu'un pour lui faire faire ce qu'on veut. Vous pouvez me rendre de bons offices auprès de lui, vous le gouvernez. Personne ne le gouverne. Cette femme gouverne son mari. Ce n'est pas un homme à se laisser gouverner. Tel croit gouverner un autre qui en est gouverné. Gouverner à son gré les volontés de quelqu'un. Gouverner les esprits. Gouverner l'opinion publique. Pour *gouverner* quelqu'un longtemps et absolument, il faut avoir la main légère, et ne lui faire sentir que le moins qu'il

se peut sa dépendance. (La Bruy.) D'autres consentent d'être gouvernés par leurs amis sur des choses presque indifférentes, et s'en font un droit de les *gouverner* à leur tour sur des choses graves et de conséquence. (Id.) Un homme sage ne se laisse *gouverner* ni ne cherche à *gouverner* les autres; il veut que la raison gouverne seule et toujours (Id.) Il ne faut pas penser à *gouverner* un homme tout d'un coup, et sans autre préparation, dans une affaire importante et qui serait capitale à lui ou aux siens. (Id.) Interprètes des volontés des dieux, arbitres de celles des hommes, dépositaires des sciences et surtout des secrets de la médecine, les prêtres jouissent d'un pouvoir sans bornes, puisqu'ils *gouvernent* à leur gré les préjugés et les faiblesses des hommes. (Barth.)

Et, laissant à mes soins *gouverner* votre zèle,
Pour paraître, attendez que ma voix vous appelle.
(Racine.)

— Fig. Gouverner ses passions. L'âme gouverne le corps. Du fond de sa chambre, Voltaire *gouverne* les esprits. (Quinet.) Mortels, connaissez vos Etats, *gouvernez* votre empire. (Rosset.) L'astre brillant du jour *gouverne* les saisons. (Id.)

Le Français dont Maurice a *gouverné* l'ardeur,
A son poste attaché, joint l'art à la valeur. (Volt.)

— Être le gouverneur d'un jeune homme. Gouverner un prince. *Gouverner* l'enfance de mon fils. (Corn.)

— Fam. *Comment gouvernez-vous un tel?* Comment êtes-vous, de quelle façon vivez-vous avec lui? Le voyez-vous souvent?

— *Comment gouvernez-vous la fortune, le jeu, les plaisirs?* Comment vous traite la fortune, le jeu? à quels plaisirs vous livrez-vous?

— Avoir l'administration, la conduite de quelque chose. C'est lui qui gouverne toute la maison, qui gouverne les affaires. Gouverner la bourse du maître. Gouverner le ménage. Ce père de famille gouverne bien sa maison.

— Prov. *Il faut gouverner sa bouche selon sa bourse.* Il faut régler ses désirs selon sa fortune.

— Administrer avec épargne. Gouverner des provisions. Gouverner des munitions de sorte qu'elles puissent suffire. Gouverner sagement un petit revenu. Jacob lui représenta qu'il avait accompli ses quatorze ans: qu'il avait *gouverné* son bien avec toute sorte d'équité. (Le Maist. de Sacy).

— Avoir soin qu'une chose soit en bon état, qu'elle ne périsse pas. Gouverner le vin. Gouverner une cave.

— Prendre soin des enfants ou des malades. C'est une femme qui s'entend à gouverner les enfants, les malades. C'est au père à gouverner ses enfants.

— Elever, soigner toutes sortes d'animaux. Gouverner des chevaux. Gouverner une basse-cour.

— Gramm. Régir, avoir pour régime. Ce verbe gouverne l'accusatif. Quand on dit que le verbe actif gouverne l'accusatif, cela signifie que, quand on veut donner à la signification vague d'un verbe actif une détermination spéciale, tirée de l'indication de l'objet auquel s'applique l'action énoncée par le verbe, on doit mettre le nom de cet objet à l'accusatif, parce que l'usage a destiné ce cas à marquer cette sorte de service. Les noms appellatifs, les prépositions et les verbes qui ne s'emploient pas dans un sens absolu, ont essentiellement une signification vague et générale qui doit être déterminée tantôt d'une façon, tantôt d'une autre, selon les conjonctures. Cette détermination se fait communément par des noms que l'on joint aux mots indéterminés, et qui, en conséquence de leur destination, se revêtent de telle ou telle forme, prennent telle ou telle place, suivant l'usage et le génie de chaque langue. Or ce sont les mots indéterminés qui gouvernent ou régissent les mots déterminants. Ainsi l'on dit qu'un verbe régit telle ou telle préposition, pour dire que cette préposition doit le suivre pour le déterminer.

— v. n. Mar. Diriger, conduire un bâtiment. Le pilote gouverne bien, gouverne mal. En sortant de Plymouth, nous avions d'abord *gouverné* à l'est, vent arrière, mais bientôt nous vînmes au plus près. (Las Cases.) || *Faire gouverner.* Commander au timonier qui est à la roue ou à la barre pour gouverner, de défier du vent, d'arriver, de lofer, etc. || *Gouverner dans les eaux d'un vaisseau.* Le suivre de près, ne pas s'écarter de son sillage. || *Gouverner à la lame.* Fuir vent arrière par un très-gros temps, pour éviter de recevoir des lames par le travers. || *Gouverner sur une terre, sur une rade, sur un bâtiment, sur une étoile.* Mettre, au moyen du gouvernail, le cap du navire sur ces divers points. || *Gouverner sur son ancre, sur sa bouée.* Se dit, lorsqu'étant au mouillage dans une rivière, l'action irrégulière du courant fait faire au navire de grandes embardées. || *Gouverner à tel ou à tel air de vent.* Courir sur cet air de vent. || *Gouverner au plus près.* Tenir le bâtiment dans une position telle que, le vent venant de l'avant, fasse avec sa longueur un angle de 46° à 34°. || *Gouverner où on a le cap.* Maintenir un bâtiment sur la direction qu'il suit dans un instant désigné.

— *Ce bâtiment, ce bateau gouverne bien, gouverne mal.* Il obéit, il résiste aux mouvements du gouvernail.

— Régir, conduire avec autorité. Les ministres gouvernent sous l'autorité du prince. Celui qui gouverne dans ce royaume, gouverne avec douceur et modération. L'art de gouverner. Dans cette maison, c'est la femme qui gouverne. Ce blasphème injurieux à la religion, que les princes pieux sont les moins propres à *gouverner.* (Mass.) Songez que c'est par moi que vous *gouvernez.* (Corn.) Des monarques d'un sang qui sache *gouverner.* (Id.) Il vise également à se faire des patrons et des créatures: il est médiateur, confident, entremetteur, il veut *gouverner.* (La Bruy.) Dans les éducations les plus soignées, le maître commande et croit *gouverner;* c'est en effet l'enfant qui *gouverne.* (J.-J. Rouss.) Si, pour l'ordinaire, ceux qui *gouvernent* laissent aller les choses comme elles allaient avant eux, il arrive aussi quelquefois qu'ils innovent pour le plaisir d'innover. (Condillac.) A force de faire de nouveaux contrats, ou de sentir son argent grossir dans ses coffres, on se croit enfin une bonne tête et presque capable de *gouverner.* (La Bruy.)

— SE GOUVERNER. v. pron. Se dit d'un État démocratique, d'un gouvernement où le pouvoir est exercé par le peuple. Ces peuples résolurent de se gouverner eux-mêmes, et de se constituer en république. Les Grecs, ainsi policés peu à peu, se crurent capables de se *gouverner* eux-mêmes, et la plupart des villes se formèrent en républiques. (Boss.)

— Etre gouverné. Une nation éclairée ne se gouverne pas aisément. Tels se laissent *gouverner* jusqu'à un certain point qui au-delà sont intraitables et ne se *gouvernent* plus. (La Bruy.) Une nation éclairée ne se *gouverne* pas comme des peuples ignorants et superstitieux. (Boiste.)

— Tenir une conduite bonne ou mauvaise dans sa vie, dans ses mœurs, dans ses affaires. Se gouverner sagement. Se gouverner mal. Se gouverner mal dans une affaire. Se bien gouverner avec tout le monde, avec ses égaux. L'homme ne peut se *gouverner* lui-même, comment peut-on lui confier le gouvernement des autres? (Wright.)

— Conduire sa santé. Se gouverner bien. Se gouverner mal.

— Exercer de l'autorité l'un sur l'autre.

GOUVERNERESSE. s. f. S'est dit pour Femme d'un gouverneur, Gouvernante.

GOUVERNEUR. s. m. (du lat. *gubernator*). Celui qui commande en chef dans une province, dans une place forte, dans une maison royale, dans les colonies. Gouverneur de la province. Gouverneur de Namur. Gouverneur de la citadelle. Gouverneur du château de Fontainebleau. Dans nos colonies, les *gouverneurs* et les intendants ne s'accordent que pour exercer les monopoles les plus scandaleux. (Duclos.)

— *Gouverneur de la banque de France.* Le directeur en chef de cet établissement.

— *Gouverneur d'hôpital.* Celui qui, dans les hôpitaux, a soin de quelque dortoir ou de quelque pavillon où sont les pauvres.

— Hist. anc. *Gouverneur au delà de l'eau.* Se dit dans la Bible du chef de toute la Syrie.

— Hist. *Gouverneur d'armes.* Nom que les Espagnols donnaient à un officier du Chili, qui était le premier après le capitaine général, et qui en dépendait.

— Celui qui est commis pour avoir soin de l'éducation et de l'instruction d'un jeune seigneur, d'un jeune prince. Gouverneur de M. le dauphin. Sage gouverneur. Bon gouverneur. Gouverneur habile, prudent, instruit. Donner un gouverneur à un jeune homme. Mettre un jeune homme entre les mains d'un gouverneur. J'apprends que la cour vous donne un *gouverneur.* (J.-J. Rouss.) On raisonne beaucoup sur les qualités d'un bon *gouverneur:* la première que j'en exigerais, et celle-là seule en suppose beaucoup d'autres, c'est de n'être point un homme à vendre. (Id.) Un *gouverneur!* ô quelle âme sublime! En vérité, pour faire un homme, il faut être ou père ou plus qu'homme soi-même. (Id.) Balzac appelle les gouverneurs des enfants des rois, des pièces oisives de la cour et des témoins inutiles de leur enfance.

— Prov. *C'est un gouverneur de lions.* Se dit d'un homme qui ne change jamais d'habit, parce que les gouverneurs ou conducteurs de bêtes féroces ne changent point de costume, afin d'être toujours reconnus par ces animaux.

— Mar. L'homme qui tient le gouvernail.

— Techn. Ouvrier chargé de faire pourrir les chiffons, de les couper, de les mettre dans des piles, etc.

— Ichthyol. Sorte de petit poisson, de la grosseur d'un goujon, qui, dit-on, ne quitte [illegible]

— Le féminin correspondant de ce mot est *gouvernante.* Mme de Genlis a cependant dit *gouverneuse*, mais ce dernier mot ne pourrait guère être employé que par ironie. V. GOUVERNANTE.

GOUVET. s. m. Mot employé par Rabelais pour désigner une petite serpe dont se servent les vignerons pour couper le raisin.

GOUVION. s. m. Techn. Cheville de fer pour assembler les pièces de grosse charpente.

GOUVION-SAINT-CYR (Laurent). Né en 1764, mort en 1830, fit presque toutes les campagnes sous Hoche, Jourdan et Moreau. Napoléon lui confia le commandement de plusieurs corps d'armée. Il fut nommé maréchal en 1812. Après être resté sans emploi jusqu'en 1815, Louis XVIII le fit entrer au ministère. Il rentra dans la vie privée en 1819.

GOUY. s. m. Agric. Sorte de serpe en usage aux environs de Montargis.

GOUYE. s. f. Servante de ferme, dans le Lot-et-Garonne.

GOYA Y LUCIENTES (Don François). Peintre espagnol, né en 1746, et mort en 1828, a fait un grand nombre de tableaux de genre.

GOYARD. s. m. Hortic. Sorte de croissant de jardinier.

GOYAVE. s. f. Bot. Fruit du goyavier, assez analogue à nos poires fondantes. Les goyaves passent en Amérique et dans les Indes orientales pour un aliment agréable et très-sain, surtout lorsqu'elles sont bien mûres. On les mange crues ou cuites au four, ou en compotes; on en fait aussi des gelées, des confitures, des pâtes.

GOYAVIER. s. m. (de *guayavo* ou *guayava*, nom indigène de ces arbres). Bot. Genre de la famille des myrtacées, d'Amérique et des Indes orientales. Une espèce, appelée aussi *poirier des Indes*, porte un fruit long ou ovale, à peu près gros comme une pomme de reinette. On la cultive dans nos départements du Midi, en Italie et en Espagne. Goyavier poire. Goyavier pomme. Goyavier de montagne. Goyavier à feuilles étroites. Goyavier à grandes fleurs. Goyavier savoureux. Goyavier de Guinée.

GOYAZ. Géogr. Province du Brésil, divisée en deux amarcas; 180,000 hab. || Ch.-l. de la province de ce nom; 8,000 hab. || Nom d'une nation indienne, aujourd'hui détruite, qui habitait cette province.

GOYE. s. f. Anc. art milit. Espèce d'épée.

GOYER. s. m. S'est dit pour Amant. Franc *goyer* de neuf jouvencelles. (Th. Ital.)

GOYÈRE. s. f. Art culin. Nom d'une ancienne espèce de gâteau. || Se dit encore, dans le nord de la France, pour Tarte au fromage.

GOYS. s. m. Séditieux de Paris, ainsi appelés d'un boucher nommé Goys, qui était leur chef.

GOZE ou **GOZZO.** Géogr. Ile de la Méditerranée, qui est sous la dépendance de Malte; 15,000 hab. || Capitale de cette île; 8,000 hab.

GOZON (Dieudonné de). Chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, combattit un dragon monstrueux qui dévastait l'île de Rhodes, et le tua, malgré la défense du grand-maître, Hilion de Villeneuve, qui lui pardonna et auquel il succéda en 1348. Il mourut en 1358.

GOZZI (Gaspard). Célèbre critique et moraliste italien, né à Venise, en 1713, mort à Padoue, le 26 décembre 1786. || GOZZI (Charles). Célèbre auteur dramatique, né à Venise, mort dans l'une des premières années du XIXe siècle.

GRABAT. s. m. (pr. *gra-bâ;* du lat. *grabatus*, fait du gr. κράβϐατος, litière). Nom qu'on donnait autrefois à un mauvais lit suspendu, étroit, sale et sans rideaux, où couchaient les esclaves, les pauvres gens et les philosophes cyniques.

— Sert encore à désigner un méchant lit dépourvu de tout ce qui est nécessaire au coucher, comme ceux des pauvres gens.

— Remarquons toutefois qu'il faut moins entendre par *grabat* la nature du lit et les matériaux dont il est composé, que l'état de misère et de dénûment de ceux à qui il n'est pas permis d'en avoir un meilleur. Il est tel pays où les plus riches n'ont guère d'autre coucher qu'un espèce de lit de camp, qui dans d'autres serait un affreux grabat.

— *Être sur le grabat.* Être excessivement malade. Cette expression vient de ce qu'une secte de chrétiens, nommés grabataires, ne recevaient le baptême qu'à leur lit de mort, quand ils étaient sur le grabat, tout près de mourir, espérant par là être lavés de tous leurs péchés. Venez-vous purger encore, saigner, droguer, mettre toute la maison sur le *grabat?* (Beaumarc.)

GRABATAIRE. adj. des 2 g. Hist. relig. Nom qu'on donnait à ceux qui différaient de recevoir le baptême jusqu'à ce qu'ils se voyaient tout près de la mort, afin que ce sacrement effaçât tous leurs péchés. Un grabataire. Des grabataires.

— Se dit encore pour désigner Celui qui, dans un état habituel de maladie, se tient sans cesse alité ou sur le grabat.

GRABEAU. s. m. Hist. Se disait autrefois pour Scrutin. Il est encore d'usage à Genève.

— Anc. pharm. Résidu d'une drogue; fragments qui ne pouvaient entrer dans la confection d'un médicament.

GRABUGE. s. m. (de l'ital. *garbuglio*, désordre, [illegible]) Querelle. Parmi nous Parisiens, dont grande partie ou tous sont merveilleusement raisonnants ou raisonnables, oncques ou fort peu voit-on arriver *grabuge* ni maléfice entre maris et femmes. (Rabel.)

Si quelque léger *grabuge*
Survient par un contre-temps
Nous prenons l'amour pour juge
En lui payant ses dépens. (J.-B. Rouss.)

— Pop. et triv. *Il y aura du grabuge.* On se disputera, on se battra.

GRÂCE. s. f. (du lat. *gratia*, grâce, faveur; rad. *gratus*, agréable). Ce qui plaît avec attrait, charme secret qui invite à regarder une personne ou une chose, qui attire, qui remplit l'âme d'un sentiment doux. La grâce naît d'une politesse naturelle accompagnée d'une noble liberté; c'est un vernis qu'on répand dans le discours, dans le maintien, et qui fait que l'on plaît jusque dans les moindres choses. Marcher avec grâce. Danser avec grâce. Parler avec grâce. Se mouvoir avec grâce. Les grâces du visage, du maintien, de l'action, du discours. Grâces séduisantes, touchantes, piquantes. L'homme a la force et la majesté; les *grâces* et la beauté sont l'apanage de l'autre sexe. (Buff.) De jolis enfants couverts d'une simple tunique et parés de leurs *grâces* naturelles. (Barth.) Elle paraît pétrie de *grâces* et de talents. (Volt.) Une belle personne n'aura point de *grâce* dans le visage, si la bouche est fermée sans sourire, si les yeux sont sans douceur. (Id.) Un homme bien fait, dont le maintien est mal assuré ou gêné, la démarche précipitée ou pesante, les gestes lourds, n'a point de *grâce*, parce qu'il n'a rien de doux, de liant dans son extérieur. (Id.) Un air plus libre et des *grâces* plus franches ont succédé à ces manières contraintes, mêlées de tendresse et de honte. (J.-J. Rouss.) Les *grâces* ne s'usent pas comme la beauté, et se renouvellent sans cesse. (Id.) Les *grâces* les plus séduisantes sont celles de la beauté; les plus piquantes celles de l'esprit, les plus touchantes, celles du cœur. (Mabir.) Que peut désirer un homme dans une dame, que de trouver au delà d'un extérieur formé de *grâces* et d'agrément, un intérieur composé de ce qu'il y a de plus solide dans l'esprit et de plus délicat dans les sentiments? (Girard.) Une *grâce* modeste animait ses attraits. (Dulard.) La *grâce* dans ses traits est jointe à la fierté. (Del.)

De la *grâce* comment expliquer les appas?
Ah! la grâce se sent, et ne s'explique pas.
C'est cette fleur qu'on voit négligemment éclore
Et qui, prête à s'ouvrir, semble hésiter encore. (Del.)

Qui pense finement et s'explique avec *grâce*,
Fait tout passer, car tout passe. (La Font.)

— Sa *grâce* ou ses *grâces.* Se dit fort bien d'une femme. Mais ce semble une expression trop galante, trop affectée en parlant d'un homme. Toutefois Aricie dit bien d'Hippolyte:

Non que par les yeux seuls lâchement enchantée,
J'aime en lui sa beauté, sa *grâce* tant vantée,
Présents dont la nature a voulu l'honorer. (Rac.)

Il est vrai que l'adjectif fait disparaître ce que l'expression a d'impropre. Les noms qui lui sont accolés la font également passer dans l'exemple suivant:

Pour ce héros à la fois tout conspire,
Son air guerrier, sa *grâce*, ses exploits. (Palissot.)

— Se dit aussi des choses. Les *grâces* dont la nature a orné la campagne. (Fén.) Des inflexions de voix ou déplacées, ou peu justes, ou trop peu variées, dérobent au récit toute sa *grâce.* (Volt.) Je leur disais: Vous êtes les *grâces* du jour, et la nuit vous aime comme la rosée. (Chateaub.) Heureux qui a vu, dans une île inhabitée et parée encore de ses *grâces* virginales, quelques-uns des genres innombrables de plantes que la nature y a déposés suivant ses plans primitifs! (B. de St-P.)

Et le convolvulus éclatant de blancheur
Sur les buissons voisins entrelaçant sa fleur,
De ses nombreux festons couvrant les intervalles,
Semble le nœud charmant des *grâces* végétales.
(Castel.)

— En peinture et en sculpture, Charme qui consiste principalement dans la mollesse des contours, dans une expression douce. La peinture a par-dessus la sculpture la *grâce* de l'union des parties, celle des figures qui s'animent l'une par l'autre et qui se prêtent des agréments par leurs attributs et par leurs regards. (Volt.) Ce serait mal connaître Michel-Ange et Caravage, que de leur attribuer les *grâces* de l'Albane. (Id.) L'Hercule Farnèse ne devait point avoir les *grâces* de l'Apollon du Belvéder et de l'Antinoüs: mais il n'est ni rude ni agreste. (Id.)

— Dans l'éloquence et dans la poésie, Charme qui résulte du choix des mots, de l'harmonie des phrases, et encore plus de la délicatesse des idées et des descriptions riantes. L'abus des grâces est l'afféterie. Ce n'est pas qu'il y ait un seul genre d'ouvrages qui puisse être bon en étant opposé aux *grâces;* car leur opposé est la rudesse, le sauvage, la sécheresse. (Volt.) L'incendie de Troie, dans Virgile, n'est point décrit avec les *grâces* d'une élégie de Tibulle; il plaît par des beautés fortes. (Id.) Le sixième livre de Virgile est sublime; le quatrième a plus de *grâces.* (Id.) Quelques odes galantes d'Horace respirent les *grâces*, comme quelques-unes de ses épîtres enseignent la raison. (Id.) Racine porta la douce harmonie de la poésie ainsi que les *grâces* de la parole au plus haut point où elles puissent parvenir. (Id.) Ce style enchanteur qui répand des *grâces* sur les matières les plus abstraites. (Barth.) Leurs peintures (de Tibulle, Catulle, Properce) ont beaucoup de [illegible] sont souvent efféminées. (B. de St-P.)

— *N'avoir pas de bonne grâce, avoir mauvaise grâce de faire telle ou telle chose.* La faire contre la raison ou contre la bienséance. Il aurait mauvaise grâce de se plaindre d'une chose qu'il a lui-même désirée. Un fils n'a pas bonne grâce de plaider contre son père. || Iron. Vraiment, oui, vous avez bonne grâce de prétendre que cette femme est belle.

— *De bonne grâce.* De bonne volonté, sans répugnance. Faire une chose de bonne grâce. Agir de bonne grâce. Puisque vous ne pouvez vous dispenser de cela, je vous engage d'agir de bonne *grâce.* (Acad.) De bonne *grâce* avale la couleuvre, et siffle aussi, ne pouvant faire mieux. (Deguerle.) || On dit dans le sens opposé, *De mauvaise grâce.* Faire une chose de mauvaise grâce. Il s'y est prêté de fort mauvaise grâce. || Dans le même sens. Il a mis tant de mauvaise grâce à faire ce qu'on lui avait commandé! Avec la bonne *grâce* on a tout: Et sous

un si beau jour l'amour nous fait paraître! (Du Tremblay.)

— Bienfait, bon office, service rendu gratuitement par un supérieur, et auquel celui qui le reçoit n'avait aucun droit. Je n'oublierai pas non plus de remercier le roi de ces *grâces*. (J.-J. Rouss.) Qui n'a point de désirs est au-dessus des *grâces*. (La Chaussée.) S'ils s'adressaient directement à don César ou à son fils pour leur demander des *grâces*, bien loin de les traverser, je parlais en leur faveur. (Le Sag.) Ce licencié, dès le jour suivant, vint me faire des remercîments proportionnés à la *grâce* obtenue. (Id.) Gil Blas devint le favori de l'archevêque de Grenade et le canal de ses *grâces*. (Id.) C'est trop de *grâces* que vous me faites, monsieur. (Mol.)

— *Être en grâce auprès de quelqu'un*. Être en considération, en faveur auprès d'un prince, de quelque personnage puissant. || Dans le même sens, Rentrer en grâce auprès de quelqu'un. Être dans les bonnes grâces, avoir les bonnes grâces de quelqu'un. Rechercher, gagner les bonnes grâces de quelqu'un. Crébillon entra à l'Académie, et il obtint les *grâces* de la cour. (D'Alembert.)

— *Avoir les bonnes grâces d'une dame*. Etre son amant favorisé. N'espérez pas que je vous laisse posséder tranquillement les bonnes *grâces* de la dame que vous venez de voir en secret au château. (Le Sage.) J'achevai de gagner ses bonnes *grâces* par cette flatterie. (Id.)

— *Grâce à Dieu, grâce à la bonté de Dieu*. Se dit pour marquer que c'est de la bonté de Dieu que l'on tient, que l'on a ce dont il s'agit, que c'est par lui que l'on a été favorisé dans quelque occurrence. Je ne me suis point fait mal dans cette chute, grâce à Dieu. Grâce à Dieu, il se porte bien. *Grâce* à Jésus-Christ, je parle d'un chrétien éclairé des lumières de la foi. (Fléch.) *Grâce* au ciel, lui dis-je, monseigneur, vous êtes encore fort éloigné de ce temps-là. (Le Sage.)

— On dit dans le même sens. Grâce à vous. Grâce à votre bonté. Grâce à vos soins. Grâce à ce prince. Grâce à son amitie. Grâce à sa constance, à son amour, à sa fidélité. Grâce à son courage. J'ai trouvé, *grâce* à vous, les cloîtres de l'Évangile plus déserts, plus ruinés que l'Alhambra du Coran. (Edg. Quinet.) On avait paru croire que, *grâce* aux merveilles de l'industrie, l'âme humaine séduite oublierait son immortalité. (Id.)

— *Cela lui vient de la grâce de Dieu*. Il l'a eu sans aucun soin, sans peine, sans que cela lui ait rien coûté.

— Remercîment. Rendre grâce à Dieu. Rendre grâces d'un bienfait. L'amour, comme s'il eût été jaloux de ce que la fortune faisait pour moi, voulut que j'eusse quelques *grâces* à lui rendre. (Le Sage.) Et, remontant sur nos chevaux, nous les poussâmes vers Segorbe, en rendant *grâce* au dieu Mercure d'un si heureux événement. (Id.)

— *Je vous rends grâce* ou *grâces*. Se dit aussi pour refuser poliment une chose qui est offerte. Je vous rends *grâces*, je ne puis accepter ce que vous me proposez ; mais je ne vous en fais pas moins mes remercîments. (Lav.)

Si mon retour t'apporte quelque joie,
Arsace, rends-en *grâce* à mon seul désespoir.
(Racine.)

Dès que je le pourrai je reviens sur vos traces,
Madame, et de vos soins j'irai vous rendre *grâces*. (Id.)

— *Grâces*. Prière que l'on fait après le repas pour remercier Dieu de ses dons. Dire grâces. Dire ses grâces.

— Prov. *Après grâces, Dieu boit*. Il faut toujours commencer par accomplir ses devoirs, sauf à prendre ensuite du plaisir.

— Indulgence, pardon. Demander grâce, Obtenir grâce. Demander la grâce d'un criminel. Obtenir *grâce*, c'est obtenir son pardon. (Volt.) Faire *grâce*, c'est pardonner. (Id.) Je n'ai point demandé la *grâce* de mon mari parce qu'il était innocent ; je vous demande la *grâce* de mon fils parce qu'il est coupable. (Ann. litt. 1771.) Oh! si vous demandez des sûretés pour l'avenir, prenez la qualité de juge, et me condamnez; car les *grâces* qui s'accordent avec tant de précaution cessent d'être des *grâces*. (Rollin.) Dieu ne fait jamais *grâce* à qui ne l'aime pas. (Noiseau.)

— Absol. *Grâce !* s'emploie pour Je vous demande grâce. *Grâce ! grâce !* seigneur, que Pauline l'obtienne. (Corn.)

Je tombe à vos genoux.
(Le Brun.)

— *Faire grâce à quelqu'un*. Ne pas exiger de lui tout ce qu'on en pourrait exiger. Je vous fais grâce du reste. Il me devait dix mille francs ; j'ai exigé six mille francs et je lui ai fait grâce du reste. Elle croit m'affliger : sa haine me fait *grâce*. (Rac.)

— *Faire grâce d'une chose*. Laisser cette chose lorsqu'on pouvait la prendre avec tout ce qu'on a pris. Les voleurs lui ont pris tous ses effets, mais ils lui ont fait grâce de son argent. Ils lui firent grâce de la vie. Je ne ferais pas *grâce* au lecteur de la moindre des histoires qu'ils (les tableaux) représentent ; mais je me contenterai de dire qu'il égalait en magnificence le palais des rois. (Le Sage.)

— *Trouver grâce devant quelqu'un, devant les yeux de quelqu'un*. Lui plaire, gagner sa bienveillance. Voilà ceux devant qui j'avais trouvé *grâce*. (Volt.) || Se dit des choses dans le même sens. Ce petit ouvrage doit trouver *grâce* devant vos yeux. (Volt.)

— Jurispr. Remise faite au coupable de tout ou partie des peines corporelles ou pécuniaires auxquelles il a été condamné à raison d'une infraction quelconque. Recours en grâce. Pourvoi en grâce. Lettres de grâce. Demander grâce. Se pourvoir en grâce. Les condamnés qui veulent obtenir leur *grâce* doivent s'adresser au roi par voie de pétition, à laquelle ils devront joindre les certificats et autres pièces qui peuvent leur mériter cette faveur. (Chabr. Cham.) Le recours en *grâce* ne peut arrêter l'exécution des arrêts ou jugements qu'autant que le ministre de la justice ordonne le sursis. (Id.) La *grâce* n'a point d'effet rétroactif, et laisse subsister les conséquences juridiques, morales de la condamnation, si elles ont déjà atteint le condamné. (Bousq.) Les circulaires émanées du ministère de la justice exigent que ceux qui se pourvoient en *grâce*, en cas d'une condamnation à des peines correctionnelles, se constituent préalablement prisonniers. (Id.) Toutes les lettres de *grâce* déclarent expressément que les droits des parties civiles sont formellement réservés. (Id.) || *Droit de grâce*. Privilége de remettre la peine à un criminel légalement condamné par les tribunaux du pays. Avoir, posséder le droit de grâce. Dans une monarchie, le droit de faire *grâce* ne peut appartenir qu'au monarque au nom duquel se rend la justice. (Viennet.) Pour ne pas discréditer le droit de *grâce*, il ne faut l'exercer que dans le cas où la clémence royale ne peut déconsidérer l'œuvre de la justice. (Napol.)

— Théol. En général, Don que les hommes tiennent de la pure libéralité de Dieu, sans qu'ils l'aient mérité, soit que ce don regarde la vie présente, soit qu'il regarde la vie future. Grâce naturelle. Grâce surnaturelle. Parmi les grâces naturelles se trouvent le don de la vie, les facultés, les qualités que Dieu nous donne dans tout ce qui est d'un ordre physique, naturel ou moral. Tout ce qui existe est une *grâce* de Dieu ; il fait à tous les animaux la *grâce* de les former et de les nourrir. (Volt.) Dieu donne à l'homme la *grâce* de penser, de parler et de connaître. (Id.) || Particulièrement, Action de Dieu sur l'âme par laquelle il éclaire l'intelligence et détermine la volonté de manière à ce que l'homme accomplisse le bien ou évite le mal ; secours que Dieu nous envoie pour nous conduire au salut éternel. || *Grâces naturelles*. Celles que Dieu accorde aux gentils comme aux chrétiens, aux méchants comme aux bons. || *Grâces surnaturelles*. Celles qui ont rapport au salut éternel. || *Grâces gratuites*. Celles qui sont dans l'intérêt du prochain plutôt que dans le nôtre propre. Le don de prophétie, le talent de la prédication sont des grâces gratuites. || *Grâce extérieure*. Grâce qui consiste dans les secours extérieurs qui peuvent porter l'homme à faire du bien : la prédication de l'Evangile, la loi divine, les exhortations pieuses, l'exemple des saints, sont des grâces extérieures. || *Grâce intérieure*. Celle qui consiste dans les saints désirs, les bonnes pensées, les résolutions louables que Dieu nous inspire intérieurement, et qui ne nous viendraient pas de nous-mêmes. || *Grâce habituelle, sanctifiante* ou *justifiante*. Celle qui demeure toujours dans l'âme tant qu'elle n'est pas en état de péché mortel. Elle est dite *habituelle* parce qu'elle est inséparable de la charité parfaite ; *sanctifiante* et *justifiante*, parce qu'elle nous rend saints et justes devant Dieu. Les sacrements la produisent en nous et l'accroissent quand elle s'y trouve déjà ; elle renferme les dons du Saint-Esprit et les vertus infuses. || *Grâce actuelle*. Don passager que Dieu nous donne à l'effet de faire quelque bien, quelque bonne œuvre, pour nous convertir, pour résister à quelque tentation. La grâce actuelle est nécessaire pour commencer, entreprendre et finir une bonne œuvre. On l'appelle grâce actuelle *prévenante*, quand elle prévient nos actions, et *subséquente* ou *coopérante* quand elle agit avec nous. || *Grâce efficace*. Grâce qui produit son effet. || *Grâce suffisante*. Grâce qui n'a pas d'effet à cause de la résistance même de l'homme qui la reçoit, bien qu'elle puisse l'avoir. || En ce sens, on dit dans le langage ordinaire, Grâce divine, invisible, efficace, vivifiante. Grâce puissante, triomphante. Grâce féconde, abondante, victorieuse, gratuite. Grâce céleste. Les effets de la grâce divine. Les trésors, les sources de la grâce.

J'irai puiser sur ta trace,
Dans les trésors de ta *grâce*. (J.-B. Rouss.)

Implore toutefois ce Dieu de l'univers :

Cette grâce divine est ton dernier refuge. (B.-Lemm.)

— La grâce divine a été personnifiée par les peintres. On la voit dans les tableaux d'église, sous les traits d'une femme belle et gracieuse, dont les cheveux blonds sont tressés avec goût ; elle est rayonnante de lumière. Une colombe plane sur sa tête ; près d'elle sont un livre et une coupe enivrante. D'une corne d'abondance elle laisse tomber le miroir de la prudence, le lis de la pureté, le soleil de la sagesse, des colombes, symboles de la douceur, des fleurs et fruits. Elle tient un rameau d'olivier à la main, emblème de la paix intérieure.

— Les poètes aussi l'ont personnifiée.

Du séjour bienheureux de la Divinité,
Je descends dans ce lieu par la *Grâce* habité.
(Racine.)

— Hist. relig. *Grâces générales*. A signifié Jubilé au XIVe siècle. || *Pèlerinage de la grâce*. Nom d'une confédération qui se forma dans le nord de l'Angleterre, après le schisme de Henri VIII, pour la défense de l'Eglise et la suppression de l'hérésie.

— Jurispr. canon. Rescrits par lesquels le pape accordait des bénéfices vacants.

— Myth. Nom de trois déesses aimables, aux formes élégantes et moelleuses, aux mouvements suaves et légers, aux paroles douces et insinuantes, dont la vue charme et captive, et qui répandent autour d'elles un sentiment ineffable de bien-être et de plaisir. Leur généalogie a souvent varié. On les fait filles de Jupiter et d'Eurynome ou du Soleil et d'Eglé, ou de Jupiter et de Junon, ou de Bacchus et de Vénus. On compte généralement trois Grâces, Aglaé, Thalie et Euphrosyne. Les Lacédémoniens et les Athéniens n'en reconnaissent que deux, dont les plus anciens noms paraissent avoir été *Kleita* (l'illustre), *Phaënna* (la brillante) ; ou bien *Auxo* (qui augmente), et *Hégémone* (qui conduit). En plusieurs endroits de la Grèce, on en comptait une quatrième, appelée *Peitho* (la persuasion). Les Grâces ingénues. Les Grâces demi-nues. Les Grâces légères, folâtres, enjouées, fugitives, badines, décentes, timides, modestes, pudiques, austères, chastes, aimables, naïves, tendres, piquantes, riantes, touchantes, attrayantes, enchanteresses, fidèles, constantes, captives, familières, étrangères, affectées, étudiées, guindées, fantastiques. Les Grâces, sœurs d'Apollon. Les Grâces, compagnes de Vénus. La troupe légère des Grâces. Le groupe charmant des Grâces. Les anciens avaient imaginé que la déesse de la beauté ne pouvait jamais se montrer sans les *Grâces*. (Volt.) Toute la Grèce était pleine de monuments consacrés aux *Grâces*. (Barth.) Nous pouvons nous glorifier que les *Grâces* elles-mêmes ont pris soin de nous former (Id.) Les Jeux, les Ris et les *Grâces*, suivaient partout les innocentes bergères. Les Spartiates sacrifiaient aux *Grâces* et à l'Amour, avant d'en venir aux mains, pour faire voir qu'on doit essayer de tous les moyens avant de combattre. (De Caraman.) Parmi les images des *Grâces* étaient célèbres leurs statues en or par Bupalus, celles de Socrate, fils de Sophronisque, et les beaux tableaux d'Apelles et de Pythagore. (Denne-Baron.) Jamais les anciens n'ont représenté les trois *Grâces* sous des formes colossales comme les Muses ; ils les ont traduites sous des proportions moyennes, petites même, et dans l'âge heureux de l'adolescence ; la taille élancée, sans être grêle, les hanches un peu fortes. (Id.)

En prenant ce tissu (la ceinture) que Vénus lui pré-
[sente,
Junon n'était que belle ; elle devint charmante :
Les *Grâces* et les Ris, les Plaisirs et les Jeux,
Surpris, cherchent Vénus, doutent qui l'est des deux.
(Lamotte.)

— S'empl. aussi sing. Une Grâce. Une quatrième Grâce. Marguerite de Valois, avait tant de facilité, qu'on l'appelait la dixième Muse ; elle était si belle et si aimable, qu'on l'appelait la quatrième *Grâce*. (Sallent.)

— Fig. et poét. *Les Grâces ont présidé, présidèrent à sa naissance, ont pris soin de la former*, etc. Se dit d'une femme qui a beaucoup de grâces naturelles. Et dans un sens analogue : Les Grâces accompagnent ses pas. Les écrits de cet auteur semblent dictés par les Grâces. Les Grâces l'ont inspiré. Les Grâces ont guidé le pinceau de l'Albane.

Les *Grâces* seules embellissent
Nos esprits ainsi que nos corps ;
Et nos talents sont des ressorts,
Que leurs mains légères polissent.
Les *Grâces* entourent de fleurs
Le sage compas d'Uranie, etc. (De Bernis.)

Anacréon sut plaire aux belles,
Malgré ses quatre-vingts hivers ;
Et les *Grâces* toujours fidèles,
Le couronnaient de myrtes verts. (Lebrun.)

— Prov. et fig. *Sacrifier aux Grâces*. Acquérir l'élégance des manières et la finesse du goût. Il manquait à Boileau d'avoir sacrifié aux *Grâces*. (Volt.)

— Fig. *Délier la ceinture des Grâces*. Découvrir ce qu'elles ont de charmes, d'attraits, et par extension, Le mettre à profit dans ses ouvrages, dans sa diction, dans ses manières. Les *Grâces* permirent au seul Horace, parmi les Latins, de délier leurs ceintures.

— Iconol. On les représente sous la figure de jeunes filles nues ou vêtues d'une gaze légère, la tête couronnée d'olivier ; elles se tiennent par la main, et sont dans une attitude dansante. Dans une villa d'Italie il y a un groupe antique et charmant des trois Grâces, modèle

déesses sont nues et se tiennent par la main ; une simple bandelette très-étroite retient leurs cheveux : à deux de ces figures ils sont rassemblés en un nœud derrière le cou. Un air de satisfaction, une douce sérénité sont répandus sur leurs traits et sur leurs lèvres.

— Hist. Titre qu'ont porté les rois d'Angleterre jusqu'à Henri VIII, qui prit celui d'*altesse* et plus tard celui de *majesté*. Votre grâce.

— *Par la grâce de Dieu*. Formule que quelques souverains mettent dans leurs titres, et dont se servaient aussi les rois de France avant 1830. Louis XVIII, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre. || *Par la grâce du saint-siége*. Formule employée par les évêques et qui date de la bulle par laquelle Clément IV prétendit que la disposition de tous les bénéfices appartenait au pape.

— *De grâce*. loc. adv. Par grâce, par pure bonté. De grâce, accordez-moi ce que je vous demande. De grâce, secourez-moi. De grâce, faites-moi ce plaisir-là. Doucement, messieurs, de *grâce*, ce n'est pas encore de moi qu'il s'agit, c'est de vous. (J.-J. Rouss.) Monsieur l'intendant, me dit-elle, apprenez-moi, de *grâce*, pourquoi vous fuyez mes regards. (Le Sage.) De *grâce*, si l'on sait des nouvelles de mon voleur, que l'on m'en dise. (Mol.)

— Boiste et Landais l'écrivent sans accent. Il est vrai que dans ce mot l'accent n'est pas étymologique ; mais l'euphonie le réclame, car rien n'est plus ingrat à l'oreille, plus dur, plus sec que la terminaison brève *ace* dans une foule de mots. Au contraire, dans l'allongement du son *â* de *grâce*, il y a quelque chose de plus moelleux et de plus vrai dans l'expression. A notre avis, il y a conséquemment avantage pour la langue à conserver l'accent indicatif de ce son, d'autant plus qu'il a de l'analogie avec la prononciation latine du mot *gratia*.

GRACELETTE. s. f. (dimin. de *grâce*). Petite grâce. Pour me rendre sœur de ta gracelette.

GRACIABLE. adj. des 2 g. (rad. *grâce*). Qui peut être gracié.

— Se dit d'un cas ou d'un délit pour lequel on peut obtenir des lettres de grâce. Cas graciable.

GRACIEUSÉ, ÉE. part. pass. du v Gracieuser. S'empl. adjectiv. Il a été bien gracieusé.

GRACIEUSEMENT. adv. (rad. *grâce*). Avec grâce, d'une manière gracieuse. Parler gracieusement. Recevoir gracieusement. Danser gracieusement.

GRACIEUSER. v. a. 1re conj. (rad. *grâce*). Faire des démonstrations d'amitié, de bienveillance à. Gracieuser quelqu'un. Les voilà qui m'environnent, qui me *gracieusent* et me témoignent de la joie, de me voir devenir commensal de l'archevêché. (Le Sage.)

— v. n. Montrer de la grâce, parler avec grâce. Telle femme grasseye qui ne *gracieuse* pas. (Volt.)

— Quelques grammairiens remarquent à tort que depuis Voltaire ce mot a été entièrement oublié, et que l'Académie aurait bien fait de ne pas le mettre dans son Dictionnaire, même en avertissant qu'il est familier. Selon eux, ce mot ne serait que populaire. S'il est populaire, il n'en est pas moins gracieux pour cela, et nulle jolie bouche ne doit hésiter à le prononcer dans le plus élégant boudoir.

GRACIEUSETÉ. s. f. (rad. *grâce*). Politesse, honnêteté, civilité, gratification. Faire une gracieuseté à quelqu'un. Faire une chose par gracieuseté. Faire mille gracieusetés à quelqu'un.

GRACIEUX, EUSE. adj. (rad. *grâce*). Plein de grâces et d'agréments. Se dit des personnes et des choses. Personne gracieuse. Sourire gracieux. Il est peu d'hommes assez laids pour ne pas pouvoir prendre un certain air *gracieux* capable de duper les femmes. (Boiste.) Le sérieux n'est jamais *gracieux*, il n'attire point ; il approche trop du sévère, qui rebute. (Volt.) Une pâleur affreuse ternit les joues ; ce visage si tendre, si *gracieux*, tout à coup se défigura. (Fén.) Quelquefois l'esprit se présente sous une forme *gracieuse* mais légère. (A. Libes.) L'air et les manières rendent *gracieux*, l'esprit et l'humeur rendent agréable. (Guizot.) Il me semble que c'est plus par les manières que par l'air que les hommes sont *gracieux*, et que les femmes le sont plutôt par leur air que par leurs manières. (Id.)

— Doux, honnête, bienveillant. Recevoir une personne avec un sourire gracieux. Accueil gracieux. Dire à quelqu'un des paroles gracieuses. Ce n'est pas assez pour la société d'être d'un abord *gracieux* et d'un commerce agréable, il faut encore avoir le cœur droit et la bouche sincère. (L'abbé Gir.) On aime la rencontre d'un homme *gracieux*, il plaît ; on recherche la compagnie d'un homme agréable, il amuse. (Id.) Les personnes polies sont toujours *gracieuses*. (Id.)

— Beaux-arts. Qui porte à l'imagination, à l'âme des idées, des peintures, des sentiments doux et agréables. Pinceau gracieux. Style gracieux. Tour gracieux. Un sujet gracieux. Des images gracieuses. Touche gracieuse. Avoir une touche gracieuse. Des contours gracieux. L'Albane est aussi gracieux que Michel-Ange est majestueux. Il était entraîné à la manière souple et *gracieuse* jusqu'à sacrifier quelquefois la correction du dessin. (Dider.) Le terrible, l'horrible, la description, la peinture d'un monstre, exige qu'on s'éloigne de tout ce qui est *gracieux*, mais non pas qu'on affecte uniquement

Corrége, de Claude Lorrain, est *gracieux* ; un tableau de Téniers, de Rembrandt, de Michel-Ange, ne l'est pas. (Marm.) Une scène de l'*Aminte* et du *Pastor fido* est *gracieuse*, une scène de Molière est plaisante, une scène de Corneille est sublime. (Id.) On trouve dans l'Arioste, dans le Tasse, dans le Télémaque, des peintures *gracieuses* ; on en voit peu dans Homère. (Id.)

— *Gracieux de*. Il est *gracieux* d'avoir toujours de beaux objets devant soi, et d'être bien reçu partout. (L'abbé Gir.)

— Se dit habituellement des souverains, dans les cours du nord de l'Europe. Notre gracieuse reine Victoria. Notre gracieux prince.

— substantiv. Ce qui fait la grâce. Vous ne sauriez comprendre sans le voir tout le gracieux de son tableau. Le gracieux de son style surpasse tout ce qu'on pourrait vous en dire. Le *gracieux* se compose de l'élégant, du riant et du noble. (Marm.)

GRACILICOSTE. adj. des 2 g. (ét. lat. *gracilis*, grêle; *costa*, côte). Hist. nat. Qui est garni de côtes très-fines. Le clausilie gracilicoste.

GRACILIFLORE. adj. des 2. (ét. lat., *gracilis*, grêle; *flos*, fleur). Bot. Qui a des fleurs grêles. Loranthe graciliflore.

GRACILIFOLIÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *gracilis*, grêle; *folium*, feuille). Bot. Qui a des feuilles grêles. Habranthe gracilifolié.

GRACILIPÈDE. adj. des 2 g. (ét. lat., *gracilis*, grêle; *pes*, pied). Ornith. Qui a les pieds menus. Oiseau gracilipède.

— Bot. Dont le stipe est filiforme. Champignon gracilipède.

GRACILIROSTRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *gracilis*, grêle; *rostrum*, bec). Ornith. Qui a le bec grêle. Oiseaux gracilirostres.

GRACILITÉ. s. f. (du lat. *gracilitas*; dérivé de *gracilis*, grêle). Qualité de ce qui est grêle. La gracilité de la voix. Même faiblesse, même *gracilité* des membres. (Péron.)

GRACIOSA. Géogr. Une des îles Açores, très-fertile et très-salubre. On y élève beaucoup de bestiaux; 8000 hab. Ch.-l. Santa-Cruz.

GRACQUES. Nom sous lequel sont connus en français Tibérius et Caïus Gracchus, fils de Tibérius Sempronius Gracchus, et de Cornélie, fille de Scipion l'Africain, deux tribuns fameux qui par leurs réformes aussi nécessaires qu'elles furent malheureuses, ébranlèrent la vieille aristocratie de Rome et périrent d'une manière tragique, victimes ou de leur ambition ou de leur dévouement à la cause du peuple. Ces héroïques tribuns sont devenus un texte pour la poésie et l'éloquence. Le dernier des *Gracques* périt de la main des nobles; mais frappé du coup mortel, il jeta de la poussière contre le ciel, et de cette poussière naquit Marius. (Mirab.)

GRADAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *gradior*, je marche). Ornith. Se dit des pieds des oiseaux qui sont emplumés jusqu'au talon, et au nombre de trois en avant, dont les deux externes sont réunis depuis la base jusqu'au delà du milieu, sans aucune membrane intermédiaire. Oiseaux aux pieds gradaires.

GRADATION. s. f. (pr. *gra-da-ci-on*; du lat. *gradatio*; rad. *gradus*, pas). Augmentation successive par degrés ou en enchérissant; disposition où les choses sont considérées comme s'élevant les unes au-dessus des autres. Gradation insensible. Le corps s'est formé par une gradation successive. Les chaleurs de l'été y succèdent tout à coup à un froid excessif, et il y gèle dès le mois d'octobre, sans aucune de ces *gradations* qui amènent ailleurs les saisons et en rendent le changement plus doux. (Volt.) Avec une *gradation* lente et ménagée, on rend l'homme et l'enfant intrépides à tout. (J.-J. Rouss.) L'analyse a cet avantage qu'elle n'offre que peu d'idées à la fois et toujours dans la *gradation* la plus simple. (Condill.) La *gradation* est une loi de la nature qui se révèle aux yeux les moins attentifs. (Encycl.) Si les anciens eussent personnifié la *gradation*, ils eussent dû lui donner pour auteurs le mouvement et le temps. (Id.) L'humeur mène à l'impatience, l'impatience à la colère, la colère à l'emportement, l'emportement à la violence, la violence au crime; et par cette *gradation* on va d'un fauteuil à l'échafaud. (Boiste.)

— Archit. Disposition symétrique de diverses parties, sous le rapport des proportions ou des ornements, dans l'ordre le plus propre à produire l'effet attendu.

— Littér. Ordre gradué qui se trouve entre certaines idées et que l'on doit suivre dans l'arrangement des mots et des phrases qui les expriment. La gradation lie les idées dans l'esprit, elle doit lier les expressions dans le discours. Elle va du plus au moins ou du moins au plus, selon le caractère de l'idée totale que l'on a dans l'esprit et la manière dont on veut l'exprimer. S'agit-il d'images ou de sentiments, elle unit leurs commencements, leurs progrès, leur force, leur étendue. Ecoutez Sapho exprimer dans ces vers l'amour qui s'est emparé de son cœur :

> Un nuage confus se répand sur ma vue,
> Je n'entends plus, je tombe en de douces langueurs;
> Et pâle, sans haleine, interdite, éperdue,
> Un frisson me saisit, je tremble, je me meurs.

Ces vers ne forment une si magnifique peinture de l'état de son âme, que parce que les idées y sont présentées dans une heureuse gradation. [illegible] Sapho, fait dire à Phèdre :

> Je le vis, je rougis, je pâlis à sa vue;
> Un trouble s'éleva dans mon âme éperdue.
> Mes yeux ne voyaient plus, je ne pouvais parler,
> Je sentis tout mon corps et transir et brûler.

— Souvent la gradation est entre plusieurs sujets d'une même proposition : Les *besoins*, les *désirs*, les *passions* assiégent le cœur de l'homme; ou bien entre le même rapport d'un verbe répété plusieurs fois : Vous ignorez mes *peines*, mes *chagrins*, ma *misère*. Il en est de même dans des rapports différents dont l'ordre est marqué par la nature des idées. || La même gradation s'observe entre plusieurs compléments d'une proposition, et entre plusieurs propositions principales. La gradation qui existe entre le complément direct et indirect exige que celui-là obtienne la première place, à moins que la grande liaison des idées n'en ordonne autrement.

— Tout esprit juste découvre sans peine la gradation qui existe entre les idées et sent la nécessité d'exprimer cette liaison dans l'ordre naturel par l'arrangement des mots et des phrases. Par là sa diction est claire et précise. Quelquefois les vues particulières de l'esprit demandent que l'ordre soit interverti, mais rien ne pouvait autoriser Racine à ne point le conserver dans ce vers : Je deviens *parricide*, *assassin*, sacrilége. L'esprit le moins juste sera choqué de voir *parricide* avant *assassin*. Le *parricide* est plus odieux que l'*assassin*, et d'ailleurs tout *parricide* est *assassin*, au lieu que la réciproque n'est pas vraie.

— Log. Suite de propositions arrangées de façon que la première est l'attribut de la seconde, la seconde de la troisième, et ainsi de suite jusqu'à ce qu'on arrive à une dernière proposition qui réunit le sujet de la première et l'attribut de l'avant-dernière. V. SORITE.

— Peint. Changement insensible des couleurs. Augmentation ou diminution des lumières ou des ombres aussi bien que de la grandeur des objets, au moyen des teintes et des ombres. || Habileté avec laquelle les peintres et les sculpteurs groupent leurs personnages, de manière que les principaux soient mis en relief et que les moins importants soient graduellement affaiblis par l'expression et par le jeu de la lumière, à mesure qu'ils s'éloignent du centre de l'action.

GRADE. s. m. (du lat. *gradus*, pas, degré). Dignité, degré d'honneur. Elever quelqu'un au plus haut grade. Monter à un nouveau grade. Être en grade. Avoir un beau grade.

— Art milit. Chacun des différents degrés de la hiérarchie militaire. Grade de caporal. Grade de brigadier. Grade de sous-officier. Grade de sous-lieutenant. Grade de lieutenant, de capitaine, de chef de bataillon, de chef d'escadron. Grade de lieutenant-colonel. Grade de colonel. Le grade constitue l'état d'un officier. Il ne peut y avoir de *grade* sans emploi; mais la privation de l'emploi n'emporte pas la perte du *grade*. (Bard.) La nomination aux *grades* d'officier est faite par les chefs de corps. (Id.) Toutes les promotions aux *grades* d'officier sont faites par le roi, sur la présentation du ministre de la guerre. (Id.)

— Différents degrés qu'on acquiert dans les universités. Grade de bachelier ès-lettres, de bachelier ès-sciences. Grade de licencié. Grade de docteur. || Titre qui le constate.

— Métrol. Centième partie du quart du méridien, dont la longueur a servi de base à la nouvelle division des poids et mesures. Le grade vaut cent mille mètres.

GRADÉ, ÉE. part. pass. du v. Grader. S'empl. adjectiv. Liste des soldats qui viennent d'être gradés.

GRADEAU. s. m. Ichthyol. Poisson de mer très-délicat.

GRADER. v. a. 1re conj. (rad. *grade*.) Conférer un grade à. Grader un militaire. Le roi ne peut *grader* que des candidats en activité de service, inscrits sur les tableaux d'avancement arrêtés tous les ans par les inspecteurs généraux ou envoyés par les commandants des armées. (Bardin.)

GRADILE. adj. des 2 g. Ant. rom. Qui a des degrés, qui concerne les degrés. || *Pain gradile*. Pain que les boulangers distribuaient aux frais de l'Etat. Pour recevoir le pain gradile, le peuple se rassemblait au sommet de l'escalier par où l'on descendait dans les fours.

GRADILLE. s. f. (diminut. de *grade*). Archit. Denticule.

GRADIN. s. m. (dimin. de *grade*). Archit. Petite marche, petit degré pratiqué sur la table d'un autel, d'un buffet, etc., disposés les uns au-dessus des autres pour placer, de manière à les étaler à la vue, des curiosités, telles que collections de vases d'antiquités, d'objets d'histoire naturelle, etc. Mettre des statuettes sur un gradin.

— Bancs élevés les uns au-dessus des autres aux amphithéâtres, etc. Dans les théâtres anciens, c'étaient les gradins même qui servaient de siéges; dans les théâtres modernes on place des siéges, ordinairement des banquettes, sur les gradins.

— Hydraul. Élévations ou degrés de plomb ou de pierre, pratiqués dans les buffets d'eau et les cascades, où l'eau en tombant forme des nappes.

— Hortic. *Gradin de gazon*. Marches ou escaliers formés par du gazon, dont on compose les amphithéâtres, les vertugadins, les cascades champêtres, les estrades [illegible]

— Métaph. Ce monde est un vaste amphithéâtre, où chacun est placé tant bien que mal sur son *gradin*. On croit que la suprême félicité est sur les *gradins* les plus élevés; c'est une erreur. (Mme de Maintenon.)

GRADINE. s. f. Techn. Ciseau de sculpteur, dentelé et fort acéré.

GRADINÉ, ÉE. part. pass. du v. Gradiner. S'empl. adjectiv. Marbre gradiné.

GRADINER. v. a. 1re conj. Techn. Travailler avec la gradine. Gradiner le marbre.

GRADOMÈTRE. s. m. Chir. Instrument servant à mesurer la grosseur des sondes et bougies urétrales.

GRADON. s. m. Pêch. Une des chambres de la madrague.

GRADOS ou **GRAS-DOS.** s. m. Ichthyol. Nom par lequel on désigne deux petits poissons, dont l'un paraît appartenir au genre clupée, et l'autre être le cyprin ablette.

GRADUATION. s. f. (pr. *gra-du-a-ci-on*, rad. *graduer*). Division en degrés. La graduation d'un thermomètre, d'un baromètre, d'une échelle. Graduation des instruments de mathématiques, de physique, de chimie.

— *Bâtiment de graduation*. Bâtiment à claire-voie dans l'intérieur duquel pendent des cordes sur lesquelles on fait couler le liquide dont on veut extraire, par la vaporisation, les substances qui y sont contenues.

GRADUÉ, ÉE. part. pass. du v. Graduer. S'empl. adjectiv. Instrument gradué.

— Qui va par degrés, successif. Sortant du bateau à vapeur, je n'avais pas été préparé, par une transition *graduée*, à la nouveauté du spectacle qui s'offrait à moi. (P. Mérim.)

— Chim. *Feu gradué*. Feu qui est doux au commencement, et que l'on augmente par degrés.

— Qui a obtenu quelque grade dans une université. Jeune homme gradué. Il était gradué à l'âge de dix-sept ans. || En ce sens, il s'emploie substantiv. Un gradué. Les gradués de la faculté des lettres.

GRADUEL, ELLE. adj. (rad. *grade*). Qui va par degrés. Substitution graduelle.

— Hist. relig. *Psaumes graduels*. Certains psaumes que les Hébreux chantaient sur les degrés du temple.

GRADUEL. s. m. Versets qui se chantent entre l'épître et l'évangile, et qui se chantaient autrefois au jubé, comme cela se pratique encore dans quelques églises.

GRADUELLEMENT. adv. Par degrés. Aller graduellement. Graduellement divisé.

GRADUER. v. a. 1re conj. (rad. *grade*). *Je gradue; nous graduons, vous graduez. Je graduais; nous graduïons, vous graduïez. Que je gradue; que nous graduïons, que vous graduïez*, etc. Techn. Diviser en degrés. Graduer un instrument de mathématiques et de physique. Graduer un thermomètre. Graduer les cercles d'une sphère.

— Arranger, disposer par gradations. Le père Lemoine, dans son poëme de Saint Louis, ne sait ni fonder son sujet ni *graduer* l'intérêt des événements et des situations. (La Harpe.)

— Conférer des grades universitaires à. Graduer un jeune homme. Tous ceux que l'université a gradués cette année.

GRADULE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des mousses, comprenant deux espèces.

GRADUS. s. m. Ant. rom. Nom d'une mesure de longueur des Romains qui valait deux fois et demie le pied romain.

GRADUS AD PARNASSUM. s. m. ou absol. **GRADUS.** (pr. *gra-duz-add-par-na-çomm*; littéral., Chemin du Parnasse). Dictionnaire poétique de la langue latine. Le plus ancien dictionnaire poétique qui ait porté ce nom est celui du jésuite Paul Aler; ensuite vint celui de Vanière. Le Gradus de Noël, qui a régné exclusivement depuis trente ans dans nos écoles, n'est guère qu'une réimpression de celui de Vanière.

— *Gradus français*. Dictionnaire poétique de la langue française, fait à l'imitation du Gradus latin.

GRÆTZ. Géogr. Ville de l'empire d'Autriche, chef-lieu d'un cercle de la Styrie, sur la Murh; 30,000 hab.

GRÆVIUS (Jean-Georges). Célèbre philologue et critique, né à Naumbourg-sur-Saale, le 29 janvier 1632; mort en 1703.

GRAFIGNER. v. a. 1re conj. Expression populaire que les gens sans instruction emploient quelquefois par corruption pour Egratigner. Il m'a grafigné le visage.

GRAFFIGNY (Françoise d'Issembourg-d'Apponcourt, dame de). Auteur des Lettres d'une Péruvienne et de Cénie; née en 1694; morte à l'âge de 64 ans.

GRAFION. s. m. Hist. Nom que portaient au moyen âge des comtes qui gouvernaient les provinces.

— Dr. cout. Juge qui connaissait des affaires du fisc.

— Agric. Espèce de cerise.

GRAGE. s. f. Espèce de râpe de cuivre dont on se sert dans les îles pour mettre le manioc [illegible]

GRAGER. v. a. 1re conj. On met un *e* après le *g* devant *a*, *o*. *Nous grageons; je grageais; grageant*, etc. Râper avec la grage. Grager du manioc.

GRAGNE. s. f. Techn. Râteau de pêcheur.

GRAIES. adj. f. pl. (du lat. *graius*, grec). Ne se dit que dans cette locution : *Alpes graies*. Les Alpes qui s'étendent depuis le mont Cenis jusqu'au St-Bernard.

GRAILLEMENT. s. m (pr. *gra-ye-man*; du vieux mot *graille*, corneille, geai). Son de voix enroué qui tient de celui de la corneille. Les graillements de sa voix.

— Chass. Son clair, cassé ou enroué du cor. Le graillement du cor.

GRAILLER. v. n. 1re conj. (pr. *gra-ié*; du vieux mot *graille*, corneille, geai). Parler ou crier avec une voix enrouée semblable à celle d'une corneille.

— Chass. Sonner du cor sur un ton cassé pour rappeler les chiens écartés. Le piqueur graille pour rappeler les chiens.

GRAILLON. s. m. (pr. *gra-ion*; du celt. *graal*, plat de grès). Restes malpropres d'un repas. Vilains graillons. Sales graillons. Graillons dégoûtants. Vivre de graillons.

— Morceau de graisse dégoûtant.

— *Goût, odeur de graillon*. Odeur de viande ou de graisse brûlée. Sentir le graillon. Un morceau de graisse qui sent le graillon. Un ragoût qui sent le graillon.

— Fig. Lorsque j'ai donné mon cœur à un roi de France, j'ai cru trouver dans le commerce galant où j'allais m'embarquer tous les agréments de la magnificence; cependant j'ai le chagrin, lorsque je veux suivre ce que m'inspirent les sentiments de la plus tendre passion, de sentir le *graillon* où je devrais sentir le musc et l'ambre. (Rec. d'épith.)

— Excrétion épaisse de la poitrine dont on se débarrasse par la toux.

— Sculpt. Rognures qui tombent d'un bloc de marbre que l'on sculpte.

— *Marie graillon*. Femme malpropre, en guenilles. || Dans tous les sens ce mot est bas et populaire.

GRAILLONNER. v. n. 1re conj. (pr. *gra-io-ner*). Cracher souvent des crachats épais et dégoûtants. Bas et pop.

GRAILLONNEUR, EUSE. adj. [illegible] (pr. *gra-yo-neur*). Qui graillonne. Bas.

GRAILLONNEUSE. s. f. (pr. *gra-yo-neu-*[illegible]. Revendeuse de viandes déjà servies.

GRAIN. s. m. (pr. *grein*; du lat. *granum*, grain, graine). Chacun des petits fruits que les arbres ou les plantes produisent et qui leur servent de semence ou qui les contiennent. Un grain de blé, d'orge. Un grain de millet. Un grain d'avoine, de seigle. Un grain de raisin. Un grain de sureau, de genièvre. Grain de laurier, de moutarde, de poivre, de grenade. Yézid s'amusait un jour à jeter des *grains* de raisin à son esclave chérie, qui les recevait dans sa bouche. (Florian.) Malheureusement un de ces *grains*, beaucoup plus gros en Syrie qu'en Europe, s'arrêta dans le gosier d'Hatabah et l'étouffa sur-le-champ. (Id.)

> Je le crois fine, dit-il,
> Mais le moindre *grain* de mil
> Ferait bien mieux mon affaire. (La Font.)

— Particulièrement. Le fruit et la semence du froment, du seigle, de l'avoine, de l'orge, etc. Petit grain, gros grain de froment. Le grain de ces froments est gros, plein, pesant, léger, vide, sec, mûr, vert. Voilà de beau grain. Battre le blé pour en ôter les grains. Il ne lui reste pas un grain de blé. Grain nourricier, nourrissant, fécond, mûr, semé, recueilli, maigre. Les grains, dépouille des guérets, des épis. Les grains dons nourriciers de Cérès. Le *grain* dont l'homme fait son pain n'est point un don de la nature. (Buff.) C'est peine inutile de labourer un champ, si l'on ne jette pas ensuite du *grain* dans le sillon. (De Juss.) L'Eternel a mis les jouissances de l'homme dans ses illusions, comme il a placé le *grain* qui le nourrit sur une paille frêle et légère. (A.-Martin.)

> Tous les *grains* délicats qu'au printemps vous semez,
> Dans un terroir léger sans peine sont formés.
> (Rosset.)

> Les trésors de Cérès
> Inondent à grands flots les fertiles guérets,
> Et ce *grain*, écrasé sous la meule bruyante,
> Est pour nous d'aliments une source abondante.
> (Dulard.)

— Dans un sens métaphorique. L'esprit de Sophie ne sait pas, mais il est cultivé pour apprendre, c'est une terre bien préparée qui n'attend que le *grain* pour rapporter. (J.-J. Rouss.)

— Collection des frumentacées qui servent à la nourriture de l'homme et des animaux; en ce sens il s'emploie surtout au plur. La culture des grains. Le commerce des grains. Transport des grains. La conservation des grains. L'art de conserver les *grains* sans altération présente encore l'avantage de faire venir les récoltes abondantes au secours des mauvaises, de maintenir le prix du blé à un taux convenable pour le producteur et le consommateur, et d'éviter ces secousses périodiques de hausse et de baisse, d'abondance ou de disette, qui troublent l'ordre social, provoquent les excès et préjudicient à tous. (Morog.) Il paraît que les anciens conservaient les *grains* pendant des siècles, en les préservant par des procédés très-simples de [illegible]

— S'emploie également au sing. Vendre du grain. Faire le commerce du grain. Acheter du grain. Chez tous les peuples de l'antiquité, celui qui ne vendait pas son *grain* était réputé criminel, et la loi de Moïse condamnait à mort quiconque recelait son *grain* dans ses greniers. (Sallent.)

— *Grains blancs*. Les grains des céréales. || *Menus grains*. L'orge, l'avoine et le sarrazin. || *Gros grains*. Le froment, le méteil et le seigle. || *Grains ronds*. Nom que portent dans quelques cantons les pois de brebis, les vesces et autres semences qu'on sème dans l'intention d'avoir des fourrages ou de la graine pour les oiseaux de basse-cour ou l'engrais des bestiaux. || *Fosse à grains*. Fosse où l'on conserve les grains dans quelques pays, particulièrement en Espagne. || *Police des grains*. Règlements que fait le gouvernement pour la police des grains.

— Par analogie. Nom de certaines choses faites à peu près en forme de grain. Un grain de chapelet. Un grain d'encens. Les grains d'un

collier d'ambre. Un collier à grains d'or et d'argent.

— Par extension. Petit corps, fragment d'une matière quelconque qui présente quelque analogie avec les fruits des graminées. Un grain de sable. Un grain d'or. Un grain de plomb. Un grain de sel. Comment pourrions-nous connaître la nature du soleil, quand nous ignorons celle d'un *grain de sable?* (B. de St-P.)

Enfin de ces grands monts humble contemporain,
Ce marbre fut un roc, ce roc n'est plus qu'un *grain*.
(Delille.)

Souvent un grand effet naît d'une faible cause,
Souvent de ces hauteurs l'oiseau qui se repose
Détache un *grain* de neige . . . (Id.)

— Fig. Un peu de, une petite parcelle de, une petite partie de. Un grain de bon sens, d'esprit, de jugement. Un grain de coquetterie. N'avoir pas un grain de bon sens. N'avoir pas un grain de raison. Avoir un grain de folie. Avec un *grain* de foi on transporterait les montagnes. (Évang.) Un *grain* de philosophie dispose à l'athéïsme, mais beaucoup de profondeur ramène à la religion. (Bacon.) C'est une chose admirable que tous les grands hommes ont toujours quelque *grain* de folie. (Mol.) Avec un *grain* de caprice, tu seras la plus agaçante maîtresse. (Beaum.)

— Anc. métrol. Le plus petit de nos poids, qui était la quatre cent quatre-vingtième partie d'une once. || Fig. *Il ne pèse pas un grain*. Se dit d'une personne qui est très-légère. Oh! pour cela oui; je vous jure qu'à présent je ne pèse pas un *grain*. (Sévign.) Notre français, mis en balance avec le grec ou le latin, se trouve faible et léger de quelques *grains*. (E. Pasq.)

— Art vétér. *Grains d'orge*. Maladie qui attaque fréquemment les cochons que l'on engraisse, et qui consiste en une quantité de petites pelotes dures, et de la grosseur d'un grain d'orge, étendues sur toute la membrane cellulaire.

— Bot. *Grain de Zélim*. Poivre long de l'Inde.

— Chim. *Grain de fin*. Petit globule rond de métal que l'on observe dans la réduction d'une petite portion de mine ou de chaux métallique, et que l'on trouve à la pointe d'une des matières qui ont servi de flux ou de fondant.

— Comm. *Gros grain*. Étoffe de soie très-forte que l'on fabrique à Lyon. Une robe de gros grain.

— Conchyl. *Grain d'avoine*. Coquille terrestre et fossile très-petite, appartenant au genre puppa. || *Grain d'orge*. Coquille du genre buline. || *Grain de sel*. Porcelaine connue sous le nom scientifique de *cypræa vitellus*. || *Grain de millet*. Crustacé du genre cypris. || *Grain de mure*. Clavaire ponctuée de Linné.

— Mar. *Grain de vent*, ou absol., *grain*. Changement violent et momentané dans l'atmosphère, produit par la dilatation d'un nuage, et qui se manifeste par un accroissement du vent, s'il en règne, ou par une brise qui s'élève dans le calme. La durée des *grains* n'a rien de fixe pourtant, elle excède rarement un petit nombre de minutes. (J. Lecomte.) La venue d'un grain se révèle par la présence des nuages qui l'apportent, et plus ces nuages montent vite dans le ciel en quittant l'horizon d'où ils se sont élevés, plus ils promettent de violence à la bourrasque qu'ils vont laisser échapper dans l'air et sur l'eau. On désigne les grains par Grain noir, grain blanc, grain sec, fort grain, petit grain. Les grains les plus perfides et les plus redoutés sont les grains blancs, surtout dans les parages de l'équateur.

— Nuage qui annonce le grain. Mais un petit nuage sans corps et si transparent qu'il semble un débris de gaze envolé dans l'atmosphère, s'élève de l'horizon et grimpe dans le ciel bleu... C'est un *grain!* (Lecomte.)

— Pathol. Syn. de Pustule variolique, dans le langage ordinaire. Un grain de petite vérole. || *Maître grain*. Nom vulgaire de la plus grosse des pustules varioliques chez ceux des individus qui en sont affectés.

— Physiol. *Grain de beauté*. Petite tache noire qui se rencontre ordinairement sur la peau humaine et qui rehausse la grâce de la physionomie lorsqu'elle se trouve sur le visage, sur les joues d'une personne blanche et jolie.

— Techn. *Grain de chapelet*. Petit corps rond, de verre, d'ivoire ou de toute autre matière, percé de part en part d'un trou qui sert à l'enfiler avec un certain nombre d'autres, à l'aide desquels celui qui s'en sert fait le compte exact des [illegible] || *Le grain de l'acier*. Petites irrégularités que l'on remarque dans l'acier lorsqu'il est rompu. || On dit de même, Le grain d'une pierre, d'un marbre. Cette pierre devait être une pierre ponce d'un *grain* très-fin et serré. (Buff.) || Dans un sens analogue, Des inégalités de la surface d'un cuir, d'une étoffe, etc. Maroquin d'un beau grain. Futaine d'un gros grain. De la soie d'un beau grain. || Chez les graveurs, Effet que produisent les tailles de la gravure diversement croisées entre elles. Ces tailles forment un beau grain, un mauvais grain. || *Grains d'orge*. Petits morceaux de bois en forme de prisme, qui remplissent des vides, des défauts dans une pièce de charpente ou de mâture d'un bâtiment.

— Prov. *Il n'y a point de grands esprits sans un grain de folie*. Les hommes de génie ont presque toujours de la bizarrerie dans le caractère. || *Être dans le grain*. Etre à son aise, être dans quelque affaire avantageuse. Métaphore tirée des animaux qui sont nourris de grain, et qui en ont plus qu'il ne leur en faut. || *Chaque grain a sa paille*. || *C'est un grain de millet à la bouche d'un âne*. C'est peu de chose. || *De mauvais grain, jamais bon pain*. || *De méchant grain trésor vain*. || *De tout grain en nécessité pain*. || *Ni grain au grenier, ni vin au cellier*. || *Qui sème bon grain recueille bon pain*. || *Il faut séparer l'ivraie d'avec le bon grain*. || *Tel grain, tel pain*. || *Catholique à gros grain*. Homme peu dévot, qui viole sans scrupule les lois de l'Église, qui se permet beaucoup de choses défendues par la religion. || *Il le mangerait avec un grain de sel*. Se dit d'un homme relativement à un autre qui est de beaucoup inférieur.

GRAINAGE. s. m. Techn. État du sucre quand il cristallise en cristaux plus ou moins divisés.

— Opération par laquelle on réduit en grains la poudre à canon.

GRAINAILLE. s. f. (pr. *grè-na-ie*, rad. *graine*). Bot. Petite ou mauvaise graine, ou semence. Cette plante n'a produit cette année que de la grainaille.

— Techn. Métal réduit en petits grains. De la grainaille de plomb, de fer.

— Conchyl. Genre de coquilles univalves.

GRAINAILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Grainailler. S'empl. adjectiv. Plomb grainaillé.

GRAINAILLER. v. a. 1re conj. (pr. *grè-na-ié*). Mettre un métal en petits grains. Grainailler du plomb, du cuivre, de l'or. On grainaille du plomb à Paris, à la tour dite de Saint-Jacques de la Boucherie, l'un des monuments les plus élevés de la capitale, en faisant tomber à terre du haut de la tour le plomb fondu.

— Absol. Sa profession est de grainailler.

GRAINAILLEUR. adj. et s. m. Techn. Ouvrier qui grainaille les métaux. || Celui qui sépare la farine du son.

GRAINAISON. s. f. Formation en grains. La grainaison du blé. La grainaison est frêle et grêle cette année, il y a eu trop de secheresse.

GRAINASSE. s. f. Mar. Petit grain peu violent, et qui a lieu fréquemment dans les changements de temps ou dans les vents variables.

GRAINCHU, UE. adj. Minér. Qui ne se brise pas nettement à cause de quelque défaut. Cailloux grainchus.

GRAIN-D'ORGE. s. m. Comm. Toile ainsi nommée, du nom de son inventeur, habile ouvrier de Caen, qui trouva le moyen de faire de ces toiles de table à carreaux et à fleurs.

GRAINE. s. f. (du lat. *granum*, grain, graine). Semence que les plantes fournissent pour la conservation et la propagation de l'espèce, après qu'elles ont perdu leurs fleurs et leurs fruits. La graine est proprement le rudiment d'une nouvelle plante semblable à celle qui l'a produite, vivifiée par la fécondation et enveloppée de toutes parts par des tuniques propres: c'est véritablement l'œuf du végétal. Graine de laitue, d'épinards, de concombre, d'œillet. Des graines de fleurs. Des graines d'arbres. Des graines de plantes potagères. Graines potagères. Graine de pavot, de tabac. Semer des graines. Cueillir des graines. Conserver des graines. Récolter des graines. Des herbes qui montent en graine. Acheter de la graine pour les oiseaux. Les *graines* sont d'une abondance excessive dans quelques espèces; un seul pied de pavot a donné 32,000 *graines*. (De Morog.) Toute *graine* est constamment attachée à la paroi interne du péricarpe, de manière que, lorsqu'elle vient à s'en détacher, elle laisse voir une petite cicatrice qui indique le point d'adhérence. (D'Orbig.) Souvent il arrive que la vie concentrée dans la *graine* s'éteint, parce que les conditions indispensables à sa manifestation extérieure se font trop longtemps attendre. (Guérin.) A défaut d'insectes, le guêpier se rabat sur les petites *graines*. (Buff.) La *graine* produit d'abord un petit arbre qu'elle contenait en raccourci. (Id.) Les *graines* des plus grands arbres de montagnes ne sont pas moins volatiles. (B. de St-P.)

— Relativement à la forme, les graines sont infiniment variées. Graines sphériques, rondes, presque rondes, lenticulaires, convexes d'un côté et plates de l'autre, ovoïdes, turbinées, trigones, quadrangulaires, anguleuses, comprimées, foliacées, déprimées, concaves, orbiculaires, cordiformes, droites, courbes, en croissant, contournées en coquilles de limaçon, irrégulières, sinueuses, semblables à de la sciure de bois, à pointes allongées [illegible]

— Par rapport à leurs surfaces et aux couleurs qui les parent, on dit: Graine rouge, banche, bleue, rosée, verte, jaune, gris de perle, noire, brune, panachée, tachée, ponctuées, bigarrées de couleurs diverses. Les graines du condori sont d'un très-beau rouge. Les graines du grenadier sont bleues-rosées. L'adonide printanière a la graine verte.

— Relativement à leur situation à l'égard du réceptacle, du péricarpe, les graines sont droites, inverses, horizontales, pendantes, insérées à l'axe du fruit, insérées aux cloisons, insérées aux valves, éparses, disposées en orbe, imbriquées. Relativement à leur consistance, les graines sont succulentes, fongueuses, charnues, cartilagineuses, coriaces, pierreuses, dures, molles, etc.

— Fig. On ne rapporte de la cour que quelques espèces de faveurs en *graines*, qui ne viennent qu'en terre bien fumée et en temps bien serein, ainsi que les melons aux Orcades. (Sat. Mén.)

— Prov. et fig. *C'est de la graine de niais*. Se dit en parlant d'une chose qui ne peut tromper que les gens simples. || *C'est une mauvaise graine*. C'est une mauvaise race. Se dit des laquais, des pages, des écoliers, des jeunes gens malins. || *Mauvaise graine est tôt venue*. Un enfant méchant s'élève facilement. || *Cette fille monte en graine*. Elle avance en âge et ne trouvera bientôt plus à se marier.

— Ce mot est vulgairement employé pour désigner un grand nombre de fruits. Ainsi l'on nomme: || *Graine à dartres*. Les graines du vataire de la Guyane, dont la farine bouillie est appliquée en cataplasmes sur certaines dartres. || *Graine à tatou*. La duhamélie à feuilles glabres. || *Graine à vers*. A Cayenne, le chénopode anthelmintique; en France, l'armoise de Judée, employés l'un et l'autre comme vermifuges. || *Graine d'ambrette*. Graine de la ketmie musquée. La graine d'ambrette était fameuse à l'époque où la mode exigeait que l'on mît de la poudre sur les cheveux. || *Graine d'amour*. Un des noms du grémil. || *Graine d'aspic*. L'alpiste. || *Graine de l'anse*. Nom qu'on donne, à Cayenne et aux Antilles, au fruit de l'omphalier, parce qu'on le recueille dans les anses ouvertes sur les bords de la mer. || *Graine d'Avignon*. Fruit du nerprun teignant, fort recherché pour colorer en jaune les soies et la laine. || *Graine de baume*. Espèce de baumier, dit de la Mecque, dont tout le monde parle sous la foi du commerce, mais dont il ne vient peut-être pas un demi-kilogramme dans plus des trois quarts de l'Europe. || *Graine d'écarlate*. Galle que produit le chêne kermès. || *Graine de gérofle*. Fruit du cardamome. || Fruit du myrte. || Fruit du campêche épineux. || *Graine de paradis*. L'amome à grappes de la Guinée, que l'on emploie dans l'Inde pour les ragoûts et pour sophistiquer le poivre. || *Graine de perroquet*. Le carthame officinal. || *Graine de perruche*. Le micocoulier à petites fleurs de la Jamaïque. || *Graine de Psyllon*. Graine du plantin des sables, que l'on recherche pour le blanchissage des mousselines et des dentelles. || *Graine des Canaries*. La semence de l'alpiste; et par extens., le millet des oiseaux. || *Graine en cœur*. Le cordiasperme à feuille d'hysope. || *Graine kermésienne*. Fruit du myrte de Tarente, très-belle variété du myrte ordinaire. || *Graine macaque*. Nom de plusieurs végétaux dont les singes macaques mangent la graine. || *Graine musquée*. Graine de ketmie odorante, dont l'eau distillée remplace le musc dans beaucoup de préparations de toilette. || *Graine orientale*. Un des noms donnés à la coque du Levant. || *Graine perlée*. Le grémil. || *Graine de réglisse*. Nom vulgaire d'une espèce d'abre. || *Graine tinctoriale*. Galle de chêne kermès.

— Écon. rur. Nom qu'on donne dans les magnaneries aux œufs des vers à soie.

— Techn. Chez les brodeurs au métier, point qui représente des semences de fruits.

— Syn. comp. GRAIN. GRAINE. Ces deux mots sont synonymes, en ce qu'ils signifient également une semence qu'on jette en terre pour y fructifier; mais le *grain* est une semence de lui-même, c'est-à-dire, qu'il est aussi le fruit qu'on en doit recueillir: la *graine* est une semence de choses différentes, c'est-à-dire, qu'elle n'est pas elle même le fruit qu'on en doit recueillir. (L'abbé Gir.)

GRAINÉ, ÉE. part. pass. du v. Grainer. S'empl. adj. Poudre grainée. Peau grainée. La poudre *grainée* est versée, dans des caisses légères en bois, sur des feuilles de papier gris, et portée à l'étuve. (G. de Claubr.)

— Art de dess. Voilà des dessins bien grainés. Cette peau est grainée avec soin.

— S'emploie substantiv. Il a fait un beau grainé. Ce *grainé* a dû vous prendre bien du temps. (Art du dess.)

GRAINELÉ, ÉE. part. pass. du v. Graineler. S'empl. adjectiv. Cette étoffe est bien grainelée. Ce cuir a été mal grainelé. Tous les cuirs grainelés que vous m'avez envoyés sont vendus.

GRAINELER. v. a. 1re conj. (double la lettre *l* devant une *e* muet. *Je grainelle, tu grainelles*). Préparer une peau ou quelque autre chose semblable, de manière qu'elle paraisse couverte de grains. Graineler du cuir, de la soie, du papier.

— Neutralem. Cet ouvrier est rarement employé à graineler.

GRAINER. v. a. 1re conj. (rad. *graine*). Techn. Donner la [illegible] la poudre à canon en la passant dans un crible. La poudre fabriquée et encore humide est portée au séchoir, et lorsqu'elle est suffisamment ressuyée, on la *graine* au moyen d'un tamis de crin en la comprimant légèrement avec la main. (G. de Claubr.)

— Pratiquer de petites éminences ou grains à la surface d'un corps, ce qui a lieu sur toutes sortes de substances, même sur les peaux. Grainer une peau. Grainer une étoffe.

— Neutralem. Produire de la graine, prendre beaucoup de grains. Cette herbe graine bien. Les blés ont bien grainé cette année. Beaucoup de nos plantes d'Europe végètent fort bien aux Antilles et ne s'y *grainent* jamais. (B. de St-P.)

— Arts du dess. Former les ombres dans le dessin et la gravure par un nombre considérable de petits points. On avance peu dans l'art du dessin quand on s'arrête trop à grainer.

— A signifié, Récolter le grain.

— Anc. cout. Envoyer paître les porcs dans un bois.

GRAINES (CÔTE DES). Géogr. Partie de la Guinée septentrionale, comprise entre l'embouchure du Mesurado et le cap des Palmes, sur quatre-vingt-dix lieues de longueur.

GRAINETÉ, ÉE. part. pass. du v. Graineter. S'empl. adjectiv. Livrer des cuirs grainetés.

— Enrichi d'ornements faits en forme de petits grains. Étoffe grainetée, coiffure grainetée de petits diamants.

GRAINETER. v. a. 1re conj. Orner, embellir de rugosités en forme de grains, en parlant du cuir, des étoffes, etc. On grainette le cuir avec un fer chaud.

— Enrichir d'ornements faits en forme de petits grains. Graineter une coiffure avec des perles et des diamants.

GRAINETERIE. s. f. Commerce du marchand grainetier. Boutique de graineterie. La vente de la graineterie lui rapporte beaucoup.

GRAINETIER. s. m. Marchand de grain, blé, avoine, etc., et de semences de légumes, etc.

GRAINETIS. s. m. Techn. Tour de petits grains relevés en bosse au bord des médailles, des monnaies. Lorsqu'il y a un grainetis à une pièce, on ne saurait la rogner sans qu'il y paraisse. || Poinçon qui sert à marquer les grainetis.

GRAINETOIR. s. m. Techn. Outil qui sert à graineter.

GRAINETTE. s. f. (dimin. de *grain*). Petite graine. Bot. Fruit du lycium.

— Techn. Nom vulgaire de la graine d'Avignon qui sert à teindre la soie en jaune. || Grains de poudre qui restent sur le tamis lorsqu'on passe la poudre sèche. Le traitement des *grainettes* offre des dangers graves; il ne faut jamais tenter de les écraser. (G. de Claubr.)

GRAINIER. s. m. (rad. *grain*, graine). Marchand de graines, de fleurs, d'arbustes, de bulbes, jardinier-fleuriste. Aller chez le grainier. Acheter des graines de capucines chez le grainier.

— Collection de graines tenues dans des boîtes ou dans des bocaux étiquetées ou rangées méthodiquement. Un grainier complet, incomplet. Un riche grainier. Si tous les botanistes possédaient un *grainier*, on trouverait beaucoup moins d'erreurs dans leurs descriptions et plus d'exactitude dans leur nomenclature. (Guérin.)

GRAINOIR. s. m. Techn. Crible dans lequel on passe la poudre à canon pour la grainer, quand la matière est sortie des mortiers du moulin. || Atelier où l'on convertit en poudre à canon la matière retirée des moulins.

GRAINU, UE. adj. Qui a beaucoup de grains. Se dit des froments, des seigles, orges, etc. Un épi bien grainu.

— Se dit de certains cuirs dont le grain est beau et pressé. Du maroquin bien grainu. Un écrivain de nos jours a dit: *Un cheval grenu*.

— Hist. nat. Ce qui est ou semble composé de petits grains. Les antennes de cet insecte sont grainues.

— *Huile grainue*. Celle qui est figée en petits grains et qui est alors la meilleure.

GRAINURE. s. f. B.-arts. Action de grainer les ombres d'un dessin, d'une gravure; résultat de cette action. On dit plus ordinairement *graine*.

— Techn. Effet du grainage du cuir, des étoffes, des métaux. Cuir d'une belle grainure.

GRAINVILLE (J.-B. de). Littérateur français, né au Havre, en 1746. Auteur d'un discours très-remarquable sur cette question posée par l'Académie de Besançon: *Quelle a été l'influence de la philosophie sur le* XVIII*e siècle*. Mort en 1805.

GRAINZARD. s. m. Ornith. Nom vulgaire de la sarcelle.

GRAIRIE. s. f. Eaux et for. Partie d'un bois possédé en commun.

— Anc. jurispr. *Ancienne grairie*. Permission royale de laisser croître des haies en haute futaie, sous la réserve non-seulement du droit de juridiction, mais encore d'une portion revenant au roi dans le fonds du bois.

GRAISSAGE. s. m. Action de graisser. Le graissage des voitures. || Ce qui sert à graisser. Un bon graissage.

— Techn. État du sucre, quand le sirop, refroidi trop vite, donne de menus cristaux d'une substance butyreuse.

GRAISSANT [illegible]

GRAISSE. s. f. Substance onctueuse, de consistance fluide ou molle, blanche ou jaunâtre, et le plus souvent incolore, qui se trouve chez l'homme et la plupart des animaux, non-seulement dans les cavités du tissu cellulaire et sous presque toute l'étendue des téguments de la surface du corps, mais encore dans les cellules des membranes qui enveloppent les muscles, qui pénètrent dans l'interstice des fibres musculaires, dans les paquets de cellules membraneuses dont sont couverts plusieurs viscères, tels que les reins, le cœur, les intestins, et principalement dans le tissu cellulaire des membranes qui forment le mésentère, l'épiploon et ses dépendances.

— Considérée chimiquement, la graisse est formée d'hydrogène et de carbone. Deux principes immédiats concourent constamment à sa composition, la stéarine et l'élaïne. Quelques variétés de graisse contiennent en outre un principe odorant. Tantôt la graisse est inodore, tantôt elle a une odeur agréable ou désagréable. Sa consistance varie suivant les

animaux et les parties qui l'ont fournie. Sa saveur est en général douce et fade, elle ne rougit point l'infusum de tournesol lorsqu'elle est parfaitement pure. Elle est plus légère que l'eau. Elle fond très-facilement lorsqu'on la chauffe et se décompose si la température est un peu élevée. Exposée à l'air et à la température ordinaire, elle rancit, acquiert de l'odeur et se colore. La graisse d'oie est légèrement colorée en jaune ; son odeur est agréable. La graisse de bœuf est d'un jaune pâle, et d'une odeur très-légère. On se sert de la graisse de mouton pour faire du savon et de la chandelle. Graisse humaine. Graisse de porc. Graisse de bœuf. Graisse de mouton. Graisse de jaguar. Peloton de graisse. Etre chargé de graisse. Etre incommodé par la graisse. Faire fondre de la graisse. Graisse figée, fondue, rance. Mettre trop de graisse dans un potage, dans une sauce. Faire cuire quelque chose dans la graisse. Frotter de graisse. Enduire de graisse. Tomber dans la graisse. Tache de graisse. Les *graisses* peuvent être considérées, chez les animaux, comme autant de coussins qui servent à garantir les organes, à entretenir leur température et à diminuer la susceptibilité nerveuse. (Guérin.)

— Agric. *La graisse de la terre.* La substance la plus onctueuse et qui contribue le plus à la fertilité de la terre. Les grandes ravines, les torrents grossis emportent toute la graisse de la terre.

— Analog. *Graisse des vins.* Altération que contractent souvent les vins ; ils perdent leur fluidité naturelle et filent comme de l'huile. Dans les vins de Champagne les dépôts blancs ou jaunâtres sont les plus mauvais : la seule présence de ce dépôt annonce que le vin a tourné à la *graisse.* (De Morog.)

— Mar. *Graisse de coq.* Nom que les matelots donnent à la graisse que le coq ou cuisinier retire des viandes salées cuites dans sa chaudière.

— Fig. et fam. *C'est un peloton de graisse.* Se dit d'un petit oiseau très-gras, comme le sont d'ordinaire les ortolans et les becfigues. || Se dit aussi d'un petit enfant fort gras.

— Loc. prov. *Faire de la graisse.* Dormir beaucoup ; se lever tard. || *Vivre de sa graisse.* Vivre de son bien. || *Se plaindre de trop de graisse.* Se plaindre d'une chose avantageuse. || *La graisse ne l'étouffe point.* Se dit d'une personne maigre. Fam.

GRAISSÉ, ÉE. part. pass. du v. Graisser. S'empl. adjectiv. Avoir les doigts graissés. Des souliers graissés. Des bottes graissées. On voit le Lapon et le Samoïède, *graissés* d'huile rance de poisson, se promener sans danger, la poitrine toute débraillée, dans les montagnes de glaces par des froids de 30 à 40 degrés. (Virey.)

GRAISSER. v. a. 1re conj. Frotter, oindre de graisse. Graisser des bottes, les roues d'une voiture. Graisser la vis d'un pressoir.

— Souiller de graisse. Cela vous graissera les mains, les lèvres.

— Rendre sale et crasseux. Graisser son linge, ses habits.

— Fig. Adoucir. Par tels arguments et forts et faibles, j'essaye, j'espère d'endormir et amuser mon imagination et *graisser* ses plaies. (Mont.)

— Loc. prov. *Graissez les bottes d'un vilain, il dira qu'on les lui brûle.* Un homme de mauvaise humeur s'imagine qu'on veut lui faire de la peine quand on se met en devoir de lui faire plaisir. || Un avare, pour se dispenser de la reconnaissance, se plaint même des services qu'on lui rend. || *Graisser le marteau.* Donner de l'argent au portier pour avoir une entrée libre. On n'entrait point chez moi sans *graisser* le marteau. (Rac.) || *Graisser la patte à quelqu'un.* Le corrompre à prix d'argent.

Vous serez pleinement contentés de vos soins ;
Mais ne vous laissez point *graisser* la patte, au moins.
(Molière.)

— *Graisser les épaules à quelqu'un.* Le bâtonner. || *Graisser ses bottes.* Se préparer à partir pour quelque voyage ; et dans un sens plus figuré, se préparer à mourir. Ce malade fera bien de graisser ses bottes.

— Neutral. C'est une substance qui graisse. Cette pommade ne graisse pas.

— Œnol. *Le vin graisse.* Il file comme de l'huile en le versant, par suite d'une altération qu'il a éprouvée. Il n'y a que les vins délicats et peu riches en esprits qui *graissent.* (De Mor.)

roues ne peuvent se graisser aujourd'hui.

— Graisser à soi. Se graisser les doigts. Se graisser le visage. Se graisser les vêtements. Des sauvages qui ont coutume de se graisser la peau.

— Prov. *On ne saurait toucher au beurre qu'on ne s'en graisse les doigts.* Il reste toujours de l'argent dans les mains de celui qui en manie beaucoup.

GRAISSERIE. s. f. (rad. *graisse*). Boutique où l'on vend de la graisse. || Commerce de graissier.

GRAISSET. s. m. Ovip. Petite grenouille verte qui se trouve dans les buissons.

GRAISSEUR, EUSE. adj. et s. Celui, celle qui graisse.

GRAISSEUX, EUSE. adj. (rad. *graisse*). Qui est de la nature de la graisse. Corps graisseux. Membrane graisseuse.

GRAISSIER, IÈRE. adj. et s. Marchand, marchande de graisse. Un graissier. Une graissière. Un épicier graissier.

GRAISSIN. s. m. Pêch. Écume qu'on voit sur l'eau, dans les endroits où le poisson se rassemble pour frayer.

GRAISSON. s. m. Ichthyol. Un des noms vulgaires du hareng.

GRAIT. s. m. Agric. Nom que l'on donne, dans le département de la Haute-Garonne, à l'état de la terre travaillée profondément par les labours, et à l'action de labourer.

GRALLÆ. s. f. pl. Ornith. Mot latin qui signifie Echasses, et dont quelques naturalistes se sont servis pour Echassiers.

GRALLAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *grallæ*, échasse). Ornith. Qui a de longues jambes. Oiseaux grallaires.

GRALLARIE. s. f. Ornith. Genre d'oiseaux de l'ordre des sylvains, famille des chanteurs. Il ne comprend qu'une seule espèce, qui habite les forêts de la Guiane.

GRALLATEUR. s. m. (de *gralla*, echasse). Ant. rom. Pantomime qui, pour imiter la danse des Egipans, montait sur des échasses couvertes de peaux de chèvre.

GRALLINE. s. f. Ornith. Genre d'oiseaux chanteurs composé d'une seule espèce, qui se trouve en Australasie. La gralline noire et blanche.

GRALLIPÈDE. adj. des 2 g. (ét. lat., *grallæ*, échasses ; *pes*, pied). Ornith. Qui a des pieds comme des échasses. Oiseaux grallipèdes. || GRALLIPÈDES. s. m. pl. Famille d'oiseaux échassiers. Les grallipèdes. || On dit aussi au sing. Un grallipède.

GRAMALLE. s. f. Anc. cout. Grande robe de deuil faite d'une étoffe à longs poils. Porter une gramalle.

GRAMIER. s. m. Agric. Espèce de raisin du midi de la France.

GRAMEN. s. m. (pr. *gra-mènn ;* mot latin qui signifie *gazon*). Bot. Genre de plantes dont la feuille ressemble à celle du chiendent. Les *gramens* à tige desséchée jonchaient le sol. (R. de Beauv.)

GRAMINÉ, ÉE. adj. Bot. (rad. *gramen*). Qui tient de la nature du gramen. Les plantes graminées. || GRAMINÉES. s. f. pl. Famille de plantes de la classe des monocotylédones, à la fois l'une des plus naturelles, des plus riches en espèces, et des plus importantes sous le rapport de l'utilité. On en connaît plus de deux mille espèces, répandues dans tout le globe. La racine des graminées est fibreuse ; la tige ou chaume simple ou rameuse est cylindrique, et offre de distance en distance des nœuds solides et articulés, tandis que les espaces compris entre ces renflements sont d'ordinaire creux à l'intérieur dans toute leur longueur. Les feuilles alternes et striées de fines nervures longitudinales se composent de la gaîne et de la lame. Les fleurs, toujours dépourvues de calice et de corolle, sont insérées en général au nombre de deux à vingt, immédiatement le long d'un rachis grêle et flexueux, de manière qu'un assemblage de cette nature forme un petit épi à deux rangs de fleurs alternes. Les organes floraux proprement dits se réduisent au pistil et aux étamines, accompagnés dans presque toutes les espèces, d'une, de deux ou de trois petites squamules, insérées au-dessous de l'ovaire. Le fruit est toujours à parois sèches et membraneuses, et finit par se souder au tégument de la graine. Enfin, en général, les graminées sont des herbes basses et touffues ; toutefois, un certain nombre d'espèces atteignent une hauteur de cinq à quinze mètres. Les bambous, graminées gigantesques de la zone torride, offrent un tronc ligneux comparable à celui des palmiers, avec lequel il peut souvent rivaliser en dimension. A l'aspect des vergers dont il perfectionne les fruits, des *graminées* que sa main multiplie sur toute la terre, des animaux terribles qu'il dompte et qu'il conduit avec un roseau, l'homme se croit l'être le plus puissant de la nature. (L.-Martin.) Peut-être le seul genre des *graminées* pourrait-il fournir aux besoins de tous les animaux. (B. de St-P.)

— S'empl. au sing. Une graminée. Le bambou est une graminée.

GRAMINICOLE. adj. des 2 g. (ét. lat., *gramen*, gazon ; *colo*, j'habite). Bot. Qui vit sur les chaumes arides. Agaric graminicole.

— Entom. Qui vit dans les ...

... graminicole.

GRAMINIFOLIÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *gramen*, gazon ; *folium*, feuille). Bot. Qui a des feuilles semblables ou analogues à celles des graminées Octomérie graminifoliée. Plantes graminifoliées.

GRAMINIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *gramen*, gazon ; *forma*, forme). Qui ressemble à une graminée. Plante graminiforme. Sagittaire graminiforme.

GRAMINOLOGIE. s. f. (ét. lat., *gramen*, gazon ; et du gr. λόγος, discours). Didact. Syn. d'Agrastologie, dans quelques auteurs.

GRAMM. Abréviation du mot grammaire.

GRAMMAIRE. s. f. (du gr. γράμμα, peinture, trait, ligne, lettre). La science du langage, c'est-à-dire la science des signes de la pensée considérés dans leurs éléments, leurs modifications et leurs combinaisons. Pris dans un sens littéral, le mot *grammaire* est l'art de graver, de tracer les lettres pour exprimer ses pensées par écrit. Mais depuis qu'on a fait l'application des règles de la langue écrite à la langue parlée, la grammaire est devenue la science du langage en général. La grammaire a pour objet de déterminer les différentes espèces de mots qui correspondent aux différentes espèces d'idées ; d'indiquer les variations que les mots subissent dans leurs formes pour exprimer les diverses modifications et les nuances les plus délicates de la pensée ; enfin de faire connaître les rapports des mots entre eux, et les règles d'après lesquelles ils se combinent et se réunissent en phrases pour rendre les combinaisons des idées. Grammaire raisonnée. Grammaire universelle. La *grammaire* est la loi du discours, la règle infaillible des langues ; qui l'ignore doit renoncer à rien savoir. (Bacon.) C'est l'instinct commun à tous les hommes qui a fait les premières *grammaires* sans qu'on s'en aperçût. (Volt.) L'analyse logique est le fondement de la *grammaire.* (Champagn.) La *grammaire*, bien comprise, peut se confondre avec la bonne métaphysique et la bonne logique ; elle pose même les fondements de la morale naturelle ; elle est d'un grand secours dans l'étude des lois positives, en ce qu'elle apprend à les interpréter, à les juger au besoin, à les corriger ; elle a de plus l'inappréciable avantage de rendre les autres sciences plus claires et plus parfaites. (Id.) Les anciens cultivaient la *grammaire* avec un soin tout particulier ; ils la regardaient comme le premier degré d'initiation à l'étude des sciences et des arts. (Id.) L'alliance de la philosophie et de la *grammaire* devrait donc être aussi commune qu'elle paraît naturelle. (Marast.) Apprend-on dans la *grammaire* à composer un chant de l'Iliade, une tragédie de Corneille ? (Napoléon.)

La *grammaire*, du verbe et du nominatif,
Comme de l'adjectif avec le substantif,
Nous enseigne les lois. (Molière.)

. . . Quoi ! toujours, malgré mes remontrances,
Heurter le fondement de toutes les sciences,
La *grammaire*, qui fait régenter jusqu'aux rois,
Et les fait, la main haute, obéir à ses lois. (Id.)

— *Grammaire générale.* La science raisonnée des principes immuables et généraux de la parole prononcée ou écrite dans toutes les langues. La *grammaire* générale, faisant abstraction de tout ce qui est particulier aux langues, enseigne les moyens dont tous les peuples se sont servis pour exprimer la pensée par la parole, et pour la peindre par l'écriture. (Encycl.)

— *Grammaire particulière.* L'art de faire concorder les principes immuables et généraux de la parole prononcée ou écrite, avec les institutions arbitraires et usuelles d'une langue particulière. Grammaire latine. Grammaire grecque. Grammaire de la langue latine, de la langue grecque. Grammaire française. Grammaire italienne. Grammaire allemande. Grammaire turque, arabe, espagnole, etc. Charlemagne, le grand empereur, ne dédaigna pas de composer lui-même une *grammaire* de la langue germanique, ouvrage malheureusement perdu. (Encyc.)

— La grammaire générale est une science, parce qu'elle n'a pour objet que la spéculation raisonnée des principes immuables et généraux de la parole ; une grammaire particulière est un art, parce qu'elle envisage l'application pratique des principes généraux de la parole aux institutions arbitraires et usuelles d'une langue particulière. Une grammaire particulière n'est en effet qu'un recueil de règles. De là cette définition qu'on lit au commencement de toutes les grammaires élémentaires et qui est aussi la seule que donne l'Académie, qui ne se pique guère d'être à la hauteur d'une science aussi importante : *La grammaire est l'art de parler et d'écrire correctement.* Lorsqu'une grammaire est tout à la fois générale et particulière, alors c'est un art-science, ou plutôt une science-art.

— *Grammaire comparée.* Partie de la science grammaticale qui a pour objet l'étude comparée de plusieurs langues.

— *Grammaire universelle.* Celle qui dirait exactement tout ce qui est commun à toutes les langues, et qui, en outre, ne dirait que cela, ou bien qui expliquerait tous les principaux procédés grammaticaux de toutes les langues de l'univers sans exception. Malgré les étonnants progrès que fait chaque jour la linguistique, il nous semble permis de regarder la composition d'un tel ouvrage comme aussi chimérique que le beau projet de la langue universelle.

— Livre où sont exposées les règles d'une langue, du langage. Acheter une grammaire. La ...

Dumarsais. La grammaire de Beauzée. La grammaire de Condillac. La grammaire de Wailly. La grammaire de Lhomond.

— Le mot *grammaire*, lorsqu'il est pris matériellement, c'est-à-dire comme mot, est masculin, et c'est à tort que Molière lui a donné le genre féminin dans ces vers :

Veux-tu toute ta vie offenser la grammaire ?
— Qui parle d'offenser grand'mère ni grand-père ?
— O ciel ! *grammaire est prise* à contre-sens par toi.

C'est comme s'il y avait. Le mot *grammaire* est pris à contre-sens par toi.

— *Classes de grammaire.* Classes qui, dans les colléges, précèdent les humanités, et qui ont pour objet les éléments des langues qu'on y enseigne.

GRAMMAIRIEN. s. m. Celui qui écrit sur la grammaire ; qui fait son étude spéciale de la science du langage, qui étudie le langage dans ses rapports avec l'idéologie. Suivant l'Académie, le grammairien est *Celui qui enseigne la grammaire ;* cette définition nous paraît plus que mesquine, et nous donne la mesure du cas que l'on fait au palais des quarante de cette science qu'Aristote, Cicéron, Quintilien, Fénelon, avaient eu si haute estime. Sans doute Voltaire avait raison lorsqu'il couvrait de ridicule tous ces enfileurs de mots, qui, sous le nom de *grammairiens*, passaient leur vie à construire et déconstruire le matériel de la phrase, impuissants qu'ils étaient à s'élever jusqu'aux idées. Mais telle n'est pas la science grammaticale cultivée de nos jours par les hommes qui, puisant leurs lumières dans les savants écrits de Bacon, de **Locke, de Condillac,** de Dumarsais, de Laromiguière, de Destutt-Tracy, etc., étudient le mécanisme et le génie des langues, en prenant pour guide le flambeau de l'idéologie, bien persuadés que si la parole est à la fois l'expression et l'analyse de la pensée, c'est à la parole que l'art du raisonnement doit demander ses plus grands ou plutôt ses seuls auxiliaires. Celui qui enseigne la grammaire, comme dit l'Académie, n'est pas toujours un grammairien, tant s'en faut. Est-ce que par hasard on a jamais dit, à moins que ce ne soit ironiquement, que celui qui enseigne les mathématiques était un mathématicien ? Celui qui enseigne la grammaire est tout simplement un professeur de grammaire, il peut aussi être un grammairien, mais l'un n'est pas la conséquence de l'autre, et *vice versa.* Nous engageons l'Académie à être dorénavant un peu moins irrévérencieuse envers une classe de savants qui ont rendu de si grands services à la philosophie du langage, et qui certes seraient beaucoup mieux placés à l'Académie que certains grands personnages que leur inutilité complète peut seule faire remarquer, et Dieu fasse grâce à tous ceux qui sont dans ce cas. Un bon grammairien. Un savant *grammairien* court risque de composer une grammaire trop curieuse et trop remplie de préceptes. (Fén.) Un *grammairien* peut être un très-mauvais auteur ; un bon auteur, un mauvais *grammairien.* (Boiste.) Les Français sont les premiers *grammairiens* de l'Europe. (Id.) La célèbre école d'Alexandrie dut une partie de sa gloire à d'habiles *grammairiens*, parmi lesquels brilla le judicieux Aristarque, dont le nom est devenu celui de tout critique éclairé et consciencieux. (Champ.)

— Dans l'antiquité grecque et romaine, la grammaire comprenait l'explication des poètes, la connaissance de l'histoire, l'interprétation du vrai sens des mots, et les règles de la prononciation. Les illustres grammairiens d'Alexandrie, Démétrius de Phalère, Philétas de Cos, Aristarque, Aristophane de Byzance, étaient ce que nous appelons des philologues, des critiques, des littérateurs. Il faut donner au mot *grammairien* un sens plus étendu encore pour l'appliquer, avec les anciens, aux travaux de Denys d'Halicarnasse, d'Athénée, de Proclus, d'Aulu-Gelle, de Macrobe, etc.

— Par abus, il se dit pour Grammatiste, enfileur de mots, peseur de diphthongues.

Petits *grammairiens*, grands précepteurs des sots,
Qui pesez la parole et mesurez les mots. (Voltaire.)

GRAMMAIRIEN, IENNE. adj. De grammaire, qui est fondé sur la grammaire. Dispute grammairienne. Procès grammairien. Trouble grammairien. Définissez les termes, car les troubles d'ici-bas sont presque tous *grammairiens.* (Mont.) Voyez l'ancienne école d'Alexandrie rouler sans cesse dans un cercle étroit de subtilités *grammairiennes*, au milieu d'une multitude de livres et de bibliothèques. (Virey.)

GRAMMAIRIENNE. s. f. Femme qui fait son étude principale de la grammaire, qui écrit sur la grammaire.

GRAMMATAIRE. s. m. Philol. Alphabet ou collection des lettres d'une langue disposées dans un ordre philosophique. Une langue qui n'a pas un bon *grammataire* n'aura jamais un dictionnaire passable. (Ch. Nodier.)

GRAMMATICAL, ALE. adj. Qui appartient à la grammaire. Principes grammaticaux. Science grammaticale. Connaissances grammaticales. La grammaire leur apprendra à former un système régulier des connaissances *grammaticales* qu'ils ont acquises, et dont la plupart sont déjà liées dans leur esprit. (Marmont.) La première chose à faire pour découvrir aux jeunes gens les principes *grammaticaux*, c'est de travailler sur le fond que la nature fournit à l'instituteur. (Id.) Chez les Grecs, Platon, l'un des plus brillants génies de la philosophie, passe ...

cherches *grammaticales.* (Champ.)

— Qui est selon les règles de la grammaire. Construction grammaticale. Façon de parler grammaticale. Discours grammatical. Cette phrase n'est pas grammaticale. Presque toutes les fautes *grammaticales* ne sont qu'un désordre, un trouble, une interruption dans la génération des idées. (Boiste.)

GRAMMATICALEMENT. adv. Selon les règles de la grammaire. C'est si peu de chose qu'un pur grammairien, que, pour bien parler, il ne faut pas discourir trop *grammaticalement.* (Lam.-Levay.)

GRAMMATISÉ, ÉE. part. pass. du v. Grammatiser. S'empl. adjectiv. Phrase grammatisée.

GRAMMATISER. v. a. 1re conj. (rad. *grammaire*). Rendre grammatical, faire rentrer naturellement dans un ordre, un classement grammatical ; rattacher aux règles grammaticales. Grammatiser un mot, une phrase.

GRAMMATISTE. s. m. Ant. gr. Celui qui

enseignait les éléments de la grammaire aux enfants, comme on enseigne à lire et à écrire.

— Signifie quelquefois parmi nous, Celui qui enseigne la grammaire, celui qui fait profession de l'enseigner.

— Par mépris, Éplucheur de phrases qui insulte au génie à raison de quelques légères infractions aux règles de la grammaire.

GRAMMATISTIQUE. s. f. Philol. Nom que les Grecs donnaient à la science que nous nommons Grammaire élémentaire. La grammatistique était la seule science qui fût connue en fait de grammaire. ‖ Ce mot est employé dans certains manuels, surtout allemands, pour désigner la science de la grammaire.

— S'est dit pour Abus des subtilités grammaticales.

GRAMMATITE. s. f. Minér. Substance minérale blanche, disposée en cristaux rhomboïdaux, aplatis, divergents et basilaires.

GRAMMATITEUX, EUSE. adj. Minér. Qui renferme des parties de grammatite. L'ophiolite grammatiteux renferme des aiguilles disséminées de grammatite.

GRAMMATOLOGIE s. f. (ét. gr., γράμμα, lettre; λόγος, discours). Traité de la grammaire. ‖ Traité des lettres de l'alphabet.

GRAMMATOLOGIQUE. adj. des 2 g. Qui concerne la grammatologie.

GRAMMATONCULE. s. des 2 g. Petit grammairien, mauvais grammairien. Terme de mépris. Ce n'est qu'un grammatoncule.

GRAMME. s. m. (du gr. γραμμή, trait de plume). Métrol. Unité des mesures de pesanteur dans le système métrique. Le gramme est le poids d'un centimètre cube d'eau distillée, considérée dans le vide à son maximum de densité, c'est-à-dire à 4° 4 centigrades au-dessus de zéro. Il vaut un peu moins de 19 grains du poids de marc. Il est contenu dix fois dans le décagramme, cent fois dans l'hectogramme, mille fois dans le kilogramme et dix mille fois dans le myriagramme.

GRAMMIQUE. s. f. Bot. Plante annuelle à tiges linéaires très-grêles, blanche, qui n'a point de feuilles ni de racines, mais dont les rameaux s'entrelacent et s'attachent aux plantes voisines.

GRAMMISTE. s. m. Ichthyol. Genre de poissons qui se rapprochent beaucoup des microptères.

GRAMMITE. s. f. (du gr. γράμμα, lettre). Min. Nom de plusieurs pierres dont les couleurs présentent quelque ressemblance avec des caractères ou des figures rectilignes.

GRAMMITE. s. m. Genre de fougère établi aux dépens des donadilles, sur une vingtaine d'espèces dont dix-neuf sont exotiques. Le grammite linéaire. Le grammite nain.

GRAMMOMÈTRE. s. m. (ét. gr., γράμμα, lettre; μέτρον, mesure). Techn. Instrument pour régler les lettres, l'écriture; sorte de diviseur utile aux dessinateurs.

GRAMMONT (Famille de). Branche de la maison des barons *de Granges*, qui prit son nom d'un château fort situé entre Vésoul et Montbéliard, et ruiné par Louis XI. Cette famille a fourni entre autres personnages remarquables, trois archevêques qui se sont immortalisés dans la mémoire des Comtois, par leurs vertus, leur générosité et leurs nombreuses fondations.

GRAMMONTIN. s. m. Hist. relig. Membre d'un ordre religieux fondé dans le XIe siècle, par Etienne, fils d'un vicomte de Thiers en Auvergne, et qui, à la mort de son fondateur, alla s'établir dans un lieu nommé Grammont, d'où il tira son nom.

GRAMMOPÉTALE. adj. des 2 g. (ét. gr., γραμμή, ligne; πέταλον, pétale). Bot. Qui a des pétales linéaires. Potentille grammopétale.

GRAMMOZOAIRE. adj. des 2 g. (ét. gr., γραμμή, ligne; ζῶον, animal). Zool. Qui est animal et en forme de ligne. Vers grammozoaires. ‖ GRAMMOZOAIRES. s. m. pl. Type d'organisation animale, comprenant les vers internes et externes, animaux chez lesquels prédomine la dimension en longueur du corps. Les grammozoaires. ‖ On dit aussi Un grammozoaire.

GRAMMURE. adj. des 2 g. (ét. gr., γραμμή, ligne; οὐρά, queue). Zool. Qui a la queue courte et grêle.

... famille illustre, originaire du Bigorre, qui se divise en *branche d'Aure* et en *branche du Dauphiné*. Elle a donné à la France des hommes remarquables qui se sont surtout distingués dans la carrière des armes.

GRANADILLE. s. f. Bot. Syn. de Fleur de passion, genre assez nombreux en espèces, et qui est le type de la famille des passiflorées.

GRANAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *granarius*; rad. *granum*, graine). Zool. Qui vit dans les grains, qui ravage les greniers. Insecte granaire. Oiseau granaire.

GRANATIQUE. adj. des 2 g. (rad. *granat*). Minér. Qui contient des grenats disséminés. Roche granatique.

GRAND, ANDE. adj. (du lat. *grandis*). Fort étendu dans ses dimensions; ample, vaste, spacieux, de haute taille; qui dépasse la hauteur, la largeur, la profondeur moyenne. De grands monuments. Un homme grand. Une grande femme. De grande taille. Grand cheval. Grand arbre. Grande maison. Grande distance. Faire de grands pas. Une grande ouverture. Il y a de grands jours dans cette muraille. Un grand trou. Un grand précipice. Avoir les yeux grands et bien fendus. Un grand fleuve. Le grand chemin. Une grande rue. Un grand vase. Une grande salle. Une grande ville. Une grande voiture. Un grand panier. Les pyramides ont été appelées de *grands* monuments, par rapport à nous, quelque nulles que soient leur masse et leur élévation à côté de celle d'une petite montagne. Les choses ne sont donc grandes que proportionnellement à d'autres qui le sont beaucoup moins, et l'on peut dire qu'il en est de même pour les personnes: les catégories qu'on pourrait établir pour les grandes choses comme pour les grands hommes varieraient à l'infini. La *grande* taille pour les hommes est depuis cinq pieds quatre ou cinq pouces jusqu'à cinq pieds huit ou neuf pouces. (Buff.) Paris, Rouen et le Havre ne forment qu'une seule ville dont la Seine est la *grande* rue. (Napol.) Creteil est un village traversé par la *grande* route de Paris à Troyes. (Dulaure.) Un *grand* fleuve a pour château d'eau une montagne à glace avec un lac à son pied qui en reçoit les fontes. (Id.) Quatre *grands* fleuves, ayant leurs sources dans les mêmes montagnes, divisaient ces régions immenses. (Chateaub.) Les palmiers ne sont donc que de *grandes* herbes, en rapport, comme elles, par leurs pousses, avec le cours de la lune. (B. de St-P.) Comme nous étions tous fatigués, nous quittâmes volontiers le *grand* chemin pour gagner des saules que nous aperçûmes au pied d'une colline à dix ou douze cents pas du village. (Le Sage.) Les Suédois sont *grands*. (Volt.) Les écailles du cheilodiptère macrolépidote sont *grandes*. (Lacépède.) Le centronote nègre a l'ouverture de la bouche assez *grande*. (Id.) Le secrétaire a la hauteur d'une *grande* grue. (Buff.)

> Je ne le voyais pas;
> Mais je l'oyais marcher, sans rien dire, à *grands* pas.
> (Molière.)

— L'Académie prétend que l'adjectif *grand* se dit aussi pour marquer *simplement* différence ou égalité de dimension entre les objets que l'on compare. A quoi songeait donc l'Académie lorsqu'elle fit cette remarque? Comment, quand on dit *votre maison est plus grande, est moins grande que la mienne*, c'est le mot *grand* qui a la propriété de marquer la différence ou l'égalité de dimension? N'est-il pas évident que cette différence résulte de l'adverbe *plus* ou *moins*? Bornons-nous donc à dire que *grand*, comme la plupart des adjectifs, s'emploie avec les adverbes de comparaison, pour exprimer le degré d'élévation, de hauteur, d'étendue, de largeur, de profondeur, etc. Votre fils est plus grand que le mien. Sa maison est moins grande, est aussi grande que la mienne. La salle n'est pas assez grande pour contenir tant de monde. Ce vase est beaucoup trop grand. Les plus *grands* courants d'eaux vives qu'il y ait au monde sortent tous des montagnes à glaces. (B. de St-P.) La chose du monde la plus *grande* est le ciel, parce qu'il renferme tous les êtres. (Fén.)

— Se prend quelquefois pour Long. Une grande perche. Tracer une grande ligne sur du papier. Avoir de grands cheveux. Un grand manteau. Ecrire une grande lettre. Sa pipe fit crisper le *grand* nez du grand roi. (Barth.)

— Qui commence à croître. Cet enfant est déjà bien grand Cet enfant se fait grand. Quand vous serez grand, quand vous serez plus grand. Il n'est pas encore assez grand pour sortir seul. Elle est déjà grande fille. Il est déjà grand garçon.

— Dans ce sens il se dit aussi des animaux et des végétaux. Ce jeune chien est déjà grand. Ce bois commence à devenir grand. Les blés sont déjà grands.

— Qui passe un peu la mesure ordinaire, la mesure déterminée. Dans cette acception, *grand* équivaut à *plus de*. Il y a deux grandes lieues d'ici là. Nous attendîmes deux grandes heures. Il y a deux grands mois que j'attends après.

— Qui se fait avec solennité, avec pompe. Une grande fête. Une grande cérémonie. Un grand appareil. Un grand spectacle. Un grand concert.

— Qui se fait avec apprêt, avec affectation, avec emphase, avec empressement. Un grand dîner. De grands compliments. De grands gestes. De grandes démonstrations d'amitié. Faire une grande toilette.

— Exagéré, pompeux, emphatique. De ...

... ces grands mots ne sauraient m'imposer.

— Dont l'effet, la violence, l'impétuosité, surpassent la mesure ordinaire. Il se dit au physique et au moral. Une grande force. Un grand mouvement. Une grande vitesse. Un grand bruit. De grands cris. De grands murmures. Un grand froid. Un grand vent. Une grande chaleur. Une grande pluie. Un grand orage. Une grande tempête. Un grand fardeau. Une grande fatigue. Un grand fléau Une grande calamité. Une grande misère. Un grand appétit. Là le chantre à *grand* bruit arrive et se fait place. (Boil.) On répète à *grands* cris votre aimable refrain. (Berch.) Il n'y avait que sa femme qui distribuait du lait à cinq ou six petits enfants d'un *grand* appétit. (B. de St-P.) Ces deux arbres conservent leurs fruits au sein des neiges, et dans les plus *grandes* rigueurs de l'hiver. (Id.) Le cygne nage si vite, qu'un homme marchant rapidement au rivage, a *grande* peine à le suivre. (Buff.) Au premier bruit du départ de la famille royale il se manifeste une *grande* agitation dans Madrid. (L. Gallois.) Sept jours après, nos soldats entraient dans les murs déserts et silencieux de la *grande* Moscou, dont le nom rappelle de si *grands* désastres. (Champag.) Il n'y a pas de plus *grand* malheur que de n'avoir jamais été dans l'adversité. (Trad. de Démét.) Nos plus *grands* maux nous viennent de nous. (J.-J. Rouss.)

> Qui sait, lorsque le sort nous frappe de ses coups,
> Si le plus *grand* malheur n'est pas un bien pour nous?
> (Ducis.)

— Important, principal. Un grand principe. Une grande maxime de morale. Un grand dessein. Le grand point est d'obtenir le consentement du père. Son *grand* dessein a été d'affermir l'autorité du prince. (La Bruy.) C'est avoir fait un *grand* pas dans la finesse, que de faire penser de soi que l'on n'est que médiocrement fin. (Id.) Le bonheur est notre *grande* affaire. (Boiste.) Le fat fait un *grand* calcul de ses revenus. (Desmahis.) Je veux vous en donner une marque certaine en vous faisant une confidence qui vous sera d'une *grande* utilité. (Le Sage.)

> Quand j'ai donné ma parole une fois,
> Il faut des motifs d'un *grand* poids. . . . .
> (Beaum.)

— Pénible, difficile. Vous entreprenez là une grande affaire. Une grande difficulté. Un grand obstacle. De grands travaux. Un grand fardeau.

> Pour moi, je vous l'avoue, encor que son retour
> En un *grand* embarras jette ici mon amour. (Molière.)

— Abondant, nombreux, considérable, immense. Une grande quantité de fruits. Une grande somme d'argent. Un grand nombre d'hommes. Une grande armée. Une grande compagnie. Un grand troupeau. Un grand peuple. Un grand concours. De grands biens. De grandes richesses. Une grande fortune. Les mousses croissent sur les rochers les plus arides, et nulle part on n'en trouve en si *grande* abondance que dans les contrées les plus septentrionales. (B. de St-P.) La substance farineuse est renfermée en masse dans un *grand* nombre de racines. (Id.) Dans les *grandes* sociétés on n'apprend qu'à haïr les hommes. (J.-J. Rouss.)

— Extrême, excessif, profond, vif. Se dit des choses physiques et des choses morales. Une grande dureté. Une grande mollesse. Une grande élasticité. Une grande laideur. Etre d'une grande douceur, d'une grande faiblesse. Avoir de grands chagrins. Etre animé d'un grand zèle. Grand amour. Grande amitié. Avoir de grandes obligations à quelqu'un. Etre en grande vénération. J'espérais un *grand* plaisir de cette co... mes espérances ne furent pas trompées. (A... rt.) La lecture était le plus *grand* passe-temps de l'empereur. (Las-Cases.) Waverley était habitué à ...re du vin qu'avec la plus *grande* modération. (Defauc.) J'ai lu ces livres avec *grand* soin, mais je n'y en ai point trouvé de tels. (J.-J. Rouss.) Votre inquiétude m'en donne une très-*grande*. (Id.) Que je sens à vous voir une *grande* allégresse! (Mol.) En peu de temps les *grandes* craintes succèdent aux *grandes* espérances. (B. de St-P.) Si les sages n'amassent pas de *grands* biens, c'est par un pur mépris pour les richesses. (Fén.)

> Oui, c'est un *grand* plaisir que toutes ces tendresses,
> Ces propos si gentils et ces douces caresses. (Molière.)

— Dans cette acception il se dit aussi en mauvaise part. Commettre un grand crime. Grande méchanceté. Grande dissimulation. Grande avarice. Le parjure est-il un crime moins *grand* que l'adultère? (Fén.)

— Élevé, étendu, puissant. Une grande naissance. Une grande puissance. Une grande autorité. Un grand crédit. Une grande réputation. Un grand nom. Un grand poste. Une grande place. Une grande considération. Aucun législateur n'a jamais eu un si *grand* nom parmi les hommes. (Boss.) Quand on n'a rien de *grand* que la naissance, on est et l'on paraît d'autant plus petit que cette naissance est *grande*. (Del.)

— Magnanime, généreux, noble. Un grand cœur. Une grande âme. Déployer un grand caractère. Se montrer grand. Concevoir une grande pensée. Avoir de grands desseins. Laisser de grands souvenirs. Faire quelque chose de grand. Se signaler par de grandes actions. Avoir un grand mérite, de grands talents, de grandes vertus, de grands vices. Les *grandes* pensées viennent du cœur. (Vauven.) On ne peut avoir l'âme *grande* ou l'esprit un peu pénétrant sans quelque passion pour les lettres. (Id.) Albert de Walstein eut l'esprit *grand* et hardi. (Sarras.) L'essence de la grandeur est d'aimer tout ce ... *des* choses, il faut vivre comme si on ne devait jamais mourir. (Vauven.) On ne s'élève point aux *grandes* vérités sans enthousiasme. (Id.) Il y a quelque chose de *grand* à réprimer ses passions quand on peut les satisfaire. (Louis XIV.) Il n'est rien de beau, de doux, de *grand* dans la vie, que les choses mystérieuses. (Chateaub.)

> Attale a le cœur *grand*, l'esprit *grand*, l'âme *grande*,
> Et toutes les vertus qui forment un *grand* roi.
> (Th. Corneille.)

— Appliqué à un peuple, à une nation, à un homme, l'adjectif *grand* indique en eux quelque chose de remarquable, de hors ligne. Un grand peuple. Une grande nation. Un grand homme. Ce n'est qu'après avoir bien pesé tous ses mérites qu'on peut dire d'un homme qu'il est *grand* homme. (Barr.) Le *grand* homme est une exception rare, apparaissant de temps à autre pour nous rappeler la petitesse originelle de notre esprit et de nos facultés; il doit réunir d'autant plus de capacité, de prudence, de pénétration, de magnanimité, de vertus et d'amour de l'humanité, que tous les regards sont fixés sur lui. (Id.) Celui qui dompte la fortune mérite seul le nom de *grand*. (J. B. Rouss.) N'appelez un homme *grand* qu'après sa mort. (Max. gr.) Tout chrétien est né *grand*. (Mass.) Evoque devant moi les *grands* hommes: je veux les voir et converser avec eux. (Thomas.) Et la France, combien elle eût été consternée si, tandis qu'elle se croyait *grande*, *grande* à jamais, elle eût entrevu dans une page de ce redoutable livre du Destin, les traités de 1815. (Thiers.) Enfin Condé m'a semblé un *grand* homme. (Lenet.) L'amitié d'un *grand* homme est un bienfait des dieux. (Volt.) Un *grand* homme, dans quelque genre que ce soit, à quelque époque du monde, dans quelque peuple qu'il paraisse, vient pour représenter une idée, telle idée, et non pas telle autre, tant que cette idée a de la force et vaut la peine d'être représentée, pas avant, pas après. (Cousin.) Quand il n'y a rien de grand à faire, le *grand* homme est impossible. (Id.)

> Trop d'exemples d'ailleurs ont appris à la France
> Qu'un *grand* homme appartient à qui le récompense
> (De Belloi.)

— Qui est fort au-dessus des autres par sa naissance, son pouvoir, sa dignité, sa richesse, etc. Les grands officiers de la couronne. Les grands dignitaires de l'Etat. Un grand personnage. Un grand seigneur. Un grand roi. Un grand prince. Une grande reine. Une grande dame. Oh! ce sont de *grandes* dames, de bien *grandes* dames! (Al. Dumas.) Au moins apprenez-moi si elle m'aime encore au milieu de ces *grands* seigneurs qui parlent au roi et qui la vont voir. (B. de St-P.) Le caractère de la véritable grandeur est noble et facile, et fait que les princes nous paraissent *grands* et très-*grands*, sans nous faire sentir que nous sommes petits. (La Bruy.) Il n'est pas nécessaire parce qu'un tel est un *grand* seigneur, que je l'estime, mais il est nécessaire que je le salue. (Fontenelle.) Pour *grands* que soient les rois, ils sont ce que nous sommes. (Corn.)

— Remarquable par quelque qualité éminente, par quelque talent supérieur. Un grand capitaine. Un grand guerrier. Un grand politique. Un grand philosophe. Un grand orateur. Un grand poète. Un grand peintre. Un grand musicien. Un grand artiste. Le *grand* homme d'Etat est celui dont il reste de grands monuments utiles à la patrie. (Volt.)

— Se dit principalement de Dieu. Dieu seul est *grand*. (Mass.) Dieu est bon, parce qu'il est *grand*. (J.-J. Rouss.)

— Se dit aussi en mauvaise part. Un grand scélérat. Un grand criminel. Un grand coquin. Un grand ignorant. Un grand poltron. Un grand lâche. Un grand menteur. Un grand joueur. Un grand buveur. Un grand ivrogne.

— Surnom de quelques princes et de quelques personnages illustres, qui se sont élevés au-dessus des autres par leurs actions héroïques par leur mérite extraordinaire. Dans ce sens, il est toujours précédé de l'article, et se met à la suite du substantif. Alexandre le Grand. Henri le Grand. Saint Grégoire le Grand. Albert le Grand.

— Il peut quelquefois se mettre avant le substantif, lorsqu'on parle seulement du mérite du personnage. Le grand Alexandre. Le grand saint Magloire. Le grand saint Paulin. Le grand Grégoire. Le grand Athanase. La grande et pieuse Anne d'Autriche. Le grand cardinal de Richelieu. Le grand saint Louis. Le grand Malherbe. Le grand Arnaut.

— Titre de certains dignitaires, de certains officiers qui en ont d'autres sous eux. Grand maître de l'Université. Grand chancelier de la Légion d'honneur. Grand référendaire.

— Il y avait autrefois, en France, un grand maître de la maison du roi, un grand maître de l'artillerie, un grand maître des eaux et forêts, un grand prévôt, etc. Grand maître des cérémonies. Grand chambellan. Grand aumônier. Grand écuyer. Grand veneur, etc. Grand prêtre. Grand pontife. Grande prêtresse, etc.

— Est également le titre de divers princes souverains. Le Grand Seigneur. Le Grand Turc. Le Grand Khan. Le Grand Mogol. Le grand-duc de Toscane. Le grand-duché de Toscane.

— Titre donné aux chefs de certains ordres. Grand maître de Malte. Grand maître de l'ordre Teutonique. Grand maître de Saint-Lazare. Le roi est le chef souverain et le grand maître de la Légion-d'Honneur. Grande maîtrise.

— ... des mêmes ordres. Grand prieur de France. Grand officier de la Légion-d'Honneur. Grand'-croix. Grand cordon.

— Se dit aussi de certaines charges de divers monastères d'hommes et de femmes. Grand prieur de Cluny. La grande prieure de telle abbaye.

— *Grand à*. Les plus *grands* à ses yeux, sont ceux qui sont les plus saints. (Mass.)

— *Grand dans*. Grand dans le repos et dans l'action. Etre grand dans la postérité. Il sera toujours *grand* dans nos histoires. (Mass.) Il faut être utile aux hommes pour être *grand* dans l'opinion des hommes. (Id.) Si la religion élève le chrétien au-dessus de sa vertu même, elle le rend encore plus *grand* dans le secret du cœur, et aux yeux de Dieu que devant les hommes. (Id.)

— *Grand en*. Un roi plus *grand* en sagesse, en vaillance. (Boil.)

— *Grand par*. Grand par son mérite. Grand par sa naissance. Qu'on est *grand* quand on

l'est par la foi ! (Mass.) Il parut le plus *grand* de tous les hommes, tant par les prodiges qu'il avait faits en personne, que par ceux qu'il fit faire à ses généraux. (Boss.) L'homme seul est *grand* par la pensée et sublime par ses méditations. (A. Mart.)

— *Grand dans... par.* Cet homme si *grand* dans l'adversité, par son courage; dans la prospérité, par sa modestie; dans les difficultés, par sa prudence; dans les périls, par sa valeur; dans la religion, par sa piété. (Fléch.)

— *Marcher à grandes journées.* Faire plus de chemin que d'autres n'en font ordinairement dans une journée. Le czar s'avançait à *grandes* journées avec une armée de quarante mille Russes. (Volt.)

— *Le grand monde.* La société distinguée par les richesses, par les dignités de ceux qui la composent. Voir le grand monde. Aller dans le grand monde.

— Fam. *Une grande personne.* Se dit d'une personne faite, par opposition aux enfants. Les enfants veulent imiter les *grandes* personnes. (Acad.)

— Fam. *Les grands parents.* Les plus considérables d'entre les proches parents. Consulter les grands parents. J'ai ouï dire à mes grands parents.

— Fam. *Trancher du grand seigneur.* Faire le grand seigneur. || Ironiq. Il est devenu grand seigneur. C'est maintenant un grand seigneur.

— *Le grand air.* L'atmosphère dans un lieu découvert, par opposition à l'air renfermé dans les habitations. S'exposer au grand air. Aller au grand air. Aller à la campagne respirer le grand air.

— *Un homme du grand air.* V. AIR.

— *Le grand remède, les grands remèdes.* Les préparations mercurielles qu'on employait pour guérir les maladies vénériennes.

— Fam. *Ils sont grands amis.* Ils sont extrêmement amis.

— *Grand merci.* V. MERCI.

— *Faire une chose de grand cœur.* La faire volontiers, avec empressement, avec plaisir.

— *Le grand Océan.* La mer Atlantique. Le scaye tacheté a été vu dans le *grand* Océan équinoxial par Commerson. (Lacépède.) L'hologymnose fascé vit dans le *grand* Océan équatorial. (Id.)

— *Les grandes Indes.* Les Indes orientales, par opposition à l'Amérique. Le barbu vert nous a été envoyé des *grandes* Indes. (Buff.)

— Papet. *Grand aigle, grand raisin.* Se dit d'une espèce particulière de papier. V. AIGLE, RAISIN.

— Alchim. *Le grand œuvre.* La pierre philosophale, la prétendue transmutation des métaux en or.

— *Grand Dieu !* Exclamation d'étonnement, de crainte, etc. Les païens disaient de même, et les poètes disent encore au pluriel *grands dieux !* V. DIEU.

— Fig. et fam. *Promettre, jurer ses grands dieux.* Promettre, jurer avec de grands serments.

— *Grand jour.* La lumière du jour, lorsque le soleil est tout à fait levé; le jour aux endroits où rien ne l'obscurcit, ne l'affaiblit. Attendre le grand jour. Examiner une étoffe au grand jour. || Fig. Grande publicité. Mettre au grand jour les actions de quelqu'un. Il n'ose se produire, il craint le grand jour. || Le grand jour de la publicité. Le grand jour de l'impression.

— Anc. organ. judic. *Grand jour.* V. JOUR. || *Grand conseil.* V. CONSEIL.

— *Grandes eaux.* Se dit de la crue extraordinaire des fleuves, des rivières. A l'époque des grandes eaux. || Se dit aussi des eaux qui s'élèvent en l'air au milieu des bassins, et y forment des jets, des bouillons, des gerbes, etc. Les grandes eaux de Versailles, de St-Cloud.

— Fig. et fam. *Nager en grande eau.* Être dans l'abondance, jouir d'une grande fortune, se trouver dans de grandes occasions d'avancer ses affaires.

— Prov. *Petite pluie abat grand vent.* Ordinairement, quand il vient à pleuvoir, le vent s'apaise. || Fig. Peu de chose suffit quelquefois pour calmer une grande querelle. || *Aux grands maux les grands remèdes.*

— Diff. gramm. La position de l'adj. *grand*, soit avant, soit après le mot *homme*, influe beaucoup sur sa signification. Ainsi l'on entend par *l'air grand*, une physionomie noble et qui … *grand air*, les manières d'un grand seigneur. *Un homme grand* signifie un homme de grande taille; *un grand homme* désigne un homme d'un génie extraordinaire, et qui a fait de grandes choses pour le bien de l'humanité.

— Quand il est seul, *grand* se met toujours avant le substantif, soit au physique, soit au moral. *Un grand orage, un grand malheur, de grands biens, un grand génie, un grand capitaine.* On ne doit pas imiter Molière, qui, pour le besoin de la rime, a dit : On a pour ma personne *une aversion grande* || Quand il est joint à un adverbe de comparaison, il peut dans certains cas se mettre avant ou après le substantif. *Un très-grand orage* ou *un orage très-grand*, *une très-grande prudence* ou *une prudence très-grande.*

— Par une singularité inexplicable, dit un critique, placé devant un petit nombre de mots féminins, l'adjectif *grand* perd sa voyelle, que remplace une apostrophe. On dit *grand'mère, grand'tante, grand'route, grand'croix*, etc. Quel est le motif de cette élision? Est-ce que l'on aurait craint qu'en prononçant *grande mère, grande tante*, on ne blessât des oreilles habituées à plus d'harmonie dans les mots? Mais on dit bien *une grande mer, une grande tente, une grande croix de bois*, etc. C'est donc un vieil usage respecté jusqu'à nos jours, mais dont on ne saurait raisonnablement motiver la durée. A cela nous répondrons que le mot *grand* était autrefois invariable quant au genre. La *grand* faveur. (St-Gel.) Les *grands* mers. (Marot.) De là vient qu'on écrit encore aujourd'hui, même sans apostrophe, Grand peine, grand pitié, sa mère grand.

— Hist. milit. *La grande armée.* Locution par laquelle on désignait, sous l'Empire, l'armée française quand elle était commandée par l'empereur Napoléon en personne. Les bulletins de la grande armée.

— *La grande nation, le grand empire.* La nation française, l'Empire français, lorsque Napoléon était parvenu au faîte de sa puissance.

— Chronol. *Grand mois.* Se dit, dans les chartes, du mois de juillet, qui a les plus longs jours de l'année.

— Anc. cout. *Grand acquit.* Droit qu'on levait à Libourne sur chaque vaisseau ou barque de sel qui se mettait en coutume.

— Hist. anc. *Très-grand et très-invincible.* Qualification qui a été donnée aux empereurs romains.

— Hist. *Grandes compagnies.* V. COMPAGNIE.

— Mus. *Grand jeu* ou *Grand chœur.* V. JEU et CHOEUR.

— Théât. *Grand opéra.* V. OPÉRA.

— Sc. hermét. *Le grand art.* Se disait, comme le grand œuvre, en parlant de la pierre philosophale.

— Anc. législ. *Grandes audiences.* Celles que le parlement consacrait aux causes des rôles, par opposition aux petites audiences.

— Bot. *Grand balai.* Le sida. || *Grand baume.* La tanaisie et la balsamite. || *Grand baumier.* Le peuplier noir et le baumier. || *Grand bleuet.* La centaurée de montagne. || *Grand douve.* La renoncule. || *Grand jonc.* Le roseau et les scyrpes. || *Grand mouron.* Le séneçon. || *Grand œil de bœuf.* L'adonide. || *Grand pardon.* Le houx. || *Grand soleil des jardins.* L'hélianthe. || *Grand soleil d'or.* Le narcisse.

— Entom. *Grand diable.* L'insecte lèdre.

— Ichthyol. *Grand cachalot.* Le physeter. || *Grand œil.* Un spare.

— Ornith. *Grand aigle de mer.* Nom vulgaire du faucon. || *Grand befroi.* L'oiseau fourmilier. || *Grand duc.* La chouette. || *Grand gosier.* Le pélican blanc. || *Grand grimpereau.* La sittelle, l'épeiche ou pic varié. || *Grand merle de montagne.* Le merle à plastron. || *Grand montain.* Le pinson. || *Grand moutardier.* Le martinet des murailles. || *Grand rouge-queue.* Le merle de roche.

— Bot. *Grande berce.* La brancursine. || *Grande éclaire.* La chélidoine. || *Grande marjolaine.* L'origan. || *Grande marguerite.* La chrysanthème. || *Grande perce.* La berce. || *Grande oreille de rat.* L'hiéracium auricula.

— Ichthyol. *Grande [illegible].* Le chétodon hemochus. || *Grand œ[illegible].* Nom vulgaire d'un spare. || *Grand [illegible].* Nom vulgaire du germon, un [illegible].

— [illegible] *Grande grive.* La draine. || *Grande [illegible].*

— Prov. [illegible] *grand, grand il faut.* Ceux qui ont beaucoup de bien n'épousent ordinairement que des personnes également riches.

— L'adjectif *grand*, sert à former les noms composés ci-après :

— GRAND-ANTHROPOKAIE. s. m. Grand inquisiteur. Mot forgé par Voltaire. V. ANTHROPOKAIE.

— GRAND-BARRAGE. s. m. Sorte de linge ouvré, qu'on fabrique en Normandie.

— GRAND-BEAU. s. m. Perle factice soufflée avec du cristal teint.

— GRAND-BLANC. s. m. Morceau d'amadou de quatre ou cinq pouces de long. || Ancienne monnaie de France.

— GRAND-BOURG OU MARIGOT. Géogr. Ch.-l. de l'île Marie-Galante, dépendant de la Guadeloupe, colonie française dans les Antilles, au Sud de l'île; 1,400 hab.

— GRAND-BRIN. s. m. Comm. Sorte de toile …

— GRAND-CAEN. s. m. Comm. Toile de Bretagne. V. DAMAS.

— GRAND-CANAL. Géogr. Canal de l'État de New-York, d'Albany à Buffalo; il a 180 lieues de long. On l'appelle aussi *Canal d'Érié.*

— GRAND'CHAMBRE. s. f. Première chambre d'un parlement, d'un tribunal. Ce nom fut donné à cette chambre, parce que, lors de la division du parlement en deux chambres (la grand'chambre et la chambre des requêtes), sous Louis le Hutin, la grand'chambre était chargée des plus grandes causes.

— GRAND-CHAMBRIER. s. m. Anc. admin. Président d'une grand'chambre.

— GRAND-CHANTRE. s. m. Dignité de premier chantre d'une cathédrale.

— GRAND'CHOSE. s. f. Chose considérable. Cette expression est familière et s'emploie le plus souvent avec la négation dans le sens de *pas beaucoup.* Vous ne valez pas grand'chose. Celui que les journaux peuvent dépouiller n'a pas *grand'chose* à perdre. (Boiste.)

— Ironiq. et sans négation. *Voilà grand'chose !* c'est-à-dire, Ce n'est rien ou presque rien.

— Ellipt. et par mépris. *C'est une pas grand'chose, c'est un pas grand'chose*, C'est une femme, c'est un homme qui ne vaut pas grand'chose, c'est-à-dire qui affecte un air et des prétentions au-dessus de son état; une dévergondée, un vaurien.

— GRAND-COMPTE. s. m. Papet. Sorte de papier qui se fabrique à Angoulême.

— GRAND-CONSEIL. s. m. Anc. législ. Juridiction souveraine qui formait dans l'origine le conseil des rois et qui fut réduite par Charles VIII à une simple juridiction contentieuse.

— GRAND-CORDON. s. m. Cérém. V. CORDON.

— GRAND-CORNET. s. m. Mus. L'un des jeux de l'orgue.

— GRAND-COUP. adv. Se disait autrefois pour Beaucoup. Grand-coup avaient de perleries.

— GRAND'CROIX. s. m. Hist. Titre des principales charges de l'ordre de Malte, des baillis capitulaires qui composaient le conseil du grand maître. L'évêque de Malte, le prieur de l'église et les piliers des huit langues, étaient les *grand'croix* de l'ordre. (Comp. de l'Acad.)

— GRAND-DUC. s. m. Celui qui possède un grand duché; celui dont la dignité est au-dessus de celle d'un duc. Le fils des empereurs de Russie prennent le titre de grand-duc. C'est aussi le titre de quelques princes souverains. Le grand-duc de Toscane. || Pl., des *grands-ducs.*

— GRAND-DUC. s. m. Ornith. V. DUC.

— GRAND-DUCAL, ALE. adj. Qui appartient à un grand-duc.

— GRAND-DUCHÉ. s. m. État souverain ou fief de dignité, à la possession duquel est attaché le titre de grand-duc. Un grand-duché. Des grands-duchés.

— GRAND-FONTAINE. Géogr. Village de France (Vosges); 1,750 hab. Fabriq. de clous; ruines d'un amphithéâtre romain.

— GRAND-FRAIS. s. m. Mar. Vent fort, mais soufflant uniformément.

— GRAND'GARDE. s. f. Art milit. Corps de garde principal d'une place forte ou d'un camp. V. GARDE.

— GRAND-HAUT. s. m. Troisième lit du bois pour faire le charbon.

— GRAND-HOSPITALIER. s. m. Hist. Titre d'un des piliers des huit langues de l'ordre de Malte. Le grand-hospitalier était pris dans la langue de France.

— GRAND-JUGE. s. m. Hist. V. JUGE.

— GRAND-JUNCTION. (pr. *gran-jonck-ci-on*). Géogr. Canal d'Angleterre qui s'étend de Brentford, sur la Tamise, à Brauston, où il se joint au canal d'Oxford. Le Grand-junction a 31 lieues de long.

— GRAND-LIEU. Géogr. Lac de France (Loire-Inférieure), près de Nantes. Il a 2 lieues 1/2 de long sur une lieue 3/4 dans sa plus grande largeur.

— GRAND-LIVRE. s. m. Comptab. Le plus grand des livres ou registres dont le commerce fait usage, et qui est destiné à recevoir et à classer les articles du journal. On l'appelle encore *Livre d'extraits*, et quelquefois aussi *Livre de raison*, parce qu'à chaque instant il présente au négociant le tableau complet et détaillé de ses affaires, et l'aide ainsi à se rendre raison de sa situation commerciale. Les négociants italiens, qui passent pour avoir les premiers tenu leurs écritures en partie double, ont aussi sans doute inventé le *grand-livre.* (Lemonn.) Quand on transporte un article du journal au *grand-livre*, on ouvre d'abord un compte au débiteur, et puis un compte au créditeur. (Id.) Tous les articles inscrits sur le journal doivent être fidèlement rapportés au *grand-livre.* (Id.)

— *Grand-livre de la dette publique.* Registre formé en exécution de la loi du 24 août 1793, sur lequel on inscrit le titre de toute rente due par le trésor public, titre communément appelé *inscription de rente.* Le *grand-livre* de la dette publique est le titre unique et fondamental de tous les créanciers de l'État. (Lemonn.) Les rentes inscrites au *grand-livre* sont meubles; elles ne payent absolument aucun impôt, et sont insaisissables. (Id.) || *Petits grands livres.* Registres spéciaux sur lesquels sont nominativement inscrits les rentiers participant au compte collectif ouvert au trésor. C'est afin de rendre les opérations plus faciles et moins dis… qu'il fut ouvert au grand-livre des 5 p. 0/0 consolidés, au nom de la recette de chaque département, celui de la Seine excepté, un compte collectif qui comprendrait, sur la demande des rentiers, leurs inscriptions individuelles.

— GRAND-MAÎTRE. s. m. Titre donné au chef de l'ordre de Malte, des Templiers, etc., ainsi qu'au chef de l'Université.

— GRAND-MERCI. loc. adv. et ellipt. qui signifie, Je vous rends grâces.

— s. m. Combien je supplie instamment sa sainte miséricorde, que jamais je ne doive un essentiel *grand-merci* à personne! (Mont.) V. MERCI.

— GRAND'MÈRE. s. f. Aïeule. Grand'mère du côté paternel. Grand'mère du côté maternel. Grand'mère paternelle. Grand'mère maternelle. Ses deux grand'mères. Louis XII revendiquait le duché de Milan, parce qu'il comptait parmi ses *grand'mères* une sœur d'un Visconti lequel avait eu cette principauté (Volt.) La poudre, les mouches, les paniers, les robes à queue, n'empêchaient pas le cœur de battre chez nos *grand'mères.* (A. Houss.) Ainsi un oncle peut saluer son neveu de [illegible] *grand'mère.* (Chateaub.)

> . . . Vous êtes un s[illegible] [illegible]s lettres, mon fils,
> C'est moi qui vous le dis, [illegible] votre *grand'mère.*
> (Molière.)

— Pop. On dit quelquefois *Mère-grand.*

— Techn. Instrument de fer à crochet pour le travail des fours.

— GRAND'MESSE. s. f. V. MESSE.

— GRAND-MOGOL. s. m. Hist. or. V. MOGOL.

— GRAND-OCÉAN. Géogr. La plus grande étendue d'eau qui se présente à la surface du globe. On peut le diviser en trois parties : *le Grand-Océan boréal*, situé entre le cercle polaire arctique et le tropique du Cancer; *le Grand-Océan équinoxial*, entre les deux tropiques; et *le Grand-Océan austral*, entre le tropique du Capricorne et le cercle polaire antarctique. Le Grand-Océan baigne l'Amérique, l'Afrique, l'Asie et l'Océanie.

— GRAND-OFFICIER. s. m. Dignitaire de second grade dans la Légion d'Honneur. Un grand-officier. Des grands-officiers.

— GRAND-ONCLE. s. m. Le frère du grand-père ou de la grand'mère. Grand-oncle du côté paternel. Grand-oncle du côté maternel. Ses deux grands-oncles.

— GRAND-PÈRE. s. m. Aïeul. Grand-père du côté paternel. Grand-père du côté maternel. Grand-père paternel. Grand-père maternel. Ses deux grands-pères. Nous gâtions les outils de mon bon vieux *grand-père* pour faire des montres à son imitation. (J.-J. Rouss.) Les juments produisent des poulains qui ressemblent assez aux *grands-pères.* (Buff.)

— Hist. Nom que les Chinois donnent à l'empereur de la Chine.

— GRAND-PRÊTRE. s. m. V. PRÊTRE.

— GRAND-PRIEUR. s. m. V. PRIEUR.

— GRAND-RAISIN. s. m. Papet. V. RAISIN.

— GRAND-RECHERCHEUR. s. m. Mot forgé par Voltaire. V. RECHERCHEUR.

— GRAND'REPASSE. s. f. Comm. Couverture marquée de dix barres. Une grand'repasse. Des grand'repasses.

— GRAND'RUE. s. f. La rue principale dans les villes de province. Une grand'rue. Des grand'rues.

— GRAND-SEIGNEUR. s. m. Hist. V. SEIGNEUR.

— GRAND-SIRE. s. m. S'est dit pour Grand-père.

— GRAND'TANTE. s. f. La sœur du grand-père ou de la grand'mère. Grand'tante du côté paternel. Grand'tante du côté maternel. Ses deux grand'tantes.

— GRAND-TEINT. s. m. Hist. Titre d'une communauté de teinturiers qui ne pouvaient employer que des drogues de la première qualité. Teinturier grand-teint ou de grand-teint.

— GRAND-TRUNK. Géogr. Canal d'Angleterre, long de 136 kilom.; il commence au confluent du Trent et du Derwent, et se joint au canal de Bridgewater, à Preston-on-the-Hill. S'appelle aussi le *Trent-et-Mersey.*

— GRAND-TURC. s. m. Le sultan, l'empereur des Turcs. V. TURC.

— GRAND-VENEUR. s. m. V. VENEUR.

— GRAND-VOILIER. s. m. Ornith. Nom donné en général aux oiseaux de mer dont les ailes sont très-longues, et qui peuvent entreprendre de longs voyages. || GRANDS-VOILIERS. s. m. pl. Famille d'oiseaux caractérisée par de longues ailes, un pouce nul ou libre, et un bec sans dentelure.

GRAND. s. m. Se dit des principaux d'un État, des hommes puissants, des grands seigneurs d'un royaume. Les *grands* ont longtemps formé une classe à part des autres citoyens : les aristocrates étaient les *grands* de la Grèce, les patriciens ceux de Rome. En France, sous le régime féodal, le peuple, voyant dans les ducs, barons, comtes, châtelains, qui le tenaient sous le joug, des hommes d'autant supérieurs qu'ils étaient plus puissants, leur décerna le titre de *grands*, si propre à flatter leur orgueil, en même temps qu'il constatait l'abaissement de ceux qui le donnaient. Tous les grands du royaume. Le service des grands. S'attacher à un grand. Les *grands* ne sont grands que parce que nous sommes à genoux. Levons-nous ! (Vergn.) Les *grands* seraient inutiles à la terre, s'ils n'y trouvaient des pauvres et des malheureux. (Mass.) Les *grands* ne seraient pas aussi fiers, si les … de plus petit qu'un *grand* domine par l'orgueil. (Clém. XIV.) Il est bien rare que les *grands* n'abusent pas de leur grandeur. (Duclos.) Les *grands* dédaignent les gens d'esprit qui n'ont que de l'esprit; les gens d'esprit méprisent les *grands* qui n'ont que de la grandeur; les gens de bien plaignent les uns et les autres, qui ont ou de la grandeur, ou de l'esprit sans nulle vertu. (La Bruy.)

> Je connais trop les *grands*; dans le malheur amis,
> Ingrats dans la fortune, et bientôt ennemis. (Volt.)

> Hélas ! on voit que de tout temps
> Les petits ont pâti des sottises des *grands.* (La Font.)

— Désigne particulièrement, en Espagne, Ceux d'entre les seigneurs titrés qui ont le privilége de se couvrir devant le roi. Un grand d'Espagne. Un grand de la première classe. Le roi d'Espagne l'a fait grand. Presque tous les seigneurs titrés prirent le nom de *grands*, et usèrent du privilége de se couvrir et de s'asseoir devant le roi. Les *grands* étaient divisés en trois classes, dont le *sombrero* ou chapeau et le moment où l'on avait la permission de le

mettre devant le roi, faisait la différence principale. Un *grand* de la première classe parlait au roi et l'écoutait toujours couvert; un *grand* de la seconde classe ne se couvrait qu'après avoir achevé sa harangue ou son compliment; enfin ceux de la troisième classe ne se couvraient qu'avec la permission du roi. Lorsque les Français entrèrent à Madrid, les *grands* d'Espagne se plaignirent qu'on ne leur rendait plus les honneurs militaires. Mais, dit le prince Murat, à quoi diable peut-on les reconnaître? — Monseigneur, ils sont tous un peu bossus. — Dans ce cas, que l'on porte les armes à tous les bossus. (Reiffenb.)

— Absol. *Trancher du grand.* Affecter la grandeur, la magnificence.

— Prov. *Service de grands n'est pas héritage.* On n'est pas toujours assuré de faire fortune auprès des grands. ‖ *Promesse de grands n'est pas héritage.* Il faut peu se fier aux promesses des grands.

GRAND. s. m. Ce qui est grand; le sublime. Il y a du grand dans cette action. ‖ Se dit principalement des pensées, du style. Les sources du grand. Il y a du grand dans cette pensée, dans ce projet. Ce n'est pas là du grand, du gigantesque. Cet auteur, pour trop affecter le *grand*, tombe dans le galimatias. (Acad.) La fausse gloire ne le tentait pas; tout tendant au vrai et au *grand*. (Boss.) Enfin la vérité perce le nuage, le *grand*, le solide, prend la place de tout le frivole qui amusait l'esprit. (Mass.)

— Prov. *Du petit au grand.* Par comparaison des petites choses aux grandes.

— *En grand.* loc. adv. De grandeur naturelle. Se faire peindre en grand. Les grands hommes ne doivent être vus qu'en *grand*. (Clément XIV.)

— Dans son ensemble. Le naturaliste voit mieux la nature en *grand* que dans ses petits replis. (Séneb.)

— *Faire une chose en grand, l'exécuter en grand.* La faire d'une grandeur convenable sur un modèle en petit. Les petites machines ne réussissent pas toujours en *grand*. (Acad.)

— *Travailler en grand.* Travailler sur un vaste plan, d'après une vue générale et complète. *Ne pas savoir travailler en grand.* Ne s'entendre qu'aux détails.

— Fig. *Penser, agir en grand.* D'une manière grande, noble, élevée.

— *A la grande.* loc. adv. A la manière des grands seigneurs. Vivre à la grande. Cette locution vieillit.

— Anc. cout. *Grand*, s'est dit pour Total, masse commune d'une succession qui doit être partagée. Le grand de la terre. Le grand des bois.

GRANDAT. s. m. Hist. Dignité des grands d'Espagne. V. GRANDESSE.

GRANDE. s. f. Femme qui a la grandesse. Mme la comtesse de Noailles, grande d'Espagne.

— GRANDE-BRETAGNE. Géogr. On désigne sous cette dénomination les trois royaumes unis d'Angleterre, d'Ecosse et d'Irlande. Déjà, du temps de Jacques Ier, on employait les mots *Grande-Bretagne* pour désigner collectivement l'Angleterre et l'Écosse; mais ce ne fut que sous le règne de la reine Anne que cette dénomination se trouva pleinement consacrée par l'usage. V. ANGLETERRE, ÉCOSSE et IRLANDE.

— GRANDE-DUCHESSE. s. f. Femme d'un grand-duc, ou celle qui possède un grand-duché. Une grande-duchesse. De grandes-duchesses.

— GRANDE-FINE. s. f. Comm. Sorte de couverture.

— GRANDE-MARÉE. s. f. Mar. Marée considérable qui arrive à l'époque des syzygies.

— GRANDE-ROSE. s. f. Techn. Espèce de linge damassé que l'on fabrique en Flandre et en Basse-Normandie.

— GRANDE-MÈRE. Myth. lat. Un des noms de Cybèle.

— GRANDE-VENISE. s. f. Techn. V. GRANDE-ROSE.

— GRANDE-TERRE. Géogr. Arrond. de la Guadeloupe, colonie française dans la mer des Antilles. Ch.-l., la Pointe à Pitre. Elle comprend cinq bourgs et neuf quartiers.

GRANDELET, ETTE. adj. (diminut. de *grand*). Un peu grand, déjà grand. Cette femme a déjà des enfants assez grandelets. Sa fille est toute grandelette. Ce mot est familier.

du lat. *mens, mentis*, manière). D'une manière grande.

— Avec grandeur, avec générosité, avec noblesse. Penser, agir grandement.

— Beaucoup, extrêmement, grossièrement. Se tromper grandement. Avoir grandement raison. Dans cette acception, il est familier.

GRANDESSE. s. f. (de l'espagn. *grandessa*; rad. *grande*, grand). Dignité du grand d'Espagne. La *grandesse* était, en Espagne, le plus haut titre d'honneur que la noblesse pût posséder. (Reiffenb.) Ferdinand VII accorda, il y a quelques années, les honneurs de la *grandesse* à un capucin. (Id.) Tel favori mit la *grandesse* dans cette maison. (Acad.) Il y a trois *grandesses* dans cette maison. (Id.) Il y a diverses classes de *grandesses*. (Id.) La *grandesse* donne en France les honneurs de la cour. (Id.)

GRANDEUR. s. f. (rad. *grand*). Étendue en hauteur, longueur, largeur, etc. Ces deux enfants sont de la même grandeur. Cela est de la grandeur d'un mètre. Ce vase est de la grandeur convenable. Des souliers de différentes grandeurs. Des gants de toutes les grandeurs. Des objets de toute grandeur. La grandeur d'un logis, d'un bois, d'un étang, d'un parc. La grandeur d'une province. L'homme trouve des urnes de toutes les *grandeurs* suspendues au calebassier. (B. de St-P.) Il est possible que quelque espèce de mousse parvienne à une *grandeur* arborescente dans quelques parties de la zone torride. (Id.) L'enceinte du château est d'une *grandeur* considérable. (Dulaure.) Dans le septicolore, le mâle et la femelle sont à peu près de la même *grandeur*. (Buffon.) Ces navires, à la vérité, n'étaient pas de la *grandeur* de nos vaisseaux. (Anquetil.) Le spare chily est remarquable par sa *grandeur*. (Lacépède.)

— Math. Tout ce qui est susceptible d'augmentation et de diminution, comme la quantité, ou plutôt ce qui est composé de parties. ‖ *Grandeur abstraite.* Celle dont la notion ne renferme aucun signe particulier, comme les nombres. ‖ *Grandeur concrète.* Celle dont la notion renferme un sujet particulier, comme le temps et l'étendue.

— Importance, gravité, élévation, éclat, supériorité. La grandeur d'une entreprise. La grandeur d'une perte, d'un sacrifice. La grandeur du péril. La grandeur du courage. La grandeur des actions, des victoires de ce prince. La grandeur d'une conception, d'une pensée. C'est la *grandeur* de mon sujet d'être renfermé dans une vie toute chrétienne. (Fléch.)

— Énormité. La grandeur du forfait, du crime.

— Fig. Puissance, autorité, unie à la splendeur, à la majesté. La grandeur, les grandeurs de Dieu. La grandeur des rois. La grandeur souveraine. Travailler à sa future grandeur. Grandeur naissante. La grandeur et la décadence des Romains. Les princes seraient-ils fort touchés de leur *grandeur* s'ils étaient condamnés à en jouir tous seuls? (Mass.) Ce sont des ouvrages dignes de la *grandeur* des Romains. (Id.) Ce fut la *grandeur* du peuple romain qui fit la *grandeur* du sénat romain. (B. de St-P.) On s'efforce de connaître Dieu, qui par sa *grandeur* est inconnu aux hommes. (La Rochef.) Tous les hommes sont nés pour la *grandeur*, parce que tous sont nés pour posséder Dieu. (Boss.)

. . . . Se pourrait-faire
Que ma *grandeur* naissante y fît quelque jaloux?
(CORNEILLE.)

L'imagination secondant ses conquêtes
Vint parer son triomphe et hâter sa *grandeur*. (DEL.)

— Pouvoir, dignités, honneurs. Les soucis, les ennuis de la grandeur. Aimer, mépriser les grandeurs de ce monde. Les grandeurs humaines. L'éclat, le faste, la fragilité, le néant des grandeurs. Naître, mourir au sein des grandeurs. L'écueil des grandeurs humaines. Fouler aux pieds les grandeurs. Etre ébloui des grandeurs humaines. Les grandeurs du monde. Cette voix qui foudroie toutes les *grandeurs*. (Boss.) Je ne viens pas ici vous désabuser des *grandeurs* humaines. (Fléch.) La *grandeur* humaine n'est qu'un brillant esclavage. (De Neuville.)

Je songe avec respect de combien je suis née
Au-dessous des *grandeurs* d'un si noble hyménée.
(RACINE.)

Vos *grandeurs* sont des mascarades;
Jeux d'enfants que tous vos projets (FAVART.)

— Noblesse, élévation, dignité. Il n'y a dans cette conduite ni sagesse ni grandeur. Avoir un air de grandeur qui impose. Les expressions ne répondent pas à la grandeur du sujet. Il est de la *grandeur* d'un Etat de soutenir ses alliés. (Acad.) Nous autres personnes du commun, nous regardons les grands seigneurs avec une prévention qui leur prête souvent un air de grandeur que la nature leur a refusé. (Lesage.)

— *Grandeur d'âme.* Supériorité morale qui consiste à s'élever au-dessus des faiblesses de l'humanité, et à se montrer dans ses sentiments et dans ses actions plus grand que ses semblables, en méprisant les biens auxquels le vulgaire est le plus attaché, et en commandant aux passions qui asservissent la plupart des hommes. La véritable *grandeur* est de régner sur soi-même. (La Font.) L'envie n'a pas le courage assez bon pour chercher la véritable *grandeur*, mais elle ne tâche de s'élever qu'en abaissant les autres. (Boss.)

— Dans un sens plus restreint, ce mot désigne les positions sociales qui entraînent après elles les hommes et l'autorité. Puisque nous ne

a en medire. (Mont.)

— Dans le vocabulaire de l'étiquette et dans le langage cérémonieux, on donne le titre de *grandeur* aux évêques, au chancelier de France. Dans les deux derniers siècles, ce mot s'est employé pour tous les grands seigneurs qui ne prenaient point le titre d'altesse, d'excellence. Il plaira à votre grandeur. J'ai suivi les ordres de votre grandeur. Je n'eus pas sitôt entendu ces paroles, que je tombai aux pieds de sa *grandeur*, tout pénétré de reconnaissance. (Le Sage.) Attendez, me dit-il, d'un air sec; sa *grandeur* va sortir pour aller à la messe; elle vous donnera, en passant, un moment d'audience. (Id.)

— Fig. et fam. *Regarder quelqu'un du haut de sa grandeur.* Le regarder avec une fierté dédaigneuse.

GRANDI, IE. part. pass. du v. Grandir. S'empl. adjectiv. Elle est grandie de quelques centimètres. Depuis que je lis Homère, tous les objets dans la nature me semblent *grandis* de dix pieds. (Bouch.)

GRANDIDENTÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *grandis*, grand; *dens*, dent). Hist. nat. Qui a de grandes dents. Animal grandidenté. Feuilles grandidentées.

GRANDIER (Urbain). Curé de Loudun et chanoine de l'église Sainte-Croix, dans la même ville, accusé de magie par quelques religieuses ursulines de Loudun, qui se disaient possédées par Astaroth, Asmodée, Uriel, etc.; il fut brûlé vif le 18 août 1634. On attribue cette condamnation à la haine du cardinal Richelieu, contre qui venait de paraître un libelle, *La Cordonnière de Loudun*, attribué à Urbain Grandier.

GRANDIFLORE. adj. des 2 g. (ét. lat., *grandis*, grand; *flos*, fleur). Bot. Qui a de grandes fleurs. Aster grandiflore. Stamélie grandiflore. Gardénie grandiflore.

GRANDIFOLIÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *grandis*, grand; *folium*, feuille). Bot. Qui a de grandes feuilles. Renoncule grandifoliée. Frankénie grandifoliée.

GRANDIOSE. adj. des 2 g. (augment. de *grand*). Imposant, qui frappe l'imagination par un caractère de grandeur, de noblesse, de majesté. Ce mot emprunté de l'italien, est surtout d'usage dans les beaux-arts. Composition grandiose. Architecture d'un style grandiose. Cette esquisse a quelque chose de grandiose. Un site grandiose. Dans l'architecture, c'est l'accord des lignes, la disposition des masses, la simplicité de la composition, la justesse des proportions qui donnent l'effet *grandiose*. (Bout.) Ce genre de travail culinaire, *grandiose* dans ses moyens, parfait dans ses produits, est hors de nos mœurs actuelles, de nos penchants, de nos habitudes, je dirai plus, de nos moyens. (De Cussy.)

— s. m. Ce qui a un caractère grandiose. Il y a du grandiose dans les traits de cette personne, dans cette statue, dans cet édifice. Il y a dans cet homme du grandiose. Il y a du grandiose dans cette actrice. Les compositions de l'architecture sont plus susceptibles du *grandiose* que celles d'aucun autre art. (Bout.) C'est par le *grandiose* que le colossal diffère du gigantesque. (Id.) Le *grandiose* est, dans tous les ouvrages de l'art, l'une des qualités qui contribuent le plus à la beauté. (Id.)

GRANDIOSITÉ. s. f. Qualité de ce qui est grandiose. Ce mot est peu usité, même dans le langage auquel seul il appartient. ‖ On s'en sert aussi pour désigner le grand style, c'est-à-dire celui où le peintre s'attache de préférence à bien représenter les grandes parties.

GRANDIPALPE. adj. des 2 g. (ét. lat., *grandis*, grand; *palpus*, palpe). Entom. Qui a de grandes palpes. ‖ GRANDIPALPES. s. m. pl. Famille d'insectes coléoptères, qui ont le dernier article de leurs palpes ordinairement plus grand que les autres. ‖ On dit aussi un grandipalpe.

GRANDIR. v. n. 2e conj. (rad. *grand*). Devenir grand, croître en hauteur. Cet enfant a bien grandi en peu de temps. Les pluies ont fait grandir les blés. Un chêne cesse de *grandir* longtemps avant qu'il cesse de grossir. (Buff.) Ainsi Sophie se corrigea; en *grandissant*, elle a pris d'autres goûts qui l'ont détournée de cette sensualité basse. (J.-J. Rouss.) La première chose que remarquent en *grandissant* les jeunes personnes, c'est que tous ces agréments étrangers ne leur suffisent pas, si elles n'en ont qui soient à elles. (Id.) Mais laisse faire, en *grandissant*, il sera bon et sage. (Lemonn.)

— Fig. Faire des progrès, s'accroître, augmenter. Grandir en sagesse, en renommée. Son courage grandissait au milieu des revers. Son pouvoir, son autorité grandit de jour en jour. Un empire qui grandit.

— SE GRANDIR. v. pron. Se hausser. Se grandir en s'élevant sur la pointe des pieds.

— Fig. S'élever. La médiocrité croit se *grandir* en rabaissant le mérite. (Acad.)

— Diff. gramm. Si par ce verbe on a l'intention d'exprimer l'action successive de devenir grand, on le conjugue avec le verbe avoir. *Il a bien grandi; elle a grandi en peu de temps.* Si, au contraire, on veut exprimer simplement l'état qui résulte de cette action, on le conjugue avec le verbe *être*. *Il est bien grandi, elle est bien grandie.*

GRANDIROSTRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *grandis*, grand; *rostrum*, bec.) Ornith. Qui a un grand bec. ‖ GRANDIROSTRES. s. m. pl. Famille de l'ordre des oiseaux grimpeurs compre-

surée. Les grandirostres. ‖ On dit aussi au sing. Un grandirostre.

GRANDISSIME. adj. des 2 g. (superlat. de *grand*.) Très-grand. Vous me ferez un grandissime plaisir. Ce mot est familier.

GRANDIUSCULE. adj. des 2 g. (diminut. de *grand*). Néol. Un peu grand.

GRANDMÉNIL (J. B. Fauchard de). Artiste dramatique, né à Paris, en 1737, mort en 1816. Se distingua dans les rôles de valets à la Comédie-Française.

GRANDMONT. Ordre religieux fondé en 1073, et dont l'abbaye principale était à Grandmont, à 24 kil. de Limoges.

GRANDMONTAIN. s. m. Religieux de l'ordre de Grandmont. V. GRAMMONTIN

GRANDO. s. m. (mot lat. qui signif. *grêle*). Nom que quelques auteurs donnent à de petites tumeurs rondes, mobiles et presque transparentes, qui se forment au bord libre des paupières, notamment de la supérieure. On dit mieux *grêle*.

GRANDOULE. s. m. Ornith. Nom provençal du ganga.

GRANDVILLIERS. Géograph. Village de France (Oise). Bonneterie et serge; 1800 hab.

GRANETTE. s. f. Bot. Nom vulgaire de plusieurs espèces de renouée.

GRANGE. s. f. (du lat. *granum*, grain). Écon. rur. Bâtiment destiné à resserrer et à conserver les grains en gerbes. Construire une grange. Grande, petite grange. Battre en grange. Les *granges* doivent être préservées de toute espèce d'humidité et aérées le plus qu'il est possible. (De Morog.) L'intérieur des *granges* construites en maçonnerie, doit être soigneusement recrépi et lissé le plus qu'il est possible, afin d'empêcher les rats et les souris de grimper le long des murs et de gagner ainsi la charpente des combles lorsque les *granges* sont vides. (Id.) Les champs ont su répondre à l'espoir de ses *granges*. (Castel.)

Et la *grange* reçoit sous sa voûte pressée
Des vallons odorants la dépouille entassée. (MICHAUD.)

Voulant voir l'appareil des moissons, des vendanges,
N'allez pas déguiser vos pressoirs ou vos *granges*.
(DELILLE.)

— S'est dit pour la Ferme entière et pour désigner une Petite maison de campagne, sens qu'il a encore dans plusieurs provinces méridionales.

— Se dit aussi par extension en parlant de la fourmi. La fourmi va creusant sa *grange* souterraine. (Delille.)

— Prov. et fig. *Les batteurs sont bien près de la grange.* Se dit lorsqu'on voit un homme serrer une femme de près, ou lorsqu'un jeune homme habite dans le voisinage d'une jeune fille.

GRANGEAGE. s. m. Anc. cout. Manière de donner une terre à bail en prenant pour rente la moitié des fruits.

GRANGÉE. s. f. Ce qui est contenu dans une grange. Une grangée de gerbes. Toute la grangée a été consumée par le feu.

GRANGÉE. s. f. Bot. Genre de plantes synanthérées, de la section des inulées buphthalmées.

GRANGÉINÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une grangée. ‖ GRANGÉINÉES. s. f. pl. Groupe de la section des inulées buphthalmées, qui a pour type le genre grangée. Les grangéinées. ‖ On dit aussi au sing. Une grangéinée.

GRANGIER ou **GRANGER.** s. m. Agric. Celui qui met le blé dans la grange. ‖ Celui qui récolte le blé.

GRANIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *granum*, graine; *fero*, je porte). Bot. Qui porte des graines.

— Particulièrement, Qui a des graines unilobées, avec un albumen adné à l'embryon, tenant lieu de cotylédon. En ce sens *granifère* est syn. de Monocotylédone.

— Se dit aussi d'un corps qui est chargé de petits grains.

GRANIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *granum*, graine; *forma*, forme). Hist. nat. Qui a la forme ou le volume d'un grain de blé. Mitre graniforme.

GRANIQUE. Géogr. anc. Fleuve de Mysie, affluent de la Propontide, qui prenait sa source dans le mont Ida. Aujourd'hui Sousoughieli. ‖ *Passage du Granique.* Célèbre victoire remportée l'an 334 av. J.-C., par Alexandre, sur Darius.

GRANIT, ou mieux **GRANITE.** s. m. (de l'ital. *granito*, grenu). Minér. Roche composée essentiellement de feldspath lamellaire, de quartz et de mica, à peu près également disséminés et confusément cristallisés, et dont les parcelles entrelacées les unes dans les autres démontrent évidemment que leur formation a été simultanée. Granit commun. Granit à gros grains. Granit à petits grains. Les couleurs les plus ordinaires du granit sont: le grisâtre, le jaunâtre ou le roussâtre, couleurs qui pourraient encore former d'autres sous-variétés.

— *Granit porphyroïde.* Granit à petits grains contenant des cristaux de feldspath d'une forme régulière et d'une grandeur qui dépasse celle des autres substances constituantes, et présentant au premier coup d'œil l'as-

— Dans la plupart des Dictionnaires, ce mot s'écrit *granit*; cependant, bien que dans des éditions déjà anciennes du *Dictionnaire de l'Académie* on lise ce nom avec deux orthographes différentes, *granit* ou *granite*, la première est encore presque généralement en usage. Nous ferons d'abord observer que cette orthographe, malgré la généralité d'emploi qu'elle a acquis, est d'autant plus vicieuse que, dans le mot qui se termine en *it*, le *t* final ne se prononce presque jamais; en conséquence, pour mettre en concordance l'orthographe et la prononciation, il faut nécessairement écrire *granite*. C'est là l'orthographe que tous les minéralogistes ont adoptée depuis longtemps, et ce n'est pas sans raison. Dans la nomenclature proposée pour les roches par M. Brongniart, et suivie par la plupart de ceux qui cultivent la minéralogie, la terminaison *ite* indique la nature du mélange que présentent les rochers, comme la finale *yre* annonce un autre mélange. Ainsi le *granit* est le type des rochers, dont les principes constituants sont mélangés inti-

mment de la supérieure. On dit

ULE. s. m. Ornith. Nom provençal

ILLIERS. Géograph. Village de
). Bonneterie et serge; 1800 hab.

TE. s. f. Bot. Nom vulgaire de
èces de renouée.

. s. f. (du lat. *granum*, grain).
Bâtiment destiné à resserrer et à
grains en gerbes. Construire une
de, petite grange. Battre en grange.
doivent être préservées de toute
midité et aérées le plus qu'il est
Morog.) L'intérieur des *granges*
n maçonnerie, doit être soigneuse-
et lissé le plus qu'il est possible,
her les rats et les souris de grimper
urs et de gagner ainsi la charpente
orsque les *granges* sont vides. (Id.)
ont su répondre à l'espoir de ses
stel.)

çoit sous sa voûte pressée
orants la dépouille entassée. (MICHAUD.)

appareil des moissons, des vendanges,
uiser vos pressoirs ou vos *granges*.
(DELILLE.)

pour la Ferme entière et pour dé-
etite maison de campagne, sous
re dans plusieurs provinces méri-

ussi par extension en parlant de
a fourmi va creusant sa *grange*
Delille.)

fig. *Les batteurs sont bien près*
Se dit lorsqu'on voit un homme
mme de près, ou lorsqu'un jeune
dans le voisinage d'une jeune fille.

AGE. s. m. Anc. cout. Manière de
erre à bail en prenant pour rente
fruits.

. s. f. Ce qui est contenu dans
Une grangée de gerbes. Toute la
consumée par le feu.

. s. f. Bot. Genre de plantes sy-
e la section des inulées buphthal-

NÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble
e. ‖ GRANGÉINÉES. s. f. pl. Groupe
des inulées buphthalmées, qui a
genre grangée. Les grangéinées. ‖
u sing. Une grangéinée.

R ou GRANGER. s. m. Agric.
t le blé dans la grange. ‖ Celui
blé.

RE. adj. des 2 g. (ét. lat., *granum*,
, je porte). Bot. Qui porte des

èrement, Qui a des graines unilo-
albumen adné à l'embryon, to-
cotylédon. En ce sens *granifère*
onocotylédone.

ssi d'un corps qui est chargé de

RME. adj. des 2 g. (ét. lat., *gra-*
forma, forme). Hist. nat. Qui a
volume d'un grain de blé. Mitre

S. Géogr. anc. Fleuve de Mysie,
Propontide, qui prenait sa source
da. Aujourd'hui Sousoughiali. ‖
ranique. Célèbre victoire rem-
4 av. J.-C., par Alexandre, sur

ou mieux GRANITE. s. m. (de
grenu). Minér. Roche composée
de feldspath lamellaire, de quartz
peu près également disséminés
cristallisés, et dont les parcelles
unes dans les autres démontrent
ue leur formation a été simul-
commun. Granit à gros grains.
s grains. Les couleurs les plus
granit sont : le grisâtre, le jau-
ssâtre, couleurs qui pourraient
d'autres sous-variétés.

porphyroïde. Granit à petits
nt des cristaux de feldspath
égulière et d'une grandeur qui
s autres substances constituan-

upart des Dictionnaires, ce mot
cependant, bien que 2 des
anciennes du *Dictionnaire de*
lise ce nom avec deux orthogra-
, *granit* ou *granite* la première
sque généralement en usage.
abord observer que cette ortho-
la généralité d'emploi qu'elle a
tant plus vicieuse que, dans le
nine en *it*, le *t* final ne se pro-
jamais ; en conséquence, pour
rdance l'orthographe et la pro-
ut nécessairement écrire *gra-*
rthographe que tous les miné-
doptée depuis longtemps, et ce
raison. Dans la nomenclature
les roches par *M.* Brongniart,
plupart de ceux qui cultivent la
terminaison *ite* indique la na-
e que présentent les rochers,
yre annonce un autre mélange.
est le type des rochers, dont
nstituants sont mélangés inti-

mement; les dior*ites*, les dolér*ites*, les eu*rites*, les pséph*ites*, etc., qui ont la même terminaison, sont des roches qui présentent un mélange analogue. Le porphyre est le type des rochers composés d'une pâte unie, au milieu de laquelle diverses autres substances sont mélangées, et les méla*phyres*, les mimop*hyres*, qui ont la même terminaison, offrent un semblable mélange. On trouve toutefois des exemples nombreux de l'orthographe que nous condamnons. Mes yeux se promenaient avec délices sur les sommets arrondis de ces collines de *granit* pourpré, entourées de ceintures de mousse du plus beau vert, et émaillées de champignons de toutes couleurs. (B. de St-P.)

GRANITÉ, ÉE. part. pass. du v. Graniter S'empl. adjectiv. Ouvrage granité.

GRANITELLE (de l'ital. *granitello*). Nom que les marbriers italiens donnent à une variété de granits gris, à petits grains, dont les anciens Romains ont fabriqué des colonnes, des vases et d'autres monuments.

GRANITELLÉ, ÉE. adj. (rad. *granit*). Minér. Dont les couleurs sont disposées par taches variées, de manière à imiter le granit.

GRANITELLIN, INE. adj. Minér. Qui offre une structure entrelacée, avec des grains ou nodules enveloppés, de manière à ressembler un peu au granite. Calchiste granitellin.

GRANITER. v. a. 1re conj. (rad. *granit*). Techn. Imiter le granit avec de la couleur.

GRANITIN. s. m. Minér. Roche à base de feldspath laminaire et de quartz, qu'on nomme aussi Pegmatite.

GRANITIQUE. adj. des 2 g. Minér. Qui est formé de granit. Montagnes granitiques. Le vent pleure et gémit sur ses flancs *granitiques*. (Emm. Gonz.) Dans les pays *granitiques*, la gelée produit sur les terres cultivées des effets qui concourent puissamment à l'exiguïté des récoltes qu'on y fait. (Thouin.)

— *Roches granitiques*. Roches qui, par leur composition, se rapprochent le plus du granit avec lequel les gens du monde les confondent souvent. Les principales roches granitiques sont la syénite, la pegmatite, la diorite et la protogine. Tout atteste que le granit et les roches *granitiques* ont une origine ignée. (J. Huot.)

GRANITOÏDE. adj. des 2 g. (du mot fr. *granit*, et du gr. εἶδος, ressemblance). Minér. Qui est de la nature du granit. Les Alpes renferment une assez grande quantité de roches granitoïdes.

GRANITONE. s. m. (de l'ital., *granitone*, augmentatif de *granito*, granit). Minér. Variété de roche antique, à base de feldspath compacte, et qui renferme de grands cristaux d'amphibole d'un noir verdâtre.

— *Roche granitoïde*. Roche mélangée et cristalline qui a quelques rapports avec le granit, ou qui du moins a quelque texture grenue, de même que lui.

GRANITO-PORPHYROÏDE. adj. des 2 g. Minér. Qui se rapproche à la fois du granit et du porphyre. Mimosite granito-porphyroïde.

GRANIVORE. adj. des 2 g. (ét. lat., *granum*, graine; *voro*, je mange). Qui mange des graines, qui vit de graines. Les animaux granivores. Les oiseaux granivores. ‖ GRANIVORES. s. m. pl. Ornith. Famille d'oiseaux sylvains qui tous se nourrissent de graines. Les uns dépouillent ces graines de leur péricarpe avant de les avaler; les autres, comme les pigeons et les tourterelles et tous les gallinacés, les avalent entières. ‖ On dit aussi Un granivore.

GRANJA (LA). (Mot espagnol qui signifie *la ferme*). Géogr. Petit bourg d'Espagne près de Madrid. ‖ Belle maison de plaisance des rois d'Espagne, qui doit son origine à Philippe V, et qui est située à 633 toises au-dessus du niveau de la mer, parmi les montagnes dont l'aspect est sauvage et pittoresque.

GRANO. s. m. Métrol. Monnaie de compte de l'île de Malte, valant 6 piccioli ou fr. 0,0.9. ‖ Monnaie de Naples, la centième partie du ducat, valant fr. 0,042. Un grano. Des grani.

GRANO-LAMELLAIRE. adj. des 2 g. Minér. Qui est composé de grains, qui offrent des indices sensibles de joints naturels.

GRAN-SASSO. (Littéral. *Grand rocher*). Géogr. Le plus haut sommet des Apennins, dans le royaume de Naples, montagne qui offre d'excellents pâturages à 2,900 mètres de hauteur.

GRANSON ou **GRANDSON.** Géogr. Petite ville de Suisse, dans le canton de Vaud, sur le lac de Neufchâtel; 800 âmes.

— Hist. *Bataille de Granson*. Bataille où 20,000 Suisses défirent 70,000 Bourguignons, commandés par Charles le Téméraire, en 1476. ‖ *Granson !* Cri de guerre des Suisses confédérés dans leur lutte contre Charles le Téméraire.

GRANULAGE. s. m. Action de granuler. Résultat de cette action.

GRANULAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *granum*, grain). Minér. En parlant d'un corps, qui est composé de grains distincts. L'épidote granulaire.

— En parlant de la structure d'une masse minérale, Dont les parties composantes se détachent les unes des autres par l'effet du choc, sans se briser, comme si c'était autant de petits grains réunis.

GRANULATION. s. f. (pr. *gra-nu-la-ci-on*). Chim. Opération qui consiste à réduire les métaux en petits grains, afin qu'ils puissent se fondre plus aisément ou se mêler plus également avec d'autres corps. ‖ Manière de granuler. La granulation par le sous-carbonate de chaux.

— Bot. Apparence granuleuse de certaines substances végétales. ‖ Agglomération de petits grains.

— Pathol. Lésion organique qui consiste dans la formation de petites tumeurs arrondies, fermes, luisantes, demi-transparentes, du volume et de la forme d'un grain de millet ou d'un poids. Les granulations se rencontrent surtout dans les poumons.

— Anat. *Granulations cérébrales*. Petits corps blanchâtres ou jaunâtres, tantôt isolés, tantôt réunis en forme de grappes, qu'on observe dans plusieurs points de l'étendue de la dure-mère et de la pie-mère.

GRANULATOIRE. s. m. (rad. *grain*). Techn. Instrument qui sert à réduire les métaux en grenaille.

GRANULE. s. m. (du lat. *granulum*; diminutif de *granum*, grain). Bot. Nom qu'on donne quelquefois aux corps reproducteurs des plantes cryptogames. ‖ Petits grains renfermés dans le fovilla. ‖ Petites verrues arrondies qui garnissent le calice des rumex.

GRANULÉ, ÉE. part. pass. du v. Granuler. S'empl. adjectiv. Plomb granulé. Étain granulé. Le plomb, l'étain, et en général les métaux très-fusibles, peuvent être *granulés* par un autre procédé. (Orfila.)

— Pathol. Qui appartient aux granulations. Tumeur d'aspect granulé.

GRANULER. v. a. 1re conj. (du lat. *granulare*; rad. *granum*). Chim. Réduire en grains. Granuler les métaux. Pour granuler le métal, après l'avoir fondu, on le coule dans un mortier et on le broie. On le granule aussi en le coulant à travers un cylindre métallique, percé de trous et placé au-dessus de l'eau froide. On granule encore le plomb en le coulant dans une boîte garnie de sous-carbonate de chaux et l'agitant ensuite jusqu'à ce que le refroidissement soit opéré.

GRANULEUX, EUSE. adj. Qui est composé de petits grains. Cette terre est granuleuse.

— Bot. Qui porte des tubercules en forme de petits grains.

— Pathol. Qui offre des granulations. Diathèse granuleuse. Poumon granuleux.

GRANULICAULE. adj. des 2 g. (ét. lat., *granum*, grain; *caulis*, tige). Bot. Qui a la tige et les rameaux chargés de petits grains ou de tubercules.

GRANULIFÈRE. adj. des 2 g. Hist. nat. Qui est chargé de granulations. Mitra granulifère.

GRANULIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *granum*, grain; *forma*, forme). Hist. nat. Qui est en forme de granulations.

— Minér. Qui est en grains irréguliers. Corps granuliforme.

GRANULOSITÉ. s. f. (du lat. *granulositas*; rad. *granum*, grain). Qualité de ce qui est granuleux.

— Bot. Amas de petits tubercules imitant de petits grains.

GRANVELLE (Antoine Perrenot, cardinal de). Ministre d'État de Charles-Quint et de Philippe II. Né à Ornans en Franche-Comté, mort en 1586. Il eut une grande part d'influence sur les affaires de son temps.

GRANVILLE. Géogr. Ch.-l. de cant. (Manche), arrond. d'Avranches; 2,800 hab. Il s'y fait la pêche des huîtres dites de *Cancale*.

GRAOSOME. adj. des 2 g. (ét. gr., γράω, je brise; σῶμα, corps). Dont le corps se brise et se détériore facilement. ‖ GRAOSOMES. s. m. pl. Famille de myodaires. ‖ On dit aussi au sing. Un graosome.

GRAPELLE. s. f. Bot. Nom vulgaire de plusieurs plantes à points accrochants.

GRAPHEPHORE. s. m. Bot. Genre de plantes graminées.

GRAPHIDE. s. f. Bot. Genre de la famille des lichens, dont les espèces forment sur les écorces d'arbres et même sur les pierres des croûtes minces comme des membranes et des [illegible] irrégulièrement en forme de taches blanchâtres.

GRAPHIDÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble au genre graphide. ‖ GRAPHIDÉES. s. f. pl. Cohorte et tribu de lichens, ayant pour type le genre graphide. ‖ On dit aussi Un graphidé.

GRAPHIE. s. f. (du gr. γράφω, j'écris). Description figurée.

— Terme qui entre dans la composition d'une quantité de mots français, dans lesquels il signifie description, peinture, manière d'écrire, comme dans les mots *géographie*, *hydrographie*, *topographie*, *typographie*, etc.

GRAPHIOÏDE. adj. des 2 g. (ét. gr., γραφίς, stylet; εἶδος, forme). Qui ressemble à un stylet. Se dit de l'apophyse styloïde. Apophyse graphioïde.

GRAPHIPTÈRE. s. m. (ét. gr., γράφω, j'écris, πτερόν, aile). Entom. Genre d'insectes coléoptères, famille des carnassiers, propres à l'Afrique et vivant dans le sable.

GRAPHIPTÉRIDE. adj. des 2 g. Entom. Qui ressemble à un graphiptère. ‖ GRAPHIPTÉRIDES. s. m. pl. Section de la tribu des carabiques, ayant pour type le genre graphiptère. Les graphiptérides. ‖ On dit aussi Un graphiptéride.

GRAPHIQUE. adj. des 2 g. (du gr. γράφω, j'écris). Qui tient à la manière de représenter le langage par des signes. Arts graphiques. Pierres graphiques. Opération graphique. Signe graphique. Les arts graphiques sont proprement ceux du dessin. Les pierres graphiques sont celles qui sont écrites ou gravées. Le système *graphique* des Arabes diffère beaucoup du nôtre. (Encycl.)

— *Opération graphique*. Se dit particulièrement, dans les sciences et les arts qui tiennent aux mathématiques, d'une Opération qui consiste à énoncer un problème à l'aide de figures, au lieu d'employer seulement le discours ou le raisonnement.

— Minér. Dont les cristaux se réunissent deux à deux par une de leurs extrémités, sous un angle droit, et se rangent souvent de cette manière plusieurs à la file les uns des autres, ce qui les fait comparer à des lettres hébraïques, persanes. Roche graphique. ‖ *Ampélite graphique*. Ampélite à feuilles assez serrées pour lui donner un peu de consistance, sans cependant qu'elle cesse d'être tendre, ce qui permet de la tailler en forme de crayons pour dessiner.

GRAPHIQUE. s. m. Le dessin de la figure, de l'ornement, des machines, etc., considéré comme accessoire à l'étude des sciences exactes.

GRAPHIQUEMENT. adv. D'une manière graphique. Représenter une chose graphiquement. Il se dit, en astronomie, des choses dont on donne une description graphique.

GRAPHISQUE. s. m. Antiq. Instrument inventé par Dioclès pour l'extraction des dards qui restaient dans les plaies.

GRAPHITE. s. m. Minér. Substance métallique tendre, facile à entamer avec le couteau, douce au toucher et presque grasse. Les minéralogistes désignent le graphite sous les noms de *fer carburé* de carbone oxydulé ferrugineux, percarbure de fer, et dans le commerce il est plus généralement connu sous le nom de *plombagine* ou de *mine de plomb*.

GRAPHITEUX, EUSE. adj. Qui contient du graphite. Gneiss graphiteux.

GRAPHODROMIE. s. f. (ét. gr., γράφειν, écrire; δρόμος, course). Néol. Écriture cursive.

GRAPHOÏDE. adj. des 2 g. Anat. V. GRAPHIOÏDE.

GRAPHOLITHE. s. m. (ét. gr., γράφω, j'écris; λίθος, pierre). Minér. Schiste triangulaire dont on se sert dans les écoles de l'enseignement mutuel et sur lequel on trace des caractères d'écriture ou des chiffres.

GRAPHOMÈTRE. s. m. (ét. gr., γράφω, j'écris; μέτρον, mesure; parce que les degrés tracés sur l'instrument donnent en quelque sorte par écrit la mesure des angles observés). Math. Instrument dont on se sert pour mesurer les angles sur le terrain. Il est monté sur un pied brisé à trois branches et se compose d'un demi-cercle en cuivre divisé en 180°, comme le rapporteur, et quelquefois en 360 demi-degrés lorsqu'il est assez grand, ayant deux diamètres, l'un fixe unissant par une ligne droite les degrés 0 et 180, l'autre mobile, roulant sur le point du centre et dont le bout peut passer par tous les degrés. Un bon graphomètre. Des graphomètres. Se servir du graphomètre. Les vérités fondamentales ressemblent aux astres, et notre raison au *graphomètre*. Si cet instrument, avec lequel nous les observons, a été tant soit peu faussé, si au point de départ nous nous trompons du plus petit angle, l'erreur, à l'extrémité des rayons visuels, devient incommensurable. (B. de St-P.) La boussole, outre l'orientation des lignes, donne encore une vérification des angles mesurés au *graphomètre*. (Encycl.)

GRAPHOMÉTRIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient au graphomètre.

GRAPHONYCTIOMÈTRE. s. m. (ét. gr., γράφω, j'écris; νύξ, nuit; μέτρον, mesure). Art milit. Instrument que l'on a proposé pour tracer des tranchées pendant la nuit.

GRAPIGNAN. s. m. Procureur. Il ne se dit qu'en mauvaise part.

GRAPIN. s. m. Mot qui ne se trouve que dans cette locution adverbiale. *Se noyer dans la* [illegible] le fil de ses idées et reste court. C'est un mot d'un conseiller du parlement, parent de Mme de Sévigné, qui, plaidant un jour pour un nommé Grapin, à propos d'une mare, s'embrouilla dans le détail des faits, et qui, interrompant brusquement sa narration, dit aux juges : Pardon, messieurs, je sens que je me noie dans la mare à Grapin, et je suis votre serviteur.

GRAPPE. s. f. (du celt. *craff*, *croff*, ou de l'allem. *krapp*, croc, crochet, grappin, agrafe). Assemblage de fruits uniques, disposés par étages et portés par des pédoncules simples qui sont les ramifications d'un axe commun. Grappe de raisin. Grappe de groseille. Grappe de muscat. Grappe de verjus. Grappe de sorbe. La vigne est fort avancée, on voit déjà les grappes. Grappe vineuse, mûre, colorée, dorée, pourprée, empourprée, purpurine, vermeille, serrée, grenue, pendante, suspendue, pleine, velontée. N'avez-vous pas ouï parler de ce peintre, qui avait si bien fait des *grappes* de raisin, que les oiseaux s'y trompèrent et les vinrent becqueter? (Bouton.) Mais ces *grappes* étaient portées dans le tableau par un petit paysan : on disait au peintre, et il en convenait lui-même, qu'à la vérité les *grappes* étaient bien faites, puisqu'elles attiraient les oiseaux, mais qu'il fallait aussi que le petit paysan qui les portait fût bien mal fait, puisque les oiseaux n'en avaient pas peur. (Id.) La vigne offrait partout des *grappes* toujours pleines. (Boil.) Des fruits d'une couleur vermeille descendant en forme de *grappe*. (Buff.) Une seule des *grappes* du bananier fait la charge d'un homme. (B. de St-P.) Les fleurs des légumineuses sont groupées en forme de *grappes*, et donnent dans des capsules qui les abritent des semences en forme de reins ou arrondies. (Id.) Les cocos viennent en *grappe*, attachés à une queue commune, plus forte qu'un cordage de chanvre de la même grosseur. (Id.)

— Pris absolument. S'entend de la grappe de raisin. Le jus de la grappe. Des flots d'un doux nectar s'enfle la *grappe* mûre. (Luc. de Lanc.) La *grappe* au fruit vermeil mûrit sur les buissons. (Tissot.)

Pour vous mûrit le blé, pour vous la sève errante
Vient gonfler d'un doux suc la *grappe* transparente.
(DELILLE.)

— Ne s'applique guère qu'à ceux de ces fruits, à celles de ces fleurs dont la situation est pendante. Ce serait l'employer indûment que de dire une *grappe de lilas*, parce que sa direction est droite et que d'ailleurs les pédoncules de cette fleur se ramifient au lieu d'être uniques.

— On dit qu'*une grappe est plus ou moins lâche*, quand les fleurs et les fruits ne sont pas rapprochés les uns des autres, comme on dit aussi qu'*elle est serrée* quand une disposition contraire à la précédente se rencontre. ‖ *Grappe simple*. Celle qui porte des fleurs dont les pédoncules ne sont point divisés. ‖ *Grappe composée*. Celle qui porte des fleurs ou des fruits dont les pédoncules sont divisés comme à la vigne et au groseillier.

— Se dit par analogie des fleurs et de toutes choses qui semblent pendre en grappe.

Le cytise doré, l'élégant sycomore,
Mariant leur verdure et leurs *grappes* de fleurs,
En festons près de moi suspendent leurs couleurs.
(CHÊNEDOLLÉ.)

Un essaim dont les pieds en mille et mille anneaux,
L'un par l'autre attachés à la branche pliante,
Montrèrent tout à coup une *grappe* pendante.
(DELILLE.)

— Fig. et fam. *Mordre à la grappe*. Se laisser aller à son entraînement pour saisir avidement un objet flatteur ou adopter une proposition d'accord avec nos goûts, nos intérêts, etc.

— Artill. Assemblage de plusieurs balles ou biscayens, arrangées autour d'une tige de fer rivée à un culot également de fer du calibre de la pièce de canon à laquelle il est destiné. On enferme la grappe dans un sachet et on la tire comme mitraille.

— Art vétér. Petites excroissances molles ou rouges d'ordinaire, venant aux pieds des chevaux, des ânes, des mulets, dont la réunion présente la configuration d'une grappe naturelle.

— Bot. *Grappe de Hollande*. Poudre de garance de Zélande, qui est très-recherchée dans le commerce.

— Ichthyol. *Grappe marine*. Nom vulgaire d'une holothurie. ‖ Nom que les pêcheurs donnent aux œufs de seiche.

— Mar. *Grappe de raisin*. Goémon grumeleux qu'on voit flottant à la surface de la mer, sous la zone torride. On dit aussi *raisin du tropique*.

— Peint. *Grappe de raisin*. Terme employé par le Titien et devenu technique pour exprimer la dégradation des lumières, des ombres, des reflets, et tous les effets du clair obscur, tels qu'on peut les étudier dans une grappe de raisin exposée à la lumière et dans chaque grain de cette grappe en particulier. Connaître la grappe de raisin. Étudier la grappe de raisin.

GRAPPÉ, ÉE. part. pass. du v. Grapper. S'empl. adjectiv. Garance grappée.

GRAPPELÉ, ÉE. part. pass. du v. Grappeler. Branche grappelée. Le pampre *grappelé* reverdit en sa trace. (Amand. Jamyn.)

GRAPPELER. v. a. 1re conj. (rad. *grappe*). *Je grappelle, tu grappelles, il grappelle, nous grappelons, ils grappellent. Je grappelais. Je grappelai. Je grappellerai. Je grappellerais. Que je grappelle*. Garnir, munir de grappes. Quelle main humaine a dirigé les sucs qui sont venus [illegible] branche de vigne ! (***)

— Par extens. Arranger en forme de grappe. Grappeler des fleurs. Grappeler ses cheveux. Quand vous aurez ainsi *grappelé* vos cheveux, ils donneront un air plus gracieux à votre joli visage. (***)

GRAPPELETTE. s. f. (rad. *grappe*). Petite grappe. Une grappelette de raisin.

Ses grappelettes grenues
Y en feront chacun an [illegible] (PASSE.)

GRAPPER. v. a. 1re conj. Proprement, Prendre des grappes. Il est inusité, mais on en rencontre un exemple au figuré, au commencement du *grand coutumier de France*, où l'on trouve ce plaisant dicton :

Le baillif vendange, le prévôt grappe,
Le procureur prend, le sergent happe,
Le seigneur n'a rien s'il ne leur échappe.

— Techn. Réduire la garance en poudre. Grapper la garance.

GRAPPETER. v. a. 1re conj. (dimin. de *grapper*). Grappiller.

GRAPPEUX, EUSE. adj. Qui a beaucoup de grappes, et par extension, fécond. V. GRAPPU.

GRAPPILLAGE. s. m. (pr. *gra-pi-lla-ge*; rad. *grappe*). Action de grappiller ou de cueillir dans une vigne les raisins qui y ont été laissés après la vendange. Le *grappillage* est relativement aux vignes ce que le glanage est aux blés. (Morog.) Le glanage, râtelage ou *grappillage*, sont défendus en tout temps dans tout enclos rural. (Id.)

— Fig. et fam. Action de faire quelque petit gain. Vivre de grappillages.

— Se prend souvent en mauvaise part, pour Petit profit injuste. Sa vie ne se soutient que par de vils grappillages.

— Manière d'exploiter les mines, qui consiste à enlever le minéral qui se présente à la surface.

GRAPPILLARD. s. m. Celui qui a la manie de de grappiller. C'est un grappillard, un petit grappillard.

GRAPPILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Grappiller. S'empl. adj. Raisins grappillés.

— Fig. et fam. Les choses grappillées dans une affaire.

GRAPPILLER. v. a. 1re conj. (pr. *gra-pi-lle*; rad. *grappe*). Cueillir dans une vigne les raisins qui ont été laissés après les vendanges. Grappiller du raisin.

— Absol. Ceux qui sans autres circonstances, auront glané ou râtelé, ou *grappillé* dans les champs non encore entièrement dépouillés et vides de leurs récoltes, ou avant le lever, ou après le coucher du soleil, seront punis d'une amende de un à cinq francs inclusivement. (Code de législ. rur.)

— Fig. Je suis assuré que vous n'avez jamais lu les Provinciales qu'en courant et *grappillant* les endroits plaisants. (Sév.)

— Fig. et fam. Faire quelque petit gain. Il a grappillé quelque chose dans cette affaire. On *grappille* chez nous, et l'on pille chez toi. (Merc. gal.)

Le financier en chef volait le souverain;
Le commis en second volait l'homme d'affaire;
Le valet *grappillait*, il eût voulu mieux faire.
(LAMOTTE.)

— Se prend souvent en mauvaise part, en parlant de petits profits injustes. Vivre en grappillant.

GRAPPILLEUR, EUSE. s. m. (pr. *gra-pi-lleur*). Celui ou celle qui grappille. Un pauvre grappilleur. Une jeune grappilleuse.

— Fig. et fam. Celui, celle qui fait de petits profits injustes. C'est un grappilleur. C'est une vraie grappilleuse.

GRAPPILLON. s. m. (pr. *gra-pi-llon*). Petite grappe de raisin prise d'une plus grande; petite grappe. Cueillir un grappillon, des grappillons de raisin.

GRAPPIN. s. m. (de l'all. *greifen*, prendre, saisir). Mar. Petite ancre qui a quatre ou cinq branches recourbées, et dont on se sert pour les petites embarcations. Jeter le grappin. Lever le grappin.

— Instrument de fer à pointes recourbées, qui sert pour accrocher un bâtiment ennemi, soit pour l'aborder, soit pour y attacher un brûlot. Suspendre des grappins à l'extrémité des basses vergues. Jeter le grappin dans les cordages d'un navire. On laisse tomber les *grappins* dans les agrès d'un bâtiment ennemi lorsqu'on veut l'accrocher. (Willaum.) Des *grappins* plus légers sont suspendus au bout des boute-dehors poussés au large quand ils servent aux bonnettes, ou sont lancés de dessus les bastingages par des hommes choisis. (Id.)

— Écon. rur. Instrument de fer à plusieurs fourchons pointus, recourbés, séparés les uns des autres, distribués à peu près comme les doigts de la main, et se rassemblant pour former une douille creuse où le manche est reçu. Les grappins servent à la campagne pour séparer une partie de la cible du grain de raisin.

— Fig. et fam. *Jeter, mettre, attacher le grappin sur quelqu'un*, S'emparer de quelqu'un, se rendre maître de son esprit.

L'amour s'amuse-t-il à compter les ans ou?
Quand ces coquettes surannées
Ont au cœur d'un jeune homme attaché le grappin,
C'est tout comme un diable, on n'en voit pas la fin.
(LA CHAUSSÉE.)

GRAPPINÉ, ÉE. part. pass. du v. Grappiner. S'empl. adjectiv. Vaisseau grappiné.

[illegible] Accrocher avec le grappin. Grappiner un vaisseau.

— Techn. Nettoyer le verre en fusion.

GRAPPINEUR. s. m. Ouvrier qui nettoie le verre en fusion.

GRAPPU, UE. adj. (rad. *grappe*). Chargé de grappes. Vigne grappue. Pampre grappu.

GRAPSE. s. m. (du gr. *graptos*, peint, écrit). Crust. Genre de crustacés ... de l'ordre des ..., et dont l'espèce type est le grapse peint, qui est d'un rouge de sang avec des points jaunes.

GRAPTOMYSE. s. f. (du gr. *graptos*, peint, écrit, et *muia*, mouche). Entom. Genre d'insectes diptères.

GRAS, GRASSE. adj. (pr. *grâ*, *grâ-ce*, du lat. *crassus*, épais, gras). Qui est formé de graisse. Les parties grasses du corps.

— Qui a beaucoup de graisse, d'embonpoint. Homme gras. Femme grasse. Être gras, fort gras. Chez les Gaulois nos ancêtres, on condamnait un homme trop *gras* à une amende qui augmentait ou diminuait chaque année, proportionnément à sa taille. (Ste-Croix.) Les animaux dormeurs, tels que les loirs, les ours et les blaireaux, les marmottes, qui passent l'hiver engourdis, sont très-*gras*, car ils perdent peu dans leur long sommeil. (Virey.) Les idiots, les imbéciles, les insouciants, tous les individus dont le système nerveux est peu actif, sont *gras*, lourds, stupides, bonaces en général. (Id.) Les individus énervés par beaucoup de jouissances amoureuses peuvent devenir très-*gras*, quand ils cessent de jouir. (Id.)

La vertu seule est *grasse*, et les mauvais sujets
Ont beau manger et boire ils n'engraissent jamais.
(E. AUGIER.)

— En parlant des animaux que l'on mange. Qui est bien en chair, qui n'est pas maigre. Un lièvre gras. Un mouton gras. Un lapin gras. Une carpe grasse. Une poule grasse. La bécassine est ordinairement fort *grasse*. (Buff.)

— Qui a été engraissé. Un bœuf gras. Un poulet gras. Un chapon gras.

Au bruit de mainte canonnade,
Le port, la cité, les faubourgs,
Célèbrent du bœuf *gras* l'auguste promenade.
(FR. DE NEUFCHATEAU.)

— Se dit d'un mets où la graisse domine, où il y a des sucs de viandes. Bouillon qui est trop gras. Sauce trop grasse.

— Par opposition à Maigre, dont la viande est exclue. Soupe grasse. Potage gras. || En ce sens on dit adverbialement, Faire gras. Manger gras. Son confesseur lui a permis de faire gras. Cette allusion au mot de Pompée fit plaisir à la compagnie, et la fermeté de Boileau à refuser de manger *gras* fit honneur à la religion. (Sallent.) Je vous accorde la permission de faire *gras* toute votre vie, et j'étends cette faveur à toute votre famille. (Benoît XIV.)

— Sali, imbu, enduit de graisse ou de toute autre substance graisseuse. Avoir les cheveux gras. Un cuir gras. Avoir les doigts, les lèvres grasses.

— Fig. et fam. Sale, obscène, licencieux. Faire des contes gras. Ce mot, ce propos est un peu gras. Cet homme se plaît à tenir des discours un peu gras. Cette comédie, cette farce est trop grasse.

— Agric. *Terre grasse*. Terre compacte et composée de parties un peu glutineuses. Le tabac demande une terre médiocrement forte, mais *grasse*. (Gayn.) Là où l'argile, moins humide et plus froide, se mêle avec les feuilles et les débris des plantes, il se forme une couche de terre plus épaisse que celle qu'on trouve sur des argiles *grasses*. (Id.) || Fertile. Terre grasse. Sol gras. Terrain gras. || *Gras pâturages*, *gras herbages*. Lieux qui produisent en abondance des herbages propres à nourrir et engraisser les bestiaux. Cette forêt a sous ses pieds de *gras* pâturages dans la pente de la montagne. (Fén.) Nous considérons avec plaisir les creux vallons où les troupeaux de bœufs mugissent dans les *gras* pâturages, le long des ruisseaux. (Id.)

— Art vétér. *Cheval qui a la vue grasse*. Dont la vue s'obscurcit.

— Bot. *Plantes grasses*. Celles qui ont beaucoup de tissu cellulaire et peu de tissu ligneux, ce qui les rend épaisses et succulentes.

— B.-arts. Moelleux. Contours gras. || Se prend aussi en mauvaise part, dans le sens de Mou, sans vigueur et sans ton. Dessin gras.

— Chim. *Corps gras*. Se dit d'un grand nombre de composés organiques qui sont insolubles dans l'eau, solubles dans l'alcool et l'éther, plus ou moins fusibles et très-inflammables. Les huiles, le beurre, les graisses sont des corps gras. Des substances grasses.

— Mar. En parlant d'une pièce de bois, qui est plus fort que ce ne doit être. Pièce de bois grasse. Poutre grasse.

— Minér. Se dit de l'éclat, quand le corps qui l'offre semble avoir été frotté avec une matière grasse. Quartz gras. || *Argile grasse*. Argile qui contient peu de silice.

— Œnol. Se dit du vin et autres liqueurs qui ont tourné à la graisse. Ce vin est gras. Vins gras. Eau-de-vie grasse. Bière grasse. Les vins *gras* ne fournissent à la distillation qu'un peu d'eau-de-vie *grasse* colorée et de mauvaise qualité. (Chaptal.)

— Pathol. *Avoir la langue grasse*. Avoir la langue épaisse, éprouver quelque embarras dans [illegible] sonnes et principalement les *r*. Les habitants de certains cantons ont tous la langue grasse. || On dit dans un sens analogue, mais adverbialement, Parler gras. Presque tous les Parisiens parlent gras.

— Techn. *Lessive grasse*. Lessive fortement chargée d'alcali. || *Mortier gras*. Mortier qui contient trop de chaux.

— Fam. *Le pavé est gras*. Il est couvert d'une boue épaisse et qui fait glisser. Il fait mauvais marcher, le pavé est fort gras.

— Fig. et fam. *Sortir bien gras d'un emploi, d'une affaire*. Se dit d'un homme qui s'est enrichi dans un emploi, dans une affaire. ... le plaignez pas tant de ce qu'il a perdu sa place, il en sort assez gras. Cet homme n'en est pas plus gras pour cela.

— Prov. *Plus la cuisine est grasse, plus le testament est maigre*. Plus on dépense, moins on laisse à ses héritiers. || *Tel semble gras et gros qui n'a que la peau et les os*. Il ne faut pas toujours se fier à l'apparence.

GRAS. s. m. Viande, graisse et tout aliment réputé gras, par opposition à Maigre. Le gras et le maigre. Le duc d'Orléans, régent, fit inviter Boileau à souper. C'était un jour maigre. On ne servit que du *gras*. Boileau s'en tint au pain qu'il trouva sur la table. (Sallent.)

— Partie graisseuse dans un morceau de viande. Le gras et le maigre. Aimer le gras. Préférer le gras au maigre.

— Endroit charnu d'un animal. S'enfoncer une épingle dans le gras de la cuisse, de la jambe.

— Chim. *Gras des cadavres*. Matière graisseuse particulière, qui se forme lorsqu'on enfouit sous la terre humide, ou qu'on submerge dans l'eau les cadavres des animaux, et dont on fait un grand usage à Paris pour la fabrication des chandelles.

— Géogr. Se dit quelquefois des embouchures du Rhône. Le gras du Rhône.

— Œnol. *Le vin tourne au gras*. Le vin s'altère, perd sa fluidité naturelle et coule comme de l'huile. Les vins généreux, dont le goût était très-sucré, ne tournent jamais au *gras* lorsqu'ils ont subi une bonne et suffisante fermentation. (De Morog.) Le vin tourne au *gras* dans les bouteilles les mieux fermées, et rarement quand il est dans les tonneaux. (Id.) On reconnaît que le vin tourne au *gras* lorsqu'il se décolore ou qu'il jaunit. (Id.)

— GRAS-DE-JAMBE. s. m. Mollet.

— GRAS-DOUBLE. s. m. Art culin. Membrane de l'estomac de bœuf. Gras-double à la poulette, à la bourgeoise.

— GRAS-FONDU ou GRAS-FONDURE. s. m. Nom vulgaire d'une diarrhée colliquative, dans laquelle on a cru reconnaître des particules graisseuses au milieu des matières excrétées.

— Art vétér. Maladie des chevaux, qui a pour signe pathognomonique une excrétion de mucosités agglutinées autour des fèces arrondies et solides.

GRASON. s. m. Minér. Sorte de craie.

GRASSARI. s. m. Ornith. Oiseau de passage très-frileux. Un grassari. Des grassaris.

GRASSE. Géogr. Ville de France, ch.-l. d'arr. (Var); 12,850 hab.

GRASSE (François-Jean-Paul, comte de). Marquis de Grasse-Tilly, commandeur de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, chevalier de celui de Cincinnatus, lieutenant-général des armées navales, né à Valette, en Provence, l'an 1723, mort à Paris en 1788.

GRASSE-BOULINE. s. f. Mar. Expression figurée dont se servent les matelots en parlant des boulines qui ne sont pas pressées. C'est une grasse-bouline.

GRASSEMENT. adv. Inusité au propre.

— Fig. A son aise. Vivre grassement.

— Fam. Généreusement. Payer grassement. Récompenser grassement.

GRASSERIE. s. f. Entom. Maladie des vers à soie.

GRASSET, ETTE. adj. (dimin. de *gras*). Un peu gras. Avoir une mine grassette. Une petite fille assez grassette. Fam.

GRASSETTE. s. f. Anat. Jointure de la cuisse à la jambe.

— Bot. Genre de plantes personnées huileuses, à fleur violette, vulnéraire, consolidante, à suc onctueux pour les gerçures des mamelles. Sa racine pilée sert pour les sciatiques et les hernies.

GRASSEYEMENT. s. m. (rad. *gras*). Médec. Vice de la parole qui consiste, soit à articuler dans l'arrière-bouche ou de toute autre manière défectueuse la lettre *r*, soit à lui substituer le son d'une autre lettre, soit enfin à supprimer plus ou moins complétement cette consonne, comme le font souvent les Anglais et les Parisiens qui affectent cette manière de parler. Toutes les variétés de *grasseyement* ont pour cause principale l'imitation ou une mauvaise habitude que dans l'enfance on a laissé prendre aux personnes, chez qui peut-être déjà une conformation particulière des organes de la parole rendait l'articulation de l'*r* un peu difficile. (Colomb.)

— Particulièrement, Vice de prononciation qui consiste à prononcer l'*r* entièrement de la gorge, de manière que l'articulation de cette lettre se forme par un son guttural qui semble [illegible] pharynx. Le grasseyement dépend de ce que la langue, au lieu d'être portée vers le palais, se trouve retirée en bas vers la face postérieure des dents incisives de la mâchoire inférieure, d'où il résulte que la face dorsale de cet organe se trouve convexe au lieu d'être concave, ce qui le force, pour articuler l'*r*, de vibrer vers sa base au lieu de vibrer à son sommet. Le grasseyement est un vice commun à Paris. Lorsque le *grasseyement* est peu sensible, on lui trouve généralement quelque chose de doux et d'agréable qui paraît surtout plus gracieux dans la bouche d'une femme. (Colomb.)

GRASSEYÉ. part. pass. invar. du v. Grasseyer.

GRASSEYER. v. r. 1re conj. (pr. *gra-sè-ye*). Il conserve l'*y* dans toute la conjugaison. *Je grasseye, tu grasseyes, il grasseye, nous grasseyons, vous grasseyez, ils grasseyent. Je grasseyais, nous grasseyions, vous grasseyiez*, etc. Articuler, en parlant, dans l'arrière-bouche ou de toute autre façon défectueuse, la lettre *r*, ou lui substituer un autre son, ou bien encore la supprimer plus ou moins complétement. Il est agréable d'entendre grasseyer certaines personnes. Quand une femme grasseye naturellement, elle plaît assez. Il sied aux femmes de grasseyer. Les Parisiens grasseyent naturellement. On dit que les Athéniens grasseyaient comme les Parisiens d'aujourd'hui.

Une jeune beauté non loin d'elle est couchée;
C'est l'Affectation qui *grasseye* en parlant,
Écoute sans entendre, et lorgne en regardant.
(VOLTAIRE.)

GRASSEYEUR, EUSE. adj. et subst. Qui grasseye. Une aimable grasseyeuse. La plupart des Parisiens sont grasseyeurs.

GRASSIN. s. m. Troupe légère.

GRASSOUILLET, ETTE. adj. (pr. *gra-çou-lle*, dimin. de *grasset*). Un peu gras. Enfant grassouillet et potelé. Fam.

GRAT. s. m. Terme de basse-cour par lequel on désigne un endroit où les poules ont gratté.

— Loc. prov. *Envoyer quelqu'un au grat*. Le rebuter, le chasser de sa présence.

Jusque là qu'il vainquit, disputant dans Macon,
Un docteur maconnais, et l'envoya au *grat*,
Chercher son calepin pour se prendre à Conrat.
(NEUFGERMAIN.)

GRATEAU. s. m. Techn. V. GRATTEAU.

GRATELIER. s. m. Bot. Genre de plantes térébinthacées qui renferme six grands arbres originaires de l'Amérique et des îles voisines, dont les feuilles sont alternes, ailées avec impaires et les fleurs petites, disposées en grappes latérales ou terminales.

GRATELOUPELLE. s. f. Bot. Genre d'algues marines.

GRATERON. s. m. Bot. Plante vivace et agreste dont la racine et les fruits s'attachent aux vêtements. || Nom vulgaire du gaillet accrochant, de la valence et de l'aspérule odorante.

GRATGAL. s. m. Bot. Genre de plantes rubiacées composé de dix à douze espèces d'arbrisseaux étrangers et épineux. Ici des raquettes à fruits rouges, des karatas à bouquets aurore, plus loin des buissons élégants de *gratgal*, mille teintes en un mot, s'élevant du sol jusqu'à la corne des rochers. (R. de Beauv.)

GRATIA DEI. s. m. (pr. *gra-ci-a dé-i*, mots lat. qui signif. *grâce de Dieu*). Bot. Nom qu'on a donné à quelques plantes à cause de leurs vertus antifébrifuges, telles sont la gratiole officinale, l'herbe à la fièvre, l'herbe à Robert, etc.

GRATICULER. v. n. 1re conj. (de l'ital. *grata*, gril). Peint. et dess. Diviser le tableau, le dessin que l'on veut copier en un nombre quelconque de petits carrés égaux entre eux, et le papier ou la toile sur laquelle on veut faire la copie en un pareil nombre de carrés.

GRATIEN. (pr. *gra-ci-en*). Nom qu'ont porté deux empereurs romains; l'un père de Valentinien, l'autre son fils. Ce dernier surtout fut célèbre par son infortune et l'éclat de ses talents. Il fut massacré en 383, à l'âge de 24 ans.

GRATIENNE. s. f. (pr. *gra-ci-è-ne*). Techn. Espèce de toile de lin que l'on fabrique dans plusieurs endroits de la Bretagne.

GRATIFICATION. s. f. (pr. *gra-ti-fi-ka-ci-on*). Don accordé en récompense surérogatoire de quelque service rendu. Bonne gratification. Gratification annuelle. Gratification ordinaire. Donner une gratification. Recevoir une gratification. Il a reçu cette année une gratification de deux cents francs. Il ne faut point regarder cela comme le payement d'une dette, mais comme une simple gratification. Il porta la fermeté sur ce point jusqu'à refuser, après une grande victoire sur les Marcomans, la *gratification* que demandaient les soldats vainqueurs. (Rollin.) Ce commis, qui ignorait ce que renfermait le sac, n'osa refuser la *gratification*. (Sallent.) Il ne fait aucune attention aux services de ses domestiques. Si quelquefois il leur fait des *gratifications*, ils ne les doivent qu'à la bonté de quelqu'un qui aura parlé pour eux. (Le Sage.)

— La gratification suppose trois choses: Un consentement particulier de celui qui gratifie, une action utile de la part de celui qui est gratifié, et un avantage pour celui-ci. Sans cet avantage, la gratification [illegible] présentée d'une manière piquante. Le roi vous a accordé mille écus de *gratification*. — De *gratification*, reprit l'officier général, dites, monseigneur, de récompense. (Sallent.)

GRATIFIÉ, ÉE. part. pass. du v. Gratifier. S'empl. adj. Personne gratifiée d'une pension.

GRATIFIER. v. a. 1re conj. (du lat. *gratificare*, rad. *gratus*, reconnaissant, *facere*, faire). *Je gratifie, nous gratifions. Je gratifiais, nous gratifiions, vous gratifiiez. Que je gratifie, que nous gratifiions, que vous gratifiiez*, etc. Accorder un bienfait à quelqu'un, lui faire des libéralités. On l'a gratifié d'une charge, d'une pension, d'un don de cent mille francs. Le duc, qui croyait que le sac ne contenait que de l'argent blanc, en gratifia le commis qui lui portait la somme. (Sallent.) Alors le secours d'une imagination riante est nécessaire et se présente naturellement à ceux que le ciel en a *gratifiés*. (J.-J. Rouss.)

— Iron. Attribuer à quelqu'un mal à propos quelque chose. Gratifier quelqu'un de ses bévues.

— Pop. *Il l'a gratifié d'un coup de poing.* Il lui a donné un coup de poing.

GRATIN. s. m. Art culin. Partie de la bouillie qui demeure attachée au fond du poêlon. Manger le gratin.

— On dit dans le même sens Gratin de riz. Gratin d'une bisque, d'une soupe mitonnée.

— Manière d'apprêter certains mets avec de la chapelure de pain. Merlan, sole au gratin. Macaroni au gratin.

— Techn. Matière adhérente aux parois et au fond d'une fosse d'aisances.

GRATIOLE. s. f. (pr. *gra-ci-o-le*; du lat. *gratiola*). Bot. Genre de plantes scrofulaires que dans certains pays, et surtout chez les pauvres, on emploie comme un purgatif énergique. Les praticiens s'en servent rarement, à cause des accidents qu'elle peut déterminer.

GRATIOLINE. s. f. (pr. *gra-ci-o-li-ne*; rad. *gratiole*). Chim. Principe résinoïde amer que l'on extrait de la gratiole.

GRATIS. adv. (pr. *gra-tiss*, mot latin qui signifie *par pure grâce*). Gratuitement, sans qu'il en coûte rien. Obtenir des bulles gratis. On lui a expédié ses provisions, ses lettres gratis. Ce médecin traite les pauvres gratis. Sire, le chirurgien du corps m'aurait pansé *gratis*, le chapelier ne me coiffera pas de même. (Sallent.) On ne se fait pas rendre justice *gratis* dans ce monde; il en coûte fort cher pour avoir raison, et encore plus pour avoir tort. (De Jussieu.)

> Il en coûte beaucoup à la pauvre grisette
> Pour disputer d'attraits avec la jeune Iris;
> Elle n'a de beauté que celle qu'elle achète,
> Et sa rivale en a *gratis*. (***)

> Je m'enrichis de la dépense
> De ceux que j'amuse *gratis*. (***)

— *Spectacle gratis.* Spectacle que l'on donne gratuitement au peuple dans certaines occasions. Dans l'ancien régime, les spectacles *gratis* offraient un vif attrait au peuple, qui avait peu de théâtres à bon marché, et moins d'aisance pour lui en permettre l'accès. (Ourry.)

— Fig. *Dire une chose gratis.* Avancer une proposition ou un fait sans en apporter la preuve.

— Il est quelquefois substantif. Il a obtenu le gratis de ses bulles. Ce *gratis*-là du moins n'a rien de fallacieux et tient à la lettre ce qu'il promet pour les spectateurs, car le gouvernement se charge d'indemniser les directeurs de théâtre pour ces représentations gratuites. (Ourry.) Ce *gratis* est un de ceux qui coûtent le plus cher. (Id.)

— Nom qu'on donne dans les théâtres à ceux qui entrent sans payer avec des billets donnés.

GRATTER. v. n. 1re conj. Crier comme fait une oie. L'oie gratte.

GRATITUDE. s. f. (du lat. *gratitudo*; rad. *gratus*, agréable, reconnaissant). Sentiment affectueux, juste retour qu'inspirent à tout homme bien né les services qu'on lui a rendus, les bienfaits dont il a été l'objet. Vive gratitude. Témoigner sa gratitude à un bienfaiteur. Donner à quelqu'un des marques de gratitude. Être assuré de la gratitude de quelqu'un. Assurer quelqu'un de sa gratitude. On loue les grands pour marquer qu'on les voit de près, rarement par estime ou par *gratitude*. (La Bruy.) L'homme qui n'exige pas de reconnaissance est précisément celui qui mérite toute votre *gratitude*. (Sallent.) Pour les âmes délicates, la *gratitude* est moins encore un devoir qu'un plaisir, c'est une dette qu'elles aiment à payer constamment, sans jamais se croire acquittées. (Cte Dand.) La politesse n'inspire pas toujours la bonté, l'estime, l'équité, la complaisance, la *gratitude*: elle en donne du moins les apparences, et fait paraître l'homme au dehors comme il devrait être intérieurement. (Id.)

— Notre langue est redevable de ce mot à Montaigne. Il est malheureux que nous n'ayons pas l'adjectif corrélatif, et qu'il faille exprimer par *reconnaissant, qui a de la gratitude*, et *qui a de la reconnaissance*, ce qui n'est pas la même chose. L'imperfection de la langue amène naturellement la confusion dans le langage.

GRATON. s. m. Techn. Instrument de glacier.

GRATTAGE. s. m. Action de gratter. Le grattage du papier.

GRATTE. s. f. Mar. Instrument tranchant emmanché comme une herminette, à lame plate et forte, et servant à enlever toutes les saletés [illegible] sur les ponts des vaisseaux.

GRATTÉ, ÉE. part. pass. du v. Gratter. S'empl. adjectiv. La partie de la peau qui a été grattée devient rouge.

GRATTEAU. s. m. Techn. Nom que les doreurs donnent à des morceaux de fer trempés qui servent à gratter les pièces pour l'apprêt. || Chez les fourbisseurs, Instrument qui sert à gratter, et même à brunir les plaques des gardes d'épée qu'on veut mettre en or et réparer. || *Petit gratteau*, Ciselet avec lequel ils adoucissent le relief de leurs ouvrages.

GRATTE-BOESSE. s. f. Techn. Brosse de fil de laiton pour le doreur.

GRATTE-BOESSER. v. a. 1re conj. Brosser avec la gratte-boesse.

GRATTE-CUL. s. m. Bot. Petit fruit rouge du rosier, et particulièrement de l'églantier ou rosier sauvage. Cueillir des gratte-cul. De la conserve de gratte-cul. Un gratte-cul. Des gratte-cul.

— Prov. fig. et pop. *Il n'est point de si belle rose, il n'est si belle rose qui ne devienne gratte-cul.* Il n'y a point de si belle femme qui ne devienne laide en vieillissant.

— L'Académie écrit au pluriel des *gratte-culs*. Assurément il ne s'agit point ici de plusieurs *culs*, mais de plusieurs roses défleuries auxquelles on a donné ce nom. Le pluriel tombant sur roses défleuries, il faut écrire des *gratte-cul*.

— Voici, suivant Ménage, l'origine de cette étrange dénomination. La graine de ces roses, contenue dans ces boutons, est entourée d'une bourre piquante, mais presque imperceptible, de laquelle on se sert, par maléfice, pour mettre dans les draps afin de piquer les fesses de ceux qui s'y couchent, lesquels se sentant ainsi piqués, se grattent les fesses, et c'est ce qui a donné le nom de *gratte-cul* à ces boutons. (Dict. étym.)

GRATTÉE. s. f. Agric. Sorte de petite charrue en usage dans le département de la Haute-Saône, pour le semis des menus grains. Son soc est peu oblique, et elle est armée d'un coutre.

GRATTELÉ, ÉE. part. pass. du v. Gratteler.

GRATTELER. v. a. 1re conj. (diminut. de *gratter*). Techn. On double la lettre *l* devant un *e* muet. *Je grattelle, tu grattelles*, etc. Gratter légèrement. Il faut gratteler les matières que l'on veut polir.

GRATTELEUX, EUSE. adj. (rad. *grattelle*). Qui est affecté de la grattelle. Homme gratteleux. Femme gratteleuse.

— substantiv. Un gratteleux. Une gratteleuse.

GRATTELLE. s. f. Médec. Nom vulgaire de la gale sèche ou canine. Avoir la grattelle.

GRATTE-PAILLE. s. f. Ornith. Nom vulgaire de la fauvette d'hiver ou mouchet, parce qu'elle cherche sa nourriture pendant l'hiver dans la paille qu'on jette devant les granges.

GRATTE-PAPIER. s. m. Celui qui gagne sa vie à copier dans un bureau, comme les clercs d'avoué, de notaire. Un ignorant gratte-papier. Ce prétendu homme de loi n'est qu'un gratte-papier. || Plur., des *gratte-papier*.

GRATTER. v. a. 1re conj. Appliquer et mouvoir à la surface d'un corps quelque instrument pointu ou tranchant capable d'en détacher quelques particules. Gratter une muraille. Gratter la terre avec un râteau. Gratter sa figure avec les ongles. J'ai cependant *gratté* la poussière, et je n'ai point vu ces marques au bas de la seule porte qui reste debout. (Chateaub.)

— Par exagér. *J'aimerais mieux gratter la terre avec les ongles, que de...* Il n'y a point d'extrémité où je ne me réduise plutôt que de. Pardonnez-moi, sire, il la remplit dignement, et j'aimerais mieux *gratter* la terre avec les ongles, que d'accepter cette charge à son préjudice. (Mézer.)

— Ratisser, heurter doucement. Gratter à la porte.

— Se dit des animaux qui remuent la terre avec leurs ongles. Les poules grattent la terre, le fumier, pour y chercher leur nourriture.

— Techn. Ratisser, adoucir au grattoir. Gratter du parchemin. Gratter du papier. Gratter une écriture pour l'ôter de dessus le papier. || Chez les batteurs d'or. Faire tomber avec le couteau l'or qui déborde des quartiers. || Chez les doreurs. Adoucir avec le grattoir les traits que le rifloir ou la lime a faits sur une pièce. || En terme de formiers. Ratisser une forme avec une vieille lame d'épée pour la perfectionner. || Chez les raffineurs. Enlever avec un couteau ordinaire le sucre qui avait jailli sur les bords de la forme en mouvant. || Chez les graveurs. Rendre plus nourries des tailles trop délicates.

— Mar. Racler, passer en appuyant fortement l'un des tranchants de la gratte sur la surface de la carène ou du pont d'un vaisseau pour enlever les enduits ou autres ordures.

— Iron. *Gratter de la guitare.* Jouer de cet instrument. Il savait tourner un vers et gratter un peu de la guitare.

— Fig. et fam. *Gratter le parchemin, le papier.* Gagner sa vie dans la basse pratique. Il n'a jamais fait que gratter le parchemin. || *Gratter l'épaule à quelqu'un.* Chercher à se le rendre favorable.

— Prov. et fig. *Qui se sent galeux se gratte.* Celui qui se sent coupable de la faute qu'on blâme, peut ou doit s'appliquer ce qu'on en dit. || *Trop gratter cuit, trop parler nuit.* Se dit [illegible] *lui démange pas.* Se dit d'un homme qui est forcé de supporter une chose désagréable. || *Gratter quelqu'un où il lui démange.* Faire, dire quelque chose qui lui soit agréable. || *Qui naît poule aime à gratter.* On ne peut vaincre les instincts de race. || *S'il n'a pas de quoi, qu'il se gratte.* Qu'il fasse ce qu'il voudra, je ne l'aiderai point. || *Il n'en cuit qu'à celui qui se gratte trop fort.*

— SE GRATTER. v. pron. Gratter soi-même. Ce galeux se gratte nuit et jour. Elle s'est trop grattée.

— Gratter à soi. Se gratter la tête. Se gratter les mains. Quand Boisrobert était présent à la lecture, je me donnais de garde de me gratter la tête devant lui, il m'aurait cru capable de penser. (Vallori.) On raillait le poète Aulone de ce qu'il se *grattait* la tête quand il faisait des vers: Il fallut bien, dit-il, la fendre à Jupiter pour en faire sortir Minerve. (Id.)

> Scipion fut douteux. Pompée avait en été
> D'un doigt presque toujours il se grattait la tête.
> (Fr. de Neufchâteau.)

GRATTERIE. s. f. (rad. *gratter*). Action de gratter. La *gratterie* est une des gratifications de la nature des plus douces. (Mont.)

GRATTEUR, EUSE. adj. et s. Qui gratte.

— Ne s'emploie guère que dans le sens ironique corrélatif de gratter. C'est un terrible gratteur de guitare.

GRATTOIR. s. m. Techn. Instrument pour gratter le papier, et enlever l'écriture, les taches. Effacer des mots avec un grattoir.

— Agric. Se dit de plusieurs outils de différentes formes, qui servent à racler, creuser, nettoyer.

— Arquéb. Instrument de fer un peu plus long qu'un canon de fusil, que les arquebusiers font entrer dans le canon pour en ôter la crasse.

— Artill. Instrument dont les artilleurs se servent pour nettoyer la chambre et l'âme du mortier.

— Grav. sur bois. *Grattoir à creuser.* Instrument qui sert à polir le bois pour y graver les [illegible] et point [illegible]. || *Grattoir à ombre*, [illegible] du précédent qu'en ce qu'il est point courbe et qu'il n'a que les coins un peu adoucis et peu sensiblement arrondis.

— Luth. *Grattoir à anche.* Morceau de bois dur, concave d'un côté et convexe de l'autre, sur lequel on ratisse les lames de roseau dont sont faites les anches des hautbois et des musettes.

— Techn. Chez les monnayeurs et chaudronniers, Instrument d'acier semblable à un petit couteau tranchant des deux côtés, fixé à un manche plus ou moins long. || Chez les mouleurs, Instrument fait en forme de S, large par les deux bouts qui doivent être dentelés, et qui sert à rustiquer ou piquer les pièces de cire et de plâtre que l'on veut adapter l'une à l'autre. || Chez les paumiers-raquetiers, Lame d'épée emmanchée par les deux bouts, dont on se sert pour commencer à polir la raquette. || Chez les serruriers, Outil qui sert à dresser et à arrondir les anneaux des clefs et autres pièces de relief.

GRATTOIRE. s. f. Serr. Se dit aussi pour *grattoir*. V. GRATTOIR.

GRATTURES. s. f. pl. Techn. Débris provenant du grattage de certains objets.

GRATUIT, ITE. adj. (pr. *gra-tu-i*). Qui est fait ou donné par pure grâce, sans obligation. Je lui ai fait un don gratuit. Ce que je lui donne au-dessus de ses gages est purement gratuit.

— Qui ne coûte rien.

— Se dit aussi des choses morales dans l'un et l'autre sens. Avantage gratuit. La bonté de Dieu est purement gratuite.

— Qui est sans intérêt, sans motif. Méchanceté gratuite. Offense gratuite. Injures gratuites.

— Qui n'est point fondé. Supposition gratuite.

— Anc. cout. *Don gratuit.* Somme que le clergé de France donnait autrefois à volonté pour les besoins de l'État. Fénelon paya pour le don gratuit des siens une somme de 15,000 francs, trait peu commun dans les fastes de l'épiscopat français.

— Comm. *Don gratuit.* Droit de douane de deux et demi pour cent qui se payait à Rio-Janeiro, et qui avait été établi après le désastre arrivé à Lisbonne, en 1755.

GRATUITÉ. s. f. Caractère, qualité de ce qui est gratuit. La gratuité de la grâce divine.

GRATUITEMENT. adv. Gratis, d'une manière gratuite, de pure grâce. Donner gratuitement. Traiter un malade gratuitement. Vous avez porté les armes chez un prince étranger, son père les a portées *gratuitement* pour sa patrie. (J.-J. Rouss.) Un caravansérail est une hôtellerie dans le Levant où les caravanes sont reçues *gratuitement*, ou pour un prix modique. (Acad.)

— Fig. Sans fondement. Cela est supposé gratuitement. Vous avancez cela gratuitement. Il l'insulte bien gratuitement.

GRAU. s. m. (pr. *grô*). Petit canal entre un étang et la mer. || Gué. || Principale bouche du Rhône.

GRAUSTEIN. s. f. Minér. Pierre grise.

GRAUWACKE. s. f. Minér. Roche secondaire.

[illegible] ... ser qui enlève les gravats.

GRAVATIF, IVE. adj. (du lat. *gravativus*, rad. *gravis*, lourd). Médec. Qui fait éprouver un sentiment de pesanteur sur quelque partie de l'organisme, comme si cette partie était chargée d'un poids, comprimée par un corps grave. Maladie gravative. Douleur gravative. La douleur [illegible] reconnaît des causes nombreuses. (Jourd.)

GRAVATS. s. m. pl. V. GRAVOIS.

GRAVE D'AMBARÈS (La). (du vieux mot *grave*, sable, galets sur le rivage de la mer). Géogr. Village du départ. de la Gironde, célèbre par les vins blancs que ses environs produisent et que l'on nomme vins de Grave.

— s. m. Vin blanc provenant des environs de Grave. Boire du Grave. Un verre de Grave.

GRAVE. adj. des 2 g. (du lat. *gravis*, lourd, pesant, important). Phys. Pesant. Les corps graves.

— Fig. Qui agit, qui parle avec sagesse, dignité, circonspection. C'est un homme grave. Un homme grave est celui qui s'est concilié de l'autorité plus par sa sagesse que par son maintien. L'homme qui dit constamment la vérité, par haine du mensonge; l'écrivain qui s'appuie toujours sur la raison; un prêtre, un magistrat attachés aux devoirs austères de leurs professions; un citoyen obscur mais dont les mœurs sont pures et sagement réglées, sont des personnages *graves*, si leur conduite est éclairée et leurs discours judicieux, leur témoignage et leur exemple auront toujours du poids. (Encycl.) C'est un défaut d'être *grave* hors de propos; celui qui est *grave* dans la société n'est guère recherché. (Volt.) Celui qui songe à être *grave* ne le sera jamais. (La Bruy.) Je m'adressai à un *grave* et gros personnage qui se tenait à la porte du cabinet de l'archevêque, pour l'ouvrir et la fermer quand il fallait. (Le Sage.)

— Sérieux. Mine grave. Maintien grave. Contenance grave. Marcher d'un pas grave. Ton grave. Une contenance *grave* donne un air d'importance à des sots. (Fontan.) L'air décent est nécessaire partout; mais l'air *grave* n'est convenable que dans les fonctions d'un ministère important, dans un conseil. (Volt.)

> D'Espagne
> Que tous ces gens si *graves* par la mine,
> Pleins de morale et de réflexions
> Sont destinés aux grandes passions. (Volt.)

— D'un aspect imposant. L'Asie, *grave* et mélancolique, est en rapport particulier avec la terre, dont elle renferme la plus grande étendue dans sa circonférence. (B. de St-P.)

— Important, de conséquence. Affaire grave. Cas grave. Conduite légère qui a les résultats les plus graves. Une faute *grave* est celle qui mérite une attention sérieuse, qu'il ne faut pas traiter légèrement, qu'il est important de réprimer ou de punir. (Roub.)

— En parlant du style. Sérieux, noble, simple. Style grave. Le style de Tacite est grave. Le style *grave* évite les saillies, les plaisanteries; s'il s'élève quelquefois au sublime, si dans l'occasion il est touchant, il rentre bientôt dans cette sagesse, dans cette simplicité qui fait son caractère. (Volt.)

— Qui peut avoir des suites dangereuses. Maladie grave.

— *Auteur grave.* Celui dont les opinions sont suivies dans les matières contentieuses. On ne le dit point d'un auteur qui a écrit sur des matières hors de doute. Il serait ridicule d'appeler Euclide, Archimède des auteurs *graves*. (Vol.)

— Mus. *Son grave, ton grave.* Son, ton bas et profond, par opposition au son aigu. La voix de ce chanteur est assez belle dans les cordes graves. Les sons graves ne le sont, comme les sons aigus, que par comparaison avec d'autres qui n'offrent pas ce caractère, ou pour parler d'une manière plus précise, la gravité des sons dépend de la lenteur des vibrations des corps sonores. Le son le plus *grave* que nous puissions entendre à une longueur d'onde de 10 m. 50 cent. (Jourd.)

— Gramm. *Accent grave.* Accent qui va de gauche à droite (\`), et qui se place sur les voyelles *a, e, u*, dans certains cas déterminés. L'e ouvert est marqué d'un accent grave, comme dans *procès, succès*. V. ACCENT.

GRAVE. s. m. Ce qui est *grave*; se dit par opposition au Léger, au trivial. Le *grave* est au sérieux ce que le plaisant est à l'enjoué. (Volt.)

— Se dit par opposition aux notes aiguës. Les notes basses de la voix, des instruments. Le grave et l'aigu.

GRAVE. s. m. Géogr. Nom que l'on donne à des parties de rivage couvertes de cailloux et inclinées en pente douce, de manière à offrir dans tous les temps un sol ferme, propre à l'embarquement ou au débarquement pour les canots.

GRAVÉ, ÉE. part. pass. du v. Graver. S'empl. adjectiv. Dessin gravé. Image gravée. Il y avait sur sa tiare une lame d'or qui couvrait son front, où étaient *gravés* ces mots: *La sainteté au Seigneur.* (Le Maistre de Sacy.) Les médailles et les pierres *gravées* antiques, si belles et si nombreuses. (Soyer.)

> A toi Hassora, Trébizonde,
> Chypre où de vieux noms sont gravés,
> Fez où la poudre d'or abonde,
> Erzeroum aux chemins pavés! (V. Hugo.)

[illegible] dans les pierres de Sie [illegible] dans le Lyonnais, sont des plantes étrangères. (Jus.) Et ses bienfaits vivront *gravés* dans ma mémoire. (A. Martin.)

> Le plus saint des devoirs celui qu'en traits de flamme
> La nature a *gravé* dans le fond de notre âme,
> C'est de chérir l'objet qui nous donna le jour. (Piron.)

— *Gravé par.* Et peut-être mon nom au livre de l'histoire sera-t-il *gravé* par le temps. (La Bailly.)

— *Gravé sur.* Dessin gravé sur bois, sur acier. Elle y voit ses chiffres *gravés* sur les troncs des aunes et des peupliers. (B. de St-P.) Siècles heureux, ajouta-t-il, postérité fortunée, qui pourra jouir du fruit de tant d'exploits, si dignes d'être *gravés* sur le bronze pour servir d'exemples aux races futures! (Fénelon.) Mais à propos de Psyché, que signifient les paroles qu'elle a *gravées* sur son berceau? (La Font.)

> Leurs noms, dans les [illegible] d'aimer
> Restent [illegible] gravés sur les tiges nouvelles. (Mi[illegible])

— *Gravé à.* Dessin gravé à l'eau-forte. Portrait gravé au burin.

— *Être gravé de petite vérole.* Être extrêmement marqué de petite vérole, et absol. Une personne gravée.

GRAVELADE. s. f. Artᵗ vétér. Un des noms de la clavelée.

GRAVELÉE. adj. f. qui ne s'emploie que dans cette locution. *Cendres gravelées.* Mélange de sous-carbonate potassique, avec du sulfate potassique, du sel commun, du fer et du manganèse, de la silice, de l'alumine et du charbon qui reste après la combustion des lies de vin, et dont plusieurs parties sont réduites par l'action du feu, en grains fondus ayant quelque ressemblance avec le gravier.

GRAVELET. s. m. Ornith. Nom vulgaire du grimpereau.

GRAVELEUX, EUSE. adj. Mêlé de gravier, qui en contient. Terre graveleuse. Fruit graveleux. Les sols *graveleux* diffèrent essentiellement des sables par la manière dont ils doivent être traités, aussi bien que par leur texture. (De Morog.) Les sols *graveleux*, pauvres, remplis de sources, ainsi que ceux qui sont sulfureux, sont peu propres à la végétation ; ils sont mieux appropriés aux plantations de bois qu'à d'autres cultures. (Id.)

— Fig. et fam. En parlant des choses morales, Trop libre, peu décent. Cette conversation est graveleuse. Elle ne sait ni sourire ni rougir aux histoires les plus *graveleuses.* (Marin.)

On croit peu dans les champs à la valeur modeste,
L'oreille y veut de *graveleux* discours. (Parny.)

Quand une histoire est un peu *graveleuse*,
Dans son narré toute fille est menteuse.
(*Caquet Bon-Bec.*)

— En parlant des personnes, Qui est sujet à la gravelle. Cet homme est goutteux et graveleux. ‖ En ce sens il s'empl. substantiv. Les goutteux et les graveleux sont à plaindre.

GRAVELINES. Géogr. (du flam. *gravenlinghe*, fossé du comte, parce que les comtes de Flandre firent creuser un canal en cet endroit). Ville forte ; port de mer et ch.-l. de cant. (Nord) ; belles places publiques ; grande caserne, hôpital ; magasins militaires à l'épreuve des bombes ; bourse de commerce ; chantier de construction.

GRAVELLE. s. f. Médec. Maladie produite par de petites concrétions semblables à du sable, à de petits graviers, qui se forment dans les reins, se disséminent dans les voies urinaires et sont expulsées avec les urines. Ces concrétions sont composées ordinairement d'acide urique et d'une matière animale. Le régime végétal, les boissons diurétiques ou alcalines, sont particulièrement recommandés comme prophylactiques. Quelquefois les graviers sont formés d'oxalate de chaux : de là la nécessité pour certains individus de s'abstenir d'oseille. Avoir la gravelle. Être atteint de la gravelle. Souffrir de la gravelle.

— Tumeur qui se forme dans les paupières, et qu'on nomme autrement *grêle.*

— Techn. Lie de vin passée. ‖ Marc séparé de la lie du vinaigre.

— S'est dit anciennement du menu gravier, du sable d'une fontaine, d'un ruisseau.

GRAVELURE. s. f. Conversation qui approche beaucoup de l'obscénité. Il y a un peu de gravelure dans cet entretien.

GRAVEMENT. adv. Avec gravité. Parler, marcher gravement. La légèreté voit gaîment les choses sérieuses et *gravement* les choses frivoles. (D'Alemb.) Quand la gravité n'est que dans le maintien, comme il arrive très-souvent, on dit *gravement* des inepties. (Volt.)

Et la troupe à l'instant cessant de fredonner,
D'un ton *gravement* fou s'est mise à raisonner. (Boil.)

— Mus. Avec un peu de lenteur.

GRAVÉOLENCE. s. f. Puanteur, mauvaise odeur.

GRAVER. v. a. 1ʳᵉ conj. (du gr. γράφω, j'écris). Traduire, représenter, imiter par incision sur les métaux, sur le bois, le marbre, les pierres fines, les diverses créations des arts du dessin. Graver son chiffre sur un cachet. Graver un dessin sur bois, sur acier, sur cuivre. Clément Biragues, graveur, originaire de Milan, passe pour le premier qui ait trouvé le moyen de *graver* sur le diamant, qui jusqu'alors avait résisté à toutes sortes d'outils. (Sallent.) Témoin cette charmante coupe d'Anacréon où il demandait qu'on *gravât* sous une treille touffue les Amours désarmés à qui les Grâces sourient. (Soyer.)

L'ingénieux ciseau, sur le marbre ou l'airain,
N'y *grava* point les traits du Faune ou du Sylvain.
([illegible])

— Tracer, imprimer fortement. Oh ! je suis sûre, mon ami, que vous y avez *gravé* nos noms. (B. de St-P.)

Cet arbre porte encor le tendre caractère
Des vers que j'y *gravai* pour l'aimable bergère
(De Chaulieu.)

— Par métaph. Ses rides sur son front ont *gravé* ses exploits. (Corn.)

Racine, dans les *Plaideurs*, a parodié ce vers de Corneille :

Ah, monsieur, si feu mon pauvre père
Était encor vivant ! c'était bien votre affaire.
Il gagnait en un jour plus qu'un autre en six mois :
Ses rides sur son front *gravaient* tous ses exploits.

L'implacable destin aux rives de la Seine
A *gravé* le néant de la grandeur humaine. (J. Bret.)

— Inscrire. On n'a point élevé de marbres sur leurs humides tertres, ni *gravé* d'inscriptions à leurs vertus. (B. de St-P.)

Avant même que Rome eût *gravé* douze tables,
Mélius et Tarquin n'étaient pas moins coupables. (Rac.)

— Fig. Il *grave* en tous les cœurs la loi de la nature. (Volt.) Dans son second livre, il prouve lui-même que Dieu a *gravé* la vertu dans le cœur de l'homme. (Id.) Elle a *gravé* ses passagères fureurs dans une âme profonde. (Mᵐᵉ de Staël.)

Moi, je l'excuserais ! Ah ! vos bontés, madame,
Ont *gravé* trop avant ses crimes dans mon âme. (Rac.)

— Absol. L'art de graver. Graver en taille douce. Graver au burin. Graver en relief, en creux. Graver en clair-obscur. Graver en creux sur métal. Graver à l'eau forte. Graver en manière noire. Graver en couleur à l'imitation de la peinture. Graver au lavis. Graver à l'aquarelle. Graver à la manière du crayon. L'art de *graver* semble nous venir des anciens tout aussi bien que celui de bâtir et de peindre. (Soyer.)

— SE GRAVER. v. pron. Être gravé.

— Par métaph.

Ce qu'un autre nous dit se *grave* sur le sable.
Ce que nous nous disons se *grave* sur l'airain.
(Laboite.)

— Être gravé. Ces lettres, ces caractères ne peuvent se graver sur ce métal.

— Fig. Ces idées se gravent promptement dans l'esprit, dans la mémoire. Ces traditions montrent à quel point la merveilleuse et sublime histoire de la Passion s'est *gravée* dans la mémoire des hommes. (Chateaub.)

— Artific. Se percer, se fendre. Une cartouche qui se grave.

GRAVESEND. Géogr. Ville d'Angleterre, comté de Kent, avec un port sur la Tamise, où l'on examine les papiers de tous les vaisseaux qui vont à Londres ; 5,000 hab.

GRAVETTE. s. f. Pêch. Sorte de vers qui servent d'appât.

GRAVEUR. s. m. Celui dont la profession est de graver. C'est un graveur en pierres fines et en taille douce. Graveur en acier. Habile graveur. Disciple de Corneille Cort, *graveur* hollandais établi à Rome, Augustin Carrache perfectionna la manière sage et pittoresque de ce maître, qui consistait à allonger les tailles, à les renfler ou à les affaiblir dans diverses parties de leur course. (Soyer.)

Et le *graveur* en chaque trait
A su très-finement tracer sur mon visage
De tout faux bel esprit l'ennemi redouté. (Boil.)

— S'empl. adjectiv. Outre ces célèbres peintres graveurs, l'Italie s'enorgueillit encore avec raison d'avoir donné le jour à La Bella, si admirable dans ses compositions, si pittoresque dans ses effets, et dont les travaux sont si légers et si simples ; aux architectes peintres et *graveurs* Piranesi frères, ces infatigables dessinateurs et restaurateurs des antiquités romaines. (Soyer.)

— En parlant d'une femme, on ne dit pas *graveuse*, mais *graveur*, de même qu'on dit, Une femme auteur.

GRAVI, IE. part. pass. du v. Gravir. S'empl. adjectiv. Montagne gravie. Rocher gravi.

GRAVIER. s. m. Min. Sable à gros grains, composé en grande partie de petits fragments arrondis de différentes roches, ordinairement siliceuses. Une allée de gravier. Le lit de ce ruisseau est formé de gravier. Les plus gros fragments qui forment le gravier ne dépassent pas la grosseur d'une noix. Le gravier tient le milieu entre le sable et le galet. Gravier humide, menu, luisant, aride, stérile, pierreux, sablonneux. Le gravier et le sable sont charriés par les rivières ; le galet est transporté par les torrents ou les cours d'eau torrentueux. Un petit ruisseau, coulant des hauteurs voisines, suffit pour étendre une couche de sable ou de *gravier.* (Buff.)

J'aime mieux un ruisseau, qui, sur la molle arène,
Dans un pré plein de fleurs lentement se promène,
Qu'un torrent débordé, qui, d'un cours orageux,
Roule, plein de *gravier*, sur un terrain fangeux.
(Boil.)

— Fig.

Car il reçut le jour dans une ville ardente,
Et le pavé natal fut un champ de *graviers*
Qui déchira longtemps la plante de ses pieds.
(A. Barbier.)

— Pathol. Sable qui se trouve dans les urines. Son urine est chargée de graviers.

GRAVIÈRE. s. f. Agric. Nom qu'on donne dans plusieurs cantons à un mélange de vesces et de lentilles qu'on sème sur le sol d'avoine aussitôt que cette dernière est récoltée, et dont on coupe le produit au mois de juin de l'année suivante pour fourrage, en laissant une grande longueur de tige [illegible] une [illegible]fumure.

GRAVIGRADE. adj. des 2 g. (ét. lat., *gravis*, pesant ; *gradus*, démarche). Qui a la démarche lourde, pesante. ‖ GRAVIGRADES. s. m. pl. Ordre de la classe des mammifères, dont la démarche est lourde et pesante. ‖ On dit aussi Un gravigrade.

GRAVIMÈTRE. s. m. Physiq. Instrument propre à mesurer la pesanteur spécifique des liquides et des solides.

GRAVINCHON. s. m. Bot. Variété de prunes qu'on cultive beaucoup aux environs d'Amiens pour en faire des pruneaux. Le gravinchon est âpre, cru, mais fort bon cuit.

GRAVIR. v. n. 2ᵉ conj. Grimper avec effort à quelque endroit escarpé. Gravir contre un rocher, sur des rochers. Gravir au haut d'une muraille. La chèvre aime à *gravir* au sommet des coteaux. (Ross.)

Des pâtres du hameau les cornets retentissent.
Des vallons aux coteaux les longs troupeaux *gravissent.*
(***)

Quand le printemps me rit, je *gravis* sur les monts,
Et, guidé par Jussieu, j'en détache ces plantes
(Béranger.)

— v. a. Gravir une muraille, un retranchement. Gravir une côte. Gravir une pente escarpée. Henri d'Albret, grand-père de Henri IV, voulut que ce prince, dans son enfance, fût nourri et vêtu comme les autres enfants du pays, et qu'on l'accoutumât, comme eux, à grimper sur les arbres et à *gravir* les rochers. (Sallent.) Nous aimions à *gravir* les coteaux ensemble. (Chateaub.)

— Par métaph. On ne polit point des esprits durs en un moment ; on ne *gravit* pas un rocher en sautant, mais avec lenteur. (Boiste.)

— Fig.

Qui *gravit* les honneurs dans l'espoir d'être heureux,
Gravit les monts pour fuir l'aquilon dangereux.
(Millev.)

— Absol. Ce n'est rien de monter, il faut encore *gravir.* (***)

— SE GRAVIR. v. pron. Être gravi. Un rocher dont le sommet ne peut se gravir.

GRAVITATION. s. f. (pr. *gra-vi-ta-ci-on* ; du lat. *gravis*, lourd, pesant). Phys. Force en vertu de laquelle un corps abandonné à lui-même se précipite vers la terre, comme si cette planète était douée d'une vertu qui fît tendre vers elle tous les corps environnants. Et dans un sens plus étendu, Attraction qui s'exerce entre tous les corps de la nature. On a aussi donné à ce phénomène le nom de *pesanteur*, de *gravité*, de *force centripète.* La gravitation d'une planète vers une autre. Les lois de la gravitation. On attribue, avec raison, à Newton d'avoir découvert le principe et les lois de la *gravitation* ; mais il serait injuste de ne pas reconnaître que les philosophes de l'antiquité avaient bien avant l'illustre géomètre anglais pressenti la *gravitation.* (Legrand.)

— Fig. Cette puissance de vie est donc une propriété généralement répandue dans les corps organisés, une espèce de *gravitation* vitale qui fait que chacun d'eux tend à la vie. (Virey.)

GRAVITÉ. s. f. Phys. Pesanteur des corps. La gravité fait descendre les corps vers la terre. Centre de gravité. V. CENTRE.

— Effet de l'attraction que les corps exercent les uns sur les autres. La *gravité* est donc générale et mutuelle dans toutes les planètes. (Buff.)

— Fig. Qualité d'une personne grave, réservée. Remarquons que l'Académie définit ce mot « Qualité d'une personne grave, sérieuse, sage. » Les mots *sérieux* et *grave* sont de trop. Qui dit *sérieux* dit *grave* ; mais la sagesse et la gravité ne marchent pas toujours ensemble. La gravité est ridicule dans l'enfance, et digne de tout notre mépris dans les personnes avilies par des métiers infâmes. Il en est de même dans les choses : tel opuscule qui se présente sous un air gai renferme plus de sagesse que tel ouvrage qui revêt des formes graves et sérieuses. Avoir de la gravité. Manquer de gravité. Locke est naturellement sérieux, sans affecter cependant ces airs de *gravité* par lesquels certains savants veulent se distinguer du reste des hommes. (Volt.) Une *gravité* trop étudiée devient comique ; ce sont comme des extrémités qui se touchent, et dont le milieu est dignité. (La Bruy.) Où la *gravité* n'est point où elle est naturelle, et il est moins difficile d'en descendre que d'y monter. (Id.) L'affectation de *gravité* extérieure est un soupçon d'hypocrisie. (La Rochef.) La *gravité* est quelquefois un mystère du corps, inventé pour cacher les défauts de l'esprit. (Id.)

— Importance, en parlant des choses. La gravité d'un fait. La gravité d'un témoignage. La gravité d'une assertion. Un suffrage d'une telle *gravité* récompense de tous les travaux. (Michelet.)

— Caractère fâcheux d'une chose. La gravité d'un mal. La gravité d'une maladie.

— Mus. Qualité d'un son bas. Un son a plus ou moins de gravité, selon que la corde qui le rend a plus ou moins de grosseur, plus ou moins de longueur.

— Loc. prov. *Avoir une gravité espagnole.* Avoir une gravité affectée et qui va jusqu'au ridicule.

— Hist. Titre honorifique qui a été donné à certains officiers des empereurs.

GRAVITER. v. n. 1ʳᵉ conj. (du lat. *gravis*, pesant). Tendre et peser vers un point, en parlant des astres. Les astres gravitent. Les planètes gravitent autour du soleil.

Dieu parle, et le chaos se dissipe à sa voix ;
Vers un centre commun tout *gravite* à la fois. (Volt.)

Je veux voir si des nuits la courrière inégale
Par le pouvoir changeant d'une force centrale
En *gravitant* vers nous s'approche de nos yeux. (Id.)

. . . La terre et l'onde, entraînés par leur poids
Vers un centre commun *gravitent* à la fois.
(Desaintange.)

— Fig. Napoléon fut le centre autour duquel *gravitaient* toutes les passions. (Laganel.)

GRAVIVOLE. adj. des 2 g. (ét. lat., *gravis*, lourd ; *volo*, je vole). Ornith. Qui a le vol pesant. Oiseau gravivole.

GRAVOIR. s. m. Techn. Outil qui sert à graver.

GRAVOIS. s. m. Techn. La partie la plus grossière du plâtre après qu'on l'a sassé. Battre du gravois.

— Menues démolitions des bâtiments, particulièrement de ceux qui sont en plâtre. Un tombereau de gravois.

— On n'est pas d'accord sur l'orthographe de ce mot. Les maçons disent *gravats.* C'est un mot sur lequel ils sont plus compétents que les gens de lettres.

GRAVURE. s. f. Art de traduire, de représenter, d'imiter par incision sur les métaux, sur le bois, le marbre et les pierres fines, les diverses créations des arts et du dessin. Apprendre la gravure. S'adonner à la gravure. Être habile dans la gravure. Toutes les branches de la gravure furent pratiquées par les anciens peuples. A cette époque, la *gravure* était d'autant plus estimée en France et ses productions étaient d'autant plus recherchées, que Louis XIV s'attacha à lui procurer bonheur et prospérité. (Soyer.)

— Manière de graver. Gravure en relief. Gravure en creux. Gravure en clair-obscur. Gravure en taille douce. Gravure au burin. Gravure en couleur à l'imitation de la peinture. Gravure au lavis, à l'aquarelle, à la manière du crayon. Née, comme sa sœur la gravure au burin, dans l'atelier des orfèvres, et employée par eux, peu d'années après elle, à produire des estampes, la *gravure* à l'eau forte occupe le second rang dans l'espèce. (Soyer.)

— Ouvrage du graveur. Commencer une gravure. Faire une gravure. Finir une gravure. En être à la moitié de sa gravure. Gravure bien, mal faite. Empreinte de planche gravée. Belle, bonne, jolie gravure. Une gravure anglaise. Acheter une gravure. Marchand de gravures. Un livre orné de magnifiques gravures. Le voyage à la Terre Sainte, imprimé en 1488, est le premier livre français où se trouvent des *gravures* sur cuivre. (Sallent.) Dorat est accusé d'avoir le premier mis en vogue toutes ces *gravures* qui font le principal mérite de certains livres, et qui coûtent beaucoup plus que tous les bons auteurs ensemble de l'antiquité. (Mercier.)

— Archit. Certains ornements formés d'entailles creuses, qui s'emploient dans quelques parties peu importantes d'une décoration.

— Techn. Rainure que le cordonnier trace autour de la semelle d'une chaussure, pour y coucher les points.

GRAY. Géogr. Ville de France sur la Saône, chef-lieu d'un arr. du département de la Haute-Saône. Beaux moulins à farine ; 6,500 hab.

GRAY (Jeanne). Arrière-petite-fille de Henri VII, roi d'Angleterre, et petite-fille de Marie, veuve de Louis XII, née en 1537. Cette jeune et intéressante princesse, que la nature et l'éducation avaient ornée de tous leurs charmes, fut arrachée de la solitude où elle s'occupait d'études classiques et religieuses, et placée par l'ambition de son beau-père sur le trône d'Angleterre à l'âge de 17 ans. Après un règne éphémère de 9 jours, pendant lesquels elle n'avait guère connu du rang suprême que les soins et les anxiétés de l'emprisonnement, elle fut détrônée, et bientôt après elle périt sur l'échafaud, le 12 février 1554, victime innocente de l'atmosphère orageuse dans laquelle elle était née. ‖ THOMAS GRAY. Poète anglais, né à Londres, en 1716, dont tout le monde connaît la poésie intitulée *le Cimetière de campagne.* Mort en 1771.

GRAZALEMA. Géogr. Ville d'Espagne, province de Cadix, remarquable par ses antiquités romaines ; 11,000 hab.

GRAZIOSO. adv. (pr. *gra-tci-o-zo*). Mus. Mot italien qui signifie Gracieux, gracieusement. Il indique sur les partitions une exécution douce et gracieuse et un mouvement tenant à la fois de l'andante et de l'andantino. Andante grazioso.

GRAZZINI (Antoine-François). Littérateur italien, fondateur de l'Académie de la Crusca, né à Florence en 1503, mort en 1583.

GRÉ. s. m. (du lat. *gratum*, agréable ; rad. celt. *gre*, ce qui plaît). Disposition de l'âme à faire une chose de bonne volonté, spontanément. Agir de plein gré. Contre son gré.

Tout être sujet à la Parque,
Fût-il berger, fût-il monarque,
Fût-il ou profane ou sacré,
Meurt rarement de son plein *gré.*

— Assentiment, acquiescement, consentement. Faire une chose contre le gré de quelqu'un. Se marier contre le gré de ses parents. Je sais combien il est difficile de réussir au *gré* des connaisseurs. (Volt.)

Que j'ai béni le ciel d'avoir trouvé mon fait,
Pour me faire une femme au *gré* de mon souhait !
([illegible])

— Volonté arbitraire, opinion, avis, goût, inclination, caprice, fantaisie. Un mari vivant trop au gré de sa femme. Il marche sans règle et sans conduite au *gré* de ses aveugles désirs. (Boss.) Un de ces génies qui semblent être nés pour mouvoir à leur *gré* les peuples et les souverains. (Mass.) Nos aïeux à leur *gré* faisaient un dieu d'un homme. (Corn.) A mon *gré* le Corneille est joli quelquefois. (Boil.) Ordonne en souverain, taille et tranche à ton *gré.* (Berch.) C'est à mon *gré* la plus grande des calomnies dont on puisse flétrir une nation, parce qu'elle détruit nécessairement chez elle l'existence de toute vertu. (B. de St-P.)

Près de leurs passions rien ne me fut sacré ;
De mesure et de poids je changeais à leur *gré.* (Rac.)
Quoi qu'il puisse en coûter, chacun veut à son *gré*,
Se renfler, s'agrandir, s'enrichir au plus vite.
(Fr. de Neufchateau.)

— Fig. *Aller au gré de.* Sa chevelure voltige

au gré du zéphyr. Il change d'opinio
des événements. Qu'à son *gré* désorma
tune me joue. (Boil.) On compare l'hon
caractère au rameau léger qui flotte au
vents. (A. Libes.)

Et le trône sur les flots roule dorénavant
Au *gré* de la fortune, et de l'onde, et du ve

— *Savoir bon gré, mauvais gré à q*
Être content ou mécontent de ce qu'il
fait. Tout le monde vous sait bon gré
action. Je vous en sais bon gré. J'es
vous ne me saurez pas mauvais gré de
en saurai gré. Je lui en sais le meille
monde. Je lui en sais beaucoup de gré.
me savoir *gré* de mes soins, elle me l
che. (J.-J. Rouss.) Je te sais un *gré*
vouloir partager avec moi le soin de s
(Id.) Je ne lui en sais aucun mauvais *gr*

Peu de grands sont nés bons dans le siècl

L'univers leur sait *gré* du mal qu'ils ne fon
(La Fonta

— Dans le même sens, *Se savoir gré*
plaudir de. Je me sais gré de vous av
service.

— *Prendre en gré, avoir, recevoi*
Prendre en plaisir, trouver bon. Pren
l'avis que je vous donne. Elle est ass
nable pour prendre en *gré* tous les lie
mari et son devoir la conduiront. (M
gnan.)

— En langage ascétique, Recevoir
tience, résignation. Il faut prendre e
afflictions que Dieu nous envoie.

— En parlant des personnes. Porte
fection. Je l'ai pris fort en gré.

— *Bon gré mal gré.* loc. adv. De g
force, qu'on le veuille ou qu'on ne le ve
Il le fera bon gré mal gré.

Il veut bon *gré* mal gr
Ne se coucher qu'en robe et qu'en bonnet c
(Rac

— J.-J. Rousseau a employé cette
avec un régime : Cette édition, dit-il,
bon *gré*, *malgré* moi

— *De gré à gré.* D'un commun accor
une affaire de gré à gré, en discuter l
tions à l'amiable.

GRÈBE. s. m. Ornith. Genre d'oisea
geurs, de l'ordre des palmipèdes, do
mage est d'un blanc argenté. Les grèb
aussi bien qu'ils volent et marchent
grèbe huppé. Le grèbe cornu. Le grèbe

— Se dit aussi des plumes de ces ois
manchon de grèbe.

GREC, GRECQUE. adj. Géogr. Q
en Grèce, qui est de la Grèce. Femme
Soldat grec. Les généraux grecs. Le
grecques.

— Qui est de la Grèce, qui est situé
Les villes grecques. Les monuments g

— Qui a rapport à la Grèce ou à
tants. Mœurs, coutumes grecques.

— Qui est écrit en grec. Inscription
Livre grec. Un mot grec. Une phrase
pression grecque. Les dialectes grecs.
les livres *grecs* un merveilleux respect

— Qui écrit ou a écrit en grec.
grec. Poète grec. Orateur grec. Les
grecs.

— Didact. Qui a pour objet l'ense
du grec. Grammaire grecque. Lexique
naire grec. Racines grecques. La g
grecque de Nicolas Clénard, de Fur
Burnouf.

— *Profil grec.* Profil dans lequel l
le nez se trouvent sur une ligne droit
rement ondulée à leur point de joncti
tère qui prédomine dans toutes les
statues grecques, telles que l'Apollo
védère et l'Antinoüs. ‖ Par une exte
taphorique, Profil beau, régulier. U
qui a un profil grec.

— Archit. *Architecture grecque*, s
Se dit des ordres imaginés par le
Les monuments grecs captivent l'
moins par l'exagération des dimensio
l'entente et l'heureuse harmonie de to
parties ; moins par la richesse propr
matériaux que par le soin et l'habile
de leur mise en œuvre. L'architectu
pouvait revenir de l'imitation de
grossière que l'homme, à la naissan
ciétés, avait construite pour s'abriter.
adoptèrent trois ordonnances ou mo
rents que l'on a désignés sous le nom

dre corinthien. V. ces mots. L'ar
grecque, malgré la régularité de ses
la beauté de ses colonnes, offre sou
ses voûtes un aspect lourd et terres
qu'elles ne sont pas assez élevées pa
à leur largeur. (B. de St-P.)

— Art dram. *Pose grecque.* Pose
noble. Celle sous laquelle on représen
sonnages de la Grèce.

— Hist. *Empire grec.* V. BAS-EMPI

— Hist. relig. *Église grecque.* V.

— *Vent grec.* Vent de N.-E. sur l
ranée.

— *A la grecque.* loc. adv. A la m
Grecs. Coiffure à la grecque. ‖ Re
grecque. Dont les nervures ne para
sur le dos.

GREC, GRECQUE. s. Habitant d
Un Grec, une Grecque. Caractère d
Le génie des Grecs. Les Grecs des

au gré du zéphyr. Il change d'opinion au *gré* des événements. Qu'à son *gré* désormais la fortune me joue. (Boil.) On compare l'homme sans caractère au rameau léger qui flotte au *gré* des vents. (A. Libes.)

Et le trone sur les flots roule dorénavant
Au *gré* de la fortune, et de l'onde, et du vent. (Corn.)

— *Savoir bon gré, mauvais gré à quelqu'un.* Être content ou mécontent de ce qu'il a dit ou fait. Tout le monde vous sait bon gré de cette action. Je vous en sais bon gré. J'espère que vous ne me saurez pas mauvais gré de. Je vous en saurai gré. Je lui en sais le meilleur gré du monde. Je lui en sais beaucoup de gré. Loin de me savoir *gré* de mes soins, elle me les reproche. (J.-J. Rouss.) Je te sais un *gré* infini de vouloir partager avec moi le soin de sa famille. (Id.) Je ne lui en sais aucun mauvais *gré*. (Volt.)

Peu de grands sont nés bons dans le siècle où nous [sommes;
L'univers leur sait *gré* du mal qu'ils ne font pas.
(La Fontaine.)

— Dans le même sens, *Se savoir gré de.* S'applaudir de. Je me sais gré de vous avoir rendu service.

— *Prendre en gré, avoir, recevoir en gré.* Prendre en plaisir, trouver bon. Prenez en gré l'avis que je vous donne. Elle est assez raisonnable pour prendre en *gré* tous les lieux où son mari et son devoir la conduiront. (Mme de Grignan.)

— En langage ascétique, Recevoir avec patience, résignation. Il faut prendre en gré les afflictions que Dieu nous envoie.

— En parlant des personnes. Porter de l'affection. Je l'ai pris fort en gré.

— *Bon gré mal gré.* loc. adv. De gré ou de force, qu'on le veuille ou qu'on ne le veuille pas. Il le fera bon gré mal gré.

Il veut bon *gré* mal *gré*
Ne se coucher qu'en robe et qu'en bonnet carré.
(Racine.)

— J.-J. Rousseau a employé cette locution avec un régime: Cette édition, dit-il, se faisait bon *gre, malgre* moi

— *De gre à gre.* D'un commun accord. Traiter une affaire de gré à gré, en discuter les conditions à l'amiable.

GRÈBE. s. m. Ornith. Genre d'oiseaux plongeurs, de l'ordre des palmipèdes, dont le plumage est d'un blanc argenté. Les grèbes nagent aussi bien qu'ils volent et marchent mal. Le grèbe huppé. Le grèbe cornu. Le grèbe oreillard.

— Se dit aussi des plumes de ces oiseaux. Un manchon de grèbe.

GREC, GRECQUE. adj. Géogr. Qui est né en Grèce, qui est de la Grèce. Femme grecque Soldat grec. Les généraux grecs. Les troupes grecques.

— Qui est de la Grèce, qui est situé en Grèce. Les villes grecques. Les monuments grecs.

— Qui a rapport à la Grèce ou à ses habitants. Mœurs, coutumes grecques.

— Qui est écrit en grec. Inscription grecque. Livre grec. Un mot grec. Une phrase, une expression grecque. Les dialectes grecs. J'ai pour les livres *grecs* un merveilleux respect. (Mol.)

— Qui écrit ou a écrit en grec. Historien grec. Poète grec. Orateur grec. Les tragiques grecs.

— Didact. Qui a pour objet l'enseignement du grec. Grammaire grecque. Lexique, dictionnaire grec. Racines grecques. La grammaire grecque de Nicolas Clénard, de Furgault, de Burnouf.

— *Profil grec.* Profil dans lequel le front et le nez se trouvent sur une ligne droite ou légèrement ondulée à leur point de jonction, caractère qui prédomine dans toutes les têtes des statues grecques, telles que l'Apollon du Belvédère et l'Antinoüs. || Par une extension métaphorique, Profil beau, régulier. Une femme qui a un profil grec.

— Archit. *Architecture grecque, style grec.* Se dit des ordres imaginés par les Grecs. Les monuments grecs captivent l'attention, moins par l'exagération des dimensions que par l'entente et l'heureuse harmonie de toutes leurs parties; moins par la richesse propre de leurs matériaux que par le soin et l'habile industrie de leur mise en œuvre. L'architecture grecque pouvait provenir de l'imitation de la cabane grossière que l'homme, à la naissance des sociétés, avait construite pour s'abriter. Les Grecs adoptèrent trois ordonnances ou modes différents que l'on a désignés sous le nom d'ordres,

dre corinthien. V. ces mots. L'architecture *grecque*, malgré la régularité de ses ordres et la beauté de ses colonnes, offre souvent dans ses voûtes un aspect lourd et terrestre, parce qu'elles ne sont pas assez élevées par rapport à leur largeur. (B. de St-P.)

— Art dram. *Pose grecque.* Pose digne et noble. Celle sous laquelle on représente les personnages de la Grèce.

— Hist. *Empire grec.* V BAS-EMPIRE.

— Hist. relig. *Eglise grecque.* V. ÉGLISE.

— *Vent grec.* Vent de N.-E. sur la Méditerranée.

— *A la grecque.* loc. adv. A la manière des Grecs. Coiffure à la grecque. || *Reliure à la grecque.* Dont les nervures ne paraissent pas sur le dos.

GREC, GRECQUE. s. Habitant de la Grèce. Un Grec, une Grecque. Caractère des Grecs. Le génie des Grecs. Les Grecs des temps modernes n'ont plus les mœurs de leurs ancêtres. Ces Troyens, disait-il, sont animés contre tous les *Grecs.* (Fén.) Les *Grecs* s'appelèrent ainsi du nom d'un petit bourg, ou d'un roi fort obscur, mais ils quittèrent bientôt ce nom pour prendre celui d'Hellènes ou Achéens. (Tourreil.) Les *Grecs* et les Latins avaient trois genres; nous n'en avons que deux. (Duclos.)

Craignez les *Grecs*, craignez leurs présents désastreux,
Les dons d'un ennemi sont toujours dangereux.
(Delille.)

— Hist. relig. Celui, celle qui est de l'Eglise grecque, par opposition à ceux qui sont de l'Eglise latine. Les Latins et les Grecs diffèrent de croyance et de pratique en plusieurs points. || S'empl. quelquefois dans l'Écriture pour Gentil, par opposition à Juif.

— Philol. *Le grec* ou *la langue grecque.* Langue parlée en Grèce, que les linguistes rangent dans la famille des idiomes indo-européens, c'est-à-dire, ayant le sanscrit pour point de départ. La langue grecque était parlée par les tribus qui parvinrent en Grèce en traversant la Thrace et qui, s'étant mêlées avec d'autres tribus venues d'Asie, formèrent la nation hellénique. Circonscrits à la naissance de leur empire les Grecs formèrent pour ainsi dire eux-mêmes leur langage, ou du moins firent peu d'emprunts aux autres nations. Aussi, cette langue ne présente-t-elle qu'un petit nombre de mots primitifs qui produisent les familles. De là, l'énergie d'expression, la simplicité des règles. C'est du grec que sont formés un nombre considérable de mots dans toutes les langues. En français, presque tous les mots techniques dérivent du grec: Acoustique, aéromètre, baromètre, thermomètre, logarithme, télescope, pyrotechnie, etc., etc. Enseigner, apprendre le grec. Savoir le grec. Composer, écrire en grec. Aux premiers siècles de l'ère chrétienne, le grec ancien était encore la langue usuelle de plus de soixante millions d'âmes. Le *grec* d'Origène est singulièrement doux, et est cependant mêlé d'hébraïsmes et de tours étrangers. (Chateaub.) Ma foi, je ne sais pas ce qui peut plaire en *grec.* (Fr. de Neufch.) Excusez-moi, monsieur, je n'entends pas le *grec.* (Mol.)

Pour avoir employé neuf ou dix mille veilles,
A se bien barbouiller de *grec* et de latin. (Molière.)

Il a des vieux auteurs la pleine intelligence,
Et sait du *grec*, madame, autant qu'homme de France.
(Id.)

— *Grec ancien.* Langue que parlaient les anciens Grecs, celle qui se trouve dans les ouvrages des auteurs anciens, Platon, Xénophon, Thucydide, Démosthène, Homère, Sophocle. Il se divise en quatre dialectes principaux: l'ionien, l'attique, le dorien, l'éolien. L'attique était le plus répandu. Néanmoins, ils étaient souvent employés ensemble, surtout par les poètes. Le grec ancien, répandu par la conquête d'Alexandre, est une des langues qui ont duré le plus longtemps, et qui ont été en usage dans le plus grand nombre de contrées. || *Grec moderne, vulgaire* ou *romaïque.* Celui qui est encore parlé de nos jours en Grèce. Cette langue n'est qu'une altération du grec ancien, qui subit ses premières modifications à l'époque de la domination romaine, et de plus nombreux changements encore lorsque les Turcs s'emparèrent de la Grèce. De là les mots et les formes multipliées empruntés au latin, au slavon, à l'italien.

— Prov. et fig. *Ce discours est du grec pour moi.* Je n'y comprends rien.

— Fig et fam. *Etre grec en quelque chose.* Y être fort habile, trop habile. Peu traitable, rusé, fripon. Ne traitez point avec les gens d'un caractère grec, d'habitudes grecques.

— substantiv. *C'est un rude grec.* C'est un homme très-habile, rusé. || Il signifie aussi Un homme parcimonieux, avare, sordide. Vous avez affaire à un fameux grec, c'est-à-dire, à un homme cité par son avarice ou sa mauvaise foi.

GRÉCALISER. v. n. 1re conj. Se dit sur la Méditerranée De la marche d'un vaisseau qui se porte vers le N.-E. Ce vaisseau grécalise.

GRÈCE. (en lat. *Græcia*). Géogr. Contrée d'Europe au sud. Bornée à l'est par l'Archipel, au sud par la mer de Crète, à l'ouest par la mer Ionienne, et au nord par la Turquie. Sa superficie est d'environ 49,000 kilom. carrés; sa population, de 688,000 hab.; son gouvernement est monarchique constitutionnel. Le prince Othon Ier, deuxième fils du roi de Bavière, est le monarque régnant. La religion chrétienne, rit grec, est celle de la majorité. Elle présente trois divisions principales: la Livadie ou Hellade au

politiquement divisée en dix nomes ou cercles, subdivisés en vingt-sept éparchies ou districts. Chaque nome est administré par un nomarque, et chaque éparchie par un éparque. La capitale du royaume est Athènes.

— *La Grèce ancienne* est divisée en huit parties: Péloponnèse, Grèce propre ou Achaïe, Epire, Thessalie, Illyrie, Macédoine, Thrace, et les îles. Au point de vue politique, il y avait presque autant de républiques qu'il y avait de villes: Athènes, Sparte, Thèbes, etc. La Grèce partage avec l'Italie toute la gloire de l'antiquité. Il n'est aucun genre de célébrité dont elle n'ait été le modèle; c'est dans sa langue qu'ont été écrits les premiers chefs-d'œuvre de l'esprit humain. Son nom rappelle aussitôt Platon, Aristote, Xénophon, Thucydide, Démosthène, Homère, Sophocle, les évangélistes. Plus que toute autre nation, elle a porté dans les arts ce goût pur et délicat, ce sentiment exquis du beau qu'on a rarement atteint et jamais dépassé. Elle lutta longtemps contre la puissance des Perses dont elle ruina l'empire, mais elle ne put résister au torrent des Romains, et finit par n'être plus qu'un affluent de cet immense fleuve où vinrent successivement s'engloutir toutes les nations du monde. Devenue province romaine, la Grèce échut à l'empire d'Orient, dont elle partagea le sort en tombant au pouvoir des Ottomans, qui la gouvernèrent en tyrans jusqu'en 1821, époque à laquelle la Grèce s'insurgea et fut déclarée indépendante; la victoire de Navarin, remportée à son profit par les flottes combinées de la France, de l'Angleterre et de la Russie, consacra sa nationalité. || *Grèce propre.* Partie de la Grèce nommée plus souvent Achaïe. Elle comprenait six provinces: l'Attique, la Béotie, la Phocide, les Locrides, l'Etolie, l'Acarnanie. Elle fut, avec le Péloponnèse, réduite en province romaine environ un siècle et demi avant la naissance de J.-C. || *Grande Grèce.* Partie méridionale de l'Italie, ainsi nommée à cause de la grande quantité de colonies grecques établies sur ses côtes. Elle contenait cinq provinces: le Bructium, la Lucanie, la Peucélie, l'Iapygie et l'Apulie. || *Grèce asiatique*, Portion de l'Asie Mineure, la plus voisine de la mer Egée, parce qu'elle était remplie de colonies grecques. La Grèce asiatique se composait de: l'Eolide, l'Ionie, la Doride, Rhodes, et les îles de la mer Egée, voisines de l'Asie. || *Iles de la Grèce.* Les plus importantes dans la mer Ionienne: Zacynthe, Céphalonie, Leucade et Corcyre; dans la mer Egée: Thasos, Cythère, Eubée, les Cyclades, les Sporades, Lemnos, Imbros, Chio, Lesbos, Samos; dans la Méditerranée: Crète, Rhodes et Carpathie.

GRÉCIE. s. f. Abus, exagération de l'emploi des formes et des manières grecques dans le discours. Quand on voit la *grécie* de plusieurs Anglais, et la gothie de M. Walpole, on est tenté de croire que c'est le délire d'un mauvais rêve qui a conduit leur ouvrage. (Le P. de Ligne.)

GRÉCISÉ, ÉE. part. pass. du v. Gréciser. S'empl. adjectiv. Métastase est le nom de Trapasso grécisé.

— Qui a pris les mœurs, les manières grecques. Les colonies romaines y furent en peu d'années complètement *grecisees.* (M.-Brun.)

GRÉCISER. v. a. 1re conj. Revêtir un mot d'une forme grecque. Donner à une locution une forme, une tournure empruntée à la langue grecque. Plusieurs savants ont grécisé leurs noms. Il ne faut pas en grécisant les mots tomber dans l'étrange et faire des énigmes, mais suivre les lois de l'analogie. C'est pour ne point tomber dans cet inconvénient qu'ils avaient, s'il est permis d'user de ce terme, *grécisé* le mot *rex*, en lui donnant une terminaison grecque. (L'abbé Dubois.) Les Romains n'ont pas imaginé que le bœuf sauvage décrit par Aristote, sous le nom de *bonasus*, pouvait être l'un ou l'autre de ces bœufs dont ils venaient de latiniser et de *gréciser* les noms germains. (Buff.)

— absol. Mais est-il permis de dithyrambiser et de *gréciser* tout ensemble? (H. Estienne.)

GRÉCISME. s. m. Construction propre à la langue grecque. Il affecte dans ses phrases un grécisme plus pédant que lumineux. On dit mieux dans ce sens *hel enisme.*

GRÉCITÉ. s. f. Ensemble des formes, des habitudes, des mœurs de la langue grecque. Toute la *grécité*, pour ainsi dire, se trouve fondue dans cet ouvrage (Voyage du jeune Anacharsis), qui réunit à l'agrément du plan et aux charmes du style l'érudition la plus profonde. (J. Berg. de Xivrey.) || *Haute grécité.* Le grec ancien de l'époque classique et littéraire, depuis les temps les plus anciens jusqu'à la mort d'Alexandre (324 ans av. J.-C.) || *Basse grécité.* Par opposition à Haute grécité, grec ancien des derniers temps, particulièrement celui qui fut en usage à l'époque où le siège de l'empire romain fut transporté à Constantinople.

GRÉCO-LATIN, INE. adj. Qui appartient au grec et au latin. Se dit d'une famille de langues qui comprend tous les idiomes formés du grec et du latin. Les langues gréco-latines appartiennent à la souche indo-européenne. Quelques linguistes les appellent *thraco-pélasgiques.*

GRÉCO-ROMAIN, AINE. adj. Qui appartient aux Grecs et aux Romains. || *L'empire gréco-romain.* L'empire grec de Constantinople. || *Période gréco-romaine.* Période de Constantinople, qui part de la création, en la plaçant 5508 ans av. J.-C.

GRÉCOSTASE. s. f. Ant. rom. Endroit si-

députés envoyés au sénat par les nations étrangères.

GRECQUE. s. f. Archit. Ornement composé d'une suite de lignes droites parallèles qui reviennent sur elles-mêmes, en formant toujours des angles droits. Cette frise est ornée d'une grecque. Il est naturel que cette calotte grecque soit bordée d'une grecque.

— Reliur. Petite scie à main. || Entaille pratiquée sur le dos d'un volume pour y cacher la ficelle qui soutient la couture.

— Entom. Petite sauterelle.

— Erpét. Nom spécifique d'une tortue terrestre.

GRECQUÉ, ÉE. part. pass. du v. Grecquer. S'empl. adjectiv. Reliures grecquées. Les Français ont perfectionné les reliures grecquées en trouvant l'art de briser les dos.

GRECQUER. v. a. 1re conj. Techn. Relier de telle façon que les nervures du dos ne soient pas saillantes. Ce relieur grecque les reliures avec beaucoup d'habileté. Thouvenin, Simier, Bradel ont su, en grecquant les reliures, assouplir les dos et les briser.

— Neutral. Ce relieur grecque fort bien.

GRÉCURE. s. f. Action de grecquer. || Résultat de cette action. S'empl. rarement.

GREDIN, INE. s. Celui qui n'a ni qualité, ni profession, qui est sans probité, sans honneur. Il y avait autrefois chez les grands seigneurs des valets du dernier ordre, qui se tenaient toujours sur les gradins ou marches des châteaux et palais, sans jamais entrer dans les appartements; on les appela *gredins* par corruption de *gradins.* Il y a aussi une espèce de chiens qui porte ce nom: l'instinct de cette race la porte uniquement à quêter, piller. Par métaphore, on a dit de certains fournisseurs du Directoire et de l'Empire, Ne parlez pas de ces gredins-là: ce sont des chiens qui quêtent, mais qui ne rapportent pas. Dans l'emportement de la colère, il l'a traité de gredin. Ce mot est trivial.

Il semble à trois *gredins* dans leur petit cerveau,
Que pour être imprimés et reliés en veau,
Les voilà dans l'État d'importantes personnes. (Volt.)

GREDIN. s. m. Mamm. Espèce de petit chien à longs poils noirs. On la dit originaire d'Angleterre.

GREDINERIE. s. f. Acte d'improbité, de friponnerie. Qui aurait soupçonné une pareille gredinerie? Toute sa conduite n'est qu'une suite de gredineries révoltantes. Trivial.

GRÉE. s. f. Myth. Espèce de divinité des anciens Grecs: on en comptait trois, filles de Phorcys et de Céthois. Hésiode en nomme deux, Péphrédo et Enyo. Elles ont été appelées Grées, du grec γραῖα, vieille, parce qu'elles vinrent au monde avec des cheveux blancs.

GRÉÉ, ÉE. part. pass. du v. Gréer. S'empl. adjectiv. Dès que le navire fut gréé, nous partîmes. Tous les bâtiments gréés reçurent ordre de lever l'ancre.

GRÉEMENT. s. m. (pr. *gré-ment*). Mar. Tout ce qui sert à gréer un bâtiment. Le gréement de notre vaisseau était fort endommagé. Entretenir le gréement. || Se dit de l'action, de la manière de gréer les bâtiments. Le gréement de ce navire est achevé. || Il signifie encore le résultat de l'action de gréer; l'état des bâtiments gréés. Les manœuvres finies, nous admirâmes le gréement du navire.

GRÉEN. s. f. Bot. Espèce de mousse.

GREENOCK. Géogr. Ville et port d'Écosse, à l'embouchure de la Clyde. La station principale des bateaux à vapeur est à Greerock; 27,000 hab.

GREENWICH. (pr. *grinn-oui-tche*). Géogr. Ville d'Angleterre sur la Tamise; 21,000 hab.

GRÉER. v. a. 1re conj. (abréviation de l'anc. v. *agréer*). *Je grée, tu grées, il grée, nous gréons, vous gréez, ils gréent. Je gréais. Je gréai.* etc. Mar. Garnir un bâtiment de toutes les voiles, manœuvres, poulies, etc., et le mettre en état de naviguer. Gréer un vaisseau Gréer un mât, une vergue.

— Neutral. Il faut les voir *gréer* pour juger de leurs progrès et de leur habileté. (Lecomte.)

GRÉES. s. f. Mar. Tout le gréement d'un bâtiment, mais plus particulièrement les étais, haubans, galhaubans et sous-barbes.

GRÉEUR. s. m. Mar. Celui qui grée les bâtiments. Gréeurs expérimentés.

GREFFE. s. m. (du gr. γράφειν, écrire). Lieu d'un tribunal où l'on conserve les minutes des jugements, des arrêts, des divers actes de procédure, comme enquêtes, rapports d'experts, et où l'on fait certains dépôts, certaines déclarations. Le greffe du tribunal de première instance. Mettre un arrêt au greffe pour l'expédier. Faire sa déclaration, sa soumission au greffe.

— Henri Estienne dit assez plaisamment que les mots *greffe* et *greffier* des tribunaux viennent de ce que ceux qui exercent ces fonctions les rendent souvent aussi fructueuses pour eux que la greffe l'est pour les jardiniers.

La famille en pâlit, et vit en frémissant
Dans la poudre du *greffe* un poète naissant (Boil.)

Il faut user de diligence extreme
En pareil cas; car le *greffe* tient bon,
Quand une fois il est saisi des choses,
C'est proprement la caverne au lion. (La Font.)

— Par extens. Les droits, les émoluments, les employés du greffe. Faire partie du greffe.

— S'est dit pour Poinçon, poignard. César fut tué à coups de *greffe.* (Percefor.)

GREFFE. s. f. (de γράφειν, écrire, graver, incruster, enter, ou du lat. *gravare*, grever, charger, imposer). Opération qui consiste à enter sur une plante un bourgeon ou un jeune scion, afin que l'arbre sur lequel on ente porte le fruit de l'arbre d'où la branche ou l'œil a été tiré. Greffes en approche, en fente, en couronne, en écusson, en flûte, en ramille, en fente par racine et sur racine. Greffe par gemme. Greffe herbacée. Mes abricotiers descendent de *greffes* en *greffes* d'un arbre de leur espèce apporté d'Arménie par les Romains. (B. de St-P.) La *greffe* réunit des arbres étonnés. (Molev.) La *greffe* unit son art aux dons de la nature. (Del.)

Mais comment de la *greffe* expliquer le mystère?
Comment l'arbre, adoptant une plante étrangère,
Peut-il, fertilisé par ces heureux liens,
Former des fleurs, des fruits qui ne sont pas les siens
(Delille.)

Et l'arbre hospitalier où la *greffe* prospère,
De ces enfants nouveaux s'étonne d'être père. (Del.)

— Par extens. Le résultat de l'opération. Voilà une greffe qui a parfaitement réussi. Toutes mes greffes sont fort belles cette année.

— L'élément, la matière de l'opération; l'ente, le petit bout de branche, l'œil d'arbre enté, inséré dans un autre. Voilà des greffes que je vais enter cette année. N'employez pas ces greffes, elles sont faibles et malportantes; elles ne réussiraient pas.

— *Greffe animale.* Action de rattacher au corps humain des parties complètement détachées de l'individu, ou même prises sur un autre sujet. L'histoire citée d'un *nez* coupé avec les dents, et rattaché ensuite, a été tour à tour considérée comme vraie et comme fausse. La greffe animale a été particulièrement appliquée à la restauration du nez et des oreilles, que la justice abattait souvent aux coupables.

GREFFÉ, ÉE, part. pass. du v. Greffer. S'empl. adject. Aucun des arbres greffés dans cet endroit n'a son fruit. Le sorbier des oiseaux greffé sur l'aubépine s'élève en quelques années à 8 ou 10 mètres; venu de semences, il reste fort longtemps un arbrisseau médiocre. (Morogues.) Les pommiers *greffés* sur franc s'élèvent à une hauteur prodigieuse. (Id.) La végétation des arbres *greffés* présente quelque analogie avec celles des polypes. (Thouin.)

— Fig. La vanité est parfois greffée sur la pauvreté, presque toujours sur la sottise. Tout le monde veut que des chenapans, que nous avons, dit-on, trouvés en chemin, nous aient, vous et moi, *greffés* sur quelques vieux chêne (Dancourt.) C'est ainsi que s'élevèrent les Catons et les Scipion pour être *greffés* dans des familles patriciennes. (B. de St-P.) Cependant, puisque la puissance végétale est à notre égard la médiatrice de ses bienfaits, et que c'est sur elle qu'est *greffée* la vie des animaux et la nôtre, servons-nous-en pour nous élever jusqu'à lui. (Id.)

GREFFER v. a. 1re conj. Hortic. Faire une greffe. Greffer des arbres. Greffer des racines. Greffer des tiges, des gemmes, des feuilles, des fleurs, des fruits. Greffer les unes sur les autres des variétés de la même espèce, des espèces du même genre et des genres de la même famille. Si l'on *greffait* un individu robuste sur un sujet d'une nature faible ou languissante, il en résulterait que les racines et le tronc audessous de la greffe ne se trouveraient jamais en proportion avec la tête de l'arbre. (Morogues.)

— Absol. Greffer en fente, en écusson, en approche. Greffer sur franc, sur paradis, sur sauvageon, sur rejeton. On se sert de la cire à *greffer* quand elle est chauffée assez pour devenir liquide et s'étendre facilement sur l'écorce par le moyen d'un pinceau. (Morogues.)

— Fig. C'est dans le cœur de la jeunesse qu'il faut greffer les vertus.

— SE GREFFER. v. pron. Être greffé. Les arbres à noyau se greffent sur des arbres à noyau. L'abricotier, le pêcher, se greffent sur l'amandier, sur le prunier.

— Fig. C'est là que l'homme se *greffe* sur l'homme, les nations sur les nations, les siècles sur les siècles. (Rivarol.)

GREFFIER, s. m. (du bas lat. *grefferius*, *grefferius*, dér. du gr. γραφεύς, écrivain). Fonctionnaire chargé d'écrire les actes du ministère du juge, d'en conserver les minutes, et d'en délivrer les expéditions. Greffier du Parlement. Le greffier d'une justice de paix. Un jugement, un arrêt signé par le président et le greffier. Je puis vous assurer qu'il a bonne langue, et donnera, sur ma parole, de l'occupation à votre *greffier*. (Le Sage.) Il existe aujourd'hui, près des cours et tribunaux, des *greffiers* nommés par le roi, qui peut les révoquer à volonté. (E. Régn.)

— *Commis greffier.* Employé sous les ordres d'un greffier en chef.

C'était aux *greffiers* de ce temps
Qu'il eût fallu cent mains, et non pas aux Titans.
(Cailly.)

— Prov. *C'est le greffier de Vaugirard qui ne peut écrire quand on le regarde.* Se dit des personnes qui, s'acquittant mal des choses, prétendent que la présence seule des témoins les empêche de bien faire.

— *Greffier de la geôle.* Celui qui tient le registre des écrous et des décharges. || *Greffier commis.* Celui qui tient le plumitif, soit à l'audience, soit à la chambre du conseil.

— Anc. prat. *Greffier des affirmations.* Greffier qui recevait les affirmations des parties [...] expédiait les rapports des experts. || *Greffier garde-sacs.* Greffier qui recevait les productions des parties dans les affaires appointées, et qui se chargeait de les remettre au rapporteur. || *Greffier des insinuations.* Celui qui tenait les registres où l'on devait transcrire les donations et les substitutions. || *Greffier des présentations.* Celui devant lequel se présentaient les procureurs pour faire connaître qu'ils étaient constitués. || *Greffier militaire.* Celui qui fait les écritures d'une commission militaire.

GREFFOIR, s. m. Hortic. Petit couteau dont on se sert pour greffer. Un greffoir en bon, en mauvais état. Prêtez-moi votre greffoir.

GRÉGAIRE adj. des 2 g. (du lat. *grex*, *gregis*, troupeau). S'est dit de ce qui n'est point distingué, ne sort point de la foule, est confondu dans le troupeau. Soldat grégaire.

— Ant. rom. Simple soldat. || Se dit aussi en zoologie des animaux qui vivent en troupes. On dit même substant. Les grégaires.

GRÉGAL, ALE, adj. De Grèce. Vent grégal. V. VENT GREC. Ne s'empl. plus.

GRÉGARIS s. m. Ornith. Famille d'oiseaux insectivores qui se plaisent dans la société des troupeaux; tels que l'étourneau, le pique-bœuf.

GREGGIA, s. m. Bot. Genre congénère du myrte.

GRIFF-GEYER, s. m. Ornith. Nom du condor ou grand vautour des Alpes.

GREINERLIN, s. m. Ornith. Nom donné en Silésie, à l'alouette spipolette.

GRÈGE, adj. des 2 g. Techn. Se dit presque uniquement de la soie tirée de dessus le cocon. Soie grège.

GRÉGEOIS autrefois **GRÉGÉIS**, adj. m. Il se dit en parlant du feu grégeois, sorte d'artifice dont on se servait anciennement à la guerre, et qui brûlait dans l'eau. On prétend que les Grecs du moyen âge en ont fait usage les premiers.

Violent comme un *feu grégeois*,
Et malin comme un villageois (Scarr.)

GRÉGOIRE, (en lat. *gregorius*; du gr. γρηγόρειος, vigilant, qui veille). Nom qu'ont porté plusieurs saints et plusieurs papes célèbres. || SAINT GRÉGOIRE DE NAZIANCE. Naquit en 329, près de Naziance, en Cappadoce. Il mourut à Arianze, âgé de 60 ans. || SAINT GRÉGOIRE DE NICE. Naquit en 331, dans la Cappadoce. D'abord professeur de rhétorique, il fut ensuite évêque de Nice. || SAINT GRÉGOIRE DE TOURS. Né en 529, dans l'Auvergne, fut évêque de Tours. Il est auteur d'une histoire des Francs. || SAINT GRÉGOIRE Ier *le Grand*. Naquit à Rome, en 540, pontife en 590. Il mourut l'an 604. || GRÉGOIRE XIII. Pape. Naquit à Bologne, en 150.. Il réforma le calendrier. Grégoire XIII mourut en 1585.

GRÉGORIEN, IENNE, adj. Ordonné, institué par Grégoire XIII. Chant grégorien. Calendrier grégorien. Années grégoriennes. Une bulle du pape Grégoire XIII ordonna que le 4 octobre 1582 porterait le quantième du 15 octobre. Les Anglais ont adopté la réformation en 1752, et ils ont compté le 14 septembre le lendemain du 2. Les Allemands l'avaient adopté en 170., où le mois de février n'eut pour eux que dix-huit jours.

GRÉGORIUS Jurisconsulte, recueillit les constitutions des empereurs, depuis Adrien. Ce code, appelé Code grégorien, servit à la rédaction du Code Justinien.

GRÈGUE, s. f. Sorte de culotte sans brayette, haut-de-chausses, à la mode des Grecs.

— Fig. et fam. *Tirer ses grègues.* Prendre ses affaires et partir, se sauver.

. . . . Le galant aussitôt
Tire ses *grègues*, gagne en haut (La Font.)

La voilà donc de *grègues* affublée,
Avant sur soi ce nouveau couvre-chef. (Id.)

Lorsque tu vis cette nymphe si belle
A tes côtés, et tes *grègues* sur elle. (Volt.)

GREILLE, s. m. Clairon antique.

GRÊLAGE, s. m. Action par laquelle on réduit la cire en rubans ou en grains. On dit aussi *grêlouage*. Les ouvriers s'occupent en ce moment du grêlage. || Résultat de cette action, état de la cire réduite en lames ou en grains. Le grêlage a bien réussi.

GRÊLE, adj. des 2 g. (du lat. *gracilis*). Menu, mince, étroit. Des jambes grêles. Une taille grêle. La tige de cette plante est fort grêle.

— Anat. Épithète qu'on donne à diverses parties du corps qui sont minces et longues. L'intestin grêle. L'apophyse grêle du marteau. Le muscle plantaire ou jambier grêle. || Il se prend aussi substantiv., et alors il devient le nom de deux muscles de la cuisse, le *grêle antérieur* et le *grêle interne*, plus communément appelés Droit antérieur et droit interne.

— Fig. Voix aiguë, perçante. Avoir la voix grêle. Dans les instruments à vent, les tons les plus hauts deviennent grêles, presque inévitablement. Les menus et *grêles* empêchements sont les plus perçants. (Mont.)

— adverb. *Sonner grêle.* Se dit lorsque, avec le cor, on produit le son le plus haut et le plus clair possible.

GRÊLE, s. f. (en lat. *grando*; de *granum*, grain). Météor. Eau, pluie congelée dans l'atmo[sphère] [...] tombe en grains plus ou moins volumineux sous une forme sphérique, sphéroïdale ou ovoïde. Il s'en faut de beaucoup que la physique ait expliqué d'une manière suffisante le phénomène météorologique de la grêle. Menue grêle. Grêle épouvantable. Il est tombé de la grêle. La grêle a désolé, a ravagé tout ce canton. Orage mêlé de pluie et de grêle. C'est surtout au printemps et en été qu'il tombe le plus fréquemment de la grêle.

L'aquilon furieux souffle, siffle, frémit;
La *grêle* en sautillant sur les toits retentit (Castel.)

De ses traits meurtriers la *grêle* impitoyable,
Bat les tristes épis, les brise, les accable (Rosset.)

Alors la *grêle* tombe, et ses grains bondissants,
Battent à coups pressés nos toits retentissants (Del.)

— Fig. Les royaumes ont leurs saisons comme les campagnes, ils ont leur hiver et leur été, leurs *grêles* et leur rosée. (B. de St-P.)

— Pathol. Petite tumeur arrondie et ferme, qui se développe dans le tissu des paupières, et ressemble assez bien, par sa forme et son volume, à un grain de grêle.

— Fig. Dans un combat livré entre les Romains et les Carthaginois, ces derniers furent assaillis par une grêle de traits. Il se trouve enveloppé par un corps de Spartiates qui font tomber sur lui une *grêle* de traits. (Barthél.) || Fam. Dans le même sens, une grêle de coups. || Fig. et fam. En parlant d'une personne qu'on craint, on dit, Il est pire que la grêle, on le craint comme la grêle. || On dit aussi Cet enfant est méchant comme la grêle. || *La grêle est tombée sur son jardin ou sur sa vigne.* Il lui est arrivé un malheur imprévu.

GRÊLE s. f. Techn. Lame d'acier plate et dentelée, dont le tabletier se sert pour grêler.

GRÊLÉ, ÉE, part. pass. du v. Grêler. S'emploie adjectiv. Les blés ont été grêlés.

— Fig. et fam. Très-marqué de petite-vérole. Cet homme est fort grêlé. Avoir le visage grêlé. Son nez pointu était si *grêlé* dans le bout, que vous l'eussiez comparé à une vrille. (Balzac.) || *Cet homme a été grêlé.* Il a eu de grandes infortunes. Il a fait de grandes pertes.

Il a l'air bien *grêlé!* selon toute apparence,
Cet homme n'a pas fait fortune à l'intendance (Dest.)

GRÊLER, v. n. unipers. 1re conj. Tomber de la grêle. Il a grêlé aujourd'hui. Il grêle souvent dans ce pays-là.

GRÊLER, v. a. 1re conj. Dévaster par la grêle. Je crains que cet orage ne grêle nos vignes. Cet orage a grêlé tout le canton.

— Fig. L'éloquence a persuadé, quoique la persuasion n'ait pas produit le fruit que raisonnablement elle en attendait, et qu'il ait *grêlé* sur son labourage. (Balzac.)

Sa médisante humeur grand obstacle aux faveurs,
Avait de ce galant souvent *grêlé* l'espoir. (La Font.)

— Techn. Arrondir les dents d'un peigne sur toute leur longueur. || Chez les ciriers. Réduire la cire en lanières ou en rubans, pour rendre le blanchiment plus facile. On dit aussi Grêlouer.

GRÊLET, s. m. Techn. Marteau dont se servent les maçons.

— Entom. Nom vulgaire du grillon.

GRÊLETÉ, s. f. Qualité de ce qui est grêle. V. GRACILITÉ.

GRELIN, s. m. Mar. Le plus petit des câbles d'un vaisseau, il a cent vingt brasses comme le câble.

GRÊLOIR, s. m. Techn. Vase de fer blanc percé de trous, dont on se sert pour grêler la cire.

GRÊLON, s. m. Météor. Grain de grêle extrêmement gros. Il tombe quelquefois des grêlons qui pèsent cinq hectogr., une demi-livre. Le grêlon est, dans le plupart des cas, formé de couches concentriques, distinctes les unes des autres, de glace transparente, et qui sont venues se superposer autour d'un noyau qui ressemble à de la neige tassée. Grêlons pyramidaux. La chute des grêlons. Les grêlons ont souvent la forme d'une poire.

GRELONNAGE, s. m. Techn. Action de grener la cire.

GRELOT, s. m. (du celt. *gril*, bruit, craquement). Boule de métal creuse, percée de trous, renfermant un morceau de métal qui résonne aussitôt qu'on la remue. Grelot de cuivre. Ce chien a un collier avec des grelots. Les hochets d'enfants ont des grelots.

Dès l'abord, leur doyen, personne fort prudente,
Opina qu'il fallait, et plus tôt que plus tard,
Attacher un *grelot* au cou de Rodilard (La Font.)

— On a dit autrefois *greillet* pour Grelot, sonnette, boucles d'oreilles. Le président agite le greillet. La paire de greillets qu'il lui donna pour gage.

— Erpét. Espèce de clochette qui termine la queue du serpent à sonnettes.

— Fig. et fam. *Attacher le grelot.* Faire le premier pas dans une entreprise difficile. La difficulté est d'attacher le grelot. Il ne faut pas confondre cette locution avec l'expression *attacher un grelot*. Celle-ci est l'expression propre, l'autre est proverbiale et signifie commencer une entreprise. Un proverbe chinois dit : *Celui qui a attaché le grelot doit le détacher*, c'est-à-dire, Celui qui a commencé une entreprise doit la terminer.

— *Les grelots de la folie.* La Folie est ordinairement caractérisée par la marotte qu'elle tient, et par son habit de diverses couleurs et garni de grelots.

[...]
Sous les *grelots* de la folie (Desaug.)

— *Trembler le grelot.* Trembler si fort, que les dents claquent l'une contre l'autre.

— Bot. En grelot, en forme de grelot. Plusieurs espèces de bruyères ont les fleurs en grelot. La baie rouge de l'if, qui se plaît dans les montagnes froides et humides, sur le bord des lacs, est creusée en *grelot*. (B. de St-P.)

GRELOTTER, v. n. 1re conj. Trembler de froid. Ce pauvre enfant grelottait de froid. Ce malade a le frisson, il grelotte. Je grelotte de froid.

GRÊLOUAGE, s. m. V. GRÊLAGE.

GRÊLOUER, v. a. V. GRÊLER.

GRELU, UE, adj. Pauvre, de peu de valeur, misérable. Pop.

GRELUCHON, s. m. Triv. Amant aimé et favorisé secrètement par une femme qui se fait payer par d'autres.

Sitôt que je le sus, ma fureur fut sans bornes;
Je voulus la tuer elle et son *greluchon*.
(Poëme de Cart.)

— Freluquet, jeune étourdi ou petit gueux, en prenant greluchon pour diminutif de grelu, qui aurait signifié gueux. (Trév.)

GREMENT, s. m. Mar. V. GRÉEMENT.

GRÉMIAL, s. m. Liturg. Morceau d'étoffe qui fait partie des ornements pontificaux, et qu'on met sur les genoux du prélat officiant pendant qu'il est assis.

GRÉMIL, s. m. (du celt. *grem*, fente; *mill*, pierre, parce cette plante croît dans les fentes et fractures de rocher, et même dans les jointures des pierres sur les murailles). Bot. Genre de plantes dont l'espèce officinale a reçu le nom vulgaire d'herbes aux perles, parce que les semences sont blanches et approchent de la figure d'une perle.

GRENACHE, s. m. Hortic. Sorte de raisin noir que l'on récolte en France. Dans quelques départements du midi de la France, le raisin grenache s'emploie à la vinification. C'est avec une variété du grenache blanc que se fait le vin délicieux de Rodès et Conteunt. Le Roussillon a aussi un grenache noir qui donne un vin doux, spiritueux et parfumé.

— Vin fait avec ce raisin. C'est surtout à Lazan, arrond. de Carpentras, départ. de Vaucluse, que se fait le vin de grenache pour la consommation de Paris, et ce n'est guère que dans la capitale qu'il est connu. Les communes de Banyuls-sur-Mer, de Port-Vendre et de Collioure se distinguent par leur vin de grenache délicat et velouté. Du grenache pur. Boire un verre de grenache. Le vin de grenache est un des vins de France dont la réputation est la plus ancienne. Dans un fabliau du moyen-âge, on le cite parmi les quatre maîtres-vins.

C'est vin grec et vin de *grenache*,
Vin muscadet et vin de Chipre (***)

GRENADE. Géogr. Ville d'Espagne, à l'E. de Séville; capitale du royaume de ce nom, le dernier que les Maures aient possédé en Espagne, et d'où ils furent chassés en 1492. Ils ont bâti dans cette ville un magnifique palais nommé Alhambra, qui subsiste encore.

GRENADE, s. f. Bot. Fruit bon à manger qui contient quantité de grains rouges, chacun renfermé dans une petite cellule. Grenade douce, aigre. Fleur. Grain de grenade.

— Art milit. Petits boulets creux de la forme des obus, que l'on remplit de poudre pour les faire éclater au milieu d'une troupe ennemie. Les Français en firent usage pour la première fois au siège d'Arles, en 1536. Grenades à main. Grenades de rempart. Grenades en carton, en verre, en métal de cloche, en bronze, en fonte de fer, etc. Jeter des grenades. Grenades jetées avec des mortiers. Le jet des *grenades* a souvent occasionné des accidents graves parmi les soldats qui les lançaient. (Haillot.)

— Se dit de l'ornement militaire qui représente une grenade. Une grenade brodée.

— Prov. et fam. *Porter la grenade.* Être enrôlé dans les grenadiers.

— Fig. Elle fut transportée d'une colère si violente, qu'il crut lui voir une *grenade* allumée dans chaque œil, quand elle les tourna sur lui. (Hamilt.)

GRENADIER, s. m. (du lat. *granatum*, nom de la grenade, dû à la multitude de graines qui remplissent ce fruit). Bot. Arbrisseau, originaire d'Afrique, de la famille des myrtes, qui croît spontanément dans le nord de l'Afrique et dans presque toutes les contrées tempérées de l'Asie. La beauté de ses fleurs et de ses fruits l'avait fait consacrer aux divinités de la Mythologie grecque, et, plus anciennement encore, les Hébreux en faisaient usage dans leurs cérémonies religieuses. Grenadier sauvage. Grenadier à fleurs blanches. Grenadiers à fleurs jaunâtre. La fleur du grenadier. Le grenadier vit fort longtemps. Le figuier, l'olivier, le *grenadier* et tous les autres arbres couvraient la campagne. (Fén.)

GRENADIER, s. m. Art milit. Soldat qui, originairement, jetait des grenades. On choisissait pour ce service périlleux les hommes les plus braves et en même temps d'une taille élevée, pour qu'ils pussent plus facilement lancer la grenade par-dessus les retranchements.

— Aujourd'hui, se dit des soldats d'élite qui forment la première compagnie des bataillons d'infanterie. Compagnie de grenadiers. Capi[taine] [...] été longtemps une distinction et une récompense militaire. (Haillot.)

— Prov. et fam. *Jurer comme un grenadier.* Se dit d'une personne qui jure habituellement en parlant. || *C'est un franc grenadier, c'est un grenadier.* Se dit d'une femme de haute taille qui a des manières libres et hardies.

— Pêch. Grands bouteux servant à prendre des chevrettes. || Petite senne servant au même usage.

GRENADIÈRE, s. f. Art milit. Espèce de sac qui composait l'équipement du grenadier, et dans lequel il portait les grenades. || Capucine d'un fusil de munition à laquelle s'attache la bretelle. Mettre son fusil à la grenadière, le placer sur les épaules, en lâchant la bretelle; ce qui se fait quand on veut se servir du sabre.

GRENADILLE, s. f. Plante d'Amérique, dont les semences ressemblent un peu par le goût à celles de la grenade. On la nomme *fleur de la passion*, parce qu'on a cru voir dans les différentes parties de sa fleur quelque [...] avec divers instruments de la passion [...] veur, tels que la couronne, les trois c[...] Les fruits de la grenadille ne mûriss[...] dans les pays chauds.

GRENADILLES ou **GRENADINES** [...] Groupe d'îles des petites Antilles anglais[...] Saint-Vincent et la Grenade, dont elle[...] dent. Capitale Hils-borough, dans l'î[...] riacou, la plus grande et la mieux cult[...]

GRENADIN, INE, adj. et s. Hab[...] Grenade. || Qui appartient à Grenade [...] habitants. Nous fûmes interrompus p[...] ques seigneurs *grenadins* qui venaie[...] avec l'archevêque. (Le Sage.)

— Ornith. Genre de moineau, dont [...] mage est fort joli, commun en Afriqu[...] Amérique.

— Art culin. Petit fricandeau, fait av[...] volaille farcie d'un godiveau [...] qu'on [...] à la braise dans une marmite foncée de[...] de lard.

GRENADINE, s. f. Soie qu'on empl[...] la fabrication de la dentelle noire ou [...] ques tissus.

GRENAGE, s. m. Action de mettre la[...] en grains. V. GRAINAGE.

GRENAILLE, s. f. Métal réduit en[...] || Rebut de grains, de graines. V. GRAI[...]

GRENAILLER, v. a. 1re conj. (pr. [...] ié). Réduire un métal en petits grains. V[...] NAILLER.

GRENAILLEUR, s. m. (pr. *gre-n*[...] Celui qui retire la farine du son. V. GR[...] LEUR.

GRENAISON, s. f. Récolte de [...] V. GRAINAISON.

GRENANE, s. f. Mar. Petit grain. V[...] NANE.

GRENAT, s. m. Minér. Pierre p[...] dont la couleur ressemble beaucoup à [...] la grenade.

— Ornith. Nom d'un colibri.

— Comm. Étoile de fil et de coton.

GRENATIFÈRE, adj. des 2 g. Min[...] contient des grenats disséminés.

GRENATIQUE, adj. des 2 g. Qui a [...] au grenat. Couleur grenatique.

GRENAUT, s. m. Ichthyol. Sorte de [...] à grosse tête.

GRENE, s. m. Techn. Grains faits au [...] V. GRAINE.

GRENELER, v. a. 1re conj. Faire [...] des grains sur le cuir, etc. V. GRAINELE[...]

GRENELLE, Géogr. Village contigu [...] remarquable par sa plaine et son puits a[...]

GRENER, v. a. 1re conj. Réduire en[...] grains. || Produire de la graine. La plup[...] mousses ne végètent, ne fleurissent et ne [...] qu'en hiver. (B. de St-P.) V. GRAINER.

GRENETERIE, s. f. Commerce du gr[...] V. GRAINETERIE.

GRÈNETIER, s. m. Anc. cout. Offi[...] grenier à sel, qui jugeait en première i[...] des différends relatifs aux gabelles.

GRENETIER, ÈRE, s. Celui, celle q[...] des grains, des graines en détail. V. GRAI[...]

GRENETIS, s. m. (pr. *gre-ne-ti*). [...] petits grains autour des médailles, de[...] naies. V. GRAINETIS.

GRENIER, s. m. (ét. lat., *granar*[...] *granum*, grain). Partie élevée d'un bâti[...] l'on serre les grains, les fourrages. [...] greniers sont pleins de blé. Grenier ric[...] dant, rempli, vide, épuisé. Cérès, de [...] *niers* entretient l'abondance. (Castel.) [...] *niers* s'affaissaient du poids des gerb[...] (Thom.)

— *Le grenier à foin, le grenier au* [...] *grenier à foin*, pour désigner la destina[...] ciale et constante, la destination absol[...] grenier : le *grenier au foin*, la destinat[...] dentelle, provisoire, relative. On a dit d[...] halle au blé, au poisson, aux légumes, a[...] aux draps, pour désigner relativemen[...] comparaison, celle qui contient cette pr[...] non une autre. Ensuite l'usage a consa[...] locution, bien que depuis on eût dû s[...] *à à au*, puisque l'usage de chacun de[...] ments est devenu permanent, spécial [...] dit : manche à balai, couteau à papie[...] à vent, pot à colle, pot à l'eau, et le[...] écus, le tiroir aux bas, aux cravates, [...] au papier, au linge, la cave aux lég[...] vin.

— *Greniers d'abondance, grenier*[...] Vastes magasins qui sont remplis de [...] pour les temps de disette.

— Par extens. L'étage d'une maiso[...] immédiatement sous le comble. Mettre [...] meubles au grenier. Il mourut de fai[...] grenier. Dans un *grenier* qu'on est bi[...] ans. (Bérang.) Retourne, philosoph[...] sale *grenier*. (Colnet.)

Et l'agréable odeur, parfumant [...] quartier,
Alonte et va le trouver au fond de son *gre*[...]

— Fig. Provinces, contrées fertile[...] portent leurs productions. Capoue ét[...] tre de la Campanie. La Sicile était le[...] l'Italie. L'Égypte est le *grenier* des[...] manquent de céréales. (Thiers.)

différentes parties de sa fleur quelque analogie avec divers instruments de la passion du Sauveur, tels que la couronne, les trois clous, etc. Les fruits de la grenadille ne mûrissent que dans les pays chauds.

GRENADILLES ou **GRENADINES**. Géogr. Groupe d'îles des petites Antilles anglaises, entre Saint-Vincent et la Grenade, dont elles dépendent. Capitale Hils-borough, dans l'île de Cariacou, la plus grande et la mieux cultivée.

GRENADIN, INE. adj. et s. Habitant de Grenade. || Qui appartient à Grenade ou à ses habitants. Nous fûmes interrompus par quelques seigneurs *grenadins* qui venaient dîner avec l'archevêque. (Le Sage.)

— Ornith. Genre de moineau, dont le plumage est fort joli, commun en Afrique et en Amérique.

— Art culin. Petit fricandeau, fait avec de la volaille farcie d'un godiveau cru, qu'on met cuire à la braise dans une marmite foncée de bardes de lard.

GRENADINE. s. f. Soie qu'on emploie dans la fabrication de la dentelle noire ou de quelques tissus.

GRENAGE. s. m. Action de mettre la poudre en grains. V. GRAINAGE.

GRENAILLE. s. f. Métal réduit en grains. || Rebut de grains, de graines. V. GRAINAILLE.

GRENAILLER. v. a. 1re conj. (pr. *gre-na-ié*). Réduire un métal en petits grains. V. GRAINAILLER.

GRENAILLEUR. s. m. (pr. *gre-na-ieur*). Celui qui retire la farine du son. V. GRAINAILLEUR.

GRENAISON. s. f. Récolte de graines. V. GRAINAISON.

GRENANE. s. f. Mar. Petit grain. V. GRAINANE.

GRENAT. s. m. Minér. Pierre précieuse dont la couleur ressemble beaucoup à celle de la grenade.

— Ornith. Nom d'un colibri.

— Comm. Étoffe de fil et de coton.

GRENATIFÈRE. adj. des 2 g. Minér. Qui contient des grenats disséminés.

GRENATIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport au grenat. Couleur grenatique.

GRENAUT. s. m. Ichthyol. Sorte de poisson à grosse tête.

GRENE. s. m. Techn. Grains faits au crayon. V. GRAINE.

GRENELER. v. a. 1re conj. Faire paraître des grains sur le cuir, etc. V. GRAINELER.

GRENELLE. Géogr. Village contigu à Paris, remarquable par sa plaine et son puits artésien.

GRENER. v. a. 1re conj. Réduire en petits grains. || Produire de la graine. La plupart des mousses ne végètent, ne fleurissent et ne *grènent* qu'en hiver. (B. de St-P.) V. GRAINER.

GRENETERIE. s. f. Commerce du grenetier. V. GRAINETERIE.

GRÈNETIER. s. m. Anc. cout. Officier au grenier à sel, qui jugeait en première instance des différends relatifs aux gabelles.

GRENETIER, ÈRE. s. Celui, celle qui vend des grains, des graines en détail. V. GRAINETIER.

GRENETIS. s. m. (pr. *gre-ne-ti*). Tour de petits grains autour des médailles, des monnaies. V. GRAINETIS.

GRENIER. s. m. (ét. lat., *granarium*, de *granum*, grain). Partie élevée d'un bâtiment où l'on serre les grains, les fourrages. Tous mes greniers sont pleins de blé. Grenier riche, abondant, rempli, vide, épuisé. Cérès, de tes *greniers* entretient l'abondance. (Castel.) Ses *greniers* s'affaissaient du poids des gerbes d'or. (Thom.)

— *Le grenier à foin, le grenier au foin.* Le *grenier à foin*, pour désigner la destination spéciale et constante, la destination absolue de ce grenier; le *grenier au foin*, la destination accidentelle, provisoire, relative. On a dit d'abord la halle au blé, au poisson, aux légumes, aux cuirs, aux draps, pour désigner relativement ou par comparaison, celle qui contient cette provision et non une autre. Ensuite l'usage a consacré cette locution, bien que depuis on eût dû substituer *à* à *au*, puisque l'usage de chacun de ces bâtiments est devenu permanent, spécial. C'est dans [illegible] dit : Manche à balai, couteau à papier, moulin à vent, pot à colle, pot à l'eau, et le sac aux écus, le tiroir aux bas, aux cravates, l'armoire au papier, au linge, la cave aux légumes, au vin.

— *Greniers d'abondance, greniers à sel.* Vastes magasins qui sont remplis de provisions pour les temps de disette.

— Par extens. L'étage d'une maison qui est immédiatement sous le comble. Mettre de vieux meubles au grenier. Il mourut de faim dans un grenier. Dans un *grenier* qu'on est bien à vingt ans. (Bérang.) Retourne, philosophe, en ton sale *grenier*. (Colnet.)

Et l'agréable odeur, parfumant le quartier,
Alonze et va le trouver au fond de son *grenier*.
(Collet.)

— Fig. Provinces, contrées fertiles qui exportent leurs productions. Capoue était le *grenier* de la Campanie. La Sicile était le grenier de l'Italie. L'Égypte est le *grenier* des pays qui manquent de céréales. (Thiers.)

— Se dit aussi en parlant des grains, du sel, du charbon, etc., qu'on charge sur un navire, sur un bateau, sans les mettre dans des sacs, dans des caisses. Charger un navire, un bateau de grains, en grenier. Les blés, les avoines de cette province nous arrivent en grenier. Un grenier de blé, d'avoine.

— Prov. et fig. *C'est du blé en grenier.* Se dit des choses dont la garde est bonne, et peut même être avantageuse.

— Fam. *Chercher quelqu'un ou quelque chose depuis la cave jusqu'au grenier.* Le chercher dans tous les endroits de la maison. Ils le cherchèrent inutilement de la cave au grenier. En supprimant *puis* et *jusque*, l'expression est toujours correcte, mais moins descriptive, moins pittoresque, elle dit moins. || *Aller du grenier à la cave, de la cave au grenier.* Tenir des propos sans ordre et sans liaison. Swift dit de l'esprit anglais, extrême en tout, que lorsqu'il ne monte point au grenier il descend à la cave. || *Quand la maison est trop haute, il n'y a rien au grenier.* Quand une personne a la taille trop élevée, elle a la tête vide. C'est une opinion ancienne et répandue que c'est aux dépens de l'esprit que le corps se développe outre mesure. On dit trivialement, Bête comme un tambour-major.

— Pop. *Grenier à coups de poing.* Polisson qui se fait battre souvent. Plaute a dit dans le même genre, Grenier à coups de fouet.

GRENOBLE. Géogr. Ville de France, ch.-l. du départ. de l'Isère, à 552 kilom. S.-E. de Paris, anciennement capitale du Dauphiné; 6,000 hab. Patrie de Bayard, Mably, Condillac, Vaucanson.

— Prov. *Faire la conduite ou la reconduite de Grenoble.* Renvoyer, repousser quelqu'un durement ou même avec insulte. Quelques-uns pensent que ce dicton est né d'une allusion à l'échec qu'éprouva Lesdiguières, lorsque, voulant surprendre Grenoble, il en fut repoussé à coups de pierres.

GRENON. s. m. A signifié Moustache.

GRENOUILLARD. s. m. (pr. *gre-nou-iar*). Est employé dans le style burlesque pour désigner Celui qui grenouille. || Il a aussi signifié grenouille. || On a dit adj. le peuple grenouillard.

— Zool. Espèce de busard.

GRENOUILLE. s. f. (pr. *gre-nou-ye*; du celt. *ran*, ou du lat. *ranunculus*, *rana*, onomat. formée du râlement désagréable et prolongé de cet ovipare, on a dit en vieux franç. *raine*, *renouille*, puis *grenouille*). Ovip. Reptile batracien de la famille des anoures, qui a la peau lisse et nue, la tête aplatie, la bouche grande, les yeux saillants, l'abdomen jaune et parsemé de taches noirâtres, une langue attachée fort en avant et qu'il crache pour ainsi dire au dehors, pour s'en servir ensuite comme d'une pelle et ramener la proie dans sa bouche. On sait combien ces animaux ont la vie dure; on les a vus continuer à vivre après l'extirpation du cœur. La grenouille verte. La grenouille rousse. La grenouille mugissante. La grenouille taureau. Grenouille marécageuse, lascive, aquatique, enrouée, coassante, babillarde. La chair des *grenouilles* est aujourd'hui un mets recherché, mais les anciens paraissent n'en avoir point fait usage. (Guér.) *Grenouilles*, dans l'étang ils sautent, ils bondissent. (Desaint.)

— Les poètes, en parlant des grenouilles, disent La gent marécageuse; la gent coassante; le peuple coassant; des marais le peuple coassant. Peut-être faudrait-il *croassant*. V. COASSANT et CROASSANT.

— On attribue à Homère un poème sur les *grenouilles*. V. BATRACHOMYOMACHIE.

Digne contemporain du poète fameux
Qui chanta les Troyens, les *grenouilles*, les dieux.
(Brébeux.)

— Fig. Il y a un marais au pied du Parnasse qui produit toutes les *grenouilles* poétiques dont nous sommes persécutés. (Sarrazin.)

— Prov. *Il n'est point cause que les grenouilles n'ont point de queue.* La queue des têtards ou petits des grenouilles, fort longue d'abord, disparaît à mesure qu'ils grandissent. C'est de ce phénomène, regardé généralement comme merveilleux, que ce dicton a été formé, pour signifier qu'un homme ne fait rien d'extraordinaire, qu'il n'a pas la moindre intelligence.

— Impr. Partie creuse qui est placée sur la platine d'une presse, et qui reçoit le pivot de la vis.

— Art culin. La chair des grenouilles est un aliment sain et agréable. On en prépare des bouillons adoucissants analogues à ceux de veau ou de poulet.

GRENOUILLER. v. n. 1re conj. (pr. *gre-nou-ie*, rad. *grenouille*). Se débattre dans l'eau comme une grenouille. Ils se baignent et sont à *grenouiller* dans l'eau. (Est. Pasquier.) Cependant Jacquin, tombé à plomb *grenouillait* au profond de l'eau. (Id.)

— Fig. Trivial et vieux. Passer son temps à boire. C'est un homme qui ne fait que *grenouiller* tout le long du jour. (Acad.) Je voudrais donc, continua le commandeur, qu'ils apprissent..... à connaître combien il est indécent à des gens de qualité d'aller, comme on dit, *grenouiller* dans des cabarets. (De Caillères.)

GRENOUILLÈRE. s. f. (pr. *gre-nou-ière*). Lieu marécageux où les grenouilles se retirent.

— Fig. et fam. Lieu humide et malsain. Cette maison est bâtie dans une grenouillère. Ils habitent une grenouillère.

GRENOUILLET. s. m. (pr. *gre-nou-iè*; dim. de *grenouille*). Erpét. Petite grenouille.

— Bot. Genre de la famille des asparaginées, qui croît sur les montagnes et les collines, et dont les feuilles ont quelque analogie avec celles du laurier.

GRENOUILLETTE. s. f. (pr. *gre-nou-iete*). Méd. Petite tumeur molle, fluctuante, demi-transparente, que forme sous la langue le canal de Warthon ou conduit excréteur de la glande sous-maxillaire, lorsqu'il est obstrué près de son orifice par un obstacle quelconque, et distendu par la salive qui s'y amasse. Selon quelques auteurs, cette tumeur a pris le nom de grenouillette à cause de son analogie avec les goitres aériens de la grenouille, ou bien entre le coassement de cet animal et la voix de ceux qui en sont affectés.

— Bot. Espèce de renoncule qui croît dans les marais.

GRÈS. s. m. (pr. *gre*; du celt. *craig*, pierre ou roche; on a écrit anciennement *cray* et *grais*). Pierre formée de petits grains de quartz agglomérés, et agglutinés par une substance insaisissable. On trouve ordinairement les grès dans les terrains de sédiment, depuis les plus anciens jusqu'aux plus nouveaux. Grès rouge, flexible, lustré, blanc, bigarré, filtrant, mollasse. Pavé de grès. Des marches de grès. Aiguiser des outils sur un grès. Piqueur de grès. La taille du grès est dangereuse pour les ouvriers qui la pratiquent. Les constructeurs en bâtiment emploient rarement le *grès*, par la raison que cette pierre ne donne que faiblement prise au mortier. (Teyss.) Dans quelques provinces d'Espagne, telles que le Guipuscoa, on fait des statues de *grès* dont la tête est creuse : on la remplit d'eau qui sortant par les yeux de la statue, celle-ci semble pleurer. (Id.)

Agnès m'a confirmé le retour de ce maître,
En me chassant de là d'un ton plein de fierté,
Accompagné d'un *grès* que sa main a jeté.
—Comment, d'un *grès*? —D'un *grès* de taille non petite.
(Molière.)

— Se dit aussi de la poudre qui provient de cette pierre. Du grès blanc, gris, jaune. Nettoyer avec du grès.

— Sorte de poterie de terre, fabriquée avec une glaise qui se trouve mêlée de sable fin. Cruche de grès. Pot de grès. Bouteille de grès.

— Chass. Se dit des deux grosses dents du sanglier qui se trouvent auprès des défenses.

GRÉSIÈRE. s. f. Minér. Carrière d'où l'on tire le grès.

GRESIFORME. adj. des 2 g. (du fr. *grès*, et du lat. *forma*, forme). Minér. Qui a l'apparence du grès.

GRÉSIL. (pr. *gre-zi*). Météor. Espèce de grêle dont les grains ont la grosseur de ceux de chènevis. Le grésil diffère de la grêle par sa grosseur et sa contexture. Il présente un globule dépourvu de transparence; on dirait un flocon de neige comprimé; quelquefois cependant le grain est couvert d'une couche mince de glace transparente. Pourquoi ne tombe-t-il pas du grésil en été? Comment se forme le grésil? C'est ce qu'on ignore complétement.

— Zool. Nom vulgaire du proyer.

— Prov. *Il n'est si gentil mois d'avril, qui n'ait son chapeau de grésil.* Il tombe toujours du grésil en avril.

GRESILLEMENT. s. m. (pr. *gre-zi-ye-man*). Action de grésiller, ou État de ce qui est grésillé.

GRÉSILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Grésiller. S'empl. adj. Il a vendu et écoulé tous les parchemins grésillés.

GRÉSILLER. v. n. 1re conj. (pr. *gre-zi-ie*). Tomber du grésil. Il grésille sur le sommet des hautes montagnes, même en été, et en hiver dans nos climats, et surtout dans les mois de mars et d'avril.

— Fig. Être impatient, griller, pétiller d'impatience. Je *grésille* d'être marié. (Rabel.) Cette métaphore est prise du bruit et des bonds que fait le grésil en donnant contre les vitres et en tombant sur le pavé.

— V. a. Faire que quelque chose se fronce, se rétrécisse, se racornisse, se retire. Le feu grésille toutes ces feuilles de papier. Le soleil de l'automne grésille souvent les dernières feuilles.

— SE GRÉSILLER. v. pron. Être grésillé à l'ardeur du soleil. Toutes mes plantes se sont grésillées. Voyez comme ces feuilles se grésillent [illegible]

GRÉSILLON. s. m. (pr. *gré-zi-ion*). A signifié Lien, attache, menottes.

— Entom. Nom vulgaire du grillon.

GRÉSILLONNER. v. n. 1re conj. (pr. *gre-zi-io-ne*). Crier comme le grésillon ou grillon.

GRÉSIS. s. m. Mar. Nom que les matelots donnent à un homme qui ne connaît pas la manœuvre.

GRÉSIVAUDAN. Géogr. Gouvernement de l'ancienne division de la France, actuellement partie dans le département de l'Isère, partie dans celui des Hautes-Alpes. Capit. Grenoble. || Vallée de l'Isère, depuis l'entrée de cette rivière en France jusqu'à son confluent avec le Drac. On écrit aussi Graisivaudan.

G-RÉ-SOL. s. m. Mus. A désigné le ton de Sol. Le ton de G-ré-sol. Cet air est en G-ré-sol.

Je suis, ainsi que vous, membre de la musique,
Enfant de *g-ré-sol*; et de plus, je m'en pique.
(Regnard.)

GRESSERIE. s. f. Minér. Carrière d'où l'on tire le grès.

GRESSET (Jean-Baptiste). L'un de nos poètes les plus gracieux et les plus spirituels, né en 1709, à Amiens, mort le 16 juin 1777. Ses principaux ouvrages, le *Méchant*, *Vert-Vert* et *la Chartreuse*, vivront autant que la langue française.

GRESSET. s. m. Bot. Nom vulgaire de la rainette verte.

GRESSORIPÈDE. adj. des 2 g. Ornith. Se dit des oiseaux dont les trois doigts antérieurs, en partie réunis, forment une sorte de plante du pied.

GRETNA-GREEN. (pr. *gret-na-grinn*). Paroisse du comté de Dumfries, en Écosse, où deux amants, assistés de trois témoins, peuvent, sans autre consentement que le leur, être unis en légitime mariage par un laïque.

GRÉTRY (André-Ernest-Modeste). Célèbre compositeur, né à Liége, le 11 février 1741, mort le 24 septembre 1813.

GREUBE. s. f. Techn. Matière calcaire pulvérulente, dont on se sert principalement, à Genève, pour frotter les boiseries de sapin.

GREUL. s. m. Mamm. Un des noms du loir.

GREUZE (Jean-Baptiste). Peintre français, né à Tournus, vers 1725, mort le 21 mai 1805. Le chef-d'œuvre de ce délicieux peintre de genre est l'*Accordée de village*.

GRÈVE. s. f. Plage couverte de gravier, de sable, sur le bord de la mer ou d'un fleuve. Se promener sur la grève. Les vagues se déploient sur la grève. La grève était couverte de débris. C'est à sa clarté douteuse que les tortues viennent pondre sur les *grèves* solitaires. (B. de St-P.) M. de La Bourdonnais fit allumer de grands feux de distance en distance sur la *grève*. (Id.)

— Particul. Place publique située sur le bord de la Seine, et où l'on faisait les exécutions avant 1830. Cet homme fut décapité en place de Grève. Quiconque a vu Paris doit connaître la *Grève*. (Defauconpret.)

— Fig. prov. et triv. *Anges de Grève.* Crocheteurs, hommes de peine, manœuvres de Paris, qui stationnaient et stationnent encore sur la place de Grève en attendant de l'ouvrage.

— *Saint de Grève.* Nom de guerre que prennent les gens de mauvaise vie, tels que Saint-Cloz, Saint-Ange, etc. Ce n'est qu'un saint de Grève.

— *Faire grève.* Se dit parmi les ouvriers d'un chantier, pour Se coaliser, afin de refuser de travailler hors de certaines conditions. Les charpentiers font grève en ce moment.

GRÈVE. s. f. (du bas lat. *greva*, la jambe ou une partie de la jambe). Anc. art milit. Pièces d'une armure complète, espèce de gamaches de fer, qui enveloppaient la jambe des guerriers armés de pied en cap.

GREVÉ, ÉE. part. pass. du v. Grever. S'empl. adj. Immeuble grevé d'hypothèques.

On cabale, on suscite
Accusateurs et gens *grevés* par ses arrêts. (La Font.)

— Jurisp. *Être grevé de substitution.* Être héritier ou légataire à charge de substitution.

— Substantiv. Le grevé. Les enfants du grevé.

GREVER. v. a. 1re conj. (du lat. *gravare*). L'*e* se change en *è* devant une syllabe muette. *Je grève, tu grèves, il grève*, etc. Charger, peser sur, imposer, faire sentir un fardeau, un poids. Grever un bien, une propriété, une famille, un État. Grever d'hypothèques.

— Fig. Inquiéter, tourmenter, chagriner. On a dit autrefois dans ce sens Gregier, pour Grever.

— Montaigne l'a employé sans complément direct. S'il le fait sans regret, s'il ne lui *griève* de le faire, c'est signe que sa conscience est en mauvais terme.

— SE GREVER. v. pron. Se charger, s'imposer un fardeau, une obligation. C'est faire du tort aux gens de bien que de se grever du soin des méchants. Se tourmenter et se grever nécessairement des malheurs d'autrui.

GREVETTE. s. f. (dimin. de *grève*). A signifié Bottines, armure de jambe.

GREVEUX, EUSE. adj. S'est dit pour Fâcheux, ennuyeux.

GRÉVILLIER ou **GREUVIER.** s. m. Bot. Genre [illegible]

GREVIÈRE. s. f. S'est dit pour Blessure à la partie de la jambe qu'on appelait grève.

GREVILLÉE. s. f. (pr. *gre-vi-le*). Bot. Genre de plantes exotiques de la famille des protéacées de la Nouvelle-Hollande.

GREVURE. s. f. A signifié Hernie.

GRIANNEAU. s. m. Ornith. Jeune coq de bruyère.

GRIAS. s. m. Bot. Arbre des Antilles. Genre de la famille des guttifères, dont le fruit confit s'appelle Poire d'anchois.

GRIBANNE. s. f. Mar. Bâtiment de mer, de trente à soixante tonneaux, qui a un grand mât avec son hunier, une misaine et un beaupré. Les gribannes naviguent sur les côtes de la Manche, et sur les rivières de la Seine et de la Somme.

GRIBEAUVAL (J.-B. Vaquette de). Né à Amiens en 1715, mort en 1789, entra dans l'armée comme volontaire à 17 ans, passa au service de l'Autriche en qualité de général de ba-

taillon. Marie-Thérèse, pour le récompenser de ses services, le fit élever au grade de feld-maréchal. Rappelé en France, il fut fait lieutenant général en 1761, puis premier inspecteur d'artillerie.

GRIBLETTE. s. f. Art culin. Morceau de porc frais ou salé, de veau, de volaille, haché et enveloppé de petites tranches de lard, qu'on fait rôtir sur le gril. Manger des griblettes. Faire cuire des griblettes. Je préfère vos *griblettes* et vos rillots de Touraine à tous nos sautés et nos suprêmes. (Le G. Lafayette.)

GRIBOU. adv. Mar. On ne l'emploie que dans cette locution, *Faire gribou*, qui exprime l'action d'une pirogue qui chavire sur une barre à la côte d'Afrique.

GRIBOUILLAGE. s. m. (pr. *gri-bou-iage*). Mauvaise peinture, ou écriture mal formée, qui n'est pas lisible. Fam.

GRIBOUILLE. s. m. (pr. *gri-bou-ye*; du gr. γριπωλης; fait de γριφη ou γρῦταρια, choses frivoles, et πωλέω, je vends). Autrefois, Vendeur de fariboles, de bagatelles. On l'emploie aujourd'hui en parlant d'un homme peu avisé, facile à tromper.

— Prov. et fam. *Fin comme Gribouille, qui se cache dans l'eau crainte de la pluie.* Se dit d'un homme niais, sot, qui pour éviter un inconvénient se jette dans un plus grand.

GRIBOUILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Gribouiller. S'empl. adjectiv. Que de papier gribouillé! Fam.

GRIBOUILLER. v. a. 1re conj. (pr. *gri-bou-ié*). Faire du gribouillage. Gribouiller du papier, une toile, etc. Fam.

GRIBOUILLETTE (à la). (pr. *gri-bou-iè-te*; rac. *gribouille*). Expression adv. Se dit d'un jeu d'enfants qui jettent quelque chose de peu d'importance, et l'abandonnent à celui qui peut l'attraper.

— On a dit métaphoriquement, *Jeter son cœur à la gribouillette.* Se lier avec la première femme venue.

GRIBOURI. s. m. Entom. Genre de coléoptères, famille des cycliques, de la couleur et de la figure du petit hanneton, mais beaucoup plus petit. Il cause beaucoup de tort à la vigne, en mangeant les bourgeons au printemps, et les racines en hiver.

GRIÈCHE. adj. des 2 g. (par corruption du lat. *græcus*, grec, qui vient de la Grèce, originaire de la Grèce; on a dit aussi *griesche*). Qui est rude et piquant, importun. Ortie, pie grièche.

— Bot. *Ortie-grièche.* Espèce d'ortie dont la piqûre est très-douloureuse.

— Ornith. *Pie grièche.* Oiseau de la famille des passereaux, dont le bec a la pointe recourbée, et armée de chaque côté d'une petite dent. Ses ongles sont crochus comme ceux des oiseaux de proie.

— Fig. et fam. *Pie-grièche.* Femme criarde et querelleuse. C'est une pie-grièche que cette femme-là, une véritable pie-grièche.

GRIEF, IÈVE. adj. (du lat. *gravis*, même signif.). Grand, énorme. Il est défendu sous de griéves peines, de... Une faute griève. Péché fort grief.

GRIEF. s. m. (du celt. *griz*, piquant, douloureux; ou du lat. *gravis*, pesant, lourd). Préjudice que l'on souffre. Il se plaint de plusieurs griefs qu'il a reçus. Redresser les griefs. Voilà les *griefs* que j'avais contre lui et dont je ne voulais pas vous parler. (Scribe.) Dans l'amitié, il faut se pardonner tous ces petits *griefs*. (Volt.)

— Plainte que l'on fait pour le tort éprouvé. Il s'est emparé de mon bien, voilà mon grief, c'est là mon grief. Exposer ses griefs. J'ai plusieurs griefs contre lui. Ils exposèrent leurs *griefs* avec autant d'aigreur que de véhémence. (Barth.)

— Prat. Au pl. Pièce d'écriture par laquelle on en appelait à des juges supérieurs et on montrait en quoi on était lésé par un jugement dont on était appelant. Donner des griefs. Réponse à griefs. En ce sens on dit, Griefs hors procès.

GRIEL. s. m. Bot. Genre de plantes placé à la suite des géraniacées.

GRIES. Géogr. Montagne de Suisse dans le Valais, qu'elle sépare de la vallée Formazza. Elle renferme plusieurs glaciers; 270 mètres de haut.

[illegible] *marguerite*). Anc. art milit. Espèce de bombarde qui avait d'abord porté le nom de *marguerite*.

GRIÈVEMENT. adv. D'une manière grièvre. Cette personne est grièvement malade. Offenser, insulter grièvement quelqu'un.

GRIÈVETÉ. s. f. (du lat. *gravitas*, même signif.). Énormité. La grièveté d'un crime. La grièveté du fait. Peu usité.

GRIF ou **GRIVE.** s. f. Métrol. Monnaie de compte de Moscou, qui vaut 6 copeks, environ 0,16.

GRIFFADE. s. f. (rad. *griffe*). Coup de griffe. Il m'a donné une *griffade*. (Pomey.)

— Faucon. Blessure que fait avec ses serres une bête onglée.

GRIFFARD. s. m. (rad. *griffe*). Ornith. Aigle d'Afrique.

GRIFFE. s. f. (de l'all. *greifen*, fait du gr. γρυπός, courbe, crochu). Ongle allongé, aplati en une lame plus ou moins tranchante, et terminé par une pointe recourbée. Les pattes du tigre sont armées de griffes. Les griffes d'un lion, d'un chat, d'un oiseau de proie. Aristote a remarqué avant nous que de tous les animaux qui ont des *griffes*, c'est-à-dire des ongles crochus et rétractiles, aucun n'était sociable, aucun n'était en troupe. (Buff.)

— L'extrémité de la patte de certains animaux pourvus de griffes. Tomber entre les griffes d'un lion, d'un tigre. Cette perdrix est morte entre les griffes de l'épervier.

— Fig. et fam. *Donner un coup de griffe à quelqu'un, lui donner de la griffe.* Lui rendre quelque mauvais service, surtout par des paroles malveillantes.

— Fig. et fam. Abus de pouvoir, injustice, rapacité. Tomber entre les griffes des huissiers. Si je puis jamais me tirer de ses griffes, d'entre ses griffes. Ce prisonnier s'est échappé de la griffe des sergents. Les ministres représentent l'Église romaine comme un monstre furieux dont ils ont ressenti les *griffes*. (Ste-Marthe.) Vos louanges ont des ongles et des *griffes*. (***)

Ils ont
Grands cheveux, belles dents, et des propos fort doux;
Mais, comme je vous dis, la *griffe* est là-dessous.
(Molière.)

— Bot. Racine tubéreuse à divisions cylindriques ou coniques, unies par la base et divergentes au sommet, et dont l'ensemble ressemble aux griffes d'un animal. Griffe d'anémone, de renoncule.

— Comm. *Griffe d'ours.* Sorte de cendre gravelée, qui se tire de Konisberg et qui se vend à Amsterdam.

— Techn. Instrument au moyen duquel on met l'empreinte d'un nom, au lieu de la signature propre. Faire faire sa griffe.

— L'empreinte faite avec cet instrument. Tous les exemplaires sont revêtus de la griffe de l'auteur et de celle de l'éditeur. Apposer sa griffe.

— Crochet que les essayeurs d'étain mettent sur les lingots, pour en marquer la qualité. ‖ Outil en forme d's, dont se servent les serruriers pour tracer les pannetons des clés.

— Tourn. Morceau de bois taillé de manière qu'il a deux crochets qui servent à assurer l'outil. ‖ Tenaille montée sur un morceau de bois, dont le doreur se sert pour tenir le bouton de métal qu'il veut brunir. ‖ Instrument à cinq pointes, avec lequel le graveur en musique détermine les extrémités des portées. ‖ Machine qui sert à soulever les barres de fer et à les peser. ‖ Crochets en fer que les jardiniers s'attachent aux jambes pour grimper sur les arbres.

GRIFFE. adj. des 2 g. Relat. Dans les îles de l'Amérique méridionale, et surtout à Saint-Domingue, se dit des enfants nés de l'union des nègres avec les anciens habitants de ces îles.

— substantiv. Un griffe, une griffe. Les griffes sont d'une nuance plus claire que les mulâtres.

GRIFFÉ, ÉE. part. pass. du v. Griffer. S'empl. adjectiv.

GRIFFER. v. a. 1re conj. (rad. *griffe*). Fauconn. Prendre avec la griffe. Oiseaux qui griffent.

— Fam. Donner un coup de griffe. Le chat l'a griffé.

GRIFFET. s. m. Ornith. Nom vulgaire du martinet.

GRIFFON. s. m. (du gr. γρύψ, courbé, crochu). Ornith. Espèce d'oiseau de proie semblable à l'aigle.

Archiloque, c'est toi que j'invoque en ces vers;
Viens de ces vils *griffons* châtier les travers.
(Gilbert.)

— Antiq. Oiseau fabuleux ayant quatre pieds, des ailes, un bec, la partie supérieure de l'aigle, et l'inférieure du lion. Les anciens croyaient qu'il veillait à la garde des trésors.

— Blas. Se dit de l'animal fabuleux moitié aigle moitié lion. Son action est d'être rampant comme le lion. Il porte d'or au griffon de sable.

— Hist. nat. Espèce de chiens à moustaches et poils longs et hérissés sur le devant du corps. Les chiens griffons sont très-lestes. Un joli griffon.

— Myth. égypt. Emblème hiéroglyphique d'Osiris et du soleil entrant dans le signe du Lion. Les Romains l'empruntèrent aux Égyptiens [illegible]

— Anc. art milit. Écouvillon avec lequel on nettoie le canon. ‖ Espèce de pièce de canon.

— Techn. Lame plate et dentelée sur les bords dont se sert le tireur d'or.

— Hist. *Ordre du griffon.* Ordre militaire qu'on appelle aussi Ordre du Lis, et plus communément Ordre de la Jarre.

— Paléogr. Petit sceau du cachet des rois d'Angleterre, au moyen âge.

GRIFFON, ONNE. adj. et s. Celui, celle qui écrit mal, qui griffonne. Petit griffon. Vous êtes un griffon. ‖ Marot l'a employé pour Greffier.

GRIFFONNAGE. s. m. (rad. *griffe*). Écriture mal formée, qu'on a peine à lire. Dessin fort mal fait. Je ne saurais lire ce griffonnage. Fam.

GRIFFONNANT. part. prés. invariable du v. Griffonner. Qui griffonne. Une personne griffonnant des sottises, des libelles.

GRIFFONNANT, ANTE. adj. Qui a l'habitude de griffonner. La horde griffonnante.

GRIFFONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Griffonner. S'empl. adjectivem. Lettre bien griffonnée. Cet huissier donne des exploits si *griffonnés* qu'on ne peut les lire. Cette copie est un peu *griffonnée*. (Volt.)

— Se dit aussi d'un dessin grossier. Ce dessin n'est encore que griffonné.

GRIFFONNÉE. s. f. Entom. Petit papillon de nuit des environs de Paris.

GRIFFONNEMENT. s. m. B.-arts. Dessin au crayon, légère ébauche d'un morceau de peinture, d'architecture, etc. En sculpture, c'est un petit modèle de terre ou de cire. ‖ L'action de griffonner.

GRIFFONNER. v. a. 1re conj. (rad. *griffe*; comme si l'on écrivait avec les griffes d'un chat). Écrire mal et peu lisiblement, ou dessiner grossièrement quelque chose. Il n'écrit pas, il griffonne. Griffonner quelques mots. C'est un plaisir de *griffonner* nos lettres. (Volt.)

Et déjà le notaire a, d'un style énergique,
Griffonné de ton joug l'instrument authentique.
(Boileau.)

Chaque soir en hâte il *griffonne*
De tous, sans excepter personne,
L'histoire exacte jour par jour. (Fr. de Neufch.)

— Fig. et fam. Rédiger négligemment et à la hâte. Je vous griffonne cette lettre à la hâte. Ce rédacteur est obligé de griffonner tous les jours quelque article pour son journal. C'est un homme qui griffonne et ne sait pas écrire. J'ai déjà griffonné deux ou trois lettres.

GRIFFONNEUR. s. m. Celui qui griffonne. Quel infatigable griffonneur! L'Académie ne donne pas de féminin, cependant il nous semble qu'on peut dire *griffonneuse*.

— Fig. *Ce n'est pas un écrivain, c'est un griffonneur.* Se dit à propos d'un mauvais auteur qui écrit beaucoup et vite.

GRIFFONNIER, IÈRE. s. S'est dit d'un mauvais écrivain. V. GRIFFONNEUR.

GRIFFONNIS. s. m. Chez les dessinateurs, Esquisse à la plume.

GRIFFU, UE. adj. Qui a des griffes. Il serait à désirer que ce mot, qui a vieilli, fût rajeuni.

GRIGNAN. Géogr. Ch.-l. de cant. (Drôme); 2,200 hab.

GRIGNAN (Françoise-Marguerite de Sévigné, comtesse de). Née en 1646, morte en 1705. Fille de Mme de Sévigné, c'est à ce titre seulement qu'elle est connue. Nous avons quelques-unes de ses lettres dans le recueil de celles de sa mère, auxquelles elles font réponse.

GRIGNAN. s. m. Hist. ecclés. Membre d'un ancien ordre monastique, établi dans le Dauphiné.

GRIGNARD. s. m. Minér. Gypse cristallisé qu'on trouve interposé dans la pierre à plâtre. ‖ Sorte de grès fort dur qu'on emploie pour la bâtisse.

GRIGNE. s. f. Boulang. Fente. Du pain à grigne. Pour cela, le pétrisseur étend sur la table du pétrin des pâtons du poids nécessaire, les roule en les saupoudrant avec un peu de farine, et si le pain doit être fendu ou à *grigne*, il appuie son bras sur la masse en la divisant en deux parties, puis retourne ce pâton et le place dans son panneton, dans lequel il l'abandonne pour qu'il prenne de l'apprêt. (Dict. de l'industr.)

GRIGNE. s. f. Techn. Inégalité du feutre.

GRIGNER. v. n. 1re conj. Agric. Se dit de la terre forte qui se refuse à la division lors des labours, quand elle est médiocrement humide.

GRIGNOLÉ. s. m. Hortic. Variété de raisin.

GRIGNON. s. m. Morceau de pain pris du côté qui est le mieux cuit et le plus appétissant.

— Bot. Genre de plantes d'Amérique.

— Hortic. Sorte de poire.

— Mar. Petit morceau de biscuit qu'on distribue en ration aux équipages.

— Techn. Résidu de marc d'olives après qu'il a été traité par l'eau.

GRIGNON. Géogr. Petit village (Seine-et-Oise) où il y a un institut royal agronomique; banc de pierre calcaire.

GRIGNOTÉ, ÉE. part. pass. du v. Grignoter [illegible]

GRIGNOTER. v. a. 1re conj. (rad. *grignon*). Manger doucement en rongeant. Il s'amuse à grignoter. Il ne mange pas, il ne fait que grignoter.

— Se dit des animaux, tels que les souris et les rats. On entend les souris grignoter.

— Fig. et pop. Faire quelque petit profit dans une affaire. Il n'y a pas grand profit pour lui dans cette affaire, mais il y a de quoi grignoter, il y trouve à grignoter. Pop.

GRIGNOTIS. s. m. Techn. Le travail du graveur qui consiste en points, en tailles courtes, en traits tremblés dans toutes les directions.

GRIGOU. s. m. (du lat. *gregorius*, qui s'est dit pour *grec*, ou de l'ital. *griego*, en espagn. *griego*, grec). Misérable, avare qui vit avec mesquinerie, comme un Grec. C'est un grigou, un franc grigou. ‖ Il s'est dit pour Juif, pris dans le sens d'Usurier. ‖ Primitivement, grigou s'est dit pour Lépreux.

GRIGRI. s. m. Bot. Palmier très-commun dans les îles Caraïbes.

— Ornith. Nom vulgaire du proyer.

GRIJALVA (Jean de). Aventurier espagnol, découvrit le Mexique, dont il prit possession au nom du roi d'Espagne. ‖ GRIJALVA (Ferdinand de). Était un des lieutenants de Cortez; on ignore la date de sa naissance et celle de sa mort.

GRIL. s. m. (pr. *gri*; du lat. *craticula*, dimin. de *crates*, grille). Art culin. Ustensile de cuisine pour faire rôtir de la viande ou du poisson sur les charbons. Côtelettes de mouton rôties sur le gril. Mettre du boudin, des harengs sur le gril.

— Fig. et fam. *Être sur le gril.* Souffrir beaucoup de corps ou d'esprit. Pendant cette conversation, j'étais sur le gril.

— Ichthyol. Sorte de truite saumonée qui se trouve en abondance dans plusieurs rivières d'Écosse.

— Techn. Chez les imprimeurs en taille-douce, Machine composée de barres de fer, portée sur quatre pieds aussi en fer, sur laquelle ils mettent chauffer la planche de cuivre avant de l'encrer.

GRILLADE. s. f. (pr. *gri-ia-de*; rad. *gril*). Art culin. Manière d'apprêter les viandes en les grillant. Mettre une entrecôte à la grillade. ‖ Les viandes qu'on fait griller. Voilà une bonne grillade. Faire de grillades.

GRILLAGE. s. m. (pr. *gri-ia-ge*; rad. *griller*). Action de griller. ‖ Résultat de cette action.

— Confis. Opération qui consiste à faire griller des fruits, des noyaux dans du sucre. Faire un grillage d'amandes. ‖ La chose grillée.

— Manuf. *Grillage* ou *flambage des tissus de coton.* Opération qui consiste à faire passer les toiles de coton par la flamme, pour les débarrasser du duvet qui leur reste après qu'elles ont été tissées.

— Métall. Opération qui consiste à chauffer plusieurs fois le minéral avant de le faire fondre, afin de le dégager des matières étrangères qui nuiraient à sa pureté et le rendraient aigre et cassant.

GRILLAGE. s. m. (dimin. de *grille*). Techn. Garniture de fil de fer en treillis qu'on met aux fenêtres, aux portes vitrées, etc. Fermer le soupirail d'une cave avec un grillage.

— Archit. Assemblage de pièces de charpente croisées carrément, qu'on établit sur un terrain où l'on veut bâtir. Grillage sur pilotis.

GRILLAGÉ, ÉE. part. pass. du v. Grillager. S'empl. adjectiv. Le panneau d'entre les croisées *grillagées* offra au pensionnaire le tableau du festin donné au fils d'Ulysse par Calypso. (Balzac.)

GRILLAGER. v. a. 1re conj. (pr. *gri-ia-jé*, rad. *grillage*). On met un *e* après le *g* devant *a*, *o*. *Nous grillageons; je grillageais; grillageant*, etc. Faire, poser des grillages. Grillager une fenêtre, un soupirail.

GRILLAGEUR, EUSE. s. (pr. *gri-ia-jeur, euse*; rad. *grillage*). Celui, celle qui fait du grillage. Boutique de grillageur.

GRILLANT, ANTE. adj. (pr. *gri-ian, iante*). S'est dit pour Glissant. Il fait grillant. Bas et pop.

GRILLE. s. f. (pr. *gri-ie*; du lat. *craticula*, diminut. de *crates*, claine, grille). Archit. Assemblage de barreaux de fer ou de bois qui se traversent les uns les autres, pour fermer une ouverture. Mettre une grille à une fenêtre. Les verrous et les grilles d'une prison.

— Espèce de grille en petits carreaux fort serrés, qui est dans les parloirs de religieuses. La grille du parloir. On ne parle à ces religieuses qu'au travers de la grille. Il y a double grille à ce parloir.

Ni les soins défiants, les verrous, ni les *grilles*,
Ne font pas la vertu des femmes ni des filles. (Mol.)

— Absol. Le parloir. Aller à la grille. ‖ Treillis de fer maillé de vingt-cinq à trente centimètres de jour, qui sépare le chœur des religieuses d'avec le chœur ou la nef de leur église.

— Barres de fer sur lesquelles on place le charbon dans un fourneau. Mettre du charbon sur la grille.

[illegible] à quelque distance l'un de l'autre, avec une barre de fer. Enlevez la grille de ce foyer.

— Expres. prov. *Épouser une grille.* Entrer dans un couvent.

— Blas. Barreaux en forme de grille qui sont à la visière d'un heaume, pour la défense des yeux du cavalier. On dit plus souvent Mézaill. ‖ Porte à coulisses et grillée qu'on voit quelquefois peinte sur les écus.

. . . . . Porte un carquois sans *grille*,
Dont le père autrefois a porté la mandille. (Boursault.)

— Chancell. Parafe fait en forme de grille, qu'on appelait parafe du roi, et que les secrétaires mettaient au devant de leur parafe particulier, en signant quelques lettres.

— Comm. Sorte de lames qui vient d'Espagne. C'est une espèce de mère lame qui est très-estimée.

— Jeu de paume. Trou carré qui est sous le bout du toit hors du service. Faire un coup de grille. Sauver la grille. Un coup de grille vaut quinze.

— Manég. Partie de l'étrier qui sert d'appu au pied du cavalier.

— Techn. Treillis de grosse charpente mis dans les fondations, dans l'eau ou dans un terrain glaiseux, qu'il ne faut pas éventer par le pivotage pour mieux fonder dessus. ‖ Chez les doreurs, Treillis de fer dont les lames sont en losange, et sur lequel on expose les ouvrages au feu. ‖ Chez les fondeurs, Châssis de plusieurs barres de fer qui sert à porter le massif sur lequel s'établit le modèle, à soutenir les bricaillons dont on remplit la fosse, et à lier les murs des galeries par une embrasure de fer, bordée avec des clavettes et des moufles. ‖ Chez les hongroyeurs, Instrument de fer placé sur des charbons ardents, et sur lequel on étend les cuirs frottés de suif. ‖ Dans la fabrication des monnaies, on appelle *grille*, des lames assemblées telles qu'elles sortent du moule. ‖ Les rubaniers appellent *grille*, la quantité de tours des mêmes ficelles posées en tête des hautes-lices, sur le devant des deux porte-rames, et qui servent à faciliter le passage des rames. ‖ Plaque de fer trouée qui est sur une râpe, et qui sert à pulvériser le tabac qu'on prend par le nez. ‖ Petit vaisseau long à l'usage des teinturiers sur soie.

GRILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Griller. (rad. *grille*). S'empl. adjectiv. Fenêtre grillée. Loge grillée, fermée par une grille de bois qui se lève et se baisse à volonté. La face de cette grotte est composée en dehors de trois arcades qui font autant de portes *grillées*. (La Font.)

GRILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Griller. (rad. *gril*). S'empl. adjectiv. Cuit sur le gril. Côtelettes grillées, saucisse grillée. Ah! quel parfum! quelle agréable surprise! Du café! de la crème! une pyramide de pain *grillé!* Bon lecteur, déjeune avec moi. (X. de Maistre.) On trouve des huiles dans les capsules souterraines de la fausse pistache, remplies d'amandes très-savoureuses lorsqu'elles sont *grillées*. (B. de St-P.)

GRILLEMENT. s. m. (pr. *gri-ie-man*). Action de griller, de brûler. Encore un vieux mot qu'il serait bon de ressusciter.

GRILLER. v. a. 1re conj. (pr. *gri-ié;* rad. *gril*). Faire cuire sur le gril. Griller des saucisses. Griller des côtelettes.

— Brûler subitement par une chaleur vive. Griller quelque chose avec une pelle rouge. L'ardeur du feu lui a grillé les jambes. L'ardeur du soleil grille les plantes.

— Métall. *Griller des metaux.* Les faire chauffer à plusieurs reprises avant de les faire fondre, afin de les dégager des matières étrangères qui nuiraient à leur pureté.

— v. n. Faire griller des côtelettes, de la viande, du poisson.

— Fig. et fam. *Griller de faire une chose.* Avoir un grand désir, une extrême impatience de la faire. Je grille de vous voir. Je *grille* de vous embrasser. (Volt.)

La femme du pondeur s'en retourne chez elle;
L'autre *grille* déjà de conter la nouvelle. (La Font.)

— SE GRILLER. v. pron. Être grillé. Se brûler une partie du corps. Se griller les jambes auprès du feu.

GRILLER. v. a. 1re conj. (rad. *grille*). Fermer avec une grille. Il faut griller cette fenêtre.

Quand, par votre ordre exprès, elle a vu travailler
Ce maudit serrurier, venu pour nous *griller*. (Regn.)

— Fam. *Griller une fille.* La faire religieuse. Il avait trois filles, il en a grillé deux.

GRILLES. s. f. pl. (pr. *gri-ie*). Nègres. ‖ *Compagnies des grilles.* Association qui était établie à Gênes pour la traite des nègres.

GRILLET ou **GRILLOT.** s. m. ou **GRILLETTE.** s. f. (pr. *gri-iè, iot, iè-te*). Blas. Sonnette ou petite cloche ronde qu'on met au collier des petits chiens et aux jambes des oiseaux. C'est ce qu'on appelle Grelot.

GRILLET BLANC. s. m. (pr. *gri-iè*). Bot. Espèce de narcisse.

GRILLETÉ, ÉE. adj. (pr. *gri-ie-té*). Blas. Qui a des sonnettes ou grillets aux pieds.

GRILLETÉ, ÉE. adj. (pr. *gri-ie-té*). Ornith. Oiseaux de proie qui sont peints avec leurs grillets d'un autre émail que le corps.

GRILLETIER. s. m. (pr. *gri-ie-tie*). Techn. Fabricant de grilles.

GRILLOÏDE. adj. des 2 g. (pr. *gri-io-ide;* ét. gr., γρύλλος, grillon; εἶδος, forme, ressemblance). [illegible]

[illegible] s. m. pl. Famille d'insectes orthoptères, ayant pour type le genre grillon. ‖ On dit aussi Un grilloïde.

GRILLOIR. s. m. (pr. *gri-ioer*). Techn. Fourneau pour griller les étoffes qui doivent être rosées; l'emplacement où se fait cette opération.

GRILLON. s. m. (pr. *gri-ion;* du gr. γρύλλος, même signif.) Entom. Genre d'insectes orthoptères, famille des sauteurs, qui abondent dans nos champs et même dans les demeures de l'homme. Les grillons, dans beaucoup de contrées, sont vulgairement désignés sous le nom de *cri-cri*, dénomination qui provient du bruit retentissant que produisent les mâles en frottant et en faisant vibrer la base de leurs élytres. Dans certaines contrées, la présence du grillon inspire de superstitieuses craintes. Les grillons sont de la même famille que les sauterelles. Il y a des grillons dans cette cheminée. Grillon champêtre. Grillon domestique.

Un pauvre petit *grillon*,
Caché dans l'herbe fleurie,
Regardait un papillon
Voltigeant dans la prairie. (Florian.)

GRILLONNE. s. f. (pr. *gri-ione*). Entom. Tribu d'insectes de la famille des sauteurs, ayant pour type le genre grillon.

GRILLON-TAUPE. s. m. (pr. *gri-ion-tô-pe*). Entom. Nom vulgaire de la courtilière.

GRILLOT. s. m. (pr. *gri-iot*). Nom vulgaire du grillon.

— Techn. Perche dont se sert le fabricant de glaces.

GRILLOTER. v. n. 1re conj. (pr. *gri-io-té*). Crier comme le grillon.

GRIMAÇANT. part. prés. invar. du v. Grimacer. Qui grimace. Une personne grimaçant à chaque mot qu'elle prononce.

GRIMAÇANT, ANTE. adj. Qui fait des grimaces, des plis.

Décrirai-je ses bas, en cent endroits percés,
Ses souliers *grimaçants*, vingt fois rapetassés? (Boil.)

— Fig. Style grimaçant. Voilà pourquoi tout le monde s'est jeté dans ce misérable style marotique, dans ce style bigarré et *grimaçant*, où l'on allie monstrueusement le trivial et le sublime, le sérieux et le comique. (Volt.)

— Bot. Se dit d'un corps qui offre des plis irréguliers, et ressemble à une bouche faisant la grimace. On emploie plus souvent Personé.

— Conchyl. Dont la coquille est brillante à l'angle supérieur du corselet.

GRIMACE. s. f. (du persan *guirichmé*, même signification). Contorsion du visage, faite à dessein ou par habitude. Faire des grimaces. Une vilaine grimace.

Un miroir à vos yeux distraits,
Vient-il offrir notre *grimace?*
Il ne faut pas briser la glace,
Mais, s'il se peut, changer nos traits. (***)

— Fig. et fam. *Faire la grimace à quelqu'un.* Lui faire mauvais accueil. ‖ *Cet habit, ce collet fait la grimace.* Fait un mauvais pli.

— Fig. Feinte, dissimulation. Ce qu'il en fait, ce n'est que par grimace. Ses politesses ne sont souvent que des grimaces. Presque tout ce qu'on appelle grâce, est affectation ou grimace. L'honnêteté d'une femme n'est pas dans les *grimaces*. (Mol.) Sans y songer, on prend des manières assortissantes aux choses qu'on dit, et il n'y a pas moyen de mettre à des discours sensés la *grimace* de la coquetterie. (J.-J. Rouss.)

— Boîte couverte d'étoffe dont les dames se servent à leur toilette, et au couvercle de laquelle il y a une pelotte pour mettre des épingles.

— Conchyl. Coquillage de mer.

GRIMACER. v. n. 1re conj. (rad. *grimace*). Le *c* prend une cédille devant *a*, *o*. *Nous grimaçons. Je grimaçais. Grimaçant*, etc. Faire des grimaces. Il ne saurait s'empêcher de grimacer. Prenez garde que cet enfant ne s'accoutume à grimacer.

— Se dit des choses qui présentent des expressions exagérées de la physionomie. Les figures de ce tableau grimacent.

— Fig. Se dit des habits, des étoffes qui font quelque mauvais pli. Cet habit, ce collet grimace.

— Il s'est dit aussi en parlant des vers.

J'éprouve un travail que j'ignore,
Et ne puis qu'à peine tracer
Un vers froid qui me déshonore,
Et qui ne fait que *grimacer*. (*Nouv. ch. de vers.*)

— Fig. *Faire grimacer les figures.* S'éloigner de la vérité.

Molière de son art eût remporté le prix,
Si, moins ami du peuple, en ses doctes peintures,
Il n'eût point fait souvent *grimacer* ses figures. (Boileau.)

GRIMACERIE. s. f. (rad. *grimace*). Grimace. Peu usité.

Il fit autour force *grimaceries*,
Tours de souplesse et mille singeries. (Lafont.)

GRIMACIER, IÈRE. adj. (rad. *grimace*). Qui fait des grimaces, qui a l'habitude de faire des grimaces. Pour les rôles de financier, nous n'avons plus que Bonneval, auteur *grimacier*, dont le principal mérite consistait à bien savoir ses rôles. (Grimm.)

— Par extens. Qui minaude. Cette femme est fort grimacière.

— Fig. Hypocrite. Il n'a qu'une dévotion grimacière. Les femmes qui sont les plus *grimacières* ne sont pas les plus sages. [illegible]

— Substantiv. C'est un grimacier, une grimacière. Vous croyez cet homme dévot, et ce n'est qu'un grimacier.

GRIMALDI. Ancienne et puissante famille de Gênes, l'une des quatre premières maisons nobles de cette ville, et qui prétendait descendre de Grimoald, maire du palais sous Chidebert II, au VIIe siècle.

GRIMALDIE. s. f. Bot. Plante d'Italie.

GRIMANI. Famille noble de Venise, qui a donné deux doges à cette république, Antonio Grimani, en 1521, et Masino Grimani, en 1595.

GRIMAUD. s. m. (du lat. *grammaticus*, même signif.). Terme de mépris, dont les grands écoliers dans les colléges se servaient envers les petits. Petit grimaud. Jouer avec les grimauds.

Mon esprit beaucoup plus dispos
Qu'un *grimaud* quand il a campos,
Quittera sa robe charnelle. (St-Amand.)

— Mauvais écrivain. Hélas! que les temps sont changés, les moindres *grimauds* veulent à présent écrire contre moi! (Ménage.)

Quoiqu'un tas de *grimauds* vantent notre éloquence,
Le plus sûr est pour nous de garder le silence. (Boil.)

Mais bien que des vers durs, d'épithètes enflés,
Soient des moindres *grimauds* chez Ménage sifflés. (Id.)

GRIMAUD, AUDE. adj. D'humeur chagrine, maussade. Se dit particulièrement des enfants. Il est tout grimaud. ‖ subst. Un grimaud, une grimaude. Petit grimaud, petite grimaude.

GRIMAUDER. v. n. 1re conj. (rad. *grimaud*). Être d'une humeur maussade. Il ne fait que grimauder. Peu usité.

GRIMAUD. Géogr. Ch.-l. de cant. (Var); 1,264 hab.

GRIME. s. m. Théât. Personnage des pères ridicules ou comiques, rôle où il est le plus souvent nécessaire de se faire un masque. Jouer les grimes. Cet acteur est un excellent grime. Arnolphe, Sganarelle, Mondor, Bartholo, sont des rôles de grimes. ‖ On dit adjectiv. Les pères grimes.

— S'est dit d'un écolier de basse classe. Un prix remporté à la fin de l'année au son d'une trompette de cuir, à la vue de mille *grimes*. (Le P. d'Argonne.)

GRIMÉ, ÉE. part. pass. du v. Grimer. S'empl. adjectiv. Un acteur bien grimé.

GRIMELIN. s. m. Comm. S'est dit de certains particuliers, qui se trouvaient aux marchés de Sceaux et de Poissy, et avançaient aux marchands l'argent des bestiaux qu'*ils* avaient vendus aux bouchers. Inusité.

— Par mépris, Petit garçon.

— Joueur qui joue toujours fort petit jeu, et fort mesquinement. Ce n'est pas un beau joueur. C'est un grimelin, un franc grimelin. Ce mot est vieux et familier dans tous les sens.

— Métrol. Petite monnaie d'argent, de Tripoli, de Barbarie. Le grimelin vaut à peu près vingt centimes.

GRIMELINAGE. s. m. (rad. *grimelin*). Petit jeu où l'on ne fait que grimeliner. C'est une maison dans laquelle on joue fort petit jeu, on ne fait qu'un grimelinage.

— Petit gain qu'on fait, qu'on ménage dans une affaire, dans un marché. Il songe toujours à faire quelque grimelinage. Vieux et fam. dans les deux sens.

GRIMER (SE). v. pron. (rad. *grime*). Théât. Ajouter à l'expression des traits du visage, ou la modifier par l'application de couleurs disposées d'après certaines règles. Cet acteur se grime bien. Le talent de se *grimer* n'est pas la partie la moins importante de l'art du comédien. (Ratier.) Potier, de si amusante mémoire, mettait à se *grimer* un soin qui n'a pas peu contribué à ses nombreux succès. (Id.)

GRIMM (Frédéric-Melchior, baron de). Conseiller d'État de Russie, et grand'croix de l'ordre de Wladimir, né en 1723, mort en 1807. Il vécut longtemps à Paris, et fut lié avec les hommes les plus distingués dans les lettres, Diderot, D'Alembert, J.-J. Rousseau. Il se brouilla avec ce dernier.

GRIMM. s. m. Mamm. Espèce d'antilope à cornes droites, petites, presque parallèles. Sa taille n'excède guère 85 centim. Le grimm habite l'Afrique.

GRIMME. s. f. Mamm. Espèce d'animal qui paraît tenir le milieu entre la chèvre et le chevrotin, et qui habite l'Afrique. Le mâle seul a des cornes, selon Buffon.

GRIMMIE. s. f. Bot. Genre de mousses.

GRIMMIOÏDÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une grimmie. ‖ GRIMMIOÏDÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des mousses, qui a pour type le genre grimmie. ‖ On dit aussi au sing., Une grimmioïdée.

GRIMOALD Ier. Prince de Bénévent, succéda à son père Arigix, en 788, mort en 806. ‖ GRIMOALD II. Succéda au précédent, et mourut assassiné en 818. ‖ GRIMOALD. Fils de Pépin de Landen ou le Vieux, succéda à son père dans la charge de maire du palais du roi d'Austrasie, Sigebert, l'an 639. ‖ GRIMOALD (Le comte de). Général, diplomate et littérateur; mort en 1815. On a de lui une foule d'ouvrages, entre autres un Essai théorique et pratique des batailles; un Tableau historique de la guerre de la révolution de France, etc.

GRIMOIRE. s. m. (de l'ital. *rimario*, livre de rimes). Livre magique, espèce de formulaire de [illegible] et des esprits. Aujourd'hui le grimoire n'effraie plus personne; on le vend peu; on le brûle encore moins. Consulter le grimoire. Le grimoire est plein de figures, de caractères et de conjurations.

Il n'est besoin d'aucun *grimoire*
Pour être au fait de l'avenir;
Il suffit de nous souvenir
Chacun de notre propre histoire. (Nivernais.)

— Fig et fam. Discours obscurs, écriture illisible. Expliquez-vous, je n'entends point ce grimoire. C'est du grimoire pour moi. Cette lettre est un grimoire que je n'ai jamais pu déchiffrer.

Un usurier sur son *grimoire*
Par son calcul tâchant de m'affronter. (Dufresny.)

J'ai feuilleté tous mes mémoires;
J'ai repassé tous mes papiers,
Et mis dans mes doctes *grimoires*
Tout le ciel en douze quartiers. (P. de Cerc.)

— Fig. et pop. *Savoir le grimoire, entendre le grimoire.* Être habile dans les secrets d'un métier, surtout dans les affaires de chicane.

GRIMPANT. part. prés. invar. du v. Grimper. Qui grimpe. Une plante grimpant le long d'un mur.

GRIMPANT, ANTE. adj. Qui est propre à grimper, qui a l'habitude de grimper. Le singe est un animal grimpant. Plante grimpante. C'est là qu'on trouve plusieurs quadrupèdes *grimpants*, tels que le singe, le rat palmiste, le mus jaculus ou rat sauteur, qui franchit les sables de l'Égypte. (B. de St-P.) J'observerai, à ce sujet, que les griffes et les ongles crochus n'ont pas été donnés aux bêtes de proie parce qu'elles sont carnivores, mais parce qu'elles sont *grimpantes*. (Id.)

— Bot. Se dit d'une tige trop faible pour se soutenir elle-même, et qui s'élève le long des corps voisins, à l'aide de vrilles ou de racines. Le lierre est une plante grimpante. Arbrisseau grimpant. Là, commencent à paraître les mousses, les plantes *grimpantes* et les fleurs sextiles. (Lamartine.) Dans la zone torride il y a une très-grande variété de lianes *grimpantes*, qui revêtent de leurs feuillages les tiges nues des arbres. (B. de St-P.) La citrouille *grimpante* me paraît de ce nombre; elle est plus volumineuse dans les lieux frais et le long des ruisseaux. (Id.)

GRIMPART. s. m. (rad. *grimper*). Ornith. Genre d'oiseaux d'Amérique.

GRIMPÉ, ÉE. part. pass. du v. Grimper. S'empl. adjectiv. Monté, parvenu sur.

Un bon vieillard trouva, sur un poirier *grimpé*,
A dérober ses fruits un jeune homme occupé. (Fr. de Neufchateau.)

GRIMPER. v. n. 1re conj. (du gr. χρίμπτω, je m'approche, je m'appuie). Gravir, monter à l'aide des pieds et des mains. Grimper sur un arbre. Grimper à une muraille. Il grimpe au haut d'un arbre comme un chat. Ils *grimpaient* sur le haut de la montagne. (Ablanc.)

Tel chêne creux et toujours vert
Qu'on voit en superbe étalage
Dominer sur votre village,
Semble m'offrir son flanc ouvert,
Grimpant à son plus haut étage,
C'est où je prétends me loger. (P. de Cerc.)

— Se dit des animaux dans le même sens. Un chat qui grimpe à un arbre. Les perroquets aiment à grimper. Des cardinaux de feu *grimpent* en circulant au haut des cyprès. (Chateaub.)

— Se dit des plantes dont la tige s'élève en s'accrochant aux corps voisins. Cette vigne a grimpé jusqu'au premier étage. Faire grimper un chèvrefeuille. Fais semer les capucines en bordures et par bouquets vers le pavillon, de sorte qu'en *grimpant*, les tiges puissent s'accrocher aux arbrisseaux qui sont sur la crête. J'en excepte les arbres et arbrisseaux à fruit. (J.-J. Rouss.)

— Par extens. et fam. Monter avec peine. Il y a bien à grimper pour arriver chez vous

— Fig. Le monde ne peut laisser le juste en repos dans ce sentier rude et solitaire, où il *grimpe* plutôt qu'il ne marche. (Fléch.) Chacun, en effet, a dans la vie sa montagne à *grimper*. (B. de St-P.)

Quoi! cette vision nouvelle
A *grimpé* dans votre cervelle? (Bass.)

— SE GRIMPER. v. pron. Se transporter en un lieu élevé. Une montagne inaccessible à tout autre qu'à vous, qui vous y êtes *grimpé*. (De Bussy.)

GRIMPEREAU. s. m. (rad. *grimper*). Ornith. Genre de l'ordre des passereaux, famille des ténuirostres, ainsi nommés de l'habitude qu'ils ont de grimper aux arbres en se servant de leur queue comme d'un arc-boutant. Grimpereau d'Europe. Grimpereau de muraille.

GRIMPEUR, EUSE. s. Celui, celle qui grimpe.

— GRIMPEURS. s. m. pl. Ornith. Ordre d'oiseaux à quatre doigts, dont deux en devant et deux en arrière, et qui leur permettent de grimper facilement, comme les perroquets et les pies. ‖ On dit aussi au sing. Un grimpeur.

— Mamm. Famille de l'ordre des rongeurs, comprenant ceux qui grimpent avec facilité, comme les écureuils.

— Erpét. Section de la famille des reptiles ophidiens apodes, comprenant ceux qui ont la faculté de grimper, comme le boa.

GRIMSEL. s. m. Géogr. Un des principaux sommets des Alpes bernoises, près de la source du Rhône. Un chemin qui conduit de [illegible] le canton du Valais, traverse le Grimsel [illegible] mètres au-dessus du niveau de la mer.

GRINCEMENT. s. m. Mouvement nerveux et bruyant des dents, qui se fait entendre dans la colère. Notre-Seigneur a dit qu'en enfer il y aura des pleurs et des grincements de dents.

GRINCER. v. a. 1re conj. (du lat. *rinxare*, formé de *ringere*, rechiner). Le *c* prend une cédille devant *a*, *o*. *Nous grinçons, je grinçais, grinçant*. Il n'est d'usage que dans cette locution. Grincer les dents, les serrer les unes contre les autres de douleur ou de colère. Le bruit de la scie fait grincer les dents. Ce juge, cet homme fort arrive à jeun, triste et terrible. Il prend place sur son siége, comme le lion qui *grince* les dents; il jette la jambe droite sur la jambe gauche. (Michelet.)

GRINCHE. adj. des 2 g. Revêche, acariâtre. Populaire.

GRINCHÉ. part. pass. du v. Grincher. Invar.

GRINCHER. v. n. 1re conj. Techn. En parlant du pain dont la chaleur du four fait trop lever la croûte.

GRINDÉLIE. s. f. Bot. Genre de plantes, type de la tribu des grindéliées

GRINDÉLIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une grindélie. ‖ GRINDÉLIÉES. s. f. pl. Groupe de la section des astorées solidaginées, qui a pour type le genre grindélie.

GRINDELWALD. Géogr. Petit village du canton de Berne, dans une des vallées les plus pittoresques de la Suisse, au pied des glaciers les plus célèbres du pays.

GRINETTE. s. f. Entom. Nom vulgaire du râle du genêt quand il est jeune.

GRINGALET. s. m. Homme grêle, faible de corps, et figurément Homme sans consistance. Ce n'est qu'un gringalet. Ce mot vient de Gringalet, saltimbanque.

GRINGETTE. s. f. Ornith. Un des noms vulgaires de la perdrix grise.

GRINGOLÉ, ÉE. adj. Blas. Se dit de certaines croix dont les extrémités aboutissent en têtes de serpents.

GRINGONNEUR (Jacquemin). Né à Paris dans le XIVe siècle, était peintre. On prétend que c'est lui qui inventa les cartes à jouer pour distraire le roi Charles VI pendant sa démence.

GRINGORE ou **GRINGOIRE** (Pierre). Poète français né en Lorraine en 1488, mort en 1548. Il a composé un grand nombre d'ouvrages devenus aujourd'hui fort rares, et qui ont eu plusieurs éditions de son vivant.

GRINGOTTER. v. n. 1re conj. Gazouiller, en parlant des petits oiseaux, et principalement du rossignol. Il y a du plaisir à entendre gringotter ce petit oiseau. Il ne fait que gringotter.

— Par extens. et fam. D'une personne qui fredonne mal. Il nous a gringotté un air d'opéra.

GRINGUENAUDE. s. f. Petite ordure qui s'attache aux émonctoires. Inusité.

GRINION. s. m. Ornith. Nom vulgaire du pinson.

GRIOT. s. m. Techn. Recoupe de blé. ‖ Farine dont on fait le pain appelé improprement Pain de gruau; il faudrait dire Pain de griot.
— Bot. Espèce de genêt purgatif.

GRIOTTE. s. f. (de la basse lat. *acriatum*, formé de *a* privatif, et de *acer*, aigre). Hortic. Genre de cerise à courte queue, grosse et noirâtre, plus douce que les autres.

— Techn. Marbre tacheté de rouge et de brun. La griotte d'Italie.

GRIOTTIER. s. m. Bot. Arbre qui porte des griottes. On comprend généralement sous ce nom les cerisiers dont les fruits sont d'un rouge très-foncé ou presque noirs, qui ont la peau moins tendre, la chair plus ferme, rougeâtre, moins fondante que celle des cerisiers proprement dits, quelquefois acide, le plus souvent dou[illegible] mais avec une petite pointe d'amertume. En général, les griottiers donnent une grande quantité de fleurs; la majeure partie avorte pour peu qu'il y ait du froid ou qu'il tombe beaucoup de pluie.

GRIP. s. m. Fauconn. Tous les oiseaux de fauconnerie sont de gros oiseaux qui ne vivent que de grip, de vol et de rapine.

— Mar. *Aller au cap de grip.* Faire le corsaire.

GRIPHE. s. m. Antiq. (du gr. γρῖφος, filet de pêcheurs, et augure, énigme). Énigme, questions obscures et compliquées que les convives se proposaient mutuellement pendant le repas. C'est de ce mot qu'est venu logogriphe.

GRIPPE. s. f. Goût capricieux. Il achète des livres qu'il ne lira jamais, c'est sa grippe. Il se ruine à nourrir beaucoup de chevaux qui ne lui servent pas, c'est sa grippe. Fam. et vieux en ce sens.

— Fam. *Prendre quelqu'un en grippe.* Se prévenir défavorablement contre lui, sans pouvoir rendre raison de son animosité.

— Médec. Catarrhe pulmonaire épidémique. On a aussi donné ce nom à quelques autres inflammations épidémiques des membranes muqueuses, et particulièrement de la conjonctive. La *grippe* peut nous atteindre partout, puisqu'elle est charriée par l'air. (Carbonnier.)

GRIPPÉ, ÉE. part. pass. du v. Gripper. S'empl. adjectiv. Une étoffe grippée. Ma montre a été grippée sur cette table.

— Médec. *Face grippée.* Face dont les traits sont resserrés et contractés sur eux-mêmes, de manière qu'elle semble diminuée [illegible]

[illegible] surtout dans la péritonite et dans certaines douleurs abdominales très-aiguës. En avançant davantage vers le Nord, l'espèce humaine se raccourcit, devient plus trapue; elle conserve, comme les enfants, une grosse tête et des formes arrondies, empâtées; enfin sa peau crispée et comme *grippée* par la vive froidure, devient brunâtre. (Virey.)

GRIPPELER (SE). v. pron. 1re conj (dimin. de *gripper*). Techn. Chez les fabricants d'étoffes, Se froncer, se créper. V. SE GRIPPER.

GRIPPEMENT. s. m. Techn. Effet que produisent sur elles-mêmes deux surfaces métalliques qui se frottent l'une contre l'autre.

GRIPPEMINAUD. s. m. Nom de chat.

> Aussitôt qu'à portée il vit les contestants,
> *Grippeminaud*, le bon apôtre,
> Jetant des deux côtés la griffe en même temps,
> Mit les plaideurs d'accord en croquant l'un et l'autre.
> (La Fontaine.)

GRIPPER. v. a. 1re conj. (du lat. *corripere*, empoigner, saisir). Attraper subtilement. Ce chat a grippé un morceau de viande. On lui a grippé sa bourse.

— Pop. *Gripper quelqu'un.* L'arrêter prisonnier. Les gendarmes ont grippé cet homme.

— SE GRIPPER. v. pron. Se retirer en se fronçant. Ce taffetas s'est tout grippé. Ces étoffes se grippent aisément.

— Fam. Se prévenir défavorablement et sans raison. C'est un homme sujet à se gripper.

GRIPPE-SOU. s. m. Celui qui recevait autrefois les rentes moyennant une légère remise. C'est un grippe-sou très-fidèle.

— Fam. Aujourd'hui et par mépris, Homme qui s'attache à des gains petits et sordides. Des grippe-sou.

GRIPPEUR. s. m. Voleur. Ce mot est bas et vieux.

GRIS, ISE. adj. (en bas lat. *griseus*, *grisius*, en ital. *grigio*, que l'on fait dériver du lat. *cinerus*, de couleur de cendre). Qui est de couleur mêlée de blanc et de noir. Drap gris. Yeux gris. Cheveux gris. Barbe grise. Un cheval gris. Une étoffe grise. Il est un temps où la tête *grise* de l'abus n'inspire plus de respect à cause de son grand âge. (Burke.) Lorsque j'étais en pleine mer, et que je n'avais d'autre spectacle que le ciel et l'eau, je m'amusais quelquefois à dessiner les beaux nuages blancs et *gris*, semblables à des groupes de montagnes, qui voguaient à la suite les uns des autres sur l'azur des cieux. (B. de St-P.)

> Il n'est pas sûr que la sagesse
> Suive toujours les cheveux *gris*. (Quinault.)

> Barbe *grise* et jeune beauté
> Font ordinairement un mauvais assemblage. (Id.)

— *Vin gris.* Vin paillot, qui est entre le blanc et le clairet.

— Pop. *Papier gris.* Papier sans colle qui sert à faire des enveloppes de paquets, à filtrer des liqueurs.

— *Il fait un temps gris.* Le temps est couvert est froid.

— Fig. et fam. *Faire grise mine à quelqu'un.* Lui faire mauvaise mine. ‖ *Etre gris, un peu gris.* Etre à demi-ivre. A la fin du repas, nous étions tous un peu gris. Cette femme est grise.

> Tu te trouves, dit-tu, surpris
> Qu'au point du jour Blaise soit *gris*? (***)

> Pourquoi dis-on gueux comme un peintre?
> C'est qu'un peintre est souvent *gris* comme un cordelier.
> (***)

— Fam. *Être tout gris.* Avoir les cheveux gris.

— *Patrouille grise.* V. PATROUILLE.

— Prov. et fig. *La nuit tous les chats sont gris.* La nuit, on peut très-bien se tromper, et ne pas reconnaître ceux à qui on parle; ou encore, Dans l'obscurité, il n'y a nulle différence, pour la vue, entre une personne laide et une belle personne.

— Impr. *Lettre grise.* Grande lettre ornée de figures, et ordinairement gravée sur du bois ou sur du cuivre.

GRIS. s. m. Couleur grise. Il s'habille de gris. Porter du gris. Cette couleur tire sur le gris.

— On distingue les nuances de gris en les comparant à la couleur d'un objet connu. Gris bleu. Gris noir. Gris brun. Gris marron. Gris d'argent. Gris de plomb. Gris de fer, etc. Le dernier mot indique quelle est la couleur sur laquelle tire le gris. Il y a aussi un gris cendré, un gris sale, un gris violet, etc.

— *Petit-gris.* Fourrure dont la couleur est grise, et qui est faite de la peau d'un écureuil du Nord. Manchon de petit-gris. Vêtement fourré de petit-gris.

— Blas. Fourrure que les personnes avaient seules le droit de porter, et qui était spécialement interdite aux courtisanes.

— *Gris pommelé.* Se dit du poil des chevaux, qui est mêlé de blanc et de noir.

— Lorsque *gris* est suivi d'un autre adjectif, ils restent invariables tous deux lorsqu'on les emploie d'une manière adverbiale. L'azurou est [or]iginaire du Canada; il a le dessus de la tête d'un roux obscur, le bec et les pieds *gris brun.* (Buff.) L'hyène a le poil du corps et la crinière d'une couleur *gris obscur.* (Id.) C'est comme s'il y avait d'un gris brun, d'un gris obscur. ‖ Mais lorsque les deux adjectifs qualifient l'un et l'autre le substantif auquel ils se rapportent, ils s'accordent en genre et en nombre avec [illegible]

[illegible] drix rouge blanche font variété dans ces deux espèces de perdrix. (Buff.)

— Fig. Quand on se couche, on a des pensées qui ne sont que *gris-brun.* (Mme de Sév.)

GRISAILLE. s. f. (pr. *gri-za-ye*; rad. *gris*). Peint. Peinture grise, d'une seule couleur, imitant le bas-relief, et qui s'emploie ordinairement dans les frises et dans les soubassements des édifices. La grisaille est ce que les peintres appellent aussi clair-obscur. Peindre en grisaille. Une belle grisaille. La voûte de la Bourse, à Paris, est ornée de belles peintures en *grisailles.* (Duchesne aîné.) Ce tableau exigeait la plus grande vigueur de pinceau, et M. Berthe n'en a fait qu'une *grisaille.* (Grimm.)

— Esquisses préparatoires où les couleurs locales ne sont point indiquées.

— Techn. Beau mélange de cheveux blancs et bruns pour les perruquiers, ce qui compose un blond rembruni. Une perruque en grisaille.

— Bot. Nom vulgaire du peuplier blanc.

— Entom. Espèce de papillon de nuit.

GRISAILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Grisailler. S'empl. adjectiv. Plafond, lambris grisaillé.

GRISAILLER. v. a. 1re conj. (pr. *gri-za-ié*; rad. *gris*). Enduire, barbouiller de gris. Grisailler un plafond, un lambris. Faire grisailler un plancher.

GRISALBIN. s. m. Ornith. Espèce de gros-bec de la Virginie.

GRISARD. s. m. Bot. Variété de peuplier.

— Mamm. Nom vulgaire du blaireau.

— Ornith. Espèce de goélan à manteau noir.

GRISÂTRE. adj. des 2 g. (rad. *gris*). Qui tire sur le gris. Couleur grisâtre. Étoffe grisâtre. L'œil n'apercevait plus aucun mouvement sur la terre monotone et *grisâtre.* (Volney.)

GRIS-BUOCK s. m. Mamm. Espèce d'antiloppe à cornes droites. Sa couleur est d'un beau rouge ardent, ou d'un brun fauve, semé d'une foule de petits poils blancs.

GRISCIO ou **ABUQUI[illegible]E.** s. m. Monnaie d'Alexandrie qui vaut trente médines.

GRISÉ, ÉE. part. pass. du v. Griser. S'empl. adjectiv.

GRISE-BONNE. s. f. Hortic. Variété de poire.

GRISÉICOLE. adj. des 2 g. (ét. lat., *griseus*, gris, *collum*, col, cou). Zool. Qui a le cou gris.

GRISELETTE. s. f. Ornith. Nom vulgaire de la grande hirondelle de mer.

GRISELLE. s. f. Ichthyol. Nom vulgaire de plusieurs poissons.

GRISER. v. a. 1re conj. (rad. *gris*). Faire boire quelqu'un jusqu'à le rendre à demi ivre. Si vous le faites boire davantage, vous le griserez.

— Se dit des liqueurs enivrantes, de la fumée de tabac, etc. Un verre de vin suffit pour le griser. La fumée de tabac le grise. Ce vin me griserait.

— v. n. Techn. Chez les teinturiers, se dit des bleus qui sont sujets à pâlir. Ce bleu grisera.

— SE GRISER. v. pron. Se rendre à demi ivre. Pour peu qu'il boive, il se grise. Cet homme se grise tous les jours.

GRISET. s. m. Ornith. Jeune chardonneret qui est encore gris, qui n'a point encore son rouge et son jaune vif.

— Nom vulgaire de l'argoucier.

— Ichthyol. Sous-genre de poissons établi dans le genre des squales.

GRISETTE. s. f. Étoffe grise de peu de valeur, que portent les femmes du commun. Elle a une jolie grisette.

— Jeune fille ou femme de médiocre condition, et plus ordinairement jeune ouvrière coquette et galante. Il n'y avait que des grisettes à ce bal. Il ne voit que des grisettes. Les gens de qualité s'amusent souvent avec des grisettes. Il aime les grisettes à la folie. Les romans, les vaudevilles, nous peignent la *grisette* de Paris gentille, gaie, revêtue d'une grâce particulière. (Cte de Bradi.) Une *grisette* est un trésor. (La Font.)

— A Paris, cette qualification se prend toujours en mauvaise part; tandis qu'en Gascogne on désigne en général sous ce nom toutes les jeunes filles des artisans.

— Bot. Espèce d'agaric.

— Ornith. et entom. Nom vulgaire d'une espèce de fauvette, d'une alouette, d'un canard, de plusieurs papillons, d'un charançon.

GRIS-FARINIER. s. m. Bot. Agaric gris ou cendré qui répand l'odeur de la farine nouvellement moulue, et qui est très-bon à manger.

GRIS-GRIS. s. m. Myth. afr. Espèce d'amulette, morceau de papier sur lequel on écrit des vers du Coran. Les Maures d'Afrique portent sur eux des gris-gris, et les regardent comme des préservatifs universels.

GRISIN. s. m. Ornith. Oiseau de Cayenne.

GRISINI. s. m. pl. Art culin. Sorte de pâtisseries fort recherchées que l'on prend avec le thé. Il a mangé des grisini.

GRISLAGINE. s. m. Ichthyol. Nom vulgaire du poisson appelé aussi meunier.

GRISLÉE. s. f. Bot. Genre de plantes d'Amérique et de Chine.

[illegible] qui sert à rogner le verre.

GRISOLLÉ part. pass. du v. Grisoller, inv.

GRISOLLER. v. n. 1re conj. Se dit du chant de l'alouette.

> Déjà l'ingénieuse abeille
> Est au champ à cueillir le miel,
> Et l'alouette vers le ciel
> Se guinde et *grisolle* à merveille. (Maac.)

GRISON, ONNE. adj. (rad. *gris*). Qui devient gris. Il devient grison. Barbe grisonne. Quand on est *grison*, il faut faire banqueroute à l'amour. (Volt.)

> Chez l'espèce femelle
> Il brille encore malgré son poil *grison*,
> Il n'est caillette en honnête maison
> Qui ne se pâme à sa douce faconde. (J.-B. Rouss.)

— subst. C'est un vieux grison. Ce grison a encore le cœur joyeux.

— Se disait autrefois d'un domestique que l'on habillait de gris, afin qu'il ne fût pas reconnu par sa livrée et que l'on employait à des commissions secrètes, et particulièrement pour porter des billets doux. C'est de là qu'est venu l'épithète de grisette, que l'on a donnée d'abord aux ouvrières qui, étant les maîtresses de grands, recevaient les grisons que leurs amants leur envoyaient.

> Vous voyez, monsieur, un des *grisons* secrets
> Qui d'Hortense partout va portant les poulets. (Volt.)

— Pop. Un âne, un baudet. Être monté sur un grison.

> Je me vois en compagnie rase,
> Dominant sur tout l'horizon;
> Je pique des deux mon *grison*,
> Et crois voler sur un Pégase,
> Comme un autre Bellérophon (P. du Cerc.)

> . . . . Le *grison* chargé d'herbes,
> Que nous avilissons par nos mépris superbes.
> (Pers. Grands.)

GRISON, ONNE. adj. et s. Habitant du canton des Grisons. ‖ LES GRISONS. Le canton le plus oriental de la Suisse, et le plus grand après celui de Berne. Le pays des Grisons est totalement couvert de montagnes. Ch.-l. Coire; 88,000 hab., dont les deux-cinquièmes sont catholiques.

— Mamm. Espèce du genre glouton, qui porte ce nom à cause de sa couleur.

— Ornith. A Genève, on donne ce nom à l'hirondelle de rivage.

GRISONNANT. part. prés. invar. du v. Grisonner. Qui grisonne. Des hommes grisonnant de jour en jour.

GRISONNANT, ANTE. adj. Qui commence à devenir gris. Des cheveux grisonnants. De la barbe grisonnante.

— Ichthyol. On donne cette épithète à la phalène, parce qu'elle a la partie antérieure du corps et le vertex blanchâtres. Phalène grisonnante.

GRISONNER. v. n. 1re conj. (rad. *gris*). Devenir gris. Commencer à avoir les cheveux gris. Il commence à grisonner. La barbe lui grisonne. Je le comprends à merveille; mais moi, pauvres enfants, qui ai *grisonné* là, derrière vos pères, il y a quarante ans que je l'attends. (Ch. Nodier.)

GRISONNETTE. s. f. Entom. Espèce de papillon de nuit.

GRISOU. s. m. Météréol. Gaz hydrogène carboné, qui se dégage quelquefois de certaines espèces de houille et qui s'allume quelquefois avec explosion par le contact des chandelles ou des lampes. Le grisou produit très-souvent des accidents funestes. ‖ Adjectiv. Feu grisou.

GRIS-PENDART. s. m. Ornith. Nom vulgaire de la pie-grièche.

GRIS-PERLÉ. s. m. Bot. Champignon du genre agaric, remarquable par ses mauvaises qualités.

GRISSE. s. f. Sorte de pain du Piémont.

GRIVE. s. f. (rad. *gris*). Ornith. Oiseau du genre merle, à plumage grivelé, et dont la chair est très-succulente. Chasser aux grives. Les grives s'engraissent dans la saison des vendanges. Un salmis de grives. Les espèces de grives sont très-nombreuses.

— Pop. et fam. *Etre soûl comme une grive.* Être complétement ivre.

— Ichthyol. Poisson de mer.

— Métrol. V. GRIF.

GRIVELETTE. s. f. (dimin. de *grive*). Ornith. Petite grive de Saint-Domingue.

GRIVELIN. s. m. Ornith. Espèce de gros-bec.

GRIVERT. s. m. Ornith. Oiseau de Cayenne.

GRIVET. s. m. Mamm. Espèce de guenon.

GRIVETIN. s. m. Ornith. Fauvette d'Afrique.

GRIVETTE. s. f. Ornith. Espèce de merle.

GRIVOIS, OISE. s. Soldat fin et alerte; vivandière, et par extens. Celui, celle qui est d'une humeur libre, éveillée, hardie. C'est un bon grivois. Cette vivandière est une bonne grivoise. A la manière des *grivois* de l'armée, ils commencent par s'emparer de ce qui les accommode. (Fregier.)

> Mais force fut au *grivois* dépité,
> D'être conduit au gîte détesté. (Gresset.)

— adjectiv. Il est grivois. Il a le ton grivois. Chanson grivoise.

GRIVOISE. s. f. Tabatière munie d'une [illegible] grivois les premiers firent usage; c'est de là que lui vient son nom.

GRIVOISER. v. n. 1re conj. (rad. *grivoise*). Râper du tabac avec une grivoise. ‖ Fréquenter des grivoises, des femmes grivoises.

GRIVRON. s. m. Ornith. Espèce de grive du cap de Bonne-Espérance.

GROAT. s. m. Métrol. Monnaie d'argent d'Angleterre valant fr. 0,30.

GRODNO. Géogr. Gouvernement de Russie formé d'une partie de l'ancienne Lithuanie; 868,000 hab. ‖ Ch.-l. de ce gouvernement; 9,000 hab. C'est à Grodno que fut signé, en 1793, le second partage de la Pologne.

GROËNLAND. (littéral. *Terre verte*). Géogr. Le Groënland est situé entre la mer de Baffin, à l'O. et l'Océan septentrional, au S. et à l'E. Ses bornes au N. sont inconnues. Les Danois ont formé sur ses côtes un établissement pour la pêche de la baleine. La côte septentrionale appartient aux Anglais; 21,000 hab. la plupart Esquimaux.

GROËNLANDAIS, AISE. adj. et s. Habitant, habitante du Groënland. || Qui appartient au Groënland ou à ses habitants. Le *Groënlandais*, arraché par l'avare et dur navigateur à son climat qui nous paraît affreux, devenu un objet de curiosité à la cour des rois, soupire, sous leurs lambris dorés, après les campagnes de neige, les montagnes de glaces et les aurores boréales de sa patrie; et s'il entend par hasard les cris d'un nourrisson dans les bras de sa mère, il lève vers le ciel des yeux baignés de larmes, au souvenir de sa compagne fidèle et de ses chers enfants qui l'appellent en vain sur les rivages brumeux et retentissants de son île fortunée. (B. de St-P.)

GROENSUND. Géogr. Canal formé par la mer Baltique, entre les îles Folster et Mœn.

GROFFE. s. f. Anc. art milit. Espèce de lance ou de javelot.

GROG. s. m. Mot emprunté de l'anglais pour désigner une Boisson composée d'une partie d'eau-de-vie sur trois parties d'eau, que l'on distribue aux marins. Faire du grog. Distribuer du grog. Boire un coup de grog.

— Boisson faite d'eau-de-vie, d'eau chaude, de sucre et de citron, que l'on prend ordinairement dans les cafés. Un verre de grog, ou absol. Un grog. On fait aussi des grogs avec de l'eau froide au lieu d'eau chaude.

GROGNANT. part. prés. invar. du v. Grogner. Qui grogne. Une femme grognant sans cesse.

GROGNANT, ANTE. adj. Qui grogne par habitude ou naturellement, comme le cochon. Des bœufs grognants. Il décrivit les bœufs *grognants* du pays de Tangut, et les ânes sauvages si légers à la course, des environs de Karakocum. (Malte-Brun.)

— Ichthyol. On donne cette épithète au cotte, parce que dans certaines circonstances il fait entendre un son qu'on a comparé au grognement du cochon.

GROGNARD, ARDE. adj. Qui grogne sans cesse. Cet homme est bien grognard. Cette femme est grognarde.

— substantiv. C'est un grognard, une grognarde.

Que je vous montre
Monsieur *Grognard*, un franc original,
Un ours, enfin, qui prend des airs de bal.
(Pons de Verdun.)

— Fam. Vieux soldat de l'Empire, et particulièrement de ceux qui ont fait la campagne d'Egypte avec Bonaparte. C'est un vieux grognard.

GROGNEMENT. s. m. (du gr. γρυλλισμός, même signif.). Onomatopée qui exprime le cri des pourceaux.

— Fig. et fam. Se dit des personnes pour exprimer leur mécontentement.

GROGNER. v. n. 1re conj. (du lat. *grunnire*, même signif.). Se dit au propre du grognement du cochon. Les cochons grognent quand on leur donne à manger.

— Fig. et fam. Murmurer, témoigner son mécontentement par un bruit sourd. Cette femme ne fait que grogner.

GROGNERIE. s. f. Fig. et fam. Action de grogner. || Reproches d'un grognon.

GROGNEUR, EUSE. adj. Qui grogne, qui murmure tout bas, par mécontentement. Vieux et fam.

GROGNON. adj. des 2 g. Grogneur, grondeur. C'est l'homme le plus grognon, la femme la plus grognon qu'on puisse voir. Madame Clot, bonne femme au demeurant, était bien la vieille la plus *grognon* que je connus de ma vie. (J.-J. Rouss.)

— subst. C'est un vieux grognon. Laissez là cette vieille grognon. Fam.

GROGNON. s. m. Autrefois, Coup violemment appliqué. La gent troyenne donne grognons à quiconque s'y frotte.

GROGNONNER. v. n. 1re conj. Murmurer souvent, gronder habituellement. Fam.

GROGNONNERIE. s. f. Action de grognonner. || Reproches d'un grognon. Fam.

GROIGNET. Anc. art milit. Arme offensive dont on ignore le genre et la forme.

GROIN. s. m. (pr. *gro-in*; du lat. *grunnitus*. ... fouillent avec leur groin. Ce mot devrait s'écrire avec un tréma sur l'*i*, *groïn*.

Quel animal immonde allonge son *groin*!
Ah! c'en est trop, recule, et va *grogner* plus loin.
(Pus.)

— Dans le style burlesque et badin, le Museau de tous les animaux, et par mépris, le Visage de l'homme.

Euterpe de son flageolet
Sur son *groin* lui décharge un soufflet. (***)

— Ichthyol. Espèce de poisson.

GROINER. v. a. V. GROUINER.

GROISER. v. a. 1re conj. Vitr. V. GRÉSILLER.

GROISIL. s. m. Techn. Mélange de débris de cristaux cassés et de rognures de cristal.

GROIX. Géogr. Ile de France (Morbihan), 7 kilom. de long sur 3 de large. Froment, lentilles, sardines et congres; 3,050 hab.

GROIZON. s. m. Sorte de pierre ou de craie blanche réduite en poudre très-fine, dont les mégissiers se servent pour préparer les parchemins.

GROL, GROLL ou **GROËNLO.** Géogr. Ville de Hollande, comté de Zutphen; elle fut démantelée par les Français en 1672.

GROLLE. s. m. Ornith. Nom vulgaire de la corbine et du choucas.

GROMA. s. m. (du lat. *groma* ou *gruma*, dériv. du gr. γρῶμα, chose qui sert à faire connaître une autre chose). Ant. rom. Espèce de perche d'environ six mètres et demi, qui servait à mesurer l'étendue d'un camp, pour la distribution des tentes.

GROMATICIEN. s. m. Ant. rom. Arpenteur, et spécialement arpenteur militaire, au temps de l'Empire romain. Le gromaticien traçait le camp et distribuait le terrain.

GROMATIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui se rapporte à l'arpentage; dont on se sert pour mesurer le terrain. Art gromatique. Mesure gromatique. Instruments gromatiques.

GROMATIQUE. s. f. Ant. rom. Art du gromaticien. Maniement de l'instrument qu'on appelait *grome*.

GROME. s. f. Ant. rom. Instrument d'arpenteur. Sorte d'équerre avec lequel le gromaticien traçait l'enceinte d'un camp.

GROMÉNARE. s. f. Relat. Salut, révérence au Japon. La groménare consiste à frapper trois fois la terre de son front.

GROMIER. s. m. Hortic. Variété de raisin.

GROMMELANT. part. prés. invar. du v. Grommeler. Qui grommelle. Une personne grommelant sans cesse.

GROMMELANT, ANTE. adj. Qui a l'habitude de grommeler. Elle est toujours grommelante.

GROMMELÉ, ÉE. part. pass. invar. du v. Grommeler.

GROMMELER. v. n. 1re conj. (du celt. *gromellaat*, même signif.). Ce verbe double *l* devant un *e* muet. *Je grommelle. Je grommellerai. Je grommellerais. Grommelle. Que je grommelle.* Fam. Gronder, murmurer sourdement. Il faut que la bonne serve d'interprète à l'enfant de la ville, sans quoi l'on n'entend rien à ce qu'il *grommelle* entre ses dents. (J.-J. Rouss.)

GROMMELEUX, EUSE. adj. Qui grommelle. Inus.

GROMMER. v. a. 1re conj. Chagriner; duper.

GROMPHÈNE. s. f. Bot. Sorte de plante qui passe pour être bonne pour les vomissements.

GRONDABLE. adj. des 2 g. Qui mérite d'être grondé, qui peut être grondé. Je suis ravie que vous m'avez grondée, quoique je ne sois point *grondable*; mais comme vous ne savez pas mes raisons, j'aurais trouvé fort mauvais si vous n'aviez pas fait le diable à quatre. (Mme de Montmorency.)

GRONDANT. part. prés. invar. du v. Gronder. Qui gronde. Employé dans le sens propre, et suivi d'un complément, il exprime l'action de *gronder*. Fût-il même précédé du complément, il est encore invariable, s'il vient à la suite d'un verbe de mouvement. Cette règle est générale. C'est une personne grondant sans cesse, grondant sans motif, grondant du matin au soir. Elle va toujours grondant. C'est une personne d'un naturel doux, jamais ne *grondant*, ne contredisant, ne désobligeant. (Besch.)

— Dans le sens figuré, il ne prend point non plus l'accord. On ne dit pas qu'un objet quelconque est grondant. Le tonnerre gronde. Le canon gronde. La mer en courroux gronde. Entendez-vous la foudre *grondant* sur nos têtes? (Besch.)

J'ai vu les vents *grondant* sur ses moissons superbes,
Déraciner les blés, se disputer les gerbes
(Delille.)

GRONDANT, ANTE. adj. Qui a l'habitude de gronder. Dans le sens propre, ce mot précédé ou non accompagné du complément, sera considéré comme adjectif, à moins qu'il ne soit précédé d'un verbe de mouvement. J'ai toujours vu ceux qui voyageaient dans de bonnes voitures bien douces, rêveurs, tristes, *grondants* ou souffrants. (J.-J. Rouss.)

— S'emploie encore comme adjectif, dans le sens figuré, lorsqu'on a le dessein de peindre une action qui se prolonge et s'étend; par exemple le bruit ... détonation non interrompue de pièces d'artillerie. Il descend, il arrive au bord des flots *grondants*. (Delille.)

Contre les vents *grondants* et les flots orageux,
Le commerce a ses ports. (Delille.)

Ciel! j'entends jusqu'ici les cris des combattants
Percer le bruit lointain de cent bronzes *grondants*.
(De Belloy.)

Allez, si vous m'aimez, dérobez-vous aux coups
Des foudres allumés *grondants* autour de vous.
(Voltaire.)

GRONDÉ, ÉE. part. pass. du v. Gronder. S'empl. adjectiv. Personne grondée. Le soir, lorsqu'elle a été *grondée*, elle se retire tristement et sans murmurer. (X. de Maistre.)

GRONDELÉ, ÉE. part. pass. du v. Grondeler.

GRONDELER. v. n. 1re conj. Murmurer, faire un bruit sourd.

GRONDEMENT. s. m. Bruit sourd. L'action de gronder. Le grondement du tonnerre se fit entendre. Peu usité.

GRONDER. v. n. 1re conj. Murmurer, se plaindre entre ses dents. Il gronde contre tout le monde. Il faut le laisser gronder. Le chien se mit à gronder. Loin de *gronder*, apaisez-vous. (Desh.)

Tandis que dans un coin en *grondant* je m'essuie,
Souvent, pour m'achever, il survient une pluie (Boil.)

Le Phlégéthon du sein de ces roseaux brûlants
Se lève, environné de feux étincelants,
Et partage en *grondant* leur farouche allégresse.
(Milhaud.)

— Par extens. Se dit des choses qui font un bruit sourd. Le vent, le tonnerre gronde. J'entends gronder le canon. L'aquilon en fureur *gronde* sur les montagnes. (Boil.) Ici l'onde en *grondant* a creusé les vallons. (Del.) Un sifflement lugubre se mêle au murmure sourd des torrents qui s'échappent des anfractuosités des montagnes, et roulent en *grondant* entre les rochers. (Deleuze.) Si tu m'en crois, laisse *gronder* l'orage. (Deguerle.) J'entends *gronder* la foudre et sens trembler la terre. (Rac.)

. . . . Et soudain
S'indignant de ses fers, la flamme impatiente
Part, soulève en *grondant* cette masse pesante.
(Delille.)

— v. a. Réprimander avec humeur, avec colère; gourmander de paroles. Gronder ses domestiques. Si vous tardez trop, vous serez grondé. Grondez-le bien sur sa paresse. Notre partialité ne va pas si loin que tu penses; nous avons plus d'une fois *grondé* notre jeune ami. (Marmier. Le supérieur, qui passait par hasard, l'arracha au supplice en *grondant* le maître de son peu de discernement. (Las Cases.) Une honnête femme doit être contente de son mari quand il ne la bat pas, ne la *gronde* pas, et ne la laisse manquer de rien. (Mme de Brisac.) N'es-tu pas lasse de te voir soumise aux volontés des autres, de respecter leurs caprices, de t'entendre *gronder*, en un mot, d'être esclave? (Le Sage.)

— En parlant de la guerre. Les préparatifs qu'on fait pour attaquer un ennemi, le bruit, le fracas des armes et de l'artillerie. Trop longtemps ont *grondé* les foudres de la guerre. (Del.)

Des augustes traités le fer tranche les nœuds,
Et Bellone en *grondant* se déchaîne en cent lieux.
(Anquetil.)

— *Gronder une chanson, un air, entre ses dents.* Chanter une chanson, un air à demi voix. Souvenez-vous bien, vous, de venir comme je vous ai dit, là, avec cet air qu'on nomme le bel air, peignant votre perruque, et *grondant* une petite chanson entre vos dents. (Mol.) || *Gronder une chanson* est une locution qu'on ne trouve dans aucun dictionnaire, et que l'usage semble n'avoir pas adoptée; c'est cependant celle qui exprime le mieux l'action de chanter sans ouvrir la bouche et par conséquent sans articuler, action qui est fort commune et que nous ne pouvons rendre par une périphrase. La Fontaine a dit aussi, dans sa comédie de *Ragotin : Grondez-vous point un air?*

— SE GRONDER. v. pron. Se gourmander de paroles.

GRONDERIE. s. f. Réprimande faite avec humeur. Ses valets sont accoutumés à ses gronderies. Ce sont des gronderies perpétuelles. Oh! ne savez-vous pas que lorsque sa *gronderie* se change en ce noir chagrin où le voilà plongé, il ne voit ni n'entend personne? (Bruéys.)

GRONDEUR, EUSE. adj. Qui aime à gronder, à réprimander. Il est grondeur. Il est d'une humeur grondeuse. Les femmes sont coquettes quand elles sont belles, et *grondeuses* quand elles sont sages. (Mlle de Scud.) Et sur le ton *grondeur* lorsqu'elle les harangua. (Boil.)

Ce n'est qu'en mots fâcheux qu'éclate votre ardeur,
Et je ne vis jamais un amour si *grondeur*. (Mol.)

— substant. C'est un vieux grondeur, une vieille grondeuse. Quel grondeur! Fam.

GRONDEUR ou **ROUGET.** s. m. Ichthyol. Poisson qu'on trouve dans les petites rivières des îles de l'Amérique.

GRONDIN. s. m. Ichthyol. Poisson du genre trigle. Nom du rouget dans le midi de la France. Manger des grondins aux poireaux.

GRONE. s. m. Bot. Arbuste de la Cochinchine.

GRONINGUE. Géog. Province du royaume ... province du même nom; une des villes les plus importantes des Pays-Bas par ses édifices, son université et son jardin botanique; 24,000 hab.

GRONOVE. s. f. Bot. Plante de l'Amérique méridionale.

GRONOVIUS (J. Frédéric). Professeur de belles-lettres, né à Hambourg en 1611, mort en 1672. Il a donné un grand nombre d'éditions très-estimées d'auteurs grecs et latins. Son fils, né en 1645, et mort en 1716, se distingua dans le même genre que son père.

GROOM. s. m. (pr. *grodmm*). Mot anglais passé dans notre langue. Il s'est dit primitivement d'un valet d'écurie, et signifie aujourd'hui Petit laquais ou valet de chambre, ordinairement au service d'un jeune homme.

GROS, OSSE. adj. (du bas lat. *grossus*; fait de *crassus*, qui a la même signification). Qui a beaucoup de circonférence et de volume. Un gros arbre. Un gros navire. Un gros homme. Gros bras. Grosse tête. Grosse jambe. Grosse baleine. Gros compère. Gros luron. De gros yeux. Un gros volume. Un gros paquet. Un gros fil. Un gros garçon. Une grosse fille. Le théâtre instruit mieux que ne fait un *gros* livre. (Volt.) Les pigeons polonais sont plus *gros* que les pigeons paons. (Buff.) On distingue le mâle calendre de la femelle en ce qu'il est plus *gros*. (Id.) La phalange macédonienne n'était qu'un *gros* bataillon carré, fort épais de toutes parts, et qui ne pouvait se mouvoir que tout d'une pièce. (Boss.) Son tronc alors paraît à peine, et ne porte guère qu'une *grosse* touffe. (B. de St-P.)

— L'opposé de Petit. Un gros âne. Un gros cheval. Il a acheté trois gros bœufs. Un gros poisson. Une grosse puce. Une grosse aiguille. Le zingel a la tête *grosse* et aplatie. (Lacep.) Un saint homme de chat, bien fourré, *gros* et gras. (La Font.)

— Quand le féminin *grosse* suit le substantif *femme*, il signifie Enceinte. Une *grosse femme* est une femme qui a de l'embonpoint, qui est corpulente; une *femme grosse* est une femme enceinte. Elle est grosse de six mois. Elle est grosse de son fait, du fait d'un tel. Les femmes *grosses* qui sont à la campagne se hâtent de revenir accoucher à la ville. (J.-J. Rouss.) Il était entre la douleur de ne pas secourir sa mère et la crainte de blesser sa femme, *grosse* de cinq mois. (Mme de Sev.) Mme de Soubise est *grosse* de quatre enfants, à voir son ventre. (Id.)

— Épais, grossier, l'opposé de Fin, délié, délicat. C'est de la grosse toile. Gros drap. Gros souliers. Gros vin. Gros pain. || *Grosse viande*. Viande de boucherie, par opposition au gibier, à la volaille.

— Fig. et fam. *Gros juron*. Jurement, blasphème grossier.

— Grossi, enflé accidentellement. Avoir la joue grosse d'une fluxion. Cette personne a les yeux gros; elle a mal dormi, ou elle a pleuré. La rivière est très-grosse depuis plusieurs jours.

— Mar. *La mer est grosse*. Elle est mauvaise, elle est fort agitée. || *Le temps est gros*. Quand le vent est violent et la mer très-élevée.

— Qui surpasse la plupart des autres choses du même genre, en étendue, en volume, en nombre, en valeur, en importance, etc. Une grosse rivière. Un gros ruisseau. Un gros bourg. Une grosse armée. Une grosse abbaye. Une très-grosse somme d'argent. Ce prince avait avec lui une très-grosse cour. Faire une grosse dépense. Jouer gros jeu. Prêter à grosse usure, à gros denier. De grosses lettres, de gros caractères. Crésus après avoir entrepris la guerre contre les Perses, s'avança à la tête d'une *grosse* armée jusque sur les bords du fleuve Halys. (Fén.) La phalange macédonienne n'était qu'un *gros* bataillon carré. (Boss.)

— Riche, opulent, grand. Un gros marchand. Un gros bourgeois. Un gros financier. Autrefois il n'y avait que les *gros* seigneurs qui ajoutassent à leur nom de baptême celui de leur terre et de leur apanage, ce qui insensiblement est devenu le nom de famille. (Mén.) Ses parents, *gros* messieurs, l'ont fait apprendre à lire. (La Font.)

— Archit. *Les gros murs d'un bâtiment*. Ceux qui en forment l'enceinte, et qui portent les combles, les voûtes. Par opposition aux murs de refend ou de cloison.

— Fig. et fam. *Cet homme est gros comme un bœuf*. Il est très-corpulent. || *Il a plus d'esprit qu'il n'est gros*. Il a beaucoup d'esprit. || *Toucher la grosse corde*. Parler de ce qu'il y a de principal, de plus essentiel dans une affaire. Il a touché la grosse corde. || *N'avoir qu'un gros bon sens*. Avoir le sens bon et droit, mais peu délicat. Le gros bon sens devrait vous dire cela, devrait vous en avertir. || *Gros fin*. Par dérision, Homme simple qui veut faire le fin.

— *La grosse faim*. La faim la plus pressante.

— Fig. et fam. *Grosses vérités*. Vérités si palpables que tout esprit peut les saisir. Ce sont là de ces grosses vérités qu'il est inutile de démontrer. || *Dire à quelqu'un de grosses vérités*. Lui adresser des reproches graves et mérités.

— *Gros mots*. Jurements. Il a dit de gros mots. Les *gros* mots n'en disent pas plus que les petits. (De Juss.)

— *Gros péché*. Péché grave. || *Grosse fièvre*. Fièvre violente. Dans un même sens, *Gros rhume*.

... (Molière.)

— *Parler des grosses dents*. Avec hauteur, menace.

— Fig. Grand, grande. Et dans la cuisine, où il est descendu pour déjeuner, je l'ai étudiée une bonne *grosse* demi-heure, et je la sais déjà par cœur. (Mol.)

— Fig. et fam. *Grosse querelle*. Grande querelle. Ils ont eu une grosse querelle. Ils ont eu une grosse querelle avec des inconnus.

— Fig. Un gros mensonge. Voilà ce qui s'appelle un *gros* mensonge imprimé. (Volt.)

— *Gros rire*. Rire bruyant et prolongé. On dit de même Grosse gaieté.

— *Gros vert, gros bleu*, etc. Vert foncé. Bleu foncé.

— *Grosse voix*. Voix grave et forte. Fam. *Faire la grosse voix*. Contrefaire sa voix en lui donnant un ton grave.

— *Gros de*. Avoir les yeux gros de larmes. Se dit lorsque les larmes viennent aux yeux en abondance, et qu'on veut les retenir.

— Fig. *Avoir le cœur gros de soupirs*. Avoir besoin de se soulager le cœur en soupirant. Le

cœur *gros* de soupirs par l'ingrat rebutés. (Rac.)

L... eur *gros* de soupirs et la tête baissée,
Il ...arche enseveli dans sa triste pensée.
(Baour-Lormian.)

— Fig. et fam. *Avoir le cœur gros.* Avoir quelque dépit, quelque chagrin. Il a le cœur gros de l'injustice qu'on lui a faite. Il avait encore le cœur tout gros.

— *L'avenir est gros de malheurs.* L'avenir semble menacer de beaucoup de malheurs.

— Fig. en parlant des objets inanimés. La mer s'enfle et mugit, *grosse* de la tempête. (Desaintange.)

Quand ce colosse altier, apportant le trépas,
Entrait *gros* de malheurs, d'armes et de soldats.
(Delille.)

Alors, *gros* de courroux et d'écume blanchi,
Le fleuve se soulève. . . . . (Grandmaison.)

— *Etre gros de savoir, de faire, de dire quelque chose,* etc. En avoir une extrême envie. Il est gros de vous voir. Je suis gros de savoir de vos nouvelles.

— Fam. *Faire le gros dos.* Se dit du chat qui relève son dos en bosse quand il est en colère.

— *Une grosse réjouie.* Une fille de bonne humeur. Je reconnus Phénice, cette *grosse* réjouie que tu as vue femme de chambre de Florimonde. (Le Sage.)

— *Un gros lourdaud, un gros butor, un gros animal, une grosse bête.* Un homme fort stupide, fort maladroit, très-grossier.

— Prov. et fig. *Grosse tête, peu de sens.* La grosseur de la tête n'augmente pas la capacité de l'esprit. || *Il a plus dépensé, il a plus coûté d'or qu'il n'est gros.* Il a fait de folles dépenses, il a coûté beaucoup d'argent à ses parents, à sa famille. || *Les gros poissons mangent les petits.* Les puissants oppriment ordinairement les faibles.

— Féod. *Gros decimateur.* Celui à qui appartenait la grosse dîme. || *Grosse dîme.* Celle qui consistait en fruits de la terre, tels que blé, orge, avoine.

— Syn. comp. GROS. ÉPAIS. Une chose est grosse par l'étendue de sa circonférence; elle est épaisse par l'une de ses dimensions. Un arbre est *gros*, une planche est *épaisse*.

— L'adjectif *gros, grosse*, entre dans la formation des noms composés suivants.

— GROS-BEC. s. m. Ornith. Genre d'oiseaux de l'ordre des sylvains, famille des granivores, à bec court et gros. Le *gros-bec* est un oiseau qui appartient à notre climat tempéré, depuis l'Espagne et l'Italie, jusqu'en Suède. (Buff.) Les loriots mangent la chair des cerises, et les *gros-becs* cassent les noyaux et en mangent l'amande. (Id.)

— GROS-BLANC. s. m. Techn. Mastic de blanc et de colle.

— GROS-BOIS. s. m. Anc. art milit. Dans le moyen âge, on donnait ce nom à certaines piques.

— Mar. Chalon en usage aux petites Antilles.

— GROS-BOIS. Géogr. Village du département de Seine-et-Oise, qui possède un beau château qui a appartenu successivement à Monsieur, frère de Louis XVI, à Barras, 1795, à Moreau, 1800, à Berthier, 1808.

— GROS-CANON. s. m. Typogr. Caractère d'imprimerie qui porte aujourd'hui le nom de corps 40. En usage seulement dans les affiches.

— GROS-D'HALLINE. s. et adj. m. Manég. Cheval qui souffle beaucoup quand il galope, quoiqu'il ne soit pas poussif.

— GROS-FA. s. m. Certaine manière d'écrire l'ancienne musique d'église.

— GROS-MONDAIN. s. m. Ornith. Variété de pigeons.

— GROS-MUSC. s. m. Agric. Espèce de poire très-parfumée qui ne mûrit qu'en hiver. On dit aussi Gros-musc d'hiver.

— GROS-NOIR. s. m. Techn. Espèce d'ardoise.

— GROS-ŒIL. s. m. Techn. Caractères d'imprimerie dont l'œil ou le contour des lettres, fondu sur l'un des différents corps des caractères, a plus de grosseur que n'en a ordinairement l'œil de ces corps. || Ce mot s'emploie plus ordinairement comme adjectif, à la suite du nom du caractère qu'il sert à qualifier : Cicéro, ou onze gros œil; petit-romain, ou neuf gros œil, petit-texte, ou sept gros œil, etc.

— GROS-PARANGON. s. m. Typogr. Caractère d'imprimerie qui porte aujourd'hui le nom de corps 24.

— GROS-ROMAIN. s. m. Typogr. Caractère d'imprimerie qui porte aujourd'hui le nom de corps 16.

— GROS-TEXTE. s. m. Typogr. Caractère d'imprimerie qui porte aujourd'hui le nom de corps 14.

— GROS-VENTRE. s. m. Ichthyol. Poisson de Cayenne.

— GROS-YEUX. s. m. Ichthyol. Poisson de Surinam.

— GROSSE-GORGE. s. f. Ornith. Sorte d'oiseau.

— GROSSE-NONPAREILLE. s. f. Typogr. Caractère d'imprimerie, qui porte aujourd'hui le nom de corps 84.

— GROSSE-DE-FONTE. s. f. Typogr. Gros caractère d'imprimerie. Ce caractère, ainsi que le précédent, ne s'emploie que dans les affiches.

— GROSSE-QUEUE. s. f. Ornith. Nom vulgaire du hoche queue. || Pl., des *grosses-queues*.

— GROSSE-TÊTE. s. m. Ornith. Nom vulgaire du bouvreuil et du gros-bec. || Pl., des *grosses-têtes*.

GROS. s. m. La partie la plus grosse. Le gros de l'arbre.

— Ce qu'il y a de principal, de plus considérable dans une affaire. L'opposé de Détail. Il fait le gros de la besogne. Se charger du gros des affaires. Faites le plus gros, je ferai le reste. Le gros de cet ouvrage est passable. Ainsi l'Eglise est fondée dans Jérusalem, et parmi les Juifs, malgré l'incrédulité du *gros* de la nation. (Boss.)

— Par opposition à Casuel, Le revenu fixe et certain d'une cure; et, par opposition à Distribution manuelle, Le revenu principal qu'un chanoine tire de sa prébende. Il a une bonne cure; le casuel est plus considérable que le gros. Il a un canonicat dont le gros est considérable.

— *Le gros d'une armée, d'une troupe.* La partie principale d'une armée, d'une troupe. Un *gros* de soldats se jeta entre nous. (Rac.)

— *Le gros du monde.* La plus grande partie du monde. Le gros du monde est de cette opinion. On le dit aussi particulièrement de la plus grande partie du monde qui se trouve réuni dans une fête, dans un spectacle, etc. Nous avons attendu pour sortir, pour passer, que le gros du monde se fût écoulé. Le *gros* de notre espèce est sot et méchant. (Le grand Frédéric.)

— Prov. et fig. *Se tenir au gros de l'arbre.* Demeurer attaché à ce qui est le plus ancien ou le plus généralement établi. Il s'en rapporte à ce que l'Eglise a décidé, il s'en tient au gros de l'arbre. Dans les guerres civiles, il s'est toujours tenu au gros de l'arbre, il n'a jamais quitté le parti du roi.

— Anc. cout. Droit que l'on payait aux fermiers des aides pour chaque muid de vin que l'on vendait en gros. Les bourgeois ne payaient point le gros du vin de leur crû à l'entrée de la ville. Prendre tant pour le *gros*.

— GROS-D'AUTRUCHE. s. m. Comm. La partie grossière du duvet de l'autruche. On emploie le gros d'autruche à faire les lisières des draps noirs.

— GROS-DE-NAPLES. s. m. Comm. Sorte d'étoffe de soie dont le grain est plus fort que celui du taffetas ordinaire.

— GROS-DES-NOMBLES. s. m. Véner. Morceau de la cuisse du cerf. Par corruption, on dit, Gros dénome ou gras d'énome.

— GROS-DE-TOURS. s. m. Comm. Etoffe de soie très-forte que l'on fabrique à Tours, et qui est d'une qualité supérieure au taffetas ordinaire.

— Mar. *Le gros de l'eau.* Les jours de nouvelles et pleines lunes.

— Métrol. Division de l'ancienne livre poids de marc, valant la 128e partie de la livre, ou la 8e partie d'une once. || Monnaie de compte de Brême, la 72e partie d'un thaler rixdale. Le gros vaut 5 schwaren, ou fr. 0,054. || Monnaie de compte de Mecklembourg-Schwerin, la 24e partie d'une rixdale, 2 schillings, ou fr. 0,19. || Monnaie de compte de Saxe-Cobourg, il vaut fr. 0,15. || *Bon gros.* Monnaie de compte de Brunswick, la 24e partie du thaler, 12 pfennings, ou fr. 0,662.

GROS. adv. Beaucoup. Gagner gros. Je perds gros à cette affaire. J'ai vu dans le palais une robe mal mise gagner *gros*. (La Font.)

— Au jeu. *Coucher gros.* Jouer gros jeu. Cette locution, qui n'est plus guère usitée, signifiait aussi fig. et fam. Risquer beaucoup. Tenter une pareille entreprise, c'est coucher gros. Elle signifiait encore, Avancer quelque chose d'extraordinaire, d'excessif. Il couche gros, car il ne parle que de millions. Il couche gros, il dit bien des gasconnades.

— Prov. et fig. *Il y a gros à parier que.* Il y a de fortes raisons de croire que. Il y a gros à parier qu'il ne viendra pas.

— *En gros.* loc. adv. Proprement, les marchandises que l'on achète en pièces, en ballots, en futailles, etc. Marchand en gros. Vendre en gros. Acheter en gros. Il a quitté le détail pour faire le commerce en gros.

— Fig. et par extens. Les hommes, fripons en détail, sont en *gros* de très-honnêtes gens. (Montesq.)

— En parlant des circonstances principales d'un événement, d'une affaire, etc. ...
... une affaire en gros. Il nous a rapporté cela en gros. Je vous dirai en gros ce qui se sera passé. Choisissez les plus merveilleuses des histoires des martyrs, et quelque chose en *gros* de la vie céleste des premiers chrétiens. (Fén.)

— *Tout en gros.* loc. adv. et pop. Seulement. Il n'y avait pas beaucoup de monde, nous n'étions que six personnes tout en gros.

GROS (Antoine-Jean, baron). Né à Paris en 1771, mort en 1835. Elève de David, il se distingua dans la peinture. Son tableau des pestiférés de Jaffa est regardé comme un chef-d'œuvre.

GROSEILLE. s. f. (pr. *gro-zè-ie*; du lat. *grossulus*, diminutif de *grossus*, petite figue). Hortic. Fruit du groseillier. Petit fruit blanc ou rouge, en grappes, un peu acide, éminemment rafraîchissant, renfermant, outre l'acide malique et citrique, de la gélatine, un principe mucoso-sucré, nourrissant. Cueillir des groseilles. Manger des groseilles. Sirop de groseilles. Groseilles de Bar. Groseilles confites. Le suc de *groseilles* rouges contient une matière colorante qui est encore peu connue. (Guers.) L'acide de *groseille* est dû à un mélange d'acide malique et d'acide citrique. (Id.) Le suc de *groseille*, mêlé avec un peu plus de son poids de sucre, forme une marmelade assez nourrissante. (Id.)

Le fruit de Cérasonte, à côté des *groseilles*,
A des ...ants desserts couronné les corbeilles.
(Lalande.)

— *Groseille à maquereau* ou *groseille verte.* Fruit vert ou rougeâtre, plus gros que les groseilles ordinaires, et qui vient sur un arbrisseau épineux. Ce fruit est ainsi nommé parce qu'il sert à assaisonner le maquereau. Compote de groseilles vertes. Lorsque les *groseilles* à maquereau sont vertes, on les emploie comme du verjus, on les confit, on les met dans les pâtisseries. (Guers.)

GROSEILLIER. s. m. (pr. *gro-zè-ie*). Bot. Arbrisseau qui fait partie de la famille des grossulariées ou ribésiées. Cet arbrisseau, si généralement cultivé, se rencontre çà et là en Europe ainsi qu'en Sibérie, dans les bois humides. On appelle vulgairement groseillier à maquereau, celui qui produit les groseilles vertes. || *Groseillier noir.* V. CASSIS. || GROSEILLIERS. s. m. pl. Petite famille du genre des sous-arbrisseaux, dont les principaux caractères sont des feuilles alternes, des fleurs solitaires ou disposées en grappes, à calice monocéphale; baie globuleuse polysperme, ombiliquée, etc. Les groseilliers sont originaires des Alpes.

GROSEILLON. s. m. (pr. *gro-zè-ion*, diminutif de *groseille*). Hortic. Petite groseille.

GROSPHOMAQUE. s. m. Anc. art milit. Archer des milices byzantines.

GROSPHUS. s. m. Ant. rom. Sorte de dard, de javelot.

GROSS-BEEREN. Géogr. Village de Brandebourg, régence de Postdam, où fut livré, le 23 août 1813, un combat dont l'issue déconcerta le plan d'opération imaginé par Napoléon pour la campagne d'automne, et l'empêcha de recueillir les fruits de sa victoire de Dresde.

GROSSEIGNE. s. m. Hortic. Variété barbue de froment qu'on cultive dans le midi de la France.

GROSSE. s. f. Douze douzaines de certaines marchandises. Une grosse de plumes, de boutons. || *Une grosse de soie.* Douze douzaines d'écheveaux de soie.

— Calligr. Écriture en gros caractères, à laquelle on exerce les élèves qui commencent à écrire. Ecrire la grosse. Cet enfant est encore à la grosse. Grosse anglaise.

— Prat. Expédition d'une obligation, d'un contrat, d'un jugement, d'un arrêt, qui est délivré en forme exécutoire par un notaire, par un greffier. La grosse d'un contrat. Le notaire a gardé la minute et m'a donné la grosse. Un notaire ne peut délivrer de seconde grosse sans autorisation. La grosse d'un arrêt, d'un jugement. La *grosse* est ordinairement écrite en plus gros caractère que la minute. (Acad.)

— Ecritures, dont les unes sont des copies, les autres des originaux. Pour les procès verbaux, la grosse est la copie; pour les requêtes, elle est l'original. La grosse d'une requête. Cette grosse a tant de rôles.

GROSSERIE. s. f. Comm. Nom générique des gros ouvrages que font les taillandiers. || Ce commerce en gros. Le commerçant ne fait que de la grosserie.

GROSSESSE. s. f. (rad. *gros*). Médec. État d'une femme dans le sein de laquelle se développent un ou plusieurs germes, depuis le moment de la fécondation jusqu'à celui de l'accouchement. On distingue la grossesse vraie et la grossesse fausse, selon que la matrice contient un ou plusieurs fœtus, ou bien une môle, des mucosités, de l'eau, de l'air, etc. Les signes de la grossesse sont distingués en signes rationnels et signes sensibles : les premiers sont la suppression des règles, l'augmentation du volume de l'abdomen avec saillie du nombril. Elle a déclaré sa grossesse. Heureuse grossesse. Dangereuse grossesse. Etre à la fin de sa grossesse. Vous savez que je suis sur la fin d'une *grossesse*. (Mme de Sév.) Aussitôt que les premiers symptômes de la *grossesse* se déclarent, tous rapports cessent entre les époux. (Chateaub.)

— Chir. *Grossesse abdominale.* Grossesse dans laquelle le produit ... développe dans la cavité du péritoine. || *Grossesse afœtale.* Grossesse sans fœtus. || *Grossesse bigeminale.* Celle dans laquelle l'utérus renferme deux fœtus. || *Grossesse sarco-fœtale.* Grossesse formée par un fœtus et un môle. || *Grossesse sarco-hystérique.* Formée par un fœtus et un faux germe.

GROSSET, ETTE. adj. (diminut. de *gros*). Un peu gros. Il est assez grosset.

GROSSETTO. s. m. Métrol. Ancienne monnaie de compte de Venise, la douzième partie du *grosso*. Le grossetto vaut 0 fr. 0021. || Monnaie de Dalmatie, le quarantième partie d'un ducat, 6 soldi ou 0 fr. 096. || Plur., des *grossetti*.

GROSSEUR. s. f. (rad. *gros*). Circonférence, volume d'un objet qui est gros. Cette colonne n'est pas assez haute pour sa grosseur. La grosseur d'une personne. Grosseur énorme, prodigieuse, médiocre. Une baguette de la grosseur du petit doigt. Cet arbre est de la grosseur de mon bras. Le freux est un oiseau d'une *grosseur* moyenne. (Buff.) Le siffleur est de la *grosseur* du pinson. (Id.) La tête du gomphose bleu est d'une *grosseur* médiocre. (Lacép.)

Et son corps ramassé dans sa courte *grosseur*,
Fait gémir les coussins sous sa molle épaisseur.
(Boileau.)

— Médec. Tumeur. Il lui est venu une grosseur à la gorge, au bras.

GROSSI, IE. part. pass. du v. Grossir. S'empl. adjectiv. Un torrent grossi par les pluies. La petite rivière de Vabis n'est qu'un ruisseau dans les sécheresses; mais alors c'était un torrent impétueux, profond, *grossi* par les pluies. (Volt.) Les traits de son visage rond, jadis frais et rose, avaient été *grossis* par une petite vérole assez clémente pour n'y point laisser de traces. (De Balzac.)

GROSSIER, ÈRE. adj. (rad. *gros*). Épais; l'opposé de Délié, délicat. Ce drap est bien grossier. Cette femme a les traits grossiers. Séparer une liqueur de ses parties les plus grossières.

— L'opposé de Fin, délicat, apprêté, recherché. Une nourriture grossière. Vous me faites manger des aliments grossiers. Pain grossier. En Asie, on connut des repas moins *grossiers*. (Berch.) S'il faut s'en rapporter aux traditions anciennes, les premiers habitants de la Grèce n'avaient pour demeure que des antres profonds, et n'en sortaient que pour disputer aux animaux des aliments *grossiers* et quelquefois nuisibles. (Barth.) La vanité se repaît des aliments les plus *grossiers*. (Mariv.)

— Qui n'est pas fait proprement et délicatement. Cet ouvrage est grossier. Travail grossier. Des meubles grossiers. Ce bâtiment est d'une architecture grossière. || Dans le même sens, Ebauche imparfaite et grossière. Imitation grossière. Nous sommes aussi touchés de l'ébauche la plus *grossière*, dans les premières découvertes d'un art, que des beautés les plus achevées lorsque la perfection nous est une fois connue. (Volt.)

— L'opposé de Subtil, ténu, délié. Les parties subtiles et les parties grossières. Y a-t-il des corps subtils en soi? et ceux qui nous échappent aujourd'hui ne seraient-ils pas *grossiers* si nous avions d'autres organes? Si l'on considère la manière dont se fait la nutrition des plantes, on observera qu'elles ne tirent pas les parties *grossières* de la terre et de l'eau; il faut que ces parties soient réduites par la chaleur en vapeurs ténues, pour que les racines puissent les pomper. (Buff.)

Tu l'aimes, ciel! Mais non, l'artifice est *grossier*;
Tu te feins criminel pour te justifier. (Racine.)

— Peu civilisé, sans éducation, sans culture. Un peuple grossier. Une nation grossière. Ils sont durs et *grossiers* jusqu'à la brutalité. (Buff.) On serait surpris des connaissances de l'homme le plus *grossier*, si l'on suivait ses progrès depuis le moment où il est né jusqu'à celui où il est parvenu. (J.-J. Rouss.)

— On dit dans le même sens, Des mœurs, des coutumes grossières. Ils établirent des coutumes ridicules, aussi *grossières* que leurs mœurs. (Volt.) Les esprits demeuraient en général *grossiers* et sans culture. (Id.) Je viens après mille ans changer ces lois *grossières*. (Id.)

— Se dit de celui qui, étant sans éducation, fait et dit des choses qui déplaisent aux gens délicats et polis. Un homme grossier. Un grossier personnage. Cette femme est bien grossière. Les dames sont sans airs, les paysannes décentes, les hommes badins et non *grossiers*. (J.-J. Rouss.) Des jeunes gens se croient naturels lors qu'ils sont *grossiers*. (La Rochef.) Il est des gens qui ont le malheur d'être *grossiers* par naturel, par tempérament. (Ourry.)

— Dans ce sens, on le dit des Manières, des discours, des airs. Ses mouvements étaient brusques, sa manière *grossière*. (Buff.) Je suis indigné de son impolitesse *grossière* envers moi. (Volt.) Trop de Français ne virent dans Pierre le Grand que les dehors *grossiers* que sa mauvaise éducation lui avait laissés. (Id.) Que ce discours *grossier* terriblement assomme! (Mol.)

— Fig. au sens moral, se dit de Tout ce qui suppose ignorance, sottise, déraison ou maladresse. Erreur grossière. Mensonge grossier. Grossière contradiction. Artifice grossier. Ignorance grossière. Il semble que les esprits se roidissent contre une illusion raisonnable, et ne se prêtent qu'autant qu'elle est absurde et *grossière* ... *grossière*. (Montesq.)

— En parlant des Plaisirs des sens, par opposition aux Plaisirs de l'âme. Des plaisirs, des appétits grossiers. Des désirs grossiers. Je ne crains pas que les sens et les plaisirs grossiers te corrompent. (J.-J. Rouss.)

— *Des vices, des crimes grossiers.* Des vices, des crimes qui supposent une corruption profonde, un oubli total de tout principe de délicatesse et d'honneur. Le vice *grossier* fait horreur. (Fén.) La religion païenne ne défendait que quelques crimes *grossiers*. (Montesq.)

— *N'avoir que des notions grossières, qu'une idée grossière de quelque chose.* N'en avoir qu'une idée imparfaite, des notions mal comprises. || Dans un sens analogue, Ne donner qu'une idée grossière de quelque chose.

— *Marchand grossier.* Marchand qui vendait des marchandises en gros. On dit maintenant, Marchand en gros.

— Minér. Se dit d'un corps quand il a un air de rudesse joint à l'opacité.

GROSSIER, ÈRE. s. Celui, celle qui n'a au-

c'un égard pour l'âge, le mérite, le sexe, etc.; aucun respect pour les convenances, les formes, les usages admis dans la société. Un grossier. L'homme du monde qui se fait grossier, le *grossier* par système, est vraiment un être intolérable. (Ourry.)

GROSSIÈREMENT. adv. D'une manière grossière. Ce vase est grossièrement fait. Il parle, il répond, il fait tout grossièrement. Des mets grossièrement apprêtés. Vous serez indigné, sans doute, qu'on ait voulu vous en imposer si *grossièrement*. (Volt.)

Comme un simple soldat vêtu *grossièrement*,
Pour la forme et pour la matière,
Un habit lui suffit une campagne entière,
Ses armes sont tout son ajustement. (Le P. du Cerc.)

— Quelquefois, Sommairement, imparfaitement. Voilà grossièrement ce qu'il a dit.

GROSSIÈRETÉ. s. f. Caractère de ce qui est grossier, rude; qui manque de délicatesse. La grossièreté d'une étoffe, d'un drap, d'une toile. La grossièreté de cette architecture.

— Fig. Rudesse qui vient du défaut de civilisation. La grossièreté d'un peuple barbare. Grossièreté de mœurs. Dans des temps d'ignorance et de grossièreté. Un usage qui convenait à la *grossièreté* de nos pères. (Fléch.) Les vices de paysans, sans apprêt et dans toute leur *grossièreté*, sont plus propres à rebuter qu'à séduire, quand on n'a nul intérêt à les imiter. (J.-J. Rouss.) La *grossièreté* peut être la faute d'une éducation négligée, et parfois aussi de la fréquentation de la mauvaise compagnie. (Ourr.)

— Impureté. Il n'est pas impossible qu'il y ait un amour exempt de *grossièreté*. (Vauven.)

— Impolitesse, défaut de civilité dans ce qu'on dit ou ce qu'on fait. Il en a usé avec beaucoup de grossièreté. Il y a de la grossièreté à parler de la sorte.

— Parole grossière, rude, malhonnête. Dire une grossièreté à quelqu'un. Il lui a écrit des grossièretés. Souffler des *grossièretés* à l'oreille d'une femme. (La Bruy.) Ils mentiraient ceux qui, en écrivant des *grossièretés* et des injures, se diraient animés du zèle de la vérité. (La Harpe.)

— Au sens moral, Ce qui suppose beaucoup d'ignorance, de sottise, de déraison ou de maladresse. Cela fait mieux ressortir la grossièreté de sa faute, de la bévue qu'il a faite. La grossièreté d'une erreur, d'une illusion. Il fait des mensonges d'une telle grossièreté, qu'on ne peut pas en être dupe.

GROSSIFICATION. s. f. (pr. *gro-ci-fi-ca-cion*; du lat. *grossificatio*, même signif.). Bot. Le développement du fruit, après la floraison.

GROSSIMANE. adj. des 2 g. (ét. lat., *grossus*, gros; *manus*, main). Zool. Qui a de grosses mains.

GROSSIPÈDE. adj. des 2 g. (ét. lat., *grossus*, gros; *pes*, pied). Zool. Qui a de grosses pattes.

GROSSIR. v. a. 2e conj. (rad. *gros*). Rendre gros dans tous les sens. Un habit qui le grossit, qui lui grossit la taille. Les pluies ont bien grossi la rivière. La jonction des troupes a grossi son armée d'un quart. Cette succession a *grossi* le patrimoine de ses pères. (Fléch.) Rainfroy avait *grossi* la sienne des troupes de Eudes, duc d'Aquitaine. (Anquetil.) Ce n'est pas cela, monsieur, qui *grossira* le mémoire. — Vraiment non; mais c'est la saignée et les médicaments qui le *grossiraient*, si je voulais y entendre. (Beaumarch.)

Et les nombreux torrents qui tombent des gouttières,
Grossissant les ruisseaux en ont fait des rivières.
(Boileau.)

— Faire paraître gros. Une lunette qui grossit les objets.

— *Grossir sa voix*. Lui donner plus de volume, plus de gravité. Faire la grosse voix. Il n'est pas besoin, répondit-il en *grossissant* sa voix, de m'exhorter à remplir mon devoir. Je me remets cette créature-là. (Le Sage.)

— Fig. Exagérer. Il cherche à grossir mes torts. La renommée grossit tout.

— Prov. et fig. *La peur grossit les objets.* On s'exagère ce qu'on craint.

— GROSSIR. v. n. Devenir gros dans tous les sens. Il a beaucoup grossi. Son armée grossit tous les jours. Le raisin va bien grossir après cette pluie. La rivière a grossi. Il va toujours en grossissant. Une somme, quelque petite qu'elle soit, grossit bien vite avec les intérêts. La mer. [illegible] stant. (B. de St-P.) Nous verrons notre camp *grossir* à chaque pas. (Rac.)

— Mar. Il se dit lorsque les lames de la mer s'accroissent à chaque instant. Depuis une heure la mer grossit. || Se rapprocher. Le bâtiment grossit à vue d'œil.

— SE GROSSIR. v. pron. Dans tous les sens de l'actif. Le nuage s'épaissit et se grossit. Son armée s'est grossie d'une foule de transfuges. La nouvelle s'est grossie de mille détails absurdes. La foule se grossissait.

— Prov. et fig. *La pelote se grossit, grossit. Le nombre grossit.* Le trouble, la sédition, le péril augmente. On le dit aussi en parlant de torts, de profits.

GROSSISSANT. part. prés. inv. du v. Grossir. Qui grossit. Un verre grossissant mille fois les objets.

GROSSISSANT, ANTE. adj. Qui a la propriété de grossir, de faire paraître gros. Verre grossissant. Guillaume chargea la nation d'une dette toujours *grossissante*.

GROSSISSEMENT. s. m. Action de grossir, de rendre, de faire paraître gros, et résultat de cette action. Il se dit particulièrement des objets vus avec des verres qui grossissent. Cette lunette produit un grossissement prodigieux.

GROSSJAGERNDORF. Géogr. Village de Prusse, près Kœnigsberg, où les généraux russes Apraxin et Fermor gagnèrent une bataille sur le général prussien Lehwal.

GROSSO. s. m. Métrol. Ancienne monnaie de compte de Venise, la cent-vingt-quatrième partie du ducat, et valant 12 grossettes ou denari, ou fr. 0, 0255.

GROSSO MODO. loc. adv. (mots italiens pour *in grosso modo*; littéral., d'une manière grossière, en gros). Du premier jet, grossièrement, en parlant d'un ouvrage qui n'est pas fini, qui n'a pas été revu. Il faut revoir ce mémoire, on ne peut le publier ainsi, il a été fait grosso modo.

GROSSOYÉ, ÉE. part. pass. du v. Grossoyer. S'empl. adjectiv. Une requête grossoyée.

GROSSOYER. v. a. 1re conj. (rad. *grosse*). On conserve l'*y* dans toute la conjugaison ou bien l'on change l'*y* en *i* devant l'*e* muet. *Je grossoie* ou *grossoye. Je grossoyais; nous grossoyions. Je grossoierai* ou *grossoyerai. Je grossoierais* ou *grossoyerais. Grossoie* ou *grossoye. Que je grossoie* ou *grossoye*, etc. Faire la grosse d'un acte, d'un contrat, d'un jugement. Grossoyer une obligation, un contrat. Grossoyer une requête. Faire grossoyer un jugement.

GROSSULAIRE. s. m. Minér. Espèce de minéral du genre grenat, renfermant les grenats verdâtres, et les grenats jaunâtres ou rouges.

GROSSULARIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à un groseillier. || GROSSULARIÉES. s. f. pl. Famille de plantes ayant pour type le groseillier. || On dit aussi au sing. Une grossulariée.

GROSSULARINE. s. f. Chim. Gelée végétale, c'est-à-dire, matière qu'on trouve dans les fruits acides, et que l'on considère comme une substance spéciale ou comme de la gomme combinée avec l'acide pectique.

GROSSULARINÉ, ÉE. adj. Qui ressemble à la grossularine. || GROSSULARINÉES. s. f. pl. V. GROSSULARIÉES.

GROSSULINE. s. f. Chim. V. GROSSULARINE.

GROTESQUE. adj. des 2 g. (rad. *grotte*, on écrivait autrefois *grotesque*). Il se dit des figures bizarres et chargées imaginées par un peintre, et dans lesquelles la nature est outrée et contrefaite. Figures grotesques.

Ma Minerve sévère
Adoucira ses *grotesques* portraits. (Gresset.)

— Fig. Ridicule, bizarre, extravagant. Un habit grotesque. Mine grotesque. Cet homme est grotesque. Imagination grotesque. Genre grotesque.

Folâtrant quelquefois sous un habit *grotesque*,
Une muse descend au faux goût du burlesque. (Volt.)

— B.-arts. s. m. Arabesques à l'imitation de celles qui ont été trouvées, à Rome, dans les *grottes* ou ruines du palais de Titus. Faire des grotesques. C'est un excellent peintre en grotesques. En ce sens, il s'emploie surtout au pluriel.

Et Raphaël peignit sans déroger
Plus d'une fois maint *grotesque* léger.
(J.-B. Rousseau.)

Vous dont le visage falot
Est le trône de la grimace,
Vous avez droit de prendre place
Dans les *grotesques* de Callot. (Sarras.)

— Litterat. et b.-arts. Ce qui est dans le genre grotesque. Mêler le grotesque au sublime. Tomber dans le grotesque. Cette peinture est d'un grotesque dégoûtant.

— Au théâtre, on appelle aussi *grotesque* un sauteur bouffon chargé d'égayer par ses gambades les entr'actes de certaines pièces. C'est ce que les Anglais appellent *clown*.

GROTESQUEMENT. adv. D'une manière grotesque, ridicule. Vêtu grotesquement. Danser grotesquement. Non, depuis les crudités du goulu Saint-Amand, et les fanfaronnades poissardes de D'Assoucy, personne n'a approché de ce style *grotesquement* enluminé. (Ch. Labitte.)

GROTIUS (Hugues de Groot, connu sous le nom de). Célèbre publiciste, né à Delft le 10 avril 1583, mort à Rostock le 26 août 1645. Son livre sur le droit des gens a rendu son [illegible]

GROTTE. s. f. (de l'ital. *grotta*; dérivé du gr. κρύπτη, crypte, voûte souterraine). Antre, caverne naturelle ou factice. Grotte profonde. Faire une grotte dans un jardin. Une grotte de rocailles et de coquillages. La grotte de Fingal. Les vignes sauvages, les coloquintes, escaladent; leurs rameaux, grimpant à l'extrémité des branches, s'élancent de l'érable au tulipier, en formant mille *grottes*, mille voûtes. (Chateaub.) Sa *grotte* ne résonnait plus de son chant. (Fén.) O mon aimable *grotte*, où le sommeil paisible venait toutes les nuits me délasser des travaux du jour. (Id.) Au bas d'une petite colline se présente une *grotte*. (Marmier.)

— *Grotte du chien*. Caverne d'où sortent des vapeurs malsaines. Elle est située à 16 kilom. de Naples.

GROTTITÈLE. adj. des 2 g. Entom. Se dit d'une sorte d'araignée qui se construit des espèces de grottes avec des feuilles qu'elle enveloppe de sa toile.

GROU. s. m. ou **GROUETTE.** s. f. Géolog. Terre argileuse mêlée de pierres, et peu propre à la culture des céréales.

GROUETTEUX, EUSE. adj. Agric. Se dit d'une terre composée d'argile rougeâtre et de pierres.

GROU-GROU. s. m. Bot. Petit palmier résineux d'Amérique.

GROUILLANT, ANTE. adj. (pr. *grou-ian*). Qui grouille, qui remue. Il a quinze enfants tout grouillants. Pop.

— *Tout grouillant de vers, de vermine.* Tout plein de vers, de vermine. Pop.

GROUILLEMENT. s. m. (pr. *grou-ie-man*). Mouvement et bruit de ce qui grouille. Le grouillement des intestins. Pop.

GROUILLER. v. n. 1re conj. (pron. *grou-ié*; de l'ital. *rotulare*, rouler, ou *crollare*, se répandre partout). Remuer, bouger. Personne ne grouille devant lui. Il y a quelque chose qui grouille là-dedans. Personne ne grouille-t-il encore?

Et l'on demande l'heure, et l'on bâille vingt fois,
Qu'elle *grouille* aussi peu qu'une pièce de bois.
(Molière.)

— On dit d'une personne à qui la tête tremble de vieillesse et de faiblesse, La tête lui grouille.

— Se dit aussi du bruit que font les flatuosités dans les intestins. Le ventre lui grouille.

— Fourmiller. *Ce fromage grouille de vers. Ce chien grouille de puces.* Ce fromage est plein de vers. Ce chien a beaucoup de puces. Ce verbe est populaire dans toutes ses acceptions.

GROUIN s. m. V. GROIN.

GROUINER. v. n. 1re conj. S'est dit autrefois du grognement du cochon.

GROULARD. s. m. Zool. Nom vulgaire du traque.

GROUP. s. m. Comm. Sac cacheté plein d'or ou d'argent qu'on envoie d'une ville à une autre.

GROUPE. s. m. (de l'ital. *groppo*, même signif.). Beaux-arts. Assemblage d'êtres ou d'objets de même ou de différente nature, combinés en vue de l'ordre et de l'harmonie ou d'un effet voulu, utile ou artistique. Dans la peinture et dans la sculpture, on appelle *groupe* un ensemble de figures réunies entre elles par un motif ou une action commune, et tellement rapprochées que l'œil les peut embrasser à la fois et en recevoir l'effet prémédité par l'artiste. Ces figures font un beau groupe. Un groupe d'animaux. Un groupe de sculptures. Le groupe de Laocoon. Un groupe d'enfants. Le véritable imitateur de la nature, l'artiste sage, est économe de *groupes*. (Did.)

— Certain nombre de personnes réunies ou rapprochées. Il dispersa les groupes qui s'étaient formés sur la place publique. Un groupe de curieux, de danseurs.

— Réunion quelconque d'objets formant un tout distinct. Cette mer est semée de plusieurs groupes d'îles. Un groupe d'arbres, de collines. Heureusement on trouve de distance en distance des *groupes* d'îles assez élevés pour offrir un asile aux vaisseaux. (Rayn.) Cette loi harmonique s'étend à tous les *groupes* de végétaux, dont les uns nous plaisent, disposés en rond, d'autres en longues avenues, d'autres épars çà et là. (B. de St-P.)

Puis tout à coup le rideau de feuillage
S'ouvre et présente à nos yeux satisfaits,
Les cieux courbés, les rivières brillantes,
Des monts, des tours, des *groupes* de forêts.
(Léonard.)

— Fig. Littér. Groupe de pensées, d'idées. Au lieu de ces phrases isolées, qui, faute de nerf et d'appui, tombaient presque à chaque mot, des *groupes* d'expressions choisies formèrent, en se rapprochant, un tout dont les parties se rapprochaient sans peine. (Barth.)

— Archit. Il se dit de plusieurs colonnes accouplées.

— Bot. Agrégation des petites capsules qui constituent la fructification des fougères.

— Lexicogr. La lettre ou les lettres placées en tête des colonnes d'un Dictionnaire, et servant d'initiales aux mots contenus dans la colonne. Le groupe AC, le groupe BRA, le groupe CER, etc. || Par extens., tous les mots qui ont pour initiales la lettre ou les lettres placées en tête d'une colonne. Le groupe FOR, tous les [illegible]

— Mus. Plusieurs notes réunies ensemble par leurs queues, au moyen d'une ou plusieurs barres. || Réunion de plusieurs cordes d'un instrument, lesquelles sont accordées à l'unisson ou à l'octave, et doivent être attaquées ensemble avec le doigt, la touche ou par tout autre moyen. Les touches d'un grand piano font résonner chacune un *groupe* de trois cordes. (C.-Blaze.)

— Philol. Réunion de plusieurs lettres en une figure formée d'un seul trait de plume, où elles se trouvent représentées, soit totalement, soit dans une de leurs parties. || Dans les langues dérivées, Mot formé de la réunion de plusieurs autres mots tronqués ou altérés. *Aujourd'hui* est un groupe formé du lat. barbare *ad illum diurnum de hodie*.

— Philol. Dans le langage de l'école sociétaire, Réunions d'individus attirés les uns vers les autres par une des quatre passions affectives. Dans la phalange, les groupes sont les éléments des séries.

GROUPÉ, ÉE. part. passé. du v. Grouper. S'empl. adj. Colonnes groupées. Les garnits, au contraire, et tous les autres ouvrages du feu sont *groupés* en hauteur; leurs pyramides ont toujours plus d'élévation que de base. (Buff.) Suspendus dans le cours des ondes, *groupés* sur les rochers et sur les montagnes, des arbres de toutes les formes. (Chateaub.) Les fruits du bananier sont *groupés* comme les doigts d'une main. (B. de St-P.) Voyez Jésus sur la croix ou porté au tombeau. Jésus, de toutes les grandes ombres, celle qui pourrait le mieux se passer de toute association, combien ne gagne-t-il point à être *groupé* avec Madeleine, Marie et sa mère! (Pecq.) Les productions artistiques sont presque toutes des tableaux, des poèmes, etc., où sont des hommes et des femmes, des puissants et des faibles, des méchants et des bons, *groupés* par identité ou par contraste. (Id.)

— substantiv. *Le groupé*. Manière dont plusieurs objets sont groupés; disposition par groupes. La variété avec laquelle Dieu pourvoit, dans chaque climat, aux besoins de toutes les créatures, le port majestueux des forêts, la douce verdure des prairies, le *groupé* des plantes, le parfum et l'émail des fleurs, etc., sont des langages magnifiques qui parlent de lui à tous les hommes. (B. de St-P.)

GROUPEMENT. s. m. (rad. *groupe*). Action de grouper. || Réunion d'objets propres à se grouper. Assimilation.

GROUPER. v. a. 1re conj. Peint. Mettre en groupe. Ce peintre sait bien grouper les figures. Il a bien groupé les figures de son tableau. Ce n'est pas seulement pour le plaisir des yeux, ni pour donner aux végétaux des supports mutuels, que la nature les diversifie et les *groupe* fraternellement. (B. de St-P.)

— Archit. *Grouper des colonnes.* Les disposer deux à deux. Quant à l'ordre le plus agréable dans lequel on doit *grouper* les colonnes, il est le même que celui dans lequel les dattiers croissent naturellement. (B. de St-P.)

— Réunir, assembler, surtout en parlant des choses. Grouper des mots, des faits, des exemples analogues, pour en déduire un principe ou une règle.

— v. n. Peint. et sculpt. Ces figures groupent bien ensemble.

— SE GROUPER. v. pron. Se réunir en groupe. Ces figures peuvent se grouper. || En parlant des personnes. Les oisifs se groupent autour de lui. Ces danseurs se groupent bien.

GRU. s. m. Hortic. Dans le midi de la France, Grain de raisin.

GRUAGE. s. m. Arc. cout. Conservation des bois. V. GRUERIE.

GRUAU. s. m. (du gr. γράω, gruger, manger.) Techn. Amande des grains des céréales qui ont été dépouillées de leur enveloppe corticale par une mouture appropriée. Gruau d'avoine, d'orge. Les meilleurs *gruaux* sont ceux d'avoine, de froment et d'orge. (Favrot.) Le *gruau* d'avoine ne peut servir à faire du pain. (Id.)

— Farine de froment séparée par un premier broyage de la partie corticale du grain, ou la première repasse de la farine obtenue dans la mouture économique. C'est avec la farine de gruau très-blanche que l'on prépare le pain de gruau.

— On désigne fréquemment sous le nom de *gruau* l'orge dépouillée de son enveloppe, et arrondie en petits globules que l'on nomme orge perlé.

— On a étendu également ce mot à la pomme de terre réduite en pâte, puis en petits pains, dans un moulin à meules espacées, de manière à lui donner l'aspect du sagou.

— Tisane, bouillie faite avec du gruau. Boire du gruau. Le gruau engraisse.

— *Pain de gruau.* Pain de qualité supérieure fait avec la fleur de la farine. Il vaudrait mieux dire Pain de griot.

— Ornith. Ancien nom de la petite grue.

— Techn. Machine semblable à la grue, et qui sert aux mêmes usages, mais qui a moins de saillie.

— Dans les salines, Vaisseau de bois dont on se sert pour transporter le sel dans les magasins.

GRUBBIÉ. s. f. Bot. Arbrisseau du cap de Bonne-Espérance.

GRUBENHAGEN. Géogr. Principauté de la Basse-Saxe, dans l'électorat de Hanovre, 70.000 hab.

[illegible] s. m. Hist. relig. Nom de certains sectaires protestants qui admettaient, dit-on, la communauté des femmes.

GRUDIEN, ENNE. adj. et s. Géogr. anc. Peuple dépendant des Nerviens, qui habitait la deuxième Belgique.

GRUE. s. f. (du lat. *grus*, même signif.) Ornith. Espèce de gros oiseau de passage de l'ordre des échassiers, du genre héron, à bec droit et long, tête chauve. Le passage des grues. Des bandes de grues. La ponte des *grues* est de deux œufs; leur nid est placé sur de petites éminences de terre ou de gazon, dans les marais et les roseaux. (O. L. T.) Comme la cigogne, la *grue* est une très-grande destructrice des reptiles, des vers, des insectes, dont elle se nourrit. (Id.) Des oiseaux voyageurs les premiers sont les *grues*. (Fr. de Neufch.)

Qui montre chaque année à la prudente *grue*
A chercher dans l'hiver une terre inconnue!
(De Reyrac.)

Tels, traversant les airs, des bataillons de *grues*
De leur vol à grands cris obscurcissent les nues.
(Delille.)

— Fig. et fam. *C'est une grue.* Se dit d'un mais ou d'un sot qui se laisse tromper. Soupirs et pleurs feraient passer pour *grue.* (Mme Deshoul.) Il a un valet qui n'est pas *grue;* s'il nous voyait ensemble, il pourrait se douter de quelque chose. (Brueys.)

— *Cou de grue.* Cou long et grêle. Il allongeait un grand cou de grue.

Que ferez-vous d'un pauvre auteur
Dont la taille et le cou de *grue,*
Et la mine très-peu joufflue,
Feront rire le connaisseur? (Voltaire.)

— Prov. et fig. *Faire le pied de grue.* Attendre longtemps sur ses pieds. || *Maître Gonin est mort, le monde n'est pas grue.* Se dit quand on découvre la ruse ou le but caché d'un trompeur. || *Un moineau dans la main vaut mieux que grue qui vole.* Il faut préférer un petit avantage qui est certain à un grand qui est incertain.

— Astron. Constellation de l'hémisphère austral. La Grue n'est pas visible dans nos climats.

— Techn. Machine dont on se sert pour élever de grosses pierres et d'autres grands fardeaux, ainsi appelée à cause de quelque ressemblance qu'elle a avec le port de l'oiseau de ce nom. La roue de la grue. Le moulinet de la grue. La grue est une fort bonne invention. La grue dans toute sa simplicité est une sorte de potence, dont le bras horizontal est muni d'une poulie sur laquelle passe et coule la chaîne ou la corde à laquelle est fixé l'objet à soulever; l'autre bout de la corde se roule sur un cylindre que l'on fait tourner au moyen de leviers, de roues d'engrenage, de manivelles, etc.

— Antiq. Machine de guerre formée d'une l'espèce de pont, que l'on élevait à la hauteur des murailles d'une place assiégée.

— Anc. art milit. Machine de guerre qu'on appelait aussi *corbeau démolisseur.* || Instrument de supplice dont on se servait dans les villes de guerre. On mettait les soldats à la grue.

GRUERIE. s. f. Anc. jurispr. Juridiction où les officiers commis pour la garde des bois jugeaient des dommages faits dans les forêts. Il reçut une assignation à la gruerie, pour raison de dommages de bestiaux dans les bois.

— Lieu où s'exerçait cette juridiction.

— Droit de justice que le roi avait dans les bois des particuliers, et qui, outre les profits de la justice, tels que les amendes, lui assurait dans les coupes une part appelée *tiers et danger.* Bois tenu en gruerie, tiers et danger.

— Permission que les rois accordaient quelquefois à quelques-uns de leurs sujets de laisser croître leurs bois en haute futaie, sous la réserve d'une part dans le produit de la vente.

— *Gruerie de charbon.* Droit du roi sur les charbons de bois.

GRUGÉ, ÉE. part. pass. du v. Gruger. S'empl. adjectiv.

GRUGER. v. a. 1re conj. (du gr. γρῶω, je mange). On met un *e* après le *g* devant *a, o.* *Nous grugeons. Je grugeais. Grugeant,* etc. Briser quelque chose de sec, de dur, avec les dents. Gruger du sucre, des macarons.

— En plaisantant, Manger. Ils auront bientôt grugé tout cela.

— Fig. et fam. *Gruger son fait.* Se dit d'une personne qui, ayant peu de bien, fait plus de dépense que son bien ne le comporte. Ce sens est vieux.

— *Gruger quelqu'un.* Lui manger son bien. Les procureurs l'ont grugé. Il a des hôtes chez lui qui le grugent. Son budget est net et clair, mais ses domestiques fripons et gourmands le *grugent* et s'entendent à merveille pour le dilapider. (Puge.)

On nous mange, on nous *gruge,*
On nous mine par des longueurs. (La Font.)

Avons-nous pu juger
Qu'un oiseau qui *gruge* les autres
Par nous se laisserait *gruger?* (Id.)

— Hist. ecclés. *Gruger la maison d'un chanoine.* Partager entre les dignités et les chanoines ce qui provient de la vente des biens de l'un de ceux-ci, quand il meurt avant de résigner sa maison. Quand on gruge une maison, les dignités ont le double des simples chanoines.

— Sculpt. Briser avec un marteau à pointes de diamant certaines matières dures qu'on ne pourrait entamer avec un outil tranchant. On gruge les saillies du granit.

GRUGERIE. s. f. Action de gruger, de gaspiller. [illegible]

— Hist. ecclés. Action d'acquérir la maison d'un chanoine par la mort du possesseur. || Il se disait de la maison elle-même. Voilà une excellente grugerie.

— *Tomber en grugerie.* Se dit d'un bien qui devient susceptible d'être grugé.

GRUIDE. adj. des 2 g. Ornith. Qui ressemble à une grue. || GRUIDÉS. s. f. pl. Famille d'oiseaux de l'ordre des échassiers, qui a pour type le genre grue. || On dit aussi au sing. Une gruide.

GRUIER. s. m. Anc. cout. V. GRUYER.

GRUINAL, ALE. adj. Bot. Qui a des capsules semblables à un bec de grue.

GRUINALIS ou **GRUINA.** s. f. Bot. Espèce de géranium du genre erodium.

GRUISSAN. Géogr. Village sur l'étang qui porte son nom (Aude). || *Étang de Gruissan.* Étang qui a 12 kilom. de long et 3 de large; il communique par deux passages avec la mer.

GRUME. s. f. Eaux et for. Bois coupé et qui a encore son écorce. Acheter du bois en grume.

GRUMEAU. s. m. (du lat. *grumus*). Médec. Petite portion caillée ou durcie de lait, de sang ou de quelque autre matière. Il vomit des grumeaux de sang. Rendre du sang par grumeaux. De la colle, de la bouillie pleine de grumeaux. Le lait s'est formé en grumeaux sur son estomac.

GRUMEL. s. m. Techn. Fleur d'avoine dont on se sert pour le foulage des étoffes.

GRUMELÉ, ÉE. part. pass. du v. se grumeler.

— En botanique, on donne cette épithète au pollen, quand il est composé de corpuscules nombreux, attachés sur un axe commun, et à la racine, quand elle se compose de petits grains agglomérés.

GRUMELER. v. n. 1re conj. Crier comme le sanglier.

— SE GRUMELER. v. pron. Se mettre en grumeaux. Le lait tourné se grumelle.

GRUMELEUX, EUSE. adj. Médec. Qui est composé de grumeaux. Du sang grumeleux.

— Par extens. Qui a de petites inégalités dures, au dehors ou au dedans. Cailloux grumeleux. Poires grumeleuses. Du bois très-grumeleux.

GRUMELURE. s. f. Techn. Petit trou dans une pièce de métal fondu, qui, sans le traverser d'outre en outre, l'affaiblit et l'altère.

GRUMER. v. n. 1re conj. Anc. cout. Se dit des animaux dont les excréments décèlent qu'ils ont mangé du raisin dans les vignes. Dans plusieurs provinces, lorsque les bêtes grumaient, elles étaient confisquées.

GRUNDILE ou **GRUNDULE.** adj. m. Myth. lat. Les Romains donnaient quelquefois cette épithète aux dieux lares. Une truie ayant mis bas trente petits, un temple fut élevé par Romulus aux lares grundiles, en mémoire de ce prodige.

GRUNSTEIN. s. m. (de l'all. *grünstein;* fait de *grün,* vert; *stein,* pierre). Minér. Mot adopté par les naturalistes pour désigner une roche.

GRUON. s. m. Ornith. Petit de la grue.

GRUPPETTO. s. m. Mus. Agrément de chant formé de trois ou quatre petites notes ascendantes ou descendantes, dont la valeur se prend en avant de la note qui en est affectée. On indique quelquefois le gruppetto au moyen du signe ∾.

GRUS. s. m. pl. Écon. rur. Sorte de laitage suisse.

GRUSCH. s. m. Métrol. Les Turcs donnent ce nom à la piastre de compte qui vaut fr. 0, 68. On dit aussi Grosch.

GRUSELLE. s. f. Agric. Variété de raisin.

GRUTER (Jean). Né à Anvers en 1560. Il fut un des savants les plus distingués du XVIe siècle, mort en 1627.

GRÜTLI. Géogr. Petite prairie de Suisse, au pied du Sulsberg, sur le golfe du lac des Quatre cantons. On dit aussi le Rutli.

— Hist. La plaine du Grutli est célèbre par le serment que Werner Stauffacher, Walter Furst, et Arnold de Melchtal, y prêtèrent dans la nuit du 17 novembre 1307, chacun avec les dix Suisses qu'il avait amenés.

GRUYER (Antoine, baron). Né à Saint-Germain (Haute-Saône), en 1771, embrassa la carrière militaire. Il fit avec distinction toutes les guerres de la République et de l'Empire. A la seconde restauration, il fut jugé par un conseil de guerre et condamné à mort. Sa peine fut changée en celle de vingt ans de réclusion, mais on le mit en liberté après vingt-huit mois de captivité; mort en 1822.

GRUYER, ÈRE. adj. Faucons. Qui a rapport à la grue. *Faucon gruyer.* Faucon dressé pour chasser aux grues. || *Faisan gruyer.* Qui ressemble à la grue.

GRUYER. s. m. (du lat. *grus, gruis,* grue, parce que ces animaux veillent la nuit, et qu'un *gruyer* devait veiller avec le même soin sur les bois qui lui étaient confiés; ou du gr. δρῦς, chêne, arbre). S'est dit d'un seigneur qui avait un certain droit sur les bois de ses vassaux. Seigneur gruyer.

— Se disait d'un juge en première instance des délits commis dans les forêts et dans les rivières de son [illegible]

GRUYÈRE. Géogr. Ville de Suisse, canton de Fribourg, sur la rive gauche et à peu de distance de la Sanne ou Sarine, renommée par ses fromages; 600 hab.

GRUYÈRE. s. m. Espèce de fromage qui tire son nom du village de Suisse où il se fait. Le Gruyère a beaucoup d'yeux. On dit aussi, Du fromage de Gruyère.

GRYLLÉ. s. f. Ornith. Nom donné au petit guillemot.

GRYLLIDE. f. f. Entom. V. GRYLLOÏDE.

GRYLLIFORME. adj. des 2 g. Entom. Qui a la forme du grillon. || GRYLLIFORMES. s. m. pl. Famille d'insectes orthoptères ayant pour type le genre grillon. || On dit aussi au sing. Un grylliforme.

GRYLLOÏDE. adj. des 2 g. Entom. Qui ressemble à un grillon. || GRYLLOÏDES. s. m. pl. Famille de l'ordre des orthoptères, ayant pour type le genre grillon. || On dit aussi au sing. Un grylloïde.

GRYLLON. s. m. Entom. V. GRILLON.

GRYLLONIEN, IENNE. adj. V. GRYLLIFORME.

GRYLLUS. Temps hér. Un des compagnons d'Ulysse, qui, ayant été changé en pourceau, refusa de reprendre la forme humaine.

GRYMPE. s. f. Comm. relig. Voile de sainte Agathe, ou, selon quelques autres, le poêle qui couvrit le cercueil de sainte Agathe, et que l'on déploie lors des éruptions de l'Etna. V. GUIMPE.

GRYNÆUS (Simon). Théologien protestant, né en 1493, mort en 1541. On lui doit la découverte des cinq derniers livres qui nous restent de Tite-Live.

GRYNÉE. Myth. Amazone à laquelle Apollon fit violence.

GRYNÉE. Géogr. anc. Ville de l'Asie Mineure, où Apollon avait un temple et un bois sacré.

GRYNÉEN, ÉENNE. adj. Géogr. Qui appartient à la ville de Grynée ou à ses habitants.

— Myth. Surnom d'Apollon adoré à Grynée.

GRYNÉUS. Temps hér. Centaure qui assomma Brotéas et Orion avec un autel, et auquel Exadius creva les yeux.

GRYNUS. Temps hér. Fils d'Eurypylus, et petit-fils de Télèphe et d'Astyoche. Après la mort de son père, il devint roi de la Mysie, éleva la ville de Pergame en l'honneur de Pergamus, son allié, et celle de Grynée, d'après un oracle d'Apollon.

GRYPANIÉ, ÉE. adj. (du gr. γρυπαίνω, je courbe). Ornith. Se dit du bec des oiseaux, quand l'extrémité de la mandibule supérieure s'arque et se recourbe, comme dans l'aigle.

GRYPHE ou **GRYPHON.** Myth. anc. V. GRIFFON.

GRYPHÉE. s. m. Conchyl. Animal inconnu, contenu dans une coquille bivalve dont la forme approche de celle de l'huître.

GRYPHITE. s. f. (du gr. γρυπός, courbé, crochu). Conchyl. Gryphée fossile.

GRYPHUS ou **GRYPHE.** Nom d'une famille d'imprimeurs qui formèrent des établissements à Lyon, à Paris et à Venise.

GRYPORHYNQUE. s. m. Helminth. Genre de vers intestinaux.

GRYPOSE. s. f. (du gr. γρύπωσις, de γρυπός, recourbé). Médec. Courbure des ongles. La *grypose* dépend de tant de causes diverses, qu'elle ne peut constituer un genre, dans le sens qu'on est convenu d'attacher à ce mot. (Dict. des sc. méd.)

GUADALQUIVIR. Géogr. Fleuve d'Espagne, qui prend sa source dans le mont Guadarrama, et se jette dans l'Océan, après un cours de 350 kilom. C'est le Bétis des anciens.

GUADARRAMA. Géogr. Montagne qui part de la chaîne Ibérique, traverse les provinces de Léon et de Castille, et se termine à la mer près de Beira (Portugal). || Petite rivière d'Espagne, dans la province de Guadalaxara, qui prend sa source dans le mont Guadarrama, et se jette dans le Tage, près de Mazallabras. || Petite ville d'Espagne, dans le Guadalaxara, sur la rivière de Guadarrama.

GUADELOUPE. Géogr. L'une des Antilles, découverte par Christophe Colomb, en 1493. Le fondement de la colonie actuelle a été jeté en 1635, par cinq cent cinquante Français. Elle fut réunie au domaine de l'État en 1664. Cette île a 85,000 hectares de superficie, et est divisée en deux parties ou deux îles. La partie orientale prend le nom de Grande-Terre, et l'on appelle la partie occidentale Basse-Terre ou Guadeloupe proprement dite. La Guadeloupe est remarquable par sa fertilité. La canne à sucre, le café, le tabac, y sont l'objet d'une grande culture; 122,810 hab.

GUADET (Marguerite-Élie). Né en 1758, à Saint-Émilion (Gironde), avocat à Bordeaux. Député à l'Assemblée législative et la Convention nationale, où il siégea parmi les Girondins; fut exécuté avec son père à Bordeaux, en 1794.

GUADIANA. Géogr. Fleuve d'Espagne, qui prend sa source dans la Nouvelle-Castille. Il est navigable depuis Mertola, et se jette dans l'Océan, après un cours de 560 kilom.

GUADIX. Géogr. Ville d'Espagne, dans la province de Grenade, sur la rivière qui porte ce [illegible]

GUADUE. s. f. Bot. Genre de plantes graminées.

GUAHEX ou **GUAHEUX.** s. m. Mamm. Zébu de Barbarie, espèce de bœuf à bosse.

GUAÏACANÉ, ÉE. adj. (rad. *gayac*). Bot. Qui ressemble au gayac. || GUAÏACANÉES. s. f. pl. Famille de plantes. || On dit aussi au sing. Un guaïacanée.

GUAÏACOURO. s. m. Ling. Langue des Guaïcouros. Le guaïcouro est parlé dans la Californie.

GUAÏACOUROS ou **GUAYCURUS.** Nation indienne répandue dans les plaines du Paraguay, du Brésil et de la République de Buenos-Ayres, sur les deux rives du haut du Paraguay.

GUAINUM. s. m. (pr. *goua-i-no-mm*). Conchyl. Gros crustacé du Brésil, bon à manger.

GUAINUMBI. s. m. Ornith. Espèce d'oiseau-mouche des Indes.

GUAIRO. Interj. Fauconn. Cri que l'on fait entendre lorsqu'on voit la perdrix s'envoler, pour avertir le fauconnier de lâcher l'oiseau.

GUAIS. adj. m. Pêch. Hareng qui n'a ni laite ni œufs. Hareng guais.

GUALBERT (Saint Jean). Né à Florence, en Italie, vers le commencement du XIe siècle, fut le fondateur de l'ordre de Vallombreuse, sous la règle de Saint-Benoît; mourut en 1073.

GUALLAGO. Géogr. Rivière de Colombie (Amérique méridionale). Elle se jette dans le Maragnon, après un cours de 1,240 kil.

GUAM, GOUAHAM ou **GOUAHAN** (San Juan de). Géogr. La plus grande et la plus méridionale des îles Mariannes (Océanie). Colonie espagnole, cap. Agagna. Guam a environ 120 kilomètres de tour; 4,500 hab.

GUAN. s. m. Ornith. Espèce de gallinacé, du genre pénélope. On le trouve au Brésil, au Mexique et à la Guiane.

GUANAXUATO. Géogr. Un des États de la République du Mexique; 580,000 âmes || Guanaxato, capitale; abondantes mines d'argent; 40,000 hab.

GUANCHE. s. m. Nom donné aux anciens habitants des îles Canaries, détruits par les Espagnols. Les *Guanches* conservaient leurs morts.

GUANDATAVA. s. f. Bot. Plante du Brésil.

GUANERO. s. m. (pr. *go-a-ne-ro*). Mar. Petit bâtiment en usage au Pérou.

GUANGUE. s. m. Mamm. Petit quadrupède rongeur du Chili, qui ressemble au mulot.

GUANO. s. m. Substance trouvée dans un grand nombre d'îlots de la mer du Sud, habités par une multitude d'oiseaux, particulièrement de ceux des genres *ardea* et *phenicopterus.* Le guano y forme des couches de 15 à 20 mètres d'épaisseur, qu'on exploite, et dont on fait usage au Pérou comme d'un excellent engrais.

GUAPERVA. s. m. Ichthyol. Poisson du genre chétodon. || Autre poisson du genre sélène.

GUAPEY ou **RIO-GRANDE.** Géogr. Rivière de Bolivie, qui prend sa source à 40 kil. d'Oropésa, et se joint au Marmoré ou Mamoré, après un cours de 800 kil.

GUAPIRE. s. f. Bot. Arbre de la Guiane.

GUAPORÉ. Géogr. Rivière du Brésil, qui prend sa source dans les Campos-Parexis.

GUAPURU. s. m. Bot. Arbrisseau du Pérou.

GUARACHA. s. f. Chorégr. Pas espagnol qu'exécute une seule personne, et qui ne se danse guère qu'au théâtre.

GUARAL. s. m. Entom. Insecte de la Lybie, assez semblable à la tarentule.

GUARANA, s. m. Bot. Suc gommo-résineux que l'on suppose s'écouler d'une espèce de manglier.

GUARAN. adj. et s. m. Nation indienne qui habite le long du Parana, de l'Uraguay et de l'Ibicuy.

GUARANINE. s. f. Chim. Alcali organique peu connu, extrait du guarana.

GUARAUNO. s. m. Tribu d'Indiens qui habite le delta de l'Orénoque dans la république de Vénézuela. 10,000 hab.

GUARCHO. s. m. Mamm. Buffle du cap de Bonne-Espérance.

GUARDIOLE. s. f. Bot. Plante du Mexique.

GUARE. s. m. Ichthyol. Poisson du genre scombre.

— Ornith. Oiseau du Brésil.

GUARÉE. s. f. Bot. Genre de plantes d'Amérique.

GUARIBA. s. m. Mamm. Espèce d'alouate.

GUARINI (Jean-Baptiste). Poète italien né à Ferrare en 1537, mort à Venise en 1612. Auteur du Berger Fidèle (*Pastor Fido*), création singulière, à la fois licencieuse et délicate, sensuelle et métaphysique.

GUARIGUE. s. m. Se dit en Provence pour un Coteau. Les guarigues de Nîmes abondent en cochenille.

GUASSO. s. m. Relat. Lanière au moyen de laquelle les chasseurs de l'Amérique du Sud enlacent et renversent les grands quadrupèdes. On se sert du guasso à la guerre, pour enlacer les pieds des chevaux et les pièces de canon

GUASTALLA. [illegible] appartenant à une branche de la maison de Bourbon.

GUASTALLINE. s. f. Hist. relig. Nom de membres de deux communautés religieuses de filles, fondées à Milan vers le milieu du XVIe siècle par une comtesse de Guastalla.

GUATÉMALA ou **GUATIMALA.** Géogr. République fédérative de l'Amérique centrale, divisée en cinq États: Costa-Rica, Guatémala, Nicaragua et San-Salvador. || *Guatemala Vieja.* Détruite en 1541 par le volcan d'Agua. || *Guatimala l'Antigua.* Détruite en grande partie par le tremblement de terre de 1774, a été rebâtie. || *Guatimala la Nueva.* Capitale du district fédéral et de toute la confédération, bâtie en 1774. 2,300,000 hab. Grand commerce d'exportation.

GUATIMOZIN. Dernier empereur du Mexique, défendit avec héroïsme cette capitale contre les Espagnols en 1521.

GUATTE. s. f. Ichthyol. Nom donné vulgairement à l'alose quand elle est encore jeune.

GUATTERIE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des anonées.

GUATUCUPA. s. m. Ichthyol. Poisson du genre labre.

GUAYAQUIL. s. m. Géogr. Département de la République de l'Equateur; son chef-lieu porte le même nom, c'est une des plus commerçantes villes de la Colombie; 90,000 hab.

GUAYOTTA. s. m. Relat. Le mauvais principe chez les habitants de Ténériffe.

GUAZE. s. m. Icthyol. Position du genre labre.

GUAZOUBIRA ou **GUAZOUPITA.** s. m. Mamm. Cerf du Paraguay.

GUAZUMA. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, de la famille des malvacées. ‖ *Guazuma à feuilles d'or.* Orme d'Amérique. Arbre originaire des Antilles.

GUAZZA (A). loc. adv. (pr. *go-ad-za*). B.-arts. Il se disait d'une peinture faite avec des couleurs broyées à la colle, qu'on appelle aujourd'hui Gouache. V. GOUACHE.

GUBERA. s. m. Espèce de sorbier sur lequel on trouve la laque.

GUBBIO. Géogr. Ville des États de l'Église, dél. ation d'Urbin et Pezaro; antiquités, parmi lesquelles se trouvent les *Tables Eugoubines*, découvertes en 1544; 4,000 hab.

GUBERNATEUR. s. m. (du lat. *gubernator*, même signif.). Se disait pour Gouverneur.

GUBERNÈTE. s. m. Ornith. Genre d'oiseaux.

GUDDOCK. s. m. Mus. Instrument monté de trois cordes, ayant presque la forme du violon. Il est en usage parmi les paysans russes.

GUDULE. Goule ou Ergoule (Sainte). Patronne de Bruxelles, née dans le Brabant vers le milieu du VIIe siècle, mourut en 712. On chôme sa fête vers le 8 janvier.

GUÉ. s. m. (pr. *ghé;* du lat. *vadum;* basse lat. *guadum*). Emplacement dans le lit d'un fleuve, d'une rivière, d'un cours d'eau, où le fond est assez ferme, et où il y a assez peu d'eau pour qu'on puisse le traverser sans danger dans toute sa largeur, soit à pied, soit à cheval, soit avec des voitures. Chercher un gué. Le gué est bon, est sûr en cet endroit. Il y a gué. Passer la rivière à gué. Abreuver un cheval au gué. Sonder le gué. Dans les pays de sable et de bruyère, le fond des gués est ordinairement un sable mouvant ou un gravier fin qui se délaie sous les pieds. La direction des gués n'est pas toujours perpendiculaire au cours de la rivière. Presque toutes les armées ont franchi des rivières à gué. Le bruit de ses eaux effraya Virginie, elle n'osa y mettre le pied pour le passer au *gué*. (B. de St-P.)

— Hist. *Gué de Jacob.* Endroit où Jacob passa, dit-on, le Jourdain en revenant de Mésopotamie ‖ *Forteresse du gué de Jacob.* Château que Baudoin fit bâtir en 1178 pour maintenir les Arabes. En 1179, Saladin prit cette forteresse et la détruisit. ‖ *Gué d'Amours.* Endroit du Berry où Philippe-Auguste et Richard Cœur-de-lion eurent une entrevue.

— Fig. et fam. *Sonder le gué.* S'enquérir adroitement, secrètement; pressentir les dispositions où peut être celui de qui dépend le succès d'une affaire. Je m'attirai les regards de plusieurs cavaliers; il y en eut qui voulurent sonder le *gué*. (Le Sage.) J'étais bien aise de sonder le *gué* avant de m'ouvrir à vous. (Id.)

— Espèce d'exclamation joviale qui sert de refrain à certaines chansons.

> Mais au Français attristé
> Qui peut rendre la gaîté?
> C'est la gaudriole,
> O *gué!* (Béranger.)

GUÉABLE. adj. des 2 g. Que l'on peut passer à gué. La rivière est guéable dans cet endroit. Il y a des rivières guéables seulement pendant les grandes chaleurs. Il se chargea de reconnaître si la rivière était *guéable*. (Sév.) Cyrus se trouva fort embarrassé pour passer, il n'avait ni pont ni bateaux, et le fleuve n'était point *guéable*. (Fén.)

GUÉANT. part. prés. invar. du v. Guéer. Qui guée. Va *guéant* ou nageant, court, gravit, vole ou rampe. (Delille.)

GUÈBRE, GHÈBRE, GAURE ou **PARSIS.** s. m. (du pers. *ghebr*, infidèle). Nom odieux qui sert à désigner chez les musul[mans] ... individus qui ne professent pas l'islamisme. Descendants des Perses, détruits au VIIIe siècle, par les Arabes. Ils conservent la loi de Zoroastre, la doctrine des mages et le culte du feu. Dispersés en Asie, ils y sont en butte à la haine et aux persécutions des mahométans. Les guèbres de Perse s'adonnent en général à l'agriculture ou aux arts mécaniques. V. GUÈBRE.

GUÉBRIAND (Jean-Baptiste Budes, comte de). Né en 1602, en Bretagne, remporta la victoire de Wolfenbuttel, 1641. Nommé maréchal de France, il mourut d'une blessure reçue au siège de Rotwil, en 1643.

GUÈDE ou **GUESDE.** s. f. Bot. Nom vulgaire du pastel employé pour teindre en bleu. Il se faisait un grand commerce de cette plante à Saint-Denis (Seine). On y voit encore une place appelée le marché des *guèdes*.

— Techn. Teint. Cuve au pastel, propre à teindre en bleu. ‖ *Atelier des guèdes.* Endroit qui renferme ces cuves. ‖ *Bain de guèdes.* Composition que contiennent les cuves. ‖ *Monter les guèdes.* Former le bain de la teinture en bleu.

GUÈDE. s. m. Chass. Perche qui tient tendu le filet d'un oiseleur.

GUÉDER. v. a. 1re conj. Se disait pour Soûler, rassasier, faire manger avec excès. Il faut le guéder.

GUÉDON. s. m. A Rouen, Teinturier qui teint en bleu. C'est un guédon. Les meilleurs guédons.

GUÉDOUFLE. s. f. Bouteille double à deux orifices divergents, propre à contenir l'huile et le vinaigre.

GUÉÉ, ÉE. part. pass. du v. Guéer. S'empl. adjectiv. Linge guéé.

GUÉER. v. a. 1re conj. (rad. *gué*). *Je guée, tu guées, il guée; nous guéons, vous guéez, ils guéent. Je guéais*, etc. *Je guéai*, etc. *Je guéerai*, etc. *Je guéerais*, etc. Passer à gué. Guéer une rivière, un lac.

— *Guéer un cheval.* Le faire entrer à un endroit guéable pour le laver et le rafraîchir. Tirer de l'eau pour guéer des chevaux.

— *Guéer le linge.* Le laver et le remuer dans l'eau, avant de le tordre.

GUELDRE. (du flam. *Guelderland*). Géogr. Province de Hollande, cap. Arnhim. 600,000 h. La paix de Lunéville, en 1802, réunit toute la Gueldre à la France; le traité de Paris, 1814, l'a remise au pouvoir des Pays-Bas et de la Prusse.

GUELDRE. s. f. Pêch. Appât que l'on fait en Bretagne avec de petites chevrettes, ou la chair de quelques poissons cuits.

GUELDROIS, OISE. adj. et s. Habitant de la Gueldre ou qui appartient à la Gueldre. La Gueldre est remplie de gentilshommes peu aisés, et quand les romanciers et les auteurs comiques hollandais veulent peindre un hobereau, ils ne manquent pas d'en faire un *Gueldrois*. (Reiffenb.)

GUELFE. s. m. (pr. *ghelfe*). Partisan des papes en Italie, par opposition aux gibelins, partisans de l'empereur. Cette dénomination vient de ce que des deux maisons puissantes qui divisaient l'Allemagne, les Hohenstauffen ou Weiblingen, (*Gibelins*), et les Welfs (*Guelfes*), ducs de Bavière, ces derniers s'étaient toujours déclarés en faveur des papes contre les empereurs de la maison Hohenstauffen. Le premier Welf avait été créé duc de Bavière en 1071, par Henri IV.

— *Ordre civil et militaire des Guelfes* ou *Guelphes.* Institué en 1815 par le prince régent d'Angleterre, en prenant possession du royaume de Hanovre.

GUEMBE. s. m. Hortic. Fruit du Paraguay, dont les semences, mises sur des écorces pourries, au haut des arbres, jettent des fibres tortueuses qui descendent jusqu'à terre et y prennent racine.

GUÉMISE. s. f. Sorte de guêtres en usage dans les Antilles. Il porte à ses jambes de longues *guémises* en cuir verni. (G. de Cassagn.)

GUÉMUL. s. m. Mamm. Ruminant du genre lama qui habite les sommets les plus élevés des Andes.

GUÉNÉE (Antoine, l'abbé). Né à Étampes, en 1717, fut nommé à la chaire de rhétorique du collége du Plessis et membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres, en 1778.

GUENILLE. s. f. (pr. *ghe-ni-ye*). Vieux morceau d'étoffe, haillon, chiffon, lambeaux déchirés de vêtement. Que voulez-vous faire de cette guenille, de ces guenilles?

— Par extens. Vieilles hardes. Cet homme est en guenilles. Porter des guenilles à la friperie. Les *guenilles* sont souvent l'apanage de la misère. (J. Hér.)

— Express. prov. *Trousser ses guenilles.* Faire son paquet et s'enfuir, pour éviter un châtiment mérité.

> Notre antique opulence
> Aujourd'hui fait place, en tous sens,
> Aux *guenilles* de l'indigence. (Saurin.)

— Fig. et fam. Bagatelle, ou chose estimée au delà de sa valeur. Ce n'est qu'une guenille. Ce curieux n'a que des guenilles dans son cabinet.

— Par euphémisme.

> Le corps, cette *guenille*, est-il d'une importance,
> D'un prix à mériter seulement ...

GUENILLEUX, EUSE. adj. (pr. *ghe-ni-ieu, ieu-ze*). Qui est couvert de guenilles. C'est ici qu'on peut voir comment on peint la mendicité, sans la rendre opulente ni *guenilleuse*. (Did.)

GUENILLON. s. m. (pr. *ghe-ni-ion*; dim. de *guenille*). Petite guenille. Je n'ai que faire de ce guenillon, de ces guenillons.

> Mais qui pourrait compter le nombre de haillons,
> De pièces, de lambeaux, de sales *guenillons* ...? (Boil.)

— S'est dit par extens. et par plaisanterie, d'un petit morceau de papier, d'un billet. Je vous mandai hier, par un petit *guenillon* qui suivait ma grosse lettre, que... (Mme de Sév.)

GUENIPE. s. f. Femme de mauvaise vie, coureuse, prostituée de bas étage. Ne hantez pas cette femme-là, c'est une guenipe, une ... une vilaine guenipe.

GUENON. s. f. Mamm. Genre de singes de l'ancien continent.

— Dans le langage ordinaire, la femelle d'un singe. Jolie petite guenon. Guenon douce, privée.

— Fig. et fam. Femme très-laide. C'est une guenon, une grande guenon. Que veut cette guenon? Un visage de guenon. Une vieille guenon.

— Prov. *Pour épouser un singe, il faut être guenon.*

— Femme de mauvaise vie. Elle se conduit comme une guenon. Malgré les grands airs qu'elle se donne, on voit bien que c'est une guenon.

GUENTHÉRIE. s. f. Bot. Genre de plantes hépatiques dont l'espèce la plus connue, la guenthérie marchantioïde, est très-commune aux environs de Florence.

GUENUCHE. s. f. (dim. de *guenon*). Mamm. Petite guenon. Jolie guenuche.

— Fig. et fam. Femme laide et mise avec prétention. Une guenuche coiffée. Je connais de beaux et grands jeunes hommes qui ont pour épouses de petites *guenuches*. (Brueys.)

GUÉPARD. s. m. Mamm. Animal du genre chat qui se trouve dans plusieurs contrées de l'Afrique et dans toute l'Asie méridionale; on l'appelle aussi *Tigre des chasseurs*. Il est de la même taille que la panthère, avec une queue aussi longue, mais il a le corps plus élancé et la tête plus petite. Le guépard se laisse facilement apprivoiser, et on le dresse pour la chasse.

GUÊPE. s. f. (du lat. *vespa* ou *guespa*). Entom. agric. Genre d'insectes hyménoptères de la famille des diploptères, qui font de mauvais miel. Mouche-guêpe, grosse guêpe; être piqué d'une guêpe. Les sociétés des guêpes sont moins nombreuses que celles des abeilles, et régies sur les mêmes principes; mais leurs mœurs offrent un parfait contraste. La guêpe, mouche carnassière et féroce, ne vit que de rapines; son aiguillon rétractile lui sert d'arme offensive pour attaquer et détruire les insectes plus faibles qu'elle. La nature nous a rendu un grand service en portant les guêpes à s'entre-détruire; car le nombre prodigieux des individus dont se composent quelques-unes de leurs sociétés finirait par les rendre redoutables aux hommes mêmes. Elles dévorent les fruits dès qu'ils commencent à mûrir et font des blessures tellement multipliées, quand on approche de leur nid, que souvent une inflammation énorme en résulte, laquelle se termine quelquefois par la mort. On distingue la guêpe frelon, et la guêpe commune. Tel qu'on voit un taureau qu'une *guêpe* en furie a piqué dans les flancs. (Boil.) Où la *guêpe* a passé le moucheron demeure. (La Font.) Les *guêpes* des environs de Cayenne, plus industrieuses encore que les *guêpes* de notre pays, se composent un guêpier digne de l'attention d'un observateur de la nature. (Valm. Bomare.)

— Personne d'un esprit railleur et mordant. N'irritez pas les guêpes. Courir après la renommée littéraire, c'est courir nu au milieu des guêpes. Les *Guêpes*, comédie d'Aristophane. Le chevalier de Boufflers comparait le comte de Tressan, qui s'efforçait de déguiser son esprit caustique sous une apparence doucereuse, à une guêpe qui se noie dans du miel.

— Fig. Homme de palais.

— Fig. Femme dont la taille naturellement fine, est tellement comprimée à l'endroit de la ceinture, que son corps semble prêt à se séparer en deux parties comme celui de la guêpe. Elle a une taille de guêpe.

— Fig. Papillons, ancienne parure de femmes.

> Ce qu'on nomme aujourd'hui *guêpes* et papillons,
> Ce sont les diamants du bout de nos poinçons,
> Qui, remuant toujours et jetant mille flammes,
> Paraissent voltiger dans les cheveux des dames. (Boursault.)

— *Les Guêpes.* Titre d'un petit livre critique et satirique, paraissant tous les mois.

GUÉPIAIRE. s. m. Entom. Genre d'insectes hyménoptères.

GUÊPIER. s. m. Écon. rur. Lieu où les guêpes construisent des gâteaux et des alvéoles qui leur servent de nid.

— Ornith. Genre d'oiseaux de l'ordre des passereaux, qui mange des guêpes et des abeilles.

— Bot. Espèce de champignons qui croît sur les arbres morts.

— Prov. et fig. *C'est un vrai guêpier.* Se dit d'une affaire embrouillée ou qui ne peut qu'occasionner des désagréments ou des pertes à celui qui s'en mêlera. ‖ *Tomber, donner, se fourrer dans un guêpier*, ... d'où l'on ne peut se tirer sans dommage. Je me suis fourré la tête dans un guêpier. Quel *guêpier!* ne pouvant avoir la femme, calculez, docteur, que l'argent nous reste? (Beaumarch.)

GUÊPIÈRE. s. f. Nid de guêpes.

GUÊPIN, INE. s. Se disait famil. d'une personne adroite, fine, rusée. C'est un guêpin. Gardez-vous de cette femme, c'est une *guêpine*.

— Sobriquet donné aux Orléanais à cause de leur esprit fin et railleur. Les guêpins d'Orléans.

— Se disait aussi pour les étudiants de l'Université d'Orléans. Après venaient les maîtres d'école, les médecins, puis les officiers de l'Université, les conseillers et les guêpins d'icelle.

— adj. A ce trait de liberté *guêpine*, M. Colbert prit feu. (Amelot.)

GUER. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Ploërmel (Morbihan); 3,460 hab.

GUÉRANDE. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Savenay (Loire-Infér.); 8,700 hab.

GUERAGNON. s. m. Pêch. Fond de la manche du gangui, qui est fait de gros fil.

GUERCHIN (Gian-Francesco-Barbieri, le). Peintre célèbre, surnommé *il Guercino*, né à Cento près de Boulogne en 1590; mort en 1666. Le nom de Guerchin lui fut donné parce qu'il louchait de l'œil droit (en italien, *guercio* veut dire louche).

GUÈRE ou **GUÈRES,** qui s'écrivait aussi *Gaire*. adv. (du lat. *parum*, ou *varium*, du *validè*, ou *avare*; en ital. *guari*. D'autres le tirent de l'allem. *gar*, tout à fait). Était syn. de beaucoup. Il n'y a guère qu'il est venu, pour Il n'y a pas beaucoup de temps.

— Signifie maintenant Peu, pas beaucoup, pas grand nombre, presque, et est toujours précédé d'une négative. Les gens heureux ne se corrigent guère. (La Rochef.) Quiconque ne voit *guère* n'a *guère* à dire aussi. (La Font.) S'il ne prit tout, il n'en demeura *guère*. (Id.) On ne lit *guère* plus Ramphale et Ménardière. (Boil.) Il ne vous reste plus *guère* de malheur à essuyer. (Le Sage.)

— Signifiant Presque, presque point, il exige l'emploi du *que*; cela n'a guère lieu qu'en temps de paix. Ce mot ne s'emploie guère, n'est guère usité qu'au palais. Il n'y a guère que lui qui travaille. Dans la zone torride, les fleurs à grands pétales n'éclosent *guère* qu'à l'ombre même des rameaux qui les portent. (B. de St-P.)

— S'emploie avec *plus*, *moins*. Il n'a guère moins de trente ans. Il n'y a guère plus de six maisons.

— Se dit pour Autant, suivi de *plus* ou de *moins*, lorsqu'il y a comparaison morale, en bonne ou mauvaise part. Il n'a guère moins de courage que de fidélité. Il n'a guère moins de vices que de sottise. Il n'a guère plus de talent que de sottise. Elle n'a guère plus de grâce que de bonté.

— On dit Il ne s'en faut guère; il ne s'en fallait guère, pour Il est, il a été sur le point de. Est-il mort? Il ne s'en faut guère. Il pouvait se noyer? Il ne s'en fallait guère, ou il ne s'en est guère fallu. Enfin, après un sévère examen, je tombai d'accord avec moi-même que, si je n'étais pas un fripon, il ne s'en fallait *guère*. (Le Sage.)

— Sans l'interrogation préalable, il est toujours suivi de *que*. Il ne s'en faut guère qu'il ne succombe. Il ne s'en fallait guère, ou il ne s'en est guère fallu qu'il ne réussît.

— Lorsqu'il y a comparaison d'une quantité avec une autre, exige la préposition *de*. Il ne s'en faut de guère que la liqueur ne déborde ce flacon. S'il est moins grand que vous, il ne s'en faut de guère.

— Ne s'orthographie plus avec l'*s* finale, hormis en vers et pour l'unique besoin de la mesure ou de la rime:

> Qui ne rend point de soins n'est *guères* amoureux. (Voltaire.)

> Mais ces monstres, hélas! ne s'épouvantaient *guères*;
> La race des Caïns les a rendus vulgaires. (Id.)

GUÉRET. s. m. (pr. *ghe-re;* du celt. *gwerid*, terre creusée, relevée d'un sillon; de *ryd*, *red* ou *ret*, sillon, trace, canal; et *gwe*, terre). Agric. Champ laissé en repos après avoir été cultivé; terre labourée et n'attendant que la semence. La définition de ce mot est présentée si diversement dans les dictionnaires, qu'il serait difficile de donner une idée un peu précise de sa signification. Quelques-uns vont jusqu'à en faire une terre inculte, et complètement incapable de rien produire. La poésie, qui ne se pique pas d'une grande exactitude dans les définitions, représente les *guérets* tantôt couverts de riches moissons, tantôt inondés de sang. Guéret fertile, riche, fécond, jaunissant, doré, engraissé, altéré, aride. On dit aussi que le soleil dore, qu'il jaunit les guérets, pour faire entendre qu'il mûrit les épis qui couvrent les *guérets*. Le coquelicot éblouissant, le bluet azuré, la nielle pourprée, le liseron couleur de chair, relèvent de l'éclat de leurs fleurs l'aimable verdure des *guérets*. (B. de St-P.)

> J'ai chanté les *guérets* et le cours des saisons. (Del.)

> Rebuté de Plutus, je m'adresse à Cérès.
> Ses fertiles bontés garnissent mes *guérets*. (Lemerc.)

> J'aime un gros bœuf dont le pas lent et lourd,
> En sillonnant un arpent dans un jour,
> Forme un *guéret* où mes épis vont naître. (Volt.)

> Si la faveur du sort, surpassant mes souhaits,
> Eût voulu m'accorder de plus riches *guérets*. (Castel.)

— Syn. de Binage dans quelques ... *guérets* aux ... pendant l'hiver; on donne des guérets aux pommes de terre, à la garance, pendant l'été.

GUÉRET. Géogr. Petite ville de France, ch.-l. du dép. de la Creuse, à 316 kilom. S. de Paris; 4,000 hab.

GUÉRI, IE. part. pass. du v. Guérir. S'empl. adjectiv. Fièvre guérie. Les naturels qui avaient de ces ulcères sur le visage inspiraient le dégoût. Nous en vîmes plusieurs de *guéris*, ou sur le point de l'être. (La Harpe.) Les administrateurs de l'Hôtel-Dieu portaient en compte la valeur de cinquante livres pour chaque malade mort ou *guéri*. (Volt.) La malade, fatiguée de remèdes et déjà considérablement soulagée, s'est regardée comme *guérie*. (Montég.)

GUÉRIDON. s. m. Ébén. Table ronde et légère à un seul pied, où l'on dépose de petits ouvrages de femme, divers meubles de luxe. Guéridon chargé de porcelaines, de chinoiseries. ‖ Navig. Écope, pelle de bois creusée, avec laquelle on vide l'eau qui entre dans les bateaux.

GUERILLA. s. f. (pr. *ghe-ri-lla*, dimin. de l'espagn. *guerra*, guerre). Hist. milit. Petite armée. Il se dit des petits corps insurrectionnels qui, chacun dans leur sphère, agissaient

indépendamment des masses régulières. Pendant les six ou sept siècles durant lesquels les Espagnols de la croyance de Christ disputèrent le sol aux Espagnols de la croyance de Mahomet, la guerre ne consista qu'en *guérillas.* (Bory St-Vinc.) Il arrivait souvent qu'une *guerilla* s'établissait en pays conquis, et s'en assurait la domination par la construction d'un château-fort. (Id.)

GUÉRILLAS. s. m. (pr. *ghé-ril-ldas;* de l'espagn. *guerilla,* dimin. de *guerra,* guerre). Partisan qui sert dans une *guerilla,* c'est-à-dire dans un corps de troupe légère et qui va à la découverte et combat par escarmouche. Bandits qui se formèrent au-delà des Pyrénées, dans la guerre de 1808 à 1814, pour agir contre les armées françaises. Une bande de guérillas a été vue dans les environs. Tel acteur remplira un rôle de guérillas. Ils avaient fait du Christ une arme de *guerillas;* dans ce Christ maudissant, ils n'ont pas pu retrouver le Pasteur du monde. (Ed. Quin.)

— Le mot *guérillas* est employé en français d'une manière tout à fait impropre; *guerillero* est le seul mot dont on puisse régulièrement faire usage pour désigner sous son nom local le partisan qui sert dans une *guerilla.* Il faut donc dire : Une bande de *guerilleros* a été vue, etc.; tel acteur remplira un rôle de *guerillero,* etc.

GUERILLERO. s. m. (pr. *ghé-ril-lé-ro,* de l'espag. *guerillera,* petite guerre). Partisan qui sert dans une guerilla. V. GUERILLA.

GUÉRIN (Pierre-Narcisse). Célèbre peintre d'histoire, né à Paris, 13 mai 1774; mort directeur de l'école de France, à Rome, le 16 juill. 1839, ayant obtenu toutes les distinctions honorifiques qu'un grand artiste peut ambitionner. Son *Marcus Sextus* eut un succès d'enthousiasme.

GUÉRIR. v. a. 2e conj. (pr. *ghé-rir;* du bas lat. *guarire,* guérir; dériv. du lat. *curare,* avoir soin, soigner, guérir). Délivrer de maladie, rendre, redonner la santé à. . . Ce médecin l'a guéri. Je ne me permettrais jamais de dire, j'ai *guéri* tel malade! mais, je lui ai donné mes soins, et la maladie s'est terminée heureusement. (Lorry.) Je l'ai pansé, Dieu l'a *guéri.* (Ambr. Paré.)

— Dissiper les maladies, le mal, etc. Guérir une plaie. Guérir les engelures. Pour *guérir* une plaie, il faut aller au fond. (Ducerc.) Conserver la santé et *guérir* les maladies, voilà le but de tous les efforts du médecin. (Montég.) Existe-t-il des maladies que l'on ne doive pas chercher à *guérir?* (Id.)

— Absol. L'art de guérir. Guérir par un régime spécial, par la diète. Guérir avec des bains, avec des sangsues, des saignées. Pour l'homme sans aucune instruction, tous ses moyens de *guérir* se réduisent à quelques pratiques religieuses, et le soin d'apaiser son manitou semble-t-il l'occuper plus que celui de soulager son malade. (Monteg.)

— v. n. Recouvrer la santé. J'espère guérir bientôt. Il est bien malade, mais il guérira probablement. Sire, nous causons ensemble; il m'ordonne des remèdes, je ne les fais pas, et je *guéris.* (Mol.) Comment un malade *guérit-il?* comment l'état de maladie se dissipe-t-il pour faire place à la santé? (Id.)

— Arriver à la guérison, en parlant des parties affectées. Son œil ne guérit pas. Sa jambe guérira bientôt. Un grand nombre de maladies *guérissent* par l'effet d'un mouvement régulier imprimé dès le début par les seules forces de la vie, et dans le cours duquel l'art ne doit intervenir que pour en éloigner les accidents. (Montègre.)

— Cesser, se dissiper, s'arrêter dans son cours, en parlant du mal lui-même. Une maladie qui ne guérit point. Toutes les maladies susceptibles de *guérir* peuvent se diviser en trois classes. (Montèg.)

— Fig. Délivrer de, en parlant des Maux du cœur, de l'esprit, de l'imagination. Guérir un esprit malade. Guérir quelqu'un d'une passion.

— Avec le nom du mal dont on délivre, pour régime. Guérir une passion, un vice, une mauvaise habitude. Guérir une erreur.

— Un cœur si malade ne peut guérir facilement. Un cœur en proie à tant de passions ne guérit que difficilement. On ne guérit point de la peur.

— Avec le nom de l'affection morale pour sujet. Mon mal ne peut guérir. L'ambition est un mal qui ne guérit que difficilement. La peur est

— SE GUÉRIR. v. pron. Être guéri. Maladie qui peut ou ne peut se guérir.

— Fig. Il y a des affections morales qui ne se guérissent jamais.

— Être en voie de guérison. Son mal se guérit.

— Pouvoir être guéri. C'est une maladie qui ne se guérit point par de tels moyens.

— Guérir soi. Je me suis guéri par un moyen tout simple. Pauvre chien! sans se plaindre, il se *guérit* lui-même. (Fr. de Neufch.)

L'homme a des yeux perçants pour les défauts d'autrui,
Sans vouloir le guérir de son erreur extrême,
Je borne tous mes soins à me *guérir* moi-même. (***)

— Guérir à soi. Se guérir la jambe. Se guérir le pied. Se guérir la tête.

— Se rendre mutuellement la santé.

— Prov. et fig. *Cela ne me guérira de rien.* Cela ne me servira de rien. || *C'est un saint qui ne guérit de rien.* Homme qui a peu de mérite un peu de crédit, qui ne peut être d'aucun secours. || *Médecin, guéris-toi toi-même.* Il ne faut pas donner d'avis lorsqu'on en a besoin pour soi-même.

GUÉRISON. s. f. (pr. *ghé-ri-zon;* en ital. *guarigione,* dérivé du lat. *guarire,* guérir; on a dit autrefois *guarison*). Avoir guérison. Recouvrement de la santé. Retour à la santé : retour résultant d'une manière plus ou moins évidente, plus ou moins prompte, des moyens de l'art et des efforts de la nature. But définitif de la médecine. La guérison d'un malade. On travaille à sa guérison. Il doit sa guérison à tel médecin. C'est de Dieu seul qu'il doit attendre désormais sa guérison.

— Se dit en parlant des maux, des maladies, qui guérissent naturellement. Soyez tranquille; vous finirez par guérir.

GUÉRISSABLE. adj. des 2 g. Qui peut ou qu'on peut guérir; qui n'est pas incurable. Ce mal est guérissable. || Fig. Le fanatisme et la superstition ne sont pas *guérissables.* (Frédéric II de Prusse.)

GUÉRISSANT. part. prés. invar. du v. Guérir. Qui guérit. Des médecins guérissant tous leurs malades. Des remèdes guérissant telles et telles maladies.

GUÉRISSANT, ANTE. adj Qui a la propriété de guérir. Ce n'est qu'après avoir longtemps souffert des maladies, que les hommes ont pu imaginer d'en rechercher et d'en éviter les causes. Il n'en est pas de même de la médecine curative ou *guérissante,* de celle qui s'occupe à dissiper les maladies. (Montèg.)

GUÉRISSEUR, EUSE. s. Celui ou celle qui guérit.

— Par antiphr. Empirique, charlatan. Les guérisseurs qui infestent nos campagnes. Ces *guerisseurs* de hasard, ces singes de médecins. (Le Sage.) Vous savez que j'ai peu de foi aux grands *guérisseurs.* (J.-J. Rouss.) Si on connaissait mieux quelles sont les ressources de la médecine, on se retrancherait dans une défiance très-grande des *guérisseurs.* (Charb.)

O sagesse des dieux! je te crois très-profonde;
Mais à quels *guérisseurs* as-tu livré le monde? (***)

— C'est à tort, comme on le voit, que Laveaux prétend que ce mot est inusité.

— *Guérisseur de bestiaux.* Homme qui soigne les animaux malades.

— adjectiv. Un médecin guérisseur.

GUÉRITE. s. f. (pr. *ghé-ri-te;* du celt. *guérit, guer,* habitation, maison; *gueri,* fermer, enclore). Petite loge en bois qui sert de lieu de refuge à une sentinelle. Un boulet de canon atteignit la guérite, et tua la sentinelle.

— Prov. et fig. *Gagner la guerite.* S'enfuir.

— On dit d'un homme dont les habits sont trop amples et mal faits, qu'*on lui a pris mesure sur une guerite.*

— Se dit aussi d'un petit donjon au haut d'un bâtiment, pour découvrir de loin.

GUERLANDE. s. f. Mar. Pièce qui fortifie la proue et entretient sa rondeur.

GUERLE (Jean-Nicolas-Marie de). Littérateur et poète français, ami de Fontanes et de La Harpe, né à Issoudun en 1766, mort en 1824.

GUERLIN. s. m. Mar. Câble moyen qui sert à remorquer les vaisseaux.

GUERLINGUET. s. m. Mamm. Espèce d'écureuil.

GUERNESEY. Géogr. Ile anglaise sur la Manche, à 4 kil. des côtes de France; 6,000 hab.

GUERPI, IE. adj. *Femme guerpie.* Celle qui est délaissée par la mort de son mari.

GUERPISON. s. m. Anc. cout. Délaissement; abandonnement. || La chose même qui est délaissée.

GUERPISSEMENT. s. m. Anc. cout. Se disait pour Déguerpissement.

GUERPISSEUR. s. m. Se disait de Celui qui abandonne, qui délaisse.

GUERRE. s. f. (pr. *ghèr-re;* du celt. *ger,* guerre; d'où le bas lat. *guerra*). Lutte armée entre deux ou plusieurs Etats; série d'actes violents par lesquels une puissance cherche à faire prévaloir, contre une autre puissance, des prétentions justes ou injustes. Gens de guerre. Le métier de la guerre. Les lois de la guerre. Ruse de guerre. Munitions de guerre. Préparatifs de guerre. Machine de guerre. Place de guerre.

seau de guerre. Bâtiment armé en guerre. Guerre étrangère, impie. Guerre de terre, de mer, de campagne, d'indépendance, d'extermination. Guerre longue, sanglante, acharnée, affreuse, furieuse, horrible, longue, continuelle, cruelle, homicide, meurtrière, inhumaine, inexorable, impie, sacrilége, funeste, menaçante, déclarée, cachée, allumée, éteinte, innocente, légitime. Les malheurs, les horreurs, les ravages de la guerre. Les hasards, les chances, les fruits de la guerre. Les vicissitudes de la guerre. Les périls de la guerre. Les honneurs de la guerre. Le métier de la guerre. Les lois de la guerre. Les feux, les brandons, les torches, le flambeau de la guerre. Les fureurs de la guerre. Le démon de la guerre. La guerre, art de dépeupler la terre. La guerre, le grand art des héros, l'art de ranger des bataillons armés. Les belliqueux travaux de la guerre. Les fatigues, les fureurs, les cruelles extrémités de la guerre. Avoir guerre. Avoir, aimer, savoir, entendre, connaître, soutenir, faire, déclarer la guerre. Fomenter, susciter, provoquer, entreprendre, soutenir, éviter la guerre. Entretenir la guerre. Ces deux princes, ces deux nations se font la guerre. Allumer la guerre dans un Etat. Faire la guerre à feu et à sang. Porter la guerre dans un pays. Cette province devint le théâtre, le foyer de la guerre. Le feu de la guerre est en tel endroit, en tel pays. Les rois ne doivent jamais entreprendre la *guerre,* qu'elle ne soit juste, nécessaire. (Delille.) Alexiowitz ne faisait la *guerre* que pour ses intérêts. (Volt.) Le métier de la parole ressemble en une chose à celui de la *guerre.* (La Bruy.) L'art de la *guerre* est comme celui de la médecine, meurtrier et conjectural. (Volt.) C'est un parti sage à la *guerre* de se tenir sur la défensive, mais ce n'est pas le plus brillant. (La Rochef.) Les *guerres* commencent par l'ambition des princes, et finissent par le malheur des peuples. (Barth.) La *guerre* est le tribunal des rois; les victoires ou les défaites sont ses arrêts. (Rivarol.) La reine Elisabeth répétait souvent : la *guerre* est un procès qui ruine ceux même qui le gagnent. (***) Qui n'est pas bien armé ne fait pas bien la *guerre.* (F. de Neuch.)

Quand un peuple asservi combat ses oppresseurs,
Aussi bien que la paix, la *guerre* a ses faveurs.
(CHÉNIER.)

Quelque avantage, ami, qu'on cherche dans la *guerre,*
Compense-t-il les maux qu'elle apporte à la terre?
(LEMIERRE.)

On cabale à la cour, à l'armée, au parterre;
Dans Londres, dans Paris, les esprits sont en *guerre.*
Ils y seront toujours. . . . (VOLTAIRE.)

— La connaissance des règles qu'il faut suivre, des moyens qu'on doit employer pour faire la guerre avec avantage. Avoir le génie de la guerre. Bien savoir, bien comprendre, bien faire la guerre.

— *Faire bonne guerre.* Agir conformément aux lois de la guerre. Garder dans la guerre toute la clémence et l'urbanité que les lois de la guerre permettent.

Je n'ai pour ennemis que ceux du bien commun;
Je leur fais bonne *guerre* et n'en proscris pas un
(CORNEILLE.

— Fig. Se conformer aux lois des bienséances et de l'honnêteté, causer sans supercherie dans la discussion des intérêts qu'on a à démêler avec quelqu'un, bien qu'on argumente contre lui avec chaleur. Faire bonne guerre à quelqu'un. Il lui a fait bonne guerre.

— *Nom de guerre.* Nom que prenait autrefois un soldat en s'enrôlant. Son nom de guerre est la Valeur.

— Fig. et en mauvaise part. Prendre un nom supposé pour en cacher un véritable. Il avait pris un nom de guerre.

— *Obtenir les honneurs de la guerre.* Se dit d'une garnison assiégée qui, vaincue après une longue et honorable résistance, obtient de sortir de la ville ou de la place qu'elle défendait, avec armes et bagages. Cette garnison valeureuse obtient les honneurs de la guerre. || Fig. Avoir l'avantage, obtenir tout le succès de la discussion contradictoire. A lui les honneurs de la guerre dans cette circonstance. Il est sorti de ce débat avec les honneurs de la guerre.

— *Guerre civile, guerre intestine.* Guerre qui s'allume entre les citoyens d'un même Etat.

— *Petite guerre.* Guerre simulée, où l'on ne tire qu'à poudre, pour exercer des troupes. Faire honneur à quelque personnage éminent; quelquefois pour lui être seulement agréable. || Fig. Dispute ou querelle feinte. Entre amis la petite guerre est souvent agréable. Ces messieurs ont fait la petite guerre pour le divertissement de la compagnie.

— *Aller à la petite guerre.* Aller butiner chez l'ennemi.

— *Guerres puniques.* Lutte de Rome et de Carthage; le plus grand événement du monde ancien, qui se termina par le triomphe de Rome sur sa rivale.

— *Guerre sacrée.* Nom commun dans l'antiquité à trois expéditions belliqueuses dont la défense du temple d'Apollon, situé à Delphes, fut le prétexte ou l'objet. Cette guerre dura 10 ans.

— Hist. *Guerre sainte.* Se dit de la guerre à laquelle Aboubecr appela les fidèles pour convertir à l'islamisme le peuple de Syrie. La guerre sainte dura sans interruption 23 ans, et soumit aux Arabes la Syrie, l'Egypte et la Perse. || *Guerres de religion.* Celles que les dissensions religieuses allument dans un pays.

— Féod. *Guerre de roi.* Guerre suspensive de toutes les guerres particulières. || *Guerre*

que le duc d'Orléans (Louis XII) fit contre la cour durant la minorité de (1485). *Guerre des trois Henri.* La guerre qui éclata en 1486 entre Henri de Valois, roi de France; Henri de Bourbon, roi de Navarre, et Henri, duc de Guise.

— *Guerre de sept ans* (de 1756 à 1762). Guerre à laquelle la Prusse alliée à l'Angleterre et commandée par Frédéric II, doit d'être devenue puissance du premier ordre.

— *Guerre de trente ans* (de 1618 à 1648). Leurs causes éloignées remontent à la réforme du XVIe siècle et à la paix religieuse conclue à Augsbourg en 1555. Elle se compose de quatre périodes.

— *Guerre de la succession.* V. SUCCESSION.

— Fig. *Guerre de plume.* Attaques réciproques par la voie de la presse, entre deux ou plusieurs écrivains. Il y aura plus de bruit que de mal, car c'est une guerre de plume. || *Guerre ouverte.* Inimitié déclarée. Longtemps ennemis secrets, les voilà maintenant en guerre ouverte.

— Par extens. Toute espèce de débat, de démêlé, d'attaque, de lutte morale. Cet homme est toujours en guerre avec ses voisins.

— Fig. *Faire la guerre à.* Suivi d'un nom de chose. Poursuivre avec acharnement. || Invoquer les principes de la raison, de l'expérience, contre la fougue des passions, des systèmes et des préventions. J'ai fait la guerre à son système. On ne saurait trop faire la guerre aux passions de la jeunesse. La *guerre* la plus nécessaire et la plus légitime, c'est celle qu'on fait à ses passions. (S. Dubay.)

— Fig. *Faire la guerre à quelqu'un de quelque chose.* L'en plaisanter amicalement. Je lui ai fait la guerre de ce qu'il fréquentait cette maison.

— Fig. et fam. *Faire la guerre aux mots.* Critiquer minutieusement le style d'un ouvrage, en prose ou en vers. || *Faire la guerre avec quelqu'un.* Servir avec lui dans les armées de la même nation, du même souverain. || *Faire la guerre à l'œil.* Observer les démarches de quelqu'un; épier tout ce qui se passe pour en tirer avantage. || *Faire une chose de guerre lasse.* Agir contre son gré. Après beaucoup de patience, de discussion, pour amener quelqu'un à son avis, pour le ranger de son bord, pour le persuader de faire ou de ne pas faire une chose, en ne cédant qu'à l'importunité, au temps, à la lassitude. Il m'a tellement obsédé, que, de guerre lasse, j'ai dû le laisser faire à sa guise, j'ai dû lui céder la place, abandonner mon projet, etc.

— *Être en guerre avec.* Il est en guerre avec ses voisins.

— Poét. *Faire la guerre aux habitants de l'air, des forêts.* Chasser.

Jusqu'à ce jour, Ascagne, à la *guerre* des bois
Avait borné l'honneur de ses jeunes exploits. (DEL.)

. ... D'un plomb qui suit l'œil et part avec l'éclair,
Je fais la *guerre* aux habitants de l'air. (ID.)

— Fig. Faire la guerre aux choses nuisibles. L'agriculteur vingt fois a fait la *guerre* aux herbes. (Lalanne.)

— Se dit aussi des animaux qui en poursuivent d'autres pour en faire leur proie. Le loup fait la guerre aux brebis. Le renard fait la guerre aux poules.

— Prov. et fig. *A la guerre comme à la guerre.* En certaines occasions, il faut supporter certaines privations, savoir se priver de bien des choses. Nous serons mal logés, mal nourris, mais à la guerre comme à la guerre. || *La guerre est cause des troubles.* Se dit d'un accident qu'on ne peut expliquer. || *On ne fait la guerre que pour faire enfin la paix.* Il faut toujours finir par s'accorder. || || *Qui veut la paix, se prépare à la guerre.* Il faut se tenir toujours sur ses gardes. || *Il n'y a si grande guerre qu'il n'en échappe.* Il reste encore des chances de salut pour quelques-uns de ceux qui se trouvent au milieu des plus grands désastres. || *Qui terre a, guerre a.* Quand on a du bien ou du pouvoir, on est en butte aux procès ou aux envieux. || *Guerre et pitié ne s'accordent pas ensemble.* A la guerre, on a peu de pitié, et même il serait quelquefois dangereux d'en avoir. || *La guerre nourrit la guerre.* Les prises sur l'ennemi servent à l'entretien d'une armée.

— Fig. *Y aller de bonne guerre.* Agir ou parler sérieusement, sans détour ni supercherie. J'irai de bonne guerre. Cet avocat y allait de bonne guerre. || *Moitié guerre, moitié marchandise.* Obtenir une chose, moitié de gré, moitié de force. J'ai obtenu son consentement, *moitié guerre, moitié marchandise.*

— Fig. et fam. *Cela est de bonne guerre.* Cela est conforme aux usages de la guerre, c'est-à-dire, permis entre gens d'opinion, d'intérêt ou de caractère opposé, qui ont l'usage du monde, et qui savent conserver leurs avantages sans blesser aucune des bienséances sociales.

— Poét. En parlant des ravages exercés par les éléments, les maladies. Les éléments nous avaient fait la guerre.

La peste, s'il faut l'appeler par son nom,
Faisait aux animaux la *guerre.* (LA FONT.)

— Fig. *Jeu de la guerre.* Beaucoup plus compliqué que celui des échecs, mais présentant une image assez exacte des différentes actions d'une campagne. || Certaine manière de jouer au billard.

— Myth. On dépeint la Guerre, ainsi que Bellone, armée à l'antique, un casque en tête et la lance à la main. La *Guerre* au front d'airain. (Homère.)

La Guerre aux pieds d'airain, l'inexorable *Guerre,*
Soudain parmi la *guerre,* amante du carnage,
Qui de l'or et du fer fait un barbare usage.
(DESAINTANGE.)

— Myth. La guerre, considérée comme ayant la paix pour but, est figurée par Mars, tenant de la main droite une lance, et de la gauche un caducée. Auguste ferme enfin le temple de la Guerre.

— Admin. *Le département de la Guerre.* Le ministère, les bureaux de ce département. Il travaille à la Guerre. Chef de bureau, commis à la Guerre.

— *Dépôt général de la Guerre.* Une des institutions les plus curieuses qui dépendent du ministère de la guerre, à Paris. Ses archives remontent jusqu'au règne de Henri IV. Fondé en 1688, sous le ministère de Louvois, il ne fut administré avec ordre qu'à partir de 1733.

GUERREDON ou **GUERDON.** s. m. (du gr. κέρδος, gain, ou de l'allem. *werdung,* estimation de prix). Se disait pour Loyer, salaire, présent, récompense.

GUERREDONNABLE ou **GUERDONNA-BLE.** adj. Se disait pour Digne de récompens

GUERREDONNEMENT ou **GUERDONNE-MENT.** s. m. Se disait pour Récompense.

GUERREDONNER ou **GUERDONNER** v. a. 1re conj. Se disait pour Salarier, récompenser, remercier.

GUERREDONNEUR ou **GUERDONNEUR** s. m. Se disait de celui qui récompense, bienfaiteur.

GUERRIER, IÈRE. adj. (pr. *ghèr-rié;* ra *guerre*). Qui appartient à la guerre, qui est pr pre à la guerre, qui fait la guerre, qui ain la guerre. Se dit des personnes et des chose Nations guerrières. Actions guerrières. Exploi guerriers. Travaux guerriers, Ame, humer guerrière. Courage guerrier. Audace guerrièr Fureur guerrière. Elle peint de bourgeons sc visage *guerrier.* (Boil.) Prince, ce feu *guerri* qu'en vous on voit paraître. (Id.) Charles X *guerrier* comme ses ancêtres, fut plus abso qu'eux. (Volt.) Quelque chose de voluptueu de religieux et de *guerrier,* semblait respir dans ce magnifique édifice. (Chateaub.)

Voyez ce fier coursier, noble ami de son maître,
Son compagnon *guerrier,* son serviteur champêtre.
(DELILLE.)

Peut-être de ses dents la semence *guerrière*
Fut-elle de nos maux la semence première. (DESAIN

— *Avoir l'air guerrier, la mine guerrièr* Avoir l'air, la contenance d'un homme de guerr

— subst. Celui qui fait la guerre, qui aime guerre. C'est un grand guerrier. Je comptais peine dix-sept chutes de feuilles, lorsque je ma chais avec mon père, le *guerrier* Outalissi, cont les Muscogulges. (Chateaub.) Il remonta Meschacebé jusqu'au Natchez, et demanda être reçu *guerrier* de cette nation. (Id.)

J'aurais trop de regret si quelque autre *guerrier*
Au rivage troyen arrivait le premier. (RACINE.)

— Se dit aussi quelquefois au féminin, e parlant d'une amazone. La vaillante *guerrièr* (Acad.) La déesse *guerrière.* (Boil.)

— En poésie et dans le style soutenu, Solda Il rassemble autour de lui ses guerriers.

— Prov. *Un guerrier doit avoir assaut d levrier, fuite de loup et défense de sanglier* faut attaquer hardiment, se retirer lentemen et se défendre avec vigueur.

— Antiq. *Caste des guerriers.* Dans l'hi toire d'Egypte, La caste des propriétaires des défenseurs du sol, dans le sein de laquel le roi était choisi par les prêtres.

— Syn. comp. GUERRIER. BELLIQUEUX. MAR TIAL. MILITAIRE. V. MILITAIRE.

GUERROYANT. part. prés. invariable d v. Guerroyer. Qui guerroie. Des gens gue royant sans cesse.

GUERROYANT, ANTE. adj. (rad. *guerre* Qui aime à guerroyer. Une humeur guerroyant

GUERROYER. v. n. 1re conj. On conserve l dans toute la conjugaison, ou on le remplac par *i* devant une syllabe muette. *Je guerro* ou *guerroie, tu guerroyes* ou *guerroies,* et Faire la guerre. Il aime à guerroyer.

— v. a. Faire la guerre contre quelqu'u Omiss. des dict. Les feudistes reconnaissent vassal le droit de renoncer à l'hommage, de d fier, même de *guerroyer* son seigneur. (Michelet

GUERROYEUR. s. m. Celui qui aime à gue royer. Fam.

GUERZE. s. m. Metrol. Mesure de longue employée en Perse. Le guerze royal vaut, 0,716 Le guerze commun, 0,6303.

GUET. s. m. (du celt. *gueta, guetta, gaitt* garde). Action d'observer, d'épier ce qui passe, ce qui se fait. Etre au guet. Avo l'œil au guet. Faire le guet. Aie aussi l'œil *guet,* Nérine, et prends bien garde qu'il vienne personne. (Mol.)

Il voit notre galante pie
Du coin de l'œil faisant le *guet,*
Prendre à son bec la pièce de monnaie. (LAMOTT

— Se dit en parlant de quelques animaux. chat est au guet d'une souris. Ce chien aboie propos, il est de très-bon guet. Le peuple *de bonne guette;* mais *guette,* dans ce sens, un barbarisme.

— Anc. cout. *Droit de guet.* Droit que l' payait en temps de guerre, pour garantir biens contre les dévastations de l'armée.

— Anc. législ. *Guet de mer.* Obligation i posée aux habitants des côtes, de faire des p

de mer subsistait en temps de paix comme temps de guerre.

— Féod *Guet et garde.* Droit qui obliges les vassaux à faire le guet dans le château. droit fut changé en redevance en argent.

— Hist. milit. Surveillance qu'on exerce, pe dant la nuit, dans une place de guerre po prévenir les surprises de l'ennemi, ou dans u ville pour le maintien du bon ordre. Dans ce ville, ce sont les bourgeois qui font le guet. Troupe chargée de cette surveillance. Gue pied. Guet à cheval. On cria au guet. L'origi du guet de Paris remonte à la plus haute an quité. A l'avénement de Louis XIV, le g n'était encore composé que de cent arche (Dufey.) || Soldat placé en sentinelle pour fa le guet. Poser le guet. || Détachement des gar du corps qui demeurait, la nuit, près de la p sonne du roi pour le garder. || *Chevalier guet.* Chef de la compagnie du guet; comma dant des archers du guet. || *Mot du guet.* M

GUERREDONNABLE ou **GUERDONNABLE**. adj. Se disait pour Digne de récompense.

GUERREDONNEMENT ou **GUERDONNEMENT**. s. m. Se disait pour Récompense.

GUERREDONNER ou **GUERDONNER**. v. a. 1re conj. Se disait pour Salarier, récompenser, remercier.

GUERREDONNEUR ou **GUERDONNEUR**. s. m. Se disait de celui qui récompense, du bienfaiteur.

GUERRIER, IÈRE. adj. (pr. *ghèr-rié*; rad. *guerre*). Qui appartient à la guerre, qui est propre à la guerre, qui fait la guerre, qui aime la guerre. Se dit des personnes et des choses. Nations guerrières. Actions guerrières. Exploits guerriers. Travaux guerriers, Ame, humeur guerrière. Courage guerrier. Audace guerrière. Fureur guerrière. Elle peint de bourgeons son visage *guerrier*. (Boil.) Prince, ce feu *guerrier* qu'en vous on voit paraître. (Id.) Charles XI, *guerrier* comme ses ancêtres, fut plus absolu qu'eux. (Volt.) Quelque chose de voluptueux, de religieux et de *guerrier*, semblait respirer dans ce magnifique édifice. (Chateaub.)

Voyez ce fier coursier, noble ami de son maître,
Son compagnon *guerrier*, son serviteur champêtre.
(Delille.)

Peut-être de ses dents la semence *guerrière*
Fut-elle de nos maux la semence première. (Desaint.)

— *Avoir l'air guerrier, la mine guerrière.* Avoir l'air, la contenance d'un homme de guerre.

— subst. Celui qui fait la guerre, qui aime la guerre. C'est un grand guerrier. Je comptais à peine dix-sept chutes de feuilles, lorsque je marchais avec mon père, le *guerrier* Outalissi, contre les Muscogulges. (Chateaub.) Il remonta le Meschacebé jusqu'au Natchez, et demanda à être reçu *guerrier* de cette nation. (Id.)

J'aurais trop de regret si quelque autre *guerrier*
Au rivage troyen arrivait le premier. (Racine.)

— Se dit aussi quelquefois au féminin, en parlant d'une amazone. La vaillante *guerrière*. (Acad.) La déesse *guerrière*. (Boil.)

— En poésie et dans le style soutenu, Soldat. Il rassemble autour de lui ses guerriers.

— Prov. *Un guerrier doit avoir assaut de levrier, fuite de loup et défense de sanglier* Il faut attaquer hardiment, se retirer lentement, et se défendre avec vigueur.

— Antiq. *Caste des guerriers.* Dans l'histoire d'Egypte, La caste des propriétaires et des défenseurs du sol, dans le sein de laquelle le roi était choisi par les prêtres.

— Syn. comp. GUERRIER. BELLIQUEUX. MARTIAL. MILITAIRE. V. MILITAIRE.

GUERROYANT. part. prés. invariable du v. Guerroyer. Qui guerroie. Des gens guerroyant sans cesse.

GUERROYANT, ANTE. adj. (rad. *guerre*). Qui aime à guerroyer. Une humeur guerroyante.

GUERROYER. v. n. 1re conj. On conserve l'*y* dans toute la conjugaison, ou on le remplace par *i* devant une syllabe muette. *Je guerroye* ou *guerroie*, *tu guerroyes* ou *guerroies*, etc. Faire la guerre. Il aime à guerroyer.

— v. a. Faire la guerre contre quelqu'un. Omiss. des dict. Les feudistes reconnaissent au vassal le droit de renoncer à l'hommage, de défier, même de *guerroyer* son seigneur. (Michelet.)

GUERROYEUR. s. m. Celui qui aime à guerroyer. Fam.

GUERZE. s. m. Metrol. Mesure de longueur employée en Perse. Le guerze royal vaut, 0,7165. Le guerze commun, 0,6303.

GUET. s. m. (du celt. *gueta, guetta, gaitta*, garde). Action d'observer, d'épier ce qui se passe, ce qui se fait. Etre au guet. Avoir l'œil au guet. Faire le guet. Aie aussi l'œil au *guet*, Nérine, et prends bien garde qu'il ne vienne personne. (Mol.)

Il voit notre galante pie
Du coin de l'œil faisant le *guet*,
Prendre à son bec la pièce de monnaie. (Lamotte.)

— Se dit en parlant de quelques animaux. Ce chat est au guet d'une souris. Ce chien aboie à propos, il est de très-bon guet. Le peuple dit *de bonne guette;* mais *guette*, dans ce sens, est un barbarisme.

— Anc. cout. *Droit de guet.* Droit que l'on payait en temps de guerre, pour garantir ses biens contre les dévastations de l'armée.

— Anc. législ. *Guet de mer.* Obligation imposée aux habitants des côtes, de faire des pa- [illegible] de mer subsistait en temps de paix comme en temps de guerre.

— Féod *Guet et garde.* Droit qui obligeait les vassaux à faire le guet dans le château. Ce droit fut changé en redevance en argent.

— Hist. milit. Surveillance qu'on exerce, pendant la nuit, dans une place de guerre pour prévenir les surprises de l'ennemi, ou dans une ville pour le maintien du bon ordre. Dans cette ville, ce sont les bourgeois qui font le guet. || Troupe chargée de cette surveillance. Guet à pied. Guet à cheval. On cria au guet. L'origine du guet de Paris remonte à la plus haute antiquité. A l'avénement de Louis XIV, le *guet* n'était encore composé que de cent archers. (Dufey.) || Soldat placé en sentinelle pour faire le guet. Poser le guet. || Détachement des gardes du corps qui demeurait, la nuit, près de la personne du roi pour le garder. || *Chevalier du guet.* Chef de la compagnie du guet; commandant des archers du guet. || *Mot du guet.* Mot qu'on donnait à ceux qui faisaient le guet, pour qu'ils pussent se reconnaître. C'était la même chose qu'aujourd'hui *mot d'ordre.*

— Fig. et fam. *Il se sont donné le mot du guet.* Ils sont de concert et d'intelligence ensemble. On dit aujourd'hui : *Ils se sont donné le mot d'ordre*, ou simplement *le mot.*

GUÉTABLE. adj. des 2 g. (rad. *guet*). Anc. cout. Qui est passible de faire guet et garde au château du seigneur. || Qui est passible de payer le droit de guet et garde.

GUET-APENS, ou mieux **APPENS**. s. m. (du fr. *guet*, et du lat. *appensus*, pendu, suspendu, attaché). Le guet-apens consiste à attendre dans un ou divers endroits un individu, soit pour l'assassiner, soit pour l'outrager. Ce n'est pas un duel, c'est un guet-apens. Il fut tué de guet-apens. L'Académie et plusieurs lexicographes écrivent *apens* avec un seul *p*, malgré l'étymologie. Il est vrai que M. Landais, qui est de ce nombre, le fait dériver de *à penser*, parce que sans doute il a trouvé que c'est un guet auquel on doit penser. Que c'est ingénieux! Il n'est que M. Landais pour trouver de si jolies choses. D'autres écrivent *guet-à-pens*, en trois mots, ou encore, *guet-à-pan*. Voyez un peu si cette dernière orthographe, que ne justifie même aucune des étymologies supposées de cette expression, n'est pas faite à plaisir pour augmenter l'embarras!

— Fig. Dessein prémédité de nuire. C'est une affaire qu'il m'a faite de guet-apens.

GUÊTRE. s. f. (du bas breton *gueltrou*). Chaussure qui couvre la jambe, le dessus du soulier, et quelquefois le dessus du genou, et qui se ferme sur le côté avec des boutons. Guêtre de cuir, de drap. Porter des guêtres Boutonner ses guêtres. Moi, je trouve qu'il n'y a rien de si commode que de ne se botter qu'avec des *guêtres*. (Dancourt.)

Guêtres, bâton,
Et havre-sac sont d'un demi-fripon,
Comme l'on sait, l'uniforme ordinaire. (La Font.)

— Fig. et pop. *Tirer ses guêtres.* S'enfuir. Ce voleur après avoir enlevé plusieurs objets tira ses guêtres. || *Laisser ses guêtres quelque part.* Y mourir. L'action fut chaude, et plus d'un y laissa ses guêtres. || *Il est venu en guêtres à Paris.* Il est parti de très-bas pour faire une grande fortune.

GUÊTRÉ, ÉE. part. pass. du v. Guêtrer. S'empl. adjectiv.

— Iron. *Etre bien guêtré.* Avoir ses bas sur les talons. La voilà bien guêtrée.

GUÊTRER. v. a. 1re conj. Mettre des guêtres à quelqu'un. Domestique qui guêtre son maître. || SE GUÊTRER. v. pron. Mettre ses guêtres. Je me guêtrais quand il est arrivé. Peu usité.

GUÊTRIER, IÈRE. s. Techn Celui, celle qui fait des guêtres. Le guêtrier du régiment.

GUÊTRON. (dimin. de *guêtre*). Cost. Petite guêtre, guêtre courte.

GUETTARDE. s. f. Bot. Genre de la famille des rubiacées, tirant son origine de l'Amérique et des Indes. Elle a ses fleurs disposées en corymbes sur de longs pédoncules axillaires.

GUETTARDÉ ou **GUETTARDACÉ, ÉE**. Bot. Qui ressemble à une guettarde. || GUETTARDÉES. s. f. pl. Famille de plantes, qui a pour type le genre guettarde. || On dit aussi Une guettardée.

GUETTE. s. f. Charp. Demi-croix de Saint-André, posée en contre-fiche dans les pans de bois de charpente.

— Poteau de pan de bois qui est incliné de deux ou trois fois son épaisseur.

GUETTÉ, ÉE. part. pass. du v. Guetter. S'empl. adject. La souris guettée. Un oiseau guetté.

Le voleur tourne tant, qu'il entre en lieu *guetté*,
Le dépeuple, remplit de meurtres la cité. (La Font.)

GUETTER. v. a. 1re conj. (rad. *guet*). Épier à dessein de surprendre, de nuire. Les voleurs le guettaient pour le dévaliser. On le prit sur le fait, car on le guettait. Le chat guette la souris. On sait tous les endroits où il va, on le guette.

— Fig. et fam. Attendre quelqu'un sans qu'il le sache. On le guettait au passage. Il guettait son débiteur pour lui demander de l'argent.

— *Guetter l'occasion, l'instant, le moment de faire une chose.* Se tenir prêt à saisir l'occasion de faire une chose.

— Vén. *Guetter le relevé.* Attendre le mo- [illegible] pour partir.

GUETTEUR, EUSE. s. Celui, celle qui guette. || Particulièrement, Employé qui se tient dans le beffroi d'une ville, pour annoncer par le son d'une cloche l'arrivée des troupes, un incendie, etc.

— Mar. Homme qui se tient sur les côtes pour signaler les bâtiments qui paraissent au large, et indiquer leurs manœuvres.

GUETTON. s. m. (diminut. de *guette*). Charp. Petite guette qui se met sous les appuis des croisées. || Exhaussement que l'on met sous les sablières de l'entablement, sous les linteaux des portes, etc.

GUEULARD, ARDE. s. des 2 g. (rad *gueule*). Celui, celle qui parle beaucoup et fort haut. C'est un vrai gueulard. Une grande gueularde Très-familier.

— Anc. art milit. s. m. Espingole. || On le dit encore aujourd'hui d'un pistolet dont la gueule est fort évasée.

— Techn. Partie supérieure d'un haut fourneau.

— Manég. Cheval qui obéit difficilement à la bride, et qui a l'habitude d'ouvrir souvent la bouche. || adjectiv. *Cheval gueulard.*

GUEULE. s. f. (du lat. *gula*, bouche). La bouche, dans la plupart des animaux carnassiers et des poissons. La gueule d'un chien, d'un loup, d'un lion. Le lion emportait sa proie dans sa gueule. La gueule d'un serpent, d'un crocodile, d'un requin. Le chien féroce armé de trois *gueules* sanglantes. (Dulard.)

De rage et de douleur le monstre bondissant,
Se roule, et leur présente une *gueule* enflammée,
Qui les couvre de feu, de sang et de fumée. (Rac.)

D'un limier haletant au moment qu'il aboie,
Le trait perce la *gueule* et se trompe de proie.
(Desaintange.)

Soudain les crins dressés et mugissant de joie,
Ouvre une *gueule* immense, arrive sur sa proie.
(Delille.)

— Se dit populairement et bassement en parlant des personnes. Il a une vilaine gueule. Il a la gueule fendue jusqu'aux oreilles. Mentir par sa gueule.

— Fig. et pop. *Gueule fraîche.* Personne de bon appétit et toujours prête à manger. || *En un tour de gueule.* Se dit en parlant d'un animal qui mange quelque chose avec promptitude et voracité. Ce chien a mangé sa pâtée en un tour de gueule. || *Il a la gueule morte.* En parlant d'un médisant, d'un fanfaron, d'un grand parleur qui est réduit au silence. || *Mots de gueule.* Paroles sales, déshonnêtes. || *Donner sur la gueule à quelqu'un, lui paumer la gueule.* Lui donner un soufflet, lui donner un coup de poing sur le visage. || *Il n'a que de la gueule.* C'est un grand hableur. || *Cet homme a la gueule ferrée.* Il a sans cesse l'injure à la bouche. Il mange avidement des mets très-chauds.

— Prov. et fig. *Venir la gueule enfarinée.* Venir avec une sotte confiance, inconsidérément. || *Etre fort en gueule.* Parler beaucoup, avoir la répartie prompte et peu mesurée.

. . . Vous êtes, ma mie, une fille suivante
Un peu trop forte en *gueule* et fort impertinente.
(Molière)

— *Mettre, laisser quelqu'un à la gueule du loup.* Exposer, abandonner quelqu'un à un péril certain. || *La gueule du juge en pètera, il faut que la gueule du juge en pète.* Se dit en parlant d'une affaire dans laquelle on ne veut point d'accommodement, et qu'on veut faire juger. || *Un ménage a la gueule bien grande.* L'entretien d'un ménage est fort coûteux.

— Fig. On l'a dit pour Gourmandise. *La gueule tue plus de gens que l'épée.* || *La science de la gueule.* L'art culinaire.

— Hist. A signifié Bourse, vraisemblablement parce que la mode du temps avait donné au fermoir des aumônières la forme d'une gueule. Le filleul d'un prévôt de Paris fut prévenu d'un larcin, et d'avoir renié une *gueule* de deniers. (***) Cette acception est tout à fait oubliée dans les Dictionnaires.

— Vén. *Chasser de gueule.* Se dit du chien qui aboie pour attirer le reste de la meute, quand il est sur la voie.

— Par anal., L'ouverture de plusieurs choses. La gueule d'un four, d'un canon, d'une cruche. Charger un canon jusqu'à la gueule.

— Archit. *Gueule droite* et *gueule renversée.* Les deux parties de la cimaise qui forment un membre dont la forme est une *s*.

— Bot. Se dit de la fleur de certaines plantes, composée de deux lèvres qui forment une espèce de gueule. Fleur en gueule. Linné a confirmé la possibilité de la transformation des parties des végétaux sur le même individu, en parties d'espèces différentes, par l'exemple d'une fleur en *gueule* de la linaire qui se métamorphose en monopétale. (B. de St-P.)

GUEULE-BÉE. s. f. Hydraul. Décharge d'un bassin supérieur qui fournit une nappe à un réservoir. || Un tonneau à gueule-bée est un tonneau défoncé par un bout.

GUEULE-DE-LOUP. s. f. Bot. Plante très-commune dans les jardins.

— Mar. Nom de la coupe angulaire des accords qu'on emploie à étayer les levées d'un grand bâtiment en construction.

— Technol. Entaille angulaire faite dans l'extrémité d'une pièce de bois, pour qu'elle puisse embrasser l'angle plan de deux faces adjacentes d'une autre pièce.

GUEULE-DE-RAIE. s. f. Mar. Nœud qu'on [illegible] d'un palan, lorsqu'il est employé à rider.

GUEULE-DE-SOURIS. s. f. Conchyl. Nom marchand d'une espèce de moule.

GUEULÉE. s. f. Ce qui tient dans la gueule d'un animal. || Pop. Une bouchée.

— Pop. Paroles déshonnêtes et sales. Il a dit beaucoup de gueulées.

GUEULE-NOIRE. s. f. Hortic. Fruit de l'airelle myrtile, qui noircit les lèvres quand on le mange.

GUEULER. v. n. 1re conj. (rad. *gueule*). Crier très-haut. Cet avocat ne dit rien qui vaille, il ne fait que gueuler. Après qu'il eut longtemps gueulé. Bas.

— v. a. Chass. En parlant d'un lévrier qui saisit le lièvre avec sa gueule. Ce chien gueule très-bien son lièvre.

GUEULES. s. m. pl. (du pers. *gul*, rose). Blas. Signe adopté comme expression de la couleur rouge. Le champ de gueules est le plus distingué dans la hiérarchie héraldique : il n'appartient qu'aux maisons souveraines. L'écusson de la maison de Bourbon est un champ de gueules. *Gueules* est donc synonyme de *rouge*. L'émail de gueules est figuré par des lignes ou hachures très-rapprochées et un pal, c'est-à-dire, du chef à la pointe. Porter de gueules à la bande d'or.

GUEULETON. s. m. (rad. *gueule*). Grand gala; banquet auquel un grand nombre de personnes sont conviées. Gueuleton électoral Gueuleton patriotique. Ce mot vulgaire ne s'emploie que par dérision.

GUEULETTE. s. f. (diminut. de *gueule*). Verrer. Ouverture faite aux fours de recuisson du verre, pour donner la facilité d'y manœuvrer avec des outils. Les gueulettes de ce four sont trop grandes.

GUEUSAILLE. s. f. (pr. *gueu-za-ye*; rad. *gueux*). Se dit fam. des gens méprisables, fainéants, qui font profession de mendier. Chassez cette gueusaille. Ce n'est que de la gueusaille. L'orgueil et l'insolence abusent quelquefois de ce mot pour l'appliquer à des gens qui ne sont que pauvres et malheureux.

GUEUSAILLER. v. n. 1re conj. (pr. *gueu-za-ié*). Faire métier de gueuser, de mendier. Il pourrait faire quelque chose, et il s'amuse à gueusailler. Bas. et pop.

GUEUSANT. part. prés. du v. Gueuser. Qui gueuse. Des hommes gueusant leur triste existence. Il est de ces poètes qui vont gueusant partout des éloges.

GUEUSANT, ANTE. (pr. *gheu-zan*). adj. Qui a l'habitude de gueuser, qui fait métier de gueuser. C'est un gueux gueusant. Une gueuse gueusante. On ne l'emploie que dans ces expressions.

GUEUSARD. s. m. Gueux, coquin. Cet homme est un gueusard. Fam.

GUEUSE. s. f. Métallurg. Masse prismatique de fer qu'on a coulée dans le sable, au sortir du fourneau de fusion. Couler la gueuse.

— Anc. jeu de billard. *Être en gueuse, avoir de la gueuse.* Se disait lorsque les deux billes sont du même côté de la passe, et que celle du joueur est placée de façon que l'une des branches du fer l'empêche de pousser sa bille en ligne droite sur l'autre, en sorte que pour toucher il est obligé de chercher la bricole.

— Manuf. Petite étoffe de laine qui se fabrique en Flandre, et que l'on appelle plus communément Ricole. || Dentelle très-légère qui se fait de fil blanc.

— Fém. correspondant de *gueux*. V. GUEUX.

GUEUSÉ, ÉE. part. pass. du v. Gueuser. S'empl. adj. Des éloges gueusés de tous côtés.

GUEUSER. v. n. 1re conj. (rad. *gueux*). Demander l'aumône, et en faire un métier. Il s'est mis à gueuser. On le trouva qui gueusait.

Je suis fort peu content du bonhomme François,
Qui crut qu'un vrai chrétien doit *gueuser* dans la rue
(Voltaire

— v. a. Demander. Gueuser son pain.

— Fig. Gueuser des louanges.

Pour moi, je ne vois rien de plus sot, à mon sens,
Qu'un auteur qui partout va *gueuser* des encens.
(Molière.)

GUEUSERIE. s. f. (pr. *gheu-ze-rie*). Indigence, misère. Il y a bien de la gueuserie dans cette province. C'est que tu es un gueux, et ta *gueuserie* rebute tous les partis qui se présentent pour notre fille. (Brueys.)

— Fam. Mendicité. Être adonné à la gueuserie.

— Fig. Chose de vil prix. On disait qu'il y avait de beaux meubles à cette vente, mais ce n'est que de la gueuserie. Il n'a acheté que de la gueuserie. Fam.

GUEUSET. s. m. (diminut. de *gueuse*). Métal. Petite gueuse.

GUEUSETTE. s. f. Techn. Petit godet où les cordonniers mettent le rouge ou le noir dont ils rougissent ou noircissent les souliers.

GUEUX, EUSE. adj. Indigent, qui est réduit à demander l'aumône. Ces gens-là sont si gueux qu'ils n'ont point de pain. Cet homme est fort gueux.

(Ces fous) qui, toujours assignant toujours assignés,
Souvent demeurent *gueux* de vingt procès gagnés.
(Boileau.)

— Qui n'a pas de quoi vivre selon son état, [illegible] gueux. || Dans un sens analogue, Cet homme a un équipage bien gueux, fort gueux.

— Qui se refuse le nécessaire, quoique pouvant se le procurer. Tel est riche avec un arpent de terre; tel est *gueux* au milieu de ses monceaux d'or (J.-J. Rouss.)

— Prov. *Un avare est toujours gueux.* Un avare se refuse le nécessaire. || *Etre gueux comme un rat d'église.* Etre extrêmement gueux. On dit dans le même sens, *Etre gueux comme un peintre.*

— Fig. Archit. *Cette corniche est gueuse.* Elle trop dénuée d'ornements.

— subst. Celui qui est indigent, pauvre.

Des *gueux* chantons la louange,
Que de *gueux* hommes de bien;
Il faut qu'enfin l'esprit venge
L'honnête homme qui n'a rien.
Les *gueux*, les *gueux*,
Sont des gens heureux,
Ils s'aiment entre eux,
Vivent les *gueux*! (Béranger)

— Par extens. et en mauvaise part, Coquin, fripon. Ne vous fiez pas à cet homme-là, c'est un gueux. Défiez-vous de ce gueux. Ce sont des gueux capables des actions les plus viles et les plus basses.

— *C'est un vrai gueux.* Un gueux de profession. || *Mener une vie de gueux.* Mendier par fainéantise.

— Fam. *C'est un gueux revêtu.* Un homme de rien qui a fait fortune, et qui est insolent.

Mais lui qui fait ici le régent du Parnasse,
N'est qu'un *gueux* revêtu des dépouilles d'Horace.
BOILEAU.

— On dit d'une femme de mauvaise vie, d'une prostituée. *C'est une gueuse, une vieille gueuse.* N'est-ce pas là cette *gueuse* que vous chassâtes hier ? (Brueys.)

— Anc. express. prov. *Gueux fieffé.* Mendiant qui se tenait toujours à la même place.

— Hist. La qualification de *gueux* fut donnée aux gentilshommes flamands confédérés, en 1566, par le comte de Blairmont. Les confédérés s'honorèrent de cette qualification injurieuse, et portèrent une écuelle de bois et une besace, comme marques distinctives. Ils avaient pris pour devise : *Vivent les gueux !* || *Gueux de mer.* Les marins hollandais, qui armèrent à la Brielle, en 1572, pour faire la course contre les Espagnols. || Par opposition. *Gueux de bois.* Les paysans armés qui commencèrent à la même époque à faire la guerre en partisans pour l'indépendance des Provinces-Unies.

— Ornith. Oiseau de mer qui se trouve aux environs de la rivière Saint-Jean, dans la Floride.

— Syn. comp. GUEUX, GUEUSARD. Le *gueusard* est le *gueux* déhonté, celui qui gueusaille, qui a l'habitude de gueuser.

GUEVEI. s. m. Mamm. Petit mammifère ruminant, type du genre antilope.

GUGEME. adj. et s. des 2 g. Géogr. anc. Peuple de la deuxième Germanie, au nord des Ubiens.

GUHR. s. m. Géol. Dépôt de marne, ordinairement calcaire, dans les lieux bas où les eaux l'ont entraînée. Le ghur est employé au marnage des terres.

GUI. s. m. (pr. *ghi* ; mot celt. qui signifie *guérissant tout*). Bot. Plante parasite de la famille des chèvrefeuilles, dont la semence s'attache à l'écorce de certains arbres, tels que le chêne, le pommier, l'aubépine, etc., et dont les feuilles ont une saveur amère et mucilagineuse. Un chapelet de gui de chêne.

Ainsi lorsque l'hiver attriste la nature,
Le *gui* sur un vieux chêne étale sa verdure,
Et l'arbre enorgueilli d'un éclat emprunté
Se couronne d'un fruit qu'il n'a point enfanté.
(CASTEL.)

— Hist. C'était une grande cérémonie chez les Gaulois quand on devait cueillir le gui de chêne, qu'ils regardaient comme sacré. Leur chef montait sur le chêne, coupait le gui avec une faucille d'or, et le premier jour de l'an on le distribuait au peuple comme une chose sainte, en criant : A gui, l'an neuf ! pour annoncer la nouvelle année. Suivant eux, l'eau du gui fécondait les animaux stériles, et offrait un préservatif contre toutes sortes de poisons.

Sur un chêne orgueilleux, des peuples adoré,
Les druides sanglants cueillaient le *gui* sacré ;
Les autels exposaient au culte du vulgaire
De la faveur des cieux ce gage imaginaire. (ROSSET.)

GUI. s. m. Mar. Grande vergue sèche ou arc-boutant qui sert à déployer la ralingue inférieure de la brigantine.

GUI ou **GUIDO D'AREZZO.** Moine bénédictin de l'abbaye de Ponpose, né à Arezzo vers l'an 990. V. ARETIN.

GUI GUI GUI. interj. Mimologisme du gazouillement des petits oiseaux qui n'ont pas quitté le nid.

GUIABARA. s. m. Bot. Arbre qui croît dans l'île de St-Domingue, appelé *uvero* par les Espagnols. Ses feuilles, qui sont très-larges, tiennent lieu de poivre aux habitants du pays.

GUIAGE, GUIDAGE ou **GUIONAGE.** s. m. V. GUIONAGE.

GUIANE. (pr. *ghi-a-ne*). Géogr. Vaste contrée de l'Amérique méridionale, comprise entre l'Orénoque au N. et le fleuve des Amazones au S. Elle occupe une étendue de plus de 300 lieues de côtes sur l'océan Atlantique, et comprend la Guiane espagnole, la Guiane anglaise, la Guiane hollandaise ou Surinam, la Guiane française, la Guiane portugaise ; 500,000 hab.

Séné, al.

GUIBERT (Jacq.-Ant.-Hippolyte, comte de). Maréchal de camp, né à Montauban (Tarn-et-Garonne), le 12 novembre 1743, mort le 6 mai 1790. On l'accusa d'avoir voulu introduire dans les camps l'usage des coups de bâton et autres pénalités d'une sévérité révoltante.

GUIBERT. s. m. Comm. Toile blanche de lin qui se fabrique à Louviers. Elle est ainsi nommée de *Guibert*, qui en fabriqua le premier.

GUIBRE. s. f. Mar. Nom de toute la charpente placée en saillie devant l'étrave d'un bâtiment. On lui donne aussi le nom d'*éperon*. V. ce mot.

GUICCIARDINI (Francesco). Célèbre historien italien, né à Florence le 6 mars 1482, mort à Gratria, le 17 mai 1540.

GUICHET. s. m. (du celt. *owichet*, la moitié supérieure d'une porte qui s'ouvre en deux parties ; corruption du mot *huis*, porte). Archit. Petite porte pratiquée dans une grande. La porte de la ville est fermée, mais le guichet est ouvert. Le guichet d'une prison. On l'amena entre les deux guichets pour traiter d'accommodement avec son créancier.

— Fig. et fam. *Être pris au guichet.* Être pris au moment où l'on allait s'évader.

— *Les guichets du Louvre, à Paris.* Portes sous la galerie, pour servir de passage aux voitures et aux piétons.

— Portes d'une armoire, d'un buffet. Armoire à quatre guichets, à six guichets.

— Petite ouverture pratiquée dans une porte, pour parler à quelqu'un ou lui passer quelque chose. Il vint me parler au guichet. On fait passer la nourriture à ce prisonnier par un guichet. Ouvrir, fermer le guichet.

GUICHETIER. s. m. Valet de geôlier qui ouvre et ferme les guichets d'une prison. Les guichetiers de la Conciergerie, de la Force.

GUIDE. s. m. (du lat. *guida*, même signif.) Celui ou celle qui conduit quelqu'un pour lui montrer son chemin. Bon guide. Guide sûr, fidèle. Prendre un guide. Servir de guide. Allez, et laissez-moi quelque fidèle *guide*. (Rac.) Mais ne t'écarte point, prends un fidèle *guide*. (Id.) Je m'acheminais gaîment avec mon dévot *guide*. (J.-J. Rouss.)

— En voyage. Payer les guides. Payer doubles guides. Payer au postillon le droit prescrit pour chaque poste, ou le double de ce droit.

— Guerr. Personne du pays que l'on requiert pour diriger un détachement dans sa marche.

— Art milit. Soldats sur lesquels les autres doivent régler leurs mouvements dans les évolutions. Guides généraux. Le guide d'un peloton. Guide à droite, à gauche. Capitaine des guides.

— Se disait, sous l'Empire, des compagnies ou escadrons d'élite, attachés spécialement à la personne du général en chef.

— Horlog. Outil qui sert à conduire un forêt, pour percer droit les platines des montres et des pendules.

— Techn. Morceau de bois que les menuisiers appliquent contre un rabot ou autre outil à fût, lorsqu'ils veulent recaler ou pousser quelque feuillure.

— Navig. fluv. Balises qu'on met dans les passages difficiles pour marquer le véritable cours de l'eau, et assurer la navigation d'un fleuve.

— Fig. Celui, celle qui donne des instructions, des avis, des conseils. Ce jeune homme a besoin d'un guide pour sa conduite et pour ses affaires. Une jeune fille ne peut avoir de meilleur guide que sa mère. Il faut un bon *guide* à la jeunesse pour la direction de ses études, de sa conscience, de ses mœurs. La raison est un *guide* infidèle, est un juge incompétent dans les choses divines. (St-Évr.)

— Fig. Tout ce qui sert à guider, à diriger dans les études, dans les actions. Ce manuel est un bon guide pour ceux qui ont peu de pratique. Prendre la sagesse pour guide. Ne prendre que sa haine, que sa fureur pour guide. La passion est un guide bien dangereux. Montaigne est un *guide* qui égare, mais qui mène en des lieux plus agréables qu'il n'avait promis. (Bal.) Quoi ! vous prenez vos caprices pour *guides*. (Rac.)

Enfin, Malherbe vint, et ce *guide* fidèle
Aux auteurs de ce temps sert encor de modèle.
(BOILEAU.)

Consulte ta raison, prends la clarté pour *guide* ;
Vois si de tes soupçons l'apparence est solide.
Ne démens pas leur voix ; mais aussi garde bien
Que, pour les croire trop, ils ne t'imposent rien. (MOL.)

— Titre de quelques ouvrages qui contiennent des préceptes, des renseignements. Le Guide des mères. Le Guide de l'arpenteur. Le Guide de l'étranger à Paris. Le Guide du voyageur en France. Dans ce sens, Guide est du masculin. Il paraît qu'autrefois il était féminin. La *Guide* des pêcheurs est encore un bon livre. (Mol.)

GUIDE s. f. Lanière de cuir attachée à la bride d'un cheval attelé à une voiture. Dans ce sens, ce mot n'est usité qu'au pluriel. Les guides lui échappèrent de la main. Les grandes guides et les petites guides. Les grandes *guides* sont celles que le cocher tient dans ses mains, afin de pouvoir, par leur moyen, gouverner les chevaux et leur faire faire tous les mouvements qu'il convient. (Laveaux.)

... grandes guides. Aller à toute bride, au grand galop. Je vis Washington passer dans une voiture qu'emportaient avec rapidité quatre chevaux fringants, conduits à grandes *guides*. (Chateaub.)

GUIDE (Guido Reni, plus connu sous le nom du). Peintre célèbre de l'école bolonaise, né à Bologne en 1575, mort en 1642.

GUIDE-ÂNE. s. m. (pr. *ghi-dd-ne*). Bref ; livre qui contient l'ordre des fêtes, et celui des offices.

— Tout ce qui contient des règles propres à diriger dans un travail. Il a peu de pratique ; il lui faut un guide-âne.

— Techn. Outil qui sert aux cornetiers à faire les dents d'un peigne. || Espèce de couteau à deux lames, dont l'une est placée plus bas que l'autre, de manière que, lorsque l'une coupe, l'autre marque la place où elle doit trancher au trait suivant.

— On donne aussi ce nom à un transparent dont on se sert pour écrire droit.

GUIDE-DU-LION. s. m. Hist. nat. Nom donné au caracal, espèce du genre chat, voisine de celle du lynx.

GUIDÉ, ÉE. part. pass. du v. Guider. Les aveugles ont le tact plus sûr et plus fin que nous, parce que n'étant pas *guidés* par la vue, ils sont forcés d'apprendre à tirer uniquement du premier sens les jugements que nous fournit l'autre. (J.-J. Rouss.)

— *Guidé par.* Le paysan sans religion est au-dessous du sauvage ; celui-ci est *guidé* par son instinct, l'autre par ses passions. (Beauch.) Instruits par leurs leçons et *guidés* par leurs conseils, la guerre qu'ils soutinrent contre les barbares fatigua bientôt l'inexpérience de ceux-ci. (Anquet.) *Guidé* par la force de son génie. (Mass.)

Son vif amour s'accroît près de l'objet aimé :
Tel *guidé* par le feu le soufre est enflammé. (MALFIL.)

GUIDEAU. s. m. Espèce de filet en manche, que l'on tend à l'embouchure des fleuves.

GUIDEL. Géogr. Ville de France (Morbihan) ; 4,500 hab.

GUIDER. v. a. 1re conj. (rad. *guide*). Conduire quelqu'un pour lui montrer le chemin. Prenez un homme qui sache les chemins, afin qu'il vous guide. Vous nous avez mal guidés.

— *Guider un cheval.* Le conduire. Cependant tout en *guidant* mon cheval vers le but indiqué, j'examinais Henriette, et je cherchais à m'expliquer son immobilité et son assurance. (J. Janin.)

Près d'eux passe d'aventure
Un roulier, le fouet levé,
Guidant sa lourde voiture,
Qui fait gémir le pavé. (FR. DE NEUFCH.)

— Mettre sur la voie. L'étoile qui guida les mages. Ses traces nous guidèrent jusqu'à l'endroit où il s'était caché. Une faible clarté nous guidait à peine. Les chiens, les *guidant* au sein des ténèbres, leur créent les routes au milieu des torrents. (Alibert.) Le besoin d'air dans les climats brûlants a *guidé* l'industrie des oiseaux. (A.-Mart.) Cherchons d'abord les deux bouts du fil qui doit nous *guider* dans ce labyrinthe. (B. de St-P.)

— Fig. Diriger. Guider quelqu'un dans le chemin de la vertu. Guider à la gloire.

Quel chemin le plus droit à la gloire nous *guide*,
Ou la vaste science, ou la raison solide ? (BOIL.)

Nul ne peut avoir tout. L'amour de la science
A *guidé* ta jeunesse au sortir de l'enfance. (VOLT.)

— Gouverner. Ce pilote sait bien guider son vaisseau. Ce cheval obéit à la main qui le guide.

— Fig. *Son intérêt seul le guidait.* Le dirigeait dans son entreprise.

— *Guider vers.*

Les terribles guerriers d'un peuple téméraire,
Des lieux où le soleil termine sa carrière,
Guidant vers le désert leurs sacriléges camps,
Sont venus renverser les autels des croyants.
(F. BELLY.)

— SE GUIDER. v. pron. Se diriger, se conduire, se gouverner. Il faut se guider sur les beaux exemples, d'après les beaux modèles, pour approcher de la perfection. Les fous qui se guident les uns les autres sont doublement fous.

GUIDON. s. m. (pr. *ghi-don*). Art milit. Petit drapeau d'une compagnie et celui qui le porte. Autrefois, les compagnies de gendarmes avaient un guidon. Ce gentilhomme était guidon, avait la charge de guidon des gendarmes.

— Charge de guidon. Il acheta le guidon d'une compagnie de gendarmes. Un guidon de gendarmerie.

— Petits drapeaux qui servent pour l'alignement, dans les manœuvres d'infanterie.

— Bannière d'une confrérie. Porter le guidon.

— Mar. Banderole pour faire des signaux. Arborer un guidon à la tête du grand mât.

— Ouvrage servant de guide. Le Guidon des finances. Prends au lieu d'un Platon le *Guidon* des finances. (Boil.)

— Mus. Marque faite au bout d'une ligne, qui indique où doit être placée la première note de la ligne suivante.

— *Guidon de renvoi.* Signe qui indique où doit être placée une addition que l'on fait à un écrit.

— Hist. ecclés. Membres d'une communauté que Charlemagne établit à Rome pour accompagner ceux qui faisaient les pèlerinages de la ...

Ecole des guidons.

— Pop. Marque que les filous font sur une carte.

GUIDONIE. s. f. Bot. Genre de plante qui répond au guaréa de Linné.

GUIDONNAGE. s. m. Fonction de guidon. Notre pauvre guidon se meurt d'ennui dans le *guidonnage*. (Mme de Sév.)

GUIDONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Guidonner. S'empl. adjectiv.

GUIDONNER. v. a. 1re conj. (rad. *guide*). Tromper, tricher au jeu, marquer une carte d'un signe particulier ou guidon. Ce joueur guidonne les as. Ils s'entendaient pour guidonner les cartes.

GUIENNE. (pr. *ghi-è-ne*). Géogr. Ancienne province de France qui se composait de la Guienne et de la Gascogne, et qui, après avoir formé un royaume sous le nom d'Aquitaine, fut ensuite gouvernée par des ducs, et enfin réunie définitivement à la couronne de France, sous Charles VII, en 1453, après avoir été, pendant plus de trois cents ans, le théâtre d'une guerre presque continuelle entre les Français et les Anglais.

GUIER. v. a. et n. 1re conj. Se disait pour Mener, guider, conduire. Guier à la guerre. Pinnac les *guie* à une verte enseigne. (R. de Ronc.)

GUIER. s. m. Bot. Arbuste du Sénégal.

GUIFFETTE. s. f. Ornith. Hirondelle de mer.

GUIGNADE. s. f. Action de guigner. Clin d'œil. Ce mot se trouve dans Brantome. Inusité.

GUIGNARD. s. m. Ornith. Espèce de pluvier de la grosseur d'un merle et dont la chair est assez succulente.

GUIGNART. s. m. Ichthyol. Salmone.

GUIGNE. s. f. (de l'espagn. *guinda*, ou du turc *vischna*, cerise). Hortic. Fruit qui appartient à la famille des cerises et qui provient du guignier, et aussi de la culture du merisier et du cerisier sauvage. La guigne est douce et sucrée ; elle mûrit dans le courant de juin. Guigne rouge. Guigne blanche. Guigne noire. Manger des guignes. Acheter un panier de guignes.

GUIGNÉ, ÉE. part. pass. du v. Guigner. S'empl. adjectiv.

GUIGNEAUX. s. m. pl. Archit. Pièces de bois de la charpente d'un toit, disposées pour laisser une ouverture à un corps de cheminée.

GUIGNER. v. a. 1re conj. (du celt. *gui*, lumière, vue). Regarder du coin de l'œil. Guigner de l'œil, d'un œil, comme ceux qui tirent au blanc.

Si je vois votre gorgère (gorgerette)
S'entr'ouvrir, je prends plaisir
De *guigner* à la légère
Ce qui se montre à mes yeux. (*Les Bigarr.*)

— v. a. Lorgner, regarder sans faire semblant. Il guigne le jeu de son voisin.

— Fig. et fam. Former des desseins sur des personnes ou sur des choses. Il guigne cet emploi. Il y a longtemps qu'il guigne cet héritage.

GUIGNES. s. f. pl. Pêch. Nom vulgaire sous lequel les Pêcheurs désignent les ouïes ou branchies des poissons.

GUIGNETTE. s. f. Ornith. Petite alouette de mer.

— Mar. Outil de calfat dont un côté est tranchant, et dont on se sert pour ouvrir des joints ou agrandir des coutures.

GUIGNIER. s. m. Bot. Arbre de la famille des cerisiers qui porte des guignes. Il y a plusieurs variétés de guigniers, dont les principales sont : le guignier à gros fruit noir, le guignier à fruit blanc et le guignier à fruit rose hâtif.

GUIGNONANT, ANTE. adj. Irritant, impatientant. Il est d'un fréquent usage au jeu. Coup guignonant. C'est par corruption que l'on dit *guignon guignolant*, pour *guignon guignonant*.

GUIGNOLE. s. f. Techn. Petit bâton auquel on suspend les petites balances.

GUIGNOLET. s. m. Liqueur faite avec des guignes. Du guignolet d'Angers.

GUIGNON. s. m. (dér. du v. *guigner*, regarder du coin de l'œil ou de travers ; a reçu la signification de Malheur, à cause des maléfices attribués par la superstition à cette manière de regarder, qui est celle de l'envie). Malheur, surtout au jeu. Avoir du guignon. Quel guignon ! Jouer de guignon. Être en guignon.

— Prov. *Porter guignon.* Porter malheur.

GUIGNOT. s. m. En Bourgogne, Le premier présent d'étrennes que font les parrains et marraines à leurs filleuls.

GUIGUE. s. f. Mar. Nom du plus léger bateau que construisent les Anglais.

GUIGUETTE. s. f. Mar. Ciseau du calfat.

GUIKAVAR. Géogr. État de l'Hindoustan, nommé plus particulièrement, État de Guikavar. Capitale Baroda ; 2,000,000 d'hab.

GUILANDINE. s. f. Bot. Genre de plantes légumineuses.

GUILANDINOÏDE. adj. des 2 g. Bot. Qui ressemble à une guilandine.

GUILBOQUET. s. m. Géom. Outil pour tracer des parallèles.

GUILDER. s. m. Monn. Pièce d'Allemagne qui vaut environ 2 f. 70 c.

GUILFORD. Géogr. Capitale du comté de Surrey, en Angleterre, à environ 40 kilom. de Londres ; 4,000 hab.

GUILDIVE. s. f. Eau-de-vie de sucre qui porte plus souvent le nom de Tafia.

— Pêch. Sorte d'appât dont les pêcheurs font usage.

GUILDIVIER. s. m. Fabricant de guildive. Marchand de guildive.

GUILDRE. s. m. Pêch. Appâts de petits poissons cuits, de crevettes.

GUILÉE. s. f. Giboulée, pluie qui guille, qui trompe, parce qu'elle vient inopinément par un beau soleil.

Ou bien à ces promptes *guilées*
Qu'on voit de grêle entremêlées
Choir précipitamment des cieux. (GASSON.)

GUILLAGE. s. m. (pr. *ghi-ia-je*; rad. *guiller*. Brasser. Fermentation de la bière nouvellement entonnée, qui pousse hors du tonneau cette écume que les brasseurs nomment levûre.

GUILLANDOUS. s. m. Hortic. Variété de raisin.

GUILLANTE. adj. f. (pr. *ghi-iante*). Se dit d'une bière qui jette sa levûre. Bière guillante.

GUILLAUME. Quatre rois d'Angleterre ont porté ce nom. ‖ GUILLAUME Iᵉʳ, le Bâtard et le Conquérant, fils de Robert, duc de Normandie, né à Falaise en 1024, s'empara de toute l'Angleterre en 1066, et mourut en 1087 d'une chute de cheval qu'il fit en voulant venger une insulte faite à sa personne par le roi de France. ‖ GUILLAUME II, dit le Roux, son fils, lui succéda. Prince dur et fier, il fut tué à la chasse, en 1100, par une flèche tirée avec ou sans dessein par Walter Tyrrel. Il était âgé de 40 ans. ‖ GUILLAUME III, fils de Guillaume II de Nassau, prince d'Orange, et de Henriette-Marie Stuart; né en 1650, fut élu, en 1672, stathouder de Hollande, et épousa Marie, fille de Jacques II, roi d'Angleterre. Il renversa du trône son beau-père en 1688, et fut couronné l'année suivante, et reconnu en 1697 par le traité de Riswick. Il mourut en 1702, détesté des Anglais et sans héritier. ‖ GUILLAUME IV, fils cadet de George III, né en 1765, fut proclamé roi en 1830, après la mort de son frère George IV. Il est mort en 1837 sans enfants légitimes.

GUILLAUME. s. m. Métrol. Monnaie d'or de Hollande. Le guillaume de 10 florins vaut 20 fr. 80 c. de notre monnaie, et le guillaume de 5 florins, 10 fr. 40 c.

— Techn. Rabot à fer étroit, échancré, pour les moulures et rainures. ‖ Sorte de tamis à l'aide duquel on ébauche le grenage de la poudre à tirer.

GUILLAUMISTE. adj. et s. des 2 g. Partisan du roi d'Angleterre Guillaume III, auparavant prince d'Orange, par opposition aux jacobites, c'est-à-dire aux partisans de Jacques II, son beau-père, qu'il détrôna. Les guillaumistes et les jacobites.

GUILLE. s. f. Ruse, finesse, fourberie, fausseté. Ce mot est fort ancien dans notre langue, puisqu'on le trouve dans les Fabliaux de Barbazan, dans le roman de la Rose et dans celui du Renard, où il est employé dans la signification que nous lui donnons. Femme qui sert de barat et de *guille*, a dit un poète, c'est-à-dire de piége, de leurre.

GUILLEDIN. s. m (pr. *ghi-ie-din*). Manég. Cheval hongre anglais qui va l'amble.

GUILLEDOU. s. m. (pr. *ghi-ie-dou*). Ne s'emploie que dans cette expression : *Courir le guilledou.* Aller souvent, et surtout pendant la nuit, dans des lieux suspects.

— Espèce d'ancienne confrérie qui subsiste encore dans quelques parties de l'Allemagne, où l'on faisait des festins qui pouvaient servir de prétexte à d'autres débauches.

GUILLELMIN, INE. adj. Qui appartient à Guillaume. ‖ Se dit aussi d'une des branches de la maison de Bavière. La branche rodolphine et la branche guillelmine.

GUILLELMITE. s. m. Comm. relig. Religieux de l'ordre de Saint-Augustin, de la réforme de Saint-Guillaume de Malaval. V. GUILLEMIN.

GUILLEMET. s. m. (pr. *ghi-ie-mè*). Signe ressemblant à une double virgule (») qui est placé au commencement et à la fin d'une citation, ou au commencement de chaque ligne de citation. Mettez là un guillemet. Il faut distinguer ce passage par des guillemets.

GUILLEMETÉ, ÉE. part. pass. du v. Guillemeter. S'empl. adjectiv. Page guillemetée. Passage guillemeté.

GUILLEMETELIN. s. m. (pr. *ghi-ie-mé-te-lain*). Nom donné à des sectaires dont le chef prétendait être le Saint-Esprit.

GUILLEMETER. v. a. 1ʳᵉ conj. (pr. *ghi-ie-me-té*). Impr. Mettre des guillemets. Il faut guillemeter ce passage.

GUILLEMÉTIEN s. m. Hist. relig. Membre d'une secte fondée à Milan au XIIIᵉ siècle, par une femme nommée Guillemette. Cette femme disait qu'elle était le Saint-Esprit incarné, qu'elle ne mourrait que selon la chair, et qu'elle [illegible]

GUILLEMIN, INE. s. Comm. relig. Nom qu'ont porté les religieux du monastère des Blancs-Manteaux et des religieuses du même ordre. V. GUILLELMITE.

GUILLEMINÉE. s. f. Bot. Plante du Pérou.

GUILLEMOT. s. m. (pr. *ghi-ie-mo*). Ornith. Espèce d'oiseaux qui appartiennent à la famille des palmipèdes plongeurs ou brachyptères, c'est-à-dire à ailes courtes.

GUILLER ou **GUILER.** v. a. 1ʳᵉ conj. (dér. de *guille*). Tromper. Il n'est plus d'usage.

> Il dit : Sire, *guillé* m'avez.
> Il en *guilla* plus de cent mille. (GUYOT.)

— Prov. *Tel croit guiller Guillot que Guillot le guille.* Pour dire qu'Un trompeur trouve souvent un plus fin que lui.

GUILLER. v. n. 1ʳᵉ conj. (pr. *ghi-ié*). Brass. Fermenter, jeter sa levûre, en parlant de la bière. La bière guille. La bière guillait.

GUILLERET, ETTE. adj. (pr. *ghi-ie-rè*; rad. *guilleri*). Fam. Léger, gai. Il a l'air guilleret, aujourd'hui. Il est guilleret comme un pinson. Adieu, grand prince, adieu; tenez-vous *guilleret*. (Mol.)

— Fig. et fam. *Habit guilleret.* Habit trop léger pour la saison.

— Fam. Discours peu solides, propos un peu libres. Le conte est assez guilleret. Cet ouvrage est guilleret.

GUILLERETTEMENT. adv. D'une manière guillerette.

GUILLERI. s. m. (pr. *ghi-ie-ri*). Chant du moineau. Le guilleri de ce moineau est réjouissant.

GUILLOCHAGE. s. m. (pr. *ghi-io-cha-je*). Techn. Action de guillocher. ‖ Résultat de cette action.

GUILLOCHÉ, ÉE. part. pass. du v. Guillocher. S'empl. adjectiv. Montre guillochée.

GUILLOCHER. v. a. 1ʳᵉ conj. (pr. *ghi-io-che*). Faire des guillochis sur quelque chose. Guillocher une tabatière, une montre.

GUILLOCHIS. s. m. (pr. *ghi-io-chi*). Ornement formé de traits, de lignes qui se croisent symétriquement. Orner une plinthe d'un guillochis. Faire un guillochis sur une montre.

— *Guillochis de parterre.* Compartiments de buis ou de gazon qu'on entrelace de plusieurs manières, dont on forme plusieurs carrés.

— Techn. Art de faire sur les tabatières différents compartiments, par le moyen du tour.

GUILLOIRE. s. f. Techn. Cuve, chez les brasseurs, dans laquelle s'opère la première fermentation de la bière.

GUILLOT. s. m. (pr. *ghi-io*). Ornith. Nom vulgaire du guillemot et du pingouin.

GUILLOTIÈRE (LA). Géogr. Ville de France (Rhône), contiguë à Lyon, sur la rive gauche du Rhône; 24,000 hab.

GUILLOTIN (Joseph-Ignace). Célèbre médecin, né à Saintes en 1738, mort en 1814. Député du tiers-état aux États-généraux de 1789, il concourut à la rédaction de la *Déclaration des droits de l'homme.* Dans un but de philanthropie, il proposa de remplacer les tortures et les supplices alors en usage par la décapitation, et il indiqua comme moyen d'exécution une machine employée depuis longtemps chez les Italiens. Sa proposition ayant été adoptée, on a donné en France à cet instrument de supplice le nom de *guillotine*, dont la définition suit.

GUILLOTINE. s. f. (pr. *ghi-io-ti-ne*). Instrument de supplice qui sert à trancher la tête d'un condamné à la peine capitale. La guillotine a été dressée ce matin pour la première fois.

GUILLOTINÉ, ÉE. part. pass. du v. Guillotiner. S'empl. adjectiv. Homme guillotiné. Femme guillotinée.

— substantiv. Un guillotiné. Une guillotinée.

GUILLOTINEMENT. s. m. (pr. *ghi-io-ti-ne-man*). Action de guillotiner.

GUILLOTINER. v. a. 1ʳᵉ conj. (pr. *ghi-io-ti-ne*). Trancher la tête au moyen de la guillotine. Ce régicide fut guillotiné.

GUILLOTINEUR. s. m. Hist. Celui qui fait guillotiner ou qui est partisan des exécutions sanglantes. Ce mot a été créé à l'époque de nos troubles révolutionnaires; aujourd'hui il est très-peu usité.

GUIMARD (Marie-Madeleine). Célèbre danseuse, née à Paris en 1743, entra en 1762 à l'Opéra, et y éclipsa bientôt ses rivales. Elle est morte en 1816.

GUIMAUVE. s. f. Bot. Genre de plante appartenant à la monadelphie polyandrie, de la famille des malvacées, très-usitée en médecine comme émolliente. Elle forme la base principale des cataplasmes.

GUIMAUX ou **GÉMAUX.** s. m. pl. Agric. Prés qu'on fauche deux fois l'an. Ce mot est très-usité en Touraine.

GUIMBARDE. s. f. Grand chariot à quatre roues et couvert, pour le transport des marchandises.

— Mus. Petit instrument en acier, composé de deux branches recourbées entre lesquelles est une languette qui produit des sons lorsqu'on la touche. On joue de la guimbarde en mettant ses deux branches entre les dents, et en touchant la languette avec le bout du doigt.

— Chorégr. Espèce d'ancienne danse. Danser la guimbarde. La bourrée a détrôné la guimbarde.

— Techn. Outil de menuiserie formé d'un morceau de bois, au milieu duquel on passe un fer de bouvet arrêté avec un coin.

— Sorte de jeu de cartes qu'on appelle aussi *la mariée*. La dame de cœur en est la principale carte. Peu usité.

GUIMBERGE. s. f. Archit. Ornement ou cul-de-lampe à la clé des voûtes gothiques.

GUIMÉE. s. f. Bâton d'un étendoir de blanchisseuse. Peu usité.

GUIMOND (Claude de La Touche). Poète dramatique, né à Châteauroux, 1725, mort en 1760. Il fit paraître, en 1757, *Iphigénie en Tauride*, pièce qui eut un succès extraordinaire

GUIMPE. s. f. (pr. *ghe-in-pe*; suivant Du Cange, du lat. barbare *wimpla*, guimpe, traduit en angl. par *wimple*, et suivant Ménage, de l'allem. *wimpel*, qui signifie *voile*). Linger. Morceau de toile dont les religieuses se couvrent le cou et le sein. Les femmes ont aujourd'hui des collerettes en forme de guimpe. Porter la guimpe. Mettre sa guimpe. Une mantille noire était jetée sur sa tête; elle tenait avec sa main gauche cette mantille croisée et fermée comme une *guimpe* au-dessous de son menton, de sorte que l'on n'apercevait de tout son visage que ses grands yeux et sa bouche de rose. (Chateaubriand.)

> Souvent l'essaim des folâtres Amours,
> Essaim qui sait franchir grilles et tours,
> Donne aux bandeaux une grâce piquante,
> Un air galant à la *guimpe* flottante. (GRESSET.)

— Mod. Ornement, parure que les dames portent encore aujourd'hui sur leurs épaules. Guimpe de tricot de Berlin. Guimpe en guipure, etc.

— s. f. Hist. relig. Voile de sainte Agathe précieusement conservé à Catane, en Sicile. Les Catanais ont une vénération si profonde pour cette relique, qu'ils l'exposent publiquement pendant les éruptions de l'Etna, dans la persuasion qu'elle pourra les arrêter ou en paralyser les désastres.

> Ma muse met *guimpe* sur le tapis;
> Et puis quoi? *Guimpe*, et puis *guimpe* sans cesse;
> Bref, toujours *guimpe*, et *guimpe* sous la presse.
> (LA FONTAINE.)

GUIMPE. s. m. Erpét. Serpent du Brésil.

GUIMPÉ, ÉE. part. pass. du v. Guimper. S'empl. adjectiv. Femme guimpée.

— Menuis. *Doucine guimpée*, ou subst. *guimpée*. Celle dont la baguette est plus élevée que le bas du devant du talon ou bouvement.

GUIMPER. v. n. 1ʳᵉ conj. (rad. *guimpe*). Prendre une guimpe, se faire religieuse. Fam.

> Depuis un certain temps, nuit et jour elle prie,
> Et comme un zèle ardent avec elle me lie,
> On me verra *guimper* par imitation. (Mˡˡᵉ L'HÉRIT.)

— v. a. Cloîtrer, enfermer dans un couvent. Que ne la *guimpez*-vous? (Hauter.) Le comédien Poisson, qui voulait faire ses quatre filles religieuses, s'exprime ainsi :

> Voyons ce que j'en dois faire.
> *Guimpons*-les. C'est le mieux. Elles le veulent bien;
> Mais on ne fait pas vœu de pauvreté pour rien.
> Hé bien, quêtons; la cour nous tirera d'affaire.

GUIMPLE. s. m. Anc. cout. Droit qu'on levait sur le sel dans quelques cantons de la Bretagne, notamment dans toute la prévôté de Nantes.

GUINAUD, AUDE. adj. Se disait pour Sot, nigaud.

GUINCHE. s. f. Techn. Outil de bois dont les cordonniers se servent pour polir les talons des souliers ou des bottes.

GUINÇONNEAU. s. m. Mar. Partie des manœuvres d'une galère au bout d'en bas des sartis.

GUINDA. s. m. Techn. Petite presse qui sert à catir à froid les étoffes.

GUINDAGE. s. m. Action d'élever les fardeaux au moyen d'une machine.

— Mar. Action de guinder un mât supérieur ou de l'élever au-dessus d'un mât inférieur pour le mettre en place. ‖ C'est aussi l'action de charger et de décharger les objets qui forment la cargaison d'un bâtiment de commerce. Le salaire des gens qui l'exercent se nomme Frais de guindage.

GUINDAL. s. m. Mar. Machine qui sert à hisser les fardeaux qu'on doit embarquer sur un navire. V. GUINDEAU.

GUINDANT. s. m. Mar. Longueur d'une voile, la plus grande hauteur à laquelle on puisse l'élever à la tête d'un mât, si c'est une voile carrée, ou le long d'une draille, si c'est un foc ou une voile d'étai. On dit aussi Le guindant des pavillons et des guidons.

GUINDARD. s. m. Anc. art milit. Manivelle qui servait à bander ou guinder la corde d'une arbalète.

GUINDE. s. f. Techn. Petite presse dont se servent les tondeurs de drap.

GUINDÉ, ÉE. part. pass. du v. Guinder. S'empl. adjectiv. Esprit guindé. Style guindé. Les esprits faux et *guindés* cherchent à se distinguer par des singularités; ils n'aiment que les choses outrées et extraordinaires. (Boil.) Voiture audacieux, enflé et *guindé*, si vous voulez [illegible] (Volt.)

GUINDEAU. s. m. Mar. Sorte de cabestan horizontal dont la forme est cylindrique. Il roule sur deux tourillons qui le terminent, et qui sont portés par deux montants verticaux, au moyen de trois ou quatre leviers appelés *barres*.

GUINDER. v. a. 1ʳᵉ conj. (pr. *ghe-in-dé*). Lever en haut au moyen d'une machine. Guinder des pierres avec une grue, ou toute autre machine.

— Mar. Élever à leur place, dans un bâtiment, les mâts de hune, de perroquet ou de cacatois.

— Fig. Affecter trop d'élévation, une gravité ridicule. Il guinde toujours son style, son ton, ses manières. Les gens qui étourdissent le monde de leurs belles actions font voir par là que la vertu ne leur est point naturelle, et qu'il leur a fallu faire un grand effort pour *guinder* leur âme jusque-là. (Nic.)

— SE GUINDER. v. pron. S'élever, parler avec une certaine emphase. Cet homme se guinde si fort, qu'on le perd de vue, qu'on a peine à le suivre. Il est bien plus aisé de se *guinder* sur de grands sentiments, et de braver la fortune en vers, que d'entrer comme il faut dans le ridicule des hommes. (Mal.) Les gens d'esprit gâtent tout; ils font de la vertu une précieuse qui est toujours en peine de savoir comment elle fera pour se *guinder* bien haut, pour se distinguer. (Mariv.)

> Ne donnons point dans l'apparence
> Quand nous voyons hors d'œuvre un blondin se *guinder*
> (SALLENTIN.)

— Faucon. Oiseaux qui s'élèvent et se guindent au-dessus des nues; ce qu'on appelait aussi Faire pointe. Hors d'usage.

GUINDERESSE. s. f. Mar. Gros cordage qui sert à guinder et à mener les mâts de hune, de perroquet et de cacatois.

GUINDERIE. s. f. Gêne, contrainte. État d'une personne guindée. Sa naïveté et sa jolie figure nous délassent de la *guinderie* de Mˡˡᵉ Duplessis. (Mᵐᵉ de Sévig.)

GUINDOULE. s. f. Mar. Machine pour décharger les vaisseaux.

GUINDOULIER. s. m. Bot. Nom vulgaire du jujubier.

GUINÉE. Géogr. Vaste contrée de l'Afrique occidentale, dont les bornes sont Sierra-Leone, à l'ouest, et le cap Frio, à plus de 5,200 kil. de là. Elle se divise en Guinée septentrionale et en Guinée méridionale. Chacune de ses parties renferme plusieurs royaumes. La première comprend l'empire des Ashantis, le Dahomey, le Youriba, le Benin, etc. La seconde comprend les royaumes de Congo, d'Angola, de Matamba, de Benguela, de Loango, de Congo, etc.; 800,000 hab. ‖ NOUVELLE-GUINÉE. Grande île de l'Océanie, située au nord du continent de l'Australie. Sa surface est de 125,000 kil. carrés; on l'appelle aujourd'hui Papouasie, du nom de ses habitants les Papouas. C'est sur les côtes de Guinée que se faisait et se fait encore le commerce des esclaves ou la traite des nègres.

GUINÉE. s. f. Métrol. Monnaie d'or très-usitée en Angleterre, et qui tire son nom de la province d'Afrique d'où a été rapporté l'or avec lequel Charles II fit frapper les premières guinées. Avant 1816, la guinée valait 21 shillings ou 26 fr. 47; depuis 1816, 20 shillings ou 25 fr. 21 c.

— Comm. Cuir préparé, buffle. ‖ Sorte de toile de mousseline plus fine que grosse, qui vient des Indes orientales, principalement de Pondichéry.

GUINÉEN, ENNE. s. et adj. Géogr. Habitant de la Guinée. ‖ Qui appartient à la Guinée ou à ses habitants.

GUINÉGATE. Géogr. Village de France (Pas-de-Calais).

— Hist. *Bataille de Guinégate.* Bataille livrée par les Français le 4 août 1479, contre Maximilien, qui fut forcé de lever le siége de Térouane. Autre bataille célèbre où les Anglais, commandés par Henri V, mirent les Français en déroute (juillet 1513). On l'appelle communément la journée des *éperons*.

GUINES. Géogr. Ville de France, ch.-l. de c., arr. de Boulogne (Pas-de-Calais); houille; 4,100 hab.

GUINGAMP. (pr. *ghein-gan*). Géogr. Ch.-l. d'arr. (Côtes-du-Nord), à 468 kil. de Paris; 6,100 hab. Guingamp a de belles fabriques de fil, de toile et de cuir. On donne aux tissus qui sortent de ses fabriques le nom de *guingan*.

GUINGAN, ou mieux **GUINGAMP.** s. m. Comm. Sorte de toile de coton. Les toiles qu'on fabrique à Guingamp (Côtes-du-Nord) portent le même nom. Elles sont fines et très-lustrées.

— Comm. Toile de coton blanche de Pondichéry

GUINGAR. s. m. Terre argileuse, aurifère, de la Nigritie, dont se servent les nègres pour fabriquer les pipes.

GUINGOIS. s. m. Ce qui n'est point droit; biais; obliquité; travers; état de ce qui n'a pas la forme, la situation convenable. Il y a un guingois dans ce jardin. On a tâché de cacher le guingois de cette chambre par une cloison. Il s'emploie surtout adverbialement. De guingois. Fam.

— Fig. et fam. Cette personne a dans son esprit un guingois qui choque tout le monde.

— *De guingois.* adv. et fam. De travers. S'habiller de guingois. Cet homme marche de guingois. Regarder de guingois.

— Fig. Il a l'esprit et le caractère de guingois.

GUINGUET. s. m. Comm. Camelot léger, uni et rayé de différentes couleurs qu'on fabrique à Amiens. ‖ adj. m. Etroit.

GUINGUETTE. s. f. Cabaret hors de la ville où le peuple va boire et danser le dimanche et les jours de fêtes. Nous irons aujourd'hui à la guinguette. Cet aubergiste tient une guinguette.

— Fig. et fam. Petite maison de campagne. Venez me voir à ma guinguette.

— Espèce de voiture. ‖ Pipe à petit godet.

— au pl. Grosses toiles d'étoupes de lin.

GUINGUIN. s. m. Techn. Petit panneau de parquet.

GUINIARD. s. m. Ichthyol. Poisson du Brésil, du genre salmone, dont la chaire est très-estimée par les habitants de ce pays.

GUINPUAGUARA. s. m. Erpét. Serpent du Brésil

GUIOA. s. m. Bot. Arbrisseau des îles du Sud, qui forme un genre dans l'octandrie monogynie.

GUIOLLE (LA). Géogr. Ch.-l. de cant., arr. d'Espation (Aveyron) ; 2,000 hab.

GUIONAGE. s. m. Anc. dr. cout. Droit que les seigneurs levaient autrefois pour la sûreté du passage et du transport des marchandises par leurs terres. Au moyen de ce droit acquitté par les marchands, les seigneurs les garantissaient de tout vol.

GUIORANT, ANTE. adj. Pareil au cri du rat et de la souris. Voix guiorante.

> Les rats qui craignent leur patte
> D'une *guiorante* voix
> A regret quittent les noix. (Florian.)

GUIORER. v. n. 1re conj. Pousser de petits cris. Il se dit du cri de la souris. La souris guiore. Les souris guioraient

GUIPÉ. s. m. (pr. *ghi-pe*). Linger. Point de broderie qui se fait sur le vélin.

GUIPER. v. a. 1re conj. (pr. *ghi-pé*). Techn. Imiter sur le vélin ou par une broderie la dentelle appelée *guipure*.

— Techn. Passer un brin de soie sur ce qui est déjà tors.

GUIPOIR. s. m. (pr. *ghi-poèr*). Techn. Outil pour faire les franges torses.

GUIPON. s. m. (pr. *ghi-pon*). Mar. Gros pinceau dont on se sert pour étendre le goudron chaud ou tout autre enduit, avec lequel on recouvre les fentes d'un bâtiment.

— Linge au bout d'un bâton pour mettre les peaux en chaux.

GUIPURE. s. f. (pr. *ghi-pure*). Broder. Espèce de dentelle de fil ou de soie dans laquelle il entre de la cartisane. Guipure de fil, de soie. Les femmes portaient autrefois des guipures sur leurs jupes. Aujourd'hui, elles la portent au cou ou sur les épaules, en berthes, en pèlerines, etc. Belle guipure. Faire de la guipure.

> Je voudrais bien qu'on fît de la coquetterie
> Comme de la *guipure* et de la broderie.
> (Molière.)

— Se dit aussi par extension, de tout ce qui imite une guipure. Il fait bon sous ces arbres, qui ne laissent passer du soleil qu'une *guipure* d'or, balancée sur le gazon. (Thoré.)

— Se dit aussi adjectiv. Mouchoir guipure.

GUIPUSCOA. Géogr. Province d'Espagne, bornée par le golfe de Gascogne, la rivière de Bidassoa, la province d'Alava et la Biscaye ; 110,000 hab.

GUIRA-CANTARA. s. m. Hist. nat. Ani de Brésil.

GUIRAPANGA. s. m. Ornith. Espèce de cotinga du Brésil.

GUIRA-PÉRÉA. s. m. Ornith. Oiseau du Brésil, couleur d'or.

GUIRIOT. s. m. Tambour des nègres. || Barde ou poète africain.

GUIRLANDE. s. f. (pr. *ghir-lande*). Couronne, festons de fleurs. Nous avons composé avec ces fleurs une très-jolie guirlande. Cette salle est ornée de guirlandes. Guirlande tressée, nouée, immortelle, fraîche, fleurie, molle, souple, légère, mobile, voltigeante, fanée, flétrie. Des fleurs en guirlandes tressées. Il se laisse enchaîner de *guirlandes* de fleurs. (Desaint.)

> L'eau tarit, l'herbe meurt, et la stérile année
> Voit sur son front noirci sa *guirlande* fanée.
> (Delille.)

> Partout nouveaux festins et nouvelles offrandes,
> Et la coupe à pleins bords s'entoure de *guirlandes*
> (Id.)

— *Cueillir une guirlande.* Cueillir des fleurs. Allons parmi les fleurs cueillir une *guirlande*. (***)

> Sylvie en ses jardins cueillait une *guirlande*
> Pour en faire à Palès une agréable offrande. (***)

— Objets qui par leur arrangement imitent des festons, des guirlandes. Une guirlande de pierreries ornait sa coiffure. Cette guirlande de perles est très-belle.

— Ornement composé de fruits, de fleurs et de feuilles entremêlés ensemble que l'on suspend dans les lieux où l'on célèbre quelque fête. La porte et l'intérieur du temple étaient ornés de *guirlandes*. (Barth.)

— *En guirlandes.* En forme de guirlandes.

[illegible]

guirlandes aux flancs de ces rochers. (B. de St-P.)

— Peint. et sculpt. Ornement de feuillages ou de fleurs dont on décore les bâtiments.

— Mar. Fortes pièces de bois courbes que l'on applique en dedans de l'avant du vaisseau pour le lier et le renforcer.

GUIRLANDÉ, ÉE. part. pass. du v. Guirlander. S'empl. adjectiv. Tête guirlandée. Chapeau guirlandé. Peu usité. Les taureaux *guirlandés* tombent en sacrifice. (Desport.)

GUIRLANDER. v. a. 1re conj. (pr. *ghir-lan-de* ; rad. *guirlande*). Orner de guirlandes. Guirlander une vieille femme, une corniche, un fronton. Beaumarchais, dans un de ses écrits, a dit : Pour en *guirlander* son mémoire. || SE GUIRLANDER. v. pron. S'orner, se parer de guirlandes.

GUIRNEGAT. s. m. Ornith. Oiseau du Brésil [illegible] le Truant

GUIRON. s. m. Pêch. Nom donné, dans le Levant, à deux filets qui forment une partie de la manche du grand filet, appelé *tartane*.

GUISARD. s. m. Hist. Ligueur. Partisan du duc de Guise. Les guisards et les royalistes ou bourbonnistes. || adjectiv. Un soldat, un noble guisard.

GUISARME. s. f. Milit. Se disait d'une lance dont le fer avait la forme d'une hache à deux tranchants.

GUISARMIER. s. m. Anc. art milit. Se disait d'un guerrier armé d'une lance appelée *guisarme*. Les guisarmiers et les hallebardiers.

GUISCARD. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Compiègne (Oise) ; 1,580 hab.

GUISCARD (Robert). Fameux chevalier et baron normand, fils de Tancrède de Hauteville, père de douze enfants dont dix allèrent chercher fortune en Italie, et rejoindre les Normands qui avaient fondé dans la Pouille la colonie d'Aversa. Robert Guiscard, à la mort de son frère Humphrey, fut déclaré comte de la Pouille et de la Calabre. Il prit Salerne, Naples, la Sicile, et mourut en 1085.

GUISE. s. f. (de l'all. *weise*, mode, manière ; de l'ital. *guisa*). Façon, manière. Chaque pays a sa guise. Chacun vit, se gouverne à sa guise. Il a voulu agir à sa guise. J'aime Paris ; après la campagne, et une campagne à ma *guise*, je préfère Paris à tout ce que j'ai vu dans le monde. (B. de St-P.)

> S'il est un conte usé, commun et rebattu,
> C'est celui qu'en ces vers j'accommode à *ma guise*.
> (La Font.)

> En bel esprit qui creuse et subtilise,
> Je veux me faire un patois à ma *guise*. (Du Cerc.)

— Prov. *Chacun se fait fouetter à sa guise.* Chacun dispose comme il veut de sa personne et de ses biens.

— *En guise de.* loc. adv. A la façon, en manière de. Il fume du tilleul en guise de tabac.

GUISE. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Vervins (Aisne) ; 3,100 hab.

GUISE (François de Lorraine, duc de). (pr. *ghi-ze*). Fils aîné de Claude, premier duc de Guise, naquit en 1519. Gagna la bataille de Renty, s'empara de Calais, fut blessé par les huguenots, et assassiné à Orléans, par Poltrot de Merey, le 15 fév. 1563. || (Louis Ier de Lorraine, cardinal de). Frère du précédent, naquit le 21 octobre 1527. Il fut successivement évêque de Troyes, d'Albi, archevêque de Sens et cardinal. Il mourut à Paris le 28 mars 1578. || (Henri de Lorraine, duc de). Fils aîné de François de Guise, né le 31 déc. 1550, fut nommé prince de Joinville à la cour de Henri II. Il alla combattre les Turcs. A son retour il se distingua à la bataille de Jarnac. A 19 ans, il défendit Poitiers contre Coligny. Blessé à Dormans, il reçut à la joue une blessure qui le fit surnommer le *Balafré*. Nommé général de la Ligue, il repoussa les Allemands. En 1578, il se rendit à l'appel des Seize, malgré la défense du roi de venir à Paris. Il fut nommé lieutenant-général du royaume, et promit d'exterminer les protestants. Il fut assassiné à Blois, le 23 décembre 1588. || (Louis II de Lorraine, duc de). Frère du précédent, né en 1556 ; archevêque de Reims en 1574. Mourut assassiné le 23 octobre 1588. || (Charles de Lorraine, duc de). Fils de Henri de Guise, naquit le 20 août 1571. Gouverneur de Provence. Il mourut dans le Siennois en 1640. || (Henri de Lorraine, duc de). Né en 1614, entra dans la Ligue confédérée pour la paix universelle de la chrétienté. Les Napolitains, révoltés contre l'Espagne, le nommèrent généralissime de leur armée, 1647.

GUISEAU. s. m. Ichthyol. Variété de l'anguille ordinaire.

GUISER. v. n. 1re conj. Gazouiller à la manière des chardonnerets.

GUISSE. s. f. Bot. Nom vulgaire de la gesse.

GUIT. s. m. Ornith. Nom vulgaire du canard.

GUITANA. s. f. Danseuse espagnole Après le refresco, on pria Blanca d'exécuter une de ces danses de caractère où elle surpassait les plus habiles *guitanas*. (Chateaub.)

GUITARE. s. f. (du gr., κιθάρα, instrument de musique). Mus. Instrument de musique à six cordes, avec un manche sur lequel il y a des cases marquées pour poser les doigts. Les cordes de cet instrument se pincent avec la main droite. Jouer de la guitare. Pincer de la guitare. Cette femme s'accompagne en chantant [illegible] leçon de guitare. Guitare douce, tendre, amoureuse, plaintive, joyeuse. La *guitare* est le plus ingrat et le plus monotone de tous les instruments. (Bechem.) Du temps de Louis XIV la *guitare* était fort à la mode. (Id.) La *guitare* amoureuse exprime la tendresse. (Thom.) Une des jeunes femmes commence à jouer sur la *guitare* l'air de la danse étrangère. (Chateaub.) On jugeait encore à ses traits et à la vivacité de ses yeux, qu'elle devait avoir fait râcler bien des *guitares*. (Le Sage.)

— C'est à Clio, muse de l'histoire, que les poètes attribuent l'invention de la guitare ; aussi cette muse est-elle quelquefois représentée tenant une guitare d'une main et un plectre ou archet de l'autre.

— Fig. Signifie Poésie, muse, art de dire ou d'écrire.

> Pour une si belle aventure,
> Prends la lyre de Chapelain
> Ou la *guitare* de Voiture. (Saj.)

GUITARERIE. s. f. Jeu ou action de jouer de la guitare. Mot forgé par Hamilton dans ses Mémoires de Grammont. « Toute la *guitarerie* de la cour se mit à apprendre (une sarabande), et Dieu sait la *râclerie* universelle que c'était. »

GUITARISER. v. n. 1re conj. Jouer de la guitare. On n'emploie ce verbe que dans le style burlesque.

> Il pense, quand la nuit il a *guitarisé*,
> Que j'en ai tout le jour le cœur martyrisé.
> (Scarron.)

GUITARISTE. s. des 2 g. Celui, celle qui joue de la guitare. Etre un bon guitariste.

— Professeur de guitare.

GUITERNE. s. f. Mar. Arc-boutant placé en arrière des machines à mâter.

GUIT-GUIT. s. m. Ornith. Espèce d'oiseaux de l'Amérique méridionale, classés dans le genre sylvain.

GUITON. s. m. Mar. Garde, service à bord d'un vaisseau ; durée de ce service.

GUITRAN. s. m. Mar. (de l'ar. *kitran*). Espèce de bitume dont on enduit les navires.

GUITRES. s. m. Hist. Nom donné à des paysans qui se soulevèrent en Guienne, l'an 1548, au sujet de la gabelle, et se rassemblèrent dans un bourg appelé *Guitres*.

GUIZOT (Mme Elisabeth-Charlotte-Pauline, de Meulan). Femme de beaucoup d'esprit, écrivain distingué. Née à Paris, le 2 novembre 1773, d'une famille considérable dans la finance, morte le 1er août 1827. On a d'elle des romans, des ouvrages sur l'éducation, et un très-grand nombre d'articles et de fragments de tout genre publiés dans des recueils littéraires.

GUIZOTIN, INE. adj. De Guizot, qui appartient à Guizot. Mot créé à l'occasion du système politique de M. Guizot, ministre des affaires étrangères. Principes guizotins. Système guizotin. || S'emploie plutôt comme substantif. *C'est un guizotin.* C'est un partisan des doctrines, du système de M. Guizot.

GULAIRE. adj. des 2 g. Zool. Dont la gorge est d'une autre couleur que le reste du corps.

GULARD. s. m. Hortic. Variété de raisin.

GULCHÉNITE. s. m. Hist. relig. Membre d'un des ordres monastiques musulmans.

GULD ou **GULDEN.** s. m. Métrol. Florin, monnaie de Manheim, qui vaut 2 fr. 85 c. || Monnaie d'argent de Brunswick ; guld de 1764, 2 fr. 89 c. ; guld commun, 2 fr. 59 c. ; guld de 1795, 2 fr. 86 c. On les appelle aussi *florin*. || *Guld.* Monnaie d'or de Hanovre, qui vaut 8 fr. 70 c. || Monnaie de compte de Hesse-Darmstad, à 60 kreutz, qui vaut 2 fr. 16 c.

GULF-STREAM. Géogr. (littéral. *courant du golfe*). Grand mouvement de l'Atlantique, dont les eaux portées vers l'ouest, reviennent à travers le golfe du Mexique, s'échappent par le canal de Bahama, et remontent le long des Etats-Unis d'Amérique jusqu'à Terre-Neuve.

GULISTAN. s. m. (littéral. *jardin des roses*). Philol. Titre d'un ouvrage persan, mêlé de prose et de vers, et composé par le célèbre Saadi. || Titre d'un opéra comique, dont les paroles sont d'Etienne et la musique de Dalayrac.

— Géogr. et hist. Village de Perse, célèbre par les conférences qui s'y tinrent, de 1815 à 1816, entre les plénipotentiaires de la Perse et de la Russie.

GULPE. s. m. Blas. Espèce de tourteau ou de besant de pourpre.

GULPIR. v. n. 2e conj. V. GUERPIR.

GUMBINNEN. Géogr. Ville de la Prusse orientale, ch.-l. de gouvernement. Très-commerçante et manufacturière.

GUME ou **GUMÈNE.** s. f. Mar. Grand cordage ; corde de l'ancre d'une galère.

GUMÉNISKI. s. m. Ornith. Oie du Kamtschatka.

GUMILÉE. s. f. Bot. Arbrisseau du Pérou.

GUMMIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *gumma*, gomme ; *fero*, je porte). Bot. Qui produit de la gomme.

GUNDÉLIACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une gundélie. || GUNDÉLIACÉES. s. f. pl. Famille de plantes, ayant pour type le genre gundélie. || On dit aussi Une gundéliacée.

GUNDÉLIE. s. f. Bot. Genre de la syngénésie [illegible] céphales, classée parmi les plantes exotiques. Elle appartient à la Syrie et à l'Arménie.

GUNDI. s. m. Mamm. Quadrupède d'Afrique, voisin des marmottes.

GUNDON. s. f. Entom. Grosse fourmi d'Éthiopie.

GUNNEL. s. m. Ichthyol. Poisson du genre blennie, qu'on trouve dans les mers d'Europe.

GUNNÈRE. s. f. Bot Genre de plante vivace, de la famille des urticées.

GUNTER (Échelle de.) s. f. Mathém. Échelle logarithmique, ainsi appelée du nom de son inventeur.

GUPPAS. s. m. Métrol. Poids dont on se sert dans quelques villes du détroit de Malaca, particulièrement à Guéda.

GUR. s. m. Comm. Toile blanche de coton qu'on exporte des Indes.

GURAÈS. s. m. Toile peinte du Bengale. || Laveaux écrit Guracs ; laquelle des deux orthographes faut-il adopter ?

GURGISTAN. Géogr. et relat. Le pays des Géorgiens.

GURIE. Géogr. anc. Contrée de la Bactriane.

GURIMUKHINAGARY. s. m. Linguist. Langue religieuse des Sikhs.

GURINGEL. Géogr. Montagne de Suisse, canton de Berne, sur laquelle se trouvent, à 1,200 mètres au-dessus de la mer, des bains d'eau sulfureuse très-fréquentés. On en exporte les eaux comme médicament.

GURLET. V. GRELET.

GURNEAU. s. m. Ichthyol. Trigle, genre de poisson thoracique.

GURON. s. m. Conchyl. Coquille du genre des huîtres.

GURRÉENS. Géogr. anc. Nom d'un peuple de l'Inde, en deçà de l'Indus, qui fut soumis par Alexandre.

GURSAY. s. m. Métrol. Mesure de poids employée dans l'Inde.

GUSBABUL. s. m. Minér. Espèce de pierre fine.

GUSSONIE. s. f. Bot. Genre de plantes du Brésil.

GUSTATIF, IVE. adj. Anat. Il se dit du nerf qui transmet au cerveau la sensation du goût. Nerf gustatif.

GUSTATION. s. f. (pr. *guss-ta-ci-on*). Didact. Sensation du goût, perception des saveurs. Si au moment où l'on avale, au lieu de laisser revenir la langue à sa place naturelle, on continue à la tenir attachée au palais, on intercepte la circulation de l'air, l'odorat n'est point frappé, et la *gustation* n'a pas lieu. (Brill.-Sav.)

GUSTATOIRE. s. m. Ant. rom. Espèce d'office, dans lequel on gardait les mets propres à la gustation.

GUSTAVE. Hist. Quatre rois de Suède ont porté ce nom. || GUSTAVE WASA ou GUSTAVE Ier. Né en 1490, était fils d'Eric Wasa, d'une des plus nobles maisons de Suède. Il fut élu roi en 1523, et mourut en 1560. || GUSTAVE-ADOLPHE II, surnommé *le Grand*. Fils et successeur de Charles IX, né en 1594, parvint au trône en 1611, et fut tué à la bataille de Lutzen, qu'il gagna en 1632 sur les Autrichiens. || GUSTAVE III. Fils d'Adolphe-Frédéric, né en 1746, succéda à son père en 1771 ; il voulut abaisser les grands de son royaume ; une conspiration se forma, et il fut assassiné le 16 août 1792. || GUSTAVE IV, son fils, né en 1778, lui succéda. En 1810, il descendit du trône ; il abdiqua, et sa race fut exclue du trône de Suède, occupée aujourd'hui par le prince Oscar, fils de Bernadotte.

GUSTAVIE. s. f. Bot. Plante de l'icosandrie, dédiée à un Gustave.

GUSTROW. Géogr. Ville du duché de Mecklembourg-Schwerin, sur le Nebel ; 7,700 h.

GUSTUEL, ELLE. adj. (du lat. *gustus*, le goût). Qui a rapport au goût. Appareil gustuel. L'appareil *gustuel* est d'une rare perfection chez l'homme. (Brill.-Savar.) Le poisson, entre les mains d'un préparateur habile, peut devenir une source inépuisable de jouissances *gustuelles*. (Id.)

GUTENBERG (Jean ou Henne), dont le nom s'écrit aussi improprement *Guttemberg*, généralement regardé comme l'inventeur de l'imprimerie, naquit à Mayence vers l'an 1400. Il vint à Strasbourg vers 1423, et c'est dans cette ville qu'en 1436 il forma une société avec trois Strasbourgeois, pour la formation d'une imprimerie. En 1443, Gutenberg quitta Strasbourg et retourna à Mayence, où il conclut, en 1450, avec Jean Faust, riche orfèvre de cette ville, un traité par lequel Faust s'engageait à fournir l'argent nécessaire pour établir un grand atelier typographique, où l'on imprima la fameuse Bible latine, dite *aux quarante-deux lignes*, sans date (1462), ni nom de lieu ni d'imprimeur, mais dont on sait qu'il mit cinq ans à terminer les deux volumes in-folio, composés de près de six cent cinquante feuillets. Cette même année, 1462, Gutenberg se sépara de son associé, et mourut à Mayence en février 1468. En 1840, la ville de Strasbourg lui éleva un monument, à l'érection duquel assistèrent toutes les notabilités typographiques. Cette fête fut digne de [illegible] car seul il contribue à les perpétuer tous.

GUTTE (GOMME-). s. f. (du lat. *gutta*, goutte). Bot. Suc gommeux, matière solide composée de résine et de substance extractive. Elle tire son nom des gouttes qui découlent de son arbre au moyen de la rupture des feuilles et des rameaux. V. GOMME.

GUTTÈTE (Poudre de). s. f. Médec. Poudre officinale très-composée, employée autrefois comme antispasmodique, mais tout à fait inusitée aujourd'hui.

GUTTIER. s. m. Bot. Genre de la famille des guttifères, qu'on cultive aux Indes orientales, à Ceylan et dans plusieurs pays de l'Asie. Le *guttier-gommier* a le bois blanchâtre, revêtu d'une écorce noirâtre en-dessus, rouge en-dessous, qui laisse couler par incision une liqueur visqueuse, inodore, donnant par voie de siccité une gomme-résine opaque, de couleur jaune safrané, qui est une espèce de *gomme-gutte*. Le fruit, qui est de la grosseur d'une orange, est jaunâtre ; sa saveur est acide. On le mange ou on l'emploie [illegible] duit en poudre dans les aliments.

GUTTIFÈRE. s. m. (ét. lat. *gut*[illegible] *ferre*, porter). Genre de la famille [illegible] lédones polypétales hypogynes, ains[illegible] parce presque toutes contiennent un s[illegible] résineux qui en découle en larmes [illegible] d'incisions que l'on fait à leurs divers[illegible] et qui jouit de propriétés âcres et [illegible]

GUTTIFORME. adj. des 2 g. (ét. [illegible] goutte ; *forma*, forme). Hist. nat. [illegible] forme d'une goutte d'eau.

GUTTIPENNE. adj. des 2 g. (ét. [illegible] goutte ; *penna*, plume). Ornith. Qui [illegible] chargées de taches blanches sur un f[illegible]

GUTTONAIRE. s. m. Hist. milit. [illegible] grosse cavalerie de la milice byzanti[illegible]

GUTTONS. Géogr. anc. Peuple go[illegible] habita la Scandinavie, et qui passa en [illegible] la Chersonèse cimbrique.

GUTTURAL, ALE. adj. (du lat. *g*[illegible] sier). Anat. et médec. Qui apparti[illegible] rapport au gosier. Les anatomistes [illegible] de cet adjectif pour indiquer plusieu[illegible] qui dépendent ou qui sont voisines de [illegible] || *Fosse gutturale.* Enfoncement qui [illegible] à la base du crâne, entre le grand tr[illegible] tal et l'ouverture postérieure des foss[illegible] || *Conduit guttural du tympan.* Can[illegible] munication de l'oreille avec le phary[illegible] ment dit *trompe d'Eustache.* || *Her*[illegible] *rale.* Dénomination impropre du br[illegible] ou goître. || *Toux gutturale.* Sorte de [illegible] casionnée par une irritation du laryn[illegible] trachée-artère. || *Artère gutturale.* [illegible] dépend d'une branche de la carotide e[illegible] se distribue principalement à la pa[illegible] rieure de la glande thyroïde et du gos[illegible]

— Gramm. Qui vient du gosier, qu[illegible] nonce du gosier. Son guttural. G, K [illegible] des lettres gutturales. La langue espag[illegible] langue allemande ont beaucoup de le[illegible] turales.

— S'empl. comme substantif fémini[illegible] lant des lettres gutturales. Les labiales [illegible] tales et les gutturales. La gutturale *k*. [illegible]

GUTTURO-MAXILLAIRE. adj. [illegible] C'est ainsi que M. Chaussier a nomm[illegible] maxillaire interne.

GUTTURO-PALATIN. adj. m. A[illegible] a rapport au pharynx et au palais.

GUTTUS. s. m. Ant. rom. Sorte [illegible] goulot étroit, d'où la liqueur ne pouv[illegible] que goutte à goutte. On gardait ordin[illegible] dans des guttus les huiles et les essen[illegible]

GUY ou **VIT, WEIT** (Saint). M[illegible] l'une des premières familles de la S[illegible] élevé dans la religion chrétienne. On [illegible] fête le 15 juin.

GUYANE. Géogr. V. GUIANE.

GUYENNE. Géogr. V. GUIENNE.

GUYON (Jeanne-Marie Bouviers de [illegible] Née à Montargis (Loiret), en 1648. [illegible] 28 ans, elle se crut appelée par Dieu [illegible] plir une mission religieuse sur la terr[illegible] courut une partie de la France en pr[illegible] dogmatisant. Son imagination était vi[illegible] dente, sa piété sincère et sa vertu pur[illegible] la connaissance de Fénélon à Paris, [illegible] plusieurs ouvrages théologiques qui s[illegible] des persécutions très-violentes contre [illegible] illustre ami. Bossuet l'attaqua avec c[illegible] fit condamner sa doctrine. Après avoi[illegible] ques années enfermée à la Bastille, el[illegible] lée à Blois, où elle mourut en 1717.

GUYTONIEN, IENNE. adj. Qui a[illegible] qui a rapport au chimiste Guyton-[illegible] Fumigations guytoniennes.

GUYTON-MORVEAU (Louis Ber[illegible] lèbre chimiste, avocat général au par[illegible] Dijon, né à Dijon en 1737, mort à [illegible] 1816. Il découvrit le moyen de dési[illegible] prisons et les hôpitaux en faisant de[illegible] tions de chlore, connues sous le nom [illegible] *gations guytoniennes*. Ce fut lui qui [illegible] thollet et Lavoisier jeta les bases de l[illegible] nomenclature chimique.

GUZANTINE. Géogr. anc. Nom [illegible] tie du royaume d'Alger. Elle comp[illegible] provinces de Bougie et de Constanti[illegible]

GUZARATE. (autrefois *Larice*). G[illegible] glais, et consistant presque entière[illegible] une grande péninsule, resserrée d'u[illegible] tre les golfes de Cambayer et de C[illegible] forme les districts de Surate, de Ba[illegible] Kaira et d'Ahmedâbâd. Cette dernièr[illegible] capitale. Le Guzarate compte 6,000,0[illegible] tants. Il est très-fertile.

GUZARATI. s. m. Linguist. Le d[illegible] dien de Guzarate. || adj. Qui apparti[illegible] lecte de Guzarate. Mots guzaratis. [illegible] guzarati.

GUZÉNIS. s. m. Comm. Sorte de [illegible] Indes.

GUZLA. s. f. Mus. Instrument d[illegible] des Morlaques, espèce de violon m[illegible] seule corde de crin, qu'on fait vibre[illegible] archet muni d'une seule corde de [illegible] instrument sert à accompagner les [illegible] tionaux.

GUZMAN (Alph. Perez de). Sur[illegible] quelques historiens le Brutus espagn[illegible]

orange, est jaunâtre ; sa saveur est légèrement acide. On le mange ou on l'emploie sec et réduit en poudre dans les aliments.

GUTTIFÈRE. s. m. (ét. lat. *gutta*, goutte ; *ferre*, porter). Genre de la famille des dicotylédones polypétales hypogynes, ainsi appelées parce presque toutes contiennent un suc gommo-résineux qui en découle en larmes au moyen d'incisions que l'on fait à leurs diverses parties, et qui jouit de propriétés âcres et purgatives.

GUTTIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *gutta*, goutte ; *forma*, forme). Hist. nat. Qui a la forme d'une goutte d'eau.

GUTTIPENNE. adj. des 2 g. (ét. lat. *gutta*, goutte ; *penna*, plume). Ornith. Qui a les ailes chargées de taches blanches sur un fond brun.

GUTTONAIRE. s. m. Hist. milit. Soldat de grosse cavalerie de la milice byzantine.

GUTTONS. Géogr. anc. Peuple gothique qui habita la Scandinavie, et qui passa ensuite dans la Chersonèse cimbrique.

GUTTURAL, ALE. adj. (du lat. *guttur*, gosier). Anat. et médec. Qui appartient, qui a rapport au gosier. Les anatomistes se servent de cet adjectif pour indiquer plusieurs parties qui dépendent ou qui sont voisines de la gorge. || *Fosse gutturale.* Enfoncement qui se trouve à la base du crâne, entre le grand trou occipital et l'ouverture postérieure des fosses nasales. || *Conduit guttural du tympan.* Canal de communication de l'oreille avec le pharynx, autrement dit *trompe d'Eustache.* || *Hernie gutturale.* Dénomination impropre du bronchocèle ou goître. || *Toux gutturale.* Sorte de toux occasionnée par une irritation du larynx ou de la trachée-artère. || *Artère gutturale.* Artère qui dépend d'une branche de la carotide externe, et se distribue principalement à la partie supérieure de la glande thyroïde et du gosier.

— Gramm. Qui vient du gosier, qui se prononce du gosier. Son guttural. G, K et Q sont des lettres gutturales. La langue espagnole et la langue allemande ont beaucoup de lettres gutturales.

— S'empl. comme substantif féminin en parlant des lettres gutturales. Les labiales, les dentales et les gutturales. La gutturale *k*.

GUTTURO-MAXILLAIRE. adj. f. Anat. C'est ainsi que M. Chaussier a nommé l'artère maxillaire interne.

GUTTURO-PALATIN. adj. m. Anat. Qui a rapport au pharynx et au palais.

GUTTUS. s. m. Ant. rom. Sorte de vase à goulot étroit, d'où la liqueur ne pouvait couler que goutte à goutte. On gardait ordinairement dans des guttus les huiles et les essences.

GUY ou **VIT, WEIT** (Saint). Martyr de l'une des premières familles de la Sicile, fut élevé dans la religion chrétienne. On célèbre sa fête le 15 juin.

GUYANE. Géogr. V. GUIANE.

GUYENNE. Géogr. V. GUIENNE.

GUYON (Jeanne-Marie Bouviers de Lamotte). Née à Montargis (Loiret), en 1648. Veuve à 28 ans, elle se crut appelée par Dieu à accomplir une mission religieuse sur la terre, et parcourut une partie de la France en prêchant et dogmatisant. Son imagination était vive et ardente, sa piété sincère et sa vertu pure. Elle fit la connaissance de Fénelon à Paris, et publia plusieurs ouvrages théologiques qui suscitèrent des persécutions très-violentes contre elle et son illustre ami. Bossuet l'attaqua avec chaleur, et fit condamner sa doctrine. Après avoir été quelques années enfermée à la Bastille, elle fut exilée à Blois, où elle mourut en 1717.

GUYTONIEN, IENNE. adj. Qui appartient, qui a rapport au chimiste Guyton-Morveau. Fumigations guytoniennes.

GUYTON-MORVEAU (Louis Bernard). Célèbre chimiste, avocat général au parlement de Dijon, né à Dijon en 1737, mort à Paris en 1816. Il découvrit le moyen de désinfecter les prisons et les hôpitaux en faisant des fumigations de chlore, connues sous le nom de *fumigations guytoniennes*. Ce fut lui qui avec Berthollet et Lavoisier jeta les bases de la nouvelle nomenclature chimique.

GUZANTINE. Géogr. anc. Nom d'une partie du royaume d'Alger. Elle comprenait les provinces de Bougie et de Constantine.

GUZARATE. (autrefois *Larice*). Géogr. [illegible] [illegible] appartenant aux Anglais, et consistant presque entièrement dans une grande péninsule, resserrée d'un côté entre les golfes de Cambayer et de Cotche. Elle forme les districts de Surate, de Barotche, de Kaira et d'Ahmedâbâd. Cette dernière en est la capitale. Le Guzarate compte 6,000,000 d'habitants. Il est très-fertile.

GUZARATI. s. m. Linguist. Le dialecte indien de Guzarate. || adj. Qui appartient au dialecte de Guzarate. Mots guzaratis. Caractère guzarati.

GUZÉNIS. s. m. Comm. Sorte de toiles des Indes.

GUZLA. s. f. Mus. Instrument de musique des Morlaques, espèce de violon monté d'une seule corde de crin, qu'on fait vibrer avec un archet muni d'une seule corde de boyau. Cet instrument sert à accompagner les chants nationaux.

GUZMAN (Alph. Perez de). Surnommé par quelques historiens le Brutus espagnol, et qui donna naissance à l'illustre maison des ducs de Medina ; né à Valladolid vers 1255, mort en 1320. Son principal monument de gloire est sa défense de Tariffa contre l'infant don Juan, frère de Sanche.

GUZMANIE. s. f. Bot. Plante du Pérou, dédiée à Guzman.

GYALECTE. s. f. Bot. Genre de lichens.

GYAS. s. m. Myth. Fils d'Uranus et de Ghé, frère de Briarée ; un des géants à cent bras. || Troyen, compagnon d'Enée.

GYGÈS. Myth. Un des Titans, fils du ciel et de la terre. || Ancien roi de Lydie qu'Apollon jugea moins heureux qu'un pauvre Arcadien nommé Aglaüs. || Lydien célèbre par son anneau qui le rendait invisible, et au moyen duquel il séduisit la reine de Lydie, et l'épousa après avoir tué Candaule son mari. || *Avoir l'anneau de Gygès.* Se dit prov. du pouvoir de se rendre invisible. Il ne possède pas l'anneau de Gygès.

GYLION. s. m. Ant. gr. Panier à long cou, dans lequel les soldats grecs portaient leurs provisions.

GYLIPPE. Temps hér. Arcadien, compagnon d'Enée, père de neuf fils d'une haute taille, qui engagèrent un combat sanglant dans lequel périrent beaucoup de Troyens.

GYLLEMBORG (Gustave-Frédéric, comte de). Célèbre écrivain suédois, né vers 1731, mort en 1809.

GYLLOUKPA. Myth. tart. Division du lamisme, dont les partisans portent le bonnet jaune, et dont le chef principal est le dalaï-lama.

GYLONYS. s. m. pl. Relat. Prêtres du Thibet qui font le service religieux auprès du grand lama.

GYMÉROGYNE. s. f. Bot. Genre de plantes dans lequel on place quelques espèces de lycopodes qui s'écartent des autres par leurs caractères.

GYMMADÉRIE. s. f. Bot. Genre de plantes orchidées.

GYMNUNPHORE. adj. des 2 g. Bot. Se dit d'une plante dans laquelle au lieu de feuilles radicales on n'aperçoit que les seuls godets, implantés sur les pétioles.

GYMNANDRE. adj. des 2 g. (ét. gr., γυμνός, nu, ἀνήρ, homme). Bot. Qui a des étamines nues.

GYMNANOLÈNE. adj. des 2 g. (ét. gr., γυμνός, nu ; ἀ priv. et ὠλένη, bras). Zool. Qui a le corps nu et qui n'a point de bras. || GYMNANOLÈNES. s. m. pl. Ordre de la classe des acéphales comprenant ceux de ces animaux qui n'ont ni bras ni tête.

GYMNANTHE. adj. des 2 g. (du gr. ἄνθος, fleur). Bot. Dont les fleurs sont dépourvues de toute enveloppe.

— GYMNANTHE. s. f. Genre de plantes de la famille des tithymaloïdes.

GYMNANTHÈME. s. m. (du gr. ἄνθεμον, fleur). Bot. Genre de plante à fleurs composées.

GYMNANTHÈRE. s. f. (du gr. ἀνθηρα, anthère). Bot. Arbuste de la Nouvelle-Hollande.

GYMARRHÈNE. s. m. Bot. Plante de Bagdad.

GYMNASE. s. m. (ét. gr., γυμνάσιον, fait de γυμνός, nu). Local, place découverte ou bâtiment où la jeunesse grecque nue ou presque nue se livrait à toutes sortes d'exercices corporels, tels que la course, la saltation, le pugilat, l'art de lancer le disque et la javeline, etc. Les exercices du gymnase. Les portiques extérieurs des gymnases étaient particulièrement destinés aux conférences philosophiques et aux exercices littéraires.

— Chez les modernes, Certains établissements où l'on forme la jeunesse aux exercices du corps. Il n'y a pas de gymnase dans ce collége. Gymnase pour les deux sexes. Les gymnases d'Allemagne.

— Art milit. *Gymnases militaires.* Ecoles de gymnastique instituées depuis 1833 dans les principales villes des divisions militaires de France.

— *Gymnase* ou *gymnasium.* En Allemagne, se dit de l'école qui, supposant déjà chez les élèves les premiers éléments de la science, les met en état de recevoir une instruction supérieure et d'en faire l'application dans la vie. Le [illegible] au-dessus même de ce qu'on appelle en Hollande *Ecole latine* ; mais il est au-dessous de l'université ou académie. Il est véritablement l'école savante, comme chez nous le collége.

GYMNASE (Théâtre du). Théâtre ouvert à Paris sur le boulevard Bonne-Nouvelle, en 1819. Il fut mis sous la protection de la duchesse de Berry, et prit le titre de Théâtre de Madame, qu'il porta jusqu'en 1830. A cette époque il reprit le nom de Gymnase Dramatique.

GYMNASIARQUE. s. m. (du gr. γυμνασιάρχης, fait de γυμνάσιον, gymnase, et ἀρχή, commandement). Antiq. Chef du gymnase ; officier qui avait la surintendance du gymnase. La dignité de gymnasiarque était une espèce de magistrature religieuse.

— Celui qui dans les écoles publiques dirigé un système d'exercices gymnastiques, propres à développer les facultés physiques de l'homme.

GYMNASIUM. s. m. Antiq. rom. Quartier de l'ancienne Rome ou l'on s'exerçait à la lutte.

GYMNASTE. s. m. (du gr. γυμναστής, même signif.). Antiq. Dans les gymnases, Officier préposé à l'éducation des athlètes, et chargé du soin de les former aux exercices auxquels leur complexion les rendait les plus propres.

GYMNASTÉRION s. m. Antiq. gr. Lieu des gymnases où l'on déposait ses habits, soit pour entrer au bain, soit pour se livrer aux exercices gymnastiques.

GYMNASTIQUE. adj. des 2 g. (du gr. γυμναστικός, même signif.). Qui appartient aux exercices du corps, à la gymnastique. Exercices gymnastiques. Jeux gymnastiques. C'est le désir et le besoin de vaincre qui a fait inventer les divers jeux *gymnastiques.* (Teyss.)

GYMNASTIQUE. s. f. (du gr. γυμναστική, dérivé du v. γυμνάζω, être nu pour s'exercer). Art des exercices du corps. Cet art fut importé de la Crète à Sparte, et bientôt il y eut dans toute la Grèce des gymnases ou bâtiments consacrés à ces études de force, de légèreté et d'agilité, que la jeunesse suivait avec ardeur. La gymnastique eut trois branches principales, selon ses divers objets : l'une avait pour but la guerre, et s'appela *gymnastique militaire* ; l'autre, appelée *gymnastique médicinale*, devait entretenir la santé ; une troisième, dite *gymnastique athlétique*, formait les hommes qui se vouaient aux plaisirs du public et se donnaient en spectacle. Les exercices de la gymnastique militaire étaient le saut, le disque, la lutte, le javelot, le pugilat, la course à pied ou en char. Platon dit que l'inventeur de la gymnastique médicinale fut Hérodicus de Leontium, contemporain d'Hippocrate. La gymnastique athlétique se nommait aussi *agonistique*, à cause des jeux qui en étaient le but.

— *Gymnastique moderne.* Science qui a pour but de communiquer aux membres du corps des qualités qu'ils n'ont pas naturellement, ou de développer les facultés qu'ils ont par des exercices plus ou moins violents. Les exercices gymnastiques chez les modernes sont : la danse, l'escrime, les combats au bâton, à la canne, les exercices militaires, la savate, la natation, l'équitation, la danse sur la corde, et tous les tours de force des comédiens ambulants, etc. C'est M. le colonel Amoros qui a ranimé le goût de la *gymnastique* en France. (Teyssèd.) La *gymnastique*, lorsqu'elle est bien dirigée, donne au corps de la grâce et de la force ; elle développe les formes, procure une santé brillante, endurcit contre les fatigues et les intempéries des saisons, redouble le courage, éteint toutes les passions, excepté l'amour de la gloire et de la patrie. (Rostan.) Les secousses politiques sont une *gymnastique* salutaire qui soutiennent l'énergie sociale, qui réveillent les plus généreuses passions de la gloire et de l'amour patriotique. (Virey.)

GYMNASTISER. v. n. 1re conj. Se livrer aux exercices de la gymnastique. Si vous voulez acquérir une très-forte santé, *gymnastisez ; gymnastisez* encore, si vous voulez conserver la vôtre, quelque faible qu'elle soit. (Mercier.)

GYMNÈME. s. m. Bot. Genre de plantes de la Nouvelle-Hollande.

GYMNERPIVE. s. f. Bot. Genre de plantes des îles australes d'Afrique.

GYMNÉSIES ou **GYMNÉSIENNES.** adj. et s. f. pl. Géogr. anc. Les îles Baléares.

GYMNÈTRE. s. m. Ichthyol. Genre de poissons tœnioïdes qui n'ont point de nageoires à l'anus. Leur chair est muqueuse comme celle de la morue, et très-molle. On les appelle aussi *poissons en ruban.*

GYMNIAS. Géogr. anc. Ville d'Arménie, sur l'Euphrate septentrionale. Aujourd'hui Ginnis.

GYMNIQUE. adj. des 2 g. (du gr. γυμνικός, fait de γυμνός, nu). Antiq. Epithète donnée aux jeux publics où les athlètes combattaient nus. Les jeux que l'on célébrait de quatre ans en quatre ans, à Olympie, étaient des jeux gymniques.

GYMNIQUE. s. f. Antiq. La science des exercices qu'on apprenait aux athlètes de profession. Professer la gymnique. V. GYMNASTIQUE.

GYMNIQUE. adj. des 2 g. (du gr. γυμνός, nu). Zool. Qui a le corps nu. || GYMNIQUES. s. m. pl. Famille de la classe des infusoires polygastriques [illegible] le corps dépourvu de cils.

GYMNOBLASTE. adj. des 2 g. (du gr. βλαστός, bourgeon). Bot. Il se dit des plantes dont l'embrion n'est point renfermé dans un cercle particulier. || GYMNOBLASTES. s. f. pl. Groupe de l'ordre des plantes dicotylédonées, comprenant celles dont l'embryon n'est pas renfermé dans un sac propre.

GYMNOBRANCHE. adj. des 2 g. (du gr. βραγχια, branchies.) Zool. Dont les branchies sont à nu. || GYMNOBRANCHES. s. m. pl. Famille de mollusques gastéropodes, comprenant ceux qui ont les branchies nues.

GYMNOCARPE. adj. des 2 g. (du gr. καρπός, fruit). Bot. Qui a les fruits nus, à découvert.

— GYMNOCARPE. s. m. Bot. Genre de plantes portulacées ou paronychiées, propres à l'Afrique et ayant la propriété de fixer [illegible] mouvements de ces climats. Le *gymnocarpe ligneux* est un arbrisseau de 70 cent. de haut. || Ce mot, qui a été donné à plusieurs genres de plantes, mais à tort, indique aussi des fruits dont la surface n'est recouverte par aucun des organes floraux.

GYMNOCARPIEN, IENNE. adj. Bot. Dont le fruit est découvert.

GYMNOCAULE. adj. des 2 g. (du gr. καυλός, tige). Bot. Qui a la tige nue, sans feuille. Geranium gymnocaule.

GYMNOCÉPHALE. adj. des 2 g. (du gr. κεφαλή, tête). Bot. Qui a les fleurs nues, à cause de l'avortement des feuilles florales, comme le borreria gymnocéphale. || s. m. Genre de mousse.

— Ornith. Se dit d'un oiseau qui a la tête dégarnie de plumes, comme la coracine gymnocéphale, dans l'âge adulte.

— Ichthyol. Genre de poissons qui a été fondu dans les holocentres et les lutians.

GYMNOCLADE. s. m. (du gr. κλάδος, rameau). Bot. Genre de la famille des légumineuses, renfermant des arbres peu élevés, dépourvus d'aiguillons. Les fruits sont des gousses lisses, larges, oblongues, épaisses, d'un rouge brun, renfermant des graines globuleuses, dures et grises, qui peuvent remplacer le café. Cet arbre est naturalisé en France. On l'appelle aussi *Chicot.*

GYMNOCLINE. s. f. Bot. Genre de plantes à fleurs composées.

GYMNOCOCHLYDE. adj. des 2 g. (du gr. κοχλίς, coquille). Conch. Se dit des mollusques qui ont leur coquille à l'extérieur du corps. || GYMNOCOCHLYDES. s. m. pl. Division de l'ordre des gastéréopodes pectinibranches, comprenant ceux de ces mollusques qui ont la coquille à l'extérieur du corps. || On dit aussi au sing. Un gymnocochlyde.

GYMNOCOLOGIE. s. f. (ét. gr., γυμνός, nu ; γυμνάζω, être nu pour s'exercer ; λόγος, discours). Traité sur les agents qui exercent leur influence sur l'appareil de locomotion. On l'emploie aussi comme synonyme de Gymnastique.

GYMNODACTYLE. s. m. Erpét. Genre de reptiles sauriens.

GYMNODE, ÉE. adj. (du gr. εἶδος, forme). Entom. Qui a le corps dépourvu d'appendices. || GYMNODES. s. m. pl. Famille d'animalcules microscopiques, comprenant ceux dont le corps est dépourvu de test, de cils et de cirres vibratiles. || On dit aussi au sing. Un gymnodé.

GYMNODÈRE. adj. des 2 g. (du gr. δέρη, cou, peau). Qui a le cou nu.

— Ornith. Genre d'oiseaux qui a pour type la coracine gymnodère.

GYMNODERMATE. Bot. V. GYMNODERME.

GYMNODERME. adj. des 2 g. (du gr. δέρμα, peau). Qui a la peau nue. || GYMNODERMES. s. m. pl. Bot. Groupe de champignons, renfermant ceux dont la surface fructifère est nue et couverte de papilles. || On dit aussi au sing. Un gymnoderme.

— Zool. Famille de l'ordre de cirripèdes polybranches, comprenant ceux qui ont la majeure partie du cops à nu, et sans pièces testacées || Famille des annélides, comprenant ceux de ces animaux qui ont le corps entièrement nu.

GYMNODISPERME. adj. des 2 g. (ét. gr., δίς, deux ; σπέρμα, graine). Bot. Dont la fleur produit des graines nues. || GYMNODISPERMES. s. f. Famille de plantes comprenant celles qui ont deux graines, en apparence nues, comme les ombellifères et les rubiacées.

GYMNODONTE. adj. des 2 g. (du gr. ὀδούς, dent). Ichthyol. Qui a les dents à nu. || GYMNODONTES. s. m. pl. Famille de l'ordre des poissons plectognathes, comprenant ceux qui ont les mâchoires garnies d'une substance éburnée, produite par la réunion des dents. Leur chair est muqueuse, peu estimée, et quelquefois délétère. || On dit aussi au sing. Un gymnodonte.

GYMNOGASTRE. adj. des 2 g (du gr γαστήρ, ventre). Ichthyol. Qui a le ventre nu. || s. m. Genre de poissons comprenant ceux qui n'ont pas de nageoires sous le ventre.

GYMNOGÈNE. adj. des 2 g. (du gr. γεννάω, produire). Entom. Se dit des animaux qui naissent à nu dans les infusions végétales ou animales. || GYMNOGENES. s. m. pl. Classe du règne animal comprenant les animaux qui, comme les animalcules infusoires, naissent à nu dans les [illegible] au sing. Un gymnogène

GYMNOGOMPHE. adj. des 2 g. (du gr. γόμφιος, dent). Qui a les mâchoires à nu. || GYMNOGOMPHES. s. m. pl. Entom. Famille d'animalcules infusoires rotifères, dont les dents ne tiennent à la mâchoire que par leur base, et n'y sont point attachées en avant. || On dit aussi au sing. Un gymnogomphe.

GYMNOGRAMME. s. m. Bot. Genre de fougères.

GYMNOGYNE. adj. des 2 g. (du gr. γυνή, femme). Bot. Dont l'ovaire est à nu, et dont le pistil n'est point enveloppé par une corolle. || s. f. Genre de mousses.

GYMNOLOMIE. s. f. Genre de plantes du Pérou.

GYMNOMONOSPERME. adj. des 2 g. (du gr. μόνος, un ; σπέρμα, graine). Bot. Dont la fleur ne produit qu'une seule graine nue. || GYMNOMONOSPERMES. s. f. pl. Plantes qui n'ont qu'une seule graine, nue en apparence. || On dit aussi au sing. Un gymnomonosperme

GYMNOMURÈNE. s. f. Ichthyol. Genre de boissons de la division des apodes.

GYMNOMYCES. s. m. pl. (du gr. μύκης, champignon). Bot. Ordre de champignons, comprenant ceux dont les corpuscules reproducteurs sont à nu.

GYMNOMYZE. s. f. Entom. Genre d'insectes diptères.

GYMNOMYZIDE. adj. des 2 g. Qui ressemble à une gymnomyze. || GYMNOMYZIDES. s. f. pl. Sous-tribu de la tribu des muscides, qui a pour type le genre gymnomyze. || On dit aussi au sing. Un gymnomyzide.

GYMNONECTE. adj. des 2 g. (du gr. νηκτής, nageur). Crust. Se dit des animaux nageurs dont le corps est tout à fait nu. || GYMNONECTES. s. m. pl. Famille de l'ordre des entomostracés, comprenant ceux qui ont le corps tout à fait nu. || On dit aussi au sing. Un gymnonecte.

GYMNONOTE. adj. des 2 g. Ichthyol. Qui a le dos nu. || s. m. Genre de poissons des rivières de l'Amérique du Sud.

GYMNOPE. s. m. Bot. Genre de champignons établi aux dépens des agarics de Linné.

GYMNOPÉDIE. s. f. (du gr. παῖς, jeune homme). Chorégr. Danse en usage à Lacédémone, et instituée par Lycurgue en l'honneur d'Apollon et de Bacchus. La gymnopédie était exécutée par une troupe d'hommes et d'enfants nus, qui chantaient des hymnes composés à cet effet.

GYMNOPÉDIQUE. adj. des 2 g. Ant. gr. Qui a rapport à la gymnopédie.

GYMNOPÉRISTOMATE. adj. des 2 g. (ét. gr., περί, autour; στόμα, bouche). Bot. Dont le péristome est nu et sans dents. || GYMNOPÉRISTOMATES. s. m. pl. Ordre de mousses comprenant celles qui ont le péristome entier nu et sans dents. || On dit aussi au sing. Un gymnopéristomate.

GYMNOPHIDE. adj. des 2 g. (du gr. ὄφις, serpent). Erpét. Se dit des serpents à peau nue, lisse et visqueuse. || GYMNOPHIDES. s. m. pl. Famille de reptiles ophidiens, comprenant ceux qui ont la peau nue, lisse et visqueuse. || On dit aussi au sing. Un gymnophide.

GYMNOPHIONES. s. m. pl. Erpét. Famille de reptiles nus ou batraciens, comprenant les cécilies ou serpents à peau nue. || On dit aussi au sing. Un gymnophione.

GYMNOPHTHALME. s. m. (du gr. ὀφθαλμός, œil). Erpét. Genre de sauriens à écailles arrondies ou cyprilépides.

GYMNOPHTHALMOIDE. adj. des 2 g. Erpét. Qui ressemble à un gymnophthalme. || GYMNOPHTHALMOÏDES. s. m. pl. Famille de reptiles sauriens ayant pour type le genre gymnophthalme. || On dit aussi au sing. Un gymnophthalmoïde.

GYMNOPLEURE. s. m. (du gr. πλευρά, plèvre). Entom. Genre d'insectes coléoptères.

GYMNOPODE. adj. des 2 g. (du gr. ποῦς, pied). Didact. Qui a les pieds nus.

— Erpét. Dont les pieds ne peuvent être cachés entièrement par aucune partie du corps || GYMNOPODES. s. m. pl. Famille de reptiles chéloniens, comprenant ceux dont les pieds ne peuvent pas rentrer entièrement dans la boîte qui renferme le corps. || On dit aussi au sing. Un gymnopode.

GYMNOPODIE. s. f. Antiq. Sorte de danse dont parle Lucien.

GYMNOPOGON. s. m. Bot. Genre de plantes de la pentandrie digynie et de la famille des apocynées. || Genre de plantes établi pour placer le barbon ambigu.

GYMNOPOLYSPERME. adj. des 2 g. (du gr. πολύς, beaucoup; σπέρμα, graine). Bot. Qui a beaucoup de graines nues en apparence. || GYMNOPOLYSPERMES. s. m. pl. Classe de plantes renfermant celles qui ont plus de deux semences, en apparence nues. || On dit aussi au sing. Un gymnopolysperme.

GYMNOPOME. adj. des 2 g. (du gr. πῶμα, opercule). Ichthyol. Qui a les opercules nus. || GYMNOPOMES. s. m. pl. Famille de poissons osseux holobranches, dans laquelle sont rangés ceux qui ont les opercules lisses et sans écailles. || On dit aussi au sing. Un gymnopome.

GYMNOPTÈRE. adj. des 2 g. (du gr. πτερόν, aile). Entom. Qui a les ailes nues, sans étui et ...

de la classe des insectes ayant pour type ceux qui ont les ailes nues, sans élytres ni écailles farinacées. || On dit aussi au sing. Un gymnoptère.

GYMNOPTÉRIDE. s. f. Bot. Genre de fougères.

GYMNORHIZE. adj. des 2 g. (du gr. ῥίζα, racine). Bot. Qui a les racines nues.

GYMNORHYNQUE. adj. des 2 g. (du gr. ῥύγχος, bec). Ichthyol. Qui a le bec nu ou le museau dénué d'appendices. || GYMNORHYNQUES. s. m. pl. Famille de l'ordre des poissons sturoniens, comprenant ceux qui ont le museau court et dénué d'appendices. || On dit aussi au sing. Un gymnorhynque.

— GYMNORHYNQUE. s. m. Helminth. Genre de vers intestinaux.

GYMNOSOME. adj. des 2 g. (du gr. σῶμα, corps). Moll. Qui a le corps nu. || GYMNOSOMES. s. m. pl. Famille de l'ordre des paracéphalophores aporobranches, comprenant ceux qui ont le corps entièrement nu. || On dit aussi au sing. Un gymnosome.

GYMNOSOPHISTE. s. m. (du gr. σοφός, sage). On a donné ce nom à des philosophes indiens qui allaient presque nus, s'abstenaient de viandes, renonçaient à toutes les voluptés, et s'adonnaient à la contemplation des choses de la nature. Leurs seuls vêtements se réduisaient à une tunique d'écorce d'arbre ou d'étoffe grossière. Il y a encore aujourd'hui des *gymnosophistes*, non-seulement dans l'Inde, mais dans plusieurs contrées de l'Afrique. (Lav.)

GYMNOSPÉRISTOMATE. s. f. Bot. Section de la famille des mousses.

GYMNOSPERME. adj. des 2 g. (du gr. σπέρμα, graine). Bot. Qui a les graines nues, du moins en apparence. || GYMNOSPERMES. s. m. pl. Famille de plantes qui renferme celles dont les graines paraissent être nues. || Tribu de la famille des dermatocarpiens, comprenant ceux des champignons qui renferment des séminules pulvérulentes, sans filaments réticulés. || On dit aussi au sing. Un gymnosperme.

GYMNOSPERMIE. s. f. Bot. Dans le système de Linné, Premier ordre de la didynamie, qui renferme des plantes dont les fleurs ont quatre graines au fond du calice. La gymnospermie répond à la famille des labiées.

GYMNOSPERMIQUE. adj. des 2 g. Bot. Qui appartient à la gymnospermie.

GYMNOSPORE. adj. des 2 g. (du gr. σπορά, semence). Bot. Dont les spores ou graines sont à nu. Se dit principalement d'un champignon.

GYMNOSPORÉS. s. m. pl. Ordre de la classe des lichens, comprenant ceux qui ont leurs corpuscules reproducteurs à nu. || On dit aussi au sing. Un gymnosporé.

GYMNOSPORONGE. s. m Bot. Genre de champignons qui se rapproche beaucoup des tremelles, dont il a fait partie

GYMNOSTACHYDE. s. f. (du gr. στάχυς, épi). Bot. Plante de la Nouvelle-Hollande, à racines tuberculeuses, à feuilles toutes radicales, de la tétrandrie monogynie, et de la famille des aroïdes.

GYMNOSTOMÉ, ÉE. adj. (du gr. στόμα, bouche). Entom. Dont la bouche n'offre aucun appendice. || GYMNOSTOMÉS. s. m. pl. Famille d'insectes de l'ordre des microscopiques vorticellaires, comprenant ceux dont l'orifice buccal est dépourvu de cirres vibratiles. || On dit aussi au sing. Un gysmnostomé.

GYMNOSTOME. adj. des 2 g. (du gr. στόμα, bouche). Entom. Dont la bouche n'offre aucun appendice. || GYMNOSTOMES. s. m. pl Groupe d'insectes, comprenant ceux dont les parties de la bouche sont à nu, et quatre d'entre elles maxilliformes. || On dit aussi au sing. Un gymnostome.

— Bot. Genre de mousses dont l'orifice de l'urne est à nu et que l'on trouve dans les montagnes, sur les rochers humides, sur la terre ou sur les murs, où elles forment des touffes épaisses et serrées.

GYMNOSTOMOÏDE. adj. des 2 g. Bot. Qui ressemble à un gymnostome. || GYMNOSTOMOÏDES. s. f. pl. Tribu de la famille des mousses, qui a pour type le genre gymnostome. || On dit aussi au sing. Une gymnostomoïde.

GYMNOSTYLE adj. des 2 g. (du gr. στύλος, style). Bot. Dont le style est à nu. || s. m. Genre de plantes à fleurs composées, de la famille des corymbifères.

GYMNOTE. adj. des 2 g. (du gr. γυμνός, nu). Ichthyol. Qui a le corps nu. || GYMNOTES. s. m. pl. Genre d'entomostracés, comprenant ceux de ces animaux qui ont le corps nu. || On dit aussi au sing. Un gymnote. Le *gymnote électrique*, très-commun en Amérique, atteint cinq ou six pieds de longueur. Ce poisson possède la propriété d'engourdir, même à distance, les autres animaux.

GYMNOTÉTRASPERME. adj. des 2 g. (ét. gr., γυμνός, nu; τέτρα, quatre; σπέρμα, graine). Bot. Dont la fleur produit quatre graines nues. || GYMNOTÉTRASPERMES. s. f. pl. On désignait sous ce nom trois classes de plantes, comprenant celles qui ont quatre graines nues.

GYMNOTHORAX. s. m. Ichthyol. Genre de poissons à poitrine sans nageoires.

GYMNOTHRIX. s. m. Bot. Genre de plantes, famille des graminées.

GYMNOTIDE. adj. des 2 g. Ichthyol. Qui ressemble à un gymnote. || GYMNOTIDES. s. m. pl. Famille de poissons, qui a pour type le genre gymnote. || On dit aussi au sing. Un gymnotide.

GYMNURE. adj. des 2 g. (du gr. οὐρά, queue). Mamm. Qui a la queue nue. || GYMNURES. s. m. pl. Section de la famille des singes, comprenant les sapajous à queue nue et calleuse. || On dit aussi au sing. Un gymnure.

GYNÆCOMYSTAX. s. m. (ét. gr., γυνή, femme; μύσταξ, barbe). Anat. Poil de la région du pubis chez les femmes.

GYNANDRE. adj. des 2 g. (ét. gr., γυνή, femme; ἀνήρ, homme). Bot. Dont les étamines sont attachées au pistil. || GYNANDRIES. s. f. pl. Classe de plantes cryptocotylédones, renfermant celles dont les étamines et le pistil font corps ensemble. || On dit aussi au sing. Un gynandre.

GYNANDRIE. s. f. (du gr. γυνή, femme, et ἀνδρός gén. de ἀνήρ, homme) Bot. Vingtième classe du système sexuel de Linné, renfermant les plantes hermaphrodites, dont les étamines naissent sur le pistil et ne forment qu'un seul corps avec lui.

GYNANDRIQUE. adj. des 2 g. Bot. Qui appartient à la gynandrie.

GYNANDROPSIDE. s. f. Bot. Genre de plantes d'Amérique et d'Afrique.

GYNANTHROPE. s. f. (ét. gr, γυνή, femme; ἄνθρωπος, homme). Didact. Hermaphrodite qui tient plus de la femme que de l'homme.

GYNDES ou **GINDES.** Géogr. anc. Fleuve de Perse qui passe par Aspadam, aujourd'hui Zayendeh-Roud. || Rivière de l'Assyrie, affluent du Tigre. || Rivière d'Albanie, affluent du Cyrus.

GYNÉCANTHE. s. f. Bot. Ancien nom de la bryone.

GYNÉCÉE. s. m. (du gr. γυναικεῖον, fait de γυνή, femme). Antiq. Chez les Grecs, c'était la partie de leurs maisons habitée par les femmes. Les femmes grecques menaient une vie retirée, et leur appartement était un sanctuaire duquel les étrangers n'avaient point le droit d'approcher, et qui ne s'ouvrait que pour leur époux, à peu près comme les harems de l'Orient. Dans les temps anciens, les femmes grecques habitaient l'étage supérieur de la maison, mais lorsqu'après le siècle d'Alexandre le luxe eut fait des progrès et que les Grecs eurent donné plus de splendeur à leurs habitations, les maisons furent partagées en deux parties: le devant fut habité par les hommes, et la partie la plus retirée réservée aux femmes, qui, par ce moyen, se trouvaient naturellement surveillées. La surveillance du gynécée regardait spécialement les portiers, qui étaient souvent des eunuques. Ce prince resta renfermé dans le gynécée. Un audacieux s'est introduit dans le gynécée. A sept ans cet enfant est sorti du gynécée.

— Ant. rom. Il se disait des endroits où l'on gardait les meubles précieux des empereurs de Byzance, et où l'on travaillait à leur garde-robe. || *Procurateur du gynécée.* Celui qui avait soin du gynécée. Il avait sous ses ordres un grand nombre d'hommes et surtout de femmes, pour travailler aux vêtements et aux ameublements des empereurs.

— Dans le moyen âge, Espèce de manufacture où les seigneurs faisaient travailler leurs vassales ou femmes de corps, à des ouvrages de laine ou de soie.

— Chez nous, on le dit quelquefois Du lieu où plusieurs femmes se réunissent habituellement pour travailler.

— Bot. Dans les plantes, Appareil femelle ou ovarien.

GYNÉCIAIRE. s. m. Ant. rom. Ouvrier qui travaillait dans un gynécée, ou atelier de femmes.

GYNÉCIE. Myth. gr. Cybèle ou la Bonne-Déesse.

GYNÉCOCOSME. Ant. gr. V. GYNÉCONOME.

GYNÉCOCRATE. s. m. Partisan de la gynécocratie.

GYNÉCOCRATIE s. f. (pr. *ji-né-ko-kra-cie*; du gr. γυναικοκρατία; fait de γυνή, femme; κράτος, puissance, autorité). Etat où les femmes peuvent gouverner. L'Angleterre et l'Espagne sont des gynécocraties.

GYNÉCOCRATIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport à la gynécocratie.

GYNÉCOCRATUMÈNES. s. m. pl. Ant. gr. Habitants de la Sarmatie, qui furent vaincus par les Amazones.

GYNÉCOGRAPHE. s. m. (ét. gr., γυνή, femme; γράφω, je décris). Didact. Celui qui s'applique particulièrement à l'histoire de la femme, qui écrit sur la femme.

GYNÉCOGRAPHIE. s. f. Didact. Description, traité sur les femmes ou sur leurs maladies.

GYNÉCOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui a rapport à la gynécographie.

GYNÉCOLOGIE. s. f. (du gr. λόγος, discours). Didact. Histoire de la femme.

GYNÉCOLOGIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui a rapport à la gynécologie.

GYNÉCOLOGUE. s. m. V. GYNÉCOGRAPHE.

GYNÉCOMANE. Qui aime excessivement les femmes, qui est atteint de la gynécomanie.

μανία, passion, fureur). Passion, amour excessif des femmes. Quelques auteurs l'ont pris à tort pour synonyme de Nymphomanie. V. ce mot.

GYNÉCOMASTE. adj. et s. m. (ét. gr., γυνή, femme; μαστός, mamelle). Homme qui a des mamelles aussi volumineuses que celles d'une femme.

GYNÉCONOME. s. m. (du gr. νέμω, je gouverne). Magistrat d'Athènes, qui avait droit d'inspection sur les femmes, s'informait de leur conduite, etc. Les gynéconomes exposaient dans un lieu public la liste des femmes qui avaient manqué aux lois de la pudeur, et les condamnaient à une amende ou à quelque autre punition.

GYNÉCOPHYSIOLOGIE. s. f. Didact. Physiologie de la femme.

GYNÉCOPHYSIOLOGIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui a rapport à la gynécophysiologie.

GYNÉCOSME. s. m. Antiq. Magistrat chargé de faire exécuter aux femmes les lois somptuaires.

GYNÉCOTHOENAS ou **GYNÉCOTHOAS.** Myth. gr. Epithète sous laquelle Mars était adoré par les femmes de Tégée, en mémoire de la victoire qu'elles avaient obtenue sur les Lacédémoniens.

GYNÉCOTOMIE. s. f. Anat. Anatomie de la femme.

GYNÉCOTOMIQUE. adj. des 2 g. Qui est relatif à la gynécotomie.

GYNÉE. Ant. gr. Fils d'Hercule et de Déjanire.

GYNÈME. s. m. Bot. Genre de plantes de l'Amérique du Nord.

GYNÉSION. s. m. Bot. Plante graminée de la Guiane.

GYNESTE. s. m. Bot. Genre de palmiers.

GYNHATÉRIE. s. f. Bot. Genre de plantes établi dans la syngénésie et dans le voisinage des inules.

GYNIDE. adj. et s. m. Ant. gr. Épithète de Bacchus, considéré comme Androgyne. Les Eméniens s'étant emparés d'une église chrétienne, la consacrèrent à Gynide, à Bacchus Gynide.

GYNIZE. s. m. Bot. Aire humide et visqueuse du stigmate des plantes orchidées.

GYNOBASE. s. m. (ét. gr. γυνή, femme; βάσις, base). Bot. Base renflée du style unique qui surmonte les loges d'un ovaire divisé.

GYNOBASÉ, ÉE. adj. Bot. Qui est pourvu d'un gynobase. || GYNOBASÉES. s. f. pl. Classes de plantes phanérocotylédones complètes discigynes polypétales, comprenant celles chez lesquelles on observe un gynobase. || On dit aussi au sing. Un gynobasé.

GYNOBASIQUE. adj. des 2 g. Bot. Qui naît à la base de l'ovaire, qui est muni d'un gynobase. Fruit gynobasique.

GYNOCARDIE. s. f. Bot. Arbre des Indes orientales.

GYNOCARPE. s. m. Bot. Classe de champignons.

GYNOCIDION. s. m. Bot. Petit renflement situé à la base du pédoncule de l'urne, dans certaines mousses.

GYNODYNAME. adj. des 2 g. (du gr. δύναμις, puissance). Chez qui l'organe femelle prédomine, telles que les monocotylédones. Plante gynodyname.

GYNOLOGIE. s. f. (du gr. λόγος, discours). Science ou traité de la femme.

GYNOON. s. m. Bot. Plante de Ceylan.

GYNOPHORE. s. m. (du gr. φέρω, je porte). Bot. Support né du réceptacle de la fleur, et qui soutient le pistil seul.

GYNOPHORÉ, ÉE. adj. Bot. Qui forme une saillie sur laquelle sont fixés les ovaires. Réceptacle gynophoré.

GYNOPHORIEN, IENNE. adj. Bot. Qui naît sur un gynophore. Style gynophorien.

GYNOPHOROÏDE. adj. des 2 g. Qui ressemble au gynophore.

GYNOPOGON. s. m. Bot. Genre de plantes à fleurs monopétales, de la pentandrie trigynie.

GYNOSTÈGE. s. f. (du gr. στέγη, toit). Bot. Enveloppe des organes génitaux des plantes, calice, corolle, nectaire, etc.

GYNOSTÈME. s. m. (du gr. στήμων, filet). Bot. Base de la colonne de fructification, partant du centre de la fleur, qui s'étend jusqu'à l'insertion du stigmate, et qui sert de moyen d'union entre l'organe mâle et l'organe femelle.

GYNTEL. s. m. Ornith. Oiseau du genre pinson, qui habite la Lorraine. Il est de la même taille et vit des mêmes graines que la linotte.

GYPAÈTE. s. m. Ornith. Genre de vautours. || adj. des 2 g. Qui ressemble au genre gypaète. || GYPAÈTES. s. m. pl. Famille de l'ordre des oiseaux accipitrins, qui a pour type le genre gypaète. || On dit au sing. Un gypaète. Cet oiseau est aussi connu sous le nom de *vautour des agneaux, vautour des Alpes.* V. VAUTOUR.

GYPIDIE. s. f. Conchyl. Genre de coquilles.

GYPOGÉRANE. adj. des 2 g. Ornith. ...

des oiseaux ravisseurs, qui a pour type le genre gypogérane.

GYPOGÉRANIDE. adj. des 2 g. Ornith. Qui ressemble à un gypogérane. || GYPOGÉRANIDES. s. f. pl. Famille d'oiseaux ayant pour type le genre gypogérane.

GYPSATE ou **GYPSÉ.** adj. et s. m. Ant. rom. Se disait des esclaves qu'on exposait en vente, parce qu'on leur blanchissait les pieds avec de la craie.

GYPSE. s. m. (en lat. *gypsum*, ital. *gypso*, all. *gypsen*). Minér. Pierre à plâtre. Sulfate de chaux composé d'acide sulfurique, de chaux, d'eau et quelquefois d'un peu de carbonate de chaux, comme le gypse grossier et lamellaire de Montmartre. Il y a du gypse parfaitement blanc, du gris, du jaune, etc. Formation du gypse. Texture du gypse. Gypse niviforme. Gypse fibreux ou soyeux. Gypse grossier. Le *gypse* se laisse rayer par l'ongle, et si on le frappe avec un morceau de bois, l'endroit frappé garde la trace du coup, et devient blanc farineux. (C. P. Prard.) Il y a des *gypses* qui sont grenus comme

du sucre; il y en a de fi... d'autres qui se séparent ... rentes comme du verre à vit... qui sont tout à fait compact...

GYPSE, ÉE. adj. (rad. gy... pli, couvert de plâtre.

GYPSER (SE). v. pron. ... blanc, comme couvert de g... mourut pour avoir trop m... gnons en ragoût, sa rate s'éta... (Vign. Marv.)

GYPSEUX, EUSE. adj. (ra... de la nature du gypse, qui re... Nom donné à des masses ... qu'on croit avoir été dépos... la suite de leur infiltration à... tagnes ou couches épaisses d... gypseuses. Albâtre gypseux. ... L'albâtre *gypseux* est tendre... beau poli, d'une blancheur ... gris jaunâtre, parsemé quel... brunâtres. (Teyss.)

— Méd. *Goutte gypseuse.* ... des nœuds aux articles, remp... blanche comme du plâtre.

GYPSIFÈRE. adj. des 2 g... du lat. *fero*, je porte). Minér... gypse.

GYPSOPHILE. adj. des 2... gypse; φιλέω, j'aime). Bot Qui... gypseux.

GYPSOPHILE. s. f. Bot. ... dicotylédones, de la famille ... dont on connaît une vingtaine... naturelles à l'Europe ou à l'... Les plus remarquables sont l... niculée, la gypsophile frutiqu... sophile des murs. Les racines... la gypsophile frutiqueuse, b... avec de l'eau, forment une ... vonneuse dont les anciens ... guise de savon.

GYPSOPHYTON. s. m. (du... φυτόν, plante). Bot. Nom do... qui est la gypsophile rampante...

GYPTIDE. s. f. Bot. Sous-... appartenant à l'ordre des sy... des eupatoriées. La gyptide ... recueillie dans les environs de... Commerson.

du sucre; il y en a de fibreux, de nacrés; d'autres qui se séparent en lames transparentes comme du verre à vitre; enfin, il y en a qui sont tout à fait compactes. (Id.)

GYPSE, ÉE. adj. (rad. *gypse*). Qui est rempli, couvert de plâtre.

GYPSER (SE). v. pron. 1re conj. Devenir blanc, comme couvert de gypse. Un homme mourut pour avoir trop mangé de champignons en ragoût, sa rate s'étant *gypsée* à l'excès. (Vign. Marv.)

GYPSEUX, EUSE. adj. (rad. *gypse*). Qui est de la nature du gypse, qui ressemble au gypse. Nom donné à des masses de chaux sulfatée, qu'on croit avoir été déposées par les eaux, à la suite de leur infiltration à travers des montagnes ou couches épaisses de gypse. Couches gypseuses. Albâtre gypseux. Roches gypseuses. L'albâtre *gypseux* est tendre, susceptible d'un beau poli, d'une blancheur éclatante ou d'un gris jaunâtre, parsemé quelquefois de veines brunâtres. (Teyss.)

— Méd. *Goutte gypseuse.* Celle qui produit des nœuds aux articles, remplis d'une matière blanche comme du plâtre.

GYPSIFÈRE. adj. des 2 g. (du fr. *gypse;* et du lat. *fero*, je porte). Minér. Qui contient du gypse.

GYPSOPHILE. adj. des 2 g. (ét. gr., γύψος, gypse; φιλέω, j'aime). Bot Qui aime les terrains gypseux.

GYPSOPHILE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, de la famille des caryophyllées, dont on connaît une vingtaine d'espèces, toutes naturelles à l'Europe ou à l'ancien continent. Les plus remarquables sont la gypsophile paniculée, la gypsophile frutiqueuse, et la gypsophile des murs. Les racines et les feuilles de la gypsophile frutiqueuse, broyées et mêlées avec de l'eau, forment une sorte d'écume savonneuse dont les anciens faisaient usage en guise de savon.

GYPSOPHYTON. s. m. (du gr. γύψος, gypse; φυτόν, plante). Bot. Nom donné à une plante qui est la gypsophile rampante.

GYPTIDE. s. f. Bot. Sous-genre de plantes, appartenant à l'ordre des synanthérées, tribu des eupatoriées. La gyptide pinnatifide a été recueillie dans les environs de Montevideo par Commerson.

GYPTIS. Ant. phén. Fille de Namus et femme de Protis, fondateur de Marseille.

GYRAIRE. s. f. (du gr. γῦρος, cercle). Bot. On ramène dans ce genre les espèces de tremelles contournées en cercle et comprimées, telles que la tremelle mésentérique. V. TREMELLE.

GYRASOL. s. m. (du lat. *girare*, tourner; *sol*, soleil). Bot. Un des noms vulgaires de l'hélianthe annuel. Le nom de *gyrasol* exprime que la plante tourne ses calathides du côté du soleil. On écrit mieux *girasol*. V. GIRASOL.

GYRATOIRE. adj. des 2 g. V. GIRATOIRE.

GYRIE. s. f. V. GIRIE.

GYRIN. s. m. Entom. Genre d'insectes coléoptères, section des pentamères, famille des carnassiers. On le nomme aussi *tourniquet* ou *puce aquatique.*

— Erpét. Têtard, petite grenouille.

GYRINIDE. adj. des 2 g. Entom. Qui ressemble à un gyrin. || GYRINIDES. s. m. pl. Famille de coléoptères, qui a pour type le genre gyrin. || On dit aussi au sing. Un gyrinide.

GYRINITE. adj. des 2 g. Entom. V. GYRINIDE.

GYRINOPS. s. m. Bot. Arbre de Ceylan dont on a fait un genre qui est peu connu.

GYRIOPHIDE. adj. des 2 g. (du gr. γῦρος, cercle; ὄφις, serpent). Se dit des serpents qui peuvent s'enrouler sur eux-mêmes. || GYRIOPHIDES. s. m. pl. Groupe de reptiles ophidiens, comprenant ceux qui ont le corps garni de plaques et susceptibles de se rouler en cercle.

GYRNAYA ZIBA. s. m. Ichthyol. Nom que l'on donne, près des bords de la mer Caspienne, à un poisson qui ressemble beaucoup au hareng, qui est long d'un pied environ, et qui rentre dans le sous-genre des ablies.

GYROCARPE. s. m. (du gr. γῦρος, cercle; καρπός, fruit). Bot. Genre de plantes à fleurs polygames. Le gyrocarpe d'Amérique est un bel arbre, très-élevé, fort rameux, d'un port élégant, garni de grandes feuilles. Cette plante croît au Mexique et dans plusieurs autres contrées de l'Amérique méridionale. Les fruits de cet arbre servent de jeu aux enfants; ils en font des volants qu'ils chassent avec des raquettes. Poussés dans l'air, ils ne tombent qu'avec lenteur, et tournent continuellement sur eux-mêmes au moyen de leurs ailes.

GYRODACTYLE. s. m. Helminth. Genre de vers intestinaux.

GYROFFLÉE. s. f. Bot. Ce mot s'écrit maintenant *giroflée*. V. GIROFLÉE.

GYROGONITE. s. f. (du gr. γῦρος, cercle; γονή, génération). Foss. Corps fossile qui avait été regardé d'abord comme une coquille; mais il paraît que l'opinion générale le regarde comme une graine de chara.

GYROLE, GYROLLE, GYROULE. s. f. Nom donné au bolet comestible. La gyrole rouge ou roussile est le bolet orangé. On le mange lorsqu'il est jeune. On lui donne aussi les noms de ceps et de bruguet.

— Bot. Nom donné aux racines de chervi dans quelques cantons.

GYROMANCIE. s. f. (ét. gr., γῦρος, tour, cercle; μαντεία, divination). Divination qui se pratiquait en marchant en rond. C'était un des vieux moyens de connaître sa destinée, et cela avec une simple ligne sphérique tracée sur le sol. Puis, autour de ce cercle, où l'on avait semé çà et là des lettres séparées et insignifiantes, on tournait en marchant jusqu'à ce qu'étourdi par la rotation plusieurs fois recommencée, on tombât, mais à différentes reprises, sur quelques-uns des caractères qui, recueillis à chaque chute, formaient certains mots dont on tirait des présages.

GYROMANCIEN, IENNE. adj. et s. Sc. occult. Qui pratique la gyromancie || Qui concerne la gyromancie.

GYROME. s. m. (du gr. γῦρος, cercle). Bot. Réceptacles des organes reproducteurs de certains lichens, formant sur la fronde du lichen une protubérance orbiculaire, marquée de plis saillants et contournés en spirale, qui se fendent dans leur longueur, à la maturité, et laissent échapper des élytres contenant chacune huit séminules. || Genre de lichens. || Rameau élastique qui entoure le plus souvent les fructifications des fougères.

GYROMIE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, et qui porte dans l'Amérique septentrionale, sa patrie, le nom de *concombre des Indes*, à cause de ses racines tubéreuses, épaisses, oblongues et charnues. Cette plante croît dans le nord de la Caroline.

GYROPHORE. s. m. (du gr. γῦρος, cercle; φέρω, qui porte; abondant en cercles). Bot. Genre de lichens, qui offre des scutelles ou gyromes marquées de plis concentriques.

GYROPHORE, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à un gyrophore. || GYROPHORÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des lichens, qui a pour type le genre gyrophore. || On dit aussi au sing. Un gyrophoré.

GYROSELLE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, de la famille des primulacées. La gyroselle croît dans la Virginie et dans plusieurs autres contrées de l'Amérique septentrionale. On la cultive au Jardin du Roi, où elle fleurit tous les ans au mois d'avril. Elle produit un effet très-agréable dans les plates-bandes des parterres, dans les corbeilles, dans les bords des massifs, dans les jardins paysagers; lorsqu'elle est en pot, on peut la placer sur les marches des escaliers, sur les fenêtres, sur les cheminées.

GYROSTÉMONE. s. m. Bot. Genre de plantes de la Nouvelle-Hollande.

GYROVAGUE. s. m. (ét. gr., γῦρος, cercle; du lat. *vagari*, errer, aller de côté et d'autre) Nom d'une espèce de moines qui n'étaient attachés à aucune maison, et allaient de monastère en monastère. La régularité des mœurs est peu compatible avec l'indépendance dans laquelle vivaient les gyrovagues.

GYRRENERA. s. m. Ornith. Nom donné, dans la Nouvelle-Hollande, à un pygargue qui a des rapports avec l'aigle des Grandes-Indes, et dont le plumage est d'une couleur de rouille sale, à l'exception de la tête, du cou et du ventre, qui sont d'un blanc pur.

GYRTIUS. Temps hér. Père d'Hyrtius, périt sous les coups d'Ajax, fils de Télamon.

GYRTON. Temps hér. Frère de Phlégyas; selon Étienne de Byzance, il bâtit la ville de Gyrtone, en Thessalie. Selon d'autres auteurs, c'est Gyrtone, fille de Phlégyas, qui donna son nom à cette ville.

GYTHIUM. Geogr. Ville et port de la Laconie, sur le golfe Laconique.

GYZANTE. s. m. Hist. anc. Nom d'un peuple de Libye, qui se nourrissait de singes, au rapport d'Hérodote.

GZEGZOLKA. s. m. Ornith. Nom polonais du coucou commun.

H s. m. ou
notre alp
consonnes
genre ma
les conso
quand, d'
derne, et
de Port-Royal il y a env
ne nomme les consonnes
ont dans les syllabes forn
après elles. Prononcez he
voix presque instantanée,
sentir l'e muet. Elle est
traire, quand, d'après l'a
prononce les consonnes à
nores dont on les fait pré
ache; cette prononciation
abolie. || Il y a des gramma
pas le h au nombre des
gardent simplement cette
gne d'aspiration ou ne figu
raison de l'étymologie.

— La lettre h initiale
Cette distinction répond à
et de l'esprit doux des
[illegible]
et fait donner à la voyel
guttural. Son effet alors
consonnes; il n'y a pas
finale du mot qui précède
hallebarde, ma haine,
Dans ce dernier exemple
tions successives, et l'on
sans élision, presque co
mots isolés.

— H initial s'aspire da
qui viennent des mots lat
huit, hache, hauteur. M.
fier l'aspiration dans ce d
se dispenser de présent
vante : « Si l'on n'aspirait
il y aurait équivoque pa
teur. » Les mots halen
(sorte de poinçon de fer)
prononciation, et beauc
L'équivoque peut résulter
d'un mot pris isolément;
cours, déterminé par les mo
suivant, ne la comporte p

H, s. m. ou f. Huitième lettre de notre alphabet et sixième des consonnes. Cette lettre est du genre masculin, comme toutes les consonnes de l'alphabet, quand, d'après la méthode moderne, et que proposèrent MM. de Port-Royal il y a environ deux siècles, on ne nomme les consonnes que par le son qu'elles ont dans les syllabes formées en ajoutant un *e* après elles. Prononcez *he* par une émission de voix presque instantanée, et en faisant à peine sentir l'*e* muet. Elle est du féminin, au contraire, quand, d'après l'ancienne méthode, on prononce les consonnes à l'aide de voyelles sonores dont on les fait précéder. On disait : une *ache*; cette prononciation n'est pas entièrement abolie. ‖ Il y a des grammairiens qui ne rangent pas le *h* au nombre des consonnes, et qui regardent simplement cette lettre comme un signe d'aspiration ou ne figurant dans le mot qu'à raison de l'étymologie.

— La lettre *h* initiale est aspirée ou muette. Cette distinction répond à celle de l'esprit rude et de l'esprit doux des Grecs. *H* est aspiré [illegible] et fait donner à la voyelle qui le suit un son guttural. Son effet alors est celui des autres consonnes; il n'y a pas élision de la voyelle finale du mot qui précède; on dit : *le heros*, *la hallebarde*, *ma haine*, *des haillons hideux*. Dans ce dernier exemple, il y a deux aspirations successives, et l'on prononce sans liaison, sans élision, presque comme si c'étaient trois mots isolés.

— *H* initial s'aspire dans la plupart des mots qui viennent des mots latins sans *h* : *herisson*, *huit*, *hache*, *hauteur*. M. Landais, pour justifier l'aspiration dans ce dernier mot, aurait dû se dispenser de présenter l'observation suivante : « Si l'on n'aspirait pas *h* dans *hauteur*, il y aurait équivoque par rapport au mot *auteur*. » Les mots *haleine* (souffle) et *alène* (sorte de poinçon de fer) n'ont-ils pas la même prononciation, et beaucoup d'autres encore? L'équivoque peut résulter de la prononciation d'un mot pris isolément; mais le sens du discours, déterminé par les mots qui précèdent et qui suivent, ne la comporte pas; c'est là l'essentiel.

— *H* initial s'aspire dans tous les mots qui ne viennent point du latin : *hasard*, *hardi*, *harangue*, *haïr*, *hâter*, *haie*, *hâle*, *honte*, *hallebarde*, *haricot*. M. Landais, à propos de ce dernier mot, s'exprime ainsi : « Ce n'est pas un crime de prononcer *des haricots* (des zaricots), sans aspiration. » Il prétend que l'aspiration n'est absolument de rigueur que dans une *prononciation soutenue*; qu'on peut s'en dispenser dans la *prononciation familière*. L'usage est si formel à cet égard, qu'on ne comprend pas qu'on se permette une pareille assertion, même en établissant une distinction commode et avantageuse pour les femmes à gages et les gens sans éducation.

— *H* initial s'aspire encore dans la plupart des noms de villes et de pays : la *Hollande*, la *Hongrie*. Selon Restaut, Chapsal et d'autres, on dit : *Toile d'Hollande*, *fromage d'Hollande*, *eau de la reine d'Hongrie*; mais Ch. Nodier fait observer avec raison que cet usage est celui des blanchisseuses et de l'office, et qu'il ne doit pas faire loi au salon.

— *H* s'aspire dans la plupart des mots com- [illegible] tels que *enhardi*, *enharnacher*, *deharnacher*, etc. Il faut excepter *exhausser*, *exhaussement*.

— *H* s'aspire entre deux voyelles : *Abraham*, *cohue*, *cohorte*, *Bohême*.

— La lettre *h* est muette quand elle n'ajoute rien à la prononciation de la voyelle qui suit. Dans ce cas, il y a élision de la voyelle finale du mot précédent. *L'heroïsme*, *l'heroïne*, *la douce harmonie* (dou-carmonie), *il n'hesite jamais*. Cependant le *h* était autrefois aspiré dans *hesiter* : *Ne* hésiter jamais et rougir encor moins. (Corn.) C'est une erreur *de* hésiter à prendre un parti du côté où il y a le plus d'évidence. (Bouh.)

— *H* initial est souvent un simple signe étymologique, sans aspiration, comme dans la plupart des mots qui viennent du latin : *habile*, *habitude*, *heure*, *hirondelle*, *histrion*, *humain*, *homme*, *humble*, *humecter*, *humeur*. Il faut excepter quelques mots de cette règle : *henner*, *héros*, *hargne*, *haleter*, etc. L'effort et la fréquence de la respiration, dans la situation physique indiquée par ce dernier mot, justifient d'eux-mêmes l'exception qui le concerne.

— *H* initial est muet aussi dans quelques mots français qui viennent de mots latins sans *h* : *huile*, *huis*, *huissier*, *huître*, etc.

— *H* initial est muet dans *Henri*, si ce mot est employé dans le discours familier, il est aspiré dans le discours soutenu. Omiss. des dict. ‖ *H* initial est toujours muet dans *Henriette*. V. ces mots.

— La lettre *h* s'emploie après les consonnes *c*, *l*, *p*, *r*, *t*. ‖ *Ch* se prononce comme un *j* fortement articulé dans tous les mots purement français, ou qui ne viennent que du latin : *chair*, *chapeau*, *charité*, *cacher*, *chercher*, *cheval*, etc. ‖ *Ch* se prononce *k* dans les mots d'origine arabe, grecque ou hébraïque; et, dans ce cas, la lettre *h* est purement étymologique : *Achab*, *archange*, *Achmet*, *Achélous*, *archiépiscopal*, *Melchisédech*, *Nabuchodonosor*, *chretien*, *Melchior*, etc. ‖ Exceptez de cette règle les mots suivants, que l'usage a éloignés de leur prononciation originelle, pour leur donner celle du *ch* français : *archevêque*, *archidiacre* [illegible] *chimie*, *Achéron*, *Achille*, *Machiavel*, *Ezechias*, *Michel*. Cependant *Michel-Ange* se prononce *Mikel-Ange*. ‖ *Ch* n'a aucun son dans *almanach*; prononcez *almana*.

— *Lh* a la prononciation de deux *l* mouillés : *Milhaud* (ville), *Pardaïlhac*; prononcez donc : *Mi-iô*, *Par-dâ-iac*.

— *Ph*, dans les mots tirés du grec ou de l'hébreu, se prononce *f*; c'est le φ des Grecs, que nous prononçons en le privant de son aspiration originelle : *Joseph*, *philosophe*, *physique*, *sphinx*, etc.; prononcez : *Josef*, *filosofe*, *fisique*, etc.

— *Rh* et *th* se prononcent comme *r* et *t*; le premier peut-être avec une accentuation un peu plus forte. La lettre *h* est purement étymologique. *Rhum*, *rhythme*, *rheteur*, *rhume*, *theologie*, *absinthe*, *athenée*, *Thaïse*, *thon*, etc.

— L'usage a fait supprimer cette lettre de certains mots où l'étymologie la demanderait. Tels sont *trône*, *tresor*, qu'on écrivait autrefois *thrône*, *thresor*, à cause du grec θρόνος et θησαυρός.

— Les deux *h* de l'alphabet français n'ayant pas de marque distinctive, comme l'esprit rude et l'esprit doux chez les Grecs, et les règles présentées ci-dessus pour la prononciation n'étant pas sans exception, comme une juste application de ces règles, lors même qu'elles seraient infaillibles, exigerait d'ailleurs une connaissance approfondie du grec et du latin, nous signalerons tous les mots qui demandent l'aspiration initiale de la lettre *h*.

— Le *h* s'est mis souvent pour un *f*. On a dit *haba* pour *faba*, et réciproquement *farreum* pour *horreum*. Ce changement se remarque principalement dans la langue espagnole et dans quelques dialectes du gascon pyrénéen. Presque tous les mots qu'ils ont conservés du latin commençant par *f*, l'ont changé en *h*; par exemple, *hablar*, de *fabulari*, parler; *hab*[illegible], de *favus*, rayon de miel; *hado*, de *fatum*, destin; *harina*, de *farina*, farine, etc.

— S'est mis autrefois pour *ch*. Ainsi de *Chlodoræus* on a fait *Hlodoricus*, qui se trouve dans toutes les anciennes monnaies et sur les [illegible]
[illegible] ou entièrement perdu on a aussi retranché le *h* et l'on n'a plus écrit que *Ludovic*. Par la même analogie, de *Chlotaire* ou *Clotaire* on fit *Hlotaue*, puis *Lotair*. De *Chlodowig*, *Chlowig*, *Chlovis*, on fit *Hlouis*, puis *Louis*.

— On trouve encore le *h* devant le *c*. *Hcarolus*, *Hcalendæ*, pour *Karolus*, *Kalendæ*, etc. surtout dans les chartes des Lombards.

— Comme abréviation sur les monuments, *h* signifie quelquefois *hare*, forme ancienne du mot *are*; *h. l.* signifie *hoc loco* (dans ce lieu), *h. e.*, *hoc est* (c'est-à-dire). Devant d'autres majuscules il veut aussi dire très-souvent *hora*, ici. *Hos.* est l'abréviation de *hospes*, hôte, et de *hostis*, ennemi.

— Le signe *H* est le même que celui de l'*eta* grec (η); peut-être cette lettre se prononçait-elle primitivement *hêta*. Comme majuscule grecque, elle remplace dans les anciennes inscriptions l'esprit rude HOΔOΣ, au lieu de ὁδός, et on la regarde même comme formée par la réunion des deux parties du digamma Ϝ et Ⅎ

— Comme les hiatus ont quelque chose de

choquant pour une oreille française, on sépare fréquemment par un *h* deux voyelles qui se rencontrent côte à côte dans le même mot : par exemple on écrit le fleuve *Wahal*, au lieu de *Waal*, et quelquefois on prononce le *h* alors même qu'on ne l'écrit pas comme dans *alcool*.

— Chim. *H* désigne l'hydrogène HO ou H indique l'eau, comme formé d'un équivalent d'hydrogène et d'un équivalent d'oxygène. V. ÉQUIVALENT. HO est l'hydrogène au premier degré d'oxygénation. || HO^2 ou H désigne le bi-oxyde ou deutoxyde d'hydrogène. V. HYDROGÈNE. || Tous les composés d'hydrogène s'indiquent, dans les formules anatomiques, au moyen de la lettre *h* jointe au signe analogue qui représente les corps composants, et si cette lettre est surmontée de points, cela indique une combinaison de l'hydrogène avec l'oxygène.

— Mus. *H* désigne, en Allemagne, le *si* naturel.

— *H*, sur les monnaies françaises, marque qu'une pièce a été frappée à La Rochelle. || *H* surmontée d'une couronne, sur la monnaie, indique une pièce frappée sous Henri III et sous Henri IV.

— *H*, chez les anciens, figurait le nombre 200, et surmontée d'une barre horizontale, il figurait le nombre 200,000.

— *H* est aussi l'abréviation de *hautesse*, titre donné au sultan. || S. H. Sa Hautesse.

— Dans la poésie, le *h* aspiré au commencement d'un mot que précède une voyelle, empêche l'hiatus. Je chante ce *h*éros qui régna sur la France. (Volt.) A ce coupable excès porter sa *h*ardiesse. (Id.) Et sur ses pieds en vain tâchant de se *h*ausser. (Boil.) Fiers ou *h*onteux honneur d'avoir su l'éviter. (Id.)

Tu dors, prélat, tu dors, et là *h*aut, à ta place,
Le chantre aux yeux du chœur étale son audace.
(Boileau.)

. . . . A ces mots, ce *h*éros expiré
N'a laissé dans mes bras qu'un corps défiguré. (Rac.)

|| Il ne se fait pas sentir dans Rhabiller, rhéteur, rhinocéros, rhume. En sorte que *Rhee* rimera avec *durée*, et *rhume* avec *brume*.

Les humains vertueux, sous le sceptre de *Rhée*,
Virent du siècle d'or la trop courte *durée*. (***)

— *Th* ne présentant d'autre son que le simple *t*, *thé* rimera avec *popularité*, *hyacinthe* avec *teinte*.

On singea de vos clubs la *popularité*,
Vos courses, vos paris, vos jokeis, votre *thé*.
(Perseval-Grandmaison.

D'un plomb mêlé de fer sort cette double teinte
Du rouge jaunissant qu'étale l'hyacinthe. (Delille.)

— *Ph* se prononçant *f*, comme dans *phare*, *phenix*, *phosphore*, *physique*, *Phare* rimera avec *fanfare*, *philosophe* avec *étoffe*, *trophée* avec *étouffée*, etc.

A peine il aperçoit cet horrible *trophée*,
Réveillant dans son cœur sa colère *étouffée*,
Furieux, il s'écrie. . . . . (Delille.)

L'a entend les concerts du brûlant *séraphin*
Qui sur la harpe d'or chante l'hymne sans *fin*.
(Baour-Lormian.)

HA. (pr. *hâ*). Interjection de surprise et d'étonnement. *Ha !* vous voilà! (Acad.) *Ha !* vous êtes dévot, et vous vous emportez ? (Mol.) *Ha, ha !* copain, vous avez l'audace d'aller sur nos brisées. (Id.) *Ha, ha, ha !* ma foi cela est tout à fait drôle. (Id.)

— subst. Pousser des ha ! ha ! continuels.

— *Ha !* se confond quelquefois avec *ah !* Dans *ah !* le son *a* est prolongé; il ne l'est pas dans *ha !*

— On a quelquefois écrit ce mot avec un *s* au pluriel. Mais cette orthographe doit être regardée comme une licence poétique. On sait que ces sortes de mots sont invariables.

J'ai de l'esprit assez pour faire du fracas
A tous les beaux endroits qui méritent des *has!*
(Molière.)

— Est aussi une onomatopée qui sort de signe graphique du rire. Où étais-tu donc? — Monsieur, j'étais... *ha, ha, ha !* (Beaumarch.) Un prédicateur de Bordeaux, voulant prouver toute la reconnaissance des trépassés envers ceux qui donnent de l'argent aux moines, afin qu'on prie pour eux, débitait gravement en chaire qu'au seul son de l'argent tombant dans le bassin, et qui fait tin, tin, tin, toutes les âmes du purgatoire se prennent à rire, et font *ha, ha, ha,* hi, hi, hi ! (Encycl.)

— *Ha, ha,* est plus éclatant que *hi, hi*, mais

rire.

— Philol. Nom de la sixième lettre de l'alphabet arabe; signe numérique de 8. || Huitième lettre de l'alphabet turc. Le *ha* indique une aspiration très-forte, assez semblable à la manière dont les Florentins prononcent le *c* devant *a* et *o*. || Une des consonnes de l'alphabet sanscrit. Le *ha* est une des consonnes douces du septième ordre, ou de l'ordre des sifflantes.

HAAG. Géogr. Comté d'Allemagne dans la Haute-Bavière et dans la régence de Munich, à l'occident de l'Inn. Son chef-lieu est un bourg de même nom. || Nom de deux bourgs dans le cercle d'Autriche, l'un dans le quartier de Vienne, l'autre dans celui de Hausruck. || Fort des Provinces-Unies, dans celle de Zélande et dans l'île de Walcheren; il défend la ville de Veere, et il est surmonté d'un phare.

HABA. s. f. (du lat. *faba*). Bot. Nom qu'on donne dans plusieurs provinces du Midi à la fève.

HABACUC. Huitième des petits prophètes dans l'ordre des livres sacrés. Il vécut du temps de Jérémie. Un ange le transporta à Babylone dans la fosse aux lions où était Daniel, pour lui donner à manger; ensuite il le ramena en Judée. Habacuc y mourut deux ans avant la fin de sa captivité. L'Église célèbre le 15 janvier la fête de ce saint prophète.

HABANKUKELLA. s. m. Ornith. Nom donné dans l'île de Ceylan à un francolin armé de deux éperons très-acérés.

HABARA. s. m. Bot. Nom d'une espèce de gouet.

HABARALA. s. m. Bot. Nom donné dans l'île de Ceylan à un gouet.

HABASCON. s. m. Hortic. Nom d'une racine de la grandeur et de la forme du panais, que l'on mange en Amérique, cuite avec d'autres choses.

HABASE. s. m. Calend. Nom du douzième mois de l'année éthiopienne. Le premier jour de l'habase répond au 18 juillet.

HABASSIS. s. m. Comm. Sorte de toiles des Indes.

HABDALLAH. s. m. Nom hébreu donné par les Juifs à une cérémonie pratiquée le jour du sabbat.

HABE ou mieux **ABA.** s. f. Vêtement en usage chez les Arabes, et qui est une espèce de casaque de camelot rayé ou d'un tissu blanc de poil de chèvre et de lin.

HABEAS CORPUS. s. m. (pr. *a-bé-ass cor-pus ;* du lat. *habere*, avoir ; et *corpus*, corps). Acte célèbre passé en loi anglaise, qui accorde à tout prisonnier, dans la plupart des cas, sa mise en liberté moyennant caution. Cet acte, dû à l'oppression d'un individu obscur, date de 1679. Le writ d'*habeas corpus* reçoit une exécution immédiate. Malgré tout l'attachement des Anglais pour ce palladium de la liberté individuelle, l'*habeas corpus* fut suspendu quelquefois. Il le fut lors des invasions jacobites, et en 1720 sous le règne de Georges Ier ; pendant les guerres de l'Angleterre contre la Révolution française, mais toujours pour des raisons d'État et de sûreté publique.

HABENAIRE. s. f. Bot. Genre de plantes monocotylédones, famille des orchidées, formé sur plusieurs espèces américaines, dont les plus connues sont la habenaire à longue corne, la habenaire trifide, la habenaire à feuilles étroites, et la habenaire ciliée.

HABEREAU. s. m. Anc. cost. Espèce d'habit court que l'on portait autrefois à la campagne.

HABESCH. s. m. (pr. *a-bè-che*). Ornith. Linote de Syrie.

HABIA. s. m. Ornith. Nom de plusieurs espèces d'oiseaux du Paraguay. L'habia à sourcils blancs, l'habia à gorge noire, l'habia à bec orangé, l'habia robuste, l'habia jaune, l'habia ponceau, l'habia vert.

HABILE. adj. des 2 g. (du lat. *habilis*, même signif.). Employé sans régime, il signifie Savant, intelligent, adroit, plein d'expérience. Il se dit en général de celui qui joint au talent naturel ou acquis l'exercice pratique et le succès. Un ouvrier habile. Un habile horloger. Un habile capitaine. Un habile musicien. Les plus *habiles* gens ne sont pas ceux qui font la plus grande fortune. (La Bruy.) Sans savoir ni grec ni latin, on peut être un *habile* homme. (Id.) Il n'est pas étonnant si, en étudiant, ni les maîtres, ni les écoliers, ne deviennent pas plus *habiles*, quoiqu'ils se fassent plus doctes. (Montaig.) Le prince de Condé tenait pour maxime qu'un *habile* général peut bien être vaincu, mais qu'il ne lui est pas permis d'être surpris. (Boss.) C'est sous un si *habile* maître que j'ai fait mon apprentissage, et j'ose dire sans vanité qu'il y paraît. (Lesage.) On a dit de deux hommes célèbres, que l'un savait bien les siècles passés, l'autre le siècle présent, c'est-à-dire que l'un était fort savant, l'autre fort *habile*. (Bouch.) L'*habile* homme est celui qui cache ses passions, qui entend ses intérêts, qui y sacrifie beaucoup de choses, qui a su acquérir du bien ou en conserver. (La Bruy.) C'est le fait d'un *habile* homme de voir tout par lui-même, et aussi d'entendre et de suivre les avis des gens *habiles*. (Mabir.) Il est permis d'être plus *habile* que les autres, mais il est dangereux de le paraître. (Id.) Le plus grand art d'un *habile* homme

passe.) La folie de ceux qui vont à leurs fins est de se croire *habiles*. (Vauven.) Les Asiatiques offrent dans les Indiens et les Chinois les plus *habiles* des cultivateurs. (B. de St-P.)

Sans concurrent, il est facile
De passer pour le plus *habile*. (Nasser.)

— Se dit en ce sens métaphoriquement des choses. Une main habile. Une plume habile. Une main si *habile* eût sauvé l'État, si l'État eût pu être sauvé. (Fléch.)

— On dit dans le même sens, mais en mauvaise part, Un habile fripon. Un habile flatteur. Un habile scélérat. C'est être médiocrement *habile* que de faire des dupes. (Vauven.)

— Diligent, expéditif et exercé. Un copiste habile. Cet habile copiste aura bientôt écrit le mémoire.

— *Habile historien*. Historien qui a puisé à de bonnes sources, qui a comparé les relations, qui en juge sainement, en un mot, qui s'est donné beaucoup de peine.

— *Habile* [illegible]

dextérité, adresse, habileté, d'un sujet épineux.

— *Habile courtisan*. Signifie souvent Habile flatteur, et quelquefois courtisan, adroit, sans être bas ni méchant. Le renard qui, interrogé par le lion sur l'odeur qui s'exhale de son palais, lui répond qu'il est enrhumé, est un courtisan habile.

— Ce mot convient aux arts qui tiennent à la fois de l'esprit et de la main, comme la peinture et la sculpture. On dit un habile peintre, un habile sculpteur, parce que les arts supposent un long apprentissage. Mais on ne dirait pas un habile poëte, parce qu'on est poëte presque tout d'un coup, ou plutôt parce que la poésie ne s'apprend pas. Et si l'on dit quelquefois d'un prédicateur qu'il est habile, c'est qu'alors on fait plus d'attention à l'art qu'à l'éloquence.

— *Habile dans*. Il est habile dans son art, habile dans les affaires.

— *Habile en*. Habile en toutes choses, habile en mathématiques.

— Jurispr. *Habile à succéder*. Celui qui a droit à succéder, et qu'aucune incapacité n'empêche.

— Fig. et fam. *Être habile à succéder*. Être vif et alerte pour ses intérêts. (Acad.) Ce n'est qu'en style de jurisprudence que l'Académie fait régir à cet adjectif la préposition *à*. M. Landais l'a imitée.

— *Habile à*. Signifie aussi Adroit, ingénieux à. *Habile* seulement à noircir les vertus. (J.-B. Rouss.) Il était *habile* à cacher les entreprises. (Ablanc.) Les hommes sont si *habiles* à se déguiser, qu'on ne peut pénétrer leurs véritables intentions. (Bell.) Les plus *habiles* à imposer passent pour avoir le plus le mérite. (Id.)

Car tu ne seras pas de ces jaloux affreux,
Habiles à se rendre inquiets, malheureux,
Qui, tandis qu'une épouse à leurs yeux se désole,
Pensent toujours qu'un autre en secret les console.
(Boileau.)

— Syn. comp HABILE. CAPABLE. SAVANT. V. SAVANT.

HABILE. s. des 2 g. Celui, celle qui a de l'habileté. Au lit de mort, que d'*habiles* se trouvent maladroits! (La Bruy.) || *Les habiles*, en général : Ceux qui voient mieux le fond des choses que les autres, et qui en tirent ou peuvent en tirer un meilleur parti, ou bien encore, ceux qui ont la prétention de savoir, de pouvoir ou de faire mieux qu'autrui.

HABILEMENT. adv. D'une manière habile. Il s'est tiré habilement d'affaire. Il a conduit habilement les négociations. Cela s'appelle travailler habilement, manœuvrer habilement. Démêler habilement le vrai du faux. Souvent il y a moins de mérite à se tirer *habilement* d'un mauvais pas, qu'à ne point faire de fautes. (Bell.) Trop d'ignorance donne aux hommes des mœurs barbares ; le trop d'expérience leur en donne d'*habilement* scélérates. (Mariv.)

HABILETÉ. s. f. (du lat. *habilitas ;* rad. *habilis*, habile). Facilité, disposition, qualité qui rend propre à faire certaines choses, à réussir dans certaines actions. Artiste d'une grande habileté. Avoir beaucoup d'habileté. Déployer beaucoup d'habileté. Homme qui a plus d'adresse que d'habileté. Avec toute son habileté il a été pris pour dupe. L'habileté d'un peintre, d'un sculpteur, d'un artiste quelconque. Ce médecin a une grande habileté, une grande expérience. Ce charlatan fait des tours de cartes avec une grande habileté. Les ressources de l'*habileté* sont d'un si grand prix, qu'une seule occasion saisie ou négligée suffit souvent pour augmenter ou diminuer, détruire ou rétablir notre réputation. (Mabir.) On trouve bien des gens qui ont de l'esprit, on en trouve peu qui aient de l'*habileté ; l'habileté* a pourtant sa source dans l'esprit, ne pourrait-on pas la définir l'esprit en action ? (Id.) C'est une grande *habileté* de savoir cacher son *habileté*. (La Rochef.)

— Tour d'adresse. Il y a des crimes qui deviennent innocents et presque glorieux par leur éclat, leur nombre et leurs excès : de là vient que les voleries publiques sont des *habiletés*, et que prendre des provinces injustement s'appelle faire des conquêtes. (Volt.)

— Hist. Titre que les rois mérovingiens donnaient à certains de leurs officiers. Votre habileté, pour votre altesse.

— Syn. comp. HABILETÉ. CAPACITÉ. ADRESSE. V. CAPACITÉ.

d'*habile*). Très-habile. Il est fam. Allons, vous, monsieur l'habilissime, faites donc cela, si vous pouvez.

HABILITANT, ANTE. adj. prat. Qui rend une personne habile à faire un acte. Formes habilitantes.

HABILITATION. s. f. (pr. *a-bi-li-ta-ci-on*). Anc. jurispr. Action d'émanciper, de rendre habile à faire quelque chose. Habilitation d'un mineur à contracter. V. HABILE.

HABILITÉ. s. f. Jurispr. Résultat de l'habilitation, aptitude. Habilité à succéder. Très-peu usité.

— S'est dit pour Habileté. Tacite ne reconnaît presque l'autre mérite que l'adresse et l'*habileté*. (Amel.) Il y a bien de la différence entre l'*habileté* et la finesse. (St-Réal.)

HABILITÉ, ÉE. part. pass. du v. Habiliter. S'empl. adjectiv. Mineur habilité à contracter.

HABILITER. v. a. 1re conj. Jurispr. Rendre habile à. Habiliter un mineur à contracter et à acquérir pour lui-même. Habiliter une femme à ester en jugement.

— S'HABILITER. v. pron. Se rendre habile, se donner le pouvoir. Le roi du ciel ne s'y pourrait lui-même *habiliter*. (Mar.)

HABILLA. s. m. Bot. Nom donné dans le voisinage des côtes de l'Amérique méridionale, baignées par la mer des Antilles, à un arbre du genre bejuques, et dont le fruit est bon à manger.

HABILLABLE. adj. des 2 g. (pr. *a-bi-ia-ble*). Qui peut être, qui doit être habillé.

HABILLAGE. s. m. (pr. *a-bi-ia-ge*). Art culin. Apprêt que l'on fait subir à un animal pour le faire cuire. Si c'est un quadrupède, c'est le dépouiller de sa peau ; si c'est un oiseau, c'est le plumer, l'évider, le piquer ; si c'est un poisson, c'est le laver, le vider, le préparer à être cuit. L'habillage d'un lapin, d'une perdrix, d'une carpe. Faire l'habillage d'un brochet.

— Bouch. *Habillage d'un veau, d'un mo*
Opération qui consiste à les écorcher, à les
à les mettre en état de pouvoir être apprêtés à la cuisine.

— Pêch. *Habillage des saumons et des morues*. Première préparation avant de les saler.

— Tann. *Habillage d'une peau*. Préparation qu'elle subit avant d'être employée.

— Écon. rur. *Habillage du chanvre*. Opération qui consiste à le passer par le séran.

— Hortic. *Habillage d'un arbre*. Opération qui consiste à le couper à une certaine hauteur, et à en rafraîchir les racines avant de le planter.

— Pot. *Habillage d'une pièce de poterie*. Addition d'une oreille, d'un manche, d'un pied, etc.

— Cart. *Habillage des cartes à jouer*. Enluminure des cartes.

— Techn. *Habillage d'une carde*. Action de monter une carde ou de la faire.

— Nav. fluv. *Habillage d'un train de bois flotté*. Action d'en accoupler les coupons, pour le faire ou le continuer.

— Horlog. *Habillage d'une montre*. Opération qui consiste à disposer dans leur ordre et convenablement les diverses pièces du mécanisme d'une montre.

HABILLANT. part. prés. invar. du v. Habiller. Une femme de chambre habillant sa maîtresse.

— Fig.

L'un, en style pompeux *habillant* une églogue,
De ses rares vertus te fait un long prologue. (Boil.

HABILLANT, ANTE. adj. Qui sied, qui va bien. C'est une étoffe bien habillante. Fam.

HABILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Habiller. S'empl. adjectiv. Mais ce que je voudrais bien pouvoir peindre au lecteur, c'est la réception sérieuse que l'on me fit comiquement dans les foyers, où je trouvai la troupe tout *habillée*, et prête à commencer. (Le Sage.)

— Fig.

On voit assez, à l'air dont il est *habillé*,
Que c'est l'original dont on nous a parlé. (Regnard.

— *Habillé de*. Un homme habillé de noir, habillé de neuf. Il s'est vu de la pourpre *habillé* par mes mains. (Rac.) Dans le XIIe siècle et les trois suivants, les Français étaient *habillés* d'une espèce de soutane qui leur descendait jusqu'aux pieds. (Carpent.) J'aurai cette robe d'or ! disait Nanon, qui s'endormit *habillée* de son devant d'autel. (De Bals.) La plupart des gens qui s'y rassemblent sont *habillés* de brun et sans manchettes. (B. de St-P.)

Un exécrable juif, l'opprobre des humains,
S'est donc vu de la pourpre *habillé* par mes mains !
(Racine.)

— Pa. métap.

Tel le chêne des bois et le pin des collines,
Dont la foudre en éclats dispersa les ruines,
D'une riche verdure autrefois *habillés*,
Bravent encor le ciel de leurs fronts dépouillés.
(Delille.)

— *Habillé à*. Habillé à la française. Habillé à la dernière mode. Votre surprise cessera quand vous verrez que ce sont vos propres ouvrages que je vous envoie *habillés* à la tartare. (Chat.

Tous ceux qui par ambition
Professent la dévotion,
Et sont *habillés* à la prude. (Scarron.)

— *Habillé en*. Il était habillé en roi. Il se

en homme. *En homme* signifie *comme* un homme.

— Se dit des animaux, des poissons. Les animaux qui vivent dans les vallées sont *habillés* plus légèrement que les animaux des montagnes. (A.-Mart.) Les êtres vivants des zones glaciales et des montagnes hyémales ont été *habillés* de pelisses touffues, de peaux emplumées, de duvets qui leur servent de litière au sein des glaces et des neiges. (B. de St-P.)

— Fig. La bienséance est de tous les pays, mais elle n'est pas partout habillée de même.

— Fig. Orné. Ce verger ! le voilà maintenant frais, vert, *habillé*, paré, fleuri, arrosé. (J.-J. Rouss.)

— *Habit habillé*. Habit que l'on met en grande toilette. || *Cartes habillées*. Celles dont les traits sont couverts par des enluminures. || Un conte habillé, une pensée habillée en vers. V. HABILLER, pour les autres diverses significations.

— Blas. Se dit seulement des figures de l'homme et de la femme qui sont couvertes. Il ne faut pas dire *vêtu*, car ce mot ne se dit que

des écus chappés, ou chaussés. On dit aussi, Un navire d'or habillé d'argent : ce qui s'entend de ses voiles et agrès.

— Diff. gramm. Doit-on dire *habillé de noir* ou *habillé en noir ?* On doit dire *habillé de noir, de blanc, de drap, de soie*, et non *en noir, en drap. Habillé* a le sens de *couvert, revêtu, tapissé;* la préposition *en* serait donc vicieusement employée, car la personne n'est pas identifiée à l'habit noir. Mais on dit *habille en fille, en arlequin*, etc.; la personne ainsi vêtue est transformée, quant à l'habit, en fille, en arlequin. Cependant on trouve dans Boiste, *habillé en noir*, et il faut convenir que bien des gens s'expriment ainsi. Si l'on peut dire *habillé en noir*, on peut dire aussi *habillé en mousseline, en toile, en drap, en taffetas, en calicot, en percale*, etc.; une chute toujours entraîne une autre chute.

HABILLEMENT. s. m. (pr. *a-bi-ie-man*, en faisant à peine sentir l'*e*). L'ensemble des choses dont on est habillé, vêtu. Le mot *habillement*, outre l'essentiel de vêtir, renferme dans son idée un rapport à la forme, à la façon dont on est vêtu; et son district s'étend, non-seulement à tout ce qui sert à couvrir le corps, mais encore à la parure et à tout ce qui n'est que pur ornement, comme les rubans, les colliers, les pierreries. L'habillement des Egyptiens était fort simple. L'*habillement* des patriarches consistait dans une tunique à manches larges, sans plis, et dans une espèce de manteau fait d'une seule pièce. (Encycl.) Les *habillements* étaient fort élégants du temps de Henri IV. (Carpent.) Dans le moyen âge, l'*habillement* des veuves avait beaucoup de ressemblance avec celui de nos religieuses. (Id.) L'habit long des Romains fut l'*habillement* des enfants de Clovis, et pendant plusieurs siècles celui des personnes de distinction en France. (Id.) Les Gaulois adoptèrent des Romains leur religion, leurs lois, leurs mœurs, leurs coutumes et jusqu'à leurs *habillements*. (B. de St-Pierre.)

— Vetement.

Revêtons-nous d'*habillements*
Conformes à l'horrible fête. (Racine.)

— Administ. Action d'habiller, de pourvoir d'habits. L'habillement des troupes. Capitaine d'habillement. Dépenses d'habillement.

— *Habillement de tête.* Casque, armure de tête. N'est plus usité.

— Iconol. Les figures allégoriques se distinguent principalement par la manière dont elles sont habillées. La *Nuit*, par exemple, a ordinairement un manteau de bleu obscur semé d'étoiles. L'habit du *Printemps*, qui est de couleur verte, paraît semé de fleurs. L'*Hiver*, qui se reconnaît à sa longue barbe et à sa posture engourdie, a un habit fourré. Celui de l'*Eté* est de couleur isabelle, qui est celle des moissons. L'*Automne* a un vêtement de couleur d'olive ou de feuilles mortes. Dans les ballets, on donne aux *Vents* des habits de plume. Le *Soleil* a une draperie d'or, avec une chevelure dorée; la *Lune*, une draperie d'argent. Le *Destin* a une robe bleue semée d'étoiles. Le *Temps* s'habille quelquefois de quatre couleurs, pour désigner les quatre saisons.

HABILLER. v. a. 1re conj. (pr. *a-bi-ie*). Mettre des habits à quelqu'un, le vêtir. Habiller un enfant. La femme de chambre habille sa maîtresse. Cet enfant ne veut pas se laisser habiller.

— Donner, fournir des habits. Habiller les pauvres. Habiller ses gens. Habiller des troupes.

— Faire des habits. Ce tailleur m'habille depuis longtemps. Un philosophe se laisse *habiller* par son tailleur, et il y a autant de ridicule à fuir la mode qu'à l'affecter. (La Bruy.) Il envoya chercher le tailleur qui avait *habillé* toute sa maison, et lui ordonna de me faire promptement un habit de la même magnificence que ceux des principaux officiers. (Le Sage.)

— Seoir, aller bien, en parlant des habits, des étoffes. Cette robe vous habille parfaitement. Cet habit vous habille bien. Cette étoffe habille parfaitement. || On dit neutral. dans le même sens: Ce tailleur, cette couturière habille bien ses pratiques; les vêtements qu'ils font donnent de la grâce aux personnes qu'ils habillent.

— B.-arts. *Ce peintre, ce sculpteur habille bien ses figures.* Il entend bien les ... convenables et bienséants.

— Par extens. Couvrir, envelopper. Habiller d'épines un jeune arbre, pour que les passants ou les animaux ne l'endommagent pas.

Il est fâcheux, grand roi, de se voir sans lecteur,
Et d'aller du récit de ta gloire immortelle
Habiller, chez Francœur, le sucre et la cannelle.
(Boileau.)

— Fig. La réflexion de Mme de Grignan est admirable, ou la pensée quelquefois, mais vous l'avez *habillée* pour paraître devant le monde. (Mme de Sévigné.) *Habillez* galamment la Raison. (J.-J. Rouss.)

— Fig.

Le temps n'est plus, mes vers, où ma Muse en sa force,
De si riches couleurs *habillait* ses lagunes.
(Boileau.)

L'une en style pompeux *habillant* une églogue,
De ses rares vertus te fait un long prologue. (Id.)

— Fig. Donner l'air, le caractère de. Desmoustier a habillé les dieux de l'Olympe à la française. Quoique la tristesse soit une passion qui n'a rien d'estimable, on en *habille* cependant la sagesse et la vertu. (Mont.) Molière a *habillé* à la française l'Avare de Plaute. (Auger.)

— Fig. *Habiller un conte.* En voiler les traits licencieux. || *Habiller une faute, une mauvaise action.* Les présenter sous un jour favorable.

— *Habiller son visage.* Se farder, se masquer. Elle trouva bien plus honnête d'*habiller* son visage; et, parce que vous montrez celui que Dieu vous a donné, vous lui paraissez toute déshabillée. (Mme de Sévigné.)

Eschyle dans le chœur jeta les personnages,
D'un masque plus honnête *habilla* les visages.
(Boileau.)

— Fig. et fam. *Habiller quelqu'un de toutes pièces.* Dire de lui beaucoup de mal. Le couvrir de ridicules.

— Tech. Habiller du gibier, une volaille, du poisson; un veau, un mouton; des saumons, des mornes; une peau; du chanvre; un arbre; une pièce de poterie; des cartes à jouer; une carde; un train de bois; une montre. Faire l'habillage du gibier, d'une volaille, etc. V. HABILLAGE, pour tous ces divers sens figurés.

— Hortic. *Habiller un plant.* Couper avec la serpe ou la hache une partie de la tige d'un jeune arbre qu'on a levé d'une pépinière pour le planter en place.

— S'HABILLER. v. pron. Mettre des habits, se vêtir. On ne lui donna pas le temps de s'habiller. Cet enfant s'habille tout seul. Le prêtre s'habille à la sacristie avant de paraître à l'autel. Nous nous *habillâmes* aussi, don Raphaël et moi, de façon que nous ne ressemblions point mal aux greffier et aux alguazils. (Le Sage.) Mathilde avait quitté son lit, et s'était *habillée* avant qu'il arrivât. (L. de Wailly.)

— Se dit de la manière dont une personne s'habille, du goût qu'elle met dans le choix et l'arrangement de ses habits. Il ne sait pas s'habiller. Cette femme n'a pas de grâce, elle ne s'habille pas bien.

— Se pourvoir de vêtements, d'habits. Ce valet gagne de bons gages, mais il faut qu'il s'habille.

— Fig. *S'habiller de.* Se dit des personnes et des choses, et signifie Se couvrir d'un voile pour déguiser ses défauts. Les fous qui s'*habillent* du nom de sage. (J.-J. Rouss.)

Oui, la justice en nous est la vertu qui brille;
Il faut de ses couleurs qu'ici-bas tout s'*habille*. (Boil.)

— *S'habiller en.* Se dit pour indiquer le costume. Elle s'habille en reine. Il s'est habillé en femme. Il s'habillera en Turc. *En* a ici le sens du mot *comme*. || On dit aussi : *S'habiller en noir*.

— Fig. L'histoire s'*habille* en roman. (L'abbé Coyer.)

— *S'habiller de.* Se pourvoir d'habits. Je veux m'habiller de neuf. Il s'habillera de noir.

— S'HABILLER. v. récipr. Se dit absolument des personnes qui se critiquent, s'injurient mutuellement. Les méchants s'habillent bien. Ils se sont joliment habillés. Fam.

HABILLEUR, EUSE. s. (pr. *a-bi-ieur, euse*). Celui, celle qui habille dans les théâtres. || Ouvrier qui habille les peaux.

— Il s'est dit particulièrement de Celui, de celle qui remet un membre démis ou cassé. Étant habillée, elle avait dit à son *habilleur*, lequel avait remédié à sa dislocation. (Guill. Bouchet.)

HABILLOT. s. m. (pr. *a-bi-iô*). Techn. Sorte de morceau de bois qui, sur les trains destinés à transporter les bois flottés, sert à accoupler les coupons.

HABILLURE. s. f. (pr. *a-bi-iure*). Point de jonction d'un treillage.

HABINE. s. f. (dim. de *haba*, pour *faba*). Bot. Petite fève. Nom donné dans les provinces du Midi au dolic unguiculé

HABIT. s. m. (pr. *a-bi*; du lat. *habitus*, vêtement). Tout ce qui est fait pour couvrir le corps, excepté le linge, la coiffure et la chaussure; vêtement. Habit d'homme. Habit de femme. Habit décent, modeste, léger, neuf, vieux. Habit d'été. Habit d'hiver. Habit de chasse. Habit de cheval. Habit complet. Habit à la mode, à la vieille, à l'ancienne mode. Habit de deuil. Méchant, mauvais habit pour la saison. Habit à l'antique. Habit de cérémonie, de fête, de gala, de noce, de bal. Habit à la française, à l'espagnole, à la grecque, à l'anglaise. L'habit ecclésiastique. L'habit de religieux ... pontificaux, royaux. Dépenser tout en habits. Le luxe, la somptuosité, la magnificence des habits. Être somptueux, magnifique en habits. Changer d'habits. Se dépouiller de ses habits. Marchand d'habits. De vieux habits. Vendre, acheter des habits. Habit riche, pompeux, somptueux, superbe, élégant, champêtre, grossier, commode, grotesque. Dans les premiers temps de la monarchie, l'habit royal était un manteau carré, tout blanc ordinairement, quelquefois mi-parti bleu, long par devant jusques aux pieds, traînant beaucoup par derrière et descendant sur les côtés à peu près jusqu'à la ceinture. Les habits d'un ancien chevalier ou écuyer étaient une chemise brodée d'or par le cou et par les poignets, un haubert, un pourpoint de buffle, une cotte d'armes, et un grand manteau. Pourquoi vous enorgueillissez-vous des honneurs qu'on rend, non pas à votre personne, mais seulement à la magnificence de vos *habits* ? (Fléch.) Un *habit* doré donne des entrées où l'on ne serait pas souffert si l'on était mal vêtu. (Bell.) Bien des gens dans le monde ressemblent aux comédiens, qui changent d'*habits* selon le rôle qu'ils ont à jouer. (Id.) L'abbé Desfontaines trouvant à un cercle Piron avec un très-bel *habit*, en souleva la basque et dit : Quel *habit* pour un tel homme! — Et, riposta vivement Piron, quel homme pour un tel *habit* ! (Encycl.) La reine Élisabeth comparait un juge à un *habit*; quand il est neuf, il est si juste qu'on a peine à le vêtir; mais à l'user il devient trop large. (Id.) Sous des *habits* dorés on voit tant de canailles! (Legrand.) Il faut ajouter à cela de riches *habits*, avec une assez grande quantité de pierreries. (Le Sage.) Mon mari m'acheta des *habits* de femme assez propres, et me fit présent de plusieurs diamants. (Id.) Comme il fallait aller à la provision, Ambroise et don Raphaël, après avoir quitté leurs *habits* d'inquisiteur et de greffier, dirent qu'ils voulaient se charger de ce soin-là tous deux. (Id.) L'*habit* change les mœurs ainsi que la figure. (Volt.) Aux yeux du sot vulgaire, un *habit* en impose. (Colnet.)

A cinq cents louis d'or tout au plus chaque année
Sa dépense en *habits* n'est-elle pas bornée? (Boileau.)

L'*habit* est chez les uns un signe de talent,
Chez les autres ce n'est qu'orgueil et faux brillant.
(De La Boutraye.)

Du sage mal vêtu le grand seigneur rougit;
Et cependant l'un est un homme
L'autre n'est souvent qu'un *habit*. (Lamotte.)

Ne jugeons pas sur l'apparence
Les beaux *habits* ne prouvent rien. (Gosse.)

Un *habit* doctoral est un masque trompeur,
Qui ne cache souvent qu'un docteur en peinture.
(Lenoble.)

Nous jugeons sur l'*habit*, l'état et la figure,
Qu'un tel a de l'esprit, qu'il est homme de bien,
Quand fort souvent il n'en est rien.
(Mme Jolivau.)

— Dans un sens particulier, Cette partie de l'habillement des hommes qui couvre les bras et le corps, et qui est ouverte par devant. Le collet, les manches, les pans, les boutons d'un habit. La façon d'un habit. Le patron d'un habit. Habit chamarré, galonné. Faire faire un habit. Faire retourner un habit. Changer d'habit. Un nouvel habit. Habit différent de celui qu'on vient de quitter. Un habit nouveau. Habit de nouvelle mode. Un habit neuf. Habit qui n'a point ou qui a peu servi. Habit habillé. Habit bien fait, mal fait. Boutonner son habit. Habit qui prend bien la taille. Le collet, les manches, les pans, les poches, les basques, la doublure, les coutures d'un habit. Habit de couleur, uni, chamarré, galonné, brodé, déchiré, râpé, usé. Habit, pantalon et gilet de même étoffe. Prendre la mesure d'un habit. Couper, tailler un habit. La façon d'un habit. Le patron d'un habit. Habit à la française.

Sois-moi fidèle, ô pauvre *habit*, que j'aime,
Ensemble nous devenons vieux,
Depuis dix ans je te brosse moi-même,
Et Socrate n'eût pas fait mieux. (Béranger.)

Longtemps vantés dans chaque ouvrage
Des grands, qu'aujourd'hui l'on outrage,
Portent au fond de leurs manoirs
Des *habits* noirs. (Id.)

— Dans le sens propre, *habit* n'est pas un terme noble, et la langue n'avait pas encore acquis tant de délicatesse, quand Racine a dit dans *les Frères ennemis*. Quelles traces de sang vois-je sur vos *habits* ?

— Cependant il a fait dans *Athalie* un heureux emploi de ce mot. « Laissez là cet *habit*, quittez ce vil métier. » La simplicité du terme, qui cadre si bien avec *métier*, ne peint que mieux le mépris que cette reine avait pour le sacerdoce des Juifs.

— Dans le sens figuré, Il a beaucoup de noblesse :

Soleil, c'est aujourd'hui ta fête;
L'été, chargé de blonds épis,
Étale ses riches *habits*,
Et fait rayonner sur sa tête
L'or, les saphirs et les rubis. (De Bassis)

Là, le cristal humide,
Épure les *habits* de la race timide. (Rousseau.)

Le pontife suprême
Revêtu d'un lin pur et ceint d'un diadème,
Conduit le porc avide et la jeune brebis
Dont le fer n'a jamais dépouillé les *habits*. (Del.)

— *Habit-veste.* Dans le même sens, se dit d'un Habit dont les basques sont plus courtes que celles de l'habit proprement dit.

— *Habit court.* L'habit noir que portent les ecclésiastiques quand ils n'ont pas la soutane. || *Habit long.* La soutane; se dit par opposition. ... tent les matelots sur le vaisseau.

Prendre l'habit, dans un sens absolu signifie Prendre l'habit de religieux ou de religieuse. || Dans un sens analogue : Recevoir l'habit. Donner l'habit. Quitter l'habit. Pr d'habit.

— Fig. et fam. *Habit d'arlequin.* Un tout composé de parties disparates. Un ouvrage fait de morceaux pris chez différents auteurs.

— *Dans un habit.* Vêtu d'un habit, portant un habit.

Dans un *habit* conforme à sa vraie origine,
Sur le mulet encore il chargeait la farine. (Boil.)

— *Être en habit.* Se dit pour indiquer particulièrement l'espèce de vêtement qui couvre les bras et le corps. L'habit se porte moins que la redingote, le paletot et la veste.

— *Sous l'habit de.* Portant le vêtement de. Il parut tout à coup sous l'habit d'un moine.

Vers son triste penchant son naturel guidé
Le fit, dans une avare et sordide famille
Chercher un monstre affreux sous l'*habit* d'une fille
(Boileau.)

— Se prend quelquefois dans un sens figuré, Que trouve-t-on souvent sous l'habit d'un religieux!

— Fig. *Mettre habit bas.* Mourir.

Je dois bientôt, il me semble,
Mettre pour jamais *habit* bas.
Attends un peu, nous finirons ensemble,
Mon vieil ami, ne nous séparons pas. (Béranger.)

— Prov. et fig. *L'habit ne fait pas le moine.* Il ne faut pas juger les personnes par les dehors. || Se dit aussi d'un homme dont la conduite, les discours ne sont pas conformes à son état.

— *L'habit fait l'homme.* Le caractère de l'homme s'annonce par son extérieur. || *Les beaux habits servent fort à la mine.* Un riche costume rehausse souvent une figure fort ordinaire. || *Si l'habit du pauvre a des trous, celui du riche a des taches.* || *L'habit volé ne va pas au voleur.* Les biens mal acquis ne profitent point. || *Porter un habit de deux paroisses.*

Quoique ainsi que la pie, il faille dans ces lieux
Porter *habit* de deux paroisses. (La Font.)

|| *Cet habit fait peur aux larrons, il montre la corde.* Se dit d'un habit fort usé. || *Cet habit vous est fait comme de cire.* Cet habit vous va très-bien. || *D'habits d'autrui mal on s'honore.* || *Perdre son habit en un jour de froid.*

— *Vieux habits, vieux galons !* Cris des marchands ambulants de Paris, qui achètent et vendent les vieilles hardes, les chapeaux et les chaussures d'hommes.

Les valets, troupe chamarrée,
Troquant aujourd'hui leur livrée,
Que d'habits bleus nous étalons!
Vieux *habits*, vieux galons! (Béranger.)

Gens vêtus d'or et d'écarlate,
Pendant un mois chacun vous flatte;
Puis à vos portes nous allons.
Vieux *habits*, vieux galons! (Id.)

HABITABLE. adj. des 2 g. (du lat. *habitare*.) Qui peut être habité; où l'on peut habiter. Ce logement est habitable. Ces lieux ne sont pas habitables. Le reste du désert de l'Afrique ne peut être considéré comme *habitable*. (Malte-Brun).

— S'emploie aussi dans le sens d'Habité, quand on dit : *Toute la terre habitable*, c'est toute la terre habitée, ou qu'on présume être habitée. N'y a-t-il donc dans le vaste univers que la terre d'habitable? Cela se pratique ainsi dans toute la terre *habitable*. (Acad.) Quelle partie du monde *habitable* n'a pas ouï ses victoires, etc. (Boss.)

HABITACLE. s. m. Habitation, demeure. L'habitacle de l'Éternel. Les éternels habitacles. Suivant l'Académie, il ne se dit que dans ces phrases de l'Écriture et dans le style soutenu. *Habitacle* est un vieux mot hors d'usage, qui appartiendrait plutôt au style marotique ou critique.

Non loin de l'armorique plage,
Il est une île affreux rivage,
Habitacle marécageux. (Gresset.)

— Se dit aussi en mauvaise part.

Un bourg était autour, ennemi des autels,
Gens barbares, gens durs, *habitacles* impies
(La Font.)

— Scarron avait employé ce mot dans une acception remarquable :

Darès a peur qu'on ne lui fêle
L'*habitacle* de la raison.

— Mar. Armoire en bois d'acajou et en cuivre où l'on renferme la boussole, la lumière et l'horloge, et que l'on place sur le gaillard d'arrière, devant la roue du gouvernail.

HABITANT. part. prés. invar. du v. Habiter. Qui habite. Un personne habitant la campagne. Ils ont dû tous attribuer le fracas et les effets du tonnerre au pouvoir d'un être supérieur *habitant* dans les airs. (Volt.) Le rossignol de muraille, quoique *habitant* près de nous ou avec nous, n'en demeure pas moins sauvage. (Buff.)

Les citoyens en foule *habitant* sur les eaux
Les barques, les maisons, les voiles ondoyantes.
(Tasse.)

Que d'oiseaux différents et d'instinct et de voix,
Habitant sous l'ardoise, ou la tuile, ou le chaume.
(Delille.)

HABITANT, ANTE. s. (du lat. *habitare*, habiter). Celui, celle qui habite ou demeure en quelque lieu. Habitant heureux, paisible, fortuné, troublé, inquiet. Un habitant du village. Les habitants de la ville, de la campagne. ... sentir son bonheur, que de le connaître. (J.-J. Rouss.) Dans cette région, l'air a une influence marquée sur le tempérament des *habitants* (Rayn.) La terre ne demande ici qu'à enrichir les *habitants*, mais les *habitants* manquent à la terre. (Fén.) A droite, à gauche, nos regards parcouraient avec plaisir les nombreuses demeures que les *habitants* de la campagne se sont construites sur ces hauteurs. (Barthél.)

L'*habitant* du Terne, dans sa hutte enfumé,
Chante aussi son pays dont il est tout charmé.
(La Harpe.)

— Particulièrement, Celui qui possède dans une colonie ce qu'on appelle une *habitation*. Un habitant de la Guadeloupe. Un riche habitant.

— La poésie fait un fréquent usage de ce mot et dit, par préférence, *les habitants du ciel, de l'Olympe*, pour, Les dieux; *les habitants des tombeaux, des sombres demeures, du Tartare, de l'Érèbe, des rives sombres*, pour, Les morts; *les habitants des enfers*, pour, Les démons; *les habitants de la terre*, pour, Les hommes; *les habitants de l'air, du bocage*, pour, Les oiseaux; *les habitants des bois*, des

...tés, pour, Les bêtes sauvages; *les habitants de l'onde, des eaux, des mers*, pour, Les poissons, etc. Les rivières, selon la qualité des eaux, ont aussi leurs *habitantes* de choix. (Mme Chastenay-Lanty.) Cette canaille *habitante* des airs. (Volt.)

Et toi, jeune alouette, *habitante* des airs,
Tu meurs en préludant à tes tendres concerts. (Del.)

Vous, Aréthuse, enfin, que l'on vit autrefois
Presser d'un pas léger les *habitants* des bois (Id.)

Celui-là sous un orme, asile des oiseaux,
Est surpris de trouver un *habitant* des eaux.
(Desaintange.)

— En parlant de la nymphe Echo, Malfilâtre a dit :

Son âme libre, *habitante* légère
Des antres verts, des vallons et des bois

— Syn. comp. HABITANT. BOURGEOIS. CITOYEN. *Habitant* se dit de tout individu, quel que soit le lieu de sa résidence; *bourgeois* se dit d'un habitant de la ville et implique l'idée d'un certain degré de condition; *citoyen* se dit de l'habitant d'une cité, d'une ville, cet habitant étant considéré comme membre actif d'une société libre et indépendante.

— adj. Si je veux donc que mon élève puisse être *habitant* de la terre, je le prendrai dans une zône tempérée; en France, par exemple, plutôt qu'ailleurs. (J.-J. Rouss.)

— Prat. Se dit pour Domicilié. Elle est encore habitante en ce lieu, elle y est domiciliée, ... er ... Peu usité.

HABITAT. s. m. Bot. Sol où certains végétaux croissent spontanément. L'habitat des plantes. V. HAB...

HABITATION. s. f. (pr. *a-bi-ta-ci-on*). Action d'habiter un lieu, séjour qu'on y fait. L'habitation de ce pays, de cette ville, de cette maison, n'est pas saine. L'habitation de la campagne, est peu agréable en hiver. Il est accusé d'avoir mis volontairement le feu à des maisons habitées ou servant à l'habitation.

— Lieu où l'on demeure, la maison qu'on habite. Voilà mon habitation. Cet homme n'a point d'habitation. Charmante habitation. Habitation pourvue de toutes les choses nécessaires et agréables. Un philosophe fait bien de se retirer dans une petite habitation à la campagne, pour mieux vaquer à la méditation. La construction des *habitations* n'est soumise à d'autres principes qu'à la solidité, la convenance des dispositions intérieures, et la salubrité et commodité des distributions. (Franc.) Le premier consul alla prendre possession du château de St-Cloud, qu'il avait d'abord refusé quand on le lui avait offert comme *habitation* de campagne. (Thiers.)

— Se dit aussi pour Maison qu'on habite quand on veut, ou qu'on n'habite point. C'est une habitation que j'aime, mais je n'y puis venir que rarement. Ces habitations sont abandonnées.

— Se dit encore de la portion de terre, de la métairie qu'un particulier cultive dans les colonies. Cet homme a plusieurs habitations à la Guadeloupe. || S'empl. aussi, pour désigner l'établissement formé par une colonie dans un pays éloigné: Les Français établirent une *habitation* dans le Canada.

— Fig. Au moral, désigne le plus ou moins de charme qu'on trouve dans la compagnie de ses propres pensées. Heureux celui dont la plus agréable habitation est en lui-même!

— Hist. nat. Climat que recherche tel ou tel animal. Le lion fait son habitation dans les régions brûlantes de l'Asie et de l'Afrique; l'ours dans les contrées glaciales du Nord. *L'habitation* des animaux domestiques est un point très-important d'économie rurale. (Virey.)

— Lieu que l'animal s'approprie dans tel ou tel climat. L'habitation du renard, du tigre. Dans ce sens, on dit plutôt *la station*. L'habitation ou mieux la station de la loutre est près des rivières.

— Entom. Les lieux et les substances où se développent les diverses espèces d'insectes. Les plantes sont les *habitations* des insectes, et l'on ne fait point l'histoire d'une ville sans parler de ses habitants. (B. de St-P.)

— Bot. Pays ou une plante croît spontanément. Tous les végétaux ne sont pas destinés par la nature à couvrir indistinctement le globe terrestre; elle a assigné à chacun d'eux des habitations où ils croissent spontanément, et des stations spéciales qu'ils ne peuvent franchir impunément. L'habitation du riz est dans l'Inde ... On ne transporte pas impunément une plante d'une *habitation* dans une autre; le passage subit du sud au nord ou du septentrion au midi la dépouille de ses caractères et de ses propriétés. (Thouin.) L'étude des *habitations* est essentiellement utile aux succès que doit attendre de leur culture celui qui les appelle, qui les fixe autour de son manoir rustique. (Id.) Il est des plantes dont *l'habitation* est cachée dans les grottes profondes, et qui sont destinées à végéter sous le sol. (Id.) Tout le monde sait qu'arrachée au lieu de sa naissance, une plante ne parvient à vivre ailleurs qu'après avoir vaincu les premiers effets de la souffrance, et qu'elle acquiert aussi un aspect et des propriétés en harmonie avec sa nouvelle *habitation*. (D'Orb.)

— Jurispr. *Droit d'habitation*. Droit de demeurer dans la maison d'autrui sans payer de loyer. Le droit d'habitation est un véritable usufruit restreint aux besoins personnels de l'usufruitier ou du concessionnaire. Mais le droit d'habitation personnelle accordé à une personne mariée s'étend à toute la famille : il ne peut être ni cédé ni loué.

— Prat. *Avoir habitation avec une femme*. Avoir avec elle un commerce charnel.

HABITAVITÉ. s. f. Physiol. Penchant ou faculté affective, dans le système crâniologique de Spursheim, qui porte l'homme à se plaire dans une demeure fixe.

HABITÉ, ÉE. part. pass. du v. Habiter. S'empl. adjectiv. Maison habitée. Lieux habités. Une maison qui n'est pas habitée dépérit en peu de temps. Voyez-vous, lui répondit Philoclès, cette grotte, plus propre à cacher des bêtes sauvages qu'à être *habitée* par des hommes. (Fén.)

Tout ce peuple nombreux dont il est *habité*
Assemblé par mon ordre attend ma volonté. (Rac.)

Du séjour bienheureux de la Divinité
Je descends en ce lieu par la grâce *habité*. (L. Rac.)

HABITER. v. a. 1re conj. (du lat. *habitare*, fréquentatif de *habere*, avoir, posséder). Faire sa demeure, son séjour en quelque lieu; y vivre d'habitude. Habiter un pays, un quartier, un palais, une maison. J'habite la ville en hiver et la campagne en été. Une maison qu'on n'habite point. Habiter les bois, les forêts. Habiter la plaine, les montagnes, les déserts, les bords des fleuves, les côtes de la mer. Qu'importe d'*habiter* un pays humide et froid, si l'on contrebalance l'influence nuisible qu'il peut exercer sur la santé par la chaleur artificielle, une nourriture abondante et substantielle, et des vêtements chauds. (Virey.) Les lieux qu'*habitent* les êtres vivants exercent sur leur santé une influence incontestable et reconnue dès la plus haute antiquité. (Id.) La nature n'est que pour ceux qui *habitent* la campagne; eux seuls vivent, eux seuls du moins connaissent qu'ils vivent. (La Bruy.) Les Italiens se contentent aujourd'hui d'être éclairés du même soleil, et d'*habiter* la même terre qu'ont *habitée* les vieux Romains. (St-Evrem.) Les Tartares n'*habitaient* point de maison, ne connaissaient point de temple. (Montesq.) Dans l'heureux climat que j'*habite*, le printemps est comme l'aurore d'un beau jour. (Barth.) La paix est au fond de mon cœur, comme dans le séjour que j'*habite*. (J.-J. Rouss.) Quelques-uns n'ont pas même le triste avantage de répandre leurs folies plus loin que le quartier où ils *habitent*; c'est le seul théâtre de leur vanité. (La Bruy.)

— Fig. dans un sens analogue. La paix habite ce séjour. La guerre et ses fureurs habitent ces contrées.

— Fig. dans le même sens. Les épidémies habitent les pays chauds. Les dieux habitent l'Olympe.

— En parlant des animaux. Le tigre habite les contrées de l'Afrique et de l'Asie. Le renne habite les pays glacés. Quelques familles d'insectes *habitent* les graines; d'autres les feuilles; d'autres les tiges, les pédoncules, les pétioles. (D'Orb.) Il en est qui n'*habitent* que dans les tiges des monocotylédonées, d'autres dans les champignons. (Id.) Le coryphène rason *habite* dans la Méditerranée. (Lacépède.) Les actores sont propres aux plages maritimes; elles *habitent* les fucus et marchent même sur l'écume des flots. (Id.)

— En parlant des plantes. Les roseaux habitent les marécages. En général, les plantes herbacées qui *habitent* les forêts sont petites, maigres, sèches et cependant robustes. (Thouin.) Près d'eux *habitent* la moscatelle, le muguet aux clochettes blanches, sous l'ombre desquelles se glissent quelques plantes vénéneuses. (Id.)

— Absol. Demeurer, vivre, exister, faire sa résidence habituelle.

— En ce sens il peut être suivi des prépositions *à*, *avec*, *chez*, *dans*, *en*, *sous*, *sur*.

— *Habiter à*. Habiter à Paris, à Verdun. Il est mieux de faire usage du verbe actif, en disant : Habiter Paris, Verdun. A Monsieur ***, habitant à Versailles, rue Royale. Ce prince habite aux Tuileries. Il habite à l'hôtel des Ambassadeurs.

— *Habiter avec*. Il habite avec son frère. Jamais l'innocence et le mystère n'*habitent* longtemps ensemble. (J.-J. Rouss.) (V. Habiter chez).

— Prat. *Habiter avec une femme*. Avoir avec elle un commerce charnel. Il y a longtemps que cet homme n'habite plus avec sa femme.

— *Habiter chez*. J'habite chez mon père, chez ma mère. N'étant à Paris que pour ..., j'habite chez mon correspondant. Quand on n'entre pour rien dans le payement du loyer de l'habitation, on dit plutôt : J'habite chez, que J'habite avec.

— *Habiter dans*. Il habite dans un lieu solitaire, et il veut vendre sa maison. || Il indique particulièrement qu'on n'a pour soi qu'une partie de la maison ou du bâtiment. Habiter dans un palais, dans une maison. Nous habitons dans les mansardes. Les Sylvains habitent dans les bois et les Nymphes dans les eaux.

— *Habiter en*. Habiter en Suisse, en Italie. Il habite en rase campagne.

— *Habiter sous*. A rapport à la forme du bâtiment, aux commodités ou aux incommodités qu'il peut offrir, au degré d'aisance qu'il suppose. Habiter sous des tentes. Habiter sous le chaume. Habiter sous des lambris dorés. Habiter sous les toits. || Il suppose aussi un certain degré de liaison ou d'affinité. Ils habitent sous le même toit.

Les noirs chagrins, enfants de la richesse,
N'*habitent* point sous nos rustiques toits. (Voltaire.)

— *Habiter sur*. Tous ceux qui habitent sur la terre sont soumis à la mort. Des marins diront : Voilà bien six semaines que nous habitons sur l'eau. La richesse n'*habite* point sur les bords du Permesse. (Boil.) La vérité semble *habiter* sur leurs lèvres. (Rayn.)

— S'HABITER. v. pron. Cette maison ne s'habite plus depuis qu'un crime y a été commis.

HABITUABLE. adj. des 2 g. Que l'on peut habituer.

HABITUAIRE. s. des 2 g. Prat. Celui, celle qui a droit d'habitation.

HABITUATION. s. f. (pr. *a-bi-tu-â-ci-on*). Qualité d'habitué dans une église. (V. HABITUÉ dans ce sens). On y verra que M. Landais et ceux qui l'ont dit avec lui se sont trompés, en assignant une place fixe ou des fonctions régulières au prêtre habitué.

HABITUDE. s. f. (du lat. *habitudo*, fait de *habitus*, coutume). Direction spéciale vers certains actes, avec une grande aptitude à les exercer ou à s'y soumettre, imprimée à nos facultés physiques, intellectuelles ou morales, par la répétition fréquente des mêmes actes ou des mêmes situations. Bonne, mauvaise habitude. Vieille habitude. Habitude invétérée. Une longue, une grande, une forte habitude. Former, contracter, prendre une habitude. Perdre une habitude. Se défaire d'une habitude. Vieillir dans une habitude. Quitter une habitude. Cela devient une habitude. Cela se tourne en habitude. Je m'en fais une douce habitude. Je m'étais fait une douce habitude de vous aimer. L'habitude et la nature sont deux ennemis puissants de la liberté de l'homme. La liberté chez l'homme, a-t-on dit, est en raison inverse de la force de l'habitude. L'*habitude* est en général je ne sais quelle impression qui reste dans l'esprit, et qui fait qu'on a plus de penchant, de promptitude et de facilité à faire une chose qu'on a déjà faite, parce qu'on en rappelle l'idée quand on veut pour agir de la même manière. (Malebr.) Les *habitudes* de l'enfance et les préjugés de l'éducation s'emparent de nous avant que nous ayons le temps de réfléchir. (Fén.) J'ai vieilli dans l'*habitude* de ne jamais dire mon secret. (Id.) Les vieux Romains, possédés seulement d'une âpre vertu, cherchaient à entretenir leurs dures et austères *habitudes*. (St-Evr.) La longue *habitude* nous empêche de sentir les défauts de nos amis. (La Rochef.) Il ne serait peut-être pas possible de gouverner les peuples, si par l'*habitude* où ils sont de dépendance et de soumission, ils ne faisaient la moitié de l'ouvrage. (La Bruy.) Les *habitudes* du cœur ne se changent pas aisément. (St-Réal.) On triomphe des mauvaises *habitudes*, plus aisément aujourd'hui que demain. (Trad de Confuc.) Nous avons découvert dans l'*habitude* un pouvoir souvent égal à celui de la nature; nous sommes bien loin de tirer tout le parti que nous pourrions d'une aussi précieuse découverte. (Lingr.) Quand une fois un jeune homme a contracté de mauvaises *habitudes*, toutes ses actions se sentent nécessairement de cette corruption. (Trad. de Térence.) Les *habitudes* deviennent par le temps, dans l'homme, de véritables incrustations. (Mabir.) L'*habitude*, qui flétrit certaines impressions, en rend d'autres infiniment plus vives. (Dider.) Beaucoup d'*habitudes* sont essentielles, utiles, qui n'ont cependant en elles-mêmes que peu ou point d'intérêt. (Id.) La seule *habitude* utile aux enfants est de s'asservir sans peine à la nécessité des choses; et la seule *habitude* utile aux hommes est de s'asservir sans peine à la raison. (J.-J. Rouss.) L'*habitude* des penchants, bons ou mauvais, fait le caractère, comme l'*habitude* des mouvements gracieux ou désagréables fait la physionomie. (De Ségur.) Il n'y a rien que l'on confonde si fort avec l'amour que la force de l'*habitude*. (Duclos.) La Révolution française n'a pas été seulement une révolution politique, elle a changé toutes nos *habitudes*. (Gr. de la Reynière.) Les méthodes sont les *habitudes* de l'esprit et les économies de la mémoire. (Rivarol.)

Quoique sur soi l'on veille avec beaucoup d'étude,
On se corrige peu d'une vieille *habitude*. (Perrault.)

— Se dit aussi souvent de l'acte pratiqué que de la disposition de l'âme qui pousse à cet acte. Contracter de bonnes, de mauvaises habitudes. Prendre une habitude. Se défaire d'une habitude. Vieille habitude. Douce habitude. Rassurez-vous, me dit-il, je me livre aux *habitudes* quand je n'y vois aucun danger. (J.-J. Rouss.) ... *nature, est une autre nature*. Se dit pour marquer sa force, qui est souvent capable d'entraîner l'âme aussi bien que le penchant.

— Fig. et par personnification. *Les liens de l'habitude*. Il s'est laissé enlacer par le lien solide et fort de l'habitude.

— S'est dit pour Connaissance, fréquentation. En ce sens, on disait, Cet homme a de bonnes habitudes à la cour. Quand on est longtemps absent on perd toutes ses habitudes. Dans une vieille *habitude*, le temps se consume à aimer moins où à ne plus aimer. (St-Evr.) On se trompe dans la mauvaise fortune, si l'on compte sur de vieilles *habitudes*, que l'on nomme amitiés. (Id.)

— Fam. *Avoir une habitude*. Avoir un commerce de galanterie. C'est une habitude, une vieille habitude.

— Au pluriel. Se dit de ce qu'on fait tous les jours ou fréquemment. J'ai mes habitudes, et j'en suis esclave. Ses habitudes sont ridicules.

— Zool. bot. *Habitude extérieure*. Port, manières d'être, conformation, configuration. Les plantes qui vivent au Groënland, au Spitzberg et sur toute la côte de l'Océan glacial arctique, ont le même port, les mêmes *habitudes*, sont presque toujours les mêmes espèces qui se trouvent sur les plus hautes Alpes, les Pyrénées, etc. (Thouin.)

— Physiol. et médec. *Habitude du corps* ou *extérieure*. Se dit de l'aspect du corps de l'homme, eu égard à sa complexion, à sa santé, et sous l'influence de ses dispositions morales. Cet événement a changé soudain l'habitude extérieure de cet homme. L'habitude du corps se modifie peu à peu dans la convalescence. Avant que l'*habitude* du corps soit acquise, on lui donne celle qu'on veut sans danger. (J.-J. Rouss.) || *Habitude de l'âme*. Cette expression devrait exister dans le sens physiologique. On ne la trouve nulle part et cependant elle se dirait parfaitement de l'état de l'âme, eu égard à ses diverses impressions. Telle est l'énergie de certains hommes qui subissent certaines opérations chirurgicales, que, l'habitude du corps changeant en eux, l'habitude de l'âme ne change pas. L'habitude de l'âme se lie le plus souvent à l'habitude du corps. On peut objecter à cela, il est vrai, que l'état de l'âme est le plus souvent invisible à autrui, et ne présente point d'aspect comme le corps. Mais l'expression s'entendrait généralement de l'état de l'âme, sans que cet état fût nécessairement visible à certains diagnostics, ou, au moins, elle serait très-convenablement placée dans la bouche de la personne qui parlerait de ses propres affections morales.

— *Habitude à*. L'*habitude* aux bonnes choses est la plus dangereuse. (P. Syrus.) *Habitude* au mal, au bien. (Acad.) L'*habitude* à la flatterie et à l'exagération. (La Bruy.) || M. Landais prétend que l'emploi de cette préposition est une faute, et il ne s'en prend qu'à La Bruyère, puisqu'il ne cite personne autre. Boiste pense qu'il est mieux de remplacer *à* par *de*. *L'habitude à la flatterie* n'a rien que de naturel, si l'on remplace le sujet substantif par *être habitué*. *L'habitude* au mal indique encore plus la disposition organique présentée comme définition générale du mot *habitude*, que l'acte pratiqué, et sous ce rapport, l'application est excellente.

— *Habitude auprès*. S'emploie dans le même sens, et indique un accès facile et fréquent auprès de quelqu'un. Avoir habitude auprès d'une personne. Peu usité

— *Habitude avec*. Exprime un certain degré de liaison avec quelqu'un, et signifie qu'on le fréquente. Avoir habitude avec quelqu'un. Peu usité. || Suivi d'un nom de chose, il signifie rapport, relation. Néanmoins il semble qu'elle ait quelque *habitude* plus particulière avec leur surface qu'avec leur profondeur et leur solidité. (De la Chambr.)

— *Habitude dans*. M. Landais présente cette phrase : *Avoir une habitude dans une église*, dans le sens de Etre habitué dans une église, et il prend sans nul doute le mot *habitue* dans le sens du mot *habituation*. C'est sans doute un nouveau sens qu'il aura créé à ce mot. On ne le trouve nulle part.

— *Habitude de*. Indique surtout la pratique de l'acte, l'exercice. Dans ce sens il est suivi d'un substantif. L'habitude du vice. L'habitude du crime. L'habitude du mal. Avoir l'habitude des privations, des liqueurs fortes. La douce *habitude* d'une oisive et facile étude. (Rouss.) Qu'est-ce que la vertu, sinon l'*habitude* de faire le bien? (Dickson.) || On trouve aussi l'infinitif : L'habitude de mentir, de se livrer à la débauche. L'*habitude* de se soumettre à la règle ne saurait se prendre trop tôt. (Id.) || On dit dans ce cas, Etre dans l'habitude de, ou Avoir l'habitude de.

— *Habitude en*. Se dit dans le sens de Habitude avec, auprès. Avoir habitude en quelque lieu. Peu usité.

— *Un homme d'habitude*. Celui qui a des habitudes auxquelles il est attaché. || On dit aussi *Une femme d'habitude*. Je suis femme d'habitude, je n'aime pas les nouveaux visages. C'est une femme d'habitude, elle se couche régulièrement à neuf heures, et il lui faut une lecture pour l'endormir. || Dans un sens analogue, on dit *un animal d'habitude*.

— *D'habitude*. loc. adv. Signifie ordinairement Faire une chose d'habitude. Le reste de la journée s'écoula comme d'habitude. || Se dit aussi dans un sens adjectif, pour Ordinaire, habituel, accoutumé. C'est un péché d'habitude. une fau... tude. Par des actes fréquents, la vertu tourne en habitude. Son chagrin est passé en habitude. || *Par habitude*. Par la force de l'habitude et comme sans réflexion, sans volonté, machinalement. Pécher par habitude. Un enfant apprend une langue par habitude.

— Syn. comp. HABITUDE. PENCHANT. V. PENCHANT.

HABITUÉ, ÉE. part. pass. du v. Habituer. S'empl. adjectiv. Enfant habitué à rire et à jouer. Petite fille habituée à faire ses caprices. Quelle étude pour un Athénien, pour un être *habitué* dès l'enfance à regarder la langue de son pays comme la seule qu'il dût connaître! (Theis.) Les personnes qui ne sont pas fort *habituées* à se servir de microscope, trouveront bon que je mette ici quelques remarques qui leur seront utiles lorsqu'elles voudront répéter ces expériences ou en faire de nouvelles. (Buffon.)

— Fig. Cette main saisit la veste du jeune

prince qui contenait ses pièces d'or, et, com... *habituée* à prendre cette route, en saisit de... (A. de Calvim.)

— subst. Celui, celle qui va souvent et ha... tuellement dans un lieu, qu'il y ait ou non ré... nion. Un habitué du théâtre, du cercle. C'... une habituée des parties de plaisir que j'org... nise. Vous êtes un habitué, l'habitué de ... maison.

— Il se dit encore substantivement et ... masculin seulement pour désigner le Prêtre q... a la permission de son évêque de dire la mes... dans une paroisse quand il veut, aux heures q... lui sont le plus convenables, mais qui ne r... çoit aucun traitement, qui n'a pas même ... place fixe et assignée au chœur. Une parois... a ordinairement au moins un habitué. Les c... rés des paroisses aiment avoir dans leurs églis... le plus d'habitués possible. Les habitués soul... gent les prêtres de l'église dans leur servic... qui est souvent laborieux et pénible. Les vie... prêtres qui ne peuvent plus s'assujétir à un se... vice régulier, et qui ont d'ailleurs de quoi vivr... obtiennent de l'évêque d'être habitués da... quelque paroisse. La permission est ce qu'o... appelle un *celebret* (qu'il célèbre). On voit co... bien M. Landais et les autres se sont tromp... dans la définition du mot *habitué* et dans cel... du mot *habituation*. || On dit aussi dans le mêm... sens, Un prêtre habitué; *habitué* est pris i... comme adjectif.

HABITUEL, ELLE. adj. Qui est devenu u... habitude, qui s'est tourné en habitude. Un tra... vail habituel, une erreur habituelle. La mu... sique est son occupation habituelle. Dispositio... habituelle.

— Se dit dans le même sens pour indique... une certaine durée qui se prolonge. La fièv... est habituelle, est devenue habituelle. Mala... die habituelle, invétérée. Les plaisirs habituel... engendrent le dégoût.

— Théol. *Grâce habituelle*. C'est la grâce per... manente, la dévotion constante que conserv... celui qui l'a reçue de Dieu.

— Hist. nat. *Le caractère habituel* est l'en... semble des phénomènes distinctifs des corp... naturels, et qui sont relatifs à leur aspect, ... leur manière d'être, à leur séjour. Les carac... tères *habituels* sont tirés de la ressemblanc... dans les métamorphoses, c'est ce qui est évide... pour les coléoptères, les hémiptères et les lépi... doptères. (Guérin.) Si l'on prenait en conside... ration la structure et les mœurs dans les diffé... rents ordres, on reconnaîtrait qu'il y a réelle... ment des points de conformation *habituelle* qu... autorisent et nécessitent la distinction des fa... milles. (Id.)

HABITUELLE. s. f. Méd. Menstrues, écou... lement périodique des femmes.

HABITUELLEMENT. adv. D'habitude... d'ordinaire. Cet enfant ment habituellement... Cette jeune femme souffre habituellement dan... son ménage.

HABITUER. v. a. 1re conj. (du lat. *habitus*... coutume). *J'habitue, nous habituons, vous ha... bituez. J'habituais, nous habituïons, vous ha... bituïez. Que j'habitue, que nous habituïons... que vous habituïez*, etc. Faire prendre l'habi... tude ou une habitude, accoutumer. Est tou... jours suivi de la préposition *à* devant un sub... stantif. Habituer les jeunes gens à la discipline... au travail, à la fatigue, à l'accomplissement d... leurs devoirs. Il faut habituer les enfants d... bonne heure à prier Dieu.

— Devant un verbe. Habituer la jeunesse ... entendre les leçons de la morale, et à profiter d... ses enseignements. Il habitue cet enfant à fair... toutes ses volontés. Il écouta ces nouvelle... comme choses que depuis deux ans l'impériti... ou la trahison de ses généraux l'avait *habitué*... entendre. (A. Dumas.)

— S'HABITUER. v. pron. Prendre soi-mêm... l'habitude, une habitude, s'accoutumer. Est tou... jours suivi de la préposition *à* devant un sub... stantif. Mithridate et la Brinvillers s'étaien... habitués aux poisons violents. On s'habitue ... de mauvais aliments, aux privations, à un ai... insalubre. Buffon ne put, comme Aristote ... Caligula, s'habituer à l'insomnie. On s'habitu... même au silence.

— *S'habituer* suivi d'un infinitif. S'habituer ... souffrir, à voir souffrir. On s'habitue à ne rie... faire. On s'habitue à vivre dans l'impénitenc... dans le crime. Il est bon de s'*habituer* à fai... machinalement tout ce qu'il est utile de fair... et qu'on ne ferait point d'ailleurs sans peine ... certains rapports avec précison, on apprend ... en observer d'autres avec la même exactitud... (Senebier.)

— S'établir dans un lieu, s'y fixer. Je veu... m'habituer en ville. Ce sens est vieux.

— Dans un sens absolu. S'acclimater, se fai... des habitudes. Comment vous trouvez-vous da... cette ville? Je commence à m'habituer. Il com... mence à s'habituer dans cette maison.

HABIT-UNI. s. m. Ornith. Petit oiseau ... la Jamaïque. || Pl. des *habits-unis*.

HABITUS. s. m. Entom. Certaine conformi... d'apparences, d'analogie de formes, de stru... ture, de mœurs et de transformations dans l... espèces qui sont d'ailleurs rapprochées d'apr... d'autres caractères plus spéciaux et qui disti... guent ces genres et ces familles

HABLE. s. m. (*h* asp.) Mar. Vieux mot qui signifié hâvre. Mariniers éteignaient le *hâb*... (Guill. Guiart.)

prince qui contenait ses pièces d'or, et, comme *habituée* à prendre cette route, en saisit deux. (A. de Calvim.)

— subst. Celui, celle qui va souvent et habituellement dans un lieu, qu'il y ait ou non réunion. Un habitué du théâtre, du cercle. C'est une habituée des parties de plaisir que j'organise. Vous êtes un habitué, l'habitué de la maison.

— Il se dit encore substantivement et au masculin seulement pour désigner le Prêtre qui a la permission de son évêque de dire la messe dans une paroisse quand il veut, aux heures qui lui sont le plus convenables, mais qui ne reçoit aucun traitement, qui n'a pas même de place fixe et assignée au chœur. Une paroisse a ordinairement au moins un habitué. Les curés des paroisses aiment avoir dans leurs églises le plus d'habitués possible. Les habitués soulagent les prêtres de l'église dans leur service, qui est souvent laborieux et pénible. Les vieux prêtres qui ne peuvent plus s'assujétir à un service régulier, et qui ont d'ailleurs de quoi vivre, obtiennent de l'évêque d'être habitués dans quelque paroisse. La permission est ce qu'on appelle un *celebret* (qu'il célèbre). On voit combien M. Landais et les autres se sont trompés dans la définition du mot *habitué* et dans celle du mot *habituation*. || On dit aussi dans le même sens, Un prêtre habitué; *habitué* est pris ici comme adjectif.

HABITUEL, ELLE. adj. Qui est devenu une habitude, qui s'est tourné en habitude. Un travail habituel, une erreur habituelle. La musique est son occupation habituelle. Disposition habituelle.

— Se dit dans le même sens pour indiquer une certaine durée qui se prolonge. La fièvre est habituelle, est devenue habituelle. Maladie habituelle, invétérée. Les plaisirs habituels engendrent le dégoût.

— Théol. *Grâce habituelle.* C'est la grâce permanente, la dévotion constante que conserve celui qui l'a reçue de Dieu.

— Hist. nat. *Le caractère habituel* est l'ensemble des phénomènes distinctifs des corps naturels, et qui sont relatifs à leur aspect, à leur manière d'être, à leur séjour. Les caractères *habituels* sont tirés de la ressemblance dans les métamorphoses, c'est ce qui est évident pour les coléoptères, les hémiptères et les lépidoptères. (Guérin.) Si l'on prenait en considération la structure et les mœurs dans les différents ordres, on reconnaîtrait qu'il y a réellement des points de conformation *habituelle* qui autorisent et nécessitent la distinction des familles. (Id.)

HABITUELLE. s. f. Méd. Menstrues, écoulement périodique des femmes.

HABITUELLEMENT. adv. D'habitude, d'ordinaire. Cet enfant ment habituellement. Cette jeune femme souffre habituellement dans son ménage.

HABITUER. v. a. 1re conj. (du lat. *habitus*, coutume). *J'habitue, nous habituons, vous habituez. J'habituais, nous habituïons, vous habituïez. Que j'habitue, que nous habituïons, que vous habituïez*, etc. Faire prendre l'habitude ou une habitude, accoutumer. Est toujours suivi de la préposition *à* devant un substantif. Habituer les jeunes gens à la discipline, au travail, à la fatigue, à l'accomplissement de leurs devoirs. Il faut habituer les enfants de bonne heure à prier Dieu.

— Devant un verbe. Habituer la jeunesse à entendre les leçons de la morale, et à profiter de ses enseignements. Il habitue cet enfant à faire toutes ses volontés. Il écouta ces nouvelles comme choses que depuis deux ans l'impéritie ou la trahison de ses généraux l'avait *habitue* à entendre. (A. Dumas.)

— S'HABITUER. v. pron. Prendre soi-même l'habitude, une habitude, s'accoutumer. Est toujours suivi de la préposition *à* devant un substantif. Mithridate et la Brinvillers s'étaient habitués aux poisons violents. On s'habitue à de mauvais aliments, aux privations, à un air insalubre. Buffon ne put, comme Aristote et Caligula, s'habituer à l'insomnie. On s'habitue même au silence.

— *S'habituer* suivi d'un infinitif. S'habituer à souffrir, à voir souffrir. On s'habitue à ne rien faire. On s'habitue à vivre dans l'impénitence, dans le crime. Il est bon de s'*habituer* à faire machinalement tout ce qu'il est utile de faire, et qu'on ne ferait point d'ailleurs sans peine et certains rapports avec précison, on apprend à en observer d'autres avec la même exactitude. (Senebier.)

— S'établir dans un lieu, s'y fixer. Je veux m'habituer en ville. Ce sens est vieux.

— Dans un sens absolu. S'acclimater, se faire des habitudes. Comment vous trouvez-vous dans cette ville? Je commence à m'habituer. Il commence à s'habituer dans cette maison.

HABIT-UNI. s. m. Ornith. Petit oiseau de la Jamaïque. || Pl. des *habits-unis*.

HABITUS. s. m. Entom. Certaine conformité d'apparences, d'analogie de formes, de structure, de mœurs et de transformations dans les espèces qui sont d'ailleurs rapprochées d'après d'autres caractères plus spéciaux et qui distinguent ces genres et ces familles

HABLE. s. m. (*h* asp.) Mar. Vieux mot qui a signifié hâvre. Mariniers éteignaient le *hâble*. (Guill. Guiart.)

HÂBLER. v. n. 1re conj. (*h* asp.; du lat. *fabulari*, parler, conter des fables; l'espagnol en a fait *hablar*). Tenir des discours où abonde l'exagération, l'emphase, la vanterie. Je n'ai vu personne hâbler comme cet homme-là! A force de hâbler on perd toute créance dans le monde. Les Gascons sont sujets à hâbler. Quand il m'entendrait parler de la sorte, dirait-il que je *hâble?* M'arguerait-il de trop de babil, d'une jactance excessive? (Belliuq.)

HÂBLERIE. s. f. (*h* asp.) Discours qui respire l'exagération, l'emphase, la vanterie; mensonges débités avec assurance et ostentation. Tous les discours qu'il a tenus sont une impudente hâblerie. La hâblerie de cet homme est insupportable.

HÂBLEUR, EUSE. s. (*h* asp.) Celui, celle qui hâble. Un grand hâbleur. Un savant hâbleur. Ne vous fiez pas à ces médecins charlatans, ce ne sont que des hâbleurs. Les femmes sont aussi hâbleuses que les hommes. Le *hâbleur* et la pie se ressemblent parfaitement; tous deux ont la voix, et rien de plus. (Oxenst.) Le *hâbleur* et le tambour semblent également faits pour étourdir. (Id.) Certain *hâbleur* à la gueule affamée. (Boil.)

Dans Florence, jadis, vivait un médecin,
Savant *hâbleur*, dit-on, et célèbre assassin. (BOILEAU.)

Loin de nous des cafés l'insipide *hâbleur!*
Mais sachons du bavard distinguer le craqueur.
Au bord de la Garonne, il en est qu'on révère,
Et qui ment avec grâce est toujours sûr de plaire.
(*Les Craqueurs.*)

— Ce mot fut introduit en France sous François Ier, à l'occasion d'une ambassade espagnole à Paris, dans laquelle les Espagnols, qui parlaient leur langue en demandant ce qui leur faisait besoin, disaient toujours *habla, habla.* (Ménage.)

HABLITZ. s. m. Ornith. Nom qu'on donne en Perse à la fauvette des Alpes.

HABOR, CHABOR ou **CHABORAS.** Géogr. anc. Fleuve célèbre dans la Mésopotamie. Il tombe dans l'Euphrate. Une partie des Israélites fut transportée sur le Chabor. Ce fut sur ses rives qu'Ézéchiel reçut de Dieu le don de prophétie.

HABOUS. s. m. (*h* asp.) Législ. musul. Acte par lequel une personne, réservant pour elle-même et ses successeurs qu'elle désigne dans un ordre réglé la jouissance d'une chose, en assure dès à présent la propriété, en cas d'extinction des appelés ou de leur race, à un établissement de piété, de charité ou d'utilité publique.

HABSHEIM. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. d'Altkirch (Haut-Rhin), à 466 kilom. de Paris; 1,639 hab.

HACACHAN. Géogr. Royaume d'Asie, dans la péninsule de l'Inde et dépendant du Grand Mogol.

HACELDAMA. s. m. (ét. syr., *hhakel*, champ; *dama*, sang) Bible. Mot hébreu dont le sens est *champ de sang*, ainsi nommé parce qu'il fut acheté des trente deniers que Judas avait reçus pour trahir son maître Jésus, et qu'il rapporta quand il eut reconnu son crime.

HACHA. Géogr. Province espagnole de l'Amérique du Sud, arrosée par une rivière de même nom. Riche en or, en pierres précieuses et en fontaines salantes.

HACHARD. s. m. (*h* asp.). Forg. Ciseau pour couper le fer.

HACHE. s. f. (*h* asp.; du lat. *ascia*, conservé par les Italiens, qui prononcent *sci, sce*, comme les Français prononcent *chi, che*; d'autres disent, de l'allem. *hacken*). Techn. Instrument de fer, cunéiforme, qui a un manche et qui sert à fendre le bois; dans la mécanique rationnelle, la hache fait office de coin. Abattre un arbre à coups de hache. Enfoncer une porte d'un coup de hache. On conte que Jupiter se fit donner un coup de hache sur la tête par Vulcain, pour faire sortir Minerve de son cerveau.

La branche en longs éclats cède au bras qui l'arrache,
Par le fer façonnée elle allonge la *hache*. (L. RAC.)

— *Hache à main.* Petite hache, à manche court. || *Hache d'armes.* Hache dont se servaient les anciens à la guerre. Les faisceaux des licteurs romains étaient ornés symboliquement d'une ou de plusieurs haches d'armes.

— Ant. gaul. *Haches de pierre.* Armes ou instruments de pierre, que l'on découvre assez souvent dans les fouilles, dans les atterrissements ou dans les tombeaux des vieux Celtes. || Instrument, arme en usage chez les sauvages, et qu'ils font de pierre très-dure, en guise de fer.

[illegible] teau, masse pour briser les blocs d'ardoise.

— Arpent. Se disait d'une certaine forme de champs tenant ou aboutissant de flanc ou front courbe et faisant tournailler, et non de droite ou pleine ligne. Une pièce de terre contenant dix arpents en hache, tenant d'une part à Jean Floquart et d'autre part à Pierre Amy. || *Faire hache.* S'engager, être enclavé dans. Ma terre fait hache sur la sienne, s'engage dans la sienne, est enclavée dans la sienne.

— Art milit. Se dit de l'arme que portent les sapeurs qui marchent à la tête de nos régiments d'infanterie, et dont ils font usage dans les siéges, dans les camps, dans les pays boisés. || Se dit encore de la Francisque, sorte de hache à deux tranchants et à manche court, introduite par les Francs dans les Gaules. Elle était lancée contre l'ennemi et servait aussi dans le combat corps à corps. Clovis fendit la tête d'un soldat d'un coup de hache, en lui disant: « Souviens-toi de la bataille de Soissons! » Nos ancêtres les Gaulois et les Francs maniaient la *hache* avec une grande dextérité. (Encycl.) Au signal du combat, ils lancent la *hache* contre le bouclier ennemi, le cassent, sautent l'épée à la main sur leur adversaire et le tuent. (Trad. de Procop.) Tous les Francs ont à la ceinture la redoutable francisque, espèce de *hache* à deux tranchants, dont le manche est recouvert d'un dur acier; arme funeste que le Franc jette en poussant un cri de mort, et qui manque rarement de frapper le but qu'un œil intrépide a marqué. (Chateaubriand.)

— Bot. *Hache royale.* Asphodèle dont la fleur a la forme d'un sceptre.

— Blas. *Hache consulaire.* Hache entourée de faisceaux de verges, comme on en portait devant les consuls romains. Le cardinal de Mazarin avait une hache consulaire dans ses armes. || *Hache danoise.* Hache d'argent au manche d'or, arrondi ou ployé. L'écu de Norwége porte une hache danoise.

— Hist. *Ordre de la hache.* Ordre militaire institué par Raymond Bérenger, dernier comte de Barcelone, en mémoire du courage des femmes de Tortose, qui s'armèrent de haches et défendirent vaillamment la ville.

— Imprim. *Livre imprimé en hache.* Celui qui est imprimé à deux colonnes, dont l'une n'occupe qu'une partie de la longueur de la page, l'autre se prolongeant au-dessous et jusqu'au bas dans toute la largeur de la page.

— Manég. *Coup de hache.* Creux situé à la jonction du cou et du garrot.

— Mar. *Hache d'abordage.* Celle dont on se sert pour frapper l'ennemi, quand on prend un vaisseau à l'abordage.

— Mus. *Pas de hache.* Danse fortement caractérisée, espèce de pyrrhique moderne, exécutée par une troupe de soldats, de Scythes, de sauvages, de cyclopes ou de bacchantes, armés de toutes pièces ou couverts de peaux de bêtes, et tenant des haches à la main. Les danses des soldats romains dans la Vestale, et celles des Scythes dans Iphigénie en Tauride sont des pas de hache. Les airs des pas de hache sont rhythmés avec force et sont accompagnés de timbales, de tambours ou d'autres instruments de percussion.

— Fig. *Périr sous la hache.* Se dit par euphémisme, pour Mourir sur l'échafaud. *Hache* se dit aussi pour indiquer la mort ou un châtiment terrible dont on est menacé. L'innocent qu'on accuse voit la hache suspendue sur sa tête. Le duc d'Albe, qui avait tant de droits à la familiarité, à la reconnaissance même de Philippe, ose un jour entrer dans son cabinet sans se faire annoncer; le roi le regarde d'un air menaçant et lui dit: Quelle hardiesse est la vôtre, elle mériterait la *hache*. (Sallent.)

— Fig. *La hache révolutionnaire.* Se dit en parlant des proscriptions révolutionnaires. Courber la tête devant la hache révolutionnaire. Tomber sous la hache révolutionnaire. La hache révolutionnaire décima la noblesse.

— Fig. et fam. *A coups de hache.* A la hâte et d'une façon grossière, sans goût et sans soin. Un ouvrage fait à coups de hache. || *Rendre la justice à coups de hache.* Juger à la hâte et sur l'étiquette du sac.

— Fig. et prov. *Aller au bois sans hache.* Entreprendre une chose sans se pourvoir de ce qui est nécessaire au succès. || *Avoir un coup de hache.* Etre un peu fou.

HACHÉ, ÉE. part. pass. du v. Hacher. S'empl. adjectiv. Viande hachée. Paille hachée. On apporta sur un plateau de bois un poulet *haché* dans du riz. (Chateaub.) On nourrit le coucou avec de la viande cuite ou crue, *hachée* par morceaux, des insectes, des œufs, du pain mouillé, des fruits. (Buff.) Les chevaux allemands, si vigoureux, ne sont nourris que de paille *hachée* où l'on mêle un peu d'orge ou d'avoine. (B. de St-P.)

— Par exagérat. Couvert d'entailles faites avec un instrument tranchant. Il a la figure hachée, toute hachée.

— Fig. Se dit d'un style coupé en petites phrases manquant de liaison, d'un style inégal. Son style est sec et haché.

— Fig. Se dit aussi d'un terrain entrecoupé, interrompu en divers endroits. C'est un terrain haché.

HACHE-BÂCHÉ, ÉE. adj. (*h* asp.) Brod. Où les plis et les ombres sont imités par de longs poils de soie. Une broderie hache-bâchée.

[illegible] subissaient autrefois les soldats, en portant une selle ou un chien sur le cou et les épaules, et marchant ainsi pendant un temps déterminé.

— Helminth. Certains vers dont se nourrissent les pluviers.

HACHEMENT. s. m. (*h* asp.). Blas. Liens fixant les panaches, à longs bouts flottants. Quelques auteurs emploient ce mot au pluriel seulement.

HACHENBOURG. Géogr. Ville d'Allemagne, sur le Rhin, près de Coblentz. C'est un fief de l'électorat de Cologne.

HACHE-PAILLE. s. f. (*h* asp.) Écon. rur. Instrument d'agriculture, qui a pour objet de réduire la paille destinée à la nourriture des animaux domestiques en fragments d'une préhension et d'une digestion plus faciles que celles de la paille entière. Hache-paille à main. Hache-paille polonais. Hache-paille prussien. Lors du séjour de nos armées en Allemagne et en Pologne, on remarqua dans cette dernière contrée un *hache-paille* dont le modèle, envoyé en France par un de nos officiers, donna chez nous la première idée de ces sortes de machines. (De Morog.)

— Ce mot étant composé d'un verbe et d'un substantif, ne prend pas le signe de la pluralité. Des hache-paille. Nous allons passer en revue les nombreux *hache-paille* qui ont été imaginés en France et à l'étranger. (De Morog.)

HACHER. v. a. 1re conj. (*h* asp.; rad. *hache*). Fendre avec la hache. Ce sens a vieilli.

= Couper en petits morceaux. Hacher de la paille, de la viande, du veau, du mouton, du bœuf bouilli.

— Par exagérat. Taillader, couvrir d'entailles en frappant avec un instrument tranchant. Les scélérats le hachèrent en pièces. Cet instrument lui a haché les doigts. Et à ces mots, ouvrant sa haire, il fit voir sa poitrine déchirée et sanglante, sa poitrine qu'il avait hachée de la pointe d'un poignard à chaque torture qu'on avait fait subir à son pénitent. (Fréd. Soulié.)

— *Se faire hacher, se faire hacher en pièces.* Se dit d'un corps de troupes qui se défend jusqu'à complète destruction. Cette compagnie, cette colonne s'est fait hacher en pièces. Ce détachement est capable de se faire hacher plutôt que de se rendre.

— Fig. et fam. Se dit d'une personne capable d'un grand dévouement. Il se ferait hacher pour cette femme.

— Fig. Couper avec maladresse, sans goût. Ce n'est pas découper, c'est hacher la viande.

— Fig. Se dit du ravage causé par la grêle. La grêle a haché nos moissons. Les grêlons ont haché tous les jeunes arbres.

— Se dit par rapport à un certain genre de style, qui est inégal et sans liaison. Hacher son style, c'est le couper par petites phrases.

— Prov. et triv. *Hacher menu comme chair à pâté, à saucisse.* Mettre en pièces, hacher par petits morceaux. || Dans le même sens et par menace: *Si vous vous y frottez, ils vous hacheront menu comme chair à pâté.* A la fin, comme ils s'y attendaient le moins, ils ont été entourés, et nous les avons *hachés* menu comme chair à pâté. (X. Marm.)

— Argent. *Hacher une pièce de métal.* La sillonner de traits.

— Bijout. et fourbis. *Hacher une pièce.* La tailler pour qu'elle offre plus de prise et permette d'y fixer aisément quelque autre matière.

— Dess. et grav. *Hacher un dessin.* Pour la lithographie ou la gravure, le sillonner de traits ordinairement croisés en forme de très-petits losanges, pour marquer les ombres et les demi-teintes.

— Lapid. *Hacher la roue.* Y faire de très-légères incisions pour y polir le diamant.

— Maçonn. *Hacher une muraille, une pierre.* En taillader légèrement le parement avec la hachette du marteau à deux têtes, dans le but de recrépir ensuite. M. Landais dit: *Unir avec la hache* du marteau à deux têtes le parement d'une pierre, pour la rustiquer et la layer ensuite. L'effet de la hache n'est pas d'unir; il y a donc contradiction. Ce n'est pas tout: l'esprit, d'abord frappé de l'idée d'*unir*, ne sait plus que penser quand il trouve ce complément: *pour la rustiquer.* Rustiquer une pierre signifie Lui donner une apparence brute en la tailladant; ce serait donc *unir pour rendre brut* ou plutôt *unir avec une hache pour rendre brut en tailladant!* Est-il rien de plus faux?

— Tapiss. Tondre les draps et les étoffes.

— SE HACHER. v. pron. Etre haché.

— Fig. Se faire des entailles. En faisant cette opération, je me suis haché. Ils se sont hachés, hachés en morceaux.

HACHEREAU. s. m. (*h* asp.; dim. de *hache*). Petite hache d'armes, courte, légère, et sans marteau opposé au tranchant. || Petite cognée.

— Anat. *Hachette anatomique.* Instrument destiné à l'ouverture des cadavres, et qui sert particulièrement à casser le crâne.

— Art milit. *Hachette de campement.* Hachette dont tout cavalier est muni.

— Techn. Outil de maçon pour hacher le plâtre, et qui présente une petite hache par un bout, un marteau par l'autre.

HACHETTE (Jeanne). Célèbre héroïne, qui, à la tête des femmes de Beauvais, défendit vaillamment la ville, assiégée en 1472 par [illegible] Louis XI, dans ses lettres patentes d'Amboise, accorda aux femmes de Beauvais le droit d'avoir le pas sur les hommes à la procession du 10 juillet, jour de Sainte-Agadrême, patronne de la ville. *Hachette* n'est qu'un surnom, qui vient de la petite hache d'armes dont se servit l'héroïne. Quant à son véritable nom, que ne rapporte aucun écrit du temps, il est Jeanne Fouquet, selon Philippe de Commines, et Jeanne Lainé, selon Antoine Loiset

HACHICH ou **HASCHICH.** s. m. (pr. *hachik*; *h* asp.) Préparation enivrante en usage dans l'Orient, et qu'on obtient par un mélange d'extrait de chanvre, de beurre et de sucre. Prendre du hachich. L'ivresse du *hachich* dure ordinairement quatre heures dans toute sa force. (Jourdan.) Pris à de longs intervalles, quatre ou cinq fois par an, le *hachich* n'a pas de suites fâcheuses.

— Ivresse produite par le hachich. Être sous l'influence du hachich. Celui qui est sous l'empire du *hachich* reste longtemps livré aux

illusions les plus étranges et à une extase délicieuse pendant laquelle les images fantastiques captivent toute son attention. (Jourd.)

HACHILA. Géogr. anc. Montagne de la Palestine, où David se réfugia lorsque Saül le persécutait, et d'où il fut contraint de s'éloigner pour ne pas être livré à Saül par les habitants de Ziph.

HACHIS. s. m. (*h* asp.; pr. *ha-chi*). Art culin. Viande ou poisson haché très menu et qu'on accommode. Un hachis de mouton, de perdrix, de carpe. Un hachis de diverses viandes. On lui sert en même temps un *hachis* fait d'un reste de gigot dont il avait dîné; puis se tournant vers le ministre: Milord, pensez-vous que celui qui se contente d'un pareil repas soit un homme que la cour puisse aisément gagner? (Sallent.)

Et fort dévotement il mangea deux perdrix
Avec une moitié de gigot en *hachis*. (Molière.)

— Fig. et fam. Se dit d'un écrit, d'un discours mêlé confusément de toutes sortes de choses disparates. C'est un vrai hachis, un franc hachis, un détestable hachis.

HACHOIR. s. m. (*h* asp.; rad. *hache*). Petite table, billot où l'on met les viandes qu'on hache.

— Chandel. Lieu où l'on hache la graisse avant de la faire fondre.

— Cuis. Grand couteau pour hacher les viandes.

— Écon. rur. Se dit aussi du hache-paille.

HACHOTTE. s. f. (*h* asp.). Techn. Outil du couvreur pour couper la latte et l'ardoise. || Outil de charpentier et de tonnelier qui sert à couper les lattes.

HACHURE (*h* asp.). s. f. Dess. et grav. Traits qui marquent les demi-teintes et les ombres. L'Académie et les autres dictionnaires n'emploient ce mot qu'au pluriel. Des hachures bien faites. Il lui reste à faire les hachures. Ces hachures sont tracées largement. Il s'emploie cependant au singulier et signifie l'action de hacher ou bien l'ensemble des hachures. La hachure de ce dessin est délicatement faite. On dit aussi une *hachure simple*, une *hachure double*, dans un sens analogue à celui de l'adjectif dans *hachures simples*, *hachures doubles*.

— *Hachures simples*. Les traits non croisés et qui sont de simples lignes parallèles, droites ou courbes, très-rapprochées. || *Hachures doubles*. Les traits croisés, en forme de très-petits losanges.

— Grav. *Hachures empâtées*. Qui offrent de la confusion, par l'effet de l'eau-forte.

— Argent. et dor. Traits sur le cuivre, le fer, avant de les dorer ou de les argenter.

— Lapid. Traits faits à la roue pour y polir le diamant.

— Blas. Points ou traits qui désignent spécialement les couleurs et les métaux. La hachure en points indique l'écu d'or. L'écu qui n'a point de hachure est d'argent. La hachure en pal (de haut en bas) désigne les gueules (le rouge), la hachure en fasce (en travers) désigne l'azur (le bleu); la hachure double, en pal et en fasce, désigne le sable (le noir).

HACZAG. Géogr. Comté de Transylvanie, sur les confins de la Valachie. C'est là que se trouvent les ruines de l'ancienne *Ulpia Trajana*.

HADA. Myth. Déesse des Babyloniens, qu'on croit être la Junon des Grecs.

HADAÏDÉ. adj. et s. des 2 g. Se dit des membres d'une tribu d'Arabes bédouins de la Turquie d'Asie, dans le pachalik de Damas, près d'Hems. Les Hadaïdés sont cultivateurs et guerriers.

HADAMAR ou **OBER-HADAMAR.** Géogr. Ville d'Allemagne au cercle de Westphalie. Résidence ordinaire d'une branche de la maison de Nassau, celle de Nassau-Hadamar.

HADDINGTOWN. (pr. *had-dingue-tone*). Géogr. Petite ville de l'Écosse méridionale, à 20 kilom. d'Edimbourg.

HADELLAND, HADERLAND, HADELE. Géogr. Petit pays d'Allemagne, au cercle de Basse-Saxe; au nord du pays de Brême, à l'ouest de l'embouchure de l'Elbe. Il contient la ville d'Altendorf, avec douze paroisses protestantes. L'empereur Charles VI le donna en fief à la maison de Hanovre en 1751.

HADEQUIS. Géogr. Petite ville d'Afrique, au royaume de Maroc, dans la province de Héa. Les Portugais la prirent d'assaut en 1514 et en emmenèrent comme esclaves les plus belles

HADERSLEBEN. Géogr. Ville de Danemark, au Sud-Jutland ou duché de Sleswig. Elle est située sur une baie de la mer Baltique. Le grand château où naquirent les rois Frédéric II en 1534 et Fréderic III en 1609 n'existe plus.

HADID. Géogr. anc. Ville de la Judée dans la tribu de Benjamin. Une des premières que les Israélites habitèrent au retour de la captivité.

HADJI. adj. et s. des 2 g. (mot arabe qui signifie *pèlerin*). Titre que prennent tous les musulmans qui ont accompli les pèlerinages de la Mecque, de Médine ou de Jérusalem. Ainsi on dit: Hadji-Mohammed, Hadji-Moustapha, Hadji-Ismaël. Sidi el-Hadji Abd-el-Kader.

— Il est permis aux chrétiens d'Orient de prendre ce titre quand ils se sont rendus à Jérusalem pour y célébrer les fêtes de Pâques, et les musulmans n'hésitent pas à le leur donner. Mais plus généralement il n'est pris que par ceux qui, le 10 du mois de zel-hadji, viennent au pied du mont Arafa, situé à quelques lieues de la Mecque pour accomplir un des actes religieux que les docteurs recommandent autant que les prières de chaque jour.

— Absol. Celui, celle qui fait un pèlerinage. Un hadji. Une hadji. Les hadjis qui vont à la Mecque. Pour être digne d'entrer au paradis, un musulman doit se rendre vers le mont Arafa au moins une fois dans sa vie; il s'ensuivrait que tous finiraient par mériter le nom d'*hadji*, si les commentateurs du Coran n'avaient adouci ce précepte. (Encycl.) Malgré le refroidissement sensible de la foi des musulmans, chaque année plus de 50,000 *hadjis* se pressent au mont Arafa. (Id.)

— Le pèlerinage même. Faire son hadji. Le temps du hadji. Il faut faire son hadji avant de mourir, pour entrer au ciel.

— Se dit par extension, dans l'Amérique du Nord, pour désigner un indigène qui a séjourné quelque temps dans l'ancien monde. Un hadji. Une hadji. Les hadjis.

HADLEY (J). (*h* asp.). Astronome anglais, vice-président de la société royale de Londres en 1731. La découverte qu'on lui doit, et qu'il donna, en 1731, dans les *Transactions philosophiques*, de l'instrument appelé quartier de réflexion ou octant, est de la plus haute importance pour la navigation.

— *Instrument de Hadley*. Octant, quartier de réflexion. Instrument au moyen duquel on peut prendre en mer, lorsque le temps le permet, la hauteur du soleil, de la lune, des étoiles les plus brillantes et leurs distances, en regardant un des astres directement et l'autre par réflexion, en sorte qu'on voie les astres se toucher. Cette découverte de Hadley, qui est une époque mémorable pour la navigation, eut lieu au commencement de 1731.

HADRAMAOUTH. Géogr. Ville et contrée d'Asie dans l'Arabie-Heureuse. Possède une montagne appelée *Schibum* qui fournit les plus beaux onyx et agathes de tout l'Orient.

HÆMANGIOTITE. s. f. Médec. Angiotite sanguine, maladie inflammatoire des vaisseaux sanguins.

HÆMATOPOTE. s. m. (ét. gr., αἷμα, sang; πότης, buveur). Entom. Insecte de l'ordre des diptères; espèce de taon.

HÆMODORE. s. m. Bot. Genre de plantes de la famille des hæmodorées.

HÆMODORÉ, ÉE. adj. Qui a de la ressemblance avec le genre hæmodore. || HÆMODORÉES. s. f. pl. Famille de plantes qui a pour type le genre hæmodore.

HÆNDEL (George-Frédéric). Illustre compositeur allemand, né à Halle le 24 février 1684, mais nationalisé en quelque sorte par les Anglais, grands admirateurs d'un génie qui leur fut consacré. C'est dans ses oratorio surtout que Hændel s'est montré à sa véritable place, et qu'il déploie toutes les ressources de son génie.

HAFFNER (Isaac). Théologien savant et l'un des prédicateurs les plus distingués de notre époque, né à Strasbourg le 4 décembre 1751, mort le 27 mai 1831.

HAFIZ (Mohammed-Chems-ed-Dyn). Célèbre poète persan, né à Chyrâz au commencement du XIVe siècle. Il s'adonna d'abord à l'étude de la théologie et de la jurisprudence, mais épris de la belle Chakhi-Neba, il quitta cette étude pour cultiver la poésie, et il y excella. Le Divan dont il est l'auteur se compose de 567 odes. Il mourut en 1387.

HAGADA. s. f. Oraison que récitent les Juifs la veille du jour où ils célèbrent la Pâque.

HAGARD, ARDE. adj. (*h* asp.; de l'all. *hag*, haie, clôture d'épines et de ronces, et non *forteresse*, comme dit M. Landais). Rude, farouche, qui a quelque chose de sauvage. Se dit de la physionomie et des yeux. Un visage hagard, des yeux hagards, une mine hagarde.

Dans des convulsions dignes de Saint-Médard,
Le fanatique ardent roule son œil *hagard*. (***)

Comme le voilà fait,
Débraillé, mal peigné, l'œil *hagard!* A sa mine,
On croirait qu'il viendrait, dans la forêt voisine
De faire un mauvais coup. (Regnard.)

— Se dit d'un individu dont les yeux ou la figure sont hagards, dont toute la personne présente quelque chose de farouche et de ...

... il était tout hagard. || M. Landais, qui prétend que *hag* signifie *forteresse* s'exprime ainsi: « Homme *hagard*, que la forteresse où il se trouve rend fier et hardi. » Quoi de plus absurde et de plus ridicule!

— Fig. Se dit d'une personne d'un caractère farouche, sauvage, plein de rudesse.

Et le barreau n'a point de monstres si *hagards*,
Dont mon œil n'ait cent fois soutenu les regards. (Boileau.)

— On dit aussi, dans ce sens, *un esprit hagard*, insociable, rude et fâcheux.

— Fauconn. Se dit d'un faucon qui a été pris hors du nid et qui a de la peine à s'apprivoiser. || Se dit aussi des autres oiseaux.

HAGEDORN (Frédéric de). Poète allemand qui, au dernier siècle, a joui d'une grande célébrité, né à Hambourg le 23 avril 1708, et mort le 28 octobre 1751.

HAGÉE. s. f. (du lat. *hagea*, nom latin de Delahaye, jardinier-fleuriste). Bot. Genre de plantes dicotylédones, de la famille des caryophillées. Hagée de Ténériffe. Hagée des Indes. Hagée à feuilles de gnaphale. Hagée à larges feuilles.

HAGENBUCH (Jean-Gaspard). Naquit à Zurich en 1700. L'étude de la théologie, des langues, de la littérature ancienne et des antiquités, fut l'occupation de toute sa vie. Il mourut à Zurich le 5 juin 1763.

HAGÉNIE. s. f. Bot. Arbre à fleurs rouges, qui vient de l'Abyssinie. V. cusso.

HAGIAZ, HIGIAZ. Géogr. Province d'Asie dans l'Arabie, bornée à l'O. par la mer Rouge, au N. par l'Arabie Pétrée, à l'E. par le Théama. Capitale, Agiar ou Higiar.

HAGIBESTAGE. Géogr. Grande ville autrefois, maintenant village de la Natolie, fameux par les pèlerinages des Turcs et le palais destiné aux voyageurs

HAGIOGRAPHE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἅγιος, saint; γραφω, j'écris). Qui concerne cette partie de l'Ancien Testament qui n'est ni de Moïse, ni des prophètes. La partie hagiographe de l'Ancien Testament. Un livre hagiographe. Dans le Nouveau Testament, il n'y a pas de partie hagiographe, tout y étant plein de l'esprit de Dieu.

— substantiv. Écrivain sacré qui a composé quelque ouvrage hagiographe avec l'assistance du Saint-Esprit, mais en recevant une inspiration peut-être moins immédiate que les prophètes et Moïse, qui écrivaient par un ordre spécial de Dieu lui-même. Un hagiographe. Les hagiographes.

— Auteur qui écrit sur la vie et les actions des saints. Ancien hagiographe. Les plus anciens hagiographes grecs sont Palladius, Siméon Métaphraste; chez les Latins, Jacques de Voragine, auteur de la *Légende dorée*, et les plus célèbres hagiographes modernes sont les Bollandistes et dom Ruynart.

HAGIOGRAPHIE. s. f. Science des légendes et des écrits qui traitent de la vie des saints. Étudier l'hagiographie. *L'hagiographie* est une spécialité que doivent étudier avec intelligence les critiques et tous ceux qui se livrent à l'étude de l'histoire, surtout celle du moyen âge, époque où les grands saints de l'Église ont non-seulement édifié le monde par leurs vertus, mais en ont réglé les destinées politiques, préparant ainsi les voies à la civilisation moderne. (Dehèque.)

HAGIOLOGIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἅγιος, saint; λόγος, discours). Qui traite des saints, des choses saintes. Dictionnaire hagiologique. Discussion hagiologique.

HAGIOSIDÈRE. s. m. (ét. gr., ἅγιος, saint; σίδηρος, fer). Instrument de fer qui tenait lieu de cloche.

HAGIOSIMANDRE. s. m. V. HAGIOSIDÈRE.

HAGLURE. s. f. Fauconn. Nom donné aux taches des pennes des faucons. On les appelle aussi *aiglures*.

HAGUENAU. Géogr. Petite ville de France sur la Moder, en Alsace; chef-lieu de canton dans l'arrondissement de Strasbourg (Bas-Rhin); 9,694 hab.

HAHA. s. m. (*h* asp.) Ouverture pratiquée dans un mur de jardin ou de parc, afin de laisser la vue libre, et qui est défendue par un fossé extérieur. Je ferai faire un haha au bout de la grande allée.

— Tout obstacle qui interrompt brusquement un chemin, comme un fossé en travers de la route.

Je gage mes oreilles,
Qu'il est dans quelque allée à bayer aux corneilles,
S'approchant pas à pas d'un *haha* qui l'attend,
Et qu'il n'apercevra qu'en s'y précipitant. (Piron.)

— On prétend que le fils de Louis XIV a fait donner ce nom à cette sorte d'ouverture qu'il aperçut pour la première fois dans les jardins de Meudon, et au sujet de laquelle il s'écria dans sa surprise: *ah! ah!*

HAHÉ. interject. (*h* asp.) Chass. Cri pour arrêter les chiens qui s'emportent trop ou qui prennent le change.

HAHN (Philippe-Matthieu). Mathématicien et astronome, né près de Stuttgard en 1730, mort en 1790.

HAHNEMANN (Samuel-Chrétien-Frédéric). Docteur en médecine, conseiller aulique d'Anhalt-Kœthen ...

... homœopathique, né à Meissen, en Saxe, le 10 avril 1755, mort récemment à Paris.

HAI! Interj. (*h* asp.; pr. *aye*). Cette interjection, qui est omise dans tous les dictionnaires, sert à marquer la surprise, la douleur, l'avertissement, quelquefois même la satisfaction. Dans le Menteur de Corneille, Clarice, en faisant un faux pas, prononce le monosyllabe *hai!* — Claudine. — *Hai!* — Ah! que tu es rude à de pauvres gens. — *Hai!* je te donnerai sur le nez. (Mol.) Me connaissez-vous? — *Hai!* mon visage, friponne, dans cette occasion rend vos sens effrayés. (Id.)

Ouf! *hai!* je n'en puis plus, vous serrez le sifflet;
Mais, monsieur, jusqu'au bout lisez donc le billet. (Regnard.)

Hai! hai! mon petit nez, pauvre petit bouchon,
Tu ne languiras pas longtemps, je t'en répond. (Mol.)

V. HAIE! AY! AÏE! AYE!

HAÏ. Géogr. anc. Ville royale de la Judée, dans la tribu de Benjamin. Josué rapporte qu'il la prit, la brûla, en fit mourir les habitants et pendre le roi. Elle fut rebâtie.

HAÏ, E. (*h* asp.) part. pass. du v. Haïr. S'emploie adjectiv. Homme haï de tout le monde, par tout le monde. Qui vit *haï* de tous ne saurait longtemps vivre. (Corn.) Ce ne serait point une chose qui pût me faire honneur ou plaisir, s'il se trouvait par les informations que je fusse *haï* d'un grand nombre de mes concitoyens. (Rollin.) Vous serez un tyran *haï* de vos sujets. (Rac.) Les méchants sont *haïs* sur la scène!... Sont-ils aimés dans la société, quand on les y connaît pour tels? (J.-J. Rouss.) Socrate! vous allez mourir *haï* du peuple, flétri par la religion et les magistrats. (B. de St-P.)

— Se dit aussi des choses. Le crime est haï de tous les honnêtes gens. Les procès, que j'ai toujours haïs, m'arrivent en foule. Dans notre famille l'intrigue et la bassesse furent toujours haïes.

— Absol. Détesté. Un homme, un vice généralement haï. Voilà le roi *haï*, voilà Gygès aimé. (La Font.) Le cardinal de Richelieu et Louis XIII venaient de mourir, l'un admiré et *haï*, l'autre déjà oublié. (Volt.)

Haï, craint, envié, souvent plus misérable
Que tous les malheureux que mon pouvoir accable. (Racine.)

— *H* étant aspiré dans le participe comme dans le verbe, Voltaire ne devait pas élider l'e de *être*, et dire dans l'Enfant prodigue:

Heureux cent fois en quittant la lumière,
Si, destiné pour être votre époux,
Je meurs au moins sans être *haï* de vous.

— Remarquez que le féminin *haïe* ne peut entrer dans le cours d'un vers qu'il ne soit suivi d'une voyelle avec laquelle il puisse s'élider. Elle est *haïe* au moins autant que vous. (***)

HAIAS. s. m. Bot. Nom d'une racine cultivée dans l'Amérique, tubéreuse comme la patate, et qui est employée de la même manière comme nourriture. On la nomme aussi *aies*.

HAÏDAMAC. s. m. Ancien nom des Cosaques.

HAIDERABAD ou **HYDERABAD.** (signifie *ville du lion*). Géogr. Ville de l'Inde, au royaume du Dekan, capitale de la province du même nom. Fondée en 1586 par Mohammed-Koutouh-Chah.

HAÏDOUK. s. m. (de l'all. *heiducken*). Nom d'une milice toujours armée qui occupe en partie quelques districts de la Hongrie, voisins de la frontière, et qui est préposée à leur défense. Les haïdouks sont cavaliers; comme d'autres milices hongroises, ils sont armés et costumés en hussards, et se font remarquer par leur grande taille.

— Domestique d'une grande taille. A l'exemple des magnats hongrois, qui ont des haïdouks dans leur suite, des souverains et des seigneurs, dans d'autres pays, ont pris à leur service des domestiques d'une grande taille, vêtus comme les miliciens hongrois, et les ont appelés de même. Cet usage, jadis très-répandu, s'est conservé jusqu'à nos jours.

HAIE. s. f. (*h* asp.; pr. *hè*; de l'allem. *haag*). Clôture d'épines, de ronces, ou simplement de branches entrelacées. Un champ, un jardin entouré d'une haie. Franchir une haie. Tailler la haie. La haie épineuse est la plus propre à garantir des voleurs et des animaux nuisibles. Il faut semer les haies plutôt que les planter. Une haie forte, impénétrable, épaisse, épineuse, entrelacée, faible, claire, fleurie, hérissée, piquante, vive, vivace, sèche, morte. || Périphr. poét. Un rempart épineux. Un rempart hérissé d'épines. Un rempart d'aubépine. A l'utilité les *haies* joignent l'agrément, en contribuant à embellir et à égayer le paysage par leur vert feuillage, leurs fleurs, et la variété de leurs formes, de leurs lignes, de leurs compositions. (Morog.)

J'étais en un lieu sûr, lorsque je vis passer
Les cent têtes d'une hydre au travers d'une *haie*. (La Fontaine.)

Qu'une *haie* opposant ses remparts hérissés,
Éloigne les troupeaux par ses traits repoussés. (Rosset.)

— *Haie vive*. Haie qui est en pleine végétation, qui a pris racine dans la terre et qui est communément épineuse. Les haies vives peuvent être formées d'arbres fruitiers. || *Haie morte*. Haie sèche, qui est faite de bois morts entrelacés de ronces mortes, de pieux, de planches ou de fagots.

— Jurispr. *Haie mitoyenne*. Se dit de toute haie séparant ...

... ou dont aucune ne l'est. Les arbres qui se trouvent dans la haie mitoyenne sont mitoyens comme elle. || L'article 671 du Code civil défend de planter des haies vives, ou les arbustes qui doivent les former, à moins d'un demi-mètre de la ligne de séparation de deux héritages.

— Fig. Se dit le plus souvent d'une ou de plusieurs files de personnes placées sur une même ligne ou sur deux lignes parallèles, pour laisser le passage libre à un cortége ou rendre honneur à quelque haut personnage. Une haie de soldats empêchait d'approcher. L'image du saint fut promenée dans la ville, au milieu d'une double haie de personnes agenouillées. || On dit aussi dans ce sens: Border la haie. Être en haie. Faire, former la haie. Se mettre, se ranger en haie. Au passage du roi dans la salle des maréchaux, ses gardes du corps formaient la haie. Tel régiment bordera la haie. Nous étions en haie de chaque côté du boulevard, à la dernière revue du roi. La ligne et la garde nationale font la haie de chaque côté du

roi et de son cortége, quand il se rend aux Chambres pour les ouvrir. || *Marcher en haie.* Se dit lorsque les files qui forment la haie se meuvent en même temps que les personnes du cortége.

— Agric. Pièce de bois arrondie qui est placée tout le long de la charrue.

— Mar. *Haie* se dit d'un long banc d'écueil. On trouve une haie de rochers non loin de la côte.

— Techn. La disposition donnée aux briques qu'on veut faire sécher.

— M. Landais présente ici comme proverbe : *et haie au bout.* Il n'a pas vu les deux points sur l'*i*. C'est : *et haïe au bout*, qui est le proverbe cité par tous les dictionnaires.

HAÏE ! (*h* asp. ; pr. *aye*). interj. Cri des charretiers pour exciter leurs chevaux. Haïe ! haïe !

— Ce monosyllabe n'est pas seulement le cri des charretiers, comme le dit M. Landais sur la foi des autres dictionnaires. Il sert aussi à marquer le mécontentement, la crainte, la surprise avec sensation prolongée, etc. *Haïe ! haïe !* ceci ne vaut pas le diable. (Dancourt.) V. HAI ! AYE ! AÏE ! AHI !

— Prov. et fig. *Et haïe au bout.* Et quelque chose en outre. Il a trois milles livres de revenu et haie au bout. Cette affaire lui a rapporté vingt mille écus et haïe au bout. Cette locution a vieilli.

HAIL. s. m. Fauconn. La disposition bonne ou mauvaise que l'oiseau apporte à la chasse ; le bon ou le mauvais gré qu'il témoigne. Ce faucon vole du mauvais, de bon *hail*. (Hart.)

HAILLON. s. m. (*h* asp. ; pr. *â-ion* ; du celt. suivant quelques-uns ; suivant le Duchat, de *habillon*, par contraction, vieux mot qui dérive de *habiller*). Vieux lambeau de toile ou d'une étoffe quelconque, guenillon. Son châle n'est qu'un haillon. Sa robe est un mauvais haillon.

— Il s'emploie le plus souvent au pluriel. De sordides haillons, de vieux, de dégoûtants haillons. Que sont les drapeaux remportés sur l'ennemi ? de misérables haillons, dont la vue fait gémir la charité chrétienne. Plusieurs voulurent se défendre de quitter les *haillons*, et prétextèrent l'esprit de pauvreté qui fait l'essentiel de leur profession. (Sallent.)

> Aux indigents, lorsque nous le pouvons,
> Il faut toujours se montrer secourable :
> Plus d'une fois on vit sous des *haillons*
> Un personnage vénérable. (SALLENT.)

> Lorsque de pourpre et d'or le crime est revêtu,
> On doit sous des *haillons* retrouver la vertu.
> (ARSINOUS.)

— Fig. au sing. Aux yeux du philosophe, la gloire n'est qu'un haillon dans lequel on se drape avec orgueil.

— Fig. Deux d'entre eux témoignaient un jour au Père de la Tour leur surprise de ce que les religieux de son ordre ne contractant aucun engagement religieux, se laissaient appeler Pères au lieu de Messieurs. Il leur répondit avec cette finesse d'esprit qui lui était propre : Eh, messeigneurs ! ce sont vos *haillons* que nous avons pris quand vous les avez quittés. (Sallent.) Vous avez bien raison de dire qu'on a employé trop de manœuvres à cet ouvrage (à l'Encyclopédie) ; c'est un habit d'arlequin où il y a quelques morceaux de bonne étoffe et trop de *haillons*. (D'Alembert.)

— Fig. Se dit de ceux qui en sont vêtus. Les habits somptueux et les haillons la fuient réciproquement. Je n'aime pas l'orgueil de l'or, mais j'aime encore moins l'orgueil des *haillons*. (Lemontey.)

— Iconol. Les haillons sont l'habillement symbolique de la pauvreté ou de la misère.

— Fig. *Les haillons de la misère.* Les vêtements qui annoncent la pauvreté, la misère. Les haillons sont la livrée de la misère, et souvent du vice. La renommée et la gloire sont de vains haillons.

— Ardois. Petite hutte où travaillent les ouvriers dans une ardoisière.

HAILLONNÉ, ÉE. adj. (*h* asp. ; rad. *haillon*). Couvert de haillons. Un homme tout haillonné.

HAIM. s. m. (*h* asp. ; pr. *ain* ; du lat. *hamus*). Pêch. Hameçon, petit crochet de fer ou de tout autre métal, auquel on fixe l'appât pour attirer le poisson et le prendre. Boiste écrit aussi *hain*, mais *haim* est préférable à cause du radical, qui renferme le *m*.

[illegible] Géogr. Ville d'Allemagne dans la Haute-Saxe, au cercle de Misnie, sur le Rhéder, à 3 milles N.-O. de Dresde, et 2 milles N.-E. de Meissen. On y fabrique beaucoup de draps.

HAÏ-NAN ou **HAÏNAN.** Géogr. Ile considérable d'Asie, dans la mer de Chine, au sud de la province de Canton, dont elle est un département ; longue de 200 kilom. et large de 120. Elle est peuplée de plus d'un million d'hab. au teint cuivré, laids, très-petits et marchant presque nus. L'air y est malsain, le climat est très-chaud, mais tempéré par les vents de mer. Elle produit le riz, le coton, l'indigo, le sucre, le tabac, des bois précieux. Sur ses côtes on pêche le corail et les perles en abondance, et les salines sont une de ses principales richesses.

HAINAUT (LE). (*h* asp.) Géogr. Province des Pays-Bas, ainsi nommée de la rivière de *Haine* ou plutôt de *Heims*, qui la coupe par le milieu, et bornée au N. par le Brabant, à l'O. par l'Artois et la Flandre, au S. par le Cambrésis, la Picardie et la Champagne, à l'E. par le pays de Liége et le comté de Namur. Le département du Nord comprend aujourd'hui en grande partie ce qu'on appelait autrefois le Hainaut français ; l'autre partie du Hainaut est à la Belgique, et a Mons pour chef-lieu. Le Hainaut est un pays fertile et bien cultivé. Le commerce y est considérable en laines, en bois de chauffage et de charpente, en charbons de terre et en ardoises. La température y est douce et uniforme.

HAINE. s. f. (*h* asp. ; pr. *hè-ne*). Sentiment de l'âme qui la pousse à fuir, à repousser ce qui en est l'objet, ou même à l'attaquer pour le détruire. Ce sentiment est essentiellement *actif* ; il ne peut exister que si l'âme est sortie de l'état passif, et c'est à ce point de vue qu'on l'appelle passion. Il y a deux sortes de haine : la haine intéressée et la haine désintéressée. Celle-ci a pour objet l'erreur ou le mensonge, le mal moral, le laid ; celle-là, tout ce qui s'oppose au bien-être de l'homme ou qui blesse ce qu'il estime son intérêt. Toute haine est condamnable à cause de ses conseils, qui sont toujours funestes quand elle a l'homme pour objet. La religion défend la haine. Rien n'est plus odieux et plus bas que la haine fondée sur l'égoïsme. Haine invétérée, enracinée, ancienne, héréditaire. Vieille haine. Antique haine. Haine profonde, obstinée, éternelle, opiniâtre, implacable, inexorable, inflexible, ardente, brûlante, aveugle, farouche, cruelle, odieuse, violente, vigoureuse. Vive haine. Haine invincible, altière, infatigable, légitime, coupable, jurée, maligne, réciproque, couverte, déguisée, secrète, cachée, sourde, obscure, jalouse, envieuse, ouverte, déclarée, ulcérée, irritée, envenimée, désarmée, étouffée, amortie. Le fiel de la haine. Les tranports de la haine. Les fureurs de la haine. La haine qui s'adresse aux êtres est tout à la fois aversion, horreur, inimitié, passion de nuire. La *haine* se condamne quelquefois à louer pour acquérir le droit de déchirer. (Malesh.) La *haine* des faibles n'est pas si dangereuse que leur amitié. (Vauven.) La *haine* n'est pas moins volage que l'amitié. (Id.) La *haine* fait tout blâmer dans les personnes qu'on hait, et y noircit jusqu'aux vertus. (Duclos.) Plus notre *haine* est injuste, plus elle est opiniâtre. (Sénèq.) Lorsque notre *haine* est trop vive, elle nous met au-dessus de ceux que nous haïssons. (La Rochef.) Le terme où la *haine* meurt dans le cœur d'un honnête homme, est l'instant où l'infortune fond sur celui qui en est l'objet. (***) Il n'y a pas de *haine* plus dangereuse que celle que produit la honte d'un bienfait qui rend insolvable. (La Bruy.) De toutes les passions la plus funeste c'est la *haine*. (Stanisl.) Quelque *haine* qu'on ait pour les tyrans, on s'aime encore plus qu'on ne hait les autres. (St-Réal.) Vous ne devez pas douter que Séraphine ne se soit d'abord révoltée contre une *haine* qu'elle ne peut servir sans injustice et sans ingratitude. (Le Sage.)

> Tandis que l'amitié s'apprête à nous défendre,
> Pour nous nuire à la *haine* il ne faut qu'un instant.
> (NAUDET.)

> L'amour est mal guéri quand il l'est par la *haine* ;
> L'indifférence est plus certaine ;
> On revient aisément de la *haine* à l'amour.
> (TH. CORNEILLE.)

— La *haine* qui s'adresse aux choses signifie seulement Aversion, dégoût, horreur. Le crime possède toute ma haine.

— *Haine* s'emploie au pl. dans le discours soutenu et la poésie. Ce n'est plus la passion en général, mais la passion qui a en vue quelque objet particulier. Les *haines* particulières cédaient à la haine générale. (Volt.) Les *haines* publiques et particulières furent assoupies. (Fléch.) Et nous l'accablerons sous nos communes *haines*. (Corn.)

> . . . . . Et je hais tous les hommes :
> Les uns, parce qu'ils sont méchants et malfaisants ;
> Et les autres pour être aux méchants complaisants,
> Et n'avoir pas pour eux ces *haines* vigoureuses,
> Que doit donner le vice aux âmes vertueuses. (MOL.)

— *Haine contre.* Se dit généralement pour désigner les personnes. Nourrir de la haine contre quelqu'un. Ce forfait a excité la haine universelle contre lui. Votre amour contre nous allume trop de *haines*. (Rac.)

— Se dit pour désigner les choses qui excitent la haine. La haine salutaire du péché. La haine du mensonge, du vice, de la flatterie, des procès. La *haine* du nom de roi. (Boss.)

> Je crois surtout avoir fait éclater
> La *haine* des forfaits qu'on ose m'imputer. (RAC.)

[illegible] qu'on dise *haïr le froid*.

— *Haine de.* Se dit pour désigner l'être ou les êtres qui sont l'objet de la haine. La haine du prochain est un crime. Inspirez-lui dès l'enfance la haine des flatteurs. La *haine* des parricides. (Boss.)

— Se dit en parlant de la personne qui a de la haine. Cet acteur s'est attiré la haine du public par son insolence. Ce meurtrier a contre lui la haine des gens de bien. O *haine* de Vénus ! ô fatale colère ! (Rac.)

> De ton Dieu la *haine* assoupie
> Est prête à s'éveiller sur toi. (ROUSSEAU.)

— *Haine pour.* S'applique aux personnes. Avoir de la haine pour quelqu'un. Quelles haines assez vives peut concevoir le cœur pour les ennemis de la patrie ? Le Sauveur nous a défendu d'avoir de la haine pour nos ennemis. Leur *haine* pour Hector n'est pas encore éteinte. (Rac.)

— Il s'applique aussi aux choses. Avoir de la haine pour le vice, pour le péché, pour la flatterie. Le menteur est souvent le premier à affecter de la haine pour le mensonge. Il conçut de bonne heure une grande haine pour l'injustice. Cette dame a une telle haine pour les procès, qu'elle acceptera vos conditions.

— *Avoir en haine, prendre en haine.* Avoir de la haine, concevoir de la haine pour. Se dit des personnes. J'ai cet homme en haine, je l'ai pris en haine. L'égoïsme vaniteux a en haine, prend en haine ceux qui ne se soumettent pas à ses opinions.

— Se dit également des choses. Avoir en haine l'intrigue, les façons, les cérémonies. Prendre le travail en haine. Avoir en haine la solitude. Prendre la vie en haine.

— Racine dit souvent *remplir la haine*. Cette expression est fautive. On satisfait, on assouvit la haine, on ne la remplit pas.

— Personnif. La haine est aveugle. La haine se blesse elle-même en voulant frapper son ennemi. On pardonne à la *haine* et jamais au mépris. (Dorion.) Ma *haine* est juste et ne m'aveugle pas. (***)

— *En haine de.* loc. prép. Par ressentiment, par vengeance, par horreur, par animosité, par aversion. S'applique aux personnes. En haine de cet homme, il a débité des calomnies. Cet ouvrage a été écrit en haine des prêtres et de la religion.

— S'applique aussi aux choses. En haine du refus qu'il a éprouvé, il a terni la réputation de son maître. Il s'est pendu en haine de son crime.

— Exclam. Haine aux tyrans ! haine au gouvernement fondé sur la terreur !

HAINEUSEMENT. adv. (*h* asp.). D'une manière haineuse, avec haine. Se venger haineusement.

HAINEUX, EUSE. adj. (*h* asp. ; pr. *é-neu*, *é-neu-se*). Naturellement porté à la haine. Un homme haineux. Une femme haineuse. Des gens haineux par égoïsme. Gouvernement haineux. Pouvoir haineux.

— Se dit du caractère, de l'esprit, de l'âme, du cœur. Caractère, esprit haineux et vindicatif. Ame haineuse. Je sens, dans mes malheurs que je n'ai point l'âme *haineuse*. (J.-J. Rouss.)

— Fig. Se dit des sentiments, des paroles, des actions, des mouvements qui respirent la haine. Une colère haineuse et aveugle. Une joie haineuse et féroce. Des insinuations haineuses. Des reproches haineux. Une conduite haineuse et vindicative. Un ricanement haineux. Un geste haineux.

— S'est dit anciennement comme substantif pour Ennemi. Dans un sonnet sur le chien de Henri IV, d'Aubigny dit :

> Mais il fut redoutable
> A vos *haineux*, aux siens, par sa dextérité.

— Ce mot avait vieilli du temps de La Bruyère, qui le regrette. Il a repris faveur, et Voltaire l'a rajeuni dans ces vers connus :

> Je tâcherais avec le moliniste
> D'apprivoiser le *haineux* janséniste.

HAÏR. v. a. irrég. et défect. 2e conj. (*h* asp., du lat. *odi*, je hais). *Je hais, tu hais, il hait ; nous haïssons, vous haïssez, ils haïssent. Je haïssais, nous haïssions. J'ai haï. J'avais haï. Je haïs, nous haïmes. Je haïrai, nous haïrons. J'aurai haï. Je haïrais. J'aurais haï. Hais, haïssons. Que je haïsse, que nous haïssions. Haïssant.* Avoir en haine, avoir de la haine pour.

— Il s'emploie pour les personnes et pour les choses. Haïr son prochain, ses ennemis. Haïr un rival. Haïr le péché, le mensonge, la flatterie. La crainte *hait* ceux qu'elle est obligée de louer. (Sénèque.) Mais le roi, qui le *hait*, veut que je le *haïsse*. (Rac.) Triste amante des morts, elle *hait* les vivants. (Volt.) Si nous *haïssons* ceux qui nous aiment, quels sentiments aurons-nous pour ceux qui nous *haïssent* ? (Pisistr.) C'est le propre de l'esprit humain de *haïr* celui qu'on a offensé. (Tac.) Nous nous hâtons souvent de *haïr* ceux qui nous paraissent mal juger de nous, parce qu'ils ne nous connaissent pas assez. (Lingrée.) Nous ne *haïssons* les méchants que par intérêt ; s'ils ne nous faisaient aucun mal, nous ne les regarderions qu'avec indifférence. (Stanisl.) Une des plus grandes dispositions à être ami de tous les hommes, c'est de se vaincre au point de n'en jamais *haïr* aucun. (Id.) Si je la *haïssais*, je ne la fuirais pas. (Rac.)

> [illegible]
> [illegible] comme le *hait* son père. (RAC.)

> Impuissant à trahir,
> Il *hait* à cœur ouvert, ou cesse de *haïr*. (ID.)

> Rome, si tu te plains que c'est là te trahir,
> Fais-toi des ennemis que je puisse *haïr*. (CORN.)

> S'il pouvait te *haïr* ce cœur t'aurait *haïe* ;
> Mais non, Thémire, non, il ne t'a point trahie.
> (COLARDEAU.)

> En mon cœur la haine abonde,
> J'en regorge à tout propos ;
> Depuis que je *hais* les sots,
> Je *hais* presque tout le monde. (D'ACEILLY)

— Prov. *Haïr à la mort, à mort, comme la mort, comme la peste.* Avoir une haine extrême.

— Se dit par exagération des choses qui font éprouver quelque incommodité. Haïr le froid. Haïr le chaud. Haïr les liqueurs.

— *Ne pas haïr une chose.* Ne pas la dédaigner ; avoir du goût pour une chose. Nous paraissions, de loin, occupés d'affaires fort sérieuses, et toutefois nous ne parlions que de bagatelles, car son excellence ne les *haïssait* pas. (Le sage.)

— Neutral. et absol. Éprouver le sentiment de la haine en général. Quand on hait, on ne sait pas toujours se gouverner. L'homme qui ne sait que haïr n'est pas fait pour la société. Quand il *hait* une fois, il veut toujours *haïr*. (Rac.) Eh ! quelles sont vos forces pour vous opposer à mes volontés ? que pouvez-vous faire ? — Obéir et *haïr*. (Encycl.)

— SE HAÏR. v. pron. S'en vouloir. Je me hais d'avoir commis involontairement cette impolitesse. Plus nous haïssons les autres, et plus nous nous haïssons nous-mêmes. Ce Dieu veut-il encor que l'homme se *haïsse* ? (L. Rac.)

— Être haï. Le vice, l'impudeur, l'imposture, ne sauraient trop se haïr.

— v. récip. Avoir de la haine l'un pour l'autre, se renvoyer la haine. Les rivaux se haïssent, se haïssent entre eux. Les courtisans se haïssent, tout en se comblant de politesses. Ces femmes se sont toujours haïes. Un mois après la noce, vous eussiez vu que vous vous étiez trompés ; la réalité eût tué un amour fondé sur des chimères et une fièvre de cerveau, et vous vous seriez *haïs*. (A. Karr.)

— *Ne se point haïr.* Dans un sens fin, délicat, S'aimer. Je vous demande pardon d'avoir voulu avoir de l'esprit en vous écrivant ; quand on ne se *hait* pas, il ne faut que de la tendresse. (M. de Scud.)

HAIRE. s. f. (*h* asp. ; pr. *hè-re* ; de l'allem. *haar*, poil). Petite chemise faite d'un tissu de poil de chèvre, de crin ou de tout autre poil rude et piquant, qu'on porte sur la chair par mortification. || *Porter la haire.* Faire pénitence dans le cilice et la haire. Haire dure, incommode, pénible, fâcheuse, pénitente, piquante, sanglante. Les *haires* de nos aïeux étaient faites d'une matière tissue de poil de cheval, de quoi les uns d'entre eux faisaient des chemises, et d'autres des ceintures à gêner leurs reins. (Mont.)

> Laurent, serrez ma *haire* avec ma discipline,
> Et priez que toujours le ciel vous illumine. (MOLIÈRE.)

> Le moine secoua le cilice et la *haire* ;
> Le chanoine indolent apprit à ne rien faire. (BOILEAU.)

— En parlant de Henri duc de Joyeuse, Voltaire dit :

> Vicieux, pénitent, courtisan, solitaire,
> Il prit, quitta, reprit la cuirasse et la *haire*.

— Comm. Grosse étoffe pour les brasseurs, et dont on se sert aussi dans les forges. || *Drap de laine en haire.* Drap qui n'a point encore d'apprêt et qui a une apparence brute comme au sortir du métier.

— *Sous la haire.* Revêtu de la haire, portant la haire. Le moine sous la haire souffre en silence, et il pense au bonheur d'une autre vie.

HAIRE. s. m. (*h* asp.) Mamm. Cerf d'un an.

HAIREUX. adj. m. (*h* asp.). Froid et humide. Se dit du temps. Un temps haireux et malsain. Vieux.

HAÏSSABLE. adj. des 2 g. (*h* asp.). Qui mérite d'être haï, qu'on doit haïr, qui doit inspirer la haine. Se dit des personnes. Un homme haïssable. Ses forfaits l'ont rendu haïssable. Les grands haïssent la vérité, parce qu'elle les rend *haïssables*. (Mass.)

> Des tourments de l'enfer la salutaire peur
> N'est pas toujours l'effet d'une noire vapeur,
> Qui, de remords sans fruit agitant le coupable,
> Aux yeux de Dieu le rende encor plus *haïssable*
> (BOILEAU.)

— Se dit aussi des choses. Le crime est haïssable. Les procès sont haïssables. L'orgueil et la vanterie ne sont-ils pas bien haïssables ?

— Voltaire s'est permis, abusivement, de supprimer l'aspiration du *h* dans *haï* et dans *haïssable*.

> De tes concitoyens la rage impitoyable
> Aurait rendu comme eux leur dieu même *haïssable*.
> (VOLTAIRE.)

HAÏSSANT. part. prés. invar. du v. Haïr, (*h* asp.). Qui hait.

> Mon devoir me suffit, et ce cœur innocent
> Vous a gardé sa foi, même en vous *haïssant*. (VOLT.)

> Peut-être ai-je en secret le droit de le haïr,
> Mais en le *haïssant* je lui dois obéir. (ID.)

HAÏSSEUR, EUSE. s. (*h* asp. ; rad. *haïr*). Celui, celle qui hait. Timon, cet insigne et beau *haïsseur* d'hommes, qui tant envieusement mangea son pain seulet. (Cont. d'Eutr.)

HAÏTI ou **HAYTI.** (pr. *ha-i-ti* ; littér. *le pays montagneux*). Géogr. Grande île de l'Amérique, dans l'océan Atlantique, [illegible] lieues de longueur, 95 de largeur et 360 de circonférence, non compris les anses. Une ceinture de rochers escarpés et d'écueils fort dangereux l'entoure presque tout entière. Un grand nombre de rivières l'arrosent, entre autres l'Artibonite, qui est la plus volumineuse de toutes, et celle dont le cours est le plus long. La température y est extrêmement variable, et les Européens y vieillissent vite. Il s'y trouve des mines d'or, d'argent, de fer, de cuivre, de cristal de roche, d'antimoine et de charbon de terre. Productions : maïs, sucre, cochenille, coton, café, indigo, tabac, cacao. Haïti fut découverte le 6 décembre 1493 par Christophe Colomb, qui la nomma *Hispaniola* (petite Espagne). Les Français y firent des établissements sur la côte septentrionale en 1630, et d'autres en 1698, au sud et à l'ouest. Elle est divisée aujourd'hui en deux parties, qui appartiennent, l'une aux Français, l'autre aux Espagnols. St-Domingue est la capitale de la partie espagnole ; le Cap-Français ou Cap-Haïtien est celle de la partie française.

HAÏTIEN, ENNE. adj. (pr. *ha-i-ci-en*). Qui est d'Haïti, qui habite Haïti. Homme haïtien. Femme haïtienne. La classe inférieure de la société *haïtienne* a beaucoup gagné depuis qu'elle a conquis sa liberté; elle présente l'apparence de l'aisance et du bonheur. (Guiz.)

— En ce sens, il se dit substantiv. Un Haïtien. Une Haïtienne. Un code basé sur celui des Français et le jugement par le jury ont été adoptés par les Haïtiens. On remarque dans les compositions des *Haïtiens* quelque chose de cette enflure que l'on rencontre dans les essais des jeunes gens. (Villem.)

— Qui a rapport à cette île ou à ses habitants. Mœurs haïtiennes. Coutumes haïtiennes. Langue haïtienne. Montagnes haïtiennes. Les premiers Français qui s'étaient fixés sur le sol *haïtien* étaient des aventuriers qui n'honoraient guère leur patrie que par leur bravoure. (Encycl.)

HAJALON ou **AÏALON.** Géogr. anc. Ville de la Palestine, selon Josué. Elle était dans le partage de la tribu de Dan, et elle fut mise à part pour les Lévites. C'est sur Hajalon que Josué arrêta le soleil.

HAJÉ, HAJE ou **HAÏE.** s. f. (*h* asp.) Erpét. Vipère qu'on trouve en Egypte, et dont la gorge s'enfle quand elle est irritée.

HAJI. s. m. Agric. Nom qu'on donne dans les Vosges à de petits bois dans lesquels les hêtres, les chênes et les sapins dominent.

HAKE. s. m. Bot. Espèce particulière de plantes dans la Nouvelle-Hollande.

HAKEM. s. m. (*h* asp.; de l'ar. *hakama*, ordonner, prescrire). Relat. Mot qui chez les Orientaux signifie Magistrat, sage, législateur. Un hakem. Des hakems. Les mœurs des *hakems*, à l'avarice près, qui les rend souvent d'une vénalité révoltante, sont plus sévères que celles des autres musulmans. (J. Cognat.)

HAKIM. s. m. (*h* asp.) Relat. Médecin chez les musulmans. Un hakim. Des hakims.

HAKIM-BACHI. s. m. (*h* asp.) Médecin persan attaché au sérail.

HAL. s. m. Chim. Mot barbare dont on a fait usage pour désigner le sel.

HALABAS. Géogr. Ville d'Asie, dans l'Hindoustan, capitale d'une province de même nom. Thévenot prétend que c'est la *Chrysobacra* de Pline.

HALACHORE. s. m. Relig. Nom donné aux Indiens qui ne pratiquent aucun culte, et dont la secte est l'objet du mépris des autres sectes.

HALÆA. Myth. Surnom de Minerve.

HALAGE. s. m. (*h* asp.; rad. *haler*). Action de haler un bateau, de le tirer à soi avec une corde, de lui imprimer un mouvement de translation à l'aide de moteurs agissant sur les bords d'un canal ou d'une rivière. La force du courant fait que le halage est plus ou moins difficile. L'opération du halage. De toutes les opérations qui, dans ces ports, reçoivent le nom de *halage*, l'une des plus intéressantes est celle qui a pour but de monter sur une cale de construction un vaisseau de ligne qu'on veut réparer. (Lecomte.)

— Déplacement de l'objet, et l'action de lui faire subir ce déplacement.

— *Chemin de halage* ou *marche-pied*. Espace que les propriétaires riverains sont tenus de laisser libre sur le bord des rivières pour le passage des hommes ou des chevaux qui tirent les bateaux. Le chemin de halage doit avoir 8 mètres du côté où les bateaux sont halés, et 30 de l'autre.

— *Chevaux de halage*. Chevaux qui halent un bateau, qui font l'opération du halage, conduits par un charretier sur le bord d'une rivière.

— *Frais de halage*. Le salaire des hommes à haler. Les frais de halage de ce bateau se montent à cent cinquante francs.

— Corder. *Cheville de halage*. Barre de fer qui sert d'axe de rotation aux rouets ou aux dévidoirs.

— Il faut se garder de confondre HALAGE avec *hallage*, qui n'a pas du tout la même signification.

— *Halage* est une onomatopée. Lorsque deux ou plusieurs manœuvres doivent haler simultanément, le chef prépare le mouvement d'ensemble par l'avertissement, *un*, *deux*, *ha* ! à ce dernier signal tous agissent en même temps.

HALALA. Antiq. Cris qui chez les Grecs répondait aux *houras* des peuples du Nord modernes.

[illegible] Madagascar, peu connue des naturalistes.

HALALI, HALLALI. s. m. (*h* asp.; du gr. ἀλαλὰ, en pareille circonstance, certains peuples crient maintenant *houra*, les Cosaques entre autres) Chass. Cri de victoire dans la chasse au courre, pour annoncer que la bête est aux abois. Halali ! halali ! halali !

— Mus. Nom du ton de chasse que l'on sonne pour annoncer que la bête se rend. Les chasseurs crient halali, halali, halali, c'est-à-dire, Victoire, victoire, victoire. La fanfare du halali, en général composée de deux, trois ou quatre notes, rallie les chasseurs. Méhul s'est servi du halali pour terminer sa belle ouverture du *Jeune Henri*. Haydn a fait entendre le halali dans la chasse de l'oratorio des Saisons.

HALAPO, HALPO. Géogr. Ville de l'Amérique au Mexique, dans la province de Tabasco, et sur la rivière de même nom.

HALBEKOPF. (pr. *al-be-kopff*; de l'allem. *nalb*, demi; *kopf*, tête). s. m. Monnaie d'argent des États autrichiens en Allemagne. Le halbekopf vaut 10 kreutzers.

HALBERSTADT (Principauté de). Géogr. État d'Allemagne, sujet au roi de Prusse, dans le cercle de la Basse-Saxe, aux confins des pays de Wolfenbuttel, Magdebourg, Anhalt, Mansfeld, Blakenbourg, Hildesheim, Wernigerode. Le Halberstadt est arrosé par plusieurs rivières. La religion luthérienne y est dominante. 145,000 hab. || Capitale de la principauté du même nom, sur l'Holzemme. Belle cathédrale; industrie et commerce; 17,000 hab.

HALBI. s. m. Écon. dom. Boisson composée de poires et de pommes fermentées, dont on fait usage en Normandie.

HALBOURG. s. m. Ichthyol. Gros hareng d'une espèce particulière qui se trouve ordinairement à la fin du banc de la pêche.

HALBRAN. s. m. (*h* asp.; de l'allem. *halber ente*, demi-canard, ou du gr. ἅλς, mer, et βρένθος, espèce d'oiseau). Jeune canard sauvage. Un ragoût de halbrans. Un salmis de halbrans. Quelques personnes écrivent *halebran*; c'est une faute, eu égard à l'étymologie.

HALBREDA. s. des 2 g. (*h* asp.) Il s'est dit familièrement d'une personne mal faite et de mauvais ton. On vit entre autres un grand *halbreda* nommé Mars. (Voiture.)

HALBRENÉ, ÉE. part. pass. du v. Halbrener. (*h* asp.) S'empl. adjectiv. Harassés et *halbrenes* qu'ils sont de travail et de faim. (Montaig.)

— Fauconn. Se dit d'un oiseau de proie qui a quelques pennes rompues. Faucon halbrené.

— Fig. et fam. Se dit de quelqu'un qui est déguenillé, en mauvais équipage, mouillé, harassé. Cet individu est tout halbrené. Dans ce sens, ce mot est vieux.

HALBRENER. v. n. 1re conj. (*h* asp.) Chass. Chasser aux halbrans. Je halbrenais tous les jours.

— v. a. Fauconn. Rompre quelques pennes à un oiseau de proie. Halbrener un oiseau. Il halbrena cet oiseau.

HALCYON. s. m. Ornith. V. ALCYON.

HALCYON. s. m. Hist. relig. Membre d'une secte fondée au XIXe siècle, aux États-Unis d'Amérique, dans le but de réunir toutes les sociétés qui professent la foi de Jésus-Christ. Les halcyons rejettent la confession de foi détaillée, les catéchismes et les symboles.

HALCYONE. V. ALCYONE.

HALDANITE. s. m. Hist. relig. Membre d'une secte dissidente d'Ecosse, fondée à la fin du XVIIIe siècle, par les deux frères Robert et James Haldane.

HALDENSLEBEN (NEU-). Géogr. Ville murée des Etats prussiens. Ch.-l. du cercle; 3,750 hab.

HALDENSTEIN. Géogr. Petite baronnie de Suisse, libre et indépendante, avec un beau et fort château, près de Coire.

HALDS-AMPT. Géogr. Bailliage de Danemark, dans le Nord-Jutland et dans la préfecture de Wibourg. Soixante-sept paroisses,

HÂLE. s. m. (*h* asp.; du gr. ἥλιος, soleil, ou ἀλέα, son ardeur, suivant les uns; du bret. *heaul*, soleil, suivant les autres). Effet produit par la lumière solaire sur la peau, qui, exposée nue à son influence et au grand air, prend une teinte brune et basanée; sur les herbes des champs qui se flétrissent, sur la viande et le pain qui se dessèchent, etc. L'air sans le soleil ne produit pas le hâle, la chaleur ne le produit pas non plus si la peau est couverte, et le froid, la gelée même ne l'empêche pas quand le soleil brille. La vraie cause du hâle est la lumière solaire. Les femmes de la ville qui se promènent dans la campagne craignent beaucoup le hâle. On se préserve du hâle, on le détruit même, s'il n'est pas trop ancien, en mettant la peau à l'abri de la lumière solaire même réfléchie. Je craignais le grand air, et j'affronte le *hâle*. (Destouches.) Si elles veulent braver le *hâle* et s'occuper des soins d'un jardin et d'une ferme, elles recouvreront bientôt la santé que leur promettaient en vain les marchands de gouttes, d'essences et d'élixirs. (Vaidy.) Dans nos sociétés de citadins étioles, le *hâle* est regardé comme le cachet d'une condition inférieure. (Id.) Le *hâle* paraît produit uniquement par la lumière solaire, car la chaleur ne le fait pas naître sur les parties recouvertes par les vêtements. (Id.)

[illegible]
Et le teint plus jauni que de vingt ans de *hâle*.
(BOILEAU.)

Un teint que le *hâle* a changé
Est garant des exploits de plus d'une campagne.
(TRÉVOUX.)

Il avait femme, et belle, et jeune encor,
Ferme surtout; le *hâle* avait fait tort
A son visage et non à sa personne. (LA FONT.)

— La cause qui le produit, en sorte que *hâle* exprime la cause aussi bien que l'effet. Le grand hâle. Aller au hâle. Le hâle est une cause de force. Ceux qui sont privés du hâle s'étiolent. L'étiolement et la blancheur qui résultent de la privation du hâle sont considérés dans nos villes comme une beauté.

HÂLÉ, ÉE part. pass. du v. Hâler. S'empl. adject. Viande hâlée. Plantes hâlées. Figure hâlée. Chez les femmes de la campagne, on peut être certain que le visage le plus hâlé annonce le corps le plus blanc.

HALÉ, ÉE. part. pass. du v. Haler. (*h* asp.) S'empl. adjectiv. Des bateaux halés.

— Mar. Se dit d'une manœuvre bien tendue. Manœuvre halée.

HALE-À-BORD. s. m. (*h* asp.) Mar. Cordage à l'aide duquel on tire à bord un objet auquel il est attaché. Des hale-à-bord. Tirer un objet à bord à l'aide du hale-à-bord.

HALE-BAS. s. m. (*h* asp.) Mar. Cordage pour amener la vergue, les pavillons, etc. Amener la vergue à l'aide du hale-bas.

— Plusieurs petites voiles et pavillons trop légers pour descendre convenablement par leur poids, ont des hale-bas. En général on donne le nom de *hale-bas* à tout cordage dont l'action est d'accélérer la descente de l'objet auquel il est attaché. (J. Lecomte.)

HALE-BOULINE. s. m. (*h* aspiré). Mar. Terme de mépris ou de dérision pour désigner un mauvais matelot. || Pl., des *hale-boulines*.

HALEBREU. s. m. (*h* asp.) Mar. Manœuvre courante qui passe sur la gorge d'une petite poulie. || Petit cordage employé en sens inverse du hale-bas.

HALEC. V. HALEX.

HALECRET. s. m. (*h* asp.) Arme défensive des XVe et XVIe siècles, qui n'était autre qu'un corselet de fer battu. Le halecret était plus léger que la cuirasse.

HALE-CROC. s. m. (*h* asp.; formé de la 3e p. du v. *haler*, et du subst. *croc*). Pêch. Croc pour tirer à bord le gros poisson. || Pl., des *hale-crocs*.

HALE-DEDANS. s. m. (*h* asp.) Mar. Amure ou cordage pour haler un foc en dedans, pour donner une inclinaison particulière à la voile, sous le vent. || Au pl., des *hale-dedans*.

HALE-DEHORS. s. m. (*h* asp.) Mar. Amure ou cordage pour haler le foc en dehors, pour donner une certaine inclinaison à la voile par rapport au vent. || Pl., des *hale-dehors*.

HALÉEN. adj. Myth. gr. Surnom d'Apollon. Les flèches et l'arc d'Hercule furent déposées par Philoctète dans le temple d'Apollon *Haléen*, qu'il éleva près de Crotone.

HALEINE. s. f. (du lat. *halitus* ou *anhelitus*, souffle, respiration, vapeur, exhalaison). Air humide et chaud qui sort de la bouche et qui est chassé des poumons par l'expiration. Haleine bonne, douce, agréable. Mauvaise haleine, haleine forte, aigre, échauffée, vineuse, fétide, puante, infecte. Son haleine a terni ce miroir. Se réchauffer les doigts avec son haleine. Le degré de chaleur de l'haleine varie avec l'âge, l'état du pouls, l'état des forces, l'exercice du corps et la nature des aliments. Le jeune homme a l'haleine plus chaude que le vieillard. L'haleine devient ardente pendant la fièvre. L'enfant en bas âge, sain et bien portant, a une haleine douce et chaude comme le duvet. L'animal carnassier a l'haleine plus chaude et plus forte que l'herbivore. Le calife Abdamalet avait, dit-on, l'*haleine* si infecte, qu'il tuait les mouches qui se reposaient sur ses lèvres. (Dict. hist.) D'une *haleine* odorante exhaler les vapeurs. (Del.) L'*haleine* offre chez l'homme des changements variés; les principaux sont relatifs à la température et à son odeur. (Chem.) Fuyez l'impie, car son *haleine* tue. (F. Lamenn.)

Et lorsque tout fumant d'une vineuse *haleine*,
Sur vos pieds chancelants vous vous tenez à peine.
(REGNARD.)

On voit leurs crins mouvants frémir et se dresser,
Le feu roule à longs flots dans leur fumante *haleine*.
(THOMAS.)

La langue se dessèche, et la bouche avec peine
Respire en haletant une fiévreuse *haleine*.
(DESAINTANGE.)

— Force particulière des poumons lorsqu'ils peuvent être longtemps sans reprendre l'air. Pour la pêche des perles, on choisit des hommes qui ont bonne haleine, qui peuvent demeurer longtemps sous l'eau sans reprendre leur haleine.

— Se dit par extension de l'air qu'on attire dans les poumons et que ceux-ci renvoient presque aussitôt, produisant ainsi le phénomène double et simultané de l'aspiration et de l'expiration, qui constitue la respiration. Haleine oppressée, régulière, peu sensible, pour : Respiration oppressée, régulière, peu sensible.

— *Haleine de vent*. Se dit dans le langage ordinaire, pour indiquer un léger souffle de vent. Il ne fait pas aujourd'hui une *haleine de vent*.

— Poét. D'un vent léger l'*haleine* caressante. [illegible]

les aquilons. (Boil.)

Au moindre zéphyr dont l'*haleine*
Fait rider la face de l'eau,
L'aimable et tendre La Fontaine
M'intéresse par un roseau. (L. RACINE.)

— Au pl. se dit dans le même sens.

... Des zéphyrs nouveaux les fécondes *haleines*,
Font reverdir nos bois, et refleurir nos plaines.
(REGNARD.)

Seulement au printemps, quand Flore dans les plaines
Faisait taire des vents les bruyantes *haleines*. (BOIL.)

— Les odeurs qui se répandent dans l'air. Les jasmins, la vigne en fleur, poussent une douce haleine dont l'air est toujours parfumé. Des fleurs l'*haleine* parfumée. (Lebrun.)

— *Courte haleine, haleine courte*. Respiration brève, difficile et fréquente. Cet homme a la courte haleine, l'haleine courte. Les asthmatiques ont la courte haleine.

— Se dit d'un auteur dont l'imagination est étroite, pauvre, sans ressort. Cet auteur a la courte haleine.

— *Courir à perte d'haleine*. Courir fort et jusqu'à ce qu'on perde la respiration. || Dans le même sens, *parler, écrire à perte d'haleine*. Cet orateur fait des périodes à perte d'haleine; c'est-à-dire trop longues.

— *Perdre haleine, en perdre haleine*. Perdre la respiration ou ne pouvoir plus respirer qu'avec grande peine et grand effort. Vous courez tant que vous en perdez haleine. Elle parle avec une telle volubilité, qu'il lui arrive de perdre haleine. Enfin perdant *haleine* après ces grands efforts. (Corneille.)

— Se dit pour N'en pouvoir plus, par suite de la fatigue, de l'ennui qu'on éprouve d'une affaire qui vous occupe, ou des embarras et des démarches qu'elle suscite et qui feraient presque perdre courage. Cet ouvrage exige tant de recherches que j'en perds haleine. Ce procès me fait, me fera perdre haleine, tant il présente de subtilités à vaincre, de difficultés à renverser.

— *Prendre haleine, reprendre haleine, son haleine*, c'est recommencer à respirer après une interruption plus ou moins prolongée. Il a tant couru qu'il a besoin de prendre haleine, de reprendre haleine. Il était temps que mon discours finît, j'avais besoin de prendre haleine. Certaines personnes vous débitent un flux de paroles sans prendre haleine; mais, leurs poumons étant bientôt fatigués, elles reprennent leur haleine péniblement et bruyamment. Respirons un moment et reprenons *haleine*. (Colnet.)

— Par extens. Se reposer un peu pour être en état de continuer sans trop de peine ce qu'on avait commencé. Arrivé à la seconde partie de son discours, ce prédicateur demanda la permission de prendre haleine, de reprendre haleine. Mais laissez-moi reprendre un instant *haleine*. (J.-J. Rouss.)

— *Retenir son haleine, ménager son haleine*. Retenir sa respiration, la ménager. Un bon coureur *retient son haleine, ménage son haleine*.

— Fig. *Donner, rendre haleine à quelqu'un*. Lui accorder du repos après un exercice fatigant, soit du corps, soit de l'esprit.

— *Être en haleine*. Être en train de faire quelque chose avec ardeur. Etre en disposition; en humeur de faire quelque chose. Les ouvriers sont en haleine, profitez-en pour faire achever votre ouvrage.

— En parlant des ouvrages d'esprit. Être en disposition, en humeur de faire quelque chose. Je ne suis pas en haleine aujourd'hui, je ne saurais composer deux vers.

— *Mettre en haleine*. Mettre en train. Faire acquérir, par l'exercice ou l'habitude, de la facilité à exécuter un travail quelconque. Je commencerai par faire transcrire un long mémoire à ce copiste; cela le mettra en haleine. Pour le mettre en haleine dans l'examen que je lui ferai subir, je commencerai par lui poser des questions simples et faciles. || On dit de même : *Remettre en haleine*. Elle les laissait étaler leur esprit tout à leur aise, et ne les interrompait le plus souvent que pour approuver, que pour louer, que pour les remettre en *haleine*. (Mariv.) || Dans le même sens, *Se mettre en haleine*. J'ai beau faire, je ne puis me mettre en haleine aujourd'hui.

— Fig. *Hors d'haleine*. Se dit de quelqu'un qui perd haleine, qui a perdu haleine. Après six heures d'un travail continu, il est permis d'être hors d'haleine. Les embarras que me donne cette affaire me mettent hors d'haleine, et je n'ai pas le courage de la poursuivre. Où courez-vous ainsi, tout pâle et *hors d'haleine*? (Racine.) Tout épuisé d'*haleine* et de courage. (J.-J. Rousseau.)

— *Sans haleine*. S'emploie dans le même sens que *hors d'haleine*, mais ajoute encore à l'idée que présente cette locution exagérative. En voyant l'homme qu'il aimait comme un frère lui préparer un breuvage empoisonné, il demeura quelques instants sans haleine et sans voix.

— Qui ne peut être longtemps sans respirer. Qui a besoin de s'arrêter souvent et de se reposer. Un lecteur sans haleine. Un orateur sans haleine. Un cheval sans haleine.

— Dans un sens plus étendu. Inanimé, ou comme inanimé. Il tombe aux pieds du prélat, sans pouls et sans *haleine*. (Boil.)

— Fig. Sans énergie, sans courage. *C'est un homme sans haleine*. Qui n'est capable de rien. || Se dit aussi par rapport à l'esprit. *C'est un auteur sans haleine*, [illegible] que totalement de ressort, est très-peu fécond, et tire un faible parti des situations.

— *Tenir en haleine*. Tenir en exercice, dans l'habitude de travailler. Tenir les soldats en haleine. *Tenir son ennemi en haleine*. Le harceler continuellement.

— Fig. dans le sens qui précède. Amuser quelqu'un; le tenir dans un état d'incertitude, mêlé d'espérance et de crainte. Les grands tiennent en haleine les domestiques qui les servent, en leur faisant tous les jours de belles promesses.

— *Se tenir en haleine*. On dit de même, S'entretenir dans l'habitude de faire quelque chose, pour l'exécuter aisément. Il se dit des exercices du corps et de l'esprit. Un bon tireur au pistolet doit se tenir en haleine. Pratiquez les préceptes de la religion, et tenez-vous en haleine, si vous ne voulez être tentés par l'esprit du mal.

— *Entreprise de longue haleine*. Entreprise

de longue durée. L'Histoire de Fran[…] ouvrage de longue haleine. L'entre[…] dictionnaire est un ouvrage de longu[…]

— *Faire une chose tout d'une ha*[…] faire de suite, sans s'arrêter. Lire […] tout d'une haleine. Il a fait ces vers […] haleine.

— Manég. *Cheval gros d'haleine*. […] adj. || *Donner haleine à un cheval*[…] tre au pas après l'avoir poussé au […] *Ce cheval n'est pas en haleine*. Se dit […] val qui est demeuré longtemps à l'écur[…]

— Bot. *Haleine de Jupiter*. Nom […] diosme, à cause du doux parfum qu[…] de sa fleur.

— Syn. comp. HALEINE, SOUFFLE. V[…]

HALEMENT. s. m. (*h* asp.; rad[…] Techn. Nœud fait à un câble qui ser[…] des fardeaux.

HALENÉ, ÉE. part. pass. du v. […] S'empl. adjectiv.

HALENÉE. s. f. (*h* asp.; rad. […] Haleine accompagnée d'une odeur for[…] agréable. Cet homme m'a donné, m'a […] halenée d'ail, une halenée d'ognon. Il […] lenées de vin. La halenée d'eau-de-vie […] jetée en passant m'a fait mal au cœur. […] pies gâtaient tout d'une infecte *halené*[…]

HALENER. v. a. 1re conj. (*h* asp[…] *anhelare*, être hors d'haleine, répa[…] odeur, respirer l'haleine, une odeur […] change en *è* devant une syllabe muet[…] *lène*, *tu halènes*, *il halène*, etc. Se[…] leine de quelqu'un. Dès que j'eus *h*[…] homme, je vis qu'il avait mangé de l'a[…] et trivial. Un soir que l'ogresse rôda[…] ordinaire dans les cours et basses-[…] château pour y *halener* quelque viand[…] (Perrault.)

— Dans le sens non d'aspirer l'air, […] l'expirer.

Or moi qui suis tout flamme et de nuit de jo[…]
Qui n'*halène* que feu, ne respire qu'amour.

— Chass. Il se dit des chiens quand […] tent la bête. Mes chiens halenèrent b[…] cerf. || Se dit aussi des individus dans […] analogue. Les limiers de la police se […] rent à l'improviste; les fripons ne les […] pas halenés.

— Fig. et fam. Découvrir le fond de […] sée de quelqu'un, son côté fort ou […] faible. Les voleurs halenèrent ce jeune […] et ils virent tout de suite qu'il n'y avai[…] faire avec lui. || On dit plutôt *flairer*.

HALENTE. Géogr. Rivière d'Italie, […] royaume de Naples, et la principau[…] rieure.

HALER. v. a. 1re conj. (*h* asp.; […] vient de l'hébr. *hala*, qui signifie mon[…] ver; Ménage le fait venir du gr. ἕλκω […] *traho*, je tire; ou du lat. *agolare*, d[…] d'*ago*. D'autres croient qu'il dérive de […] ou haleter; V. HALAGE). Mar. Tirer, ho[…] lement ou à peu près, un cordage ou […] quelconque à l'aide d'un cordage. H[…] cordage, un câble, une manœuvre, la […] Haler un canon, un bateau. On hale […] lines. On hale les embarcations à terre […] un vaisseau sur une cale.

— On dit *haler*, quand la direction […] dage est presque horizontale; si au c[…] l'effort se fait de bas en haut, on dit *p*[…] l'effort se transmet de haut en bas, on d[…]

— *Haler un bâtiment à la cordelle*[…] marcher un bâtiment le long d'un […] || On dit plus souvent simplement […] Ceux qui *halent* sont à terre et marche[…] *haler*. (J. Lecomte.)

— *Haler à bord*. Amener à bord au […] d'un cordage. Haler à bord la chaloupe […] des canons à bord. Haler une bouée à […]

— Fam. Exciter des chiens après que[…] après une bête quelconque. Haler les […] après un vagabond.

— Se dit aussi à la rencontre de deu[…] seaux lorsqu'ils demandent le qui vive. […] minuit quand nous avons rencontré de[…] seaux qui nous ont halés.

— Fig. et pop. *Je lui ai halé sa bonn*[…] *je lui ai halé un coup de croc*. Expressio[…] les marins se servent pour dire : Je lui ai […] maîtresse; j'ai fini par obtenir un pet[…] d'eau-de-vie.

— v. n. *Le vent hale de l'avant*. […] change en prenant la direction de l'avan[…]

— *Haler sur une manœuvre, sur la* […] Faire force dessus pour la tendre et la […]

— SE HALER. v. pron. Se dit des eff[…] nibles que fait un bâtiment sous voile, […] par un vent contraire, il cherche à se […] au vent d'une terre, ou de l'entrée d'u[…] ou d'un autre navire.

— *Se haler au vent*. Se dit d'un vaiss[…] veut se mettre en position de recevoir […] avant la terre ou le navire.

— Etre halé. Ce bateau a bien de la […] se haler. Le courant est si fort qu'il se […] difficilement.

HÂLER. v. a. 1re conj. (*h* asp.; du. […] *dere*, brûler, être brûlé; supin *arsum*[…] pass. *assus*; d'où l'on a fait *assulus*, […] haslé, hâlé. V. HÂLE). Produire l'effet […] sous le nom de *hâle*. Se dit exclusivem[…] soleil. Le soleil vous hâlera le teint, p[…]

II.

de longue durée. L'Histoire de France est un ouvrage de longue haleine. L'entreprise d'un dictionnaire est un ouvrage de longue haleine.

— *Faire une chose tout d'une haleine.* La faire de suite, sans s'arrêter. Lire un roman tout d'une haleine. Il a fait ces vers tout d'une haleine.

— Manég. *Cheval gros d'haleine.* V. GROS. adj. || *Donner haleine à un cheval.* Le mettre au pas après l'avoir poussé au galop. || *Ce cheval n'est pas en haleine.* Se dit d'un cheval qui est demeuré longtemps à l'écurie.

— Bot. *Haleine de Jupiter.* Nom donné au diosme, à cause du doux parfum qui s'exhale de sa fleur.

— Syn. comp. HALEINE, SOUFFLE. V. SOUFFLE.

HALEMENT. s. m. (*h* asp.; rad. *haler*). Techn. Nœud fait à un câble qui sert à élever des fardeaux.

HALENÉ, ÉE. part. pass. du v. Halener. S'empl. adjectiv.

HALENÉE. s. f. (*h* asp.; rad. *haleine*). Haleine accompagnée d'une odeur forte et désagréable. Cet homme m'a donné, m'a jeté une halenée d'ail, une halenée d'ognon. Il a des halenées de vin. La halenée d'eau-de-vie qu'il m'a jetée en passant m'a fait mal au cœur. Les harpies gâtaient tout d'une infecte *halenée.* (Bens.)

HALENER. v. a. 1re conj. (*h* asp.; du lat. *anhelare*, être hors d'haleine, répandre une odeur, respirer l'haleine, une odeur). L'*e* se change en *è* devant une syllabe muette *Je halène, tu halènes, il halène*, etc. Sentir l'haleine de quelqu'un. Dès que j'eus *halené* cet homme, je vis qu'il avait mangé de l'ail. Vieux et trivial. Un soir que l'ogresse rôdait à son ordinaire dans les cours et basses-cours du château pour y *halener* quelque viande fraîche. (Perrault.)

— Dans le sens non d'aspirer l'air, mais de l'expirer.

Or moi qui suis tout flamme et de nuit de jour,
Qui n'*halène* que feu, ne respire qu'amour. (Regnier.)

— Chass. Il se dit des chiens quand ils sentent la bête. Mes chiens halenèrent bientôt le cerf. || Se dit aussi des individus dans un sens analogue. Les limiers de la police se présentèrent à l'improviste; les fripons ne les avaient pas halenés.

— Fig. et fam. Découvrir le fond de la pensée de quelqu'un, son côté fort ou son côté faible. Les voleurs halenèrent ce jeune homme, et ils virent tout de suite qu'il n'y avait rien à faire avec lui. || On dit plutôt *flairer.*

HALENTE. Géogr. Rivière d'Italie, dans le royaume de Naples, et la principauté citérieure.

HALER. v. a. 1re conj. (*h* asp.; ce mot vient de l'hébr. *hala*, qui signifie monter, élever; Ménage le fait venir du gr. ἕλκω ou ἑλκύω *traho*, je tire; ou du lat. *agolare*, diminutif d'*ago.* D'autres croient qu'il dérive de haleine ou haleter; V. HALAGE). Mar. Tirer, horizontalement ou à peu près, un cordage ou un objet quelconque à l'aide d'un cordage. Haler un cordage, un câble, une manœuvre, la bouline. Haler un canon, un bateau. On hale les boulines. On hale les embarcations à terre. Haler un vaisseau sur une cale.

— On dit *haler*, quand la direction du cordage est presque horizontale; si au contraire l'effort se fait de bas en haut, on dit *peser*; si l'effort se transmet de haut en bas, on dit *tirer.*

— *Haler un bâtiment à la cordelle.* Faire marcher un bâtiment le long d'un rivage. || On dit plus souvent simplement Haler. Ceux qui *halent* sont à terre et marchent pour *haler.* (J. Lecomte.)

— *Haler à bord.* Amener à bord au moyen d'un cordage. Haler à bord la chaloupe. Haler des canons à bord. Haler une bouée à bord.

— Fam. Exciter des chiens après quelqu'un, après une bête quelconque. Haler les chiens après un vagabond.

— Se dit aussi à la rencontre de deux vaisseaux lorsqu'ils demandent le qui vive. Il était minuit quand nous avons rencontré deux vaisseaux qui nous ont halés.

— Fig. et pop. *Je lui ai halé sa bonne amie, je lui ai halé un coup de croc.* Expressions dont les marins se servent pour dire : Je lui ai ravi sa maîtresse; j'ai fini par obtenir un petit verre ...

— v. n. *Le vent hale de l'avant.* Le vent change en prenant la direction de l'avant.

— *Haler sur une manœuvre, sur la bouline.* Faire force dessus pour la tendre et la tirer.

— SE HALER. v. pron. Se dit des efforts pénibles que fait un bâtiment sous voile, lorsque, par un vent contraire, il cherche à se mettre au vent d'une terre, ou de l'entrée d'un port, ou d'un autre navire.

— *Se haler au vent.* Se dit d'un vaisseau qui veut se mettre en position de recevoir le vent avant la terre ou le navire.

— Être halé. Ce bateau a bien de la peine à se haler. Le courant est si fort qu'il se halera difficilement.

HÂLER. v. a. 1re conj. (*h* asp.; du lat. *ardere*, brûler, être brûlé; supin *arsum*; part. pass. *assus*; d'où l'on a fait *assulus*, et enfin haslé, hâlé. V. HÂLE). Produire l'effet connu sous le nom de *hâle.* Se dit exclusivement du soleil. Le soleil vous hâlera le teint, prenez-y garde. En été, le soleil hâle très-vite la viande et le poisson.

A peine une campagne avait *hâlé* les traits
De ces jeunes héros si fiers d'être Français.
(F. Belly.)

— Agric. Dans quelques endroits, Labourer à une faible profondeur. Hâler un champ. Il faut hâler ce terrain.

— SE HÂLER. v. pron. Être hâlé, recevoir l'impression du hâle. Si vous allez ainsi au soleil, vous vous hâlerez. Pour ne pas se hâler, il faut mettre la peau à l'abri de la lumière solaire. Avant de broyer le chanvre, on l'expose au soleil pour qu'il se dessèche, pour qu'il se hâle. Les paysannes qui ont toujours le visage découvert se hâlent. Les femmes portaient autrefois des masques, de peur de se hâler.

HALES (Étienne). Célèbre physicien anglais, né dans le comté de Kent, le 7 septembre 1677; membre de la société royale de Londres en 1717; auteur de plusieurs mémoires sur les sciences physiques; inventeur d'appareils destinés au renouvellement de l'air dans les mines; chanoine à Windsor, mort en 1761.

HALÉSIE. s. f. Bot. Genre de plantes exotiques, de la famille des styracinées.

HALÉSIACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une halésie. || HALÉSIACÉES. s. f. pl. Famille de plantes ayant pour type le genre halésie. || On dit aussi au sing. Une halésiacée.

HALÉSIUS. Myth. Fils d'Agamemnon et de Briséis. Craignant Clytemnestre, qui avait fait tuer Agamemnon par Egisthe, il se réfugia, dit-on, en Italie, où il fonda l'empire des Falisques.

— Nom d'un fleuve de Sicile qui coule au pied de la montagne de ce nom. Ce fut là que Pluton enleva Proserpine pour en faire sa femme.

HALESOWEN. Géogr. Ville d'Angleterre. Elle a une église dont on admire le clocher; clouterie, quincaillerie; 12,000 hab.

HALETANT. part. prés. inv. du v. Haleter. Qui halète. Ce mot ne s'emploie guère que comme adjectif, quoique suivi d'un complément. Il désigne l'état, la manière d'être, l'aspect sous lequel les objets se présentent à la vue, et dont la durée se prolonge assez pour former tableau. On pourrait peut-être, en quelques circonstances, en resserrer la signification, mais les bons auteurs, nos modèles, ne font point usage de telles constructions; ils ne l'emploient jamais comme participe, il ne nous conviendrait pas de le présenter sous un autre point de vue. V. HALETANT. adj.

HALETANT, ANTE. (*h.* asp.) adj. Essoufflé, qui respire fréquemment, péniblement, qui souffle comme lorsqu'on est hors d'haleine. Il a tant couru, qu'il en est tout haletant. Haletant d'effroi et de saisissement. À la promenade, les chiens sont presque toujours haletants. Elle approche, *haletante*, éplorée, abîmée par la douleur, mais plus belle par sa douleur même. (Lebrun.)

Croyez-vous que l'Europe tombe
S'il n'ameute autour de sa tombe
Les Démosthènes *haletants?* (V. Hugo.)

Ainsi, tout *haletants*, Polidore et les siens
Regagnent en courroux les pavillons chrétiens.
(Baour-Lormian.)

Perrette au point du jour est aux champs la première
Je les vois, *haletante* et couverts de poussière,
Braver dans ces travaux chaque jour répétés
Et le froid des hivers, et le feu des étés. (Volt.)

— Se dit aussi des choses. Poitrine haletante. Sein haletant. Bouche haletante. Ces esclaves à demi-nus, revenant du travail, la poitrine *haletante* comme le soufflet d'une forge, contrastaient avec le calme majestueux du maître d'hôtel, se carrant seul dans son fauteuil. (R. de Beauv.)

Sous des rocs entassés le superbe Encelade,
La bouche *haletante*, et le sein enflammé,
Soulève le fardeau dont il est opprimé. (Delille.)

Et l'âtre où le matin de sa cendre fidèle
Un souffle *haletant* réveillait l'étincelle. (Id.)

Hippomène lassé n'exhalait plus qu'à peine
De son sein *haletant* une brûlante haleine. (Pons.)

HALETER. (*h* asp.) v. n. 1re conj. On change l'*e* en *è* devant un *e* muet. *Je halète, tu halètes, il halète, etc.* Respirer avec force et fréquemment, comme un homme essoufflé, hors d'haleine. Haleter à force d'avoir couru. Voyez comme ce chien halète.

Et leur mère, laissant son rouet, ses fuseaux,
Venait en *haletant* partager leurs travaux. (A.-Mart.)

... qui la douleur ou l'effroi a comme ôté ses forces, qui éprouve une sorte de suffocation. Il haletait de saisissement et de terreur. Il ne pouvait parler, et il haletait de douleur. Il marchait en *haletant* de peine et de tristesse. (Boil.)

— Fig. et dans le premier sens.

Sans cesse poursuivant ces fugitives fées,
On voit sous les lauriers *haleter* les Orphées. (Boil.)

HALETH. s. m. Relig. mah. Nom de l'extase dans laquelle se trouvent les derviches, et particulièrement ceux de l'ordre des rufayites. C'est au milieu du délire religieux appelé *haleth*, qu'ils en viennent aux épreuves du fer ardent, et qu'ils se percent le côté, les bras ou les jambes avec des instruments tranchants.

HALEUR, EUSE. s. (*h* asp.) Celui, celle qui hale, qui tire un bateau à l'aide d'un câble, pour le faire avancer. Combien faudra-t-il de haleurs pour remonter ce bateau? Tous ces haleurs sont épuisés et tout haletants.

HALEX, HALEC. s. m. (pr. *a-lèk-ce, a-lek*). Saumure de certains poissons, dont les anciens faisaient des sauces. || Le poisson même, qu'on croit être le hareng, l'anchois ou la sardine.

HALFAY. Géogr. Pays de la Nubie, le long du Bahr-el-Azrok et du Nil. Le Halfay est tributaire de l'Egypte. || Capitale du pays du nom; 4,000 hab.

HALGAN (Emmanuel). Vice-amiral, pair de France, né à Donger (Loire-Inférieure), 1771.

HALIA. Myth. Une des cinquante Néréides, filles de Nérée et de sa sœur Doris. || Sœur des Telchines, dont Neptune eut six fils. Se précipita dans la mer pour éviter la colère de Venus, et fut honorée depuis sous le nom de Leucothoé.

HALIARTE. Géogr. anc. Ville de Béotie sur la côte sud du lac Copaïs, était une des douze cités béotiennes. Ce fut au siége de cette ville que Lysandre, général macédonien, perdit la vie, l'an 394 avant J.-C.

HALIARTE. Temps hér. Fils de Thersandre et petit-fils de Sisyphe. Il bâtit la ville du même nom.

HALICARNASSE. Géogr. anc. Ville de l'Asie Mineure, dans la Carie, était située à la pointe du golfe Céramique, vis-à-vis et au N.-E. de l'île de Cos. Patrie des deux célèbres historiens, Hérodote et Denys, dit d'Halicarnasse.

HALICHÉLIDONE. adj. des 2 g. (pr. *a-li-ké-li-do-ne;* ét. gr., ἅλς, mer; χελιδών, hirondelle). Ornith. Qui ressemble aux hirondelles de mer et aux albatros. || HALICHÉLIDONES. s. f. pl. Famille d'oiseaux comprenant les hirondelles de mer et les albatros. || On dit aussi au sing. Un halichélidone.

HALICHÉLONE. adj. des 2 g. (pr. *a-li ké-lon-ne;* ét. gr., ἅλς, mer; χέλυς, tortue). Erpét. Qui ressemble aux tortues de mer. || HALICHÉLONES. s. m. pl. Famille de reptiles chéloniens comprenant les tortues de mer. || On dit aussi au sing. Un halichélone.

HALICOLYMBE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἅλς, mer; κολυμβάω, plonger). Ornith. Qui vit dans les eaux salées et qui a coutume d'y plonger. Oiseaux halicolymbes. || HALICOLYMBES. s. m. pl. Sous-ordre d'oiseaux halycolymbes. || On dit aussi au sing. Un halicolymbe.

HALICORACE. adj. des 2 gr. (ét. gr., ἅλς, mer; κόραξ, corbeau). Ornith. Qui ressemble au corbeau de mer. || HALICORACES. s. m. pl. Famille d'oiseaux comprenant les corbeaux de mer, c'est-à-dire, les frégates. || On dit aussi au sing. Un halicorace.

HALICORIDE. adj. des 2 g. Mamm. Qui ressemble au dugong. || HALICORIDES. s. m. pl. Famille de mammifères cétacés, qui a pour type le genre halicorne. || On dit aussi Un halicoride.

HALICORNE. s. m. Mamm. Genre de mammifères qui se compose d'un seul genre, qui est le genre dugong. V. DUGONG.

HALICTE. s. m. Entom. Insecte hyménoptère, famille des mellifères et de la section des porte-aiguillons.

HALIDRYDE. s. f. Bot. Genre d'algues marines de la famille des fucus.

HALIES. s. f. pl. (du gr. Ἥλιος, soleil. Myth. Fêtes qu'on célébrait à Rhodes en l'honneur du soleil ou d'Apollon.

HALIEUTIQUE. adj. des 2 g. (du gr. ἁλιευτική, la pêche, qui dérive de ἅλς, mer). Qui concerne la pêche.

— s. m. Les Halieutiques d'Oppien.

HALIEUTIQUE. s. f. Art de la pêche. Apprendre l'halieutique. Connaître les règles de l'halieutique.

HALIFAX (Charles-Montaigu, comte d'). Poëte anglais et homme d'Etat, né dans le comté de Northampton en 1661. Membre de la Chambre des communes en 1691; membre de la régence en l'absence du roi, et, en 1700, membre de la Chambre des lords avec le titre de baron Halifax, mort à Londres en 1715. || HALIFAX (George Saville, marquis d'). Homme d'Etat, né en 1630, dans le comté d'York, mort en 1695. Il a laissé quelques écrits, entre autres : *Caractère d'un trimmer.*

HALIFAX. Géogr. Ville d'Angleterre. Industrie : draps, peluches, serges, tapis, tissus de coton, teintureries. Il y a de belles églises; 81,000 hab.

— Ville de l'Amérique anglaise, capitale de la Nouvelle-Ecosse; 22,000 hab. Baie où peuvent mouiller 1,000 navires.

HALIGRAPHIE. s. f. V. HALOGRAPHIE.

HALIGRAPHIQUE. adj. des 2 g. V. HALOGRAPHIQUE.

HALIGOURDE. s. m. Boulang. Sorte de pain fait avec de la farine de gruau.

HALIMÈDE. s. m. Zooph. Genre de polypier qui touche aux corallines.

HALIMÈDE. Myth. gr. Une des Néréides.

HALIMÈDE. s. f. Zooph. Genre de polypiers, famille des corallines. Halimède épaisse, multicaule, irrégulière, roquette. Halimède tune.

HALIMIFOLIÉ, ÉE. adj. Bot. Dont les feuilles ressemblent à celles de l'halimos.

HALIMON. Temps hér. Quelques auteurs donnent ce nom au père de Créta.

HALIMOS. s. m. Bot. Arbre ou arbuste, dont les feuilles sont semblables à celles de l'olivier, qui est sans épines et croît près de la mer, au milieu des rochers. || On dit aussi *halimus* et *alimos.*

HALIMOSAURE. s. m. Erpét. Genre de reptiles sauriens.

HALIMUS. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des arroches.

HALIN. s. m. (*h* asp.). Pêch. Corde attachée aux filets, et qui sert à les traîner.

HALINATRON. s. m. Chim. Soude naturelle ou carbonate de soude, non sans mélange toutefois, qui se forme à la surface des voûtes ou des murs humides. On dit aussi *natron* ou *natrum.*

HALIOTIDE. s. m. (ét. gr., ἅλιος, de mer; οὖς, ὠτός, oreille). Conchyl. Genre de mollusques, type d'une famille de l'ordre des mollusques gastéropodes aspidobranches, qu'on appelle vulgairement *oreilles de mer.* || Se dit aussi du mollusque lui-même. Elle avait des yeux azurés comme la nacre d'un *haliotide* de mer. (Léon Gozlan.)

HALIOTIDÉ, ÉE. adj. Conchyl. Qui ressemble à un haliotide. || HALIOTIDÉS. s. m. pl. Famille qui a pour type le genre haliotide. || On dit aussi au singulier. Un haliotidé.

HALIOTIDIER. s. m. Conchyl. Synonyme de Haliotide.

HALIOTITE. s. m. Conchyl. V. HALIOTIDE.

HALIOTOÏDE. adj. des 2 g. Moll. Qui ressemble à un haliotide.

HALIPHLÉOS. s. m. Bot. Espèce de chêne, arbre rare et peu connu, d'une écorce très-épaisse.

HALIPHÈRE. Temps hér. Un des cinquante fils de Lycaon.

HALIPHRON. Temps hér. Selon quelques auteurs, Père de Deucalion, qu'il eut de la nymphe Zophassa.

HALIPLE. s. m. (ét. gr., ἅλς, mer; πλέω, je navigue). Entom. Genre d'insectes coléoptères, famille des nectopodes.

HALIPTÈNE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἅλς, mer; πτηνός, qui vole). Ornith. Qui vole à la surface de la mer. || HALIPTÈNES. s. m. pl. Famille d'oiseaux. || On dit aussi au singulier, Un haliptène. || Polyp. Genre de polypiers.

HALIRRHOTHIUS. Myth. gr. Fils de Neptune et de la nymphe Euryte; il fit violence à Alcine, et fut tué par Mars.

HALISAURIEN, IENNE. adj. (ét. gr., ἅλς, mer; σαῦρος, lézard). Erpét. Qui vit dans la mer. || HALISAURIENS. s. m. pl. Section de reptiles sauriens, comprenant ceux qui, suivant toutes les apparences, vivaient dans le sein de la mer. || On dit aussi au singulier, Un halisaurien.

HALISÉRIDE. s. f. Bot. Genre d'algues marines.

HALITHÉE ou **HALITÉE.** s. f. Helminth. Genre de vers à sang rouge.

HALITHERSES. Temps hér. Fils d'Ancée et de Samia, fille de Scamandre. || Fils de Mastor, et habile devin d'Ithaque, qui prédit le retour d'Ulysse aux prétendants de Pénélope.

HALITUEUX, EUSE. adj. (du lat. *halitus*, vapeur, exhalaison). Qui est chargé de vapeurs, qui s'élève en vapeur comme l'haleine pendant la gelée.

— Médec. *Peau halitueuse.* Celle qui est couverte d'une douce moiteur. || *Chaleur halitueuse.* Chaleur moite, qu'on observe principalement dans les maladies inflammatoires du poumon.

HALITUS. s. m. (mot lat. qui signifie Exhalaison, vapeur). Médec. La transpiration à l'état de vapeur moite qui s'exhale de la peau. || Il se dit aussi, dans le langage médical, pour désigner l'haleine.

HALIUS. Temps hér. Second fils d'Alcinoüs, qui, en présence d'Ulysse, concourut pour le prix de la course. || Troyen tué par Turnus.

HALIVE. s. f. Ornith. Sarcelle de Madagascar, qui a le bec et les pieds rouges.

HALIZONIENS. Géogr. anc. Peuple de la Paphlagonie, qui vint au secours de Troie.

HALL. Géogr. Ville du Tyrol, sur l'Inn. Salines et hôtel des monnaies; 5,000 hab. || Ville du royaume de Wurtemberg, cercle du ...

— Hist. *Union de Hall.* Ligue de la confédération des Protestants, conclue à Hall, en Souabe, en 1610. Elle était opposée à la ligue des Catholiques, appelée Ligue de Wurtzbourg.

HALL, HALLE ou **NOTRE-DAME DE HALLE.** (*h* aspiré). Géogr. Ville démantelée des Pays-Bas autrichiens, dans le Hainaut et sur la frontière du Brabant. Elle tire son nom de l'église célèbre Notre-Dame de Halle, tutélaire de la ville.

HALLAGE. s. m. (*h* asp.; rad. *halle*). Droit sur les marchandises qu'on étale dans les halles et dans les foires.

HALLAL. s. m. Hist. or. Nom que l'on donne aux musulmans qui doivent entreprendre le pèlerinage de la Mecque.

HALLALI. V. HALALI.

HALLAM (Henri). Historien et publiciste anglais, né à Windsor en 1777, mort, il y a quelques années.

HALLAND. (*h* asp.). Géogr. Contrée de

e dans le Schonen, le long de la mer de Danemark, et qui a environ 27 lieues marines. Ce pays appartient à la Suède depuis 1645.

HALLE. Géogr. Chef-lieu du cercle de Saale, régence de Mersebourg, qui fait partie des provinces saxonnes appartenant à la Prusse. Halle est renommée par son université et ses salines.

HALLE. s. f. (*h* asp. ; de l'all. *halle*, même signif.). Emplacement ordinairement fermé et couvert, destiné à l'emmagasinement et à la vente d'objets d'une utilité première, qui s'y vendent en forte partie, presque toujours pour l'approvisionnement des magasins. Il existe des halles aux cuirs, aux draps, au blé, à la viande, aux toiles, etc. Dans les petites villes de province, les halles ne sont ordinairement pas fermées, et ne sont qu'une espèce de marché couvert. L'établissement des *halles* et marchés se rattache naturellement à l'histoire des communes qui ont obtenu l'autorisation d'en établir au fur et à mesure que leurs priviléges se sont étendus. (Ant. Dumas.) On sait que la populace de Paris a surnommé roi des *halles* le duc de Beaufort. (Id.) Le nombre des *halles* et marchés existant aujourd'hui à Paris s'élève à environ quarante-cinq. (Trébuchet.) Le produit des ventes annuelles dans les *halles* et marchés de Paris s'élève à environ 84,130,000 fr., s[illegible] lesquels l'administration de la ville ne perçoit pas moins de 1,800,000 fr. (Id.)

— Techn. Atelier où l'on fond du verre, où l'on coule des glaces.

— *Langage des halles*. Celui qui se parle communément dans les halles et dans les marchés, qui est bas et grossier, et dont les expressions énergiques abondent en métaphores. En sortant de l'Académie où il venait d'entendre un langage correct, savant et poli, Dumarsais se plaisait à aller entendre les énergiques et singulières métaphores du langage des halles.

On ne vit plus en vers que pointes triviales,
Le Parnasse parla le langage des *halles*.
(BOILEAU.)

— Fig. Se dit de tout langage vulgaire, impoli, grossier. Où avez-vous donc appris ce langage des halles? Est-il possible qu'avec l'air d'un homme bien élevé, on parle ainsi le langage de la halle? || Dans le même sens, on dit : *Sa place est aux piliers des halles*.

— *Forts de la halle*. V. FORT.

— *Halle*. Se disait autrefois d'un hôtel, et particulièrement en parlant de l'hôtel de ville.

— Comm. Sorte de toile de Bretagne.

— Syn. comp. HALLE. MARCHÉ. V. MARCHÉ.

HALLÉ (Jean-Noël). Médecin célèbre, né à Paris le 6 janvier 1754, mort en 1822 des suites de l'opération de la taille d'un calcul urinaire, fut reçu docteur en 1777, membre de l'Académie de médecine, professeur d'hygiène et de physique médicale; médecin ordinaire de Napoléon, puis du comte d'Artois, depuis Charles X.

HALLEBARDE. s. f. (*h* asp.; de l'all. *hallebarde*, composé de *bard* ou *barthe*, vieux mot teutonique qui signifie hache ou lance, et de *hell*, claire, brillante. D'autres le font dériver de *halle*, porche, portique, et *wart*, rad. de *warten*, attendre, garder; c'est l'arme de celui qui garde l'entrée des palais, du hallebardier). Anc. art milit. Arme offensive composée d'une hampe ou manche de deux mètres au plus de longueur, et d'un fer adapté par une douille à l'extrémité de la hampe. Ce fer forme, au-dessus de la douille, d'un côté tantôt une hache, tantôt un croissant à pointes très-aiguës, et de l'autre un dard droit ou crochu. Il se continue dans le prolongement de la hampe, en une lame à deux tranchants, large à sa base, et se terminant en pointe très-aiguë. La hallebarde était à la fois une arme d'estoc et de taille. La *hallebarde* était susceptible de recevoir divers ornements; le manche se garnissait de drap, de velours, de couleur vive. La douille se cachait sous une houppe ou gland à frange d'or, d'argent et de soie. (Haillot.) Les Suisses adoptèrent la *hallebarde* comme arme défensive, et ce sont eux qui l'ont fait connaître en France vers 1460. (Id.) Ils sont armés de *hallebardes*, et ont des vêtements de bandes en drap jaune, rouge et bleu; ils portent dans les grandes cérémonies le casque et la cuirasse. (Gén. Oudinot.) Dans les églises de Paris, les suisses sont armés d'une *hallebarde*. (Larcher.)

— Prov. *Cela est vrai comme les suisses portent la hallebarde*. Cela n'est pas vrai, cela est [illegible] *barde et miséricorde*. Cela ne rime pas du tout. Ces choses ne vont pas bien ensemble.

HALLEBARDIER. s. m. (rad. *hallebarde*). Soldat portant la hallebarde. Un brave hallebardier. La légion était composée de *hallebardiers*, de piqueurs et d'arquebusiers. (Haillot.)

— On dit aussi adjectiv., *Un soldat hallebardier*. Dans tous les pays soumis à la domination de la maison de Bourbon, la garde des châteaux royaux était confiée à des Suisses *hallebardiers*. (Haillot.)

HALLE-BASSE. s. f. Anc. législ. Juridiction qui était établie à Valenciennes pour connaître de toutes les contestations qui concernaient la draperie.

HALLEBICK. s. m. Anc. cout. Droit qu'on levait sur le poisson que les marchands forains apportaient et vendaient à Paris.

HALLEBRAND. s. m. Ornith. V. HALEBRAN.

HALLEBREDA. V. HALEBREDA.

HALLEIN ou **HALLE**. Géogr. Ville de la Haute-Autriche, sur une colline près de la Salza. Usines et sel gemme ; 5,000 hab.

HALLENCOURT. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. d'Abbeville (Somme) ; 1,630 hab.

HALLER (Albert de). Savant distingué, à la fois physiologiste éminent, anatomiste, médecin, poète, physicien, philologue, homme d'Etat, né à Berne en octobre 1708, mort en 1777.

HALLER. Géogr. Rivière d'Allemagne, principauté de Claremberg, au pays de Lunébourg, qui se jette dans la Leine.

HALLÉRIACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une halléria. || HALLÉRIACÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des personnées qui a pour type le genre hallérie. || On dit aussi au sing. Une hallériacée.

HALLÉRIE. s. f. (de *Haller*, savant botaniste). Bot. Genre de plantes de la famille des scrofulariées.

HALLERMUNDE. Géogr. Comté et château de l'empire d'Allemagne, dans la principauté de Calemberg, entre la Leine et le Deister.

HALLES-CRUES. s. f. pl. Comm. V. HALLE.

HALLEY (Edmond). Célèbre astronome anglais, né à Londres en 1656, mort en 1742. Il a laissé plusieurs ouvrages utiles, entre autres un catalogue des étoiles australes, une méthode directe pour découvrir les excentricités des planètes, etc.

HALLIE. s. f. Bot. Genre de plantes placé entre les glycines et les sainfoins.

HALLIER. s. m. (*h* asp. ; rad. *halle*). Celui qui garde une halle, qui en garde les diverses denrées.

— Marchand qui étale et qui vend dans une halle. Ces deux sens sont peu usités.

HALLIER. s. m. (*h* asp.). Chass. Filet contremaillé, qui est employé pour la chasse d'un grand nombre d'oiseaux, et qui varie par sa longueur, sa largeur, et la hauteur des mailles et des rets dont il est composé. || Les chasseurs distinguent les halliers, selon leur destination, en hallier à perdrix, hallier à cailles, à faisans, à canards, et en effet ces différents halliers ne sont nullement semblables.

— Au plur. Buissons fort épais dans lesquels le menu gibier se réfugie pour éviter le chasseur.

Dans les dédales verts que formaient les *halliers*,
L'herbe tendre, le thym, les humbles violiers,
Présentaient aux troupeaux une pâture exquise
(LA FONTAINE.)

HALLIRRHOÉ. Myth. gr. Selon Plutarque, Nymphe que Neptune rendit mère d'Isis.

HALLITE. s. f. Minér. Alumine native.

HALLOMÈNE. s. m. Entom. Genre d'insectes coléoptères, famille des sténélytres.

HALLOYSITE. s. m. (du nom de *Halloy*, savant géologue). Minér. Minéral qui se présente sous l'aspect d'une substance compacte, tendre, à cassure conchoïde ou cireuse, d'une couleur blanchâtre ou d'un gris bleuâtre.

HALLUCINATION. s. f. (pr. *al-lu-ci-na-ci-on* ; du lat. *hallucinare*, errer). Erreur des sens partagée par l'intelligence, sensation provoquée par une cause intérieure et sans l'action de l'excitant extérieur. Un homme en délire qui a la conviction intime d'une sensation perçue, alors que nul objet extérieur propre à exciter cette sensation n'est à portée de ses sens, est dans un état d'hallucination. L'hallucination est une affection passagère. Si cette affection a quelque durée, elle devient délire; si elle est constante, c'est la folie : dans ce dernier cas, le cerveau tout entier est en désordre.

— Il ne se dit pas seulement de l'affection morbide des nerfs, mais aussi de l'illusion même qu'elle fait naître. La sensation, au goût, de quelque substance qui n'a pas touché le palais; à l'ouïe d'un son qui ne s'est point produit ; à la vue, d'un objet qui n'est pas devant les yeux; à l'odorat, d'une odeur qui n'est pas à sa portée; au toucher, de quelque corps auquel il est resté étranger, sont le résultat d'autant d'hallucinations. Les *hallucinations* n'étant qu'un symptôme du délire pouvant convenir à plusieurs maladies de l'entendement, soit aiguës, soit chroniques, n'exigent pas un traitement particulier. (A. D.) Les *hallucinations* diffèrent du somnambulisme, en ce que dans le plus grand [illegible] tes les idées qui ont troublé leur esprit, tandis que les somnambules ne se souviennent de rien. (Esquirol.) Mais malgré sa défiance et sa précaution, le provincial ne peut échapper aux *hallucinations* de nos décevantes industries. (P. Vermond.)

— Fig. Tout écart de l'imagination. C'est une hallucination. Cet ouvrage est rempli d'hallucinations. Cette doctrine n'est qu'un amas d'hallucinations.

HALLUCINÉ, ÉE. adj. Méd. Qui a des hallucinations.

— substantiv. Un halluciné. Des hallucinés. La conviction des *hallucinés* est si entière, si franche, qu'ils raisonnent, jugent, et se déterminent en conséquence de leurs hallucinations, indépendamment de toute sensation, de toute idée, de tout raisonnement. (Esquirol.)

HALMATURE. adj. des 2 g. (du gr. ἅλμα, saut; οὐρά, queue). Mamm. Qui saute à l'aide de sa queue. || HALMATURES. s. m. pl. Famille de mammifères comprenant ceux qui, comme les kangurous, sautent à l'aide de leur queue. || On dit aussi au sing. Un halmature.

HALMUS. Temps hér. Fils de Sisyphe. Etéocle, roi d'Orchomène, lui céda une partie de la Béotie. Il y bâtit quelques villages qui furent appelés les Halmons.

HALMYROX. s. m. Chim. Nom par lequel Pline a désigné un nitrate qui se produit dans les vallées de la Médie.

HALMYRODES. adj. (mot gr. latinisé, ἁλμυρώδης, de ἁλμυρίς, liqueur salée). Epithète donnée par Hippocrate à quelques affections dans lesquelles la chaleur est âcre sous le doigt du médecin.

HALO. s. m. (*h* asp.; du gr. ἅλως, aire, surface). Optiq. Météore qui paraît en forme d'anneau ou d'aire circulaire lumineuse, et de diverses couleurs, autour des astres et principalement du soleil et de la lune, quand ils sont vus à travers une atmosphère brumeuse, vaporeuse. Ce phénomène est dû à la réfraction de la lumière dans l'atmosphère. La lumière du halo, soumise à la polarisation, se comporte comme un rayon lumineux déjà réfracté. M. Arago, en soumettant à la polarisation la lumière du *halo*, a reconnu qu'elle se conduisait comme les rayons lumineux déjà réfractés. (T. Page.)

— Par analogie, Cercles simples qui entourent fréquemment, à quelque distance, le soleil et la lune. Ces halos rudimentaires indiquent seulement que des vapeurs plus ou moins abondantes voilent l'atmosphère. En général, les *halos* annoncent la pluie. (Leclerc Th.)

— Anat. L'aréole ou cercle coloré qui entoure le mamelon de la femme.

HALOBIE. s. f. Conchyl. Genre de coquilles.

HALOCHIMIE. s. f. (*h* asp.: du gr. ἅλς, sel, χημεία, chimie). Chim. Partie de la chimie qui traite des sels, de leurs propriétés théoriquement décrites, de la manière dont ils se comportent avec les autres corps.

HALOCHIMIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport à la halochimie.

HALOCNÈME. s. m. Bot. Genre de plantes du Caucase.

HALODENDRE. adj. (*h* asp.; du gr. ἅλς, sel; δένδρον, arbre). Bot. Se dit des arbres qui croissent dans des terres imprégnées de sel.

— s. m. Arbuste de Madagascar.

HALOENNES ou **HALOÉES**. s. f. pl. (*h* asp.; du gr. ἀλοάω, battre en grange). Myth. Fêtes célébrées en l'honneur de Cérès et de Bacchus.

HALOGÈNE. adj. des 2 g. (*h* asp.; ét. gr., ἅλς, sel ; γεννάω, j'engendre). Chim. Qui engendre des sels. Nom proposé pour remplacer celui de chlore. D'autres l'ont adopté pour désigner toute une classe de corps électro-négatifs, comme le chlore, l'iode, le brôme, le fluor, etc., qui forment des sels haloïdes, en s'unissant avec les métaux électro-positifs et les neutralisant.

HALOGÈTE. s. m. Bot. Genre de plantes.

HALOGRAPHE. s. m. (*h* asp.; ét. gr., ἅλς, sel; γράφω, je décris). Chim. Celui qui s'occupe de l'étude, de la description des propriétés des sels.

HALOGRAPHIE. s. f. (*h* asp. ; ét., V. HALOGRAPHE). Chim. Description des sels, traité des sels.

HALOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. (*h* asp.). Chim. Qui a rapport à la halographie.

HALOÏDE. adj. des 2 g. (*h* asp. ; ét. gr., ἅλς, sel ; εἶδος, ressemblance). Chim. Qui provient de l'union d'un métal et d'un métalloïde. Les chlorures, les iodures, les brômures, les cyanures, les sulfures, sont des sels haloïdes.

— substantiv. Un haloïde. Les chlorures sont des haloïdes.

HÂLOIR. s. m. (*h* asp. ; rad *hâler*). Lieu où l'on hâle le chanvre, où on le fait sécher par l'action du feu, avant de le broyer ou de le tiller.

HALOLOGIE. s. f. (*h* asp. ; ét. gr., ἅλς, sel; λόγος, discours). Chim. Traité sur les sels; science des sels.

HALOLOGIQUE. adj. des 2 g. Chim. Qui est relatif à la halologie.

HALOMANCIE. s. f. (*h* asp. ; ét. gr., ἅλς, sel ; μαντεία, divination). Divination par le sel.

HALOMANCIEN, ENNE. s. et adj. Celui [illegible] || Qui a rapport à la halomancie.

HALONÈSE. Géogr. anc. Ile de la mer Égée, sur la côte de la Macédoine, célèbre par le massacre que les femmes y firent de leurs maris. Aujourd'hui Dromi.

HALOPHILE. adj. des 2 g. (*h* asp. ; ét. gr., ἅλς, sel ; φίλος, ami). Bot. Qui aime le sel, qui croît dans les terrains imprégnés de sel, dans les marais. La renoncule, l'iris, le sysimbre, sont des plantes halophiles.

— substantiv. La renoncule et le sysimbre sont au nombre des halophiles. || Plante de Madagascar.

— Chim. La matière que contient l'urine de l'homme, qui est soluble dans l'alcool anhydre, et qui est remarquable par sa grande affinité pour tous les sels.

HALOPHYTE. s. f. (*h* asp. ; ét. gr., ἅλς, sel ; φυτόν, plante). Bot. Plante qui croît dans les terrains imprégnés de sel marin.

HALORAGÉ, ÉE. adj. (*h* asp.). Bot. Qui ressemble à un haloragide. || HALORAGÉES. s. f. pl. Famille de plantes ayant pour type le genre haloragide. || On dit aussi au sing. Une haloragée.

HALORAGIDE. s. f. Bot. Genre de plantes type de la famille des haloragées.

HALOSACHNE. s. f. (*h* asp. ; pr. *ha-lo-çak-ne*; ét. gr., ἅλς, sel ; ἄχνη, écume). Chim. Sel d'écume ; sel déposé sur le bord de la mer, comme une écume durcie.

HALOS-ANTHOS. s. m. (*h* asp. ; ét. gr., ἅλς, sel; ἄνθος, fleur ; fleur de sel). Hist. nat. Nom donné, par quelques auteurs anciens, au bitume imprégné de muriate de soude, qui surnage à la surface de certaines fontaines.

HALOSYDNE. (*h* asp.). Myth. Déesse de la mer. Nom donné à Amphitrite, femme de Neptune.

HALOT. s. m. (*h* asp.). Trou qui sert de retraite aux lapins, dans une garenne.

— Astron. V. HALO.

HALOTECHNIE. s. f. (*h* asp. ; pr. *ha-lo-tek-ni*; ét. gr., ἅλς, sel; τέχνη, art). Chim. Partie de la chimie qui a pour objet l'extraction et la préparation des sels.

HALOTECHNIQUE. adj. des 2 g. (*h* asp.); pr. *ha-lo-tek-nique*). Chim. Qui concerne la halotechnie.

HALOTESSERA. s. f. (*h* asp.). Hist. nat. Substance saline; la même que Muriacite.

HALOTHRICUM. s. m. (*h* asp. ; pr. *ha-lo-tri-komm*). Chim. Sel minéral, fibreux, capillaire, de couleur blanchâtre, qu'on a trouvé dans une mine de mercure de la Carniole. On dit aussi *halotric*.

HALOTIES. s. f. pl. Ant. gr. Fêtes de Minerve, chez les Arcadiens.

HALOURGIDE. s. f. Habit que portaient les anciens et qui était teint en pourpre.

HALQUE. s. m. (*h* asp.). Bot. Genévrier de Phénicie.

HALS. Temps hér. Tyrrhénienne au service de Circé.

HALSBRUCK. Géogr. Ville du cercle de Haute-Saxe, dans la Misinie, et dans le cercle d'Ertreburg, à une lieu de Freyberg.

HALSTEAD. Géogr. Ville d'Angleterre, province d'Essex, sur la rivière de Colne qui la traverse, célèbre par ses manufactures.

HALSTER. s. m. Comm. Mesure de capacité pour les grains, dans les Pays-Bas.

HALTE. s. f. (*h* asp. ; de l'all. *halten*, qui, employé neutral., signifie *stationner, s'arrêter*). Pause, station des gens de guerre dans leur marche. La halte des troupes ne sera pas longue. Les soldats feront une halte d'une heure. Lorsque deux colonnes d'infanterie et d'artillerie se rencontrent sur un terrain où elles ne peuvent continuer à marcher simultanément, c'est l'infanterie qui fait halte, si l'artillerie marche sans voitures.

— Se dit aussi des individus quelconques qui s'arrêtent en marchant. Les voyageurs ont fait halte dans cet endroit. Pendant la halte des chasseurs, le cerf a pris les devants. Enfin, après plusieurs journées, nous nous rendîmes au bas de la montagne la plus voisine d'Antequerre, et nous fîmes *halte*. (Le Sage.)

— Fig. Un bon dîner n'est pas celui où l'on mange tout, mais celui où l'on fait *halte* au milieu de nouvelles richesses. (De Cussy.)

— Par extens. Le lieu où l'on fait halte, le repas qu'on fait pendant la halte. La halte est encore éloignée, doublons le pas. Prenez les devants et faites en sorte que la halte soit bonne. La halte de chasse a eu lieu à midi.

— T. milit. *Halte!* Se dit pour faire arrêter des soldats. Ce mot est toujours précédé, dans le commandement, d'un ou de plusieurs mots d'avertissement, après lesquels la voix fait une pause, pour préparer les hommes à l'exécution immédiate. Colonne, halte! Troisième peloton, halte! Première compagnie du 2e bataillon, halte!

— *Halte-là!* Terme militaire dont se sert une sentinelle pour faire arrêter une patrouille. || Fam. Arrêtez-vous là. Nous avons assez marché, halte-là!

— *Halte-là!* S'emploie fam. pour arrêter une personne dont les discours présentent quelque [illegible] de suite, ou bien encore dont le langage est inconvenant. Halte-là! vous venez de poser en principe, que, etc. Halte-là! je ne suis pas de votre avis. Halte-là! c'est assez de propos inconvenants. Halte-là! de pareilles libertés me déplaisent.

Halte-là, mon beau-frère,
Vous ne connaissez pas celui dont vous parlez.
(MOLIÈRE.)

— Syn. com. HALTE. PAUSE. V. PAUSE.

HALTÉ, ÉE. part. pass. du v. Halter. S'empl. adjectiv. On passa la nuit en bataille, les soldats étant *haltés* le moins mal possible. (Pélisson.)

HALTER. v. a. 1re conj. (*h* asp.; rad. *halte*). Faire une halte. || SE HALTER. v. pron. S'arrêter, se reposer. Inusité.

HALTÈRE. s. m. (du gr. ἁλτήρ; en lat. *halter*). Antiq. Balancier, masse de pierre ou de plomb dont on se servait pour faire le contrepoids dans les exercices gymnastiques, comme en dansant sur la corde. Les sauteurs portaient

un *haltère* de chaque main, pour conserver l'équilibre. (Duméril.)

HALTÉRÉ, ÉE. adj. (du lat. *halter*, balancier; et du gr. ἄλλομαι, sauter). Entom. Qui est muni de balanciers. || HALTÉRÉES. s. m. pl. Sous-ordre de la classe des insectes, comprenant ceux de ces animaux qui sont munis de balanciers. || On dit aussi au sing. Un haltéré.

HALTÉRIPTÈRE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἀλτήρ, balancier; πτερόν, aile). Entom. Dont les ailes ressemblent à un balancier. || HALTÉRIPTÈRES. s. m. pl. Ordre de la classe des insectes, comprenant ceux qui ont des balanciers. || On dit aussi au sing. Un haltériptère.

HALTÉRISTE. s. m. (du lat. *halterista*, fait du gr. ἀλτήρ, balancier). Antiq. Celui qui faisait usage d'un haltère.

HALTICHELLE. s. m. Entom. Genre d'insectes hyménoptères.

HALTICOPTÈRE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἁλτικός, agile; πτερόν, aile). Qui saute avec vitesse au moyen de ses ailes. || HALTICOPTÈRES. s. m. pl. Entom. Ordre d'insectes chalcidites. || On dit aussi Un halticoptère.

HALTOMÈNE. s. m. Entom. Genre de coléoptères ornéphiles, espèce de serropalpe.

HALURGIE. s. f. (*h* asp.; ét. gr., ἅλς, sel; ἔργον, travail). Chim. Manipulation, préparation des sels; art de les préparer, de les obtenir.

HALURGIQUE. adj. des 2 g. (*h* asp.) Chim. Qui concerne la halurgie.

HALVADJI-BACHI. s. m. Hist. or. Officier de bouche du sultan, chargé de l'approvisionnement et de la conservation des confitures.

HALYDE. s. m. Entom. Genre d'insectes hémiptères, espèces de punaises de bois ou de pentatomes, qui sont toutes étrangères.

HALYÈTE. s. m. (pr. *a-li-ète*). Myth. Aigle de mer ou sorte d'épervier, dans lequel, dit Ovide, fut changé Nisus, roi de Mégare, lorsqu'il poursuivit sa fille Scylla, qu'il voulait punir de lui avoir coupé le cheveu dont dépendait la destinée des Mégariens, pour le donner à Minos, qui leur avait déclaré la guerre.

HALYGRAPHIE. V. HALOGRAPHIE.

HALYMÉNIE. s. f. Bot. Genre de plantes marines de la famille des algues.

HALYMÉNIACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une halyménie. || HALYMÉNIACÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des floridées, qui a pour type le genre halyménie. || On dit aussi Une halyméniacée.

HALYOSOME. adj. des 2 g. (*h* asp.; ét. gr., ἅλς, sel; σῶμα, corps). Hist. nat. Dont le corps est composé de pièces juxta-posées, comme taillées à facettes, et brillantes comme une matière cristalline. Le polytomus est halyosome. || On dit substantiv., Un halyosome.

HALYS. Géogr. Grand fleuve de l'Asie-Mineure, qui tire son nom des terres salées (en gr. ἅλς, sel) au travers desquelles il passe. C'est sur ce fleuve, rapporte Pline, qu'eut lieu, entre Allyatas et Cynarée, la bataille à laquelle mit fin la fameuse éclipse de soleil annoncée par Thalès, la première que les Grecs aient prédite. Aujourd'hui Aïtozu.

— Rivière que cite Hérodote. Elle prenait sa source vers la chaîne du Taurus, près du mont Athar, et se trouvait dans l'étendue du pays qui porta le nom de Cappadoce.

HALYSIS. s. m. (pr. *a-li-zice*). Helminth. Nom générique de certains vers qui se logent dans les intestins.

HAM. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Péronne (Somme); 1,700 hab. Ham possède un célèbre château fort qui sert de prison d'Etat, où ont été détenus entre autres prisonniers, les quatre ministres de Charles X après les journées de juillet 1830, et où est en ce moment le prince Louis Napoléon, depuis 1840. Patrie du général Foy et du poète Vadé.

HAM, HEM ou CHAM. Géogr. anc. Pays des Zuzim, dont il est question dans la Genèse, chap. XIV, vers. 5.

HAMA. Myth. Nom d'un vivier de la ville de Pharis, bâtie dans la Laconie par Pharis, fils de Mercure et d'une des Danaïdes, qui la consacra à son père.

HAMA, HAMAH ou HAMATH. Géogr. Ville de Syrie, sur l'Oronte, [illegible] [illegible], mosquées, caravansérail. Beaucoup d'industrie, soieries, drap, ceintures, turbans, etc. Grand commerce avec Alep; 50,000 hab.

HAMAC. s. m. (pr. *hamak*; *h* asp.; de l'all. *hangematte*, de *hangen*, suspendre). Morceau de grosse toile ou de filet, long de 2 mètres environ, large d'un, qu'on suspend par ses extrémités au plancher d'une chambre, d'un entrepont, au moyen de cordelettes qui s'attachent à différents points des extrémités de ce rectangle. Le hamac sert de lit aux matelots et à plusieurs peuplades de l'Amérique. Le *hamac* est un lit, on y met quelquefois un matelas, des draps et une couverture. (Jal.) Les Anglais ont imaginé de garnir le fond du *hamac* d'un grand rectangle de bois de sapin, sur lequel est clouée une toile. (Id.)

HAMACUTE. s. f. Religieuse du Japon, appartenant à un ordre particulier. L'ordre des hamacutes.

HAMADAN. Géogr. Ville d'Asie, en Perse, dans l'Irak-Adjémi, sur la rive droite de l'Hamadan-Tchaï, entre Bagdad et Ispahan. Hamadan fut une des plus belles et des plus considérables villes de la Perse. On trouve dans ses environs un tombeau que la tradition dit être celui d'Esther ou de Mardochée; 30,000 hab.

HAMADANI s. m. Mamm. Race particulière de chevaux arabes.

HAMADE, HAMÉIDE, HAMÉYDE. s. f. Blas. Fasce de l'écu, formée de trois pièces qui sont alésées.

HAMADOCUS. Temps hér. Héros hyperboréen, qui apparut à Delphes avec l'ombre de Pyrrhus, et défendit cette ville contre les Gaulois.

HAMADRYADE. Myth. Sœur et femme d'Oxylus, selon Athénée, engendra huit filles, toutes nommées Hamadryades, mais d'une espèce différente que celle de l'article suivant.

HAMADRYADE. s. f. (du gr. ἅμα, ensemble; δρῦς, chêne). Myth. Nymphe qui habitait dans un arbre et plus particulièrement dans un chêne. Elle naissait, croissait et mourait avec lui. Quelques auteurs, et entre autres Properce, ont confondu l'*Hamadryade* avec la *Dryade*, dont le nom dérive de δρῦς. Celle-ci était la protectrice des forêts et pouvait présider à un bois tout entier. On voit dans Homère les *Hamadryades* quitter momentanément l'arbre qu'elles habitent pour aller sacrifier à Vénus; et Sénèque les montre allant écouter les chants d'Orphée. Arcas, fils de Jupiter et de Calisto, sauva de la mort l'hymadryade Prosopéléa, en détournant les eaux débordées d'un fleuve, qui allaient entraîner l'arbre qu'elle habitait.

— Bot. Genre de plantes dicotylédones, de la famille des renonculacées. Hamadryade de Magellan. Hamadryade tomenteuse.

HAMADRYAS. s. m. Mamm. Quadrumane du genre babouin. On le nomme aussi *singe de Moco*.

HAMAÏL. s. m. Hist. or. Nom d'un des talismans vénérés des musulmans.

HAMAKER (Henri-Arens). Professeur ordinaire des langues orientales à Leyde, né à Amsterdam, en 1789, mort le 10 octobre 1835.

HAMAMÉLÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une hamamélide. || HAMAMÉLÉES. s. f. pl. Famille de plantes qui a pour type le genre hamamélide. || On dit aussi au sing. Une hamamélée.

HAMAMÉLIDE. s. f. (*h* asp.) Bot. Genre de plantes dicotylédones, de la famille des berbéridées, qui croît dans la Virginie et dans plusieurs autres contrées de l'Amérique septentrionale.

HAMAMÉLIDÉ, ÉE. adj. Bot. V. HAMAMÉLÉ.

HAMANN (Jean-George). Littérateur allemand, né à Kœnigsberg le 27 août 1730, mort à Munster le 21 juin 1788.

HAMANS. s. m. (pr. *a-man*). Comm. Toile de coton qu'on fabrique dans les Indes.

HAMAPOLYAGRAMMATIQUE. adj. des 2 g. (du gr., ἅμα, ensemble; πολύ, nombreux; γράμμα, caractère). Techn. Il se dit des caractères d'imprimerie offrant sur un même bloc de métal plusieurs lettres dont la réunion forme une des syllabes qui se représentent le plus souvent dans le discours.

HAMAR, HAMER. Géogr. Petite ville de Norwége, au gouvernement d'Aggerhus. Elle était jadis le siége d'un évêché, sous la métropole de Drontheim, qui fut réuni à celui d'Anslo.

HAMARGON. s. m. Bot. Grand arbre des Philippines, à feuilles alternes et à fleurs axillaires blanches.

HAMASA. s. m. (mot arabe qui signif. *bravoure*). Nom donné à divers recueils d'anciennes poésies arabes, dont le plus célèbre reconnaît pour auteur Abou-Temmam. Le *Hamasa*, retraçant en grande partie des mœurs particulières à la vie nomade, est d'un accès difficile pour les Arabes de Syrie, d'Egypte et des autres contrées façonnées à la vie sédentaire.

HAMATICHÈRE. s. m. Entom. Genre d'insectes coléoptères.

HAMAUX. s. m. pl. (*h* asp.) Pêch. Nappe de tramaux ou filets à larges mailles.

HAMAXA. s. f. (pr. *a-mak-ça*; du gr. ἅμαξα, chariot). Astron. Constellation du Chariot.

HAMAXAGOGES, ou HAMAXAGOGUES. s. m. pl. Antiq. Nom qu'on donnait à ceux qui enlevaient la récolte sur les chariots.

HAMAXAGIENS. s. m. pl. Antiq. Nom donné à ceux qui combattaient sur des chariots.

HAMAXITUS. Géogr. anc. Ville d'Asie appartenant à la Troade, au S. de Sminthium. Au sud de la ville était la fameuse saline de Eragesaïon, qui cessa, dit-on, de fournir du sel quand Lysimaque voulut la frapper d'un impôt, et n'en fournit ensuite que lorsque l'impôt fut levé.

HAMAXOBIEN, IENNE. adj. et s. (ét. gr., ἅμαξα, chariot; βίος, vie; en lat. *Hamaxobii*). Géogr. anc. Peuple de la Sarmatie d'Europe, auprès des Palus-Méotides, qui vivait sous des tentes placées sur des chariots pour être plus transportables. Aujourd'hui même, les Kirghises, qui n'ont d'autre domicile que leur *kibitka* en feutre, sont hamaxobiens. || On dit aussi Hamaxobiote.

HAMAXOPODES. s. m. pl. (ét. gr., ἅμαξα, chariot; ποῦς, ποδός, pied, support; d'où ἁμαξόποδες). Antiq. Les deux grosses traverses qui font la base du chariot, qui le supportent. Se dit de l'ancienne machine de guerre montée sur des roues et couverte, qu'on appelait *tortue*.

HAMBACH. Géogr. Beau village fort bien situé, dans le canton de Neustadt du cercle rhénan bavarois. La fête démocratique qui y fut célébrée dans le but de réveiller et de raviver l'unité nationale des Allemands, le 27 mai 1832, lui a donné une certaine célébrité dans ces derniers temps.

HAMBÉLIEN, IENNE. s. Hist. relig. V. HANBALITE.

HAMBOURG. (*h* asp.; pr. *ham-bour*; du celt. *ham*, domicile, habitation, et *bourg*). Géogr. La plus considérable des villes anséatiques et des villes libres d'Allemagne, située sur la rive droite de l'Elbe, à 18 milles géographiques au-dessus de l'embouchure de ce fleuve dans la mer du Nord, et à une demi-lieue de la ville d'Altona. Hambourg est une des villes les plus industrieuses et les plus commerçantes du monde. Différents canaux coupent la ville en tous sens, viennent aboutir à un grand port qui reçoit des vaisseaux de mer. On remarque dans cette ville plusieurs monuments, des établissements nombreux, établissements scientifiques et littéraires. Hambourg a donné naissance à un grand nombre de savants; 115,000 hab.

HAMBOURGEOIS, OISE. adj. et s. Habitant de Hambourg. Les Hambourgeois. Les femmes hambourgeoises. || Qui appartient à Hambourg ou à ses habitants. Le costume hambourgeois. Coutumes hambourgeoises. Le commerce hambourgeois est très-considérable.

HAMBOUVREUX. s. m. (*h* asp.) Ornith. Nom donné à un grimpereau de Hambourg, qui paraît n'être autre chose qu'un friquet ou moineau de bois.

HAMBRE. s. m. Bot. Arbre toujours vert, qui croît au Japon.

HAMBRÈGE. s. f. Anc. art milit. Garniture intérieure du gantelet.

HAMBURGE. s. m. (*h* asp.) Ichthyol. Nom qu'on donne à un poisson qui est le cyprin carassin.

HAMDALLA. s. m. Hist. or. Prière que font les musulmans après le repas.

HAMEAU. s. m. (*h* asp.; du gr. ἅμα, ensemble, ou du bas lat. *hamellus*, dimin. de *ham*, maison, habitation). Assemblage de quelques maisons, sans église ni juridiction locale. Le hameau dépend à ces deux égards d'un village ou d'un bourg. Tout le long de la route on ne voit que villages et hameaux. Cette paroisse compte plus de vingt hameaux. L'essaim vif et joyeux des enfants du *hameau*. (Mich.)

Oui, Lamoignon, je fuis le chagrin de la ville,
Et contre eux la campagne est mon unique asile
Du lieu qui m'y retient veux-tu voir le tableau?
C'est un petit village ou plutôt un *hameau*
Bâti sur le penchant d'un long rang de collines.
(BOILEAU.)

Non, Rome subjuguant l'univers abattu,
Ne veut pas un *hameau* qu'habite la vertu.
(DELILLE.)

Rien ne m'appartient sur la terre,
Je n'eus pas même de berceau,
Et je suis un enfant trouvé sur une pierre
Devant l'église du *hameau*. (SOUMET.)

— Syn. comp. HAMEAU. VILLAGE. BOURG. V. BOURG.

HAMEÇON. s. m. (du gr. ἅμμα, attache; en lat. *hamus*). Pêch. Crochet de fer muni d'un appât et attaché au bout d'un long fil, dont on se sert pour prendre du poisson. Prendre du poisson à l'hameçon. Cette carpe a pris tout de suite à l'hameçon, a mordu à l'hameçon.

— Par extens. Le haim lui-même, ou simplement le petit crochet de fer ou de métal, armé d'un ardillon, auquel il faut mettre l'appât. *Haim* et *hameçon* ne diffèrent alors qu'en ce que le *h* est aspiré dans le premier mot et ne l'est pas dans le second. Vous avez oublié de mettre l'appât à l'hameçon. Voyez donc votre hameçon, il est trop à découvert; c'est pour cela que le poisson, après s'être approché, s'enfuit. La plupart des peuplades sauvages, auxquelles la pêche procure une partie de leur nourriture, se servent aussi de *hameçons*, fabriqués quelquefois avec beaucoup d'art. (Encycl.)

L'*hameçon* dans les airs
Suspend l'hôte muet de l'empire des mers.
(AIGNAN.)

Et l'*hameçon* perfide
Ne tendait point un piége aux crédules poissons.
(DESAINTANGE.)

[illegible] hameçon de cinq à six centimètres de long que l'on attache aux lignes avec un fil de fer pour pêcher le brochet.

— Fig. et fam. Appât trompeur; ce qui surprend, séduit, entraîne en faisant croire à quelque chose d'avantageux, à un profit quelconque. Cet homme est riche et avide de spéculations, quel hameçon pour lui que cette affaire!

— Prov. *Mordre à l'hameçon; prendre à l'hameçon*, se dit dans le même sens. Cette femme est impérieuse et emportée; mais, avec son air de douceur, elle aurait trouvé six maris: tout le monde aurait pris à l'hameçon. Il a pris à l'hameçon, il a mordu à l'hameçon dès qu'on lui a proposé cette affaire. Mais ta Lucile enfin mord-elle à l'*hameçon*? (Fayan.) Vous goberez comme un sot l'*hameçon*. (Volt.)

L'image allégorique, ingénieuse amorce,
Présente à notre esprit, qui mord à l'*hameçon*,
Le piége délicat d'une oblique leçon. (CHASSAGNE.)

— Bot. Pointe crochue d'une épine ou du poil d'une plante. Le gaillet à feuilles rondes présente un hameçon au bout de son poil.

— Ichthyol. *Hameçon de mer*. Nom vulgaire du leptocéphale morisien.

— Techn. Instrument des tourneurs en métaux, outil de serrurerie, qu'on appelle plus communément Archet.

HAMEÇONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Hameçonner. S'empl. adj. Carpe hameçonnée. Brochet hameçonné.

— Bot. Dont la pointe se prolonge ou se courbe au sommet, en forme de hameçon. Le calice de la valériane est hameçonné. Calice hameçonné. Le poil du gaillet aparin est hameçonné.

HAMEÇONNER. v. a. 1re conj. Pêch. Prendre à l'hameçon, au propre et au figuré. Peu usité.

HAMEÇONNIER. s. m. Hist. Faction qui s'éleva en Hollande vers 1350, et dont le nom hollandais était *hoeck*, hameçon. Celui du parti opposé était *kabeljaw*, cabillaud.

HAMÈDE. s. f. Comm. Toile blanche de coton, espèce de mousseline du Bengale.

HAMÉE. s. f. Artill. Manche de l'écouvillon.

HAMÉIDE. s. f. Blas. Fasce de trois pièces alaisées qui ne touchent point les bords de l'écu. On n'est pas d'accord sur la signification des haméides. On dit aussi Amade.

HAMÉLIACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une hamélie. || HAMÉLIACÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des rubiacées, ayant pour type le genre hamélie. On dit aussi Une haméliacée.

HAMÉLIE. s. f. Bot. Genre de plantes d'Amérique de la famille des rubiacées.

HAMÉLIÉ, ÉE. adj. Bot. V. HAMÉLIACÉ.

HAMELNHAMELEN. Géogr. Ville forte d'Allemagne, royaume de Hanovre. Elle est située au confluent de la rivière de Hamel avec le Weser, à 40 kilom. S. O. de la capitale du Hanovre. Fabrique de bas, maroquin, tabac, commerce; pêche de saumon. Les Français détruisirent la fort George en 1806.

HAMIGÈRE. adj. des 2 g. (du lat. *hamus*, hameçon, qui vient lui-même de ἅμμα, en grec, et *gerere*, porter). Bot. Qui porte des poils courbés en hameçon, comme le trigonelle hamigère, dont les légumes sont hameçonnés.

HAMILCAR. V. AMILCAR.

HAMILTON. Géogr. Ville de l'Ecosse méridionale, sur la Clyde, et l'une des plus considérables de la province de Clydsdale, avec titre de duché, palais des ducs d'Hamilton. Manufacture de tissus de coton; 9,500 hab.

HAMILTON. Nom d'une grande et célèbre famille d'Ecosse, issue d'une branche cadette de la famille anglaise de Leicester. Les plus célèbres Hamilton furent: || HAMILTON (Patrick), né en 1503. Après avoir adopté la doctrine de Luther, il voulut tenter en Ecosse la réforme religieuse, mais il fut accusé d'impiété et condamné à être brûlé vif, en 1523. || HAMILTON (Jacques). Comte d'Arran, duc de Châtellerault, régent du royaume d'Angleterre en 1543, pendant la minorité de Marie. En 1551, il céda son titre de régent, se retira et vécut dans l'obscurité jusqu'à sa mort, arrivée en 1576. || HAMILTON (Jacques, premier duc d'). Fils du marquis d'Hamilton, né en 1606. Il servit avec distinction dans l'armée de Gustave-Adolphe. Il se dévoua à la cause des Stuarts. A la tête de 20,000 hommes, il descendit en Angleterre en 1648, et attaqua Cromwell, qui le fit prisonnier et décréta contre lui la peine de mort, comme coupable de haute-trahison, en 1649. || HAMILTON (Antoine, comte de), écrivain spirituel, né en Irlande en 1646, fut amené en France étant encore au berceau. Il retourna en Angleterre lors du rétablissement de Charles II. Hamilton accompagna ensuite, dans son exil en France, ce monarque chassé de ses Etats par la révolution de 1688, et il demeura jusqu'à sa mort fidèle serviteur de son souverain. Mort en 1720. || HAMILTON (sir William). Frère de lait du roi d'Angleterre, né en 1730, fut nommé son ambassadeur à Naples, en 1764. Il publia sur les antiquités étrusques divers traités fort estimés des archéologues et qui le firent nommer membre de la société royale de Londres. Rappelé en Angleterre en 1800, il mourut à Londres en 1803.

HAMILTONIE. s. f. Bot. Genre de plantes d'Amérique, famille des chalefs, comprenant une espèce, l'*hamiltonie huileuse*, arbrisseau de la Virginie [illegible] et desagrennie.

HAMIPLANTE. adj. des 2 g. (du lat. *hamus*, hameçon). Bot. Dont la tige ou les fruits sont hérissés de petits crochets, et s'attachent aux vêtements. Tige hamiplante. || substantiv. Le grateron est une hamiplante.

HAMIPPE. s. m. (du gr. ἅμιππος, qui fait corps avec le cheval; dérivé de ἅμα, ensemble et de ἵππος, cheval). Antiq. Fantassin mêlé dans les rangs de la cavalerie. || Cavalier qui menait en bride un cheval de rechange, et qui pouvait combattre à pied.

HAMITE. s. f. Conchyl. Genre de coquillages fossiles cloisonnés.

HAMIZ-MÉTAGARA. Géogr. Ville d'Afrique, royaume de Fez, remarquable par ses jardins où l'on nourrit des vers à soie.

HAMLET. Prince de Danemark, personnage principal d'une des plus belles tragédies de Shakspeare. Il était fils d'Horwendille, qui fut tué par son frère Fengon, lequel entretenait un commerce incestueux avec sa mère.

HAMMA. Géogr. Rivière d'Allemagne, qui prend sa source au duché de Lunebourg (Basse-Saxe), arrose une lisière de la principauté de Ferden, une portion du duché de Bremen, et se décharge dans le Weser.

HAMMAMET. Géogr. Ville de l'Etat de Tunis, sur le golfe du même nom ; 8,000 hab. Il y a aux environs des plantations d'oliviers.

HAMMAM-LEF. Géogr. Ville de l'État de Tunis, près de la baie de Tunis. Eaux minérales renommées.

HAMME. Géogr. Petite ville de Belgique ; 8,400 hab.

HAMMEL. s. m. (de l'allem. *hammel*, mouton). Astron. Nom du Bélier, premier signe du zodiaque.

HAMMERFEST. Géogr. Ville de Norwége, avec un port où il se fait une pêche très-active. 300 hab.

HAMMERSMITH. Géogr. Village d'Angleterre, comté de Middlesex, près de la Tamise. Pont suspendu, maison d'éducation pour les jeunes filles catholiques ; 9,000 hab.

HAMMERSTEIN, HERMENSTEIN. Géogr. Bailliage d'Allemagne, cercle du Bas-Rhin. Il est fort étendu, et comprend entre autres la seigneurie d'Argenfels.

HAMMITE. s. f. (du gr. ἀμμίτης, qui dérive de ἄμμος, sable). Minér. Espèce de pierre calcaire et globuleuse, semblable à des œufs de poisson. On écrit aussi *ammites, amites*.

HAMMON, HAMON. s. m. Conchyl. Coquillage de la famille des camés. V. AMMON.

HAMMONIE, HAMONIE. s. f. Entom. Genre d'insectes de l'ordre des coléoptères, famille des serricornes.

HAMMONITES. s. m. pl. Hist. sainte. V. AMMONITES.

HAMONT. Géogr. Petite ville d'Allemagne, évêché de Liége ; à 48 kil. N. O. de Maestricht.

HAMOPAON. Temps hér. Capitaine troyen renversé par Teucer.

HAMOYS. Myth. scand. Le même que le dieu Thor. On le révérait aux environs de Hambourg.

HAMPDEN (John). Célèbre patriote anglais, cousin germain de Cromwell, né à Londres en 1594 ; siégea dans la Chambre des communes de 1625 à 1642. Il s'acquit une grande popularité en refusant de payer l'impôt connu sous le nom de *taxe des vaisseaux*. En 1642, il fut obligé de quitter la Chambre, où Charles Ier s'était rendu en personne pour le faire arrêter. Il prit la part la plus active à la guerre civile, qui se déclara en 1641, en combattant sous la bannière du comte d'Essex. Le 19 juin 1643, dans une escarmouche qui eut lieu non loin d'Oxford, il eut l'épaule fracassée de deux balles, ce qui causa sa mort quelques jours après.

HAMPE. s. f. (*h* asp. ; par corruption du mot allem. *hand*, main, et par extension, poignée, manche). Le bois d'une hallebarde, d'un écouvillon, d'un épieu, d'une pertuisane. La hampe de la hallebarde, d'un drapeau, le morceau de bois sur lequel est adaptée la hallebarde, auquel le drapeau est attaché.

— Dans le même sens, La hampe d'un pinceau.

— Bot. Support des fleurs qui naît de la racine, et qui remplace la tige, il diffère de la *tige* en ce qu'il ne porte pas de feuilles, et du *pedoncule*, parce qu'il naît de la racine même au milieu des feuilles, comme dans la jacinthe rameuse ; ou quelquefois d'un autre point que les feuilles, comme dans le limodore pourpré. Hampe simple, rameuse, velue, glabre. Hampe uniflore, multiflore.

— Chass. La poitrine du cerf.

HAMPSHIRE (NEW-). Géogr. L'une des provinces qui forment la Nouvelle-Angleterre proprement dite, dans l'Amérique du Nord. Les Anglais y formèrent en 1623 une colonie sous le nom de Laconia, qui se changea, en 1629, en celui de New-Hampshire. Après avoir été réuni au Massachussetts en 1610, le New-Hampshire en fut séparé en 1679. Il devint Etat indépendant en 1798.

HAMPSTEAD. Géogr. Village pittoresque d'Angleterre, sur le penchant d'une colline ; 8,500 hab. Un des principaux cimetières de Londres. Eaux minérales.

HAMPTON-COURT. Géogr. Ville d'Angle-

chateau d'Hampton-court, résidence royale, bâti par le cardinal Wolsey.

HAMSTER. s. m. (*h* asp.) Mamm. Nom emprunté de l'allemand, donné au petit mammifère rongeur, voisin du rat, qui habite le Nord, et qui a des abajoues, sortes de poches, où il conserve ses aliments pour l'hiver, pendant une partie duquel il demeure engourdi. Le hamster commun. Le hamster des sables. Le hamster de Zongarie.

HAMULAIRE. s. f. Helminth. Genre de vers entozoaires, à corps cylindrique et tête obtuse, garnie de crochets, qui habitent les intestins et surtout le poumon.

HAMULEUX, EUSE. adj. (du gr. ἅμμα, attache ; et du lat. *hamus*, hameçon, crochet). Bot. Qui est garni de petits poils crochus. Plante hamuleuse. La trigonelle est hamuleuse. Le gaillet aparin est hamuleux.

HAMULION. s. m. Bot. Plante d'Amérique, famille des corymbifères hélianthées. Hamulion ailé.

HAMULL. Myth. pers. Ange que les Guèbres croient chargé du soin des cieux.

HAMYARITE. Hist. or. Descendant de Djorham, père de l'une des plus anciennes tribus arabes. Les Grecs appellent les Hamyarites, *Homérites* ou *Homérides*. On dit mieux *Himyarite*.

HAMYARITIQUE. adj. des 2 g. Hist. or. Qui appartient aux Hamyarites. ‖ Qui est de la famille des Hamyarites. Monarque hamyaritique.

HAMZA. s. m. (*h* asp.) Philol. Dans la grammaire arabe, Signe dont tout élif mu par une voyelle, ou mobile de sa nature, est marqué. Le hamza ou l'élif hamzé est une sorte d'articulation thoracique inhérente à toute voyelle isolée, qu'on pourrait comparer à notre *h* aspiré.

HAMZA. Myth. Prophète, fils d'Ali et fondateur de la religion des Druses.

HAMZÉ, ÉE. adj. Philol. Qui est marqué d'un hamza.

HAN. s. m. (*h* asp. ; mot turc). Sorte de caravansérail, où les caravanes sont logées gratuitement ou à peu de frais. V. KAN ou KHAN. C'est dans le Levant qu'on trouve de ces hans.

HAN. s. m. (*h* aps.) Mot formé par onomatopée, et qui exprime le son sourd et guttural de l'homme de peine ou de l'ouvrier qui frappe un coup avec effort. Le han du bûcheron. Le han du paveur qui frappe avec la hie ou demoiselle, pour enfoncer les pavés.

— Prov. *Le han de saint Joseph*. Se dit par ironie et par allusion au métier de charpentier qu'exerça laborieusement ce saint, pour exprimer les efforts énergiques que fait un homme au propre ou au figuré. Il est là à pousser le han de saint Joseph.

— Myth. Roi de Tanchuth, autrefois célèbre par sa bonté, sa justice et la sainteté de sa vie. Les Tartares l'adorent aujourd'hui comme un dieu Lorsque les lamas font leur prière devant cette divinité, ils roulent un instrument cylindrique sur son cube.

HANAN-PACHA. s. m. (*h* asp. ; *le haut monde*). Myth. Le paradis, dans la religion des Péruviens.

HAN D'ISLANDE. Titre et nom du personnage principal d'un roman de M. V. Hugo.

HANAP. s. m. (*h* asp. ; pr *ha-na* ; de l'all. *kneipe*, qu'on prononce presque *knape*, cabaret). Grand vase à boire. Vider un hanap d'un seul trait. Ce mot est vieux. On le voit souvent dans les fabliaux de Barbazan, dans Perceforest, dans le roman des Neuf Preux. Un grand hanap plein de vin vermeil. (Rabel.)

J'aime mieux les Tures en campagne.
Que de voir nos vins de Champagne
Profanés par des Allemands :
Ces gens ont des *hanaps* trop grands ;
Notre nectar veut d'autres verres. (LA FONT.)

HANAPIER. s. m. (*h* asp.) Partie supérieure de la tête, le crâne humain, dont certains peuples barbares ont fait des coupes. ‖ Etui d'un hanap.

— Anc. t. milit. Pièce de l'armure qui couvrait la poitrine.

HANAQUES. s. m. (*h* asp.) Géogr. Anciens Slaves établis encore aujourd'hui sur les bords de la Hana en Moravie.

HANAU (Comté de). (*h* asp.) Géogr. Pays d'Allemagne, dans la Wéteravie, en partie sur le Mein. En 1429, l'empereur Sigismond l'érigea en comté. En 1736, le Hanau fut partagé entre les deux maisons de Hesse-Cassel et de Hesse-Darmstadt ; la première finit même par l'avoir en entier. Le Hanau, érigé en principauté en 1803, fut pris par les Français en 1806 et réuni par eux au grand-duché de Francfort en 1809. En 1813, à la dissolution de la confédération germanique, il retourna à la Hesse-Cassel.

— HANAU. Ville d'Allemagne, capitale du comté de ce nom ; 12,000 âmes. Il y fut livré une bataille le 30 octobre 1813. Napoléon évacuait l'Allemagne avec les débris de son armée. Le roi de Bavière avait accepté la honteuse mission d'empêcher sa retraite. Les troupes autrichiennes et bavaroises, commandées par le comte de Wrède, attaquèrent Napoléon au passage de la Kintzig, et furent culbutées avec une perte considérable.

à une secte qui soutenait que le Coran est la parole de Dieu, éternelle, incréée.

HANBALITE. s. m. Hist. relig. Nom donné aux partisans de la secte fondée par Hanball. Il n'y a plus que les Arabes qui soient hanbalites.

HANCHE. s. f. (*h* asp. ; en lat. *ancha* ; du gr. ἀγκή, en allem. *hanke*). Anat. On donne ce nom aux parties latérales du bassin, en y comprenant les parties mâles qui le recouvrent. Hanche grosse, forte, plate. La saillie, l'articulation de la hanche. Il n'est pas rare de voir des personnes qui ont une hanche plus haute, plus forte que l'autre. Les hanches sont généralement très-prononcées chez les femmes. Chez celles qui sont bien conformées leur saillie doit dépasser celle des épaules ; le contraire doit exister chez l'homme pour que son buste soit bien proportionné. La hanche peut être considérée comme la première partie du membre inférieur comme avec l'épaule, elle offre des rapprochements et des différences d'un grand intérêt

— Entom. Partie de la région inférieure de la poitrine et du corselet qui reçoit la cuisse ou la première pièce des pattes antérieures, moyennes et postérieures des insectes. La hanche chez les insectes offre des particularités très-intéressantes ; car son mode d'articulation avec le tronc détermine la nature du mouvement général de la patte.

— *N'avoir point de hanches, avoir trop de hanches*. Usité pour indiquer un défaut de conformation dans les hanches, qui ne sont pas assez saillantes ou qui le sont trop.

— Fam. *Etre, se mettre sur la hanche, sur les hanches*. Avoir, prendre l'attitude d'un bretailleur. Cette location vient de l'habitude qu'ont principalement les poissardes de mettre les poings sur les hanches, quand elles prennent dans la dispute une attitude provocatrice et menaçante.

— Prov. et fam. *Le mal des hanches*. C'est, dit-on, chez les femmes enceintes, un signe qu'elles auront une fille. Mme de Sévigné le donne ainsi à entendre, quand elle écrit à Mme de Grignan : « Qu'est-ce que vous me dites d'avoir mal à la *hanche* ? Est-ce que votre petit garçon serait devenu fille ? »

— Manég. Le train de derrière d'un cheval depuis les reins jusqu'au jarret. Hanches hautes, basses. Un cheval qui a de belles hanches. ‖ *Mettre un cheval sur les hanches, sur ses hanches*. Se dresser de manière qu'il se soutienne sur le derrière quand on transmet à la croupe le poids dont on allége le devant. On met un cheval sur les hanches, sans le contracter, en rapprochant ses jambes de derrière du centre de gravité, pour que les jarrets ne cèdent qu'après les hanches. Quand le cheval a baissé sa croupe pour le disposer à recevoir le poids dont le devant est dégagé, on dit qu'il est sur les hanches, qu'il va sur les hanches. On dit dans un sens contraire, qu'il traîne les hanches. Ce cheval est, va sur les hanches en galopant ; il traîne les hanches en galopant.

— Art vétér. *Effort des hanches*. La distension des fibres charnues des muscles fessiers, après un mouvement brusque et violent.

— Mar. Partie du flanc d'un navire, depuis le grand cabestan jusqu'à l'arcasse. Ce vaisseau fut abordé par la hanche, fut canonné par la hanche.

— Techn. La partie arrondie d'un vase qui unit le fond aux parois. La hanche d'une chaudière.

HANCHINOL. s. m. (pr. *an-ki-nole*). Bot. Plante du Mexique, du genre ginure.

HANCHOAN. s. m. (pr. *an-ko-en*). Ornith. Oiseau de proie, originaire du Brésil.

HANDELER. v. a. 1re conj. Balayer. Ce mot est encore d'un usage constant dans toute la Lorraine et une partie du nord-est de la France.

HANDJIAR. s. m. V. KHANDJAR.

HANEBANE, HENNEBANE. s. f. Bot. Nom vulgaire de la jusquiame noire.

HANET, HAMET. s. m. Mar. Petite corde ou garcette, passée dans les ris ou œillets d'une voile, au dessous de la vergue, et qui sert à raccourcir cette voile quand le vent est trop fort.

HANGAR. s. m. (*h* asp. ; du lat. *angarium*, lieu où l'on gardait les chevaux de louage, ou mieux du celt. *han*, domicile, maison. et de *gard*, garde ; maison, endroit de garde, de resserre, alors s'expliquerait la présence du *h*). Construction fermée d'un toit reposant sur des piliers de pierres ou sur des poteaux, et qui sert à remiser des charrettes et autres voitures, ou à mettre à couvert des caisses, des pièces de vin, des marchandises de toutes sortes. Dans les cours des fermes on voit des hangars. Il y a des hangars dans les maisons de roulage. Ma voiture est sous le hangar de l'auberge.

HANG-HOEN. s. m. (*h* asp.) Philos. chin. L'une des deux âmes de l'homme, possédant la faculté de connaître, tandis que l'autre, plus grossière, n'a que la faculté de sentir ; à la mort celle-ci retourne à la terre, tandis que le hang-hoen devient *chen* ou pur esprit.

HANGIEN. s. m. Hist. relig. Membre d'une secte fondée en Norwége, à la fin du XVIIIe siècle par Nielsen Hange, qui prêchait la communauté des biens, et se disait envoyé de Jésus-Christ pour convertir les incrédules et punir les obstinés.

HANGOEUD, HANGO-HUDD. Géogr. Vil-

quable par la bataille navale qui se livra dans son voisinage le 27 juillet 1714, entre la flotte suédoise et la flotte russe à laquelle resta l'avantage.

HANG-TCHEOU. Géogr. Contrée de la Chine, aussi ville, l'une des plus riches et des plus grandes. On y remarque quatre tours à neuf étages ; 700,000 hab.

HANGUELOT, HONGUELOT. s. m. Mar. Petit bâtiment anglais, du temps d'Edouard III.

HANIFI. s. m. (*h* asp.) Hist. relig. Nom de la première et de la plus ancienne des quatre sectes réputées sunnites ou orthodoxes, parmi le grand nombre de celles qui se sont élevées au sein du mahométisme. Elle tire son nom de son fondateur, Abou-Hanifah al-Nouman, surnommé Imam Azom, l'iman illustre, que le khalife Abou-Djafar Abd'allah II al-Mansour fit empoisonner à Bagdad, l'an 767 de J.-C.

HANIFITE. s. et adj. des 2 g. Qui est de la secte du hanifi. La secte hanifite.

HAN-KIANG. Géogr. L'un des grands fleuves de la Chine, prend sa source dans la province de Chen-si, et se jette dans le Yang-tseu-kiang, après un cours de 1,040 kilom.

HAN-LIN. s. m. (littéral. *forêt de pinceaux*). Nom que l'on donne en Chine aux lettrés de premier ordre qui forment le Han-lin-youan, collége ou académie des han-lin. La principale occupation de ces lettrés est de manier le pinceau, pour comp... ou compiler des livres ; car c'est avec le pinceau qu'on trace l'écriture en Chine.

HANNETON. s. m. (*h* asp. ; pr. *hann-ton*, du lat. *ala*, aile, et *tonus*, ton, son musical ; à cause du bourdonnement que le hanneton fait avec ses ailes en volant). Entom. Insecte coléoptère, famille des lamellicornes, nommé *melolonthe* par les entomologistes modernes, et que leurs prédécesseurs classaient parmi les scarabées. On connaît en Europe vingt-trois espèces du genre hanneton. La bouche du hanneton. La lèvre supérieure du hanneton. Les mandibules du hanneton. Le hanneton est le fléau des jardins, des vignes, des vergers, des champs. Le hanneton passe trois ans sous terre dans l'état de larve, et huit à dix jours au plus dans l'air et sur les arbres. On en compte jusqu'à cent quarante espèces dans les autres pays du globe. Législateurs, laissez au peuple la liberté du *hanneton* retenu par un fil. (Pythagore.) Qui n'a pas entendu, quand vient le mois de mai, ce chant populaire des petits enfants, lorsqu'ils tiennent un hanneton attaché par la patte avec un fil :

Hanneton, vole, vole, vole,
Ton mari est à l'école ;
Il a dit si tu ne voles,
Qu'il te couperait la gorge, etc.

Et qui n'a pas souri du commerce de ces petits industriels de dix à douze ans qui, prétendant revenir du marché aux bestiaux, où ils ont pris le cours des hannetons, crient par les rues et carrefours :

V'là d'*shannetons*, d'*shannetons* pour un liard.

Assurément, comme dit Alceste dans le Misanthrope :

La rime n'est pas riche, et le style en est vieux ;

mais c'est un coup de pinceau dans le tableau de notre langue, c'est un petit trait d'une grande histoire, que le temps n'a pas encore effacé.

Ce rimailleur à tête folle,
Fait des vers et se croit favori d'Apollon ;
Il est semblable au *hanneton*,
Qui se croit oiseau quand il vole. (***)

— *Se tenir comme les hannetons*. Ceux de la maison d'Autriche sont comme les Juifs et se tiennent comme les *hannetons*. (Sat. Ménipp.)

— Fam. *Etourdi comme un hanneton*. Se dit d'un jeune homme qui agit sans réflexion, qui suit la pente où il se trouve. ‖ Fig. S'empl. adj. Dans le même sens : C'est un hanneton, un vrai hanneton.

— Passem. *Soucis de hanneton*. Franges qui portent de petites houppes.

HANNETONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Hannetonner. Un arbre hannetonné. Une haie hannetonnée.

HANNETONNER. v. a. 1re conj. (*h* asp.). Secouer les arbres pour faire tomber les hannetons. Hannetonner les arbres. Les jardiniers hannetonnent les arbres des vergers.

HANNON. Nom de plusieurs généraux carthaginois avant J.-C. Ce mot est purement hébreu, et signifie Gracieux, clément. Le plus célèbre, qui fut aussi sénateur, eut le commandement d'une puissante flotte, qui, allant au secours d'Amilcar, en Sicile, fut dispersée à la hauteur des îles Ægates, par le consul Lutatius, l'an 242 av. J.-C. ‖ Ce nom fut aussi celui d'un célèbre navigateur, que le sénat de Carthage chargea de faire le tour de l'Afrique, pour fonder des colonies lointaines. Hannon partit de Carthage avec une flotte de soixante vaisseaux, et s'acquitta glorieusement de sa mission. Nous possédons, sous le nom de *Periple*, la traduction grecque très-ancienne et la traduction moderne, due à M. de Bougainville, du journal de ce voyage fameux, dont l'époque est antérieure à l'an 300 av. J.-C., et dont Pline a parlé avec beaucoup d'éloges. ‖ Grec insensé, qui voulant passer pour un dieu, apprit à plusieurs oiseaux à répéter : *Hannon est un dieu*, puis il leur donna la liberté, pour aller de tous côtés répandre cette nouvelle, mais les oiseaux oublié-

HANNON. s. m. (*h* asp.) Zool. Nom vulgaire de plusieurs pétoncles.

HANNOUART ou **HANNOUARD.** s. m. Noms des anciens officiers porteurs du grenier à sel, à Paris ; ils avaient le privilége de porter aux caveaux de Saint-Denis les cercueils des rois de France.

HANNUYER, ÈRE, ou **HAINUYER** et **HENNUYER.** adj. et s. Géogr. Habitant du Hainaut, qui appartient au Hainaut ou à ses habitants.

HANOÉ. Géogr. Ile de Suède dans la mer Baltique, à 16 kilom. de Carlscroon.

HANOCHE. s. f. Econ. rur. Fagot fait avec des branches de trois à quatre centimètres de diamètre.

HANOVRE (Royaume de). Géogr. Etat d'Allemagne, borné au N. par la mer du Nord et du Danemark, à l'E. par la Prusse et le Brunswick, au S. par la Prusse et la Hesse, à l'O. par la Hollande. Sa superficie est d'environ

5,790 kilom.; sa population de 1,600,000 hab. Pays plat, excepté au sud où sont les montagnes du Harz; il est arrosé par l'Elbe, l'Ilmenau et l'Oste, le Weser et ses affluents, la Leine, l'Ocker, l'Ems, le Hunte et le Hase. Le pays est agricole plutôt que manufacturier; il possède des mines de charbon de terre, de sel, de fer, de plomb, de cuivre, d'argent, et des carrières de marbre et de pierres de construction. Le luthéranisme est la religion dominante.

— HANOVRE. Capitale du royaume de ce nom, au confluent de la Leine et de l'Ihne; divisée en deux par la Leine, la Vieille-Hanovre et la Nouvelle-Hanovre; 28,000 hab.

— *Nouvelle-Hanovre*. Partie de la région de l'ouest de la Nouvelle-Bretagne, qu'on appelle Nouvelle-Calédonie; habitée par des nations indépendantes, et notamment par des Wakas. || Ile de l'archipel de la Nouvelle-Bretagne, dont les habitants sont très-civilisés.

HANOVRIEN, ENNE. adj. et s. (*h* asp.). Qui est du Hanovre. Un Hanovrien. Les Hanovriens. || Qui appartient au Hanovre. Les coutumes hanovriennes. Les décrets hanovriens.

— S'est dit des partisans de la dynastie de Hanovre en Angleterre. Les stuartistes et les hanovriens.

HANSA. Myth. ind. Nom de l'oiseau céleste qui sert de monture à Brahma. Selon les uns, Hansa est une oie; selon les autres, un cygne.

HANSARD ou **HANSART.** s. m. (*h* asp.) Techn. Espèce de serpe de fer en usage dans la Normandie.

HANSCRIT. s. m. (*h* asp.) Linguist. Vieux. *Sanscrit* est maintenant le seul usité. V. SANSCRIT.

HANSE ou **ANSE.** (*h* asp.; de l'all. *am see*, auprès de la mer, maritime; ou du celt. *han*, demeure, réunion). Société de villes unies pour la sûreté, l'avantage et la protection de leur commerce. Hanse teutonique. Cette société se forma au commencement du XIIIe siècle. A la fin du XIVe siècle, la Hanse comptait déjà soixante-quatre villes, possédait des flottes, une armée, son trésor particulier, son gouvernement. Elle se divisait en quatre quartiers: Le Vandale, le Rhin, le Saxon, le Prussien, dont les métropoles respectives étaient Lubeck, Cologne, Brunswick, Dantzig. Lubeck était le chef. L'établissement de la république des sept Provinces-Unies porta un coup mortel à la ligue hanséatique, et tout le commerce de la Hanse passa à la Hollande.

— *Hanse parisienne*. Association de marchands pour le commerce de la Haute et de la Basse-Seine. Elle fut formée au XIIe siècle, et ses membres s'appelaient *marchands de l'eau hansée de Paris*. Elle avait pour objet de défendre le transport des marchandises contre les pillards armés que commandaient des nobles, et qui opéraient principalement sur la Seine et sur ses bords. Le chef de la hanse parisienne prit en 1228 le titre de *prévôt des marchands*; les autres membres furent appelés *echevins*. Ainsi la hanse parisienne devint bientôt le corps municipal.

— Techn. Branche de l'épingle ordinaire, sans la tête.

HANSÉATIQUE, ou plus ordinairement, **ANSEATIQUE.** adj. des 2 g. V. ANSÉATIQUE.

HANSGRAVE. s. m. (*h* asp.; de l'all. *hanse*, société; et *graf*, comte). Chef d'une association en Allemagne. || Magistrat consulaire.

HANSGRAVIAT. s. m. (*h* asp.) Charge de hansgrave. || Temps de l'exercice de cette charge. || Résidence du hansgrave.

HANSIÈRE. s. f. (*h* asp.) Mar. V. AUSSIÈRE.

HANTAL. s. m. (*h* asp.) Bot. Grand arbre des Indes orientales.

HANTCHEOU ou **TCHANG-TCHEOU.** (*h* asp.) Géogr. Grande ville de la Chine, première métropole de la province de Che-kiang ou Tche-kiang, sur la rivière de Cien-tong. La ville renferme dans son enceinte une haute montagne sur laquelle s'élève une tour, où les heures se marquent par une clepsydre.

HANTCHOUG. Géogr. Ville très-considérable de la Chine, sur la rivière de Han. Elle compte seize villes dans sa juridiction.

HANTE. s. m. (*h* asp., de l'all. *hand*, main, poignée, manche). Pique ornée d'un gonfalon ou d'une bannière. Vieux. On dit maintenant manche de pinceau, de plume.

HANTÉ, ÉE. part. pass. du v. Hanter. S'empl. adjectiv. Les cabarets sont hantés par les gens du peuple. La bonne compagnie ne saurait être trop hantée par les jeunes gens.

HANTER. v. a. 1re conj. (*h* asp.; de *hanse*, nom d'une certaine association en Allemagne, ou du tudesque *handelen*, fréquenter, avoir habitude). Visiter souvent et familièrement, fréquenter, faire sa société de. Se dit des personnes. Hanter quelqu'un. Hanter la bonne compagnie, la mauvaise compagnie. Hanter les poëtes, les savants, les magistrats. Hanter les méchants. Personne n'osait plus *hanter* des misérables qu'on croyait devoir être brûlés au premier jour. (Bouhours.) Naguère les esprits *hantaient* chaque village. (Del.) Le chien qui *hante* le loup finit par devenir farouche. (De Juss.)

Qui *hante* grands oncques ne fut certain,
Qu'ils soient le soir ce qu'ils sont le matin
(De Villiers.)

— Se dit des lieux qu'on fréquente. Hanter les mauvais lieux. Hanter les cafés, les théâtres. Hanter les foires. Hanter le barreau.

Mais outre qu'à jouer on dit qu'il est enclin,
Je le soupçonne encore d'être un peu libertin;
Je ne remarque point qu'il *hante* les églises. (Mol.)

Va pour les malheureux quêter dans les maisons,
Hante les hôpitaux, visite les prisons (Boil.)

— S'empl. neutralement. Les gens qui hantent dans ce lieu sont gens méchants et sans aveu.

En ce lieu *hantaient* d'ordinaire
Gens de cour, gens de ville et sacrificateurs.
(La Fontaine.)

— Prov. *Dis-moi qui tu hantes, je te dirai qui tu es*. On juge aisément des mœurs d'un individu par les personnes dont il fait sa société. || *Il a bien hanté les foires*. Il a du savoir-faire et de l'expérience; c'est un vieux routier. Pop.

— SE HANTER. v. pron. Être hanté. Les estaminets ne se hantent que par les gens qui ont du temps à perdre. Lors de la Révolution, les églises ne se hantaient guère, ne se hantaient plus.

— v. récip. Se visiter l'un l'autre, se fréquenter. Les méchants se hantent. Les fripons, les voleurs se hantent.

HANTISE. s. f. (*h* asp.) Fréquentation, commerce familier avec quelqu'un. Ce mot ne s'emploie guère qu'en mauvaise part. Il est vieux et familier. La hantise de ce jeune homme est dangereuse. La hantise des sots, de la mauvaise compagnie a toujours une pernicieuse influence. La *hantise* influe sur les mœurs, la conduite, la réputation, les sentiments. (P. Senart.) Pour que la *hantise* des femmes fût sans danger, il faudrait que les hommes fussent des anges. (Id.)

HANUCA. s. f. (*h* asp.; signifie Exercice ou renouvellement). Hist. relig. Fête que les Juifs modernes célèbrent le 25 du mois de chisleu, ou de décembre, en mémoire de la victoire des Machabées sur les Grecs.

HANOUMAN. (Signifie *aux os des joues saillants*). Myth. ind. Chef des singes qui firent partie des expéditions de Brama. On lui attribue l'élévation sur la mer de ce pont de rochers que les Portugais ont nommé *Chaussée d'Adam*, et l'invention d'un des quatre systèmes de la musique indienne.

HAOANO. Géogr. Rivière considérable d'Afrique, dans l'Ethiopie. Elle prend sa source dans les montagnes de l'Abyssinie, traverse le royaume d'Adel, et se décharge dans le détroit de Bab-el-Mandel. L'Haoaxo se déborde comme le Nil.

HAPHÉ. s. f. (du gr. ἁφή). Antiq. Poudre dont les lutteurs se couvraient le corps, après l'avoir frotté d'huile ou de graisse. || Poussière qu'un athlète jetait à son adversaire, pour l'aveugler et le faire tomber plus aisément.

HAPHÉSIE. s. f. Philos. Il s'est dit du sens du Toucher.

HAPHTARE. s. f. (*h* asp.) Paraphrase d'un endroit des prophètes, que font les Juifs au jour du sabbat, après celle d'un passage de la loi ou du Pentateuque. Ce mot vient de l'hébreu *phatar*, renvoyer, parce que ces leçons des prophètes se font à la fin, lorsqu'on renvoie le peuple.

HAPLAIRE. s. f. (*h* asp.; du gr. ἁπλόος, simple). Bot. Genre de plantes de l'ordre des mousses.

HAPLOGÉNÉEN, ENNE. adj. (*h* asp.; ét. gr., ἁπλόος, simple; γεννάω, engendrer). Bot. Qui est formé de cellules anomales subfilamenteuses. || Syn. de Hétéronéméon. || S'empl. aussi subst. Un haplogénéen.

HAPLOPÉRISTOMATE. adj. des 2 g. (*h* asp.; ét. gr., ἁπλόος, simple; περί, autour; στόμα, bouche). Bot. Qui est muni d'un péristome simple. || S'empl. aussi substantiv.

HAPLOPÉRISTOMÉ, ÉE. adj. (*h* asp.) Bot. Se dit des mousses qui sont munies d'un péristome simple.

HAPLOPÉTALE. adj. des 2 g. (*h* asp.; ét. gr., ἁπλόος, simple; πέταλον, pétale). Bot. Dont la corolle n'est formée que d'un seul pétale. Plante haplopétale. || S'empl. aussi subst. Une haplopétale. Les haplopétales.

HAPLOPOGONE. adj. des 2 g. (*h* asp.; ét. gr., ἁπλόος, simple; πώγων, barbe). Bot. Épithète donnée aux plantes du genre haplaire. || S'empl. substantiv.

HAPLOSTÉMONOPÉTALE. adj. des 2 g. (*h* asp.; ét. gr., ἁπλόος, simple; στήμων, étamine; πέταλον, pétale). Bot. Dont les étamines sont en nombre égal à celui des divisions de la corolle. Plante haplostémonopétale. || HAPLOSTÉMONOPÉTALÉES. s. f. pl. Famille de plantes comprenant celles qui sont haplostémonopétales. || On dit aussi au sing. Un haplostémonopétale.

HAPLOTHRIQUE. s. m. Bot. Genre de champignons.

HAPLOTOMIE. s. f. (*h* asp.; ét. gr., ἁπλόος, simple; τομή, coupure). Chir. Incision simple.

HAPPANT. part. prés. invar. du v. Happer. Qui happe. La craie blanche et tendre que nous voyons dans les environs de Paris est une roche calcaire d'un blanc mat tachant les doigts et *happant* à la langue. (***)

HAPPANT, ANTE. adj. (*h* asp.) Minér. Se dit d'un minéral qui contracte une certaine adhérence avec la langue. Argile happante.

HAPPE. s. f. (*h* asp.). Arts et mét. Petit cercle de fer dont on garnit un essieu.

— Crampon qui fixe l'une contre l'autre deux pierres, deux madriers. On emploie des happes pour lier les pierres d'un pont.

— Se dit aussi d'une presse à main.

— Techn. Outil de luthier, pour tenir réunies ou séparées les diverses pièces des instruments. || Cheville qui se trouve au timon de la charrue.

HAPPE-CHAIR. s. m. (*h* asp.; pr. *hapechère*, en élidant l'*e* de *happe*). Nom donné aux gens de police et de justice qui arrêtent les voleurs, les débiteurs, etc. Il est bas et pop. || Pl., des *happe-chair*.

— Fig. et fam. Personne très-avide. C'est un vrai happe-chair que cet homme.

HAPPÉ, ÉE. part. pass. du v. Happer. S'empl. adjectiv.

HAPPÉE. s. f. (*h* asp.). Cout. Saisie. Vieux.

HAPPE-FOIE. s. m. (*h* asp.; pr. *ha-pe-fo-a*, en élidant l'*e* et l'*o*). Ornith. Oiseau de mer, qui a reçu son nom de son avidité pour le foie de morue; avidité telle, qu'il se laisse prendre à cet appât qu'on lui présente.

HAPPE-LOPIN. s. m. (*h* asp.). Chass. Chien âpre à la curée. Il est vieux. || Fig. et triv. Individu très-gourmand.

HAPPELOURDE. s. f. (*h* asp. du v. *happer*, prendre, et *lourdaud*, homme grossier et ignorant). Ce qui prend, qui trompe les sots. Se dit d'une pierre fausse qui a l'apparence d'une pierre fine et précieuse.

Tout est fin diamant aux mains d'un habile homme,
Tout devient *happelourde* entre les mains d'un sot.
(La Font.)

— Fig. et fam. Se dit d'une personne qui a un bel air, une belle tournure, mais dont l'intelligence et les moyens sont bornés. Cet homme est une vraie happelourde, c'est une belle happelourde. Dans ce sens, le mot est vieux.

— Se dit aussi D'un cheval qui a de l'apparence, mais qui manque de vigueur et d'ardeur. Il a cru acheter une bête excellente, il n'a eu qu'une happelourde.

HAPPEMENT. s. m. (*h* asp.). Action de happer.

— Minér. Adhérence de certains minéraux avec la langue, quand on les met en contact avec cet organe, et qui ne peut être vaincue sans quelque effort.

HAPPER. v. a. 1re conj. (*h* asp.; de ἅπτομαι, s'attacher à, ou ἁρπάζειν, prendre, harper). Se dit, au propre, du chien, quand il prend avidement avec la gueule ce qu'on lui donne ou ce qu'on lui jette. A peine lui eut-on jeté cette viande, qu'il la happa aussitôt. Ce mot peut être rangé soit en grec, soit en français, parmi les onomatopées.

— Fig. et fam. Saisir à l'improviste, prendre violemment, attraper, empoigner. Ce malfaiteur a voulu se défendre, mais les gendarmes l'ont happé bel et bien. Les huissiers, profitant de l'occasion, happèrent et entraînèrent ce débiteur

Au pied du lit se tapit le malin,
Ouvrant la griffe, et lorsque l'âme échappe
Du corps chétif, au passage il la *happe*. (Volt.)

— Chim. S'emploie neutralement, et se dit d'un corps dont la saveur est astringente, ou qui adhère à la langue quand on l'y applique. Le nitrate de potasse est un sel qui happe, qui happe à la bouche. Cet oxyde métallique happe à la langue. Cette argile happe fortement à la langue.

HAPSUS. s. f. (*h* asp.; du lat. *hapsus*). Chir. Pelote d'étoupe, de charpie ou de laine, dont les chirurgiens se servent dans une foule de cas.

HAPTOPODE. adj. des 2 g. (*h* asp.; du gr. ἅπτομαι, s'attacher à; πούς, ποδός, pied). Ornith. Qui saisit les aliments avec les pattes. || HAPTOPODES. s. m. pl. Sous-ordre de la classe des oiseaux comprenant ceux qui sont haptopodes. || On dit aussi au sing. Un haptopode.

HAQUE. s. f. (*h* asp.; du lat. *equus*, cheval). Cheval. Il est vieux.

— Pêch. *Harengs à la haque*. Harengs préparés pour servir d'appât.

HAQUEBUTE. s. f. (*h* asp.). Arquebuse très-pesante. Vieux.

HAQUEBUTIER. s. m. (*h* asp.). Soldat armé d'une haquebute.

HAQUENÉE. s. f. (*h* asp.; dimin. de *haque*... moyenne taille, qui est aisé et doux au montoir, et qui va l'amble ordinairement. Une belle, une jolie haquenée. Cette expression, qui a vieilli, s'appliquait autrefois aux montures des dames principalement; aujourd'hui, elle ne désigne plus qu'une petite jument de race bâtarde qui va l'amble. Tous les ans, la veille de la Saint Pierre, conformément à un usage qui existait encore au XVIIIe siècle, l'ambassadeur du roi de Naples présentait au pape une belle haquenée blanche, en signe de vassalité. Pour les dames qui voulaient suivre la chasse de près, on amena de belles *haquenées* richement caparaçonnées. (X.-B. Saintine.)

— *Haquenée du gobelet*. Cheval qui portait le couvert et le dîner des rois de France, dans les petits voyages qu'ils faisaient dans leurs provinces. Ce dîner frugal ne se composait guère que d'un poulet rôti, de confitures et de fruits.

— *Cheval qui va la haquenée*. Qui va l'amble, comme une haquenée.

— Prov. et fig. *Aller sur la haquenée des cordeliers*. Aller à pied, un bâton à la main.

— Fig. et pop. Grande femme, dégingandée et mal bâtie. C'est une grande haquenée

HAQUET s. m. (*h* asp.; pr. *ha-què*; dimin. de *haque*). Petit cheval. Peu usité en ce sens.

— Sorte de charrette, longue, étroite et sans ridelles, composée de deux arbres de même longueur, liés par des barreaux et dont le système mobile peut prendre, par sa rotation autour d'un axe horizontal, une inclinaison variable par rapport au sol; inclinaison qui facilite le chargement de pièces de vin, de ballots, qu'on fixe au moyen de deux cordes parallèles, partant de l'extrémité de la machine et venant s'enrouler à la tête par le mouvement d'une manivelle. Un grand haquet traîné par un cheval. Un petit haquet traîné par des hommes. Le haquet est une machine, dont la statique fournit les conditions d'équilibre.

HAQUETIER. s. m. (*h* asp.) L'homme qui conduit un haquet.

HAR. Myth. Seconde personne de la Trinité indienne, à sa dixième et dernière incarnation, dans la théologie des indiens.

— Deuxième mois de l'année sacrée des Hébreux. Il répond à la lune d'avril.

HÂRA. Myth. ind. Surnom du dieu Siva.

HARACHE. s. f. (*h* asp.) Ichthyol. Poisson du genre clupé.

HARAD, ARAD, HAROD. Géogr. anc. Nom d'une fontaine de la Palestine, au pied du mont Gelboé.

HARAFORA. s. m. Relat. Dénomination vague donnée à plusieurs peuplades sauvages de l'archipel indien.

HARAI. s. m. (*h* asp.) Tribut périodique que payent en Turquie ceux qui ne sont pas mahométans. Le harai.

HARALD. Nom de quatre rois de Danemark. || HARALD Ier (Hyldetand). Né l'an de J.-C. 630. Il étendit sa domination jusqu'en Suède. Ce fut sous son règne que le christianisme s'introduisit en Danemark. Harald Ier fut tué dans une bataille, près de Colmar, en 695. || HARALD II (Blaatand, à la dent bleue). Né en 911. A la mort de Gormond le Vieux, son père, en 935, il fit une irruption en Angleterre, et vengea la défaite qu'il y avait essuyée avant son avénement au trône. Il mourut d'un coup de flèche qu'il reçut dans une bataille, le 1er novembre 985. || HARALD III. Fils de Suénon Ier, succéda à son père en 1014, et partagea ses États avec son frère. Il eut le Danemark, et son frère l'Angleterre. Harald III mourut en 1017. || HARALD IV (Hein, ou Pierre molle). Fils de Suénon, à qui il succéda par droit d'aînesse, en 1074. Harald IV se démit du pouvoir en faveur d'Asbiverne, son beau-père, et se retira dans un couvent, où il mourut en 1080. || C'est aussi le nom de quatre rois de Norwége. HARALD Ier (Haarfager). Fils d'Haldan le Noir, monta sur le trône en 863. Il s'empara, en 869, de la Norwége méridionale; en 879 il acheva sa conquête, abdiqua en 931, et mourut en 934. || HARALD II (Graafild). Fils d'Eric Blodœxe, proclamé roi en 950. Il mourut en 962, assassiné par les ordres d'Haquin, ministre du feu roi. La Norwége passa alors au roi de Danemark. || HARALD III (Haardraade). Régna de 1047 à 1066. Il fonda la ville d'Opslo, et mourut en Angleterre, où il était venu combattre Harald II, en 1066, peu de temps avant le débarquement de Guillaume le Conquérant. Il soutint une guerre de douze ans, de 1048 à 1060, contre le Danemark. || HARALD IV (Guillichrist). Partagea le royaume, en 1131, avec Magnus IV, et fut assassiné le 13 décembre 1136. Harald IV fut mis au nombre des saints.

HARAME. s. m. Bot. Espèce d'arbre, qui produit la gomme tacamaque.

HARAN. s. m. Écon. rur. Toit à porcs.

HARANE. s. m. Espèce de milice hongroise

HARANGUE. s. f. (*h* asp.; de l'ital. *aringa*, même signif., ou d'*aringo*, chaire, tribune; ou bien du lat. *ara*, autel, parce que les premières harangues se prononçaient devant les autels, comme paraît l'indiquer un passage de Juvénal). Discours fait à une assemblée, dans une cérémonie publique, à un prince, à un personnage de distinction; formule de compliment, de félicitation ou de condoléance. Belle harangue. Harangue séditieuse. Prononcer une harangue...

...veté sont les deux qualités les plus indispensables de la harangue. Il semble, au contraire, que la harangue soit un discours d'apparat et commandé, plutôt qu'un discours spontané ou un hommage libre. On trouve peu de harangues de simple félicitation chez les anciens. J'admire toujours qu'on puisse prononcer une *harangue* sans manquer et sans se troubler, quand tout le monde a les yeux sur vous. (Sévig.) Le duc de La Rochefoucauld ne fut point de l'Académie française, parce qu'il ne se crut pas capable de prononcer une *harangue* de quatre lignes, sans tomber en défaillance. (Hist. de l'Acad.) Tous les corps de l'État vinrent de nouveau lui dire dans des *harangues* pleines d'un sincère enthousiasme, qu'il avait été le vainqueur, qu'il était aujourd'hui le bienfaiteur de l'Europe (Thiers.) La *harangue* était pathétique, le monarque fut ému. (Anquet.)

— En parlant des livres, *harangue* s'emploie pour désigner tous les genres d'éloquence: l'éloge, l'accusation, la défense, la délibération, le plaidoyer, l'oraison funèbre. Les harangues de Démétrius de Phalère, Démosthène, d'Iso-

crate, de Périclès. || En parlant des Latins, *harangue* se dit quelquefois pour *discours oratoire* ou plutôt *oraison*. Mais toutes les oraisons de Cicéron ne seraient pas convenablement appelées *harangues*. L'oraison pour Marcellus est une harangue, ainsi que l'oraison pour la loi Manilia; mais les oraisons pour Muréna, pour Milon et pour Célius sont des plaidoyers.

— Dans les académies et les colléges, Vaine déclamation où abondent toutes les figures de la rhétorique, et principalement l'antithèse et l'hyperbole; où l'on s'efforce de faire preuve d'esprit plutôt que d'être naturel et vrai; où l'on se livre à de faux élans de sensibilité. Isocrate, le premier, a donné des exemples de cette sorte de harangue. Dans ces discours apprêtés, l'on prend une chaleur de tête pour celle de l'âme.

— *Harangue historique*. Discours qu'on trouve chez les historiens, quand ils cèdent la parole aux personnages qu'ils ont mis en scène. Les harangues dont l'histoire ancienne abonde sont presque entièrement l'œuvre de l'historien lui-même; quelques mots çà et là seulement ont été conservés par tradition.

— *Harangue militaire*. Se dit particulièrement de ces improvisations brèves et énergiques, par lesquelles les généraux d'armée ou les chefs d'une troupe prête à combattre animent et enflamment les soldats. Napoléon nous a laissé des modèles de harangues militaires.

— *Harangue politique*. Discours fait sur la manière dont on envisage la politique suivie ou à suivre, sur les mesures que réclame, dans l'opinion de l'orateur, le bon exercice des affaires. La harangue politique, en Angleterre, dépasse souvent les limites de la licence. On a prononcé dans ce banquet quelques harangues politiques. Ce candidat à la députation a fait aux électeurs sa harangue politique.

— Fam. *Harangue* se dit aussi d'un discours fastidieux et importun, d'une remontrance ennuyeuse et hors de propos, longue. Il nous a fait sur ce sujet une harangue qui a duré une heure. Pour avoir commis cette faute, il aura une bonne harangue

> Eh! mon ami, tire-moi du danger!
> Tu feras après ta *harangue* (La Fontaine.)

HARANGUÉ, ÉE. part. pass. du v. Haranguer. S'empl. adjectiv.

HARANGUER. (*h* asp.). v. a. 1re conj. Adresser une harangue. Haranguer le peuple, les soldats. La Chambre des pairs harangua le roi par l'organe de son président. L'Institut fut admis à haranguer le roi. Le grand Condé passant par une petite ville de Bourgogne, le maire se présente pour le *haranguer*. Monseigneur, lui dit-il, j'ai le droit de vous ennuyer, mais je ne le ferai pas valoir. (Journ. de Verd. 1752.) Les héros d'Homère *haranguent* ordinairement leurs troupes avant de combattre. (Encycl.)

— Fig. Faire une remontrance plus ou moins vive. Quand je le verrai, je le haranguerai d'importance. Après que mes parents m'eurent très-longtemps *harangué*, ils me firent présent de leur bénédiction, qui était le seul bien que j'attendais d'eux. (Le Sage.)

> Et sur le ton grondeur lorsqu'elle les *harangue*,
> Il faut voir de quels mots elle enrichit la langue.
> (Boileau.)

— Il s'emploie aussi neutralement. Haranguer avec talent, avec effort et difficulté. Haranguer devant le peuple, devant le roi.

— Fam. et absol. Parler beaucoup et avec emphase. Cet homme ne fait que haranguer; à propos de rien, il harangue pendant une heure.

— SE HARANGUER. v. pron. Être harangué. Un roi ne se harangue pas comme un simple citoyen. Les règlements militaires ne permettent pas qu'un officier se harangue ou reçoive un témoignage public de la reconnaissance de son pays, sans une autorisation du ministre de la guerre.

— v. récip. Le roi et la Chambre élective se sont harangués aujourd'hui.

HARANGUEUR, EUSE. s. (*h* asp.) Celui, celle qui harangue. Un bon harangueur. Un parfait harangueur. Un savant harangueur. Une *harangueuse* se lève, et rappelle tous les outrages que son sexe a reçus du poète. (La Harpe.) Après le créancier, est-il quelque visage plus maussade qu'un *harangueur*? (Roy.)

— Il se dit le plus souvent en mauvaise part et par manière de raillerie. Un mauvais harangueur, un pauvre harangueur. Il [illegible] remarquer [illegible] éloquence. (Boil.) Le bateleur Préville fut particulièrement maltraité par le *harangueur* Hillard. (Grimm.)

> Oui, vous êtes, Drancès, fécond en beaux discours,
> Il faut que j'en convienne, et l'on vous voit toujours,
> Tranquille *harangueur* au sein de nos murailles,
> Le premier au conseil, le dernier aux batailles
> (Delille.)

— Homme qui fait des remontrances à tout propos. Un harangueur éternel. Un grand harangueur. || Se dit aussi de celui qui parle beaucoup et avec emphase. Quel fatigant harangueur que cet homme!

HARAS. s. m. (*h* asp.; pr. *ha-ra*; du lat. *hara*, étable; de l'all. *haras*, écurie des maîtres. Art vétér. Lieu où l'on entretient des étalons et des juments pour élever des poulains. Un vaste haras. Tenir des haras. Établir, peupler, dépeupler un haras. Traité des haras. Fatal aux les haras. Les doctrines de haras de cet auteur sont fort sages. Les Arabes, jaloux de conserver leurs excellentes races de chevaux, donnent les plus grands soins à leurs haras. L'Angleterre a imité ce mode de perpétuer et d'améliorer les races, et beaucoup de propriétaires ont des haras particuliers. En France, où les haras particuliers étaient moins bien entretenus, le gouvernement se vit forcé de former des haras pour son propre compte. Supprimés en 1789, ils furent relevés en partie par Napoléon en 1806. Il y a actuellement en France trois haras royaux principalement, de 100 à 150 étalons chacun, de race arabe, anglaise ou indigène, et dont l'entretien coûte annuellement 1,500,000 fr. || Par extens. La réunion de tous ces animaux et le personnel qui les soigne, palefreniers, jockeys, etc. || Se dit aussi des animaux reproducteurs et de leurs produits, qu'ils soient à l'écurie ou au pâturage. || *Haras sauvage*. Espace immense peuplé de chevaux, comme une forêt bien gardée l'est de cerfs. || *Haras parqué*. Haras qui tient le milieu entre le haras sauvage et le haras domestique. Il convient aux vastes domaines de médiocre valeur, situés dans un pays mal peuplé || *Haras domestique* ou *privé*. Établissement fort simple dans lequel on réunit un nombre donné de juments à un ou plusieurs étalons destinés à les saillir.

— Vulg. Haras de Cluny. Haras d'Aurillac, quoiqu'il n'existe dans ces établissements que des étalons. || Certain nombre d'étalons répartis chez des particuliers pour améliorer les races, bien qu'on ne les rassemble jamais. Les haras royaux, les haras provinciaux étaient toujours disséminés. Quelques haras départementaux le sont aussi de nos jours. || Qualification individuellement donnée à des chevaux entiers, confiés à des garde-étalons, soit en tout temps ou seulement pendant la monte : un haras ou un étalon anglais. || On a attaché à ce nom l'idée d'une institution administrative dont l'objet est de créer, d'améliorer, de maintenir les belles races de chevaux. Directeur, inspecteur des haras royaux. || *Haras de mulets*. Lieu où l'on fait des croisements d'ânes et de juments.

HARASSE. (*h* asp.). Sorte de cage carrée pour emballer le verre. Une harasse.

— Grand bouclier dont les fantassins étaient armés au moyen âge.

HARASSÉ, ÉE. part. pass. du v. Harasser. S'empl. adjectiv. Troupes harassées. Cheval harassé. Soldats harassés. Il avait pris la résolution de faire reposer ses troupes *harassées*, et lui-même jouissait d'un peu de fraîcheur, lorsqu'on vint l'avertir que les ennemis paraissaient (Anquet.)

— Par pléonasme : *Harassé de fatigue*. Un voyageur harassé de fatigue.

— Fig. Il se dit de l'esprit. L'auditoire est harassé. J'ai l'esprit harassé.

HARASSEMENT. s. m. (*h* asp). Fatigue extrême qui va presque jusqu'à la perte complète des forces et du courage. Je suis dans un état de harassement dont je ne puis sortir. Les *harassements* de tous les miens... (Bonaparte.)

— Fig. Mon esprit est dans un état de harassement absolu. Ce n'est pas de la fatigue que m'a fait éprouver ce long discours, c'est un véritable harassement.

HARASSER. v. a. 1re conj. (du gr. [illegible], froisser, heurter). Fatiguer à l'excès. Harasser un cheval à force de le faire courir. Harasser des soldats. Cette excursion que nous avons faite m'a harassé.

— On dit par pléonasme : *Vous m'avez harassé de fatigue*.

— Fig. Il se dit de l'esprit et de ses facultés. Ces recherches m'ont harassé l'esprit. Mes facultés intellectuelles sont comme suspendues : ce long et pénible travail les a harassés.

— SE HARASSER. v. pron. Se fatiguer à l'excès. A faire de pareilles courses je me harasse. Pouvez-vous vous harasser de la sorte.

— Être harassé. C'est un cheval qui se harasse bien vite.

HARASSIER. s. m. (*h* asp.) Celui qui a soin d'un haras. Ce terme est peu employé.

HARAUDÉ, ÉE. part. pass. du v. Harauder. S'empl. adjectiv.

HARAUDER. v. a. (*h* asp.) Poursuivre quelqu'un en lui disant des injures. Il est vieux et inusité.

HARAUX. s. m. (*h* asp.). Art milit. Manœuvre, ruse de guerre, pour enlever à l'ennemi les chevaux en fourrage. Donner le haraux.

[illegible] stellion azuré, autrement dit Courte-queue

HARBURG (*Harburgum*). Géogr. Ville murée du Hanovre, à 33 kil. nord-ouest de Lunebourg, sur la rive gauche de l'Elbe, 3,700 hab.

HARCELÉ, ÉE. part. pass. du v. Harceler. S'empl. adjectiv. Les Athéniens, *harcelés*, arrêtés à chaque pas, sont sans cesse exposés aux traits d'un ennemi qu'ils trouvent partout et qu'ils ne peuvent atteindre nulle part. (Barth.)

> Les enfants de Cérès ont bien droit de se plaindre
> Pour eux que l'ennemie que de fléaux à craindre
> Ils sont sans cesse *harcelés*. (Fr. de Neufch.)

HARCELER. v. a. 1re conj. (*h* asp.; du lat. *arcere*, repousser, empêcher, contenir). L'e se change en è devant une syllabe muette. *Je harcèle*, *tu harcèles*, *il harcèle*, etc. Provoquer par des paroles, par des gestes; agacer, exciter jusqu'à l'importunité, tourmenter. Harceler quelqu'un dans la conversation. Harceler un écolier pour le faire travailler. Il me harcelle sans cesse. L'envie harcelle toujours le mérite.

— Inquiéter, fatiguer par de fréquentes attaques ou escarmouches. Harceler l'ennemi. Nous harcelâmes l'ennemi dans sa marche.

— Fig. Qui essaye d'abréger impérieusement les maladies par force. Au travers de leur course, il les allonge et multiplie : et les *harcèle* au lieu de les apaiser. (Mont.)

— SE HARCELER. v. pron. S'inquiéter, se tourmenter, se créer des sujets d'inquiétude et de tourment. L'homme se harcèle sans cesse de désirs et de besoins factices.

— v. récip. S'agacer, se provoquer mutuellement. Ils se harcellent sans cesse et ne peuvent vivre en paix. Dans cette entrevue, ils se sont harcelés à qui mieux mieux.

HARCELLEMENT. s. m. Action de harceler. Leur conversation n'est qu'un harcellement continuel. Les troupes ont découragé l'ennemi par un harcellement de plusieurs heures et l'ont forcé à se retirer.

HARCELLERIE. s. f. Action de harceler. C'est un vieux mot à regretter.

HARCOURT. Géogr. Ch.-l. de cant., sur l'Orne (Calvados), 1,800 hab. || Autre bourg en Normandie, au diocèse d'Évreux, à 40 kil. de Rouen, avec un vieux château. Le roi Philippe VI l'érigea en comté en 1338. On y remarque un prieuré de l'ordre de Saint-Augustin, fondé par les comtes d'Harcourt, qui y ont leurs tombeaux.

HARCOURT (Famille d'). Nom qui se trouve lié à une grande partie de l'histoire de France depuis l'année 876. || HARCOURT (Raoul d'). Prélat, conseiller ordinaire du roi Philippe le Bel, fondateur du collége d'Harcourt, en 1280. || HARCOURT (Henri de Lorraine, comte d', et d'Armagnac). Général célèbre, né le 20 mars 1601; mort à l'abbaye de Royaumont, le 16 juillet 1666. || HARCOURT (Henri, duc d'). Maréchal de France, né en 1634. Mort en 1718.

HARD. s. m. (*h* asp.; pr. *har*). Pellet. et gant. Demi-anneau de fer fiché dans un mur, et qu'on emploie pour adoucir les peaux.

HARDE. s. f. (*h* asp.; du goth. *hairda*, ou de l'all. *herd*, même signif.) Chass. Troupe de bêtes fauves. Une harde de sangliers. Une harde de chevreuils, de cerfs. Les chasseurs ont vu passer une harde de daims.

— Lien qui attache les chiens quatre à quatre ou six à six.

HARDÉ, ÉE. part. pass. du v. Harder. S'empl. adjectiv.

— Hist. nat. Épithète donnée aux œufs privés de coquille, que les oiseaux pondent quelquefois, soit parce qu'ils sortent de l'oviducte avant l'époque, soit parce que les animaux manquent de la matière dont se forme la coquille.

HARDEAU. s. m. (*h* asp.) Corde qui est au bout du frein d'un moulin.

— Celui qui mange avec avidité et avec excès; gourmand. Ce sens est peu usité.

— Bot. Espèce de viorne.

HARDÉE. (*h* asp.). Chass. Rupture faite dans les taillis par les bêtes fauves.

HARDELÉE. s. f. (*h* asp.) Paquet attaché au bout d'une corde qui sert à le porter.

HARDELLE. s. f. (*h* asp.; dimin. de *harde*). Troupe, cohue. Il est vieux. Une hardelle.

HARDEMENT. s. m. (*h* asp.) Hardiesse, témérité. Ce mot est vieux et inusité.

HARDENBERG (Charles-Auguste, prince de). Homme d'État célèbre, né à Hanovre, le 31 mai 1750, mort à Gênes, le 26 novembre 1822. Il a laissé des mémoires sur les événements de son temps.

HARDENBERG. Géogr. Ville de Hollande (Yssel supérieur) sur le Vecht, à 24 kil. N. d'Almelo. 2,800 hab.

HARDENBERG (Principauté de). Une des juridictions du roi de Hanovre, dans le gouvernement d'Hildesheim. Ch.-l. Norten; 5,000 h.

HARDER. v. a. 1re conj. (*h* asp.). Chass. Tenir plusieurs chiens courants couplés ensemble avec une laisse de cuir pour relayer. Harder les chiens nouveaux avec les vieux pour les dresser. Harder les chiens dans l'ordre, quand on les place chacun suivant sa force pour aller de meute ou en relais.

— Gant. Passer une peau sur le hard pour [illegible]

— SE HARDER. v. pron. S'embarrasser dans les couples. Ces chiens se hardent.

HARDERIE. s. f. (*h* asp.) Composition métallique appelée vulgairement *chaux de mars*, sorte de sulfate de fer dont se servent les émailleurs. Une harderie.

HARDERWICK. Géogr. Ville murée de Hollande (Gueldre), sur le Zuyderzée, à 14 kil. N. O. d'Arnhem, 38,000 hab. Port qui s'ensable. Ancienne ville anséatique prise par Charles-Quint en 1522, et par les Français en 1674.

HARDES. s. f. pl. (*h* asp.; du celt. *hardd*, beau, propre, orné). Toutes sortes d'habits, d'ajustements, de parures, tout ce qui sert ordinairement à l'habillement. De bonnes hardes. Des hardes toutes neuves. De vieilles hardes. Un paquet de hardes. Engager ses hardes au Mont-de-Piété. Vendre ses hardes. C'est la maîtresse d'hôtel qui vous a remis mes *hardes* entre les mains? Sans doute, répondit-elle. Tenez, bonne mère, quand le seigneur Gil Blas sera frit à l'huile, ne manquez pas de le régaler d'un bon enterrement. (Le Sage.) Toutes mes autres *hardes* y étaient, et même une grande bourse de cuir qui renfermait mes espèces. (Id.)

HARDI, IE. adj. (*h* asp.; du gr. [illegible], cœur, ou du lat. *ardere*, qui signifie au figuré Agir avec ardeur, avec feu, être bouillant). Courageux, assuré; qui entreprend avec courage et ardeur; qui ose, qui risque beaucoup. Un homme hardi. Hardi comme un lion. Un hardi solliciteur. Un écrivain hardi et que les menaces n'intimident point. C'est un des plus hardis voleurs qu'on ait encore vus. Un joueur hardi joue gros jeu sans crainte, ou joue même avec un faible jeu. Un ennemi habile autant que *hardi*. (Boss.) Je laisse aux plus *hardis* l'honneur de la carrière. (Boil.) Quand je pense aux dégoûts que les poètes dramatiques ont à essuyer, je m'étonne qu'il y en ait d'assez *hardis* pour braver l'ignorance de la multitude. (Le Sage.) Les Européens actifs sont devenus les plus *hardis* navigateurs, en tirant, comme l'oiseau, parti des vents. (B. de St-P.)

— Quelques poètes, pour leur commodité sans doute, n'ont point aspiré le *h*.

> Impuissants dans la guerre, assassins dans la paix,
> Lâches pour vous défendre, *hardis* pour les forfaits
> (Thomas.)

— Il se dit aussi pour Insolent, impudent, effronté. Un hardi coquin. Un hardi menteur. Un hardi suborneur. Ce valet est bien hardi. Je ne suis pas de ces femmes *hardies*. (Rac.) Je n'aurais pas été si *hardi*, lui dis-je, pour vous parler si librement, si votre grandeur ne me l'eût ordonné. Je ne fais donc que lui obéir, et la supplie très-humblement de ne me point savoir mauvais gré de ma hardiesse. (Le Sage.) Celui-ci paraissait fort éveillé, plus *hardi* qu'un page de cour, et avec cela un peu fripon. (Id.)

— Se dit aussi des choses dans les deux sens qui viennent d'être présentés. Une action hardie. Une entreprise hardie. Un hardi métier. Un mot, un discours hardi. Une parole, une réponse hardie. Un ton hardi. Des manières hardies. Cette fille a l'air bien hardi, a la mine hardie. Une démarche hardie. Des allures hardies. Retraites honorables, attaques *hardies*. (Fléch.) Burrhus ose sur moi porter ses mains *hardies*. (Racine.) Des monts, *hardis* remparts, ceignent tes vastes flancs. (Millev.)

— S'emploie pour qualifier les productions de l'esprit quand elles ont quelque chose de heureusement hasardé et de noble en même temps, quelque chose de supérieur qui étonne, et qui n'est pas conforme aux règles communes. Une pensée hardie. Une expression hardie. Une figure hardie. Un style hardi. Cet auteur a le style hardi et nerveux. Cet écrit abonde en conceptions hardies.

— Il qualifie aussi les propositions, les thèses, les doctrines, les idées difficiles ou dangereuses à soutenir. Voilà une assertion bien hardie! Ce réformateur publie les doctrines les plus hardies. Vous avez émis sur la religion des opinions bien hardies. || Il se dit aussi des licences que se permet un écrivain, et que la critique ne saurait condamner, bien qu'elle ne les approuve point ou que le goût les condamne. Ce tour de phrase est bien hardi. Cette alliance de mots est très-hardie.

— S'emploie également pour indiquer dans certains arts une exécution franche, large, libre et facile. Une écriture hardie. Un dessin hardi. Des traits hardis. Le jeu hardi, l'exécution hardie d'un musicien.

— Par extens. Ce maître d'écriture a la main hardie, la plume hardie, une plume hardie. Cet artiste a la touche hardie, la main hardie, un pinceau hardi, une manière hardie. Les traits *hardis* d'un bizarre pinceau. (Boil.)

— Il indique aussi quelque chose de grand, de beau, d'extraordinaire dans les ouvrages de l'art. Les figures de ce groupe ont des poses très-hardies. Presque toutes les constructions gothiques présentent quelque chose de grand et de hardi.

— Fig. *C'est une plume hardie*, *il a une plume hardie*, *la plume hardie*. Se dit d'un écrivain dont le style est hardi, qui a des expressions hardies. Cette figure s'emploie encore à l'égard d'un auteur qui traite librement des sujets difficiles, des matières délicates.

— Archit. D'une exécution légère, délicate et élégante, que leur masse, leur élévation, leur étendue ne paraissent pas devoir permettre. Un escalier hardi. Une voûte hardie. Un clocher [illegible] neral très-hardis.

> Le castor avec nous disputant d'industrie,
> De *hardis* monuments embellit sa patrie. (Roucher.)

— *Hardi à*. Hardi à parler, à entreprendre. Les hommes sont toujours *hardis* à juger les autres. (Boss.) Plus *hardi* à faire qu'à parler. (Id.) Un traître qui n'est *hardi* qu'à m'offenser. (Rac.)

— *Hardi pour*. Il en est parmi eux d'assez *hardis* pour aller les chercher au sein des mers et des glaces marines. (B. de St-P.)

— *Hardi de*.

> Ce cœur, en un seul jour à jamais égaré,
> Est *hardi* de sa honte, est faux, dénaturé (Volt.)

— *Hardi auprès*. Être très-hardi auprès des femmes

— *Hardi avec*. Il est hardi avec les filles.

— *Hardi contre*. Hardi contre Dieu seul (Rac.)

HARDIESSE. s. f. (*h* asp.) Qualité de ce qui est hardi; qualité de l'âme en vertu de laquelle

nous osons tenter, entreprendre ou faire quelque chose qui est ou semble périlleux, extraordinaire, délicat, embarrassant. Grande hardiesse. Noble hardiesse. Sage hardiesse. Avoir de la hardiesse. Manquer de hardiesse. Ce voleur est d'une hardiesse extrême. Ce fonctionnaire a parlé à son supérieur avec hardiesse et sincérité. La *hardiesse* française porte partout la terreur avec le nom de Louis. (Boss.) La *hardiesse* humaine n'aime pas à demeurer court. (Id.) Une *hardiesse* vaine, indiscrète, emportée, qui cherche le danger pour le danger même, qui s'expose sans fruit... (Fléch.) Qu'il est difficile de s'arrêter sur le chemin glissant qui mène de la *hardiesse* à l'audace! (La Bruy.) Les anciens n'étant pas demeurés dans la retenue de n'oser rien ajouter aux connaissances qu'ils avaient reçues, cette heureuse *hardiesse* leur a ouvert le chemin aux grands choses. (Pasc.) Fortune aveugle suit aveugle *hardiesse*. (La Font.) La *hardiesse* n'est blâmable que quand elle naît de la présomption et qu'elle couvre des erreurs volontaires. (Linguet.)

— Fléchier a dit : la *hardiesse* du courage, pour, l'Assurance, la confiance, la disposition à braver, à affronter, qui accompagnent le courage.

— La Fontaine ne n'aspire point le *h*, ou fait ce mot *hardiesse* de deux syllabes seulement.

Son fait consistait en adresse,
Quelques termes de l'art et beaucoup de *hardiesse*.

— Signifie Insolence, effronterie, impudence, témérité. Cette fille est d'une hardiesse qui révolte. Cet employé a poussé la hardiesse jusqu'à lever la main sur son chef. Pouvez-vous parler à votre père avec tant de hardiesse! Pour moi, dût l'empereur punir ma *hardiesse*. (Rac.)

— Il s'emploie à l'égard des choses, dans les deux sens indiqués. La hardiesse d'une action, d'une entreprise. La hardiesse d'un discours adressé à des révoltés. || La hardiesse des manières. Son ton est d'une hardiesse qui indigne. Il y a tant de hardiesse dans son air, dans sa démarche, qu'on ne peut la fréquenter.

— Il se dit des ouvrages de l'esprit, des conceptions, du style, des expressions, qui offrent quelque chose de hasardé et de noble en même temps. La hardiesse des pensées, des expressions. Quelle hardiesse dans cette image! Un style d'une grande hardiesse. Il blâme des plus beaux vers la noble *hardiesse*. (Boil.)

— Il se dit aussi des doctrines, des assertions, des propositions qu'il faut du courage à soutenir ou qu'il est difficile de faire goûter. La hardiesse de ses opinions l'a fait destituer. Sa doctrine sur la royauté est d'une telle hardiesse, qu'elle lui a valu l'exil. Cette proposition, d'une étrange hardiesse, eût demandé les plus grands développements pour être accueillie.

— Licence que se permet un auteur, un artiste, et peut s'employer au pluriel. Voilà un tour de phrase d'une bien grande hardiesse! C'est une hardiesse tolérée par l'usage. On trouve une foule de hardiesses dans cet ouvrage, dans cette peinture, dans cette composition musicale.

— Franchise, facilité, fermeté d'exécution dans certains arts. La hardiesse d'un dessin. Ces traits sont d'une grande hardiesse. Quelle hardiesse dans le jeu de ce musicien! Une écriture d'une telle hardiesse. La hardiesse de la touche de ce peintre le fait reconnaître dans tous ses tableaux. Il y a une grande hardiesse dans la main, dans la plume de ce maître d'écriture.

— Il indique en même temps aussi quelque chose de grand et de surprenant dans les ouvrages de l'art. La hardiesse et la grâce brillent dans les figures de ce tableau. Ces poses sont d'une hardiesse admirable.

— Il s'emploie à l'égard des ouvrages d'architecture. La hardiesse d'une voûte, d'un escalier. On est frappé d'étonnement en voyant la hardiesse de ce clocher. L'élégante hardiesse des constructions gothiques.

— Fam. *Prendre la hardiesse de*. Prendre la liberté de. Excusez, si je prends la hardiesse de vous faire cette demande. Il est temps que j'arrête cette *hardiesse* que vous prenez de me traiter d'hérétique. (Pasc.)

— Fam. *Prendre des hardiesses, avoir des hardiesses*. Prendre, avoir des libertés, des licences. Cet individu prend des hardiesses qui ne lui appartiennent pas. Il a trop de hardiesse. Il prend trop de hardiesses.

[illegible]
[illegible] de fer qui soutiennent une partie d'un métier de haute lisse, dans les manufactures de tapisseries.

HARDIMENT. adv. (*h* asp.) Avec hardiesse. Cet adverbe est susceptible de plusieurs acceptions comme le substantif lui-même. Elles seront successivement présentées.

— Avec courage et assurance, sans craindre les dangers. Marcher hardiment au combat. Il y allait de son avenir; cette considération ne l'a pas arrêté, il a hardiment déclaré qu'il voterait contre la proposition. Il avait une foule de ménagements à garder, et pourtant il trancha hardiment la question.

— Avec effronterie, avec insolence, avec témérité. Mentir hardiment. Cette fille se comporte bien hardiment. Peut-on parler à sa mère aussi hardiment que vous l'avez fait! Qu'arrivera-t-il à ce soldat, qui s'est conduit si hardiment envers son supérieur?

— Il se prend aussi pour Librement, sans hésitation. Vous pouvez dire hardiment à cet homme que je ne l'entends pas ainsi. Cet enfant, loin d'être intimidé, a hardiment répondu aux questions qu'on lui a faites. Joignant mes maux aux siens, je les offrirai plus *hardiment* à Dieu. (Boss.) L'esprit nous sert quelquefois à faire *hardiment* des sottises. (La Rochef.) Et je feins *hardiment* d'avoir reçu de vous l'ordre. (Corn.) Reposez-vous sur moi, et dites *hardiment* ce que vous avez à dire. (Mol.)

— Il se dit en parlant des opérations de l'esprit, et signifie Avec vigueur et énergie, avec élévation et noblesse. Une imagination qui conçoit hardiment. Voilà une description hardiment présentée. Cette pensée est hardiment rendue. Son style est vigoureux et hardiment accentué.

— Il s'emploie, dans certains arts, pour Franchement, largement, vigoureusement, et en même temps avec succès, avec un certain degré de grandeur et de noblesse. Ces variations ont été hardiment exécutées. Ces contours sont hardiment tracés. Ces poses sont hardiment présentées, hardiment conçues. Voilà qui est hardiment fait! Ces traits d'écriture sont hardiment tirés, hardiment formés.

— Il s'emploie aussi pour qualifier certains ouvrages d'architecture. Une voûte hardiment construite. Voyez comme ce clocher s'élève hardiment!

— Sans crainte de se tromper, sans exagération, sans dépasser les limites de ce qui est juste, convenable, nécessaire. Vous pensez que cela vous coûtera trente mille francs; mettez-en hardiment dix mille autres en sus. Vous pouvez hardiment compter sur trois semaines de travail. Demandez hardiment trois cents francs; ce ne sera pas le prix de vos peines. Ce sens manque au mot *hardiesse*, et l'on ne pourrait, dans ces exemples, remplacer *hardiment* par *avec hardiesse*.

— Dans le voyage de Chapelle et Bachaumont, l'*h* n'est point aspiré dans *hardiment*.

Quoi donc, ici l'on osera
Dire hardiment ce qu'on voudra?

— S'est dit substantiv. pour Hardiesse. Maintien gaillard de femme donne *hardiment* à couard de parler. (Les Quinze joyes du mariage.)

HARDOIS. s. m. pl. Chass. Petites branches d'arbre que le cerf écorche avec son bois en frottant sa tête.

HARDOUIN (Jean). Jésuite né à Quimper en 1646, mort en 1729, fut une sorte de prodige d'érudition. Entre autres singularités de son esprit paradoxal, il avança que l'Enéide était l'œuvre d'un bénédictin, et que c'était une allégorie sur le voyage de saint Pierre à Rome.

HARDY (Alexandre). Né à Paris. Auteur dramatique, d'une prodigieuse fécondité. Il florissait sous les règnes de Henri IV et de Louis XIII; il eut le titre de *Poete du roi*, reçut le premier des honoraires pour ses ouvrages, ce qui ne l'empêcha pas de mourir dans une profonde misère, entre les années 1628 et 1632. || HARDY (Antoine-François). Médecin de Rouen, député à la Convention nationale, mort en 1809.

HARE. interj. (*h* asp.; du celt. *ar*, *har*, parole). Cri pour exciter les chiens de chasse.

— substantiv. Les chiens sont fatigués, ils n'entendent plus le hare, les hares.

HAREM. s. m. (*h* asp.; pr. *ha-rèmm*; du mot arabe *haram*, lieu sacré, défendu au vulgaire; aussi quelques-uns disent-ils en français, *haram*). Appartement réservé aux femmes, chez les mahométans, palais ou portion du palais qu'elles habitent. Le harem d'un sultan, d'un pacha. Le Grand-Seigneur a des harems dans plusieurs villes de son empire, et il y transporte ses femmes avec lui.

— Par extens. L'ensemble des femmes elles-mêmes et leur suite. Un harem nombreux. Le sultan voyage avec tout son harem.

— Il se dit par extens. D'une maison de débauche, de prostitution, et des femmes qui l'habitent. Cette maison est un harem. Il y a une foule de harems dans Paris. Cette femme a été vue dans un harem. Ce jeune homme court les harems. Ce harem est nombreux, considérable.

HAREN. Nom d'une famille noble hollandaise, à laquelle les Provinces-Unies durent en partie la conquête de leur indépendance, au XVIe siècle. || ADAM DE HAREN. Homme d'état. Il fut, en 1579, un des membres les plus influents de la redoutable association des *Gueux*. || ONNO ZWIER DE HAREN. Littérateur et [illegible]
[illegible]

HARENG. s. m. (*h* asp.; pr. *a-ran*; du celt. *harinc*, d'où le bas lat. *haringus*, dér. de *har*, sel). Ichthyol. Poisson de mer du genre des clupes, de la famille des gymnopomes. Hareng frais. Hareng salé. La pêche du hareng, des harengs.

— Chaque année, au printemps, ces poissons descendent du Nord, par bandes innombrables ou bancs épais quelquefois de cent pieds et larges de plusieurs lieues. A leur approche la mer est couverte d'une matière épaisse et visqueuse. Vers le mois de juin et de juillet ils abondent dans les eaux des îles Shetland; peu après, ils arrivent sur les côtes d'Écosse et d'Angleterre, et se répandent dans la Manche depuis la mi-octobre jusqu'à la fin de l'année. Ils ne franchissent jamais le 45e de latitude nord. La pêche du hareng est de la plus grande importance. Vers le milieu du XVIIe siècle, les Hollandais n'y employaient pas moins de 2,000 bâtiments, et l'on a évalué jusqu'à 800,000 le nombre de personnes que cette branche d'industrie fait vivre, seulement dans les deux provinces de la Hollande et de la Frise occidentale. Les Norvégiens, les Américains, les Ecossais, les Anglais et même nos pêcheurs des bords de la Manche, s'y adonnent aussi en grand nombre.

— Prov. *Être pressés, serrés comme des harengs en caque*, ou simplement, *comme des harengs*. Se dit de personnes ou de choses pressées, serrées l'une contre l'autre. Nous étouffons, nous sommes pressés comme des harengs.

— Prov. *La caque sent toujours le hareng*. V. CAQUE.

— *Hareng saur* ou *sauret*. Qui a été salé, puis séché et enfumé. || *Hareng blanc*. Qui a été salé, mais non enfumé. || *Hareng pec*. Hareng blanc nouvellement salé. || *Hareng à la bourse*. Hareng qui a frayé.

HARENGADE ou **HARENGUIÈRE**. (*h* asp.) s. f. Pêch. Espèce de manet pour pêcher le hareng.

— Ichthyol. Grosse sardine.

HARENGAISON. s. f. (*h* asp.) Le temps de la pêche du hareng. La harengaison est en France, de la fin de septembre à la mi-décembre.

— Pêche même du hareng. La harengaison n'est pas tous les ans également bonne. La harengaison a été considérable l'année dernière.

HARENGALE. s. f. (*h* asp.) Ichthyol. Espèce de petit poisson.

HARENGÈRE. s. f. (*h* asp.) Marchande de harengs et de toute autre sorte de poissons en détail. C'est une harengère de la halle qui m'a vendu ces poissons. C'était une grosse vilaine *harengère* dans son tonneau. (St-Simon.)

— Fig. et fam. Femme aux manières hardies, aux paroles grossières, querelleuse et insolente. Elle a le ton d'une harengère. C'est une vraie harengère. Elles se querellent et s'injurient comme des harengères. Et quoique vous soyez persuadé que la raison est pour vous, faut-il pour cela faire la *harengère* comme vous faites? (Dancourt.)

HARENGERIE. s. f. (*h* asp.) Marché aux harengs.

HARÉ, ÉE. part. pass. du v. Harer. S'empl. adjectiv.

HARER. v. a. 1re conj. (*h* asp.) Exciter contre quelqu'un. Ce mot est vieux et n'est plus en usage. Il faut le harer.

HARETAC. s. m. Ornith. Oiseau d'Afrique dont la tête est surmontée d'une huppe rouge.

HARFANG. s. m. (*h* asp.) Ornith. Grande chouette blanche de Suède.

HARFLEUR. Géogr. Petite ville du dép. de la Seine-Inf., sur la rive droite de la Seine, prend son embouchure au confluent de la Saône et de la Lézarde, à 2 kil. de la mer; 1,800 hab.

HARGILAS. s. m. Ornith. Oiseau du Bengale qui se rapporte à la grue ayala.

HARGNE. s. f. Vieux mot qui signifia d'abord Hernie, ensuite par métaphore Humeur fâcheuse, chagrine. Il y a donc de la *hargne* dans les plus grands plaisirs. (Chol.) Pour montrer que leurs *hargnes* et leur malignité passent outre la couche nuptiale. (Mont.)

HARGNER (SE). v. récip. 1re conj. (*h* asp.) Se chercher querelle, se picoter, se harceler, se disputer. Ils sont sans cesse à se hargner. Ce mot a vieilli.

HARGNERIE. s. f. (*h* asp.) Dispute de gens qui se harcellent avec malignité. Hargnerie continuelle. Le véritable respect que l'on doit au public est de lui épargner, non de tristes vérités qui peuvent lui être utiles, mais bien toutes les petites *hargneries* d'auteur dont on remplit les écrits polémiques. (J.-J. Rouss.)

HARGNEUX, EUSE. adj. (*h* asp.; du mot *hargne*, dont le sens primitif était *hernie*; ainsi on appela *hargneux*, dans le principe, celui qui était affecté de *hernie*. Les maladies dont le siége est dans l'abdomen, comme la *hernie* inguinale, affectant vivement, en général, le moral de ceux qui en sont atteints, le mot *hargneux* a changé de sens, et s'est appliqué à tout individu dont le caractère rappelle celui du malade affecté de *hernie*). Qui est d'humeur soucieuse, chagrine, querelleuse, acariâtre. Un homme hargneux, une femme hargneuse. || Par extens. Humeur hargneuse. Caractère hargneux, esprit har[illegible]
[illegible] La présomption et la vanité rendent hargneux. On a comparé les personnes hargneuses à des buissons épineux. Je fuis les complexions tristes et les hommes *hargneux*, comme les empestés. (Mont.) Il est certains esprits d'un naturel *hargneux*. (Florian.) Le vilain homme qu'un médecin *hargneux*! (Bruèys.)

— Il se dit aussi des animaux. Un cheval hargneux, qui mord ou qui rue. Un chien hargneux, qui mord.

Ces animaux hargneux
Sont aussi méchants que les hommes. (***)

— Fig. *Chien hargneux*. Se dit d'un individu très-querelleur et intraitable. C'est un chien hargneux.

HARGNIÈRE. s. f. (*h* asp.) Pêch. Partie extrême du filet qu'on appelle *seine* et qui est faite à larges mailles. La hargnière.

HARGOULÉ, ÉE. part. pass. du v. Hargouler. S'empl. adjectiv.

HARGOULER. v. a. 1re conj. (*h* asp.) Saisir quelqu'un à la gorge et le secouer fortement. Ce mot est vieux.

HARICOT. s. m. Bot. (*h* asp.; pr. *ha-ri-kô*; rad. celt. *har*, semence). Genre de plantes de la famille des légumineuses dans lequel on compte trente-trois espèces, la plupart annuelles et se cultivant dans presque tous les pays de l'Europe comme plantes alimentaires. Haricot de Soissons. Haricot sabre d'Allemagne ou cossé. Haricot commun, prédome, prud'homme, prodomet. Haricot de Prague. Haricot Sophie, riz. Haricot de Lima. Haricot de Picardie, d'Espagne. Haricot sans fil. Haricot nain, hâtif, flageolet, suisse, noir ou nègre nain. Planter des haricots. Sous le ciel prospère de l'Inde, comme sous tous les climats où la main de l'homme a porté le haricot, il est admis sur toutes les tables; tantôt on le mange en vert, où il prend le nom de *haricot vert*, en sec et apprêté de diverses manières. Son grain est sain et ainsi que le pain, il est l'ami de l'homme laborieux et qui fatigue beaucoup. Ses fleurs plaisent aux abeilles et les attirent de très-loin. Tout le monde connaît cette plante et encore plus ses graines, qui portent le même nom, tout le monde en a vu et mangé. Veut-on faire servir les haricots à la décoration de quelques parties de jardins, il est bon de choisir parmi les espèces grimpantes, et de donner la préférence au haricot à bouquets pour former de jolis berceaux annuels. Cette plante est susceptible de former avec sa tige et ses larges feuilles un délicieux ombrage auprès des berceaux qu'elle entoure, et en relève encore la grâce par l'élégance de ses fleurs souvent odorantes, qui offrent par leurs couleurs toutes les nuances de l'échelle chromatique, depuis le blanc le plus pur jusqu'au rouge le plus vif. Du disque urcéolé de ses fleurs, part une gousse allongée, droite ou courbée, un peu comprimée, renflée dans les parties occupées par les graines bivalves, et renfermant plusieurs semences réniformes, marquées d'un hile petit, et séparées assez souvent les unes des autres par des cloisons membraneuses.

Jadis, d'un vain dégoût nos poëtes esclaves
N'entraient dans les jardins qu'embarrassés d'entraves.
Phébus ne nommait pas sans un tour recherché
Le *haricot* grimpant à la rame attaché. (Castel.)

— Écon. dom. La semence même de la plante. Haricots blancs. Haricots rouges. Plat de haricots. Gigot aux haricots. Haricots à l'huile. Purée de haricots. Les haricots sont difficiles à digérer.

— *Haricots verts*. Gousses de la plante, assez tendres pour être mangées vertes avant le développement de la graine. Les haricots verts sont un aliment très-sain, mais peu nourrissant.

— *Haricot d'Egypte*. Le dolic lablab. || *Haricot en arbrisseau*. Plante sarmenteuse de la Caroline. || *Haricot du Pérou*. Le médicinier cathartique ou son fruit. || *Haricot de terre*. Glycine qui pousse des fruits sous la terre.

— Art culin. *Haricot de mouton*. Espèce de ragoût fait avec du mouton et des navets ou des pommes de terre. On dit aussi *haricot*, tout uniment. Nous avons mangé un excellent haricot.

— *Hôtel des haricots*. Prison destinée à recevoir les gardes nationaux qui ont subi une condamnation concernant le service de la garde nationale. Populairement on prononce à tort *Hôtel des zharicots*.

HARIDELLE. s. f. (*h* asp.; du celt. *hardd*, dur, difficile, mauvais; ou du lat. *arida*, sèche, maigre, d'où sera venu *aridella*, diminutif). Mauvais cheval maigre. Vieille haridelle. Quelle haridelle vous avez-là! Il était monté sur une méchante haridelle. Il ne put venir à bout de faire avancer sa haridelle. Ce mot s'emploie dans le langage familier.

— Il se dit par mépris d'une femme grande, sèche et maigre, dont l'extérieur est désagréable à voir. C'est une vraie haridelle. Dans ce sens, il est bas et trivial.

— Prov. *Maigre comme une haridelle*. Cet homme n'a que la peau et les os; il est maigre comme une haridelle.

HARIDI. s. m. Myth. Serpent vénéré des Mahométans.

HARIRI (Abou Mohammed Cassem ben Ali el-). Célèbre écrivain arabe du XIe siècle de notre ère. Il naquit à Bassora, en 1054, et mourut en 1121. L'ouvrage intitulé *Al-Makamat*, ou les Séances, est un des livres les plus populaires de la littérature arabe.
[illegible]
[illegible] ou). Ce célèbre rabbin espagnol du moyen âge composa en hébreu un ouvrage du genre des *Makamat* de Hariri. C'est une initiation à la vie littéraire et religieuse de ses contemporains juifs.

HARKISE. s. f. (de l'all. *haar*, cheveux, et *kiese*, pyrite, pyrite capillaire). Minér. Sulfure de nickel, qui se présente en petites loupes.

HARLAY. (pr. *ar-lé*). Nom d'une famille parlementaire française, dont plusieurs membres ont acquis de la célébrité. || ACHILLE DE HARLAY, né à Paris, en 1536, premier président du parlement de Paris, déploya une grande fermeté lors des troubles de la Ligue. Il mourut le 23 octobre 1616. || ACHILLE DE HARLAY, baron de Sancy, évêque de Saint-Malo, né à Paris, en 1581. Il fut d'abord ambassadeur de Paris à Constantinople, de 1610 à 1619, ensuite membre de la congrégation de l'Oratoire, dont il obtint le généralat. Il mourut le 20 novembre 1646. || ACHILLE DE HARLAY, petit neveu du magistrat de ce nom, né à Paris, en 1639. Il fut premier président au parlement de Paris, le 18 novembre 1689. Il mourut du

23 juillet 1712. Les bons mots et les reparties de cet esprit si fin et si délicat ont été recueillis sous le titre d'*Harlæana*. || ACHILLE DE HARLAY, fils du précédent, et le dernier magistrat de ce nom, avocat-général au parlement de Paris, en 1690, et conseiller d'état; mort en 1717.

HARLAY DE CHANVALON (François), naquit à Paris, en 1625; archevêque de Rouen, en 1651; il fut nommé archevêque de Paris en 1670, et mourut le 10 août 1695.

HARLE. s. m. Ornith. Oiseau aquatique, palmipède et lamellirostre. Les harles sont de grands destructeurs de poisson

HARLEIGH. Géogr. Ville d'Angleterre, capitale de Mérioner-Shire ou Mérionyd-Shire, dans la province de Galles, à 168 milles de Londres, sur le bord de la mer.

HARLEM, HAARLEM (autrefois *Haralhem*). Géogr. Ville des Provinces-Unies, dans le comté de Hollande, à 3 lieues d'Amsterdam, traversée par le Spare, qui se jette dans l'Ye, à Sparendam. || En 1217, les bourgeois de Harlem accompagnèrent Guillaume Ier, qui partait pour la Terre-Sainte. En 1347, 1351 et 1587, Harlem fut incendiée. En 1571, les Harlemois se soumirent au prince d'Orange; en 1573, ils furent contraints de se rendre aux Espagnols, qui firent pendre plus de 1,500 citoyens. || Harlem se glorifie de l'invention de l'imprimerie, attribuée par les Hollandais à Laurent Koster, et de la naissance de Hoornbeck (Jean), fameux théologien calviniste du XVIIe siècle, de Scriverius (Pierre), célèbre historien et littérateur; de Trigland (Jacques), professeur en théogie, et du célèbre Wowermans.

— *Mer de Harlem*. (en flam. *Harlem-maer*). Inondation entre la ville de Harlem et celles d'Amsterdam et de Leyde, formée du concours de plusieurs ruisseaux avec la mer, qui y entre par l'Ye, auquel elle communique par une écluse, ce qui fait que ces eaux sont salées. La mer de Harlem n'existe que depuis quatre siècles environ.

HARLINGEN. Géogr. Ville forte et maritime des Provinces-Unies, dans la Frise, dont elle est, après Leuvarde, la plus grande et la plus riche. Elle est gouvernée par un sénat de huit bourgmestres.

HARLEY (Robert), né à Londres, le 5 décembre 1661. il servit volontairement dans l'armée hollandaise, en 1688. En 1705, il fut nommé par la reine Anne membre de son conseil privé et secrétaire d'état, pair en 1711. Il mourut le 21 mai 1724.

HARMALE. s. f. (du lat. *harmala*). Bot. Plante ligneuse, d'une odeur très-forte, de la famille des rues et voisine du millepertuis; elle croît en Syrie. L'harmale est une plante médicinale et sa graine est enivrante.

HARMATAN. s. m. Vent d'Afrique, chaud et cuisant, qui souffle périodiquement de l'intérieur de l'Afrique à l'Océan atlantique. Ce vent exerce surtout son influence pendant les mois de décembre, de janvier et de février. Son caractère est une chaleur et une sécheresse extrêmes; il dessèche les plantes et met en danger la vie même des hommes. La fin de ce vent est toujours marquée par un froid incisif.

HARMEL. s. m. Bot. Semence de la plante connue sous le nom d'harmale. V. HARMALE.

HARMÉDONE ou **HERMÉDONE.** s. m. Astron. Groupe d'étoiles placé dans la constellation de la Baleine,

HARMENOPULE. Jurisconsulte du Bas-Empire, né à Constantinople en 1320, mort en 1383.

HARMESBACH. Géogr. Ville du grand duché de Bade, à 17 kilom. d'Offenburg. 2,350 hab.

HARMODIE. s. f. Chanson que les Athéniens chantaient dans leurs festins, en l'honneur d'Harmodius et d'Aristogiton.

HARMODITE. s. f. Zool. Genre de polypiers.

HARMODIUS. Jeune Athénien qui, de concert avec Aristogiton, conjura la perte des Pisistratides, et poignarda Hipparque. Il tomba lui-même percé de coups.

HARMONICA. s. m (du gr. ἁρμονία, accord). Instrument de musique, imaginé en Allemagne, qui se composait, dans le principe, de cloches ou tasses de verre contenant de l'eau à niveaux différents et rangées par demi-tons dans une caisse. On les faisait résonner en passant le doigt mouillé sur leurs bords préalablement

dérablement l'harmonica en 1700, et il lui donna plus de sonorité en plaçant les coupes de verre dans un cylindre horizontal, qu'une roue mise en mouvement par le pied du joueur pouvait faire tourner. Cet instrument a reçu de nouveaux perfectionnements. On comprend aujourd'hui sous ce nom tout instrument à touches où le verre remplace les cordes de métal. Les harmonicas produisent en général un effet magnétique sur les sens.

— *Harmonica double*. Harmonica dont on fait résonner les cloches de verre au moyen d'un archet de violon, ce qui permet de produire des sons composés.

— *Harmonica à cordes*. Instrument à clavier inventé en 1788. C'est tout simplement un très-bon piano, accordé et uni avec une espèce d'épinette qu'on peut jouer avec le piano. Cette union produit un effet très-harmonieux, auquel

l'instrument doit improprement son nom, eu égard à ce que furent les premiers harmonicas.

HARMONICORDE. s. m. Piano à queue posé verticalement et accompagné d'un mécanisme qui se meut au moyen du pied. Cet instrument produit des sons qui ont quelque rapport avec ceux de l'harmonica.

HARMONIDE. Myth. Fameux ouvrier de Troie, que Minerve elle-même instruisit dans les arts. Ce fut lui qui construisit les vaisseaux sur lesquels Pâris enleva Hélène; événement qui donna lieu à la guerre de Troie.

HARMONIE. s. f. (du gr. ἁρμονία, suite, liaison, accord). Mus. Succession d'accords, c'est-à-dire de sons coexistants dont les intervalles, dits *majeurs* ou *mineurs*, selon qu'ils sont augmentés ou diminués par rapport à ceux de l'échelle musicale, sont *consonnants*, ou, en d'autres termes, agréables à l'oreille. Ces intervalles consonnants sont la tierce, la quarte, la quinte, la sixte et l'octave. Cependant les intervalles *dissonants*, qui sont la seconde, la septième et la neuvième, peuvent entrer dans l'*harmonie*, à la condition d'être ce qu'on appelle *sauvés* ou *résolus*, c'est-à-dire rendus agréables par certaines combinaisons avec les intervalles consonnants. Tous les accords, sur lesquels repose le système entier de l'*harmonie*, dérivent d'un accord par excellence, dit *accord parfait*, composé d'une tierce et d'une quinte, et on les caractérise, quand ils sont en progression de tierces, comme *ut*, *mi*, *sol*, par la note la plus grave, dite *note fondamentale*. Les lois de l'harmonie ont été découvertes par Rameau, auquel on doit le système de la *base fondamentale*, qui est la véritable base d'une bonne harmonie. Combien de musiciens sacrifient la mélodie à l'harmonie, et sont ainsi fort peu goûtés! On trouve dans ce chœur plus d'harmonie que de chant.

— *Harmonie simultanée*. Percussion, exécution d'un accord. || *Harmonie successive*. Succession de plusieurs accords. || *Harmonie rapprochée*. Dans laquelle les sons de l'accord sont très rapprochés. || *Harmonie séparée*. Où les sons de l'accord sont présentés différemment. || *Harmonie première*. L'accord parfait, suivant quelques auteurs, qui ont appelé *harmonie seconde* son premier renversement, et *harmonie troisième* son second renversement. || *Harmonie directe*. Celle où la basse est *fondamentale*, c'est-à-dire où l'enchaînement des accords est calculé sur la marche de leurs *notes fondamentales*, exprimées ou sous-entendues, et où les parties supérieures conservent l'ordre direct entre elles et avec cette basse. || *Harmonie figurée*. Celle où l'on fait passer plusieurs notes sous un accord. || *Harmonie renversée*. Celle où le son fondamental est dans quelques-unes des parties supérieures, et où quelque autre son de l'accord est transporté à la basse au-dessous de l'accord.

Au premier violons, en l'autre luths et voix,
Des flûtes au troisième, au dernier des hautbois,
Qui tour à tour dans l'air poussaient des *harmonies*.
(CORNEILLE.)

Voltaire a dit, dans ses Remarques sur Corneille, au lieu cité : Quoique ce substantif *harmonie* n'admette pas de pluriel, non plus que *mélodie*, *musique*, *physique*, et presque tous les noms des sciences et des arts, cependant j'ose croire que dans cette occasion ces *harmonies* ne sont pas une faute, parce que ce sont des concerts différents. On peut dire les *mélodies* de Lully, de Rameau, sont différentes. De plus, le Menteur s'égaie dans son récit; et pousser des harmonies est assez plaisant pour un menteur qui est supposé chercher à tout moment ses phrases.

— Se dit souvent pour la science elle-même, pour la théorie de l'enchaînement des accords. L'harmonie et le rhythme constituent la partie scientifique de l'art musical; la mélodie en est la partie vivante et poétique : c'est l'inspiration même. L'harmonie a été soumise à des règles invariables, la mélodie ne reçoit de règles que du génie et du goût. L'harmonie peut se comparer à la science qui règle l'accord et l'enchaînement des diverses parties d'un tableau; la mélodie est en quelque sorte l'expression et le coloris qui l'animent et le vivifient. L'alliance de l'harmonie et de la mélodie est indispensable dans une création musicale.

— *Morceau d'harmonie*. Composition à plusieurs parties considérée surtout sous le point de vue de la succession des accords.

— La masse des instruments à vent qui entrent dans la composition d'un orchestre. L'harmonie est trop considérable dans cet or-

quittée de sa partie dans ce concert. || *Concert d'harmonie*. Concert qui n'est composé que d'instruments à vent et d'instruments de percussion, auxquels on joint ordinairement quelques contre-basses, excepté dans la musique militaire. On dit dans le même sens une *musique d'harmonie*.

— Douceur des sons d'un instrument ou de la voix. L'harmonie d'un accord, d'une musique. L'harmonie d'une flûte. L'harmonie d'une voix fraîche et pure. L'harmonie de ce luth. Harmonie céleste, divine. Douce harmonie. Tendre harmonie. Molle harmonie. Harmonie efféminée, sensible, plaintive, naturelle, nombreuse, délicieuse, variée, puissante, enchanteresse, joyeuse. Le charme de l'harmonie. Les douceurs de l'harmonie. Des torrents, des flots d'harmonie.

S'imaginant sans cesse, en sa douce manie,
Des esprits bienheureux entendre l'*harmonie*. (BOIL.)

— Un poète a dit avec une heureuse hardiesse en parlant du chant du rossignol :

Que j'aime ces accords si doux, si variés,
. . . .
Et ce silence enfin si plein de volupté,
De langueur, d'abandon pour l'âme recueillie,
Qui pense encor nager dans des flots d'*harmonie* !
(DE BRIDEL.)

— Luth. Qualité de sons qui convient à chaque jeu de l'orgue, soit jeu d'anches, soit jeu à bouche. On ne dit pas : Ce jeu est d'un bon timbre, d'une belle qualité; mais : Ce jeu a une bonne, une belle harmonie; ce jeu est d'une harmonie ronde, moelleuse, grêle, sourde, éclatante. || *Table d'harmonie*. Planche de sapin assez mince qui sert de couvercle à l'espèce de caisse destinée à recevoir l'air agité par les vibrations des cordes d'un clavecin, d'un piano ou d'une harpe, et à augmenter ainsi la sonorité de l'instrument. La planche contre laquelle sont fixées les cordes du violon, de la viole, du violoncelle, de la contre-basse, de la guitare est une *table d'harmonie*

— Par extens. Accord parfait de plusieurs parties qui forment un tout ou qui concourent à une même fin. Se dit particulièrement, dans les beaux arts, de la Disposition des parties en un certain ordre et dans certains rapports dont la propriété est de faire du tout ensemble un objet agréable aux sens ou à l'imagination, suivant qu'il s'agit de choses matérielles ou intellectuelles. L'harmonie de l'univers, de la nature. L'harmonie des couleurs. L'harmonie du corps humain. L'harmonie qui règne entre les diverses parties d'un édifice, d'un tableau. L'harmonie des pouvoirs est nécessaire aux gouvernements. Établir l'harmonie entre plusieurs choses. L'harmonie est l'expression de l'ordre dans son acception la plus élevée et la plus complète. L'unité n'est que l'harmonie. Une œuvre d'art sans harmonie est un non-sens; dans les œuvres de la nature, le manque d'harmonie n'est jamais autre chose qu'un accident; car Dieu, l'auteur de la nature et du monde, est à la fois l'auteur et l'expression dernière de l'harmonie. Ce qui constitue invariablement la supériorité, la beauté, la perfection des monuments de l'art, c'est leur symétrie ou leur *harmonie* organique, l'absence de tout élément qui ne semblerait point faire essentiellement partie de ce bel ensemble. (Virey.) En peinture, c'est l'*harmonie* du dessin et de la couleur, des couleurs entre elles, des ombres et de la lumière; en sculpture, c'est l'*harmonie* des formes que doit poursuivre l'artiste. (Id.) La nature a fait précéder l'*harmonie* conjugale par l'*harmonie* fraternelle. (B. de St-P.)

— *En harmonie*. Mettre une chose en *harmonie* avec une autre. Un bon gouvernement est en *harmonie* avec l'opinion publique. Les haricots entrent, comme aliments, en *harmonie* avec les blés chez tous les peuples. (B. de St-P.) Les formes et les couleurs des fleurs des végétaux sont en *harmonie* avec le soleil. (Id.) Tout est sensible, tout est en *harmonie* dans la nature. (A.-Mart.)

— S'emploie aussi au pluriel, dans ce sens. Les harmonies de la nature. Le génie, qui embrasse les harmonies de la nature, est de beaucoup au-dessus de l'esprit fort, qui n'y voit que d'heureux hasards. Les harmonies des cieux nous seront sans doute connues dans l'autre vie. Il ne nous est pas donné de connaître sur la terre les *harmonies* des puissances sidérales. (B. de St-P.) La puissance végétale présente comme chacune des autres puissances treize *harmonies*. (Id.)

— Littér. Nombre, cadence, résultant du choix et de la disposition des mots, conformément au caractère des idées, des images, des sentiments qu'on veut exprimer. Harmonie du discours, des périodes, du style. Les principes de l'harmonie du style sont dans la nature. L'éloquence française a mille exemples du pouvoir et du charme de l'harmonie. Le poète doit rechercher la double harmonie des sons et des mouvements. Si la poésie a son *harmonie* particulière qui la caractérise, la prose dans toutes les langues a aussi la sienne. (D'Alemb.) L'*harmonie* du discours consiste en deux choses : dans l'arrangement des mots que j'appellerai l'*harmonie* mécanique, et dans le rapport de cet arrangement avec les pensées, ce que j'appellerai *harmonie* imitative. (L. Rac.)

Il est, n'en doutons pas, il est une *harmonie*
Qui naît du choix des mots qu'enchaîne le génie
(PIIS.)

Vaste Homère! de ton génie
Ainsi les foudres allumés,
Avec des torrents d'*harmonie*
Roulent dans tes vers enflammés.

[illegible] Particulièrement, Artifice de style qui consiste à peindre les objets par les sons des mots. On l'appelle aussi *onomatopée*.

Pour qui sont ces serpents qui sifflent sur vos têtes?
(RACINE.)

Dans cet exemple, Racine, par la répétition de la consonne sifflante, fait entendre le sifflement sur la tête des Euménides.

— *Le dieu de l'harmonie*. Périphrase poétique pour Apollon. || La Harpe a dit de Voltaire :

L'autre, encor plus fameux, plus éclatant génie,
Fut pour nous soixante ans le dieu de l'*harmonie*.

— Astron. Rapport que les anciens philosophes établissaient entre les intervalles musicaux et les aspects des corps célestes; rapport que des savants modernes cherchèrent ensuite à établir entre les mêmes intervalles et les distances des corps célestes. L'aspect quadrat ou la quadrature est à l'aspect sextile comme 3 est à 2, ce

qui est le rapport des cordes formant le *diapente* ou la quinte. L'aspect trine est au quadrat, comme 4 est à 3, rapport, qui convient au *diatessaron* ou à la quarte. Képler s'efforça de trouver une harmonie entre les distances des corps célestes et les intervalles musicaux. Harmonie des sphères.

— Philos. *Harmonie préétablie*. Théorie de Leibnitz, selon laquelle le monde spirituel (ou les monades ayant conscience d'elles-mêmes), et le monde corporel (ou les monades qui n'ont point cette conscience), sont comme deux horloges parfaites, qui, réciproquement indépendantes, marquent toujours les mêmes heures. L'harmonie préétablie a été imaginée comme un moyen de concilier la liberté humaine avec l'action de la Providence. || *Harmonie sociale*, ou absolument, *harmonie*. Se dit, dans le système fouriériste, de l'époque de prospérité qui doit succéder à l'enfance du genre humain, enfance dont, selon cette école, notre civilisation actuelle fait encore partie.

— *Harmonie des Evangiles*. Les différents essais tentés pour concilier entre elles les diverses relations contenues dans les Evangiles.

— Anat. Articulation immobile, dans laquelle les saillants et les rentrants des parties osseuses sont si peu marqués, que la jonction des os paraît avoir lieu par simple apposition de leurs surfaces. L'articulation des os sus-maxillaires est une harmonie.

— En parlant des personnes, signifie Bon accord, bonne intelligence. Il règne entre tous les membres de cette famille une parfaite harmonie. L'harmonie dans laquelle ils vivaient a été détruite par cet événement.

Le secret d'établir entre eux
Une mutuelle *harmonie*. (J.-J. ROUSS.)

HARMONIE. Myth. Fille de Mars et de Vénus, et femme de Cadmus. Elle porta en Grèce les premières connaissances de l'art de la musique. || Divinité cabirique, femme d'Hermès, et considérée comme le symbole de l'harmonie de l'univers.

HARMONIE. Géogr. Ville des États-Unis, dans la partie occidentale de la Pensylvanie.

HARMONIÉ, ÉE. part. pass. du v. Harmonier. S'empl. adjectiv. Les fruits et même les tiges entières sont redevables au soleil de leurs vertus *harmoniées* avec les divers besoins des tempéraments de l'homme et des animaux. (B. de St-P.) Quoique l'anatomie des plantes marines nous soit encore inconnue, il est certain qu'elles sont *harmoniées* avec toutes les puissances de la nature. (Id.) Mais si l'on veut voir les plus belles courbes, dont la sphère est la génératrice, rassemblées et *harmoniées* à l'infini dans un concert parfait, il faut les considérer dans le corps humain. (B. de St-P.)

HARMONIEN, IENNE. adj. Philos. Ce qui appartient à l'époque ou à l'état social appelé Harmonie dans l'école fouriériste.

— substantiv. Les harmoniens, les harmoniennes, en parlant des hommes et des femmes qui vivront à cette époque.

HARMONIER. v. a. 1re conj. (rad. *harmonie*). Mettre en harmonie. Il arrive souvent que l'intérêt harmonie les hommes. Les besoins rapprochent et harmonient les membres de la société. Harmonier les diverses parties d'un tout, les couleurs d'un tableau. Les *harmonies* morales tirent du ciel leur origine d'une constitution permanente, en rapport avec celle qui *harmonie* le soleil avec les corps planétaires. (B. de St-P.)

— S'HARMONIER. v. pron. Former harmonie, faire un effet avec, s'accorder. La verdure *s'harmonie* gracieusement avec l'eau. Je ne pouvais me lasser d'admirer le formidable tableau de cette mer éternellement courroucée, cachant sous son écume la digue de rochers qu'elle ne pouvait renverser et se confondant au ciel. Cet aspect grandiose et terrible *s'harmoniait* bien avec mon âme déchirée par tant de secousses. (E. Gonzalez.) Les tiges en spirales des lianes armées de crochets, *s'harmonient* parfaitement avec les troncs perpendiculaires et raboteux des palmiers ou des autres végétaux. (B. de St-P.) Les sexes des fleurs pourraient fort bien n'être que des agents des influences du soleil, qui *s'harmonient* en saveur dans leur ovaire, comme sa lumière *s'harmonie* en couleur dans leurs pétales. (Id.)

HARMONIEUSEMENT. adv. (rad. *harmonie*). Avec harmonie.

nie). Qui a de l'harmonie. Son harmonieux. Musique harmonieuse. Chant harmonieux. Voix harmonieuse.

Et tirant quelques sons d'un luth *harmonieux*,
Dévoiler les secrets de la terre et des cieux. (A.-MART.)

— Se dit des mots, des phrases, du style, etc. Mot, style harmonieux. Période harmonieuse. Langage harmonieux. Poète harmonieux. C'est ainsi que, sous la plume du plus *harmonieux* des poètes, les sons deviennent des couleurs, et les images des vérités. (Anonyme.) Il est un heureux choix de mots *harmonieux*. (Boil.) D'un spectacle enchanteur la pompe *harmonieuse*. (Id.) Des discours l'*harmonieuse* adresse. (Id.)

— Il se dit des choses qui concourent bien à une même fin, et dont la réunion est agréable à l'œil ou à l'esprit. Des couleurs harmonieuses. Tout est hasard pour le matérialiste; pour lui il n'est rien d'harmonieux ici-bas.

Son sein demi-voilé négligemment étale,
L'*harmonieux* contour de ses globes de lis.
(BAOUR-LORMIAN.)

Tes mains savent encor, pour le plaisir des yeux,
Préparer des couleurs l'accord *harmonieux*.
(LEMIERRE.)

HARMONIPHILE. adj. des 2 g. (ét. gr. ἁρμονία, accord, harmonie; φίλος, ami). Qui aime l'harmonie, la musique. Nation harmoniphile.

HARMONIPHON. s. m. (ét. gr., ἁρμονία accord; φωνή, son). Mus. Instrument à vent et à clavier, de quarante-deux centimètres de long sur douze de large et huit de haut, qui se joue avec la bouche, au moyen d'un tube élastique qui sert à introduire l'air, en même temps que les doigts agissent sur le clavier, lequel est semblable celui du piano. Ses sons ressemblent assez à ceux du hautbois. L'harmoniphon produit plusieurs sons en même temps.

HARMONIQUE. adj. des 2 g. (rad. *harmonie*). Mus. Qui appartient à l'harmonie. Une marche harmonique. Ce morceau est plus harmonique que mélodique.

— Mus. et phys. *Sons harmoniques*. Sons plus aigus que le son fondamental produit par une corde mise en vibration, et qu'une oreille attentive et exercée peut entendre en même temps que le son principal, ce qui les a fait appeler aussi *sons concomitants*. Si le son fondamental est *ut*, on entend les *sons harmoniques sol* (2e octave), *mi* (3e octave), et même *ut* (4e octave). Si l'un représente le son fondamental, les sons harmoniques entendus sont 2, 3, 4, 5. La production des sons harmoniques est due à ce que la corde se subdivise d'elle-même en plusieurs parties qui vibrent simultanément, sans se troubler ni se confondre. || *Sons harmoniques*. Se dit quelquefois des sons flûtés qu'on tire d'un instrument par des procédés particuliers; sur le violon, par exemple, on approche l'archet du chevalet, et on pose légèrement la main sur certaines divisions de la corde.

— Dans ce sens, le mot *harmonique* s'emploie aussi substantivement et au masculin. Les harmoniques d'un son. Les harmoniques de ce son ne me paraissent pas très-distincts. Intervalles harmoniques. Rapports harmoniques. Génération harmonique des sons. Les divisions harmoniques d'une corde mise en vibration.

— *Échelle harmonique*. Succession des sons dans l'ordre harmonique.

— Géom. *Proportion harmonique*. Proportion géométrique ou par quotient, qui règne entre trois grandeurs, lorsque la première est à la troisième, comme la première moins la deuxième est à la deuxième moins la troisième. Étant donnés trois points en ligne droite, en placer un quatrième sur le même alignement, de façon que ses distances aux trois autres forment une *proportion harmonique*. || *Ligne harmonique*. Ligne qui s'est divisée par deux points, l'un situé entre ses extrémités, l'autre sur son prolongement, de façon que les trois distances de celui-ci aux trois premiers forment une *proportion harmonique*. || *Points harmoniques*. Quatre points placés en ligne droite, tels qu'entre les distances d'un même point aux trois autres, il existe une proportion harmonique. || *Faisceau harmonique*. Le système des quatre lignes partant d'un point quelconque de l'espace, et passant par quatre points harmoniques. Toute transversale, située dans le plan d'un faisceau harmonique, détermine, par ses intersections, quatre points harmoniques.

— *Ordre harmonique*. Accord parfait de plusieurs parties qui forment un tout ou concourent à une même fin. Les botanistes ont fait des graminées plusieurs genres divisés en espèces et en variétés; mais dans notre ordre *harmonique*, nous n'en formons que des espèces réunies en un seul genre. (B. de St-P.) Quelque étendu que soit l'ordre *harmonique*, nous espérons en donner une idée précise en fixant d'abord l'attention de nos lecteurs sur la plante qui produit le blé. [illegible]

HARMONIQ[illegible]ENT. adv. (rad. *harmonie*). Suivant les [illegible] le l'harmonie ou suivant les rapports harm[illegible]ques des sons. Cette composition est harm[illegible]iquement écrite. Harmoniquement parlant.

— Géom. *Ligne divisée harmoniquement*. De façon que les deux extrémités et deux autres points situés, l'un entre les deux extrémités, l'autre sur le prolongement de la droite, soient quatre points harmoniques. Un faisceau harmonique est harmoniquement partagé par une transversale quelconque.

HARMONISÉ, ÉE. part. pass. du v. Harmoniser. S'empl. adject.

[illegible] v. a. 1 conj. (rad. *harmonie*). Mettre en harmonie. Donner de l'harmonie. S'emploie comme synon. d'Harmonier. Ineffable et touchant spectacle, en effet, que celui d'une jeune vierge dont le front pudique rougit au premier feu d'un secret désir... Le créateur de toutes choses n'anime-t-il pas le corps ainsi que l'âme de sa divine étincelle? Ne doit-il pas être glorifié dans l'intelligence comme dans les sens?.. Impies, blasphémateurs, sont donc ceux-là qui cherchent à étouffer ces sens célestes, au lieu de guider, d'*harmoniser* leur divin essor. (E. Sue.) C'est là le point difficile du paysage d'*harmoniser* le ciel et la terre. (Thoré.) La lune se lève, cette belle lune d'Asie, si bien décrite par Homère, et elle *harmonise* encore plus le paysage, en y répandant ses teintes veloutées. (Rev. Britann.)

— S'HARMONISER. v. pron. Former une harmonie. Être en harmonie. Il est impossible de dire combien ce vêtement noir, à plis amples

Son sein demi-voilé négligemment étale,
L'*harmonieux* contour de ses globes de lis.
(Baour-Lormian.)

Tes mains savent encor, pour le plaisir des yeux,
Préparer des couleurs l'accord *harmonieux*.
(Lemierre.)

HARMONIPHILE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἁρμονία, accord, harmonie ; φίλος, ami). Qui aime l'harmonie, la musique. Nation harmoniphile.

HARMONIPHON. s. m. (ét. gr., ἁρμονία, accord ; φωνή, son). Mus. Instrument à vent et à clavier, de quarante-deux centimètres de long sur douze de large et huit de haut, qui se joue avec la bouche, au moyen d'un tube élastique, qui sert à introduire l'air, en même temps que les doigts agissent sur le clavier, lequel est semblable celui du piano. Ses sons ressemblent assez à ceux du hautbois. L'harmoniphon produit plusieurs sons en même temps.

HARMONIQUE. adj. des 2 g. (rad. *harmonie*). Mus. Qui appartient à l'harmonie. Une marche harmonique. Ce morceau est plus harmonique que mélodique.

— Mus. et phys. *Sons harmoniques*. Sons plus aigus que le son fondamental produit par une corde mise en vibration, et qu'une oreille attentive et exercée peut entendre en même temps que le son principal, ce qui les a fait appeler aussi *sons concomitants*. Si le son fondamental est *ut*, on entend les *sons harmoniques sol* (2e octave), *mi* (3e octave), et même *ut* (4e octave). Si l'un représente le son fondamental, les sons harmoniques entendus sont 2, 3, 4, 5. La production des sons harmoniques est due à ce que la corde se subdivise d'elle-même en plusieurs parties qui vibrent simultanément, sans se troubler ni se confondre. || *Sons harmoniques*. Se dit quelquefois des sons flûtés qu'on tire d'un instrument par des procédés particuliers ; sur le violon, par exemple, on approche l'archet du chevalet, et on pose légèrement la main sur certaines divisions de la corde.

— Dans ce sens, le mot *harmonique* s'emploie aussi substantivement et au masculin. Les harmoniques d'un son. Les harmoniques de ce son ne me paraissent pas très-distincts. Intervalles harmoniques. Rapports harmoniques. Génération harmonique des sons. Les divisions harmoniques d'une corde mise en vibration.

— *Échelle harmonique*. Succession des sons dans l'ordre harmonique.

— Géom. *Proportion harmonique*. Proportion géométrique ou par quotient, qui règne entre trois grandeurs, lorsque la première est à la troisième, comme la première moins la deuxième est à la deuxième moins la troisième. Etant donnés trois points en ligne droite, en placer un quatrième sur le même alignement, de façon que ses distances aux trois autres forment une *proportion harmonique*. || *Ligne harmonique*. Ligne qui s'est divisée par deux points, l'un situé entre ses extrémités, l'autre sur son prolongement, de façon que les trois distances de celui-ci aux trois premiers forment une *proportion harmonique*. || *Points harmoniques*. Quatre points placés en ligne droite, tels qu'entre les distances d'un même point aux trois autres, il existe une proportion harmonique. || *Faisceau harmonique*. Le système des quatre lignes partant d'un point quelconque de l'espace, et passant par quatre points harmoniques. Toute transversale, située dans le plan d'un faisceau harmonique, détermine, par ses intersections, quatre points harmoniques.

— *Ordre harmonique*. Accord parfait de plusieurs parties qui forment un tout ou concourent à une même fin. Les botanistes ont fait des graminées plusieurs genres divisés en espèces et en variétés ; mais dans notre ordre *harmonique*, nous n'en formons que des espèces réunies en un seul genre. (B. de St-P.) Quelque étendu que soit l'ordre *harmonique*, nous espérons en donner une idée précise en fixant d'abord l'attention de [illegible] lecteurs sur la plante qui produit le blé. ([illegible]

HARMONIQ[illegible]ENT. adv. (rad. *harmonie*). Suivant les [illegible] le l'harmonie ou suivant les rapports harm[illegible]iques des sons. Cette composition est harm[illegible]iquement écrite. Harmoniquement parlant.

— Géom. *Ligne divisée harmoniquement*. De façon que les deux extrémités et deux autres points situés, l'un entre les deux extrémités, l'autre sur le prolongement de la droite, soient quatre points harmoniques. Un faisceau harmonique est harmoniquement partagé par une transversale quelconque.

HARMONISÉ, ÉE. part. pass. du v. Harmoniser. S'empl. adject.

[illegible] v. a. 1 conj. (rad. *harmonie*). Mettre en harmonie. Donner de l'harmonie. S'emploie comme synon. d'Harmonier. Ineffable et touchant spectacle, en effet, que celui d'une jeune vierge dont le front pudique rougit au premier feu d'un secret désir... Le créateur de toutes choses n'anime-t-il pas le corps ainsi que l'âme de sa divine étincelle ? Ne doit-il pas être glorifié dans l'intelligence comme dans les sens ?.. Impies, blasphémateurs, sont donc ceux-là qui cherchent à étouffer ces sens célestes, au lieu de guider, d'*harmoniser* leur divin essor. (E. Sue.) C'est là le point difficile du paysage d'*harmoniser* le ciel et la terre. (Thoré.) La lune se lève, cette belle lune d'Asie, si bien décrite par Homère, et elle *harmonise* encore plus le paysage, en y répandant ses teintes veloutées. (Rev. Britann.)

— S'HARMONISER. v. pron. Former une harmonie. Etre en harmonie. Il est impossible de dire combien ce vêtement noir, à plis amples et lustrés, relevé de rose et de jais brillant, s'*harmonisait* avec l'éblouissante blancheur de la peau d'Adrienne, et les flots d'or de sa belle chevelure, dont les soyeux et longs anneaux tombaient jusque sur son sein. (E. Sue.)

HARMONISME. s. m. (rad. *harmonie*). Néol. Harmonie imitative du style.

HARMONISTE. s. m. (rad. *harmonie*). Musicien savant dans l'harmonie. Rameau fut un grand harmoniste, mais il ne fut pas un grand mélodiste. Tout bon compositeur doit être à la fois harmoniste et mélodiste. Hændel, Bach, Mozart, Haydn, Cherubini, sont de grands harmonistes. Durante est le plus grand *harmoniste* de l'Italie, c'est-à-dire, du monde. (J.-J. Rouss.) Rameau créa véritablement l'orchestre français, y mit de l'accord, de la précision, etc. ; le génie de ce savant *harmoniste* soutenait donc l'ancien édifice avec quelques embellissements. (La Harpe.)

— Hist. relig. Membre d'une petite société luthérienne, aux Etats-Unis.

HARMONISTIQUE. s. f. Concordance des Evangiles.

HARMONIUM. s. m. (pr. *ar-mo-ni-omm*) Mus. Orgue composé de plusieurs jeux d'anches libres, qui communiquent avec des gravures à l'intérieur d'un sommier formant cases acoustiques, lesquels représentent les sons des anches et produisent l'effet de tuyaux d'orgue. Au moyen de registres placés au-dessus du clavier, les jeux de l'harmonium imitent les différents instruments d'orchestre. Le clavier de l'harmonium est de cinq octaves en *ut*, mais les registres portent l'étendue des sons jusqu'à sept octaves chromatiques. || On dit aussi *orgue harmonium*. Plusieurs églises de Paris et quelques maisons religieuses ont adopté l'orgue harmonium. || Pl., des *harmonium*, des *orgues harmonium*.

HARMONOMÈTRE. s. m. (ét. gr., ἁρμονία, harmonie ; μέτρον, mesure). Phys. Instrument propre à mesurer les rapports harmoniques. Le monocorde divisé au moyen de petits chevalets mobiles est un très-bon harmonomètre. || On dit aussi Sonomètre.

HARMONOMÉTRIE. s. f. Mus. Art de mesurer les rapports harmoniques des sons.

HARMONOMÉTRIQUE. adj. des 2 g. Phys. Qui a rapport à l'harmonométrie. Les procédés harmonométriques. Les instruments harmonométriques.

HARMOPHANE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἁρμός, jointure ; φαίνομαι, paraître). Minér. Se dit d'un minéral offrant des indices de joints naturels ; elle convient surtout quand on désigne la structure laminaire du minéral, par opposition à celle qui, dans d'autres corps de même nature, présente des modifications différentes. Le feldspath est harmophane. || On peut employer ce mot substantivement. Un harmophane ; des harmophanes.

HARMOSTE. s. m. (du gr. ἁρμόζω, je règle). Antiq. gr. Celui qui commandait une place forte, chez les Spartiates.

HARMOSYNIEN. s. m. (du gr. ἁρμόζω, je règle). Antiq. gr. Officier, à Sparte, qui veillait à la police et au maintien des mœurs. Entre autres prescriptions qu'il était chargé de faire exécuter, il y avait celle-ci : que les femmes mariées ne devaient paraître dans les rues et les lieux publics que couvertes d'un voile.

HARMOTOME. s. m. (ét. gr., ἁρμός, jointure ; τομή, division). Minér. Minéral blanchâtre dont les cristaux sont divisés aux jointures. L'harmotome est un silicate alumineux ; il se trouve soit dans des schistes argileux, soit dans des roches d'origine ignée.

HARMOZIE. Géogr. anc. Petite contrée de l'Asie ancienne, dans la Carmanie.

HARNACHÉ, ÉE. part. pass. du v. Harnacher. S'empl. adjectiv. Cheval harnaché. Mule harnachée.

— Fig. et fam. Il se dit ironiquement d'une personne habillée d'une manière ridicule et sans goût, dont les ajustements, mêlés de superflu, sentent la prétention. Le voilà joliment harnaché ! Cette femme n'est pas habillée comme tout le monde, elle est harnachée.

HARNACHEMENT. s. m. (*h* asp.) Action de harnacher. || L'ensemble des harnais. Brillant harnachement.

— Fig. et fam. Il se dit ironiquement dans le même sens que *harnaché*. Quel harnachement vous lui faites là ! C'est un véritable harnache[illegible]

HARNACHER. v. a. 1re conj. (*h* asp. ; rad. *harnais*). Mettre le harnais à un cheval, à une mule. Je leur ai donné moi-même le fourrage, je les ai *harnachés*. (X. Marm.)

— Fig., fam. et ironiq. On le harnache en ce moment.

— SE HARNACHER. v. pron. Être harnaché. Un cheval se harnache en quelques minutes. Il y a des chevaux qui ne se harnachent pas facilement.

— Iron. et fam. S'orner, s'ajuster ridiculement. Elle se harnache pour le bal

HARNACHEUR. s. m. (*h* asp. ; rad. *harnais*). Techn. Ouvrier sellier, qui s'occupe particulièrement des harnais. C'est un très-bon harnacheur. || Marchand et fabricant de harnais. Marchand bourrelier harnacheur. || Valet qui harnache les chevaux.

HARNAIS, HARNOIS. s. m. (*h* asp. ; du celt. *harn*, fer ; d'où *harnès*, cuirasse, armure ; en bas lat. *harnascha*, *harnesium*, *harnesycus*, *hernasium*, etc.). Tout l'équipage servant à atteler un cheval de carrosse ou de charrette. Une paire de harnais. Des harnais de cuir verni. Des harnais de volée. || Il se dit aussi de l'équipage d'un cheval de selle. Cet homme montait un cheval dont le harnais était admirablement confectionné. La reine montait une jolie haquenée, au harnais enrichi de pierreries.

— *Harnois*, écrit avec un *o*, ne se dit, dans ces deux sens, que dans la poésie ou le discours soutenu. Cette observation, qu'a présentée aussi l'Académie, est importante, ne f[illegible] le que constater l'emploi qu'ont fait de ce m[illegible]s anciens auteurs ; mot dont l'orthographe et la prononciation ne sont d'ailleurs pas exclues de la langue poétique. Aussi M. Landais a-t-il eu tort de se récrier, en disant : « On pourrait donc, dans le langage poétique, prononcer *ar-nod* ! C'est là ce que nous appelons créer des difficultés inutiles. » Ces casques, ces *harnois*, ce pompeux appareil. (Volt.)

Autour du timon d'or, du joug et du *harnois*,
La perle aux diamants se mélange avec choix.
(Desaintange.)

— Se dit, par extension, des chevaux et de tout l'attirail d'un voiturier, d'un roulier. Les harnais ne passeront jamais dans un chemin si étroit. || *Cheval de harnais*. Cheval de charrette.

— Se disait anciennement de l'armure complète d'un homme de guerre. Ce mot est encore usité au figuré et dans les locutions suivantes. *Endosser le harnois*. Embrasser la profession des armes. || *Blanchir sous le harnois*. Vieillir dans le métier des armes. On dit aussi, *Vieillir sous le harnois*. Les militaires oublient aisément qu'ils ont été, qu'ils doivent être, qu'ils redeviendront des citoyens, des bourgeois, à moins qu'ils ne vieillissent et meurent sous le harnois.

Sire, ainsi ces cheveux blanchis sous le *harnois*,
Descendaient au tombeau tout chargés d'infamie.
(P. Corneille.)

C'est la première fois
Que ce jeune seigneur endosse le *harnois*. (Id.)

— Fig. et par manière de plaisanterie. *Endosser le harnois* ou *le harnais*. Mettre les habits de sa profession. Cette locution s'applique à un homme d'Eglise ou de robe. || *Blanchir sous le harnois* ou *le harnais*. Vieillir dans une profession, dans un métier quelconque. || *Suer, s'échauffer en son harnois* ou *harnais*. Parler avec beaucoup de véhémence et d'émotion, s'animer beaucoup en parlant.

— Se dit enfin de tout l'équipage (filets, engins, etc.) qu'on emploie pour la chasse des petits oiseaux et la pêche dans les ruisseaux et les rivières. Dans ce sens il vieillit.

— Techn. Assemblage de plusieurs pièces, dont le rubanier et le gazier se servent pour confectionner leurs étoffes.

HARNEIX. s. m. Anc. prat. Ustensiles destinés à l'exercice d'une profession.

HARNESCAR. s. m. Hist. Supplice usité au moyen âge, et qui consistait à porter sur ses épaules, soit une selle, soit un chien, en parcourant un espace déterminé. || Amende payée pour s'affranchir de la peine ci-dessus désignée. || Toute amende imposée arbitrairement. La peine et l'amende du harnescar n'étaient appliquées qu'aux chevaliers et aux nobles.

HARNDAL. Géogr. Province de Suède, sur les frontières de la Norwège, près des monts Darnfield.

HARNLAND, HARRIEN. Géogr. Province de Livonie, près du golfe de Finlande.

HARO. s. m. (*h* asp. ; pr. *a-rô* ; du teut. *haren*, crier, appeler, ou du celt. *harao*, formé de *har*, parole ; *au*, haute, élevée). Cri tumultueux. On l'employait, suivant la coutume de Normandie, pour faire arrêt sur une personne ou sur une chose, et pour aller plaider immédiatement en justice. Faire haro sur quelqu'un. Clameur de haro. Le haro a été prononcé.

— Féod. *Droit de haro*. Droit qui permettait au seigneur haut justicier de faire payer l'amende à ceux qui laissaient échapper un individu sur lequel on avait crié *haro*.

— Fig. et fam. *Haro, haro sur*. Locution employée par manière de vive improbation, à l'égard d'une personne dont les paroles ou les actes excitent le mécontentement. A peine eut-il fait cette honteuse manifestation, que tout le monde cria haro. Il s'éleva tout à coup un haro universel. Haro ! haro ! *Haro* sur lui ! [illegible] Font.)

HARO (don Louis de). Neveu du duc d'Olivarès, remplaça son oncle dans l'administration des affaires de l'Etat, sous Philippe IV, roi d'Espagne, dont il fut le favori. Il conclut avec la France le traité des Pyrénées, et mourut, deux ans après, en 1661.

HARO. Géogr. Ville d'Espagne, dans la Vieille-Castille, au bord de l'Ebre ; 7,500 hab.

HAROLD Ier (Harefod, Pied de lièvre). Roi d'Angleterre, fils du conquérant danois, Canut le Grand, monta sur le trône d'Angleterre, en 1036, après avoir eu pour compétiteur son frère Hardi-Canut. Il mourut en 1039. || HAROLD II. Roi d'Angleterre, fils du comte Godwin. Se fit proclamer roi à la mort d'Edouard le Confesseur, en 1066, et périt, percé d'une flèche, en 1066, à la fameuse bataille de Hastings.

HAROMSZEK. Géogr. Comitat de Transylvanie, entre ceux de Czik, de Kronstadt, la Valachie et la Moldavie.

HARONDELLE. s. f. (du lat. *hirundo*). Ornith. Ancienne orthographe du mot Hirondelle, qu'on écrivait aussi Arondelle.

HAROSETH. Géogr. anc. Ville de Palestine, près du lac Samochonites.

HAROUDJ. Géogr. Chaîne de montagnes de l'Etat de Tripoli. Ramification de l'Atlas, se partage en deux chaînes secondaires : l'Haroudj-el-Abiad, au S.-O., et l'Haroudj-el-Açouad, à l'E., sur la limite méridionale du Fezzan.

HAROUÉ. Géogr. Chef-lieu de canton, arr. de Nancy (Meurthe) ; 650 hab.

HAROUELLE. s. f. Pêch. Arondelle.

HAROUN-AL-RASCHID. (littéral. *le justicier*). Calife d'Orient, de la race des Abbassides, né à Rei (Médie), en 765, mort à Thour en 809. Célèbre à la fois par ses conquêtes et par sa cruauté.

HARPA. s. m. Ornith. Oiseau sur lequel les anciens ne sont pas d'accord. Les uns le rapportent au milan ou à l'orfraie, d'autres en font une espèce de vautour.

HARPACE. adj. des 2 g. (*h*. asp. ; du grec ἁρπάζειν, ravir). Ornith. Qui vit de proie. || HARPACES. s. m. pl. Sous-ordre d'oiseaux terrestres, comprenant ceux qui vivent de proie. || On dit aussi au sing. Un harpace.

HARPAGE. s. m. (*h* asp. ; du gr. ἅρπαξ, harpon). Ant. gr. Masse de fer qu'on suspendait au mât d'un vaisseau, et qu'on faisait tomber sur les galères ennemies pour les submerger.

— Conchyl. Genre de coquilles.

HARPAGE. Satrape mède ; fut chargé par Astyage de faire périr Cyrus au moment de sa naissance, et condamné, pour l'inexécution de cet ordre, à manger son propre fils. Il concourut plus tard avec Cyrus à détrôner Astyage.

HARPAGIUM. Géogr. anc. Ville de Phrygie, près de laquelle Ganymède fut enlevé par l'aigle de Jupiter.

HARPAGMOTHERIUM. s. m. Zool. Quadrupède dont on ne connaît que des débris fossiles.

HARPAGON. s. m. (du gr. ἁρπάζειν, ravir, prendre). Homme extrêmement avare et avide. Molière a appelé de ce nom le principal personnage de sa comédie de *l'Avare*, et le langage ordinaire s'en est ensuite emparé comme d'un nom commun. Cet homme est un harpagon, un véritable harpagon. C'est le plus avide de tous les harpagons.

— Ant. rom. Grappin de fer qu'on lançait sur les vaisseaux ennemis.

HARPAILLE. s. f. (*h* asp.) Troupe de brigands, de maraudeurs. Chassez-moi cette harpaille.

HARPAILLER (SE). v. récipr. (*h* asp. ; pr *ar-pâ-ié* ; fréquentatif de *se harper*). Se quereller indécemment et avec aigreur, en se provoquant et en allant même jusqu'aux voies de fait. Ils se sont harpaillés d'importance. Ce mot est familier et il vieillit. Que reste-t-il à faire après s'être bien *harpaillé* ? à mener une vie douce, tranquille, et à rire. (Vol.)

— v. n. Vén. Il se dit des chiens qui tournent au change, qui se jettent sur la voie de la nouvelle bête, en cessant de courir sur la bête qui a été lancée.

HARPAILLEUR, EUSE. adj. et s. (*h* asp., pr. *ar-pâ-ieur* ; rad. *harpailler*). Gueux, mendiant, filou. Ce mot est vieux.

HARPALE. Astronome grec ; florissait vers l'an 480.

HARPALE. s. m. (du gr. ἅρπαξ, qui vit de rapine). Entom. Division du genre carabe, parmi les coléoptères pentamérés créophages.

— Mamm. Nom donné au genre sagouin.

HARPALIDE. adject. des 2 g. Entom. Qui ressemble à l'harpale. Insectes harpalides. || HARPALIDES. s. m. pl. Famille d'insectes coléoptères, qui a pour type le genre harpale. || On dit aussi au sing. Un harpalide.

HARPALICE. s. f. Myth. Fille de Clyménus, roi d'Argos ; obtint des dieux d'être métamorphosée en oiseau pour échapper aux poursuites incestueuses de son père. || Fille d'Harpalicus, roi de Thrace ; fameuse par son courage et ses vertus guerrières Elle sauva son père, qui allait tomber sous les coups de Pyr[illegible] soldats en fuite.

HARPALION. s. m. Bot. Sous-genre de plantes qui appartient à l'ordre des synanthérées et au genre hélianthe.

HARPALOS. Myth. Un des chiens qui dévorèrent Actéon, leur propre maître, quand Diane l'eut changé en cerf.

HARPAYE. s. f. (*h* asp. ; du gr ἅρπαξ, ravisseur). Ornith. Oiseau de proie de France et d'Allemagne, voisin du busard. || *Harpaye à tête blanche*. Le busard des marais.

HARPE. s. f. (*h* asp. ; du celt. *harp* ou *hearpa*, harpe). Instrument de musique de forme triangulaire, monté de cordes de boyaux disposées verticalement, qu'on pince avec les deux mains. Joueur de harpe. Musique de harpe. Clé de harpe. Les pédales de la harpe. La harpe ancienne n'eut d'abord que treize cordes, accordées dans l'ordre de la gamme diatonique. On ac-

corde la harpe comme le piano, par tempérament, en affaiblissant les quintes de la partition. David chantait la gloire du Seigneur, et dansait même en s'accompagnant de la harpe. Le mol accent de la *harpe* sonore. (Millev.)

Et sous ses doigts la *harpe* obéissante
Pousse des soupirs langoureux. (Baour-Lorm.)

Deux hivers ont passé : ma *harpe* détendue
Aux voûtes de Selma se taisait suspendue.
Eveille-toi, ma *harpe*, et frémis sous mes doigts.
(De Fontanes.)

— *Console de la harpe.* Une des quatre pièces principales dont la harpe est composée. C'est la bande courbée en forme d's, et garnie de chevilles ou de crochets, qui servent à monter les cordes fixées à l'extrémité opposée sur la table d'harmonie. || *Colonne de la harpe.* Montant solide ou creux, selon que la harpe est simple ou à mouvement. || *Corps sonore de la harpe.* Caisse convexe, de bois d'érable, plus large à la base qu'au sommet, et recouverte d'une planche de sapin, dite *table d'harmonie.* || *Cuvette de la harpe.* La pièce qui, en réunissant la colonne et le corps sonore dans leur partie inférieure, forme la base de l'instrument. || Les pédales sont placées dans la cuvette, d'où elles correspondent aux crochets ou aux fourchettes de la console en traversant la colonne creuse ; c'est du moins ce qui a lieu dans les harpes modernes.

— *Harpe à simple mouvement.* Elle a sept pédales (une pour chaque note de la gamme), placées dans la cuvette de l'instrument, d'où elles correspondent à des crochets mobiles sur la console. Elle est montée de 43 cordes accordées en *mi* bémol ; mais si le morceau à exécuter est dans un autre ton, on dispose d'avance les pédales. La harpe à simple mouvement est aujourd'hui abandonnée pour la harpe à double mouvement. || *Harpe à double mouvement.* Harpe dans laquelle les pédales peuvent se mouvoir de deux manières, et se fixer à volonté dans des crans pratiqués à la cuvette ; elles correspondent à des fourchettes à double bascule, qui remplacent les crochets de la harpe à simple mouvement ; en sorte que chaque corde peut recevoir trois intonations, le bémol, le bécarre et le dièse. La harpe à double mouvement est accordée en *ut* bémol ou *si* naturel, et elle a la même étendue que la harpe à simple mouvement. || *Harpe chromatique.* Harpe inventée au commencement du XIXe siècle par un médecin saxon, et dont l'étendue est de cinq octaves. || *Harpe d'Eole, harpe eolienne, harpe aerienne.* Instrument dans lequel les cordes résonnent, au moyen d'un courant d'air qui les frappe. Dès que le vent les agite un peu, elles commencent à résonner à l'unisson ; mais à mesure que le vent augmente, elles font entendre un harmonieux mélange de tous les sons de la gamme diatonique, des accords délicieux, des *crescendo* et des *decrescendo* que la main la plus habile ne saurait imiter. || *Harpe double.* Instrument composé de deux harpes réunies, dont on faisait usage au XVIe siècle. || *Harpe harmonica-forte.* C'est une harpe ordinaire, à laquelle sont ajoutées 34 cordes de laiton, accordées deux à deux, qui forment une sorte de contre-basse de 17 demi-tons, et qu'on fait résonner avec le pied, au moyen de 17 touches correspondant à autant de marteaux qui frappent les cordes. || *Harpe irlandaise.* Harpe inventée par l'Irlandais O'Brien Boiromh, au XIe siècle, et modifiée au XVe par le jésuite Hugent.

— *Pincer la harpe.* Se dit pour, Jouer de la harpe ; mais le mot *pincer* s'emploie particulièrement pour indiquer la manière dont se fait ce jeu, qu'on produit en pinçant les cordes de l'instrument. L'Académie, au mot *harpe*, dit : *Pincer la harpe* ou *de la harpe*, et la plupart des lexicographes ont dit comme elle. Cependant la seconde locution : *pincer de la harpe* doit être rejetée. *Pincer*, verbe actif, demande un régime direct, et ce régime ne peut être précédé d'une préposition, comme lorsqu'on emploie le mot générique *jouer*, qui se dit de tous les instruments et qui est verbe neutre. Ce qu'on *pince* est le régime direct, qui reçoit l'action exprimée par le verbe. Ce *dont on pince* est le régime indirect ; c'est le moyen ou l'instrument dont on se sert pour pincer. Il faut donc dire : *Pincer la harpe*, comme on doit dire aussi : *Toucher le piano*, l'orgue, le clavecin.

— Iconol. La harpe est un des symboles de la déesse de la musique et de la danse. La muse Terpsichore est représentée sous la figure d'une fille couronnée de guirlandes, tenant une harpe et ayant autour d'elle des instruments de musique.

du genre des conques sphériques, ornée de cannelures longitudinales, qui vont en diminuant comme les cordes d'une harpe.

— Ichthyol. Un des noms vulgaires de la trigle lyre.

— Archit. Pierre d'attente qui sort d'un mur. || Pierres qui, dans les chaînes des murs, sont plus larges que celles de dessous et de dessus. || Fers plats, en forme d'équerre, qui servent à lier les poteaux corniers aux murs mitoyens.

— Dans l'ancienne fortification, Espèce de pont-levis.

— Véner. La griffe d'un chien.

— Prov. *Il est parent du roi David, et joue de la harpe.*

HARPE (LA). Littérateur distingué. V. LA HARPE.

HARPÉ, ÉE. part. pass. du v. Harper. S'empl. adjectiv. Homme harpé par les gardes du commerce.

HARPÉ. s. m. (*h* asp. ; du gr. ἅρπη, cimeterre). Antiq. Sorte d'épée recourbée, avec laquelle s'escrimaient les Thraces, gladiateurs dans les jeux publics.

— Myth. L'arme dont se servit Mercure pour tuer le gardien de la vache Io, Argus aux cent yeux, qu'il avait endormi au son de sa flûte. || C'est aussi l'arme avec laquelle Persée, muni des talonnières de Mercure, coupa la tête à Méduse. || Nom d'une amazone qui défendit Eétès, roi de la Colchide, contre Jason, qui avait entrepris la conquête de la Toison d'or.

— adj. Qui a quelque ressemblance avec la forme d'une harpé. Il ne s'emploie que dans ces locutions. Un levrier bien harpé, une levrette bien harpée, et il signifie que l'estomac de la bête est très-avancé et très-bas, et que le ventre est très-étroit et très-haut.

HARPE. s. m. (*h* asp. ; rad. *harpe*). Ichthyol. Genre qui appartient aux poissons thoraciques, et qui ne renferme encore qu'une espèce, le harpé bleu-doré.

HARPEAU. s. m. (*h* asp. ; pr. *ar-pô* ; rad. *harper*). Mar. Grappin pour l'abordage.

HARPÉGE, HARPÉGEMENT, HARPÉGER. V. ARPEGE, ARPEGEMENT, ARPEGER.

HARPER. v. a. 1re conj. (*h* asp. ; du gr. ἁρπάζειν, ravir). Saisir et serrer fortement avec les mains. Les hommes qu'on mit après lui le joignirent bientôt et le harpèrent. On vous harpe mon homme et on l'entraîne en prison.

— v. n. Manég. Se dit d'un cheval qui lève les jambes inégalement, ou qui les lève toutes les deux également, mais avec précipitation. Cheval qui harpe d'une jambe, qui harpe des deux jambes.

— Jouer de la harpe. Ce mot est vieux et n'est plus usité dans ce sens. Dès le vieux temps qu'Orphée *harpa.* (Voiture.)

Le beau Pâris appuyé sur un tronc,
Harpait alors qu'il vit parmi les nues,
Venir à lui les trois déesses nues. (Ronsard.)

— SE HARPER. v. récip. Se saisir fortement avec les mains. Ils en vinrent aux mains et se harpèrent avec fureur. La querelle est devenue si vive, qu'ils se sont jetés l'un sur l'autre et se sont harpés. Fam.

HARPER'S-FERRY. Géogr. Ville des États-Unis dans la Virginie, au confluent du Shenandoah et du Potomak.

HARPÈS. Myth. gr. Un des Cyclopes.

HARPESTE. s. m. (*h* asp. ; du gr. ἁρπαστον, balle). Jeu de ballon chez les anciens.

HARPEUR. s. m. (*h* asp.) Joueur de harpe. Ce mot est vieux et n'est plus usité. On dit *harpiste.*

HARPIE. s. f. (*h* asp. ; du gr. ἅρπαξ, ravisseur). Ornith. Espèce de vautour d'Amérique qui a beaucoup de rapport avec l'aigle pêcheur et en diffère par la brièveté de ses ailes. C'est de tous les oiseaux de proie celui dont la taille est la plus considérable ; son bec et ses serres sont d'une très-grande force.

— Mamm. Un des noms donnés aux céphalotes.

HARPIE. s. f. (*h* asp. ; du gr. ἁρπάζειν, ravir). Myth. Fille de Neptune et de la Terre, monstre ailé au visage de femme, au corps de vautour, aux oreilles d'ours, ayant des griffes aux pieds et aux mains. Les trois *Harpies* principales étaient Aello, Ocypète et Céléno. Pour punir Phinée, roi de Thrace, qui avait crevé les yeux à ses enfants, Junon lui envoya les Harpies, qui enlevèrent les viandes de sa table ou les gâtèrent par leurs ordures. Calaïs et Zéthès chassèrent ces monstres de la Thrace ; mais Iris les y ramena par l'ordre de Junon. Les Harpies exercèrent ensuite leur fureur contre les Troyens de la suite d'Énée, qui leur avaient enlevé des troupeaux, et la plus redoutable d'entre elles, Céléno, chargea d'imprécations le fils d'Anchise en appelant sur lui toute la colère du destin. Tout à coup du haut des montagnes, les *Harpies* fondent d'un vol effroyable, secouent à grand bruit leurs ailes, arrachent nos mets, et les souillent de leur toucher immonde. (Mollev.)

— Fig. Celui ou celle qui ravit le bien d'autrui, ou qui est avide de gain. Cet homme est une vraie harpie. Cette femme est une harpie, elle dérobe tout ce qui tombe sous sa main.

Un traitant avait un commis ;
Le commis un valet, le valet une pie :
Quoique de la rapine ils fussent tous amis,
Des quatre l'animal était le moins *harpie.* (Lafaye.)

— Fig. et fam. Il se dit d'une femme méchante, criarde, d'humeur aigre et fâcheuse. Quelle harpie que cette femme-là ! Ce sont de franches harpies.

— Expr. prov. *Manger en harpie.* Manger avec avidité.

HARPIÉE. s. f. (*h* asp.) Astron. Chienne d'Actéon.

HARPIÉ, ÉE. part. pass. du v. Harpier. S'empl. adjectiv.

HARPIER. v. a. 1re conj. Ce mot s'est dit dans le vieux langage, pour Piller, enlever.

HARPIGNÉ, ÉE. part. pass. du v. Harpigner. S'empl. adjectiv.

HARPIGNER. v. a. 1re conj. Quereller, battre. Fam. || S'emploie plus souvent sous la forme pronominale, *Se harpigner.*

HARPIN. s. m. (*h* asp. ; du gr. ἅρπαξ, harpon). Croc dont se servent les bateliers.

— Art vétér. Tumeur charbonneuse qui se développe à la jambe des bestiaux.

HARPINNA. Myth. Fille d'Asopus, de laquelle Mars eut Œnomaus.

— Géogr. anc. Ville d'Elide, fondée par Œnomaus.

HARPION. s. m. Hist. nat. Maladie qui fait périr le ver à soie pendant la seconde mue.

HARPISTE. s. des 2 g. (*h* asp.) Celui, celle qui sait jouer de la harpe. Cette femme est une harpiste du premier ordre. Ce harpiste s'est acquis une grande célébrité.

HARPOCRATE. Myth. Fils d'Osiris et d'Isis, est le symbole du soleil au sortir de l'hiver. Son nom, Har-Pokrat, signifie en égyptien Haroeri (ou Horus, nom du soleil) *aux pieds mous*, c'est-à-dire sans force, et indique la faiblesse des rayons du soleil de février. Il était représenté sous la figure d'un enfant enveloppé de langes et toujours immobile. Les Grecs l'adoraient comme le dieu du silence. On lui mettait souvent un doigt sur la bouche.

— Astron. Divinité qui, avec Horus, paraît avoir été l'origine de la constellation des Gémeaux.

HARPOCRATIEN. s. m. Hist. relig. Nom donné à des sectaires plus connus sous celui d'Ascodrugites.

HARPOCRATION (Valérius). Grammairien grec d'Alexandrie qui vivait, suivant les uns, du temps de Marc-Aurèle (160 av. J.-C.), suivant les autres, du temps du rhéteur Libanius (350).

HARPOIRE. s. f. (*h* asp. ; rad. *harpon*). Pêche. Pièce de fer recourbée qui termine le harpon.

HARPO-LYRE. s. f. (*h* asp.) Instrument de la forme d'une lyre antique. Il a vingt et une cordes réparties sur trois manches, dont l'un, celui du milieu, a six cordes, qui sont les mêmes et accordées de la même manière que celles de la guitare à six cordes. Les deux autres manches, sur lesquels sont réparties les quinze autres cordes, permettent de produire des effets que ne produit pas la guitare ordinaire. L'étendue de la harpo-lyre est de quatre octaves et demie.

HARPON. s. f. (*h* asp. ; ét. gr., ἁρπαγή, croc, grappin ; lequel vient de ἁρπάζειν, saisir). Pêch. Dard qu'on lance à la pêche des cétacés, sur les baleines, cachalots, marsouins, etc., et qui consiste en un large fer de flèche, à la pointe très-acérée, attaché à un manche auquel tient une longue corde. Autrefois le harpon était lancé par un homme, et cet homme devait être doué d'une force herculéenne et d'une grande dextérité ; aujourd'hui il est lancé par la poudre à canon, et le danger de ce genre de pêche a considérablement diminué. L'homme règne aujourd'hui sur les tribus végétales et animales de toute la terre, de ce vaste jardin devenu son inépuisable domaine. L'Océan s'est rendu même tributaire de ce maître du monde ; et les baleines, les monstres affreux de ses abîmes ont succombé sous le *harpon* du hardi navigateur. (Virey.)

— Charp. Pièce de fer qui tient ensemble les pans d'un bâtiment de charpente. || Scie de menuisier, pour refendre.

HARPONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Harponner.

HARPONELLY. Géogr. District de l'Inde anglaise (Madras).

HARPONNER. v. a. 1re conj. (*h* asp. ; rad. *harpon*). Darder avec le harpon, accrocher avec le harpon. Fatigués de darder depuis si longtemps la baleine, les hommes de l'équipage cessèrent de la harponner. C'est là qu'un simple pêcheur, dans un petit canot qu'il peut porter sur ses épaules, ose *harponner* l'énorme baleine. (B. de St-P.)

— Il s'emploie aussi absolument et neutralement, et il signifie alors Lancer le harpon. Ce matelot harponne avec beaucoup de vigueur et d'adresse. Il leur fallut harponner durant des heures entières avant de venir à bout de l'animal.

HARPONNEUR. s. m. (*h* asp. ; rad. *harpon*). Pêcheur qui lance le harpon, qui harponne. Sur les baleiniers le harponneur est un des sous-officiers du bord. Le *harponneur* lapon, plus audacieux que tous les héros de l'antiquité, seul, au sein des plus terribles climats et des éléments, d'un coup de trait perce un colosse formidable, et procure l'abondance à toute sa tribu. (B. de St-P.) Un ou deux *harponneurs* sont destinés pour chacune de ces chaloupes

HARPONNIER. s. m. (*h* asp. ; de l'all. *harpunierer*). Ornith. Espèce de héron, qui se trouve en Amérique.

— Bot. Nom vulgaire du rosier des haies et de plusieurs plantes accrochantes.

HARPYA. s. m. (*h* asp.) Ornith. V. HARPIE.

HARRAFORES. Géogr. Peuple nègre aborigène de l'intérieur de la Nouvelle-Guinée.

HARRAN, HARAN. Géogr. Très-ancienne ville de Mésopotamie, à 10 lieues S.-E. d'Edesse ou d'Oursa ; remarquable par le séjour d'Abraham et par la défaite de Crassus.

HARRENLAND, HARRIE. Géogr. Province de Livonie, au N.-O., sur le golfe de Finlande, et en partie sur la mer Baltique. Capitale Revel.

HARRICANAW. Géogr. Rivière de l'Amérique du Nord (Nouvelle-Bretagne), sort d'un lac du Canada et tombe dans la baie de James.

HARRINGTON. Nom d'un poète, d'un publiciste et d'un médecin anglais, qui tous les trois le rendirent justement célèbre. || HARRINGTON (sir John), poète, né à Kelston en 1561, mort en 1612. On a de lui une traduction d'Orlando Furioso. || HARRINGTON (James). Publiciste, né à Upton en 1611, mort en 1677. Il composa un roman politique intitulé *Oceana.* || HARRINGTON. Médecin, né à Kelston en 1727, mort en 1816. Il publia un recueil de pièces historiques, sous le titre de *The Hugo antiques.*

HARRINGTON. Géogr. Bourg et port d'Angleterre sur la mer d'Irlande (Cumberland.)

HARRIS (James). Métaphysicien et grammairien célèbre, né en 1709, mort en 1780. Il publia, sous le titre de *Hermès*, une grammaire philosophique fort estimée. || HARRIS (John). Compilateur anglais, né vers 1667, mort en 1719. Il est le premier qui ait publié une Encyclopédie en langue vulgaire, son ouvrage a pour titre : *Lexicon technicum* ou *Dictionnaire universel des sciences et des arts.* On lui doit aussi un recueil de voyages.

HARRISBURG. Géogr. Ville des États-Unis, ch.-l. de l'État de Pensylvanie, sur la Susquehannah.

HARRISON (John). Célèbre horloger anglais, naquit à Foulby en 1693. Il excella dans la fabrication des montres marines. On lui doit le Compensateur, pendule composée de plusieurs métaux d'inégale dilatabilité qui se compensent, et la montre marine qu'il nomma Garde-temps. Il mourut en 1776. || HARISSON (Thomas). Architecte anglais, né en 1744, mort en 1829. Parmi les nombreux édifices qu'il fut chargé d'élever, on remarque le Panoptique de Chester, modèle des maisons de détention.

HARRISONIE. s. f. Bot. Genre de plantes non adopté et réuni au genre xéranthème.

HART. s. f. (*h* asp. ; du celt. *ard*, ce qui arrête). Lien fait d'osier ou de bois très-pliable, dont on lie les fagots, en lui imprimant une torsion pour l'arrêter sur lui-même. La hart de ce fagot est mal attachée. Déliez les harts de ces bourrées.

Je lui coupe un fagot ; je ne le fais pas gros ;
Il ne l'eût pas porté : de deux *harts* je l'attache,
Et le mets sur son dos. (Lebonn.)

|| *Falourde de hart.* Falourde faite de petit bois.

— Corde avec laquelle on suspendait à la potence le criminel condamné à être pendu ou étranglé. La hart était un instrument de supplice. || Le mot *hart* fut employé aussi pour désigner le supplice lui-même. Ainsi l'on trouve cette locution : *A peine de la hart*, qui signifie Sous peine d'être pendu, comme formule sacramentelle dans certaines ordonnances d'autrefois.

— Fam. S'empl. quelquefois comme synonyme absolu des mots Gibet, potence, échafaud. Mériter la hart. C'est un homme qui est digne de la hart.

Si je suis par vos soins à l'abri de la *hart*,
Au butin que j'ai fait vous aurez votre part. (Boursault.)

— Fam. et fig. *Il a la hart au cou.* Il ne peut échapper à la potence, à l'échafaud. Cette locution s'emploie aussi par manière d'exagération pour désigner un très-mauvais sujet. || *Sentir la hart*, se dit dans le même sens. Marot, dans son épître à François Ier, a fait un heureux emploi de cette dernière locution :

J'avais un jour un valet de Gascogne,
Gourmand, ivrogne et assuré menteur,
Pipeur, larron, jureur, blasphémateur,
Sentant la *hart* de cent pas à la ronde ;
Au demeurant, le meilleur fils du monde.

HARTENFELS. Géogr. Paroisse du comté d'Issembourg, au cercle du Haut-Rhin, dans la dépendance de l'archevêché de Trèves.

HARTFORD ou **HERTFORD.** Géogr. Ville d'Angleterre, ch.-l. du comté du même nom, sur la Lea, situé dans l'intérieur, au S. de ceux de Cambrige et de Bedford.

HARTFORD. (*h* asp.) Géogr. Ville de l'Amérique septentrionale, capitale d'une colonie de même nom, dans la Nouvelle-Angleterre.

HARTKIRCHEN. (*h* asp.) Géogr. Ville d'Allemagne, au cercle du Haut-Rhin, dans les États de Nassau-Saarbruck, au comté de Saarwerden.

HARTLEPOOL. (*h* asp.) Géogr. Ancienne ville d'Angleterre, dans l'évêché de Durham, sur la mer du Nord. Elle possède un bon port

HARTLEY (David). Médecin et philosophe

Est auteur d'un ouvrage intitulé *Observations sur l'homme, ses facultés, ses devoirs et ses espérances.*

HARTOGE. s. m. Bot. Espèce de diosma du Cap de Bonne-Espérance.

HARTSOEKER (Nicolas). Savant hollandais, né en 1656, mort en 1725. On lui doit un ouvrage intitulé : *Essai de dioptrique*, et plusieurs traités de physique.

HARTWELL. Géog. et hist. Hameau d'Angleterre, comté de Buckingam, résidence de Louis XVIII pendant une partie de son émigration.

HARTZ (LE) ou **HARTZEBIRGE.** (*h* asp.) Géogr. Chaîne de montagnes et forêt très-considérable d'Allemagne, qui a 96 kilom. de longueur et environ 40 de largeur. Le Hartz prend naissance dans le bailliage de Landelsheim, s'avance vers Gloslar, traverse le Gruthenhagen, gagne les extrémités du comté de Wernigerode

et du Blankenbourg, s'étend de là dan[s] Hohnstein et le Stolberg, et va se termi[ner] Hartzgerode, dans la principauté d'Anhal[t] Blocksberg ou mont Bructère est la plus [haute] montagne du Hartz, et même de toute l'[Alle]magne, suivant quelques-uns. Le Hartz e[st] [fa]meux par ses mines d'argent. Il fait part[ie de] la forêt Hercinienne, connue des Romain[s.] Le Hartz avait donné, sous l'Empire fra[nçais] son nom à un dép. du royaume de Westph[alie] (ch.-l. Heiligenstadt) : il le donne encor[e au]jourd'hui à un district du duché de Bruns[wick] (Ch.-l. Seesen.)

HARTZBOURG. (*h* asp.) Géogr. Fa[meux] château d'Allemagne, dans le Wolfenbu[ttel] près de Cellerfeld. L'empereur Henri dit [l'Oi]seleur y prenait souvent le divertisseme[nt de] la chasse. Les fortifications furent détruit[es en] 1651.

HARTZBOURG-HOELE. (Grotte de H[artz]bourg). Géogr. Grotte fameuse, dont on pr[étend] qu'on n'a pu encore trouver la fin ; située [dans] le Hartz, près de Goslar, à 8 kilom. du [vieux] château de Hartzbourg.

HARUDES. Géogr. Ancien peuple de [la Ger]manie qu'Arioviste fit passer dans les Gaul[es.]

HARUNGAN. Bot. Genre de plantes di[coty]lédones, famille des hypéricées.

HARUNGANE. s. m. Bot. Arbre de M[ada]gascar.

HARUSPICE. s. m. V. ARUSPICE.

HARUPH. Géogr. anc. Ville de la trib[u de] Benjamin ou de Juda.

HARUPHITE. adj. et s. des 2 g. Géogr. Habitant d'Haruph. || Qui appartient à [cette] ville ou à ses habitants.

HARVEY (Guillaume). Célèbre médeci[n an]glais, né à Folkstone en 1578. On lui doi[t un] grand nombre de découvertes en anatomi[e et] en physiologie ; la plus importante est celle [par] laquelle il détermina en 1619 les lois de la [cir]culation du sang, et qu'il fit connaître au [pu]blic dans un savant traité publié en 162[8. Il] mourut à Londres en 1658.

HARVIAH. s. m. (*h* asp.) Pêch. C[orde] avec laquelle on attache les grands filets [aux] arches d'un pont.

HARWEY. Géogr. Archipel du g[rand] Océan équinoxial. V. MANGUA.

HARWICH. Géogr. Ville maritime d['An]gleterre, au comté d'Essex, sur les frontière[s du] Suffolk, à 80 kil. N.-E. de Londres.

HARY. Vén. Terme employé par le piq[ueur] pour rendre les chiens attentifs lorsque la [bête] se fait accompagner. || *Hary-ont-ali.* Te[rme] dont on se sert lorsque le limier laisse co[urre] une des bêtes que l'on chasse.

HARZGERODE. Géogr. Ville murée du [du]ché d'Anhalt-Bernbourg dans le Hartz.

HASAER-DENARIS. s. m. Monnaie [d'ar]gent de Perse, qui vaut dix mahmoudis.

HASARD. s. m. (*h* asp. ; pr. *ha-zar* ; s[elon] Ménage et quelques autres, il dérive de *as*, [point] unique marqué sur une des faces d'un dé. [Pour] exprimer le risque qu'on a d'amener au je[u de] dés ce point, dont la venue cause toujours [une] sorte de désappointement, on a dit hasar[der,] verbe qui a pris ensuite une signification [plus] étendue ; et *hasard* s'est dit pour *as*, la te[rmi]naison *ard* présentant une idée de mépris o[u de] dédain). Combinaison de circonstances i[ndé]pendantes de nous, que nous ne pouvon[s] empêcher, ni prévoir, et dont nous ignoron[s la] cause. Les effets du hasard. Par un heu[reux] hasard. Par un hasard malheureux. S'aban[don]ner au hasard. Le hasard a tout fait dans [cette] affaire. Ah ! don Alphonse, c'est vous ! l'ag[réa]ble rencontre ! Pendant qu'on vous cherche [par]tout, le *hasard* vous présente à mes yeux. [(Le] Sage.) Je suis ravi que le *hasard* t'ait prés[enté] un si bon poste. (Id.) Le *hasard* et l'amour [font] plus que notre adresse. (***)

Je ne sais quel amour,
Que le *hasard* nous donne et nous ôte en un jour.
(Racine.)

On a vu le vin et le *hasard*
Inspirer quelquefois une muse grossière. (Bo[ileau.])

Il saisissait déjà la machine ennemie,
Lorsqu'en ce sacré lieu, par un heureux *hasard*,
Entrent Jean le choriste et le sonneur Girard !

— Espèce d'être chimérique qu'on co[nsidère] comme agissant arbitrairement et produi[sant] tous les effets dont les causes réelles ne se m[on]trent pas à nous. Ils attribuaient au *hasard* [se]lon la coutume des hommes, les effets don[t]

L'empire du *hasard* est bien étendu. (Ra[ynal.]) Le *hasard*, ce maître du monde. (Volt.) [Tous] les vrais philosophes ont reconnu que le *ha[sard]* est un mot vide de sens. (Id.) Le *hasard* e[st le] seul roi légitime dans l'univers. (Bonap.) [Le] *hasard* n'a rien à faire dans le monde gouv[erné] par la Providence. (Montaig.)

Par quel bonheur
As-tu forcé le volage *hasard* ? (J.-B. Rou[sseau.])

— *Le hasard de la naissance.* Cette ca[use,] en apparence accidentelle, en réalité éma[née] de la volonté divine, qui fait naître l'homm[e dans] telle famille ou de telle autre, c'est-à-dire [d'un] sang plus ou moins noble, eu égard aux di[vers] degrés de l'échelle sociale. Le hasard d[e la] naissance devrait nous empêcher d'être org[ueil]leux de notre origine. || Quelquefois on le [per]sonnifie. La politique perd un de ses [plus] grands ressorts, lorsqu'elle récompense le [ha]sard de la naissance. (Montaig.)

et du Blankenbourg, s'étend de là dans le Hohnstein et le Stolberg, et va se terminer à Hartzgerode, dans la principauté d'Anhalt. Le Blocksberg ou mont Bructère est la plus haute montagne du Hartz, et même de toute l'Allemagne, suivant quelques-uns. Le Hartz est fameux par ses mines d'argent. Il fait partie de la forêt Hercinienne, connue des Romains. || Le Hartz avait donné, sous l'Empire français, son nom à un dép. du royaume de Westphalie, (ch.-l. Heiligenstadt) : il le donne encore aujourd'hui à un district du duché de Brunswick. (Ch.-l. Seesen.)

HARTZBOURG. (*h* asp.) Géogr. Fameux château d'Allemagne, dans le Wolfenbuttel, près de Cellerfeld. L'empereur Henri dit l'Oiseleur y prenait souvent le divertissement de la chasse. Les fortifications furent détruites en 1651.

HARTZBOURG-HOELE. (Grotte de Hartzbourg). Géogr. Grotte fameuse, dont on prétend qu'on n'a pu encore trouver la fin ; située dans le Hartz, près de Goslar, à 8 kilom. du vieux château de Hartzbourg.

HARUDES. Géogr. Ancien peuple de Germanie qu'Arioviste fit passer dans les Gaules.

HARUNGAN. Bot. Genre de plantes dicotylédones, famille des hypéricées.

HARUNGANE. s. m. Bot. Arbre de Madagascar.

HARUSPICE. s. m. V. ARUSPICE.

HARUPH. Géogr. anc. Ville de la tribu de Benjamin ou de Juda.

HARUPHITE. adj. et s. des 2 g. Géogr. anc. Habitant d'Haruph. || Qui appartient à cette ville ou à ses habitants.

HARVEY (Guillaume). Célèbre médecin anglais, né à Folkstone en 1578. On lui doit un grand nombre de découvertes en anatomie et en physiologie : la plus importante est celle par laquelle il détermina en 1619 les lois de la circulation du sang, et qu'il fit connaître au public dans un savant traité publié en 1628. Il mourut à Londres en 1658.

HARVIAH. s. m. (*h* asp.) Pêch. Corde avec laquelle on attache les grands filets aux arches d'un pont.

HARWEY. Géogr. Archipel du grand Océan équinoxial. V. MANGUA.

HARWICH. Géogr. Ville maritime d'Angleterre, au comté d'Essex, sur les frontières de Suffolk, à 80 kil. N.-E. de Londres.

HARY. Vén. Terme employé par le piqueur pour rendre les chiens attentifs lorsque la bête se fait accompagner. || *Hary-ont-ali.* Terme dont on se sert lorsque le limier laisse courre une des bêtes que l'on chasse.

HARZGERODE. Géogr. Ville murée du duché d'Anhalt-Bernbourg dans le Hartz.

HASAER-DENARIS. s. m. Monnaie d'argent de Perse, qui vaut dix mahmoudis.

HASARD. s. m. (*h* asp.; pr. *ha-zar* ; selon Ménage et quelques autres, il dérive de *as*, point unique marqué sur une des faces d'un dé. Pour exprimer le risque qu'on a d'amener au jeu de dés ce point, dont la venue cause toujours une sorte de désappointement, on a dit hasarder, verbe qui a pris ensuite une signification plus étendue ; et *hasard* s'est dit pour *as*, la terminaison *ard* présentant une idée de mépris ou de dédain). Combinaison de circonstances indépendantes de nous, que nous ne pouvons ni empêcher, ni prévoir, et dont nous ignorons la cause. Les effets du hasard. Par un heureux hasard. Par un hasard malheureux. S'abandonner au hasard. Le hasard a tout fait dans cette affaire. Ah ! don Alphonse, c'est vous ! l'agréable rencontre ! Pendant qu'on vous cherche partout, le *hasard* vous présente à mes yeux. (Le Sage.) Je suis ravi que le *hasard* t'ait présenté un si bon poste. (Id.) Le *hasard* et l'amour font plus que notre adresse. (***)

> Je ne sais quel amour,
> Que le *hasard* nous donne et nous ôte en un jour.
> (Racine.)

> On a vu le vin et le *hasard*
> Inspirer quelquefois une muse grossière. (Boil.)

> Il saisissait déjà la machine ennemie,
> Lorsqu'en ce sacré lieu, par un heureux *hasard*,
> Entrent Jean le choriste et le sonneur Girard ! (Id.)

— Espèce d'être chimérique qu'on conçoit comme agissant arbitrairement et produisant tous les effets dont les causes réelles ne se montrent pas à nous. Ils attribuaient au *hasard*, selon la coutume des hommes, les effets dont les [illegible] L'empire du *hasard* est bien étendu. (Rayn.) Le *hasard*, ce maître du monde. (Volt.) Tous les vrais philosophes ont reconnu que le *hasard* est un mot vide de sens. (Id.) Le *hasard* est le seul roi légitime dans l'univers. (Bonap.) Le *hasard* n'a rien à faire dans le monde gouverné par la Providence. (Montaig.)

> Par quel bonheur
> As-tu forcé le volage *hasard*? (J.-B. Rouss.)

— *Le hasard de la naissance.* Cette cause, en apparence accidentelle, en réalité émanant de la volonté divine, qui fait naître l'homme de telle famille ou de telle autre, c'est-à-dire d'un sang plus ou moins noble, eu égard aux divers degrés de l'échelle sociale. Le hasard de la naissance devrait nous empêcher d'être orgueilleux de notre origine. || Quelquefois on le personnifie. La politique perd un de ses plus grands ressorts, lorsqu'elle récompense le *hasard de la naissance*. (Montaig.)

— *Hasard.* Se dit aussi du cas imprévu qui se produit, et ainsi il désigne l'effet aussi bien que la cause. Vous avez réussi, quel heureux hasard ! C'est un heureux hasard qui vous est arrivé là. J'ai entrepris cette affaire, puis je l'ai laissée marcher d'elle-même, comptant sur un heureux hasard. J'espérais voir se produire un bon hasard, et je me suis trompé.

— *Mettre, jeter, pousser une chose au hasard.* Locutions employées pour indiquer qu'on abandonne une chose à elle-même. En arrive ce que pourra, je quitte la partie, et je mets tout au hasard. Son courage le poussait au *hasard*, et la sagesse ne modérait pas sa valeur. (Fén.) La nature jette au *hasard* les génies sur la terre ; c'est aux circonstances à les développer. (Barth.) Mettre peu de chose au *hasard*. (Montesq.) On lui persuade aisément de ne pas mettre au *hasard* d'une bataille des avantages certains. (Volt.) Mais leur déférer tout, c'est tout mettre au *hasard*. (Corn.)

— *Jeu de hasard.* Jeu où le hasard seul décide. Le passe-dix, la roulette, le trente-et-quarante, sont des jeux de hasard.

— Fig. *Corriger le hasard.* Tromper au jeu.

— *Les hasards.* On appelle ainsi, à certains jeux, certains points fixes qui sont toujours favorables à celui qui tient le dé. || *Hasard* se dit, au jeu de quinquenove, d'un coup où les deux dés présentent le nombre trois ou le nombre onze. || Se dit aussi au jeu d'impair d'un coup dans lequel les trois dés présentent ensemble le nombre quatre ou le nombre dix-sept.

— *Faire hasard.* locut. usitée au jeu de paume. La balle fait hasard, lorsqu'elle ne fait pas l'effet qu'elle devait faire, soit par le défaut du carreau, soit par toute autre cause.

— Se dit aussi d'un objet quelconque acheté à bon marché ou qui a déjà servi. J'ai trouvé un bon hasard. C'est un excellent hasard. En fait de porcelaines, j'aime acheter du hasard. Le hasard vaut souvent le neuf, vaut quelquefois mieux que le neuf.

— Signifie aussi Risque, péril. Courir le hasard de perdre la vie. Courir hasard de la vie, de son honneur, de sa fortune. S'exposer, se mettre au hasard d'être jeté en prison. || On dit aussi, sans régime : Courir hasard. S'exposer au hasard. Ma fortune court hasard dans cette entreprise. Il a exposé sa fortune au hasard, et il l'a perdue. || *En prendre le hasard.* En courir le risque. Que l'affaire réussisse ou non, j'en prends le hasard sur moi. Un bien si exposé au *hasard*. (Boss.) Et quels tristes *hasards* ne court pas mon époux? (Corn.) La vertu la plus ferme évite les *hasards*. (Id.) Ma vie et mon amour tous deux courent *hasard*. (Rac.)

— Poét. et dans le style soutenu, *les hasards de la guerre*, ou simplement *les hasards*, pour Les risques, les périls de la guerre. Au milieu des hasards. Braver les hasards d'une expédition. Nourri parmi les hasards de la guerre. Chercher les hasards et les affronter. S'exposer aux hasards. Essuyer les plus grands hasards. Aussi capable de ménager ses troupes que de les pousser dans les *hasards*. (Boss.) Tu vois bien des *hasards*, ils sont grands, etc. (Corn.)

> Ou, si pour l'entraîner l'argent manque d'attraits,
> Bientôt l'ambition et toute son escorte
> Dans le sein du repos vient le prendre à main forte,
> L'envoie en furieux au milieu des *hasards*,
> Se faire estropier sur les pas des Césars. (Boil.)

— *Au hasard.* loc. adv. Sans réflexion, inconsidérément, à l'aventure. Marcher au hasard. Répondre au hasard. Parler au hasard. Jouer au hasard. Les hommes vivent au *hasard*, sans choix, sans réflexion. (Montaig.) Qu'importe qu'au *hasard* un sang vil soit versé. (Rac.) Ne faites point parler vos acteurs au *hasard*. (Boil.) Que de gens ici-bas semblent vivre au *hasard!* (Stass.) Le plus déterminé souvent frappe au *hasard*. (Arn.)

> Lorsque deux factions divisent un empire,
> Chacun suit au *hasard* la meilleure ou la pire.
> (Corneille.)

> Eh ! que m'importe à moi la faveur décevante
> Que dispense au *hasard* la fortune inconstante !
> (Béranger.)

— *Au hasard de.* Au risque de. Au hasard de passer pour un homme impoli, il a relevé cette erreur. Il voulait reprendre ses exercices ordinaires, au *hasard* de retomber dans les mêmes maux. (Boss.)

— *A tout hasard.* A tout événement, quoi qu'il puisse arriver. A tout hasard, tenez-vous sur vos gardes. || *Jeter des paroles, des propos à tout hasard*, pour voir comment ils seront accueillis. || *Dire quelque chose, avancer quelque chose à tout hasard*, sans qu'on soit sûr de [illegible] la moindre importance. On dit aussi dans ce sens Dire, avancer quelque chose au hasard.

— *De hasard.* Un livre de hasard. Un meuble de hasard. Objets de hasard. Livre, meuble, objets qui ont déjà servi et qu'on acquiert à bon compte par cela même, ou bien encore qu'on se procure à bon marché quoiqu'ils n'aient pas servi. Dans ces deux sens, on dit aussi d'*occasion*. Voici du plaqué de hasard. Un magasin de hasard et très-bien assorti.

— *Par hasard.* loc. adv. Fortuitement, sans que l'événement résulte de la volonté ; d'une façon imprévue, inattendue. C'est bien par hasard que cela s'est fait. Ce mot m'est échappé par hasard. Si par hasard vous le trouviez en belle humeur, parlez-lui de cela. Rencontré par *hasard* et par pitié. (Corn.) Mon oncle Melchior, que j'aime et que j'honore comme mon propre père, me mande qui si par *hasard* j'ai l'honneur de vous voir, il me conjure de vous faire le même traitement que je ferais à son fils. (Le Sage.)

> Enfin un médecin, fort expert en son art,
> Le guérit par adresse, ou plutôt par *hasard*. (Boil.)

— Mathém. *Doctrine des hasards, analyse des hasards, science des hasards.* Doctrine, analyse, science des probabilités, théories du calcul des chances favorables et défavorables à l'arrivée d'un événement dans des conditions données. L'analyse des hasards constitue une des branches les plus difficiles et les plus délicates des mathématiques.

— Prov. *Il faut donner quelque chose au hasard.* La prudence humaine ne saurait tout prévoir.

HASARDÉ, ÉE. part. pass. du v. Hasarder. S'empl. adjectiv. Paroles hasardées. Expression hasardée. Une vie trop facilement *hasardée*. (Boss.) Tel est le tableau général des opinions *hasardées* sur les objets les plus importants de la philosophie. (Barthél.)

> A des lecteurs français je craignais d'exposer
> Une image un peu *hasardée*.
> (Fr. de Neufchateau.)

— Se dit aussi d'une viande de boucherie qui est un peu passée et qui commence à sentir et à se gâter, ou d'une pièce de gibier qu'on a gardée longtemps pour la mortifier et lui faire acquérir plus de fumet, et qui est hâlée, faisandée et en voie de décomposition. Cette bécasse est hasardée. Toute viande qui est hasardée m'inspire une répugnance extrême. || Une foule de gens aiment le gibier faisandé, mais non pas hasardé. Voilà un filet de mouton par trop hasardé !

— S'emploie quelquefois à l'égard d'une personne. Nous sommes bien hasardés dans cette affaire. De nuit, dans un bois, on est hasardé. Cinna n'est pas perdu pour être *hasardé*. (Corn.)

HASARDER. v. a. 1re conj. (*h* asp. ; rad. *hasard*). Exposer au hasard, aventurer, mettre en péril, risquer. Hasarder sa fortune. Hasarder sa vie, sa réputation, son honneur. Hasarder un combat. Cet homme a hasardé toute sa fortune au jeu, et sa réputation dans les intrigues. La maxime des conquérants est de tout *hasarder*. (Mme de Mottev.) Je n'ai plus que deux choses à faire dans ma vie, l'une de la *hasarder* avec honneur dès que je le pourrai, l'autre de la finir dans l'obscurité d'une retraite qui convient à ma façon de penser. (Volt.) Aucun ne voulait *hasarder* sa fortune et sa vie sur des espérances incertaines. (Id.) Pour *hasarder* ce gage, il m'est trop précieux. (Corn.) Trop heureuse pour lui de *hasarder* vos jours. (Rac.) Hélas! disais-je, pourquoi faut-il que j'aie *hasardé* cette malheureuse fable qui a déplu au ministre ? (Le Sage.) Quand l'ennemi nous craint, il faut tout *hasarder*. (La Harpe.) Lorsque l'on perd tout, on peut tout *hasarder*. (Regnard.)

— Il se dit quelquefois des personnes. Vous me hasardez là dans un péril extrême. Ne me hasardez pas dans les spéculations.

> Il réduit tous les soins d'un si pressant ennui
> A ne *hasarder* pas Cornélie avec lui. (Corn.)

— Se dit aussi des propositions, des opinions, des avis qu'on émet, des conseils qu'on donne, pour voir de quelle façon ils seront accueillis. Cette parole qu'il hasarda n'eut point de succès. Il hasarde là une motion qui n'est pas goûtée. On peut avoir à se repentir de hasarder une plaisanterie. Il voulait hasarder une légère remontrance, mais les dispositions dans lesquelles il le trouva ne furent rien moins que propres à l'encourager. Il ne faut jamais *hasarder* la plaisanterie, même la plus douce et la plus permise, qu'avec des gens polis ou qui ont de l'esprit. (La Bruy.) Il n'ose *hasarder* la moindre plainte. (Corn.)

— Absol. et neutral. Cet homme hasarde beaucoup. Qui ne hasarde pas n'a ni crainte de perdre ni espoir de gagner. Vous *hasardez* beaucoup, seigneur, pensez-y bien. (Corn.) Il aime mieux *hasarder* avec eux que d'obliger un honnête bourgeois sans rien risquer. (Le Sage.)

— Signifie quelquefois, en parlant du style ou du langage, se servir d'une expression, d'un tour de phrase, d'une locution, dont l'usage n'est pas parfaitement établi. Vous hasardez là une expression qui sera vivement discutée. Cet écrivain hasarde de singulières façons de parler. Chaque trait que ma plume *hasarde*. (Boil.)

— Prov. et fig. *Hasarder le paquet.* S'abandonner au hasard, en s'engageant dans une affaire [illegible] pose de mettre mille écus dans cette spéculation ; je ne la crois ni bonne ni mauvaise ; ma foi ! je hasarde le paquet. || Il s'emploie aussi pour, Se risquer à dire une chose scabreuse. Ce langage va lui déplaire, j'en suis sûr ; mais il le mérite, et je hasarde le paquet. Nous étions en partie carrée, il me vint une idée bouffonne, dont certaines oreilles auraient pu s'offenser ; j'avais la tête un peu montée, et je hasardai le paquet.

— *Hasarder de.* Risquer de. Il hasarde de s'aliéner tous ses camarades, en agissant ainsi. Se conduire de la sorte, c'est hasarder de se faire mettre à l'index des honnêtes gens. || Il se prend aussi pour Tenter, essayer. Hasarder de faire une chose. Je veux hasarder de diriger cette entreprise.

— SE HASARDER. v. pron. S'exposer, s'aventurer, se mettre en péril. Un général d'armée ne doit pas se hasarder trop. Il se hasarda à passer les Alpes. Mais mon père défend que le roi se *hasarde*. (Rac.) Pour ne pas l'exposer, lui-même il se *hasarde*. (Id.) Il craint, en l'affirmant, de se trop *hasarder*. (Boil.)

— *Se hasarder à.* S'aventurer à. Prendre sur soi de... Je veux me hasarder à faire cette proposition. S'il se hasarde jamais à me tenir un pareil langage. || Quelques auteurs disent aussi : Se hasarder de ; mais l'emploi de cette préposition est rare.

— *Se hasarder contre.* Je n'irai certes pas me hasarder contre lui. Qui se *hasarderait* contre un tel adversaire ? (Corn.)

— *Se hasarder dans.* Dans quelle fâcheuse [illegible] allez-vous vous hasarder ! Dans quel [illegible] vous hasardez-vous ! Il y a des voleurs dans ce bois, ne vous y hasardez pas. Ce sont des lieux dans lesquels il ne faut jamais se hasarder.

— *Se hasarder.* S'emploie aussi dans un sens passif, pour Être hasardé. La vertu, le repos ne doivent pas se hasarder. L'honneur d'une famille ne doit jamais se hasarder. Le combat général aujourd'hui se *hasarde*. (Corn.)

— Prov. *Qui ne hasarde rien n'a rien.* Il faut savoir risquer pour gagner.

— Syn. comp. HASARDER. RISQUER. V. RISQUER.

HASARDEUSEMENT. adv. (*h* asp. ; rad. *hasard*). D'une manière hasardeuse, avec risque, avec péril. Il s'est engagé hasardeusement dans cette affaire. Son honneur se trouvait hasardeusement lié à cette entreprise. Il a entrepris cela bien hasardeusement.

HASARDEUR. adj. m. S'est dit pour Hasardeux, téméraire. Ce prince est le souverain patron des actes *hasardeurs*. (Mont.)

HASARDEUX, EUSE. adj. (*h* asp. ; rad. *hasard*). Aventureux, périlleux, où il y a risque et danger. Une affaire hasardeuse, un coup hasardeux. Un conseil hasardeux. Ce que vous faites-là est bien hasardeux. Cette tentative était trop hasardeuse. La bataille la plus hasardeuse. Le théâtre est un champ hasardeux. L'épreuve en est *hasardeuse* pour un homme d'Etat (Boss.) Que le sort de ces esprits est *hasardeux !* (Id.) Traiter tout noble mot de terme *hasardeux*. (Boil.)

— Il se dit aussi des personnes, et signifie alors, Aventureux, entreprenant, qui expose aisément et hardiment sa personne, sa fortune, sa réputation au hasard. Un soldat hasardeux. Un joueur hasardeux. Un marchand hasardeux.

> Du langage français bizarre hermaphrodite,
> De quel genre te faire, équivoque maudite,
> Ou maudit? car sans peine aux rimeurs *hasardeux*,
> L'usage encor, je crois, laisse le choix des deux.
> Boileau.

HASBAIN, HASBAYE, HASBENGAW. Géogr. Pays d'Allemagne, dans le cercle de Westphalie ; principale partie de l'Etat de Liége. || Ce pays a reçu son nom de la rivière Haspen ; on écrivait autrefois *Hasbaigne*.

HASBAT, HABAT, ALGARVE. Géogr. Province d'Afrique, en Barbarie, au royaume de Fez ; bornée au midi par la rivière d'Arguile, et au nord par l'Océan. Elle a 27 lieues d'étendue, de l'O. à l'E., et environ 40, du S. au N. Elle comprend Tingis, et a pour capitale Almedine.

HASCHEM ou **HASCEM** (Mohammed ben-Hamed, dit le Chérif). Docteur de la loi de Mahomet, qui se prétendait issu du prophète et fonda la dynastie des Chérifs, qui, à partir de 1509, régnèrent sur presque toute la Barbarie occidentale, et qui sont encore aujourd'hui sur le trône de Maroc.

HASCHÉMITE. s. m. Hist. or. Descendant d'Haschem, intendant suprême du temple de la Mecque. Les Haschémites formaient la plus puissante famille de la tribu des Koréischites.

HASE. s. f. (*h* asp.; pr. *â-ze* ; de l'allem. *hase, hausen, hare*, lièvre). Mamm. Nom que les chasseurs donnent à la femelle du lièvre et à celle du lapin. Cette hase est pleine, il faut lui rendre la liberté. On a mis dans ce bois une douzaine de hases.

— Fig. et pop. Se dit d'une femme qui a beaucoup d'enfants. La vieille hase ! C'est une hase que cette femme. Ce sens est peu usité.

HASÈLE. s. m. Ichthyol. L'un des noms vulgaires du meunier.

HASELUNEN. Géogr. Ville d'Allemagne, en Westphalie, sur la rivière de Hase, dépendant de l'évêché de Munster.

HASENHOLM. Géogr. Ile de Finlande. [illegible] Finlande, où le czar Pierre Ier commença à bâtir en 1703 la ville de Pétersbourg.

HASEROTH. Géogr. anc. Dans l'Écriture, le quatorzième campement des Israélites, lieu situé dans le désert de Pharan.

HASKERLAND. Géogr. District de Zevenwolden, quartier de la Frise, dans les Provinces-Unies. Il se compose de sept villages.

HASLI (le pays de), **VAL-HASEL, HASELTHAL.** Géogr. Pays montagneux de la Suisse, au canton de Berne, sur les confins du canton d'Unterwal et qui touche au mont Grimsel, sur les hauteurs duquel il remonte. Mines de fer, de plomb et de cristal.

HASLINGDIR. Géogr. Ville d'Angleterre, dans le Lancastre, près d'Irwell.

HASNA, ASNÉ. s. m. V. KHAZNA.

HASNADAR-BACHI. s. m. Hist. V. KHAZNADAR-BACHI.

HASPARREN Géogr. Ch.-l. de canton, arrondissement de Bayonne (Basses-Pyrénées); 5,500 hab.

HASSANKALEH. Géogr. Ville de la Turquie d'Asie, près de l'Aras.

HASSE (Jean-Adolphe). Célèbre compositeur, né à Bergedorf, près de Hambourg, en 1705, mort à Venise en 1783. Il mit en musique tous les opéras de Métastase.

HASSEGAYE. s. f. Mar. Demi-pique d'abordage.

HASSEK. s. m. Ichthyol. Nom spécifique d'un labre.

HASSÉKI, ou mieux **KHASSÉKI**. s. f. (*h* asp.) Mot turc, qui sert de dénomination particulière à celle des femmes du sultan qui devient mère d'un garçon. La hasséki jouit de tous les droits d'une épouse, et elle est souveraine entre toutes les femmes du harem. || On a aussi appelé *hasseki* une femme quelconque du sultan.

— s. m. Garde du palais ottoman.

HASSEL. Géogr. Ville d'Allemagne, au pays de Liége, dans le comté de Looz, sur la Démer, située dans la Campène liégeoise, à 24 kilom. de Liége.

HASSEL (Jean-Georges-Henri). Savant geographe et statisticien allemand, né à Wolfenbüttel en 1770, mort à Weimar en 1829. Il a publié un grand nombre d'ouvrages de statistique et de géographie.

HASSEL. s. m. Ichthyol. En Autriche, on donne ce nom au meunier.

HASSELQUIST (Frédéric). Naturaliste suédois, l'un des disciples les plus distingués de Linné; né en 1722 à Taernvalla, mort à Smyrne en 1752.

HASSELQUIST. s. m. Ichthyol. Nom spécifique d'un poisson du genre mormyre.

HASSELQUISTIE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones à fleurs complètes, polypétalées, famille des ombellifères.

HASSELT. Géogr. Ville des Provinces-Unies, dans l'Over-Yssel, sur le Wecht, à 8 kilom. de Zwool. || Ville du Limbourg, sur le Démer.

HASSENFRATZ (Jean-Henri). Ingénieur, né à Paris le 20 décembre 1755. On a de lui le Dictionnaire physique de l'encyclopédie méthodique, un Cours de minéralogie, et plusieurs autres traités.

HASSÉQUIS, **HASSÉKIS**. s. m. Garde du palais ottoman.

HAST. s. m. (du lat. *hasta*, lance, pique). Ce mot ne s'emploie guère que dans la locution Arme d'hast, arme emmanchée au bout d'un long bâton. La hallebarde est une arme d'hast.

HASTAIRE. s. m. (du lat. *hastarius*, formé de *hasta*, lance, javelot). Hist. anc. Soldat qui, chez les anciens Romains, portait une arme d'hast, une hallebarde, une pique. Le hastaire était un soldat légionnaire qui combattait en première ligne.

HASTE. s. f. (*h* asp ; du lat. *hasta*, lance). Antiq. Longue lance que portaient les hastaires. Il y en avait de deux sortes, toutes deux à hampes garnies à leur extrémité de fer pointu, mais l'une à hampe courte ou à manche, et l'autre à hampe longue. On pointait avec la première, on lançait la seconde.

— Numism. Javelot sans fer ou sceptre, qui sur les médailles est l'attribut des divinités bienfaisantes

— Art culin. Broche à faire rôtir. || *Mettre à la haste*. Mettre à la broche. Ce mot est inusité. || L'origine de ce mot est encore *hasta*, pique, la broche étant un instrument de fer long, étroit, pointu, en forme de pique.

HASTÉ, ÉE. adj. (*h* asp. ; du lat. *hastatus*, fait de *hasta*, pique, lance). Bot. Qui a la forme d'un fer de lance. Feuilles hastées. Plante hastée.

HASTENBECK. Géogr. Seigneurie d'Allemagne, dans la principauté de Calenberg, au quartier de Hameln, remarquable par la victoire des Français, commandés par le maréchal d'Estrées, sur l'armée aux ordres du duc de Cumberland, le 31 juillet 1757.

HASTER. s. m. Comm. Mesure de capacité dont on fait usage dans les Pays-Bas et principalement à Gand. L'haster est de 41 hectol. moins 3 litr.

HASTEUR. s. m. (*h* asp.; du vieux fr. *has-*

ouvriers dans un atelier, les excite au travail, les pousse à l'ouvrage. Ce hasteur ne fait pas bien son service. Il importe que le hasteur soit d'un caractère ferme et impartial vis-à-vis des ouvriers.

HASTIFOLIÉ, ÉE. adj. (*h* asp.; ét. lat., *hasta*, lance; *folium*, feuille). Bot. Dont les feuilles sont hastées. L'ammanie est hastifoliée. Le coccule est une plante hastifoliée.

HASTIFORME. adj. des 2 g. (*h* asp.; ét. lat., *hasta*, lance; *forma*, forme). Qui a la forme d'une lance; en forme de pique.

HASTING. Célèbre aventurier qui, à la tête d'une horde de Normands, exerça d'affreux brigandages en France, de 845 à 881. Il mourut en Danemark en 886.

HASTINGIE. s. f. (de *Hastings*). Bot. Genre de dicotylédones à fleurs complètes, monopétalées, irrégulières, famille des verbenacées.

HASTINGS Géogr. Ancienne ville maritime d'Angleterre, dans le Sussex, à 50 milles S.-O. de Londres, l'un des anciens ports dont les députés au parlement sont appelés les *barons des cinq ports*, quoiqu'il y en ait huit aujourd'hui. Hastings est fameux par deux sanglantes batailles qui ont alternativement changé la face de la Grande-Bretagne : la première, que Guillaume, duc de Normandie, livra le 14 octobre 1066, qui dura douze heures, et qui mit l'Angleterre en son pouvoir; Harold, roi d'Angleterre, et deux de ses frères, y furent tués; la seconde, qui eut lieu en 1263 entre Henri III et les barons du royaume, auxquels échut la victoire.

HASTINGS (Warren). Ancien gouverneur général de toutes les possessions anglaises dans les Indes, né à Oxford en 1732. Accusé par le parlement de malversations dans son gouvernement, il fut acquitté après un procès qui dura sept ans. On lui doit la découverte des livres sacrés des Hindous. Il a laissé quelques mémoires sur l'Inde. Mort en 1818.

HATATGNAO. s. m. Bot. Arbrisseau des Philippines qui paraît être une espèce de mélastome.

HATAWARYE. s. f. Bot. Espèce d'asperge ligneuse.

HÂTE s. f. (*h* asp.; de l'allem. *hast*, qui a la même signif. On écrivait autrefois en français *haste*, *se haster*). Précipitation, promptitude, diligence, vitesse. La hâte nuit dans la plupart des choses de la vie. Vous mettez trop de hâte dans la conduite de cette affaire. Sa hâte fut si grande qu'il dut refaire la besogne. La hâte avec laquelle il parle fait qu'on peut à peine le suivre.

— *Avoir hâte, avoir grande hâte, avoir une grande hâte, avoir extrêmement hâte de.* Etre pressé, être très-pressé de. J'avais hâte de terminer ce procès. Nous avions grande hâte de sortir de cette maison. || Absol. Cet homme-là a toujours hâte, il n'a jamais hâte.

— *Faire hâte.* Faire diligence, se hâter, dans un sens absolu. Nous eûmes beau faire hâte, nous n'arrivâmes pas.

— *A la hâte.* loc. adv. Avec précipitation. Parler à la hâte. Ecrire à la hâte. S'habiller à la hâte. Agir à la hâte. Il ne faut rien faire de sérieux à la hâte. Il est impossible à l'homme de rien faire d'excellent à la *hâte*. (Gracian.) Je lui dresse un bûcher à la *hâte*. (Corn.) L'alouette bâtit un nid, pond, couve, et fait éclore à la *hâte*. (La Font.)

— *Avec hâte, en hâte, en grande hâte, en toute hâte.* loc. adv. Promptement, avec diligence, en grande diligence. Faites cela avec hâte. Je lui envoyai quelqu'un en hâte pour l'en prévenir. Je suis allé le voir en grande hâte, en toute hâte. Il fallait faire marcher en *hâte* une armée que la disette affaiblissait. (Volt.)

— Art culin. Broche de cuisine, par corruption de *haste*, qui avait le même sens, et qui dérive de *hasta*, lance, pique. V. HASTE.

— Prov. *La trop grande hâte est cause du retardement.* || *Cet homme est de Lagny, il n'a pas hâte.* C'est un paresseux. || *Gentilhomme fait à la hâte.* Homme qui affectait les manières des gens nobles, quoiqu'il fût roturier.

HÂTÉ, ÉE. part. pass. du v. Hâter. S'empl. adjectiv.

Gardes qu'une voyelle, à courir trop *hâtée*,
Ne soit d'une voyelle en son chemin heurtée. (Boil.)

Vertumne avec Pomone apporte au point du jour
Les fruits prématurés *hâtés* par leur amour. (Voltaire.)

— Molière a dit :

Suivez moi, s'il vous plaît, avec votre clarté,
. . . . . . Il s'agit d'un fait assez *hâté*.

On dit Une affaire pressée, pour Une affaire pressante; mais l'usage ne permet pas de dire en ce sens, Une affaire *hâtee* ni un fait *hâté*.

— Hâtif, précoce, prématuré. Saison hâtée.

HÂTELET. s. m. (*h* asp.). Art culin. V. ATTELET.

— Manuf. Petite broche ou verge de fer qu'on adapte aux rouets, aux métiers à filer, et sur laquelle le fil, le coton, la laine, la soie, se roulent à mesure qu'ils sont filés.

HÂTELETTES. s. f. pl. Art culin. Se dit des petites pièces de gibier, des rognons, des morceaux de foie, des oiseaux, des poissons grillés ou rôtis au moyen du hâtelet. Des hâtelettes de foies gras, d'ortolans. Hâtelettes d'éperlans. Hâtelettes de rognons de ...

... de hâtelettes.

HÂTÉMENT. adv. (rad. *hâte*). D'une manière hâtée; avec empressement, vitesse, diligence.

HÂTER. v. a. 1re conj. (*h* asp.; du celt. *hast*, empressement, vitesse, d'où l'on a fait *hâte* en français, qui s'écrivait d'abord *haste*). Accélérer le mouvement, les progrès d'une chose; faire qu'elle arrive plus tôt à son terme ou à son point; presser, accélérer, avancer. Hâter son départ. Hâter son retour. Hâter l'heure. Hâter le jour. La banqueroute dont il est victime *hâtera* une ruine que de fausses spéculations rendaient imminente. (Anon.) Ses travaux, dont il ne se relâcha jamais, augmentèrent son mal et *hâtèrent* sa fin. (Volt.) De pareils monuments *hâtent* les progrès des arts. (Barth.) L'oiseau revenu des climats tempérés craint d'avoir trop *hâté* son retour. (Deleuze.) Nous anticipons l'avenir comme trop lent et comme pour le *hâter*. (Pasc.) Madame, *hâtons* donc ces glorieux moments. (Corn.) J'écrivis en Argos pour *hâter* ce voyage. (Rac.) L'oiseau revenu des climats tempérés craint d'avoir trop *hâte* son retour. (Deleuze.)

— Rendre plus vite, plus pressé. Hâter le pas. Hâter la marche. L'Arabe *hâte* par une chanson mélancolique la course de son chameau dans le désert. (Virey.)

Oh ! que si, moins pressé du sujet qui m'entraîne,
Vers le but qui m'attend je ne *hâtais* mes pas. (Del.)

Le cher patron, lui servant d'écuyer,
A coups de fouet *hâtait* le muletier. (Volt.)

— Fig. Exciter, stimuler.

Aussitôt d'un bonnet armant sa tête grise,
Déjà, l'aumusse en main, il marche vers l'église,
Et *hâtant* de ses pas l'importune langueur,
Court, vole, et le premier arrive dans le chœur.
(Boileau.)

— Avancer la maturité. Les chaleurs et les pluies ont hâté les fruits cette année. Le terreau, le fumier hâtent la vigne. Les ouragans amènent des récoltes abondantes et *hâtent* les productions de la terre. (Rayn.)

— Faire dépêcher, expédier. Il faut hâter cette besogne. Dites qu'on hâte le dîner. Faites hâter le dîner. Il allait à la cour pour *hâter* les grâces qu'il espérait. (Fléch.) Il connaissait le prix du temps, et il ne perdit pas un moment pour *hâter* cette construction. (Rayn.) Pour *hâter* les renforts et d'hommes et d'argent. (Corn.)

Ton insolent amour, qui croit m'épouvanter,
Vient de *hâter* le coup que tu veux arrêter. (Rac.)

— En parlant des personnes, Exciter, stimuler à l'activité; faire dépêcher. Hâtez donc ces ouvriers, ils n'avancent pas.

— S'est dit, dans le style épistolaire surtout, pour Expédier, dépêcher. Il faut lui hâter un courrier. Il hâta un courrier vers la ville. Ce sens est très-peu usité.

— Se dit aussi dans le sens de Presser quelqu'un de venir, mais cette acception est hors d'usage. Que l'on coure avertir et *hâter* la princesse. (Rac.)

— Absol. et neutral. Agir avec diligence. Il ne vous reste plus que deux heures, il faut hâter.

— SE HÂTER. v. pron. Faire diligence. Hâtez-vous, vous n'aurez jamais fini. *Hâtons*-nous, le temps fuit et nous traîne avec soi. (Boil.) Il se *hâte* et s'épuise en efforts superflus. (Corn.) Mais il faut se *hâter*, chaque heure nous est chère. (Rac.

Un savant philosophe a dit élégamment .
Dans tout ce que tu fais *hâte*-toi lentement. (Regnard.)

Ses prêtres toutefois, mais il faut se *hâter*,
A deux conditions peuvent se racheter. (Rac.)

Se faire attendre est assez en usage;
Gens du bon ton ne se *hâtent* jamais. (Parny.)

— *Se hâter dans.* Ne vous *hâtez* pas trop dans vos jugements. (Boil.) Dans la carrière de l'éducation, *hâtez*-vous lentement. (Edgew.)

— *Se hâter de.* Les amants se hâtent d'user le bonheur. Dieu s'est *hâté* de tirer Madame du milieu des iniquités. (Boss.) Je me *hâte* de vous représenter saint Louis dans le véritable état de sa gloire. (Fléch.) Allez, et *hâtez*-vous d'assurer ma couronne. (Corn.) *Hâtez*-vous donc, continua-t-il, d'aller chercher ce Gaspard dont vous nous parlez. (Le Sage.) Au lieu de me *hâter*, d'exiger de mon élève des actes de charité, j'aime mieux les faire en sa présence. (J.-J. Rouss.) Se *hâtant* de placer et d'enchaîner une foule de réflexions et de souvenirs, il n'a pas un moment pour les affections du bel esprit et du faux goût. (Villemain.)

Hâtons-nous aujourd'hui de jouir de la vie;
Qui sait si nous serons demain ? (Racine.)

— Prov. *On l'a bien hâté d'aller.* On lui a fait une rude réprimande. || *Qui trop se hâte en cheminant, en beau chemin souvent se fourvoie.* || *L'on se doit hâter une fois plus qu'une autre.* || *Qui se hâte trop se fourvoie.*

— Véner. *Hâter son erre.* Se dit du cerf qui fuit très-vite. Le cerf hâte son erre.

— Syn. comp. HÂTER. PRESSER. DÉPÊCHER. ACCÉLÉRER. *Hâter* marque une diligence plus ou moins grande et soutenue; *presser*, une impulsion forte et de la vivacité sans relâche; *dépêcher*, une activité inquiète et empressée, même jusqu'à la précipitation; *accélerer*, un accroissement de vitesse ou un redoublement d'activité.

HÂTEREAU. s. m. (*h* asp.; rad. *hâte*). Art culin. Mets fait avec des tranches de foie assaisonnées et cuites sur le gril.

HÂTEUR. s. m. (*h* asp.; du mot hius. *hâte*, broche; dérivé de *hasta*, pique, lance). Officier des cuisines royales qui veillait à ce que les viandes mises à la broche fussent cuites et rôties à point. Un hâteur de la bouche du roi.

HÂTIER. s. m. (*h* asp.; rad. *hâte*). Espèce de grand chenêt de cuisine, garni de plusieurs crochets de fer recourbés placés les uns au-dessus des autres, sur lesquels on peut placer plusieurs broches à la fois.

HÂTIF, IVE. adj. (*h* asp.; rad. *hâte*). Hortic. Précoce, prématuré, par opposition à Tardif. Qui vient dans la primeur. Des pêches hâtives. Des abricots hâtifs. Groseilles hâtives. Raisin hâtif. Œillets hâtifs.

— Par extension, et dans le sens de Précoce. Un terrain hâtif, qui fournit des fruits précoces, des fleurs précoces.

— Fig. *Croissance hâtive.* Qui est extraordinaire pour l'âge. || *Vieillesse hâtive.* Qui arrive avant le temps ordinaire.

— Fig. Se dit de tout ce qui est susceptible d'accroissement, et dont le développement devance l'époque ordinaire. Esprit hâtif. Développement hâtif. Les esprits hâtifs ne sont pas les plus sûrs. Il faut prendre garde, en général, que l'esprit de l'enfant ne devienne trop hâtif. Les esprits hâtifs s'éteignent souvent les premiers. En même temps que l'esprit est hâtif, le corps est souvent tardif.

— Signifie quelquefois Qui hâte; mais cette acception est rare. Les fouets *hâtifs* sont déployés. (Rouss.)

— Syn. comp. HÂTIF. PRÉCOCE. PRÉMATURÉ. V. PRÉCOCE.

HATIK. s. m. Cheval arabe né d'un étalon et d'une cavale de charge.

HÂTILLE. s. f. (*h* asp.) Art culin. Morceau de porc frais bon à rôtir ou quelquefois du poumon, du cœur. Quand on tue un porc, on envoie à ses amis de la hâtille et du boudin.

— Prov. *Donner de la hâtille à quelqu'un.* Lui donner des coups de bâton.

HÂTIVEAU. s. m. (*h* asp.; rad. *hâtif*). Sorte de poire qui mûrit des premières. Du hâtiveau. Une poire de hâtiveau.

— Se dit aussi des pois hâtifs, et même en général de tout fruit hâtif.

HÂTIVEMENT. adv. (*h* asp.) D'une manière hâtive. Des melons hâtivement venus.

— S'emploie aussi dans le sens de Précoce et même de Prématuré. C'est un talent du jardinier de faire venir les fruits hâtivement.

HÂTIVETÉ. s. f. (*h* asp.; rad. *hâtif*). Croissance hâtive des fleurs, des fruits, des plantes. La hâtiveté des plantes exige des soins tout particuliers de la part du jardinier. On a écrit sur la hâtiveté des fruits.

— Dans le sens d'Empressement. Une longue et utile repentance sera le salaire de leur hâtiveté La *hâtiveté* se donne elle-même la jambe (se donne un croc en jambe, s'enchevêtre), s'entrave et s'arrête. (Montaig.) Peu usité dans ce sens.

HATLE. s. f. Bot. Racine de la Floride dont on tire une farine employée dans les temps de disette pour faire du pain.

HATRA. Géogr. anc. Ville de Mésopotamie occupée par une tribu d'Arabes scénites.

HATTE. s. f. Nom donné aux haras dans quelques colonies américaines.

HATTEM. Géogr. Ville des Provinces-Unies, au duché de Gueldres, sur l'Yssel, à 2 lieues de Zwol.

HATTIA. Géogr. Ile de l'Hindoustan anglais, à la grande embouchure du Gange.

HATTI-SCHÉRIF et mieux **KHATHTI-SCHÉRIF**. s. m. (*h* asp.; de deux mots turcs qui signifient, *écriture noble*). Ordonnance signée du sultan ou qui renferme quelques mots de son écriture. Le *hatti-schérif* le plus fameux des temps modernes fut publié en 1839 dans la plaine de Gulhané, par le sultan Abdul-Medjid; c'est une espèce de charte ou de droit fondamental. (P.-H. Coll.)

HATTON-CHÂTEL. Géogr. Bourg et château-fort de France, près de Bar, dans le diocèse de Verdun, entre la Meuse et la Moselle, sur une hauteur, à 6 lieues de Verdun.

HATUAN. Géogr. Ville et forteresse de la Haute Hongrie, sur la rivière de Laguy, entre Bude et Erla, au comté de Novigrad.

HÂTURE. s. f. (*h* asp.) Serrur. Morceau de fer qui se prolonge en forme d'équerre saillante, dont l'extrémité aboutit à un pêne, à un verrou et l'arrête.

HATZFELD. (*h* asp.) Géogr. Ville très-ancienne et château d'Allemagne, ch.-l. d'un comté de même nom, en Vétéravie, au cercle du Haut-Rhin, sur l'Eder.

— *Terres de Hatzfeld.* Situées dans la Thuringe, au cercle de Haute-Saxe, en Allemagne, et confinent à celles de Gotha et de Schwartzbourg et au territoire d'Ehrfort. Elles dépendent de la maison de Saxe.

HATZFELD (Le prince de). Général au service du roi de Prusse, présenta à Napoléon les clés de Berlin, le 20 octobre 1806; fut ambassadeur de Prusse à la cour des Pays-Bas en 1820, et à Vienne en 1821.

HAUBAN. s. m. (*h* asp.) Maçonn. Cordage attaché d'un bout à un engin, et de l'autre à un arrêt solide. Un hauban.

... les marchandises à ... fourreurs.

— HAUBANS. s. m. pl. (pr. *ô-ban*; ét. holl., *hoot*, tete; *band*, lien, cordon, attache). Ma.. Gros cordages qui servent à étayer les mâts sur les côtés du navire, et dont on a fait ensuite des échelles pour servir à atteindre le haut de ces mâts. Il s'agit de les soutenir contre les mouvements du roulis, qui tendent à les renverser d'un bord sur le bord opposé, et contre les mouvements de tangage, qui les feraient pencher de l'avant vers l'arrière, ainsi que de l'arrière vers l'avant. Les vaisseaux à trois ponts ont jusqu'à neuf haubans de chaque bord. Haubans du grand mât ou grands haubans. Haubans d'artimon, de hune, de misaine, de minots, de boute-dehors.

— *Haubans de beaupré.* Les balancines qui saisissent la vergue de civadière par le milieu. *Haubans de chaloupe.* Les cordages avec lesquels on saisit la chaloupe quand elle est sur le pont du navire.

— Au sing. Le hauban. Plus l'ang... le hauban avec le mât est grand, p... est sa puissance.

— *Hauban* se dit encore de tout c... général, qui sert à soutenir la tête d... ou autre objet analogue.

— *Porte-haubans.* Plate-forme e... étroite, construite en cordage épais... bord par de petites courbes et chevil... muraille, à la hauteur de la lisse du... Le porte-hauban contribue à l'ap... mâts; plus il est large, plus les ha... d'épatement et plus les mâts sont ... tenus.

HAUBANÉ, ÉE. part. pass. du ... ner. S'empl. adjectiv.

HAUBANER. v. a. 1re conj. (*h* ... Assujétir, étayer un mât quelconqu... haubans. Haubaner un vaisseau. Peu...

— Maçonn. Attacher un cordage, ... à l'engin pour l'empêcher de se mouv... on monte un fardeau. Haubaner un ...

HAUBANIER. s. m. (*h* asp.) N... aux fourreurs qui payaient le droit d...

— *Haubanier du roi.* Celui qui ava... d'acheter dans Paris toutes espèces ... neuves ou vieilles.

HAUBART. s. m. (*h* asp.) Ichthy... de poisson.

HAUBELONNE. s. f. (*h* asp.) Sor... mage de Hollande. Une haubelonne.

HAUBERGENIER. s. m. (*h*. asp... qui fait des hauberts.

HAUBERGEON. s. m. Ancienne... fensive, espèce de cotte ou de chemis... les faites de plusieurs petits anneaux...

— Prov. et fig. *Maille à maille* ... *haubergeon.* On doit faire les choses... dre et les unes après les autres; ou, ... de petites épargnes, on peut amasser... de bien.

— Petit haubert. Le haubergeon ... mure des écuyers.

HAUBERGIER. s. m. (*h* asp.) ... Possesseur d'un fief de haubert.

HAUBERT. s. m. (*h* asp.; corr... l'all. *hals*, cou; *bürgen*, garantir)... cuirasse ancienne ou de cotte de ma... était l'armure des chevaliers. Le ha... haubert.

— Dr. féod. *Fief de haubert.* Fief... geait son possesseur d'aller servir le... guerre, avec droit de porter le haube...

HAUBITZ. s. m. (*h* asp.) Artill. A... de l'obusier. Un haubitz. A la bataille... berg, le roi de Prusse s'empara de six...

HAUBOURDIN. Géogr. Ch.-l. de ... de Lille (Nord); 2,200 hab.

HAUGWITZ (Chrétien-Henri-Char... de). Ministre prussien, né en 1758 e... mort à Vienne en 1832. Ministre p... tiaire de Prusse à Vienne, signa en ... lité le traité de Pilnitz; devint ensuit... des affaires étrangères et président ... de Berlin. Haugwitz se montra assez... à la France et obtint pour son pays ... du Hanovre.

HAUKSBÉE (Francis). Physicien... né vers 1650, a fait des découvertes ... tricité et l'acoustique.

HAULÉE. s. f. (*h* asp.) Pêch. ... grand que la bastude.

HAUSSE. s. f. (*h* asp.) Ce qui sert ... Mettre une hausse à des souliers, à ... Mettre des hausses aux pieds d'un... d'une armoire.

— Artill. Espèce de targette mobi... duée adaptée à la culasse d'un canon ... à augmenter à volonté l'angle de mir... le projection. Le cran de mire est au... la tête de la hausse. Donner un de... degrés de hausse. Oter, retirer un de... trois degrés de hausse.

— Support d'une ruche.

— Typogr. Morceau de papier mi... colle sur le tympan, à l'endroit où l'... défaut de foulage et où l'impression ... ble. Aujourd'hui les *hausses* se place... feuille dite de mise en train qu'on fi... blanchet et le tympan. (J. L.) || Pièc... jointe au moule, chez les fondeurs en ...

— Blas. Se dit du chevron et de...

— Luth. Petit morceau de bois ... l'écrou de l'archet, et qui sert à le t... le détendre.

— Chaudronn. Cercle de cuivre ... sur le fond d'une chaudière de tein... de brasseurs.

— Manuf. On appelle Hausse de ... petits coins qui servent à élever la... mesure que le rouleau de l'étoffe ... CASSIN.

— Mouvements et variations en ... ont lieu, soit dans le cours des effe... soit dans le cours des denrées et mar... Une hausse de fonds. Cette nouvel... une hausse extraordinaire dans les... blics. Les fonds sont en hausse, ... hausse, tendent, se maintiennent à ...

— *Jouer à la hausse.* Faire un ... terme. Parier avec quelqu'un que de... blics ou autres valeurs, cotées maint... bourse au cours de . . . hausseront

— Au sing. Le hauban. Plus l'angle que fait le hauban avec le mât est grand, plus grande est sa puissance.

— *Hauban* se dit encore de tout cordage, en général, qui sert à soutenir la tête d'une bigue ou autre objet analogue.

— *Porte-haubans.* Plate-forme extérieure, étroite, construite en cordage épais, liée au bord par de petites courbes et chevillée sur la muraille, à la hauteur de la lisse du plat-bord. Le porte-hauban contribue à l'appareil des mâts; plus il est large, plus les haubans ont d'épatement et plus les mâts sont solidement tenus.

HAUBANÉ, ÉE. part. pass. du v. Haubaner. S'empl. adjectiv.

HAUBANER. v. a. 1re conj. (*h* asp.) Mar. Assujétir, étayer un mât quelconque avec des haubans. Haubaner un vaisseau. Peu usité.

— Maçonn. Attacher un cordage, un hauban à l'engin pour l'empêcher de se mouvoir quand on monte un fardeau. Haubaner un engin.

HAUBANIER. s. m. (*h* asp.) Nom donné aux fourreurs qui payaient le droit de hauban.

— *Haubanier du roi.* Celui qui avait le droit d'acheter dans Paris toutes espèces de hardes, neuves ou vieilles.

HAUBART. s. m. (*h* asp.) Ichthyol. Espèce de poisson.

HAUBELONNE. s. f. (*h* asp.) Sorte de fromage de Hollande. Une haubelonne.

HAUBERGENIER. s. m. (*h.* asp.) Ouvrier qui fait des hauberts.

HAUBERGEON. s. m. Ancienne arme défensive, espèce de cotte ou de chemise de mailles faites de plusieurs petits anneaux de fer.

— Prov. et fig. *Maille à maille se fait le haubergeon.* On doit faire les choses avec ordre et les unes après les autres; ou, en faisant de petites épargnes, on peut amasser beaucoup de bien.

— Petit haubert. Le haubergeon était l'armure des écuyers.

HAUBERGIER. s. m. (*h* asp.) Dr. féod. Possesseur d'un fief de haubert.

HAUBERT. s. m. (*h* asp.; corruption de l'all. *hals*, cou; *bürgen*, garantir). Sorte de cuirasse ancienne ou de cotte de mailles, qui était l'armure des chevaliers. Le haubert. Un haubert.

— Dr. féod. *Fief de haubert.* Fief qui obligeait son possesseur d'aller servir le roi à la guerre, avec droit de porter le haubert.

HAUBITZ. s. m. (*h* asp.) Artill. Ancien nom de l'obusier. Un haubitz. A la bataille de Friedberg, le roi de Prusse s'empara de six haubitz.

HAUBOURDIN. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Lille (Nord); 2,200 hab.

HAUGWITZ (Chrétien-Henri-Charles, comte de). Ministre prussien, né en 1758 en Silésie, mort à Vienne en 1832. Ministre plénipotentiaire de Prusse à Vienne, signa en cette qualité le traité de Pilnitz; devint ensuite ministre des affaires étrangères et président du cabinet de Berlin. Haugwitz se montra assez favorable à la France et obtint pour son pays la cession du Hanovre.

HAUKSBÉE (Francis). Physicien anglais, né vers 1650, a fait des découvertes sur l'électricité et l'acoustique.

HAULÉE. s. f. (*h* asp.) Pêch. Filet plus grand que la bastude.

HAUSSE. s. f. (*h* asp.) Ce qui sert à hausser. Mettre une hausse à des souliers, à des bottes. Mettre des hausses aux pieds d'un meuble, d'une armoire.

— Artill. Espèce de targette mobile et graduée adaptée à la culasse d'un canon et qui sert à augmenter à volonté l'angle de mire et celui de projection. Le cran de mire est au milieu de la tête de la hausse. Donner un degré, deux degrés de hausse. Oter, retirer un degré, deux, trois degrés de hausse.

— Support d'une ruche.

— Typogr. Morceau de papier mince qu'on colle sur le tympan, à l'endroit où l'on voit un défaut de foulage et où l'impression vient faible. Aujourd'hui les *hausses* se placent sur une feuille dite de mise en train qu'on fixe entre le blanchet et le tympan. (J. L.) || Pièce qui s'ajoute au moule, chez les fondeurs en caractères.

— Blas. Se dit du chevron et de la fasce [illegible] plus haut qu'à l'ordinaire.

— Luth. Petit morceau de bois qui porte l'écrou de l'archet, et qui sert à le tendre ou à le détendre.

— Chaudronn. Cercle de cuivre qu'on met sur le fond d'une chaudière de teinturiers ou de brasseurs.

— Manuf. On appelle Hausse de carette, de petits coins qui servent à élever la carette à mesure que le rouleau de l'étoffe grossit. V. CASSIN.

Mouvements et variations en hausse, qui ont lieu, soit dans le cours des effets publics, soit dans le cours des denrées et marchandises. Une hausse de fonds. Cette nouvelle a causé une hausse extraordinaire dans les fonds publics. Les fonds sont en hausse, sont à la hausse, tendent, se maintiennent à la hausse.

— *Jouer à la hausse.* Faire un marché à terme. Parier avec quelqu'un que des effets publics ou autres valeurs, cotées maintenant à la bourse au cours de . . . hausseront à certaine époque déterminée. Le joueur à la hausse perd, s'il y a baisse, une somme relative à celle qu'il eût gagnée dans l'hypothèse contraire, c'est ce qu'on appelle Différence. Les banquiers spéculent sur la hausse et sur la baisse. Il s'est enrichi à la hausse. Croire à la hausse. Annoncer, prédire la hausse.

— Il se dit aussi de l'augmentation du prix, de la valeur des denrées, quelles qu'elles soient. La hausse de ce genre de marchandises imprime une nouvelle activité à la manufacture. Ces denrées sont tellement en hausse, que ce n'est pas le moment de s'en procurer.

— Fig. Les mœurs publiques sont en *hausse*, et l'on peut dire qu'elles s'améliorent graduellement sur le globe. (Napol.)

HAUSSE. 3e pers. du sing. de l'indicatif du v. Hausser. Sert à former les noms composés ci après.

— HAUSSE-COL. s. m. (*h.* asp.) Petite plaque, ordinairement de cuivre doré, en forme de croissant et bombée, qu'un officier d'infanterie porte au-dessous du cou, lorsqu'il est de service. Le hausse-col est imité d'une des pièces de l'ancienne armure. || Au pl., des *hausse-col*, et non pas : des *hausse-cols*, ainsi que le dit l'Académie; car, ce sont des plaques que les officiers portent au-dessous du cou et non pas au-dessous des cous.

— Ornith. Variété du colibri.

— HAUSSE-COU. s. m. (*h* asp.) Antiq. Pièce d'armure qui accompagnait l'ancienne cuirasse de fer plein. Hausse-cou se conserva longtemps comme une marque distinctive de l'officier, même après la supression de l'armure que portait l'infanterie. Quand un militaire était armé officier, on lui offrait un hausse-cou et une pique. || Plur., des *hausse-cou*.

— HAUSSE-PIED OU HOCHE-PIED. s. m. (*h* asp.) Fauconn. Sorte de sacre, oiseau qui a souvent une patte en l'air. Premier oiseau de proie qui attaque le héron dans son vol. || Plur., des *hausse-pied*.

— Chass. Lacs coulant pour prendre les loups.

— HAUSSE-QUEUE. s. m. (*h asp.*) Conchyl. Sorte de coquillage terrestre. || Plur. des *hausse-queue*.

— Ornith. Nom vulgaire de la lavandière.

HAUSSÉ, ÉE. part. pass. du v. Hausser. S'empl adjectiv. Mur haussé. Rivière haussée. Prix haussé.

HAUSSEMENT. s. m. (*h* asp.) Action de hausser, d'élever.

— Mouvement qu'on imprime aux épaules, en témoignage de mépris, d'indignation, d'improbation ou de pitié. Faire un haussement d'épaules.

— Fig. Augmentation de prix. Haussement des monnaies, des effets publics, des denrées.

HAUSSER. v. a. 1re conj. (*h* asp.; de l'adj. *haut*). Rendre plus haut, plus élevé. Mettre plus haut. Hausser un mur, une maison. J'ai l'intention de hausser cette maison de deux étages. Si le fait est vrai, on ne peut guère en attribuer la cause qu'à l'élévation du terrain, que le limon des eaux a *haussé* peu à peu, et à la diminution de la hauteur des montagnes de l'intérieur de l'Afrique, dont le Nil tire sa source. (Buff.)

— Mettre plus haut, lever en haut. Hausser la jambe. Hausser le bras.

Christiern à ses pieds, d'une main forcenée,
Tonant sur le tillac Léonor prosternée,
Et de l'autre déjà *haussant*, pour se venger,
Le fer étincelant tout prêt à l'égorger. (Piron.)

— Fig. *Hausser* signifie Augmenter. Hausser l'intérêt de l'argent. Hausser les impôts. Hausser le prix de la viande, le prix du pain, l'entrée du vin. Hausser les gages d'une servante. Hausser la paye des troupes. || *Hausser la monnaie, le prix des monnaies.* En augmenter la valeur numéraire.

— Fig. *Hausser le cœur, hausser le courage à quelqu'un.* Augmenter son courage, lui donner plus de cœur. La présence de ses amis lui a haussé le cœur. Le sifflement des balles et le sentiment du devoir finirent par lui hausser le cœur. L'héritage qui lui est échu lui a haussé le cœur. Ces locutions vieillissent.

— *Hausser* se dit de la voix, du son des instruments. Hausser la parole. Hausser la voix. Ne haussez pas tant la voix. Hausser le ton d'un instrument. Ce piano est monté trop bas, il faut le hausser, on l'a fait hausser. || *Hausser d'un ton, d'un demi-ton.* [illegible] musique. La dièse hausse la note d'un demi-ton. || Fig. *Hausser d'un ton.* Manifester des prétentions nouvelles ou plus hautes qu'auparavant. On s'aperçoit qu'il a haussé d'un ton.

— Fig. et fam. *Hausser le ton.* Parler d'un ton de hauteur, de menace, de fermeté, de critique, d'arrogance ou de supériorité. Il va hausser le ton. Il se prit à hausser le ton. On peut hausser le ton sans sortir du diapazon ordinaire de la voix.

Certain satirique en colère
Disait un jour, *haussant* le ton,
Que de sa main un sien confrère
Recevrait cent coups de bâton. (Andrieux.)

— Fig. et fam. *Hausser d'un cran.* Augmenter de peu de chose en considération de. Malgré sa fortune, sa considération n'a pas haussé d'un cran. Il agit toujours avec trop de désintéressement et de délicatesse; ce n'est pas le moyen que son revenu hausse d'un cran; tout au plus arrivera-t-il que sa considération haussera d'un cran.

— *Hausser les épaules.* Les lever, par un mouvement rapide, en signe d'improbation, de déplaisir, d'indignation ou de mépris. Il haussa les épaules. Je haussai les épaules de pitié et d'indignation. || Fig. et fam. Témoigner qu'une chose déplaît, choque, inspire de la pitié ou du mépris, sans qu'il faille pour cela joindre le geste aux paroles. Cela me fait lever les épaules. Cela ferait hausser les épaules à tout le monde. Pour toute réponse il n'y a qu'à hausser les épaules. Allons, te voilà toi et tes litanies, dit-il en *haussant* les épaules. (Balz.)

Vous, qui me prétendez faire passer pour sot
En me *haussant* l'épaule et faisant la grimace. (Mol.)

— Prov. *Hausser le coude.* Boire beaucoup, boire souvent. Cette expression rappelle le geste qu'on fait en buvant. Cet homme a haussé le coude, il ne peut se mouvoir. Il aime à hausser le coude. || On dit dans le même sens, *Hausser le temps.* Cette locution est vieille.

— Mar. *Hausser un vaisseau.* En approcher pour reconnaître son pavillon.

— Orfévr. Action d'élargir une pièce en lui donnant de la profondeur. || *Hausser un plat, une assiette*, pour, Etendre la matière du centre à la circonférence, afin de donner aux bouges une épaisseur égale à celle du fond.

— v. n. Devenir plus haut, acquérir plus d'élévation. La rivière hausse considérablement. || Etre plus haut. Cette femme a une épaule qui hausse, qui est plus haute que l'autre.

— Fig. Prendre plus de valeur, augmenter de prix. Les actions de cette compagnie haussent tous les jours. La rente a haussé subitement à la publication de cette nouvelle. Le cours des changes a généralement haussé depuis quinze jours. Le prix des fourrages haussera d'ici à deux mois. Voici encore la taxe du pain qui hausse cette semaine.

— SE HAUSSER. v. pron. Élever soi, se grandir, se mettre plus haut. Se hausser sur la pointe des pieds. Il se hausse sur de grands talons pour paraître plus grand.

— Fig. Le prince n'avait pas besoin de se *hausser* pour paraître grand. (Boss.)

Une femme en sait toujours assez,
Quand la capacité de son esprit se *hausse*
A connaître un pourpoint d'avec un haut-de-chausse. (Molière.)

— Fig. et dans un sens analogue. *C'est un homme qui ne se hausse ni ne se baisse.* C'est-à-dire qui demeure toujours le même, toujours égal. Toujours égal à lui-même, sans se *hausser* pour paraître grand. (Boss.)

Et sur ses pieds en vain tâchant de se *hausser*,
Pour s'égaler à lui tâche à le rabaisser. (Boil.)

— Se mettre plus haut l'un l'autre. Ils se prirent à bras-le-corps, se haussèrent tour à tour avec force, mais ils ne purent se renverser à terre ni l'un ni l'autre. || Fig. Les hommes de parti se haussent pour dominer.

— Être haussé, être rendu plus haut. Des murailles déjà si élevées ne se haussent pas commodément. Une maison ne se hausse pas sans de grandes précautions. || Fig. Parvenir. Il est quelquefois dangereux de se hausser tout à coup.

— En parlant du temps. S'éclaircir. Le temps se hausse. Le temps se haussera vers midi.

HAUSSET. s. m. (*h* asp.) Pièce de bois qui sert à retenir le chevalet des couteliers.

HAUSSIER. s. m. (*h* asp.) Agiot. Celui qui joue à la hausse sur les fonds publics ou sur le cours de la rente. Il est opposé à Baissier. Un haussier. Les haussiers et les baissiers de la Bourse.

HAUSSIÈRE. s. f. (*h* asp.) Cordage commis avec des torons au nombre de trois ou quatre. C'est avec les haussières qu'on fait les manœuvres courantes, les haubans de vaisseaux, etc.

HAUSSMANN (Nicolas). Député de Seine-et-Oise à l'Assemblée législative, en 1791, membre de la Convention, en 1792, y fut chargé par la Belgique de demander sa réunion à la France. || HAUSSMANN (Jean-Michel). Manufacturier, né en 1749 à Colmar, mort à Strasbourg, en 1824, fit des découvertes importantes pour la teinture.

HAUSSOIRE. s. f. (*h* asp.) Palette de bois qui retient l'eau à l'écluse d'un moulin, et qu'on lève pour le faire fonctionner. || On dit aussi Un haussoir.

HAUSTELLÉ, ÉE. adj. Entom. Qui est muni de suçoirs. || HAUSTELLÉS. s. m. pl. Insectes de la famille des haustelles.

HAUSTELLES. s. f. pl. (du lat. *haustellum*, suçoir; dérivé de *haurire*, supin *haustum*, puiser, tirer). Entom. Famille d'insectes diptères, dans laquelle sont rangés ceux qui ont un suçoir saillant. || Division d'insectes ailés et aptères, dans laquelle on comprend ceux qui ont la bouche en suçoir. || Division d'insectes vrais, dans laquelle on embrasse tous ceux qui, à l'état parfait et après leur transformation, ont un organe quelconque de succion.

HAUSTELLUM. s. m. (du lat. *haustellum*, suçoir). Entom. Nom scientifique du suçoir. V. SUÇOIR.

HAUT, HAUTE. adj. (*h* asp.; du lat. *altus*, qui a le même sens). Élevé; dont la distance mesurée verticalement de la partie supérieure ou extrême au sol supposé horizontal, est grande relativement. Il ne se dit, au propre, que d'une des trois dimensions de l'étendue, de la dimension dans le sens de la verticale, c'est-à-dire de la perpendiculaire à la surface horizontale du sol, ou, mathématiquement parlant, à la surface des eaux tranquilles. Une haute maison. Un haut clocher. Un arbre haut. Une haute tour. Une haute montagne. Cette montagne a une pente très-étendue, mais elle est très-peu haute. A quel haut étage êtes-vous venu vous loger! Il loge dans une chambre haute. Les hautes régions de l'air sont parcourues par l'aigle. Le plus haut degré de cet escalier est élevé de trentes mètres au-dessus du sol. Le sonneur se trouve sur les Alpes et sur les plus *hautes* montagnes de l'Italie. (Buff.)

— *Haut dais.* L'endroit élevé où le roi et la reine siégent dans les assemblées, qu'il y ait effectivement un dais ou qu'il n'y en ait point.

— Par extens. se dit de l'étendue verticale mesurée par rapport à une surface de niveau quelconque, qui est toujours celle passant par l'extrémité inférieure de l'objet; cette étendue est alors la distance des deux plans parallèles menés aux deux extrémités de l'objet. Une table haute. Cette table est plus haute que la vôtre. Cette chaise n'est pas assez haute. J'ai vu dans la rue, chez un marchand, des fauteuils qui me plaisent et qui sont beaucoup plus hauts que ceux que j'ai à mon appartement du cinquième étage. Ces talons de bottes ne sont pas assez hauts, je les ai demandés beaucoup plus hauts. Ce chapelier donne à ses chapeaux des formes trop hautes. Quelle haute taille, quelle haute stature, que celle de votre ami! Cet homme a le front haut, les yeux grands, etc. Etre de haute taille, de haute stature. Le corps et la queue du hurta sont *hauts.* (Lacép.) Les pins nous offrent des toits sous leurs *hautes* pyramides. (B. de St-P.)

— Se dit encore, par extension, de certains objets qui sont placés au-dessus d'autres. Les hautes voiles d'un vaisseau. Les hautes régions de l'air. Les hauts degrés d'un escalier. Cet homme a la hanche droite plus haute que la gauche. Elle a une épaule plus haute que l'autre.

— *Haut vol, vol haut.* Se dit du vol des oiseaux qui peuvent s'élever dans les hautes régions de l'air. L'aigle a le vol haut. Le vautour, le héron, la grue, ont le vol très-haut. Les oiseaux de haut vol. Les grues portent leur vol très-*haut.* (Buff.) Les oiseaux de *haut* vol ont besoin de toutes leurs plumes pour résister au froid de la moyenne région de l'air. (Id.)

— Fig. dans un sens analogue : *Prendre un vol trop haut.* S'élever plus qu'on ne doit; prendre des airs et des manières qui sont au-dessus de la qualité dont on est. Faire plus de dépenses qu'on ne peut ou qu'on ne doit. Cet homme a pris un vol trop haut, il ne pourra le soutenir. Cet auteur a pris un trop haut vol. Cet homme est un parvenu, et le vol si haut qu'il a pris le fait tourner en ridicule.

— *Haut* signifie aussi Levé. Marcher la tête haute. Porter le front haut, la tête haute. La main haute, il jura qu'il disait la vérité. Un chevalier parait soudain, la visière haute. Courir sur l'ennemi l'épée haute, la lance haute. L'étiquette exigeait autrefois que le connétable marchât l'épée haute et nue devant le roi. L'œil sur chaque danger, l'épée *haute* sur tous, agile et terrible. (F. Soulié.) Je marchais la tête *haute* et levée vers le ciel. (Buff.)

— Fig. *Marcher la tête haute, le front haut, aller la tête haute, le front haut; porter la tête haute, le front haut.* Avoir les allures, les manières d'un homme qui ne craint, qui n'appréhende aucun affront, aucun reproche, aucun blâme. C'est un homme qui peut aller partout la tête haute. Le fripon porte souvent le front haut, comme l'honnête homme. || Se dit dans le même sens adverbialement. Les militaires abordent la tribune avec hardiesse, impatience et feu, comme ils aborderaient une batterie. Ils portent la tête *haute.* (Cormen.)

— Signifie quelquefois Profond, la profondeur étant une dimension de l'étendue, qui se mesure comme la hauteur, dans le sens de la verticale. Il se dit de l'eau d'un ruisseau, d'une rivière, etc., dont la surface horizontale est plus ou moins distante du fond, selon les inégalités qu'il présente. L'eau est plus haute ici que là où vous étiez. En cet endroit l'eau est très-haute, prenez-y garde.

— Il se dit encore dans le sens de Profond, lorsque la profondeur n'est qu'accidentelle et qu'elle est due au grossissement des eaux. Les eaux de la rivière sont très-hautes. A cette époque de l'année, l'eau de la Seine est très-peu haute. La Seine est haute. Le Rhône est très-haut et il inonde les campagnes. Les marées sont hautes aux équinoxes.

— Mar. *Haute marée, marée haute.* Se dit des eaux de la mer arrivant au point de leur plus haute élévation au-dessus de leur lit, atteignant le point où leur profondeur est la plus grande. La marée est haute. La mer est haute. || *A marée haute, à haute marée, à la mer haute*, sont des locutions qui signifient : A l'époque où la marée est haute, où la mer est haute. Il y a des ports où l'on ne peut entrer qu'à marée haute, qu'à la mer haute. || *La mer est haute.* Se dit aussi pour, La mer est agitée, parce que cette agitation n'a lieu le plus souvent que lorsque les eaux sont élevées ou profondes. || *La haute mer.* La pleine mer, la partie de la mer qui est loin des rivages. Etre en haute mer. Prendre la haute mer. Gagner la haute mer.

— Fig. Se dit de l'esprit et du cœur, des facultés intellectuelles et morales, des pensées, des sentiments, des qualités de l'esprit et du cœur en général, et il signifie : Noble, élevé, éminent. Une haute raison. Une haute sagesse. Une haute prudence. Une haute vertu. Une

haute piété. Haute pensée Haute conception. Haute capacité. Haute éloquence. Une haute ambition. Une haute espérance. De hauts desseins. Haute confiance. De hautes qualités. De hauts sentiments. Cet homme a l'esprit trop haut, l'âme trop haute, pour imaginer de tels subterfuges, pour concevoir de pareils sentiments. Il ne possède pas les hautes facultés qu'exige un tel emploi. Le duc de Montansier, d'une vertu *haute* et austère. (Mass.) Un caractère si *haut*, qu'on ne pouvait ni l'aimer ni le haïr à demi. (Boss.) Cette princesse, née sur le trône, avait l'esprit et le cœur plus *haut* que la naissance. (Id.) Ils ont la plus *haute* opinion d'eux-mêmes et de leur patrie. (Barth.) Ni l'un ni l'autre ne conçut un projet si *haut* et si téméraire. (Id.) Acquérir une *haute* considération. (Id.) Les conceptions sont *hautes*. (Id.) Ils sont bien déchus de cette *haute* estime où ils étaient autrefois. (Volt.)

Le cœur de Pulchérie est trop *haut* et trop franc,
Pour craindre ou pour flatter le bourreau de son sang.
(Corneille.)

Jeune et vaillant héros, dont la *haute* sagesse
N'est point le fruit tardif d'une lente vieillesse. (Boil.)

— Il se dit pareillement du langage, du style oratoire, quand il est élevé, soutenu. Cet ouvrage est écrit dans le haut style, dans un haut style.

— Fig. Se dit aussi des actions et signifie : Éclatant, éminent. Les hauts faits. De hauts faits d'armes. Ce sont là de hauts actes de modération et de grandeur d'âme. Ces hautes actions lui ont acquis des droits à la reconnaissance de son pays. Quelle haute victoire il a remportée !

Non, à quelques *hauts* faits que ton destin t'appelle,
Sans le secours soigneux d'une muse fidèle,
Pour t'immortaliser tu fais de vains efforts. (Boil.)

— Dans un sens analogue mais ironique :

Factieux au café, sur l'arène frivoles,
Vos *hauts* faits sont des jeux, vos projets des paroles.
(*Satiriq.*)

— Se dit encore de la renommée acquise par les mérites nés des talents, des connaissances profondes ou des actions nobles et estimables, et aussi de l'influence et de l'effet qui en résultent. Haute réputation. Haute célébrité. Haute renommée. Haute gloire. Haute idée. Haute opinion. Haute considération. Haute estime. Haute influence. Haut ascendant. Haut éclat. Haute splendeur.

Et ma muse tremblante
Fuit d'un si grand fardeau la charge trop pesante,
Et dans ce *haut* éclat où tu te viens offrir,
Touchant à tes lauriers, craindrait de les flétrir.
(Boileau.)

Il crut que sans prétendre une plus *haute* gloire,
Elle lui céderait une indigne victoire. (Racine.)

Nous remarquerons en passant qu'il fallait dire *prétendre à* une plus haute gloire. *Prétendre* dans ce sens veut absolument la préposition *à*.

— Fig. Se dit des fonctions qu'on exerce, des dignités, de la condition, de la qualité dont on est, ou à laquelle on s'élève. De hautes fonctions. Un haut emploi. Une haute place. S'élever aux plus hauts honneurs, aux plus hautes dignités. Être d'une haute naissance, d'un haut rang. Posséder une haute fortune. Acquérir de hauts avantages. Il est d'une grande naissance et fort riche ; c'est un très-haut parti. C'est une haute alliance qu'elle contracte là. Cet homme s'est distingué dans les hautes magistratures. C'est une personne de haut parage, de haute volée, de la plus haute volée. Elle appartient à l'une des plus hautes classes de la société. || Il qualifie aussi la pompe, le luxe, la magnificence. Une haute pompe ; une haute magnificence ; un haut appareil. Le comte de Toulouse fit son entrée dans le plus *haut* appareil. (Fr. Soulié.)

— Fig. Qualifie encore la valeur des choses, quand cette valeur est grande, considérable ou plus élevée qu'à l'ordinaire. Le haut prix des denrées. Les vins, les blés, les sucres sont très-hauts. Le change est haut ; les fonds sont hauts. L'argent est si haut, que les emprunts sont très-onéreux. || *Haute-paye*. Solde plus forte que la solde ordinaire. || Par extens. Ce mot s'applique aussi à celui qui reçoit la haute-paye. Ce soldat est une haute-paye. Quand *haute-paye* est pris substantivement, il faut toujours l'écrire avec le trait d'union ; mais on l'emploie plutôt au pluriel. Cet homme est une des hautes-payes du régiment. || Il y a aussi un sens figuré du sens qui vient d'être présenté. Mes services sont à un plus haut prix qu'il ne le croit. Tel est, aux yeux de bien des gens, le haut prix de la considération et de la grandeur, que, pour les obtenir ou les conserver, ils sacrifieraient

— Fig. Signifie Reculé, éloigné, dans cette locution : *Haute antiquité*. Dès la plus haute antiquité, les hommes se sont formés en société. Dans la haute antiquité, on trouve des actes du plus grand héroïsme. Cette monnaie remonte à la plus haute antiquité.

— *Le Carême est haut*. Locution usitée pour exprimer que l'époque du Carême est plus éloignée que d'ordinaire. Le Carême est haut cette année, il ne commence qu'au mois de mars.

— *Les hautes sciences*. La philosophie, la théologie, les mathématiques. || *Les hautes classes*. Dans un collège, Les classes de rhétorique et de philosophie, dont les élèves, d'ailleurs, suivent en général un cours de mathématiques élémentaires ou de mathématiques spéciales.

— Fig. Se dit encore de la saveur des aliments, où le sel et les épices abondent, comme le clou de girofle, le poivre, la muscade, le gingembre. Il n'est guère d'usage que dans cette locution : *un mets de haut goût*.

— Fig. Se dit de l'appétit vivement excité, fortement aiguisé. Manger d'un haut appétit, de haut appétit, avec un haut appétit. C'est un garçon de haut appétit. || Fig. et fam. Désir vif, soutenu et difficile à contenter, à cause de sa fréquence ; principalement, Recherche active, ardente de la jouissance, quelque objet qu'on lui donne. C'est un jeune homme de haut appétit et qui court après toutes les femmes. Un si haut appétit lui fera commettre de grandes fautes. C'est un cadet de haut appétit, il mangera tout son bien. || *Haut appétit*, se dit particulièrement aussi lorsque l'objet de la jouissance est haut placé et difficile à atteindre. Il ne saurait se contenter d'être simple membre de la Chambre ; tel est son haut appétit qu'il aspire à la présidence. || On dit aussi, au pluriel, de *hauts appétits*, surtout quand les désirs ont plusieurs objets, simultanément. A peine entré dans la carrière, il montre déjà les plus hauts appétits. De si hauts appétits le rendront constamment malheureux.

— Fig. S'emploie aussi à l'égard des personnes ; devant le substantif, il indique l'élévation du rang, des fonctions, du caractère. Les hauts fonctionnaires de l'État. *Les hauts magistrats, la haute magistrature*, pour, Le corps entier des hauts magistrats. || *La haute administration*, pour Le corps des hauts administrateurs. || *Le haut commerce*, pour, Le corps des principaux négociants. || *La haute cour*. La Cour suprême, les membres réunis de la Cour suprême. || Placé après un substantif, il signifie Orgueilleux, superbe. Cet homme est bien haut. Une femme haute et impérieuse. On dit cependant : *la Chambre haute*. L'origine de cette locution peut, à la vérité, tenir un peu du sens qui vient d'être présenté.

— *La Chambre haute, la haute Chambre*. La Chambre des lords, des pairs, en Angleterre.

— *Haut et puissant seigneur, très-haut et très-puissant seigneur ; haute et puissante dame, très-haute et très-puissante dame*. Titres donnés aux grands seigneurs, aux princes, aux princesses, aux grandes dames, dans les actes et les monuments publics. Dans l'éloge que je fais aujourd'hui de très-*haut* et très-puissant seigneur messire Le Tellier, etc. (Fléch.) L'éloge de très-*haute*, très-puissante et très-excellente princesse Marie-Anne-Christine-Victoire de Bavière, dauphine de France. (Id.) || Ces locutions s'emploient aussi dans le langage familier pour désigner une personne d'une condition supérieure, qui jouit d'un haut crédit ou d'une haute influence, qui exerce une grande autorité. Vous pouvez vous adresser à cette personne, c'est un haut et puissant seigneur, c'est une haute et puissante dame. Vous obtiendrez de lui ce que vous voudrez, il est haut et puissant.

— Diplomat. *Les hautes puissances contractantes*. Les princes souverains entre lesquels se conclut un traité.

— Absol. *Hautes puissances*. Titre que prenaient les États généraux des Provinces-Unies.

— *Haut*, qui s'emploie presque exclusivement en bonne part, se prend quelquefois cependant en mauvaise part, et par dérision ou mépris. Une haute impudence. Une haute sottise. Une haute injustice. Il a volé et assassiné, ses hauts mérites lui ont valu le gibet. Cet homme s'est fait là une haute réputation ! Il a une haute réputation d'avarice et de barbarie. Il n'a rien pu obtenir pour vous ; quel haut crédit que le sien ! Il remplit là de hautes fonctions ! Un prince, épouser une simple bourgeoise ! quelle haute alliance ! Voilà du haut style ! Des manières hautes et impertinentes. Un air haut et orgueilleux.

— *Haute trahison*. Crime qui intéresse au premier chef de sûreté de l'État. La haute trahison est de plusieurs espèces, définies par la loi. Il fut accusé et convaincu de haute trahison. C'est là un crime de haute trahison. Combien de fois, pour se défaire d'un homme puissant et redoutable, n'a-t-on pas invoqué contre lui le crime de haute trahison.

— Médec. *Haut mal*. Mal caduc, épilepsie. (V. ÉPILEPSIE.) Cette dénomination de l'affection nerveuse dite épilepsie vient de sa dénomination latine *altus morbus*, qui caractérise sa gravité, et qui a été traduite mot à mot.

— Féod. *Haute justice*. La juridiction d'un seigneur, dont le juge connaissait de toutes les affaires civiles et criminelles, excepté des cas royaux. || Par opposition, *Basse justice*. Celle des seigneurs, dont le juge connaissait seulement des

nelles au civil, jusqu'à soixante sous parisis, et des délits dont l'amende était au plus de dix sous parisis. Ce seigneur avait dans sa terre haute et basse justice. || *Haut justicier, seigneur haut justicier*. Titre donné au seigneur qui avait haute justice. || *L'exécuteur de la haute justice, le maître des hautes œuvres*. Le bourreau. Ces locutions sont toujours usitées, surtout dans le discours soutenu.

— *Haute police*. L'ensemble des moyens employés, des dispositions prises ou à prendre dans l'intérêt de l'État et de la sécurité des citoyens. C'est un règlement de haute police. || Il se dit aussi de l'administration qui est chargée de la haute police. Dans ce cas, on peut écrire *haute police*. Il fut placé sous la surveillance de la haute police.

— *Le haut bout d'une table*. La place la plus honorable ; par allusion à cet usage d'autrefois, de donner aux personnages les plus marquants les sièges les plus élevés. Il ne se dit pas seulement d'une place unique, mais aussi de la partie de la table à laquelle sont assises les personnes les plus honorables ou les plus considérées. Les premiers magistrats occupaient le haut bout de la table, avaient pris le haut bout dans ce banquet. || Dans un sens analogue, le haut bout d'une chambre.

— Fig. Géogr. Sert à la division de plusieurs provinces dans leurs articles particuliers ; il se joint aux noms de certains pays, pour former des noms propres de lieux ou de contrées particulières de ces pays. Il est opposé à *bas*, et il rend le *superior* des Latins, opposé de même à *inferior*. *Haut* est le plus souvent relatif au cours des rivières, dont le haut est toujours le plus près de leur source. La Haute-Saxe se distingue de la Basse-Saxe, selon le cours de l'Elbe. *Haut* s'entend aussi du voisinage des montagnes, comme la Haute-Hongrie, parce qu'elle est située entre les monts Krapacks et le Danube ; le Haut-Languedoc, parce qu'il est plus voisin des Pyrénées. La Haute-Égypte a un grand nombre de montagnes. La Basse-Égypte n'en a point. || *Haut* se met aussi devant les noms de montagnes qui forment une chaîne étendue. Les Hautes-Pyrénées font partie de cette chaîne, de 85 lieues de longueur, qui est à peu près à égale distance de l'Océan et de la Méditerranée. Les Hautes-Alpes sont la partie de cette longue chaîne de plus de 260 lieues de longueur, qui est éloignée de la Méditerranée. On n'écrit *Hautes-Pyrénées, Hautes-Alpes*, que pour désigner les départements où se trouvent les Hautes-Pyrénées, les Hautes-Alpes. || *Haut* se place aussi devant les noms de fleuves ou de rivières, et il indique alors la partie de ces fleuves ou de ces rivières qui est plus proche de la source que de l'embouchure. Le Haut-Rhin, la Haute-Loire, la Haute-Garonne, la Haute-Marne. Pour désigner les départements qui en ont reçu leur nom, on écrit le *Haut-Rhin*, la *Haute-Marne*, etc. La Haute-Seine est toute la partie de la Seine qui est au-dessus de Paris, en remontant vers la source, par opposition à la Basse-Seine, qui est la partie située au-dessous. || Le haut allemand, celui qu'on parle en Misnie, province d'Allemagne, au cercle de Haute-Saxe. || *Haute ville, ville haute*, se dit aussi par opposition à *basse ville, ville basse*, et désigne celle des deux portions dans lesquelles une ville est considérée comme partagée, qui domine l'autre par son élévation, ou qui est située le plus près de la source de quelque grande rivière arrosant la ville.

— Prov. et fig. *C'est du haut allemand pour moi*. Je n'y comprends rien, je n'y entends rien.

— Bibl. *Hauts lieux*. Les montagnes, les collines où l'on sacrifiait à Baal. Ils allaient sur les hauts lieux pour sacrifier aux faux dieux.

— Fig. par extens. Se dit de la voix, quand elle est forte, élevée, sonore, éclatante. Avoir la voix haute. Avoir le verbe haut. Avoir la parole haute. Lire à haute voix. Débiter à haute voix. Cet homme lit à haute et intelligible voix. Parler d'un ton haut. On ne l'entend pas, il ne parle pas d'un ton assez haut. Crier à haute voix. Jeter les hauts cris. Pousser les hauts cris. || Fig. *Pousser, jeter les hauts cris*. Se récrier vivement, faire une exclamation sur quelque chose qui surprend d'une manière fâcheuse. En entendant cette injuste motion, tout le monde jeta les hauts cris. Une telle proposition lui fit jeter les hauts cris. || Fig. et fam. *Le prendre sur un haut ton, sur le haut ton, sur un ton haut, sur un ton bien haut*. Prendre un ton fier, impérieux, où il y a de la menace et de l'arrogance. Vous le prenez sur un ton bien haut ; qui peut avoir ainsi exalté votre manière de voir ? C'est un homme qui a coutume de le prendre sur un haut ton, mais dont on fait ensuite ce qu'on veut, avec un peu de fermeté. On dit aussi, Prendre le haut ton. || Fig. et fam. *Avoir le verbe haut, être haut en parole*. Ces locutions ont un sens analogue au précédent. || Fam. *N'avoir pas, n'avoir pas eu avec quelqu'un une parole plus haute que l'autre*. Vivre, avoir vécu avec quelqu'un en parfaite intelligence ; n'avoir jamais, n'avoir jamais eu de querelle avec quelqu'un. Nous n'avons jamais ensemble une parole plus haute que l'autre. Ma fille et mon gendre n'ont jamais eu ensemble une parole plus haute que l'autre. || Par extens. *Messe haute*. Grande messe, grand'messe, messe chantée. On dit par opposition, Messe basse, basse messe.

— Mus. Se dit des sons élevés, aigus, dont les vibrations sont nombreuses et ont peu d'amplitude. Les sons hauts d'un instrument ré-

ton haut d'un instrument est un degré d'élévation tel qu'il lui a été donné par sa construction ou son accord, qu'il en résulte des sons hauts aigus. Le ton de cet instrument est trop haut, il faut le baisser. Le ton de l'orchestre n'est pas assez haut. || Il se dit, dans un sens analogue, des instruments eux-mêmes. Ce violon n'est pas assez haut. Ce piano est trop haut pour la voix. Cette flûte est beaucoup trop haute.

— Mécan. *Haute pression*. Pression supérieure au poids de deux atmosphères, exercée sur les parois d'une chaudière à vapeur, et qui est produite par l'élévation de l'eau à une température supérieure à 1?? degrés centigrades. La haute pression de la vapeur est de 2 kilog. 66 gr. par centimètre carré ; à deux atmosphères on a 122 degrés ; de 8 kilog. 264 gr., à huit atmosphères on a 173 degrés. Il y a avantage à employer la vapeur d'eau à une haute pression, attendu que la pression, pour être doublée, triplée, etc., n'exige pas une élévation double, triple, etc., de température, et ne nécessite pas une dépense double, triple, etc., de combustible. || *Machine à haute pression*. Celle dans laquelle la vapeur a une force expansive supérieure à deux atmosphères. || *Machine à vapeur à haute pression et à double effet*. Machine à haute pression, dans laquelle la vapeur et la condensation exercent un double effet, agissent au-dessus et au-dessous du piston.

— Hortic. *Haute tige*. Arbre dont on a laissé la tige s'élever. Il y a beaucoup de hautes tiges dans ce jardin. On dit aussi : *Arbre à haute tige*. Ces locutions sont très-usitées dans le langage ordinaire. || *Haute futaie*. Futaie qui est parvenue à toute sa hauteur, et dont les grands arbres, chênes, hêtres, sapins, etc., ne sont pas réglés en coupes ordinaires comme les bois taillis. Bois de haute futaie. Arbres de haute futaie. Dans un sens qui marque une opposition partielle, on dit Demi-futaie, quand la futaie n'est parvenue qu'à la moitié de sa hauteur.

— Chirurg. *Haut appareil*. Un des procédés pour l'opération de la taille ou lithotomie, et qui consiste à faire une incision au-dessus du pubis. Tailler au grand, au haut appareil. Employer le haut appareil.

— Manég. *Tenir la bride haute à un cheval*. Lui tenir la bride courte.

— Fig. et fam. *Tenir la bride haute à quelqu'un*. Le contenir, le traiter avec sévérité, surveiller sa conduite et lui donner peu de liberté. || *Tenir la main haute à quelqu'un*. Le traiter sévèrement sans rien lui passer. || *Tenir la dragée haute à quelqu'un*. V. DRAGÉE.

— Tapiss. *Haute-lisse, haute-lice*. Fils de la chaîne d'une tapisserie, placés verticalement sur le métier. On dit par opposition : *Basse-lisse, basse-lice*, pour indiquer les fils tendus horizontalement. Tapisserie de haute-lisse. On fabrique aux Gobelins des tapisseries de haute lisse. On dit aussi pour désigner une tapisserie de haute-lisse : *C'est une haute-lisse*. V. HAUTE-LISSE.

— Blas. *Épée haute*. Épée droite.

— Bot. *Radicule haute*. Radicule tournée vers le sommet du fruit. La bourrache a la radicule haute.

— Chass. *Chien de haut nez*. Chien dont l'odorat est excellent.

— *Haut à*. Être haut à la main. Être irascible, violent, prompt à frapper, à user de voies de fait. Cette locution a vieilli.

— *Haut de*. Élevé de ; la particule *de* servant à marquer l'étendue de l'élévation. Une muraille haute de cinquante pieds. Une maison haute de vingt mètres. Une table haute de trois pieds. Vous êtes plus haut que lui de huit centimètres. || La particule *de* sert aussi à indiquer telle partie d'un tout qui se trouve plus élevée qu'il ne serait convenable, que ce n'est l'usage ; ou bien encore qui se trouve élevée par rapport aux autres objets du même genre, par comparaison à un ou à plusieurs autres objets. Ce cadre me paraît bien haut de bordure, pour l'espace qu'il renferme. Cette dame porte des robes hautes de volants, et cependant ce n'est pas la mode cette année. Cette table est plus haute des pieds que celle-là. L'autruche est un oiseau très-haut de jambes. Le chameau est haut de jambes. La girafe est très-haute de jambes. Haut de stature. *Haut* de corsage. (Boileau.)

— *Haut en*. La particule *en* servant à désigner le substantif qualifié par l'adjectif *haut*. Être haut en couleur, avoir le visage rouge, fortement coloré. Cette femme est très-haute en couleur, a le visage haut en couleur. Ce mets est très-haut en saveur, est haut en goût. Dites mieux : Est de haut goût.

— Loc. adverb. *De haute lutte*. Par force et après de grands efforts ou d'autorité. *Emporter quelque chose de haute lutte*. En venir à bout en triomphant d'une vive résistance.

— Syn. comp. HAUT. HAUTAIN. ALTIER. V. ALTIER.

HAUT. s. m. (*h* asp.) Élévation, hauteur, dimension mesurée dans le sens de la verticale ou du fil à plomb. Cet édifice a trente mètres de haut. Ce tableau a vingt pieds de haut sur douze de large. A huit ans le dattier sort, pour ainsi dire, de l'enfance : il peut avoir six pieds de *haut*, ou la hauteur d'un homme. (B. de St-P.) Du *haut* de la colline, on découvre une quantité surprenante d'îles de toute grandeur. (Barth.)

hauteur. Le coup qu'elle a reçu est grave, elle est tombée de son haut.

— Fig. et fam. Marquer une surprise extrême. En entendant de pareils discours, il est tombé de son haut. En le voyant il est tombé de son haut. On dit aussi, dans le même sens, Il a pensé tomber de son haut.

— Fig. et fam. *Il y a du haut et du bas, des hauts et des bas dans la vie*. La vie est remplie de vicissitudes, c'est un mélange de biens et de maux, de joies et de peines. Il y a du haut et du bas, des hauts et des bas dans l'humeur de cet homme, dans sa conduite, dans son esprit, dans ses productions littéraires : on y observe de grandes inégalités. Cet homme a eu dans sa vie, dans sa fortune, du haut et du bas, bien des hauts et des bas. N'admirez-vous pas comme notre vie est mêlée de *haut* et de bas, de blanc et de noir ? (Volt.)

— Se dit particulièrement de la partie supérieure d'un objet quelconque, sans désigner ex-

clusivement pour cela le faîte, le sommet, le point culminant. Le haut d'une tour, d'un édifice, d'un clocher, d'une montagne. Le haut de la tête, le haut du corps. Le haut d'une page, d'une feuille de papier. Le haut d'un tableau. Dans le *haut* de la maison sont les chambres des domestiques. Un superbe fronton orne le haut de la façade du temple. Dans la position du soldat sans arme, il faut avoir le haut du corps en avant. Cet homme a quelques cheveux bien rares sur le haut de la tête. Commencer à écrire au haut de la page. Des anges sont figurés dans le haut du tableau. Dieu tonne du *haut* des cieux. (Bossuet). Celui qui tient, du plus *haut* des cieux, les rênes de l'empire. (Id.) Du *haut* du ciel sa voix s'est fait entendre. (Rac.)

Du *haut* d'une gloire extrême
(Il) me précipite en un moment. (Corn.)

— *Le haut d'une rue.* La portion extrême d'une rue, qui est située du côté de la partie élevée de la ville. Il se dit encore par rapport à une rivière qui traverse la ville : le haut de la rue est la partie de cette rue qui est la plus éloignée de la rivière. Nous avons affaire dans le haut de la rue. Il demeure dans le haut de la rue. On dit, dans le même sens : Le haut d'un quartier, le haut d'une ville. J'ai dû aller aujourd'hui dans le haut du quartier Montmartre. || Le *haut du pavé*, la partie du pavé des rues qui borde les maisons, cette partie étant ordinairement la plus élevée, dans le but de donner facilité à l'écoulement des eaux pluviales. Prendre le haut du pavé. Il est d'usage de céder aux dames le haut du pavé. Une marquise de je ne sais comment a eu l'audace de faire prendre le *haut* du pavé à son carrosse, et a fait reculer le mien de plus de vingt pas. (Dancourt.)

— Par extens. *Le haut du jour.* Le midi, le moment de la journée où le soleil est le plus haut sur l'horizon, eu égard au phénomène apparent. C'était au plus haut du jour, la caravane avançait, brûlée par les feux du soleil.

— Fig. et fam. *Crier du haut de sa tête.* Crier de toute sa force.

— Prov. et fig. *Gagner le haut.* S'enfuir.

— Mus. *Le haut de la voix.* La partie qui comprend les notes élevées, les sons aigus. Cette voix est magnifique dans le haut. Cette voix est faible dans le haut. Chanter dans le haut. Jouer dans le haut.

— *De haut en bas.* Locution qui indique un mouvement ayant lieu dans une direction verticale ou même inclinée à l'horizon, mais de la partie supérieure à la partie inférieure. Regarder de haut en bas. Placé sur la colline, il regardait de haut en bas. Cette pierre se détacha de la cime de la montagne et roula *de haut en bas.* Braqué sur le sommet de la tour, le canon tirait de haut en bas. || Fig. et fam. *Regarder, traiter quelqu'un de haut en bas.* Le regarder, le traiter avec dédain, avec mépris. On dit aussi : Regarder quelqu'un du haut en bas; mais l'autre expression est plus usitée. || Dans un sens analogue : Regarder, traiter quelqu'un du haut de sa grandeur.

— *Par le haut.* Loc. usitée pour indiquer qu'un purgatif opère par des vomissements. Purger par le haut. On dit par opposition : *par le bas.* Cette drogue purge par le haut et par le bas en même temps.

— *Par haut et par bas.* loc. adv. Se dit pour indiquer qu'une médecine opère par le ventre et par la bouche. Cette médecine purge à la fois par haut et par bas; elle fait aller par haut et par bas.

— HAUTS. s. m. pl. (*h* asp.) Mar. Partie d'un bâtiment qui se compte extérieurement depuis quelques pieds au-dessus de la flottaison jusqu'aux bastingages et tout autour du bâtiment. Il se dit par opposition à *bas*, qui désigne autant la capacité intérieure des parties hors de l'eau, que ses côtés. En ce sens on dit, Les hauts sont en bon état. Les hauts ont besoin de réparation.

— Se dit aussi des murailles de bois qui sont au-dessus du pont supérieur et qu'on nomme aussi Accastillage. Ainsi *raser les hauts d'un vaisseau*, c'est lui enlever cette partie élevée de sa muraille, lui supprimer ainsi son pont supérieur, et faire que le pont placé immédiatement au-dessous devienne le pont le plus élevé.

HAUT. adv. (*h* asp.) A une grande élévation, à une grande distance du sol, dans le sens de la verticale. Le héron est un oiseau qui s'élève très-haut dans les airs [illegible] les grues, la cigogne, l'aigle, sont des oiseaux qui volent haut, très-haut. La flèche de cette cathédrale s'élève si haut, qu'on en distingue à peine le point culminant. La rivière a monté bien haut en quelques heures. Cette muraille n'est pas élevée assez haut. La tige de cette plante monte trop haut. Voyez deux étages plus haut, c'est là qu'il demeure. Il faut monter plus haut pour découvrir toute la plaine. Descendez, vous êtes trop haut perché, et il y aurait du danger à rester là plus longtemps.

— Fauconn. *Voler haut et gras.* Voler de bon gré et avec adresse.

— Fam. *Être pendu haut et court.* Mourir par la corde, par la potence.

— Fig. et fam. *Le porter haut.* Avoir de hautes prétentions à passer pour un homme supérieur en quelque genre que ce soit, et les manifester dans son air, dans sa tournure, dans ses manières, dans son langage, dans ses actions. Il est riche sans doute, mais il le porte haut. C'est un homme de talent et de capacité, mais qui le porte haut. Fortune, dignité, talent, il n'a rien de tout cela; et cependant il le porte très-haut. || Faire plus de dépense que la condition dont on est, et que la fortune qu'on possède ne le comporte.

— Manég. *Mener un cheval haut la main.* Le mener en tenant haute la main des rênes, pour le soutenir, pour l'empêcher de buter, ou pour lui faire faire des courbettes en l'aidant à lever le devant.

— Fig. et fam. *Haut la main.* Avec autorité, avec supériorité, en surmontant aisément et promptement tous les obstacles. Dans cette composition, cet écolier l'a emporté haut la main sur tous ses camarades. Il a triomphé haut la main de toutes les difficultés. Pour peu qu'il veuille prendre votre affaire à cœur, il obtiendra haut la main l'emploi que vous sollicitez.

— Prov. *Haut le pied.* Allons, partons, décampons; allez, partez, décampez. Il indique toujours une certaine promptitude dans le mouvement de retraite qu'on effectue. Les limiers de la police sont à vos trousses, haut le pied! On est à la recherche des conspirateurs, haut le pied! Vous me gênez beaucoup ici, voyons, haut le pied. || *Faire haut le pied.* Se sauver, s'enfuir, disparaître tout d'un coup. Après avoir réalisé des sommes considérables, il a fait haut le pied. Cet homme d'affaires a fait haut le pied, en ruinant une foule de familles. Où est le chevalier? Il a fait *haut* le pied, madame, dès que vous avez eu le dos tourné. (Dancourt.)

— *Renvoyer les chevaux haut le pied.* Les renvoyer sans être attelés ni montés.

— Fig. *Plus haut.* Dans ce qui précède, précédemment, ci-dessus. Nous avons dit plus haut que cette assertion était inexacte. Ainsi qu'il a été dit plus haut, cette fabrication est très-dispendieuse. C'est là une vérité que nous avons démontrée plus haut.

— Par extens. *Haut monté, monté haut.* Se dit d'un cheval dont les jambes sont trop hautes, relativement aux proportions du corps. || Se dit aussi, familièrement, d'un individu mal bâti, dont les jambes sont trop élevées.

— *Haut* se prend aussi adverbialement dans certaines phrases présentant un sens figuré. Il ne s'est élevé si haut qu'à force d'intrigues et de flatteries. La chute de cet homme a été d'autant plus éclatante, que la fortune l'avait placé plus haut. Pour arriver à la vérité, il faut remonter plus haut. Il avait porté si haut sa réputation, que le soupçon ne pouvait l'atteindre. Élevons plus *haut* nos esprits. (Boss.)

De plus puissants appuis,
Qui me mettraient plus *haut* cent fois que je ne suis. (Corneille.)

— *Monter haut.* Dans un sens figuré, s'élever à un prix considérable, soit absolument, soit relativement. On voit, dans les ventes publiques, des objets d'une faible valeur intrinsèque monter très-haut, parce que de précieux souvenirs y sont attachés. Les fonds publics montent haut, bien haut. On lui a fait là un mémoire qui monte par trop haut. La dépense de cette maison monte bien haut annuellement.

— Fig. *Reprendre une chose de plus haut, une histoire de plus haut.* En faire le récit en présentant le détail de circonstances antérieures, afin d'être plus clair ou de faire mieux apprécier le fait. || On dit aussi dans le même sens, Remonter plus haut. || *Reprendre les choses de plus haut.* Remonter à des principes antérieurs dont la connaissance est nécessaire pour l'intelligence des vérités qu'on s'est proposé d'établir. Avant de démontrer ce théorème, il faut rappeler quelques principes essentiels et reprendre les choses de plus haut.

— *Haut.* A haute voix. Parler haut. Crier très-haut. Élever la voix trop haut, beaucoup trop haut. Parlez donc plus haut, on ne vous entend pas. || *Tout haut* a le même sens, mais il marque presque toujours une sorte de contraste entre la manière dont on s'exprime et celle dont on aurait dû le faire ou dont on le fait ordinairement. Ce sont de ces choses qui ne se disent jamais tout haut. Il lui a dit tout haut qu'il en avait menti. Cet homme a l'habitude de parler tout haut en marchant. On ne parle guère tout haut dans un lieu public. || *Plus haut*, elliptiquement, signifie : Parlez plus haut; mais cette expression, à cause de l'ellipse même, a quelque chose de rude et d'impératif. Plus haut! Plus haut!

— Fig. *Parler haut, le prendre haut, très-haut.* Parler sans réserve ni ménagement, [illegible] ces hommes-là, il faut parler haut. Sortez de chez moi, vous le prenez trop haut. Ne le prenez pas si haut, ne parlez pas si haut, et je pourrai faire droit à votre réclamation.

— Fig. *Penser tout haut.* Faire connaître sa pensée franchement, sans détour, sans réserve. Ce jeune homme pense tout haut. On dit aussi et très-souvent, Penser tout haut avec quelqu'un, pour indiquer la personne à laquelle on fait part de toutes ses pensées. C'est un ami intime, je pense tout haut avec lui.

— Fig. *Haut et clair.* Nettement, positivement, sans détour, sans ménagement ni adoucissement. Parler haut et clair. Le mieux est de lui dire votre sentiment haut et clair. Est-ce un homme avec lequel on puisse s'expliquer haut et clair?

— Mus. Dans un ton haut. Il se dit en parlant des sons élevés, ou des instruments dont le degré d'élévation, résultant de leur construction et de leur accord, produit ces sons. La voix de ce chanteur ne monte pas très-haut. Il l'a pris trop haut en commençant. Cet instrument est monté trop haut. Il faut monter ce violon plus haut.

— Loc. adv. *D'en haut.* Du ciel, venant du ciel. La crainte de la mort est une grâce d'en haut. C'est un ordre d'en haut. La sagesse qui vient d'en *haut.* (Boss.) La souveraine puissance vous est accordée d'en *haut.* (Id.) Son âme leur paraissait éclairée comme d'en *haut.* (Id.) || *En haut.* Dans le lieu ou dans un lieu situé plus haut, au-dessus. J'habite en haut et il habite en bas. Allez en haut chercher ces papiers. Montez en haut et voyez si la besogne est terminée. Je viens d'en haut et je vous ai vainement demandé. Une balle, partie d'en haut, est venue le frapper comme il sortait de la maison. Le treuil, la poulie, la vis sans fin, sont des machines offrant l'exemple d'un mouvement de bas en haut. La foudre se lance d'en *haut*, elle brise tout ce qu'elle rencontre. (B. de St-P.) || *Tirer en haut, pousser en haut.* Tirer, pousser vers le haut. || *Par en haut.* Par le haut. Donner du jour à une chambre par en haut. Les voleurs s'introduisirent dans l'appartement par en haut, ils avaient fait une ouverture au plafond. Passer par en haut. Passer par le haut de quelque lieu. Vous allez à la ville, passez donc par en haut, j'ai une commission à vous donner. On dit par opposition, Passer en bas. || *Par haut. Aller par haut.* Faire un manége élevé. Un cheval qui va par haut. || *Haut et bas.* Loc. employée parmi les marins pour presser un travail qui doit s'exécuter en même temps dans toutes les parties d'un navire. *Employer le monde haut et bas.* Veut dire Faire travailler sans relâche dans la cale et sur les mâts, dans les batteries et sur les ponts. On dit aussi *Nettoyer haut et bas*, pour Nettoyer partout.

— Loc. prép. *En haut de.* Mettez la date du jour en haut de la page. J'étais tout en haut de la maison quand il est arrivé.

— Loc. adv. *Là-haut* a le même sens, mais plus précis que *en haut*; il désigne plus particulièrement le lieu dont il est question. La balle est certainement partie d'en haut, est-ce à dire pour cela que ce soit de là-haut? Je vais là-haut, n'y laissez monter personne. Il est là-haut, montez-y. || Bossuet, prêchant aux Carmélites, le jour où Mme de La Vallière y faisait profession, s'est servi avec bonheur et distinction de cette locution, de *là-haut*, pour désigner la tribune où elle se trouvait. « Peut-on vivre, » direz-vous, de cette sorte? Peut-on renoncer » à ce qui plaît? On vous dira de *là-haut* qu'on » peut quelque chose de plus difficile, puisqu'on » peut embrasser tout ce qui choque. Mais pour » le faire, direz-vous, il faut aimer Dieu d'une » manière bien sublime, et je ne sais si on peut » le connaître assez pour l'aimer autant qu'il le » faudrait : on vous dira de *là-haut* qu'on en » connaît assez pour l'aimer sans bornes. » || Signifie aussi, Dans le ciel. Là-haut est le juge suprême, qui récompensera chacun selon ses œuvres. Dieu qui est là-haut, vous voit et vous entend. C'est une grâce qui lui est venue de là-haut.

HAUT. Cet adjectif entre dans la formation des noms composés ci-après.

— HAUT-À-BAS. s. m. Porte-balle. Petit mercier ambulant qui porte sur le dos une balle renfermant ses marchandises. Ce mot est vieux. || Pl., des *haut-à-bas.*

— HAUT-À-HAUT. s. m. Chass. Cri du chasseur pour appeler son camarade et lui faire revoir la voie de la bête, qui a mis les chiens en défaut, ou pour l'appeler le matin au bois. || Pl., des *haut-a-haut.*

— HAUT-DE-CHAUSSES. s. m. Partie du vêtement de l'homme qui le couvre depuis la ceinture jusqu'aux genoux, jusqu'au haut des chausses. C'est ce qu'on appelle communément aujourd'hui *culotte.* L'Académie présente aussi au sing. cette orthographe, *haut-de-chausse*; mais cette manière d'écrire le mot n'est pas conforme à l'idée que présente la définition, et implique en quelque sorte une contradiction, attendu que l'Acad. écrit : *chausses*, et non pas, *chausse*, quand elle entend par ce mot le vêtement appelé aujourd'hui *culotte.* Cependant, il existait autrefois un singulier à *chausses*, et c'est pour cela qu'on trouve dans Regnard et dans Molière l'orthographe *haut-de-chausse.*

Ne verrai-je jamais les femmes détrompées
De ces colifichets, de ces fades poupées,
Qui n'ont, pour imposer, qu'un grand air débraillé,
Un nez de tous côtés de tabac barbouillé,
. . . .
Nos pères, sur ce point, étaient gens bien sensés,
Qui disaient qu'une femme en sait toujours assez,
Quand la capacité de son esprit se hausse
A connaître un pourpoint d'avec un *haut-de-chausse.*

— Prov. et fig. *Femme qui porte le haut-de-chausses.* Femme qui est plus maîtresse dans la maison que son mari, ou qui gouverne son mari.

— HAUT-DESSUS. s. m. Mus. La plus aiguë des parties vocales de la musique. On distingue deux dessus, appelés premier dessus et second dessus. Celui-ci a deux tons de plus au grave que le premier, et son diapason ne s'élève qu'au *fa* (clef de sol), sur la cinquième ligne. Le *haut-dessus* est chanté par les femmes, les enfants et les soprani italiens. || Il se dit aussi des personnes qui chantent le *haut-dessus.* C'est un *haut-dessus* (d'ailleurs, *premier* ou *second dessus*). || Pl., des *haut-dessus.*

— HAUT-FEUILLET. s. m. Techn. Une des deux feuilles de la scie de l'estadon, chez les tabletiers. || Pl. des *hauts-feuillets.*

— HAUT-FOND. s. m. Mar. Montagne sous-marine, dont le sommet s'élève assez près de la surface de la mer, et au-dessus duquel un bâtiment doit éviter de passer. C'est ce que la plupart des auteurs nomment à tort *bas-fond.* Sonder un haut-fond. Un *haut-fond* est annoncé par la couleur verdâtre de l'eau au-dessus de son point culminant, et par quelques oiseaux marins qui y font la pêche aux petits poissons du genre polypeux qui s'élèvent des fonds. (Lecomte.) || Pl., des *hauts-fonds.*

— HAUT-JURÉ. s. m. Anc. législ. Juré qui faisait partie de la haute-cour nationale, instituée par la constitution de 1791. || Pl. des *hauts-jurés.*

— HAUT-JUSTICIER. s. m. Droit féod. Nom donné au moyen âge aux seigneurs qui avaient droit de connaître des crimes qui troublent l'ordre public et de les réprimer. Les hauts-justiciers recevaient du roi la plénitude de leurs pouvoirs dans l'étendue de leur justice, et le droit d'y connaître des matières que le roi ne s'était pas réservées à lui seul ou n'avait point attribuées aux juges royaux.

— HAUT-LE-CORPS. s. m. Saut involontaire, convulsion très-forte de l'estomac. || Pl., des *haut-le-corps.*

— HAUT-EN-BAS. Cri des ramoneurs, qui rappelle leur métier de ramoner les cheminées de haut en bas. Les ramoneurs crient : *Haut-en-bas!* || Il se prend aussi comme subst. masc. Le premier haut-en-bas qui frappe notre oreille à la fin des beaux jours, nous cause souvent une sensation pénible, parce qu'il nous rappelle l'hiver et ses frimas. || Pl., des *haut-en-bas.* Dans les matinées d'hiver, on n'entend que des haut-en-bas.

— HAUT-PENDU. s. m. Mar. Nuage [illegible] qui annonce de la pluie et du vent. || Pl., des *hauts-pendus.*

— HAUT-SOMME. s. m. Méd. Sy[illegible] d'Apoplexie.

— Pour les mots composés dans lesquels entre l'adjectif féminin *haute*, V. HAUTE.

HAUTAIN, AINE. adj. (*h* asp.; rad. *haut*). Orgueilleux, vain et arrogant. Il se dit des personnes et des choses. Un homme hautain. Une humeur hautaine. Mine hautaine. Des manières hautaines. Un air hautain. Un regard hautain. Ces âmes *hautaines.* (Boss.) Ces guerriers *hautains.* (Boil.) L'orgueil, cette passion *hautaine* et insensée. (Mass.) Satire fière et *hautaine.* (J.-J. Rouss.) Sa prospérité *hautaine.* (Id.) Leurs enfants ont déjà leur audace *hautaine.* (Rac.) Il n'y a point d'objet si digne de risée qu'un enfant *hautain.* (J.-J. Rouss.) Il a des termes tout à la fois civils et *hautains* et une honnêteté impérieuse et qu'il emploie sans discernement. (La Bruy.) Ils ont tous l'humeur fière et *hautaine.* (Buff.) Un prince peut et doit rejeter avec une hauteur héroïque des propositions humiliantes, mais non pas avec des airs *hautains*, un ton *hautain*, des paroles *hautaines.* (Volt.)

— Ce mot ne se dit que de l'espèce humaine; on peut dire en vers :

Un coursier plein de feu levant sa tête *altière.*

J'aime mieux ces forêts *altières*
Que ces jardins plantés par l'art.

Mais on ne peut pas dire *forêt hautaine, tête hautaine* d'un coursier. On a blâmé dans Malherbe, et il paraît que c'est à tort, ces vers si connus :

Et dans ces grands tombeaux où leurs âmes hautaines
Font encore les vaines,
Ils sont mangés des vers.

Il s'est pris autrefois en bonne part et s'est dit des personnes et des choses :

Les muses *hautaines* et braves
Tiennent le flatter odieux. (Malherbe.)

Venez, mon mignon, Borderie,
Grand espoir des muses *hautaines.* (Marot.)

— M. de Gombaud a dit dans un de ses sonnets amoureux :

Voilà bien des forêts dont les cimes *hautaines*.....

Les poëtes de nos jours craindraient sans doute d'employer ce mot, et M. Desorgues a peut-être eu tort de dire :

O Sparte, applaudis au Parnasse
Tyrtée, enflammant ton audace,
Vient fixer le sort des combats,
Tout cède, et sa lyre *hautaine*,
Sur les murs vaincus de Messène
Bénit les neuf sœurs et Pallas!

Et Delille, en parlant de l'orang-outan :

En vain nous étalant sa forme presque humaine,
Et sa large poitrine, et sa taille *hautaine*,
Et ses adroites mains, l'homme inculte des bois
Sur nous des animaux revendique les droits.

HAUTAINEMENT. adv. (*h* asp.) D'une manière hautaine. S'exprimer hautainement, répondre hautainement. Je ne crains pas le premier et n'ai pas besoin du second, répondit *hautainement* Roger. (F. Soulié.)

HAUTAINETÉ. s. f. (*h* asp.; rad. *hautain*). Qualité de ce qui est hautain, élévation. Il semble que comme les orages et tempêtes se piquent contre l'orgueil et *hautaineté*, il y ait aussi là-haut des esprits envieux des grandeurs d'ici-bas. (Montaig.)

— S'est pris au moral, tant en bonne qu'en mauvaise part, dans le sens de Noblesse, élévation dans les sentiments, et dans celui d'Orgueil, fierté, arrogance.

HAUTBOIS. s. m. (*h* asp.) Instrument de musique, à vent et à anche, composé de trois pièces principales entrant les unes dans les au-

tres, et formant intérieurement une surface pyramidale; terminé d'ailleurs par le bas comme une trompette. Le hautbois moderne a huit trous; sa longueur est de vingt et un pouces huit lignes, sans compter l'anche. L'étendue du hautbois, qui est à l'unisson du violon, est de deux octaves et quatre demi-tons. || Le hautbois ancien avait la taille plus basse d'une quinte que le dessus, et il n'avait que sept trous. Sa longueur était de quatre pieds deux pouces. La basse du hautbois avait cinq pieds et onze trous. || Le hautbois champêtre, qui ressemble au hautbois militaire et qui a la même étendue que celui-ci, se compose de cinq pièces : le son qu'il produit est moins sonore et moins velouté. Jouer du hautbois. Il faut beaucoup d'étude et de persévérance pour arriver à bien jouer du hautbois. || Pl., des *hautbois*.

— Jeu d'orgue compris parmi les jeux d'anches. Il ne tient que la moitié du clavier, le jeu du basson lui servant de basse.

— Prov. et jeu de mots. *Jouer du hautbois*. Abattre une futaie qu'il ne conviendrait pas encore de couper.

— Se dit aussi de celui qui joue de l'instrument. Ce hautbois est d'une force remarquable. C'est un hautbois d'un bien grand talent!

HAUTE. féminin de *haut*. Cet adjectif entre dans la formation de quelques substantifs composés :

— HAUTE-BONTÉ. s. f. Hortic. Espèce particulière de pomme, qui mûrit en automne. || Pl., des *haute-bonte*.

— HAUTE-BRUYÈRE. s. f. Bot. Espèce de bruyère à haute tige dont on fait des balais. Des hautes-bruyères. Un fagot de haute-bruyère, de hautes-bruyères. Une lande couverte de haute-bruyère, de hautes-bruyères.

— HAUTE-CONTRE. s. f. Mus. Celle des quatre parties de la musique correspondantes aux quatre principales voix de l'homme, qui est entre le dessus ou soprano et la taille ou ténor. On l'appelle encore *alto*. La haute-contre est chantée par les femmes. *Une voix de haute-contre*, c'est-à-dire, qui chante la haute-contre ou l'alto. Dans les quatre parties de la musique, qui sont : le soprano, l'alto, le ténor et la basse, l'*alto* est opposé à la basse, est *contre* la basse, et comme c'est une partie élevée, il est appelé *haute-contre*.

— Il se dit aussi de la personne qui chante la haute-contre. C'est une haute-contre, une superbe haute-contre. || Des hautes-contre. Nous avons entendu dans cette soirée plusieurs belles hautes-contre.

— HAUTE-COUR. s. f. Tribunal suprême, dont la fondation remonte à 1791. Des hautes-cours. Il y eut trois hautes-cours, qui eurent chacune leur dénomination propre et leurs attributions particulières.

— *Haute-cour nationale*. Tribunal fondé par la constitution de 1791, pour juger les crimes contre la nation.

— *Haute-cour de justice*. Fondée en 1793, pour juger, après autorisation du corps législatif, les accusations portées contre les membres du corps ou contre ceux du Directoire. La haute-cour de justice se composait de cinq juges, de deux accusateurs nationaux, et de deux jurés, dits hauts-jurés, nommés par les assemblées électorales.

— *Haute-cour impériale*. Fondée par un sénatus-consulte, du 28 floréal an XII, pour juger 1° les délits personnels commis par les membres de la famille régnante, par les grands dignitaires, les ministres, les grands-officiers, les sénateurs et les conseillers d'état; 2° les attentats contre la sûreté de l'État, contre la personne du souverain ou de son héritier présomptif, etc. La haute-cour impériale se composait des princes, des hauts dignitaires de l'État, des grands officiers, du grand-juge, de soixante sénateurs, de six présidents du conseil d'État, de quatorze conseillers de ce conseil, et de vingt membres de la cour de cassation.

— HAUTE-GRIVE. s. f. Dénomination vulgaire de la grive draine. || Pl., des *hautes-grives*.

— HAUTE-SOMME. s. f. Comm. mar. Dépense extraordinaire, qui n'a pas été faite pour l'armement ou pour le corps du navire. || Pl., des *hautes-sommes*.

— HAUTE-FONTAINE. Géog. Ancienne abbaye de France, en Champagne, au diocèse de Châlons. Elle est de l'ordre de Cîteaux.

HAUTEFEUILLE (Jean de). Célèbre physicien, naquit à Orléans le 20 mars 1647. Le premier il eut l'heureuse idée d'appliquer le ressort spiral aux balanciers des montres. applica-

ensuite une trompette parlante, qu'il fit entendre à l'Académie des sciences en 1683, et dont la voix avait six fois plus de force et d'amplitude que la voix humaine. Il mourut à Orléans, le 18 octobre 1724.

HAUTEMENT. adv. (*h* asp.) Se prend quelquefois, mais rarement, dans un sens propre, et signifie alors À voix haute, à haute voix. Nous louons hautement les qualités que nous croyons avoir, et nous admirons en silence celles dont nous sommes privés.

J'ai voulu l'acheter, l'édit, expressément,
Afin que d'Isabelle il soit lu *hautement*. (Molière.)

— Ouvertement, fortement. Cet homme se déclara hautement contre lui. Il vous faut embrasser hautement et chaudement son parti. Cette personne est hautement protégée. Il faut être toujours décidé sur le parti qu'on doit prendre, le prendre *hautement*, et le suivre toujours. (J.-J. Rouss.)

— Fig. Hardiment, sans hésiter, librement, résolument. Je lui ai dit hautement ma façon de penser. Je vous déclare hautement que je ne le souffrirai point.

HAUTERIVE (Alexandre-Maurice Blanc d'). Né en Dauphiné en 1754, fut successivement chargé d'affaires à Constantinople et aux États-Unis, garde des archives et conseiller d'État.

HAUTEROCHE (Noël le Breton, sieur de). Comédien célèbre et auteur, naquit à Paris en 1618, mort en 1680. On a de lui huit comédies, entre autres *le Deuil*, *l'Esprit follet* et *Crispin médecin*, qui font partie du répertoire.

HAUTESSE. s. f. (*h* asp.) Titre qu'on donne au Grand-Seigneur en Turquie. Sa Hautesse le sultan. Un firman de Sa Hautesse. On trouve souvent dans les livres le signe S. H.; il veut dire Sa Hautesse.

— Fig., en parlant du coq. Ma muse à ta *hautesse* apporte son tribut. (Lalanne.) Cette expression convient d'autant mieux en parlant du coq, que l'on compare souvent les mœurs de cet animal, qui vit au milieu de ses poules, à celles du sultan, qui a un grand nombre de femmes.

— A été employé dans le sens de Grandeur. Toute la *hautesse* et l'éclat du monde étant comparée à votre éternelle gloire, n'est que folie et que vanité. (Imitat. de Jésus-Christ, trad. par Du Beuil.)

HAUTEUR. s. f. (*h* asp.; du lat. *altus*, haut). Dimension d'un corps estimée dans un sens perpendiculaire à la terre. La hauteur d'un arbre, d'une maison, d'une montagne. Lorsque le corps a acquis toute son étendue en *hauteur* et en largeur. (Buff.) On divise ordinairement la *hauteur* du corps en dix parties égales, que l'on appelle faces en termes d'art. (Id.) Personne avant Thalès n'avait connu la manière de mesurer les *hauteurs* des tours et des pyramides par leur ombre méridionale. (Fén.)

— *Tomber de sa hauteur*. Étant debout, tomber de son long.

— Élévation d'un corps au-dessus de la surface de la terre ou au-dessus d'un plan quelconque. La hauteur d'un nuage. La hauteur d'un ballon qui plane dans les airs. La hauteur du vol d'un oiseau.

— Astron. *Hauteur d'un astre*. Le nombre de degrés, de minutes ou de secondes, compris entre l'astre et l'horizon. La mesure des hauteurs est le fondement de toute l'astronomie. On distingue les hauteurs des astres en hauteurs apparentes et en hauteurs vraies. La hauteur vraie d'un astre est sa distance de l'horizon vue du centre de la terre, la hauteur apparente, sa distance de l'horizon vue de la surface de la terre. La hauteur vraie diffère de la hauteur apparente en raison de la réfraction, qui la rend plus grande, et de la parallaxe, qui la fait paraître plus petite. || *Hauteur de l'équateur*. Arc compris entre l'équateur et le point où se trouve l'observateur. Cette hauteur se prend pour trouver la déclinaison par la hauteur du méridien; elle peut se prendre directement, en observant la plus grande et la plus petite hauteur du soleil en été et en hiver. La moitié de la différence entre ces deux observations donne l'angle que l'écliptique forme avec l'équateur. || *Hauteur méridienne* ou *du méridien*. Hauteur des astres au moment où ils passent par le méridien, ou autrement dit l'arc du méridien compris entre l'astre et l'horizon. Cette hauteur est la plus grande de toutes; elle sert à trouver la déclinaison de l'astre. || *Hauteurs correspondantes*. Celles au moyen desquelles on connaît le moment du midi vrai, ainsi que l'heure du passage d'un astre au méridien. || *Hauteur de la lune*. L'angle que forme la direction de la lune avec l'horizon de l'observateur. || *Hauteur du pôle*. Arc compris entre le pôle et l'équateur. Pour prendre la hauteur du pôle, il faut observer le mouvement de l'étoile polaire dans une belle nuit, et prendre la hauteur au moment où elle passe dans le méridien, 1° lorsqu'elle est au-dessus du pôle; 2° lorsqu'elle est au-dessous. La moitié de la somme de ces angles donne la hauteur du pôle au-dessus de l'horizon, et son complément est la distance à l'équateur ou la hauteur du pôle. || *Prendre hauteur*. Mesurer le degré d'élévation du soleil sur l'horizon pour en déduire la latitude du lieu. Cette observation se fait ordinairement à midi, lorsque le soleil est dans le méridien du lieu de l'observation. Ayant la hauteur du soleil au-dessus de l'horizon dans son

[illegible] sa distance de l'équateur le jour de l'observation, on en déduit la distance du lieu de l'observation à l'équateur, et par conséquent la latitude du lieu. || *Hauteur atmosphérique*. Hauteur présumée de la limite de l'atmosphère qui environne la terre.

— Bot. *Hauteur de la végétation*. Hauteur à laquelle les végétaux cessent de croître. A partir d'une certaine hauteur on voit les arbres et les grandes plantes diminuer de force et de croissance, jusqu'à 2,400 ou 2,500 mètres au-dessus du niveau de la mer, ce qui répond au climat de 70° de latitude; plus haut ils cessent de croître et disparaissent; puis viennent les arbrisseaux, qui disparaissent aussi à 2,900 mètres. Les sous-arbrisseaux suivent les arbrisseaux; enfin ceux-ci cessent de croître à leur tour, et sont remplacés par des plantes à racines vivaces; la limite des neiges remplace alors toute verdure.

— Géogr. *Hauteur des montagnes*. Élévation du sommet des montagnes au-dessus d'un ou de différents points donnés de position; mais plus habituellement au-dessus du niveau de la mer. On détermine la hauteur des montagnes par le baromètre, en observant aux deux stations extrêmes la hauteur du mercure dans le baromètre et la température. || *Hauteur absolue*. Hauteur d'une montagne, d'un lieu au-dessus du niveau de la mer. || *Hauteur relative*. Hauteur d'une montagne au-dessus du sol sur lequel elle s'appuie.

— Géom. Distance la plus courte du sommet ou d'un point supérieur d'une figure ou d'un corps quelconque à la ligne horizontale, ou bien ligne perpendiculaire tirée du sommet d'une figure ou d'un corps sur la ligne horizontale ou sur la base de la figure ou du corps. || *Hauteur d'un triangle*. Perpendiculaire menée de l'un des angles du triangle au côté opposé. || *Hauteur d'un parallélogramme*. Ligne perpendiculaire menée d'un point quelconque de l'un des côtés du parallélogramme sur les côtés opposés.

— Mar. *La hauteur entre les ponts*. Intervalle qui sépare deux ponts; vide qui subsiste entre le plancher de l'un et la voûte de l'autre. || *Hauteur de batterie*. Élévation qui est au-dessus de la surface de la mer, du bas de l'une de ces embrasures situées au centre de cette batterie. || *Être à la hauteur d'une île, d'une ville*. Être dans le même parallèle, dans le même degré de latitude. Nous étions à la hauteur de Malte, de Lisbonne.

— Optiq. Angle compris entre une ligne tirée par le centre de l'œil, parallèle à l'horizon, et un rayon visuel qui vient de la partie supérieure à l'œil.

— Techn. *Bâtiment arrivé à sa hauteur*. Bâtiment dont les assises sont assez élevées pour recevoir la charpente. || *Hauteur de marche*. Élévation de six pouces. || *Hauteur d'appui*. Hauteur d'un mètre environ. Un mur à hauteur d'appui.

— Profondeur. Ils jetèrent la sonde pour prendre la hauteur de la mer en cet endroit-là.

— Eminence. Les ennemis gagnèrent une hauteur. Il y avait une hauteur qui commandait la place. Gagner les hauteurs. Cette ville est dominée par des hauteurs sur lesquelles on a élevé des forts.

— En morale, État d'une âme, d'un cœur, d'un caractère haut, fier. C'est tantôt une bonne, tantôt une mauvaise qualité, selon la place qu'on occupe; l'occasion où l'on se trouve et ceux avec qui l'on traite. On dit en bonne part : Une hauteur noble et bien placée. Il avait une hauteur, une fermeté d'âme que rien ne faisait ployer. Un esprit plein de justice et de *hauteur*. (Volt.) Son âme a toute la *hauteur* de la vertu. (Barth.)

— En mauvaise part. Parler avec trop de hauteur, avec une hauteur révoltante. Il est plein de hauteur avec les petits et de bassesse avec les grands. Vous voyez des gens qui entrent sans saluer que légèrement, qui marchent des épaules et qui se rengorgent comme une femme; ils vous interrogent sans vous regarder; ils parlent d'un ton élevé et qui marque qu'ils se sentent au-dessus de ceux qui se trouvent présents; ils s'arrêtent et on les entoure; ils ont la parole, président au cercle, et persistent dans cette *hauteur* ridicule et contrefaite jusqu'à ce qu'il survienne un grand qui la fait tomber tout d'un coup par sa présence. (La Bruy.) Il lui faisait essuyer tout ce qu'une *hauteur* insolente et une folle vanité ont de plus offensant. (Barth.) La *hauteur* n'a jamais produit que des malheurs. (Lachauss.)

— Qualité de ce qui est élevé, ardu, difficile. S'élever à la hauteur de la science.

C'est en vain qu'au Parnasse un téméraire auteur
Pense de l'art des vers atteindre la *hauteur*. (Boil.)

— Noblesse, élévation, dignité. C'est la *hauteur* et la fécondité des pensées et non leur multitude, qui marquent la place des grands hommes. (Mme Necker.)

— Au pl. *Hauteurs* se dit des actions particulières, des paroles qui marquent une fierté insolente. Je n'ai pu supporter ses hauteurs. Ses hauteurs le font haïr de tout le monde.

— On dit aussi : Gloire à Dieu dans les *hauteurs* des cieux. (Lamenn.)

HAUTIN. s. m. (*h* asp.) Agric. Se dit dans le midi, d'une terre plantée de vigne à tige haute.

HAUTIN. s. m. (*h* asp.) Ichthyol. Nom vulgaire de plusieurs poissons de genres différents;

[illegible] teronote.

HAUTPOUL-SALETTE (Jean-Joseph de). Général de division et membre du sénat conservateur, naquit au château de Salette, dans le Languedoc, en 1754.

HAUTS. s. m. pl. Mar. V. HAUT, subst.

HAUTURIER. s. m. (*h* asp.) Mar. Nom qu'on donnait autrefois aux pilotes qui naviguaient au long cours, à cause de l'usage où ils étaient de prendre la hauteur des astres pour diriger les bâtiments en mer.

HAÜY (l'abbé). Minéralogiste, né en 1743, au bourg de Saint-Just (Oise), mort en 1822. Créateur de la science cristallographique, en 1781. Voué dès ce moment à l'étude de la nature, il fut nommé professeur-adjoint de botanique au jardin des Plantes, puis conservateur du cabinet des mines en 1794; enfin professeur de minéralogie au Muséum d'histoire naturelle, en 1802. Outre ses traités de cristallographie et de minéralogie, on a d'Haüy un excellent Traité élémentaire de physique, 1803. || HAÜY (Valentin). Frère du précédent, né en 1745 à Saint-Just (Oise), mort en 1822, fondateur de l'Institution des Jeunes aveugles et créateur d'une méthode pour les instruire. Cette méthode consistait à remplacer les signes visibles par des signes en relief que le doigt peut apprécier. On a de ce philanthrope un *Essai sur l'éducation des aveugles*.

HAÜYNE. s. f. (*h* asp.; de *Haüy*, célèbre minéralogiste). Minér. Substance minérale, vitreuse, bleue, plus dure que le verre.

HAVAMAAL. s. m. (*h* asp.) Livre des anciens Scandinaves, composé suivant eux par Odin, et qui contient en cent vingt strophes les premiers principes de la morale.

HÂVE. adj. des 2 g. (*h* asp.; ét., V. HAVIR). Qui est morne, pâle et défiguré par le décharnement. Visage hâve. Mine hâve. Ces yeux creux, enfoncés, éteints, contribuent comme les joues creuses à former un visage *hâve*. (Roub.) Je ne crains pas les figures et les teints fleuris; je ne redoute que les visages pâles et *hâves*. (Trad. de César.)

HAVEAU ou **HAVENET**. s. m. (*h* asp.) Techn. Outil de saunier qui sert à unir l'aire.

HAVELÉE. s. f. (*h* asp.) Techn. Chez les sauniers, Sillon dans l'aire.

HAVENEAU. s. m. (*h* asp.) Pêch. Filet en forme de poche que l'on tend sur deux perches qui se croisent, comme les branches d'une paire de ciseaux.

HAVENET. s. m. (*h* asp.) Pêch. Sorte de filet en usage aux environs de Saint-Malo pour prendre du poisson plat. || Techn. Syn. de Haveau.

HAVERON. s. m. (*h* asp.) Agric. Avoine sauvage. Le haveron domine dans ces avoines. On n'y voit que du haveron.

HAVET. s. m. (*h* asp.) Techn. Outil de fer terminé en forme de crochet, à l'usage des ardoisiers. || Chez les cloutiers, Clou à crochet.

HAVI, IE. part. pass. du v. Havir. S'empl. adjectiv. Viande havie.

HAVIR. v. a. 2e conj. (*h* asp.; du gr. αὔειν, dessécher). Se dit uniquement de l'action du feu sur la viande, qu'il dessèche et brûle par-dessus, sans qu'elle soit cuite en dedans. Un trop grand feu havit la viande.

— Neutr. La viande havit. || SE HAVIR. v. pron. Être havi. La viande se havit.

HAVRE. s. m. (*h* asp.; du mot germ. *haf* ou *haven*, port de mer). Lieu fermé ou propre à être fermé, où les vaisseaux peuvent entrer et d'où ils peuvent sortir.

— *Havre de barre*. Havre dont l'entrée est fermée par un banc de roches ou de sables, et où l'on ne peut aborder que de pleine mer.

— *Havre de toutes marées*. Celui où l'on n'est pas obligé d'attendre la marée pour entrer ou pour sortir, mais où l'on peut entrer et d'où l'on peut sortir de haute et de basse mer.

HAVRE (LE). Géogr. Le plus grand port de commerce de France sur l'Océan; sous-préfecture, ch.-l. d'arrond. du départ. de la Seine-Inférieure; place forte du troisième ordre, préfecture maritime, avec tribunal de première instance et de commerce, chambre et bourse de commerce; pop. 25,620 hab., auxquels il faut ajouter une population flottante d'environ 5,000 personnes.

HAVRESAC. s. m. (*h* asp.) Sorte de sac que les soldats, dans les marches d'armées et les gens de métier en courant le pays, portent sur leur dos, et où ils mettent leurs provisions, leurs ustensiles, leurs outils. Le havresac d'un soldat. Le havresac d'un garçon de métier. Porter le havresac. || Pl., des *havresacs*.

HAXO (Franç.-Nicolas-Benoît, baron). Lieutenant général, pair de France, inspecteur-général des fortifications, conseiller d'État; né à Lunéville le 24 juin 1774; mort le 25 juin 1838.

HAYDN (François-Joseph). Un des plus grands musiciens de l'Europe; né en 1732 à Rohrau, près de Vienne. Il a écrit cent dix-huit symphonies, vingt et un opéras, entre autres *Armide*; quatre-vingt-deux quatuors, treize concertos, trente et une pièces d'église. Le mérite caractéristique qui domine toutes ses nombreuses compositions est une admirable netteté de pensée et de conduite, une délicieuse naïveté d'expression qui les rend accessibles à

[illegible] 9 mois, après une vie douce et uniforme et toute remplie de la plus tendre piété.

HAYE (LA). (*h* asp.; pr. *la hè*; en holland. et en all. *Haag*, abréviation de *s'Graven hage*; en lat. *Haga comitum*). Ville de Hollande, jadis résidence du stathouder héréditaire des Provinces-Unies, aujourd'hui celle du roi des Pays-Bas, est située dans la province du Sud-Hollande, à 4 kilom. de la mer; 53,000 hab., dont le plus grand nombre appartiennent à l'Église réformée. Établissements scientifiques et littéraires; musées et collections d'objets d'art; grand commerce de librairie.

— Hist. Une simple maison de chasse des comtes de Hollande, bâtie au milieu des bois, en se transformant dès l'an 1250 en un palais autour duquel vinrent bientôt s'élever d'autres maisons, donna origine à la ville de La Haye. Au XVIe siècle, elle devint la résidence des États-généraux, des États de Hollande, du stathou-

der et des ambassadeurs; [illegible]
siblement dans le cours du
jusqu'au XVIIIe le centre de
matiques les plus importa
de La Haye souffrit extrêm
lution de 1795 et par le
Napoléon, qui transporta le
Utrecht et à Amsterdam, j
tour du prince d'Orange,
ville son ancien éclat.

HAZAËL. Officier de Bé
qui étouffa son maître et se
sa place, vers l'an 896 av.
Judée, prit Jérusalem, fit m
ces du peuple; il mourut l'

HAZAN. s. m. Chez les
synagogue. On écrit aussi

HAZAZEL. V. BOUC-ÉMIS

HAZEBROUCK. Géogr.
ch.-l. d'arrond. (Nord); po
rondissement de Hazebrouc
turier; il renferme des bra
ries, des fabriques d'huile;
le papier, les chapeaux, la
fil et de coton, etc.

HÉ. interj. (*h* asp.; du lat
palement pour appeler, quan
des personnes fort inférieu
quelles on vit très-familière
Hé! viens çà.

— Se dit pour avertir d
quelque chose. Hé! qu'alle
dans ce cas vaut mieux que

— Se dit pour exprimer
proche. *Hé!* mon père, ouvr
vue. (Rac.)

— Se dit pour témoigner
tion. Hé! mon Dieu! Hé! p
je vous plains! *Hé!* mons
souffrir les malheureux? (Ra

Hé! mon Dieu, nos Français, si
Ne prendront-ils jamais un air de

— Se dit pour marquer du
leur. Hé! qu'ai-je fait? Hé
rable!

— Se dit pour exprimer qu
Hé, bonjour! il y a longtem
a vu. Hé, vous voilà! je ne
sitôt. *Hé!* bonjour, monsi
(La Font.)

— Se répète quelquefois e
Hé! hé! d'où vient donc ce
ment? (Volt.)

— Se répète aussi, dans la
lière, pour exprimer une sorte
probation, etc. Hé, hé, je ne
hé, pourquoi pas?

— *Hé* répété sert égaleme
rire. Hé! hé!

— *Hé quoi!* vous n'êtes
Hé quoi! votre courroux
cours? (Rac.)

Hé quoi! votre valeur qui nous a
N'a-t-elle pas pris soin de nous

— *Hé bien* s'empl. pour ré
Hé bien! vous dormez! || P
quelque chose. Hé bien! com
à me venger n'est-il pas prépar
contentez donc l'orgueil qui
|| Pour interroger. Hé bien!
Hé bien! comment va la
primer la joie ou la tristesse.
l'avais-je pas dit que vous per
Hé bien! c'en est donc fait
d'amis! (Corn.) *Hé* bien! m
vous avez perdu votre mari,
pérer? faut-il vous enterrer
Hé bien! chacun du moins
vant. (Col. d'Harl.) Pour ma
la surprise. || On dit d'un to
domestique : Hé bien! partire
|| Cette interjection se répèt
bien! madame, *hé* bien! il
(Mol.)

— *Hé, là!* sert à arrêter,
mer. *Hé*, là! tout douceme
là! mon petit ami. (Mol.)

— Souvent cette interjecti
eh, soit pour avertir de pren
que chose, soit pour témoign
ration, soit pour marquer d
pour exprimer quelque éton
cependant que *hé* a un degr

mieux aux émotions violent
Eh! eh quoi! eh bien! au
gées ou profondes.

— *Hée*. Orthographe empl
née.

HÉ. s. m. Philol. Nom de
de l'alphabet hébreu. Le *he*
plus sensible que *alef*. || Si
cinq. || *Hé local*. Se dit du
se met à la fin des mots,
vers. || Vingt-sixième lettre
|| *Hé* ou *ha*, trente-deuxième
ture.

HÉAND (SAINT-). Géo
arr. de Saint-Étienne (Loire

HEAUME. s. m. (*h* asp.
lat. *helmus*, fait de l'all. *he*
cation est la même). Anc.
casque élevé en pointe qui co
sage et le cou. Il n'y avait
l'endroit des yeux, garnie de

der et des ambassadeurs; elle s'agrandit insensiblement dans le cours du XVIIe siècle, et fut jusqu'au XVIIIe le centre des négociations diplomatiques les plus importantes. La prospérité de La Haye souffrit extrêmement par la révolution de 1795 et par le règne du roi Louis Napoléon, qui transporta les grands colléges à Utrecht et à Amsterdam, jusqu'à ce que le retour du prince d'Orange, en 1813, rendit à la ville son ancien éclat.

HAZAËL. Officier de Bénadad, roi de Syrie, qui étouffa son maître et se fit proclamer roi à sa place, vers l'an 896 av. J.-C. Il ravagea la Judée, prit Jérusalem, fit mourir tous les princes du peuple; il mourut l'an 836 av. J.-C.

HAZAN. s. m. Chez les Juifs, Chantre de la synagogue. On écrit aussi quelquefois *Chazan*.

HAZAZEL. V. BOUC-ÉMISSAIRE au mot BOUC.

HAZEBROUCK. Géogr. Ville de France, ch.-l. d'arrond. (Nord); pop. 7,800 hab. L'arrondissement de Hazebrouck est très-manufacturier; il renferme des brasseries, des tanneries, des fabriques d'huile; on y confectionne le papier, les chapeaux, la dentelle, les bas de fil et de coton, etc.

HÉ. interj. (*h* asp.; du lat. *he*). Sert principalement pour appeler, quand on ne parle qu'à des personnes fort inférieures, ou avec lesquelles on vit très-familièrement. Hé! l'ami! Hé! viens çà.

— Se dit pour avertir de prendre garde à quelque chose. Hé! qu'allez-vous faire? *Hé* dans ce cas vaut mieux que *eh!*

— Se dit pour exprimer un avis, un reproche. *Hé!* mon père, ouvrez votre rang à ma vue. (Rac.)

— Se dit pour témoigner de la commisération. Hé! mon Dieu! Hé! pauvre homme, que je vous plains! *Hé!* monsieur, peut-on voir souffrir les malheureux? (Rac.)

Hé! mon Dieu, nos Français, si souvent redressés,
Ne prendront-ils jamais un air de gens sensés? (Mol.)

— Se dit pour marquer du regret, de la douleur. Hé! qu'ai-je fait? Hé! que je suis misérable!

— Se dit pour exprimer quelque étonnement. Hé, bonjour! il y a longtemps qu'on ne vous a vu. Hé, vous voilà! je ne vous attendais pas sitôt. *Hé!* bonjour, monsieur du corbeau! (La Font.)

— Se répète quelquefois en ce dernier sens. *Hé! hé!* d'où vient donc ce plaisant mouvement? (Volt.)

— Se répète aussi, dans la conversation familière, pour exprimer une sorte d'adhésion, d'approbation, etc. Hé, hé, je ne dis pas non. Hé, hé, pourquoi pas?

— *Hé* répété sert également à exprimer le rire. Hé! hé!

— *Hé quoi!* vous n'êtes pas encore parti! *Hé* quoi! votre courroux n'a-t-il pas eu son cours? (Rac.)

Hé quoi! votre valeur qui nous a devancés,
N'a-t-elle pas pris soin de nous venger assez? (Rac.)

— *Hé bien* s'empl. pour réveiller l'attention. Hé bien! vous dormez! ‖ Pour exciter à faire quelque chose. Hé bien! commencez. *Hé* bien! à me venger n'est-il pas préparé? (Rac.) *Hé* bien! contentez donc l'orgueil qui vous enivre. (Boil.) ‖ Pour interroger. Hé bien! qu'en dirons-nous? Hé bien! comment va la santé? ‖ Pour exprimer la joie ou la tristesse. Hé bien! ne vous l'avais-je pas dit que vous perdriez votre procès? *Hé* bien! c'en est donc fait, vous n'avez plus d'amis! (Corn.) *Hé* bien! madame, parce que vous avez perdu votre mari, faut-il vous désespérer? faut-il vous enterrer toute vive? (Trév.) *Hé* bien! chacun du moins fut heureux en rêvant. (Col. d'Harl.) Pour marquer l'admiration, la surprise. ‖ On dit d'un ton menaçant à un domestique: Hé bien! partiras-tu tout à l'heure? ‖ Cette interjection se répète quelquefois, *Hé* bien! madame, *hé* bien! ils seront satisfaits. (Mol.)

— *Hé, là!* sert à arrêter, à réprimer, à calmer. *Hé*, là! tout doucement. — *Hé*, là! *hé*, là! mon petit ami. (Mol.)

— Souvent cette interjection se confond avec *eh*, soit pour avertir de prendre garde à quelque chose, soit pour témoigner de la commisération, soit pour marquer de la douleur, soit pour exprimer quelque étonnement. Il semble cependant que *hé* a un degré de force que n'a pas *eh*. [illegible] aux émotions violentes et instantanées. *Eh! eh quoi! eh bien!* aux émotions prolongées ou profondes.

— *Hée.* Orthographe employée par Piron. V. HÉE.

HÉ. s. m. Philol. Nom de la cinquième lettre de l'alphabet hébreu. Le *hé* est une aspiration plus sensible que *alef.* ‖ Signe numérique de cinq. ‖ *Hé local*. Se dit du *hé* paragogique, qui se met à la fin des mots, et qui signifie *dans*, *vers*. ‖ Vingt-sixième lettre de l'alphabet arabe. ‖ *He* ou *ha*, trente-deuxième lettre de l'alphabet turc.

HÉAND (SAINT-). Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Saint-Étienne (Loire); 1,660 hab.

HEAUME. s. m. (*h* asp.; pr. *ô-me*; du bas lat. *helmus*, fait de l'all. *helm*, dont la signification est la même). Anc. art milit. Espèce de casque élevé en pointe qui couvrait la tête, le visage et le cou. Il n'y avait qu'une ouverture à l'endroit des yeux, garnie de grilles et de treillis, et qui servait de visière. L'usage s'en maintint jusqu'au XVIe siècle.

— On criait autrefois *aux heaumes*, comme on crie aujourd'hui *aux armes*.

— Blas. Une des pièces qui figurent dans les armoiries. C'était un ornement, une marque de noblesse et des fiefs nobles qui en faisait voir les différents degrés selon sa nature et sa situation, à plus ou à moins de vue sur les deux.

— Mar. Nom que l'on donnait autrefois à la barre du gouvernail.

— Conchyl. Genre de coquilles univalves.

HEAUMER. v. n. 1re conj. (*h* asp.) Se disait pour Fabriquer des heaumes.

— v. a. Armer d'un heaume.

HEAUMERIE. s. f. (*h* asp.) Anc. techn. Art de fabriquer des casques, des heaumes, des armures.

— Endroit où l'on fabriquait et où l'on vendait des heaumes.

HEAUMIER. s. m. (*h* asp.) Anc. techn. Fabricant de heaumes. ‖ On désignait sous ce nom tous ceux qui fabriquaient des armes.

— Bot. Variété du prunellier. ‖ Sorte de bigarreautier dont les fruits sont plus fermes que les guines, et plus mous que les bigarreaux.

HÉAUTONTIMOROUMENOS. s. m. (ét. gr., ὁ, le, ἑαυτὸν, lui-même; τιμωρούμενος, punissant). C'est le titre d'une pièce de Térence, écrivain latin. Le sujet est la douleur d'un vieillard qui s'afflige d'avoir, par sa dureté, forcé son fils à quitter la maison paternelle.

HÉBAL. Géogr. anc. Mont de la Palestine où les Israélites prononcèrent les malédictions ordonnées par Moïse. On dit plus souvent le mont *Hébel*.

HEBDOMACONTACOMÈTES. s. m. pl. Géogr. anc. Peuples de l'intérieur de l'Afrique, entre l'Egypte et l'Ethiopie.

HEBDOMADAIRE. adj. des 2 g. (du gr. ἑβδομάς, semaine, fait de ἑπτά, sept). Qui se renouvelle chaque semaine. Recueil, journal hebdomadaire. Publications hebdomadaires. Ouvrage hebdomadaire. Feuille hebdomadaire. Nouvelles hebdomadaires. On attribue la création de ce mot à Sarrasin.

— S'est dit aussi des auteurs des écrits périodiques qui paraissent toutes les semaines. Ecrivain hebdomadaire.

— Pathol. *Fièvre hebdomadaire*. Qui paraît toutes les semaines.

— Voltaire en a fait un substantif dans le sens de Recueil, journal hebdomadaire.

Je m'engageai, sous l'espoir d'un salaire,
A travailler à son *hebdomadaire*,
Qu'aucuns nommaient alors patibulaire. (VOLTAIRE.)

HEBDOMADAIREMENT. adv. Par semaine, toutes les semaines. Ce recueil paraît hebdomadairement. Les rues principales sont devenues le domaine presque exclusif de guinguettes où le bas peuple de Paris va se réunir *hebdomadairement*. (Mac-Carthy.)

HEBDOMADE. s. f. Didact. Semaine. ‖ *Hebdomade d'années* ou *semaine d'années*. Espace de sept ans. ‖ Bénéfice d'un hebdomadier.

HEBDOMADIER. s. m. Celui qui est de semaine, dans un chapitre ou dans un couvent, pour y faire l'office et y présider. ‖ Dans quelques monastères, l'hebdomadier était celui qui servait à table les moines pendant un certain temps marqué. ‖ C'était aussi celui qui aidait le cuisinier ou l'officiant, ou qui rendait quelque autre service dans le monastère pendant l'espace d'une semaine. ‖ *L'hebdomadier des morts* avait soin de l'office et des services des morts. ‖ *L'hebdomadier de table* lisait pendant le repas.

— Titre claustral.

— adjectiv. Chanoine hebdomadier.

HEBDOMADIÈRE. s. f. Religieuse qui est de semaine pour dire l'office et présider la communauté.

HEBDOMADOGÈNE. adj. m. (ét. gr., ἑβδομάς, semaine; γεννάω, engendrer). Myth. gr. Surnom d'Apollon chez les Delphiens, qui prétendaient que ce dieu était né le 7 du mois de bysion ou pysion.

HEBDOME. s. f. Ant. gr. Fête que l'on célébrait le septième jour de chaque mois lunaire, en l'honneur de la naissance d'Apollon. ‖ Fête particulière que l'on célébrait, dans la famille, le septième jour après la naissance d'un enfant.

HÉBÉ. (du gr. ἥβη, jeunesse). Myth. Fille de [illegible], de Junon seule. Hébé versait le nectar aux dieux; mais un jour étant tombée en présence des dieux, elle en eut tant de honte, qu'elle n'osa plus paraître depuis, et Jupiter mit Ganymède à sa place. Junon la prit à son service, et lui donna le soin d'atteler son char. Cette déesse épousa Hercule lors de l'arrivée de ce héros dans le ciel.

— Epith. Céleste, divine, jeune, officieuse, belle, charmante, agréable, gracieuse, douce, tendre. ‖ Périphr. La fille de Junon, la déesse de la jeunesse, l'épouse d'Alcide. L'aimable déesse de la fraîcheur, de la jeunesse.

— Iconol. On la représente couronnée de fleurs, avec une coupe d'or à la main.

— Fig. et poét. Jeune et jolie femme. C'est une Hébé, une véritable Hébé.

— Anat. On s'en est servi pour désigner les poils qui croissent sur le pubis.

— On l'a également employé pour désigner la puberté, l'âge où les poils des organes génitaux commencent à paraître.

— Bot. Genre de jasminées.

— Entom. Jolie espèce de papillon nocturne.

— Erpét. Espèce de couleuvre.

HÉBÉANDRE. s. f. Bot. Genre de la famille des polygalées.

HÉBÉANTHE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἥβη, duvet; ἄνθος, fleur). Bot. Qui a les corolles velues.

HÉBÉCARPE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἥβη, duvet; καρπός, fruit). Bot. Qui a les fruits chargés de duvet.

HÉBÉCHET. s. m. Espèce de panier que les sauvages des Antilles font avec l'écorce lisse d'une plante de la famille des amomées.

HÉBÉCLADE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἥβη, duvet; κλάδος, branche). Bot. Qui a les rameaux chargés de duvet.

HÉBÉGYNE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἥβη, duvet; γυνή, femme). Bot. Qui a le pistil pubescent.

HÉBENSTRÉITIE. s. f. Bot. Genre de plantes du cap de Bonne-Espérance.

HÉBENSTRÈTE. s. f. Bot. Genre de borraginées.

HÉBÉPÉTALE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἥβη, duvet; πέταλον, pétale). Bot. Qui a les pétales chargés de duvet.

HÉBÉPODE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἥβη, duvet; πούς, pied). Bot. Qui a le pied ou le stipe velu. Agaric hébépode.

HÉBERDENIE. s. f. Bot. Genre de plantes qui ne diffère pas de l'ardinie.

HÉBERGE. s. f. Pal. Le point jusqu'où un mur est censé être commun, entre deux bâtiments contigus et de hauteur inégale. Un propriétaire n'est tenu de contribuer au mur mitoyen que jusqu'à son héberge. Peu en usage aujourd'hui.

— Se disait autrefois pour Logement.

HÉBERGÉ, ÉE. part. pass. du v. Héberger. S'empl. adjectiv. Personne hébergée. Etre bien, être mal hébergé. Partout où nous avons été *hébergés*, nos hôtes n'ont point fait difficulté de prendre de l'argent de nous. (Volt.)

HÉBERGEAGE. s. f. S'est pour Action d'héberger.

HÉBERGEMENT. s. m. (de l'all. *heberg*, auberge). Action d'héberger.

— Anc. jurispr. Redevance, qui consistait en un certain nombre de repas à donner par an au seigneur. ‖ Droit que l'on payait en compensation du logement dû à un seigneur ou à ses agents.

— Cout. de Normandie. Manoir situé à la campagne.

— Se disait pour Maison noble; maison logeable. ‖ Lieu où on est hébergé.

— Fig. Tout ainsi que les monarchies, aussi les sciences et disciplines changent de domicile et d'*hébergement*, selon la diversité des saisons. (Pasq.)

HÉBERGER. v. a. 1re conj. (de l'allem. *herbergen*, loger). On met un *e* après le *g* lorsque ce dernier doit être suivi d'un *a* ou d'un *o*. *Nous hébergeons. J'hébergeais. Hebergeant*, etc. Recevoir chez soi, loger. Héberger quelqu'un. Notre petit château espère toujours d'avoir l'honneur de vous *héberger*, quand vous prendrez le chemin de France. (Volt.) Fam.

Si vous voulez coucher de compagnie,
Vous et monsieur, nous vous *hébergerons*. (LA FONT.)

— Fig. Il ne sera pas dit que je t'*hebergerai* dans mon cœur. (Th.-Ital.)

— Sal. *Héberger la muire.* Charger d'eau la poêle.

— v. n. Demeurer.

— Fig. Quelque sage conduite que l'on dise avoir *hébergé* en lui. (Pasq.)

— S'HÉBERGER. v. pron. Archit. S'adosser sur et contre un mur mitoyen.

HÉBERGERIE. s. f. S'est dit pour Auberge. ‖ Maison. ‖ Ce vieux mot pourrait se rajeunir avec grâce dans le style badin.

HÉBERGEUR. s. m. S'est dit pour Celui qui héberge, qui donne l'hospitalité.

HÉBERT (Jacques-René). Membre de la Commune de Paris, né à Alençon en 1755, mort sur l'échafaud en 1794, publia un journal intitulé *le Père Duchesne*. L'exagération de ses doctrines ne le cédait qu'au cynisme de son [illegible] de son journal.

HÉBERTISTE. s. m. Hist. Partisan d'Hébert. Les hébertistes, ou ultra-révolutionnaires, formaient la plus violente des factions qui ont agité la révolution.

HÉBÉTANT, ANTE. adj. Une noire misanthropie fatigue l'âme de rêveries, de cauchemars *hébétants*. (Virey.)

HÉBÉTATION. s. f. (pr. *é-bé-ta-ci-on*). État de ce qui est émoussé, hébété. Lequel, comme vous savez, veut souvent sa gloire apparoître en l'*hebetation* des sages, en la dépression des puissants, et en l'érection des simples et humbles. (Rabel.)

HÉBÉTÉ, ÉE. part. pass. du v. Hébéter. S'empl. adjectiv. Etre hébété. La tête nue, le corps à peine couvert d'un tanga en lambeaux, cette créature *hébétée* pinçait machinalement les cordes de son banza. (R. de Beauv.) L'affaissement cérébral est tellement manifeste chez les Orientaux, même indépendamment de l'emploi de l'opium, qu'ils ont l'air *hébété* et ne savent que se résigner à la fatalité dans leurs malheurs. (Virey.)

— *Hébété de.*

Je laisse aux doucereux ce langage affecté,
Où s'endort un esprit de mollesse *hébété*. (BOIL.)

— *Hébété par.* Combien d'hommes du plus grand mérite passent inaperçus à travers une foule d'hommes étourdis par le plaisir, ou *hébétés* par le malheur. (Boiste.)

HÉBÉTÉ, ÉE. s. Qui est devenu stupide. C'est un hébété. Parler, agir comme un hébété.

HÉBÉTER. v. a. 1re conj. L'*é* se change en *è* devant un *e* muet. *J'hebète, nous hebetons, vous hebétez, ils hébètent.* Rendre stupide. La trop grande rudesse des maîtres est capable d'hébéter les enfants. L'ivrognerie hébète ceux qui s'y livrent. La pauvreté fléchit l'âme, endurcit le cœur, *hébète* l'esprit. (Boiste.)

— S'est dit pour Émousser, affaiblir.

— S'HÉBÉTER. v. pron. S'est dit pour S'affaiblir. L'action de la vue s'était *hébétée* pour avoir été si longtemps sans exercice. (Montaign.)

— Devenir stupide. Les esclaves s'hébètent. Les bigots s'hébètent.

— Syn. comp. HÉBÉTER. ABRUTIR. *Abrutir*, c'est faire perdre l'usage de la raison au point de rendre semblable à la brute; *hebéter*, c'est seulement affaiblir l'esprit et la raison, les empêcher de se développer.

HÉBÉTIADE. s. f. Bêtise; sottise.

HÉBÉTUDE. s. f. Didact. Stupidité, démence. On dit plus souvent, *hébétude mentale* ou *hebetude d'esprit*.

HÉBICHET. s. m. Relat. Espèce de tamis formé de lames de roseau ou de latanier, dont on se sert dans les sucreries des Antilles.

HÉBINE. s. f. Agric. Nom vulgaire d'une espèce de haricot.

HÉBON. Myth. lat. Dieu de la jeunesse et de la culture des arbres, adoré par les Campaniens. On croit que c'est le même que Bacchus ou plutôt le Soleil.

HÉBRAÏQUE. adj. des 2 g. Qui appartient aux Hébreux.

— Se dit surtout de ce qui a rapport à la langue. Langue hébraïque. Caractères hébraïques. Phrase hébraïque. Grammaire hébraïque. Bible hébraïque.

— Linguist. *Alphabet hébraïque.* Collection de caractères, commune dans l'origine aux peuples de l'Asie occidentale, transmise par les Phéniciens aux Grecs, et devenue ainsi la base de tous les alphabets européens. L'alphabet hébraïque se compose de vingt-deux lettres, qui s'écrivent de droite à gauche. Elles avaient primitivement la figure de l'objet dont elles portent le nom.

— Philol. *Caractère hébraïque.* Caractère propre à la langue hébraïque. Il y en a de deux sortes, le samaritain ou phénicien, et le chaldaïque ou judaïque, qu'on appelle aussi *hébreu carré* ou *moderne*.

— Zool. Se dit de coquilles et d'animaux, dont le corps offre des dessins qu'on a comparés à des lettres hébraïques. ‖ On dit aussi, Une hébraïque.

HÉBRAÏQUE. s. m. Entom. Espèce d'insecte.

— Ichthyol. Petit poisson du genre labre.

HÉBRAÏQUEMENT. adv. A la manière des Hébreux.

HÉBRAÏSANT. s. m. Savant qui s'attache particulièrement à l'étude de la langue hébraïque et du texte hébreu de l'Ecriture.

— Par extens. Observateur trop scrupuleux des préceptes de l'Evangile. Homme qui suit en aveugle ses maximes, sans reconnaître aucune circonstance où il soit permis à la raison de les interpréter. On s'exprime ainsi par allusion aux Hébreux qui, en général, étaient scrupuleusement attachés à la lettre de leurs écritures, aux cérémonies qui leur étaient prescrites, et à toutes les minuties de la loi.

HÉBRAÏSER. v. n. 1re conj. Philol. Se servir de locutions propres à la langue hébraïque.

— Connaître, étudier l'hébreu.

— Adopter les dogmes, les opinions des Hébreux.

HÉBRAÏSME. s. m. Gramm. Façon de parler particulière à la langue hébraïque. [illegible] gers, comme il arrive souvent aux écrivains qui possèdent plusieurs langues. (Chateaub.) ‖ Nous avons dans notre langue quelques-unes de ces façons de parler. Nous disons, *Un homme de Dieu, du vin de Dieu, une maison de Dieu*, pour dire un très-honnête homme, du vin très-bon, une maison où tout se trouve en abondance. *Fils de perdition, s'endormir dans le Seigneur.* ‖ Les Hébreux indiquaient la perfection par le nom de Dieu, qui est le modèle et la source de toute perfection. C'est une espèce d'hébraïsme qui se trouve au psaume 35, *montes Dei*, les montagnes de Dieu, pour de très-hautes montagnes, *flumen Dei*, le fleuve de Dieu, pour le plus grand fleuve.

— Fig. Le manége du monde est un *hébraïsme* qu'il faut lire de travers; les choses y sont à rebours. (Boyer.)

HÉBRAÏSTE. s. m. Savant versé dans l'étude de la langue hébraïque. Ce mot serait préférable à Hébraïsant, en ce qu'il est analogue à Helléniste, latiniste, etc.

HÉBRAT AL-CALB. litt. *graine de cœur*. Myth. mahom. L'amour-propre et la concupiscence qui nous porte au péché. C'est aussi le péché d'origine, qu'ils reconnaissent être venu d'Adam, et qu'ils disent le principe de toutes nos fautes. Mahomet se vantait d'en avoir été délivré par Gabriel, qui lui arracha du cœur cette graine noire; faveur qui l'avait rendu impeccable.

HÈBRE. Géogr. anc. Fleuve de Thrace, affluent de la mer Egée. C'est dans les flots de l'*Hèbre* que les Bacchantes jetèrent la tête d'Orphée. On l'appelle aujourd'hui la *Maritza.*

HÉBREU. s. m. (d'*Héber*, trisaïeul d'Abraham). Langue hébraïque. Savoir l'hébreu parfaitement. Dans l'*hébreu*, les points mis sur les mots en changent entièrement le sens. (Hutcheson.) || *Hébreu rabbinique.* Dialecte de l'hébreu, dans lequel sont écrits les livres des rabbins.

— Ethnogr. Langue de la famille sémitique, comme le phénicien, le chaldéen, l'arabe, l'abyssinien, etc., etc.

— Philol. *Hébreu carré.* Nom que l'on donne aux caractères hébraïques modernes.

— Fig. et fam. *Ce que vous me dites est de l'hébreu pour moi. Vous me parlez hébreu.* Je n'entends rien à ce que vous me dites.

— Géogr. anc. Nom du peuple de Dieu, issu du patriarche Héber, un des ancêtres de Jacob. Les Hébreux étaient divisés en douze tribus, entre lesquelles se partageait le sol de la Palestine.

— Se dit quelquefois adjectiv. pour Hébraïque, mais ne s'emploie pas au féminin. Le texte hébreu. Les livres hébreux.

S'en va mal à propos, d'une voix insolente,
Chanter du peuple *hébreu* la fuite triomphante.
(Boileau.)

— Quelques auteurs ont cependant dit au féminin *hébreue.* Toilette d'une femme *hébreue.* (Rev. Europ.) Dans ce cas on ne pourrait employer *hébraïque.*

HÉBRIDES. Géogr. Iles qui bordent l'Ecosse, depuis la presqu'île Cantyre jusqu'au cap Wrath. On en compte 300, dont 86 sont habitées et assez bien cultivées. La principale est Skye, du comté d'Inverness; 70,000 hab. || *Nouvelles-Hébrides.* Archipel de l'Australie, habité par des nègres océaniens, dont quelques tribus sont anthropophages. On l'appelle aussi l'*archipel de Quiros.*

HÉBRIEU. s. m. Mar. Officier préposé pour délivrer les permis de navigation.

— *Parler aux hébrieux.* Loc. usitée en Bretagne, et qui signifie, demander aux officiers de l'amirauté la permission de mettre en mer.

HÉBRON. Géogr. anc. Ville de Palestine, tribu de Juda, résidence d'Abraham.

HÉBRONITE. Hist. Membre d'une des familles Caathites du peuple d'Israël.

HÉBRUS. Temps hér. Fils de [illegible]andre, roi de Thrace; pour se soustraire aux fureurs de sa belle-mère Damasippe, il se jeta [illegible] Rhombus, qui prit de là le nom d'H[illegible]

HÉBUCGEN. s. m. Nom de certaines graines qu'on vend dans les boutiques, et dont l'origine est [illegible].

HÉC[illegible]. Te[illegible]n. Fo[illegible] la planche qu'on pose sur la vendange, [illegible]ant [illegible] la soumettre à l'action du pressoir.

HÉCAERGE. (ét. gr. ἑκάς, loin, ἔργον, ouvrage, qui agit de loin). Myth. gr. Fille de [illegible] qui avec ses sœurs, apporta le premier [illegible] des Hyperboréens à Apollon de Délos. [illegible] qui aimait beaucoup la chasse. || Surnom de Vénus et d'Hécate.

HÉCALE. Temps hér. Vieille et pauvre femme de l'Attique, qui, ayant donné l'hospitalité à Thésée, promit un sacrifice à Jupiter si ce héros revenait vainqueur des Sarmates. Elle mourut avant son retour, et Thésée institua les Hécalésies, pour honorer la mémoire d'Hécalé.

HÉCALÉEN ou **HÉCALÉSIEN.** Myth. gr. Surnom que Thésée donna à Jupiter, en mémoire d'Hécalé.

HÉCALÉSIES. s. f. pl. Fêtes célébrées en l'honneur de Jupiter Hécaléen, et dans le bourg d'Hécalé.

HÉCATE. (du gr. ἑκατόν, cent, parce qu'on prétendait qu'elle tenait au delà du Styx, pendant cent ans, les ombres de ceux qui avaient été privés de la sépulture). Myth. anc. Fille de Jupiter et de Latone et sœur d'Apollon. C'est [illegible] tuellement avec Diane, la Lune, Lucine et Proserpine, quelquefois même avec Junon. On lui sacrifiait des chiens. Elle était représentée avec trois têtes ou même avec trois corps, c'est pourquoi on l'appelle *la triple Hécate*, déesse de la nuit, des ombres, des songes et des fantômes. Elle présidait aux évocations magiques.

. . . . Terrible *Hécate*, ô toi qui tour à tour
Règnes dans les enfers, au ciel et sur la terre,
Toi des enchantements déité tutélaire (Desaintange.)

— Le pouvoir terrible qu'elle exerçait dans les enfers la fit prendre quelquefois pour le séjour des ombres, pour la mort même, et *descendre chez Hécate* a signifié chez les poëtes la même chose que Mourir.

Le fils de Lycaon, le vaillant Ériceto
Précède Clorius chez la terrible *Hécate* (Delille.)

— Syn. simpl. La lune, Diane. || Epith. Triple, inflexible, sévère, redoutable, terrible. || Périphr. La fille de Latone, la mère de Médée. La déesse aux trois visages.

— Amas pyramidal de matières fécales qui se forme dans les lieux d'aisance, sous la lunette.

— Entom. Espèce de papillon.

— Erpét. Espèce de tortue d'Amérique.

HÉCATÉBOLE. adj. des 2 g. (ét. gr. ἑκάς, loin; βάλλω, lancer; qui lance au loin). Myth. gr. Surnom d'Apollon et de Diane.

HÉCATÉE. s. f. Ant. gr. Statue d'Hécate. Les Athéniens la plaçaient devant la porte de leur demeure.

— Myth. gr. Certaines apparitions d'une grandeur gigantesque qui avaient lieu, disait-on, pendant les Hécatésies.

— Bot. Genre de plantes de Madagascar.

HÉCATÉE. Un des anciens conteurs de la Grèce, né à Milet, vers le VIe siècle av. J.-C. Ses écrits sont relatifs à l'histoire et à la géographie. Il est un des premiers qui ait écrit l'histoire en prose.

HÉCATÉSIES. s. f. pl. Ant. Fêtes en l'honneur d'Hécate, chez les Athéniens, et à Stratonicée, en Carie.

HÉCATOLITHE. s. f. Minér. Pierre de lune, variété nacrée de spath lunaire.

HÉCATOMBE. s. f. (ét. gr., ἑκατόν, cent; βοῦς, bœuf). Sacrifice de cent bœufs, ou de cent animaux de différente espèce, que faisaient les anciens. Il n'avait lieu que dans les grandes occasions, surtout dans les calamités publiques, comme en temps de peste ou de famine. On élevait cent autels de terre et de gazon, où on immolait à la fois autant de victimes. Offrir une hécatombe. Apaiser le ciel par des hécatombes.

Sous les couteaux sacrés au même instant succombe
Des bœufs et des brebis la fumante *hécatombe.*
(Aignan.)

— Ce mot, qui signifie proprement Sacrifice de cent bœufs, a été appliqué plus tard à tout sacrifice somptueux, ou même à tout sacrifice dans lequel on immolait plusieurs victimes.

— Epith. Grasse, immense, riche, fumante.

— Fig. Pourquoi se faire une idée assez basse de Dieu pour croire qu'il aime à être cajolé par nos louanges, et qu'il s'apaise par nos *hécatombes?* (D'Ablancourt.)

— Pharm. Nom d'un collyre aujourd'hui hors d'usage.

HÉCATOMBÉEN. adj. m. Ant. gr. Surnom sous lequel Jupiter était adoré à Gortyne en Crète. || Surnom d'Apollon.

HÉCATOMBÉES. s. f. pl. Ant. gr. Fête en l'honneur d'Apollon, que l'on célébrait le premier jour du mois hécatombéon. || Fête de Junon à Argos et à Egine. || Sacrifice que les cent villes laconiennes offraient en commun.

HÉCATOMBÉON. s. m. Chron. Le septième mois des Athéniens, jusqu'à l'an 450 av. J.-C., où il devint le premier du calendrier olympique. Il correspondait à la fin de juillet et au commencement d'août.

HÉCATOMPÉDON. s. m. (ét. gr., ἑκατόν, cent; πούς, pied, parce qu'il avait cent pieds de largeur). Ant. gr., Nom du temple de Minerve, dans la citadelle d'Athènes.

HÉCATOMPHONIE. s. m. (ét. gr., ἑκατόν, cent; φόνος, meurtre). Ant. gr. Sacrifice de cent victimes. Les Athéniens offraient à Mars une hécatomphonie. || Fête chez les Messéniens, en l'honneur de ceux qui avaient tué cent ennemis.

HÉCATOMPOLE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἑκατόν, cent; πόλις, ville). Ant. gr. Surnom de l'île de Crète et de la Laconie.

HÉCATONCHÈRE. adj. m. (ét. gr., ἑκατόν, cent; χείρ, main). Myth. gr. Surnom des trois géants, fils du Ciel et de la Terre.

HÉCATONCOTYLE. s. m. (ét. gr., ἑκατόν, cent; κοτύλη, sorte de mesure). Helminth. Genre de vers intestinaux récemment découverts.

HÉCATONDRACHMA. s. m. Pharm. (pr. *é-ka-ton-drak-ma*). Emplâtre aujourd'hui inusité.

HÉCATONGRAPHIE. s. f. (ét. gr., ἑκατόν, cent; γράφω, j'écris). Recueil de cent figures contenant des pensées, des sentences.

HÉCATONNÈSES. s. f. pl. Géogr. anc. Groupe de petites îles de la mer Egée, entre l'île de Lesbos et le continent de l'Asie. Aujourd'hui, Musconisi.

HÉCATONPYLE. (ét. gr., ἑκατόν, cent; πύλη, porte). Géogr. Un des noms de Thèbes [illegible] la capitale des Parthes. Aujourd'hui, Damghan.

— S'empl. aussi adjectiv. Thèbes hécatonpyle.

HÉCATONSTYLE. s. m. (ét. gr., ἑκατόν, cent; στῦλος, colonne). Archit. Portique, édifice à cent colonnes.

— Ant. rom. Se disait particulièrement du grand portique du théâtre de Pompée à Rome.

HÉCATONTARCHIE. s. f. (ét. gr., ἑκατόν, cent; ἀρχή, commandement). Anc. art milit. Subdivision de la phalange grecque. L'hécatontarchie était composée de 128 soldats d'infanterie légère.

HÉCATONTARQUE. s. m. Anc. art milit. Chef d'une hécatontarchie.

HÉCATOPHYLLE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἑκατόν, cent; φύλλον, feuille). Bot. Dont les feuilles sont composées de cinquante paires de folioles.

HÈCHE. s. f. (h asp.) Techn. Espèce de ridelle qui garnit les côtés d'une voiture.

HÉCLA ou **HÉKLA.** Géogr. Montagne volcanique de l'Islande. Les habitants croyaient autrefois que c'était l'enfer. Ils aperçoivent, à la lueur de ces clartés tremblantes, l'*Hécla* au milieu des mers hérissées de glaçons. (B. de St-P.) 1,692 mètres de hauteur.

— Myth. scand. Les Islandais prétendaient autrefois que l'enfer était dans leur île, et le plaçaient dans les gouffres du mont Hécla. Ils croyaient aussi que le bruit produit par les glaces, quand elles se choquent et s'amoncellent sur leurs rivages, venait des cris des damnés, tourmentés par un froid excessif, et qu'il y avait des âmes condamnées à geler éternellement, comme il y en avait qui brûlaient dans des feux éternels.

HÉCOTE. s. m. Erpét. V. HÉCATE.

HECTARE. s. m. (ét. gr., ἑκατόν; cent, ἀρόω, labourer). Métrol. Mesure de superficie qui contient cent ares ou dix mille mètres carrés.

HECTARÉ, ÉE. part. pass. du v. Hectarer. S'empl. adjectiv. Propriété, pièce de terre hectarée.

HECTARER. v. a. 1re conj. Mesurer à l'hectare.

HECTE. Ant. gr. Sixième partie du plèthre et du médimne.

HECTEUS. s. m. Métrol. Mesure de superficie des Grecs valant près de deux ares.

HECTICOPYRE. s. f. (ét. gr., ἑκτικός, continuel; πῦρ, feu). Pathol. Fièvre hectique.

HECTIQUE. adj. des 2 g. (du gr. ἑκτικός, continuel). Pathol. Se dit d'une fièvre lente et continue, accompagnée d'une diminution progressive de l'embonpoint et des forces. Fièvre hectique essentielle. Fièvre hectique symptomatique. || *Pouls hectique.* Pouls faible et fréquent dans la phthisie avancée, l'empyème et la fièvre lente.

— Zool. Se dit d'un sténostome et d'une idotée, ainsi appelés à cause de leur corps long, mince et étroit.

HECTISIE. s. f. Pathol. État de ceux qui ont la fièvre hectique. *L'hectisie*, comme la consomption et la colliquation, est, dans la majeure partie des cas, le signal d'une atteinte grave portée à la vie. (Barb.) On voit des individus parcourir toutes les phases de cette fièvre, tomber dans l'état extrême d'*hectisie* qu'on appelle marasme, et mourir sans que l'examen du cadavre puisse faire reconnaître aucune lésion organique. (Id.)

HECTO. (du gr. ἑκτον, contracté de ἑκατόν, cent). Mot grec qui précède les noms de mesure et désigne une unité cent fois plus grande.

HECTOÉDRIE. s. f. (ét. gr., ἕκτος, sixième; ἕδρα, base). Minér. État d'un cristal hectoédrique.

HECTOÉDRIQUE. adj. des 2 g. Minér. Se dit d'un prisme hexagone, de la coupe transversale médiane, duquel partent vers chaque pôle six faces qui n'ont une égale inclinaison que deux à deux.

HECTOGRAMME. s. m. (ét. gr., ἑκατόν, cent; γράμμα, gramme). Métrol. Nouvelle mesure de pesanteur qui vaut cent grammes.

HECTOLITRE. s. m. (ét. gr., ἑκατόν, cent; λίτρα, litre). Métrol. Mesure de capacité qui contient cent litres.

HECTOMÈTRE. s. m. (ét. gr., ἑκατόν, cent; μέτρον, mesure). Métrol. Mesure de longueur égale à cent mètres.

HECTOMÉTRIQUE. adj. des 2 g. Qui est relatif à l'hectomètre.

HECTOR. Temps hér. Fils aîné de Priam et d'Hécube, époux d'Andromaque, père d'Astyanax. Le plus fort et le plus vaillant des Troyens; il retarda par son courage la chute d'Ilion. Après avoir fait tomber Patrocle sous ses coups, il fut tué par Achille en combat singulier, et son corps fut traîné autour des murailles assiégées. Hector reçut les honneurs héroïques dans sa patrie et à Thèbes.

HECTOSTÈRE. s. m. (ét. gr., ἑκατόν, cent; στερεός, solide). Métrol. Mesure de cent stères ou cent mètres cubes.

HÉCUBE. Temps hér. Femme de Priam et mère d'Hector, etc. Après la prise de Troie, elle devint l'esclave d'Ulysse, et mourut lapidée par les Grecs. Elle fut, dit-on, métamorphosée en chienne.

[illegible] lol. Titre d'une comédie de Térence.

HÉDARD. adj. m. S'est dit pour Léger, prompt, actif. Cheval hédard.

HÉDÉ. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Rennes (Ille-et-Vilaine); 900 hab.

HÉDENBERGITE. s. f. (de *Hedenberg*). Minér. Espèce minérale de Suède, qui appartient au sous-genre pyroxène.

HÉDÉANE. s. f. Bot. Genre de labiées.

HEDERA. s. m. Bot. Nom scientifique du genre lierre.

HÉDÉRACÉ, ÉE. adj. (du lat. *hedera*, lierre). Bot. Qui ressemble au lierre. || HÉDÉRACÉES. s. f. pl. Famille de plantes ayant pour type le genre lierre. || Linné comprenait sous ce nom les plantes à tige rampante. || On a aussi appliqué ce nom à la famille des ampélidées et aux vinifères.

HÉDÉRÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble au lierre.

HÉDÉRÉE. s. f. (du lat. *hedera*, lierres). Résine de lierre. || adjectiv. Gomme hédérée. Résine hédérée.

HÉDÉRIFOLIÉ, ÉE. adj. (ét. lat. *hedera*, lierre; *folium*, feuille). Bot. Dont les feuilles ressemblent à celles du lierre.

HÉDÉRIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat. *hedera*, lierre; *forma*, forme). Anat. Se disait d'une veine en forme de lierre.

HÉDÉRINE. s. f. (de *hedera*, lierre). Suc gommo-résineux qui découle du tronc des vieux lierres, dans les pays chauds.

HÉDÉRORCHIS. s. m. (du lat. *hedera*, lierre, et du gr. ὄρχις, orchis). Bot. Genre de la famille des orchidées, établi pour une seule espèce.

HÉDINGE. s. m. Hortic. Nom que l'on donne, aux environs de Paris, aux drageons que poussent les pois de primeur cultivés en pleine terre, lorsqu'ils ont été gelés. Ces hédinges donnent souvent une récolte aussi avantageuse que la tige principale.

HÉDJAZ. Géogr. Partie de l'Arabie comprenant ce qu'on appelait l'Arabie Pétrée, et la côte orientale de la mer Rouge, jusqu'à l'Yémen. Villes principales : la Mecque et Médine.

HÉDONE. s. f. Bot. Genre de plantes établi pour placer la lychnide grandiflore.

HÉDRA. s. f. Chir. Fracture du crâne. || Partie la plus déclive d'un abcès.

— Anat. Se disait pour l'anus et les excréments.

HÉDRE. s. f. V. HÉDÉRÉE.

HÉDRÉOGLOSSE. adj. des 2 g. Zool. Qui a la langue préhensile.

HEDWIGIE. s. f. Bot. Arbre de Saint-Domingue, de la famille des térébinthacées. || Genre de mousses.

HEDYCAIRE. s. f. Bot. Arbrisseau de la Nouvelle-Zélande, qui produit une noix d'une saveur très-agréable.

HÉDYCHION. s. m. Bot. Genre de plantes des Indes orientales.

HÉDYCHRE. s. m. (pr. *é-di-kre*). Entom. Genre d'hyménoptères, famille des pupivores, contenant un petit nombre d'espèces dont la robe est parée des plus brillantes couleurs.

HÉDYCHRÉE. s. f. Bot. (pr. *é-di-kré*). Espèce de caligny.

HÉDYCHROÜM. s. m. (ét. gr., ἡδύς, agréable; χρῶμα, couleur). Antiq. Espèce de pâte parfumée et colorée, que l'on brûlait dans des cassolettes.

HÉDYDÈH ou **HÉDYÈH.** Géogr. Petite ville moderne de la Basse-Egypte, sur un canal dérivé du Nil; très-industrieux, dans un canton fertile et bien cultivé.

HÉDYOSME. s. m. (ét. gr., ἡδύς, doux, agréable, et ὀσμή, fait de ὄζω, sentir). Bot. Genre d'amantacées, d'un parfum agréable.

HÉDYOTE. s. f. Bot. V. HÉDYOTIDE.

HÉDYOTÉ, ÉE. [illegible] Bot. V. HÉDYOTIDE.

HÉDYOTIDE. s. f. Bot. Genre de plantes rubiacées propres aux deux Indes.

HÉDYOTIDÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une hédyotide. || HÉDYOTIDÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des rubiacées, ayant pour type le genre hédyotide.

HÉDYPNOÏDE. s. f. (ét. gr., ἡδύπνοος, hédypnoïs; εἶδος, forme, ressemblance). Bot. Genre de plantes chicoracées, auquel l'hédypnoïs a servi de type.

HÉDYPNOÏS. s. f. (pr. *é-dip-no-iss*; ét. gr., ἡδύς, agréable, et πνόος, souffle). Bot. Plante détersive, apéritive et vulnéraire, dont les fleurs ont beaucoup de rapport avec celles de la chicorée sauvage.

HÉDYPOTÈS. s. m. (ét. gr., ἡδύς, doux, πότης, buveur). Myth. Surnom de Bacchus.

HÉDYSARÉ, ÉE. adj. (ét. gr., ἡδύς, doux, ἄρωμα, parfum). Bot. Qui ressemble au sainfoin || HÉDYSARÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des légumineuses, ayant pour type le genre sainfoin.

HÉDYSAROÏDE. adj. Bot. V. HÉDYSARÉ.

HÉDYSAROÏDÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble au sainfoin. || HÉDYSAROÏDÉES. s. f. pl. [illegible] qui ont du rapport avec le sainfoin.

HÉDYSARUM. s. m. (pr. *é-di-sa-rom*). Bot. Genre de plantes légumineuses.

HÉÉ. Interjection employée par Piron au lieu de *hé*, parce qu'il avait besoin d'une rime féminine.

Heiâ! *hée!*
Que l'on aille chercher monsieur de l'empyrée.
(Piron.)

Cette orthographe paraît conforme à la prononciation dans ce cas; on commence par une légère aspiration pour donner une certaine force à la voix, et l'on prolonge ensuite le son pour être entendu.

HÉEMER. s. m. (pr. *he-mer*; de l'allem. *eimer*, seau de bois). Métrol. Mesure de liquides, en Allemagne.

HÉER. v. n. 1re conj. (de *hé*, *hé*, *hé*, exclamations que l'on fait entendre en pleurant). S'est dit pour Soupirer, pleurer.

HÉGEL. (George-Guillaume-Frédéric). Cé-

bre philosophe allemand, né à Stuttgard en 1770, et mort en 1835.

HÉGÉMAQUE. adj. f. (ét. gr., ἡγοῦμαι, conduire; μάχη, combat). Myth. gr. Surnom de Diane à Sparte.

HÉGÉMONE. adj. f. (du gr. ἡγεμών, conducteur). Myth. Surnom de Diane.

— s. f. Nom que les Athéniens donnaient à l'une des Grâces qu'ils honoraient primitivement.

HÉGÉMONIE. s. f. (du gr. ἡγεμών, conducteur). Ant. gr. Prééminence qu'exercèrent alternativement, pendant des époques inégales, les villes d'Athènes, de Sparte, de Thèbes. || Dans l'origine, ce mot désignait la direction, la suprématie qui alternait d'une cité à l'autre dans les fédérations de l'antiquité. On en trouve des exemples dans l'Etrurie, dans le Latium, et jusque dans la Gaule. Le généralissime ne jouissait de son autorité que pour l'expédition qu'on entreprenait, sans pouvoir s'immiscer dans l'administration intérieure des Etats qui se soumettaient ainsi à sa direction.

— HÉGEMONIES. s. f. pl. Fêtes arcadiennes en l'honneur de Diane.

HÉGÉSIAQUE. s. m. Philos. Disciple de Hégésias. Les hégésiaques approuvaient le suicide.

HÉGÉSIAS. Philosophe cyrénaïque, qui enseignait à Alexandrie, vers l'an 310 av. J.-C.

HÉGÉTORIE. s. f. (du gr. ἡγητορία, commandement, généralat). Ant. gr. Procession dans laquelle on portait des branches de figuier, pendant les plyntéries à Athènes.

HÉGÈTRE. s. m. Entom. Genre de coléoptères hétéromères, famille des mélasomes.

HÉGÉTRIE. s. f. Ant. gr. V. HÉGÉTORIE.

HÉGIRE. s. f. (de l'ar. *hegiret, hedjra*, fuite). Chronol. Ere des mahométans, qui commence à l'époque où Mahomet s'enfuit de la Mecque. La première année de l'hégire répond à l'année 622 de J.-C. Ce ne fut que 17 ou 18 ans après cet événement, que le calife Omar ordonna que les musulmans compteraient par années de l'hégire. Pour le commencement de cette époque, on remonta au premier mois de l'année arabe, quoique ce ne fût qu'au second mois que cette fuite arriva.

— Chron. *Année de l'hégire.* V. MAHOMÉTANE (année).

HÉGRIN. Myth. Ange qui, suivant l'hérésiarque Hermias, présidait sur les bêtes.

HÉGUMÈNE ou mieux **HÉGOUMÈNE.** s. m. (du gr. ἡγεῖσθαι, conduire). Commun. relig. Nom que les Grecs donnent à l'abbé ou supérieur d'un monastère.

HÉIA. s. m. Relat. Nom que les Samoïèdes donnent à l'Etre Suprême.

HEICÈTE. s. m. Hist. relig. V. HICÈTE.

HEIDELBERG. Géogr. Ville du grand-duché de Bade, célèbre par son université et ses autres établissements scientifiques et littéraires. Ruines du château des électeurs, dans les caves duquel se trouve un tonneau contenant 440,000 litres; 12,000 hab.

HEIDUQUE. s. m. (*h* asp.; du hong. *haydu*, fantassin). Volontaire esclavon. V. HAÏDOUK.

— Fantassin hongrois.

— Se disait autrefois, en France, de certains domestiques qui étaient vêtus à la hongroise, et qui portaient la livrée de leurs maîtres.

— S'empl. aussi adjectiv. Les chevaux et les équipages sont tenus par des Anglais avec un soin merveilleux. Vous les avez vus cent fois, cent fois vous avez admiré leur élégante simplicité, et la taille des valets *heiduques*. (Ch. de Boigne.)

HEIL. s. m. Myth. sept. Idole des Anglo-Saxons.

HEILTZ-LE-MAURUPT. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Vitry-sur-Marne (Marne); 900 hab.

HEIM. s. m. Hort. Sorte de raisin du département de la Moselle.

HEIM! Interj. Sert à marquer le sentiment qu'éprouve une personne qui s'arrête avec complaisance sur la pensée qui l'occupe, et cherche à en pénétrer celui à qui elle parle. *Heim* a un son moins aigu que *hein*.

A-t-il l'air d'un père qui querelle?
Heim! comme sa surprise a paru naturelle! (Picard.)

Tu lui vas avouer les choses toutes pures,
... de sucre, et dont tu fais grand cas,
Heim! pour te faire voir que moi je ne mens pas.
(Fabre d'Églantine.)

HEIMDALL. (pr. *èm-dal*). Myth. scand. Le gardien des dieux dans le paradis d'Odin. Il se tient à l'entrée du ciel, pour empêcher les géants d'y pénétrer, voit la nuit comme le jour à cent lieues autour de lui, et entend l'herbe croître sur la terre et la laine sur les brebis. Heimdall doit lutter avec Loke à la fin des siècles. Ce sera lui qui embouchera la trompette dont le son doit réveiller tous les dieux, à la fin du monde.

HEIMER. s. m. Métrol. Mesure de liquides en Allemagne.

HEIN. Interj. (*h* asp.) Son dont on accompagne quelquefois une interrogation, ou une phrase qui exprime l'étonnement. Il sert aussi pour sonder la personne à qui l'on s'adresse; mais il ne s'emploie qu'entre gens qui ont une grande familiarité. Voulez-vous, hein? Hein, que dites-vous donc là?

Ah! c'est qu'il est d'heureuses sympathies,
Hein! qu'en dis-tu, ma fille? (Col. d'Harlev.)

Plusieurs femmes pleuraient, mais surtout une blonde,
Me parut — Belle, *hein!* — La plus belle du monde.
(Baron.)

— S'empl. aussi fréquemment pour faire répéter ce qu'on a mal entendu. Hein! plaît-il? Hein! qu'avez-vous dit? C'est une expression de mauvais ton.

— Sert à exprimer le bruit qui accompagne chaque effort de l'ouvrier dans plusieurs professions, celui qui accompagne le coup de hache, la chute d'un lourd pilon élevé à force de bras, etc.

HEINSIUS (Daniel). Savant commentateur des classiques grecs et latins, né à Gand en 1580, et mort à Leyde en 1665.

HEINZIE. s. f. Genre de plantes appartenant à l'octandrie monogynie de Linné.

HEISTER. s. m. Bot. Genre de la famille des hespéridées, établi pour un arbre de la Martinique, appelé autrement *bois à perdrix*.

HEISTÉRIE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des hespéridées.

HÉLA. s. f. Myth. scand. La Mort, déesse du monde souterrain, fille de Loke et de la géante Angerbode.

HÉLACATÉES. s. f. pl. V. ÉLACATÉES.

HÉLAGABALE. Myth. syr. V. ÉLAGABAL.

HÉLAMYS. s. m. (pr. *é-la-miss*). Mamm. Genre de rongeurs d'Afrique.

HÉLAS. interj. (pr. *é-lass*; ét. fr., *hé*, et de l'adj. *las*, qui s'est dit pour Malheureux). Sert à exprimer principalement la tristesse, la douleur morale. Hélas! que deviendrons-nous? Hélas! ayez pitié de moi. Hélas! quel malheur! que je vous plains! *Hélas!* comme elle s'est trompée! (Boss.) Les irrévérences dont, *hélas!* on déshonore ce divin mystère. (Id.) *Hélas!* suis-je destiné à rouvrir toutes les plaies d'une illustre famille? (Fléch.) *Hélas!* je ne puis voir qui des deux est mon fils. (Corn.) *Hélas!* je cherche en vain, rien ne s'offre à ma vue. (Rac.) *Hélas!* sans la santé, que m'importe un royaume! (La Font.) *Hélas!* c'est de ma main qu'il doit recevoir un coup terrible. (J.-J. Rouss.)

Hélas! le malheureux, par l'esprit aveuglé,
Pleure souvent l'erreur qui l'avait consolé. (La Harpe.)

— Tantôt il précède, tantôt il suit la réflexion.

Hélas! est-ce une loi sur notre pauvre terre,
Que toujours deux voisins auront entre eux la guerre?
(Arlaisoz.)

Tout passe donc, *hélas!* ces globes inconstants
Cèdent comme le nôtre à l'empire du temps.
(De Fontanes.)

— En poés. le *h* s'aspire devant une voyelle, à moins que ce ne soit un *e* muet. Je dis la vérité: *hélas!* à quoi sert-elle? (Millev.) Mon cher Eumée, *hélas!* j'avais honte d'aimer. (Genest.)

Et laisse sur sa joue, *hélas!* jadis humaine
Ruisseler de longs pleurs, indice de la peine.
(Desaintange.)

— Quoique le *s* soit sonore dans ce mot, il faut laisser aux poètes la liberté de le supprimer à la prononciation, ou de le faire sentir, suivant le besoin de l'oreille ou de la rime.

— Il rimera avec toutes les terminaisons en *as*, *ats*, comme *bras*, *compas*, *lilas*, *grabats*, *mâts*, et même avec *lacs* (filet), où le *c* est nul.

— Dans le style familier, et surtout dans le style marotique, on dit bien *las* pour hélas.

Las! ils pensaient, dans leur crédulité
Que par leur race il serait fréquenté. (Volt.)

Las! contre moi de mes bienfaits armé,
Me punis-tu de t'avoir trop aimé? (Imbert.)

— Fam. S'emploie quelquefois substantiv. Faire de grands hélas. Voyez le bel hélas. *Hélas!* — Que cet *hélas* a de peine à sortir! (Corn.) Il me répond par un *hélas* qui me fait grand pitié. (Lamennais.) Voyez le bel *hélas* qu'elle nous donne ici. (Mol.) Voilà un *hélas* qui me fait savoir que j'ai deviné juste. (Destouches.)

Un jour se passe, et deux, sans autre nourriture
Que ses profonds soupirs, que ses fréquents *hélas*.
(La Font.)

Un tome entier de soupirs et d'*hélas*
Aigrit nos maux et ne les guérit pas. (C. J.)

HELCÉSAÏTE. s. m. Hist. relig. V. ELCÉSAÏTE.

HELCIAIRE. s. m. Antiq. rom. Homme de peine ... le chant des helciaires.

HELCION. s. m. Conchyl. Genre de coquilles univalves.

HELCOLOGIE. s. f. (ét. gr., ἕλκος, plaie; λόγος, discours). Médec. Traité des ulcères.

HELCOS. s. m. Se disait pour Ulcère.

HELCTIQUE. adj. des 2 g. (du gr. ἕλκω, attirer). Médec. Epispastique, vésicant. Peu usité.

— S'empl. substantiv. Un helctique, c'est-à-dire une remède helctique.

HELCYDRION. s. m. (du gr. ἑλκύδριον, petit ulcère). Chir. Ulcère superficiel de la cornée transparente.

HELCYSTRE. s. m. Chir. Crochet dont on se sert quelquefois pour tirer le fœtus hors du sein de sa mère.

HELDER (LE). Géogr. Bourg de la Hollande septentrionale, sur le Marsdiep, qui sépare le continent de l'île de Texel; 1,800 hab.

— Hist. *Bataille du Helder.* Combat naval qui eut lieu en 1653, entre les Hollandais et les Anglais, et où l'amiral Trump fut tué.

HÉLÉ, ÉE. (*h* asp.) part. pass. du v. Héler. S'empl. adjectiv. Vaisseau hélé. Navire hélé.

HÉLÉATIQUE. adj. des 2 g. V. ÉLÉATIQUE.

HÉLÉE. Géogr. anc. Ville de la Lucanie, patrie de Zénon. On écrit plus souvent Elée.

HÉLÉE. s. f. Entom. Genre de coléoptères hétéromères, famille des taxicornes.

HÉLÈNE. Fille de Léda, sœur de Castor et de Pollux. Dans son enfance, elle fut enlevée par Thésée et Pirithoüs, et délivrée par ses frères. Recherchée par de nombreux prétendants, à cause de sa beauté, elle épousa Ménélas. Hélène fut enlevée par Pâris, qui la conduisit à Troie. A la mort de Pâris, Priam donna Hélène à Déiphobe; et elle retomba au pouvoir de Ménélas, après la chute d'Ilion. Selon quelques auteurs, elle fut immolée en Tauride; selon d'autres, après la mort de Ménélas, elle fut exilée à Rhodes, où Polyxo la fit pendre. Les habitants de la Sardaigne honoraient Hélène comme une divinité, sous le nom d'Athénagoras ou d'Adrastie.

— Épith. Belle, charmante, ravissante, impudique, adultère, infidèle, perfide, funeste, pernicieuse, fatale. || Périphr. De Léda la fille adultère. La sœur de Clytemnestre. L'épouse de Clytemnestre. L'épouse de Ménélas. Cette *Hélène*, qui trouble et l'Europe et l'Asie. (Rac.) La coupable beauté qui trahit Ménélas. (Volt.)

— Prov. *Le fard ne peut d'Hécube faire Hélène.* || *Que me sert-il qu'Hécube soit moindre qu'Hélène?*

— Le nom de cette princesse est devenu commun pour exprimer une beauté qui attire les vœux d'un grand nombre de prétendants, une femme dont les amants sont prêts à sacrifier leur vie, pourvu qu'ils se maintiennent dans sa possession, ou qu'ils en fassent la conquête. Il ne se dit d'ailleurs que par ironie et dans le style badin.

L'enfant pleura, cria, fit tel sabbat,
Qu'on aurait dit une *Hélène* enlevée. (Vitallis.)

— Fig. Se dit des femelles des animaux.

..... Plus d'une *Hélène* au beau plumage,
Fut le prix du vainqueur. . . . . . (La Font.)

Une *Hélène* a soufflé cette ardeur meurtrière;
Plus d'un héros (des ours) pour elle a mordu la poussière.
(Racine le fils.)

— Astron. Une des deux étoiles, isolée, de Castor et de Pollux.

— Concubine de Simon le Magicien, qu'il voulait faire passer pour l'Esprit de Dieu, et qu'il disait être descendue du ciel pour créer les anges. || HÉLÈNE, mère de Constantin, connue sous le nom de sainte Hélène. Elle mourut en 327, à l'âge de 80 ans.

HÉLÈNE. s. f. Entom. Espèce de papillon.

— Erpét. Espèce de couleuvre.

— Hortic. Variété de tulipe.

— Ichthyol. Espèce de murène.

HÉLÈNE (SAINTE-). Géogr. Ile de l'océan Atlantique, devenue célèbre par la captivité et la mort de Napoléon, qui y fut retenu prisonnier, de 1815 à 1821; 5,000 hab.

HÉLÉNÉEN, ENNE. adj. Partisan d'Hélène, concubine de Simon le Magicien.

HÉLÉNÉION. s. m. Bot. V. HÉLÉNIE.

HÉLÉNIDE. s. m. Conchyl. Genre de coquilles univalves.

HÉLÉNIE. s. f. (Les anciens disaient que l'Hélénie naquit des larmes d'Hélène). Bot. Genre de plantes. || Genre de corymbifères.

HÉLÉNIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une hélénie. || HÉLÉNIÉES. s. f. pl. Section de la tribu des hélianthées. || Sous-tribu de la tribu des sénécionidées, ayant pour type le genre hélénie.

HÉLÉNIEN. s. m. Hist. relig. Nom que l'on donne aux disciples de Simon le Magicien, à cause d'Hélène, sa concubine, que ce sectaire prétendait être le Saint-Esprit.

HÉLÉNIES. s. f. Ant. gr. Fête à Lacédémone en l'honneur d'Hélène.

HÉLÉNINE. s. f. (du lat. *helenium*, aunée). Chim. Sorte d'huile volatile concrète, qu'on tire de la racine d'aunée par la distillation. || Quelques chimistes ont donné le même nom à l'inuline, parce qu'on l'a trouvée d'abord dans le ... hélénie.

HÉLÉNION. s. m. Bot. V. HÉLÉNIE.

HÉLÉNUS. Devin, fils de Priam et d'Hécube. A la mort de Pâris, Hélénus disputa Hélène à Déiphobe. Ce dernier l'ayant emporté, Hélénus se réfugia parmi les Grecs, et plus tard devint esclave de Néoptolème. Néoptolème étant mort, Hélénus affranchi épousa Andromaque, succéda à Pyrrhus, roi d'Epire, malgré les droits de Molosse, fils de ce prince. Mais, après la mort d'Hélénus, Molosse partagea la couronne avec le fils de ce dernier.

HÉLÉOCHLOÉ. s. f. Bot. Genre voisin des crypsides.

HÉLÉOPHAGE. adj. des 2 g. (ét. gr. ἔλεος, pitié; φάγω, manger). Helminth. Se dit d'un ver qui vient dans les bubons.

HÉLÉPOLE. s. f. (ét. gr., ἑλεῖν, prendre, πόλις, ville). Anc. art milit. Machine redoutable, en forme de tour, que Démétrius, fils d'Antigone, employait aux sièges des villes. Cette machine était supportée par des tortues et contenait des béliers d'une grandeur extraordinaire.

HÉLER. v. a. 1re conj. (*h* asp., du fr. *hé*, ou de l'angl. *to hale*, tirer à soi). Mar. Appeler, faire un cri à la rencontre d'un navire, pour demander où il est, d'où il va, ou pour faire d'autres questions à l'équipage. Héler un navire.

— Par extens. Appeler quelqu'un de fort loin. Héler quelqu'un.

— Absol. Héler avec un porte-voix.

— SE HÉLER. v. pron. S'appeler réciproquement.

HÉLEUTHÉRIEN. s. m. Ancien nom des Albigeois.

HÉLEUX. s. m. Ornith. Espèce de héron de Saint-Domingue.

HELGOLAND. Géogr. Ile anglaise de la mer du Nord. 3,000 hab. || Ch.-l. de l'île de ce nom; 2,000 hab.

HÉLI. Pontife et juge des Israélites, mort à l'âge de 98 ans, l'an du monde 2888, s'étant laissé tomber à la renverse en apprenant la triple nouvelle de la défaite de son peuple, de la perte de l'arche sainte et de la mort de ses deux fils.

HÉLIADES. (du gr. ἥλιος, soleil). Myth. gr. Sept fils du soleil, nés de l'humidité du sol de l'île de Rhodes, ou de la nymphe Rhodos. Quatre d'entre eux étant devenus jaloux de Ténage, le tuèrent, et s'enfuirent dans différents pays. Les deux Héliades qui n'avaient point pris part au meurtre restèrent à Rhodes. || Sept filles du Soleil et de Clymène. A la mort de Phaéthon, leur frère, elles furent changées en aunes et en peupliers, et leurs larmes en grains d'ambre. On les appelle aussi *phaéthontides*.

— Épith. Jeunes, tendres, sensibles, malheureuses, affligées, larmoyantes, plaintives. || Périphr. Les filles du Soleil, les filles de Clymène, les sœurs de Phaéthon.

HÉLIANTHE. s. m. (ét. gr., ἥλιος, soleil; ἄνθος, fleur, à cause de la forme radiée de ses fleurs). Bot. Genre de la famille des corymbifères, auquel appartiennent le tournesol et le topinambour. Il comprend une trentaine d'espèces de plantes herbacées, vivaces, bisannuelles ou annuelles, dont plusieurs sont intéressantes, soit à cause de leur utilité, soit à cause de leur agrément.

HÉLIANTHÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à un hélianthe. || HÉLIANTHÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des synanthérées. || Sous-tribu de la tribu des sénécionidées, ayant pour type le genre hélianthe.

HÉLIANTHÈME. s. m. (ét. gr., ἥλιος, soleil; ἄνθος, fleur, parce que sa fleur est d'un jaune d'or). Bot. Genre de plantes, dont l'espèce la plus connue porte des fleurs d'un jaune luisant disposées en épi. || HÉLIANTHÈME TUBÉREUX. Le topinambour.

HÉLIANTHÉMOÏDE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἥλιος, soleil; ἄνθος, fleur; εἶδος, forme). Bot. Qui ressemble à un hélianthème.

— s. f. Bot. Nom qu'on donne quelquefois aux ficoïdes, parce que leurs fleurs ne s'épanouissent que lorsque le soleil brille, et qu'elles se tournent toujours de son côté.

HÉLIANTHÈRE. s. f. (ét. gr., ἥλιος, soleil; ἄνθος, fleur). Bot. Genre de plantes, le même que l'hélicie.

HÉLIANTHOÏDE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἥλιος, soleil; ἄνθος, fleur; εἶδος, ressemblance). Zool. Qui ressemble à la fleur appelée *soleil*. || HÉLIANTHOÏDES. s. m. pl. Classe d'animaux sans vertèbres, comprenant ceux qui ont la bouche couronnée de tentacules non rétractiles.

HÉLIAQUE. adj. (du gr. ἥλιος, soleil). Astron. Se dit du lever et du coucher d'un astre, lorsque ces phénomènes s'opèrent en même temps que le lever ou le coucher du soleil. || *Lever héliaque.* Lever d'une étoile ou d'une planète, lorsqu'elle sort des rayons du soleil, et que l'on commence à l'apercevoir le matin avant le lever de cet astre. || *Coucher héliaque.* Coucher d'un astre qui entre dans les rayons du soleil, et qui, par là, devient invisible. || *Astre héliaque.* Astre qui se lève ou se couche dans les rayons du soleil.

— HÉLIAQUES. s. f. pl. Antiq. gr. Fête en l'honneur du soleil.

HÉLIAS. s. m. Entom. Genre de lépidoptères.

HÉLIASE. s. f. Ichthyol. Genre de la famille des sciénoïdes, renfermant six espèces de l'Océan.

HÉLIASTE. s. m. (du gr. ἥλιος, soleil). Antiq. gr. Nom que portaient, à Athènes, les membres d'un tribunal très-nombreux dont les assemblées, tenues en plein air, commençaient au lever du soleil. Le tribunal des héliastes se composait ordinairement de cinquante ou de deux cents membres; mais les héliastes eux-mêmes pouvaient porter ce nombre à quinze cents et même à six mille.

HÉLICE. s. f. (du gr. ἕλιξ, circuit). Géom. Ligne tracée en forme de vis autour d'un cylindre.

— Mécan. Se dit quelquefois de la vis d'Archimède.

— Archit. *Escalier en hélice.* Escalier composé de marches qui tournent avec une même inclinaison autour d'un pilier cylindrique. || Petite volute qui entre dans la composition du chapiteau corinthien. || *Hélices entrelacées.* Celles qui sont tortillées ensemble.

— Anat. Partie extérieure de l'oreille.

— Conchyl. Genre de mollusques testacées, qui comprend les coquilles terrestres analogues

à l'escargot ou limaçon. On mange communément, dans plusieurs parties de l'Europe, et surtout en France, les deux plus grosses espèces d'hélices.

— Myth. gr. Fille d'Olénus, qui, avec sa sœur Ega, éleva Jupiter. Ce dieu la mit au nombre des constellations.

— Astron. Un des noms de la constellation de la grande Ourse. Les anciens lui ont donné ce nom, parce qu'elle tourne toujours autour du pôle dans un même cercle, sans se coucher jamais.

HÉLICÉ, ÉE. adj. (du gr. ἕλιξ, circuit). Conchyl. Qui est contourné en spirale. || Qui ressemble à une hélice. || HÉLICÉS. s. m. pl. Famille de l'ordre des mollusques gastéropodes cœlopnés, ayant pour type le genre hélice.

HÉLICELLE. s. f. Conchyl. Genre de coquilles univalves.

HÉLICHRYSE. s. m. (ét. gr., ἥλιος, soleil; χρυσός, or, parce que sa fleur est d'un jaune d'or éclatant). Bot. Genre de synanthérées.

HÉLICHRYSÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à un hélichryse. || HÉLICHRYSÉES. s. f. pl. Groupe de la section des inulées gnaphaliées. || Section de la sous-tribu des sénécionidées gnaphaliées, ayant pour type le genre hélichryse.

HÉLICHRYSOÏDE. Bot. V. HÉLICHRYSÉ.

HÉLICIE. s. f. (ét. gr., ἕλιξ, contour). Bot. Genre de plantes ne renfermant qu'un arbre de la Cochinchine.

HÉLICIEN, ENNE. adj. Didact. Qui appartient à l'hélice.

— Anat. Se dit d'un muscle du pavillon de l'oreille. || substantiv. L'hélicien.

HÉLICIER. s. m. Conchyl. Mollusque qui habite les hélices.

HÉLICIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *helix*, limaçon; *forma*, forme). Conchyl. Qui a la forme d'une coquille de limaçon, comme le test du myle antique.

HÉLICIGONE. s. m. Conchyl. Genre de coquilles univalves.

HÉLICINE. s. f. Conchyl. Genre de coquilles univalves ne renfermant qu'une espèce.

HÉLICINÉ, ÉE. adj. Conchyl. Qui ressemble à une hélicine. || HÉLICINÉS. s. m. pl. Famille de mollusques gastéropodes cœlopnés, ayant pour type le genre hélicine.

HÉLICINIDE. Conchyl. V. HÉLICINÉ.

HÉLICITE. s. m. Hist. relig. S'est dit des personnes pieuses qui, au VIIe siècle, vivaient dans la solitude et glorifiaient Dieu par des danses et des chants religieux, à l'exemple de Moïse et de Marie. On les appelle aussi, et avec plus de fondement, *hicètes*.

HÉLICITE. s. f. (du gr. ἕλιξ, hélice). Conchyl. Coquille fossile, turbinée en vis, et notamment celle dont les spires sont roulées sur elles-mêmes.

HÉLICOBLÉPHARON. adj. (ét. gr., ἑλικός, mobile; βλέφαρον, paupière). Myth. Qui a des paupières mobiles. Surnom de Vénus.

HÉLICODONTE. s. m. Conchyl. Genre de coquilles univalves.

HÉLICOGÈNE. s. f. Conchyl. Genre de coquilles univalves.

HÉLICOÏDE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἕλιξ, hélice; εἶδος, forme). Didact. Qui ressemble à une hélice. Roues hélicoïdes. Spirale hélicoïde.

— Géom. *Parabole hélicoïde*. Ligne courbe que produit la parabole ordinaire, quand on enroule son axe autour de la circonférence d'un cercle.

— Anat. S'est dit de la tunique vaginale du cordon spermatique.

HÉLICOÏDE. s. m. Géom. Surface engendrée par une droite horizontale, qui s'appuie constamment sur une hélice et sur l'axe vertical du cylindre droit où est tracée cette courbe.

HÉLICOLIMACE. s. f. Conchyl. Genre de coquilles univalves.

HÉLICOMYCE. s. m. (ét. gr., ἕλιξ, hélice; μυκός, masse, parce que leurs filaments sont disposés en spirale). Bot. Genre de champignons.

HÉLICON. s. m. Géogr. anc. Chaîne de montagnes de la Béotie, consacrée à Apollon et aux Muses. On l'appelle aujourd'hui *Paléo-*...

— *Hélicon* s'emploie quelquefois dans le sens de Parnasse. Et moi, de l'*Hélicon* malheureux Bélisaire. (Del.)

Sur le haut *Hélicon* leur reine méprisée
Fut toujours des neuf sœurs la fable et la risée. (Boil.)

— Fig. *Être au sommet, au bas de l'Hélicon*. Être un grand, un mauvais poète. || *Parvenir au sommet de l'Hélicon*. Obtenir de grands succès poétiques. || *Ramper aux marais de l'Hélicon*. Être un très-mauvais poète.

. . . . La foule obscure
Qui rampe aux marais d'*Hélicon*. (VOLTAIRE.)

— Syn. simpl. Parnasse, Pinde. || Épith. Docte, savant, sacré, haut, escarpé. || Périphr. Le sommet d'Hélicon ou de l'Hélicon.

— Astron. Une des taches de la lune.

— Mus. anc. Lyre à neuf cordes. || Instrument inventé par les mathématiciens musiciens pour trouver les rapports des consonnances.

HÉLICONÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une héliconie. || HÉLICONÉES. s. f. pl. Nom qu'on a donné à la famille des musacées, en raison du genre héliconie qu'elle renferme. || On dit aussi un sing. Un héliconé.

HÉLICONIADES. s. f. pl. Myth. gr. Les Muses, qui habitaient le mont Hélicon.

HÉLICONIDES. s. f. pl. Myth. gr. V. HÉLICONIADES.

HÉLICONIE. s. f. Entom. Genre de papillons diurnes.

— Bot. Genre de plantes d'Amérique.

HÉLICONIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une héliconie. || HÉLICONIÉES. s. f. pl. Famille de plantes. || On dit aussi au sing. Un héliconié.

HÉLICONIEN, IENNE. adj. Géogr. Qui appartient au mont Hélicon.

— Ant. gr. Surnom de Neptune adoré à Hélice, ville d'Achaïe. || Surnom de Jupiter, père des Muses.

— Entom. Qui ressemble à une héliconie. || HÉLICONIENS. s. m. pl. Famille de lépidoptères diurnes, ayant pour type le genre héliconie.

HÉLICOPHANTE. s. m. Conchyl. Genre de coquilles univalves.

HÉLICOPS. s. m. Erpét. Genre de serpents.

HÉLICOSOPHE. s. m. Didact. Qui s'occupe d'hélicosophie.

HÉLICOSOPHIE. s. f. (ét. gr., ἕλιξ, hélice; σοφία, connaissance). Didact. Nom donné par quelques géomètres à l'art de tracer des hélices ou des spirales sur un plan.

HÉLICOSPORE. s. m. Bot. Genre de champignons.

HÉLICOSTÈGUE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἕλιξ, circuit; στέγω, couvrir). Conchyl. Qui se compose de plusieurs loges disposées en spirale. || HÉLICOSTÈGUES. s. m. pl. Famille de mollusques céphalopodes, comprenant ceux dont la coquille se compose de loges assemblées sur un ou deux axes distincts, mais formant une spirale régulière. || On dit aussi au sing. Un hélicostègue.

HÉLICOSTYLE. s. m. Conchyl. Genre de coquilles univalves.

HÉLICOTHRIQUE. s. m. Bot. Genre de champignons.

HÉLICOTRÈME. s. m. (ét. gr., ἕλιξ, limaçon; τρῆμα, trou). Anat. Orifice qui fait communiquer ensemble les deux rampes, au sommet du limaçon de l'oreille interne.

HÉLICTE. Myth. Une des Danaïdes.

— s. f. Arbuste d'Amérique.

HÉLICTÈRE. s. f. Bot. Genre de malvacées, comprenant dix à douze espèces.

HÉLICULE. s. f. Bot. Se dit de certains vaisseaux des plantes qui sont disposés en spirales.

HÉLIÉE. s. f. Ant. gr. Place publique d'Athènes où se rassemblait le tribunal des héliastes.

— Le tribunal des héliastes.

HÉLIENNE. s. f. Métrol. Monnaie que les anciens comtes du Périgord faisaient battre.

HÉLIÉRELLE. s. f. Bot. Genre de plantes cryptogames.

HÉLIES. s. f. (du gr. ἥλιος, soleil). Fête du soleil.

HÉLIGMA. s. m. Anat. L'éminence hélix de l'oreille.

HÉLIGOLAND. Géogr. Ile de la mer du Nord, qui a appartenu au Danemark jusqu'en 1803, mais qui est aujourd'hui sous la dépendance de l'Angleterre.

HÉLINGUE. s. f. Mar. et corder. Bout de grosse corde retenue aux manivelles par une des extrémités, et par l'autre à l'extrémité des torons qu'on veut tordre.

HÉLIOCAMINUS. s. m. Ant. rom. Place abritée et exposée au soleil.

HÉLIOCARPE. s. m. (ét. gr., ἥλιος, soleil; καρπός, poignet). Bot. Genre de plantes d'Amérique dont l'écorce est parsemée de callosités.

HÉLIOCENTRIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἥλιος, soleil; κέντρον, centre). Astron. Se dit du lieu où paraîtrait une planète si elle était vue du soleil, c'est-à-dire si l'œil de l'observateur était au centre du soleil. || *Longitude héliocentrique*. Point de l'écliptique où nous rapporterions l'astre si nous étions ... || *Latitude héliocentrique*. Distance de la planète à l'écliptique, telle qu'on la verrait si on était dans le soleil; angle que la ligne menée du centre du soleil à celui de l'astre fait avec le plan de l'écliptique. || *Force héliocentrique, mouvement héliocentrique*. Force, mouvement par lequel les planètes sont attirées par le soleil.

HÉLIOCOMÈTE. s. f. (ét. gr., ἥλιος, soleil; κομήτης, comète). Astron. Phénomène assez rare que présente le soleil couchant. Ce phénomène consiste en une bande lumineuse, semblable à la queue d'une comète, que le soleil traîne après soi.

HÉLIODORE. Auteur des *Éthiopiques, ou Amours de Théagène et de Chariclée*, plus connu comme romancier que comme évêque de Tricca en Thessalie. Il vivait du temps de Théodose et de ses fils.

HÉLIODORE. s. f. Hortic. Variété de tulipe.

HÉLIOFUGE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἥλιος, soleil; φεύγω, fuir). Bot. Qui fuit le soleil. || *Pôle héliofuge*. Lame inférieure de la feuille des héliotropes.

HÉLIOGABALE. Myth. syr. V. ÉLAGABAL.

HÉLIOGABALE. Empereur romain qui n'est connu que par ses folies et ses cruautés. Il monta sur le trône à quatorze ans, et fut assassiné après trois ans de règne.

HÉLIOGNOSTIQUES. s. m. pl. (ét. gr., ἥλιος, soleil; γινώσκω, je reconnais). Ant. Sectaires juifs qui adoraient le soleil.

HÉLIOÏDE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἥλιος, soleil; εἶδος, ressemblance). Zool. Qui est garni de cils rayonnants, comme le trichnode solaire.

HÉLIOLITHE. s. f. (ét. gr., ἥλιος, soleil; λίθος, pierre). Zooph. Nom que les anciens naturalistes ont donné aux zoophytes fossiles du genre des astroïdes, à cause de leur forme radiée.

HÉLIOMAGNÉTOMÈTRE. s. m. Phys. Instrument destiné à mesurer la déclinaison de l'aiguille aimantée, et à déterminer, par la présence du soleil, une heure quelconque de la journée.

HÉLIOMÈTRE. s. m. (ét. gr., ἥλιος, soleil; μετρέω, mesurer). Phys. Instrument dont on se sert pour mesurer exactement le diamètre apparent du soleil ou des planètes, ainsi que les petites distances apparentes qui séparent les corps célestes entre eux.

HÉLIOMÉTRIQUE. adj. des 2 g. Phys. Qui appartient à l'héliomètre.

HÉLIONURE. s. m. Bot. Genre de plantes graminées.

HÉLIOPHILE. s. m. (ét. gr., ἥλιος, soleil; φίλος, ami). Entom. Genre de coléoptères.

— s. f. Bot. Genre de crucifères, dont une seule espèce est cultivée dans nos jardins.

HÉLIOPHILÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une héliophile. || HÉLIOPHILÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des crucifères, ayant pour type le genre héliophile. || On dit aussi au sing. Un héliophilé.

HÉLIOPHTHALME. s. m. Bot. Belle plante de la Louisiane.

HÉLIOPOLIS. (ét. gr., ἥλιος, soleil; πόλις, ville). Géogr. anc. Ville de Syrie, près de l'Anti-Liban. Aujourd'hui Balbek. || Ville d'Égypte qui occupait la place où s'élève aujourd'hui Matarieh. Elle était célèbre par le culte qu'on y rendait au soleil.

— Hist. *Bataille d'Héliopolis*. Victoire remportée par Kléber sur les Turcs en 1800, près de l'ancienne Héliopolis, en Égypte.

HÉLIOPOLITAIN, AINE. adj. Géogr. anc. Qui habite Héliopolis. || Qui concerne Héliopolis ou ses habitants.

— S'empl. aussi substantiv. Un Héliopolitain. Une Héliopolitaine.

HÉLIOPOLITE. adj. des 2 g. Chronol. Se dit de deux dynasties égyptiennes, la neuvième et la dixième, qui régnaient environ 4000 ans av. J.-C.

— Habitant d'Héliopolis. V. HÉLIOPOLITAIN.

HÉLIOPSIDE. s. f. (ét. gr., ἥλιος, soleil; ὄψις, aspect). Bot. Genre de plantes de l'Amérique septentrionale, établi pour placer l'hélianthe glabre.

HÉLIOPSIDÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une héliopside. || HÉLIOPSIDÉES. s. f. pl. Groupe de la section des hélianthées rudbeckiées. || Section de la sous-tribu des sénécionidées hélianthées, ayant pour type le genre héliopside.

HÉLIORNE. s. m. Ornith. Genre d'oiseaux plongeurs qui se nourrissent d'oiseaux aquatiques et de poissons.

HÉLIOS. Myth. gr. Nom du soleil chez les Grecs.

— Myth. égypt. Fils d'Éphaïstos, et le second roi de la dynastie des dieux. Hélios régna trente mille ans.

HÉLIOSCOPE. s. m. (ét. gr., ἥλιος, soleil; σκοπέω, je regarde). Astron. Lunette destinée à regarder le soleil, et garnie à cet effet d'un verre coloré d'une teinte sombre, pour affaiblir la trop grande vivacité de la lumière.

HÉLIOSCOPE. adj. des 2 g. Bot. Qui regarde le soleil. || L'euphorbe hélioscope a été ainsi appelée, parce que, sur l'autorité de Dioscoride, on lui a attribué la propriété de tourner son feuillage vers le soleil, ce que font ... elles-mêmes.

HÉLIOSCOPIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à l'hélioscope.

HÉLIOSE. s. f. Pathol. Insolation, coup de soleil.

HÉLIOSTAT. s. m. (ét. gr., ἥλιος, soleil; στάω, s'arrêter). Phys. Instrument qui sert à projeter invariablement l'image du soleil sur un point. || Instrument qui sert à fixer à volonté le rayon solaire dans telle direction qu'on choisit.

HÉLIOSTATIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui a rapport à l'héliostat.

HÉLIOSTATIQUE. s. f. Astron. Explication astronomique de toutes les apparences célestes, dans laquelle on suppose le soleil immobile au centre du système planétaire.

HÉLIOTIDE. s. f. Entom. Genre de papillon.

HÉLIOTROPE. s. m. (ét. gr., ἥλιος, soleil; τρέπω, je tourne). Bot. Genre de plantes de la famille des borraginées dans lequel on compte aujourd'hui soixante-quatre espèces, dont deux seules sont très-connues à Paris, ce sont l'*héliotrope d'Europe*, connu vulgairement sous le nom d'*herbe aux verrues*, ainsi nommé parce qu'autrefois on attribuait à ses feuilles la vertu de faire disparaître les verrues; c'est une plante à racine pivotante, tige droite, feuilles alternes, ovales, velues, entières et ridées, et à fleurs blanchâtres, petites, disposées en épis terminaux et recourbés en forme de crosse. L'*héliotrope du Pérou*, charmant arbrisseau qui se fait moins remarquer par la beauté de ses fleurs, qui ne sont pas sans grâce, que par le délicieux parfum, analogue à celui de vanille, que répandent ses fleurs d'un blanc lavé d'un bleu violâtre, ses rameaux ronds et velus sont chargés de jolies feuilles ovales, gaufrées, velues, et d'un vert assez foncé. Les jardiniers lui donnent le nom de *vanille* ou bien encore d'*héliotrope* sans épithète. Héliotrope violet, joli, grandiflore, suave, odorant, à odeur parfumée. Planter un héliotrope. Acheter un héliotrope. Cultiver les héliotropes.

— Se dit aussi de la fleur même que porte l'héliotrope. Acheter un héliotrope. Comme les naturalistes remarquent que la fleur nommée *héliotrope* tourne sans cesse vers cet astre du jour, aussi mon cœur dores-en-avant tournera-t-il toujours vers les astres resplendissants de vos yeux adorables ainsi que vers son pôle unique. (Mol.)

— Nom vulgaire du tussilage odorant. || Nom donné quelquefois au tournesol.

— Antiq. Espèce de cadran solaire.

— Minér. Sous-espèce de quartz rhomboïdal dont la couleur est le vert de nuances diverses.

— Phys. Instrument qui renvoie le rayon solaire à un observateur éloigné, et peut ainsi remplacer les signaux ordinaires dans les grandes opérations géodésiques. || Instrument semblable à la machine parallactique, parce qu'on peut aisément le tourner vers le soleil pour observer cet astre.

— Myth. Fleur en laquelle fut changée Clytie, amante du soleil, et qui se tourne toujours du côté de cet astre.

— Synon. simpl. Clytie.

— S'empl. en botanique comme adject. pour désigner des plantes dont les fleurs se tournent constamment vers le soleil, qu'elles semblent suivre dans son cours apparent.

— Bot. *Pôle héliotrope*. Lame supérieure de la feuille des héliotropes.

HÉLIOTROPIE. s. f. Bot. Acte par lequel la plante se tourne pour suivre le soleil. Héliotropie végétale.

HÉLIOTROPIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à l'héliotrope. || HÉLIOTROPIÉES. s. f. pl. Famille de plantes ayant pour type le genre héliotrope. || On dit aussi au sing. Un héliotropié.

HÉLIOTROPIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui a rapport à l'héliotrope, à l'héliotropisme. Mouvement héliotropique.

HÉLIOTROPISME. s. m. Bot. Propriété que possèdent certaines plantes de tourner constamment leurs fleurs vers le soleil.

HÉLISON. s. m. Erpét. Genre de reptiles ophidiens.

HÉLISONTE. adj. des 2 g. Erpét. Qui ressemble à un hélison. || HÉLISONTES. s. m. pl. Famille de reptiles ophidiens ayant pour type le genre hélison. || On dit aussi au sing. Un hélisonte.

HÉLIUS. Myth. gr. Fils d'Hypérion et de Basilée; il fut noyé dans l'Éridan par ses oncles. Après sa mort, il apparut à sa mère et lui prédit qu'à l'avenir le soleil s'appellerait Hélios, et la lune Séléné. || Fils de Persée, qui donna son nom à la ville d'Hélios, en Laconie.

HÉLIX. s. m. (du gr. ἑλίσσω, je roule). Repli à peu près demi-circulaire qui entoure le pavillon de l'oreille, chez l'homme.

HÉLIXANTHÈRE. s. f. (ét. gr., ἕλιξ, hélice; ἄνθος, fleur). Bot. Plante parasite de la Cochinchine.

HÉLIXARION. s. m. Conchyl. Genre de mollusques gastéropodes.

HELLA. Géogr. Territoire de Dodone.

HELLADE. Géogr. Petite contrée de Thessalie, au N. du mont Othrys. || Par extens., ce nom a été donné à toute la Grèce.

... il nous reste quelques fragments. Il mourut l'an 411 av. J.-C.

HELLANODICES ou **HELLANODIQUES.** s. m. (ét. gr. Ἕλλην, grec; δίκη, jugement, parce qu'ils discernaient et distribuaient le prix au vainqueur). Antiq. gr. Officiers qui présidaient aux jeux olympiques.

HELLE. s. m. Ant. gr. Nom des prêtres de Jupiter à Dodone. Les helles de Dodone formaient une association particulière; mais on ne peut affirmer que ce fût une famille sacerdotale.

HELLÉ. Myth. Fille d'Athamas et de Néphélé. Hellé, fuyant la persécution de sa belle-mère, se noya en traversant la mer sur le dos du bélier à la toison d'or. Cette mer prit de là le nom de l'Hellespont, ou mer d'Hellé.

— s. m. Entom. Espèce de papillon.

HELLÉBORACÉ. Bot. V. ELLÉBORACÉ. || HELLÉBORACÉES. s. f. pl. Famille de plantes, ayant pour type le genre hellébore.

HELLÉBORE. s. m. Bot. Et toute la famille. V. ELLÉBORE.

HELLEH. Géogr. Ville de la Turquie d'Asie, dans l'Irak-Arabi, sur l'Euphrate. Ruines de Babylone; 7,000 hab.

HELLEN. Fils de Deucalion et de Pyrrha, et roi de la Phthiotide. Hellen était considéré comme le père de la race des Hellènes.

HELLÈNE. adj. des 2 g. Géogr. anc. Qui est de l'Hellade.

— s. des 2 g. Nom d'un peuple grec de la Thessalie, qui fut ensuite donné à tous les Grecs. || Les Hellènes forment une race qui se divise en quatre tribus : Doriens, Eoliens, Ioniens et Achéens. Ils paraissent, d'après la conformité des idiomes, appartenir à la famille hindoustanique ou indo-européenne. En venant de l'Asie, ils passèrent par le Caucase, et envahirent la Thrace, la Thessalie et enfin la Grèce, d'où ils expulsèrent les Pélasges, vers 1550 av. J.-C || Le nom collectif d'Hellène n'était pas encore employé du temps d'Homère. Il revient aujourd'hui en usage, en parlant des Grecs modernes. L'affranchissement des Hellènes. || *Hellène* est employé pour signifier Grec encore païen, au IIe siècle, ainsi qu'au IIIe et au IVe, lorsque tous les Grecs proprement d'Asie, d'Egypte, etc., confondus dans l'empire romain, et même citoyens romains depuis Caracalla, avaient pris le nom de Romains.

HELLÉNIE. s. f. Bot. Genre de plantes des Indes, de la Chine et de l'Australasie.

HELLÉNIQUE. adj. des 2 g (du gr. ἑλληνικός, fait de ἕλλην, grec). Ant. gr. Qui appartient à la Grèce.

— *Corps hellénique.* La confédération que formaient entre elles les différentes cités grecques qui avaient droit d'amphictyonie.

— La langue grecque ancienne, par opposition à la langue grecque moderne. La langue hellénique. || On dit, dans le même sens, *tour*, *construction hellénique.*

— s. m. *L'hellénique.* La langue hellénique.

HELLÉNIQUES. s. f. pl. Philol. Titre que portaient plusieurs histoires de la Grèce. Les Helléniques de Callisthène, d'Anaxamène, de Xénophon.

HELLÉNISANT. s. m. Hist. Juif idolâtre, qui avait embrassé le culte des Grecs. On dit plus communément, *helléniste.*

HELLÉNISER. v. n. 1re conj. Se livrer à l'etude du grec.

HELLÉNISEUR. s. m. Qui hellénise.

HELLÉNISME. s. m. (ét. gr., ἕλλην, grec; ισμος, terminaison qui marque imitation). Gramm. Tour, expression, manière de parler qui tient au génie de cette langue. || Manière de parler empruntée du grec. Les Grecs faisaient souvent des hellénismes en parlant latin. La langue française est presque un *hellénisme* continuel. (Beauzée.) Le plus fréquent hellénisme est l'attraction, qui consiste à attirer un mot au cas de son corrélatif. On en trouve de nombreux exemples en latin. Il est dans nos grands écrivains une foule d'expressions et de tours qui ne s'expliquent que par leur source grecque. Ainsi Racine construit le verbe admirer avec la conjonction *si*, en grec θαυμάζω εἰ.

J'admirais si Mathan dépouillant l'artifice,
Avait pu de son cœur dépouiller l'injustice.

— Philos. Ensemble des idées et des mœurs de la Grèce, caractère de sa philosophie. Les gnostiques affectaient de dédaigner l'hellénisme.

— Hist. Nom donné par Julien à la religion nouvelle qu'il prétendit établir, en conservant les dieux du paganisme et en adoptant la morale chrétienne.

— Opinion en faveur des Grecs.

HELLÉNISTE. s. m. (du gr. ἑλληνιστής, fait de ἕλλην, grec). Antiq. gr. Juif d'Alexandrie. || Juif qui parlait la langue des Septante. || Juif qui s'accommodait aux usages des Grecs. || Grec qui embrassait le judaïsme. || Chacun des auteurs de la traduction des Septante. || Se disait aussi des juifs que les suggestions et les persécutions d'Antiochus Epiphane déterminèrent à embrasser le culte des Grecs. || Dans les Actes des Apôtres, ce mot est souvent employé pour Gentils, païens.

— Chez nous, Érudit versé dans la langue grecque. Un savant helléniste. || Ecrivain qui emploie des tours, des expressions propres à la langue grecque.

HELLÉNISTICISME. s. m. Philol. Tour, expression propre au grec hellénistique.

HELLÉNISTIQUE. adj. des 2 g. Philol. Qui appartient aux hellénistes et au dialecte qui leur est propre.

— *Grec hellénistique.* Le grec alexandrin, et particulièrement celui des Septante. Le grec hellénistique n'est autre chose que le dialecte macédonien, mêlé au grec de Phénicie et d'Egypte.

HELLÉNIUS. Myth. gr. Surnom de Jupiter.

HELLÉNOTAME. s. m. Ant. gr. Magistrat d'Athènes, chargé de recevoir les taxes des villes tributaires.

— L'impôt établi sur les villes tributaires.

HELLEQUIN. s. m. Se disait pour Esprit follet, lutin.

— Fantômes armés, qui, disait-on, apparaissaient la nuit, et semblaient combattre dans l'air. || Famille de démons, que l'on croyait voir la nuit courir au milieu des nuages.

HELLER. s. m. (*h* asp.; pr. *hèl-lèrr*). Métrol. Monnaie de cuivre qui a diverses valeurs, dans différentes contrées d'Allemagne.

HELLESPONT. Géogr. anc. Détroit entre la mer Egée et la Propontide. Aujourd'hui, *le détroit des Dardanelles.* || Province de l'Asie Mineure, dans la Mysie.

HELLESPONTIAQUE. adj. des 2 g. Géogr. De l'Hellespont.

— Myth. Surnom de Priape, né à Lampsaque, sur l'Hellespont.

HELLIER (SAINT-). Géogr. Ch.-l. de l'île de Jersey; 8,000 hab.

HELLIN. Géogr. Bourg d'Espagne, dans le royaume de Murcie; 8,000 hab.

HELLOPE. s. m. Ant. gr. Habitant du territoire de Dodone.

HELLOPIE. s. f. Géogr. anc. Territoire de Dodone.

HELLOTIENNE. adj. Myth. gr. Surnom de Minerve.

HELLOTIES. s. f. pl. Ant. gr. Fête en l'honneur de Minerve hellotienne. || Fête en l'honneur d'Europe.

HELLOTIS. Myth. gr. Nom que les Crétois donnèrent à Europe.

— Temps hér. Jeune fille de Corinthe, qui périt dans l'incendie du temple de Minerve, où elle s'était réfugiée lors de l'invasion des Héraclides. Une peste étant survenue, l'oracle ordonna de bâtir un temple à Minerve hellotienne.

— s. f. Ant. gr. Guirlande de myrte que l'on portait dans les helloties avec les cendres d'Europe.

HELLUATION. s. f. (pr. *el-lu-a-ci-on*; du lat. *helluo*, glouton). Se disait pour Gourmandise. || Débauche.

HELLUO. s. m. Entom. Genre de coléoptères carnassiers.

— Helmint. Genre de vers à sang rouge.

HELLUS. s. m. Entom. Genre d'insectes appelé autrement sapyge.

HELMEND. Géogr. Fleuve de l'Afghanistan, qui prend sa source près de Caboul, et se jette dans le lac de Zerzèk, après un cours de 1,000 kil.

HELMICUU. s. m. Le mois de février chez les Irlandais.

HELMINTHAGOGUE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἕλμινς, ver; ἄγω, je chasse). Médec. Qui est propre à expulser les vers.

— S'empl. aussi substantiv. en parlant d'un remède contre les vers. Un helminthagogue.

HELMINTHE. s. m. (du gr. ἕλμινς, ver). Helmint. Ver intestinal. Pourquoi exprimer par un terme grec ce que nous pouvons exprimer par le mot français *ver*?

HELMINTHE. adj. des 2 g. Helmint. Qui ressemble aux helminthes. || HELMINTHES. s. m. pl. Dénomination sous laquelle on désigne la classe des entozoaires ou vers intestinaux.

HELMINTHIASE. s. f. (ét. gr., ἕλμινθος, gén. de ἕλμινς, ver). Pathol. Maladie causée par des vers intestinaux.

HELMINTHIASIE. s. f. Pathol. V. HELMINTHIASE.

HELMINTHIDE. s. m. Helmint. Ordre de vers aquatiques.

HELMINTHIE. s. f. Bot. Genre de plantes à fleurs composées.

HELMINTHIQUE. adj. des 2 g. (du gr. ἕλμινς, ver). Helmint. Qui ressemble aux vers de terre. || HELMINTHIQUES. s. m. pl. Ordre de la classe des vers, comprenant tous ceux qui ressemblent plus ou moins au ver de terre.

— Se dit d'un remède contre les vers. On dit mieux *anthelminthique.*

HELMINTHOCERTON. s. m. Pharm. La mousse de Corse, ou mousse de mer, dont on se sert pour détruire les vers intestinaux.

HELMINTHOGÉ, ÉE. adj. (ét. gr., ἕλμινς, ver; γῆ, terre). Helmint. Qui ressemble au ver de terre. || HELMINTHOGÉS. s. m. pl. Classe d'animaux sans vertèbres, comprenant les hirudinées et les lombricinées.

HELMINTHOÏDE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἕλμινς, ver; εἶδος, ressemblance). Ichthyol. Qui ressemble à un ver. || HELMINTHOÏDES. s. m. pl. [illegible] classe des poissons, comprenant ceux qui se rapprochent des vers d'après leur mode de respiration, l'eau n'arrivant pas aux branchies par la bouche, mais par des ouvertures latérales, et d'après leur mode de génération.

HELMINTHOLITHE. s. f. (ét. gr., ἕλμινς, ver; λίθος, pierre). Minér. Vers de terre ou de mer changés en pierre. || Fossile hippurite.

HELMINTHOLOGIE. s. f. (ét. gr., ἕλμινς, ver; λόγος, discours). Didact. Branche de la zoologie qui traite spécialement des vers, et surtout des vers intestinaux.

HELMINTHOLOGIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui est relatif à l'helminthologie.

HELMINTHOLOGISTE. s. m. Didact. Naturaliste qui s'occupe spécialement des vers.

HELMINTHOLOGUE. s. m. V. HELMINTHOLOGISTE.

HELMINTHOPYRE. s. f. (ét. gr., ἕλμινς, ver; πῦρ, feu). Pathol. Fièvre vermineuse.

HELMINTHOTHIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἕλμινς, ver; θήκη, gaine). Bot. Qui a des gaines cylindriques, vermiformes, comme le porocarpe helminthothique.

— s. m. Genre de plantes.

HELMINTIE. s. f. Bot. V. HELMINTHIE.

HELMISPORE. s. m. Bot. Genre de champignons.

HELMONT (Jean-Baptiste Van). Philosophe mystique, né à Bruxelles en 1577, alliant au mysticisme biblique de Tauler et de Thomas à Kempis une sorte de mysticisme alchimique, prétendait élever l'étude des sciences au rang d'une intuition. || Son fils, François-Mercure, né en 1618, suivit la même carrière.

HELMYTON. s. m. Bot. Genre de la famille des algues.

HÉLOBIÉ, ÉE. adj. (ét. gr., ἕλος, marais; βιόω, je vis). Bot. Qui vit ou croît dans les marais. || HÉLOBIÉES. s. f. pl. Section des plantes rhizo-acroblastes, comprenant les trois familles des typhacées, des alismacées et des hydrocharidées, dont toutes les espèces sont aquatiques.

HÉLOCÈRE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἧλος, clou; κέρας, corne). Entom. Dont les antennes sont en masses perfoliées. || HÉLOCÈRES. s. m. pl. Famille de l'ordre des coléoptères, comprenant ceux dont les antennes représentent une masse oblongue, composée de familles qui semblent être perforées par un axe central.

HÉLODE. adj. des 2 g. (du gr. ἕλος, marais). Pathol. Se dit des maladies et surtout des fièvres qui règnent dans les contrées marécageuses.

HÉLODE. s. m. Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des cycliques.

HÉLODÉE. s. f. Bot. Genre de plantes d'Amérique.

HÉLODERME. s. m. Erpét. Genre de reptiles sauriens.

HÉLODITE. adj. des 2 g. Erpet. Qui vit dans les marais. || HÉLODITES. s. m. pl. Famille de reptiles chéloniens.

HÉLOÏSE. Nièce du chanoine Fulbert, qui lui donna pour maître Abailard. Celui-ci en devint épris, et en eut un fils. Fulbert s'étant vengé cruellement sur Abailard de cet abus de confiance, Héloïse prit le voile et devint prieure de l'abbaye d'Argentan, et enfin première abbesse du Paraclet. Les lettres qu'elle écrivait à Abailard sont des chefs-d'œuvre de tendresse et de passion.

HÉLONIAS. s. m. (pr. *é-lo-niass*). Bot. Genre de la famille des joncacées, renfermant six espèces des Etats-Unis d'Amérique.

HÉLONIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à un hélonias. || HÉLONIÉES. s. f. pl. Section de la famille des joncacées, ayant pour type le genre hélonias.

HÉLONOME. adj. des 2 g. (ét. gr., ἕλος, marais; νέμομαι, habiter). Qui se tient habituellement dans les marécages. || HÉLONOMES. s. m. pl. Famille d'oiseaux échassiers.

HÉLOPE. s. m. (ét. gr., ἧλος, clou; ὤψ, œil). Entom. Genre de coléoptères hétéromères qui se trouvent dans l'écorce des arbres.

HÉLOPHILE. s. m. Entom. Genre de diptères.

HÉLOPHORE. s. m. Entom. Genre d'insectes coléoptères.

HÉLOPHORIDE. adj. des 2 g. Entom. Qui ressemble à un hélophore. || HÉLOPHORIDES. s. m. pl. Famille de l'ordre des coléoptères, ayant pour type le genre hélophore.

HÉLOPIEN, ENNE. adj. Erpét. Qui ressemble à un hélope. || HÉLOPIENS. s. m. pl. Tribu d'insectes coléoptères de la famille des sténélytres, ayant pour type le genre hélope.

HÉLOPIOÏDE. adj. des 2 g. Entom. Qui ressemble à un hélope.

HÉLOPITHÈQUE. adj. Mamm. Qui a la queue prenante. || HÉLOPITHÈQUES. s. m. pl. Groupe de la famille des quadrumanes, renfermant ceux qui ont la queue prenante.

HÉLOPODE. s. m. Bot. Genre de lichens.

HÉLOPS. s. m. Entom. V. HÉLOPE.

HÉLOPYRE. s. f. (ét. gr., ἕλος, marais; πῦρ, fièvre). Pathol. Fièvre des marais.

[illegible] s. f. pl. Bot. Famille de plantes qui ne contient que le genre cercodée.

HÉLORE. Géogr. anc. Ville de Sicile, sur le fleuve Hélore ou Asinarus. On l'appelle aujourd'hui *Muri-ucci.*

HÉLORE. s. m. Entom. Genre d'hyménoptères de la famille des pupivores.

HÉLORIES. s. f. pl. Ant. Jeux célébrés en Sicile, sur les bords du fleuve Hélore.

HÉLOS. Géogr. Ville de Laconie, dont les habitants s'étant révoltés deux fois contre Sparte, furent réduits en esclavage à perpétuité par Alexandre au commencement du XIe siècle av. J.-C.

— Myth. Surnom sous lequel Cérès avait, près d'Hélos, un temple où il n'était permis qu'aux femmes d'entrer.

HÉLOSE. s. f. (du gr. εἱλέω, renverser). Pathol. Renversement des paupières avec convulsion des muscles de l'œil.

— Bot. Plante de la Jamaïque.

HÉLOSTOME. s. m. (ét. gr., ἧλος, clou; στόμα, bouche, à cause de sa bouche comprimée). Ichthyol. Genre de la famille des pharyngiens labyrinthiformes, fondé sur une seule espèce de Java.

HÉLOTE. Géogr. anc. Habitant d'Hélos.

— Myth. gr. Surnom de Cérès, qui avait un temple près d'Hélos.

HÉLOTE s. m. Ichthyol. Genre de poissons qui ne renferme qu'une seule espèce.

HÉLOTION. s. m. (pr. *é-lo-cion*). Bot. Genre de champignons ayant pour type l'helvelle aciculaire.

HÉLOTIS. s. m. Pathol. Nom donné par quelques auteurs à la plique polonaise.

HÉ-LOUNG-KIANG. Géogr. Fleuve de l'empire chinois, appelé aussi *Sekhalian-Oula* ou *Amour.*

HELPIDE. Myth. gr. L'Espérance, divinité allégorique.

HELSÉSAÏTES. s. m. pl. Sectaires qui permettaient toutes les religions.

HELSINBERG. Géogr. Ville de Suède, préfecture de Malmo hus, remarquable par un beau port artificiel; 4,000 hab.

HELSINGUER. s. m. (pr. *hel-sin-gherr*). Ornith. Espèce d'oie d'Irlande.

HELVELLACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une helvelle. || HELVELLACÉES. s. f. pl. Section de la famille des champignons, qui a pour type le genre helvelle.

HELVELLAIRE. Bot. V. HELVELLACÉ. || HELVELLAIRES. s. m. pl. Famille de champignons, dont le genre helvelle est le type.

HELVELLE. s. f. Bot. Genre de champignons en forme d'entonnoir.

— adj. des 2 g. Qui ressemble à une helvelle. || HELVELLÉS. s. f. pl. Groupe de la famille des champignons hyménothéciens, ayant pour type le genre helvelle.

HELVELLÉ, ÉE. Bot. V. HELVELLACÉ. || HELVELLÉES. s. f. pl. Groupe de la section des helvellacées, comprenant le genre helvelle et ceux qui s'en rapprochent le plus.

HELVELLOÏDE. Bot. V. HELVELLACÉ.

HELVÉTIE. (pr. *èl-ve-cie*; du lat. *Helvetia*). Géogr. anc. Partie orientale de la Grande Séquanaise, dans la Gaule transalpine, aujourd'hui la Suisse.

— Ce mot s'emploie encore dans le style soutenu. L'antique Helvétie. || C'est le seul usité dans la haute poésie, et son nom moderne est du style familier.

— Périphr. Les champs helvétiens, la république helvétique.

HELVÉTIEN, ENNE. adj. (pr. *el-vé-cien*). Géogr. Qui est d'Helvétie, de la Suisse. || Qui appartient à l'Helvétie, à la Suisse, ou à ses habitants.

— Dans la haute poésie, on dit toujours les Helvétiens pour les Suisses.

— S'empl. aussi substantiv. Un Helvétien. Une Helvétienne.

HELVÉTIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à la nation suisse. Corps helvétique. Cantons helvétiques. Diète helvétique. Constitution helvétique. La simplicité du gouvernement *helvétique* est admirable, et toute la machine est mue par un petit nombre de ressorts. (Condil.)

— Hist. *République helvétique.* Celle qui fut proclamée en 1798, et que formèrent la plupart des cantons suisses. || *Confession helvétique.* Exposition de foi, rédigée par Zwingle, en 1530, et solennellement adoptée en 1534. Elle est plus particulièrement connue sous le nom de *Profession de Bâle.* || Seconde exposition qui eut lieu en 1560. Elle est encore aujourd'hui la règle de la foi dans les églises de Suisse. Théodore de Bèze et Bullinger y eurent la plus grande part. || *Corps helvétique*, *ligue helvétique.* Confédération de tous les Etats suisses.

HELVÉTISME. s. m. Gramm. Locution, manière de parler en usage chez les Helvétiens ou Suisses. Ces *helvétismes* donnent en quelque sorte à ce livre un nouveau titre de confiance (Malte-Brun.)

HELVETIUS (Adrien). Philosophe français, né en 1715 et mort en 1771, est surtout connu par son livre de l'*Esprit.*

[illegible] d'une secte fondée par Helvidius. Les helvidiens pensaient que Marie avait eu des enfants de saint Joseph; ils professaient que l'état de virginité n'est pas supérieur à l'état de mariage.

HELVIEN, ENNE adj. Géogr. Nom d'un peuple de la Gaule narbonnaise. Le pays des Helviens forme aujourd'hui la partie sud du département de l'Ardèche.

HELVIN. s. m. Minér. Sous-espèce de grenat dodécaèdre, d'un jaune de cire, disséminé en petites concrétions grenues et cristallisé en petits tétraèdres.

HELVINE. s. f. Minér. V. HELVIN.

HELWINGIE. s. f. Bot. Arbrisseau du Japon, dont on mange les feuilles.

HELXINE. s. f. Bot. (ét. gr., ἕλκω, traîner, parce que ses graines hérissées s'attachent fortement aux habits). Bot. Ancien nom de la pariétaire.

HÉLYOT (Pierre). Né en 1660, mort en 1716, a laissé l'histoire des ordres monastiques, reli-

gieux et militaires, et des congrégations séculières de l'un et de l'autre sexe, ouvrage le plus étendu et le plus complet qui ait été publié sur cette matière.

HEM. (*h* asp.) Interj. dont on se sert pour appeler. Hem, hem, venez çà.

— S'empl. aussi pour questionner. Juste ciel! qu'entends-je? *Hem!* que dites-vous? milord Monrose condamné! (Volt.) Et mes lettres, les as-tu portées à la poste? *Hem?* (Brueys.)

— Les prédicateurs du temps d'Olivier Maillard affectaient de tousser, comme une chose qui donnait de la grâce à la déclamation, celui-ci n'a pas manqué, dans un sermon français imprimé à Bruxelles vers 1500, de marquer à la marge par des *hem, hem*, les endroits où il avait toussé.

— HEM-HEM. Interj. dont on se sert pour appeler ou pour interroger. Lorsque N. de C..., archevêque de Narbonne, qui aimait l'or avec concupiscence, s'amusait à compter ses louis, il avait l'attention de les faire sonner sur son bureau l'un après l'autre, et lorsque la pièce ne rendait pas un son bien clair : *Hem-hem*, s'écriait-il en faisant la grimace, est-ce ainsi que vous répondez au prélat? (***)

HÉMACÉLINOSE. s. f. Pathol. Ecchymose, maladie caractérisée par un grand nombre de taches rouges à la peau. On l'appelle vulgairement pourpre.

HÉMACHATE. s. f. (pr. *è-ma-ka-te*). Erpét. Espèce de vipère de la Perse.

— Minér. Espèce d'agate à veines rouges.

HÉMACRYME. adj. des 2 g. (ét. gr., αἷμα, sang; κρυμός, froid). Zool. Qui a le sang froid. || HÉMACRYMES. s. m. pl. Race d'animaux, comprenant ceux qui ont le sang froid.

HÉMACURIES. s. f. pl. (ét. gr., αἷμα, sang; κοῦρος, jeune homme). Ant. gr. Fête que célébraient les habitants du Péloponnèse. Dans les hémacuries, de jeunes garçons se laissaient fouetter jusqu'au sang sur le tombeau de Pélops.

HÉMAGOGUE. adj. des 2 g. (ét. gr., αἷμα, sang; ἄγω, chasser). Médec. Se dit des médicaments que l'on regarde comme propres à déterminer l'écoulement des menstrues et du flux hémorrhoïdal. On dit plutôt Emménagogue.

— substantiv. Un hémagogue.

HÉMALOPIE. s. f. (ét. gr., αἷμα, sang; ὤψ, œil). Pathol. Épanchement de sang dans le globe de l'œil. || Trouble de la vision dans lequel les objets paraissent couleur de sang.

HÉMANGIOTITE. s. f. Pathol. Inflammation des vaisseaux sanguins.

HÉMANTHE. s. m. (ét. gr., αἷμα, sang; ἄνθος, fleur, parce que l'on dit que, lorsqu'elle est appliquée sur la peau, elle fait sortir le sang par les pores). Bot. Genre de plantes du cap de Bonne-Espérance, de la famille des narcissoïdes.

HÉMAPHOBE. adj. des 2 g. (ét. gr., αἷμα, sang; φόβος, crainte). Didact. Qui a horreur du sang.

— Se dit de celui que la vue du sang fait tomber en syncope.

— *Médecin hémaphobe.* Celui qui n'ose prescrire la saignée.

HÉMAPHOBIE. s. f. Didact. Horreur du sang.

HÉMAPHOBIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui concerne l'hémaphobie.

HÉMARTHRIE. s. f. Bot. Genre de graminées.

HÉMASTAGOGUE. s. m. Celui qui traite de l'équilibre et de la force du sang.

HÉMASTATIQUE. s. f. (ét. gr., αἷμα, sang; ἵστημι, demeurer). Médec. Partie de la physiologie qui traite de la force inhérente aux vaisseaux sanguins.

HÉMASTOME. adj. des 2 g. (ét. gr., αἷμα, sang; στόμα, bouche). Hist. nat. Qui a la bouche, l'orifice rouge.

— Bot. Se dit d'une plante, l'encalypte hémastome, dont l'orifice du fruit est bordé de rouge.

— Conchyl. Se dit de coquilles dont le labre et la columelle sont de couleur rouge, comme le bulime hémastome, l'hélice hémastome.

HÉMATÉMÈSE. s. f. (ét. gr., αἷμα, sang; ἐμέω, vomir). Pathol. Vomissement de sang exhalé à la surface de la membrane muqueuse de l'estomac.

HÉMATÉMÉSIE. s. f. Pathol. V. HÉMATÉMÈSE.

[illegible] adj. des 2 g. Pathol. Qui concerne l'hématémèse.

HÉMATH. Géogr. anc. Ville très-ancienne de la Syrie, sur l'Oronte. On l'a appelée plus récemment, *Epiphanie*.

HÉMATHERME. adj. des 2 g. (ét. gr., αἷμα, sang; θέρμη, chaleur). Zool. Qui a le sang chaud. || HÉMATHERMES. s. m. pl. Race d'animaux comprenant ceux qui ont le sang chaud.

HÉMATHROSE. s. f. Pathol. Épanchement de sang hors de ses vaisseaux.

HÉMATIDE. adj. des 2 g. V. HÉMATITE.

HÉMATIN. s. m. Chim. Un des noms de l'hématine.

HÉMATINE. s. f. (du gr. αἷμα, sang). Chim. Matière colorante rouge du bois de Campêche.

— Ornith. Espèce de gros-bec.

HÉMATINISE. s. f. Bot. Plante colorante originaire des Indes.

HÉMATITE. s. f. (du gr. αἱματίτης, fait de αἷμα, sang). Minér. Sanguine tritoxyde ou oxyde rouge de fer, d'un rouge brun.

— S'empl. aussi adjectiv. Pierre hématite.

HÉMATITE. s. m. Hist. relig. Membre d'une secte dont saint Clément d'Alexandrie condamne l'hérésie sans la spécifier. Quelques écrivains ont pensé que les hématites mangeaient des viandes suffoquées; d'autres ont prétendu que ces sectaires offraient du sang humain dans la célébration des mystères.

HÉMATITINOS. s. m. Pharm. Collyre dans la composition duquel entrait l'oxyde rouge de fer hématite.

HÉMATOCARPE. adj. des 2 g. (ét. gr., αἷμα, sang; καρπός, fruit). Bot. Qui a les fruits tachetés de rouge, comme le phaséole hématocarpe.

HÉMATOCÈLE. s. f. (ét. gr., αἷμα, sang; κήλη, tumeur). Chir. Tumeur formée par un épanchement plus ou moins considérable de sang dans le tissu cellulaire du scrotum. || Tumeur résultant d'une accumulation de sang dans la tunique vaginale. || Épanchement du sang dans l'intérieur même de la tunique albuginée du testicule.

— Art vétér. Engorgement des testicules des chevaux, le plus ordinairement produit par des coups.

HÉMATOCÉPHALE. s. m. (ét. gr., αἷμα, sang; κεφαλή, tête). Anat. Monstre dont la difformité résulte d'un épanchement de sang dans le cerveau.

HÉMATOCÉPHALIE. s. f. Monstruosité de l'hématocéphale.

HÉMATOCÉPHALIEN, ENNE. adj. Anat. Se dit des monstres par l'hématocéphalie.

HÉMATOCÉPHALIQUE. adj. des 2 g. Anat. Qui offre les caractères de l'hématocéphalie.

HÉMATOCHÉSIE. s. f. (pr. *é-ma-to-ké-zi*; ét. gr., αἷμα, sang; χέζω, aller à la selle). Pathol. Selle sanguinolente.

HÉMATODE. adj. des 2 g. (du gr. αἷμα, sang). Médec. Qui est produit par le sang, par le développement des vaisseaux sanguins. || De la nature du sang, qui ressemble à du sang.

— Chir. *Fongus hematode.* Variété du cancer mou, dont l'apparence fongueuse et les hémorrhagies fréquentes ne forment qu'un accident, qu'un caractère d'un ordre secondaire. || On a donné le même nom aux tumeurs érectiles appelées par d'autres auteurs *anevrysmes par anastomoses*.

— Bot. Qui est marqué de taches rouges, semblables à des gouttes de sang.

— Zool. La xylose hématode a l'abdomen rouge.

HÉMATOGRAPHE. s. m. Didact. Auteur d'une hématographie.

HÉMATOGRAPHIE. s. f. (ét. gr., αἷμα, sang; γράφω, écrire). Didact. Description du sang.

HÉMATOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui se rapporte à l'hématographie.

HÉMATOÏDE. adj. des 2 g. (ét. gr., αἷμα, sang; εἶδος, ressemblance). Minér. Se dit d'une variété de quartz d'un rouge sombre, dû à un mélange de fer analogue à celui dont est composée l'hématine.

— Chir. V. HÉMATODE.

HÉMATOLOGIE. s. f. (ét. gr., αἷμα, sang; λόγος, discours). Didact. Traité sur le sang.

HÉMATOLOGIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui concerne l'hématologie.

HÉMATOLOGUE. s. m. Didact. Celui qui décrit les propriétés du sang.

HÉMATOMANE. adj. des 2 g. (ét. gr., αἷμα, sang; μανία, manie). Médec. Se dit des médecins qui ont la manie de saigner.

— S'empl. aussi substantiv. Un hématomane.

HÉMATOMANIE. s. f. Pathol. Manie de saigner.

HÉMATOMPHALE. s. f. (ét. gr., αἷμα, sang; ὀμφαλός, nombril). Chir. Hernie ombilicale compliquée d'épanchement sanguin ou de varices.

HÉMATOMPHALOCÈLE. s. f. (ét. gr., αἷμα, sang; ὀμφαλός, nombril; κήλη, hernie). Chir. V. HÉMATOMPHALE.

HÉMATOMYZIDE. adj. des 2 g. (ét. gr., αἷμα, sang. || HÉMATOMYZIDES. s. f. pl. Famille de diptères, comprenant ceux de ces insectes qui, comme les œstres, sucent le sang des animaux.

HÉMATONCIE. s. f. (ét. gr., αἷμα, sang; ὄγκος, tumeur). Pathol. Fongus produit par le développement des vaisseaux sanguins.

HÉMATONOSE. s. f. Pathol. Maladie causée par un épanchement de sang dans les tissus organiques.

HÉMATOPE. adj. (ét. gr., αἷμα, sang; πούς, pied). Bot. Qui a le pied ou le stipe d'un rouge foncé ou de sang, comme l'agaric hématope.

HÉMATOPHAGE. adj. des 2 g. (ét. gr., αἷμα, sang; φάγω, manger). Entom. Se dit des insectes qui sucent le sang des animaux pour s'en nourrir, comme la puce et la punaise.

HÉMATOPHYLLE. adj. des 2 g. (ét. gr., αἷμα, sang; φύλλον, feuille). Bot. Qui a les feuilles teintes d'un rouge de sang, comme celles de l'iris hématophylle le sont à la base.

HÉMATOPHLÉBESTASE. s. f. (ét. gr., αἷμα, sang; φλέψ, veine; στάσις, repos). Pathol. Suppression subite d'une hémorrhagie.

HÉMATOPISIE. s. f. (du gr. αἷμα, sang). Pathol. Amas de sang menstruel dans l'utérus.

HÉMATOPORIE. s. f. (ét. gr., αἷμα, sang; ἀπορία, défaut). Pathol. Cachexie qui a pour cause le défaut de sang.

HÉMATOPOTE. s. m. Entom. Genre de diptères, de la famille des tanystomes.

HÉMATOSE. s. f. (du gr. αἷμα, sang). Physiol. Action ou fonction naturelle par laquelle le chyle se convertit en sang, tant artériel que veineux.

HÉMATOSIE. s. f. Physiol. V. HÉMATOSE.

HÉMATOSINE. s. f (du gr. αἷμα, sang). Matière colorante des globules du sang.

HÉMATOSIQUE. adj. des 2 g. Physiol. Qui a rapport à l'hématose.

HÉMATOSPERME. adj. (ét. gr., αἷμα, sang; σπέρμα, graine). Bot. Qui a la graine couleur de sang. L'agaric hématosperme est appelé ainsi à cause de la couleur rouge de ses feuillets.

HÉMATOSPILIE. s. f. (ét. gr., αἷμα, sang; σπιλόω, tacher). Pathol. Pétéchie accompagnée de flux sanguin.

HÉMATOXINE. s. f. Chim. V. HÉMATINE.

HÉMATOXYLE. s. m. Bot. Arbre des côtes du Mexique.

HÉMATOXYLINE. s. f. Substance ainsi appelée parce qu'on la retire de l'hematoxyle.

HÉMATURIE. s. f. (ét. gr., αἷμα, sang; οὐρέω, pisser). Pathol. Pissement de sang, hémorrhagie de la membrane muqueuse des voies urinaires.

HÉMATURIQUE. adj. des 2 g. Pathol. Qui concerne l'hématurie.

HÉME. s. m. Physiol. Tout liquide circulatoire qui constitue le sang ou les autres fluides semblables.

HÉMELYTRE. adj. des g. (ét. gr., ἥμισυς, demi; ἔλυτρον, élytre). Entom. Se dit des insectes dont les élytres ne sont cornés ou coriacés qu'à la base.

— s. m. Nom donné aux ailes supérieures des insectes tétraptères, lorsqu'elles sont cornées ou coriaces à la base, membraneuses et semblables aux ailes inférieures vers l'extrémité, comme dans les hémiptères hétéroptères.

HÉMENDÈRE. s. m. Anat. Appareil vasculaire sanguin.

HÉMÉOLIE. s. f. V. HÉMIOLIE.

HÉMÉRALOPE. adj. des 2 g. Pathol. Se dit d'une personne qui est affectée d'héméralopie. Les habitants des contrées boréales, où la terre est couverte par la neige pendant la plus grande partie de l'année, deviennent de bonne heure *héméralopes*. (Richer.)

— S'empl. aussi substantiv. Un héméralope. Une héméralope.

HÉMÉRALOPIE. s. f. (ét. gr., ἡμέρα, jour; ὄπτομαι, voir). Pathol. Maladie dans laquelle on ne voit que les objets éclairés par le soleil, sans pouvoir les distinguer vers le soir. *L'héméralopie* peut être considérée comme le premier degré de la paralysie totale du nerf optique ou goutte sereine. (Richer.)

— Suivant d'autres, l'héméralopie est une maladie dans laquelle la faculté visuelle est abolie pendant le jour. Mais cette acception est vicieuse, puisqu'elle est tout à fait opposée à l'étymologie. Cependant un grand nombre de médecins l'emploient de cette manière.

HÉMÉRALOPIQUE. adj. des 2 g. Pathol. Qui appartient à l'héméralopie.

HÉMÉROBAPTISTE. s. m. (ét. gr., ἡμέρα, jour, βάπτω, laver). Hist. relig. Membre d'une secte juive qui avait pour principe qu'il faut se baigner tous les jours. Ses sectaires niaient la résurrection des morts. || Membre d'une secte chrétienne qui croyait indispensable au salut de réitérer le baptême tous les jours. On appelait aussi ces sectaires *chrétiens de saint Jean*.

HÉMÉROBE. s. m. (ét. gr., ἡμερόβιος, qui ne vit qu'un jour, ou qui vit fort peu de temps, fait de ἡμέρα, jour, et βίος, vie). Entom. Genre de névroptères qui ont de longues antennes en forme de soie, et des yeux très-brillants.

HÉMÉROBIADÉ, ÉE. adj. Entom. V. HÉMÉROBIEN.

[illegible] Entom. Qui ressemble à un hémérobe. || HÉMÉROBIENS. s. m. pl. Famille d'insectes névroptères, ayant pour type le genre hémérobe. || Tribu d'insectes névroptères ayant pour type le genre hémérobe.

HÉMÉROBIN. V. HÉMÉROBIEN.

HÉMÉROCALLE. s. f. (ét. gr., ἡμέρα, jour; κάλλος, beauté; littéral. *beauté d'un jour*). Bot. Genre de plantes de la famille des liliacées, que l'on reconnaît à sa feuille en cœur partant de la racine et à ses nervures saillantes d'un vert gai. Du milieu de ses feuilles, qui forment une assez belle touffe, s'élève une hampe de deux pieds, qui se termine par un élégant épi de fleurs blanches et découpées comme celles du lis. On en connaît plusieurs espèces; entre autre l'hémérocalle bleue, l'hémérocalle du Japon, autrement appelée lis asphodèle, lis jaune, lis jonquille; l'hémérocalle fauve, graminée, et distique. En général les fleurs de ces plantes, différentes en effet de nos beautés humaines, qui préfèrent la nuit au jour et la faible lueur des flambeaux à la lumière éclatante du soleil, osent affronter le grand jour et se montrent toutes radiantes, certaines de n'y rien perdre, et ne voilent leurs charmes que le soir. Elles diffèrent du lis en ce que sa fleur tombe sitôt qu'elle est flétrie, et que l'hémérocalle conserve les siennes même lorsqu'elles sont flétries, on dirait une mère, qui serre contre son sein un enfant languissant que la mort lui dispute.

HÉMÉROCALLIDÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une hémérocalle. || HÉMÉROCALLIDÉES. s. f. pl. Famille de plantes ayant pour type le genre hémérocalle.

HÉMÉROCALLISÉ, ÉE. adj. Se dit d'un remède dans lequel on a fait entrer de l'hémérocalle. Pastilles d'ipécacuana hémérocallisées. Pâte de jujube hémérocallisée. Liqueurs hémérocallisées.

HÉMÉROCALLISER. v. a. 1re conj. Faire entrer de l'hémérocalle dans un remède. L'homme qui *hémérocallisait* toute la matière médicale a fait son chemin. (Dict. des sc. médic.)

HÉMÉRODRAME. s. m. (ét. gr., ἡμέρα, jour; δρόμος, course). Ant. Courrier qui portait les dépêches. Chacun d'eux ne voyageait qu'un jour, et remettait aussitôt ses dépêches entre les mains d'un autre.

— Anc. art milit. Soldat de la milice byzantine, dont les fonctions étaient de veiller aux portes des villes, et, en temps de guerre, de faire des reconnaissances.

HÉMÉROGRAPHE. s. m. V. HÉMÉROLOGUE.

HÉMÉROLOGE. s. m. (ét. gr., ἡμέρα, jour; λόγος, traité). Didact. Traité sur la concordance des calendriers.

— Chron. *Hémérologe de Florence.* Manuscrit antique, découvert en 1715, et contenant les calendriers de seize peuples anciens, mis en concordance jour par jour avec le calendrier de l'ancienne Rome.

HÉMÉROLOGIE. s. f. Didact. Art de faire, de composer des calendriers.

HÉMÉROLOGIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui concerne l'hémérologie ou les hémérologes. Division hémérologique.

HÉMÉROLOGUE. s. m. (ét. gr., ἡμέρα, jour; λόγος, traité). Auteur d'un calendrier. || Celui qui écrit sur les divisions de l'année.

HÉMÉROPATHIE. s. f. (ét. gr., ἡμέρα, jour; πάθος, affection). Pathol. Maladie qui ne se fait sentir que pendant le jour. || Maladie qui ne dure qu'un jour.

HÉMÉROPATHIQUE. adj. des 2 g. Pathol. Qui concerne l'hiéméropathie.

HÉMÉROSCOPE. s. m. (ét. gr., ἡμέρα, jour; σκοπέω, examiner). Sentinelle qui faisait le guet pendant le jour. || Le lieu même où cette sentinelle était placée.

HÉMÉROSCOPIE. s. f. Fonction, emploi de l'héméroscope.

HÉMÉROSCOPIQUE. adj. des 2 g. Qui est relatif à l'héméroscopie. Mission héméroscopique.

HÉMÉRYPSOPTÈNE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἡμέρα, jour; ὕψος, hauteur; πτηνός, oiseau). Ornith. Se dit d'un oiseau de proie diurne. || HÉMÉRYPSOPTÈNES. s. m. pl. Famille d'oiseaux comprenant les oiseaux de proie diurnes.

HÉMÉTRITÉE. adj. f. V. HÉMITRITÉE.

HÉMI. (du gr. ἥμισυς, demi). Mot grec qui commence plusieurs termes de sciences et d'art, et qui signifie Demi.

HÉMIACÉPHALE. s. m. Anat. Monstre dont la tête est représentée par une tumeur informe.

HÉMIACÉPHALIE. s. f. Anat. Monstruosité dans laquelle la tête est remplacée par une tumeur informe.

HÉMIACÉPHALIEN, ENNE. adj. Anat. Se dit des monstres par hémiacéphalie.

HÉMIACÉPHALIQUE. adj. des 2 g. Anat. Qui offre les caractères de l'hémiacéphalie.

HÉMIANCALOPTÈNE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἥμισυς, demi; ἀγκάλος, bras; πτηνός, oiseau). Ornith. Se dit d'oiseaux qui nagent avec des moignons de bras. || HÉMIANCALOPTÈNES. s. m. pl. Famille d'oiseaux comprenant ceux qui nagent à la surface de l'eau avec des moignons de bras.

[illegible] s. f. Bot. Sous-arbrisseau de la Nouvelle-Hollande, de la famille des labiées.

HÉMIANTHE. s. m. Bot. Petite plante du nord de l'Amérique.

HÉMIARITE. Hist. or. Descendant d'Hémiar, fils de Saba. La tribu des hémiarites est la plus noble de toutes les tribus arabes. Elle a régné plus de deux mille ans dans l'Iémen, avant l'établissement du musulmanisme. || Se dit des Schiites, partisan d'Ali, qui prétendaient qu'un de ses fils n'était pas mort, et qu'il devait réparer toutes choses, soit dans la religion, soit dans l'état.

HÉMIARITE. s. m. Linguist. Dialecte de l'ancienne langue arabe.

— S'empl. adjectiv. Le dialecte hémiarite.

— On dit aussi Himyarite.

HÉMICARDE. s. f. Conchyl. Genre de coquilles bivalves.

HÉMICARPE. s. m. (ét. gr., ἥμισυς, demi; καρπός, fruit). Bot. Moitié d'un fruit qui se par

tage naturellement en deux moitiés, com[me ceux] des ombellifères.

HÉMICÉRAUNIOS. s. m. (du gr. ἡμ[...] Chir. Bandage que l'on appliquait sur [...] sur la poitrine.

HÉMICHALINASPISTE. adj. des [...] gr., ἥμισυς, demi; χαλινοί, dents; ἀσπ[...] Erpét. Se dit des serpents qui ont à la [...] dents pleines et des crochets à venin [...] CHALINASPISTES. s. m. pl. Famille de[s] ophidiens, comprenant ceux qui ont [...] choire supérieure des dents percées et [...] qui ne le sont point.

HÉMICHALINOPHIDE. s. m. (ét. g[r.] [...] demi; χαλινοί, dents; ὄφις, serpent[...] V. HEMICHALINASPISTE.

HÉMICHLORE. adj. des 2 g. (ét. gr. [...] demi; χλωρός, vert). Entom. Qui est [...] vert. La chrysomèle hémichlore a la [...] corselet verts, tandis que ses élytres sont [...]

HÉMICHORE. s. m. Ant. Moitié d[u chœur] dramatique, qui, dans certaines pièces [...] sait en deux bandes pour former un[...] dialogue.

HÉMICHROÉ. s. m. Bot. Genre de [...] de la Nouvelle-Hollande, de la fam[ille des] arroches.

HÉMICHRYSE. adj. des 2 g. (ét. gr. [...] demi; χρυσός, or). Bot. Qui est à demi [...] en partie de couleur d'or. La cordély[...] chryse est ainsi appelée parce que se[s] [...] sont couvertes en dessous d'un duvet [...] doré.

HÉMICOLLION. s. m. Métrol. A[...] mesure grecque pour les choses sèches; [...] d'une chenice.

HÉMICRANIE. s. f. (ét. gr., ἥμισυς [...] κρανίον, crâne). Pathol. Douleur qui [...] que la moitié du crâne.

HÉMICRANIQUE. adj. des 2 g. Pat[hol.] [...] a le caractère de l'hémicranie.

— Pharm. Se dit des médicaments [...] employés contre l'hémicranie.

HÉMICYCLE. s. m. (ét. gr., ἥμισυς [...] κύκλος, cercle). Demi-cercle.

— Lieu formé en amphithéâtre, pour [...] semblée d'auditeurs et de spectateurs.

— Antiq. Machine de théâtre, sorte [...] ration qui représentait des lointains. [...] ou banc dont le dossier formait un dem[i-cercle].

— Archit. Trait d'une voûte demi-cir[culaire]. || Le cercle de bois qui sert à bâtir et à c[...] les arcs.

— Gnom. *Hémicycle de Bérose.* Es[pèce de] cadran solaire, qu'on croit avoir été u[n] [...] incliné, coupé en demi-cercle, concave [...] du septentrion. Du milieu sortait un sty[le dont] la pointe répondait au centre de l'hémic[ycle,] présentant le centre de la terre. Son omb[re] [...] quait sur la concavité de l'hémicycle le[s] [...] des mois et les heures de chaque jour.

HÉMICYCLIQUE. adj. des 2 g. Did[act.] [...] est relatif à l'hémicycle, à un hémicycle.

HÉMICYCLOSTOME. adj. des 2 g. [...] ἥμισυς, demi; κύκλος, cercle; στόμα, [...] Conchyl. Se dit de coquilles univalve[s] [...] l'ouverture, à demi ronde, représente u[ne] [...] de gueule de four. || HÉMICYCLOSTOMES. [...] Famille de coquilles, comprenant les u[nivalves] à ouverture demi-ronde. || Famille de l'o[...] paracéphalophores asiphonobranches, [...] brasse ceux dont la coquille a la même for[me].

HÉMICYLINDRIQUE. adj. des 2 g. [...] ἥμισυς, demi; κύλινδρος, cylindre). Did[act.] [...] est plat d'un côté et concave de l'autre; [...] forme d'une moitié de cylindre.

— Bot. Se dit des hampes qui sont pla[tes d'un] côté et convexes de l'autre. || Se dit a[ussi des] feuilles qui sont allongées, avec une fa[ce plane et] l'autre convexe.

HÉMICYPRIEN. s. m. Métrol. A[...] mesure dont on se servait à Cypre [...] choses sèches; la moitié d'un médimne.

HÉMIDACTYLE. adj. des 2 g. [...] ἥμισυς, demi; δάκτυλος, doigt). Erpét. [...] qu'une moitié de doigt. || HÉMIDACTYLES. [...] pl. Genre de reptiles sauriens, qui ont a[ux doigts] antérieurs un pouce très-court, attei[gnant à] peine l'origine du second doigt.

[illegible] court.

HÉMIDESME. s. m. Bot. Genre de [...] des Indes orientales.

HÉMIDIPLOÏDE. s. m. Ant. gr. E[spèce de] manteau que portaient les Grecs.

HÉMIDIRHOMBOÏQUE. adj. des 2 g. [...] ἥμισυς, demi; δίς, deux fois; ῥόμβος, [...] Minér. Se dit des cristaux rhomboédriq[ues] [...] lesquels a disparu la moitié des faces rhom[boïdales] unies ensemble, soit celles qui sont p[aral]lèles aux autres, soit celles qui sont incli[nées] [...] elles.

HÉMIDITON. s. m. Mus. anc. U[n] [...] moins la moitié d'un ton ou une tierce [...]

HÉMIECTON. s. m. Médec. Vaiss[eau] [...] vant contenir trente-six chopines, et [...] duquel on faisait des fumigations dans [...] ladies de la matrice et du vagin.

HÉMIÉDRIE. s. f. Minér. État d'u[n] [...] hémiédrique.

HÉMIÉDRIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr. [...]

tage naturellement en deux moitiés, comme celui des ombellifères.

HÉMICÉRAUNIOS. s. m. (du gr. ἡμικεραύνιος). Chir. Bandage que l'on appliquait sur le dos et sur la poitrine.

HÉMICHALINASPISTE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἥμισυς, demi ; χαλινοί, dents ; ἀσπίς, aspic). Erpét. Se dit des serpents qui ont à la fois des dents pleines et des crochets à venin. || HÉMICHALINASPISTES. s. m. pl. Famille de reptiles ophidiens, comprenant ceux qui ont à la mâchoire supérieure des dents percées et d'autres qui ne le sont point.

HÉMICHALINOPHIDE. s. m. (ét. gr., ἥμισυς, demi ; χαλινοί, dents ; ὄφις, serpent). Erpét. V. HÉMICHALINASPISTE.

HÉMICHLORE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἥμισυς, demi ; χλωρός, vert). Entom. Qui est à moitié vert. La chrysomèle hémichlore a la tête et le corselet verts, tandis que ses élytres sont brunes.

HÉMICHORE. s. m. Ant. Moitié du chœur dramatique, qui, dans certaines pièces, se divisait en deux bandes pour former une espèce de dialogue.

HÉMICHROÉ. s. m. Bot. Genre de plantes de la Nouvelle-Hollande, de la famille des arroches.

HÉMICHRYSE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἥμισυς, demi ; χρυσός, or). Bot. Qui est à demi doré, ou en partie de couleur d'or. La cordélyne hémichryse est ainsi appelée parce que ses feuilles sont couvertes en dessous d'un duvet comme doré.

HÉMICOLLION. s. m. Métrol. Ancienne mesure grecque pour les choses sèches ; la moitié d'une chenice.

HÉMICRANIE. s. f. (ét. gr., ἥμισυς, demi ; κρανίον, crâne). Pathol. Douleur qui n'occupe que la moitié du crâne.

HÉMICRANIQUE. adj. des 2 g. Pathol. Qui a le caractère de l'hémicranie.

— Pharm. Se dit des médicaments topiques employés contre l'hémicranie.

HÉMICYCLE. s. m. (ét. gr., ἥμισυς, demi ; κύκλος, cercle). Demi-cercle.

— Lieu formé en amphithéâtre, pour une assemblée d'auditeurs et de spectateurs.

— Antiq. Machine de théâtre, sorte de décoration qui représentait des lointains. || Siége ou banc dont le dossier formait un demi-cercle.

— Archit. Trait d'une voûte demi-circulaire. || Le cercle de bois qui sert à bâtir et à conduire les arcs.

— Gnom. *Hémicycle de Bérose.* Espèce de cadran solaire, qu'on croit avoir été un plinthe incliné, coupé en demi-cercle, concave du côté du septentrion. Du milieu sortait un style, dont la pointe répondait au centre de l'hémicycle représentant le centre de la terre. Son ombre marquait sur la concavité de l'hémicycle les jours des mois et les heures de chaque jour.

HÉMICYCLIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui est relatif à l'hémicycle, à un hémicycle.

HÉMICYCLOSTOME. adj. des 2 g. (ét. gr., ἥμισυς, demi ; κύκλος, cercle ; στόμα, bouche). Conchyl. Se dit de coquilles univalves, dont l'ouverture, à demi ronde, représente une sorte de gueule de four. || HÉMICYCLOSTOMES. s. m. pl. Famille de coquilles, comprenant les univalves à ouverture demi-ronde. || Famille de l'ordre des paracéphalophores asiphonobranches, qui embrasse ceux dont la coquille a la même forme.

HÉMICYLINDRIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἥμισυς, demi ; κύλινδρος, cylindre). Didact. Qui est plat d'un côté et concave de l'autre ; qui a la forme d'une moitié de cylindre.

— Bot. Se dit des hampes qui sont plates d'un côté et convexes de l'autre. || Se dit aussi des feuilles qui sont allongées, avec une face plane et l'autre convexe.

HÉMICYPRIEN. s. m. Métrol. Ancienne mesure dont on se servait à Cypre pour les choses sèches ; la moitié d'un médimne.

HÉMIDACTYLE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἥμισυς, demi ; δάκτυλος, doigt). Erpét. Qui n'a qu'une moitié de doigt. || HÉMIDACTYLES. s. m. pl. Genre de reptiles sauriens, qui ont aux mains antérieures un pouce très-court, atteignant à peine l'origine du second doigt.

— Ornith. [illegible] appelé, parce qu'il a le doigt extérieur très-court.

HÉMIDESME. s. m. Bot. Genre de plantes des Indes orientales.

HÉMIDIPLOÏDE. s. m. Ant. gr. Espèce de manteau que portaient les Grecs.

HÉMIDIRHOMBOÏQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἥμισυς, demi ; δίς, deux fois ; ῥόμβος, losange). Minér. Se dit des cristaux rhomboédriques, dans lesquels a disparu la moitié des faces rhomboèdres unies ensemble, soit celles qui sont parallèles aux autres, soit celles qui sont inclinées sur elles.

HÉMIDITON. s. m. Mus. anc. Un diton, moins la moitié d'un ton ou une tierce mineure.

HÉMIECTON. s. m. Médec. Vaisseau pouvant contenir trente-six chopines, et à l'aide duquel on faisait des fumigations dans les maladies de la matrice et du vagin.

HÉMIÉDRIE. s. f. Minér. Etat d'un cristal hémiédrique.

HÉMIÉDRIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἥμισυς, demi ; ἕδρα, base). Minér. Se dit d'un prisme hexagone, tellement construit, que de sa coupe transversale médiane partent vers chaque pôle six faces, dont trois seulement sont également inclinées.

HÉMIÉLYTRE. adj. des 2 g. Entom. V. HÉMILYTRE.

HÉMIENCÉPHALE. adj. (ét. gr., ἥμισυς, demi ; ἐν, dans ; κεφαλή, tête). Anat. Se dit d'un monstre privé de face et des organes des sens, quoique le cerveau soit à peu près dans l'état normal. || substantiv. Un hémiencéphale.

HÉMIENCÉPHALIE. s. f. Anat. Monstruosité de l'hémiencéphale.

HÉMIENCÉPHALIEN, ENNE. adj. Anat. Se dit des monstres par hémiencéphalie.

HÉMIGAMIE. s. f. (ét. gr., ἥμισυς, demi ; γάμος, noces). Bot. Caractère des plantes graminées, dans lesquelles un même calice renferme à la fois des fleurs mâles, des femelles et des neutres.

HÉMIGAMIQUE. adj. des 2 g. Bot. Qui offre le caractère de l'hémigamie.

HÉMIGÈNE. s. m. Bot. V. HÉMIGÉNIE.

HÉMIGÉNIE. s. f. Bot. Petit arbrisseau de la Nouvelle-Hollande, de la famille des labiées.

HÉMIGONIAIRE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἥμισυς, demi ; γονή, semence). Bot. Se dit d'une plante dans laquelle une partie des organes sexuels s'est convertie en pétales.

HÉMIGYRE. s. m. (ét. gr., ἥμισυς, demi ; γῦρος, rond). Bot. Fruit des protéacées, qui est souvent ligneux, déhiscent d'un seul côté, non symétrique, et à une ou deux loges monospermes ou dispermes.

HÉMIHECTE. s. m. (ét. gr., ἥμισυς, demi ; ἑκτός, sixième). Métrol. Le douzième de presque toutes les mesures principales des Grecs. L'hémihecte du plèthre, du médimne, etc.

HÉMILÉPIDOTE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἥμισυς, demi ; λεπίς, écaille). Ichthyol. Qui est à demi couvert d'écailles. Le cotte hémilépidote est ainsi appelé, parce que son corps offre des bandes longitudinales d'écailles, séparées par d'autres bandes nues.

— s. m. Ichthyol. Genre de poissons établi sur une seule espèce d'Amérique.

HÉMILOCHIE. s. f. Anc. art milit. Subdivision d'un corps d'infanterie grecque, la moitié du lochos.

HÉMILOCHITE. s. m. Anc. art milit. Chef d'une hémilochie.

HÉMILYSIEN, ENNE. adj. (ét. gr., ἥμισυς, demi ; λύω, dissoudre). Géol. Se dit des terrains formés en partie par voie de sédiment, et en partie par voie de dissolution chimique.

HÉMIMÈLE. s. m. Anat. Monstre qui ne possède qu'une partie des membres de l'individu bien conformé.

HÉMIMÉLIE. s. f. Anat. Monstruosité qui constitue l'hémimèle.

HÉMIMÉLIEN, ENNE. adj. Anat. Se dit d'un monstre par hémimélie.

HÉMIMÉLIQUE. adj. des 2 g. Qui offre les caractères de l'hémimélie.

HÉMIMÉRIDE. s. f. Bot. Genre de plantes de l'Amérique méridionale, de la famille des personnées.

HÉMIMÉRION. s. m. Métrol. gr. Demi-drachme.

HÉMIMÉROPTÈRE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἥμισυς, demi ; μέρος, partie ; πτερόν, aile). Entom. Se dit des insectes qui n'ont que des demi-élytres. || HÉMIMÉROPTÈRES. s. m. pl. Ordre de la classe des insectes, comprenant ceux qui, avec un suçoir à la bouche, ont des demi-élytres.

HÉMINE. s. f. Métrol. anc. Mesure de capacité chez les Romains, valant deux décilitres six centilitres. || Mesure usitée pour les grains, et dont la grandeur variait suivant les lieux.

HÉMINOPTÈRE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἥμισυς, demi ; πτερόν, aile). Entom. Se dit des insectes dont les élytres sont membraneux à l'extrémité libre, comme les hémiptères.

HÉMIOBOLION ou **HÉMIOBOLE.** s. m. (ét. gr., ἥμισυς, demi ; ὀβολός, obole). Ant. gr. Pièce de monnaie de cuivre, la moitié d'une [illegible] cinq grains.

HÉMIOLE. s. m. V. HÉMIOLIE.

— Anc. Mar. Petites galères des anciens, qui avaient des bancs et des demi-bancs de rameurs.

HÉMIOLIASME. s. m. Mathém. Rapport de deux quantités, dont l'une comprend l'autre une fois et demie. Le rapport de 2 à 3 est un hémioliasme.

HÉMIOLIE. s. f. (ét. gr., ἥμισυς, demi ; ὅλος, tout). Mathém. Nom qui a été donné quelquefois à une espèce de proportion.

— Anc. mus. Mesure composée de trois noires.

HÉMIOLIEN, ENNE. adj. Mus. anc. Qui est fondé sur l'hémiolie ou sur l'hémioliasme. || Se dit d'une des trois espèces du genre chromatique.

HÉMIOLION. s. m. Métrol. Poids de 46 grammes.

HÉMIOLOGAMIE. s. f. (ét. gr., ἡμιόλος, une fois et demie ; γάμος, noce). Bot. État d'une plante graminée, dont chaque calice renferme une fleur mâle, une femelle et une hermaphrodite.

HÉMIOLOGAMIQUE. adj. des 2 g. Bot. Qui offre le caractère de l'hémiologamie.

HÉMIONE. s. m. (ét. gr., ἥμισυς, demi ; ὄνος, âne). Mamm. Espèce de cheval.

HÉMIONITE. s. f. (ét. gr., ἥμισυς, demi ; ὄνος, âne). Bot. Genre de fougères que recherchent les mulets.

HÉMIONITIDÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une hémionite. || HÉMIONITIDÉES. s. f. pl. Section de la famille des fougères, ayant pour type le genre hémionite.

HÉMIOPE. s. f. (ét. gr., ἥμισυς, demi ; ὀπή, ouverture). Mus. anc. Flûte à trois trous, en usage chez les anciens.

HÉMIOPIE. s. f. (ét. gr., ἥμισυς, demi ; ὤψ, œil). Pathol. Maladie dans laquelle on n'aperçoit qu'une partie plus ou moins considérable des objets, soit qu'on en voie le milieu seulement, et non le contour, soit qu'on n'en discerne que le contour et non le milieu, soit enfin qu'on n'en distingue que la moitié supérieure ou inférieure. Ce vice de la vision a lieu tantôt quand on regarde un objet éloigné, tantôt quand on dirige les yeux vers un objet rapproché.

HÉMIPAGE. s. m. Anat. Monstre produit par deux individus à ombilic commun, [illegible] latéralement jusqu'aux mâchoires.

HÉMIPAGIE. s. f. (ét. gr., ἥμισυς, moitié ; πάγιος, fixe). Anat. Fusion latérale, y compris les mâchoires, de deux individus à ombilic commun.

— Pathol. Douleur continuelle et fixe dans une moitié de la tête.

HÉMIPAGIEN, ENNE. adj. Anat. Se dit des monstres affectés de l'hémipagie.

HÉMIPAGIQUE. adj. des 2 g. Anat. et pathol. Qui offre les caractères de l'hémipagie.

HÉMIPALME, ÉE. adj. Ornith. Se dit des oiseaux dont les doigts sont à demi palmés. || HÉMIPALMES. s. m. pl. Sous-ordre de l'ordre des échassiers, comprenant ceux dont les doigts antérieurs sont courts et en grande partie réunis par une membrane natatoire.

HÉMIPHRACTE. s. m. Erpét. Genre de reptiles batraciens.

HÉMIPLÉGIE ou **HÉMIPLEXIE.** s. f. (ét. gr., ἥμισυς, demi ; πλήσσω, frapper). Pathol. Paralysie de la moitié du corps.

HÉMIPLÉGIÉ, ÉE. adj. Atteint d'une hémiplégie.

HÉMIPLÉGIQUE. adj. des 2 g. Pathol. Qui a rapport à l'hémiplégie. || Atteint d'une hémiplégie.

HÉMIPOMATOSTOME. adj. des 2 g. (ét. gr., ἥμισυς, demi ; πῶμα, opercule ; στόμα, bouche). Conchyl. Se dit de coquilles dont l'ouverture est close par une moitié d'opercule. || HÉMIPOMATOSTOMES. s. m. pl. Sous-ordre de l'ordre des gastéropodes cténobranches.

HÉMIPRISMATIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἥμισυς, demi ; πρίσμα, prisme). Minér. Se dit de cristaux prismatiques qui ne laissent voir que la moitié de leurs faces.

HÉMIPTÈRE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἥμισυς, demi ; πτερόν, aile). Entom. Qui a des hémélytres. || HÉMIPTÈRES. s. m. pl. Ordre d'insectes qui comprend tous ceux dont la bouche est en suçoir, et dont les élytres sont en partie coriaces et en partie membraneux, comme la cochenille, la cigale.

— Zool. Se dit d'animaux dont les ailes ou les nageoires sont courtes, ou qui ont quelque partie du corps chargée d'une petite aile.

— Bot. Se dit de certaines plantes dont le fruit se termine par une aile membraneuse.

HÉMIPTÉROLOGIE. s. f. Didact. Traité sur les insectes hémiptères.

HÉMIPTÉROLOGIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui a rapport à l'hémiptérologie.

HÉMIPTÉROLOGUE. s. m. Didact. Naturaliste qui se livre spécialement à l'étude des insectes hémiptères.

HÉMIPTÉRONOTE. s. m. Ichthyol. Poisson thoracique des mers d'Asie.

HÉMIRACHIALGIE. s. f. (pr. *e-mi-ra-kial-jie*, ét. gr., ἥμισυς, demi ; ῥάχις, épine du dos ; ἄλγος, douleur). Pathol. Douleur qui occupe un côté de la colonne vertébrale.

[illegible] adj. des 2 g. (pr. *hé-mi-ra-kial-ji-ke*). Pathol. Qui concerne l'hémirachialgie.

HÉMIRAMPHE. s. m. Ichthyol. Genre de la famille des siagonotes.

HÉMIRHOMBOÉDRIQUE. adj. des 2 g. Minér. Se dit de cristaux dans lesquels a disparu la moitié des faces, soit celles qui sont parallèles aux autres, soit celles qui sont inclinées sur elles.

HÉMISALAMANDRES. s. f. pl. (pr. *é-mi-ça-la-man-dre*). Erpét. Tribu de l'ordre des reptiles batraciens, comprenant la sirène et le protée, qui se rapprochent, à beaucoup d'égards, des salamandres.

HÉMISIE. s. f. Entom. Genre d'hyménoptères.

HÉMISPHÉRAL, ALE. adj. (ét. gr., ἥμισυς, demi ; σφαῖρα, sphère). Didact. Qui a la forme d'une demi-sphère.

— Bot. Se dit de deux valves demi-sphériques qui embrassent les corpuscules reproducteurs de la targionie.

HÉMISPHÈRE [illegible] demi ; σφαῖρα [illegible] sphère.

[illegible] la [illegible] de l'équateur. L'hémisphère supérieur. L'hémisphère inférieur. Hémisphère [illegible]. Hémisphère boréal. Hémisphère oriental. Hémisphère occidental. Notre hémisphère. L'autre hémisphère. L'un et l'autre hémisphère. Dans les deux hémisphères. Le soleil paraît sur notre hémisphère.

. . . Sa table, admirant la parure étrangère,
Se couvre des présents d'un nouvel *hémisphère*.
(Colnet.)

— Quelquefois cependant on donne le nom d'*hémisphère* à la moitié d'un globe coupé autrement, quoique toujours en ligne droite, et de façon que la section passe par le centre ; mais cet emploi est très-rare.

— Se prend aussi quelquefois pour tout le monde, du moins tel qu'il était connu des anciens. Et ranger sous vos lois tout ce vaste *hémisphère*. (Boil.)

— Astron. *Hémisphère visible.* Celui d'une planète qui est tourné de notre côté. || *Hémisphère invisible.* Hémisphère d'une planète qui est tourné du côté qui nous est opposé. || On donne les mêmes noms aux hémisphères terrestres, suivant la position qu'ils occupent [illegible] ment à nous.

— Anat. *Les hémisphères du cerveau, du cervelet.* Les deux moitiés latérales du cerveau, du cervelet, bien qu'elles n'aient pas exactement la forme que ce mot indique.

— Géogr. Plan ou projection de la moitié du globe céleste ou terrestre sur une surface plane. Cette projection est appelée plus proprement *planisphère*.

— Phys. *Hémisphères de Magdebourg.* Deux sphères concaves de cuivre, dont l'une est garnie d'un robinet par lequel elle peut s'ajuster à une machine pneumatique, et l'autre porte un anneau de cuivre. On les joint exactement en forme de globe ; et, après avoir ôté l'air qui remplissait l'intérieur, on ne peut les séparer même en y appliquant la force d'un cheval. Otto de Guericke, bourgmestre de Magdebourg, est le premier physicien qui en ait fait usage.

— *En hémisphère.* En forme d'hémisphère. Lorsque les pétales sont radiés et en miroirs plans, le disque de la fleur est en *hémisphère* pour recevoir leurs réverbérations. (B. de St-P.) L'ordonnance de leur fleur suit les mêmes dispositions ; car il y en a d'agrégées, en ombelles, en grappes, en sphères, en *hémisphères* et en corymbes. (Id.)

— Syn. simpl. Demi-sphère, moitié de la sphère, demi-globe, moitié du globe. || Epith. Austral, méridional, boréal, septentrional, vaste étendu, brillant, éclatant, sombre, triste, sauvage, riche, supérieur, inférieur.

— Pour dire que le soleil va éclairer un autre hémisphère, La Fontaine a employé cette périphrase :

Le soleil, las de voir ce spectacle barbare,
Précipite sa course ; et, passant sous les eaux,
Va porter sa clarté chez des peuples nouveaux.

HÉMISPHÉRIQUE. adj. des 2 g. Qui a la forme d'un hémisphère.

— Bot. Se dit de la cupule du chêne, de l'involucre de l'anthémis des teinturiers, de l'ombelle d'une espèce de scandix, du stigmate de l'hyoscyame jaune, à cause de leur forme.

HÉMISPHÉROEDRIQUE. adj. des 2 g. Minér. Se dit des cristaux qui offrent l'apparence d'un hémisphéroïde, c'est-à-dire de trois axes égaux entre eux, dans lesquels il n'existe que la moitié des faces exigées par la symétrie.

HÉMISPHÉROIDE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἥμισυς, demi ; σφαῖρα, sphère ; εἶδος, forme). Didact. Dont la forme présente la moitié d'un sphéroïde.

HÉMISPHÉROÏDE. s. m. Corps dont la forme est à peu près celle de la moitié d'une sphère.

HÉMISTEMME ou **HÉMISTÈME.** s. m. (ét. gr., ἥμισυς, demi ; στέμμα, couronne). Bot. Genre d'anonées, renfermant des plantes de la Nouvelle-Hollande et de Madagascar.

HÉMISTICHE. s. m. (ét. gr., ἥμισυς, moitié ; στίχος, vers). Poés. La moitié d'un vers héroïque ou alexandrin. Il y a une césure, un repos à la fin du premier hémistiche des grands vers ou [illegible] syllabes, le premier hémistiche n'est que de quatre syllabes, suivies également d'un repos.

Que toujours dans vos vers le sens coupant les mots
Suspende l'*hémistiche*, en marque le repos.
(Boileau.)

Observez l'*hémistiche*, et redoutez l'ennui
Qu'un repos uniforme apporte auprès de lui.
Que votre phrase heureuse et clairement rendue,
Soit tantôt terminée, et tantôt suspendue. (Volt.)

— C'est une faute en poésie, quand le premier hémistiche rime ou a quelque convenance de son, soit avec le dernier hémistiche du même vers, soit avec le premier ou le second du vers suivant. Cependant il y a quelquefois de la grâce à le faire, mais il faut en user sobrement.

Qui cherche vraiment *Dieu* dans lui seul se repose.
Et qui craint vraiment *Dieu* ne craint rien autre chose.
(Godeau.)

— Syn. comp. HÉMISTICHE, CÉSURE. V. CÉSURE.

HÉMISYNGYNIQUE. adj. m. (pr. *e-mi-cin-gi-ni-ke* ; ét. gr., ἥμισυς, demi, σύν, avec ; γυνή, femme). Bot. Se dit du calice, quand il est à demi adhérent avec l'ovaire.

HÉMITE. s. f. Pathol. Inflammation du sang

HÉMITÉLIE. s. f. Genre de plantes des grandes Indes.

HÉMITÉRIE. s. f. (ét. gr., ἥμισυς, demi; τέρας, monstre). Anat. Monstruosité peu grave ou peu prononcée, soit qu'il n'en résulte aucune difformité, et alors elle produit une variété de conformation, soit qu'elle en occasionne une, et alors elle constitue un vice de conformation.

HÉMITHÉE. s. m. (ét. gr., ἥμισυς, demi; θεός, dieu). Demi-dieu.

— Myth. gr. Fille de Staphylus et petite-fille de Bacchus. Des pourceaux ayant brisé des vases pleins de vin que l'on avait commis à sa garde, Hémithée se précipita dans la mer; mais Apollon la fit aborder dans la Chersonèse. On lui rendait les honneurs divins dans la ville de Castalie. Dans les sacrifices que l'on faisait à Hémithée, le vin était remplacé par l'hydromel. On venait de fort loin faire des sacrifices dans son temple, parce qu'on croyait que tous les malades qui y dormaient étaient guéris à leur réveil. On disait aussi qu'elle présidait aux accouchements difficiles et laborieux, et que celles qui avaient recours à elle étaient toujours soulagées. || Fille de Cycnus et de Proclée; elle suivit son frère dans l'exil. Achille ayant voulu lui faire violence, les dieux engloutirent Hémithée dans la terre.

HÉMITHÉEN. s. m. V. HÉMITHÉE.

HÉMITHORACIUM. s. m. Ant. gr. Demi-cuirasse, sorte d'armure défensive.

HÉMITHRÈNE. s. f. Minér. Sorte de roche amphibolique calcaire.

HÉMITOME. adj. des 2 g. (ét. gr., ἥμισυ, demi; τέμνω, couper). Minér. Se dit de cristaux composés de deux parties distinctes, lorsque les faces de l'une rencontrent l'axe de la seconde à moitié de sa hauteur.

— s. m. Bot. Genre de solanées, établi pour une plante vivace du Pérou.

HÉMITOME. s. m. (ét. gr., ἥμισυς, moitié; τομή, coupe). Chir. Espèce de bandage.

HÉMITRIGLYPHE. s. m. (ét. gr., ἥμισυς, demi; τρεῖς, trois; γλυφή, gravure). Archit. Demi-triglyphe, ornement de la frise dorique.

HÉMITRIPTÈRE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἥμισυς, demi; τρίς, trois fois; πτερόν, aile). Conchyl. Qui se prolonge d'un seul côté en trois ailes, comme le murex hémitriptère.

HÉMITRIPTÈRE. s. m. Ichthyol. Espèce de poisson d'Amérique.

HÉMITRITÉ, ÉE. adj. (ét. gr., ἥμισυς, demi; τριταῖος, tiers). Pathol. Se dit d'une maladie qui offre les caractères de la fièvre tierce et ceux de la fièvre quotidienne, c'est-à-dire que le malade qui en est affecté a tous les jours un accès, et de deux jours en deux jours un second accès. || *Type hemitrite.* Maladies de la nature de la fièvre hémitritée.

— substantiv. Hémitritée légitime. Hermitritée fausse.

HÉMITROPE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἥμισυς, demi; τρέπω, tourner). Minér. Se dit d'un cristal formé de deux moitiés réunies ensemble, régulièrement, mais en sens inverse de leur position naturelle, comme si la supérieure avait fait sur l'inférieure une demi-révolution.

HÉMITROPIE. s. f. Minér. Cristallisation qui produit des cristaux hémitropes.

HÉMIXESTE. s. m. Métrol. anc. La moitié d'un xeste ou d'un cotyle.

HÉMOCERCHNE. s. f. (pr. *é-mo-cerk-ne*; ét. gr., αἷμα, sang; κέρχνος, râlement). Pathol. Eruption de sang dans la gorge, accompagnée de râlements.

HÉMOCHARIDE. s. f. Helmint. Ver à sang rouge des eaux douces d'Europe.

HÉMOCHARIS. adj. m. (ét. gr., αἷμα, sang; χάρις, charme). Myth. gr. Surnom de Mars.

HÉMOCHROÏNE. s. f. V. HÉMATOSINE.

HÉMODIE. s. f. (ét. gr., αἷμα, sang; ὀδούς, dent). Pathol. Engourdissement des dents causé par le sang.

HÉMODORACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une hémodore. || HÉMODORACÉES. s. f. pl. Famille de plantes acotylédones.

HÉMODORE. s. f. Bot. Genre de plantes de la Nouvelle-Hollande.

HÉMO-DYNAMOMÈTRE. s. m. Chir. Instrument propre à mesurer la force contractile des cavités du cœur.

HÉMOIOTÉLEUTON. s. m. Littér. Terminaison uniforme des membres d'une période.

HÉMOMÈTRE. s. m. (ét. gr., αἷμα, sang; μέτρον, mesure). Médec. Instrument pour mesurer le sang.

HÉMON. Nom de plusieurs personnages des temps héroïques. Le plus célèbre fut fils de Créon, roi de Thèbes. Il fut l'amant d'Antigone et se tua sur le tombeau de cette princesse. Suivant d'autres, il fut dévoré par le sphinx.

HÉMONIE. Géogr. anc. Ancien nom de la Thessalie.

HÉMONIE. s. f. Entom. Genre de coléoptères.

HÉMONIEN, ENNE. Géogr. anc. Habitant de l'Hémonie ou Thessalie. || Qui appartient à ce pays ou à ses habitants.

HÉMOPHOBE. adj. des 2 g. Didact. V. HÉMAPHOBE.

HÉMOPHOBIE. s. f. Didact. V. HÉMAPHOBIE.

HÉMOPHTHALMIE. s. f. (ét. gr., αἷμα, sang; ὀφθαλμός, œil). Pathol. Epanchement du sang dans les chambres de l'œil.

HÉMOPHTHALMIQUE. adj. des 2 g. Pathol. Qui est relatif à l'hémophthalmie.

HÉMOPIDE. s. f. Helmint. Genre de vers à sang rouge.

HÉMOPLANIE. s. f. (ét. gr., αἷμα, sang; πλάνη, erreur). Pathol. Ecoulement du sang par une voie insolite.

HÉMOPROCTIE. s. f. (ét. gr., αἷμα, sang; πρωκτός, fondement). Pathol. Ecoulement du sang par l'anus. || Dix-neuvième genre des angioses d'Alibert.

HÉMOPTÈRE. adj. des 2 g. (ét. gr., αἷμα, sang; πτερόν, aile). Entom. Qui a les ailes de couleur de sang. La rhinosie hémoptère a les élytres couvertes de poils d'un fauve doré.

HÉMOPTOÏQUE. adj. des 2 g. Pathol. Qui crache du sang, qui est atteint d'hémoptysie. || Qui a rapport à l'hémoptysie.

HÉMOPTOÏSME. s. m. V. HÉMOPTYSIE.

HÉMOPTOSE. s. f. Pathol. V. HÉMOPTYSIE.

HÉMOPTYSIE. s. f. (ét. gr., αἷμα, sang; πτύσις, crachement). Pathol. Crachement de sang; hémorrhagie de la membrane muqueuse qui tapisse les voies aériennes, le larynx, la trachée-artère et les bronches.

HÉMOPTYSIQUE. adj. des 2 g. Pathol. Qui est affecté d'hémoptysie. || Qui a rapport à l'hémoptysie. || substantiv. Un hémoptysique. Une hémoptysique.

HÉMOPTYSME. s. m. Pathol. V. HÉMOPTYSIE.

HÉMORRHACHIS. s. m. (pr. *é-mo-ra-kiss*; ét. gr., αἷμα, sang; ῥάχις, épine du dos). Pathol. Epanchement de sang dans le canal vertébral.

HÉMORRHAGIE. s. f. (ét. gr., αἷμα, sang; ῥήγνυμι, rompre). Pathol. Ecoulement du sang hors des vaisseaux qui doivent le contenir, avec ou sans rupture de leurs parois. Mourir d'une hémorrhagie. || Les Grecs ne donnaient ce nom qu'à l'écoulement de sang par le nez. || *Hémorrhagie cérébrale.* Epanchement de sang dans l'intérieur du crâne. || *Hemorrhagie utérine.* Toute évacuation sanguine qui se fait par le vagin ou par la vulve hors le temps des règles. || Tout flux de sang fourni par les vaisseaux de la matrice et se faisant à des époques indéterminées, soit que ce liquide sorte par le vagin, soit qu'il s'amasse dans l'utérus ou qu'il s'épanche dans l'abdomen.

— Chir. Effusion abondante de sang qui a lieu par un vaisseau plus ou moins considérable ouvert par un instrument vulnérant, ou toute autre cause traumatique.

HÉMORRHAGIQUE. adj. des 2 g. Pathol. Qui est relatif à l'hémorrhagie.

HÉMORRHÉE. s. f. (ét. gr., αἷμα, sang; ῥέω, couler). Pathol. Hémorrhagie passive, ou dépendant d'une débilité générale. || HÉMORRHÉE PÉTÉCHIALE. Affection qui se déclare à l'improviste sans aucun mouvement fébrile, annoncée seulement par des lassitudes, un épuisement général et la perte de l'appétit, et dont le caractère consiste dans l'apparition sur tout ou partie du corps de taches sanguines, auxquelles ne tardent pas à succéder des hémorrhagies passives plus ou moins abondantes.

HÉMORRHÉIQUE. adj. des 2 g. Pathol. Qui offre le caractère de l'hémorrhée.

HÉMORRHINIE. s. f. (ét. gr., αἷμα, sang; ῥέω, couler; ῥίν, nez). Pathol. Perte de sang par le nez. || Quatorzième genre des angioses d'Alibert.

— Pharm. Se dit des médicaments qui provoquent le sang à se porter dans les veines de ce nom.

HÉMORRHOÏDAIRE. adj. des 2 g. Pathol. Qui est sujet aux hémorrhoïdes. || substantiv. Un hémorrhoïdaire. Une hémorrhoïdaire.

HÉMORRHOÏDAL, ALE. adj. (ét. gr., αἷμα, sang; ῥόος, cours). Anat. Se dit des vaisseaux sanguins de l'anus, qui est le siége des hémorrhoïdes. Veine hémorrhoïdale. Artère hémorrhoïdale. Vaisseaux hémorrhoïdaux.

— Pathol. Se dit des tumeurs qui forment les hémorrhoïdes. Tumeurs hémorrhoïdales. || Se dit aussi du sang qui en découle. Sang hémor-[illegible] de la maladie elle-même. Affection hémorrhoïdale. Congestions, douleurs hémorrhoïdales.

— Bot. Se dit d'une plante sur laquelle les piqûres d'un insecte font naître des tubercules rouges, qu'on a comparés à des hémorrhoïdes, telle est la serratule des champs.

— Zool. Se dit d'animaux qui ont le bout de l'abdomen d'un roux fauve ou rouge, comme si elle était salie par un écoulement de sang.

HÉMORRHOÏDALE. s. f. Anat. Artère hémorrhoïdale. L'hémorrhoïdale supérieure. L'hémorrhoïdale inférieure.

— Bot. Plante dont les racines portent de petites bulbes qui ont quelque rapport avec les hémorrhoïdes enflées.

HÉMORRHOÏDES. s. f. pl. (ét. gr., αἷμα, sang; ῥέω, couler). Pathol. Tumeurs arrondies et douloureuses qui se forment au pourtour de l'anus, et qui ordinairement laissent échapper de temps à autre une certaine quantité de sang. Hémorrhoïdes internes. Hémorrhoïdes externes. Les hémorrhoïdes fluent. Hémorrhoïdes qui sont ouvertes. Avoir les hémorrhoïdes. Être sujet aux hémorrhoïdes. || Ecoulement de sang de l'anus. || *Hemorrhoïdes sèches.* Hémorrhoïdes qui ne coulent point. || Ce mot a été employé quelquefois par les anciens, dans le sens d'Hémorrhagie. || On a également donné ce nom à des excroissances formées dans les narines. || *Hémorrhoïdes extraordinaires.* On a toujours confondu, sous ce titre, des affections de toute espèce qui peuvent dépendre de la suppression des hémorrhoïdes, de la métastase, de la fluxion, ou de la déviation de l'hémorrhagie hémorrhoïdale. Il n'est aucune partie du corps qu'une semblable cause ne puisse affecter.

HÉMORRHOÏS. s. f. (ét. gr., αἷμα, sang; ῥέω, couler. On prétend qu'il fait couler le sang par toutes les ouvertures du corps). Erpét. Genre de serpent qui fait une piqûre très-dangereuse, au dire de Lucain. Tullus. . . . . sent d'une *hemorrhoïs* la piqûre mortelle. (Brébeuf.)

HÉMORRHOÏSSE. s. f. Hist. sacr. La femme malade d'un flux de sang qui fut guérie en touchant la robe de Notre-Seigneur. L'hémorrhoïsse de l'Evangile.

HÉMORRHOSCOPE. s. m. (ét. gr., αἷμα, sang; ῥέω, couler; σκοπέω, examiner). Médec. Celui qui se livre à l'étude de l'hémorrhoscopie.

HÉMORRHOSCOPIE. s. f. Médec. Examen du sang tiré des veines, pour connaître l'état du corps.

HÉMORRHOSCOPIQUE. adj. des 2 g. Médec. Qui concerne l'hémorrhoscopie.

HÉMORRHOÜS. s. m. Erpét. V. HÉMORRHOÏS.

HÉMOSCOPIE. s. f. (ét. gr., αἷμα, sang; σκοπέω, examiner). Médec. Inspection du sang.

HÉMOSCOPIQUE. adj. des 2 g. Qui est relatif à l'hémoscopie.

HÉMOSTASE. s. f. (ét. gr., αἷμα, sang; στάσις, repos). Pathol. Stagnation universelle du sang, occasionnée par la pléthore.

— Chir. Opération qui a pour but de suspendre l'écoulement du sang.

HÉMOSTASIE. s. f. V. HÉMOSTASE.

HÉMOSTATIQUE. adj. des 2 g. Médec. Se dit des remèdes qui arrêtent les hémorrhagies.

— Chir. Se dit des moyens propres à arrêter le sang coulant des vaisseaux. || substantiv. Un hémostatique.

HÉMOTHORAX. s. m. (ét. gr., αἷμα, sang; θώραξ, thorax). Pathol. Epanchement de sang dans la poitrine.

HÉMOVORE. adj. des 2 g. (du gr. αἷμα, et du lat. *voro*, avaler avec voracité). Buveur de sang.

HEMPHTHA. Myth. égypt. Nom de Jupiter chez les Egyptiens.

HEMS. Géogr. Ville de la Turquie d'Asie, pachalik de Damas. Ruines d'Emèse; 20,000 h.

HEMSTERHUYS. Nom de deux savants hollandais du XVIIIe siècle.

HÉMURÉSIE. s. f. (ét. gr., αἷμα, sang; οὖρον, urine). Pathol. Pissement de sang.

HEMURÉSIQUE. adj. des 2 g. Pathol. Qui concerne l'hémurésie.

HÉMUS. Myth. gr. Roi de Thrace, fils de Borée et d'Orithyie. Hémus et sa femme Rhodope, ayant voulu se faire adorer sous les noms de Jupiter et de Junon, furent changés en montagnes. || Les Romains appelaient de ce nom les victimes qu'on immolait à Jupiter fulminant, sans qu'on sache la raison de ce nom.

— Géogr. anc. Chaîne de montagnes entre la Thrace et la Mésie. Aujourd'hui le *Balkan.* || Dans la division administrative de l'empire romain, il donnait son nom à une des provinces du diocèse de Thrace.

HEMVÉ. s. m. (de l'allem. *heimweh*; fait de *heim*, pays, et *weh*, mal). Mot employé par J.-J. Rouss., pour désigner la maladie du pays.

HÉNAULT (Charles-Jean-François). Né en 1685, mort en 1770, est surtout connu par son abrégé chronologique de l'histoire de France.

HEN. Interj. Sert pour interroger ou sonder la personne à qui l'on s'adresse: elle marque aussi la satisfaction. *Hen, hen!* quand il y aura des accompagnements là-dessus, nous verrons encore, messieurs de la cabale, si je ne sais ce que je dis. (Beaumarch.)

[illegible] ἕνδεκα, onze; γωνία, angle). Géom. Qui a onze angles et onze côtés. Figure hendécagone. || substantiv. Un hendécagone régulier.

HENDÉCAGYNE. adj. des 2 g. Bot. Se dit d'une plante qui a onze pistils.

HENDÉCANDRE. adj. des 2 g. Se dit d'une plante qui a onze étamines.

HENDÉCANDRIE. s. f. Bot. Classe qui renferme les plantes à onze étamines.

HENDÉCANDRIQUE. adj. des 2 g. Bot. Qui appartient à l'hendécandrie.

HENDÉCAPHYLLE. adj. des 2 g. Qui a les feuilles composées de onze folioles.

HENDÉCASYLLABE. adj. des 2 g. (pr. *an-de-ca-cil-la-be*; ét. gr., ἕνδεκα, onze; συλλαβή, syllabe). Poés. Se dit des vers de onze syllabes. Vers hendécasyllabe.

— Se dit de certains vers métriques dans lesquels d'anciens écrivains français essayèrent d'imiter la quantité des vers latins, et de secouer le joug de la rime. || substantiv. Un hendécasyllabe. || *Hendécasyllabe phaleuque.* Vers latin composé d'un spondée et d'un dactyle, suivis de trois chorées. || *Hendécasyllabe saphique.* Vers composé d'un chorée, d'un spondée, d'un dactyle et de deux autres chorées.

HENDIN. s. m. Titre que portait le chef militaire des Bourguignons.

HÉNÈTE. s. des 2 g. Géogr. Peuple vandale, ou les Vandales mêmes. || Les Vénitiens ont aussi porté ce nom.

HÉNÉTIE. Géogr. Le pays des Hénètes.

HÉNIOCHE. s. m. (du gr. ἡνίοχος, cocher). Ichthyol. Genre de poissons, qui faisait autrefois partie du genre chétodon.

HÉNIOCHUS. s. m. Astron. Ancien nom de la constellation du Cocher.

HÉNIOQUE. Géogr. anc. Nom d'un peuple de la Sarmatie asiatique, sur la côte du Pont-Euxin.

HENNANT. s. m. Hortic. Variété de raisin.

HENNÉ, ou mieux **HINNÉ.** s. m. (*h* asp.; pr. *en-né*). Genre de la famille des salicariées, ayant pour type un arbrisseau d'Arabie avec lequel les femmes de quelques pays orientaux se teignent les ongles en rouge. L'emploi de la poudre du henné est également d'un usage très-commun chez les femmes arabes de l'Afrique septentrionale.

HENNEBERG. Géogr. Principauté d'Allemagne, dans le duché de Saxe-Meinungen. Elle a 60 kilom. de long sur 32 de large; sa capitale est Smalkade.

HENNEBONT. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Lorient (Morbihan); 4,600 hab.

HENNÉHÉMIMÈRE. adj. des 2 g. (*h* asp.; ét. gr., ἐννέα, neuf; ἥμισυς, moitié; μέρος, partie). Littér. Qui est composé de neuf parties. Se dit de la césure d'un vers.

HENNÉHÉMIMÈTRE. adj. des 2 g. (*h* asp., ét. gr., ἐννέα, neuf; ἥμισυς, moitié; μέτρον, mesure). Littér. V. HENNÉHÉMIMÈRE.

HENNEQUIN. s. m. Myth. V. HELLEQUIN.

HENNEQUIN (Ant.-Louis-Marie). Avocat distingué, né en 1786; mort en 1840.

HENNIL. s. m. (*h* asp.; pr. *a-nil*). Myth. Idole des Vandales qu'on représentait sous la figure d'un bâton terminé par un anneau et une main de fer.

HENNIN. s. f. (*h* asp.; pr. *ha-nin*). Coiffure d'une hauteur démesurée que les femmes adoptèrent dans le XIVe siècle.

HENNIR. v. n. 2e conj. (*h* asp.; pr. *ha-nir*, du lat. *hinnire*). Se dit du cheval quand il fait entendre son cri ordinaire. Ce cheval se met à hennir. Un cheval qui hennit après les juments, qui hennit après l'avoine. Le cheval *hennit* au milieu des pâturages. (A.-Mart.)

HENNISSANT, ANTE. adj. Qui a la propriété de hennir. Pendant qu'ils raisonnaient ainsi, on entendit tout à coup un bruit confus de chariots, de chevaux *hennissants*, d'hommes qui poussaient des hurlements épouvantables, et des trompettes qui remplissaient l'air d'un son belliqueux. (Fén.)

Environné de feux et d'éclairs menaçants,
Pluton presse à grand bruit ses coursiers *hennissants.*
(MICHAUD.)

Le fermier sort en pâlissant,
Et ne peut deviner d'abord pour quelle cause
Accourt avec terreur son cheval *hennissant.*
(FR. DE NEUFCHATEAU.)

HENNISSANT. part. prés. invar. du v. Hennir. Des chevaux hennissant d'impatience.

HENNISSEMENT. s. m. (*h* asp.; pr. *ha-ni-ce-man*; du lat. *hinnitus*). Le cri ordinaire du cheval. Je n'ai jamais entendu sans une certaine joie belliqueuse la fanfare du clairon, répétée par l'écho des rochers, et les premiers *hennissements* des chevaux. (Chateaub.) On distingue cinq sortes de *hennissements* dans le cheval, tous cinq relatifs à différentes passions. (Buff.)

HENNUYER, ÈRE. adj. (*h* asp.) Qui est du Hainaut. || substantiv. Un Hennuyer. Une Hennuyère.

HENNUYER (Jean Le). Évêque de Lisieux, né en 1497, mort en 1578; passe pour s'être opposé au massacre des protestants de Lisieux, lors de la Saint-Barthélemy.

HÉNOCH. Le septième chef de famille de-[illegible] et un prophète. Il fut enlevé l'an 365 de sa vie, et plusieurs pères croient qu'il reviendra à la fin du monde avec Elie.

— Myth. rab. Les rabbins croient qu'Hénoch, transporté au ciel, fut reçu au nombre des anges, et que c'est lui qui est connu sous le nom de Métatron et de Michel, l'un des premiers princes du ciel, qui tient registre des mérites et des péchés des Israélites. Les chrétiens orientaux tiennent qu'il est le Mercure Trismégiste des Egyptiens.

— Philol. sacr. *Livre d'Hénoch.* Livre de prophéties attribué à Hénoch, dont saint Jude rapporte un passage dans son Epître catholique, et dont plusieurs autres fragments ont été cités par quelques auteurs. Il ne reste de ce livre d'Hénoch qu'une version éthiopienne, laquelle a été traduite en anglais et en latin il y a quelques années. Il y avait, du temps de saint Augustin, un livre d'Hénoch, que ce père regarde comme pseudonyme.

HÉNOCHITE. Hist. sacr. Descendant d'Hénoch, fils aîné de Ruben.

HÉNOTIQUE ou **HÉNOTICON**. s. m. (du gr. ἑνωτικός, propre à réunir). Hist. Edit que Zénon publia, en 482, dans le but de réconcilier les catholiques avec les eutychiens, et de rétablir l'unité de croyance dans l'Eglise. Les décrets de Chalcédoine prévalurent sur l'Hénotique de Zénon; cependant les papes n'ont jamais condamné formellement l'Hénotique.

HÉNOUARCHY. s. m. Anc. cout. Porteur de sel.

HENRI (*h* asp.). On trouve beaucoup d'exemples pour et contre l'aspiration; cependant le mieux est d'aspirer le *h* dans ce mot. Dans le style soutenu, il faut aspirer le *h*. Quelque temps de *Henri* la valeur immortelle. (Volt.)

En vain contre *Henri* la France a vu longtemps
La calomnie affreuse exciter ses serpents. (Volt.)

Mais l'aspiration se perd dans le ton familier de la conversation.

— HENRI (Saint). V. HENRI II, empereur d'Allemagne. || HENRI Ier. Empereur d'Allemagne en 876, régna de 919 à 939. || HENRI II. Régna de 1002 à 1024. L'Eglise l'a mis au rang des saints. || HENRI III. Né en 1017, régna de 1039 à 1056. || HENRI IV. Régna de 1056 à 1095. Il est surtout connu par sa longue guerre avec le pape Grégoire VII. || HENRI V. Régna de 1106 à 1125. || HENRI VI. Règna depuis 1190 et mourut empoisonné. || HENRI VII. Régna de 1308 à 1319.

— HENRI Ier. Roi d'Angleterre, régna de 1100 à 1135. || HENRI II. Régna de 1154 à 1189. || HENRI III. Régna de 1216 à 1272. || HENRI IV. Régna de 1399 à 1413. Ce fut sous son règne que commença la guerre des deux roses. || HENRI V. Régna en 1415 à 1422. Il devait épouser Catherine de France, et hériter de la couronne après la mort de Charles VI. Il fut déclaré régent de France. || HENRI VI. Régna de 1430 à 1471. Jeanne d'Arc lui reprit les provinces françaises dont il avait hérité de son père. Il fut dépouillé de la couronne d'Angleterre, et mourut captif en 1486. || HENRI VII. Régna de 1455 à 1509. || HENRI VIII. Régna de 1513 à 1547. Après avoir défendu le catholicisme, il se sépara de l'Eglise et se déclara chef de l'Eglise d'Angleterre, parce que le pape n'avait pas voulu lui permettre de répudier Catherine d'Aragon pour épouser Anne Boleyn.

— HENRI Ier. Roi de France, régna de 1031 à 1060. || HENRI II. Régna de 1548 à 1559. Il fut tué dans un tournoi par Mongommery. || HENRI III. Roi de Pologne en 1573, et roi de France en 1574, régna jusqu'en 1589. Sous son règne, la France fut ravagée par les guerres religieuses. En 1586, se forma la faction des Seize, qui entreprit d'enlever la couronne au roi. Ce prince fit assassiner le duc de Guise aux états de Blois, et il fut déclaré déchu de la royauté. Il eut recours à Henri de Navarre, et recouvra son royaume; mais il mourut assassiné par Jacques Clément en 1589. || HENRI IV. Né en 1583, d'abord roi de Navarre, élevé dans la religion protestante, succéda à Henri III, abjura sa religion en 1593, ce qui mit fin à la guerre civile. Il s'était emparé de Paris après un long siége. Ce prince mourut en 1610, assassiné par Ravaillac.

— HENRI Ier. Roi de Castille, régna de 1214 à 1217. || HENRI II. Vainquit, avec le secours de du Guesclin, Pierre le Cruel, qui s'était emparé du trône, et le tua, en 1369. Il mourut empoisonné en 1379. || HENRI III. Régna en 1390. Il mourut empoisonné par un médecin juif. || HENRI IV. Régna de 1454 à 1465, et il mourut en 1474, après avoir été déposé.

— HENRI. Prince de Prusse, né en 1726, se distingua dans la guerre de Hanovre, à la bataille de Prague, etc. Sa dernière fut celle de 1778. Il mourut en 1802. Il s'était livré à des études philosophiques et littéraires.

— HENRI DE BOURGOGNE. Comte de Portugal, franchit les Pyrénées avec une armée de Bourguignons et de Béarnais, et se rendit maître du Portugal. Telle fut l'origine de ce royaume. Il mourut en 1112.

— HENRI DE CHAMPAGNE. Roi de Jérusalem, né en 1180, se rendit en Palestine en 1296, et fut élevé au trône dans la même année. Il mourut en 1197, après s'être distingué au siége de Saint-Jean d'Acre.

— HENRI Ier. Roi d'Haïti, prit ce nom en 1811, après avoir eu le titre de président et de généralissime de l'Etat d'Haïti sous le nom de Christophe, qu'avaient rendu fameux les actes ... noir, durant la guerre d'extermination qui transforma en un Etat indépendant la colonie française de Saint-Domingue. Il se donna la mort en 1820.

— *Ordre de Saint-Henri*. Ordre militaire institué par l'électeur de Saxe en 1736.

— Métrol. Denier d'or battu en France sous Henri II.

— Chim. *Henri rouge tire*. Ancien nom du colcothar ou du peroxyde rouge de fer.

HENRIADE. s. f. (*h* asp.) Philol. Titre d'un poëme épique de Voltaire, dont le sujet est la conquête de la France par Henri IV, et l'avénement de ce prince au trône.

HENRICHMENT. Géogr. Ch.-l. de canton (Cher); 3,100 hab.

HENRICIE. s. f. Bot. Genre de synanthérées et astérées, ayant pour type une plante de Madagascar.

HENRICIEN. s. m. Hist. relig. Disciple de Henri, ermite des environs de Toulouse, qui enseignait au XIIe siècle la doctrine des pétrobusiens; il prétendait que l'on insultait Dieu en chantant les offices catholiques. || Un des noms donnés aux albigeois.

— Hist. Partisan des empereurs Henri IV et Henri V contre les papes.

HENRIETTE. (*h* asp.) Les poëtes l'emploient quelquefois sans aspiration.

Henriette me tient sous son aimable empire,
Et l'hymen d'*Henriette* est le seul où j'aspire. (Mol.)

— HENRIETTE de France. Né en 1609, épousa en 1625 Charles Stuart, prince de Galles, devenu la même année roi d'Angleterre. Elle supporta avec courage les malheurs de son époux, et alla demander en France un secours qu'on ne put lui accorder. Elle fut obligée en 1644 d'y chercher un refuge, et y mourut en 1669. || HENRIETTE Anne d'Angleterre. Née en 1641, épousa en 1661 Philippe de France, frère de Louis XIV, et mourut en 1670, avec le soupçon d'avoir été empoisonnée.

HENRION DE PANSEY (Pierre-Paul-Nicolas). Célèbre magistrat, né en 1742, mort en 1829.

HENRIOT (François). Né en 1761, mort sur l'échafaud en 1794. Après avoir été domestique, il devint sous la révolution commandant de la garde nationale, et fit investir la Convention pour la forcer à décréter d'accusation le parti des Girondins. Au 9 thermidor, il marcha à la Convention avec des canons pour faire triompher Robespierre, mais il fut arrêté et condamné à mort.

HENRIQUINQUISME. s. m. Opinion des henriquinquistes; attachement instinctif ou calculé à la personne ou aux prétentions de Henri V.

HENRIQUINQUISTE. s. des 2 g. (*h* asp.; pr. *han-ri-kin-kiss-te*, de *Henri*; et du lat. *quinque*, cinq). Polit. Nom que l'on donne à ceux qui, se fondant sur le principe de la légitimité, pensent que, par suite de l'abdication de Charles X et du duc d'Angoulême, la couronne de France appartient au duc de Bordeaux, auquel ils donnent le nom de Henri V. || Ce mot est un barbarisme de journal et de pamphlet: Henri V ne s'appelle pas en latin *Henricus quinque*, mais *Henricus quintus*; On devrait donc dire *henriquintiste*.

HENRODORE. s. f. Bot. Genre de plantes de la Nouvelle-Hollande.

HÉOROTAIRE. s. m. Ornith. Genre de l'ordre des sylvains.

HÉOT-TAN. s. m. Bot. Espèce de roseau de la Cochinchine, dont on fait des cannes élégantes.

HÉPAR. s. m. (du gr. ἧπαρ, foie). Chim. Nom que les anciens chimistes donnaient aux sulfures alcalins, à raison de leur couleur d'un rouge brun ayant de la ressemblance avec celle du foie. || *Hépar antimonié*. Se disait de diverses combinaisons de sulfure d'antimoine et d'un alcali, et en particulier de celles sous lesquelles l'antimoine avait été transformé en oxyde, et pouvait être dissous dans l'eau à la faveur d'un excès d'alcali. || *Hépar martial*. Substance composé de sulfate de potasse et d'oxyde de fer

— Anat. *Hépar utérin*. Nom que plusieurs anatomistes ont donné au placenta.

HÉPATALGIE. s. f. (ét. gr., ἧπαρ, foie; ἀλγος, douleur. Pathol. Douleur au foie. || Colique hépatique.

HÉPATALGIQUE. adj. des 2 g. Pathol. Qui a rapport à l'hépatalgie.

HÉPATE. s. m. (du gr. ἧπαρ, foie). Crust. Genre de crustacées décapodes, de la famille des brachyures.

— Ichthyol. Espèce de poissons de mer dont la figure et la couleur approchent de celles du foie humain.

HÉPATEMPHRACTIQUE. adj. des 2 g. Pathol. Qui a rapport à l'hépatemphraxie.

HÉPATEMPHRAXIE. s. f. (ét. gr., ἧπαρ, foie; ἐμφράττω, obstruer). Pathol. Obstruction du foie.

HÉPATICOGASTRIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἧπαρ, foie; γαστήρ, estomac). Anat. Qui appartient au foie et à l'estomac.

HÉPATICOÏDE. adj. des 2 g. Bot. Qui ressemble à une hépatique.

HÉPATIQUE. adj. des 2 g. (du gr. ἡπατικός, fait de ἧπαρ, foie). Anat. Se dit des parties qui ... Veines hépatiques. Artères hépatiques. Canal hépatique. Plexus hépatique.

— Pathol. Se dit de certaines affections qui ont leur siége dans le foie. Colique hépatique. Flux hépatique. || *Bile hépatique*. Bile qui vient directement du foie dans le duodénum. || *Flux hépatique*. Hépatirrhée. || *Colique hépatique*. Hépatalgie.

— Hist. nat. Qui a la couleur du parenchyme du foie, ou dont l'odeur approche de celle du foie de soufre ou de l'hydrogène sulfuré.

— Bot. La *cytherée hépatique* est blanchâtre avec des taches roussâtres; et la *linaire hépatique* a des corolles rousses ou d'un rouge sale.

— Chim. *Air hépatique*. Le gaz hydrogène sulfuré.

— Conchyl. *L'olive hépatique* est d'un roux brunâtre.

— Helminth. La *fasciole hépatique* est ainsi appelée, parce que cet animal habite la vésicule du fiel.

— Ornith. Le *coucou hépatique* s'appelle ainsi, parce qu'il est roux.

HÉPATIQUE. s. f. Bot. Genre de plantes acotylédones, formées d'une membrane herbacée et rampante, qui croissent en général dans les lieux humides. || Espèce d'anémone printanière, dont la fleur a de la ressemblance avec la marguerite double.

— Nom donné à différentes plantes; ainsi on a nommé: *Hépatique des bois* ou *hépatique étoilée*. Le muguet. || *Hépatique des jardins*. Une plante rosacée, vulnéraire. || *Hépatique dorée*. Le géum. || *Hépatique des fontaines*. Les mousses du genre marchantie. || *Hépatique blanche*, *hépatique noble*. La parnassie des marais. || *Hépatique dorée*, *hépatique des marais*. La dorine aux feuilles opposées. || *Hépatique pour la rage*. Une espèce de lichen auquel on attribue la propriété de guérir la rage.

— Pharm. Remède qui passait pour avoir la vertu de guérir les maladies de foie.

— HÉPATIQUES. s. f. pl. Famille de plantes rangées autrefois en partie parmi les mousses et en partie parmi les algues.

HÉPATIRRHÉE. s. f. (ét. gr., ἧπαρ, foie; ῥέω, couler). Pathol. Flux de ventre dans lequel les matières excrétées viennent du foie. || Ce nom conviendrait mieux au flux de bile.

HÉPATIRRHÉIQUE. adj. des 2 g. Pathol. Qui concerne l'hépatirrhée.

HÉPATISATION. s. f. (pr. *é-pa-ti-za-ci-on*; Pathol. Dégénération du tissu pulmonaire en une masse analogue à la substance du foie.

HÉPATISIE. s. f. Pathol. Marasme ou consomption du foie.

HÉPATISIQUE. adj. des 2 g. Pathol. Qui a rapport à l'hépatisie.

HÉPATITE. s. f. (du gr. ἡπατίτη, fait de ἧπαρ, foie). Pathol. Inflammation du foie. Hépatite aiguë. Hépatite chronique.

— Minéral. Pierre précieuse, ainsi nommée parce qu'elle est de la couleur du foie.

HÉPATOCÈLE. s. f. (ét. gr., ἧπαρ, foie; κήλη, hernie). Pathol. Hernie du foie.

HÉPATOCYSTIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἧπαρ, foie; κύστις, vésicule du fiel). Anat. Qui a rapport au foie et à la vésicule du fiel.

HÉPATO-GASTRIQUE. adj. des 2 g. Anat. Qui a rapport au foie et à l'estomac.

HÉPATOGRAPHE. s. m. (ét. gr., ἧπαρ, foie; γράφω, je décris). Didact. Auteur d'une description du foie.

HÉPATOGRAPHIE. s. f. Didact. Description du foie. || Traité des maladies du foie.

HÉPATOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui se rapporte à l'hépatographie.

HÉPATO-INTESTINAL. adj. m. Art vétér. Se dit du canal qui, chez les solipèdes et les ruminants, s'ouvre directement dans le duodénum.

HÉPATOLOGIE. s. f. (ét. gr., ἧπαρ, foie; λόγος, discours). Didact. Traité sur le foie, sur ses usages, sur ses maladies.

HÉPATOLOGIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui concerne l'hépatologie.

HÉPATOLOGUE. s. m. Didact. Auteur d'un traité sur le foie.

HÉPATOMPHALE. s. f. (ét. gr., ἧπαρ, foie; ὀμφαλός, nombril). Chir. Hernie du foie à travers l'ombilic.

HÉPATOPARECTAME. s. m. (ét. gr., ἧπαρ, foie; παρεκτάμα, extension excessive). Pathol. Grosseur extraordinaire du foie.

HÉPATOPARECTAMIQUE. adj. des 2 g. Pathol. Qui a rapport à l'hépatoparectame.

HÉPATOPHRACTIQUE. adj. des 2 g. Pathol. Qui a rapport à l'hépatophraxie.

HÉPATOPHRAXIE. s. f. (ét. gr., ἧπαρ, foie; ἐμφράττω, obstruer). Pathol. Altération pathologique du foie.

HÉPATOSCOPE. s. m. (ét. gr., ἧπαρ, foie; σκοπέω, j'examine). Antiq. Celui qui devinait l'avenir par l'inspection du foie des victimes.

HÉPATOSCOPIE. s. f. Antiq. Art de deviner l'avenir par l'inspection du foie des victimes. || Cette inspection elle-même.

HÉPATOSCOPIQUE. adj. des 2 g. Ant. Qui se rapporte à l'hépatoscopie.

HÉPATOTOME. s. m. (ét. gr., ἧπαρ, foie; ... propre à la dissection du foie.

HÉPATOTOMIE. s. f. (ét. gr., ἧπαρ, foie; τομή, section). Anat. Dissection du foie.

HÉPATOTOMIQUE. adj. des 2 g. Anat. Dissection du foie.

HÉPATOTOMISTE. s. m. Anat. Celui qui s'occupe particulièrement de la dissection du foie.

HÉPATOXYLE. s. f. Helmint. Genre de vers intestinaux.

HÉPHAISTOS. Myth. Nom grec de Vulcain.

— Chron. Nom par lequel la vieille chronique de George le Syncelle désigne la divinité égyptienne qui régna sur l'Egypte la première de toutes, et pendant une période indéterminée.

HÉPHÉRITE. Hist. sacr. Descendant d'Hépher, sixième fils de Galaad

HÉPHESTIAS. s. m. Pharm. Emplâtre dont le principal ingrédient est de la tuile cuite dans les fours à chaux.

HÉPHESTIES ou **HÉPHESTIENNES**. s. f. pl. Ant. gr. Fête en l'honneur de Vulcain, à Athènes. Dans les héphesties, des jeunes gens se disputaient le prix de la course, en parcourant la carrière, un flambeau allumé à la main, et celui qui atteignait le premier le but, sans avoir éteint sa torche gagnait le prix.

HÉPHESTION. Ami d'Alexandre, compagnon de ses plaisirs et de ses travaux, mourut à Ecbatane. 325 av. J.-C.

HÉPHESTITE. s. f. Mar. Pierre précieuse dont parle Pline, et qui est inconnue des modernes; elle était de couleur de feu.

HEPHTHÉMIMÈRE. adj. des 2 g. Poés. gr. et lat. Se dit d'un vers composé de trois pieds et d'une syllabe. La plupart des vers d'Anacréon sont hephthémimères. || *Césure hephthémimère*. Césure qui tombe sur la première syllabe du quatrième pied. || substantiv. Un hephthémimère.

HÉPIALE. s. m. (du gr. ἠπίαλος, papillon). Entom. Genre de lépidoptères nocturnes.

HÉPIALIDE. adj. des 2 g. Entom. Qui ressemble à un hépiale. || HÉPIALIDES. s. m. pl. Famille de lépidoptères nocturnes, ayant pour type le genre hépiale.

HÉPIALITE. adj. des 2 g. Entom. V. HÉPIALIDE.

HÉPITÉMÈSE. s. f. Pathol. Hémorrhagie buccale.

HEPSET. s. m. Ichthyol. Poisson de la mer Méditerranée.

HEPTACANTHE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἑπτά, sept; ἄκανθα, épine). Ichthyol. Qui porte sept épines ou aiguillons. Le chéilodiptère heptacanthe offre sept rayons aiguillonnés a sa première nageoire dorsale.

HEPTACORDE. s. m. (ét. gr., ἑπτά, sept; χορδή, corde). Mus. La lyre ou cithare à sept cordes des anciens.

— Système de sons composé de sept notes, tel que la gamme

HEPTACORDE. adj. des 2 g. Mus. Qui se chante ou qui se joue sur un instrument à sept cordes. Vers heptacorde.

HEPTADACTYLE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἑπτά, sept; δάκτυλος, doigt). Ichthyol. Qui a sept doigts. L'holocentre heptadactyle a sept rayons aux catopes.

HEPTADE. s. f. Philos. Groupe de sept choses ou de sept personnes. Les éons des gnostiques étaient classés par heptades.

— La réunion des sept sages de la Grèce.

HEPTAÈDRE. s. m. Géom. Solide à sept faces. On ne peut construire un heptaèdre régulier.

HEPTAÉDRIQUE. adj. des 2 g. Géom. Qui appartient à l'heptaèdre.

HEPTAGONAL, ALE. adj. Qui a rapport a l'heptagone. Figure heptagonale.

— Qui a sept angles. Prisme heptagonal.

HEPTAGONE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἑπτά, sept; γωνία, angle). Géom. Qui a sept angles et sept côtés. Une figure heptagone.

— Bot. Se dit de la tige du cactus heptagone.

— Conchyl. Se dit de la spire de la coquille du fuseau heptagone.

HEPTAGONE. s. m. Géom. Figure qui a sept angles et sept côtés. Heptagone régulier

— Art milit. Ouvrage composé de sept bastions. || Place fortifiée de sept bastions.

HEPTAGYNE. adj. des 2 g. Bot. Se dit d'une plante qui a sept pistils.

HEPTAGYNIE. s. f. (ét. gr., ἑπτά, sept; γυνή, femme). Bot. Classe du système de Linné, renfermant les plantes à sept pistils.

HEPTAGYNIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à l'heptagynie.

HEPTAMÉRIDE. s. f. (ét. gr., ἑπτά, sept; μέρος, partie). Didact. Septième partie d'une chose.

— Mus. Septième partie d'une méride dans le système de M. Sauveur. Il y a dans une octave trois cent une heptamérides.

HEPTAMÉRON. s. m. (ét. gr., ἑπτά, sept; ἡμέρα, jour). Ouvrage composé de parties distribuées en sept journées. L'Heptaméron de la ...

HEPTAMÈTRE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἑπτά, sept; μέτρον, mesure). Poés. Se dit des vers grecs ou latins qui ont sept pieds.

— S'empl. aussi substantiv. Un heptamètre.

HEPTANDRE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἑπτά, sept; ἀνήρ, homme). Bot. Se dit d'une plante qui a sept étamines.

HEPTANDRIE. s. f. Bot. Classe du système sexuel de Linné, qui renferme les plantes dont la fleur a sept étamines.

HEPTANDRIQUE. adj. des 2 g. Bot. Qui appartient à l'heptandrie.

HEPTANÈME. adj. des 2 g. (ét. gr., ἑπτά, sept; νῆμα, fil). Zool. Qui a sept tentacules, comme la cyanée heptanème

HEPTANGULAIRE. adj. des 2 g. (du gr. ἑπτά, sept, et du lat. *angulus*, angle). Géom. Qui a sept angles. Figure heptangulaire. On dit mieux *heptagone*.

HEPTANOME ou **HEPTANOMIDE**. Géogr. anc. Partie centrale de l'Egypte, divisée en sept nomes ou gouvernements.

HEPTANTHÉRÉ, ÉE. (ét. gr., ἑπτὰ, sept; ἀνθηρὸς, fleuri). Bot. Qui a sept antennes ou étamines.

HEPTAPÉCHE. s. m. (ét. gr., ἑπτὰ, sept; πῆχυς, coudée). Métrol. anc. Sept coudées, à peu près 3 mètres 33 centimètres.

HEPTAPÉCHYS. adj. m. (ét. gr., ἑπτὰ, sept; πῆχυς, coudée). Surnom d'Achille dans Lycophron.

HEPTAPÉTALE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἑπτὰ, sept; πέταλον, feuille). Bot. Dont la corolle se compose de sept pétales.

HEPTAPÉTALÉ, ÉE. adj. V. HEPTAPÉTALE.

HEPTAPHARMACUM. s. m. (pr. *ep-ta-far-ma-kum*; ét. gr., ἑπτὰ, sept; φάρμακον, remède). Pharm. Médicament des anciens, composé de sept différents ingrédients minéraux et végétaux, et de graisse de bœuf.

HEPTAPHORE. s. m. Antiq. Portique d'Olympie, où, suivant Pline, se trouvait un écho qui répétait le son sept fois de suite.

HEPTAPHYLLE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἑπτὰ, sept; φύλλον, feuille). Bot. Se dit d'une plante dont le périgone est composé de sept folioles, comme le lonchocarpe heptaphylle, ou dont les feuilles pennées sont formées de sept folioles, comme le sophore heptaphylle.

HEPTAPHYLLE. s. f. Bot. L'alchemille.

HEPTAPLEURE. s. m. (ét. gr., ἑπτὰ, sept; πλευρόν, loge). Bot. Genre de plantes de Ceylan.

HEPTAPYLE. adj. des 2 g. (ét. gr. ἑπτὰ, sept; πύλη, porte). Surnom que l'on donnait à la ville de Thèbes en Béotie.

HEPTAQUE. s. f. Bot. Petit arbre des côtes orientales d'Afrique.

HEPTARCHIE. s. f. (ét. gr., ἑπτὰ, sept; ἀρχή, puissance). Hist. Nom sous lequel on désigne les sept royaumes fondés par les Germains en Bretagne, au ve et au vi[e] siècle. Tous ces royaumes formaient une confédération dont les intérêts étaient traités dans l'assemblée appelée *wittenagemot*. Egbert le Grand, roi de Wessex, réunit sous ses lois, en 827, tous les royaumes de l'Heptarchie.
— Gouvernement de sept individus.

HEPTARCHIQUE. adj. des 2 g. Hist. Qui se rapporte, qui appartient à l'heptarchie.
— *Ligue* ou *confédération heptarchique*. V. HEPTARCHIE.

HEPTARQUE. s. m. Chacun des sept rois d'une heptarchie.

HEPTARRÈNE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἑπτὰ, sept; ἄῤῥην, mâle). Bot. Qui a sept étamines.

HEPTASÉPALE. adj. des 2 g. Bot. Se dit du calice, quand il est formé de sept sépales ou folioles.

HEPTASTADE. s. m. Antiq. Levée ou môle qui avait sept stades de longueur, et qui joignait l'île de Pharos au continent, près d'Alexandrie.

HEPTASTÉMONE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἑπτὰ, sept; στήμων, étamine). Bot. Qui a sept étamines.

HEPTASYLLABE. adj. des 2 g. (pr. *ep-ta-ci-la-be*). Poés. Qui a sept syllabes. Vers heptasyllabe. || substantiv. Un heptasyllabe.

HEPTATEUQUE. s. m. (ét. gr., ἑπτὰ, sept; τεῦχος, livre). Philol. Les sept premiers livres de l'Ancien Testament, c'est-à-dire, le Pentateuque, le livre de Josué, et le livre des Juges.
— Ouvrage divisé en sept livres.

HEPTATOME. adj. des 2 g. (ét. gr., ἑπτὰ, sept; τομή, section). Entom. Qui est divisé en sept articles. || HEPTATOMES. s. m. pl. Genre de diptères, de la famille des tanystomes.

HEPTHÉMIMÈRE. s. m. (ét. gr., ἑπτὰ, sept; ἥμισυς, demi; μέρος, partie). Litt. anc. Césure qui a la moitié de sept parties.

HEPTHÉMIMÈTRE. s. m. (ét. gr., ἑπτὰ, sept; ἥμισυς, demi; μέτρον, mesure). V. HEPTHÉMIMÈRE.

HEPTOMAGÈNE. s. m. (du gr. ἑπτὰ, sept; du lat. *mas*, mâle, et du gr. γίνομαι, engendrer). Le septième enfant mâle.

HEPTRANCHIAS. s. m. Ichthyol. Genre de squales.

HÉRACANTHE. s. f. Bot. Nom que l'on a donné à la carline ordinaire et épineuse.

réunit les attributs d'Hercule et ceux de Jupiter.

HÉRACLÉE. Géogr. anc. Ville de l'Asie Mineure, en Bithynie, sur le Pont-Euxin. Dans la division administrative de l'empire romain, Héraclée fut d'abord la capitale de la Thrace. On l'appelle aujourd'hui *Erekli*.

HÉRACLÉE. s. f. Ant. Nom d'un mois des Delphiens. || Chez les Bithyniens, il était le cinquième mois de l'année, et répondait à notre mois de février, leur année commençant au mois d'octobre.
— Bot. Un des noms de la berce, du lamium rouge, de la pariétaire, du grémil.

HÉRACLÉEN, ENNE. adj. Ant. gr. Qui appartient à Hercule. Se disait particulièrement des biens que les Athéniens avaient donnés à Thésée, et que celui-ci consacra à Hercule, quand ce héros l'eut délivré des enfers.
— Géogr. anc. Qui est d'Héraclée. || Qui appartient à une ville de ce nom ou à ses habitants. || substantiv. Un Héracléen. Une Héracléenne.

HÉRACLÉES. s. f. pl. Ant. gr. (du gr Ἡρακλῆς, Hercule). Fêtes en l'honneur d'Hercule. Les Héraclées se célébraient tous les cinq ans à Athènes. Il y en avait aussi à Sicyone, à Lindus dans l'île de Rhodes, sur le mont Œta et à Cos.

HÉRACLÉIADE. s. f. Philol. Titre d'un poème perdu, composé, selon Suidas, par Panyasis, oncle d'Hérodote, sur les travaux d'Hercule.

HÉRACLÉIES. s. f. pl. Ant. gr. Fêtes d'Hercule. V. HÉRACLÉES.

HÉRACLÉONITE. s. m. Hist. relig. Membre d'une secte de valentiniens fondée par Héracléon, disciple de Valentin.

HÉRACLÉOPOLITE. Géogr. Qui est de la ville d'Héraclée.
— Hist. S'est dit de deux dynasties de rois d'Egypte qui tinrent leur cour à la ville depuis appelée Héraclée, et qui se nommait alors Séthin.

HÉRACLÉOTE. adj. des 2 g. Géogr. Qui est d'Héraclée. || Qui appartient à Héraclée ou à ses habitants. || S'empl. aussi substantiv. Un Héracléote. Une Héracléote.

HÉRACLÉOTIQUE. adj. des 2 g. Antiq. gr. Qui appartient aux villes du nom d'Héraclée.
— Géogr. *Bouche héracléotique*. Une des embouchures du Nil. || *Canal héracléotique*. Un des canaux du Nil.

HÉRACLÈS. Myth. Nom grec d'Hercule.

HÉRACLIDE. s. m. Hist. anc. Descendant d'Hercule. Se dit absolument des descendants d'Hercule qui régnèrent dans le Péloponnèse. Les Héraclides, chassés par Eurysthée, entrèrent dans le Péloponnèse, sous la conduite d'Oxylus, 80 ans, ou, suivant d'autres, 50 ans après la guerre de Troie. Par le retour des Héraclides, il faut entendre les invasions des Doriens et autres peuplades du nord de la Grèce dans le Péloponnèse, sous la conduite des descendants d'Hercule. Les rois de Sparte devaient toujours être pris parmi les Héraclides. || *Héraclides de Lydie*. Rois de Lydie, issus d'Hercule et d'Omphale.
— Astron. Une des taches de la lune.

HÉRACLIDE. Philosophe grec qui admit le premier le mouvement de la terre sur son axe, et composa un grand nombre d'ouvrages sur la philosophie, l'histoire, les belles-lettres et même la musique. Il vivait vers 335 av. J.-C.

HÉRACLION. s. m. Minér. Nom que les anciens donnaient à la pierre de touche et à l'aimant, parce qu'il s'en trouvait beaucoup dans la ville d'Héraclée, en Lydie.
— Bot. Ils appelaient aussi *héraclion* l'origan, parce que, selon eux, Hercule avait enseigné l'usage de cette plante. || Nom donné à la camélée, à l'aurone et au nénuphar.

HÉRACLITE. Philosophe d'Ephèse, qui florissait vers 504 av. J.-C. Il pleurait sans cesse sur les sottises humaines, et prétendait que tout était soumis à une nécessité fatale, et que le monde était un feu éthéré.

HÉRACLITE. s. m. Hist. relig. Membre d'une secte qui condamnait le mariage, et qui niait que le baptême assure le salut des enfants.

HÉRACLITÉEN, ENNE. adj. Philos. Qui appartient à la secte formée par Héraclite. Un préjugé vulgaire oppose l'hilarité démocritique à la tristesse héraclitéenne. || substantiv. Un héraclitéen.

HÉRACLIUM. s. m. V. HÉRACLION.

HÉRACLIUS. Empereur d'Orient, détrôna Phocas, et se fit couronner à sa place, en 610. Il fit avec succès la guerre à Chosroès II, roi de Perse, s'empara de la Syrie, de l'Arménie, et ternit la fin de son règne en s'occupant de querelles théologiques, au lieu de repousser les Sarrasins. Il mourut en 641.

HÉRACLIUS. s. m. (pr. *é-ra-kli-uss*). Mois bythinien qui n'avait que 28 jours comme le mois de février; il commençait le 24 janvier.

HÉRALDIQUE. adj. des 2 g. (du lat. barb. *heraldus*, héraut). Qui a rapport au blason, aux armoiries. Ne s'emploie guère que dans ces locutions, Science héraldique. Art héraldique.
— Qui concerne le héraut.
— Archit. *Colonne héraldique*. Colonne qui porte sur son fût des écussons blasonnés d'une famille, rangés dans l'ordre chronologique.

ran, fils de Suthala et petit-fils d'Ephraïm.

HÉRAT. Géogr. Royaume ou province de l'Afghanistan, faisant partie du Khorassan || Capitale du royaume du même nom; 100,000 hab.

HÉRATÉLÉE. s. f. (ét. gr., Ἥρα, Junon; τέλεια, parfaite). Antiq. gr. Sacrifice que l'on faisait à Junon, le jour des noces.

HÉRATULE. s. f. Conchyl. Espèce d'huître fossile petite et oblongue.

HÉRAUDER. v. n. 1re conj. S'est dit pour Pratiquer l'art des hérauts.

HÉRAUDERIE. s. f. (*h* asp.) S'est dit pour Connaissance des armoiries ou blason; pratique du cérémonial. || Charge, office de héraut. || Province dont un héraut portait le nom. Bourgogne, Dauphiné, Bretagne étaient des hérauderies.

HÉRAULT. Géogr. Fleuve de France qui donne son nom à un département. Il prend sa source dans les Cévennes, et se jette dans la Méditerranée, après un cours de 124 kilom.

|| Département formé d'une partie du Languedoc, et qui tire son nom de la rivière de l'Hérault. Il est divisé en 4 arrondissem., 36 cantons, 326 communes. Sa superficie est de 623,899 arpents métriques, et sa population de 346,207 hab. Il est compris dans la 9me division militaire et le ressort du diocèse, de l'académie et de la cour royale de Montpellier. Il commerce surtout en céréales, en vins, et cultive l'olivier et le mûrier.

HÉRAULT DE SÉCHELLES (Marie-Jean). Avocat général, né à Paris en 1760, cultiva d'abord les lettres, et se mêla ensuite aux révolutionnaires. Il rédigea la constitution de 1793, et fut condamné à mort en 1794, sur le soupçon d'avoir donné asile à un émigré.

HÉRAUT. s. m. (*h* asp.; du lat. barb. *heraldus*, fait de l'allem. *herald*, noble crieur). Officier d'un prince ou d'un État souverain, dont l'emploi principal est de faire certaines publications solennelles, certains messages importants, et qui remplit en outre diverses fonctions dans les cérémonies publiques. Dénoncer la guerre par un héraut. Un héraut vint sommer de se rendre. Les hérauts dénoncèrent la joute, le tournoi à tous les seigneurs du royaume. Les hérauts du moyen âge étaient juges des armoiries et des blasons. Héraut d'armes. Héraut du titre de Bourgogne, du titre de Bretagne, etc. La cotte d'armes, le caducée d'un héraut. Les hérauts marchaient devant le roi.
— Chez les anciens, Officier public dont la fonction était de déclarer la guerre. Sa personne était sacrée. || Autres officiers qui, dans les jeux athlétiques, proclamaient les statuts, les noms des combattants, des vainqueurs, et généralement les ordres des hellanodiques. Ils étaient consacrés à Mercure, et faisaient une partie de leurs proclamations en vers.
— *Héraut des armes du roi*. Officier de la maison particulière du roi, qui portait les mêmes insignes que les trente hérauts de France.
— Hist. *Baptême des hérauts*. Cérémonie qui se pratiquait à la nomination des hérauts. Le roi versait une coupe de vin sur la tête du poursuivant d'armes, en lui donnant le nom d'une hérauderie. Le héraut portait sur chaque manche de son habit le nom de sa province.
— Fig. J'ai servi de *héraut* à sa gloire. (Rac.) Oui, seigneur, vous avez établi les astres sur nos têtes, comme des *hérauts* célestes, qui ne cessent d'annoncer à tout l'univers la grandeur du roi immortel des siècles. (Mass.)
— Poét. *Le héraut du printemps*. Le rossignol. Le *héraut* du printemps lui demande la vie. (La Font.)
— Ornith. *Héraut des fetis*. Nom que les nègres de Guinée donnent à la grue couronnée, à cause du bruit de ses ailes, qui est comparable à celui du cor.
— Prov. *Héraut ni messager ne doivent être en danger*.

HERBACÉ, ÉE. adj. Bot. Se dit des plantes dont la tige et les branches, qui ne produisent pas de bois et qui périssent après quelques mois de végétation, sont revêtues d'une écorce ordinairement verte, ayant la consistance des feuilles, un tissu peu serré, mou, tendre, et incapable de résister à la gelée.
— Qui est d'un tissu vert comparable à celui des feuilles, comme le périanthe de la lauréole et les spathelles d'une espèce de millet. || On dit qu'une espèce est herbacée, quoique munie de racines vivaces, pour la distinguer de ses congénères qui sont frutescentes ou complètement ligneuses.
— S'emploie aussi comme épithète pour désigner une espèce particulière dont les fleurs sont verdâtres, herbacées en automne, et qui changent cette couleur au printemps suivant en un rouge plus ou moins vif, comme la bruyère des pierres.
— *De consistance herbacée*. De la consistance d'une plante herbacée. Ne se dit qu'en parlant des parties tendres de quelque autre plante.

HERBACÉE. s. f. Bot. Genre de la famille des algues.

HERBAGE. s. m. (du lat. *herba*). Herbes spécialement cultivées et apprêtées pour la nourriture de l'homme. Toutes sortes d'herbages. Vivre d'herbages. Les Italiens vivent beaucoup d'*herbages*. (J.-J. Rouss.) Quelqu'un des savoureux *herbages* qui croissent dans nos jardins, certains laitages de nos montagnes, voilà ce qui

— Plus ordinairement, l'Herbe des prés où l'on met les animaux pour les engraisser. Les herbages sont meilleurs dans ce canton que dans tel autre. Ce sont les herbages dont se nourrissent les vaches qui donnent au lait sa bonne ou sa mauvaise qualité.
— Pré qu'on ne fauche jamais, et qui ne sert qu'à y mettre des bœufs et des vaches, pour les engraisser. Les herbages de Normandie. Herbage d'un grand revenu. Vendre, acheter un herbage. Faire enclore, faire enfermer des herbages. Conduire des bestiaux à l'herbage.
— Terrain en friche, sur lequel tout propriétaire de bestiaux a droit de les envoyer.
— Le sommet des montagnes qui se couvre, pendant l'été, de plantes aromatiques et autres, lesquelles forment un excellent pâturage.
— Féod. Droit que les seigneurs levaient pour nourrir leurs bestiaux. || Droit que les particuliers avaient de couper de l'herbe en certains endroits, ou d'y mener paître leurs bestiaux.
— HERBAGES. s. m. pl. Pêch. Vieux filets dont se servent les pêcheurs de corail, pour attacher les chevrons avec lesquels ils arrachent le corail du fond de la mer.
— Syn. comp. HERBAGE. HERBE. *Herbage* a toujours rapport à un nombre considérable de plantes de diverses espèces; *herbe* ne comporte pas si essentiellement ce rapport. L'*herbe* croît dans les lieux peu fréquentés, et elle y croît en grande ou en petite quantité; les *herbages* croissent en grande quantité dans les lieux bas, dans les marais, etc.

HERBAGÉ, ÉE. part. pass. du v. Herbager. S'empl. adject. Bestiaux herbagés.

HERBAGER, ÈRE. s. Écon. rur. Celui, celle qui s'adonne à l'engrais des bœufs.
— Celui, celle qui cueille ou vend les herbages.
— Féod. *Franc herbager*. Exempt du droit d'herbage.

HERBAGER. v. a. 1re conj. Se disait dans le sens de mettre des bestiaux à l'herbage, pour les nourrir ou les engraisser.
— v. n. Se disait pour Paître l'herbe dans les prés.

HERBAGEUX, EUSE. adj. Géol. Couvert d'herbe. Tandis que je tenais les yeux fixés sur l'Asie, soudain, du côté du Nord, des tourbillons de fumée et de flamme attirèrent mon attention, ils coururent le long d'un lac fangeux d'azof, et furent se perdre dans les plaines *herbageuses* du Kouban. (Volney.)
— Syn. comp. HERBAGEUX. HERBEUX. Par la première de ces expressions, on désigne un terrain qui produit sans culture une grande quantité d'herbages; par la seconde, on désigne un terrain qui produit de lui-même de l'herbe, en quelque quantité que ce soit.

HERBAILLE. s. f. (pr. *èr-ba-ye*). Se dit par plaisanterie, des plantes que l'on a classées dans un herbier. Voici, messieurs, mes misérables *herbailles*. (J.-J. Rouss.)

HERBAN. s. m. (ét. allem. *herr*, seigneur, *ban*, cri public). Féod. Se disait en général des charges, telles que l'obligation de combattre, celle de prêter serment, etc., que les seigneurs avaient droit d'exiger de leurs vasseaux. || Ordre que le roi donnait à ses vassaux de le suivre à la guerre. || Amende imposée aux vassaux qui n'avaient pas obéi à cet ordre.

HERBAROTE. adj. f. Bot. Se dit d'une espèce d'achillée des Alpes.

HERBASQUE. s. m. Hortic. Variété de raisin.

HERBAULT. Géogr. Ch.-l. de cant. (Loir-et-Cher); 750 hab.

HERBAUT. s. m. Véner. Nom que l'on donne souvent aux chiens de chasse, surtout à ceux qui se jettent sur le gibier avec trop de violence.
— Prov. *Se jeter dessus comme herbaut sur pauvres gens*. Se dit d'un homme brutal qui s'empare de quelque chose, ou qui attaque quelqu'un.

HERBAUX. s. m. pl. Anc. cout. Devoirs, charges féodales.

HERBE. s. f. (du lat. *herba*). Bot. Toute plante qui perd dans l'hiver sa tige, molle et analogue aux feuilles pour la consistance, soit que la racine soit vivace ou qu'elle soit annuelle. Herbe médicinale. Herbe vénéneuse. Herbes vulnéraires. Herbes odoriférantes. Herbes potagères. Jus d'herbes. Bouillon aux herbes. Potage aux herbes. Salade d'herbes. Bonnes herbes. Herbes fortes. Herbes fines. Champ couvert d'herbes. Arracher, détruire les mauvaises herbes. Des herbes sauvages couvrent ces ruines. Il y a en général beaucoup plus d'*herbes* que d'arbres. (Buff.) Les *herbes* poussent plus tôt et plus vite que les arbres. (B. de St-P.) Souvent les dons que la nature a suspendus aux arbres sont déposés sur de simples *herbes*. (Id.) Un arbre est plusieurs années à donner ses premiers fruits, et quelquefois un âge d'homme à parvenir à sa dernière hauteur, tandis que l'*herbe* atteint à la perfection dans le cours d'une année. (Id.) L'*herbe* nouvelle s'étend de la prairie humide sur la colline desséchée. (Deleuze.) Un brin d'*herbe* est une preuve sensible de l'existence de Dieu. (J.-J. Rouss.) La terre réserve toutes ses ressources pour l'*herbe* qu'elle a produite parce qu'elle en est la mère; elle est avare de ses libéralités envers les plantes et les fleurs

(Esope.)

La terre produit l'*herbe*, et l'*herbe* la dévore!
Enfant de la nature, elle étouffe ces plantes
Qui pourtant ont puisé la vie aux mêmes flancs!
Ces tiges vont mourir! C'en est fait, l'*herbe* altière
Usurpe insolemment la sève nourricière,
Et par la force enfin, seul droit des oppresseurs,
Des bienfaits maternels déshérite ses sœurs. (Del.)

— *Herbes annuelles*. Celles qui meurent dans la même année après avoir porté leurs fleurs et leurs graines, comme le froment, le seigle, etc. || *Herbes bisannuelles*. Celles qui ne donnent des fleurs et des graines que la seconde et même la troisième année après qu'elles ont levé, et qui périssent ensuite, comme l'angélique des jardins, etc. || *Herbes vivaces*. Celles dont la racine ne périt pas après qu'elles ont donné leurs semences, comme le fenouil, la menthe, etc. || L'intensité, la durée de la chaleur, de même que son passage rapide ou son absence, influent singulièrement sur les herbes. Celles qui sont bisannuelles dans les pays froids deviennent annuelles sous le climat intertropical et dans les serres chaudes; celles qui sont

au contraire annuelles dans les pays chauds, deviennent bisannuelles transportées sous les zônes tempérées.

— S'empl. souvent comme terme de comparaison. Cela a passé du matin au soir, ainsi que l'*herbe* des champs. (Boss.) Leur gloire sèche comme l'*herbe*. (Fléch.) Tantôt humble serpent, il se cache sous l'*herbe*. (Boil.) J'ai passé comme la fleur, j'ai séché comme l'*herbe* des champs. (Chateaubr.) La princesse D..., haute par delà l'insolence à l'ordinaire de sa vie, et plus basse que l'*herbe* devant quiconque elle avait ou pouvait avoir affaire. (St-Simon.)

> Toi qui te crois un héros sans pareil,
> Te fondant sur l'éclat d'une antique noblesse,
> En foulant l'*herbe*, apprends que sa bassesse
> Reçut l'être avant le soleil. (***

— Quelques botanistes ont employé le mot *herbe* comme synonyme de Tissu cellulaire végétal.

— Art culin. *Fines herbes*. Petites herbes, comme l'estragon, la civette, le persil, que l'on hache menu pour mettre sur les salades, les vinaigrettes, etc. ‖ *Herbes fines*. Plantes odorantes, qui servent à relever le goût des sauces. Un bouquet d'herbes fines. ‖ *Herbes potagères*. Herbes que l'on emploie également pour faire des soupes et des farces maigres, et pour en composer les tisanes appelées bouillons médicaux.

— Hortic. et agric. *Mauvaises herbes*. Toutes celles qui croissent d'elles-mêmes et sans culture dans les jardins et dans les champs, qui s'emparent du sol dans lequel on a semé des plantes [illegible]iles, qui dévorent leur substance, ou les font périr en les privant des influences de l'air ou de la lumière, ou bien en s'enroulant autour d'elles, et qui les étouffent.

— Nos pères comparaient celui qui médit des gens de bien et qui flatte les méchants, à un fou qui arrache les bonnes herbes et plante les mauvaises.

— *Aller à l'herbe*. Aller chercher des faisceaux de méchantes herbes dans les vignes et dans les champs pour servir de fourrage aux vaches en hiver.

— *Ce cheval aura, prendra quatre ans aux herbes, cinq ans aux herbes*, etc. Au printemps, il aura quatre ans, cinq ans, etc.

— Se dit au singulier, dans un sens collectif, des Herbes qui couvrent les pâturages, les prairies, les lieux peu fréquentés, etc., et que l'on coupe ordinairement pour la nourriture des chevaux et des bestiaux. Donner de l'herbe à un cheval. Herbe nouvelle. Herbe verte. Herbe sèche. Herbe fraîche. Herbe tendre. Herbe molle. Herbe menue. Herbe touffue, épaisse, haute. Un brin d'herbe. Se coucher sur l'herbe. L'herbe commence à poindre. L'herbe est encore bien courte. Mettre un cheval à l'herbe. Mettre blanchir les toiles sur l'herbe. L'herbe croissait dans les rues, sur les places publiques, etc. Après avoir expédié une partie du gibier, et fait à notre ventre de copieuses saignées, nous nous étendîmes sur l'*herbe*. (Le Sage.) L'ombre que les arbres nous prêtaient, et l'*herbe* que le lieu fournissait abondamment à nos chevaux, nous auraient déterminés à nous y arrêter, quand nous n'aurions pas été dans cette résolution. (Id.)

— Les plantes vertes qu'on donne aux chevaux pour les rétablir quand ils sont malades ou maigres. Il faut mettre ce cheval à l'herbe. ‖ *Donner de l'herbe à un cheval*. Lui donner un peu d'herbe fraîche lorsqu'il a bien travaillé, ou qu'il a satisfait son cavalier.

— Gazon, gramen.

— Fig. Ne laissez pas croître l'*herbe* sur le chemin de l'amitié. (Mme Geoffrin.)

— Prov. et fig. *Méchante herbe, mauvaise herbe croît toujours*. Se dit par plaisanterie des enfants qui croissent beaucoup. ‖ On dit également *Méchante herbe, mauvaise herbe croît trop vite*. ‖ *Il a marché sur quelque mauvaise herbe*. Il lui est arrivé quelque chose qui le met de mauvaise humeur. ‖ *Sur quelle herbe a-t-il marché aujourd'hui?* Se dit d'un homme qui est de mauvaise humeur ou qui a des saillies de folle gaîté sans qu'on sache pourquoi. ‖ On avait autrefois tant de confiance en la vertu de certaines herbes, qu'on les croyait capables d'opérer par le seul contact. C'est de là qu'est venue en parlant à une personne de mauvaise humeur, l'expression *sur quelle herbe avez-vous donc marché aujourd'hui?* ‖ *Écouter l'herbe lever*. Se dit quelquefois pour indiquer une attention scrupuleuse et niaise, comme le serait celle d'une personne qui prêterait l'oreille au bruit de la végétation. ‖ *Avalez, ce sont des herbes*. Se disait autrefois lorsqu'on engageait un malade à prendre une potion médicinale.

— *Blé en herbe, avoine en herbe*, etc. Le blé, l'avoine, etc., lorsqu'ils sont encore verts et qu'ils s'élèvent peu au-dessus des sillons.

— Prov. et fig. *Manger son blé en herbe*. Dépenser son revenu d'avance, et par conséquent aller à sa ruine, comme un homme qui vendrait son blé en herbe avant d'attendre, pour le vendre, qu'il fût monté en épis, et même qu'il eût atteint sa maturité. ‖ On trouve quelquefois *manger son bien en herbe*. Vous savez que je mange mon bien en *herbe*. (Lauraguais.) ‖ *C'est un avocat en herbe, un docteur en herbe*, etc. Se dit d'un jeune homme qui étudie pour devenir avocat, médecin, etc. ‖ Se dit quelquefois en parlant de ceux qui paraissent destinés à être élevés à quelque emploi. C'est un ministre en herbe.

— S'emploie dans un sens analogue en mauvaise part.

> Au sort d'être cocu son ascendant l'expose,
> Et ne l'être qu'en *herbe* est pour lui peu de chose.
> (Molière.)

— Bayle a dit un peu hardiment: Je souhaiterais qu'on punît en *herbe* les mensonges, et qu'un démenti public les arrêtât aussitôt qu'ils paraissent.

— Prov. *En herbe et en gerbes*. En espérance et en jouissance.

— Fig. et fam. *L'herbe sera bien courte, s'il ne trouve de quoi brouter*. Se dit d'un homme industrieux qui sait trouver à subsister aisément où d'autres auraient peine à vivre.

— Prov. et fig. *Couper l'herbe sous le pied à quelqu'un*. Le supplanter dans quelque affaire. Un homme met le pied sur une touffe d'herbe qu'il destine à son usage. Un autre a la subtilité de la lui couper sous le pied, et de se l'approprier. De là le proverbe.

— Pasquier a dit *faucher l'herbe sous le pied à ses successeurs*, dans le sens de Diminuer leur autorité.

— Prov. et fig. *A chemin battu il ne croît point d'herbe*. Il n'y a point de profit à faire dans un négoce dont trop de gens se mêlent. ‖ *Employer toutes les herbes de la Saint-Jean*. Employer toutes sortes de remèdes pour se guérir d'une maladie. ‖ Employer pour réussir dans quelque affaire tous les moyens dont on peut s'aviser. ‖ Ce proverbe est fondé sur une croyance superstitieuse qui attribuait des vertus merveilleuses à certaines plantes cueillies le jour de la Saint-Jean, dans l'intervalle qui s'écoule entre les premières lueurs de l'aurore et le lever du soleil. ‖ *En un four chaud ne croît point d'herbe*. ‖ *L'herbe qu'on connaît on la doit bien lier à son doigt*. Hé! monsieur, disait ce Jaquet, il n'est que lier son doigt à l'*herbe* qu'on connaît; ne changez jamais les anciens serviteurs. (Cont. d'Eutrap.) ‖ *Il a bien fait, il aura de l'herbe*. Ce proverbe peut être venu des écuyers et cavaliers qui donnent une poignée d'herbe aux chevaux qui ont obéi, ou avoir été employé comme en latin *dare* ou *porrigere herbam alicui*, pour lui céder, lui rendre l'honneur et la récompense due à sa vertu, et le déclarer vainqueur.

— *Herbe* entre comme terme générique dans le nom vulgaire d'un très-grand nombre de plantes usuelles ou très-communes. La plupart de ces noms se tirent soit de la forme de ces plantes, soit de leurs usages, soit de leurs propriétés réelles ou imaginaires, ou d'autres circonstances. ‖ *Herbe aux abeilles*. L'ulmaire, dont les fleurs épanouies répandent une odeur très-agréable. ‖ *Herbe admirable*. L'amarante tricolore, la belle de nuit. ‖ *Herbe d'admiration*. La phlomide blanche, dont les belles fleurs, réunies en têtes terminales, durent plusieurs mois de suite. ‖ *Herbe des affligés*. Le phyllanthe niruri et le phyllanthe urinaire, à cause de leurs vertus médicinales. ‖ *Herbe aigrette*. Nom vulgaire de l'oseille sauvage. ‖ *Herbe à l'ail*. L'alliaire. ‖ *Herbe de l'ambassadeur*. Le tabac, parce qu'il fut introduit en France par Nicot, ambassadeur de cette nation à Lisbonne. ‖ *Herbe amère*. La tanaisie. ‖ *Herbe d'amour*. Le réséda odorant, l'amourette, la saxifrage mignonne. — Les Portugais donnent ce nom à des plantes qui, par leur [illegible]sité, s'attachent aux mains et aux habits comme la dentelaire. — On a [illegible] de même ce nom à l'oseille sensitive, d[illegible]es, lorsqu'on les touche, se referment comme celles de la sensit[illegible]par, on la regarde comme utile pour [illegible] flétris et faire renaît[illegible] l'a[illegible] — [illegible]ncée d'Amboine a reçu le même nom, parce que les femmes se frottent le visage avec son suc dans l'espoir de se rendre plus agréables par ce moyen. — On a aussi désigné sous ce nom l'ornithopode scorpioïde, dont l'application des feuilles sur la peau peut la faire rougir, ce que l'on considérait autrefois comme une preuve d'amour. — La scorpione des marais, que les amis et les parents se donnent en signe de tendres souvenirs. — Les brises, dont les épillets cèdent au souffle du zéphyr. ‖ *Herbe à l'âne*, ou *arrête-bœuf*, ou *Herbe aux ânes*. Noms vulgaires de l'onagre, du chardon et de la bugrane. ‖ *Herbe d'antal*. Nom vulgaire de la cynoglosse. ‖ *Herbe antidysentérique*. L'inule et la conyze commune. ‖ *Herbe antiépileptique*. L'agérate conyzoïde. ‖ *Herbe apollinaire*. La jusquiame. ‖ *Herbe à l'araignée*. L'anthéric rameux, la phalangère rameuse. ‖ *Herbe d'arbalète*. Espèce d'aconit dont on employait le suc pour empoisonner les flèches [illegible] *chambou[illegible]er*. Nom qu'on [illegible]ait en [illegible]rraine à la dorine à feuilles opposées. ‖ *Herbe argentée*. L'ansérine, l'argentine. ‖ *Herbe d'arlot*. Espèce de canillée. ‖ *Herbe articulaire*. Le behen blanc et quelquefois l'ivette. ‖ *Herbe aux aulx*. Le vélar, l'alliaire. ‖ *Herbe à balai*. Mauve de Cayenne, et plusieurs espèces de plantes qui servent à faire des balais. ‖ *Herbe de balestera*. Nom que les Espagnols donnent à une espèce d'ellébore blanc, dont ils préparent le poison appelé *balestera*. ‖ *Herbe barbue*. La molène commune. ‖ *Herbe battudo*. V. HERBE DU VENT. ‖ *Herbe de M. de Beaufort*. Nom vulgaire de plusieurs érigerons. ‖ *Herbe benedicte*. La benoîte. ‖ *Herbe de Bengale*. Plante des Indes dont on file les soies qui entourent les semences pour en faire un tissu qu'on appelle *taffetas d'herbe*. ‖ *Herbe bénite*. La benoîte, le tripu du Malabar. ‖ *Herbe de berger*. Espèce de lotus. ‖ *Herbe du bicho*. Espèce de morelle du Brésil, ainsi nommée parce qu'on l'emploie pour guérir le bicho. ‖ *Herbe blanche*. Le pied de chat, le gnaphale maritime et plusieurs autres plantes, à cause du duvet cotonneux qui les couvre ou à cause de la couleur de leurs feuilles. ‖ *Herbe à [illegible]le*. Graminée de Cayenne et de Saint-Domingue, dont on couvre les cases des nègres. ‖ *Herbe aux blessures*. La jacée et le plantain. ‖ *Herbe aux bœufs*. Le butome, espèce de jonc. ‖ *Herbe de bœuf*. L'oxalide, la surelle, oseille commune. ‖ *Herbe bohémienne*. L'oreille de lièvre. ‖ *Herbe au bon Dieu*. Le médicinier. ‖ *Herbe aux boucs*. La chélidoine. ‖ *Herbe de bouc*. L'agérate conyzoïde, l'eupatoire tomenteuse, la vulveuse ou arroche puante, le salsifis. ‖ *Herbe à boutons*. Le gratteron. — Nom d'une plante de Saint-Domingue. ‖ *Herbe britannique*. Espèce de patience, ou la bistorte. ‖ *Herbe de bru*. L'ellébore fétide. ‖ *Herbe brûlante*. L'euphorbe buxifoliée. ‖ *Herbe aux brûlures*. La bacope aquatique, qui passe pour faire cesser promptement, par son application, les douleurs que les brûlures occasionnent. ‖ *Herbe cachée*. La clandestine, plante qui croît sous terre, et ne pousse au dehors que ses fleurs. ‖ *Herbe à caillet*. Le gaillet jaune. ‖ *Herbe à caïman*. Plante aquatique de Saint-Domingue, qu'on emploie à couvrir les maisons. ‖ *Herbe à canard*. La canillée. ‖ *Herbe du cancer* ou *herbe à cancer*. Nom vulgaire de la dentelaire d'Europe, dont on a vanté les propriétés contre les affections cancéreuses. ‖ *Herbe au cancre*. La turquette. ‖ *Herbe caniculaire*. La jusquiame. ‖ *Herbe du cardinal*. La grande consoude, ou plutôt la dauphinelle ordinaire. ‖ *Herbe cardinale*. La lobélie cardinale. ‖ *Herbe de carmantin*. Espèce de carmantine dont la racine est un spécifique dans les maux d'estomac. ‖ *Herbe carrée*. Mélisse inodore ou apiaba des Antilles. ‖ *Herbe aux carrelets*. La roquette des champs. ‖ *Herbe au casque*. La scutellaire. ‖ *Herbe cataleptique*. La dracocéphale de Virginie. ‖ *Herbe au ceinturon*. La camomille des champs. ‖ *Herbe à cent goûts*. L'absinthe commune. ‖ *Herbe à cent maux* ou *à cent maladies*. La lysimachie nummulaire. ‖ *Herbe à cent têtes*. Le panicaut des champs, le chardon roland. ‖ *Herbe à cent miracles*. L'ophioglosse. ‖ *Herbe du centaure*. La centaurée jacée. ‖ *Herbe du cerf*. La dryade octopétale, que les rennes mangent avec plaisir. ‖ *Herbe du chagrin*. Deux espèces de phyllanthes, ainsi nommées parce que dans les Moluques, ceux qui ont quelque chagrin ou quelque souci, le font connaître à leurs amis en leur envoyant un rameau de ces plantes, qui sont regardées comme une espèce d'emblème indiquant cette disposition de l'âme. ‖ *Herbe aux chancres*. Héliotrope d'Europe. — *Petite herbe aux chancres*. L'herniaire glabre. — On a aussi donné ce nom à une espèce de santoline. ‖ *Herbe des chanoines*. La mâche. ‖ *Herbe aux chantres*. Le vélar commun, parce qu'il est employé utilement contre l'enrouement. ‖ *Herbe à chapelet*. Le balisier, dont on emploie les grains pour faire des chapelets en Espagne et en Amérique. ‖ *Herbe à charbon*. Nom que les Malais donnent à la pariétaire de l'Inde, parce qu'on l'emploie avec succès en application sur les bubons enflammés. ‖ *Herbe aux charpentiers*. Nom vulgaire de la millefeuille et du vélar commun — La chrysanthème des prés. ‖ *Herbe des charpentiers*. La brunelle commune. ‖ *Herbe à charpentier*. La carmantine d'Amérique. — Beaucoup d'autres plantes vulnéraires sont désignées sous ce nom. ‖ *Herbe chaste*. La sensitive et le gattilier ou agnus castus, auquel on attribue à tort la propriété de modérer les plaisirs de l'amour. ‖ *Herbe à chat, herbe aux chats*. Nom vulgaire de la cataire commune, du marum, et à Saint-Domingue, de l'eupatoire à feuilles d'arroche. ‖ *Herbe du chat*. La germandrée maritime. ‖ *Herbe aux chevilles*. Le scandix, herbe amère. ‖ *Herbe à chiques*. Espèce de liane des Antilles, dont la décoction sert de remède contre les chiques. ‖ *Herbe de cinq côtes*. Le plantain lancéolé, dont les feuilles sont marquées de cinq nervures. ‖ *Herbe à cinq feuilles*. La potentille rampante. ‖ *Herbe de citron, herbe du citron*. La mélisse commune et l'armoise aurone. ‖ *Herbe clavellée*. La pensée des jardins. ‖ *Herbe aux cloches bleues*. Les campanules et surtout la campanule à feuilles de persil, qui a une grande fleur bleue. ‖ *Herbe à cloques*. Le coqueret, dont la baie reste cachée dans le calice subsistant et renflé en forme de vessie. — L'alkékenge. ‖ *Herbe de Clytie*. L'héliotrope, le tournesol ou la morelle, plante toujours tournée du côté du soleil, ce qui a donné lieu à la fable de la nymphe Clytie. ‖ *Herbe au cocher*. La millefeuille. ‖ [illegible] [illegible], la cardiaque, l'anémone hépatique, la germandrée et la mélisse officinale. ‖ *Herbe à collet*. Deux espèces de poivre de Saint-Domingue, qui passent pour de puissants diurétiques. ‖ *Herbe colombine*. Nom vulgaire de l'ancolie et d'un géranium. ‖ *Herbe de consoude*. Espèce de carmantine des Antilles. ‖ *Herbe de coq*. La crételle, la tanaisie, l'annuère et la menthe coq. ‖ *Herbe de la corneille*. Espèce de fragon. ‖ *Herbe aux cors*. L'orpin, la joubarbe, dont on applique les feuilles épaisses sur les cors pour les ramollir. ‖ *Herbe de [illegible]sse*. Espèce de riz de Saint-Domingue que les chevaux aiment beaucoup. ‖ *Herbe à coton* ou *herbe cotonnière*. Les filagos. ‖ *Herbe au coton*. Un gnaphale, à cause du duvet cotonneux qui couvre ses tiges. ‖ *Herbe de la coupure*. La véronique des bois ou des haies. ‖ *Herbe aux couleuvres*. Nom d'une plante du Brésil. ‖ *Herbe coupante*. Espèce de souchet de Cayenne dont les feuilles et les tiges sont dentelées à bords très-coupants. ‖ *Herbe à la coupure, herbe aux coupures*. L'achillée millefeuille et la grande consoude, le chrysanthème des prés, la double f[illegible]e et plusieurs autres plantes vulnéraires. ‖ *Herbe à la c[illegible]* [illegible] qu'on donne à Cayenne au poivre [illegible] ‖ *Herbe à cousin*. Nom vulgaire de la [illegible] commune. — Le lappulier sinué, plante d'Amérique ainsi nommée parce que ses fruits hérissés s'accrochent aux vêtements des passants. ‖ *Herbe à couteau*. L'ivraie annuelle et les laîches et les graminées, dont les feuilles dures sont tranchantes en leurs bords. ‖ *Herbe du cramantin*. La carmantine pectorale. ‖ *Herbe aux crapauds*. Espèce de jonc de Cayenne. ‖ *Herbe aux crocs*. Le marrube vulgaire, le pied de loup. ‖ *Herbe de cru*. L'ellébore fétide, l'ellébore noir. ‖ *Herbe aux cuillers*. Le cochléaria et le cranson, à cause de la forme des feuilles, portées sur de longs pétioles. ‖ *Herbe aux cure-dents*. Espèce de carotte, dont les Orientaux emploient les rayons de l'ombelle pour se nettoyer les dents. ‖ *Herbe à dartres*. Espèce de casse des Indes, avec les fleurs de laquelle on fait un onguent qu'on dit merveilleux contre les dartres; le dartrier. ‖ *Herbe à daucune*. Nom de l'ophioglosse dans le Pérou. ‖ *Herbe délicate*. La sensitive. ‖ *Herbe aux deniers*. La nummulaire, espèce de lysimachie. ‖ *Herbe dentaire*. La chélidoine. ‖ *Herbe à deux bords*. Le chiendent, parce qu'il pousse autant de tiges souterraines qu'il en présente extérieurement. ‖ *Herbe à deux feuilles*. La double feuille, l'ophrys. ‖ *Herbe du diable*. Le datura stramonium, la pomme épineuse, et une plante de Cayenne ainsi nommée parce que ses piqûres très-vives font pousser des cris de douleur. ‖ *Herbe au diable*. La dentelaire sarmenteuse de Saint-Domingue. ‖ *Herbe de Diane*. L'armoise. ‖ *Herbe divine*. La sigesbeckie orientale, à cause de ses propriétés héroïques contre la gravelle. ‖ *Herbe à [illegible]*. La doradille, la jacobée, la verge d'or, le cétérach, le seneçon d'Afrique, le buplèvre. ‖ *Herbe dormante*. La sensitive. ‖ *Herbe douce*. Nom qu'on donne dans les Antilles au pharnace spatulé. ‖ *Herbe doucette*. La mâche. ‖ *Herbe dragon* ou *herbe dragonne*. L'estragon, le gouet. ‖ *Herbe à l'échauffure*. Plusieurs plantes de Cayenne, dont la décoction est estimée contre les échauffures de la peau. ‖ *Herbe aux écrouelles*. La scrofulaire des bois. ‖ *Herbe à écurer*. La charaigne commune, qu'on emploie à Genève pour écurer la vaisselle. — On peut donner le même nom à la prêle, qui sert au même usage dans le midi de la France. ‖ *Herbe aux écus*. La nummulaire, à cause de la forme de ses feuilles. ‖ *Herbe égyptienne*. L'oreille de lièvre. ‖ *Herbe des Égyptiens*. Le lycope. ‖ *Herbe empoisonnée*. L'alkékenge et la belladone. ‖ *Herbe enchanteresse*. La circée. ‖ *Herbe endormante*. L'achillée à odeur de camphre. ‖ *Herbe d'enfer*. Nom vulgaire du nénuphar. ‖ *Herbe aux engelures*. La jusquiame noire. ‖ *Herbe à enivrer*. Nom vulgaire de plusieurs plantes dont on se sert pour enivrer le poisson des étangs, telles que la camelée, les phyllanthes, etc. ‖ *Herbe enragée*. La dentelaire ‖ *Herbe aux éperons*. Nom vulgaire de la linaire, de la dauphinelle et de l'ancolie. ‖ *Herbe à l'épervier*. Les diverses espèces d'épervière et la picridie radiquense, parce qu'on les recherchait autrefois pour les donner à l'épervier qu'on élevait pour la chasse. ‖ *Herbe aux épices* ou *de toute épice*. La nigelle de Damas ou cumin noir, dont les graines ont à la fois l'odeur et le goût du poivre, de la cannelle, du girofle et de la muscade. ‖ *Herbe de espanto*. Nom d'une plante des Cordillères. ‖ *Herbe à l'esquinancie*. Une espèce d'aspérule et une espèce de géranium. ‖ *Herbe d'étang*. Le potamot et la conferve. ‖ *Herbe éternelle*. Le sainfoin. ‖ *Herbe à éternuer*. Espèce de millefeuilles, l'achillée sternutatoire, la ptarmique, dont la saveur est âcre, et dont les feuilles ainsi que les fleurs font éternuer. ‖ *Herbe de l'étoile*. Nom vulgaire de l'alchimille aloïne, de quelques potentilles et de l'aspérule odorante, dont les feuilles sont en forme d'étoile. ‖ *Herbe à étrangler*. L'arnique. ‖ *Herbe à la femme battue*. La couleuvrée, le taminier. ‖ *Herbe de [illegible]*. L'ellébore fétide, l'armoise des champs, la grande douve, qui est âcre et brûlante. ‖ *Herbe à [illegible]*. L'or[illegible]. ‖ *Herbe à la fièvre*. Nom vulgaire d'une plante de Cayenne, dont on prend la décoction en guise de thé ou en bain contre les fièvres opiniâtres; on donne le même nom à la gratiole officinale, à une scutellaire, à la petite centaurée, au thlaspi bourse à pasteur, à une germandrée et à un millepertuis, etc. ‖ *Herbe des fièvres*. La germandrée. ‖ *Herbe aux fièvres tierces*. La scutellaire et la toque. ‖ *Herbe aux fistules*. La pédiculaire. ‖ [illegible] [illegible]colliflore. ‖ *Herbe à la flèche*. Le maranta arundinacé, plante de Cayenne, ainsi nommé de ce que ses tiges servent à faire les flèches. ‖ *Herbe flottante*. Espèce de fucus qui couvre quelquefois des étendues de mer considérables. ‖ *Herbe du foie*. L'hépatique des jardins, qui est réputée bonne dans les maladies du foie. — Le même nom est donné, dans le Languedoc, à la verveine. ‖ *Herbe forcée*. Le seneçon commun, le groseillier à fruits noirs. ‖ *Herbe [illegible]* [illegible] qu'on donne à la grande jacobée dans quelques lieux de la Belgique. ‖ *Herbe des [illegible]*. La gentiane croisette et la saponaire officinale. ‖ *Herbe de tourneviment*. Herbe que les anciens croyaient capable d'égarer le voyageur quand il avait marché dessus. ‖ *Herbe aux [illegible]*. L'alysse saxatile. ‖ *Herbe française*. Le [illegible] ou rue de chèvre. ‖ *Herbe froide*. Nom qu'on donne au chiendent dans quelques localités. ‖ *Herbe à la gale*. Le buplèvre, le bec de chèvre. ‖ *Herbe à galant*. Nom d'une plante des Antilles. ‖ *Herbe à gale*. La morelle. ‖ *Herbe [illegible] la gale*. L'aunée. ‖ *Herbe glauque*. La lavandose. ‖ *Herbe aux genoux*. Le visnage. ‖ *Herbe de Gérard*. La podagraire, ainsi nommée [illegible] botaniste Gérard,

qui en a parlé un des premiers. || *Herbe glacée.* La ficoïde cristalline. || *Herbe aux goutteux* ou *herbe de la goutte.* Le rossolis, quoiqu'il ne soit pas employé dans la goutte. || *Herbe de grâce.* La rue. || *Herbe au grand-prieur.* Le tabac. || *Herbe très-grande.* L'hélianthe annuel. || *Herbe grasse.* La grassette. — Toutes les plantes qui ont les feuilles charnues et succulentes, comme l'orpin, les joubarbes et les grassules. || *Herbe contre la gravelle.* La saxifrage, qui passe pour lithontriptique. || *Herbe des grenouilles.* La renoncule couchée, la riccie flottante. || *Herbe de la guerre.* Nom que les paysans provençaux donnent à l'épervière. || *Herbe aux gueux.* La clématite des haies, parce que les mendiants s'en servent pour se faire sur les membres des ulcères superficiels, et pour exciter ainsi la commisération des passants. || *Herbe de Guinée.* Graminée de Cayenne, qu'on cultive pour la nourriture des chevaux. — Autre espèce du Mexique, cultivée comme fourrage. || *Herbe de Hallot.* La marchantie des fontaines, plante préconisée par le médecin Hallot. || *Herbe aux hanches.* Le nombril de Vénus. || *Herbe aux hebechets.* Le bihaï des Antilles, dont les sauvages font des espèces de paniers appelés Hebéchets. || *Herbe Hélène.* L'aunée. || *Herbe aux hémorrhoïdes.* La scrofulaire, la petite éclaire, la renoncule ficaire, que l'on emploie contre les hémorrhoïdes. || *Herbe hépatique.* Dénomination vulgaire donnée à plusieurs plantes cryptogames de différentes familles, telles que la marchante, le cétérach des boutiques, la scolopendre officinale. || *Herbe d'Hermes.* La mercuriale. || *Herbe de l'hirondelle.* La chélidoine, la passerine filiforme, la stellerine. || *Herbe d'hollier.* La turquette. || *Herbe de Hongrie, herbe hongroise.* Nom d'une labiée et d'une malvacée. || *Herbe à la houette.* L'apocyn, dont le duvet, contenu dans un fruit, est employé à faire de la ouate. || *Herbe immortelle.* La tanaisie. || *Herbe impatiente.* La balsamine impatiente des bois, dont les capsules s'ouvrent avec élasticité lorsqu'on les touche, et lancent au loin leurs graines. || *Herbe impie.* Nom donné anciennement à la cotonnière, soit parce qu'elle croissait jusque sur les autels des dieux, soit parce que de ses têtes principales de fleurs sortent latéralement des rameaux chargés de nouvelles têtes plus jeunes, élevées ainsi au-dessus de la première, qui passait pour la souche d'où elles sortaient. || *Herbe inguinale.* Espèce d'aster, recommandé pour les tumeurs des aines. || *Herbe d'ivrogne.* Nom donné, dans quelques lieux, à l'ivraie annuelle, qui a une qualité enivrante. || *Herbe japan.* L'arnique tussilage. || *Herbe jaune.* Le réséda. || *Herbe à jaunir.* La gaude, le genêt des teinturiers. || *Herbe de Jean l'enfant.* Petite plante de l'Amérique méridionale, dont les feuilles, semblables à celles de l'oseille et un peu velues, sont propres à guérir les plaies. On lui a donné le nom de celui qui en a fait connaître les propriétés. || *Herbe à Jean-Renaud.* Espèce d'euphorbe de Cayenne. On donne le même nom, dans les Antilles, à plusieurs autres euphorbes à tige rampante. || *Herbe de Juan Paez.* Le caa-ataya du Brésil. || *Herbe judaïque.* La crapaudine, la toque. || *Herbe de Judée.* La douce amère. || *Herbe des Juifs.* La gaude, parce que, dans les temps barbares, où les Juifs n'étaient que tolérés, on les forçait de porter des chapeaux teints en jaune avec cette plante, pour les distinguer des chrétiens. || *Herbe de Julie.* L'eupatoire de Mésué. || *Herbe aux ladres.* La véronique. || *Herbe du laqui.* Nom du myrte ordinaire à Montpellier. || *Herbe à lait* ou *herbe au lait.* Nom vulgaire des tithymales et des polygales, qui sont remplies d'un suc laiteux, et qui passent pour favoriser la sécrétion du lait chez les nourrices; l'euphorbe. || *Herbe au lait de Notre-Dame.* La pulmonaire. || *Herbe lanugineuse.* Petite plante du Brésil, dont les tiges, les feuilles et les fruits sont chargés d'une laine longue et molle. || *Herbe de la laque.* Le physolaque, raisin d'Amérique, dont les fruits de l'espèce principale donnent une couleur un peu semblable à la laque. || *Herbe du legat de Portugal.* Le tabac. || *Herbe leonine.* V. HERBE DU LION. || *Herbe des lievres.* Le lotus cornu. || *Herbe aux limaçons.* Espèce de luzerne à fruit contourné en spirale comme la coquille d'un limaçon. || *Herbe du lion.* L'orobanche et une espèce de chardon. || *Herbe à loup.* L'aconit. || *Herbe louve.* L'orobanche est ainsi nommé dans quelques lieux d'Italie, parce que, étant parasite et vivant sur des racines d'autres plantes, elle les épuise et semble dévorer tout ce qui l'entoure. || *Herbe lungsin.* Nom que portait

[illegible]

dame. L'agérate conyzoïde. || *Herbe aux magiciens.* La stramoine. || *Herbe des magiciennes.* La circée. || *Herbe magique.* La clandestine. || *Herbe de Majorque.* Fucus qui paraît le même que la mousse de Corse. || *Herbe au mal de ventre.* Le médicinier. || *Herbe à malingre.* Nom qu'on donne dans les Antilles au bident blanc et à la bignone équinoxiale. || *Herbe de mallet.* La pivoine. || *Herbe malucane.* Plante originaire de Maluco. On croit que c'est le spilanthe à mollé ou une espèce voisine. || *Herbe aux mamelles.* La lampsane, parce qu'on la dit bonne pour guérir les gerçures et écorchures des mamelons. || *Herbe à manats.* V. HERBE À LA TORTUE. || *Herbe à la manne.* La manne de Prusse, dont on mange la graine en bouillie. || *Herbe marine.* Synonyme de Varec et d'algues marines, dans quelques endroits. || *Herbe à maroquin.* Le fustet à feuilles de myrte et deux espèces de sumac. || *Herbe de Mars.* L'anémone hépatique. || *Herbe du masclou.* Nom qu'on donne aux environs de Toulouse, à une espèce d'halime

vraie, utile pour la colique. || *Herbe de mastic.* Espèce de clinopode. || *Herbe maure.* Espèce de réséda, la gaule. On donne le même nom à une solanée du Pérou, et à une autre du Brésil, au phyteume à feuilles pinnées de l'île de Candie, à la morelle et à l'achillée ptarmique. || *Herbe mauvaise.* La zizanie des anciens. || *Herbe medicee.* Le tabac. || *Herbe de Medie.* Nom donné primitivement à la luzerne, du pays d'où elle est originaire. || *Herbe de memoire.* Nom qu'on donne à Ternate à la pariétaire de l'Inde, dont les feuilles, chargées d'aspérités, s'attachant aux vêtements des passants, semblent les faire ressouvenir de quelque chose. || *Herbe de mer.* Syn. de Varec ou d'algues marines dans quelques endroits. || *Herbe de Mercure.* V. HERMUBOTANE. || *Herbe des merveilles.* L'amarante tricolore. || *Herbe militaire* ou *herbe aux militaires.* La millefeuille ou le millepertuis. || *Herbe aux mille graines.* L'herniaire. || *Herbe mimeuse.* La sensitive. || *Herbe à minguet.* Plante de Saint-Domingue, qu'on emploie pour guérir les ulcères. || *Herbe aux mites.* La blattaire, qu'on croit propre à faire mourir les larves des teignes qui rongent les étoffes de laine. || La molène. || *Herbe mitiere.* La blattaire, qui, selon les uns, attire les mites, et qui les écarte, selon les autres. || *Herbe molucane.* V. HERBE MALUCANE. || *Herbe de Montserrat.* Thymélée, qui croit communément aux environs de Montserrat, et que les paysans espagnols emploient comme un purgatif très-actif. || *Herbe more.* La morelle. || *Herbe à moro.* La berle. || *Herbe au mort.* Espèce de réséda. || *Herbe morte.* La bosée. || *Herbe à la mouche.* L'ophryde. || *Herbe aux moucherons.* La conyze, dont l'odeur fait, dit-on, mourir ces insectes. || *Herbe aux mouches.* La conyze. || *Herbe à mouton.* La parthénie hystérophore. || *Herbe qui tue les moutons.* La lysimachie nummulaire. || *Herbe de muraille.* La pariétaire, parce qu'elle croît toujours contre les murailles. || *Herbe musquee* ou *herbe du musc.* La ketmie, la moscatelline, l'ambrette et un géranium, plantes employées par les parfumeurs. || *Herbe de Nicot.* Le tabac, nommé ainsi de Nicot, qui l'introduisit en France. || *Herbe au nombril.* Espèce de cynoglosse, qu'on croit propre à guérir les hernies du nombril. || *Herbe de Notre-Dame.* La pariétaire, la cynoglosse et le cissampelos des botanistes. || *Herbe nouee.* La turquette. || *Herbe de la nuque.* La gantelée. || *Herbe à odeur.* La sarriette. || *Herbe à la bonne odeur.* L'origan, espèce de marjolaine. || *Herbe aux œufs.* L'aubergine. || *Herbe aux oies.* La potentille ansérine. || *Herbe aux oiseaux.* La morgeline, l'anagallide des champs et le plantain, dont les oiseaux aiment les graines. || *Herbe d'or.* Le ciste, l'hélianthème, la verge d'or, plantes ainsi nommées à cause de leurs fleurs jaunes. || *Herbe à la ouate.* Nom vulgaire de toutes les asclépiades, surtout de l'asclépiade de Syrie et de l'asclépiade de Sibérie. || *Herbe aux panaris.* La panarine, parce que autrefois on la croyait bonne contre les panaris. || *Herbe à paniers.* L'urène à feuilles lingulées, et la triumfetta lappula, parce que leurs tiges flexibles sont employées à Cayenne pour faire des paniers. || *Herbe de Pâques.* L'anémone pulsatile. || *Herbe du Paraguay.* Espèce de houx en arbre, plante dont l'infusion est en usage au Paraguay en place de thé. On croit que c'est un psoralier. || *Herbe à la paralysie.* La primevère. || *Herbe aux paralytiques.* La dracocéphale de Virginie. || *Herbe de Paramo.* Le cacalie vaccinoïde de l'Amérique méridionale. || *Herbe du pardon.* Nom que les paysans de la Provence, voisins de la mer, donnent à la luzerne maritime, parce que lorsqu'ils vont tous les ans en procession vers un lieu où elle croît en abondance, ils en cueillent beaucoup et la rapportent dans leurs maisons, où ils la conservent religieusement. || *Herbe de Paris.* Le raisin de renard. || *Herbe à Paris.* Parisette, raisin de renard, une espèce de doronic. || *Herbe des Patagons.* Espèce d'hydrocotyle. || *Herbe de pâturage.* La gênestrolle. || *Herbe au pauvre homme.* La gratiole officinale, plante que les pauvres gens emploient quelquefois comme un purgatif très-actif. || *Herbe pediculaire.* La pédiculaire. || *Herbe aux perles.* Le grémil officinal, une tournefortie de Saint-Domingue, et une rosacée du Pérou, voisine de la primprenelle. Ces plantes ont été ainsi appelées parce que leurs graines blanches et luisantes ressemblent à de petites perles. || *Herbe du perroquet.* L'aloès bec de perroquet, dont les feuilles ont la forme et la couleur du bec de cet oiseau. ||

[illegible]

cotonneuses. || *Herbe aux piqûres.* Le millepertuis perforé. || *Herbe à pisser.* La pyrole du Canada. || *Herbe à la pituite.* La staphisaigre, la dauphinelle. || *Herbe aux plaies.* La sauge toute-bonne, qui est la *salvia sclarea.* || *Herbe aux plateaux.* Le nénuphar blanc. || *Herbe à plomb.* La lantane à aiguillons. || *Herbe aux points de côté.* Le chardon-marie. || *Herbe aux poireaux.* Le réveille-matin. || *Herbe aux pouilleux.* V. HERBE AUX POUX. || *Herbe aux poules.* Le grémil. || *Herbe aux poulets.* La morgeline. || *Herbe aux poumons.* La marchantie polymorphe, l'épervière commune, le lichen d'Islande, la pulmonaire, qui doivent leur nom à leur propriété, vraie ou supposée, de soulager ou de guérir les maladies des poumons. || *Herbe aux poux.* La staphisaigre, la dauphinelle, l'asclépiade dompte-venin. || *Herbe des prés.* Le paturin. || *Herbe à prêtre.* Le gouet. || *Herbe de la princesse.* La verveine odorante. || *Herbe de Provence.* La petite pervenche. || *Herbe puante.* Une espèce de casse, l'anagyre ou bois puant,

la vulvaire. || *Herbe aux pucerons.* Nom vulgaire de la conyze. || *Herbe aux puces.* La pulicaire, dont les graines ont la couleur et à peu près la forme d'une puce, une espèce de plantain et une inule. || *Herbe à la puce.* Espèce de sumac. || *Herbe pucelle.* La petite pervenche. || *Herbe pudique.* La sensitive. || *Herbe aux punaises.* La vergerette odorante, dont on prétend que l'odeur chasse les punaises, la bardane, l'hièble. || *Herbe de la purgation.* Nom donné par les Espagnols du Pérou à la boerhaavie grimpante, qui s'emploie en décoction et en infusion pour le traitement des gonorrhées. || *Herbe à la pâte.* Le pas d'âne. || *Herbe aux pyramides.* La menthe. || *Herbe à quatre épines.* La barrelière à feuilles de buis. || *Herbe de quatre heures.* Le nyctage dichotome, dont les fleurs s'ouvrent à quatre heures du soir. || *Herbe de la rache.* Nom donné par les Provençaux à la dentelaire, qu'ils font bouillir dans de l'huile, et avec laquelle ils frottaient la tête des enfants attaqués de la maladie cutanée appelée rache dans les provinces méridionales. || *Herbe aux racheux.* La bardane. || *Herbe à la rage.* L'alysson saxatile. || *Herbe à raper.* La prêle des champs. || *Herbe à rat.* Le radis sauvage. || *Herbe à la rate.* V. HERBE HÉPATIQUE. || On donne aussi ce nom à une espèce de lamier, et à une toque employés avantageusement contre les maladies de rate. || *Herbe à rayons.* La garance. || *Herbe de reglisse.* La scopaire douce. || *Herbe à la reine.* Le tabac, parce que Catherine de Médicis le mit en renom. || *Herbe aux rhagades.* La rhagadiole. || *Herbe à Robert.* Une espèce de bec de grue, et une espèce de phloride. || *Herbe de la rogne.* L'euphorbe cyprès. || *Herbe romaine.* La tanaisie baumière. || *Herbe à ronce.* Le latanier à aiguillons. || *Herbe rosaire.* Le balisier, le larmier. || *Herbe de la rosée.* Le rossolis, ainsi nommé parce que ses feuilles sont souvent chargées de rosée. || *Herbe rouge.* Le millepertuis et un mélampyre des champs, l'airelle ponctuée. || *Herbe royale.* L'aurone, le grand balisier, l'armoise. || *Herbe à rubans.* Le roseau panaché. || *Herbe de la rupture.* Le sceau de Salomon. || *Herbe aux sabotiers.* La scabieuse des bois. || *Herbe sacree.* Le tabac, la verveine commune, la mélisse, le cestreau à oreillettes. || *Herbe de la sagesse.* Espèce de sisymbre. || *Herbe à saigner.* L'achillée millefeuilles. || *Herbe de Saint-Albert.* Le vélar. || *Herbe de Saint-Antoine.* L'épilobe, la dentelaire, l'euphorbe fétide, la scrofulaire. || *Herbe de Saint-Barthelemy.* Le sporalier glanduleux. || *Herbe de Saint-Benoît.* La benoite. || *Herbe de Saint-Christophe.* L'actée à épis. || *Herbe de Saint-Etienne.* La circée pubescente. || *Herbe de Saint-Felix.* La scrofulaire des bois. || *Herbe de Saint-Fiacre.* L'héliotrope d'Europe, la molène, le bouillon blanc. || *Herbe de Saint-Georges.* La valériane rouge, la valériane grecque, la gesse et la clandestine. || *Herbe de Saint-Guillaume.* L'aigremoine eupatoire. || *Herbe de Saint-Innocent.* La renouée, la persicaire âcre. || *Herbe de Saint-Jacques.* La jacobée, le seneçon d'Afrique. || *Herbe de Saint-Jean.* Le lierre terrestre, l'armoise, la terrette. — *Herbe Saint-Jean.* Le millepertuis, qui fleurit vers la Saint-Jean. — *Herbe de la Saint-Jean.* Le chrysanthème des prés, l'orvale. || *Herbe de Saint-Julien.* Espèce de sarriette. || *Herbe de Saint-Laurent.* La bugle, la menthe pouliot, la sanicle d'Espagne et l'asclépiade dompte-venin. || *Herbe de Saint-Lucien.* L'arnique des montagnes. || *Herbe de Saint-Marc.* La tanaisie. || *Herbe de Saint-Paul.* La primevère. || *Herbe de Saint-Philippe.* Le pastel, la guède. || *Herbe de Saint-Pierre.* La primevère, la bacile, la pariétaire, la passe-pierre. || *Herbe de Saint-Guerin.* Le pas d'âne. || *Herbe de Saint-Roch.* La pulicaire, le psyllion, l'aunée dysentérique. || *Herbe de Saint-Zacharie.* Le bluet. || *Herbe sainte.* Le tabac, à cause de ses grandes vertus, la sclarée, le cestre aureum. || *Herbe Sainte-Barbe.* La roquette barbarée. — *Herbe de Sainte-Barbe.* Espèce de vélar. || *Herbe Sainte-Catherine.* La balsamine des bois. || *Herbe de Sainte-Claire.* La mâche. || *Herbe de Sainte-Croix.* Ancien nom du tabac, qu'on appelait ainsi, parce qu'un cardinal de ce nom avait contribué à son introduction en Italie. || *Herbe Sainte-Cunegonde.* L'eupatoire commune. || *Herbe Sainte-Elisabeth.* L'hélianthème. || *Herbe de Sainte-Marie.* Le coq des jardins ou la menthe coq, une espèce de serpentaire et une espèce d'andromachie, dont on se sert au Pérou en guise d'amadou. || *Herbe de Sainte-Othilée.* Le pied d'alouette des champs, la dauphinelle. ||

[illegible]

Sainte-Rose. La pivoine officinale. || *Herbe salivaire.* La pyrèthre. || *Herbe de Samson.* La parthénie hystérophore. || *Herbe de sang.* La verveine, ainsi appelée probablement parce que, appliquée en cataplasme sur les points de côté, elle prend une couleur rouge, ce qui faisait croire qu'elle attirait le sang accumulé dans cette partie. || *Herbe sanguine* ou *sanguinaire.* La verveine officinale, un [illegible] et une espèce de plantain. || *Herbe sanjuane.* Espèce d'oseille et de patience. || *Herbe sans couture.* L'ophioglosse commun, parce qu'on ne voit aucune nervure sur sa feuille. || *Herbe sardonique* ou *herbe sarde.* Renoncule de marais ou renoncule scélérate, la pulsatille, plante très-commune dans la Sardaigne. || *Herbe sarrasine.* Nom que les habitants des Pyrénées donnent à la ptarmique. || *Herbe à savon.* La saponaire. || *Herbe scélérate.* La renoncule scélérate, ainsi nommée parce qu'elle est un poison produisant le rire sardonique. || *Herbe aux scorbutiques.* Espèce de cochléaria, le cranson. || *Herbe du scorpion.*

L'ornithopode scorpioïde, ainsi appelé à cause de ses légumes articulés et arqués. || *Herbe de Scythie.* Espèce de réglisse, appelée ainsi par Pline, parce qu'elle croissait dans la Scythie, d'où elle paraissait originaire. || *Herbe sensible.* L'acacia pudique, la sensitive. || *Herbe aux sept têtes, à sept têtes* ou *à sept tiges.* La statice ou gazon d'Olympe, qui produit plusieurs hampes du milieu de la même touffe de feuilles radicales. || *Herbe à serpent.* Le pétiver alliacé de la Martinique. || *Herbe au serpent.* Le vaciet, le panicaut. — On donne le même nom à d'autres plantes que l'on croit propres à guérir les morsures des serpents. || *Herbe du siege.* La scrofulaire aquatique, la renoncule, la chélidoine. || *Herbe de Simeon.* La mauve alcée. || *Herbe de soie* ou *herbe à soie.* Espèce de jonc des environs de Panama, dont les habitants font des cordes pour les hamacs et pour la pêche. Les femmes font avec cette espèce de soie des bas et des lacets. || *Herbe au soleil.* L'hélianthe annuel ou soleil des jardins. || *Herbe de solstice.* Espèce de centaurée qui fleurit au solstice d'été. || *Herbe au sommeil.* La morelle grimpante. || *Herbe à sornet.* Le bident velu. || *Herbe aux sonnettes.* La couronne impériale. || *Herbe aux sorciers.* Le stramonium vulgaire, la pomme épineuse. || *Herbe à sornet.* Bident velu. || *Herbe stellaire.* Espèce de plantain. || *Herbe sternutatoire.* L'achillée, la ptarmique. || *Herbe du sac.* La pulmonaire. || *Herbe du tan.* La bryone. || *Herbe aux tanneurs.* La coriarie, plante employée au tannage des cuirs, est à tort désignée sous le nom d'herbe, puisque c'est un arbrisseau. — On pourrait appeler ainsi plusieurs herbes astringentes, propres au tannage. || *Herbe de las taoupas.* Nom qu'on donne à la pomme épineuse dans nos départements du Midi. || *Herbe à la taupe.* Le datura, la pomme épineuse. || *Herbe de taureau.* Espèce d'orobanche, ainsi appelée, parce qu'on prétend à tort que les vaches qui en mangent recherchent le taureau. || *Herbe à la teigne.* La bardane. || *Herbe aux teignes.* La paraire. || *Herbe de teigne.* Espèce d'euphorbe. || *Herbe aux teigneux.* La bardane ordinaire et le tussilage pétasite, employés pour guérir la teigne. || *Herbe aux teinturiers.* Le genêt des teinturiers. || *Herbe terrible.* La globulaire turbith, plante qui passait à tort pour très-dangereuse; on la nomme improprement herbe; c'est un sous-arbrisseau. — Ce nom convient mieux au liseron turbith, à cause de son principe gommo-résineux très-âcre, qui, mal administré, peut entraîner de fort graves accidents. || *Herbe à la toilette.* La menthe rampante. || *Herbe des toits.* La vermiculaire brûlante. || *Herbe aux tonneliers.* L'agripaume. || *Herbe de la tortue, herbe à tortue.* Espèce de varec, les ulves et les conferves, dont les tortues marines se nourrissent. || *Herbe de tournabon.* Le tabac. || *Herbe aux tourterelles.* Le croton des teinturiers, parce qu'on prétend que les tourterelles recherchent avidement ses graines. || *Herbe à tous maux.* Le tabac et la lysimachie élevée, plantes d'Amérique auxquelles on attribuait cette singulière propriété lors de leur introduction en Europe. || *Herbe aux trachées.* La trachélie bleue et plusieurs autres espèces de campanules, ainsi nommées parce qu'elles sont employées pour les douleurs et inflammations du cou et de la gorge, et pour les ulcérations de la bouche. || *Herbe traînante.* La cuscute, dont les tiges rouges, traînantes, se glissent dans les champs cultivés, trois semaines avant la maturité des plantes utiles que la main de l'homme y a semées. || *Herbe de la Trinité.* La pensée, à cause de ses trois couleurs, l'anémone hépatique, l'épimède. || *Herbe triste.* La belle de nuit, qui ne fleurit que le soir. || *Herbe aux turcs.* Le sédum blanc, la joubarbe. || *Herbe du turc.* L'herniole, la turquette, la panarine. || *Herbe turque.* L'herniaire glabre et la turquette. || *Herbe aux ulceres.* Herbe de Saint-Domingue, dont on fait des onguents pour le traitement des ulcères. || *Herbe aux vaches.* Espèce de saponaire. — *Herbe à vache.* Le trèfle rouge, le trèfle cultivé, et le trèfle flexueux. || *Herbe aux varices.* Le chardon hémorrhoïdal, dont les tiges, renflées souvent par des piqûres d'insectes, présentent dans ces points colorés la forme de varices et d'hémorrhoïdes. || *Herbe du vent* ou *herbe aux vents.* L'anémone pulsatille, une espèce de phlomide, et en général toutes les plantes dont les tiges effilées sont agitées par le moindre vent. || *Herbe à ver.* La mousse de Corse. || *Herbe aux vergers.* Le dactyle pelotonné. || *Herbe aux vermisseaux.* La morelle hiéracioïde. || *Herbe au verre.* La [illegible]

[illegible] plies de cristaux. || *Herbe du verre.* La pariétaire. || *Herbe aux verrues.* L'héliotrope d'Europe, ainsi nommé, parce que, employé en friction sur les verrues, il les fait disparaître. || *Herbe aux vers.* La tanaisie, parce qu'elle passe pour un bon vermifuge. || *Herbe de vie.* Nom vulgaire d'une aspérule. || *Herbe à la vierge.* Le narcisse des poëtes. — *Herbe de la vierge.* Le marrube. || *Herbe vineuse.* L'ambroisie maritime, à cause de l'odeur vineuse de ses fruits. || *Herbe au violet.* La bryone et la douce-amère. || *Herbe aux vipères.* La vipérine, ainsi nommée, suivant les anciens, soit parce que sa graine aplatie a la forme d'une tête de vipère, soit parce qu'elle était regardée comme un antidote des morsures de ce serpent et d'autres animaux venimeux. || *Herbe vivante.* Nom vulgaire de la sensitive, de l'oxalide irritable, du sainfoin du Gange. || *Herbe vive.* L'acacia sensitive, parce qu'au moindre contact ses feuilles se replient et se referment comme celles de la sensitive. — La sensitive. || *Herbe aux coto-*

riers. L'achillée millefeuille. || *Herbe de Vulcain.* Espèce de renoncule. || *Herbe vulnéraire.* L'anthyllide vulnéraire, un buplèvre, une espèce d'aunée.—Nom collectif que l'on donne aux plantes mélangées dans les falltranks de Suisse.

— Alchim. *Herbe médicinale.* La matière de la pierre. || Le mercure hermétique.

— Chronol. *Fête des herbes.* Nom par lequel d'anciennes chartes désignent l'Assomption de la sainte Vierge.

— Ornith. *Oiseau des herbes.* Le tangara bleu.

— Techn. *Herbes filées.* Espèce d'étoffe ou toile lustrée, que l'on fait d'un fil tiré de diverses sortes d'herbes. || *Herbes lâches.* Etoffes des Indes orientales, moitié herbe et moitié coton. || *Herbes de soie.* Légères étoffes faites avec une espèce de chanvre, qui croît naturellement et sans culture en Virginie. || *Taffetas d'herbes.* Taffetas des Indes, fabriqué avec une matière soyeuse qu'on tire de différentes plantes qui croissent dans l'Hindoustan et dans quelques contrées de la Chine.

— Syn. simpl. Herbage, herbette, verdure, gazon, simples, vert, pâturage, pâture, pâtis, pacage. || Epith. Verte, tendre, épaisse, molle, drue, verdoyante, fleurie, naissante, rajeunie, vivace, languissante, altérée, aride, stérile, parasite, mourante, fanée, défleurie, sèche, flétrie, desséchée, champêtre, haute, touffue, crépue, faible, fraîche, humide, marécageuse, menue, vile, aromatique, odorante, parfumée, fauchée, tondue, salutaire, propice, nuisible, mortelle, dangereuse, vénéneuse, empoisonnée, magique, merveilleuse, puissante, pressée, foulée. || Périphr.

Et les humbles tribus, le peuple immense d'*herbes*
Qu'effleure l'ignorant de ses regards superbes,
N'ont-ils pas leurs beautés et leurs bienfaits divers ?
(Delille.)

HERBÉ, ÉE. part. pass. du v. Herber. S'empl. adjectiv. Toile herbée.

— Comm. Se dit de cheveux châtains que l'on fait devenir blonds en les exposant sur l'herbe au soleil, après les avoir soumis à plusieurs lessives.

HERBÉ. s. m. Se disait pour Breuvage fait avec des jus d'herbes.

HERBED. s. m. Relig. parse. Mage du premier ordre.

HERBEGAGE. s. m. Anc. cout. Droit de prendre dans une forêt le bois nécessaire pour construire ou pour réparer une maison.

HERBEILLER. v. n. 1re conj. (pr. *er-bé-ie*; du lat. *herba*). Chass. Se dit d'un sanglier qui va paître l'herbe.

HERBEILLEUX, EUSE. adj. (pr. *er-be-ieu*). Qui ramasse de l'herbe.

HERBELÉE. s. f. Se disait pour Potion médicinale faite de jus d'herbes.

HERBELER. v. n. 1re conj. S'est dit pour Couper ou cueillir de l'herbe.

HERBELINE. s. f. (du lat. *herba*). Brebis étique qu'on met à l'herbe.

HERBELLIDÉ, ÉE. adj. Entom. Qui ressemble à l'herbellide. || HERBELLIDÉES. s. f. pl. Tribu de l'ordre des myodaires micromydes.

HERBELOT (Barthélemy d'). Orientaliste, né en 1625, mort en 1695, est surtout connu par sa *Bibliothèque orientale*, ouvrage qui montre une érudition immense, mais qui manque de critique.

HERBER. v. a. 1re conj. (du lat. *herba*). Exposer sur l'herbe. Herber de la toile, des cheveux, etc.

— Art vétér. Mettre de la racine d'ellébore sous le poitrail d'un cheval.

HERBERGEAGE. s. m. Anc. cout. Vassal qui, selon la nature de son tènement, devait avoir et habiter un manoir.

HERBERGEMENT. s. m. Anc. cout. Manoir, bâtiment.

HERBERGER. v. a. 1re conj. Se disait pour Héberger.

HERBERGERIE. s. f. Se disait pour Auberge.

HERBERGIER. s. m. Se disait pour Aubergiste.

HERBERIE. s. f. (du lat. *herba*). Se disait pour Connaissance des herbes, des plantes, principalement de celles qui sont d'usage en médecine.

Marché aux herbes.

[illegible] exposant au soleil et à la rosée.

HERBETTE. s. f. (dimin. d'*herbe*). Poés. et style pastoral. L'herbe courte et menue de la campagne. Danser sur l'herbette. Paissez, chères brebis, les *herbettes* naissantes. (Mol.)

Guillot, le vrai Guillot, étendu sur l'*herbette*,
Dormait alors profondément. (La Fontaine.)

Vous qu'un gras et beau [illegible]
[illegible]
Sur l'*herbette* épaisse
Un plaisir nouveau. (Mme Deshoulières.)

— Epith. Molle, tendre, épaisse, fleurie, naissante.

HERBEUX, EUSE. adj. (du lat. *herba*). Se dit des lieux où il croît de l'herbe. Clairière herbeuse. Sur le tapis de cette *herbeuse* rive. (A. de Ronsard.)

Gardien des prés *herbeux*, domaine de Nérée,
Il nourrit ses coursiers pour les palmes d'Élée.
(Delille.)

Se trouve quelquefois pour, De la nature de l'herbe. L'auteur d'Émile, venant d'herboriser à la campagne, arriva chez des dames, les mains pleines de ces plantes *herbeuses* qu'on appelle gramen. On se mit à rire en le voyant entrer. Mesdames, leur dit-il, il n'y a pas là de quoi rire, je tiens dans la main les preuves les plus sensibles de l'existence de Dieu. (Sal.)

— Syn. comp. HERBEUX, HERBAGEUX. V. HERBAGEUX.

HERBEY. s. m. Ornith. Nom qu'on donne, chez les Grisons, au lagopède ordinaire.

HERBICOLE. adj. des 2 g. (ét. lat., *herba*, herbe; *colo*, j'habite). Entom. Qui vit parmi les herbes des prés. || HERBICOLES. s. m. pl. Section de la tribu des myodaires mésomydes anthomydes, comprenant les espèces qu'on trouve dans les herbes des prés et des bois.

— Ornith. La sylvie herbicole habite les campagnes couvertes de grandes herbes, au Paraguay.

HERBIER. s. m. (du lat. *herba*). Collection de plantes desséchées au moment de leur floraison et de leur fructification, et mises entre des feuilles de papier, avec assez de soin pour qu'elles conservent autant que possible leur forme et leurs caractères, et pour qu'on puisse les consulter au besoin, et dans toutes les saisons indistinctement. Un herbier des plantes d'Amérique. Avoir un bel herbier, un herbier très-riche. L'art d'écrire n'est pas plus dans les livres des grammairiens que la beauté des fleurs dans les herbiers. *Herbiers* et grammaires sont également incapables de présenter une phrase et une fleur dans leurs formes gracieuses, avec leurs suaves couleurs, leurs mouvements et leur vie; fleurs et phrases y sont mortes: on n'en trouve que la poussière et les noms. (Buff.)

La troupe enfin se lève, on vole de nouveau
Des bois à la prairie et des champs au coteau;
Et le soir, dans l'*herbier*, dont les feuilles sont prêtes,
Chacun vient en triomphe apporter ses conquêtes.
(Delille.)

— Livre qui traite des plantes, qui en contient en même temps la description et la figure.

— Par extens. Collection d'estampes contenant des figures de plantes. Un herbier artificiel.

— *Herbier vivant.* Expression bizarre par laquelle on désigne les collections de petites plantes séchées, étalées avec un soin minutieux, et destinées à tenir lieu de description, de figures, ou bien à mettre sous les yeux des espèces difficiles, comme les saules, les graminées, les cryptogames, etc.

— Se disait pour Terrain couvert d'herbe. || Prairie, pâturage. || Herboriste. || Botaniste.

— Premier ventricule du bœuf et des autres animaux qui ruminent. Aujourd'hui on dit plutôt *panse*.

— Écon. rur. Se dit, dans quelques endroits, du lieu où l'on conserve l'herbe pour la nourriture des bestiaux.

— Fauconn. Tuyau ou canal qui sert à la respiration chez le faucon.

— HERBIERS. s. m. pl. Pêch. Bancs d'herbe qui se forment au milieu des eaux, et dans lesquels le poisson se réfugie.

HERBIÈRE. s. f. Vendeuse d'herbes. Herbière des halles.

— Écon. rur. Petite fille qui recueille de l'herbe pour la nourriture des bestiaux.

HERBIERS (LES). Géogr. Ch.-l. de cant. (Vendée); 2,900 hab.

HERBIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *herba*, herbe, *fero*, porter). Didact. Qui produit de l'herbe.

— Myth. rom. Surnom de Cérès.

HERBIFICATION. s. f. (pr. *er-bi-fi-ca-si-on*). Bot. Tout ce qui a rapport aux organes de la conservation des végétaux.

HERBIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *herba*, herbe; *forma*, forme). Mamm. Se dit de poils qui ressemblent à de l'herbe sèche, tels sont ceux du paresseux didactyle.

HERBIGNAC. Géogr. Ch.-l. de cant. (Loire-Inférieure); 3,200 hab.

HERBIS. s. m. S'est dit pour Terrain couvert d'herbe; pâturage.

HERBIVORE. adj. des 2 g. (ét. lat., *herba*, herbe; *voro*, je mange). Zool. Se dit en général des animaux qui se nourrissent de substances végétales, et plus particulièrement de ceux qui paissent l'herbe des prairies, tels que le cheval, le bœuf, etc. Les animaux herbivores. On peut [illegible] lièvre, les rats, et les oiseaux vivant de fruits, de grains, etc., peuvent être considérés comme plus ou moins herbivores.

— HERBIVORES. s. m. pl. Mamm. Famille de mammifères cétacés, qui font leur nourriture principale ou exclusive de végétaux.

— Entom. Famille de coléoptères tétramères, comprenant des animaux qui font leur nourriture principale ou exclusive de végétaux.

HERBON. s. m. Techn. Couteau non tranchant dont le tanneur se sert pour débourrer les cuirs.

HERBORISANT. part. prés. invar. du v. Herboriser. Qui herborise. Une personne herborisant du matin au soir.

HERBORISANT, ANTE. adj. Qui a l'habitude d'herboriser. Qui s'occupe d'herborisation. La troupe herborisante.

HERBORISATION. s. f. (pr. *er-bo-ri-za-si-on*). Action d'herboriser. Quand son *herborisation* fut achevée, il voulut redescendre, mais il ne put jamais reconnaître l'endroit par où il était monté. (B. de St-P.)

— Promenade, course que l'on fait dans l'intention de recueillir des plantes ou de les observer sur place. Faire de fréquentes herborisations.

— Se dit aussi des personnes qui font partie de cette promenade. Où va l'herborisation aujourd'hui?

— Minér. Dessin d'une pierre herborisée. C'est une expression vicieuse dans cette dernière acception, car ce sont des arbres et non des herbes que la nature y a tracés. V. ARBORISATION.

HERBORISÉ, ÉE. adj. Qui offre des figures de plantes. V. ARBORISÉ.

— Se dit surtout des pierres qui présentent des dessins d'arbres ou de buissons.

HERBORISER. v. n. 1re conj. Aller dans les champs cueillir des herbes, des plantes, soit pour apprendre à les connaître ou pour en former des collections, soit pour les employer aux usages qu'elles ont en médecine. Aller herboriser par un beau jour. Herboriser aux environs d'une ville, sur une montagne, etc. Aben-Hamet s'annonçait comme un médecin qui vient *herboriser* parmi les rochers de la Sierra-Nevada. (Chateaub.)

— Parcourir une contrée pour recueillir des plantes qu'elle produit. Herboriser en Amérique.

— Au lieu d'*herboriser* on disait autrefois *arboriser*.

HERBORISEUR. s. m. Fam. Celui qui herborise. Une troupe d'herboriseurs.

HERBORISTE. s. des 2 g. Celui, celle qui connaît les simples. C'est un grand herboriste. Peu usité en ce sens.

— Celui, celle qui herborise, et qui ne connaît les plantes que d'une manière empirique.

— Plus ordinairement, Celui qui vend des simples, des herbes médicinales. Acheter des vulnéraires chez un herboriste.

— Au lieu d'*herboriste* on disait autrefois *arboriste*.

HERBORISTERIE. s. f. Tout ce qui concerne le commerce de l'herboriste.

— Boutique d'herboriste.

HERBU, UE. adj. Couvert d'herbe. Chemin herbu. Champ herbu. Pré herbu.

— Syn. comp. HERBU, HERBEUX. Il croît de l'herbe dans une clairière *herbeuse*, et l'on en voit à foison dans un champ *herbu*.

HERBUE. s. f. Agricult. Terre végétale qu'on lève dans les pâturages pour améliorer le sol d'un vignoble.

— Terre légère et peu profonde qui n'est bonne qu'à faire des pâturages.

— Techn. Fondant argileux qu'emploient les fondeurs dans le traitement des minerais de fer au haut fourneau. On prétend que le nom d'*herbue* a été donné à ce fondant, parce qu'on emploie quelquefois à cet usage la terre végétale, et le gazon même.

HERBULE. s. f. Bot. Nom de plusieurs espèces de mousses.

HERCAN. s. m. Hortic. Variété de tulipe.

HERCÉON. adj. m. (du gr. ἕρκος, mur, enceinte). Myth. anc. Surnom de Jupiter. La statue de Jupiter Hercéen s'élevait dans la première cour des palais.

— Les dieux hercéens étaient les mêmes que les Pénates.

HERCLAN. s. m. Ornith. Nom vulgaire de la tadorne.

HERCOLE. s. m. Conchyl. Genre de coquilles microscopiques univalves de l'Adriatique, ne renfermant qu'une espèce.

HERCOTECTONIQUE. s. f. (ét. gr., ἕρκος, rempart; τεκτονική, art de bâtir). Art milit. Art de fortifier les places, de retrancher un camp, un poste, etc.

HERCULANIEN, IENNE. adj. et s. Géogr. Qui est d'Herculanum. Un Herculanien. Une Herculanienne. || Qui appartient à Herculanum ou à ses habitants.

HERCULANUM. (pr. *er-ku-la-nomm*). Géogr. anc. Ville d'Italie, en Campanie. Elle fut ensevelie sous les laves de la première éruption du [illegible] num, placés sous la ville moderne de Portici, furent découverts en 1713 par un paysan qui creusait un puits.

HERCULE. Myth. Demi-dieu, fils de Jupiter et d'Alcmène. Il accomplit un grand nombre d'actions héroïques, dont les plus célèbres sont connues sous le nom des douze travaux d'Hercule. On lui attribue une foule d'autres exploits. Il épousa d'abord Mégare, fille de Créon. Dans la suite, il eut plusieurs autres femmes: Déjanire, Iole, Omphale, et beaucoup de maîtresses. Dans un accès de jalousie, Déjanire envoya à son époux une tunique teinte dans le sang du centaure Nessus, qui avait péri sous les flèches empoisonnées du héros. Hercule l'eut à peine revêtue qu'il fut saisi de douleurs intolérables, il se retira sur le mont Œta, y éleva un bûcher sur lequel il se plaça, et fit mettre le feu par Philoctète. Après sa mort, Hercule fut admis au rang des dieux et il vint l'épouse d'Hébé. Les écrivains de l'antiquité admettent plusieurs Hercules distincts du fils d'Alcmène: l'Hercule égyptien, l'Hercule crétois, l'Hercule phénicien, l'Hercule gaulois, etc. La fable compte 43 Hercules.

— Iconol. On le représente ordinairement sous les traits d'un homme fort et robuste, la massue à la main, et couvert de la dépouille du lion de Némée. On le trouve souvent aussi couronné de feuilles de peuplier blanc.

— Syn. simpl. Alcide. || Epith. Vaillant, courageux, infatigable, puissant, invincible, terrible, formidable, généreux, magnanime, vertueux, furieux, cruel. || Périph. Le fils, le vaillant fils d'Alcmène, le fils de Jupiter, le vainqueur d'Antée.

— Fig. et fam. Homme fort et robuste. C'est un Hercule. Être fort comme un Hercule. Être taillé en Hercule.

Je ne sais point au ciel placer un ridicule,
D'un nain faire un Atlas, ni d'un lâche un *Hercule*.
(Boil.)

— Se dit aussi pour exprimer dans la stature de l'homme des formes prononcées et vigoureuses, qui annoncent une grande force de corps. Avoir la taille d'un Hercule.

— Iron. Figurez-vous un petit *Hercule* arrivant une boîte à la main, tout fier de son expédition. (J.-J. Rouss.)

— Fig. Le génie luttant contre les passions est un *Hercule* qui veut retenir des monts amoncelés et s'éboulant sur lui. (Boiste.)

— Ant. *Nœud d'Hercule.* V. HERCULIEN.

— Alchim. *Hercule fut Antée.* Se dit pour marquer la préparation du soufre. || *Hercule a nettoyé l'étable pleine d'ordure.* L'artiste a purifié la terre de sa noirceur, et l'a rendue blanche.

— Astron. Constellation de l'hémisphère boréal.

— Géogr. anc. *Détroit d'Hercule.* V. GADÈS. || *Colonne d'Hercule.* V. COLONNE. || *Cap d'Hercule.* Cap à l'extrémité méridionale de l'Italie. Aujourd'hui *Spartivento.* || Autre cap de la Mauritanie Tingitane, sur l'océan Atlantique. Aujourd'hui le *cap Cantin.* || *Chemin d'Hercule.* Chaussée qui passait pour être l'ouvrage d'Hercule, lorsqu'il ramenait les bœufs de Géryon. Elle était dans la Campanie, entre le lac Lucrin et la mer.

— Hist. *Jardin d'Hercule.* Nom par lequel les anciens désignaient Séville, à cause de l'extrême fertilité et la riche culture de son territoire.

— Nom que l'empereur Commode donna au mois d'octobre.

— Pathol. *Maladie d'Hercule.* Nom sous lequel on a désigné l'épilepsie, parce qu'Hercule, dit-on, en fut atteint, ou parce qu'elle est une des maladies les plus violentes.

— Philol. *Hercule en fureur, Hercule sur l'Œta.* Titre de deux tragédies de Sénèque. || *Bouclier d'Hercule.* Titre d'un poëme ajouté à l'Héroogonie d'Hésiode.

— Entom. Espèce de scarabée d'Amérique, une des plus grandes du genre.

HERCULÉE. s. f. Hortic. Variété de tulipe.

HERCULÉEN, ENNE. adj. Qui appartient à un homme robuste, à un Hercule.

— Fig. *Force herculéenne.* Force extraordinaire.

— *Taille herculéenne.* Corps fortement membré et annonçant une grande vigueur. Kléber avait une taille herculéenne.

— *Combat herculéen.* Digne d'Hercule.

— Pathol. *Mal herculéen.* V. HERCULE.

— Syn. comp. HERCULÉEN, D'HERCULE. Une force *herculéenne* ressemble ou est analogue à celle d'Hercule; une force d'*Hercule* est identique à celle qu'a possédée Hercule.

HERCULIEN, IENNE. adj. Qui appartient à Hercule.

— Ant. *Nœud herculien.* Nœud de ceinture d'une nouvelle mariée, que le mari dénouait en invoquant Junon, afin que son union fût aussi féconde que celle d'Hercule.

— *Voie herculienne.* Chaussée que l'on nommait aussi *chemin d'Hercule.* V. HERCULE.

HERCULIEN. s. m. Hist. anc. Nom que Dioclétien donna aux soldats de l'une des deux légions par lesquelles il remplaça les cohortes prétoriennes et urbaines. Les Herculiens et les Joviens.

HERCULIQUE. adj. des 2 g. S'est dit pour d'Hercule. Bras herculique.

[illegible] Myth. anc. Nymphe de Proserpine qui donna son nom au fleuve Hercyna. || Surnom de Cérès.

HERCYNIE. Géogr. anc. Forêt de Germanie qui s'étendait, au rapport de César, à plus de soixante journées de marche. Il est évident que les anciens désignaient par ce nom l'assemblage de plusieurs forêts différentes dont ils ne connaissaient bien aucune. Forêt d'Hercynie. Aujourd'hui *la Bohême*.

HERCYNIEN, IENNE. adj. D'Hercynie. La forêt Hercynienne.

— *Monts Hercyniens.* Ceux qui entouraient la forêt d'Hercynie.

— Ornith. Nom que Pline donne à des oiseaux qu'il dit exister dans la forêt Hercynienne ou forêt Noire. On croit que c'est le flamant.

HERCYNIES. s. f. pl. Ant. gr. Fêtes en l'honneur de Cérès, surnommée Hercyna.

HERCYNIO-CARPATHIEN. adj. m. Géogr. Se dit d'un système de montagnes de l'Europe qui embrasse toutes les hauteurs comprises en

tre le Rhin, le Dnieper, le Danube, les plaines de l'Allemagne septentrionale et celles de la Pologne occidentale. Le système hercynio-carpathien comprend les Krapacks, les monts Sudètes, etc.

HERDE, s. f. S'est dit pour Hart.

HERDEAU, s. m. Branche d'arbre pour faire un lien.

— Fig. Jeune homme qui est encore sous la dépendance de son père.

HERDER (Jean-Gottfried). Savant polygraphe prussien, né en 1744, mort en 1803. Il écrivit sur la théologie, la philologie, la philosophie, l'archéologie, l'histoire.

HERDÉRITE, s. f. Minér. Substance que l'on croit un silicate.

HÈRE, s. m. (*h* asp.; de l'allem. *herr*, seigneur, par ironie, comme qui dirait pauvre seigneur). Fam. et par déris. Homme sans mérite, sans considération, sans fortune. Ne s'emploie guère que dans la locution *pauvre here*. C'est un pauvre hère. Quel est donc ce Basile, qui se mêle de son mariage? Un pauvre *here* qui montre la musique à sa pupille, infatué de son art. (Beaum.)

Il ne faudra point qu'on vous berce
De cet espoir trompeur et vain,
Que vous puissiez avoir commerce
Avec aucun visage humain,
Si ce n'est quelque pauvre *here*,
Qui dans le rocher égaré,
Vienne à vous d'un air éploré,
Cherchant remède à sa misère. (De Cerceau.)

— Espèce de jeu de cartes qui se joue entre plusieurs personnes, et où il n'y a qu'un seul des joueurs qui gagne. On ne donne qu'une carte à chaque personne; on peut la changer contre celle de son voisin, pourvu qu'il n'ait pas un roi, et celui à qui la basse carte demeure perd le coup. Ce jeu s'appelle aussi l'*as qui court*. || L'as qui fait perdre celui à qui il demeure dans la main.

— Véner. Le jeune cerf, au moment où il commence à pousser ses premiers bois.

— La Fontaine l'a employé adjectiv. dans le sens de Malingre, décharné.

Cancres, *hères* et pauvres diable
Dont la condition est de mourir de faim.

HERFCHIRCHE, s. m. Entom. Coléoptère de Madagascar. C'est un escarbot lumineux qui éclaire et étincelle toute la nuit sur les bois et sur les maisons.

HÉRÉDIE, s. f. Métrol. rom. Grande mesure de surface qui formait un carré de deux cent quarante pieds romains de côté.

HÉRÉDITABLEMENT, adv. S'est dit pour A titre d'hérédité.

HÉRÉDITABLÈRE, s. f. Se disait, dans quelques coutumes, pour Fonds, héritage.

HÉRÉDITAIRE, adj. des 2 g. (du lat. *hæreditarius*). Qui se transmet, qui vient par droit de succession. Possessions héréditaires. Pact héréditaire. Biens héréditaires.

La lampe *héréditaire*
De Philémon et de Baucis. (Du Boss.)

Car comment comprendre
Qu'aussitôt que chacune aurait
Ne p[illegible] plus sa part *héréditaire*
Il lui faudra payer sa mère? (La [illegible])

— Se dit particulièrement des charges, des offices, des titres, etc., qui passent aux héritiers de ceux qui en sont pourvus. Déclarer un office héréditaire. Charge héréditaire. La pairie était héréditaire dans cette famille. Titre héréditaire. La pairie était héréditaire avant 1830. La noblesse *héréditaire* est le plus grand fléau dont la Providence puisse affliger l'espèce humaine. (D'Entraigues.) L'idée de législateur *héréditaire* est aussi absurde que celle de juge, de juré, de mathématicien, de philosophe, de poète lyrique héréditaires. (Paine.) L'Empire même était regardé comme un bien *héréditaire*. (Boss.)

Dans les premiers âges de l'humanité, les professions, les arts, les instruments du travail sont presque universellement héréditaires, c'est-à-dire transmissibles par le sang dans la caste ou la tribu.

— Se dit des charges, des dignités qui ont été longtemps dans une même maison, dans une même famille. Le bâton de maréchal de France était comme héréditaire dans cette maison. La charge de conseiller est comme héréditaire dans cette famille.

— Se dit souvent par opposition à Électif. [illegible] héréditaire. [illegible] [illegible] Prince héréditaire. L'empereur héréditaire. La meilleure monarchie est celle où le gouvernement est *héréditaire*. (Hume.) Le trône y fut *héréditaire* sans cesser d'être électif. (Boss.) J'ai expliqué comment, dans la seconde race, la couronne se trouvait, à certains égards, élective, et à d'autres égards, *héréditaire*. (Montesq.) Le sacerdoce est rendu *héréditaire* dans sa famille. (Boss.)

— *Chambre héréditaire*. S'est dit de la Chambre des pairs, par opposition à Chambre élective ou des députés.

— Se dit également de ceux qui sont revêtus de certaines grandes charges dont le titre a été conservé, quoiqu'elles soient présentement sans fonction. Connétable héréditaire de Castille.

— Fig. Se dit des maladies qui passent des parents aux enfants. Maladie héréditaire. Mal héréditaire. La goutte, la folie est héréditaire dans cette famille.

— Se dit, dans un sens analogue, des vertus, des vices, des passions, etc. Vertu héréditaire. La valeur est héréditaire dans cette maison. Vice héréditaire. Haine héréditaire. Inimitié héréditaire. Une maison auguste qui regarde la gloire et la piété comme ses biens *héréditaires*. (Fléch.) Et le courage et l'intrépidité sont des biens *héréditaires* parmi les princes, ainsi que les sceptres et les couronnes. (Mass.) Telle est de tes pareils l'ardeur *héréditaire*. (J.-J. Rouss.) Sans constitution, la monarchie transmet un despotisme *héréditaire*. (Boiste.) Il y a une erreur que l'on peut appeler *héréditaire*: c'est que le souverain est maître de la vie et des biens de tous ses sujets. (Sully.)

— Hist. *Union héréditaire*. V. UNION.

HÉRÉDITAIREMENT, adv. Par droit d'hérédité. Tenir, posséder héréditairement une terre, une charge.

— Ne se met point entre l'auxiliaire et le participe.

HÉRÉDITE. Hist. sacr. Descendant de Héred, fils de Béla et petit-fils de Benjamin.

HÉRÉDITÉ, s. f. (du lat. *hæreditas*). Jurispr. Droit de recueillir la totalité ou une partie des biens qu'une personne laisse à son décès. Accepter l'hérédité. Renoncer à l'hérédité. Répudier une hérédité. Une longue *hérédité* ne se trouve que dans les congrégations. (Ferrand.)

— La succession au trône. Attaquer, défendre le principe de l'hérédité. Puissance mystérieuse qui recueille les dernières paroles d'un siècle qui s'endort, pour les transmettre au siècle qui va naître, l'*hérédité* perpétue les destinées humaines sans jamais leur permettre de s'interrompre, sans jamais égarer une parcelle des trésors accumulés pendant la durée des âges. L'*hérédité*, c'est l'unité de la vie humaine, c'est l'immortalité sur la terre. (Dict. polit.)

— Transmission de la noblesse aux descendants. L'*hérédité* de la noblesse ôte à la fois l'émulation aux nobles et aux roturiers. (De Saint-Pierre.)

— Privilège accordé à un office que le roi rendait héréditaire, sans que le titulaire fût assujéti au payement du droit de prêt et d'annuel. Les offices de secrétaires du roi jouissaient du droit d'hérédité.

— Anc. jurispr. *Hérédité jacente*. Charge, dignité héréditaire qui se trouve vacante. || Héritage qui n'a point encore été accepté.

— Tous les biens qu'une personne laisse en mourant. Son hérédité fut partagée entre plusieurs collatéraux. Envahir l'hérédité.

— Médec. et physiol. Se dit de ce qui est inhérent ou adhérent des ancêtres ou parents, aux descendants, non pas seulement pour les propriétés physiques et autres objets extérieurs, mais pour les qualités morales ou internes, qui s'attachent et se transmettent dans les races ou quelques individus. Ainsi, des vices et des maladies se transmettent, non moins que des vertus et de brillants avantages corporels, s'infiltrent dans les générations, jusqu'à ce que l'état naturel ou normal ramène l'organisme à son type primitif, ou que d'autres modifications y soient apportées et implantées à leur tour.

— Syn. comp. HÉRÉDITÉ, HÉRITAGE. L'*hérédité* est le droit en vertu duquel on hérite, et l'*héritage*, le bien dont on hérite.

HÉRÉE. Myth. rom. V. [illegible].

HÉRÉE. Géogr. anc. Ville d'Arcadie, qui formait un petit état indépendant, et donnait son nom aux monts Héréens, qui étaient voisins.

HÉRÉE, s. m. Calend. Le premier mois des Bithyniens, il répondait à octobre.

HÉRÉENS, adj. m. pl. (du gr. Ἥρα, Junon). Antiq. gr. Se dit des jeux que l'on célébrait à Argos en l'honneur d'Héra ou Junon.

HÉRÉES, s. f. pl. Antiq. gr. Fête de Junon à Argos, en Élide, à Pallène et à Corinthe.

HEREFORD. Géogr. Comté du centre de l'Angleterre; 105,000 hab. || Ch.-l. du comté de ce nom; 9,000 hab.

HÉRÉMITIQUE, adj. des 2 g. V. ERMITIQUE.

HÉRÉNACLE, s. m. Hist. ecclés. Prêtre irlandais, chargé de recevoir les revenus de l'Église et d'en disposer, en donnant une part aux évêques, une part aux pauvres, et réservant la troisième pour les besoins du culte.

HÉRÉON, s. m. Antiq. Temple consacré à Junon, entre Argos et Mycènes.

HÉRÈS [illegible]

[illegible] On la faisait compagne de Mars.

HÉRÉSIARQUE, s. m. (du gr. αἵρεσις, hérésie; ἀρχή, chef). Auteur d'une hérésie, chef d'une secte hérétique. Luther et Calvin sont des hérésiarques. Depuis que le christianisme a paru sur la terre, trois espèces d'hommes l'ont constamment attaqué, les *hérésiarques*, les sophistes, et ces hommes en apparence frivoles, qui détruisent tout en riant. (Chateaub.)

HÉRÉSIDES, s. f. pl. (du gr. Ἥρα, Junon). Myth. Nymphes qui servaient Junon. Leur office principal était de préparer les bains de la déesse.

— Ant. gr. Prêtresses de Junon à Argos, [illegible] [illegible] [illegible]

HÉRÉSIE, s. f. (du gr. [illegible], fait [illegible], séparer). Doctrine [illegible] à la foi, erreur condamnée par l'Église [illegible] L'hérésie d'Arius. L'hérésie de Luther, de Calvin. Enseigner, semer une hérésie. Adhérer à l'hérésie. Abjurer l'hérésie. Combattre l'hérésie. Hérésie invétérée. Foudroyer l'hérésie. Faire abjuration de son hérésie. Servir l'hérésie. Être suspect d'hérésie. Approcher de l'hérésie. Il est naturel que le schisme mène à l'incrédulité, et que l'athéisme suive l'*hérésie*. (Chateaub.) Ce pieux édit, qui donna le dernier coup à l'*hérésie*. (Boss.) Je vois l'*hérésie*, née dans le concours de tant d'intérêts et d'intrigues, accrue par tant de factions, fortifiée par tant de guerres et de victoires, tomber tout d'un coup comme une autre Jéricho. (Fléch.) Ce n'était point là ce qu'il voyait, il voyait une âme ôtée à l'*hérésie* et rendue à l'Église. (Id.)

— Prov. *Il ne fera point d'hérésie*. Se dit d'un homme sans esprit.

— Ce mot, qui ne se prend aujourd'hui qu'en mauvaise part, ne désignait dans son origine qu'une secte bonne ou mauvaise. On disait Hérésie péripatéticienne, hérésie stoïcienne, etc. On a même appelé le christianisme l'hérésie chrétienne.

— Fam. et par extens. Se dit quelquefois, en plaisantant, d'une doctrine, d'une maxime quelconque, lorsqu'elle est en opposition avec les idées reçues. Hérésie littéraire. Tous ces principes sont autant d'hérésies en littérature, en médecine, etc. La science a ses *hérésies*. (Boiste.) Croire que le gouvernement représentatif puisse se passer de publicité, c'est une *hérésie* politique. (Noël.) Les *hérésies* littéraires que j'ai déjà combattues dans ce cours. (La Harpe.)

— Philosophie appliquée à la religion.

— Iconol. On représente l'Hérésie avec un bandeau sur les yeux ou un masque sur le visage, et couchée sur un amas de livres erronés. On l'a peinte aussi vieille, nue, les cheveux épars, une flamme à la bouche, et à la main un livre d'où sortent des serpents. Sur des médailles modernes, la Religion, sous la figure d'une femme voilée, foule aux pieds l'Hérésie, que désigne une espèce de furie terrassée sur des livres déchirés, et qui tient un flambeau éteint. On a proposé de rendre l'Hérésie par une figure de belle femme, qui se prosterne à terre pour cacher sa honte, ou qui médite avec amertume les moyens de venger son humiliation.

HÉRÉSIOGRAPHE, s. m. Didact. Celui qui écrit sur les hérésies.

HÉRÉSIOGRAPHIE, s. f. (ét. gr., αἵρεσις, hérésie; γράφω, j'écris). Didact. Histoire des hérésies.

HÉRÉSIOGRAPHIQUE, adj. des 2 g. Didact. Qui concerne l'histoire des hérésies.

HÉRÉSIOLOGIE, s. f. (ét. gr., αἵρεσις, secte; λόγος, traité). Didact. Traité sur les hérésies.

HÉRÉSIOLOGIQUE, adj. des 2 g. Didact. Qui appartient à l'hérésiologie.

HÉRÉSIOLOGUE, s. m. (ét. gr., αἵρεσις, secte; λέγω, recueillir). Didact. Celui qui a écrit sur les hérésies, qui les a recueillies.

HÉRÈTE, s. m. Ant. gr. Titre de certains magistrats, que les tribus athéniennes nommaient dans quelques circonstances extraordinaires.

HÉRÉTICATION, s. f. (pr. *é-ré-ti-ka-si-on*). Hist. relig. Cérémonie par laquelle les hérétiques admettaient quelqu'un dans leur secte. L'hérétication se pratiquait de diverses manières; chez les Albigeois, elle se faisait par l'imposition des mains.

HÉRÉTICITÉ, s. f. Théol. Qualité d'une proposition opposée à la foi catholique, et condamnée par l'Église. L'héréticité d'une proposition, d'une maxime. Ce mot, de la création de Fénelon, est aujourd'hui admis dans la langue. Puisque l'*hérétici*té de ce livre n'est que probablement vraie, et qu'il reste toujours quelque degré de probabilité opposée, il s'ensuit que l'*hérétici*té de ce livre est probablement fausse. (Fénelon.)

— Se dit aussi des personnes. L'héréticité d'un auteur.

HÉRÉTIQUE, adj. des 2 g. Qui appartient à l'hérésie. Proposition hérétique. Dogme hérétique.

Ne se met qu'après son substantif.

— Qui professe, qui soutient, qui est engagé dans quelque hérésie. Prince hérétique.

— Fam. Se dit, par extension, de ceux qui ne sont pas d'accord avec le plus grand nombre [illegible] Ce marquis est un peu hérétique sur le chapitre des femmes.

— S'empl. aussi pour Incrédule, en général.

— Fig. et poét. Se dit de tout ce qui appartient aux hérétiques. Un sein hérétique.

Dans son heureux retour lui montre un faux autel, ou [illegible]
Le [illegible] Charenton l'*hérétique* douleur. [illegible]

HÉRÉTIQUE, s. des 2 g. Celui, celle qui, sous couleur de faire profession du christianisme, soutient volontairement et avec opiniâtreté une erreur qui soit opposée à la foi. Les hérétiques sont rejetés de l'Église. Convaincre les hérétiques. Convertir les hérétiques. Les véritables *hérétiques* sont ceux qui se sont le plus écartés de la primitive Église de l'Évangile, ou selon le [illegible] (Pascal.)

Un ancien évêque appelait *[illegible] d'hérétiques*, ceux qui multipliaient trop le nombre des hérésies, et disait qu'ils exerçaient sur les [illegible] tyrannie [illegible]

— Syn. comp. HÉRÉTIQUE, HÉTÉRODOXE, HÉRÉSIARQUE, SCHISMATIQUE, APOSTAT. L'*hérétique* est séparé de la société religieuse; l'*hétérodoxe* s'en distingue par une opinion particulière; l'*hérésiarque* est l'auteur d'une hérésie, le *schismatique* ne reconnaît pas les pasteurs légitimes; l'*apostat* renonce entièrement à la foi catholique, après en avoir fait profession.

HÉRÉUS, s. m. Antiq. Mois bithynien, qui commençait le 23 septembre.

HÉRÉVITE. Hist. or. V. HIZRÉVITE.

HERFORD. Géogr. Ville des États prussiens, province de Westphalie; 6,600 hab.

HERGNE, s. f. S'est dit pour Défaut. || Humeur acariâtre, mauvaise humeur. Leurs *hergnes* et leur malignité passent outre la couche nuptiale. (Montaigne.)

— S'est dit pour Hernie.

HERGNER, v. n. 1re conj. S'est dit pour se Plaindre, se lamenter.

HERGOME, s. f. Toile d'Irlande, faite avec les fils d'une espèce d'araignée.

HÉRIADE, s. m. Entom. Genre d'hyménoptères de la famille des mellifères.

HÉRIBAN ou **HÉRISBAN**, s. m. S'est dit pour Arrière-ban.

— Hist. Amende à laquelle on condamnait tout homme libre qui refusait le service militaire.

HÉRIBÉE. Myth. Mère des astres.

HÉRICIAN, s. m. Bot. Genre de champignons.

HÉRICOURT. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Lure (Haute-Saône); 3,500 hab.

HÉRIDELLE, s. f. Comm. Nom d'une espèce d'ardoise, plus longue que large.

HÉRIDELLÉE, s. f. Bot. Espèce de plante d'Amérique.

HÉRIGOTÉ, adj. m. Chass. Se dit d'un chien qui a une marque aux jambes de derrière.

HÉRIGOTURE, s. f. Chass. Marque qui se présente quelquefois aux jambes de derrière des chiens.

HÉRILE, adj. des 2 g. Se disait pour Qui appartient au maître. Il ne s'employait guère qu'en termes de jurisprudence. Puissance hérile.

HÉRILLARD, s. m. (*h* asp.; pr. *é-ri-iar*). Mamm. Hérisson de Sibérie.

HÉRILLIENS, s. m. Philos. Se dit des sectateurs d'Hérillus, qui plaçaient le souverain bien dans la science.

HÉRILUS. Myth. Roi de Préneste et fils de la nymphe Féronie. Selon Virgile, sa mère lui ayant donné trois âmes, Évandre fut obligé de le tuer trois fois pour lui ôter la vie.

HÉRIMAN, s. m. Hist. S'est dit, au moyen âge, des hommes libres de la seconde classe.

HÉRIMANIE, s. f. Hist. Condition, qualité d'hériman. || Classe des hérimans.

HÉRIONE, s. m. Conchyl. Genre de coquilles submicroscopiques de l'Adriatique, ne renfermant qu'une espèce qui est fossile.

HÉRISAU. Géogr. Ville de Suisse, canton d'Appenzell. On dit que ce fut le premier endroit de la Suisse dont les habitants embrassèrent le christianisme; 7,000 hab.

HÉRISLIZ, s. m. Hist. Désertion, au moyen âge. L'hérisliz était puni de mort.

HÉRISSÉ, ÉE (du lat. *hirsutus*). part. pass. du v. Hérisser. S'empl. adjectiv. Cheveux hérissés. Poil hérissé. Vous le verrez bientôt les cheveux *hérissés*. (Boil.) Sa barbe *hérissée* et ses habits poudreux. (Delille.) L'âme végétale donne au loup un poil *hérissé*. (B. de St-P.) Les chiens poursuivaient un sanglier d'une grandeur énorme et furieux comme celui de la Lycie; ses longues soies étaient dures et *hérissées* comme des dards. (Fén.)

Et son poil *hérissé* semble de toutes parts
Présenter aux chasseurs une forêt de dards. (Delille.)

La châtaigne à petit pic au sein de lac placée,
Présente entre deux eaux sa coque *hérissée*. (Castel.)

Et ses crins *hérissés* et sa queue sanglante,
Il rugit et partout il répand l'épouvante. (Masson.)

— Se dit aussi de l'air d'une personne.

Quelle cause assez violente
Te donne cet air *hérissé*?
Sur ta forteresse ambulante
L'étendard est toujours hissé. (Fr. de Neuf.)

[illegible] toujours *hérissé*. C'est un homme si difficile, qu'on ne sait par où le prendre.

— Se dit d'un corps, d'une surface couverte ou garnie de certaines choses droites, saillantes, aiguës, etc. Retranchement hérissé de pieux. Bataillon hérissé de piques. Côte hérissée d'écueils. Pays hérissé de montagnes. Un chemin tout *hérissé* de ronces et d'épines. (Mass.) Un autel *hérissé* de dards, de javelots. (Boss.) Les rameaux du genévrier, *hérissés* de feuilles piquantes, et ses grains noirs glacés d'azur, contrastant de la manière la plus agréable avec le sorbier. (B. de St-P.) Un large fossé plein d'eau et *hérissé* d'artillerie faisait, comme la place, le tour de la forteresse. (Id.) Cet intervalle, que les géographes laissent en blanc pour y mettre des cartouches, ou qui est figuré, *hérissé* de notes isolées. (Id.) Les montagnes de Vénus sont plus élevées que celles de la Terre, c'est-à-dire, qu'elles ont plus de trois lieues de hauteur perpendiculaire, Vénus a paru toute *hérissée*. (Id.)

— Poét. L'hiver hérissé de glaçons.

— *Bataillon hérissé.* Qui présente la pique, la baïonnette.

— *Baril hérissé.* V. HÉRISSON FOUDROYANT.

— *Mer hérissée de vaisseaux.* Qui en est couverte.

— Fig. Qui renferme une grande quantité. Une science, une affaire hérissée de difficultés. La vie est hérissée d'épines. Les règles sont *hérissées* d'exceptions que le tact doit pressentir. (Volt.)

— Fig. *Un pédant hérissé de grec, de latin.* Qui cite à tout propos du grec, du latin.

Un pédant enivré de sa vaine science,
Tout *hérissé* de grec, tout bouffi d'arrogance. (Boil.)

— Bot. Qui est couvert de poils roides, longs et droits. Tige hérissée. Feuille hérissée. Involucre hérissé. Carotte hérissée. Potentille hérissée. Pisonia hérissée. Ischème hérissée. || Qui est couvert d'aiguillons grêles et nombreux ou rapprochés. Folioles hérissées. Les feuilles de l'arctotis hérissé; les fruits du bignonia hérissé; les épis du chrysoure hérissé; les folioles calicinales de la paronychie hérissée. Qui est couvert de granules. Surface hérissée.

— Zool. Se dit d'une surface ou de poils assez longs, serrés, un peu roides et durs au toucher, comme ceux qui hérissent le corps du staphylin hérissé, de la phalène hérissée, etc., et les divisions de la flustre hérissée, ou de petits piquants, d'épines courtes, comme le test du sténope hérissé, les tubes de la clavagelle hérissée, la coquille du murex hérissé, les étoiles de l'oculine hérissée. L'éponge hérissée est ainsi appelée à cause de ses rameaux droits, roides et épineux; deux espèces de chame sont appelées de même, parce que leurs coquilles sont garnies de petites écailles relevées; l'olive hérissée, parce que sa spire est pointue.

— Ce participe est fort usité avec la préposition *de*, dans le style poétique et oratoire. L'hôte sauvage des forêts de sapin, l'ours informe, plus horrible encore par les glaçons dont il est *hérissé*, se promène seul, éperdu, sous leur ombrage sombre. (Deleuze.) La pâle Mort, conduite par une Furie infernale dont la tête est *hérissée* de serpents, glace le sang dans leurs veines. (Fén.) Les gens grossiers, mais bons, ressemblent aux fruits *hérissés* de piquants. (Boiste.)

Le globe, vers le Nord hérissé de frimas,
S'élève et redescend dans les brûlants climats. (Del.)

Dans d'épaisses forêts de lances *hérissées*,
De bataillons sanglants, de troupes renversées,
Henri pousse, s'avance et se fait un chemin. (Volt.)

— Fig. Les hommes médiocres sont toujours *hérissés* de difficultés, d'objections et de menaces de malheur. (Boiste.)

HÉRISSÉ. s. m. (*h* asp.) Ichthyol. Nom spécifique de poissons des genres tétrodon et baliste.

HÉRISSÉAL. adj. m. Anat. Se dit d'un des os du crâne. || substantiv. L'hérisséal.

HÉRISSÉE. s. f. (*h* asp.) Entom. Chenille velue qui se tient sur l'artichaut.

— Hortic. Variété d'anémone.

HÉRISSEMENT. s. m. (*h* asp.) Action des poils ou des plumes qui se dressent.

— État de ce qui est hérissé.

HÉRISSER. v. a. 1re conj. (*h* asp.; du lat. *hirsutus*). Dresser. Se dit proprement des animaux. Le lion hérisse sa crinière quand il est irrité. Le coq hérisse les plumes de son cou. Le lion, *hérissant* sa crinière, provoque au combat ses rivaux rugissants. (B. de St-P.)

— Se dit, par analogie, de certaines choses droites, saillantes, aiguës, etc., qui couvrent ou garnissent une surface. Les piquants qui hérissent la tige du rosier. Les épines, les buissons qui hérissent le bord d'un sentier. Les rochers qui hérissent les flancs d'une montagne. Mais, dira-t-on, ces anfractuosités, ces roches brisées, ces aspérités qui *hérissent* les montagnes, n'offrent-elles donc pas l'image du désordre et du chaos? (A. Martin.)

— Se dit par extens. des objets piquants, pointus, qui sont en si grande quantité qu'ils couvrent un terrain. Le char d'un importun *hérissa* les guérets. (Boil.) Jupiter obligea l'homme à cultiver la terre en la *hérissant* de plantes inutiles ou nuisibles. (Del.)

Enfin s'offre à leurs yeux la roche Tarpéienne,
Ce futur Capitole où la grandeur romaine
Étalera son marbre et ses colonnes d'or;
[illegible]

— *Hérisser de pieux un bastion.* Le couvrir de pieux.

— Fig.

L'algèbre avec honneur déroulant ce chaos
De ses hardis calculs *hérisse* son héros. (Rac. le fils.)

Aux deux extrémités des neiges éternelles
Hérissent de glaçons deux zones parallèles.
(Desaintange.)

— Fig. *Hérisser son style de pointes, d'antithèses, de néologismes.* Les employer avec profusion. L'avocat au palais en *hérissa* son style. (Boil.) Le pédantisme *hérisse* la science de mots barbares, et la garrotte d'accolades, de lignes systématiques. (Boiste.)

— Se dit quelquefois, dans les poëtes, pour Orner avec quelque chose de hérissé.

Qui *hérisse* les cheveux flamboyants
De la comète vagabonde? (J.-B. Rouss.)

— Constr. Hérisser une muraille. Hérisser un mur avec du mortier et des pierres.

— v. n. Devenir hérissé. Les cheveux lui hérissèrent à la tête.

— **SE HÉRISSER.** v. pron. Dresser son poil ou ses plumes. Ce sanglier, ce coq est furieux, il se hérisse.

— Se dit plus ordinairement des cheveux, du poil, des plumes qui se dressent d'horreur. Ses cheveux se hérissèrent. Le poil des sangliers se hérisse quand ils sont irrités. Les plumes du cou de cet oiseau se hérissent. D'une subite horreur leurs cheveux se *hérissent*. (Boil.) Des coursiers attentifs le crin s'est *hérissé*. (Rac.) Son oreille se dresse, et ses crins se *hérissent*. (Rosset.)

Ses compagnons troublés, que sa vue effarouche,
Ont senti leurs cheveux d'horreur se *hérisser*.
(Desaintange.)

— Se couvrir. Les champs incultes se hérissent d'épines. D'arbustes épineux les sillons se *hérissent*. (Delille.)

— Fig.

Le toit du fondateur dont le Romain s'honore
De son chaume naissant se *hérissait* encore. (Del.)

HÉRISSON. s. m. (*h* asp.) Mamm. Genre de mammifères, carnassiers, insectivores, remarquables par leur corps court et trapu, leur tête pointue, et surtout par leur peau toute couverte d'une sorte de poil long, dur, piquant et fort hérissé. Lorsqu'il est attaqué, cet animal n'a d'autre ressource que de se mettre en boule pour résister à ses ennemis. || *Hérisson de Madagascar.* Nom qu'on donne quelquefois au tenrec. || On a aussi donné le nom de hérisson au tendrac et au coendrou.

— Bot. Espèce de poire de l'Inde. || Espèce de champignon rameux, bon à manger.

— Conchyl. Nom vulgaire de plusieurs coquilles du genre murex, à cause des pointes ou tubercules pointus dont elles sont hérissées.

— Entom. *Hérisson blanc.* Nom d'une larve de coccinelle, insecte qui se nourrit de pucerons.

— Ichthyol. Nom vulgaire de plusieurs espèces de poissons du genre diodon, qui jouissent de la faculté de se gonfler comme un ballon, en avalant de l'air et en emplissant de ce fluide leur estomac, et dont le corps est couvert de piquants très-mobiles, qui servent à l'animal pour se défendre contre l'attaque des autres poissons.

— Zooph. *Hérisson de mer.* Nom vulgaire des espèces d'oursins, quand elles sont recouvertes de leurs piquants. || Un des noms qu'on a donnés autrefois aux oursins fossiles.

— Fig. et fam. Personne d'un caractère difficile et susceptible, qui s'offense et s'irrite de tout. C'est un hérisson, un vrai hérisson, on ne sait par quel bout le prendre.

— Art milit. Poutre portée par le milieu sur un pivot et garnie de quantité de pointes de fer, qui sert, aux portes des villes, pour ouvrir et fermer le passage, selon qu'il est nécessaire.

— Anc. art milit. *Hérisson foudroyant.* Espèce de bombe hérissée de piquants de fer, et traversée d'un esseau, que les assiégeants, dans un assaut, faisaient rouler du haut de la brèche.

— Mar. Grappin à quatre pattes.

— Mécan. Roue dont les dents ou rayons sont plantées sur la circonférence extérieure, et ne peuvent s'engager que dans une lanterne, et ne reçoivent de mouvement que d'elle.

— Techn. Rouleau garni de chevilles, qui sert à écraser les mottes de terre dans les champs labourés. || Assemblage de pointes de fer dirigées de tous côtés, qu'on place dans les endroits par où l'on peut craindre que les voleurs s'introduisent dans les habitations. || Morceau de bois qui sert à faire égoutter la vaisselle après qu'on l'a lavée.

— *En hérisson.* loc. adv. Constr. Se dit des briques, des moellons plats, lorsqu'ils sont rangés de champ à la partie supérieure d'un mur. Poser des briques en hérisson. Des murs terminés en hérisson.

HÉRISSON, ONNE. adj. (*h* asp.) Acariâtre, capricieux, qu'on ne sait comment satisfaire. La madame Groznac a l'humeur *hérissonne*. (Regn.)

HÉRISSON. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Montluçon (Allier); 1,400 hab.

HÉRISSONNE. s. f. (*h* asp.) Entom. Nom vulgaire d'une espèce de chenille.

— Fig. Femme grondeuse et criarde.

HÉRISSONNÉ, ÉE. adj. (*h* asp.) Blas. Se dit d'un animal ramassé et accroupi. Chat, lion, cheval hérissonné.

— [illegible] Qui est couvert d'épines ou d'aiguillons grêles, flexibles, nombreux ou rapprochés.

— Entom. Se dit de différentes espèces de brachycères, ainsi nommés parce que leurs élytres offrent des tubercules portant des soies au sommet.

HÉRISSONNEMENT. s. m. (*h* asp.) Action des poils ou des cheveux qui se hérissent.

HÉRISSONNER. v. a. 1re conj. (*h* asp.) Dresser. V. HÉRISSER.

— v. n. Faucon. Se dit des oiseaux de proie qui lèvent les ailes et les retirent, et ont les yeux enfoncés et en partie couverts.

— SE HÉRISSONNER. v. pron. Redresser son poil ou ses plumes. Lorsque le faucon se hérissonne, c'est un signe de maladie.

HÉRISTAL ou **HERSTALL.** Géogr. Ville de Belgique, province de Liége; [illegible] hab. C'était jadis une place forte, qui fut la résidence de la famille d'Héristal et des premiers rois de la seconde race.

— Hist. Maison d'Austrasie d'où sortit la dynastie des Carlovingiens, et qui a eu pour fondateur [illegible] d'Héristal, maire du palais sous Thierry III, et plus tard duc et prince des Francs. Il eut pour petit-fils Pépin le Bref, premier roi carlovingien.

HÉRITABLE. adj. des 2 g. Néol. Dont on peut devenir possesseur par droit de succession.

HÉRITABLEMENT. adv. S'est dit pour, À titre de succession.

HÉRITAGE. s. m. (du bas lat. *hæritagium*, fait de *hæres*, héritier). Ce qui vient par voie de succession. Recueillir l'héritage de ses pères. Avoir peu de chose pour héritage. Conserver l'*héritage* acquis par les travaux de ses pères. (Volt.) L'habit qu'il eut sur lui fut son seul *héritage*. (Boil.)

— *Faire un héritage.* Le recueillir.

— Anc. jurispr. *Héritage féodal.* Héritage qui était tenu en fief et qui relevait d'un seigneur suzerain. || *Héritage roturier.* Héritage qui était possédé à cens ou censive, à champart, [illegible] charges. || *Héritage serf.* [illegible] relevait d'un seigneur laïque, et payait certaines redevances.

— Les grandes chartes de Hainaut appellent *héritages masures*, les biens ruraux sur lesquels on avait élevé des bâtiments d'habitation.

— Prov. et fig. *Promesse de grand n'est pas héritage.* Il ne faut pas trop compter sur les promesses des grands seigneurs. || *Service de grand n'est pas héritage.* On n'est pas toujours assuré de faire fortune auprès des grands.

— Prov. *Il faut se loger en Sologne et avoir un héritage en Beauce.* La Sologne est un pays où l'on vit à bon marché et la Beauce un pays très-productif. || *Mettre la main à l'héritage.* Toucher la terre de la main pour ne pas tomber tout à fait.

— Fig. Ce que nous transmettent nos aïeux. C'est un triste héritage qu'une maladie transmise par nos parents. Ne recevoir de ses ancêtres qu'un grand nom pour héritage. Savoir conserver l'héritage de gloire que l'on tient de ses aïeux. Cet héritage de haine se transmit jusqu'à la cinquième génération. Chercher au milieu des chrétiens cette paix qui devrait être leur *héritage*. (Mass.) Agité plus de l'avancement que de l'éducation de ses enfants, il leur laisse pour *héritage* ses agitations et ses inquiétudes. (Id.) Pour mes tristes enfants quel affreux *héritage*! (Rac.) Si nos descendants le veulent, ils pourront recueillir un meilleur *héritage* que celui que nous avaient transmis nos aïeux. (Boiste.)

— J.-B. Rousseau l'a dit en ce sens des personnes.

Cessez, cessez, *héritage* des vers,
D'interroger l'auteur de l'univers.

— Les immeubles réels, comme terres, maisons. C'est l'héritage de ses pères. Vendre un héritage. Acheter un héritage. Améliorer un héritage. Faire valoir un héritage par ses mains. Acquérir un héritage. Enclore un héritage. Les limites d'un héritage. Il fallut quitter ce toit paternel devenu l'*héritage* de mon frère. (Chateaubr.) Tous les biens appartenaient originairement à tous les hommes en commun; ensuite, les plus forts furent établis par la nature même, comme les tuteurs des malheureux, et ce qu'ils eurent de trop ne fut que l'*héritage* de leurs frères confié à leur soin et à leur équité. (Mass.)

Oh! mille fois heureux le sage
Qui connaît le grand art de régler ses désirs
Et, cultivant lui-même un petit *héritage*
Par la main des vertus voit éclore ses plaisirs. (Aubin.)

— Se dit particulièrement du patrimoine, de ce qui se transmet de père en fils. L'héritage de mes pères est maintenant possédé par un étranger.

— Jurispr. *Bail à héritage.* Bail à rente perpétuelle, ou à très-long terme.

— En style de l'Écriture, *L'héritage céleste, l'héritage du Seigneur.* La gloire éternelle. Les méchants n'auront point de part à l'héritage céleste, à l'héritage du Seigneur. Vous renoncez à l'*héritage* du Père céleste et au patrimoine éternel de Jésus-Christ. (Mass.)

— Se dit aussi de ceux qui suivent la loi du Seigneur, ou de ceux que l'on convertit à cette loi. Ces hommes apostoliques qui vont acquérir de nouveaux *héritages* à Jésus-Christ. (Fléch.) S'immoler pour son nom et pour son *héritage* [illegible] *héritage.* (Boil.)

— Pays où demeurait le peuple choisi de Dieu. Le Seigneur, dit saint Louis en mourant, refuse sans doute à mes infidélités la consolation que j'avais tant souhaitée de délivrer son *héritage*. (Mass.) Seigneur, les nations ont envahi votre *héritage*, elles ont profané votre temple. (La Harpe.)

— Syn. et épith. Biens héréditaires, hérédité, succession. || Épith. Riche, fécond, fertile, modeste, modique, petit, ruineux, stérile, inculte, cher, précieux, doux, partagé, [illegible], divin, immortel, antique, funeste, sanglant.

HÉRITANCE. s. f. S'est dit pour Hérédité.

HÉRITH. Hist. sacr. Descendant de Her, cinquième fils de Juda.

HÉRITÉ, ÉE. part. pass. du v. Hériter. Nom. || adjectiv. Fortune héritée. Talents hérités. Vice hérité. Maladie héritée.

HÉRITER. v. n. 1re conj. Recueillir une succession. Hériter de ses parents. L'avare hériterait volontiers de toute une nation. (Boiste.)

— Devenir propriétaire d'une chose par droit de succession. Hériter d'une grande fortune, d'une grande succession. Hériter d'une maison, d'une bibliothèque. En *héritant* de leurs biens, il n'avait garde de désavouer leur nom. (Mass.) Voilà comme vous êtes, vous autres bourgeois! vous vivez au jour le jour; et quand vous avez *hérité* du bien de vos pères, vous laissez le gouvernement faire de vous tout ce qu'il lui plaît. (Marmier.)

— Se dit aussi de meubles qui nous restent par l'absence ou par la mort de quelqu'un. J'ai hérité d'un livre que m'a prêté un de mes amis qui est allé mourir aux Indes. On a laissé chez moi un manchon, j'en ai hérité.

— Fig. Hériter des vertus de ses pères. Hériter de la gloire de ses ancêtres. Hériter de la puissance de quelqu'un. Hériter de son ressentiment. Cette noblesse manque et s'éteint en nous, dès que nous *héritons* du nom, sans *hériter* des vertus qui l'ont rendue illustre. (Mass.) De votre injuste haine il n'a pas *hérité*. (Rac.) L'enfant *hérite*, pour l'ordinaire, de la constitution de la mère. (Dict. des Sc. méd.) Il faut avoir *hérité* des vertus de ses pères pour avoir le droit de jouir de leur gloire. (Boiste.) La réflexion *hérite* du temps. (Mme de Staël.) C'eût été sans doute un grand bien que les enfants n'eussent pas *hérité* de l'infamie de leurs pères. (Rayn.)

— v. a. Recevoir en héritage. Ne rien hériter de son père. Hériter de grands biens de ses parents.

— Fig. C'est une maladie qu'il a héritée de sa mère. La vertu est le seul bien qu'il ait hérité de son père. La noblesse du chrétien consiste dans la grâce qu'il *hérite* de Jésus-Christ. (Mass.) Vous avez *hérité* ce nom de vos aïeux. (Rac.) Il y a quelque chose dans le sang, dans la constitution, que les individus *héritent* de leurs parents, et qui les dispose au vice ou à la vertu. (De Valory.)

— On n'emploie guère ce verbe que lorsqu'il a deux régimes, et pour éviter le double régime *de*, dans deux sens différents.

— S'empl. absol.

Votre oncle est mort. — D'aller. — C'est affreux. — J'en conviens.
— Je l'estimais, il avait du mérite.
— Oui, beaucoup. — Et de l'ordre. — Il laisse de grands biens.
— Que je vous plains, hélas! — Rassurez-vous, j'hérite.
(Saurin.)

— Syn. comp. HÉRITER UNE CHOSE, HÉRITER D'UNE CHOSE. On emploie le premier tour quand il s'agit d'une chose peu ou point spécifiée; et l'on se sert du second dans le cas contraire. Du reste, la règle souffre ici de nombreuses exceptions, parce que, dans tous les cas où la personne dont on a hérité se trouve indiquée, comme *de* la précède toujours, l'harmonie exige qu'on ne répète point cette particule devant le nom de la chose.

HÉRITIER, ÈRE. s. (du lat. *hæres*). Celui, celle que la loi appelle à recueillir une succession, qui hérite ou qui doit hériter de quelqu'un. Héritier naturel, légitime, institué, testamentaire, universel, nécessaire. Héritier bénéficiaire, sous bénéfice d'inventaire. Héritier pur et simple. Héritier mobilier. Contester la qualité d'héritier. Se porter héritier. Se porter pour héritier. Faire acte d'héritier. Être censé héritier. Héritier présomptif. Héritier en ligne directe, en ligne collatérale. Faire un héritier. Instituer un héritier. Faire institution d'héritier. Être héritier de quelqu'un. Principal héritier. Enfin mon père n'est plus, et je puis déclarer que vous êtes mon unique *héritier*. (Le Sage.)

Cet illustre emploi
Demande un roi lui-même, ou l'*héritier* d'un roi.
(Corneille.)

Non, je ne comprends pas de plus charmant plaisir
Que de voir d'*héritiers* une troupe affligée,
Le maintien interdit et la mine allongée,
Lire un long testament où, pâles, étonnés,
On leur laisse un bonsoir avec un pied de nez.
(Regnard.)

— Droit cout. *Héritier des propres.* Celui qui succédait aux propres, en sa qualité de plus proche parent du défunt, dans la ligne d'où ces propres étaient venus. || *Héritier des acquêts.* Le plus proche parent du défunt, absolument parlant, et celui qui lui succédait dans ses acquisitions.

— Jurispr. *Héritier testamentaire.* Héritier institué par testament. || *Héritier légitime.* Héritier [illegible] *héritier sous bénéfice d'inventaire.* Héritier qui, n'ayant pas accepté purement et simplement, n'est tenu des dettes que jusqu'à concurrence de ce qu'il a recueilli dans la succession. || *Héritier pur et simple.* Héritier qui a accepté purement et simplement une succession, et qui est tenu indéfiniment de toutes les dettes de la succession. || *Héritier réservataire.* Parent à qui les biens du défunt sont dévolus par la loi. || *Héritier irrégulier.* Successeur désigné par la loi, mais à qui la qualité d'héritier est refusée pour indignité, etc. || *Héritier institué.* Celui qui est nommé par la volonté du défunt. || *Héritier présomptif.* Le parent qui se trouve au degré le plus proche, et qui, par cette raison, est présumé devoir être héritier. || *Héritier apparent.* Celui qui, n'étant pas héritier véritable, s'empare comme tel d'une succession, et en jouit ou en dispose comme si elle lui appartenait réellement.

— Prov. *Faire [illegible] héritiers.* Laisser son bien à l'Église pour en obtenir des prières [illegible] de misère. Se

dit d'un homme qui a beaucoup d'affaires, ou qui est chargé de concilier des choses difficiles. || *Nul héritier que celui qui jouit.* Il ne faut compter sur un héritage que lorsqu'on le tient || *Un troisième héritier ne jouit pas des biens mal acquis.*

— Se dit quelquefois par rapport à la chose dont on hérite. Héritier d'une grande fortune. Héritier présomptif de la couronne. Etre héritier des biens et des droits d'une personne. La princesse qu'on reconnaît comme *héritière* de tant de royaumes. (Boss.)

Et de l'empire entier
Il croyait quelque jour le nommer l'*héritier*. (Rac.)

Claude, faible *héritier* du pouvoir des Nérons,
Préférait à la gloire un plat de champignons. (Berch.)

— Fig. Avoir un héritier de son nom, de sa puissance. Héritier de la vertu de ses ancêtres. Héritier des talents de son père. Recevez, père Abraham, dans votre sein, cette *héritière* de votre loi. (Boss.) L'enfant de tant de rois, l'*héritier* de la gloire de tant de siècles. (Mass.) *Héritier* d'une flamme criminelle. (Corn.) De tous leurs sentiments cette noble *héritière*. (Boil.) *Héritier* des vertus du plus grand des Romains. (Créb.

— S'emploie en parlant des animaux. Racine le fils a dit en parlant du ver à soie : Tu laisses de ton art de nombreux *héritiers*.

— Se dit quelquefois des choses.

Tu fus, Lisbonne, ô sort barbare!
Tu n'es plus que dans nos regrets;
Un gouffre est l'*héritier* avare
De ton peuple et de tes palais. (Lebrun.)

— Se dit absolument des enfants d'une personne, parce qu'ils sont ses héritiers naturels. Sa femme ne lui a point encore donné d'héritier. Voilà mon héritier. Ce prince n'ayant point laissé d'héritier, la couronne fut dévolue à son frère. L'empire vainement demande un *héritier*. (Rac.) Je suis reine, et n'ai point d'*héritier*. (Id.) Nous ne sommes point responsables des effets que produisent nos charmes, tant pis pour les familles dont nous plumons les *héritiers*. (Le Sage.) Les *héritiers* qui succèdent à la fortune de leurs parents, et qui ont des goûts entièrement opposés à ceux de leurs pères, peuvent se comparer à ces pièces de monnaie où chaque prince regarde du côté opposé à celui de son prédécesseur. (Noël.)

— Se dit particulièrement, au féminin, d'une fille unique qui doit hériter d'une grande succession. C'est une héritière, une riche, une grande héritière. Epouser une riche héritière.

— Delille a dit en parlant de la génisse : Elle laisse en mourant de nombreux *héritiers*, pour, Une nombreuse postérité. *Héritier*, pris ainsi dans un sens absolu, ne peut s'appliquer aux animaux, qui ne sauraient avoir de succession à recueillir.

— Syn. simpl. Successeur, hoir; mais ce dernier mot est un terme de pratique qui ne peut être admis que dans le style familier ou badin. || Epith. Avide, âpre, affamé, insatiable, légitime, naturel, riche, prodigue, fastueux, joyeux, consolé, paisible, digne.

HÉRITIER. s. m. Couvr. Morceau en pointe.

HÉRITIÈRE. s. f. (de *L'Héritier*, natur.). Bot. Nom donné à cinq genres de plantes différents. || Le premier, composé de l'anthéric calyculé, a été placé parmi les hélonias. || Le second, formé de quelques plantes fort voisines des *anonymos*, a été appelé hellénéide. || Le troisième comprend le mollavi et une autre plante. || Le quatrième renferme la salamandure. || Et le cinquième, de la famille des iridées, ne renferme qu'une seule plante de la Caroline.

HÉRITIÉRIE. s. f. Bot. Genre de malvacées.

HÉRITINANDEL. s. m. Erpét. Serpent très-dangereux de Madagascar, dont la morsure est mortelle, si l'on ne peut boire à temps une décoction de l'antidesme alexitère.

HERKUKAN. s. m. Ichthyol. Poisson de fort bon goût, dont la chair ressemble à celle du saumon, et que l'on trouve en Nigritie.

HERLE. s. m. Ornith. Nom vulgaire du harle.

HERM. s. f. Cout. du Bourbonnais. Terre en friche qui n'appartenait à personne.

HERMADE. s. m. Bot. Genre de plantes d'A-

HERMADÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à un hermade. || HERMADÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des aralacées, ayant pour type le genre hermade.

HERMADONE. s. m. Astron. Groupe d'étoiles situé près du Verseau.

HERMAMMON. s. m. (ét. gr., Ἑρμῆς, Mercure; Ἄμμων, Ammon). Ant. gr. Hermès portant la tête de Mercure accolée à celle de Jupiter Ammon.

HERMANDAD. s. f. (de l'esp. *hermano*, frère). Hist. Sorte de confrérie que le peuple forma en Espagne, et particulièrement dans la Navarre, vers la fin du xve siècle ou au commencement du xvie, pour se garantir du meurtre et du pillage, et purger le pays des brigands dont il était infesté. Plus tard, l'Hermandad, qu'on appelait communément *la Sainte-Hermandad*, ayant reçu la sanction royale, fut organisée administrativement, et chargée du maintien de la haute police du royaume, et particulièrement de la recherche des voleurs et des assassins. Membres, archers de la Sainte-Hermandad. Main forte à la Sainte-Hermandad. A l'époque de la toute-puissance de l'inquisition, la Sainte-Hermandad devint l'auxiliaire de cette institution.

HERMANDUDES. Nom donné en Espagne à plusieurs villages qui ont une espèce de confraternité, et sont régis par la même autorité municipale.

HERMANDURION. Géogr. Ancien peuple de l'Allemagne.

HERMANE. s. f. Bot. Genre de la famille des sterculiacées, renfermant plus de trente espèces du cap de Bonne-Espérance. Plusieurs sont cultivées en Europe.

HERMANERIC ou **ERMERIC.** Roi goth, né vers l'an 280 de J.-C., recula les limites de l'empire des Goths, soumit les Hérules, les Vendes et les Esthiens; mais, vaincu par les hordes innombrables des Huns, il se donna la mort en 376, pour ne pas survivre à sa défaite.

HERMANFROI. Un des fils de Bazin, roi de Thuringe, hérita du tiers de ce royaume à la mort de son père. Mais, poussé par les conseils de sa femme, il s'empara du royaume entier, en faisant périr ses deux frères. Ayant refusé une part du butin à Thierri, roi de Metz, qui l'avait secondé, il fut attaqué en 528, perdit toute la Thuringe, et fut précipité du haut des murailles de Tolbiac.

HERMANGARDE. s. f. Nom de plusieurs prêtresses du moyen âge.

HERMANN. Héros germain, plus connu sous le nom d'Arminius. V. ce mot. || HERMANN de Luxembourg fut élu roi des Romains en 1081 après la mort de Rodolphe de Souabe, par les Saxons révoltés contre l'empereur Henri IV; mais il fut bientôt abandonné de ses partisans et forcé de se réfugier en Lorraine, où il mourut en 1088. || Landgrave de Thuringe, de 1192 à 1215, fut nommé comte palatin de Saxe à la place de Henri le Lion, qui venait d'être mis au ban de l'Empire, et contribua à faire nommer empereur Frédéric II. Ce prince aimait les lettres, et figure lui-même parmi les minnesinger. C'est sous son règne et dans sa résidence même qu'eut lieu le célèbre concours poétique connu sous le nom de *combat de Wartbourg*, en 1197. || Fils d'un comte de Welringen, naquit en 1013, excella en astronomie, en musique, en géometrie, entra dans l'ordre de Saint-Benoît, et devint abbé de Reichenau, où il mourut en 1054.

HERMANNIACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une hermannie. || HERMANNIACÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des buttnériacées, ayant pour type le genre hermannie.

HERMANNIE. s. f. Bot. Genre de la famille des tiliacées.

HERMANNIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une hermannie. || HERMANNIÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des malvacées, ayant pour type le genre hermannie. || Tribu de la famille des buttnériacées, ayant pour type le genre hermannie.

HERMANUBIS. s. m. (pr. *er-ma-nu-biss*). Antiq. Hermès portant accolées les têtes de Mercure et d'Anubis.

— Myth. Divinité égyptienne que l'on représentait avec une tête de chien ou d'épervier sur un corps d'homme; il tient à la main un caducée; d'autres fois il est vêtu en habit de sénateur, tenant d'une main un caducée et de l'autre un sistre.

HERMAN-VIELKI. s. m. Dignité de grand général, en Pologne.

HERMAPHRODIE. s. f. Hist. nat. V. HERMAPHRODISME.

HERMAPHRODISÉ, ÉE. part. passé employé par un ancien auteur, ce qui laisse supposer l'existence du verbe Hermaphrodiser. Il semble que la beauté du nom masculin soit *hermaphrodisée* parmi nous. Aussi ne parle-t-on plus masle aujourd'hui : on dit souleil pour soleil, chouse pour chose, couton pour coton, tant nos courtisans parlent mollement françois. (***)

HERMAPHRODISME. s. m. (ét. gr., Ἑρμῆς, Mercure; Ἀφροδίτη, Venus). Didact. Réunion complète des deux sexes dans un seul individu. Cet état de choses est naturel dans beaucoup [...] chez ces derniers il résulte d'une anomalie qui fait que les conditions organiques des deux sexes se trouvent réunies d'une manière plus ou moins complète chez un même individu appartenant à une espèce où elles sont naturellement dévolues à des individus séparés.

HERMAPHRODITE. Myth. gr. Fils de Mercure et de Vénus. La nymphe Salmacis n'avant pu s'en faire aimer, obtint des dieux que son corps et celui d'Hermaphrodite seraient réunis en un seul être possédant les deux sexes.

— s. m. Personne qui a les deux sexes. Il n'y a point de parfaits hermaphrodites.

..... *L'hermaphrodite*, homme et femme à la fois,
De deux sexes formé, diffère de tous deux. (***)

— Syn. simpl. Androgyne. || Epith. Monstrueux, hideux, étonnant, heureux.

— B.-arts. On a des statues antiques d'hermaphrodites, couchées et efféminées, dans lesquelles se trouvent combinées les beautés de l'homme et de la femme. Les androgynes ne représentent que le culte allégorique des voluptés ou leur fiction, car il n'y a point d'hermaphrodites complets.

— Fig. Se dit d'un mot dont le genre n'est pas déterminé.

Du langage français bizarre *hermaphrodite*,
De quel genre te faire, équivoque maudite
Ou maudit? Car sans peine aux rimeurs hasardeux
L'usage encor, je crois, laisse le choix des deux.
(Boileau.)

— Une satire du temps de Louis XIII appelle *hermaphrodites* d'Etat ceux qui gouvernent par l'organe de leurs femmes.

HERMAPHRODITE. adj. des 2 g. Zool. Se dit d'un animal qui a les deux sexes, surtout quand il est en état de se féconder lui-même. Animal hermaphrodite. Les vers de terre sont hermaphrodites.

— Bot. Se dit des fleurs qui renferment les organes des deux sexes, c'est-à-dire, les étamines et le pistil. Fleurs hermaphrodites.

— Fig. Chénier appelle *langage hermaphrodite*, Celui qui se sépare de la prose, sans pouvoir atteindre à la poésie.

— Alchim. Se dit du mercure, que les alchimistes regardaient comme susceptible de se multiplier, parce qu'il contient en soi le mâle et le femelle.

— HERMAPHRODITES. s. m. pl. Conchyl. Sous-classe de la classe des gastéropodes, comprenant les espèces hermaphrodites avec accouplement réciproque. || Section de la classe des céphalophores, embrassant ceux qui ont les sexes distincts réunis sur un même individu. || Section de la classe des paracéphalophores, où l'on range ceux qui se suffisent à eux-mêmes dans l'acte de reproduction.

— Syn. comp. HERMAPHRODITE. ANDROGYNE. V. ANDROGYNE.

HERMAPHRODITISME. s. m. Qualité d'un être hermaphrodite.

HERMAPOLLON. s. m. Ant. Statue représentant un jeune homme entouré des attributs de Mercure et de ceux d'Apollon, c'est-à-dire, le pétase et le caducée avec l'arc et la lyre. || Hermès supportant les têtes accolées de Mercure et d'Apollon.

HERMARPOCRATE s. m. (ét. gr., Ἑρμῆς, Mercure; Ἀρποκράτης, Harpocrate). Ant. Hermès supportant les têtes de Mercure et d'Harpocrate. || Statue dans laquelle les attributs de Mercure sont réunis à ceux d'Harpocrate. Elle a des ailes aux talons et met le doigt sur la bouche.

HERMAS. s. m. (pr. *er-mass*). Bot. Genre de la famille des ombellifères, renfermant quatre ou cinq espèces, dont aucune n'est cultivée en Europe. Leurs feuilles, particulièrement celles de l'hermas gigantesque, se dédoublent, et s'étendent au point de pouvoir les faire servir de mitaines. Dans cet état, on les substitue à l'amadou, dont elles ont complètement l'apparence, pour allumer du feu, et arrêter les hémorrhagies.

HERMAS ou **HERMÉAS.** Philosophe chrétien, que l'on croit disciple de saint Paul, a laissé un ouvrage intitulé le *Livre du Pasteur*, écrit vers l'an 92 de J.-C. C'est un des plus anciens monuments du christianisme. Il est rempli de révélations, de prophéties, de choses remarquables sur l'état et la discipline des premiers siècles de l'Eglise.

HERMATHÈNE. s. m. (ét. gr., Ἑρμῆς, Mercure; Ἀθήνη, Minerve). Hermès qui portait la tête de Mercure accolée à celle de Minerve. || Statue qui réunit les attributs de Mercure et ceux de Minerve. On voit de ces figures ayant d'une part l'habit, le casque et l'égide de Minerve; et ce qui exprime Mercure, c'est le coq sous l'aigrette, les ailerons sur le casque, un sein d'homme, et la bourse.

HERME. s. f. Cout. du Bourbonnais. V. HERM.

HERMÉDONE. s. f. (ét. gr., Ἑρμῆς, Mercure, ἡδονή, plaisir). Astron. Constellation admise par les anciens. C'est une suite d'étoiles qui sortent de la crête de la Baleine.

HERMÉE. s. m. (du gr. Ἑρμῆς, Mercure). Ant. Mois thébain qui correspondait à octobre. Chez les Bithyniens, il répondait à novembre.

HERMÉES. s. f. pl. (du gr. Ἑρμῆς, Mercure). Ant. gr. Fête de Mercure chez les Crétois. Pendant les hermées, les maîtres servaient leurs esclaves. || Fête de Mercure chez les Athénéates [...] dans les gymnases d'Athènes.

HERMELINE. s. f. Comm. Martre zibeline.

HERMELLE. s. f. Helmint. Genre de vers à sang rouge.

HERMÉMITHRA. s. m. Ant. Statue composée des têtes accolées de Mercure et de Mithra.

HERMENAULT. Géogr. Ch.-l. de cant., arrond. de Fontenay (Vendée); 800 hab.

HERMENEGILDE. Prince des Visigoths, associé au trône d'Espagne par son père en 565, était arien; mais, après son mariage avec Ingonde, fille de Sigebert, roi des Francs, il embrassa la foi catholique. Sommé par son père de revenir à l'arianisme, il résista et préféra la mort. Il eut la tête tranchée. L'Eglise l'a mis au rang des saints.

HERMÉNEUTIQUE. adj. des 2 g. (du gr. ἑρμηνεύω, expliquer). Philol. Se dit de tout ce qui concerne l'interprétation d'un texte, et s'emploie dans ce sens comme synonyme d'Exégétique. Sous le rapport critique et herméneutique.

— S'empl. plus particulièrement en parlant de l'Ecriture sainte.

— Quoique dans les autres sciences, on dise plutôt *interprétation*, en jurisprudence, le mot *herméneutique* est également employé pour désigner l'interprétation des sources du droit.

— *L'art herméneutique.* L'art d'interpréter les livres sacrés.

HERMÉNEUTIQUE. s. f. Règle pour expliquer l'Ecriture sainte. L'herméneutique sacrée.

HERMÉNIE. s. f. (du gr. ἑρμηνεία). Philol. Interprétation. Ce mot ne s'emploie qu'en parlant d'un des ouvrages d'Aristote sur la logique.

HERMENSUL. Myth. germ. Divinité des anciens Saxons, que l'on confondait quelquefois avec Hermès.

HERMENT. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme); 800 hab.

HERMÉRACLE. s. m. (ét. gr., Ἑρμῆς, Mercure; Ἡρακλῆς, Hercule). Ant. Hermès supportant la tete de Mercure accolée à celle d'Hercule. || Statue qui réunit les attributs de Mercure et ceux d'Hercule. C'est un Hercule tenant d'une main la massue, et de l'autre la dépouille du lion. Il a la forme humaine jusqu'à la ceinture, et le reste se termine en colonne carrée.

HERMÉROS. s. m. (pr. *er-mé-ross*; ét. gr., Ἑρμῆς, Mercure; Ἔρως, Amour). Ant. Statue représentant un jeune homme avec les attributs de Mercure et ceux de l'Amour. || Hermès surmonté de la tête de Mercure et de celle d'Eros.

HERMES ou **HERNES.** s. f. pl. S'est dit pour Terres désertes, incultes, abandonnées.

HERMÈS, surnommé Trismégiste, philosophe, législateur et bienfaiteur de l'Egypte, vers le xxe siècle av. J.-C., était regardé dans sa patrie comme l'inventeur de la chimie et même de toutes les sciences, et l'on croit généralement qu'il avait confié aux prêtres égyptiens le dépôt de ses opérations mystérieuses. On lui attribue une foule d'ouvrages sur la religion et les sciences. Tout autorise à conclure que l'Hermès Trismégiste était une personnification du sacerdoce égyptien. L'ordre des prêtres, dans lequel s'effaçait toute individualité, se plaisait à confondre les travaux de tous sous un nom unique, symbole de la puissance sacerdotale. C'est en ce sens qu'Hermès était le confident des dieux, leur messager, l'interprète de leurs décrets, le conducteur des âmes, etc. On le représentait avec une tête d'épervier comme Horus.

— C'est de là que, pour désigner la chimie, les poètes ont dit par périphrase : L'art d'Hermès, la science d'Hermès, les secrets, les mystères d'Hermès, l'art hermétique, la science hermétique.

— *L'art d'Hermès.* La pierre philosophale.

— Astron. La vingt-sixième tache de la lune.

— Conchyl. Genre de coquilles univalves, établi pour une espèce auparavant confondue avec les cônes.

HERMÈS (George). Théologien catholique allemand, né en 1775, mort en 1831.

HERMÈS. s. m. (pr. *er-mess*). Sculpt. Gaîne portant une tête de Mercure. Les anciens plaçaient des hermès dans les carrefours. On a fait beaucoup d'hermès avec deux têtes accolées. Les termes des Romains ressemblent beaucoup à ces hermès des Grecs.

— Se dit en général d'une statue de Mercure.

— Fig. La postérité s'arrêtera involontairement devant ce grand règne, placé sur les routes de l'histoire, comme un *hermès* à deux faces, dont l'une offre toutes les séductions, et l'autre tous les dégoûts du pouvoir absolu. (Le Montey.)

— Myth. gr. Nom grec de Mercure, sous lequel il présidait particulièrement aux sciences et à l'industrie.

— Iconol. Comme dieu de l'éloquence, Hermès était représenté sous la figure d'un homme, de la bouche duquel sortaient comme de petites chaînes qui se rendaient dans les oreilles d'autres figures humaines, pour désigner les auditeurs qu'il enchaînait par la force de ses discours.

— En parlant du vif-argent ou mercure, Colardeau a dit :

[...]

HERMÉSIANISME. s. m. Hist. relig. Doctrine des hermésiens.

HERMÉSIE. s. f. Bot. Genre des tithymaloïdes, établi pour un arbre d'Amérique.

HERMÉSIEN. s. m. Hist. relig. Membre d'un parti catholique du grand duché du Bas-Rhin, dont le chef est le docteur Hermès, et qui professe une certaine liberté de conscience, surtout dans la question des mariages mixtes.

HERMÉTIE. s. f. Entom. Genre de diptères, de la famille des notacanthes.

HERMÉTIQUE. adj. des 2 g. (d'*Hermès*, qu'on en supposait l'inventeur). Alchim. S'est dit de ce qui avait rapport à la science du grand œuvre, c'est-à-dire, aux recherches et à la connaissance de la transmutation des métaux et de la médecine universelle. Science hermétique. Philosophie hermétique. Œuvre hermétique. Chimie hermétique.

— *La science, la philosophie hermétique*, prétendait expliquer tous les effets naturels par trois principes actifs, le phlegme et la terre. || *Physique hermétique.* Système de médecine

qui rapportait toutes les causes à c[...] mêmes principes, et les expliquait toute[...]

— *Livres hermétiques.* Les livres [...] attribue à Hermès. || Les ouvrages qui [...] des mêmes matières.

— Qui a rapport à la philosophie d'[...]

— Fig. La recherche du bonheur e[...] nous la science *hermétique*; nous jet[...] dans le creuset pour l'obtenir. (Boiste.)

— Archéol. Se dit des colonnes sur[...] d'un Hermès.

— Archit. *Colonne hermétique.* Colo[...] a une tête d'homme au lieu de chapite[...]

— Chim. Se dit d'une fermeture parf[...] l'on obtient en faisant fondre les bords [...] que l'on veut clore. Fermeture her[...] Sceau hermétique.

HERMÉTIQUEMENT. adv. (d'*Herm*[...] trouva le secret de boucher ainsi [...] Chim. Se dit de la manière de boucher [...] qui consiste à le sceller de sa propre [...] par le moyen du feu, de façon que rien [...] en sortir, pas même les substances les [...] latiles. Vaisseau scellé hermétiquemen[...]

— Par extens. Se dit en parlant de [...] qui est bien fermé. Cela est fermé herm[...] ment. Un vase hermétiquement fermé.

HERMI. s. m. Ornith. Nom vulgai[...] marouette dans le départ. des Deux-Sè[...] l'appelle aussi *fitassier*. Hermi jaune.

HERMIA. s. m. Bot. Petit fruit de[...] semblable au poivre par sa forme et par s[...]

HERMIAS. Chrétien de la fin du III[...] ou même du IIe, écrivit un ouvrage très [...] dans lequel il raille finement les phil[...] païens.

HERMIEN. s. m. Hist. relig. Disciple[...] mias, qui vivait en Galatie, et qui en[...] les doctrines du philosophe Séleucus.

HERMIN. s. m. Bot. Plante labiée [...] chique.

HERMINE. s. f. (du gr. Ἀρμένιος, Ar[...] parce que ce sont les Arméniens qui nous [...] premiers procuré l'hermine). Mamm. Pe[...] drupède carnassier du genre des martres, [...] poil est très-fin. Il est fauve en été, et fo[...] en hiver, à l'exception du bout de la qu[...] reste d'un noir foncé dans toutes les [...] Peau d'hermine. Fière de sa blancheur, [...] gare l'*hermine*. (Roucher.)

— Fourrure que l'on fait de la peau [...] mine. Manteau doublé d'hermine. Robe [...] d'hermine. Sans sortir de leur lit, plu[...] que leurs *hermines*. (Boil.)

— Fig. Delille l'a dit du poil de la ch[...]

Là je voudrais te voir. . . . .
Ou bien le dos en voûte et la queue ondoyant[...]
Offrir ta douce *hermine* à ma main caressan[...]

— Blas. Une des deux fourrures du [...] Les ducs de Bretagne portaient l'hermin[...]

— L'hermine est considérée comme [...] bole de la pureté.

— Fig. Se dit de ce qui est fort blanc[...] peau est d'une *hermine*. (Volt.)

— Hist. *Ordre de l'Hermine.* Ordre c[...] resque institué en Bretagne par Jean [...] 1381. || Ordre militaire institué à Nap[...] 1464, par le roi Ferdinand.

— Conchyl. Nom marchand du cône ca[...]

HERMINÉ, ÉE. adj. Blas. Se dit d'u[...] d'argent moucheté de noir, comme les fo[...] d'hermine.

HERMINÉE. s. f. Entom. Nom donn[...] espèce de phalène. V. PELLICEA.

HERMINER. v. a. Fourrer d'hermin[...]

HERMINETTE. s. f. Techn. Espèce [...] tite hache dont le fer est courbe et le [...] fort court, dont on se sert pour planer [...] et surtout les pièces concaves. Elle se[...] tonneliers et aux charpentiers.

HERMINIE. s. f. Entom. Genre de lép[...] res nocturnes.

HERMINION. s. m. Bot. Genre d'orc[...] || C'est aussi le nom d'une division établ[...] le genre elleborine.

HERMINITE s. f. (dimin. d'*hermine*) [...] Fond blanc tacheté de noir, avec un mél[...] rouge dans chaque tache noire.

[...] L'ophryde à une seule bulle.

HERMION. Temps hist. Fils d'Eur[...] bâtit la ville d'Hermione dans l'Argolide[...] cien roi germain qui fut divinisé a[...] mort. C'est le même qu'Ermensul ou Ir[...]

HERMION. s. m. Bot. Un des noms [...] du panicaut.

HERMIONE. Myth. gr. Fille de Mar[...] Vénus, qui épousa Cadmus, et fut cha[...] serpent.

— Temps hér. Fille de Ménélas et d'[...] Ménélas donna sa fille en mariage à P[...] quoiqu'elle fût promise à Oreste; ce qui [...] le meurtre de Pyrrhus. Hermione épousa [...] Oreste.

— Géogr. anc. Ville de l'Argolide, re[...] pour la pourpre qu'on y fabriquait.

HERMIONE. s. des 2 g. Géogr. Nom d'[...] trois grandes familles que formaient les [...] de la Germanie. || adjectiv. Peuple hermi[...]

HERMIONE. s. f. Entom. Espèce de [...] de la division des faunes. On l'appell[...] *ermite*.

qui rapportait toutes les causes à ces trois mêmes principes, et les expliquait toutes par là.

— *Livres hermétiques.* Les livres que l'on attribue à Hermès. || Les ouvrages qui traitent des mêmes matières.

— Qui a rapport à la philosophie d'Hermès.

— Fig. La recherche du bonheur est pour nous la science *hermétique;* nous jetons tout dans le creuset pour l'obtenir. (Boiste.)

— Archéol. Se dit des colonnes surmontées d'un Hermès.

— Archit. *Colonne hermétique.* Colonne qui a une tête d'homme au lieu de chapiteau.

— Chim. Se dit d'une fermeture parfaite, que l'on obtient en faisant fondre les bords du vase que l'on veut clore. Fermeture hermétique. Sceau hermétique.

HERMÉTIQUEMENT. adv. (d'*Hermès*, qui trouva le secret de boucher ainsi un vase). Chim. Se dit de la manière de boucher un vase, qui consiste à le sceller de sa propre matière, par le moyen du feu, de façon que rien ne puisse en sortir, pas même les substances les plus volatiles. Vaisseau scellé hermétiquement.

— Par extens. Se dit en parlant de tout ce qui est bien fermé. Cela est fermé hermétiquement. Un vase hermétiquement fermé.

HERMI. s. m. Ornith. Nom vulgaire de la marouette dans le départ. des Deux-Sèvres. On l'appelle aussi *filassier*. Hermi jaune.

HERMIA. s. m. Bot. Petit fruit des Indes, semblable au poivre par sa forme et par sa figure.

HERMIAS. Chrétien de la fin du IIIe siècle, ou même du IIe, écrivit un ouvrage très-estimé, dans lequel il raille finement les philosophes païens.

HERMIEN. s. m. Hist. relig. Disciple d'Hermias, qui vivait en Galatie, et qui enseignait les doctrines du philosophe Séleucus.

HERMIN. s. m. Bot. Plante labiée stomachique.

HERMINE. s. f. (du gr. Ἀρμένιος, Arménien, parce que ce sont les Arméniens qui nous ont les premiers procuré l'hermine). Mamm. Petit quadrupède carnassier du genre des martres, dont le poil est très-fin. Il est fauve en été, et fort blanc en hiver, à l'exception du bout de la queue, qui reste d'un noir foncé dans toutes les saisons. Peau d'hermine. Fière de sa blancheur, là s'égare l'*hermine.* (Roucher.)

— Fourrure que l'on fait de la peau d'hermine. Manteau doublé d'hermine. Robe fourrée d'hermine. Sans sortir de leur lit, plus doux que leurs *hermines.* (Boil.)

— Fig. Delille l'a dit du poil de la chatte.

Là je voudrais te voir. . . . .
Ou bien le dos en voûte et la queue ondoyante,
Offrir ta douce *hermine* à une main caressante.

— Blas. Une des deux fourrures du blason. Les ducs de Bretagne portaient l'hermine.

— L'hermine est considérée comme le symbole de la pureté.

— Fig. Se dit de ce qui est fort blanc. Votre peau est d'une *hermine.* (Volt.)

— Hist. *Ordre de l'Hermine.* Ordre chevaleresque institué en Bretagne par Jean IV, en 1381. || Ordre militaire institué à Naples, en 1464, par le roi Ferdinand.

— Conchyl. Nom marchand du cône capitaine.

HERMINÉ, ÉE. adj. Blas. Se dit d'un fond d'argent moucheté de noir, comme les fourrures d'hermine.

HERMINÉE. s. f. Entom. Nom donné à une espèce de phalène. V. PELLICEA.

HERMINER. v. a. Fourrer d'hermine.

HERMINETTE. s. f. Techn. Espèce de petite hache dont le fer est courbe et le manche fort court, dont on se sert pour planer le bois, et surtout les pièces concaves. Elle sert aux tonneliers et aux charpentiers.

HERMINIE. s. f. Entom. Genre de lépidoptères nocturnes.

HERMINION. s. m. Bot. Genre d'orchidées. || C'est aussi le nom d'une division établie dans le genre elleborine.

HERMINITE s. f. (dimin. d'*hermine*). Blas. Fond blanc tacheté de noir, avec un mélange de rouge dans chaque tache noire.

L'ophryde à une seule bulle.

HERMION. Temps hist. Fils d'Europe; il bâtit la ville d'Hermione dans l'Argolide. || Ancien roi germain qui fut divinisé après sa mort. C'est le même qu'Ermensul ou Irmensul.

HERMION. s. m. Bot. Un des noms anciens du panicaut.

HERMIONE. Myth. gr. Fille de Mars et de Vénus, qui épousa Cadmus, et fut changée en serpent.

— Temps hér. Fille de Ménélas et d'Hélène. Ménélas donna sa fille en mariage à Pyrrhus, quoiqu'elle fût promise à Oreste; ce qui amena le meurtre de Pyrrhus. Hermione épousa ensuite Oreste.

— Géogr. anc. Ville de l'Argolide, renommée pour la pourpre qu'on y fabriquait.

HERMIONE. s. des 2 g. Géogr. Nom d'une des trois grandes familles que formaient les peuples de la Germanie. || adjectiv. Peuple hermione.

HERMIONE. s. f. Entom. Espèce de papillon de la division des faunes. On l'appelle aussi *ermite.*

HERMIONITE. s. m. Hist. relig. V. HERMIEN.

HERMITAGE. s. m. V. ERMITAGE.

HERMITAGE (L'). Géogr. Côte de France (Drôme), renommée pour ses excellents vins.

HERMITE. s. m. V. ERMITE.

HERMITHRA. s. m. Antiq. Hermès supportant la tête de Mercure accolée à celle de Mithra. || Statue qui réunit les attributs de Mercure et ceux de Mithra.

HERMOBOTANE. s. m. (ét. gr., Ἑρμῆς, Mercure; βοτάνη, plante). Bot. Nom ancien de la quintefeuille et de la mercuriale.

HERMOCOPIDE. s. m. (ét. gr., Ἑρμῆς, Mercure; κόπτω, couper). Antiq. Celui qui mutilait les Hermès placés dans les carrefours.

HERMOCRATE. Général syracusain, eut beaucoup de part à la défaite des généraux athéniens Démosthène et Nicias, qui assiégeaient Syracuse, en 413 av. J.-C.; mais ayant conseillé de traiter les captifs avec humanité, il fut banni. Sa fille épousa Denys l'Ancien.

HERMODACTE. s. m. Pharm. Racine bulbeuse, blanche, un peu âcre, sans odeur, qu'on apporte d'Orient, et qui est fournie par l'iris tubéreux. On l'employait autrefois en médecine comme purgatif.

— Quelques-uns ont prétendu que l'hermodacte était un colchide. D'autres en ont fait un genre particulier.

— Bot. *Fausse hermodacte.* Nom donné à la dent de chien, à la quintefeuille, à une variété de cyclame à petite racine, etc.

HERMODACTYLE. s. f. Pharm. Racine médicinale que l'on nomme aussi *hermodacte.* V. ce mot.

HERMODE. Myth. sept. Dieu scandinave, fils d'Odin et frère de Balder. Il descendit aux enfers pour en aller retirer son frère, qui avait été tué.

HERMODORE. Philosophe grec d'Éphèse, fut banni de sa patrie, sous l'accusation d'impiété, l'an 450 av. J.-C., et se retira à Rome. Il coopéra à la rédaction de la loi des douze Tables. || Architecte grec, vivait à Rome vers l'an 104 av. J.-C.

HERMOGÈNE. Sectaire qui vivait en Afrique au commencement du IIIe siècle. Il enseignait que Dieu avait fait toutes choses d'une matière incréée et coéternelle. Il attribuait le mal à cette matière, et rejetait le dogme de la Trinité. Il regardait l'idée comme la mère des éléments. Il ajoutait que le corps de Jésus-Christ devait retourner dans le soleil, d'où il avait été tiré, que les âmes étaient matérielles, et que les démons rentreraient dans la matière. || Célèbre rhéteur, né en Cilicie, vers l'an 180 de l'ère chrétienne. A 15 ans, il improvisait de beaux discours; de 17 à 24, il publia sa rhétorique, plusieurs livres et traités sur l'art oratoire, et des exercices de rhétorique. Il perdit subitement la mémoire, et mourut très-âgé. || Jurisconsulte du IVe siècle, sous Honorius et Théodose le Jeune. Il forma un recueil des collections des empereurs.

HERMOGÉNIEN. s. m. Hist. relig. Disciple d'Hermogène.

— Philol. Se dit d'un supplément ajouté au code grégorien par le jurisconsulte Hermogène, sous Constantin.

HERMOGLYPHE. s. m. (ét. gr., Ἑρμῆς, statue de Mercure; γλύφω, graver). Antiq. Graveur d'inscriptions sur la pierre, sur le marbre.

HERMOGRAPHIE. s. f. (ét. gr., Ἑρμῆς, Mercure; γράφω, écrire). Didact. Description de la planète de Mercure.

HERMOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui a rapport à l'hermographie.

HERMOLAIRE. s. m. Liturg. Nom que les Grecs donnent à un livre qu'on appelle autrement *hirmologe.*

HERMOLAOS. s. m. Pharm. Ancien nom d'un collyre répercussif.

HERMOLAÜS. Jeune Macédonien qui conspira contre Alexandre pour se venger d'un injuste châtiment; ayant été découvert, il subit la mort avec courage, 328 ans av. J.-C.

HERMON. Géogr. anc. Chaîne de montagnes de la Palestine. Aujourd'hui le *Djebel-el-Chech.*

HERMONTHITE. adj. m. Myth. anc. Surnom de Jupiter, dans la ville d'Hermonthis, en Égypte.

HERMOPAN. s. m. Antiq. Statue qui réunit les attributs de Mercure et ceux de Pan. || Hermès qui porte accolées la tête de Mercure et celle de Pan.

HERMOPOLIS. Géogr. anc. Ville d'Égypte, dans l'Heptanome. Aujourd'hui *Achmounein.*

HERMOSIRIS. s. m. (pr. *er-mo-zi-riss*). Antiq. Hermès supportant la tête de Mercure et celle d'Osiris accolées. || Statue qui réunit les attributs de Mercure et ceux d'Osiris, c'est-à-dire une tête d'épervier, symbole d'Osiris, et un caducée à la main, attributs de Mercure.

HERMOTIME. Temps hér. Philosophe ou devin de Clazomène. On disait que son âme se séparait de temps en temps de son corps, qu'elle laissait à demi vivant, et allait voir ce qui se passait en des pays fort éloignés, d'où elle revenait bien vite ranimer son corps, et annoncer à ses concitoyens ce qu'elle avait vu dans ses voyages. Hermotime ayant péri par la faute de sa femme, les Clazoméniens lui élevèrent un temple d'où les femmes étaient exclues.

HERMOTYBIE. s. f. Hist. anc. La caste militaire chez les Égyptiens.

HERMUBAIN. s. m. Bot. Nom donné autrefois par les mages à la fougère mâle.

HERMULAIRE. Liturg. gr. V. HIRMOLOGE.

HERMULES. s. m. pl. (du gr. Ἑρμῆς, Mercure). Antiq. rom. Deux petites statues de Mercure attachées ensemble par une chaîne. On les plaçait aux barrières du cirque pour empêcher les chevaux de partir avant le signal.

HERMUNDURE. s. m. Géogr. anc. Nom d'un peuple de la Germanie, au nord du Danube, entre l'Elbe, la Saale et l'Unstrut.

HERMUBOTANE. s. f. Bot. Nom grec qui signifie Herbe d'Hermès, herbe de Mercure, et sous lequel on désignait anciennement la quintefeuille et la mercuriale.

HERNANDIACÉ. adj. Bot. V. HERNANDIÉ.

HERNANDIE. s. f. Bot. Genre de plantes d'Amérique, de la famille des laurinées.

HERNANDIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une hernandie. || HERNANDIÉES. s. f. pl. Famille de plantes ayant pour type le genre hernandie.

HERNANDIER. s. m. Bot. V. HERNANDIE.

HERNIAIRE. adj. des 2 g. (*h* asp.) Chir. Qui appartient, qui a rapport aux hernies. Sac herniaire. Tumeur herniaire. Bandage herniaire.

— *Chirurgien herniaire.* Chirurgien qui se livre particulièrement au traitement des hernies, des descentes.

HERNIAIRE. s. f. Bot. Genre de la famille des amarantoïdes, renfermant cinq à six espèces communes en Europe.

HERNIE. s. f. (*h* asp.; du gr. ἔρνος, branche, rameau, parce que la partie déplacée semble former une branche en s'allongeant). Chir. Tumeur molle, ordinairement élastique, sans changement de couleur à la peau, située à la circonférence ou à la surface de l'une des cavités splanchniques, et formée par la sortie partielle ou totale de quelqu'un des viscères qui y sont contenus. Hernie du cerveau, du poumon. Hernies abdominales, inguinales, crurales, etc.

— Ne se dit vulgairement que des hernies abdominales ou descentes. Hernie étranglée. Être sujet à la hernie. Avoir une hernie. Être incommodé d'une hernie.

— Pathol. *Hernie de Vénus.* Gonflement syphilitique du testicule. || *Hernie charnue.* Nom que quelques auteurs ont donné au sarcocèle. || *Hernie humorale.* Nom qu'on donne quelquefois à la chaude-pisse tombée dans les bourses.

HERNIÉ, ÉE. adj. (*h* asp.) Pathol. Se dit d'une partie qui fait hernie. Viscère hernié. Intestin hernié.

HERNIER. s. m. Mar. Morceau de bois cylindrique, suspendu par une poulie fixée à sa partie supérieure, et percé d'un certain nombre de trous dans lesquels passent les bouts de ligne ou petits cordages destinés à soutenir la toile d'une tente.

HERNIEUX, EUSE. adj. (*h* asp.; du lat. *herniosus*). S'est dit pour Atteint d'une hernie. Dites-en autant à un goutteux, à un *hernieux.* (Montaigne.)

— Qui est de la nature des hernies.

HERNIOLE. s. f. (*h* asp.; rad. *hernie*). Bot. Petite plante à fleurs verdâtres, qu'on appelle aussi *turquette* ou *herniolère;* elle est bonne pour les hernies, les plaies et les ulcères.

HERNIQUE. Géogr. Nom d'un peuple sabin établi dans le Latium. La principale ville des Herniques était Anagnie.

HERNUTES. s. m. pl. (*h* asp.; pr. *her-noute*). Sectaires chrétiens qui forment entre eux une espèce de société religieuse, et qui se distinguent par une grande pureté de mœurs. Les hernutes sont répandus dans le nord de l'Allemagne. On les appelle aussi *frères moraves.*

HERNUTISME. s. m. (*h* asp.) Doctrine des hernutes.

— Manière de vivre que suivent les hernutes. L'hernutisme est une association à la fois religieuse et industrielle : les produits du travail mais la société centrale possède seule les capitaux et les bâtiments.

HERNOESAND. Géogr. Ville de Suède, ancienne capitale de la province d'Angermanie, et aujourd'hui chef-lieu du gouvernement de Westerr-Nortland, siége d'un évêché.

HÉRO. Prêtresse de Vénus à Sestos. Aimée par Léandre, elle allumait chaque nuit un fanal au haut d'une tour, tandis que son amant traversait à la nage le détroit d'Abydos, qui les séparait. Léandre s'étant noyé pendant ce trajet, Héro désespérée se jeta dans la mer.

HÉRO. s. m. Entom. Nom de deux espèces de papillons du genre satyre.

HEROALECTORE. adj. Ornith. V. HÉROALECTORIDE.

HÉROALECTORIDE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἐρωδιός, héron; ἀλέκτωρ, coq). Ornith. Qui tient du héron et du coq. || HEROALECTORIDES. s. m. pl. Famille d'oiseaux, comprenant ceux qui se rapprochent des hérons et des gallinacés.

HEROCHIES. s. f. pl. Ant. Fête grecque.

HÉRODE. Nom de plusieurs rois des Juifs, d'une famille que l'on croit originaire de l'Idumée, et qui régna sur la Palestine, après avoir enlevé le gouvernement de ce pays à la famille des Machabées. Le plus célèbre, Hérode le Grand, né l'an 72 av. J.-C., d'abord gouverneur de Galilée pour les Romains, fut nommé roi de Judée l'an 40. Obligé de faire la conquête de ses États, il n'entra dans Jérusalem qu'après avoir pris cette ville d'assaut, l'an 37. D'un caractère cruel et soupçonneux, il fit périr sa femme et plusieurs de ses enfants. Ayant appris qu'il venait de naître un enfant auquel était promis le royaume de la Judée; il fit exterminer tous les enfants mâles de Bethléhem qui étaient au-dessous de deux ans. Il mourut un an après la naissance de Jésus-Christ. Malgré ses crimes, Hérode eut quelques qualités. Il vendit toute sa vaisselle pour secourir ses sujets dans une famine. Ses États furent partagés entre ses fils.

— Le premier des Hérode était souvent appelé *le vieux Hérode;* cela a donné lieu à la locution *Vieux comme Hérode*, en parlant d'une chose fort ancienne.

— *Renvoyer d'Hérode à Pilate.* Se dit quelquefois abusivement pour renvoyer de Caïphe à Pilate.

HÉRODIADE. Mariée d'abord à Hérode-Philippe, son oncle, le quitta peu de temps après pour vivre avec Hérode-Antipas, son beau-frère. Saint Jean-Baptiste ayant blâmé cette union incestueuse, Hérodiade s'en vengea en le faisant mettre à mort. Fâchée de voir son mari simple tétrarque, tandis qu'Agrippa son frère portait le titre de roi, elle porta son mari à des projets ambitieux; mais Caligula les dépouilla de leurs biens, et les relégua dans la ville de Lyon, où Hérodiade mourut l'an 40.

HÉRODIANISME. s. m. Hist. relig. Doctrine des hérodiens; elle se rapprochait beaucoup des doctrines des saducéens.

HÉRODIAS. s. m. (pr. *é-ro-diass*). Ornith. Grand héron d'Amérique.

HÉRODIEN. Historien grec, né en 225, a laissé une Histoire romaine, allant de 180 à 238. Il négligea dans cet ouvrage la chronologie, et manqua d'exactitude dans les détails de géographie.

HÉRODIEN, ENNE. adj. (du gr. ἐρωδιός, héron). Ornith. Qui ressemble à un héron. || HÉRODIENS. s. m. pl. Famille d'oiseaux qui comprend les hérons et les genres voisins.

HÉRODIENS. s. m. pl. Sectaires juifs, ainsi nommés du roi Hérode, qui était leur chef, et qu'ils regardait comme le Messie.

HÉRODION. adj. et s. Ornith. V. HÉRODIEN.

HÉRODOTE. Célèbre historien grec, né 484 ans av. J.-C.; fit de nombreux voyages en Asie, en Afrique et en Europe, et laissa un ouvrage qui contient l'histoire des guerres des Perses contre les Grecs, depuis le règne de Cyrus jusqu'à la bataille de Mycale. C'est à lui que l'on doit le peu de documents que nous avons sur les anciennes monarchies de l'Asie, et sur les premiers siècles de l'Égypte. On le regarde universellement comme le plus véridique des historiens anciens; on lui reproche seulement un peu de crédulité et d'amour pour le merveilleux; mais on doit dire qu'en rapportant des faits extraordinaires, il ne les donne le plus souvent que comme des traditions.

HÉROÏCITÉ. s. f. Néol. Qualité de ce qui est héroïque. Héroïcité sublime.

— Ne se dit guère que des vertus des saints, et seulement dans le procès-verbal de leur canonisation.

— Syn. comp. HÉROÏCITÉ, HÉROÏSME. *L'héroïsme* marque le degré de grandeur d'âme jusqu'où les héros s'élèvent; l'*héroïcité* est précisément cette grandeur d'âme qui constitue le héros.

HÉROÏ-COMIQUE. adj. des 2 g. Litt. Qui tient de l'héroïque et du comique. Un poëme héroï-comique. Des poëmes héroï-comiques. Le Lutrin est un poëme héroï-comique. Le poëme héroï-comique a le grand avantage de la variété, et souvent le charme de la surprise; il s'élève par moment à la pompe héroïque, pour retomber par une chute inattendue dans le comique du sujet; mais cette chute doit être inattendue, sans disparate, et c'est là la grande [illegible]

HÉROÏDE. s. f. (du gr. ἡρωΐς, fait de ἥρως, héros). Litt. Épître en vers composée sous le nom de quelque héros ou personnage fameux. L'héroïde peut aussi avoir la forme d'un discours plaintif ou véhément adressé directement par un personnage fameux à un autre absent dans une circonstance imposante, si elle est d'une certaine étendue, et surtout si elle est en vers. L'insipide genre des *héroïdes* occupe toujours quelques-uns de nos poëtes sans nom. [illegible] l'*héroïde* est susceptible de tous les sentiments qui animent la tragédie. L'amour et la haine, la générosité, la fureur, la fermeté, le désespoir, peuvent s'y prendre tour à tour. Ovide fut l'inventeur de ce genre de poésie qui nous met sous les yeux les situations les plus touchantes, avec toute la chaleur qu'elles peuvent avoir dans la bouche des personnages intéressés. Il semble qu'on ait consacré l'*héroïde* uniquement à l'amour. C'est resserrer dans des limites trop étroites un genre qui peut s'étendre bien plus loin. (La Harpe.)

HÉROÏDES. s. f. pl. Ant. gr. Fêtes que les Delphiens célébraient tous les neuf ans, en mémoire de l'enlèvement de Sémélé au [illegible]

HÉROÏFIER. v. a. 1re conj. *Je héroïfie, nous héroïfions. Je héroïfiais, nous héroïfions, vous héroïfiez*, etc. Burl. Mettre au rang des héros. Il est vrai que peut-être un seigneur que j'aurais *héroïfié* à tout hasard dans mon épître dédicatoire, m'aurait régalé d'un *je vous remercie* bien articulé, et de quelque embrassade un peu vive. (Trév.)

HÉROÏNE. s. f. (du gr. ἡρωΐνη). Femme courageuse, qui a de l'élévation et de la noblesse dans les sentiments, dans la conduite. C'est une héroïne. Vous pourrez hardiment mépriser la mort, à l'exemple de notre *héroïne* chrétienne. (Boss.) Cessons de penser à notre *héroïne*, pour admirer la tendresse et la piété d'une illustre fille. (Fléch.) La révolution eut ses *héroïnes* et ses furies. (Boiste.)

Elevé dans le sein d'une chaste *héroïne*,
Je n'ai point de mon sang démenti l'origine. (Racine.)

— Celle dont on raconte ou dont on représente la vie, les aventures, les actions, dans un roman, dans un conte, dans une pièce de théâtre, etc., parce qu'ordinairement on lui attribue des qualités qui la distinguent des autres femmes. Notre *héroïne* n'était pas insensible, mais elle savait régner sur ses passions. (Mlle l'Héritier.)

HÉROÏQUE. (du gr. ἡρωϊκός). adj. des 2 g. Qui appartient au héros ou à l'héroïne. Vertu héroïque. Courage héroïque. Actions héroïques. Sentiments héroïques. Patience héroïque. Dessin héroïque. Qualité héroïque. Exploits héroïques. Il y a un côté respectable et frappant de notre religion, c'est le pardon toujours *héroïque* des injures. (Volt.) Les uns regardaient ce meurtre comme un acte *héroïque*, les autres comme un forfait. (Barth.) Tant d'*héroïques* facultés ne sont pas anéanties, mais suspendues. (J.-J. Rouss.)

— Se dit des personnes qui montrent de l'héroïsme. Femme héroïque. La vérité seule forme des hommes *héroïques*. (Mass.) Et maintenant, où êtes-vous, légions de moines guérillas, hommes formidables dans la guerre, impuissants dans la paix ? où êtes-vous, moines *héroïques* ? qu'êtes-vous devenus ? (E. Quinet.) Il est aisé d'être, en certains moments, *héroïque* et généreux ; ce qui coûte, c'est d'être constant et fidèle. (Mass.) Combien Homère est *héroïque* lui-même en peignant les héros. (Boil.)

— Qui annonce de l'héroïsme. Ame héroïque. Simplicité héroïque. Une simplicité *héroïque* se montre dans toutes ses actions. (Fleury.)

— Littér. Qui est noble et élevé. Poésie héroïque. Genre, style héroïque.

— On appelle les vers alexandrins, hexamètres, ou de six pieds, *vers héroïques*, parce qu'ils paraissent particulièrement destinés à chanter les actions des héros. Aussi les poèmes épiques sont-ils presque tous composés en vers héroïques : il en est de même des tragédies, parce qu'on y met des héros en scène. Dans les autres sujets, si les vers ont la même mesure, ils prennent le nom d'*hexamètres*.

— *Age héroïque, siècles, temps héroïques*. Les temps où vivaient les anciens héros, et dont l'histoire est mêlée de fables. Il s'étend depuis Inachus jusqu'au retour des Héraclides, de l'an 1800 à l'an 1190 av. J.-C.

— Ant. *Honneurs héroïques*. Cérémonies funèbres en mémoire des hommes qui s'étaient distingués par leurs exploits et que l'on croyait admis dans le ciel. Les honneurs héroïques étaient quelquefois accordés aux femmes. ‖ *Monuments héroïques*. Tombeaux élevés aux héros auxquels on accordait les honneurs héroïques.

— Méd. Qui a des propriétés très-puissantes, très-efficaces, qui produit des changements rapides dans l'économie animale. On attribuait jadis à cette plante, à ce remède, des propriétés héroïques. Remède héroïque.

— Peint. Quelques critiques ont distingué dans la peinture un genre héroïque, un style héroïque ; mais, bien que les faits et les personnages des temps héroïques aient un caractère qui leur est propre, et que la peinture, ainsi que les autres arts d'imitation, doit leur conserver, le genre et le style héroïque en peinture peuvent, sans inconvénient, se comprendre dans le genre et le style historique en général.

— Iconol. On représente le poème héroïque [illegible] maintien grave, une guirlande de laurier sur la tête, une trompette à la main droite, et dans la gauche un rouleau qui porte ces mots : Mes chants sont consacrés aux grandes choses.

— *Héroïque* suit ordinairement le nom qu'il qualifie ; mais, en vers et dans la prose poétique, il peut le précéder.

Tu nous instruis, tu nous corriges
Par tes *héroïques* chansons. Lamotte.

Calliope accordant sa lyre avec sa voix
Eternise en ses vers d'héroïques exploits. (Danchet.)

— Syn. simpl. Magnanime, merveilleux, sublime, grand, excellent. ‖ Périphr. Digne d'un héros.

— Se trouve quelquefois employé substantiv. Il y a de l'héroïque dans cet ouvrage, dans cette action.

HÉROÏQUEMENT. adv. D'une manière héroïque. Se comporter héroïquement.

— Syn. comp. héroïquement, en héros. *En héros* signifie Comme le héros, comme le type accompli de l'héroïsme. *Héroïquement* veut dire seulement D'une manière qui tient de l'héroïsme, qui a rapport, qui en donne simplement l'idée.

HÉROÏSME. s. m. (pr. *é-ro-iss-me*). Ce qui est propre et particulier au héros, et qui en fait le caractère. Un acte, un trait d'héroïsme. Les temps précédents avaient imposé des mœurs fières et barbares, dans lesquelles on vit éclater quelquefois de l'*héroïsme*. (Volt.)

— Grandeur d'âme peu commune. Cette action est au-dessus de la vertu commune, c'est de l'héroïsme. L'homme n'a pas besoin d'être trompé pour porter la vertu jusqu'à l'*héroïsme*. (Condorcet.) Les stoïciens ont tracé aux hommes une idée de perfection et d'un *héroïsme* dont ils ne sont pas capables. (La Bru.) La grandeur d'âme est comprise dans l'*héroïsme* : on n'est point un héros avec un cœur bas et rampant ; mais l'*héroïsme* diffère de la simple grandeur d'âme, en ce qu'il suppose des vertus d'éclat, qui excitent l'étonnement et l'admiration. Quoique pour vaincre ses penchants vicieux, il faille faire de généreux efforts, qui coûtent à la nature, les faire avec succès est, si l'on veut, grandeur d'âme ; mais ce n'est pas toujours ce qu'on appelle *héroïsme*. (Encycl.) Cet attachement va jusqu'à l'*héroïsme*. (Raynal.)

— Vertu portée au plus haut degré auquel elle puisse atteindre. Héroïsme de sagesse, de générosité, etc. Dans l'antiquité fabuleuse et héroïque, Antigone, Cornélie, Eponine ; de nos jours, Mlles de Sombreuil, Loizerolles et Mme de Lavergne, nous semblent offrir des modèles héroïques d'amour filial, paternel et conjugal. Zopyre chez les anciens, Strafford et Malesherbes chez les modernes, ne sont-ils pas des exemples de fidélité et de dévouement élevés jusqu'à l'*héroïsme* le plus sublime ? Le devoir civique n'a-t-il pas ses héros et ses martyrs dans Régulus, Thomas Morus, et dans Duranti, comme le devoir militaire dans d'Assas et dans Desilles ? Qui pourrait méconnaître dans Charles Borromée, Belzunce et Vincent de Paul, l'*héroïsme* de l'humanité et de la charité chrétienne. Enfin la vie et la mort de Jeanne d'Arc ne nous offrent-elles pas le tableau de tous les genres d'*héroïsme* élevés au plus haut degré ! (Encycl.)

— Actions héroïques. C'est l'*héroïsme* destructeur de la morale qui cause notre admiration (Montesq.)

— Fig. Il y a un *héroïsme* de l'intelligence, comme il y a un *héroïsme* du cœur. (E. Quinet.) Qui dirait qu'un *héroïsme* de principes eût été plus funeste qu'un *héroïsme* d'impétuosité. (Montesq.)

— Ant. Espèce de déification qui consistait à entourer les tombeaux des héros d'un bois sacré, près duquel se trouvait un autel qu'on allait à des temps marqués arroser de libations et charger de présents.

— Ce mot était nouveau du temps du P. Rapin, qui ne l'emploie qu'en ajoutant : s'il est permis d'user de ce terme.

HÉROLD (Louis-Joseph-Ferdinand). Habile compositeur, né à Paris en 1792, mort en 1833, composa la musique de plusieurs opéras-comiques. Ses compositions sont empreintes d'une grande mélancolie et d'une suave mélodie.

HÉRON. s. m. (*h* asp. ; du gr. ἐρωδιός, héron). Ornith. Grand oiseau de l'ordre des échassiers, qui a le bec fort long et les jambes fort hautes, et qui vit principalement de poisson. Héron commun. Héron pourpré. Héron aigrette. Héron garzette. Le vol du héron. Le bec du héron. Plumes du héron. Le *héron* au long bec emmanché d'un long cou. (La Font.)

— Epith. Crêté, criard, isolé, solitaire, maigre, au long bec. ‖ Périphr. L'oiseau né des cendres d'Ardée.

— Ichthyol. *Héron de mer*. Nom que l'on donne, en quelques endroits, à l'héniochus cornu et à l'espadon.

— Techn. Plume noire de héron, dont les plumassiers font usage. ‖ *Masse de héron*. Amas en bouquet des plumes de la queue du héron.

HÉRON. Célèbre mécanicien de Syracuse, qui vivait 120 ans av. J.-C. Il fit des automates, des clepsydres et des machines à vent, inventa la fontaine qui porte encore son nom, et composa de savants écrits, dont il reste quelques fragments. ‖ Deux autres savants du même nom ont publié des ouvrages de mathématiques.

— Hydraul. *Fontaine de Héron*. Fontaine inventée par Héron. V. fontaine.

HERONIER, ÈRE. adj. V. heronnier.

HÉRONNEAU. s. m. (*h* asp. ; dimin. de *héron*). Ornith. Jeune héron.

HÉRONNER. v. n. (*h* asp.) 1re conj. Chass. Chasser le héron au vol, poursuivre le héron.

HÉRONNIER, ÈRE. adj. (*h* asp.) Qui vient du héron.

— Fauconn. *Faucon héronnier*. Celui qui est dressé à la chasse du héron. ‖ *Oiseau héronnier*. Celui qui est sec, vite, et aussi peu chargé de graisse que le héron.

— Fig. et fam. *Cuisse héronnière*. Cuisse rude, sèche et maigre. ‖ *Femme héronnière*. Femme maigre et sèche, qui a les hanches fort hautes. Vieux dans ce sens.

HÉRONNIÈRE. s. f. (*h* asp.) Lieu où les hérons se retirent et font leurs petits. ‖ Le lieu où on les élève.

— Certaines loges élevées en l'air le long de quelques ruisseaux, couvertes à claire-voie, et où les hérons s'accoutument à dresser leur aire.

HÉROOGONIE. s. f. Philol. Titre d'un poème d'Hésiode, qui contenait la filiation et l'histoire des demi-dieux ; il n'en reste que des fragments.

HÉROON. s. m. Antiq. Monument élevé en mémoire d'un héros ou d'une héroïne.

HÉROPHILE. Myth. Fille d'Apollon, ou, suivant d'autres, fille d'une nymphe idéenne ou d'un père mortel. C'était une sibylle qui vivait au temps de la guerre de Troie ; elle avait prédit à Hécube que Pâris causerait la ruine de sa patrie.

— Médecin grec, qui vivait en Égypte vers l'an 320 av. J.-C., fut le créateur de l'anatomie, et fit plusieurs découvertes importantes. On dit qu'il poussa l'amour de la science jusqu'à disséquer des corps vivants. Il laissa son nom à une partie du cerveau.

HÉROPHYTE. Libérateur d'Éphèse, auquel les habitants de cette ville avaient élevé un monument.

HÉROS. s. m. (*h* asp., pr. *hérô* ; du gr. ἥρως). Myth. Celui qui passait pour être né d'un dieu ou d'une déesse, et d'un mortel. Les héros de la fable. Hercule, Achille, Enée, étaient des héros. Des *héros* fabuleux passer la renommée. (Corn.)

— Antiq. Nom que les Grecs donnaient aux grands hommes qui s'étaient rendus célèbres par une force prodigieuse, une suite de belles actions, et surtout par de grands services rendus à leurs concitoyens. Après leur mort, leurs âmes s'élevaient, disait-on, jusqu'aux astres, séjour des dieux, et par là devenaient dignes des honneurs rendus aux dieux mêmes. Lucain leur assigne pour demeure la vaste étendue qui se trouve entre le ciel et la terre. Le culte des héros était distingué de celui des dieux, qui consistait en sacrifices et libations, pendant que celui des héros n'était qu'une espèce de pompe funèbre. Mais cette distinction ne fut pas toujours bien observée, parce que le héros devenait bientôt dieu, et avait part aux honneurs divins.

— Chez les Romains, surtout au siècle d'Auguste, et plus tard, il s'employa fréquemment comme synonyme de Défunt, trépassé, principalement dans les inscriptions funéraires.

— Celui qui se distingue par une valeur extraordinaire, qui obtient à la guerre des succès éclatants, qui exécute de grandes et périlleuses entreprises. Les héros de l'Iliade. Les héros de l'antiquité. Alexandre fut un héros. Vaillant héros. Héros magnanime. Mourir en héros. Faire de tous ses soldats autant de héros. Etre le héros de son âge, de son siècle. Le modèle des héros. Ils bénissent dans le *héros* qui a su les vaincre le libérateur qui les sauve. (Mass.) Le bonheur ou la témérité ont pu faire des *héros*, la vertu toute seule peut former de grands hommes. (Id.) On peut être *héros* sans ravager la terre. (Boil.) L'État romain, constitué de la manière que nous avons vu, était, pour ainsi parler, du tempérament qui devait être le plus fécond en *héros*. (Boss.) Ils s'empressent de se rendre auprès d'un *héros* qui depuis un si grand nombre d'années remplissait la terre de son nom. (Barth.)

Les voilà ces *héros* si longtemps invincibles !
Ils menacent encor les vainqueurs étonnés !
Glacés par le trépas, que leurs yeux sont terribles !
Que de hauts faits écrits sur leurs fronts sillonnés !
(C. Delavigne.)

— Celui qui se distingue par des actions extraordinaires. Il ne faut qu'un *héros* parmi des esclaves pour faire des hommes libres. (Boiste.)

Son bras, se signalant pour la dernière fois,
A de ce grand *héros* terminé les exploits. (Rac.)

Grand joint à *héros* semble une cheville.

— Delille l'a dit des amazones. Des *héros* de son sexe un essaim frémissant.

— On s'en est servi même en parlant des animaux.

Une Hélène (une poule) a soufflé cette ardeur meurtrière,
Plus d'un *héros* (coq) pour elle a mordu la poussière.
(Racine le fils.)

— Tout homme qui se distingue par l'élévation et la force du caractère, par une grande noblesse d'âme, par quelque haute vertu. Se comporter en héros. C'est un héros de sagesse, de désintéressement, de constance, etc. C'est du fils d'un tyran que j'ai fait un *héros*. (Corn.) Sans elles un *héros* n'est pas longtemps *héros*. (Boil.) Protecteur de mon sang, *héros* de l'amitié [illegible] d'un *héros*. (Chénier.) Le vrai *héros* est celui qui a le plus de courage contre lui-même. (Boiste.) Les vrais *héros* sont plus rares que les grands guerriers. (Mlle Wight.) La pratique de l'équité est si opposée à l'intérêt humain, qu'elle fait les *héros* en morale. (Fontenelle.) La plupart des *héros* sont comme de certains tableaux ; pour les estimer, il ne faut pas les distinguer de trop près. (La Rochef.) L'homme vertueux qui supporte les angoisses de la misère plutôt que de renoncer à ses convictions, que rien ne peut abattre, et qui sait dompter la mauvaise fortune par sa grandeur d'âme inébranlable, celui-là est un *héros*, méritant mieux ce titre que celui qui va promenant son épée victorieuse dans quelque partie de la terre. (Lebrun.)

Tantôt dans les douceurs d'un repos plein de charmes,
Tu n'es pas moins *héros* qu'au milieu des alarmes.
(Boileau.)

La seule sagesse
Peut faire les *héros* parfaits. (J.-B. Rouss.)

— S'emploie quelquefois en ce sens par plaisanterie.

— Personne qui se sacrifie pour un sentiment, une opinion, un système. Héros d'honneur, d'amitié, de patriotisme, de religion. Héros de la foi. Héros chrétien.

— Fig. De nouveaux héros dans la vertu comme dans le vice. Il croit que l'ambition pouvait faire autrefois les *héros* de la gloire, mais que c'est la bassesse et l'avilissement qui font aujourd'hui les *héros* de la fortune. (Mass.) Une sagesse souveraine qui se joue des hommes, en les élevant les uns sur les ruines des autres, en produisant tous les jours de nouveaux *héros* sur le théâtre, et en faisant éclipser ceux qui auparavant y jouaient un rôle si brillant. (Id.) Ces justes, que vous regardez comme des esprits faibles, sont des âmes fortes, et qui sont des *héros* contre tout ce qui a l'apparence du mal. (Id.) Il y a des *héros* en mal comme en bien. (La Rochef.)

— Se prend quelquefois en mauvaise part. Héros du meurtre. Héros du crime. Héros des forfaits.

Mais vous, *héros* du meurtre, inhumains par faiblesse,
Impatients d'un mot, d'un geste qui vous blesse,
Barbare ! vous plongez au cœur de vos amis
Ce glaive réservé pour des flancs ennemis. (Lebr.)

— Le principal personnage d'un poème, d'un conte, d'un roman, d'une pièce de théâtre, etc. Achille est le héros de l'Iliade. Enée est le héros de l'Enéide. L'auteur n'oublie aucune des actions de son héros. Pour que le lecteur n'ignore aucun des faits et gestes de mon héros. Le héros de ce drame passe par toutes sortes d'épreuves. Dieu seul paraît dans cette histoire divine ; il en est, si j'ose le dire, le seul *héros*. (Mass.) Dans les temps qui précédèrent la naissance de l'Académie, une érudition entassée sans ordre décidait du mérite des éloges ; pour louer son *héros*, il fallait presque avoir trouvé le secret de ne point parler de lui. (Id.) Le poète doit se cacher toujours, pour ne laisser paraître que le *héros*. (Volt.)

Un écrivain qui s'aime
Forme tous ses *héros* semblables à soi-même. (Boil.)

— Fam. *Le héros d'une aventure*. Celui à qui elle est arrivée, qui en a été le principal acteur. Etre le héros de plus d'une aventure.

— Fig. et fam. L'objet de l'admiration de quelqu'un. Vous êtes son héros. C'est son héros, il ne cesse de le vanter.

Est-on *héros* pour avoir mis aux chaînes
Un peuple ou deux ? Tibère eut cet honneur.
Est-on *héros* en signalant ses haines
Par sa vengeance ? Octave eut ce bonheur.
Est-on *héros* en régnant par la peur ? (J.-B. Rouss.)

— Prov. *Il n'y a point de héros pour son valet de chambre*. Il ne faut pas voir les grands hommes de trop près pour les bien apprécier. La même pensée a été reproduite dans ce vers de Lamartine : Pour son siècle incrédule un *héros* n'est qu'un homme.

— Philol. *Livre des héros*. Collection de poèmes allemands, composés dans le XIIIe ou le XIVe siècle, dont le sujet, semi-fabuleux, semi-historique, est placé dans les temps d'Attila et de Théodoric.

— Entom. Papillon diurne.

— Syn. comp. héros, grand homme. L'humanité, la douceur, le patriotisme, réunis aux talents, sont les vertus d'un *grand homme*. La bravoure, le courage, souvent la témérité, la connaissance de l'art de la guerre et le génie militaire, caractérisent davantage le *héros*.

HÉROSTRATE ou mieux **ÉROSTRATE**. Éphésien qui, pour parvenir à la postérité, incendia le superbe temple de Diane, à Éphèse. Il expia son crime par le supplice le plus affreux, et, pour vouer Hérostrate à un oubli éternel, les Ioniens décrétèrent la mort contre quiconque prononcerait jamais son nom. Ce fut justement ce décret qui conserva son nom à l'histoire.

— On stigmatise un dévastateur, un incendiaire, en l'appelant un Hérostrate.

HÉROUET. s. m. Hortic. Variété de pomme.

HERPAILLE. s. f. (*h* asp. ; pr. *her-pa-ie*). Chass. Troupe de biches et de jeunes cerfs.

HERPALECTORIDES. s. m. pl. (ét. gr., ἕρπω, ramper ; ἀλέκτωρ, coq). Ornith. Famille d'oiseaux qui comprend les pigeons.

HERPE. s. f. (*h* asp., du gr. ἕρπω, se glisser). Anc. art milit. Herse.

— [illegible] *herpe*, Chien qui a de bonnes griffes.

— Écon. rur. Sorte de crible à trémie et en plan incliné.

— Mar. Lisse courbée du garde-corps d'un bâtiment, des deux côtés de la guibre. ‖ Ornement de sculpture que l'on met sur la herpe du plat-bord.

— Se disait pour Lyre, instrument de musique.

— Pathol. Espèce de dartre qui s'étend sur la peau et la ronge. Herpe miliaire. Herpe corrosive.

HERPÉ, ÉE. adj. Chass. Qui a des griffes. ‖ *Chien bien herpé*. Chien qui a des ongles solides.

HERPÉ. s. f. Anc. art milit. Espèce de sabre persan.

HERPÉDOTRYTE. s. m. Erpét. Genre de serpents.

HERPENNICH. s. m. (ét. all., *heerd*, feu ; *phening*, argent). Anc. jurispr. Droit de fouage qui était dû au seigneur de Thionville par les habitants de cette ville.

HERPER (SE). v. pron. (*h* asp.; du lat. *horripilare*, se hérisser). Man. Se disait pour Se hérisser, se câbrer.

HERPES. s. f. pl. (*h* asp.; du gr. ἕρπω, ramper). Certaines matières que la mer jette sur ses rivages. L'ambre gris, l'ambre jaune, sont des herpes marines. ‖ On désigne aussi sous ce nom l'ambre, les coraux, etc., que la mer laisse à découvert sur certaines côtes. ‖ Les choses égarées qu'on trouve au bord de la mer, et dont le propriétaire est inconnu.

HERPÈS. s. m. (pr. *er-pess;* du gr. ἕρπης). Pathol. Ulcère cutané.

HERPESTE. s. m. (du gr. ἕρπειν, ramper). Mamm. Un des noms de l'ichneumon.

HERPESTE. s. f. Bot. Genre de gratiole à quatre étamines.

HERPESTIDE. s. f. Bot. Genre de plantes des deux Indes et de l'Afrique.

HERPÉTIQUE. adj. des 2 g. (*h* asp.) Pathol. Qui a rapport aux dartres.

HERPÉTOGRAPHE, HERPÉTOLOGIE, et tous les composés, V. par ERP.

HERPÉTON. s. m. (du gr. ἕρπειν, ramper). Chir. Ulcère ou espèce de dartre qui serpente en se portant d'un endroit dans un autre.

HERPÉTOTHÈRE. adj. des 2 g. (ét. gr. ἑρπετός, reptile; θήρα, chasse, proie). Zool. Qui vit de reptiles.

HERPÉTOTHÈRE. s. m. Ornith. Nom donné au genre macagua.

HERPOCHOROPTÈNES. s. m. pl. (ét. gr., ἕρπω, ramper; χῶρος, champ; πτηνός, volatile). Ornith. Famille d'oiseaux vivant dans les champs, qui renferme les pigeons.

HERPOTRIQUE. s. m. Bot. Genre de champignons

HERPYLE. adj. des 2 g. (du gr. ἕρπω, ramper). Erpét. Qui ne fait que ramper. ‖ HERPYLES. s. m. pl. Famille de reptiles ophidiens, renfermant ceux qui rampent seulement comme les orvets.

HERQUE. s. f. (*h* asp.) Techn. Râteau de fer dont on se sert pour ramasser le charbon de bois.

HERRERA (Ferdinand de). Poète espagnol, né vers 1516, mort en 1595, a laissé un grand nombre de poésies diverses. Ses contemporains l'avaient surnommé *le divin*. ‖ Antonio de Tordesillas, appelé Herrera du nom de sa mère. Célèbre historien espagnol, né en 1559, mort en 1625, fut nommé par Philippe II premier historien des Indes et de Castille, et secrétaire d'État. C'est un des meilleurs historiens de l'Espagne; il est exact et impartial; on lui reproche de la prolixité, de la confusion, et trop de goût pour le merveilleux. ‖ Son fils se distingua comme peintre et comme architecte.

HERRÉRIE. s. f. Bot. Plante du Chili, de la famille des asparagoïdes. Herrérie étoilée.

HERRERO. s. m. (d'un mot esp. qui signifie *forgeron*, à cause du bruit que font les coups de son bec). Ornith. Espèce de pic des Philippines.

HERRNHUT. Géogr. Village de Saxe, dans la Lusace; premier établissement des frères moraves; 1,500 hab.

HERRNHUTER ou HERRNHUTE. adj. des 2 g. V. HERNUTE.

HERRNHUTISME. s. m. V. HERNUTISME.

HERSAGE. s. m. (*h* asp.) Agric. Action de herser.

HERSCHÉLITE. s. f. Minér. Produit volcanique de Sicile, que l'on regarde comme un silicate d'alumine et de potasse.

HERSCHELL (Frédéric-Guillaume). Célèbre astronome hanovrien, né en 1738, mort en 1822. Quitta la musique pour s'adonner à l'astronomie. Il découvrit l'anneau de Saturne, les montagnes de la lune, la planète Uranus, la durée de la révolution de Saturne, et confectionna un grand nombre d'instruments astronomiques.

HERSCHELL. s. m. (*h* asp.) Astron. Nom que l'on donne quelquefois à la planète Uranus, observée par Herschell en 1781. On l'appelle aujourd'hui *Uranus*.

— Minér. On a proposé de substituer ce nom [illegible] à celui d'Urane.

HERSE. s. m. Hist. Nom que portaient les vassaux des comtes norwégiens, au moyen âge.

HERSE. s. f. (*h* asp.; du gr. ἕρκος, barrière ou clôture dont on environne une maison pour la fortifier). Agric. Instrument qui a d'un côté divers rangs de dents, lesquelles étant tournées vers la terre, servent à rompre les mottes d'une terre labourée, ou à recouvrir les grains nouvellement semés.

— Épith. Dentelée, pointue, traînante, de dents armée

— Prov. *En une herse bien dentée n'y faut nulle dent.*

— Ce mot peut aujourd'hui entrer dans tout ouvrage en vers qui a rapport à l'économie rurale.

La *herse*, que longtemps un préjugé flétrit,
Sans honte ouvre aujourd'hui le sol qui le nourrit.
(VANNIÈRE DE ST-MAUR.)

Avec mesure une main libérale
Sème le blé dans le sillon poudreux;
Et sur ses grains la *herse* qui se traîne
Avec lenteur, passe et ferme la scène. (LÉONARD.)

— Sorte de chandelier d'église fait en triangle, et sur les pointes duquel on met des cierges.

— Barrière devant les grandes maisons.

— Art milit. Espèce de grille ou de treillis à grosses pointes de bois ou de fer, qui est ordinairement placée entre le pont-levis et la porte d'une ville, d'un château, pour en défendre l'entrée, et qui se lève ou s'abat selon les occasions. Abattre la herse. Faire tomber la herse. ‖ *Herse d'attrape.* Herse posée les dents en l'air, au milieu d'un chemin, pour en interdire le passage.

— Bot. Genre de la famille des rétacées, composé de quatre espèces, dont une est propre à l'Europe.

— Ichthyol. Espèce de poisson du Nil.

— Mar. Corde qui sert à attacher les poulies.

— Mécan. Se disait, à l'opéra, d'une tablette cachée au spectateur, sur laquelle on mettait des lampions, pour éclairer vivement un point de la décoration.

— Pêch. Instrument semblable à la herse ordinaire, auquel on attache des bœufs ou un cheval qui le traînent sur le sable à la basse mer pour en faire sortir le poisson.

— Techn. Grand châssis avec des chevilles, dont le parcheminier se sert pour tendre les peaux avant de les faire sécher. ‖ *Herses de la croupe.* Pièces de bois qui se croisent dans la charpente d'un pavillon carré.

HERSÉ, ÉE. part. pass. du v. Herser. S'emploie adjectiv. Champ hersé.

— Se dit d'une porte avec une herse.

— Blas. Se dit d'un château, d'une tour, d'une porte, représentés avec une herse. Il porte de gueules au château d'or hersé de sable.

HERSÉ. Myth. Fille de Cécrops et sœur d'Aglaure. Elle fut aimée de Mercure, et reçut après sa mort les honneurs héroïques.

HERSÉ. s. m. Ichthyol. Nom d'un mormyre.

HERSEMENT. s. m. (*h* asp.) Agric. Action de herser.

HERSÉPHORIES. Ant. gr. V. ARRHÉPHORIES.

HERSER. v. a. 1re conj. (*h* asp.) Agric. Passer la herse dans un champ pour en rompre les mottes après qu'il a été labouré, ou pour recouvrir les grains qu'on a semés.

— SE HERSER. v. pron. Être hersé. Ce terrain se herse difficilement.

HERSEUR. s. m. (*h* asp.) Celui qui herse.

HERSEUR, EUSE. adj. Entom. Se dit d'une araignée, le mygale herseur, qui a le bout des tarses garnis en dessous d'une brosse épaisse et serrée, en forme de herse.

HERSFORD. Géogr. Comté d'Angleterre; 110,800 hab. ‖ Capitale de ce comté; 8,000 hab.

HERSILIE. Sabine, épouse de Romulus. On lui rendait les honneurs héroïques dans le temple de Quirinus.

HERSILLIÈRES. s. f. pl. (*h* asp.; pr. *er-si-iè-re*). Mar. Pièces de bois courbes qui terminent et ferment les plats-bords d'un navire.

HERSILLON. s. m. (*h* asp.; pr. *er-si-ion;* diminut. de *herse*). Art milit. Table de charpente garnie de clous, la pointe en haut. Le hersillon se place sur une brèche ou sur le chemin de la cavalerie ennemie, pour empêcher de passer par-dessus cet obstacle.

HERSTALL. Géogr. V. HÉRISTAL.

HERTÉLIE. s. f. Bot. Genre formé d'une espèce du genre hernandie.

HERTFORD ou HERTS. Géogr. Comté oriental de l'Angleterre, rendu fertile à force de travaux; 130,000 hab. ‖ Ch.-l. du comté de ce nom; 5,000 hab.

HERTHA ou HERTHE. Myth. sept. Divinité très-vénérée chez les anciens Germains.

HERTIE. s. f. Bot. Genre formé d'une espèce du genre othonne.

HERT-VISCH. s. m. Ichthyol. Poisson des Indes orientales qui a, dit-on, la forme du cœur humain.

HÉRULE. s. des 2 g. Nom d'un peuple germain dont le chef, Odoacre, s'empara de l'Italie, en 476. L'empire des Ostrogoths s'éleva sur celui des Hérules. ‖ adj. Peuple hérule.

— Hist. *Royaume des Hérules.* Royaume fondé en Italie, par Odoacre, en 476, et détruit par Théodoric, en 493, pour être réuni à celui des Ostrogoths.

HERVANI. s. m. Manteau d'honneur dont on revêt des étrangers considérables en Turquie.

HERVE. adj. des 2 g. Se dit d'un idiome de langue ancienne.

HERVEY. Écrivain anglais, né en 1714, mort en 1758, est surtout connu par deux ouvrages, dans le genre de ceux d'Young, où l'on trouve un style élégant, harmonieux, joint à une sensibilité douce et mélancolique.

HERVILLER. s. m. (pr. *er-vi-ie*). Anc. admin. Grand-maître des eaux et forêts en Champagne.

HERVILLY (Louis-Charles, comte d'). Officier général français, né en 1755, mort en 1795, défendit le château des Tuileries au 20 juin et au 10 août, passa en Angleterre en 1793, fit, à la tête d'un corps de royalistes, une descente en Bretagne, en 1795. Repoussé par Hoche, il fut blessé mortellement à Quiberon, et mourut à Londres, de ses blessures.

HERZBERG (Ewald-Frédéric, comte de). Diplomate et ministre de Frédéric II, né en 1725, mort en 1797, fut chargé pendant trente ans du département des affaires étrangères. Il était en outre conservateur des archives secrètes de la Prusse, et profita de cette position pour puiser à leur source les plus précieux documents sur l'histoire de son pays.

HERZÉGOVINE ou HERTSECH. Géogr. Un des livas de la Bosnie, dans l'Empire ottoman; ch.-l. Trébigne.

HESCHAM Ier. Roi de Cordoue, monta sur le trône en 783, eut d'abord à combattre ses frères, qui s'étaient révoltés contre lui, les défit, et, devenu tranquille possesseur du pouvoir, tourna ses armes contre les chrétiens; il ravagea la Galice, franchit les Pyrénées, et mourut deux ans après, en 796. ‖ HESCHAM II. Monta sur le trône en 976, à l'âge de onze ans, secondé par le général Mohammed Almanzor, nommé régent. Il eut d'abord des succès contre les chrétiens; mais, dès qu'il fut privé de cet habile ministre, il fut détrôné et jeté dans les fers. Tiré de captivité et replacé sur le trône deux ans après, en 1017, il fut assassiné dans une sédition. ‖ HESCHAM III. Dernier calife de Cordoue, fut proclamé en 1027 malgré ses refus. Il tenta vainement de résister aux armes des chrétiens et aux troubles intérieurs, et fut forcé d'abdiquer en 1031. Après lui le califat se démembra en une foule de petits États indépendants, ce qui en facilita la conquête aux rois chrétiens.

HESCHE. s. m. Techn. Planche pour garantir du frottement des roues les objets placés sur une voiture.

HESDIN. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Montreuil (Pas-de-Calais); 3,800 hab.

— Prov. *Cuisinier de Hesdin qui empoisonne le diable.* Se dit d'un mauvais cuisinier.

HÈSE. s. f. Se disait pour Clôture, barrière d'une cour, d'une métairie.

HESHUSIEN. s. m. Hist. relig. Membre d'une secte fondée au xe siècle en Allemagne, par Heshusius, qui voulait ressusciter l'arianisme.

HÉSICATE. s. m. Hist. relig. Nom donné à des sectaires qui, pour atteindre à la perfection, se donnaient des éblouissements en tournoyant.

HÉSIODE. Poète grec, né à Ascra en Béotie, au pied du mont Hélicon, au commencement du IXe siècle av. J.-C. Il reste d'Hésiode trois poèmes, la *Théogonie* ou généalogie des dieux; *les Travaux et les jours*, ouvrage didactique dans lequel le poète enseigne les divers travaux de l'agriculture; le *Bouclier d'Hercule*, description du bouclier de ce héros. Hésiode avait encore composé l'*Herooqonie* (V. ce mot), et un autre poème où il célébrait les femmes les plus illustres de la Grèce. Ces deux derniers ouvrages ne sont pas venus jusqu'à nous.

— Périphrase. Le vieillard, le poète d'Ascra ou d'Ascrée.

HÉSIODIE. s. f. Bot. Genre séparé des sidérites.

HÉSIONE. Myth. gr. Fille de Laomédon, roi de Troie, et sœur de Priam. Elle fut exposée au monstre marin envoyé par Neptune, mais Hercule la délivra au moment où elle allait être dévorée. Elle épousa Télamon. ‖ Fille de Danaüs, et mère d'Orchoménus, qu'elle eut de Jupiter.

HÉSIONE. s. f. Helminth. Genre de vers à sang rouge.

HÉSITANT. part. prés. invar. du v. Hésiter. Qui hésite. Des personnes hésitant sans cesse, hésitant dans tout ce qu'elles font.

HÉSITANT, ANTE. adj. Qui prononce avec difficulté. Sa voix enrouée et *hésitante* ne pouvait achever aucune parole. (Fén.)

HÉSITANT. s. m. Hist. relig. Nom qui fut donné aux eutychiens et aux acéphales, parce qu'ils rejetaient le concile de Chalcédoine en hésitant. ‖ Nom de sectaires du VIe siècle, qui n'avaient pas de doctrine fixe.

HÉSITATION. s. f. (pr. *é-zi-ta-ci-on;* du lat. *hæsitatio*). Incertitude dans l'énonciation. Réciter sans hésitation, sans la moindre hésitation. Parler, répondre avec hésitation. Ses fré- [illegible] vanité peut donner l'apparence du mérite et du bonheur: point d'*hésitation;* entière satisfaction de son esprit et de son jugement; mépris des autres comme de soi-même, mais que de haines elle attire! que d'irréparables sottises elle fait faire! (Boiste.)

— Doute, indécision qu'une personne manifeste par ses mouvements, par sa conduite, etc. Mouvement d'hésitation. Longue hésitation. Ses perpétuelles hésitations rendirent sa bonne foi suspecte. Avoir de l'hésitation. Point d'*hésitations* dans les grandes crises, elles tuent souvent, et ne sauvent jamais. (Sal.)

— Ce mot se prononçait autrefois avec une aspiration. La rencontre... me fera étonner de ma *hesitation*. (Mont.)

— Syn. comp. HÉSITATION. ÂNONNEMENT. *Anonnement*, embarras qu'éprouve en lisant un enfant ou une personne qui ne sait pas bien lire. *Hésitation*, difficulté de lire qui vient de la timidité, de la crainte, du trouble de l'esprit.

HÉSITER. v. n. 1re conj. (du lat. *hæsitare*, fait de *hærere*, rester immobile dans un endroit). Ne pas trouver facilement ce qu'on veut dire, soit que cela vienne de crainte, d'un défaut de mémoire ou du peu de netteté d'esprit. Hésiter dès le commencement de son sermon. Hésiter dans ses réponses. La présence des juges le fit hésiter sur ce qu'il avait à dire. La vanité et la sottise n'*hésitent* jamais. (Boiste.)

— Être incertain sur le parti, sur la résolution que l'on doit prendre. Elle flotte, elle *hésite*, en un mot, elle est femme. (Rac.) César *hésita* sur les bords du Rubicon; il ne fut point lui ce jour-là. (Sal.) Une des grandes vertus militaires, c'est de n'*hésiter* jamais alors qu'il faut agir. (Id.)

— *Hésiter à.* Ne point hésiter à répondre. Il n'y a pas à hésiter là-dessus. Je n'hésite pas à vous le confier. Le Normand *hésite* longtemps à dire oui et non; mais aussi quand il le dit, c'est bien dit, et l'on peut y compter. (De Juss.) Moi qui, au milieu de mes braves camarades, pour le moindre gain n'ai jamais *hésité* un moment à mettre à la loterie sanglante des combats. (Marmier.) J'ai longtemps *hésité* à te faire cette confidence. (J.-J. Rouss.) J'étais si saisi de respect et d'admiration que j'*hésitais* à répondre. (Barth.) La vieille, qui appréhendait d'exciter une émotion dangereuse en me satisfaisant, *hésitait* à me parler. (Le Sage.) Je n'*hésitai* point à lui découvrir la situation de mes affaires. (Id.)

— *Hésiter dans.* Hésiter dans les affaires.

— *Hésiter de.* Les Indiens n'ont pas *hésité* de l'associer (le pithèque) à l'espèce humaine. (Buff.) Nous n'eussions pas *hésité* de rapporter à cette espèce, comme variété d'âge et de sexe, une autre fauvette qui nous a été également envoyée de la Louisiane. (Id.) Le conseil *hésitait* beaucoup d'entrer dans des mesures qui pouvaient lui être funestes. (Volt.)

— *Hésiter entre.* Doit-on hésiter entre le vice et la vertu?

— *Hésiter sur.* Hésiter longtemps sur le choix de l'état, de la profession que l'on doit suivre. Après de telles comparaisons, on n'*hésite* pas sur le choix. (Barth.) Cette propreté et cette élégance qui vous font *hésiter* sur le choix. (La Bruy.)

— Ce verbe se prononçait encore avec une aspiration du temps de Corneille.

Il y faut promptitude, esprit, mémoire, soins,
Ne *hésiter* jamais, et rougir encor moins. (CORNEILLE.)

— Quoique nos auteurs les plus exacts aient toujours aspiré le *h* dans *hésiter*, cependant la négligence de la conversation a tellement prévalu, que ce n'est plus une faute d'écrire j'*hésite*, je n'*hésite* pas, avec élision. Cependant elle *hésite*, elle approche en tremblant. (Volt.)

. . . . Elle *hésite*, se tait,
Et balançant encor sur ce qu'elle va faire. (DESAIX.)

— Syn. comp. ÂNONNER. HÉSITER. Un enfant *ânonne* en lisant, une personne timide *hésite*. ‖ HÉSITER. BALANCER. Le doute, l'incertitude vous fait *balancer*. La crainte, la faiblesse vous fait *hésiter*.

HESPER. s. m. (pr. *ess-pèrr;* du gr. ἕσπερος, le soir). Astron. Nom que l'on donne quelquefois à la planète Vénus, lorsqu'elle brille après le coucher du soleil.

HESPÉRANTHE. s. f. Bot. Genre de plantes du cap de Bonne-Espérance, établi aux dépens des ixies.

HESPÉRIDE. adj. des 2 g. Entom. Qui ressemble à une hespérie. ‖ HESPÉRIDES. s. m. pl. Famille d'insectes lépidoptères diurnes, ayant pour type le genre hespérie.

HESPÉRIDÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à l'oranger. ‖ HESPÉRIDÉES. s. f. pl. Famille de plantes qui renferme les orangers, dont on suppose qu'était rempli le jardin mythologique des Hespérides.

— Se dit de plantes qui sont odorantes le soir.

HESPÉRIDES. s. f. pl. (pr. *hess-pé-ri-de*). Myth. gr. Filles d'Hespérus, ou, selon d'autres, filles d'Atlas et d'Hespéris. On croit généralement qu'elles étaient trois. Elles étaient préposées à la garde des pommes d'or que Junon avait données à Jupiter. ‖ *Jardin des Hespérides.* Lieu où se trouvaient, sous la garde d'un dragon, les pommes d'or qu'Eurysthée fit enlever par Hercule.

— Géogr. anc. Iles de l'océan Atlantique, à l'ouest de la Libye intérieure. La position des Hespérides n'est pas bien connue [illegible] pendant que c'étaient les îles du cap Vert, parce que c'étaient les plus occidentales que connussent les anciens.

HESPÉRIDIE. s. f. Bot. Sorte de fruit qui ressemble à l'orange.

HESPÉRIDINE. s. f. Chim. Substance cristalline trouvée dans les oranges amères non encore mûres.

HESPÉRIE. Géogr. anc. Nom que les Grecs donnaient à l'Italie, et les Romains à l'Espagne, parce qu'ils avaient ces pays au couchant. ‖ Les poètes s'en servent encore aujourd'hui dans le même sens.

— S'empl. quelquefois en général pour tout pays occidental relativement à un autre. L'Italie est l'hespérie de la Grèce, et l'Espagne est l'hespérie de l'Italie. A l'*hespérie* de la Grèce. (Ballanche.)

HESPÉRIE. (du gr. ἑσπέρα, le soir). Myth. gr. Une des Hespérides.

— Myth. V. HESPÉRUS.

HESPÉRIE. s. f. Entom. Genre de papillons

diurnes. || *Hespéries sphinx.* Tribu de la famille des lépidoptères nocturnes, comprenant ceux qui tiennent à la fois des hespéries et des sphinx.

HESPÉRIEN. s. m. Géogr. Ancien peuple d'Espagne.

HESPÉRIQUE. adj. des 2 g. Géogr. Qui appartient à l'Hespérie. || *Système hespérique.* L'ensemble des chaînes de montagnes qui couvrent l'Espagne.

HESPÉRIS. (pr. *es-pé-riss*). Myth. gr. Fille d'Hespérus. Elle épousa son oncle Atlas, et fut mère des Hespérides.

HESPÉRIS. s. f. Entom. Papillon à ailes horizontales.

HESPÉRIS. s. m. (du lat. *vesper*, soir). Bot. Nom latin de la julienne, ainsi appelée parce qu'elle exhale une odeur plus agréable le soir et la nuit.

HESPÉRISME. s. m. Ant. gr. Repas que les Grecs faisaient dans l'après-midi.

HESPÉRUS. (pr. *es-pe-russ*). Myth. gr. Fils de Japet et père des Hespérides, selon quelques auteurs. Il périt dans une tempête, tandis qu'il faisait des observations astronomiques. On lui rendit dans la suite les honneurs divins, et son nom fut donné à une étoile.

HESPÉRUS. s. m. V. HESPER ou VESPER.

HESPHORE. s. m. Minér. Un des noms de la chaux fluatée verte phosphorescente.

HESSE. (*h* asp.) Hist. Partie du cercle du Haut-Rhin, qui se divisait en deux landgraviats, celui de Hesse-Cassel et celui de Hesse-Darmstadt. Le premier fut érigé en électorat par le recez de l'Empire de 1803. La plus grande partie de l'électorat de Hesse-Cassel fut incorporée au royaume de Westphalie, en 1806. || Maison souveraine d'Allemagne, est sortie de la maison de Thuringe, et doit son nom aux Hassiens, branche des Lattes, qui habitaient la Hesse-Darmstadt actuelle. Dès le temps de Charlemagne, on trouve des seigneurs ou comtes de Hesse héréditaires. L'héritière de Gison IV porta, en 1130, ces domaines dans la maison de Thuringe; mais, en 1263, ils en furent détachés avec le titre de landgraviat en faveur de Henri Ier. En 1567, à la mort de Philippe le Magnanime, les landgraves de Hesse se partagèrent en deux branches, Hesse-Cassel et Hesse-Darmstadt, qui existent encore actuellement. De cette dernière se détacha, en 1596, la branche de Hesse-Hombourg, également souveraine aujourd'hui. D'autres lignes cadettes apanagées, mais non souveraines, sont encore issues de la maison de Hesse: les deux principales sont sorties de la branche de Cassel; ce sont celles de Hesse-Rheinfelds-Rotenbourg, fondée en 1677, éteinte en 1834, et de Hesse-Philippsthal, fondée en 1684, et divisée actuellement en deux rameaux: Hesse-Philippsthal et Hesse-Philippsthal-Barchfeld.

— Géogr. *Hesse-Darmstadt* ou *grand duché de Hesse.* Un des États de la Confédération germanique; 700,000 hab. Ch.-l. Darmstadt. || *Hesse électorale* ou *Hesse-Cassel.* Un des États de la Confédération germanique; 600,000 hab. Ch.-l. Cassel. || *Hesse-Hombourg.* Un des États de la Confédération germanique; 24,000 hab. Ch.-l. Hombourg. || *Haute-Hesse.* Province de la Hesse électorale; 100,000 hab. Ch.-l. Marburg. || *Basse-Hesse.* Province de la Hesse électorale; 282,000 hab. Ch.-l. Cassel. || *Hesse-Rhénane.* Province de Hesse-Darmstadt; 155,000. Ch.-l. Mayence. || *Hesse supérieure.* Province de Hesse-Darmstadt; 258,000 hab. Ch.-l. Giessen.

HESSÉEN. s. m. Hist. relig. Nom par lequel on désigne ceux des Esséniens qui habitaient dans le pays des Moabites, à l'orient de la mer Morte.

HESSOIS, OISE. adj. Géogr. Qui est de la Hesse. || Qui appartient à la Hesse ou à ses habitants. || subst. Un Hessois. Une Hessoise.

HESTIA. Myth. Nom grec de Vesta.

HESTIA. s. f. Pharm. Emplâtre dans la composition duquel il entrait une quantité de médicaments égale à 516 drachmes.

HESTIARQUE. s. m. Ant. gr. Celui qui purifiait le lieu où devaient se faire les assemblées du peuple à Athènes.

HESTIASE. s. f. Ant. gr. Une des charges de la liturgie athénienne.

toyens d'Athènes, qui devaient donner un festin à leur tribu entière dans les solennités publiques

HESTIÉES. s. f. pl. (du gr. ἑστία, feu). Ant. gr. Fêtes en l'honneur de Vesta. Les laboureurs avaient seuls le droit de manger la chair des victimes sacrifiées pendant ces fêtes.

HESTIÉOTIDE. Géogr. anc. Pays de la Thessalie, au N. O. || Canton de l'île d'Eubée.

HESTIOLÂTRIE. s. f. (rad. gr. ἑστία, feu). Didact. Culte du foyer.

HESTOUDEAU. s. m. Écon. rur. Le jeune chapon et le poulet assez gros pour être chaponné.

HÉSUS. (pr. *é-zuss*). Myth. celt. Dieu des combats, chez les anciens Gaulois. On lui sacrifiait des victimes humaines. On le représentait à demi nu, dans l'attitude de frapper avec une hache ou une serpe, ou de couper le gui.

HÉSYCHASTE. s. m. (pr. *é-zi-kas-te*; du gr. ἡσυχάζω, vivre en repos). Se dit quelquefois, en général, d'une personne vouée à la contemplation.

— Hist. eccl. Nom par lequel on désigne certains ermites grecs, qui vivaient dans les déserts, pratiquant toutes les austérités de la vie monastique. Les hésychastes prétendaient voir la lumière éternelle avec les yeux du corps. || Se dit aussi du religieux qui était chargé de faire observer le silence dans les monastères.

HÉSYCHASTIQUE. adj. des 2 g. Mus. anc. Se dit d'une sorte de mélopée des Grecs, propre à calmer les passions.

HÉSYCHIE. s. f. (du gr. ἡσυχάζω, être en repos). Myth. gr. Le silence personnifié.

— Ant. gr. Prêtresse de Pallas à Clazomène. Elle devait exercer ses fonctions sans parler.

HÉSYCHIODES. s. f. pl. (pr. *é-zi-ki-o-de*). Myth. Prêtresses des Euménides.

HÉSYCHIUS. Célèbre grammairien grec du IIIe siècle, a composé un lexique ou glossaire, précieux pour l'étude de la mythologie grecque, mais surtout pour la lecture des Septante et du Nouveau Testament

HÉTAIRE. s. f. (du gr. ἑταῖρα, compagne). Ant. gr. Nom que quelques archéologues ont substitué à celui de courtisane, qui, à cause du sens que nous lui attachons, ne leur a pas paru rendre exactement ce qu'on entendait par ces sortes de femmes parmi les Grecs.

— adj. Myth. gr. Un des surnoms de la Vénus Pandémos.

HÉTAIRIARQUE ou **HÉTÉRIARQUE.** s. m. (ét. gr., ἑταῖρος, compagnon; ἀρχή, empire, commandement). Hist. Nom des officiers qui commandaient les troupes auxiliaires, dans l'empire de Constantinople. Il y avait un hétériarque et un grand hétériarque.

HÉTAIRIDE ou **HÉTAIRIEN.** adj. m. Myth. gr. Surnom de Jupiter.

HÉTAIRIE. s. f. (du gr. ἑταιρεία, association). Hist. Nom des associations politiques que formèrent dans la Grèce, au temps de la guerre du Péloponnèse, les partisans de Lacédémone. C'est du sein des hétairies que Lysandre tira les trente tyrans. || S'est dit aussi des sociétés secrètes qui se formèrent, dans les premières années du XIXe siècle, en Valachie, en Moldavie et dans quelques contrées de la Grèce, pour préparer l'affranchissement des Grecs, et les soustraire au joug musulman. La première hétairie, dite des *Philomuses*, fut fondée à Vienne par Capo d'Istrias, dans le but de répandre les lumières parmi les Grecs. Elle comptait plus de 80,000 membres. La deuxième eut un but tout politique, et se proposa l'affranchissement de la Grèce; elle resta secrète jusqu'au moment de l'insurrection générale, en 1821. On en a attribué la première idée au poète Rhigas, mort en 1798, victime de ses efforts patriotiques; elle fut renouvelée en 1814, et, se confondant avec la première hétairie, elle prépara activement l'insurrection générale. Elle cessa d'exister dès que la guerre fut ouvertement déclarée.

HÉTAIRION. s. m. Bot. V. ÉTAIRION.

HÉTAIRIONNAIRE. adj. des 2 g. Bot. V. ÉTAIRIONNAIRE.

HÉTAIRISTE. s. m. Hist. Membre d'une hétairie.

— S'empl. aussi adjectiv. pour les 2 g.

HÉTÉEN, ENNE. Géogr. Nom d'un peuple de la terre de Chanaan, au temps d'Abraham. On écrit plus ordinairement *Hethéen.* || substant. Un Hetéen. Une Hétéenne.

HÉTÉRACANTHE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἕτερος, différent, ἄκανθα, épine). Bot. Qui est armé d'épines de formes différentes. Le caprice hétéracanthe a des stipules épineuses, dont l'une est droite et l'autre inclinée; l'échinosperme hétéracanthe a ses caryopses garnies de glochides disposées sur deux rangées et dissemblables.

HÉTÉRADELPHE. s. m. (ét. gr., ἕτερος, différent, ἀδελφός, frère). Anat. Monstre double, dont le parasite, privé de tête, repose sur la face antérieure de l'autre sujet.

HÉTÉRADELPHIE. s. f. Anat. Monstruosité due à l'implantation d'un sujet incomplet sur le devant du corps d'un autre.

HÉTÉRADELPHIEN, ENNE. adj. Anat. Se dit des monstres par hétéradelphie.

HÉTÉRADELPHIQUE. adj. des 2 g. Anat.

HÉTÉRALIE. s. f. Anat. État des monstres hétéraliens.

HÉTÉRALIEN, ENNE. adj. Anat. Se dit des monstres doubles dont le parasite présente des anomalies dans le mode et le lieu de son insertion.

HÉTÉRALIQUE. adj. des 2 g. Anat. Qui offre les caractères de l'hétéralie.

HÉTÉRANDRE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἕτερος, autre; ἀνήρ, homme). Bot. Dont les anthères ou les étamines sont de forme différente.

HÉTÉRANDRE. s. f. Genre de plantes aquatiques, ne renfermant qu'une seule espèce de l'Amérique septentrionale.

HÉTÉRANTHE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἕτερος, autre; ἄνθος, fleur. Bot. Dont les fleurs ne se ressemblent pas. Les fleurs du gui hétéranthe sont disposées de manière qu'il y en a une centrale, et que les autres sont verticillées autour d'elle.

HÉTÉRANTHÈRE. s. f. (ét. gr., ἕτερος, autre, ἀνθηρά, anthère, poussière séminale). Bot. Genre de la famille des pontédéries, renfermant six espèces d'Amérique.

HÉTÉRIARQUE. adj. Hist. V. HÉTAIRIARQUE.

HÉTÉRICES. s. m. pl. Anc. art milit. Corps de cavalerie qui jouissait de certains privilèges sous Alexandre le Grand.

HÉTÉRIDIEN. adj. m. Myth. Surnom donné à Jupiter par les Argonautes, comme guide et protecteur de leurs entreprises.

HÉTÉROBAPHIE. s. f. (ét. gr., ἕτερος, différent; βαφή, couleur). Didact. État d'un corps dont la surface est de plusieurs couleurs.

HÉTÉROBRANCHE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἕτερος, différent; βράγχια, branchies). Ichthyol. Dont les branchies varient pour la forme ou pour la disposition. || HÉTÉROBRANCHES. s. m. pl. Tribu de la famille des siluroïdes, comprenant des poissons dont les branchies sont accompagnées d'appendices ramifiés.

— Conchyl. Ordre de la classe des acéphalophores, embrassant des animaux dont les branchies varient quant à la forme. Parmi les mollusques hétérobranches, les uns sont fixés et les autres libres; et, parmi les uns et les autres, on en observe de simples et d'agrégés.

— Crust. Ordre de crustacés, dans lequel on range ceux qui ont les branches très-diversifiées sous le rapport de la forme et de la situation.

— Erpét. Famille de reptiles.

— s. m. Ichthyol. Poisson du Nil.

HÉTÉROBRANCHET. s. m. Ichthyol. Genre de poissons renfermant le silure d'Égypte.

HÉTÉROCARPE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἕτερος, différent; καρπός, fruit). Bot. Qui porte des fruits divers. On donne cette épithète à la calathide des synanthérées, quand elle offre des ovaires ou des fruits dissemblables, soit par eux-mêmes, soit par leur aigrette. Le desmode hétérocarpe est ainsi appelé, parce que ses épis portent en bas des gousses rondes et monospermes, en haut des légumes à six ou sept articulations, dont chacun renferme une semence.

HÉTÉROCARPELLE. s. f. Bot. Genre de plantes cryptogames.

HÉTÉROCARPIEN, ENNE. adj. (ét. gr., ἕτερος, autre; καρπός, fruit). Bot. Dont le fruit résulte d'un ovaire modifié par quelque partie accessoire.

HÉTÉROCÈRE. s. m. (ét. gr., ἕτερος, autre; κέρας, corne). Entom. Genre de coléoptères pentamères, qui ont le corps arrondi ou ovale et le corselet convexe.

HÉTÉROCÉRIDE. adj. des 2 g. Entom. Qui ressemble à un hétérocère. || HÉTÉROCÉRIDES. s. m. pl. Famille d'insectes coléoptères, qui a pour type le genre hétérocère.

HÉTÉROCHÈLE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἕτερος, autre, χηλή, pince). Qui a un bras plus long que l'autre. || HÉTÉROCHÈLES. s. m. pl. Section de la famille des crustacés décapodes brachyures, comprenant ceux chez lesquels les serres des mâles sont notablement plus longues que celles des femelles.

HÉTÉROCHROME. adj. des 2 g. Didact. Qui est de plusieurs couleurs.

HÉTÉROCLITE adj. des 2 g. (ét. gr., ἕτερος, différent; κλίσις, pente). Gramm. Qui s'écarte des règles communes de l'analogie grammaticale. Nom, adjectif, verbe hétéroclite.

— Fig. et fam. Qui a quelque chose d'irrégulier et de bizarre.

— Par extens. Se dit des personnes ridicules, bizarres, fantasques, ou qui diffèrent des autres par leurs habitudes et leurs penchants. C'est un homme fort hétéroclite. Mon oncle est l'oncle le plus bizarre et le plus *hétéroclite* qu'on ait jamais vu. (Palaprat.)

— Se dit aussi des choses qui leur sont propres. Mine hétéroclite. Visage hétéroclite. Manières hétéroclites. Humeur hétéroclite. Esprit hétéroclite. Conduite, action hétéroclite. Ils parcouraient mon *hétéroclite* figure. (Marivaux.)

. . . . . Ah! te voilà! ta mine *hétéroclite*
Me réjouit l'esprit. (REGNARD.)

— B.-arts. Qui s'écarte des règles ordinaires de l'art. Bâtiment hétéroclite. Édifice hétéroclite.

séparés, quoiqu'elles soient monoïques ou dioïques.

— Diplom. Se dit des bulles qui sont irrégulières dans quelques-uns de leurs éléments.

HÉTÉROCLITES. s. m. pl. Ornith. Famille de l'ordre des gallinacés, renfermant un seul oiseau, le syrrhapte hétéroclite, qui est d'un type bizarre et anormal.

HÉTÉROCOME. s. f. Bot. Genre de cinarocéphales, renfermant deux espèces originaires du Brésil.

HÉTÉROCRANIE. s. f. Pathol. V. HÉMICRANIE.

HÉTÉROCRICIEN, IENNE. adj. (ét. gr., ἕτερος, différent; κρίκος, anneau). Entom. Dont le corps est composé d'anneaux différents. || HÉTÉROCRICIENS. s. m. pl. Ordre de chétopodes, comprenant ceux de ces animaux dont les anneaux du corps sont très-différents les uns des autres.

HÉTÉROCRINIE. s. f. Pathol. Sécrétion anormale.

HÉTÉRODACTYLE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἕτερος, différent; δάκτυλος, doigt). Zool. Dont les doigts ne se ressemblent pas.

HÉTÉRODACTYLE. s. m. Erpét. Genre de reptiles sauriens.

— Ornith. Genre d'oiseaux grimpeurs, dont le doigt externe est versatile.

— HÉTÉRODACTYLES. s. m. pl. Ornith. Famille de l'ordre des grimpeurs, comprenant des oiseaux dont le doigt externe est versatile, comme les coucous, les barbus, etc.

HÉTÉRODENDRE. s. m. Bot. Genre de la famille des térébenthacées, qui ne renferme qu'une espèce de la Nouvelle-Hollande.

HÉTÉRODERME. adj. des 2 g. (ét. gr., ἕτερος, différent; δέρμα, peau). Zool. Dont la peau n'a pas le même aspect par tout le corps.

— HÉTÉRODERMES. s. m. pl. Erpét. Famille de reptiles ophidiens, renfermant ceux qui ont des écailles sur le dos et des plaques sous la queue et le ventre, et dont les mâchoires sont dilatables.

— Ichthyol. Division de la sous-classe des poissons gnathodontes, comprenant ceux dont la peau est de structure variable.

HÉTÉRODON. s. m. (ét. gr., ἕτερος, autre, ὀδούς, dent). Mamm. Sous-genre de dauphins, comprenant des espèces qui diffèrent entre elles par leurs dents.

— Erpét. Genre de serpent, qu'on a séparé des couleuvres, par la seule considération que la tête de l'espèce qui a servi à l'établir est triangulaire, et à sa mâchoire supérieure armée de deux dents plus longues que les autres.

— Bot. Petite mousse aquatique des États-Unis.

HÉTÉRODONTE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἕτερος, autre; ὀδούς, dent). Hist. nat. Dont les dents ou dentelures sont différentes les unes des autres.

HÉTÉRODONTE. s. m. Bot. Genre de mousses.

— Erpét. Genre de reptiles ophidiens.

— Ichthyol. Genre de squales.

— HÉTÉRODONTES. s. m. pl. Erpét. Famille de reptiles ophidiens, comprenant ceux qui ont quelques-unes de leurs dents maxillaires plus grandes que les autres.

HÉTÉRODOXE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἕτερος, autre; δόξα, opinion). Théol. Qui est contraire aux sentiments reçus dans la religion catholique. Docteur hétérodoxe. Opinion hétérodoxe.

— Chaque secte traite d'hétérodoxes ceux qui n'adoptent pas ses opinions religieuses.

— Épithète donnée par Linné aux botanistes qui ont fondé leurs méthodes de classification sur la considération de toute autre partie que celles de la fructification.

— S'empl. aussi substantiv. C'est un hétérodoxe.

— Syn. comp. HÉTÉRODOXE. HÉRÉTIQUE. *Hérétique* désigne la scission avec l'Église; *hétérodoxe* n'indique que la discordance dans l'opinion

HÉTÉRODOXIE. s. f. Théol. Opposition aux sentiments orthodoxes, sur un objet peu important, et sans scission. Être suspect d'hétérodoxie. L'hétérodoxie d'une proposition. Négliger la langue de l'Église, c'était en quelque sorte marquer de secrètes dispositions pour le schisme et pour l'*hétérodoxie*. (Crousaz.)

— Syn. comp. HÉTÉRODOXIE. HÉRÉSIE. L'*hérésie* détruit l'union; l'*hétérodoxie* n'anéantit que la conformité de pensées sur un point qui n'intéresse pas la foi.

HÉTÉRODOXITÉ. s. f. Mot employé par Fénelon pour Hétérodoxie.

HÉTÉRODROME. s. m. (ét. gr., ἕτερος, autre; δρόμος, course; parce que la puissance et le poids se meuvent en sens différent Mécan. Levier du premier genre, dont le point d'appui est entre la résistance et la puissance

— S'empl. adjectiv. Levier hétérodrome.

HÉTÉRODYME. s. m. Anat. Monstre double, produit par l'implantation d'une tête imparfaite sur l'épigastre d'un sujet.

HÉTÉRODYMIE. s. f. Anat. Monstruosité qui consiste en une tête implantée sur l'épigastre d'un sujet bien conformé.

HÉTÉRODYMIEN, IENNE. adj. Anat. Se dit des monstres par hétérodymie.

HÉTÉRODYMIQUE. adj. des 2 g. Anat.

Qui offre les caractères de l'hétérodymie.

HÉTÉROGAME. adj. des 2 g. (ét. gr., ἕτερος, différent; γάμος, noces). Bot. Se dit d'une plante qui offre le caractère de l'hétérogamie. || Se dit des plantes qui ont des fleurs monoïques, dioïques ou polygames. || Se dit des calices des graminées polygames. || Se dit des capitules des synanthérées, lorsqu'ils renferment des fleurs de sexes différents. || Le géranium hétérogame n'a que six étamines fertiles au lieu de sept.

HÉTÉROGAMIE. s. f. Bot. État d'une plante graminée dont un calice renferme des fleurs hermaphrodites, et l'autre des mâles ou des femelles seulement.

HÉTÉROGÈNE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἕτερος, différent; γένος, race). Didact. Qui est de nature différente. Corps composé de parties hétérogènes. Éléments hétérogènes.

— Arithm. *Nombre hétérogène.* Nombre composé d'entiers et de fractions. || *Nombres sourds hétérogènes.* Ceux qui ont différents signes radicaux.

— Chim. Dont les parties sont de nature différente les unes des autres, soit par leur nature, soit par leur densité, soit par leurs qualités ou propriétés. Les choses artificielles sont composées de parties hétérogènes. Le lait est un corps hétérogène composé de beurre, de caséum et de petit-lait. Tous les animaux, tous les végétaux et plusieurs minéraux sont hétérogènes. Il en est de même de l'air, qui est composé d'un fluide très-propre à la respiration, et d'un autre qui n'est nullement capable de remplir cette fonction. || Sous le point de vue de la division mécanique, *hétérogène* se dit des corps dont les parties séparées n'ont pas la même nature que ces corps, qu'ils soient simples ou qu'ils soient composés. || Sous le point de vue de la division chimique *hétérogène* n'est applicable qu'aux corps composés.

— Se dit quelquefois seulement des corps dont les parties sensibles sont de différente nature, comme le corps des animaux, qui est composé de peau, de chair, d'os, etc.; les arbres qui sont composés d'écorce, de bois, de feuilles, etc.

— Géom. Se dit de toute quantité qui, comparable à une autre quantité, en diffère tellement, qu'elle ne l'excède jamais, quelque nombre de fois qu'on le prenne.

— Gramm. Se dit des noms qui appartiennent à la fois à plusieurs genres, tel est en latin, *dies*, qui est masculin et féminin, et en français, *aigle*, *foudre*; ou qui sont d'un genre au singulier et d'un autre au pluriel, comme en latin, *locus*, masculin au singulier, et neutre au pluriel, et en français, *orgue*, masculin au singulier, et féminin au pluriel.

— Mécan. On dit qu'un corps est hétérogène, quand toutes les parties en lesquelles on peut le diviser mécaniquement n'ont pas la même densité. Dans les corps hétérogènes, la pesanteur d'une partie quelconque n'est pas proportionnelle au volume de cette partie.

— Médec. Se dit d'une qualité des humeurs du corps humain différente de celle qu'elles doivent avoir dans l'état de santé.

— Minér. Se dit de la texture d'une roche, quand les parties qui la constituent diffèrent de nature ou d'aspect. || *Roches hétérogènes.* Classe de mélanges naturels, fréquents, constants et en masses étendues, de minéraux appartenant, soit à des espèces rigoureusement déterminées, soit à des espèces imparfaites, qui ne peuvent être rapportées à aucune des premières.

— Phys. *Lumière hétérogène.* Celle qui consiste en rayons qui souffrent des réfractions à différents degrés; c'est un mélange de toutes ces sortes de rayons.

— Fig. Se dit pour désigner un corps dont les membres sont divisés par des opinions contraires. Société formée d'éléments hétérogènes. Sénat, concile, parlement, club, chambre, conseil composé d'éléments hétérogènes.

— HÉTÉROGÈNES. s. m. pl. Bot. Ordre de la classe des lichens idiothalames, comprenant ceux dont les conceptacles contiennent un noyau renfermé dans un périthécion.

— Zooph. Ordre de phytozoaires, dans lequel on comprend ceux qui se composent d'une couche animale et d'une couche calcaire, et dont l'animalité est répandue dans tout l'ensemble de l'être, mais qui ne sont ni polypes ni zoocarpes.

HÉTÉROGÉNÉITÉ. s. f. Didact. Qualité de ce qui est hétérogène. La lumière homogène n'étant pas homogène absolument et à toute rigueur, son *hétérogénéité* doit produire quelque petit changement de couleur; mais lorsque cette *hétérogénéité* diminue jusqu'au point où on peut la réduire, ce changement de couleur est insensible. (Newton.)

HÉTÉROGÉNÈSE. s. f. (ét. gr., ἕτερος, autres; γένεσις, génération). Médec. Anomalie qui porte sur la situation, la couleur et le nombre des organes, ou la situation et le nombre des fœtus d'une même gestation.

HÉTÉROGÉNIE. s. f. (ét. gr., ἕτερος, autre; γένος, race). Phys. Production d'un être vivant, non par des êtres de même espèce que lui, mais par des êtres d'une autre espèce, soumis à l'influence de certaines circonstances. C'est ce qu'on nomme communément *génération spontanée.*

HÉTÉROGNATHE. s. m. (ét. gr., ἕτερος,

ton, qui mâche des deux côtés.

HÉTÉROGONE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἕτερος, autre; γωνία, angle). Didact. Qui offre des angles divers.

— Zooph. *Éponge hétérogène.* Éponge qui est contournée en tubes imparfaits.

HÉTÉROGYNE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἕτερος, autre, γυνή, femme). Entom. Se dit d'animaux dont l'espèce se compose de mâles, de femelles et de neutres. || HÉTÉROGYNES. s. m. pl. Famille d'hyménoptères, comprenant des insectes parmi lesquels on trouve des individus de plusieurs sortes.

HÉTÉROHYLE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἕτερος, autre; ὕλη, matière). Zooph. Dont le corps est formé d'une substance non homogène. || HÉTÉROHYLES. s. m. pl. Section de la classe des zoophytes. || Ordre de la classe des phytozoaires, comprenant ceux de ces animaux dont le corps est formé d'une substance non homogène

HÉTÉROÏDE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἕτερος, autre; εἶδος, forme). Bot. Se dit de parties qui varient pour la forme sur un même individu, comme les feuilles de la broussonétie papyrifère.

HÉTÉROLÈPE. s. m. Bot. Genre de synanthérées du cap de Bonne-Espérance.

HÉTÉROLOBE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἕτερος, autre; λοβὸς, lobe). Bot. Qui se divise en lobes inégaux, comme les feuilles du pélargonion hétérolobe.

HÉTÉROLYTRE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἕτερος, autre; ἔλυτρον, élytre). Entom. Dont les élytres sont différentes. || HÉTÉROLYTRES. s. m. pl. Famille de l'ordre des coléoptères, comprenant ceux dont les tarses n'ont pas le même nombre d'articles à tous les pieds.

HÉTÉROMALLE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἕτερος, différent; μαλλὸς, toison). Bot. Dont les côtés diffèrent par la manière dont les poils y sont disposés. || Se dit d'une plante qui a les feuilles tournées de tous les côtés.

HÉTÉROMASCHALE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἕτερος, différent; μασχαλη, manche). Ant. gr. Se disait des habits des esclaves, qui étaient sans manches, pour les distinguer de ceux des hommes libres.

HÉTÉROMÈRE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἕτερος, différent; μέρος, partie, ou μηρὸς, cuisse). Entom. Qui est composé de plusieurs parties ou couches diverses. || HÉTÉROMÈRES. s. m. pl. Section de l'ordre des coléoptères, comprenant ceux de ces insectes dont les tarses n'ont pas le même nombre d'articles à toutes les pattes.

— Bot. Se dit du thalle ou blastème des lichens, quand il est composé de plusieurs couches différentes.

HÉTÉROMÉRÉ, ÉE. adj. Entom. V. HÉTÉROMÈRE.

HÉTÉROMORPHE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἕτερος, différent; μορφή, forme). Hist. nat. Dont la forme présente des différences dans les diverses parties.

— Chim. Se dit des corps qui contiennent un même nombre d'atomes des mêmes éléments, mais autrement arrangés, d'où résultent des différences dans leurs propriétés chimiques et leurs formes cristallines. Tel est entre autres le cas des acides phosphorique et paraphosphorique.

— Entom. Se dit des palpes, lorsque les deux articles intermédiaires sont beaucoup plus longs que le premier et le dernier.

— Médec. Qui est d'une forme différente.

HÉTÉROMORPHE. s. m. Bot. Genre de synanthérées, qui a pour type l'arnique inuloïde. || HÉTÉROMORPHES s. m. pl. Helmint. Section de la classe des vers, comprenant ceux dont le corps est souvent difforme.

— Zool. Sous-règne du règne animal, dans lequel on range les animaux qui ont une forme irrégulière, tels que les éponges, les infusoires, les coralines et les genres voisins.

HÉTÉROMYS. s. m. (pr. *é-té-ro-miss*; ét. gr., ἕτερος, autre; μῦς, rat). Mamm. Nom générique du hamster anomal.

HÉTÉROMYZE. s. f. Entom. Genre de diptères.

HÉTÉROMYZIDE. adj. des 2 g. Entom. Qui ressemble à une hétéromyze. || HÉTÉROMYZIDES. s. m. pl. Famille de l'ordre des insectes diptères, qui a pour type le genre hétéromyze.

HÉTÉRONÈME. adj. des 2 g. (ét. gr., ἕτερος, autre; νῆμα, filet). Hist. nat. Qui est garni de filaments inégaux.

— Bot. Se dit des filets des étamines de l'épacride hétéronème.

— Entom. Se dit des tentacules de l'océanie hétéronème.

HÉTÉRONÉMÉEN, ENNE. adj. Bot. Se dit des végétaux néméens, dont les sporidées s'allongent par la germination, en des filaments qui se réunissent pour produire un corps hétérogène, comme il arrive dans les fougères et les mousses.

HÉTÉRONOME. adj. des 2 g. (ét. gr., ἕτερος, différent; νόμος, loi). Minér. Se dit de cristaux formés dont le signe indique des lois de décroissement qui ne se retrouvent dans aucune autre espèce connue.

HÉTÉRONOTE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἕτερος, autre; νῶτος, dos). Zool. Dont le dos diffère du reste du corps.

dont l'un des individus, incomplet, est uni à l'autre de la base du thorax à l'ombilic.

HÉTÉROPAGIE. s. f. Anat. Fusion de deux individus, qui produit l'hétéropage.

HÉTÉROPAGIEN, ENNE. adj. Anat. Se dit des monstres par hétéropagie.

HÉTÉROPAGIQUE. adj. des 2 g. Anat. Qui offre les caractères de l'hétéropagie.

HÉTÉROPE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἕτερος, autre; πούς, pied). Crust. Qui a des pieds différents. || HÉTÉROPES. s. m. pl. Section ou famille de l'ordre des crustacés branchiopodes, comprenant ceux de ces animaux dont les quatre derniers pieds au moins sont mutiques et propres à la natation.

HÉTÉROPÉTALE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἕτερος, autre, πέταλον, pétale). Bot. Dont les pétales sont dissemblables ou inégaux. || Se dit de la calathide des synanthérées, quand elle offre des corolles dissemblables, comme lorsqu'elle est couronnée, soit radiée, soit discoïde.

HÉTÉROPHYLLE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἕτερος, différent; φύλλον, feuille). Bot. Dont les feuilles ou folioles sont dissemblables. || Se dit d'une plante qui a toutes ses feuilles de forme et de grandeur diverses, ou dont la forme des feuilles diffère dans le bas et le haut de la tige, comme l'actinée hétérophylle, qui a les inférieures linéaires et les supérieures lancéolées, la celsie hétérophylle, les inférieures ailées et les supérieures entières, et l'ionidion hétérophylle, dont les inférieures sont ovales et les supérieures linéaires. || Se dit aussi des plantes dont le feuillage varie suivant l'âge, soit pour la forme, comme la ludie hétérophylle, soit pour la pubescence, comme le peuplier hétérophylle, dont les feuilles, chargées d'un duvet blanc des deux côtés, dans la jeunesse, ne sont plus duvetées qu'à leur face inférieure dans l'âge avancé de la plante. || Se dit enfin d'une plante à feuilles verticillées, dont chaque verticille en offre une pétiolée, ovale et incisée, tandis que les autres sont sessiles, linéaires et entières, comme la mahernie hétérophylle, ou d'une autre parmi les folioles de laquelle on en trouve d'ovales, d'orbiculaires, et quelques-unes qui sont presque linéaires. || L'agaric hétérophylle est ainsi appelé, parce que les feuillets de son chapeau sont bifurqués et raccourcis de moitié.

HÉTÉROPHYLLIE. s. f. Bot. État d'une plante dont les feuilles diffèrent les unes des autres sous un rapport quelconque.

HÉTÉROPLASIE. s. f. (ét. gr., ἕτερος, autre; πλάσσω, former). Médec. Formation des substances qui, dans un état normal, ne se seraient point montrées.

HÉTÉROPODE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἕτερος, différent; πούς, pied). Zool. Dont les pieds ou appendices locomoteurs diffèrent les uns des autres. || HÉTÉROPODES. s. m. pl Classe du règne animal dans laquelle on range les animaux articulés en nombre variable. || Division artificielle de la classe des microzoaires, comprenant ceux qui ont le corps pourvu d'appendices latéraux, très-diversifiés pour la forme, qui servent à la locomotion ou à quelque autre usage.

— Conchyl. Ordre de la famille des gastéropodes, comprenant ceux qui ont le pied comprimé ou une nageoire mince et verticale.

— Crust. Famille de crustacés à laquelle appartiennent ceux dont les pattes de derrière servent à nager.

— Entom. Classe d'insectes qui comprend les branchiopodes et les squillaires, dont les pieds varient en nombre. || Genre d'aranéides composé des araignées crabes, dont les quatre dernières pattes sont presque de la même grosseur que les autres, et dont les yeux forment deux lignes transversales presque parallèles.

HÉTÉROPOGON. s. m. (ét. gr., ἕτερος, autre; πώγων, barbe). Bot. Genre de graminées établi aux dépens des barbons.

HÉTÉROPORE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἕτερος, autre; πόρος, pore). Zooph. Qui a des pores dissemblables, comme le plexaure hétéropore, polypier dont les ouvertures des cellules sont dirigées dans tous les sens.

HÉTÉROPSIDE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἕτερος, différent; ὄψις, vue). Minér. Qui se présente sous un aspect propre à déguiser les propriétés spéciales et caractéristiques de la substance, notamment son éclat.

HÉTÉROPTÈRE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἕτερος, autre; πτερὸν, aile). Zool. Qui a les ailes dissemblables.

— s. m. Entom. Genre de lépidoptères qui ont les ailes droites et comme renversées. || Espèce de papillon appelé aussi *estropié*, parce que, dans l'état de repos, leurs ailes inférieures dépassent les supérieures. || HÉTÉROPTÈRES. s. m. pl. Section de l'ordre des insectes hémiptères, comprenant ceux dont les élytres se terminent brusquement par un appendice membraneux. Cette section, composée de deux familles, est ainsi nommée de ce que les étuis sont divisés en deux parties, de consistance différente, l'une crustacée, l'autre membraneuse.

— Ichthyol. Famille de gnathodontes hétérodermes, comprenant les poissons qui ont des nageoires très-variables et souvent nulles.

HÉTÉROPTÉRIDE. s. f. Bot. Genre de plantes d'Amérique.

HÉTÉROPYGE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἕτερος, différent; πυγή, derrière). Zool. Qui a une queue

HÉTÉROREXIE. s. f. (ét. gr., ἕτερος, autre; ῥῆξις, rupture). Pathol. Dépravation de l'appétit.

HÉTÉRORHYNQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἕτερος, différent; ῥύγχος, bec). Ornith. Dont le bec varie beaucoup. || HÉTÉRORHYNQUES. s. m. pl. Famille comprenant des oiseaux qui diffèrent par leur bec, mais se ressemblent néanmoins.

HÉTÉROROSTRE. adj. des 2 g. (du gr. ἕτερος, différent, et du lat. *rostrum*, bec). Ornith. Syn. d'Hétérorhynque. || HÉTÉROROSTRES. s. m. pl. Famille du sous-ordre des hémipalmés, comprenant des oiseaux qui ont le bec anomal ou de forme bizarre.

HÉTÉRORHYTHME. adj. (du gr. ἕτερος, différent, ῥυθμός, rhythme). Médec. Se dit d'un pouls dont le rhythme est inégal, ou est tel qu'il est à un autre âge.

HÉTÉROSCIEN. s. m. (ét. gr., ἕτερος, différent, σκιά, ombre). Géogr. Épithète que l'on donne aux habitants des zones tempérées, parce qu'à midi ils ont leur ombre différemment tournée dans les deux hémisphères: savoir, les habitants de la zone tempérée septentrionale du côté du nord, et ceux de la zone tempérée méridionale du côté du midi.

HÉTÉROSITE. s. f (du gr. ἕτερος, différent). Minér. Substance d'un gris bleuâtre et d'un éclat gras, qui change de couleur et d'aspect dans ses parties qui s'altèrent par l'effet de l'action atmosphérique. C'est un phosphate de fer.

HÉTÉROSOME. adj. des 2 g. (ét. gr., ἕτερος, différent; σῶμα, corps). Ichthyol. Dont les deux moitiés ne se ressemblent pas. || HÉTÉROSOMES. s. m. pl. Famille de poissons holobranches comprenant ceux dont le côté droit et le côté gauche du corps ne se ressemblent pas. Ce sont, en effet, les seuls animaux connus dont l'ensemble ne soit pas symétrique. Tous les organes des fonctions de relation sont irréguliers chez eux. Leur squelette est comme tordu sur lui-même, et les muscles semblent avoir suivi les os sur lesquels ils s'insèrent; les narines, les yeux, la bouche, l'organe intérieur de l'ouïe sont rejetés d'un seul côté.

HÉTÉROSPERME. s. m. Bot. Genre de plantes annuelles du Mexique et du Pérou.

HÉTÉROSTÉGE. s. f. Bot. Genre de plantes établi aux dépens des aristides et des dinèbres; il ne contient qu'une seule espèce vivace de l'Amérique méridionale.

HÉTÉROSTÉMON. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones, qui se rapprochent du tamarin par leur port, et qui sont originaires du Pérou. Hétérostémon à feuilles d'acacia.

HÉTÉROSTÉMONE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἕτερος, différent; στήμων, étamine). Bot. Qui a des étamines dissemblables.

HÉTÉROSTIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἕτερος, différent; στίχος, rangée). Hist. nat. Dont les deux côtés sont différents.

— Bot. Le racomitrion hétérostique est ainsi appelé parce qu'il a ses feuilles presque unilatérales.

— Minér. Se dit d'une variété dans laquelle le nombre des rangées de facettes qui se succèdent sur une partie surpasse de beaucoup celui des rangées situées sur les autres parties, comme la baryte sulfatée hétérostique.

HÉTÉROSTOME. adj. des 2 g. (ét. gr., ἕτερος, différent; στόμα, bouche). Didact. Qui a une ouverture extraordinaire.

— Anc. art milit. Se dit d'une disposition de la phalange grecque qui représentait à peu près la forme d'un Y ouvert du côté de l'ennemi.

— Zool. Se dit des animaux dont la bouche a une forme extraordinaire. || Le distome hétérostome offre un troisième orifice au milieu de la longueur de son ventre.

HÉTÉROSTROPHE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἕτερος, différent; στρωφάω, tourner). Zool. Qui tourne en sens inverse du sens ordinaire.

— Conchyl. Se dit d'une coquille spirivalve dont le bord terminal est à gauche de l'animal, comme la physe hétérostrophe.

HÉTÉROTAXIE. s. f. (ét. gr., ἕτερος, autre; τάξις, arrangement). Anat. Anomalie complexe qui, bien que grave sous le rapport anatomique, ne met cependant aucun obstacle à l'accomplissement d'aucune fonction, et n'est point apparente à l'extérieur.

HÉTÉROTHÈQUE. s. f. Bot. Genre de plantes synanthérées qui habitent la Caroline.

HÉTÉROTHÉTIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἕτερος, différent; θετικὸς, positif). Philos. Transcendant.

— *Métaphysique hétérothétique.* Selon Kant, Science des choses absolues; savoir divin.

HÉTÉROTOME. adj. des 2 g. (ét. gr., ἕτερος, différent; τομή, section). Bot. Se dit du périgone dont les divisions n'ont pas la même forme.

HÉTÉROTRIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἕτερος, différent; θρίξ, poil). Bot. Qui a des poils dissemblables.

— s. m. Bot. Plante des bords du Volga.

HÉTÉROTROPE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἕτερος, différent; τρέπω, tourner). Bot. Se dit de l'embryon dont la direction coupe obliquement ou transversalement l'axe de la graine, aucun de ses bouts n'étant dirigé exactement vers le hile.

HÉTÉROTYPE. s. m. (ét. gr., ἕτερος, diff

la réunion de deux individus inégalement développés.

— Minér. Un des noms de l'amphibole.

HÉTÉROTYPIE. s. m. Anat. Fusion de deux individus inégalement développés en un seul.

HÉTÉROTYPIEN, ENNE. adj. Anat. Se dit des monstres doubles, dont l'un des deux individus est autrement développé que l'autre.

HÉTÉROTYPIQUE. adj. des 2 g. Anat. Qui offre les caractères de l'hétérotypie.

HÉTÉROUSIEN. s. m. (ét. gr., ἕτερος, autre; οὐσία, substance). Hist. relig. Membre d'une secte arienne, fondée par Aétius, qui pensait que le Fils de Dieu était d'une autre substance que son père. On les appelait aussi *aétiens.*

HÉTÉROVALVE. adj. des 2 g. (du gr. ἕτερος, différent, et du lat. *valva*, valve). Bot. Se dit des fruits dont les valves sont dissemblables.

HÉTÉROVULE. s. m. Bot. Organe superficiel ou saillant, à la surface de certaines graines, qu'on regarde comme un ovule avorté.

HÉTÉROZÉTÈSE. s. f. Log. Genre de sophisme. L'hétérozétuse est à peu près la même, que l'ignorance de l'élenchos.

HÉTÉROZITE. s. f. Chim. Espèce de phosphate.

HÉTÉROZOAIRE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἕτερος, différent, ζῶον, animal). Zool. Se dit d'animaux qui diffèrent beaucoup les uns des autres, et qui s'éloignent ainsi de ceux des autres séries. || HÉTÉROZOAIRES. s. m. pl. Série du règne animal comprenant des animaux qui diffèrent beaucoup entre eux de ceux des autres séries.

— Erpet. On a appliqué cette dénomination aux reptiles, à cause des différences nombreuses et essentielles que présentent entre eux les animaux compris dans cette classe.

HÉTÉRYLE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἕτερος, dissemblable; ὕλη, matière). Zool. Se dit des œufs qui contiennent des substances étrangères.

HÉ-TEN. s. m. Bot. Espèce de haricot à fleur violette, originaire de la Chine.

HET-GINÉ. s. m. Bot. Sophore du Sénégal.

HÉTHÉEN, ENNE. s. Géogr. sacr. Nom d'un peuple chananéen, descendant de Heth. Les Héthéens habitaient les montagnes et Hébron. Leur royaume subsistait encore du temps de Joram, roi d'Israël; il fut plus tard incorporé à la tribu de Juda. || adjectiv. Le peuple héthéen.

HÉTHIM. Géogr. sacr. Nom d'un pays voisin de la terre de Chanaan, dont la situation n'est pas bien connue.

HÉTICH. s. f. Bot. Nom de deux espèces de rave ou de navet du Brésil, qui sont la principale nourriture du pays.

HÉTIQUE. adj. des 2 g. Ancienne orthographe du mot Étique. || Se disait aussi fig. pour Vide, dépourvu.

> O povres gens, de savoir tous *hétiques*,
> Bien faites vray le proverbe courant :
> Science n'ha haineux que l'ignorant. (Marot.)

HETMAN. s. m. (mot polon. qui se dit en Bohême *heytman*, et en russe *ataman*, dérivé de l'allem. *hauptmann*). Titre de dignité chez les Cosaques. Cette dignité fut créée en 1576 par Étienne Bathori, roi de Pologne. Les hetmans étaient toujours choisis parmi les chefs les plus distingués des Cosaques; l'empereur Nicolas, afin de les dénationaliser, a récemment confié la dignité d'hetman à l'héritier de la couronne, le grand-duc Alexandre. || Dans l'ancien royaume, il y eut d'abord deux grands hetmans, le grand hetman de la couronne et le grand hetman de Lithuanie. Au XVIe siècle, on leur adjoignit deux vice-hetmans. Ces dignitaires parvinrent à une très-grande autorité. Par la constitution de 1768, ils prirent place parmi les ministres d'État, et l'un d'eux devait toujours avoir le portefeuille de la guerre.

HÊTRE. s. m. (*h* asp.; de l'all. *hester*). Bot. Grand arbre de la famille des amentacées, dont l'écorce est lisse, et qui porte une sorte de fruit appelé *faîne*, dont on tire de l'huile. Par la beauté de son port et par son utilité, il rivalise avec le chêne. Sa tige droite et élancée, son écorce lisse et fraîche, son feuillage épais et brillant, le font aisément remarquer parmi tous les autres arbres forestiers. Il croît naturellement dans les forêts de l'Europe. C'est un des meilleurs bois de chauffage que l'on connaisse. Le charbon qu'on en obtient est un des plus estimés. Plusieurs industries font un grand usage de hêtre, principalement les menuisiers, les tourneurs, etc. Hêtre à feuilles pourpres. Hêtre à feuilles panachées. Hêtre à rameaux pendants. Hêtre ferrugineux. Bois de hêtre. Bûche de hêtre. A l'ombre des hêtres. Sous un hêtre touffu. Les fruits du *hêtre*, de même que les glands, sont recherchés des bêtes fauves et des animaux frugivores en général. (Loisel. Desl.)

— Comme l'écorce du hêtre est fort unie, et que son feuillage fait un agréable ombrage, on sait que les amants y gravent leurs noms et leurs amours, et qu'ils vont se plaindre sous son ombre de leur martyre amoureux.

> Puisse durer, puisse croître
> L'ardeur de mon jeune amant,
> Comme ferait sur ce *hêtre*
> Les marques de mon sentiment! (Mme Deshoul.)

> Étends, cher Tityre, à l'abri de ce *hêtre*,
> Tu médites des airs sur ta flûte champêtre. (Tissot.)

> J'ai gravé son beau nom sur l'écorce des *hêtres*;
> Sans qu'on s'en aperçoive, il croîtra chaque jour;
> [illegible]

— Épith. Épais, élevé, touffu, ombreux, hospitalier, à la longue racine.

HETTINGÈRE. s. f. Bot. Genre de plantes qui se distinguent du jujubier par l'absence des pétales.

HÉTURRECA. s. m. Ornith. Espèce de canard de la Nouvelle-Zélande.

HEU! interj. (en lat. *heu*). Se disait pour Hélas.

— Sert à interroger. Elle est fille d'Albert. — *Heu!* de qui, s'il vous plaît? — D'Albert. (Mol.)

— S'emploie dans un sens admiratif. *Heu!* voilà ce que c'est que d'étudier! (Vol.)

— Se trouve quelquefois répété, et alors il exprime le doute, une pensée secrète. C'est une comédie nouvelle. — Quelque drame encore, quelque sottise d'un nouveau genre. — Je n'en sais rien. — *Heu! heu!* les journaux et l'autorité nous en feront raison. (Beaumarch.) || Quelques auteurs n'en font un fréquent usage que pour suppléer au défaut de pensée.

— Syn. comp. HEU! EUH! Ces deux interjections marquent également l'admiration, mais elles sont du style familier. *Euh!* marque de plus Appréhension, ennui, impatience, surtout quand il est redoublé. *Heu!* s'emploie ironiquement.

HEU. s. m. Mar. Bâtiment de trois cents tonneaux, à fond plat, employé dans le Nord et dans la Manche, il n'a qu'un mât et une voile, et il est d'un petit courant d'eau.

— Bot. Nom d'une plante de la Chine.

HEUCH. s. m. (pr. *euk*). Ichthyol. Poisson du genre salmone.

HEUCHÈRE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, de la famille des saxifragées, qui croît dans la Virginie et à la Caroline. Heuchère velue. Heuchère pubescente. Heuchère sous-ligneuse.

HEUCHÉRÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une heuchère. || HEUCHÉRÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des saxifragées, qui a pour type le genre heuchère.

HEUCHIN. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de St-Pol (Pas-de-Calais); 500 hab.

HEUDRIR. v. n. 2e conj. (*h* asp.) Se disait pour Se gâter; pourrir. || SE HEUDRIR. v. pron. Se pourrir. Lorsque l'on renferme du linge mouillé, il se heudrit.

— Se meurtrir. Quand des pommes sont entassées, elles se heudrissent.

HEUGNES. s. f. Anc. art milit. Se disait d'un genre de hoqueton.

HEUGUENGN. s. m. Hortic. Variété de poires à cidre.

HEULANDITE. s. f. Minér. Variété de stilbite laminaire.

HEULC. s. m. Bot. Suc résineux qui suinte de l'écorce du tronc d'un pistachier; il est d'une couleur jaunâtre et se durcit à l'air; son odeur et sa saveur sont aromatiques comme celles du mastic, et il est employé de même.

HEUR. s. m. (du lat. *hora*, heure. Les anciens admettaient des heures favorables et des heures funestes). Bonne fortune, chance heureuse. Il est satisfait puisqu'il a l'heur de vous plaire.

> Ne vous offensez pas si cet *heur* de vos armes
> Qui me rend tant de biens me coûte un peu de larmes. (Corneille.)

> Je vous épouse, Agnès; et, cent fois la journée,
> Vous devez bénir l'*heur* de votre destinée. (Mol.)

> Lorsque dans un haut rang on a l'*heur* de paraître,
> Tout ce qu'on fait est toujours bel et bon,
> Et, suivant ce qu'on peut être
> Les choses changent de nom. (Id.)

— Prov. *Il n'y a qu'heur et malheur dans ce monde.* Tout y dépend des circonstances, et souvent ce qui cause la ruine des uns fait la fortune des autres. L'histoire d'un homme, d'une nation, de toute l'humanité, s'analyse en deux mots: *heur* et malheur. (Boiste.) L'*heur* et le malheur sont à mon gré deux souveraines puissances. (Mont.) || *Avoir plus d'heur que de sagesse.* Être plus heureux qu'habile ou prudent.

— Ce mot qui, pour ne parler que des poëtes, se trouve fréquemment dans Théophile, dans Ronsard, dans Malherbe, et qu'on rencontre encore dans Corneille et dans Molière, ce mot, dis-je, est vieux, et si l'on excepte le style marotique, où il peut encore être employé, il n'est plus guère d'usage que dans quelques phrases proverbiales. La Bruyère et Voltaire le regrettaient. *Heur* se plaçait où *bonheur* ne pouvait entrer. Il a fait *heureux* qui est français, et il a cessé de l'être. Si quelques poëtes s'en sont servis, c'est moins par choix que par la contrainte de la mesure. (La Bruy.) Ce mot *heur* qui favorisait la versification, et qui ne choque pas l'oreille, est aujourd'hui banni de notre langue. Il serait à souhaiter que la plupart des termes dont Corneille s'est servi fussent en usage. Son nom devrait consacrer ceux qui ne sont pas rebutants. (Volt.)

— Syn. simpl. Bonne fortune, bonheur.

HEURE. s. f. (du lat. *hora*, fait du gr. ὥρα, saison). Espace de temps qui fait la vingt-quatrième partie du jour naturel. Une heure. Une heure et demie. Un quart d'heure. Trois quarts d'heure. Une demi-heure. L'heure se divise en soixante minutes. Faire le voyage en trente-six heures. Un intervalle d'une heure. Faire huit kilomètres à l'heure, par heure. Cette lecture a

deux heures à attendre quelqu'un. Deux heures entières, deux grosses heures, deux mortelles heures. Prendre d'heure en heure, de demi-heure en demi-heure, une cuillerée d'une potion. Toutes les heures, toutes les deux heures. Les heures délicieuses, les heures agréables que nous passions chaque jour ensemble. Passer loin de quelqu'un de bien tristes heures, de bien cruelles heures. Passer deux heures en prière. Deux heures bien employées. Donner trois heures par jour à un travail. Avoir une heure de temps à perdre. J'ignore combien d'*heures* un enfant peut rester en cet état sans perdre la vie, mais je doute que cela puisse aller fort loin. (J.-J. Rouss.) La meilleure science est de mettre chaque *heure* à profit. (Sall.)

> Des moments les *heures* sont nées,
> Et les *heures* forment les jours,
> Et les jours forment les années,
> Dont le siècle grossit son cours. (L'Attaignant.)

— Anciennement les heures ne signifiaient que les quatre saisons, et non point les portions du jour. Dans la Bible des Septante, comme dans les anciens poëtes grecs, les heures indiquaient les saisons.

— On dit *vingt-quatre heures*, pour signifier Un jour naturel, composé d'un jour et d'une nuit. Il faut que cela se fasse dans les vingt-quatre heures, c'est-à-dire dans l'étendue d'un jour naturel.

— Pendant longtemps, les Grecs ne divisèrent pas le jour par heures; alors on en marquait les différentes parties par des opérations fixes et connues, comme par ce qui se passait dans les marchés, dans le barreau, dans les temples; on disait: *Quand on revient du marché; quand les juges se lèvent de leurs sièges, quand on offre tel ou tel sacrifice.* L'agriculture a aussi donné des dates très-certaines: *A l'heure que le laboureur dîne; à l'heure que le laboureur délie ses bœufs*; et ces dernières dates ont même duré après l'établissement des heures. Dans Homère, le mot *heure* est toujours pris pour saison. Ce ne fut qu'après ce poëte que les Grecs se servirent du mot *heure* pour désigner une partie du jour, et Anacréon est un des premiers qui l'aient employé en ce sens.

— Les Juifs et les Romains divisaient artificiellement le jour en quatre parties, du lever au coucher du soleil: prime commençait au lever du soleil; tierce, trois heures après: sexte, à midi; et none, trois heures après midi; mais cette division était loin d'être toujours exacte, et variait selon que le soleil était plus ou moins de temps sur l'horizon. C'est là l'origine des heures canoniales. Ils divisaient aussi les heures de la nuit en quatre veilles, et chaque veille contenait trois heures. Les heures qui partagent le jour en vingt-quatre parties égales ont été inconnues aux Romains avant la première guerre punique.

— Avant d'avoir emprunté des Romains la division du jour en quatre parties, les Juifs n'en admettaient que trois, le matin, le midi et le soir.

— Lorsque les Romains partagèrent le jour en vingt-quatre parties, chacune d'elles était inégale, car ils ne donnaient le nom de jour qu'à la durée de la présence du soleil au-dessus de l'horizon, et celui de nuit à son absence.

— Liturg. *Heures canoniales.* Se dit de diverses parties du Bréviaire, que l'Église a coutume de réciter selon les diverses heures du jour, comme matines, laudes, vêpres, etc. || *Les petites heures.* Prime, tierce, sexte et none.

— *Les prières de quarante heures, des quarante heures* ou *les quarante heures.* Prières publiques et extraordinaires que l'on fait continuellement, pendant quarante heures, devant le Saint-Sacrement, dans les calamités publiques, pendant le jubilé, pendant le carnaval, etc.

— *Livre d'heures* ou simplement, *heures.* Livre où les prières sont contenues. Heures bien reliées. De belles heures. Acheter des heures. Heures en français. Heures en latin. Racine, le grand Racine, était dans l'usage d'aller à l'office de paroisse, tenant sous le bras sa femme d'un côté, et ses *heures* de l'autre. (Sall.)

> Mon père, quoiqu'il eût la tête des meilleures,
> Ne m'a jamais rien fait apprendre que mes *heures*,
> Qui, depuis cinquante ans dites journellement,
> Ne sont encor pour moi que du haut allemand.
> (Molière.)

— *Heures de la Vierge, de la Passion, du Saint-Sacrement,* etc. Les livres où sont contenus certains petits offices distribués par heures pour ceux qui pratiquent ces dévotions.

— On appelait autrefois *Heures à la chancelière*, des Livres de prières reliés de la même manière qu'on en avait relié pour l'usage de madame la chancelière.

— Pop. *Une paire d'heures.* Un livre d'heures.

— On dit d'une personne qui n'aime pas à lire, qu'*elle ne lit que dans ses heures.*

— *Plût à Dieu que ceci fût dire ses heures*, disait une vieille lisant les contes de Boccace.

— Prov. *Il sait mieux ses heures que matines.* Se dit d'un homme habile à saisir le moment favorable.

— Astron. *Heures astronomiques.* Se dit des divisions du temps considérées relativement à la marche des corps célestes. || *Heures solaires, moyennes* ou *égales.* Heures toujours égales et uniformes dont chacune fait la vingt-quatrième partie d'un jour moyen, c'est-à-dire d'un retour moyen du soleil au méridien. || *Heures solaires vraies.* Celles qui sont marquées pendant le jour sur nos cadrans solaires, et qui varient à raison des inégalités de la marche du globe.

compose par la révolution des étoiles fixes.

— Mar. L'heure que l'on compte, au même instant, dans deux endroits du globe terrestre n'étant pas la même lorsque ces lieux ont des longitudes différentes, il est nécessaire quand on a besoin de connaître la position astronomique d'un astre, pour un instant déterminé, de réduire l'heure que l'on compte sous le méridien où l'on se trouve à celle que l'on compte alors à Paris. || *Heure du vaisseau.* L'heure vraie du lieu où se trouve le vaisseau.

— Hist. *Heures antiques, planétaires ou judaïques, heures temporaires, heures inégales.* Heures usitées autrefois chez les Juifs et chez les Romains. Elles commençaient au lever du soleil, et recevaient leur nom de l'une des sept planètes. Elles étaient inégales, parce qu'on divisait le jour naturel en douze parties, et la nuit en douze autres parties. Les astronomes du Cathay conservent encore aujourd'hui cette division. || *Heures babyloniques.* Heures qui commençaient à se compter au lever du soleil, ainsi qu'on le pratique encore à Majorque et à Nuremberg. || *Heures italiques.* Heures qui se comptent depuis le coucher du soleil, comme le faisaient jadis les Athéniens, comme on le fait encore dans quelques endroits de l'Allemagne. Les Italiens commencent leurs vingt-quatre heures une demi-heure après le coucher du soleil. || *Heures françaises.* Heures qui se comptent depuis minuit jusqu'au minuit suivant. On compte douze heures jusqu'à midi, et douze autres heures jusqu'à minuit. || *Heures astronomiques.* Tous les astronomes commencent le jour à midi, et comptent vingt-quatre heures de suite jusqu'au midi suivant; de sorte qu'après minuit, au lieu de commencer à compter une heure, deux heures, etc., ils comptent treize heures, quatorze heures; ainsi, lorsqu'on compte dans la société le 3 avril à dix heures du matin, les astronomes comptent le 2 avril à vingt-deux heures. || *Heures simples.* Les heures qui étaient la vingt-quatrième partie du jour. || *Heures composées.* Celles qui en étaient la douzième partie.

— L'heure se divise en soixante minutes, les minutes en soixante secondes, la seconde en soixante tierces, la tierce en soixante quartes, la quarte en soixante quintes, etc. Lors de l'établissement du système décimal, le jour fut partagé en 20 heures, divisées en deux séries de dix heures chacune, et chacune des divisions de l'heure eut cent parties; mais la force de l'habitude fit bientôt reprendre l'ancien usage.

— Prov. *Les jours n'ont point d'heures en hiver.* La nuit vient rapidement dans cette saison.

— Poét. *La fuite des heures.* Le cours rapide du temps. Que pour le malheureux l'*heure* lentement fuit. (Saurin.)

— *Prendre un ouvrier, un homme de peine, un fiacre, un cabriolet à l'heure.* L'employer, s'en servir à condition de le payer tant par heure.

— *Être à l'heure.* Être employé à condition d'être payé à tant par heure.

— On dit qu'*un homme n'est point à l'heure*, pour exprimer qu'il n'est point assujéti comme certaines gens, dont le travail est payé par heure, à travailler exactement pendant un certain espace de temps dont les époques sont fixées.

— Fam. *Être sujet à l'heure.* N'être pas maître de son temps. || *N'être point sujet à l'heure.* Être maître de son temps.

— On divise en deux les vingt-quatre heures du jour, et chaque division est de douze heures; l'une depuis minuit jusqu'à midi, l'autre depuis minuit jusqu'à midi. Une heure après minuit. Deux heures après minuit.

— Gresset a dit *les sombres heures*, pour Les heures de la nuit, la nuit.

> Ami des frugales demeures
> Sommeil, pendant les sombres *heures*
> Tu répands sur ses yeux les songes favoris.

— Se dit des époques, des divers moments du jour, considérés par rapport au temps, aux heures écoulées depuis que l'une des deux parties du jour a commencé. Dites-moi l'heure qu'il est. Quelle heure est-il? A quelle heure viendrez-vous? Je vous attends demain à cette heure-ci. Vous êtes sûr de le trouver chez lui à cette heure-là. Venez à telle heure. Se tromper d'heure. Se tromper sur l'heure. Il est une heure, deux heures, trois heures. Il était une heure après minuit. Deux heures après minuit. Arriver à trois heures après midi. Aller chez quelqu'un à cinq heures du soir. Se lever à trois heures du matin. A toutes les heures du jour et de la nuit. A toute heure. A la même heure. A pareille heure. Aux heures où tout repose. On dînait à neuf *heures* du matin, et l'on soupait à cinq *heures* du soir. (Chateaubr.)

> J'ai froid; le vent se lève, et l'*heure* est avancée,
> Et je n'ai rien pour me couvrir. (Gresset.)

— *A deux heures de nuit.* Deux heures après le coucher du soleil. || *A deux heures de jour.* Deux heures après le lever du soleil.

— Prat. *A deux heures de relevée.* A deux heures après midi.

— *Attendu, vu l'heure avancée.* Se dit, dans le langage des assemblées délibérantes, dans les procès-verbaux, etc., pour signifier, Attendu, vu qu'il est tard. La délibération fut remise au lendemain, attendu l'heure avancée.

— *Heure indue.* Heure de la nuit où tout le monde est ordinairement retiré. Rentrer à heure indue. || Se dit aussi, en général, de toute heure

— Fig. *L'heure du berger.* Le moment favorable aux amants. Les femmes sont des horloges charmantes qui marquent quelquefois l'*heure* du berger. (***)

> Qu'importe qui sonne la cloche
> Quand j'entends l'*heure* du berger? (Vergier.)

|| On a dit à peu près dans le même sens l'heure du mystère.

> Vesper s'avance; il va répandre
> Cette clarté mobile et tendre
> Qui semble caresser les yeux:
> Zirphé! c'est l'*heure* du mystère.
> Viens goûter le frais solitaire
> De nos bosquets délicieux. (Lasarre.)

|| J.-B. Rouss. a dit l'*heure de Vénus.*

> Comme un zéphyr qui s'envole
> L'*heure* de Vénus s'enfuit,
> Et ne laisse pour tout fruit
> Qu'un regret triste et frivole.

— *L'heure du berger.* Se prend aussi figurément pour le temps où l'on peut réussir en quelque chose que ce soit, une occasion favorable de faire une affaire, qu'on ne trouve plus

quand on l'a manquée. La fortune a ses caprices et son *heure* du berger, aussi bien que l'amour; mais on ne la trouve qu'avec de la persévérance et de l'assiduité. (Pat.) La naissance de l'Aurore est à l'égard des Muses l'*heure* du berger. (Sar.)

— *Bonne heure, heure favorable, heure propice.* Moment convenable, commode, favorable pour faire quelque chose. Voici la bonne heure pour lui parler; c'est l'heure, l'heure favorable.

— *Mauvaise heure.* Heure qui n'est pas convenable, favorable pour faire quelque chose. C'est une mauvaise heure pour lui parler, pour lui demander une grâce.

— Fam. *Arriver à la bonne heure.* Arriver à propos.

— On dit, *A la bonne heure nous a pris la pluie*, dans le sens de Nous avons eu le temps de nous mettre à couvert. || Fig. Nous avons eu le temps de nous garantir des maux qui nous menaçaient.

— Les astrologues faisant dépendre tous les événements de la vie de l'heure de la naissance, on a dit *la male heure, la bonne heure*, dont on a fait dans la suite *le malheur, le bonheur.* || *Il est venu à la mal heure.* Il est venu mal à propos.

— *De bonne heure.* Se dit pour marquer un temps qui précède l'époque ordinaire où une chose a lieu, qu'il s'agisse des époques du jour, ou des époques du temps en général. Se lever de bonne heure. Ces arbres fleurissent de bonne heure. Les arts ont fleuri de bonne heure chez ces peuples. Venez une autre fois de bonne heure. Venez un peu de bonne heure. Venir d'assez bonne heure. Il est de trop bonne heure pour dîner. Cet enfant a marché, a parlé de bonne heure. Il y a des naturels violents, dont la férocité se développe de bonne *heure.* (J.-J. Rouss.)

— Se dit en parlant des choses qu'il est avantageux de commencer le plus tôt qu'on peut. S'habituer de bonne heure à la fatigue. Il les conjurait de l'avertir de bonne *heure*, quand ils verraient sa mémoire vaciller ou son jugement s'affaiblir. (Boss.) Imprimer de bonne *heure* dans leurs cœurs les maximes de la vertu. (Mass.) Instruit de bonne *heure* dans la foi. (Id.) Tel est l'humble asile de cette nation où l'on apprend de si bonne *heure* l'art de commander, et l'art plus difficile d'obéir. (Barth.)

— *Venez de bonne heure.* Venez un peu avant le temps indiqué, ou du moins précisément à l'heure indiquée. L'assemblée était indiquée à six heures, mais on s'y est rendu de bonne heure; à cinq heures et demie la salle était déjà pleine.

— *Il est rentré de bonne heure.* Il est rentré avant l'heure où il rentre ordinairement, ou bien à l'heure où l'on rentre ordinairement.

— *Il est encore de bonne heure.* Il n'est pas encore tard, il y a encore du temps de reste pour se rendre en quelque endroit, pour faire quelque chose, pour se retirer chez soi à l'heure convenable.

— Iron. *Vous venez à une belle heure, à belle heure; il est belle heure pour venir; la belle heure pour arriver.* Se dit à une personne qui arrive tard dans un lieu où on l'attend.

— Fam. *A la bonne heure.* Sert quelquefois à marquer une sorte d'approbation. Vous le voulez: à la bonne heure, je ne m'y oppose point. A la bonne *heure* que M. de Fontenelle ait égayé ses Mondes; ce sujet riant pouvait admettre des fleurs et des pompons; mais des vérités plus approfondies sont des beautés mâles auxquelles il faut les draperies du Poussin. (Volt.) || S'empl. aussi pour exprimer l'indifférence. Il me menace, dites-vous; à la bonne heure, c'est-à-dire, je ne m'en inquiète point.

— Mar. *A la bonne heure.* Réponse qui se fait au porte-voix, d'un bâtiment à un autre, pour annoncer qu'un ordre a été entendu.

— Fam. *A cette heure.* Maintenant, présentement. A cette heure que nous sommes en repos.

— *Tout à l'heure.* Dans un moment. Je suis à vous tout à l'heure. || Il n'y a qu'un moment. A qui parliez-vous tout à l'heure?

— On dit aussi, mais plus rarement, dans ce même sens: *Tout à cette heure.*

— *A l'heure qu'il est, à l'heure où je vous parle.* Dans le moment actuel. Mon procès se juge à l'heure qu'il est. [illegible] où nous sommes. Cela n'est plus la mode à l'heure qu'il est.

— *Sur l'heure.* A l'instant même. Rendez-vous-y sur l'heure. Les vers qui dévorèrent sur l'*heure* l'impie Hérode. (Mass.)

Rodrigue, as-tu du cœur? — Tout autre que mon père
L'éprouverait sur l'*heure*. (Corneille.)

|| On disait autrefois: *Tout sur l'heure.*

— Fam. *Pour l'heure.* Pour le présent. N'avoir point d'argent pour l'heure.

— *A toute heure, à chaque heure, à quelque heure.* A toutes les heures, à tous les instants. A quelque *heure*, et de quelque côté que viennent les ennemis. (Boss.) Un homme de bien, à chaque *heure*, à chaque moment, a toujours ses affaires faites. (Id.) Permettez-moi de vous voir à toute *heure.* (Rac.) Ma gloire inexorable à toute *heure* me suit. (Id.) A quelque *heure*, Hydaspe, que j'entre ou que je sorte. (Id.) Les marques d'affection que mes maîtres me donnaient à toute *heure*, m'inspiraient un zèle pour leur service. (Le Sage.) Nul homme n'est sage à toute *heure.* (Boiste.)

— *Dans une heure.* Dans un moment. Avec eux dans une *heure* il nous réconcilie. (Rac.) Quand je devrais comme elle expirer dans une *heure.* (Id.)

— Indication de l'heure qu'il est, donnée par une horloge, par une montre, etc. Il est trois heures, trois heures vingt minutes à ma montre, à l'horloge, au cadran. L'heure vient de sonner. L'horloge a sonné deux heures. Cette pendule ne sonne pas l'heure que l'aiguille indique. Il est deux heures sonnées. Compter l'heure. Je ne peux voir l'heure au cadran. Penses-tu que toutes ces *heures*-là ne doivent sonner que pour toi? (J.-J. Rouss.) Les fainéants savent toujours l'*heure* qu'il est. (Boiste.) Chez elle (une horloge aimable) on apprend l'*heure*, auprès d'elle on l'oublie. (Sal.)

— Nous disons, il est deux heures, il est trois heures, etc.; il est quatre heures qui sonnent, qui vont sonner, qui viennent de sonner. C'est ainsi qu'on trouve quelquefois chez les Grecs le premier verbe au singulier avec un nominatif pluriel. Ἔστιν οἳ τοιῶς [illegible], il en est qui courent, ἔστι, il est, est pour εἰσί, ils sont. *Il est*, dans ces phrases et dans les semblables serait donc une locution grecque ou imitée des Grecs.

— Les poètes expriment souvent l'heure qu'il est, au moyen de périphrases. Pour dire il était dix heures, un poète a dit très-heureusement: L'airain sonnant frappait la dixième *heure*, et Mme de Bourdic a dit avec plus de richesse encore:

L'airain, ami de l'ordre et censeur méthodique,
Qui du haut d'une tour gothique,
Fixe l'emploi du temps chez les bons villageois,
Frémit et résonne dix fois.

— Lebrun, pour dire il était sept heures du matin, s'est exprimé ainsi:

..... Déjà l'*heure*, au timbre argentin,
Avait frappé sept fois les portes du matin.

— *Avancer l'heure, retarder l'heure.* Avancer, retarder l'horloge.

— *Mettre une montre à l'heure, prendre l'heure.* Faire qu'une montre indique l'heure qu'il est actuellement.

— Hist. *Pierre des heures.* Se dit absolument d'un cadran solaire, dont il est fait mention dans la Bible, et qui était semblable aux cadrans en usage chez les Babyloniens. On l'appelle aussi aussi *cadran* ou *degrés d'Achaz.*

— Prov. et fig. *Chercher midi à quatorze heures.* Chercher des difficultés où il n'y en a point. || Chercher une chose où elle n'est pas.

— Prov. *Chercher midi où il n'est qu'onze heures.* Se disait anciennement d'un homme qui sortait de chez lui longtemps avant l'heure, pour chercher à dîner.

— Fig. La bonne fille entendit tantôt quelle *heure* il était, c'est-à-dire ce qu'on voulait lui dire.

— Chacun des signes d'un cadran, qui sert à l'indication des heures. Les heures de ce cadran sont en chiffres romains, en chiffres arabes. Les heures de ce cadran sont effacées. La petite aiguille est sur six heures, et la grande sur midi.

— Moment qu'on indique, qu'on fixe pour un rendez-vous, pour une affaire, etc. Prendre une heure. Prendre heure. Prendre jour et heure. Choisir une heure. Fixer une heure. Convenir d'une heure. Donner heure. Donner une heure. Donner heure à deux heures. Se rendre à l'heure, à l'heure marquée, à l'heure dite. Le lendemain, à l'*heure* marquée, il fallut réveiller d'un profond sommeil cet autre Alexandre. (Boss.) Je veux même avancer l'*heure* déterminée. (Rac.) Souvenez-vous, Boileau, que j'ai toujours une *heure* à vous donner par semaine, quand vous voudrez bien me voir. (Louis XIV.)

— Dans ce sens, il est quelquefois précédé de l'adjectif possessif. Donner son heure. Demander à quelqu'un son heure.

L'*heure* fatale est enfin arrivée,
Qu'à votre liberté le ciel a réservée. (Rac.)

Cependant tout s'approche, et l'*heure* est arrivée
Qu'au fatal dénoûment la reine a réservée. (Volt.)

— Pal. *Donner des défauts sauf l'heure.* Qui n'ont point lieu, si on se présente avant la fin de l'audience.

— Moment de la journée où l'on fait habituellement quelque chose. Il est heure de dîner. Il est heure de se coucher. Il est heure de se retirer. Avancer l'heure du dîner. L'heure de [illegible] de la promenade. A l'heure des vêpres. Aux heures des repas. Aller chez quelqu'un à l'heure de son lever. Les heures d'audience d'un ministre.

Que j'aille bien ou mal, il ne [illegible] pas,
Puisque céans toute *heure* est l'heure du repas.
(*Matinées Sénonaises.*)

— *Avoir ses heures d'étude, ses heures de cabinet, ses heures de bureau, ses heures de récréation, ses heures de plaisir.* Avoir un certain temps de la journée marqué pour l'étude, pour le cabinet, etc. Narcisse se lève le matin pour se coucher le soir; il a ses *heures* de toilette comme une femme. (La Bruy.)

— Fam. *Il ne veut travailler, il ne veut manger qu'à ses heures, il ne fait rien qu'à ses heures.* Se dit d'un homme qui ne veut pas se déranger de son train de vie ordinaire.

— Prov. *Il est comme la mule du pape, qui ne boit et ne mange qu'à ses heures.* C'est un homme fantasque, qui en toutes choses ne prend conseil que de ses caprices.

— Se dit des divers moments de la journée, par rapport à la manière dont on les passe, dont on les emploie. Dans ce sens, on le met ordinairement au pluriel. Passer les heures entières à quelque chose. Passer agréablement les heures. Employer bien, employer mal les heures. Ce peu d'*heures*, saintement passées parmi les plus rudes épreuves, et dans les sentiments les plus purs du christianisme, tiennent lieu toutes seules d'un âge accompli. (Boss.) Ni les divertissements, ni les fatigues des voyages, ne faisaient perdre à Marie-Thérèse ces *heures* particulières qu'elle destinait à la méditation et à la prière. (Id.) Elle savait reprendre sur son sommeil les *heures* qu'on avait dérobées à sa retraite. (Fléch.) Les *heures* qu'il avait libres furent remplies de bonnes lectures. (Boss.)

— Il est souvent précédé de l'adjectif possessif. Régler, ménager ses heures. Je ne puis disposer d'un moment, toutes mes heures sont prises, sont remplies. Il n'a point de temps à perdre, toutes ses heures sont précieuses, lui sont précieuses. Il n'y avait pas de différence entre ses *heures* de loisir et ses *heures* d'occupation. (Fléch.)

— *Toutes ses heures sont marquées.* Se dit d'une personne occupée à différentes choses, dont chacune a son temps marqué.

— *Demander à quelqu'un son heure.* Lui demander l'heure à laquelle on pourra le voir, lui parler.

— *Donner une heure.* Indiquer une heure de la journée que l'on pourra consacrer à certaines occupations.

— *Toutes ses heures sont prises.* L'emploi de chacune de ses heures est fixé d'avance, et il ne peut en disposer autrement.

— Fam. *N'avoir pas une heure à soi.* N'avoir pas de temps dont on puisse librement disposer. || On dit dans le même sens, *N'avoir pas une heure de repos, de relâche*, etc.

— Prov. *Toutes nos heures sont comptées.* Dieu a réglé d'avance tout le cours de notre vie.

— On dit d'un homme qui est dans une grande impatience, dans une grande affliction, qui souffre beaucoup, qu'*il compte toutes les heures*, pour dire qu'il s'ennuie beaucoup.

— *Heures de loisir, heures perdues.* Moments de loisir d'une personne qui est ordinairement fort occupée. Lire un ouvrage à ses heures de loisir. Aller voir quelqu'un à ses heures perdues.

— *Faire quelque chose à ses heures dérobées.* Prendre sur ses occupations ordinaires le temps de faire une chose.

— On dit, par imprécation, *Maudite soit l'heure*, ou *bénie soit l'heure où je suis né, où j'ai fait une telle connaissance*, etc., pour témoigner le désespoir ou la joie qu'on a de quelque chose.

— Mesure de chemin chez quelques nations. Il y a tant d'heures de tel lieu à tel lieu.

— Espace de temps quelconque. Passer des heures entières dans l'inaction. Rester des heures entières à ne rien faire.

Il faut les secourir, mais les *heures* sont chères,
Le temps vole, et bientôt amènera le jour
Où le nom des Hébreux doit périr sans retour. (Rac.)

— *Deux grosses heures d'horloge.* Plus de deux heures.

— *Une heure de temps.* Suivant quelques grammairiens, on ne doit pas dire *une heure de temps*, parce que les heures ne mesurent pas autre chose que le temps. Nous conviendrons que *heure de temps* est un pléonasme du style familier, mais il est fort usité, et plusieurs écrivains n'ont pas craint de s'en servir.

Et les chiens et les gens
Firent plus de dégât en une *heure* de temps.
(La Fontaine.)

— Joint au mot *une*, *heure* marque quelquefois un temps indéterminé, mais plus long que ne le demande la chose dont on parle, pour être faite.

Souvent la bouche ouverte on a beau s'efforcer,
Chaque lourde syllabe est une *heure* à passer.
(Saint-Geniez.)

— Fig. et fam. *Passer un mauvais quart d'heure.* Éprouver quelque chose de fâcheux.

— *Passer d'agréables heures.* Passer agréablement le temps. || On dit dans le sens contraire. Avoir, essuyer de mauvaises heures. Fallut-il essuyer à sa porte de mauvaises *heures* pour attendre un de ses moments commodes? [illegible]

— *Passer de bonnes heures.* Passer des heures agréables. Qu'il y a peu de bonnes *heures* dans la vie! (Boiste.) Un travail de choix et de goût procure de bonnes *heures*; mais qu'elles sont rapides! (Id.) Les moments agréables que je passe avec lui me font souvenir des *heures* délicieuses que je passe avec vous. (Volt.) Vous avez toujours de belles *heures.* (Id.)

— *Heure terrible.* Moment où l'on éprouve beaucoup de désagrément. Je fus seul dépositaire de cet affreux secret, et la plus terrible *heure* de ma vie fut celle où je le portai dans le fond de mon cœur. (J.-J. Rouss.)

— *Donner de mauvaises heures à quelqu'un.* Lui causer beaucoup de chagrin.

— Fig. et fam. *Avoir de bons et de mauvais quarts d'heure.* Être d'une humeur inégale et bizarre. || On dit dans le même sens, *Avoir de bonnes et de mauvaises heures.*

— *Heure de grâce, quart d'heure de grâce.* Délai accordé au delà du temps fixé pour faire quelque chose, pour terminer une affaire. Si je ne puis arriver à temps, vous m'accorderez bien l'heure de grâce. Le quart d'heure de grâce est passé, mettons-nous à table. || On dit fam. dans le même sens, *Le quart d'heure d'honnête homme.*

— Prov. et fig. *Le quart d'heure de Rabelais.* Le moment où il faut payer son écot. || Par extens. Tout moment fâcheux, désagréable; circonstance pareille à celle où se trouvait Rabelais quand il fallait compter dans les auberges, et qu'il n'avait pas de quoi payer sa dépense.

— *D'heure en heure.* A chaque heure, de moment en moment. On envoie des courriers d'heure en heure.

— *D'heure à autre.* De temps en temps. || A toute heure, sans délai. Les exécutions militaires se font d'heure à autre.

— *D'une heure à l'autre.* D'un moment à l'autre.

— Fig. Moment, époque, temps. L'*heure* de Dieu est venue; *heure* attendue, *heure* de [illegible] *heure* de miséricorde, de grâce. (Boss.) Mon Dieu, voici ton *heure*, on t'amène ta proie. (Rac.)

— S'emploie en cette acception dans les gradations. Il n'est point de jour, d'*heure*, de moment, lequel mis à profit ne puisse nous mériter le ciel. (Mass.)

Et pour son châtiment [illegible]
Vous ne donnez qu'un jour, qu'une *heure*, qu'un moment.
(Racine.)

— *J'ai vu l'heure que vous alliez dévoiler votre secret.* Se dit pour exprimer que peu s'en est fallu qu'on ne l'ait révélé.

— Temps, moment, époque quelconque. Cette femme n'attend plus que l'heure d'accoucher. L'heure est venue de vous révéler ce mystère. Les chagrins avancèrent l'heure de sa mort. L'heure de sa ruine allait sonner. L'heure fatale est proche. J'ai vu l'heure où vous alliez vous tuer. A l'*heure* de la mort, le passé n'est qu'un songe. (Lanier.)

Approchez, mes enfants, enfin l'*heure* est venue
Qu'il faut que mon secret éclate à votre vue. (Rac.)

— Fig. et fam. *C'est un homme, un ami de toutes les heures.* Se dit d'un homme qu'on est toujours bien aise de voir, et avec lequel on n'est jamais embarrassé. || Se dit d'un homme toujours prêt à obliger.

— *Dernière heure, heure dernière, heure suprême.* L'heure, le moment de la mort. Quand la dernière heure est venue. Voyant que sa dernière heure approchait. Quand nous serons à l'heure dernière, à l'heure suprême, à notre heure dernière. Elle viendra cette heure dernière; elle approche, nous y touchons, la voilà venue. (Boss.) N'attendez pas votre dernière *heure* pour bien vivre. (Id.) La dernière *heure* me surprendra-t-elle chargé du vide de toutes mes années? (Mass.) Le roi qui s'en souvint à son *heure* fatale. (Corn.) Peut-être nous touchons à notre *heure* dernière. (Rac.)

Croirai-je qu'un mortel, avant sa dernière *heure*,
Peut pénétrer des morts la profonde demeure?
(Racine.)

— On dit *être à sa dernière heure* ou *être à son heure dernière*, pour être sur le point de mourir. Le premier paraît être du langage ordinaire, et le second s'emploie mieux en vers.

Déjà Valois touchait à son *heure* dernière. (Voltaire.)

C'est un arrêt du ciel. Il faut que l'homme meure,
Tel est son partage et son sort.
Rien n'est plus certain que la mort,
Et n'est plus incertain que cette dernière *heure*.
(Iste.)

— Absol. et avec l'adj. possess., signifie Le temps, le moment où quelque chose doit arriver à quelqu'un. Il y avait longtemps qu'il sollicitait, enfin son heure est venue, on lui a donné telle place. Il y a longtemps qu'on parlait de la marier, mais son heure n'était pas encore venue.

— Se dit particulièrement du Moment de la mort. Il est échappé d'une grande maladie, son heure n'était pas encore venue. Mon heure est arrivée. Ma fille, il faut céder, votre *heure* est arrivée. (Rac.) Va, ton *heure* est venue, et ton trépas s'apprête. (Del.)

Son *heure* vient plus tard, mais il aura son *heure*;
Le lâche fait mourir en attendant qu'il meure. (Del.)

|| *Son heure est arrivée, est venue.* Il est à l'article de la mort. || *Ton heure sonne, approche.* Tu vas mourir... Je sens plus que jamais [illegible]

Mais toi qui des plaisirs esclave impérieux,
Défendis au malheur de pleurer à tes yeux,
Qui sur l'or et les fleurs bravant les dieux propices,
Fatiguais la vertu du succès de tes vices,
Ton *heure* sonne enfin. . . . . (Esménard.)

— *A l'heure que.* S'est dit pour Lorsque. Peut-être que tout cela se démêlera à l'heure que nous y penserons le moins. (Mme de Sév.)

— Épith. Fugitive, légère, rapide, paresseuse, écoulée, mobile, réglée, précieuse, propice, commode, favorable. || Périphr. L'aile des heures.

HEURES. Myth. Filles de Jupiter et de Thémis. Les anciens les considéraient plus souvent comme présidant aux saisons, on les confondait avec les Grâces. Il n'y eut d'abord que deux Heures; mais on en compta ordinairement trois; quelquefois on en ajouta cinq autres, et alors ce sont des symboles de l'ordre moral. Quelquefois les Grecs en comptaient dix, qui présidaient aux divisions de la journée, et ils leur donnaient des désignations convenables à leur emploi. Enfin on en fit douze. Les poètes leur ont confié le soin d'ouvrir et de fermer les portes du ciel. Chargées de l'emploi d'atteler

les chevaux du Soleil : elles suivent encore dans sa marche ce dieu, dont elles composent la cour. On dit que le Temps est le roi des Heures, et que chacune de celles qui passent l'enrichit. Il lève sur elles un tribut imperceptible, qui lui constitue un revenu immense.

— Iconol. On représente ordinairement les Heures avec des ailes de papillon, accompagnées de Thémis, et soutenant des cadrans ou horloges. Chacune d'elles en outre a été peinte avec des attributs différents qui se rapportent à l'heure de la journée à laquelle elle préside.

Vous, diverses de traits, mais semblables par l'âge,
Qui, tantôt vous parant d'une écharpe de fleurs,
Et tantôt le front pâle et l'œil mouillé de pleurs,
Des biens, des maux pour nous, éternisez l'échange,
Et de nos jours mortels composez le mélange.
CHÊNEDOLLÉ.

— A la Chine, il y a un temple consacré à l'Heure. On ne le ferme jamais, pour montrer qu'il faut être attentif au temps qui fuit, et que rien ne le retarde dans sa course précipitée.

HEURÉ, ÉE. part. pass. du v. Heurer. S'employait adjectiv. dans le sens d'Heureux, heureuse.

Compte à part soi les biens qu'Amour envoie,
Et se maintient sur toute bien *heurée*.
Inscr. du XVIe s.

Priant celui qui les âmes *heurées*
Fait triompher aux maisons si lorées. (MAROT.

HEURER. v. a. 1re conj. S'est dit pour Rendre heureux, faire réussir. Bien, mal heurer une affaire.

HEURÉSIS. s. f. Ant. Fête que l'on célébrait à Rome au mois de novembre : probablement le jour où Cérès retrouva sa fille Proserpine.

HEURETTE. s. f. Les Flamands appellent ainsi la demi-heure qui marque, avance l'heure à venir. Je vous dirai que depuis le Quenty, à force d'entendre des horloges qui sonnent l'heure, l'*heurette*, le quart d'heure, le demi-quart, avec leurs carillons divers ; depuis le Quenty, dis-je, à force d'entendre toutes ces horloges, je n'ai jamais pu comprendre quelle heure il était. (Pélisson.)

HEUREUSEMENT. adv. D'une manière heureuse. Échapper heureusement d'un péril. Rencontrer quelqu'un fort heureusement. Ainsi finit *heureusement* la bataille la plus hasardeuse. (Boss.) Les armes qu'il employait si *heureusement*. (Id.) Fournir *heureusement* la carrière. (Mass.) On ne peut juger de la félicité de l'homme qu'après qu'il a *heureusement* fourni sa carrière. (Abl.)

— Racine a employé cet adverbe avec un adjectif, avec une épithète défavorable.

Plût au ciel que sa main, *heureusement* cruelle,
Eût fait sur moi l'essai de sa fureur nouvelle. (RAC.)

— Avec bonheur. Jouer heureusement. L'esprit dans ce nectar *heureusement* s'oublie. (La Font.)

— Avantageusement. Être né heureusement. Être heureusement né. Le plus *heureusement* né des hommes est celui qui joint l'esprit à la raison, la douceur à la bonté, la patience au courage. (Boiste.) Dans l'homme *heureusement* né, le sentiment précède la réflexion ; dans l'homme bien élevé, elle l'amène. (Id.)

— D'une manière favorable. Il n'est point d'État aussi *heureusement* situé pour étendre son commerce. (Rayn.)

— Avec succès. On a fait arracher cette plante dans quelques endroits où elle croissait moins *heureusement*. (Rayn.)

— Sans accidents, sans revers, avec une prospérité constante. Il régna heureusement sur ces peuples pendant plus de quarante ans.

— Par bonheur. J'étais inquiet de son retard, heureusement il arriva. Heureusement pour moi, je ne l'ai pas rencontré. J'allais périr sous ses coups, heureusement on vint à mon secours. Heureusement qu'il n'a rien vu. En moins d'une heure le dépouillement de la maison avait été fait et parfait, de manière qu'avec le seul habit dont j'étais vêtue, et la bague de don Félix, qu'*heureusement* j'avais au doigt, je me vis, comme une autre Ariane, abandonnée par l'ingrat. (Le Sage.)

— Se dit en parlant d'une chose qui contribue à notre bonheur, à notre tranquillité. Les membres furent *heureusement* réunis avec leur chef. (Fléch.) Souvent Dieu, en nous exauçant, trompe *heureusement* notre prévoyance. (Boss.) *Heureusement* il écrit à ravir, et il se tire d'in[illegible]

— Se dit aussi du style. Cela est heureusement exprimé. Versifier heureusement. Rimer heureusement. Oser heureusement. Imaginer heureusement. Pour badiner avec grâce, et remontrer *heureusement* sur les plus petits sujets, il faut trop de manières, trop de politesse, et même trop de fécondité. (La Bruy.)

— Quelquefois *heureusement* est suivi de *que*. *Heureusement* qu'il vous laisse à votre aise. (Mariv.) || La conjonction peut se séparer d'*heureusement*. Heureusement pour lui que son père ne l'aperçut pas.

— Exclamation de joie. Heureusement vous voilà !

— Cet adverbe peut se placer au commencement de la phrase, après le verbe ou entre l'auxiliaire et le verbe. Heureusement il se détourna. Il échappa heureusement. Cela est exprimé heureusement, ou cela est heureusement exprimé.

HEUREUSETÉ. s. f. Néol. Mot heureux. Expressions heureuses. Rencontre heureuse. L'abbé de Vauxelles s'est moqué, dans le Mercure, des *heureusetés* que le néologue Mercier voulait introduire dans la langue, et des pensées fécondatrices de sa longue préface. Se dit ironiquement.

HEUREUX, EUSE. adj. (du v. fr. *heur*, bonheur). Qui jouit du bonheur. Tous les hommes veulent être heureux. Il n'y a que la vertu qui puisse rendre un homme heureux. Travailler à rendre les hommes meilleurs et plus heureux. Nous ne serons parfaitement heureux que dans le ciel. Rendre sa femme très-heureuse. Rendre ses peuples heureux. Cela le rend heureux. N'être heureux qu'auprès de ses amis. Être heureux du bonheur de quelqu'un. Être heureux d'avoir pu plaire à quelqu'un. Vous devez être bien heureux d'avoir de tels enfants. La religion et la vertu peuvent seuls rendre *heureux*. (Boiste.) Il y a une espèce de honte d'être *heureux* à la vue de certaines misères. (La Bruy.) Il vaut mieux être *heureux* par l'erreur que malheureux par la vérité. (Frédéric.) Quel mortel fut jamais plus *heureux* que vous l'êtes ? (Volt.) Une nation peut exister sous toutes sortes de formes, pourvu que le peuple y soit *heureux*. (B. de St-P.) Je suis libre, agréablement logé, parfaitement bien dans mes meubles ; je vis content, et suis *heureux*, puisque je crois l'être. (Le Sage.) Voilà un homme qui n'a cherché qu'à se rendre *heureux* (Fénel.) Qu'ils sont *heureux*, s'il leur accorde, hélas ! tout ce qu'il nous ôte. (J.-J. Rouss.) Le devoir n'est fait que pour nous rendre *heureux*. (La Chaussée.) Tout est bon à ceux qui sont *heureux*. (Mme de Sévigné.) La plupart des hommes ne connaissent de mérite qu'à ceux qui sont *heureux*. (Bussy-Rabutin.) Je ne suis pas de ceux qui ne croient être *heureux* qu'autant que les autres le croient. (Id.) Qu'est-ce qui est *heureux* ? Quelque misérable. (D'Alembert.)

A son autel cette *heureuse* jeunesse
Va tous les jours adorer la déesse. (MALFILATRE.)

— Qui a une bonne heure, de bonnes heures, qui a un moment, des moments de plaisir. Un homme dit qu'il est heureux, quand il éprouve un plaisir très-vif. Un amant passionné qui passe un quart d'heure avec sa maîtresse est heureux pendant ce quart d'heure ; il ne l'est plus, en ce sens, lorsqu'il est forcé de se séparer d'elle. Toutes les âmes avidement attachées au plaisir cherchaient à s'échapper par mille expressions différentes, et nous communiquaient le sentiment qui les rendait *heureux*. (Barth.)

— Se dit des moments où l'on a du plaisir. Le moment heureux. Ce jour fut le plus heureux de ma vie. Je vous souhaite, dans votre agréable retraite, des journées remplies et *heureuses*. (Volt.)

— Qui possède ce qui peut le rendre content. Il n'est pas fort riche, et il ne laisse pas de se croire heureux, d'être heureux, de vivre heureux. Cette famille n'est pas heureuse. Se trouver fort heureux. Don Anastasie de Rada vivait *heureux* dans la ville d'Antequerre avec dona Estephana, son épouse, qui joignait à une vertu solide un esprit doux et une extrême beauté. (Le Sage.) En m'acquittant de ces nobles commissions, en me mettant de jour en jour plus avant dans les bonnes grâces de son ministre, que j'eusse été *heureux* si l'ambition m'eût préservé de la faim ! (Id.) *Heureux* par sa naissance, par son mariage, et par l'amour d'un si grand roi. (Boss.) Elle n'était *heureuse* ni pour avoir auprès d'elle sa chère fille, ni pour l'avoir placée dans une maison où tout est grand. (Id.) Souvenez-vous que si votre époux vit heureux chez lui, vous serez une femme *heureuse*. (J.-J. Rouss.) N'importe ; qui ne peut se rendre *heureux* peut au moins mériter de l'être. (Id.) Les rois, qui paraissent les plus *heureux* des hommes, sont souvent les plus malheureux. Croyez que le plus *heureux* en apparence est le plus malheureux en réalité. (Boiste.) Il trouvait dans son champ tout ce qu'il faut pour rendre la vie commode et *heureuse*. (Fénel.) Je vous souhaite une vie *heureuse* et tranquille, des affaires en bon ordre, un petit nombre d'amis, de la santé, et un profond mépris pour ce qu'on appelle vanité. (Volt.) Vous pouvez jouir assurément de la vie la plus *heureuse* et la plus honorée, sans en avoir l'obligation à personne. (Id.)

— Se dit de celui qui, par sa sagesse, sa modération et la fermeté de son âme, sait se procurer et conserver cette paix intérieure dans [illegible] notre condition, c'est la trempe de notre caractère qui nous rend *heureux*. (Volt.) L'ange rebelle qui méconnut sa nature était plus faible que l'*heureux* mortel qui vit en paix avec la sienne. (J.-J. Rouss.) Antisthène se crut *heureux* parce qu'il était sage, je me crois sage parce que je suis heureux. (Barth.)

— Qui est riche, qui est à son aise. Cette femme est heureuse, elle a une belle fortune.

— Favorisé de la fortune. Être né heureux. Être plus heureux que sage. Il est bon de s'associer avec les gens heureux. Être une heureuse mère. Être un heureux mortel.

— Prov. *Plus heureux que sage*, se dit de tout homme qui réussit malgré ses imprudences.

— Prov. *Plus heureux qu'un enfant illégitime*, ou *heureux comme un bâtard*. Les enfants sortis d'unions prohibées sentent de bonne heure qu'ils doivent tirer toutes leurs ressources d'eux-mêmes, et en luttant avec opiniâtreté contre les obstacles, ils finissent par les surmonter, et deviennent quelquefois des hommes célèbres, que la fortune adopte. On en trouve de nombreux exemples dans la fable et dans l'histoire. Les enfants légitimes, au contraire, comptant sur l'appui de leurs parents ou de leurs richesses, font moins d'efforts, et arrivent plus rarement. || *Est heureux qui croit l'être.* Il suffit de se croire heureux pour l'être réellement. || *On ne doit appeler personne heureux avant sa mort.* On dirait, par une telle maxime, qu'on ne devrait le nom d'heureux qu'à celui qui le serait constamment depuis sa naissance jusqu'à sa dernière heure ; ce qui est tout à fait impossible.

— Fam. *Être heureux comme un roi.* Être très-heureux.

— *Amant heureux.* Amant qui est écouté, favorisé.

— Qui a un succès, des succès, du succès. Ce général a été heureux dans cette bataille. Être heureux dans ses entreprises, dans son commerce. Cet empereur était *heureux* partout, et n'était nulle part modéré dans son bonheur. (Volt.) Le cardinal de Mazarin demandait *un général heureux* ; il entendait ou devait entendre par là un général habile, car lorsqu'on a eu des succès réitérés, *habileté* et *bonheur* sont ordinairement synonymes.

Approche, *heureux* appui du trône de ton maître,
Âme de mes conseils, et qui seul tant de fois
Du sceptre dans ma main as soulagé le poids. (RAC.)

— On appelle *un homme heureux*, lorsqu'il réussit dans des entreprises où il pourrait ou même devrait échouer, ou lorsqu'un événement imprévu favorise ses desseins. César était si heureux, que les actions les plus téméraires lui réussissaient. Les gens *heureux* ne se corrigent guère ; ils croient toujours avoir raison, quand la fortune soutient leur mauvaise conduite. (La Rochef.) || On dit dans le même sens qu'un homme *est né heureux*.

— Quand on dit *un heureux scélérat*, on n'entend par ce mot que ses succès. L'heureux Sylla, un Alexandre VI, un duc de Borgia, ont heureusement pillé, trahi, empoisonné, ravagé, égorgé ; il y a apparence qu'ils étaient très-malheureux, quand même ils n'auraient pas craint leurs semblables.

— Se dit des choses qui réussissent, qui ont une fin avantageuse. Campagne heureuse. Négociations heureuses. Expérience heureuse. Entreprise heureuse. Tout lui réussissait, et ses négociations et ses armées étaient également *heureuses*. (Volt.) Les efforts qu'on faisait pour donner de l'extension à c[illegible]ablissement n'étaient point *heureux*, et [illegible]uent l'être. (Rayn.)

Tout reconnut mon père, et s[illegible]eux vaisseaux
N'eurent plus d'ennemis que les [illegible]nts et les eaux.
(RACINE.)

Douze ans sont écoulés depuis le jour fatal
Qu'un libraire, imprimant les essais de ma plume,
Donna, pour mon malheur, un trop *heureux* volume.
(BOILEAU.)

— S'applique à la condition, à la situation, à la vie de celui qui est heureux. Être dans un état heureux, dans une condition heureuse, dans une situation heureuse. Jouir d'un sort très-heureux. Mener une vie heureuse. Une heureuse vieillesse. L'heureuse simplicité de nos pères. L'heureuse condition des justes. Une heureuse habitude d'être vertueuse. Heureux sort. Heureuse destinée. Heureuse ignorance. Tout promettait un heureux avenir. Laissez-moi, disait-elle, dans mon *heureuse* ignorance. (Fléch.) J'avouerai franchement que je fus tenté sur la route de m'approprier cet argent, pour commencer mon intendance sous d'*heureux* auspices. (Le Sage.) Venez, mon fils, lui dit ensuite le vieillard, vous allez apprendre qui vous êtes, et jouir du plus *heureux* sort. (Id.) Le ciel, qui nous préparait une *heureuse* destinée, disposa de nous autrement. (Id.)

— *Peuple heureux.* Peuple qui, sous un gouvernement sage, jouit de la paix et de l'abondance. Salomon, par sa sagesse au dedans et au dehors, rend ce peuple *heureux*. (Boss.) L'empire chinois était, au commencement du XVIIe siècle, bien plus *heureux* que l'Inde, la Perse et la Turquie. (Volt.)

— *L'âge heureux de la vie.* L'enfance. Les enfants, malgré les gênes de l'éducation, ne sont-ils pas dans l'âge le plus *heureux* de la vie humaine ? (Rayn.)

— *Faire une fin heureuse.* Mourir dans les sentiments d'un homme de bien et d'un bon [illegible]

— Où l'on goûte le bonheur, où l'on est à l'abri des inquiétudes, des chagrins, des persécutions. Séjour heureux. Retraite heureuse. Heureuse solitude.

— Qui procure du plaisir. Règne heureux. Année heureuse. Jour heureux. Moment heureux. Occasion heureuse. Événement heureux. J'avais compris qu'elle (la fortune) cesserait de me persécuter chez vous, ou tout me promettait des jours *heureux* et tranquilles. (Le Sage.)

— Qui procure ou qu'on regarde comme devant procurer le bonheur, ou écarter les inquiétudes, les chagrins, les persécutions. Jouissez en paix d'une *heureuse* tranquillité. (Volt.) Laissez-moi mon *heureuse* pauvreté. (Fén.) L'*heureuse* médiocrité dans laquelle je vis. (Lav.) La plupart des chrétiens vivaient dans une ignorance *heureuse*. (Rayn.)

— *Climat heureux, contrée heureuse.* Climat, contrée que la nature favorise. Les herbes les plus douces, les légumes les plus sains, les fruits les plus suaves, les animaux les plus tranquilles, les hommes les plus polis, sont l'apanage de cet *heureux* climat. (Buff.) Les Français, nés sous un ciel et sur un sol également *heureux*. (Rayn.)

— Convenable. Mon lit est situé de la manière la plus *heureuse*. (X. de Maistre). J'admirai l'*heureuse* situation de cette grande ville. (Fén.) On nous dit que ces arbres devaient leur accroissement à leur *heureuse* position ; ils ne sont exposés ni aux fureurs des vents, ni aux feux du soleil. (Barth.)

— Qui est favorable ou avantageux. Heureux changement. Heureux ascendant. Heureuse influence. Chance heureuse. Hasard heureux. Coup heureux. Il est heureux que vous l'ayez évité. C'est heureux, c'est fort heureux pour vous. Qui vous dit que le sort, si bizarre pour les autres, sera constamment *heureux* pour vous seul ? (Mass.) Je ne crois pas que nous puissions jamais être dans des circonstances plus *heureuses*. (Volt.) Des circonstances *heureuses* le mirent à portée de développer aux yeux des nations des talents acquis dans la retraite. (Rayn.)

— Fam. et iron. *C'est très-heureux, c'est fort heureux, c'est heureux.* Se dit lorsqu'une personne adhère à quelque chose après avoir longtemps hésité, ou parce qu'elle ne peut faire autrement. Vous en convenez donc ? c'est très-heureux. Il s'est enfin déterminé à venir : c'est très-heureux. Cela est *heureux*, reprit le duc d'un air sérieux ; il y a des ministres qui ne trouveraient pas bon qu'on leur fît des leçons. (Le Sage.)

— Fig. *Être né sous une heureuse étoile.* Être heureux dans tout ce qu'on entreprend.

— *Choix heureux, conseil heureux, démarche heureuse.* Choix, conseil qui est suivi d'un bon succès.

— *Faire une heureuse rencontre, une rencontre heureuse.* Trouver par hasard ce que l'on cherchait, et que l'on n'espérait pas trouver sitôt.

— *C'est une rencontre heureuse.* Se dit surtout en parlant d'un bon mot, d'un trait d'esprit, d'une pensée ingénieuse.

— Se dit des choses qui produisent un effet extraordinaire et agréable, par suite du choix qu'on en a fait, ou de l'art avec lequel on les a disposées, ou du hasard qui a fait trouver ces choses ou ces dispositions. Donner un tour heureux à une draperie. Un heureux arrangement de paroles. Elles portent un manteau qui tantôt ramassé en forme d'écharpe, tantôt se déployant sur le corps, semble par ses *heureux* contours n'être fait que pour les dessiner. (Barth.) Dites-lui combien j'estime sa précision, sa netteté, sa force, son tour *heureux* et naturel, son style châtié. (Volt.)

— Se dit des personnes dans un sens analogue. Les femmes sont *heureuses* dans le choix des termes qu'elles placent si juste, que, tout connus qu'ils sont, ils ont le charme de la nouveauté. (La Bruy.) Homère est plus *heureux* dans l'invention de la ceinture de Vénus, que dans celle des vents enfermés dans une outre. (Volt.)

— Iron. L'époque est *heureuse*, s'écria le commissaire, écrivez, greffier, que Simon a fait la Pâque. (Le Sage.)

— Fig. *Avoir la main heureuse.* Réussir ordinairement dans les choses qu'on entreprend. || Se dit d'un joueur qui gagne souvent. || Se dit, à quelques jeux de cartes, de l'avantage qu'il y a à donner à couper à un joueur, à être sous sa coupe. || Se dit d'un chirurgien, lorsqu'il opère ordinairement avec succès et dextérité.

— Qui annonce de la prospérité, qui permet de la bonne fortune. Heureux présage. Heureux pronostic. Les vents agitent l'air d'*heureux* frémissements. (Rac.)

— Qui fait présumer la prospérité, le succès, un avantage quelconque. Les apparences les plus *heureuses* couvraient les plus grandes calamités. (Volt.)

Viens d'un regard *heureux* animer mon projet,
Et garde-toi de rire en ce grave sujet. (BOILEAU.)

— Qui prévient favorablement. Avoir la physionomie heureuse. Avoir quelque chose d'heureux dans sa physionomie.

— Se dit des choses sujettes à quelque danger, si elles arrivent sans accident. Des couches heureuses. La traversée, la navigation fut très heureuse. Voyage heureux. Heureux [illegible] [illegible]nes qui sachent se procurer une vieillesse *heureuse* et respectée. (Volt.)

— On dit *qu'un événement, qu'une affaire prend, a pris une heureuse tournure*, lorsque, pouvant se terminer d'une manière fâcheuse ou désagréable, cet événement, cette affaire se termine sans inconvénient, ou même d'une manière agréable. J'ai une véritable joie que cette petite aventure ait pris un tour aussi *heureux*. (Mme de Sév.)

— Se dit d'une chute ou de quelque autre chose de fâcheux qui n'a pas eu de mauvaise suite. Chute heureuse. Coup heureux.

— *Coup heureux.* Hasard favorable qui arrive au jeu. || *Rentrée heureuse.* Se dit au piquet [illegible]

— Prov. *Qui est heureux au jeu ne l'est pas heureux en femme.*

— Bon, excellent, distingué, rare en son genre. Heureux naturel. Une heureuse Mémoire heureuse. Heureuse invention. Repartie heureuse. Heureuse expression. Vers heureux. Rime heureuse. Avoir un tour heureux dans ses vers.

— On appelle *vers heureux, terme heureux,* tout ce qui paraît être moins l'ouvrage de la réflexion que du hasard, ce qui paraît trouvé plutôt que fait. Ceux qui écrivent savent qu'au bout de la plume il se trouve quelquefois des expressions et des tours qu'on ne cherche point, dont on n'avait point d'idée, qu'on n'aurait pu désirer, cela s'appelle tours, pensées, expressions heureuses. Ces pensées, ces traits *heureux* qui nous viennent comme des inspirations soudaines, et qu'on appelle des bonnes fortunes d'hommes d'esprit, nous sont donnés comme la lumière entre dans nos yeux, sans efforts, sans que nous la cherchions. (Volt.)

— Se dit des idées, des pensées extraordinaires et remarquables par leur utilité, par leur beauté, qui viennent à l'esprit comme des inspirations soudaines. Rien d'*heureux* ne leur échappe, rien ne coule de source et avec liberté, ils parlent proprement et ennuyeusement. (La Bruy.) On l'admet dans la bonne compagnie, dont il modère l'ennui par des reparties promptes, quelquefois *heureuses*, et toujours fréquentes. (Barth.)

— *D'heureuse mémoire.* Formule de louange dont on se sert en parlant des rois, des princes ou des hommes recommandables qui sont morts. C'est ce que disait ce magistrat d'heureuse mémoire.

— On dit, en parlant d'arts, *heureux génie*, et jamais *malheureux génie*. La raison en est palpable, c'est que celui qui ne réussit pas manque de génie absolument. Le génie est seulement plus ou moins heureux.

— On dit *invention heureuse* ou *malheureuse*, mais c'est seulement au moral, c'est en considérant les maux qu'une invention produit. La malheureuse invention de la poudre; l'heureuse invention de la boussole, de l'astrolabe, du compas de proportion, etc.

— On peut dire, *heureux dans mon malheur.* L'exact et l'élégant Racine l'a dit.

— Fam. *Heureux mortel.* Qui jouit d'un avantage, d'une préférence, d'un bien, qui a du bonheur même instantanément. || Dans le style noble on dit, *Mortel heureux.* Qui jouit du bonheur. Le vice peut faire d'*heureux* mortels; la vertu seule fait des mortels *heureux*. (Boiste.)

— *Heureux à*, devant un substantif. Être heureux à la guerre. Être heureux au jeu.

— *Heureux à*, devant un verbe. Plus *heureux* à exciter des guerres qu'à combattre. (Mass.) Un esprit prompt à concevoir les matières les plus élevées, et *heureux* à les exprimer quand il les avait une fois conçues. (Fléch.) Quoique vous soyez l'homme du monde le plus *heureux* à être aimé. (Mme de Sév.) Que leur fable est *heureuse* à soumettre les cœurs! (Rac. le fils.)

— *Heureux avec.* Si vous étiez *heureux* avec moi, je serais contente. (J.-J. Rouss.)

— *Être heureux de quelque chose.* Éprouver du plaisir, de la satisfaction à l'occasion de quelque chose, à cause de quelque chose. Être heureux du bonheur de ses amis. *Heureux* de notre bonheur, et non du regard des hommes (J.-J. Rouss.)

— *Heureux de*, devant un verbe. Être fort heureux d'en être quitte à si bon marché. *Heureuse* de se dépouiller d'une majesté empruntée, et d'adorer dans votre bassesse la pauvreté de Jésus-Christ. (Boss.) Content et trop *heureux* d'avoir encore assez de vie pour témoigner au roi sa reconnaissance. (Id.) Parbleu, disais-je, ces gens-là sont bien *heureux* de porter le joug de la servitude sans le sentir. (Le Sage.) Nous devons nous croire *heureux* d'adoucir nos peines. (Fén.)

— *Il est heureux de.* C'est une chose, un événement heureux de. Il est *heureux* de mourir avant d'avoir invoqué la mort. (Boss.)

— *Heureux en.* Être heureux en tout. Être heureux en femme. Être heureux en enfants. Être heureux en amour.

— *Être heureux par une chose.* Trouver son bonheur dans une chose; tirer d'une chose des motifs de contentement, de satisfaction. Être heureux par l'amitié de quelqu'un. Être heureux par ses richesses, par ses places, par la considération dont on jouit dans le monde. Les vrais chrétiens sont heureux par leurs souffrances. Vous n'êtes plus, comme autrefois, *heureux* par les privations, et riche, pour ainsi dire, par votre indigence. (Barth.)

— *Être assez heureux pour.* Avoir le bonheur de. Être assez heureux pour réussir. Se ex-

(Boss.) Le capitaine protesta qu'il accepterait ces conditions, s'il était assez *heureux* pour avoir quelque part aux grâces qui seraient distribuées le lendemain. (Le Sage.)

— *Heureux que.* Nous sommes heureux qu'il n'en ait rien su. *Heureux* que sa bonté daignât tout oublier. (Rac.)

Hippolyte est *heureux* qu'aux dépens de vos jours
Vous-même, en expirant, appuyiez ses discours.
(Racine.)

— *Heureux qui.* Heureux est celui qui.

Heureux qui dans son ménage
Prend femme docile et sage,
Car la sagesse ici-bas
Est profitable aux appas. (Massillon.)

— On dit par une espèce d'exclamation, *Heureux! trop heureux!* pour, Extrêmement heureux. *Heureux* à qui Dieu donne ainsi le goût de la justice et de la vérité! (Fléch.) *Heureux* celui qui ne court pas après les richesses! Plus *heureux* qui les refusa quand elles allèrent à lui! (Id.) *Heureuses* les sociétés des hommes, si elles n'avaient de même à combattre que les obstacles de la nature! (B. de St-P.) *Heureuses* les sociétés des hommes, si elles avaient autant de sagesse que celles des abeilles! (Id.) *Heureux* celui qui sait se contenter de peu! son sommeil n'est troublé ni par les craintes ni par les désirs honteux de l'avarice. (Trad. d'Hor.) *Heureux* le poète qui arrive à la gloire en chantant les plaisirs! (La Harpe.)

Heureux qui, satisfait de son humble fortune,
Vit dans l'état obscur où les dieux l'ont placé! (Rac.)

Heureux, trois fois *heureux* celui dont la Ba[illegible]
De son regard propice éclaire la naissance! (Rosset.)

— Construit de cette manière, il est ordinairement suivi du relatif *qui* ou de la conjonction *que*. *Heureux* le peuple qui est conduit par un sage roi! (Fén.) *Heureux* le peuple qui trouve ses modèles dans ses maîtres! (Lav.) *Heureuse* erreur que celle qui contribue à nous rendre meilleurs! (Id.) Trop *heureux* si je pouvais vous plaire! (***)

— Se met souvent avant son substantif, soit en vers, soit en prose. Un homme heureux. Une femme heureuse. État heureux, heureux état. Condition heureuse, heureuse condition. Situation heureuse, heureuse situation. Heureuse influence, influence heureuse. Heureuse constellation, être né sous une constellation heureuse. Sort heureux, heureux sort. Règne heureux, heureux règne. Séjour heureux, heureux séjour. Année heureuse, heureuse année. Jour heureux, heureux jour. Occasion heureuse, heureuse occasion. Un heureux présage, un présage heureux. Une physionomie heureuse, une heureuse physionomie. Un naturel heureux, un heureux naturel. Un génie heureux, un heureux génie. Une invention heureuse, une heureuse invention. Une expression heureuse, une heureuse expression. Un vers heureux, et non un heureux vers. Une rime heureuse, et non une heureuse rime. Un tour heureux. || On ne dit pas Un heureux homme, mais on dit Une heureuse femme, un heureux enfant.

— Syn. comp. HEUREUX. FORTUNÉ. V. FORTUNÉ.

— Se prend quelquefois substantivement en parlant des personnes, et alors il s'emploie surtout au pluriel. Faire des heureux. Un petit nombre d'heureux. L'extrême gaieté des *heureux* augmente la tristesse de ceux qui ne le sont pas. (D'Arconv.) Il y a des gens qui ne sauraient souffrir un *heureux*. (Scarr.) Les *heureux* n'imaginent pas ce que c'est que les profondes douleurs. (Boiste.) Voyez un *heureux*, et lisez au travers d'un calme étudié et d'une feinte modestie combien il est content et pénétré de soi-même. (La Bruy.) Le méchant fait un *heureux* aux dépens de cent mille misérables. (J.-J. Rouss.)

Ombre d'un grand monarque, ombre auguste et chérie,
Du séjour des *heureux*, regarde ta patrie (Mme Dufr.)

Crois-moi, Cénie, il est, ma chère,
Deux sortes d'*heureux* ici-bas :
L'homme dont on ne parle guère,
La femme qu'on ne cite pas. (Boileau.)

— *Les heureux du monde, les heureux de la terre, les heureux du siècle.* Les hommes riches, puissants. || *Les heureux du jour.* Les hommes en place, en crédit, en faveur.

— *Faire des heureux.* Accorder ses faveurs. Il ne se peut que la femme qui fait des *heureux* soit longtemps heureuse. (Boiste.)

— Prov. *A l'heureux l'heureux.* La fortune vient ordinairement à celui qui est heureux.

HEURIER. s. m. Se disait pour Chantre gagé.

HEURIPPA ou **HÉVRIPPA**. adj. f. Myth. gr. Surnom de Diane. Hercule consacra un temple à Diane Heurippa à Phénio, en Arcadie, dans un lieu où il retrouva un cheval qu'il avait cherché dans toute la Grèce.

HEURISTIQUE ou **HÉVRISTIQUE**. s. f. (du gr. [illegible], trouver). Didact. L'art d'inventer, l'indication exacte de la méthode à suivre pour arriver à des découvertes intellectuelles. Ainsi la méthode, en tant qu'elle mène à la découverte des résultats, est l'heuristique de la science.

— S'empl. adjectiv. Méthode heuristique. La méthode *heuristique*, qui, dans la philosophie pure, recherche les idées et les lois générales et nécessaires que suit notre entendement, est essentiellement analytique. Elle se sert de l'abstraction, comme dans les mathématiques, où les intuitions pures sont représentées sous la forme de notions, et où l'on recherche [illegible] d'application, par exemple, en algèbre, dans la recherche des grandeurs inconnues. Dans les sciences philosophiques, on se propose la classification des faits d'après certaines lois; ici l'on part de principes simples, comme dans les mathématiques appliquées, ou bien on cherche, au contraire des principes propres à expliquer des faits certains, comme dans l'histoire naturelle. (Encycl. des g. du m.)

HEURLIN. s. m. Ichthyol. Variété de la perche commune.

HEURT. s. m. (*h* asp.; pr. *heurtt*; de l'ital. *urto*, choc). Choc, coup donné en heurtant contre quelque chose. Éviter le heurt. Le heurt de deux vaisseaux qui se choquent. Le heurt d'un vaisseau contre un rocher. Le heurt des charrettes.

Sur cette agréable pensée,
Un *heurt* survient, adieu le char. (La Font.)

|| On dit plutôt *choc*.

— Fig. Il semble trop avoir oublié que les mots ne sont pas des idées, ni le *heurt* des sons de l'harmonie. (Cormen.)

— La marque que le coup a laissée. Avoir un heurt à un pied.

— Action de frapper à une porte. Il s'en va heurter bien rudement à l'huis du marchand; de bonne aventure sa dame vint à ce *heurt*, qui ouvre l'huis. (Cent Nouv.)

— Fig. Coup. Rome reprit son ancienne majesté, et revint de tant de *heurts* endurés l'espace d'environ cinquante ans. (Fran[illegible].)

— P. et chauss. Le point le plus élevé d'une rue, d'un pont de chaque côté duquel les eaux prennent leur cours naturel ou divergent. || Le point d'une conduite d'eau qui est plus élevé que les parties environnantes.

— Syn. comp. HEURT. CHOC. Le *choc* peut être léger; il n'en est pas de même du *heurt*.

HEURTANT. part. prés. invar. du v. Heurter. Qui heurte. *Heurtant* avec le sec leurs antiques dépouilles. (Delille.) Dès mes premiers ans *heurtant* tous les mortels. (Boil.)

Ces millions de mondes et d'étoiles
Par la tangente aussitôt s'échappant,
A droite, à gauche, à grand bruit se *heurtant*. (Parny.)

HEURTANT, ANTE. adj. (*h* asp.) Néol. Qui est de nature à choquer, heurter, blesser.

HEURTE. s. f. (*h.* asp.) Amas pyramidal de matières qui, dans une fosse d'aisances pleine, se trouve sous les poteries.

— Blas. Tourteau d'azur.

HEURTÉ, ÉE. (*h* asp.) part. pass. du v. Heurter. S'empl. adjectiv. Personne heurtée. Préjugés heurtés.

— Peint. Se dit d'un dessin où l'artiste a négligé de fondre les teintes avec soin, et d'adoucir les contours, mais qui est large, facile et vigoureux. Dessin heurté. Manière heurtée. Touche heurtée. Contours heurtés.

— On l'emploie en sculpture dans un sens analogue.

— Litt. S'est dit également d'un style dur et inégal, dans lequel les expressions et les idées se rencontrent d'une manière imprévue et peu harmonieuse. Style heurté. Phrases heurtées. L'abus des figures ne remplit votre oreille que de tropes *heurtés* et de cadences rompues. (Cormen.) Nos bons aïeux avaient l'oreille dure; la prétendue naïveté de leur style n'en adoucit pas les hiatus et les mots *heurtés*. (Boiste.)

— *Heurté de.*

Gardez qu'une voyelle, à courir trop hâtée,
Ne soit d'une voyelle en son chemin *heurtée*. (Boil.)

— *Heurté par.* La hache de Cussy fut si rudement *heurtée* par la sienne, qu'elle tomba en deux tronçons entre les deux combattants. (Viennet.)

— S'est employé pour Heureux. Puisque les dieux m'ont baillé le bien *heurté* de te trouver. (Le maire de Belges.)

HEURTEMENT. s. m. (*h* asp.) Hiatus, choc des voyelles. Je fais une grande différence entre le concours et le *heurtement* des voyelles. *Il alla à Arles* est un *heurtement* affreux. (Volt.) [illegible] autres *heurtements* semblables. (Id.) Je conviens qu'*il alla à Arles* est affreux; mais je voudrais qu'on ne fît pas plus de grâce aux autres *heurtements* que j'ai cités. (D'Alemb.) || Ce mot n'a pas fait fortune.

HEURTEQUIN. s. m. Techn. Saillie que porte un essieu de fer, et contre laquelle vient se heurter le moyeu de la roue. || Ferrure de l'essieu d'une pièce d'artillerie.

HEURTER. v. a. 1re conj. (*h* asp.; du flam. *hurten*, qui a la même signification). Choquer, toucher, ou rencontrer rudement. Heurter quelqu'un, le heurter en passant, le heurter rudement, le heurter avec un meuble que l'on portait. Ce vaisseau a heurté l'autre. A Londres, jamais homme du peuple ne céderait le haut bout à son souverain, s'ils se rencontraient à pied. Le prince de Galles, l'héritier présomptif de la couronne, viendrait à *heurter*, sur les trottoirs, un buveur, qu'il faudrait mettre habit bas et boxer. (Sal.)

— On dit fam. *Heurter le mur*, pour Heurter contre le mur.

— Fig. Blesser, léser, offenser, contrarier. On ne peut agir ainsi sans heurter beaucoup de gens. Heurter les intérêts, heurter l'amour-propre de quelqu'un. Il ne faut pas heurter de front l'opinion d'un homme qu'on veut persuader. Heurter les préjugés. Nos opinions font [illegible] nous blessent. (Boiste.) Gardons-nous de *heurter* les préjugés de front. (Volt.)

— On dit qu'*une chose heurte, qu'elle heurte la raison, le sens commun*, pour exprimer qu'elle est contre la raison, contre le sens commun. La transmission du péché originel est une doctrine qui nous *heurte* rudement. (Pasc.) Il y a des mystères dans la religion qui, pour être trop sublimes, ne *heurtent* pas directement la raison. (Huet.)

Cette grande roideur des vertus des vieux âges
Heurte trop notre siècle et les communs usages. (Mol.)

— Peint. Poser largement et sans les fondre les teintes les unes à côté des autres, comme on fait pour les peintures qui doivent être vues de loin. Heurter un tableau. Ce peintre affecte de heurter ses tableaux.

— On dit qu'*un dessinateur heurte son ouvrage*, pour exprimer qu'il n'y met pas la dernière main.

— Absol. Ils ne se contentent pas toujours de *heurter* avec aigreur, ils attaquent souvent avec insolence. Ils frappent sur tout ce qui se trouve sous leur langue, sur les présents, sur les absents : ils *heurtent* de front et de côté comme le bélier. (La Bruy.)

— v. n. seulement au propre. Heurter contre une pierre. Heurter contre un rocher. Heurter de la tête contre la muraille. Là, Xénophon dans l'air *heurte* contre un la Serre. (Boi.)

— *Heurter à la porte* ou absol. *Heurter.* Frapper à la porte. Heurter fort. Heurter doucement. Heurter en maître. On a heurté trois fois. Hantez donc. Aujourd'hui on dit plutôt *frapper.*

Tout est-il mort ici, valets, laquais, servante?
J'ai beau *heurter*, crier, aucun ne se présente.
Le diable puisse-t-il emporter la maison! (Regnard.)

— Fig. Il n'y a qu'à *heurter* à la porte surtout ce qu'on veut, il y répond parfaitement. (Mme de Sévigné.)

— Fig. et fam. *Heurter à toutes les portes.* Solliciter tout le monde, employer toutes sortes de moyens dans une affaire.

— Prov. et fig. *Il a heurté à la porte du paradis.* Il a échappé à un grand danger, il est revenu d'une grande maladie.

— SE HEURTER. v. pron. Se frapper, se donner un coup. Se heurter contre quelque chose. Se heurter à la tête. Aller se heurter, se heurter contre la table. Je me *heurtai* légèrement contre un palmier. (Buff.)

— Prov. *On se heurte toujours où l'on a mal.* Il n'en est pas ainsi sans doute, mais il semble qu'il en soit ainsi, parce que les moindres coups reçus à un endroit sensible sont des coups qui comptent, tandis qu'ailleurs ils passent inaperçus.

— Prov. et fig. *C'est heurter de la tête contre la muraille, c'est se heurter la tête contre un mur, que de lui vouloir persuader quelque chose.* Se dit d'un homme difficile à persuader.

— v. récip. Se heurter l'un l'autre en se rencontrant. Se heurter les uns les autres en courant. Lorsque les escadrons vinrent à se heurter. Les deux vaisseaux étant venus à se heurter, s'étant heurtés. Des vagues qui se heurtent. Des bataillons armés dans les airs se *heurtaient.* (Del.) La société ressemble aux tourbillons de Descartes, où des sphères élastiques se *heurtent*, se compriment, se dilatent, s'écrasent. (Boiste.) Denys le Jeune avait la vue basse; tous ses courtisans, feignant de l'avoir plus basse encore, affectaient en se rencontrant de se *heurter* entre eux. (Sal.) Les troupes se *heurtaient* et se brisaient avec confusion comme les flots que le vent pousse et repousse dans le détroit de l'Eubée. (Barth.)

— Fig. Le dix-neuvième siècle se *heurte* contre le quinzième en Espagne; Napoléon est aux prises avec le fantôme de Philippe II. (Quinet.) Je me dérobe aux occasions de me fâcher, et si ne peux tant faire qu'à toute heure je ne me *heurte* en quelque rencontre qui me déplaise. (Mont.) Les factions, les sectes, les intérêts se *heurteront* avec impétuosité. (Rayn.) On vit se *heurter* avec le plus grand éclat la puissance civile et la puissance ecclésiastique. (Id.)

— Littér. Se dit des expressions qui font opposition ou contraste trop brusque. Ces deux mots se heurtent.

— Peint. Se dit des couleurs qui produisent le même effet. Ces couleurs se heurtent entre elles.

— Être, pouvoir être heurté. L'orgueil, la vanité ne se *heurtent* pas impunément. (Boiste.)

— Syn. comp. HEURTER. CHOQUER. *Heurter*, c'est *choquer* rudement.

HEURTIS. s. m. pl. Blas. Se dit quelquefois des tourteaux d'azur.

HEURTOIR. s. m. (*h* asp.; rad. *heurt*). Le marteau dont on se sert pour frapper à une porte. On dit plutôt *marteau.*

— Artill. Pièce de bois équarrie à vive arête, qu'on place contre le revêtement des gabions d'une batterie, pour que les roues de l'affût n'endommagent pas ce revêtement. || Coin de bois qu'on place sous la roue d'un canon pour arrêter le recul ou pour empêcher la pièce de revenir en batterie après le recul.

— Constr. Pièce de fer scellée dans le seuil d'une porte, pour arrêter les battants d'une porte cochère.

— Pont. et chauss. Face verticale du busc d'une écluse, contre laquelle les portes viennent s'appuyer.

— Techn. Se dit généralement dans les arts d'une pièce mobile qui vient frapper sur une autre.

HEUSDEN. Géogr. Ville de Hollande (Brabant septentrional), prise par les Français en 1672 et en 1795; 1,400 hab.

HEUSE. s. f. Mécan. et mar. Cylindre de bois qui joue dans les corps d'une pompe, et qu'on nomme aussi *sabot.*

— Se disait pour Botte, chaussure.

— HEUSES. s. f. pl. Souliers en fer qui faisaient partie de l'armure ancienne.

HÈVE. Myth. Nom de la première femme. Des hérétiques ont prétendu qu'elle avait eu Caïn et Abel d'un commerce monstrueux avec le démon. Les brahmanes des Indes croient que le péché du premier homme consiste dans la connaissance charnelle qu'il eut d'Hève, que lui présenta le démon. Les musulmans révèrent encore aujourd'hui la grotte d'Hève, dans la montagne de Gétabem, près de la Mecque. Ils croient que son tombeau est sur les

bords de la mer Rouge, et que les eaux du déluge commencèrent à sortir du four d'Hève, qui s'était conservé jusqu'à Noé. On écrit plutôt *Ève*.

HÈVE (LA). Géogr. Cap, à l'extrémité orientale de la Seine-Inférieure, formant, au Nord, l'embouchure de la Seine.

HÉVÉ. s. m. Bot. Genre de la famille des euphorbiacées, qui fournit la gomme élastique.

HÉVÉE. s. f. Bot. V. HÉVÉ.

HÉVÉEN, ENNE. s. Géogr. anc. Descendant d'Hévéus, sixième fils de Chanaan. Une partie des Hévéens s'établit au N. de la terre promise, l'autre au S. Assarhadon transporta les Hévéens en deçà de l'Euphrate.

HEVELIUS. Astronome allemand, né en 1611, mort en 1687 Acquit. par ses travaux une réputation européenne. Il perfectionna les instruments; fit plusieurs découvertes importantes, et laissa un grand nombre d'écrits

HÉVÉRISTES. s. m. pl. Sectaires grecs qui se révoltèrent contre l'État.

HÉVERLING. s. m. Ichthyol. Nom qu'on donne, en Suisse, à la perche d'un an.

HEVESCH. Géogr. Comitat de Hongrie; 333,000 h. [illegible]; ch.-l. Erlau.

HEVRÈSE. s. f. Ant. gr. La deuxième partie des fêtes appelées *adonies*.

HÉVRIPPA. Myth. gr. V. HEURIPPA.

HÉ-WEGO. s. m. Ornith. Canard de la Nouvelle-Zélande, dont le bec est, dit-on, d'une substance si molle qu'il ne peut vivre qu'en suçant les vers qu'il cherche dans la vase.

HEXACADIQUE. s. m. Bot. Arbre de la Cochinchine, assez semblable à l'heptaque.

HEXACANTHE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἕξ, six; ἄκανθα, épine). Ichthyol. Qui porte six épines ou aiguillons, comme les six rayons aigus de la première nageoire dorsale du diptérodon hexacanthe.

HEXACIRCINE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἕξ, six; κίρκος, anneau). Ichthyol. Qui a six barbillons, comme le macroptéronote hexacircine.

HEXACLINE ou **HEXACLINON**. s. m. (ét. gr., ἕξ, six; κλίνη, lit). Ant gr. Salle à manger, ou table garnie de six lits.

HEXACOQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἕξ, six; κόκκος, grain). Bot. Qui est composé de six coques. Diérésile hexacoque.

HEXACORDE ou **HEXACAORDE**. s. m. (ét. gr. ἕξ, six; χορδή, corde). Anc. mus. S'est dit de l'intervalle qu'on appelle aujourd'hui *sixième*. Hexacorde majeur. Hexacorde mineur. ‖ Instrument à six cordes. ‖ Système musical qui est formé de six notes. Gui d'Arezzo n'avait établi qu'un hexacorde

HEXACTE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἕξ, six; ἀκτίς, rayon). Zool. Qui offre six rayons ou stries longitudinales.

HEXACYCLE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἕξ, six; κύκλος, roue). Techn. Qui a six roues. Voiture hexacycle.

HEXADACTYLE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἕξ, six; δάκτυλος, doigt). Ichthyol. Qui a six doigts ou six rayons aux nageoires pectorales, comme le silure hexadactyle.

— Ornith. Qui a les ailes divisées en six lamières.

HEXADIQUE. s. f. Bot. Genre de plantes renfermant un arbre de la Cochinchine.

HEXADRACHME. s. m. (ét. gr., ἕξ, six; δραχμή, drachme). Métrol. anc. Poids de six drachmes, employé en Égypte et dans une partie de l'Asie. ‖ Monnaie de l'Égypte et de plusieurs États d'Asie, qui valait six drachmes.

HEXAÈDRE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἕξ, six; ἕδρα, base). Géom. Qui a six faces. Prisme hexaèdre. La chaux carbonatée prend, suivant les circonstances, la forme d'un rhomboïde, celle d'un prisme *hexaèdre* régulier, etc. (Richerand.)

HEXAÈDRE. s. m. Géom. Corps régulier dont chaque face est un carré. Un dé à jouer est un hexaèdre.

HEXAÉDRIQUE. adject. des 2 g. Didact. Qui se rapporte à l'hexaèdre. Forme hexaédrique.

HEXAGONAL, ALE. adj. (rad. *hexagone*). Qui se rapporte à la figure de l'hexagone.

— Minér. Se dit d'un cristal prismatique [illegible] *gonaux*.

HEXAGONE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἕξ, six; γωνία, angle). Qui a six angles et six côtés. Une citadelle hexagone. Un plan hexagone. Un bassin hexagone. Une figure hexagone.

— Bot. Se dit de la capsule de la frétillaire impériale, et de la tige du cactus hexagone.

— Conchyl. Se dit de la coquille de la cérite hexagone.

— Entom. Se dit du corselet du melolonthe hexagone.

— Ichthyol. Se dit du corps du lutjan hexagone.

HEXAGONE. s. m. Géom. Figure qui a six angles et six côtés. Tracer un hexagone. Un hexagone régulier.

— Fort. Ouvrage composé de six bastions.

HEXAGONIE. s. f. Bot. Genre de champignons.

HEXAGRAMME. s. m. (ét. gr., ἕξ, six; γράμμα, lettre). Didact. Assemblage de six lettres ou caractères.

— Philos. chin. Soixante-quatre combinaisons, formées chacune de deux des huit trigrammes de Fo-hi combinés ensemble. Les hexagrammes désignaient, comme les trigrammes, des principes abstraits ou des maximes de l'Y-king. L'interprétation des uns et des autres est aujourd'hui fort incertaine.

HEXAGYNE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἕξ, six; γυνή, femme). Bot. Se dit d'une plante qui a six pistils.

HEXAGYNIE. s. f. Bot. Classe du système de Linné comprenant les plantes qui ont six pistils.

HEXAGYNIQUE. adj. des 2 g. Bot. Qui appartient à l'hexagynie.

HEXAHYDRIQUE. adj. des 2 g. Chim. Qui contient six fois autant d'hydrogène qu'un autre composé du même genre. Phosphure hexahydrique.

HEXALÉPIDE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἕξ, six; λεπίς, écaille). Bot. Se dit de l'involucre des synanthérées, quand il est formé de six écailles

HEXAMÉRON. s. m. (ét. gr., ἕξ, six; ἡμέρα, jour). Philol. Nom des commentaires qui ont été faits par divers auteurs sur les premiers chapitres de la Genèse et les premiers six jours de la création. ‖ Ouvrage divisé en six parties qui portent le nom de jours.

HEXAMÈTRE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἕξ, six; μέτρον, mesure). Versif. gr. et lat. Se dit des vers qui ont six pieds ou six mesures, composés de dactyles et de spondées. L'Iliade et l'Énéide sont en vers hexamètres. On dit que c'est Thalès qui a inventé la mesure des vers *hexamètres*. (Fén.)

— On l'a dit quelquefois des vers alexandrins français, qui sont composés de douze syllabes, ou de six pieds de deux syllabes chacun. Notre vers *hexamètre*, naturellement majestueux, doit se reposer sur lui-même; il perd toute sa noblesse si on le fait marcher par sauts et par bonds. (La Harpe.) ‖ On a donné le même nom à des vers français imités des hexamètres grecs et latins. Jodelle fut le premier qui en fit l'essai, en 1553; d'autres poètes marchèrent sur ses traces, et tous sans succès. Plus récemment, Turgot fit une nouvelle tentative qui ne fut pas plus heureuse.

— S'emploie aussi substantiv. Poésie en hexamètres. Les distiques grecs et latins sont ordinairement composés d'un hexamètre et d'un pentamètre.

Le rhythme en est facile, il est mélodieux;
L'*hexamètre* est plus beau, mais il est ennuyeux.
(VOLTAIRE.)

HEXAMILION ou **HEXAMILLE**. s. m. Hist. Mur par lequel l'empereur Manuel Paléologue avait fait fermer l'entrée du Péloponnèse dans toute la largeur de l'isthme. Bâti en 1413, l'Hexamilion fut détruit en 1424, et rebâti par les Vénitiens en 1463.

HEXANCHUS. s. m. (pr. *eg-zan-kuss*). Ichthyol. Genre de poissons établi pour le squale gris

HEXANDRE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἕξ, six; ἀνήρ, homme). Bot. Se dit d'une plante ou d'une fleur qui a six étamines.

HEXANDRIE. s. f. Bot. Classe du système sexuel de Linné, qui comprend les plantes dont la fleur a six étamines.

HEXANDRIQUE. adj. des 2 g. Bot. Qui appartient à l'hexandrie.

HEXANDRIQUÉ, ÉE. adj. Bot. Qui est muni de six étamines

HEXANÈME. adj. des 2 g. (ét. gr., ἕξ, six; νῆμα, fil). Zooph. Qui a six filets ou tentacules. ‖ Une méduse est ainsi appelée parce qu'elle a six bras.

HEXANGULAIRE. adj. des 2 g. (du gr. ἕξ, six, et du lat. *angulus*, angle). Didact. Qui a six angles.

— Bot. Se dit de la tige du spermacoce hexangulaire.

HEXANTHE. s. m. (ét. gr., ἕξ, six; ἄνθος, fleur). Bot. Genre de plantes de la Cochinchine.

HEXANTHÉRÉ, ÉE. adj. (ét. gr., ἕξ, six; ἀνθηρός, fleuri). Bot. Se dit des plantes qui ont six anthères ou étamines. ‖ Il conviendrait mieux à quelques espèces de casearies, qui n'ont que [illegible]

HEXAPE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἕξ, six; πούς, pied). Zool. Qui a six pieds seulement.

— Conchyl. Se dit d'une espèce de sèche dont les deux dernières paires de pattes sont très-petites.

— Entom. On a appelé ainsi des papillons que d'autres entomologistes appellent *hexapodes*, parce qu'ils ont six pattes semblables, à peu près égales, et toutes propres à la marche.

HEXAPÉTALE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἕξ, six; πέταλον, feuille). Bot. Dont la corolle a six pétales.

HEXAPÉTALÉ, ÉE. adj. Bot. Qui a six pétales. ‖ HEXAPÉTALÉES. s. f. pl. Famille de plantes comprenant celles dont la fleur a six pétales.

HEXAPHARMACUM. s. m. (pr. *eg-za-farmakom*). (ét. gr., ἕξ, six; φάρμακον, remède). Pharm. Emplâtre qui était composé de six substances

HEXAPHORE. s. m. (ét. gr., ἕξ, six; φέρω, porter). Ant. Espèce de litière découverte portée par six esclaves. ‖ Lit funèbre qui servait à porter au bûcher les morts d'un rang distingué. ‖ Chacun des six hommes qui portaient cette litière.

HEXAPHYLLE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἕξ, six; φύλλον, feuille) Bot. Se dit d'un périgone, d'un involucre qui est composé de six folioles, et de plantes qui ont les feuilles pennées et composées de six folioles, ou verticillées six par six.

HEXAPLES. s. m. pl. (ét. gr., ἕξ, six; ἁπλόω, expliquer). Ouvrage publié par Origène, qui contient, en six colonnes, six versions grecques du texte hébreu de la Bible, savoir: la version des Septante, celles d'Aquila, de Théodotion, de Symmaque, une version trouvée à Jéricho, et une à Nicopolis. Il n'existe plus que des fragments des Hexaples.

HEXAPODE. s. m. (ét. gr. ἕξ, six; πούς, pied.) Métrol. Mesure linéaire et itinéraire de l'Égypte et d'une partie de l'Asie. ‖ *Hexapode carré*. Mesure olympique pour l'arpentage des terres; elle valait environ 12 mètres carrés.

HEXAPODE. adj. des 2 g. Entom. Qui a six pattes. ‖ HEXAPODES. s. m. pl. Race d'animaux céphalidiens condylopes. ‖ Classe d'animaux articulés, comprenant ceux qui ont six pattes. ‖ Sous-tribu de la tribu des papilionides, dans laquelle on range ceux de ces insectes qui ont six pieds ambulatoires presque semblables. ‖ Sous-ordre de l'ordre des insectes aptères, renfermant ceux qui n'ont que six pattes.

HEXAPOLE. s. f. (ét. gr., ἕξ, six; πόλις, ville). Hist. Confédération qui se composait des six villes doriennes: Cos, Gnide, Halicarnasse, Linde, Camire et Ialyse. L'hexapole dorienne s'appela *Pentapole* quand la ville d'Halicarnasse en eut été séparée.

HEXAPTÈRE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἕξ, six; πτερόν, aile). Hist. nat. Qui est muni de six ailes.

— Bot. Se dit de la capsule de la fritillaire impériale.

— Entom. La phalène hexaptère est ainsi nommée parce que le mâle semble avoir une troisième paire de petites ailes, les inférieures ayant auprès de leur naissance une espèce d'appendice couché sur le dessus de ces ailes.

HEXAPTOTE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἕξ, six; ἀ priv.; πίπτω, tomber). Gramm. Se dit d'un nom latin qui a six cas ou terminaisons différentes au singulier.

— S'empl. substantiv. Un hexaptote.

HEXARRHÈNE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἕξ, six; ἄῤῥην, mâle). Bot. Qui a six étamines.

HEXASÉPALE. adj. des 2 g. Bot. Qui est formé de six sépales. Clématite hexasépale.

HEXASPERME. adj. des 2 g. (ét. gr., ἕξ, six; σπέρμα, graine). Bot. Qui a des fruits renfermant six semences, comme les drupes de la pyrostrie hexasperme, les pommes du trichosperme hexasperme.

HEXASTÉMONE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἕξ, six; στήμων, étamine). Bot. Qui a six étamines.

HEXASTÉRON. s. m. (ét. gr., ἕξ, six; ἀστήρ, étoile). Astron. Un des noms de la constellation des Pléiades, composée de six étoiles.

HEXASTIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἕξ, six; στίξ, rangée; ou στίχος, vers). Littér. Qui est composé de six vers. Épigramme hexastique.

— Bot. Dont les feuilles sont disposées sur six rangs, comme celles de l'isothécion hexastique. ‖ Qui a six rangées de graines, comme l'épi de l'orge hexastique.

— S'empl. substantiv. dans la première acception. Un hexastique.

HEXASTOME. adj. des 2 g. (ét. gr., ἕξ, six; στόμα, bouche). Zool. Qui a six bouches ou six orifices.

HEXASTYLE. s. m. (ét. gr., ἕξ, six; στῦλος, colonne). Archit. Portique à six colonnes de face.

— S'empl. adjectiv. Cette façade est hexastyle. L'amphiprostyle des anciens était ordinairement hexastyle.

HEXASYLLABE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἕξ, six; συλλαβή, syllabe). Gramm. Qui est composé de six syllabes.

— s. m. Vers de six syllabes. Un hexasyllabe.

HEXATÉTRAÈDRE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἕξ, six; τέτρα, quatre, ἕδρα, base). Minér. Se dit des cristaux cubiques dont chaque face [illegible] de chaux carbonatée, ayant pour forme un cube dont chaque face porte une pyramide tétraèdre.

HEXATHLE. s. m. Antiq. La réunion de six exercices gymnastiques: lutte, course, saut, disque, javelot et pugilat. Il ne paraît pas que ce nom ait été en usage chez les anciens, ni que cette réunion ait constitué un jeu particulier.

HEXATHLE. adj. m. (du gr. ἔξαθλος, hors de combat) Antiq. Qui ne prend point part au combat, qui est incapable de combattre.

HEXATHYRIDE. s. m. Helminth. V. HEXATHYRIDIE.

HEXATHYRIDIE. s. f. Helminth. Genre de vers intestinaux qui ont six suçoirs au bout de [illegible]

HEXECONTALITHE. s. f. Minér. anc. Sorte de pierre précieuse mentionnée par Pline; elle est aujourd'hui inconnue.

HEXÈRE. s. m. Anc. mar. V. HEXÉRIDE.

HEXÉRIDE. s. m. Anc. mar. Vaisseau immense à six rangs de rames. Les hexérides étaient plutôt des objets de luxe que d'utilité militaire, et ils étaient fort peu en usage.

HEXÉTÈRE. s. m. (ét. gr., ἕξ, six, ἕτερος, autre, différent). Conchyl. Genre de mollusques céphalés des mers de Sicile, à six tentacules inégaux.

HEXODON. s. m. (ét. gr., ἕξ, six; ὀδούς, dent). Entom. Genre de coléoptères étrangers, de Madagascar, qui paraissent très-voisins des hannetons et par conséquent du sous-ordre des pentamérés et de la famille des pétalocères ou lamellicornes.

HEXORINA. s. f. Bot. Genre qui ne renferme qu'une petite plante dichotome, originaire de la Pensylvanie.

HEYDUQUE. s. m. Ancienne orthographe du mot *heiduque*.

HEYMASSOLY. s. m. Bot. Genre de plantes de la famille des hespéridées, renfermant six espèces. V. XIMENIA.

HEYNE (Christian Gottlob). Érudit, né en 1729 à Chemnitz en Saxe, mort en 1812, s'est surtout occupé des poètes et des mythologues: on trouve dans ses travaux sur les anciens poètes l'érudition du philologue, de l'historien, de l'archéologue, unie au jugement sûr et délicat de l'homme de goût.

HEYNÉE. s. f. Bot. Genre de plantes méliacées, originaire des Indes orientales, et qui a le port d'un noyer. Heynée ailée.

HEYRIEUX. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Vienne (Isère); 1,400 hab.

HEZLEGASSI. s. m. Relat. Chef des eunuques noirs, intendant du sérail à Constantinople.

HHATIB ou mieux **KHATIB**. s. m. (pr. *a-tib*). Chef de mosquée, titre correspondant à celui de curé chez les catholiques.

HI, HI, HI. Sorte d'interj. qui, répétée plusieurs fois de suite, sert à faire voir la joie de l'âme par le rire. *Hi, hi, hi*, comme vous voilà bâti! (Mol.) Je vous demande pardon; mais vous êtes si plaisant, que je ne saurais me tenir de rire, *hi, hi, hi*. (Id.)

HIA. s. m. Hist. Membre de la première dynastie des empereurs de la Chine. Le premier prince de la dynastie des Hia fut Ti-ki, qui monta sur le trône l'an 2197 av. J.-C., et le dernier, Li-koué, qui commença à régner en 1818 av. l'ère vulgaire.

HIÆLMER. Géogr. Lac de Suède, qui a 60 kilom. sur 18, et communique au lac Mélar par un canal.

HIAMCAY. s. m. Relat. Fête que les Malabares résidant à l'île de France célèbrent tous les ans, et dans laquelle ils élèvent une idole monstrueuse.

HIAMEN. Géogr. Port très-important de la Chine, dans l'île qui porte le même nom. Population très-nombreuse, mais inconnue.

HIANG-KING. Géogr. Province de l'empire chinois. Ch.-l. Ting-yen-pou.

HIANTICONQUE. adj. des 2 g. (du lat. *hiare*, bâiller; *concha*, coquille). Conchyl. Se dit des mollusques dont la coquille bivalve est bâillante. ‖ HIANTICONQUES. s. f. pl. Section de l'ordre des conchifères tubulipalles, comprenant ceux de ces animaux dont la coquille est très baillante, du moins à l'une de ses extrémités.

HIAO-KING. s. m. Philos. chim. Titre d'un ouvrage philosophique qui renferme la doctrine de Confucius. On l'attribue à un de ses disciples. Il traite de la piété filiale.

HIATELLE. s. f. Conchyl. Genre de coquilles bivalves de la mer des Indes, ne renfermant que deux espèces, dont l'une a le bâillement double, et l'autre simple. Hiatelle à deux fentes, à une fente.

HIATULE. s. f. Ichthyol. Genre de poissons formé aux dépens de celui des labres, famille des léiopomes, et qui se distingue de ces dernières par l'absence de la nageoire anale. Hiatule gardénienne. Ce poisson vit dans les eaux de la Caroline.

HIATUS. s. m. (pr. *ia-tuss*; du lat. *hiatus*, fait de *hiare*, ouvrir la bouche). Gramm. Cacophonie produite par la rencontre, par la succession immédiate de deux voyelles. Les hiatus font souvent un mauvais effet dans la prose. Cet hiatus blesse l'oreille. La rencontre des [illegible] *Athènes*. L'hiatus d'une voyelle avec elle-même est surtout désagréable, et ces phrases, *je vais à Athènes, je vais à Argos*, choqueront toujours l'oreille, et il vaudrait mieux, comme l'observe Marmontel, se donner, même en prose, la licence que Racine a prise, quand il a dit: *j'écrivis en Argos*, plutôt que de dire: *j'écrivis à Argos*. ‖ Dans la prose, l'hiatus n'est point une faute dans les phrases reçues par l'usage, quoique la prononciation soit rude; ainsi, personne ne craint de dire *il y a, il y avait, il y était, il commença à avouer*. Quelquefois même ces petites cacophonies, quand elles ne sont ni trop rudes, ni trop fréquentes, contribuent à donner au discours un air naturel, et la conversation est pleine d'hiatus volontaires, tellement autorisés par l'usage que l'on ne pourrait parler autrement sans pédantisme. ‖ L'hiatus dans les mots est quelquefois doux, comme dans *Laïs, Danaé, Ilia*, etc., quelquefois rude, comme dans *Chanaan, Haou!*

— Se dit particulièrement de la rencontre

XÉRIDE. s. m. Anc. mar. Vaisseau im-
à six rangs de rames. Les hexérides
t plutôt des objets de luxe que d'utilit
ire, et ils étaient fort peu en usage.

XÉTÈRE. s. m. (ét. gr., ἕξ, six, ἕτερος,
différent). Conchyl. Genre de mollusques
les des mers de Sicile, à six tentacules
ux.

XODON. s. m. (ét. gr., ἕξ, six; ὀδούς,
Entom. Genre de coléoptères étrangers,
adagascar, qui paraissent très-voisins des
etons et par conséquent du sous-ordre des
mérés et de la famille des pétalocères ou
licornes.

XORINA. s. f. Bot. Genre qui ne ren-
qu'une petite plante dichotome, originaire
Pensylvanie.

YDUQUE. s. m. Ancienne orthographe
ot *heiduque*.

YMASSOLY. s. m. Bot. Genre de plantes
famille des hespéridées, renfermant s.x
es. V. XIMÉNIA.

YNE (Christian Gottlob). Érudit, né en
à Chemnitz en Saxe, mort en 1812, s'est
it occupé des poètes et des mythologues;
ouve dans ses travaux sur les anciens
l'érudition du philologue, de l'historien,
rchéologue, unie au jugement sûr et délicat
omme de goût.

YNÉE. s. f. Bot. Genre de plantes mélia-
originaire des Indes orientales, et qui a le
l'un noyer. Heynée ailée.

YRIEUX. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de
ne (Isère); 1,400 hab.

ZLEGASSI. s. m. Relat. Chef des eunu-
noirs, intendant du sérail à Constantinople.

ATIB ou mieux KHATIB. s. m. (pr.
. Chef de mosquée, titre correspondant
ui de curé chez les catholiques.

, HI, HI. Sorte d'interj. qui, répétée plu-
fois de suite, sert à faire voir la joie de
par le rire. *Hi, hi, hi*, comme vous voilà
(Mol.) Je vous demande pardon; mais vous
i plaisant, que je ne saurais me tenir de
hi, hi, hi. (Id.)

A. s. m. Hist. Membre de la première dy-
des empereurs de la Chine. Le premier
e de la dynastie des Hia fut Ti-ki, qui
a sur le trône l'an 2197 av. J.-C., et le
er, Li-koué, qui commença à régner en
av. l'ère vulgaire.

ELMER. Géogr. Lac de Suède, qui a
lom. sur 18, et communique au lac Mélar
n canal.

AMCAY. s. m. Relat. Fête que les Ma-
es résidant à l'île de France célèbrent tous
s, et dans laquelle ils élèvent une idole
trueuse.

AMEN. Géogr. Port très-important de la
, dans l'île qui porte le même nom. Popu-
très-nombreuse, mais inconnue.

ANG-KING. Géogr. Province de l'empire
is. Ch.-l. Ting-yen-pou.

ANTICONQUE. adj. des 2 g. (du lat. *hiare*,
; *concha*, coquille). Conchyl. Se dit des
sques dont la coquille bivalve est bâil-
|| HIANTICONQUES. s. f. pl. Section de
e des conchifères tubulipalles, comprenant
de ces animaux dont la coquille est très
nte, du moins à l'une de ses extrémités.

AO-KING. s. m. Philos. chim. Titre d'un
ge philosophique qui renferme la doctrine
nfucius. On l'attribue à un de ses dis-
. Il traite de la piété filiale.

ATELLE. s. f. Conchyl. Genre de co-
s bivalves de la mer des Indes, ne ren-
nt que deux espèces, dont l'une a le bâi-
t double, et l'autre simple. Hiatelle à deux
, à une fente.

ATULE. s. f. Ichthyol. Genre de poissons
aux dépens de celui des labres, famille
opomes, et qui se distingue de ces der-
par l'absence de la nageoire anale. Hia-
ardonienne. Ce poisson vit dans les eaux
Caroline.

ATUS. s. m. (pr. *ia-tuss*; du lat. *hiatus*,
hiare, ouvrir la bouche). Gramm. Caco-
e produite par la rencontre, par la suc-
n immédiate de deux voyelles. Les hiatus
ouvent un mauvais effet dans la prose.
atus blesse l'oreille. La rencontre des

rs. L'hiatus d'une voyelle avec elle-même
tout désagréable, et ces phrases, *je vais
nes, je vais à Argos*, choqueront toujours
e, et il vaudrait mieux, comme l'observe
ntel, se donner, même en prose, la licence
acine a prise, quand il a dit : *j'écrivis en*
plutôt que de dire : *j'écrivis à Argos*. ||
la prose, l'hiatus n'est point une faute
s phrases reçues par l'usage, quoique la
ciation soit rude; ainsi, personne ne
de dire *il y a, il y avait, il y était, il*
ça à avouer. Quelquefois même ces pe-
cophonies, quand elles ne sont ni trop
ni trop fréquentes, contribuent à donner
onre un air naturel, et la conversation
ne d'hiatus volontaires, tellement auto-
r l'usage que l'on ne pourrait parler au-
t sans pédantisme. || L'hiatus dans les
st quelquefois doux, comme dans *Lais,
Iles*, etc., quelquefois rude, comme dans
e, *Hasu*.

dit particulièrement de la rencontre,

sans élision, de deux voyelles dont l'une finit un mot, et dont l'autre commence le mot suivant. L'hiatus n'est point admis dans notre poésie. Les hiatus n'étaient pas interdits à nos anciens poètes. Saint Gelais, Théophile, Régnier, Marot, ne prennent aucun soin de les éviter; on en trouve même encore dans Malherbe. Depuis, les hiatus ont été généralement bannis, non-seulement des vers, mais même de la prose; on a été jusqu'à interposer dans certains cas des lettres purement explétives pour les éviter. Cependant l'hiatus peut être permis, dans la poésie familière, pour les expressions proverbiales et les phrases toutes faites et les noms propres composés. *Tant y a* qu'il n'est rien que votre chien ne prenne. (Rac.)

Le juge prétendait qu'à *tort et à travers*
On ne saurait manquer, condamnant un pervers.
(La Fontaine.)

Le premier passe, aussi fait le deuxième,
Au tiers il dit : *Que le diable y ait part.* (Id.)

Paris voit tous les jours de ces métamorphoses;
Dans tout le *Pré aux Clercs* tu verras mêmes choses.
(Corneille.)

Cher Ménage et cher de Rinci,
Je suis à *Fontenay-aux-Roses*. (Scarron.)

|| Dans les vers, les interjections qu'on n'emploie que dans la passion, et le mot *oui* répété de suite ne font point un hiatus vicieux. *Oui, oui*, je veux parler, et ce dessein m'amène. *Ah!* il faut modérer, etc.

— Il y a encore *hiatus*, lorsqu'après une voyelle qui ne se mange pas ou après une diphthongue, il suit un *h* qui n'est point aspiré, comme dans ce vers : J'ai *horreur* d'un succès qu'il faut qu'un crime achète. Enfin, comme on ne fait point sentir, dans la prononciation, le *t* de la conjonction *et*, il y a hiatus lorsqu'elle se trouve devant une voyelle ou une diphthongue, ou un *h* qui n'est point aspiré, comme dans ces vers :

. . . . *Et* en cent nœuds retors
Accourcit *et* allonge et enlace son corps. (Ronsard.)

Il en était de même du mot *blé*, que l'on écrivait autrefois *bled*. Pour subsister mange son *bled* en vert. (Sarrasin.) Mais le mot *pied* ne forme pas hiatus par l'usage où l'on est de prononcer le *t* dans ce mot. L'enfant met *pied* à terre, et puis le vieillard monte. (La Font.)

— On a aussi appelé *hiatus* l'effet désagréable produit par un mot terminé, dans le corps du vers, par un *e* muet, sans qu'il y ait élision.

Aux discours du flatteur qu'on ne se *joue* pas,
Il vous *loue* tout haut, et vous *joue* tout bas. (Scarr.)

Le même défaut a lieu quand il se trouve des pluriels en *es* ou *ent* muets, comme dans *les gentes, ils tuent*.

Ils *croient* que le vin m'ayant gâté l'haleine.
(Théophile.)

Pour éviter ce défaut, il y avait des poètes qui ne comptaient point dans le nombre des syllabes du vers celle où était cet *e* muet.

Je pousse, et je me trouve en un fort à l'écart
A la queue de nos chiens moi seul avec Drecard.
(Molière.)

Nos anciens poètes retranchaient même cet *e* dans l'écriture, et marquaient ce retranchement par une apostrophe.

Et jamais du péché l'adultère visage
Ne jou' de la vertu si bien le personnage,
Que l'âne revêtu du léonin manteau,
Ne découvre à la fin son arcadique peau (***)

— Fig. Lacune dans un ouvrage. || Endroit d'une pièce de théâtre où la scène reste vide, où il y a interruption dans les débits. || Interruption dans une généalogie, lorsque dans une suite d'aïeux il en manque un ou plusieurs qu'on ne trouve ni dans l'histoire, ni dans les titres.

— Néol. et poét. Ouverture d'un gouffre, d'une grotte ou d'une gueule béante. A nos pieds s'ouvrait un horrible hiatus.

— Anat. Se dit de certaines ouvertures du corps. || *Hiatus de Fallope*. Petite ouverture de la face supérieure de la partie pierreuse de l'os temporal qui donne passage à un vaisseau du nerf vidien. || *Hiatus occipito-pétreux*. Le trou déchiré postérieur du crâne. || *Hiatus sphéno-pétreux*. Le trou déchiré antérieur du crâne. || *Hiatus de Winslow*. L'ouverture située précisément au-dessus du col de la vésicule biliaire.

—Syn. comp. HIATUS. BÂILLEMENT. Le *bâillement* exprime particulièrement l'état de la bouche, et l'*hiatus* exprime l'espèce de cacophonie qui en résulte de manière que l'*hiatus* est l'effet du bâillement.

HIBBERTIANÉ, ÉE. adj. Bot. Qui se rapproche de l'hibbertie. || HIBBERTIANÉES. s. f. pl. Section du genre pleurandre, comprenant les espèces qui ont de l'affinité avec les hibberties.

HIBBERTIE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones à fleurs jaunes, complètes, polypétalées, régulières, famille des dilléniacées, comprenant des sous-arbrisseaux, originaires de la Nouvelle-Hollande. Hibbertie groseillarifoliée. Hibbertie grimpante. Hibbertie dentée, tombante, élancée, diffuse, pédonculée.

HIBBERTIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à l'hibbertie. || HIBBERTIÉES. s. f. pl. Section de la famille des dilléniacées, qui a pour type le genre hibbertie.

HIBERLINE. s. f. Comm. Étoffe dont on se servait autrefois pour la tapisserie.

HIBERNACLE. s. m. (du lat. *hibernus*, d'hiver). Néol. Habitation d'hiver; lieu où l'on passe l'hiver. Les voyageurs se virent renfer-

més pendant neuf mois dans cet affreux hibernacle.

— Bot. Tout ce qui, dans les plantes, sert à envelopper les jeunes pousses, et à les garantir du froid en hiver, comme les bourgeons et les bulbes.

HIBERNAL, ALE. adj. (du lat. *hibernus*, d'hiver). Hist. nat. Qui a lieu pendant l'hiver. Température hibernale. Les animaux les plus chauds, ou ceux qui respirent le plus, ne sont pas susceptibles de torpeur *hibernale*. (Virey.) || Pl., *hibernaux*.

— Bot. Se dit des plantes qui fleurissent en hiver. Plante hibernale. Fleur hibernale.

HIBERNANT, ANTE. adj. Zool. Se dit des animaux qui passent une partie de l'automne et de l'hiver dans un état d'engourdissement et de léthargie d'où ils ne sortent qu'à l'entrée du printemps.

HIBERNATION. s. f. Zool. Engourdissement ou sommeil dans lequel certains animaux restent plongés pendant l'hiver; comme la marmotte, le hérisson, le chauve-souris, les hirondelles, le limaçon des vignes, etc. C'est la continuation de la vie sous l'apparence de la mort, par la perte de la sensibilité, du mouvement volontaire, et la suspension ou l'abolition des diverses fonctions vitales. L'action du froid en est la principale cause; mais on ignore les lois et les circonstances de cet engourdissement.

HIBERNER. v. n. 1re conj. Zool. Être dans un état d'engourdissement pendant l'hiver.

HIBERNIE. Géogr. anc. Nom que portait autrefois l'Irlande. || On s'en sert encore aujourd'hui dans le style soutenu.

HIBERNIEN, ENNE. adj. Géogr. anc. Qui est d'Hibernie. || Qui appartient à l'Hibernie ou à ses habitants. || *Mer hibernienne*. Mer formée par l'Océan, entre l'Hibernie et la Bretagne. Aujourd'hui *mer d'Irlande*. || substantiv. Habitant d'Hibernie. Un Hibernien. Une Hibernienne.

HIBERNO-CELTIQUE. adj. des 2 g. Linguist. Se dit du celtique parlé en Irlande. || substantiv. L'hiberno-celtique. C'est la même langue que l'erse.

HIBERNOIS, OISE. s. S'est dit quelquefois pour Irlandais.

— L'ardeur que les étudiants irlandais apportaient dans les disputes scolastiques a donné à ce mot une teinte de ridicule. Ergoter comme un Hibernois. || adjectiv. Peuple hibernois.

— Fig. Je m'adressais quelquefois à des figures *hibernoises* qui ne demandaient pas mieux; et il fallait alors nous voir disputer. (Le Sage.)

HIBISCÉ, ÉE. adj. (du lat. *hibiscus*, guimauve). Bot. Qui ressemble à une ketmie. || HIBISCÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des malvacées, qui a pour type le genre hibiscus ou guimauve.

HIBISCUS. s. m. Bot. Nom scientifique du genre de plantes appelé Guimauve.

HIBOLITHE. s. m. Conchyl. Genre de coquilles cloisonnées établi pour placer la bélemnite ou fer de lance.

HIBOU. s. m. (*h* asp.; par onomatopée, tirée de son cri sinistre). Ornith. Espèce d'oiseau de proie nocturne qui a deux aigrettes de plumes, en forme d'oreilles de chaque côté de la tête, tandis que les chouettes ont la tête arrondie sans aigrette et sans plumes proéminentes. Tous les oiseaux en veulent au hibou, poursuivent le hibou de leurs cris. Les hiboux, ennemis de la lumière du jour, ne quittent guère leurs retraites qu'au crépuscule et au clair de la lune. Ils répètent sans cesse pendant la nuit un gémissement grave et prolongé, *clou, cloud*. Que vos yeux ne soient pas comme ceux du *hibou* qui hait la lumière. (Boiste.) || Ce nom a été généralisé par quelques auteurs, et donné à plusieurs chouettes à aigrettes; d'autres l'ont donné indistinctement à des chouettes et à des ducs. || *Hibou commun*. Le moyen duc. || *Hibou de clocher*. L'effraie. || *Hibou sans corne*. La hulotte.

— Fam. *C'est une retraite de hiboux, un nid de hiboux*. Se dit d'une vieille masure, d'un vieux château inhabité.

— Fig. et fam. *C'est un hibou, un vrai hibou*. Se dit d'un homme mélancolique et qui fuit la société. Les femmes regardent un savant comme un *hibou* de bibliothèques. (Corm.) Où vas-tu si tard, charmante mariée? — Où vas-tu, toi-

Se dit également d'un homme qui, dans une compagnie, se tient à l'écart sans rien dire. On dit aussi, de ce dernier sens, *Il fait le hibou*.

Ce J'ean... quand on l'observe,
N'a-t-il pas l'air d'un loup-garou?
En tout point ce n'est qu'un hibou.
— Oui, mais c'est celui de Minerve.
(Pons de Verdun.)

— Prov. *On ne peut faire d'un hibou un épervier*.

— Myth. Nyctimène, fille d'Epopée, et, selon d'autres, de Nyctée, roi d'Éthiopie, souilla le lit de son père, et fut changée en hibou. Bannier prétend que ce fut au contraire le père de Nyctimène qui conçut pour elle une passion incestueuse, et qu'elle alla se cacher dans le fond des forêts.

— Épith. Lugubre, triste, solitaire, plaintif, gémissant, douloureux, funèbre, sinistre, sombre, affreux, nocturne, triste amant des ténèbres, triste ennemi du jour. || Périphr.

L'oiseau des nuits, l'oiseau de Minerve, l'oiseau de Pallas, l'oiseau délateur qui trahit Proserpine, l'oiseau de l'Achéron.

— Le hibou, qui chez nous est regardé comme un oiseau de mauvais augure par les esprits superstitieux, était regardé chez les païens comme le symbole de la sagesse et des arts. C'était l'oiseau favori de Minerve; son apparition n'était funeste que lorsqu'il chantait; son silence le rendait de bon augure.

Des désastres fameux ce messager fidèle,
Sait toujours des malheurs la première nouvelle.
(Boileau.)

|| L'art catholique a employé le hibou comme symbole des doctrines éclectiques et protestantes, parce qu'il protesterait au besoin contre l'évidence du soleil; il ne veut s'éclairer que par la lumière qui sort de ses propres yeux.

HIC. s. m. (*h* asp.; du lat. *hic est*, c'est là). Fam. Le nœud, la principale difficulté d'une affaire. Voilà le hic. C'est là le hic. Il connaît mon bien et ma famille, il me préférerait à un Français pour sa fille Isabelle. — Tout cela est bon, mais ce n'est pas là le *hic*, il faut vous bien assurer de sa fille. (Ghérardi.)

Peut-il blâmer des riens, il s'en fait une fête,
Et sur la moindre chose, il dit : Voilà le *hic*.
(Fr. de Neufchateau.)

Un sien voisin s'offrit de le guérir,
Mais cependant pourvu que de sa belle,
Il s'éloignât, quand elle eût dû mourir
De n'avoir pas son cher époux près d'elle
C'était le *hic*. Il y topa pourtant. (Grécourt.)

— *Ad hic et nunc*. loc. adv., empruntée du latin (littéral. Relativement à ici et maintenant). Philos. S'est dit, dans la scolastique, pour exprimer un rapport au lieu et au temps présent. Le corps est toujours déterminé ad hic et nunc.

— *Hic et nunc*. loc. adv. empruntée du latin (littér. Ici et maintenant). Prat. Sans délai.

HICART. s. m. Ornith. Oiseau aquatique du Canada, vivant dans les joncs.

HICÉSIE. s. f. Pharm. Emplâtre employé contre les scrofules, les abcès de rate et les articulations.

HICÉSIEN. adj. m. Myth. gr. Surnom de Jupiter. Les suppliants invoquaient Jupiter hicésien.

HICÈTE. s. m. Hist. relig. Véritable nom des sectaires que l'on appelle souvent *eicetes* et *heicetes*. Saint Jean Damascène pense que les hicètes étaient orthodoxes.

HICKANELLE. s. f. Erpét. Lézard venimeux de l'île de Ceylan, qui se cache dans le chaume des maisons.

HICKORY. s. m. Bot. Espèce de noyer de l'Amérique septentrionale.

HIDALGO. s. m. (de l'esp. *hijos*, fils; *algo*, biens, fortune). Titre que prennent en Espagne les nobles qui se prétendent descendus d'ancienne race chrétienne, sans mélange de sang juif ou maure. Un noble hidalgo. Les hidalgos. || *Hidalgos de naissance*. Ceux qui tiennent leurs privilèges de leurs ancêtres. || *Hidalgos de privilège*. Ceux qui ont acheté la noblesse ou l'ont obtenue par faveur. || *Hidalgo*, précédé de *senor*, est un titre des pages du roi et des princes.

HIDE. s. f. Métrol. Mesure de terre usitée en Angleterre. La hide vaut vingt hectares de France, c'était la quantité de terre qu'une charrue pouvait labourer par an.

HIDEUR. s. f. (*h* asp.) Se disait pour Aspect, état de ce qui est hideux. La hideur du vice. La franchise est si belle, que ses charmes adoucissent la *hideur* du vice. (Boiste.) || Crainte, frayeur, épouvante, que l'on éprouve à la vue d'un objet hideux, d'un spectacle horrible || Chose hideuse. Ne se voulant ressouvenir des *hideurs* à quoi un champ de bataille l'avait contraint. (Pasq.) Boutique sanglante de toute cruauté (l'Inquisition), échafaud de toutes les *hideurs* et horreurs tragiques qui se peuvent excogiter au monde. (Arnauld.)

HIDEUSEMENT. adv. (*h* asp.) D'une manière hideuse. Être hideusement laid. Hideusement défiguré.

HIDEUX, EUSE. adj. (*h* asp.; du lat. *hispidus*, hérissé). Difforme à l'excès. Monstre hideux. Visage hideux. Femme hideuse. Physionomie hideuse.

Cachée à nos regards, la *hideuse* chenille,
Sous le pampre naissant dépose sa famille. (Rosset.)

[illegible]
(Voltaire.)

— La vieillesse, la maladie, le chagrin, les changements qu'une passion violente, telle que la fureur, la colère apportent dans les traits d'un beau visage, peuvent le rendre hideux.

— On dit des spectres qu'*ils sont hideux*, lorsque notre imagination nous les montre maigres, secs, pâles, le regard menaçant, les cheveux hérissés.

— Très-désagréable à voir. Cela est hideux à voir. C'est une chose hideuse. Et de son corps *hideux* les membres déchirés. (Rac.) La nature brute est *hideuse* et mourante. (Buff.)

. . . En un pédant crasseux,
Le plaisir même est un objet *hideux*. (Volt.)

D'un pinceau délicat l'artifice agréable
Du plus affreux objet fait un objet aimable.
(Boileau.)

— Affreux et repoussant. Faire de quelqu'un un portrait hideux, une peinture hideuse. L'opulence d'une cité de commerce s'est changée

en une pauvreté *hideuse*. (Voln.) Un peuple esclave offre toujours un aspect *hideux*. (Dider.) La mort est déjà si pénible, pourquoi la rendre *hideuse!* (Lav.)

La Discorde,
Avec cet air *hideux* qui fait frémir la Paix. (Boil.)

Comme ce magistrat de *hideuse* mémoire,
Dont je veux bien ici te crayonner l'histoire. (Id.)

— Fig. L'égoïsme fait des hommes sans éducation et sans bon naturel les êtres les plus *hideux* dans l'ordre social. (Boiste.) L'envie rend *hideuses* les personnes qui en sont atteintes. (Mme de Puisieux.)

— Malfilâtre a oublié que le *h* était aspiré dans ce mot :

Et la débauche *hideuse* en son ivresse,
Monstre impudent qui foule aux pieds les mœurs

— *Hideux à*, devant un infinitif. Une chose hideuse à voir.

— *Hideux de*. Regardez ces visages hâves, et ces corps *hideux* de plaies. (Vaug.)

Et ces tristes Césars. . . . .
Qui, tout *hideux* encor de soupçons et de crimes,
Semblent toujours de l'œil désigner leurs victimes.
(Delille.)

— Syn. simpl. Difforme, horrible, épouvantable, affreux, effroyable, laid, défiguré, désagréable, rebutant.

HIDROCÉRAME. s. m. (ét. gr., ἱδρώς, sueur; κέραμος, pot de terre). Vase qui transsude, pour rafraîchir l'eau.

HIDRON. s. m. (du gr. ἱδρώς, sueur) Pathol. Papule rouge et douloureuse qui vient sur la peau.

HIDRONOSE. s. f. (ét. gr., ἱδρώς, sueur; νόσος, maladie). Pathol. Suette.

HIDROPLANIE. s. f. (ét. gr., ἱδρώς, sueur; πλάνη, action d'errer, de changer de place). Médec. Transport de l'action sudatoire sur une autre partie du corps.

HIDROPLANIQUE. adj. des 2 g. Médec. Qui appartient à l'hidroplanie.

HIDROPYRÈTE. s. m. (ét. gr., ἱδρώς, sueur; πυρετός, fièvre). Pathol. La suette.

HIDROTIQUE. adj. des 2 g. (du gr. ἱδρώς, sueur). Médec. Sudorifique; qui favorise la transpiration.

— Avec sueurs. Fièvre hidrotique. || S'empl. substantiv. C'est un hidrotique. Les hidrotiques.

HIDYPATHIE. s. f. (ét. gr., ἡδύς, doux, agréable; πάθος, passion). Disposition qui fait trouver du plaisir en toutes choses.

HIE. s. f. (*h* asp.; du lat. *hiare*, bâiller, pousser son haleine avec effort, ce qu'on fait lorsqu'on se sert de la hie). Instrument dont on se sert pour battre, pour enfoncer le pavé. On l'appelle autrement *demoiselle*.

— Instrument dont on se sert pour enfoncer les pilotis en terre. On l'appelle autrement *mouton*.

— Se disait pour Houe, instrument dont on se sert pour remuer la terre.

HIÉ, ÉE. part. pass. du v. Hier. S'empl. adjectiv. Pavés hiés. Pilotis hiés.

HIÈBLE. s. f. (du lat. *ebulum* ou *ebulus*). Bot. Espèce de sureau dont la tige est herbacée; ses feuilles et sa graine sont d'un vert obscur.

— Castel a fait ce mot masculin, ce qui est plus conforme à l'étymologie, mais contraire à l'usage. Et *l'hièble* touffu domine sur les plaines.

— Épith. Pourpree, touffue, épaisse.

HIELMAR ou HIELMARN. Géogr. Lac de Suède, qui a 60 kilom. de long sur 16 kilom. de large.

HIÉMAL, ALE. adj. Hist. nat. V. HYÉMAL.

HIÉMATION. s. f. Hist. V. HYÉMATION.

HIEMENT. s. m. (pr. *hi-man*; rad. *hie*). Constr. Mouvement produit, dans une construction en charpente, par l'effet d'un effort horizontal.

— Bruit que fait une machine avec laquelle on lève les fardeaux.

— Action d'enfoncer des pavés ou des pieux avec la hie.

HIEMPSAL. Roi de Numidie, fils de Micipsa. Jugurtha, son frère adoptif, le fit tuer au bout de quelques mois de règne.

HIER. adv. (pr. *i-èr*; du lat. *heri*). Se dit du jour qui précède immédiatement celui où l'on est. Hier au soir. Hier au matin. Hier matin. Il partit hier. Il n'est parti que d'hier, que

Hier, à mon retour, je crus l'instant propice
Pour instruire le roi de mon sage artifice. (De Belloy.)

Je t'attendais *hier*, je t'attendis longtemps;
Tu ne reviendras plus, et c'est toi qui m'attends!
(Desaugiers.)

— Il y a des grammairiens qui ont prescrit de dire *hier au soir*, et défendu de dire *hier au matin*. D'autres laissent le choix entre *hier matin* et *hier au matin*. Dans cette locution familière, comme dans toutes celles de ce genre, il faut adopter ce qui est aussi clair et le plus simple. Or, si nous disons *hier matin*, *demain matin*, il est par trop peu rationnel de prétendre que nous ne puissions pas dire *hier soir*, et il l'est également de prétendre que l'article au soit absolument nécessaire devant *soir*, et absolument une faute devant *matin*. Ainsi *hier matin*, *hier soir*, *demain matin*, *demain soir*, sont les formes familières par ellipse de l'article. L'emploi de l'article est donc fort correct, mais c'est alors un style plus élevé.

— *Avant-hier*. V. AVANT-HIER.

— *D'hier en huit, en quinze*, etc. Dans huit jours, dans quinze jours, etc., à compter d'hier.

— *L'autre hier*. S'est dit familièrement pour avant-hier. On le trouve dans Marot.

— Fig. Se dit d'une époque indéterminée, mais qui s'est passée depuis peu. Nous ne nous connaissons que d'hier, et il me traite déjà comme un vieil ami. Il n'est que d'hier dans cette place. Ce qui fut bien hier peut-il être mal aujourd'hui? *Hier* on m'adorait, aujourd'hui l'on m'exile. (C. Delavigne.) Le despote le plus dur, le noble le plus insolent, le savant le plus bavard, ne le sont souvent que d'*hier*. Boiste.)

— *Homme d'hier*. Se dit quelquefois d'un parvenu.

— S'empl. substantiv. Le 21 juin de l'année 1792, les hurlements qui s'étaient fait entendre la veille par des furieux que Péthion conduisait, n'étant pas entièrement apaisés, le jeune dauphin, dont les oreilles en étaient encore frappées, s'écria ingénument : « Maman, est-ce qu'*hier* n'est-pas encore passé. » (Hist. des Jacobins.)

— L'emploi du pluriel est extrêmement rare. Nos *hiers* n'ont travaillé qu'à nous abréger le chemin de la mort. (Trad. de Shakspeare.)

— Nos premiers poètes le faisaient le plus souvent d'une syllabe. *Hier* j'étais chez des gens de vertu singulière. (Moi.) Je fis *hier* à Vénus offrir un sacrifice. (Corn.)

Le marchand repartit : *Hier* au soir, sur la brune,
Un chat-huant s'en vint votre fils enlever. (La Font.)

— Aujourd'hui il est de deux syllabes : dans *avant-hier* seulement il est d'une seule syllabe. Le bruit court qu'*avant-hier* on vous assassina. (Boil.) *Hier* confusément j'en appris la nouvelle. (Volt.)

Mais *hier* il m'aborde, et, me serrant la main,
Ah ! monsieur, m'a-t-il dit, je vous attends demain.
(Boileau.)

Je l'observais *hier*, et je voyais ses yeux
Lancer sur le lieu saint des regards furieux. (Rac.)

— C'est donc à tort que Delille et Fabre d'Églantine l'ont fait d'une seule syllabe. *Hier*, j'en craignais bien plus l'effet et l'importance (Fabre d'Églantine.)

Autour d'eux des murs nus. *Hier* un encan funeste
D'un vil ameublement a dispersé le reste. (Del.)

— Quelques poètes, entre autres Th. Corneille, ont à tort aspiré le *h* de ce mot. Sachez que don Alvar vous conta *hier* l'histoire. (Th. Corn.)

. . . Ces lâches soldats
Qui *hier* même à vos yeux cherchèrent mon trépas.
(Thom. Corneille.)

— Il peut se placer avant ou après le verbe, mais jamais entre l'auxiliaire et le participe. Ainsi l'on dit : Hier nous allâmes, ou nous allâmes hier, mais non, quand nous serions hier arrivés.

HIER. v. a. 1re conj. (*h* asp. ; pr. *hi-ié ;* rad. *hie*). Ce verbe double l'*i* dans toutes les personnes dont la terminaison commence par un *i*. *Je hie*, etc., *nous hions*, *vous hiez*, *ils hient*. *Je hiais*, etc., *nous hiions*, *vous hiiez*, *ils hiaient*. *Que je hie*, etc., *que nous hiions*, *que vous hiiez*, *qu'ils hient*. Constr. Enfoncer des pavés, des pilotis avec la hie.

— v. n. Faire entendre le bruit appelé hiement. Il est assez ordinaire que les nouvelles machines hient les premières fois qu'on s'en sert.

— SE HIER. v. pron. Être enfoncé. Ces pavés, ces pieux ne se hient pas facilement.

HIÉRABOTANE. Ant. gr. V. HIÉROBOTANE.

HIÉRACIÉ, ÉE. adj. (du lat. *hieracium*). Bot. Qui ressemble à une épervière. || HIÉRACIÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des chicoracées. || Section de la tribu des lactacées. || Sous-tribu de la tribu des chicoracées, ayant pour type le genre épervière.

HIÉRACIEN. adj. m. Mus. anc. Se dit d'un nome ou d'un air grec composé par Hierax.

— s. m. Hist. relig. Nom sous lequel on désignait quelquefois les hiéracites.

HIÉRACIFOLIÉ, ÉE. adj. Bot. Dont les feuilles ressemblent à celles de l'épervière.

HIÉRACIOÏDE. adj. des 2 g. Bot. Qui ressemble à une épervière.

HIÉRACIOÏDE. s. f. Bot. Genre de plantes séparé de l'hiéracium à cause de son périanthe dont les écailles sont moins appliquées contre

HIÉRACION. s. m. Pharm. Collyre propre à éclaircir la vue.

HIÉRACITE. s. m. Hist. relig. Membre d'une secte chrétienne fondée au IIIe siècle, en Egypte, par Hiérax, qui enseignait que la résurrection serait toute spirituelle, que les enfants morts avant l'âge de raison ne peuvent être sauvés, et que Melchisédech était le Saint-Esprit.

HIÉRACITE. s. f. (du gr. ἱέραξ, épervier). Minér. Pierre précieuse qui ressemble, dit-on, à l'œil de l'épervier.

HIÉRACIUM. s. m. (pr. *ié-ra-cium ;* du gr., ἱέραξ, épervier, parce qu'on a supposé que cet oiseau s'en servait pour s'éclaircir la vue). Bot. [illegible] à l'épervier. || *Grand hieracium*. Le laiteron des champs. || *Petit hieracium*. Le pissenlit.

HIÉRACOBOSQUE. s. m. Ant. égypt. Prêtre égyptien qui nourrissait les éperviers sacrés.

HIÉRACOPOLIS. s. m. Ant. Nom par lequel plusieurs écrivains désignent l'endroit de l'Égypte où l'on nourrissait les éperviers sacrés.

HIÉRANOSE. s. f. (ét. gr., ἱερὸς, sacré ; νόσος, maladie). Pathol. Danse de Saint-Guy. || L'épilepsie, que les anciens appelaient *mal sacre*.

HIÉRAPICRA. s. f. (ét. gr., ἱερὸς, sacré ; πικρὸς, amer). Anc. pharm. Electuaire dont l'aloès formait la base, et à laquelle on attribuait de grandes vertus.

HIÉRAPOLIS. Géogr. anc. Ville de Phrygie. Aujourd'hui *Pambouk-Calessi*. || Ville de Syrie, métropole de la province euphratésienne. Aujourd'hui *Membigz*.

HIÉRAPOLITAIN, AINE. adj. Géogr. Qui est d'Hiérapolis. || Qui appartient à Hiérapolis ou à ses habitants. || S'empl. subst. Un Hiérapolitain. Une Hiérapolitaine.

HIÉRARCHIE. s. f. (*h* asp.; ét. gr., ἱερὸς, sacré ; ἀρχή, empire, prééminence). Ordre et subordination des neuf chœurs des anges. La hiérarchie céleste. La hiérarchie des anges. Les anges de la première hiérarchie, de la seconde, de la troisième hiérarchie. La sainte subordination des puissances ecclésiastiques, image des célestes *hiérarchies*. (Boss.)

— Ordre et subordination des divers degrés de l'état ecclésiastique, depuis le pape, qui en est le chef, jusqu'au simple laïque. La hiérarchie de l'Eglise. La hiérarchie ecclésiastique. Cette opinion est destructive de la hiérarchie de l'Eglise, tend à la destruction de la hiérarchie. Bonaparte n'estimait dans le clergé constitutionnel que les simples prêtres, lesquels, en général, n'avaient pas profité de l'agitation des temps pour s'élever dans la *hiérarchie* sacerdotale. (Thiers.)

— *Être dans la hiérarchie* ou *de la hiérarchie*. Gouverner l'Eglise, avoir quelque part dans le ministère et le gouvernement de l'Eglise. || *Etre sous la hierarchie*. Etre conduit et gouverné par la hiérarchie.

— La *hiérarchie céleste* comprend celle qui est entre les personnes de la Trinité, celle qui est entre Jésus-Christ et sa mère, et celle des anges. || La *hiérarchie humaine* ou *ecclésiastique* comprend celle de la loi de Moïse et celle de la loi évangélique. || *Hierarchie de juridiction*. Ordre sacré dans l'Eglise qui, par la puissance d'une action sacrée, conduit ceux qui lui sont sujets à l'observation des commandements et à la ressemblance de Dieu. || La *hiérarchie de l'ordre* est un ordre destiné au ministère du culte divin par une consécration hiérarchique, et qui, par la sanctification, conduit à la ressemblance de la Divinité, et y monte autant qu'il le peut par proportion. || La *hiérarchie des grâces* est un ordre dans l'Eglise qui, par l'usage des grâces gratuites, conduit les hommes à la ressemblance de Dieu, et les y fait arriver, autant que la proportion qu'il y a entre Dieu et l'homme peut le permettre.

— S'applique aux rapports de l'Église avec l'État. L'Église prétend non-seulement être indépendante de l'État, mais encore lui être supérieure

— Par extens. se dit de toutes sortes de pouvoirs, d'autorités, de rangs subordonnés les uns aux autres. La hiérarchie politique. La hiérarchie des pouvoirs. La hiérarchie militaire. La hiérarchie sociale. La hiérarchie administrative. La *hierarchie* est la base de la subordination militaire, elle prévient la confusion en établissant la régularité dans toutes les relations du service; elle maintient la discipline et assure l'exécution des ordres, en ne laissant rien ignorer au chef de ce qui concerne le subordonné. (Encycl.) La *hiérarchie* est une échelle dont le premier degré domine au-dessus des autres : sans *hierarchie* point de société. La *hiérarchie* des pouvoirs a donné naissance à des théories plus ou moins heureuses. (Dict. de la convers.)

— Hist. *La divine hiérarchie*. L'ordre et la subordination des diverses dignités de la cour de Constantinople.

— Fig. Il y a dans notre langue une *hiérarchie* de style, parce que les mots y sont classés comme dans une monarchie. (Noël.)

HIÉRARCHIQUE. adj. des 2 g. (*h* asp.) Qui est de la hiérarchie, qui appartient à la hiérarchie. Ordre hiérarchique. Etat hiérarchique. Gouvernement hiérarchique.

— *Ordre hiérarchique*. Rang que chacun doit occuper.

Trop bien l'habus sait de sa république
Régler les rangs et l'ordre *hiérarchique*. (Volt.)

HIÉRARCHIQUEMENT. adv. (*h* asp.) D'une manière hiérarchique. L'Eglise a toujours été gouvernée hiérarchiquement Succéder hiérarchiquement.

HIÉRARCHISÉ, ÉE. part. pass. du v. Hiérarchiser. S'empl. adjectiv. Administration hiérarchisée Or, on le sait, une société est toujours *hierarchisée* plus ou moins tranchément ; il y a des rangs, des classes, des convenances. (Pecqueur.) Ces honneurs représentent fidèlement les droits et les mérites, car les rangs sont régulièrement *hierarchises*, car les décorations et les titres ont des significations claires, réelles. (Considér.)

HIÉRARCHISER. v. a. 1re conj. Néol. établir une hiérarchie. Hiérarchiser une administration.

HIÉRARQUE. s. m. S'est dit pour Prélat, pontife.

— Se dit des prélats grecs.

— S'est dit quelquefois des membres de l'Église qui se servent du prétexte de hiérarchie pour élever des dissensions entre le clergé séculier et le clergé régulier.

HIÉRATIQUE. adj. des 2 g. (du gr. ἱερὸς, sacré). Antiq. Qui concerne les choses sacrées, qui appartient aux prêtres. || *Ecriture hiératique*. Écriture égyptienne dont on pense que les prêtres seuls s'étaient réservé l'intelligence. Cette écriture était alphabétique comme la démotique.

— Paléogr. Se dit d'une des espèces de papier d'Égypte. Le papier hiératique était originairement le plus beau ; on ne l'employait qu'aux usages religieux. Dans la suite, on donna le nom d'*hiératique* au papier de troisième qualité. Le papier hiératique avait onze pouces de large.

— Pharm. Ancien nom d'un cataplasme émollient, propre à calmer les douleur d'estomac, de foie, etc.

HIÉRAX. Myth. Homme qui habitait chez les Mariandyniens en Asie. Hiérax ayant envoyé du blé aux Troyens, Neptune le changea en épervier. || Jeune homme qui avertit Argus du projet formé par Mercure pour enlever Io. Mercure le changea en épervier.

HIÈRE ou **HIERRE**, s. m. (du lat. *hedera*). Ancien nom du lierre.

— Pharm. *Hière de coloquinte*. Électuaire aujourd'hui hors d'usage.

HIÉRÉ. s. m. Entom. Espèce de papillon.

HIÉRÉA. Myth. Amante de Mercure, qui la rendit mère d'un géant, père d'Ischenus. || Surnom de Diane. Diane Hiéréa était adorée à Orenhasium.

HIÈRES. Géogr. V. HYÈRES.

HIÉROBOTANE. s. f. (ét. gr., ἱερὸς, sacré ; βοτάνη, plante). Ant. gr. Herbe sacrée dont les anciens faisaient usage dans les sacrifices magiques, dans les cérémonies expiatoires, et à d'autres usages. On croit que l'*hiérobotane mâle* était notre verveine officinale ou une véronique, et l'*hiérobotane femelle*, le vélar officinal ou la véronique chenette.

HIÉROCÉPIE. s. f. Ant. gr. Bois sacré de l'île de Cypre, dans le voisinage de Paphos.

HIÉROCÉRYCE. s. m. (ét. gr., ἱερὸς, sacré ; κῆρυξ, héraut). Ant. gr. Chef des hérauts sacrés dans les mystères de Cérès Eleusine. Sa fonction était d'écarter les profanes, et toutes les personnes exclues de la fête par les lois, d'avertir les initiés de ne prononcer que des paroles convenables à l'objet de la cérémonie, et de garder un silence respectueux. Cette charge était perpétuelle, et ne pouvait être exercée que par un descendant de la famille des Eumolpide.

HIÉROCHLOÉ. s. f. Bot. Genre de graminées établi aux dépens des hériques.

HIÉROCLÈS. Gouverneur d'Alexandrie, fut un des principaux instigateurs de la persécution exercée par Dioclétien contre les chrétiens, en 303 Il tenta en outre de détourner les fidèles de leur religion, en leur adressant un livre intitulé l'*Ami de la vérité*, qui fut réfuté par Eusèbe et Lactance. || Philosophe platonicien, qui tenait une école célèbre à Alexandrie au commencement du ve siècle.

HIÉROCORACE. s. m. (ét. gr., ἱερὸς, sacré ; κόραξ, corbeau, à cause de la couleur de leurs habits, semblable à celle des corbeaux qui étaient consacrés au culte de cette divinité). Antiq. Prêtre du soleil ou de Mithra chez les Perses.

HIÉROCORACIQUE. adj. des 2 g. Ant. Qui a rapport au culte de Mithra. Fêtes hiérocoraciques.

HIÉRODOULE. s. m. (ét. gr., ἱερὸς, sacré ; δοῦλος, esclave). Ant. gr. Esclave consacré au service d'un temple. || Il y avait aussi des femmes hiérodoules, courtisanes sacrées, que des hommes, que des femmes même, achetaient et donnaient à Vénus, et qu'on appelait aussi des filles d'Aphrodite. L'argent qui provenait du commerce de leurs charmes était réservé pour l'entretien et le service du temple de la déesse.

HIÉRODRAME. s. m. (ét. gr., (ἱερὸς, sacré ; δρᾶμα, drame). Littér. Oratorio, drame dont le sujet est emprunté à l'histoire sainte.

[illegible] V. HIÉRODOULE.

HIÉROGÉNIE. s. f. Didact. Origine des diverses religions.

— Science qui traite de l'origine des religions.

HIÉROGLYPHE. s. m. (ét. gr., ἱερὸς, sacré ; γλύφω, graver). Caractère, figure qui contient quelque sens mystérieux. Le roseau est peint de différents *hiéroglyphes* qui marquent l'âge du couple uni. (Chateaub.) Ce sont des *hiéroglyphes* tout purs. (La Font.)

— Se dit particulièrement des caractères de ce genre dont les anciens Egyptiens se servaient dans les choses qui regardaient la religion, les sciences et les arts. Ils consistaient dans des caractères ou figures qui, dans l'origine, suppléaient à l'écriture, dont on n'avait pas encore l'idée, et auxquels ensuite on donna un sens caché et mystérieux. L'usage des hiéroglyphes, qui chez les Egyptiens remonte à la plus haute antiquité, et qu'employèrent principalement les prêtres, leur est commun avec les Chinois, les Mexicains, les Scythes, les Indiens, les Phéniciens, les Éthiopiens et les Étruriens. La signification des hiéroglyphes paraît s'être perdue dès le temps où les Grecs se furent rendus maîtres de l'Egypte, et elle est restée ignorée pendant 2000 ans. De nos jours, Champollion paraît avoir réussi à trouver la clé de cette écriture énigmatique. Hiéroglyphes ingénieux, obscurs. Toute la théologie des Egyptiens était exprimée par des hiéroglyphes, enveloppée sous des hiéroglyphes. Une inscription en hiéroglyphes. Traduire les hiéroglyphes. Si les anciens *hiéroglyphes* de l'Egypte ressemblent à ceux de la Chine, c'est qu'apparemment l'*hiéroglyphe* est la première période de l'art d'écrire, et qu'il faut ainsi passer par celui-là pour arriver aux autres. (Grimm.)

— *Hiéroglyphes curiologiques*. Imitation de la chose ; il consistait à mettre la partie pour le tout. || *Hiéroglyphes symboliques*. Ceux qui changeaient quelque chose à l'objet. Ils étaient ou tropiques ou allégoriques.

— Beaux-arts. Les prêtres égyptiens couvrirent de ces inscriptions mystérieuses les plafonds, les murailles, les colonnes de leurs temples ; ils en chargèrent leurs obélisques. Par là, les hiéroglyphes et le sytème particulier de sculpture bas-relief qu'on y employait s'identifièrent en quelque sorte à l'architecture égyptienne et devinrent un de ses caractères distinctifs. Les architectes et les peintres modernes ont quelquefois emprunté ces figures désormais vides de sens et ce genre de sculpture pour en faire l'ornement de compositions fantasques, imitées des anciens ornements de l'Egypte.

HIÉROGLYPHIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à l'hiéroglyphe. Caractère hiéroglyphique. Figure hiéroglyphique. Symbole hiéroglyphique.

— Paléogr. Se dit de la première sorte d'écriture dont se composait le système graphique des anciens Egyptiens. L'écriture hiéroglyphique ou sacrée consistait dans l'emploi simultané des trois types distincts : les caractères figuratifs, les caractères symboliques, tropiques ou énigmatiques, et les caractères phonétiques.

— Zool. Se dit d'un corps qui est marqué de lignes colorées sinueuses, qu'on a comparées à des hiéroglyphes, comme le python hiéroglyphique, la coccinelle hiéroglyphique.

— Syn. comp. HIÉROGLYPHIQUE. HIÉRATIQUE. L'écriture *hieroglyphique* est employée sur les monuments ; l'écriture *hiératique*, dans les manuscrits.

HIÉROGLYPHIQUE. s. m. Médec. Caractères inventés, à ce qu'on prétend, par Mercure Hermès Trismégiste.

— Divin. Les lignes et les autres parties de la paume de la main, que l'on consulte dans la chiromancie.

HIÉROGRAMMATE ou **HIÉROGRAMMATISTE.** s. m. (ét. gr., ἱερὸς, sacré ; γράμμα, lettre). Paléogr. Scribe égyptien employé par les prêtres et au service des temples ; il était chargé de tracer les figures hiéroglyphiques et de les expliquer.

HIÉROGRAMMATIQUE. adj. des 2 g. Ant. Se dit pour Hiératique.

HIÉROGRAMMATISTE. s. m. Scribe sacré.

HIÉROGRAMME. s. m. (ét. gr., ἱερὸς, sacré ; γράμμα, lettre). Caractère propre à l'écriture hiératique.

HIEROGRAPHE. s. m. (ét. gr., ἱερὸς, sacré ; γράφω, décrire). Ant. Conservateur des choses sacrées en Egypte.

— Celui qui décrit les choses sacrées, qui écrit sur les différentes religions.

HIÉROGRAPHIE. s. f. Didact. Description des différentes religions, des choses sacrées.

HIÉROGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui a rapport à l'hiérographie. Système hiérographique.

— Qui a rapport à l'écriture hiéroglyphique ou hiératique des anciens Egyptiens.

HIÉROLOGIE. s. f. (ét. gr., ἱερὸς, sacré ; λόγος, discours). Didact. Connaissance des religions que professent les divers peuples. || Discours, traité sur les choses sacrées.

— Liturg. Bénédiction. || Se dit plus particulièrement de la bénédiction nuptiale chez les chrétiens grecs et chez les juifs.

HIÉROLOGIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui appartient à l'hiérologie

HIÉROMANCIE. s. f. (ét. gr., ἱερὸς, sacré ; μαντεία, divination). Ant. Divination appelée aussi *hieroscopie*.

HIÉROMANCIEN, ENNE. adj. Ant. Qui appartient à l'hiéromancie.

HIÉROMÉNIE. s. f. (ét. gr., ἱερὸς, sacré, μήν, mois). Ant. gr. Partie du mois boédromion pendant laquelle on célébrait les jeux néméens.

HIÉROMNÈNE. Myth. Fille du fleuve Simoïs. Elle épousa Assaracus, de qui elle eut Capys, un des ancêtres d'Enée.

HIÉROMNÈNE. s. m. (ét. gr., ἱερὸς, sacré ; μνήμη, mémoire). Ant. gr. Titre de l'un des deux députés que certaines villes de la Grèce envoyaient à l'assemblée des amphictyons, pour y exercer les fonctions de greffier sacré. Les hiéromnènes avaient soin des choses sacrées. C'était toujours un hiéromnène qui présidait l'assemblée.

— Hist. relig. Officier de l'Église grecque, diacre du patriarche.

HIÉROMNÉNON. s. m. Ant. Pierre d[illegible] se servait dans les divinations des ancie[illegible]

HIÉRON. s. m. (du gr. ἱερὸς, sacré) Enceinte et dépendances extérieures d'un t[illegible]

— Primitivement, Enceinte dans laqu[illegible] trouvait seulement un autel en plein air.

HIÉRON Ier. Roi de Syracuse, régna [illegible] à 467 av. J.-C. || HIÉRON II. Favorisa les [illegible] les sciences, fit la guerre aux Romains, [illegible] défirent, et devint ensuite un allié fid[illegible] Rome. Il mourut en 215 av. J.-C.

HIÉRONIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., [illegible] sacré; νίκη, victoire). Ant. Se dit de ce[illegible] jeux qui se célébraient chez les Romai[illegible] l'honneur des dieux.

HIÉRONIQUE. s. m. Ant. Celui qui [illegible] été vainqueur aux jeux hiéroniques, ou [illegible] l'un des quatre grands jeux de la Grèce.

HIÉRONYME. Roi de Syracuse, irri[illegible] sa tyrannie ses sujets, qui le massacrèren[illegible] 214 av. J.-C.

HIÉRONYMIQUE. adj. des 2 g. Hist. [illegible] Qui appartient à saint Jérôme. Marty[illegible] hiéronymique.

HIÉRONYMITE. adj. des 2 g. Hist. [illegible] V. JÉRONYMITE.

HIÉROPHANTE. s. m. (ét. gr., ἱερὸς, [illegible] φαίνω, manifester). Ant. Titre du prêtre qu[illegible] sidait aux mystères d'Eleusis et de qu[illegible] autres temples de la Grèce, et qui ense[illegible] les choses sacrées aux initiés.

— HIÉROPHANTES. s. f. pl. Femmes [illegible] crées au culte de Cérès, et qui avaient de[illegible] tions distinctes de celles de l'hiérophante[illegible]

HIÉROPHANTIDE. s. f. Ant. gr. Prê[illegible] de Cérès à Athènes. Les hiérophantides é[illegible] subordonnées à l'hiérophante.

HIÉROPHILE. Un des noms de la [illegible] de Cumes.

HIÉROPHORE. s. m. (ét. gr., ἱερὸς, [illegible] φέρω, porter). Ant. gr. Prêtre qui dans les [illegible] monies religieuses portait les statues des [illegible] ou les choses sacrées.

HIÉROPHYLAX. s. m. (ét. gr., ἱερὸς, [illegible] φύλαξ, gardien). Hist. relig. Gardien des [illegible] saintes, officier de l'Eglise grecque.

HIÉROPYRE. s. f. (ét. gr., ἱερὸς, sacré [illegible] feu). Pathol. Erysipèle, feu Saint-Antoine

HIÉROSCOPE. s. m. Antiq. Sorte de [illegible] dont on se servait dans l'hiéroscopie.

HIÉROSCOPIE. s. f. (ét. gr., ἱερὸς, s[illegible] σκοπέω, examiner). Antiq. Divination fond[illegible] l'inspection des victimes et de ce qui se p[illegible] dans les sacrifices.

HIÉROSCOPIEN, ENNE. adj. Qui est [illegible] tif à l'hiéroscopie.

HIÉROSCOPIEN, ENNE. s. Antiq. [illegible] celle qui annonçait l'avenir au moyen de [illegible] roscopie.

HIÉROSCOPIQUE. adj. des 2 g. An[illegible] appartient à l'hiéroscopie.

HIERZAC. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. [illegible] goulême (Charente) ; 700 hab.

HIESMOIS. Géogr. Petit pays de l'an[illegible] Normandie, faisant aujourd'hui partie d[illegible] partement de l'Orne. La capitale port[illegible] même nom.

HIGGINSIE. s. f. Bot. Genre de p[illegible] renfermant trois arbustes du Pérou.

HIGHGHATE. s. f. (pr. *i-ga-te*). [illegible] d'un brun jaune, qui tire son nom d'un[illegible] d'Angleterre près de laquelle on la trou[illegible] abondance.

HIGHLANDER. s. m. (ét. angl. *high*, [illegible] *land*, pays). Géogr. Habitant des High[illegible] montagnard écossais. Les régiments de [illegible] landers au service de l'Angleterre ont co[illegible] le costume national.

HIGHLANDS. s. m. pl. Géogr. Part[illegible] tentrionale de l'Ecosse, celle qui est [illegible] montagneuse. Vers 1737, les habitants [illegible] montagnes presque inaccessibles se trou[illegible] en contact avec la civilisation, par le [illegible] des routes que George Ier y fit ouvrir.

HIGOGLÉO. Myth. Une des divinités [illegible] dorent les naturels des îles Tonga.

HIGUIERO D'INFIERNO. s. m. ([illegible] pagn. *figuier d'enfer*). Mot employé d[illegible]

petit échafaud sur lequel était monté l[illegible] latan espagnol, était attachée une grand[illegible] de parchemin, écrite en plusieurs la[illegible] scellée de cinq ou six sceaux d'or, de p[illegible] de cire, avec des titres en lettres d'or, [illegible] ces mots : Lettres du pouvoir d'un Espa[illegible] des effets miraculeux de sa drogue, [illegible] *Higuiero d'infierno*, ou catholicon c[illegible] (Sat. Mén.)

HILAÏRE. adj. (du gr. ἱλαρὸς, bien[illegible] Myth. gr. Epithète de Diane. Diane hi[illegible] Fille de Leucippe et sœur de Phébé. Hi[illegible] Leucippe furent enlevées par Castor et [illegible] elles en eurent plusieurs enfants, et [illegible] après leur mort les honneurs héroïques.

HILAIRE. adj. des 2 g. (du lat. [illegible] hile). Bot. Qui a rapport à un hile. || C[illegible] *hilaire*. Celle qui est produite par l'a[illegible] ment des vaisseaux nourriciers au mo[illegible] quels a lieu le développement des tuni[illegible] l'embryon.

HILAIRE. Pape, de 461 à 467. || Do[illegible]

HIÉROMNÉNON. s. m. Ant. Pierre dont on se servait dans les divinations des anciens.

HIÉRON. s. m. (du gr. ἱερὸς, sacré). Ant. Enceinte et dépendances extérieures d'un temple.

— Primitivement, Enceinte dans laquelle se trouvait seulement un autel en plein air.

HIÉRON Iᵉʳ. Roi de Syracuse, régna de 471 à 467 av. J.-C. || HIÉRON II. Favorisa les arts et les sciences, fit la guerre aux Romains, qui le défirent, et devint ensuite un allié fidèle de Rome. Il mourut en 215 av. J.-C.

HIÉRONIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἱερὸς, sacré; νίκη, victoire). Ant. Se dit de certains jeux qui se célébraient chez les Romains en l'honneur des dieux.

HIÉRONIQUE. s. m. Ant. Celui qui avait été vainqueur aux jeux hiéroniques, ou dans l'un des quatre grands jeux de la Grèce.

HIÉRONYME. Roi de Syracuse, irrita par sa tyrannie ses sujets, qui le massacrèrent, l'an 214 av. J.-C.

HIÉRONYMIQUE. adj. des 2 g. Hist. relig. Qui appartient à saint Jérôme. Martyrologe hiéronymique.

HIÉRONYMITE. adj. des 2 g. Hist. ecclés. V. JÉRONYMITE.

HIÉROPHANTE. s. m. (ét. gr., ἱερὸς, sacré; φαίνω, manifester). Ant. Titre du prêtre qui présidait aux mystères d'Eleusis et de quelques autres temples de la Grèce, et qui enseignait les choses sacrées aux initiés.

— HIÉROPHANTES. s. f. pl. Femmes consacrées au culte de Cérès, et qui avaient des fonctions distinctes de celles de l'hiérophante.

HIÉROPHANTIDE. s. f. Ant. gr. Prêtresse de Cérès à Athènes. Les hiérophantides étaient subordonnées à l'hiérophante.

HIÉROPHILE. Un des noms de la sibylle de Cumes.

HIÉROPHORE. s. m. (ét. gr., ἱερὸς, sacré; φέρω, porter). Ant. gr. Prêtre qui dans les cérémonies religieuses portait les statues des dieux ou les choses sacrées.

HIÉROPHYLAX. s. m. (ét. gr., ἱερὸς, sacré; φύλαξ, gardien). Hist. relig. Gardien des choses saintes, officier de l'Eglise grecque.

HIÉROPYRE. s. f. (ét. gr., ἱερὸς, sacré; πῦρ, feu). Pathol. Erysipèle, feu Saint-Antoine

HIÉROSCOPE. s. m. Antiq. Sorte de verre dont on se servait dans l'hiéroscopie.

HIÉROSCOPIE. s. f. (ét. gr., ἱερὸς, sacré; σκοπέω, examiner). Antiq. Divination fondée sur l'inspection des victimes et de ce qui se passait dans les sacrifices.

HIÉROSCOPIEN, ENNE. adj. Qui est relatif à l'hiéroscopie.

HIÉROSCOPIEN, ENNE. s. Antiq. Celui, celle qui annonçait l'avenir au moyen de l'hiéroscopie.

HIÉROSCOPIQUE. adj. des 2 g. Ant. Qui appartient à l'hiéroscopie.

HIERZAC. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. d'Angoulême (Charente); 700 hab.

HIESMOIS. Géogr. Petit pays de l'ancienne Normandie, faisant aujourd'hui partie du département de l'Orne. La capitale portait le même nom.

HIGGINSIE. s. f. Bot. Genre de plantes renfermant trois arbustes du Pérou.

HIGHGHATE. s. f. (pr. *i-ga-te*). Résine d'un brun jaune, qui tire son nom d'une ville d'Angleterre près de laquelle on la trouve en abondance.

HIGHLANDER. s. m. (ét. angl. *high*, haut; *land*, pays). Géogr. Habitant des Highlands, montagnard écossais. Les régiments de Highlanders au service de l'Angleterre ont conservé le costume national.

HIGHLANDS. s. m. pl. Géogr. Partie septentrionale de l'Ecosse, celle qui est la plus montagneuse. Vers 1737, les habitants de ces montagnes presque inaccessibles se trouvèrent en contact avec la civilisation, par le moyen des routes que George Iᵉʳ y fit ouvrir.

HIGOGLÉO. Myth. Une des divinités qu'adorent les naturels des îles Tonga.

HIGUIERO D'INFIERNO. s. m. (En espagn. *figuier d'enfer*). Mot employé dans la

petit échafaud sur lequel était monté le charlatan espagnol, était attachée une grande peau de parchemin, écrite en plusieurs langues, scellée de cinq ou six sceaux d'or, de plomb et de cire, avec des titres en lettres d'or, portant ces mots : Lettres du pouvoir d'un Espagnol et des effets miraculeux de sa drogue, appelée *Higuiero d'infierno*, ou catholicon composé. (Sat. Mén.)

HILAÏRE. adj. (du gr. ἱλαρὸς, bienfaisant). Myth. gr. Epithète de Diane. Diane hilaïre. || Fille de Leucippe et sœur de Phébé. Hilaïre et Leucippe furent enlevées par Castor et Pollux, elles en eurent plusieurs enfants, et reçurent après leur mort les honneurs héroïques.

HILAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *hilium*, hile). Bot. Qui a rapport à un hile. || *Cicatrice hilaire*. Celle qui est produite par l'abouchement des vaisseaux nourriciers au moyen desquels a lieu le développement des tuniques de l'embryon.

HILAIRE. Pape, de 461 à 467. || Docteur de l'Eglise, évêque de Poitiers, mort en 388. On a de lui plusieurs écrits. || Evêque d'Arles, né en 401, mort en 449.

HILAIRE-DU-HARCOUET (SAINT). Géogr. Ch.-l. de cant. (Manche); 3,000 hab.

HILARANT, ANTE. adj. Didact. et néol. Qui excite à la gaîté.

— Chim. *Gaz hilarant*. S'est dit du protoxyde d'azote, à cause de la propriété qu'a ce gaz d'exciter un rire et une gaîté extraordinaires chez ceux qui le respirent.

HILARIE. s. f. Bot. Genre de graminées du Mexique.

HILARIES. s. f. pl. (du gr. ἱλαρὸς, gai, joyeux). Ant. rom. Fêtes en l'honneur de Cybèle et de Pan, qui se célébraient à Rome, le jour de l'équinoxe du printemps, et pendant lesquelles toute espèce de cérémonie lugubre était interdite. || Tous les jours de fête et cérémonie, soit que ce fût une solennité publique, soit que ce ne fût qu'une fête particulière et domestique.

HILARIEUX, EUSE. adj. S'est dit pour Joyeux, gai.

En qui reluit gentillesse, beauté,
Noblesse d'âme, *hilarieux* génie,
Et don d'esprit, par dessus l'or vanté. (J.-B. Rouss.)

HILARION. Instituteur de la vie monastique en Palestine, né en 292, mort en 372.

HILARITÉ. s. f. (du gr. ἱλαρὸς, gai, content). Joie douce et calme. Physionomie pleine d'hilarité. Visage qui a de l'hilarité. Contentez-vous de lui souhaiter, du fond du cœur, prospérité, *hilarité*, succès en tout, et jamais de gravelle. (Volt.) L'*hilarité* peinte sur votre visage en couleurs plus vives que celles du mal, vous me dites : Je suis sauvé, et mon exemple en sauvera bien d'autres. (Buff.) Il nous reçut avec cette *hilarité* gasconne, à laquelle contribuait l'aisance d'une fortune honnête. (Marm.) La pieuse innocence donne une douce *hilarité*. (Boiste.)

— Gaîté subite, inattendue. Cet incident causa de l'hilarité, un mouvement d'hilarité dans l'assemblée. Hilarité bruyante.

— Delille l'a employé en mauvaise part.

Arrive un gros rieur, dont la stupidité,
En tous lieux promenant sa triste *hilarité*,
Pense, à force de bruit, racheter sa bêtise. (DELILLE.)

— Ce mot, sur lequel l'abbé Desfontaines s'est efforcé de jeter de la défaveur, n'en a pas moins été employé assez heureusement par nos écrivains modernes.

HILARODE. s. m. (ét. gr., ἱλαρὸς, gai; ᾠδή, chanson). Ant. gr. Poète grec qui chantait des vers plaisants, mais moins libres que les poètes ioniques. Les *hilarodes* furent appelés dans la suite *simodes*, et on les introduisit dans les chœurs de la tragédie et les intermèdes du théâtre grec.

HILARODIE. s. f. Litt. gr. Pièce de vers faite ou chantée par les hilarodes. Ce fut d'abord une chanson badine; elle se développa ensuite, et devint une espèce de drame qui tenait le milieu entre la tragédie et la comédie. On croit que ce fut l'origine de la parodie.

HILARO-TRAGÉDIE. s. f. Litt. anc. Espèce de drame grec, mêlé de tragique et de comique, où le genre sérieux et le genre plaisant sont confondus. C'est ce qu'on appelle aujourd'hui tragi-comédie.

HILDBURGHAUSEN. Géogr. Principauté qui fait partie du duché de Saxe-Meiningen, et qui comprend elle-même une portion de l'ancien duché de Saxe-Hildburghausen; 24,000 hab.

HILDE. s. m. Métrol. Mesure de terre de cent ares environ.

HILDEBRAND. V. GRÉGOIRE VII. || Roi des Lombards, monta sur le trône en 736, et fut détrôné en 744, à cause de sa tyrannie.

HILDEBRANDISTE. s. m. (de *Hildebrand*, nom que portait Grégoire VII avant d'être pape). Hist. Partisan de la suprématie absolue du pape, soit dans l'ordre spirituel, soit dans l'ordre temporel, telle que Grégoire VII prétendit l'établir.

HILDEGONDE (Sainte). Abbesse du monastère de Saint-Rupert, née en 1100 mort en 1178, eut des visions, et écrivit sur des sujets de mysticité, de morale ou de théologie, des lettres et des traités qui eurent beaucoup de vogue.

Hanovre; 300,000 hab. || Ch.-l. de ce gouvernement; 13,000 hab.

HILDUIN. Chroniqueur du IXᵉ siècle, mort en 840, était chapelain de Louis le Débonnaire, et abandonna sa cause pour servir l'usurpation de Lothaire et de Pepin; étant revenu auprès de Louis, il le quitta de nouveau pour se ranger dans le parti de Lothaire, ce qui le fit reléguer en Saxe par l'Empereur. Dans sa chronique, il confond sans cesse saint Denis évêque de Paris avec saint Denis l'aréopagite.

HILDUINISTE. s. m. Hist. ecclés. Partisan de Hilduin, abbé de Saint-Denis, qui prétendait que saint Denis l'aréopagite était venu en France.

HILE. s. m. (*h* asp.; du lat. *hilum* ou *hilus*, petite marque noire qui paraît au haut d'une fève de marais). Bot. Espèce de cicatrice que porte une graine, et qui indique le point par lequel elle tenait à la plante qui l'a produite. Le hile d'une fève, d'un haricot. || Souvent cependant on ne l'applique qu'à l'ombilic externe, c'est-à-dire à celui de la première enveloppe de la graine, et ce cas a toujours lieu quand on parle du hile en général. || On désigne aussi sous ce nom l'auréole, souvent colorée, déprimée ou verruqueuse, qui entoure l'ombilic. || C'est à tort qu'on appelle *hile* la cicatrice indiquant le point d'attache des achaines, des caryopses et des noix, car il n'y a de hile que pour les graines, et ce sont là des fruits. || On a aussi appelé *hile* le point d'adhérence des points de fécule, et l'endroit où s'attachent les grains du pollen.

— Zool. On a également donné ce nom au point qui unit les cellules animales avec leur contenu. || A l'insertion des glandes adipeuses. || Enfin à celle des œufs des animaux.

HILIÈRE. s. f. Agric. Espèce de bergamote commune.

HILIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *hilum*, hile; *fero*, je porte). Bot. Qui porte un hile. || Le radicule est hilifère quand l'amande est nue, et que le radicule reçoit directement les vaisseaux du funicule, comme dans l'avicenne. || Le périsperme prend la même épithète quand il porte immédiatement le hile, comme dans les conifères.

HILLA ou **HILLEH.** Géogr. Ville de la Turquie d'Asie, bâtie en partie sur l'emplacement de Babylone; 12,000 hab.

HILLE. s. m. (*h* asp.) Bot. Arbrisseau rampant de Madagascar.

HILLEL. Docteur juif, né dans le Iᵉʳ siècle av. J.-C., forma une école célèbre, et soutint avec zèle les traditions orales contre Schammaï, qui prêchait que la foi n'était due qu'aux Ecritures. Saint Jérôme lui attribue l'origine des scribes et des pharisiens. || Président du Sanhédrin à Jérusalem, 30 ans av. J.-C., est l'auteur d'un exemplaire manuscrit de la Bible, très-estimé des Juifs, et dont il ne nous reste que des copies faites dans le XIIIᵉ siècle. || Un autre Hillel composa, vers 260, un cycle de 19 ans, qui fut en usage jusqu'au règne d'Alphonse, roi de Castille. Il introduisit chez les juifs l'usage de compter les années depuis la création du monde. On dit qu'il se convertit au christianisme au moment de sa mort.

HILLEVIEN. Géogr. anc. Nom d'un peuple qui occupait la partie méridionale de la Scandinavie.

HILLIE. s. f. Bot. Genre de plantes d'Amérique.

HILLOT. s. m. (des mots patois *fillot* ou plutôt des *hilotes*, esclaves lacédémoniens). S'est dit pour Valet.

HILOFÈRE. adj. des 2 g. Bot. V. HILIFÈRE.

HILOFÈRE. s. m. Bot. Tunique interne de la graine, endoplèvre ou endosperme, qui n'est point perméable à l'humidité.

HILOIRE. s. f. Mar. Se dit de certains bordages de chêne, très-solides, qui lient entre elles les différentes pièces du pont. || Forts bordages placés sous les barrots des dunettes de vaisseaux ou sous le milieu des baux, d'une écoutille à l'autre, pour recevoir la tête des épontilles. || Souvent on donne ce nom aux surbaux qui surmontent les baux et qui forment l'entourage des écoutilles.

HILON. s. m. (*h* asp.) Chir. Hernie de l'iris à travers la cornée transparente, ainsi appelée, parce qu'elle est semblable à la tête d'un clou ou à la marque noire qui paraît au bout d'une fève de marais.

HILOSPERME. adj. des 2 g. (du lat. *hilum*, hile; et du gr. σπέρμα, graine). Bot. Se dit des plantes dont la graine a un très-large hile. || HILOSPERMES. s. m. pl. Nom que l'on a donné à la famille des sapotées, parce que les plantes qu'elle renferme ont ordinairement l'ombilic très-grand.

HILOSPERMÉ, ÉE. adj. Bot. V. HILOSPERME.

HILOTE. adj. et s. des 2 g. Antiq. gr. V. HÉLOTE et ILOTE.

HIMALAYA. Géogr. La plus haute chaîne de montagnes du globe, située vers le centre de l'Asie, en grande partie sur la limite de l'Hindoustan et de l'empire chinois. Sa longueur est d'environ 3,600 kilom., et ses sommets les plus élevés ont de 8 à 900 mètres de hauteur.

— Myth. Résidence terrestre du dieu indien Mahadéva.

HIMALIA. Myth. Nymphe aimée de Jupiter, de qui elle eut plusieurs fils.

HIMANTHALIE. s. f. Bot. Genre d'algues marines.

HIMANTIE. s. f. Bot. Genre de champignons établi pour placer quelques espèces de byssus. On en compte quatre espèces, dont la plus remarquable est l'himantie domestique, qui se rencontre dans les maisons et les constructions en bois exposées à l'humidité. Elle vient sur les poutres et les solives qui sont en pourriture.

HIMANTOCÈRE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἱμὰς, courroie; κέρας corne). Entom. Dont les antennes sont en forme de fouet, comme celles de l'asile himantocère, dont le troisième article aplati se termine par une épine très-courte.

HIMANTOGALLE. adj. des 2 g. (du gr. ἱμὰς, courroie; et du lat. *gallus*, coq). Ornith. Se dit d'oiseaux à longues pattes, qui ont de l'analogie avec le coq. || HIMANTOGALLES. s. m. pl. Sous-ordre de l'ordre des échassiers, comprenant ceux de ces oiseaux qui ont de l'analogie avec les gallinacés.

HIMANTOPE. s. m. (ét. gr., αἷμα, sang, ποῦς, pied). Infus. Genre d'animalcules infusoires.

— Ornith. Oiseau aquatique dont les pieds sont de couleur de sang

HIMANTOPODE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἱμὰς, courroie; ποῦς, pied). Ornith. Qui a les jambes très-longues.

HIMANTOPODE. s. m. Anat. Peuple fabuleux de l'Ethiopie, qui avait les jambes tortueuses.

— Ornith. Espèce de bécasses.

HIMAS. s. m. (du gr. ἱμὰς). Pathol. Nom donné à l'allongement et à l'amincissement de la luette.

HINATANTHE. s. m. Bot. Arbre du Brésil.

HIMÉE. s. f. Ant. g. Chanson particulière que répétaient ordinairement ceux qui puisaient de l'eau pour arroser les jardins.

HIMÈRE. Géogr. anc. Fleuve de Sicile, qui se jette dans la Méditerranée, aujourd'hui *Salso*. || Ville de Sicile, à l'embouchure du fleuve de ce nom, aujourd'hui *Termini*.

HIMÉROS. Myth. gr. Le Désir, divinité allégorique que quelques mythographes ont placée à la suite de Vénus et de l'Amour.

HIMÉRUS. Myth. gr. Fils d'un des premiers héros de Sparte, époux de Cléocie et père d'Asopus. Selon quelques auteurs, Himérus ayant commis un inceste à son insu avec sa sœur Cléodice, se jeta de désespoir dans le Marathon, que l'on nomma alors Himérus, et qui plus tard reçut le nom d'Eurotas.

HIMILCON. Général carthaginois, soumit la plus grande partie de la Sicile, mais ne put prendre Syracuse que Denys le Tyran défendit vaillamment. Désespéré de cet échec, il se donna la mort, 398 ans av. J.-C. || Navigateur carthaginois, que l'on croit contemporain d'Hannon, fit le premier voyage dans l'Océan septentrional, et explora les îles Britanniques et Cassitérides. || Général de la cavalerie carthaginoise de la faction Barcine, défendit avec valeur les approches de Carthage, et contribua, par sa défection, à la perte de cette ville, 147 ans av. J.-C.

HIMINBORG. Myth. celt. Ville céleste située sur la frontière, à l'endroit où le pont de Bifrost touche le ciel.

HIMMEL (Frédéric-Henri). Célèbre compositeur allemand, né en 1765, mort en 1814.

HIMPOU. s. m. Relat. Nom d'un des tribunaux souverains de l'empire de la Chine.

HIMTEN. s. m. Métrol. Mesure de capacité employée en Allemagne pour les matières solides. || Himten de Brunswick et de Hanovre= 31 litr. 17. || Himten de Hambourg=26 litr. 32. || Himten de Canel=40 litr. 18.

HIN. s. m. Metrol. anc. Mesure de capacité chez les Hébreux, valant environt 5 litres 25 centilitres.

— Relat. Nom que l'on donne à l'assa-fœtida en Chine.

HINCMAR. Nom de deux évêques du IXᵉ siècle, qui se sont fait remarquer par leur intolérance.

HINDA. Myth. asiat. Une des idoles des Madianites.

HINDANS. s. m. Bot. Arbre des Philippines.

HINDI. Linguist. V. HINDOUSTANI.

HINDOËN. Géogr. La plus grande des îles Lefodon, dans l'Océan glacial arctique, sur la côte N. O. de la Norwége dont elle dépend, 80 kilom. sur 45.

HINDOU, OUE. adj. et s. Habitant de l'Hindoustan. || Qui appartient à l'Hindoustan ou à ses habitants.

HINDOU-KOH ou **HINDOU-KOUCH.** Géogr. Partie occidentale de l'Himalaya; le pic principal, qui porte le même nom, a environ 7,000 mètres de haut. On appelle aussi ce groupe de montagnes *le Caucase indien*.

HINDOUSTAN. Géogr. Vaste contrée de l'Asie, comprise entre le Béloutchistan et l'Afghanistan, les monts Himalaya, le Boutan et l'Assam, l'empire Birman, le golfe du Bengale, l'océan Indien et le golfe d'Oman. Les productions du sol et de l'industrie font de ce pays la plus riche contrée du monde. Commerce

diamants, les perles, l'opium, le riz, le sucre, l'indigo, la gomme, les épices, les châles de Cachemire, les mousselines, etc. Sa superficie est de 660,000 kilom. carrés; 130,000,000 hab. L'Hindoustan peut se partager en quatre parties. Les états indépendants, les états alliés ou tributaires de la Compagnie anglaise, les possessions immédiates de la Compagnie anglaise, et les différentes colonies européennes, occupées par les Danois, les Français et les Portugais. L'Hindoustan est souvent appelé *Inde en deçà du Gange*.

HINDOUSTANI. s. m. Linguist. Langue dérivée en partie du sanscrit, avec un mélange de persan et d'arabe, et parlée dans les villes principales de l'Inde. L'hindoustani est aussi employé comme langue littéraire, et sa littérature est une des plus riches de l'Inde.

HINDOUSTANIQUE. adj. des 2 g. Géogr. Qui a rapport à l'Hindoustan ou à ses habitants.

— Linguist. Qui a rapport à l'Hindoustani. || Qui a rapport aux langues de l'Hindoustan.

HINDOUVI. s. m. Linguist. Nom que l'on donne quelquefois à l'Hindoustani.

HINGNOH. Myth. afric. Nom de la première femme, selon les Hottentots.

HINGUET. s. m. (*h* asp.) Anc. mar. Pièce de bois qui sert à arrêter le cabestan, lorsqu'il lève quelque fardeau.

HINNA et **HINNÉ.** s. m. Bot. V. HENNÉ

HINNITE. s. m. Conchyl. Genre de coquilles bivalves fossiles.

HINSE. s. f. Mar. Commandement qui se fait en mer pour dire *hisse* ou *tire en haut.*

HINTSCH. s. m. Hortic. Espèce de raisin rougeâtre des bords du Rhin, qui produit un vin médiocre.

HIPHIL. s. m. Gram. hébr. Nom de la cinquième des formes principales du verbe hébreu. La forme hiphil est active et causative.

HIPNALE. s. m. Erpét. Espèce de boa gris et jaune d'Amérique.

HIPOCISTE. s. f. Bot. V. HYPOCISTE.

HIPOPHÈTE. s. m. Antiq. Ordre de ministres qui présidaient aux temples de Jupiter.

HIPOURLE. s. f. Bot. Espèce de plante parasite qui s'attache aux gros arbres.

HIPPA. Myth. gr. Nymphe qui éleva Bacchus sur les rives du Tmolus.

— s. f. Crust. Espèce d'écrevisse.

HIPPACE. s. f. (du gr. ἵππος, cheval). Antiq. gr. Fromage fait du lait de jument. C'était un mets très-recherché chez les anciens. On dit aussi *hippage.*

HIPPAGOGE. s. m. (ét. gr., ἵππος, cheval; ἄγω, conduire). Ant. gr. Espèce de vaisseau qui était spécialement destiné au transport des chevaux.

HIPPAGRÈTE. s. m. (du gr. ἵππος, cheval; ἀγείρω, rassembler). Antiq. gr. Titre des trois commandants de la cavalerie à Lacédémone. Ils levaient chacun cent cavaliers ou plutôt cent chevaliers.

HIPPALIME. s. m. Zooph. Genre de polypiers dont on ne connaît qu'une espèce, qu'on trouve dans le banc de marne bleue qui forme une partie des falaises du département du Calvados.

HIPPANTHROPE. adj. des 2 g. Pathol. Qui est affecté de l'hippanthropie. || substantiv. Un hippanthrope. Une hippanthrope.

HIPPANTHROPIE. s. f. (ét. gr., ἵππος, cheval; ἄνθρωπος, homme). Pathol. Maladie dans laquelle on se croit métamorphosé en cheval.

HIPPANTHROPIQUE. adj. des 2 g. Pathol. Qui est relatif à l'hippanthropie.

HIPPARCHIA. Femme grecque, née en Thrace, s'attacha au philosophe cynique Cratès, l'épousa malgré ses difformités, et entra dans la secte des cyniques. On lui attribue quelques écrits.

HIPPARCHIE. s. f. (ét., V. HIPPARQUE). Ant. milit. Division de la cavalerie grecque. || Emploi, fonctions de l'hipparque.

— Entom. Genre de papillons diurnes.

HIPPARITE. s. f. Zooph. Polypier composé de cylindres.

— Conchyl. Coquille univalve, fossile.

HIPPARQUE. s. m. (ét. gr., ἵππος, cheval; ἀρχή, commandement). Antiq. milit. Officier qui commandait la cavalerie à Sparte et à Athènes. Il y avait deux hipparques dans l'armée athénienne, et un seul dans l'armée spartiate.

HIPPARQUE. Astronome et mathématicien, né à Nicée, découvrit le premier la précession des équinoxes, partagea le ciel en quarante constellations, donna des noms à tous les astres, découvrit la parallaxe des planètes, détermina la latitude de tous les lieux, et fixa le premier degré de longitude aux Canaries. Il florissait 150 ans av. J.-C. || Fils de Pisistrate, lui succéda avec son frère Hippias, l'an 528 av. J.-C. Il fut tué en 514 par Harmodius, dont il avait outragé la sœur. Son frère vengea sa mort.

HIPPE. s. f. Crust. Genre de crustacés macroures, dont la forme a quelque rapport avec la tête du cheval.

HIPPÉ ou **HIPPO.** (du gr., ἵππος, cheval). Myth. gr. Fille du centaure Chiron, métamorphosée en jument. Elle fut mise au rang des

HIPPÉASTRE. s. m. Bot. Genre de liliac

HIPPÉASTRIFORME. adj. des 2 g. Bot. Qui ressemble à un hippéastre. || HIPPÉASTRIFORMES. s. f. pl. Section de la famille des amaryllidées, comprenant le genre hippéastre.

HIPPÉE. s. f. Astron. Comète chevelue.

HIPPEL (Théodore-Godefroi de). Écrivain humoriste allemand, né en 1741, mort en 1796. Pour être un écrivain d'un éminent mérite, il n'a manqué à Hippel que la faculté de se contenir et le respect de la règle.

HIPPÉLAPHE. s. m. (ét. gr., ἵππος, cheval; ἔλαφος, cerf). Mamm. Cerf des Indes dont parle Aristote, et qui n'est pas connu des naturalistes modernes. Buffon a cru reconnaître cet animal dans le cerf des Ardennes.

HIPPÉLIKIOLOGIE. s. f. Art vétér. Connaissance de l'âge du cheval. Les données qu'elle fournit sont en grande partie tirées des dents.

— Traité sur l'âge du cheval.

HIPPÉNÈMIES. s. f. pl. Œufs de certaines poules que le soleil fécondait.

HIPPIA. Myth. Surnom de Minerve.

HIPPIA. s. f. Bot. Nom donné anciennement à la morgeline et à la céraiste.

HIPPIADE. s. f. Ant. gr. Statue équestre d'une femme.

HIPPIAS. Fils de Pisistrate, lui succéda avec son frère Hipparque, mais celui-ci ayant été assassiné en 514 par Harmodius, il commit, pour venger sa mort, toutes sortes de cruautés, et se rendit tellement odieux, que les Athéniens le chassèrent 509 ans av. J.-C. Il se retira auprès de Darius, et l'engagea à porter la guerre dans l'Attique. Il périt à Marathon, l'an 490.

HIPPIATRE. s. m. Didact. Celui qui exerce l'art de guérir les maladies des chevaux et des bestiaux.

HIPPIATRIE. s. f. Didact. Médecine des chevaux.

HIPPIATRIQUE. s. f. (ét. gr., ἵππος, cheval; ἰατρική, médecine). Didact. Art de connaître et de guérir les maladies des animaux, et en particulier celles des chevaux. On dit plutôt aujourd'hui *art vétérinaire.*

HIPPIATRIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui a rapport à l'hippiatrie.

HIPPICE. s. f. Bot. Plante qui, selon Pline, ôte la faim et la soif aux chevaux.

HIPPICON. s. m. (du gr. ἱππικός, même signification). Métrol. anc. Mesure grecque qui valait quatre stades.

HIPPIDE. adj. des 2 g. Crust. Qui ressemble à une hippe. || HIPPIDES. s. m. pl. Tribu de la famille des crustacés décapodes macroures, ayant pour type le genre hippe.

HIPPIE. s. f. Bot. Genre de plantes synanthérées. L'hippie frutescente est un arbuste assez joli qui habite le cap de Bonne-Espérance.

HIPPIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à l'hippie. || HIPPIÉES. s. f. pl. Section de la sous-tribu des sénécionidées anthémidées, ayant pour type le genre hippie.

HIPPIEN, ENNE. adj. Didact. Qui a rapport aux chevaux.

— Myth. gr. *Minerve Hippienne.* Nom sous lequel on adorait Minerve, soit parce qu'elle combattit dans un char à deux chevaux, lors de la guerre des dieux, soit parce qu'elle avait enseigné aux hommes l'art d'atteler les chevaux. || *Neptune Hippien.* Surnom de Neptune, qui inventa l'art de dompter les chevaux et de les ..der.

HIPP..ENS. s. m. pl. Sorte de cancres de Phénicie, très-agiles à la course.

HIPPION. Nom de celui qui enseigna la médecine à Esculape.

— s. m. Bot. Genre de gentianées renfermant celles dont l'entrée de la corolle est barbue.

HIPPIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui appartient aux chevaux. La partie hippique du corps d'un centaure.

— *Écrivains hippiques.* Ceux qui s'occupent des chevaux, de leur éducation, du traitement qui leur convient.

HIPPIUS. (du gr. ἵππος, cheval). Myth. Surnom de Neptune et de Daméus, inventeur de l'art de dompter les chevaux et de s'en servir.

HIPPO. Myth. gr. Fille de l'Océan et de Téthys.

— s. m. Erpét. Serpent d'Afrique.

HIPPOBATE. s. m. Ant. gr. Titre des magistrats qui gouvernèrent l'île d'Eubée pendant un certain laps de temps, au rapport d'Aristote. On les désigne aussi sous le nom d'*hippobotes.*

HIPPOBOLE. s. m. Ant. Sacrifice d'un cheval, en usage chez les Scythes.

HIPPOBOSQUE. (du gr. ἵππος, cheval; βόσκω, manger). Entom. Genre de diptères qui s'attachent l'été aux chevaux et aux autres animaux. Toutes les espèces de ce genre sont parasites.

HIPPOBOTE. s. m. (ét. gr., ἵππος, cheval; βόω, nourrir). Ant. gr. Nom que quelques critiques proposent de substituer à Hippobate, pour désigner des magistrats de l'île d'Eubée. Ils prétendent qu'on les choisissait parmi les citoyens assez riches pour nourrir un cheval.

sède. || Par extens. Homme opulent.

— Lieu où l'on nourrit des chevaux, haras.

HIPPOPOTES. Géogr. anc. Vaste prairie voisine de la mer Caspienne, où pouvaient paître à la fois cinquante mille chevaux.

HIPPOBUS. s. m. (pr. *i-po-buss*; ét. gr., ἵππος, cheval; βοῦς, bœuf). Mamm. Animal qui résulte de l'accouplement d'un taureau et d'une jument.

HIPPOCAMPE. s. m. (ét. gr., ἵππος, cheval; κάμπτω, courber). Myth. gr. Se dit des chevaux marins à deux pieds qui traînaient le char de Neptune et celui de quelques autres divinités marines.

— Ichthyol. Genre de poissons, qui tiennent de la forme de la chenille et de celle du cheval. || Poisson du genre syngnathe.

— Anat. Éminence des ventricules du cerveau.

HIPPOCARCIN. s. m. Crust. Crustacé fossile qui a la figure d'une tête de cheval.

HIPPOCASTANE. s. m. Bot. (du lat. *hippocastanum*). Nom scientifique du marronnier d'Inde.

HIPPOCASTANÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à l'hippocastane, ou marronnier d'Inde. || HIPPOCASTANÉES. s. f. pl. Famille de plantes ayant pour type le marronnier d'Inde.

HIPPOCENTAURE. s. m. (ét. gr., ἵππος, cheval; κεντέω, piquer, ταῦρος, taureau). Myth. Animal fabuleux qu'on suppose être moitié homme et moitié cheval. On dit plutôt *centaure.* || Monstre issu d'un centaure et d'une jument.

HIPPOCRAS. s. m. V. HYPOCRAS.

HIPPOCRATE. Descendant d'Hercule et d'Esculape, né à Cos en 460 av. J.-C., mort en 380 à Larisse, ville de Thessalie. C'est le plus ancien des médecins de l'antiquité grecque dont les écrits soient parvenus jusqu'à nous, celui qu'on regarde comme le père de la médecine, et dont le nom, naguère encore, n'était prononcé qu'avec un respect religieux. Après sa mort, il reçut les honneurs héroïques dans sa patrie. Il est le premier peut-être qui ait mis en honneur la méthode d'observation et d'expérimentation. Ses écrits forment une sorte d'encyclopédie médicale.

— On dit d'un médecin en plaisantant: *C'est un Hippocrate.* || *C'est mon Hippocrate.* C'est mon médecin.

HIPPOCRATÉ, ÉE. adj. Bot. V. HIPPOCRATÉACÉ.

HIPPOCRATÉACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une hippocratée. || HIPPOCRATÉACÉES. s. f. pl. Famille de plantes, ayant pour type le genre hippocratée.

HIPPOCRATÉE. s. f. (du nom d'*Hippocrate*). Bot. Genre de plantes des deux Indes et d'Afrique, famille des ..bacées.

HIPPOCRATICÉ. Bot. V. HIPPOCRATÉACÉ.

HIPPOCRATIES. s. f. pl. (pr. *ip-po-cra-ci*; ét. gr., ἵππος, cheval; κράτος, force). Ant. gr. Fête à Athènes en l'honneur de Neptune Hippien. Pendant ces fêtes, les chevaux étaient exempts de tout travail, et on les promenait par les rues et dans les campagnes, superbement harnachés et ornés de guirlandes de fleurs.

HIPPOCRATIQUE. adj. des 2 g. Médec. Qui a rapport à Hippocrate. || Qui a été enseigné, indiqué par Hippocrate. Médecine hippocratique.

— Pathol. *Face hippocratique.* Altération profonde des traits, qui annonce une mort prochaine.

HIPPOCRATISER. v. a. 1re conj. Conférer le titre de médecin. Fam.

— v. n. Faire le médecin.

HIPPOCRATISME. s. m. Médec. Médecine fondée sur les principes d'Hippocrate.

HIPPOCRATISTE. s. m. Médec. Partisan de la médecine hippocratique.

HIPPOCRÈNE. s. f. (ét. gr., ἵππος, cheval; κρήνη, fontaine). Myth. Fontaine du mont Hélicon, qui était consacrée aux Muses, et que le cheval Pégase avait fait jaillir d'un coup de pied. Elle était consacrée aux Muses, et ses eaux avaient la vertu d'inspirer les poètes. Il suffisait d'en avoir bu pour faire d'excellents vers.

— Fig. et poét. *Avoir bu les eaux de l'Hippocrène.* Avoir le talent de la poésie.

— Épith. Docte, savante, inspiratrice, divine, sacrée. || Périphr. La fontaine du Parnasse, l'onde Aganippide, la fontaine de Castalie.

— s. f. Conchyl. Genre de coquilles univalves.

— HIPPOCRÈNES. s. f. pl. Les Muses.

HIPPOCRÉNÉEN, ENNE. adj. Ant. Qui a rapport à l'Hippocrène.

HIPPOCRÉNIDES. s. f. pl. Myth. gr. Nom que l'on donne quelquefois aux Muses, parce que l'Hippocrène leur était consacrée.

HIPPOCRÈPE. s. f. Bot. V. HIPPOCRÉPIDE.

HIPPOCRÉPIDE. s. f. (ét. gr., ἵππος, cheval; κρηπίς, chaussure). Bot. Genre de légumineuses, contenant cinq ou six espèces d'Europe.

HIPPOCTÉNIEN. (ét. gr., ἵππος, cheval; κτείνω, tuer). Myth. gr. Surnom d'Hercule, qui tua les chevaux furieux de Diomède.

HIPPODAMAS. Myth. gr. Père de Périmèle, précipita sa fille dans la mer, parce qu'elle s'était laissé séduire par Achélous.

HIPPODAMIE. Myth. gr. Fille d'Œn...

maus, fut promise par son père à celui qui le vaincrait à la course des chars. Pélops l'ayant emporté par une fraude, épousa Hippodamie, dont il eut trois fils. || Jeune fille des Lapithes qui épousa Pirithoüs. Pendant les fêtes nuptiales, le centaure Euryte ayant voulu lui faire violence, fut tué par Thésée. || Une autre Hippodamie, surnommée Briséis, captive d'Achille, fut la cause de la querelle de ce prince avec Agamemnon.

HIPPODÈTE. (ét. gr., ἵππος, cheval; δετός, lié). Myth. Surnom d'Hercule. On prétend qu'Hercule Hippodète avait attaché ensemble les chevaux des Orchoméniens, lorsque ceux-ci vinrent attaquer les Béotiens.

HIPPODROME. s. m. (ét. gr., ἵππος, cheval; δρόμος, course). Lieu, cirque disposé pour les courses de chevaux et de chars.

— Se dit surtout en parlant des exercices et des jeux publics de l'antiquité. Parcourir l'hippodrome. Un vaste hippodrome. L'hippodrome de Constantinople.

— Archit. Espace oblong, dressé à peu près de niveau, et terminé aux deux bouts par des hémicycles, comme les hippodromes qui servaient aux courses de chevaux.

— Place de Constantinople qui fut destinée par l'empereur Sévère aux courses de chevaux. Les Turcs l'appellent *Atmeïdan.*

HIPPODROMÉION. s. m. Chron. Nom du septième mois des Béotiens, qui répondait au mois de juin.

HIPPODROMIE. s. f. Didact. Course de chevaux dans un hippodrome.

— Art de diriger les chevaux.

HIPPOGÉRANES. s. m. pl. (ét. gr., ἵππος, cheval; γέρανος, grue). Philol. Peuple fabuleux que Lucien place dans les astres. Les Hippogéranes étaient au nombre des alliés d'Endymion, roi de la Lune.

HIPPOGLOSSE. s. m. (ét. gr., ἵππος, cheval; γλῶσσα, langue). Ichthyol. Espèce de poisson du genre des pleuronectes.

— Bot. Sorte de laurier. || Hexandrin des Alpes.

HIPPOGLOSSE ou **HIPPOGLOTTION.** Ant. V. HYPOGLOSSE.

HIPPOGLOTTITE. Ant. V. HYPOGLOTTITE.

HIPPOGRIFFE. s. m. (ét. gr., ἵππος, cheval; γρύψ, griffon). Myth. Animal fabuleux qu'on suppose être un cheval ailé dont la tête ressemble à celle d'un griffon. L'hippogriffe est le Pégase du moyen âge. Sommer sa muse de seller l'hippogriffe pour une excursion dans le vieux pays romantique.

— Le griffon uni à l'hippogriffe, et formé du Lion céleste et de la constellation de l'Aigle, était, chez les Égyptiens, le symbole d'Osiris.

HIPPOGROSTIDE. s. f. Bot. Le panic ou vert.

HIPPOGRYPHE. s. m. Ancienne orthographe du mot Hippogriffe, monstre que les anciens appelaient simplement Griphe.

HIPPOGYPES. s. m. pl. Philol. Peuple composé d'hommes à trois têtes, ailés et montés sur des vautours, que Lucien place dans la Lune.

HIPPOLAÏS. s. m. Ornith. Nom de plusieurs fauvettes et pouillots.

HIPPOLAÏTIS. Myth. gr. Surnom sous lequel Minerve était adorée à Hippola, ville de Laconie.

HIPPOLAPATHE. s. f. (ét. gr., ἵππος, cheval en composition augmente souvent la signification des mots auquel il est joint, λάπαθον, lapathum, grand lapathum). Bot. Patience sauvage, rhubarbe des moines.

HIPPOLENS. Myth. gr. Surnom de Minerve, pris du culte qu'on lui rendait à Hippola, en Laconie.

HIPPOLITHE. s. f. (ét. gr., ἵππος, cheval; λίθος, pierre). Pierre jaune qui se trouve dans la vésicule du fiel, dans les intestins et dans la vessie du cheval.

HIPPOLYTE. Myth. gr. Fils de Thésée et d'une Amazone. Ce jeune prince ayant dédaigné l'amour de sa belle-mère, celle-ci l'accusa auprès de Thésée d'avoir voulu lui faire violence. Thésée chargea Neptune de sa vengeance; et ce dieu envoya un monstre marin qui effraya les chevaux d'Hippolyte et causa sa mort. Selon les Trézéniens, Hippolyte fut transporté au ciel, et devint la constellation du Cocher. Virgile dit qu'il épousa Aricie, et qu'il en eut un fils nommé Virbius. || Amazone, fille de Mars, emmenée captive par Hercule, devint l'esclave, puis l'épouse de Thésée, dont elle eut un fils.

— Philol. Titre d'une tragédie d'Euripide et d'une tragédie de Sénèque, dont le sujet est le même que celui de la Phèdre de Racine.

HIPPOLYTE (Saint). Évêque, martyr et docteur de l'Église, vécut dans le IIIe siècle de J.-C. On ne connaît ni son pays, ni sa famille, ni le siége dont il fut évêque.

HIPPOLYTE (SAINT-). Géogr. Ch.-l. de cant. (Doubs); 900 hab. || Ch.-l. de cant. (Gard) 5,300 hab.

HIPPOLYTIENNE. adj. f. Myth. Surnom de Vénus. L'Hippolytion lui était consacré.

HIPPOLYTION. s. m. Ant. gr. Temple que Phèdre fit bâtir près de Trézène en l'honneur de Vénus, et où elle se rendait pour voir Hip-

voisine. Selon quelques auteurs, l'Hippolytion fut élevé par Diomède en l'honneur du fils de Thésée.

HIPPOMALGUE. (ét. gr., ἵππος, cheval; ἀμέλγω, traire). Géogr. Peuple scythe, nomade, qui se nourrissait de lait de jument.

HIPPOMANCIE. s. f. (ét. gr., ἵππος, cheval, μαντεία, divination). Ant. gr. Divination par le hennissement et les mouvements des chevaux, en usage chez les Celtes et chez les Scythes.

HIPPOMANCIEN, IENNE. adj. Ant. Qui a rapport à l'hippomancie.

— substantiv. Celui, celle qui pratique l'hippomancie. Un hippomancien. Une hippomancienne.

HIPPOMANE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἵππος, cheval; μανία, fureur). Se dit quelquefois d'une personne qui a une passion pour les chevaux, qui monte très-souvent à cheval. || substant. Un hippomane. Une hippomane.

HIPPOMANE. s. m. (ét. gr., ἵππος, cheval;

μανία, fureur). Se disait chez les an... liqueur blanchâtre qui s'écoule des ... natales de la jument lorsqu'elle est ... et à laquelle on attribuait une vertu ... que très-puissante. Ce n'est que le ... la liqueur placée entre l'amnios et ... On le trouve non-seulement dans ... mais encore dans l'ânesse et dans l...

— Se disait aussi d'une partie d... f... de la jument.

— Excroissance de chair que qu... lains ont sur le front en naissant.

— Bot. Genre de plantes dont fa... mancenillier. || Nom donné ancienne... plantes remarquables par leurs qu... neuses. L'*hippomane de Crarata*, ... Hippocrate, était une espèce de ... l'*hippomane de Théophraste* est consi... une espèce d'euphorbe.

HIPPOMANÉ, ÉE. adj. (du lat. *h...* Bot. Qui ressemble au mancenillier. ... NÉES. s. f. pl. Section de la famille ... biacées qui a pour type le genre *hip...*

HIPPOMANIE. s. f. Goût pass... les chevaux. Ce mot a été employé p...

— Art vétér. Espèce de frénésie ... qui attaque quelquefois le cheval.

HIPPOMANIQUE. s. f. Bot. Gen... vénéneuse du Chili, qui croît dans ... ges; elle est un poison pour les che...

HIPPOMARATHRE. s. m. Bot... plantes du littoral de la Méditerran...

HIPPOMÉDON. Un des sept chef... le siége de Thèbes. Il fut tué par Is...

HIPPOMÉLIDE. s. f. Bot. Fami... les établie par les anciens. Les bo... XVIIIe siècle les rapportent à une e... sier.

HIPPOMÉLIS. s. m. (pr. *ip-po-me...* Espèce d'alisier.

HIPPOMÈNE. Myth. gr. Fils de ... s'était retiré dans les bois pour fu... mes; mais ayant rencontré Atalante ... vit, la vainquit à la course en jetan... mes d'or sur son chemin, et l'épousa...

HIPPOMOLGUE. adj. des 2 g. A... des Scythes, qui se nourrissaient du l... juments. On dit aussi *hippomalgue*, ... conforme à l'étymologie. || substanti... pomolgue. Une hippomolgue.

HIPPOMYRMÈCES. s. m. pl. Ph... d'un peuple imaginaire que Lucien ... le Soleil. Les Hippomyrmèces étaient ... d'énormes fourmis ailées.

HIPPONACTE. adj. m. (du poète ... leur inventeur). Littér. anc. Se dit d'... de vers iambique dont le dernier pi... d'être un iambe, est un spondée. || ... vers iambique auquel on ajoute un ... que, c'est-à-dire une brève et deux ... subst. Un hipponacte.

HIPPONE. Géogr. anc. Ville de ... sur la mer Intérieure. St Augustin ... de cette ville. Aujourd'hui *Bone.*

— Myth. Divinité qui présidait au ... et aux étables, et qui était honorée p... de la campagne.

— s. m. Pharm. Ancien nom d'un ... émollient.

HIPPONICE. s. m. Conchyl. Gen... quilles univalves.

HIPPONOÉ. Myth. gr. Une des ...

— s. m. Entom. Espèce de papillon...

HIPPONOÜS. Myth. Fils d'He... l'ordre d'un oracle, il se précipita d... avec son frère Adraste, et ils y périrent...

HIPPOPATHOLOGIE. s. f. (ét. ... cheval; πάθος, affection; λόγος, discour... Pathologie du cheval.

HIPPOPATHOLOGIQUE. adj. de... dact. Qui a rapport à l'hippopatholo...

HIPPOPATHOLOGISTE. s. m. ... lui qui s'occupe d'hippopathologie.

HIPPOPE. adj. des 2 g. (ét. gr., ... val; ποῦς, pied). Zool. Qui a un pied ... || Qui ressemble à un pied de cheva... hippope est ainsi appelée en raison ... geur et de sa forme.

HIPPOPE. s. m. Conchyl. Genre d... ... qu'une seule espèce.

HIPPOPÈRES. s. m. pl. (ét. gr., ... val; πήρα, sac). Bougettes de cuir qu'o... un cheval ... lieu de valise.

HIPPOPHAÈS. s. m. (du gr. ἱππο... de centaurée). Bot. Arbrisseau des ... fournit une gomme autrefois empl... l'art vétérinaire.

HIPPOPHÆSTE. s. f. Bot. Chaus...

HIPPOPHAGE. adj. des 2 g. (ét. ... cheval; φάγω, manger). Didact. Qui ... la chair de cheval.

— Surnom que les Grecs ont donné ... thes, parce qu'ils mangeaient la cha... chevaux. || substantiv. Un hippophage... pophage.

HIPPOPHAGIE. s. f. Didact. H... se nourrir de chair de cheval.

HIPPOPHAGIQUE. adj. des 2 g... Qui a rapport à l'hippophagie. Désir ... gique.

μανία, fureur). Se disait chez les ancie[illegible] de la liqueur blanchâtre qui s'écoule des parties génitales de la jument lorsqu'elle est en chaleur, et à laquelle on attribuait une vertu aphrodisiaque très-puissante. Ce n'est que le sédiment de la liqueur placée entre l'amnios et l'allantoïde. On le trouve non-seulement dans la jument, mais encore dans l'ânesse et dans la vache.

— Se disait aussi d'une partie de l'arrière-faix de la jument.

— Excroissance de chair que quelques poulains ont sur le front en naissant.

— Bot. Genre de plantes dont fait partie le mancenillier. ‖ Nom donné anciennement à des plantes remarquables par leurs qualités vénéneuses. L'*hippomane de Cracata*, dont parle Hippocrate, était une espèce de stramoine; l'*hippomane de Théophraste* est considéré comme une espèce d'euphorbe.

HIPPOMANÉ, ÉE. adj. (du lat. *hippomane*). Bot. Qui ressemble au mancenillier. ‖ HIPPOMANÉES. s. f. pl. Section de la famille des euphorbiacées qui a pour type le genre *hippomane*.

HIPPOMANIE. s. f. Goût passionné pour les chevaux. Ce mot a été employé par Voltaire.

— Art vétér. Espèce de frénésie ou de rage qui attaque quelquefois le cheval.

HIPPOMANIQUE. s. f. Bot. Genre de plante vénéneuse du Chili, qui croît dans les pâturages; elle est un poison pour les chevaux.

HIPPOMARATHRE. s. m. Bot. Genre de plantes du littoral de la Méditerranée.

HIPPOMÉDON. Un des sept chefs qui firent le siége de Thèbes. Il fut tué par Ismare.

HIPPOMÉLIDE. s. f. Bot. Famille de plantes établie par les anciens. Les botanistes du XVIIIe siècle les rapportent à une espèce d'alisier.

HIPPOMÉLIS. s. m. (pr. *ip-po-mé-liss*). Bot. Espèce d'alisier

HIPPOMÈNE. Myth. gr. Fils de Macarius, s'était retiré dans les bois pour fuir les femmes; mais ayant rencontré Atalante, il la suivit, la vainquit à la course en jetant des pommes d'or sur son chemin, et l'épousa.

HIPPOMOLGUE. adj. des 2 g. Antiq. Se dit des Scythes, qui se nourrissaient du lait de leurs juments. On dit aussi *hippomalgue*, qui est plus conforme à l'étymologie. ‖ substantiv. Un hippomolgue. Une hippomolgue.

HIPPOMYRMÈCES. s. m. pl. Philol. Nom d'un peuple imaginaire que Lucien place dans le Soleil. Les Hippomyrmèces étaient montés sur d'énormes fourmis ailées.

HIPPONACTE. adj. m. (du poète *Hipponax*, leur inventeur). Littér. anc. Se dit d'une espèce de vers ïambique dont le dernier pied, au lieu d'être un ïambe, est un spondée. ‖ Se dit d'un vers ïambique auquel on ajoute un antibacchique, c'est-à-dire une brève et deux longues. ‖ subst. Un hipponacte.

HIPPONE. Géogr. anc. Ville de Numidie, sur la mer Intérieure. St Augustin fut évêque de cette ville. Aujourd'hui *Bone*.

— Myth. Divinité qui présidait aux chevaux et aux étables, et qui était honorée par les gens de la campagne.

— s. m. Pharm. Ancien nom d'un cataplasme émollient.

HIPPONICE. s. m. Conchyl. Genre de coquilles univalves.

HIPPONOÉ. Myth. gr. Une des Néréides.

— s. m. Entom. Espèce de papillon.

HIPPONOÜS. Myth. Fils d'Hercule. Sur l'ordre d'un oracle, il se précipita dans le feu avec son frère Adraste, et ils y périrent tous deux.

HIPPOPATHOLOGIE. s. f. (ét. gr., ἵππος, cheval; πάθος, affection; λόγος, discours). Didact. Pathologie du cheval.

HIPPOPATHOLOGIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui a rapport à l'hippopathologie.

HIPPOPATHOLOGISTE. s. m. Didact. Celui qui s'occupe d'hippopathologie.

HIPPOPE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἵππος, cheval; πούς, pied). Zool. Qui a un pied de cheval. ‖ Qui ressemble à un pied de cheval. L'huître hippope est ainsi appelée en raison de sa largeur et de sa forme.

HIPPOPE. s. m. Conchyl. Genre de coquilles [illegible] qu'une seule espèce.

HIPPOPÈRES. s. m. pl. (ét. gr., ἵππος, cheval; πήρα, sac). Bougettes de cuir qu'on met sur un cheval au lieu de valise.

HIPPOPHAÈS. s. m. (du gr. ἱπποφαές, espèce de centaurée). Bot. Arbrisseau des Alpes qui fournit une gomme autrefois employée dans l'art vétérinaire.

HIPPOPHÆSTE. s. f. Bot. Chausse-trappe.

HIPPOPHAGE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἵππος, cheval; φάγω, manger). Didact. Qui mange de la chair de cheval.

— Surnom que les Grecs ont donné aux Scythes, parce qu'ils mangeaient la chair de leurs chevaux. ‖ substantiv. Un hippophage. Une hippophage.

HIPPOPHAGIE. s. f. Didact. Habitude de se nourrir de chair de cheval.

HIPPOPHAGIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui a rapport à l'hippophagie. Désir hippophagique.

HIPPOPHAME. s. m. Ant. Nom que quelques historiens donnent à l'époque pendant laquelle les Amazones recevaient les hommes, afin de perpétuer leur race. L'hippophame durait trente jours.

HIPPOPHESTE. s. m. (du gr. ἱππόφαιστον, même signif.). Bot. Plante qui sert aux foulons.

HIPPOPHIE. s. f. Bot. Plante qui produit des grappes, comme le lierre.

HIPPOPODE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἵππος, cheval; πούς, pied). Ant. Nom que l'on a donné aux Scythes, parce qu'ils étaient excellents cavaliers. ‖ substantiv. Un hippopode. Une hippopode.

— Homme fabuleux qui avait des pieds de cheval.

— Acal. Genre d'acalèphes.

HIPPOPODIFORME. adj. des 2 g. (ét. gr., ἵππος, cheval; πούς, pied; et du lat. *forma*, forme). Zool. Qui ressemble à un sabot de cheval.

HIPPOPOTAME. s. m. (ét. gr., ἵππος, cheval; ποταμός, fleuve, à cause de son habitation dans les fleuves, de sa course rapide et de son cri, qui a du rapport avec celui du cheval). Mamm. Genre de la famille des pachydermes ordinaires. Cet amphibie n'habite que les grands fleuves. C'est un des plus gros mammifères connus. Si l'on excepte sa voix, assez semblable à un hennissement, on ne voit rien qui puisse rappeler le plus noble des quadrupèdes dans les formes monstrueusement massives de cet ignoble pachyderme, dont le ventre traîne presque à terre, soutenu par d'énormes pattes plus larges que hautes, et qui porte à l'extrémité de son informe tronc, long quelquefois de quinze pieds, une tête volumineuse, terminée par un large museau renflé pour loger l'appareil dentaire. Telle est l'épaisseur de sa peau, d'un brun noir et presque entièrement dénuée de poils, que les balles s'aplatissent en la frappant. Il a une queue courte, des oreilles peu développées, et de petits yeux ronds contrastant avec l'énormité de sa tête. On le trouve par troupes nombreuses dans les fleuves de l'Afrique centrale. L'*hippopotame*, patriarche des fleuves, s'y promène majestueusement. (Aimé-Martin.)

— Numism. Sur les médailles, l'hippopotame est le symbole du Nil et de l'Egypte.

HIPPOPOTAMIEN, IENNE. adj. Mamm. Qui ressemble à l'hippopotame. ‖ HIPPOPOTAMIENS. s. m. pl. Classe de mammifères, ayant pour type le genre hippopotame.

HIPPOPOTOME. s. m. Mamm. Genre de mammifères d'un naturel stupide et grossier, et qui se rapprochent beaucoup du cochon. Il y en a plusieurs espèces fossiles.

HIPPORHIS. s. m. Bot. Genre de plantes appelé aussi Satyrion.

HIPPORITE. s. f. (ét. gr., ἵππος, cheval; οὐρά, queue). Minér. Pierre argileuse qui a la forme d'une queue de cheval.

HIPPOS. s. m. (du gr. ἵππος, cheval). Pathol. Clignotement continuel des yeux, tel qu'on l'observe dans les personnes qui sont à cheval.

HIPPOSTÉOGRAPHIE. s. f. V. HIPPOSTÉOLOGIE.

HIPPOSTÉOLOGIE. s. f. (ét. gr., ἵππος, cheval; ὀστέον, os; λόγος, discours. Didact. Ostéologie du cheval.

HIPPOSTÉOLOGIQUE. adj. des 2 g. Qui est relatif à l'hippostéologie.

HIPPOSTÉOLOGISTE. s. m. Celui qui s'occupe d'hippostéologie.

HIPPOTADÈS. Myth. Surnom d'Éole, petit-fils d'Hippotès.

HIPPOTAURUS. s. m. (pr. *ip-po-tô-russ*; ét. gr., ἵππος, cheval; ταῦρος, taureau). Mamm. Animal qui résulte de l'accouplement d'un taureau et d'une jument.

HIPPOTHOÉ. Myth. gr. Une des Néréides. ‖ Une des Danaïdes. ‖ Une des Amazones.

— s. f. Zooph. Polypier de la Méditerranée.

HIPPOTHOON. Myth. V. HIPPOTHOÜS.

HIPPOTHOONTIDE. adj. f. Ant. gr. Se dit d'une des dix tribus qui furent établies chez les Athéniens. ‖ S'empl. substantiv. L'hippotoontide.

HIPPOTHOÜS ou **HIPPOTHOON.** Myth. Fils de Neptune et d'Alope, fut exposé d'abord par sa mère et une seconde fois par son aïeul [illegible] Thésée ayant tué Cercyon, donna son trône à Hippothoon.

HIPPOTIDE. s. f. Bot. Genre de rubiacées du Pérou.

HIPPOTOME. s. m. Celui qui s'occupe d'hippotomie.

HIPPOTOMIE. s. f (ét. gr., ἵππος, cheval; τομή, section). Didact. Anatomie du cheval.

HIPPOTOMIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui a rapport à l'hippotomie.

HIPPOTOMISTE. s. m. Didact. Celui qui s'occupe de l'anatomie du cheval.

HIPPOTOXOTE. s. m. (ét. gr., ἵππος, cheval; τόξον, arc). Anc. art milit. Cavalier grec qui combattait armé d'un arc.

HIPPRO. s. m. Bot. Espèce de peuplier.

HIPPURATE. s. m. Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide hippurique avec une base salifiable.

HIPPURIDE. s. f Bot. Genre de plantes aquatiques d'Europe, qui renferment des espèces de prêles et de charagnes.

HIPPURIDÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à l'hippuride. ‖ HIPPURIDÉES. s. f. pl. Famille de plantes, ou tribu de la famille des haloragiées, et qui a pour type le genre hippuride.

HIPPURINE. s. f. Bot. Genre d'algues marines, établi aux dépens des varecs.

HIPPURIQUE. adj. m. (du gr. ἵππος, cheval). Chim. Se dit d'un acide qui existe dans l'urine des animaux herbivores en général.

HIPPURIS. s. m., ou **QUEUE DE CHAT.** Bot. V. HIPPURIDE.

HIPPURITE. s. f. (ét. gr., ἵππος, cheval; οὐρά, queue). Conchyl. Genre de coquilles univalves cloisonnées, qui n'ont encore été trouvées qu'à l'état fossile.

— Minér. Espèce de pierre qui porte l'empreinte d'une prêle.

— Zooph. Polypier composé de cylindres.

HIPPURUS. s. m. (ét. gr., ἵππος, cheval; οὐρά, queue). Ichthyol. Poisson de l'Océan, qui a quelque ressemblance avec une queue de cheval; c'est la dorade.

HIPPUS. s. m. (du gr. ἵππος, cheval). Médec. anc. Tressaillement des paupières, ordinaire aux personnes qui montent à cheval.

HIPRÉAU. s. m. Bot. Espèce de peuplier.

HIPTAGE. s. m Bot. Arbre des Indes orientales, dont les fleurs, qui sont d'une extrême beauté, sont employées par les naturels à parer les autels de leurs dieux.

HIPTAGÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à l'hiptage ‖ HIPTAGÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des malpighiacées, qui a pour type le genre hiptage.

HIRAM. Roi de Tyr, régna de 1023 à 985 av. J.-C. ‖ Architecte syrien, chargé par Salomon de diriger les travaux lors de la construction du temple de Jérusalem, périt assassiné par une partie des ouvriers.

HIRATE. s. m. Bot. Stramoine de Madagascar, qui a beaucoup d'affinité avec l'espèce ordinaire.

HIRCATE. s. m. (du lat. *hircus* bouc). Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide hircique avec une base salifiable.

HIRCIN, INE. adj. (du lat. *hircus*, bouc). Qui vient du bouc, qui dépend du bouc.

— Bot. Se dit d'une odeur analogue à celle du bouc qu'on observe dans plusieurs plantes.

HIRCINE. s. f. Chim. Substance à laquelle la graisse de bouc doit son odeur.

HIRCIPÈDE. adj. des 2 g (ét. lat., *hircus*, bouc; *pes*, pied). Myth. Surnom de Pan et des Satyres, qu'on représente avec des pieds de bouc. ‖ substantiv. Un hircipède.

HIRCIPÈLE. adj. des 2 g. (ét. lat., *hircus*, bouc; *pilus*, poil). Velu comme un bouc.

HIRCIQUE. adj. m. Chim. Se dit d'un acide produit par la saponification de l'hircine.

HIRCISME. s. m. Zool. Odeur forte qui s'exhale des aisselles chez certains hommes.

HIRCOSITÉ. s. f. (du lat. *hircosus*, qui sent le bouc. Didact. Qualité de ce qui appartient au bouc.

— Odeur semblable à celle du bouc

HIRCULATION. s. f. (de *hirculatio*; fait de *hircus*, bouc). Agric. Maladie de la vigne causée par des engrais trop actifs.

HIRCULUS. s. m. (du lat. *hircus*, à cause d'une forte odeur qu'elle exhale). Bot. Espèce de faux nard, que l'on trouve mêlé avec le nard ultique.

HIRCUS. s. m. (du lat. *hircus*, bouc). Anat. Éminence de l'oreille, près des tempes.

— Astr. Étoile de première grandeur, la même que la Chèvre.

HIRÉE. s. f. Bot. Genre de plantes des climats chauds.

HIRIE. Myth. Nymphe d'Arcadie. Elle pleura tant la perte de son fils, qui se précipita du haut d'un rocher, pour n'avoir pu obtenir un jeune taureau d'un de ses amis, qu'elle fondit en larmes, et fut changée en un lac qui porte son nom.

HIRME. s. m. (du gr. εἱρμός). Liturg. Chez [illegible] qui sert d'antienne aux autres psaumes de cette espèce.

HIRMOLOGE. s. m. Liturg. Chez les chrétiens grecs. Livre qui contient les hirmes.

HIRMONEURE. s. m. Entom. Genre de diptères.

HIRNELLE. s. m. Ant. rom. Vase dont on se servait dans les sacrifices.

HIRNELLIE. s. f. Bot. Genre de synanthérées, renfermant une plante de la Nouvelle-Hollande.

HIRN-GRILL. s. m. Ornith. Nom que l'on donne en Allemagne au cini ou serin vert de Provence, à cause du rapport de son chant avec les sons que les grillons font entendre.

HIRONDE. s. f. Ornith. Ancien nom de l'hirondelle.

— Nom sous lequel plusieurs auteurs désignent le genre avicule.

— Constr. V. ARONDE.

HIRONDELLE. s f. (du lat. *hirundo*). Ornith. Genre de la famille des fissirostres, ayant une tête arrondie, entièrement couverte de plumes, un bec court, déprimé, une langue large, divisée en deux à son extrémité, des oreilles cachées sous les plumes, une queue le plus souvent fourchue et composée de douze pennes. Il n'est personne qui n'ait admiré l'hirondelle lorsqu'elle trace dans l'air les mille circuits de son vol agile et inégal, tantôt rasant légèrement la surface des campagnes, tantôt se perdant dans les plus hautes régions de l'air, au sein duquel se passe en quelque sorte toute son existence; car elle mange, elle boit, elle se baigne, quelquefois même elle nourrit ses petits en volant. Chaque année elle passe des pays chauds dans la zone tempérée, où son retour en bandes nombreuses présage ordinairement celui des beaux jours. Les hirondelles rendent d'éminents services à l'agriculture en poursuivant un nombre immense d'insectes destructeurs de nos céréales. Par leurs mœurs voyageuses, elles appartiennent pour ainsi dire au monde entier. La vie de ces oiseaux était respectée par les anciens, qui, pour les protéger plus efficacement, avaient supposé que, lorsqu'on les maltraitait, elles faisaient perdre le lait des vaches en leur piquant les mamelles. Hirondelle de fenêtre. Hirondelle à collier blanc. Hirondelle grise des rochers. Hirondelle de cheminée ou domestique. Hirondelle de rivage. Hirondelle rousse. Hirondelle à ceinture blanche. Hirondelle de Cayenne. Hirondelle rousseline. Hirondelle bleue de la Louisiane. Hirondelle ambrée. Hirondelle huppée. Hirondelle des blés. Hirondelle noire. L'hirondelle gazouille. Le vol est l'état naturel, je dirais presque nécessaire de l'*hirondelle*. (Guén. de Montb.) Le rouge-gorge s'adresse aux cabanes, l'*hirondelle* frappe aux palais : cette fille de roi semble encore aimer les grandeurs, mais les grandeurs tristes comme sa destinée; elle passe l'été aux ruines de Versailles et l'hiver à celles de Thèbes. (Chateaub.) Dans notre climat, les *hirondelles* passent souvent les nuits, vers la fin de l'été, perchées sur des aunes au bord des rivières. (Buff.) J'entends le gazouillement confus des *hirondelles* qui se sont emparées du toit de ma maison. (X. de Maistre.)

Cette fenêtre était la tienne,
Hirondelle, qui vins loger
Bien des printemps dans ma persienne,
Où je n'osais te déranger. (C. DELAVIGNE.)

O toi! qui follement fais ton dieu du hasard,
Viens me développer ce nid qu'avec tant d'art,
Au même ordre toujours architecte fidèle,
A l'aide de son bec maçonne l'*hirondelle*.
(RAC. LE FILS.)

— *L'hirondelle de rivage* se cache dans les cavernes ou se jette dans les marais, pour y demeurer dans un état d'engourdissement jusqu'au printemps. ‖ *Hirondelle de mer.* Oiseau de mer qui a quelque ressemblance avec les hirondelles. ‖ *Hirondelle de Ternate.* Nom vulgaire de l'oiseau de paradis. ‖ Espèce de pigeon.

— Prov. et fig. *Une hirondelle ne fait pas le printemps.* Il n'y a point de conséquence à tirer d'un seul exemple. ‖ *Il viendra avec les hirondelles.* Il arrivera au printemps. ‖ *Il partira avec les hirondelles.* Il partira en automne.

— *Hirondelle de Carême.* Se disait autrefois des sœurs converses de la congrégation de Sainte-Claire, qui parcouraient la France pendant le Carême, en quêtant pour leurs couvents.

Qu'il était beau de voir une jeune *hirondelle*,
A la garde de Dieu, seule, timide et belle...
(*Alman. littér.* 1791.)

— Myth. Cet oiseau était consacré à Isis. Selon la fable, Progné fut changée en hirondelle au moment où Térée, son époux, à qui elle avait servi son propre fils qu'elle avait coupé en morceaux, se levait de table pour la tuer. Aussi le nom de Progné est-il, chez les poètes, synonyme d'Hirondelle.

— Epith. Passagère, printanière, vagabonde, agile, folâtre, babillarde, frileuse, lascive. ‖ Périphr. La messagère des beaux jours. L'oiseau qui du printemps annonce le retour.

. . . . . La frileuse *hirondelle*
Ramène les zéphyrs voltigeants autour d'elle. (LEBRUN.)

. . . . L'*hirondelle*
Au toit qui la vit naître, à son hôte fidèle,
Nous a par son retour annoncé le printemps.
(DE BRIDEL.)

. . . . . Cet oiseau passager,
Qui pour nous des beaux jours est l'heureux messager
(DELILLE.)

‖ Epith. Cruelle, dénaturée, féroce, vindicative ‖ Périphr. La fille de Pandion, l'épouse de Térée, la mère d'Itys [illegible]

— Conchyl. Les marchands donnent ordinairement, en France, le nom d'*hirondelle* à l'espèce la plus commune d'*avicule*, parce que sa couleur noire, et surtout la disposition de ses oreilles, lui donnent quelque ressemblance avec une hirondelle ayant les ailes étendues.

— Ichthyol. *Hirondelle de mer.* Nom vulgaire de quelques poissons volants.

— *Pierre d'hirondelle.* Pierre qui s'employait autrefois dans les maladies des yeux.

— Techn. Rond de fer plat et mobile, qui entoure l'essieu. ‖ Outil de métiers.

— S'empl. quelquefois adjectiv. Pigeon hirondelle.

HIRPE. s. m. Anc. art milit. Herse d'attrape ou hersillon.

HIRPICION. s. m. Bot. Genre de synanthérées du cap de Bonne-Espérance.

HIRPIES. s. f. ou **FAMILLE HIRPIES.** V. HIRPIENS.

HIRPIENS. s. m. pl. Ant. rom. Membres d'une peuplade sabine qui habitait le mont So-

racte. Dans les fêtes que l'on y célébrait tous les ans, les Hirpiens marchaient sur des charbons ardents.

HIRPIN. Géogr. anc. Nom d'un peuple du Samnium, que quelques auteurs confondent avec les Hirpiens.

HIRPINIENS. Géogr. Peuple sarmate qui habitait en Italie.

HIRSINGEN. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. d'Altkirch (Haut-Rhin); 900 hab.

HIRSON. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Vervins (Aisne); 3,000 hab.

HIRSUTÉ, ÉE. adj. (du lat. *hirsutus*). Bot. Qui est garni de poils longs et nombreux.

HIRSUTEUX, EUSE. adj. (du lat. *hirsutus*). Bot. Qui est garni de poils roides et piquants.

HIRTÉE. s. f. Entom. Genre de diptères, appelés aussi *bibions*. || Genre de lépidoptères, de la famille des hydromies, qui paraissent à des époques périodiques en quantités innombrables.

HIRTELLE. s. f. Bot. Genre de la famille des rosacées, plantes d'Amérique, comprenant six à huit espèces; la plus remarquable est l'hirtelle à grappes, qui croît à Cayenne, où on la connaît sous le nom de *bois de gaulette*.

HIRTICAUDE. adj. des 2 g. (ét. lat., *hirtus*, velu; *cauda*, queue). Zool. Qui a la queue velue.

HIRTICOLLE. adj. des 2 g. Entom. Qui a le cou ou le corselet couvert d'un épais duvet, comme le mélolonthe hirticolle.

HIRTICORNE. adj. des 2 g. (ét. lat., *hirtus*, hérissé; *cornu*, corne). Entom. Qui a les antennes velues, comme le polymère hirticorne; hérissées d'épines, comme le corée hirticorne; ou terminées par une masse de poils en forme de petit balai, comme l'orthocère hirticorne.

HIRTIFLORE. adj. des 2 g. (ét. lat., *hirtus*, velu; *flos*, fleur). Bot. Dont les fleurs sont velues. Myrcie hirtiflore. Schizachyrien hirtiflore.

HIRTIMANE. adj. des 2 g. (ét. lat., *hirtus*, hérissé; *manus*, main). Zool. Qui a les mains hérissées d'epines.

HIRTIPÈDE. adj. des 2 g. (ét. lat., *hirtus*, hérissé; *pes*, pied). Zool. Qui a les pattes garnies de poils.

HIRTIUS (Aulus). Ami et disciple de Cicéron, s'attacha au parti de Jules César, et combattit avec courage sous ce général. Nommé consul après la mort du dictateur, l'an 43 av. J.-C., il fut envoyé, ainsi qu'Octave, contre Antoine, à Modène, et le battit. Il périt dans le combat. Hirtius a ajouté un supplément aux Commentaires de César.

HIRUDIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *hirudo*, sangsue, *forma*, forme). Zool. Qui a la forme d'une sangsue. || HIRUDIFORMES. s. m. pl. Ordre de la classe des elminthaproctes, comprenant ceux de ces animaux dont le corps est plus ou moins semblable à celui d'une sangsue.

HIRUDINAIRE. s. f. (du lat. *hirudo*, sangsue). Bot. Nom que les anciens donnaient à la nummulaire, parce qu'elle s'applique contre la terre comme une sangsue sur la peau des animaux.

HIRUDINATION. s. f. (pr. *i-ru-di-na-ci-on*). Chir. Application de sangsues.

HIRUDINÉ, ÉE. s. f. (du lat. *hirudo*, sangsue). Annel. Qui ressemble à une sangsue. || HIRUDINÉES. s. f. pl. Famille de la classe des annélides. || Famille de la classe des grammazoaires, ayant pour type le genre sangsue.

HIRUDINIFORME. adj. des 2 g. (et. lat. *hirudo*, sangsue; *forma*, forme). Zool. Qui a la forme d'une sangsue.

HIRUDO. Nom scientifique de la sangsue.

HIRUNDINACÉ, ÉE. adj. (du lat. *hirundo*, hirondelle). Ornith. Qui tient de l'hirondelle.

HIRUNDINAIRE. s. f. (du lat. *hirundo*, hirondelle). Bot. Nom que l'on a donné à la chélidoine, qui, suivant les anciens, avait des propriétés ophthalmiques indiquées par l'hirondelle, laquelle allait chercher son suc pour le verser sur les yeux de ses petits, afin de leur éclaircir la vue.

HIRUNDINIDE. adj. des 2 g. Ornith. Qui ressemble à l'hirondelle. || HIRUNDINIDES. s. m. pl. Famille d'oiseaux percheurs, qui a pour type le genre hirondelle.

HIRUNDO. s. m. Ichthyol. Nom scientifique des trigles. || Ornith. Nom générique latin des hirondelles.

HISCEN. s. m. Relat. Instrument de musique à cordes, des Chinois. C'est un œuf de terre cuite, creux et percé de cinq trous, dans lequel on souffle.

HISINGÈRE. s. f. Bot. Genre d'arbrisseaux de Saint-Domingue.

HISINGÉRITE. s. f. (du chimiste *Hisinger*). Minéral de la Suède, que l'on a reconnu pour être un nitrate alumineux.

HISMAT. s. m. Chim. Ancien nom de la litharge.

HISPANIE. Géogr. anc. Nom de l'Espagne sous la domination romaine. On l'emploie encore quelquefois dans le style élevé.

HISPANIOLA. Géogr. Premier nom donné par les Espagnols à Saint-Domingue.

HISPANIQUE. adj. des 2 g. Géogr. Qui appartient à l'Espagne ou aux Espagnols.

— *Péninsule hispanique.* Dénomination commune sous laquelle on désigne quelquefois l'Espagne et le Portugal.

HISPANISME. s. m. (du lat. *Hispania*, Espagne). Gramm. Locution propre à la langue espagnole.

HISPANO-AMÉRICAIN, AINE. adj. Géogr. Se dit des contrées du Nouveau-Monde possédées par les Espagnols. Etats hispano-américains. || Habitants de ces contrées. || Qui concerne ces contrées ou leurs habitants. Nations hispano-américaines.

— substantiv. Les Hispano-Américains.

HISPANO-GOTHIQUE. adj. des 2 g. Hist. Qui appartient, qui est propre aux Goths d'Espagne.

— Paléogr. Se dit des caractères employés par les Goths d'Espagne. Ecriture hispano-gothique.

HISPE. s. f. (du lat. *hispidus*, hérissé, parce que les espèces de ce genre ont le corselet, les élytres et même les antennes, hérissés de petites pointes). Entom. Genre de coléoptères tétramères.

HISPIDE. adj. des 2 g. (du lat. *hispidus*). Bot. Couvert de poils rudes et épars, comme la totalité de la plante dans le silphium lacinié, les anthères du lamium garganique, les utrilles du pollen de la mauve, la tige de l'épilobe hispide, les feuilles de la dent de lion hispide.

— Néol. Qui a la barbe longue; négligé; laid par malpropreté. Visage hispide. Votre air *hispide* l'effrayera, au lieu de vous faire aimer. (Buffier.)

— Fig. Revêche, d'humeur difficile.

HISPIDELLE. s. f. Bot. Genre de synanthérées d'Espagne, très-hérissées dans toutes leurs parties.

HISPIDITÉ. s. f. Bot. État d'une partie qui est couverte de poils roides et piquants.

— Pathol. État d'une partie qui est trop couverte de poil. || Maladie des paupières, nommée autrement *distichiasis*.

HISPIDULE. s. m. Bot. Nom du gnaphale dioïque.

HISPIDULÉ, ÉE. adj. Bot. Qui est un peu hispide.

HISPIDULEUX, EUSE. adj. Bot. Qui est garni de poils roides et très-écartés.

HISSAR. Géogr. Ville forte du Turkestan, ch.-l. du territoire d'Hissar. || HISSAR-FIROZEH. Ville de l'Inde anglaise (Calcutta), ch.-l. de district. Forteresse importante, fondée au XIVe siècle. || Le district d'Hissar s'étend le long de la rive gauche de la Djemmah.

HISSE. s. f. Bot. Nom que les habitants d'Amboine donnent à la scénanthe.

HISSÉ, ÉE. (*h* asp.) part. pass. du v. Hisser. S'empl. adjectiv. Voile hissée. Pavillon hissé.

HISSER. v. a. 1re conj. (*h* asp.; par onomat. du bruit de la vergue quand on la relève, et du frissonnement de la voile quand on la froisse). Mar. Elever, hausser une voile, un pavillon, ou tout autre objet, à une hauteur déterminée, à l'aide d'un cordage simple ou d'un palan. Hisser une voile. Hisser un pavillon. Hisser une vergue. || *Hisser en douceur.* Hisser doucement. || *Hisse.* Commandement que fait l'officier pour hausser quelque chose. || *Hisse, hisse.* Ce commandement redoublé marque qu'il faut hisser promptement. || On hisse les voiles en chantant à bord des bâtiments du commerce; les chants qui servent à accorder les marins sont souvent composés de syllabes traînantes empruntées au verbe auquel donne lieu l'opération qui s'exécute: *Hissa, ho, ha, hissé.*

— En général, Tirer en haut.

— SE HISSER. v. pron. S'élever, se hausser. Se hisser jusqu'à la fenêtre.

HISSON. s. f. Mar. Nom donné dans le Levant à la drisse de l'antenne de trinquet.

HISTER. s. m. Entom. Nom scientifique du genre des escarbots.

HISTÉRANTHÉ, ÉE. adj. Bot. Se dit des plantes dont les fleurs paraissent avant les feuilles, telles sont, entre autres, le tussilage, l'amandier.

HISTÉRIDE. Entom. V. HISTÉROÏDE. || HISTÉRIDES. s. m. pl. Famille de coléoptères pentamères ayant pour type le genre escarbot.

HISTÉROÏDE. adj. des 2 g. Entom. Qui ... pl. Famille d'insectes coléoptères. || Tribu de la famille des coléoptères clavicornes, qui a pour type le genre escarbot.

HISTIÉE. Tyran de Milet, fut un de ceux que Darius chargea de garder le pont du Danube, lors de son expédition en Scythie. Il empêcha les Ioniens de céder aux conseils de Miltiade, qui voulait rompre le pont. En récompense, Darius le nomma gouverneur de l'Ionie; mais ce prince ayant rétracté d'autres promesses qu'il lui avait faites, Histiée se révolta, et, après quelques succès, il fut vaincu, pris et mis à mort, en 494 av. J.-C.

HISTIÉOTIDE. Géogr. anc. Canton de l'île d'Eubée. || Petit pays de la Grèce, dans la Thessalie.

HISTIODROME. s. m. Anc. mar. Navire de course, à voiles.

HISTIODROMIE. s. f. (ét. gr., ἱστίον, voile; δρόμος, course). Didact. Art de la navigation à la voile.

HISTIODROMIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui a rapport à l'histiodromie.

HISTIOPHORE. s. m. Ichthyol. Sous-genre de la famille des scombéroïdes, à museau en forme de dard.

HISTOGÈNE. adj. des 2 g. Physiol. Se dit de la substance animale génératrice des tissus vivants.

HISTOGÉNIE. s. f. (ét. gr., ἱστός, toile; γένος, espèce). Physiol. Formation des tissus organiques.

— Connaissance de leur formation.

HISTOGÉNIQUE. adj. des 2 g. Physiol. Qui est relatif à l'histogénie.

HISTOGRAPHE. s. m. Didact. Celui qui s'occupe d'histographie.

HISTOGRAPHIE. s. f. (ét. gr., ἱστός, tissu; γράφω, décrire.) Didact. Description des tissus organiques.

HISTOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui se rapporte à l'histographie.

HISTOIRE. s. f. (du gr. ἱστορέω, examiner, explorer). Dans son acception la plus large, ce terme s'applique à tous les faits qui tombent dans le domaine de l'expérience; le présent et le passé, tous les phénomènes qui se produisent dans l'espace, tous les changements qui s'opèrent successivement, chronologiquement, sont du ressort de l'histoire ainsi comprise.

— Dans un sens plus restreint, l'histoire n'est que le récit des faits accomplis par l'homme. Oter la vérité de l'*histoire*, c'est arracher les yeux d'un beau visage. (Polybe.) Quand on a eu les profits de la vie politique, on a couru les dangers de l'*histoire*. (De Pradt.) Trop souvent l'*histoire* des hommes nous montre le triomphe de la violence et de l'intrigue sur le droit et la vertu; trop souvent elle sert à nous faire remarquer les vices et les travers de nos semblables plutôt que leurs qualités; elle tendrait quelquefois à nous faire douter de la Providence. (Du Rozoir.)

— *Histoire universelle.* Histoire générale de l'espèce humaine, sous le rapport politique et religieux. Le récit des faits relatifs au genre humain, ce qu'ont accompli, dans le long cours des siècles, toutes les races qui se sont succédé sur la surface du globe; de leurs grandeurs et de leurs misères, de leurs haines et de leurs jalousies, de leurs désirs et de leurs déceptions, des longs orages qui les ont agités, divisés et bouleversés; des calmes passagers qui leur ont permis de reprendre haleine; le tableau de leur enfance et de leur vieillesse, de leur jeunesse et de leur âge mûr, tout y rentre, tout ce qui est du domaine de l'homme: les lois, les institutions, les mœurs, les croyances, les dogmes, les arts, les sciences, les lettres, le commerce, les métiers; car toutes ces manifestations de l'intelligence et du savoir humain ont déterminé une série d'actions, ont exercé une influence salutaire ou nuisible, ostensible ou latente, sur la marche des choses qui constituent le domaine de l'histoire. L'histoire universelle n'a jamais pu remplir qu'une partie de son programme.

— L'*histoire spéciale* s'empare d'un seul peuple, d'un seul empire; elle isole son sujet autant que possible, mais sans négliger les peuples, les empires, les états qui ont été en contact avec l'État dont elle traite; elle prend ce dernier à son berceau et le conduit à travers toutes les phases de son développement, de sa grandeur, de son déclin et de sa chute, s'il a déjà disparu de la scène du monde. Histoire romaine. Histoire grecque. Histoire de France. Histoire d'Espagne. Histoire du Bas-Empire. Histoire byzantine. Mais l'*histoire!* l'*histoire* d'un peuple! l'*histoire* d'un peuple éloigné! Quel travail, quel temps, quelles connaissances, quel jugement ne suppose-t-elle pas? (Diderot.) L'*histoire* des nations étrangères vient se placer, par la narration des voyageurs, auprès de l'*histoire* particulière de chaque pays. (Chateaubriand.)

— *Histoire particulière.* Celle qui décrit dans les plus petits détails, une période remarquable, une action particulière, comme un siége, une bataille, un voyage, une intrigue, la Réforme, la Ligue, la Fronde, etc. Histoire de la guerre de trente ans. Histoire des guerres d'Allemagne.

— *Histoire sainte, histoire sacrée.* Celle qui nous expose les mystères et les cérémonies de la religion; les apparitions divines, les miracles et les choses surnaturelles dont Dieu seul est le ... veau.

— *Histoire profane.* Histoire des peuples païens. Se dit surtout par opposition à Histoire sacrée.

— *Histoire fabuleuse* ou *mythologique.* Histoire de la religion pendant l'âge mythique des peuples et des États.

— *Histoire ecclésiastique.* Histoire dans laquelle on expose l'origine et les progrès du christianisme, des luttes qu'il a eu à soutenir, des schismes qui l'ont déchiré, des hérésies qui ont altéré sa doctrine, des saints qui ont édifié le monde par leurs vertus, de la fondation des divers ordres monastiques, religieux et militaires, etc. Si l'*histoire* de l'Eglise garde chèrement la mémoire de cette reine, notre *histoire* ne taira pas les avantages qu'elle a procurés à sa maison et à sa patrie. (Boss.) L'*histoire* de la naissance de cette religion est l'*histoire* de la naissance du monde même. (Mass.)

— *Histoire politique* ou *civile.* Celle qui a pour objet le récit des destinées des États, eu égard à leurs relations tant intérieures qu'extérieures.

— *Histoire politique proprement dite.* Elle s'occupe principalement des révolutions des temps passés, de l'origine des institutions politiques, de la gloire et de la célébrité des rois, des princes, etc.

— *Histoire générale.* Elle doit, dans une juste mesure, embrasser toutes les autres.

— *Histoire de la civilisation.* Histoire qui a pour objet les hommes considérés comme êtres doués de raison et d'intelligence, sans tenir compte de leurs rapports avec la société politique.

— *Histoire diplomatique.* Histoire dans laquelle on s'occupe des relations des différents peuples, des traités politiques ou commerciaux qu'ils ont conclus ensemble, de leur influence sur la prospérité des Etats, des diverses négociations qui les ont amenés, etc.

— *Histoire législative.* Histoire qui s'occupe des lois des différents peuples, de la manière dont elles sont faites, des discussions auxquelles elles ont donné lieu, etc. Histoire de la Convention. Histoire de la Chambre des pairs. Histoire de la Chambre des députés. L'*histoire* des lois et de la constitution d'un Etat est, à proprement parler, l'*histoire* de la sagesse des hommes, au lieu que celle des batailles et des siéges n'est que l'*histoire* de leur folie. (Temple.)

— *Histoire judiciaire.* Histoire des cours, des tribunaux d'un royaume, de leur organisation, de leurs pouvoirs, de leur influence sur la société, etc.

— *Histoire administrative.* Histoire dans laquelle on examine l'organisation de chacun des pouvoirs d'un Etat, leur origine, leur extension ou leur réduction, etc.

— *Histoire commerciale.* Histoire du commerce d'un pays, de son origine, de ses progrès, de sa décadence et des causes qui ont amené ses succès ou ses revers.

— *Histoire littéraire.* Histoire des différents genres de littérature qui ont été cultivés dans un pays, des écrivains qui se sont illustrés dans chaque genre, des princes qui ont favorisé les lettres, des académies, des sociétés savantes qui ont contribué au perfectionnement des connaissances humaines. On y joint ordinairement l'analyse détaillée des principaux monuments littéraires de chaque siècle.

— *Histoire scientifique.* Histoire dans laquelle on examine le développement des sciences, des découvertes, des inventions de l'esprit humain, etc.

— *Histoire militaire.* Histoire dans laquelle on s'occupe spécialement de la manière de faire la guerre à chaque époque, des différentes armes en usage, de l'organisation des armées, des batailles, des siéges, etc.

— *Histoire des révolutions.* Histoire dans laquelle on s'occupe principalement des révolutions qui ont changé l'organisation politique d'un Etat, des causes qui les ont amenées, des conséquences qui en sont résultées, et où l'on ne traite qu'accessoirement les autres événements.

— *Histoire ancienne.* Celle qui embrasse les temps et les peuples les plus anciennement connus, et qui finit à la destruction de l'empire d'Occident, en 476, ou, selon d'autres, à la mort de Théodose, en 395. L'*histoire* ancienne me semble, à l'égard de la moderne, ce que sont les vieilles médailles en comparaison des monnaies courantes; les premières restent dans les cabinets, les dernières circulent dans l'univers pour le commerce des hommes. (Volt.)

— *Histoire du moyen âge.* Celle qui a pour point de départ la mort de Théodose, 395, ou la destruction de l'empire romain en Occident, en 476, et qui s'arrête à la découverte de l'Amérique, en 1492, ou à celle de la route par mer aux Indes Orientales, en 1498.

— *Histoire moderne.* Celle qui s'étend depuis la découverte de l'Amérique jusqu'à nos jours.

— *Histoire contemporaine.* Histoire des événements dont nous avons été témoins.

— *Histoire généalogique.* Histoire contenant la généalogie ou la filiation des maisons souveraines et princières.

— *Histoire héraldique.* Histoire de l'origine du blason, des armoiries, et de l'origine des armes des principales familles nobles.

— *Histoire numismatique.* Histoire des événements au moyen des médailles et des monu...

— *Histoire archéologique.* Histoire des monuments anciens, de l'époque de leur construction, des causes qui ont engagé à les élever, de leur usage, etc.

— *Histoire géographique.* Histoire dans laquelle on prend pour point de départ les divisions politiques de notre globe, pour y rattacher les faits qui ont formé ou modifié l'existence des Etats.

— *Histoire topographique.* Histoire d'un pays peu étendu, d'une ville, etc. Les plantes sont les habitations des insectes, et l'on ne fait point l'*histoire* d'une ville sans parler de ses habitants. (B. de St-P.)

— *Histoire chronologique.* Histoire qui suit régulièrement le cours des temps, qu'elle subdivise en périodes et époques.

— *Histoire ethnographique.* Histoire dans laquelle, après avoir fixé préliminairement les périodes générales, on présente chaque peuple isolément.

— *Histoire synchronistique.* Histoire qui

ons tant intérieures qu'ex-
ique proprement dite. Elle
ement des révolutions des
origine des institutions poli-
et de la célébrité des rois,
rale. Elle doit, dans une
asser toutes les autres.
civilisation. Histoire qui a
nes considérés comme êtres
d'intelligence, sans tenir
orts avec la société politique.
matique. Histoire dans la-
des relations des différents
politiques ou commerciaux
nsemble, de leur influence
Etats, des diverses négocia-
enés, etc.
ative. Histoire qui s'occupe
nts peuples, de la manière
s, des discussions auxquelles
, etc. Histoire de la Con-
la Chambre des pairs. His
des députés. L'histoire des
tion d'un Etat est. à propre-
re de la sagesse des hommes,
s batailles et des siéges n'est
r folle. (Temple.)
ciaire. Histoire des cours,
royaume, de leur organisa-
irs, de leur influence sur la
nistrative. Histoire dans la-
'organisation de chacun des
leur origine, leur extension
tc.
nerciale. Histoire du com-
son origine, de ses progrès,
les causes qui ont amené ses
raire. Histoire des diffé-
érature qui ont été cultivés
rivains qui se sont illustrés
des princes qui ont favo-
s académies, des sociétés
tribué au perfectionnement
humaines. On y joint ordi-
e détaillée des principaux
es de chaque siècle.
ntifique. Histoire dans la-
e développement des scien-
s, des inventions de l'esprit
aire. Histoire dans laquelle
ment de la manière de faire
époque, des différentes ar-
rganisation des armées, des
, etc.
révolutions. Histoire dans
principalement des révolu-
gé l'organisation politique
s qui les ont amenées, des
sont résultées, et où l'on
oirement les autres événe-
ienne. Celle qui embrasse
ples les plus anciennement
à la destruction de l'em-
476, ou, selon d'autres, à la
n 395. L'histoire ancienne
d de la moderne, ce qui
dailles en comparaison des
; les premières restent dans
nières circulent dans l'uni-
rce des hommes. (Volt.)
oyen âge. Celle qui a pour
ort de Théodose, 395, ou la
ire romain en Occident, en
à la découverte de l'Améri-
celle de la route par mer
s, en 1498.
ne. Celle qui s'étend depuis
mérique jusqu'à nos jours.
temporaine. Histoire des
us avons été témoins.
alogique. Histoire conte-
ou la filiation des maisons
ières.
dique. Histoire de l'origine
ies, et de l'origine des armes
les nobles.
matique. Histoire des évé-
des médailles et des monu-
ologique. Histoire des mo-
l'époque de leur construc-
ont engagé à les élever, de
aphique. Histoire dans la-
point de départ les divisions
lobe, pour y rattacher les
ou modifié l'existence des
raphique. Histoire d'un
ne ville, etc. Les plantes
les insectes, et l'on ne fait
e ville sans parler de ses
P.)
ologique. Histoire qui suit
s des temps, qu'elle sub-
époques.
graphique. Histoire dans
fixé préliminairement les
n présente chaque peuple
ronistique. Histoire qui

coordonne et parallélise les événements qui se sont accomplis à la même époque dans tous les Etats connus.

— *Histoire pragmatique.* Histoire qui cherche à expliquer la succession des événements, leur enchaînement comme causes et effets, et qui coordonne les faits de manière à construire un tout organique.

— *Histoire personnelle.* Celle qui ne fait que le portrait d'une personne, comme les vies de Plutarque, celles des peintres, des saints.

— *Histoire simple.* Celle qui n'est qu'un récit pur et fidèle des choses passées, de la manière dont elles se sont passées, telles sont toutes les chroniques du Bas-Empire, les fastes, les tables chronologiques, les journaux, etc.

— *Histoire figurée.* Celle qui a reçu divers ornements, de l'esprit et de l'adresse des historiens, comme les histoires politiques et morales des Grecs, des Romains, et de la plupart des modernes. C'est une histoire raisonnée, qui, sans s'arrêter à l'écorce et à l'apparence des choses, va jusque dans la pensée des personnes qui ont agi, découvre leurs intentions, et fait voir sur l'événement des choses qu'ils ont entreprises la sagesse de leur conduite ou leur défaut de jugement.

— *Histoire mêlée.* Celle qui, outre les ornements de l'histoire figurée, a des preuves qui sont tirées de l'histoire simple, et qu'elle donne sans art pour appuyer ce qu'elle expose avec plus d'artifice et d'appareil

— *Histoire philosophique.* Histoire dont le récit est dirigé de manière à faire ressortir la partie morale ou la philosophie des événements.

— *Histoire pittoresque.* Histoire dans laquelle on décrit les événements d'une manière dramatique, de façon que le lecteur s'imagine être le témoin des événements qu'il lit; elle s'appuie principalement sur des détails extérieurs, sur des textes nus.

— *Histoire secrète.* Ce n'était autrefois que celle des cours; aujourd'hui elle offrirait des particularités curieuses sur les hommes de la révolution.

— *Tribunal d'histoire* ou *des historiens.* Tribunal institué chez les Chinois dès le commencement de leur monarchie, et chargé de recueillir les actions et les discours des empereurs, des princes et des grands, pour les transmettre à la postérité. Il se compose de plusieurs historiographes, qui observent et consignent sur des feuilles volantes, chacun en son particulier, et sans le communiquer à personne, tout ce qui se passe d'important; ils jettent ces feuilles dans une cassette, par une ouverture faite exprès. Quand la dynastie régnante perd le trône ou s'éteint, toutes ces notes éparses sont rassemblées, et servent à composer l'histoire authentique de l'empire.

— *L'histoire d'Alexandre, de Charles XII, de Charles-Quint*, etc. Le récit des actions mémorables de ces souverains.

— *L'Histoire de Salluste, l'Histoire d'Hérodote, l'Histoire de Polybe, etc.* L'Histoire écrite par Salluste, par Hérodote, etc.

— *L'histoire des livres saints.* L'histoire contenue dans les livres saints. Dans les autres *histoires* que les hommes nous ont laissées, on ne voit agir que les hommes; mais dans l'*histoire* des livres saints, c'est Dieu seul qui fait tout. (Mass.)

— Récit quelconque d'actions, d'événements, de circonstances qui offrent plus ou moins d'intérêt. Je m'arrête à considérer les malheurs de Philippe, et je ne songe pas que je vous dois l'*histoire* des malheurs de Henriette. (Boss.) Au lieu de l'*histoire* d'une belle vie, nous sommes réduits à faire l'*histoire* d'une admirable, mais triste mort. (Id.) Quand j'eus satisfait sa curiosité, elle satisfit la mienne, en me faisant le récit de son *histoire*. (Le Sage.) Ils racontaient quelque *histoire* bien touchante; car ils avaient toujours appris des choses remarquables dans leurs missions lointaines. (Chateaub.) On connaît l'*histoire* du faucon de Henri II, qui, s'étant emporté après une canepetière à Fontainebleau, fut pris le lendemain à Malte, et reconnu à l'anneau qu'il portait. (Buff.)

> Un souvenir affreux apporte en mon esprit
> Ces *histoires* de morts lamentables, tragiques,
> Dont Paris tous les ans peut grossir ses chroniques.
> (Boil.)

— Narration fabuleuse, mais vraisemblable, ou histoire dans laquelle l'auteur a introduit un mélange de vérité et de fictions. L'histoire

L'histoire des guerres civiles de Grenade. L'histoire comique de Francion. L'histoire d'Héliodore. L'histoire de la princesse de Clèves. Histoire de Gil Blas. Histoire de Cléveland. Histoire de Tom Jones.

— Se dit des pensées, des sentiments, des opinions du cœur humain. Là, nous trouverons, non pas ces *histoires* périssables où nos vaines actions doivent être transmises à la postérité, non pas l'*histoire* des illusions et des erreurs humaines; mais nous y verrons l'*histoire* la plus affreuse et la plus exacte de notre cœur, de notre esprit, de notre imagination. (Mass.) Outre l'*histoire* extérieure de nos mœurs qui sera toute rappelée, ce qui nous surprendra le plus, ce sera l'*histoire* secrète, qui se déploiera alors tout entière à nos yeux. (Id.) C'est l'*histoire* de mon âme que j'ai promise. (J.-J. Rouss.) Voilà le fidèle tableau de ma vie, et l'*histoire* naïve de tout ce qui s'est passé dans mon cœur. (Id.) L'*histoire* de l'esprit humain ne devrait servir qu'à humilier l'homme. (Duclos.) Sa vie fournirait les plus beaux traits à l'*histoire* de la vertu. (Barth.) Je vous fais là toute l'*histoire* de mon cœur. (Volt.)

— Fam. Récit de quelque aventure particulière. Conter, faire une petite histoire. Une plaisante histoire. Une histoire comique. Une histoire tragique. Une histoire incroyable. Une histoire scandaleuse. Cette femme sait toutes les histoires du quartier. Que d'histoires ne sait-il pas? Charmé de réjouir la compagnie là-dessus (les effets ridicules de l'amour-propre), je la régalai de l'*histoire* des homélies. (Le Sage.)

— Fam. *Je sais bien son histoire.* C'est un homme dont la vie et les actions me sont bien connues.

— Fig. et fam. *C'est mon histoire que vous contez là; voilà mon histoire.* Se dit pour faire entendre qu'il y a une grande conformité entre ce qu'une personne raconte, et ce qu'on a fait ou éprouvé soi-même. || *Cet homme a fini misérablement, c'est l'histoire de tous les joueurs, de tous les débauchés*, etc. C'est ce qui arrive à tous les joueurs, etc. Ce n'est pas ici une vaine prédiction, c'est l'*histoire* de tous ceux qui meurent chaque jour à vos yeux. (Mass.) Ce n'est pas une peinture animée, c'est l'*histoire* de la plupart de ceux qui vivent à la cour. (Id.) || *Ce n'est pas le plus bel endroit de son histoire, le plus beau de son histoire.* Ce fait, cette action n'est pas ce qu'il y a de plus honorable pour lui. || Ce n'est pas ce qu'il y a de plus avantageux, de plus agréable pour lui. || Fam. *Le plus beau de l'histoire.* Le fait le plus remarquable, le plus bizarre, etc., d'une aventure, d'une affaire

— Les aventures mêmes qui sont arrivées. Il est arrivé une histoire à cette dame. C'est une femme à histoires. || En parlant des femmes, ce mot désigne toujours des aventures galantes.

— S'empl. quelquefois familièrement dans le sens de Mensonge, récit mensonger. On vous a fait une histoire. Il me fit là-dessus je ne sais quelle histoire.

> Monsieur l'abbé vous entame une *histoire*
> Qu'il ne croit point, mais qu'il veut faire croire.
> (Voltaire.)

— Propos longs, ennuyeux, frivoles. Il nous conte des histoires à n'en pas finir. Ce sont là de belles histoires, de vraies fariboles.

— On dit d'un discours qui est plus long qu'il ne devait être, que *c'est une histoire, une longue histoire.*

— Fam. *C'est une histoire; ce sont des histoires. Histoire que tout cela.* C'est un mensonge, je ne crois pas ce que vous dites.

—Fig. et fam. *C'est une autre histoire.* C'est une autre chose, ce n'est pas de cela qu'il s'agit. || *Voilà bien une autre histoire.* Voilà un nouvel embarras, une nouvelle difficulté, un nouvel incident qu'on n'avait pas prévu. || *Voilà bien des histoires; que d'histoires!* Se dit à une personne qui forme des difficultés et des embarras sur quelque chose ou qui fait trop de cérémonies, trop de façons.

— Il veut avoir cette femme, cette métairie, cette rente, *ce sont bien des histoires.* Ce sont bien des choses ensemble.

— Ouvrages d'histoire en général. Livre d'histoire. Etudier l'histoire. S'adonner à l'histoire, à l'étude de l'histoire. La lecture de l'*histoire*, qu'on appelle avec raison la sage conseillère des princes. (Boss.) Les *histoires* ne sont composées que des actions qui les occupent, et tout semble y être fait pour leur usage. (Id.) L'*histoire* est le livre des rois. (Volt.) L'*histoire* d'un homme est presque toujours celle des injustices de plusieurs. L'*histoire* des malheurs des peuples n'est autre que celle des sottises ou des crimes de leurs chefs. (Boiste.) Ce qui dégoûte de l'*histoire*, c'est de penser que ce que je vois aujourd'hui sera de l'*histoire* un jour. (Mme de Sévigné.) L'*histoire* est la ressource des peuples contre les erreurs des rois; elle craint moins un roi dans le tombeau qu'un paysan dans sa chaumière. (Le dauphin, père de Louis XVI.) Comme dans toutes les affaires, il y a ce qui les prépare, ce qui détermine à les entreprendre et ce qui les fait réussir, la vraie science de l'*histoire* est de remarquer, dans chaque temps, ces secrètes dispositions qui ont préparé les grands événements et les conjonctures importantes qui les ont fait arriver. (Boss.) Certains rayons de grâce et de lumière lui firent apercevoir qu'en vain remplirait-il les plus beaux endroits de l'*histoire*, si son livre n'était écrit dans le livre

égales pour qui ne veut mettre que des faits dans sa mémoire. (Volt.) L'*histoire* la plus intéressante est celle où l'on trouve le plus d'exemples de mœurs, de caractères, en un mot, le plus d'instruction. (J.-J. Rouss.) Il faut, pour le trouver, courir toute l'*histoire*. (Boil.)

> . . . Une ardeur si haute et si constante
> Vous promet dans l'*histoire* une place éclatante.
> (Racine.)

— Connaissance des faits que rapportent les historiens. Savoir l'histoire. Avoir de profondes connaissances en histoire. Leçons d'histoire. Cours d'histoire. Professeur d'histoire. La philosophie de l'histoire. La muse de l'histoire. Puisque je suis à présent enfoncé dans l'*histoire*. (Volt.)

— *Savoir l'histoire.* Connaître les hommes qui en fournissent la matière.

— *Etudier l'histoire.* Etudier les motifs et les passions des hommes, pour en connaître tous les ressorts, les tours et les détours.

— On personnifie quelquefois l'histoire. Interroger l'histoire. Invoquer le témoignage de l'histoire. L'inexorable histoire. On a dit que la géographie et la chronologie étaient les deux yeux de l'histoire. L'histoire nous apprend que telle fut l'issue de cette guerre. Les leçons, les enseignements de l'histoire. Les conquérants que l'histoire a célébrés. Les fastes de l'histoire. Le burin de l'histoire. L'*histoire* est le témoin des temps et la messagère de l'antiquité. (Cicér.) C'est dans l'*histoire* que les rois dégradés par les mains de la mort viennent sans cour et sans suite subir le jugement de tous les siècles. (Boss.) L'*histoire* est plus chaste que la poésie: elle n'ose employer les mêmes ornements qu'elle, non plus qu'une honnête femme ceux d'une courtisane. (Acl.)

> L'*histoire* est un théâtre, un spectacle nouveau,
> Où tous les morts, sortant de leur tombeau,
> Viennent encor sur une scène illustre,
> Se présenter à nous dans leur vrai lustre,
> Et du public, dépouillé d'intérêt,
> Humbles auteurs, attendre leur arrêt. J.-B. Rouss.)

— Fam. *A ce que dit l'histoire, dit l'histoire.* A ce que l'on raconte.

> Un envoyé du Grand Seigneur
> Préférait, dit l'*histoire*, un jour chez l'Empereur,
> Les forces de son maître à celles de l'Empire.
> (La Fontaine.)

|| On dit de même dans un conte, dans une fable: *l'histoire dit*, pour exprimer, C'est la tradition vulgaire.

— Prov. *L'histoire le dit.* C'est le bruit commun.

— Se dit absol. par opposition à la Fable, aux fictions en général. La fable et l'histoire. Ce poète n'a pas assez respecté l'histoire. Ce romancier a su embellir l'histoire de fictions ingénieuses. La seule différence qu'il y ait entre celui qui écrit l'*histoire* et celui qui écrit des romans, c'est que le premier peint les caractères d'après les faits, et que le second imagine les faits d'après des caractères supposés. (Condill.)

— *Peintre d'histoire.* Peintre qui s'attache à représenter des sujets, ou historiques, ou fabuleux, ou imaginés; par opposition aux Peintres de portraits ou de paysages, de fleurs, etc. Il me semble que la division de la peinture en peinture de genre et peinture d'*histoire* est sensée. (Dider.) || *Peindre l'histoire, faire l'histoire.* Peindre des sujets d'histoire, des actions, des événements réels ou supposés. || *Tableau, sujet d'histoire.* Sujet tiré de l'histoire, de la fable ou de l'imagination du peintre.

— Liturg. Se disait quelquefois pour Antienne et Répons.

— *Histoire naturelle.* Science qui a pour objet les formes et les diverses parties de chacun des corps existants à la surface ou dans l'intérieur de la terre, examine la structure de ceux dans lesquels on ne trouve aucune trace de l'organisation nécessaire à l'exercice des fonctions vitales, recherche l'organisation et les fonctions des êtres vivants, s'occupe des diverses classifications propres à faciliter l'étude des corps naturels, et s'attache surtout à les disposer dans un ordre méthodique qui soit aussi conforme que possible à leurs analogies. Traité, leçons, cours d'histoire naturelle. Les diverses branches de l'histoire naturelle. Professeur d'histoire naturelle. Etudier l'histoire naturelle. Termes d'histoire naturelle. L'*histoire* naturelle est la source des autres sciences physiques, la mère de tous les arts. (Buff.)

— Ouvrage sur l'histoire naturelle. L'Histoire naturelle de Pline. Si l'*Histoire naturelle* a eu parmi les savants des censeurs sévères, le style de cet ouvrage n'a trouvé que des admirateurs. (Condorcet.)

— *Cabinet d'histoire naturelle.* Cabinet où sont renfermés et classés par ordre méthodique tous les êtres ou corps qui sont produits par la nature, etc.

— Se dit particulièrement de chacune des subdivisions de l'histoire naturelle. Histoire des animaux. Histoire des insectes, des poissons. Histoire des plantes. Histoire des minéraux. La vie d'un homme de génie suffirait à peine à l'*histoire* de quelques insectes. (B. de St-P.)

— Fam. Se dit quelquefois pour les parties naturelles de l'un et de l'autre sexe. Montrer son histoire. Cacher son histoire.

— Myth. L'Histoire était fille de Saturne et d'Astrée. C'était une des neuf Muses. Elle se nommait Clio.

— Iconol. On la peint avec un air majestueux, de grandes ailes, emblème de sa promptitude à

d'où résulte son utilité générale; avec une robe blanche, symbole de sa véracité; tenant un livre d'une main, de l'autre une plume ou un stylet, et jetant les yeux en arrière, comme écrivant pour ceux qui viennent après elle. Quelquefois elle paraît écrire sur un grand livre, supporté par les ailes du Temps, représenté par Saturne. On l'a aussi figurée par une femme assise, couronnée de laurier, dont l'air de tête est grand et sérieux; elle tient un livre et une trompette, et s'appuie sur des livres épars autour d'elle. On y joint souvent un diadème, parce qu'elle est surtout la leçon des gouvernants; un soleil sur son estomac exprime le caractère de vérité et d'impartialité qu'elle doit avoir. Des médailles, des pyramides, etc., annoncent que les monuments antiques sont ses preuves. Une ville embrasée fait le fond du tableau, et indique la destruction des empires, article remarquable et instructif de ses annales.

— Syn. simpl. Fastes, annales, mémoires, chronique, relation, description. Clio, muse de l'histoire, se prend souvent pour l'Histoire. || Epith. Vraie, véritable, certaine, équitable, sincère, impartiale, fidèle, suspecte, mensongère, fardée, brodée, fabuleuse, douteuse, antique, reculée, célèbre, glorieuse, illustre, éclatante, scandaleuse, triste, déplorable, horrible, sanglante, ingrate, stérile, féconde, longue. || Périphr. Récit historique. Récit des faits. Les registres des temps, des âges. Le burin de l'histoire. Les champs de l'histoire. Le voile de l'histoire. Les fastes de mémoire. Les fastes des âges. Les annales, les fastes, les registres de Clio.

— Syn. comp. HISTOIRE, CHRONIQUE, ANNALES. V. ANNALES.

HISTOLOGIE. s. f. (ét. gr., ἱστός, tissu; λόγος, discours). Didact. Histoire des tissus organiques.

HISTOLOGIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui a rapport à l'histologie.

HISTOLOGISTE ou **HISTOLOGUE.** s. m. Didact. Auteur d'une histologie.

HISTONOMIE. s. f. (ét. gr., ἱστός, tissu; νόμος, loi). Physiol. Histoire des lois qui président à la formation et à l'arrangement des tissus organiques.

HISTONOMIQUE. adj. des 2 g. Physiol. Qui concerne l'histonomie.

HISTORIAL, ALE. adj. (rad. *histoire*). Qui marque quelques points d'histoire. Ne se trouve guère que dans les titres de quelques vieux ouvrages. Le Miroir historial de Vincent de Beauvais. Almanach historial. Calendrier historial. Bibliothèque historiale.

— Se disait autrefois de ce qui a rapport à l'histoire. Je surpasse de ce côté-là en religion superstitieuse toute foi *historiale*. (Montaig.)

HISTORIAL. s. m. Se disait pour Récit historique. L'Historial du jongleur.

HISTORICIEN, IENNE. adj. Néol. Convenable à l'histoire. Locution historicienne.

HISTORIÉ, ÉE. part. pass. du v. Historier. Enjolivé de petits ornements. S'empl. adjectiv. Bible historiée. Cabinet historié. Lambris historié.

— Hist. *Colonne historiée.* Nom que l'on donne à la colonne de Théodose le Jeune, qui se voit à Constantinople.

— Impr. *Lettres historiées.* Lettres dont les ornements ont ordinairement un rapport direct avec le sujet du livre dans lequel on les emploie; on les place au commencement des chapitres. || *Vignettes historiées.* Vignettes dont les figures et les ornements ont rapport aux matières du livre où elles sont.

— Peint. Se dit d'un portrait qui représente son original sous un costume emprunté de l'histoire ou de la fable, ou occupé à quelque action qui lui donne de l'intérêt et du mouvement.

HISTORIEN. s. m. (rad. *histoire*). Celui qui écrit l'histoire, qui a écrit une histoire, des histoires. Bon historien. Historien digne de foi. Fidèle, sage historien. Les historiens anciens. Les historiens grecs. Les historiens latins. Les historiens d'Alexandre. Les historiens modernes. Les historiens français. Maigre historien. Nouvel *historien* de tant de maux soufferts. (Boil.) Je ne suis pas ici un *historien* qui doit vous développer le secret des cabinets, ni l'ordre des batailles, ni les intérêts des parties. (Boss.) Tout *historien* est menteur de bonne foi. (Nicole.) L'*historien* doit être philosophe. (Voltaire.) Un *historien* trop rapide lasse et se lasse lui-même, comme un voyageur qui court, sans s'arrêter, aux points de vue qu'il rencontre sur sa route. (Le prince de Ligne.) Tous les *historiens* nous promettent la vérité, et pas un ne la donne sans la déguiser. (St-Evrem.) L'orateur peut agrandir et exagérer les choses; l'*historien* ne le doit pas. (Abl.) Un *historien* qui est maigre et aride ne représente que la carcasse des choses: sa narration est maigre et décharnée. (Lamy.)

> Qui, chantant d'un héros les progrès éclatants,
> Maigres *historiens*, suivront l'ordre des temps. (Boil.)

— Celui qui se borne à raconter des faits, sans les accompagner de réflexions. Je ne suis qu'historien. Je suis content et heureux, et par conséquent mauvais *historien*. (Marmier.) Un froid *historien* d'une fable insipide. (Boil.)

— Un P. Bourgoing, général de l'Oratoire, qui faisait plus de cas de la théologie que de l'histoire, disait, pour désigner un ignorant: C'est un *historien*.

NALISTE.

HISTORIEN, IENNE. adj. Néol. Qui raconte. La raison est *historienne*, mais les passions sont actrices. (Rivarol.)

HISTORIENNE. s. f. Femme qui raconte un fait, ou qui écrit une histoire. Je suis *historienne*; et une *historienne*, aussi bien qu'un historien, ne doit point prendre de parti. (Mlle L'Héritier.) || Pourquoi ne point admettre ce féminin?

HISTORIER. v. a. 1re conj. (rad. *histoire*). *J'historiais, nous historions, vous historiez*, etc. Enjoliver de petits ornements. Ce lambris est trop nu, il faudrait un peu le faire historier. Son plus grand usage est au participe. V. HISTORIÉ.

— Peint. *Historier un portrait.* Le représenter sous un costume emprunté à l'histoire ou à la fable; montrer le personnage qu'il représente occupé à quelque action qui donne de l'intérêt ou du mouvement. C'est mal *historier* un tableau de la passion de Jésus-Christ d'y placer

II.

un cordelier ou un jacobin, ou de peindre un saint Jérôme avec un chapeau rouge de cardinal, comme on le fait ordinairement. Ce serait mal *historier* un tableau de Pharamond, premier roi des Français, de le peindre avec des fleurs de lis sur son manteau, et encore plus mal d'en mettre sur son armure, puisque les fleurs de lis et les armures n'étaient pas de ce temps-là. (Trév.)

— S'est dit pour Décrire, raconter en détail. Et sans *historier* le tout par le menu. (Regn.)

— S'HISTORIER. v. pron. Être historié. Ce lambris s'historie rapidement.

HISTORIETTE. s. f. (dimin. d'*histoire*). Récit de quelque aventure galante ou plaisante, ou d'autres choses de peu d'importance. Une petite historiette. Jolie historiette. Faiseur d'historiettes. C'est grand signe que je vieillis, puisque je deviens conteur d'*historiettes*. (St-Évrem.)

— Ce mot désignait autrefois des Narrations plus légères, plus courtes et plus rapides que l'histoire, mais du reste astreintes à la fidélité, à l'exactitude de celle-ci; mais depuis longtemps l'historiette avait abandonné aux anecdotes historiques la presque totalité de son premier domaine. En revanche, elle a fait de grandes excursions sur celui du conte et de la nouvelle. Il en est résulté que, sous le rapport littéraire, c'est du roman et non plus de l'histoire qu'elle se trouve un diminutif.

— Ce mot était nouveau du temps du père Bouhours. Nous avons fait, dit-il, depuis quelques années, *historiette*, qui ne se disait point, que je sache, du temps de Ronsard, et qui se dit présentement.

HISTORIOGRAPHE. s. m. (ét. gr., ἱστορία, histoire; γράφω, écrire). Celui qui est nommé par un brevet du prince pour écrire l'histoire du temps. Comme le critique, l'historiographe se soumet au labeur pénible de rassembler les faits, d'examiner la véracité, l'authenticité des sources et des documents, le degré de vraisemblance des récits qu'ils contiennent; il fait le triage de cet amas confus de traditions qu'un siècle transmet à l'autre; il secoue la poussière des archives, des bibliothèques, des collections archéologiques; il compulse, il compare, il choisit. Il n'y a plus en France d'historiographe du roi depuis 1789. Il est rare que l'*historiographe* d'un prince ne soit pas un menteur; il est rare aussi que l'*historiographe* d'une république dise toutes les vérités. (Volt.)

— S'est dit autrefois pour Historien. Les anciens historiographes. Guichardin est *historiographe* diligent. (Montaig.)

— Syn. comp. HISTORIOGRAPHE. HISTORIEN. L'*historiographe* rassemble des matériaux; l'*historien* les met en œuvre.

HISTORIOGRAPHIÉ, ÉE. part. pass. du v. Historiographer. S'empl. adjectiv.

HISTORIOGRAPHIER. v. a. 1re conj. Écrire l'histoire de quelqu'un.

— v. n. Remplir les fonctions d'historiographe. Votre historiographe n'a pu vous faire sa cour comme il le désire; il passe son temps à souffrir et à *historiographer*. (Volt.)

— Ce mot, créé par Voltaire, ne peut être admis que dans le style plaisant.

HISTORIOGRAPHERIE. s. f. Burl. Fonctions d'historiographe. Au lieu de la pension attachée à cette historiographerie, je ne demande qu'un rétablissement de 400 livres.

— C'est un terme de dénigrement que l'on peut hasarder en plaisantant, pour témoigner le peu de cas que l'on fait de cette fonction.

HISTORIOGRAPHIE. s. f. Art d'écrire l'histoire.

HISTORIOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui concerne l'historiographe. Fonctions, travaux historiographiques.

HISTORIOLOGUE. s. m. S'est dit d'un mauvais historien.

HISTORIQUE. adj. des 2 g. (rad. *histoire*). Qui a rapport, qui appartient à l'histoire. Style historique. Narration historique. Recueil historique. Éclaircissements historiques. Tableau, précis historique. Mémoires historiques. Dictionnaire historique. Étude historique. Il se présente ici un champ bien vaste pour les conjectures *historiques*. (Volt.) Les erreurs *historiques* séduisent des nations entières. (Id.) L'art *historique* consiste proprement dans l'arrange-

pièces qui entrent dans la composition de l'histoire fassent un tout bien lié et bien entendu. (Dan.) Les principales qualités du style *historique* sont la clarté et la brièveté. (Lamy.) Le style *historique* doit être coupé et dégagé des longues phrases, et de ces périodes qui tiennent l'esprit en suspens. (Id.)

— Propre à l'histoire. La langue française est *historique* et non pittoresque; c'est au génie à la rendre telle. (Arnaud.)

— *Nom historique.* Nom qui a quelque célébrité dans l'histoire. Porter un nom historique.

— *Musée historique.* Celui où tous les objets d'art qu'on y a réunis sont relatifs à l'histoire. Musée historique de Versailles.

— *Peinture historique.* Peinture qui représente une action empruntée à l'histoire sacrée ou profane, à la mythologie ou à l'imagination du peintre, l'allégorie fournit également beaucoup de sujets. Les objets de moindre importance, tels que les portraits, les paysages, les animaux, les édifices et les fleurs, peuvent même prendre le nom d'historiques, quand on peut y appliquer jusqu'à un certain point les lois du style. || *Portrait historique.* Portrait où l'individualité à peindre est saisie par l'artiste avec profondeur et d'après le caractère du sujet, et rendue, autant que possible, conformément aux lois de beauté plastique. Ainsi un portrait historique n'est pas nécessairement le portrait d'un homme célèbre dans l'histoire. || *Paysage historique.* On entendit d'abord par là un paysage dont le sujet était tiré de la mythologie ou de l'histoire; mais on l'étendit bientôt à tout paysage où quelque action de l'homme était représentée et traitée d'après les lois de la beauté, c'est-à-dire d'après les lois du style, ce qui n'exige pas une simple vue, un simple paysage. || On peut même appliquer l'épithète d'*historiques* aux tableaux d'animaux, pour distinguer, par exemple, la conception historique et la composition grandiose de la Chasse au lion de Rubens, du naturel plein de vérité d'une chasse vulgaire, comme celle de Ridinger.

— Se dit d'actions, d'événements qui ne sont point imaginaires, de faits qui ont réellement eu lieu. Cela est historique. Le fond de ce roman est historique. Sujet historique. Observons la manière dont les traditions fabuleuses se sont quelquefois conciliées avec les faits *historiques*. (Barth.) Nous n'admettons pour vérités *historiques* que celles qui sont garanties. (Volt.) || Lorsqu'un fait est peu croyable, on ajoute volontiers à son récit, entre parenthèses (historique).

— *Pièce historique, roman historique.* Pièce de théâtre, roman dont le sujet est tiré de l'histoire, dont le fond est historique.

— *Personnage historique.* Personnage qui a existé réellement.

— *Les temps historiques.* Les temps dont l'histoire est certaine. Les temps historiques et les temps fabuleux. || Les temps dont l'histoire est parvenue jusqu'à nous. Les temps *historiques* sont rarement des temps de félicité. || *Age historique.* Époque de l'histoire ancienne où l'histoire commence à devenir certaine. Les uns le font commencer au rétablissement des olympiades; les autres au retour des Héraclides dans le Péloponnèse, 50 ans avant la ruine de Troie.

— Archit. *Colonne historique.* Colonne dont le fût est orné d'un bas-relief, qui monte en ligne spirale, et contient l'histoire d'un homme illustre, quelques-unes des actions qui l'ont rendu célèbre, comme la colonne Trajane, la colonne de la place Vendôme, ou un événement remarquable, comme la colonne de Juillet. La colonne historique peut encore se traiter par sujets séparés en bas-reliefs par bandes de la hauteur des tambours, en manière de frises tournantes, avec des inscriptions au droit des joints.

— Géol. *Terrains historiques.* Se dit des couches terrestres qui paraissent s'être trouvées à la surface du globe à des époques auxquelles se rapportent les faits connus de l'histoire. Les terrains historiques renferment des débris de monuments, des ossements humains.

— Syn. comp. HISTORIQUE. HISTORIAL. *Historique* exprime un rapport essentiel qui impose à l'objet qualifié son caractère propre. *Historial* ne détermine pas la nature de l'objet, et n'entre d'ailleurs que dans un très-petit nombre de locutions.

HISTORIQUE. s. m. Simple narration des faits dans leur ordre et dans leurs circonstances. L'historique des événements. Voici l'historique de cet étrange procès. Croit-on que la véritable connaissance des événements soit séparable de celle des causes, de celle de leurs effets, et que l'*historique* tienne si peu au moral, qu'on puisse connaître l'un sans l'autre? (J.-J. Rouss.)

— *Faire l'historique d'une science.* Exposer les faits positifs qui se rapportent à l'origine et au développement successif de cette science.

HISTORIQUEMENT. adv. (rad. *histoire*). D'un style historique, en historien, sans aucun ornement étranger. Narrer une chose, un fait historiquement.

— D'une manière vraie. Suivant la fable reçue, Didon vivait du temps d'Énée; mais, à en parler historiquement, elle existait deux cents ans avant ce héros.

— Ne se met point entre l'auxiliaire et le participe. On dit, Il a narré les faits historiquement, ou, Il a narré historiquement les faits, et non pas, Il a historiquement narré les faits.

des oursins fossiles à mamelons saillants, entourés d'un anneau relevé et composé de mamelons plus petits.

HISTRIEN, ENNE. adj. et s. Géogr. Nom d'un peuple de Vénétie, qui habitait le pays qu'on appelle aujourd'hui Istrie.

HISTRION. s. m. (du lat., *histrio*; fait de l'étrusque *hister*, danseur, baladin). Se disait, chez les Romains, de toutes sortes d'acteurs, de comédiens, et particulièrement des pantomimes. *Histrion* est proprement un genre qui comprend sous lui les comédiens, les tragédiens, les mimes, les pantomimes. Il vient du mot toscan *hister*, qui signifie danseur, baladin; car c'est des Toscans que les Romains ont reçu le nom et la chose. (Tite-Live.)

— Se disait primitivement des acteurs qui jouaient dans des bouffonneries grossières importées d'Étrurie.

— Chez les modernes, Baladin, bateleur. Être toujours avec des histrions. Un misérable, un vil histrion. Il y a des pays où l'on a plus d'égards pour des *histrions* que pour des gens de mérite. (Lav.)

Le plus mince *histrion*, perché sur ses tréteaux,
Va porter l'incendie au fond de vos cerveaux. (*Satir.*)

— Ce mot, dont on ne se sert que dans le dessein de ravaler l'état de comédien, ne doit être employé qu'en parlant des mauvais acteurs, qui déshonorent leur état par leurs mœurs.

— Ichthyol. Espèce du genre chironecte.

— Ornith. Nom vulgaire d'un canard à collier, de Terre-Neuve.

HISTRIONIE. s. f. Néol. État de l'histrion; profession de comédien. Ne s'emploie que par dénigrement.

HISTRIONIQUE. adj. des 2 g. Qui concerne les histrions, les comédiens. Tous les jeunes gens qui ont la rage des vers font des tragédies, ce qui me fait croire que l'aréopage *histrionique* n'est pas riche en comédies. (Volt.)

HISTRIONISQUE. s. m. Néol. V. HISTRIONIE.

HISTRIONNER. v. n. 1re conj. Jouer la comédie. Ne s'emploie que par dénigrement ou par plaisanterie. Quand j'ai quelques rogatons tragiques ou comiques dans mon portefeuille, je me garde de les envoyer à votre parterre. C'est mon vin du crû, je le bois avec mes amis, j'*histrionne* pour mon plaisir, sans avoir ni cabale à craindre, ni caprice à essuyer. (Volt.)

HIT. Géogr. Ville de la Turquie d'Asie, sur l'Euphrate, où l'on trouve du naphte et du bitume en abondance; 1,000 hab.

HITCHIN. Géogr. Ville d'Angleterre (Hertford); 5,000 hab.

HITEDZI. s. m. Myth. afric. Espèce de talisman que fabriquent les prêtres de Madagascar.

HITHPAHEL. s. m. Gramm. hébr. Nom de la septième forme principale du verbe hébreu. La forme hithpahel a le sens du pihel réfléchi; souvent aussi elle a le sens fréquentatif.

HITIDZIS. s. m. (pr. *i-tid-ziss*). V. HITEDZI.

HITIGU. s. m. Bot. Espèce de myrte du Chili à très-petites feuilles, qui croît sur les arbres comme le gui, et qui passe dans le pays pour un bon sudorifique.

HITT. s. m. Ornith. Nom de l'oie armée du Sénégal.

HIVAOA. Géogr. La plus grande des îles Marquises.

HIVER. s. m. (du bas lat. *hibernum*, qu'on a dit pour *hiems*). Une des quatre saisons de l'année, qui s'étend depuis l'arrivée du soleil à l'un des tropiques jusqu'à son retour à l'équateur, et pendant laquelle règnent les plus grands froids, dans les régions tempérées et glaciales. Chez nous, l'hiver dure depuis le 21 ou 22 décembre, époque du passage du soleil au premier point du Capricorne, et terme de son plus grand abaissement au-dessous de l'équateur, jusqu'au 19 ou 21 mars, retour de l'astre à l'équinoxe du printemps. Alors le soleil lance obliquement ses rayons sur la terre, et nous dérobe ainsi une grande partie de sa chaleur. C'est pendant ce temps que la nature est ou paraît être sans vie et que la mortalité est plus grande. Les plus grands froids sont entre le 25 décembre et le 5 février. Hiver pluvieux. Hiver venteux. Hiver sec. Hiver bien doux. Hiver bien rude. Hiver fâcheux. Hiver malsain. Hiver humide. Queue de l'hiver. Passer l'hiver à la ville. Habit, vêtement d'hiver. Être bien vêtu pour son hiver. Appartement d'hiver. Dans les rigueurs de l'hiver. Dans le fort de l'hiver. Au milieu de l'hiver. Passer l'hiver à la campagne. Des provisions pour l'hiver. En hiver. Durant l'hiver. Les longues soirées d'hiver. L'*hiver* de la France est passé, son printemps va revenir. (B. de St-P.) Du triste *hiver* Flore craint la présence. (Parny.) Cette région est couverte de neige en *hiver*. (Buff.) Le mal est le relief du bien; les pays sans *hiver* n'ont pas de printemps. (Boiste.)

Pour lui
L'été n'a point de feux, l'*hiver* n'a point de glace.
(BOILEAU.)

Printemps chéri, doux matin de l'année,
Console-nous de l'ennui des *hivers*. (PARNY.)

— S'est dit pour Frimas et autres intempéries que l'hiver amène avec lui.

— Se dit quelquefois seulement par rapport au froid qu'il fait en hiver. L'hiver est avancé. L'hiver est tardif. L'hiver est long. L'hiver se fait sentir. Les approches de l'*hiver* se font sentir. (J.-J. Rouss.)

Affrontaient, grâce à toi, la rigueur des *hivers*. (COLL.)

— *Il n'y a point eu d'hiver.* L'hiver ne s'est point fait sentir, il n'y a point eu de grands froids cette année.

— *L'année du grand hiver.* Se dit, dans chaque siècle, des années dans lesquelles l'hiver a été le plus rigoureux, comme en 1683, en 1709, en 1829.

— Prov. et fig. *Mi-mai, queue d'hiver.* Le froid se fait trop souvent sentir au mois de mai. || *A la Saint-Martin, l'hiver en chemin.* || *Qui passe un jour d'hiver se passe un de ses ennemis mortels.* || *Serein d'hiver, pluie d'été, ne font jamais pauvreté.* || *Si l'hiver va droit son chemin, vous l'aurez à la Saint-Martin.* || *L'hiver mange le printemps, l'été et l'automne.* || *L'hiver nous fait plus de mal que l'été ne nous fait de bien.* || *Soleil d'hiver, amour de paillarde, tard vient et peu larde.*

— *L'hiver.* Se dit quelquefois par ellipse pour Durant l'hiver, pendant l'hiver. Cela arriva l'hiver dernier. Que ferez-vous cet hiver?

— *Fruits d'hiver.* Fruits qu'on ne mange ordinairement qu'en hiver.

— *Semestre d'hiver.* Semestre qui commence le 1er octobre, le 1er janvier, ou à quelque autre époque de l'hiver, selon les différents corps, les différentes compagnies où il est d'usage de faire le service par semestre.

— Art milit. *Quartier d'hiver.* L'intervalle de temps compris entre deux campagnes. Le quartier d'hiver sera long. || Le lieu où l'on met les troupes en cantonnement pendant l'hiver. L'armée va prendre ses quartiers d'hiver. Mettre des troupes en quartier d'hiver

— Prov. et fig. *Il n'a pas besoin d'un fort hiver.* Se dit d'un homme d'une complexion faible et délicate. || Se dit d'un homme qui est si mal dans ses affaires, que le moindre accident peut le ruiner.

— Prov. *Il a un bon manteau pour son hiver.* Se dit d'un homme attaqué d'une longue maladie à la fin de l'automne.

— Poét. et fig. *L'hiver de l'âge, l'hiver de nos ans* ou absol. l'*Hiver*. La vieillesse. Pour moi, si déjà dans l'*hiver* de ma vie, je ne suis pas destiné à te voir dans l'été de la tienne. (B. de St-P.) L'*hiver* de nos années grave encore plus de rides dans notre esprit que sur notre front. (Senancour.) De quel front penser au mariage dans l'*hiver* de ma vie, où le froid de mon âge a glacé mon sang dans mes veines? (St-Évrem.)

Prétendais-tu que les Parques
Dussent, filant tes instants,
Signaler des mêmes marques
Ton *hiver* et ton printemps. (J.-B. ROUSS.)

Les plaisirs ont des fleurs que notre divin maître
Dans les ronces du monde autour de nous fit naître;
Chacune a sa saison, et, par des soins prudents,
On en peut conserver pour l'*hiver* de ses ans.
(VOLTAIRE.)

..... Vos attraits, encor dans leur printemps,
Pourraient s'effaroucher de l'*hiver* de mes ans. (ID.)

— Poét. Année, en parlant des personnes d'un âge avancé. Compter soixante hivers. Mère du printemps, couronne de tes roses naissantes ma tête couverte de soixante-trois *hivers*. (B. de St-P.)

Anacréon sut plaire aux belles,
Malgré ses quatre-vingts *hivers*,
Et les Grâces, toujours fidèles,
Le couronnaient de myrtes verts. (LEBRUN.)

Deux fois quarante *hivers* ont suivi ma naissance;
Ce grand âge a passé comme un songe flatteur.
(LÉONARD.)

Sapho (Mlle Scudéry), dont au Parnasse on révère le buste,
De quatre-vingts *hivers* a bravé les glaçons.
(CORNEILLE.)

— Souvent aussi on l'emploie pour désigner la fin de la vie, quelque courte qu'ait été sa durée.

Le troisième printemps allume ses amours,
Et le quinzième *hiver* en termine le cours. (ROSSET.)

De trois fois neuf *hivers* j'aurai vu les nuits sombres
Séparer, en fuyant, ma tombe et mon berceau.
(LEBRUN.)

— S'emploie quelquefois en ce sens, sans égard à cette considération LA, depuis trente *hivers*, un hibou retiré. (Boil.)

— On s'en sert également pour marquer une époque de tristesse et de deuil.

Deux *hivers* ont passé; ma harpe détendue,
Aux voûtes de Selma se taisait suspendue.
(FONTANES.)

— Les poëtes personnifient souvent l'hiver. L'Hiver au front pâle, au front pâli, au front couronné de frimas, au front couvert de neige. L'hiver hérissé de frimas, armé de glaçons et de neige. Le front glacé des Hivers. Le sombre *Hiver* hérissé de glaçons. (Lebrun.)

..... Triomphant sur un trône de glace,
L'*Hiver* s'enorgueillit de voir l'astre du jour
Embellir son palais et décorer sa cour. (DELILLE.)

Sur un vieux char de fer, traîné par les orages,
L'*Hiver*, ce noir géant, compagnon des ravages,
Fait avec les frimas et l'ennui, ses enfants. (GIL.)

— Iconol. Les modernes ont représenté l'Hiver sous la forme d'un homme tout couvert de glaçons, ayant la chevelure et la barbe blanche, et dormant dans une grotte, quelquefois sous la figure d'une femme assise auprès d'un grand feu, avec des habits fourrés et d'une couleur sombre et triste, et souvent aussi sous celle d'un vieillard qui se chauffe. Un enfant chargé de sa chasse donne à entendre que cette saison est aussi celle des festins. Un marcassin, une couronne de branches sèches, une chasse au

blèmes de cette saison.

— *Hiver* rime avec tous les mots qui se terminent en *er* où le *r* se prononce comme *mer*, *fer*, *cher*, *Lucifer*, et encore avec ceux qui finissent en *air*, tels que *clair*, *chair*, *impair*, etc., quelle que soit la lettre d'appui.

— Syn. simpl. Froid, frimas, gelée. || Épith. Âpre, froid, glacial, dur, cruel, impitoyable, rigoureux, frileux, sombre, triste, farouche, noir, neigeux, orageux, fâcheux, humide, nébuleux, paresseux, engourdi. || Périphr. La froide saison, la saison des frimas, du sombre hiver la saison rigoureuse, l'âpre saison, la saison orageuse. La saison cruelle. La vieillesse de l'année. Les glaces de l'hiver. De l'âpre saison les frimas rigoureux. (Chabanon.)

HIVERNACHE. s. m. V. HIVERNAGE.

HIVERNADE. s. f. (rad. *hiver*). Action de passer l'hiver dans un pays.

HIVERNAGE. s. m. (rad. *hiver*). Mar. Le temps que les bâtiments passent en relâche pendant la mauvaise saison. || Port bien abrité

où les bâtiments peuvent relâcher pendant la mauvaise saison. Bon hivernage.

— **Agric.** Labour donné pendant l'hiver. || Fourrage pour les chevaux, les bestiaux, en hiver. C'est un mélange de seigle, de froment, d'avoine ou d'orge, semé de bonne heure en automne, pour avoir un pâturage d'hiver, ou pour la nourriture du printemps. || En Flandre et dans d'autres contrées, on donne ce nom à un mélange de vesces, de seigle ou d'orge, qu'on sème de bonne heure en automne et que l'on coupe en juillet pour le donner haché aux bestiaux, sans en avoir extrait le grain par le battage.

— Alchim. Temps de l'humidité de la pierre.

— Saison pluvieuse des régions équinoxiales, où règnent de nombreuses tempêtes et des maladies mortelles. Le climat si doux de ces pays devient meurtrier pour les Européens. L'hivernage ne varie guère qu'entre les mois de mai et d'octobre. Le jour où cette saison commence, tous les navires marchands doivent abandonner les colonies.

HIVERNAL, ALE. adj. Qui appartient à l'hiver. || Pl., *hivernaux*.

— Bot. Qui est d'hiver, qui vient en hiver. Plante hivernale. Fleur hivernale.

— Liturg. Qui se dit pendant l'hiver. La partie hivernale du Bréviaire.

HIVERNANT. s. m. Hist. ecclés. Nom des pénitents les plus coupables, auxquels, dans les premiers temps du christianisme, il était défendu non-seulement d'entrer dans l'église, mais encore de s'abriter dans les cours ou sous les parvis.

— Zool. V. HIBERNANT.

HIVERNATION. s. f. Zool. V. HIBERNATION.

— Temps froid pendant l'été.

HIVERNAUX. s. m. pl. Agric. Nom qu'on donne dans quelques endroits aux grains qu'on sème avant l'hiver, par opposition à ceux qu'on sème au printemps.

HIVERNE. s. f. Écon. rur. Brebis qu'en certains cantons les bergers ont le droit de mettre pour leur compte dans le troupeau qu'ils conduisent, et de nourrir pendant toute l'année aux dépens du propriétaire du troupeau.

HIVERNÉ, ÉE. part. pass. du v. Hiverner. S'empl. adjectiv. Terres hivernées.

HIVERNEMENT s. m. Zool. V. HIBERNATION.

HIVERNER. v. n. 1re conj. (rad. *hiver*). Passer l'hiver, la mauvaise saison, dans un quartier d'hiver.

— Passer le temps de l'hivernage à l'abri dans un endroit sûr.

— Zool. Se dit des animaux qui passent l'hiver dans des lieux tempérés. Plusieurs oiseaux voyageurs vont hiverner dans des climats plus tempérés que les nôtres.

— v. a. Agric. *Hiverner les terres.* Leur donner un dernier labour avant l'hiver.

— S'HIVERNER. v. pron. S'exposer aux premiers froids, afin de s'y endurcir et d'y être moins sensible. C'est une chose fort saine que de s'hiverner. Il faut laisser courir les enfants pour s'hiverner. Les femmes croient qu'il faut s'hiverner pour avoir le teint plus blanc et plus uni. Jacques Sylvius, célèbre médecin, était d'une avarice telle qu'il passait tous les hivers sans feu. Pour *s'hiverner*, il allait, quand il faisait beau, jouer au ballon, et quand il faisait mauvais, il montait et descendait continuellement une bûche de sa cuisine dans son grenier, et de son grenier dans sa chambre. (Sall.)

HIVOURAHÉ. s. m. Bot. Espèce de gaïac, qui fournit un fruit de la grosseur d'une prune, qui est orangé, et qui contient un noyau très-suave et très-délicat.

HIWNGWILL. s. m. Ornith. Oiseau qui paraît n'être qu'un mulet du serin de Canarie.

HIZIR. Myth. or. Général d'armée d'Iskender (Alexandre), suivant les Orientaux. Ce fut lui qui trouva la fontaine de vie, vainement cherchée par son maître dans le cours de ses victoires. Ils pensent qu'Hizir est le même qu'Élie, qui ne mourut pas, parce qu'il but de cette eau.

HIZREVITE ou **HEREVITE.** s. m. Hist. or. Membre d'un ordre monastique mahométan, fondé par Hizr ou Hérévi.

H'LASSA. Géogr. V. LHASSA.

HLIDSKIALK. s. m. Myth. scandin. Nom du trône d'Odin, dans la ville céleste d'Asgard.

HLUDONIA. Myth. sept. Divinité des peuples du Nord, dont on ignore les attributions.

HO. (*h* asp.) Interj. qui sert pour appeler. Ho! venez un peu ici. Holà! ho! ici, quelqu'un!

— S'empl. pour témoigner de l'étonnement. Ho! quel coup! Ho! ho! vous voilà déjà venu! *Ho! ho!* qu'elle est égrillarde! (Mol.)

— Marque l'admiration. Ho! quel homme! quel coup! quel ouvrage! *Ho! ho!* les grands talents que votre esprit possède! (Mol.)

— Sert aussi pour témoigner de l'indignation. Ho! que me dites-vous là!

— Exprime l'improbation, l'avertissement, la menace. Ho! ho! c'est ainsi que vous en usez avec moi! Ho! il n'en ira pas comme cela!

— Exprime quelquefois la contradiction.

Inconstant! *Ho!* voilà votre mot ordinaire.
Eh! c'est pour ne pas être inconstant, au contraire,
Qu'on me voit sur mes pas revenir tout exprès.
(COLL. D'HARLEVILLE.)

— Quand il est interjection d'étonnement ou d'indignation, il se confond quelquefois avec *oh*. *Oh! oh!* le drôle a-t-il pu si bien faire? (Volt.)

— Le plus souvent on le redouble. Ho! ho! vous le prenez par là! Ho! ho! vous faites bien l'entendu! *Ho! ho!* qui te peut amener? (Mol.) *Ho! ho!* qui des deux croire? (Id.)

— On le redouble aussi pour exprimer le rire.

— *Ho! ho! ho!* marque particulièrement une invitation de s'arrêter, d'écouter.

— Lorsque la répétition de cette interjection se fait rapidement, on ne doit séparer les deux *ho* que par une simple virgule; la sensation est unique, quoique l'expression soit double; si la sensation était double comme l'expression, il faudrait mettre un point exclamatif après chaque interrogation.

— Cette interjection peut se placer avant une voyelle.

— *Ho, là, ho!*

Ho, là, ho! descendez que l'on ne vous le dise,
Jeune homme qui menez laquais à barbe grise.
(LA FONTAINE.)

— Véner. *Ho, lo, lo, lo, lo, locoo!* Cri que le valet de limier emploie le matin quand il est au bois, pour exciter son chien à aller devant et à se rabattre des bêtes qui passeront.

HO. Géogr. Royaume de la Nigritie, le long d'un des principaux affluents du Coango ou Couango. || Une des quatre montagnes de la Chine qui sont regardées comme saintes, et sur lesquelles l'empereur vient pratiquer diverses cérémonies religieuses.

HOA. s. m. Relat. Page du roi d'Otaïti.

HOACA-XOCHITL. s. m. Bot. Nom d'une espèce d'arum à feuilles pédiaires, originaire du Mexique.

HOACTLI. s. m. Ornith. Nom d'un héron du Mexique, désigné sous le nom de *hoc* par Buffon.

HOACTZIN. s. m. Ornith. V. HOAZIN.

HOADLY ou **HOADLEY** (Benjamin). Évêque anglais, né en 1676, mort en 1761, se montra grand partisan de la liberté civile et religieuse; il prétendait que le clergé ne devait avoir aucune autorité temporelle, ce qui lui attira de vifs démêlés avec le clergé.

HOAI-HO. Géogr. Riv. de Chine, qui se jette dans le Hoang-ho, après un cours de 660 kil. || HOAI-KING. Ville de Chine, ch.-l. de départ. || HOAI-NGAN. Ville de Chine, très-grande et très-peuplée.

HOAMY. s. m. Ornith. Espèce de grive de la Chine.

HOANCYNGIO. s. m. Ornith. Petit oiseau de la Chine, que, si l'on en croit les relations, les habitants trempent dans du vin fait avec du riz, pour en faire ensuite des confitures.

HOANG ou **HOANG-HO.** Géogr. Le second fleuve de l'empire chinois; il prend sa source dans le pays du Kouhounoor, et se jette dans la mer Jaune, après un cours de 3,000 kil. On l'appelle aussi le *fleuve Jaune*. || HOANG-HAI ou MER JAUNE. Portion de la mer de la Chine, entre la Chine propre et la Corée. || HOANG-HAI. Province de la Corée, renfermant beaucoup de montagnes. Ch.-l. Hoang-tcheou.

HOANG ou **HOANG-TCHEOU.** Géogr. Grande ville de la Chine, province de Hou-pé; 200,000 hab.

HOANG-TI. Empereur chinois, monta sur le trône vers l'an 2698 av. J.-C. et fut, selon les traditions, un des premiers législateurs de la Chine. On le fait vivre plus de cent ans.

HOAT-CHÉ. s. m. Relat. Terre très-blanche que les Chinois font entrer dans la fabrication de la plus belle porcelaine. Les médecins chinois font entrer le hoat-ché dans plusieurs de leurs remèdes.

HOAZIN. s. m. Espèce de faisan du Mexique, dont la voix est une sorte de hurlement. || Autre oiseau plus petit, dont le chant, fort agréable, ressemble quelquefois à un rire moqueur, et dont on mange la chair, quoiqu'elle ne

HOBAL s. m. Myth. or. Nom d'une idole des anciens Arabes. Elle était ordinairement entourée d'un grand nombre de petites idoles présidant chacune à un jour de l'année. Mahomet détruisit le culte de cette divinité.

HOBART-TOWN. Géogr. Capitale de la terre de Van-Diémen, en Océanie, fondée en 1804; 10,000 hab.

HOBBES (Thomas). Philosophe anglais, qui, au commencement du XVIIe siècle, professa le matérialisme en philosophie et le despotisme en politique. Né en 1588. Il mourut en 1679.

HOBBISME. s. m. (*h* asp.) philos. Système de Hobbes.

HOBBISTE. adj. des 2 g. (*h* asp.) Philos. Se dit de tout ce qui appartient au système philosophique et politique du philosophe Hobbes. || substant. Un hobbiste. Une hobbiste.

HOBER. v. n. 1re conj. (*h* asp.; de l'allem. *hoben*, lever). S'est dit pour Changer de place.

HOBEREAU. s. m. (*h* asp; du gall. *hobel*, faucon). Ornith. Espèce de petit oiseau de proie.

— Fig. et par mépris. Petit gentilhomme campagnard. Ce n'est qu'un hobereau. On donnait autrefois ce nom aux petits seigneurs qui tyrannisaient leurs paysans, et surtout aux gentilshommes à lièvre, qui allaient chasser chez leurs voisins, sans en être priés, et qui, n'ayant pas le moyen d'entretenir un faucon ou un épervier, portaient sur le poing un *hobereau*, et s'en servaient pour chasser. (Buff.) Et des francs *hobereaux* conservant les manières. (Hauteroche.)

— Voisin importun. Il n'y a que des hobereaux dans ce voisinage.

— Parasite.

HOBHOUSE (Benjamin). Homme d'État anglais, né en 1757, mort en 1831, nommé membre de la Chambre des communes, prit place dans l'opposition, fut un des plus redoutables adversaires de Pitt, conseilla toujours la paix avec la France, et ne consentit à accepter des fonctions publiques qu'à la paix d'Amiens, mais Pitt étant revenu au pouvoir l'année suivante, il se retira.

HOBIN. s. m. (*h* asp.) Mamm. Espèce de cheval d'Écosse, qui a l'allure fort douce.

HOBO. s. m. Bot. Espèce de prunier des Indes.

HOC. s. m. (*h* asp.) Sorte de jeu de cartes, ainsi nommé parce qu'il y a six cartes qui coupent toutes les autres, et qui sont hoc ou assurées à celui qui les joue. Jouer au hoc. Je ne sais ni le *hoc*, ni la prime, ni le trictrac. (Balzac.) || Se dit à ce jeu, des quatre rois, de la dame de pique, du valet de carreau, et de toutes les cartes au-dessus desquelles il ne s'en trouve point d'autres, comme des six quand tous les sept sont joués. || Mot que l'on prononce en jouant ces sortes de cartes. || Se dit, à la comète, d'une carte qui donne à son possesseur le droit de recommencer avec la carte qu'il lui plaît.

— Fam. *Cela lui est hoc.* Se dit d'une chose qui est assurée à quelqu'un. Cette expression, vieillie et inusitée aujourd'hui, était commune dans le langage familier du temps de Molière.

. . . Mon congé cent fois me fût-il *hoc*,
La poule ne doit point chanter devant le coq. (MOL.)

HOC. Pron. lat. signifiant *cela*, et entrant dans la composition de plusieurs locutions françaises. || *Ad hoc.* A, pour la chose même. C'est une réponse ad hoc. Envoyer un homme ad hoc.

— Prov. *Parler ab hoc et ab hâc.* Parler à tort et à travers. V. AB.

HOCA. s. m. (*h* asp.) Espèce de jeu de hasard, consistant en trente points marqués de suite sur une table, et en trente petites boules, dans chacune desquelles est enfermé un billet qui porte un chiffre. On le croit originaire de Catalogne; d'autres disent qu'il vient de Rome.

HOCCO. (*h* asp.) s. m. Ornith. Genre de gallinacés de la famille des nudipèdes. Ce sont des oiseaux paisibles, sociables et confiants, qui vivent en troupes nombreuses dans les vastes forêts de l'Amérique méridionale, et ne deviennent inquiets et farouches près des lieux habités que parce qu'ils sont continuellement exposés aux armes des chasseurs. Ces oiseaux remplacent les dindons; ils peuvent être facilement réduits à l'état de domesticité.

HO-CHANG. s. m. Ordre de religieux hindous présidé par un lama.

HO-CHANGI. s. m. Myth. Sectateur du dieu Fo, chez les Chinois.

HOCHBERG. Une des lignes de la maison de Bade, dont les princes portent le titre de margrave. Elle fleurit de 1190 à 1503. En 1300, cette maison se divisa en deux branches, dont la dernière s'éteignit en 1503. Ce titre fut renouvelé en 1796.

HOCHE. s. f. (*h* asp.) Coche, entaillure. Lorsque les nouvelles palmes se développent, les inférieures, qui sont les plus anciennes, tombent, et laissent sur le tronc des espèces de *hoches* raboteuses et annulaires. (B. de St-P.)

— Se dit plus particulièrement de la marque qu'on fait sur une taille pour tenir le compte du pain, du vin, de la viande, etc., qu'on prend à crédit. Faire une hoche.

— Dans quelques ateliers, on marque la besogne des ouvriers par des hoches.

— On dit qu'*un couteau a des hoches*, pour exprimer qu'il est ébréché.

aux terres ou aux vignes. || Semis de seigle, d'orge, d'avoine ou de toutes ces graines réunies, à l'automne, pour avoir un pâturage d'hiver.

— Techn. Chez les couteliers, échancrure propre à recevoir le tenon d'un levier ou d'une bascule. || Petits montants de bois qu'on scelle dans les murs, pour tordre des lignes ou cordeaux qui servent à constater leur épaisseur. || Entaille qui arrête la corde d'une arbalète, lorsqu'elle est bandée.

HOCHE (Lazare). Célèbre général français, né en 1768, mort en 1798, se distingua dans les guerres d'Allemagne, mais ce qui contribua le plus à sa réputation, ce fut la pacification de la Vendée. On croit qu'il fut empoisonné.

HOCHÉ, ÉE. (*h* asp.) part. pass. du v. Hocher. S'empl. adjectiv. Prunier hoché. Mors hoché.

HOCHE-BOIS. s. m. (des deux mots fr. *hocher* et *bois*). Anc. art milit. Soldat qui était armé d'une pique. || La pique même.

— Anc. mar. Sorte de barque.

HOCHEBRIDE. s. m. Se disait pour Cheval fougueux qui secoue le mors.

— S'est employé figurément pour Boute-feu. Il faut rabattre l'insolence de ces *hochebrides* et avaleurs de frimas, et faire vos affaires pendant que le temps est beau. (Sat. Ménippée.)

HOCHEMENT. s. m. (*h* asp.; rad. *hoche*.) Action de hocher. Ne se dit guère que dans *hochement de tête*.

HOCHE-PIED. s. m. (*h* asp.; des deux mots fr. *hocher* et *pied*). Fauconn. Le premier des oiseaux qui attaque le héron dans son vol, ou qu'on jette seul après le héron pour le faire monter.

— Techn. Pièce de fer qui s'ajuste au manche de la bêche, près de la douille, et sur laquelle on pèse pour faire entrer l'outil dans les terrains compacts.

HOCHEPOT. s. m. (*h* asp.; des deux mots fr. *hoche* et *pot*, ou, suivant d'autres, du nom d'un cuisinier célèbre.) Art culin. Espèce de ragoût fait de bœuf haché et cuit sans eau dans un pot avec des marrons, des navets et autres assaisonnements. On en fait aussi avec des oies grasses et des canards.

HOCHEQUEUE. s. m. (*h* asp.; des deux mots *hocher* et *queue*). Ornith. Genre de l'ordre des sylvains. Ces oiseaux sont ainsi appelés parce qu'ils remuent continuellement la queue. Les naturalistes l'écrivent en un seul mot; l'Académie en deux. Dans le premier cas on écrit au plur. des *hochequeues*; dans le second, il est invariable, des *hoche-queue*.

HOCHER. v. a. 1re conj. (*h* asp.; de l'angl. *shake*, secouer, ou du lat. *occare*, briser avec la herse). Secouer, branler. Ne s'emploie guère que dans les phrases suivantes: Hocher un prunier pour en faire tomber les prunes. Hocher le mors, hocher la bride à un cheval.

— On hoche une mesure afin que la chose mesurée s'entasse, et que la mesure en contienne davantage. Se dit surtout en parlant du charbon.

— Fam. *Hocher la tête.* Marquer, en levant subitement la tête en haut, qu'on désapprouve quelque chose, qu'on ne s'en soucie guère ou qu'on le trouve ridicule ou inconvenant. Se mettre à hocher la tête. S'en aller en hochant la tête.

— Fig. Diogène *hochait* du nez le grand Alexandre. (Montaig.) Les gens d'entendement *hochent* du nez cette incrustation empruntée (les imitations des anciens). (Id.) || Cette expression a paru trop hardie et n'a point fait fortune.

— Ce verbe n'était pas banni autrefois du style élevé.

Mais quel Dieu! le Dieu roi des dieux,
Qui des plus hauts temples des cieux
Hoche le plus orgueilleux faîte
D'un seul coup de sa tempête. (BAÏF.)

— Manég. *Hocher la bride, le mors.* Faire aller et venir la bride, le mors, en faisant hausser et baisser le bout du nez du cheval. On gâte la bouche d'un cheval en lui hochant trop rudement la tête.

— Fig. et fam. *Hocher le mors, hocher la bride à quelqu'un.* Essayer de l'animer, de l'exciter à faire quelque chose.

— v. n. Manég. Se dit d'un cheval qui lève et baisse fréquemment le nez pour faire mouvoir le mors dans sa bouche. Hocher avec la bride, avec le mors.

— SE HOCHER. v. pron. Être secoué. Un arbre se hoche quand on veut en faire tomber les fruits.

— Se dit de la tête qu'on lève subitement en haut pour marquer sa désapprobation. La tête se hoche quand on désapprouve quelque chose.

— Syn. comp. HOCHER, SECOUER. *Secouer*, c'est donner des secousses à une chose pour s'en débarrasser et pour en détacher ce qui s'y trouve attaché, ce qui y tient fortement. *Hocher*, c'est secouer légèrement. *Hocher* est familier et peu usité; *secouer* est d'un usage plus commun.

HOCHET. s. m. (*h* asp.; pr. *ho-chè*; de *hocher*, parce que les enfants remuent et secouent sans cesse les hochets). Jouet qu'on met entre les mains d'un petit enfant pour qu'il le porte à sa bouche et le presse entre ses gencives, pendant le travail de la dentition. Hochet de corail. Hochet de cristal garni de grelots d'argent. Joli hochet. Petit hochet. Hochet bruyant. Hochet [illegible].

— Peignant les premiers jeux de l'enfance encore au berceau, un poète a dit fort ingénieusement:

Je vis alors s'animer tous ses traits,
Et s'agiter entre ses mains débiles
D'un long cristal les sonnettes mobiles. (RABOTEAU.)

— Par extens. Tous les jouets d'enfant. On amuse les enfants avec des *hochets*, et les hommes avec des paroles. (Boiste.) Il faut les *hochets* aux enfants pour les empêcher de briser les meubles de la maison. (Aristote.)

De ses *hochets* perdus, son unique trésor,
Seul, leur plus jeune enfant se désolait encor. (DAR.)

— Fig. Chose futile qui flatte quelque passion, qui amuse l'esprit. Les riches parures, les bijoux coûteux et inutiles, sont des hochets pour la vanité. Les esprits faibles et légers ont besoin d'un hochet, ont besoin de hochets. Les droits des nations, entre les mains d'un roi faible, sont des *hochets* que brise un favori. (Malesherbes.) Une femme qui n'est que jolie ne peut être qu'un joli *hochet*. (Boiste.) Les femmes, parmi nous sont de grands enfants qu'il faut

amuser avec deux *hochets*, la vanité et la galanterie. (Sal.)

— Prov. et fig. *Il y a des hochets pour tout âge.* Chaque âge a ses plaisirs, ses amusements, ses illusions.

— *Les hochets de la vieillesse.* Les choses futiles dont on amuse les vieillards.

— Agric. Sorte de bêche usitée dans les terrains légers.

— Techn. Les formes dans lesquelles on moule la houille.

HOCHEUR. s. m. (de *hocher*, parce qu'il remue continuellement). Mamm. Espèce de singe d'Afrique du genre des guenons.

HOCHFELD. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Saverne (Bas-Rhin); 2,000 hab.

HOCHHEIM. Géogr. Bourg du duché de Nassau, renommé par ses vins; 1,800 hab.

HOCHICAT. s. m. Ornith. Toucan vert du Mexique.

HOCHKIRCH. Géogr. Ville de Saxe (Lusace), où Frédéric le Grand fut battu en 1758. Il s'y livra un second combat en 1813, où les Français furent vainqueurs.

HOCHSTEDT ou **HOCHSTADT.** Géogr. Ville de Bavière sur le Danube; 2,500 hab.

— Hist. *Bataille de Hochstedt.* Victoire remportée sur les impériaux en 1703, par les Français et les Bavarois. ‖ Bataille gagnée sur les Français et les Bavarois, en 1704, par le prince Eugène et le duc de Marlborough. ‖ Victoire des Français, commandés par le général Moreau, sur les Autrichiens.

HOCHURE. s. f. Mot inventé par Mercier pour exprimer des mouvements de tête, soit en bien, soit en mal, annonçant que l'auditeur n'est pas indifférent. Il n'a pas été adopté.

HOCKSEN. s. m. Nom d'un des partis qui se formèrent en Hollande vers 1350, lorsque Marguerite, comtesse de Provence et femme de l'empereur Louis V, se brouilla avec son fils Guillaume V à l'occasion de la régence. Leurs adversaires s'appelaient les *cabillauds*.

HOCQUINCOURT (Charles de Mouchy, maréchal d'). Né en 1599, mort en 1658, se distingua surtout dans la guerre d'Espagne, sous Louis XIII; mais entraîné dans le parti de la Fronde, il abandonna la cour et se joignit aux Espagnols en 1655. Chargé par eux de la défense de Dunkerque, il fut tué devant cette place.

HOCRENAILLE. s. f. Hortic. Nom d'une espèce de poire qu'on appelle aujourd'hui *romille*.

HOCUS-POCUS. Expression usitée en allemand pour désigner le tour de passe-passe des bateleurs, lorsqu'ils portent l'attention des spectateurs sur quelque circonstance apparente, pour la détourner de l'objet qu'ils ont intérêt à cacher. Ces mots, qui imitent le son des mots latins, composaient une espèce de formule cabalistique.

HODÉ, ÉE. adj. (du gr. ὁδός, chemin). S'est dit pour Fatigué par la marche, las de voyager. Ce mot est encore en usage parmi les paysans de la Picardie et de la Champagne.

HODÉGOS. s. m. Philol. Titre d'un ouvrage d'Anastase le Sinaïte, renfermant une méthode de controverse contre les hérétiques, particulièrement contre les acéphales.

HODER. Myth. scand. Dieu aveugle, mais extrêmement fort, célèbre par ses exploits guerriers, mais dont le nom était de sinistre augure parmi les dieux et parmi les hommes.

HODIEN. adj. m. (du gr. ὁδός, chemin). Myth. gr. Surnom de Mercure, protecteur des voyageurs.

HODIERNA (J.-B.). Savant sicilien, né en 1597, mort en 1660, dressa de nouvelles éphémérides astronomiques, découvrit la marche des satellites de Jupiter, fit usage du prisme, et découvrit avant Newton plusieurs propriétés de la lumière.

HODIERNE. adj. des 2 g. Néol. D'aujourd'hui. ‖ Qui appartient à ce jour.

HODOMÈTRE. s. m. (et. gr. ὁδός, chemin; μετρέω, mesurer). Phys. Nom de différents appareils servant à mesurer la longueur du chemin parcouru par une voiture, ou les pas que l'on fait. Ces instruments, en forme de montres, se composent de roues faisant mouvoir avec lenteur une aiguille sur un cadran : les uns se mettent dans la poche du voyageur, les autres s'adaptent à la roue d'une voiture. Ils sont mis en jeu par une chaîne dont l'un des bouts est attaché à la jambe de celui qui le porte, ou bien à un levier sur lequel agit le mouvement de la roue. ‖ On a essayé d'adapter un hodomètre aux presses mécaniques de typographie, pour compter les feuilles qu'elles impriment. ‖ Le même appareil a donné naissance à l'instrument muni d'un timbre sonnant employé dans les omnibus pour marquer le nombre des voyageurs.

HODOMÉTRIE. s. f. Phys. Art de mesurer les distances parcourues.

HODOMÉTRIQUE. adj. des 2 g. Phys. Qui a rapport à l'hodométrie ou à son emploi.

HOECK (Jean Van den). Célèbre peintre hollandais, né en 1598, mort en 1650, fut un des élèves les plus distingués de Rubens. Quoiqu'il ait eu recours à son maître, on a attribué à Rubens plusieurs de ses portraits et de ses tableaux historiques.

HOÈDE. s. m. Métrol. Mesure de capacité pour les matières solides qui était employée autrefois en Hollande. Elle contenait huit boisseaux.

HOEÏ-HAN. Géogr. Ville de Chine, sur le canal impérial. Commerce et population considérables. ‖ HOEÏ-NING-TCHING. Ville de la Zoungarie, habitée par des Tartares. ‖ HOEÏ-TCHEOU. Ville de Chine, chef-lieu de département. ‖ HOEÏ-YUAN-TCHING. Ville murée de la Chine, chef-lieu de la Zoungarie. Population nombreuse.

HOEL. Nom de six ducs de Bretagne.

HOELI. s. m. Ichthyol. Poisson de la mer Rouge que l'on regarde comme une variété du ferdau.

HOELTY (Louis-Henri-Christophe). Célèbre poète allemand, né en 1748, mort en 1775, occupa un rang distingué parmi les poètes lyriques.

HOEMAGATE. s. m. Erpét. Serpent rouge rayé de vermeil qui se trouve en Perse, et qui passe pour fort dangereux. On ignore à quel genre il appartient.

HOEMUS. Géogr. anc. Haute montagne de Thrace, connue aujourd'hui sous le nom de Balkan.

HOENXOTOTOTL. s. m. Ornith. Oiseau de la grosseur d'un moineau, dont on ignore le genre.

HOF. Géogr. Ville de Bavière; 7,000 hab.

HOFER (André). Né en 1767, mort en 1807; il poussa les Tyroliens à la révolte en 1806, et fut élu leur chef; il parvint à chasser les Bavarois; mais après la paix de Vienne, qui assurait le Tyrol à la Bavière, Hofer, ayant été pris, fut fusillé, quoique Napoléon lui eût promis la vie.

HOFÉRIE. s. f. Bot. Plante du Japon qui forme le type de la famille des ternstrœmiées.

HOFFMAN (François-Benoît). Né en 1745, mort en 1822, écrivit plusieurs tragédies lyriques qui lui valurent une grande renommée; il fit également représenter plusieurs opéras-comiques, et se montra excellent critique dans le journal des *Débats*.

HOFFMANISTE. s. m. Hist. relig. Sectaire qui professait que Dieu s'est revêtu de chair lui-même, sans s'incarner dans le sein d'une femme. Les Hoffmanistes refusaient l'absolution à ceux qui retombaient dans le péché.

HOFFMANN (Frédéric). Célèbre médecin et chimiste allemand, né en 1669, mort en 1742. C'est à lui qu'on doit la préparation si connue sous le nom de *gouttes* ou *liqueur anodine d'Hoffmann*, remède encore estimé aujourd'hui comme un des meilleurs calmants. ‖ (Ernest-Théodore-Wilhelm). Romancier allemand, né en 1776, mort en 1822; nommé en 1798 assesseur de la régence de Posen, mena de front son emploi, la poésie, la peinture et la musique. Il ne tarda pas à acquérir une renommée populaire par ses Contes fantastiques.

HOFFMANNIE. s. f. Bot. Genre créé pour une plante herbacée de la Jamaïque. ‖ Genre de mousses de la famille des lycopodiacées.

HOFFMANSEGGIE. s. f. Bot. Genre de légumineuses d'Amérique renfermant deux espèces.

HOFWILL. Géogr. Célèbre institut agricole fondé en 1792 par Fellenberg, en Suisse, près la ville de Berne.

HOGARTH (William). Peintre et graveur anglais, célèbre par son esprit et son originalité, né en 1696, mort en 1764, excellait surtout dans les scènes populaires.

HOGG (James). Poète écossais, né en 1772, mort en 1835, composait des chansons et des poésies tout en gardant ses troupeaux. Il a publié des ballades et divers autres poèmes qui eurent un grand succès.

HOGLAND. Géogr. Île de la Russie d'Europe, dans le golfe de Finlande, où les Russes remportèrent, en 1788, une victoire navale sur les Suédois.

HOGNER. v. n. 1re conj. (*h* asp.; de *hou hou*). Gronder, murmurer, se plaindre entre ses dents. Pop.

— Gronder, en parlant des chiens.

HOGOTIUS. Héros dont quelques peuples avaient fait un dieu.

HOGSHEAD. s. m. Métrol. Mesure de liquides, en Angleterre, répondant à notre muid.

HOGUE (LA). Géogr. Cap des côtes de France, sur l'Océan (Manche).

— Hist. *Bataille de la Hogue.* Combat naval que l'amiral Tourville livra aux flottes réunies d'Angleterre et de Hollande, le 29 mai 1692, et où il succomba glorieusement, après avoir résisté pendant tout un jour à des forces presque doubles.

HOGUE. s. f. S'est dit pour Port, rade.

HOGUETTE. s. f. (dimin. de *hogue*). S'est dit pour Petit port. ‖ Entrée d'un port.

HOGUINES. s. f. pl. Anc. art milit. Pièces de l'armure qui étaient destinées à couvrir les différents membres du corps, et qui se rattachaient à la cuirasse.

HOHAUCHTOTOTL. s. m. Ornith. Espèce de moineau du Mexique, dont le chant est à peu près semblable à celui de la caille, et dont la chair est tendre et d'un fort bon goût.

HOHAUTLI ou **HOAHOAUTLI.** s. m. Bot. Nom général de plusieurs espèces d'arroche ou d'ansérine, employées comme plantes potagères au Mexique.

HOHENBERG. Géogr. Ancien comté d'Allemagne, aujourd'hui compris dans le royaume de Wurtemberg.

HOHENBOURG. Géogr. Bourg d'Allemagne, dans la Thuringe, sur l'emplacement duquel l'empereur Henri IV défit les Saxons révoltés, en 1075.

HOHENELBE. Géogr. Ville de Bohême, 12,400 hab.

HOHENGEROLDSEK. Géogr. Comté du grand duché de Bade, jadis état de l'Empire, fut possédé jusqu'en 1691 par les comtes de Clonenbourg, et passa alors à l'Autriche. Cette dernière le donna aux princes de Leyen en 1711. En 1814 il revint à l'Autriche, mais en 1819 elle le céda au grand-duc de Bade.

HOHENHEIN. Géogr. Ancien château de plaisance près de Stuttgard, où l'on a établi, en 1829, un institut forestier et d'économie rurale, qui se distingue par un enseignement étendu et judicieux.

HOHENLINDEN. Géogr. Village de Bavière, où les Français, commandés par Moreau, défirent complètement les Autrichiens, en 1800.

HOHENLOHE. Géogr. Ancienne principauté d'Allemagne, médiatisée, et presque entièrement comprise dans le royaume de Wurtemberg; une faible partie appartient à la Bavière.

HOHENLOHE-WALDENBURG (Louis-Aloys-Barstenstein de). Dévoué à la cause des Bourbons, passa, en 1801, au service de l'Autriche, et fut nommé gouverneur des deux Gallicies, en 1807. Ayant été dépouillé de sa principauté par Napoléon, il fut, sous Louis XVIII, naturalisé français, en 1815, obtint le rang de lieutenant général, et fut nommé pair de France. La légion étrangère prit le nom de *régiment de Hohenlohe*. Il mourut en 1829.

HOHENSTAUFFEN. Géogr. Bourg de Wurtemberg, dans le cercle de Saxe. On y voit le château qui est le berceau des empereurs de la maison de Souabe.

— Hist. Les Hohenstauffen possédèrent la couronne impériale de 1138 à 1250. Le premier prince de cette maison fut Conrad III, et le dernier, Frédéric II.

HOHENSTEIN. Géogr. Ville de Saxe; 3,000 hab. ‖ Comté du royaume de Hanovre; 8,000 hab.

HOHENZOLLERN. Géogr. Ancien comté d'Allemagne, qui forme aujourd'hui deux principautés de la Confédération germanique. ‖ *Hohenzollern-Sigmaringen* a 204 kilom. carrés, et 38,000 hab. ‖ *Hohenzollern-Hechingen* a 56 kilom. carrés et 15,000 habitants. ‖ Le château de Hohenzollern est le berceau de la maison de Brandebourg.

HOHENWARTHE. s. f. Bot. Genre de synanthérées d'Italie.

HOHYA. s. m. Bot. Espèce de champignon.

HOHO. interj. S'empl. pour marquer l'étonnement, l'admiration sérieuse ou ironique. Monsieur Tartufe, *hoho!* N'est-ce rien qu'on propose? (Mol.)

HOHO. s. m. Ornith. Oiseau des îles de la mer du Sud, ainsi appelé de son cri.

HOHOU. s. m. Ornith. Espèce de héron du Mexique, ainsi appelé de son cri.

HOIA. Géogr. Comté de Hanovre, qui a une capitale du même nom.

HOIE. s. f. Comm. Espèce de houille.

HOILOTL. s. m. Ornith. Nom d'un pigeon sauvage du Mexique.

HOINETLI. s. m. Ornith. Oiseau de proie de la taille d'un vautour. On ignore à quel genre il appartient.

HOIR. s. m. (du lat. *hæres*, même signif., ou d'*oriri*, naître). Prat. Héritier. Se dit ordinairement des enfants, des héritiers en ligne directe, et ne s'emploie guère qu'au pluriel. Ses hoirs et ayants cause. Hoirs procréés en légitime mariage. Mourir sans hoirs.

— Anc. jurispr. *Hoir de quenouille.* Fille qui héritait.

HOIRIE. s. f. (rad. *hoir*). Prat. Héritage, succession qui appartient à l'héritier. Accepter l'hoirie. Cela lui est acquis par droit d'hoirie.

— Droit que l'on a de succéder à un défunt, en ligne directe ou collatérale.

— *Donner un avancement d'hoirie.* Faire une avance à un enfant, à condition que dans le partage, après la mort, il en tiendra compte à ses cohéritiers.

Mon oncle, pour ce soir, il me faut, je vous prie,
Cent louis neufs comptant, en avance d'*hoirie* :
Sinon, demain matin, si vous le trouvez bon,
Je mettrai, de ma main, le feu dans la maison.
(Regnard.)

HOIRIN. s. m. Anc. mar. Bois qu'on laisse flotter pour indiquer le lieu où l'ancre est mouillée. On dit aussi *ouée*.

HOITAIRI. s. m. Bot. Espèce d'ananas.

HO-KI. s. m. Ornith. Oiseau de couleur cendrée, qui vit dans les plaines de la Mongolie, et qui a autour des yeux un cercle de petites plumes d'une couleur de feu très-vive; il est à peu près de la taille d'un dindon, et vole difficilement.

HO-KIAN. Géogr. Ville de Chine, ch.-l. de départ. Ses murailles ont 4,000 pas de circuit.

HOLÀ. interj. (*h* asp.; de l'interj. *ho*, et de l'adv. *là*). Interjection dont on se sert pour appeler. Holà! qui est là? *Holà!* gardes, qu'on vienne. (Rac.) *Holà!* quelqu'un, qu'on appelle Nanine. (Volt.) *Holà!* monsieur Robinet, monsieur Robinet, approchez-vous du monde. (Mol.)

— S'emploie quelquefois avec *ho*, pour appeler des gens de basse condition, des laquais. Holà, ho! *Holà*, ho! Sganarelle? (Mol.) *Holà*, ho! cocher, petit laquais. (Id.)

. . . . *Holà* ho là! Dreville,
Qu'on ne m'attende pas, je vais dîner en ville.
(Regnard.)

— Il exprime aussi l'étonnement, l'admiration.

— On s'en sert quelquefois pour avertir. *Holà!* ne pressez pas tant la cadence, je ne fais que sortir de maladie! (Mol.)

— Prov. *Holà Legonde!* Se disait lorsqu'une personne outre-passait, en se vantant, les bornes de la vraisemblance. Ce mot vient du colonel de Légondé, qui vantait outre-mesure son régiment.

— adv. Tout beau, c'est assez. Holà, ne faites pas tant de bruit. *Holà! holà!* il faut avoir pitié des gens. (Scarron.)

Holà! verse moins plein, je veux boire à la ronde,
Disait Lubin, quoique assez bon buveur.
Qu'entends-tu par *holà?* dit Grégoire en colère:
Faible cerveau! que Bacchus te confonde!
Holà! quand je te verse, est un mot plein d'horreur,
Il ne faut dire *holà* que quand ta femme gronde.
(Vadé.)

— Fam. S'emploie quelquefois substantiv. *Mettre le holà, mettre les holà.* Faire cesser des gens qui se querellent, qui se battent.

Un clerc, pour quinze sous, sans craindre le *holà*,
Peut aller au parterre attaquer Attila. (Boileau.)

— La Fontaine l'a employé avec la marque du pluriel, pour éviter un hiatus.

Pendant qu'on lit leurs vers, vos chiens ont beau se battre,
Vous mettez les *holas* en écoutant l'auteur.
(La Fontaine.)

HOLACANTHE. adj. des 2 g. (ét. gr. ὅλος, tout; ἄκανθα, épine). Ichthyol. Qui a le corps entièrement couvert de piquants très-rapprochés.

— s. m. Genre de poissons thoraciques, renfermant treize espèces, que l'on a rangées sous deux divisions.

HOLAN. s. m. Comm. Espèce de batiste de Flandre.

HOLARRHÈNE. s. f. Bot. Genre d'apocynées des Indes orientales, renfermant deux espèces d'arbrisseaux.

HOLASTÉE. s. m. Ichthyol. Espèce de coffre.

HOLBACH (Paul Thiery, baron d'). Littérateur et philosophe, né en 1723, mort en 1789, fut ami de Voltaire et de Diderot, dont il partagea les erreurs, et qu'il aida de sa fortune et de son crédit. On a de lui d'excellents ouvrages sur la chimie, la minéralogie, la métallurgie, mais il est surtout connu par ses écrits philosophiques et antireligieux.

HOLBACHIEN, IENNE. adj. Philos. Qui appartient à la philosophie du baron d'Holbach. Matérialisme holbachien. Coterie holbachienne.

HOLBACHIQUE. adj. des 2 g. V. HOLBACHIEN.

HOLBEIN (Jean). Peintre célèbre, né à Bâle vers 1495, passa en Angleterre à la cour de Henri VIII, qui le combla de présents, et y mourut de la peste en 1554.

HOLBERG (Louis, baron de). Né à Bergen en Norwège en 1684, mort en 1754, est fondateur du théâtre et de la littérature danoise moderne.

HOLBROD. s. m. Ornith. Nom de la petite mouette cendrée.

HOLCE. s. m. Métrol. anc. Poids grec d'une drachme.

HOLCIMOS. s. m. Pathol. Foie affecté d'une tumeur.

HOLCROFT (Thomas). Auteur dramatique et romancier anglais, né en 1744, mort en 1809. C'est à lui que l'on doit l'introduction du mélodrame en Angleterre.

HOLCUS. s. m. Bot. Genre de la famille des graminées, subdivisé depuis en plusieurs genres.

HOLE-GASS. Géogr. Nom d'un lieu de la Suisse, où Guillaume Tell tua, dit-on, le gouverneur autrichien Gesler.

HOLEMENT. s. m. (*h* asp.) Cri de la hulotte.

HOLER. v. n. 1re conj. Crier comme la hulotte.

HOLER. s. m. (de l'all. *hohl*, creux, concave, parce qu'elle a la figure d'une tête de clou). Métrol. Monnaie d'Allemagne de fort peu de valeur.

HOLÉRACÉES. s. f. pl. Bot. V. OLÉRACÉES.

HOLÉTRE. adj. des 2 g. (ét. gr. ὅλος, entier; ἦτρον, abdomen). Entom. Qui a l'abdomen confondu avec le thorax. ‖ HOLÉTRES. s. m. pl. Famille de l'ordre des arachnides trachéales, comprenant ceux de ces animaux qui ont l'abdomen réuni au thorax.

HOLGUIN. Géogr. Ville de l'intérieur de Cuba; 6,000 hab.

HOLICISME. s. m. Philol. Locution com-

mune à tous les dialectes d'une langue, ou à toutes les langues.

HOLIGARNE. s. f. Bot. Grand arbre des Indes orientales.

HOLKAR. Géogr. État de l'Hindoustan, tributaire des Anglais ; 1,200,000 hab.

HOLKER. s. m. Anc. mar. Sorte de navire, fait d'un tronc d'arbre creusé, en usage chez les Scandinaves.

HOLLAND (Henri Fox, lord). Né en 1705, mort en 1774, fut le constant adversaire de Pitt à la Chambre des communes, fut nommé secrétaire de la guerre en 1746 et créé pair en 1762. || (Henri-Richard-Wassal Fox). Né en 1772, mort en 1840, fut comme son oncle le champion infatigable des libertés publiques.

HOLLANDAIS, AISE. adj. et s. Géogr. Habitant de la Hollande, qui est de la Hollande. || Qui appartient à la Hollande ou à ses habitants.

— *A la hollandaise.* loc. adv. Durement, sans égard.

— HOLLANDAIS. s. m. Linguist. dit improprement de la langue parlée dans les Pays-Bas. || Dialecte du néerlandais que l'on parle dans la province de Hollande.

— Croy. popul. *Le Hollandais* ou *le Voltigeur hollandais.* Vaisseau fantastique qui se montre, dit-on, dans les parages du cap de Bonne-Espérance, toutes voiles dehors, par le temps le plus affreux. On suppose qu'il est demeuré errant sur les mers, en punition de quelque crime commis par l'équipage de ce vaisseau. Son apparition est pour les marins un présage funeste.

— Ichthyol. Noms de certains poissons des mers d'Arabie, assez semblables aux sardines, et qui étaient fort abondants dans les premières courses des Hollandais dans ces mers, qu'ils ont abandonnées depuis. On ne sait à quel genre ils appartiennent.

HOLLANDAISE. s. f. (*h* asp.) Techn. Espèce de machine d'épuisement.

HOLLANDE. (*h* asp.) Géogr. Ancien comté situé entre le Zuiderzée et la mer d'Allemagne. || Par extens., les écrivains français ont désigné sous ce nom les Provinces-Unies, puis la partie septentrionale du royaume des Pays-Bas ou Néerlande. Maintenant, ce royaume étant réduit aux provinces septentrionales, les journaux l'appellent *royaume de Hollande*, quoique les traités n'aient point reconnu cette dénomination. || Le royaume actuel de Hollande est divisé en douze provinces, dont une, le Luxembourg, fait partie de la Confédération germanique. Ce pays forme une vaste plaine de 6,400 kilom. carrés, dont une partie, au-dessous du niveau de la mer, est défendue contre les inondations par de fortes digues. Le climat est humide, et serait malsain sans l'extrême propreté des habitants. Nombreux canaux ; belle végétation. Industrie et commerce très-florissants ; 2,300,000 hab ; cap. Amsterdam ; résidence royale, La Haye. || La Hollande proprement dite ne se compose que des deux provinces du royaume des Pays-Bas, appelées *Hollande septentrionale* et *Hollande méridionale*. || *Hollande septentrionale.* Cap., Harlem ; 360,000 hab. || *Hollande méridionale.* Cap., La Haye ; 390,000 hab. || *Nouvelle-Hollande.* Partie de l'Océanie appelée aussi *Australie.* Les Anglais sont les seuls Européens qui y aient formé des établissements, dont Sidney est la capitale. Les indigènes sont les nègres les plus brutes que l'on connaisse. Environ 1,540,000 kilom. carrés ; pop. inconnue. || *Hollande hottentote.* Un des beaux cantons de la colonie du cap de Bonne-Espérance ; très fertile en grains et en fruits.

— Hist. *Comté de Hollande.* Comté dépendant de l'empire d'Occident, dont l'origine remonte vers 787. On l'appelait d'abord *comté de Frise.* Hollande ne s'est dit d'abord que d'un petit district qui ne s'étendait pas au-delà de la Dort. || *Royaume de Hollande.* État politique érigé par un traité conclu le 24 mai 1806, entre l'empereur Napoléon et la république batave. Par un décret du 1er juillet 1810, le royaume de Hollande fut incorporé à l'Empire français.

— Prov. *Je n'ai que faire d'aller en Hollande, ma fortune est faite.* Se dit en réponse à de belles promesses auxquelles on n'a point confiance.

— Comm. *Toile de Hollande.* Toile fine et très-serrée qui se fabrique en Hollande. On dit quelquefois *de la Hollande.* || *Demi-Hollande,* se dit, chez les faïenciers, pour *porcelaine de Hollande.*

— Hortic. Espèce de groseille || *Passe-Hollande.* Autre espèce de groseille

— Le peuple dit : *toile d'Hollande, fromage d'Hollande*, et quelques grammairiens sanctionnent cette prononciation vicieuse, l'Académie même ne la désapprouve pas.

> Les Levantins en leur légende
> Disent qu'un certain rat, las des soins d'ici-bas,
> Dans un fromage de *Hollande*
> Se retira loin du tracas. (La Fontaine.)

|| On dit aussi par ellipse *du Hollande* pour du Fromage de Hollande, comme on dit *du Roquefort, du Neufchâtel.* Manger du Hollande. Acheter du Hollande.

— Iconol. Elle a pour attribut un lion qui tient un faisceau de sept flèches, symbole des sept provinces unies. On l'a aussi représentée par une femme vêtue d'une robe de drap d'argent et d'un manteau de drap d'or à fleurs ..., avec une couronne ... sur la tête et son lion à côté d'elle.

HOLLANDÉ, ÉE. part. pass. du v. Hollander. (*h* asp.) S'empl. adjectiv. Plume hollandée.

— *Batiste hollandée.* Batiste plus forte et plus serrée que la batiste ordinaire.

HOLLANDER. v. a. 1re conj. (*h* asp.) Passer les plumes à écrire dans la cendre chaude ou dans de l'eau chaude, pour les dépouiller d'une pellicule grasse qui empêcherait l'encre de couler. Cette opération sert aussi à les durcir et à les arrondir. Les Hollandais ont commencé à les préparer de cette manière.

— SE HOLLANDER. v. pron. Être hollandé. Les plumes se hollandent.

HOLLANDILLE. s. f. (*h* asp. ; pr. *o-landi-ie*). Comm. Toile de Silésie, à la façon de celle de Hollande.

HOLLANDISÉ, ÉE. part. pass. du v. Hollandiser. S'empl. adjectiv. Pays hollandisé.

HOLLANDISER. v. a. 1re conj. (*h* asp.) Néol. Donner à quelque chose, à quelqu'un, les mœurs hollandaises. On n'a pu hollandiser la Belgique.

— SE HOLLANDISER. v. pron. Prendre les mœurs hollandaises. La Belgique n'a pas voulu se hollandiser.

HOLLANS. s. m. pl. (*h* asp.) Comm. Batiste de Flandre.

HOLLECH. s. m. Bot. Nom d'un haricot d'Arabie, qui croît dans les fossés entourant les champs voisins du Nil.

HOLLI. s. m. Relat. Liqueur résineuse découlant d'un arbre appelé *chilli*, que les Mexicains mêlent au chocolat.

HOLMAT. s. m. Myth. or. Fontaine de vie, célèbre dans les romans orientaux pour avoir donné l'immortalité au prophète Élie.

HOLMITE. s. f. Minér. Minéral peu connu.

HOLMOS. s. m. (du gr. ὅλμος, mortier). Techn. Instrument dont on se sert pour piler et réduire en poudre ou en pâte une foule de substances.

HOLMSKIOLDIE. s. f. Bot. Genre de la famille des personnées, renfermant un seul arbre du Bengale.

HOLOBRANCHE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὅλος, complet ; βράγχια, branchies). Ichthyol. Qui a des branchies complètes. || HOLOBRANCHES. s. m. pl. Famille de poissons osseux, dans laquelle on range ceux qui ont des branchies complètes, c'est-à-dire pourvues d'un opercule et d'une membrane branchiostège.

HOLOCANTHE. Ichthyol. V. HOLACANTHE.

HOLOCAUSTE. s. m. (ét. gr., ὅλος, tout entier ; καίω, brûler). Sorte de sacrifice parmi les Juifs, où la victime était entièrement consumée par le feu. Offrir un holocauste. L'autel des holocaustes. S'il y avait parmi les Juifs des *holocaustes*, c'est-à-dire des sacrifices où la victime était entièrement brûlée en l'honneur de Dieu, on les accompagnait de l'offrande d'un gâteau, afin qu'en ces sacrifices mêmes il y ait à manger pour l'homme. (Pélis.) || Les holocaustes étaient aussi en usage chez les Grecs. Tous les sacrifices furent des holocaustes jusqu'au temps de Prométhée. Ensuite on continua d'offrir des holocaustes aux dieux infernaux.

— La victime ainsi sacrifiée. Mettre l'holocauste sur l'autel.

— Sacrifice en général. Offrir en holocauste. Offrir un holocauste.

— Fig. *S'offrir en holocauste.* Expier une faute pour le coupable. Jésus-Christ s'est offert en holocauste pour nos péchés.

— *Offrir à Dieu son cœur en holocauste.* Lui sacrifier toutes ses affections, toutes ses pensées.

— Ce mot, qui n'est aujourd'hui que masculin, a été employé au féminin par quelques auteurs du XVIIe siècle. Ces saintes *holocaustes* ne sont plus des *holocaustes*, s'il en reste quelque chose. (Fat.) Alors tu recevras *l'holocauste* enflammée. (God.)

HOLOCAUSTÉ, ÉE. part. pass. du v. Holocauster. S'empl. adjectiv.

> Comme s'ils se fussent doutés
> Qu'ils allaient être *holocaustés.* (Scarron.)

HOLOCAUSTER. v. a. 1re conj. Burl. Offrir en holocauste.

HOLOCENTRE. s. m. (ét. gr., ὅλος, tout ; κέντρον, épine) Ichthyol. Genre de poissons thoraciques, ainsi appelés à cause du nombre assez ... cule et leur préopercule. Ce genre est placé à la suite des percoïdes à ventrales thoraciques, entre les myripristis et les berix.

HOLOCHALIN, INE. adj. (ét. gr., ὅλος, tout ; χαλινός, dents) Erpét. Dont toutes les dents sont des crochets à venin. || HOLOCHALINS. s. m. pl. Famille de reptiles ophidiens

HOLOCHALINE. adj. des 2 g. Erpét. V. HOLOCHALIN

HOLOCHEILE. s. m. Bot. Genre de synanthérées de Buénos-Ayres

HOLOCOTIN. s. m. Métrol. anc. Monnaie d'or d'Égypte. Quelques personnes prétendent que ce n'était pas une monnaie, mais seulement une somme d'argent qui était désignée par ce nom

HOLOCYANÉOSE. s. m. Ichthyol. Nom spécifique d'un poisson rangé parmi les spares ou parmi les scares

HOLODONTASPISTES. adj. des 2 g. (ét. gr., ὅλος, complet, ὀδούς, dent ..., plaque) Erpét. Qui a des plaques sur le corps et toutes les dents entières. || HOLODONTASPISTES. s. m. pl. Tribu de reptiles ophidiens, comprenant ceux qui ont des plaques sur le corps et toutes les dents entières non percées.

HOLODONTE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὅλος, tout ; ὀδούς, dent). Erpét. Qui a des dents partout. || HOLODONTES. s. m. pl. Famille de reptiles ophidiens, comprenant ceux qui ont toutes les dents pleines et entières, qui ont des dents partout où l'on en trouve dans cet ordre.

HOLODONTOPHIDE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὅλος, complet ; ὀδούς, dent ; ὄφις, serpent). Erpét. Qui a des plaques sur le corps et les dents pleines. || HOLODONTOPHIDES. s. m. pl. Tribu de reptiles ophidiens, dans laquelle on range ceux qui ont des plaques sur le corps et les dents pleines.

HOLOÉDRIE. s. f. Minér. État d'un cristal holoédrique.

HOLOÉDRIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὅλος, entier ; ἕδρα, base). Minér. Se dit d'un cristal qui réunit toutes les faces susceptibles de se coordonner autour d'un certain système d'axes déterminés par un certain rapport, également déterminé, entre les paramètres

HOLOGASTRE. adj. des 2 g. Zool. Qui a l'abdomen entier non étranglé.

HOLOGONIDIE. s. f. Bot. Corps reproducteur d'un lichen, au moment où il va se développer.

HOLOGONIMIQUE. adj. des 2 g. Bot. Qui a rapport aux hologonidies.

HOLOGRAPHE. adj. V. OLOGRAPHE.

HOLOGYMNOSE. s. m. Ichthyol. Genre de poissons thoraciques, qu'on a réuni au labre.

HOLO-HO. Géogr. Royaume de la Nigritie, le plus vaste des États situés au sud du Couanjo. || Capitale du royaume de ce nom.

HOLOPHERNE. Général de Nabuchodonosor Ier, envahit la Judée, et mit le siège devant Béthulie. Il allait s'en emparer lorsqu'il fut tué pendant son sommeil par Judith, 689 ans av. J.-C.

HOLOLÉPIDE. s. f. Bot. Genre de synanthérées ne renfermant qu'une espèce du Brésil.

HOLOLÉPIDOTE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὅλος, entier ; λεπίς, écaille). Zool. Qui est entièrement couvert d'écailles.

— s. m. Ichthyol. Nom spécifique d'un poisson rangé parmi les labres.

HOLOLÉPIS. s. m. Bot. Genre de plantes établi aux dépens des serratules.

HOLOLEPTE. s. m. Entom. Genre de coléoptères établi aux dépens du genre escarbot.

HOLOLEUQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὅλος, entier ; λευκός, blanc). Bot. Qui est entièrement blanc, comme l'agaric hololeuque.

HOLOMÈTRE. (ét. gr., ὅλος, tout entier ; μέτρον, mesure). Astron. Instrument de mathématiques qui sert à prendre les hauteurs angulaires d'un point au-dessus de l'horizon. Il est composé de trois règles mobiles, dont les ouvertures et les positions donnent à la fois les trois angles du triangle.

HOLOMÉTRIQUE. adj. des 2 g. Astron. Qui se rapporte à l'holomètre, à l'emploi de l'holomètre.

HOLOPÉTALE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὅλος, entier ; πέταλον, pétale). Bot. Qui a des pétales entiers.

HOLOPHANÈRE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὅλος, complet ; φανερός, manifeste). Entom. Se dit des métamorphoses des insectes, quand elles sont complètes ou totales.

HOLOPHLYCTIDE. s. m. Pathol. Feux de dents. || Sorte de pustule ou d'ampoule.

HOLOPHYTON. s. m. Bot. Nom que portait autrefois le câprier.

HOLOPORE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὅλος, complet ; πόρος, pore). Zooph. Qui offre partout des pores.

HOLOPTÈRE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὅλος, complet, πτερόν, aile) Zool. Qui a une aile ou nageoire régnant sur tout le corps.

HOLORAGÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une holoragide. || HOLORAGÉES. s. f. pl. Famille de plantes qui a pour type le genre holoragide.

HOLORAGIDE. s. f. Bot. Genre de plantes ...

HOLOSCHÈNE. s. m. Bot. Espèce de scirpe.

HOLOSTÉE. s. f. Bot. Genre de caryophyllées, renfermant cinq ou six espèces dont une seule est propre à l'Europe.

HOLOSTEMME. s. m. Bot. Genre d'asclépiadées des Indes orientales, renfermant une seule espèce

HOLOSTÉON. s. m. (ét. gr., ὅλος, tout entier, ὀστέον, os). Ichthyol. Poisson du Nil, dont la peau est si dure qu'elle approche de l'écaille et se garde sans se corrompre.

— Bot. Espèce de plantain dont les feuilles sont si nerveuses et si dures, qu'elles ressemblent à des os. || On a donné ce nom à plusieurs autres plantes, à un stellaire, à un jonc, à une fougère, etc. || *Holosteon des rochers.* Jolie fougère d'Europe.

HOLOTÉE. s. f. Bot. Genre de lichens.

HOLOTHURIDE. adj. des 2 g. Zooph. Qui ressemble à une holothurie. || HOLOTHURIDES. s. m. pl. Classe du règne animal, ayant le genre holothurie pour type ... des polycérodermaires, ayant le genre holothurie pour type.

HOLOTHURIE. s. f. (ét. gr., ὅλος, tout ; θύρα, porte). Zooph. Genre de radiaires semblables à des masses informes, et dont quelques-uns ont la peau parsemée de petits trous || HOLOTHURIES. s. f. pl. Ordre ou famille de radiaires, ayant pour type le genre holothurie.

HOLOTHURION. s. m. Bot. Espèce d'ortie de mer, qui cause une douleur cuisante lorsqu'on la touche.

HOLOTONIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὅλος, entier ; τείνω, tendre). Pathol. Se dit d'une maladie caractérisée par un état de spasme qui attaque toutes les parties du corps.

HOLOTROPIDE. s. m. Erpét. Genre de reptiles sauriens.

HOLSEBON. s. m. Ancien nom du sel commun.

HOLSTEIN. (*h* asp.) Géogr. Duché de Danemark, qui fait partie de la Confédération germanique. Cap. Gluckstadt. || *Holstein-Oldenbourg.* Grand-duché de la confédération germanique. 1,348 kilom. carrés ; 241,000 hab. Cap. Oldenbourg. || *Holstein-Lutin*, branche de la ligne de Holstein-Gottorp, qui règne en Suède.

— Hist. *Maison de Holstein.* Famille célèbre qui a fourni des rois au Danemarck, à la Russie et à la Suède.

HOLSTEINOIS, OISE. adj. et s. Géogr. Habitant du Holstein. || Qui est à Holstein. || Qui appartient au Holstein ou à ses habitants.

HOLYROOD. Géogr. Château de l'Écosse, situé près d'Edimbourg, et résidence des Stuarts, rois d'Écosse. Charles X alla habiter ce château après la révolution de juillet.

HOLYWELL. Géogr. Ville de la principauté de Galles, comté de Flint ; 9,000 hab.

HOM (*h* asp.) Interj. qui exprime le doute, la défiance. *Hom !* Valère est encore bien jeune, à mon avis. (Rac.) *Hom !* Cette condition-là rend mon payement fort équivoque. (Id.)

— Marque la contradiction. Cela ne vaut-il pas bien une prise de casse ? — *Hom !* de bonne casse est bonne. (Mol.)

— Sert à exprimer le mécontentement.

> Elle employait l'art des subtiles trames,
> De ces filets où l'amour prend les âmes.
> *Hom !* la coquette. (Volt.)

— Se redouble quelquefois.

> Lisons. *Hom ! .. hom !* Vous méritez de me charmer.
> Je sens à vos vertus ce que je dois d'estime.
> Mais je ne saurais vous aimer. (Volt.)

HOM. s. m. Mythol. pers. Destour, prêtre célèbre chez les Parsis, qui a secondé l'ized Taschter dans la distribution de la pluie. Il préside à l'arbre Hom, qui est sacré chez eux, et auquel ils attribuent la vertu de donner l'immortalité. Il est saint ; son œil d'or est perçant ; il habite la montagne Alhordi, il bénit les eaux et les troupeaux ; il instruit ceux qui font le bien.

HOMAGUES. s. m. pl. Géogr. Peuples de l'Amérique méridionale, sur la rivière des Amazones.

HOMAGYRIEN. adj. m. (ét. gr., ὁμοῦ, ensemble ; ἄγυρις, assemblée). Myth. gr. Surnom de Jupiter. Agamemnon bâtit à Jupiter Homagyrien un temple près d'Égée, après avoir rassemblé les princes grecs pour la guerre de Troie.

HOMALINÉ, ÉE. adj. (de *homalium*). Bot. Qui ressemble à l'acomat. || HOMALINÉES. s. f. pl. Famille de plantes qui a pour type le genre acomat.

HOMALOCENCHRE. s. m. (pr. *o-ma-lo-cin-kre*). Bot. Genre de plantes appelé aussi asprelle.

HOMALOCÉPHALE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὁμαλός, plan ; κεφαλή, tête). Erpét. Qui a la tête plate. || Le lézard homalocéphale est ainsi appelé, parce qu'il a les côtés de la tête et du corps garnis d'une large membrane qui les fait paraître aplatis.

HOMALOCÉRATÈTE. s. f. Conchyl. Coquille fossile appelée autrefois baculite

HOMALOGONÉ, ÉE. adj. (ét. gr., ὁμαλός, plan ; γόνυ, genou). Bot. Qui se compose d'articulations plates. || HOMALOGONÉES. s. f. pl. ... comprenant celles dont la fronde est articulée et plane

HOMALOPHYLLE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὁμαλός, plan, φύλλον, feuille). Bot. Qui a des feuilles planes. || HOMALOPHYLLES. s. f. pl. Ordre de plantes cryptogames, comprenant celles qui ont une fronde aplatie sur terre. || Famille démembrée des hépatiques, dans laquelle on range celles de ces plantes dont la fronde forme une expansion foliacée

HOMALOPHYLLÉ, ÉE. adj. Bot. V. HOMALOPHYLLE.

HOMALOPSIDE. s. m. Erpét. Genre de serpents.

HOMALOSOME. s. m. Erpét. Genre de serpents.

HOMAN. s. m. Sacrifice que font les Indiens qui se préparent à être ...

HOMARD. s. m. (*h* asp. ; pr. *homar*). Crust. Gros ... de mer, très recherché comme aliment. Pêcher des homards. ... Homard à la broche. Salade de homard

HOMARDIEN, ENNE. adj. (*h* asp.) Crust. Qui ressemble au homard. || HOMARDIENS. s. m. pl. Tribu ou section de la famille des crustacés décapodes macroures, ayant pour type le genre homard.

HOMARRAIMI PONCHAIQUIS. s. m. Calend. Onzième mois de l'année chez les habitants du Pérou.

HOMBAC. s. m. Bot. Genre de la famille des câpriers, renfermant un arbrisseau épineux d'Égypte et d'Arabie, dont on mange les fruits avant leur maturité, après les avoir fait cuire.

HOMBERG (Guillaume). Médecin et chimiste allemand, né en 1652, mort en 1715, exerça la profession d'avocat à Magdebourg et s'adonna en même temps à l'étude de l'astronomie et de l'histoire naturelle. Il est connu comme inventeur d'une machine pneumatique et de différents microscopes, et d'une foule de découvertes ingénieuses. C'est à lui qu'on doit aussi les perfectionnements de la fabrication du phosphore.

HOMBRE. s. m. (de l'esp. *hombre*, homme). Sorte de jeu de cartes qui nous est venu d'Espagne. Jouer à l'hombre. Faire une partie d'hombre. Une reprise d'hombre.

— Celui qui fait jouer à ce jeu. Qui est l'hombre? C'est lui qui est l'hombre. L'hombre a perdu. L'hombre a gagné. || Se dit, au jeu de pique-médaille, du joueur qui a nommé l'atout.

HOME (Henri). Écrivain et jurisconsulte écossais, né en 1696, mort en 1782, a laissé un grand nombre d'ouvrages de jurisprudence et de philosophie. On lui reproche d'avoir, dans ses ouvrages de philosophie, beaucoup trop multiplié les principes et les facultés de l'âme. Ses *Éléments de critique* offrent une heureuse application de la psychologie à la littérature. (John). Auteur dramatique écossais, né en 1724, mort en 1808, était curé lorsqu'il fit représenter, en 1756, la tragédie de *Douglas*, une des meilleures du théâtre anglais; forcé par ses confrères de résigner sa cure pour avoir cultivé les lettres profanes, il se consacra tout entier au théâtre, et donna plusieurs autres tragédies.

HOMÉLIE. s. f. (du gr. ὁμιλέω, haranguer le peuple). Discours fait pour expliquer au peuple les matières de la religion, et principalement l'Évangile. On nommait ainsi, dans les premiers siècles du christianisme, les discours qui se faisaient dans l'église, pour montrer que ce n'était pas des harangues et des discours d'apparat, comme ceux des orateurs profanes, mais des entretiens comme d'un maître à un disciple, ou d'un père à ses enfants. Les homélies de saint Chrysostome sur saint Matthieu. Les homélies de saint Augustin.

— On donne quelquefois ce nom, en France, à des instructions familières, qu'on désigne plus souvent sous le nom de *prônes*.

— En Allemagne, une *homélie* est un sermon dans lequel on s'attache strictement à quelque passage de l'Écriture; la méditation du prédicateur est alors liée par un texte qu'il faut expliquer, développer et appliquer à la vie de l'homme d'une manière analytique, sans s'écarter de la marche des idées ou des faits contenus dans ce texte.

— Liturg. Certaines leçons du bréviaire qui sont des extraits des homélies des Pères, et qu'on chante au troisième nocturne des matines.

— Fig. et par dénigrement. Ouvrage d'esprit, discours où se montre l'affectation de moraliser, et qui cause de l'ennui. Quand aura-t-il fini son ennuyeuse homélie? Ce discours est une véritable homélie.

— *Homélies de l'archevêque de Grenade.* Ouvrage dans lequel l'auteur donne des signes de décadence. Se dit par allusion à un passage du roman de Gil Blas.

— Syn. comp. HOMÉLIE. SERMON. V. SERMON.

HOMELIN. s. m. Se disait pour Petit homme. C'était un bon *homelin*, rond et sans malice, tout du meilleur temps, fait à la bonne foi. (Le Sage.)

HOMÉLITIQUE. adj. des 2 g. Se dit de ce qui est relatif à l'intérêt des hommes réunis en société. Vertu homélitique.

HOMENAS. s. m. S'est dit pour Homme sans esprit, sans éducation. Il se dit encore en ce sens dans les provinces méridionales de la France.

HOMÉOMÈRE [illegible] parties. Didact. Qui est formé de parties semblables.

— Bot. Se dit du thalle ou blastème des lichens, quand il est formé d'une substance unique, homogène ou gélatineuse.

HOMÉOMÉRIE. s. f. Philos. V. HOMOIOMÉRIE.

HOMÉOPATHE, PATHIE, PATHIQUE. V. HOMŒOPATHE et ses composés.

HOMÉOSE. s. f. Rhétor. Figure de rhétorique qui assimile un objet à un autre. On dit plutôt *comparaison*.

— Parabole.

HOMÉOTÉLEUTE. s. f. (du gr. ὅμοιος, semblable; τελευτή, fin). Rhét. Figure par laquelle on termine les membres d'une période de la même manière. On dit aussi *homœoteleute*.

HOMER. s. m. Métrol. Mesure qui contenait 174 pouces cubiques. On l'appelle aussi *gomor*.

HOMÈRE. Poëte ionique, auteur de l'Iliade et de l'Odyssée, qui vécut probablement vers le xe siècle av. J.-C. Une foule de villes de l'Asie Mineure se disputèrent l'honneur de l'avoir vu naître. Après sa mort, on lui décerna dans plusieurs endroits les honneurs divins. Quelques critiques ont révoqué en doute la réalité de l'existence d'Homère, et ont attribué ses ouvrages à des poëtes cycliques. Ces poëmes, dont les rhapsodes chantaient des fragments, furent réunis pour la première fois par Pisistrate ou par Hipparque, au VIe siècle av. J.-C.

— Prov. *Le bon Homère sommeille quelquefois.* Se dit en parlant des fautes ou des négligences d'un habile écrivain.

— Syn. simpl. Mélésigène. || Épith. Divin, sublime, immortel, fabuleux, aveugle. || Périphr. Le chantre d'Achille, le chantre d'Ilion, le chantre d'Ulysse, le prince des poëtes, le chantre d'Ulysse et d'Achille. Le père des dieux, trompette d'Achille et d'Hector.

— Se dit du volume qui contient ses œuvres. Acheter un Homère.

— S'emploie aussi comme nom commun. Enfin que les oiseleurs, par un raffinement barbare, crèvent les yeux à un rossignol, sa voix n'en devient que plus harmonieuse. Cet *Homère* des oiseaux gagne sa vie à chanter, et compose ses plus beaux airs après avoir perdu la vue. (Chateaub.)

HOMÉRIDE. s. m. Hist. Membre d'une école de rhapsodes qui se forma d'abord dans l'Ionie, et qui trouva bientôt des imitateurs dans la Grèce. Les homérides chantaient les poésies d'Homère, celles des anciens poëtes cycliques, et ce qu'ils composaient eux-mêmes sur les louanges des dieux.

— Imitateur d'Homère, admirateur exclusif des ouvrages de ce poëte.

HOMÉRIQUE. adj. (rad. *Homère*). Qui ressemble à Homère, au style ou aux héros d'Homère. Poésie homérique. Caractère homérique. Grandeur homérique. De même qu'Homère a été appelé le poëte par excellence, l'expression de beautés *homériques*, passée en proverbe, est devenue chez tous les peuples lettrés le nom par excellence du grand et du beau poétique. (Amat Duvivier.)

Hymnes homériques. Hymnes à Vénus, à Apollon, etc., que l'on place ordinairement à la suite des poëmes d'Homère.

— Partisan d'Homère.

> Tout le trouble poétique
> A Paris s'en va cesser
> Perrault l'anti-pindarique
> Et Despréaux l'*homérique*
> Consentent de s'embrasser. (Boileau.)

— *Sorts homériques.* Espèce de divination qui se pratiquait en ouvrant un poëme d'Homère au hasard, et en prenant le premier vers comme un oracle.

HOMÉRISTE. s. m. Un des noms des rhapsodes.

— Comédiens qu'on faisait venir dans les festins pour réciter les plus beaux endroits d'Homère.

— Partisan d'Homère ou de la poésie ancienne.

HOMÉRITE. s. m. Hist. Nom que les Grecs et les Latins modernes donnent aux Hamyarites.

HOMICIDE. s. m. (du lat. *homo*, homme; *cædo*, je tue). Celui qui tue un homme. Il est dit dans l'Évangile, que ni les homicides, ni les adultères, ni les fornicateurs, n'entreront dans le royaume des cieux. Des enfants de son fils détestable *homicide*. (Rac.) La peine de mort ne devrait punir que les *homicides*, si elle était nécessaire, des crimes relatifs ne méritent que des peines relatives. (Boiste.)

> De leurs plus chers parents saintement homicides,
> Consacreront leurs mains dans le sang des perfides.
> (Racine.)

Fig. *Être homicide de soi-même.* Se dit d'une personne qui ne ménage pas sa santé, qui la ruine par des excès.

Syn. simpl. Meurtrier, assassin. || Épith. Cruel, féroce, ensanglanté.

— Meurtre, action de tuer un homme. Ce crime était puni de mort par tous les peuples anciens, et il l'est encore aujourd'hui. Commettre un homicide. Faire un homicide. Un homicide volontaire, involontaire. Être coupable d'homicide. Connaissez-vous un crime égal à l'*homicide* volontaire? (J.-J. Rouss.) Chez les Germains, on expiait l'*homicide* en donnant une certaine amende de cinq sous suffisait pour expier un *homicide*. Depuis, un vol de cinq sous ne s'expia que par un *homicide*. Lequel de ces deux codes criminel tenait davantage à la barbarie? (Sal.)

> Fatigué à jamais de l'affreuse politique
> Qui prétend sur les cœurs un pouvoir despotique,
> Qui veut le fer en main, convertir les mortels,
> Qui du sang hérétique arrose les autels,
> Et suivant un faux zèle ou l'intérêt pour guides,
> Ne sert un Dieu de paix que par des homicides.
> Voltaire.

— Certaines actions causant la mort d'autrui ne sont pas qualifiées d'*homicides*, et ne sont pas considérées comme un crime. Ainsi les gens de guerre qui tuent des ennemis dans un combat ne sont pas qualifiés homicides, et lorsque l'on exécute un homme condamné à mort, cela ne s'appelle pas un homicide, mais une exécution [illegible] Tel serait, par exemple, l'homicide commis par un père dans la personne de sa fille, ou par un mari dans la personne de sa femme qu'il trouverait en adultère. Si, dans ce cas, cette action est impunie, ce n'est pas qu'elle cesse d'être un crime, mais c'est qu'elle est pour un père et un mari un acte involontaire. || L'homicide commis par imprudence, et sans aucun dessein de tuer, n'est point puni de mort. Celui qui en est l'auteur est seulement condamné à une peine plus ou moins forte. || L'homicide par cas fortuit, sans aucune négligence ou imprudence de celui qui en est la cause, n'est soumis à aucune peine. || L'homicide nécessaire est celui qui est commis dans la nécessité d'une juste défense de sa propre vie. || L'homicide de soi-même s'appelle *suicide*. V. ce mot. || L'homicide n'est considéré ni comme crime ni comme délit, lorsque le coupable était en état de démence au moment de l'action. || Lorsque celui qui a commis l'homicide est âgé de moins de 16 ans, il est acquitté, s'il est reconnu qu'il ait agi sans discernement; mais il est retenu dans une maison de correction pendant un temps dont le jugement détermine la durée, laquelle ne peut excéder l'époque où il aura accompli sa vingtième année.

— Fig. C'est un second *homicide* que la diffamation d'un innocent que l'on a tué. (Sapinien.)

— Iconol. On le représente sous la figure d'un homme à mine basse et lâche; il est garni d'armures de fer, couvertes d'une légère draperie rouge. Il est coiffé d'une tête de tigre, marche à grands pas, regardant derrière lui s'il est poursuivi, et tient d'une main une épée sanglante et de l'autre une tête.

— Syn. simpl. Meurtre, assassinat. || Épith. Atroce, horrible, exécrable, lâche, fatal, clandestin, nocturne, caché, nécessaire, involontaire, innocent.

— Syn. comp. HOMICIDE. MEURTRE. ASSASSINAT. Ces trois mots se disent de l'action de tuer un homme. *Homicide* est le terme générique. Le *meurtre* est un homicide commis de guet-apens et de dessein prémédité. L'*assassinat* est un meurtre commis avec violence et par trahison. || HOMICIDE. ASSASSIN. MEURTRIER. Celui qui a tué ou tenté de tuer un homme à dessein prémédité, par trahison, avec avantage, soit que l'homme fût sans défense ou le plus faible, est un *assassin*. Celui qui, de dessein prémédité, a tué ouvertement un homme sans qu'il y eût ni rixe, ni duel, est un *meurtrier*. *Homicide* se dit particulièrement de celui qui a tué un homme involontairement, ou dans le cas d'une défense légitime.

HOMICIDE. adj. des 2 g. (du lat. *homicida*). Style sout. et poét. Se dit de tout ce qui a rapport au meurtre. Bras homicide. Main homicide. Dessein, complot homicide. Fer homicide. Vainqueur homicide. Homicide acier. Lance homicide. Un plaisant fit un jour graver sur la lame d'épée d'un officier très-poltron, quoique très-dévot : *Homicide point ne seras*. (La Bardinade.) L'envie au regard *homicide*. (J.-B. Rouss.)

> A qui destinez-vous l'appareil *homicide*
> De tant d'armes et de soldats? (J.-B. Rouss.)

> J'ai senti tout à coup un *homicide* acier
> Que le traître en mon sein a plongé tout entier. (Rac.)

— Fig. et par exagérat. Attraits homicides. Regards homicides. Langue homicide.

— Souvent les poëtes, au lieu d'appliquer cet adjectif aux meurtriers, l'appliquent aux choses qui leur appartiennent.

> Cet hymen exécrable et cette horrible nuit
> Qui, cachant les forfaits des lâches Danaïdes,
> Inondèrent de sang leurs couches *homicides*. (Daunou.)

— Myth. gr. Surnom de Vénus, dans le temple de laquelle Laïs fut lapidée par les Thessaliennes.

HOMICIDÉ, ÉE. part. pass. du v. Homicider. Homme homicidé. Femme homicidée.

HOMICIDER. v. a. 1re conj. Commettre un homicide sur quelqu'un. Vieux.

— S'HOMICIDER. v. pron. Se tuer. V. SE SUICIDER.

HOMILÉTIQUE. adj. des 2 g. Néol. Social. Vertus homilétiques.

HOMILÉTIQUE. s. f. (du gr. ὁμιλέω, converser). Science, connaissance des [illegible] sacrés.

En Allemagne, Théorie de l'éloquence de la chaire. L'*homilétique* doit enseigner au prédicateur chrétien à exercer par la parole une telle action sur l'âme de ses auditeurs, qu'ils s'unissent avec lui dans une véritable édification, c'est-à-dire qu'ils partagent sa conviction, et que leur volonté soit assez excitée pour [illegible] à Dieu. (Schott.)

HOMILIAIRE. s. m. Liturg. Recueil des homélies qu'on lit à l'église.

HOMILIASTE. s. m. Philol. Celui qui compose des homélies. || Prédicateur.

HOMILIER. s. m. Liturg. V. HOMILIAIRE.

HOMINEM (AD). (pr. *o-mi-nemm*). Loc. latine, signifiant *pour l'homme*. Log. Ne s'emploie que dans cette expression, *argument ad hominem*, raisonnement qui touche aux intérêts, à la position particulière de la personne avec laquelle on discute.

HOMINICOLE. s. des 2 g. (du lat. *homo*, homme, *colo*, honorer). Hist. relig. Nom que les apollinaristes donnaient aux adorateurs du Christ, parce que les catholiques soutenaient que Jésus-Christ était homme-Dieu.

HOMINIDE. adj. des 2 g. Mamm. Qui ressemble à l'homme. || HOMINIDES. s. m. pl. Famille de l'ordre des mammifères primates, qui renferme le genre homme.

HOMIOSE. s. f. (du gr. ὅμοιος, semblable). Physiol. Coction de suc nourricier, ensuite de laquelle il s'assimile aux parties qu'il doit nourrir.

HOMISTÈS. (pr. *o-mis-tess*, du gr. ὠμός, cruel). Myth. Surnom de Bacchus, comme dieu qu'on ne peut apaiser que par des victimes humaines.

HOMMAGE. s. m. (du lat. barb. *hommagium*, fait de *homo*, homme). Jurispr. féod. Le devoir que le vassal est tenu de rendre au seigneur dont son fief relève. Rendre l'hommage. Faire la foi et hommage. Être reçu à rendre la foi et hommage. Tenir à foi et hommage. La terre fut saisie faute d'hommage rendu. Donner une terre à la charge de l'hommage, en se réservant l'hommage.

— Fig.

> Un jeune prince, aussi beau que l'Amour,
> Enfant des dieux, par ses grâces exige
> De tous les cœurs un juste *hommage-lige*. (Du Cerceau.)

— Fig. Soumission, vénération, respect. Toutes les créatures doivent hommage au Créateur, doivent lui rendre hommage. [illegible] hommage aux vertus de quelqu'un. [illegible] hommage sincère. Adresser des hommages à la Divinité. Rejeter, mépriser les hommages de quelqu'un. Être entouré d'hommages. Heck, qui s'était flatté d'une victoire assurée, pris et blessé dans le combat, vient rendre en mourant un triste *hommage* à son vainqueur, par son désespoir. (Boil.) Il n'est pas jusqu'à l'erreur qui ne rende par là *hommage* à l'ancienneté et à l'autorité de nos saintes Écritures. (Mass.) Je viens pour rendre *hommage* aux cendres d'un héros. (Corn.) Notre armée au cercueil eut mon premier *hommage*. (Delav.)

> Aux feux inanimés dont se parent les cieux
> Il rend de profonds *hommages*. (Racine.)

> Verra-t-on toujours tes caprices
> Consacrés par les sacrifices
> Et par l'*hommage* des mortels? (J.-B. Rouss.)

— Se dit quelquefois des choses morales. L'hypocrisie est un *hommage* que le vice rend à la vertu. (La Rochef.)

> La richesse jamais n'eut un droit légitime
> De gagner notre amour, d'attirer notre estime,
> Des parlements entiers, à la honte des lois
> Ont vendu quelquefois leurs criminelles voix,
> Mais l'estime et l'amour, libres dans leurs suffrages,
> A la seule vertu présentent des *hommages*.
> (De Bassan.)

— *Rendre hommage à la vérité.* Dire, déclarer la vérité.

— *Rendre hommage de.* Reconnaître avec respect et reconnaissance quelqu'un pour auteur d'un bienfait. Nobles génies, qui cultivez votre esprit, et qui rendez à Dieu, le seigneur des sciences, le premier *hommage* de vos pensées. (Fléch.)

— Don respectueux, offrande. Faire hommage à quelqu'un d'une chose. Faire hommage d'un livre. Hommage de reconnaissance. Daignez agréer ceci comme un hommage de ma reconnaissance. Recevez l'hommage de mon respect, de ma reconnaissance.

— Soins empressés que l'on a auprès des femmes. Recevoir les hommages de mille adorateurs. De ses vœux dédaignez-vous l'*hommage*? (Corn.) Orgueilleuse! cet *hommage* manquait à ses charmes. (J.-J. Rouss.)

> Je méprise l'*hommage* à mille autres offert,
> Et ne veux point d'un cœur de toutes parts ouvert.
> Racine.

— *Faire hommage de.* Offrir quelque chose comme preuve de respect, de reconnaissance.

> Ne vous en souvenez
> Que pour en faire *hommage* au pied d'un si grand
> Consul. (Homme)

> Que mon cœur chez les morts emportant son image
> De son dernier soupir puisse leur faire *hommage*.
> (Id.)

HOMMAGES. s. m. pl. Devoirs, civilités [illegible] les hommages. Offrir ses hommages. Présenter ses hommages. Agréer, recevoir, mériter, obtenir, refuser, rejeter les hommages. Je défie de trouver un moyen plus honorable d'aller à la fortune que les *hommages* de l'estime. (J.-J. Rouss.) Elle recevait les *hommages* qu'on lui rendait avec un visage aussi doux. (Fléch.) Rendent-ils au sultan des *hommages* sincères? (Rac.) Il verra le sénat m'apporter ses *hommages*. (Id.) Les Grecs ont senti que, dans ces occasions, le cœur a besoin de se répandre, et d'adresser des *hommages* aux auteurs du bienfait. (Barth.) Ce respectable vieillard fut moins touché des *hommages* que l'on rendait à ses vertus [illegible]

— Se dit quelquefois des animaux.

> Il fit ses plaisirs les plus doux,
> D'aller rendre souvent en son petit ramage,
> A sa maîtresse une espèce d'*hommage*. (***)

— S'emploie quelquefois comme exclamation. Hommage à la vertu!

HOMMAGÉ, ÉE. adj. Jurispr. féod. Qui est tenu en hommage. Terre hommagée. Fief hommagé. Domaine hommagé. Héritage hommagé.

HOMMAGER. s. m. Jurispr. féod. Celui qui devait l'hommage au seigneur du fief.

— S'empl. aussi adjectiv. Vassal hommager.

HOMMAGER, ÈRE. adj. Qui rend hommage.

— Fig. Le droit des princes n'est pas *hommager* du temps. (Patru. fr.)

HOMMAGIAL, ALE. adj. D'hommage. Le nouvel archevêque a prêté son serment *hommagial* entre les mains du commissaire royal. (Rev. de Paris.)

HOMMASSE. adj. des 2 g. Ne se dit que

parlant d'une femme dont les traits, le son de voix, la taille, tiennent plus de l'homme que de la femme, et se prend toujours en mauvaise part. Visage hommasse. Taille hommasse. Etre hommasse.

> Ciel! que je hais ces créatures fières,
> Soldats en jupe, *hommasses* chevalières! (Volt.)

HOMASSÉ, ÉE. part. pass. du v. Hommasser. S'empl. adjectiv. Femme hommassée.

HOMMASSER (S'). v. pron. S'est dit d'une femme qui imite les manières des hommes. La femme qui *s'hommasse* n'a plus d'empire sur les hommes. (B. de St-P.) Ainsi les sexes se dénaturent, les hommes s'efféminent, et les femmes *s'hommassent*. (Id.)

HOMME. s. m. (du lat. *homo*, le terrestre, de *humus*, la terre). Animal raisonnable, formé d'un corps et d'une âme, religieux, moral et social, doué d'instinct et de raison, ayant l'idée et la conscience d'un être supérieur, de l'éternité, du bien et du mal. Sous le rapport de la place qu'il occupe dans la nature, l'homme est de la classe des mammifères et de l'ordre des bipèdes. Seul, parmi les mammifères, il se tient verticalement sur deux pieds, il transmet ses idées par des signes et des sons articulés, et habite tous les climats. On a divisé l'espèce humaine en plusieurs races, qui sont la race blanche, la race jaune et la race noire, qui se subdivisent encore en différentes variétés. Chacune de ces races se distingue par des caractères particuliers, tirés des cheveux, de la forme des traits du visage, de la couleur de la peau, etc. Il est l'unique animal bipède et bimane. Par le corps, l'homme est classé parmi les animaux; par la raison et l'âme, il émane de l'intelligence suprême. Sous la forme bipède de l'*homme*, il n'y a aucune bête innocente, malfaisante dans l'air, au fond des forêts, dans les eaux, que vous ne puissiez reconnaître; il y a l'*homme* loup, l'*homme* tigre, l'*homme* renard, l'*homme* taupe, l'*homme* pourceau. Il y a l'*homme* mouton, et celui-ci est le plus commun; l'*homme* anguille, serrez-le tant qu'il vous plaira, il trouvera moyen de vous échapper; l'*homme* serpent, qui se replie en cent façons diverses; l'*homme* ours, qui ne me déplait point; l'*homme* aigle, qui plane au haut des cieux; l'*homme* corbeau, l'*homme* épervier, l'*homme* de proie; rien de plus rare qu'un *homme* qui soit *homme* de toutes pièces; aucun de nous qui ne tienne un peu de son analogue animal. (Dider.)

> Mais la nature encor semblait attendre un maître
> Doué de la raison, un roi digne de l'être;
> Enfin l'*homme* naquit, soit qu'un être divin
> L'ait animé d'un souffle émané de son sein,
> Soit que la terre encor de jeunesse parée,
> Des rayons de l'éther à peine séparée,
> Eût imprégné de vie un limon plus parfait;
> Et qu'alors un Titan, savant fils de Japet,
> A l'image des dieux, modérateurs du monde
> Eût pétri sous ses doigts cette argile féconde
> Sous le joug de l'instinct les animaux penchés,
> Tous baissent leurs regards à la terre attachés,
> L'*homme* lui seul debout, la tête redressée,
> Elève jusqu'au ciel sa vue et sa pensée.
> Le limon ennobli, changeant sa vile destine,
> Reçut ainsi les traits du premier des humains
> (Desaintange.)

> L'*homme* unit dans son port la grâce et la noblesse,
> Dans ses membres nerveux la force et la souplesse;
> La flamme du génie étincelle en ses traits;
> Il s'avance, et, tandis qu'au sein de leurs forêts,
> Ses sujets vagabonds sont courbés vers la terre,
> L'*homme* seul, déployant un plus grand caractère,
> Elève vers le ciel son front audacieux. (Cassien.)

— Le corps de l'homme. Les diverses races d'hommes. Tous les hommes sont égaux devant Dieu. Tous les hommes sont sujets à la mort. Tous les hommes ont été rachetés par Jésus-Christ. Attester quelque chose devant Dieu et devant les hommes. Fuir la société des hommes. Vivre loin des hommes. Faire du bien aux hommes. Son souvenir vivra longtemps dans la mémoire des hommes. De mémoire d'homme on n'avait vu pareille chose. Connaître, étudier les hommes. Les hommes du Nord. Les hommes du Midi. Les hommes de notre siècle. J'aime la liberté sans doute, mais la mienne n'est point au pouvoir des *hommes*. (J.-J. Rouss.) C'est le premier inconvénient d'une grande ville que les *hommes* y deviennent autres qu'ils ne sont, et que la société leur donne un être différent du leur. (Id.) L'*homme* seul n'a point d'asile dans les possessions de l'*homme*, s'il lui est étranger. (B. de St-P.) Toute la suite des *hommes* pendant le cours de tant de siècles, doit être considérée comme un même *homme* qui subsiste toujours et apprend continuellement. (Pasc.) L'es[illegible]

[illegible] l'obscurité. (La Bruy.) Platon disait que les *hommes* seraient heureux si la sagesse était le seul objet des ministres. (Delille.) Les *hommes* ont besoin de quelque relâche. (La Font.) Marlborough avait acquis l'art de démêler les *hommes*. (Volt.) Si les *hommes* agissaient avec justice, il n'y aurait rien à faire pour les juges. (Boinvilliers.) Les livres ne corrigent pas les *hommes*. (J.-J. Rouss.) Tous mes malheurs ne viennent que d'avoir trop bien pensé des *hommes*. (Id.) Hélas! mon cher enfant, les *hommes* ne peuvent [illegible] plus voir qu'ils peuvent encore pleurer. (Chateaubr.)

— L'espèce humaine en général. Dieu créa l'homme à son image. L'homme est sujet à beaucoup d'infirmités. La condition de l'homme ici-bas. Connaître l'homme, le cœur de l'homme. Réduire l'*homme* à son corps, c'est le réduire à ses sens. (B. de St-P.) Le soleil est la première cause de la végétation, et l'*homme* en est le dernier fin. (Id.) *Homme*, seule fleur du [illegible] de la nature. (Furey.) Notre âme, d'une nature spirituelle et incorruptible, a un corps corruptible qui lui est uni, et de l'union de l'un et de l'autre résulte un tout qui est l'*homme*, esprit et corps tout ensemble, incorruptible et corruptible, intelligent et purement brut. (Boss.) La nature n'a pas voulu qu'il y eût une grande différence d'un homme à l'autre. (Id.) Les sentiments de la religion sont la dernière chose qui s'efface en l'*homme*, et la dernière que l'*homme* consulte. (Id.) L'*homme* est un néant à l'égard de l'infini. (Pasc.) Une vapeur, une goutte d'eau suffit pour tuer un *homme*. (Id.) On s'efforce de connaître l'*homme* qui, par sa vanité, est inconnu à lui-même. (La Rochef.) On ne saurait se dispenser de connaître l'*homme* en général. (Id.) L'*homme* vous dira la grandeur des astres, leur vitesse et leur distance: interrogez-le sur l'atome qui est auprès de lui, il gardera le silence. (A.-Martin.) L'*homme* même comparé à la baleine ne vit qu'âge de rose. (Lacép.) La Providence, dans la profondeur de ses desseins, a bien fait de ne découvrir que le présent à l'*homme*, c'est bien assez pour son faible cœur! (Thiers.) Qu'est-ce que l'*homme*, pour qu'il ose se plaindre de lui-même? (X. Marm.) La parole a été donnée à l'*homme* pour exprimer sa pensée. (Mol.) La misère de l'*homme* ne consiste pas seulement dans la faiblesse de sa raison. (Chateaub.) Triste condition de l'*homme*, et qui dégoûte de la vie: il faut suer, veiller, fléchir, dépendre, pour avoir un peu de fortune, ou le devoir à l'agonie de ses proches. (La Bruy.) Le premier pas que l'*homme* fait dans le monde est aussi le premier pas qui l'approche du tombeau. (Mass.)

> De tous les animaux qui s'élèvent dans l'air,
> Qui marchent sur la terre ou nagent dans la mer,
> De Paris au Pérou, du Japon jusqu'à Rome,
> Le plus sot animal, à mon avis, c'est l'*homme*. (Boil.)

— Ce qui constitue l'homme. Tout l'*homme* est dans le style. (Buff.) Tout l'*homme* est dans le cœur. (Boiste.)

— L'homme considéré comme être vivant. Son âme s'évapore, et tout l'*homme* est passé. (L. Racine.)

— L'homme considéré comme être moral. Crains Dieu, et garde ses commandements, car c'est là tout l'*homme*. (Boss.)

— Se dit de l'homme considéré avec les bonnes ou mauvaises qualités communes à tous. Etudier l'homme. Connaître l'homme. La vraie science et la vraie étude de l'*homme*, c'est l'*homme*. (Charron.)

> L'*homme* est un livre obscur et difficile à lire,
> On n'en connaît pas la moitié.
> Qu'est-ce que l'*homme* enfin? On a peine à le dire,
> Mais, tel qu'il est, il fait pitié. (Cassagnes.)

— Se dit par opposition aux êtres d'une nature supérieure. Le fils de Jupiter passe ici pour un *homme*. (Rac.) Vous avez à combattre et les dieux et les *hommes*. (Id.) La vue et le toucher, ainsi agrandis dans leur puissance, pourraient appartenir à une espèce bien supérieure à l'*homme*. (Brill.-Savarin.) Le cri du pauvre monte jusqu'à Dieu, mais il n'arrive pas à l'oreille de l'*homme*. (Lamenn.) L'orgueil fit tour à tour de l'*homme* un dieu, puis de Dieu un *homme*. (Boiste.)

Prov. *Il doit à Dieu et aux hommes.* Il est fort endetté.

— *Devant Dieu et devant les hommes.* Se dit pour exprimer qu'une chose est claire et certaine, et passera partout pour telle.

— Se dit quelquefois d'un homme considéré sous un point de vue particulier. Ce n'est rien pour Louis d'être l'*homme* que les autres hommes admirent: il veut être, avec David, l'*homme* selon le cœur de Dieu. (Boss.) Montausier et Bossuet furent deux *hommes* uniques chacun dans leur caractère. (Mass.) Ce qu'il devait à Dieu comme *homme*, ce qu'il devait à son peuple comme roi. (Fléch.) L'*homme* public n'est point vertueux, s'il n'a que les vertus de l'*homme* privé. (Mass.) Ce n'est pas l'*homme* qui sort de la vie qu'il faut plaindre, il ne pleure qu'en y arrivant. (Mme Vien.) Le plaisir d'un *homme* qui étudie est plus solide qu'une pensée. (La Rochef.) Je suis sûr que tout *homme* sensé adoptera mon système. (X. de Maistre.) C'est là ce qu'aurait fait ou tâché de faire tout *homme* vraiment vertueux. (J.-J. Rouss.) De qui sera-t-on content dans la vie, si on ne l'est pas du seul *homme* qu'on ne quitte point? (Id.) L'habile *homme* est celui qui cache ses passions. (La Bruy.) Dieu n'a fait un *homme* roi que pour être l'*homme* des peuples. (Fén.) [illegible] patrie. (Boiste.) Pour les femmes du monde, un jardinier est un jardinier, un maçon est un maçon. Pour quelques autres plus retirées, un maçon est un *homme*, un jardinier est un *homme*, tout est tentation à qui la craint. (La Bruy.)

> Romains, souffrirez-vous qu'on vous immole un [*homme*
> Sans qui Rome aujourd'hui cesserait d'être Rome?
> (Corneille.)

> Et son salut dépend de la perte d'un *homme*
> Si l'on doit le nom d'*homme* à qui n'a rien d'humain
> (Id.)

— Un homme quelconque. On abuse du malheur d'un *homme* pour attaquer sa probité. (Duclos.) Un *homme* croit réparer tout en parlant, et il se perd. (Chateaub.) Il n'y a rien qui mette si subitement un *homme* à la mode que le grand jeu. (La Bruy.) Une erreur de fait jette un *homme* sage dans le ridicule. (Id.) Une coquette disait qu'il fallait bien aimer l'*homme* pour aimer son mari. (Noël.) Je suis *homme*, tout *homme* est un ami pour moi. (L. Rac.)

Chacun des individus qui font partie d'une [illegible], d'une assemblée, etc. Il y a tant d'hommes dans la compagnie. Xerxès amena en Grèce une armée de onze cent mille hommes.

— Se dit de personnes occupées ensemble au même genre de travaux. Il faut tant d'hommes pour sonner cette cloche. Cette machine ne remue qu'à force d'hommes.

— Adversaire. Faire un combat d'homme à homme. Combattre homme à homme.

— Philos. *Homme de la nature.* Titre d'une sorte d'épopée mystique due à Tophail, philosophe arabe de l'école intuitive: il vivait au XIIe siècle.

— Se dit souvent de Jésus-Christ, par allusion au mystère de l'Incarnation. Le Fils de Dieu s'est fait homme. Il s'appelle lui-même, dans l'Evangile, le Fils de l'homme. Il est aussi appelé l'Homme de douleur. Il est vrai Dieu et vrai homme. Il est homme-Dieu.

— Prov. *L'homme propose et Dieu dispose.* Les desseins des hommes ne réussissent qu'autant qu'il plaît à Dieu. || Souvent nos entreprises tournent d'une manière opposée à nos vues et à nos espérances.

— Fam. *Il n'y a tête d'homme qui ose, homme vivant, homme qui vive n'oserait entreprendre de faire telle chose.* Il n'y aurait aucun homme assez hardi pour l'entreprendre.

— Prov. *Tout homme est menteur.* Peu d'hommes disent la vérité.

— Dans le style de l'Ecriture, *Les enfants des hommes.* Les hommes, surtout ceux qui vivent dans l'iniquité. Enfants des *hommes*, jusqu'à quand aimerez-vous vos inquiétudes et vos chaînes? (Mass.)

> De la sagesse éternelle
> La voix tonne et nous instruit:
> Enfants des *hommes*, dit-elle,
> De vos soins quel est le prix? (Rac.)

> Dieu parle, et soudain sur leurs ailes,
> Ses anges, ministres fidèles,
> Portant la mort et la terreur,
> Lois que sur la terre où nous sommes,
> Pour punir les enfants des *hommes*,
> Il veut envoyer sa fureur. (Malfilâtre.)

— Baour-Lormian a dit, dans le même sens, *les fils des hommes*.

> Parlez, fils des *hommes*, pourquoi
> Faut-il qu'une haine farouche
> Préside aux jugements que vous lancez sur moi?
> (J.-B. Rousseau.)

— *Le vieil homme.* Celui qui vit selon les inclinations de la nature, et s'y laisse entraîner. || *L'homme nouveau.* Celui qui vit selon les maximes de la loi nouvelle.

— Style myst. *Dépouiller le vieil homme, se dépouiller du vieil homme.* Se défaire des inclinations de la nature corrompue. || Fam. Renoncer à ses vieilles habitudes.

— *Homme charnel.* Celui qui se laisse commander par l'appétit sensuel. || *Homme spirituel.* Celui qui n'obéit qu'à la raison.

— Théol. On dit que *tous les hommes ont péché en Adam*, c'est-à-dire que tous, en naissant, sont coupables du péché qu'Adam a commis.

— Se dit souvent par rapport aux sentiments, aux passions, aux vicissitudes, aux infirmités qui sont communes à tous les hommes, inhérentes à leur nature. Avoir un cœur d'homme. Au milieu des grandeurs, ne point oublier qu'on est homme. Il est homme, et il doit craindre les retours de la fortune. Ses douleurs lui rappelèrent qu'il était homme. Avant qu'ils sachent qu'ils sont *hommes* et pécheurs, on leur apprend qu'ils ont des sujets, et qu'ils sont les maîtres du monde. (Fléch.) Quelques faiblesses que les souverains puissent avoir, l'*homme* se cache pour ainsi dire sous le monarque. (Id.) Alexandre lui-même se souvint alors qu'il était *homme*. (Mass.) Pour être Romain, je n'en suis pas moins *homme*. (Corn.) Dans les plus grands *hommes*, il reste toujours de l'*homme*. (Boiste.) Tout *homme* est *homme*, et les moines surtout. (La Font.)

> De son pays l'*homme* le moins mordant
> Et le plus doux, mais *homme* cependant.
> (J.-B. Rousseau.)

— Prov. *Il y a toujours de l'homme, il se mêle toujours de l'homme dans ses actions*, etc. Quelque sage qu'on soit, on montre toujours quelque faiblesse.

— *Il entre bien de l'homme dans ce qu'il fait, dans ce qu'il dit*, etc. S'emploie en parlant de celui qui, faisant profession de sagesse ou de [illegible] passion et d'intérêt.

— Personne du sexe masculin. Dieu a créé l'homme et la femme. Le premier homme. Il y avait autant d'hommes que de femmes. Dans ces assemblées, les femmes sont séparées des hommes. Elle fut réduite par cet homme. Ne vouloir épouser que l'homme de son choix. Voir un homme s'introduire furtivement dans une maison. Arrêtez cet homme. Avoir beaucoup d'hommes sous ses ordres. Les hommes qui composent une troupe, un régiment, etc. Faire manœuvrer, exercer des hommes. Six hommes furent commandés pour ce service. Une compagnie de cent hommes. Une armée forte de cent mille hommes. Il y eut trois mille hommes de tués. Les hommes qui composent l'équipage d'un bâtiment. Il y a plusieurs hommes malades à bord de ce vaisseau. Homme mûr. Gros homme. Homme grand. Petit homme. Jeune homme. Homme marié. Homme veuf. Homme d'âge. Vieux homme. Méchant homme. Honnête homme. Digne homme. Homme sage. Homme franc, sincère, loyal. Homme brave. Homme sans foi, sans honneur, sans probité. Homme laborieux, entreprenant. Homme habile. Un homme tel que vous, tel que moi. Vous ne pouviez vous adresser, seigneur licencié, à un *homme* plus disposé à vous instruire de ce que vous voulez savoir. (Le Sage.) Pour les *hommes*, le mot de conversion est puéril. (Duclos.) La vieillesse arrive tard pour les *hommes*. (Mme Rém.)

— *Jeune homme.* Homme peu avancé en âge. Un jeune homme toujours bouillant dans ses caprices. (Boil.)

> Ne faites point parler vos acteurs au hasard,
> Un vieillard en jeune *homme*, un jeune *homme* en [vieillard.
> (Boileau.)

— *Gens* est quelquefois employé au lieu du pluriel du mot *homme*. On dit un *jeune homme*, et au pluriel *des jeunes gens*, et non *des jeunes hommes*. On dit de même *Un homme de bien, des gens de bien; un homme d'église, des gens d'église; un homme de lettres, des gens de lettres; un honnête homme, d'honnêtes gens; un brave homme, de braves gens; un saint homme, de saintes gens*, etc., et non pas *d'honnêtes hommes, de braves hommes, de saints hommes*, etc.

— Fam. *C'est un homme sans façon.* C'est un homme aisé à vivre, c'est un homme qui ne se gêne pas avec les autres.

— Style de dévotion. *C'est un homme fort intérieur.* Très-recueilli. || *L'homme intérieur.* L'homme spirituel, par opposition à l'homme charnel.

— Iron. Vous êtes un plaisant homme, un bel homme. Venez çà, homme de bien.

— *Vilain homme.* Se dit d'un homme d'une extrême malpropreté, et d'une négligence pour sa personne qui est excessive, et qui blesse ceux qui s'en aperçoivent.

— Prov. et fig. *C'est le roi des hommes.* Se dit d'un homme très-bienfaisant, très-obligeant.

— *On ne sait quel homme vous êtes.* On ne connaît point votre humeur.

— *Un homme tout d'une pièce.* Un homme sans finesse.

— *C'est un bon cœur d'homme, une bonne tête d'homme, une bonne pâte d'homme.* Façons de parler familières dont on se sert pour louer quelqu'un de la bonté de son cœur, de la force de son esprit, de la facilité de son humeur.

— La Fontaine l'a employé dans ce sens en parlant du chat

> C'était un chat vivant comme un dévot ermite,
> Un saint *homme* de chat, bien fourré, gros et gras.

— *Ce n'est pas être homme.* C'est être barbare, c'est n'avoir nul sentiment d'humanité.

— *Ce n'est pas un homme, c'est un ange.* Se dit d'un homme qui a une extrême douceur, une touchante et pieuse résignation, etc. || On dit, dans le sens contraire, *ce n'est pas un homme, c'est un diable.*

— *C'est le dernier des hommes.* C'est le plus vil, le plus méprisable de tous les hommes.

> . . . . C'est à nous de montrer qui nous sommes,
> Et de ne voir en lui que le dernier des *hommes*.
> (Racine.)

— Prov. *Tant vaut l'homme, tant vaut sa terre ou la terre.* Les terres, les fonds de commerce, rapportent en proportion de la capacité de celui qui les possède, de l'art de les faire valoir. || Chacun réussit dans son état en proportion de sa capacité personnelle.

— Fig. *Un grand homme.* Un homme distingué par des qualités éminentes et d'éclatantes actions. Ainsi mourut ce grand homme. Les grands hommes de l'antiquité. Etre mis au rang des grands hommes. Il n'y a si petit Etat qui ne puisse nourrir un grand *homme*. (B. de St-P.) Je viens vous montrer par quels emplois le ciel avait préparé ce grand *homme*, par quelles voies il l'a conduit, par quel secours il l'a soutenu dans l'exercice de ses dignités. (Fléch.) Dans un méchant *homme* il n'y a pas de quoi faire un grand *homme*. (La Bruy.)

> Annibal l'a prédit, croyons-en ce grand *homme*:
> Jamais on ne vaincra les Romains que dans Rome
> (Racine.)

S'emploie quelquefois absolument pour grand homme. On méprise la pauvreté féconde en *hommes*. (Lucain.) Il est un canton dans l'Amérique, où lorsqu'un sauvage a remporté une victoire, ou manié adroitement une négociation, on lui dit dans l'assemblée de la nation: Tu es un *homme*, et cet éloge suffit pour le récompenser d'une belle action. (Helvétius.)

[illegible] tune, qui n'a pas de naissance, et qui est le premier de sa race qui se soit fait remarquer. Cicéron était un homme nouveau. || Cette expression a été créée par les Romains, et ils l'appliquaient aux plébéiens qui s'élevaient aux dignités.

Nouvel homme, ou **homme nouveau**. Le chrétien régénéré par la grâce.

Homme aimable. Qui a de la politesse. || *Honnête homme.* Celui qui a de la probité, des mœurs, de la générosité. L'*homme* poli [illegible] n'opprime point l'innocent; l'*honnête homme* le défend. (Mme de Somery.)

Voltaire a dit *honnête homme*, en parlant d'une femme.

> Une femme conciliante, et que l'amour engage,
> Quand elle est honnête homme, à mes yeux est un sage

Quand elle est honnête homme, c'est-à-dire, quand elle a les qualités d'un honnête homme; c'est ce que n'aurait pas exprimé *honnête femme*.

— Prov. *Il y a grande différence d'homme à homme.* [illegible] *homme porte verte.* La pre-

souce d'un homme sert bien à ses affaires. || *Jamais cheval ni mechant homme n'amenda pour aller à homme.* On ne se corrige pas de ses vices en voyageant.

— Joint à un substantif par la préposition *de*, il sert à marquer la profession, l'état ou les qualités bonnes ou mauvaises d'un homme. Homme de guerre. Homme d'épée, d'église, de robe. Homme de lettres. Homme de métier, de journée, de peine. Homme de bien, d'honneur, de courage, d'esprit. Homme de talent, de génie, de goût. Homme de savoir, de qualité, de grande naissance, de rien Homme de peu. Homme d'Etat, de partie, de poids, de probité. Homme de parole, de main, d'exécution, de résolution. Homme d'accommodement, d'expédient, de bonne volonté. Homme d'une grande sagesse, d'une prudence consommée, d'un talent supérieur. Je vois, par ce que vous me dites, que c'est un *homme* de mauvaises mœurs. (Le Sage.) Chez nous, le soldat est brave, et l'*homme* de robe est savant; chez les Romains, l'*homme* de robe était brave, et le soldat était savant. (La Bruy.) Les *hommes* de génie sont ordinairement enfants de leur siècle. (Chateaub.) Comment aurais-je pu, après cela, ne pas me croire un *homme* de conséquence? Il y a bien des gens à la cour qui ont encore pour le moins cette opinion d'eux. (Le Sage.)

Entre l'*homme* d'épée et l'*homme* de science,
... fer... au premier inclinèrent toujours.
(La Font.)

— *Les hommes de couleur.* Les mulâtres, les ...mes provenant du mélange de la race blan... et de la race noire.

— ...mme de chair et de sang. Homme ...l.

— *Homme de porc et de bœuf.* S'est dit d'un homme qui exerce à la fois le métier de bouvier et celui de porcher.

— *Homme du jour.* Homme à la mode.

— *Homme du vieux t...ps, du temps passé.* Homme qui conserve les manières, les mœurs anciennes. Emprisonnés dans une étroite conception des choses, les *hommes* du passé reculent devant cet infini ouvert de tous côtés. (E. Quinet.)

— *Homme de bien.* Homme estimable de tout point, de bonnes mœurs, de bonnes inclinations, juste, probe, attaché à sa parole. On dispute trop quel est l'*homme* de bien, au lieu de le devenir. (***)

Rarement en lisant, comme en courant le monde,
Devient-on plus *homme* de bien. (Sat.)

. . O mes contemporains! vous l'oserai-je dire?
Pour être *homme* de bien si l'on doit se prescrire
De ne nuire à personne et d'être utile à tous,
Hélas! un honnête *homme* est rare parmi vous! (Id.)

— *Homme du monde.* Homme qui vit dans le grand monde. || Se dit quelquefois par opposition aux savants, aux artistes, etc. Le savant et l'homme du monde liront cet ouvrage avec plaisir.

— *Un homme de sac et de corde.* Un scélérat, un filou, un mauvais garnement. || On dit dans le même sens : *homme à pendre.*

— *Homme de rien.* Homme de la lie du peuple.

Si vous lisez dans l'épitaphe
De Fabrice, qu'il fut toujours *homme* de bien;
C'est une faute d'orthographe :
Passant, lisez *homme* de rien. (Le Brun.)

— *Homme de pied.* Fantassin. Se dit surtout lorsque les fantassins sont en nombre considérable et déterminé. Deux mille hommes de pied. Six mille hommes de pied.

— *Hommes de recrue.* Soldats de nouvelle levée.

— *Homme d'armes.* Autrefois Cavalier armé de toutes pièces.

— *C'est un bon homme de cheval, un bel homme de cheval.* Il manie bien un cheval, il a bonne grâce à cheval.

— *Homme de mer.* Se dit, dans le langage usuel, de l'homme, soit officier, soit matelot, dont la profession est de naviguer. Il sert aussi à désigner tous les marins. Mais on le donne plus particulièrement à ceux qu'une longue expérience et de grands talents ont fait remarquer. Ce n'est pas seulement un homme qui fait métier de naviguer, c'est un habile mathématicien, un profond astronome.

— *Homme de lettres.* Désignation d'origine romaine, mais qui, ainsi que la plupart des mots fréquemment employés parmi nous, a subi de grandes modifications. Les Romains don... ... ce nom à tous ceux qui connaissaient les lettres. C'est aujourd'hui un titre banal dont se décore le plus mince écrivain; il n'est personne, pas même les rédacteurs des Petites Affiches, qui ne veuille se faire passer pour homme de lettres.

— *Homme de qualité.* Homme de condition, illustré par la naissance, qui a des sentiments élevés. Un homme né roturier ne fut jamais un homme de qualité.

— Fig. et fam. *Cela sent son homme de qualité.* Cela marque un homme de qualité, c'est une chose digne d'un homme de qualité.

— *D'homme d'honneur, en homme d'honneur.* Façon de parler dont on se sert en affirmant quelque chose.

— *C'est un homme de Dieu, tout de Dieu, tout en Dieu.* C'est un homme pieux, fort dévot. || Cette expression est employée dans l'Ecriture pour Homme commis ou envoyé de Dieu pour quelque chose. C'est ainsi que, dans Josué, Caleb appelle Moïse *homme de Dieu*, pour indiquer que Dieu l'avait envoyé à son peuple pour le conduire et le gouverner. || Cette qualification est souvent aussi appliquée aux prophètes.

— Fig. et fam. *Homme de paille.* Homme de néant, de nulle considération. || Se dit plus particulièrement de ces gens qui prêtent leur nom, et qu'on fait intervenir dans une affaire, quoiqu'ils n'y aient point de véritable intérêt.

— *Homme de chambre.* Se disait autrefois d'un domestique employé au service de la chambre, et qu'on appelle aujourd'hui *valet de chambre.*

— *Homme d'affaires.* Se disait autrefois d'un homme employé dans les affaires de finance et dans les fermes du roi. Epouser un homme d'affaires. || Agent d'affaires. Confier le soin de son procès à un homme d'affaires intelligent. || Homme qui a soin des affaires domestiques d'un grand seigneur, d'un riche particulier, etc. Parler à l'homme d'affaires de quelqu'un. Envoyer à quelqu'un son homme d'affaires.

— *Homme de loi.* Homme instruit dans la jurisprudence. || Titre donné, dans les révolutions, aux jurisconsultes qui défendaient les causes des citoyens devant les tribunaux. Les hommes de loi avaient remplacé les avocats. || Aujourd'hui on emploie ce nom comme terme générique pour désigner, non-seulement les jurisconsultes, les avocats, les avoués; mais même les officiers ministériels attachés aux cours et aux tribunaux.

— Joint avec un infinitif ou avec un substantif par la préposition *à*, il sert ordinairement à marquer, en bien ou en mal, de quoi un homme est capable. N'être pas homme à souffrir, à endurer un affront. Etre homme à tout entreprendre, à tout faire, à tout hasarder. Etre homme à se venger d'une offense.

— Dans un cercle, une femme qui avait de la barbe au menton, ne déparlait point de la soirée. Cette femme est *homme*, dit Rivarol, à parler jusqu'à demain matin.

— Fam. *C'est un homme à tout.* Se dit d'un homme propre à différents genres de travaux, de services. Ce domestique est fort intelligent; c'est un homme à tout.

— Avec le même complément, il s'emploie aussi pour marquer de quoi un homme est digne, soit en bien, soit en mal. C'est un homme à noyer, à pendre. Homme à nasardes, à étrivières. C'est un homme à parvenir aux premières places. C'est un homme à ménager, à employer.

Cet importun que tout le monde évite,
Cet *homme* à toujours fuir. (Boil.)

— Avec les adjectifs possessifs, il signifie souvent, Un homme propre et convenable à ce qu'on veut, l'homme dont on a affaire, un homme tel qu'il faut. C'est mon homme. Si vous pensez ainsi, vous n'êtes pas mon homme. Je ne suis pas leur homme. Je suis votre homme. Pour juger quelqu'un, faites-lui lire l'esprit ou les maximes, et méfiez-vous de lui si leur auteur est son *homme.* (De Bugny.)

— On dit en plaisantant, Vous avez bien trouvé votre homme. Il a bien trouvé son homme.

— Se dit également d'hommes soumis aux ordres d'un autre, et plus particulièrement des soldats et des hommes de peine. Rassembler ses hommes. Il ne manque aucun de nos hommes. Payer ses hommes. Envoyer ses hommes.

— L'homme dont il s'agit, dont on parle. N'ayant pas trouvé son homme où il l'avait laissé. Mon homme était déjà parti. Notre homme ne se le fit pas répéter.

— Se dit quelquefois, en parlant de la manière dont certaines personnes traitent quelqu'un, dont certaines choses agissent sur quelqu'un. C'est un habile spadassin qui ne manque jamais son homme, qui vous a bientôt expédié son homme. Cette maladie emporte bientôt son homme. Il a joué au piquet, il a plumé son homme, il a mis son homme à sec.

— *Maître homme.* Homme fort, brave, habile. || Iron. Rusé, malin, etc.

— Pop. Mari. J'irai avec mon homme souper chez vous.

— Pal. Se disait quelquefois pour Caution. Vous m'avez pris pour homme. Je ne le prendrai pas pour homme.

— Jurispr. féod. Vassal. Le seigneur féodal pouvait, par faute d'homme, mettre en sa main le fief qui relevait de lui.

— Blas. Quand on parle de l'homme, on lui donne un émail particulier qui est de carnation, et quand il est plein de profil, on le blasonne passant.

— Hist. féod. *Bons hommes.* Les barons ou vassaux immédiats d'un grand fief.

— Hist. *Riche homme.* Nom qu'ont porté les grands seigneurs du royaume d'Aragon. Selon Duchêne, les riches hommes peuvent être comparés aux anciens barons de France.

— *Homme du roi.* Autrefois, Celui qui avait quelque commission du roi, soit au dedans du royaume, pour assister à quelque assemblée, ou pour quelque autre fonction, soit au dehors, auprès de quelque souverain. L'homme du roi aux États de Languedoc. L'homme du roi à Gênes. || Se dit aujourd'hui d'un procureur général ou d'un avocat général.

— Par extens. *Être l'homme de quelqu'un.* Être présenté, commis, délégué, rétribué par lui.

— *Se regarder comme l'homme de ses peuples.* Se regarder comme ne régnant que pour ses peuples, et non pour soi. Un prince qui ne s'est regardé que comme l'*homme* de ses peuples. (Mass.)

— Hist. relig. *Homme d'intelligence.* Membre d'une secte qui existait au xvᵉ siècle dans les Pays-Bas. Les hommes d'intelligence professaient à peu près les doctrines des anciens gnostiques. Gilles le Chantre, leur fondateur, se donnait pour le Sauveur des hommes.

— Commun. relig. *Bons hommes.* V. BON.

— Croy. pop. *Homme rouge.* Être surnaturel qui, selon les habitants de la Basse-Bretagne, parcourt les côtes de ce pays et précipite dans la mer les voyageurs qu'il rencontre.

— Absol. Homme de cœur, homme de fermeté. Se montrer homme. Montrer que l'on est homme. Etre homme. C'est un homme que cet homme-là. Rappelle ta fermeté, sache supporter le malheur, et sois *homme.* (J.-J. Rouss.) Diogène disait, au retour des jeux olympiques, qu'il venait de voir beaucoup de gens, mais peu d'*hommes*; il entendait par là peu de personnes sages et raisonnables : c'est dans le même sens qu'il allait en plein midi cherchant un *homme* avec sa lanterne. (Abl.)

— Par mépris. *Ce n'est pas un homme.* C'est un homme faible. Si vous agissez ainsi, vous n'êtes pas un homme.

— Celui qui est parvenu à l'âge de virilité. C'est déjà un homme. Quand vous serez homme. S'il vit âge d'homme. C'est un homme fait. Se faire homme.

— *N'être pas homme.* Être impuissant, être incapable de procréer des enfants.

— Prov. *Jamais homme sage et discret ne révèle à femme son secret.* || *Le fait juge l'homme.* || *Les hommes se rencontrent et les montagnes non.* || *L'homme à l'homme est ennemi ou à soi-même.* || *L'homme de passage n'attrape femme si elle est sage.* || *L'homme de plume vole.* || *L'homme doit manger pour lui et pour sa femme.* || *L'homme est un homme renversé.* || *L'homme est en enfer qui ne peut plus mettre une borne en un petit pré.* || *L'homme est bien heureux qui a une belle femme auprès d'une abbaye.* || *L'homme est bien sot qui ne sait que se faire moquer de soi.* || *L'homme est l'âme de la maison.* || *L'homme fait la coutume.* || *L'homme fleurit pour mourir.* || *L'homme marié est un oiseau en cage.* || *L'homme n'a ni sens ni raison qui laisse femme au tison.* || *L'homme n'a rien des cieux que les yeux et l'âme de paradis.* || *L'homme ne doit rien à sa femme s'il n'est en sa maison.* || *L'homme n'est fait pour la viande.* || *L'homme qui a femme ne peut pas jeûner.* || *L'homme qui est seul est fou.* || *L'homme qui plaide et replaide ne dort pas quand il veut.* || *L'homme qui veut avoir nom de discret modérement doit cacher son secret.* || *L'office denote quel est l'homme, et le pommier quelle est la pomme.* || *On connaît bien au pommier la pomme, à la barbe l'homme.* || *On ne doit se soucier de ce qui peut advenir à l'homme.* || *Pauvre homme n'a point d'amis.* || *Petit homme abat bien un grand chêne, et douce parole grande ire.* || *Peu de barbe sous blême couleur montre homme de peu de valeur.* || *Pour bien connaître un homme, il faut avoir mangé un minot de sel avec lui.* || *Quand l'homme est en colère, il a le diable au corps.* || *Quand l'homme perd son esprit, il perd tous ses moyens.* || *Quand un homme est abandonné des médecins, Dieu le veut avoir.* || *Qui sait l'homme de bréviaire, de la guerre se tire arrière.* || *Santé et maladie sont deux hôtes de l'homme.* || *Si l'homme ne vit longtemps, ne peut avoir longue expérience.* || *Sous la place de l'homme, plusieurs bêtes ont ombre.* || *Tel homme, tel songe.* || *Tel homme, telle femme.* || *Un homme bien monté est toujours orgueilleux.* || *Un homme confessé passe sur les rivières.* || *Un homme dormant est une bête morte.* || *Un homme de bonne foi est estimé le plus fou du monde.* || *Un homme marié ne doit servir qu'à sa femme.* || *Un homme qui n'est pas vicieux n'aime pas les lieux ténébreux.* || *On ne doit juger d'homme ni de vin sans les éprouver soir et matin.* || *Si tu veux connaître quel est l'homme, donne-lui office, charge ou somme.*

— *C'est un homme marqué à l'A.* C'est un homme de bien par excellence. Cette expression est empruntée au monogramme que portaient les monnaies de France; celle de Paris, que l'on regardait comme la meilleure, a toujours été marquée d'un A.

... cartes.

— S'empl. quelquefois adjectiv. Il n'y a que le roi de Prusse que je mets de niveau avec vous, parce que c'est de tous les rois le moins roi et le plus *homme.* (Volt.)

— Syn. simpl. Les humains, les mortels. || Périphr. La nature humaine, la race des humains, la race mortelle, la race humaine, le genre humain, le monarque du monde. Dans le style familier ou badin, l'humaine engeance, la gent humaine, l'humaine lignée, l'humain lignage.

— Suivant l'Écriture, Dieu créa le premier homme qu'il nomma Adam, et la première femme qu'il appela Eve, et d'eux est descendue la race humaine. Selon la Fable, Prométhée, fils de Japet et de Clymène, fut le premier qui forma l'homme du limon de la terre, et l'anima avec le feu qu'il déroba au char du Soleil. De là les enfants des hommes ont été appelés, par périphrase : Les enfants, les fils d'Adam, les enfants de la terre, les fils ou les enfants de Prométhée ou de Japet, la race de Japet. || Un déluge arrivé du temps de Noé, selon l'Écriture, et du temps de Pyrrha et de Deucalion, suivant les mythologues, détruisit presque entièrement la race humaine, qui dut sa seconde origine à Noé, à Pyrrha ou à Deucalion. De ces deux versions on a encore dit, pour désigner les hommes, Les fils de Noé, les fils, les enfants, les descendants de Pyrrha ou de Deucalion.

— Syn. comp. HOMME DE BIEN. HOMME D'HONNEUR. HONNÊTE HOMME. L'*homme de bien* est celui qui satisfait exactement aux préceptes de la religion, l'*homme d'honneur*, celui qui suit rigoureusement les lois et les usages de la société; l'*honnête homme*, celui qui ne perd de vue, dans aucune de ses actions, les principes de l'équité naturelle. || L'HOMME. LES HOMMES. L'*homme* marque la totalité physique sans exception; les *hommes* désigne l'universalité morale. || HUMAIN. D'HOMME. DE L'HOMME. *Humain* marque un rapport plus étendu, plus vaste; une dépendance moins étroite; d'*homme* s'applique à un être humain qui n'est ni femme ni enfant; de l'*homme* caractérise le travail de l'homme comme pouvant plus ou moins. || HOMMES. HUMANITÉ. L'*humanité* comprend tous les individus du genre, mâles ou femelles, et ne se prend jamais dans un sens partitif. Ce qu'on dit de l'*humanité* s'applique à l'ensemble des hommes, mais pas toujours à chaque homme en particulier; ce qu'on dit des hommes s'entend des individus de l'espèce.

— HOMME ALBINOS. s. m. V. ALBINOS.

— HOMME DES BOIS. s. m. Nom donné vulgairement à l'orang-outang, et qu'on applique aussi à d'autres singes.

— HOMME-DIEU. s. m. Nom que les catholiques donnent à Jésus-Christ, qu'ils considèrent comme Dieu et comme homme.

— HOMMES FOSSILES. s. m. pl. Le défaut de connaissances en anatomie et l'amour du merveilleux ont été la cause que souvent on a annoncé avoir trouvé des débris de l'homme à l'état fossile; mais toutes les fois que ces débris ont été examinés par de savants anatomistes, il a été reconnu qu'ils n'appartenaient pas à l'espèce humaine. On a pris pour des os humains des ossements d'éléphants et même de salamandres monstrueuses. Il paraît que l'espèce humaine n'existait pas encore à l'époque des révolutions qui nous ont laissé des restes de tant d'espèces d'êtres organisés, ou qu'elle se trouvait sur quelque autre partie de la terre aujourd'hui recouverte par la mer.

— HOMME DE GUERRE. s. m. Ornith. Nom que les Anglais donnent à la frégate, oiseau qui vit de poissons qu'il enlève sans plonger dans l'eau, qu'il touche seulement avec le bec.

— HOMME-MARIN. s. m. Nom donné, par ignorance, à des phoques et à des lamentins.

— HOMME-OURS. s. m. Mamm. Traduction du mot *gin-hiung*, par lequel les Chinois désignent une espèce d'ours.

— HOMME SAUVAGE. s. m. Animal que l'on supposait tellement semblable à l'homme, qu'il ne lui manquait que la parole. C'est probablement une espèce de singe que l'on aura pris pour un homme. || Linné a aussi admis un homme sauvage marchant à quatre pieds, et il rapporte même la nomenclature des individus de cette prétendue espèce trouvés en Europe. Pour ne point reconnaître dans les exemples qu'il cite de véritables cas d'idiotisme, résultat d'une organisation animale ou d'une éducation vicieuse, il fallait que l'idée d'hommes sauvages fût bien profondément enracinée dans l'esprit humain.

— HOMME SOUTERRAIN. s. m. Dans le moyen âge, on a même admis l'existence d'hommes souterrains. On cite entre autres l'histoire de deux enfants souterrains tout verts qui, en l'année 1140, sortirent de terre en Angleterre.

HOMMEAU. s. m. Petit homme. Un seul *hommeau*, et le plus souvent le plus lasche et fémenin (efféminé) de la nation. (De la Boetie.)

Messire Bon eût voulu que le zèle
De son valet n'eût été jusque là;
Mais le voyant si sage et si fidèle,
Le bon *hommeau* des coups se consola. (La Font.)

HOMMÉE. s. f. Métrol. Ancienne mesure de vigne.

— Agric. Quantité qu'un homme peut labourer en un jour. || Travail d'une journée. || Variété de pomme.

HOMMELET. s. m. Petit homme. (Montaigne.)

— Le peuple l'emploie aussi pour désigner un homme de petite taille, de faible complexion, sans force, sans caractère, sans énergie, et il le prononce *omelette.*

HOMMENET. s. m. S'est dit pour Petit homme.

HOMMERIE. s. f. Qualité d'homme. Tout doit tribut à *l'hommerie.* (Montaigne.)

— Catherine II l'a employé pour exprimer une passion, une faiblesse humaine.

HOMMET. s. m. S'est dit pour dit pour Petit homme.

HOMOBOMIEN, ENNE. adj. Myth. gr. Se dit des dieux qui avaient un autel en commun. Dieux homobomiens. Divinités homobomiennes. || substantiv. Les homobomiens.

HOMOBRANCHE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὁμός, semblable, βράγχια, branchies). Crust. Dont les branchies se ressemblent. || HOMOBRANCHES. s. m. pl. Ordre de la classe des crustacés, comprenant ceux qui ont les branchies en pyramide

et composées de lames empilées les u... autres.

HOMOCARPE. adj. des 2 g. (ét. ... semblable καρπος, fruit). Bot. Se dit ... lathide des synanthérées, quand tous ... ou fruits se ressemblent, tant par ... que par leur aigrette.

HOMOCENTRE. s. m. Géogr. Ce... mun de plusieurs cercles.

HOMOCENTRICALEMENT. adv. ... ployé par Rabelais, pour Homocentr...

HOMOCENTRIQUE. adj. des 2 g ... ὁμός, pareil; κέντρον, centre). Géom. ... Se dit des cercles qui ont un centre ... On les appelle aussi *concentriques.* ... quait autrefois les mouvements des as... le système de Ptolémée, par le moye... sieurs cercles homocentriques.

HOMOCENTRIQUEMENT. adv. S... du centre. Se mouvoir homocentrique...

HOMOCHÈLE. adj. des 2 g. (ét. ... semblable; χηλή, pince). Crust. Dont ... sont semblables. || HOMOCHÈLES. s. m. ... tion de la famille des crustacées ... brachyures, comprenant ceux dont ... sont de grandeur identique ou peu ... dans les deux sexes.

HOMOCRICIEN, ENNE. adj. (ét. ... semblable; κρίκος, anneau). Qui est ... d'anneaux semblables. || HOMOCRICIEN... Ordre de la classe des chétopodes, dan... on range ceux de ces animaux dont le... composé d'articulations presque simil...

HOMOCULE. s. m. Barbarisme ... *moncule.*

HOMODERME. adj. des 2 g. (ét. ... semblable, δέρμα, peau) Erpét. Dont ... a partout la même apparence. || HOM... s. m. pl. Famille de reptiles ophidiens, ... nant ceux qui ont la peau couverte ... partout, et les mâchoires soudées.

HOMODROME. s. m. (ét. gr., ὁ... blable; δρόμος, course). Mécan. Esp... vier dans lequel la résistance et la ... sont toutes deux du même côté du po... pui. || adjectiv. Levier homodrome.

HOMODROMIE. s. m. Didact. La... des leviers. Ce mot, donné par quel... tionnaires, n'a jamais été en usage; c... d'après sa formation, il ne pourrait a... acception.

HOMOEMÉRIE. s. f. (du gr. ὁμός, se... μέρος, partie). Homogénéité.

— s. f. pl. Parties similaires dont ... cours par attraction a formé le mon... Anaxagore.

HOMOEOPATHE. s. m. Médec. Pa... système de l'homœopathie. || adjectiv. ... homœopathe.

HOMOEOPATHIE. s. f. (ὅμοιος, se... πάθος, affection). Médec. Système qui c... traiter les maladies par des médicame... à produire des symptômes analogue... de ces maladies elles-mêmes. On les a... par doses infiniment petites. Ce systè... créé et propagé en Allemagne par le... Hahnemann, dont la devise était : *s... mulibus curantur.* L'homœopathie ne... rien sur l'essence de la maladie; elle ... directement à ses symptômes, et cr... guéri quand elle a fait disparaître comp... tous ces derniers. Pour y parvenir, elle... toujours le médicament reconnu capab... duire tous les symptômes que présente... die actuelle. Contre une constipation, ... ploie un médicament qui produit la cons... contre l'insomnie, le café ou tout autre s... dont l'usage produit l'insomnie; contr... missement, certains vomitifs, etc. Les ... de l'homœopathie se sont multipliés en... gne, en France, en Italie, en Anglete...

HOMOEOPATHIQUE. adj. des 2 g... Qui a rapport à l'homœopathie. Pha... homœopathique. Médecine homœopat... loi homœopathique. Doctrine homœo...

HOMOEOPATHIQUE. s. f. Systèm... dication basé sur l'analogie des temp... des causes et des symptômes; distrib... remèdes par doses progressives.

HOMOEOPATHIQUEMENT. adv... D'une manière homœopathique.

... Mettre en pratique les préceptes de l'h... thie.

HOMOEOPATHISTE. s. m. Médec... qui traite ses malades d'après les règl... mœopathie.

HOMOEOPLASTIE. s. f. (ét. gr... semblable; πλάσσω, former). Médec. F... de tissus accidentels analogues à ceux... normal.

HOMOEOPLASTIQUE. adj. des 2 ... Se dit des tissus accidentels analogue... sus anormaux.

HOMOEOPROPHÈRE. s. f. V. HO... PHERE.

HOMOEOPTOTE. s. m. Rhét. V. ... OTE.

HOMOEOTELEUTON. s. m. V. H... LEUTON.

HOMOFOCAL, ALE. adj. (du gr. ὁ... blable; et du lat. *focus*, foyer). Qui a ... foyer.

— adj. Minér. Se dit, dans une env...

et composées de lames empilées les unes sur les autres.

HOMOCARPE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὁμὸς, semblable ; καρπος, fruit). Bot. Se dit de la calathide des synanthérées, quand tous les ovaires ou fruits se ressemblent, tant par eux-mêmes que par leur aigrette.

HOMOCENTRE. s. m. Géogr. Centre commun de plusieurs cercles.

HOMOCENTRICALEMENT. adv. A été employé par Rabelais, pour Homocentriquement.

HOMOCENTRIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὁμὸς, pareil ; κέντρον, centre). Géom. et astron. Se dit des cercles qui ont un centre commun. On les appelle aussi *concentriques*. On expliquait autrefois les mouvements des astres, dans le système de Ptolémée, par le moyen de plusieurs cercles homocentriques.

HOMOCENTRIQUEMENT. adv. Sans sortir du centre. Se mouvoir homocentriquement.

HOMOCHÈLE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὁμὸς, semblable ; χηλη, pince). Crust. Dont les serres sont semblables. || HOMOCHÈLES. s. m. pl. Section de la famille des crustacées décapodes brachyures, comprenant ceux dont les serres sont de grandeur identique ou peu différente dans les deux sexes.

HOMOCRICIEN, ENNE. adj. (ét. gr., ὁμὸς, semblable ; κρικος, anneau). Qui est composé d'anneaux semblables. || HOMOCRICIENS. s. m. pl. Ordre de la classe des chétopodes, dans laquelle on range ceux de ces animaux dont le corps est composé d'articulations presque similaires.

HOMOCULE. s. m. Barbarisme pour *Homoncule*.

HOMODERME. adj. des 2 g. (ét. gr., ὁμὸς, semblable, δέρμα, peau). Erpét. Dont la peau a partout la même apparence. || HOMODERMES. s. m. pl. Famille de reptiles ophidiens, comprenant ceux qui ont la peau couverte d'écailles partout, et les mâchoires soudées.

HOMODROME. s. m. (ét. gr., ὁμὸς, semblable ; δρόμος, course). Mécan. Espèce de levier dans lequel la résistance et la puissance sont toutes deux du même côté du point d'appui. || adjectiv. Levier homodrome.

HOMODROMIE. s. m. Didact. La science des leviers. Ce mot, donné par quelques dictionnaires, n'a jamais été en usage ; d'ailleurs, d'après sa formation, il ne pourrait avoir cette acception.

HOMOEMÉRIE. s. f. (du gr. ὁμὸς, semblable ; μέρος, partie). Homogénéité.

— s. f. pl. Parties similaires dont le concours par attraction a formé le monde, selon Anaxagore.

HOMOEOPATHE. s. m. Médec. Partisan du système de l'homœopathie. || adjectiv. Médecin homœopathe.

HOMOEOPATHIE. s. f. (ὅμοιος, semblable ; πάθος, affection). Médec. Système qui consiste à traiter les maladies par des médicaments aptes à produire des symptômes analogues à ceux de ces maladies elles-mêmes. On les administre par doses infiniment petites. Ce système a été créé et propagé en Allemagne par le docteur Hahnemann, dont la devise était : *similia similibus curantur*. L'homœopathie ne préjuge rien sur l'essence de la maladie ; elle s'adresse directement à ses symptômes, et croit avoir guéri quand elle a fait disparaître complètement tous ces derniers. Pour y parvenir, elle emploie toujours le médicament reconnu capable de produire tous les symptômes que présente la maladie actuelle. Contre une constipation, elle emploie un médicament qui produit la constipation ; contre l'insomnie, le café ou tout autre substance dont l'usage produit l'insomnie ; contre un vomissement, certains vomitifs, etc. Les disciples de l'homœopathie se sont multipliés en Allemagne, en France, en Italie, en Angleterre.

HOMOEOPATHIQUE. adj. des 2 g. Médec. Qui a rapport à l'homœpathie. Pharmacopée homœopathique. Médecine homœopathique. La loi homœopathique. Doctrine homœopathique.

HOMOEOPATHIQUE. s. f. Système de médication basé sur l'analogie des tempéraments, des causes et des symptômes ; distribution des remèdes par doses progressives.

HOMOEOPATHIQUEMENT. adv. Médec. D'une manière homœopathique.

Mettre en pratique les préceptes de l'homœopathie.

HOMOEOPATHISTE. s. m. Médec. Médecin qui traite ses malades d'après les règles de l'homœopathie.

HOMOEOPLASTIE. s. f. (ét. gr., ὅμοιος, semblable ; πλασσω, former). Médec. Formation de tissus accidentels analogues à ceux de l'état normal.

HOMOEOPLASTIQUE. adj. des 2 g. Médec. Se dit des tissus accidentels analogues aux tissus anormaux.

HOMOEOPROPHÈRE. s. f. V. HOMOÏOPROPHÈRE.

HOMOEOPTOTE. s. m. Rhét. V. HOMOÏOPTOTE.

HOMOEOTELEUTON. s. m. V. HOMOÏOTELEUTON.

HOMOFOCAL, ALE. adj. (du gr. ὁμὸς, semblable ; et du lat. *focus*, foyer). Qui a un même foyer.

— adj. Minér. Se dit, dans une enveloppe solide terminée par des ellipsoïdes, des surfaces de la paroi intérieure qui ont les mêmes foyers.

HOMOGALACTE. s. m. (ét. gr., ὁμὸς, semblable ; γαλα, lait). Ant. gr. Se dit des membres de la même famille dans les tribus athéniennes.

HOMOGAME. adj. des 2 g. (ét. gr., ὁμος, semblable ; γαμος, noce). Bot. Qui a des fleurs unisexuelles.

HOMOGAMIE. s. f. Bot. Développement simultané des organes des deux sexes.

HOMOGÈNE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὁμὸς, semblable ; γένος, race). Didact. Qui est de même nature. Les parties homogènes. L'eau était regardée comme composée de parties homogènes.

— Qui est formé de parties homogènes. Un tout homogène. Substance homogène.

— Algèb. *Quantités homogènes.* Quantités qui ont la même puissance, la même dimension. || *Equation homogènes.* Equations où les variables et leurs différentielles sont au même degré dans tous les termes. || *Quantités sourdes homogènes.* Quantités qui ont le même radical. || *Homogène de comparaison.* Se disait autrefois du dernier terme de l'équation, composé de quantités toutes connues.

— Minér. Se dit de la texture d'une roche, quand les parties qui la composent sont de même nature et ont le même aspect.

— Phys. *Lumière homogène.* Lumière dont les rayons sont également réfrangibles et réflexibles.

— HOMOGÈNÉES. s. m. pl. Bot. Ordre de la classe des lichens idiothalames, auxquels on rapporte ceux dont la substance est homogène.

— Infus. Ordre de la classe des infusoires, comprenant ceux de ces animaux dont le corps est sans viscères.

— Minér. Classe de roches comprenant les masses minérales dans lesquelles on ne distingue à l'œil qu'une seule matière composante.

HOMOGENEISER. v. a. V. HOMOGENISER.

HOMOGÉNÉITÉ. s. f. Didact. Qualité de ce qui est homogène.

HOMOGÈNEMENT. adv. D'une manière homogène. L'emblème donné par la tradition était adopté dans toute sa rigueur, et *homogènement* complet. (Ballanche.)

HOMOGÉNÉOCARPE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὁμογενης, homogène ; καρπος, fruit). Bot. Qui produit des fruits homogènes. || HOMOGÉNÉOCARPES. s. f. pl. Tribu de la famille des céramiaires, comprenant celles qui produisent de véritables capsules homogènes.

HOMOGÉNIE. s. f. (ét. gr., ὁμὸς, semblable ; γένος, race). Phys. Mode de génération d'un être qui est produit par un ou deux êtres de même espèce que lui.

HOMOGÉNISER. v. a 1re conj. Rendre homogène. (Thiers.)

HOMOGRAMME. adj. m. (ét. gr., ὁμὸς, semblable ; γραμμα, lettre). Ant. Se disait de deux athlètes qui, en tirant au sort, avaient pris la même lettre dans l'urne, et devaient par conséquent combattre l'un contre l'autre. || subst. Combattre contre un homogramme.

HOMOGRAPHE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὁμὸς, semblable ; γραφω, écrire). Gramm. Se dit des mots qui s'écrivent de la même manière, sans avoir le même sens et la même origine ; tels sont *aimant*, s. et *aimant*, adj. ou part. prés. Mot homographe. Homonyme homographe. || substantiv. Un homographe.

HOMOGYNE. s. f. (ét. gr., ὁμὸς, semblable ; γυνή, femme). Bot. Genre de plantes à fleurs composées.

HOMOGYRUS. Myth. Cultivateur qui inventa l'art d'atteler les bœufs à la charrue : il fut tué d'un coup de tonnerre, et on lui rendit les honneurs divins.

HOMOÏANTHE. s. m. Bot. Genre de plantes à fleurs composées, de l'ordre des synanthérées.

HOMOÏDE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὁμὸς, semblable ; εἶδος, ressemblance). Bot. Se dit des parties qui ont la même forme que leur enveloppe ou tégument.

HOMOIODIPERIANTHÉ, ÉE. adj. (ét. gr., ὅμοιος, semblable ; δὶς, deux ; περὶ, autour ; ἄνθος, fleur). Bot. Qui a un même nombre de divisions au calice et à la corolle. || HOMOÏODIPERIANTHÉES.

ont un même nombre d'étamines et de divisions à chacun de leurs deux périanthes.

HOMOÏOMÉRIE. s. f. (ét. gr., ὅμοιος, semblable ; μέρος, partie). Philos. gr. Nom par lequel Anaxagore désigne les éléments primitifs de la matière. Ce philosophe ne considérait pas les homoïoméries comme semblables entre elles, mais comme similaires à l'égard des propriétés sensibles.

HOMOÏOPROPHÈRE. s. m. (ét. gr., ὅμοιος, semblable ; προφέρω, proférer). Littér. Cacophonie qui a lieu lorsque tous les mots d'une phrase commencent par la même lettre.

HOMOIOPTOTE. s. m. (ét. gr., ὅμοιος, semblable ; πιπτω, tomber). Rhét. Figure qui consiste à terminer tous les membres d'une période par le même cas.

HOMOIOSE. s. f. Rhét. V. HOMEOSE.

— Médec. Assimilation.

HOMOIOTELEUTON. s. m. (ét. gr., ὅμοιος, semblable ; τελευτή, fin). Littér. Figure qui consiste dans la consonnance des terminaisons de chacun des membres d'une période. Chez les anciens, cette figure était admise dans la prose ; les modernes n'en font usage qu'en poésie, où elle forme la rime. On en trouve quelques exemples dans les écrivains en prose. Quel courage d'homme eut le premier qui engloutit dans son estomac des membres qui le moment d'auparavant *bêlaient*, *mugissaient*, *marchaient* et *voyaient*. (J.-J. Rouss.) || Nos vieux auteurs multipliaient tellement les assonances, qu'on peut en transcrire des pages entières en lignes rimées. Les proverbes et dictons populaires sont habituellement rimés. *Comparaison n'est pas raison ; jeux de mains, jeux de vilain*, etc.

HOMOIOTOMIE. s. f. (ét. gr., ὅμοιος, semblable ; τομη, incision). Chir. Scarification du palais et des amygdales.

HOMOÏOTOMIQUE. adj. des 2 g. Chir. Qui a rapport à l'homoiotomie.

HOMOLE. s. m. Crust. Genre de crustacés décapodes qui ont, par la disposition de leur dernière paire de pattes, de l'analogie avec les dromies : mais ils en diffèrent par la carapace, qui est moins bombée et moins arrondie, et par la disposition des yeux. Les homoles habitent les plus grandes profondeurs rocailleuses, et ne s'approchent jamais de la côte. Les deux seules espèces connues, l'homole de Cuvier et l'homole barbu, habitent la Méditerranée.

HOMOLÉES. s. f. pl. Antiq. Fêtes que l'on célébrait sur le mont Homole en l'honneur de Jupiter.

HOMOLOGABLE. adj. des 2 g. Néol. Qui peut être, qui doit être homologué.

HOMOLOGATIF, IVE. adj. Droit. Qui produit une homologation. Arrêt homologatif.

HOMOLOGATION. s. f. (pr. *o-mo-lo-ga-ci-on*). Jurispr. Action d'homologuer ; approbation donnée, après examen, par l'autorité, soit aux actes émanés de simples particuliers, soit aux actes ou décisions d'une autorité moins élevée. Lorsqu'un failli a fait un concordat avec ses créanciers, le Code de commerce en ordonne l'homologation par le Tribunal de commerce. L'homologation d'un avis de parents. Poursuivre une homologation. Jugement d'homologation.

HOMOLOGÈTE. s. m. (du gr. ὁμολογέω, confesser). Hist. ecclés. Confesseur. Ce mot se trouve dans quelques martyrologes.

HOMOLOGUE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὁμὸς, semblable ; λογος, rapport). Géom. Se dit des côtés qui, dans des figures rectilignes semblables, se correspondent et sont opposés à des angles égaux. Dans les triangles semblables, les côtés homologues sont proportionnels.

HOMOLOGUÉ, ÉE. part. pass. du v. Homologuer. S'empl. adjectiv. Acte homologué. Transaction homologuée. Lorsque les délibérations des conseils de famille portent sur des intérêts de mineurs d'une certaine gravité, le Code civil exige qu'elles soient *homologuées* par le Tribunal de première instance.

HOMOLOGUER. v. a. 1re conj. Jurispr. Donner à un acte fait par des particuliers la force d'un acte fait en justice. Homologuer une sentence arbitrale, une transaction de mineurs, un avis de parents. || S'HOMOLOGUER. v. pron. Être homologué. Cet acte doit s'homologuer.

HOMOMALLE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὁμὸς, semblable ; μαλλος, toison). Hist. nat. Dont les parties saillantes se dirigent toutes du même côté.

— Bot. Qui se dirige d'un seul côté. Se dit des phyllodes de l'acacia homomalle, et des feuilles du didymodon homomalle.

— Zooph. Se dit des rameaux du polypier appelé plexaure homomalle, qui se dirigent d'un seul côté.

HOMOMÉRÉ, ÉE. adj. (ét. gr., ὁμὸς, semblable ; μέρος, partie). Entom. Dont les parties se ressemblent toutes. || HOMOMÉRÉES. s. m. pl. Ordre de la classe des chétopodes, comprenant ceux dont les anneaux du corps sont semblables les uns aux autres.

HOMOMORPHE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὁμὸς, semblable ; μορφη, forme). Didact. Qui a la même forme. Corps homomorphes. Parties homomorphes.

HOMONCIONISTE. Hist. relig. V. HOMUN-

HOMONCULE. s. m. Petit homme. Fam.

HOMONÉMÉEN, ENNE. adj. (ét. gr., ὁμὸς, semblable, νῆμα, fil). Bot. Qui est composé de filaments homogènes. || HOMONÉMÉENS. s. m. pl. Végétaux produits par des filaments qui, dans la germination, se séparent chacun de leur adhérence à un corps homogène, comme dans les algues et les champignons.

HOMONIA. s. f. Bot. Plante du genre des pavots.

HOMONIANTHE. s. f. (ét. gr., ὅμοιος, semblable ; ἄνθος, fleur). Bot. Genre de plantes qui ne diffère des chétanthères que par ses fleurs, toutes hermaphrodites et semblables.

HOMONOÏE ou **HOMONOÏA.** s. f. Bot. Genre de plantes renfermant des arbrisseaux de la Cochinchine.

HOMONOME. adj. des 2 g. (ét. gr., ὁμὸς, semblable, νομος, loi). Minér. Se dit de cristaux dans lesquels tous les décroissements naissent sur les angles ou sur les bords, comme dans la baryte sulfatée homonome.

HOMONOPAGIE. s. f. Pathol. Synonyme de Céphalalgie, selon quelques auteurs.

HOMONOPAGIQUE. adj. des 2 g. Pathol. Qui est relatif à l'homopagie.

HOMONOTE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὁμὸς, semblable ; νῶτος, dos). Zool. Dont le dos ressemble au reste du corps.

HOMONYME. adj. des 2 g. (ét. gr., ὁμὸς, semblable ; ὄνομα, nom). Gramm. Se dit des choses qui ont un même nom, quoiqu'elles soient de nature différente.

— Se dit plus ordinairement des mots pareils qui expriment des choses différentes, soit qu'ils s'écrivent et se prononcent exactement de la même manière, comme *canon*, *mule*, *son*, dans leurs diverses acceptions ; soit qu'ils s'écrivent de la même manière et se prononcent différemment, comme *elles couvent*, et *le couvent*, soit qu'ils se prononcent seulement de la même manière, comme *chêne* et *chaîne*, *sain*, *sein*, *saint*, *seing*, etc.

— *Rime homonyme.* Rime des mots homonymes entre eux ; elle est admise pourvu que ces mots aient une signification et une origine différente, comme dans les exemples suivants :

Prends-moi le bon parti, laisse-là tous tes *livres* ;
Cent francs, au denier cinq, combien font-ils ? — Vingt *livres*.
(Boil.)

Il parle comme un livre, et raisonne si *bien*,
Que j'ai honte d'avoir amassé tant de *bien*. Destouches.

Et du riche Yémen les errantes *tribus*,
A ses pieds, tous les ans, déposent leurs *tributs*.
(Baour-Lormian.)

Ainsi *livre* (mémoire) et *livre* (volume), *la joue* et *il joue*, riment fort bien ; mais *le combat* ne pourrait pas se joindre à *il combat*, ni *clos* (clôture) avec *je clos*, parce que la racine et la signification de ces noms et de ces verbes sont essentiellement les mêmes.

— La sévérité de notre poésie rejette de la rime les mêmes expressions, quand elles ne sont qu'une simple dégradation de couleur. Ainsi *l'amour du prochain* ne rimerait pas avec *prochain* employé dans le sens de voisinage.

HOMONYME. s. m. Mot homonyme. *Chair* est l'homonyme de *cher*. Dictionnaire des homonymes. || *Homonyme univoque.* Mot qui, sans aucun changement dans le matériel, est destiné par l'usage à diverses significations propres, et dont par conséquent le sens actuel dépend toujours des circonstances où il est employé. || *Homonymes équivoques.* Mots qui n'ont entre eux que des différences très-légères dans la prononciation ou dans l'orthographe, ou même dans l'une et dans l'autre, quoiqu'ils aient des significations tout à fait différentes.

— Se dit des personnes qui portent le même nom, sans être parentes. Il ne faut pas confondre cet auteur avec son homonyme.

HOMONYMIE. s. f. Gramm. Qualité de ce qui est homonymie. L'homonymie des termes.

HOMONYMITÉ. s. f. Qualité, état de ce qui est homonyme.

HOMOOUSIEN. s. m. V. HOMOUSIEN.

HOMOPATORIES. s. f. pl. (ét. gr., ὁμοῦ, ensemble ; πατήρ, père). Ant. gr. Assemblées des pères de famille à Athènes, lorsqu'on admettait les jeunes gens dans les curies.

HOMOPÉTALE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὁμὸς, semblable ; πέταλον, pétale). Bot. Se dit des fleurs dont les pétales se ressemblent tous. || Se dit des calathides, quand les fleurs qui les composent ont toutes des corolles semblables.

HOMOPHAGE. adj. Didact. V. OMOPHAGE.

HOMOPHAGIE. s. f. Didact. V. OMOPHAGIE.

HOMOPHONE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὁμὸς, pareil ; φωνη, voix, son). Gramm. Qui a le même son, la même articulation. Se dit des mots qui se prononcent de même, quoique leur orthographe soit différente. *Comte* et *compte* sont des mots homophones, des homonymes homophones.

— Philol. *Hiéroglyphe homophone.* Hiéroglyphe représentant le son ou l'articulation qui commence le mot par lequel l'objet figuré est dénommé dans la langue vulgaire.

— S'empl. aussi substantiv. Un homophone. Les caractères phonétiques de l'écriture hiéroglyphique sont des homophones.

HOMOPHONIE. s. f. Mus. Concert de plusieurs voix qui chantent à l'unisson.

HOMOPHYLLE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὁμὸς, semblable ; φυλλον, feuille). Bot. Dont toutes les feuilles ou folioles sont toutes semblables.

HOMOPODE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὁμὸς, semblable ; πούς, ποδός, pied). Erpét. Qui a le même nombre de doigts aux pattes de devant et à celles de derrière.

— s. m. Genre de reptiles chéloniens.

HOMOPTÈRE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὁμὸς, semblables ; πτερον, aile). Entom. Dont les ailes se ressemblent. || HOMOPTÈRES. s. m. pl. Section de l'ordre des hémiptères, comprenant tous ces insectes dont les étuis ont la même consistance et sont demi-membraneux dans toute leur étendue.

HOMORIUS. Myth. Surnom de Jupiter chez les Grecs. C'était le même que Jupiter terminalis des Latins. Les uns et les autres adoraient ce dieu sous la figure d'une pierre. C'était par elle que se faisaient les serments les plus solennels.

HOMORUSIE. s. f. Pharm. Ancien médicament contre les maladies de foie.

II.

HOMOSPHÉROÉDRIQUE. adj. des 2 g. Minér. Se dit du système de cristallisation dans lequel le cristal offre toutes les faces que détermine l'ensemble de trois axes inégaux entre eux, système qui a pour type l'octaèdre régulier.

HOMOTÈLE. s. m (ét. gr., ὁμός, semblable; τέλος, tribut). Ant. gr. Étranger résidant à Athènes, et payant le tribut.

HOMOTÈNE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὁμός, semblable; τείνω, aller vers). Zool. Se dit d'animaux articulés qui conservent toujours la forme qu'ils avaient en naissant, ne faisant que croître et changer de peau. || substantiv. Un homotène.

HOMOTHALAME. adj. des 2 g. (ét. gr. ὁμός, semblable; θάλαμος, lit). Bot. Dont les corps reproducteurs sont de même nature que la couche qui les supporte. || HOMOTHALAMES. s. m. pl. Classe de lichens, comprenant ceux dont les conceptacles sont de même couleur et de même nature que le thalle.

HOMOTIME. adj. des 2 g. Qui possède l'homotimie.

— Titre par lequel les historiens grecs désignent absolument les principaux officiers du roi de Perse, qui présentaient beaucoup d'analogie avec les leudes ou fidèles des temps féodaux.

HOMOTIMIE. s. f. (ét. gr., ὁμός, semblable; τιμή, honneur). Ant. gr. Égalité d'honneurs; état des citoyens, des magistrats auxquels on rendait des honneurs égaux, ou qui pouvaient également aspirer aux honneurs. Réclamer, obtenir l'homotimie.

HOMOTONE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὁμός, semblable; τόνος, ton). Pathol. Se dit d'une maladie dans le cours de laquelle les symptômes se maintiennent constamment au même degré d'intensité. Fièvre homotone.

HOMOTROPE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὁμός, semblable; τρέπω, tourner). Bot. Se dit de l'embryon qui, sans être droit, a la même direction que la graine.

HOMOUSIEN ou **HOMOUSIANISTE.** s. m. (ét. gr., ὁμός, semblable; οὐσία, substance). Hist. relig. Noms que les ariens donnaient aux catholiques, parce que ceux-ci croient que le fils de Dieu est consubstantiel à son père.

HOMOVALVE. adj. des 2 g. (du gr. ὁμός, semblable, et du lat. valva, valve). Bot. Se dit des fruits dont les valves sont semblables.

HOMPESCH (Ferdinand de). Dernier grand-maître de l'ordre de Malte, né en 1744; se soumit lâchement à Bonaparte lorsque les Français s'emparèrent de Malte en 1798. Il mourut [illegible] en 1803.

HOMUNCIONATE. s. m. Hist. relig. Nom que les apollinaristes, dans le IVe siècle, et les [illegible] dans le Ve, donnaient aux catholiques, parce que ceux-ci admettent deux natures en Jésus-Christ.

HOMUNCIONISTE. s. m. Hist. relig. Membre d'une secte fondée par Photin, qui croyait que Jésus-Christ n'était qu'un homme.

HOMUNCIONITE. s. m. Hist. relig. Nom de certains sectaires qui pensaient que le corps seul de l'homme est fait à l'image de Dieu.

HOMUNCULE. s. m. V. HOMONCULE.

HON! interj. (h asp.) Cri d'indignation, de [illegible]. Hon! chienne! — Qu'avez-vous? — Hon! Rien. C'est que je tousse. (Mol.)

— Quelquefois il se répète et s'emploie pour marquer la surprise, l'irrésolution. Hon hon! vous êtes un méchant diable! (Mol.)

— S'emploie quelquefois par raillerie. Hon hon, il a remis là à payer ses créanciers. (Mol.)

HO-NAN. Géogr. Une des provinces intérieures de la Chine; 25,000,000 hab.; ch.-lieu, [illegible]. || Ville de la province de ce nom, que les Chinois regardent comme située au centre de l'empire.

HONCHETS. s. m. pl. (h asp.) Sorte de jeu d'enfants. V. JONCHETS.

HONCKÉNIE. s. f. Bot. Genre de liliacées établi pour une plante de la Guinée.

HONDALA. s. m. Bot. Nom d'une bryone de Ceylan.

HONDSCHOOTE. Géogr. Ch.-l. de canton, arrond. de Dunkerque (Nord), près du canal du même nom; 3,900 hab. || *Bataille de Hondschoote.* Bataille gagnée sur les alliés par Jourdan, le 8 septembre 1793.

[illegible]
[illegible] du Guatemala. Nombreuses mines d'or et d'argent. 95,000 hab.; cap., Comayagua. || *Baie d'Honduras.* Baie formée par la mer des Antilles, entre le Guatemala et le Yucatan.

HONESTER. v. a. 1re conj. S'est dit pour Rendre honnête. || Traiter honnêtement.

HONFLEUR. Géogr. Ch.-l. de cant. et port de mer, arrondiss. de Pont-l'Évêque (Calvados); 9,600 hab.

HONG. s. m. Relat. Compagnie de marchands chinois à Canton, qui ont seuls le privilége de commercer avec les Européens.

HONGNETTE. s. f. Techn. Espèce de ciseau pointu et carré dont se servent particulièrement les sculpteurs en marbre.

HONGRE. adj. m. (h asp.) Châtré. Ne se dit que des chevaux. Cheval hongre. || On en amenait autrefois beaucoup de Hongrie. || substant. Un beau hongre. Un attelage de six hongres de [illegible]

— S'est dit pour Hongrois.

— Métr. Monnaie de Hongrie valant 10 fr 50 c.

HONGRÉ, ÉE. part. pass. du v. Hongrer. S'empl. adjectiv. Cheval hongré.

HONGRELINE. s. f. (h asp.; vêtement venu de Hongrie). Espèce de spencer à grandes basques qui n'est plus en usage. || On a aussi donné ce nom à un habillement d'homme peu différent du justaucorps.

HONGRER. v. a. 1re conj. (h asp.) Châtrer un cheval.

HONGRIE. (h asp.) Géogr. Royaume qui fait partie de la monarchie autrichienne, et dans lequel la nation est représentée par une diète; 44,000 kilom. carr.; 9,000,000 h.; cap., Bude ou Osen.

— Hist. La Hongrie, qui faisait partie de l'ancienne Pannonie, fut successivement occupée par les Vandales, les Goths, les Huns, les Lombards et les Avares. Vers la fin du IXe siècle, les Hongrois chassèrent les Avares, s'y établirent, et donnèrent leur nom à ce pays. Des ducs gouvernèrent ce pays jusqu'en 997. Le roi Louis II ayant péri à Mohatz, en 1526, le royaume de Hongrie passa au pouvoir de la maison d'Autriche, dont il dépend encore aujourd'hui.

— Pathol. *Fièvre de Hongrie.* Nom que l'on a donné quelquefois au typhus.

— Comm. *Eau de la reine de Hongrie.* Eau spiritueuse, parfumée et distillée, dont on se sert pour la toilette, et même comme médicament. || *Point de Hongrie.* Genre de tapisserie que l'on fait à la main ou au métier. || *Cuirs de Hongrie.* Espèce de gros cuirs dont la préparation fut inventée en Hongrie.

— Quelques personnes n'aspirent pas le h de Hongrie dans quelques phrases qui ont passé du peuple dans le langage commun; mais il est mieux de conserver partout l'aspiration.

HONGRIEUR. s. m. V. HONGROYEUR.

HONGROIS, OISE. adj. (h asp.) Géogr. Nom d'un peuple que l'on croit descendre des Huns, et qui s'établit en Pannonie à la fin du IXe siècle. || Qui habite la Hongrie. || Qui appartient à la Hongrie ou à ses habitants. || *Littoral hongrois.* District des États autrichiens appartenant au royaume de Hongrie, et qui est enclavé dans les royaumes d'Illyrie et de Dalmatie. || *Pays des Hongrois.* Contrée des États autrichiens, dans le gouvernement de Transylvanie, dont il occupe toute la partie occidentale. Il se divise en onze comitats; 180,000 hab.; ch.-l. Clausenburg. || substantiv. Un Hongrois. Une Hongroise.

— Ethnogr. Subdivision de la famille ouralienne ou finnoise, qui forme la plus grande partie de la population de la Hongrie et de la Transylvanie. Le reste de la population de la Hongrie est composé de Slaves, de Valaques et d'un petit nombre d'Allemands.

— Linguist. Langue parlée par ceux des habitants de la Hongrie qui sont d'origine finnoise. Le hongrois ou magyar est une des langues ouraliennes.

HONGROYEUR. s. m. (h asp.) Ouvrier qui façonne le cuir de Hongrie. Les tanneurs de Paris sont aussi hongroyeurs.

HON-HON! interject. V. HON.

HONIGSTATE. Chim. V. MELLITATE.

HONIGSTIQUE (de l'all. honig, miel). Chim. V. MELLITIQUE.

HONNÊTE. adj. des 2 g. (du lat. *honestus*, même signific.) Vertueux, conforme à la probité, à l'honneur et à la vertu. Âme honnête. Cœur honnête. Honnête homme. Ne hanter que d'honnêtes gens. Cela n'est pas d'un honnête homme. Amour honnête. Honnête amitié. Honnête émulation. Conduite sage et honnête. Action louable et honnête. Ne tenir que des discours honnêtes. Plaisirs honnêtes. Pensées honnêtes. N'avoir sur une fille que des vues honnêtes. On lui représenta que s'il était *honnête* d'empêcher ses voisins de se détruire, il était avantageux de les laisser s'affaiblir. (Fléch.) Une fille humble, *honnête* et charmante. (Boil.) Il aime mieux hasarder avec eux que d'obliger un *honnête* bourgeois sans rien risquer. (Le Sage.) On se fût trompé, je n'étais qu'*honnête*, cela est certain. (J.-J. Rouss.) Le même moment voit s'accomplir une action *honnête* et une action coupable. (Chateaub.)

— *Famille honnête, honnête famille.* Famille à laquelle il n'y a rien à reprocher. C'est une famille honnête. Être né d'une honnête famille.
[illegible]
sens, *parents honnêtes*. Être [illegible] de parents honnêtes.

— *Honnête homme.* Homme de probité. Parfait honnête homme. L'argent en *honnête* homme érige un scélérat. (Boil.) Un *honnête* homme n'aura jamais de meilleur ami que sa femme. (J.-J. Rouss.) Tu connais les Espagnols; ils ne font aucun cas d'un *honnête* homme, s'il a le malheur de manquer de bien et de naissance. (Le Sage.) L'*honnête* homme est celui qui ne fait de mal à personne. (Delille.) L'*honnête* homme est celui qui fait tout le bien qu'il peut. (Id.) La promesse qu'il faut tenir sans cesse est celle d'être *honnête* homme. (J.-J. Rouss.) || Celui qui a toutes les qualités sociales et agréables qu'un homme peut avoir dans la vie civile. Il faut bien des qualités pour faire un honnête homme. L'étude commence un *honnête* homme, et le commerce du monde l'achève. (St-Evrem.) || Souvent, pour obtenir le titre d'honnête homme il suffit d'avoir un train nombreux, de superbes équipages, une belle livrée, un nom de terre et beaucoup de suffisance. L'*honnête* homme est celui qui ne vole pas sur les grands chemins. (La Bruy.) L'*honnête* homme est celui dont les vices ne sont pas scandaleux. (Id.) Être *honnête* homme, c'est n'être point prévenu, avoir du discernement, juger bien des choses, avoir l'esprit et le cœur droits; c'est louer avec chaleur un concurrent et son ennemi dans les choses où il est louable; c'est le condamner sans aigreur et sans emportement quand il est condamnable; c'est enfin ne pas exagérer le mérite de son ami, et ne pas soutenir ses sottises. (Ménage.)

— Se dit quelquefois, par civilité, d'un homme qu'on ne connaît pas, ou dont on ne dit pas le nom, et qui paraît d'une condition honorable. Le hasard m'a placé auprès d'un honnête homme. C'était un honnête homme qui me demandait. Il y a là-bas un honnête homme qui veut vous parler. Du moins, répliqua le jeune homme, y ai-je assez de pouvoir pour faire plaisir à un *honnête* hidalgo comme vous. (Le Sage.)

— L'expression d'*honnête homme* quand elle est suivie d'une autre épithète. L'homme *honnête* et judicieux pense aussi bien qu'il agit.

— *Honnêtes gens.* Se dit dans tous les sens d'honnête homme. Bien des personnes qui ne voient que d'*honnêtes* gens ne sont pas si scrupuleuses, celles surtout à qui on confie des dépôts qu'elles peuvent retenir sans intéresser leur réputation pourraient vous en dire des nouvelles. (Le Sage.) Combien y a-t-il d'*honnêtes* gens qui deviendraient de grands fripons si la fortune les mettait aux mêmes épreuves. (Id.) || La politique a abusé du titre d'*honnêtes gens*. M. de Chateaubriand serait sans doute embarrassé aujourd'hui d'expliquer, dans le sens de sa popularité actuelle, ce fameux adage dont il est l'auteur: *La Charte et les honnêtes gens.*

— Plusieurs grammairiens ont blâmé l'expression de *parfait honnête homme*, parce que, disent-ils, deux adjectifs ne peuvent être joints au même substantif sans conjonction. Mais ici l'adjectif *honnête* est tellement lié à *homme*, qu'on ne peut l'ôter sans changer le sens de ce substantif, ou sans lui donner un sens vague et indéterminé, par conséquent *honnête homme* renferme deux mots aussi inséparables que *jeune homme*, et de même que La Rochefoucauld a dit: Le *vrai honnête homme* est celui qui ne se pique de rien; Voltaire, Ce *pauvre honnête homme*, de même on doit pouvoir dire, *un parfait honnête homme.*

— Prov. *Il y a des honnêtes gens, il y a d'honnêtes gens partout.* Dans tous les pays, dans toutes les professions on trouve des honnêtes gens. || Cela se dit particulièrement de pays ou d'états où il est le plus difficile d'en trouver.

— Fam. *Honnête garçon.* Garçon bien né, bien élevé, dont les mœurs et les inclinations sont honnêtes et douces. || *Honnête débauche.* Un homme qui aime le plaisir, mais qui ne s'emporte point dans la débauche, et qui y garde des mesures.

— Iron. *Honnête fripon, honnête usurier*, etc.

— *Honnête femme, honnête fille.* Femme, fille qui est irréprochable dans sa conduite, qui a toujours été chaste, quelques défauts qu'elle puisse avoir d'ailleurs. || Quelquefois même on donne ce nom à une femme qui ne fait point parler d'elle, qui n'a point affiché qu'elle fait le métier de femme galante.

— Ninon de Lenclos disait qu'elle n'avait jamais adressé à Dieu que cette prière: Mon Dieu! je ne demande pas que vous fassiez de moi une *honnête* femme, mais seulement un *honnête* homme. (Lettr. de Ninon de Lenclos.)

— Conforme à la raison, bienséant, convenable à la profession et à l'âge des personnes. Il n'est pas honnête de se louer soi-même. Croyez-vous qu'il soit honnête d'en user de la sorte? Cela n'est pas honnête à une personne de votre caractère, de votre profession, de votre âge. Ces paroles ne sont pas honnêtes dans la bouche d'une femme. Maintien honnête. Après avoir été longtemps dans le monde, il a fait une honnête retraite. Ils ont peine à descendre à des ministères qui sont *honnêtes*, mais qui ne paraissent pas honorables. (Fléch.) Vous croyez peut-être, après cela, que don Valério, déconcerté de ce qu'il venait d'entendre, fit une *honnête* retraite. Au contraire, il n'en fut que plus importun. (Le Sage.) Je sais quel est le prix d'une *honnête* abondance. (J.-B. Rouss.)
[illegible]
[illegible] (Boiste.)

— *Excuse honnête, prétexte, refus honnête*, etc. Excuse, prétexte, refus plausible, spécieux, fondé sur quelque apparence de raison, de bienséance.

— *Don, présent honnête.* Qui convient à celui qui le fait, et à celui qui le reçoit.

— *Prix honnête.* Prix convenable, proportionné à la juste valeur de la chose. || On dit, dans le même sens, *récompense honnête, traitement honnête, dédommagement honnête*, etc. Je l'en ai détourné, en lui faisant entendre que ce secrétaire vendait ses bons offices au poids de l'or, au lieu que vous vous contentiez d'une *honnête* marque de reconnaissance. (Le Sage.)

— *Longueur honnête.* Longueur suffisante. Il faut que votre discours soit d'une longueur honnête. || On dit dans le même sens, *largeur honnête, grosseur honnête.*

— Convenable et bienséant à l'âge du possesseur. Habit honnête. Équipage honnête. Ce meuble n'est pas magnifique, mais il est honnête. Faire une dépense honnête.

— *Cet habit est honnête, encore honnête.* Il est encore bon pour être porté.

— *Naissance honnête, condition honnête, famille honnête.* Naissance, famille qui n'a rien de bas ni de fort élevé. Être d'une naissance, d'une condition honnête, d'une famille honnête.

— *Honnête aisance, fortune honnête.* Aisance, fortune qui permet de vivre agréablement, et avec une certaine indépendance. Jouir d'une honnête aisance. Dix mille francs de rente sont une fortune honnête.

— *Dîner honnête.* Bon sans trop de recherche.

— *Morceau, part honnête.* Morceau, part suffisante.

— Civil, poli. Avoir l'air honnête, les manières honnêtes. Faire à quelqu'un la réception du monde la plus honnête. Accueil honnête. Parler à quelqu'un d'une manière très-honnête. Le procédé est honnête, cependant il ne faut pas trop s'y fier. S'il était complaisant envers moi, je n'étais pas moins *honnête* envers lui. (J.-J. Rouss.) Je le saluai, et il me reçut d'un air *honnête*, mais froid, quoique j'eusse décliné mon nom. (Le Sage.) Il faut être *honnête* pour soi, quoique souvent ceux à qui l'on parle ne méritent pas qu'on le soit pour eux. (Noel.)

— Dans ce sens, quand il est joint à un nom de personne, il se met toujours après. C'est un homme fort honnête. L'homme du monde le plus honnête. Il n'y a personne, il n'y a rien de si honnête que lui.

— Se met tantôt avant son substantif, tantôt après. En parlant des choses, on dit. Amour honnête, honnête amitié, honnête émulation, conduite honnête, action honnête, âme honnête, récompense honnête, honnête récompense, famille honnête, honnête famille, air honnête, manières honnêtes. || En parlant des personnes, *honnête homme* et *homme honnête* ne signifient pas la même chose: le premier désigne un homme qui a de la probité, ou simplement qui a un rang, de la fortune, et qui jouit de l'estime publique; par le second on entend un homme poli, qui observe toutes les bienséances et tous les usages de la société.

— Syn. comp. HONNÊTE. CIVIL. POLI. GRACIEUX. AFFABLE. Nous sommes *honnêtes* par l'observation des bienséances et des usages de la société; *civils*, par les honneurs que nous rendons à ceux qui se trouvent à notre rencontre; *polis*, par les façons flatteuses que nous avons dans la conversation et dans la conduite, pour les personnes avec qui nous vivons; *gracieux*, par des soins prévenants pour ceux qui s'adressent à nous; *affables*, par un abord doux et facile envers nos inférieurs. || HONNÊTE HOMME. GALANT HOMME. Le *galant homme* a certains agréments qu'un *honnête homme* n'a pas; mais un *honnête homme* en a de plus profonds, et le temps n'a point de prise sur lui.

HONNÊTE. s. m. Ce qui est moral, vertueux. L'honnête, l'utile et l'agréable. Préférer l'honnête à l'utile.

— Ce qui est conforme aux bienséances. L'*honnête* du vieux temps est le ridicule de celui-ci. (Balzac.)

— Syn. comp. HONNÊTE. HONNÊTETÉ. C'est par la méditation qu'on arrive à connaître tout ce qu'implique l'*honnête*; c'est par l'observation qu'on peut connaître l'*honnêteté*.

HONNÊTEMENT. adv. (en lat. *honeste*). D'une manière conforme à la probité, à l'honneur. Il faut vivre honnêtement avec tout le monde. Aimer une personne honnêtement. Se conduire toujours honnêtement. C'est un homme qui a toujours vécu fort honnêtement. Se divertir honnêtement. Tout ce qui se dit *honnêtement* n'est pas *honnêtement* pensé. (Boiste.)

— D'une manière honorable. C'est un homme qui en use fort honnêtement. Il s'en est tiré très-honnêtement.

— D'une manière convenable. Être honnêtement meublé, honnêtement vêtu. Ma sœur, j'approuve votre conduite; et je suis bien aise de vous retrouver à Grenade si *honnêtement* établie. (Le Sage.) Après cela ne pouvant *honnêtement* me passer de laquais, je priai Vincent Lorero de m'en donner un de sa main. (Id.)

— Sans galanterie. Cette femme se conduit honnêtement.

— Poliment. Recevoir quelqu'un fort honnêtement. Parler à quelqu'un le plus honnêtement du monde. Elle prévenait ceux-ci, elle répondait [illegible]
[illegible] si *honnêtement* quitte, il arriva de grands événements. (Le Sage.)

— Suffisamment, passablement. C'est honnêtement vendu. Manger honnêtement d'un mets.

— Iron. Beaucoup. Femme honnêtement laide. Être honnêtement crotté. Cet homme a honnêtement bu. Le bonhomme vous hait assez *honnêtement*. (Rac.)

HONNÊTETÉ. s. f. (du lat. *honestas*). Sentiment d'une âme sincèrement attachée à l'honneur, à la probité, à la vertu. L'honnêteté de son âme. Une société que le savoir, la politesse, l'*honnêteté*, rendaient aussi agréable qu'utile. (Fléch.) Dans un infâme gain mettre l'*honnêteté*. (Boil.) Plus l'*honnêteté* veut que je le révèle, plus la prudence m'oblige à le garder. (J.-J. Rouss.) La probité s'arrête aux devoirs de la justice, l'*honnêteté* s'étend à tous les devoirs. (Boiste.) L'amour est privé de son plus grand charme quand l'*honnêteté* l'abandonne. (J.-J. Rouss.) J'espère que l'*honnêteté* de votre âme se peindra toujours dans vos lettres. (Id.)

— Se dit aussi des choses qui portent le ca-

rat-tère de ce sentiment. Des actions d'une grande honnêteté. L'honnêteté de sa conduite, de ses procédés, de ses principes. L'honnêteté de cette action. Que je me serais méprise de souiller d'un seul soupir un aussi ravissant tableau d'innocence et d'*honnêteté*. (J.-J. Rouss.)

— Bienséance. Il n'est pas de l'honnêteté d'en user si familièrement avec des gens à qui on doit du respect. Cela est contre les règles de l'honnêteté publique. Blesser les règles de l'honnêteté. Pour moi, qui ne suis pas une grande raisonneuse, je ne veux point d'une *honnêteté* qui trahit l'amitié. (J.-J. Rouss.) On y boit à discrétion, la liberté n'a d'autre borne que l'*honnêteté*. (Id.) C'est blesser les règles de l'*honnêteté*, de tenir des propos libres devant des personnes auxquelles on doit du respect. (Lav.)

— Civilité. N'avoir pas l'honnêteté d'aller voir quelqu'un. Avoir beaucoup d'honnêteté pour ceux qui ont affaire à nous. C'est l'honnêteté même. J'ai à prendre en toute occasion les voies de la douceur et de l'*honnêteté*. (J.-J. Rouss.)

— Acte de civilité, de politesse. Ne pas faire la moindre honnêteté à quelqu'un. Recevoir quelqu'un, le traiter avec toute sorte d'honnêtetés. Faire à quelqu'un mille honnêtetés, toutes les honnêtetés imaginables. Je les laissai ensemble, et me retirai parmi les officiers, qui me prodiguèrent alors les *honnêtetés*. (Le Sage.) L'intendant me conduisit à son appartement en m'accablant d'*honnêtetés*. (Id.) Je répondis à ses *honnêtetés* d'autant plus poliment que j'avais plus de haine pour lui. Un vieux courtisan ne s'en serait pas mieux acquitté que moi. (Id.) Je suis très-sensible à vos *honnêtetés*. (J.-J. Rouss.)

— Manière d'agir obligeante et officieuse. En user avec la plus grande honnêteté. L'honnêteté d'un procédé. L'*honnêteté* des manières sans l'*honnêteté* des mœurs n'est qu'une honnête hypocrisie. (Boiste.)

— Présent qu'on fait par reconnaissance. Faire une honnêteté à quelqu'un pour reconnaître un service rendu. Cela mérite bien une honnêteté.

— Chasteté, pudeur, modestie. Des paroles contre l'honnêteté, contraires à l'honnêteté. Cela répugne à l'honnêteté. Cela blesse, cela choque l'honnêteté. L'honnêteté des mœurs. Le latin dans les mots brave l'*honnêteté*. (Boil.)

— Quand il signifie la qualité d'un honnête homme, il ne prend point de pluriel. L'honnêteté de ces deux frères m'est connue. Je réponds de leur honnêteté. ‖ Il prend un pluriel quand il se dit des manières, des procédés d'un homme honnête, c'est-à-dire d'un homme civil, poli, obligeant.

— Iconol. Sa figure est noble et modeste, son maintien simple et naturel. Ses yeux sont baissés et couverts d'un voile qui lui cache la moitié du visage.

HONNEUR, s. m. (du lat. *honor*). La gloire, l'estime, la considération qui suit la vertu, le courage, les talents. Acquérir de l'honneur. Vivre sans honneur. Être dans un haut degré d'honneur. Avoir de l'honneur. Être sorti de quelque chose avec honneur. S'en tirer avec honneur. Avoir tout l'honneur de la victoire. C'est à lui que tout l'honneur doit en revenir. L'honneur d'achever cette entreprise vous était réservé. Honneur aux braves. Se faire honneur, beaucoup d'honneur par une action. Cet ouvrage lui fait honneur. De tels sentiments vous font honneur. L'honneur du nom français. L'*honneur* de passer pour un parfait orateur a des charmes pour moi. (Le Sage.) L'amour n'est qu'un plaisir; l'*honneur* est un devoir. (Corn.) Et ce n'est qu'en Dieu seul qu'est l'*honneur* véritable. (Boil.) Quel *honneur* pour un sujet d'accompagner son roi, de lui servir de conseil, *honneur* d'autant plus grand, que la faveur n'y pouvait avoir aucune part, qu'il ne fut fondé que sur un mérite universellement connu, et qu'il fut suivi de la prise des villes les plus considérables de la Flandre. (Fléch.) Et l'*honneur* tant vanté, l'*honneur* est peu de chose. (Colnet.) Toute personne d'*honneur* choisit plutôt de perdre son *honneur* que de perdre sa conscience. (Montaigne.) Type de ce qui est beau, grand, juste et parfait, l'*honneur* peut être comparé à une belle fleur que le moindre souffle impur ternit à l'instant même. (Vieill.)

— Gloire qu'on retire de quelque action. S'est-il trouvé dans une seule action, où, sans avoir l'*honneur* du commandement, il n'ait eu presque lui seul l'*honneur* [illegible] ... pas eu pour lui les succès, il a eu du moins l'*honneur* de la confiance et de la bonne foi. (Id.) Trop peu d'*honneur* pour moi suivrait cette victoire. (Corn.) Ensemble nous cherchons l'*honneur* d'un beau trépas. (Id.) Je l'admets à l'*honneur* de ce nœud conjugal. (Id.) Je laisse aux plus hardis l'*honneur* de la carrière. (Boil.) Auteurs, qui prétendez aux *honneurs* du comique. (Id.)

— Considération que l'usage ou les préjugés attachent à des choses vaines ou même criminelles. Parmi ces vices puérils, il n'y a personne qui ne voie que le plus puéril de tous, c'est l'*honneur* que nous mettons dans les choses vaines, et cette facilité de nous y laisser éblouir. (Boss.) Si une comédienne est sage, c'est-à-dire, si elle ne favorise qu'un amant à la fois, cela lui fait tout l'*honneur* du monde. (Le Sage.) Fier du honteux *honneur* d'avoir su l'éviter. (Boil.) Il y a l'*honneur* militaire, l'*honneur* des corps, l'*honneur* des joueurs, etc., et tous ces *honneurs* sont peu d'accord avec la vertu. (De Lévis.) Un pauvre homme était toujours ivre à midi. Comment faites-vous! lui disait-on, vous gagnez si peu. — Ah! répondit-il, je bois chaque matin pour deux sous d'eau-de-vie, cela me fait le même *honneur* que si j'avais bu quatre bouteilles de vin. (Noël.)

— *Tout est perdu fors l'honneur!* s'écria François Ier après la perte de la bataille de Pavie, et ces mots renfermaient pour lui une consolation.

— *Il n'y a ni honneur ni profit à cela.* Cela n'est ni honorable ni utile. Quel bonheur d'être frère d'une fille belle et galante! C'est dommage qu'il n'y ait pas autant d'*honneur* à cela que de profit et d'agrément. (Le Sage.)

— *Pour moins d'honneur et plus de profit.* J'aime mieux le gain que la louange.

— *Être en honneur.* Être honoré, favorisé, protégé. Sous ce prince éclairé, les vertus, les talents furent en honneur, les lettres étaient en honneur. Les fiançailles étaient en *honneur* sous l'ancienne alliance. (Chateaub.)

— *Mettre les lettres, les sciences en honneur.* Les protéger, les favoriser.

— *Champ d'honneur.* Champ de bataille. Mourir au champ d'honneur. Être mort au champ d'honneur.

Son grand cœur s'applaudit d'avoir au champ d'*honneur*
Trouvé des ennemis dignes de sa valeur. (Volt.)

— Fig. Se dit de tout lieu où l'on se livre à quelque chose d'honorable ou non. Dans ce champ d'*honneur* où le gain les mène. (Boil.)

— *Mourir au lit d'honneur.* Mourir à la guerre, pour le service de l'État. ‖ Fig. Se dit de tout homme qui meurt dans l'exercice actuel d'une profession honorable. ‖ Se dit quelquefois, en plaisantant, d'un ivrogne qui meurt en buvant, d'un joueur qui meurt les cartes à la main, d'un libertin qui meurt dans une partie de débauche.

— *Le chemin de l'honneur.* Les moyens que l'on emploie pour acquérir de l'honneur.

Qu'est devenu Renaud? quel charme suborneur
Lui ferma si longtemps le chemin de l'*honneur*?
(Baour-Lormian.)

— *Faire honneur à quelqu'un, à quelque chose.* Être la cause de l'estime, de la considération qu'on a pour cette personne, pour cette chose. Ses dépenses firent *honneur* à sa dignité, et ne furent à charge à personne. (Fléch.) Tous ces grands traits qui font tant d'*honneur* à la mémoire des conquérants. (Mass.) Ne croyez pas que, pour faire *honneur* à la vertu, j'affecte ici d'exagérer le malheur des âmes mondaines. (Id.) Notre nation surtout, ou plus vaine ou plus frivole, ou, pour lui faire plus d'*honneur*, plus attachée à ses maîtres, se fait une gloire de copier leurs mœurs. (Id.) Celui qui sollicite un juge ne lui fait pas *honneur*. (La Bruy.)

— *Faire honneur à son siècle, à son pays, à sa famille*, etc. Lui acquérir de la gloire, de la réputation, de l'estime, par ses talents, par ses actions.

— *Faire honneur à sa naissance.* En soutenir l'éclat.

— *Faire honneur à son éducation.* Répondre aux soins qui y ont été donnés.

— On dit qu'*un ouvrage fait honneur à un ouvrier, à un artiste*, pour exprimer qu'il est une preuve, un monument de son génie, de son talent, de son habileté.

— *Faire honneur à ses affaires, à ses engagements.* Remplir ses engagements.

— *Faire honneur à une lettre de change, à sa signature*, etc. Soutenir l'honneur de sa maison, en payant exactement l'échéance d'un billet, une lettre de change, etc. ‖ *Acquitter une lettre de change pour l'honneur du tireur.* La payer à la place de celui sur qui elle est tirée, lorsqu'il n'a pas pu la payer.

— *Être l'honneur de son siècle, de son pays, de sa famille, de son sexe, de la magistrature*, etc. En être la gloire et l'ornement. Socrate, l'*honneur* de la Grèce. (Mass.) O mon fils! ô ma joie! ô l'*honneur* de mes jours! (Corn.) Ce sage vieillard, l'*honneur* de votre race. (Rac.) Et Socrate, l'*honneur* de la profane Grèce. (Boil.) Du théâtre français l'*honneur* et la merveille. (Id.) Athènes, l'*honneur* de la Grèce. (J.-B. Rouss.)

— Ornement, parure.

..... L'*honneur* des prés, les fleurs, présents de Flore,
Filles du blond soleil et les pleurs de l'Aurore.
(La Fontaine.)

..... A grand bruit sur la plage
[illegible]
Roucher.)

— *Faire honneur à quelqu'un d'une chose.* La lui attribuer. On lui fait honneur d'un sentiment qu'il ne connut jamais. Se faire honneur d'un ouvrage dont on n'est pas l'auteur. Ils font *honneur* au hasard de la magnificence des cieux. (Mass.)

— *Se faire honneur de quelque chose, tenir quelque chose à honneur.* S'en tenir honoré, s'en honorer. Scipion se faisait honneur d'être ami de Térence. Se faire honneur d'être allié à une maison. Tenir à honneur d'être présenté à quelqu'un. Bossuet, dont le clergé se fera *honneur* dans tous les siècles. (Mass.) Les hommes vertueux dont le monde se fait tant d'*honneur*. (Id.) On a honte du nom de vice, et on se fait *honneur* du vice même. (Id.) Vertueux, sans vouloir se faire *honneur* de sa vertu. (Fléch.) Donnant par dévotion ce qu'ils ont ravi par violence, ils se font *honneur* auprès des pauvres, des larcins qu'ils leur ont faits. (Id.) Ce sont surtout les gens d'esprit qui tiennent la gourmandise à *honneur*; les autres ne sont pas capables d'une opération qui consiste dans une suite d'appréciations et de jugements. (Brill.-Savar.)

— L'estime, la réputation dont une personne jouit dans le monde. Attaquer, blesser, flétrir, déchirer l'honneur de quelqu'un. Défendre, venger son honneur. Ménager l'honneur. Sauver l'honneur de quelqu'un. Soutenir l'honneur de sa famille. Donner, porter atteinte à l'honneur de quelqu'un. Engager, hasarder son honneur. Son honneur y est intéressé, y est engagé. Mettre son honneur en compromis. Être jaloux de son honneur. Réparer l'honneur de quelqu'un. Rendre l'honneur à quelqu'un. Perdre l'honneur. C'est un homme perdu d'honneur. Faire réparation d'honneur. Engager à quelqu'un sa foi et son honneur. Toucher quelqu'un en son honneur. Être délicat sur ce qui regarde l'honneur. Il ne faut mettre son honneur qu'en des choses louables. Mettre son honneur à ne point céder. C'est une tache à son honneur. Il y va de son honneur. Un procès d'honneur. Si vous souffrez cela, où est l'honneur? Vous devriez, pour votre honneur, ne pas céder si facilement. Consentir à quelque chose, l'honneur sauf. Don Alphonse, connaissez le pouvoir que la vertu a sur les âmes généreuses! Si vous avez tué mon fils, vous m'avez sauvé la vie; je vous sacrifie mon ressentiment, et vous donne cette même Séraphine à qui vous avez sauvé l'*honneur*. (Le Sage.) Mon cher ami, je ne puis vivre plus longtemps sans vous révéler un secret que je n'aurais garde de vous découvrir, si votre *honneur* ne vous était plus cher que votre repos. (Id.) L'*honneur* est comme une pierre précieuse, la tache la plus légère en ternit l'éclat, et lui ôte presque tout son prix. (Beauchêne.) L'*honneur* qui se vend, si peu qu'on en donne, est toujours payé plus cher qu'il ne vaut. (Duclos.)

— *Piquer d'honneur une personne.* Lui persuader qu'il y va de son honneur de faire ou de ne pas faire quelque chose. Quoique doux dans son enfance, il avait une opiniâtreté insurmontable; le seul moyen de le plier était de le piquer d'*honneur*. (Volt.)

— *Se piquer d'honneur.* Montrer dans quelque occasion plus d'habileté, plus de courage, plus de générosité, etc., qu'on n'a coutume d'en faire paraître. On voit qu'il s'est piqué d'honneur, son ouvrage est beaucoup mieux fait qu'à l'ordinaire.

— *Point d'honneur.* Ce qu'on regarde comme touchant à l'honneur, comme intéressant l'honneur. Être trop délicat sur le point d'honneur. Se faire sur quelque chose un point d'honneur. Différends, disputes sur le point d'honneur. Se battre pour un point d'honneur. Autrefois les maréchaux de France étaient juges du point d'honneur. Il ne manquait pas d'esprit, et moins encore de gravité. Il poussait la morale jusqu'au scrupule, et se piquait surtout d'être délicat sur le point d'*honneur*. (Le Sage.) Il y a dans ces maîtrises et communautés une sorte de point d'*honneur* qui force à vendre au même prix que les autres. (Condill.)

Prendre tout au point d'honneur. Étendre trop loin sa délicatesse sur le point d'honneur.

— *Affaire d'honneur.* Débat, démêlé, querelle où les parties croient leur honneur compromis. ‖ Duel, combat singulier.

— *Partie d'honneur.* La troisième partie que l'on joue, lorsque chacun des deux joueurs en a gagné une. Jouer la partie d'honneur. Gagner la partie d'honneur.

— Fam. et en plaisantant. *Ne jouer que pour l'honneur, ne jouer que l'honneur.* Jouer sans intéresser le jeu, et seulement pour passer le temps.

— Blas. *Point d'honneur.* Place de l'écu, située entre le chef et la fasce. ‖ *Quartier d'honneur.* Le premier quartier ou canton du chef.

— Féod. Se disait d'une terre titrée. Tenir son honneur de quelqu'un. ‖ *L'honneur du Bourdelois.* Le comté de Bordeaux.

— Fig. *Temple d'honneur.* S'est dit, au moyen âge, de la chevalerie. Être admis au temple d'honneur.

— Mar. *Ranger à l'honneur.* Se dit pour exprimer le mouvement d'un vaisseau qui passe trop près d'un objet sans le toucher. Ranger à l'honneur un vaisseau, un banc de sable, un écueil, etc. ‖ *Faire honneur à une pointe, à un rocher*, etc. Se dit sur mer pour exprimer qu'on n'en approche pas de trop près.

[illegible] nobles, courageuses, loyales, etc. C'est un homme d'honneur, un vrai homme d'honneur. C'est un homme plein d'honneur. L'honneur lui est plus cher que la vie. Aimer l'honneur. Gens d'honneur. L'honneur français. Faire consister l'honneur à payer ses dettes. N'avoir ni cœur ni honneur. Être sans honneur. N'avoir aucun sentiment d'honneur. Manquer à l'honneur. Avoir l'honneur en recommandation. Se conduire en homme d'honneur. Écouter la voix de l'honneur. Faire ce que l'honneur commande, exige. Aller où l'honneur nous appelle. Satisfaire à l'honneur. Les lois de l'honneur. Je ne succombai point à la tentation, je puis même dire que je la surmontai en garçon d'*honneur*. (Le Sage.) Une fortune acquise aux dépens de l'*honneur*. (J.-B. Rouss.)

Ma muse, en l'attaquant, charitable et discrète,
Sait de l'homme d'*honneur* distinguer le poète. (Boil.)

‖ En ce sens, il n'a point de pluriel.

— L'honneur est souvent personnifié par les poëtes et les orateurs. L'*honneur* parle, il suffit, ce sont là mes oracles. (Rac.) N'allons point à l'*honneur* par de honteuses brigues. (Boil.) Dans une cause désespérée, la voix de l'*honneur*, qui conseille de résister le plus longtemps possible, est toujours bonne à écouter. (Thiers.)

Impitoyable *honneur*, mortel à mes plaisirs,
Que tu vas me coûter de pleurs et de soupirs! (Corn.)

Je vois que votre *honneur* demande tout mon sang,
Que tout le mien consiste à vous percer le flanc. (Id.)

— *Sur mon honneur, sur l'honneur.* Se dit, par manière de serment, pour affirmer, pour attester. Je l'atteste sur l'honneur. Je vous en réponds sur mon honneur.

— *Homme d'honneur.* Celui qui résiste à toute séduction, qui est inébranlable dans la voie de la probité, qui reste fidèle au drapeau et aux lois de son pays, qui sait sacrifier son intérêt personnel à l'intérêt public, qui est inaccessible à la corruption, à toutes les passions qui flétrissent la dignité de l'homme.

— *Foi d'homme d'honneur*, ou simplement, *d'homme d'honneur*, ou absol. et fam., *d'honneur, je le ferai.* Se dit pour assurer d'une manière positive que l'on doit faire quelque chose. Je le ferai, d'honneur. D'honneur, je vous le promets. D'*honneur*, l'indépendance est un état charmant. (Dorat.)

— *En honneur.* Comme homme d'honneur. En honneur, je ne le puis.

— *Parole d'honneur.* Promesse faite ou assurance donnée sur l'honneur, à laquelle on ne peut manquer sans se déshonorer. Donner sa parole d'honneur.

— *Ma parole d'honneur*, ou *parole d'honneur.* Se dit quelquefois dans la conversation pour assurer fortement. Ma parole d'honneur, cela s'est passé comme je vous le dis.

— Prov. *En tout bien et en tout honneur*, ou *en tout bien tout honneur.* A bonne fin, à bonne intention. Voir une fille en tout bien et tout honneur.

— Pudicité, chasteté. Femme d'honneur. Femme sans honneur. Cette femme tient à son honneur. L'*honneur* est quelque chose de si délicat, que les seules apparences mal ménagées le blessent. (Trév.) Si les femmes n'étaient pas retenues par la dure loi de l'*honneur*, et si les hommes n'avaient pas attaché la gloire et l'*honneur* des femmes à la chasteté, elles porteraient peut-être la licence plus loin qu'eux. (Bayle.)

— Fam. *Faire faux bond à son honneur, forfaire à son honneur.* Violer les lois de la chasteté.

— On appelle, par antiphrase, *lieu d'honneur* une maison de prostitution.

— Action, démonstration extérieure par laquelle on fait connaître la vénération, le respect, l'estime qu'on a pour la dignité ou pour le mérite de quelqu'un. Il faut rendre l'honneur à qui il appartient, à qui il est dû. Faire à quelqu'un des honneurs extraordinaires, de grands honneurs. Recevoir un prince, un général, etc., avec tous les honneurs dus à son rang. Les honneurs militaires. Accompagner quelqu'un par honneur. Porter honneur et respect. Faire à quelqu'un tout l'honneur, tous les honneurs imaginables. Quel excès d'honneur! Il ne faut pas rendre aux hommes des honneurs qui ne sont dus qu'à Dieu. Auguste souffrit qu'on lui rendît les honneurs divins. Rendre de grands honneurs à la mémoire de quelqu'un. Décerner les honneurs du triomphe. Faire quelque chose en l'honneur de quelqu'un, en l'honneur de Dieu. Les fêtes célébrées en son honneur. Je ne pouvais guère me dispenser d'accepter cet *honneur*. (J.-J. Rouss.) Je ne rends pas un *honneur* que je n'ai pas mérité, à moi qui n'en voulus jamais rendre qu'au vrai mérite. (Fléch.) L'*honneur* que tu lui rends rejaillit sur toi-même. (Corn.) Je m'estimais trop peu pour un *honneur* si grand. (Id.) L'*honneur* seul peut flatter un esprit généreux. (Rac.) A quel indigne *honneur* m'avais-tu réservée? (Id.) Ah! que l'on porte ailleurs les *honneurs* qu'on m'envoie. (Id.) Quand on veut faire un grand *honneur* à l'enfant, on lui confère le nom le plus ancien de sa famille. (Chateaub.)

Elle a répudié son époux et son père,
Pour rendre à d'autres dieux un *honneur* adultère.
(Racine.)

— On le dit quelquefois des choses, en plaisantant. Un zéro ne doit pas prétendre aux *honneurs* d'un chiffre. (Ancil.)

— *Sans honneur*, dans le style noble, et surtout en poésie, devient quelquefois synonyme [illegible]

Jeune esclave, il courut, s'armant malgré les lois,
Des héros d'Ilion partager les exploits.
N'ayant pour lui ni rang, ni titre, ni victoire,
Ses armes n'ont encor nulle marque de gloire,
Et son simple pavois, son glaive sans *honneur*,
Sans illustrer son nom ont armé sa valeur. (Delille.)

‖ Honteusement, ignominieusement.

Là des Cotins on voit, par d'éclatants hommages
Sur le marbre étonné respirer les images,
Et Racine et Boileau, vils enfants d'Apollon
Sont jetés sans *honneur* dans un coin du salon.
(Dérou des Isles.)

Dois-je oublier Hector privé de funérailles
Et traîné sans *honneur* autour de nos murailles?
(Racine.)

— Égard, attention.

Mais je sais ce qu'on doit de bontés et d'*honneur*
A son sexe, à son âge et surtout au malheur. (Volt.)

— *Rendre honneur.* Honorer.

Que ma bouche et mon cœur
Rendent *honneur* au Dieu qui m'a donné la vie.
(Racine.)

— Iron. Vous me croyez capable d'une telle action? vous me faites bien de l'honneur, vous me faites là un bel honneur, c'est beaucoup

l'honneur, c'est trop d'honneur que vous me faits.

— *Honneurs funèbres, honneurs de la sépulture, honneurs suprêmes*, etc. Les honneurs qu'on rend aux morts, les cérémonies des funérailles. On rend des *honneurs* funèbres aux tristes dépouilles de leur corps mortel. (Fléch.) Les *honneurs* dont elle a joui et ceux qu'on rend à sa mémoire. (Id.) Ces murs privés d'*honneurs* suprêmes. (Corn.)

Rendons à ce héros, trahi par la victoire,
Les suprêmes *honneurs* dignes de sa mémoire.
(Baour-Lormian.)

— On doit dire *rendre des honneurs*, et non *faire des honneurs*. Ainsi Corneille n'est pas à imiter quand il dit : Vous savez les *honneurs* qu'on fit faire à son ombre.

— Art milit. *Obtenir les honneurs de la guerre.* Se dit d'une garnison assiégée qui n'est pas forcée, avant de quitter la place, d'y laisser ses armes. Autrefois, ces honneurs consistaient à sortir par la brèche enseignes déployées, mèche allumée, balle en bouche; maintenant ils consistent à sortir avec armes et bagages, soit en conservant les armes jusqu'aux avant-postes, soit en les déposant sur le glacis. || *Épée d'honneur, trône d'honneur, heaume d'honneur, cheval d'honneur, manteau d'honneur, table d'honneur.* Se disait de tous ces objets, parce qu'ils se portaient dans les cérémonies de l'ancienne chevalerie. || *Chevaliers d'honneur, écuyers d'honneur.* Chevaliers, écuyers qui, attachés plus particulièrement à la personne de leurs maîtres, les accompagnaient presque partout, et étaient spécialement chargés de faire les honneurs de leurs cours et de leurs maisons, principalement dans les assemblées d'éclat.

— *Garde d'honneur.* V. GARDE. || *Place d'honneur.* Place réservée dans une cérémonie, dans une réunion, dans un repas, etc., à une personne qu'on veut honorer d'une distinction particulière. Avoir la place d'honneur. Des places d'honneur avaient été réservées aux autorités. || *Légion d'honneur.* Ordre institué en France, par une loi du 15 mai 1802, pour récompenser les services et les talents distingués. Membre, chevalier de la Légion d'honneur. Grand officier de la Légion d'honneur. Grand chancelier de la Légion d'honneur. La décoration de la Légion d'honneur. Être dégradé de la Légion d'honneur.

— Fam. *La croix d'honneur.* La croix de l'ordre de la Légion d'honneur.

— *Chevalier d'honneur, dame d'honneur, fille d'honneur.* Personnes qui remplissent diverses fonctions auprès d'une reine, d'une princesse.

— *Filles, demoiselles d'honneur.* Demoiselles qui accompagnent une mariée. || *Garçons d'honneur.* Les jeunes gens qui font les honneurs à une noce.

— *Enfants d'honneur.* Jeunes gens de qualité qui étaient nourris auprès d'un prince, pendant son bas âge.

— *Chevaliers d'honneur.* Conseillers d'épée qui avaient séance et voix délibérative dans les cours souveraines. || *Conseillers d'honneur.* Conseillers qui avaient séance et voix délibérative dans certaines compagnies, quoiqu'ils n'eussent point de charge. La plupart des gouverneurs, beaucoup d'évêques étaient conseillers d'honneur dans les siéges des lieux de leur résidence. || *Marguillier d'honneur.* Marguillier d'un rang supérieur à celui des marguilliers ordinaires. Le marguillier d'honneur n'est point comptable.

— *Les honneurs du Louvre.* Certaines distinctions, et particulièrement le droit d'entrer à cheval ou en carrosse dans la cour du Louvre, et dans celle des autres maisons où le roi était logé. Il y avait des charges qui donnaient les honneurs du Louvre. || *Les honneurs de l'église.* Les prééminences et les droits honorifiques qu'on a dans l'église.

— *Soutenir l'honneur du corps.* Soutenir les prééminences, les priviléges de son corps, de sa compagnie et quelquefois ses chimères.

— Hist. *Les quatre honneurs.* Se dit, dans la cérémonie du sacre, de l'offrande portée par quatre seigneurs : elle consiste en un vase de vermeil contenant du vin, un pain d'argent, un pain d'or et treize pièces d'or dans une bourse. || Se dit aussi des seigneurs qui portent les honneurs.

— Absol. *Les honneurs.* Se dit, dans certaines grandes cérémonies, telles que le sacre des rois, leur baptême, leurs funérailles, etc., des pièces [illegible] le sceptre, la couronne, etc.

— *Cour d'honneur.* La principale cour d'un château.

— *Les armes d'honneur.* Se donnent aux militaires qui se sont distingués par quelque action d'éclat.

— *Les médailles d'honneur* sont le prix du courage civil et des actes de dévouement.

— Dans les concours classiques, le *prix d'honneur* est remporté par celui des élèves qui, dans le courant de l'année, a obtenu le plus de succès dans ses études et ses compositions.

— A certains jeux de cartes, *les honneurs*, se dit des figures d'atout.

— *Faire les honneurs d'une maison.* Recevoir selon les règles de politesse établies ceux qui viennent dans la maison.

[illegible] un rôle noble et bien digne d'envie,
Un [illegible] emploi dans le cours de la vie,
C'est celui d'un mortel qui fait en sa maison
[illegible] en digne Amphitryon
[illegible]

— *Accorder, donner les honneurs de la séance, admettre aux honneurs de la séance.* V. SÉANCE.

— Fig. *Faire les honneurs d'une personne, d'une chose.* En parler ou en disposer comme d'une personne ou d'une chose qui nous appartient. Je n'eus pas le courage de faire les *honneurs* de vous, ni de parler contre ma conscience. (Mme de Sévig.)

— *Faire les honneurs de ses enfants.* Rabattre des éloges qu'on fait d'eux en leur présence.

— Fam. *Faire honneur à un repas.* Y bien manger, et témoigner par là qu'on le trouve bon.

— On disait, dans le XVe siècle, *faire honneur, faire un pareil honneur, faire un troisième honneur*, pour, Faire un salut, faire la révérence, faire une troisième révérence.

— Prov. *A tous seigneurs tous honneurs*, ou *à tout seigneur tout honneur.* Il faut rendre honneur à chacun selon son rang et sa qualité.

— Pop. et par civilité. *Sauf votre honneur.* Sauf le respect que je vous dois.

— *Votre honneur.* Titre qu'on donne par respect à certaines personnes de qualité, en Angleterre.

Joint à un infinitif, et quelquefois à un substantif, par la préposition *de*, il se prend ordinairement dans le sens de Grâce, faveur, distinction. Le roi lui a fait l'honneur de le choisir pour gouverneur. Mériter l'honneur d'être appelé le père de la patrie. Avoir l'honneur d'être admis souvent à la table du prince. L'honneur de siéger dans une assemblée. Ne pas faire à quelqu'un l'honneur de le regarder. Le reste ne vaut pas l'*honneur* d'être nommé. (Corn.) Je n'aspire en effet qu'à l'*honneur* de vous suivre. (Rac.)

Et quand de toutes parts assemblés en ces lieux,
L'*honneur* de vous venger brille seul à nos yeux.
(Racine.)

— *L'honneur du pas.* La préséance.

— Se dit très-souvent par civilité et par compliment. Lorsque j'aurai l'honneur de vous voir. La lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. Faites-moi l'honneur de me dire en quoi je me suis trompé. J'ai l'honneur d'être votre très-humble et très-obéissant serviteur. Si j'avais l'*honneur* d'être connu de vous, vous sauriez que je suis un homme tout à fait sincère. (Mol.) Maître Samuel, je vous ordonne, de la part de la sainte inquisition, dont j'ai l'*honneur* d'être commissaire, de me donner tout à l'heure la clé de votre cabinet. (Le Sage.) Vous avez l'*honneur* de combattre sous ses étendards. (Mass.) Il me fit l'*honneur* de me mettre au nombre de ses amis. (Id.) || On a fait descendre ce mot dans toutes les formules de la servilité. On s'est fait un honneur de recevoir une lettre, une invitation, d'abord d'une personne considérée, ensuite de tout le monde, d'être le très-humble serviteur du premier venu, de saluer le premier faquin qu'on rencontre, et ces expressions sont aujourd'hui communes à la duchesse et à l'écaillère. Vous me faisiez l'honneur de me parler, dira un homme de cour à un débitant de chandelles; il disait autrefois à son égal : Monsieur veut-il me faire l'honneur de se couper la gorge avec moi? De tous les emplois de ce mot, le plus étrange est de l'invoquer en ôtant la vie à son semblable.

— Dignité, charge; et, en ce sens, il n'est d'usage qu'au pluriel. Aspirer aux honneurs. Être élevé aux honneurs. Les honneurs de la république. Briguer les honneurs. Parvenir aux plus grands honneurs par tous les degrés. Parvenir au comble des honneurs. La porte des honneurs fut ouverte au mérite. Lorsque je ne sais quoi nous dit qu'on mérite d'autant plus de si grands *honneurs* qu'ils sont venus à nous comme d'eux-mêmes, on ne se possède plus. (Boss.) Les *honneurs* sont institués pour récompenser le mérite; ils n'appartiennent de droit qu'à des âmes modérées, justes, charitables, qui les reçoivent sans empressement, qui les possèdent sans orgueil, qui les retiennent sans intérêt. Mais l'esprit du monde en a perverti le véritable usage : on les brigue sans les mériter, on en abuse quand on les a obtenus, on n'en veut jouir que pour soi quand on les possède. L'ambition les acquiert par des voies même criminelles; la vanité les regarde comme des préférences et des distinctions du reste des hommes. (Fléch.) Les races futures disputeront à la plupart des souverains les titres et les *honneurs* que leur siècle leur aura déférés. (Mass.) Que de richesses, que d'*honneurs* m'échappent par mon étourderie! (Le Sage.) [illegible] vant dans une humble et paisible obscurité, ne recherche ni fortune, ni dignités, ni *honneurs*. (***)

— *Les honneurs de ville.* Se disait des charges et fonctions que les bourgeois briguaient pour parvenir à l'échevinage.

— Prov. *Les honneurs changent les mœurs.* On s'oublie dans la prospérité.

— *A l'honneur de*, loc. adv. On doit dire, à l'honneur de ce prince, qu'il a fait tout ce qui était humainement possible.

Soudain, au grand *honneur* de l'école païenne,
On entendait prêcher dans la chaire chrétienne,
Qu'on pouvait, etc. (Boileau.)

— *Pour l'honneur de*, loc. adv. Du moins. Pour mon *honneur*, Rodrigue, cache-toi. (Corn.) Pour mon *honneur*, j'ai trop vécu. (Id.) Les hommes devraient, pour leur *honneur*, ne jamais prendre de femme, ou n'en jamais mal parler. (Boiste.)

Pour l'honneur de Pétrone
[illegible] (J.-B. Rousseau.)

— On dit également *en l'honneur* et *à l'honneur*. Énée célébra des jeux en l'*honneur* de son père. (Bouh.) Après avoir longtemps battu des mains à l'*honneur* du poëte, ils commandèrent tout haut aux juges de lui donner le prix. (Charp.)

— S'empl. en forme d'exclamation. *Honneur* à qui se sacrifie pour la patrie! (Boiste.)

— Myth. Divinité allégorique à laquelle les Romains élevèrent deux temples. On ne pouvait pénétrer dans l'un d'eux qu'en traversant le temple de la Vertu.

— Iconol. Les modernes expriment l'honneur par un guerrier au maintien noble et fier, qui porte une couronne de palme. Il est orné d'une chaîne d'or, de bracelets, et armé d'une lance et d'un écu, sur lequel sont peints les deux temples de l'Honneur et de la Vertu, avec cette devise : *C'est là le but qui l'attend.* L'honneur est représenté sur les médailles, sous la figure d'un homme qui tient la pique de la main droite, et la corne d'abondance de l'autre, ou bien, au lieu de la pique, c'est une branche d'olivier, symbole de la paix.

— Syn. simpl. Egard, attention, considération, estime, hommages, respect, vénération, révérence, prééminence, privilége, prérogative, distinction, dignité, probité, justice, intégrité, bonne foi, franchise, générosité, vertu, charges, dignités, grandeurs, distinctions, gloire, éclat, louange, renommée, réputation, lustre, pudicité, chasteté, virginité, pucelage. || Divin, solennel, suprême, sublime, éminent, mutuel, juste, constant, héréditaire, vain, stérile, superflu, étranger, accru, augmenté, barbare, austère, sévère, inflexible, blessé, réparé, chancelant.

— Syn. comp. HONNEUR. VERTU. La *vertu* est une disposition habituelle aux bonnes actions; l'*honneur* est un désir, un besoin de l'estime; de la considération, de la gloire. || HONNEUR. GLOIRE. La *gloire* fait qu'on entreprend de son propre mouvement et sans y être obligé les choses les plus difficiles, l'*honneur* fait qu'on exécute sans répugnance et de bonne grâce tout ce que le devoir le plus rigoureux peut exiger.

HONNI, IE. (*h* asp.) part. pass. du v. Honnir. S'empl. adj. Être honni partout. L'homme *honni* est le scandale et l'anathème de ceux qui le honnissent. (Lav.) Souvent le jugement est *honni* par l'esprit, et la vertu par le vice. (Boiste.)

— *Honni soit qui mal y pense.* Devise de l'ordre de la Jarretière en Angleterre. Pourquoi supposer à l'honneur de perfides intentions? « *Honni* soit qui mal y pense. » (Boiste.)

HONNIR. v. a. 2e conj. (*h* asp.; de l'allem. *honen*, se moquer). Couvrir de honte, déshonorer. Vous *honnissez* celui que vous voulez perdre d'honneur et couvrir de honte. (Laveaux.)

Promesses sont des paroles de joie;
Chiche n'en suis. J'en ai toujours en voie;
A tout venant je suis prêt d'en fournir,
Et pour si peu ne m'en ferai *honnir*. (Du Cerc.)

— Quoique *honnir*, autrefois si usité, et *vilipende*, fort négligé aujourd'hui, ne soient que du style comique, il me semble, dit l'abbé Roubaud, que ces mots, employés dans les circonstances ou avec les accessoires propres à faire ressortir et sentir leur énergie, produiraient un effet particulier qu'aucun terme n'obtiendra. *Honnir* mériterait surtout d'être favorisé des bons écrivains.

— Syn. comp. HONNIR. BAFOUER. VILIPENDER. *Honnir* est le cri du soulèvement et de l'indignation; *bafouer* est l'action de la dérision et de l'avanie; *vilipender* est l'expression du mépris et du décri.

HONNISSEMENT. s. m. (*h* asp.) S'est dit pour Action de honnir. || Ignominie.

HONNISSEUR. s. m. (*h* asp.) S'est dit pour Celui qui honnit. || Médisant, calomniateur.

— Ce mot a un autre sens dans l'ancienne traduction de don Quichotte. Par ma foi! ce géant est un grand *honnisseur* de pucelles.

HONORABILITÉ. s. f. Qualité d'une personne honorable. || Se dit aussi de la personne même. C'est un de ces barbarismes comme on en fait trop souvent à la tribune.

HONORABLE. adj. des 2 g. ([illegible] lat. *honorabilis*). Qui fait honneur, qui [illegible] l'honneur et du respect. Être dans un poste honorable. Profession, condition, emploi, rang, caractère [illegible] vouloir se rendre qu'à des conditions honorables. Faire une retraite honorable. Recevoir des blessures honorables. Faire une fin honorable et glorieuse. Mort honorable. Action honorable. Vie honorable. Parvenir à une vieillesse honorable. Il lui est honorable d'avoir été choisi pour cette mission. Accueil, réception honorable. Faire une mention honorable de quelqu'un, de quelque chose. Cette pièce de vers a obtenu une mention honorable, la première mention honorable, au jugement de l'Académie. Donner à quelqu'un la place la plus honorable. Occuper un rang honorable parmi les écrivains du second ordre. Les ministres les plus vils de la religion lui paraissent trop *honorables*. (Fléch.) Il paraît assez *honorable* pour Louis XIV qu'aucune de ses intrigues n'influât sur les affaires générales. (Volt.) La condition des comédiens était infâme chez les Romains et *honorable* chez les Grecs. (La Bruy.) Du lecteur dédaigneux *honorables* esclaves. (Boil.) Quant à son style, il est bon et *honorable*. (J.-J. Rouss.) Puissiez-vous y terminer vos jours dans une *honorable* vieillesse! (Id.) Je ne doute point que la postérité ne lui marque une place *honorable* et distinguée parmi les meilleurs raisonneurs et les plus profonds métaphysiciens de son siècle. (Id.) Cette démarche serait *honorable* pour les lettres. (Volt.)

J'aurais dû dès longtemps, loin d'un lieu si coupable,
Demander au sénat un asile *honorable*. (Volt.)

— Qui mérite d'être honoré, considéré. Appartenir à une famille honorable. C'est une des maisons les plus honorables de notre ville.

— Titre que se donnent les membres de la Chambre des députés en France et de la Chambre des communes en Angleterre. L'honorable préopinant. Mon honorable collègue. Mon honorable ami. L'honorable membre. L'honorable orateur qui m'a précédé à cette tribune.

— Qui emploie sa fortune à tenir une bonne maison et à bien recevoir. C'est un homme très-honorable, fort honorable.

— Où l'on reçoit bien. Tenir une maison honorable.

— Convenable. Faire les choses d'une manière honorable. Faire un accueil, une réception très-honorable.

— *Honorable homme.* Qualité que les simples bourgeois prenaient autrefois dans les actes publics.

— *Honorables personnes.* Titre que prenaient les personnes qui avaient passé par les magistratures.

— *Honorable et sage homme*, était encore un titre que, dans de vieux actes, on donnait à des hommes de robe, à des docteurs gradués.

— Sous l'empire romain, on qualifiait d'*honorables* les anciens magistrats que nous appelons *honoraires*.

— Archit. *Colonne honorable.* Colonne élevée en l'honneur des hommes illustres qui ont rendu des services à la patrie.

— Blas. *Pièces honorables de l'écu.* Les pièces principales et ordinaires qui, en leur juste étendue, peuvent occuper le tiers de son champ.

— *Amende honorable.* V. AMENDE.

HONORABLE. s. m. Se dit absolument d'un membre de la Chambre des communes d'Angleterre ou de la Chambre des députés de France. L'honorable M. ***. C'est un de nos honorables.

HONORABLEMENT. adv. D'une manière honorable. Recevoir quelqu'un honorablement. Être reçu honorablement. Faire les choses honorablement. C'est un homme qui a toujours vécu honorablement, très-honorablement.

— D'une manière splendide, magnifique. Être enterré très-honorablement.

— *Parler honorablement de quelqu'un.* En faire une mention honorable.

HONORAIRE. adj. des 2 g. Se dit des personnes qui, après avoir exercé longtemps certains emplois, certaines charges, en conservent le titre et les prérogatives honorifiques. Conseiller honoraire. Maître des requêtes honoraire.

— Dans l'état militaire, cette distinction, conférée au moment de la retraite, est un moyen de plus de récompenser les services rendus au pays, ainsi un colonel, en se retirant, peut être nommé maréchal de camp honoraire. Il n'en touche point le traitement, mais il reçoit les honneurs du grade immédiatement supérieur.

— Se dit aussi des personnes qui portent un titre honorifique, sans fonctions. Académicien honoraire.

— *Chanoine honoraire.* Ancien chanoine qui s'est démis de son canonicat. || Personne notable qui, sans être chanoine, ni l'avoir été, a la place et les honneurs de chanoine.

— *Tuteur honoraire.* Celui qui est préposé pour veiller aux intérêts d'un pupille, mais qui, à la différence du tuteur ordinaire, ne prend aucune part à l'administration des biens.

— Ant. rom. *Jeux honoraires.* Se dit des jeux qui étaient donnés par des magistrats ou des particuliers, sans que ces divertissements fissent partie d'une fête annuelle. Chaque particulier pouvait en donner simplement pour se faire honneur.

— Fig. Une femme se fait quelquefois à elle-même des reproches *honoraires*, et sa faiblesse s'en augmente. (Mariv.) || Cette charmante expression a été condamnée par l'abbé Desfontaines.

— Syn. comp. CONSEILLER HONORAIRE. CONSEILLER D'HONNEUR. *Conseiller d'honneur* se [illegible] que sans charge, avaient séance et voix délibérative dans certaines compagnies. || *Conseiller honoraire* signifie conseiller totalement hors d'exercice, et qui ne conserve que son titre.

HONORAIRE. s. m. Ce que l'on donne à un avocat pour avoir plaidé ou écrit. S'emploie ordinairement au pluriel. Payer les honoraires de son avocat.

— Rétribution qu'on donne à quelques autres personnes de professions honorables. Les honoraires d'un médecin. Les honoraires d'un curé.

Il me vola, pour prix de mon labeur,
Mon *honoraire*, en me parlant d'honneur. (Volt.)

— On a aussi appelé *honoraire*, en termes de chancellerie, le droit d'expédition et de signature.

— Syn. comp. HONORAIRES. GAGES. APPOINTEMENTS. V. APPOINTEMENTS.

HONORAT (Saint). Évêque de Marseille, né vers 420, fut un des plus grands prédicateurs de son temps.

HONORÉ (Saint). Évêque d'Autun, mort vers 1140, a laissé un grand nombre d'écrits qui font bien connaître l'état des connaissances à cette époque.

HONORÉ, ÉE. part. pass. du v. Honorer. S'empl. adjectiv. Profession honorée. Celle qui fut la plus humble et la plus *honorée* de toutes les femmes. (Fléch.) J'*honore* ceux qui vous aiment, Seigneur, et ils sont dignes d'être *honorés*. (La Harpe.) Mais les pécheurs périront, et les ennemis de Dieu, *honorés* et exaltés un moment, s'évanouiront comme la fumée. (Id.) C'est là que les noms sacrés d'Euripide et de Sophocle sont *honorés* avec éclat, et qu'un culte presque égal à celui qu'on rend aux dieux, embrase une nation entière d'une émulation sans égale. (B. de Théis.) La pauvreté, un moment *honorée*, commence à retomber dans l'avilissement. (Michaud.)

— Titre que se donnent dans les lettres des personnes de la même profession. Mon honoré confrère. Mon cher et honoré maître.

— Titre que l'on donne lorsqu'on veut témoigner de la déférence à quelqu'un, à cause de son âge, ou de sa science, ou de son talent. Mon cher et honoré maître.

— Hist. *Très-honorée.* Titre que les rois de France donnaient à la reine-mère. Notre très-honorée dame et mère.

— *Honoré dans.* Quand il levait la tête, souriait et me saluait, vous ne vous y opposiez pas ; vous vous trouviez au contraire *honorée* dans votre fille. (Marm.)

— *Honoré de.* Il laisse ses domestiques comblés de ses dons, mais encore plus *honorés* des marques de son souvenir. (Boss.) Timon *honoré* de l'estime des Spartiates, et assuré de la confiance des Athéniens, employa tous ses soins pour les ramener à des vues pacifiques, et les engagea du moins à signer une trêve de cinq ans. (Barth.) Je me tiens *honoré* du mépris qu'elle exprime. (Quinault.)

— *Honoré par.* Votre promesse, disait-il, a été imprudente ; les dieux ne veulent point être *honorés* par la cruauté. (Fén.) Christine écrivit au prince de Condé : Je me tiens autant *honorée* par votre estime que par la couronne que j'ai portée (Volt.) C'est un des génies qui président aux jours de chaque mois, un des héros qui sont *honorés* par des fêtes et par des sacrifices. (Barth.) Aimé des premiers du royaume, *honoré* par mes connaissances et mon rang, archiviste du roi Carlos ! tout cela m'encourage, je ne suis rien si j'en reste là. (Marm.) Les dieux ne veulent point être *honorés* par la cruauté. (Fén.)

— *Honoré sur.* Certes, ma bonne épée, vous serez comme relique gardée, et sur toute autre *honorée*. (Chateaub.)

HONORER. v. a. 1re conj. (du lat. *honorare*). Rendre honneur et respect. Honorer Dieu. Honorer les saints. Honorer les reliques. Honorer Dieu dans ses saints. Honorer son père et sa mère. Honorer ses supérieurs. Honorer la mémoire de quelqu'un. Par de stériles vœux pensez-vous m'*honorer* ? (Rac.) Il faut *honorer* la Divinité et ne la venger jamais. (Montes.)

C'est là que sur mon trône, avec plus de splendeur,
Je puis *honorer* Rome en son ambassadeur.
(Corneille.)

C'est par une humble foi, c'est par un amour tendre,
Qu'il faut *honorer* ses autels. (J.-B. Rouss.)

— Avoir beaucoup d'estime pour quelqu'un, pour quelque chose. Honorer extrêmement quelqu'un. Personne ne vous honore plus que moi. Honorer le mérite et la vertu de quelqu'un. Avec tout l'univers, j'*honorais* vos vertus. (Rac.) *Honorer* les vivants sans déchirer les morts. (J.-B. Rouss.) J'admire sa fortune, et j'*honore* ses goûts. (Berch.) Vous les *honorerez* en ne les imitant pas, c'est-à-dire en faisant ce qu'ils n'ont pas pu faire. (E. Quin.) J'*honore* la vertu partout où je la trouve. (Favart.) Atalanne, il est vrai, s'entretient avec lui familièrement, l'*honore* de sa confiance, et je ne doute même pas qu'il n'ait dessein de lui donner un jour un emploi considérable ; mais, avant ce temps-là, Zéangir mourra de faim. (Le Sage.)

— Faire honneur à. Honorer son pays, son siècle. Honorer sa profession. Honorer son sexe. Honorer sa place. Sa place l'honore. Une telle conduite vous honore. Un prince qui a *honoré* la maison de France, tout le nom français, son siècle, et, pour ainsi dire, l'humanité tout

une reine si pieuse, afin qu'elle *honorât* sa religion. (Fléch.) Aucune classe d'hommes n'a plus honoré l'humanité que celle des évêques. (Chateaub.) Venez *honorer* cette couronne qui a *honoré* tous ceux qui l'ont portée avant vous. (Monnais.) Il y a des gens faits pour *honorer* la nation, et d'autres pour l'avilir. (Volt.) C'est une démarche qui vous *honore*. (Id.)

— Donner, accorder une chose qui est regardée comme une faveur, comme une grâce, comme une distinction. Honorer quelqu'un d'un titre qu'il mérite bien peu. Ne pas daigner honorer quelqu'un d'un regard, d'une réponse. Daigner honorer quelqu'un de son amitié, de sa confiance, de sa protection. Votre confiance m'*honore* autant qu'elle m'est chère. (Volt.)

Le premier des Capets, pour *honorer* leur nom,
A de trois fleurs de lis doté leur écusson. (Boil.)

— Ce verbe n'est souvent employé que par civilité. La lettre dont vous m'avez honoré.

— *Honorer quelqu'un de son amitié, de sa protection.* Lui faire l'honneur de l'aimer, de le protéger. Je ne voulus point quitter don Alphonse, qui me fit intendant de la maison, et m'*honora* de sa confiance. (Le Sage.) Vous m'avez *honoré*, seigneur, de votre estime. (Rac.)

— Se dit aussi de la chose donnée, accordée. Votre confiance m'honore.

— Être un titre de gloire pour quelqu'un. Contribuer ou servir à sa gloire. Vos larmes ont assez *honoré* sa mémoire. (Rac.)

Tant de Romains sans vie en cent lieux dispersés
Suffisent à ma cendre, et l'*honorent* assez. (Rac.)

— Comm. Accepter et payer avant la remise des fonds. S'il vous revient quelqu'une de mes lettres de change protestées, je vous prie de les honorer.

— Absol. Le roi ne sait que c'est d'*honorer* à demi. (Corn.)

— S'HONORER. v. pron. Acquérir de l'honneur, faire une chose honorable. C'est s'honorer que d'agir si généreusement. Si vous voulez qu'on vous honore, commencez par vous *honorer*. (Boiste.)

— Se faire honneur d'une chose, en tirer vanité. S'honorer d'être l'ami de quelqu'un, de son estime. S'honorer d'un titre. Je sens qu'il s'*honore* de mon estime ; je m'*honore* de la sienne, et mériterai de la conserver. (J.-J. Rouss.) A quel titre une femme oserait-elle dédaigner pour époux celui qu'elle s'*honore* d'avoir pour ami ? (Id.)

Hélas ! qu'est devenu ce temps, cet heureux temps,
Où les rois s'*honoraient* du nom de fainéants ? (Boil.)

— S'attirer de la considération. De quelques sophismes que les vices puissent s'armer, ils ne parviennent pas à s'*honorer*. (Boiste.)

— *Être honoré.* Le sublime s'*honore* mieux par une admiration muette que par de bruyantes exclamations. (Boiste.)

— Verbe récipr. Se témoigner mutuellement de l'estime.

— Syn. comp. HONORER. ADORER. On *adore* en se dévouant entièrement au service de ce qu'on aime, et en admirant jusqu'à ses défauts ; on *honore* par les attentions, les égards, les politesses.

HONORES (AD). (pr. *ho-no-ress* ; du lat. *ad honores*, pour les honneurs). Se dit d'une fonction que l'on remplit sans en attendre d'autre avantage que l'honneur qui peut en résulter, et sans prétendre à des émoluments pécuniaires. C'est une place, c'est un titre *ad honores*. Fam.

— Se dit quelquefois en mauvaise part, en parlant d'une personne qui ne remplit pas les devoirs de sa charge. On dirait qu'il n'est magistrat qu'*ad honores*.

— Être mari *ad honores* est une honte et un malheur. (D***)

— *Faire une chose ad honores.* Veut souvent dire y perdre son temps, s'en occuper en pure perte, sans résultat utile possible.

HONORIADE ou **HONORIE.** Géogr. anc. Province septentrionale du diocèse de Pont.

HONORIAQUE. s. m. Ant. rom. Soldat d'une milice romaine, fondée par l'empereur Honorius. ‖ Soldat qui faisait partie de la garde de l'empereur Honorius.

HONORIFIQUE. adj. des 2 g. (du lat. *honorificus*). Qui procure des honneurs, des respects. Titre honorifique. Priviléges honorifiques. Il faut auparavant que je fasse quelque commission de confident pour mériter ce droit *honorifique*. (Le Sage.) Reconnaissons que cette création d'une distinction *honorifique* (la Légion d'honneur) était le triomphe le plus éclatant de l'égalité même, non de celle qui égalise les hommes en les abaissant, mais de celle qui les égalise en les élevant. (Thiers.)

— Se dit particulièrement des droits qui appartenaient aux seigneurs et aux patrons dans les églises. Droits honorifiques. Ils étaient de deux natures : les *grands*, qui comprenaient les droits de litre, les prières nominales, l'encens, le droit de banc et de sépulture dans le chœur ; les *moyens* ou *moindres*, qui se bornaient au pas à l'offrande, à l'eau bénite et au pain bénit, au pas à la procession.

HONORINUS. Myth. rom. Divinité des Romains, à laquelle sacrifiaient les femmes de ceux qui se mettaient en voyage, afin qu'ils reçussent un accueil honorable des étrangers qu'ils allaient visiter.

HONORIUS. Un des fils de Théodose le [illegible]

partage. Il mourut en 423, sans avoir rien fait de remarquable. ‖ HONORIUS Ier. Pape, de 625 à 637. ‖ HONORIUS II. De 1124 à 1130. ‖ HONORIUS III. De 1216 à 1227. ‖ HONORIUS IV. De 1285 à 1287.

HONOVER. s. m. (pr. *o-no-verr*). Myth. Un des noms que les anciens Perses donnaient à Dieu. Les exercices ou prières qui éloignent les diables instigateurs des crimes, tiraient leur efficacité de la prononciation de son nom.

HONTAGE. s. m. S'est dit pour ce qui cause de la honte. ‖ Action honteuse.

HONTE. s. f. (*h* asp. ; de l'ital. *onta*). Confusion, trouble, sentiment pénible excité dans l'âme par l'idée de quelque déshonneur qu'on a reçu ou qu'on craint de recevoir, ou qu'on aurait seulement à ses propres yeux. La honte le retient. Il y a une bonne et une mauvaise honte. Il ne faut pas avoir honte de bien faire. Éprouver à l'aspect de quelqu'un une sorte de honte. C'est une mauvaise honte, une fausse honte. Rougir de honte, pleurer de honte. Vous devriez mourir de honte. N'avoir point honte de manquer à sa parole, de se comporter avec indécence. J'en ai honte pour vous. J'aurais honte de rapporter les propos indécents qu'il tenait. Je ne puis, sans quelque honte, vous faire cet aveu. Pouvoir avouer quelque chose sans honte. Si, par malheur, un jour (et cela peut fort bien arriver) le succès d'une fourberie est tel que nous tombions entre les mains de la justice, j'aurai la *honte* d'être puni comme un voleur. (Le Sage.) Je le saluai en baissant la tête jusqu'à terre, et lui demandant sa protection dans des termes dont je ne puis me souvenir sans *honte*, tant ils étaient pleins de soumission. (Id.) Je veux voir son désordre, et jouir de sa *honte*. (Rac.) Ils déshonorent la profession des armes, par cette *honte* trop commune de bien faire les exercices de la piété. (Boss.) Il fuit plus que jamais la *honte* d'être esclave. (Corn.) Et qui lira sa *honte* écrite sur son front. (Volt.) Le crime fait la *honte*, et non pas l'échafaud. (Corn.)

Des superbes mortels le plus affreux lien,
N'en doutons nullement, c'est la *honte* du bien. (Boil.)

Que faire ? malheureux ! dans quel gouffre profond
Ensevelir la *honte* empreinte sur mon front ? (Delille.)

— *Avoir honte de quelque chose.* En éprouver de la confusion. Avoir honte de mourir. Avoir honte d'avoir fait une mauvaise action. Avoir honte de se montrer. L'envie est une passion timide, qui a *honte* d'elle-même, et ne craint rien tant que de paraître. (Boss.) Il comprend son erreur, ma *honte*, et gémit. (Farcy.) Après m'avoir dit à bon compte tout ce qu'elle voulait me dire, elle se cacha le visage, pour me faire croire qu'elle avait *honte* de me laisser voir sa faiblesse. (Le Sage.) Le juste a *honte* de ses vertus plus que le pécheur n'en a de ses vices. (Mass.) Il avait *honte* de m'avoir donné inutilement un mauvais conseil. (Le Sage.)

— *Avoir honte de quelqu'un.* Craindre de partager le blâme, le ridicule, la censure qu'il mérite, ou que l'on croit qu'il a mérité.

— *N'avoir pas honte, n'avoir pas de honte.* On dit, dans un sens général et indéterminé : Il ne faut pas avoir honte de faire une bonne action. Mais on dit : Je n'ai pas de honte d'avoir fait cela, parce que, dans ce cas, le mot *honte* est susceptible de plus ou de moins ; c'est comme s'il y avait : Je n'ai pas le moindre sentiment de honte.

— Avec le verbe *avoir*, soit actif, soit unipersonnel, on emploie *à* ou *de*, selon que le verbe suivant exprime une action ou un état. Il a honte à mentir. Il a honte d'avoir menti. Il y a de la honte à voler. Il y a de la honte d'être un voleur. Si un homme est sur le point de commettre un mensonge, et qu'il rougisse de honte avant de le prononcer, il a honte à mentir ; s'il rougit en le prononçant, il a honte de mentir.

— *Faire honte à quelqu'un.* Lui causer de la honte. Tirer vanité de ce qui devrait nous faire le plus de honte. Vous me faites honte lorsque je vous entends parler ainsi. ‖ Être un sujet de honte pour quelqu'un. Cet écolier fait honte à tous les autres par son application. Votre activité fait honte à ces paresseux. Sa persévérance ne fait-elle pas *honte* à nos inégalités et à nos inconstances ! (Fléch.)

. . . Songez-vous que toute autre alliance,
Fera *honte* aux Césars, auteurs de ma naissance ?
(Racine.)

‖ Faire à quelqu'un des reproches qui lui causent de la honte. Dans ce dernier sens, *honte* est souvent accompagné d'un complément. Faites-lui honte, il le mérite bien. Faire honte à quelqu'un de sa paresse. On lui en a fait bien honte. On lui en a fait la honte tout entière.

— Prov. *Que honte ne vous fasse dommage.* Il ne faut pas qu'une mauvaise honte empêche de faire une chose qui n'est point blâmable, et qui peut être utile.

— Prov. et fig. *Avoir perdu toute honte ; avoir toute honte bue ; mettre bas toute honte.* Être sans pudeur, être insensible au déshonneur. C'est une femme qui a mis bas toute honte. C'est une femme qui a perdu toute honte, qui a toute honte bue. Cette locution, *il a toute honte bue*, qui entrait dans le proverbe, *il a toute honte bue, il a passé par devant l'huis du pâtissier*, vient de l'usage où étaient autrefois les pâtissiers de tenir cabaret sur le derrière de leur maison. Ceux qui avaient quelque pudeur y entraient par une porte dérobée, et quand un

qu'*il avait toute honte bue.* ‖ Fénelon a dit *les gens qui ont toute honte levée.* ‖ *Un peu de honte est bientôt bue.* Bientôt passée. ‖ *Revenir, s'en retourner avec sa courte honte.* Revenir, s'en retourner après avoir essuyé un affront, un refus, ou sans avoir rien fait de ce qu'on s'était promis de faire.

— Sentiment pénible et humiliant qui résulte d'un état d'abaissement, de mépris, d'ignominie, de décri, de faiblesse. La *honte* et l'abaissement des empereurs grecs furent à leur comble. (Volt.) S'ils n'eussent quitté leur pays, la *honte* et le décri, qui ne manquent jamais de flétrir l'âme, les auraient empêchés de recouvrer les bonnes mœurs et l'estime publique. (Rayn.)

— Sentiment pénible et humiliant qui résulte d'un projet échoué, d'une entreprise manquée, d'une bataille perdue, d'une campagne désastreuse, lorsqu'il est reconnu que l'inhabileté, l'inexpérience, l'ignorance, la lâcheté, ont été la cause de ces mauvais succès. La *honte* de l'expédition des Scythes fut bientôt [illegible] une conquête importante. (Barth.) Le commandant espagnol va payer de sa tête la *honte* que son ignorance et sa lâcheté impriment à sa nation. (Rayn.) Il lava la *honte* de son pays dans le sang des Turcs. (Volt.) Les vaincus se retirèrent accablés de *honte* et de douleur. (Barth.)

— Déshonneur, ignominie, opprobre. Essuyer la honte d'un refus, d'une disgrâce. La honte doit en retomber sur lui. Ne recueillir d'une action que de la honte. Cette action imprime à sa mémoire une honte éternelle. Vouloir laver sa honte dans le sang. Couvrir quelqu'un de honte. Effacer la honte d'une mauvaise action. Regarder comme une honte. Tenir à honte. S'engager dans une entreprise, dans une affaire dont on ne sortira qu'à sa honte. Il y a de la honte à se conduire ainsi. Il n'y a pas de honte à être pauvre. La honte suit les mauvaises actions. Aller cacher sa honte au fond d'une retraite ignorée. Se voir contraint d'avouer sa honte. Pleurer sa honte. Publier sa honte. Réparer sa honte. Quelle honte pour nous ! Dans l'esprit de l'ambitieux, le succès couvre la *honte* des moyens. (Mass.) J'ai déclaré ma *honte* aux yeux de mon vainqueur. (Rac.) Mais quand je venais à considérer qu'en révélant sa *honte*, ce serait poignarder une pauvre créature dont je causais tout le malheur, je ne me sentais plus que de la compassion pour elle. (Le Sage.)

L'unique fondement de cette aversion,
C'est la *honte* attachée à sa possession. (Corn.)

— Se disait des ouvrages mal faits qui déshonorent leur auteur.

Ils verraient leurs écrits, *honte* de l'univers,
Pourrir dans la poussière, à la merci des vers. (Boil.)

— Se dit métaphoriquement des choses inanimées. On découvrit, il y a quelques années, dans les marais de Ceink, à une lieue de Douai, un gros chêne, lequel, par le long séjour qu'il a fait dans ces lieux humides, enfoncé à 15 ou 20 pieds sous terre, a contracté une couleur noire qui fait honte à l'ébène. (Mém. de Tr.) *Qui fait honte à l'ébène*, c'est-à-dire qui est plus noir que l'ébène.

— Honte n'a pas de pluriel, du moins dans le style noble. Cependant Corneille a dit :

Son esprit alarmé les croit un artifice,
Pour réserver sa tête aux *hontes* du supplice. (Corn.)

Non, mais vous avez dû garder le souvenir
Des *hontes* que pour vous j'avais su prévenir. (Id.)

— Autrefois on faisait un grand usage de ce pluriel. Aujourd'hui même on peut encore s'en servir en prose. Dans quelques cas même, le pluriel est beaucoup plus expressif que le singulier. La plus brillante fortune ne mérite point ni le tourment que je me donne, ni les humiliations, ni les *hontes* que j'essuie. (La Bruy.)

— *Être la honte, faire la honte de sa famille*, etc. Lui faire un grand déshonneur. Les mauvais ouvrages, les ouvrages immoraux font la honte de leurs auteurs. De tels hommes sont la honte de l'humanité. Leurs écrits, *honte* de l'univers. (Boil.)

— *Se faire de la honte.* S'attirer de la honte. Le cardinal de Mazarin se fit de la *honte* de tout ce que le cardinal de Richelieu s'était fait de l'honneur. (De Retz.)

— Certain embarras que l'on éprouve devant des personnes pour lesquelles on a beaucoup de vénération et de respect. Je me sentis saisi de respect et de *honte*, quand j'approchai de ces vieillards que l'âge rendait vénérables, sans leur ôter la vigueur de l'esprit. (Fénel.) Une sorte de *honte* les arrêtait sur le seuil de la porte. (Barth.)

— Nos pères employaient ce mot au pluriel, pour exprimer les parties que la pudeur ordonne de voiler. A la tête d'une ancienne édition de Charron, est une estampe représentant la Sagesse debout sur un cube, et nue, mais sans que ses *hontes* paraissent, est-il dit dans l'explication de cet emblème.

— *A la honte de.* loc. adv. A la honte de la raison, du bon sens, on voit encore les erreurs les plus grossières s'accréditer. Pour l'amour de la vérité, et à la *honte* de ceux qui la méconnaissent, écoutez encore ce beau témoignage. (Boss.) Il mourut, mille bruits en courent à ma *honte*. (Rac.)

— S'emploie souvent dans l'exclamation. O *honte !* qui jamais ne peut être effacée ! (Rac.) O *honte !* ô de l'Europe infamie éternelle ! (J.-B. Rouss.) *Honte* à ceux qui aimeraient mieux voir leur patrie morcelée sous le joug de l'é[illegible]

— Iconol. On l'exprime par une femme enveloppée de son vêtement, et qui cherche à se dérober à tous les regards.

— Syn. simp. Modestie, pudeur, retenue. ‖ Opprobre, déshonneur, ignominie, affront, confusion, avilissement, infamie, turpitude. ‖ Épith. Louable, honnête, juste, modeste, sage, secrète, ridicule, sotte, mauvaise, extrême, bue, dissipée.

— Syn. comp. HONTE. PUDEUR. Les reproches de la conscience accusent la *honte*, les sentiments de la modestie produisent la *pudeur*. ‖ HONTE. AFFRONT. L'*affront* suppose toujours une impression défavorable faite par d'autres personnes ; la *honte* n'emporte pas cette idée.

HONTER. v. n. 1re conj. S'est dit pour Avoir de la honte.

HONTEUSEMENT. adv. (*h* asp.) Avec honte et ignominie. Fuir honteusement. Mourir honteusement. Celui qui rougit de faire ce qu'a fait son père n'a pas un trop bon cœur, il en portera la peine tôt ou tard, et il sera bientôt forcé de rougir honteusement de lui-même. (De Juss.

— Syn. simp. Ignominieusement, avec honte, sans gloire, sans honneur.

Tel un pin, roi des monts, par la hache abattu,
Roule, et gît sans *honneur* dans la plaine étendu.
(De Guerle.)

HONTEUX, EUSE. adj. (*h* asp.) Qui a de la honte, de la confusion. Être honteux de s'être emporté. Être honteux de mener une telle vie. Être honteux d'avoir manqué de parole. Être tout honteux de sa faiblesse. Elle est toute honteuse quand on lui parle de cela. Rendre quelqu'un honteux par les reproches qu'on lui fait. De cette faiblesse un grand cœur est *honteux*. (Corn.) En vérité, je suis toute *honteuse*. (Volt.)

— Timide et embarrassé dans la société. Ce jeune homme a besoin de se former, il est encore tout honteux. La plupart des enfants sont honteux devant les personnes qu'ils ne connaissent pas. Avoir l'air honteux, bien honteux. Ne soyez donc pas si honteux. Au milieu d'une société d'hommes, une petite fille ira toute *honteuse* se réfugier auprès du plus aimable. (B. de St-P.)

— Prov. *Il n'y a que les honteux qui perdent.* Faute de hardiesse et de confiance, on manque de bonnes occasions ‖ *Jamais honteux n'eut belle amie.* En amour il faut être entreprenant.

— *Pauvres honteux.* Pauvres qui n'osent demander l'aumône publiquement.

— Se dit de ce qui cause ou doit causer de la honte, du déshonneur. C'est une chose honteuse. Une conduite honteuse. Une fuite honteuse. Une action honteuse. Un crime honteux. Un honteux trafic. Un procédé honteux. Ce qu'il y a de plus honteux dans son procédé, c'est que celui qu'il a offensé était son bienfaiteur. Cela est honteux. Il est moins honteux de convenir de ses torts, que de chercher à les justifier. Elle trouvait *honteux* que l'avarice n'eût point de bornes. (Larch.) C'est un *honteux* et vilain mal que la peur. (De Juss.) Apprends qu'une mort telle que celle que tu médites, est *honteuse* et furtive. (J.-J. Rouss.) Il fut le premier qui dégrada la poésie en faisant un trafic *honteux* de la louange (Barth.) Jamais déroute ne fut plus prompte, plus complète et plus *honteuse*. (Volt.)

— Fam. *Le morceau honteux.* Le morceau qui reste le dernier sur le plat

— *Mal honteux*, *maladie honteuse.* Le mal vénérien.

— *Les parties honteuses.* Les parties qui servent à la génération.

— Anat. Qui concerne les organes de la génération. Le nerf honteux. Les artères honteuses.

— Fig. *Il est la partie honteuse de ce corps, de cette compagnie.* Il fait déshonneur au corps, à la compagnie dont il est membre.

— *Honteux à.* Acceptera-t-il des hommages forcés et si *honteux* à sa gloire? (Mass.) Toute excuse est *honteuse* aux esprits généreux. (Corn.) Toute fourbe est *honteuse* aux cœurs nés pour l'empire. (Id.) Ta mort *honteuse* à ma mémoire. (Rac.)

— *Honteux de*, suivi d'un infinitif. Combien il est *honteux* à l'homme de s'attacher à des choses si vaines. (Boss.) Il est *honteux* d'aimer quand on n'est plus aimable. (Corn.) A quelque état que parvienne un homme imbu de maximes basses, il est toujours *honteux* de s'allier avec lui. (J.-J. Rouss.)

— *Honteux de*, devant un substantif. Être honteux de sa faute.

— *Être honteux devant quelqu'un, en présence de quelqu'un.* Être intimidé par sa présence.

— Peut se mettre avant son substantif, lorsque l'analogie et l'harmonie le permettent. Une conduite honteuse, cette honteuse conduite. Un procédé honteux, ce honteux procédé. Une suite honteuse, une honteuse suite. Un crime honteux, un homme honteux: et non pas un honteux crime, un honteux homme.

HONTH (GROSS). Géogr. Comtat de Hongrie. 101,900 hab

HONTOYER. v. n. 1re conj. S'est dit pour Avoir honte, rougir. ‖ On a dit aussi Se hontoyer, dans la même acception

HOO. interj. Se disait pour *ho! ho! Hoo!* vous l'avez; je vois bien que vous vous moquiez de moi! (Pierre de la Rivey.)

HOOCKÈRE. s. f. Bot. Genre de plantes ébénacées. ‖ On a donné ce nom à un genre renfermant le micranthème, et à un autre très-voisin du diptocerocarpe.

HOOFIEN. s. m. Hist. relig. Membre de la société des lecteurs de Suède, fondée par Jacques Otto Hoof, ministre à Sveabunga.

HOOFT (Pierre). Créateur de la littérature hollandaise, né en 1581, s'est fait surtout une grande réputation par ses tragédies et ses poésies érotiques; il s'est aussi montré historien distingué.

HOOKE (Robert). Mathématicien et mécanicien célèbre, né en 1635, mort en 1703. Un des principaux instruments de son invention est le baromètre marin servant à explorer le fond de la mer.

HOOKÉRIE. s. f. (dédiée à *Hooker*). Bot Genre de mousses, renfermant un grand nombre d'espèces, dont deux se trouvent en Europe.

HOP. interj. dont on sert quelquefois pour appeler

HOPEE. s. f. Bot. Genre de la famille des

HOPHAL. s. m. Gramm. hébr. Nom de la sixième forme principale du verbe hébreu. *Hophal* est le passif d'*hiphil*.

HÔPITAL. s. m. (autrefois *hospital*: du lat. *hospitalium*, lieu destiné à recevoir les étrangers). Maison de charité établie pour recevoir et traiter gratuitement les malades indigents. Les anciens n'avaient point d'établissements publics qui ressemblassent même de loin à nos hôpitaux, à l'exception peut-être des temples d'Esculape. Les premiers asiles de cette espèce furent ouverts par la charité chrétienne. Les apôtres recommandèrent aux églises de secourir les indigents et les malades. Les évêques marchèrent sur leurs traces, et, dès le commencement du IVe siècle, l'histoire nous parle des hôpitaux fondés par les chrétiens, mais ces hôpitaux n'étaient d'abord destinés qu'à recevoir les pèlerins ou les étrangers qui voyageaient par un motif de piété. Ce fut une dame romaine, nommée Fabiola, qui établit, au prix de toute sa fortune, le premier hôpital de malades. Hôpital général. Hôpital Saint-Louis. Hôpital de la Pitié. Administrateur de l'hôpital. Les médecins d'un hôpital. Fonder un hôpital. Visiter les hôpitaux. Porter quelqu'un à l'hôpital. Mourir à l'hôpital. Et vous, asiles sacrés des disgrâces de la nature ou de la fortune, *hôpitaux* dressés par ses soins et par ses bienfaits. (Fléch.) Les *hôpitaux* sont des hôtelleries que la Providence a placées sur le chemin des misères humaines. (Noel.) Dans la guerre de la succession, figure un marquis de Rhodes, dont on disait qu'il était ruiné dans les mines d'or, et enrichi dans les *hôpitaux*. (Montesq.) A Rome, les *hôpitaux* font que tout le monde est à son aise, excepté ceux qui travaillent, excepté ceux qui ont de l'industrie, excepté ceux qui cultivent les arts, excepté ceux qui ont des terres, excepté ceux qui font le commerce. (Id.) Un magistrat disait un jour que, si l'on fondait un *hôpital* pour les gens de lettres qui meurent de faim, il faudrait l'*hôpital* des incurables, parce que la pauvreté est un mal dont les gens de lettres ne guérissent presque jamais. (***)

. . . . Cette vertu sauvage,
Qui court à l'*hôpital*, et n'est plus en usage. (Boil.)

. . . . . . Du roi la bonté secourable
Va tirer désormais Phébus de l'*hôpital*. (Id.)

— *Hôpital militaire.* Établissement où sont reçus et traités les militaires malades.

— *Hôpital ambulant.* Réunion de personnes et d'un matériel qui suivent une armée dans ses mouvements, pour recevoir et traiter les malades et les blessés qui ne peuvent être transportés dans les hôpitaux fixes.

— *Vaisseau-hôpital.* Vaisseau des flottes et des escadres, disposé pour recevoir les malades

— Fig. Ma maison est l'*hôpital* des partis vaincus, disait Mme de Staël, en faisant allusion aux personnes si divisées d'opinion qu'elle seule savait réunir.

— Scarron s'appelle lui-même:

Hôpital allant et venant,
Des jambes d'autrui cheminant,
Des siennes n'ayant plus d'usage.

— Pathol. *Pourriture d'hôpital.* Gangrène des hôpitaux. ‖ *Fièvre d'hôpital.* Le typhus.

— Fig. Se prend pour la pauvreté même.

— Fig. et fam. *Prendre le chemin de l'hôpital, courir en poste à l'hôpital, être conduit à l'hôpital*, etc. Se ruiner par les procès, par le jeu ou par d'autres folles dépenses. Le luxe, l'ouvrage de la mollesse et de la vanité, nous conduit à l'*hôpital* par des chemins tapissés d'or et de pourpre. (***)

— *Mettre quelqu'un à l'hôpital.* Le réduire à la dernière misère.

— Fig. et fam *C'est un hôpital.* Se dit d'une maison où il y a plusieurs personnes malades.

— Se disait autrefois de certains établissements auxquels on donne aujourd'hui le nom d'*hospice*, tels que l'hôpital des orphelins, l'hôpital des fous, etc.

— *Mettre une fille de mauvaise vie à l'hôpital.* La mettre dans une maison de force.

— Écon. rur. Cornet de papier dans lequel on place les vers à soie trop faibles pour monter sur les ramées.

— Hist. *Ordre de l'Hôpital.* V. MALTE (Ordre de)

— Syn. comp. HOPITAL. HOSPICE *Hôpital* s'applique plus spécialement aux établissements destinés à recevoir les malades ou les blessés; *hospice* s'applique à ceux qui servent d'asile aux vieillards, aux enfants ou aux incurables, incapables de pourvoir à leur existence. Il y a cependant des institutions ayant le double caractère d'hôpitaux et d'hospices, c'est-à-dire, qui admettent indistinctement les malades et les infirmes.

HOPKINSIEN. s. m. Hist. relig. Membre d'une secte de nécessariens, fondée au XVIIIe siècle dans le Connecticut, par Samuel Hopkins, qui prétendait que le péché doit contribuer au bien général, en faisant éclater la miséricorde de Dieu.

HOPLIE. s. f. Entom. Genre de coléoptères pentamères, assez semblables aux hannetons.

HOPLISMATIQUE. s. f. Didact. Science qui comprend tout ce qui est relatif aux armes, aux fortifications et aux exercices militaires.

HOPLITE. s. m. (du gr. ὅπλον, arme défensive). Anc. art milit. Soldat pesamment armé de la milice grecque. Les hoplites formaient une des trois divisions de l'infanterie.

— Ant. gr. Nom des membres d'une des quatre tribus de l'Attique, établies par Érechthée. ‖ Coureur armé dans les jeux.

HOPLITE. s. f. Minér. Pierre pyriteuse et polie. ‖ Pierre revêtue d'une croûte métallique.

— Entom. Genre d'insectes, le même que l'osmide.

HOPLITODROME. s. m. (ét. gr., ὁπλίτης, armé, δρόμος, course). Ant. Athlète qui courait armé dans les jeux olympiens.

HOPLITODROMIE. s. f. Ant. Exercice des hoplitodromes. ‖ Action de courir étant armé.

HOPLOCHRISME. s. m. (pron. *o-plo-kriss-me*; ét. gr., ὅπλα, instrument; χρῖσμα, onction). Sc. occult. Action superstitieuse de panser une arme avec des médicaments, afin de guérir la blessure faite par cette arme. ‖ Action d'appliquer des médicaments sur un instrument de chirurgie, afin de guérir une blessure.

HOPLODAMUS. Myth. anc. Un des géants qui furent chargés par Rhéa de la défendre contre Saturne, pendant qu'elle mettrait au monde Jupiter.

HOPLOMACHIE. s. f. (du gr. ὅπλον, arme; μάχη, combat). Ant. rom. Combat de gladiateurs armés de toutes pièces. L'hoplomachie paraît avoir été plus particulièrement en usage chez les Romains. Lorsque cet exercice n'était pratiqué qu'avec des épées obtuses, à peu près telles que celles dont on fait usage sur nos théâtres, il ne devait avoir rien de dangereux, et ses effets sur l'économie animale devaient ressembler beaucoup à ceux que l'on obtient de l'escrime moderne; mais dans le temps où les Romains, se faisant un féroce plaisir de voir verser le sang humain, ne sachant pas se contenter de combats simulés, les convertissaient en véritables boucheries, cet exercice barbare n'était propre qu'à faire des victimes, et aurait dû être relégué parmi les nations sauvages.

HOPLOMACHISTE. s. m. V. HOPLOMAQUE.

HOPLOMAQUE. s. m. Ant. rom. Gladiateur qui combattait armé de toutes pièces.

HOPLOMOCHLION. s. m. (pr. *o-plo-mo-klion*). Anc. chir. Espèce de bandage qui avait la forme d'une armure.

— Anc. art milit. Ancienne armure de fer, très-pesante.

HOPLOPHORE. adj. m. Myth. gr. Qui porte des armes, épithète du dieu Mars.

HOPLOPHORE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὅπλον, arme défensive; φέρω, porter). Ichthyol. Qui porte des armes défensives. ‖ HOPLOPHORES. s. m. pl. Famille de poissons osseux, dont le principal caractère réside dans le premier rayon de la nageoire pectorale, qui peut, après s'être écarté du corps et s'être porté à angle droit, devenir fixe et immobile, de manière à protéger l'animal.

HOPLOPODE. adj. des 2 gr. (ét. gr., ὅπλον, arme; πούς, pied). Mamm. Dont les pieds sont armés de sabots. ‖ HOPLOPODES. s. m. pl. Famille de mammifères, comprenant ceux qui ont les pieds armés de sabots.

HOPLOSMIEN, IENNE. adj. (du gr. ὅπλον, arme défensive). Myth. gr. Couvert d'une armure. Surnom de Jupiter, de Junon et de Pallas.

HOQUE. s. f. Anc. art mil. Petite casaque que l'on portait par-dessus l'armure.

HOQUEBUS. s. m. Anc. art milit. Arme du genre de la pique. ‖ Soldat qui en était armé.

HOQUELEUX ou **HOQUELEUR.** s. m. Se disait pour Querelleur, trompeur.

HOQUET. s. m. (*h* asp.; pr. *ho-qué*; par onomatopée). Mouvement convulsif qui se renouvelle à de courts intervalles, en secouant, d'une manière importune et quelquefois douloureuse, la poitrine et le ventre. On s'accorde à considérer le hoquet comme le résultat d'un spasme du diaphragme; mais il n'est pas aussi facile de déterminer la cause de ce spasme. Il a lieu également en santé et en maladie. Avoir le hoquet. Faire passer le hoquet. Faire perdre le hoquet. Hoquet fréquent, incommode. L'ingestion des boissons spiritueuses à forte dose détermine souvent le hoquet.

— *Hoquet de la mort.* H[illegible] ordinairement aux mourants.

— *Être au hoquet, au dernier hoquet.* Être près d'expirer.

— Fig. Une si grande flotte, après ce premier coup de Dieu, s'étant, sans rien faire, évanouie comme une fumée, tira presque le dernier *hoquet* aux bourses françaises. (Polit. fr.)

— Fig. Molière avait, avec une grande volubilité, une espèce de *hoquet* qui ne pouvait convenir au genre sérieux, mais qui ne rendait son comique que plus plaisant. (Volt.)

— Fig. et pop. *Donner le hoquet.* Causer une confusion, un embarras, qui font parler en hésitant.

— Fig. Souvent tous ces dépits sont des *hoquets* d'amour. (Regnard).

— Heurt, choc.

— Pierre qui cause un choc.

L'un contre l'autre jetés
Au moindre *hoquet* qu'ils treuvent (La Font.)

— S'est dit pour Bâton de berger, houlette.

HOQUETER. v. n. 1re conj. (*h* asp.) Ce verbe double le *t* dans tous les temps dont la terminaison commence par un *e* muet. *Je hoquette, tu hoquettes, il hoquette, nous hoquetons, etc.* Avoir le hoquet.

— Faire entendre un hoquet.

Monsieur Ulysse à ce banquet
Prit un très-important hoquet,
Et comme il est fort malhonnête
De *hoqueter* dans une fête,
Il but à la santé du dieu,
Fit un hoc, et puis dit adieu. (Marivaux.)

— S'est dit pour Ébranler en secouant.

HOQUETON. s. m. (*h* asp.; ét. gr., ὁ, le; χιτών, casaque). Sorte de casaque brodée que portaient les archers du grand prévôt, du chancelier, etc. Porter le hoqueton.

— Casaque que portaient les gardes de la manche.

— Par extens. Archer qui portait le hoqueton. Être suivi de deux hoquetons. Les hoquetons du chancelier de France. Les hoquetons d'un intendant de province.

Hoqueton diapré de mon maître la trousse,
Je le suivais à pied quand il marchait en housse.
(*Recueil de vers.*)

— Casaque de paysan. Il s'habille en berger, endosse un *hoqueton*. (La Font.)

HOQUETTE. s. f. Techn. Ciseau de sculpteur.

HOR. Géogr. anc. Montagne de l'Arabie Pétrée, près de la Palestine, sur laquelle mourut Aaron.

HORA. Myth. Fille d'Uranus. Uranus voulant se défaire de Cronos, son fils, envoya vers lui plusieurs de ses filles, parmi lesquelles était Hora, pour le tuer; mais Cronos les retint et en fit ses concubines. ‖ Déesse de la beauté et de la jeunesse. Sous ce nom, les Romains déifièrent Hersilie.

HORACE (Quintus-Horatius-Flaccus). Célèbre poète latin, né à Venouse, le 8 octobre de l'an de Rome 689, et 65 ans av. J.-C. Fils d'un affranchi, il combattit à Philippes et devint l'ami de Virgile et de Varius. Mécène, confident d'Auguste, s'attacha le poète, qui refusa pour son bienfaiteur la place de secrétaire de l'empereur. Il mourut l'an 8 av. J.-C. Ses principaux ouvrages sont les *Odes*, les *Epodes*, les *Satires* et l'*Art poétique*.

HORACES. s. m. pl. Nom de trois frères romains qui sous Tullus Hostilius, vers 667 av. J.-C., combattirent pour Rome contre les trois Curiaces, champions de la ville d'Albe, en présence de l'armée des Romains et des Albains, pour décider lequel des deux peuples commanderait à l'autre.

HORAÏES. s. f. pl. Myth. V. HORÉES.

HORAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *hora*, heure). Qui a rapport aux heures. Cercles horaires.

— Qui est mesuré par une heure. Les lignes horaires d'un cadran.

— Qui se fait par heure. Mouvement horaire.

— Astron. *Cercles horaires.* Cercles de la sphère céleste, qui passent par les pôles, et qui, en arrivant au méridien du lieu, marquent les heures du temps vrai. ‖ Cercles qu'en vertu du mouvement diurne de la terre, chaque étoile semble tracer en décrivant soit l'équateur même, soit un cercle plus petit, mais parallèle à celui-là. ‖ *Angle horaire.* Angle dièdre compris entre le plan du cercle horaire et le plan du méridien. ‖ *Mouvement horaire.* Quantité dont un astre varie dans l'espace d'une heure, soit en longitude, soit en latitude. ‖ *Parallaxe horaire.* Celle que l'on observe au moyen du changement qu'elle cause dans l'ascension droite d'une planète. ‖ *Plans horaires.* Plans visuels dont les arcs qu'ils interceptent sur le cercle diurne d'un astre répondent aux heures ou fractions d'heure dans lesquelles on divise la durée de la révolution entière ou du jour sidéral.

— Bot. *Fleur horaire.* Qui ne vit guère plus d'une heure.

HORAN. s. m. Bot. Arbrisseau de la Perse

HORANTHÉES. s. f. pl. Bot. Famille de plantes monocotylédones.

HORAPOLLON. Grammairien grec, professa les belles-lettres à Alexandrie et à Constantinople, sous l'empire de Théodose le Grand.

HORATIA. (pr. *ho-ra-ci-a*). Famille célèbre de Rome. C'est aussi le nom d'une loi portée par Valérien Publicola, et qui ordonnait de [illegible] assemblé par tribus.

HORATIEN, ENNE. adj. Littér. Qui appartient à Horace. ‖ *Style horatien.* Style qui a du rapport avec celui d'Horace.

— Hist. rom. Qui appartient aux Horaces. ‖ *Colonne horatienne.* Pilier auquel Horace vainqueur suspendit les dépouilles des Curiaces.

HORATIUS COCLÈS. V. COCLÈS.

HORCIEN. adj. m. Myth. gr. Surnom de Jupiter, présidant au serment. La statue de Jupiter Horcien s'élevait dans l'endroit où s'assemblait le sénat d'Athènes.

HORCOS. Myth. gr. Le serment personnifié. Selon la Théogonie, Horcos, fils d'Eris, punit les parjures.

HORD, HORDE. adj. S'est dit pour Horrible. ‖ Sale, dégoûtant. On le trouve dans Rabelais.

HORDE. s. f. (*h* asp.; du tart. *orta* ou *orda*, tente, et par extens. famille). Peuplade errante

… les hordes de barbares fondirent sur l'empire romain. Ses *hordes* les plus grossières offrent leurs femmes et leurs filles aux étrangers. (Chateaub.)

— Troupe nombreuse d'hommes qui vivent en société, mais sans avoir d'établissement fixe. Une horde de Tartares, de Bédouins. Le chef d'une horde de sauvages, d'une horde sauvage. Une *horde* errante vit des fruits que la terre produit naturellement, du poisson qu'elle pêche, des bêtes qu'elle tue à la chasse. (Condill.)

— Hist. *Grande horde* ou *horde d'Or*. Nom que portait la plus puissante des tribus des Mongols et des Kalmouks.

— Se dit par extension et par mépris d'une troupe d'hommes indisciplinés qui se plaisent au carnage et à la dévastation, etc. Une horde sanguinaire. Une horde indisciplinée. Une horde de brigands.

— *Horde* ne se dit qu'en mauvaise part, et peut entrer dans tous les styles.

. . Des prêtres d'Apamée
Une *horde* nombreuse, inquiète, alarmée (Volt.)

— On l'a dit des Harpies.

Déjà dans les forêts, prompte à se replier,
La *horde* de ses cris remplissait la colline,
Quand Misène, placé sur la roche voisine,
Donne aux accents du cor le signal convenu.
(De la Tresne.)

— Voltaire fit entendre, pour la première fois, dans l'*Orphelin de la Chine*, un mot peu usité alors, et qui a fait depuis une grande fortune, c'est celui de *horde*, affecté originairement aux tribus errantes des Tartares. Ce mot était parfaitement à sa place dans l'*Orphelin*, et peut s'appliquer aussi à toute peuplade guerrière ou nomade. On en a fait depuis un abus ridicule en le mettant partout, même dans le langage familier, à la place de *tourbe*, qui serait le mot convenable ; c'est ainsi que la multitude ignorante confond et dégrade les expressions réservées pour le style noble, qui en devient tous les jours plus difficile.

— Chez les Tartares, d'où ce mot nous est venu, *horde* n'est pas un terme plus injurieux que ne le sont ici les mots Division, compagnie, bataillon.

— Syn. simpl. Tourbe, cohue, multitude, troupe, foule de gens, tumultueuse assemblée. ‖ Epith. Cruelle, sauvage, féroce, vagabonde, errante, étrangère, barbare, inhumaine, inexorable, nombreuse.

— Syn. comp. HORDE, TOURBE. *Horde* est du style noble ; *tourbe* est du style bas et populaire.

HORDÉACÉ, ÉE. adj. (du lat. *hordeum*, orge). Qui ressemble à un grain ou à un épi d'orge, comme l'épi floral du chamérope hordéacé. ‖ Qui ressemble à l'orge. ‖ HORDÉACÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des graminées, ayant pour type le genre orge.

— Conchyl. Qui ressemble à un grain d'orge, comme la coquille du bulime hordéacé.

HORDÉAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *hordeum*, orge). Ant. rom. Se disait des athlètes et des gladiateurs, qui étaient ordinairement nourris de pain d'orge.

HORDEARIUM. s. m. (pr. *or-de-a-rium* ; du lat. *hordeum*, orge). Ant. rom. Argent qu'on donnait à un cavalier romain, afin d'acheter de l'orge pour la nourriture de son cheval.

HORDÉIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *hordeum*, orge ; *forma*, forme). Bot. Qui ressemble à l'orge.

— Anat. *Ganglions hordéiformes*. Ganglions formés par le nerf intercostal entre chaque vertèbre.

HORDÉILE. s. f. Chim. V. HORDÉINE.

HORDÉINE. s. f. (du lat. *hordeum*, orge). Chim. Son très-divisé qu'on extrait de la farine d'orge. ‖ Son qu'on a retiré de l'orge, et que l'on a regardé comme un principe immédiat des végétaux, et qui a été considéré par d'autres comme un mélange de son et des téguments de l'amidon insolubles dans l'eau. ‖ Gluten de l'orge.

HORDÉINÉ, ÉE. adj. Bot. V. HORDÉACÉ.

HORDÉIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui a rapport à l'hordéine.

HORDÉOLE. s. m. Chir. S'est dit quelquefois d'un apostème au bord des paupières.

— Ornith. Un des noms du bruant fou.

HORDICAL ou **HORDICIDE.** s. m. (ét. lat., *horda*, vache ; *cædere*, tuer). Ant. rom. [illegible]

[illegible] … que l'on offrait à la terre.

HORE. s. f. (de l'allem. *hur*, prostituée). Se disait pour Femme de mauvaise vie.

HOREB. Géogr. Mont de l'Hedjaz en Arabie, dans le groupe du Liban. Ce fut sur l'Horeb que Dieu apparut à Moïse ; c'est aussi là que se trouvait le rocher du sein duquel ce prophète fit jaillir une source d'eau vive, à 2740 mètres de haut.

HORÉES. s. f. pl. Ant. gr. Fêtes que l'on célébrait en l'honneur des Heures ou Saisons, au commencement de chaque saison de l'année. ‖ Prémices des fruits et des fleurs de la saison, que l'on offrait aux dieux.

HOREY. s. m. Myth. afr. Nom du dieu du mal chez les habitants de la côte occidentale de l'Afrique. Les nègres croient que, si on ne lui donne pas assez de nourriture, le horey s'empare d'un jeune homme non circoncis, et, sans lui faire le moindre mal, le garde en otage dans son ventre.

HORIAL, ALE adj. Entom. Qui ressemble à une horie. ‖ HORIALES. s. m. pl. Famille de coléoptères trachélides, ayant pour type le genre horie.

HORIDICTIQUE. adj. des 2 g. Astron. Se dit d'un quart de cercle, sur lequel sont tracées les lignes horaires.

HORIE. s. f. Entom. Genre de coléoptères hétéromères, de la famille des trachélides.

— Mar. Petite barque de pêcheur dont on se sert sur les côtes.

HORIEN. adj. m. Myth. gr. Surnom de Jupiter, protecteur des limites. ‖ Surnom d'Apollon. Les Argiens élevèrent un temple à Apollon Horien lorsqu'ils reculèrent leurs frontières.

HORIOLE. s. f. (dimin. de *houe*). Mar. Petite barque de pêcheur, qui ne peut s'avancer en pleine mer.

HORION. s. m. (*h* asp.) Coup rudement déchargé sur la tête ou sur les épaules. Recevoir un vilain horion. Ce mot est vieux, et ne se dit plus qu'en plaisantant.

Mimas d'un puissant *horion*
Fit sauter la rondache à Mars. (Scarron.)

Et courant vers Pallas la sage
Lui fit tomber un *horion*
Justement sur le croupion. (Id.)

George indigné lui fit tomber en bref
Trois *horions* sur son malheureux chef. (Voltaire.)

— Se disait autrefois pour Casque. ‖ Ce que contient un hanap, une coupe. Donnez-moi à boire un horion.

— Myth. Surnom d'Apollon.

HORIPAL. s. m. Mouchoir des Indes. ‖ Pl., *horipaux*.

HORIS. s. m. Métrol. Ancienne monnaie de Bretagne.

HORIUS. Myth. Surnom de Bacchus, qui préside aux heures et aux saisons. ‖ Surnom d'Apollon.

HORIZON. s. m. (du gr. ὁρίζω, terminer). Astron. et géogr. C'est, en chaque point de la surface terrestre, le plan qui est tangent à cette surface et perpendiculaire à la verticale. *Horizon rationnel*. Plan de l'horizon, rapporté au centre de la terre, et prolongé indéfiniment dans l'espace. Il partage en même temps la terre et la sphère céleste en deux hémisphères, dont l'un, s'étendant au-dessus de la surface terrestre, est appelé supérieur, et l'autre, l'enveloppant par-dessous, est appelé inférieur. Prendre la hauteur d'un astre sur l'horizon. Le soleil est à l'horizon. Il doit y avoir une éclipse sur notre horizon. La lune vers son plein était déjà sur notre *horizon*, et brillait de l'éclat le plus pur dans un ciel sans nuages. (B. de St-P.) Les parhélies, ainsi que les arcs-en-ciel, n'ont lieu que lorsque le soleil est peu élevé sur l'*horizon*. (Id.)

. . . . Quand l'astre du jour
Aura sur l'*horizon* fait le tiers de son tour. (Racine.)

— *Horizon sensible* ou *apparent*. Plan que l'on suppose toucher la surface de la terre, et que l'on conçoit parallèle à l'horizon rationnel.

— Géogr. *Horizon sensible*. Partie de la surface terrestre où se termine notre vue, où le ciel et la terre semblent se joindre. Horizon borné. Horizon étendu. De cette colline on découvre tout l'horizon. Apercevoir une voile à l'horizon. Les limites des sciences sont comme l'*horizon* : plus on en approche, plus elles reculent. (Boiste.) Le bonheur est comme l'*horizon*, on l'aperçoit toujours, jamais on ne peut l'atteindre. (D'Ordre.) ‖ Épith. Vaste, étendu, lointain, immense, étroit, borné, rapproché, raccourci, pur, vermeil, étincelant, brillant, net, oblique, courbé, circulaire, enflammé, en feu, bleuâtre, noir, sombre, pâle.

— Un de nos poètes a exprimé l'idée que présente ce mot par une périphrase très-heureuse.

Mes regards étonnés de ses riches spectacles
Commandent à l'espace et volaient sans obstacles
Jusqu'aux fonds azurés où la voûte des airs
S'unit, en se courbant, au vaste sein des mers.
(De Bernis.)

— La partie du ciel qui en est voisine. L'horizon est chargé de nuages.

— *Horizon oriental*. La partie de l'horizon où les astres paraissent se lever. ‖ *Horizon occidental*. Celle où ils paraissent se coucher.

— Mar. *Horizon fin*. Ciel pur et dégagé de vapeurs. ‖ *Horizon gras*. Ciel brumeux. ‖ *Horizon venteux*. Qui soutient les nuages.

— Peint. Endroit d'un tableau, ou, selon [illegible]

‖ Par extens. La hauteur à laquelle le peintre a placé le point de vue. L'horizon est trop haut, est trop bas. ‖ Se dit particulièrement de la ligne horizontale dans laquelle est situé le point de vue d'un tableau. L'horizon ne doit être ni trop haut ni trop bas.

— Fig. Bornes du savoir, de la conception. L'horizon des connaissances humaines s'étend, s'agrandit de jour en jour.

— Fig. L'horizon politique se rembrunit, se couvre de nuages. L'horizon commence à s'éclaircir. Il y a des éclairs qui s'allument à l'*horizon* ; ils montrent le chemin. (E. Quinet.) Dans les révolutions, on voit briller un instant sur l'*horizon*, et disparaître comme des météores, des hommes que l'on croyait des êtres. (Boiste.) Le malheur obscurcit le plus bel *horizon*. (Id.)

C'en est assez pour moi, mon étroite raison
Ne saurait embrasser un plus vaste *horizon*. (Ducis.)

. . . . L'*horizon* politique
Déjà commence à se voiler.
L'orage au grand...[illegible] au loin, bientôt va s'écrouler
Jusqu'en ses fondements la monarchie antique.
(M.-J. Chénier.)

— Fig. Vous êtes toujours sur l'*horizon*. (Mme de Sévig.) C'est-à-dire vous êtes toujours condamnée aux ennuis de la représentation.

HORIZONTAL, ALE. adj. Parallèle à l'horizon. Se mettre dans une position horizontale. Le blé a des harmonies aériennes par ses feuilles linéaires et *horizontales*, qui ne donnent point de prise aux vents. (B. de St-P.) L'homme, dont la tête *horizontale* se meut en haut et en bas, à droite et à gauche, aperçoit à la fois l'herbe qu'il foule aux pieds, et les sommets des plus grands arbres. (Id.) Bordeu, médecin célèbre, eut des amis, mais il eut aussi, même parmi ses confrères, des ennemis cruels, entre autres le docteur Bouvart, qui lui suscita un procès déshonorant. Informé de la mort de Bordeu, Bouvart s'écria : Je n'aurais pas cru que cet homme serait mort dans une position *horizontale*. (Corr. litt. et secr.)

— *Écriture horizontale*. Celle dans laquelle les lignes sont écrites horizontalement, soit de gauche à droite, soit de droite à gauche. L'écriture est horizontale chez la plupart des peuples connus.

— Astron. *Diamètre horizontal*. Le plus grand diamètre apparent d'un astre. ‖ *Parallaxe horizontale*. La plus grande de toutes les parallaxes. ‖ *Réfraction horizontale*. Réfraction d'environ trente-deux minutes.

— Bot. Se dit des anthères qui sont placées en travers sur le filet, comme dans le lis ; les racines qui courent entre deux terres, parallèlement au plan de l'horizon, comme l'anémone des bois ; les graines qui sont attachées par leur bord ou par l'un de leurs bouts, et qui se tiennent dans un plan parallèle à la base du fruit, comme dans le lis. D'autres fleurs n'ont que quatre pétales *horizontaux*, comme les crucifères, dont les espèces sont fort communes dans les pays chauds. (B. de St-P.)

— Géom. *Plan horizontal*. Celui qui est parallèle à l'horizon du lieu.

— Entom. Se dit des ailes qui, étant étendues, forment un angle droit avec le corps, comme la libellule.

— Géol. *Stratification horizontale*. Celle des massifs dont les couches sont généralement peu inclinées.

— Gnom. *Cadran horizontal*. Cadran qui est décrit sur un plan parallèle à l'horizon, et dont le style est élevé suivant l'élévation du pôle du lieu où il est construit.

— Perspect. Se dit d'un plan qui est parallèle à l'horizon, passant par l'œil, et coupant le plan du tableau à angles droits. ‖ *Ligne horizontale*. Ligne droite tirée du point de vue parallèlement ; intersection du plan du tableau et du plan horizontal.

— pl. *Horizontaux*. Les lignes de musique sont ces traits *horizontaux* et parallèles qui composent la partie. (J.-J. Rouss.) Dans les zones tempérées, les reverbères ou pétales sont en général *horizontaux* et passagers. (B. de St-P.)

Ces lits *horizontaux* des collines nouvelles,
C'est la mer qui forma leurs couches parallèles.
(Delille.)

HORIZONTALEMENT. adv. Parallèlement à l'horizon. Cadran placé horizontalement. Ce tronc d'arbre pétrifié était couché presque *horizontalement*. (Buff.)

HORIZONTALITÉ. s. f. Didact. Qualité de ce qui est horizontal.

— Position de l'horizon.

HORLOGE. s. f. (ét. gr., ὥρα, heure ; λέγω, dire). Machine à poids ou à ressort, placée dans un endroit apparent de quelque édifice, et destinée à marquer et à sonner les heures. Une bonne horloge. Une grosse horloge. L'horloge d'une église, d'un palais, d'un collége. L'horloge va bien. L'horloge va mal. L'horloge a sonné. L'horloge sonne midi. Quelle heure est-il à l'horloge ? L'horloge avance. L'horloge retarde. Horloge détraquée. Les roues d'une horloge. Le poids d'une horloge. Le balancier d'une horloge. Le timbre d'une horloge. Le mouvement de l'horloge. La sonnerie de l'horloge. L'aiguille de l'horloge. Le cadran de l'horloge. Ces horloges ne s'accordent pas. Les heures, les minutes de l'horloge.

Il (l'homme) fixa sur l'émail de l'*horloge* légère
Des routes du soleil la trace passagère. (Castel.)

— *Horloge* ou *pendule* à [illegible] … marque tout à la fois le temps vrai et apparent, qui est celui du soleil, et le temps moyen ou uniforme. ‖ *Horloge* ou *pendule à secondes*. Celle qui bat et marque les secondes, ainsi que les secondes et les minutes. ‖ *Horloge marine* ou *à longitudes*. Celle qui sert à déterminer les longitudes en mer, c'est-à-dire le lieu où se trouve le vaisseau, en comptant du port d'où il est parti, et des différents endroits d'où il a relâché.

— *Monter, remonter une horloge*. En bander les ressorts, ou en hausser les poids ‖ *Démonter une horloge*. En désassembler les pièces.

— *Horloge solaire, horloge au soleil*. Cadran solaire.

— *Horloge de sable* ou *sablier*. Espèce d'horloge de verre, composée de deux fioles ajustées de manière que du sable fin qui est dans l'une s'écoule dans l'autre par une petite ouverture, et sert à mesurer un certain espace de temps.

— *Horloge d'eau*. Clepsydre, machine qui indique la marche du temps par l'écoulement d'une certaine quantité d'eau. Les anciens se servaient principalement d'horloges d'eau.

— Astron. Constellation méridionale, située au-dessous de l'Éridan.

— Bot. *Horloge de Flore*. Table des heures du jour auxquelles s'épanouissent certaines fleurs. Linné avait observé que plusieurs d'entre elles s'ouvraient et se fermaient à différentes heures du jour, et que la plupart se fermaient à l'entrée de la nuit : il en avait formé une *horloge* botanique. (B. de St-P.)

— Prov. *C'est l'horloge du palais, elle va comme il lui plaît*. Se dit d'une horloge mal réglée. ‖ *Il demande quelle heure il est, quand l'horloge va sonner*. Se dit d'un homme fort impatient. ‖ *Il n'est jamais tard à son horloge*. C'est un paresseux.

— *Attendre une heure d'horloge*. Attendre très-longtemps, parce que le temps paraît s'écouler plus lentement lorsqu'on observe la marche d'une horloge.

— Entom. *Horloge de la mort*. Nom que l'on donne, parmi le peuple, aux vrillettes et au psoque pulsateur, insectes qui rongent le bois, et qui font entendre un bruit semblable à celui que produit le mouvement d'une montre.

— Fig. La règle est la boussole des religieux ; mais le besoin des peuples est l'*horloge* des souverains. (Clément XIV.)

— Fig. et fam. Se dit de l'esprit, de l'intelligence, d'un travail à suivre, etc.

— Syn. simpl. Cadran, pendule, montre, sablier, clepsydre. ‖ Epith. Juste, réglée, compassée, fidèle, tardive, dérangée, détraquée, fautive, sonnante. ‖ Périphr. L'airain sonnant. Du temps fugitif j'entends sonner l'airain. (Lebrun.)

HORLOGER. s. m. Celui qui fait, qui répare des horloges, des pendules, des montres. La femme d'un horloger s'appelle *horlogère*. Bon horloger. Mauvais horloger. Habile horloger. Horloger maladroit. Les athées n'ont jamais répondu à cette objection : L'horloge prouve l'*horloger*. (Volt.)

— *Horlogers grossiers*. Les ouvriers qui font les grosses horloges des clochers. ‖ *Horlogers penduliers*. Ceux qui font les pendules. ‖ *Horlogers en petit*. Ceux qui font les montres.

HORLOGER. v. a. 1re conj. (rad. *horloger*). Néol. Régulariser l'emploi de ses heures. Horloger sa vie.

HORLOGERIE. s. f. Art de faire des horloges, des pendules, des montres. L'horlogerie, comme science, ne remonte pas plus loin que le milieu du XVIIe siècle ; jusque là ce n'était guère qu'un art mécanique. L'horlogerie en bois, qui a son principal siége dans la Forêt-Noire et dans plusieurs contrées de la Suisse, multiplie toujours ses utiles produits. Entendre bien l'horlogerie. Des ouvrages d'horlogerie. Atelier d'horlogerie. Emballer de l'horlogerie.

— Ouvrage d'horlogerie. Faire le commerce de l'horlogerie.

— En parlant de l'horlogerie, Thomas a dit

Un génie attentif traçait les pas du Temps
Descendue à sa voix des célestes demeures,
Roulait en cercle d'or la famille des Heures

— Commerce d'horlogerie.

— Lieu où l'on fabrique les horloges, les montres.

HORLOGIOGRAPHIE. s. f. Didact. V. HOROLOGIOGRAPHIE.

HORME. Myth. gr. L'Activité personnifiée, déesse adorée chez les Athéniens.

HORMÉE. s. f. Hist. Faction qui s'éleva à Bordeaux pendant la minorité de Louis XIV ; elle tirait son nom d'un lieu voisin de l'endroit où elle tenait ses assemblées.

HORMÉISTE. s. m. Hist. Membre de la faction appelée *hormée*.

HORMÉNIUS. Roi de la Pélasgiotide, et père d'Astydamie. Ce prince ayant refusé sa fille à Hercule, le héros lui fit la guerre et le tua.

HORMÉSIEN. s. m. Antiq. Pierre précieuse dont parle Pline, et qui est inconnue aux modernes.

HORMIN. s. m. Bot. Espèce de sauge.

HORMINE. s. f. Bot. Espèce d'herbe.

HORMINELLE. s. f. Bot. V. HORMINE.

HORMINODE. s. m. Miné. Pierre précieuse connue des anciens … [illegible] … au centre duquel était une tache verte. On a pensé aussi que ce pouvait être un jaspe.

HORMINUM. s. m. (pr. *or-mi-nom*). Bot. Plante à laquelle les Grecs attribuaient la vertu d'exciter violemment à l'amour. Les espèces qu'on a rangées sous ce nom sont des sauges ou des mélisses.

HORMIS. prépos. (formé des mots *hors* et *mis*, comme qui dirait mis hors ; pr. *or-mi*). Excepté. Hormis deux ou trois. *Hormis* toi, tout chez toi rencontre un doux accueil. (Boil.)

HORMISCION. s. m. Bot. Genre de champignons.

HORMISDAS. Quatre rois des Perses et des Parthes ont porté ce nom. ‖ Le premier succéda à Sapor Ier en 273, fut un prince pacifique, et mourut en 274. ‖ HORMISDAS II, ou MISDATES, succéda à Narsès en 310, et mourut en 380. ‖ HORMISDAS III succéda à Khosroès Ier en 580, soutint une guerre malheureuse contre les Romains (581-589), et fut tué par son fils Khosroès II en 590. ‖ HORMISDAS IV succéda à la reine Borane en 630, et mourut en 632.

— HORMISDAS. Pape, successeur de Symmaque en 514. Il éteignit le schisme des eutychiens, et mourut en 523.

HORMIUS. s. m. Ant. Sorte de mélodie qui n'était que rhythmique, ne changeant point de ton.

HORMIZDA. Myth. parse V. ORMUZD.

HORMOS. s. m. Ant. gr. Danse lacédémonienne dans laquelle on imitait le mouvement des astres, en formant un cercle et en tournant de l'orient à l'occident.

HORMOUZ. Géogr. Ile du golfe Persique. V. ORMUS.

HORMUS. s. m. (pr. *or-muss*; du gr. ὅρμος, collier, parce que la ronde ressemble à un collier). Antiq. Danse inventée par Dédale, et formée par une ronde mêlée d'hommes et de femmes.

HORN. (Cap). (pr. *or-ne*). Géogr. Situé sous 56° de latitude méridionale, à l'extrémité de l'Amérique du Sud, et terminant cette partie du monde de ce côté-là, ainsi que l'île connue sous le nom de Terre-de-Feu ou plutôt les îles de l'Ermite, qui en sont le prolongement. Il fut découvert en 1616 par le Hollandais Cornelis Schouten, qui lui donna le nom de sa ville natale, Horn.

HORNBLENDE. s. f. (de l'all. *horn*, corne; *blenden*, éblouir, à cause de la fausse apparence de corne). Minér. Un des noms de l'amphibole, pierre du genre des cornéennes, qui doit son nom à des rapports apparents avec la corne. || *Hornblende du Labrador*. Minéral qui a quelque rapport avec l'amphibole par son tissu lamelleux, et avec le feldspath chatoyant par ses reflets, mais qui en diffère par d'autres caractères importants.

HORNEMANN. (Frédér.-Conrad.) Voyageur célèbre, né en 1772 à Hildensheim, mort vers 1800 pendant son voyage de Tripoli à Fez.

HORNÈRE. s. f. Zooph. Genre de polypiers.

HORNES (Philippe II de Montmorency Nivelle, comte de). Une des plus déplorables victimes de Philippe II, était le fils aîné de Joseph de Montmorency, seigneur de Nivelle, et d'Anne d'Egmont. Arrêté en 1567 avec le comte d'Egmont, son parent, par l'ordre du duc d'Albe, tous deux furent décapités l'année suivante.

HORNE-TOOKE (J.). Philologue et publiciste anglais, né à Londres en 1706, mort en 1812. On lui doit d'ingénieuses recherches sur l'histoire de la parole.

HORNFELS. s. m. Minér. Suivant les uns, Roche de feldspath, dans laquelle sont empâtés des granits, ce qui la rapprocherait du leptinite; suivant d'autres, c'est une quartzeuse.

HORNMANNIE. s. f. Bot. Genre de plantes des Indes orientales.

HORNOTIN, INE. adj. (du lat. *hornus*, de cette année). Hist. nat. Se dit d'un être organisé dont la naissance date de l'année, par exemple, d'un oiseau qui est sorti de l'œuf pendant le cours de l'année.

HORNPIPE. s. m. Danse. Nom d'une danse anglaise que l'on exécute au son de la cornemuse. || L'air de cornemuse qui sert à régler le pas de cette danse.

HORNPOX. s. m. Pathol. Nom que les Anglais donnent à la varicelle pustulée.

HORNSCHIEFER. s. m. (*h.* asp.) Minér. Cette dénomination, qui n'a pas de sens fixe et déterminé, a été appliquée à une foule de roches, mais plus généralement à l'amphibole schistoïde, et quelquefois aussi au schiste micacé et au porphyre schistoïde.

HORNSCHUCHIE. s. f. Bot. Genre de plantes du Brésil.

HORNSTEDTIE. s. f. Bot. Genre de plantes des Grandes Indes.

HORNSTEIN. s. m. (*h* asp.; de l'all. *horn*, corne; *stein*, pierre). Minér. Variété de feldspath, substance pierreuse qui a la couleur et la transparence de la corne. || *Hornstein porphyre*. Variété de porphyre à base de hornstein.

HORNSTÉTIE. s. f. Bot. Espèce d'amome.

HORODICTIQUE. adj. des 2 g. (ét. lat. *hora*, heure; *dictare*, dicter). Phys. Se dit des instruments qui servent à trouver l'heure. || *Quart de cercle horodictique*. Où sont tracées les lignes horaires. || substantiv. Un horodictique.

HOROGRAPHE s. m. (ét. gr. ὥρα, heure; [illegible]

HOROGRAPHIE. s. f. (ét. gr., ὥρα, heure; γράφω, écrire). Syn. de Gnomonique, l'art qui enseigne à faire des cadrans.

HOROGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport à l'horographie ou à la gnomonique.

HOROLOGE ou **HOROLOGION.** s. m. Hist. ecclés. Nom que les Grecs donnent à un de leurs livres d'office, qui contient les heures ou prières que l'on doit réciter chaque jour.

HOROLOGIOGRAPHE. s. m. (ét. gr., ὡρολόγιον, horloge; γράφω, écrire). Celui qui écrit sur l'horlogerie.

HOROLOGIOGRAPHIE. s. f. Didact. Gnomonique, ou art de faire des cadrans.

— Traité d'horlogerie, description des horloges.

— Art de calculer les heures.

HOROLOGIOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui appartient à l'horologiographie.

HOROMÈTRE. s. m. (ét. gr., ὥρα, heure; μέτρον, mesure). Espèce de cadran dans l'Hindoustan.

HOROMÉTRIE. s. f. Didact. Art de mesurer le temps.

HOROMÉTRIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui concerne l'horométrie.

HOROPTÈRE. s. m. (ét. gr., ὅρος, borne; ὀπτήρ, qui voit). Optiq. Ligne droite tirée par le point où concourent les deux axes visuels, et parallèle à la ligne qui joint les centres des yeux. || *Plan de l'horoptère*. Plan qui passe par l'horoptère et qui est perpendiculaire à l'axe optique. Le plan de l'horoptère est la limite de la vision distincte.

HOROSCOPE. s. m. (ét. gr., ὥρα, heure; σκοπέω, considérer). Astrol. Observation qu'on fait de l'état du ciel au moment de la naissance de quelqu'un, et par laquelle les astrologues prétendent juger de ce qui doit arriver au nouveau-né dans le cours de sa vie. Tirer, faire l'horoscope de quelqu'un. Dresser un horoscope. Faiseur d'horoscopes. On ne croit plus aux horoscopes. Bon, mauvais horoscope. Fâcheux horoscope. Horoscope favorable.

— Instrument de mathématiques, en forme de planisphère, inventé par Jean Paduanus.

— Figure ou thème céleste qui contient les douze maisons, c'est-à-dire les douze signes du Zodiaque, dans lesquels on marque la disposition du ciel et des astres à un certain moment, pour faire des prédictions.

— Fig. et fam. Ce qu'on prédit par simple conjecture sur le sort de quelqu'un ou sur le résultat de quelque chose. Dresser l'horoscope de quelqu'un. L'horoscope de ce libertin n'est pas difficile à tirer; on peut prédire qu'il finira ses jours à l'hôpital. Cette entreprise n'a pas réussi, j'en avais fait l'horoscope.

— L'Académie, dans les premières éditions de son dictionnaire, a fait ce mot féminin. Richelet et Trévoux le font masculin et féminin; Ménage ne le veut que masculin, et Wailly lui donne aussi les deux genres. Enfin l'Académie, dans ses dernières éditions, s'est fixée au genre masculin, et aujourd'hui on lui donne généralement ce genre.

HOROSCOPÉ, ÉE. part. pass. du v. Horoscoper. S'empl. adjectiv. Personne horoscopée.

HOROSCOPER. v. a. 1re conj. Tirer l'horoscope de quelqu'un. Laissez-moi faire, je vais les *horoscoper*. (***)

HOROSCOPIE. s. f. Manie de prédire l'avenir, de tirer des horoscopes. Il existe, à la bibliothèque de l'Arsenal, un manuscrit curieux où se trouve l'horoscope des Louis, rois de France, à partir du chiffre 16 jusqu'à 20 et plus, et Dieu sait comme la pauvre *horoscopie* s'est trompée dans ses calculs! (Ourry.)

HOROSCOPIQUE. adj. des 2 g. Art divin. Qui concerne l'horoscope. Calcul horoscopique.

HORRAILLE. s. f. Se dit d'une des parties de la charrue.

HORRÉAIRE. s. m. Ant. rom. Gardien d'un grenier, d'un magasin de blé.

HORRÉMITE. s. m. Relig. mahom. Membre de la secte musulmane dont Horrému fut le chef. Les horrémites, qui bravèrent pendant vingt ans la puissance des califes, furent détruits l'an 837 de J.-C.

HORRÉMITIQUE. adj. des 2 g. Relig. mah. Qui se rapporte aux horrémites et à leur secte. Secte horrémitique.

HORREUR. s. f. (pr. *or-reur*, du lat. *horror*, fait du gr. ὀρρωδέω, craindre, dont la racine est ὄρρος, le croupion, parce que certains animaux, quand ils ont peur, serrent leur queue entre leurs jambes). Mouvement de l'âme accompagné de frémissement, et causé par quelque chose d'affreux, de révoltant ou de terrible. Frémir d'horreur. Être saisi d'horreur. Pâlir d'horreur. Ce spectacle glace d'horreur. Un cri d'horreur. Avoir horreur de dire quelque chose. Cela fait horreur. Faire horreur à quelqu'un. Cela fait horreur à penser. On n'y saurait penser sans horreur, qu'avec horreur. Ces secondes vies que notre faible se nous fait inventer pour couvrir en quelque sorte l'*horreur* de la mort. (Boss.) L'*horreur* salutaire que l'âme pécheresse a d'elle-même. (Id.) Vous savez l'*horreur* qu'on a de recueillir ces soupirs contagieux qui sortent du sein d'un mourant. (Fléch.) Véronique restait muette d'*horreur*. (Toussenaut.) Je me détournai avec une espèce d'*horreur*. (Buff.)

Il tremble, sa voix meurt, tous ses sens sont glacés,
Et d'*horreur* sur son front ses cheveux sont dressés.
(Delille.)

— *Horreur du supplice*. Horreur que cause le supplice. L'horreur de la mort. L'horreur du supplice ébranla son courage. || *Horreur d'un supplice*. La cruauté d'un supplice. L'horreur d'un tel supplice, l'horreur de ces tourments n'émut point son courage.

— Fam. *Cela fait horreur, est à faire horreur*. Se dit, par exagération, d'une chose extrêmement laide dans son genre, ou faite sans goût, sans habileté.

— Fam. *C'est une horreur*. Se dit d'une personne extrêmement laide. Vous disiez que c'était une jolie femme, c'est une horreur. || Se dit d'une chose extrêmement laide ou défectueuse dans son genre. Vous vantiez ce logement comme agréable et commode, mais c'est une horreur.

— Fam. *Fi! l'horreur!* Se dit lorsqu'on veut marquer la répugnance qu'on a pour quelqu'un ou pour quelque chose.

— *C'est une belle horreur*. Se dit des choses qui font éprouver un sentiment d'effroi mêlé d'admiration, comme une grande tempête, un vaste incendie, etc.

— Détestation, abomination, haine violente. Avoir horreur du vice, du péché. Avoir, concevoir de l'horreur pour quelqu'un, pour quelque chose. Avoir, prendre une chose en horreur. Inspirer l'horreur du vice. On ne saurait inspirer trop d'horreur pour le mensonge. C'est un objet d'horreur. Dieu ne nous parle presque jamais des richesses que pour nous en donner de l'*horreur*. (Fléch.) Tant d'années passées dans la pudeur et dans l'*horreur* du vice. (Mass.) Vous trouverez partout l'*horreur* du nom romain. (Rac.) A l'*horreur* du vice se joint l'amour de la vérité. (J.-J. Rouss.) J'ai pris ma vie en haine et ma flamme en *horreur*. (Rac.) L'amour de l'égalité n'est en beaucoup de personnes que l'*horreur* de la supériorité d'autrui. (Boiste.) Le crime entoure le coupable d'une sorte d'*horreur* tragique qui le séquestre de ses semblables. (Id.)

— *Être en horreur à quelqu'un, être l'horreur de quelqu'un*. Lui inspirer une haine mêlée d'horreur. Le tyran est en horreur à toute la terre. L'existence lui est en horreur. Être l'horreur de ses semblables. C'est l'horreur du genre humain. Baal est en *horreur* dans la sainte cité. (Rac.)

— *Prendre quelque chose en horreur*. Éprouver de l'aversion pour cette chose. J'ai pris ma vie en haine et ma flamme en *horreur*. (Rac.)

— *Être l'horreur de quelqu'un*. Être un objet d'horreur pour lui. Devenir cadavre, la pâture des vers, l'*horreur* des hommes. (Mass.) Pour être le supplice et l'*horreur* de nos jours. (Rac.)

Princes, dont la cendre repose
Au pied des plus riches autels,
Souvent malgré l'apothéose,
Vous êtes l'*horreur* des mortels. (De Bernis.)

— *Horreur de*, suivi d'un infinitif. Délivre mes yeux de l'*horreur* de te voir. (Rac.) Mais si vous n'êtes pas capable de cet effort que la nature et la raison exigent de vous, fuyez dès ce moment, et me délivrez de l'*horreur* de vous voir. (Le Sage.)

Quoi! l'*horreur* de souscrire à cet ordre inhumain
N'a pas en le traçant arrêté votre main? (Rac.)

— Certain saisissement de crainte ou de respect. En entrant dans cette forêt, on sent, on éprouve une certaine horreur, une secrète horreur. Quand on entre dans cette église, on est saisi d'une sainte horreur, d'une horreur religieuse. Une divine horreur s'emparait de la prêtresse. Quelle *horreur* me saisit! D'où vient que je frissonne? (Rac.) J'entre avec une secrète *horreur* dans le vaste désert du monde. (J.-J. Rouss.)

Hélas! de quelle *horreur* ses timides esprits
A ce nouveau spectacle auront été surpris? (Rac.)

Du sein d'un prêtre ému d'une divine *horreur*
Apollon par des vers exhala sa fureur. (Boil.)

— Ainsi qu'on l'a vu par les vers précédents, le mot *horreur* peut très-bien s'employer pour exprimer un effroi religieux mêlé de crainte et de respect; mais, suivant La Harpe, il est indispensable, dans ce cas, que ce mot soit modifié par un adjectif. C'est pourquoi il condamne ce vers d'Esther: Il dit, et moi, de joie et d'*horreur* pénétrée, etc., parce qu'*horreur* n'a point d'épithète, mais l'union de *joie* avec *horreur* est une modification encore plus forte que celle d'une épithète.

— Voltaire a fait un étrange abus de ce mot.

J'ai pris dans l'*horreur* même où je suis parvenue
Une force nouvelle, etc.

Quelles phrases que celles-ci: *Prendre une force dans l'horreur*, et *parvenir à l'horreur!*

— Ce qu'ont d'horrible, d'effrayant ou de sinistre certains lieux ou certains objets. L'horreur d'un cachot. Dans l'horreur des ténèbres. L'horreur de la solitude. L'horreur des combats. Partout régnaient le carnage et l'horreur. Un silence plein d'horreur. Quel spectacle d'horreur! Dans les premières *horreurs* de sa prison, il paye à Dieu le tribut de ses prières. (Fléch.) Il était juste que Dieu lui épargnât les horreurs de la mort. (Id.) La lenteur de la mort augmente encore les *horreurs* de l'appareil. (Mass.) Du pillage du temple épargnez-moi l'*horreur*. (Rac.) Pendant l'*horreur* d'une profonde nuit. (Id.) L'éclat mourant du jour [illegible]

Et dans la sacristie entrant non sans terreur,
En perçant jusqu'au fond la ténébreuse *horreur*.
(Boileau.)

Bientôt de Jézabel la fille meurtrière,
Instruite que Joas voit encor la lumière,
Dans l'*horreur* du tombeau viendra le replonger.
(Racine.)

— Obscurité d'un livre qui renferme des mystères redoutables. (Id.) Percez la sainte *horreur* de ce livre divin. (Boil.)

— Fig. Comprendre toute l'horreur de sa situation. Connaître toute l'horreur de la misère de quelqu'un. Pour comble d'horreur.

Mais à mes tristes yeux votre mort préparée
Dans toute son *horreur* ne s'était pas montrée.
Racine.

— Choses horribles ou désastreuses, maux extrêmes, privations cruelles, etc. Les horreurs de la guerre. Les horreurs du carnage. Les horreurs de la captivité. Cette ville éprouva toutes les horreurs de la famine. Être en proie aux horreurs de la misère. Moi, nourri dans la guerre aux *horreurs* du carnage. (Rac.) Les douceurs de la paix, les *horreurs* de la guerre. (J.-B. Rouss.)

— *Les horreurs de la mort*. Les angoisses que l'on éprouve ordinairement au moment de mourir. Au milieu des horreurs de la mort, il souriait encore à ses amis.

Son secours me fortifie
Et me fait trouver la vie
Dans les *horreurs* du trépas. (J.-B. Rouss.)

— Énormité d'une mauvaise action, d'une action cruelle, infâme, etc. L'horreur du crime, du vice, du péché. Faire comprendre à quelqu'un l'horreur d'une action. Mon esprit ne se résoudrait jamais à se jeter parmi tant d'*horreurs*, si la constance admirable avec laquelle cette princesse a soutenu ces calamités ne surpassait de bien loin les crimes qui les ont causées. (Boss.) Vous sentez toute l'*horreur* d'une prospérité née de l'injustice. (Mass.) Un tel code abolirait les *horreurs* qui font frémir la nature. (Volt.)

Car vous n'ignorez pas à quel comble d'*horreur*
De son audace impie a monté la fureur. (Cas.)

— Les choses mêmes qui sont atroces, infâmes, etc. Ce qu'il a fait est une horreur. La vie de ce tyran est un tissu d'horreurs. Le récit de tant d'horreurs épouvante. Faire, dire, vomir des horreurs, mille horreurs. On prétend qu'il se commet des horreurs dans ce lieu-là. De telles horreurs se conçoivent à peine.

— Choses déshonorantes qu'on attribue à quelqu'un. On m'a dit des horreurs de cet homme-là. Ces deux hommes publient des horreurs l'un contre l'autre. Dans ce sens, il s'emploie toujours au pluriel.

— *Horreur* est une expression dont on abuse souvent dans la conversation. Les femmes surtout disent d'une chose tant soit peu difforme, qu'*elle fait horreur*, qu'*elle est à faire horreur*. *Je suis coiffée à faire horreur*. Ces sortes d'exagérations sont ridicules.

— Anc. phys. *Horreur du vide*. Antipathie que l'on prêtait autrefois à la nature, et par laquelle on expliquait tous les phénomènes qui résultent de la pesanteur de l'air. Ainsi l'on disait que l'eau montait dans les pompes, parce qu'elle avait horreur du vide.

— Syn. simpl. Effroi, épouvante, terreur, crainte, peur, frayeur, frémissement, frisson, saisissement, tremblement. — Exécration, aversion, haine, abomination, détestation. — Désolation, fureur, ravage. — Atrocité, énormité, turpitude. — Crime atroce, action infâme. — Chose affreuse, horrible. || Épith. Sainte, divine, pieuse, religieuse, muette, secrète, sépulcrale, sombre, ténébreuse, tragique, vaste, soudaine, imprévue, effroyable, terrible, invincible, juste, livide, sanglante, épaisse, impénétrable, salutaire. || Périphr.

Un effroyable bruit court le long du rivage,
L'air en gémit, et l'homme averti du ravage,
Sort des hameaux voisins, et, muet de terreur,
Vient repaître ses yeux d'une scène d'*horreur*.
(Roucher.)

HORRIBLE. adj. des 2 g. (pr. *or-ri-ble*, du lat. *horribilis*). Qui fait horreur, qui soulève, qui révolte. Laideur horrible. Objet horrible. Cela est horrible à voir. Cela est horrible. Cette mort est horrible. Une horrible cruauté. Une horrible méchanceté. Supplice horrible. Monstre horrible. Action horrible. Pensée horrible. Votre pensée est horrible. C'est une chose horrible de tomber entre les mains du Dieu vivant. (Boss.) Cet *horrible* débris d'aigles, d'armes et de chars. (Corn.) La chute désormais ne peut être qu'*horrible*. (Rac.) Les maux de la guerre sont encore plus *horribles* que vous ne pensez. (Fén.) Je n'ose vous demander des nouvelles, je les attends *horribles*. (J.-J. Rouss.) Je connaissais la douleur et le désespoir, je les aurais préférés à cet *horrible* état. (Id.) Il est des hommes qui ont l'*horrible* passion de [illegible] (Boiste.)

— Très-mauvais. Les chemins sont horribles. Il fait un temps horrible. O Neptune! que nous présagez-vous? Si mon art n'est pas trompeur, jamais plus *horrible* tempête n'aura bouleversé les flots. (Chateaub.)

L'air siffle, une *horrible* tempête
Aujourd'hui gronde sur ta tête
Demain tu seras dans le port. J.-B. Rouss.

— Extrême, excessif, en parlant de certaines choses, mauvaises ou bonnes, qui excèdent les bornes ordinaires. Horrible faute. Être dans une inquiétude horrible. Faire une horrible dépense. Il fait un froid horrible. Pour moi, je te pardonne ma mort, mais [illegible] demanderai justice d'un si *horrible* forfait. (Le Sage.)

— *Horrible à*. C'est une chose horrible à voir.

— S'empl. poét. avec un régime. Horrible de fer et de sang. (Montaigne.)

— *Horrible de*, devant l'infinitif. Il est horrible de voir commettre de telles atrocités.

— Se met souvent avant son substantif, lorsque l'harmonie et l'analogie le permettent. Une cruauté horrible, une horrible cruauté. Une méchanceté horrible, une horrible méchanceté. Une laideur horrible, une horrible laideur. Une dépense horrible, une horrible dépense.

HORRIBLEMENT. adv. (pr. *or-ri-ble-man*). D'une manière horrible. Cet homme est horriblement défiguré. Cette femme est horriblement laide. Se conduire horriblement à l'égard de quelqu'un.

— Extrêmement, excessivement. Horriblement pressé. Souffrir horriblement. Être horriblement fâché contre quelqu'un. La discipline est *horriblement* dépravée. (Boss.) J'ai été [illegible]

horriblement malheureux dans le mien, que mon cœur est presque fermé à l'espérance. (Volt.)

— On peut le mettre entre l'auxiliaire et le participe. Il avait horriblement souffert, ou il avait souffert horriblement. On le met entre le verbe *être* et le participe ou l'adjectif. Nous étions horriblement pressés, et non pas nous étions pressés horriblement.

HORRIBLETÉ. s. f. S'est dit pour Qualité de ce qui fait horreur, de ce qui répugne. ‖ Chose horrible.

HORRIDE. adj. des 2 g. (du lat. *horridus*). Poél. Hérissé. Barbe horride et inculte.

HORRIFIQUE. adj. des 2 g. Burl. Effrayant, hideux, épouvantable. Ce mot se trouve fréquemment dans Rabelais.

— S'est dit aussi, par hyperbole, pour désigner une chose excessive ou d'une grandeur démesurée.

HORRIFIQUEMENT. adv. S'est dit pour De manière à inspirer l'horreur.

HORRIPILATION. s. f. (pr. *or-ri-pi-la-cion ;* ét. lat., *horrere*, se hérisser ; *pilus*, poil). Pathol. Frissonnement accompagné de froid qui fait hérisser les poils.

HORS. prépos. (*h* asp.; pr. *hor ;* du lat. *foris*, en dehors). Sert à marquer exclusion du lieu et des choses qui sont considérées comme ayant quelque rapport au lieu. Hors de la ville. Hors du royaume. Hors d'ici. Hors de là. Hors de la maison. Etre hors de chez soi. Hors de la prison. Hors de l'eau Etre hors de sa place. Hors de rang. Hors de ligne. Etre hors de table. Parler hors de son rang. Domestique hors de condition. Etre hors de la portée du canon, du mousquet, hors d'atteinte, etc. Une place qui est hors d'insulte. On ne connait rien de leurs apologies, *hors* un fragment de la première, conservé par Eusèbe. (Chateaub.) Dans les murs, *hors* des murs, tout parle de sa gloire. (Corn.) Qu'à l'instant *hors* du temple elle soit emmenée. (Rac.) Tous les maux sont depuis longtemps *hors* de la boîte de Pandore ; mais l'espérance est encore dedans. (Marm.)

— Ellipt. *Hors d'ici*. Sortez d'ici. Hors d'ici, canaille.

— Fam. Il s'emploie quelquefois sans la préposition *de*. Etre logé hors la barrière. Il y avait *hors* la porte de la cour une terrasse. (J.-J. Rouss.)

— *Être hors de pages*. Avoir accompli le temps de son service dans les pages. ‖ Fig. et fam. Etre tout à fait son maître. ‖ On dit, dans le même sens, *se mettre hors de pages. Etre mis hors de pages.*

— Manég. *Hors d'école*. Se dit d'un cheval qui n'a pas été exercé depuis longtemps dans un manége. ‖ *Hors la main*. Se dit d'un cheval qui n'obeit point à la bride.

— Joaill. *Ce diamant, ce rubis*, etc., *est hors d'œuvre, hors de l'œuvre*. Se dit d'un diamant, d'un rubis, etc., qui n'est pas encore monté, ou qui est sorti de sa monture.

— Archit. *Hors d'œuvre*. Se dit d'une pièce qui est en saillie, qui est détachée du corps d'un bâtiment, et qui ne fait pas partie de l'ordonnance générale. Cabinet hors d'œuvre. ‖ Se dit aussi de la mesure d'un bâtiment, prise depuis l'angle extérieur d'un mur jusqu'à l'angle extérieur de l'autre mur. Ce bâtiment a dix mètres hors d'œuvre. Dans ce sens, on dit aussi *hors-œuvre*. ‖ Fig. et dans le langage ordinaire, se dit des choses qui, dans un ouvrage de littérature ou d'art, ne font point partie essentielle du sujet, qu'on semble avoir ajoutées après coup, et qu'on pourrait retrancher sans nuire à l'ensemble. Cette description est hors d'œuvre. C'est une chose hors d'œuvre dans son tableau que ce groupe, que cette figure. ‖ Dans toutes ces acceptions *hors d'œuvre* est pris adverbialement. Il s'emploie aussi substantivement V. plus loin.

— Pal. *Mettre hors de cour, hors de cour et de procès*. Renvoyer les parties, ou une des parties, comme n'y ayant pas lieu de prononcer juridiquement, comme n'y ayant pas sujet de plaider. ‖ Autrefois, en matière criminelle, cette expression signifiait qu'il n'y avait pas assez de preuves pour asseoir une condamnation, mais qu'il subsistait des indices. ‖ *Mettre hors de cause*. Déclarer qu'une personne ne doit point être partie dans un procès. ‖ *Etre hors de cause*. Cesser d'être partie dans un procès.

a été employée dans des actes arbitraires, par laquelle on proscrivait, en telle sorte que les proscrits devaient être envoyés au supplice sans jugement, dès que leur identité avait été reconnue. Un gouvernement qui met hors la loi est un gouvernement tyrannique.

— Fig. Se placer au-dessus des lois, c'est se mettre *hors* de la loi. (Boiste.)

— S'empl. en parlant de plusieurs choses, sans rapport au lieu, mais en indiquant toujours exclusion de la chose indiquée par le complément. Etre hors de son bon sens. Hors d'embarras. Hors d'intrigue. Hors de difficulté. Hors de danger, de péril, etc. Etre hors d'état de nuire. Hors de garde. Hors de cadence. Hors de mesure. Hors de proportion. Hors de pair, du pair. Cela est hors de mode. Etre hors de soupçon. Hors de doute. Hors d'haleine. Hors de propos. Tout est hors de prix. Des vertus *hors* de mode. (Boil.) Enfin nous voyons nos têtes *hors* de l'injure du sort. (Malh.) J'ai eu ce matin une conversation particulière avec le prince

dans laquelle il m'a paru chagrin de se voir, par l'avarice du roi, *hors* d'état de suivre les mouvements de son cœur généreux. (Le Sage.) Un pas *hors* du devoir peut nous mener bien loin. (Th. Corn.)

— *Etre hors de soi*. Se dit d'une personne violemment agitée par quelque passion.

> . . . . . . Mon cœur, *hors* de lui-même,
> S'oublie, et se souvient seulement qu'il vous aime.
> RACINE.

‖ *Cela le met hors de lui*. Cela le met fortement en colère.

— Se dit quelquefois en bonne part. L'âme possédée de l'amour de Dieu, transportée par cet amour *hors* de soi-même. (Boss.)

— *Ce malade est hors d'affaire*. Il ne court plus aucun danger.

— *Etre hors de combat*. N'être plus en état de combattre. ‖ *Mettre quelqu'un hors de combat*. ‖ Fig. Se dit de toutes sortes de contestations.

— *Etre hors de service*. N'être plus en état de servir. Cet habit est tout à fait hors de service.

— Votre esprit est *hors* de ses alarmes. (Corn.) On dit *hors d'alarmes, hors de crainte, hors de danger*, mais non *hors de ses alarmes, de sa crainte, de son danger*, parce qu'on n'est pas hors de la crainte, des alarmes d'un autre.

— Suivi de la préposition *de*, il sert à marquer exclusion du temps. Cela est hors de saison. Nous voilà hors de l'hiver. Trop de vigueur serait *hors* de saison. (Boil.)

— Techn. *Hors d'eau*. Se dit, chez les chamoiseurs, de peaux qui ne sont plus humides.

— Excepté. Ils y sont tous allés, hors deux ou trois. Hors cela, je suis de votre sentiment.

> C'est un lâche s'il n'ose ou se perdre ou régner;
> *Hors* le trône ou la mort, il doit tout dédaigner.
> (CORNEILLE.)

— Dans ce sens, il s'emploie devant les verbes à l'infinitif avec la préposition *de*. Hors de le battre, il ne pouvait pas le traiter plus mal.

— Il peut aussi être suivi des autres modes du verbe avec la conjonction *que*. Il lui a fait toutes sortes de mauvais traitements, hors qu'il ne l'a pas battu ; peut-être serait-il mieux de dire *hors de le battre*.

— Ce mot *hors* bien employé peut devenir noble.

> . . . . . . I. peut faire trembler la terre,
> Mais le cœur d'Emilie est *hors* de son pouvoir.
> (CORNEILLE.)

— Syn. comp. HORS. HORMIS. EXCEPTÉ. *Hors* annonce la séparation qui existe entre tel objet, et les objets collectivement énoncés ; *hormis* indique l'exclusion qu'il faut donner à un objet particulier, naturellement compris dans la proposition collective ; *excepté* marque la distraction particulière qu'il faut faire de la proposition générale.

— S'empl. substantiv. dans les locutions suivantes. ‖ *Le hors de page*. La récompense accordée aux pages qui sortaient du service. ‖ Manég. *Le hors du montoir*. Le côté droit du cheval. ‖ Pal. *Un hors de cour*. Un jugement qui met hors de cour. Prononcer un hors de cour. Cette locution a vieilli.

HORS-D'OEUVRE. s. m. (*h* asp.) Archit. Pièce qui est en saillie, et qui ne fait pas partie de l'ordonnance générale. Cette partie de l'édifice est un hors-d'œuvre.

— Littér. Partie d'un ouvrage qui ne dépend pas essentiellement du sujet, et qu'on pourrait retrancher sans nuire à l'ensemble du plan. Cet épisode est un hors-d'œuvre. Les hors-d'œuvre plaisent quelquefois, mais il y en a trop dans cet ouvrage. C'est le goût qui doit présider au choix, au nombre, au placement des hors-d'œuvre : trop multipliés, ils peuvent embarrasser la marche de l'action et nuire à l'intérêt.

— Choses inutiles. Aux yeux du matérialiste, les corps célestes sont d'inutiles *hors-d'œuvre ;* les planètes suffisaient. (Boiste.)

— Art culin. Certains mets qu'on sert après le potage. Ce hors-d'œuvre est fort appétissant. Les radis, les figues, le beurre, les anchois, le melon, etc., se servent en hors-d'œuvre. Les *hors-d'œuvre* fournissent à une jolie main un exercice des doigts qui n'est pas sans effet sur les convives. (Fayot.)

— Pl., *Hors-d'œuvre*, c'est-à-dire des objets hors de l'œuvre général, et non hors des œuvres.

HORSENS. Géogr. Ville et port de Dannemark, à 40 kilom. S.-O. d'Aarhuus ; 2,500 hab.

HORS-OEUVRE. adv. (*h* asp.) Archit. Depuis l'angle extérieur d'un mur jusqu'à l'angle extérieur de l'autre mur. Cet édifice a vingt mètres hors-œuvre.

HORSFIELDIE. s. f. Bot. Arbre de Ceylan.

HORS-FONDS. s. m. Anc. fin. Nom que l'on donnait, dans les pays d'états, aux fonds excédant la somme que le roi avait demandée à la province. Le hors-fonds était censé appliqué aux besoins de la localité.

HORSHAM. Géogr. Ville d'Angleterre (Sussex), à 32 kilom. S.-O. de Brighton ; 5,000 hab. Belle église gothique, hôtel de ville remarquable, etc.

HORTA. Myth. rom. Déesse qui présidait aux bonnes résolutions. Son temple était toujours ouvert.

— Géogr. Ville des Açores, dans l'île de Fayal, le meilleur port de cet archipel. 10,000 hab. ‖ Ville des Sabins, au confluent du Tibre et du Nar.

HORTAGILER. s. m. Relat. Tapissier du Grand Seigneur.

HORTENSE. adj. des 2 g. (du lat. *hortensis*, de jardin). Myth. lat. Qui préside aux jardins. Surnom de Vénus et de Jupiter. ‖ *Dieux hortenses*. Priape, Vertumne, Pomone.

— Bot. Que l'on cultive dans les jardins. Plantes hortenses.

HORTENSIA. s. m. (du lat. *hortensis*, de jardin ; suivant d'autres de *Hortense*, épouse de l'horloger Lepaute, à laquelle Commerson la dédia ; enfin, quelques-uns croient que ce nom vient de la reine Hortense). Bot. Genre de la famille des ombellifères, renfermant un arbrisseau de la Chine et du Japon qui est cultivé comme plante d'agrément. Il porte des fleurs d'un rose tendre, qui naissent à l'extrémité des rameaux, en boules, en corymbes touffus. Le genre hortensia a été reconnu comme double emploi du genre hydrangea, lequel se classe dans la famille des saxifragées, tribu ou sous-ordre des cunionacées. Cultiver des hortensias.

HORTENSIS. Myth. Surnom de Vénus, présidant à la naissance des fleurs.

HORTENSE. (Hortense-Eugénie de Beauharnais, la reine). Née à Paris en 1783, morte en 1837. Etait fille d'Alexandre, vicomte de Beauharnais, et de Joséphine Tascher de la Pagerie, depuis impératrice. Mariée en 1802, presque malgré elle, à Louis Bonaparte, elle devint reine par l'élévation de ce dernier au trône de Hollande.

HORTENSIUS (Quintus Hortalus). Orateur célèbre, né l'an de Rome 640 d'une famille noble, mais plébéienne, mort en 704. Il commença dès l'âge de 19 ans sa carrière oratoire, au moment où les deux précurseurs de Cicéron, Crassus et Antoine, étaient dans tout l'éclat de leur talent. Dès son début, il se plaça au premier rang des orateurs. Après la mort de Crassus, d'Antoine et de Sulpicius, il resta le roi du Forum jusqu'au moment où Cicéron, plus jeune seulement de 8 ans, mais qui débuta beaucoup plus tard, parut sur la scène.

HORTICOLE. adj. des 2 g. (ét. lat., *hortus*, jardin ; *colo*, je cultive). Qui a rapport à l'horticulture, qui concerne les jardins. La science *horticole* était peu avancée chez les anciens. (Lecl. Thouin.) Au commencement de notre siècle, André Thouin créa la première école de technologie *horticole* qui ait existé en France et probablement en Europe. (Id.) La science *horticole* s'est élevée sur l'art du jardinage. (Id.)

HORTICULTEUR. s. m. Celui qui s'occupe de perfectionner la culture des jardins. De toutes parts l'*horticulteur* se crée une botanique à lui, dont chaque jour il aide la nature à enrichir le changeant et brillant domaine. (Lecl. Thouin.)

— Ce mot nouveau désigne celui qui cultive les jardins, tandis qu'agriculteur marque celui qui cultive les champs, un laboureur. *Jardinier* ne présente que l'idée d'un homme de peine, d'un journalier qui a soin d'un jardin ; *horticulteur* désigne de plus un homme qui tend à perfectionner ce genre de culture.

HORTICULTURAL, ALE. adj. Didact. Qui a rapport à l'horticulture. L'année horticulturale. Une composition *horticulturale*, bizarre et pittoresque, se fit alors remarquer pour la première fois, ce fut celle des jardins chinois ou anglais. (Desnos.) ‖ Pl., *horticulturaux*.

HORTICULTURE. s. f. (ét. lat., *hortus*, jardin ; *cultura*, culture). L'art de cultiver les jardins. Étude, science, théorie du jardinage. L'horticulture embrasse la culture des jardins, par opposition à l'agriculture qui comprend celle des champs. Ses produits ont pour but tantôt l'utilité, tantôt l'agrément. L'horticulture d'utilité réunit les jardins d'instruction et les jardins dont les produits divers sont directement applicables à la nourriture de l'homme, à l'assaisonnement de ses mets ou à la guérison de ses maux physiques. Les Pays-Bas, la France et l'Angleterre perfectionnèrent à l'envi leur *horticulture* maraîchère. (Lecl. Thouin.) Plusieurs sociétés d'*horticulture* se sont formées depuis un certain nombre d'années en France, à l'instar de celles qui existaient [illegible]

[illegible] chez nos proches voisins. (Id.)

HORTIE. s. f. Bot. Plante du Brésil.

HORTOLAGE. s. m. (du lat. *hortus*, jardin). S'est dit pour la partie d'un jardin qui est occupée par des légumes. ‖ Les légumes que produit un jardin.

HORTOLE. s. m. Conchyl. Genre de coquilles renfermant un grand nombre d'espèces fossiles.

HORTULAGE. s. m. (du lat. *hortus*, jardin). S'est dit pour Plante potagère, légume. Pour ce que l'une et l'autre de ces herbes-là sont louées d'être fort saines entre les autres *hortulages*. (Amyot.)

— Redevance qui se payait en plantes potagères, en légumes.

HORTULAIRE. s. m. Hist. relig. Membre d'une secte d'anabaptistes qui croyaient pouvoir, sans péché, déguiser leur croyance. On les désigne sous ce nom, parce qu'ils ne s'assemblaient point dans les Églises, mais dans les enclos privés.

HORUS. Myth. égypt. Divinité égyptienne, que l'on honorait toujours avec Harpocrate, et qui parait avoir été le type de Castor et Pollux, et l'origine de la constellation des Gémeaux.

HOSANGIE. s. f. Bot. Genre de la famille des mélastomées.

HOSANNA. s. m. (de l'hébr. *hoschiah-na* ou *hoscha-na*, protège, je t'en supplie, dont on se servait pour souhaiter à quelqu'un la protection, le secours de Dieu). Liturg. Hymne qui se chante le jour des Rameaux, et qui commence par le mot *hosanna*. *Hosanna* au fils de David ! Béni soit celui qui vient au nom du Seigneur, *hosanna* au plus haut des cieux. (Ps. 128.) Il entra à l'Eglise pendant l'hosanna.

— Par extens. Le dimanche des Rameaux, jour où l'on célèbre l'entrée de Jesus-Christ à Jérusalem, au milieu du peuple et de ses disciples qui criaient *hosanna*.

— Hist. jud. *Grand hosanna* ou *hosanna rabba*. Fête des Tabernacles chez les Juifs, et particulièrement le septième jour de cette fête. ‖ Prière que les Juifs prononcent pendant la fête des Tabernacles. Il y a l'hosanna du premier jour, du second, du troisième, etc., jusqu'au septième. ‖ Branche de saule sur laquelle on récite cette prière.

— Cri de joie.

HOSIENS. s. m. pl. Antiq. gr. Nom des cinq prêtres d'Apollon à Delphes.

HOSIES. s. f. pl. (du gr. [illegible], saint). Antiq. Victimes sacrifiées par les hosiotes.

HOSIOTÈRE. s. m. Ant. rom. Le premier des cinq hosiens à Delphes.

HOSIOTES. s. m. pl. Antiq. Ministres d'Apollon, à Delphes, dont l'office était d'aider les devins et la pythie dans les sacrifices.

HOSLUNDIE. s. f. Bot. Genre de la famille des labiées, dont on connait deux espèces de la Guinée et du Sénégal.

HOSNY. s. m. Ichthyol. Nom d'une espèce de spare ou sciène.

HOSPES. (du lat. *hospes*, hôte). Myth. Surnom sous lequel était adoré Jupiter, comme le dieu tutélaire des hôtes et des voyageurs.

HOSPICE. s. m. (du lat. *hospitium*, fait de *hospes*, hôte). Maison où des religieux donnent l'hospitalité aux pèlerins, aux voyageurs. L'hospice du mont Saint-Bernard.

— Se disait particulièrement d'une petite maison religieuse établie pour recevoir les religieux du même ordre qui voyageaient, et où il n'y avait pas assez de religieux pour faire régulièrement le service.

— Se disait également d'une maison bâtie dans une grande ville, pour y retirer pendant la guerre les religieux ou les religieuses des couvents bâtis dans la campagne. L'hospice de Lille. L'hospice d'Auchin à Tournai.

— *Donner l'hospice à quelqu'un*. Se disait Pour le recevoir chez soi.

— Se dit plus ordinairement, aujourd'hui, de certaines maisons de charité où l'on nourrit des pauvres, des gens hors d'état de gagner leur vie, à cause de leur âge ou de leurs infirmités. Les hospices civils. L'administration des hospices. Hospice de la Vieillesse. Hospice des Incurables. Hospice des Enfants-trouvés. Hospice des Aliénés. Le lendemain il sortit de l'*hospice*, et je ne l'ai jamais revu. (J.-J. Rouss.)

— S'empl. quelquefois pour Hôpital.

— Fig. Les plantes cosmopolites croissent en général le long des grands chemins. Ce sont des espèces d'*hospices* que la nature y a établis pour les animaux domestiques voyageurs. (B. de St-P.)

— Delille s'en est servi pour désigner un asile quelconque.

HOSPITA. (du lat. *hospita*, hôtesse). Myth. Surnom de Vénus adorée à Memphis, et de Minerve adorée à Sparte.

HOSPITAL. s. m. Ancienne orthographe du mot Hôpital.

HOSPITAL (Michel de l'). V. L'HOSPITAL.

HOSPITALIA. s. m. pl. Ant. rom. Se dit des appartements pour les étrangers, que les citoyens riches faisaient disposer aux deux ailes de leurs demeures. ‖ Partie du théâtre destinée aux étrangers.

HOSPITALIER, ÈRE. adj. (du lat. *hospes* [illegible]

un homme fort hospitalier. C'est un peuple doux et hospitalier.

— Qui prend soin des malades ; qui se consacre au service des malades.

— S'est dit de certains ordres militaires, institués originairement pour recevoir les pèlerins. Les chevaliers de Malte sont religieux hospitaliers.

— *Religieuses hospitalières*. Religieuses qui reçoivent des malades.

— Myth. gr. Surnom des divinités protectrices des voyageurs. Jupiter hospitalier. On adorait à Memphis Vénus hospitalière. O ! [illegible] *hospitaliers*, que vois-je ici paraître ! [illegible] Aux dieux *hospitaliers* je rends un juste hommage. (Delille.)

— Poét. Se dit quelquefois des lieux où l'on reçoit l'hospitalité, [illegible] à tous les objets qui se rapportent à [illegible] *hospitalières* [illegible]

avons parcouru les villes de la pauvre Finlande. (St-Pierre.)

Vers la chapelle *hospitalière*,
En pleurant, j'adresse mes pas. (Soumet.)

Il n'a pas oublié les services d'Evandre,
Sa table *hospitalière*, et son accueil si tendre. (Del.)

— Dacier est le premier qui ait hasardé le mot *hospitalier* [illegible] langue, et qui l'ait transporté des personnes aux choses dans sa traduction d'Horace.

— S'empl. aussi substantiv. *Les hospitaliers.* Les religieux hospitaliers. ‖ Beaucoup de religieux ont été appelés hospitaliers. Hospitaliers d'Aubrac. Hospitaliers de la Charité de Notre-Dame. Hospitaliers d'Eilefort. Hospitaliers du Saint-Esprit. Hospitaliers de Saint-Jean-Baptiste, de Saint-Jean-Baptiste de Coventry, de Nottingham. Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem. Hospitaliers de Saint-Julien. Hospitaliers de Saint-Lazare. Hospitaliers de Saint-Léonard d'York. Hospitaliers de Notre-Dame de l'Echelle. Le plus ancien de ces ordres est celui qui fut fondé à Sienne, vers la fin du IXe siècle; le dernier fut fondé en 1715, à Arcoatiers.

— *Hospitalier.* Titre du troisième dignitaire de l'ordre de Malte. Il était chargé du soin des malades.

— s. f. *Hospitalières.* Se dit des filles de la Charité ou sœurs grises. ‖ Se dit en général de toutes les religieuses des ordres charitables. Hospitalières de Saint-Joseph. Hospitalières de la Miséricorde de Jésus.

HOSPITALIÈREMENT. adv. D'une façon hospitalière, avec hospitalité.

HOSPITALISÉ, ÉE. part. pass. du v. Hospitaliser. S'empl. adjectiv. Voyageur hospitalisé.

HOSPITALISER. v. a. 1re conj. Néol. Donner l'hospitalité. La France *hospitalise* tous les proscrits. (Boiste.)

— Fig. Il vaut mieux s'exposer à *hospitaliser* le diable, que de fermer sa porte aux malheureux. (Mercier.)

— S'HOSPITALISER. v. pron. Se présenter chez quelqu'un pour recevoir l'hospitalité.

HOSPITALITÉ. s. f. (du lat. *hospitalitas*). Charité, libéralité qu'on exerce en recevant et logeant gratuitement les étrangers, les passants. Exercer l'hospitalité. L'hospitalité se trouve souvent parmi les barbares. L'hospitalité était fort en usage chez les anciens Germains, et elle est sacrée chez les musulmans. Les lois de l'hospitalité. Donner l'hospitalité à quelqu'un. Recevoir partout une hospitalité généreuse. Abuser de l'*hospitalité* la plus généreuse. (Fén.) Ces productions spontanées fournissent des mets exquis à ses habitants, dont rien n'égale l'innocence et l'*hospitalité*. (B. de St-P.) Ils s'en allaient demandant l'*hospitalité* dans les vieux châteaux de leur route. (Chateaub.) A la manière dont ils étaient venus demander l'*hospitalité*, on se rappelait ces temps où les Thalès et les Anacharsis voyageaient ainsi dans l'Asie et dans la Grèce. (Id.) L'*hospitalité* publique naquit de la religion, à la mort de l'*hospitalité* domestique. (Boiste.) La sainte *hospitalité*, éteinte partout où la justice et les institutions sociales ont fait des progrès, ne se retrouve plus que chez les nations sauvages. (Rayn.) Tous les étrangers, sans exception, trouvent dans ces îles une *hospitalité* prévenante et généreuse. (Id.)

Et la reconnaissance et l'*hospitalité*
[illegible]

— *Prendre l'hospitalité chez quelqu'un.* Se disait pour Accepter, demander un gîte. Il alla au-devant de lui, et l'invita à prendre chez lui l'hospitalité.

— Obligation où sont certaines abbayes de recevoir les voyageurs pendant plusieurs jours. Il y a hospitalité dans cette abbaye.

— Chez les anciens, Droit réciproque de loger les uns chez les autres, droit qui s'exerçait non-seulement de particulier à particulier, mais encore de ville à ville. Il y avait trois sortes d'hospitalité, la première, celle que la piété faisait exercer envers les étrangers, les voyageurs, les inconnus. La deuxième était une suite de la précédente; ceux qui avaient logé une personne étaient dès lors liés avec elle par les nœuds de l'hospitalité; ils étaient obligés de se secourir mutuellement, et ce droit passait à leur postérité. On contractait la troisième sorte d'hospitalité sans avoir vu les hôtes; on envoyait un présent à une personne, et on lui demandait de se lier par le droit de l'hospitalité; si elle renvoyait un autre présent, c'était une marque [illegible] étaient également sacrés. Le droit d'hospitalité était imprescriptible: rien n'y pouvait porter atteinte, pas même la guerre entre deux peuples ennemis dont chaque hôte faisait partie. L'hospitalité s'exerce encore parmi les Arabes et autres peuples de l'Orient. Droit d'hospitalité. Il y avait hospitalité entre ces deux familles. Violer les droits de l'hospitalité. Il y avait droit d'hospitalité entre Athènes et Lacédémone. Il devait exercer à notre égard les lois de l'*hospitalité*. (Barth.) Nous partîmes amenant avec nous Philotas, dont la famille avait des liaisons d'*hospitalité* avec celle de Timodème. (Id.) Ils étalaient à nos yeux les présents de l'*hospitalité*. (Id.)

— Ant. rom. *Tessère d'hospitalité.* Espèce de [illegible], formé ordinairement d'un morceau de [illegible] en deux fragments, que conservaient [illegible] entre eux par les liens de l'hospitalité.

— Épith. Sainte, sacrée, inviolable, généreuse, facile, bienfaisante, obligeante, favorable, violée. ‖ Périphr. Les nœuds, les liens de l'hospitalité. Les droits, les devoirs de l'hospitalité. Les soins de l'hospitalité, les soins hospitaliers. De l'*hospitalité* les respectables droits. (Dulard.) Le zèle bienfaisant de l'*hospitalité*. (Léonard.)

— Iconol. On représente ordinairement l'Hospitalité sous la figure d'une femme faisant accueil à un pèlerin, et tenant une corne d'abondance, d'où s'échappent des fruits qu'un enfant s'empresse de ramasser. On peut encore la peindre sous les traits d'une jeune femme, dont les vêtements retroussés donnent plus d'activité à ses actions: son visage annonce la douceur et l'attendrissement; elle tend les bras à un voyageur qui paraît accablé de fatigue, et auprès d'elle est un pélican, symbole de bienfaisance et d'humanité. Sur une médaille de Louis XIV, on voit un autel de Jupiter hospitalier, orné à l'antique de têtes de bélier, et d'un aigle qui porte un foudre. Au-dessus de l'autel sont deux mains qui se tiennent, symbole ordinaire de la concorde et de l'amitié; plus haut est la couronne de France.

HOSPODAR. s. m. (du slave *hospod*, seigneur). Titre de dignité qui se donne à certains princes vassaux du Grand Seigneur. L'hospodar de Valachie, de Moldavie. Ce titre remonte jusqu'au milieu du XIIIe siècle. Les hospodars relevaient d'abord de la Hongrie, mais ils ne tardèrent pas à tomber sous la dépendance des Turcs. La Valachie fut soumise dès 1391 par Bajazet; la Moldavie se soumit volontairement en 1536. Les hospodars furent longtemps électifs, les indigènes les choisissaient parmi eux; mais, après plusieurs révoltes, les sultans se réservèrent la faculté de les nommer; ils confièrent, depuis 1710, ces fonctions à des Grecs fanariotes. Depuis la révolution grecque, en 1821, les hospodars sont nommés à vie par l'assemblée des boïards, sous l'investiture de la Porte et l'approbation de la Russie.

— Les Slaves donnent souvent ce nom à l'empereur de Russie.

HOSPODARAT. s. m. Hist. Charge, dignité d'hospodar.

— Palais de l'hospodar.

— Temps que dure ce gouvernement.

HOSTAGE. s. m. Féod. Droit dû sur les grains.

HOSTALRICH. Géogr. Ville d'Espagne que les Français prirent en 1809, et où ils dédirent le général O'Donnel en 1810; 4,000 hab.

HOSTE. s. f. Bot. Genre de la famille des verbénacées, établi pour un arbrisseau de l'Amérique méridionale. On en a découvert depuis deux autres espèces.

HOSTELAGE. s. m. Dr. cout. Droit que payaient les marchands forains pour la location des boutiques et maisons où ils plaçaient leurs marchandises. ‖ Droit que les sujets payaient au seigneur pour leurs habitations.

HOSTICE. s. m. Anc. jurispr. Genre de service féodal qui était dû en temps de guerre par le vassal.

HOSTIE. s. f. (du lat. *hostia*, victime, fait de *hostis*, ennemi, parce que, dans les premiers siècles de barbarie, on sacrifiait des ennemis avant la bataille pour se rendre les dieux propices, ou après la victoire, pour les en remercier). [illegible] offraient et immolaient à Dieu. Hostie de paix. Hostie pacifique. Hostie vivante. Hostie immaculée. Hostie pure. Hostie sainte. Hostie sans tache. Immoler des hosties à Dieu.

— Ant. rom. Victime en général. S'est dit primitivement des moindres *victimes*, ou de celles qu'on immolait avant d'attaquer l'ennemi. ‖ *Hostie animale.* Celle dont on n'offrait aux dieux que la vie, et dont on mangeait les chairs. ‖ *Hostie consultoire* ou *harvige.* Celle dont on inspectait les entrailles.

— Se disait autrefois dans tous les sens qu'a aujourd'hui le mot *victime.* La Fontaine et Corneille l'ont employé ainsi. Du céleste courroux tous furent les *hosties*. (La Font.) De tous les combattants a-t-il fait des *hosties*? (Corneille.)

Va, barbare, achève, achève ton ouvrage,
Cette seconde *hostie* est digne de ta rage.
(Corneille.)

‖ Les orateurs sacrés en ont fait également un fréquent usage. Jésus-Christ sauveur du monde, *hostie* pure et salutaire. (Fléch.) [illegible] lave les péchés. (Id.) La justice vaut mieux devant Dieu que de lui offrir les victimes; car quelle plus sainte *hostie*, que je prie, plus agréable que d'essuyer les larmes des pauvres? [illegible] ne se dit plus dans le sens de victime; son acception liturgique lui a fait perdre l'autre. C'est dommage: plus on a de termes pour exprimer la même chose, plus la poésie est variée.

[illegible] Un corps sacrifié comme une *hostie* vivante par la mortification. (Bourdal.)

[illegible] intérieurs et extérieurs [illegible] C'est ainsi que saint [illegible] les premiers [illegible] offrir à Dieu [illegible] *hostie* [illegible] Exercer la charité, [illegible] toutes [illegible] vertus [illegible] par de semblables *hosties* qu'on se rend le Très-Haut favorable.

[illegible] la personne du Verbe, qui s'est immolé comme une hostie en sacrifice à son Père, sur l'arbre de la croix, pour les péchés des hommes.

— Le corps de Jésus-Christ, renfermé sous les espèces du pain et du vin, que l'on offre tous les jours comme une nouvelle hostie dans le sacrifice de la messe. Le prêtre prit autant d'hosties qu'il y avait de communiants, et les consacra. Notre Seigneur Jésus-Christ est réellement dans l'hostie, quand le prêtre a prononcé les paroles sacramentelles. La substance de l'hostie se change au corps de Jésus-Christ. L'élévation de l'hostie. Recevoir la sainte hostie.

— Se dit abusiv. Du pain sans levain destiné à être consacré. Acheter des hosties. Les hosties proprement dites ne furent introduites dans l'Église qu'au XIIe siècle. On employait primitivement au même usage du pain ordinaire, auquel on substitua un pain particulier jusqu'au IVe siècle. Ce pain est actuellement confectionné par des séculiers; mais autrefois il était préparé dans la sacristie par des prêtres revêtus de leurs ornements sacerdotaux. Dans l'Église réformée, on fait usage du pain ordinaire.

HOSTIE. s. f. Bot. (de *Host*, auteur d'une flore d'Autriche). Genre de synanthérées, de la tribu des lactucées.

HOSTIEL. s. m. Métrol. Ancienne mesure de grain.

HOSTILE. adj. des 2 g. Qui est d'un ennemi. Action, entreprise hostile.

— Qui annonce, qui caractérise un ennemi. Vues hostiles. Projets, procédés hostiles.

— Ant. rom. *Partie hostile.* Partie des entrailles d'une victime que l'on consultait pour les affaires extérieures.

— *Paix hostile.* Paix onéreuse. La France comprit, en invoquant le Dieu vengeur, que ses ennemis avaient pu la préserver, pour l'accabler à moins de frais et plus sûrement sous le fardeau d'une paix *hostile.* (Salv.)

HOSTILEMENT. adv. En ennemi, en faisant des actes d'ennemi. Entrer hostilement sur les terres d'un prince. ‖ Ne se met point entre l'auxiliaire et le participe. Il était entré hostilement sur les terres de ce prince, et non pas il était hostilement entré.

HOSTILIEN, ENNE. adj. Ant. rom. Qui a rapport à Hostilius. ‖ *Curie hostilienne.* Palais du sénat construit par Tullus Hostilius, et sur les ruines duquel fut élevée la curie julienne.

— Qui a rapport à l'ennemi, à la guerre. ‖ *Champ hostilien.* Lieu de Rome où se publiaient les déclarations de guerre. ‖ *Lares hostiliens.* Nom sous lequel on implorait les dieux pénates pour obtenir leur appui en temps de guerre.

HOSTILIEN. Empereur romain, qui régna pendant quelques mois avec Gallus, en 252. On accuse Gallus de l'avoir empoisonné pour régner seul.

HOSTILINA. (du v. lat. *hostire*, mettre de niveau). Myth. Déesse que l'on invoquait pour les moissons, à l'époque où les épis tout à fait formés présentent une surface égale.

HOSTILITÉ. s. f. (du lat. *hostis*, ennemi). Acte d'ennemi.

— Se dit particulièrement des agressions, des courses de gens de guerre, des pillages et des exactions qu'un prince ou un État souverain fait exercer contre un autre prince ou un autre état. Commettre des hostilités, des actes d'hostilité. La guerre est déclarée, mais il n'y a encore eu aucun acte d'hostilité de part ni d'autre. Ce prince commença par des actes d'hostilité, sans avoir déclaré la guerre. Un commencement d'hostilité. Commencer les hostilités. Suspendre les hostilités. Quelquefois les *hostilités* sont prévues de loin, et concertées avec prudence. (Rayn.) Il y eut beaucoup d'*hostilités* entre les Chinois et les Russes au sujet de ces forts. (Volt.) On avait déjà promulgué le décret qui suspendait toutes les *hostilités*. (Barth.) Heureusement les *hostilités* de nos jours ne ressemblent pas à celles des temps anciens. (Rayn.)

— Disposition à faire des actes d'ennemi. L'hostilité persévérante de cette nation contre la France.

— Fig. et fam. Se dit des disputes par écrit.

HOTA. s. f. Bot. Herbe de Madagascar, dont le suc est appliqué sur les plaies pour en étancher le sang. Les habitants versent ce suc avec du sang de coq sur la plaie faite à leurs enfants dans la cérémonie de la circoncision.

HOTAMBIE. s. f. [illegible] on ne sait à quel genre il appartient.

HÔTE, ESSE. s. (autrefois *hoste*, du lat. *hospes*). Celui, celle qui tient un cabaret, une hôtellerie, etc., et qui donne à manger et à loger pour de l'argent. L'*hôtesse* d'une auberge. A dix sous par repas. (Boil.) Une vie passée dans les voyages fait connaître beaucoup d'*hôtes* et peu d'amis. (Boiste.)

— *Table d'hôte.* Table servie à heure fixe, dans une hôtellerie ou ailleurs, et où l'on peut aller manger moyennant un prix réglé. Vivre à table d'hôte. Manger à table d'hôte. Tenir table d'hôte.

— Prov. et fig. *Qui compte sans son hôte compte deux fois.* V. COMPTER.

— Celui qui vient manger dans un cabaret ou loger dans une hôtellerie, dans une auberge, etc. Avoir [illegible] table d'hôte, deux [illegible] l'hôte [illegible], après avoir passé la moitié de la nuit à nous remercier, appela l'*hôte* pour le consulter sur les moyens de se rendre sûrement à Turin. (Le Sage.)

— Celui qui loue à quelqu'un une portion de sa maison. L'hôte est tenu des grosses réparations. On dit plutôt aujourd'hui *propriétaire.*

— Celui qui la tient à loyer. Ce propriétaire a chez lui des hôtes commodes, incommodes. On dit plutôt aujourd'hui *locataire.*

— Se disait de ceux qui étaient logés dans la même maison, encore qu'ils ne tiennent rien l'un de l'autre. Cette maison est grande, il y a plusieurs hôtes. Il est venu une jolie hôtesse en notre logis.

En jugeant le palais destiné pour les dieux,
Seul digne de loger une *hôtesse* si belle,
Soit qu'elle soit déesse, soit qu'elle soit mortelle.
(*Nouv. choix de vers.*)

— Toute personne qui donne l'hospitalité, qui héberge, qui traite quelqu'un sans rétribution et par humanité, par amitié, par bienveillance. Remercier son hôte du bon accueil qu'il a fait. Il se souvenait toujours de Fénelon, dont il avait été l'*hôte.* (Chateaub.)

Cependant mon hâbleur, avec une voix haute
Porte à mes campagnards la santé de notre *hôte*.
(Boileau.)

— Celui qui est reçu, traité de cette manière. Avoir dans sa maison des hôtes fort aimables. Un hôte importun. Régaler ses hôtes.

— Fam. *Il n'y en a point de plus foule que l'hôte.* Se dit en parlant de certaines parties de plaisir où chacun porte son plat pour aller souper chez quelqu'un de la société.

— Prov. *Bon visage d'hôte.* Bon accueil de celui qui donne à manger chez lui.

— Anc. jurispr. Sujet d'un seigneur féodal, censuel ou rentier.

— S'est dit aussi des paysans ou bourgeois qui étaient contraints de loger les soldats, les officiers de la cour, dans les passages ou séjours qu'ils faisaient dans les campagnes ou dans les villes.

— On dit, en ce sens, d'un homme doux et paisible, que c'est un bon prince, qui ne foule guère ses hôtes.

— Dans l'ordre des chartreux, on appelait *hôte*, un religieux qui demeurait dans une chartreuse dont il n'était pas profès.

— Prov. et fig. On dit d'un homme qui fait presque en même temps toutes sortes de fonctions dans une maison, qui se mêle de toutes sortes d'affaires, qu'*il est l'hôte et l'hôtellerie.*

— Fam. et par extens. Animal qui fréquente, qui habite ordinairement la demeure de l'homme. Les rats sont des hôtes fort incommodes. Le pigeon est un hôte constant.

— Fig. et poét. Habitant, en parlant des hommes ou des animaux.

Je l'ai su d'un pêcheur, vieil *hôte* du rivage,
Qui séchait ses filets sur la roche sauvage.
(Dessistanes.)

L'abeille des jardins, *hôtesse* voltigeante,
N'y butine jamais sa richesse odorante. (Id.)

— On le dit aussi des plantes.

Hôte aimable des champs, ce peuple quelquefois
Vient vivre parmi nous et se plaît sous nos toits,
Trompe l'hiver jaloux dans l'abri d'une serre,
Se mire dans les eaux et tapisse la terre. (Del.)

— Se dit également des passions et des êtres abstraits.

Et ces agréables séjours,
Chassent le soin, *hôte* des villes,
Et la crainte, *hôtesse* des cours. (La Font.)

Les soucis dévorants, les regrets, les ennuis,
Hôtes infortunés de sa triste demeure,
En des gouffres de maux le plongent à toute heure.
(Id.)

— Se dit de tout ce qui est ordinairement uni. Qu'il est peu de beaux corps, *hôtes* d'une belle âme! (La Font.)

La cruelle moitié du monstre de Libye,
[illegible] en ses magasins ces deux corps où la vie
Cherche encore un refuge, et quitte en gémissant,
Les *hôtes* que du ciel elle obtint en naissant.
(La Fontaine.)

Syn. simpl. Aubergiste, hôtelier, traiteur, cabaretier, maître du logis. Toutes ces expressions sont familières. Passager, étranger. ‖ Épith. Affable, aimable, commode, prévenant, complaisant, soigneux, gracieux, officieux, serviable, généreux, content, exigeant. ‖ Syn. Amphytrion. ‖ Épith. Aimable, affable, charmant, enjoué, joyeux, agréable, soigneux, attentif, diligent, civil, expert, somptueux, prodigue, économe, avare, grossier, incivil, impoli, maussade, [illegible]

— Les poëtes disent les *hôtes des cités*, par périphrase, pour les citadins, les habitants des villes; *les hôtes des bois, des forêts*, pour les animaux qui les habitent; *les hôtes des airs, des bois, les hôtes mélodieux, les hôtes des bocages*, pour les oiseaux, *les hôtes des mers, les hôtes muets de l'onde*, pour les poissons, etc.

[illegible] l'aboi des chiens, les cors mêlés de voix,
Annonçant l'épouvante aux *hôtes* de ces bois.
(La [illegible])

Les accents du cor et le bruit des fanfares
Épouvantent au loin les *hôtes* des forêts. (Del.)

Et des *hôtes* de l'air la nation entière
[illegible] à coups de bec [illegible] champs de la lumière.
(Desaintange.)

HÔTEL. s. m. (du lat. *hospitalia*, appartements destinés à recevoir les hôtes). Grande maison, demeure somptueuse d'une personne de qualité, d'un personnage éminent, d'un riche particulier. L'hôtel du duc de Choiseul. L'hôtel

du président de la Chambre des députés. Avoir un hôtel. Acheter, louer un hôtel. La cour d'un hôtel. Les domestiques d'un hôtel.

— *Petit hôtel.* S'est dit d'un bâtiment contigu à un hôtel, et destiné au logement des officiers, et à quelques usages subalternes.

— S'est dit de toute maison.

— Se disait autrefois absolument de la maison du roi. Grand prévôt de l'hôtel. Maître des requêtes de l'hôtel. Avoir un procès aux requêtes de l'hôtel. Avoir ses causes commises aux requêtes de l'hôtel.

— Se dit, en style de pratique, et dans les procès-verbaux, de la demeure d'un conseiller ou d'un autre officier de justice.

— *Hôtel abbatial.* Se disait autrefois, dans certains actes, de la maison destinée au logement de l'abbé.

— *Maître d'hôtel.* Officier préposé pour avoir soin de ce qui regarde la table d'un prince, d'un grand seigneur ou de riches particuliers, et qui sert ou fait servir sur table. Premier maître d'hôtel du roi, de la reine. Maître d'hôtel ordinaire du roi, de chez le roi. Maître d'hôtel de quartier. Acheter une table de maître d'hôtel chez le roi. Envoyer son maître d'hôtel pour faire préparer le dîner. ‖ En parlant du premier maître d'hôtel du roi, on dit, *le premier maître de l'hôtel.*

— Grand édifice destiné à un établissement public. L'hôtel du ministère des finances. L'hôtel des Monnaies. L'hôtel des Invalides.

— *Hôtel de Mars.* S'est dit quelquefois d'un hôtel des Invalides.

— *Hôtel de ville.* L'hôtel, la maison où siége l'autorité municipale. Aller à l'hôtel de ville. ‖ A Paris, on donne ce nom au siége de la préfecture du département de la Seine. ‖ Se dit figurément dans l'histoire de notre révolution, pour Pouvoir municipal.

— Comme l'hôtel de Bourgogne servit longtemps aux représentations du Théâtre-Français, on a quelquefois dit l'*Hôtel* pour la Comédie française.

Mieux que toi le baron, moins que toi criminel,
Au métier que tu fais réussit à l'*hôtel*. (Volt.)

— Grande maison garnie. L'hôtel de Venise. L'hôtel d'Angleterre. Venez me voir à mon hôtel. Loger à l'hôtel. Tenir un hôtel, un hôtel garni. Le maître d'un hôtel. Elle était logée avec toute la troupe dans un grand *hôtel* garni. (Le Sage.)

— Syn. comp. HÔTEL, MAISON, PALAIS, CHÂTEAU. Les bourgeois occupent des *maisons*; les grands, à la ville, occupent des *hôtels*, les rois, les princes, les évêques, y ont des *palais*; les seigneurs ont des *châteaux* dans leurs terres.

HÔTELAGE. s. m. S'est dit pour Hôtellerie.

— Cout. Droit que les marchands forains payaient pour le louage de maisons et boutiques où ils mettaient les marchandises qu'ils amenaient aux foires ou aux marchés. ‖ Droit que les sujets payaient au seigneur pour leur habitation.

HÔTEL-DIEU. s. m. Hôpital principal de plusieurs villes. Administrateur de l'Hôtel-Dieu. Chirurgien, médecin, aumônier de l'Hôtel-Dieu. Être malade à l'Hôtel-Dieu. Tous les Hôtels-Dieu du royaume. Je me suis avisé, après en avoir conféré avec quelques-uns de nos confrères de l'Académie, de proposer à l'Assemblée d'envoyer à M. l'archevêque de Paris 1,200 livres, au nom de la compagnie, pour les pauvres de l'*Hôtel-Dieu.* (Volt.) Ce nom de léproserie n'était pas donné indifféremment aux hôpitaux; car on voit par le même testament que le roi lègue cent livres de compte à deux cents *Hôtels-Dieu.* (Id.)

HÔTELÉ, ÉE. part. pass. du v. Hôteler. S'empl. adjectiv.

Sa femme Eurydice appelée,
Était en enfer *hôtelée* (Scarr.)

HÔTELER. v. a. 1re conj. S'est dit pour Loger quelqu'un dans une hôtellerie.

HÔTELIER, ÈRE. s. Celui, celle qui tient hôtellerie. Un bon hôtelier. Ce mot a vieilli, mais on doit le regretter.

— Dans quelques abbayes, Religieux chargé de recevoir et de nourrir les hôtes, les passagers.

HÔTELLE. s. f. Anc. art milit. Fer de lance.

HÔTELLERIE. s. f. Maison où les voyageurs [illegible] ... [illegible] hôtellerie. Être logé à l'hôtellerie. Être allé descendre à l'hôtellerie. Nous sortîmes ensuite de l'*hôtellerie*, et nous suivîmes la route qu'il plût à Lamela de choisir. (Le Sage.) Nous sortîmes de l'*hôtellerie* aussi gravement que nous y étions entrés, et nous allâmes frapper à la porte de Samuel Simon. (Id.) Savez-vous que la nature vous donne une *hôtellerie*, non une habitation. (Boiste.)

Ce mot a été remplacé par celui d'*auberge*, qui est presque le seul en usage aujourd'hui. Jusqu'au XIVe siècle, on donna presque indifféremment les noms d'*hôtel*, *auberge*, *hôtellerie*, à toutes les maisons en général, mais on désigna particulièrement ainsi celles des grands seigneurs, ou les endroits où on loge en voyage. Ce mot ne se dit plus guère que dans les occasions où *auberge* serait trop bas.

Gui-Patin disait que la cour était une mauvaise *hôtellerie* pour un honnête homme.

Dans les grosses abbayes, Corps de logis destiné à recevoir les [illegible]

HOTÈRE. Myth. scand. Roi de Suède, auquel, selon une tradition fabuleuse, des nymphes firent présent d'une ceinture fatale, de laquelle il n'avait qu'à se ceindre pour vaincre ses ennemis.

HOTLI. s. m. Ornith. Oiseau du Mexique, qui paraît être le même que le faucon noir, lequel n'est lui-même qu'une variété du faucon proprement dit.

HOTROBOS. s. m. Anc. art milit. Espèce de pique.

HOTTE. s. f. (*h.* asp.; de l'all. *huten*, couvrir, cacher). Sorte de panier qui est ordinairement d'osier, et qu'on met sur le dos avec des bretelles, pour porter diverses choses. Hotte à porter de la terre, à porter du pain, à porter de la viande. Porter du linge dans une hotte. Porter la hotte. La hotte d'un chiffonnier.

— *Hotte poissée.* Hotte enduite de poix, qui sert pour porter le vin du pressoir dans les tonneaux. On l'appelle aussi *hotte battue.*

— *Hotte de cheminée.* La pente du tuyau de cheminée en forme de hotte renversée, depuis la barre jusqu'au haut du plancher.

— Ce qui a la forme d'une hotte.

— Tech. Louchet d'un instrument à draguer. ‖ Dossier de siége cintré sur le plan, et incliné ou évasé sur la hauteur.

HOTTÉE. s. f. (*h* asp.; de l'all. *huten*, cacher). Plein une hotte. Hottée de terre. Hottée de pain. Hottée de fruits. Hottée de vin.

— Hotte pleine de quelque chose.

— Fig. Une longue *hottée* de chicaneries. (Cont. d'Eutr.)

HOTTENTOT, OTE. adj. Géogr. Nom d'un peuple de l'Afrique méridionale, dont quelques tribus ont été civilisées par les missionnaires. Les Hottentots sont les peuples les plus laids de l'Afrique; ils sont caractérisés par la saillie des pommettes, l'aplatissement du nez, la grosseur et la proéminence des lèvres. Les femmes offrent dans la partie postérieure un développement singulier qui est propre à cette race. Ils sont extrêmement malpropres. ‖ subst. un Hottentot, une Hottentote.

— Géogr. *Pays des Hottentots.* Contrée de l'Afrique méridionale, dont une partie appartient à la colonie du cap de Bonne-Espérance, et le reste est indépendant.

HOTTENTOT. s. m. Linguist. Langue parlée par les Hottentots, et qui est remarquable par une grande quantité d'articulations ayant à peu près la valeur de notre *t*.

— Entom. Espèce d'ateuche.

— Ichthyol. Espèce de poissons.

— Ornith. Espèce du genre turnix.

HOTTENTOTIE. (pr. *hot-ten-to-cie*). Géogr. Nom que quelques géographes donnent au pays des Hottentots.

HOTTENTOTISME. s. m. Linguist. Prononciation vicieuse qui consiste à remplacer toutes les syllabes par un bruit confus de *t* sans cesse répétés.

HOTTEREAU ou **HOTTERET.** s. m. Techn. Espèce de hotte grossière.

HOTTEUR, EUSE. s. (*h* asp.) Celui, celle qui porte la hotte. En vendanges, le hotteur gagne le double des coupeurs. Il y a des hotteurs qui portent tous les jours de la terre dans les jardins. Les hotteuses de la halle.

HOTTIER. s. m. Techn. Ouvrier qui transporte des fardeaux dans une hotte.

HOTTINGER. Nom de deux célèbres grammairiens suisses. Le premier vivait dans le XVIIe siècle, et le second dans le XVIIIe.

HOTTONE ou **HOTTONIE.** s. f. (de *Hottonn*, botaniste hollandais). Bot. Genre de la famille des primulacées, renfermant deux espèces.

HOU interj. Manége. Exclamation dont le cavalier se sert quelquefois pour faire arrêter son cheval sans tirer la bride.

— Chass. *Hou, hou, après l'ami.* Cri que fait entendre le valet de limier pour exciter son chien quand celui-ci détourne les bêtes fauves.

HOUACHE. s. f. (*h* asp.) Mar. Longue trace que laisse derrière lui sur la mer un vaisseau poussé par le vent. ‖ Petit morceau d'étamine passé dans les trous de la ligne de loch, à une distance du bateau égale à la longueur du [illegible]

HOUAGE. s. m. (*h* asp.) Se disait pour Action de bêcher un terrain. ‖ Prix que l'on donne pour ce travail.

— Agric. Un des noms de l'opération appelée *binage.*

— Dans les mines de charbon minéral, Longueur du terrain que parcourent les veines en superficie et en profondeur.

— Techn. Action de houer les draps.

HOUAMIES. Hist. relig. Sectaires mahométans de l'Arabie, qui n'ont pour logements que des tentes. Ils font leurs prières à leurs cérémonies sous leurs pavillons, et finissent leurs exercices pieux par s'occuper de la propagation de l'espèce, qu'ils regardent comme le premier devoir de l'homme. En conséquence, il leur est indifférent, ils se précipitent sur la première qui se présente.

HOUARI. s. m. Mar. Bâtiment à [illegible] à voiles auriques. On dit [illegible] [illegible] une voile triangulaire dont la ralingue de chute est élevée par la vergue au-dessus du mât.

HOUATTE. s. f. Bot. Espèce de coton qui entoure la semence de l'apocyn de Syrie.

HOUBARA. s. m. Ornith. Espèce d'outarde d'Afrique.

HOUBIGANT (Charles-François). Savant hébraïsant, né en 1686, mort en 1783, a publié des travaux importants sur la Bible.

HOUBLON. s. m. (*h* asp.; du bas lat. *lupulone*, corruption de *lupulus*, houblon). Bot. Genre de la famille des urticées, renfermant une plante grimpante, qui croît naturellement en Europe, et dont on fait principalement usage dans la composition de la bière. On mange les jeunes pousses du houblon avec des asperges. Planter des perches pour appuyer le houblon. Le houblon s'élève à la hauteur des plus hautes perches. Manger du houblon en salade. Cueillir du houblon. ‖ *Houblon de montagne.* Nom vulgaire de l'hornithogale des Pyrénées.

HOUBLONNÉ, ÉE. (*h* asp.) part. pass. du v. Houblonner. S'empl. adjectiv. Boisson houblonnée.

HOUBLONNER. v. a. 1re conj. (*h* asp.) Mettre du houblon dans une boisson. *On a trop houblonné cette bière, on ne l'a pas assez houblonnée.*

HOUBLONNIÈRE. s. f. (*h* asp.) Champ planté de houblon. Une grande houblonnière. Entrer dans une houblonnière.

HOUCKIENS. s. m. pl. Polit. Nom d'une faction qui prit naissance en Belgique en 1351.

HOUCKS. s. m. pl. Polit. Membre d'une faction politique qui se forma dans les Pays-Bas au XIVe siècle.

HOUCRE ou **HOURQUE.** s. m. (*h* asp.) Mar. Bâtiment à varangues plates.

HOUDAIN. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Béthune (Pas-de-Calais); 620 hab.

HOUDAN. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Mantes (Seine-et-Oise), 2,000 hab.

HOUDETOT (Sophie de la Live de Bellegarde, comtesse d'). Née vers 1730, morte en 1813, fut une des femmes remarquables du XVIIIe siècle par ses grâces, son esprit et ses qualités personnelles.

HOUDON. Le plus grand sculpteur de son époque, né en 1740, mort en 1828.

HOUE. s. f. (*h* asp.) Agric. Instrument de fer, large et recourbé, qui a un manche de bois, et avec lequel on remue la terre en la tirant vers soi. Vigne labourée à la houe. Faire un fossé avec une houe. Labourer des arbres avec une houe.

— *Houe à cheval.* Espèce de petite charrue, tirée par un cheval, à un ou plusieurs socs en forme de houe plate, et à une ou deux roues. ‖ *Houe fourchue.* Houe qui, au lieu d'être pleine, est à dents plates. Elle sert à labourer et à défoncer les terrains pierreux et trop argileux, parce qu'elle entre plus avant que la houe pleine.

— Techn. Instrument dont on se sert pour corroyer le mortier. ‖ On donne ce nom à des fers, les uns droits, les autres courbes, avec lesquels les faïenciers remuent la couverte dans les baquets. On les appelle aussi des *houettes.*

HOUÉ, ÉE. (*h* asp.) part. pass. du v. Houer. S'empl. adjectiv. Terre houée.

HOUEILLES. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Nérac (Lot-et-Garonne), 600 hab.

HOUER. v. a. 1re conj. (*h* asp.) Labourer une terre avec la houe. Il faut houer cette terre, ce jardin.

— Absol. Ce vigneron ne fait que houer toute la journée.

— Techn. Se dit de l'opération du foulon, qui consiste à lâcher un drap à l'eau, et à l'en retirer plusieurs fois à petits plis, etc.

— SE HOUER. v. pr. Être houé.

HOUERIE. s. f. Agric. Labour à la houe.

HOUETTE. s. f. (dimin. de *houe*). Agric. Petite houe. ‖ S'est dit pour Chouette.

— Bot. Le fromager, dont les semences sont entourées d'un coton qui est en usage aux Moluques.

HOUGARDE ou **HOUGAERDEN.** s. f. (du village de *Hougaerden*, dans le [illegible]) [illegible] des environs de Bruxelles.

HOUGUE (LA). Géogr. Cap de France (Manche), célèbre par le combat naval qui s'y livra le 29 mai 1692, et dans lequel les Français furent défaits par les flottes anglaise et hollandaise.

HOUGHTON. Voyageur anglais, chargé en 1790 de déterminer le cours du Niger, pénétra fort avant dans l'intérieur de l'Afrique, et périt en 1791.

HOUGLY. Géogr. Fleuve de l'Hindoustan, près[illegible] du Bengale, [illegible] kilom. de cours. Ses eaux sont réputées sacrées par les brahmanes. ‖ Ville assez grande, mais bien déchue de ce qu'elle était au XVIe siècle.

HOUGRE. s. m. Mar. V. HOURQUE.

HOUGUINES. s. f. pl. (*h* asp.) Anc. art milit. Partie de l'armure qui couvrait les cuisses, les jambes et les bras.

HOUHOU. s. f. Fam. [illegible] [illegible] adj. *vieille*, et [illegible] crépite et grondeuse. Vieille *houhou*, vieille haha. (Scarron.) Elles sont plus noires que des taupes, plus laides que des guenons, plus sottes que des *houhou.* (Guzm. d'Alfar.)

— s. m. Espèce de coucou d'Afrique.

HOUILLAGE. s. m. (*h* asp.; pr. *ou-ia-ge*). Techn. Action de la houille sur les fers.

HOUILLE. s. f. (*h* asp.; pr. *ou-ie*; du saxon *hulla*). Substance minérale, charbonneuse et bitumineuse, qui forme un excellent combustible. On en retire aussi le gaz hydrogène percarburé, qui, lorsqu'il a été purifié, sert pour l'éclairage. On l'appelle aussi *charbon de terre.* V. CHARBON DE TERRE. Mine de houille. Tirer de la houille. Brûler de la houille. Un bat au de houille.

— *Houille d'engrais.* Sorte de lignite terreux connu dans les départements du Nord de la France, renfermant du fer sulfuré en assez grande abondance, et qui est employé pour les engrais.

— Techn. V. HOUE.

HOUILLEAU. interj. (pr. *ou-iô*). Chass. Cri employé par les veneurs pour faire hourvari les chiens lorsqu'ils sont dans l'eau.

HOUILLER, ÈRE. adj. (*h* asp.; pr. *ou-ié*). Géol. Qui renferme des couches de houille. Terrains houillers. Dépôt houiller. Le groupe des terrains houillers est caractérisé principalement par la richesse des couches de houille qu'ils renferment.

— Qui tient de la houille.

— Géol. *Formation houillère.* Ensemble des couches qui renferment la houille. *Zone houillère.* Certain nombre de bassins qui se rattachent les uns aux autres, dans une direction à peu près constante.

HOUILLÈRE. s. f. (*h* asp.; pr. *ou-iè-re*). Mine de houille. Les houillères de la Belgique. Les houillères de New-Castle, en Angleterre.

HOUILLEUR. s. m. (*h* asp.; pr. *ou-ieur*). Ouvrier qui travaille aux mines de houille.

HOUILLEUX, EUSE. adj. (*h* asp.; pr. *ou-ieu*). Géol. Qui contient de la houille. Roche houilleuse.

HOUILLITE. s. f. (*h* asp.; pr. *ou-i-le*). Minér. Un des noms de l'anthracite.

HOUISTRAC. s. m. Hist. nat. Un des noms vulgaires du traquet.

HOULAGON. Prince mongol, chef de la dynastie des Gengis-khanides, mourut en 12[illegible]

HOULAN. s. m. (*h* asp.) V. UHLAN.

HOULE. s. f. (*h* asp.) Mar. Mouvement d'ondulation que les eaux de la mer conservent après une tempête ou avant que celle-ci n'ait lieu; elle les agite sans bruit et sans former d'écume. Il y a de la houle, beaucoup de houle. Petite houle. Grosse houle. La houle était encore fort grosse. ‖ Se dit aussi des grosses ondes d'une mer agitée par la houle. Les houles de la mer après une tempête.

— Écon. dom. (du lat. *olla*). Espèce de marmite ou de vaisseau destiné à [illegible] les liquides. Des houles de cuivre. Une houle de terre.

— Ichthyol. Nom qu'on donne à une espèce de chien de mer à Harfleur.

HOULETTE. s. f. (*h* asp.; du lat. [illegible]). Bâton que porte un berger, et au bout duquel est une plaque de fer faite en forme de gouttière pour jeter des mottes de terre aux moutons qui s'écartent, et les faire revenir. La houlette d'un berger, d'une bergère. J'ai vu souvent à voir un berger appuyé sur sa houlette, qui regardait [illegible] son troupeau. (Chateaubriand.)

[illegible] cette *houlette*
D'un bois à nœuds égaux, mot même [illegible] (Tissot.)

— Fig. *Depuis le sceptre jusqu'à la houlette.* Depuis les rois jusqu'aux bergers. Depuis le trône jusqu'à la *houlette*, il n'y a peut-être point de pays en Europe où les hommes soient plus maltraités par les lois qu'en France. (B. St-P.)

[illegible] sort prend plaisir d'une chaîne secrète,
D'allier quelquefois le sceptre et la *houlette*. (Ra.)

— Fig. *Porter la houlette.* Être berger, être réduit à la condition de berger.

Climène, il ne faut pas mépriser nos bergers,
Les dieux ont quelquefois aimé nos pâturages
[illegible] porté la houlette et conduit les troupeaux. (Racan.)

— Hortic. Ustensile qui est fait en forme de petite houlette, et dont on se sert pour lever de terre les oignons de fleurs.

— Techn. Pelle de fer emmanchée d'un bâton, dont les fondeurs des monnaies se servent pour porter la cuiller pleine de métal [illegible] ‖ Pelle de fer à long manche, dont on se sert [illegible] les glaces. ‖ Outil de fer avec lequel [illegible] chaudière, hache le suif [illegible] la glacier prépare les sorbets et [illegible]

— Conchyl. Genre de coquilles [illegible] [illegible] pour une espèce de la mer Rouge [illegible] à la forme [illegible] rochers, sont [illegible] sont [illegible]

S'est dit autrefois pour Maison de prostitution.

[illegible]

HOULI [illegible]

HOULEUX, EUSE. adj. (*h* asp.) Mar. Se dit de la mer lorsqu'elle est agitée par la houle. La mer est encore très-houleuse. Les courants de l'Eubée rendaient encore la mer plus *houleuse.* (Chateaubr.)

HOULEVICHE. s. f. Pêch. Sorte de filet qui ne sert qu'à prendre de gros poissons.

HOULI. s. m. (*h* asp.) Myth. ind. Fête en l'honneur de Crichna. C . la célèbre à l'équinoxe du printemps.

HOULIER. s. m. S'est dit pour Ouvrier qui travaille dans les mines de houille || Voleur. || Homme qui fréquente les femmes de mauvaise vie.

HOULIÈRE. s. f. Femme débauchée.

HOULIS. s. f. pl. Myth. ind. Nom des muses indiennes.

HOULME. Géogr. Petit pays qui faisait partie de la Basse-Normandie, et qui forme aujourd'hui la partie occidentale du département de l'Orne. Le Houlme comprenait Domfront et Argentan sa capitale.

HOULQUE. s f. Bot. V. HOUQUE.

HOUMA. s. m. Hist. or. L'autorité du sultan. || Autrefois sorte d'ornement fait avec une plume de héron, que le chef de la tribu avait seul le droit de porter.

HOUMANI. Myth. ind. Nom qu'on donne chez les Indiens à un génie femelle qui gouverne le ciel et les astres.

HOUMBARADJI. s. m. Hist. or. V. KOUMBARADJI.

HOUMIRI. s. m. Bot. Arbre de Cayenne, de la famille des térébinthacées, d'où découle une résine aromatique de même couleur.

HOUNG-HIEN. s. m. Bot. Espèce d'amarante que l'on cultive à la Cochinchine.

HOUNG-KAN. s. m. Bot. Rose de la Chine.

HOUNIT. s. m. Bot. Grand arbre de Madagascar, dont le bois est d'une belle couleur jaune, et l'écorce rouge. Lorsqu'on l'entaille, il en suinte un suc très-rouge, et cette couleur lessivée donne une teinture de même couleur.

HOUP ou **HOP.** Interj. Sorte de cri dont on se sert pour appeler quelqu'un. || Sert à exciter un cheval.

— S'emploie aussi pour imprimer un mouvement uniforme à des hommes qui soulèvent un fardeau : Houp ! houp ! houp là !

HOUP. s. m. Ornith. Ancien nom de la huppe.

HOU-PÉ. Géogr. Province du centre de la Chine; 8,000,000 hab. Ch.-l. Wou-tchang.

HOUPÉ, ÉE. (*h* asp.) part. pass. du v. Houper. S'empl. adjectiv. Chasseur houpé.

HOUPÉE. s. f. Mar. Écume légère qui jaillit des vagues, lorsqu'elles se heurtent l'une contre l'autre, ou lorsque le vent souffle dans une direction contraire à celle de la lame. || *Prendre la houpée.* Saisir le moment où la vague est haute, soit pour approcher plus près d'un vaisseau, soit pour descendre du bâtiment dans une embarcation.

HOUPER. v. a. 1re conj. (*h* asp.) Chass. Appeler son compagnon.

HOUPERON. s. m. Ichthyol. Espèce de goulu très-dangereux.

HOUPETTE. s. f. (*h* asp.) Ornith. Tangara noir huppé de Cayenne.

HOUPIER. s. m. S'est dit pour Arbre ébranché qui n'a plus que la tête.

— Hortic. Maladie des arbres qui attaque leur cime.

HOUPON. s. m. Relat. Tribunal souverain de la Chine.

HOUPPE. s. f. (*h* asp.; de *huppe*). Assemblage de plusieurs filets de laine, de soie, etc., liés ensemble de manière à former un bouquet, une touffe, un flocon. La houppe d'un bonnet carré. La houppe d'une pomme de .. à l'ancienne mode. La houppe d'une ceinture. Mettre des houppes à des chevaux de carrosse.

> Que l'ondulation d'une *houppe* de soie
> Sied bien à ce bonnet que sous son bras on ploie !
> (SARLEQUE.)

— *Houppe à poudrer.* instrument avec lequel on poudre les cheveux et les perruques.

— Anat. *Houppes nerveuses.* Petits mamelons ... et qui sont les organes du tact, du goût. || *Houppe du menton.* Masse musculaire qui recouvre le menton.

— Blas. Touffe placée aux extrémités d'un cordon de soie en treillis, des deux côtés du chapeau qui sert de timbre à l'écusson des grands dignitaires de l'Église.

— Bot. Petite touffe étalée de poils plus ou moins divergents. Cette graine est surmontée d'une houppe de poils, d'une houppe.

— Ornith. Flocon de plumes que certains oiseaux portent sur la tête.

— Zool. Petite touffe étalée de poils à l'extrémité du corps d'un animal.

— Techn. Toison levée et préparée pour être filée. || Bout de fil d'or, d'argent ou de ruban effilé qui déborde le fer de l'aiguillette.

— HOUPPE BLANCHE. s. m. Bot. Nom qu'on donne quelquefois à des espèces de champignons de la famille des hérissons.

— HOUPPE DES ARBRES. s. f. Bot. Espèce de champignon qui a ...

houppe à poudrer, on la trouve sur les chênes. C'est un manger excellent et délicat.

HOUPPÉ, ÉE. part. pass. du v. Houpper. (*h* asp.) S'empl. adjectiv. Laine houppée.

— Garni de houppes. Linge blanc, ceinture *houppée.* (Marot.)

— Bot. *Graine houppée.* Graine surmontée d'une houppe de poils.

— Hist. nat. Qui est disposé en façon de houppe.

HOUPPEAU. s. m. (dimin. de *houppe*). S'est dit pour Petite houppe.

HOUPPÉE. s. f. (*h* asp.) Mar. Effet de deux lames qui se choquent et s'écrasent l'une contre l'autre, en s'épanouissant comme une houppe par le sommet qui bouillonne. || *Prendre la houppée.* Saisir le moment où la vague s'élève, pour s'embarquer d'une chaloupe dans un gros vaisseau, quand la mer est agitée.

HOUPPELANDE. s. f. (*h* asp.; de la prov. d'*Uplande*, d'où nous est venu ce vêtement). Sorte de vêtement large qui se met par-dessus l'habit. Houppelande grise. Houppelande de gros drap.

— Sorte de casaque à manches courtes, dont l'usage a été emprunté à la Suède.

> Sous sa *houppelande*
> Logeait le cœur d'un dangereux paillard.
> (LA FONT.)

— Cape ou manteau de berger, fait de cuir, dont se sont servis ensuite les voyageurs pour se garantir de la pluie.

— Habit de femme en forme de manteau, à queue traînante, et à grand collet, avec des manches renversées, garnies de fin gris, etc., et chargées de jais.

HOUPPER. v. a. 1re conj. (*h* asp.) Faire des houppes.

— *Houpper de la laine.* La peigner.

— Chass. Appeler son compagnon.

— SE HOUPPER. v. prov. Être houppé. Cette laine se houppe avec peine.

— S'appeler. Les chasseurs se sont houppés.

HOUPPETTE. s. f. (dimin. de *houppe*). Petite houppe.

— Cost. milit. Espèce de petite houppe qui se plaçait, il y a quelques années, sur le chapeau militaire, pour désigner le bataillon ou la compagnie.

— Ornith. Oiseau de Cayenne.

HOUPPIER. s. m. (*h* asp.) Comm. Celui qui vend, prépare ou emploie des toisons appelées *houppes.*

— Arbre ébranché auquel on n'a laissé que la houppe. || Cette houppe même.

HOUPPIFÈRE. adj. des 2 g. Zool. Qui porte une houppe ou des houppes de poils.

— Entom. Le brachycère houppifère a les élytres chargées de tubercules qui portent des poils funiculus.

— Ornith. Se dit de certains oiseaux, tels que les coqs, lorsque leur tête, au lieu d'une crête, porte des plumes susceptibles de se redresser et de former une aigrette analogue à celle du paon.

— s. m. Ornith. Coq de l'île de Sumatra.

HOUQUE. s. f. Bot. Genre de graminées, renfermant plusieurs plantes utiles par leurs usages domestiques.

HOURA. s. m. Art milit. Crevasse dans l'intérieur d'un fourneau de mine.

— Hist. milit. V. HOURRA.

HOURAILLER. v. n. 1re conj. (*h* asp.; pr. *ou-ra-ié*). Chass. Chasser avec des hourets.

HOURAILLERIE. s. f. (pr. *ou-ra-ie-ri*). Chass. Action de chasser avec des hourets, avec de mauvais chiens.

HOURAILLIS. s. m. (*h* asp. ; pr. *ou-ra-y-i*). Chass. Meute de mauvais chiens de chasse.

HOURCE. s. f. (*h* asp.). Mar. Manœuvre courante qui sert de bras à la vergue d'artimon.

HOURD. s. m. (de l'all. *hurd*, claie). Échafauds qui étaient dressés autour de la carrière où se donnaient les tournois.

HOURDAGE. s. m. (*h* asp.) Maçonnage grossier de moellons ou de plâtres. || Première couche de gros plâtre qu'on met sur un lattis ...

HOURDÉ, ÉE. (*h* asp.) part. pass. du v. Hourder. S'empl. adjectiv. Cloison hourdée.

— Fig. Par la mort Dieu ! dit-il, j'en suis si *hourdé*, que plus n'en puis. (Cent nouv.)

— S'est dit pour Garni de défenses, de palissades. Les murailles sont *hourdées*, quand elles ont à leur cime un corridor qui déborde dedans et dehors, pour les rendre plus défensables. (Laboureur.)

— Prov. *Crotté et hourdé.* Se dit d'un homme qui a sur ses vêtements une double couche de boue.

HOURDER. v. a. 1re conj. (*h* asp.) Maçonner grossièrement. Hourder une cloison. || Faire l'aire d'un plancher sur des lattes.

— Construct. Relier avec le mortier des moellons ou briques, etc., pour donner plus de solidité aux murs.

— Fig. Charger et comme enduire tout autour de quelque chose. Hourder ses hôtes de présents. On hourde plus les troupes de provisions que d'armes.

— S'est dit pour Border. || Doubler. || Palissader. Que nous emporterions les pierres dont ils se *hourdoient.* (Ville-Hardouin.)

— SE HOURDER. v. pron. Être hourdé.

— S'est dit pour Se charger, s'embarrasser. La chambrière se *hourde* de cet écuyer, et à son col le charge. (Cent nouv.)

HOURDI. s. m. (*h* asp.) Mar. Nom de la lisse ou barre de l'arcasse. Le hourdi s'assemble des bouts sur bouts sur les estains, et porte une entaille à la rencontre de l'étambot.

HOURDIS. s. m. (*h* asp.) V HOURDAGE.

HOURE. s. f. (*h* asp.) Techn. Échafaud d'ardoisier.

HOURET. s. m. (*h* asp.) Chass. Mauvais petit chien de chasse. N'avoir pour chien de chasse que trois ou quatre hourets galeux.

HOURI. s. m. Nom donné à Dieppe et dans les environs à une espèce de chasse-marée, petit bâtiment qui fait la pêche dans la Manche.

HOURI. s. f. (*h* asp., de l'ar. *houral-ou-youn*). Nom que le musulman donne aux beautés célestes dont les voluptueux mais chastes embrassements doivent, suivant le Coran, récompenser la vertu et la foi du vrai croyant. Leur corps est composé de musc, de safran, d'encens et d'ambre ; sur leur front brille un tel éclat, qu'il changerait la nuit la plus sombre en une éblouissante clarté ; leur voix est la plus douce et la plus harmonieuse des mélodies ; leur œil de feu s'agite sous un noir sourcil, et porte le trouble et l'amour dans le cœur de celui qui l'a pu contempler un instant. C'est d'un fruit délicieux, aux parfums les plus suaves, présenté à chaque élu par un ange aux formes ravissantes, que s'échappera la houri pour voler aux bras de son nouvel époux. Pendant mille ans, l'élu et la céleste beauté se confondront dans les étreintes d'un amour toujours plus brûlant. Cependant ces filles du paradis ne perdront pas leur virginité.

— Fig. Femme très-belle et très-attrayante. C'est une houri, une véritable houri.

HOURITE. s. f. Ichthyol. Poisson du genre salmone, qu'on pêche sur les côtes de l'Afrique, et dont on fait une grande consommation à Madagascar.

HOURQUE. s. f. (*h* asp.) Mar. Sorte de navire hollandais à fond plat, dont l'avant et l'arrière sont arrondis, et qui navigue fort mal. || Par extens. Tout navire qui est mal construit, et qui ne navigue pas bien.

HOURRA. s. m. (*h* asp.) Cri de joie que poussent les marins anglais en l'honneur de leur commandant ou de quelque grand personnage qui visite un vaisseau. L'amiral, en montant sur son bord, fut salué par un hourra universel.

— Interj. Cri des troupes russes et particulièrement des Cosaques, lorsqu'ils marchent à l'ennemi ou quand ils courent au pillage. C'est au cri de *hourra ! hourra !* que les Cosaques, dans la guerre de 1812 à 1814, fondaient sur les troupes françaises ou se précipitaient dans les lieux qui n'étaient pas défendus.

HOURRE. s. f. Agric. Espèce de pioche avec laquelle on donne la première façon à une vigne.

HOURRONNE. s. m. Ornith. Espèce de merle de Madagascar.

HOURS. s. m. pl. Techn. Chevalets qui soutiennent l'arbre sur lequel travaillent les scieurs de long.

HOURVARI. s. m. (*h* asp.) Chass. Terme dont les chasseurs se servent pour faire revenir les chiens sur leur première voie quand ils sont tombés en défaut. || *Faire un hourvari.* Se dit d'un animal qui trompe les chiens et leur fait perdre la voie.

— Fam. Grand bruit, grand tumulte. Il y a eu là un étrange hourvari.

— Mar. Nom donné dans les Antilles à un coup de vent violent accompagné de tonnerre et de pluie, et soufflant successivement de tous les points de l'horizon.

HOUSARD. s. m (*h* asp.) V. HUSSARD.

HOUSARDAILLE. s. f. (*h* asp.; pr. *ou-zar-da-ie*). Art milit. Escarmouche inutile, exécutée cependant avec vivacité. Je ne changerai pas ...

HOUSARDÉ, ÉE. part. pass. du v. Housarder. S'empl. adjectiv. Contrée housardée.

HOUSARDER. v. n. 1re conj. (*h* asp.) Se battre à la manière des hussards.

— v. a. Fam. Piller, violer.

HOUSCHE. s. f (*h* asp.) Petit terrain dans lequel le paysan cultive les denrées les plus nécessaires à la vie, et qui est derrière la maison.

HOUSÉ, ÉE. adj. (*h* asp.) Crotté, mouillé. Arriver tout housé. Vieux.

— S'est dit pour Botté.

HOUSEAU. s. m. Comm. Sorte d'épingles jaunes dont le millier se compte au demi-kilogramme.

HOUSEAUX. s. m. pl. (*h* asp.; de l'all. *hosen*, haut-de-chausses). Ancienne chaussure de jambes contre la pluie et la crotte, comme sont les guêtres, etc. || *Houseaux sans avoir pied.* Espèces de chausses garnies de semelles.

— Prov. et fig. *Laisser ses houseaux quelque part.* Y mourir.

> Mais le pauvret y laissa ses *houseaux*,
> Tant il est vrai qu'il faut changer de stratagème
> (LA FONT.)

HOUSÉE ou **HOUSSÉE.** s. f. S'est dit autrefois pour Averse. Furent saisis d'une grosse *housée* de pluie. (Rabelais.)

— Blas. Les figures de bottes ou de bottines.

HOUSPILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Houspiller. (*h* asp.) S'empl. adjectiv. Personne houspillée. Un malheur continuel pique et offense; on hait d'être *houspillé* par la fortune. (Mme de Sévigné.)

> Le roquet doit céder au dogue,
> Quand il n'en veut être *houspillé.* (DE LAPLACE.)

HOUSPILLER. v. a. 1re conj. (*h* asp.; pr. *ouss-pi-ie*). Fam. et plais. Tirailler et secouer quelqu'un pour le maltraiter, pour le tourmenter. Être toujours à houspiller quelqu'un.

— Fig. Maltraiter quelqu'un de paroles, le critiquer, le réprimander avec aigreur ou avec malice. Houspiller quelqu'un dans un pamphlet.

— Se dit aussi des animaux qui se déchirent.

— SE HOUSPILLER. v. pron. Se maltraiter, se battre. Se houspiller l'un l'autre.

— Fig. Se critiquer. Être continuellement à se houspiller dans des écrits.

— Fig. et fam. Se disputer avec emportement.

HOUSPILLON. s. m. (*h* asp. ; pr. *hous-pi-ion*). Jeu. Demi-verre d'eau que l'on fait boire à celui qui a manqué à quelque cérémonie de table.

HOUSSAGE. s. m. (*h* asp.) Action de housser.

— Comm. *Salpêtre de houssage.* Salpêtre que l'on recueille dans les Indes orientales, en brossant légèrement les pierres sur lesquelles il se forme.

— Fermeture d'ais ou de bardeaux à un moulin à vent.

HOUSSAIE. s. f. (*h* asp.) Lieu où il croît quantité de houx.

HOUSSARD. s. m. (*h* asp.) V. HUSSARD.

HOUSSE. s. f. (*h* asp. ; du lat. *ursa*, parce que les anciens se couvraient avec des peaux d'ours). Sorte de couverture qu'on attache à la selle d'un cheval et qui couvre la croupe. Housse de drap, de velours. Housse brodée d'or et d'argent.

> Que dit-il quand il voit, avec la mort en trousse,
> Courir chez un malade un assassin en *housse?* (BOIL.)

— Peau de mouton passée en mégie et garnie de sa laine, que les bourreliers emploient pour couvrir les colliers des chevaux.

— *Housse de pieds, housse en souliers.* Housse qui non-seulement couvre en partie la croupe du cheval, mais dont les côtés descendent plus bas que la jambe du cavalier.

— *Housse en bottes.* Housse qui ne couvre que la croupe du cheval.

— *Housse traînante.* Housse de cheval qui pend presque jusqu'à terre par les côtés. Cheval couvert d'une housse traînante. Dans les cérémonies de deuil, on couvre les chevaux de carrosse et les chevaux de selle de housses de drap noir traînantes.

— *Housse de carrosse.* Couverture de velours ou d'écarlate dont les princesses et les duchesses couvraient l'impériale de leur carrosse.

— La couverture du siége du cocher. Housse en broderie. Housse à frange Housse à écusson.

— Couverture d'étoffe légère dont on se sert pour couvrir les meubles de prix. Housse de lit. Housse de fauteuil, de canapé, etc.

> Ils n'avaient tapis ni *housse*,
> Mais tous fort bon appétit. (LA FONTAINE.)

— On dit qu'*un lit est en housse*, lorsqu'il a des pentes qui descendent jusqu'en bas, ou qui sont soutenues sur des bâtons ou barres, et lorsqu'il n'a point de rideaux qui se tirent sur des tringles.

HOUSSÉ, ÉE. part. passé du v. Housser. S'empl. adjectiv. Tapisserie houssée. Meuble houssé.

— Blas. Se dit d'un cheval qui a sa housse.

HOUSSEAU. s. m. (*h* asp.) Anc. cost. Espèce de chaussures.

— HOUSSEAUX. s. m. pl. Grosses épingles propres à attacher ensemble plusieurs doubles d'étoffe.

HOUSSÉE. s. f. Comm. Peau de mouton que ... faire des housses.

— Se disait pour Pluie d'orage.

HOUSSEPAILLIER. s. m. Employé par Rabelais dans le sens de Souillon, marmiton.

HOUSSER. v. a. 1re conj. (*h* asp.) Nettoyer avec un houssoir. Housser une tapisserie. Housser des meubles.

— Absol. A-t-on houssé partout?

— SE HOUSSER. v. pron. Être houssé. Ces meubles se houssent tous les jours.

HOUSSERIE. s. f. Anc. cost. milit. Les ornements, les housses du cheval d'armes.

HOUSSET. s. m. (*h* asp.) Serrure de coffre.

— Soie de Perse qu'on tire d'Alep.

— Bot. Petit arbrisseau.

HOUSSETTE. s. f. Blas. Brodequin.

— Techn. Serrure de coffre qui se ferme quand on laisse retomber le couvercle.

HOUSSEUR, EUSE. s. Qui housse.

HOUSSIÈRE. s. f. (*h* asp.; de *houx*). Ecouvur Endroit d'une forêt où il ne croît q[...] houx et d'autre mauvais bois.

— Lieu planté de houx.

HOUSSINE. s. f. (*h* asp.; du fr. [...] Verge, baguette de houx ou d'autre arbre [...] on se sert pour faire aller un cheval, ou [...] battre des habits, des meubles, etc. Donn[er un] coup de houssine à un cheval. N'avoir [...] houssine. Battre un habit, un tapis, ave[c une] houssine. Petite houssine Longue hou[ssine.] Mince houssine. Houssine flexible.

HOUSSINÉ, ÉE. (*h* asp.) part. pas[s. du] v. Houssiner. S'empl. adjectiv. Habit [hous]siné. Personne houssinée.

HOUSSINER. v. a. 1re conj. (*h* asp. [...] *houx*). Battre avec une houssine. Faire h[oussi]ner ses habits.

— Fig. et fam. Battre quelqu'un ave[c vio]lence.

— SE HOUSSINER. v. pron. Être hou[ssiné.] C'est ici que se houssinent les habits.

— v. récip. Se donner mutuellement des [...]

HOUSSOIR. s. m. (*h* asp.) Balai de ho[ux ou] d'autre branchage, et le plus souvent d[e plu]mes. Donner un coup de houssoir à un ta[...]

HOUSSOIR DE PLUMES. s. m. Bot. [...] de plantes qui doit être distingué du pi[...] ordinaire par l'aigrette plumeuse de sa g[...]

HOUSSON. s. m. (*h* asp.) Bot. Nom vu[lgaire] du petit houx.

HOUSSU, UE. adj. S'est dit pour [...] touffu.

HOUSSURE. s. f. S'est dit pour Hou[sse.] Couverture. || Ce qui concerne l'équipage [du] cheval. Leurs riches *houssures.* (P. Le M[...]

HOUSTALAC. s. m. (*h* asp.) Relat. [...] nier en chef du Grand Seigneur.

HOUSTONE. s f. Bot. Genre de genti[...] renfermant plusieurs espèces des États[-Unis.] Houstone à fleurs bleues. Houstone à f[euilles] de serpolet. Houstone à feuilles rondes. [Hous]tone à feuilles étroites. Houstone à fleurs [...]lates.

HOUT. s. m. Techn. Tréteau de scie[ur de] long.

HOUTING. s. m. Ichthyol. Poisson [...] mer du Nord, qui appartient au genre cor[...]

HOUTMAN (Cornélis). Voyageur h[ollan]dais, né en 1550, mort en 1600, fonda [le pre]mier un comptoir pour sa nation dans les [Indes] orientales.

HOUTON. s. m. Ornith. Espèce de [...] de la Guiane.

HOU-TOUK-TON. s. m. Relat. Prê[tre qui] est parmi les lamas ce qu'un évêque est [parmi] les chrétiens.

HOUTTUYNE. s. f. Bot. Genre d'a[...] renfermant plusieurs espèces de plant[es du] Japon. L'houttuyne polypare, qui croît à [la Co]chinchine, dans les jardins, est employé[e dans] les salades comme assaisonnement.

HOUVARI. s. m. Mar. Vent orage[ux qui] souffle dans quelques îles de l'Amérique [...]

HOUVET. s. m. (*h* asp.) Crust. Nom [que les] habitants de Granville donnent au crabe [...]tereau.

HOUX. s. m. (*h* asp.: pr. *hou;* du g[...] aigu). Bot. Genre de la famille des rhamn[ées,] qui comprend des arbrisseaux indigènes et [étran]gers. Le plus utile et le plus connu est le [houx] commun, arbre toujours vert, dont les [feuilles] sont luisantes et armées de piquants, e[t dont] le fruit est une baie d'un très-beau roug[e. Les] houx viennent dans les bois, dans les [...] Planter des houx dans un jardin. Tail[ler un] houx en pyramide. Houx vert, noueux, [...] souple, ...ux, piquant, hérissé, a[...] dards, l... Des *houx* piquants la vert[e pa]lissade. (P... Le *houx* luisant armé de se[s dards] épineux. (Delille.) || *Houx panaché.* Esp[èce de] houx dont la feuille est vergetée de ja[une.] *Houx-frêlon, petit houx* ou *housson.* S[...] brisseau dont les feuilles toujours vertes so[nt sem]blables à celles du myrte, pointues et piq[uantes,] et dont les racines passent pour diurétiq[ues et] apéritives. Le houx-frêlon croît naturel[lement] dans les bois.

HOUZURE. s. f. Chass. Espèce de cro[...] le sanglier laisse sur les branches où il se [...]

HOVÉE. s. f. Genre de légumineuse[s de la] Nouvelle-Hollande.

HOVÉNIE ou **HOVINE.** s. f. Bot. G[enre de] rhamnées, renfermant de petits arbres du [...] dont les pédoncules forment une nou[rriture] agréable.

HOWARD (John). Philanthrope ang[lais, né] à Hackney, près de Londres, en 1726, [mort à] Kherson, dans la Russie méridionale, le [20 jan]vier 1790.

HOYA. s. f. Bot. Genre d'asclépiadé[es.]

HOYAU. s. m. (*h* asp.) Agric. Sorte [de houe] à deux fourchons, qui sert à fouir la te[rre.] hoyau courbe, dur, pesant.

> . . . Il montre en même temps
> Ses taureaux, sa charrue et ses *hoyaux* pesan[ts.]
> (Ross[...]

— Florian avait oublié que le *h* étai[t aspiré] dans ce mot, quand il a dit : Armés d'[...] de pics, etc. Il fallait nécessairement *de h*[...]

HOYÉ. adj. m. Pêch. Meurtri, se[...]

rur Endroit d'une forêt où il ne croît que du houx et d'autre mauvais bois.

— Lieu planté de houx.

HOUSSINE. s. f. (*h* asp.; du fr. *houx*). Verge, baguette de houx ou d'autre arbre, dont on se sert pour faire aller un cheval, ou pour battre des habits, des meubles, etc. Donner un coup de houssine à un cheval. N'avoir qu'une houssine. Battre un habit, un tapis, avec une houssine. Petite houssine Longue houssine. Mince houssine. Houssine flexible.

HOUSSINÉ, ÉE. (*h* asp.) part. pass. du v. Houssiner. S'empl. adjectiv. Habit houssiné. Personne houssinée.

HOUSSINER. v. a. 1re conj. (*h* asp.; rad. *houx*). Battre avec une houssine. Faire houssiner ses habits.

— Fig. et fam. Battre quelqu'un avec violence.

— SE HOUSSINER. v. pron. Être houssiné. C'est ici que se houssinent les habits.

— v. récip. Se donner mutuellement des coups.

HOUSSOIR. s. m. (*h* asp.) Balai de houx ou d'autre branchage, et le plus souvent de plumes. Donner un coup de houssoir à un tapis.

HOUSSOIR DE PLUMES. s. m. Bot. Genre de plantes qui doit être distingué du pissenlit ordinaire par l'aigrette plumeuse de sa graine.

HOUSSON. s. m. (*h* asp.) Bot. Nom vulgaire du petit houx.

HOUSSU, UE. adj. S'est dit pour Épais, touffu.

HOUSSURE. s. f. S'est dit pour Housse. || Couverture. || Ce qui concerne l'équipage d'un cheval. Leurs riches *houssures*. (P. Le Moine.)

HOUSTALAC. s. m. (*h* asp.) Relat. Jardinier en chef du Grand Seigneur.

HOUSTONE. s. f. Bot. Genre de gentianées, renfermant plusieurs espèces des États-Unis. Houstone à fleurs bleues. Houstone à feuilles de serpolet. Houstone à feuilles rondes. Houstone à feuilles étroites. Houstone à fleurs écarlates.

HOUT. s. m. Techn. Tréteau de scieur de long.

HOUTING. s. m. Ichthyol. Poisson de la mer du Nord, qui appartient au genre corégone.

HOUTMAN (Cornélis). Voyageur hollandais, né en 1550, mort en 1600, fonda le premier un comptoir pour sa nation dans les Indes orientales.

HOUTON. s. m. Ornith. Espèce de toucan de la Guiane.

HOU-TOUK-TON. s. m. Relat. Prêtre qui est parmi les lamas ce qu'un évêque est parmi les chrétiens.

HOUTTUYNE. s. f. Bot. Genre d'aroïdes, renfermant plusieurs espèces de plantes du Japon. L'houttuyne polypare, qui croît à la Cochinchine, dans les jardins, est employée dans les salades comme assaisonnement.

HOUVARI. s. m. Mar. Vent orageux qui souffle dans quelques îles de l'Amérique.

HOUVET. s. m. (*h* asp.) Crust. Nom que les habitants de Granville donnent au crabe tourtereau.

HOUX. s. m. (*h* asp.: pr. *hou;* du gr. ὀξύς, aigu). Bot. Genre de la famille des rhamnoïdes, qui comprend des arbrisseaux indigènes et étrangers. Le plus utile et le plus connu est le houx commun, arbre toujours vert, dont les feuilles sont luisantes et armées de piquants, et dont le fruit est une baie d'un très-beau rouge. Les houx [illegible]nent dans les bois, dans les haies. Planter [illegible] houx dans un jardin. Tailler un houx e[illegible]mide. Houx vert, noueux, pliant, souple, [illegible]ux, piquant, hérissé, armé de dards, [illegible] Des *houx* piquants la verte palissade. (P[illegible].) Le *houx* luisant armé de ses dards épineux. (Delille.) || *Houx panaché*. Espèce de houx dont la feuille est vergetée de jaune. || *Houx-frêlon, petit houx* ou *housson*. Sous-arbrisseau dont les feuilles toujours vertes sont semblables à celles du myrte, pointues et piquantes, et dont les racines passent pour diurétiques et apéritives. Le houx-frêlon croît naturellement dans les bois.

HOUZURE. s. f. Chass. Espèce de croûte que le sanglier laisse sur les branches où il se frotte,

HOVÉE. s. f. Genre de légumineuses de la Nouvelle-Hollande.

HOVÉNIE ou **HOVINE.** s. f. Bot. Genre de rhamnées, renfermant de petits arbres du Japon, dont les pédoncules forment une nourriture agréable.

HOWARD (John). Philanthrope anglais, né à Hackney, près de Londres, en 1726, mort à Kherson, dans la Russie méridionale, le 20 janvier 1790.

HOYA. s. f. Bot. Genre d'asclépiadées.

HOYAU. s. m. (*h* asp.) Agric. Sorte de houe à deux fourchons, qui sert à fouir la terre. Un hoyau courbe, dur, pesant.

. . . . Il montre en même temps
Ses taureaux, sa charrue et ses *hoyaux* pesants.
(Rosset.)

— Florian avait oublié que le *h* était aspiré dans ce mot, quand il a dit : Armés d'*hoyaux*, de pics, etc. Il fallait nécessairement *de hoyaux*.

HOYÉ. adj. m. Pêch. Meurtri, secoué. || *Poisson hoyé*. Celui qui a été fatigué dans le filet ou attaqué par des poissons voraces.

HOYÉE. s. f. Bot. Genre de plantes de la Chine et des Indes.

HOYRIRÉ. s. m. Bot. Nom employé d'abord pour désigner une plante semblable à l'ananas, puis l'ananas lui-même.

HU. interj. V. HUE.

HUAGE. s. m. (*h* asp.) Chass. Action de crier pour Effrayer le gibier.

— Féod. Dans certains endroits, les vassaux devaient le huage à leur seigneur, lorsqu'il chassait les bêtes fauves.

— Pêch. Action de crier pour effrayer le poisson. || adjectiv. Une pêche huage.

HUAILLE. s. f. (*h* asp.; de *huer*). Canaille, cohue. La *huaille* philosophique. (Linguet.)

Le roi cornu de la *huaille* noire
Se déridait entouré de ses pairs. (Voltaire.)

HUANACA. s. f. Bot. Plante de l'Amérique méridionale.

HUANACANE. s. f. Bot. Ordre de la famille des ombellifères.

HUANCABÉLICA Géogr. Ville du Pérou (départ. d'Ayacucho), à 3,750 mètres au-dessus du niveau de la mer ; 12,000 hab.

HUARD. s. m. (*h* asp.; onomatopée tirée de son cri). Ornith. Aigle de mer ou orfraie. || Nom vulgaire du grand plongeon des mers du Nord.

HUARTE (Juan). Le seul philosophe espagnol dont la réputation ait franchi les limites de sa patrie, né en 1520, à Saint-Jean-Pied-de-Port, dans la Basse-Navarre. Son *Examen de ingenios para las sciencias* atteste un penseur pratique rempli de connaissances, et renferme des observations pleines de finesse, sur la différence des capacités intellectuelles chez l'homme.

HUAU. s. m. Chass. Les deux ailes d'une buse ou d'un milan, qu'on attache, avec trois ou quatre grelots de fauconnerie, au bout d'une baguette, pour servir d'épouvantail.

HUAZTÈQUE. adj. et s. des 2 g. V. AZTÈQUE.

HUBE. s. m. Métrol. V. HUFE.

HUBER (François). Naturaliste distingué, né à Genève le 2 juillet 1750, mort à Lausanne le 21 décembre 1831, célèbre par ses observations sur les mœurs des abeilles. || HUBER (Thérèse). Ecrivain et publiciste distinguée, née à Gœttingue le 7 mai 1764, morte à Augsbourg le 15 juin 1829.

HUBÉRIANISME. s. m. Hist. relig. Secte qui proclame la rédemption universelle. Elle fut fondée par Samuel Huber, en 1508.

HUBERT (Saint). Apôtre des Ardennes, né en 657, se retira en 688 dans la communauté de saint Lambert, évêque de Maëstricht, dont il édifia le peuple pendant près de vingt ans par sa rare vertu. Ce prélat ayant été tué en 708, saint Hubert, son disciple, fut mis à sa place. Il continua l'œuvre de son maître en extirpant les vices et les erreurs, en distribuant ses biens aux pauvres, et en sacrifiant tout au salut des âmes. La treizième année de son épiscopat, il transféra le siège de Maëstricht à Liége. Il mourut en 727. On fait sa fête le 3 novembre. On l'invoque contre la rage.

HUBERT. s. m. Entom. Nom vulgaire de l'attelabe de la vigne.

HUBERTIE. s. f. Bot. Genre de plantes d'Afrique, différant peu des seneçons, établi pour deux arbustes que l'on trouve sur le sommet des montagnes volcaniques de l'île de Bourbon, et dont les feuilles sont employées avec succès contre les fièvres.

HUBERTSBOURG. Géogr. Château de Saxe, où f[illegible] signé, en 1763, le traité de paix qui mit fin à la guerre de sept ans.

HUBIR. v. a. 2e conj. S'est dit pour Venir à bout, achever. || Bien nourrir.

— SE HUBIR. v. pr. Hérisser le poil ou la plume, comme les oiseaux et les autres animaux en colère. Voyez ce chat, comme il se hubit.

— Fig. Se contenter de ce qu'on a. Il faut se hubir comme on pourra.

HUBLOT. s. m. (*h* asp.) Mar. Petit sabord, petite ouverture carrée qu'on perce dans la muraille d'un vaisseau, pour donner du jour et de l'air à l'entre-pont.

HUCARÉ. s. m. Espèce de gomme qui se

presque cylindriques, transparentes, assez consistantes, d'une couleur de citron. Sa saveur est d'abord musqueuse, puis sucrée, enfin désagréable et astringente. Elle est fournie par le spondias ou prunier d'Amérique.

HUCCA. s. f. Relat. Sorte de mets indien.

HUCH. s. f. (*h* asp.) Ichthyol. Poisson du genre salmone.

HUCHE. s. f. (*h* asp.) Grand coffre de bois dont on se sert principalement pour y pétrir le pain, et pour le serrer. La huche au pain. Pétrir du pain dans la huche. Chez les paysans, la *huche* est toujours ouverte, et les enfants non plus que les hommes ne savent ce que c'est qu'indigestion. (J.-J. Rouss.)

— *Huche d'un moulin*. Coffre où tombe la farine.

— Coffre où l'on renferme le pain et autres choses que l'on sert sur la table.

— *Vent de la huche*. On donnait autrefois ce nom à un vent qu'on faisait en ouvrant et fermant avec précipitation la huche ou le pétrin. Ce vent était réputé très-salutaire dans plusieurs maladies ; on croyait surtout qu'il pouvait guérir ceux qui avaient le visage couvert de dartres, et donner de l'embonpoint aux gens d'une excessive maigreur, lorsqu'ils étaient exposés à son action trois fois chaque matin, pendant neuf jours consécutifs. Il est fort probable que cette pratique superstitieuse a donné naissance à l'expression proverbiale suivante.

— Prov. *Être bouffi du vent de la huche.* Avoir un gros visage.

— Mar. Vaisseau à poupe élevée.

— Pêch. Caisse couverte d'une trappe, fermant à clé, dans laquelle on dépose le poisson que l'on doit consommer. Elle est percée de trous, et on l'enfonce de toute sa hauteur dans l'eau.

HUCHÉ, ÉE. (*h* asp.) part. pass. du v. Hucher. S'empl. adjectiv. Personne huchée.

— Mar. Se dit d'un vaisseau qui a la poupe haute.

HUCHEMENT. s. m. Se disait pour Cri, proclamation.

HUCHER. s. m. (*h* asp.) Se disait pour Ouvrier qui fait les huches. || S'employait aussi adjectiv. Menuisier hucher.

HUCHER. v. a. 1re conj. (*h* asp.; du lat. barb. *bucciare*, employé dans le même sens). Appeler à haute voix ou en sifflant. N'est plus guère usité qu'à la chasse.

— Pop. et vic. Se dit pour Jucher.

— SE HUCHER. v. pron. S'appeler.

— Signifiait, dans les représentations de la cour, où les rangs étaient observés, S'appeler pour s'inviter mutuellement à se prendre la main, et à marcher sur la même ligne.

HUCHET. s. m. (*h* asp.) Cornet avec lequel on appelle ou on avertit de loin.

Dieu préserve. . . . .
D'un porteur de *huchet* qui mal à propos sonne.
(Molière.)

— Blas. Représentation d'un cor de chasse dans les armoiries.

— Chass. Petit cor ou cornet dont on se servait pour chasser le lièvre.

HUCHO. s. m. Ichthyol. Poisson du genre des saumons.

HUCQUE. s. f. Ancien bonnet ou habillement.

HUDDERSFIELD. Géogr. Ville d'Angleterre, sur un canal du même nom (comté d'York); 19,000 hab.

HUDEKIN. s. m. Croy. pop. Esprit follet, qui parut, dit-on, il y a quelques siècles, dans le diocèse d'Hildesheim.

HUDSON. Géogr. Le plus considérable des détroits qui font communiquer la mer d'Hudson à l'Atlantique. || *Mer d'Hudson.* Vaste enfoncement de l'océan Atlantique, au nord de l'Amérique septentrionale. || Fleuve des Etats-Unis, dans l'Etat de New-York. Son cours est de 760 kil. || Ville de l'Etat de New-York, sur l'Hudson ; 5,400 hab.

HUDSON (Henri). Célèbre navigateur anglais sous Elisabeth, qui fit quatre voyages dans les mers du Nord, de 1607 à 1610. Il découvrit la baie ou plutôt le détroit qui porte son nom.

HUDSONIE ou **HUDSONE.** s. f. Bot. Genre de plantes des États-Unis d'Amérique.

HUE interj. (*h* asp.) Mot dont se servent les charretiers pour faire avancer les chevaux, et particulièrement pour les faire tourner à droite.

— Prov., fig. et pop. *L'un tire à hue et l'autre à dia.* Se dit lorsque deux personnes, dans la conduite de l'affaire dont elles sont chargées, prennent des moyens qui se contrarient. || *N'entendre ni à hue ni à dia.* Etre ahuri, ou très-borné.

HUÉ ou **HUÉ-FO.** Géogr. Cap. du royaume de la Cochinchine ; 100,000 hab.

HUÉ, ÉE. (*h* asp.) part. pass. du v. Huer. S'empl. adjectiv. Loup hué. Personne huée.

— Pêch. *Poisson hué.* Le poisson dont on s'est emparé en le huant.

HUECI. s. m. Chim. Un des noms qu'on donnait autrefois à l'étain.

HUEDDAH. s. m. Nom des cauris, en quelques endroits de l'Arabie.

HUÉE. s. f. (*h* asp.; par onomat.) Chass.

battue font après le loup, soit pour le faire lever, soit pour le pousser vers les chasseurs. || Se dit aussi du cri que l'on fait quand le sanglier est pris.

— C'était aussi le cri qu'on était obligé de faire autrefois sur les malfaiteurs, afin qu'on arrêtât le criminel. C'est ce qu'on appelait en Normandie *clameur de haro*.

— Fig. Cris de dérision qu'une réunion de gens font contre quelqu'un. Être accueilli par une longue huée. Faire de grandes huées à quelqu'un. La canaille le poursuivit de ses huées. Pousser des huées. S'attirer des huées. Cette pièce excita les huées du parterre.

Alors se fit une *huée*,
Dont mainte oreille fut tuée (Scarr.)

Et Socrate autrefois, dans un chœur de nuées,
D'un vil amas du peuple attira les *huées*. (Boil.)

A ces mots il se fit une telle *huée*,
Que le pauvre écourté ne put être entendu. (La Font.)

— Se disait pour l'Espace dans lequel un cri peut se faire entendre.

HUEIPACHTLI s. m. Calendr. Nom du douzième mois des Mexicains, qui répond à une partie d'octobre, leur année commençant au 26 de février, et étant de dix-huit mois, chacun de vingt jours.

HUÉJES. s. f. pl. S'est dit dans le sens de Bottes, bottines.

HUELGOAT (LE). Géogr. Ch.-l. de cant. arr. de Châteaulin (Finistère); 760 hab.

HUEN. s. m. Relat. Sorte d'instrument de musique à cordes des [illegible] mois.

HUÈQUE. s. m. Mamm. Espèce de lama de l'Amérique septentrionale.

HUER. v. a. 1re conj. (*h* asp.) Faire des huées après le loup. Huer le loup.

— Pêch. *Huer le poisson.* Le faire tomber dans les filets en poussant de grands cris.

— S'est dit pour Crier après quelqu'un, l'appeler.

Je l'appelai je la *huai*,
Si fort que je m'enrouai. (Scarr.)

— Fig. Se dit des cris de dérision qu'une réunion de gens fait contre quelqu'un. A peine eut-il ouvert la bouche pour parler, qu'on le hua. Se faire huer de tout le monde. Huer un auteur, une pièce.

A la cour, à la ville, on l'a tant blasonné,
Hué, sifflé, berné, brocardé, chansonné.
(La Chaussée.)

Se plaignant fort que même leur mépris
N'eût qu'en secret *hué* ses plats écrits. (Lebrun.)

— v. n. Fauconn. Crier comme le hibou.

— SE HUER. v. pron. S'adresser mutuellement des huées.

— *H* s'aspire toujours dans ce verbe ; ainsi Dorat a eu tort de l'élider.

N'allez pas sur la scène, usurpant un autel,
Y faire *huer* un dieu sous les traits d'un mortel.
(Dorat.)

— Syn. simpl. Crier, poursuivre à grands cris, insulter, se moquer, siffler.

HUERIE. s. f. Action de huer. Se disait particulièrement, dans quelques provinces, de l'Action de crier *le roi boit*, à la fête des Rois.

HUERNIE. s. f. Bot. Genre d'asclépiadées, du cap de Bonne-Espérance.

HUÉRON. s. m. Ornith. Un des noms vulgaires de la huppe.

HUERTE. s. m. Bot. V. HUERTÉE.

HUERTÉE. s. f. Bot. Genre créé par un arbre du Pérou.

HUET. adj. m. Se disait d'un vin que l'on tirait d'Argences, près de Caen. Vin huet. Il était ainsi appelé, dit-on, du nom de celui qui avait récolté le premier du vin dans cette contrée.

— s. m. Ornith. V. HUETTE.

— On appelait de ce nom un sot, un nigaud, un homme qu'on hue.

HUET (Pierre-Denis). Évêque d'Avranches, né à Caen en 1630, mort en 1721. Il se rendit très-habile dans tous les genres de littérature, poésie, mathématiques, physique, géographie, etc. Il institua une académie de physique en 1662.

HUETTE. s. f. Ornith. Nom vulgaire de la hulotte et du petit duc.

— Se disait d'une espèce de chapeau.

HUEUR. s. m. Burl. Celui qui hue.

HUFE. s. m. Métrol. Mesure agraire employée dans quelques parties de l'Allemagne. || Hufe de Suisse, 765 ares 96. || Hufe ou hube de Francfort, 607 ares 52.

HUGHUÉE. s. f. Acal. Genre d'acalèphes.

HUGON ou **HUGUET.** s. m. Croy. popul. Espèce de fantôme qui, dit-on, se montrait dans la ville de Tours, et dont on effrayait les enfants. On l'appelait souvent *le roi Hugon* ou *le roi Huguet*.

HUGONIE ou **HUGONE.** s. f. Bot. Genre de malvacées d'Afrique et des Indes, comprenant trois espèces, dont la plus connue est l'*hugone de l'Inde*, arbrisseau sarmenteux qui croît dans l'Inde et les îles qui en dépendent, et dont l'écorce et la racine ont une odeur qui approche de celle de la violette ou de l'iris de Florence.

HUGUE. s. f. Ancienne coiffure en forme de capuchon. || Manteau espagnol auquel était atta-

HUGUENOT, OTE. s. (*h* asp.; de l'all. *eidgnossen*, alliés en la foi, dont on a fait par contraction *egnot*, et par corruption *huguenot*, nom que les protestants de Genève s'étaient approprié.) Sobriquet que les catholiques de France donnèrent autrefois aux calvinistes, et auquel ils attachaient une sorte d'infamie. Dans les temps même où les *huguenots* attiraient une attention sérieuse, le jansénisme inquiéta la France plus qu'il ne la troubla. (Volt.)

— Catholique qui ne suit pas sa religion.

— S'empl. aussi adj. Le parti huguenot. La faction huguenote. La populace *huguenote* était si insolente, que les prêtres ne pouvaient sortir de leurs maisons dans leurs habits ecclésiastiques, sans se mettre en danger d'être insultés. (P. d'Orb.)

— Prov. *C'est un diable huguenot, il ne se soucie pas de la croix.*

— *A la huguenote.* loc. adv. A la manière des huguenots. || *Œufs à la huguenote.* Œufs cuits dans du jus de mouton.

HUGUENOTE. s. f. (*h* asp.) Art culin. Petit fourneau de terre ou de fonte, auquel s'adapte une marmite qui se ferme hermétiquement. Les huguenots s'en servaient pour faire cuire de la viande les jours défendus. ‖ Vaisseau de terre sans pieds, propre à être mis sur le fourneau.

— Métrol. Petite monnaie de Hugues Capet.

HUGUENOTERIE. s. f. (*h* asp.) Hist. relig. fam. et par dénigrement. Huguenotisme; parti, secte des huguenots. Les violences des Guises furent généralement regardées comme la cause de la conjuration d'Amboise, où il n'entra pas moins de mécontentement que de *huguenoterie*. (Brantôme.)

HUGUENOTIQUE. adj. des 2 g. (*h* asp.) Hist. relig. Qui tient, qui appartient aux huguenots.

HUGUENOTISME. s. m. (*h* asp.) Doctrine, profession de la religion réformée.

HUGUES CAPET. Fils de Hugues le Grand, comte de Paris, et chef de la race des Capétiens, né en 939, fut proclamé roi de France en 987, après Louis V. Il défit Charles Ier, fils de Louis IV, qui faisait valoir ses prétentions à la couronne. Il s'appuya sur le clergé, et laissa subsister les querelles des seigneurs. Il mourut en 996. V. CAPET.

HUGUES LE GRAND. Neveu du roi Eudes, fils du roi Robert, il n'eut jamais, comme son oncle et son père, le titre de roi; il ne leur emprunta que ceux de duc de France et comte de Paris. On a dit de lui avec raison qu'il avait régné vingt ans sans être roi. Il mourut l'an 956. On l'a surnommé *le Blanc*, à cause de son teint; *le Grand*, à cause de sa taille et de son pouvoir; on l'a *l'Abbé*, à cause des abbayes de Saint-Denis, de Saint-Germain des Prés, de Saint-Martin de Tours qu'il possédait.

HUGUET. s. m. V. HUGON.

— Prov. *Il a été reçu comme le roi Huguet.* Il a été accueilli avec terreur et surprise.

HUHAU. interj. (*h* asp.) V. HUE.

HUHUL. s. m. Ornith. Espèce de chouette.

HUI. (du lat. *hodie*), adv. de temps servant à marquer le jour où l'on est. Ne s'empl. qu'en style de pratique. Ce jour d'hui, ou en un seul mot, Cejourd'hui, les Chambres assemblées. ‖ *D'hui en un an. D'hui en un mois.* Se disait pour D'aujourd'hui en un an, d'aujourd'hui en un mois.

HUI. s. m. Mar. Pièce de bois ronde et de moyenne grosseur, qu'on met au bas de la voile de quelques petits bâtiments, elle la tient étendue, et est appuyée contre le mât.

HUILAGE. s. m. Action d'huiler; résultat de cette action.

— Techn. Se dit, chez les teinturiers, d'une immersion du coton dans un mélange d'huile d'olive et d'eau alcaline. Trempe des limes dans un bain d'huile.

HUILE. s. f. (du lat. *oleum*). Chim. Substance grasse, inflammable, qui conserve l'état liquide à la température de quinze à vingt degrés et au-dessous. Huile végétale. Huile animale. Huile siccative. Huile d'olive. Huile de [illegible]. Huile de noix. Huile d'amandes douces. Huile de chènevis. Huile de navette. Huile de [illegible]. Huile de raisin. Huile de lin. Huile d'œillette. Huile de poisson. L'huile de lin et l'huile d'œillette sont les huiles les plus siccatives. On trouve des *huiles* dans les capsules souterraines de la fausse pistache. (B. de St-P.)

— *Huile animale.* Huile qui se tire des différentes parties des animaux. *Huile animale de Dippel.* Produit obtenu de la distillation à feu nu des matières solides, telles que les os, [illegible] ‖ *Huile de vipères, de lézard*, etc. Huiles autrefois emp. remmatiques, inusitées aujourd'hui. ‖ *Huile de scorpion.* Huile d'olive dans laquelle on a fait mourir plusieurs scorpions. ‖ *Huile de poisson.* Huile qu'on obtient principalement de la baleine. ‖ *Huile minérale.* Huile qui se tire de quelques minéraux. ‖ *Huile de pétrole.* Sorte d'huile qui coule naturellement de certaines pierres, dans le Levant. On dit aussi *huile de pierre, huile d'Écosse*, etc. ‖ *Huile végétale.* Huile qui se tire des végétaux. On en distingue de deux espèces, l'*huile grasse* ou *fixe*, et l'*huile essentielle* ou *volatile*.

— *Huiles grasses, douces* ou *fixes.* Les huiles grasses s'extraient par la compression exercée [illegible] à froid, si elles doivent servir comme médicaments; à chaud, si elles doivent servir seulement à l'éclairage, etc. Toutes les semences dont l'intérieur est rempli par une amande donnent de l'huile fixe. C'est un suc plus ou moins épais, sans odeur, peu coloré, onctueux, qui ne se mêle pas à l'eau, et qui n'entre en ébullition qu'à un degré de chaleur supérieur à celui qui fait bouillir l'eau.

— On appelle *huile grasse* ou *siccative*, l'huile de lin qui se prépare avec de la litharge, de la céruse calcinée, de la terre d'ombre aussi calcinée, et du talc pour la dégraisser.

— *Huiles volatiles, essentielles* ou *essences.* L'huile essentielle est placée dans la racine des plantes, dans la tige, l'écorce, les feuilles, le calice des fleurs, les enveloppes des fruits et des semences, et jamais dans l'intérieur de ces dernières parties. Elle diffère de l'huile grasse par sa fluidité, sa volatilité, son goût âcre et piquant, par son odeur, qui est celle de la plante qui l'a formée, par sa dissolubilité dans l'esprit de vin, et son inflammabilité prompte et facile. Huile ou essence de térébenthine. Huile essentielle ou essence de lavande. Huile essentielle de rose, de citron. C'est aux huiles essentielles que les plantes doivent leur odeur. Les huiles essentielles s'obtiennent en distillant de l'eau sur les plantes ou parties de plantes odorantes. Les huiles essentielles sont bien plus inflammables que les huiles grasses.

— Mar. *Huile de bois.* Elle est extraite d'arbres qu'on trouve aux Indes orientales. Cette huile a le grand avantage de donner aux bois des navires qui en font usage un beau vernis, et de sécher promptement. ‖ *Huile de terre.* Sorte de bitume qui, aux Indes orientales, à l'île de Java, etc., sort de terre, et surnage sur l'eau d'une espèce de fontaine.

— On a aussi donné le nom d'*huile* à des sucs qui découlent naturellement des plantes et des arbres, comme le baume.

— Composition que l'on obtient en faisant macérer des fleurs ou d'autres substances dans de l'huile d'olive, d'œillette, etc., et qui est employée comme médicament ou comme parfum. Huile d'absinthe. Huile de camomille. Huile de castor. Huile de scorpion. Huile de fleurs d'oranger. Huile rosat, ou de roses de Provins. Huile de marjolaine. Les hommes ont fait de la raison, comme les parfumiers de l'*huile*, ils l'ont sophistiquée de tant d'argumentations et de discours appelés du dehors, qu'elle est devenue variable et particulière à chacun, et a perdu son propre visage constant et universel. (Mont.)

— *Huiles butyreuses.* Huiles qui ont la consistance du beurre, comme celles de cacao, de coco, de palmier, de baies de laurier, etc.; elles s'obtiennent par la décoction dans l'eau bouillante.

— Dans le langage ordinaire, se dit particulièrement des huiles grasses. Faire le commerce des huiles. Frotter d'huile. Tache d'huile. Huile épurée. Éclairage à l'huile. Huile de lampe. Huile à brûler. Mettre de l'huile dans une lampe.

— Se dit plus particulièrement encore de l'huile d'olive. De bonne huile. D'excellente huile. Huile d'Aix. Huile fine. Huile douce. Huile amère. Huile qui sent le fruit. De l'huile qui graisse. Huile rance. Huile figée. Huile bouillante. Baril d'huile. Il y a trop d'huile dans cette salade. Assaisonner avec de l'huile et du vinaigre. Des rôties à l'huile. Un potage à l'huile. Friture à l'huile. Morue à l'huile.

— *Huile vierge.* La première huile qui sort du pressoir, avant qu'on ait jeté l'eau bouillante sur les olives. ‖ *Huile échaudée.* La seconde huile qu'on arrache des tourteaux de la première, au moyen de quelques chaudes ou avec l'eau bouillante.

— Les anciens étaient dans l'usage de frotter d'huile les membres des lutteurs, afin de les rendre plus souples.

> Enfin de nos lutteurs l'essaim est assemblé;
> Sur leurs corps demi-nus des flots d'*huile* ont coulé.
> (DELILLE.)

— L'huile servait déjà chez les Hébreux à la consécration des rois. Venez, de l'*huile* sainte il faut vous consacrer. (Rac.) Le grand-prêtre a sur lui répandu l'*huile* sainte. (Id.)

— Cet ancien usage s'est conservé chez les catholiques, qui emploient l'huile non-seulement au sacre des rois, mais même dans plusieurs autres cérémonies religieuses.

> . . . . . . Le chef de l'Église chrétienne
> Avait, au nom du ciel, à l'exemple d'Étienne,
> Répandu sur son front l'*huile* sainte des rois. VIENNET.

— Charron appelle les flatteurs, des *vendeurs d'huile*.

— Art culin. *Huile sautée.* Espèce de ragoût provençal fait avec de l'huile très-chaude.

— Prov. et par exagérat. *Il tirerait de l'huile d'un mur.* Se dit d'un homme qui sait tirer profit de tout. ‖ *On tirerait plutôt de l'huile d'un mur, que de l'argent de cet homme-là.* Se dit d'un homme avare et tenace. Les Latins disaient, dans le même sens : *Vouloir tirer de l'eau d'une pierre ponce.*

— Fig. *Jeter de l'huile dans le feu*, ou plus ordinairement, *sur le feu.* Exciter une passion déjà très-vive. ‖ Aigrir des esprits qui ne sont déjà que trop aigris.

— Prov. *La folle ivresse jette de l'huile sur le feu.*

— Fig. *Les écrits de cet auteur sentent l'huile.* Ils paraissent lui avoir coûté beaucoup de peine, beaucoup de veilles.

— Il y avait des communautés de gens qui [illegible] appelait *mangeurs d'huile* et *dépensiers d'huile*, ceux qui passaient souvent la nuit à travailler, à étudier.

— Prov. et fig. *C'est une tache d'huile.* Se dit d'une flétrissure, d'une atteinte à la réputation, qui ne peut pas s'effacer, se réparer. ‖ *C'est une tache d'huile qui s'étend toujours.* Se dit en parlant de certaines choses, qu'on regarde comme un mal qui va toujours en augmentant.

— Fig. et fam. *Il n'y a plus d'huile dans la lampe.* Se dit en parlant d'une personne qui se meurt d'épuisement, dont les forces naturelles s'éteignent.

— Fig. et pop. *De l'huile de cotret.* Des coups de bâton. Frotter quelqu'un d'huile de cotret.

— *Peindre à l'huile.* Peindre avec des couleurs broyées à l'huile. ‖ *Peinture, tableau à l'huile.* Peinture, tableau fait avec des couleurs broyées à l'huile. ‖ Un matérialiste n'eût osé dire à Raphaël : Vos tableaux ne sont qu'une couche d'*huile* et de terre colorées combinées par le hasard; il le dit à Dieu. (Boiste.)

— *Les saintes huiles.* Les huiles dont on se sert pour le chrême et pour l'extrême-onction. ‖ *Recevoir les saintes huiles.* Recevoir l'extrême-onction.

— *Huile douce du vin.* Liquide oléagineux qui se produit par l'action des acides sur l'alcool, et qui rentre dans la classe des éthers.

— Se disait fort improprement, dans l'ancienne chimie, de liquides doués d'une certaine consistance. Huile de tartre. Huile de mars. ‖ *Huile de vitriol.* Acide sulfurique aqueux. ‖ *Huile d'arsenic.* Chlorure d'arsenic distillé.

— Alchim. *La vraie huile des philosophes.* Le soufre, le mercure, ou la pierre au rouge parfait. ‖ *Huile de talc des philosophes.* L'élixir au blanc parfait et accompli. ‖ *Huile fixe et incombustible des sages.* Le mercure hermétique. ‖ *Huile de la nature.* Le plus noble et le meilleur des sels. ‖ *Huile essentielle.* L'âme des métaux ou le mercure des sages. ‖ *Huile végétale.* L'huile de tartre.

— *Huile* était anciennement masculin, et les Français du Midi le font encore de ce genre. C'est une faute contre l'usage. Mais *huile* venant d'*oleum*, c'est-à-dire d'un neutre latin, d'un de ces mots qui presque toujours produisent un masculin en français, pourrait-on blâmer un poète qui ferait *huile* masculin? Les droits de l'analogie, rendus plus sacrés par le charme de la mesure et de la rime, me paraissent, dit Domergue, devoir être respectés dans ces vers du traducteur des satires d'Horace.

> Que l'*huile* sur le feu rissole en pétillant,
> S'élève en pyramide, et soit servi brûlant. (DARU.)

— Épith. Onctueuse, grasse, aromatique, odorante, fluide. ‖ Périphr. Les flots purs de l'olive. (De Fontanes.) Des fruits de Pallas la liqueur onctueuse. (Tisset.) Les sucs de l'olive onctueuse. (F. Didot.)

HUILÉ, ÉE. part. pass. du v. Huiler. S'empl. adjectiv. Papier huilé.

— Qui paraît revêtu d'une couche d'huile. C'est sans doute pour pénétrer dans le sein de la terre que la plupart des scarabées ont leurs ailes revêtues d'étuis polis, et souvent *huilés*, afin que l'humidité ne les gâte pas. (B. de St-P.)

HUILER. v. a. 1re conj. Oindre, frotter avec de l'huile. Huiler une serrure. Huiler des ressorts, afin qu'ils aillent bien. Huiler un papier à châssis. Huiler du papier pour copier plus exactement un tableau, une estampe.

— Se dit particulièrement dans le sens d'Oindre des prêtres ou des personnes. On les consacrait; l'évêque les oignait d'huile au front, comme on avait *huilé* autrefois les rois juifs. (Volt.)

— Mettre de l'huile dans ou sur quelque chose.

— On ne dit point *huiler une salade*, pour y mettre la quantité d'huile nécessaire pour l'assaisonner.

— v. n. Hortic. Se dit d'une plante affectée d'une maladie qui la fait paraître comme imbibée d'huile.

— SE HUILER. v. pron. Être huilé. ‖ Se frotter d'huile.

HUILERIE. s. f. Techn. Fabrique d'huile.

— Cellier, magasin à huile.

HUILEUX, EUSE. adj. Qui est de nature d'huile, gras, onctueux. Substance huileuse. Ces mêmes substances se montrent avec évidence dans les semences farineuses et *huileuses* d'une multitude d'herbes à fleurs papilionacées et crucifères. (B. de St-P.)

— Qui est comme imbibé ou frotté d'huile. Avoir les cheveux gras et huileux. Avoir le teint huileux, la peau huileuse. Teint huileux. Surface huileuse.

— Couvert d'huile, de graisse, etc. Pauvre, crasseux et *huileux* à merveille. (Saint-Simon.)

— Art culin. *Sauce huileuse.* Sauce mal liée, et qui est devenue grasse en chauffant.

— *Les sucrées, les huileuses, les vineuses.* Se dit, par ellipse, pour les saveurs sucrées, huileuses, vineuses. ‖ On dit de même les *huileux* pour Les fruits huileux. La substance farineuse fait la base de la plupart des fruits, tels que ceux de l'arbre à pain; même dans les *huileux*, comme ceux du dattier. (Id.)

HUILIER. s. m. Espèce de vase destiné à contenir les burettes où l'on met l'huile et le vinaigre qu'on sert sur la table. Huilier d'argent. Huilier d'ébène. Huilier de cristal.

— Fabricant d'huile.

HUILIÈRE. s. f. Mar. Vase qui sert à contenir et à conserver l'huile des lampes.

HUILURE. s. f. Agric. Maladie qui attaque les poiriers.

HUIR. v. n. 2e conj. Faucon. Se dit du cri du milan.

HUIS. s. m. (pr. *ui*; fait par corr. du lat. *ostium*, porte). Se disait pour Porte. Vous n'en sortirez point que par l'*huis* du tombeau. (Malherbe.)

> Homère . . . .
> Qui pauvre, d'*huis* en *huis* ses poëmes chantait. (Ross.

— S'empl. quelquefois en poésie.

> Plus loin, et sans efforts si vous poussez soudain
> L'*huis* rustique entr'ouvert d'un modeste jardin,
> C'est ici..... N. DE LATOUCHE

‖ On s'en sert surtout dans le style burlesque et marotique. Par l'*huis* secret je dois être introduit. (Volt.)

> Abandonné des enfants d'Esculape,
> Boileau gisait malade dans son lit,
> La mort s'approche, il frissonne et pâlit,
> Croyant déjà qu'à son *huis* elle frappe.
> *Nouv. Ch. de vers.*

— Prov. *Le vent n'est pas toujours à l'huis d'un pauvre homme.* La mauvaise fortune ne dure pas toujours.

— Expres. prov. *C'est l'huis à belle femme.* Se dit d'un endroit où tout le monde est bien venu et bien reçu.

— loc. adv. Pal. *A huis clos.* A portes fermées, et sans que le public soit admis. Autrefois en France, les cours prévôtales et les jugements au criminel s'instruisaient à huis clos; cet usage s'est maintenu en Allemagne, en Italie, etc. En France, on ne l'emploie plus que pour les causes qui intéressent les mœurs publiques. Les jugements sont prononcés publiquement.

— S'empl. aussi substantiv. *Demander huis clos.* Demander, requérir qu'une affaire soit jugée à huis clos.

— Cet ancien mot, que la Bruyère regrettait avec raison, ne défigurait pas autrefois le style noble.

HUISSERIE. s. f. (du fr. *huis*). Assemblage de pièces de bois qui forment la baie, l'ouverture d'une porte. Poteau d'huisserie.

HUISSIER. s. m. (du fr. *huis*). Officier dont la principale charge est d'ouvrir et de fermer la porte du cabinet, de la chambre du roi. Huissier du cabinet. Huissier de la chambre. Huissier de l'antichambre. Huissier de sa[illegible]

— Chacun de ceux qui se tiennent dans l'antichambre des ministres, des hauts fonctionnaires, etc., pour introduire les personnes qu'ils reçoivent. Huissier au ministère de l'intérieur, de la justice, etc. Se faire annoncer par l'huissier.

— Gens préposés pour faire le service de certains corps, de certaines assemblées délibérantes. Les huissiers de la Chambre des pairs, de la Chambre des députés.

— S'est dit aussi des bedeaux. Valet sur[illegible] au logis, fier *huissier* à l'église. (Boil.)

— Les huissiers de l'inquisition d'Espagne et de Portugal étaient des personnes de la première qualité, et qui n'avaient d'autre récompense que l'honneur qu'elles attachaient à servir ce tribunal.

— Chacun des officiers publics qui sont principalement chargés de signifier les actes de justice, de mettre à exécution les jugements, etc., et dont plusieurs font le service des audiences du tribunal auquel ils appartiennent. Huissier du Parlement. Huissier de la Cour des comptes, de la Cour de cassation. Huissier près la cour royale, près le tribunal de première instance de Paris. L'huissier d'une justice de paix. Acte signifié par huissier. Cet huissier instrumente bien. Un huissier vint faire la saisie de ses meubles. Huissier, faites faire silence, faites sortir les perturbateurs. Un huissier fait ouvrir les portes de l'auditoire. L'huissier qui appelle les causes.

> Peut-être des *huissiers* la sinistre cohorte
> Viendra-t-elle un matin assiéger votre porte. (Colin
> S'il suffit d'un *huissier* pour vider une bourse,
> Qui pourrait contre sept trouver quelque ressource?
> (BOURSAULT.)

— *Huissiers audienciers.* Ceux qui sont chargés de recevoir les ordres des juges, de faire observer le silence à l'audience.

— *Huissiers à verge.* Se disait autrefois des sergents royaux reçus au Châtelet. ‖ *Huissiers à cheval.* Ceux qui avaient coutume d'exploiter à la campagne.

— *Huissiers de la chaîne.* Huissiers à la suite du conseil, qui étaient chargés d'en exécuter les arrêts, et qu'on appelait ainsi parce qu'ils portaient une chaîne d'or au cou, avec la médaille du roi.

— *Huissier à la baguette noire, à la verge noire.* Le premier huissier de la chambre du roi d'Angleterre.

— Anc. législ. *Huissier priseur.* Commissaire priseur. ‖ *Huissier visiteur.* On donnait ce nom, dans les sièges des juridictions maritimes, à de petits officiers établis pour la visite des vaisseaux marchands.

— Mar. Ancien bâtiment de charge dans lequel il y avait, pour donner entrée aux chevaux, une porte qui se trouvait sous l'eau, quand le navire avait sa charge.

— Syn. simpl. Portier, bedeau, sergent, appariteur, hoqueton, massier, héraut. ‖ Épith. Actif, expéditif, ponctuel, insolent, dur, intraitable, impitoyable, inexorable, menaçant, rigoureux, redouté.

> La Fièvre ardente, à la marche inégale,
> Fille du Styx, *huissière* d'Atropos,
> Porte le trouble en leurs petits cerveaux. (Volt

HUIT. adj. (*h* asp.; le *t* ne se prononce pas quand le mot *huit* est suivi immédiatement d'un mot qui commence par une consonne; dans tous les autres cas, il se prononce; du lat. *octo*). Nombre pair contenant deux fois quatre. Huit compagnies. Huit cavaliers. Huit bornes pour... Huit gros poissons. Tous les huit jours. Huit mille francs. Huit écus. Être huit à table. De douze qu'ils étaient, il en est resté huit. Quarante-huit. Soixante et dix-huit. La colonne a sept fois son diamètre dans l'ordre toscan, et *huit* dans le dorique. (B. de St-P.) A la prise d'Oran, il y eut du côté des Maures quatre mille morts et *huit* mille prisonniers. (Fléchier.) La pie pond sept ou *huit* œufs à chaque couvée. (Buff.) L'empereur Héliogabale, le Sardanapale des Romains, invitait quelquefois à sa table *huit* boiteux, *huit* chauves, *huit* borgnes et *huit* bègues, et les exposait ensuite dans le cirque, pour être la pâture des bêtes féroces. Il est difficile de croire que ce monstre ait sou-

vent répété cette abominable fête; m... pas nécessaire qu'il l'ait fait *huit* fois... un monstre. (Ephém.)

— *D'aujourd'hui en huit.* Dans hu... *De lundi, de mardi en huit.*

— Huitième. Page huit. Article h... huit, roi d'Angleterre. Le pape Gré... ‖ On écrit plus ordinairement He... Grégoire VIII, etc.

— S'emploie également pour Huitiè... la composition d'un autre nombre. ... tième. Huit millième. Nous ne pouvon... que dans l'écorce de la terre, et les plu... cavités, les mines les plus profondes ... dent pas à la *huit* millième partie d... mètre. (Buff.)

— Il est aspiré dans ce mot et ses ... le huit, entre huit et neuf, dès huit h... les huit heures, etc.: la huitième, la ... il est muet dans dix-huit, vingt-hu... huit, etc.; il reprend son aspiration ... trois-vingt huit, cent huit; ainsi Richer... sans faire un hiatus :

> Se rend droit entre *huit* et neuf,
> Où le clairvoyant Pique-Bœuf
> Avait choisi son corps-de-garde.

— Quoique le *t* soit sonore dans ... mot rimera suffisamment avec *cond*... *instruit, muid*, où l'on ne prononce ... le *d*.

> Entends-tu murmurer ce savant algébriste...
> Qui, d'un calcul aride à peine encore instru...
> Sait que quatre est à deux, comme seize es...
> (VOLTAI...

HUIT. s. m. (*h* asp.; pr. *huitt*). ... huit. Le produit de huit multiplié par ... et huit font seize.

> Qu'on y soit pris, la chose est toute claire, ...
> Mais après *huit*, c'est une étrange affaire. ...

— *Le huit du mois*, ou simplemen... Le huitième jour du mois. ‖ *Le huit* ... Le huitième jour de la lune.

— Le chiffre qui marque huit. U... chiffre. Ce huit est mal fait. Huit ce... vingt-huit s'écrit par trois huit.

— Chir. *Huit de chiffre.* Sorte d... en forme de 8.

— Techn. *Huit de chiffre.* Sorte d... d'épaisseur ayant la forme d'un huit... logers et les tourneurs en font usage.

— *Huit de cœur, de trèfle, de piqu... reau.* Carte sur laquelle sont peints h... huit trèfles, etc. Avoir brelan de hu... reste trois huit.

— S'emploie aussi adjectiv. Le nom... Le chiffre huit. Le numéro huit.

— On disait autrefois en prov. : *I... de huit à dix-huit*, pour exprimer ... choses qui se ressemblaient par certa... pouvaient pourtant être fort différent... à fait opposés. Je sais qu'il y en a q... jouer sur l'affinité des paroles; mais ... la différence entre aspirer et siffler, et ... de *huit* à dix-huit. (Sat. Mén.)

HUIT. s. m. Ornith. Nom vulgaire d...

HUITAIN. s. m. (*h* asp.) Poés. Pe... de poésie composée de huit vers.

> Je voulais, par quelque *huitain*,
> Sonnet ou lettre familière,
> Réveiller l'enjouement badin
> De votre altesse chansonnière. (VOLT.)

‖ Stance de huit vers dans un plus ... vrage.

HUITAINE. s. f. (*h* asp.) Nombre ... de huit ou environ, n'est guère usité ... lant des jours. Passer chez quelqu'un ... taine de jours. Passer une huitaine. La... ser une huitaine, la huitaine, avant de ... chez soi. Promettre de payer dans la ... Un faisan mangé dans la première *hu*... sa mort, ne vaut ni une perdrix, ni un... car son mérite consiste dans son arom... Savar.)

— Quelquefois on joint le mot *jou*... *taine*. Nous avons été une huitaine ... chez lui.

— Fam. Semaine. Bonne huitaine. ... huitaine. Huitaine complète. Faire, ... la huitaine, toute la huitaine.

— Prat. *A huitaine, à la huitaine*, ... *taine*. Dans huit jours. Remettre une ... la huitaine. Assigné à la huitaine. Le... viendront à la huitaine. Dans huitai...

— Se dit d'une époque indéterminé... faisons le mal aujourd'hui, et nous r... le bien à *huitaine*. (Boiste.)

HUITELÉE. s. f. Métrol. Ancienne ... de superficie.

HUITIÈME. adj. des 2 g. (*h* asp.) ... ordinal de huit. Le huitième siècle. ... huitième place. Arriver le huitième jou... le ... jour du mois. Chaque pays a sa ... merveille, ce qui fait au moins trente h... merveilles du monde. (Th. Gaut.)

> Le premier jour, d'un avec l'on s'amuse; ...
> Le deuxième, on se plaint de l'importunité; ...
> Le troisième, on écoute avec moins de fierté...
> Le quatrième, en tremblant on refuse,
> Le cinquième, on se trouble, on résiste à de...
> Le sixième en chemin, à regret on s'arrête; ...
> Le septième, l'on perd la tête,
> Le *huitième*, tout est fini. (VIGÉE

— *La huitième partie.* Chaque pa... tout qui est ou que l'on conçoit divisé... parties égales.

— Anc. législ. *Huitième denier.* Dr...

vent répété cette abominable fête; mais il n'est pas nécessaire qu'il l'ait fait *huit* fois pour être un monstre. (Ephém.)

— *D'aujourd'hui en huit*. Dans huit jours. || *De lundi, de mardi en huit*.

— Huitième. Page huit. Article huit. Henri huit, roi d'Angleterre. Le pape Grégoire huit. || On écrit plus ordinairement Henri VIII, Grégoire VIII, etc.

— S'emploie également pour Huitième, dans la composition d'un autre nombre. Huit centième. Huit millième. Nous ne pouvons pénétrer que dans l'écorce de la terre, et les plus grandes cavités, les mines les plus profondes ne descendent pas à la *huit* millième partie de son diamètre. (Buff.)

— Il est aspiré dans ce mot et ses composés : le huit, entre huit et neuf, dès huit heures, sur les huit heures, etc.; la huitième, la huitaine; il est muet dans dix-huit, vingt-huit, trente-huit, etc.; il reprend son aspiration dans quatre-vingt huit, cent huit; ainsi Richer a pu dire, sans faire un hiatus :

> Se rend droit entre *huit* et neuf,
> Où le clairvoyant Pique-Bœuf
> Avait choisi son corps-de-garde.

— Quoique le *t* soit sonore dans *huit*, ce mot rimera suffisamment avec *conduit*, *nuit*, *instruit*, *muid*, où l'on ne prononce ni le *t* ni le *d*.

> Entends-tu murmurer ce savant algébriste,
> Qui, d'un calcul aride à peine encore instruit,
> Sait que quatre est à deux, comme seize est à *huit*.
> (Voltaire.)

HUIT. s. m. (*h* asp.; pr. *huitt*). Le nombre huit. Le produit de huit multiplié par six. Huit et huit font seize.

> Qu'on y soit pris, la chose est toute claire,
> Mais après *huit*, c'est une étrange affaire. (La Font.)

— *Le huit du mois*, ou simplement, *le huit*. Le huitième jour du mois. || *Le huit de la lune*. Le huitième jour de la lune.

— Le chiffre qui marque huit. Un huit de chiffre. Ce huit est mal fait. Huit cent quatre-vingt-huit s'écrit par trois huit.

— Chir. *Huit de chiffre*. Sorte de bandage en forme de 8.

— Techn. *Huit de chiffre*. Sorte de compas d'épaisseur ayant la forme d'un huit; les horlogers et les tourneurs en font usage.

— *Huit de cœur, de trèfle, de pique, de carreau*. Carte sur laquelle sont peints huit cœurs, huit trèfles, etc. Avoir brelan de huit. Il me reste trois huit.

— S'emploie aussi adjectiv. Le nombre huit. Le chiffre huit. Le numéro huit.

— On disait autrefois en prov. : *Il y a loin de huit à dix-huit*, pour exprimer que deux choses qui se ressemblaient par certains côtés, pouvaient pourtant être fort différentes ou tout à fait opposées. Je sais qu'il y en a qui veulent jouer sur l'affinité des paroles; mais grande est la différence entre aspirer et siffler, et il y a loin de *huit* à dix-huit. (Sat. Mén.)

HUIT. s. m. Ornith. Nom vulgaire du pinson.

HUITAIN. s. m. (*h* asp.) Poés. Petite pièce de poésie composée de huit vers.

> Je voulais, par quelque *huitain*,
> Sonnet ou lettre familière,
> Réveiller l'enjouement badin
> De votre altesse chansonnière. (Volt.)

|| Stance de huit vers dans un plus long ouvrage.

HUITAINE. s. f. (*h* asp.) Nombre collectif de huit ou environ, n'est guère usité qu'en parlant des jours. Passer chez quelqu'un une huitaine de jours. Passer une huitaine. Laisser passer une huitaine, la huitaine, avant de retourner chez soi. Promettre de payer dans la huitaine. Un faisan mangé dans la première *huitaine* de sa mort, ne vaut ni une perdrix, ni un poulet, car son mérite consiste dans son arome. (Brill.-Savar.)

— Quelquefois on joint le mot *jour* à *huitaine*. Nous avons été une huitaine de jours chez lui.

— Fam. Semaine. Bonne huitaine. Longue huitaine. Huitaine complète. Faire, travailler la huitaine, toute la huitaine.

— Prat. *A huitaine, à la huitaine, dans huitaine*. Dans huit jours. Remettre une cause à la huitaine. Assigné à la huitaine. Les parties viendront à la huitaine. Dans huitaine. Huitaine après.

— Se dit d'une époque indéterminée. Nous faisons le mal aujourd'hui, et nous remettons le bien à *huitaine*. (Boiste.)

HUITELÉE. s. f. Métrol. Ancienne mesure de superficie.

HUITIÈME. adj. des 2 g. (*h* asp.) Nombre ordinal de huit. Le huitième siècle. Avoir la huitième place. Arriver le huitième jour. Le huitième jour du mois. Chaque pays a sa *huitième* merveille, ce qui fait au moins trente huitièmes merveilles du monde. (Th. Gaut.)

> Le premier jour, d'un avec l'on s'amuse;
> Le deuxième, on se plaint de l'importunité;
> Le troisième, on écoute avec moins de fierté;
> Le quatrième, en tremblant on refuse,
> Le cinquième, on se trouble, on résiste à demi;
> Le sixième, en chemin, à regret on s'arrête;
> Le septième, l'on perd la tête,
> Le *huitième*, tout est fini. (Vigée.)

— *La huitième partie*. Chaque partie d'un tout qui est ou que l'on conçoit divisé en huit parties égales.

— Anc. législ. *Huitième denier*. Droit qu'on faisait payer tous les trente ans aux engagistes des biens aliénés des ecclésiastiques, pour être confirmés dans leur jouissance, ou pour permettre aux bénéficiers d'y rentrer.

HUITIÈME. s. m. (*h* asp.) Le huitième jour du mois. On dit plutôt *le huit*.

— La huitième partie d'une chose. Devoir un huitième. Avoir part à une affaire pour un huitième. Les trois huitièmes.

— *Droit de huitième*. Droit d'aide qui se levait autrefois sur les vins en détail.

— Écolier de huitième. Cet enfant est un bon huitième.

HUITIÈME. s. f. Au piquet, La réunion de huit cartes de même couleur.

— La plus basse classe des colléges; elle est nommée ainsi, parce qu'elle est la huitième, à compter de la rhétorique. Cet enfant est en huitième, n'est encore qu'en huitième. On l'a mis en huitième. Régent de huitième.

— Le lieu où le régent et les écoliers de cette classe s'assemblent. La huitième est trop petite pour tant d'élèves.

HUITIÈME-DOBRADO. s. m. Métrol. Monnaie d'or de Portugal, qui vaut 11 fr. 32 c.

HUITIÈMEMENT. adv. (*h* asp.) En huitième lieu.

HUIT-PIEDS. s. m. Mus. Se dit d'un orgue dont les tuyaux les plus longs ont huit pieds de long.

HUÎTRE. s. f. (du lat. *ostreum*). Conchyl. Genre de mollusques acéphales, c'est-à-dire privés de tête apparente. La forme de leur coquille est généralement ovale, quelquefois ronde ou allongée, assez régulière, épaisse, nacrée à l'intérieur, grossièrement feuilletée à l'extérieur. L'animal qui habite cette coquille fournit un mets très-agréable, très-nourrissant et de facile digestion. Il est hermaphrodite et vivipare, c'est-à-dire qu'il reproduit ses petits de lui-même sans accouplement. Les huîtres restent fixées aux rochers ou aux racines des arbres, sur le bord des mers dont les eaux sont peu courantes. Elles sont privées de tout organe de locomotion. Les huîtres d'Angleterre sont les meilleures d'Europe. Celles qu'on estime le plus en France viennent des côtes de la Bretagne, et surtout du rocher de Cancale, où on les pêche depuis le 1er avril jusqu'au 15 octobre. Les huîtres ne deviennent bonnes et ne verdissent qu'après avoir été *parquées*, c'est-à-dire avoir séjourné pendant quelque temps dans un réservoir d'eau salée de trois à quatre pieds de profondeur, communiquant avec la mer par un petit tuyau. La pêche des huîtres en général se fait en France du mois de septembre au mois d'avril. En médecine, les valves de l'écaille des huîtres sont quelquefois employées en poudre comme un remède absorbant. Huître à l'écaille. Pêcher des huîtres. Manger des huîtres. Une cloyère d'huîtres. Une douzaine d'huîtres. Huîtres bien fraîches. Huîtres vertes. Ouvrir des huîtres. Écailler des huîtres. Des huîtres bien écaillées, mal écaillées. Déjeuner d'huîtres. Huîtres marinées. Huîtres frites. Faire parquer des huîtres pour les engraisser. On se souvient qu'autrefois un festin de quelque apparat commençait ordinairement par des *huîtres*. (Brill.-Savar.) L'univers entier ne doit être qu'un point pour une *huître* : il ne lui paraîtrait rien de plus quand même une âme humaine enfermerait cette *huître*. (J.-J. Rouss.) Je ne sais imaginer d'autre bonheur pour l'*huître* que la santé. (Paley.) Un homme d'esprit, mais difforme, ne ressemble pas mal à une *huître* : l'écaille a quelque chose qui choque la vue, mais ce qu'elle cache est d'un goût exquis. (Oxenstiern.) Voltaire, en expliquant le système de Maillet, qui veut que la mer ait été le berceau du genre humain, et que l'homme ait commencé par être un poisson, ajoute gaiement : Quoi qu'en dise M. Maillet, il ne me persuadera jamais que je descends d'une *huître*. || On dit l'*écaille*, et non la *coquille* d'une huître.

> On fait tant, à la fin, que l'*huître* est pour le juge,
> Les écailles pour les plaideurs. (La Font.)

— Prov. et fig. *C'est une huître à l'écaille*. C'est une personne très-stupide. || *Chanter, raisonner, jouer comme une huître*. Chanter, raisonner, jouer très-mal.

— *Huître épineuse*. Espèce de coquillages marins. || *Huître feuillée*. Autre espèce de coquillage.

HUÎTRIER, ÈRE s. Se disait pour Celui, celle qui vend et ouvre les huîtres.

HUÎTRIER. s. m. Ornith. Genre d'oiseaux échassiers qui vivent de coquillages.

HUJUMSIN. s. m. Relat. Idoles des Chinois.

HULAN. s. m. (*h* asp.) Nom d'une milice originaire d'Asie, introduite en Europe, et montée sur des chevaux légers, qui servait et combattait comme les hussards. Elle était armée de sabres, de pistolets et de lances d'environ deux mètres. Son costume consistait en une veste courte et une culotte à la turque. La France, en 1731, avait créé un corps de hulans de mille hommes. Il ne fut pas longtemps conservé. La Russie, la Prusse et l'Autriche ont encore des hulans. || On écrit aussi *Oulans*, *Houlans*, *Ulans*.

HULLAH. s. m. Relat. Nom que l'on donne en Turquie à celui qui devient pour un seul jour l'époux d'une femme répudiée, afin que le premier mari puisse légalement la reprendre.

HULOT. s. m. Mar. Trou pratiqué dans une écoutille pour y faire passer un câble lorsque l'écoutille est fermée. || Ouverture où l'on passe le moulinet de la manivelle.

HULOTTE. s. f. (*h* asp.; du lat. *ulula*). Ornith. Espèce de hibou. Le cri de la hulotte est triste.

HULULER. v. n. 1re conj. (*h* asp.; du lat. *ululare*, hurler). Hurler à la manière des oiseaux de nuit, comme la hulotte.

— C'est un verbe que des écrivains, en petit nombre, ont cru pouvoir tirer du gémissement de la hulotte, pour une foule d'acceptions auxquelles le verbe *hurler* paraît moins propre. Cette onomatopée, singulièrement précieuse, n'a pas été dédaignée dans la langue latine. [illegible] enrichirait la nôtre.

HUM. Interj. qui marque pressentiment. *Hum !* je soupçonne ici quelque anguille sous roche. (Fabre d'Églantine.)

— Exprime la réticence.

— Sert à exprimer l'impatience. *Hum !* grand escogriffe; il est sourd. (Beaumarch.)

HUMAÏ. s. m. Ornith. Nom que les Indiens donnent à l'oiseau de paradis.

HUMAIN, AINE. adj. (du lat. *humanus*). Qui est de l'homme, qui concerne l'homme, qui appartient à l'homme en général. Le genre humain. L'espèce humaine. Le corps humain. L'esprit humain. L'entendement humain. La raison humaine. La nature humaine. La condition humaine. La vie humaine. Les misères, les infirmités humaines. Les passions humaines. L'industrie humaine. La sagesse humaine. La faiblesse humaine. Voix humaine. Figure humaine. Fragilité humaine. Les faiblesses humaines. Les faiblesses du cœur humain. Aucune puissance humaine ne serait capable de s'y opposer. Cela est au-dessus des pouvoirs humains, des forces humaines. Être dépourvu de tout secours humain. Tous les secours humains lui manquent. Ce lieu est charmant, il est vrai, mais agreste et abandonné; je n'y vois point de travail *humain*. (J.-J. Rouss.) Le visage *humain* exerce un grand empire sur l'esprit et sur le cœur. (Mme de Staël.) La vue de la misère *humaine* adoucit le cœur, et le rend meilleur. (Grégory.)

— En théologie, on dit que *Jésus-Christ a pris la nature humaine*, c'est-à-dire qu'il s'est fait homme comme nous; qu'*il s'est chargé des infirmités humaines*, c'est-à-dire qu'il s'est soumis volontairement à toutes nos infirmités.

— *Foi humaine*. Croyance qu'on donne au rapport des hommes. || Croyance que les fidèles donnent à certains faits que l'Église a décidés, et qu'elle propose de croire, quoiqu'ils ne soient pas fondés sur l'autorité de Dieu. On l'appelle aussi *foi ecclésiastique*.

— *Les choses humaines*. Les affaires du monde, toutes les choses auxquelles l'homme est sujet, les accidents qui arrivent dans la vie. Le cours des choses humaines. Vous verrez dans une seule vie toutes les extrémités des choses *humaines*. (Boss.) Les choses *humaines* ne sont point parfaites. (Id.) Tout lui montre la fragilité et l'inconstance des choses *humaines*. (Fléch.) Peut-on appuyer un grand dessein sur les débris inévitables des choses *humaines*? (Boss.)

— *Moyens humains, voies humaines*. Tous les moyens, toutes les voies dont les hommes se peuvent servir. Tenter toutes les voies humaines, toutes sortes de voies humaines. On ne peut être sauvé par les moyens humains, par les voies humaines, c'est-à-dire sans la grâce.

— *Sentiments humains*. Ce qu'on nomme sentiments *humains*, ce sont des sentiments conformes à la cupidité des hommes ou à leur raison corrompue. (Port-Roy.) C'est une illusion et une adresse de l'amour-propre, qui appelle sentiments *humains* les désirs que la religion et la raison condamnent. (Id.)

— *Avantages humains*. Avantages mondains. Les avantages *humains* sont de faux biais qui nuisent infiniment pour le salut. (Nicole.)

— En morale, on distingue dans l'homme des *actes humains* et des *actes de l'homme*. Les actes humains sont les actions qui se font avec connaissance et liberté, comme quand on fait l'aumône, etc. Les actes de l'homme sont les actions qu'il fait sans attention, sans délibération, sans liberté. Ainsi, quand on chancelle, quand on penche trop d'un côté, qu'on est en danger de tomber, étendre la jambe ou le bras du côté opposé pour garder ou remettre l'équilibre et empêcher la chute, c'est un acte de l'homme et non un acte humain.

— *Lettres humaines*. La connaissance de la l'histoire, de l'antiquité, et des auteurs anciens qui en traitent. Être plus versé dans les lettres humaines que dans la théologie.

— Se dit par opposition à Divin. Des considérations humaines. Les consolations et les joies humaines. Le droit humain et le droit divin. La prudence humaine. La sagesse humaine. Les vertus humaines. La gloire humaine. La science humaine. Il est, dit-on, toujours juif, et il n'a embrassé le christianisme que par des motifs purement *humains*. (Le Sage.) On ne doit pas statuer par les lois divines ce qui doit l'être par les lois *humaines*. (Montesq.) Ces consolations n'ont rien d'*humain*, elles sont toutes pures, toutes saintes, tout intérieures et toutes célestes; elles sont des épanchements et des effusions de l'Esprit saint. (L'ab. de la Trappe.)

— *Plus qu'humain*. Se dit de ce qui excède la portée ordinaire de l'homme. Une pénétration, une intelligence plus qu'humaine. Une valeur plus qu'humaine.

— Fig. et fam. *N'avoir pas figure humaine*, *forme humaine*. Être mal fait, difforme. || Être extrêmement défiguré par quelque accident, par quelque maladie.

— Mus. *Voix humaine*. Jeu de l'orgue qui imite la voix humaine.

— Astron. *Signes humains*. Constellations qui représentent quelque figure humaine, soit dans le zodiaque, soit dehors, comme la Vierge, les Gémeaux, Persée, Andromède, Orion, etc.

— Sensible à la pitié, secourable, bienfaisant. Prince humain. Vainqueur humain. Cet homme est très-humain. Je ne connais pas de cœur plus humain. Étouffant tout sentiment humain. (Rac.) Hippolyte pour moi plus *humain* que son père. (Id.) On ne peut être juste si l'on n'est *humain*. (Vauvenargues.)

— *Avoir, montrer des sentiments humains*. Avoir de la pitié, se montrer sensible pitié.

— *N'avoir rien d'humain*. Être dur et impitoyable. Si l'on dit le nom d'homme à qui rien d'*humain*. (Corn.)

> Je rends grâces aux dieux de n'être pas Romain,
> Pour conserver encor quelque chose d'*humain*. (Corn.)

— Doux, affable. Hazaël, en me regardant avec un visage doux et *humain*. (Fén.) Tout prouve que les mœurs chinoises étaient les plus *humaines* et les plus sages de l'Orient. (Volt.)

— En parlant d'une femme, il devient quelquefois synonyme de Douce, complaisante, accorte, obligeante, facile, et se prend en mauvaise part.

> Ces lieux si décriés que ces femmes *humaines*
> Tiennent pour soulager les amoureuses peines,
> Ces temples de Vénus, où l'on voit si souvent
> Le commissaire en robe appuyé d'un sergent. (Regn.)

— Dans le sens de Qui concerne l'homme, qui appartient à l'homme, on peut le mettre avant son substantif, surtout en vers. La folie humaine, l'humaine folie. Les vertus humaines, les humaines vertus. L'industrie humaine, l'humaine industrie. Le genre humain. Le corps humain. L'esprit humain. L'entendement humain. La nature humaine. La voix humaine.

> Loin du triste séjour des *humaines* misères
> Il (l'homme) aime à s'égarer au pays des chimères.
> (Saurin.)

> . . . . . . O ciel ! qu'on doit peu croire
> Aux dehors imposants des *humaines* vertus! (Gresset.)

|| Dans le sens de Sensible, doux, affable, etc., il ne se met qu'après un substantif. Un homme humain. Un prince humain. Un vainqueur humain.

— Syn. simpl. Doux, affable, débonnaire, gracieux, clément, bénin, compatissant, sensible.

— Syn. comp. HUMAIN. DOUX. BÉNIN. *Bénin* se disait autrefois de celui qui a de l'inclination, de la disposition à faire du bien; *bon* l'a remplacé en ce sens, et il est resté usité seulement dans le sens ironique; *doux* indique un caractère qui rend très-sociable et ne rebute personne; *humain* dénote une sensibilité sympathique aux maux ou à l'état d'autrui.

— Se dit substantiv. et au pl. dans le style poét. ou soutenu, pour Les hommes. Le maître des humains. Regarder avec mépris tout le reste des humains. Cela n'est pas au pouvoir des humains. Pitthée estimé sage entre tous les *humains*. (Rac.) Minos juge aux enfers tous les pâles *humains*. (Id.) Je suis le plus malheureux des *humains* si vous êtes coupable. (J.-J. Rouss.) Je m'y repose avec le plaisir qu'on a de se trouver parmi les *humains*. Ô bienfaiteur des *humains*, qui vous plaignez de leur ingratitude, vous oubliez le sort de Jésus-Christ ! (Boiste.) On ne peut trop souvent présenter aux malheureux *humains* des images douces et riantes. (Barth.)

> Les jours, hélas ! trop peu durables
> Des fragiles *humains*. (J.-B. Rouss.)

> . . . . Les mains
> A qui Rome a commis l'empire des *humains*. (Rac.)

— Fam. Se dit quelquefois au sing. pour Homme, dans le style familier ou burlesque. C'est un bon humain, le meilleur humain du monde.

— Périph. Dans le style fam. L'humaine engeance, l'humaine espèce, la gent humaine, le genre humain, etc.

> La comédie... .
> Magistrat enjoué de l'*humaine* nature,
> Citait au tribunal d'une adroite censure
> Les vices échappés à la rigueur des lois. (Thomas.)

> Noé, quand il sauva de l'eau
> [illegible]

— C'est une règle de versification que les adjectifs ne riment pas avec leur composé, à moins qu'ils n'expriment des choses différentes ou opposées. Tous les poètes font rimer *humains* avec *inhumains*. Si la rime d'*humain* pris substantivement est une licence, elle est au moins autorisée par l'exemple de quelques grands poètes.

> Comme si nous vivions dans ces temps déplorables
> Où la terre adorait des dieux impitoyables,
> Que des prêtres menteurs, encor plus *inhumains*,
> Se vantaient d'apaiser par le sang des *humains*.
> (Voltaire.)

> Quand Jupiter eut vu les crimes des *humains*,
> Songeant à l'exterminer tous les *humains*,
> Il gémit, il conçoit une fureur extrême. (Dussault.)

— S'emploie aussi substantiv., c'est-à-dire avec ellipse d'un substantif [illegible]. Ce qu'il y a de certain, c'est que la [illegible] sensiblement sur les quatre [illegible] de la puissance animale, et [illegible]. (B. de St-P.) Dans les six [illegible] physiques, trois sont organisées : la végétale, l'animale et l'*humaine*. (Id.)

HUMAINEMENT. adv. (du lat. *humani*.

Suivant la portée, la capacité, le pouvoir de l'homme. Cela est humainement impossible. On ne saurait humainement faire davantage. Humainement cela ne se peut faire. J'ai fait *humainement* tout ce que j'ai pu : et quand on est arrivé aux bornes de son talent, il faut s'en tenir là. (Volt.)

— Relativement aux hommes. Cette mère des empires, à la considérer plus *humainement*, a de grandes utilités. (Boss.)

— Avec humanité, avec bonté. Recevoir quelqu'un humainement. Traiter humainement les vaincus.

— *Humainement parlant*. En parlant selon les idées communes. On se sert de ce mot pour couvrir le vice et pour excuser la cupidité, en la représentant comme une faiblesse pardonnable et conforme à la nature humaine. On dit tous les jours, *Humainement* parlant, c'est un grand bien d'être riche. On cache sous ce terme ce que la passion des richesses a de faux et de trompeur. (P. Roy.) Il est bon qu'il y ait des emportés dans une secte ; ils lui rendent de bons services, *humainement* parlant. (Bay.) Il y a une illusion secrète dans cette expression, *humainement* parlant : c'est une adresse de l'amour-propre, qui ne pouvant étouffer la lumière de la vérité, laquelle condamne ces sentiments humains, tâche de les excuser par ce détour. (Nic.) A parler sans détour, *humainement* et faussement parlant, c'est la même chose, mais on veut joindre une secrète approbation à des actions conformes au naturel des hommes, et on couvre ce qu'elles ont de mauvais sous ce terme d'*humainement*, qui l'adoucit et le cache. (Id.)

— Ne se met point entre l'auxiliaire et le participe. Il l'a traité humainement, et non pas, il l'a humainement traité.

HUMANISANT. part. prés. invar. du v. Humaniser. Qui humanise. L'Evangile humanisant les peuples sauvages. Les dieux s'humanisant.

HUMANISANT, ANTE. adj. Civilisateur. Quoi de plus naturel, au moment où cette étude sortit de l'enceinte des cloîtres, au moment où tant de nobles esprits, avides d'instruction, s'abreuvaient de cette source d'eau vive qui descendait de l'antiquité, quoi de plus naturel que d'appliquer le terme et l'idée d'études pour ainsi dire *humanisantes* à cette éducation par les langues anciennes et par les branches du savoir qui s'y rattachent ? (Encycl.)

HUMANISÉ, ÉE. part. pass. du v. Humaniser. S'empl. adjectiv. Peuple humanisé. Personne humanisée. Et la vertu chez elle est fort *humanisée*. (Mol.)

HUMANISER. v. a. 1re conj. Civiliser. Le commerce des Européens humanisa ces peuples sauvages. L'Evangile a humanisé les cannibales et les peuples les plus farouches des Indes.

— Rendre plus doux, plus humain. Son règne qui fut de vingt-quatre ans, et presque toujours paisible, *humanisa* un peu les mœurs de la nation. (Rayn.)

— Rendre plus conforme aux mœurs humaines, aux façons générales.

— *Humanisez votre discours*. Parlez comme les autres hommes.

— Fam. Rendre plus traitable, plus favorable. Il se montre fort contraire à vos intérêts, mais on trouvera moyen de l'humaniser. Il ne pouvait vivre avec personne, la société et l'expérience l'ont humanisé.

— S'HUMANISER. v. pron. Devenir plus humain, plus traitable. Commencer à s'humaniser. Elle n'est plus aussi revêche, elle s'humanise. Parfois l'une pour l'autre il faut *s'humaniser*. (Dufresny.)

— Se dépouiller de certains sentiments et d'une certaine façon de vivre trop austère. Il s'était jeté dans la retraite, mais il commence à s'humaniser. Si les gens chagrins savaient combien ils sont haïssables, ils tâcheraient de *s'humaniser*. (Bell.)

— Iron. Devenir moins sévère. Cette belle s'est humanisée. Cette dame s'est un peu humanisée.

— Se conformer, s'accommoder à la portée des autres. C'est un homme d'un génie supérieur ; mais il s'humanise avec les esprits ordinaires. Les précieuses s'imagineraient s'abaisser si elles *s'humanisaient* à parler comme les autres. (Bell.)

— Agir familièrement avec des personnes qu'on refusait auparavant de voir et d'entendre. [...] quefois, c'est les lier à la grandeur de leur condition, et les clouer sur le trône. (Bal.)

— S'abaisser jusqu'à l'homme.

> Ces dieux alors, souverains corrupteurs,
> *S'humanisaient* pour des beautés mortelles.
> (Bernard.)

— Se faire homme, s'incarner dans un homme. Les dieux s'humanisaient.

HUMANISTE. s. m. Celui qui étudie les humanités dans un collége.

— Accompagné d'une épithète, il signifie Celui qui sait, qui enseigne les humanités. C'est un excellent humaniste. C'est un médiocre humaniste.

— Se dit, en Allemagne, de ceux qui font de l'étude des langues classiques la base de l'enseignement.

HUMANITAIRE. adj. des 2 g. Qui intéresse l'humanité entière. Tout ce qui est grand, tout ce qui est divin dans le monde est *humanitaire* : la science est *humanitaire*, la littérature est *humanitaire*, la philosophie l'est aussi. Je dis plus : l'industrie est *humanitaire*. (Un inconnu.) Certes, en voyant le développement gigantesque de l'industrie et les progrès rapides des sciences, en considérant l'encombrement des carrières auxquelles mène l'éducation universitaire, on serait tenté de donner gain de cause aux avocats du système *humanitaire*. (L. Spach.)

HUMANITAIRE. s. m. Partisan de l'humanité industrielle, scientifique et philosophique.

HUMANITÉ. s. f. (du lat. *humanitas*). Nature humaine. Les faiblesses de l'humanité. Tout ce qui repose le cœur, tout ce qui agrandit l'*humanité* nous vient d'en haut. (A.-Martin.) Que les impies ne jugent pas de tous les hommes par eux-mêmes ; qu'ils ne dégradent pas l'*humanité* tout entière, après s'être indignement dégradés eux-mêmes. (Boss.) Le cœur sensible et reconnaissant de ce jeune officier commença dès lors à me donner meilleure opinion de l'*humanité*. (J.-J. Rouss.) L'*humanité* n'a permis en aucun temps d'atteindre à une perfection absolue (Fén.)

— *Cela est au-dessus de l'humanité*. Cela passe la portée ordinaire des forces de l'humanité.

— Prov. et fig. *Payer le tribut à l'humanité*. Mourir. ‖ Se laisser aller à quelque faiblesse humaine.

— Théol. La nature humaine que le Verbe a prise en s'incarnant pour la rédemption et le salut du genre humain. Jésus-Christ s'est revêtu de notre humanité. Il a pris notre humanité. L'humanité de Jésus-Christ. La sainte humanité de Jésus-Christ. Je vois l'ouvrage du Saint-Esprit en votre *humanité*, que nul péché n'a corrompue. (God.) Nestorius ne pouvait consentir que l'on attribuât à la Divinité les infirmités et les bassesses de l'*humanité*, et à l'*humanité* les attributs de la Divinité. (Du Pin.)

— Prov. et par plaisant. *Reposer son humanité*. Se mettre à son aise.

— Le genre humain, les hommes en général. Les maux qui accablent l'humanité. Etre inspiré par l'amour de l'humanité. Les bienfaiteurs de l'humanité. Rendre des services à l'humanité. Pour le bien de l'humanité. Un prince qui a honoré son siècle, et pour ainsi dire l'*humanité* tout entière. (Boss.) Tu comptes les maux de l'*humanité*, et tu dis : La vie est un mal. (J.-J. Rouss.) L'homme cherche son lieu, non-seulement avec l'*humanité* vivante, mais avec l'éternelle cité. (E. Quinet.) Il s'agit de venger l'*humanité*. (Volt.) On verra que l'amour de l'*humanité* l'anime plutôt que celui de la célébrité. (Id.) Dans un siècle où tant d'erreurs sont si courageusement démasquées, il serait honteux de taire des vérités importantes à l'*humanité*. (Rayn.)

— Philos. Nom collectif de l'ensemble des hommes, considéré par plusieurs philosophes comme un seul individu qui marche sans cesse vers un but unique, le perfectionnement.

— Bonté, sensibilité, compassion pour les malheurs d'autrui ; sentiment actif de bienveillance pour tous les hommes. Traiter quelqu'un avec humanité. Recevoir quelqu'un avec humanité. Etre plein d'humanité. C'est un homme sans humanité. Il faut avoir renoncé à l'humanité, à toute humanité, à toute espèce d'humanité, pour n'être pas touché d'un tel procédé. N'avoir aucun sentiment d'humanité. Dans ses discours règne l'*humanité*. (J.-B. Rouss.) Pythagore, qui étendait l'*humanité* jusqu'aux animaux, fut brûlé vif par les Crotoniates. (B. de St-P.) J'ai essayé de peindre ce sentiment généreux, cette *humanité*, cette grandeur d'âme qui fait le bien et qui pardonne le mal : ces sentiments sont recommandés par les sages de l'antiquité, et épurés dans notre religion ; ces vraies lois de la nature toujours si mal suivies. (Volt.) L'*humanité* doit parler plus haut, plus énergiquement encore que l'intérêt. (Rayn.) Que tant de beaux parleurs seraient confus avec leurs saintes maximes d'*humanité*, si tous les malheureux qu'ils ont faits se présentaient pour les démentir. (J.-J. Rouss.)

— S'empl. quelquefois par plaisanterie dans un sens analogue.

> Aimez-vous, disaient les apôtres,
> Il n'est rien sans la charité.
> En quels temps vit-on comme aux nôtres
> Ce précepte aussi respecté ?
> Aujourd'hui notre *humanité*
> Prétend jusqu'aux femmes des autres.
> (Morvilliers.)

[...] Être en vie.

— *Humanité* s'est dit des Parties sexuelles.

— Iconol. On représente l'Humanité par une jeune femme dont le visage exprime la sensibilité. Elle s'empresse d'ouvrir sa robe pour recueillir des enfants presque nus ; elle cache dans son sein les couronnes qui lui ont été décernées, pour ne pas affliger l'amour-propre. D'autres lui font tenir dans le pan de sa robe quantité de fleurs, et suspendent une chaîne d'or à sa main droite, qu'elle tient étendue.

— HUMANITÉS. s. f. pl. Ce qu'on apprend ordinairement dans les colléges jusqu'à la philosophie exclusivement. Faire ses humanités. Achever ses humanités. Enseigner les humanités. Il m'interrogea d'abord sur les *humanités*. Je ne répondis pas mal à ses questions. (Le Sage.) On appelle un cours d'études de belles-lettres, *humanités*, sans doute parce que sans elles on n'est homme qu'à demi. (Boiste.) ‖ Plus anciennement, et chez les Romains eux-mêmes, tout ce que les humanités expriment pour nous était renfermé dans le modeste nom de *grammaire*.

— Plus particulièrement, La première année de littérature, celle qui précède immédiatement la rhétorique.

— Les Allemands donnent ce nom au développement harmonieux de toutes les facultés humaines, l'éducation morale, intellectuelle et esthétique de l'homme.

— Employé dans cette acception scientifique, le mot *humanités* a eu en vue tout ce qui est humain, tout ce qui forme le caractère fondamental, l'essence de l'homme digne de ce nom, tout ce qui est opposé à l'animalité. Puis à cette idée fondamentale viennent s'allier les idées accessoires d'amabilité, de politesse, d'affabilité, de sentiments généreux, élevés, toutes qualités qui doivent être l'apanage de l'homme, mais auquel il n'arrive que par une éducation conforme à sa noble destinée.

— Cicéron réunissait déjà à l'idée primitive du mot *humanité* celle de toutes les facultés, innées ou acquises, qui font de l'homme un être raisonnable, civilisé, bien élevé.

— Syn. comp. HUMANITÉ. BÉNIGNITÉ. DOUCEUR. Ce qu'il y a de plus opposé à la *bénignité*, c'est la malignité ; à la *douceur*, c'est l'aigreur et l'emportement ; à l'*humanité*, c'est la dureté ou l'égoïsme. ‖ BONTÉ. HUMANITÉ. SENSIBILITÉ. La *bonté* ne néglige aucune occasion de faire du bien ; l'*humanité* n'en néglige aucune d'empêcher ou d'adoucir le mal ; la *sensibilité* partage les maux des autres, elle est la mère de l'*humanité*.

HUMANN (Jean-Georges). Né à Strasbourg en 1780, et mort en 1843, fut d'abord négociant ; il parvint à la Chambre des députés en 1820, où il se distingua par ses connaissances financières ; il a depuis fait partie de toutes les législatures suivantes. Depuis 1832, il a été appelé plusieurs fois au ministère des finances, et il l'occupait encore lors de sa mort. Il avait été élevé à la pairie en 1837.

HUMANTIN. s. m. Ichthyol. Sous-genre de squales dont une espèce est appelée vulgairement *cochon marin*. Sa chair ne se mange pas ; on ne se sert que de sa peau pour polir des corps durs.

HUMATE. s. m. Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide humique avec une base salifiable.

— s. f. Genre de fougères.

HUMATILE. adj. des 2 g. (du lat. *humatus*, enseveli). Géol. Se dit des corps organisés qui ont été ensevelis depuis la dernière retraite des mers, ou les sub-fossiles, les demi-fossiles, les quasi-fossiles.

HUMATION. s. f. (pr. *u-ma-cion*). Alchim. Etat du grand œuvre des sages lorsque, selon les alchimistes, l'élément de l'eau, changé par la putréfaction, devient l'élément de la terre.

HUMBER. Géogr. Fleuve d'Angleterre formé par la réunion de l'Ouse et du Trent, se jette dans la mer du Nord.

HUMBERT Ier, dauphin du Viennois, né en 1240, mort en 1307, eut à défendre son héritage contre Robert, duc de Bourgogne, et contre le comte de Savoie. L'année de sa mort il abdiqua, et se retira dans un cloître. ‖ HUMBERT II, dernier dauphin du Viennois, mort en 1355, succéda à son frère en 1333, et céda en 1343 le Dauphiné à Philippe de Valois, roi de France, sous la condition qu'un fils de France porterait le nom de Dauphin, et joindrait à ses armes celles du Dauphiné. Après s'être croisé en 1349, il prit l'habit religieux, fut nommé patriarche d'Alexandrie en 1352, et allait être élevé sur le siége épiscopal de Paris lorsqu'il mourut.

HUMBERTIE. s. f. Bot. L'endrach de Madagascar.

HUMBLE. adj. des 2 g. (du lat. *humilis*). Qui a de l'humilité. Etre humble devant Dieu. Ceux qui sont véritablement humbles ne s'offensent point des mépris d'autrui. Apprenez de moi que je suis doux et humble de cœur. Avoir d'humbles sentiments de soi-même. Les âmes humbles. Elle fut *humble* non-seulement parmi toutes les grandeurs, mais encore parmi toutes les vertus. (Boss.) *Humble* dans les grandes choses, grand dans les petites. (Fléch.) Au dehors reine magnifique, au dedans *humble* servante de Jésus-Christ. (Id.) Si nous ne gardons de justes mesures, nous courrons risque d'avoir de l'orgueil de ce que nous sommes *humbles*. (St Paulin.) [...] fort peu veulent être *humbles*. (La Rochef.)

> J'en sais une chérie, et du monde, et de Dieu,
> *Humble* dans la grandeur, sage dans la fortune ;
> Qui gémit, comme Esther, de sa gloire importune.
> (Boileau.)

— Se dit quelquefois, en cette acception, des choses personnifiées. La science se faisait *humble* et petite pour être accessible à tous. (Quinet.)

— Qui porte trop loin la déférence et le respect. Etre toujours humble et soumis devant quelqu'un. Etre humble devant les grands. Il ne se soumet que trop, il n'est que trop *humble*. (Boss.) L'homme orgueilleux dans sa force devient *humble* dans sa faiblesse. (Boiste.)

> Peut-être je devrais, plus *humble* en ma misère,
> Me souvenir du moins que je parle à son frère.
> (Racine.)

— S'emploie dans quelques formules de politesse. Votre très-humble serviteur. Votre très-humble servante.

— S'emploie quelquefois, en cette dernière acception, avec ellipse du substantif. Très-*humble*, messieurs. (Brueys.)

— Qui marque du respect et de la déférence. Faire une humble prière. Faire un humble aveu de sa faute. Garder un humble silence. Présenter une très-humble requête. Faire une très-humble supplication. Faire de très-humbles remontrances au roi. Un auteur à genoux dans une *humble* préface. (Boil.)

> Pour désarmer votre colère,
> L'*humble* aveu, le regret sincère
> Sont l'holocauste du pécheur. (Lefranc.)

— Se dit aussi des choses dans certaines formules de politesse. Rendre de très-humbles grâces. Faire de très-humbles remercîments. Assurer de ses très-humbles respects.

— Modeste. Avoir une humble défiance de soi-même. D'humbles vertus.

— Poét. et style sout. Qui a peu d'élévation, peu d'apparence, peu d'éclat. Les humbles fougères. Les superbes palais et les humbles cabanes. Un humble asile. Dans mon humble retraite. C'est un des avantages des sites *humbles* sur ceux qui sont élevés, de jouir des plus petites faveurs des éléments, et d'être à l'abri de leurs révolutions. (B. de St-P.) L'homme véritablement sage est celui qui, vivant dans une *humble* et paisible obscurité, ne recherche ni fortune, ni dignités, ni honneurs. (***)

> Sages cultivateurs, dans vos *humbles* asiles,
> Vos hivers sont remplis, vos loisirs sont utiles.
> (Delille.)

> A ces mots. . . . . il se lève. . . . .
> Présente son hommage à ses *humbles* foyers,
> Immole cinq brebis aux dieux hospitaliers. (Id.)

— La signification d'*homme humble* pour les Latins, était la même chose que celle d'homme vil et méprisable, si on l'employait pour indiquer la condition personnelle de quelqu'un, et d'homme d'un esprit sans portée et incapable de hautes pensées et de résolutions généreuses, si on l'appliquait à dénoter la trempe de son caractère. Cicéron voulant rehausser l'importance du consul P. Lentulus, auquel il devait d'avoir été rappelé dans sa patrie, et ravaler les consuls Pison et Gabinius, auteurs de son exil, ne crut pouvoir mieux déprécier ces derniers qu'en les appelant hommes d'esprit étroit et humble.

— Peu élevé de terre, rampant. L'humble violette. L'humble genêt. Les humbles bruyères. Les humbles lilas. La nature qui met les fruits rafraîchissants, vineux, aromatiques, sur des arbres, dans la zone torride, les fait croître sur des tiges *humbles* et rampantes. (B. de St-P.)

— Médiocre, peu relevé. Remplir les *fonctions* les plus humbles. Etre réduit à l'humble condition de valet. Le sort le plus humble. Une humble fortune.

> Heureux qui, satisfait de son *humble* fortune,
> Vit dans le rang obscur où les dieux l'ont placé.
> (Racine.)

— Simple, en parlant du style. Que son style *humble* et doux. (Boil.)

— En prose, lorsqu'il se dit des personnes, il suit ordinairement son substantif. Un homme humble, une femme humble, une âme humble. Delille a dit en poésie l'*humble* laboureur. Lorsqu'il se dit des choses, il précède souvent son substantif. Une humble prière, une humble supplication, faire de très-humbles remontrances. ‖ Dans le sens de Bas, peu élevé de terre, il précède son substantif. Les humbles fougères, les superbes palais, les humbles cabanes.

— Syn. simpl. Modeste, retenu, doux, modéré, sans orgueil. Respectueux, soumis. Bas, vil, rampant, abject.

— Syn. comp. HUMBLE. MODESTE. Celui qui est *humble* ne s'estime pas ce qu'il vaut ; celui qui est *modeste* peut connaître toute sa valeur, mais il s'applique à la dérober aux autres, il craint de les humilier.

— Se prend quelquefois substantiv. en parlant des personnes, surtout au pl. Dieu résiste aux superbes, et donne sa grâce aux humbles. Il prend l'*humble* sous sa défense. (Rac.) Les soupirs de l'*humble* qu'on outrage. (Id.) Crois que la noble franchise d'une âme droite est préférable à l'orgueil des *humbles*. (J.-J. Rouss.)

— Anat. Le muscle de l'œil appelé autrement l'*abaisseur*.

— Hist. relig. V. HUMILIÉ.

HUMBLEMENT. adv. Avec des sentiments d'humilité. Se prosterner humblement devant Dieu. S'approcher humblement de la sainte table. Recevoir humblement les réprimandes. Souffrir humblement les injures, les affronts [...]

> Il faisait des soupirs, de grands élancements,
> Et baisait *humblement* la terre à tous moments. (Mol.)

— Avec soumission, avec respect, avec modestie. Demander humblement pardon. Supplier très-humblement. Répondre humblement. S'incliner humblement. Je portai d'abord mes pas vers l'Indus, et l'Indien, pour m'écouter, descendit *humblement* de son éléphant. (Helvétius.)

— Avec bassesse. *Humblement* du faquin il rechercha l'alliance. (Boil.) Des évêques qui, se portant bien dans leurs diocèses, voulaient seulement pour changer d'air, devenir archevêques, et de bons moines de Saint-Dominique demandaient *humblement* des évêchés. (Le Sage.)

— S'empl. aussi par politesse. Je vous salue très-humblement.

— On dit par civilité à des gens qu'on veut saluer, et uniquement à ceux qu'on veut éconduire, *je vous baise bien humblement les mains*.

— Poét. Avec peu d'élévation, peu d'apparence, peu d'éclat. La violette croît humblement dans le fond des vallées.

— Peut se mettre entre l'auxiliaire et le participe. Il s'est soumis humblement à tout ce qu'on a exigé de lui, ou il s'est humblement soumis.

HUMBLESSE. s. f. Se disait pour Humilité. || Modestie.

HUMBLET, ETTE. adj. Dimin. du mot *humble*, employé par Comines, en parlant de ces agents obscurs que Louis XI employait volontiers dans ses intrigues, en opposition avec les courtisans, qui veulent s'attribuer le mérite du succès.

HUMBOLDT (Charles-Guillaume). Ministre d'Etat de Prusse, né en 1767, mort en 1835, fut ministre plénipotentiaire de Prusse dans tous les congrès qui se tinrent de 1810 à 1820. Il s'est fait un nom dans la science par ses recherches sur l'étude comparée des langues. || Son frère Alexandre, né en 1769, s'est acquis une réputation universelle par ses voyages d'exploration en Amérique et en Asie, et par ses découvertes en géographie physique, en histoire naturelle, et surtout en botanique.

HUMBOLDTIE. s. f. (de *Humbolt*, naturaliste et voyageur). Genre de légumineuses, nommé aussi Basselive d'orchidées. || Genre qui ne diffère pas des stélides.

HUME (David). Philosophe et historien écossais, né à Edimbourg en 1711, mort en 1766, fut un zélé sectateur de la philosophie du XVIIIᵉ siècle. Son *Histoire d'Angleterre* est devenue classique.

HUMÉ, ÉE. (*h* asp.) part. pass. du v. Humer. S'empl. adjectiv. Bouillon humé. Œuf humé.

HUMECTANT. part. prés. invar. du v. Humecter. Qui humecte. Une boisson humectant les poumons.

HUMECTANT, ANTE. adj. (du lat. *humectans*). Qui est propre à humecter, à rafraîchir, en parlant des boissons, des aliments. Aliment humectant. Boisson humectante. Donner des choses humectantes à un malade, à un homme d'un tempérament sec. Les fruits sont humectants.

— Médec. Se dit des boissons qui paraissent avoir la propriété d'augmenter la liquidité du sang.

— Ne se met qu'après son substantif. Boisson humectante.

— Se dit aussi substantiv. au masc. Prendre un humectant, des humectants.

HUMECTATION. s. f. (pr. *u-mèk-ta-ci-on*; du lat. *humectare*, humecter). Action d'humecter.

— Action des médicaments humectants.

— Etat d'un corps à la surface duquel est restée une certaine quantité d'eau qui ne se dissipe qu'à une température plus ou moins élevée, parce que l'adhésion lui fait perdre une grande partie de sa tension.

— Pharm. Préparation d'un médicament en le laissant tremper dans l'eau.

HUMECTÉ, ÉE. part. pass. du v. Humecter. S'empl. adjectiv. Terrain humecté. Terre humectée. Si j'avais des cerises quand il gèle, et des melons ambrés au cœur de l'hiver, avec quel plaisir les goûterais-je, quand mon palais n'a besoin d'être *humecté* ni rafraîchi. (J.-J. Rouss.) La terre, ainsi rafraîchie et *humectée*, donnait de nouvelles fleurs. (Id.)

> Le fer moissonne tout, et la terre *humectée*
> Boit à regret le sang des neveux d'Erecthée. (Rac.)

> Vainement, d'un breuvage à deux mains apporté,
> Gilotin avant tout veut le voir *humecté*. (Boil.)

— Qui retient de l'eau à sa surface.

— *Humecté par*. Les peuples de ces bords par le Rhin *humectés*. (Trév.)

HUMECTER. v. a. 1ʳᵉ conj. (du lat. *humectare*). Rendre humide, mouiller. Humecter la terre. La rosée humecte la terre. Des larmes humectaient ses paupières. On pile le grain en l'*humectant*. (Chateaub.) La soirée était charmante, la rosée *humectait* l'herbe fleurie. (J.-J. Rouss.)

— *Humecter son pinceau*. Le mettre sur le bord des lèvres, et le serrer un peu avec la langue.

— Se prend dans le style plaisant et burlesque pour Mouiller.

> Mais bientôt le baigneur céleste
> Sur nous trois travailla de reste;
> Et, malgré notre gros manteau,
> Nous *humecta* jusqu'à la peau. (De Malez.)

— S'HUMECTER, v. pron. Se rafraîchir. S'humecter les entrailles par des remèdes rafraîchissants. S'humecter la poitrine.

— Devenir humide. J'ai vu ses regards s'adoucir et ses yeux s'*humecter*. (J.-J. Rouss.)

— Etre humecté. La terre s'est bien humectée.

— Prendre des rafraîchissants. Les gens d'un tempérament sec doivent s'humecter.

— Fig. et pop. S'*humecter le gosier*. Boire.

— Prov. et triv. S'*humecter le pectoral*. Boire avec excès.

— On dit, par abus, que certains corps s'humectent dans le mercure, lorsqu'ils en retiennent un peu quand on les y a plongés, car alors il n'y a pas seulement adhésion, mais combinaison.

HUMECTEUR. s. m. Techn. Nom d'un ustensile en usage dans les papeteries.

HUMÉE. s. f. Bot. Genre de synanthérées de la Nouvelle-Hollande.

HUMÉIRIEN, ENNE. adj. Hist. or. Se dit d'une dynastie arabe qui régnait dans l'Yémen, quelques années avant le mahométisme. Dynastie, maison huméirienne.

HUMER. v. a. 1ʳᵉ conj. (*h* asp.; du lat. *sumere*, prendre). Avaler quelque chose de liquide en retirant son haleine. Humer un œuf. Humer une couple d'œufs frais.

— On dit, *humer du vent, humer du mauvais air*, quand il entre dans le corps par aspiration.

— *Humer l'air, humer le vent, humer le brouillard*, etc. S'exposer à l'air, au vent, au brouillard, etc., de telle sorte qu'il entre, qu'il pénètre dans les poumons. || Le néologue Mercier a voulu faire revivre cette expression *humer l'air*. On lui conseilla d'aller *humer* l'air de la campagne. *Humer* ne vaut-il pas mieux en ce sens que *prendre*?

> Habitant sous le poids d'une chaleur cruelle,
> Loin de son maître, ici, voyez le chien fidèle
> Dans la plaine au hasard péniblement courir,
> *Humer* un air impur, palpiter et mourir. (Baour-Lorm.)

Laveaux ne partage pas cette opinion. *Humer l'air* lui paraît avoir quelque chose de bas. D'ailleurs, dit-il, nous avons aussi *respirer l'air de la campagne*, qui est l'expression la plus naturelle. Quand on dit *prendre l'air*, on regarde cette action relativement à la santé; on *prend l'air de la campagne*, comme on prend les eaux pour se guérir.

— Par extens. *Humer l'odeur des mets*. Les flairer avec délices.

— Fig. L'air précieux n'a pas seulement infecté Paris, il s'est aussi répandu dans les provinces, et nos donzelles ridicules en ont *humé* leur bonne part. (Mol.) Les Gaulois s'étant habitués en Asie, avaient, par une longue traite de temps, avec l'air, *humé* aussi la mollesse et délicatesse des mœurs de ce pays-là. (Pasq.) Et se verra un songe-creux bien accoutré, curant ses dents, ne répondant que par gestes et contenances, qui *humera* et engloutira par telle sourcilleuse taciturnité tous les honneurs et prérogatives d'un pays. (Cont. d'Eutr.)

— Fig. et pop. *Humer le vent, humer la parole à quelqu'un*. Lui couper la parole.

— On dit proverbialement que, quand le loup voit quelque personne le premier, *Il lui hume l'haleine*, parce qu'on suppose qu'alors la surprise et la crainte font perdre en quelque sorte l'haleine.

— SE HUMER. v. pron. Être humé. Il n'est air qui se *hume* si goulument, qui s'épande et pénètre comme fait la licence. (Montaigne.)

HUMÉRAIRE. adj. des 2 g. Didact. Qui a rapport à l'humérus. On dit plutôt *huméral*.

HUMÉRAL, ALE. adj. (du lat. *humerus*, épaule). Anat. Qui appartient, qui a rapport au bras ou à l'humérus. Muscle huméral. Artère humérale.

— Entom. *Angle huméral*. L'angle externe de la base des élytres. || *Cellules humérales*. Celles que les nervures brachiales de l'aile d'un insecte et leurs ramifications forment en s'anastomosant entre elles et avec le cubitus. || Le *melolonthe huméral* a une tache sur la base externe des élytres.

— Erpét. *Crapaud huméral*. Crapaud qui a de grosses parotides, en sorte que ses épaules paraissent comme renflées.

— Ornith. *Plumes humérales*. Celles qui garnissent l'humérus. || *Perroquet huméral*. Perroquet dont les scapulaires sont vertes.

— Zool. Se dit des animaux dont la région humérale, ou celle qui y correspond, présente quelque particularité de coloration ou autre. || Pl., *huméraux*.

HUMÉRAL. s. m. Anc. art milit. Le dos ou la partie postérieure de la cuirasse.

— Anat. Le muscle qui fait mouvoir le bras en haut.

HUMÉRALIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *humerale*, cape; *fero*, je porte). Zool. Qui porte une sorte de camail.

HUMERIE. s. f. Mot forgé par Rabelais, pour signifier Buffet où l'on verse à boire. Page, à la *humerie*!

HUMÉRO-CUBITAL, ALE. adj. Anat. Qui appartient à l'humérus et au cubitus.

— s. m. Le muscle brachial antérieur, parce qu'il s'étend des deux tiers inférieurs de l'humérus, jusqu'à la partie supérieure du cubitus. || *Huméro-cubital oblique*. Muscle du bras, selon les uns; le court fléchisseur, selon d'autres.

HUMÉRO-MÉTACARPIEN, IENNE. adj. Anat. Qui s'étend de l'humérus au métacarpe.

— s. m. Muscle qui s'étend depuis la partie inférieure de l'humérus jusqu'à l'os du métacarpe du doigt indicateur.

HUMÉRO-OLÉCRANIEN, ENNE. adj. Anat. Qui s'étend de l'humérus à l'olécrâne.

HUMÉRO-SUS-DIGITAL. adj. m. Anat. Se dit d'un muscle du bras de la grenouille. || substantivement. L'huméro-sus-digital.

HUMÉRO-SUS-MÉTACARPIEN. adj. m. Anat. Se dit d'un des muscles de l'avant-bras. || substantiv. L'huméro-sus-métacarpien.

HUMÉRO-SUS-RADIAL. adj. m. Anat. Se dit d'un des muscles de l'avant-bras. || subst. L'huméro-sus-radial.

HUMÉRUS. s. m. (pr. *hu-mé-russ*; du lat. *humerus*, épaule). Anat. L'os du bras, depuis l'épaule jusqu'au coude.

— Entom. Le troisième article des pattes antérieures ou bras, dans les insectes hexapodes.

HUMESCENT, ENTE. adj. (du lat. *humescere*, humecter). Didact. Qui devient humide.

HUMETTER. v. n. 1ʳᵉ conj. Mot que Rabelais emploie dans le sens de boire comme les chevaux.

HUMEUR. s. f. (Ce mot était autrefois masculin, ainsi que *humor*, dont il est formé). Physiol. Toute substance fluide qui se trouve dans un corps organisé. Humeur subtile. Humeur épaisse, grossière, visqueuse. Il découle de cet arbre une humeur visqueuse. La circulation des humeurs. Cela irrite les humeurs. Cela met les humeurs en mouvement. L'altération des humeurs cause diverses maladies. Le mal n'est pas dans le sang, il est dans les humeurs.

— Les humeurs du corps humain peuvent être divisées en trois catégories : 1° Les humeurs produites par la digestion, le chyme et le chyle; 2° les humeurs circulantes, le sang et la lymphe; 3° enfin les humeurs sécrétées, comme l'urine et la sueur, et les autres, comme la bile, la salive, le lait, la liqueur spermatique, etc., ont des usages déterminés dans l'économie.

— *Humeurs sécrémentitielles*. Celles qui suivent les canaux de circulation du sang. || *Humeurs excrémentitielles*. Celles qui sont absorbées pour être expulsées au dehors.

— Se disait vulgairement des Humeurs du corps que l'on croyait viciées. Humeur âcre. Humeur mordicante. Humeur maligne. Humeur dartreuse. Humeur goutteuse. Humeurs corrompues. Humeurs peccantes. Humeurs superflues. Mauvaises humeurs. Etre plein d'humeurs. Abonder en humeurs. Etre chargé d'humeurs. Engendrer des humeurs. Affluence, abondance d'humeurs. Débordement d'humeurs. Emouvoir les humeurs. Adoucir les humeurs. Nourrir les humeurs. Fondre les humeurs. Evacuer, résoudre, purger les humeurs.

— On dit qu'*un sujet est plein d'humeurs*, lorsqu'on le voit malingre, pâle et bouffi, ayant une transpiration d'une odeur forte; lorsque chaque pression produit chez lui une ecchymose, lorsque la moindre plaie est suivie d'une longue suppuration.

— *Humeur de la transpiration*. V. SUEUR.

— On appelait *les quatre humeurs*, Les quatre substances liquides qui abreuvent tous les corps des animaux, et qu'on croyait être les causes des divers tempéraments. Ces humeurs étaient le flegme ou la pituite, le sang, la bile, la mélancolie. On n'admet plus aujourd'hui cette division.

— Se disait aussi du tempérament particulier qui résultait du mélange de ces qualités. Humeur bilieuse. Humeur flegmatique. Humeur sanguine. Humeur mélancolique. Le tempérament sanguin imprimant au caractère de la vivacité, de la fougue, de l'emportement, on dit d'un homme qui présente cette manière d'être, qu'il a l'humeur sanguine. La prédominence de la lymphe et du mucus étant accompagnée de lenteur et d'indécision dans les actions, les lymphatiques ont, dit-on, l'humeur flegmatique; la bile étant réputée pour engendrer la tristesse, les personnes bilieuses ont l'humeur atrabilaire.

— *Humeurs froides*. Nom vulgaire des écrouelles. On les appelle ainsi, parce qu'elles se forment sans inflammation. Avoir les humeurs froides, des humeurs froides. Etre attaqué d'humeurs froides, des humeurs froides.

— Anat. *Humeur aqueuse*. Liquide limpide et très-clair de l'œil, dans lequel l'iris nage, et qui sépare la cornée du cristallin. On l'appelle ainsi, parce que sa force réfringente est à peu près égale à celle de l'eau. || *Humeur vitrée*. Substance claire et d'une consistance gélatineuse renfermée entre le cristallin et le fond de l'œil, dont la force réfringente est à peu près égale à celle du verre. || *Humeur cristalline*. Humeur de l'œil, qui est solide et transparente comme du cristal.

— Fig. Certaine disposition du tempérament ou de l'esprit, soit naturelle, soit accidentelle. Avoir une humeur noire, une humeur atrabilaire, une humeur mélancolique. Etre d'humeur douce, d'humeur fâcheuse, d'humeur égale, d'humeur inégale, d'humeur enjouée, d'humeur chagrine, d'humeur complaisante. Etre en bonne humeur, en belle humeur, de bonne humeur, de mauvaise humeur, d'une humeur agréable, d'une humeur sombre, d'une humeur chagrine, d'une humeur aigre, d'une humeur inquiète, d'une humeur bourrue. Etre toujours de même humeur. Ne point changer [illegible] d'hui? Quand il est en mauvaise humeur. Quand sa mauvaise humeur lui prend, le tient. Ce sont deux humeurs bien différentes, bien incompatibles. Incompatibilité d'humeurs. C'est une humeur impérieuse. *Humeur* serrée, épargnante de l'avare. (Mass.) Le temps qui change tout change aussi nos *humeurs*. (Boil.) Tout a l'*humeur* gasconne en un auteur gascon. (Id.) Ces plaisanteries furent suivies de mille autres, qui nous mirent tous de belle *humeur*. (Le Sage.) Six mois après que nous y fûmes arrivés, il eut une affaire d'honneur qu'il s'attira par son *humeur* violente. (Id.) Vous avez des manières engageantes, et qui m'ôtent jusqu'à la crainte d'abuser de votre *humeur* bienfaisante. (Id.) Fabrice, me pardonnant d'avoir parlé avec irrévérence de ses écrits, ne perdit rien de sa belle *humeur*. (Id.) Il faut remarquer en passant que j'avais sujet d'être de belle *humeur* : la joie avait régné dans l'entretien que je venais d'avoir avec ces cavaliers. (Id.) Vous êtes de l'*humeur* du monde la plus agréable. (Dancourt.) Il y avait plus d'une heure que je le réjouissais par toutes les saillies que mon *humeur* enjouée me fournissait, quand deux pies vinrent se poser sur un des arbres qui nous couvraient de leur ombrage. (Le Sage.) Je voulus, de mon côté, rappeler ma belle *humeur*, mais je ne pus passer si subitement de la douleur à la joie. (Id.) Le bonheur ou le malheur de l'homme ne dépend pas moins de son *humeur* que de sa fortune. (La Rochef.)

— Fig. Le ris sur son visage est en mauvaise *humeur*. (Boiste.)

— *Etre en humeur de faire quelque chose*. Être en disposition de faire quelque chose actuellement. Il est en humeur de faire tout ce qu'on veut. Etes-vous en humeur de vous aller promener, de travailler, de faire telle chose? || Etre tellement disposé à faire une chose, que l'on y travaille avec plaisir.

— *Etre d'humeur à faire quelque chose*. Etre dans la disposition habituelle de faire quelque chose. N'être pas d'humeur à se laisser gouverner. Je ne suis pas d'humeur à souffrir vos injures. Ah! vous voilà d'*humeur* à jaser. (Brueys.)

— *Etre en humeur, n'être pas en humeur de bien faire*. Etre, n'être pas dans l'heureuse disposition où se trouvent quelquefois ceux qui travaillent d'imagination et de génie, comme les poètes, les peintres, les musiciens, etc. Cette expression a vieilli.

— Tour agréable du caractère, esprit de saillie, gaîté spirituelle et satirique. Cette acception, qui avait vieilli, est employée de nouveau. C'est de là que les Anglais ont pris leur *humour*, qui signifie chez eux, Plaisanterie naturelle; et on le trouve employé en ce sens dans les premières comédies de Corneille et dans toutes les comédies antérieures. Nous dîmes ensuite *belle humeur*. D'Assouci donna un *Ovide en belle humeur*; et ensuite on ne se servit de ce mot que pour exprimer le contraire de ce que les Anglais entendent. *Humeur* aujourd'hui signifie chez nous chagrin. (Volt.) Non-seulement nous avons perdu l'acception de ce mot dans le sens de Gaîté, de caractère vif et plaisant; mais nous l'avons remplacée par une acception toute contraire. Ce n'est pas tout : la valeur qui est propre à ce mot, quand on l'emploie absolument, ne l'empêche pas de prendre un adjectif qui ne la détermine pas mieux. Quoique *humeur* ne signifie en soi-même, dans ce sens, qu'une fâcheuse et mauvaise disposition de l'esprit, on dit, sans pléonasme, *fâcheuse et mauvaise humeur*; et, enfin, comme si cette valeur n'était point identique, mais amovible et uniquement déterminée par l'attribut, on la change tout à fait en changeant celui-ci : *une belle, une agréable humeur*, ce qui signifie à l'analyse une *belle*, une *agréable disposition chagrine*. (Nod.)

— Mécontentement. On cache sous l'apparence de l'amour naturel et légitime de la liberté l'*humeur* secrète de n'avoir pas d'empire sur les autres. (Condorcet.)

— Absol. Humeur chagrine, mauvaise humeur. C'est un chagrin momentané qui vient quelquefois de quelque altération dans la constitution physique, quelquefois d'ennui, quelquefois aussi d'un amour-propre délicat, trop humilié d'un mauvais succès, ou du sentiment d'une faute commise. Cet homme a toujours de l'humeur. Cela lui donne beaucoup d'humeur. Il y a de l'humeur dans son procédé, dans sa réponse. Mettre de l'humeur à ce que l'on fait. Prendre de l'humeur. Etre sujet à l'humeur. Nous avons le bonheur ou le malheur de ne trouver de l'*humeur* que chez les autres. (S. Dubay.) Ces moments d'*humeur* si ordinaires à ceux que rien n'oblige à se contraindre. (Mass.) Les enfants des sauvages n'ont ni caprices ni *humeur*, parce qu'ils ne désirent que ce qu'ils savent pouvoir obtenir. (Chateaub.) Le général Bonaparte aimait à voir les gens contents, et prenait de l'*humeur* quand on se présentait à lui avec un visage chagrin. (Thiers.) L'*humeur* est un poison qui corrode le cœur. (Boiste.) On désirerait de ceux qui ont un bon cœur, qu'ils pussent se défendre de l'*humeur*, qu'ils fussent toujours pliants, faciles, complaisants, et qu'il fût moins vrai quelquefois que ce sont les méchants qui nuisent, et les bons qui font souffrir. (La Bruy.) L'*humeur* est comme la mauvaise herbe qui mange tout, et empêche tout ce qui est bon, en plantes et en semences, de se produire, et par conséquent de se reproduire et de profiter. (Le Pr. de Ligne.)

— Dépit secrets. Avec humeur. Plein d'humeur. [illegible] n'obtient jamais ce qu'on demande en prenant de l'*humeur* au premier refus. (Boiste.)

— Par menace. Je lui ferai bien passer son humeur.

— Fantaisie, caprice. Chacun a ses humeurs. C'est une mauvaise humeur qui lui a pris. Essuyer les mauvaises humeurs de quelqu'un.

> Le brusque philosophe, en ses sombres *humeurs*,
> Vainement contre nous élève ses clameurs. (Destouches.)

— Fam. *C'est un homme d'humeur*. C'est un homme capricieux et d'humeur inégale.

— *C'est un homme qui n'a point d'humeur, qui est sans humeur, qui a une grande égalité d'humeur*. C'est un homme qui a le caractère très-égal.

— Fam. *N'avoir ni humeur ni honneur*. Se dit d'une personne que les affronts ne touchent plus et qui a perdu tout sentiment d'honneur.

— Syn. comp. HUMEUR. FANTAISIE. CAPRICE. *Fantaisie* a plus de rapport à ce qu'on désire,

caprice, à ce qu'on dédaigne; *humeur*, à ce qu'on voit ou entend. || BOUDERIE. FÂCHERIE. HUMEUR. La *fâcherie* éloigne des personnes contre lesquelles on est fâché; l'*humeur* fait qu'on traite avec aigreur et sans égard ; la *bouderie* indique qu'on veut cesser toute familiarité avec elles. || HUMEUR. CARACTÈRE. L'*humeur* est essentiellement mobile, variable, et ne peut, par conséquent, offrir cette invariable fixité qui s'attache au mot *caractère*. || JOIE. BONNE HUMEUR. La *bonne humeur* a quelque chose de plus calme que la *joie*; c'est une sorte de gaîté plus douce, plus uniforme et plus constante. || ÊTRE D'HUMEUR. ÊTRE EN HUMEUR. *Être d'humeur* se dit plus ordinairement d'une disposition habituelle qui tient de l'inclination, du tempérament, de la constitution naturelle ; *être en humeur* marque toujours une disposition actuelle ou passagère.

HUMEUSES. adj. f. pl. (du lat. *humus*, serre). Se dit de certaines pierres qui se forment dans les serres humides.

HUMEUX. s. m. Se trouve dans Rabelais, pour Buveur, ivrogne.

HUME-VENT. s. m. Celui qui erre de tous côtés et est exposé aux intempéries des saisons. J'allais essuyant le pavé de Rome, devenu vagabond et *hume-vent*. (Le Sage.) || Pl., des *hume-vent*.

HUMEYRITE. s. m. Relig. mah. Sectateur du cheik Hassan-Ibn-Ali, auteur de faux commentaires du Coran, qui vivait vers 1090.

HUMIDE. adj. des 2 g. Qui est d'une substance aqueuse, qui tient de la nature de l'eau. Dans le système des anciens, l'eau était le premier des corps humides, et la cause de tous les autres, qui étaient plus ou moins humides suivant qu'ils en participaient plus ou moins.

— Poét. *L'humide élément*. L'eau. || *L'humide plaine, les humides plaines, les campagnes humides, l'humide sein de l'onde, l'humide empire*. La mer. L'*humide* empire où Vénus prit naissance. (J.-B. Rouss.)

— Poét. Qui vit dans l'eau, qui est au milieu de l'eau. Les humides Naïades. L'humide empire de Neptune. Les Nymphes accourant vers leur *humide* roi. (Boil.)

De leur palais *humide*, à ses chants attentives,
Les Naïades en foule accouraient sur les rives.
(*Nouv. ch. de vers.*)

— Qui amène la pluie. L'humide Orion. C'est avec la vapeur et sur l'haleine *humide* des vents qu'il faut écrire les serments de l'amour. (Trad. de Catulle.)

De l'*humide* sein des nues,
Le pain que tu fis pleuvoir,
A nos tribus éperdues
Rendit la vie et l'espoir. (LEBRANC.)

— Qui est abreuvé, qui est imprégné, chargé de quelque substance ou vapeur aqueuse. La terre est encore toute humide. Un linge humide. Un lieu humide. Une chambre humide. Avoir les mains humides. Avoir les yeux humides de larmes. Avoir les yeux encore tout humides. La température, le temps est humide. Un air humide. Le climat, la saison est humide. L'œil *humide* de pleurs par l'ingrat rebutés. (Rac.) Le pays est *humide* et froid. (J.-J. Rouss.) En temps de pluie et de dégel, les maisons, les pierres, les vitres, deviennent tout *humides*, parce qu'elles attirent les vapeurs. (B. de St-P.)

— Se dit des corps qui, en attirant la vapeur aqueuse, deviennent humides, tels sont les sels déliquescents. Il existe pourtant des corps qui attirent une grande quantité d'eau sans devenir humides, cela dépend de ce qu'ils se combinent intimement avec le liquide, qui dès lors n'est plus libre. La chaux vive est dans ce cas.

— *Temps humide*. Pluvieux.

— Se dit d'un corps à la surface duquel il y a de l'eau, mais non encore rassemblée en gouttes. Les *humides* baisers de sa bouche brûlante. (Mollev.)

— *Cerveau humide*. Se dit, par une erreur vulgaire, de la Membrane pituitaire, lorsqu'elle abonde en sérosités. Être obligé de se moucher très-souvent, parce qu'on a le cerveau très-humide.

— *Tempérament humide*. Tempérament qui abonde en pituite.

— Prov. *A moisson sèche vendange humide*.

— *Humide de*. Ma dépouille est encore *humide* du naufrage.

Ces trois fleurs que ma bouche presse
Seront *humides* de mes pleurs ;
Qu'elles se rappell[illegible] sans cesse
[illegible]

— En prose, il se met ordinairement après un substantif; mais en vers il le précède souvent. Un air humide. Un temps humide. Un lieu humide. Une chambre humide. L'humide élément. Les humides plaines. L'humide sein de l'onde.

— Syn. simp. Moite, mouillé, trempé, humecté, imbibé, abreuvé, arrosé. || Marécageux, pluvieux.

HUMIDE. s. m. Une des quatre premières qualités, dans la philosophie d'Aristote. L'humide est opposé au sec.

. . . Bernier compose et le sec et l'*humide*
Des corps ronds et crochus errants parmi le vide.
(BOILEAU.)

— Physiol. *Humide radical*. Sorte de fluide imaginaire qu'un préjugé médical supposait être le principe de la vie dans le corps humain.

— Alchim. *Humide radical de la nature*. Le mercure préparé et purifié.

— Fig. Après tant d'évacuations, ma bourse se trouva si débile qu'on pouvait dire que c'était un corps confisqué, tant il y restait peu d'*humide radical*. (Le Sage.)

— HUMIDES. s. m. pl. Se disait pour Humeurs, sérosités.

— Syn. comp. HUMIDE. MOUILLÉ. On distingue dans les corps une surface *humide* d'une surface *mouillée*, parce que sur la première l'eau n'est point rassemblée, au moins en gouttes, comme sur la seconde.

HUMIDÉ, ÉE. part. pass. du v. s'Humider. S'empl. adjectiv. Objet humidé.

HUMIDEMENT. adv. Dans un lieu humide. Être logé humidement.

HUMIDER (S'). v. pron. Néol. Se mouiller, s'humecter.

HUMIDIÉ, ÉE. part. pass. du v. Humidier. S'empl. adjectiv. Parchemin humidié.

HUMIDIER. v. a. 1re conj. Ce verbe prend deux *i* dans tous les temps dont la terminaison commence par un *i*. *J'humidie*, etc., *nous humidions, vous humidiez*, etc. *J'humidiais*, etc., *nous humidiions, vous humidiiez*, etc. *Que j'humidie*, etc. *Que nous humidiions, que vous humidiiez*, etc. Batt. d'or. Humecter des feuilles de vélin avec une légère couche de vin blanc, afin de dérider et d'étendre les feuilles de boyau qu'on met entre elles.

— Techn. Se dit, chez les mégissiers, pour, Humecter les peaux afin de leur donner une préparation.

— S'HUMIDIER. v. pron. Être humidié.

HUMIDIFIÉ, ÉE. part. pass. du v. Humidifier. S'empl. adjectiv. Objet humidifié.

HUMIDIFIER. v. a. 1re conj. Ce verbe prend deux *i* dans tous les temps dont la terminaison commence par un *i*. *J'humidifie*, etc., *nous humidifions, vous humidifiez*, etc. *J'humidifiais*, etc. *nous humidifiions, vous humidifiiez*, etc. Rendre humide.

— v. n. Burl. Devenir humide.

Je sens mon cœur tendrifier,
Et mes yeux *humidifier*. (SCARRON.)

HUMIDIFUGE. adj. des 2 g. (du lat. *humidus*, humide; *fugere*, fuir). Didact. Se dit de certaines toiles qui ont la propriété de ne pas s'imbiber d'eau.

— Qui ne craint pas l'eau. Cordes humidifuges.

HUMIDITÉ. s. f. Qualité de ce qui est humide. L'humidité de la terre, de l'air, du temps. L'humidité du cerveau. Un lieu bas, sujet aux humidités de l'air et de la terre. On emploie ces barbes dans les emballages pour préserver les corps secs de l'*humidité*. (B. de St-P.) L'*humidité*, croissant par l'influence des vapeurs obscures, nous amène l'hiver. (Libes.) Le fer se décompose par l'*humidité* comme par le feu. (Buff.)

— État d'un corps qui est imbibé d'eau, et qui a de la disposition à en communiquer une partie aux corps environnants.

— Moiteur. L'humidité est dangereuse.

— Alchim. *Humidité permanente des sages*, ou *humidité visqueuse*. V. HUMIDE RADICAL DE LA NATURE. || *Rendre à la pierre son humidité radicale*. Mettre du mercure philosophal sur l'élixir lorsqu'il est parfait. || Faire la multiplication, en cuisant de nouveau la matière comme auparavant. || *Humidité de la pierre*. C'est son premier état, d'où elle passe à la fluidité pour arriver à la siccité, qui est sa dernière perfection.

— HUMIDITÉS. s. f. pl. Humeurs, sérosités. On dit que le tabac dessèche les humidités du cerveau.

HUMIER. s. m. Dr. cout. Usufruitier.

HUMIÈRE. s. f. Dr. cout. Usufruit.

HUMIFUGE. adj. des 2 g. Qui chasse l'humidité, qui ne craint pas l'humidité.

HUMIFUSE. adj. des 2 g. (ét. lat., *humus*, terre; *fusus*, couché). Bot. Se dit des plantes ou des parties de plantes qui s'étalent et se couchent sur le sol, mais sans y jeter de racines, telle est la renouée.

HUMILE. adj. des 2 g. (du lat. *humilis*, humble). S'est dit pour Humble, au propre comme au figuré.

HUMILIANT. part. prés. invar. du v. Humilier. Qui humilie. Peindre les souverains *humiliant* leur tête. (Rac. le fils.)

— En parlant d'un cerf poursuivi par des chasseurs, Delille a dit :

Jadis de la forêt dominateur superbe,
S'il rencontre des cerfs errants en paix sur l'herbe
[illegible]
Leur confier sa vie et cacher son affront.

HUMILIANT, ANTE. adj. Qui cause de la confusion, de la honte. Cela est humiliant. C'est une chose bien humiliante pour son amour-propre. C'est bien humiliant d'être soumis à un tel homme. Il est bien humiliant d'être obligé de supporter cet affront sans rien dire. Faire des reproches humiliants, une réprimande humiliante. Refus humiliants. Punition humiliante. Défaite humiliante. Revers humiliant. Ces aveux humiliants ont dû lui coûter beaucoup. Ce ramas de toutes les misères humaines dont la vue est si *humiliante* pour l'orgueil humain, et si révoltante pour notre délicatesse. (Volt.) Que ces réflexions sont *humiliantes* pour l'humanité ! que notre orgueil en doit être mortifié. (Id.) Tu ne sais pas combien la pauvreté est *humiliante* dans un siècle comme le nôtre, où les égards se mesurent à l'or qu'on possède. (Ancelot.)

HUMILIATION. s. f. (pr. *u-mi-lia cion* ; du lat. *humiliatio*). Action par laquelle on s'humilie, on est humilié. Je n'ai pu le voir dans une si grande humiliation sans lui pardonner. Plus l'orgueil est excessif, plus l'*humiliation* est amère. (Mass.) Comme, de toutes les injures, l'*humiliation* est la plus offensante, c'est aussi la plus vivement sentie et la plus cruellement vengée. (Rayn.)

— État d'une personne humiliée, mortifiée. C'est le comble de l'humiliation. Être dans l'humiliation. Tomber dans l'humiliation. L'*humiliation* est un des chagrins qui nous affectent le plus, et dont nous nous consolons le moins. (D'Arconville.)

— Se dit aussi des choses. La Grèce s'était élevée au plus haut point de la gloire; il fallait qu'elle descendît au terme d'*humiliation* fixé par cette destinée qui agite sans cesse la balance des empires. (Barth.)

— Chose qui donne de la confusion, de la mortification. Recevoir les humiliations que Dieu nous envoie. Essuyer une grande humiliation. C'est une grande humiliation pour lui de se voir traité de cette manière. Essuyer, éprouver une grande humiliation. Il est inouï qu'une personne de cœur ait été longtemps attachée à un grand, sans en avoir essuyé des *humiliations*. (Mme de Puysieux.)

— Événements, choses, pratiques religieuses qui humilient, mortifient. Les infirmités humaines sont un grand sujet d'humiliation. On se figure qu'après quelques *humiliations* Dieu engloutira dans sa miséricorde toutes les fautes qui échappent à la faiblesse humaine. (St-Evr.) La reine aimait tout dans la vie religieuse, jusqu'à ses austérités et ses *humiliations*. (Boss.) Il n'y a presque point d'*humiliations* que l'amour-propre ne soit capable de pratiquer. (Nic.)

Son cœur, toujours nourri dans la dévotion,
De trop bonne heure apprit l'*humiliation*. (BOILEAU.)

— Syn. comp. HUMILIATION. HUMILITÉ. L'*humiliation* est un acte d'*humilité*, ou un affront qu'on reçoit. *Humilité* exprime la qualité d'être humble.

HUMILIÉ, ÉE. part. pass. du v. Humilier. S'empl. adjectiv. Personne humiliée. La vanité *humiliée* souffre plus que ne jouit la vanité satisfaite. (S. Dubay.) Il est vrai qu'un peuple *humilié* peut avoir été conquérant. (Volt.) Un Turc *humilié* n'est jamais dangereux. (Chateaub.) Les hommes qui n'ont que de l'esprit sont les rivaux *humiliés* des hommes de génie et les détestent. (Helvétius.) Je me sens affligé, *humilié*, en voyant l'esprit de l'homme si vaste et si stupide. (Sénancour.)

Son trône est entouré de rois *humiliés* :
Ses ennemis vaincus frémissent à ses pieds. (RAC.)

— En termes de dévotion, Ces majestés humiliées en la présence de Dieu. Cœur contrit et humilié. Vie humiliée et anéantie. L'âme humiliée sous la main de Dieu. Le Seigneur garde les âmes simples : j'ai été *humilié* devant lui, et il m'a délivré. (La Harpe.)

— *Humilié de*. Cette bataille mit le comble à la gloire de Condé et fit celle de Turenne, qui eut l'honneur d'aider puissamment le prince à remporter la victoire dont il pouvait être *humilié*. (Volt.) Il craint qu'il n'y ait de sa faute, et il en paraît *humilié*. (Chateaubr.) J'ai été si *humilié* de n'avoir pas ces 12,000 fr. hier, que j'aurais donné le reste de ma misérable vie pour racheter ce tort-là. (Balzac.)

— *Humilié par*. Ce fut ainsi que les Madianites furent *humiliés* par les Juifs ou plutôt par la puissance de Dieu même. (Le Maistre de Sacy.)

. . Le chaume des hameaux
N'est plus *humilié* par l'orgueil des créneaux.
(DESSAINTANGE.)

HUMILIÉ. s. m. Hist. relig. Membre d'une secte religieuse du Xe siècle, qui fut condamnée par le pape Innocent III. || Nom d'un ordre religieux établi en 1162 par quelques gentilshommes milanais.

HUMILIÉE. s. f. Hist. relig. Religieuse d'une congrégation fondée à Milan au XIIe siècle.

HUMILIER. v. a. 1re conj. (du lat. *humiliare*). Ce verbe prend deux *i* dans tous les temps dont la terminaison commence par un *i*. *J'humilie*, etc., *nous humilions, vous humiliez*, etc. *J'humiliais*, etc., *nous humiliions, vous humiliiez*, etc. *Que j'humilie*, etc., *que nous humiliions, que vous humiliiez*, etc. Abaisser, mortifier, donner de la confusion. Dieu humilie les superbes. Humilier l'orgueil [illegible] *lié* devant les hommes pour l'élever jusqu'à lui. (Fléch.) Ne puis-je pas d'Achille *humilier* l'audace ? (Rac.) Le roi de Suède ne voulut rien pour lui-même, satisfait d'avoir secouru son allié et *humilié* son ennemi. (Volt.) Cromwell avait *humilié* la Hollande, imposé les conditions d'un traité au Portugal, vaincu l'Espagne, et forcé la France à briguer son alliance. (Id.) Le témoignage des Athéniens n'est peut-être que l'effet de leur haine éternelle pour les vainqueurs qui les avaient *humiliés*. (J.-J. Rouss.) La nature, pour nous *humilier*, unit le génie et la folie, confond nos vices et nos vertus. (Boiste.) La plaisanterie française veut toujours *humilier* par les ridicules. (Mme de Staël.)

— Fig. En termes de piété. Humilier son cœur, son esprit devant Dieu. L'Écriture leur ordonne d'*humilier* leur âme devant le pauvre. (Fléch.) Elle travaillait à *humilier* sa grandeur par des abaissements volontaires. (Id.)

Tu le vois tous les jours, devant toi prosterné,
Humilier ce front de splendeur couronné. (RAC.)

— S'HUMILIER. v. pron. S'abaisser. Vouloir que tout s'humilie devant soi. Dois-je m'humilier à ce point? Vous voulez que le roi s'abaisse et s'*humilie*. (Rac.) Une reine à mes pieds se vient *humilier*. (Id.) Il y a dans cette salle un tableau qui représente le moment où le plus puissant des empereurs, Frédéric Barberousse, s'*humilia* devant le sénat de Venise. (Mme de Staël.)

. . . Il croit, dans sa folie,
Qu'il faut que devant lui tout d'abord s'*humilie*.
(BOILEAU.)

. . . . La belle, s'arrêtant,
S'*humilia*, pour être contredite,
C'est une adresse, à mon sens, non petite.
(LA FONTAINE.)

— Boileau s'en est servi en parlant du style.

Il faut que, dans ses vers, pour plaire il se replie,
Que tantôt il s'élève, et tantôt s'*humilie*.

— En ce sens on dit mieux *s'abaisser*.

— Fig. en termes de piété. S'humilier devant Dieu. S'humilier devant les décrets du ciel. Un cœur qui s'humilie. Quiconque s'humilie sera exalté. Il s'*humilie* et ne contribue à son triomphe que par le sacrifice qu'il fait de sa grandeur et de sa gloire. (Fléch.) Des sujets auraient-ils honte de s'abaisser jusqu'où un roi s'est *humilié* ? (Id.) Il s'*humilia* sous la main qui s'appesantissait sur lui. (Mass.) S'*humilier* sous la majesté immense de l'auteur de l'univers. (Id.) Aux pieds de l'Éternel je viens m'*humilier*. (Rac.) On ne s'*humilie* pas par humilité, mais pour se faire estimer davantage. (Saint-Evrem.) L'homme qui se respecte ne s'*humilie* que devant Dieu. (Boiste.)

— Se baisser. On s'aperçut que toutes les paroles qu'il lui chantait ne faisaient mention que de blondes, et que prenant toujours la chose pour elle, ses paupières s'en *humiliaient* par reconnaissance et par pudeur. (Ham.)

— Être humilié. Nous ne faisons guère d'actions agréables sans nous *humilier*.

— v. récipr. Se mortifier mutuellement. Ces deux personnes ne cherchent qu'à s'humilier.

— Syn. simpl. Abaisser, baisser, courber, ravaler, avilir, dégrader, déprimer, déshonorer, mortifier.

— Syn. comp. HUMILIER. MORTIFIER. Un refus *humilie* lorsqu'il fait sentir qu'on ne méritait pas ce qu'on avait demandé ; il *mortifie* lorsqu'il est regardé comme un manque d'estime, de considération, d'égards. || HUMILIER. ABAISSER. *Humilier* ajoute à l'idée d'*abaisser* celui de faire éprouver à celui qu'on abaisse un sentiment fâcheux, à le jeter dans un état de honte et de confusion.

HUMILITÉ. s. f. (du lat. *humilitas*). Vertu qui nous donne le sentiment de notre faiblesse, qui réprime en nous les mouvements de notre orgueil. Grande humilité. Profonde humilité. L'humilité est le fondement de toutes les vertus chrétiennes. Faire des actes d'humilité. La véritable humilité ne consiste pas dans les dehors. L'humilité chrétienne va jusqu'au mépris de soi-même. Pratiquer l'humilité. Avoir de grands sentiments d'humilité. Souffrir les mépris, les affronts avec humilité. Être plein d'humilité. Rempli d'humilité. Donner de grands exemples d'humilité. Son air d'humilité ne m'en impose point. Les païens n'ont guère connu la vertu d'humilité. La sainte clôture, protectrice de l'*humilité* et de l'innocence. (Boss.) Il ne travaille plus qu'à pratiquer l'*humilité*, qu'à conseiller l'*humilité*, qu'à établir un ordre et une discipline d'*humilité*. (Fléch.) Elle porta l'*humilité* jusqu'à l'anéantissement d'elle-même. (Id.) Porter aux pieds des autels l'*humilité* d'un pénitent. (Mass.) Par toi l'*humilité* devint une bassesse. (Boil.) L'ambition partout chasse l'*humilité*. (Id.) Notre orgueil est quelquefois le principe de notre *humilité*. (Leblanc.) L'*humilité* chrétienne condamne l'orgueil de beaucoup de chrétiens. (Boist.) Il est certaine façon d'*humilité* subtile, qui naît de la présomption. (Montaig.) Souvent l'*humilité* sert de voile à la lâcheté et de prétexte à la nonchalance. (Ségaud.)

— Les Latins n'avaient pas de mot équivalent à *humilité*, employé dans le sens de vertu chrétienne. Modestie était celui qui s'en rapprochait le plus, quoiqu'il y ait une grande différence entre chacune de ces deux vertus. En effet, la modestie n'indique qu'une modération de désirs, d'affections et d'actions, tandis que l'humilité indique un sentiment de soi-même réglé non-seulement sur la connaissance qu'on a de la petitesse de l'homme, mais aussi sur celle de la grandeur de Dieu comparée à la nature des choses d'ici-bas. L'humilité emportait chez les Latins une idée d'opprobre et de mépris.

— Le mot *humilité*, employé dans le cantique de la Ste Vierge, signifie Bassesse de condition. L'humilité de la Ste Vierge n'était autre chose que la faiblesse d'une créature en face du Créateur, faiblesse qui fut mise convenablement en parallèle dans le même cantique avec la gloire promise à la mère de Dieu dans tous les âges.

— Fam. Déférence, soumission, abaissement. Prier quelqu'un en toute humilité. Demander grâce à quelqu'un en toute humilité. Confesser en toute humilité que l'on a eu tort.

— Se déprimer soi-même pour plaire à celui qu'on méprise et qu'on veut flatter, ce n'est pas humilité, c'est fausseté, c'est bassesse.

— Prov.

Humilité à tout homme bien sied,
Qui plus bas se tient plus haut on l'assied.

— Iconol. On représente l'Humilité sous la figure d'une femme qui porte un sac sur ses épaules, et tient dans la main une con-

a. v. pron. S'abaisser. Vouloir
ilie devant soi. Dois-je m'humi-
Vous voulez que le roi s'abaisse
Rac.) Une reine à mes pieds sa
(Id.) Il y a dans cette salle un
présente le moment où le plus
mpereurs, Frédéric Barberousse,
nt le sénat de Venise. (Mme de

oit, dans sa folie,
vant lui tout d'abord s'humilie.
(Boileau.)

oelle, s'arrêtant,
r être contredite,
sso, à mon sens, non petite.
(La Fontaine.)

'en est servi en parlant du style.

ses vers, pour plaire il se replie,
ève, et tantôt s'humilie.

ns on dit mieux *s'abaisser*.
termes de piété. S'humilier de-
'humilier devant les décrets du
qui s'humilie. Quiconque s'hu-
lté. Il s'*humilie* et ne contribue
e que par le sacrifice qu'il fait de
de sa gloire. (Fléch.) Des sujets
nte de s'abaisser jusqu'où un roi
(Id.) Il s'*humilia* sous la main
tissait sur lui. (Mass.) S'*humilier*
té immense de l'auteur de l'uni-
ux pieds de l'Eternel je viens
Rac.) On ne s'*humilie* pas par
pour se faire estimer davantage.
) L'homme qui se respecte ne
devant Dieu. (Boiste.)
er. On s'aperçut que toutes les
lui chantait ne faisaient mention
les, et que prenant toujours la
le, ses paupières s'en *humiliaient*
sance et par pudeur. (Ham.)
milié. Nous ne faisons guère d'ac-
es sans nous *humilier*.
. Se mortifier mutuellement. Ces
es ne cherchant qu'à s'humilier.
npl. Abaisser, baisser, courber,
, dégrader, déprimer, déshonorer,

np. HUMILIER. MORTIFIER. Un re-
orsqu'il fait sentir qu'on ne mé-
qu'on avait demandé; il *mortifie*
regardé comme un manque d'es-
sidération, d'égards. || HUMILIER.
milier ajoute à l'idée d'*abaisser*
e éprouver à celui qu'on abaisse
fâcheux, à le jeter dans un état
e confusion.

É. s. f. (du lat. *humilis*). Vertu qui
e sentiment de notre faiblesse, qui
ous les mouvements de notre or-
e humilité. Profonde humilité.
t le fondement de toutes les vertus
Faire des actes d'humilité. La vé-
té ne consiste pas dans les dehors.
rétienne va jusqu'au mépris de
tiquer l'humilité. Avoir de grands
umilité. Souffrir les mépris, les af-
milité. Etre plein d'humilité. Rem-
. Donner de grands exemples d'hu-
r d'humilité ne m'en impose point.
nt guère connu la vertu d'humilité.
ture, protectrice de l'*humilité* et
e. (Boss.) Il ne travaille plus qu'à
milité, qu'à conseiller l'*humilité*,
un ordre et une discipline d'*humi-*
Elle porta l'*humilité* jusqu'à l'a-
t d'elle-même. (Id.) Porter aux
ls l'*humilité* d'un pénitent. (Mass.)
ilité devint une bassesse. (Boil.)
rtout chasse l'*humilité*. (Id.) No
quelquefois le principe de notre
blanc.) L'*humilité* chrétienne con-
eil de beaucoup de chrétiens.
certaine façon d'*humilité* subtile,
présomption. (Montaig.) Souvent
t de voile à la lâcheté et de pré-
nchalance. (Ségaud.)
ns n'avaient pas de mot équiva-
té, employé dans le sens de vertu
lodestie était celui qui s'en rap-
ius, quoiqu'il y ait une grande
o chacune de ces deux vertus. En
tie n'indique qu'une modération de
tions et d'actions, tandis que l'hu-
un sentiment de soi-même réglé
t sur la connaissance qu'on a de
o l'homme, mais aussi sur celle
[illegible]
[illegible]
idée d'opprobre et de mépris.
umilité, employé dans le cantique
ge, signifie Bassesse de condition.
a Ste Vierge n'était autre chose que
une créature en face du Créateur,
ut mise convenablement en paral-
ème cantique avec la gloire pro-
e de Dieu dans tous les âges.
férence, soumission, abaissement.
un en toute humilité. Demander
u'un en toute humilité. Confes-
umilité que l'on a su tort.
ner soi-même pour plaire à celui
et qu'on veut flatter, ce n'est pas
fausseté, c'est bassesse.

tout homme bien sied,
se tient plus haut en l'assied.
On représente l'Humilité sous
ne femme qui porte un sac sur
et tient dans la main une cou-

beille de pain. Elle est vêtue simplement, et foule aux pieds des vêtements de prix, un miroir et des plumes de paon. C a proposé un emblème plus agréable, pris de l'idée de ceux qui déposaient aux pieds des statues des divinités les couronnes qu'ils ne pouvaient placer sur leurs têtes. L'humilité chrétienne est, dans les tableaux d'église, représentée par une femme, la tête baissée, et les bras en croix sur l'estomac. Elle a pour attribut un agneau, symbole de douceur et de docilité, et une couronne sous les pieds, qui marque le peu de cas qu'elle fait des grandeurs.

— Syn. comp. HUMILITÉ. MODESTIE. L'*humilité* est une vertu chrétienne, et la *modestie* une vertu purement humaine.

HUMILITIES. s. f. pl. Ornith. Nom sous lequel on désigne, dans l'Etat de New-York, plusieurs oiseaux des genres toinge et scolopax.

HUMIQUE. adj. m. Chim. Se dit d'un acide qu'on a cru trouver dans le terreau.

HUMIRIACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à l'humirie. || HUMIRIACÉES. s. f. pl. Famille de plantes qui a pour type le genre humirie.

HUMIRIE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones qui croît dans les forêts de la Guiane et dans l'île de Cayenne. V. HOUMIRI.

HUMITE. s. f. (de *Hume*, minéralogiste anglais). Minér. Substance pierreuse, de couleur brun foncé, transparente et d'un lustre éclatant.

HUMIVAGUE. adj. des 2 g. Zool. Qui se tient habituellement sur la terre.

HUMMA. Myth. afric. Dieu suprême des Cafres. Humma distribue le chaud, le froid, la pluie et la sécheresse.

HUMMEL (J.-Népomucène). Compositeur et pianiste allemand, né en 1778, mort en 1837, se fit admirer dès l'âge de neuf ans sur le piano, et n'eut de rival dans la composition instrumentale que Beethoven. Il a laissé des opéras et une foule de morceaux de musique.

HUMORAL, ALE. adj. Médec. Qui a rapport aux humeurs. Vice humoral. Fièvre humorale. Maladies humorales. Il y a grande apparence que c'est à sa pureté et à sa circulation qu'on doit attribuer la légèreté et la souplesse des membres; et à sa stagnation et à son altération les pesanteurs, les douleurs de tête, les rhumatismes, la goutte, la paralysie, et même les maladies *humorales*, telles que la plupart des fièvres, qui viennent d'un air corrompu que nous respirons. (B. de St-P.) La théorie *humorale* mène à une pratique qui consiste à purger l'humeur au dehors par les vomitifs, les purgatifs, les diurétiques et les sudorifiques, dans les maladies aiguës, selon que la nature elle-même semble indiquer une de ces voies, à l'attirer, la déplacer par le moyen des rubéfiants et des vésicatoires, lorsque, dans les maladies chroniques, elle semble n'avoir pas de tendance regulière. (Encycl. des g. du monde.) || Au pl., *humoraux*.

— S'est dit dans le sens d'Humoriste.

HUMORIQUE. adj. des 2 g. Médec. Se dit d'un son analogue à celui que produit un liquide renfermé dans une cavité dont on percute les parois.

HUMORISME. s. m. Médec. Doctrine des médecins humoristes, qui attribuent la maladie aux modifications survenues dans les humeurs. L'humorisme n'a presque plus de partisans.

HUMORISTE. adj. des 2 g. Fam. Qui a souvent de l'humeur sans sujet, qui est difficile à vivre. Un homme, une femme humoriste.

— Se dit des médecins qui attribuent principalement aux humeurs les divers phénomènes de la vie, soit dans l'état de santé, soit dans l'état de maladie. Médecin humoriste.

— *Ecrivain humoriste.* Celui qui traite avec gaîté une matière sérieuse; tel est parmi nous Rabelais. La littérature anglaise est riche en ce genre, et c'est son cachet particulier; mais la satire et le sarcasme en sont trop souvent la base.

— s. m. Celui qui prend aisément de l'humeur.

Cet *humoriste*
Dont la hargneuse déraison
Dans la société vient verser son poison.
Parlez, ne parlez pas, soyez gai, soyez triste,
Blâmez, louez, il se fâche d'autant;
C'est sa nature, il est né mécontent. (Delille.)

— Médecin, partisan de l'humorisme.

— Membre d'une académie de Rome, fondée par Paul Mancini.

HUMORISTIQUE. adj. des 2 g. D'humeur [illegible]

— Qui a rapport, qui appartient à l'humeur. Exemple humoristique.

HUMOUR. s. m. (mot anglais). Heureuse disposition d'esprit, gaîté fine, spirituelle et doucement satirique. C'est un genre d'esprit qui se rencontre plus fréquemment chez les écrivains anglais, mais dont on trouve aussi bien des exemples en Allemagne, et qui n'est pas sans modèles non plus dans la littérature française.

— Originalité, plaisanterie piquante. Andrieux s'en est servi dans ce dernier sens.

HUMOURISTE. s. m. Écrivain qui se fait remarquer par un mélange ingénieux de sensibilité, de gaîté, de légèreté piquante et de philosophie profonde. On naît *humouriste* comme on naît poëte; on ne le devient guère. (Encycl. des g. du monde.)

HUMUS. s. m. (pr. *humuss*; du lat. *humus*, terre). Didact. Terre végétale. C'est la couche la plus extérieure de la terre, celle qui forme le sol de toutes les contrées du globe, partout où le globe n'est pas à découvert. Son épaisseur varie depuis 54 millimètres jusqu'à près d'un mètre. Une couche d'humus. L'humus est ordinairement en plus grande quantité dans les vallées que sur les lieux élevés, où les eaux ne cessent d'entraîner quelques molécules.

HUN. s. et adj. m. Géogr. anc. Nom d'un peuple sorti de la Sarmatie asiatique, qui fit de grandes conquêtes en Europe, au Ve siècle. Le peuple hun.

— Hist. *Empire des Huns.* Un des empires barbares qui se formèrent en Europe au Ve siècle, Attila le fonda d'abord dans la Pannonie et la Dacie, d'où il expulsa les Goths, en 375. L'empire des Huns, qui s'étendit depuis l'Asie jusqu'au Danube, fut détruit à la mort d'Attila, en 453.

HUNALD. Duc d'Aquitaine, depuis 735, eut à soutenir la guerre contre Charles Martel et ses fils, et fut obligé de se reconnaître leur vassal. Il mourut assassiné par le peuple.

HUNC. s. m. Chim. Un des noms qu'on donnait autrefois à l'étain.

HUNCHEM. s. m. Zool. Nom vulgaire du grondin.

HUNDSRUCK. Géogr. Contrée montagneuse de la Bavière rhénane et des Etats prussiens, qui n'est qu'un prolongement des Vosges. Le Hundsruck est en majeure partie couvert d'épaisses forêts. Son sommet le plus élevé est d'environ 540 mètres.

HUNE. s. f. (*h* asp.) Mar. Sorte de plateforme élevée qui est en saillie autour des mâts, et sur laquelle, quand on est en mer, on fait monter ordinairement un matelot pour découvrir de plus loin. Les hunes d'un navire. Monter à la hune. Mât de hune. Grande hune. Hune de misaine. Hune d'artimon. Garnir de pierriers, de tromblons, etc., les hunes d'un vaisseau de guerre. || *Hunes de perroquet.* Espèces de hunes faites avec des barres placées au-dessous du chouquet du mât de perroquet. || Chaque mât vertical, dans les navires d'une certaine espèce, a sa hune dont le nom lui vient du mât qu'elle couronne. Hune de misaine. Hune d'artimon. Hune de beaupré.

— Grosse pièce de bois terminée par deux tourillons, et à laquelle une cloche est suspendue.

HUNERIC. Deuxième roi des Vandales, monta sur le trône en 477, fit mettre à mort tous ceux qui gardaient quelque souvenir de son père, protégea l'arianisme, tortura les catholiques, et mourut en 488.

HUNGERBERG. Géogr. Fontaine d'Allemagne, dont le nom signifie *fontaine de la faim*. On la nommait aussi *fontaine du bon et du mauvais augure*, parce que, disait-on, suivant qu'elle tarissait ou qu'elle coulait abondamment, elle présageait, ou la fertilité de l'année, ou la disette et la famine.

HUNIER. s. m. (*h* asp.) Mar. Voile qui se place au mât de hune. Grand hunier. Petit hunier. || *Hunier amené.* Voile qui n'est point tendue sur ses ralingues, la vergue à laquelle cette voile appartient n'étant pas hissée. || *Hunier à mi-mât.* Se dit quand la vergue qui soutient la voile n'est hissée qu'à la moitié du mât. || *Hunier coiffé.* Hunier qui reçoit le vent par-dessous. || *Hunier en ralingue.* Qui ne reçoit pas les vents. || *Hunier en bannière.* Dont les écoutes ne sont pas tendues. || *Hunier au bas ris.* Hunier dont la hauteur a été déterminée autant que possible. || *Avoir les huniers dehors.* Avoir les huniers au vent pour le recevoir. || *Mettre le vent sur les huniers.* Mettre les huniers de telle sorte que le vent donne dessus et ne les remplisse pas. || *Amener les huniers sur le ton.* Les baisser jusqu'à la partie du mât qui s'appelle le ton.

— Le mât qui porte la hune.

— Pêch. Sorte de filet.

HUNIGARES ou **HUNONGARES.** s. m. pl. Géogr. Anciens peuples de l'Europe au delà du Dniéper, apparaissent dans l'histoire depuis le VIe siècle jusqu'au VIIIe. Ils étaient d'origine finnoise ou funnique. On croit que les Hongrois furent principalement des Hunigares.

HUNINGUE. Géogr. Ch.-l. de cant., arrond. d'Altkirch (Haut-Rhin). Place jadis très-forte que les alliés ont fait démanteler en 1815; 800 h.

HUNT (Henry). Radical et démagogue anglais, né en 1773, mort en 1835, entraîné par un patriotisme exalté, se mit à parcourir l'Angle- [illegible]

Arrêté en 1820, il fut condamné à la prison. Il parvint, en 1831, à se faire élire à la Chambre des communes, où il ne joua qu'un rôle secondaire.

HUNTER. Nom de deux célèbres chirurgiens anglais du XVIIIe siècle.

HUNTINGDON. Géogr. Comté oriental de l'Angleterre; 50,000 hab. || Ch.-lieu du comté de ce nom; 3,000 hab.

HUNUT. s. m. Bot. Arbre à feuilles lanugineuses et rudes au toucher, dont on ignore le genre.

HUNYAD. Géogr. Comitat des États autrichiens, gouv. de Transylvanie, 130 kilom. sur 80, 147,000 hab.

HUNYADE (Jean). Surnom. *Corvin*, vaivode de Transylvanie, général des armées de Ladislas, roi de Hongrie, né au commencement du XVe siècle, se distingua contre les Turcs dans plusieurs campagnes. Il mit le comble à sa gloire par la belle défense de Belgrade en 1456.

HUON. s. m. Ornith. Nom vulgaire du chat-huant.

HUOTER. v. a. 1re conj. Mot que l'on a risqué dans la conversation, pour exprimer une improbation qui se tient entre le murmure et les huées.

HUPÉRÈTE. Anc. art milit. V. HYPÉRÈTE.

HUPPARD. s. m. Ornith. Espèce d'aigle d'Afrique.

HUPPE. s. f. (*h* asp.; du lat. *upupa*, ou par onomat. de son cri, *pupu*). Ornith. Genre de la famille des ténuirostres, renfermant un oiseau de la grosseur d'un merle, qui a une petite touffe de plumes sur la tête. C'est un oiseau de passage qui arrive en Europe au printemps, et qui en part en automne pour aller passer l'hiver en Afrique.

— Cet oiseau était révéré dans toute l'Égypte, et placé souvent sur le sceptre d'Horus. La huppe était le symbole de la joie et de l'amour filial.

— Selon la fable, la huppe, c'est Térée, roi de Thrace, époux de Progné. Térée ayant fait violence à Philomèle, sa belle-sœur, lui coupa la langue, pour lui ôter les moyens de divulguer cet inceste. Cependant son crime fut dévoilé, et Progné furieuse fit servir à son coupable époux les membres de son propre fils. Térée, instruit à la fin du repas de l'horrible festin qu'on lui avait préparé, demande ses armes et veut poursuivre les deux princesses; mais Progné est changée en hirondelle, Philomèle en rossignol, et Térée lui-même a pris la forme de la huppe. De là les poëtes disent *Térée* pour la huppe. || Périphr. L'incestueux, le cruel Térée; le ravisseur de Philomèle; l'époux, le coupable époux de Progné.

— Faisceau de plumes plus longues que les autres, qui sont constamment droites sur la tête, ou pendantes en arrière, ou couchées, mais susceptibles de se redresser à la volonté de l'animal. La huppe est toujours mieux fournie et plus belle sur la tête du mâle que sur celle de la femelle.

— Fig.

Telle fille à brillante *huppe*,
Que son mérite préoccupe,
En voulant tendre ses gluaux,
De ses ruses reste la dupe. (Le Noble.)

HUPPÉ, ÉE. adj. (*h* asp.) Ornith. Qui a une huppe sur la tête. Alouette huppée.

— Fig. et fam. Se dit d'une personne riche, notable, de haut parage; mais alors on ne l'emploie guère qu'avec le mot *plus*. L'emploi de ce mot dans cette acception vient de ce qu'autrefois on reconnaissait les personnes de distinction à une houppe de plumes, de soie, et même de fil, qu'elles portaient par honneur sur leurs chapeaux. Il s'y est trouvé plusieurs gentilshommes, et des plus huppés, des plus haut huppés. Il y avait quantité de femmes, et des plus huppées. Je ne conseillerais pas au plus *huppé* de nos poëtes tragiques de se faire un ennemi d'un commis en faveur. (Ch. Nodier.)

Combien en as-tu vu, je dis des plus *huppés*,
A souffler dans leurs doigts dans ma cour occupés!
(Racine.)

— Prov. et fig. *Les plus huppés y sont pris.* Ceux qui se croient les plus habiles y sont attrapés.

HUPPE-COL. s. m. (*h* asp.) Ornith. Oiseau-mouche du Mexique.

HUPPÉS. s. m. pl. Ornith. Nom que l'on a donné à deux espèces d'oiseaux du Paraguay, que l'on appelle *cardinaux* sur les bords de la Plata.

HURA ou **SABLIER.** s. m. Bot. Très-bel arbrisseau des Indes occidentales, dont les jeunes branches renferment un suc laiteux. Son fruit éclate dans sa maturité, et son explosion disperse les semences à une assez grande distance.

HURASSE. s. m. Techn. Anneau qui supporte le bout du manche du marteau de forge.

HURAULITHE. s. f. Minér. Substance pierreuse assez semblable au pyroxène.

HURE. s. f. (*h* asp.; du v. fr. *hurepe*, qui signifiait *hérissé*). Tête de quelques animaux, surtout lorsqu'elle est coupée. Une hure de sanglier. La hure d'un saumon, d'un brochet, du lion, du thon.

— Fig. et fam. *Il a une vilaine hure.* Se dit d'un homme qui a les cheveux mal peignés et fort hérissés.

[illegible] côtés et adaptée à un manche. || Morceau de bois qui porte une sonnette, et qui roule sur des tourillons.

HUREBEC. s. m. Entom. Ancien nom de la chenille de vigne.

HUREPÉ, ÉE. adj. S'est dit pour Hérissé comme le poil du sanglier.

HUREPOIX. Géogr. Petit pays du midi de l'Ile de France, formant aujourd'hui presque entièrement l'arrondissement de Rambouillet (Seine-et-Oise), cap. Dourdan.

HUREPOIX, OISE. adj. des 2 g. Qui est digne-de-l'Hurepoix. || Qui appartient à l'Hurepoix ou à ses habitants. || substantiv. Un Hurepoix. Une Hurepoise.

HURHAUT. (*h* asp.) Cri des charretiers pour faire tourner leurs chevaux à droite.

— Fig. *Tirer à dia, tirer à hurhaut.* Tirer chacun de son côté. Et l'on voit que l'un tire à dia, l'autre à hurhaut. (M. L.)

HURI. s. m. (*h* asp.) Conchyl. Nom donné à la porcelaine tigre.

HURIAH. s. m. Erpét. Genre d'ophidiens établi pour des serpents de l'Inde.

HURIEL. Géogr. Ch.-l. de cant., arrond. de Montluçon (Allier); 1,800 hab.

HURIO. s. m. Ichthyol. La plus grande espèce d'esturgeon.

HURLANT. part. prés. invar. du v. Hurler. Les loups, *hurlant* dans l'ombre, épouvantent nos murs. (Delille.) Ceux qui étaient attaqués de la mélancolie erraient la nuit, en *hurlant*, autour des tombeaux. (Volt.)

HURLANT, ANTE. adj. Qui possède la faculté de hurler. Des loups hurlants.

Cerbère ouvre déjà ses trois gosiers *hurlants*,
Et son œil furieux m'annonce sa colère. (Valori.)

HURLÉ, ÉE. part. pass. du v. Hurler. S'empl. adjectiv. Chants hurlés.

A leurs prêtres échevelés
Laissez le style des miracles,
Et l'obscurité des oracles
Sur le trépied menteur *hurlés*. (Parny.)

HURLEMENT. s. m. (*h* asp.; rad. *hurler*). Cri lugubre et prolongé que fait le loup, et quelquefois le chien, surtout lorsqu'il éprouve de la douleur ou de l'inquiétude. Le hurlement des loups. Le hurlement des chiens. Les chiens poussent des hurlements affreux. L'air retentit au loin de leurs longs *hurlements*. (J.-B. Rouss.)

— Se dit, par extens., de quelques autres animaux, surtout d'une espèce de singe appelé *alouate*. Son oreille (du sauvage) frappée des *hurlements* des animaux féroces, déchirée de sons rauques, affreux, imprévus, ne peut s'attendrir à l'accent mélodieux des instruments. (Virey.)

— Par anal. Cris aigus et prolongés que l'on pousse dans la douleur, dans la colère, etc. Faire des hurlements en apprenant la mort de son fils. Pousser des hurlements de rage. Au lever du soleil, on pousse de grands *hurlements* sur le cercueil d'écorce où gît le cadavre. (Chateaubr.)

Allez donc de ce pas, par de saints *hurlements*,
Vous-mêmes appeler les chanoines dormants. (Boil.)

On entend des nochers les tristes *hurlements*,
Et des câbles froissés, les affreux sifflements. (Del.)

— *Hurlement* est souvent appliqué aux hommes dans l'Ecriture sainte.

Des enfants de Lévi la troupe consternée
En poussa vers le ciel des *hurlements* affreux. (Rac.)

— Syn. simpl. Clameur, cris effrayants, gémissement, lamentation. || Epith. Long, affreux, horrible, épouvantable, triste, plaintif, lamentable.

HURLER. v. n. (*h* asp.; du lat. *ululare*, fait par onomatopée). Se dit des loups et des chiens, lorsqu'ils poussent un cri prolongé. On entend les loups hurler. Le chien a hurlé toute la nuit. Un autre bruit se fait entendre; un chien jappe sur les neiges; il approche, il arrive, il *hurle* de joie; un solitaire le suit. (Chateaub.) Malheureuse! il frémit de l'entendre *hurler*. (Desaintange.)

— Prov. et fig. *Il faut hurler avec les loups.* Il faut s'accommoder aux manières, aux mœurs, aux opinions de ceux avec qui l'on vit, ou avec qui l'on se trouve, quoiqu'on ne les approuve pas entièrement. Quand on ne sait pas *hurler* avec les loups, il ne faut pas vivre avec eux. (Mme de Staël.)

— Par anal. Pousser des cris aigus et prolongés dans la douleur, dans la colère, etc. Il ne crie pas, il hurle. Hurler de rage. Laissons *hurler* là-bas tous ces damnés antiques. (Boil.) Je vois *hurler* en vain la chicane ennemie. (Id.)

Il (Milton) nous montre
Le diable toujours *hurlant* contre les cieux. (Boil.)

— Par exagérat. Parler avec emportement, avec le ton de la fureur. Cet avocat a tant hurlé qu'il en a perdu la voix. Une tourbe fanatique hurlait sans cesse autour de lui.

— Parler, chanter très-haut, d'un ton rauque. Cet homme ne chante pas, il hurle.

— Ce verbe fait un bel effet dans cette phrase de Voltaire: Tandis que la raison parle, le fanatisme *hurle*.

— Se dit quelquefois de choses qui ne peuvent aller ensemble.

Des mots qui. . . . .
Hurlent d'effroi de se voir accoupler. (J.-B. Rouss.)

— S'empl. poétiq. ou par exagération avec un régime, et alors il peut acquérir de la noblesse [illegible] que. Des forcenés *hurlaient* des arrêts de mort mêlés à des cris de victoire. (Boiste.)

Des héros de son sexe un essaim frémissant
Hurle son chant barbare aux monts hyperborées.
(Delille.)

Les prêtres de Pluton, de Cybèle et de Mars
Hurlent, en chants de mort, leurs funèbres cantiques.
(Lacour.)

Autant il frémissait quand des voix infidèles
Hurlaient à l'Opéra ses chansons immortelles.
(F. de Neuf.)

HURLERIE. s. f. Burl. Action de hurler.

Enfin, après mainte *hurlerie*,
Mainte risée et raillerie
Qui ne valait pas grand argent. (S[illegible].)

HURLEUR. s. m. Celui qui hurle.

— Mamm. Espèce de singes d'Amérique, ainsi appelés parce qu'ils font retentir les forêts de leur voix forte et éclatante.

HURLUBERLU. s. m. Par onomatopée. Inconsidéré, brusque, étourdi. C'est un hurluberlu. Agir en hurluberlu. Car je vous jure,

mon grand *hurluberlu*, que, si autrement ne m'aidez à la solution du problème susdit, je me repens de vous l'avoir proposée. (Rabel.) Fam.

— Sorte de coiffure ancienne. V. HURLUBRELU.

— S'empl. adjectiv. Un homme hurluberlu.

Vous ne connaissez, vous, qu'un gros amour champêtre,
Trop content quand il a les cinq sens pour appui;
Amour *hurluberlu* qui va droit devant lui. (***

— adv. Inconsidérément, brusquement. Entrer hurluberlu.

HURLUBRELU. adj. Se disait d'une coiffure en usage au XVIIe siècle. Les coiffures *hurlubrelu* m'ont fort diverti; il y en a que l'on voudrait souffleter. La Choiseul, avec sa coiffure *hurlubrelu*, ressemblait, comme dit Ninon, à un printemps d'hôtellerie, comme deux gouttes d'eau. Cette comparaison est excellente. (Mme de Sévigné.) || On dit aussi *hurluberlu*.

HURON. s. m. Hist. Nom que l'on a donné aux factieux qui formaient la Jacquerie.

— Anc. art milit. Nom que l'on donnait, dans les armées françaises, aux soldats des corps de mineurs.

— Mamm. Nom qu'on donne au furet en Espagne.

HURON. Géogr. Lac de l'Amérique septentrionale, entre les États-Unis et le Canada; longueur, 344 kilom., largeur, 200 kilom.

HURON, ONNE. s. des 2 g. Géogr. Nom d'une nation, autrefois nombreuse et puissante, établie à l'est du lac Huron : elle est aujourd'hui réduite à environ 1,500 individus, presque tous chrétiens. || adjectiv. Le peuple huron. La nation huronne.

— Épith. Sauvages, grossiers, farouches, barbares, cruels.

— Fig. et fam. Dur, sauvage.

Voyez ce portier inflexible
Qui payé pour être terrible,
Et muni d'un cœur de *Huron*,
Réunit dans son caractère, etc. (GRESSET.)

HURRIAH. s. m. Erpét. Genre de serpents hétérodermes, établi aux dépens des bo[illegible]

HURRICANE. s. m. Relat. Nom que l'on donne dans l'Inde à un ouragan.

HURT. s. m. A été employé par Montaigne pour exprimer l'action de heurter. L'amitié n'est pas assez vigoureuse et généreuse, si elle craint le *hurt*, et a ses allures contraintes.

HURTA. s. m. Ornith. Espèce de dorade de la Méditerranée, que l'on a rangée parmi les spares.

HURTAGE. s. m. Mar. Droit d'ancrage.

HURTEBILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Hurtebiller. S'empl. adjectiv. Brebis hurtebillée.

HURTEBILLER. v. a. 1re conj. Se dit de l'accouplement des béliers avec les brebis.

HURTER. v. n. 1re conj. A été employé par Montaigne pour Heurter. Ma maison n'est close à personne qui y *hurte*.

HURTIBILIS. s. m. S'est dit pour Tintamarre, grand fracas. Et lors y eut beau *hurtibilis* de canons vulgaires, serpentines, coulevrines, etc. (Chron. de Louis XI.)

HUSANGRE. s. f. Bot. Genre de la famille des mélastomées.

HUSCHENK. Myth. Ce prince gouverna les Perses après la mort de son aïeul. Il apprit à ses peuples à fouiller les mines, et à en tirer les métaux pour le service de l'agriculture et de la guerre. Il fut aussi un des plus célèbres conquérants de son temps. Monté sur un cheval de trois mètres de haut, animal né d'un crocodile et d'un hippopotame, il n'y eut point de peuple qu'il ne vainquît, point de géant qu'il ne terrassât. Cependant il fut tué par un quartier de roche que les Divs, ses ennemis, lui lancèrent.

HUSÉANAWER. s. m. Nom qu'on donne chez les Virginiens à ceux qui se destinent à être prêtres ou devins.

HUSKISSON (William). Homme d'État anglais, né en 1770, mort en 1830, se distingua par ses profondes connaissances dans les finances et l'économie politique.

HUSS (Jean). Hérésiarque, né en Bohême, renouvela les erreurs des vaudois et de Wiclef. Sa doctrine fut condamnée au concile de Constance en 1414, et il fut brûlé vif en 1415.

HUSSARD. s. m. (du hongr. *husz*, pr. *houss*, vingt, et *ar*, prix, solde). Cavalier hongrois. Mathias Corvin avait fait en 1458 un appel à [illegible] cavalerie légère en prenant un homme (un *soldat*) par vingt feux. Depuis la guerre de trente ans, cette cavalerie légère fut généralement désignée sous le nom de *Croates*.

— Soldat des corps de cavalerie légère dont l'uniforme ressemble à celui de la cavalerie hongroise. Ils furent établis en France sous Louis XIV. L'habillement de cette troupe est élégant et léger; leurs chevaux sont de petite taille; leurs armes consistent en un sabre, une carabine et une paire de pistolets. Les *hussards* se sont couverts de gloire sous le commandement des Berchini, des Lauzun, des Char[illegible], des Lasalle et de beaucoup d'autres. Ca[illegible]pitaine de hussards. Servir dans les [illegible]sards. Des hussards furent envoyés à la découverte. Le shako, la sabretache, le dolman d'un hussard. Les hussards de la garde. On a dit aussi *houssard* et *housard*.

— Fam. On dit d'un homme et même d'une femme qui ne craint point la fatigue, les mauvais gîtes, etc., que *c'est un hussard, un véritable hussard*.

— *Couper les crins des chevaux à la hussarde*. Les laisser depuis le bas de l'encolure jusqu'à la moitié, et couper le reste jusqu'à la tête.

— *A la hussarde*. loc. adv. A la manière des hussards. || Prov. *Vivre à la hussarde*. Vivre de pillage.

— Hist. *Hussard de la mort*. Nom donné, pendant la révolution et sous l'empire, à des régiments de cavalerie légère dont le costume était noir et blanc. C'étaient des espèces de corps francs.

HUSSARD DE CEYLAN. s. m. Entom. Insecte des Indes orientales, appelée aussi *prione buphthalme*. Il est d'une assez grande taille et d'un noir brillant.

HUSSARDE. s. f. Danse. Espèce de danse d'origine hongroise.

HUSSEÏN. Nom commun à plusieurs personnages musulmans célèbres. Les principaux sont : HUSSEÏN, fils d'Ali et de Fatime, considéré, après la mort de son frère Hassan, comme le chef légitime de la religion. || HUSSEÏN-BEHADUR. Dernier sultan de Perse, de la race de Tamerlan, né en 1438, mort en 1506. || HUSSEÏN. Un des derniers sophis de Perse, monta sur le trône en 1694, et fut massacré en 1729 avec sa famille. || HUSSEÏN-PACHA. Favori du sultan Sélim III, né en Circassie ou en Géorgie vers 1750, mort en 1803, donna un grand développement à la marine, introduisit d'utiles réformes, et fit, malgré la résistance des janissaires et des ulémas, discipliner et armer une partie de ses troupes à l'européenne. || HUSSEÏN-PACHA. Dernier dey d'Alger, né vers 1773, fut proclamé dey en 1818. Il régnait depuis dix ans, lorsqu'il s'attira la colère de la France par une injure grossière, adressée à son consul; n'ayant voulu accorder aucune satisfaction, une flotte formidable, commandée par le maréchal Bourmont, battit en brèche la casbah d'Alger le 4 juillet 1830, et le força de capituler le lendemain. Il est mort à Alexandrie en 1838.

HUSSINGS. s. m. pl. (mot anglais). Polit. Assemblée tumultueuse et en plein air, dans laquelle les candidats à la Chambre des communes viennent haranguer les électeurs. Les scènes turbulentes des hustings. Éloquence des hustings. Se présenter aux hustings.

— La plus ancienne et la plus élevée des juridictions de la cité de Londres. On y portait les appels de la cour du shérif, et l'on y jugeait les actions tant réelles que personnelles relatives aux maisons, rentes et droits quelconques existant dans l'étendue de la ville. Plus tard, ce fut dans la cour des hustings que dut se faire le choix des bourgeois appelés à siéger au parlement pour la ville de Londres.

— Le lieu où l'on procède à une élection parlementaire en Angleterre.

— Espèce de tribune en planches sur laquelle paraissent les candidats pour haranguer les électeurs et la multitude. C'est souvent au son d'une brillante musique que les candidats descendent d'une voiture élégante pour monter sur les hustings, décorés de bannières à leurs couleurs; c'est souvent aussi assourdis par les huées de la foule ou accablés de ses projectiles qu'en descendent ceux qui ne jouissent pas de la faveur populaire. On a vu souvent la populace s'élancer à l'assaut de ces fragiles forteresses pour en expulser l'un des prétendants, et l'édifice s'écrouler sous les pieds des combattants. Les quolibets populaires, les invectives grossières, les saillies bouffonnes, s'échangent comme des feux croisés autour de ces tribunes en plein vent.

HUSSITE. s. m. Histoire relig. Membre d'une secte chrétienne fondée par Jean Huss, qui renouvela les doctrines des vaudois au commencement du XVe siècle. V. HUSS.

— *Guerre des hussites*. Guerre soutenue en Bohême, vers 1419, par Jean Ziska et par Procope, disciples de Jérôme de Prague, contre les troupes de l'empereur Sigismond.

HUSSITISME. s. m. Hist. relig. Doctrine des hussites.

HUSSO. s. m. Ichthyol. Grand poisson du Danube, sans écailles, et qui n'a des os qu'à la tête.

HUSTAB. Myth. Idole des Ninivites.

HUTCHESON (Francis). Philosophe irlandais, né en 1694, mort en 1747, s'est fait connaî[illegible] philosophie. Il peut être considéré comme le véritable fondateur de la philosophie dite Écossaise.

HUTCHINSIE. s. f. Bot. Genre de crucifères établi pour placer quelques genres de passerages et d'ibérides. || Genre d'algues marines.

HUTCHINSON (John). Né en 1674, mort en 1737, s'occupa de minéralogie et de physique appliquée à la religion, et prétendit que toutes les connaissances naturelles, physiques aussi bien que philosophiques et théologiques, sont renfermées dans l'Écriture.

HUTCHINSONIEN. s. m. Hist. relig. Membre d'une secte fondée en Angleterre, à la fin du XVIIIe siècle, par François Hutchinson. Les hutchinsoniens prenaient tous les livres saints dans un sens figuré.

HUTIN. adj. m. S'est dit pour Vif, emporté, querelleur. || Opiniâtre.

— Surnom de Louis X, roi de France. Il fut ainsi nommé parce que dès son enfance il aimait à quereller et à se battre.

— S'est pris aussi substantivement dans le sens de Querelle, colère. Le *hutin* lui monta à la tête. (Cent Nouv. nouv.)

— Hamilton l'a employé dans le sens de Querelle, débat.

. . . . . Maint et maint camarade
Qui menant feste et moult joyeux *hutin*.

— HUTTINS. s. m. pl. Guirlandes de vigne.

HUTINER. v. a. 1re conj. Se disait pour Quereller, disputer.

HUTINET. s. m. Techn. Petit maillet de tonnelier.

HUTINEUX, EUSE. adj. Se disait pour Querelleur. La noise hutineuse.

HUTITE. s. m. Hist. relig. Membre d'une secte d'anabaptistes fondée par Jean Hutus. Les hutites se disaient les enfants d'Israël venus pour exterminer les Chananéens.

HUTTE. s. f. (*h* asp.; de l'allem. *hütte*, maisonnette). Petite loge faite grossièrement avec de la terre, du bois, de la paille. La hutte d'un berger. La hutte d'un pauvre paysan. Des huttes de sauvages. Les huttes, et mieux, les baraques des soldats. La *hutte* d'un pauvre nègre sans industrie me plaît sous un calebassier qui porte toutes les pièces de son ménage. (B. de St-P.) Dans quelques heures est achevée une *hutte* qui cache souvent sous son toit d'écorce plus de bonheur que n'en recouvrent les voûtes d'un palais. (Chateaub.) Vers la fin du neuvième mois, la femme se retire à la *hutte* des purifications, où elle est assistée par les matrones. (Id.)

L'habitant de Tornéo, dans sa *hutte* enfumée,
Chante aussi son pays dont il est seul charmé
(LA HARPE.)

— Chass. Loge qu'on se construit pour se cacher à la chasse à la pipée, et quelquefois pour d'autres chasses. || *Hutte ambulante*. Loge ambulante dans laquelle l'oiseleur est caché et qu'il transporte où il veut.

— Syn. comp. HUTTE. CAHUTE. Il y a dans *cahute* une idée de misère : c'est une cabane de paysan, de berger, de pauvre homme, et on ne le dit guère qu'en raillant et par mépris. La *hutte* est un logement fait à la hâte, avec du bois, de la terre et de la paille. || HUTTE. CABANE. CHAUMIÈRE. V. CABANE.

HUTTÉ, ÉE. part. pass. du v. Hutter. S'emploie adjectiv. Soldats huttés.

HUTTEN (Ulrich de). Réformateur, né en 1488, mort en 1523, a attaqué, dans ses divers écrits, l'Église romaine avec tant de force, qu'on l'a surnommé le Cicéron et le Démosthène de l'Allemagne.

HUTTEN-NIGTH. s. m. (de l'allem.) Techn. Espèce de sublimation métallique qui s'attache aux parois des cheminées, dans les fonderies où l'on traite en grand les minerais de cuivre et de plomb argentifère. C'est un mélange de soufre, d'arsenic, de zinc, d'oxyde de plomb, et même d'une petite quantité d'argent qui est entraînée par les substances volatiles, et qu'on retire de cette espèce de titre en la soumettant à une nouvelle fusion.

HUTTER. v. a. 1re conj. Anc. mar. Amener les voiles d'un bâtiment qui éprouve une tempête étant à l'ancre. || *Hutter les vergues*. Les amener jusqu'à la moitié du mât et les mettre en croix.

— SE HUTTER. v. pron. Faire une hutte pour se loger. A peine les soldats eurent-ils le temps de se hutter. Se hutter comme on peut. En parlant des soldats, on dit plutôt, *se baraquer*.

— Se loger dans des huttes.

HUTTEUR. s. m. Chass. Celui qui chasse à la hutte.

HUTTUM. s. m. (pr. *ut-tom*). Bot. Genre de plantes de la famille des myrtinées.

HUVE. s. f. Ancienne coiffure de femme.

HUVEITOZEUTZLI. s. m. Calend. Nom du troisième mois des Mexicains, qui répondait à une partie d'avril; il n'avait que vingt jours comme les autres mois de ce peuple.

HUVESTE ou **HUVETTE.** s. f. Ancienne espèce de chapeau.

HUYAU. s. m. Ornith. Coucou.

— Fig. Se disait pour Mari trompé.

HUYGHENS (Christian). Né à la Haye en 1629, mort en 1695, débuta par des travaux [illegible] vrit un satellite de Saturne, et bientôt après l'anneau qui entoure cette planète, appliqua le premier le mouvement du pendule aux horloges, et le ressort spiral aux montres, et fit une foule d'autres découvertes d'une utilité toute pratique.

HUYOT (Jean-Nicolas). Architecte, né à Paris en 1780, mort en 1840, et est surtout connu pour avoir terminé l'arc de triomphe de l'Étoile.

HUZARD (J.-B.). Habile vétérinaire, né en 1755, mort en 1839; a publié une foule d'ouvrages estimés sur son art.

HUZE. s. f. S'est dit pour Hure de sanglier.

— *Huze à huze*. loc. adv. Tête à tête, face à face. Ils vous ont mis en figure en une belle feuille de papier, déjà couronné comme un roi de carreau, et en la même feuille ont aussi mis la figure de la divine enfante, couronnée, en reine de France, comme vous regardant *huze huze* l'un l'autre. (Sat. Ménipp.)

HUZZA. interj. Cri de joie en usage parmi le peuple et les matelots anglais. || substantiv. Être accueilli par un huzza général, par de nombreux huzzas.

HYACINTHE. Myth. gr. Jeune homme d'une grande beauté. Apollon et Zéphyre l'aimèrent, et Hyacinthe ayant donné la préférence au premier, Zéphyre dirigea un jour le plat du disque sur la tête d'Hyacinthe et le tua. Apollon le métamorphosa en hyacinthe.

HYACINTHE. s. f. (du gr. ὑάκινθος, jacinthe). Bot. Plante. V. JACINTHE. || *Hyacinthe*, fleur, féminin en prose, en vers est masculin ou féminin, au gré du poète.

L'iris, la violette et la sombre *hyacinthe*,
De l'alcove amoureuse ont tapissé l'enceinte. Du[illegible]

|| *Jacinthe* est féminin; mais *hyacinthe*, présentant matériellement le nom du jeune homme aimé d'Apollon et de Zéphyre, est masculin.

N'aime-t-on pas à voir
La noire violette et l'*hyacinthe* noir ?

Pourquoi *hyacinthe* ne serait-il pas masculin? Que *jacinthe* soit féminin, cela est naturel, c'est l'expression des jardiniers; ils ont dû lui donner le genre du mot *fleur* sous-entendu, la *fleur jacinthe*, *la jacinthe*. Mais le poète, qui, à travers la métamorphose, voit un beau jeune homme dans la fleur, donne à la fleur le nom du jeune homme; et comme on dit *le narcisse doré*, il ne craint pas de dire *le doux hyacinthe*. Le féminin ne réveille que l'idée commune de fleur; le masculin poétise l'expression. (Domerg.) || *Hyacinthe de notre père*. Ancien nom de l'ornithogale arabique.

— Épith. Pourprée, purpurine, sombre, azurée, vermeille, empourprée.

— Joaill. Les gemmes d'une couleur orangée que les lapidaires désignent sous le nom d'*hyacinthes* n'appartiennent pas à l'hyacinthe des minéralogistes; ce sont des variétés de topaze ou de grenat, quelquefois même de quartz colorés d'un jaune de miel.

— Minér. Pierre précieuse qui est ordinairement d'un jaune tirant sur le rouge. C'est une espèce de zircon. Hyacinthe d'Orient. Hyacinthe d'Allemagne.

— Myth. Pierre précieuse que l'on pendait au cou, pour se défendre de la peste. De plus elle fortifiait le cœur, garantissait de la *foudre* et augmentait les richesses, l'honneur, la prudence et la sagesse.

— Pharm. *Confection d'hyacinthe*. Sorte d'électuaire, dans la composition duquel il entre des pierres d'hyacinthe avec beaucoup d'autres ingrédients. Aujourd'hui hors d'usage.

HYACINTHE. adj. des 2 g. Qui est d'un bleu tirant sur le violet.

— Ornith. Se dit d'une espèce de perroquet.

HYACINTHIDES. s. f. pl. Filles d'Hyacinthe, roi d'Athènes; elles étaient quatre, et se dévouèrent pour délivrer leur patrie de la pe[ste]. On les surnomma ainsi, à cause du nom du lieu où elles furent immolées.

HYACINTHIES. s. f. pl. Ant. gr. Fêtes funèbres en l'honneur d'Apollon et en mémoire de la mort d'Hyacinthe. Elles se célébraient tous les ans, pendant trois jours, à Amyclæ en Laconie.

HYACINTHIN, INE. adj. Qui a la couleur de l'hyacinthe.

— Qui appartient à l'hyacinthe.

HYACINTHINE. s. f. Minér. Pierre qui ressemble à l'hyacinthe.

HYACINTHINÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à l'hyacinthe. || HYACINTHINÉES. s. f. pl. Section de la famille des liliacées, qui a pour type le genre hyacinthe.

HYADE. s. f. Crust. Genre de crustacés.

HYADES. s. f. pl. (du gr. ὕειν, pleuvoir, parce qu'elles paraissent dans la saison des pluies dont les poètes ont supposé qu'elles étaient la cause). Myth. gr. Filles d'Atlas, qui pleurèrent tant leur frère Hyas, que Jupiter les transporta au ciel et les changea en astres.

— Astron. Assemblage d'étoiles placées sur le front du Taureau. Les anciens croyaient que le lever et le coucher des Hyades étaient toujours accompagnés de pluie.

— Poés. *Les sombres, les tristes Hyades. Les froides, les pluvieuses Hyades*. Ces images, qui étaient vraies au temps des plus grands poètes de la Grèce et de Rome, ont cessé de l'être au[illegible] étoiles s'opérant dans d'autres saisons qu'alors.

— Syn. simpl. Atlantides, Pléiades. || Épith. Tristes, sombres, pluvieuses, orageuses, inconsolables, affligées. || Périph. Les filles d'Atlas, les filles d'Éthra, les sœurs d'Hyas. D'Hyas les sœurs inconsolables.

HYAGNES. Myth. Père de Marsyas. Il enseigna à son fils l'art de jouer de la flûte.

HYALE. s. f. Conchyl. Genre de mollusques de la famille des ptéropodes, qui ont une coquille cachée par le manteau.

— Entom. Genre de papillons.

HYALEON. s. m. (du gr. ὕαλος, verre). Pathol. Humeur vitrée, gélatineuse, qui découle de l'œil ou de l'oreille.

HYALEACÉ, ÉE. adj. Conchyl. Qui ressemble à une hyale. || HYALEACÉS. s. m. pl. Famille de mollusques ptéropodes, qui a pour type le grand hyale.

HYALIN, INE. adj. (du gr. ὕαλος, verre). Didact. Qui ressemble à du verre, qui en a l'apparence ou la diaphanéité.

— Bot. La substance du champignon appelé monilie hyaline est diaphane comme du verre. || Il en est de même de la fleur du glaïeul hyalin, de l'une des pièces de la glume du paspale hyalin, de la pizize hyaline.

— Minér. *Le quartz hyalin* présente l'apparence du verre.

— Zool. Se dit de plusieurs animaux qui ont quelques parties diaphanes comme le verre.

HYALINORHIZE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὑάλινος, vitreux ; ῥίζα, racine). Bot. Qui a des racines blanches, transparentes.

HYALIPENNE. adj. des 2 g. (du gr. ὕαλος, verre ; et du lat. *penna*, aile). Zool. Qui a des ailes transparentes.

HYALITE. s. f. Pathol. Inflammation de la membrane hyaloïde.

HYALITHE. s. f. Minér. Variété de quartz qui ressemble à du verre ; elle se trouve à la surface de certains produits volcaniques.

HYALODE. adj. des 2 g. (du gr. ὕαλος, verre). De couleur de verre.

— Pathol. Hippocrate donne cette épithète à l'urine qui dépose beaucoup de flegme vitré, froid, blanc, visqueux, et qui marque une crise favorable dans les maladies qui proviennent d'humeurs crues de la même nature, ce flegme étant mis au nombre tant des causes que des signes d'une solution critique.

HYALOGRAPHE. s. m. (ét. gr., ὕαλος, verre ; γράφω, écrire). Didact. Instrument propre à dessiner la perspective et à donner des épreuves d'un dessin.

HYALOGRAPHIE. s. f. Didact. Art de se servir de l'hyalographe.

— Peinture à l'aide ou à travers d'un carreau de vitre, ou avec un hyalographe.

HYALOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Qui est relatif à l'hyalographie.

HYALOIDE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὕαλος, verre ; εἶδος, ressemblance). Didact. Qui ressemble à du verre, vitré.

— Anat. Se dit d'une des humeurs de l'œil. || Se dit aussi de la membrane qui l'enveloppe.

HYALOÏDE. s. f. Membrane de l'œil. L'hyaloïde.

— Minér. Pierre précieuse connue des anciens, et transparente comme du cristal.

— Morceau de cristal dur et arrondi que l'on trouve sur les bords du fleuve des Amazones.

HYALOÏDIEN, ENNE. adj. Anat. Qui a rapport à la membrane hyaloïde. || *Canal hyaloïdien*. Conduit formé par la membrane hyaloïde.

HYALOÏDITE. s. f. Pathol. Inflammation de la membrane hyaloïde.

HYALOMYCTE. s. f. Minér. Roche composée de quartz et de mica.

HYALOPTÈRE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὕαλος, verre ; πτερόν, aile). Entom. Qui a les ailes transparentes comme du verre.

HYALOTÈRE. s. m. (ét. gr., ὕαλος, verre ; τείρω, user). Phys. Instrument à l'aide duquel on fait passer une étincelle électrique à travers une plaque de verre.

HYALOSIDÉRITE. s. f. Minér. Substance minérale qui se trouve dans des roches d'origine volcanique. Elle contient à peu près par tiers de la silice, de la magnésie et du protoxyde de fer, auxquels se joignent quelques parties d'alumine, de potasse et d'oxyde de manganèse.

HYALOSOME. adj. des 2 g. (ét. gr., ὕαλος, verre ; σῶμα, corps). Zool. Dont le corps est translucide comme du verre.

HYALOSPERME. adj. des 2 g. (ét. gr., ὕαλος, verre, σπέρμα, graine). Bot. Qui produit des graines transparentes.

HYALURGIE. s. f. (ét. gr., ὕαλος, verre ; ἔργον, travail). Didact. Art de fabriquer le verre.

HYALURGIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui a rapport à la fabrication du verre.

HYAMIDE. s. m. Ant. Nom que les habitants de Pise, en Élide, donnaient aux prêtres de Jupiter, descendants d'Hyamus.

HYAMPIC. Géogr. Une des deux cimes du Parnasse. Les Delphiens précipitaient les sacriléges du sommet de l'Hyampie.

HYANCHE. [illegible] peu d'angine dans laquelle la respiration et la déglutition sont simultanément gênées.

HYANTES. Ant. gr. Nom que l'on donnait aux Béotiens, d'Hya, un de leurs anciens rois.

HYANTIDES. s. f. pl. Myth. gr. Surnom des Muses, que l'on croyait habitantes de la Béotie.

HYANTIUS. Myth. Surnom d'Actéon, petit-fils de Cadmus, parce qu'il était Béotien.

HYARITH. s. m. Mot employé autrefois comme synonyme d'Argent.

HYAS. Myth. Fils d'Atlas et de Pléïone, ou d'Hyas et de Béotie, fut tué à la chasse par une bête sauvage. || Roi de Béotie, époux de Béotia, père des Hyades et d'Hyas.

HYBANTHE. s. m. Bot. Arbrisseau de l'île de Cuba. || Espèce de violette.

HYBEMACE. s. f. Bot. Mot employé par Linné comme synonyme de Bouton.

HYBERNACLE. V. HIBERNACLE.

HYBERNAX. s. m. Bot. S'est dit quelquefois de l'enveloppe des feuilles pendant l'hiver.

HYBLA. Géogr. anc. Montagne de la Sicile qui produisait une grande quantité de fleurs odoriférantes et un miel excellent.

Lorsqu'un rocher sonore a vomi de son sein
Des abeilles d'*Hybla* le pétulant essaim,
En grappes ramassé, ce bourdonnant nuage
Se heurte, et sur les fleurs dans son vol se partage.
(Aignan.)

HYBLÉA. Myth. gr. Déesse adorée par les Siciliens sur le mont Hybla.

HYBLÉE. s. f. Entom. Genre de lépidoptères.

HYBLÉEN, ENNE. adj. Géogr. Qui habitait le mont Hybla ou les villes de ce nom. || Qui appartenait aux Hybléens, au mont Hybla ou à l'une des villes d'Hybla. || subst. Un Hybléen. Une Hybléenne. Les Hybléens passaient pour très-habiles dans l'interprétation des songes.

HYBOME. s. f. Pathol. Maladie des oreilles qui se termine quelquefois par la surdité.

HYBOMÈTRE. s. m. (ét. gr., ὑβός, courbé ; μέτρον, mesure). Médec. Appareil servant à mesurer le progrès des changements que les moyens mécaniques apportent aux difformités du rachis.

HYBOMÉTRÉ, ÉE. part. pass. du v. Hybométrer. S'empl. adject. Difformité hybométrée.

HYBOMÉTRER. v. a. 1re conj. Médec. Mesurer une difformité du rachis à l'aide de l'hybomètre.

HYBOMÉTRIE. s. f. Médec. Emploi de l'hybomètre.

HYBOMÉTRIQUE. adj. des 2 g. Médec. Qui concerne l'hybomètre ou l'hybométrie.

HYBOS. s. m. (pr. *i-boss*). Entom. Genre de diptères de la famille des tanystomes.

HYBOTIDE. adj. des 2 g. Entom. Qui ressemble à un hybos. || HYBOTIDES. s. m. pl. Tribu de la famille des diptères tanystomes, qui a pour type le genre hybos.

HYBOTIN, INE. adj. Entom. Qui ressemble à un hybos. || HYBOTINS. s. m. pl. Tribu de la famille des diptères tanystomes, ayant pour type le genre hybos. Quelques entomologistes l'ont érigée en famille.

HYBOU-CONCHU. s. m. Bot. Fruit d'Amérique dont on retire une huile qui sert de remède contre des vers subcutanés auxquels les habitants sont sujets. On ignore à quel genre appartient l'arbre qui le produit.

HYBRIDATION. s. f. (pr. *i-bri-da-ci-on*). Hist. nat. Production de plantes, d'animaux hybrides. La facilité avec laquelle s'opère l'hybridation entre les différentes variétés de melons. Le fleuriste crée par l'*hybridation* des êtres nouveaux. (Louvet.)

HYBRIDE. adj. des 2 g. (du gr. ὕβρις, métis). Zool. Qui est né, provenu de deux espèces différentes. Les mulets sont des animaux hybrides.

— Bot. Les botanistes donnent ce nom, synonyme de Bâtard ou de Métis, à des plantes dont la graine provient d'un végétal qui, au lieu d'être fécondé par sa propre espèce, l'a été par une autre. Cependant, par abus, ils l'ont appliqué aussi à des plantes qui ont seulement de l'analogie avec deux autres, sans qu'il soit démontré, ni toujours probable, ni même quelquefois possible, qu'elles en proviennent ; d'où il suit qu'en botanique le nom spécifique d'*hybride* n'a guère d'autre sens que celui d'intermédiaire. Plusieurs botanistes ont avancé que la vertu germinative des semences provenues de plantes hybrides passait rarement la seconde génération, jamais la troisième ; la culture nous a démontré que cette assertion était hasardée.

— Gramm. Se dit de mots formés de radicaux pris dans deux langues différentes : tels sont *cholera-morbus*, *monocle*, *bureaucratie*, etc. Bien que les mots hybrides soient proscrits avec raison par les philologues, cependant il en est quelques-uns qui ont été sanctionnés par l'usage.

— Philos. *Raisonnement hybride*. Dans la logique de Kant, Tout raisonnement qui se compose de plus de trois propositions, ou qui nécessite une quatrième proposition intercalaire pour le compléter.

— s. m. On donne le nom d'hybrides aux métis, mais il n'est point synonyme de mulet, puisque les premiers se reproduisent et que les seconds sont, dit-on, frappés de stérilité.

— Dans les anciens ouvrages, le mot *hybride* [illegible] espèce déjà connue pour qu'on puisse la confondre avec elle. Ce mot devient alors synonyme de Bâtard.

— s. f. Bot. *Hybride congenère*. Hybride provenue de deux espèces du même genre. La véronique hybride est née de l'union de la véronique officinale et de la véronique à épis. || *Hybride bigenère*. Hybride née de l'union de deux espèces appartenant à des genres différents. La dauphinelle ambiguë est le produit de l'aconit napel avec la dauphinelle élevée. Sous le rapport des différences qui se montrent entre la plante hybride et celles dont elle descend, on peut ranger les hybrides sous trois ordres. || *Hybrides déformées*. Celles qui laissent voir, malgré quelques différences de formes et de proportions, leur véritable origine. Cette hybridité tient ou à la crispation des feuilles, ou à leur élargissement, ou au rétrécissement des feuilles, ou à l'agrandissement des fleurs [illegible] retranchement du rayon. || *Hybrides [illegible]nées*. Celles sur la provenance desquelles on n'a que des présomptions. La campanule à feuilles de lierre a pour père la véronique hédérée ; mais la mère n'est point connue. || *Hybrides obscures*. Celles sur l'origine desquelles on ne peut rien dire, tant il y a d'incertitudes. L'acanthe épineuse a des fleurs absolument semblables à celles de l'acanthe branche-ursine, mais les feuilles de la première sont pinnatifides, très-aiguës et chargées d'épines, tandis que celles de la seconde sont sinueuses, obtuses et énormes. L'une provient inévitablement de l'autre, sans pouvoir déterminer quelle est la mère des deux.

HYBRIDELLE. s. f. Bot. Genre de synanthérées du Mexique, établi pour placer la camomille globuleuse.

HYBRIDISME. s. m. Qualité de ce qui est hybride.

— Gramm. Défaut dans la composition des mots nouveaux, qui consiste à les former de plusieurs langues, comme *autocéphalogie*.

HYBRIDITÉ. s. f. Gramm. Qualité d'un mot formé d'éléments empruntés à deux langues.

— Hist. nat. Condition d'un être organisé qui est le produit de deux espèces différentes. L'union de deux plantes de la même famille produit l'*hybridité* ; l'existence des variétés en est le premier résultat ; la fécondation d'une variété par un autre produit ce qu'on appelle improprement un mulet végétal. (Dict. pittor. d'hist. nat.)

HYBRIS. Myth. gr. Nymphe que Jupiter rendit mère de Pan.

HYBRISTIQUES. s. f. pl. (du gr. ὕβρις, injure, honte). Ant. gr. Fête d'Argos, pendant laquelle les femmes revêtaient le costume des hommes, en mémoire d'une victoire remportée par elles sur les Lacédémoniens.

HYBRISTODIQUES. s. m. pl. Ant. gr. Magistrats d'Athènes à qui appartenait la connaissance des débats entre les marchands et les matelots.

HYBRIZON. s. m. Entom. Genre d'hyménoptères, de la tribu des ichneumonides.

HYCAIU. Géogr. Ville du Brésil, ancienne capitale de la province du Maranhao.

HYCKSOS. s. m. pl. Hist. V. HYKSOS.

HYCLEE. s. f. Entom. Genre de coléoptères, de la famille des trachélides.

HYDAR. s. m. Calendr. Nom du troisième mois de l'année éthiopienne. Il avait trente jours, et commençait le 18 d'octobre.

HYDARIDE. s. f. Médec. Matière aqueuse semblable à de l'eau.

HYDARTHRE. s. f. (ét. gr., ὕδωρ, eau ; ἄρθρον, articulation). Pathol. Tumeur blanche, hydropisie des articulations.

HYDARTHROSE, HYDARTHROSIE. s. f. Pathol. V. HYDARTHRE.

HYDASPE. Géogr. anc. Fleuve de l'Inde occidentale, qui sortait des monts Imaüs et se perdait dans l'Acésine. C'est entre l'Hydaspe et l'Acésine qu'était le royaume de Porus, lieu où Alexandre termina ses conquêtes.

— *Hydaspe* est quelquefois employé en poésie pour exprimer l'éloignement.

Aller jusqu'où l'Aurore en naissant voit l'*Hydaspe*
Chercher pour l'y graver le plus précieux jaspe.
Boileau.

HYDASPIEN, ENNE. adj. Géogr. Qui habite les bords de l'Hydaspe. || Qui appartient à l'Hydaspe. || substantiv. Un Hydaspien, une Hydaspienne.

HYDATIDE. s. f. (du gr. ὑδατίς, fait de ὕδωρ, eau). Helmint. Genre de vers intestinaux dont la forme ressemble à une petite vessie d'eau. Ils se trouvent dans le corps de certains animaux et même de l'homme. Une de ses espèces produit la ladrerie des cochons, une autre cause le tournis des moutons, et peut-être la folie chez l'homme.

— Chir. Vésicule pleine d'eau, qui naît en différentes parties du corps. On donnait autrefois ce nom à toutes les tumeurs enkystées qui contiennent un liquide aqueux et transparent. || On l'a donné ensuite à toutes les tumeurs vésiculaires qui se forment ordinairement en assez grand nombre à la fois dans les intervalles des nœuds des vaisseaux lymphatiques.

— Minér. Pierre précieuse dont il est fait mention dans les auteurs anciens.

HYDATIDEUX, EUSE. adj. Pathol. Se dit [illegible] tides, elles attaquent les lièvres, les lapins, etc.

HYDATIDIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui a rapport aux hydatides.

— Qui renferme des hydatides. Poche hydatidique.

HYDATIDOCÈLE. s. f. (ét. gr., ὑδατίς, hydatide ; κήλη, tumeur). Chir. Tumeur formée par des hydatides.

HYDATIFORME. adj. des 2 g. (ét. gr., [illegible] vessie, et du lat. *forma*, forme). Didact. Qui a la forme d'une poche ou d'une vessie.

HYDATIGÈRE. s. f. Helmint. Genre de vers intestinaux établi aux dépens des hydatides.

HYDATIN, INE. adj. Infus. Qui ressemble à une hydatine. || HYDATINES. s. m. pl. Tribu de la classe des rotifères, ayant pour type le genre hydatine.

HYDATINE. s. f. Infus. Genre d'animalcules [illegible]

HYDATINON. s. m. Pharm. Collyre dont l'eau de pluie faisait la base.

HYDATIS. s. m. (du gr. ὑδατίς). Chir. Tumeur graisseuse de la paupière supérieure.

HYDATISME. s. m. (du gr. ὑδατίς, gén. d'ὕδωρ, eau). Pathol. Bruit causé par la fluctuation d'un liquide renfermé dans un abcès.

HYDATISOME. adj. des 2 g. (ét. gr., ὑδατίς, vessie ; σῶμα, corps). Qui a le corps en forme de vessie. || HYDATISOMES. s. m. pl. Tribu de la classe des subannélidaires, comprenant des animaux qui ont le corps en forme de vessie.

HYDATOCHOLE. adj. des 2 g. (du gr. ὑδατόχολος, aqueux et bilieux). Path. Se dit des matières évacuées, lorsqu'elles sont mêlées d'eau et de bile.

HYDATODE. s. m. Médec. Humeur aqueuse de l'œil, renfermée entre la cornée et l'uvée.

HYDATOIDE. adj. des 2 g. (du gr. ὑδατώδης ; fait de ὕδωρ, eau ; εἶδος, forme, ressemblance). Anat. Qui ressemble à de l'eau.

— Pathol. Se disait autrefois des urines très-claires. || Des personnes atteintes d'anasarque.

HYDATOÏDE. s. f. Anat. Humeur entre l'uvée et la cornée. || Membrane de l'humeur aqueuse.

HYDATOLOGIE. s. f. Phys. V. HYDROLOGIE.

HYDATOSCOPE. s. m. Celui qui pratique l'hydatoscopie.

HYDATOSCOPIE. s. f. (du gr. ὕδωρ, eau, σκοπέω, examiner). Ant. Art de connaître l'avenir au moyen de l'eau.

— Il y a une *hydatoscopie naturelle* qui consiste à prévoir et à prédire les orages et les tempêtes sur certains signes qu'on remarque dans la mer, dans les airs et dans les nuages.

HYDATOSCOPIEN, ENNE. s. Ant. Celui, celle qui pratique la divination par l'eau.

HYDATOSCOPIQUE. adj. des 2 g. Ant. Qui concerne l'hydatoscopie.

HYDE. s. f. Anc. métrol. V. HIDE.

HYDÈRE. s. f. Entom. Genre de coléoptères pentamères, de la famille des clavicornes.

HYDEROS. s. m. (du gr. ὕδερος, hydropisie). Pathol. L'anasarque.

HYDNACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une hydne. || HYDNACÉES. s. f. pl. Famille de champignons hyménomycées.

HYDNE. s. m. (du gr. ὕδνον, truffe). Bot. Genre de champignon dont le caractère est d'avoir la partie inférieure du chapeau hérissée de papilles nombreuses, mais du reste ils sont extrêmement variables dans leur forme et dans leur texture.

HYDNÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à un hydne. || HYDNÉES. s. m. pl. Tribu de champignons qui a pour type le genre hydne.

HYDNOCARPE. s. m. Bot. Genre de plantes croissant sur un arbre de l'île de Ceylan, dont les feuilles font vomir et servent à enivrer le poisson.

HYDNOIDE. adj. des 2 g. Bot. Qui ressemble à un hydne. || HYDNOÏDES. s. m. pl. Tribu de la famille des champignons, ayant le genre hydne pour type.

HYDNON. s. m. Bot. Ce nom paraît avoir été chez les Grecs le nom des truffes.

HYDNOPHORE. s. m. Zooph. Genre de polypiers.

HYDNORE. s. m. Bot. Genre de champignons.

HYDNORINÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à un hydnore. || HYDNORINÉES. s. f. pl. Groupe de la famille des champignons, qui a pour type le genre hydnore.

HYDRA. Myth. gr. Fille de Styx et de Pallas. V. HYDRE.

— Géogr. Île de la Grèce, couverte de rochers incultes. Les habitants de cette île sont d'intrépides marins. || Ch.-l. de l'île de ce nom, bâtie avec les ruines de l'ancienne Calaurie ; 20,000 h.

HYDRACHNADE, ÉE. adj. (pr. *i-drak-na-de*). Entom. Qui ressemble à une hydrachne. || HYDRACHNADES. s. m. pl. Famille d'arachnides trachéales, ayant le genre hydrachne pour type.

HYDRACHNE. s. f. (pr. *i-drak-ne*). Entom. Genre d'arachnides aquatiques, de l'ordre des trachéennes.

HYDRACHNE. s. m. Entom. Genre de coléoptères aquatiques.

[illegible] Entom. Famille d'arachnides de l'ordre des trachéennes, elle se compose de six genres.

HYDRACHNELLE. s. f. Entom. Mite aquatique.

HYDRACIDE. s. m. Chim. Acide [illegible]

HYDRAGÉ. s. m. Ant. gr. V. HYDRAUSE.

HYDRAGOGUE. [illegible] hydra- [illegible]

HYDRALCOOL. s. m. Pharm. L'eau [illegible] l'alcool [illegible] degrés.

HYDRALCOOLATURE. s. f. Pharm. Teinture préparée avec un mélange d'alcool et d'eau.

HYDRALCOOLIQUE. adj. des 2 g. Pharm. Se dit des médicaments qui ont l'hydralcool pour excipient.

HYDRALECTORE. adj. des 2 g. Bot. V. HYDRALECTORIDE.

HYDRALECTORIDE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὕδωρ, eau; ἀλέκτωρ, coq). Ornith. Se dit d'oiseaux aquatiques qui se rapprochent des gallinacés. || HYDRALECTORIDES. s. m. pl. Famille d'oiseaux aquatiques comprenant ceux qui, à certains égards, se rapprochent des gallinacés, comme les foulques.

HYDRALGUE. s. f. Bot. Algue aquatique ou hydrophyte.

HYDRANE. s. m. Ant. gr. Ministre qui présidait aux purifications des mystes ou initiés dans les petits mystères d'Eleusis.

HYDRANGE. s. m. Bot. Genre de plantes, voisin des hortensias.

HYDRANGÉACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une hydrangée. || HYDRANGÉACÉES. s. f. pl. Famille de plantes qui a pour type le genre hydrangée.

HYDRANGÉE. s. f. (ét. gr., ὕδωρ, eau; ἀγγεῖον, vase, parce qu'elle se plaît dans de bonnes terres un peu humides). Bot. Genre de plantes de l'Amérique du Nord. || HYDRANGÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des saxifragées, ayant le genre hydrangée pour type. Plusieurs espèces sont cultivées dans nos jardins.

HYDRANGELLE. s. f. Bot. V. HYDRANGÉE.

HYDRANOS. s. m. Ant. Sacrificateur qui, dans l'initiation des éleusinies, immolait à Jupiter une truie pleine, sur la peau de laquelle on faisait mettre celui qui devait être purifié.

HYDRANOSE. s. f. Pathol. Infiltration ou épanchement de sérosités.

HYDRARGURE. s. m. (du gr. ὑδράργυρος, mercure). Chim. Amalgame de mercure et d'un autre métal; il a un éclat métallique, et donne des vapeurs de mercure quand on le chauffe dans un tube fermé, qui se sépare ainsi de sa base, à moins que celle-ci ne soit également volatile.

HYDRARGYLITHE. Minér. V. WAVELLITE.

HYDRARGYRE. s. m. (ét. gr., ὕδωρ, eau; ἄργυρος, argent). Ichthyol. Genre de poissons osseux gymnopomes, établi pour une espèce des eaux douces de la Caroline. On voit ces poissons par milliers dans les mares pendant tout l'été; et comme ces mares sont sujettes à se dessécher, la nature a donné à ce poisson, comme à l'exocet, au moyen d'une membrane qui ferme sa bouche, la faculté de vivre hors de l'eau, et de marcher en sautillant pour aller chercher d'autres mares.

— Minér. Ancien nom du mercure ou vif argent, parce qu'il est [illegible] liquide comme de l'eau.

HYDRARGYRENTÉROPHTHISIE. s. f. Pathol. Maladie intestinale [illegible] mercure.

HYDRARGYRIDE. adj. [illegible] g. (du gr. ὑδράργυρος, mercure). Didact. Qui ressemble au mercure.

— HYDRARGYRIDES. s. m. pl. Minér. Nom donné aux amalgames de mercure. || Famille de corps [illegible] de minéraux qui a pour type le mercure.

HYDRARGYRIE. s. f. Pathol. Maladie cutanée causée par l'usage du mercure.

HYDRARGYRO. Abréviation du mot grec ὑδράργυρος, qui signifie mercure. Ce mot entre dans la formation des noms composés suivants:

— HYDRARGYRO-CYANATE. s. m. Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide hydrargyro-cyanique avec une base salifiable.

— HYDRARGYRO-CYANIQUE. adj. m. Chim. Se dit d'un acide produit par la combinaison du cyanure de mercure avec l'hydrogène ou un hydracide.

— HYDRARGYRO-FULMINATE. s. m. Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide hydrargyro-fulminique avec une base salifiable.

— HYDRARGYRO-FULMINIQUE. adj. m. Chim. Se dit d'un acide composé de mercure et d'acide sulfurique ou de ses éléments.

— HYDRARGYRO-PNEUMATIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὑδράργυρος, mercure, πνεῦμα, souffle, air). Chim. Se dit d'appareils disposés de manière à permettre de recueillir les gaz sur le [illegible] s'emploie pour les gaz qui sont solubles dans l'eau.

HYDRARGYROLITHE. s. f. Minér. V. WAVELLITE.

HYDRARGYROSE. s. f. Friction mercurielle.

HYDRARGYRURE. s. m. Chim. Amalgame de mercure avec un autre métal.

HYDRARSENIATE. s. m. Minér. Arséniate qui contient de l'eau à l'état de combinaison chimique.

HYDRARTHRE. s. f. Pathol. Hydropisie des articulations.

HYDRASTE. s. m. Bot. Genre de plantes [illegible] du nord de l'Amérique, ne renfermant qu'une espèce.

HYDRASTIDE. s. f. Bot. V. HYDRASTE.

HYDRATABLE. adj. des 2 g. Chim. Qui est susceptible de se convertir en hydrate, de se combiner avec de l'eau en proportions définies.

HYDRATE. s. m. (du gr. ὕδρατος, fait de ὕδωρ, eau). Chim. Combinaison d'un oxyde métallique et d'eau, dans laquelle cette dernière joue le rôle d'acide. La pierre à cautère est un hydrate de potasse. Les oxydes sont précipités des sels par les bases alcalines à l'état d'hydrate. || Quelques chimistes appellent ainsi un acide qui contient de l'eau. || La plupart des acides, des oxydes et des sels doivent être considérés comme des hydrates; il y en a même quelques-uns qui ne peuvent exister qu'à cet état; tel est, par exemple, l'acide nitrique le plus concentré. Les hydrates sont secs et pulvérulents, de couleur variable, toujours différente de celle de leurs oxydes.

HYDRATÉ, ÉE. adj. Chim. et minér. Qui contient de l'eau à l'état de combinaison. Minerai de fer hydraté. || Pour plusieurs chimistes, ce mot exprime simplement Acide qui contient de l'eau.

HYDRATIQUE. adj. des 2 g. Chim. Qui a quelques-uns des caractères des hydrates. Chevreul a proposé de donner à l'éther produit par les acides sulfurique, phosphorique et arsenique, cette épithète indiquant que le corps qu'il désigne est à l'hydrogène percarboné ce qu'un hydrate est à un oxyde.

HYDRAULE. s. m. (ét. gr., ὕδωρ, eau; αὐλός, flûte). Ant. Joueur d'instrument qui formait des sons à l'aide de l'eau.

HYDRAULES. s. m. pl. Mamm. Famille de l'ordre des cétacés, comprenant ceux qui sont carnassiers.

HYDRAULICIEN. s. m. Néol. Ingénieur en hydraulique.

HYDRAULICO-PNEUMATIQUE. adj. des 2 g. Qui élève l'eau par le moyen de l'air.

HYDRAULIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὕδωρ, eau; αὐλός, tuyau). Se dit de la science, de l'art qui enseigne à conduire et à élever les eaux. Science hydraulique.

— *Machine hydraulique.* Machine qui sert à élever l'eau. || Machine que l'eau fait mouvoir.

— *Orgue hydraulique.* Orgue qui joue par le moyen de l'eau.

— Archit. *Colonne hydraulique.* Colonne dont le fût paraît de cristal, étant formé par des nappes d'eau qui tombent des ceintures de fer ou de bronze, en manière de bandes à égales distances, par le moyen d'un tuyau montant dans son milieu. || Colonne du haut de laquelle sort un jeu, à qui le chapiteau sert de coupe, d'où l'eau retombe par une rigole revêtue de glaçons qui tournent en spirale autour du fût. || *Architecture hydraulique.* Celle qui a pour objet les constructions dans l'eau, ou relatives au mouvement des eaux, comme les ports, les ponts, les digues, les jetées, les murs de quai, les écluses, les canaux de navigation, etc.

— Construc. *Mortier hydraulique.* Mortier qui a la propriété de durcir dans l'eau. || *Chaux hydraulique.* Chaux produite par la calcination ménagée d'un calcaire contenant une certaine quantité de silice très-divisée. C'est un silicate de chaux, susceptible de former une pâte qui se durcit sous l'eau et s'y convertit à la longue en une sorte de pierre tendre.

HYDRAULIQUE. s. f. Partie de la physique qui traite de tous les phénomènes ayant rapport aux mouvements des corps liquides. Entendre parfaitement l'hydraulique. || Cette expression est réservée ordinairement pour désigner les applications techniques qu'on fait du mouvement des eaux. Les animaux ont une autre chronologie que la nôtre, comme ils ont une autre *hydraulique* et une autre optique. (B. de St-P.) || Branche de l'hydrotechnique qui regarde la conduite des eaux au moyen de tuyaux.

— L'hydraulique, chez les anciens, consistait uniquement à construire des jeux d'orgue, et dans la première origine des orgues, où l'on ne savait pas encore appliquer des soufflets, c'était une chute d'eau qui y faisait entrer le vent et les faisait résonner.

— Fig. Quoique Malebranche fût d'une santé très faible, il parvint à une longue vie, parce qu'il sut la conserver par le régime et par les attentions particulières. Son principal remède, dès qu'il sentait quelque incommodité, était de boire une grande quantité d'eau; persuadé, disait-il, qu'en tenant chez nous l'*hydraulique* en bon état, rien ne pouvait manquer de bien aller. (Ann. fr.)

[illegible] qui s'occupe d'hydraulique.

HYDRE. s. f. (du gr. ὕδρα, eau). Myth. Fille de Typhon et d'Echidna, ou de Styx et de Pallas. C'était un serpent fabuleux que les poètes figuraient avec sept têtes, et à qui il en renaissait plusieurs dès qu'on lui en avait coupé une. Hercule tua l'hydre de Lerne, en les abattant toutes d'un seul coup.

> Moi, te comparer tu
> A ce dragon qu'à Lerne Hercule a combattu?
> Palpitant sous le fer, dans ses marais immondes
> Cette *hydre* renaissait de ses pertes fécondes
> Une tête en tombant sous mes coups meurtriers
> Enfantait deux vengeurs de sa rage héritiers
> J'ai dompté ses fureurs sous le fer [illegible]
> J'ai foulé sous mes pieds ses cent têtes mourantes
> (Delille.)

— Fig. et style élevé. Mal qui augmente à proportion des efforts [illegible] le détruire. Se dit surtout des maux du corps politique. L'hydre des factions. L'hydre du peuple. L'hydre de la chicane. Cette faction est une hydre à cent têtes. C'est une hydre toujours renaissante. Lorsque Bossuet descendit dans la carrière, la victoire ne demeura pas longtemps indécise; l'*hydre* de l'hérésie fut de nouveau terrassée. (Chateaub.)

> Rome a pour ma ruine un *hydre* trop fertile;
> Une tête coupée en fait renaître mille. (Corn.)

> Un roi, l'amour du peuple et l'espoir de la France,
> Tente d'apprivoiser l'*hydre* de la finance. (*Satir.*)

|| Le législateur doit être un Hercule pour combattre l'*hydre* de l'égoïsme. (Boiste.) Plus on a d'expérience, plus on se détrompe de cette idée que le peuple est une *hydre* redoutable qu'il faut enchaîner. (Hume.)

> Eh! que m'importe à moi la faveur décevante
> Que dispense au hasard la fortune inconstante,
> Quand tous les jours j'emploie et mon temps et mes soins
> A couper quelque tête à l'*hydre* des besoins. (Baraus.)

— Alchim. Pierre des sages, dont la vertu, selon les alchimistes, augmente de dix degrés à chaque multiplication.

— Astron. *Hydre femelle.* Constellation de l'hémisphère austral, qui a une étoile remarquable appelée le cœur de l'hydre. || *Hydre mâle.* Constellation plus méridionale que la précédente, qui ne paraît point dans nos contrées.

— Blas. Couleuvre ou serpent d'eau à sept têtes.

— Bot. Plante du genre cornifle.

— Erpét. Sorte de serpent qui vit dans les rivières et dans les étangs. Les hydres mangent le petit poisson.

— Mécan. *Hydre hydraulique.* Machine qui, au moyen d'un puits ou d'une petite source, procure une chute d'eau assez considérable pour être utilisée en mécanique.

— Zooph. Genre de polypes microscopiques, appelés aussi *polypes d'eau douce* ou *polypes à bras*, dont chaque partie séparée du tout redevient un animal vivant. Le corps, chez les plus grands, n'a pas la grosseur d'un petit grain de blé. Ces animaux ne s'accouplent pas, n'ont pas de sexes distincts: la propagation se fait par bourgeons.

— Voltaire et Desaintange ont fait *hydre* masculin, quoique tous les dictionnaires fassent ce mot féminin. Ce dernier a dit:

> Ses *hydres* irrités sur sa tête frémissent,
> Sur son dos, dans son sein ils rampent, ils se glissent.

C'est évidemment le féminin latin *hydra* qui a donné le féminin *hydre*. Pourquoi le masculin latin *hydrus* ne nous donnerait-il pas *hydre* masculin? Les poètes auraient plus de latitude, et les deux genres auraient chacun en leur faveur une raison d'analogie. Voltaire a pressenti ces raisons, il n'a pas craint de dire:

> De l'*hydre* affreux les têtes menaçantes,
> Tombant à terre, et toujours renaissantes
> N'effrayaient point le fils de Jupiter.

— Syn. simpl. Serpent. || Épith. Monstrueuse, épouvantable, effroyable, terrible, horrible, affreuse, funeste, redoutable, venimeuse, tortueuse, homicide, renaissante, furieuse, immonde. || Périphr.

> Une *hydre* monstrueuse
> Qui traîne en longs anneaux sa croupe tortueuse.
> (Delille.)

HYDRÉCHIDNÉ, ÉE. adj. (ét. gr., ὕδωρ, eau; ἔχιδνα, vipère). Erpét. Se dit de serpents aquatiques et venimeux. || HYDRÉCHIDNÉS. s. m. pl. Famille de reptiles ophidiens comprenant ceux qui ont des crochets à venin, et qui vivent dans l'eau.

HYDRÉLÉON. s. m. (ét. gr., ὕδωρ, eau; ἔλαιον, huile). Pharm. Mélange d'eau et d'huile.

HYDRELLE. s. f. Entom. Genre d'insectes diptères.

HYDRELLÉDÉ, ÉE. adj. Entom. Qui ressemble à une hydrelle. || HYDRELLÉDÉS. s. m. pl. Tribu de la famille des myodaires napolées, ayant pour type le genre hydrelle.

HYDRENCÉPHALE. s. f. Pathol. Hydrocéphale aiguë des enfants.

HYDRENCÉPHALIQUE. adj. des 2 g. Pathol. Qui a rapport à l'hydrencéphale. || *Cri hydrencéphalique.* Cri que poussent les enfants atteints d'une hydrencéphale aiguë.

HYDRÈNE. s. f. Entom. Genre de coléoptères pentamères, qu'on voit quelquefois glisser sur la surface des eaux.

HYDRENTÉROCÈLE. s. f. (ét. gr., ὕδωρ, eau; ἔντερον, intestin; κήλη, tumeur). Chir. Hernie intestinale dont le sac renferme de la sérosité.

HYDRENTÉRO-ÉPIPLOCÈLE. s. f. Chir. Entéro-épiplocèle avec amas de sérosité dans le sac herniaire.

HYDRENTÉROMPHALE. s. f. Chir. Hernie ombilicale avec amas de sérosité dans le sac herniaire.

HYDRÉOLE. s. f. Mécan. Machine pour faire monter l'eau au-dessus de son niveau, au moyen d'une combinaison d'air et d'eau.

HYDRÉON. s. m. Pathol. Humeur aqueuse qui découle des oreilles ou des yeux.

HYDRÉPIPLOCÈLE. s. f. Chir. Hernie épiploïque compliquée d'hydrocèle.

HYDRÉPIPLOMPHALE. s. f. Chir. Hernie de l'ombilic, compliquée d'un déplacement de l'épiploon, avec sérosité.

HYDRHÉMIE. s. f. Médec. État dans lequel le sang contient plus de sérosité que de coutume.

HYDRIA. s. f. Ant. Espèce de vase dans lequel on portait de l'eau. || Urne dans laquelle on tirait au sort. || Urne funéraire. || Vase percé de tous côtés, qui représentait le dieu de l'eau en Egypte. Les prêtres le remplissaient d'eau à certains jours, l'ornaient avec beaucoup de magnificence, et le posaient sur une espèce de théâtre public, alors tout le monde se prosternait devant ce vase, les mains élevées vers le ciel, et rendait grâce aux dieux des biens que cet élément lui procurait.

HYDRIADE. s. f. Myth. Nymphe des eaux.

HYDRIAPHORES. s. f. pl. (ét. gr., ὑδρία, cruche; φέρω, porter). Ant. Femme qui portait des vases pleins d'eau aux Panathénées, pour rafraîchir les Athéniennes qui formaient cette marche sacrée. L'emploi des hydriaphores était rempli par les femmes des étrangers établis à Athènes.

HYDRICO-NITRIQUE. adj. m. Chim. Se dit d'un composé dans lequel l'acide sulfurique est combiné avec de l'eau et de l'acide nitrique.

HYDRICO-POTASSIQUE. adj. des 2 g. Chim. Qui contient à la fois de l'hydrogène et du potassium. || Le nom de nitrure hydrico-potassique conviendrait au corps appelé azoture ammoniacal de potassium, si ce corps était, comme le pense Gay-Lussac, une combinaison de potassium et de nitrate trihydrique ou ammoniaque.

HYDRICO-SODIQUE. adj. des 2 g. Chim. Qui contient à la fois de l'hydrogène et du sodium. || Les réflexions de l'article précédent sont applicables à l'azoture ammoniacale de sodium.

HYDRIDE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὕδρα, hydre, εἶδος, ressemblance). Erpét. Qui vit habituellement dans l'eau. || HYDRIDES. s. m. pl. Famille de reptiles ophidiens, comprenant ceux de ces animaux qui vivent ordinairement dans l'eau.

HYDRIE. s. f. Se disait pour Vase à mettre de l'eau. || Ant. V. HYDRIA.

HYDRIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *hydra*, hydre; *forma*, forme). Zooph. Qui ressemble à une hydre. || L'holothurie hydriforme est ainsi appelée parce qu'elle a la bouche entourée de douze tentacules. || HYDRIFORMES. s. m. pl. Famille de la classe des zoophytes ou phytozoaires, qui a pour type le genre hydre.

HYDRILLE. s. f. Bot. Genre de la famille des hydrocharidées, créé pour une petite plante aquatique flottante de l'Inde.

HYDRIN, INE. adj. Zool. Qui ressemble à une hydre.

HYDRINS. s. m. pl. Erpét. Famille de reptiles ophidiens, qui comprend les serpents aquatiques.

HYDRINES. s. f. pl. Zooph. Ordre de la classe des ichnozoaires, comprenant les polypes qui vivent sans être enracinés, comme les hydres.

HYDRIODATE. s. m. Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide hydriodique avec une base salifiable. || *Hydriodate ioduré.* Hydriodate qui tient de l'iode en dissolution.

HYDRIODEUX. adj. m. Chim. Se dit d'un des deux acides produits par la combinaison de l'iode avec l'hydrogène; c'est l'acide hydriodique ioduré.

HYDRIODIQUE. adj. m. Chim. Se dit d'un des deux acides produits par la combinaison de l'iode avec l'hydrogène.

HYDRIODITE. s. m. Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide hydriodeux avec une base salifiable.

HYDRIODURE. s. m. Chim. Combinaison d'iode et d'hydrogène avec un autre corps simple. || L'hydriodure de carbone, admis par quelques chimistes, est regardé par d'autres comme un hydrocarbure d'iode.

HYDRIOTE. adj. des 2 g. Géogr. Qui est d'Hydra. || Qui a rapport à Hydra ou à ses habitants. || subst. Un Hydriote. Une Hydriote.

HYDRIQUE. adj. des 2 g. Chim. Se dit des composés d'un corps simple ou d'un corps halogène avec de l'hydrogène. || *Acide* ou *oxyde hydrique.* L'eau. || *Suroxyde hydrique.* L'eau oxygénée. || *Telluride hydrique.* Le gaz oxygéné telluré. || *Sulfocyanide hydrique.* Acide hydrosulfocyanique.

HYDROA. s. f. (du gr. ὕδωρ, eau). Pathol. Éruption de petits boutons rouges à la peau. Cette affection consiste dans l'accumulation d'eau ou de sérosité sous l'épiderme.

HYDRO. Mot dérivé du grec [illegible] qui entre dans la formation d'un grand nombre de mots composés, tels sont les suivants:

— HYDRO-AÉRÉ, ÉE. Bot. Qui vit à la fois dans l'eau et dans l'air. || HYDRO-AÉRÉES. s. f. pl. Classe de cryptogames où l'on range des plantes dont les unes vivent dans l'eau et les autres dans l'air.

— HYDRO-AÉRO-PYRIQUE. adj. des 2 g. Qui participe de l'eau, de l'air et du feu. Phénomène hydro-aéro-pyrique.

— HYDRO-ALUMINATE. s. m. Minér. Aluminate qui contient de l'eau à l'état de combinaison chimique.

— HYDRO-ALUMINEUX, EUSE. adj. Minér. Se dit de substances minérales qui contiennent de l'eau et de l'alumine, comme le plomb hydro-alumineux.

— HYDRO-ARGENTO-CYANIQUE. Chim. V. HYDRARGYRO-CYANIQUE.

— HYDRO-ARGILEUX, EUSE. adj. Minér. Qui contient de l'argile délayée dans de l'eau.

— *Volcans hydro-argileux.* On donne ce nom aux salses, parce qu'elles rejettent de l'argile délayée dans de l'eau.

— HYDRO-ARGYRO-CYANIQUE. adj. m. Chim. Se dit d'un acide produit par la combinaison du cyanure d'argent avec l'hydrogène.

— HYDRO-AURO-CYANIQUE. adj. m. Chim. Se dit d'un acide produit par la combinaison du cyanure d'or avec de l'hydrogène.

— HYDRO-CHALCO-CYANIQUE. Chim. V. HYDRO-CUPRO-CYANIQUE.

— HYDRO-CHLORO-CYANIQUE. adj. m. Chim. Se dit d'un acide composé d'hydrogène, de chlore et de cyanogène, qui se produit quand on décompose l'argent fulminant par l'acide hydrochlorique.

— HYDRO-CHLORO-NITRIQUE. adj. m. (pr. *i-dro-klo-ro-ni-tri-ke*). Chim. Se dit d'un acide produit par le mélange ou la combinaison de l'acide hydrochlorique et de l'acide nitrique. On l'appelait autrefois *eau régale*.

— HYDRO-CHRYSO-CYANIQUE. Chim. V. HYDRO-AURO-CYANIQUE.

— HYDRO-COBALTO-CYANIQUE. adj. m. Chim. Se dit d'un acide produit par la combinaison du cyanure de cobalt avec l'hydrogène.

— HYDRO-CUPRO-CYANIQUE. adj. m. Chim. Se dit d'un acide produit par la combinaison du cyanure de cuivre avec l'hydrogène.

— HYDRO-CYANO-FERREUX. adj. m. Chim. Se dit d'un des acides produits par la combinaison du cyanure ferrique avec l'hydrogène. On l'appelle aussi *cyanure ferreux*.

— HYDRO-CYANO-FERRIQUE. adj. m. Chim. Nom que quelques chimistes donnent au cyanure ferrique.

— HYDRO-ÉCONOMIQUE. s. m. Mécan. Machine destinée à remplacer les roues, les arbres, etc., avec économie d'eau.

— HYDRO-ÉLECTRIQUE. adj. des 2 g. Phys. Se dit de certains phénomènes électriques, pour le plein développement desquels la présence de l'eau est une condition nécessaire.

— HYDRO-ENCÉPHALOCÈLE. s. f. Pathol. Hydropisie des ventricules du cerveau, avec écartement des os du crâne et augmentation dans le volume de la tête.

— HYDRO-ENTÉROCÈLE. Chir. V. HYDRENTÉROCÈLE.

— HYDRO-ENTÉRO-ÉPIPLOCÈLE. V. HYDRENTÉRO-ÉPIPLOCÈLE.

— HYDRO-ENTÉRO-ÉPIPLOMPHALE. s. f. Chir. Hernie aqueuse de l'épiploon et de l'ombilic.

— HYDRO-ENTÉROMPHALE. Chir. V. HYDRENTÉROMPHALE.

— HYDRO-ÉPIPLOCÈLE. s. f. Chir. Hernie épiploïque, avec amas de sérosité dans le sac herniaire.

— HYDRO-ÉPIPLO-ENTÉROCÈLE. Chir. V. HYDRENTÉRO-ÉPIPLOCÈLE.

— HYDRO-ÉPIPLOMPHALE. s. f. Chir. Hernie de l'épiploon par l'ombilic, avec collection de sérosité du sac herniaire.

— HYDRO-FERRO-CYANIQUE. Chim. V. HYDRO-CYANO-FERRIQUE.

— HYDRO-FLUO-BORIQUE. adj. m. Se dit d'un acide composé d'hydrogène, de fluor et de bore, ou de fluoride hydrique et de fluoride borique.

— HYDRO-FLUO-SILICIQUE. adj. m. Chim. Se dit d'un acide composé d'hydrogène, de fluor et de silicium, ou de fluoride hydrique et de fluoride silicique.

— HYDRO-FLUO-TANTALIQUE. adj. m. Chim. Se dit d'un acide composé d'hydrogène, de fluor et de tantale, ou de fluoride hydrique et de fluoride tantalique.

— HYDRO-FLUO-TITANIQUE. adj. m. Chim. Se dit d'un acide composé d'hydrogène, de fluor et de titane, ou de fluoride et de fluorure titanique.

— HYDROGÉNO-SUCCINIQUE. adj. m. Chim. On a appelé le succin carboné hydrogéno-succinique.

— HYDRO-HYGROMÈTRE. s. m. Phys. Horloge indiquant le degré d'humidité de l'atmosphère, la quantité de pluie, etc.

— HYDRO-HYPERSULFO-CYANIQUE. adj. m. Chim. Se dit d'un acide produit par la combinaison de l'hydrogène avec l'hyper-sulfo-cyanogène.

— HYDRO-MANGANO-CYANIQUE. adj. m. Chim. Se dit d'un acide produit par la combinaison de l'hydrogène avec le cyanure de manganèse.

— HYDRO-NICKELO-CYANIQUE. adj. m. Chim. Se dit d'un acide produit par la combinaison de l'hydrogène avec le cyanure de nickel.

[illegible]

Se dit d'un acide produit par la combinaison de l'hydrogène avec le cyanure de palladium.

— HYDRO-SULFO-CARBONIQUE. adj. m. Chim. Se dit d'un acide produit par la combinaison de l'hydrogène, du soufre et du carbone.

— HYDRO-SULFO-CYANIQUE. adj. m. Chim. Se dit d'un acide produit par la combinaison de l'hydrogène, du soufre et du cyanogène.

— HYDRO-TELLURO-CYANIQUE. adj. m. Chim. Se dit d'un acide produit par la combinaison de l'hydrogène avec le cyanure de tellure.

— HYDRO-THIO-CARBONATE. s. m. Chim. Sel produit par la combinaison de l'hydrogène avec du soufre et du carbone.

— HYDRO-THIO-CARBONIQUE. adj. m. Chim. Se dit d'un acide produit par la combinaison de l'hydrogène avec du soufre et du carbone.

— HYDRO-ZINCO-CYANIQUE. adj. m. Chim. Se dit d'un acide produit par la combinaison de l'hydrogène avec le cyanure de zinc.

HYDROBASCULE. s. f. Appareil pour éviter les pertes d'eau occasionnées par le passage des bateaux dans les écluses.

HYDROBATE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὕδωρ, eau; βαίνω, marcher). Ornith. Qui marche dans l'eau.

— s. m. Genre d'oiseaux ayant pour type le merle d'eau.

HYDROBATRACIEN. adj. m. (ét. gr., ὕδωρ, eau; βάτραχος, grenouille). Erpét. Se dit d'un reptile batracien qui vit habituellement dans l'eau. ‖ HYDROBATRACIENS. s. m. pl. Famille de reptiles batraciens, comprenant ceux qui vivent habituellement dans l'eau ou dans des lieux humides.

HYDROBÈLE. s. m. (ét. gr., ὕδωρ, eau; βάλλω, jeter). Chir. Enflure de la pellicule extérieure du scrotum, causée par des humeurs aqueuses qui s'y arrêtent ou s'y jettent.

HYDROBENZAMIDE. s. f. Chim. Substance cristalline particulière.

HYDROBICARBURE. s. m. Chim. Composé d'hydrogène bicarboné et d'un corps simple. Hydrobicarbure de chlore.

HYDROBIE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὕδωρ, eau; βιόω, vivre). Bot. Qui vit dans l'eau. ‖ HYDROBIES. s. f. pl. Tribu de la famille des haloragiées, comprenant celles qui vivent dans l'eau.

HYDROBISULFATE. s. m. Chim. Hydrosulfate contenant deux fois autant de soufre que d'hydrogène.

HYDROBLÉPHARON. s. m. (ét. gr., ὕδωρ, eau; βλέφαρον, paupière). Pathol. Hydropisie des paupières.

HYDROBORACITE. s. f. Minér. Minéral du mont Caucase.

HYDROBORIQUE. adj. des 2 g. Chim. Qui contient de l'hydrogène et du bore. ‖ *Fluoride hydroborique.* L'acide hydro-fluo-borique.

HYDROBRANCHE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὕδωρ, eau; βράγχια, branchies). Conchyl. Qui a des branchies propres à respirer l'eau. ‖ HYDROBRANCHES. s. m. pl. Section de l'ordre des mollusques gastéropodes, comprenant ceux qui ont des branchies propres à respirer l'eau.

HYDROBROMATE. s. m. Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide hydrobromique avec une base salifiable.

HYDROBROMIQUE. adj. m. Chim. Se dit d'un acide résultant de la combinaison du brome avec l'hydrogène.

HYDROCANTHARE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὕδωρ, eau; κάνθαρος, scarabée). Entom. Se dit des coléoptères qui vivent dans l'eau. ‖ HYDROCANTHARES. s. m. pl. Tribu de la famille des coléoptères carnassiers, comprenant ceux de ces insectes qui vivent dans l'eau à l'état de larves.

HYDROCANTHARIDE. V. HYDROCANTHARE.

HYDROCARBONATE. s. m. Minér. Carbonate qui tient de l'eau à l'état de combinaison chimique.

— Chim. Sel double résultant de la combinaison d'un carbonate avec un hydrate, comme l'hydrocarbonate magnésique ou magnésie blanche.

HYDROCARBONÉ, ÉE. adj. Chim. Qui est composé d'eau et de carbone.

— Se dit des matériaux immédiats des végétaux, que quelques chimistes appellent neutres, et qu'on peut considérer comme représentés par une molécule d'eau et une de carbone.

HYDROCARBONIQUE. adj. Chim. Se dit d'un gaz plus léger que l'air, qu'on distille de l'hydrocyanate de potasse.

HYDROCARBURE. s. m. Chim. Composition d'hydrogène et de carbone avec un autre corps simple, comme l'hydrocarbure de chlore.

HYDROCARDIE. s. f. (ét. gr., ὕδωρ, eau; καρδία, cœur). Pathol. V. HYDROPÉRICARDIE.

HYDROCARYE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὕδωρ, eau; κάρυα, noix). Bot. Qui ressemble à une noix ou châtaigne d'eau. ‖ HYDROCARYES. s. f. pl. Tribu de la famille des onagrariées, qui a pour type le genre trapa, noix ou châtaigne d'eau, que quelques botanistes considèrent comme une famille distincte.

HYDROCAULE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὕδωρ, eau; καυλός, tige). Bot. Dont la tige nage dans l'eau.

HYDROCAULE. s. f. Bot. Nom sous lequel on désigne des tiges noueuses garnies de feuilles [illegible] ou ces tiges n'est pas bien prouvée.

HYDROCÈLE. s. f. (ét. gr., ὕδωρ, eau; κήλη, tumeur). Pathol. Tumeur due à l'accumulation de la sérosité dans le tissu cellulaire du scrotum, ou dans quelqu'une des enveloppes du testicule et du cordon spermatique. Avoir une hydrocèle. Guérir une hydrocèle. Faire la ponction pour guérir une hydrocèle.

HYDROCÉLIQUE. adj. des 2 g. Chir. Qui a rapport à l'hydrocèle. ‖ Qui est attaqué d'hydrocèle. ‖ Substantiv. dans le dernier sens. Un hydrocélique. Une hydrocélique.

HYDROCÉPHALE. s. f. (ét. gr., ὕδωρ, eau; κεφαλή, tête). Pathol. Hydropisie de la tête. Hydrocéphale chronique. Hydrocéphale aiguë.

— subst. des 2 g. Enfant dont le cerveau est attaqué d'hydropisie.

— S'empl. aussi substantiv. pour les deux genres. Enfant hydrocéphale.

HYDROCÉPHALIE. s. f. Pathol. V. HYDROCÉPHALE. ‖ Premier genre des leucoses de la nosographie d'Alibert.

HYDROCÉPHALIQUE. adj. des 2 g. Pathol. Qui a rapport à l'hydrocéphale.

HYDROCÉPHALITE. s. f. Pathol. Inflammation du cerveau suivie d'épanchement séreux. ‖ Hydrocéphale aiguë.

HYDROCÉRAME. s. m. (ét. gr., ὕδωρ, eau; κέραμος, vase de terre). Comm. Sorte de poterie poreuse, qui sert à se procurer de l'eau fraîche en été, en la soumettant à une grande évaporation.

HYDROCÉRAMIQUE. adj. des 2 g. Comm. Du genre de l'hydrocérame. Poterie hydrocéramique.

HYDROCÉRATOPHYLLUM. s. m. (ét. gr., ὕδωρ, eau; κέρας, peigne; φύλλον, feuille). Bot. Un des noms du genre cornifle, qu'on a depuis appelé *cératophyllum*.

HYDROCÈRE. s. f. Bot. Genre de plantes.

HYDROCÉRÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à l'hydrocère. ‖ HYDROCÉRÉES. s. f. pl. Famille de plantes qui a pour type le genre hydrocère.

HYDROCHALE. s. m. Entom. Genre d'insectes coléoptères.

HYDROCHARÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une hydrocharide. ‖ HYDROCHARÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des hydrocharidées, renfermant le genre hydrocharide.

HYDROCHARIDE. s. f. (pr. *i-dro-ka-ri-de*; ét. gr., ὕδωρ, eau; χάρις, beauté, ornement). Bot. Genre de plantes aquatiques d'Europe.

HYDROCHARIDÉ, ÉE. adj. (pr. *i-dro-ka-ri-de*). Bot. Qui ressemble à une hydrocharide. ‖ HYDROCHARIDÉES. s. f. pl. Famille de plantes qui a pour type le genre hydrocharide.

HYDROCHÉLIDON, ONE. adj. (ét. gr., ὕδωρ, eau; χελιδών, hirondelle). Ornith. Qui ressemble à l'hirondelle de mer. ‖ HYDROCHÉLIDONS. s. m. pl. Famille d'oiseaux palmipèdes, ayant pour type le genre hirondelle de mer.

HYDROCHIMIE. s. f. Didact. Partie de la chimie qui traite spécialement de l'eau.

HYDROCHIMIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui a rapport à l'hydrochimie; qui appartient à l'hydrochimie.

HYDROCHLOÉ. s. f. (pr. *i-dro-klo-e*). Bot. Genre de graminées établi sur la zizanie nageante.

HYDROCHLORATE. s. m. (pr. *i-dro-klo-rate*). Chim. Sel formé par la combinaison de l'acide hydrochlorique, avec une base salifiable. Hydrochlorate d'ammoniaque. Hydrochlorate de morphine, de quinine. Il n'existe d'hydrochlorates qu'autant que d'une part l'affinité du chlore pour les métaux des bases, et de l'autre, l'affinité de leur oxygène pour l'hydrogène de l'acide sont inférieures à la force qui maintient l'union de l'acide hydrochlorique aux bases, à l'état de sels; dans le cas contraire, on n'a point d'hydrochlorates, mais des chlorures.

HYDROCHLORIQUE. adj. m. (pr. *i-dro-klo-ri-ke*). Chim. Se dit d'un acide gazeux formé de parties égales en volume de chlore et d'hydrogène. ‖ *Éther hydrochlorique.* Composé découvert en 1759.

HYDROCHOÉ ou **HYDROQUE.** s. m. (ét. gr., ὕδωρ, eau; χέω, répandre, à cause des pluies qui tombent à cette époque). Calend. Nom du douzième mois des Achéens, qui répond à peu près à notre mois de décembre.

HYDROCHOERUS. s. m. (pr. *i-dro-ke-e-rus*). Mamm. Nom donné au cabiai proprement dit.

HYDROCHOOS. s. m. Astron. Nom de la constellation du Verseau.

HYDROCIRSOCÈLE. s. f. (ét. gr., ὕδωρ, eau; κιρσός, varice; κήλη, tumeur). Chir. Hydrocèle avec varices du cordon spermatique.

HYDROCLATHRE. s. m. Bot. Genre d'algues marines.

HYDROCLÉIDE. s. f. Bot. Plante du Brésil.

HYDROCONION. s. m. Médec. Bain par affusion.

HYDROCORAX. s. m. Ornith. Nom que quelques auteurs ont donné au calao cormoran.

HYDROCORÉE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὕδωρ, eau; κόρις, punaise). Entom. Qui ressemble aux punaises d'eau. ‖ HYDROCORÉES. s. f. pl. Famille de l'ordre des hémiptères, comprenant les punaises qui vivent dans l'eau.

[illegible] adj. des 2 g. Entom. Qui ressemble aux punaises d'eau. ‖ HYDROCORIDES. s. f. pl. Famille d'hémiptères, qui renferme les punaises aquatiques. ‖ Famille ou section des punaises aquatiques, répondant en partie à celle des népides, elle est composée des hydrocorides qui n'ont point de nervures aux appendices membraneux de leurs élytres.

HYDROCORISE. adj. des 2 g. Entom. Qui ressemble aux punaises d'eau. ‖ HYDROCORISES. s. f. pl. Famille de l'ordre des hémiptères, dans laquelle on range les punaises aquatiques.

HYDROCORMUS. s. m. (ét. gr., ὕδωρ, eau; κορμός, tige). Bot. Tige des naïades et de quelques autres plantes aquatiques: elle est horizontale, et nage dans l'eau ou à sa surface.

HYDROCOTYLE. s. f. (ét. gr., ὕδωρ, eau; κοτύλη, écuelle, parce que ses feuilles sont rondes et creuses). Bot. Genre d'ombellifères, dont plusieurs espèces croissent dans les lieux humides ou marécageux.

HYDROCOTYLÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une hydrocotyle. ‖ HYDROCOTYLÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des ombellifères. ‖ Section de la famille des araliacées, ayant pour type le genre hydrocotyle.

HYDROCOTYLINÉ. Bot. V. HYDROCOTYLE.

HYDROCYANATE. s. m. Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide hydrocyanique avec une base salifiable.

HYDROCYANIQUE. adj. m. (ét. gr., ὕδωρ, eau; κύανος, bleu). Chim. Se dit d'un acide produit par la combinaison du cyanogène avec l'hydrogène. ‖ *Sulfide hydrocyanique.* L'acide hydro-sulfocyanique sulfuré.

HYDROCYN. s. m. Ichthyol. Sous-genre de salmones.

HYDROCYSTE. s. m. (ét. gr., ὕδωρ, eau; κύστις, vessie). Pathol. Kyste qui renferme de la sérosité.

HYDROCYSTIE. s. f. Pathol. V. HYDROCYSTE.

HYDRODERME. s. m. Pathol. Hydropisie de la peau; anasarque.

HYDRODICTYON. s. m. (pr. *i-dro-dik-tion*). Bot. Genre de la famille des algues, renfermant deux espèces de conferves.

HYDRODOLOPE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὕδωρ, eau; δολοφονέω, assassiner). Erpét. Qui a du venin et qui vit dans l'eau. ‖ HYDRODOLOPES. s. m. pl. Famille de reptiles ophidiens, comprenant les serpents venimeux aquatiques.

HYDRODYCTIE. s. f. Bot. Genre d'algues de la famille des ulvacées.

HYDRODYNAMIQUE. s. f. (ét. gr., ὕδωρ, eau; δύναμις, force). Science du mouvement, de la pesanteur et de l'équilibre des fluides.

HYDRODYNAMIQUE. adj. des 2 g. Phys. Qui concerne l'hydrodynamique. ‖ Qui a rapport aux lois du mouvement des liquides.

HYDROFLUATE. s. m. Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide hydrofluorique avec une base salifiable.

HYDROFLUORIQUE. adj. m. Chim. Se dit d'un acide produit par la combinaison de l'hydrogène avec le fluor.

HYDROFUGE. adj. des 2 g. Didact. Se dit des mastics et d'enduits qui écartent l'humidité, qui en préservent. Peinture hydrofuge.

HYDROGALE. s. m. (ét. gr., ὕδωρ, eau; γάλα, lait). Didact. Lait coupé avec de l'eau.

HYDROGALLINE. Zool. V. GALLINULE.

HYDROGARUM. s. m. Ant. Mélange d'eau et de garum, sorte de saumure.

HYDROGASTRE. s. m. Bot. Genre d'algues d'eau douce.

HYDROGÉ, ÉE. adj. (ét. gr., ὕδωρ, eau; γῆ, terre). Didact. Qui est composé de terre et d'eau.

HYDROGÉNATION. s. f. (pr. *i-dro-je-na-ci-on*). Chim. État d'un corps qui s'imprègne, qui est imprégné d'hydrogène.

HYDROGÈNE. s. m. (ét. gr., ὕδωρ, eau; γεννάω, produire). Chim. Corps simple qu'on ne connaît encore qu'à l'état gazeux, qui a été découvert par Cavendish en 1781, et qui est appelé ainsi parce qu'en se combinant avec l'oxygène il forme de l'eau. L'hydrogène avec l'oxygène, le carbone et presque toujours l'azote, constitue la matière organisée des animaux et des végétaux, et les débris de ceux-ci; il entre dans la composition d'un grand nombre d'autres substances. C'est le plus léger de tous les corps connus. Il ne se combine pas à l'oxygène à la température ordinaire, il faut une chaleur presque rouge, et deux parties d'oxygène pour une d'hydrogène. L'inflammation peut encore avoir lieu par une pression forte et subite; car, dans ce cas, la température du mélange s'élève jusqu'au rouge. La combustion est toujours accompagnée d'une détonation, à la suite de laquelle se forme de l'eau. Ce gaz, à cause de sa légèreté, est aussi employé pour les aérostats. Uni à l'oxygène, il sert [illegible] produire une chaleur capable de fondre en [illegible] instants les substances regardées comme les plus infusibles.

— *Hydrogène carboné, sulfuré*, etc. Hydrogène qui tient en dissolution du carbone, du soufre, etc. L'hydrogène carboné sert à l'éclairage.

— Se dit, dans le langage ordinaire, de l'hydrogène carboné que l'on emploie à l'éclairage. L'hydrogène donne une lumière [illegible] [illegible] gaz hydrogène est quatorze fois et demie aussi léger que l'air. L'extrême légèreté du gaz hydrogène le rend très-propre aux expériences aérostatiques. Remplir un aérostat de gaz hydrogène. Le gaz hydrogène carboné sert à l'éclairage. Éclairage au gaz hydrogène.

HYDROGÉNÉ, ÉE. adj. et part. Chim. Qui est combiné avec de l'hydrogène. Soufre hydrogéné.

HYDROGÉNER. v. a. 1re conj. Chim. Combiner avec l'hydrogène.

HYDROGÉNÈSE. s. f. Pathol. Maladie attribuée à un défaut ou à un excès d'hydrogène.

HYDROGÉNIDE. adj. des 2 g. Minér. Qui a du rapport avec l'hydrogène. ‖ HYDROGÉNIDES. s. m. pl. Famille de minéraux, comprenant des corps gazeux qui donnent de l'ammoniaque par la combustion, ou des corps solides qui donnent de l'eau par l'action d'un alliage de potassium.

HYDROGÉNIE. s. f. (ét. gr., ὕδωρ, eau ; γένεσις, formation). Branche de la cosmogonie qui regarde l'origine et la formation des masses d'eau répandues sur notre globe.

HYDROGÉNIFÈRE. adj. des 2 g. (du lat. *hydrogenium*, hydrogène ; *fero*, porter). Chim. Qui contient de l'hydrogène. || Se dit du soufre sublimé des eaux thermales.

HYDROGÉNURE. s. f. Chim. V. HYDRURE.

HYDROGÉOLOGIE. s. f. (ét. gr., ὕδωρ, eau ; γῆ, terre ; λόγος, discours). Didact. Histoire des eaux répandues à la surface du globe. || Traité de l'influence de l'eau sur la terre.

HYDROGÉOLOGIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui a rapport à l'hydrogéologie.

HYDROGÉOLOGISTE et **HYDROGÉOLOGUE.** s. m. Didact. Celui qui décrit l'influence de l'eau sur la terre.

HYDROGÈRE. adj. des 2 g. (du gr., ὕδωρ, eau ; et du lat. *gero*, porter). Bot. Qui charrie de l'eau ou de la sérosité. || *Vaisseaux hydrogères*. Tubes roulés en spirale et pleins de suc que l'on admettait à la surface du tube central, droit et aérifère, dans les trachées des végétaux.

HYDROGITON, ONE. adj. (ét. gr., ὕδωρ, eau ; γείτων, voisin). Bot. Qui vit dans le voisinage de l'eau. || s. f. pl. Famille comprenant des plantes qui toutes vivent dans l'eau.

HYDROGLOSSE. s. f. (ét. gr., ὕδωρ, eau ; γλῶσσα, langue). Pathol. Tuméfaction de la glande sublinguale.

— s. m. Bot. Genre de fougères, établi aux dépens des ophioglosses.

HYDROGNOMONIE. s. f. (ét. gr., ὕδωρ, eau ; γνώμων, indicateur). Didact. Art prétendu de découvrir les sources cachées, au moyen d'une baguette.

HYDROGNOMONIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui a rapport à l'hydrognomonie.

— s. f. Syn. d'Hydrognomonie.

HYDROGNOMONISTE. s. m. Celui qui s'occupe d'hydrognomonie.

HYDROGNOSIE. s. f. (ét. gr., ὕδωρ, eau ; γνῶσις, connaissance). Didact. Histoire des eaux du globe terrestre.

HYDROGRAPHE. s. m. Celui qui est versé dans l'hydrographie.

HYDROGRAPHIE. s. f. (ét. gr., ὕδωρ, eau ; γραφω, décrire). Connaissance ou description des mers. L'hydrographie enseigne à pointer les cartes, à diriger les routes, à faire des observations astronomiques, à construire les places et à faire des calculs de navigation. Professeur d'hydrographie. Cartes d'hydrographie.

— Description des eaux éparses à la surface du globe.

— Art de naviguer.

— Iconol. Femme âgée, vêtue d'une robe de gaze d'argent, symbole de l'eau et de son mouvement. Une boussole est à ses pieds ; sa tête est entourée d'étoiles. Elle tient de la main droite une carte marine, et de la gauche un navire.

HYDROGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à l'hydrographie. Description hydrographique.

— *Carte hydrographique*. Carte marine.

— César d'Arcons a enseigné la manière de faire un vase, qu'il appelle *hydrographique*, par lequel il explique le flux et le reflux de la mer, et on y voit produire les mêmes mouvements et régularités qu'on a remarquées dans les mers, suivant le système qu'il en a donné dans un livre publié sur cette matière.

HYDROGURE. s. f. Chim. V. HYDRURE.

HYDROHÉMIE. s. f. Médec. Surabondance de sérum dans le sang.

HYDROÏOBOLE ou **HYDROJOBOLE.** adj. des 2 g. (ét. gr., ὕδωρ, eau ; ἰοβόλος, venimeux). Erpét. Qui vit dans l'eau et qui a du venin. || HYDROÏOBOLES. s. m. pl. Famille de reptiles ophidiens, comprenant les serpents venimeux et aquatiques.

HYDROKÉLOMÈTRE. s. m. (ét. gr., ὕδωρ, eau ; κέλης, vitesse ; μέτρον, mesure). Didact. Instrument qui sert à mesurer la vitesse des eaux.

HYDROL. s. m. Pharm. Médicament aqueux composé.

pa-tom). Bot. Patience aquatique, qui croît communément dans les fossés profonds des marais.

HYDROLAT. s. m. Pharm. Eau distillée.

HYDROLATURE. s. f. Pharm. Infusion ou décoction d'une substance médicamenteuse.

HYDROLATURIQUE. adj. des 2 g. Pharm. Qui provient d'une hydrolature.

HYDROLÉ. s. m. Médicament formé par une substance dissoute dans l'eau.

HYDROLIACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une hydrolie. || HYDROLIACÉES. s. f. pl. Famille de plantes ayant pour type le genre hydrolie.

HYDROLIE. s. f. Bot. Genre de plantes de Madagascar, de la famille des algues. || HYDROLIES. s. f. pl. Famille de plantes ayant pour type le genre hydrolie.

HYDROLIQUE. adj. des 2 g. Pharm. Se dit des médicaments qui ont l'eau pour excipient.

HYDROLITHE. s. f. Minér. Substance minérale qui renferme une grande quantité d'eau ; c'est une espèce de cristal d'un blanc mat, qu'on trouve en Écosse et dans le Vicentin.

HYDROLOGIE. s. f. (ét. gr., ὕδωρ, eau ; λόγος, discours). Partie de l'histoire naturelle, qui traite de l'eau en général, de ses différentes espèces, de ses propriétés, et de ses diverses manières d'être dans la nature. Cette science a donc pour objet d'expliquer les effets du froid pour faire passer l'eau à l'état de neige, de glace, de grêle et de givre ; ceux de la chaleur, pour la vaporiser ; ceux des vents, pour emporter les vapeurs et les nuages aux sommités où ils se résolvent en pluie pour alimenter les sources ; ceux des différentes natures de terrains où elles infiltrent et dissolvent divers principes salins ; ceux de la chaleur des profondeurs du globe où elles se vaporisent et donnent naissance aux eaux thermales, etc. ; elle analyse les eaux communes et celles de la mer ; explique la formation des eaux minérales et des fontaines salées ; enseigne l'emploi des eaux chaudes, sulfureuses, gazeuses, acidules ou alcalines ; analyse chimiquement leur composition, et montre à les former artificiellement ; mesure leur volume et celui que versent les pluies, ainsi que la vitesse et la quantité qui s'écoule dans les fleuves en un temps donné, etc.

HYDROLOGIQUE. adj. des 2 g. Didact Qui a rapport à l'hydrologie.

HYDROLOGUE. s. m. Celui qui sait, qui enseigne l'hydrologie.

HYDROLOTIE. s. m. Pharm. Solution, infusion ou décoction aqueuse, destinée à l'usage externe.

HYDROLYTE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὕδωρ, eau, λύω, dissoudre). Minér. Qui se dissout dans l'eau. || HYDROLYTES. s. m. pl. Classe de minéraux comprenant ceux qui sont solubles dans l'eau.

HYDROMANCE. s. f. S'est dit pour hydromancie.

HYDROMANCIE. s. f. (ét. gr., ὕδωρ, eau ; μαντεία, divination). Art divin. Art de produire avec de l'eau des apparences singulières, au moyen desquelles on se flattait de prédire l'avenir.

HYDROMANCIEN, ENNE. adj. Art divin. Celui, celle qui pratique l'hydromancie.

HYDROMANIE. s. f. Pathol. Délire qui pousse le malade à se jeter dans l'eau.

HYDROMANIQUE. adj. des 2 g. Pathol. Qui appartient à l'hydromancie.

HYDROMANTIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὕδωρ, eau ; μάντις, devin, sorcier). Art divin. Qui concerne l'hydromanie.

— s. f. Art de produire, par le moyen de l'eau, certaines apparences singulières, comme de faire de perdre de vue aux spectateurs une image ou un objet présent, etc.

HYDROMÉCANIQUE. adj. des 2 g. Techn. Se dit d'appareils dont le mécanisme est mis en mouvement par l'eau, ou dans lesquels l'eau est employée comme moyen de transmettre la puissance. Presse hydromécanique.

HYDROMÉDIASTINE. s. f. Pathol. Épanchement de sérosité dans le médiastin.

HYDROMÉDUSE. s. f. Erpét. Genre de tortues.

HYDROMEL. s. m. (ét. gr., ὕδωρ, eau ; μέλι, miel). Sorte de breuvage fait d'eau et de miel. On fait fondre le miel dans dix ou douze fois son poids d'eau. Cette solution n'étant pas susceptible de se conserver, doit être préparée au moment d'être bue. L'hydromel était fort en usage avant qu'on connût le sucre ; aujourd'hui cette boisson n'est plus guère employée que dans quelques campagnes et dans les pays du Nord, où elle était connue dès la plus haute antiquité. Faire de l'hydromel. L'hydromel est adoucissant et laxatif.

— *Hydromel composé*. Hydromel dans lequel on met quelques aromatiques et qu'on laisse fermenter. Lorsque la liqueur approche du sixième de la cuisson, on y ajoute un quart ou un sixième de bon vin vieux.

— *Hydromel vineux*. Hydromel qui a éprouvé une espèce de fermentation et qui est plus fort que l'hydromel ordinaire. Pour l'obtenir, on mêle le sirop de miel épuré avec moitié de son poids d'un vin blanc agréable et un dixième du

encore faire un hydromel vineux en ajoutant un peu de levure de bière fraîche et lavée dans le sirop de miel encore chaud de 20 à 25 degrés centigrades. || Avec l'hydromel, la fraude est parvenue à imiter les vins liquoreux d'Espagne, de Madère, et surtout les vins muscats.

HYDROMÉLÉON ou **HYDROMÉLON.** s. m. Pharm. Médicament composé d'eau et de miel et de jus de coing.

HYDROMELLÉ. s. m. Pharm. Médicament qui a pour base l'hydromel.

HYDROMÉNINGITE. s. f. Pathol. Inflammation des méninges avec hydropisie.

HYDROMÉTÉORE. s. m. Hist. nat. Météore aqueux, ou produit par l'eau à l'état de vapeur, de liquide ou de glace.

HYDROMÈTRE. s. m. (ét. gr., ὕδωρ, eau ; μέτρον, mesure). Phys. Instrument qui sert à mesurer la pesanteur, la densité, la vitesse ou la force des fluides.

— Entom. Genre d'hémiptères de la famille des sanguisuges, qui marchent sur l'eau des étangs et semblent la mesurer.

HYDROMÉTRIDE. adj. des 2 g. Entom. Qui ressemble à une hydromètre. || HYDROMÉTRIDES. s. f. pl. Famille de l'ordre des insectes hémiptères, qui a pour type le genre hydromètre.

HYDROMÉTRIE. s. f. (ét. gr., ὕδωρ, eau ; μέτρον, mesure). Phys. Science qui apprend à faire usage de l'hydromètre.

HYDROMÉTRIE. s. f. (ét. gr., ὕδωρ, eau ; μήτρα, matrice). Pathol. Hydropisie de la matrice.

HYDROMÉTRIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui concerne l'hydrométrie. Instrument hydrométrique.

HYDROMOLGES. adj. des 2 g. (ét. gr., ὕδωρ, eau ; μολγός, salamandre). Erpét. Qui ressemble à la salamandre aquatique. || HYDROMOLGES. s. f. pl. Famille de reptiles, comprenant les salamandres aquatiques.

HYDROMPHALE. s. f. (ét. gr., ὕδωρ, eau ; ὀμφαλός, nombril). Chir. Tumeur pleine de sérosité à l'ombilic.

HYDROMUCIATE. s. m. Chim. V. HYDROCHLORATE.

HYDROMYE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὕδωρ, eau ; μυῖα, mouche). Entom. Dont les larves vivent dans l'eau. || HYDROMYES. s. f. pl. Famille de l'ordre des insectes diptères, comprenant ceux dont les larves vivent dans l'eau.

HYDROMYS. s. m. (pr. *i-dro-miss* ; ét. gr., ὕδωρ, eau ; μῦς, rat). Mamm. Genre de rongeurs, qui se rapproche beaucoup des loirs et des rats proprement dits par la forme des dents molaires, et des rats d'eau et des castors, par leurs autres caractères et leur manière de vivre.

HYDROMYSTE. s. m. (ét. gr., ὕδωρ, eau ; μύστης, personne consacrée à la religion). Hist. ecclés. Dans l'Église grecque, celui qui fait l'eau bénite et en asperge le peuple.

— Antiq. Celui qui se faisait initier aux mystères.

HYDROMYSTRIE. s. f. Bot. Plante d'Esséquébo.

HYDROMYZIDE. adj. des 2 g. Entom. Dont les larves sont aquatiques. || HYDROMYZIDES. s. f. pl. Sous-tribu de la tribu des muscides, comprenant ceux de ces diptères dont les larves sont aquatiques.

HYDRONÉMATÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à l'hydronème. || HYDRONÉMATÉES. s. f. pl. Groupe de végétaux cryptogames, intermédiaire entre les mucus et les conferves. || Famille de champignons aquatiques. || Section de la famille des mucédinées. || Toutes ces coupes ont pour type le genre hydronème.

HYDRONÈME. s. f. Bot. Petite plante cryptogame aquatique.

HYDRONOSE. s. f. Pathol. Maladie accompagnée de sueur, appelée vulgairement *suette*.

HYDRONTE. Géogr. anc. Ville d'Apulie, dans le pays des Salentins, à l'entrée de la mer Adriatique. Aujourd'hui Otrante.

HYDROOL. s. m. Pharm. L'eau, considérée comme excipient.

HYDROOLAT. s. m. Pharm. Eau distillée.

HYDROOLATURE. s. f. Pharm. V. HYDROLATURE.

HYDROOLATURIQUE. adj. des 2 g. Pharm. V. HYDROLATURIQUE.

HYDROOLÉ. s. m. Pharm. Solution aqueuse d'une substance médicinale.

HYDROOLIQUE. adj. des 2 g. Pharm. Se dit de médicaments qui ont l'eau pour excipient.

HYDROOLURE. s. m. Pharm. Eau minérale.

HYDROOLYTE. s. m. Pharm. Eau médicamenteuse magistrale par solution.

HYDROOLYTIQUE. adj. des 2 g. Pharm. Qui a le caractère d'un hydroolyte.

HYDROPARASTATE. s. m. Hist. relig. V. HYDROPARASTE.

HYDROPARASTE. s. m. (ét. gr., ὕδωρ, eau ; παρίστημι, présenter, offrir). Hist. relig. On donnait ce nom aux encratistes, parce qu'ils n'employaient que l'eau pour la consécration de l'Eucharistie.

πηδαω, faire jaillir). Pathol. Sueur trop abondante.

HYDROPÉGE. s. f. Se disait pour Eau de fontaine.

HYDROPELTIDE. s. f. (ét. gr., ὕδωρ, eau ; πέλτη, bouclier). Bot. Genre de plantes aquatiques de l'Amérique septentrionale, dont les feuilles présentent la forme d'un bouclier.

HYDROPELTIDÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à l'hydropeltide. || HYDROPELTIDÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des podophyllées, ayant pour type le genre hydropeltide. || Classe renfermant les familles des cabombées, des nymphéacées et des nélumbonées.

HYDROPÉRICARDE. s. m. (ét. gr., ὕδωρ ; eau ; περικάρδιον, péricarde). Pathol. Hydropisie du péricarde.

HYDROPÉRICARDIE s. f. Pathol. V. HYDROPÉRICARDE.

HYDROPÉRIONE. s. m. (ét. gr., ὕδωρ, eau ; περί, autour ; ᾠόν, œuf). Anat. Liquide qui distend le sac formé par la membrane caduque.

HYDROPÉRITONIE. s. f. Pathol. Hydropisie ascite.

HYDROPÉRITONITE. s. f. Pathol. Hydropisie du péritoine, compliquée d'inflammation.

HYDROPERSULFATE. s. m. Chim. Hydrosulfate dans lequel la proportion du soufre est quintuple de celle de l'hydrogène.

HYDROPHACE. s. f. Bot. Nom donné aux lenticules.

HYDROPHANE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὕδωρ, eau ; φαίνω, faire voir). Minér. Qui brille dans l'eau. || Epithète donnée à une variété de quartz, parce que, lorsqu'on la plonge dans l'eau, elle acquiert de la transparence, en s'imbibant de ce liquide.

— s. f. Pierre qui devient transparente quand on la plonge dans l'eau, quoiqu'elle soit à peu près opaque lorsqu'elle est sèche. C'est une variété d'opale ou de demi-opale, qui paraît avoir éprouvé un commencement de décomposition par l'action des météores.

HYDROPHIDE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὕδωρ, eau ; ὄφις, serpent). Erpét. Se dit des serpents qui vivent dans l'eau. || HYDROPHIDES. s. m. pl. Groupe de reptiles ophidiens, qui comprend les serpents aquatiques.

HYDROPHILACE. s. m. Bot. Genre de plantes de l'Inde à tige filiforme et articulée.

HYDROPHILE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὕδωρ, eau ; φιλέω, aimer). Didact. Qui aime l'eau.

— s. m. Entom. Genre de coléoptères pentamères, de la famille des palpicornes, qui se nourrissent principalement des feuilles qui tombent dans l'eau.

— HYDROPHILES. s. m. pl. Famille d'oiseaux qui correspond à celle que l'on a établie sous le nom d'hygrobates.

HYDROPHILIDE. adj. des 2 g. Entom. Qui ressemble à un hydrophile. || HYDROPHILIDES. s. m. pl. Famille de l'ordre des coléoptères, qui a pour type le genre hydrophile.

HYDROPHILIEN, ENNE. adj. Entom. Qui ressemble à un hydrophile. || HYDROPHILIENS. s. m. pl. Tribu de la famille des coléoptères palpicornes, ayant pour type le genre hydrophile.

HYDROPHIS s. m. Erpét. Genre de serpents aquatiques.

HYDROPHLOGOSE. s. f. Pathol. Inflammation suivie d'épanchement séreux.

— s. m. Espèce de poêle pourvu d'un *cylindre* à double fond pour contenir de l'eau.

HYDROPHOBE. s. des 2 g. Pathol. Celui, celle qui a l'eau et tous les liquides en horreur.

— Se dit particulièrement de ceux qui sont attaqués de la rage. La liberté fait sur les âmes esclaves le même effet que l'eau sur les *hydrophobes*. (Mirabeau.)

— S'emploie aussi adject. Malade hydrophobe.

HYDROPHOBIE. s. f. (ét. gr., ὕδωρ, eau ; φόβος, crainte, aversion). Pathol. Horreur de l'eau et des autres liquides. L'hydrophobie est un symptôme de la rage. Il existe aussi dans les angines, la frénésie.

— La rage même. Être atteint d'hydrophobie.

— *Hydrophobie nerveuse*. Maladie dont les symptômes sont fort analogues à ceux qui succèdent à la morsure d'un animal enragé.

HYDROPHOBIQUE. adj. des 2 g. Pathol. Qui a rapport à l'hydrophobie. Virus hydrophobique.

HYDROPHOLIDOPHIDE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὕδωρ, eau ; φολίς, écaille ; ὄφις, serpent). Erpét. Se dit de serpents qui ont le corps couvert d'écailles et qui vivent dans l'eau. || HYDROPHOLIDOPHIDES. s. m. pl. Classe de reptiles ophidiens comprenant les serpents qui sont couverts d'écailles et qui vivent dans l'eau.

HYDROPHORE. s. m. Ant. gr. Esclave qui versait l'eau aux convives dans les repas.

— Petite statue de bronze que Thémistocle avait fait faire des amendes auxquelles il avait condamné ceux qui dérobaient les eaux publiques et les détournaient par des canaux particuliers, et qu'il avait consacrée dans un temple.

HYDROPHORE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὕδωρ, eau ; φέρω, porter). Anat. Qui charrie de l'eau ou de la sérosité.

— Se dit des substances qui attirent et conservent fortement l'humidité de l'air.

HYDROPHORES. s. m. pl. Classe de champignons comprenant ceux qui se résolvent facilement et promptement en liquide.

HYDROPHORE. s. m. Bot. Genre de champignons renfermant trois espèces qui paraissent avoir les plus grands rapports avec les moisissures à pédicules simples, et qui, comme elles, naissent sur les matières fécales et les végétaux en putréfaction.

HYDROPHORIES. s. f. pl. (ét. gr., ὕδωρ, eau ; φέρω, porter). Ant. gr. Fête à Athènes, en mémoire de ceux qui avaient péri dans le déluge de Deucalion. || Fête à Égine en l'honneur d'Apollon.

HYDROPHOSPHATE. s. m. Minér. Phosphate combiné chimiquement avec de l'eau.

HYDROPHOSPHATÉ, ÉE. adj. Minér. Qui est à l'état d'hydrophosphate. Alumine hydrophosphatée.

HYDROPHOSPHURE. s. m. (ét. gr., ὕδωρ, eau ; φῶς, lumière ; φέρω, porter). Chim. Combinaison d'hydrogène phosphoré avec une base.

HYDROPHRACTIQUE. adj. des 2 g. Se dit de certains chapeaux imperméables. Chapeaux hydrophractiques.

HYDROPHTHALMIE. s. f. (ét. gr., ὕδωρ, eau ; ὀφθαλμός, œil). Pathol. Hydropisie de l'œil.

HYDROPHTHALMIEN. s. m. Pathol. Gonflement œdémateux de la conjonctive, chez les hydropiques.

HYDROPHTHALMIQUE. adj. des 2 g. Pathol. Qui appartient à l'hydrophthalmie.

HYDROPHTHORATE. Chim. V. HYDROFLUATE.

HYDROPHTHORIQUE. Chim. V. HYDROFLUORIQUE.

HYDROPHYCE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὕδωρ, eau ; φῦκος, fucus). Bot. Qui ressemble à un fucus aquatique. || HYDROPHYCES. s. f. pl. Section de la famille des algues, comprenant les algues aquatiques.

HYDROPHYLLE. s. m. (ét. gr., ὕδωρ, eau ; φύλλον, feuille). Bot. Plante aquatique que les Canadiens nomment *feuille d'eau* || Autre plante de Virginie et du Canada qui n'est point aquatique, mais qui, par la forme de sa feuille, ressemble à l'hydrassis.

HYDROPHYLLÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à un hydrophylle. || HYDROPHYLLÉES. s. f. pl. Section de la famille des cordiacées, ayant pour type le genre hydrophylle. || Tribu de la famille des borraginées.

HYDROPHYSOCÈLE. s. f. (ét. gr., ὕδωρ, eau ; φῦσα, air ou vent ; κήλη, tumeur). Chir. Hernie du scrotum qui renferme de la sérosité et du gaz.

HYDROPHYSOMÈTRE. s. f. (ét. gr., ὕδωρ, eau ; φῦσα, air ; μήτρα, matrice). Pathol. Accumulation de sérosité et de gaz dans la matrice.

HYDROPHYSOMÉTRIQUE. adj. des 2 g. Pathol. Qui appartient à l'hydrophysomètre.

HYDROPHYTE. s. f. (ét. gr., ὕδωρ, eau ; φυτόν, plante). Bot. Classe de plantes aquatiques divisées en six ordres ou familles.

HYDROPHYTOGRAPHE. s. m. Didact. Auteur d'une hydrophytographie.

HYDROPHYTOGRAPHIE. s. f. (ét. gr., ὕδωρ, eau ; φυτόν, plante ; γράφω, écrire). Didact. Description des hydrophytes.

HYDROPHYTOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Qui concerne l'hydrophytographie.

HYDROPHYTOLOGIE. s. f. (ét. gr., ὕδωρ, eau ; φυτόν, plante ; λόγος, discours). Didact. Histoire des hydrophytes.

HYDROPHYTOLOGIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui concerne l'hydrophytologie.

HYDROPHYTOLOGUE. s. m. Didact. Naturaliste qui s'occupe d'hydrophytologie.

HYDROPHYTTITE. s. m. Minér. Chaux muriatée qui se trouve dans le gypse.

HYDROPIODE. s. m. (du gr. ὑδρωπιώδης). Pathol. Mot employé par Hippocrate dans le sens d'hydropisie et d'hydropique.

HYDROPIPER. s. m. (ét. gr., ὕδωρ, eau ; πίπερι, poivre). Bot. Un des noms de la plante que l'on appelle vulgairement *curage*. Elle croît dans les lieux humides et a un goût poivré et brûlant.

HYDROPIQUE. adj. des 2 g. (du gr. ὑδρωπικός). Pathol. Qui est malade d'hydropisie. Devenir hydropique. Mourir hydropique. Être hydropique. || substantiv. C'est un hydropique, une hydropique.

HYDROPISIE. s. f. (ét. gr., ὕδωρ, eau ; ὄψις, aspect, apparence, parce que l'enflure du corps fait voir en quelque sorte l'eau dont le corps est rempli). Pathol. Nom générique donné à toute accumulation morbide de sérosité dans quelque partie du corps où il ne devrait point y en avoir. Hydropisie générale. Hydropisie de poitrine. Hydropisie de la tête, des yeux, etc.

Un ami de Bacchus, atteint d'*hydropisie*,
S'écriait, sur le point de descendre au tombeau :
Ah ! ciel, comment mon corps peut-il être plein d'eau,
Puisque je n'en bus de ma vie ? (***)

— Se dit surtout, dans le langage ordinaire, de l'hydropisie du bas-ventre, qui produit une enflure plus ou moins considérable. Dans l'hydropisie, on est toujours altéré. Etre menacé d'hydropisie. Mourir d'hydropisie. On soulage l'hydropisie par la ponction.

HYDROPITYÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble

Tribu de la famille des lythrariées, qui a pour type le genre hydropityon.

HYDROPITYON. s. m. Bot. Genre de plantes des Indes orientales établi pour placer l'hottone.

HYDRO-PLATINO-CYANIQUE. adj. m. Chim. Se dit d'un acide dans lequel le cyanure de platine joue le rôle de radical d'un hydracide.

HYDROPLEURIE. s. f. Pathol. Hydropisie de poitrine.

HYDROPLEURITE. s. f. (ét. gr., ὕδωρ, eau ; πλευρά, la plèvre). Pathol. Inflammation de la plèvre compliquée d'hydropisie.

HYDROPLÈVRE. s. f. Pathol. Hydropisie de la plèvre.

HYDROPNEUMATIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὕδωρ, eau ; πνεῦμα, air). Chim. Se dit de l'appareil qui sert à recueillir les gaz, et dont la pièce principale est une cuve remplie d'eau. Appareil hydropneumatique. Cuve hydropneumatique.

HYDROPHRACTIQUE. adj. des 2 g. Se dit de certains chapeaux imperméables. Chapeaux hydrophractiques.

HYDROPHTHALMIE. s. f. (ét. gr., ὕδωρ, eau; ὀφθαλμός, œil). Pathol. Hydropisie de l'œil.

HYDROPHTHALMIEN. s. m. Pathol. Gonflement œdémateux de la conjonctive, chez les hydropiques.

HYDROPHTHALMIQUE. adj. des 2 g. Pathol. Qui appartient à l'hydrophthalmie.

HYDROPHTHORATE. Chim. V. HYDROFLUATE.

HYDROPHTHORIQUE. Chim. V. HYDROFLUORIQUE.

HYDROPHYCE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὕδωρ, eau; φῦκος, fucus). Bot. Qui ressemble à un fucus aquatique. || HYDROPHYCES. s. f. pl. Section de la famille des algues, comprenant les algues aquatiques.

HYDROPHYLLE. s. m. (ét. gr., ὕδωρ, eau; φύλλον, feuille). Bot. Plante aquatique que les Canadiens nomment *feuille d'eau* || Autre plante de Virginie et du Canada qui n'est point aquatique, mais qui, par la forme de sa feuille, ressemble à l'hydrassis.

HYDROPHYLLÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à un hydrophylle. || HYDROPHYLLÉES. s. f. pl. Section de la famille des cordiacées, ayant pour type le genre hydrophylle. || Tribu de la famille des borraginées.

HYDROPHYSOCÈLE. s. f. (ét. gr., ὕδωρ, eau; φῦσα, air ou vent; κήλη, tumeur). Chir. Hernie du scrotum qui renferme de la sérosité et du gaz.

HYDROPHYSOMÈTRE. s. f. (ét. gr., ὕδωρ, eau; φῦσα, air; μήτρα, matrice). Pathol. Accumulation de sérosité et de gaz dans la matrice.

HYDROPHYSOMÉTRIQUE. adj. des 2 g. Pathol. Qui appartient à l'hydrophysomètre.

HYDROPHYTE. s. f. (ét. gr., ὕδωρ, eau; φυτόν, plante). Bot. Classe de plantes aquatiques divisées en six ordres ou familles.

HYDROPHYTOGRAPHE. s. m. Didact. Auteur d'une hydrophytographie.

HYDROPHYTOGRAPHIE. s. f. (ét. gr., ὕδωρ, eau; φυτόν, plante; γράφω, écrire). Didact. Description des hydrophytes.

HYDROPHYTOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Qui concerne l'hydrophytographie.

HYDROPHYTOLOGIE. s. f. (ét. gr., ὕδωρ, eau; φυτόν, plante; λόγος, discours). Didact. Histoire des hydrophytes.

HYDROPHYTOLOGIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui concerne l'hydrophytologie.

HYDROPHYTOLOGUE. s. m. Didact. Naturaliste qui s'occupe d'hydrophytologie.

HYDROPHYTTITE. s. m. Minér. Chaux muriatée qui se trouve dans le gypse.

HYDROPIODE. s. m. (du gr. ὑδρωπιώδης). Pathol. Mot employé par Hippocrate dans le sens d'hydropisie et d'hydropique.

HYDROPIPER. s. m. (ét. gr., ὕδωρ, eau; πίπερι, poivre). Bot. Un des noms de la plante que l'on appelle vulgairement *curage*. Elle croît dans les lieux humides et a un goût poivré et brûlant.

HYDROPIQUE. adj. des 2 g. (du gr. ὑδρωπικός). Pathol. Qui est malade d'hydropisie. Devenir hydropique. Mourir hydropique. Être hydropique. || substantiv. C'est un hydropique, une hydropique.

HYDROPISIE. s. f. (ét. gr., ὕδωρ, eau; ὄψις, aspect, apparence, parce que l'enflure du corps fait voir en quelque sorte l'eau dont le corps est rempli). Pathol. Nom générique donné à toute accumulation morbide de sérosité dans quelque partie du corps où il ne devrait point y en avoir. Hydropisie générale. Hydropisie de poitrine. Hydropisie de la tête, des yeux, etc.

Un ami de Bacchus, atteint d'*hydropisie*,
S'écriait, sur le point de descendre au tombeau :
Ah ! ciel, comment mon corps peut-il être plein d'eau,
Puisque je n'en bus de ma vie ? (***)

— Se dit surtout, dans le langage ordinaire, de l'hydropisie du bas-ventre, qui produit une enflure plus ou moins considérable. Dans l'hydropisie, on est toujours altéré. Être menacé d'hydropisie. Mourir d'hydropisie. On soulage l'hydropisie par la ponction.

HYDROPITYÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble [illegible] Tribu de la famille des lythrariées, qui a pour type le genre hydropityon.

HYDROPITYON. s. m. Bot. Genre de plantes des Indes orientales établi pour placer l'hottone.

HYDRO-PLATINO-CYANIQUE. adj. m. Chim. Se dit d'un acide dans lequel le cyanure de platine joue le rôle de radical d'un hydracide.

HYDROPLEURIE. s. f. Pathol. Hydropisie de poitrine.

HYDROPLEURITE. s. f. (ét. gr., ὕδωρ, eau; πλευρά, la plèvre). Pathol. Inflammation de la plèvre compliquée d'hydropisie.

HYDROPLÈVRE. s. f. Pathol. Hydropisie de la plèvre.

HYDROPNEUMATIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὕδωρ, eau; πνεῦμα, air). Chim. Se dit de l'appareil qui sert à recueillir les gaz, et dont la pièce principale est une cuve remplie d'eau. Appareil hydropneumatique. Cuve hydropneumatique.

— s. m. Appareil chimique pour extraire le gaz de différentes substances.

HYDROPNEUMATOCÈLE. s. f. (ét. gr., ὕδωρ, eau; πνεῦμα, air; κήλη, tumeur). Pathol. Hernie qui renferme à la fois de la sérosité et du gaz.

HYDROPNEUMONIE. s. f. (ét. gr., ὕδωρ, eau; πνεύμων, poumon). Pathol. Hydropisie du poumon.

HYDROPNEUMONIQUE. adj. des 2 g. Pathol. Qui appartient à l'hydropneumonie.

HYDROPNEUMOPÉRICARDE. s. f. Pathol. Accumulation de sérosité et de gaz dans le péricarde.

HYDROPNEUMOSARQUE. s. f. (ét. gr., ὕδωρ, eau; πνεῦμα, air; σαρκός, chair). Chir. Abcès contenant de l'eau, du gaz, et une substance semblable à de la chair.

HYDROPNEUMOTHORAX. s. m. Pathol. Epanchement de sérosité et de gaz dans la poitrine.

HYDROPOÏDES. adj. des 2 g. (ét. gr., ὕδρωψ, hydropisie; εἶδος, forme, ressemblance). Pathol. Se dit des excrétions aqueuses des hydropiques.

HYDROPORE. s. m. Entom. Genre de coléoptères.

HYDROPOTE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὕδωρ, eau; πότης, buveur). Didact. Qui ne boit que de l'eau. || subst. Un hydropote. Une hydropote.

— Syn. comp. HYDROPOTE. ABSTÈME. *Hydropote* est un terme de médecine, *abstème* est un terme de jurisprudence. L'*hydropote* a un goût particulier pour l'eau et une antipathie pour le vin; l'*abstème* ne boit pas de vin, et se réduit à l'eau pour une cause quelconque. Ces deux mots ne sont pas usités dans le langage ordinaire; on dit plutôt *buveur d'eau*.

HYDROPOTINITE. s. m. Pharm. Potion ou julep.

HYDROPOTITE. s. m. Pharm. Tisane, boisson.

HYDROPS. s. m. Erpét. Genre de serpents.

HYDROPSYCHÉ. s. f. Entom. Genre d'insectes nécroptères.

HYDROPTÈRE. s. f. Bot. V. HYDROPTÉRIDE.

HYDROPTÉRIDE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὕδωρ, eau; πτερίς, fougère). Bot. Qui ressemble à une fougère aquatique. || HYDROPTÉRIDES. s. f. pl. Ordre de plantes cryptogames, comprenant les fougères aquatiques, c'est-à-dire la famille des marsiliacées.

HYDROPTILE. s. f. Entom. Genre d'insectes nécroptères.

HYDROPYRÈTE. s. f. (ét. gr., ὕδωρ, eau; πυρετός, fièvre). Pathol. Fièvre maligne accompagnée de colliquation ou dissolution des humeurs.

HYDROPYRÉTIQUE. adj. des 2 g. Pathol. Se dit des maladies accompagnées de fièvre avec sueur.

HYDROPYRIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὕδωρ, eau; πῦρ, feu). Phys. Se dit des volcans qui lancent de l'eau et du feu. || Se peut dire aussi des fontaines à la surface desquelles flotte une huile inflammable.

HYDROPYXIDE. s. f. Bot. Plante de la Louisiane.

HYDROQUADRISULFATE. s. m. Chim. Hydrosulfate qui contient quatre fois autant de soufre que d'hydrogène.

HYDROQUE. s. m. Entom. Genre d'insectes coléoptères.

HYDRORACHIS. s. f. (pr. *i-dro-ra-kiss*; ét. gr., ὕδωρ, eau; ῥάχις, l'épine du dos). Pathol. Hydropisie de la colonne vertébrale.

HYDRORACHITIS. s. f. Pathol. V. HYDRORACHIS.

HYDRORCHITE. s. f. (ét. gr., ὕδωρ, eau; ὄρχις, testicule). Pathol. Inflammation du testicule, avec épanchement de sérosité.

HYDRORRHODON ou **HYDRORRHODIN.** s. m. (ét. gr., ὕδωρ, eau; ῥόδον, rose). Pharm. Potion faite avec de l'eau et de l'huile de rose; elle provoque le vomissement, et elle est un excellent contre-poison.

HYDROSACCHARUM. s. m. (pr. *i-dro-sak-ka-rom*, ét. gr., ὕδωρ, eau; σάκχαρον, sucre). Anc. pharm. Mélange d'eau et de sucre.

HYDROSACE. s. f. Bot. Herbe [illegible] des anciens, qui croissait en Syrie. On croit que c'était la cuscute ou l'uvette.

HYDROSANE. s. f. Minér. Variété d'opale blanche.

HYDROSARCOCÈLE. s. f. (pr. *i-dro-çar-co-cè-le*; ét. gr., ὕδωρ, eau; σαρκός, gén. de σάρξ, chair; κήλη, tumeur). Chir. Sarcocèle compliquée d'hydrocèle.

HYDROSARQUE. s. f. (ét. gr., ὕδωρ, eau; σαρκός, gén. de σάρξ, chair). Pathol. Tumeur contenant de la sérosité et des excroissances charnues.

HYDROSAT. s. m. Pharm. Décoction de roses, mêlée avec de l'hydromel.

HYDROSAURE. s. m. (pr. *i-dro-çô-re*). Erpét. Genre de reptiles sauriens.

HYDROSCHÉONIE. s. f. Pathol. Hydropisie de la tunique vaginale du testicule.

HYDROSCOPE. s. m. (ét. gr., ὕδωρ, eau; σκοπέω, examiner). Celui que l'on suppose avoir la faculté de sentir les émanations des eaux souterraines.

— Sorte d'horloge d'eau autrefois en usage.

HYDROSCOPIE. s. f. Prétendue faculté de sentir les émanations des eaux souterraines.

— Divination par le moyen de l'eau.

— Pronostics par lesquels l'expérience apprend à prévenir certains événements physisiques, et par lesquels on connaît qu'ils doivent arriver. Par exemple, les matelots connaissent à la disposition de la superficie de la mer qu'il y aura une tempête.

HYDROSCOPIEN, ENNE. adj. Qui est relatif à l'hydroscopie.

HYDROSCOPIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui appartient à l'hydroscopie.

HYDROSÉLÉNIATE. s. m. Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide hydrosélénique avec une base salifiable.

HYDROSÉLÉNIQUE. adj. m. Chim. Se dit d'un acide produit par la combinaison de l'hydrogène avec le sélénium.

HYDROSIDÉRUM. s. m. Chim. Nom que l'on a donné au phosphure de fer, considéré à tort comme un métal distinct.

HYDROSILICATE. s. m. Minér. Silicate qui contient de l'eau à l'état de combinaison.

HYDROSILICEUX, EUSE. adj. Minér. Qui contient de l'eau et de la silice. Cuivre hydrosiliceux.

HYDROSPYROYLIQUE. adj. m. Chim. Se disait d'un acide qui est l'huile volatile d'ulmaire.

HYDROSTACHYDE. s. f. Bot. Genre de plantes de Madagascar.

HYDROSTATIQUE. s. f. (ét. gr., ὕδωρ, eau; στατικός, en repos). Partie de la mécanique qui considère la pesanteur des corps liquides, et surtout de l'eau, les pressions exercées par eux sur les parois des vases qui les contiennent, ou celle des corps solides posés sur des corps liquides, en les comparant les uns aux autres. || S'empl. aussi adjectiv. pour les 2 g. Balance hydrostatique.

— *Lampe hydrostatique*. Lampe dans laquelle l'huile arrive à la mèche par le seul effet de la pesanteur d'une colonne d'eau chargée de sels qui pèse sur l'huile, et sans réservoir supérieur à la flamme.

— Zool. Qui se soutient sur l'eau.

— HYDROSTATIQUES. s. m. pl. Ordre ou classe de la famille des acalèphes. || Famille de celle des cyclozoaires, renfermant ceux de ces animaux dont le corps offre plusieurs vessies, ordinairement pleines d'air, qui servent à les suspendre et soutenir dans l'eau.

HYDROSUDOPATHIE. s. f. (du gr. ὕδωρ, eau; du lat. *sudo*, je sue, et du gr. πάθος, maladie). V. HYDROTHÉRAPIE.

HYDROSUDOPATHIQUE. adj. des 2 g. Méd. Qui a rapport à l'hydrosudopathie. Établissement hydrosudopathique. Traitement hydrosudopathique. Méthode hydrosudopathique.

HYDROSULFATE. s. m. Chim. Sel formé d'acide sulfurique et d'une base quelconque. Hydrosulfate d'ammoniaque. || Berzélius réserve ce nom pour ceux de ces sels dans lesquels l'hydrogène et le soufre sont en proportion égale. || *Hydrosulfate sulfuré*. Composé contenant plus de soufre qu'il n'en entre dans l'hydrogène sulfuré, mais dont on ne connaît ni l'état de saturation ni celui de sulfuration.

— Minér. Combinaison de sulfate et d'eau.

HYDROSULFURE. s. m. Chim. Combinaison d'hydrogène sulfuré avec un autre corps.

HYDROSULFURÉ, ÉE. adj. Chim. Qui est converti à l'état d'hydrosulfure. || *Cyanogène hydrosulfuré*. Composé qui paraît résulter d'une combinaison d'hydrogène avec du cyanogène et du soufre en d'autres proportions que celles qui existent dans le sulfocyanogène et l'hypersulfocyanogène.

HYDROSULFURER. v. a. 1re conj. Chim. Produire de l'hydrogène sulfuré sur un objet. L'ail, depuis qu'il a été pieusement célébré dans une ode devenue célèbre, est un aliment ou du moins un condiment des aliments fort en vogue; eh bien, qu'un sectaire du poète gascon s'approche de l'odalisque qui ravit tous les hommages dans un brillant salon, et de son souffle empoisonné il va également *hydrosulfurer* le [illegible]

HYDROSULFUREUX, EUSE. adj. Chim. Se dit d'un acide dont l'existence est problématique, et qui résulterait de la combinaison en volumes égaux de l'acide hydrosulfurique avec l'acide sulfureux.

HYDROSULFURIQUE. adj. m. Chim. Se dit d'un acide formé de soufre et d'hydrogène, qui est gazeux, incolore, et d'une odeur fétide analogue à celle des œufs pourris. Il se trouve dans quelques eaux minérales, dans les fosses d'aisances, etc. C'est à cet acide qu'est due l'asphyxie connue sous le nom de *plomb*. On s'en sert en pharmacie pour préparer des eaux minérales artificielles.

HYDROSYTE. s. f. Minér. Géode calcédonique qui contient de l'eau.

HYDROTACHYMÈTRE. s. m. Phys. Instrument propre à mesurer la vitesse de l'eau.

HYDROTECHNIQUE. s. f. (ét. gr., ὕδωρ, eau; τέχνη, art). Partie de la mécanique qui a pour objet la direction et la conduite de l'eau.

HYDROTELLURATE. s. m. Chim. Sel formé de l'union de l'acide hydrotellurique et d'une base salifiable.

HYDROTELLURIQUE. adj. m. Chim. Se dit d'un acide produit par la combinaison de l'hydrogène et du tellure.

HYDROTÉTRASULFATE. s. m. Chim. V. HYDROQUADRISULFATE.

HYDROTHALASTIQUE. s. f. Art de naviguer sous les eaux.

HYDROTHÉRAPIE. s. f. Traitement médical par l'eau.

HYDROTHIONATE. s. m. Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide hydrothionique avec une base salifiable.

HYDROTHIONEUX. adj. m. Chim. Se dit d'un des acides produit par la combinaison de l'hydrogène et du soufre.

HYDROTHIONIQUE. adj. m. Chim. Se dit d'un des acides produits par la combinaison de l'hydrogène et du soufre. Il est plus connu sous le nom d'*acide hydrosulfurique*.

HYDROTHIONITE. s. m. Chim. Sel qui résulte de la combinaison de l'acide hydrothioneux avec les bases.

HYDROTHORAX. s. m. Pathol. (ét. gr., ὕδωρ, eau; θώραξ, poitrine). Hydropisie de poitrine.

HYDROTILE. s. f. Minér. Géode qui contient de l'eau.

HYDROTIQUE. adj. des 2 g. (du gr. ὕδωρ, eau). Méd. Syn. d'Hydragogue.

— Pathol. V. HIDROTIQUE.

HYDROTITE. s. f. (ét. gr., ὕδωρ, eau; ὠτός, gén. de οὖς, oreille). Pathol. Hydropisie de l'oreille.

— Minér. Petite géode de chalcédoine qui contient de l'eau.

HYDROTRÉMELLINÉ, ÉE. adj. Bot. Se dit des champignons qui se développent dans l'eau. || HYDROTRÉMELLINÉES. s. f. pl. Groupe de cryptogames aquatiques, comprenant tous les champignons qui se développent dans l'eau, sur les substances animales en décomposition.

HYDROTRISULFATE. s. m. Chim. Trisulfate qui contient de l'eau à l'état de combinaison.

HYDROTRISULFURE. s. m. Chim. Sulfure qui contient trois fois autant de soufre que d'hydrogène.

HYDROXANTHATE. s. m. Chim. Sel qui résulte de la combinaison de l'acide hydroxanthique avec une base salifiable.

HYDROXANTHIQUE. adj. m. Chim. Se dit d'un acide dont l'existence est problématique, et qui résulterait de la combinaison du xanthogène avec l'hydrogène. On l'a depuis considéré comme un oxacide et appelé en conséquence acide xanthique.

HYDROXYDE. s. m. Chim. Combinaison d'eau et d'un oxyde métallique.

HYDROXYDÉ, ÉE. adj. Qui est réduit à l'état d'oxyde.

HYDROZOÉ, ÉE. adj. (ét. gr., ὕδωρ, eau; ζῶον, animal). Zool. Qui vit dans l'eau à tous les états. || HYDROZOES. s. m. pl. Embranchement du règne animal, comprenant les animaux, tels que les mollusques et les zoophytes, auxquels l'eau est indispensable à tous les âges et dans tous leurs états.

HYDROZOMITE. s. m. Pharm. Bouillon médicinal.

HYDRURE. s. m. Chim. Composé d'hydrogène et de tout autre corps simple que l'oxygène, lorsqu'il n'est ni acide ni gazeux. Hydrure d'arsenic, de potassium, de soufre.

HYDRURÉ, ÉE. adj. Chim. Qui est réduit à l'état d'hydrure.

HYÉMAL, ALE. adj. (du lat. *hyems*, hiver). Qui appartient à l'hiver. || Pl., *hyémaux*.

— Bot. Se dit principalement des plantes qui croissent en hiver. Plantes hyémales.

— *Montagnes hyémales*. Montagnes qui, étant couvertes de neige et de glace toute l'année, ont un hiver éternel sur leur sommet. Les montagnes *hyémales* portent leurs glaces sur des sommets très-élevés, dont les lits sont disposés autour d'un pic comme des feuilles d'artichaut, afin qu'elles ne glissent pas. (B. de St-P.)

HYÉMATION. s. f. (pr. *i-é-ma-ci-on*). Didact. Action de passer l'hiver.

— Bot. Propriété des plantes qui croissent dans l'hiver.

HYEMS. s. f. (mot lat.) Myth. L'hiver personnifié.

HYÉNANCHE. s. f. Bot. Plante du cap de Bonne-Espérance.

HYÈNE. s. f. (du gr. ὕαινα, fait de ὗς, porc parce que cet animal a le dos hérissé de poils comme les soies d'un porc). Mamm. Quadrupède digitigrade de l'Asie et de l'Afrique méridionales, qui a beaucoup de rapport avec le loup par son naturel carnassier, par sa taille et par la forme de sa tête. L'hyène fouille les tombeaux pour se repaître de la chair des cadavres.

— Myth. Les Egyptiens en avaient fait une divinité.

— *Pierre d'hyène*. Pline dit qu'on allait à la chasse de ces animaux pour avoir ces pierres qui, mises sous la langue, donnaient à celui qui les portait le don de prédire l'avenir.

HYÉNIN, INE. adj. Mamm. Qui ressemble à une hyène. || HYÉNINS. s. m. pl. Tribu des félides qui a pour type le genre hyène.

HYÉNOÏDE. adj. des 2 g. Mamm. Qui ressemble à une hyène.

HYÈRES. Géogr. Ch.-l. de cant., arrond. de Toulon (Var) ; 10,000 hab. || Iles de la Méditerranée (Var) ; 1,000 hab.

HYÉROPYRE. s. f. Pathol. V. HIÉROPYRE.

HYÈS. Myth. gr. Un des noms par lesquels on invoquait Bacchus dans les orgies. || *Hyès* ou *Hyétius*. Surnom de Jupiter, comme présidant à la pluie.

HYÉTOMÈTRE. s. m. (ét. gr., ὑετὸς, pluie ; μέτρον, mesure). Phys. Instrument propre à mesurer la quantité de pluie qui tombe chaque année en un lieu.

HYÉTOMÉTRIE. s. f. Phys. Mesure de la quantité de pluie qui tombe dans un lieu pendant un temps donné.

HYÉTOMÉTRIQUE. adj. des 2 g. Phys. Qui a rapport à l'hyétométrie.

HYÉTOSCOPE. s. m. (ét. gr., ὑετὸς, pluie ; σκοπέω, regarder). Phys. V. HYÉTOMÈTRE.

HYÉTOSCOPIE. s. f. V. HYÉTOMÉTRIE.

HYÉTOSCOPIQUE. adj. des 2 g. V. HYÉTOMÉTRIQUE.

HYETTUS. Géogr. anc. Village de Béotie, dans lequel Hercule avait un temple où les malades venaient chercher leur guérison.

HYGIASTIQUE. s. f. (du gr. ὑγιάζω, guérir). Réunion des diverses branches de la médecine qui ont un rapport immédiat avec la conservation et la restauration du corps humain. Ce mot est l'équivalent de *science médicale*.

HYGIDION. s. m. Pharm. Sorte de collyre.

HYGIE ou **HYGIÉE.** (du gr. ὑγίεια, santé). Myth. gr. Fille d'Esculape et de Lampétie, déesse de la santé. Quelques auteurs la confondent avec Minerve hygiéenne.

O prodige éclatant ! vaincue et désarmée,
La Parque à son aspect s'enfuit au sombre bord ;
Hygie en ces moments ranime avec effort
La flamme de ses jours à demi consumée. (***)

— *Les disciples d'Hygie*. Les médecins.

— Gâteau de fine farine qu'on offrait à cette déesse pour obtenir la santé.

— Iconol. Dans un temple d'Esculape, à Sicyone, elle avait une statue couverte d'un voile, à laquelle les femmes de cette ville dédiaient leur chevelure. D'anciens monuments la présentent couronnée de lauriers, tenant un sceptre de la main droite, comme reine de la médecine. Sur son sein est un grand dragon à plusieurs replis qui avance la tête pour boire dans une coupe qu'elle tient de la gauche.

HYGIÉENNE. adj. f. Ant. gr. Surnom que Périclès donna à Minerve, parce que cette déesse lui avait révélé le moyen de guérir un de ses architectes.

HYGIÈNE. s. f. (du gr. ὑγίεια, santé). Partie de la médecine qui a pour but de faire connaître les conditions de la santé et les moyens qui sont en notre pouvoir pour la conserver. Elle étudie l'homme bien portant, considéré soit isolément, soit dans l'état social ; elle apprend à connaître les choses dont il use ou jouit, et signale l'influence que toutes ces choses exercent sur l'ensemble de ses organes ou sur quelques-uns en particulier. Professer l'hygiène. Traité d'hygiène. L'hygiène publique. Hygiène privée. Hygiène navale.

— L'*hygiène vétérinaire* n'est pas, comme l'hygiène humaine, dans l'intérêt des êtres auxquels elle s'applique. Les animaux domestiques, objets de nos soins, vivent pour nous et non pour eux ; nous ne sommes pas obligés de les maintenir dans la plénitude de la santé, si nous avons intérêt à ce qu'ils soient valétudinaires. La vache, grande laitière, surabondamment nourrie, et qui ne sort jamais de l'étable, jouirait d'une santé beaucoup plus robuste, elle serait moins sujette aux maladies, et vivrait plus longtemps, si elle pâturait au grand air, et si son lait tarissait après chaque nourrissage. En alimentant le mouton comme il devrait l'être pour l'entretien d'une santé vigoureuse, on verrait bientôt sa toison perdre en blancheur, en nerf et en finesse. Quant aux bêtes à l'engrais, on doit les considérer comme livrées à un état pathologique qui se terminerait ordinairement par la mort naturelle s'il n'aboutissait pas à la boucherie. Ainsi l'hygiène vétérinaire est l'art d'entretenir pour notre propre intérêt les animaux dont nous sommes propriétaires ; c'est l'art de les gouverner convenablement. Le plus souvent il nous importe [illegible] ser-vices ; mais nous l'altérons quelquefois pour en retirer des produits. L'hygiène vétérinaire est encore l'art d'améliorer ces animaux, et nous entendons par là modifier leurs formes, leurs organes, leur naturel, pour les rendre plus féconds, plus utiles, plus agréables. Ces modifications peuvent, par transmission héréditaire, être imprimées à l'espèce : de là résultent les races.

— Fig. La morale est l'*hygiène* de l'âme. (De Lingré.)

HYGIÉNIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport à l'hygiène. Soins hygiéniques.

HYGIÉNIQUE. s. f. Médecine préservatrice.

HYGIÉNIQUEMENT. adv. Conformément aux principes de l'hygiène, selon les principes de l'hygiène. Dans toute vie régulière, le dîner, après l'intervalle *hygiéniquement* voulu, succède au déjeuner. (Desnoyers.)

HYGIÉNISTE. s. m. Didact. Médecin qui s'occupe de l'hygiène.

HYGIENNE. s. f. Ichthyol. Poisson de mer cartilagineux.

HYGIENOZONE. s. f. (ét. gr., ὑγίεια, santé ; ζώνη, ceinture). Appareil périodique nécessaire aux dames.

HYGIÉTÉTIQUE. adj. des 2 g. Médec. Qui a rapport à l'hygiène. || *Règles hygiététiques*. Règles curatives et préservatrices.

HYGIN (C.-Jul.). Grammairien latin, qui vivait sous Auguste, a laissé deux ouvrages très-utiles pour l'étude de la mythologie, mais écrits d'un style très-négligé. || Pape, de 138 à 142.

HYGIOCÉRAME. s. m. (ét. gr., ὑγιὴς, sain ; κέραμος, vase de terre). Techn. Poterie dans laquelle il n'entre aucune substance qui puisse nuire à la santé.

HYGIOCÉRAMIQUE. adj. des 2 g. Techn. Qui est du genre de l'hygiocérame. Poterie hygiocéramique.

HYGIGNOME. s. m. (ét. gr., ὑγίεια, santé ; νόμος, loi). Didact. Celui qui connaît l'hygiène, l'hygionomie.

HYGIONOMIE. s. f. Didact. Science qui enseigne les moyens hygiéniques, et les lois suivant lesquelles on doit employer ces moyens.

HYGIONOMIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui se rapporte à l'hygionomie.

HYGMORE. Ancien anatomiste, qui a donné son nom à un renflement que la tunique albuginée présente vers le bord supérieur du testicule, et qui est traversé obliquement par les vaisseaux séminifères, lesquels se rendent dans la tête de l'épididyme. On l'appelle *corps d'hygmore*. || *Antre d'Hygmore*. Le sinus maxillaire.

HYGRENTÉRÉON. s. m. Pathol. Matière formée par la transpiration interne de la peau.

HYGROBAROSCOPE. s. m. (ét. gr., ὑγρὸς, humide ; βάρος, poids ; σκοπέω, examiner). Phys. Instrument qui sert à déterminer le poids spécifique des liquides. On l'appelle plus ordinairement *aréomètre* ou *pèse-liqueur*.

HYGROBAROSCOPIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à l'hygrobaroscope.

HYGROBATE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὑγρὸν, eau ; βαίνω, marcher). Ornith. Qui marche dans l'eau. || HYGROBATES. s. m. pl. Famille de l'ordre des échassiers, comprenant des oiseaux auxquels leurs longues jambes permettent de marcher dans l'eau.

HYGROBIE. adj. des 2 g. Hist. nat. Qui vit dans l'eau. V. HYGROBIÉ.

— s. f. Entom. Genre de coléoptères carnassiers.

HYGROBIÉ, ÉE. adj. (ét. gr., ὑγρὸν, eau ; βιόω, vivre). Bot. Qui vit dans l'eau. || HYGROBIÉES. s. f. pl. Famille de plantes aquatiques, dont d'autres botanistes font une simple tribu de celle des haloragées.

HYGROBLÉPHARIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὑγρὸς, humide ; βλέφαρον, paupière). Anat. Se dit des conduits excréteurs de la glande lacrymale, et de leurs orifices à l'extrémité de chaque paupière, au moyen desquels le globe de l'œil est continuellement humecté.

HYGROCÉRAME. s. m. (ét. gr., ὑγρὸς, humide ; κέραμος, vase de terre). Techn. Espèce de poterie poreuse qui laisse transsuder l'eau, de manière que l'évaporation qui a lieu à l'extérieur rafraîchit le contenu du vase.

HYGROCÉRAMIQUE. adj. des 2 g. Techn. Qui est du genre de l'hygrocérame. Vase hygrocéramique

HYGROCIRSOCÈLE. s. f. (pr. *i-gro-cir-co-cel-le* ; ét. gr., ὑγρὸς, humide ; κιρσὸς, varice ; κήλη, tumeur). Chir. Tumeur variqueuse remplie d'une humeur aqueuse.

HYGROCLIMAX. s. m. (ét. gr., ὑγρὸν, eau ; κλίμαξ, degré). Anc. phys. Espèce de balance propre à peser les liquides.

HYGROCOLLYRE. s. m. (ét. gr., ὑγρὸς, humide ; κολλύριον, collyre). Pharm. Collyre liquide.

HYGROCROCIDE. s. f. Bot. Genre d'algues.

HYGROGÉOPHILE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὑγρὸν, eau ; γῆ, terre ; φιλέω, aimer). Conchyl. Qui vit sur la terre et dans l'eau. || HYGROGÉOPHILES. s. m. pl. Sous-ordre de l'ordre des gastéropodes cœlopnés, comprenant ceux qui vivent à la fois sur terre et dans l'eau.

HYGROGÉTON. s. m. Bot. Genre de plantes voisin des potamots.

HYGROLOGIE. s. f. (ét. gr., ὑγρὸν, eau ; [illegible]) sur l'eau et les fluides.

— Traité des fluides du corps humain.

HYGROLOGIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à l'hygrologie.

HYGROLOGUE. s. m. Celui qui décrit les qualités des fluides du corps humain.

HYGROMANCIE. s. f. (ét. gr., ὑγρὸν, eau ; μαντεία, divination). Art divin. Divination par l'eau ou par l'humidité.

HYGROME. s. m. Pathol. Kyste aqueux.

HYGROMÈTRE. s. m. (ét. gr., ὑγρὸν, eau ; μετρέω, mesurer). Phys. Instrument servant à mesurer le degré d'humidité ou de sécheresse de l'air atmosphérique ou de tout autre gaz. Le plus usité est l'hygromètre à cheveu. On a imaginé de se servir comme d'hygromètres de sels déliquescents fournis par la chimie ; mais cette opération, quoique très-précise dans ses résultats, ne peut être d'un usage habituel. On doit joindre un petit thermomètre aux hygromètres, afin de toujours connaître la température.

HYGROMÉTRIE. s. f. Partie de la physique qui s'occupe de déterminer l'état d'humidité ou de sécheresse de l'air, la quantité d'eau en vapeur contenue dans l'air ou dans un gaz quelconque.

HYGROMÉTRIQUE. adj. des 2 g. Phys. Se dit des corps qui sont particulièrement sensibles aux changements accidentels de l'humidité ou de la sécheresse de l'air. Ce corps possède des propriétés hygrométriques fort remarquables. || Qui a rapport à l'hygrométrie. Appareil, instrument hygrométrique. || *État hygrométrique*. Quantité plus ou moins considérable de vapeur aqueuse qu'un corps contient. || *Faculté hygrométrique*. Le pouvoir qu'il a d'absorber plus ou moins de cette vapeur.

— Bot. La porlière hygrométrique rapproche, dit-on, ses folioles dès que le temps se dispose à la pluie. || Les appendices du péricline du leptéranthe hygrométrique, fortement arqués en dehors pendant la sécheresse, se redressent quand l'atmosphère devient humide. || Les lanières de la collerette du géastre hygrométrique, roulées sur elles-mêmes par un temps sec, se déroulent et prennent une position horizontale par l'effet de l'humidité. || Les pédicules de la funaire hygrométrique se tordent sur eux-mêmes par la sécheresse, et se déroulent avec rapidité lorsqu'on les mouille.

HYGROPHILE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὑγρὸν, eau ; φιλέω, aimer). Bot. Qui aime l'humidité, les lieux humides, comme l'agaric hygrophile, le lasiandre hygrophile.

HYGROPHILE. s. f. Bot. Genre de plantes acanthacées.

HYGROPHOBIE. s. f. (ét. gr., ὑγρὸς, humide ; φόβος, crainte). Pathol. V. HYDROPHOBIE.

HYGROPHTHALMIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὑγρὸς, humide ; ὀφθαλμὸς, œil). Anat. V. HYGROBLÉPHARIQUE.

HYGRORNITHES. s. m. pl. (ét. gr. ὑγρὸν, eau ; ὄρνις, oiseau). Ornith. Ordre de la classe des oiseaux, comprenant ceux qui vivent dans l'eau.

HYGROSCOPE. s. m. (ét. gr., ὑγρὸν, eau ; σκοπέω, considérer). Phys. Instrument propre à faire connaître l'existence de la vapeur d'eau dans l'air ou dans un gaz.

HYGROSCOPICITÉ. s. f. Phys. Faculté que possèdent un grand nombre de corps inorganiques et tous les corps organisés, vivants ou morts, d'absorber et d'exhaler de l'humidité, selon les circonstances, de manière à se trouver, sous ce rapport, avec le milieu ambiant, dans un état d'équilibre dont la proportion est donnée par la nature même de leur tissu.

HYGROSCOPIE. s. f. Phys. Synonyme d'Hygrométrie.

HYGROSCOPIQUE. adj. des 2 g. Phys. Qui a rapport à l'hygroscope, à l'hygroscopie.

HYGROTOLOGIE. s. f. (ét. gr., ὑγρότης, humeurs ; λόγος, discours). Partie de la médecine qui s'occupe des humeurs, des liquides du corps humain.

HYGRUSINE. s. f. (ét. gr., ὑγρὸς, liquide ; οὐσία, essence). Chim. Partie des huiles essentielles qui reste liquide à une basse température.

HYKSOS. s. m. pl. Ant. Arabes nomades ou pasteurs qui envahirent l'Egypte du XVIIe siècle av. J.-C. au XVe. || adjectiv. Les rois hyksos.

HYLA. s. m. Erpét. Nom latin du genre des rainettes ou raines.

HYLACIDES. s. m. pl. Myth. Descendants d'Hylax, père de Castor.

HYLACION. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones, de la famille des rubiacées, dont le fruit est un drupe sec couronné par les divisions du calice, renfermant un noyau à deux loges monospermes. L'hylacion d'Oware est un arbrisseau qui a été découvert dans les déserts de l'intérieur d'Oware.

HYLACTOR. s. m. (du gr. ὑλακτεῖν, aboyer). Myth. Un des chiens d'Actéon.

— Astron. Nom d'une constellation.

HYLARCHIQUE. adj. m. (ét. gr., ὕλη, matière ; ἄρχω, commander). Didact. Se dit d'un prétendu esprit universel qui dispose et régit la matière première.

HYLARQUE. s. m. Ant. Mot que les écrivains militaires ont employé par corruption au [illegible]

HYLAS. Myth. Fils de Thiodamas, roi de Mysie, fut emmené par Hercule sur le navire Argo. Les nymphes du fleuve Ascanius, éprises de sa beauté, l'entraînèrent dans leurs flots.

HYLAS. s. m. Entom. Espèce de papillon.

HYLÉ. s. f. Alchim. La matière première considérée comme la nature seule l'a faite.

HYLÉBATE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὕλη, taillis ; βαίνω, marcher). Ornith. Qui marche dans les taillis. || HYLÉBATES. s. m. pl. Famille d'oiseaux sylvains, comprenant ceux à qui la disposition de leurs pattes permet de marcher aisément dans les taillis. Elle ne contient que le genre agami.

HYLEC. s. m. Alchim. V. HYLÉ.

HYLÉCITE. s. m. Entom. Genre de coléoptères pentamères, de la famille des serricornes.

HYLECH ou **HYLEG.** s. m. (pr. *i-lek*, *i-leg*). Astrol. Nom que les Arabes donnent à l'étoile ou planète dominante qui apparaît au moment de la naissance.

HYLÉE. Myth. gr. Nom de plusieurs centaures. L'un d'eux fut la cause du combat qui eut lieu entre les Centaures et les Lapithes aux noces de Pirithoüs. || Un des chiens d'Actéon.

HYLÉE. s. f. Entom. Genre d'hyménoptères, de la tribu des andrenètes.

HYLÉCIFORME. adj. des 2 g. (du lat. *hyla*, rainette ; *forma*, forme). Erpét. Qui a la forme d'une rainette.

HYLÉMYDE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὕλη, taillis, μυῖα, mouche). Entom. Se dit d'insectes diptères qui vivent dans les taillis et les haies. || HYLÉMYDES. s. f. pl. Section de la tribu des myodaires mésomydes ou thomydes, comprenant ceux de ces insectes qui vivent dans les taillis et les haies.

HYLÉPYRHYNQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὕλη, taillis ; αἰπὺς, haut ; ῥύγχος, bec). Ornith. Qui a le bec élevé et qui vit dans les taillis. || HYLÉPYRYNQUES. s. f. pl. Famille d'oiseaux sylvains, comprenant ceux qui ont le bec élevé.

HYLÉSINE. s. m. Entom. Genre de coléoptères xylophages.

HYLIN, INE. adj. (du lat. *hyla*, rainette). Erpét. Qui ressemble à une rainette. || HYLINS. s. m. pl. Tribu de la famille des ranades, qui a pour type le genre hyle.

HYLIQUE. adj. des 2 g. Philos. Principe qui, suivant les gnostiques, anime ceux qui se laissent captiver par la matière. Vie, principe hylique.

HYLLIDE. s. m. Se disait des Héraclides, issus d'Hyllus.

HYLLUS. Myth. Fils d'Hercule et de Déjanire, épousa Iole et vainquit Eurysthée ; mais ayant tenté de conquérir le Péloponnèse, il fut tué par Echémus. || Fils d'Hercule et d'Omphale. || Fils d'Hercule et de Mélite. || Fils de la Terre, qui donna son nom à un fleuve de l'Asie Mineure.

HYLO. s. m. Myth. Divinité des bergers westphaliens.

HYLOBATE. s. m. (ét. gr., ὕλη, forêt ; βαίνω, marcher). Mamm. Genre de mammifères, composés des singes appelés gibbons, qui parcourent les forêts.

HYLOBATRACIEN, ENNE. adj. (ét. gr., ὕλη, taillis ; βάτραχος, grenouille). Erpét. Se dit de reptiles batraciens qui vivent dans les taillis. || HYLOBATRACIENS. s. m. Tribu de la classe des reptiles batraciens, comprenant ceux qui vivent dans les taillis.

HYLOBIE ou **HYLOBIEN.** s. m. (ét. gr., ὕλη, forêt ; βίος, vie). Ant. Nom par lequel les écrivains grecs désignent certains philosophes indiens qui se retiraient dans les bois pour s'adonner à la contemplation.

— Entom. Genre d'insectes coléoptères.

HYLOCHASMOPTÈNE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὕλη, taillis ; χάσμη, ouverture ; πτηνὸς, oiseau). Ornith. Se dit d'oiseaux qui vivent dans les bois et ouvrent un large bec pour saisir leur proie au vol. || HYLOCHASMOPTÈNES. s. m. pl. Familles d'oiseaux sylvains, comprenant ceux qui ouvrent leur bec pour saisir leur proie au vol.

HYLOCLASMOPTÈNE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὕλη, taillis ; κλάω, briser, πτηνὸς, oiseau). Ornith. Se dit d'oiseaux qui vivent dans les bois et se servent de leur bec pour écraser leur nourriture. || HYLOCLASMOPTÈNES. s. m. pl. Section de la classe des oiseaux sylvains, comprenant ceux qui se servent de leur bec pour écraser ou briser les objets qu'ils serrent.

HYLOGÉNIE. s. f. Philos. Origine ou formation de la matière.

HYLOGONE. s. m. (ét. gr., ὕλη, forêt ; γόνυ, genou). Géogr. Nom de peuples sauvages qui habitent sur les arbres.

HYLOGYNE. s. m. Erpét. Genre de la famille des protées.

HYLONOME. Myth. gr. Femme du centaure Cyllarus, se tua de désespoir en apprenant que son époux était tombé sous les coups des Lapithes.

HYLOPHAGE. s. des 2 g. Géogr. Nom donné par les anciens à quelques peuplades de l'Ethiopie, qui, disait-on, mangeaient de jeunes pousses de bois. || adjectiv. Peuple hylophage. Nation hylophage.

[illegible] gr., ὕλη, taillis ; πλατύς, large ; ῥύγχος, bec). Ornith. Se dit d'oiseaux qui vivent dans les bois et qui ont le bec large. || HYLOPLATYRHYNQUES. s. m. pl. Famille d'oiseaux comprenant ceux qui vivent dans les bois et qui ont le bec large.

HYLOPTÈNE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὕλη, bois ; πτηνὸς, oiseau). Ornith. Se dit d'oiseaux qui vivent dans les bois. || HYLOPTÈNES. s. m. pl. Sous-ordre de la classe des oiseaux, comprenant ceux qui vivent dans les forêts.

HYLORTHORHYNQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὕλη, taillis ; ὀρθὸς, droit ; ῥύγχος, bec). Ornith. Se dit d'oiseaux qui vivent dans les bois et qui ont le bec droit. || HYLORTHORHYNQUES. s. m. pl. Section de la classe des oiseaux sylvains, comprenant ceux qui ont le bec droit.

HYLOTOME. s. m. (ét. gr., ὕλη, bois, forêt ; τομεὺς, coupeur). Entom. Genre d'hyménoptères qui, à l'aide d'une tarière en forme de scie dont ils sont armés, pratiquent des entailles dans le bois pour y déposer leurs œufs.

HYLOTRYPANOPTÈNE adj. des 2 g. (ét. gr., ὕλη, taillis ; τρυπάω, percer ; πτηνὸς, oiseau). Ornith. Se dit d'oiseaux qui vivent dans les bois, et qui se servent de leur bec pour percer l'écorce des arbres. || HYLOTRYPANOPTÈNES. s. m. pl. Section de la classe des oiseaux sylvains, dans laquelle on range ceux qui se servent de leur bec pour percer.

HYLOZOÏQUE. adj. des 2 g. Philos. Qui a rapport à l'hylozoïsme. Système hylozoïque.

HYLOZOÏQUE. s. m. Philos. Celui qui professe l'hylozoïsme.

HYLOZOÏSME. s. m. (ét. gr., ὕλη, matière ; ζάω, vivre). Philos. Système qui attribue une existence primitive à la matière, et qui considère la vie comme n'étant qu'une de ses propriétés.

HYLURGE. s. m. Entom. Genre de coléoptères de la famille des xylophages.

HYLYPSOPTÈNE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὕλη, taillis ; ὕψος, hauteur ; πτηνὸς, oiseau). Ornith. Se dit d'oiseaux qui aiment à se percher au haut des arbres. || HYLYPSOPTÈNES. s. m. pl. Famille d'oiseaux sylvains comprenant ceux qui aiment à se percher au haut des arbres.

HYMEN. s. m. (pr. *i-menn* ; du gr. ὑμὴν, membrane). Myth. Dieu qui présidait aux noces et aux mariages. Il était fils de Bacchus et de Vénus, ou d'Apollon et d'une muse. || Jeune homme d'Athènes qui sauva des jeunes filles enlevées par des pirates, et qui fut invoqué ensuite comme le dieu du mariage.

— Iconol. On le représente sous la figure d'un jeune homme blond couronné de roses et tenant un flambeau à la main, ou deux flambeaux qui n'ont qu'une même flamme.

— Poét. et fig. Se dit du mariage. Le flambeau de l'hymen. Les chastes feux de l'hymen. Vivre sous les lois de l'hymen. Le dieu d'hymen. Ainsi que ses chagrins l'*hymen* a ses plaisirs. (Boil.)

Mais si tous les démons, contre vous déchaînés,
Vous ont dans leur fureur à l'*hymen* condamnés,
Méfiez-vous du moins d'une femme savante. (Coll.)

A mon avis, l'*hymen* et ses liens
Sont les plus grands ou des maux ou des biens. (Volt.)

L'*hymen* avec la joie a tant d'antipathie
Qu'il n'a que deux beaux jours, l'entrée et la sortie.
(Saint-Evremont.)

— Par extens., poét. Union, mariage. Hymen bien assorti. Les fruits de notre hymen.

L'*hymen*, le seul *hymen* contracté sans sottise,
C'est l'*hymen* annuel du doge de Venise. (***)

— Se dit de l'accouplement des animaux.

— Se dit en poésie en parlant des êtres moraux, des plantes, etc. Amitié, nœud sacré, pur *hymen* de deux âmes. (Chéned.) Et la rose et le lis, qu'un doux *hymen* assemble. (B.-Lormian.) Toute l'année n'est qu'un heureux *hymen* du printemps et de l'automne, qui semblent se donner la main. (Fléch.)

L'automne et le printemps, qu'un doux *hymen* enchaîne,
De présents confondus enrichissent la plaine.
(Baour-Lormian.)

Observez leurs couleurs, leurs formes, leurs penchants,
Leurs amours, leurs *hymens*. (Delille.)

— Chénier appelle une alliance hardie de mots, Des termes rapprochés l'*hymen* inattendu.

Une plume exercée habilement rassemble
Des termes qui, surpris et charmés d'être ensemble,
D'un *hymen* favorable empruntant le secours,
Fécondent la pensée, échauffent le discours. (Millev.)

— Voltaire a dit : *L'hymen est fait*... je suis dans l'esclavage. On dit bien, dans le style familier, *faire un mariage, le mariage est fait* ; mais on n'a jamais dit, *faire un hymen*, ni *l'hymen est fait*.

— *Hymen* est toujours pris au singulier quand il est pris pour la divinité qui préside à l'union conjugale ; mais quand il signifie le mariage même, il peut être employé au pluriel. J'ai vu beaucoup d'*hymens*, aucun d'eux ne me tente. (La Font.)

— Anat. Repli membraneux qui se trouve ordinairement, chez les vierges, à l'entrée du vagin, et qui se rompt lors de leur défloraison. La présence de l'hymen n'est cependant pas plus un signe de virginité que son absence n'est un indice d'incontinence.

— Bot. Petite peau qui enveloppe le bouton des fleurs, et qui se sépare lors de l'épanouissement.

— *Hymen*, dit un docte enfant d'Esculape, est un mot grec qui signifie Pellicule. C'est pour [illegible] *hymen* comme il prononce *abdomen*, qui certes n'est guère usité dans nos cercles. Nos poètes, voyant dans *hymen* tantôt un mot grec, tantôt un mot français, prononcent tantôt *hymenn*, tantôt *hymein*. Nos jeunes demoiselles, formant naturellement des vœux pour le lien conjugal, et trouvant dans le mot *mariage* une expression trop vulgaire, parlent souvent d'*hymin*, expression plus noble, et prononcent un mot grec à la française. Il résulte de là qu'il y a pour *examen* et *hymen* deux usages, que nous croyons important de conserver, parce que ni l'un ni l'autre n'offensent la raison, parce que l'un et l'autre peuvent être de quelque utilité. Le poète commence-t-il un vers par cet hémistiche : *Un hymen étranger* ? l'innasalité donnera une prononciation plus coulante, plus amie de l'oreille que le son nasal. Il vaut mieux dire *un hymenn étranger* que *un hymin étranger*. Dans *hymenn étranger*, les sons s'unissent avec grâce et avec force, il n'y a pas le plus léger heurtement ; dans *hymin étranger*, il y a un véritable hiatus, et si ce hiatus est toléré dans notre versification, une oreille délicate ne se le permet

gr., ὕλη, taillis; τρυπάω, percer; πτηνός, oiseau). Ornith. Se dit d'oiseaux qui vivent dans les bois, et qui se servent de leur bec pour percer l'écorce des arbres. || HYLOTRYPANOPTÈNES. s. m. pl. Section de la classe des oiseaux sylvains, dans laquelle on range ceux qui se servent de leur bec pour percer.

HYLOZOÏQUE. adj. des 2 g. Philos. Qui a rapport à l'hylozoïsme. Système hylozoïque.

HYLOZOÏQUE. s. m. Philos. Celui qui professe l'hylozoïsme.

HYLOZOÏSME. s. m. (ét. gr., ὕλη, matière; ζάω, vivre). Philos. Système qui attribue une existence primitive à la matière, et qui considère la vie comme n'étant qu'une de ses propriétés.

HYLURGE. s. m. Entom. Genre de coléoptères de la famille des xylophages.

HYLYPSOPTÈNE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὕλη, taillis; ὕψος, hauteur; πτηνός, oiseau). Ornith. Se dit d'oiseaux qui aiment à se percher au haut des arbres. || HYLYPSOPTÈNES. s. m. pl. Famille d'oiseaux sylvains comprenant ceux qui aiment à se percher au haut des arbres.

HYMEN. s. m. (pr. *i-menn;* du gr. ὑμήν, membrane). Myth. Dieu qui présidait aux noces et aux mariages. Il était fils de Bacchus et de Vénus, ou d'Apollon et d'une muse. || Jeune homme d'Athènes qui sauva des jeunes filles enlevées par des pirates, et qui fut invoqué ensuite comme le dieu du mariage.

— Iconol. On le représente sous la figure d'un jeune homme blond couronné de roses et tenant un flambeau à la main, ou deux flambeaux qui n'ont qu'une même flamme.

— Poét. et fig. Se dit du mariage. Le flambeau de l'hymen. Les chastes feux de l'hymen. Vivre sous les lois de l'hymen. Le dieu d'hymen. Ainsi que ses chagrins l'*hymen* a ses plaisirs. (Boil.)

Mais si tous les démons, contre vous déchaînés,
Vous ont dans leur fureur à l'*hymen* condamnés,
Méfiez-vous du moins d'une femme savante. (Coll.)

A mon avis, l'*hymen* et ses liens
Sont les plus grands ou des maux ou des biens. (Volt.)

L'*hymen* avec la joie a tant d'antipathie
Qu'il n'a que deux beaux jours, l'entrée et la sortie.
(Saint-Évremont.)

— Par extens., poét. Union, mariage. Hymen bien assorti. Les fruits de notre hymen.

L'*hymen*, le seul *hymen* contracté sans sottise,
C'est l'*hymen* annuel du doge de Venise. (***)

— Se dit de l'accouplement des animaux.

— Se dit en poésie en parlant des êtres moraux, des plantes, etc. Amitié, nœud sacré, pur *hymen* de deux âmes. (Chêned.) Et la rose et le lis, qu'un doux *hymen* assemble. (B.-Lormian.) Toute l'année n'est qu'un heureux *hymen* du printemps et de l'automne, qui semblent se donner la main. (Fléch.)

L'automne et le printemps, qu'un doux *hymen* enchaîne,
De présents confondus enrichissent la plaine.
(Baour-Lormian.)

Observez leurs couleurs, leurs formes, leurs penchants,
Leurs amours, leurs *hymens*. (Delille.)

— Chénier appelle une alliance hardie de mots, Des termes rapprochés l'*hymen* inattendu.

Une plume exercée habilement rassemble
Des termes qui, surpris et charmés d'être ensemble,
D'un *hymen* favorable empruntant le secours,
Fécondent la pensée, échauffent le discours. (Millev.)

— Voltaire a dit : *L'hymen est fait*... je suis dans l'esclavage. On dit bien, dans le style familier, *faire un mariage, le mariage est fait;* mais on n'a jamais dit, *faire un hymen*, ni *l'hymen est fait*.

— *Hymen* est toujours pris au singulier quand il est pris pour la divinité qui préside à l'union conjugale; mais quand il signifie le mariage même, il peut être employé au pluriel. J'ai vu beaucoup d'*hymens*, aucun d'eux ne me tente. (La Font.)

— Anat. Repli membraneux qui se trouve ordinairement, chez les vierges, à l'entrée du vagin, et qui se rompt lors de leur défloraison. La présence de l'hymen n'est cependant pas plus un signe de virginité que son absence n'est un indice d'incontinence.

— Bot. Petite peau qui enveloppe le bouton des fleurs, et qui se sépare lors de l'épanouissement.

— *Hymen*, dit un docte enfant d'Esculape, est un mot grec qui signifie Pellicule. C'est pour [illegible] *hymen* comme il prononce *abdomen*, qui certes n'est guère usité dans nos cercles. Nos poëtes, voyant dans *hymen* tantôt un mot grec, tantôt un mot français, prononcent tantôt *hymenn*, tantôt *hymein*. Nos jeunes demoiselles, formant naturellement des vœux pour le lien conjugal, et trouvant dans le mot *mariage* une expression trop vulgaire, parlent souvent d'*hymin*, expression plus noble, et prononcent un mot grec à la française. Il résulte de là qu'il y a pour *examen* et *hymen* deux usages, que nous croyons important de conserver, parce que ni l'un ni l'autre n'offensent la raison, parce que l'un et l'autre peuvent être de quelque utilité. Le poëte commence-t-il un vers par cet hémistiche : *Un hymen étranger?* l'innasalité donnera une prononciation plus coulante, plus amie de l'oreille que le son nasal. Il vaut mieux dire *un hymenn étranger* que *un hymin étranger*. Dans *hymenn étranger*, les sons s'unissent avec grâce et avec force, il n'y a pas le plus léger heurtement; dans *hymin étranger*, il y a un véritable hiatus, et si ce hiatus est toléré dans notre versification, une oreille délicate ne se le permet qu'avec des ménagements qui le font pardonner. *Hymen*, dans votre phrase poétique, se trouve-t-il à la fin d'un vers, rien ne s'oppose à ce que vous le fassiez rimer avec *chemin*, avec *Romain*.

Plus loin on voit un cirque et le peuple romain,
Des Sabines en pleurs l'involontaire *hymen*. (Del.)

— Pour éviter les deux *in* de suite dans *hymen* et *clandestin*, l'oreille réclame qu'on prononce *hymenn* dans ces vers de Racine :

Vous savez, et Calchas mille fois vous l'a dit,
Qu'un *hymen* clandestin mit ce prince en son lit.

— Syn. simpl. Hyménée, mariage, noces, épousailles. || Épith. Doux, tendre, heureux, fortuné, saint, honorable, auguste, chaste, joyeux, illustre, glorieux, charmant, fécond, stérile, triste, affreux, abominable, détestable, odieux, impie, profane, incestueux, sanglant, funeste, fatal, cruel, résolu, conclu, différé, rompu, assorti, bizarre, précipité. || Périphr. Le dieu d'hymen. Le dieu d'hyménée. Le dieu des époux. Le dieu des noces. Le frère de l'Amour. Le lien conjugal. Les nœuds de l'hymen, du mariage. Le flambeau, les flambeaux de l'hymen ou de l'hyménée. Les feux de l'hymen. Le joug de l'hymen. Le joug de l'hyménée. Allumer le flambeau de l'hymen. Allumer les flambeaux d'hyménée. Jamais les feux d'*hymen* ne s'allument pour elle. (Rac.) De l'*hymen* les voluptés tranquilles. (Parny.)

Tous deux, aux lueurs d'un flambeau
Que d'une main pudique agite l'*Hyménée*,
Ils serrent pour jamais *sa chaîne fortunée*. (B.-Lorm.)

Et par *l'anneau béni* consacrant ses désirs,
Lui fait d'un saint devoir le plus doux des plaisirs.
(Desaintange.)

— *Les mystères de l'hymen*. Les plaisirs réservés aux époux.

— *Le lit d'hymen, d'hyménée*. Le lit nuptial.

— *Les fruits de l'hymen*. Les enfants. || Les petits des animaux.

— Syn. comp. HYMEN. HYMÉNÉE. *Hymen* s'entend plus particulièrement des noces, et *hyménée* du mariage. L'*hymen* annonce le mariage simplement; l'*hyménée*, toutes les conséquences du mariage.

HYMÉNACHNE. s. f. (pr. *i-me-nak-ne*). Bot. Genre de graminées.

HYMÉNANTHÈRE. s. f. Bot. Genre de synanthérées de l'Australasie.

HYMÉNÉAL, ALE. adj. S'est dit de ce qui a rapport au mariage. On aurait dû conserver ce mot, qu'on lit dans Brantôme. *Le flambeau, le lit hyménéal* n'aurait rien de dur; il est vrai qu'on a *conjugal*, mais multiplier les synonymes c'est favoriser les écrivains, et surtout les poëtes. || Pl., *hyménéaux*.

HYMÉNÉE. s. m. (du gr. ὑμέναιος). Myth. V. HYMEN.

— Iconol. La plupart des poëtes donnent à l'Hyménée un chapeau de roses. Ils représentaient ce dieu ivre, languissant, affaibli par les plaisirs, ayant un flambeau à la main.

— Poét. et fig. Se dit du mariage. Allumer les flambeaux d'hyménée. Les autels de l'hyménée. Le joug de l'hyménée. Le dieu d'hyménée. Tous les rois à l'envi briguent votre *hyménée*. (Corn.) L'*hyménée* est un joug, et c'est ce qui m'en plaît. (Boil.) || La Fontaine dit que la Discorde cherchant à se loger, comme il n'y avait point alors de couvents de filles,

L'auberge enfin de l'*Hyménée*
Lui fut pour demeure assignée.

— Par extens., poét. Union, mariage. Heureux hyménée.

— L'auteur de *Télémaque* a dit dans sa prose poétique : Les chansons des bergers et des laboureurs qui célébraient leurs *hyménées*.

— Ant. Chanson nuptiale, épithalame.

HYMÉNÉE. s. f. Bot. Genre de légumineuses qui renferme le courbaril. Elle est ainsi appelée parce que dans cette plante les feuilles sont composées de deux folioles, et peuvent être regardées ainsi comme une image de l'union conjugale.

— HYMÉNÉES. s. f. pl. Ant. Fête en l'honneur du dieu Hymen.

HYMÉNELLE. s. f. Bot. Plante du Mexique. || Genre de champignons.

HYMÉNÉLYTRE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὑμήν, membrane; ἔλυτρον, élytre). Entom. Qui a des élytres membraneuses. || HYMÉNÉLYTRES. s. m. pl. Famille de l'ordre des hémiptères, renfermant [illegible] neuses, tels sont les pucerons, les cochenilles mâles, les psylles, les chermès.

HYMÉNION. s. m. Bot. Expansion membraneuse, qui, dans les champignons, porte les corpuscules reproducteurs et qui affecte des formes très-variées, celle de lames dans les agarics, celle d'épines dans les hydres, celle de papilles dans les téléphores.

HYMÉNOCARPE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὑμήν, membrane; καρπός, fruit). Bot. Qui a le fruit membraneux. || HYMÉNOCARPES. s. m. pl. Ordre de la classe des lichens, comprenant ceux qui sont munis d'une membrane proligère.

HYMÉNOCÈRE. s. m. Crust. Genre de crustacés.

HYMÉNOCHÈTE. s. f. Bot. Genre de plantes cypéracées.

HYMÉNODE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὑμήν, membrane; ὀδούς, dent). Bot. Qui a des dents membraneuses. || HYMÉNODES. s. m. pl. Tribu de la famille des mousses, comprenant celles dans lesquelles il naît de la columelle une membrane qui s'étend horizontalement sur l'ouverture de l'urne, et qui porte des dents.

HYMÉNOGASTRIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὑμήν, membrane; γαστήρ, estomac). Ornith. Se dit des oiseaux qui ont l'estomac membraneux.

HYMÉNOGRAPHE. s. m. Didact. Auteur d'une description des membranes.

HYMÉNOGRAPHIE. s. f. (ét. gr., ὑμήν, membrane; γράφω, décrire). Anat. Partie de l'anatomie qui a pour objet la description des membranes.

HYMÉNOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui se rapporte à l'hyménographie.

HYMÉNOLÈPE. s. f. Bot. Arbuste du cap de Bonne-Espérance.

HYMÉNOLÉPIDOPTÈRE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὑμήν, membrane; λεπίς, écaille; πτερόν, aile). Entom. Se dit des insectes qui ont des ailes membraneuses et couvertes d'une poussière écailleuse. || HYMÉNOLÉPIDOPTÈRES. s. m. pl. Classe d'insectes comprenant ceux qui ont quatre ailes membraneuses couvertes d'une poussière écailleuse.

HYMÉNOLOGIE. s. f. (ét. gr., ὑμήν, membrane; λόγος, discours). Anat. Traité des membranes.

HYMÉNOLOGIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui se rapporte à l'hyménologie.

HYMÉNOLOGUE ou **HYMÉNOLOGISTE** s. m. Didact. Auteur d'une hyménologie.

HYMÉNOMÈNE. s. m. Bot. Genre de plantes de la Grèce et du Levant.

HYMÉNOMYCES. s. m. pl. (ét. gr., ὑμήν, membrane; μύκης, champignon). Bot. Division de la classe des champignons, comprenant ceux qui ont à l'extérieur une membrane fructifère dans laquelle sont placés les corpuscules reproducteurs.

HYMÉNOPAPPE. s. m. Bot. Plante de la Caroline.

HYMÉNOPAPPÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à l'hyménopappe. || HYMÉNOPAPPÉES. s. f. pl. Groupe de la section des hélianthées héléniées, qui a pour type le genre hyménopappe.

HYMÉNOPHALLE. s. m. Bot. Genre de champignons.

HYMÉNOPHYLLACÉ. Bot. V. HYMÉNOPHYLLÉ.

HYMÉNOPHYLLE. s. m. Bot. Genre de fougères qui renferme plus de quarante espèces, dont deux seulement croissent en Europe; toutes les autres sont exotiques. Ce sont en général de petites plantes souvent rampantes, hautes de un à six pouces, et qui se plaisent dans les bois et les fentes de rochers. || Genre de plantes établi aux dépens des varechs.

HYMÉNOPHYLLÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à un hyménophylle. || HYMÉNOPHYLLÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des fougères, ayant pour type le genre hyménophylle.

HYMÉNOPLIE. s. f. Entom. Genre d'insectes coléoptères.

HYMÉNOPODE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὑμήν, membrane; πούς, pied). Ornith. Se dit des oiseaux qui ont des doigts à moitié réunis par une membrane. || HYMÉNOPODES. s. m. pl. Famille d'oiseaux comprenant ceux qui ont les doigts réunis jusqu'à la moitié par une membrane.

HYMÉNOPOGON. s. m. (ét. gr., ὑμήν, membrane; πώγων, barbe). Bot. Genre de plantes qui a pour type le buxbaum feuillé.

HYMÉNOPTÈRE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὑμήν, membrane; πτερόν, aile). Entom. Se dit des insectes qui ont quatre ailes membraneuses, nues, à nervures longitudinales, tels que les abeilles, les guêpes, les fourmis, etc. Insectes hyménoptères. || HYMÉNOPTÈRES. s. m. pl. Ordre de la classe des insectes, comprenant ceux qui ont quatre ailes peu veinées ou sans nervures.

HYMÉNOPTÉROLOGIE. s. f. Didact. Partie de l'entomologie qui traite des hyménoptères.

HYMÉNOPTÉROLOGIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui a rapport à l'hyménoptérologie.

HYMÉNOPTÉROLOGUE. s. m. Didact. Naturaliste qui s'occupe spécialement des insectes hyménoptères.

HYMÉNORHIZE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὑμήν, membrane; ῥίζα, racine). Bot. Qui a des racines membraneuses. || L'ail hyménorhize est ainsi appelé à cause de ses bulbes, qui sont composées [illegible]

HYMÉNOSCYPHE. s. f. Bot. Genre de champignons.

HYMÉNOSOME. s. m. Crust. Genre de crustacés.

HYMÉNOSPORE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὑμήν, membrane; σπορά, graine). Bot. Qui a les semences engagées dans une membrane. || HYMÉNOSPORES. s. m. pl. Section de l'ordre des lichens ascophores, comprenant ceux qui ont une membrane proligère.

HYMÉNOSPORÉ, ÉE. adj. Bot. V. HYMÉNOSPORE.

HYMÉNOSTACHYDE. s. f. Bot. Genre de fougères.

HYMÉNOTHALAME. adj. des 2 g. (ét. gr., ὑμήν, membrane; θάλαμος, lit). Bot. Qui s'étale et forme une expansion membraneuse. || HYMÉNOTHALAMES. s. m. pl. Ordre de la famille des lichens.

HYMÉNOTHÉCIEN, ENNE adj. (ét. gr., ὑμήν, membrane; θήκη, boîte). Bot. Se dit de champignons pourvus d'une membrane qui contient les corpuscules reproducteurs. || HYMÉNOTHÉCIENS. s. m. pl. Ordre de champignons, dans lequel on range ceux qui sont pourvus d'un hyménion, ou d'une membrane contenant les corpuscules reproducteurs.

HYMÉNOTHÉCION. s. m. Bot. Genre de plantes graminées.

HYMÉNOTHÈQUE. adj. des 2 g. Bot. Nom de la deuxième section du premier ordre, les gymnocarpes, de la classe des champignons.

HYMÉNOTOME. s. m. (ét. gr., ὑμήν, membrane; τομή, incision). Chir. Instrument pour découper les membranes.

HYMÉNOTOMIE. s. f. (ét., V. HYMÉNOTOME). Anat. Dissection des membranes.

— Chir. Section de l'hymen.

HYMÉNOTOMIQUE. adj. des 2 g. Anat. et chir. Qui a rapport à l'hyménotomie.

HYMÉNOTOMISTE. s. m. Celui qui s'occupe particulièrement de la dissection des membranes.

HYMÉNULE. s. f. Bot. Genre de champignons.

HYMÉNULÉ. adj. des 2 g. Bot. Qui ressemble à une hyménule. || HYMÉNULÉS. s. m. pl. Tribu de l'ordre des trémelles, ayant pour type le genre hyménule.

HYMER. Myth. scand. Géant qui reçut Thor dans sa barque, lorsque ce dieu alla combattre le grand Serpent.

HYMETTE. Géogr. anc. Montagne de l'Attique, au sud d'Athènes. Le miel du mont Hymette était très-estimé.

HYMETTIEN. adj. m. Myth. gr. Surnom de Jupiter, qui fut nourri par les abeilles de l'Hymette.

HYMNAGORE. adj. des 2 g. Ant. Se dit des cérémonies et des fêtes qu'on célébrait sur les places publiques.

— Myth. Surnom de Bacchus et d'Apollon, invoqués dans ces fêtes.

HYMNAIRE. s. m. Recueil d'hymnes.

HYMNE. s. m. (du gr. ὕμνος, chant). Cantique en l'honneur de la Divinité.

— Chez les anciens, Poëme en l'honneur des dieux ou des héros. Hymne en l'honneur d'Apollon, en l'honneur de Cérès. Callimaque a fait des hymnes en l'honneur de quelques dieux. L'hymne d'Apollon, de Cérès. Hymne à Cérès, à Vénus. Hymne théurgique, poétique, philosophique, orphique, homérique. || Dans ce sens on le fait aussi féminin. Transportez-vous en pensée dans l'ancien monde pour vous faire une idée de ce qu'il dut éprouver, lorsqu'au milieu des *hymnes* obscènes ou absurdes à Vénus, à Bacchus, à Mercure, à Cybèle, il entendit des voix graves chantant au pied d'un autel nouveau : O Dieu, nous te louons! O Seigneur, nous te confessons! O Père éternel, toute la terre te révère! (Chateaub.)

— *Hymne de Castor*. Chant guerrier en usage parmi les Lacédémoniens, et à la cadence duquel ils marchaient au combat. On y célébrait les exploits de ce héros.

— Les Indiens ont des hymnes qui renferment quelques histoires de leurs dieux, dévatas ou génies; et ces histoires, qui sont des fables bizarres, contiennent, pour l'ordinaire, quelque instruction morale. Tous les matins, au lever de l'aurore, les brahmanes sont obligés de chanter un de ces hymnes, qui roule sur une aventure arrivée à un dévata, et il a pour but de faire voir que l'orgueil est la source de bien des maux. Les brahmanes assurent que Vichnou a promis une entière rémission de tous les péchés à ceux qui réciteraient cette histoire.

— Se dit, par extension, pour Pièce de vers en l'honneur d'un être quelconque.

Recevez donc mon *hymne*, ô vous, fleurs du bocage,
Des belles à la fois la parure et l'image. (Lemierre.)

— Malherbe l'a fait du féminin dans ce sens :

Quelle sera la hauteur
De l'*hymne* de ta victoire?
Quand elle aura cette gloire,
Que Malherbe en soit l'auteur! (Malherbe.)

— Se dit quelquefois du chant des oiseaux.

Et du fond des bosquets un *hymne* universel
S'élève dans les airs et monte jusqu'au ciel. (Michaud.)

— s. f. Liturg. Cantique qu'on chante dans l'église. Entonner une hymne. Chanter une hymne. Une belle hymne. Les anciennes *hymnes* de l'Église ont le mérite de la simplicité, mais n'ont [illegible] pes, des masses d'or, des flambeaux, des parfums, aux soupirs de l'orgue, au balancement des cloches, au frémissement des serpents et des basses, cette *hymne* faisait résonner les vitraux, les souterrains et les dômes d'une basilique. (Chateaub.) Si quatre vierges, vêtues de lin et parées de feuillages, apportaient la dépouille d'une de leurs compagnes dans une nef tendue de rideaux blancs, le prêtre récitait à haute voix sur cette jeune cendre une *hymne* à la virginité. (Id.) Un dimanche de l'Avent, j'entendis de mon lit chanter cette *hymne* avant le jour sur le perron de la cathédrale, selon un rite de cette église-là. (J.-J. Rouss.)

— Dans la liturgie grecque, on distingue quatre sortes d'hymnes, mais on n'entend pas par ce mot des louanges en vers, mais simplement des louanges. L'*hymne angélique* ou le *Gloria in excelsis* fait la première espèce; le *trisagion*, la seconde; l'*hymne cherubinique*, par laquelle l'Église imite les chérubins qui louent Dieu et le Sauveur dans le ciel, fait la troisième, et la quatrième est composée de l'*hymne de victoire et de triomphe*.

— Suivant tous les grammairiens, ce mot est féminin quand on parle des cantiques qu'on chante dans l'église; en tout autre sens, il est masculin. Domergue admet cependant qu'il faut laisser à l'écrivain, et surtout au poète, le choix du genre : aussi ne s'en sont-ils pas fait faute. O toi qui nous a faits! en composant un discours si saint, je crois chanter un véritable *hymne* à ta gloire. (Galien.) Quelles étaient ces institutions des Amphion, des Cadmus, des Orphée? Une belle musique appelée Loi, des danses, des cantiques, quelques arbres consacrés, des vieillards conduisant des enfants, un *hymne* formé auprès d'un tombeau, la religion et Dieu partout. (Chateaub.)

Encore un *hymne*, ô ma lyre!
Un *hymne* pour le Seigneur,
Un *hymne* dans mon délire,
Un *hymne* dans mon bonheur! (Lamart.)

— Syn. simpl. Cantique, ode sacrée. || Épith. Sacré, religieux, solennel, harmonieux, sublime.

HYMNIE. s. f. Myth. Nom de Diane chez les Arcadiens.

HYMNIENNE. adj. f. Myth. gr. Surnom de Diane. Diane hymnienne était adorée chez les Arcadiens.

HYMNIES. s. f. pl. Ant. gr. Fête à Orchomène et à Mantinée, en l'honneur de Diane hymnienne.

HYMNIQUE. adj. des 2 g. Littér. Qui a rapport à l'hymne. || Qui est du genre de l'hymne. Poésie hymnique. Vers hymniques.

HYMNESTE. s. m. Auteur qui a composé des hymnes.

— Celui qui est chargé de composer des hymnes.

HYMNODE. s. des 2 g. (ét. gr., ὕμνος, hymne; ᾠδός, chanteur). Ant. gr. Se dit de ceux qui chantaient les hymnes dans les fêtes de la Grèce. Dans les fêtes de Pallas, les hymnodes étaient trois jeunes filles.

HYMNOGRAPHE. s. m. (ét. gr., ὕμνος, hymne; γράφω, écrire). Philol. Auteur qui compose des hymnes. Santeuil est un de nos meilleurs hymnographes.

— Ballanche s'est servi de ce mot pour désigner les poètes qui ont fait des poésies semblables à celles d'Orphée, de Klopstock.

HYMNOGRAPHIE. s. f. Philol. Genre de poésie qui comprend les hymnes.

— Recueil d'hymnes.

HYMNOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Philol. Qui a rapport à l'hymnographie.

HYMNOLOGIE. s. f. (ét. gr., ὕμνος, hymne; λόγος, discours). Philol. Dissertation sur le genre de l'hymne. || Traité sur l'hymne.

— Liturg. Récitation ou chant des hymnes.

HYMNOLOGIQUE. adj. des 2 g. Philol. Qui concerne l'hymnologie.

HYMNOLOGUE. s. m. Philol. Auteur d'une hymnologie. || Chanteur d'hymnes.

HYNDITE. s. m. Hist. or. Membre d'un ordre de derviches peu considéré des musulmans, parce qu'ils ne descendent pas des deux premières congrégations établies du vivant même du Prophète, par Aboubekr et Ali.

HYO. Abréviation du mot *hyoïde*, entre dans la formation des mots composés ci-après :

— HYO-ÉPIGLOTTIEN. adj. et s. m. Anat. Se dit d'un muscle propre de l'épiglotte, qui existe chez certains quadrupèdes et qui manque chez l'homme.

— HYO-ÉPIGLOTTIQUE. adj. des 2 g. Anat. Qui appartient à l'os hyoïde et à l'épiglotte.

— HYO-EX-GLOTTIQUE. adj. m. Anat. Se dit d'un cartilage du larynx de la grenouille.

— HYO-GLOSSE. adj. et s. m. Anat. Se dit d'un des muscles de la langue.

— HYO-GLOSSIEN, ENNE. adj. Anat. Qui appartient à l'os hyoïde et à la langue.

— s. m. On a donné ce nom au nerf hypoglosse, parce qu'il donne de nombreux rameaux à la langue et aux muscles qui s'attachent à l'os hyoïde.

— HYO-GLOSSO-BASI-PHARYNGIEN. adj. et s. m. Anat. Se dit d'un des muscles du pharynx, qui tient à l'os hyoïde, à la langue et à la base de l'occipital.

— HYO-LARYNGIEN. adj. et s. m. Anat. Se dit d'un muscle qui tient à l'os hyoïde et au larynx.

— HYO-PHARYNGIEN. adj. et s. m. Anat. Se dit d'un des muscles du pharynx, qui va à l'os

— HYO-POSTGLOTTIQUE. adj. m. Se dit d'un cartilage du larynx de la grenouille.

— HYO-PROGLOTTIQUE. adj. m. Anat. Se dit d'un cartilage du larynx de la grenouille.

— HYO-PRÉSTYLOÏDIEN. adj. et s. m. Anat. Se dit d'un muscle de l'hyoïde de la salamandre.

— HYO-STERNAL, ALE. adj. Anat. Qui appartient à l'hyoïde et au sternum.

— HYO-THYROÏDIEN, ENNE. adj. Anat. Qui appartient à l'hyoïde et au thyroïde.

HYOBRANCHE. s. f. Bot. Plante parasite orobranchoïde, de couleur de sang, qui croît au cap de Bonne-Espérance.

HYOCHONDRO-GLOSSE. adj. m. (pr. *i-o-kon-dro-glos-se*). Anat. Se dit d'un des muscles de la langue. || substantiv. L'hyochondro-glosse.

HYOÏDE. adj. Anat. Se dit de l'os qui est à la racine de la langue, et qui a une certaine ressemblance avec l'upsilon des Grecs. Os hyoïde. || substantiv. L'hyoïde.

HYOÏDIEN, ENNE. adj. Anat. Qui appartient à l'hyoïde.

HYOPHORBE. s. f. Bot. Fruit de l'hyophorbier.

HYOPHORBIER. s. m. Bot. Espèce de palmier de l'île Bourbon.

HYOSCYAME. s. m. (ét. gr., ὗς, cochon; κύαμος, fève). Bot. Un des noms de la jusquiame. || Nom que les anciens donnaient à des plantes qui étaient mortelles pour les pourceaux et les sangliers qui en avaient mangé.

HYOSCYAMINE. s. f. Chim. Alcali organique, que l'on a trouvé dans la jusquiame ou dans l'ellébore noir. On a reconnu depuis que c'était du phosphate ammoniaco-magnésien.

HYOSÈRE ou **HYOSIRIS.** s. f. (ét. gr. ὗς, cochon; σέρις, espèce de chicorée). Bot. Plante qui ressemble à la chicorée, mais plus petite et plus rude.

HYOSÉRIDE. s. f. Bot. Genre de plantes chicoracées du bassin de la Méditerranée.

HYOSÉRIDÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une hyoséride. | HYOSÉRIDÉES. s. f. pl. Groupe de la section des lactucées scorsonériées. || Sous-tribu de la tribu des chicoracées, ayant pour type le genre hyoséride.

HYOSPATHE. s. m. Bot. Genre de palmiers.

HYOVERTÉBROTOMIE. s. f. Art vétér. Opération qui consiste à ouvrir les poches gutturales du cheval, de l'âne ou du mulet.

HYOVERTÉBROTOMIQUE. adj. des 2 g. Art vétér. Qui concerne l'hyovertébrotomie.

HYPACANTHE. s. m. Ichthyol. Genre de poissons osseux.

HYPACONTISTE. s. m. Ant. gr. Cavalier armé de javelots.

HYPALLAGE. s. f. (ét. gr., ὑπό, sous; ἀλλαγή, changement). Gramm. Figure par laquelle on paraît attribuer à certains mots d'une phrase ce qui appartient à d'autres mots de cette phrase, sans cependant qu'il soit possible de se méprendre au sens. C'est ainsi qu'on dit : *il n'avait point de souliers dans ses pieds*, au lieu de, *il n'avait point ses pieds dans ses souliers. Enfoncer son chapeau dans sa tête*, au lieu de, *enfoncer la tête dans son chapeau*. Cette figure est plus propre aux langues anciennes qu'aux langues modernes. *Ibant obscuri sola sub nocte per umbram* est un des plus beaux vers de l'Enéide. En français, la traduction littérale : *Ils marchaient ténébreux dans la nuit solitaire au milieu de l'ombre*, ne serait pas supportable. Ainsi, pour nous, l'hypallage est plus souvent un vice de style qu'une figure. Quelquefois cependant elle produit un bel effet, comme dans ce vers de Boileau, Trahissant la vertu sur un papier *coupable*.

HYPANIS. Géogr. anc. Rivière de la Scythie européenne, affluent du Borysthène. Aujourd'hui le *Bog*. || Fleuve de la Sarmatie d'Asie, affluent du Pont-Euxin. Aujourd'hui le *Kouban*.

HYPANTE. s. f. du gr. ὑπάντη, rencontre). Liturg. gr. La fête de la purification de la Vierge ou de la présentation de Jésus au temple

HYPANTHE. s. m. Bot. Partie inférieure du calice qui a fort souvent une tout autre manière d'être que la supérieure, qui, par exemple, dans la rose, prend la forme d'une baie, et se resserre à son orifice, tandis que la partie supérieure se flétrit.

HYPANTHÉ, ÉE. adj. Bot. Dont le calice et la corolle s'insèrent sous l'ovaire. || HYPANTHÉES. s. f. pl. Section des plantes exogènes, comprenant celles qui ont un calice monophylle, ou divisé jusqu'à la base, et une corolle monopétale insérée au réceptacle.

HYPANTHODION. s. m. Bot. Extrémité charnue d'un pédoncule qui se détache de la plante en même temps que le fruit, soit qu'elle conserve la forme ordinaire des pédoncules, comme dans l'artocarpe, soit qu'elle s'élargisse, comme dans la dorsténie, soit enfin qu'elle se dilate en une sorte de bourse ou de poche qui enveloppe et renferme les fleurs et les fruits comme le figuier.

HYPANTIMONIEUX. adj. m. Chim. Se dit du premier des sulfures que produit l'antimoine; il joue quelquefois le rôle de base, mais plus souvent celui d'acide.

HYPANTIMONITE. s. m. Chim. Sel produit par la combinaison de l'oxyde hypantimo-

HYPAPANTE. s. f. (ét. gr., ὑπό, sous; ἀντάω, rencontrer). Liturg. gr. V. HYPANTE.

HYPAR. s. m. Marque sensible de la manifestation divine, soit par les songes ou par quelque réalité, comme en se montrant eux-mêmes ou en prouvant leur présence par quelque merveille.

HYPARCHIE. s. f. (pr. *i-par-ki*). Hist. anc. Territoire, autorité d'un hyparque.

HYPARGYRÉ, ÉE. adj. (ét. gr., ὑπό, sous; ἄργυρος, argent). Bot. Qui est de couleur argentine en dessous, comme les feuilles de la téphrosie hypargyrée.

HYPARQUE. s. m. Hist. anc. Nom par lequel les Grecs désignent tantôt les satrapes eux-mêmes, tantôt les intendants qui étaient subordonnés à ceux-ci, et qu'on appelait *économes*.

— S'emploie aussi dans le même sens que Éparque. L'hyparque de Constantinople.

HYPARTYNIEUX. adj. m. Chim. Se dit du second des sulfures que produit l'arsenic.

HYPASME. s. m. Bot. Genre de la famille des champignons.

HYPASPISTE. s. m. (ét. gr., ὑπό, sous; ἀσπίς, bouclier). Art milit. Soldat grec armé d'un bouclier. || On l'appelait aussi *peltaste*.

HYPATE. s. f. Mus. anc. La corde la plus grave de la lyre et des deux tétracordes les plus bas. Tétracorde des hypates. Hypate des hypates.

HYPATHIE. Née vers l'an 370 de J.-C. Devint si habile dans les mathématiques et la philosophie, que les magistrats d'Athènes l'engagèrent à faire des cours publics. Comme elle était païenne et peu favorable aux chrétiens, des fanatiques l'assassinèrent vers l'an 415.

HYPATOÏDE. s. m. (du gr. ὑπάτη, la corde la plus basse). Mus. anc. Genre de la mélopée grecque, propre à la tragédie.

HYPÉCOON. s. m. (du gr. ὑπήκοος, flexible). Bot. Genre de plantes papavéracées qui croissent dans les blés.

HYPÉLATE. s. f. Bot. Genre de la famille des savonniers, renfermant un arbrisseau de la Jamaïque.

HYPÉLYTRE. s. m. Bot. Genre de plantes cypéracées.

HYPÉLYTRÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à l'hypélytre. || HYPÉLYTRÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des cypéracées, qui a pour type le genre hypélytre.

HYPÉMÉNIEN, ENNE. adj. Qui n'est plein que de vent. Epithète que Rabelais donne aux habitants de l'île de Ruach.

HYPENDESMOSE. s. f. Pathol. Excès d'endosmose.

HYPENTÈRE. s. f. Anat. Voies génito-urinaires, partie inférieure du système muqueux.

HYPER. (du gr. ὑπέρ, au-dessus, au-delà). Préposition grecque, qui entre dans la composition de plusieurs mots français dérivés du grec, et qui marque quelque excès, quelque chose au-delà de la signification du mot simple auquel on la joint.

HYPÉRACRIEN, ENNE. adj. Ant. gr. Se dit d'une des quatre tribus d'Athènes, sous Cranaüs.

— s. m. Membre de la tribu hypéracrienne.

HYPÉRANTHE. s. m. Entom. Genre de papillons.

HYPÉRANTHÈRE. s. f. Bot. Genre de légumineuses.

HYPÉRANTHÈZE. s. m. Arbre d'Arabie, espèce de ben.

HYPÉRANTIQUE. adj. des 2 g. Littér. Se dit d'un style suranné.

HYPÉRAURIQUE. adj. des 2 g. (du gr. ὑπέρ, au-dessus, et du lat. *aurum*, or). Chim. Se dit d'une combinaison dans laquelle il entre plus d'or que dans une autre du même genre. Le telluride hypéraurique est ainsi nommé, parce que le tellure s'y trouve combiné avec une proportion d'or double de celle qui existe dans le telluride aurique.

HYPERBASE. s. f. Rhét. Métaphore.

HYBERBATE. s. f. (ét. gr., ὑπέρ, au delà; βαίνω, aller). Gramm. Figure qui consiste à intervertir, à renverser l'ordre naturel du discours. Et les hautes vertus que de vous il hérite, pour qu'il hérite de vous. L'hyperbate diffère de l'inversion, en ce que le renversement de l'ordre des mots est plus brusque, moins ordinaire, même en poésie. Cette figure est surtout familière aux langues anciennes. On en trouve cependant quelques exemples en français. Dans notre langue, cette figure nuit quelquefois à la clarté, et on ne doit s'en servir dans la prose qu'avec beaucoup de circonspection. Lorsqu'elle est heureusement maniée, elle donne cependant aux phrases beaucoup de rapidité, de grâce et d'énergie. Si par exemple Fléchier dit : Cet aigle, dont le vol hardi avait d'abord effrayé nos provinces, prenait déjà l'essor pour se sauver vers les montagnes, il n'eût que raconté un fait, mais il a tracé un tableau en disant : Déjà prenait l'essor, pour se sauver vers les montagnes, cet aigle dont le vol hardi avait d'abord effrayé nos provinces.

— L'Encyclopédie fait ce mot masculin, pour se conformer au mot grec ὑπερβατόν, qui est neutre.

HYBERBATIQUE. adj. des 2 g. (du gr.

ractère de prédominance. || Se dit d'une variété minéralogique qui résulte de la combinaison de plusieurs formes, dont l'une est la primitive, et les autres, étant dues à des lois très-simples de décroissement, sont celles que l'on rencontre le plus communément parmi les cristaux de l'espèce. Chaux carbonatée hyperbatique.

HYPERBÉRÉTÉUS. s. m. Chronol. Le douzième mois des Macédoniens et des Grecs d'Asie. On croit qu'il répondait à notre mois de septembre.

HYPERBIBASME. s. m. Gramm. Figure qui consiste à changer un accent de place ou à transposer une lettre dans un mot. Elle n'est en usage que dans les langues anciennes.

HYPERBIUS. Myth. Fils de Mars, que l'on disait avoir le premier tué des animaux.

HYPERBOLE. s. f. (ét. gr., ὑπέρ, au delà; βάλλω, jeter). Rhétor. Figure qui consiste à augmenter ou à diminuer excessivement la vérité des choses, pour faire plus d'impression sur l'esprit de l'auditeur. L'hyperbole a ses bornes, il est vrai, au delà de la vérité; mais elle ne doit point les étendre jusqu'à la contradiction ou au ridicule, ainsi que le fait l'Arioste, quand, parlant d'un de ses héros, il dit que, dans la chaleur du combat, ne s'étant pas aperçu qu'on l'avait tué, il combattit toujours vaillamment, tout mort qu'il était. L'hyperbole peut exister, ou dans un seul mot, ou dans toute la pensée. Les esprits vifs, pleins de feu, et qu'une vaste imagination emporte hors des règles de la justesse, ne peuvent s'assouvir d'hyperboles. Excepté quelques façons de parler communes et proverbiales, nous usons très-rarement d'hyperboles en français. Discours rempli d'hyperboles. Ce que je vous dis est vrai, ce n'est point une hyperbole. Dire quelque chose sans hyperbole. L'*hyperbole* est un peu forte. (Yl.) Poussa jusqu'à l'excès sa mordante *hyperbole*. (Boil.) L'*hyperbole* est, comme le télescope et le microscope, à égale distance de la vérité. (Boiste.) L'imagination se nourrit d'*hyperboles*. (Id.) L'*hyperbole* exprime au delà de la vérité, pour ramener l'esprit à la mieux connaître. (La Bruy.) L'*hyperbole* est propre à peindre le désordre d'un esprit à qui une grande passion exagère tout. (Condill.)

Ils voudront...
Interdire chez vous l'entrée aux *hyperboles*. (Boil.)

Sans la métaphore à deux faces,
Sans l'*hyperbole* et ses échasses,
Ses vers ramperaient languissants. (La Motte.)

— Exagération. Parlons sans *hyperbole* et sans plaisanterie. (Boil.)

— Un auteur a appelé les longues queues des habits des femmes, des *hyperboles en drap*. C'est une pensée basse, un peu burlesque, et qui approche de l'énigme.

— L'hyperbole n'est pas moins du langage familier que l'ellipse; mais, comme on est accoutumé à la réduire à sa juste valeur, l'abus qu'on en fait tous les jours n'empêche pas qu'elle ne puisse entrer heureusement dans le style noble; et surtout dans les sujets où notre esprit est monté au grand comme dans l'ode et l'épopée. On admire avec raison ces beaux vers qui terminent le second chant de la *Henriade* et le tableau de la Saint-Barthélemy.

Et des fleuves français les eaux ensanglantées
Ne portaient que des morts aux mers épouvantées.

On sait bien qu'il y a quelque chose au delà de l'exacte vérité; mais ici la vérité est en elle-même si terrible, qu'on n'aperçoit pas ce que le poëte y ajoute. Mais si l'exagération va trop loin, ce n'est plus qu'une vaine enflure. Malherbe est tombé dans ce défaut quand il a dit :

C'est alors que ses cris en tonnerres éclatent,
Ses soupirs se font vents qui les chênes combattent
Et ses pleurs, qui tantôt descendaient mollement,
Ressemblent au torrent qui, des hautes montagnes,
Ravageant et noyant les voisines campagnes,
Veut que tout l'univers ne soit qu'un élément.

— Géom. Section faite dans un cône du second degré par un plan qui, étant prolongé, rencontre les deux nappes de cette surface. Cette courbe est formée de deux branches indéfiniment ouvertes, l'une vers la droite, l'autre vers la gauche, et se tournant mutuellement leur convexité. || *Hyperbole équilatère*. Celle dont les axes sont égaux. || *Hyperboles conjuguées*. Deux hyperboles qui ont le même centre, et dont l'une a pour premier axe le second axe de l'autre.

— Syn. simpl. Exagération, augmentation, amplification. || Epith. Hardie, outrée, excessive, fausse, froide, ridicule. || Périphr. Les échasses de l'hyperbole, en mauvaise part.

HYPERBOLÉEN. adj. m. Mus. anc. Se dit du ton le plus élevé de la musique des Grecs.

HYPERBOLIFORME. adj. des 2 g. Mathém. Qui se rapproche de l'hyperbole.

— Géom. *Courbe hyperboliforme*. Nom que quelques géomètres ont donné à des courbes dont les équations ont une forme analogue à celle de l'hyperbole ordinaire.

HYPERBOLIQUE. adj. des 2 g. Qui exagère beaucoup au delà du vrai discours. Langage hyperbolique. Expressions hyperboliques. Sérieusement, quand ils se seraient défiés tous trois à qui me louerait davantage, ils n'auraient pas employé d'expressions plus *hyperboliques*. (Le Sage.)

— Se dit quelquefois d'une personne qui est sujette à exagérer dans tout ce qu'elle dit. Cet homme est fort hyperbolique. Vous êtes par trop

— Géom. Qui a la forme de l'hyperbole. Figure hyperbolique. || Qui dépend de ses propriétés. Miroir hyperbolique. Verre hyperbolique.

— Médec. *Posture hyperbolique*. Celle où l'on est couché avec les bras, les jambes et l'épine du dos, les vertèbres du cou comprises, étendus ou retirés au delà de leur mesure ordinaire.

HYPERBOLIQUEMENT. adj. Avec exagération. Parler hyperboliquement. Cela est dit hyperboliquement.

— Géom. De manière à former une hyperbole. Couper un cône hyperboliquement.

— Ne se met point entre l'auxiliaire et le participe. Il s'est exprimé hyperboliquement, et non pas, il s'est hyperboliquement exprimé.

HYPERBOLISER. v. n. 1re conj. Néol. Parler par hyperbole. Ce mot a été employé autrefois par Furetière. Savoir si la licence qu'ont ceux-ci de mentir et d'*hyperboliser* les peut égaler aux autres. Hésiterait-on d'employer ce terme, surtout dans le style critique et familier?

HYPERBOLISME. s. m. Néol. Emploi continuel, abus de l'hyperbole.

HYPERBOLOÏDE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὑπερβολή, hyperbole; εἶδος, forme). Mathém. Qui se rapproche de l'hyperbole. || *Courbes hyperboloïdes.* V. HYPERBOLIFORME.

HYPERBOLOÏDE. s. f. Mathém. Solide formé par la révolution d'une branche d'hyperbole autour de son premier axe.

HYPERBORÉ, ÉE. adj. (ét. gr., ὑπέρ, au delà; βορέας, Borée). Hist. nat. Se dit des plantes et des animaux qui habitent le Nord, vers les contrées voisines du cercle polaire.

— *Race hyperborée.* Variété de l'espèce humaine qui se trouve au nord des deux continents, au voisinage du cercle polaire; elle est caractérisée par le visage plat, court et arrondi, le nez écrasé, les cheveux noirs et courts, la peau brune.

HYPERBORÉE. adj. des 2 g. Se dit des peuples, des pays très-septentrionaux. Les nations hyperborées. Les mers hyperborées.

Des nations *hyperborées*
Plaignons l'aveuglement fatal. (J.-B. Rouss.)

Des héros de ton sexe un essaim frémissant
Qui, frappant à grand bruit ses armes colorées,
Hurle ses chants barbares aux monts *hyperborées.* (Delille.)

— Géogr. anc. *Mer hyperborée.* Mer située au nord de l'Europe et de l'Asie. Aujourd'hui, *mer Glaciale arctique.*

Le fier dominateur des mers *hyperborées*
Vient de se déchaîner dans ces froides contrées. (Rivarol.)

Les pâles habitants de ces froides contrées
Qu'assiégent de glaçons les mers *hyperborées.* (Volt.)

— Fig. Froid, glacé.

. . Une fausse Muse, inspirée
Par le plus glaçant aquilon,
Avait soufflé sur l'Hélicon
Un dithyrambe *hyperborée.* (Lebrun.)

— C'est Voltaire qui, le premier, dans l'*Orphelin de la Chine*, a francisé l'adjectif latin *hyperboreus*, pour en faire le mot *hyperborée*, plus nombreux qu'*hyperboréen*, seul usité auparavant.

— Syn. simpl. Hyperboréen, septentrional.

HYPERBORÉEN, ENNE. adj. Géog. anc. Nom que les anciens donnaient à des peuples qui habitaient vers le nord de l'Europe. || *Monts Hyperboréens.* Monts de la Sarmatie, que l'on croit être les monts Ourals.

— Hist. anc. *Théore hyperboréen, théorie hyperboréenne.* Députation que les Hyperboréens envoyaient tous les ans à Délos. || *Vierges hyperboréennes.* Jeunes filles que les Hyperboréens chargeaient de porter les offrandes envoyées à Délos.

— *Hyperboréen* était, chez les anciens, une dénomination vague, souvent employée pour désigner les contrées du Nord et leurs habitants. Régions hyperboréennes. Peuples hyperboréens.

Vers les champs *hyperboréens*,
J'ai vu des rois, dans la retraite,
Qui se croyaient des Antonins. (Volt.)

— C'est dans la même acception que ce mot est encore employé dans les sciences naturelles. Plantes hyperboréennes. Animaux hyperboréens.

— Myth. Surnom d'Apollon, parce qu'il était surtout honoré par les peuples du Nord.

HYPERCARDIOTROPHIE. s. f. Médec. Augmentation du volume du cœur.

HYPERCARDIOTROPHIQUE. adj. des 2 g. Médec. Qui appartient à l'hypercardiotrophie.

HYPERCATALECTIQUE. adj. m. (ét. gr., ὑπέρ, sur; καταλήγω, terminer, finir). Littér. Se dit, dans la poésie grecque et latine, des vers qui ont une syllabe, ou, selon quelques grammairiens, deux syllabes de trop. Pour que l'hexamètre hypercatalectique ne soit point vicieux, il faut que la syllabe superflue se détruise par l'élision avec le commencement du vers suivant. || substantiv. Un hypercatalectique.

HYPERCATHARSIE ou **HYPERCATHARSE.** s. f. (ét. gr., ὑπέρ, au delà; κάθαρσις, purgation). Médec. Purgation excessive.

HYPERCATHARTIQUE. adj. des 2 g. Médec. Qui occasionne une purgation excessive.

HYPERCHÉMATIQUE. adj. des 2 g. Littér. Se dit d'un style enjoué, plaisant. On dit mieux [illegible]

HYPERCHIRIE. adj. f. Myth. gr. Surnom de Junon à Lacédémone. Toutes les femmes qui avaient des filles à marier lui offraient des sacrifices.

HYPERCHLORATE. s. m. Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide hyperchlorique avec une base.

HYPERCHLORIQUE. adj. m. Chim. Se dit d'un des oxacides du chlore.

HYPERCINÉSIE. s. f. Pathol. Irritabilité nerveuse portée au plus haut degré.

HYPERCOUSIE. s. f. (ét. gr., ὑπέρ, au delà; ἀκούω, entendre). Pathol. Sensation auditive qui fait entendre les sons plus forts qu'ils ne le sont réellement.

HYPERCRINIE. s. f. Pathol. Augmentation des sécrétions.

HYPERCRISE. s. f. (ét. gr., ὑπέρ, au delà; κρίσις, crise). Pathol. Crise plus forte que celles qu'on observe ordinairement.

HYPERCRITIQUE. adj. des 2 g. Médec. Qui a rapport à l'hypercrise.

HYPERCRITIQUE. s. m. (ét. gr., ὑπέρ, au delà; κριτικός, critique). Censeur outré, critique qui ne laisse passer aucune faute, qui ne pardonne rien.

A nosseigneurs académiques,
Nosseigneurs les *hypercritiques*,
Souverains arbitres des mots. (Ménage.)

HYPERDEXIEN, ENNE. adj. Myth. gr. Surnom de Jupiter et de Minerve, comme accueillant favorablement les prières.

HYPERDIACRISIE. s. f. Médec. V. HYPERCRINIE.

HYPERDIAZEUXIS. s. f. Mus. anc. Intervalle entre le tétracorde des hypares et le tétracorde hyperboléen.

HYPERDORIEN. adj. m. Mus. anc. Se dit d'un mode qui était d'une quarte au-dessus du dorien.

HYPERDRAMATIQUE. adj. Crit. Qui dépasse la portée naturelle des moyens scéniques; trop dramatique, exagéré.

HYPERDRAME. s. m. Crit. Drame dans lequel les passions sont exagérées et les situations peu naturelles.

HYPERDULIE. s. f. (ét. gr., ὑπέρ, au-dessus; δουλεία, servitude). Théol. N'est usité que dans cette locution, *le culte d'hyperdulie*, le culte qu'on rend à la sainte Vierge, qui est supérieur à celui qu'on rend aux saints.

HYPERDYNAMIE. s. f. (ét. gr., ὑπέρ, au-dessus; δύναμις, force). Physiol. Excès ou abondance de forces.

HYPERDYNAMIQUE. adj. des 2 g. Physiol. Qui appartient à l'hyperdynamie.

HYPÈRE. s. f. (du gr. ὑπέρα, phalène). Entom. Genre d'insectes coléoptères; phalènes qui proviennent de chenilles géomètres ou arpenteuses qui avancent une partie de leur corps pour se fixer et tirer le reste en avant, en le courbant régulièrement.

HYPERÉMÉSIE. s. f. (ét. gr., ὑπέρ, au delà; ἐμέω, vomir). Pathol. Vomissement excessif, fréquente envie de vomir.

HYPERÉMÉTIQUE. adj. des 2 g. Pathol. Qui appartient à une hyperémésie. || Qui l'occasionne.

HYPERENCÉPHALE. s. m. Anat. Monstre dont le cerveau est situé en grande partie hors du crâne.

HYPERENCÉPHALIE. s. f. Anat. Situation du cerveau hors du crâne, et au-dessus de cette boîte osseuse.

HYPERENCÉPHALIEN, ENNE. adj. Anat. Se dit des monstres par hyperencéphalie.

HYPERENCÉPHALIQUE. adj. des 2 g. Anat. Qui offre les caractères de l'hyperencéphalie.

HYPERENDOSMOSE. s. f. Phys. Endosmose qui s'exécute avec plus de force ou d'intensité que de coutume.

HYPERENDOSMOSÉ, ÉE. adj. Phys. Se dit d'une partie organique qui est dans l'état d'hyperendosmose.

HYPERENTÉRITE. s. f. Pathol. Inflammation très-aiguë des intestins.

HYPERENTÉROTROPHIE. s. f. Pathol. Augmentation de volume des intestins.

HYPERÉOLIEN. adj. m. Mus. anc. Mode qui était d'une quarte au-dessus de l'éolien.

HYPERÉPHIDROSE. s. f. (ét. gr., ὑπέρ, au delà; ἐπί, sur; ἱδρώς, sueur). Pathol. Sueur excessive.

HYPERÉPIDOSE. s. f. Pathol. Accroissement extraordinaire d'une partie du corps.

HYPÉRÉSIE. s. f. (du gr. ὑπηρεσία, ministère). Physiol. Fonction que remplit un organe ou un appareil d'organes.

HYPERESTHÉNIE. s. f. (ét. gr., ὑπέρ, au delà; σθένος, force, rigidité). Pathol. Excès des forces, de la contractilité.

HYPERESTHÉNIQUE. adj. des 2 g. Pathol. Qui a rapport à l'hyperesthénie.

HYPERESTHÉSIE. s. f. (ét. gr., ὑπέρ, au delà; αἴσθησις, sentiment). Pathol. Sensibilité excessive.

[illegible]
Qui appartient à l'hyperesthésie.

HYPEREXOSMOSE. s. f. Phys. Exosmose qui s'exécute avec plus de force ou d'intensité que de coutume.

HYPEREXOSMOSÉ, ÉE. adj. Phys. Se dit d'une partie organique qui est dans l'état d'hyperexosmose.

HYPERGASTRONERVIE. s. f. Pathol. Excès d'action nerveuse de l'estomac.

HYPERGÉNÈSE. s. f. (ét. gr. ὑπέρ, au delà; γένεσις, génération). Anat. Monstruosité produite par un excès de la force formatrice.

HYPERGEUSTIE. s. f. (pr. *i-per-gheus-ti*). Pathol. Excès de sensibilité dans l'organe du goût. On écrit aussi *hyperguesutie.*

HYPERHÉMIE. s. f. Pathol. Surabondance de sang.

HYPERHÉMITE. s. f. Pathol. Inflammation aiguë du sang.

HYPERHEXAPE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὑπέρ, au delà; ἕξ, six; πούς, pied). Entom. Qui a plus de six pattes. || HYPERHEXAPES. s. m. pl. Branche d'animaux articulés, comprenant ceux dont le nombre de pattes, à peu d'exceptions près, est de huit au moins, dans l'état parfait. || On dit aussi au sing. Un hyperhexape.

HYPERHEXAPODE. adj. V. HYPERHEXAPE.

HYPERHIDROSE. s. f. Pathol. Sueur trop abondante.

HYPERHYPATE. s. f. Mus. anc. Corde ajoutée aux deux tétracordes pour former l'ennéacorde.

HYPÉRIASTIEN. adj. m. Mus. anc. Se dit d'un mode qui était d'une quarte au-dessus de l'ionien.

HYPÉRICÉ, ÉE ou **HYPÉRICINÉ, ÉE.** adj. Bot. Qui ressemble au millepertuis. || HYPÉRICÉES. s. f. pl. Section de la famille des hypéricinées, qui renferme le genre millepertuis. || HYPÉRICINÉES. s. f. pl. Famille de plantes qui a pour type le genre millepertuis; elle renferme des herbes, des sous-arbisseaux, des arbustes et même des arbres. || On dit aussi au sing. Une hypéricée, une hypéricinée.

HYPÉRICOÏDE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὑπερικόν, millepertuis; εἶδος, apparence). Bot. V. HYPÉRICINÉ.

HYPERICUM. s. m. (du gr. ὑπερικόν). Bot. Nom latin du genre millepertuis.

HYPÉRIE. s. f. Ant. Nom d'une fontaine de Thessalie.

— Crust. Genre de crustacés amphipodes.

HYPÉRIN, INE. adj. Crust. Qui ressemble à une hypérie. || HYPÉRINS. s. m. pl. ou HYPÉRINES. s. f. pl. Famille de l'ordre des crustacés amphipodes, qui a pour type le genre hypérie.

HYPÉRIODATE. s. m. Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide hypériodique avec une base salifiable.

HYPÉRIODIQUE. adj. m. Chim. Se dit d'un des oxacides de l'iode; il correspond à l'acide oxychlorique ou hyperchlorique, sous le rapport de la composition.

HYPÉRION. Myth. anc. Titan, fils du Ciel et de la Terre; il épousa sa sœur Thia, et en eut trois enfants, l'Aurore, le Soleil et la Lune. || Les poètes prennent quelquefois Hypérion pour le soleil lui-même.

HYPÉRIONIEN. adj. m. Mus anc. V. HYPÉRIASTIEN.

HYPÉRIPPE. Myth. gr. Fille de Mimichus; elle fut changée en plongeon par Jupiter.

HYPERKÉRATOSE. s. f. Pathol. Conicité exubérante.

HYPERKINÉSIE. s. f. (ét. gr., ὑπέρ, au-delà; κίνησις, mouvement). Pathol. Sensibilité excessive.

HYPERLYDIEN. adj. m. Mus. anc. Se dit d'un mode qui était d'une quarte au-dessus du lydien.

HYPERMANGANATE. s. m. Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide hypermanganique avec une base salifiable.

HYPERMANGANIQUE. adj. m. Chim. Se dit d'un des acides du manganèse.

HYPERMÉNÈS. adj. m. (ét. gr., ὑπέρ, au delà; μένος, force, puissance). Myth. gr. Surnom de Jupiter.

HYPERMÈSE. s. f. Mus. anc. La corde qu'on nomme plus ordinairement *lychanos-hypaton.*

HYPERMÉSIE. s. f. Pathol. V. HYPERÉMÉSIE.

HYPERMÉTIQUE. adj. des 2 g. Pathol. V. HYPERÉMÉTIQUE.

HYPERMÈTRE. adj. Littér. V. HYPERCATALECTIQUE.

HYPERMIXOLYDIEN. adj. m. Mus. anc. V. HYPERPHRYGIEN.

HYPERMNESTRE. Myth. Une des cinquante Danaïdes, épouse de Lyncée, à qui elle sauva la vie, en lui donnant les moyens de s'évader. Elle fut la seule qui eut horreur d'exécuter l'ordre de son père.

HYPERMOLYBDICO-POTASSIQUE. adj. des 2 g. Chim. Se dit de la combinaison d'un sel hypermolybdique avec un sel potassique.

HYPERMOLYBDIQUE. [illegible] Se dit d'un des sulfures qui produit le molybdène. || Se dit aussi de certains sels qui ont pour base l'acide molybdique.

HYPERNÉPHÉLISTE. s. m. (ét. gr., ὑπέρ, au delà; νεφέλη, nuée). S'est dit, par plaisanterie, de celui qui contemple les choses célestes.

— Fig. Celui qui se perd dans les nuages.

HYPERNORMAL, ALE. adj. Didact. Qui outre-passe la règle ordinaire.

HYPÉROGÈNE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὑπέρ, au-delà; γένος, race). Bot. Se dit de lichens dont les corps reproducteurs sont renfermés plusieurs ensemble dans un même tubercule. || HYPÉROGÈNES. s. m. pl. Ordre de la classe des lichens, comprenant ceux qui ont des conceptacles composés, c'est-à-dire réunis plusieurs ensemble dans un tubercule ou une verrue de substance homogène. || On dit aussi au sing. Un hypérogène.

HYPÉROÏDE. adj. des 2 g. Bot. V. SAXIFRAGE.

HYPÉROODON. s. m. (ét. gr., ὑπέρ, au delà; ὀδούς, dent). Mamm. Genre de cétacés des mers glaciales du Nord, voisin des dauphins, et qui se caractérise par le palais hérissé de tubercules, et deux dents en avant de la mâchoire inférieure.

HYPÉROPHARYNGIEN. V. PÉRISTAPHYLOPHARYNGIEN.

HYPEROSTOSE. s. f. (ét. gr., ὑπέρ, au delà, ὀστέον, os). Chir. Excroissance sur un os.

HYPEROXYDE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὑπέρ, au delà; ὀξύς, aigu). Minér. Qui est pointu ou aigu à l'excès. || Se dit d'une variété de chaux carbonatée offrant la combinaison de deux rhomboïdes, l'un aigu, qui est l'inverse, et l'autre qui est incomparablement plus aigu.

HYPEROXYDE. s. m. Chim. Oxyde qui contient un excès d'oxygène.

HYPEROXYMURIATE. s. m. Chim. S'est dit autrefois pour Chlorate.

HYPEROXYMURIATIQUE. adj. des 2 g. S'est dit autrefois pour Chlorique.

HYPERPARHYPATE. s. f. Mus. anc. La troisième corde de la lyre, dédiée à Vénus.

HYPERPHLOGOSE. s. f. (ét. gr., ὑπέρ, au delà; φλέγω, brûler). Pathol. Inflammation portée au plus haut degré.

HYPERPHRYGIEN. adj. m. Mus. anc. Se dit d'un mode qui était d'une quarte au-dessus du phrygien.

HYPERSARCOSE. s. f. (ét. gr., ὑπέρ, au-dessus; σαρκός, gén. de σάρξ, chair). Chir. Développement excessif du tissu cellulaire dans quelque partie du corps, et particulièrement sur les parties ulcérées.

HYPERSONORE. adj. des 2 g. Se dit d'un corps membraneux dont le son augmente par la percussion.

HYPERSONORÉITÉ. s. f. Qualité d'un son redoublé. Augmentation de son.

HYPERSPLÉNALGIE. s. f. Pathol. Violente névralgie de la rate.

HYPERSPLÉNOTROPHIE. s. f. Pathol. Augmentation considérable du volume de la rate.

HYPERSPLÉNOTROPHIQUE. adj. des 2 g. Pathol. Qui appartient à l'hypersplénotrophie.

HYPERSTANNEUX. adj. m. Chim. Se dit d'un des sulfures que produit l'étain.

HYPERSTÈNE. s. m. (ét. gr., ὑπέρ, au-dessus; στενός, étroit). Minér. Substance minérale dans laquelle la pyramide supérieure des cristaux est terminée par des faces très-étroites.

HYPERSTÉNIQUE. adj. des 2 g. Minér. Qui contient de l'hyperstène. || *Syénite hyperstênique.* Espèce dans laquelle l'amphibole est remplacée en tout ou en partie par de l'hyperstène.

HYPERSTHÉNIE. Pathol. V. HYPERESTHÉNIE.

HYPERSTHÉNIQUE. adj. des 2 g. Pathol. V HYPERESTHÉNIQUE.

HYPERSTOMIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὑπέρ, au delà; στόμα bouche). Bot. Se dit de l'insertion des étamines, quand elle a lieu au-dessus de l'orifice du tube du calice, et par conséquent au limbe de ce dernier organe, comme dans les éléagnées.

HYPERSTRATÉGE. s. m. Ant. milit. Titre que prenaient les empereurs de Byzance; il équivalait à Généralissime.

HYPERSTYLIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὑπέρ, au delà; στῦλος, style). Bot. Se dit de l'insertion des étamines, quand elle a lieu sur le contour d'un ovaire complètement infère, comme dans la jussiée, ou loin de la base du style, sur un prolongement ou évasement du calice, comme dans l'œnothère biennale.

HYPERSULFIDE. s. m. Chim. Combinaison dans laquelle le soufre entre en excès, et qui joue le rôle d'acide dans certains cas.

HYPERSULFOCYANIDE. s. m. Chim. Combinaison de soufre et de cyanogène qui joue le rôle d'acide dans certains cas.

HYPERSULFOCYANOGÈNE. s. m. Chim. Combinaison de cyanogène et de soufre dans laquelle ce dernier est en excès.

HYPERSULFOCYANURE. s. m. Chim. Com- [illegible] corps simples, principalement avec les métaux.

HYPERSULFOMOLYBDATE. s. m. Chim. Sel produit par la combinaison de l'hypersulfide de molybdène avec une sulfobase.

HYPERSULFURE. s. m. Chim. Sulfure au maximum de soufre.

HYPERTHYRION ou **HYPERTHYRON.** s. m. Archit. anc. Linteau placé au-dessus d'une porte; dessus de porte.

HYPERTIME. adj. m. Hist. Titre honorifique du patriarche de Constantinople.

HYPERTONIE. s. f. (ét. gr., ὑπέρ, au delà; τόνος, ton). Pathol. Excès de ton dans les tissus vivants.

HYPERTONIFICATION. s. f. Pathol. Tonification excessive.

HYPERTONIQUE. adj. des 2 g. Médec. Qui a un excès de ton. || Qui procure un excès de ton. Régime hypertonique.

HYPERTROPHIE. s. f. (ét. gr. ὑπέρ, au delà, τροφή, nourriture). Pathol. Accroissement suc-

cessif du tissu des organes, sans dégénération ni transformation.

HYPERTROPHIÉ, ÉE. part. pass. du v. Hypertrophier. S'empl. adjectiv. Membre hypertrophié.

— Se dit aussi des personnes. Homme hypertrophié. Femme hypertrophiée.

HYPERTROPHIER (S'). v. pron. Ce verbe double l'i dans tous les temps dont la terminaison commence par un i. *Je m'hypertrophie, nous nous hypertrophions. Je m'hypertrophiais, nous nous hypertrophiions, vous vous hypertrophiiez*, etc. Pathol. Augmenter de volume outre nature par excès de nourriture.

HYPERTROPHIQUE. adj. des 2 g. Pathol. Qui a les caractères de l'hypertrophie.

HYPERVANADICO-POTASSIQUE. adj. m. Chim. Se dit d'un sel double qui résulte de l'union d'un sel d'acide vanadique avec un sel d'acide potassique.

HYPERVANADICO-SILICIQUE. adj. m. Chim. Se dit d'un sel double qui résulte de l'union d'un sel d'acide vanadique avec un sel d'acide silicique.

HYPERVANADICO-SODIQUE. adj. m. Chim. Se dit d'un sel double qui résulte de l'union d'un sel d'acide vanadique avec un sel d'acide sodique.

HYPERVINOSITE. s. f. Physiol. Prédominance du système vineux dans l'organisme.

HYPÉRYDE. Orateur athénien, rival de Démosthène. Il fut avec cet orateur l'ennemi des Macédoniens, et l'instigateur principal de la guerre lamiaque. Antipater le fit mettre à mort l'an 322 av. J.-C., après lui avoir fait subir d'horribles tortures. Ses discours se sont perdus.

HYPERZOODYNAMIE. s. f. (ét. gr., ὑπέρ, au delà; ζῶον, animal; δύναμις, force). Pathol. Augmentation excessive de l'activité vitale.

HYPERZOODYNAMIQUE. adj. des 2 g. Pathol. Qui a rapport à l'hyperzoodynamie.

HYPÈTHRE. adj. m. (ét. gr., ὑπό, sous; αἴθρα, air). Archit. Se disait d'un édifice, d'un temple découvert. Les temples de Jupiter, du ciel, du soleil, étaient hypèthres.

— s. m. Temple qui avait en dehors deux rangées de colonnes tout autour, et autant en dedans; mais le milieu était découvert comme un cloître de monastère.

— Espace découvert qu'on laissait autour d'un tombeau.

HYPÉTROMACHIE. s. f. Anc. art milit. Guerre, combat en rase campagne.

HYPHA. s. f. Bot. V. HYPHE.

HYPHALTE. adj. des 2 g. (du gr. ὑφάλλομαι, sautiller). Ornith. Qui ne fait que sautiller. || HYPHALTES. s. m. pl. Famille de l'ordre des passereaux, comprenant des oiseaux qui ne font que sautiller. || On dit aussi au sing. Un hyphalte.

HYPHANTE. adj. des 2 g. (du gr. ὑφάντης, tisserand). Ornith. Se dit d'oiseaux qui mettent beaucoup d'art dans la construction de leurs nids. || HYPHANTES. s. m. pl. Famille de l'ordre des passereaux, comprenant des oiseaux qui mettent beaucoup d'art dans la confection de leurs nids. || On dit aussi au sing. Un hyphante.

HYPHASE. Géogr. anc. Rivière de l'Inde, affluent de l'Indus. Alexandre s'avança jusque sur ses bords, mais le mécontentement de ses troupes le força de rétrograder.

HYPHASME. s. m. (du gr. ὕφασμα, tissu). Bot. Portion étalée et floconneuse de certains champignons.

HYPHE. s. f. (du gr. ὑφή, tissu). Bot. Expansion filamenteuse, un peu charnue, déliquescente ou fibreuse, des moisissures.

HYPHÉAR. s. m. Bot. Espèce de glu qui vient sur les sapins.

HYPHEN. s. m. (du gr. ὑφέν, mettre dessous). Philol. Signe qui indique la réunion de deux syllabes en une, et qui se place au-dessous de la ligne. Voici quelle était sa forme ‿. Dans les manuscrits, l'hyphen remplit des fonctions opposées à la diastole.

HYPHÈNE. s. f. Bot. Genre de palmiers de la Thébaïde.

HYPHÉNÈSE. s. f. (ét., V. HYPHEN). Gramm. Union de deux syllabes.

HYPHI. Métrol. anc. V. EPHA.

[illegible] les Romains appelaient succube.

HYPHIALTIS. s. m. Sc. occult. Nom par lequel plusieurs écrivains ont désigné le génie succube.

HYPHOMYCES. s. m. pl. (ét. gr., ὑφή, tissu; μύκης, champignon). Bot. Classe ou ordre de champignons renfermant ceux de ces végétaux qui ont le thalle floconneux, comme les moisissures.

HYPHOMYCÈTES. s. f. pl. Bot. V. HYPHOMYCES.

HYPHOSPORÉ, ÉE. adj. (ét. gr., ὑφή, tissu; σπορά, graine). Bot. Qui a la forme de filaments. || HYPHOSPORÉS. s. m. pl. Section de l'ordre des lichens gymnosporés, comprenant ceux qui ont la forme de filaments.

HYPHYDRE. s. m. (ét. gr., ὑπέρ, sur; ὕδωρ, eau). Entom. Genre de coléoptères.

HYPNAL. s. m. Espèce d'aspic dont la piqûre passe pour causer un sommeil mortel.

HYPNALIE. s. f. Magnét. V. HYPNALISME.

HYPNALISME. s. m. (du gr. ὕπνος, sommeil). Magnét. Etat de sommeil.

HYPNE. s. m. (du gr. ὑπνόν, mousse). Bot. Genre de mousses garnies de feuilles, comprenant plus de deux cents espèces, originaires d'Europe. Elles forment des gazons qui tapissent la surface de la terre, les trous des arbres et les pierres.

HYPNÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à un hypne. || HYPNÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des mousses qui a pour type le genre hypne. || s. f. Genre d'algues marines, renfermant huit espèces, dont la plus commune est le varech spinuleux.

HYPNÉPOPTE. s. m. Magnét. Celui qui a des prévisions pendant son sommeil.

HYPNIATRE. s. m. (ét. gr., ὕπνος, sommeil; ἰατρός, médecin). Magnét. Celui qui prescrit des remèdes en dormant.

HYPNIONIREXIE. s. f. Magnét. V. HYPNIONIRIE.

HYPNIONIRIE. s. f. Magnét. Sommeil accompagné de songes.

HYPNOBATASE. s. f. Pathol. Somnambulisme.

HYPNOBATE. adj. des 2 g (ét. gr., ὕπνος, sommeil; βαίνω, marcher). Pathol. Somnambule.

— substantiv. Un hypnobate. Une hypnobate.

HYNOBLEPSIE. s. f. Magnét. Somnambulisme lucide des personnes magnétisées.

HYPNOGRAPHE. s. m. (ét. gr., ὕπνος, sommeil; γράφω, écrire). Auteur d'une description, d'un traité sur le sommeil.

— Magnét. Celui qui écrit en dormant.

HYPNOGRAPHIE. s. f. Description, traité sur le sommeil.

HYPNOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Qui est relatif à l'hypnographie.

HYNOÏDE. adj. des 2 g. Bot. V. HYPNÉ.

— s. f. Bot. Genre de papavéracées.

HYPNOLOGIE. s. f. (du gr. ὕπνος, sommeil; λόγος, discours). Didact. Traité du sommeil.

— Partie de la médecine qui traite du sommeil et des veilles.

HYPNOLOGIQUE adj. des 2 g. Didact. Qui a rapport à l'hypnologie.

HYPNOLOGIQUE. s. f. Méd. Partie de l'hygiène qui règle la durée et l'heure du sommeil.

HYPNOLOGUE. s. m Didact. Auteur d'un traité sur le sommeil.

— Médecin qui s'occupe particulièrement de l'hypnologie.

HYPNOLOQUE. s. m. (du gr. ὕπνος, sommeil; et du lat. *loqui*, parler). Magnét. Celui qui parle en dormant.

HYPNOPHILE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὑπνόν, mousse; φιλέω, aimer). Bot. Qui croît parmi les mousses.

HYPNOPHOBE. adj. m. (ét. gr., ὕπνος, sommeil; φόβος, peur). Myth. gr. Surnom de Bacchus, comme causant des songes effrayants.

HYPNOPHOBIE. s. f. Méd. Terreur pendant le sommeil.

HYPHOPHOBIQUE. adj. des 2 g. Méd. Qui appartient à l'hypnophobie.

HYPNOPHONE. s. m. Magnét. Celui qui chante ou qui parle en dormant.

HYPNOPHORBE. adj. m. (ét. gr., ὕπνος, sommeil; φορβάς, qui nourrit). Myth. Surnom de Bacchus, comme provoquant au sommeil.

HYPNOREXIE. s. f. Magnét. V. HYPNALISME.

HYPNOS. Myth. gr. Nom grec du dieu du sommeil.

HYPNOTIQUE. adj. des 2 g. (du gr. ὕπνος, sommeil). Médec. Se dit des remèdes qui provoquent le sommeil. On dit plus communément *narcotique*.

HYPNOTISME. s. m. Magnét. V. HYPNALISME.

HYPO. (du gr. ὑπό, sous, dessous). Préposition grecque qui entre dans la composition de plusieurs mots français dérivés du grec, dans lesquels elle marque en général soumission, abaissement, diminution.

HYPO-AZOTATE. s. m. Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide hypo-azotique avec une base.

HYPO-AZOTIQUE. adj. m. Chim. Se dit d'un des oxacides de l'azote.

HYPOBLASTE. s. m. (ét. gr., ὑπό, sous; βλαστός, rejeton). Bot. Corps charnu, épais, généralement discoïde, contenu dans une fossette du périsperme des graminées.

HYPOBLASTÉTIQUE. adj. des 2 g. Bot. Se dit de la couche inférieure du thalle ou blastème des lichens à expansions larges et étalées.

HYPOBOLE. s. f. (ét. gr., ὑπό, sous; βάλλω, jeter). Rhét. Figure plus connue sous le nom de *subjection* ou *anticipation*.

HYPOBRANCHE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὑπό, sous; βράγχια, branchies). Conchyl. Qui a les branchies sous le corps. || HYPOBRANCHES. s. m. pl. Famille de mollusques gastéropodes, comprenant ceux qui ont les branchies placées au-dessous du corps.

HYPOCALICIE. s. f. (ét. gr., ὑπό, sous; κάλυξ, calice). Bot. Etat des plantes dont le calice est inférieur à l'ovaire. || Classe de plantes renfermant les dicotylédones apétales à étamines hypogynes.

HYPOCALYPTE. s. m. Bot. Arbrisseau du cap de Bonne-Espérance.

HYPOCARBONIQUE. adj. m. Chim. Nom que Gay-Lussac a proposé de donner à l'acide oxalique.

HYPOCARPE. s. m. (ét. gr., ὑπό, sous; καρπός, fruit). Bot. Partie de la plante sur laquelle le fruit repose.

HYPOCARPOGÉ, ÉE. adj. (ét. gr., ὑπό, sous; καρπός, fruit; γῆ, terre). Bot. Qui mûrit ses fruits et ses graines sous terre.

HYPOCATHARSIE. s. f. Médec. Purgation douce, insuffisante.

HYPOCATHARSIQUE. adj. des 2 g. Médec. Qui occasionne une purgation douce.

HYPOCAUSTE. s. m. (ét. gr., ὑπό, dessous; καίω, brûler). Ant. Fourneau souterrain qui chauffait les bains et qui fournissait de l'air chaud à la partie des thermes où était le laconicum.

— Poêle dont on fait circuler les tuyaux sous le plancher des appartements.

HYPOCHÉRIDE. s. f. Bot. Genre de chicoracées d'Europe.

HYPOCHÉRIDÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une hypochéride. || HYPOCHÉRIDÉES. s. f. pl. Groupe de la section des lactucées scorsonérées. || Sous-tribu de la tribu des chicoracées, ayant pour type le genre hypochéride.

HYPOCHILE. s. m. (ét. gr., ὑπό, sous; χεῖλος, lèvre). Bot. Partie inférieure du tablier des orchidées.

HYPOCHLORIQUE. adj. m. Chim. Nom que devrait porter l'acide oxychlorique, afin de correspondre à la nomenclature adoptée pour les acides du soufre.

HYPOCHNE. s. m. Bot. Genre de champignons.

— HYPOCHNES. s. m. pl. Bot. Section de la famille des mucédinées, ayant pour type le genre hypochne.

HYPOCHTHON. s. m. Erpét. Genre de reptiles batraciens.

HYPOCHTHONIEN, ENNE. adj. (du gr. ὑποχθόνιος, souterrain). Myth. gr. Se dit des divinités infernales.

HYPOCHYME. s. m. (ét. gr., ὑπό, sous; χυμός, suc, humeur). Anc. médec. V. HYPOCHYSE.

HYPOCHYSE. s. f. Anc. médec. S'est dit d'un épanchement d'humeur épaisse dans le globe de l'œil. On croyait que l'hypochyse était la cause de la cataracte.

HYPOCISTE. s. f. (ét. gr., ὑπό, sous; κίστος, ciste). Bot. Plante parasite du midi de l'Europe, on l'appelle aussi *cytinelle*; elle s'attache aux racines du ciste.

HYPOCLAZIQUE. adj. des 2 g. (du gr. ὑποκλάζω, s'agenouiller). Anc. art milit. Se dit d'une manœuvre ou d'un mouvement d'armes que le soldat grec faisait en mettant un genou en terre.

HYPOCOELON. s. m. (ét. gr., ὑπό, sous; κοῖλον, creux). Anat. Cavité qui est au-dessous de la paupière inférieure, qui répond à la cavité de la paupière supérieure.

HYPOCOLE ou **HYPOCOLON.** s. m. Gramm. S'est dit autrefois du point et virgule.

HYPOCONDRE. s. m. (du gr. ὑποχόνδριον, fait de ὑπό, sous, et χόνδρος, cartilage, parce que ces côtes sont presque toujours cartilagineuses). Anat. Parties latérales de la région supérieure du bas-ventre, au-dessous du rebord des fausses côtes, chez les mammifères et les oiseaux. L'hypocondre droit. L'hypocondre gauche.

— Entom. Chez les insectes, deux portions de segments qui, dans quelques genres, interviennent entre le premier segment ventral et la partie postérieure de l'arrière-poitrine.

— Fig. Hypocondriaque. C'est un hypocondre.

> Jamais la dame la plus belle
> Ne charma tant son favori,
> Que fait cette épouse nouvelle
> Son *hypocondre* de mari. (La Font.)

— S'empl. en ce dernier sens comme adject. Être, devenir hypocondre. Cent fois la bête a vu l'homme *hypocondre*. (Boil.) Les vapeurs sont un état d'autant plus cruel, qu'elles font [illegible] l'*hypocondre* abbé Mongault. (Sall.)

— Se dit aussi des choses. Est-ce en vue du secret ou par un goût *hypocondre* que cette femme aime un valet, cette autre un moine? (La Bruy.)

— Syn. comp. HYPOCONDRE. HYPOCONDRIAQUE. L'*hypocondre* possède pleinement la qualité à laquelle l'*hypocondriaque* ne fait que participer dans une certaine mesure.

HYPOCONDRIAL, ALE. adj. Qui appartient aux hypocondres.

— Ornith. *Plumes hypocondriales*. Se dit des plumes qui se trouvent sur l'hypocondre.

— Zool. Se dit d'un animal dont les côtés du corps offrent quelques particularités de coloration.

HYPOCONDRIAQUE. adj. des 2 g. Pathol. Qui appartient à l'hypocondrie. Affection hypocondriaque.

— Qui est atteint d'hypocondrie. La trop grande solitude peut rendre hypocondriaque. Être hypocondriaque.

— Fig. Bizarre, d'humeur inégale, atrabilaire.

— S'empl. souvent comme subst. C'est un hypocondriaque. Les hypocondriaques sont mélancoliques et visionnaires. Si vous supprimez l'élégante table du grand monde, l'homme policé, dans nos tristes temps, ne sera bientôt plus qu'un *hypocondriaque* insupportable. (De Cussy.)

HYPOCONDRIE. s. f. (des *hypocondres*, parce que les anciens les regardaient comme le siége de cette maladie; de nos jours, on le place dans le cerveau). Pathol. Sorte de maladie, ordinairement de longue durée, qui rend bizarre et morose, et dans laquelle on se plaint de douleurs variées, de souffrances excessives, malgré les apparences d'une santé assez bonne. Des chagrins profonds, des habitudes sédentaires, etc., prédisposent à l'hypocondrie. Être atteint d'hypocondrie.

— Par extens. Toute espèce de mélancolie ou de tristesse profonde. Une sombre hypocondrie. Nos vieilles sociétés finiraient par l'humeur et l'*hypocondrie*, si Dieu et la civilisation n'avaient pas réuni, pour les arracher aux épines des affaires, ces doux excitants qui nous ramènent à nous-mêmes et aux plaisirs de la sociabilité. (De Cussy.)

HYPOCOPHOSE ou **HYPOCOPHOSIE.** s. f. Pathol. Dureté de l'ouïe, surdité.

HYPOCORIASE. s. f. Art vétér. Espèce de fluxion qui vient aux yeux des bêtes de somme.

HYPOCOROLLÉ, ÉE. adj. (du gr. ὑπό, sous, et du lat. *corolla*, corolle). Bot. Se dit d'une plante dont la corolle s'insère sous l'ovaire.

HYPOCOROLLIE. s. f. Bot. Classes de plantes, comprenant les dicotylédones monopétales à corolle hypogyne.

HYPOCRÂNE. s. f. (ét. gr., ὑπό, sous; κρανίον, crâne). Pathol. S'est dit d'un abcès situé sous le crâne.

HYPOCRÂNIEN, ENNE. adj. Anat. Qui est situé sous le crâne.

HYPOCRAS. s. m. (pr. *i-po-crâss*; ét. gr., ὑπό, sous; κρᾶσις, mélange). Espèce de liqueur faite avec du vin, du sucre, de la cannelle, et d'autres ingrédients.

HYPOCRATÈRE. s. m. Ant. Pied d'un vase qui pouvait se détacher de la partie principale ou de la coupe.

HYPOCRATÉRIFORME. adj. des 2 g. (ét. gr., ὑπό, sous; κρατήρ, coupe; et du lat. *forma*, forme). Bot. Qui a la forme d'une soucoupe. || Se dit de la corolle, lorsque étant monopétale et régulière, elle a son tube court et son limbe plane et peu concave, comme une soucoupe très-évasée; des stipules, quand elles forment un tube terminé par un limbe élargi et plane.

HYPOCRISER. v. n. 1re conj. S'est dit autrefois pour Faire l'hypocrite. Il *hypocrisa* pendant toute la conversation. (Trév.)

— v. a. Couvrir du voile de l'hypocrisie. Ils *hypocrisaient* leur conduite. (Pasq.) Tous les philosophes anciens furent hommes, conséquemment *hypocrisant* et déguisant leurs passions, selon qu'ils étaient plus discrets. (Id.) *Hypocriser* devant le monde une austérité artificielle. (Id.) || On doit regretter ce vieux mot.

HYPOCRISIE. s. f. (du gr. ὑπόκρισις). Vice qui consiste à affecter une piété, une vertu, un sentiment qu'on n'a pas. L'hypocrisie est détestable devant Dieu et devant les hommes. Être dévot sans hypocrisie. Il fait l'homme de bien, mais toute sa conduite n'est qu'hypocrisie. Son hypocrisie sera démasquée. Avoir l'hypocrisie en horreur. Cette *hypocrisie* universelle, par laquelle chacun travaille à cacher de véritables défauts ou à montrer de fausses vertus. (Fléch.) La vie des courtisans est une *hypocrisie* continuelle. (Id.) L'*hypocrisie* est un hommage que le vice rend à la vertu. (Volt.) Molière, dans son Tartufe, a diffamé l'*hypocrisie* et non pas la vertu. (Id.) La dévotion n'est souvent que le masque de l'*hypocrisie*. (Boiste.) La gaieté, la bonhomie, l'affabilité, servent trop souvent de voile à la plus dangereuse *hypocrisie*. (Id.) Il n'y a plus d'*hypocrisie* lorsqu'il n'y a plus de vertu. (De Beauvais.)

> Vois-tu? l'*hypocrisie* est un vice à la mode,
> Et quand de ses couleurs le vice est revêtu,
> Sous l'appui de la mode il passe pour vertu.
> (Th. Corneille.)

— Iconol. On lui donne la figure d'une femme [illegible] voilé. Elle tient un grand chapelet, et met avec affectation son aumône dans un tronc; elle a les pieds d'un loup. On lui donne ordinairement un masque.

> La tendre *Hypocrisie* aux yeux pleins de douceur,
> Le ciel est dans ses yeux, l'enfer est dans son cœur.
> (Voltaire.)

> . . . . L'*Hypocrisie*
> Qui, les regards baissés, l'encensoir à la main,
> Distille en soupirant sa rage et son venin. (Id.)

— Syn. simpl. Cafardise, cagoterie, cagotisme, bigoterie, tartuferie. Tous ces synonymes sont familiers. || Épith. Feinte, perfide, tendre, lâche, noire, à l'œil oblique, au perfide sourire. || Périphr.

> C'est un art grimacier dont les discours flatteurs
> Cachent sous un beau voile un amas d'imposteurs.
> (Th. Corneille.)

HYPOCRITE adj. des 2 g. (du gr. ὑποκριτής, comédien, parce qu'en effet un hypocrite est sur la scène du monde un comédien qui joue un personnage qui ne lui appartient pas). qui af-

fecte des apparences de piété, de vertu, de probité, de douceur, d'honneur, etc. Cet homme est hypocrite au dernier point. Cette femme est bien hypocrite. L'hypocrisie fait l'éloge des mœurs : sous la régence et pendant la terreur on ne voyait pas d'*hypocrites*. (De Levis.)

— Qui annonce l'hypocrisie. Avoir l'air hypocrite, la contenance, la mine hypocrite. Une gravité hypocrite. Un ton hypocrite. Une déférence hypocrite. Un zèle hypocrite. Des paroles hypocrites. Des serments hypocrites. Tu n'as jamais vu de face si *hypocrite*, quoique tu aies resté à l'archevêché. (Le Sage.) Son teint pâle me parut d'un beau blanc ; je donnai un nom favorable jusqu'à son air *hypocrite*. (Id).

— Iron. Dévot.

— Appliqué aux personnes, il ne se met qu'après un substantif. Appliqué aux choses, il peut quelquefois le précéder. Un air hypocrite. Un maintien hypocrite. Une contenance hypocrite. Cet hypocrite maintien, cette hypocrite contenance en impose à tout le monde.

— s. des 2 g. Celui, celle qui, en fait de vertu ou de religion, feint d'être ce qu'il n'est pas. C'est un hypocrite, un franc hypocrite, un vil hypocrite. Dès le soir même, en soupant, je me parai comme eux d'un dehors sage : cela ne coûte rien ; il ne faut pas s'étonner s'il y a tant d'*hypocrites*. (Le Sage.) On compare l'*hypocrite* qui publie une bonne action, dès qu'il l'a faite, à la poule qui chante dès qu'elle a pondu. (Noël.)

L'*hypocrite*, en fraudes fertile
Dès l'enfance est pétri de fard. (J.-J. Rousseau.)

— On donne plus particulièrement ce nom à ces hommes constamment faux et pervers qui, sans vertus et sans religion, prétendent faire respecter en eux les plus grandes vertus et l'amour de la religion. Un *hypocrite* a beau prendre le ton de la vertu, il n'en peut inspirer le goût à personne. (J.-J. Rouss.)

. . . . Cet *hypocrite* affreux
Qui, méditant le crime aux autels qu'il assiége,
Y porte des vertus le masque sacrilége. (St-Victor.)

— Par extens. Celui, celle qui feint d'avoir un caractère qu'il n'a pas. Il y a des hypocrites d'amour, d'amitié, de générosité, aussi bien que de dévotion.

— Rabelais l'a employé dans le sens de factice, simulé, qui déguise. *Hypocrites* braguettes.

— Syn. simpl. Cafard, bigot, tartufe, cagot, pharisien. Tous ces mots sont familiers. || Epith. Adroit, subtil, perfide, scélérat, raffiné, impie.

— Syn. comp. HYPOCRITE. CAFARD. CAGOT. BIGOT. L'*hypocrite* joue la dévotion, afin de cacher ses vices ; le *cafard* affecte une dévotion séduisante, pour la faire servir à ses fins ; le *cagot* charge le rôle de la dévotion, dans la vue d'être impunément méchant ou pervers ; le *bigot* se voue aux petites pratiques de la dévotion, afin de se dispenser des devoirs de la vraie piété.

— *Hypocrite* rime avec tous les mots en *ite* ou *itte*, tels que *mérite, gîte, quitte, scythe*, etc., quelle que soit la lettre d'appui.

HYPOCRITÉ, ÉE. adj. S'est dit pour Faux, postiche, simulé, factice. Elles portaient de gros culs *hypocrités* et rembourrés contre les lois de leur fessine. (Cont. d'Eutr.)

HYPOCRITIQUE. adj. des 2 g. Ant. Qui est relatif à l'art théâtral.

HYPOCRITIQUE. s. f. S'est dit pour Gesticulation.

HYPOCRITISME. s. m. Néol. Système d'hypocrisie ; hypocrisie réfléchie, systématique. La religion, le culte ne sont, pour beaucoup de fanatiques à froid, qu'un exécrable *hypocritisme*. (Boiste.)

HYPOCYSTOTOMIE. s. f. Chir. Taille périnéale.

HYPOCYSTOTOMIQUE. adj. des 2 g. Chir. Qui appartient à l'hypocystotomie.

HYPODACTYLE. s. m. (ét. gr., ὑπὸ, sous ; δάκτυλος, doigt). Ornith. Dessous de chaque doigt de la patte d'un oiseau.

HYPODERME. adj. des 2 g. (ét. gr., ὑπὸ, sous ; δέρμα, peau). Bot. Qui croît sous l'épiderme des plantes, comme le champignon appelé conoplée hypoderme.

HYPODERME. s. m. Entom. Peau qui garnit les élytres des insectes coléoptères ; elle est agréablement colorée dans quelques espèces.

— Bot. Genre de champignons qui croissent sous l'épiderme des végétaux.

croît sous l'épiderme des végétaux. || HYPODERMIENS. s. m. pl. Groupe de champignons qui a pour type le genre hypoderme.

HYPODIAZEUXIS. s. f. Mus. anc. Intervalle de quinte qui se trouve entre un premier tétracorde et le troisième.

HYPODICARPÉ, ÉE. adj. (ét. gr., ὑπὸ, sous ; δίς, deux fois ; καρπὸς, fruit). Bot. Qui a deux ovaires infères. || HYPODICARPÉES. s. f. pl. Classe de plantes phanérocotylédones complètes, périgynes, comprenant celles qui ont deux pistils et deux ovaires réunis, comme les caprifoliacées, les rubiacées, etc.

HYPODIDASCALE. s. m. Ant. Sous-précepteur.

HYPODORIEN. adj. m. Mus. anc. Se disait du plagal du ton dorien. Mode hypodorien.

HYPODRYS. s. m. (pr. *i-po-driss* ; ét. gr., ὑπὸ, sous ; δρῦς, chêne). Bot. Espèce de champignon comestible qui croît près des chênes.

HYPO-ÉOLIEN. adj. Mus. anc. Se dit d'un mode qui est d'une quarte au-dessous de l'éolien.

HYPOESTE. s. m. Bot. Espèce de jonc de la Nouvelle-Hollande.

HYPOGASTRE. s. m. (ét. gr., ὑπὸ, sous ; γαστὴρ, ventre). Anat. La partie inférieure du bas-ventre.

— Bot. Stipules des jungermannies.

HYPOGASTRIQUE. adj. des 2 g. Anat. Qui appartient à l'hypogastre. La région hypogastrique.

HYPOGASTROCÈLE. s. f. (ét. gr., ὑπὸ, sous, γαστὴρ, ventre ; κήλη, tumeur). Chir. Hernie à la région hypogastrique.

HYPOGASTRONERVIE. s. f. Pathol. Diminution d'action nerveuse de l'estomac.

HYPOGASTRORHEXIE. s. f. (ét. gr., ὑπὸ, sous ; γαστὴρ, ventre ; ῥῆξις, rupture). Chir. Déchirure à la partie inférieure du bas-ventre.

HYPOGÉ, ÉE. adj. (ét. gr., ὑπὸ, sous ; γῆ, terre). Bot. Qui reste ou se développe sous terre. || *Cotylédon hypogé*. Celui qui reste sous terre lors de la germination. || *Plante hypogée*. Plante qui, après avoir fleuri à l'air, enfonce ses pédoncules en terre, pour que les fruits y mûrissent, comme le trèfle souterrain, ou dont il n'y a que les fleurs enterrées dans le sol qui parviennent à mûrir leurs graines, comme l'arachnide hypogée, la voandzée souterraine.

HYPOGÉE. s. m. Archit. Souterrain.

— Se dit particulièrement des excavations et des constructions souterraines où les anciens déposaient leurs morts, lorsqu'ils eurent perdu l'usage de les brûler. On trouve beaucoup d'hypogées aux environs de Thèbes.

— Astrol. Point que les anciens astronomes supposaient sous la terre. Telle maison céleste est à l'hypogée.

— S'emploie quelquefois adjectiv. Temple hypogée.

HYPOGÉE. s. f. Conchyl. Genre de mollusques, qui a pour type les animaux des genres solen, pholade, sanguinolaire et pandore.

HYPOGÉON. s. m. Helmint. Genre de vers à sang rouge.

HYPOGÈSE. s. f. Bot. Espèce d'herbe qui pousse sur les toits.

HYPOGLOSSE. adj. m. (ét. gr., ὑπὸ, sous ; γλῶσσα, langue). Anat. Se dit des nerfs qui se distribuent à la langue, et qui servent à la rendre l'organe du goût. Nerf hypoglosse.

— adj. des 2 g. Bot. Se dit de plantes qui portent une languette sur le milieu de leurs feuilles. La délessérie hypoglosse a la forme d'une langue.

— S'empl. aussi substantiv. au masculin. Le grand hypoglosse. Les hypoglosses.

HYPOGLOSSE. s. f. Bot. Nom que les anciens donnaient à la plante que l'on croit être la même que le laurier d'Alexandrie.

HYPOGLOSSIDE. s. f. (ét. gr., ὑπὸ, sous ; γλῶσσα, langue). Pathol. Inflammation ou exulcération sous la langue.

HYPOGLOSSIS. s. f. Anat. Partie inférieure de la langue.

HYPOGLOTTIDE. s. f. Ant. gr. Couronne de laurier ou d'hypoglosse que l'on voit sur quelques médailles.

— Pharm. Pr[illegible] qu'on employait autrefois contre les [illegible] de la trachée-artère, et qu'on mettait [illegible] la [illegible] jusqu'à ce qu'elle fût fondue.

HYPOGLOTTIE. s. f. Pathol. Glande qui vient sous la langue.

HYPOGLOTTITE. s. f. (ét. gr., ὑπὸ, sous ; γλῶσσα, langue). Ant. et pharm. V. HYPOGLOTTIDE.

HYPOGNATHE. s. m. Anat. Monstre qui porte une tête rudimentaire à l'extrémité de la mâchoire inférieure.

HYPOGNATHIE. s. f. Anat. Implantation d'une tête rudimentaire sur la mâchoire inférieure.

HYPOGNATHIEN, ENNE. adj. Anat. Se dit des monstres par hypognathie.

HYPOGNATHIQUE. adj. des 2 g. Anat. Qui offre les caractères de l'hypognathie.

HYPOGNOSTIQUES. s. m. pl. Philol. Titre d'un ouvrage attribué à saint Augustin.

HYPOGONE. s. m. (ét. gr., ὑπὸ, sous ; [illegible]

dessous des organes génitaux, dans les [illegible] tes.

HYPOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Didact. Indicatif, sommaire.

— Anc. log. *Définition hypographique*. Définition qui ne donne de la chose qu'une idée sommaire et peu précise.

HYPOGYNE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὑπὸ, sous ; γυνή, femme). Bot. Qui s'insère au-dessous de l'ovaire. || Se dit de la corolle, quand elle prend naissance sous l'ovaire, comme dans le cheiranthe ; des étamines, lorsqu'elles sont fixées sur le réceptacle, soit plus bas que l'ovaire, soit au niveau de sa base ; des pétales, quand ils naissent d'un torus réduit à une zone étroite située sous l'ovaire.

HYPOGYNIE. s. f. Bot. État d'une partie de la fleur qui s'insère sous l'ovaire.

HYPOGYNIQUE. adj. des 2 g. Bot. Se dit de l'insertion des étamines, des pétales ou de la corolle staminifère, quand le point d'attache est en contact, soit avec la base de l'ovaire libre, si celui-ci est fixé par cette base, et sans podogyne, au fond de la fleur, comme dans les tiliacées, soit avec un polyphore, soit avec la circonférence de l'ovaire même.

HYPO-HÉMIQUE. s. f. Pathol. Inflammation chronique ou lente du sang.

HYPO-IASTIEN ou **HYPO-IONIEN.** adj. m. Mus. anc. Se dit d'un mode qui était d'une quarte au-dessous de l'ionien.

HYPOLAMPRE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὑπὸ, sous ; λαμπρὸς, brillant). Bot. Qui est luisant en dessous, comme les feuilles du pultérée hypolampre.

HYPOLAPATHE. s. m. Bot. Nom que les Grecs donnaient à une espèce de rhubarbe.

HYPOLÈNE. s. f. Bot. Genre de plantes de la Nouvelle-Hollande.

HYPOLÉON. s. m. Entom. Genre de diptères.

HYPOLÉPIDE. s. f. Bot. Plante du cap de Bonne-Espérance.

HYPOLEPSIS. s. m. (pr. *i-po-lep-siss*). Bot. Plante parasite personnée, du cap de Bonne-Espérance.

HYPOLEUQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὑπὸ, sous ; λευκὸς, blanc). Zool. Qui a le dessous du corps blanc.

HYPOLIPATHE. s. m. Bot. Espèce de rhubarbe.

HYPOLITHE. adj. des 2 g. Hist. nat. Qui se tient sous les pierres.

HYPOLYDIEN. adj. m. Mus. anc. Se dit du plagal du son lydien.

HYPOLYTRE. s. m. Bot. Genre de cypéroïdes.

HYPOMÉION. s. m. Ant. gr. Citoyen de Sparte qui était pauvre et privé de certains droits. Les hypoméions concouraient à la nomination des magistrats, mais ils n'étaient pas eux-mêmes éligibles.

HYPOMÉLATHRA. adj. f. Myth. gr. Un des surnoms de Diane, comme ayant sa statue placée sous une voûte.

HYPOMILISIEN ou **HYPOMIXOLIDIEN.** adj. m. (ét. gr., ὑπὸ, sous ; μῖξις, mélange). Mus. anc. Se dit du plagal du ton mixolydien.

HYPOMNÈME. s. m. (ét. gr., ὑπὸ, sous ; μνήμη, mémoire). Littér. anc. Commentaire, glose. || Mémoires.

HYPOMNISTIQUES. s. m. pl. Philol. Titre d'un ouvrage appelé aussi *Hypognostiques*.

HYPOMOCHLION. s. m. (pr. *i-po-mo-klion* ; ét. gr., ὑπὸ, sous ; μοχλὸς, levier). Phys. anc. Point d'appui d'un levier.

HYPOMUQUEUX, EUSE. adj. Anat. Qui se trouve sous les membranes muqueuses.

HYPONARTHÉCIE. s. f. Chir. Procédé curatif des fractures, dans lequel on n'emploie qu'une seule attelle placée sous le membre lésé.

HYPONARTHÉCIQUE. adj. des 2 g. Chir. Qui a rapport à l'hyponarthécie.

HYPONITREUX. adj. m. Chim. Se dit d'un acide qui porte aussi le nom de *protoxyde d'asote*.

HYPONITRIQUE. adj. des 2 g. Chim. Se dit d'un sel résultant de la combinaison de l'acide hyponitreux avec une base salifiable.

HYPONITRITE. s. m. Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide hyponitreux avec les bases salifiables.

HYPONOÈME. s. f. Philos. Mot que les anciens philosophes ont employé dans le sens de Préjugé et de soupçon.

HYPOPE. s. m. Entom. Genre d'acarides.

HYPOPÉDIUM. s. m. (pr. *i-po-pé-diom* ; ét. gr., ὑπὸ, sous ; ποδὸς, gén. de πούς, pied). Pharm. Cataplasme pour appliquer à la plante des pieds.

HYPOPELTIDE. s. f. Bot. Genre de fougères.

HYPOPÉTALÉ, ÉE. adj. (ét. gr., ὑπὸ, sous ; πέταλον, pétale). Bot. Dont les pétales s'insèrent sous l'ovaire.

HYPOPÉTALIE. s. f. Bot. État d'une plante dont la corolle s'insère sous l'ovaire. || Classe de plantes comprenant les dicotylédones polypétales, à étamines hypogynes.

HYPOPÉTALIQUE. adj. des 2 g. Bot. Qui [illegible]

HYPOPHAGE. s. f. Bot. Genre de champignons.

HYPOPHARYNX. s. m. (ét. gr., ὑπὸ, sous ; φάρυγξ, pharynx). Entom. Appendice solide du pharynx de quelques insectes hyménoptères.

HYPOPHASE. s. f. (ét. gr., ὑπὸ, sous ; φαίνω, paraître). Pathol. État de l'œil lorsqu'on n'en aperçoit que le blanc entre les paupières.

HYPOPHASIE. s. f. Médec. On dit mieux *hypophase*.

HYPOPHÈTE. s. m. Ant. gr. Ministre de Jupiter qui annonçait au peuple les oracles du dieu.

— En général, Celui qui prononçait ou plutôt qui interprétait les oracles d'une divinité.

— Rabelais applique ce mot à un homme qui raconte le passé comme d'autres annoncent l'avenir.

HYDROPHILÉE s. f. Entom. Genre de coléoptères.

HYPOPHLEGMASIE. s. f. Pathol. Légère inflammation.

HYPOPHLÉODE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὑπὸ, sous ; φλοῖος, écorce). Bot. Qui croît sous l'épiderme des végétaux.

HYPOPHORE. s. f. (ét. gr., ὑπὸ, sous ; φέρω, porter). Rhét. Figure plus connue sous le nom d'*objection*.

— Chir. Ulcère ouvert, profond et fistuleux.

HYPOPHOSPHATE. s. m. Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide hypophosphorique, avec une base salifiable.

HYPOPHOSPHITE. s. m. Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide hypophosphoreux, avec une base salifiable.

HYPOPHOSPHOREUX. adj. m. Chim. Se dit du premier des trois acides que le phosphore produit en s'unissant à l'oxygène.

HYPOPHOSPHORIQUE. adj. m. Chim. Se dit d'un des oxacides du phosphore, que l'on a d'abord regardé comme un acide, mais qui n'est autre chose qu'une combinaison des acides phosphorique et phosphoreux, ou un phosphate phosphoreux.

HYPOPHRYGIEN. adj. m. Mus. anc. Se dit du plagal du mode phrygien. || Il y avait un autre mode hypo-phrygien, qui était le grave de celui-ci.

HYPOPHTHALME. adj. des 2 g. (ét. gr., ὑπὸ, sous ; ὀφθαλμὸς, œil). Crust. Dont les yeux sont placés à la partie inférieure de la face. || HYPOPHTHALMES. s. m. pl. Famille de crustacés décapodes macroures, comprenant ceux qui ont les yeux très-rapprochés à leur insertion, laquelle se trouve sous le museau.

HYPOPHALMIE. s. f. Pathol. Inflammation et gonflement de la partie inférieure de l'œil.

HYPOPHTHALMIQUE. adj. des 2 g. Pathol. Qui concerne l'hypophthalmie.

HYPOPHYLLE. s. m. (ét. gr., ὑπὸ, sous, φύλλον, feuille). Bot. Genre d'algues marines. || Petite gaine représentant la véritable feuille, à l'angle de laquelle naissent des rameaux dont l'apparence est la même que celle des feuilles, comme dans l'asperge.

HYPOPHYLLINES. s. f. pl. Bot. Section de la famille des hépatiques.

HYPOPHYLLOCARPÉ. adj. des 2 g. (ét. gr., ὑπὸ, sous ; φύλλον, feuille ; καρπὸς, fruit). Bot. Dont le fruit naît au-dessous de la feuille. || HYPOPHYLLOCARPES. s. f. pl. Groupe ou classe de mousses, renfermant celles dont le fruit naît au-dessous de la feuille accessoire.

HYPOPHYLLO-SPERMATEUSE. adj. f. Bot. Se dit des plantes dont la semence est placée sur le dos des feuilles, comme la fougère.

HYPOPHYSE. s. f. Anat. Portion de substance cérébrale qui circonscrit l'infundibulum.

— Pathol. Un des noms de la cataracte.

HYPO-PICROTOXIQUE. adj. m. Chim. Se dit d'un acide trouvé dans la coque du Levant.

HYPOPITYS. s. f. Bot. Genre de plantes d'Europe et d'Amérique.

HYPOPODIUM. s. m. Ant. Escabeau, marche-pied.

HYPOPROSLAMBANOMÈNE. s. f. Mus. anc. La corde ajoutée par Guy d'Arezzo au-dessous de la proslambanomène des Grecs.

HYPOPTÈRE. s. m. (ét. gr., ὑπὸ, sous ; πτερὸν, aile). Bot. Espèce de foliole.

— Entom. Organe des insectes, que l'on a appelé depuis Paraptère.

HYPOPTÉRÉ, ÉE. adj. Bot. Se dit de la cupule, quand elle est ailée inférieurement, comme dans le cèdre.

HYPOPYGE. s. m. (ét. gr., ὑπὸ, sous ; πυγή, derrière). Entom. Dernier segment ventral de l'abdomen des insectes.

HYPOPYON. s. m. (ét. gr., ὑπὸ, sous ; πύον, pus). Amas de pus dans l'épaisseur de la cornée transparente, ou dans les chambres de l'œil.

HYPOPYRRHE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὑπὸ sous ; πυῤῥὸς, roux). Zool. Qui est de couleur rousse en dessous.

HYPORCHÉMATIQUE. adj. des 2 g. (pr. *i-por-kè-ma-ti-ke* ; ét. gr., ὑπὸ, sous, ὀρχέομαι, danser). Littér. anc. Se dit, dans la poésie grecque, d'une pièce de vers gaie et chantée [illegible] d'une pièce de vers qui se chantait pendant que l'on dansait.

HYPORCHÈME. s. m. (pr. *i-por-kè-me*). Littér. anc. Poème grec composé de diverses sortes de vers fort courts et remplis de pieds pyrrhiques. L'hyporchème se chantait pour régler la mesure des pas des danseurs.

HYPORYCTIQUE. adj. des 2 g. Art milit. Se dit des opérations militaires qui se font au moyen des mines. || De la guerre souterraine.

HYPOSALQUE. s. m. Pathol. Tumeur non fluctuante, qui occupe une partie de l'abdomen.

HYPOSCÈNE ou **HYPOSCÉNIUM.** s. m. (ét. gr., ὑπὸ, sous ; σκηνή, scène, théâtre). Ant. gr. Enceinte de colonnes autour de la scène, où se tenaient les mimes et les joueurs d'instruments.

HYPOSCÉNIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à l'hyposcène.

HYPOSCHÉOTOMIE. s. f. (pr. *i-po-ské-o-to-mi*). Chir. Opération du sarcocèle.

HYPOSCHEOTOMIQUE. adj. des 2 g. (pr. *i-po-ske-o-to-mi-ke*). Chir. Qui appartient à l'hyposchéotomie.

HYPOSOME. s. m. (pr. *i-po-ço-me*). Anat. Membrane entre deux cavités.

HYPOSPADE. s. m. Anat. Celui qui est atteint d'hypospadias.

HYPOSPADIAS. s. m. (ét. gr., ὑπὸ, sous; σπάω, tirer). Chir. Ouverture du méat urinaire sous le gland.

HYPOSPATHISME. s. m. (ét. gr., ὑπὸ, sous; σπάθη, spatule, parce qu'après avoir fait trois incisions, on passait une spatule entre le péricrâne et les chairs). Chir. Opération qui était autrefois en usage, et qui consistait à fendre la peau du front et à mettre le péricrâne à nu. Le but de cette opération était d'arrêter les fluxions sur les yeux.

HYPOSPERMATOCYSME. s. f. Bot. Partie membraneuse qui, dans certaines fougères, supporte les masses polléniformes.

HYPOSPERMATOCYSTIDE. s. m. (ét. gr., ὑπὸ, sous; σπέρμα, graine; κύστις, vessie). Bot. Petite partie membraneuse qui, dans certaines fougères, paraît servir de support à des masses polléniformes.

HYPOSPHAGME. s. m. (ét. gr., ὑπὸ, sous; σφάζω, répandre du sang). Pathol. Ecchymose de l'œil ou épanchement du sang sous la conjonctive.

HYPOSPHÉNAL. adj. et s. m. Anat. Se dit des pièces du crâne.

HYPOSPORANGE. s. m. Bot. Indusie de fougère qui porte les sporanges mêmes.

HYPOSTAMINÉ, ÉE. adj. (ét. gr., ὑπὸ, sous; στήμων, étamine). Bot. Dont les étamines s'insèrent sous l'ovaire.

HYPOSTAMINIE. s. f. Bot. État d'une plante à étamines hypogynes. || Classe de plantes, comprenant les dicotylédones monopétales à étamines hypogynes.

HYPOSTAPHYLE. s. f. (ét. gr., ὑπὸ, sous; σταφύλη, luette). Pathol. Allongement ou chute de la luette.

HYPOSTASE. s. f. (ét. gr., ὑπὸ, sous; ἵστημι, placer). Théol. Suppôt, personne. Il y a en Dieu trois hypostases et une seule nature. || On donna pendant quelque temps à ce mot la signification d'Essence.

— Méd. Sédiment des urines.

HYPOSTATE. s. m. (ét. gr.; ὑπὸ, sous; ἵσταμαι, se tenir). Bot. Corps filamenteux et souvent transparent qui se trouve situé sous l'embryon, lorsque celui-ci commence à se développer après la fécondation. Ces corps, ordinairement au nombre de deux ou trois, disparaissent à mesure que l'embryon grandit, soit en totalité, soit en partie seulement, et, dans ce dernier cas, leur résidu produit l'albumen.

HYPOSTATIQUE. adj. des 2 g. Théol. Ne se dit que de l'union du Verbe avec la nature humaine. Union hypostatique.

— Théol. scolast. Forme hypostatique. Se dit de ce qui constitue les personnes de la Trinité dans la raison particulière de personne qui convient à chacune. La forme hypostatique du Père est ce qui le constitue la première personne de la Trinité, et ainsi des deux autres. La forme hypostatique du Père consiste à ne point avoir de principe, et à l'être des deux autres personnes; celle du Fils à être engendré de toute éternité par le Père, et à être avec lui le principe du Saint-Esprit; et celle du Saint Esprit, à procéder de toute éternité du Père et du Fils, sans être le principe d'aucune autre personne, ou à être le terme de la sainte Trinité. *Forme hypostatique* est la même chose que *personnalité*.

— Alchim. Les trois éléments des alchimistes sont ce qu'ils appelaient le principe hypostatique.

HYPOSTATIQUEMENT. adv. Théol. D'une manière hypostatique. Le Verbe s'est uni hypostatiquement à la nature humaine.

HYPOSTÈME. s. m. Bot. Face inférieure de l'expansion des lichens.

HYPOSTERNAL. adj. et s. m. Se dit d'une des pièces du sternum. || Pl. m. *hyposternaux*.

HYPOSTHÉNIE. s. f. (ét. gr., ὑπὸ, sous; σθένος, force). Pathol. Diminution des forces.

HYPOSTHÉNIQUE. adj. des 2 g. Pathol. Qui tient de l'hyposthénie.

[illegible] sulfide d'antimoine.

HYPOSTIBITE. s. m. Chim. Sel produit par la combinaison de l'oxyde hypostibieux avec une base.

HYPOSTOME. s. m. (ét. gr., ὑπὸ, sous; στόμα, bouche). Entom. Nom que les entomologistes allemands donnent à la face des insectes, ou à la région qui s'étend, entre les yeux, de la base des antennes à l'épistome. Ce mot est synonyme de Chaperon.

— Ichthyol. Genre de poissons osseux, de la famille des opisphores, qui ont la bouche sous le museau.

HYPOSTOMIDE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὑπὸ, sous; στόμα, bouche). Ichthyol. Qui a la bouche sous le museau. || HYPOSTOMIDES. s. m. pl. Famille de poissons, comprenant ceux qui ont la bouche située inférieurement à la base du museau.

HYPOSTRATÈGE. s. m. Anc. art milit. Commandant en second; lieutenant du général. || Nom donné par quelques écrivains à un des chefs de l'armée byzantine.

HYPOSTROME. s. m. Bot. Base sur laquelle reposent les pédoncules qui supportent les corpuscules reproducteurs dans certaines plantes cryptogames.

HYPOSTROPHE. s. m. Méd. Changement de position d'un malade dans son lit.

— Récidive d'une maladie.

HYPOSTYLE. adj. des 2 g. et s. m. Archit. Se dit d'un appartement dont le plafond est porté par des colonnes. Salle hypostyle.

HYPOSULFANTIMONITE. s. m. Chim. Sel produit par la combinaison du sulfide hypantimonieux avec une sulfobase.

HYPOSULFARSÉNITE. s. m. Chim. Sel produit par la combinaison du sulfide hypersénieux avec une sulfobase.

HYPOSULFATE. s. m. Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide hyposulfurique avec une base salifiable.

HYPOSULFINDIGOTATE. s. m. Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide hyposulfindigotique avec une base salifiable.

HYPOSULFINDIGOTIQUE. adj. m. Chim. Se dit d'un acide produit par la combinaison du bleu d'indigo soluble avec l'acide hyposulfurique.

HYPOSULFITE. s. m. Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide hyposulfureux avec une base salifiable.

HYPOSULFOSTIBITE. s. m. Chim. Sel produit par la combinaison du sulfide hypostibieux avec une base.

HYPOSULFUREUX. adj. m. Chim. Se dit du premier des acides que le soufre produit en se combinant avec l'oxygène.

HYPOSULFURIQUE. adj. m. Chim. Se dit du troisième des acides que le soufre produit en se courbant avec l'oxygène.

HYPOSYNAPHE. s. f. Mus. anc. Intervalle d'une septième mineure entre le tétracorde des hypates et le tétracorde synemménôn.

HYPOTAXE. s. f. Anc. art milit. Manœuvre de la milice grecque, qui consistait à protéger les flancs de la phalange en plaçant en équerre les soldats armés à la légère.

HYPOTÈME. s. m. (ét. gr., ὑπὸ, sous; ἵστημι, se tenir). Bot. La face inférieure des expansions des lichens.

HYPOTÉNUSE. s. f. (ét. gr., ὑπὸ, sous; τείνω, tendre). Géom. Le côté qui est opposé à l'angle droit dans un triangle rectangle. L'hypoténuse est le plus grand des côtés d'un triangle rectangle. Le carré construit sur l'hypoténuse d'un triangle rectangle est égal à la somme des carrés construits sur les deux autres côtés.

HYPOTHADÉ, ÉE. adj. Se disait pour Dévoué à Dieu.

HYPOTHALATTIQUE. s. f. (ét. gr., ὑπὸ, sous; θάλασσα, mer). S'est dit autrefois de l'art de nager, et surtout de l'art de naviguer sous les eaux. C'est ce qu'on appelle aujourd'hui *navigation sous-marine*.

HYPOTHALLE. s. m. (ét. gr., ὑπὸ, sous; θαλλός, thalle). Bot. Couche interne ou inférieure des lichens, parce qu'elle sert en quelque sorte de base ou de soutien au thalle.

HYPOTHALLIN, INE. adj. Bot. Se dit de l'état élémentaire des lichens dans lequel leurs deux couches sont souvent confondues ensemble.

HYPOTHÉÂTRALE. s. f. Ant. Flûte grecque en usage sur les théâtres des anciens.

HYPOTHÉCABLE. adj. des 2 g. Qui peut être hypothéqué. Bien hypothécable.

HYPOTHÉCAIRE. adj. des 2 g. Jurispr. Qui a ou donne droit d'hypothèque. || Qui a rapport à l'hypothèque.

— *Dette hypothécaire.* Dette qui donne hypothèque.

— *Inscription hypothécaire.* Inscription d'hypothèque.

— S'est employé substantiv. pour Hypothèque. L'hypothécaire de la somme pour son préciput est du temps de son contrat de mariage. On dit aujourd'hui Hypothèque.

HYPOTHÉCAIREMENT. adv. Jurispr. Avec hypothèque. S'obliger hypothécairement.

— Par rapport à l'hypothèque, aux hypothè[illegible] lement pour sa part héréditaire, et hypothécairement pour le tout.

— Il se met point entre l'auxiliaire et le verbe. Il est obligé hypothécairement, et non pas, il est hypothécairement obligé.

HYPOTHÉCION. s. m. (ét. gr., ὑπὸ, sous; θήκη, gaine). Bot. Base du thalame des lichens, qui est ordinairement formée de cellules rondes et stériles.

HYPOTHÈLE. s. f. Bot. Espèce de champignon.

HYPOTHÉNAR. s. m. (ét. gr., ὑπὸ, sous; θέναρ, main). Anat. Saillie à la face palmaire de la main, sous le petit doigt et dans sa direction. || Espace de la main qui est entre l'index et le petit doigt. || Toute espèce de saillie de la paume de la main ou de la pointe des pieds.

HYPOTHÈQUE. s. f. (ét. gr., ὑπὸ, sous; τίθημι, placer). Jurispr. Droit réel qui grève les immeubles affectés à la sûreté, à l'acquittement d'une obligation, d'une dette. Ce droit est indivisible et subsiste sur tous les immeubles; il les suit, en quelques mains qu'ils passent. Les priviléges et hypothèques. Mauvaise, bonne, solide hypothèque. Hypothèque sûre. Hypothèque incontestable. Ancienne hypothèque. Avoir hypothèque, avoir droit d'hypothèque sur tous les biens de quelqu'un, sur une terre, sur un immeuble. Une femme a hypothèque sur tous les biens de son mari, du jour de son mariage. Un bien chargé, grevé d'hypothèques. Un bien libre d'hypothèques. Consentir une hypothèque. Supplément d'hypothèque. Réduction d'hypothèque. Etre premier en hypothèque. Etre subrogé à l'hypothèque. Donner une terre en hypothèque, pour hypothèque. Purger les hypothèques. Éteindre une hypothèque. Une promesse sous seing privé ne porte point d'hypothèque, n'emporte point hypothèque, ne donne point hypothèque. Déroger à son hypothèque. Bureau de la conservation des hypothèques. Conservateur des hypothèques. Déclaration d'hypothèque. Inscription d'hypothèque. Le registre des hypothèques. L'inscription conserve l'hypothèque pendant des années.

— *Hypothèque conventionnelle.* Hypothèque qui résulte de la convention constatée suivant les formes voulues par la loi. || *Hypothèque générale.* Hypothèque qui frappe tous les biens présents du débiteur, ainsi que ses biens à venir, à mesure qu'il les acquiert. || *Hypothèque judiciaire.* Hypothèque qui résulte d'un jugement portant condamnation. || *Hypothèque légale.* Hypothèque conférée par la loi, sans qu'il y ait besoin d'un jugement spécial. || *Hypothèque spéciale.* Hypothèque qui est limitée à une chose spéciale. || *Hypothèque privilégiée.* Hypothèque qui donne la préférence sur les autres créanciers. || *Hypothèque tacite.* C'est la même chose que l'hypothèque légale.

— *Action en déclaration d'hypothèque.* Action dirigée contre le tiers détenteur d'un immeuble, par un créancier hypothécaire, afin d'interrompre la prescription de l'hypothèque prise sur cet immeuble.

— Fig. Épith. Se dit d'un droit que l'on assure.

— Pop. Se dit d'une maladie secrète. Mauvaise hypothèque.

HYPOTHÈQUE. s. f. Vieux et pop. Composition faite avec de l'eau-de-vie, du sucre, des fruits, etc., qu'on boit après le repas. Boire de l'hypothèque. Prendre de l'hypothèque. L'hypothèque de muscat, de coing, etc.

HYPOTHÉQUÉ, ÉE. part. pass. du v. Hypothéquer. S'empl. adjectiv. Un immeuble hypothéqué.

— Molière l'a dit d'un malade. Il est *hypothéqué* à mes consultations, et un malade ne se moquera pas d'un médecin.

— Fig. A telle ou telle opinion, à telle ou telle secte, ils se trouvent *hypothéqués*, asservis et collés, comme à une prise qu'ils ne peuvent démordre. (Montaig.)

— *Hypothéqué sur.* Toutes les fois qu'il s'agit d'emprunt, ou d'un nouvel impôt, on fait envisager au peuple des améliorations qui ne tarderont pas à effectuer le remboursement de l'un ou l'extinction de l'autre, ce qui a fait dire, dans plus d'une occasion, que nos ressources étaient *hypothéquées* sur la foi et l'espérance, à condition que nous ferions la charité. (Sal.)

— Fig. et fam. *Être hypothéqué.* Avoir une santé fort délabrée, avoir plusieurs infirmités graves. Etre bien hypothéqué.

HYPOTHÉQUER. v. a. 1re conj. Ce verbe change l'*é* en *è* dans tous les temps dont la terminaison forme une syllabe muette. *J'hypothèque, tu hypothèques, il hypothèque*, etc. Jurispr. Soumettre à l'hypothèque, donner pour hypothèque. Hypothéquer tous ses biens.

— Fig. Il faut ménager la liberté de notre âme, et ne l'*hypothéquer* qu'aux occasions justes, lesquelles sont en bien petit nombre, si nous jugeons sainement. (Montaigne.)

— S'HYPOTHÉQUER. v. pron. Être hypothéqué. Ces biens ne peuvent s'hypothéquer.

HYPOTHÈSE. s. f. (ét. gr., ὑπὸ, sous; τίθημι, placer). Philos. Supposition d'une chose, soit possible, soit impossible, de laquelle on tire une conséquence. Faire une hypothèse. Etablir une hypothèse. Argumenter sur l'hypothèse de quelqu'un, sur l'hypothèse qu'il pose. Dans cette hypothèse, dans votre hypothèse, tous vos adversaires seraient dans l'erreur. Raisonner, agir dans l'hypothèse [illegible] une hypothèse. L'espérance vit d'*hypothèses*. (Boiste.) Notre bonheur est en *hypothèse*, et notre malheur en réalité. (Id.)

— Assemblage de plusieurs choses qu'on imagine et qu'on suppose, pour parvenir plus facilement à l'explication de certains phénomènes. C'est ce qu'on appelle plus communément *système*. L'hypothèse de Ptolomée. L'hypothèse de Ticho-Brahé. Fausse hypothèse. Brillante hypothèse. Heureuse hypothèse. Hypothèse trompeuse. L'*hypothèse* absurde du matérialisme est aussi funeste à la société que désespérante pour celui qui l'admet. (Boiste.)

— On fait souvent de fausses hypothèses, pour faire tomber un antagoniste ou des absurdités, et même en géométrie on en tire des vérités.

— Proposition particulière comprise sous la thèse générale. Réduire la thèse à l'hypothèse. Venons de la thèse à l'hypothèse. Appliquer la thèse à l'hypothèse.

— Astron. Nom qu'on donne à la théorie de Képler pour le mouvement des planètes dans leurs ellipses, suivant la loi des aires proportionnelles aux temps. || *Hypothèse elliptique simple* ou *hypothèse de Wardus.* Elle consiste à supposer que les planètes qui tournent dans une ellipse ont une égalité telle que, si la force centrale est à un des foyers de cette ellipse, le mouvement soit uniforme par rapport au foyer supérieur. || *Hypothèse de Copernic.* Nom sous lequel le système du mouvement de la terre autour du soleil, démontré par Copernic, Galilée, etc., fut permis par la cour de Rome.

— Iconol. Près de l'obscure Métaphysique, et du sommet d'un roc, on voit la magique Hypothèse occupée à enfler des globes d'eau savonneuse qu'elle envoie à ses disciples. Les bras tendus et la bouche béante, ces insensés s'empressent à l'envi pour les recevoir; ils ferment la main, croyant avoir retenu quelque chose, et ils n'ont saisi qu'un peu d'air qui s'échappe aussitôt.

— Syn. comp. HYPOTHÈSE. SUPPOSITION. V. SUPPOSITION.

HYPOTHÉTIQUE. adj. des 2 g. Qui est fondé sur une hypothèse. Proposition, raisonnement hypothétique. Cas hypothétique. Système hypothétique. La théorie de la médecine est physiquement positive et moralement *hypothétique*. (Boiste.)

— Philos. *Forme hypothétique.* Se dit, dans le système kantiste, de la forme d'un raisonnement composé de jugements, dans lesquels l'attribut n'est réuni au sujet que par une supposition. || *Jugement hypothétique.* Se dit, dans le même système, de la réunion de deux propositions, l'une exprimant une proposition antécédente, l'autre une conséquence soumise à cette condition. Si tous les corps sont composés, tous les corps sont divisibles.

HYPOTHÉTIQUEMENT. adv. Par hypothèse, par supposition. Cela n'est vrai qu'hypothétiquement.

— D'une manière hypothétique.

HYPOTHRONIE. s. f. Bot. Plante du Brésil.

HYPOTHIDE. s. m. Entom. Genre de coléoptères.

HYPOTHORON. s. m. (ét. gr., ὑπὸ, sous; θύρα, porte). Archit. Espace vide, cavité sous une porte, sous une fenêtre.

HYPOTRACHÉLION. s. m. (ét. gr., ὑπὸ, au-dessous; τράχηλος, le cou). Anat. Partie inférieure du cou.

— Archit. anc. Le haut du fût de la colonne; la partie comprise entre l'échine et l'astragale, ou entre le chapiteau et le listel.

HYPOTYPOSE. s. f. (ét. gr., ὑπὸ, sous; τυπόω, figurer). Rhét. Figure qui peint les choses dont on parle avec des couleurs si vives, qu'on croit les voir de ses propres yeux, et non en entendre le récit. Boileau, Racine, Voltaire et tous nos grands poètes ont fait un usage heureux, mais sobre, de cette figure, qui agit si puissamment sur le cœur, qui remue si vivement l'imagination, que l'auditeur, s'identifiant avec le personnage, s'oublie au point de se croire témoin des faits qui lui sont racontés. En voici un exemple de Boileau :

. . . . La Mollesse oppressée,
Dans sa bouche, à ce mot, sent sa langue glacée;
Et lasse de parler, succombant sous l'effort,
Soupire, étend les bras, ferme l'œil et s'endort.

— Philos. *Hypotyposes pyrrhoniennes.* Titre d'un livre de Sextus Empiricus, dans lequel ce philosophe développe les doctrines du scepticisme.

HYPOVANADATE. s. m. Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide hypovanadique avec une base salifiable.

HYPOVANADIQUE. adj. m. Chim. Se dit d'un des acides que le vanadium produit en se combinant avec l'oxygène.

HYPOXANTHE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὑπὸ, sous; ξανθός, jaune). Hist. nat. Qui est jaune en dessous.

HYPOXIDE. s. f. Bot. Genre de plantes d'Afrique, d'Amérique et d'Australie.

HYPOXYDE. s. m. Chim. Sous-oxyde. || *Hypoxyde sulfurique.* Acide sulfurique.

HYPOXYDÉ, ÉE. adj. Chim. Qui est oxydé au plus bas degré.

— Bot. Qui ressemble à une hypoxyde. || HYPOXYDÉES. s. f. pl. Famille de plantes qui a pour type le genre hypoxyde.

HYPOXYLÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à [illegible] de champignons qui a pour type le genre hypoxylon. Les hypoxylées sont parasites, et se trouvent sur des végétaux languissants ou morts.

HYPOXYLON. s. m. (ét. gr., ὑπὸ, sous; ξύλον, bois : qui est presque de la nature du bois). Bot. Genre de plantes intermédiaire entre les champignons et les lichens.

— Espèce de substance coriace ou presque ligneuse qui naît sur le bois ou sur son écorce.

HYPOXYS. s. f. (pr. *i-po-ksiss*; ét. gr., ὑπὸ, sous; ὀξύς, aigu, parce que les feuilles sont de forme presque aiguë). Bot. Genre de narcissoïdes, renfermant une trentaine d'espèces, la plupart du cap de Bonne-Espérance, ou des parties chaudes de l'Afrique septentrionale. || On donne ce nom à quelques autres plantes.

HYPOZEUGME. s. m. Littér. Espèce de zeugme qui a lieu lorsque le membre de phrase auquel se rattachent un ou plusieurs autres membres ne se trouvent qu'à la fin du discours.

HYPOZOÏQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὑπὸ, sous; ζῷον, animal). Minér. Se dit des terrains inférieurs à ceux où l'on trouve des débris de corps organisés.

HYPOZOME. s. m. Anat. Membrane disjonctive.

HYPPOLYTE. s. m. Crust. Genre de crustacés décapodes, de la famille des macroures.

HYPPONACTE. adj. m. Poés. anc. Se dit de vers ïambiques, dont le dernier est un spondée au lieu d'être un ïambe.

HYPSAUCHÈNE. adj. m. Myth. gr. Qui porte la tête haute. Surnom d'Apollon.

HYPSIBATE. s. m. Erpét. Genre de reptiles sauriens.

HYPSIBOAS. s. m. Erpét. Genre de reptiles batraciens.

HYPSIEN, ENNE. adj. Horizontal.
— *Accent hypsien*. Le trait d'union.

HYPSILOGLOSSE. s. m. (ét. gr., ὑψîλον, upsilon; γλῶσσα, langue). Anat. Muscle qui appartient à l'os hypsiloïde et à la langue.

HYPSILOÏDE. adj. m. (ét. gr., ὑψîλον, upsilon; εἶδος, ressemblance). Anat. Se dit quelquefois pour Hyoïde.

HYPSILOPHE. s. m. Erpét. Genre de reptiles sauriens.

HYPSIPILE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὕψος, hauteur; πῖλος, feutre). Entom. Se dit d'un animal qui a des épines, des poils sur le dos, comme la chenille du thaïs hypsipile.
— s. m. Espèce de papillon.

HYPSIPRYMNE. s. m. Mamm. Genre de mammifères.

HYPSIPYLE. Myth. Fille de Thoas, roi de Lemnos, et de Myrine. Les femmes de Lemnos ayant assassiné tous les habitants mâles de cette île, Hypsipyle sauva la vie à son père. Jason s'arrêta dans Lemnos avec les Argonautes, se fit aimer d'Hypsipyle et en eut deux jumeaux. Après le départ de Jason, elle fut chassée du trône de Lemnos et éprouva mille revers.

HYPSIRHINE. s. m. Erpét. Genre de serpents.

HYPSIS. s. m. Bot. Plante labiée.

HYPSISTAIRE. s. m. (ét. gr., ὕψιστος, très-haut). Hist. relig. Se dit de certains hérétiques du IVe siècle, dont la doctrine était un mélange de judaïsme et de paganisme. Ils adoraient le Très-Haut avec les chrétiens, révéraient le feu et les éclairs avec les païens, et observaient le sabbat, etc., avec les juifs.

HYPSISTOS. adj. Myth. gr. Très-haut. Un des surnoms de Jupiter, sous lequel il était adoré à Élis et en Béotie.
— Myth. syr. Un des premiers hommes, selon Sanchoniathon; il fut adoré dans la suite par les Phéniciens comme le plus grand des dieux. Sa femme Béruth lui donna deux enfants, Ouranos et Ghê.

HYPSOGRAPHIE. s. f. (ét. gr., ὕψος, hauteur; γράφω, décrire). Description des lieux élevés.

HYPSOMÉRIE. s. f. Mathém. Manière de délivrer une équation de fraction.

HYPSOMÉTRIE. s. f. (ét. gr., ὕψος, hauteur; μετρέω, mesurer). Phys. Art de mesurer la hauteur absolue d'un lieu ou d'une portion quelconque du sol terrestre, par des nivellements, des observations barométriques, ou des opérations trigonométriques.

HYPSOMÉTRIQUE. adj. des 2 g. Phys. Qui a rapport à l'hypsométrie.

HYPSOPTÈNE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὕψος, hauteur; πτηνός, oiseau). Ornith. Se dit des oiseaux qui recherchent de préférence les lieux élevés. || HYPSOPTÈNES. s. m. pl. Sous-ordre de la classe des oiseaux, comprenant ceux qui recherchent de préférence les lieux élevés.

HYPSORTHORHYNQUE. adj. des 2 g. Ornith. Se dit des oiseaux qui ont un vol élevé et le bec droit. || HYPSORTHORHYNQUES. s. m. pl. Famille d'oiseaux, comprenant ceux qui ont le vol élevé et le bec droit.

HYPSOURIANOS. Myth. gr. Un des premiers hommes, fils des géants. Les Phéniciens le regardaient comme l'inventeur de plusieurs arts.

HYPTÈRE. s. m. Conchyl. Genre de mollusques céphalés, qu'on trouve dans les mers de

HYPTIDE s. f. Genre de labiées qui répandent une odeur suave.

HYPTIE. s. f. Entom. Genre d'insectes hyménoptères.

HYPTIEN. adj. m. Gramm. S'est dit d'une espèce d'accent horizontal, dont on se servait, au lieu du trait d'union, pour joindre deux mots en un seul.

HYRCAN. Ier. Souverain pontife des Juifs, de l'an 136 à l'an 107 av. J.-C. || HYRCAN II, Souverain pontife et roi des Juifs, de l'an 79 à l'an 40 av. J.-C. Fut détrôné et rétabli plusieurs fois sur le trône. Hérode le fit périr l'an 30 av. J.-C. à l'âge de 80 ans.

HYRCANIE. Géogr. anc. Contrée d'Asie, entre la mer Caspienne et le pays des Parthes. L'Hyrcanie forme aujourd'hui le Mazenderan, province de Perse.

HYRCANIEN, ENNE. adj. et s. Géogr. anc. Habitant de l'Hyrcanie. || Qui appartient à l'Hyrcanie ou à ses habitants.
— *Mer Hyrcanienne*. Ancien nom de la mer Caspienne.

HYRIE. Myth. gr. Amante d'Apollon et mère de Cycnus; à la mort de son fils elle fut changée en fontaine.

HYRIE. s. f. Conchyl. Genre de coquilles bivalves.

HYRIÉE. Myth. Villageois de Béotie qui, en récompense de l'hospitalité qu'il avait donnée à Jupiter, Neptune et Mercure, reçut de ces dieux la permission de demander ce qu'il voudrait, avec assurance de l'obtenir. Il borna ses souhaits à avoir un fils, sans néanmoins avoir de femme. Les dieux urinèrent sur la peau d'une génisse qu'il venait d'immoler à Jupiter, et dix mois après il en vint un enfant nommé Urion.

HYRNÉTHO. Myth. Femme de Déiphon, honorée chez les Grecs comme une divinité.

HYRODELLE. s. f. Bot. Nom qu'on donne au champignon chanterelle dans le Limousin.

HYRONA. s. m. Mamm. Espèce de quadrupède du Brésil, assez semblable à l'hyène.

HYSGINE. s. f. Chim. La cochenille. || Le principe colorant de cette substance. || Une autre substance rouge par laquelle on prétendait remplacer la cochenille.

HYSGINIQUE. s. f. Bot. Principe colorant de la cochenille.

HYSIEN. adj. m. Myth. gr. Surnom d'Apollon, sous lequel il était adoré près de la ville d'Hysia en Béotie.

HYSOPE. s. f. (de l'hébr. *ezob*, plante de bonne odeur). Bot. Genre de plantes aromatiques de la famille des labiées. On se servait ordinairement de l'hysope chez les Juifs, dans les purifications, au lieu de l'aspersoir. || *Hysope de Garigue*. Hélianthème. || *L'hysope des Hébreux* était la plus petite des plantes qu'ils connussent; c'était probablement une espèce de mousse. || *L'hysope de Dioscoride* que l'on distingue en *hysope de montagne* et *hysope de jardin*, est rapportée à des plantes labiées et même à notre hysope officinale. || *L'hysope des Arabes* est notre hysope officinale. || Ce nom a été appliqué à plusieurs sortes de plantes et surtout à des labiées.
— Fig. *Il connaît tout, depuis le cèdre jusqu'à l'hysope*. Se dit d'un homme fort instruit dans les sciences naturelles, et il signifie qu'il connaît depuis les plus grandes choses jusqu'aux plus petites.

HYSOPIFOLIA. s. f. Bot. Genre renfermant deux espèces de salicaires, dont les feuilles sont étroites comme celles de l'hysope.

HYSOPIFOLIÉ, ÉE. adj. Bot. Dont les feuilles ressemblent à celles de l'hysope.

HYSOPINE. s. f. Chim. Alcali qu'on dit exister dans l'hysope.

HYSOPITE. s. m. Anc. pharm. Sorte de vin diurétique dans lequel il entrait de l'hysope.

HYSPURITE. s. f. Minér. Sorte de pierre.

HYSSOPE. s. m. (du gr. ὕσσωπος). Bot. Ancienne orthographe du mot *hysope*, qui était alors du genre masculin.

HYSSOPIFOLIÉ. Bot. V. HYSOPIFOLIÉ.

HYSSOPINE. s. f. Pharm. V. HYSOPINE.

HYSSOPITE. s. m. Pharm. V. HYSOPITE.

HYSTASPE. Satrape perse, de la famille des Achéménides, fut le père de Darius Ier.

Perse qui descendaient de Darius Ier, fils d'Hystaspe. Les Hystaspides occupèrent le trône de 521 à 331

HYSTÉRALGIE. s. f. (ét. gr., ὑστέρα, matrice; ἄλγος, douleur). Pathol. Douleur de la matrice.

HYSTÉRALGIQUE. adj. des 2 g. Pathol. Qui a le caractère de l'hystéralgie.

HYTÉRANDRIE. s. f. (ét. gr., ὑστέρα, matrice; ἀνήρ, homme). Bot. Classe de plantes qui ont plus de dix étamines insérées sur un ovaire infère.

HYSTÉRANDRIQUE. adj. des 2 g. Bot. Qui appartient à l'hystérandrie.

HYSTÉRANTHE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὑστέρα, matrice; ἄνθος, fleur). Bot. Dont les fleurs paraissent avant les feuilles, comme dans le tussilage.

HYSTÉRA-PÉTRA. s. f. (du gr. ὑστέρα, matrice; et du lat. *petra*, pierre). Anc. médec. Nom donné à une hystérolithe, trouvée dans les environs de Coblentz, à laquelle on attribuait la vertu de guérir les vapeurs hystériques et d'exciter les menstrues.

HYSTÉRICIE. s. f. Pathol. V. HYSTÉRIE.

HYSTÉRICISME. s. m. Pathol. Hystérie peu intense.

HYSTÉRIE. s. f. Pathol. Maladie chronique particulière aux femmes. Elle est due à l'extrême sensibilité du système nerveux, et se manifeste par des convulsions générales, plus ou moins fréquentes, accompagnées de suffocation et d'une perte presque complète de connaissance.
— Bot. Genre de la famille des hypoxylins, comprenant quatorze espèces qui se trouvent sur les écorces et les feuilles des arbres; plusieurs ont été prises pour des lichens.

HYSTÉRIES. s. f. pl. Ant. gr. Fêtes des Argiens, dans laquelle on immolait un porc à Vénus.

HYSTÉRINE. s. f. Bot. Genre de lichens.

HYSTÉRION. s. m. Bot. Genre de champignons.

HYSTÉRIONICE. s. f. Bot. Plante d'Amérique.

HYSTÉRIQUE. adj. des 2 g. (du gr. ὑστέρα, matrice). Pathol. Qui appartient à l'hystérie. Affection hystérique. Vapeurs hystériques. Phénomènes hystériques. C'est dans le délire *hystérique* que la femme revient sur le passé, qu'elle s'élance dans l'avenir, que tous les temps lui sont présents. (Diderot.)
— *Remèdes hystériques*. Remèdes propres à guérir cette maladie.
— *Pierre hystérique*. Pierre qui, appliquée sur le nombril, guérit, dit-on, les maladies de l'utérus.
— Se dit aussi d'une femme attaquée d'hystérie. Cette femme est hystérique. La femme *hystérique* dans sa jeunesse se fait dévote dans l'âge avancé; la femme en qui il reste quelque énergie dans l'âge avancé était *hystérique* dans sa jeunesse. (Diderot.)

HYSTÉRISME. s. m. Pathol. V. HYSTÉRIE.

HYSTÉRITE. s. f. (du gr. ὑστέρα, matrice) Pathol. Inflammation de la matrice.

HYSTÉROBUBONOCÈLE. s. f. Chir. Hernie de la matrice, sortant par l'anneau inguinal.

HYSTÉROCARPE. s. m. Bot. Genre de fougères.

HYSTÉROCÈLE. s. f. (ét. gr., ὑστέρα, matrice; κήλη, tumeur). Pathol. Hernie de la matrice, causée par son passage à travers le péritoine.

HYSTÉROCYSTIQUE. adj. (ét. gr., ὑστέρα, matrice; κύστις, vessie). Qui a rapport à la matrice et à la vessie.

HYSTÉROCYSTOCÈLE. s. f. (ét. gr., ὑστέρα, matrice; κύστις, vessie; κήλη, tumeur). Chir. Hernie simultanée de la matrice et de la vessie.

HYSTÉROGRAPHE. s. m. Celui qui s'occupe spécialement des maladies hystériques.

HYSTÉROGRAPHIE. s. f. (ét. gr., ὑστέρα, matrice, γράφω, décrire). Anat. Description des maladies de la matrice.

HYSTÉROGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à l'hystérographie.

HYSTÉROLITHE. s. f. (ét. gr., ὑστέρα, matrice; λίθος, pierre). Minér. Pierre ou pétrification qui offre une représentation assez exacte des parties naturelles de la femme.

HYSTÉROLOGIE s. f. ...

... Figure qui consiste dans le renversement de l'ordre naturel des pensées, de manière à dire en dernier lieu ce qui est en premier dans l'ordre des faits. Elle peint le désordre de l'esprit de celui qui parle. Exemple : *Moriamur et in media arma ruamus*. Mourons et précipitons-nous au milieu des combats.

HYSTÉROLOGIQUE. adj. des 2 g. Qui est relatif à l'hystérologie.

HYSTÉROLOXIE. s. f. (ét. gr., ὑστέρα, matrice; λοξός, oblique). Médec. Obliquité de la matrice.

HYSTÉROMANÉ. s. f. Pathol. Femme affectée d'hystéromanie. || adjectiv. Femme hystéromane.

HYSTÉROMANIE. s. f. (ét. gr., ὑστέρα, matrice; μανία, folie). Pathol. Fureur utérine.

HYSTÉROPE. s. m. Erpét. Genre de reptiles sauriens.

HYSTÉROPHORE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὑστέρα, matrice; φέρω, porter). Bot. Qui porte une vulve ou des parties disposées de manière à imiter une vulve.

HYSTÉROPHYSE. s. f. (ét. gr., ὑστέρα, matrice; φῦσα, vent). Pathol. Distension de la matrice par des gaz.

HYSTÉROPHYTES. s. f. pl. (ét. gr., ὑστέρα, matrice; φυτὸν, plante). Bot. On a donné ce nom aux champignons, parce qu'ils ne peuvent naître qu'aux dépens des corps organisés mourants ou morts, qui leur servent en quelque sorte de matrice.

HYSTÉROPOTME. s. m. (ét. gr., ὕστερος, postérieur; πότμος, mort). Ant. gr. Nom que l'on donnait à ceux qui reparaissaient après avoir passé pour morts. Ils devaient subir une sorte de purification, afin de sortir en quelque sorte de leur état de mort et de reprendre une vie nouvelle.

HYSTÉROPTOSE. s. f. (ét. gr., ὑστέρα, matrice; πτῶσις, chute). Pathol. Chute ou renversement de la matrice.

HYSTÉRORRHÉE. s. f. (ét. gr., ὑστέρα, matrice; ῥέω, couler). Pathol. Écoulement qui provient de la matrice.

HYSTÉRORRHÉIQUE ou **HYSTÉRORRHOÏQUE**. adj. des 2 g. Pathol. Qui appartient à l'hystérorrhée.

HYSTÉROSCOPE. s. m. (ét. gr., ὑστέρα, matrice; σκοπέω, examiner). Chir. Instrument à l'aide duquel la vue peut s'étendre jusqu'au col de la matrice.

HYSTÉROMATOKIE. s. f. Chir. Opération césarienne.

HYSTÉROSTOMATOME. s. m. (ét. gr., ὑστέρα, matrice; στόμα, ouverture; τομή, section). Chir. Instrument qui sert à fendre le col de la matrice lorsque la dureté squirrheuse s'oppose à l'accouchement.

HYSTÉROSTOMATOMIE. s. f. Chir. Incision au col de la vessie.

HYSTÉROSTOMATOMIQUE. adj. des 2 g. Chir. Qui concerne l'hystérostomatomie.

HYSTÉROTOME. s. m. (ét. gr., ὑστέρα, matrice; τομή, section). Chir. Instrument propre à ouvrir la matrice.

HYSTÉROTOMIE. s. f. Anat. Dissection de la matrice.
— Chir. L'opération césarienne.

HYSTÉROTOMIQUE. adj. des 2 g. Chir. Qui se rapporte à l'hystérotomie.

HYSTÉROTOMOTOCIE. s. f. (ét. gr., ὑστέρα, matrice; τομή, incision; τόκος, accouchement). Chir. Art d'opérer l'accouchement par l'incision de la matrice. || Cette opération elle-même.

HYSTÉROTOMOTOCIQUE. adj. des 2 g. Chir. Qui concerne l'hystérotomotocie.

HYSTRELLE. s. f. Bot. Pistil simple, carpelle.

HYSTRICIDE. Mamm. V. HYSTRICIEN.

HYSTRICIEN, ENNE. adj. (ét. gr., ὗς, porc; θρίξ, poil, parce que les soies des hystriciens ressemblent à celles des sangliers. || HYSTRICIENS. s. m. pl. Famille de mammifères rongeurs, ayant pour type le genre porc-épic.

HYSTRICITE. s. f. Hist. nat. Bézoard qui, dit-on, se trouve dans le corps du porc-épic.

HYVER. s. m. Ancienne orthographe du mot *hiver*.

HYVOURAHÉ. ...

... dont l'écorce s'emploie dans le traitement des maladies syphilitiques.

HYVOVÉ. s. m. Bot. Espèce de plantes des Indes.

I s. m. Neu
phabet et la
les. C'est
lettre et la
de l'alphab
de tous les
gues néo -
ques. La le
i. La voyelle *i*. Faire un
grand *I*. Deux *i*. Mettre un
l'*i*. Prononcer mal les *i*. L
nonciation, le son de l'*i*. Un

— Le son de l'*i* est le pl
perçant de tous les sons pro
les. La ligne droite qui le
forme d'une flèche ou d'un
figure la plus convenable qu'
le dépeindre. Est-il rien en
à désigner un son perçant q
rellement destiné à percer ?
verbe dit-il indifféremment
ou *droit comme une flèche*
inférer qu'autrefois on a re
image de cet instrument. Sa
tre dimension que sa long
l'appelaient la *lettre longue*.
ses de Plaute y fait allusion
moment critique : « Je ferai

ul. I, sc. 1.)

— Platon avait observé qu
primait convenablement les
pénétrantes ; aussi trouve-t-o
aiguiser, *inciser*, *insinuer*,
ter, *rire*, *crier*, etc.

— Le point sur l'*i* est néc
que cette voyelle se confond
nes à jambages. Le Dictionn
fournit la preuve : un *i* sans
a fait prendre ce digramme
ingénosité, qui veut dire
té. Il en est résulté le mot b
que, dans chaque édition,
nière (1834), le continuateur
de faire précéder d'une †, p
que cette trouvaille n'est
dictionnaire de la langue fr
accentué, le tréma devient
déifie, etc. ‖ Rien, comme un

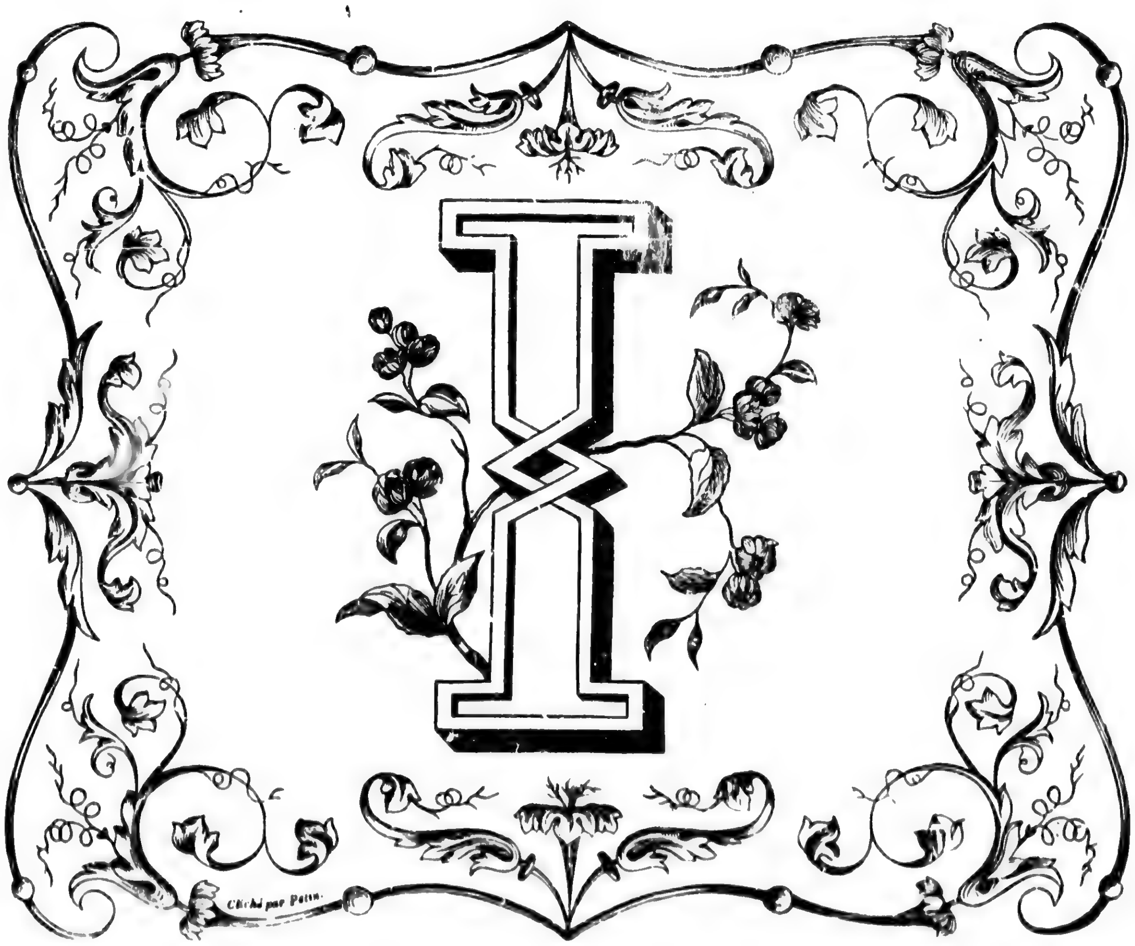

I, s. m. Neuvième lettre de l'alphabet et la troisième des voyelles. C'est aussi la neuvième lettre et la troisième voyelle de l'alphabet latin, ainsi que de tous les alphabets des langues néo-latines et germaniques. La lettre *i*. Le caractère *i*. La voyelle *i*. Faire un *i*, un petit *i*, un grand *I*. Deux *i*. Mettre un point au-dessus de l'*i*. Prononcer mal les *i*. L'intonation, la prononciation, le son de l'*i*. Un *i* long. Un *i* bref.

— Le son de l'*i* est le plus aigu et le plus perçant de tous les sons produits par les voyelles. La ligne droite qui le représente, sous la forme d'une flèche ou d'un trait, était donc la figure la plus convenable qu'on pût choisir pour le dépeindre. Est-il rien en effet de plus propre à désigner un son perçant que ce qui est naturellement destiné à percer? Aussi le vieux proverbe dit-il indifféremment : *droit comme un I* ou *droit comme une flèche*; d'où l'on pourrait inférer qu'autrefois on a regardé l'*i* comme une image de cet instrument. Sa forme n'ayant d'autre dimension que sa longueur, les Romains l'appelaient la *lettre longue*. Un des personnages de Plaute y fait allusion en disant, dans un moment critique : « Je ferai de moi une *lettre*

...ul. I, sc. 1.)

— Platon avait observé que le son de l'*i* exprimait convenablement les choses subtiles et pénétrantes; aussi trouve-t-on cette voyelle dans *aiguiser*, *inciser*, *insinuer*, *s'immiscer*, *filtrer*, *tirer*, *rire*, *crier*, etc.

— Le point sur l'*i* est nécessaire pour éviter que cette voyelle se confonde avec les consonnes à jambages. Le Dictionnaire de Boiste en a fourni la preuve : un *i* sans point, joint à un *n*, a fait prendre ce digramme pour un *m* dans *siliginosité*, qui veut dire *qualité farineuse du blé*. Il en est résulté le mot barbare *siligmosité*, que, dans chaque édition, excepté dans la dernière (1834), le continuateur de Boiste avait soin de faire précéder d'une †, pour faire connaître que cette trouvaille n'est comprise dans aucun dictionnaire de la langue française. ‖ Après un *é* accentué, le tréma devient inutile, *athéisme*, *déifie*, etc. ‖ Rien, comme on sait, n'est si ordinaire que l'omission involontaire de ce point : aussi l'attention à le mettre est-elle re... comme le signe d'une exactitude ponctuelle.

— On distinguait autrefois deux sortes d'*i* : l'*i* voyelle, qui est l'*i* proprement dit, et l'*i* consonne ou *j*, qui est devenue la dixième lettre de l'alphabet.

— Le son de cette lettre est agréable et harmonieux, si l'on en juge par le nombre infini de syllabes où elle se rencontre; elle est même souvent reproduite trois, quatre et cinq fois sans que cette répétition blesse en rien l'oreille : *sensibilité*, *irrésistibilité*, *divisibilité*, *flexibilité*, etc. On ne peut même refuser à ces différents mots une sorte de douceur ou de mollesse qui n'est pas sans agrément.

— Seul parmi les voyelles, *i* possède la propriété de se prononcer comme s'il était double, c'est-à-dire que placé entre une consonne et une voyelle ou entre deux voyelles, la lettre qui la précède n'en absorbe le son qu'en partie. Il s'en répand assez sur la voyelle qui suit pour former avec elle une véritable diphthongue. *Viable*, *plier*, *lion*, etc., se disent comme s'ils étaient écrits *vi-iable*, *pli-ier*, *li-ion*.

— L'*i* est long, quoique suivi d'une voyelle, lorsqu'il est précédé de l'une des articulations

...*tise*, *friand*, *patriote*, *sanglier*, *prier*, *fabliau*, *crier*, *bouclier*, etc. ‖ *Hier* se prononce aussi en deux syllabes, malgré l'opinion contraire de quelques grammairiens; mais dans *avant-hier* l'*i* redevient très-bref. ‖ Quelques grammairiens prétendent que *i*, qui est aigu dans les mots suivants, devient grave au pluriel. *Un nid*, *des nids*, *un fusil*, *des fusils*, *un cri*, *des cris*, etc. Nous avouons qu'il nous est impossible de démêler aucune différence d'intonation dans ces mots.

— Les deux *i* que l'on rencontre à la suite l'un de l'autre dans quelques imparfaits et subjonctifs exigent que l'on prolonge un peu le premier, et que l'on appuie dessus de manière à faire sentir une espèce de mouillé, pour distinguer ces deux temps de celui du présent de l'indicatif, comme dans *nous priions*, *vous priiez*, *que nous priions*, *que vous priiez*, etc.

— L'*i*, placé à la suite de l'une des voyelles *a*, *e*, *o*, concourt à la formation des sons dérivés *ai*, *ei*, *oi*. ‖ Il exprime le son *a* dans *mois*, *roi*, *toi*.

— *Ï tréma* ou *ï dièrésique*. C'est ainsi qu'on appelle l'*i* sur lequel on met deux points disposés horizontalement; on donne aussi à ces deux points le nom de *dièrèse*. Le tréma sur l'*i* indique que cette lettre ne forme point diphthongue avec la voyelle qui la précède, et doit être prononcée séparément, comme dans les noms *Laïs*, *Moïse*, qui se prononcent différemment que les mots *lait*, *mois*, malgré la similitude apparente du rôle qu'y remplissent les voyelles *ai*, *oi*. On devrait étendre l'usage du tréma jusqu'à l'*i* des mots comme *diamant*, pour en distinguer les deux premières syllabes *di-a* de la syllabe diphthongue *dia* de *diable*. *Fier*, adjectif, est un monosyllabe; *fier*, verbe, est un dissyllabe, comme *cafier*, arbre des Indes. Qui peut en donner aux yeux la distinction, si ce n'est le tréma? Un signe qui empêche de confondre un dissyllabe avec une syllabe diphthongue fait essentiellement partie de l'orthographe des mots. Si l'on écrivait *audiencier* et *huissier*, on verrait aussitôt que le premier mot est de cinq syllabes et le second de deux. Les versificateurs et les étrangers connaîtraient mieux la mesure et la prosodie des mots.

... s'unit avec *a*, *e*, *u* et *ou*, pour former des diphthongues, comme dans *mail*, *bataille*, *meilleur*, *beignet*, *nuit*, *buis*, *oui*, *rouir*, etc. » Rien n'est plus erroné. Comment peut-on reconnaître une diphthongue dans *mail*? Ce mot se compose d'une voyelle *a* et de deux consonnes, *m*, *il*. L'*i* de la dernière n'y figure pas comme voyelle. Les signes *il* de *mail* et *ill* de *bataille* et de *meilleur*, connus sous le nom d'*l* mouillées, ont le tort d'être complexes pour représenter un son simple qui n'appartient qu'à notre langue. Ainsi *a* ne fait pas plus diphthongue dans *mail* que *a* dans *bataille*; il en est de même du mot *beignet*; il faut une ouïe plus qu'exercée ou bien crédule pour trouver que l'*i* y produit un double son. Cette voyelle y est tout simplement muette, c'est-à-dire inutile, mais elle concourt à former un son diphthongue dans *buis*, *oui*; mais non pas, comme l'indique l'Académie, dans *rouir*, qui est un dissyllabe.

— L'*i* s'unit encore avec d'autres voyelles que n'indique pas l'Académie. Elle ne dit pas non plus si, pour cette union, l'*i* précède ou suit les voyelles, tant ces matières paraissent peu dignes de l'attention de nos érudits. Dans certains mots, *i* fait diphthongue placé devant les voyelles *a*, *e*, *o*, *u*, *eu*, *ou*, *an*, *en*, comme dans *diable*, *fiacre*, *miel*, *viole*, *reliure*, *lieu*, *chiourme*, *friand*, *bien*.

— Placé après *a*, l'*i* perd son intonation et celle de l'*a*, pour faire entendre, selon les mots et sans aucune indication pour les yeux, les sons de toutes les sortes d'*e*, jusqu'à celui de l'*e* muet, comme dans *je faisais*, *j'aime*, *je ferai*, etc.

— Après *o*, l'*i* fait diphthongue et change de son, sans altérer celui de l'*o*; il se prononce *a* dans *lois*, *croix*; *é* dans *coiffe*, *boîte*. Le Dictionnaire de l'Académie n'en donne aucun exemple.

— Après *u* et après *ou*, *i* fait diphthongue dans *ennui*, *enfouis*, etc.

— Quand *i* précède *l* ou *ll*, il perd souvent son caractère de voyelle, et n'a d'autre objet que de concourir à la composition de la consonne mouillée. *Ail*, *œil*, *feuille*.

— Il paraîtrait que ...

... concouru à l'expression de l'articulation *gn*, et que, tout en écrivant *Bretaigne*, *Espaigne*, etc., on n'en aurait pas moins prononcé *Bretagne*, *Espagne*. Cette vieille orthographe a même été conservée dans le nom propre *Montaigne*, qu'on prononce aujourd'hui comme jadis, sans donner de valeur vocale à l'*i*. ‖ Il ne se prononce pas non plus dans *oignon*, *poignée*, *poignard*, *moignon*.

— L'accent circonflexe n'influe en rien sur l'intonation ni sur la durée de l'*i*; il indique seulement le retranchement de la lettre *s*, comme dans *île*, *abîme*, qu'on écrivait autrefois *isle*, *abisme*.

— On prétend que l'*i* est d'un mauvais effet en musique, mais c'est lorsqu'un compositeur maladroit, en le prolongeant au delà de sa durée, le dénature entièrement, oubliant sans doute qu'il est aussi rapide et aussi délié que le signe qui le représente, ou bien encore lorsque, lui assignant une des notes les plus élevées du clavier, il le rend tellement aigu qu'il ébranle

d'une manière trop vive les organes si délicats de l'ouïe.

— Employé comme lettre numérale dans les chiffres romains, l'*I* vaut *un*; placé devant V ou X, il diminue d'une unité le nombre exprimé par ces deux lettres; ainsi V, X, qui valent *cinq* et *dix*, ne valent plus que *quatre* et *neuf* si on les fait précéder de la lettre *I*, IV, IX.

— Sur les anciennes monnaies de France, *i* indique qu'elles ont été frappées à Limoges.

— Chim. Abréviation de *iode*.

— Comme signe d'ordre, *i* sert à désigner le neuvième objet d'une série.

— Fig. *Mettre les points sur les* i. Pousser l'exactitude jusqu'à la minutie. L'addition du point sur l'*i* minuscule est une invention moderne. Son origine date de l'époque où l'on adopta les caractères gothiques. Deux *i* se confondant quelquefois avec un *u*, on les distingua par des accents tirés de gauche à droite, et cet usage s'étendit à l'*i* simple, quoiqu'il pût s'en passer. Les accents devinrent des points au commencement du XVIe siècle. Ce dernier changement, adopté d'abord par quelques copistes, parut vétilleux à quelques autres, et de là vient la locution *mettre les points sur les* i.

On aura quelque part omis une virgule;
Que sais-je? On n'aura pas mis les points sur les *i*,
Aussitôt cela forme un procès ridicule. (La Chaussée.)

— Prov. et fig. *Il n'est bon qu'à mettre les points sur les* i. Se dit d'un homme qui, dans les ouvrages d'esprit, ne s'attache qu'à remarquer des minuties. || *Il faut avec cet homme mettre les points sur les* i. Il faut être avec lui d'une exactitude scrupuleuse; ou, il faut prendre avec lui les plus grandes précautions.

— Fam. *Droit comme un* i. Très-droit. Malgré son grand âge, cet homme est encore droit comme un *i*. (Acad.)

IACCHUS. s. m. Mamm. Genre établi pour placer le ouistiti et les espèces de singes qui s'en rapprochent.

ÏACHAGOGUES. s. m. pl. Antiq. Porteurs de la statue de Bacchus dans les fêtes d'Eleusis.

IADÉNA. Géogr. anc. Ville d'Illyrie, sur la mer Adriatique, capitale des Liburniens. Aujourd'hui Zara.

IAHAMIEN, IENNE. adj. et s. Relig. mah. Membre d'une secte de théologiens mahométans qui font tout provenir, le bien comme le mal, de la volonté de Dieu. Les iahamiens s'appellent aussi *Al-Iamiens*.

IAKOUTE. adj. et s. des 2 g. Géogr. Peuple de la Sibérie, habitant les bords de la Léna et de l'Olekma. Ce peuple a donné son nom à tout le pays et au chef-lieu, Iakoutsk. Anciennement les Iakoutes ont habité dans le voisinage des Mongols, avec lesquels ils se sont probablement mêlés. Ils sont tenus de servir au transport des provisions et effets nécessaires à l'ancienne forteresse d'Anadyr, et à fournir un tribut en pelleterie, chacun pour la valeur de 8 roubles. Ils mènent une vie nomade, et demeurent en été sous des tentes coniques couvertes d'écorce de bouleau; en hiver, ils se blottissent dans de mauvaises cabanes de bois. Ils parlent une langue tatare mêlée de beaucoup d'expressions mongoles et bouriates. Les Iakoutes sont très-hospitaliers.

IAKOUTSK. Géogr. Province de la Sibérie. Pop. 150,000 hab. || Ch.-l. de la province qui porte le même nom, sur la Lena. Iakoutsk est le rendez-vous des chasseurs, qui y apportent des fourrures, et possède un comptoir de la compagnie américaine. Commerce considérable, surtout avec les Grecs de Néjin.

ÏALÈME. s. m. Chant de lamentations chez les anciens Grecs.

IAMBE. Myth. Fille de Pan et d'Echo. Elle sut adoucir la douleur de Cérès, inconsolable de la perte de sa fille. On lui attribue l'invention des vers ïambiques.

ÏAMBE. s. m. (du gr. ἴαμβος, ïambe). Dans la poésie grecque ou latine, Pied de vers composé d'une brève et d'une longue. C'est Archiloque qui passe pour s'être le premier servi de ce mètre et en être l'inventeur. La tragédie et la comédie s'emparèrent du vers composé d'*ïambes*, parce qu'il convient à la rapidité du dialogue et de l'action théâtrale.

— Vers de six pieds composé successivement de brèves et de longues. Les ïambes, chez les Latins et les Grecs, étaient ordinairement d'u-

[illegible] l'acception suivante.

— Satire ou pièce de vers mordante et satirique, quels que soient d'ailleurs le nombre et la mesure des vers.

— A passé dans ce derniers sens dans notre langue.

Les Iambes. Titre d'un ouvrage satirique de M. Aug. Barbier, d'Orléans. Dans ses Iambes, M. Barbier emploie le vers alexandrin et le vers de huit syllabes; rhythme dont l'harmonie répond à la marche d'Horace dans son ode sur les dissensions civiles de sa patrie. || Titre de quelques morceaux poétiques d'André Chénier sur la tyrannie révolutionnaire.

— S'empl. adjectiv. dans le premier sens. Si le vers ïambe a quatre pieds ou deux mesures, il est *dimètre*; il s'appelle *trimètre* quand il a six pieds, et *tétramètre* quand il en a huit.

ÏAMBICE. s. m. Musiq. anc. Espèce de cithare triangulaire des anciens.

ÏAMBIQUE. adj. des 2 g. Composé d'ïambes. Vers ïambiques.

— subst. Vers composé d'ïambes. Composer des ïambiques.

IAMBLIQUE. Philosophe grec de la secte des néoplatoniciens, qui par son débit gracieux et le charme de ses leçons s'attira une foule d'élèves. Julien dit de lui qu'il doit être rangé après Platon par rapport au temps et non par rapport à la science. Il naquit à Chalcis, en Célésyrie et vécut dans le IIIe et le IVe siècle.

— Anc. pharm. *Sel d'Iamblique*. Sel purgatif dont on faisait autrefois usage, et dont l'invention est attribuée au philosophe Iamblique.

ÏAMBOGRAPHE. s. m. (ét. gr., ἴαμβος, ïambe; γράφω, j'écris). Litt. anc. Auteur d'ïambes. Archiloque est un des plus fameux ïambographes de l'antiquité.

IAMBU. s. m. Ornith. Espèce de perdrix américaine de la grosseur de la nôtre, et dont le plumage est tacheté de brun sur un fond jaune.

IAMBYCE. s. m. Instrument à cordes des anciens, de forme triangulaire.

IAMIDE. (d'où vient le mot grec ἰάομαι, guérir). Myth. Descendant d'Iamus, fils d'Apollon. L'art de guérir était un apanage héréditaire dans la famille des Iamides, qui résidait en Elide. On leur supposait aussi le don de prévoir l'avenir.

IAMIQUE. adj. des 2 g. (du gr. ἰάομαι, guérir). Pharm. Médicamenteux.

IAMOLOGIE. s. f. (ét. gr., ἰάομαι, guérir; λόγος, discours). Didact. Traité des médicaments.

IAMOLOGIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui a rapport à l'iamologie. Ouvrage iamologique.

IAMOTECHNIE. s. f. (ét. gr., ἰάομαι, guérir; τέχνη, art). Didact. Art de préparer les médicaments.

IAMOTECHNIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport à l'iamotechnie.

IAMUS. (du gr. ἰάομαι, guérir). Myth. Fils d'Apollon et d'Evadné. Il reçut de son père le don de prophétie et la science de guérir.

IAO. Myth. Le plus grand des dieux suivant les doctrines mystiques des anciens. C'est tantôt Jupiter, tantôt Pluton, tantôt le Soleil. Pluton fut adoré à Claros sous le nom d'*Iao*.

IAPÉTUS. Myth. gr. Un des Titans, fils d'Uranus et de Ghé ou du Ciel et de la Terre. Il fut le père de Prométhée, d'Epiméthée, d'Atlas et de Ménacée. On le regarde comme le père de la race hellénique, ce qui l'a fait confondre avec le *Japhet* des livres saints.

IAPIS ou **IAPYX.** Myth. Fils d'Iasus; il fut chéri d'Apollon, qui lui accorda le don de guérir les maladies. Il se servit de son art pour prolonger la vie de son père et pour guérir les blessures d'Enée.

IAPYGES. s. m. pl. Ancien peuple de la Sarmatie d'Europe, ainsi nommé de Iapyx, fils de Dédale et d'une femme de Corinthe.

IAPYGIE. Géogr. anc. Partie de l'Italie ancienne qui reçut une colonie de Crétois, dont le chef, nommé Iapyx, lui imposa ce nom.

IAPYX. Temps hér. Fils de Dédale et d'une femme de Corinthe, conduisit une colonie crétoise en Italie. || Vent qui servait à passer d'Italie en Grèce.

IARBAS. Myth. Fils de Jupiter-Ammon et d'une Nymphe, et roi de Mauritanie. Didon aima mieux se donner la mort que d'épouser ce prince, qui voulait l'y contraindre par la force des armes. Virgile, qui a rendu fameux Iarbas et Didon, a supposé que ce prince fut vaincu par Enée son rival, mais qu'après sa victoire, ce héros troyen avait abandonné Didon, et que ce fut par désespoir d'amour que la reine de Carthage s'était donné la mort.

IAROSLAV. Géogr. Gouvernement du centre de la Russie d'Europe; 840,000 hab. || Ch.-l. du gouvernement qui porte le même nom, sur le Volga, au confluent du Kotorost. Grand commerce, école pour les hautes sciences, riche bibliothèque; 24,000 hab.

IASSE. s. m. Entom. Genre d'insectes hémiptères, de la famille des callirostres, dont le bec court n'est composé que de deux pièces. Ce nom en français devrait être *jasse*.

ÏASSY. Géogr. Jasch des Moldaves, capitale de la Moldavie; 40,000 hab. avant 1827, auj. 30,000: résidence de l'hospodar. Peu d'industrie [illegible]

ÏATRALEPTE. s. m. (ét., V. ÏATRALEPTIQUE). Médecin qui guérit par les frictions, les fomentations et autres remèdes extérieurs.

— Hist. anc. Officier particulier du gymnase, dont la fonction était d'oindre, d'huiler les athlètes. On l'appelait aussi *alepte*.

ÏATRALEPTIQUE. s. f. (ét. gr., ἰατρός, médecin; ἀλείφω, oindre, frotter). Médec. Méthode de traitement par les frictions et les remèdes extérieurs. || S'empl. adjectiv. Méthode ïatraleptique.

ÏATRIQUE. adj. des 2 g. (du gr. ἰατρικός, médical). Qui appartient à la médecine, à l'art de guérir.

— subst. L'*ïatrique*. La médecine. Savoir l'ïatrique.

ÏATROCHIMIE. s. f. (du gr. ἰατρός, médecin, et du fr. *chimie*). Médec. L'art de guérir par des remèdes chimiques.

ÏATROCHIMIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à l'ïatrochimie. Médecin ïatrochimique, qui s'en tient aux remèdes chimiques. Méthode ïatrochimique.

ÏATROCHIMISTE. s. des 2 g. Médec. Celui qui exerce l'ïatrochimie. || Syn. de Chimiâtre.

ÏATROLOGIE. s. f. (ét. gr., ἰατρεύω, je guéris; λόγος, discours). Didact. Science qui traite de la guérison des maladies.

ÏATROMATHÉMATICIEN, ENNE. adj. Partisan de l'ïatromathématique.

ÏATROMATHÉMATIQUE. s. f. (ét. gr., ἰατρεύω, je guéris; μάθη, science). Médec. Doctrine dans laquelle on fait application des mathématiques à la médecine, à l'explication des phénomènes de la santé et des maladies.

ÏATROPHA. s. m. Bot. Arbre tihymaloïde.

ÏATROPHYSICIEN. s. m. Didact. Partisan des doctrines de la secte ïatrophysique.

ÏATROPHYSIQUE. s. f. (ét. gr., ἰατρεύω, je guéris; φυσική, physique). Phys. méd. Application de la physique à la médecine. || Se dit également d'une secte médicinale. Qui traite de la physique sous le rapport médicinal.

— adj. des 2 g. Doctrine ïatrophysique.

IAUT, AUTE. adj. et s. Hist. Se dit des Hindous de différentes nations qui appartiennent à la caste des soudras, et qui sont en partie mahométans, en partie brahmaniques.

IBABIRABA. s. m. Bot. Arbre du Brésil à feuilles opposées et à fruit charnu, polysperme, couronné par le limbe du calice. C'est une espèce de myrte.

IBA-CURU-PARI. s. m. Bot. Arbre du Brésil, dont le fruit, de la grosseur d'une orange, est divisé intérieurement en quatre à sept loges, dont chacune contient une seule graine de la grosseur d'une châtaigne recouverte d'un tégument testacé et fragile.

IBALIE. s. f. Hist. nat. Genre d'insectes pupivores, de l'ordre des hyménoptères.

IBAPURONGA. s. m. Bot. Arbre du Brésil que l'on rapporte avec doute aux rhamnées.

IBARRA (Joachim). Célèbre imprimeur espagnol, né à Saragosse en 1725; mort à Madrid en 1785. Son édition de Don Quixote était regardée comme un chef-d'œuvre de typographie.

IBDARE. s. m. Ichthyol. V. IDBARE.

IBÈRE. adj. et s. des 2 g. Se dit quelquefois pour Ibérien.

— s. m. Nom poétique de l'Èbre, un des principaux fleuves de l'Espagne.

— S'empl. en poésie pour l'Espagne moderne aussi bien que pour l'Espagne des anciens.

Confondit et Mayenne et la Ligue et l'*Ibère*,
Et fut de ses sujets le vainqueur et le père. (Volt.)

IBÈRE. s. m. Conchyl. Petite coupe générique établie dans le genre hélix, et qui contient des espèces ombiliquées, déprimées, carénées, et dont l'ouverture est angulaire et sans dents.

IBÉRIDE. s. f. Bot. Genre de plantes crucifères. Elle est antiscorbutique et peut se manger en salade.

IBÉRIE. Géogr. anc. Contrée de l'Asie traversée dans toute sa longueur par le fleuve Cyrus. Elle était bornée au couchant par la Colchide, au midi par la grande Arménie, au levant par l'Albanie, et au nord par le mont Caucase et la Sarmatie européenne. Cette contrée forme aujourd'hui une partie du Scherwan. Elle était subdivisée en Moschica, Sacasène, Cambycène, Ossarène, Motène.

— Nom que les anciens, les Grecs surtout, donnaient à l'Espagne et au Portugal.

— Quelques savants croient que cette appellation dérive de la rivière *Iberus* (l'Èbre). Arias Montanus, Joseph, Varron, Pline, pensent que ce nom a été donné à la péninsule hispanique par une colonie d'Ibériens asiatiques, qui l'auraient occupée avant la fondation de Rome. Mégasthène, au contraire, dans un fragment rapporté par Eusèbe et Strabon, attribue le nom d'Ibérie donné à la contrée asiatique dont nous avons parlé ci-dessus, à une colonie d'Ibériens européens, supposition que les faits eux-mêmes s'accordent à contredire. Il est plus probable que ce nom vient du mot phénicien *eber*, passage ultérieur, au delà, mot qui convenait parfaitement à l'Espagne, qui était la partie ultérieure du monde connue des Phéniciens.

IBÉRIEN, IENNE. adj. et s. Habitant de l'une et de l'autre Ibérie. Une femme ibérienne. Les peuples ibériens. || On dit subst. en ce sens, Un Ibérien, une Ibérienne. Les Ibériens. Les Ibériens européens. Les Ibériens asiatiques. Les auteurs ne sont pas d'accord sur l'origine des Ibériens: les uns veulent que ceux d'Europe soient les ancêtres de ceux d'Asie; d'autres sont d'une opinion contraire.

— Qui a rapport à l'Ibérie ou à ses habitants. Mœurs, coutumes ibériennes. Une flotte ibérienne.

— Géogr. mod. *Monts Ibériens*. Monts situés au centre et à l'est de l'Espagne. 540 kilom. de longueur en ligne droite, et 982 kilom. par les sinuosités du faîte. On appelle également ces monts *Chaîne celtibérienne*.

IBÉRIQUE. adj. des 2 g. Géogr. et hist. Qui appartient à l'Espagne. || *Péninsule ibérique*. Se dit quelquefois de la presqu'île que forment l'Espagne et le Portugal. || Qui est établi, protégé par le gouvernement espagnol. || *Compagnie ibérique*. Société commerciale, composée d'Anglais et d'Espagnols, pour l'exploitation des mines d'Espagne.

IBÉRIS. s. f. (pr. *i-bé-riss*). Bot. Genre de plantes crucifères. On en connaît une vingtaine d'espèces, la plupart cultivées comme plantes d'ornement. Les ibéris fleurissent au printemps et en été. Fleurs blanches, nombreuses, irrégulières, et d'un effet charmant.

IBÉRITE. s. f. Minér. Un des noms de la zéolithe.

IBERLINE. s. f. Comm. Sorte d'étoffe, qu'on appelle aussi *imberline*.

IBIARE. s. m. Erpét. Serpent d'Amérique, très-petit et très-dangereux.

IBIBOCA. s. f. Erpét. Espèce de couleuvre du Brésil, remarquable par la beauté de ses écailles. || Serpent d'Arabie, qu'on nomme aussi *argus*.

IBIDEM. (pr. *i-bi-dèmm*). Mot latin, dont on se sert dans les citations pour indiquer que le mot, le passage, etc., que l'on cite, se trouve à l'endroit déjà mentionné dans la citation précédente. On écrit le plus fréquemment par abréviation: *ib.* ou *ibid.* Il signifie, la même chose qui précède.

IBIJAU. s. m. Ornith. Oiseau du genre des engoulevents, communs au Brésil.

IBIOCÉPHALE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἶβις, ibis; κεφαλή, tête). Qui a une tête d'ibis.

IBIRA. s. m. Bot. Arbre de la Guiane.

IBIRACOA. s. m. Erpét. Serpent du Brésil, très-dangereux; sa morsure cause une hémorrhagie générale et mortelle.

IBIRAMA. s. m. Erpét. Serpent du Brésil, d'une grosseur extraordinaire.

IBIRAPITANGA. s. m. Bot. Arbre du Brésil.

IBIS. s. m. (pr. *i-biss*). Ornith. Genre d'oiseaux échassiers, dont les espèces sont répandues dans les deux mondes. L'ibis ressemble à la cigogne, avec laquelle on l'a quelquefois confondu, mais il est plus petit qu'elle, avec le cou et les pieds plus longs en proportion. Son plumage est ordinairement d'un blanc roussâtre presque par tout le corps. Les grandes plumes du bout des ailes sont noires. Tout le tour de la tête est dégarni de plumes, mais revêtu d'une peau rouge et ridée. Son bec est gros à son origine, de couleur aurore, et un peu recourbé à son extrémité. Il se nourrit de lézards, de serpents, de grenouilles et d'autres petits animaux. L'ibis sacré est de la grosseur d'une poule. L'ibis rouge est une espèce de l'Amérique à plumage d'un rouge vif, avec le bout des ailes noir.

— Les Égyptiens honoraient d'un culte particulier l'*ibis sacré*, à cause des bienfaits qu'ils recevaient de cet oiseau. Ils avaient remarqué que les ibis s'approchent et s'éloignent du Nil à mesure que le fleuve croît et décroît, qu'ils font une guerre continuelle aux serpents et aux autres reptiles qui infestent les lieux voisins, et qu'ils s'abattent par troupes sur le limon laissé à découvert, pour dévorer le frai des grenouilles, des crapauds, les œufs des lézards d'eau, des couleuvres et des serpents, ainsi que les plantes nuisibles à la végétation. On l'avait consacré à Isis-Bubastis, parce que cette déesse, ainsi que Diane ou la Lune, a son domicile au Cancer, et que les astrologues l'avaient affecté à ce signe; peut-être aussi à cause des vertus morales qu'on attribue à cet oiseau aussi bien qu'à la cigogne, telles que la tempérance et la vigilance, la fidélité conjugale, la piété filiale et paternelle. On conservait des ibis dans des volières pour les cérémonies du culte d'Isis, et on les embaumait après leur mort.

IBITIN. s. m. Erpét. Grand serpent des Philippines, espèce de boa, qui s'attache par la queue au tronc des arbres, et attend ainsi sa proie.

IBLE. (du lat. *ibilis*, qui équivaut à *abilis*). Désinence d'une classe d'adjectifs français. Cette désinence, comme *able*, termine des adjectifs à base verbale, exprime qu'une chose peut subir telle action, être mise dans tel état, et marque la possibilité, la capacité d'être fait ou de devenir ce qui est signifié par le radical. *Posse*, pouvoir; *possible*, qui peut avoir lieu, être fait. *Comprehensum*, compris; *compréhensible*, qui peut être compris. *Sensum*, senti; *sensible*, qui peut être senti. *Plausum*, approuvé; *plausible*, qui peut être approuvé.

— On peut voir par ces mêmes exemples que dans la dérivation cette désinence prend la place de *um* du supin latin.

IBN. C'est le même mot que *ebn*, *aben* et *ben*; il veut dire *fils*. La différence de prononciation vient de ce que, dans les langues sémitiques, l'emploi des voyelles change suivant les dialectes ou suivant les pays; souvent même on déplace les voyelles ou bien on les supprime. V. ABEN.

IBRAHIM. Forme arabe du nom hébreu *Abraham*. L'histoire connaît divers personnages de ce nom. || IBRAHIM, sultan de Constantinople (1640-1648). || IBRAHIM-PACHA, favori du grand Soliman, étranglé en 1536. || Un autre grand vizir du même nom, sacrifié aux janissaires en 1730. || IBRAHIM-PACHA. Généralissime de l'armée égyptienne, né en 1789 à Cavala, petite ville de la Romélie. Il passe généralement pour être le fils aîné du vice-roi d'Égypte, Méhémet-Ali.

IBYCUS. Un des neuf poètes lyriques grecs, fils de Phtuis ou de Polyzèle, né à Rhegium,

dans la Grande-Grèce. Une partie de sa vie s'écoula à Samos, où il florissait vers l'an 560 av. J.-C. Comme tous les poètes grecs, il excellait dans la musique, et c'est à lui qu'on attribue l'invention de la sambuque, espèce de lyre triangulaire ou de harpe qui fut longtemps en vogue.

ICACORE. s. f. Bot. Genre de plantes, espèce de cardisie.

ICADES. s. f. pl. Antiq. Fêtes que les épicuriens célébraient le 20 de chaque mois en l'honneur d'Épicure.

ICADISTE. s. m. Antiq. Nom donné aux épicuriens à cause des icades.

ICAQUE ou **ICAQUIER.** s. m. Bot. Petit arbre des Antilles, espèce de prunier dont le fruit ressemble beaucoup à notre prune de Damas.

ICARE. Myth. Fils de Dédale; retenu prisonnier en Crète avec son père par le roi Minos, s'enfuit avec lui au moyen d'ailes attachées avec de la cire, mais s'étant trop approché du soleil, au mépris des instructions de son père, la cire se fondit, ses ailes se détachèrent, et il tomba dans la mer Egée, à laquelle il donna son nom.

— Ce mot se prend souvent figurément par les poètes pour désigner une personne hardie, téméraire, qui veut voler plus haut qu'elle ne peut, qu'elle ne doit, et fait ou s'expose à faire une chute précipitée, terrible, fatale, en punition de son ambition. C'est un Icare, un nouvel Icare.

— Lebrun a dit avec bonheur:

Des badinages de Catulle
Aux pleurs du sensible Tibulle
On m'a vu passer tour à tour,
Et sur les ailes de Pindare,
Sans craindre le destin d'*Icare*,
Voler jusqu'à l'astre du jour.

Et Lagrange-Chancel:

Quand je devrais, nouvel *Icare*,
De ma chute orgueilleuse étonner l'univers,
Je veux, sur les pas de Pindare,
M'élever jusque dans les airs

— S'emploie quelquefois poétiquement pour Aéronaute, du moins nous en trouvons un heureux emploi dans Verninac de Saint-Maur.

Ces *Icares* nouveaux étonnant la raison.
Sur le fragile appui d'une barque légère,
Ils semblent s'élever au séjour du tonnerre

ICARIEN, ENNE. adj. Antiq. Qui tient à Icare. || *Mer Icarienne*. Partie de la mer Egée, à l'est vers les côtes de l'Ionie et de la Carie, à l'endroit où tomba Icare.

ICARIUM. Géogr. anc. Ile du golfe Persique, vis-à-vis de l'embouchure de l'Euphrate. Diane avait un temple à Icarium.

ICASTIQUE. adj. des 2 g. Didact. Naturel, sans déguisement, sans embellissement. || Se dit aussi de la poésie qui fait image. Poésie icastique. Inus.

ICCOÏS. s. m. Relat. Nom qu'on donne à des prêtres ou bonzes du Japon qui jouissent de beaucoup de priviléges, entre autres de manger de tout et de se marier.

ICE. (du lat. *itia*, *itium*). Désinence qui termine un assez grand nombre de mots français. Les noms qu'elle termine appartiennent la plupart à la classe des substantifs abstraits. Parmi ceux qui, comme *justice*, *avarice*, *vice*, expriment les qualités de l'âme, il en est qui sont également propres à exprimer les traits ou les faits qui en émanent. L'homme injuste fait des injust*ices*, le malicieux fait des malic*es*, le capricieux a des capric*es*.

ICELUI, ICELLE. pron. démonstr. Celui, celle dont on a parlé auparavant. Il n'est en usage qu'au palais, et encore s'en sert-on aujourd'hui très-rarement. Dans la maison d'icelui. Nous avons trouvé dans icelle chambre trois chaises, un lit, etc.

Témoins trois procureurs, dont *icelui* Citron
A déchiré la robe. (Racine.)

Je vais. . . . .
Exposer à vos yeux l'idée universelle
De ma cause, et des faits renfermés en *icelle*. (Id.)

ICHARA-MOULI. s. m. Relat. Racine des Indes orientales dont on se sert principalement contre la morsure des serpents. On dit aussi *ichera-mouli*.

ICHNANTHE. adj. des 2 g. Bot. Dont les [illegible] || s. m. Plante graminée de l'Amérique méridionale.

ICHNEUMON. s. f. (pr. *ik-neu-mon*; ét. gr., ἴχνος, trace, piste, de ἰχνεύω, suivre). Mamm. Genre de mammifères carnassiers digitigrades, de la grosseur d'un chat et de la forme de la martre, que l'on nomme aussi *mangouste* et *rat de Pharaon*. Les Égyptiens lui rendaient les honneurs divins comme à un être bienfaisant, parce que ce petit animal cherche partout les œufs de crocodile pour les casser.

— Entom. Genre d'insectes hyménoptères de la famille des entomotilles, et qui percent le corps de la chenille pour y déposer leurs œufs.

ICHNEUMON, ONE. adj. Qui ressemble à l'ichneumon. Rat ichneumon. || *Mouches ichneumones*. Mouches du genre ichneumon, qui ne vivent que de chasse.

ICHNEUMONIDE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἰχνεύμων, ichneumon; εἶδος, ressemblance). Qui ressemble à l'ichneumon. || ICHNEUMONIDES. s. m. pl. Tribu d'insectes hyménoptères ayant pour type le genre ichneumon.

dans la Grande-Grèce. Une partie de sa vie s'écoula à Samos, où il florissait vers l'an 560 av. J.-C. Comme tous les poëtes grecs, il excellait dans la musique, et c'est à lui qu'on attribue l'invention de la sambuque, espèce de lyre triangulaire ou de harpe qui fut longtemps en vogue.

ICACORE. s. f. Bot. Genre de plantes, espèce de cardisie.

ICADES. s. f. pl. Antiq. Fêtes que les épicuriens célébraient le 20 de chaque mois en l'honneur d'Epicure.

ICADISTE. s. m. Antiq. Nom donné aux épicuriens à cause des icades.

ICAQUE ou **ICAQUIER.** s. m. Bot. Petit arbre des Antilles, espèce de prunier dont le fruit ressemble beaucoup à notre prune de Damas.

ICARE. Myth. Fils de Dédale; retenu prisonnier en Crète avec son père par le roi Minos, s'enfuit avec lui au moyen d'ailes attachées avec de la cire, mais s'étant trop approché du soleil, au mépris des instructions de son père, la cire se fondit, ses ailes se détachèrent, et il tomba dans la mer Egée, à laquelle il donna son nom.

— Ce mot se prend souvent figurément par les poëtes pour désigner une personne hardie, téméraire, qui veut voler plus haut qu'elle ne peut, qu'elle ne doit, et fait ou s'expose à faire une chute précipitée, terrible, fatale, en punition de son ambition. C'est un Icare, un nouvel Icare.

— Lebrun a dit avec bonheur :

Des badinages de Catulle
Aux pleurs du sensible Tibulle
On m'a vu passer tour à tour,
Et sur les ailes de Pindare,
Sans craindre le destin d'*Icare*,
Voler jusqu'à l'astre du jour.

Et Lagrange-Chancel :

Quand je devrais, nouvel *Icare*,
De ma chute orgueilleuse étonner l'univers,
Je veux, sur les pas de Pindare,
M'élever jusque dans les airs

— S'emploie quelquefois poétiquement pour Aéronaute, du moins nous en trouvons un heureux emploi dans Verninac de Saint-Maur.

Ces *Icares* nouveaux étonnant la raison.
Sur le fragile appui d'une barque légère,
Ils semblent s'élever au séjour du tonnerre

ICARIEN, ENNE. adj. Antiq. Qui tient à Icare. || *Mer Icarienne.* Partie de la mer Egée, à l'est vers les côtes de l'Ionie et de la Carie, à l'endroit où tomba Icare.

ICARIUM. Géogr. anc. Ile du golfe Persique, vis-à-vis de l'embouchure de l'Euphrate. Diane avait un temple à Icarium.

ICASTIQUE. adj. des 2 g. Didact. Naturel, sans déguisement, sans embellissement. || Se dit aussi de la poésie qui fait image. Poésie icastique. Inus.

ICCOÏS. s. m. Relat. Nom qu'on donne à des prêtres ou bonzes du Japon qui jouissent de beaucoup de privilèges, entre autres de manger de tout et de se marier.

ICE. (du lat. *itia*, *itium*). Désinence qui termine un assez grand nombre de mots français. Les noms qu'elle termine appartiennent la plupart à la classe des substantifs abstraits. Parmi ceux qui, comme *justice*, *avarice*, *vice*, expriment les qualités de l'âme, il en est qui sont également propres à exprimer les traits ou les faits qui en émanent. L'homme injuste fait des injust*ices*, le malicieux fait des mal*ices*, le capricieux a des capr*ices*.

ICELUI, ICELLE. pron. démonstr. Celui, celle dont on a parlé auparavant. Il n'est en usage qu'au palais, et encore s'en sert-on aujourd'hui très-rarement. Dans la maison d'icelui. Nous avons trouvé dans icelle chambre trois chaises, un lit, etc.

Témoins trois procureurs, dont *icelui* Citron
A déchiré la robe. (RACINE.)

Je vais. . . . .
Exposer à vos yeux l'idée universelle
De ma cause, et des faits renfermés en *icelle*. (ID.)

ICHARA-MOULI. s. m. Relat. Racine des Indes orientales dont on se sert principalement contre la morsure des serpents. On dit aussi *ichera-mouli*.

ICHNANTHE. adj. des 2 g. Bot. Dont les [illegible] fleurs sont striées. || s. m. Plante graminée de l'Amérique méridionale.

ICHNEUMON. s. f. (pr. *ik-neu-mon;* ét. gr., ἴχνος, trace, piste, de ἰχνεύω, suivre). Mamm. Genre de mammifères carnassiers digitigrades, de la grosseur d'un chat et de la forme de la martre, que l'on nomme aussi *mangouste* et *rat de Pharaon*. Les Egyptiens lui rendaient les honneurs divins comme à un être bienfaisant, parce que ce petit animal cherche partout les œufs de crocodile pour les casser.

— Entom. Genre d'insectes hyménoptères de la famille des entomotilles, et qui percent le corps de la chenille pour y déposer leurs œufs.

ICHNEUMON, ONE. adj. Qui ressemble à l'ichneumon. Rat ichneumon. || *Mouches ichneumones.* Mouches du genre ichneumon, qui ne vivent que de chasse.

ICHNEUMONIDE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἰχνεύμων, ichneumon; εἶδος, ressemblance). Qui ressemble à l'ichneumon. || ICHNEUMONIDES. s. m. pl. Tribu d'insectes hyménoptères ayant pour type le genre ichneumon.

ICHNEUMONOLOGIE. s. f. (ét. gr., ἰχνεύμων, ichneumon; λόγος, discours). Didact. Traité sur les ichneumons.

ICHNEUTE. s. f. (pr. *ik-neu-te*). Entom. Nom donné au rat ichneumon et à la mouche ichneumone. V. ICHNEUMON, adj.

ICHNIOGRAPHE. adj. et s. m. (ét. gr., ἴχνιον, vestige; γράφω, j'écris). Didact. S'est dit d'un auteur dont les ouvrages consistent principalement ou uniquement en figures.

ICHNOCARPE. s. m. (ét. gr., ἴχνος, vestige; καρπός, fruit). Bot. Espèce de plante des Indes orientales.

ICHNOGRAPHE. s. m. (pr. *ik-no-gra-fe*). Didact. Ingénieur; celui qui exerce l'ichnographie, qui trace le plan, le dessin d'une maison.

ICHNOGRAPHIE. s. f. (pr. *ik-no-gra-fie;* ét. gr., ἴχνος, trace; γράφω, j'écris). Archit. Plan horizontal et géométral d'un édifice. L'ichnographie d'un temple, d'un palais. Elle est opposée à la stéréographie, qui est la représentation d'un objet sur un plan perpendiculaire à l'horizon, et qu'on nomme ordinairement *élévation géométrale*. V. STÉRÉOGRAPHIE.

— Fortif. Plan de la coupe parallèle d'un fort un peu au-dessus du rez-de-chaussée, et plan des dimensions horizontales d'une forteresse.

ICHNOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à l'ichnographie. Croquis ichnographique. Plan, dessin ichnographique.

ICHNOZOAIRE. s. m. (pr. *ik-no-zo-ère;* ét. gr., ἴχνος, trace; ζῶον, animal). Zool. Ebauche d'animal, être qui n'offre que les premiers traits de l'animalité.

ICHOR. s. m. (pr. *i-kor;* du gr. ἰχώρ, humeur aqueuse). Chir. Sérosité âcre, pus séreux, fétide et corrosif, qui découle des ulcères.

— Myth. Espèce de sang qu'Homère attribue aux dieux, lesquels, dit-il, ne se nourrissant ni des dons de Cérès ni des présents de Bacchus, n'ont pas un sang terrestre et grossier comme le nôtre.

ICHOREUX, EUSE. adj. (pr. *i-ko-reu*). Chir. Qui appartient à l'ichor. Pus ichoreux. Sanie ichoreuse.

ICHOROÏDE. adj. des 2 g. (pr. *i-ko-ro-i-de;* ét. gr., ἰχώρ, humeur, sanie; εἶδος, ressemblance). Chir. Semblable au pus des ulcères.

ICHTHY. Abréviation du mot grec ἰχθύς, poisson. *Ichthy* entre en composition dans une foule de mots propres aux sciences naturelles, et avec sa signification grecque de *poisson*. On prononce *ik-ti*.

ICHTHYAQUE. adj. des 2 g. Qui tient du poisson, qui concerne le poisson. La gastronomie analytique a cherché à examiner quels sont les effets du régime *ichthyaque*, et des observations ont démontré qu'il agit fortement sur le génésique, et éveille chez les deux sexes l'instinct de la reproduction. (Brill.-Savar.)

ICHTHYDIN, INE. adj. Infus. Qui ressemble à un ichthydion. || ICHTHYDINS. s. m. pl. Famille d'animalcules infusoires.

ICHTHYDION. s. m. Ichthyol. Espèce d'animalcules infusoires.

ICHTHYOCENTAURE. s. m. (ét. gr., ἰχθύς, poisson; Κένταυρος, Centaure). Myth. Nom par lequel on a quelquefois désigné les Tritons.

ICHTHYOCOLLE. s. f. (ét. gr., ἰχθύς, poisson; κόλλα, colle). Colle faite avec les membranes et spécialement avec la vessie aérienne des esturgeons, et surtout du grand esturgeon. On en distingue, dans le commerce, de plusieurs espèces, à chacune desquelles on donne une forme différente : Ichthyocolle roulée sur elle-même; ichthyocolle roulée en feuilles minces; ichthyocolle en tablettes, etc.

— s. m. Se dit par métonymie du grand esturgeon, d'où provient l'ichthyocolle.

ICHTHYODE ou **ICHTHYOIDE.** adj. des 2 g. (ét. ἰχθύς, poisson; εἶδος, ressemblance). Zool. Qui a quelque ressemblance, quelque rapport avec les poissons. || ICHTHYODES. s. m. pl. Erpét. Famille des reptiles batraciens.

ICHTHYODONTE. s. m. (ét. gr., ἰχθύς, poisson; ὀδούς, dent). Dents de poisson pétrifiées, qu'on nomme aussi *glossopètres*.

ICHTHYOGRAPHE. s. m. (ét. gr., ἰχθύς, poisson; γράφω, je décris). Celui qui décrit les [illegible]

ICHTHYOGRAPHIE. s. f. (ét., V. ICHTHYOGRAPHE). Description des poissons; traité sur l'histoire naturelle des poissons.

ICHTHYOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à l'ichthyographie. Traité ichthyographique.

ICHTHYOLITHE. s. f. (ét. gr., ἰχθύς, poisson; λίθος, pierre). Foss. Poisson pétrifié; pierre portant des empreintes de poisson.

ICHTHYOLITHOLOGIE. s. f. (ét. gr., ἰχθύς, poisson; λίθος, pierre; λόγος, discours). Didact. Histoire des poissons fossiles.

ICHTHYOLOGIE. s. f. (ét. gr., ἰχθύς, poisson; λόγος, discours). Branche de la zoologie qui a pour but de faire connaître les poissons collectivement, et de mettre leurs différentes espèces en opposition les unes avec les autres, de manière à rendre leur comparaison facile, et à les faire distinguer promptement et avec certitude. Traité d'ichthyologie. Histoire de l'ichthyologie. Ecrire sur l'ichthyologie. Etudier l'ichthyologie Aristote doit être regardé comme le premier auteur d'*ichthyologie*. (H. Cloq.) L'histoire de l'*ichthyologie* se trouve liée de la manière la plus intime à l'histoire de la zoologie générale, et même à toute l'histoire naturelle. (Id.)

— Ouvrage qui traite de cette branche de la science. Composer une ichthyologie.

ICHTHYOLOGIQUE. adj. des 2 g. Qui concerne l'ichthyologie. Qui a rapport aux poissons. Ouvrage ichthyologique.

ICHTHYOLOGISTE. Naturaliste qui se livre spécialement à l'étude des poissons. Savant ichthyologiste. Le plus grand ichthyologiste de l'antiquité fut Aristote.

ICHTHYOMANCIE. s. f. (ét. gr., ἰχθύς, poisson; μαντεία, divination). Antiq. Divination qui se faisait par l'examen des entrailles d'un poisson.

ICHTHYOMANCIEN, IENNE. adj. et s. Celui, celle qui pratiquait l'ichthyomancie.

ICHTHYOMÉTHYE. s. f. (ét. gr., ἰχθύς, poisson; μεθύσκω, enivrer). Ichthyol. Arbrisseau de la Jamaïque, ainsi nommé parce que ses feuilles jetées sur l'eau enivrent le poisson.

ICHTHYOMORPHE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἰχθύς, poisson; μορφή, forme, figure). Ichthyol. Qui a la forme d'un poisson. || ICHTHYOMORPHES. s. f. pl. Nom que les naturalistes donnent aux pierres présentant des empreintes de poisson, mais où les arêtes et les os sont détruits et remplacés par des matières argileuses ou minérales.

ICHTHYOMORPHIQUE. adj. des 2 g. Diplom. Qui présente des figures de poissons. || *Lettres ichthyomorphiques.* Lettres dont les diverses parties représentent des poissons.

ICHTHYOPHAGE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἰχθύς, poisson; φάγομαι, je mange). Qui ne mange que du poisson, ou qui en fait sa principale nourriture. Qualification qui se donne ordinairement aux peuplades voisines des bords de la mer et des lacs. Nations ichthyophages. Peuples ichthyophages. Peuplades, tribus ichthyophages.

— S'empl. substantiv. Les ichthyophages d'Asie. Le nombre d'ichthyophages est très-considérable en Amérique et vers les terres polaires. La nourriture des *ichthyophages* étant peu alimentaire ne convient qu'à des hommes mous et dépourvus d'énergie. (Virey.) Les *ichthyophages*, plus que tout autre peuple, sont sujets à la lèpre, à la gale, aux dartres. (Id.) On a remarqué que les *ichthyophages* vivaient longuement, et c'est une conséquence de la légèreté de cette alimentation, qui durcit moins les organes qu'une nourriture animale plus substantielle. (Id.)

ICHTHYOPHAGIE. s. f. Habitude de se nourrir principalement de poisson. L'*ichthyophagie* mérite l'attention du naturaliste, sous plus d'un rapport, et a une grande influence sur la santé des hommes soumis à son régime. (Virey.)

ICHTHYOPHAGIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui se rapporte à l'ichthyophagie.

ICHTHYOPHILE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἰχθύς, poisson; φίλος, ami). Didact. Qui aime le poisson. || Qui a le goût, la passion de la pêche.

— S'empl. subst. Les *ichthyophiles* ne le voient jamais paraître sans exprimer leur ravissement, soit à cause de la franchise de son goût, soit parce qu'il réunit plusieurs qualités. (Brill.-Sav.)

ICHTHYOPHTHALMITE. s. m. (ét. gr., ἰχθύς, poisson; ὀφθαλμός, œil). Minér. Synon. de Apophyllite.

ICHTHYOSARCOLITHE. s. f. (ét. gr., ἰχθύς, poisson; σάρξ, chair; λίθος, pierre). Conchyl. Genre de coquillage fossile et multiloculaire.

ICHTHYOSAURE. s. m. (ét. gr., ἰχθύς, poisson; σαῦρος, lézard). Ichthyol. Genre de reptiles dont on ne connaît que des débris fossiles.

ICHTHYOSAURIEN, IENNE. adj. Qui a de la ressemblance avec un ichthyosaure. || ICHTHYOSAURIENS. s. m. pl. Famille de reptiles et ordre de la classe des squamifères, ayant pour type le genre ichthyosaure. || On dit aussi au sing. Un ichthyosaurien.

ICHTHYOSAUROÏDE. adj. des 2 g. Qui ressemble à un ichthyosaure. || ICHTHYOSAUROÏDES. [illegible] ichthyosaure pour type. || On dit aussi au sing. Un ichthyosauroïde.

ICHTHYOSE. s. f. (du gr. ἰχθύς, poisson). Méd. Maladie cutanée, dans laquelle la peau se couvre d'écailles semblables à celles de certains poissons.

ICHTHYOSPONDYLE. s. m. (ét. gr., ἰχθύς, poisson; σπόνδυλος, vertèbre). Ichthyol. Vertèbres de poissons pétrifiés.

ICHTHYOTYPOLITHE. s. m. (ét. gr., ἰχθύς, poisson; τύπος, marque; λίθος, pierre). Foss. Littéralem. Pierre à empreinte de poisson. Syn. de Ichthyomorphe.

ICHTHYPÉRIE. s. f. Foss. Espèce de glossopètre. Dent de poissons fossile dont la forme est rhomboïdale.

ICHTHYQUE. adj. des 2 g. Ichthyol. Qui a rapport aux poissons; qui se manifeste chez les poissons.

— *Poison ichthyque.* Principe vénéneux que certains poissons ont reçu en partage, à la place de la vertu électrique que l'on rencontre chez d'autres, et qui rend leur chair dangereuse pour ceux qui en mangent.

ICHTHYS. Archéol. Mot grec qui signifie *poisson* (ἰχθύς). On le trouve dans les inscriptions de quelques tombeaux chrétiens, où il est l'abréviation de Ἰησοῦς Χριστὸς, Θεοῦ Υἱὸς, Σωτήρ; *Jésus-Christ*, *Fils de Dieu*, *Sauveur*. Les chrétiens se désignaient très-souvent sous l'emblème et le nom de poisson (ἰχθύς.)

ICHTHYITE. s. f. Foss. Pierre ayant une cavité figurée en poisson.

ICI. adv. de lieu. (du lat. *hic*). En cet endroit, en ce lieu-ci. Venez ici. Hors d'ici. Passez par ici. Nous l'aurons bientôt ici. Il demeure près d'ici. Votre présence, Abner, est *ici* nécessaire. (Rac.)

Les biens sont loin de nous et les maux sont *ici*,
C'est de l'esprit français la devise éternelle. (VOLT.)

Las d'espérer et de me plaindre
Des muses, des grands et du sort,
C'est *ici* que j'attends la mort,
Sans la désirer ni la craindre. (MAYNARD.)

— *Ici* diffère de *là* en ce qu'*ici* désigne le lieu d'une manière précise, et *là* l'indique d'une manière vague et indéterminée : en partant d'*ici*, vous irez *là*.

— S'emploie dans les énumérations et au commencement d'une période, pour marquer simplement la différence des lieux ou une circonstance, mais sans aucun rapport aux distances : ici vous admirez un riant paysage; là vous ne voyez que des terres incultes. Ici Alexandre gagna une bataille; là il franchit un torrent. Ici il vous loue; là il vous réprimande. *Ici*, le camp paraissait ému à la vue d'une femme séduisante, qui semblait implorer le secours d'une troupe de jeunes princes; là, cette même enchanteresse enlevait un héros dans les nuages. (Chateaub.)

— Il signifie Dans ce pays-ci, dans cette ville-ci, et s'oppose quelquefois à *là-bas*. Il est en Russie; je l'aimerais mieux ici. On est plus tranquille ici que là-bas. Ce titre de mari d'une joli femme, qui se cache en Asie avec tant de soin, se porte *ici* sans inquiétude. (Montesq.)

— En parlant d'un endroit que l'on désigne dans un ouvrage, dans un sermon, on dit : *ici* l'auteur, *ici* le prédicateur trace un tableau ravissant du bonheur des élus.

— *Ici-bas.* Dans ce bas monde, sur la terre. Les choses d'ici-bas, les affaires d'ici-bas, pour dire ce bas monde, et par opposition aux choses célestes. Des choses d'*ici-bas* la fortune décide. (Deshoul.)

Les Levantins en leur légende
Disent qu'un certain rat, las des soins d'*ici-bas*,
Dans un fromage de Hollande
Se retira loin du tracas. (LA FONT.)

L'invisible espérance,
Qui daigne à nos côtés voyager *ici-bas*,
Veille encor près de nous au moment du trépas. (DE FONT.)

— Se joint à *de*, *par*, *près*, *jusque*. Sortez d'ici; passez par ici; l'ennemi est venu jusqu'ici; il est passé ici près.

— Il est aussi adverbe de temps, et désigne le moment actuel. On n'avait rien vu de semblable jusqu'ici

ICIDIEN. s. m. Myth. Terme dont on se servait pour désigner les dieux Lares.

ICICA. s. f. Bot. Résine qui découle de l'icicariba.

ICICARIBA. s. m. Bot. Arbre résineux du Brésil. Il diffère peu de l'amyris.

ICIPO. s. m. Bot. Arbrisseau du Brésil, dont la tige grimpe le long des arbres. L'icipo a quelque affinité avec le tétracère et peut rentrer dans la famille des dilléniacées.

ICIQUIER. s. m. Bot. Genre de plantes, composé d'arbres résineux, qui la plupart croissent dans les grandes forêts de la Guiane. Les plus remarquables sont : l'iciquier à sept feuilles, l'iciquier à fleurs vertes, l'iciquier cèdre, le balsamifère et le decandrique.

ICMADOPHILE. adj. des 2 g. Bot. Qui aime les lieux humides.

ICMÉEN. adj. m. (du gr. ἰκμαῖος, qui répand de l'humidité). Myth. Surnom de Jupiter. Aristée bâtit un temple à Jupiter *Icméen* dans l'île de Cos.

ICOGLAN. s. m. Page du Grand Seigneur. Jeune icoglan.

[illegible] TIDIENNE

ICONE. s. m. Philol. Mot grec francisé, qui signifie *portrait*, et qui entre dans le titre de certains ouvrages : Les Icones d'Heerkens.

ICONIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui est en tout conforme au modèle. || Antiq. gr. *Statue iconique.* Statue de grandeur naturelle que l'on érigeait à celui qui avait été trois fois vainqueur dans les jeux sacrés.

ICONISME. s. m. Philol. Représentation figurée, allégorique, symbolique ou mystique de la pensée. || S'est dit quelquefois pour *hypotypose*. V. ce mot.

ICONIUM. Géogr. anc. Ville de l'Asie Mineure, capitale de la Lycaonie. Auj. Cogni, capitale de la grande Caramanie et Natolie. || Hist. *Sultanat d'Iconium.* Empire fondé par le Seldjoucide Soliman, qui avait fixé son séjour à Iconium, et soumis l'Asie Mineure et la Syrie. L'empire des Seldjoucides d'Iconium fut détruit par les Mogols en 1258.

ICONOCLASME. s. m. Hist. relig. Doctrine des iconoclastes.

ICONOCLASTE. s. m. (ét. gr., εἰκών, image; κλάω, je brise). Briseur d'images; nom des membres d'une secte d'hérétiques du VIIIe siècle, qui brisaient les saintes images et combattaient le culte qui leur est rendu. L'hérésie des iconoclastes prit naissance sous le règne de l'empereur Zénon, en 485. Léon l'Isaurien la fit approuver par le concile de Constantinople en 726; néanmoins elle fut défendue par plusieurs autres conciles, notamment par ceux de 787 et 842. Elle disparut dans le courant du IXe siècle, et s'est reproduite plus tard chez les albigeois, les ...ssites, les réformés et les vaudois.

ICONOGRAPHE. s. m. Celui qui est versé dans la connaissance des images, des tableaux, qui s'occupe d'iconographie.

ICONOGRAPHIE. s. f. Description des images, des tableaux, des monuments antiques ou modernes. C'est principalement la connaissance des statues de marbre et de bronze, des bustes, des mosaïques et des miniatures anciennes.

ICONOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à l'iconographie.

ICONOLÂTRE. s. des 2 g. (ét. gr., εἰκών, image; λατρεύω, je sers, j'adore). Celui, celle qui adore les images. C'est un nom injurieux dont les protestants se servent à l'égard des catholiques, qu'ils accusent sans raison d'adorer les images. Elle conviendrait tout au plus aux idolâtres.

ICONOLOGIE. s. f. Explication, interprétation des images, des monuments anciens, des emblèmes, des figures allégoriques employées par les artistes tant anciens que modernes, ainsi que des attributs de ces figures.

— Myth. Science qui regarde la représentation des dieux et des êtres allégoriques. Les iconographes modernes l'ont personnifiée sous la figure d'une jeune femme assise, décrivant les êtres moraux que le génie lui développe; d'autres l'ont symbolisée par une grande et belle femme, la tête surmontée d'une flamme qui désigne le génie inspirateur des emblèmes allégoriques, propres à caractériser les vertus, les passions, les talents, les vices, etc.

ICONOLOGIQUE. adj. des 2 g. Qui concerne l'iconologie.

ICONOLOGISTE. s. des 2 g. Celui ou celle qui explique les images, les monnaies antiques, etc.

ICONOMANE. adj. et s. des 2 g. Celui ou celle qui a la manie des images, des tableaux, des mosaïques antiques, etc. || Ironiq. Grand amateur de tableaux.

ICONOMANIE. s. f. Passion désordonnée des tableaux, des images.

ICONOMAQUE. s. m. Celui qui combat, qui blâme le culte des images. C'est un synonyme d'Iconoclaste. Il a été peu à peu exclusivement appliqué comme surnom à Léon l'Isaurien, quand il eut fait publier un édit pour ordonner la destruction de toutes les images et de toutes les figures de saints peintes ou sculptées.

ICONONZO. Géog. Lieu de la Nouvelle-Grenade où se trouvent deux ponts naturels jetés sur le torrent de la Summa-Paz, près de Pandi. Le premier forme dans un rocher solide une arche de 14 mètres 5 décimètres de longueur, sur 12,07 mètres de largeur, à 97 mètres au-dessus du torrent; le second, qui est à 20 mètres au-dessus, est formé par trois masses de rochers qui se soutiennent mutuellement.

ICONOPHILE. s. m. Didact. Celui qui aime les images. || Connaisseur en fait de tableaux, d'estampes, etc.

ICONOSTROPHE. s. m. (ét. gr., εἰκών, image; στρέφω, je tourne). Phys. Instrument d'optique qui a la propriété de renverser les objets à la vue, et dont les graveurs se servent pour regarder et copier leur modèle.

ICOSAÈDRE. s. m. (ét. gr., εἴκοσι, vingt; ἕδρα, base). Polyèdre terminé par vingt faces. L'icosaèdre est régulier ou irrégulier, suivant que ses faces sont régulières ou irrégulières. L'icosaèdre régulier peut être considéré comme un assemblage de vingt pyramides triangulaires qui ont toutes leur sommet au centre du polyèdre, et qui sont enfin toutes égales entre elles.

— Qui a vingt facettes, comme les grains du pollen du *tragopogon*.

ICOSANDRIE. s. f. Bot. Nom donné dans

ordres de plantes, dans lesquelles se rangent celles qui ont vingt étamines ou plus attachées sur la paroi interne du calice. Les roses et les camélias appartiennent à l'icosandrie.

ICOSANDRIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à l'icosandrie. On dit ausi *icosandre*.

ICOSAPROTE. s. m. (ét. gr., εἴκοσι, vingt; πρῶτος, premier). Ant. rom. Nom que l'on donnait aux vingt premiers citoyens d'une ville grecque sous la domination latine.

ICOSAPROTIE. s. f. (pr. *i-ko-ça-pro-cie*). Ant. rom. Dignité d'icosaprote.

ICOSIGONE. adj. des 2 g. (ét. gr., εἴκοσι, vingt; γωνία, angle). Didact. Qui a vingt angles.

ICOSIUM. Géogr. Ville de la Mauritanie Césarienne, paraît avoir été située sur l'emplacement de la ville actuelle d'Alger, et non à Cherchell ni à Oran, comme on l'a quelquefois soutenu.

ICTÈRE. s. m. (du gr. ἴκτερος, jaunisse). Pathol. Maladie qu'on appelle aussi *jaunisse*, caractérisée par la couleur jaune que prennent les urines, la peau, les conjonctives, etc.; et causée par toute espèce d'obstacle qui empêche l'excrétion de la bile ou son libre écoulement dans le duodénum, et la fait passer dans le sang.

ICTÉRICIE. s. f. Médec. V. ICTÈRE.

ICTÉRIE. s. f. Ornith. Genre d'oiseaux sylvains, de la famille des tisserands, fondé sur une espèce qui vit dans les buissons fourrés et dans les taillis arrosés d'une eau courante, aux Etats-Unis. L'ictérie mâle chante, au temps des amours, en s'élevant perpendiculairement à trente ou quarante pieds de hauteur, fait une pirouette, et descend les pieds pendants.

ICTÉRIN, INE. adj. (du gr. ἴκτερος, jaunisse). Qui a une teinte jaune ou jaunâtre.

ICTÉRIQUE. adj. des 2 g. Qui est atteint de l'ictère. Cet homme est ictérique. || S'empl. aussi substantiv. dans ce sens. Pourquoi croit-il que la neige est blanche, encore que six *ictériques* la trouvent jaune? (Péliss.)

— Qui tient de l'ictère. Affection ictérique. Maladie ictérique. Symptômes ictériques.

— Qui a rapport à l'ictère. Remèdes ictériques.

ICTÉROCÉPHALE. s. m. (ét. gr., ἴκτερος, jaunisse; κεφαλή, tête). Ornith. Dont la tête est de couleur jaune ou jaunâtre.

— s. m. Espèce de guêpier à tête jaune.

ICTÉRODE ou **ICTÉROÏDE.** adj. des 2 g. (du gr. ἰκτερώδης, qui ressemble à la jaunisse). Qui a rapport à la jaunisse. Fièvre ictérode.

ICTÉROMÈLE. adj. des 2 g. (du gr. ἴκτερος, jaunisse; μέλας, noir). Zool. Qui offre un mélange de jaune et de noir.

ICTÉROPE ou **ICTÉROPODE.** adj. des 2 g. (ét. gr., ἴκτερος, jaunisse; πούς, pied). Zool. Qui a les pattes jaunes.

ICTÉROPHRYS. adj. des 2 g. (ét. gr., ἴκτερος, jaunisse; ὀφρύς, sourcil). Zool. Qui a les sourcils jaunes, ou qui offre au-dessus des yeux une bande jaune en forme de sourcil.

ICTÉROPS. adj. des 2 g. (ét. gr., ἴκτερος, jaunisse; ὤψ, œil). Zool. Qui a les yeux ou l'entourage des yeux jaunes.

ICTÉROPTÈRE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἴκτερος, jaunisse; πτερόν, aile). Ornith. Qui a les ailes jaunes ou tachetées de jaune.

ICTÉROTE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἴκτερος, jaunisse; οὖς, oreille). Zool. Qui a les oreilles jaunes, ou une tache jaune de chaque côté, depuis la mandibule jusqu'à la région temporale.

ICTIDE. adj. des 2 g. Mamm. Genre de mammifères carnassiers.

ICTINE. s. f. Bot. Genre de plantes synanthérées, tribu des arctotidées, qui naissent au cap de Bonne-Espérance.

ICTINIE. s. f. Ornith. Oiseau de proie de la Guiane.

ICTIS. s. m. (pr. *ik-tiss*). Mamm. Mammifère carnivore de l'île de Sardaigne, espèce de martre.

ICULISMA ou **ICULISNA.** Géogr. Ville de la Gaule, dans l'Aquitaine 2e, auj. *Angoulême* (Charente).

ID. Abréviation de *idem*, mot latin qui veut dire la même chose, et dont on fait un fréquent usage pour éviter d'écrire plusieurs fois le même mot, la même date.

IDA. (du gr. ἰδεῖν, voir; dénomination primitive des hauteurs, à cause de la vue dont on y jouit). Géogr. anc. Petite chaine de montagnes de la Troade, de 48 kilom. de longueur. Il fait partie du système tauro-caucasien. Les légères couches de neige de l'Ida et ses forêts qui attirent les nuages y donnent naissance à quantité de torrents et de fleuves, tous célèbres chez les poètes et les historiens de l'antiquité; tels sont le Simoïs, le Granique, l'Esépus, le Scamandre. D'excellentes eaux thermales contre les maladies de la peau filtrent des roches idéennes.

— Particulièrement, La principale montagne de cette chaîne. La grotte où Pâris, prince et berger, jugea les trois grandes déesses; le culte de Cybèle Bérécynthie et ses prêtres les Corybantes, fameux métallurgistes, ont rendu l'Ida célèbre en Asie.

— Montagne qui s'élève au centre de l'île de Crète, ayant 80 kilom. de base, et dont le

d'hui *Monte-Giove* (mont de Jupiter, parce que ce dieu y fut nourri par la chèvre Amalthée, et élevé par les Corybantes, habitants illustres aussi de cet Ida d'Europe, dont les flancs et les sommets sont avares de sources, mais percés de profondes cavernes.

— Myth. Fille de Mélisséus, à laquelle on confia Jupiter enfant. || Fille de Corybas et femme de Lycaste, roi de Crète; elle eut un fils nommé Minos. || C'était aussi le nom d'une fille de Dardanus, roi des Scythes.

IDA. s. m. Entom. Espèce de papillon.

IDALIE. (ét. gr., ἰδεῖν, aor. de ἰδεῖν, voir; ἥλιος, soleil). Géogr. anc. Ville antique et fameuse de l'île de Cypre, aujourd'hui Chypre. Vénus, qui passait pour être née et sortie de la mer sur une nacre éblouissante dans les parages de cette île, avait choisi, selon la fable, Idalie avec Amathonte, et Paphos pour y remiser ses colombes et son char. Cette ville était conséquemment consacrée à cette déesse, qui y avait un temple fameux.

— Forêt de l'île de Chypre, que Vénus honorait souvent de sa présence; c'est là que Voltaire a placé le temple de l'Amour.

Sur les bords fortunés de l'antique *Idalie*,
Lieux où finit l'Europe et commence l'Asie,
S'élève un vieux palais respecté par le temps. (VOLT.)

— Géogr. mod. Misérable village de l'île de Chypre, près du mont Sainte-Croix. On n'y voit aucun reste de l'ancienne ville.

IDALIEN, IENNE. adj. et s. Géogr. anc. Habitant d'Idalie. || Qui appartient à cette ville ou à ses habitants.

Aux monts *idaliens* un bois délicieux,
De ses arbres chenus semble toucher les cieux.
(LA FONTAINE.)

— Surnom de Vénus. Vénus idalienne.

IDATIDE. s. m. Entom. Vers qui se loge dans les chairs.

IDBARE. s. m. Ichthyol. Poisson des lacs du Nord de l'Europe. C'est le cyprin idbare, qui appartient au sous-genre des ables.

IDE. (du lat. *idus*). Finale qui termine une classe d'adjectifs français. Les adjectifs ainsi terminés sont à base nominale. La chose au nom de laquelle ils s'ajoutent, ils la désignent comme ayant la qualité marquée par leur radical. *Humide*, qui a de l'humeur; *sapide*, qui a de la saveur; *rigide*, qui a de la rigueur; *lucide*, qui a de la clarté.

— IDE. (du gr. εἶδος, ressemblance). C'est la terminaison d'un grand nombre d'adjectifs dans les sciences naturelles. La chose au nom de laquelle ils s'ajoutent, ils la désignent comme ayant de la ressemblance, de l'analogie avec la chose désignée par le radical. *Ellipsoïde*, qui ressemble à une ellipse; *arachnoïde*, qui ressemble à une araignée.

IDE. s. m. Ichthyol. Sorte de poisson du genre cyprin.

— Jeu. Se dit, au piquet à écrire, des deux coups que l'on joue pour décider le pari.

IDÉAL, ALE. adj. Qui n'existe qu'en idée, dans l'imagination. Personnage idéal. Plus une philosophie est subtile et *idéale*, plus elle est vaine et inutile pour expliquer des choses qui ne demandent qu'un sens droit pour être connues. (La Bruy.) Les choses qui désignent les mots abstraits n'ont qu'une existence *idéale*. (Acad). Les impressions *idéales* font quelquefois autant d'effet que les réelles, et nous n'avons aucun signe pour les distinguer. (Malouin.) Que le philosophe, le moraliste, marchent vers la perfection *idéale*, ils font bien! (Virey.) Le chrétien lui-même, soutenu, animé, exalté par la foi, ne peut que tendre de loin vers cette pureté *idéale* dont le Rédempteur lui offre un inimitable modèle. (Id.) Dans cette marche ascendante progressive vers un but *idéal*, vers une perfection *idéale*, dans ces élans impétueux qui honorent l'élite de la société humaine, il est plus d'un écueil à éviter. (Spach.) Le péril que court un esprit habitué à ces tendances *idéales*, c'est de prendre en pitié le monde réel et ses devoirs souvent mesquins. (Rev. des Deux-Mond.) Il est utile, il est bon qu'un jeune homme ait devant les yeux, fût-ce même à une hauteur inaccessible, un but *idéal*. (Encycl.)

Du nectar *idéal* sitôt qu'elle a goûté,
La nature répugne à la réalité. (***)

— Dans les beaux-arts, se dit particulièrement de cet assemblage abstrait de perfections dont le génie se forme l'idée, mais qui est au-dessus de toute beauté sensible. Beau idéal. Formes idéales. Perfection idéale. Il est nécessaire que l'artiste aspire à créer, à reproduire la beauté *idéale*; peu importe qu'il ne puisse jamais ni préciser les contours, ni rendre les couleurs de ces formes célestes que son imagination a rêvées. (Spach.) Il restera toujours un souvenir de ces figures *idéales* sur la toile du peintre ou dans le marbre du statuaire. (V. Hugo.)

— L'Académie prétend que cet adjectif n'a point de pluriel masculin. L'abbé Féraud est du même avis. Cependant Buffon a dit: des êtres *idéaux*, et l'usage a depuis admis ce pluriel.

IDÉAL. s. m. Ce qui n'existe que dans l'idée, dans l'imagination. *L'idéal* tombe en poudre au toucher du réel. (V. Hugo.) *L'idéal*, ce serait tout ce qui n'a d'existence que dans l'idée, dans l'imagination de celui qui le conçoit. (Encycl.) L'idéal ressemble à cette forme nuageuse de la déesse qu'Ixion chercha vainement

— Dans les beaux-arts, le résultat de plusieurs conceptions qu'on réunit dans la pensée, mais dont la nature n'offre point de modèle, et qu'on n'y rencontre que rarement et passagèrement. On a dit que Raphaël est le type de l'*idéal*, rien n'est plus faux quant aux formes, car ses figures ont toutes une couleur locale telle, que lorsque vous passez dans les rues de Rome, vous croyez voir se promener ses peintures du Vatican. (Hazlitt.)

IDÉALISATION. s. f. Action d'idéaliser. C'est par les ressources d'un esprit qui se plaît à l'*idéalisation* qu'un poète créateur nous présente des hommes d'une nature supérieure, sans défauts inhérents à la nature humaine. (***)

— La chose idéalisée. Les idéalisations d'un poète, d'un peintre, d'un musicien, d'un philosophe. Il est nécessaire que l'artiste aspire à créer, à reproduire la beauté idéale; peu importe qu'il ne puisse jamais préciser les contours ni rendre les formes de ses *idéalisations*. (***)

IDÉALISÉ, ÉE. part. pass. du v. Idéaliser. S'empl. adjectiv. Bonheur idéalisé. Vie idéalisée.

IDÉALISER. v. a. 1re conj. Rendre idéal, élever à l'idéal. On est précipité à chaque instant du haut des siècles sur la nouvelle du jour, et l'on arrive trop subitement d'une planète où l'on *idéalise* tout ce qui est bien, sur une autre où l'on réalise tout ce qui est mal. (Villeterque.) Si le poète créateur, qui aime à *idéaliser*, nous présente des hommes d'une nature supérieure, sans défauts inhérents à la nature humaine, pourquoi lui en faire un reproche? (V. Hugo.)

— S'IDÉALISER. v. pron. Être idéalisé. Tout ce qui peut s'idéaliser.

IDÉALISME. s. m. Philos. Opinion de ceux qui nient la réalité des choses et qui soutiennent que toutes nos connaissances sont sans objet. Cette opinion offre plusieurs nuances. L'idéalisme considéré d'une manière générale, s'oppose au réalisme. Considéré comme niant la matière sans être la négation d'une substance spirituelle, il prend le nom de spiritualisme; comme niant toute réalité extérieure, matérielle ou spirituelle, une seule exceptée, Dieu: c'est l'idéalisme mystique ou religieux, l'idéalisme de Berkeley, dont le spiritualisme de Descartes et de Malebranche sont les antécédents, comme niant toute autre réalité que celle du moi sans aucune exception, c'est l'idéalisme subjectif, l'idéalisme de Fichte; comme résolvant tout être, toute véritable existence, toute connaissance, toute idée dans le non-moi, c'est l'idéalisme abjectif. Si, sans vouloir distinguer entre le moi et le non-moi, on ne veut admettre que l'être absolu, et qu'on le réduise à l'idée, l'idéalisme est alors absolu: c'est l'idéalisme de Hégel; enfin si l'idéalisme n'est que l'ignorance de la réalité externe seulement ou de la réalité externe et interne tout à la fois, il est critique, mais non sceptique, car il pose la réalité correspondante à l'idée, en soutenant seulement qu'on n'en connait rien. Tel est l'idéalisme de Kant.

IDÉALISTE. s. des 2 g. Philos. Partisan de l'idéalisme; l'opposé de Matérialiste. Diderot définit les idéalistes, Des philosophes qui n'ayant conscience que de leur existence et des sensations qui se succèdent au-dedans d'eux-mêmes, n'admettent pas autre chose.

IDÉALITÉ. s. f. Philos. Qualité, état de ce qui est idéal. L'idéalité est opposée à la réalité. Un esprit habitué à ne chercher dans les choses de la vie que l'*idéalité*, court le péril de prendre en pitié le monde réel et ses devoirs. (***)

— Rêverie, imagination. En ce sens, il s'emploie au pluriel. Se noyer dans les idéalités. Bien des philosophes ne vivent dans la mémoire des hommes que par leurs *idéalités*, que d'autres ont fait passer pour des vérités d'autant plus sublimes qu'elles étaient plus éloignées du sens commun. (***)

IDÉE. s. f. (du gr. ἰδέα, image, formé de εἴδω, je vais). Représentation claire et distincte dans notre esprit d'un objet quelconque, ou bien fait intellectuel, qui répond, dans notre esprit, aux objets dont il a pris connaissance. Dans un sens moins rigoureux, Connaissance d'un objet à quelque état qu'elle soit. Idée claire, confuse, distincte, fausse, vraie, juste, déterminée. Idée vague, individuelle. Idée générale. Idée innée. Idée acquise. L'origine de nos idées. La génération des idées. La clarté, la précision, la netteté des idées. La justesse d'une idée. La défectuosité des idées. Idée simple, complexe, composée, complète, incomplète. Idée intellectuelle, sensible. Avoir une idée, des idées dans l'esprit. Avoir l'esprit plein d'idées. Les premières idées. N'avoir aucune idée des arts, des usages d'un peuple étranger. Les *idées* considérées en elles-mêmes et isolément ne sont pas des connaissances, elles en sont seulement les éléments et les matériaux. (Paff.) C'est nous qui formons des *idées* composées, en réunissant dans chaque objet des qualités que nos sens tendent à séparer. (Condil.) Quelque défectueuses que soient nos *idées*, nous les prenons pour des notions évidentes par elles-mêmes. (Id.) Nous trouverons la source des maladies de notre esprit dans l'habitude où nous sommes de raisonner sur des choses dont nous n'avons pas d'*idées* ou dont nous n'avons que des *idées* mal déterminées. (Id.) L'analyse ne nous donne des *idées* exactes qu'autant qu'elle ne nous fait voir dans les choses que ce qu'on y voit. (Id.)

des *idées*, mais des images: il y a cette différence entre les unes et les autres, que les images ne sont que des peintures absolues des objets sensibles, et que les *idées* sont des notions des objets déterminés par des rapports. (J.-J. Rouss.) L'*idée* est l'objet immédiat ou le plus proche de notre esprit, quand il aperçoit quelque chose. (Maleb.) Les *idées simples* sont comme la matière de nos connaissances, et forment les *idées* complexes par leur combinaison. (Id.) Connaître une chose, c'est en avoir une *idée* claire, et en découvrir les rapports par lumière et par évidence. (Id.) Nos *idées* deviennent plus claires en passant sur nos lèvres. (Duclos.) La netteté épargne les longueurs, et sert de preuve aux *idées*. (Vauven.) Le raisonnement prend chez les aveugles une rectitude remarquable, quand toutefois leur droit sens n'est pas troublé par certaines *idées* prononcées qui tiennent à leur *être moral*. (Dufau.)

— Type des choses considérées abstraction faite de leur existence, et d'après lequel elles

ont reçu ou doivent recevoir leur existenc
C'est en ce sens que l'on dit que les idées
toutes choses sont en Dieu de toute éternité
pays n'est qu'une suite de tableaux où la n
ture a déployé la grandeur de ses *idées*. (Bart
Les Grecs ont emprunté des Egyptiens l'*id*
de la forme des temples. (Id.)

— Désigne souvent diverses combinaiso
d'idées au moyen desquelles notre esprit f
des raisonnements et bâtit des systèmes. Id
première. Idée sublime, ingénieuse. Débrouill
ses idées. Mettre de l'ordre dans ses idées, l
coordonner. Suivre, reprendre le fil de s
idées. Il n'y a personne qui n'ait un systèn
d'*idées* exactes, bien ordonnées. (Condill.) To
cela renverse également les *idées* de l'honneu
celles de la morale et celles de la religio
(Montesq.)

— Plan, dessein dont l'exécution n'est p
arrêtée. Ce projet n'est encore qu'une idée s
laquelle je demande votre avis. Cet ouvrag
serait, je crois, charmant, si vous vous re
formiez dans votre première *idée*. (Volt.)
s'affermissait dans ses *idées* par les obstacl
et les murmures. (Rayn.) Rempli de cet
charmante *idée*, il fallait m'en ouvrir à que
qu'un qui m'aidât à l'exécuter. (J.-J. Rouss
C'est une belle *idée* que de réunir ainsi tout
qui doit exalter la fierté d'un gouverneme
sur la terre, et courber cette même fierté d
vant le ciel. (Mme de Staël.)

— Exposé succinct et précis d'un ouvrage
d'une affaire. Ce mémoire ne donne qu'u
idée vague de l'affaire. Il n'a donné qu'u
simple idée de votre plan.

— Opinion. Il a mis en avant des idées trè
hardies. Il est partisan des idées nouvelles. He
vétius avançait des paradoxes pour se donner
plaisir de les voir réfuter. Il appelait cela « all
à la chasse des idées. » Les premiers temps
l'administration du roi ne donnèrent pas de l
des *idées* favorables. (Volt.) Tout ce que je vo
me confirme dans l'*idée* où j'ai toujours été
n'être jamais d'aucun corps. (Id.) Ceux qui d
couvrirent de nouvelles vérités crurent, po
donner une plus grande *idée* de leur pénétratio
devoir faire un mystère de la méthode qu'i
avaient suivie. (Condill.) Les hommes ont to
jours fait et feront toujours cas de tout ce q
peut fixer les yeux des autres hommes et le
donner en même temps des *idées* avantageus
de richesse, de puissance, de grandeur. (Buff.

— Se dit d'une opinion, d'un sentiment qu'o
a dans l'esprit. Je m'étais formé une haute id
du savoir de ce magistrat, et il n'était qu'u
ignorant. Les sombres *idées* qu'on donne de
vertu la rendent triste et ennuyeuse. (Fén.) I
plus grand plaisir d'un homme orgueilleux, c'e
de contempler l'*idée* qu'il se forme de lui-mêm
(Nic.) Jamais homme ne laissa une si médioc
idée de sa personne et de son mérite. (H.
de M.)

— Se prend quelquefois pour les images q
sont dans la mémoire ou dans l'imaginatio
J'ai vu cet homme-là quelque part; j'en
quelque idée. Je n'ai aucune idée de ce fait. L
temps efface les idées d'une chose. Rappeler s
idées.

Mais de ce souvenir mon âme possédée
A deux fois, en dormant, revu la même *idée*. (Ra

— Fig. Imaginations fausses; visions chim
riques. Se repaître d'idées vaines et chimér
ques. Elle se livre à toutes les idées folles q
lui passent par la tête. Ce ne sont que des idé
creuses. Il nous a entretenu de ses idées. Vo
croyez qu'il vous en veut; quelle idée! C
homme n'est riche, n'est malheureux qu'e
idée. Je cherche des souvenirs agréables da
le passé, et des *idées* plaisantes dans l'aveni
(St-Evr.) Les maximes enflées du Portique n'o
jamais fait de sage qu'en *idée*. (***) Un gouve
nement parfait n'existe que dans le pays d
idées. (Bayle.) Je vous demande si la suppos
tion d'un amas de dieux injustes et cruels n'e
pas la plus extravagante *idée* qui soit jama
tombée dans l'esprit humain. (Barth.) Les *idé*
que quelques visionnaires ont eues sur la poss
bilité de perpétuer la vie par des remèdes, a
raient dû périr avec eux. (Buff.) Cela ne dim
nua rien de l'orgueil que j'avais déjà; et l'e
tretien que j'eus peu de jours après avec
comte de Lemos acheva de me remplir la tê
d'ambitieuses *idées*. (Le Sage.)

— Signification que l'on attache aux sign
naturels ou arbitraires des pensées. Des cris q
exprimant l'idée de la tristesse et du désespo

l'invention des langues, le langage d'action se
vait à communiquer ses idées, et on attach
une *idée* particulière à chaque geste volonta
destiné à cette communication. (Condill.) P
sonne n'attache la même *idée* à ce mot, et tout
monde parle sans s'entendre. (Id.) Les langues,
changeant les signes, modifient aussi les *idé*
qu'ils représentent. (J.-J. Rouss.) Il est esse
tiel que les paroles des lois réveillent chez to
les hommes les mêmes *idées*. (Montesq.)

— Fam. Esprit, imagination, pensée. J'ai da
l'idée que Pierre viendra demain. On ne peut
ôter cela de l'idée. Il tient à ses idées creus

— *Idée fixe*. Celle qui nous domine, qui no
occupe exclusivement, qui ne nous quitte p
Les fous n'ont qu'une idée fixe.

En littérature et dans les arts. Inventio
pensée. L'idée de ce tableau est originale. C
ouvrage repose sur une idée fausse. Cet artis
cet écrivain, est dépourvu d'idées, ou n'en a q
de triviales.

— Ébauche, esquisse d'un ouvrage. J'ai j

ont reçu ou doivent recevoir leur existence. C'est en ce sens que l'on dit que les idées de toutes choses sont en Dieu de toute éternité. Ce pays n'est qu'une suite de tableaux où la nature a déployé la grandeur de ses *idées*. (Barth.) Les Grecs ont emprunté des Egyptiens l'*idée* de la forme des temples. (Id.)

— Désigne souvent diverses combinaisons d'idées au moyen desquelles notre esprit fait des raisonnements et bâtit des systèmes. Idée première. Idée sublime, ingénieuse. Débrouiller ses idées. Mettre de l'ordre dans ses idées, les coordonner. Suivre, reprendre le fil de ses idées. Il n'y a personne qui n'ait un système d'*idées* exactes, bien ordonnées. (Condill.) Tout cela renverse également les *idées* de l'honneur, celles de la morale et celles de la religion. (Montesq.)

— Plan, dessein dont l'exécution n'est pas arrêtée. Ce projet n'est encore qu'une idée sur laquelle je demande votre avis. Cet ouvrage serait, je crois, charmant, si vous vous renfermiez dans votre première *idée*. (Volt.) Il s'affermissait dans ses *idées* par les obstacles et les murmures. (Rayn.) Rempli de cette charmante *idée*, il fallait m'en ouvrir à quelqu'un qui m'aidât à l'exécuter. (J.-J. Rouss.) C'est une belle *idée* que de réunir ainsi tout ce qui doit exalter la fierté d'un gouvernement sur la terre, et courber cette même fierté devant le ciel. (Mme de Staël.)

— Exposé succinct et précis d'un ouvrage, d'une affaire. Ce mémoire ne donne qu'une idée vague de l'affaire. Il n'a donné qu'une simple idée de votre plan.

— Opinion. Il a mis en avant des idées très-hardies. Il est partisan des idées nouvelles. Helvétius avançait des paradoxes pour se donner le plaisir de les voir réfuter. Il appelait cela « aller à la chasse des idées. » Les premiers temps de l'administration du roi ne donnèrent pas de lui des *idées* favorables. (Volt.) Tout ce que je vois me confirme dans l'*idée* où j'ai toujours été de n'être jamais d'aucun corps. (Id.) Ceux qui découvrirent de nouvelles vérités crurent, pour donner une plus grande *idée* de leur pénétration, devoir faire un mystère de la méthode qu'ils avaient suivie. (Condill.) Les hommes ont toujours fait et feront toujours cas de tout ce qui peut fixer les yeux des autres hommes et leur donner en même temps des *idées* avantageuses de richesse, de puissance, de grandeur. (Buff.)

— Se dit d'une opinion, d'un sentiment qu'on a dans l'esprit. Je m'étais formé une haute idée du savoir de ce magistrat, et il n'était qu'un ignorant. Les sombres *idées* qu'on donne de la vertu la rendent triste et ennuyeuse. (Fén.) Le plus grand plaisir d'un homme orgueilleux, c'est de contempler l'*idée* qu'il se forme de lui-même. (Nic.) Jamais homme ne laissa une si médiocre *idée* de sa personne et de son mérite. (H. S. de M.)

— Se prend quelquefois pour les images qui sont dans la mémoire ou dans l'imagination. J'ai vu cet homme-là quelque part; j'en ai quelque idée. Je n'ai aucune idée de ce fait. Le temps efface les idées d'une chose. Rappeler ses idées.

Mais de ce souvenir mon âme possédée
A deux fois, en dormant, revu la même *idée*. (Rac.)

— Fig. Imaginations fausses; visions chimériques. Se repaître d'idées vaines et chimériques. Elle se livre à toutes les idées folles qui lui passent par la tête. Ce ne sont que des idées creuses. Il nous a entretenu de ses idées. Vous croyez qu'il vous en veut; quelle idée! Cet homme n'est riche, n'est malheureux qu'en idée. Je cherche des souvenirs agréables dans le passé, et des *idées* plaisantes dans l'avenir. (St-Evr.) Les maximes enflées du Portique n'ont jamais fait de sage qu'en *idée*. (***) Un gouvernement parfait n'existe que dans le pays des *idées*. (Bayle.) Je vous demande si la supposition d'un amas de dieux injustes et cruels n'est pas la plus extravagante *idée* qui soit jamais tombée dans l'esprit humain. (Barth.) Les *idées* que quelques visionnaires ont eues sur la possibilité de perpétuer la vie par des remèdes, auraient dû périr avec eux. (Buff.) Cela ne diminua rien de l'orgueil que j'avais déjà; et l'entretien que j'eus peu de jours après avec le comte de Lemos acheva de me remplir la tête d'ambitieuses *idées*. (Le Sage.)

— Signification que l'on attache aux signes naturels ou arbitraires des pensées. Des cris qui expriment l'idée de la *tristesse* et du désespoir [illegible] l'invention des langues, le langage d'action servait à communiquer ses idées, et on attachait une *idée* particulière à chaque geste volontaire destiné à cette communication. (Condill.) Personne n'attache la même *idée* à ce mot, et tout le monde parle sans s'entendre. (Id.) Les langues, en changeant les signes, modifient aussi les *idées* qu'ils représentent. (J.-J. Rouss.) Il est essentiel que les paroles des lois réveillent chez tous les hommes les mêmes *idées*. (Montesq.)

— Fam. Esprit, imagination, pensée. J'ai dans l'idée que Pierre viendra demain. On ne peut lui ôter cela de l'idée. Il tient à ses idées creuses.

— *Idée fixe*. Celle qui nous domine, qui nous occupe exclusivement, qui ne nous quitte pas. Les fous n'ont qu'une idée fixe.

En littérature et dans les arts. Invention, pensée. L'idée de ce tableau est originale. Cet ouvrage repose sur une idée fausse. Cet artiste, cet écrivain, est dépourvu d'idées, ou n'en a que de triviales.

— Ébauche, esquisse d'un ouvrage. J'ai jeté l'idée de mon projet sur le papier; ce n'est qu'une première idée. Pensées exprimées par le discours prononcé ou écrit. Poème plein d'idées agréables et brillantes. Livre plein de grandes idées. Il y a dans ce discours une liaison admirable d'idées. Il y a dans ce passage une idée sublime. Coucher ses idées sur le papier. Ce livre est plein de grandes *idées*. (Volt.)

— Fam. et par exagération. *On n'a pas d'idée de cela*. Se dit d'une chose qu'on n'a jamais vue, ou qui paraît extraordinaire. On n'a pas d'idée d'une telle insolence.

— Myth. Nom que les anciens avaient donné à la nature ou à la terre, qu'ils appelaient *Idea mater magna*, dont ils firent une divinité. D'autres soutiennent qu'elle fut ainsi nommée à cause du mont *Ida*. L'Idée est aussi la mère de tous les arts; et l'on dit Travailler d'idée et de génie, quand on invente, et qu'on ne se contente pas ni d'imiter ni de copier.

— Syn. comp. IDÉE. PENSÉE. IMAGINATION. L'*idée* représente l'objet; la *pensée* le considère; l'*imagination* le forme. La première peint; la seconde examine; la troisième séduit. On est sûr de plaire dans la conversation, quand on a des *idées* justes, des *pensées* fines, et des *imaginations* brillantes.

IDÉEN, ENNE. adj. Myth. Qui appartient au mont Ida. Les monts idéens. Les torrents idéens. Les roches idéennes. Des eaux thermales, excellentes contre les maladies de la peau, filtrent des roches *idéennes*. (Denne-Baron.)

— Surnom de Jupiter et de Cybèle. Jupiter Idéen. Cybèle Idéenne.

IDÉER. v. a. 1re conj. Néol. Connaître métaphysiquement un être abstrait. *Idéer* Dieu. (De Bonald.) || S'IDÉER. v. pr. Etre idéé. Dieu ne peut s'idéer.

IDELKAN. s. m. Titre que les voyageurs donnent aux rois mahométans de Dekkan et de Golconde. Idelkan est une corruption de Adel-Khan, littéral. *roi juste*.

IDEM. Mot latin qui signifie *le même*, et dont on fait usage pour éviter d'écrire plusieurs fois le même mot, la même date, etc.

IDÉMISTE. adj. et s. des 2 g. Se dit d'un homme qui ne prend jamais la peine de penser par lui-même, et qui dit toujours la même chose, *idem*, que le préopinant. *Docteurs idémistes*, c'est-à-dire qui se contentent d'opiner du bonnet sans motiver leur adhésion. Ce mot est du style critique et plaisant. Peu usité.

IDENTIFICATION. s. f. (pr. *i-dan-ti-fi-ka-ci-on*). Didact. Action d'identifier, de s'identifier. Néol. Peu usité.

IDENTIFIÉ, ÉE. part. pass. du v. Identifier. S'empl. adjectiv. Des choses identifiées en une seule. La définition doit toujours être identifiée avec le défini. La propriété s'est *identifiée* plus intimement à l'existence de l'homme. (B. Const.)

IDENTIFIER. v. a. 1re conj. Il prend deux *i* à l'imparfait et au subjonct. *J'identifie, nous identifions. J'identifiais, nous identifiions, vous identifiiez. Que j'identifie, que nous identifiions, que vous identifiiez*, etc. Didact. Confondre deux choses sous une même idée, n'en faire qu'une. Identifier la définition avec le défini.

— S'IDENTIFIER. v. pron. Confondre son être, son existence avec celle d'un autre. Les pratiques religieuses, en s'*identifiant* avec les nations des hommes, peuvent seules leur donner de longs et puissants souvenirs. (Beauchêne.)

IDENTIQUE. adj. des 2 g. Le même, qui n'a pas éprouvé de changement, qui reste ce qu'il était ou a été. Une chose demeure *identique* quand elle n'éprouve pas de changement, quand elle reste ce qu'elle était ou a été. (Encyl.)

— Qui est compris sous une même idée, qui ne fait qu'un avec un autre. Une seule et même idée se présente à l'esprit d'un Grec, d'un Allemand et d'un Français; ils l'expriment chacun dans sa langue par des mots identiques entre eux quant à leurs sens, mais non quant à la forme. Ces deux jugements : *Dieu est tout-puissant* et *l'Être suprême peut tout*, sont tout à fait *identiques* avant d'être exprimés; sans la forme, ils ne feraient qu'un; avec la forme, ils deviennent plusieurs; mais alors ils ne peuvent plus être qualifiés d'*identiques* que relativement. (Encycl.)

— Qui est parfaitement semblable à. Ces deux objets sont [illegible] parlons de choses *identiques*, nous voulons simplement marquer qu'il existe entre elles une grande ressemblance, une notable affinité. (Encycl.)

— *Identique à*. En mathématiques, une unité, un carré, un cercle, sont parfaitement *identiques* à une autre unité, à un autre carré, à un autre cercle; et, à proprement parler, c'est la même idée prise deux fois.

— Algèb. *Equation identique*. Celle dont les deux membres contiennent les mêmes quantités sous la même forme ou sous des formes différentes.

— Min. *Chaux identique*. Variété de chaux carbonatée, dans laquelle les lois du décroissement qui agissent sur le véritable noyau sont les mêmes que celles qui se rapportent au noyau hypothétique. || *Angles identiques*. Se dit des angles d'un cristal lorsque, ayant leurs côtés égaux respectivement, ils sont du même nombre de degrés et font partie d'angles solides égaux. || *Bords identiques*. Bords d'un cristal qui ont la même longueur ou dont les faces à la jonction desquelles ils sont situés sont également inclinées entre elles.

IDENTIQUEMENT. adv. D'une manière identique. Wiclef soutenait que Jésus-Christ n'était pas *identiquement* dans l'Eucharistie, selon sa propre présence corporelle. (Du Pin.)

IDENTITÉ. s. f. Qualité de ce qui est identique, qui fait que deux ou plusieurs choses sont comprises sous la même idée, n'en font qu'une. Identité de nature, identité de pensées sous des termes différents. Il y a parfaite identité entre ces deux choses. Quoiqu'il y ait trois personnes en Dieu, il y a identité de nature et de divinité, c'est-à-dire la même nature, la même divinité. Les comparaisons sont toujours imparfaites, n'étant que comparaison et non pas exemples et *identités*, comme parle l'école. (Péliss.) Arithmétiquement et en théorie, l'*identité* est complète entre un franc et un franc. (Lafaye.)

— État d'une chose qui demeure toujours la même. Une chose conserve son *identité* quand elle reste toujours la même, qu'elle ne subit aucun changement, aucune modification. (Encycl.) L'*identité* du but est la preuve du sens commun parmi les hommes. (Rivarol.)

— Philos. Conscience qu'a une personne d'elle-même, qu'elle est toujours elle et n'a point cessé d'être elle, que le *moi* n'a pas changé dans elle. Si la conscience de notre *identité* ne devait pas persister au delà du tombeau, l'immortalité de notre âme nous importerait assez peu. (Encycl.) L'*identité* personnelle est un des fondements sur lesquels repose la justice des récompenses accordées à l'homme vertueux et des punitions infligées au coupable. (Id.)

— *Système de l'identité*. Doctrine soutenue par Schelling, philosophe allemand, dans laquelle tous les objets existants ou concevables par la pensée sont envisagés sous le point de vue de l'identité, c'est-à-dire de leur unité d'existence.

— Jurispr. Reconnaissance faite en justice d'un prisonnier évadé, d'un noyé, d'une personne qui prend un faux nom, et dont on prouve l'identité avec le signalement donné à l'autorité. Les arrêts d'identité peuvent être attaqués en cassation.

— Fig. Dieu sait si notre ambassadeur soutiendra bien l'*identité* du plus grand roi du monde. (Mme de Sév.)

— Le Dictionnaire de l'Académie définit ainsi l'identité : « Ce qui fait qu'une chose est la même qu'une autre, que deux ou plusieurs choses ne sont qu'une ou sont comprises sous une même idée. » Cette définition, vraie quant aux choses, n'est pas exacte quant aux personnes, comme on le voit par le sens philosophique que nous avons présenté de ce mot. Il y aurait ainsi une faute ou un contre-sens à dire avec l'Académie : L'identité est ce qui fait qu'une personne est la même qu'une autre.

IDÉOGÉNIE. s. f. Philos. Science qui traite de l'origine des idées.

IDÉOGÉNIQUE. adj. des 2 g. Qui concerne l'origine des idées. Traité idéogénique, question idéogénique.

IDÉOGRAPHIE. s. f. (ét. gr., ἰδέα, idées; γραφή, peinture). Expression directe de la pensée par des images peintes ou sculptées. Quoique l'*idéographie* se serve ordinairement des arts du dessin, ses principes sont différents. (Barest.) L'*idéographie* diffère d'une simple peinture en ce qu'au lieu de se borner comme celle-ci à représenter la nature, elle cherche à exprimer les idées selon le type intérieur qu'elles ont revêtu. (Id.)

IDÉOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Philos. Qui exprime, qui représente une idée, l'égalité, à l'aide de signes graphiques. Signe idéographique. Ecriture idéographique. Les objets matériels eux-mêmes prennent des formes fantastiques dans les tableaux *idéographiques*, qui deviennent inintelligibles dès que les idées qui ont présidé à leur composition nous sont étrangères. (Barest.) Nos chiffres de nombres sont de véritables signes *idéographiques*, puisqu'ils sont indépendants des sons par lesquels on les exprime dans diverses langues. (Id.) Les sciences naturelles avec leurs classifications méthodiques, se prêteraient parfaitement à l'adoption des signes *idéographiques* qui remplaceraient utilement dans certains cas leur nomenclature et serviraient également dans tous les pays. (Id.)

— Se dit particulièrement du système d'écriture des Chinois, des Egyptiens et autres. Il est l'opposé de Phonétique.

IDÉOLOGIE. s. f. (ét. gr., ἰδέα, idée; λόγος, discours). Théorie des idées. Se dit particulièrement de la doctrine de Platon sur l'espèce de connaissance spéciale qu'il appelait du nom propre d'*idées*.

— Dans un sens plus nouveau, Théorie de la formation des idées. Cette acception lui a été imposée de nos jours par M. de Tracy.

— Dans un sens plus étendu, Traité de l'expression de nos idées, de leurs combinaisons, de nos actions, de nos sentiments, de leur direction, des corps et de leurs propriétés, des propriétés de l'étendue et de celles de la quantité. Ainsi entendue, l'idéologie embrasse la partie de la psychologie qui s'occupe de l'origine de nos idées en général, la grammaire générale, la logique, la morale, la législation, la physique générale, la géométrie et le calcul.

— Ouvrage qui traite des facultés intellectuelles de l'homme. L'Idéologie de M. de Tracy

IDÉOLOGIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport à l'idéologie. Etudes idéologiques. Traités idéologiques.

IDÉOLOGUE. s. m. Celui qui se livre à l'étude de l'idéologie, qui écrit sur l'idéologie.

— S'emploie quelquefois pour Métaphysicien. Celui qui envisage toutes les questions morales sous un point de vue abstrait. Napoléon n'aimait pas les idéologues; il désignait par ce mot les antagonistes de son despotisme, et qui étaient restés fermes dans les principes démocratiques.

IDES. s. f. pl. (du lat. *idus*, dérivé de l'étrusq. *iduo*, diviser, séparer). Calend. rom. Le quinzième jour de mars, mai, juillet et octobre, et le treizième des autres mois. Les ides et les jours suivants formaient la troisième et la dernière division du mois. Les ides de mars furent regardées comme un jour malheureux à partir de l'assassinat de César, qui eut lieu ce jour-là. Tyrans, songez aux *ides* de mars. (***.)

IDIE. s. f. Erpét. Espèce d'amphibie de la mer d'Islande.

— Polyp. Genre de polypiers, famille des sertulariées, fondé sur une seule espèce, de la Nouvelle-Hollande.

IDIETHNOGRAPHIE. s. f. (ét. gr., ἴδιος, en particulier; ἔθνος, nation; γράφω, j'écris). Néol. Nom proposé par Bentham pour signifier Orthographie nationale.

IDIETHNOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Néol. Qui concerne l'idiethnographie.

IDIOCRASE ou **IDIOCRASIE.** s. f. V. IDIOSYNCRASIE.

IDIO-ÉLECTRIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἴδιος, propre; ἤλεκτρον, ambre). Physiq. Se dit des corps qui s'électrisent par le frottement, à la différence des substances électrisables par communication. Le verre, les résines, etc., sont idio-électriques. Il est remarquable que les corps qui garantissent le mieux du froid sont *idio-électriques*, tels que les résines, les poils d'animaux, la soie, la laine, les graisses, les huiles, etc. (Virey.) Le plumage des oiseaux est également *idio-électrique*. (Id.)

IDIOGYNE. adj. f. (ét. gr., ἴδιος, propre; γυνή, femme). Bot. Se dit des plantes dont les étamines ne sont pas placées dans la même fleur que le pistil.

IDIOGYNIE. s. f. État d'une plante dont les étamines sont idiogynes.

IDIOLÂTRE. s. des 2 g. Celui, celle qui n'aime que soi. Egoïste. Inusité.

IDIOLÂTRIE. s. f. Néol. Culte qu'on se rend à soi-même. Egoïsme fanatique, converti en religion. L'idiolâtrie rend féroce.

IDIOLÂTRIQUE. adj. des 2 g. Néol. Qui appartient à l'idiolâtrie.

IDIOMATIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient aux idiomes.

IDIOME. s. m. (du gr. ἰδίωμα, idiome, langage particulier; formé de ἴδιος, propre, particulier). Langue propre à un peuple, à une nation. L'idiome français, italien, allemand. De quel *idiome* vous servez-vous pour expliquer vos pensées? (Mol.)

— Par extens. Manière particulière de parler une même langue; dialecte, jargon ou variété d'une langue propre à quelque contrée ou province. L'idiome provençal. L'idiome auvergnat, etc. || En ce sens, il est moins usité dans le langage ordinaire que le mot *patois*.

— Théol. Ce qui est propre à une nature, comme en grammaire il signifie ce qui est propre à une langue. || *Communication d'idiomes*. Se dit de l'attribution des actions d'une des natures de Jésus-Christ à l'autre. En disant, *Dieu est né*, *Dieu est ressuscité*, on fait une communication d'idiomes, puisqu'on attribue à la nature divine ce qui appartient à la nature humaine.

IDIOMÈLE. s. m. (ét. gr., ἴδιος, propre; μέλος, modulation, mesure). Liturg. Nom qu'on donne dans l'office grec à certains versets qui ne sont point tirés de l'Ecriture sainte, et qu'on chante sur un ton particulier, mais grave.

IDIOMÉTALLIQUE. adj. des 2 g. Phys. Se dit des phénomènes électriques qui se manifestent au simple contact de deux métaux. Electricité idiométallique.

[illegible] idiome; γράφω, j'écris). Philol. Celui qui fait connaître les idiomes d'une contrée, d'un peuple; qui en donne la description, la classification.

IDIOMOGRAPHIE. s. f. (ét. gr., ἰδίωμα, idiome; γράφω, j'écris). Science qui a pour objet la description et la classification des idiomes d'une contrée, d'un peuple, d'une province.

IDIOMOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport à l'idiomographie. Traité, ouvrage idiomographique.

IDIOMORPHES. s. m. pl. (ét. gr., ἴδιος, propre; μορφή, forme). Foss. Nom générique sous lequel on a désigné les corps fossiles provenant des animaux ou des végétaux.

IDIONTOLOGIE. s. f. (ét. gr., ἴδιος, en particulier; ὤν, ὄντος, l'être; λόγος, discours). Néol. Ontologie idioscopique.

IDIOPASSALE. adj. des 2 g. (ἴδιος, propre; πάσσαλος, passale). Bot. Qui a des passales distincts, ou qui en a un seul oblique. Plantes idiopassales.

IDIOPATHIE. s. f. (ét. gr., ἴδιος, propre,

πάθος, souffrance). Médec. Maladie primitive, c'est-à-dire qui ne dépend pas d'une autre maladie, qui a son caractère particulier. C'est l'opposé de Secondaire, sympathique.

— Fig. Propension particulière pour une chose.

IDIOPATHIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport à l'idiopathie. Migraine idiopathique. Maladie idiopathique. L'iléus *idiopathique* est une maladie fort rare, et sur l'existence de laquelle quelques auteurs ont élevé des doutes. (Jourd.)

IDIOPHIDE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἴδιος, propre; ὄφις, serpent). Erpét. Qui a les caractères proprement dits d'un serpent. || IDIOPHIDES. s. m. pl. Famille de reptiles ophidiens.

IDIOPHYTOLOGIE. s. f. (ét. gr., ἴδιος, en particulier; φυτὸν, plante; λόγος, discours). Néol. Phytologie idioscopique.

IDIOPROXÈNE. s. m. Antiq. Athénien qui recevait et traitait à ses frais un étranger.

IDIORTHOLOGIE. s. f. (ét. gr., ἴδιος, en particulier; ὀρθὸς, correct; λόγος, discours). Néol. Orthologie idiosymboloscopique.

IDIOSCOPIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἴδιος, en particulier; σκοπέω, je regarde). Néol. Qui a pour sujet les propriétés appartenant en particulier à telles ou telles classes d'êtres.

IDIOSTHÉNIE. s. f. (ét. gr., ἴδιος, propre, particulier; σθένος, force, puissance, vigueur). Médec. Maladie par excitation, ayant un caractère particulier et spécial.

IDIOSTHÉNIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à l'idiosthénie.

IDIOSYMBOLOSCOPIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἴδιος, en particulier; σύμβολον, signe; σκοπέω, je regarde). Néol. Qui a pour objet les signes ou caractères appartenant à telle ou telle nation.

IDIOSYNCRASE ou **IDIOSYNCRASIE**. s. f. (ét. gr., ἴδιος, propre; σὺν, avec; κρᾶσις, tempérament). Médec. Disposition par laquelle chaque individu a une susceptibilité particulière, une manière propre d'être influencé par divers agents susceptibles de produire sur nos organes une impression quelconque: la défaillance à la vue de certains animaux, la répugnance pour tels ou tels aliments, appartiennent à l'idiosyncrasie. L'*idiosyncrasie* est en quelque sorte la nuance du tempérament qui nous est propre, et d'où résultent les penchants et les répugnances de tout genre que nous éprouvons, tandis que telle autre personne en est exempte. (Encycl.)

IDIOSYNCRASIQUE. adj. des 2 g. Médec. Qui appartient à l'idiosyncrasie.

IDIOT, OTE. adj. (du gr. ἰδιώτης, celui qui n'est jamais sorti de son pays, et par extension, ignorant, grossier, imbécile). Qui est stupide, imbécile. C'est l'homme le plus idiot que je connaisse. Cette femme n'est pas si idiote que l'on pense. On est bête par défaut d'intelligence, stupide par défaut de sentiment, *idiot* par défaut de connaissances. (Gir.)

— subst. Il ne peut y avoir de république en France; les républicains de bonne foi sont des *idiots*, les autres des intrigants. (Bonaparte.) Les *idiots* sont quelquefois frappés de traits d'esprit, mais à leur manière, par une espèce d'éblouissement et de surprise qu'ils témoignent d'une façon singulière, capable de réjouir ceux qui savent se faire des plaisirs de tout. (Gir.)

— Pathol. Qui est atteint d'idiotisme ou d'idiotie. Femme idiote. Jeune homme idiot. || subst. Quelques *idiots* sont réduits à une existence purement automatique; à peine montrent-ils quelque sensibilité aux impressions extérieures. (Jourd.) Il est des *idiots* qui articulent quelques mots et laissent apercevoir quelques marques de plaisir ou de peine, de reconnaissance ou de mécontentement, et même de colère. (Id.) En général, la physionomie des *idiots* n'est pas en harmonie avec les circonstances où ils se trouvent; leur démarche est incertaine; leurs fonctions nutritives s'exercent régulièrement. (Virey.)

— Hist. ecclés. On nommait ainsi les frères convers qui ne savaient pas lire.

IDIOTHALAME. adj. des 2 g. Bot. Dont les conceptacles sont différents du thalle par leur couleur et par leur nature. Lichens idiothalames. || IDIOTHALAMES. s. m. pl. Classe de lichens.

IDIOTIE. s. f. (rad. *idiot*). Pathol. Synonyme généralement employé aujourd'hui du mot Idio-

maladie que l'individu apporte en naissant, et elle se manifeste au moment où les facultés affectives, morales et intellectuelles, devraient commencer à se faire connaître. (Fossati.) .. mesure qu'il y a plus de développement dans le cerveau, l'*idiotie* est moins générale. (Id.)

IDIOTIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient, qui est particulier à une chose. On ne l'emploie guère que dans cette locution: *Langue idiotique*. Langue maternelle, langue propre à une nation. Ce peuple nouvellement formé possède déjà une langue idiotique. || Tournure idiotique, qui renferme un idiotisme.

— Pathol. Qui a rapport, appartient à l'idiotie. Caractères, symptômes idiotiques.

— Bot. *Fongus idiotiques*. Champignons dans lesquels, du rhizopode, s'élèvent des filaments libres et distincts dont chacun porte, soit des sporules éparses à sa surface, soit des vésicules remplies de sporules.

IDIOTISME. s. m. (du g. ἴδιος, propre, particulier). Méd. Signifie chez les Grecs, Locution familière, expression triviale, en usage dans les classes inférieures de la société. Sénèque donne ce sens au mot *idiotisme*, et Longin a écrit un chapitre sur les *Idiotismes*, dans lequel il nous montre comment les termes les plus simples, les plus bas, sont parfois ceux qui donnent le plus de force et d'élévation au discours.

— Désigne aujourd'hui les tours particuliers à chaque langue, ou, ce qui est la même chose, les différents cas dans lesquels une langue s'écarte des lois de la grammaire générale. Les *idiotismes* prennent le nom de *hellénisme*, *latinisme*, *gallicisme*, *italianisme*, etc., selon que les tours appartiennent au grec, au latin, au français ou à l'italien. Ce sont les espèces dont le mot *idiotisme* désigne le genre.

— Par extens. Façon de parler, tour, expression qui est particulière aux provinces d'une même nation, et qui s'écarte des lois de la grammaire de cette nation. Idiotismes gascons, picards, normands.

— Souvent on a considéré les idiotismes comme des bizarreries de langage qui résistent à l'analyse philosophique; comme des singularités exceptionnelles et accidentelles, dont il faut désespérer de rendre compte, et que l'on doit se borner à constater. Nous avons dit ailleurs que l'esprit d'une nation se traduisait en tout dans son langage, nous dirons ici que c'est dans son esprit qu'il faut conséquemment chercher les raisons de son langage. Et, en effet, ces formes particulières procèdent du caractère individuel de telle race, de telle nation, de telle tribu, comme les formes générales du caractère de l'humanité. Ceci explique pourquoi les idiotismes se rencontrent de préférence dans le style familier, dans la conversation, dans langage du peuple. Ils répandent dans le discours je ne sais quoi de naïf et d'original, dont Pascal, Molière, Sévigné, Voltaire, ont su tirer tant d'avantages pour la langue française. Mais voilà pourquoi aussi ils offrent aux étrangers des difficultés presque insurmontables.

— Dans le sens moral, il signifia chez les Grecs, Simplicité rustique, et par extension, Ignorance, imbécillité. Chez nous, il veut dire dans le langage ordinaire, Stupidité, imbécillité. Tel était l'excès de leur *idiotisme*, qu'au crime du monde le plus incertain, ils joignaient les peines les plus incertaines. (Montesq.)

— La pathologie s'en empara et le définit plus rigoureusement, Maladie ou imperfection de l'homme, dans laquelle les facultés de l'esprit ne sont jamais manifestées ou n'ont pu se développer que d'une manière très-imparfaite. || Espèce d'aliénation mentale caractérisée par l'oblitération plus ou moins complète des fonctions de l'entendement et des affections morales. L'*idiotisme* succède fréquemment à la mélancolie et à la manie; d'autres fois il est symptomatique d'une lésion organique survenue après la naissance (Jourd.) L'*idiotisme* est ou devient souvent stationnaire. (Id.) L'*idiotisme* est généralement incurable. (Id.) || Mais en ce sens on se sert aujourd'hui plutôt du mot *idiotie* dans les sciences médicales, et l'on consacre uniquement le mot *idiotisme* pour exprimer une locution particulière au génie d'une langue.

IDIOTROPHE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἴδιος, propre; τρέφω, je nourris). Zool. Qui vit, qui se nourrit d'animaux de sa propre espèce.

IDIOTROPHIE. s. f. (ét. gr., ἴδιος, propre; τρέφω, je nourris). Pathol. Constitution particulière de chaque individu. Syn. de Idiosyncrase.

IDIOTROPHOSPERME. adj. des 2 g. Bot. Qui a un trophosperme latéral monosperme, ou plusieurs trophospermes pariétaux, disposés sans ordre ou diversement au sommet.

IDIOZOOLOGIE. s. f. (ét. gr., ἴδιος, en particulier; ζῶον, animal; λόγος, discours). Néol. Zoologie idioscopique.

IDMON. Myth. Un des Argonautes, célèbre devin d'Argos, qu'on dit fils d'Apollon. Il mourut, suivant Valerius Flaccus, dans l'expédition de la Colchide, et, suivant Ovide, d'une blessure reçue à la chasse d'un sanglier, dans la Thrace. || Guerrier rutule. || Un des fils d'Égyptus, tué par Hercule.

IDMONÉE. s. f. Polyp. Genre de polypiers fossiles dont la seule espèce connue a été trouvée dans la couche ancienne à polypiers, des environs de Caen.

IDOCRASE. s. f. Minér. Sorte de pierre pré-

avec ceux de divers minéraux. L'idocrase se présente ordinairement en cristaux groupés, brillants et nets, dont le facies et surtout la cassure ont quelque chose de gras. Leur forme dominante est celle d'un prisme à huit pans, court, obtus. Le brun et le vert sont les couleurs les plus ordinaires.

IDOINE. adj. des 2 g. (du lat. *idoneus*, apte). Propre à quelque chose. Ce mot n'est guère d'usage qu'au palais. Les plus obscures familles sont plus *idoines* à falsification. (Montaig.)

IDOLA. s. m. pl. (du lat. *idolum*, idole). Philos. Mot dont Bacon s'est servi pour désigner les causes des erreurs et des sophismes de l'esprit de l'homme. Il les divise en quatre catégories: 1° *Idola tribus*, idoles de tribu. Préjugés de caste, de nation. 2° *Idola specus*, idoles de caverne. Préjugés individuels. 3° *Idola fori*, idoles de la place publique. Erreurs que les hommes se communiquent réciproquement; erreurs de langage. 4° *Idola theatri*, idoles de théâtre. Erreurs provenant de l'ascendant du maître sur ses disciples ou subalternes; erreurs des écoles. Les philosophes qui ont expliqué dans notre langue le système de Bacon ont conservé ces dénominations.

IDOLÂTRE. adj. des 2 g. (ét. gr., εἴδωλον, image; λατρεύω, je sers). Qui adore les idoles et leur rend les honneurs divins. Peuple idolâtre. Nation idolâtre. Les gentils étaient idolâtres. Nous nous bornons à constater que, jusqu'à la venue du Christ, tous les peuples de l'ancien continent ont été *idolâtres*, hormis les Juifs. (Bergier.)

— Quiconque rend un culte divin à des créatures; ainsi, les Egyptiens qui adoraient un bœuf; les Perses qui adoraient le feu, étaient des peuples idolâtres. L'homme superstitieux, quelle que soit sa religion, est *idolâtre*. (***)

. . . . . J'ai vu le sénat *idolâtre*
Des crimes de Néron approuver les horreurs. (Rac.)

— Se dit du culte même, et de ce qui a rapport au culte. Rendre un culte idolâtre; offrir un encens idolâtre.

— substantiv. Prêcher, convertir les idolâtres. Elle me dit, Je te plains de n'être qu'un méchant *idolâtre*. (Chateaub.) Pauvre jeune *idolâtre*, s'écria-t-elle, tu me fais réellement pitié. (Id.) L'Octave de Minucius Felix présente le beau tableau d'un chrétien et de deux *idolâtres* qui s'entretiennent de la religion et de la nature de Dieu, en se promenant au bord de la mer. (Id.)

— Par exagération et fig. *Être idolâtre de*. Aimer avec passion, à l'excès une personne ou une chose. Les amants sont idolâtres de leurs maîtresses. Ce père, cette mère sont idolâtres de leurs enfants. Les avares sont idolâtres de leur or; les auteurs de leurs ouvrages. Quand on est épris d'une belle passion, on est si *idolâtre* de ses fers, qu'on ne peut pas seulement concevoir la pensée de les rompre. (St-Evrem.) Il envisageait dans ces deux entreprises cet éclat de gloire dont il était *idolâtre* en toutes choses. (Volt.) Les *idolâtres* de l'antiquité chicanent aux modernes et n'approuvent que ce qu'ils ont trouvé dans un ancien. (Id.)

IDOLÂTRÉ, ÉE. part. pass. du v. Idolâtrer. S'empl. adjectiv. Enfant idolâtré. Femme idolâtrée.

IDOLÂTRER. v. n. 1re conj. (rad. *idole*; ét. gr., εἴδωλον, idole; λατρεύειν, adorer). Adorer les idoles, ou les dieux mythologiques. Les Juifs idolâtrèrent dans le désert, en l'absence de Moïse. Peu usité en ce sens.

— Figurém. et activem. Aimer éperdument, violemment, passionnément. Idolâtrer sa maîtresse. Idolâtrer ses enfants.

Mon cœur opiniâtre
Lui prête des raisons, l'excuse, l'*idolâtre*. (Rac.)

On ne vous voit point réduit
A la nécessité d'*idolâtrer* sans fruit
Une maîtresse égratignante. (Deshoulières.)

— S'IDOLÂTRER. v. pron. Être idolâtre de soi-même; s'aimer, s'adorer.

— v. récipr. Se chérir réciproquement, s'adorer l'un l'autre. Ces amants s'idolâtrent. Ces amis, ces époux s'idolâtrent. Ceux qui *s'idolâtrent* sont rarement ou peu de temps idolâtrés. (***)

IDOLÂTRIE. s. f. (rad. *idole*). Culte rendu à une image représentant une divinité; et, par extension, le culte rendu à tout simulacre, à tout objet sensible, naturel ou factice, dans lequel l'imagination place quelque faux dieu. On croit que l'Egypte et la Phénicie ont été le berceau de l'idolâtrie. Nation adonnée à l'idolâtrie. Ce peuple croupit depuis des siècles dans l'idolâtrie. Les premiers objets de ce culte furent les astres, dont bientôt l'imagination et l'ignorance firent des êtres réels et animés. L'idolâtrie s'étendit ensuite aux plantes, aux hommes et aux moindres objets dont l'ensemble offrait quelque chose de surnaturel. Elle fut la seule religion des peuples, les Juifs exceptés, jusqu'à l'apparition du christianisme. Idolâtrie absurde. Idolâtrie coupable, abominable. Être adonné à l'idolâtrie. Nous regardons l'*idolâtrie* comme la religion des peuples grossiers; et la religion qui a pour objet un être spirituel, comme celle des peuples éclairés. (Montesq.) Dieu a permis à un homme de renvoyer sa femme pour cause d'adultère, mais non pas pour cause d'*idolâtrie*. (St Chrysost.) Si les philosophes anciens adoraient les vertus, ce n'était après tout qu'une belle *idolâtrie*. (Chateaub.)

— Système religieux fondé sur l'adoration

la nuit des temps.

— Fig. Amour excessif qu'on a pour une personne ou pour une chose. Cette mère pousse l'amour qu'elle a pour ses enfants jusqu'à l'idolâtrie. Aimer les fleurs jusqu'à l'idolâtrie, en être passionné, etc.

— Iconol. On la représente aveugle, un encensoir à la main, et prosternée devant une statue d'or ou d'argent. Les peintres l'ont encore désignée par les Israélites dansant aux pieds du veau d'or.

IDOLÂTRIQUE. adj. des 2 g. Qui concerne l'idolâtrie, qui ressemble à l'idolâtrie. Amour idolâtrique. Culte, cérémonie *idolâtrique*. (Voltaire.) A la Chine, des Colaos égorgent deux fois l'an autour de la salle où l'on vénère Confutzée, des animaux dont on fait ensuite des repas; ces cérémonies sont-elles *idolâtriques*? sont-elles purement civiles? (Id.)

IDOLE. s. f. (du gr. εἴδωλον, idole; dérivé de εἶδος, forme, figure). Statue, figure, image d'une fausse divinité que l'on adore. Idole d'or, d'argent, de marbre, etc. Idole de Jupiter, d'Apollon, de Mercure. Offrir de l'encens aux idoles. Couronner les idoles de fleurs. Renverser les temples des idoles. Le colosse de Rhodes était une idole du soleil, le Palladium une idole de Minerve. Les martyrs ont renversé les idoles, etc. Dieu n'a point établi les rois pour recevoir comme des *idoles* l'encens et les vœux de leurs sujets. (Fléch.) Adorer de vaines *idoles*. (Rac.) Si nous ne courbons les genoux devant une muette *idole*. (Id.)

— Fig. Objet d'un amour violent, d'une passion extrême, d'un attachement qui va jusqu'à la folie. Cet enfant est l'idole de son père. L'or est la brillante *idole* des avares. (God.) On crut que tout fléchirait devant cette *idole* de la cour. (Pat.) Le cardinal de Richelieu fut, de son temps, l'*idole* des poëtes et des orateurs. (Bouh.) Il y a longtemps que les hommes font leur *idole* de la gloire. (Mass.) La mode est la grande *idole* des femmes. (Oxenstiern.) Tout homme a son *idole*, en secret, il s'enflamme pour l'orgueil, pour l'argent, surtout pour le plaisir. (F. de Neufch.)

— Fam. et fig. *Il se tient là comme une idole*. Se dit d'un stupide ou d'un homme qui reste debout à ne rien faire, les bras croisés.

Voyez ce portrait, qu'il est bien!
Il n'y manque que la parole;
Dites donc qu'il n'y manque rien,
Car c'est le portrait d'une *idole*. (***)

— Fig. et fam. On dit d'une belle femme qui n'a ni maintien, ni grâce, ni vivacité: C'est une *idole*, une vraie *idole*.

— Poétiq. Image vaine, comme celles qui nous apparaissent en songe. Orphée croyait ramener Eurydice, et il ne trouva qu'une vaine *idole*.

Et que le sens charmé d'une trompeuse *idole*,
Doute si l'oiseau nage ou si le poisson vole. (Césm.)

— Erpét. *Idole des nègres*. Nom qu'on donne au boa devin.

— Hist. *Guerre des idoles*. Celle que Mahomet entreprit pour soumettre à sa doctrine les Arabes idolâtres, et qui fut terminée à l'époque connue sous le nom d'année des ambassades (631.)

— Ichthyol. *Idole des Maures*. Poisson du genre chétodon. On l'appelle *idole*, parce que les Maures l'ont en grande vénération, et le rejettent à la mer quand il se prend à leurs filets.

IDOLOMANE. adj. des 2 g. (ét. gr., εἴδωλον, image; μανία, folie, manie). Théol. S'est dit quelquefois pour Idolâtre. V. ce mot.

IDOLOPÉE. s. f. V. PROSOPOPÉE.

IDOLOTHYTE. s. m. Philol. Nom qu'on donnait aux viandes offertes aux idoles. Ce que les prêtres ne pouvaient pas consommer était vendu au marché; mais les chrétiens zélés s'abstenaient d'acheter des idolothytes. C'est pour dissiper leurs scrupules que saint Paul leur dit: L'*idole* n'est rien, et l'on peut manger des *idolothytes* quand il n'y a point de scandale à craindre.

IDOMÉNÉ. Myth. Fille de Phérès, qui épousa Amythaon, de qui elle eut Bias et Mélampus (Apollod.)

IDOMÉNÉE. Temps hér. Roi de Crète, fils de Deucalion et petit-fils de Minos II. Il assista au siége de Troie, où il fit quelques actions d'éclat. A son retour, ayant été assailli par une affreuse tempête, il fit vœu, s'il échappait, de sacrifier à Neptune le premier être vivant qui se présenterait à lui sur le rivage. Ce fut son propre fils qu'il aperçut le premier. Certains mythologues disent qu'il accomplit son sacrifice, d'autres prétendent que le peuple délivra le jeune prince, et chassa Idoménée, qui se retira dans la grande Hespérie, où il fonda Salente. || Un des fils de Priam.

IDOMÉNÉE. s. m. Entom. Sorte de papillon qu'on trouve en Amérique.

IDONÉITÉ. s. f. Didact. Aptitude à quelque chose. Hors d'usage. Autrefois *idoineté*.

IDOTÉE. s. f. Crust. Genre type de la famille des idotéadées.

IDOTÉADÉ, ÉE. adj. Crust. Qui ressemble à une idotée. || IDOTÉADÉES. s. f. pl. Famille de crustacés, ayant pour type le genre idotée. || subst. Un idotéadé.

IDOTÉIDE. adj. des 2 g. Crust. Qui ressemble à une idotée. || IDOTÉIDES. s. f. pl. Fa-

pour type le genre idotée.

IDOTÉIFORME. adj. des 2 g. Zool. Qui a la forme d'une idotée. Se dit d'une larve hexapode du Brésil dont on ne connaît pas l'insecte parfait, et dont le corps très-déprimé offre un dernier segment allongé, terminé par plusieurs pointes et ayant quelque rapport avec la partie postérieure du corps des idotéides.

IDRIALINE. s. f. Chim. Un des carbures d'hydrogène.

IDRO. Géogr. Lac du royaume lombardo-vénitien (Brescia), 11 kilom. sur 4, sur la rive méridionale. On trouve deux petits villages qui portent le même nom, dont la population est de 1,800 hab.

IDULIE. s. f. Nom de la victime offerte à Jupiter le jour des ides. C'est probablement de là qu'elle a pris son nom.

IDUMÉE. Géogr. anc. Ancienne contrée de la Palestine, située entre la Judée, l'Egypte et l'Arabie Pétrée. Les poëtes, notamment les La-

tins, donnent souvent à la Judée le ncm d'*Idumée*.

IDUMÉE. adj. des 2 g. Se dit, en poésie, pour Iduméen.

Et que semblable à toi, foudroyant les armées,
Il cueille avec le fer les palmes *idumées*. (Racine.)

IDUMÉEN, ENNE. adj. et s. Habitants de l'Idumée. Les Iduméens passaient pour descendre d'Esaü, surnommé dans le pays *Edom* ou *le Rouge*. David soumit les Iduméens qui habitaient au sud de la Palestine, et leur prit plusieurs villes. Plus tard, Hyrcan Ier les réunit tous à la Judée. Hérode était Iduméen, ainsi que l'empereur romain Philippe.

IDYE. s. f. Zool. Genre de méduses.

IDYLLE. s. f. (du gr. εἰδύλλιον; rad. εἶδος, image, tableau, genre). Petit poëme dont le caractère n'était pas bien déterminé chez les anciens, mais qui affecte chez nous de prendre un sujet pastoral ou amoureux; aussi la différence qui existe entre l'idylle et l'églogue, autre poëme pastoral, est fort légère et souvent même difficile à assigner. Quelquefois aussi l'idylle revêt la forme élégiaque, et alors on pourrait la confondre avec l'élégie, si celle-ci n'avait coutume de prendre un langage plus élevé. Quoiqu'il en soit, l'idylle aime à peindre naturellement et naïvement les objets qu'elle décrit, et les vers de Boileau qui suivent peuvent servir de règle à cet égard.

Telle qu'une bergère, au plus beau jour de fête,
De superbes rubis ne charge point sa tête,
Et sans mêler à l'or l'éclat des diamants,
Cueille en un champ voisin ses plus beaux ornements;
Telle aimable en son air, mais humble dans son style,
Doit éclater sans pompe une élégante *idylle*.
Son ton simple et naïf n'a rien de fastueux,
Et n'aime point l'orgueil d'un vers présomptueux;
Il faut que sa douceur flatte, chatouille, éveille,
Et jamais de grands mots n'épouvante l'oreille.

Le quatrain suivant, plus ancien que l'Art poétique de Boileau, peint aussi bien et en moins de mots le portrait de l'*idylle*:

Je suis une jeune bergère
Qui ne sais ce que c'est qu'artifice et que fard,
Qui plais sans chercher même à plaire,
Et qui n'ai rien de trop mignard. (***)

IDYLLIQUE. adj. des 2 g. (rad. *idylle*). Qui appartient à l'idylle. Caractère idyllique. Genre idyllique. Forme idyllique.

IÉCHIL-IRMAK. Géogr. Fleuve de la Turquie asiatique qui prend sa source dans le Taurus et va se jeter dans la mer Noire, après un cours de 400 kilom.

IÉKATÉRINBOURG. Géogr. Ville de la Russie d'Europe, la plus importante du gouvernement de Perm, sur l'Iset; 6,000 hab. Centre de toutes les forges et mines de la Sibérie. Place forte, grande fonderie de canons, fabriques d'armes, etc.; mines d'or aux environs.

IÈME. Désinence particulière à une classe d'adjectifs numéraux, venant du latin *imus*. Vigesimus, vingtième; quadragesimus, quarantième.

— Arith. S'ajoute aux nombres cardinaux pour former les nombres ordinaux: un, unième, peu employé; deux, deuxième, souvent remplacé par *second*; puis troisième, quatrième, vingtième, centième, millième, etc.; particulièrement pour exprimer les dénominations des fractions soit ordinaires, trois septièmes, huit neuvièmes; soit décimales, cinq centièmes, trois millièmes, etc.

— Algèb. Après un signe absolu ou indépendant de toute valeur particulière, pour exprimer le même sens qu'en arithmétique, c'est-à-dire le degré, l'ordre, le rang; exemple: puissance *nième*, puissance élevée à un degré, à un ordre quelconque. Le signe littéral *n* et la finale *ième* pris ensemble, signifient *quelconque*; valeur *nième*, valeur *quelconque*. L'usage est de placer cette finale en haut et à droite du signe qu'elle affecte. || S'emploie dans le même sens en géométrie, en chimie. Le côté *nième* d'un polygone. La base *nième* d'un composé.

— Les mots terminés en *ième*, soit qu'*ième* présente une diphthongue, soit qu'il donne deux syllabes, *i-ème*, riment non-seulement entre eux, mais aussi avec la désinence *ème*, quelle que soit la lettre d'appui. Ainsi deux*ième*, trois*ième* riment entre eux et avec supr*ême*, m*ême*, bl*ême*, po*ème*.

Asylas après eux s'avance le troisième;
L'interprète Asylas dont le talent suprême
Sait lire l'avenir dans le sang des taureaux. (Delille.)

— Dans *ième*, *ie* forme toujours une diphthongue, à moins que l'*i* ne soit précédé de deux con-[illegible] dans *quatrième*, qui a quatre syllabes, *qua-tri-è-me*.

Le premier jour, d'un aveu l'on s'amuse;
Le second, on se plaint de l'importunité;
Le troisième, on écoute avec moins de fierté;
Le quatrième, en tremblant on refuse;
Le cinquième, on se trouble, on résiste à demi;
Le sixième, en chemin, à regret on s'arrête;
Le septième, l'on perd la tête;
Le huitième, tout est fini. (Viennet.)

IEN. Terminaison d'un assez grand nombre de mots français; elle a pour origine le latin *ianus*: Trojanus, Troyen; prætorianus, prétorien. Elle désigne les relations extérieures de temps, comme *quotidien*, *ancien*, et le plus souvent de lieu, comme *Phénicien*, *Géorgien*, *Istrien*, *Italien*, *Indien*, *Delphien*, *Corinthien*, *Constantinien*, *Languedocien*, *Parisien*, *Bohémien*.

— Les mots finissant par *ien* riment entre eux, quelle que soit la lettre d'appui, et soit qu'*ien* donne une diphthongue ou deux syllabes, *i-en*.

Vous vous vantez d'avoir mon âge,
Sachez que l'Amour n'en croit *rien*;
Jadis les Parques ont, je gage,
Mêlé votre fil et le *mien*. (Béranger.)

— *Ien* avec l'*e* nasal est diphthongue, comme dans *bien*, *mien*, *rien*, etc., excepté dans *lien*, qui forme deux syllabes, à cause de *lier*, qui en a deux aussi. On excepte encore les noms propres et ceux qui marquent la profession, la secte, le pays, comme *le Titi-en*, *Quintili-en*, *grammairi-en*, *luthéri-en*, *Indi-en*, *Illyri-en*.

— *Gardien* et *ancien* offrent à volonté une diphthongue ou un dissyllabe.

— *Chrétien* ne compte que deux syllabes.

Un juge espérant la simarre,
Loin de Paris cherche si *bien*,
Qu'il découvre aussi l'oiseau rare
Qu'attendait le roi très-*chrétien*. (Béranger.)

IÉNA. Géogr. Ville du grand-duché de Saxe-Weimar; 5,000 hab. Célèbre par son université, sa société de minéralogie; mais plus encore à cause de la victoire remportée par Napoléon sur les Prussiens, le 14 octobre 1806.

IÉNISEI. Géogr. Fleuve de la Russie d'Asie qui prend sa source dans la Boukharie et coule du sud au nord. Il reçoit de nombreux affluents, et se jette dans la mer Glaciale après un cours de 4,000 kilom.

IÉNISEIK. Géogr. Province de la Russie d'Asie traversée par le Iénissei qui lui donne son nom. Superf. 39 myriam. carr.; 135,000 hab. La capitale a le même nom et renferme 5,000 hab. Elle possède des couvents, de beaux magasins, et fait un commerce très-actif.

IÉNITE. s. m. Minér. Substance minérale regardée par les uns comme une pierre, et par les autres comme une espèce particulière du genre fer.

IER, IÈRE. Désinence d'une classe de mots français. Elle dérive du lat. *aris*, comme on le voit par les exemples suivants: famili*aris*, famili*er*; singul*aris*, singuli*er*; regul*aris*, réguli*er*. Les adjectifs en *ier*, *ière*, signifient Qui a rapport à la chose marquée par leur radical.

— Dans un sens plus particulier, la plupart des adjectifs et des substantifs de cette désinence, désignent un rapport tel du sujet avec la chose dont leur radical est le signe, qu'il la pratique, qu'il en a l'habitude, qu'il en fait son métier.

— D'autres qualificatifs en *ier* représentent le sujet comme étant ce dans quoi ou avec quoi on fait ou on réunit les choses exprimées par le radical, comme dans *gauffrier*, *encrier*, *colombier*, ou la réunion même de ces choses, *brasier*, *herbier*. || Il a une signification analogue dans les noms d'arbres, *cerisier*, *poirier*, *pommier*, etc. || Les noms ainsi terminés désignent le plus souvent des espèces d'arbres comme *poirier*, *pommier*, *prunier*, *cerisier*; ou bien des professions, des états, comme *menuisier*, *cordonnier*, *gondolier*, *guerrier*, *chevalier*. C'est encore la désinence de quelques adjectifs, *régulier*, *familier*, *premier*, et de l'infinitif de beaucoup de verbes de la première conjugaison. Si l'on en excepte le mot *fier*, le *r* ne se prononce dans aucun de ces mots devant une consonne, mais il donne le son aigu à l'*e* qui précède, *poirié*, *cerisié*, *menuisié*, *gondolié*, *ployé*, *se fié*.

— Dans les infinitifs l'*i* se sépare de l'*e*, et cette terminaison forme alors deux syllabes, *pli-er*, *se fi-er*. Cette règle, selon la remarque de Domergue, s'étend à tous les cas où l'*i*, nécessaire à former un infinitif, est suivi dans ses dérivés d'une voyelle quelconque. Conséquemment, puisque l'infinitif *pli-er* offre deux syllabes, il y aura aussi deux syllabes dans je me *pli-ai*, il se *pli-a*, nous *pli-ons*, vous *pli-ez*. || La même chose aura lieu pour se *fi-er*, je me *fi-ai*, *fi-ez*-vous, *fi-ons*-nous, se *confi-er*, se *confi-ant*, *confi-é*, *confi-ance*.

— *Ier* offre deux syllabes quand la lettre qui sert d'appui à l'*i* est une des deux liquides *l* ou *r* précédée d'une consonne muette dans la même syllabe, comme dans *peuplier*, *sanglier*, *bouclier*, *baudrier*, *étrier*, *meurtrier*, *levrier*. L'âne, mauvais plaisant, raillait le *sangli-er*. (Benser.) Vous repoussez, seigneur, une main *meurtri-ère*. (Rac.) *Ouvri-er* estimé dans un art nécessaire. (Boil.)

— Nos premiers poëtes ne suivaient pas toujours cette règle.

Il prit l'épée à la dextre,
Le bou-clier à la senestre. (Ronsard.)

De toutes tailles bons *le-vriers*,
[illegible]

Mais cette manière de scander choque toute oreille délicate, et c'est à Corneille que notre poésie est redevable de la faculté de faire *ier* de deux syllabes dans ces circonstances. Ce fut lui qui le premier osa donner trois syllabes à *meurtrier*.

Jamais un *meurtrier* en fit-il son refuge?
Jamais un *meurtrier* s'offrit-il à son juge?

— *Ière*. Dans cette terminaison, comme dans *ier*, *i* se sépare de l'*e* après les consonnes liquides *l* et *r* précédées d'une consonne muette dans la même syllabe. Ainsi, quoique inséparable dans *arrière*, *bière*, *lierre*, *pierre*, *crinière*, *iè* forme deux syllabes dans *prière*, *meurtrière*, *ouvrière*.

— *Ière* rime avec les mots en *aire* et en *ère* dont le premier *e* est ouvert.

Fille d'Agamemnon, c'est moi qui la première,
Seigneur, vous appelai de ce doux nom de père.
(Racine.)

Où peut-on rencontrer le doux secret de plaire?
Est-ce dans les palais? est-ce dans la chaumière?
(Demoustier.)

IERMAK. Conquérant de la Sibérie, né sur les bords du Don, en 1549, mort en combattant le seul khan qui ne se fût pas soumis.

IERMOLOF (Alexis-Petrovitch). Général russe et diplomate habile qui prit du service en 1805 et mourut en 1833.

IÉROSCOPIE. s. f. (ét. gr., ἱερός, sacré; σκοπέω, je découvre, je vois). Myth. Fonctions d'aruspice. || Divination par les victimes.

IÉSID, IDE. adj. et s. Nom des membres d'une secte mahométane de la Turquie d'Asie, dans la principauté de Mossoul. Les Iésids sont des peuples indépendants ennemis des Turcs et adonnés à la culture de la terre ou au brigandage.

IÈTES. s. m. pl. Ancien peuple de l'une des Sporades, dans la mer Egée.

IEUSE. s. f. Bot. Espèce de chêne. V. YEUSE.

IEUX. (du lat. *osus*). Terminaison qui marque plénitude, grande quantité, abondance de la qualité exprimée par l'adjectif qu'elle sert à former. Ainsi grac*ieux* signifie *plein* de grâce; relig*ieux*, *plein* de religion; souc*ieux*, *plein* de soucis.

— *Ieu* est diphthongue dans *Dieu*, *lieu*, *pieu*, *épieu*, *milieu*, *essieu*, *cieux*, *yeux*, *mieux*.

— Il forme deux syllabes dans les adjectifs en *ieux*. *Furi-eux*, *graci-eux*, *mystéri-eux*, *préci-eux*, *pi-eux*. || Cependant *vieux* n'a qu'une syllabe.

IEZDEDJERD. Roi de Perse de la dynastie des Sassanides, qui monta sur le trône en 399. Mort en 419. || Deux autres rois de la même famille portèrent le même nom. Le premier fut fameux par ses cruautés à l'égard des chrétiens, et le dernier par ses défaites et ses malheurs.

IF. (du lat. *ivus*). Désinence d'un assez grand nombre de mots français qui a la même signification que *ivus* en latin. Capt*if*, capt*ivus*; act*if*, act*ivus*; négat*if*, negat*ivus*. *Ivus* se compose de *i* qui appartient au radical, et de *vus* qui est pour *vis*. Or, *vis* signifie puissance, propriété d'agir et quelquefois de souffrir. En conséquence, *if* désigne la propriété de, et ordinairement la propriété plus ou moins intensitive de faire quelque chose, propriété non actuellement et essentiellement affective. En un mot, c'est une terminaison potentielle et le plus souvent facultative active. Presque toujours elle termine des qualificatifs verbaux et s'ajoute, dans la dérivation, à un supin latin. Act*um*, act*ivus*, act*if*; nutrit*um*, nutrit*ivus*, nutrit*if*; adject*um*, adject*ivus*, adject*if*; significat*um*, significat*ivus*, significat*if*.

— Elle est la base nominale dans l'exemple suivant: Malad*if*. Le *malade* est celui qui possède actuellement la qualité possédée par le radical le *mal* ou la *maladie*. Le *maladif* n'a que des dispositions à cette qualité; il ne la possède qu'en puissance; il a en lui-même un principe actif de maladie qui ne se développe pas, mais qui peut se développer.

IF. s. m. Bot. Genre de la famille des conifères qui renferme de nombreuses espèces pour la plupart originaires de la Chine et du Japon, et dont l'une d'elles, l'if commun, est très-répandue dans toute l'Europe. C'est un arbre toujours vert, à feuilles étroites, fleurs amentacées, qui porte un fruit rouge et rond. Sa forme ordinaire est conique; mais, par la facilité qu'il présente de souffrir la taille sans inconvénients, on lui fait prendre, dans les parterres, les formes les plus bizarres. L'if croît lentement et acquiert parfois des dimensions énormes; on cite des troncs qui comptent seize, vingt, cinquante pieds de circonférence; sa longévité n'est pas moins extraordinaire que ses dimensions, et quelques ifs connus passent pour avoir deux à trois mille ans d'existence

— La tradition a attribué à l'if les propriétés les plus malfaisantes: ses feuilles tuent les chevaux qui les mangent. (Théophraste.) Leur suc servait aux Gaulois pour empoisonner leurs flèches. (Strabon.) Cativulcus, roi des Eburons, en but le suc pour se donner la mort. (César.) Les émanations de cet arbre en fleur sont fatales aux abeilles. (Id.) Ses fruits donnent la diarrhée. (Dioscoride.) Des expériences récemment faites ont démontré que ces assertions traditionnelles, quoique un peu exagérées, n'étaient pas complètement dépourvues de fondement. Les ifs verts, lugubres, funèbres, religieux. L'if pyramidal. Les ifs qui élèvent dans les airs leurs hautes pyramides. La funèbre verdure de l'if. [illegible] Aux tristes *ifs* qui couvraient les murs ont été substitués de bons espaliers. (J.-J. Rouss.)

Des *ifs* la funèbre verdure
Joint le deuil de son ombre au deuil de la nature.
(Desaintange.)

Nous saluons le temple et l'*if* religieux
Qui protége la tombe où dorment nos aïeux.
(Chênedollé.)

— Charpente triangulaire, d'un fréquent usage dans les illuminations publiques et particulières, sur laquelle on met des lampions ou des verres, dont l'assemblage a la forme d'un if. Planter des ifs devant la porte d'un ministère, d'un monument public, etc.

— Conchyl. Coquille du genre cérite.

— Géogr. Ile de la Méditerranée, sur la côte méridionale de France, dans la rade de Marseille (Bouches-du-Rhône). Château-fort construit par François Ier, un des meilleurs de la côte. Le château d'If.

IFFENDIE. Ch.-l. de cant. (Ille-et-Vilaine); 4,250 hab.

IFFIDES. s. f. pl. Syn. inusité de Céruse.

IFLAND (Auguste-Guillaume). Célèbre auteur et acteur allemand, né à Hanovre, le 19 avril 1759, mort le 20 septembre 1814. Il joua dans tous les genres et excella dans tous. *Frédéric d'Autriche* est sa meilleure tragédie.

IFLOGE. s. m. Bot. Plante de l'Afrique septentrionale.

IFTAR. s. m. Relig. mah. Repas que les musulmans prennent la nuit, pendant le Ramadan.

IFURIN. Myth. celt. Enfer des Gaulois. C'était une région sombre et terrible, inaccessible aux rayons du soleil et infestée d'insectes venimeux, de reptiles, de loups affamés, etc. Les coupables, toujours dévorés, renaissaient, comme Prométhée, pour souffrir encore.

IGAZURATE. s. m. Chim. Combinaison de l'acide igazurique, avec une base salifiable.

IGAZURIQUE. adj. des 2 g. Chim. Se dit d'un acide trouvé dans certains végétaux du genre strychnos, principalement dans la fève de saint Ignace. Acide igazurique.

IGDÉ, IGDIS. s. f. Ant. gr. Sorte de danse grotesque où l'on imitait le mouvement du pilon dans un mortier.

IGHITH-BACHITE. s. m. Hist. ott. Membre d'un ordre monastique musulman, fondé par Ighith-Bachi.

IGLAU. Géogr. Ville forte des Etats autrichiens, dans la Moravie, située sur l'Iglawa; 12,000 hab. Drap, potasse, teintureries, etc. Aux environs, mines de plomb, verreries.

IGLITE ou **IGLOÏTE.** s. m. Minér. Variété d'arragonite.

IGNACE (Saint). Un des premiers Pères de l'Eglise, disciple de saint Pierre, fut évêque d'Antioche, et souffrit le martyre sous Trajan, l'an 107 ou 116. || IGNACE (Saint), fils de l'empereur Michel Curopalate, fut élu patriarche de Constantinople en 846; exilé en 857 pour avoir censuré les vices du frère de l'impératrice Théodora, et remplacé par le célèbre Photius. Il fut rétabli en 867, et mourut, après bien des persécutions, en 877. || IGNACE DE LOYOLA (Saint). Fondateur de l'ordre des Jésuites, né en 1491, d'une famille noble d'Espagne, au château de Loyola, en Biscaye. Blessé au siége de Pampelune, il lut, pendant sa convalescence, entre autres livres ascétiques, l'Imitation de Jésus-Christ, et il se sentit aussitôt converti. Il fit vœu de se consacrer tout entier à la religion, et ne se livra plus désormais qu'aux exercices d'une dévotion exaltée. Il mourut en 1556, épuisé par ses austérités. Il a été canonisé par le pape Grégoire XV.

IGNAME. s. f. (pr. *ig-na-me*). Bot. Genre de plantes de la famille des smilacées. La plupart des espèces qui le composent sont à racine tubéreuse. Telle est l'igname ailée, plante des Indes orientales, dont la racine, qui pèse quelquefois jusqu'à 15 kil., est farineuse et alimentaire. Les ignames peuvent remplacer le pain et se cultivent comme des pommes de terre. On trouve des farineux sucrés dans la bulbe de la patate et de l'*igname*. (B. de St-P.)

IGNARE. adj. des 2 g. (du lat. *ignarus*, formé de *in*, priv. et de *gnarus*, qui sait). Ignorant, qui ne sait rien, qui n'a point étudié, qui n'a point de lettres. Il ne se dit que des personnes et n'est d'usage que dans certaines phrases du langage familier. Gens ignares, peuple ignare. C'est l'être le plus ignare de la terre. || substantiv. C'est un ignare.

IGNATIE. s. f. (pr. *ig-na-cie*). Arbre très-rameux des Indes orientales et de la famille des stychnoïdes. Ses fleurs ont l'odeur du jasmin; ses semences, connues sous le nom de fèves de saint Ignace, sont amères et vénéneuses.

IGNÉ, ÉE. adj. (pr. *ig-né*; du lat. *igneus*, formé de *ignis*, feu). Didact. Qui est de feu, de la nature du feu. Matière ignée. Parties ignées. D'une nature ignée.

— Géol. Se dit des phénomènes produits par le feu. Couche de formation ignée. Fusion ignée

IGNÉOLOGIE. s. f. V. PYROLOGIE.

IGNESCENCE. s. f. (pr. *ig-ness-çan-ce*). Didact. Etat d'un corps ignescent.

IGNESCENT, ENTE. adj. Didact. Igné, en feu. || Qui brûle, qui s'enflamme. Corps ignescent.

IGNIAIRE. adj. des 2 g. [illegible] lat. *ignis*, feu). Se dit de toute matière dont on se sert pour faire de l'amadou. Matière igniaire.

IGNICOLE. adj. des 2 g. (pr. *ig-ni-co-le*; ét. lat., *ignis*, feu; *colo*, j'adore). Myth. pers. Qui adore le feu. Les anciens Persans étaient ignicoles; tels sont encore les Persans modernes que l'on nomme *guèbres*, pour les distinguer des Persans musulmans.

— substantiv. Un ignicole. Une ignicole. Là, dès l'aube du jour, les mages de la Perse et les *ignicoles* prennent leurs harpes d'argent pour recevoir le soleil prêt à sortir du sein de l'onde, pour obtenir ses premiers regards, et pour adorer dans cet astre le feu éternel, le radieux Oromaze, dieu de leurs pères. (B. de St-P.)

IGNICOLLE. adj. des 2 g. (ét. lat., *ignis*, feu; *collum*, cou). Zool. Qui a le cou ou le corselet couleur de feu.

IGNIFÈRE. adj. des 2 g. (pr. *ig-ni-fè-re*; ét. lat., *ignis*, feu; *ferre*, porter). Didact. Qui porte, qui transmet le feu. Selon la plupart des physi-

ciens, le soleil est ignifère. || Qui brûle, qui est en ignition.

—s. m. A signifié Lampe astrale.

IGNIGÈNE. (pr. *ig-ni-gè-ne;* ét. lat., *ignis*, feu; *genus*, naissance). Myth. rom. Né du feu. Surnom de Vulcain et de Bacchus.

IGNISPICIE. s. f. (pr. *ig-niss-pi-cie;* ét. lat., *ignis*, feu; *auspicio*, j'augure). Divination par l'inspection du feu. Les Romains faisaient un fréquent usage de cette espèce de divination.

IGNITION. s. f. (pr. *ig-ni-ci-on;* du lat. *ignitio*, rad. *ignis*, feu). État des corps qui brûlent, et dans lequel ils présentent une couleur rouge ou d'un rouge blanc. Du bois en ignition. Charbon en ignition. La combustion, d'après la plupart des chimistes, ne suppose pas toujours l'*ignition*, puisque suivant eux elle peut avoir lieu sans dégagement sensible de lumière ou de calorique. (Jourd.)

— État d'un corps même incombustible saturé de calorique au point de produire de la lumière et d'être visible dans l'obscurité. Fer en ignition. Cuivre, métal en ignition. L'ignition exclut la flamme. Les corps faciles à fondre, comme le plomb et l'étain, ne sont pas susceptibles d'ignition. L'ignition peut être portée au rouge cerise, au rouge vif et blanc, c'est-à-dire à l'incandescence. Il est très-probable, s'il n'est pas même certain, que la température qui produit un certain degré d'*ignition* est constante et invariable. (Jourd.)

— Action d'élever la température de certains corps, de manière à leur donner un éclat particulier sans dégager de flamme. Éprouver un corps par l'ignition.

IGNIVOME. adj. des 2 g. (pr. *ig-ni-vo-me*). Qui vomit le feu. Se dit des volcans. Le Vésuve est ignivome.

IGNIVORE. adj. des 2 g. (pr. *ig-ni-vo-re;* du lat. *ignis*, feu; *vorare*, dévorer). Qui mange du feu. Se dit des baladins, des charlatans qui pour amuser le public et lever un impôt sur sa crédulité, introduisent des matières enflammées dans leur bouche sans en éprouver aucune incommodité.

IGNOBILITÉ. s. f. Didact. Qualité de ce qui est ignoble. || Hist. rom. Origine plébéienne. L'ignobilité de sa race.

IGNOBLE. adj. des 2 g. (du lat. *ignobilis*, qui n'est pas noble, qui est plébéien; formé de *in*, non; *nobilis*, noble). A signifié originairement Qui est sans noblesse, qui n'appartient pas à la classe de la noblesse. Est inusité en ce sens chez nous, ou du moins on n'en trouve que de rares exemples. L'abbé Devilliers, dans son poëme, l'a employé en parlant d'un prélat entiché de sa noblesse.

Qui croyait ne pouvoir sans dégrader ses pères
A d'*ignobles* chrétiens donner le nom de frères.

— Sans noblesse, qui marque l'homme de basse extraction. Il se dit de l'air, des manières, des sentiments, du discours et du style. Air ignoble. Maintien ignoble. Sentiments ignobles. Style ignoble. Langage, expressions ignobles. Physionomie ignoble. Rien n'est plus ignoble qu'un pareil procédé. L'air est *ignoble* lorsqu'au premier aspect d'un homme qui se présente à nous, nous sommes tentés de le reléguer dans quelque condition abjecte de la société. (Lav.) Les sentiments sont *ignobles* lorsqu'on remarque que la vérité, la justice et la vertu y sont blessées, par la préférence accordée sur elles à tout autre objet. (Id.) Dans la conversation, le ton est *ignoble*, dans les écrits le style est *ignoble* lorsque les expressions, les comparaisons, les idées, sont empruntées d'objets vils et populaires. (Id.) Ce sont là des méditations dignes de l'homme, et dont aucune âme élevée ne descendra sans dégoût aux *ignobles* et vains débats de la place publique. (Nodier.)

Je suis au désespoir quand on met en usage
Tous ces termes communs qui sentent le bourgeois;
Et moi, lorsque j'entends cet *ignoble* langage,
J'ai l'oreille écorchée et je suis aux abois.
(St-Evremont.)

— Qui a des mœurs, des manières, des sentiments, un air, un langage bas, vils, ignobles. Homme ignoble. Personne ignoble. Jouer un personnage ignoble.

— Par analogie, Rédnit ignoble. Fréquenter des lieux ignobles.

— En peinture, Airs de tête ignobles.

— Fauconn. Oiseaux de proie qu'on ne peut

des oiseaux, l'aigle, était par conséquent regardé comme un oiseau ignoble.

— Minér. *Filons ignobles.* Filons métalliques trop peu féconds en minerai pour mériter d'être exploités

IGNOBLEMENT. adv. D'une manière ignoble. Être fait ignoblement. Parler penser ignoblement. Agir ignoblement. Se conduire ignoblement dans une affaire.

IGNOMINIE. s. f. (ét. lat., *in*, priv.; nomen, nom, réputation : privation d'un nom honorable). Affront sanglant qui nuit à la réputation d'une personne, qui fait perdre l'honneur; ... on d'une profonde humiliation attachée aux peines et aux supplices des crimes bas, et qui souille le nom de celui qui l'a encourue. Être exposé à l'ignominie, aux affronts. Il vaut mieux mourir avec honneur que de vivre avec ignominie. Le supplice d'un criminel couvre toute sa famille d'ignominie. Cette gloire a fini par la honte et par l'*ignominie.* (Mass.) Le crime et la débauche conduisent à l'*ignominie.*

(***) Pour m'accabler enfin de plus d'*ignominie.* (Rac.)

Et Phèdre, tôt ou tard de son crime punie,
N'en saurait éviter la juste *ignominie.* (Racine.)

Ne tient-il qu'à marquer de cette *ignominie*
Le sang de ses aïeux? (Id.)

— Se dit de toute chose qui dégrade l'homme, d'une action qui est une tache honteuse dans la vie, qui attire le mépris et fait perdre l'honneur. L'amour-propre nous cache et nous empêche d'apercevoir l'*ignominie* des passions qui nous sont chères. (Bell.) Le temps n'effacera point l'*ignominie* d'une si lâche action. (St-Evrem.)

IGNOMINIEUSEMENT. adv. Avec ignominie. Traiter quelqu'un ignominieusement, l'humilier, le couvrir d'affronts.

IGNOMINIEUX, EUSE. adj. Qui porte ignominie, qui cause de l'ignominie. Action ignominieuse. Supplice ignominieux. Quand même, dans le doute que se forme l'impie sur l'avenir, les choses seraient égales, une raison née avec quelque élévation aimerait encore mieux se tromper en se faisant honneur, qu'en se déclarant pour un parti si *ignominieux* à son être. (Mass.) Il n'y a rien de plus *ignominieux* qu'une trahison. (Espal.)

IGNORABLE. adj. des 2 g. Néol. Que l'on peut ignorer, qu'il est permis d'ignorer. Ce n'est au fond qu'une chose très-ignorable.

IGNORAMMENT. adv. Avec ignorance, en ignorant. Il a traité ignoramment ce sujet. Il parle, il écrit ignoramment. Le ministre Jurieu ne sait assurément ce qu'il veut dire... il confond ignoramment le vrai et le faux.

IGNORANCE. s. f. (du lat. *ignorantia;* formé de *in*, priv.; *gnarus*, qui sait). Défaut de savoir, de connaissance. Il est deux sortes d'ignorances : l'une, naturelle à l'homme, est celle dans laquelle il naît, et qui ne peut être dissipée que par l'instruction qui lui est donnée; l'autre est celle des grands et des bons esprits, qui, par leur instruction même, ont appris à respecter les limites imposées aux connaissances humaines. Ignorance absolue. Ignorance grossière. Profonde ignorance. Ignorance volontaire. Ignorance crasse. Grande ignorance. Ignorance affectée, excusable, invincible. Durant les siècles d'ignorance. C'était un siècle d'ignorance. Croupir dans l'ignorance. Laissez-lui son heureuse ignorance. Vivre dans une extrême ignorance. Il est une heureuse *ignorance* qui doit être respectée, et qu'il faut se garder de détruire : c'est celle des vices et des passions; mais dans nos sociétés civilisées elle ne peut guère appartenir qu'à l'enfance, et il est bien rare qu'elle ne cesse pas avec elle. (Ourry.) Quant à cette *ignorance* qui résulte du défaut d'instruction ou d'étude, son seul moyen pour mériter l'indulgence, c'est d'être humble et modeste. (Id.) Ce sont de si grands maux que l'*ignorance* et l'oisiveté! (De Jussieu.) Thalès disait que le véritable bonheur consistait à ne pas passer sa vie dans la mollesse et dans l'*ignorance.* (Fén.) Comme l'*ignorance* est un état paisible et qui ne coûte aucune peine, l'on s'y range en foule, et elle a un nombreux parti qui l'emporte sur celui des savants. (La Bruy.) Souviens-toi sans cesse que l'*ignorance* n'a jamais fait de mal, que l'erreur seule est funeste, et qu'on ne s'égare point parce qu'on ne sait pas, mais parce qu'on croit savoir. (J.-J. Rouss.) Quelle *ignorance* est la leur! (Boss.) Nous avons ce saint sacrifice, rafraîchissement de nos peines, expiation de nos *ignorances* et des restes de nos péchés. (Id.) C'est là que l'affliction est consolée, que l'*ignorance* est instruite, etc. (Fléch.) Laissez-moi, disait-elle, mon heureuse *ignorance.* (Id.) L'*ignorance* est la plus grande maladie du cœur humain. (Volt.) L'*ignorance* au plaisir apporte un grand obstacle. (Fr. de Neufch.) Il y a trois sortes d'*ignorance :* ne rien savoir, savoir mal ce qu'on sait, et savoir autre chose que ce qu'on doit savoir. (Duclos.)

Ah! si dans l'*ignorance* il le fallait instruire,
N'avait-on que Sénèque et moi pour le séduire?
(Racine.)

Pour être sage, une heureuse *ignorance*
Vaut souvent mieux qu'une faible vertu. (Dessess.)

— *Ignorance de.* Ignorance du droit. Ignorance du fait. Vivre dans l'ignorance de toutes choses. De l'*ignorance* de soi-même découlent tous les vices. (Nic.)

— *Livre plein d'ignorances.* C'est-à-dire rempli de fautes qui annoncent dans l'auteur une ignorance grossière.

sur ce qu'on a ignoré telle ou telle chose. Mais cette locution ne s'emploie que dans le style familier, et ne se dit ordinairement que des choses qu'on veut faire semblant d'ignorer. N'affectez pas tant d'ignorance, vous savez cela mieux que moi.

— *Afin qu'il n'en puisse prétendre cause d'ignorance.* Se dit en procédure, afin qu'on ne puisse alléguer qu'on n'a pas connu tel fait, tel acte, telles conclusions, etc.

— L'ignorance personnifiée.

Il est une stupide et lourde déité;
Le Tmolus autrefois fut par elle habité;
L'*Ignorance* est son nom : la Paresse pesante
L'enfanta sans douleur au bord d'une eau dormante;
Le Hasard l'accompagne, et l'Erreur la conduit
De faux pas en faux pas, la Sottise la suit. (Lemierre.)

IGNORANT. part. prés. du v. Ignorer. Qui ignore. Il est invariable. Des hommes ignorant leurs propres besoins.

Nous volons sur ses pas; mais nos concitoyens,
Sous les armes des Grecs ignorant les Troyens.
(Delille.)

IGNORANT, ANTE. adj. Qui est sans savoir, sans étude, sans connaissance. Homme ignorant. Femme ignorante. Elle est ignorante au dernier point. Il a le sens droit, mais du reste il est fort ignorant. Il est si ignorant qu'il ne sait pas lire. Les habitants de cette ville sont *ignorants* et curieux à l'excès. (Barth.) Sous la constitution la plus libre, un peuple *ignorant* est toujours esclave. (Condorcet.) Et l'on aime mieux que les enfants sachent leurs leçons et qu'ils mentent, que s'ils demeuraient *ignorants* et vrais. (J.-J. Rouss.) C'était peut-être le chanoine le plus *ignorant* du chapitre; aussi j'ai ouï dire qu'il n'avait point obtenu son bénéfice par son érudition. (Le Sage.)

— Qui ignore certaines choses, qui n'en est pas instruit. En ce sens, il régit *en, sur* et *de.* Il est très-ignorant en histoire, en géographie. Il est ignorant sur ces matières. Il est ignorant de ce qu'il doit faire. Un copiste *ignorant*, qui copie jusqu'aux fautes d'orthographe. (J.-J. Rouss.)

Et sans cesse *ignorants* de nos propres besoins,
Nous demandons au ciel ce qu'il nous faut le moins.
(Boileau.)

— Inhabile dans sa profession. Médecin ignorant. Être estropié, mutilé par un chirurgien ignorant. Faire naufrage sur la côte par la faute d'un pilote ignorant.

— L'Académie ne dit *ignorant* que des personnes; cependant nombre d'écrivains célèbres l'ont dit des choses. Les *ignorantes* et iniques décisions. (Boss.) Leur navigation, toute timide et toute *ignorante* qu'elle était. (Delille.) Choqué de l'*ignorante* audace avec laquelle, etc. (Boil.) || Puisqu'on dit, ajoute un judicieux grammairien, *Savante décision, savante discussion*, on doit pouvoir dire : *Ignorante décision, ignorante discussion.* Il est probable que c'est par inadvertance que l'Académie aura oublié cette acception dans son dictionnaire.

— S'emploie substantivement dans tous les sens de l'adjectif, en parlant des personnes. C'est un ignorant, un franc ignorant. Il n'y a d'*ignorants* que ceux qui veulent l'être. (Platon.) La religion des *ignorants* et des savants ne peut être la même. (Volt.) Dieu et les rois sont mal servis et mal loués par les *ignorants.* (Condorc.) Ce n'est pas toujours inutilement qu'on parle devant des *ignorants;* ils peuvent profiter de ce qu'on dit. (Gir.) Les *ignorants* sont d'ordinaire les plus décisifs; ils n'ont point de doutes, parce qu'ils ne sentent ou n'aperçoivent pas les difficultés. (Trév.) En gardant un silence prudent, l'*ignorant* peut éviter les échecs qu'éprouve souvent la sottise bavarde et présomptueuse. (Ourry.) Maint *ignorant* se croit un merveilleux génie. (Aubert.)

Un *ignorant* peut trouver impossible
Tout ce que l'homme instruit a jugé très-sensible.
(Hasnost.)

— Hist. relig. *Frères ignorants.* Nom que l'on donnait en Italie aux capucins.

— Prov. *J'en suis aussi ignorant qu'un enfant à naître.* Se dit pour marquer qu'on ignore entièrement ce qui vient d'arriver.

— *Faire l'ignorant.* Feindre, ignorer une chose.

IGNORANTIFIANT, ANTE. adj. Qui produit l'ignorance, qui fait des ignorants. S'emploie dans le style burlesque. Oui, je te montrerai par Aristote que tu es un ignorant, ignorantissime, *ignorantifiant* et ignorantifié, par tous les cas et modes imaginables. (Mol.)

IGNORANTIFIÉ, ÉE. part. pass. du v. Ignorantifier. S'empl. adjectiv. V. IGNORANTIFIANT.

IGNORANTIFIER. v. n. 1re conj. Il prend deux *i* à l'imparfait et au subjonctif. *J'ignorantifie; nous ignorantifions. J'ignorantifiais; nous ignorantifiions, vous ignorantifiiez. Que nous ignorantifiions, que vous ignorantifiiez*, etc. Rendre ignorant. || S'IGNORANTIFIER. v. pron. Se rendre ignorant.

IGNORANTIN, INE. adj. Ignare. Ironique et inusité.

— IGNORANTIN. adj. m. Ne s'emploie que dans cette locution : les *frères ignorantins.* Membre d'un ordre religieux plus communément connu sous le nom des *frères de la charité.* Cet ordre fut fondé en 1495 par saint Jean de Dieu, Portugais, pour servir et secourir les pauvres malades, et introduit en France par Marie de Médicis, en 1601. Les frères ignorantins s'occupent aujourd'hui plus spécialement de l'éducation des enfants du peuple, et sont

charité.

IGNORANTISME. s. m. Système qui tend à favoriser l'ignorance. L'ignorantisme trouve moins de partisans que le système qui tend à propager les lumières.

— Se dit par ironie du système des frères ignorantins.

IGNORANTISSIME. adj. des 2 g. (superlat. d'*ignorant*). Très-ignorant. Ce mot, qui appartient au style comique, se trouve dans la Satire Ménippée, appliqué au cardinal de Pellevé, protecteur des capucins, et qui était d'une ignorance extrême.

Les frères ignorants ont eu grande raison
De vous faire leur chef, monsieur l'illustrissime;
Car ceux qui ont ouï votre belle oraison
Vous ont bien reconnu pour *ignorantissime.*
(*Satire Ménippée.*)

IGNORANTISTE. adj. des 2 g. Partisan de l'ignorantisme.

IGNORÉ, ÉE. part. pass. du v. Ignorer. S'empl. adjectiv., surtout dans le sens d'Inconnu, caché. Je vis *ignoré* dans ma retraite. (Volt.) Cette loi est la source, *ignorée* jusqu'ici, de nos jouissances les plus douces dans l'architecture, la musique, la peinture, la poésie, l'éloquence. (B. de St-P.) Sous ces ombrages *ignorés*, la nature avait placé un peuple beau comme le ciel qui l'avait vu naître : les Otaïtiens portaient pour vêtement une draperie d'écorce de figuier. (Chateaub.) Tout séjour m'est bon, pourvu qu'il soit *ignoré.* (J.-J. Rouss.) Qui voudrait même y vivre heureux, mais pauvre et *ignoré*? (B. de St-P.)

Non loin de ce rivage est une île *ignorée*,
Interdite aux vaisseaux, et d'écueils entourée. (Parny.)

Qui veut vivre *ignoré*?
A ce bonheur obscur qui n'a pas préféré
Un éclat trop souvent funeste? (Fr. de Neufch.)

— *Ignoré à.* Une âme chrétienne a des trésors de tendresse *ignorés* à toute autre. (De Nug.)

— *Ignoré de.* Que l'événement fatal qui nous rassemble ici soit à jamais *ignoré* de Grenade. (Chateaub.) Ces pensions (celles des poëtes), étant rarement *ignorées* de l'avenir, consacrent la libéralité des rois; au lieu que les autres qu'ils font sont souvent en pure perte pour leur renommée. (Le Sage.) Je voudrais être *ignoré* de tout le monde. (Volt.)

La mort vous a ravi votre invincible époux,
Et ce malheur n'est plus *ignoré* que de vous.
(Racine.)

Qu'heureux est ce mortel qui du monde *ignoré*
Vit content de soi-même en un coin retiré! (Boil.)

IGNORER. v. a. 1re conj. Ne pas savoir, n'avoir pas connaissance, n'être pas instruit, informé de. J'ignore ce que l'on trame. Vous ignorez quand il reviendra? Il n'ignorait point cela. Ils ignoraient les principes élémentaires du calcul. Nous *ignorons* en partie ce qui se passe au fond des mers. (Buff.) J'*ignore* si je m'abuse, mais il me semble que tous les sentiments droits sont dans mon cœur. (J.-J. Rouss.) Elle n'*ignorait* rien de ce qui se passait entre nous. (Id.) Les hommes ne sont méchants que parce qu'ils *ignorent* l'intérêt qu'ils ont d'être bons. (P. Syrus.) On vit heureux tant qu'on *ignore* son malheur. (Id.) On ne peut supposer qu'Aristote ait *ignoré* cette différence dans la manière de se nourrir. (Buff.) Nous *ignorons* en partie ce qui se passe au fond des mers. (Id.)

Je lui vendrai si cher ce bonheur qu'il *ignore*,
Qu'il vaudrait mieux pour lui qu'il l'*ignorât* encore
(Racine.)

— Dans le style soutenu, et surtout en poésie, il signifie quelquefois Ne pas connaître, et en ce cas il peut avoir pour complément un nom de personne comme un nom de chose. Les pièces de Molière, représentées sur tant de théâtres, traduites en tant de langues, le feront admirer autant de siècles que la scène durera; cependant on *ignore* ce grand homme. (Vie de Mol.) Pourquoi voulez-vous faire briller vos vertus sur le théâtre? elles paraissent assez dans le monde; personne ne vous *ignore.* (Id.)

Quand pourrai-je. . . . .
Boire l'heureux oubli des soins tumultueux,
Ignorer les humains, et vivre *ignoré* d'eux! (Del.)

Ces hommes qui n'ont point encore
Éprouvé la main du Seigneur,
Se flattent que Dieu les *ignore*,
Et s'enivrent de leur bonheur. (J.-B. Rous.)

|| Ou bien, Ne pas reconnaître. La nation polonaise méprise les périls que sa férocité lui fait souvent *ignorer.* (Sar.)

— *Ignorer les hommes.* Ne pas connaître le cœur humain.

— En poésie et dans le style relevé, signifie Ne pas pratiquer une chose. Ignorer le mensonge. Ignorer l'art de flatter, de feindre.

— *Ignorer que.* Ne pouvant *ignorer* qu'il est fils de David. (Mass.) Qui l'*ignore*, en effet, que le Seigneur, dont la providence a réglé toutes choses avec un ordre si admirable, n'aurait pas voulu laisser des hommes, créés à son image, en proie à la faim et à l'indigence. (Id.) Presque tous les cultivateurs *ignorent* encore que ces fleurs ont des sexes. (B. de St-P.) Il ne faut désespérer de rien, dis-je au capitaine; vous n'*ignorez* pas que les grâces de la cour se font ordinairement attendre. (Le Sage.)

— *Ignorer quel, quelle.* J'*ignore* contre Dieu quel projet on médite. (Rac.) J'*ignore* quel sujet vous avez pu donner à la dame Lorença de vous haïr; mais je puis vous assurer que vous lui êtes devenu odieux.... (Le Sage.)

— Neutral. et fam. Il n'ignore de rien. Dès le premier entretien que nous eûmes ensemble, elle me déclara ses sentiments en termes formels, afin que je n'en *ignorasse.* (Le Sage.)

— S'IGNORER. v. pron. N'avoir point une juste idée de soi-même, de ses moyens, de ses forces. L'homme cherche à sonder les mystères de la nature, et il s'ignore lui-même. Notre plus grande ignorance est de nous *ignorer.* (Mme de Puysieux.) Ceux qui n'ont jamais souffert ne savent rien; ils ne connaissent ni les biens ni les maux; ils *s'ignorent* eux-mêmes. (Fén.)

Mais souvent un auteur qui se flatte et qui s'aime,
Méconnaît son génie et s'ignore soi-même. (Boil.)

— En poésie et dans le style soutenu, Ne pas se connaître l'un l'autre, les uns les autres.

IGOR. Grand-duc de Russie, succéda à Oleg en 912. Il força les Grecs à lui payer tribut en 941, et mourut en 945. || IGOR OLGOVITCH, Grand-duc de Russie, qui succéda à Vsevo-

...iod Olgowitch, en 1146. Il ne put résister à l'invasion d'Isiaslaf Mstislavitch, qui lui arracha la couronne et la vie la même année.

IGUANE. s. m. (pr. *i-gu-a-ne*). Erpét. Lézard amphibie d'Amérique, famille des eumérodes, dont la chair est très-délicate. L'iguane ordinaire a le dos bleu; mais lorsqu'on l'irrite, l'animal perd cette couleur pour revêtir toutes les nuances intermédiaires entre le vert et le violet; le ventre est d'une couleur plus pâle. Ils sont extrêmement agiles, gracieux même, dit-on: irrités, ils dardent leur langue comme les serpents, gonflent leur gorge et les écailles épineuses de leur longue crête, et font briller leurs yeux comme des charbons ardents.

IGUANIDE. adj. des 2 g. Erpét. Qui a la forme d'un iguane. Qui appartient à la famille des eumérodes.

IGUANODON. s. m. Erpét. Genre de reptiles sauriens fossiles.

IGUARUCU. s. m. Animal amphibie du Brésil, de la grosseur d'un bœuf. On le trouve aussi au Mexique. Sa forme est celle d'un crocodile. Il a des œufs en quantité, qui sont d'un fort bon goût. Il vit jusqu'à vingt jours sans boire ni manger. Sa chair est très-douce, et très-recherchée par les Américains.

IGUR. s. m. Relat. Breuvage des Turcs, qui consiste en lait aigre.

IGUR ou **AIGUR.** Nom d'une tribu des Turcs orientaux. ‖ La nation ou la tribu d'Igur.

IGURIEN, IENNE. adj. Qui est de la tribu d'Igur, qui appartient à ses habitants. Les Iguriens étaient jadis chrétiens, et ils avaient des évêques. Aujourd'hui ils sont idolâtres ou mahométans.

IGUVIEN, ENNE. adj. et s. Géogr. anc. Habitant d'Iguvium. ‖ Qui appartient à cette ville ou à ses habitants.

IGUVIUM. Géogr. anc. Ville de l'Ombrie, sur la voie Flaminienne, aujourd'hui *Gubio* ou *Gubbio*. C'est là que furent trouvées les *tables Eugubines*.

I-HI-WEI. s. m. Philos. chin. Nom que les philosophes chinois donnent à l'Être suprême. Ils l'interprètent: Celui qu'on ne peut voir, entendre, ni saisir. Ce mot a beaucoup de rapport avec le nom hébreu *Jéhovah*.

IHRAM. s. m. Hist. ott. Espèce de vêtement que portent les Turcs. Il est d'obligation pour les pèlerins qui vont à la Mecque. La loi veut que l'ihram soit sans couture.

IJAR ou **YIAR.** s. m. Mois des Hébreux qui correspond à notre mois de mai.

IKBALE. s. f. Hist. ott. Favorite. Nom qu'on donne à l'esclave du harem que le sultan a distinguée. On l'appelle aussi *Khass-odalik*, fille de chambre du sultan.

IKCHINA. s. m. Hist. ind. Présent qu'on offre aux brahmanes dans les sacrifices solennels.

IKIRIOU. s. m. Erpét. Serpent d'une énorme grosseur que l'on trouve à Cayenne.

IL. pron. sing. m. de la 3e pers. (du lat. *ille*). Lui, cette personne, cette chose. Ce pronom se dit des personnes et des choses, et ne s'emploie que comme sujet du verbe. Il fait *ils* au pluriel, et sert à remplacer un nom déjà exprimé, et dont la répétition serait fatigante. J'ai vu votre frère, il se porte bien. J'ai lu cet ouvrage, il est beau. Les hommes veulent tout avoir, et *ils* se rendent malheureux par le désir du superflu. (Fén.) Les lauriers sont infertiles; *ils* ne donnent au plus que de l'ombre, et ne valent pas les moissons et les fruits dont la paix est couronnée. (Lemoine.)

Un homme qui s'aimait sans avoir de rivaux,
Passait dans son esprit pour le plus beau du monde;
Il accusait toujours les miroirs d'être faux,
Vivant plus que content dans son erreur profonde.
(La Font.)

L'histoire est un bon livre; *il* guide sans rudesse,
Il montre après le crime un résultat moral,
Et nous prescrit le bien par les dangers du mal.
(A. de Musset.)

— Le pronom *il* ne doit pas se rapporter à un mot pris indéterminément, c'est-à-dire, dont la signification n'est pas déterminée par l'article ou un mot équivalent. *Une sentence d'*interdit *fut publiée sur tout le royaume*; il *dura sept mois*. *Il* ne peut rappeler ici l'idée d'*interdit*, parce que ce mot n'étant précédé que de la préposition *de*, est pris dans un sens indé[illegible] dire, une sentence d'interdit *fut publiée sur le royaume*, et cet interdit *dura sept mois*.

— Dans les phrases interrogatives, le pronom *il* se place après le verbe. Pourquoi un chien de basse-cour hurle-t-*il* la nuit à la simple odeur d'un loup qui lui ressemble? (B. de St-P.) Le spectacle des affaires humaines ne vaut-il pas mieux que la contemplation de nos propres douleurs? (Ballanche.) Comment les rayons d'un astre un million de fois plus grand que la terre ont-*ils* des harmonies si surprenantes avec les tableaux de la nature? (A. Mart.) Le bien est-*il* donc si difficile à faire? Prenons le contre-pied de ce que font les ambitieux et les méchants. (B. de St-P.)

Ce doux rêve est-*il* un mensonge?
Ce doute affreux me fait mourir. (Florian.)

Le bruit harmonieux que produit le feuillage,
Et le bruit sourd des flots soulevés par l'orage,
Plaisent-*ils* au coursier qui, fier et plein d'ardeur,
Déploie en s'élançant sa grâce et sa vigueur?
(A. Mercier.)

Ah! le fauteuil académique
Vaut-*il* un siége de gazon? (Florian.)

Pourquoi vanter des étrangers
Les forêts, les déserts sauvages?
Ont-*ils* de plus riants vergers,
D'autres roses, d'autres ombrages? (A. Martin.)

— Lorsque le verbe se termine par un *a* ou par un *e* muet, l'euphonie exige qu'on intercale entre le verbe et le pronom *il* un *t* qu'on fait suivre et précéder d'un trait d'union. Dira-t-il. Croira-t-il. Continue-t-il. Ajoute-t-il. Dieu a-t-*il* promis à l'homme d'obéir à tous ses désirs? (Ballanche.) Aimable fille, n'es-tu point un ange du ciel, ou Dieu me montre-t-*il* en toi l'épouse qui embellira ma solitude? (Id.) Le kanguroos échappe-t-*il* mieux à ses ennemis en faisant des bonds épouvantables, que les grillons et les sauterelles qui sautent avec tant d'agilité? (A. Mart.)

— Dans les phrases exclamatives, *il* se place également après le verbe, qu'il y ait ou qu'il n'y ait pas négation. Dût-il. Ne dût-il pas. Faut-il. Ne faut-il pas. Puissent-ils. Ne puissent-ils pas. Faut-*il* qu'un deuil se mêle aux plaisirs des mortels! (Mme Tastu.)

Quand un homme est riche, il vaut toujours son prix;
N'eût-*il* de son vrai nom ni titre ni mémoire,
D'Hozier lui trouvera des aïeux dans l'histoire. (Boil.)

Quand votre œil dédaigneux. . . . .
S'attache au vêtement, Dieu regarde le cœur.
Il lit au fond du mien ce qu'il a de souffrance;
Ah! puisse-t-il au vôtre inspirer la pitié!
(Mme Mercoeur.)

— Si l'on interjette dans la phrase un des temps des verbes *dire*, *répondre*, *ajouter*, *s'écrier*, etc., le pronom *il* se transporte après ces mêmes verbes. Apollonius de Tyane, débarqué dans la capitale du monde pour voir, disait-*il*, quel animal c'était qu'un tyran, s'en fit chasser avec les autres philosophes. (Chateaub.)

Mon fils, dit-*il*, à ce vœu de ton cœur,
Va, ne crains pas qu'un cœur aigri s'oppose.
Tu peux partir, je ne te maudis pas. (Campenon.)

— Après un participe présent, on supprime ordinairement le pronom, parce qu'il y a déjà un sujet. *Catilina* se voyant environné d'ennemis, et n'ayant ni retraite en Italie, ni secours à espérer de Rome, *fut* réduit à tenter le sort d'une bataille. (Vertot.) Après la bataille de Leuctres, *Epaminondas* ayant rendu la liberté à la Messénie que les Spartiates tenaient asservie depuis longtemps, leur *ôta* les moyens de se recruter dans cette province. (Barth.) Les *consuls* ne pouvant obtenir l'honneur du triomphe que par une conquête ou par une victoire, *faisaient* la guerre avec une impétuosité extrême. (Montesq.) Les *Romains*, accoutumés à se jouer de la nature humaine dans la personne de leurs enfants et de leurs esclaves, ne *pouvaient* guère connaître cette vertu que nous appelons humanité. (Id.) ‖ Cependant on trouve dans les meilleurs écrivains le pronom *il* exprimé après un participe présent. C'est en vain que les grammairiens se prononceraient contre ces sortes de phrases, sous prétexte qu'elles renferment un sujet de trop; ce prétendu pléonasme est quelquefois nécessaire ou utile pour la clarté, ou ajoute à l'énergie. *Licinius* étant venu à Antioche, et se doutant de l'imposture, *il fit* mettre à la torture les prophètes de ce nouveau Jupiter. (Fonten.) Les *Romains* se destinant à la guerre et la regardant comme le seul art, *ils avaient* mis tout leur esprit et toutes leurs pensées à la perfectionner. (Montesq.) Le *peuple* voyant sans peine dépouiller toutes les grandes familles, *il jouissait* des fruits de la tyrannie, et il en jouissait purement, car il trouvait sa tyrannie dans sa bassesse. (Id.) Les *grands* des provinces d'Orient s'étant assemblés, *ils voulurent* couronner ses deux autres frères (de Constantin le Barbu), soutenant que, comme il faut croire à la Trinité, aussi était-il raisonnable d'avoir trois empereurs. (Montesq.)

— Quand les expressions *aussi*, *à peine*, *peut-être*, *en vain*, etc., sont immédiatement suivies d'un substantif, le pronom *il* est tantôt exprimé, et tantôt ne l'est pas. C'est une particularité qui est omise non-seulement dans tous les dictionnaires, mais encore dans les grammaires. On dit donc: Aussi les hommes se déchirent. Aussi les hommes se déchirent-ils. A peine son avis était-il donné. A peine son avis était donné. Combien cet homme est fin. Combien cet homme est-il fin. A peine l'homme est né. A peine l'homme est-il né. Peut-être l'homme est immortel. Peut-être l'homme est-il immortel. Combien ceux-là sont à plaindre. Combien ceux-là sont-ils à plaindre. [illegible] presque toujours à [illegible] dangereuses; aussi les habitants *ont-ils* le teint d'une couleur cadavéreuse. (Alb. Montém.) Aussi les bons rois *jouissaient* dans les Champs-Élysées d'un bonheur infiniment plus grand que celui du reste des hommes qui avaient aimé la vertu sur la terre. (Fén.) Combien un avocat bien payé par avance trouve-t-*il* plus juste la cause dont il est chargé! (Pascal.) Combien les temps de troubles révèlent d'iniquités et de traîtres! (Anquet.)

— Avec les mots *aussi*, *en vain*, *à peine*, *peut-être*, *au moins*, *encore*, *toujours*, *combien*, etc., le pronom *il* se met avant ou après les verbes. C'est le goût, la grâce, l'harmonie et l'élégance qui en décident. Aussi voulut-il. Aussi il voulut. En vain demanda-t-il. En vain il demanda. Vainement pensent-ils. Vainement ils pensent. Si grand soit-il. Si grand qu'il soit. A peine le temps d'aimer est-*il* passé que les oiseaux se dépouillent de leurs couleurs. (Aimé-Martin.) Les honneurs sont institués pour récompenser le mérite, pour exercer la sagesse, et pour être des occasions de faire du bien: aussi *ils* n'appartiennent de droit qu'à des âmes modérées, justes et charitables. (Fléch.) Aussi les savants l'ont-*ils* beaucoup aimée. (A. Martin.)

A peine *il* était né, que d'Enghien sur la poudre
Mourut, sous un arrêt que rien ne peut absoudre.
(V. Hugo.)

Vainement *ils* iront s'écriant dans les villes:
« Plus de rébellion! plus de guerres civiles. » (Id.)

L'homme est ainsi bâti; quand un sujet l'enflamme,
L'impossibilité disparaît de son âme.
Combien perd-*il* de vœux, combien fait-*il* de pas,
S'outrant pour acquérir des biens ou de la gloire!
(La Font.)

— Il serait très-difficile de dire quand on doit répéter ou ne pas répéter le pronom *il*. L'ellipse rend le discours plus rapide; la répétition donne plus d'énergie à la pensée. *Il* s'écoute, *il* se plaît, *il* s'adonise, *il* s'aime. (J.-B. Rouss.) Ces génies vigoureux atteints du froid oubli dès leur virilité, qu'ont-ils à faire? *ils* s'asseyent, *ils* s'affermissent, *ils* se tassent en quelque sorte. (Ste-Beuve.) Ce plan n'est pas encore le style, mais *il* en est la base; *il* le soutient, *il* le dirige, *il* règle son mouvement, et le soumet à des lois. (Buff.) Comment pouvez-vous ne pas chérir votre père? *il* vous aime, *il* vous élève, *il* vous nourrit, *il* pourvoit à tous vos besoins, et n'est occupé que de votre bonheur. (Lav.)

Epuisé de fatigue, *il* se traîne, *il* succombe,
Trois fois *il* se soulève, et trois fois *il* retombe.
(A. Martin.)

Il se dresse à la poupe, *il* siffle autour des [illegible]:
De cordage en cordage *il* s'élance, *il* serpente. . .
(C. Delavigne.)

Dieu, maître de son choix, ne doit rien à personne;
Il éclaire, *il* aveugle, *il* condamne, *il* pardonne. (Volt.)

L'Éternel est son nom; le monde est son ouvrage;
Il entend les soupirs de l'humble qu'on outrage,
Juge tous les mortels avec d'égales lois,
Et du haut de son trône *interroge* les rois (Rac.)

— Le pronom *il* se mettant à la place des noms dont on veut éviter la répétition, ne doit pas, dit Laveaux, être employé dans une phrase avec le nom qu'il représente. On ne dira donc pas: *Mon frère il m'a dit*. Mais quelquefois on l'emploie élégamment dans la même phrase avec le nom, lorsque ce nom vient après. Laveaux se trompe. Lorsque le nom sur lequel roule le discours est exprimé, on peut exprimer également le pronom *il*, destiné à en rappeler l'idée; et ce pronom, ainsi que le verbe qui suit, peuvent commencer ou terminer la phrase au gré de l'écrivain. Qu'*il* est beau, ce temple élevé à l'amitié! Ce temple élevé à l'amitié, qu'*il* est beau! *Il* ne reviendra plus, cet heureux temps. Cet heureux temps, hélas! *il* ne reviendra plus. *Il* n'est donc plus, ce temps où mille sentiments délicieux coulaient de ma plume comme un intarissable torrent! (J. J. Rouss.) Ce temps où mille sentiments délicieux coulaient de ma plume comme un intarissable torrent, hélas! *il* n'est donc plus! (***) Ces palais que l'art en vain décore, *ils* tombent. (***)

Ils tombent, ces palais que l'art en vain décore;
Et de ces bois en fleurs, où de tendres serments
Hier retentissaient encore
Sortent de longs gémissements (C. Delavigne.)

— Le pronom *il* s'emploie quelquefois d'une manière absolue, c'est-à-dire sans relation à un substantif précédemment exprimé. *Il* est dangereux de conseiller les grands. (La Rochef.) Semez les bienfaits, *il* en naîtra d'heureux souvenirs. (La Bouisse.) Les hommes ont le droit d'adorer Dieu comme *il* leur plaît. (Boiste.) *Il* y a bien peu de gens pour qui la vérité ne soit une sorte d'injure. (Ségur.) Hélas! *il* est trop tard pour rentrer dans ma rose! (V. Hugo.) Le peuple croit qu'*il* pleut quelquefois des grenouilles et d'autres insectes en de certains temps. (Planche.) Y a-t-*il* des corps subtils en soi? (Condill.) *Il* vaut mieux courir le risque de faire une guerre malheureuse, que de donner de l'argent pour avoir la paix. (Montesq.) ‖ Dans ces sortes de phrases, *il* est considéré comme un gallicisme. L'analyse nous découvre que ce mot n'est autre chose que le *illud* des Latins, c'est-à-dire *cela*. *Il est dangereux de conseiller les grands*. *Il*, c'est-à-dire *cela* est dangereux, je veux dire l'acte de conseiller les grands. *Il y a bien peu de gens qui*... *Il*, c'est-à-dire le monde *a y*, ici ou en soi, bien peu de gens qui..... *Le peuple croit qu'il pleut*... Le peuple croit que *il*, c'est-à-dire le ciel pleut, etc. Quant à ceux qui seraient tentés de nous contester l'explication de ce dernier exemple, nous leur donnons ces deux passages à méditer: *Dieu fait luire* son soleil sur les bons et sur les mauvais, et *pleut* sur le champ du juste comme sur celui du [illegible] (Roman de la Rose.) Dans les autres exemples, en traduisant *il* par *cela*, nous ne faisons que suivre l'usage. En effet, ne dit-on pas tous les jours: *ça fume*, *ça sent mauvais*, etc., pour *il fume*, etc.?

— *Il* sert quelquefois à annoncer le sujet de la phrase. *Il* se trouva là par hasard un jeune homme. (Montesq.) Rarement *il* arrive des révolutions chez les peuples heureux. (Boiste.) *Il* en sortait une fumée noire et épaisse dont l'odeur empestée donnerait la mort, si elle ne se répandait dans la demeure des vivants. (Fén.)

Il est une île, affreux rivage,
Moitié peuplé, moitié sauvage. (Gresset.)

— Dans l'emploi du pronom *il*, ce qu'il faut éviter avec soin, ce sont les équivoques auxquelles il peut donner lieu. On ne doit pas oublier que la clarté est le principal mérite du discours. En disant, *Hypéride a imité Démosthène en tout ce qu'il a de beau*, on ne sait si *il* se rapporte à Hypéride ou à Démosthène. Il faut dire: Hypéride a imité Démosthène en tout ce que Démosthène a de beau, ou en tout ce que ce dernier ou celui-ci a de beau. Moïse, Homère, Platon, Virgile et Horace ne sont au-dessus des autres écrivains que parce qu'*ils* ont écrit naturellement, fortement, délicatement; en un mot, parce qu'*ils* ont exprimé le vrai. (La Bruy.) Sans vouloir diminuer la gloire de Newton, on peut remarquer qu'*il* doit beaucoup à Galilée; car *celui-ci* lui a donné la théorie de la pesanteur. (Fonten.) Samuel offrit son holocauste, et Dieu le trouva si agréable qu'*il* lança au même instant la foudre contre les Philistins. (Condill.)

— *Il est*. *Il y a*. Ces deux expressions, qui sont souvent employées l'une pour l'autre, offrent cependant quelque différence. *Il est* semble exprimer quelque chose de plus général, et *il y a* quelque chose de plus particulier, de plus applicable à une circonstance particulière. Quand je dis, par exemple, *il est des dangers auxquels l'homme le plus sage ne saurait échapper*, je n'exprime qu'en général l'existence de ces dangers, et je ne les applique à aucun cas particulier. Mais en disant, *il y a dans cette affaire des dangers auxquels vous ne pourrez échapper*, je n'indique plus les dangers d'une manière aussi vague, aussi générale; je les suppose au contraire existant réellement d'une manière particulière et déterminée. C'est alors qu'on doit employer *il y a*, et que *il est* serait inexact. *Il y a dans Horace des passages qu'on explique difficilement*, et non pas *il est dans Horace*, etc. Il en est de même lorsque, par ces sortes de phrases, on veut faire un reproche indirect à quelqu'un. Si l'on veut s'exprimer avec quelque ménagement, on dit: *il est des gens qui ne se comportent pas si sagement*, et si, au contraire, on veut faire sentir plus vivement l'application que l'on fait de cette observation à la conduite de la personne à qui l'on parle, on dira, *il y a des gens qui ne se comportent pas si sagement*, et c'est presque comme si l'on disait, vous êtes du nombre de ceux qui ne se comportent pas si sagement. On remarquera le même sens général dans les vers suivants: *Il est des contre-temps qu'il faut qu'un sage essuie.* (Rac.) *Il est des nœuds secrets, il est des sympathies.* (Corn.) Cependant, comme l'expression *il y a* forme un hiatus assez désagréable, les poëtes et les orateurs préfèrent dans tous les cas *il est* à *il y a*. Voltaire dit dans Sémiramis:

. . . . *Il est* donc des forfaits
Que le courroux des dieux ne pardonne jamais.

Dans l'exactitude du sens, Voltaire aurait dû dire, *il y a donc des forfaits*, mais *il y a* n'est pas souffert en poésie, et encore moins dans un vers noble. La même différence se remarque entre ces expressions, lorsqu'on les énonce avec la négation. On dit, *il n'y a que vous qui puissiez me consoler*; on désigne un être particulier; mais ce serait mal s'exprimer que de dire, *il n'y a rien qui puisse me consoler*, parce que le sens tombe sur une idée générale; il faut dire: *il n'est rien qui puisse me consoler*. *Il n'y a que la religion qui puisse nous consoler des bornes étroites de la vie.* Le sens tombe sur une idée particulière, *la religion*; *il n'est que la religion qui puisse nous consoler*, serait mal dit. *Il n'est rien que je ne fasse pour vous soulager*, il n'est en général aucune chose, etc. *Il n'y a rien à manger, à boire*; il n'y a aucun objet particulier que l'on puisse manger, que l'on puisse boire. *Il n'y a rien à faire ici. Il n'y a rien ici pour moi.* On ne pourrait pas dire, *il n'est rien à manger, à boire*. Je sais que dans la conversation on met indifféremment *il y a* ou *il n'y a* dans les cas où le sens général exigerait *il est*, *il n'est*. Mais si la nuance que nous venons d'indiquer est réelle, pourquoi ne l'exprimerait-on pas dans le discours? Les poëtes, au contraire, mettent toujours *il est* et *il n'est* au lieu de *il y a*, *il n'y a*.

. . . . *Il n'est* que les grands cœurs
Qui sentent la pitié que l'on doit aux malheurs.
(La Harpe.)

— *Il y a plaisir à*. *Il y a plaisir de*. Il y a quelque différence entre ces deux manières de s'exprimer. On dit *il y a plaisir à rendre service à un honnête homme*, parce qu'il s'agit d'une action, *rendre service*; et l'on dit *il y a plaisir d'être seul*, parce qu'il s'agit d'un état. *Il y a plaisir de* s'entendre louer. *Il y a plaisir à* écouter les louanges qu'on nous donne.

IL, ILE. Désinence particulière à une classe d'adjectifs français. Elle n'a point une signification qui lui soit propre. Elle se ramène à la désinence *ible*, *able*, ou à la désinence *al*, suivant qu'elle se trouve ajoutée à une base ou verbale ou nominale. V. IBLE, ABLE.

— Il est évident que dans *docile*, *ile* est pour *ible*, comme dans le latin *docilis*, *ilis* est pour *ibilis*, car *docibilis* a été même employé par Térence. Il n'est pas moins évident que *fragilis*, *facilis*, *ductilis*, *habilis*, d'où sont venus les mots français *fragile*, *facile*, *ductile*, *habile*, sont des formes abrégées de *frangibilis*, *facibilis*, *ductibilis*, *habibilis*. Conséquemment *il*, *ile*, a la même signification que *ible* dans les mots à base verbale. V. IBLE.

— D'un autre côté, l'identité de terminaisons *il* et *al*, quand elles finissent un adjectif composé formé d'un substantif, est attestée par l'usage où est le latin de se servir indifféremment de l'une ou de l'autre. Témoin le mot *vernilis* ou *vernalis*, esclave, dérivé de *verna*, et *juvenilis* ou *juvenalis*, juvénile, dérivé de *juvenis*, jeune homme. On peut en conclure que *il* a la même signification que *al* dans les mots à base nominale.

ILAH. Myth. ar. Nom de Mercure chez les Arabes, dont il était la principale divinité. Ils paraissent avoir conservé ce mot dans Allah.

ILA.Y. s. m. Hist. ott. Cantique spirituel, composé presque toujours en persan par quelque cheik mort en odeur de sainteté.

ILARCHIE. s. f. Ant. milit. Escouade composée de huit éléphants de guerre. || Grade du chef d'une ilarchie.

ILCHESTER. Géogr. Ville d'Angleterre (Sommerset), sur la rive de l'Ivel; patrie du célèbre moine Roger Bacon; 1,000 hab.

ILDEFONSE (Saint). Né à Tolède dans le VIIe siècle, fut abbé d'un monastère de Tolède, puis évêque dans la même ville. Il mourut en 667. On a de lui plusieurs écrits théologiques sur les sacrements. L'Eglise célèbre sa fête le 23 janvier.

ILDEFONSE (SAINT-). Géogr. Ville d'Espagne, Vieille Castille, sur la pente septentrionale du mont Guadarrama. Résidence royale bâtie par Philippe V. V. GRANJA.

ÎLE. s. f. (du lat. *insula*, d'où l'ital. *isola*, l'anc. fr. *isle*, et enfin *île*). Géogr. Toute étendue de terre isolée au milieu des eaux. Toutes les terres du globe ne forment, à proprement parler, que des îles; mais il en est trois entre autres, appelées parties de la terre, tellement vastes, qu'on a cru devoir leur donner le nom particulier de continent : ce sont l'Europe, l'Asie et l'Afrique, l'Amérique et l'Australie. Les plus grandes îles du monde sont Bornéo, la Nouvelle-Guinée, Madagascar, Sumatra, la Grande-Bretagne, etc. Ile inaccessible, inabordable, fertile, aride, sablonneuse, flottante, peuplée, déserte, inhabitée, hospitalière, lointaine, éloignée. La Nouvelle-Zemble est une *île* séparée du continent par le détroit de Waigets. (Buff.) On voit sur les deux courants latéraux remonter, le long des rivages, des *îles* flottantes de pistia et de nénuphar, dont les roses jaunes élèvent comme de petits pavillons. (Chateaub.) Ceylan, Amboine, Java, sont des *îles* fortunées, au milieu des forêts de canneliers, de girofliers et de muscadiers. (B. de St-P.)

— Millevoye a dit en parlant des îles découvertes par Cook :

Des *îles* tout à coup invitent ses regards,
Et ces filles des eaux, vierges encor naïves,
Etalent sous ses yeux leurs grâces primitives

— Absol. Les îles qui forment l'archipel du Mexique.

— Il y a des îles dans les lacs et dans les rivières, mais principalement dans la mer. Iles Ioniennes. Ile de Corse. Ile de Sardaigne, etc.

— Dans certaines villes on désigne sous le nom d'*île* un nombre plus ou moins grand de maisons borné par telles ou telles rues, ou bien isolé des autres maisons. Ile Saint-Louis, à Paris, ou île Notre-Dame, parce qu'elle appartenait autrefois à cette église.

— On appelle ainsi quelquefois des pays qui ne sont pas entièrement isolés. Ile-de-France, formée par la Seine, l'Oise et la Marne, qui font une île parfaite.

— *Iles du Vent.* Dénomination qui s'applique à toutes les Antilles orientales ou Petites-Antilles, et leur vient probablement de leur position transversale, qui les expose à toute l'influence des vents alisés, les seuls par lesquels on puisse y arriver en venant d'Europe.

— ÎLE-ADAM. Géogr. Ch.-l. de cant. (Seine-et-Oise), à 31 kilom. de Paris; 1,300 hab.

— ÎLE-BARBE (l'). Petite île située dans la Saône, à 2 kilom. de Lyon. Elle servit d'asile aux chrétiens de Lyon pendant la persécution sous Septime-Sévère, en 203.

— ÎLE-BOUCHARD (l'). Ville de France (Indre-et-Loire), dans une île de la Vienne. Ch.-l. de cant.; 2,000 hab. Vins.

— ÎLE DE FRANCE. V. FRANCE.

— ÎLE-JOURDAIN (l'). Ch.-l. de cant. (Gers), à 40 kilom. d'Auch; 4,919 hab. Tanneries, tuileries et briqueteries. || Ch.-l. de cant. (Vienne); 500 hab.

ILÉADELPHE. s. m. Anat. Monstre qui offre le phénomène de l'iléadelphie.

ILÉALELPHIE. s. f. Anat. Difformité que présente un être double, depuis et compris le bassin.

ILÉADELPHIEN, IENNE. adj. Qui est du genre de l'idéadelphe.

ILÉADELPHIQUE. adj. des 2 g. Anat. Qui offre les caractères de l'iléadelphie.

ILÉITE. s. f. Méd. Inflammation de l'iléon.

ILÉO. Mot latin qui signifie intestin, et qui entre dans la formation des mots composés suivants. V. ILÉON.

— ILÉO-CŒCAL, ALE. adj. Anat. Qui tient à l'iléon et au cœcum. Ligament iléo-cœcal. || *Valvule iléo-cœcale.* Duplicature de l'intestin grêle à l'endroit où il se joint avec le gros intestin. On la nomme aussi *Valvule de Fallope* ou *de Bauhin*.

— ILÉO-COLIQUE. adj. des 2 g. Anat. Qui appartient à l'iléon et au colon. || *Artère iléo-colique.* Artère iléo-colique droite inférieure.

— ILÉO-DICLIDITE. s. f. Médec. Inflammation de l'iléon et de la valvule iléo-cœcale.

— ILÉO-LOMBAIRE. adj. des 2 g. Anat. Qui appartient à l'iléon et à la région lombaire. || *Artère iléo-lombaire.* Artère qui provient de l'hypogastrique au niveau de la base du sacrum. || *Ligament iléo-lombaire.* Ligament aplati, membraniforme, qui s'étend horizontalement de l'apophyse transversal de la cinquième vertèbre des lombes à la partie supérieure et postérieure de la crête iliaque. Il unit la colonne vertébrale avec le bassin.

— ILÉO-TRANSVERSO-SOUS-STERNAL. adj. et s. m. Anat. Se dit d'un muscle de l'abdomen de la grenouille.

ILÉOGRAPHE. s. m. Didact. Qui s'occupe d'iléographie; qui écrit sur l'iléographie.

ILÉOGRAPHIE. s. f. Didact. Description des intestins. Traité sur les intestins.

ILÉOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui a rapport aux intestins, à l'iléographie.

ILÉOLOGIE. s. f. Didact. Traité sur les intestins. C'est la même science que l'*iléographie*.

ILÉOLOGIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui a rapport à l'iléologie.

ILÉOLOGISTE ou **ILÉOLOGUE.** s. m. Didact. Anatomiste qui s'occupe d'iléologie.

ILÉON. s. m. (du gr. εἰλεῖν, tourner). Anat. La plus longue portion de l'intestin grêle, qui est étendue depuis le jejunum jusqu'au cœcum. Il a été ainsi appelé parce qu'il forme un grand nombre de circonvolutions. || adject. L'intestin iléon.

ILÉOSE. s. f. Méd. Maladie de l'intestin iléon.

ILÉOSIE. s. f. Médec. V. ILÉUS.

ÎLES. s. m. pl. Anat. Les flancs, les deux parties inférieures et latérales du bassin.

— *Os des îles.* Os larges et plats qui forment les hanches. On dit aussi *os iliaque*.

ÎLET. s. m. (diminut. d'*île*). Petite île. On dit plutôt *îlot*.

ILÉUS. s. m. (pr. *i-lé-u-ce*; du gr. εἰλεόν, formé de εἰλέω, je serre). Méd. Maladie inflammatoire ou nerveuse, ainsi nommée parce qu'elle paraît avoir son siége dans l'intestin iléon, ou bien parce que, dans cette affection, les intestins sont souvent roulés et comme entortillés. Ses principaux caractères sont des douleurs extrêmement vives dans le bas-ventre, accompagnées de vomissements et d'une forte constipation. On la nomme aussi *passion iliaque*, et vulgairement *colique de miserere*. L'iléus idiopathique est fort rare. Le tempérament nerveux, la jeunesse, une affection morale vive, un écart de régime, ont été indiquées comme les causes les plus ordinaires. L'iléus symptomatique, qui est beaucoup plus fréquent, est ordinairement produit par l'occlusion du canal intestinal, par un étranglement interne ou externe. La marche de l'iléus est rapide. Il se termine dans peu de jours par la mort ou par le retour à la santé.

ILHUI. s. m. Ornith. Espèce d'autruche à laquelle les Patagons ont donné ce nom.

ILIAC. s. m. Ornith. Sorte de pinson d'Amérique.

ILIACO-MUSCULAIRE. adj. des 2 g. Anat. Qui appartient aux muscles des îles.

ILIACO-TROCHANTIN, INE. adj. (pr. *i-li-a-co-tro-kan-tin*). Anat. Se dit du muscle iliaque, à raison de ses attaches, qui se font dans la fosse iliaque au trochantin. Muscle iliaco-trochantin. || substantiv. L'iliaco-trochantin.

ILIACO-TROCHANTINIEN, ENNE. adj. Anat. Se dit du muscle iliaque, parce qu'il se porte de la fosse iliaque au petit trochanter du fémur.

ILIADE. s. f. (en gr. Ἰλιάς, de Ἴλιον, Ilion, Troie). Poème d'Homère qui retrace tous les événements de la guerre de Troie produits par la colère d'Achille. L'*Iliade* est divisée en vingt-quatre chants, et se termine à la mort d'Hector. Voici une analyse rapide de ce poème, le plus beau qui existe. Chrysès, grand prêtre d'Apollon, vient redemander sa fille captive à Agamemnon. Ce prince, sans respect pour l'âge et pour le ministère du suppliant, lui refuse sa fille et le renvoie en l'outrageant. L'infortuné vieillard invoque le dieu qu'il dessert, et Apollon, pour venger son ministre, répand la peste dans le camp des Grecs. Agamemnon, forcé de rendre Chryséis à son père pour apaiser le dieu, enlève à Achille sa captive Briséis. Achille, furieux, se retire dans sa tente, et jure de ne plus combattre les Troyens. Néanmoins la guerre continue. Des luttes sanglantes s'engagent. A la tête des Grecs on remarque Agamemnon, Ménélas, Ajax, Diomède, Ulysse. Les plus braves des Troyens sont Hector, qui, Achille excepté, efface les plus vaillants, Enée, Rhésus, Pâris, fatal instrument de la ruine de son pays. L'Olympe se partage. Pal[illegible] nus pour les Troyens. Mais le sort de Troie est attaché au bras d'Achille. En vain les Grecs font des efforts surhumains; en vain Diomède se montre égal aux dieux et blesse Mars et Vénus : les Troyens sont vainqueurs. Agamemnon fait prier Achille de venir sauver les Grecs. Le héros outragé persévère dans son ressentiment. La lutte s'engage encore une fois. Les Grecs, ranimés par Neptune, s'élancent à de nouveaux combats. Mais Jupiter s'est déclaré pour les Troyens, et les Grecs épouvantés reculent devant Hector. Déjà le Troyen s'apprête à porter le fer et la flamme dans la flotte grecque, lorsque Patrocle, revêtu des armes d'Achille, se présente pour le combattre. Le valeureux Grec succombe, et Hector revêt les armes d'Achille. A cette nouvelle, Achille sort de son repos et vole au combat, brûlant de venger son ami. Tout tremble, tout recule, tout fuit devant lui. Hector, le seul espoir des Troyens, Hector, la terreur des Grecs, tombe et meurt frappé de sa main foudroyante, et, attaché au char du vainqueur, son corps balayant la poussière, tourne trois fois autour de Troie et autour du tombeau de Patrocle. Cependant le père d'Hector, Priam, le malheureux roi des Troyens, vient trouver Achille dans sa tente, embrasse ses genoux, et la prière à la bouche, les larmes aux yeux, lui redemande le corps de son fils. Achille relève le vieillard, pleure avec lui, et lui rend les restes de son fils. Tel est le sujet de l'Iliade. Le poème finit au milieu des gémissements des Troyens, qui déplorent la perte de leur dernier soutien, et parmi les réjouissances des Grecs, qui se félicitent de retrouver Achille, la victoire et l'espoir du retour. Quant aux moyens de développement, rien n'égale la richesse des pensées, des tours et des expressions, si ce n'est la majestueuse simplicité qui règne dans tout le poème. A part quelques défauts relevés par les critiques, comme les vanteries des héros, défaut qu'il faut moins imputer à l'auteur qu'aux mœurs du temps, mœurs essentiellement chevaleresques, ce poème est le plus beau en son genre qui soit sorti d'une tête humaine; témoin sa jeunesse toujours fraîche et nouvelle, malgré l'antiquité de son origine.

— Fig. et fam. Longue narration, longue suite de. Une iliade d'injures. Vous conterez, s'il vous plaît, à la compagnie l'*iliade* de mes malheurs. (La Font.)

ILIAL, ALE. adj. (rad. *ilium*). Anat. Qui appartient à l'os ilium. La portion iliale de l'os coxal.

ILIAQUE. adj. des 2 g. (du lat. *ilia*, flancs). Anat. Qui appartient aux flancs. Se dit de différents organes. || *Os iliaque* ou *coxal*. Muscle qui fait mouvoir l'os de la cuisse sur le bassin. || substantiv. L'iliaque. || *Fosse iliaque interne.* Enfoncement que présente en dedans la partie supérieure de l'os coxal, et dans lequel est logé le muscle iliaque interne. || *Fosse iliaque externe.* Excavation qui correspond à la face externe du même os, et se trouve remplie par les muscles fessiers. || *Crête iliaque.* Bord supérieur de l'os iliaque qui se présente en forme de *S* italique et donne attache aux muscles lâches de l'abdomen. || *Epines iliaques.* Epines qui appartiennent à l'os du même nom. || *Muscle iliaque.* Muscle situé dans la fosse iliaque, à la partie antérieure et supérieure de la cuisse. || *Artères iliaques.* Artères qui séparent l'aorte lorsqu'elle est parvenue à l'os sacrum.

— Pathol. *Passion iliaque.* Syn. de Iléus. V. ce mot.

— Archit. *Table iliaque.* Fragment de bas-relief antique découvert près d'Albano en 1683, qui contient le récit des actions héroïques de la dixième année du siége de Troie.

— Ant. rom. *Fêtes iliaques.* Réjouissances instituées par Auguste, en commémoration de la bataille d'Actium.

ILICINÉES. adj. et s. f. pl. Bot. Famille de plantes qui a pour type le genre ilex.

ILIO. Abrév. du mot *ilion* qui entre dans la composition de plusieurs mots et signifie Qui tient à l'ilion.

— ILIO-ABDOMINAL, ALE. adj. Anat. Se dit d'un muscle interne abdominal qui s'attache à la crête iliaque et se porte dans les parois abdominales qu'il concourt à former.

— ILIO-APONÉVROSI-FÉMORAL, ALE. adj. Anat. Se dit du muscle tenseur de l'aponévrose, parce qu'il s'attache à l'épine antérieure et supérieure de l'os iliaque, à l'aponévrose fémorale et à la ligne âpre du fémur. || substantiv. L'ilio-aponévrosi-fémoral.

— ILIO-CAPSULO-TROCHANTIN, INE. adj. Anat. Se dit du muscle qui prend ses attaches à l'épine iliaque antérieure, à la capsule fémorale et au petit trochanter. Muscle ilio-capsulo-trochantin. || substantiv. L'ilio-capsulo-trochantin.

— ILIO-COCCYGIEN, ENNE. adj. Anat. Se dit d'un muscle du rachis de la grenouille. || subst. L'ilio-coccygien.

— ILIO-COSTAL, ALE. adj. Anat. Se dit d'un muscle carré des lombes, qui s'étend de la dernière côte à la crête de l'os ilion.

— ILIO-CRÉTI-TIBIAL, ALE. adj. Anat. Se dit d'un muscle de la cuisse appelé *couturier*. || substantiv. L'ilio-créti-tibial.

— ILIO-FÉMORAL, ALE. adj. Anat. Qui appartient à l'ilion et au fémur. Articulation ilio-fémorale.

— ILIO-HYPOGASTRIQUE. adj. des 2 g. Anat. Qui concerne l'ilion et l'hypogastre, rameau nerveux de la première paire lombaire qui se rend dans le muscle oblique descendant de l'abdomen.

— ILIO-INGUINAL, ALE. adj. Anat. Se dit du rameau nerveux de la même paire, qui va au muscle oblique ascendant de l'abdomen.

— ILIO-ISCHIO-TROCHANTÉRIEN, ENNE. adj. et s. Anat. Se dit du muscle petit fessier, parce qu'il se porte de l'ilion et de l'ischion au grand trochanter.

— ILIO-LOMBAIRE. adj. des 2 g. Anat. Qui va de l'ilion à la région lombaire.

— ILIO-LOMBI-COSTAL, ALE. adj. Anat. Se dit du muscle carré des lombes parce qu'il s'étend de l'ilion et de la dernière côte aux vertèbres de la région lombaire. || subst. L'ilio-lombicostal.

— ILIO-LOMBO-COSTO-ABDOMINAL, ALE. adj. Anat. Qui appartient à l'ilion, aux lombes, aux côtes et à l'abdomen.

— ILIO-LOMBO-VERTÉBRAL, ALE. adj. Se dit d'un ligament appelé plus généralement iléo-lombaire.

— ILIO-PECTINÉ, ÉE. adj. Anat. Qui se forme par la jonction de la branche de l'os ilion avec celle du pubis.

— ILIO-PÉRONIEN, IENNE. adj. Anat. Se dit d'un des muscles de la cuisse de la salamandre.

— ILIO-PRÉTIBIAL, ALE. adj. Anat. Se dit d'un des muscles de la cuisse, Muscle couturier.

— ILIO-PUBI-COSTO-ABDOMINAL. adj. Anat. Qui appartient en même temps à l'ilion, au pubis, aux côtes et à l'abdomen. Muscle ilio-pubi-costo-abdominal. || subst. L'ilio-pubi-costo-abdominal.

— ILIO-ROTULIEN, IENNE. adj. Anat. Se dit du muscle droit antérieur de la cuisse, parce qu'il se porte de l'épine iliaque antérieure et inférieure à la partie supérieure de la rotule. || subst. L'ilio-rotulien.

— ILIO-SACRÉ, ÉE. adj. Anat. Qui appartient à l'os iliaque et au sacrum.

— ILIO-SACRO-FÉMORAL, ALE. adj. et s. m. Anat. Se dit du muscle grand fessier.

— ILIO-SCIATIQUE. adj. des 2 g. Anat. Se dit d'un ligament qui naît de l'os des îles, et s'attache à l'ischion et au scrotum.

— ILIO-SCROTAL, ALE. adj. Anat. Se dit du rameau musculeux qui se distribue à l'ilion et au scrotum. || subst. L'ilio-scrotal distribue ses ramifications aux muscles de l'abdomen, aux téguments de l'aine.

— ILIO-SPINAL, ALE. adj. Anat. vétér. Se dit des muscles long dorsal, long épineux de l'encolure, et court transversal du cheval.

— ILIO-TROCHANTÉRIEN, IENNE. adj. Anat. Se dit des muscles des fesses, distingués en grand et en *petit*. Ilio-trochantérien.

ILION. s. m. (du gr. εἰλέω, j'entortille). Anat. Nom donné à la plus grande des pièces osseuses qui forment l'os coxal chez le fœtus et l'enfant, probablement parce qu'elle semble supporter l'intestin iléon, ou plutôt parce que la crête qui lui appartient est contournée sur elle-même. || Chez quelques anatomistes, La partie postérieure et supérieure de l'os iliaque, qu'ils divisent en plusieurs pièces chez l'adulte.

ILION ou **ILIUM.** (en gr. Ἴλιον). Géogr. anc. Citadelle de Troie, bâtie par Ilus, quatrième roi des Troyens, de qui elle a emprunté le nom. Elle renfermait le Palladium, statue de Minerve à la conservation duquel était attachée la conservation de Troie. Se dit souvent, par une extension métaphorique, pour Troie. Le superbe Ilion. Le puissant Ilion. Ilion brûlé, renversé.

Tout tombe : je crois voir de son faîte orgueilleux
Ilion tout entier s'écrouler dans les feux. (DELILLE.)

— Se prend même pour le royaume de Troie. Faisons de la Lycie un nouvel Ilion. (Luce de Lanc.)

ILIONÉE. Myth. Capitaine troyen, fils de Phorbas, un des compagnons d'Enée, qui le chargea de plusieurs missions importantes, parce qu'il était éloquent et persuasif.

ILISSIADES. Myth. Nymphes du fleuve Ilissus, près d'Athènes, dont les eaux étaient regardées comme sacrées. || *Ilissiades.* Surnom des Muses, pris d'Ilissus, sur les bords duquel elles avaient un autel.

IL-KHANIEN, ENNE. adj. et s. m. pl. Membre d'une dynastie persane, dont le chef, Il-ek-Khan, s'empara du trône à la mort d'Abou-Saïd, dernier prince gengis-khanide, 1336. Le dernier, Ahmed-Gesaïs, succomba sous les coups de Tamerlan, 1562. Leur résidence était Bagdad.

ILL ou **ELL.** Géogr. Rivière de France, qui prend sa source dans le Jura, devient navigable à Colmar, alimente plusieurs canaux, et se jette dans le Rhin, près de Strasbourg. Il a 80 kilom. de cours.

ILLACÉRABLE. adj. des 2 g. Didact. Qui ne peut être lacéré, déchiré. Plaque illacérable.

ILLACÉRÉ, ÉE. adj. Didact. Qui n'a point été lacéré, intact.

ILLANKEN. s. m. Ichthyol. Poisson du genre saumon.

ILLATION. s. f. (pr. *il-la-ci-on*; du lat. *inferre*, déduire, inférer). En termes de l'ancienne école, il était synonyme de Conséquence. Aujourd'hui hors d'usage.

ILLE. Géogr. Petite rivière qui prend sa source près de Rhinge, traverse le département d'Ille-et-Vilaine, et se jette, à Rennes, dans la Vilaine.

— ILLE-ET-RANCE. Géogr. Canal de France, [illegible] Le développement en est de 80,796 mètres. Il unit l'Océan et la Manche, et est assez grand pour donner passage à des bâtiments de 70 tonneaux.

— ILLE-ET-VILAINE. Géogr. Nom d'un dép. de la France, dont Rennes est le chef-lieu; borné au N. par la Manche, à l'E. par le dép. de la Mayenne, au S. par celui de la Loire-Inférieure, à l'O. par ceux du Morbihan et des Côtes-du-Nord; 547,250 hab. Superf. 635,390 arpents métriques. Le revenu territorial est évalué à 19,477,000 fr. Assez de fertilité. Beaucoup de cidre. Peu de froment. Grande abondance de châtaignes. Tabac, lin, beurre excellent, miel, cire. Elèves bovines.

ILLEC. Vieux mot qui était employé pour l'adverbe LÀ; en ce lieu là. Et quelque part où fût la terre, *illec* était le feu, l'air et la mer avec. (Marot.) On s'en sert encore avec grâce dans le style marotique : Retenez bien qu'*illec* est son manoir. (Volt.)

ILLEC, ECQUE. adj. Se disait pour Celui-

là celle-là. On trouve souvent ce mot dans Rabelais.

ILLÉCÈBRE. s. m. Bot. Genre de plantes de la famille des amarantacées.

ILLÉCÉBRÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à un illécèbre. || ILLÉCÉBRÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des amarantacées ayant pour type le genre illécèbre.

ILLÉGAL, ALE. adj. (pr. *il-lé-gal;* lat. *in*, priv.; *legalis*, légal). Se dit des infractions faites aux lois par ceux qui sont chargés de veiller à leur exécution, c'est-à-dire par tous ceux qui participent à l'action gouvernementale. Des actes illégaux. Assemblée illégale. Convention illégale. Une destitution prononcée par un magistrat sera *illégale* quand l'arbitraire y présidera, et qu'aucune disposition ne pourra être invoquée pour la motiver. (Chabr.-Cham.) La fréquente invocation des lois est en raison de la fréquence des actes *illégaux*. (Sallentin.)

— Nous ne saurions passer outre sans dire un mot de la définition de l'Académie. « ILLÉGAL. Qui est contre la loi. || ILLÉGALITÉ. Caractère, vice de ce qui est illégal. » N'en déplaise aux doctes quarante, cette explication apprend peu de chose. Vraie pour tout ce qui tient aux conventions, aux actes judiciaires, qui se trouvent entachés d'illégalité du moment qu'ils contiennent des dispositions contraires à la loi, elle ne saurait l'être pour tout ce qui tient à la distinction des différents délits. Si, comme le dit l'Académie, tout ce qui est contraire à la loi est illégal, la moindre contravention de simple police, le moindre manque de service de la part d'un garde national, seraient des actes illégaux. On ne peut admettre ces graves conséquences. Il y a dans les mots *illégal*, *illégalité*, quelque chose de trop solennel pour les appliquer aussi légèrement à ce que nous pourrions appeler de misérables peccadilles correctionnelles n'ayant aucune importance.

ILLÉGALEMENT. adv. D'une manière illégale. Agir illégalement. Un corps d'état qui fonctionne illégalement. Un magistrat agit *illégalement* quand il sort du cercle des devoirs et des attributions qui lui ont été fixés par la loi. (Bousq.)

ILLÉGALITÉ. s. f. Caractère de ce qui est illégal. L'illégalité d'une convention, d'une sentence qui n'est pas rendue selon les lois. L'*illégalité*, quand elle est commise chez nous par un des trois pouvoirs de l'Etat préposés spécialement au maintien et à l'inviolabilité de la constitution qui les a créés, revêt un caractère beaucoup plus grave, elle s'appelle inconstitutionnalité. (Barrière.)

— Acte illégal. Commettre des illégalités. C'est une illégalité. Les remèdes que nos lois offrent contre les *illégalités*, de quelque part qu'elles viennent, sont bien faibles. (Vienn.) La France est encore au nombre de ces pays où la poursuite des *illégalités* commises par des fonctionnaires dans l'exercice de leurs fonctions est environnée de tant d'entraves, qu'elle devient la plupart du temps décourageante et même impossible. (Id.)

ILLÉGITIME. adj. des 2 g. (ét. lat., *in*, priv.; *legitimus*, légitime). Qui n'a pas les conditions voulues par la loi pour être légitime. Mariage illégitime. Titre illégitime. La tyrannie est une puissance usurpée et illégitime.

— *Enfant illégitime.* Enfant né hors le mariage, et qui n'a pas été légitimé. On dit dans le même sens Enfant naturel. Les enfants adultérins et incestueux sont des enfants illégitimes, mais ils diffèrent des enfants naturels en ce sens qu'ils ne peuvent point être légitimés.

— Qui est contraire aux préceptes divins et à la raison. Désirs illégitimes. Prétention illégitime. Brûler de feux illégitimes.

> Les dieux mêmes, les dieux, de l'Olympe habitants,
> Qui d'un bruit si terrible épouvantent les crimes,
> Ont brûlé quelquefois de feux *illégitimes*. (Rac.)

— Injuste. Avoir des prétentions illégitimes. C'est dans ce sens que Corneille s'en est servi dans les Horaces :

> Elle eût cru faire ailleurs un choix *illégitime*.

— Médec. Se dit de certaines fièvres dont la marche est anomale. Fièvres illégitimes. || Se dit aussi en médecine légale relativement aux naissances tardives, et dans d'autres circonstances.

ILLÉGITIMEMENT. adv. D'une manière illégitime, injuste, déraisonnable. Posséder illé-

possède illégitimement ne peut pas invoquer la prescription.

ILLÉGITIMITÉ. s. f. Défaut de légitimité. L'illégitimité d'un enfant. Comment, pendant qu'il crie l'*illégitimité* de sa naissance, pourra-t-il, à l'ombre d'une présomption légale, annoncer une naissance honnête? Par quel prodige réunira-t-elle la légitimité et l'*illégitimité*? (Caus. célèb.)

ILLÉSÉ, ÉE. adj. Didact. Qui n'a reçu aucune blessure. Sortir illésé d'un combat.

— Auquel on n'a fait aucun tort, causé aucun dommage. Sortir illésé d'un mauvais pas.

ILLESTÉ, ÉE. adj. Navig. Qui n'est point garni, chargé de lest. Navire illesté.

ILLETTRÉ, ÉE. adj. (du lat. *illitteratus*, formé de *in*, priv., et de *litteratus*, lettré, instruit). Ignorant, sans étude, qui n'a aucune connaissance en littérature. Homme illettré. Avant ces derniers temps, ce n'était que par une étude pénible et par un travail dégoûtant qu'on pouvait parvenir à ne pas être tout à fait *illettré*. (Desfont.) Dans le ve siècle, la plus petite lumière éblouissait, et l'on regardait un homme qui n'était pas tout à fait *illettré* comme un prodige. (Id.)

— L'abbé Féraud dit : *Illettré* ou *illittéré*, et ajoute que le premier de ces mots a été forgé par l'abbé Desfontaines, et que l'autre a été employé par plusieurs. Féraud se trompe dans ses deux assertions. Il n'est pas vrai que Desfontaines soit le créateur du mot *illettré*, témoin cette phrase d'Est. Pasquier, où il se trouve déjà. « Et au surplus conféroient, selon leur gré, le plus de temps à gens grez, le plus de temps à gens laiz et *illettrez*. » Il n'est pas vrai non plus que des auteurs accrédités aient employé le mot *illittéré*, qui ne saurait être admis en français. *Illettré* a été généralement reçu. Seulement on varie sur l'orthographe. Les uns admettent deux *t*, les autres n'en mettent qu'un. Les bons écrivains et les bons grammairiens préfèrent cette première façon d'écrire : *lettre*, radical, ayant deux *t*, réclame deux *t* dans *illettré*. Du reste, il n'est aucune raison qui autorise à écrire autrement, puisque le latin est *illitteratus*. Nous ne devons pas plus nous écarter de cette analogie que ne l'ont fait les Anglais et les Italiens.

ILLIACANTHE. s. m. Zool. Polypier de la mer Adriatique.

ILLIBÉRAL, ALE. adj. (du lat. *illiberalis*; formé de *il*, pour *in*, privat; *liberalis*, libéral). Qui n'est point libéral, qui n'est point généreux. Homme illibéral. Femme illibérale.

— Se dit aussi des actions, des paroles ou des sentiments contraires à la noblesse, à la dignité d'un homme libre.

— Ce mot fut employé pour la première fois par La Mothe le Vayer. Beaucoup de sciences, telles que la logique, pleines d'entraves et de tortures d'esprit, doivent être réputées *illibérales*, parce qu'elles l'embarrassent et lui font tant de peine qu'il perd tout ce qu'il avait de généreux et d'élevé.

— Polit. Qui n'a point de libéralisme, qui est pour le pouvoir absolu, et contraire aux idées démocratiques. Système illibéral. Idées illibérales. Ecrivain illibéral. On trouve des idées libérales chez les écrivains les plus *illibéraux*, lorsque leur intérêt ne les aveugle pas ou ne les éclaire pas. (***)

ILLIBÉRALEMENT. adv. Sans libéralité, d'une manière avare. Se conduire illibéralement.

ILLIBÉRALISME. s. m. Polit. Opinion opposée au libéralisme.

ILLIBÉRALITÉ. s. f. Caractère de ce qui n'est point libéral. Avarice, parcimonie. Selon Aristote, libéralité est une vertu qui fait du bien par pécune, le contraire de laquelle est *illiberalité*. (Amyot.)

— Action, parole, sentiment contraire à la dignité qui convient au caractère d'un homme libre.

ILLICIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble aux plantes du genre illicium. || ILLICIÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des magnoliacées, qui a pour type le genre illicium.

ILLICITE. adj. des 2 g. (ét. lat. *in*, privatif; *licitus*, permis, licite). Qui est prohibé par la loi, contraire aux bonnes mœurs ou à l'ordre public. Action illicite. Plaisirs illicites. Attroupements illicites. Les choses illicites ne sont pas toutes mauvaises par elles-mêmes, mais elles deviennent mauvaises par la prohibition de la loi. L'introduction d'une marchandise n'est illicite que parce que la loi la défend. On est obligé de restituer le bien acquis par des moyens *illicites*. (Pat.) Les lois seraient moins multipliées si les mœurs étaient moins dépravées, si l'on se livrait moins à des actions *illicites*. (Sallent.)

ILLICITEMENT. adv. D'une manière contraire au droit et à la justice. Faire une chose illicitement.

ILLICIUM. s. m. (pr. *il-li-ciomm*). Bot. Genre de plantes de la famille des magnoliacées.

ILLICO. adv. (mot emprunté du latin) Sur-le-champ, incontinent. Il était d'usage au palais, en parlant de certaines décisions dont il fallait appeler à l'instant même pour en arrêter l'exécution. On l'emploie encore aujourd'hui en médecine lorsqu'il s'agit d'un remède qu'il faut appliquer sans retard.

ILLIERS. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de [illegible]

ILLIMÉ, ÉE. adj. Techn. Qui n'a point été limé; non poli.

ILLIMITABLE. adj. des 2 g. Didact. Qui ne peut être borné, renfermé dans des bornes. Pouvoir illimitable. Ambition illimitable. Les facultés de Dieu sont illimitables.

ILLIMITATION. s. f. (pr. *il-li-mi-ta-ci-on*). Didact. Etat d'une chose illimitée, qui n'a point de limites. L'illimitation de la puissance divine.

ILLIMITÉ, ÉE. adj. Qui est sans bornes, sans limites. Qui n'a point de terme. Etendue illimitée, pouvoir illimité. Etre en congé illimité. Donner des pouvoirs illimités. Accorder à la presse une liberté illimitée. Je ne m'asseoirai pas auprès du fracas des cataractes ou sur un tertre qui domine une plaine *illimitée*. (Sénancour.) Toutes les républiques grecques, si nous en exceptons Athènes, soumettaient les individus à une juridiction sociale presque *illimitée*. (B. Constant.) L'homme se sentant moins fort que la plupart de ces êtres, faute de connaître les bornes de leur puissance, il l'a supposée *illimitée*, et il en fit des dieux aussitôt qu'il en fit des corps. (J.-J. Rouss.)

ILLINOIS. Géogr. Grande rivière des États-Unis, formée, dans la partie septentrionale de l'Etat d'Indiana, de la réunion de plusieurs autres rivières, traverse l'Etat auquel elle donne son nom, et se jette dans le Mississipi après un cours de 640 kilom.

— Un des Etats-Unis de l'Amérique septentrionale, formé en 1818, et qui prend son nom de la rivière Illinois. Superf. 156,800 kil. carrés. Pop. 81,800 hab. Surface plate ou légèrement ondulée, près des deux tiers en prairies, le reste en bois et en marécages. Climat sain et agréable. Sol riche et fertile près des rivières. Produits : froment, avoine, tabac, chanvre, lin, pommes de terre. Mines de fer, mines de cuivre, de houille; sources salées. Ch.-l. Vandalia; 2,000 hab.

ILLIPÉ. s. m. Bot. Arbre fort élevé et laiteux de la famille des sapotilliers, qu'on trouve au Malabar. Ses feuilles desséchées ressemblent beaucoup à notre raisin sec, et en ont l'odeur et le goût. On les mange seules ou mélangées avec d'autres aliments. Ses graines sont très-oléagineuses.

ILLIQUÉFIÉ, ÉE. adj. Phys. Qui n'a point été liquéfié.

ILLISIBLE. adj. des 2 g. (du fr. *in*, privat. dont le *n* se change en *l* dans la composition d'un mot qui commence par un *l*, et *lisible*, qui peut être lu). Qui ne peut être lu. Ecriture illisible. Caractères illisibles. Sa main ne forma que des caractères *illisibles*. (Volt.)

— Dont on ne peut supporter la lecture. Ouvrage illisible. Pourquoi ces hommes n'ont-ils écrit que d'*illisibles* ouvrages? (La Harpe.)

— Qu'on ne doit pas décemment lire en public. Vous pourriez, au lieu de grossièretés *illisibles* de Shakspeare que vous citez publiquement, y substituer quelques autres passages ridicules et lisibles. (D'Alemb.)

— On a voulu consacrer *inlisible* pour exprimer le premier et le dernier sens que nous avons donnés, et ne dire *illisible* que des ouvrages qui sont si mauvais qu'on ne saurait en supporter la lecture. Ces distinctions ne sont point fondées sur l'usage général, et l'analogie veut qu'*illisible* soit préféré dans tous les cas.

ILLITÉRÉ, ÉE. adj. V. ILLETTRÉ.

ILLITION. s. f. (pr. *il-li-si-on*; du lat. *illinire*, frotter, oindre). Méd. V. ONCTION.

ILLOCULÉ, ÉE. adj. (du lat. *illoculatus*). Bot. Qui n'offre pas de locules. Plantes illoculées.

ILLOGICITÉ. s. f. Philos. Qualité de ce qui est illogique; absence de logique; privation d'un sens droit.

ILLOGIQUE. adj. des 2 g. Qui n'est pas conforme à la logique. Raisonnement illogique. Déduction illogique.

ILLOGIQUEMENT. adv. D'une manière illogique. C'est fort *illogiquement* que l'on nous accuse de contradiction. (Considér.)

ILLOSE. s. f. Méd. V. STRABISME.

ILLOSPORIE. s. f. Bot. Genre de lichens.

ILLUCIDE. adj. des 2 g. (du lat. *illucidus*, formé de *in*, priv.; *lucidus*, lucide). Qui n'est pas lucide. Corps illucide.

— On a essayé d'introduire *délucide*, mais ce mot, par cela même qu'il n'est pas formé d'après l'analogie, a été rejeté.

ILLUMINATEUR. s. m. Celui qui se charge, ou qu'on charge de faire des illuminations.

— Particulièrement, Celui qui cultive ou qui possède l'art de distribuer les lumières de manière à produire l'effet le plus agréable.

— Celui qui illumine. L'*illuminateur* de céans nous a plongés dans les ténèbres. (***)

— *L'Illuminateur.* Surnom de saint Grégoire, l'un des premiers patriarches de l'Église d'Arménie, et pour lequel les Arméniens ont la plus grande vénération.

ILLUMINATIF, IVE. adj. Qui illumine; ne se dit qu'en termes de dévotion mystique. La vie illuminative. La contemplation illuminative.

ILLUMINATION. s. f. (pr. *il-lu-mi-na-ci-on*). Lueur produite par les corps lumineux; clarté qu'ils communiquent aux objets environnants. La lune reçoit son illumination du soleil.

ris, de Londres, coûte des sommes considérables. Employer tant d'ouvriers, tant de personnes à l'illumination des rues d'une ville. C'est à la dévotion de Louise de Lorraine que nous devons l'origine de l'*illumination* des rues de Paris. (Sallent.)

— Résultat de cette action. Payer tant pour l'illumination.

— Grande quantité de lumières qu'on dispose plus ou moins symétriquement à l'occasion d'une fête, d'une réjouissance, d'un anniversaire. Grande illumination. Magnifique illumination. Illumination en verres de couleur. Illumination générale, champêtre. Allons voir les illuminations. Les illuminations sont devenues de nos jours un spectacle. On pourrait employer l'argent que coûterait cette *illumination* à soulager les familles les plus indigentes. (Sallent.)

— Fig. Lumière céleste que Dieu répand quelquefois dans nos âmes. Illumination divine. Par l'illumination du Saint-Esprit. Par une soudaine *illumination* elle se sentit éclairée. (Boss.) La foi est un don et une *illumination* de l'Esprit saint. (***)

— Trait de génie, inspiration quelconque. L'un paraît agir par des réflexions profondes, et l'autre par de soudaines *illuminations* (Boss.) Ses sermons n'étaient pas le fruit de l'étude lente et tardive, mais d'une prompte et soudaine *illumination* (Id.)

— Relig. Dans les premiers temps du christianisme, s'est dit du Baptême.

— Paléogr. Enluminure; peintures dont on ornait, au moyen âge, les manuscrits.

ILLUMINATOIRE. s. m. Hist. ecclés. Baptistère. Hors d'usage.

ILLUMINÉ, ÉE. part. pass. du v. Illuminer. S'empl. adj. Tout Paris était illuminé. La citadelle est illuminée. En Italie, les théâtres sont fort mal illuminés. La veille, on allumait des feux de joie; les rues étaient *illuminées*, et les enfants dansaient sur la place publique. (Chateaub). Ce vieillard était tout *illuminé* par un rayon de l'aurore qui tombait sur lui à travers le feuillage des arbres. (id.)

— T. de dév. Eclairé par la lumière céleste. Quand la lumière divine s'est découverte, et qu'avec des yeux *illuminés*, on se jette dans les voies du siècle, qu'arrive-t-il à une âme qui tombe d'un si haut état? (Boss.)

— Personne qui prétend avoir des visions, et être directement et immédiatement inspirée de Dieu.

— Fig. Éclairé, en parlant de l'esprit.

> Mais un esprit solide *illuminé*,
> Du monde entier semble être ennemi-né.
> (J.-B. Rousseau.)

— s. m. pl. *Les illuminés.* Nom donné à des hérétiques d'Espagne, qui commencèrent à paraître vers 1575 et 1623. Leur chef était Jean de Villalpando. Ils disaient que l'oraison était un sacrement; que l'oraison mentale était de précepte divin, et se moquaient des pénitences et des jeûnes. Cette secte eut une courte existence.

— Chrétiens fanatiques et hérétiques qui se prétendaient éclairés et inspirés de Dieu d'une manière spéciale. La secte des illuminés. Cette secte existe encore en Allemagne, et le vulgaire croit qu'elle s'occupe de l'évocation des ombres des morts.

— Par dérision. On appelait *illuminés* tous les charlatans mystiques des derniers siècles, et tous ceux qui s'occupaient de magie, d'alchimie, de la pierre philosophale, etc.

ILLUMINER. v. a. 1re conj. (du lat. *illuminare*, éclairer; dérivé de *lumen*, *luminis*, lumière). Éclairer, répandre de la lumière sur quelque corps. Le soleil illumine la terre. Sixte-Quint employa le même expédient pour éclairer Rome, qu'on ne voulait point *illuminer* à cause de la dépense. (Sallent.)

> Lune qui, de l'obscure nuit
> *Illumines* les sombres voiles (Gessner.)

— Faire des illuminations. On avait ordonné d'illuminer toutes les places.

— Fig. en matière de relig. Éclairer l'âme, l'entendement. Jésus-Christ est venu illuminer le monde. Seigneur, illuminez mon âme. Il faut prier Dieu qu'il les illumine.

> Laurent, serrez ma haire avec ma discipline,
> Et priez que toujours le ciel vous *illumine*. (Mol.)

— Se dit même hors du style mystique, et en parlant de l'enthousiasme poétique, des traits de génie, etc. L'étude de la philosophie ouvre l'esprit et l'illumine.

> Il faut que les rayons de tes flammes divines
> *Illuminent* les cœurs des sibylles devines. (Rousseau.)

> Et je ne puis de mes célestes flammes,
> Malgré vous-même, *illuminer* vos âmes.
> (J.-B. Rouss.)

— Féraud reproche ces expressions à J.-B. Rousseau, se fondant sur ce que nous avons *éclairer* comme équivalent à *illuminer*. Mais nous pensons que c'est à tort. Nul mot ne peut remplacer *illuminer*. *Eclairer* est moins pittoresque, moins expressif. Aussi des poëtes postérieurs à Rousseau n'ont-ils pas fait difficulté de l'employer. L'enthousiasme a pour ainsi dire *illuminé* le poëte. (La Harpe.)

> . . . . Ce beau fruit qu'on dit pernicieux,
> *Illumine* notre âme et nous ouvre les yeux. (Du.)

— Hist. eccl. A signifié Baptiser. Illuminer un néophyte.

— S'illuminer, v. pron. Être illuminé. Dans [illegible] publiques s'illuminent les jours de fêtes.

— Fig. D'un trait de feu son esprit s'illumine. Quand la parole est aux faits, soudain les théories s'élargissent et les voies de la pratique s'*illuminent* à tous les yeux. (Barrault.)

ILLUMINEUX, EUSE. adj. Physiol. Qui n'est point lumineux, obscur. Corps illumineux.

— Fig. Qui n'est pas clair. Pensée illumineuse.

ILLUMINISME. s. m. Système des illuminés. L'illuminisme eut pour premier fondateur Jacob Bœhme, dont les adeptes voulaient expliquer toutes les lois de la nature par les dogmes de religion. Dans le siècle dernier, Pascalis et Saint-Martin essayèrent de propager cette secte en y apportant quelques modifications.

— Particulièrement, Doctrine de la société des illuminés politiques fondée par Adam Weishaupt, professeur de droit canon à la société d'Ingolstadt. Cette société se proposait de réunir par un seul et même lien, par un puissant intérêt, malgré la diversité des opinions, les

hommes de tous pays, de toutes conditions, de toutes religions, en respectant la liberté des opinions; de répandre l'instruction dans toutes les classes, d'environner les souverains d'hommes intègres, instruits sans préjugé, amis de la vérité, assez courageux pour la faire entendre aux hommes du pouvoir. On accusa les illuminés d'avoir pour objet le renversement de tous les gouvernements établis, et leur société fut dissoute.

ILLUMINISTE. adj. et s. des 2 g. Partisan de l'illuminisme; qui appartient à cette secte. || substant. On dit plus souvent et beaucoup mieux *illuminé*.

ILLUSION. s. f. (du lat. *illusio*, dér. de *illusus*, part. pass. du v. *illudere*, se jouer). Apparence fausse et trompeuse, erreur des sens ou de l'esprit qui fait paraître ce qui n'est pas, ou autrement qu'il n'est en effet. Etre dans l'illusion. Se prêter à l'illusion. L'optique présente à nos yeux mille illusions séduisantes dans les lunettes polyèdres, dans la lanterne magique, etc. Un bâton nous paraît rompu dans l'eau: c'est une illusion. Quand nous sommes sur un bateau, c'est le rivage qui paraît marcher; c'est encore là une illusion des sens. Illusion vulgaire. Illusions de la vie. La grâce nous découvre les *illusions* du monde et de ses maximes. (Mass.) Ne franchissez pas cette limite charmante où vous avez mille *illusions*, où vous jouissez de vous être affermis; sentez toujours vos papilles nettes et libres, ou vous n'avez plus d'esprit, ou vous descendez à l'indigestion. (De Cussy.) Les vérités les plus sévères sont encore avant les *illusions* les plus heureuses. (Sénanc.) Sans les philosophes, les peuples, égarés par de vaines *illusions*, ne connaîtraient ni les lois, ni l'ensemble de la nature. (B. de St-P.)

— Fig. Imaginations, chimères, rêves qu'on aime à concevoir comme des réalités. Nous aimions, de la gloire, ce qu'elle offrait dans l'avenir, ce que nous ne pouvions connaître que sous ce point de vue favorable aux *illusions*. (Sénanc.) A le bien prendre, il est peu d'*illusions*, quel qu'en soit l'objet, et à quelque âge qu'elles se produisent, qui n'aient leur raison, leur fin. (A. Martin.) Sans les *illusions* de l'amour, les liens du mariage se contracteraient avec froideur. (Id.) Ce sont les *illusions* de la gloire qui enflamment d'ardeur le savant, l'artiste, le guerrier, en ouvrant à leur ambition de grandes perspectives, en leur faisant goûter d'avance les joies du succès et de la gloire. (Id.) Les *illusions* heureuses sont ce qu'il y a de mieux dans le monde. Aussi Fontenelle en le quittant dit-il: Il était temps que je m'en allasse; je commençais à voir les choses telles qu'elles sont. (Sallent.) De même qu'il est d'aimables *illusions*, il en est aussi de bien noires, produites par une imagination mélancolique et romanesque. (Encycl.) N'a pas qui veut des *illusions*, et l'homme le plus heureux est celui qui en a davantage. (Mme Duchâtel.)

— Action de concevoir ces chimères, ces rêves, ces imaginations. L'*illusion* est un des faits les plus ordinaires et les plus curieux de la nature humaine. (Ourry.) Au lieu de nous permettre de temps en temps l'*illusion* comme un soulagement à nos peines, sous la surveillance de la raison, nous nous laissons dominer par elle. (Id.) L'*illusion* a ses dangers lorsqu'on en abuse, comme elle a ses plaisirs lorsqu'on s'y livre sobrement. (Id.)

— État de l'esprit sous l'influence de ces rêves chimériques. C'est un homme plein d'illusions, qui se repaît de toutes sortes d'illusions. Il faut songer d'abord à guérir le cœur, comme la source la plus ordinaire des *illusions* de l'esprit. (Nic.) Il y a de la dureté à arracher aux gens des imaginations qui leur plaisent, et à leur envier le charme de leurs *illusions*. (St-Evrem.) Douces *illusions* qui séduisez mes sens! (VIP.) Il est ridicule de combattre sérieusement les *illusions* et les raffinements d'une dévotion mélancolique. (Boss.) L'*illusion* qui plaît devrait durer toujours. (Roger.) Dante surtout fait des efforts surhumains pour arracher son pays à l'*illusion*. (E. Quinet.) Si c'est l'*illusion* qui engendre et les douces sensations, et les pures images, et les innocents mensonges dont nous nous berçons dans le malheur; c'est elle aussi qui jette les âmes vives ou préoccupées dans les écarts et les extravagances des têtes romanesques. (Cte Brady.) La douce *illusion* flatte sa vanité. (Colnet.)

Flatteuse *illusion*, doux oubli de nos peines,
Oh! qui pourrait compter les heureux que tu fais.
(Colardeau.)

L'*illusion* féconde habite dans mon sein
[illegible]
J'ai les ailes de l'espérance. (A. Chénier.)

— Songes, fantômes qui flattent ou qui troublent l'imagination. Illusion agréable. Douces illusions. Le jour vint dissiper les *illusions* qui avaient enchanté, qui avaient troublé mon sommeil. (Acad.) Dans l'*illusion* de nos songes. (Fléch.) Poète, que vous font les rois, à vous devant qui les rois et les peuples eux-mêmes ne sont qu'un accident passager de la forme sociale, *illusion* d'un rêve de la nuit, qui se dissout au matin. (Nodier.)

— Prestiges du démon qui présentent à nos sens les choses autrement qu'elles ne sont. Illusion diabolique. Le démon a tenté les saints ermites sous diverses formes, qui n'étaient que des *illusions*. (Fléch.) Le démon procure quelquefois d'heureux succès aux méchants pour les entretenir dans l'*illusion*. (Nicole.)

— *Se faire illusion*. S'abuser soi-même. Cette mère se fait illusion sur les défauts de ses enfants. Je cherche à me faire illusion sur ses mauvais procédés. Combien la vanité se fait-elle de flatteuses *illusions*! (Nic.)

ILLUSIONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Illusionner. S'empl. adjectiv. Sens, esprit illusionné. Mon esprit *illusionné* se laissait aller avec joie aux douces caresses de ce riant espoir. (***)

ILLUSIONNER. v. a. 1re conj. Néol. Causer des illusions. Faire illusion. Tromper, séduire par des illusions. Les charmes ineffables de sa riante imagination *illusionnaient* mon âme, et malgré le témoignage de mes sens, je la trouvais belle entre les belles. (***) Pourquoi me suis-je laissé *illusionner* au point de croire à ton amour? (Id.)

— S'ILLUSIONNER. v. pron. Se créer des illusions; se faire illusion. C'est un homme qui aime à s'illusionner. Hélas! mon âme a trop aimé *s'illusionner*, pourquoi n'ai-je pas écouté la raison qui me prédisait ta perfidie et mon malheur! (***)

— *S'illusionner sur*. Mon âme trop pleine de ton amour aimait à *s'illusionner* sur ta fidélité, et malgré toutes les preuves qui te condamnaient, j'aimais à te croire innocente. (***)

ILLUSOIRE. adj. des 2 g. Captieux, qui trompe par de fausses apparences. Proposition illusoire. Convention illusoire. Il affaiblissait, autant qu'il était en lui, par des expériences non moins *illusoires*, la lumière du réverbère céleste. (B. de St-P.)

— Inutile, sans résultat. Promesses illusoires. Espoir illusoire. Jugement illusoire. Pourquoi m'avoir bercé jusqu'au dernier jour par un espoir *illusoire*? Tu me connaissais assez pour savoir que mon espérance trompée serait pour moi pire que la mort. (***)

ILLUSOIREMENT. adv. D'une manière illusoire. Cet adverbe n'est guère d'usage qu'au palais.

ILLUSTRATEUR. s. m. Celui qui donne du lustre, de la gloire à un ouvrage, qui le met en réputation.

— Celui qui, par des actions d'éclat ou par des écrits, rend son pays illustre. Mercier est l'inventeur de ce néologisme.

ILLUSTRATION. s. f. (pr. *il-luss-tra-ci-on*). Action d'illustrer. Les grands écrivains du siècle de Louis XIV contribuèrent puissamment à l'illustration de son règne.

— S'applique plus particulièrement aux marques d'honneur qui illustrent une famille. C'est une famille noble et ancienne, mais sans illustration. Acquérir de l'illustration. Ternir son illustration par des actions coupables. C'est par vous que commence l'*illustration* de votre famille, disait un ancien noble à un noble moderne. — Et c'est en vous que finit l'*illustration* de la vôtre. (Sall.)

— Celui, celle qui illustre son époque, son pays, sa famille. Les illustrations du jour. Les plus glorieuses illustrations du siècle de Louis XIV. Les illustrations de la France et de l'Angleterre. Tel personnage est l'illustration de sa famille.

— Figures gravées sur bois et intercalées dans le texte d'un ouvrage; grand nombre de gravures dans une édition de luxe. Les illustrations de Don Quichotte, des Voyages de Gulliver, etc.

— Paléogr. Ornements coloriés des anciens manuscrits. On dit au pluriel: Ce manuscrit est remarquable par ses illustrations.

ILLUSTRE. adj. des 2 g. (du lat. *illustris*, célèbre). Eclatant, célèbre, élevé au-dessus des autres par son mérite, par ses talents, sa naissance, etc. Un homme illustre. Une famille illustre. Une race illustre. Plutarque a écrit la vie des hommes illustres de la Grèce et de Rome. Cicéron a été le plus illustre des orateurs, et Virgile le plus illustre des poëtes. Aussi *illustre* par sa piété que par son origine. (Fléch.) Pendant que ce grand roi la rendait la plus *illustre* de toutes les reines, vous la faisiez, monseigneur, la plus *illustre* de toutes les mères. (Id.) L'*illustre* Josabet porte vers nous ses pas. (Rac.)

La satire ne sert qu'à rendre un fat *illustre*;
C'est une ombre au tableau qui lui donne du lustre.
(Boileau.)

Je crains un bonheur dangereux:
S'il est beau d'être *illustre*, il est doux d'être heureux.
(Fr. de Neufchâteau.)

— S'applique aux choses. C'est un des plus illustres monuments de l'antiquité. Illustre in[...]
lustre qui fût jamais sous le soleil, et devant Dieu et devant les hommes. (Boss.) Que ce soit donc là l'*illustre* défaut de Charles aussi bien que de César. (Id.)

Pardonnez à l'éclat d'une *illustre* fortune
Ce reste de fierté qui craint d'être importune. (Rac.)

— S'emploie ordinairement en bonne part; cependant il se joint aussi avec des noms qui marquent des vices, des hommes trop connus, trop fameux, etc. Scélérat illustre. Erostrate est un incendiaire illustre. On trouve d'*illustres* scélérats, mais il ne fut jamais d'*illustres* avares. (St-Evrem.) Les rois, ces *illustres* ingrats. (Volt.) D'*illustres* attentats ont fait toute leur gloire. (Id.)

Ces biens, ces dignités et ces superbes tables,
Ne font que trop souvent d'*illustres* misérables.
(Tousn.)

De pareilles erreurs
Ne produisent jamais que d'*illustres* malheurs.
(La Fontaine.)

— Hist. Titre honorifique que l'on donnait, chez les Romains, aux membres de la première des quatre classes privilégiées établies dans l'Empire à partir de Dioclétien. Les consuls, les patriciens, les préfets, les ministres du palais, les commandants généraux, étaient décorés du titre d'illustre. On distinguait parmi ces illustres différents degrés, comme on distingue en Espagne des grands de la première et de la seconde classe. || *Homme illustre*. Titre que les rois de France ont pris jusqu'à Charlemagne inclusivement. C'était le titre qu'ils prenaient dans leurs chartes, et celui qu'ils gardaient comme le plus distingué.

— subst. On désigne sous ce nom les membres de l'Académie. Les quarante illustres. || On le dit également de quelqu'un qui excelle en quelque chose, notamment en quelque art. Ce statuaire est un illustre. Ce peintre est un des illustres de l'époque.

— Se dit aussi dans le style familier et moqueur. C'est un illustre.

— Syn. comp. ILLUSTRE. FAMEUX. CÉLÈBRE. RENOMMÉ. Les mots *illustre*, *fameux*, *célèbre*, *renommé*, marquent la réputation; mais ils ont tous leurs nuances particulières qui les distinguent. *Illustre* exprime la dignité et l'éclat qui fait non-seulement connaître, mais encore estimer le sujet, et le place dans le grand. Les princes brillent pendant leur vie, mais ils ne sont *illustres* dans la postérité que par les monuments de grandeur, de sagesse et de bonté qu'ils laissent après eux. V. les autres mots.

ILLUSTRÉ, ÉE. part. pass. du v. Illustrer. S'empl. adjectiv. Maison illustrée. Famille illustrée. Ville illustrée par les grands hommes dont elle a été le berceau. Vous vous étiez jusqu'ici battus pour des rochers stériles, *illustrés* par votre courage, mais inutiles à la patrie. (Bonap.) Néron, pour le maintenir, avait envoyé en Judée Vespasien, *illustré* déjà par son expédition en Espagne. (Anquet.)

— Libr. Enrichi d'illustrations, de gravures. Édition illustrée. Livre illustré. Les Mille et une Nuits ont été illustrées.

ILLUSTRER. v. a. 1re conj. (du lat. *illustrare*, donner de la gloire). Rendre illustre, donner du lustre, de l'éclat. Illustrer son pays par des victoires, par des découvertes. Il ne faut qu'un grand homme pour illustrer une maison. Eschyle, Sophocle et Euripide, sont et seront toujours placés à la tête de ceux qui *illustrèrent* la scène. (Barth.) Il est plus glorieux d'*illustrer* sa maison que de descendre d'une maison illustre. (Sallent.) Oh! ce doit être un enchantement qui passe tous les enchantements, celui d'*illustrer* ce qu'on admire, celui d'embellir encore ce qu'on aime! (Nodier.) Il évite de spécialiser sa pensée en la revêtant d'exemples vifs, en l'*illustrant* de détails et de rapprochements historiques. (Ste-Beuve.)

Voyons enfin ces événements rares,
Ce long tissu d'aventures bizarres,
Qui de vos ans ont *illustré* le cours. (Malfil.)

— Typogr. Enrichir, orner de gravures. Illustrer un ouvrage, une édition. On a illustré Gil Blas, Télémaque, Paul et Virginie, etc. Grandville a *illustré* les Fables de La Fontaine de la manière la plus piquante et la plus spirituelle. (***)

— Paléogr. Orner un manuscrit de peintures, d'enluminures.

— S'ILLUSTRER. v. pron. Acquérir de la gloire. Il s'est illustré par de grandes actions. Notre espèce, seule amante de la gloire parmi les animaux, prétend à *s'illustrer* à ses propres regards. (Virey.)

Pour feindre des vertus à tort on dissimule;
Notre cœur tel qu'il est doit toujours se montrer.
Les défauts que l'on a rendent moins ridicule
Que les fausses vertus dont on veut *s'illustrer*.
(Fasste.)

ILLUSTRISSIME. adj. des 2 g. (superlatif d'*illustre*). Très-illustre. || Titre d'honneur qu'on donne à certaines personnes élevées en dignité, et principalement aux princes de l'Église. Illustrissime et révérendissime seigneur.

ILLUTATION. s. f. (pr. *il-lu-ta-ci-on*; ét., V. ILLUTER). Médec. Action d'enduire certaines parties du corps de boue prise du limon des sources minérales, pour la guérison de quelque maladie ou douleur.

ILLUTÉ, ÉE. part. pass. du v. Illuter. S'empl. adjectiv. Corps, membre illuté. Partie illutée. Le corps doit rester illuté assez longtemps pour laisser agir le traitement.

ILLUTER. v. a. 1re conj. (du lat. in, sur, [illegible]) du traitement que l'on fait subir à certains malades que l'on couvre du limon des sources minérales. Illuter le corps, les membres d'un malade. Illuter la partie affectée.

ILLYRICAIN. s. m. Hist. relig. Membre d'une secte luthérienne qui fut fondée au XVIe siècle par un sieur Mathias Francowitz, surnommé *Illyricus* parce qu'il était d'Illyrie. Ces sectaires étaient connus aussi sous le nom de *rigides luthériens*.

ILLYRIE. Géogr. Contrée d'Europe située sur les bords de la mer Adriatique et vis-à-vis de l'Italie. Elle fut divisée par Philippe, roi de Macédoine, en Illyrie grecque ou Albanie incorporée à la Macédoine, et en Illyrie barbare, divisée en Iapydie, Liburnie et Dalmatie. Asservie en 219, elle devint sous Auguste province romaine, et son nom s'étendit à tout le pays à l'est de l'Italie et au sud du Danube, à partir de la Rhétie. Elle échut à l'empereur d'Occident en 476. Au VIe siècle, des colonies slaves y fondèrent les royaumes de Dalmatie et de Croatie; en 1172 se forma celui de Bosnie. Tour à tour possédée par les Vénitiens, par les Hongrois, elle forma plusieurs cercles, et l'Autriche obtint la Dalmatie vénitienne en 1797.

— Depuis 1815, c'est un royaume dépendant de l'Autriche, situé entre la mer Adriatique, la Hongrie et la Turquie; il compte 1,196,000 h., et est divisé en deux gouvernements, Laybach et Trieste; cap. Capo-d'Istria. Climat varié: rude dans la Carinthie, tempéré dans le Frioul et en Carniole, il est méridional en Istrie et dans les îles. Produits variés comme le climat: les fruits du sud, le vin, les olives, le mûrier, le maïs, toutes les espèces de céréales, des bois pour la mâture, des plantes officinales, telles sont les principales productions du règne végétal. Chevaux, bétail, chèvres, porcs, gibier, volaille, abeilles, poissons en abondance. Mines de cuivre, de soufre, de vif-argent, de plomb, de fer, de cinabre, de calamite, d'alun, de vitriol, de houille, en active exploitation.

ILLYRIEN, ENNE. adj. Qui est de l'Illyrie. Femme illyrienne. Paysan illyrien. Marchand, matelot illyrien. Population illyrienne.

— En ce sens, il se prend substantiv. pour Habitant d'Illyrie. Un Illyrien. Des Illyriens. Des Illyriennes. Les Illyriens, descendants des anciens Thraces, et mêlés aux Grecs, aux Phéniciens, aux Siciliens et aux Celtes, se répandirent le long de la côte qui baigne la mer Adriatique, dans les îles environnantes, et dans la partie occidentale de la Macédoine jusqu'à l'Épire.

— Qui appartient à l'Illyrie et à ses habitants. Langue illyrienne. Littérature illyrienne. Mœurs, coutumes illyriennes. Costume illyrien.

— *Provinces illyriennes*. Division de l'Illyrie établie par Napoléon le 14 octobre 1809. Les provinces illyriennes comprenaient le cercle de Villah, la Carniole, l'Istrie autrichienne, Fiume, Trieste, le littoral, la Dalmatie et les îles. Cette organisation fut définitivement reconnue le 15 avril 1811, par un décret du même empereur. En 1814, ces provinces rentrèrent sous la domination autrichienne.

— *Iles Illyriennes*. Iles situées dans la mer Adriatique, le long des côtes de l'Illyrie et de la Dalmatie. Les plus considérables sont Veglia, Cherso, Brazza, Lezina, Curzola, Madala. Elles sont au nombre d'environ quatre-vingts.

ILLYRIQUE. Géogr. Qui appartient à l'Illyrie.

ILLYRIUS. (pr. *il-li-riuss*). Temps hér. Fils de Cadmus et d'Hermione, et, selon d'autres, de Polyphème et de Galatée, donna, dit-on, son nom à l'Illyrie.

ILMEN. Géogr. jadis *Moïsk*. Lac de la Russie d'Europe, dans le gouvernement de Novogorod. Il a 44 kil. de l'E. à l'O. sur 36 kil., dans sa plus grande largeur.

ILMU. s. m. Bot. Plante de la famille des Iridées.

ÎLOT. s. m. Très-petite île qui se forme dans le lit d'un fleuve ou d'une rivière. Les îles, îlots et attérissements. *Ilot* inhabité. (B. de St-P.) Les îles, *îlots* et attérissements qui se forment dans les lits des fleuves et des rivières navigables ou flottables, appartiennent à l'État, s'il n'y a titre ou possession contraire. (Bousq.)

ILOTE, HILOTE ou HÉLOTE. adj. et s. Habitant de la ville d'Hélos, dans le Péloponèse. Les Ilotes, réduits en esclavage par Agis Ier, roi de Lacédémone, furent indignement traités par leurs vainqueurs. Soumis aux plus dégoûtants offices, il leur était défendu de coucher dans la ville de Sparte. Les travaux rustiques étaient pour ces malheureux un supplice. A des époques fixes de l'année, on les fustigeait impitoyablement et sans autre motif que de leur rappeler leur esclavage. On mettait à mort les enfants nouveau-nés et ceux des Ilotes dont la physionomie avait quelque chose de noble et de beau, lorsque leur accroissement donnait des craintes à la république. Enfin on s'étudiait constamment à rendre leur condition plus dure et leur abjection plus grande. De là, l'acception suivante donnée au mot *ilote* par extension.

— Qui est réduit par la force des gouvernants ou des choses au dernier état d'abjection et d'ignorance. Les pauvres sont les ilotes des les sociétés modernes.

ILOTISME. s. m. État, condition d'ilote. || Par extens. [illegible] quelque classe d'hommes est réduite par ceux qui la maîtrisent. La classe pauvre était tenue dans un véritable ilotisme.

ILOTIE. s. f. Syn. d'Ilotisme. Mot employé par Montesquieu, mais que l'usage n'a pas consacré.

ILVA. Géogr. anc. Ile entre la Corse et l'Étrurie. Riche en mines de fer. Aujourd'hui l'île d'Elbe.

ILVAITE. s. f. Minér. Sorte de minerai de fer.

ILYNS. s. m. Minér. Sorte de roche.

ILYODÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à du limon. || ILYODÉES. s. f. pl. Famille d'algues.

ILYSION. s. m. Erpét. Genre de serpents.

ILYSSUS. Géogr. anc. Petite rivière de l'Attique, qui baignait les murs d'Athènes, et se jetait dans la mer près du Pirée. Les Muses avaient un temple sur les bords de l'Ilyssus.

IMAGE. s. f. (du lat. *imago*; formé de [...]

tarif. Dans son acception primitive, Représentation naturelle, objet répété dans un corps poli, soit par réflexion, soit par réfraction. Voir son image dans l'eau, dans un miroir. Un ruisseau nous offre l'*image* des arbres qui croissent sur ses bords, du nuage qui obscurcit le ciel, de l'oiseau qui vole dans l'air. (H. Faur.) Narcisse devint épris de sa propre *image;* et si, comme lui, Eve, dans Milton, admire la sienne, c'est du moins sans se reconnaître; une voix bientôt la désabuse et lui crie : Eve, que prétends-tu ? Cette *image*, est-ce toi ? (Id.)

— Représentation de quelque chose en peinture, en gravure, en sculpture, en dessin.

— Particulièrement, Celle qui est l'objet d'un culte religieux; et en ce sens on l'emploie souvent absolument au pl. Les images des faux dieux. Honorer les images des saints. Le culte des images. L'image de la sainte Vierge. L'image de Jésus-Christ, L'image de saint Jean. Image sacrée, vénérée, sainte, consolante. Image en bois, en basalte, en marbre, en ivoire, en or, en argent. Image couverte de vêtements en étoffe riche, brodée en or, en argent. Image ornée de pierres précieuses. Image sculptée, peinte, brodée. Les anciens peuples ont eu beaucoup de vénération pour les *images;* les Juifs cependant ne s'en permettaient aucune ni dans leurs temples ni dans leurs maisons. (Denne-Bar.) Les Romains plaçaient à la poupe de leurs navires l'*image* d'une divinité qui devenait tutélaire pour le vaisseau; de là vient l'habitude de sculpter une ou plusieurs figures sur les bâtiments de mer. (Id.) Du Christ avec ferveur Jeanne baisait l'*image*. (C. Delav.)

— S'emploie aussi dans ce sens en parlant du portrait, de la représentation d'un personnage respecté. Cette statue est l'image d'un grand roi. Image fidèle, parlante, chérie, muette, ressemblante, attendrissante, vénérable, auguste, noble. Polybe rapporte que dans les jours de solennité on mettait des toges à toutes les *images* des ancêtres; mais que ces toges étaient prétextes pour les images des consuls et des préteurs. (Duches.) Des toges brodées en or étaient données aux *images* des triomphateurs. (Id.) Les Romains avaient un immense respect pour les *images* de leurs ancêtres. (Denne-Bar.) Les habits royaux et magnifiques dont les *images* des autres doges sont revêtues ajoutent à l'expression de ce terrible rideau noir. (Mme de Staël.)

> L'objet qui dans la tombe emporta notre hommage,
> Reste encor près de nous, et vit dans son *image*
> (Lemierre.)

> Le sort jaloux abat ce que l'homme a construit
> Sur le front des rois même imprime ses outrages,
> Renverse leurs palais et brise leurs *images*. (Castel.)

— Ant. rom. *Droit d'images*. Privilége accordé aux citoyens romains qui avaient exercé de hautes magistratures. Ils faisaient faire leur portrait ou leur buste, et ces *images*, conservées avec soin par leurs descendants, étaient portées aux funérailles et dans les triomphes des membres de la famille.

— A été synonyme d'Estampe.

— Ne sert plus guère qu'à désigner ces petites figures gravées et ordinairement enluminées que l'on accorde pour récompense aux enfants lorsqu'ils ont bien lu ou bien récité leur leçon ou leur catéchisme. || On dit dans un sens analogue, Un livre d'images, plein d'images. Donner un livre d'images à un enfant.

— Ressemblance. Dieu a fait l'homme à son image. Cet enfant est l'image vivante de son père. La beauté du visage n'a de valeur qu'autant qu'elle est l'*image* de la beauté de l'âme. (De Juss.) Pourquoi la nature n'aurait-elle pas mis sur la terre, dans des fleurs, les *images* des objets qu'elle a placés en réalité dans les cieux ? (B. de St-P.) L'homme, *image* d'un Dieu seul bon et seul aimable. (Boil.) Ce fils, ma seule joie et l'*image* d'Hector. (Rac.)

— Aspect, apparence d'une chose.

> La sombre humidité sort du fond des marais,
> Étend sur la campagne un immense nuage,
> Et voile du soleil la consolante *image*. (Castel.)

— Souvenir qui retrace fidèlement dans le cœur, dans l'esprit, une personne, une chose. J'ai beau vouloir arracher de mon cœur cette *image* trop chère, je l'y sens trop fortement attachée. (J.-J. Rouss.)

> Adieu. Je vais, le cœur trop plein de votre *image*,
> Attendre, en vous aimant, la mort pour mon partage.
> (Racine.)

> O dieux ! ah ! rendez-moi ma raison égarée,
> Arrachez de mon cœur cette *image* adorée. (Piron.)

> Délices de mon cœur ! Loin de toi mon *image*
> A-t-elle fui, pareille au mobile nuage ? (Millevoye.)

[illegible] Forte impression laissée dans le cœur par un fait, une action, un événement quelconque; pensée, souvenir. L'*image* de cette fuite précipitée est empreinte dans mon esprit en traits ineffaçables. (Barth.) L'*image* de la caducité sans consolation m'affligeait avant le temps. (J.-J. Rouss.) Il expira à la fleur de l'âge, plein des tristes *images* de la confusion qui devait suivre sa mort. (Boss.) Ces *images* s'offrent sans cesse à mon esprit, et je vous avouerai que je suis résolu... de me séparer d'eux pour jamais. (Le Sage.) Le monde coloré n'existant pas pour les aveugles, ou prendraient-ils les *images* dont est faite, je pense, l'imagination ? (Dufau.)

— Représentation d'une chose par des signes qui en réveillent l'idée, qui en rappellent le souvenir, qui la font voir comme présente. Avoir devant soi l'image de la mort, de la misère, du [illegible]. Dans ce moment [illegible] court, j'ai cru voir l'image de l'enfer. (J.-J. Rouss.) Elle n'a point sous les yeux l'*image* affreuse de la misère et du désespoir. (Id.) Je n'ai plus devant moi que l'*image* de la mort. (Id.) On ne peut réfléchir sur les mœurs, qu'on ne se plaise à se rappeler l'*image* de la simplicité des premiers temps. (Id.) L'*image* de la fidélité ne flatte plus l'homme. (Id.) Il fut le premier qui, en temps de paix, donna une *image* et une leçon complète de la guerre. (Volt.) L'homme trouve partout des *images* de cette double consonnance répandue parmi les êtres organisés. (B. de St-P.)

> Le calme inaltérable empreint sur son visage,
> De la paix de son cœur est la tranquille *image*.
> (Béranger.)

> Et mes chants
> Viennent de la nature offrir la douce *image*. (Delille.)

> Soit que je vous regarde, ou que je l'envisage,
> Partout du désespoir je rencontre l'*image*. (Rac.)

— Idée. Je me fais une image terrible des dangers que vous avez courus. Je me livrai donc à des *images* très-agréables. (Le Sage.) J'ai la satisfaction de voir un avare, effrayé des *images* que je présente à sa cupidité, ouvrir ses trésors et les répandre d'une prodigue main. (Id.)

— En éloquence et en poésie, Toute description courte et vive qui présente les objets aux yeux autant qu'à l'esprit.

— La peinture qu'offrent ces vers de Racine fait image :

> Des princes égorgés la chambre était remplie;
> Un poignard à la main, l'implacable Athalie
> Au carnage animait ses barbares soldats.

— Voici encore une image effrayante du même poëte. C'est Athalie qui parle de sa mère qu'elle a vue en songe.

> Mais je n'ai plus trouvé qu'un horrible mélange
> D'os et de chair meurtris et traînés dans la fange,
> De lambeaux pleins de sang et de membres affreux
> Que des chiens dévorants se disputaient entre eux.

— Métaphore qui peint un objet peu connu avec les traits d'un autre mieux connu. Image sublime. Cela fait image. Ce sont les images qui donnent du coloris au style. Image séduisante, naïve, gracieuse, riante, expressive, sensible, épouvantable, affreuse, voilée, vague, confuse, grossière, imparfaite. Cette description offre quelques *images* qui ont paru révolter la délicatesse française. (Del.) Vos expressions sont vives et brillantes, vos *images* bien frappées... (Volt.) Cette *image* n'est ni naturelle, ni aimable, ni vraisemblable. (Id.) Si le philosophe emploie quelquefois des *images*, c'est moins parce qu'il veut peindre que parce qu'il veut rendre une vérité plus sensible, et les *images* sont toujours subordonnées au raisonnement. (Condill.) La multitude admire ses vers sans les entendre, parce qu'il lui suffit que des *images* vives passent rapidement devant ses yeux comme les éclairs. (Barth.) Son idée se traduit constamment sous la forme morale; c'est tout au plus si de loin en loin il la couronne de quelque grande *image* naturelle. (Ste-Beuve.) La rose ne dure qu'un jour, et sert souvent d'*image* aux philosophes pour exprimer la rapidité de nos plaisirs et de notre existence. (B. de St-P.)

— Fig. et fam. *C'est une belle image*. Se dit d'une femme dont la physionomie est belle, mais dépourvue d'expression.

— Prov. et pop. en parlant d'un enfant. *Il est sage comme une image*. Il est très-obéissant, très-tranquille. || *On amuse les enfants avec des images*. Se dit à une personne qui veut détourner l'attention par des bagatelles. || Par plaisant. *Vous avez bien fait; vous aurez une image*.

— Entom. État de l'insecte parfait, ou quatrième état par lequel passe et où arrive l'insecte lorsqu'il est complétement organisé.

IMAGÉ, ÉE. part. pass. du v. Imager. S'empl. adjectiv. Style imagé. Poésie imagée.

IMAGER. v. a. 1re conj. Représenter par des images, par des emblèmes. Les anciens imprimeurs imageaient leur nom.

— Ce fut Charles Nodier qui le premier hasarda ce mot, en parlant de l'usage où ont été les anciens imprimeurs d'exprimer leur nom par des armes parlantes, tel, par exemple, que Wolfgang, dont le nom peut signifier *loup marchant;* et que le *bûcher enflammé* qu'on remarque dans quelques éditions elzéviriennes, les éléments du nom *else vir*, *else wur*, pouvant signifier *feu d'orme*.

— Littér. Orner, embellir d'images. Imager son style. Il y a plus d'esprit dans l'argot lui-même que dans l'algèbre, parce que l'argot a la propriété de figurer l'expression et d'*imager* le langage. (Ch. Nod.)

— S'IMAGER. v. pron. Être imagé. Un style qui peut s'imager.

IMAGEUR ou **IMAGIER, ÈRE,** ou **IMAGISTE.** s. Celui, celle qui vend des images. Vieux et peu usité.

IMAGERIE. s. f. Comm. Fabrication, commerce d'images.

IMAGINABLE. adj. des 2 g. Qui se peut imaginer. On lui a fait tous les remèdes imaginables. On a fait tous les efforts imaginables pour le sauver. Il a eu tous les malheurs imaginables. Sitôt qu'elle m'eut remarqué, elle le quitta d'un air gracieux, vint à moi les bras ouverts, et me fit toutes les amitiés *imaginables*. (Le Sage.) Oui, monsieur; j'ai déjà disposé tout, et promets d'en avoir tous les soins *imaginables*. (Molière.)

IMAGINAIRE. adj. des 2 g. Qui n'est que dans l'imagination. Sous ce point de vue, *imaginaire* n'est point opposé à *réel*, comme le veulent quelques dictionnaires. Car un bonheur imaginaire est réellement goûté par celui qui se le crée, et une peine imaginaire est une peine réelle. On dit dans le même sens, Regret imaginaire. Une scène imaginaire. Maux imaginaires. Je préfère la tristesse d'un regret *imaginaire* à l'effroi d'être sans cesse assiégé par le crime. (J.-J. Rouss.) Tout me retrace une scène *imaginaire* avec plus de force que les événements qui sont réellement arrivés. (Id.) Otez les douleurs du corps et les remords de la conscience, tous nos maux sont *imaginaires*. (Id.)

— *Malade imaginaire*. Celui qui a l'imagination blessée, et qui se croit malade sans l'être. Les maladies *imaginaires* sont incurables, ou les plus difficiles à guérir. (***) || Titre d'une comédie de Molière. Jouer le Malade imaginaire.

— Algèbr. Se dit des quantités, des nombres qui ne sont point réalisables, en particulier, des racines paires des quantités négatives. Les nombres *imaginaires* tirent leur origine de la branche inverse du troisième et dernier mode de la génération élémentaire des quantités qu'on peut ramener à la racine paire de (—1). Toutes les quantités *imaginaires* sont de même nature, puisqu'elles ne diffèrent entre elles que par la valeur de l'exposant, et qu'elles sont rigoureusement identiques dans ce qui concerne leur génération idéale.

— substantiv. Ce qui est imaginaire; ce qui n'existe que dans l'imagination. Faire évanouir l'imaginaire.

— Fig. et fam. *Se promener dans les espaces imaginaires*. Se faire des visions, se repaître de chimères.

IMAGINATIF, IVE. adj. Qui imagine aisément, qui a une grande facilité d'imagination. Esprit imaginatif. Puissance, faculté imaginative. Dieu a voulu pourvoir au besoin de notre vie *imaginative* par la brillante faculté de comparer les sensations et de figurer la parole. (Ch. Nod.)

— subst. Celui, celle qui a une grande facilité d'imagination. Les *imaginatifs* vous éblouissent par la richesse de leurs métaphores. (Cormenin.)

— L'IMAGINATIVE. s. f. Faculté qui recueille les matériaux qu'emploie l'imagination, ou faculté d'associer nos idées par la relation de ressemblance ou d'analogie. L'imagination suppose l'*imaginative*, mais ne lui est pas toujours associée. (Trad. de Dugald Steward.) Il y a des hommes qui ont contracté des habitudes d'association pour éclairer ou embellir un sujet, nombre d'idées analogues : ces hommes-là ont de l'*imaginative*. (Id.) C'est l'*imaginative* qui fournit au poëte le langage métaphorique, et toutes les analogies qui servent de fondement aux allusions poétiques. (Id.)

— Il est aussi du style familier. Évertuons un peu notre *imaginative*. (Rac.)

> Rare et sublime effort d'une *imaginative*
> Qui ne cède en vigueur à personne qui vive (Mol.)

> Toi qui parais en tout si légère et si vive,
> Exerce à ce sujet ton *imaginative*. (Hesnault.)

IMAGINATION. s. f. (pr. *i-ma-ji-na-si-on;* du lat. *imaginatio;* formé de *imago*, image; rad. *imitari*, imiter). Psychol. En général, faculté de l'âme de se représenter les choses sensibles. On dit que l'imagination est passive lorsqu'on la considère comme faculté de retenir une simple impression des objets. Et l'on pourrait dire alors que ce n'est que la mémoire même dans un cerveau vivement ému. Toutefois elle diffère de la mémoire en ce sens qu'elle nous représente l'objet absent comme s'il était présent, tandis que la mémoire nous laisse toujours cette pensée que l'objet est absent. L'imagination est dite active lorsqu'elle forme des peintures neuves de toutes celles qui sont dans notre mémoire, ou qu'elle dépouille les objets dont elle s'empare des qualités qu'ils ont, ou les revêt de celles qu'ils n'ont pas. C'est à elle qu'il faut rapporter les illusions des gens à passions. Elle devient imagination d'invention, lorsqu'elle invente; lorsque, rassemblant des qualités éparses dans la nature ou même hors de la nature, dans le monde idéal, elle forme un tout complet qui n'avait point de type hors d'elle, et, si le produit de ses conceptions frappe, étonne, séduit, elle est alors le génie. L'imagination a pour domaine propre les perceptions et les intuitions; les idées générales ne peuvent être représentées par elle à l'esprit avec aucune précision : elles flottent en face de l'intelligence comme des ombres indécises, sans contour, sans forme, sans couleur déterminée. Les conceptions pures de la raison lui échappent complétement [illegible] le langage figuré dont cette faculté fait usage pour rendre sensible ce qui de sa nature ne l'est pas. Le domaine de l'imagination est encore dans le passé et l'avenir, comme dans le présent, c'est elle qui fournit la matière du souvenir ou fait d'intention, c'est elle encore qui livre à la raison les matériaux avec lesquels elle bâtit par anticipation l'avenir en se fondant sur les lois constantes de la nature.

— Dans le monde, dans la littérature et les beaux-arts, Don de l'esprit ou de l'âme, qui consiste à la fois à recevoir de vives impressions des objets réels et à combiner ces impressions de manière à produire avec elles de nouvelles créations. Une imagination ardente, vive, heureuse, féconde, fertile, riche, active, légère, brillante, fleurie, forte, égarée, errante, folle, tendre, vaine, frivole, froide, blessée, grotesque, rêveuse, [illegible]. Le feu de l'imagination. Les rêves de l'imagination. Les écarts, les erreurs de l'imagination. Quoique ce soit un don riche et précieux que celui de l'*imagination*, si elle n'est point accompagnée de dons encore plus rares, elle est plus faite pour impressionner rapidement les masses, pour causer un plaisir vif mais passager, que pour agir sur les esprits sérieux et produire des effets durables. (Mlle Ozean.) L'*imagination* colore vivement les objets, elle leur communique dans le moment présent une vie qui semble pleine de sève, elle les combine en une multitude de façons différentes. (Id.) L'*imagination* est le trésor inépuisable d'où l'on tire à son gré caractères, événements, péripéties, plans complets de compositions littéraires de toute espèce, contes, romans, poëmes, drames. (Id.) S'il est dans notre système intellectuel une puissance admirable par son éclat, son étrange mobilité, son énergie pour disposer de toutes nos facultés, de toutes nos passions, c'est sans contredit l'*imagination*. (Jourd.) L'amour est sans contredit le sentiment le plus capable d'exalter l'*imagination*, de l'éclairer et de lui faire produire de grandes choses, puisque nous lui devons la création de tous les beaux-arts. (Id.) La postérité ne verra en lui que le poëte vivant des seules qualités qui fassent vivre à jamais une légitime renommée, l'*imagination* et le sentiment. (Nodier.) Le merveilleux gagne l'*imagination*, et quand une fois elle est gagnée, on ne se sert plus de son jugement. (Le Sage.) Les enfants, qui ont l'*imagination* vide, croiront les voir et les entendre. (Fén.) L'*imagination* du peuple devient poétique sous un beau ciel. (Mme de Staël.) L'*imagination* étend la mesure des possibles. (J.-J. Rouss.) L'*imagination*, en nous transportant dans l'avenir, peut seule donner un charme aux objets réels. (Id.) L'*imagination* transforme en vices les passions des êtres bornés. (Id.) Faut-il demander s'il est donné aux aveugles d'avoir de l'esprit et de l'*imagination* dans le sens ordinaire de ces mots ? (Dufau.) L'état de calme et de rectitude dans lequel est toujours maintenu le jugement des aveugles les met à l'abri des aberrations auxquelles notre *imagination* ardente ne nous livre que trop fréquemment. (Id.)

> Et toi, charme divin de l'esprit et du cœur,
> *Imagination!* de tes douces chimères
> Fais passer devant moi les figures légères
> A tes songes brillants que j'aime à me livrer ! (Del.)

> A tourmenter les crédules humains
> L'*imagination* est fort ingénieuse. (Fenouill.)

— *Avoir de l'imagination*. Posséder avec la faculté des impressions fortes celle d'animer ces impressions, de les grouper, d'en former un ensemble en choisissant parmi elles, en élisant, modifiant, rejetant; et tout cela sans autre force d'impulsion, sans autre motion que le désir de former, avec les créations qui nous entourent, d'autres créations que nous puissions appeler nôtres.

— *Avoir l'imagination vive*. Bien recevoir de puissantes impressions des choses, et posséder ensuite une certaine facilité à combiner ces impressions, mais une facilité désordonnée qui ne s'éveille que sous l'influence d'une émotion aveugle et passagère, et dont les résultats se dissipent en même temps que cette émotion.

— Opinion, croyance qu'on a de quelque chose, sans beaucoup de fondement. La plaisante imagination que de vouloir nous persuader cela ! C'est une pure imagination.

— Idée folle et extravagante, fantaisie bizarre. Se repaître d'imaginations. C'est un homme qui a d'étranges imaginations.

— Prov. et fig. *L'imagination est la folle du logis*. Mot de sainte Thérèse qui signifie que l'imagination est de toutes les facultés la plus sujette à s'égarer quand la raison ne lui sert point de guide.

IMAGINATIONISTE. s. m. (pr. *i-ma-ji-na-si-o-nis-te*). Méd. Qui croit aux efforts de l'imagination sur le fœtus.

IMAGINATIVE. s. f. V. IMAGINATIF.

IMAGINÉ, ÉE. part. pass. du v. Imaginer. S'empl. adjectiv. Conte bien imaginé. Des choses heureusement imaginées. Supposons d'abord un état entièrement régi par l'amour, tel que celui qui a été *imaginé* sur les bords du Lignon, par l'ingénieux d'Urfé. (B. de St-P.)

IMAGINER. v. a. 1re conj. Créer, former, combiner, se représenter dans son esprit une chose, un être, un plan, un moyen. La faculté d'imaginer. On ne peut rien imaginer de plus extraordinaire. C'est un homme qui a imaginé de fort belles choses. Capable d'*imaginer* de grandes choses et de les exécuter. (Mass.) L'É[illegible] n'avait [illegible] que la tour de Babel, quand elle *imagina* des pyramides. (Boss.) Avez-vous *imaginé* pour notre affaire quelque chose de favorable ? et croyez-vous, Eraste, pouvoir venir à bout de détourner ce fâcheux mariage que mon père s'est mis en tête ? (Molière.) Les Grecs, qui ont voulu s'approprier l'invention de tous les arts libéraux, ont prétendu qu'ils avaient *imaginé* les ordres toscan, dorique, ionique et corinthien. (B. de St-P.)

— *Imaginer de*. Ils déterrèrent, je ne sais où, qu'un moine appelé le P. Souhaitti, avait jadis *imaginé* de noter la gamme par chiffres. (J.-J. Rouss.) Kotzebue a *imaginé* de choisir la mort d'Ugolin pour sujet d'une tragédie. (Mme de Staël.)

— *Imaginer que*. Croire, penser, se figurer, se persuader. Je n'*imaginerais* jamais que Dieu et un Turc sanguinaire et poltron se ressemblent comme deux gouttes d'eau. (Volt.)

— Absol. Concevoir. Quand on imagine, on

ne fait que voir; quand on conçoit ou compare. (Riv.)

— S'IMAGINER. v. pron. Avec le pronom personnel régime direct. Etre imaginé. Rien de plus extravagant ne saurait s'imaginer.

— Avec le pronom personnel régime indirect. Se représenter dans l'esprit. Que l'on s'imagine le pays le plus désert, le plus sauvage.

— Se figurer quelque chose sans beaucoup de fondement. Il s'est imaginé que je voulais le tromper. Il ne faut pas s'*imaginer* que les contrées boréales soient dépourvues de végétaux. (B. de S-P.) Elles s'étaient malicieusement informées de ses qualités, s'*imaginant* que ce serait un vieux roi, qui, ne pouvant mieux, amusait sa femme avec des bijoux. (La Font.) Je rendais grâces au ciel de me voir hors de ce mauvais pas, et je m'*imaginais* n'avoir plus rien à craindre, puisque la dame s'était vengée. (Le Sage.)

— Croire, se persuader. Vous êtes excusable de vous défier de nous ....., et de vous *imaginer* que nous ne nous ferions pas plus de scrupule de vous abandonner que les camarades que nous avons laissés dans cette ville. (Le Sage.) Bien loin de se douter de quelque supercherie de notre part, il s'*imagina* de bonne foi que quelque ennemi secret l'avait voulu rendre suspect au saint-office. (Id.)

IMAMIE. s. f. Nom de la secte d'Ali, dont les Persans suivent les doctrines en tous points.

IMAMIEN. adj. Hist. relig. Conforme à la doctrine de la secte appelée *imamie.* || Se dit substantiv. d'un membre de cette secte. Les imamiens.

IMAM. s. m. (mot arabe qui signifie *chef*, et qu'on écrit à tort *iman*). Ministre de la religion mahométane, qui fait le service dans une mosquée. Les imams récitent les prières, lisent à haute voix le Coran, font les sermons, assistent les malades et bénissent les mariages. Leur costume est le même que celui des autres musulmans, à l'exception d'un turban un peu plus élevé. Ils reçoivent leur traitement des mosquées qu'ils desservent, et sont généralement en grande vénération parmi le peuple.

— Titre qu'ont porté les califes et qui est passé aux sultans ottomans, non pas en vertu de leur naissance, puisqu'ils sont d'origine turque, mais par l'effet d'une cession qui leur fut faite par le dernier calife abbasside qui régna en Egypte.

— Titre que les sunnites donnent à ceux de leurs docteurs qui jouissent d'une estime particulière, notamment aux fondateurs des quatre rites orthodoxes, Abou-Hanifah, Chafey, Malek et Hanbal.

— Chez les chiites, Être doué de vertus surnaturelles, en qui réside l'autorité spirituelle et temporelle, et qui seul a le droit de représenter la Divinité sur la terre. En ce sens Ali était imam. Ses deux fils étaient imams. Les neuf descendants de Hosseïn en ligne directe étaient aussi imams. Les douze imams. Les chiites actuels, notamment les Persans, croient que le douzième *imam*, chassé de ce monde par la malice des hommes, est maintenant caché dans un lieu impénétrable, mais que, lorsque la mesure des crimes des hommes aura été comblée, il reparaîtra sur la terre et y fera régner la justice. (Ratier.)

— On ne peut adopter *iman* pour *imam*, sans commettre une lourde faute; il faut écrire *imam, imamat, imamite, imamien*, par la raison que *imam* veut dire *chef*, et qu'en prononçant ce mot *iman*, on le confond avec l'orthographe de *iman, foi religieuse.* Ces deux expressions appartiennent à des racines différentes, et si jusqu'à présent les lexicographes n'en ont pas tenu compte, il est bon, à notre avis, de signaler leur méprise à cet égard.

IMAMAT. s. m. Dignité, fonction d'imam. Parvenir à l'imamat. Etre revêtu de l'imamat. Les sultans ottomans sont naturellement revêtus de l'imamat comme chefs suprêmes de la religion musulmane.

— Temps que durent ces fonctions. Pendant son imamat. Son imamat ne fut pas de longue durée.

IMAMITE. adj. et s. des 2 g. Se dit des chiites, à cause de leurs opinions sur l'imam.

IMANDRA. s. m. Géogr. Lac de la Russie d'Europe, gouvernement d'Arkhangel, 21 lieues du N. au S.; 5 de largeur; une rivière le met en communication avec la mer Blanche.

IMANTELIGME. s. m. Ant. gr. Sorte de jeu en usage chez les Grecs, qui consistait à délier des courroies formant un nœud fort compliqué.

IMANTOPÈDE. adj. des 2 g. Ornith. Se dit des oiseaux à cuisses et jambes longues à moitié nues.

IMARET. s. m. Chez les Turcs, Hôpital, maison pour les voyageurs, les pauvres errants.

IMARMÈNE ou **HIMARMÈNE.** Myth. Divinité qu'on croit être la même que le Destin.

IMATIDIE. s. f. Entom. Genre d'insectes coléoptères de l'Amérique méridionale.

IMAÜS ou **IMMAÜS.** (du sanscr. *hima*, neige, d'où le lat. *hiems*). Géogr. anc. Grande chaîne de montagnes qui séparait la Scythie en deux parties. On présume que ce sont les monts Bolor et Himalaya.

IMBARE. s. f. Géogr. anc. Montagne qui fait partie du mont Taurus. Strabon la place dans la grande Arménie, et Pline dans la Cilicie.

IMBÉCILE ou mieux **IMBÉCILLE.** adj. des 2 g. (du lat. *imbecillis;* formé dans la même signification de la part. priv. *in*, et de *bacillus*, bâton; littéralement, qui est sans bâton, sans appui). Qui est dans l'imbécillité. Faible d'esprit. Vieillard imbécile, qui devient imbécile. C'est un chanoine de l'église de Tolède, le plus *imbécile* mortel qu'il y ait au monde. (Le Sage.)

— Stupide, sot, idiot. C'est l'être le plus imbécile que l'on puisse imaginer.

— Dans le sens de Stupide il est du style familier, et l'on s'étonne du bonheur avec lequel Racine l'a fait entrer dans le style de la tragédie.

L'*imbécile* Ibrahim, sans craindre sa naissance,
Traîne exempt de péril une éternelle enfance.

— Qui est d'un imbécile. Vieillesse imbécile. Ils traînent une vieillesse *imbécile* et misérable. (Volt.)

— Faible, débile sous le rapport du physique. En ce sens il ne se dit qu'en vers et dans le style soutenu.

Prêtres audacieux, *imbéciles* soldats,
Du sabre et de l'épée ils ont chargé leurs bras. (VOLT.)

— S'est dit dans le même sens en prose. Les faibles jouissent de la santé des robustes, et les robustes jouissent réciproquement du fruit de la patience des *imbéciles.* (St François de Sales.)

— Fénelon lui a donné le sens d'Incapable. Défaut qui rend un homme *imbécile* pour le gouvernement.

— subst. Provoquer l'interdiction d'un imbécile. C'est un imbécile, un grand imbécile. Je croirais fort que le défaut des *imbéciles* vient du manque de vivacité, d'activité et de mouvement dans les facultés intellectuelles, par où ils se trouvent privés de l'usage de la raison. (Trad. de Locke.) Ce qui constitue vraisemblablement la différence qui se trouve entre les *imbeciles* et les fous, c'est que les forces joignent ensemble des idées mal assorties et extravagantes sur lesquelles néanmoins ils raisonnent juste; au lieu que les *imbeciles* font très-peu de propositions on n'en font point. (Lav.)

IMBÉCILEMENT ou mieux **IMBÉCILLEMENT.** adv. Avec imbécillité. Il s'est conduit bien imbécilement dans cette affaire.

IMBÉCILLITÉ. s. f. Faiblesse d'esprit qui ôte plus ou moins la faculté de comprendre, de mettre de la suite dans ses idées. L'imbécillité de l'âge; être, tomber dans l'imbécillité. Imbécillité complète, etc. Le despote aime l'imbécillité de ses sujets. On a observé qu'il est assez rare de voir des aveugles atteints de folie ou d'*imbécillité.* (Dufau.)

— Se dit quelquefois, par exagération, pour Sottise, niaiserie. Cet homme est d'une imbécillité rare. Ce sens est très-familier.

— Trait, acte d'imbécillité. Ne faire que des imbécillités.

— S'est dit pour Faiblesse physique ou morale. Mesurant les autres à l'*imbécillité* de leurs forces. (Mont.) Crébillon a encore dit:

Le laisser prévenir est moins une vertu
Que l'*imbécillité* d'un courage abattu.

— Iconol. On peint l'Imbécillité sous les traits d'une jeune fille assise, les cheveux épars sur le visage, la poitrine négligemment découverte, l'œil fixe et l'air stupide; à ses pieds sont des huîtres ou autres coquillages qui n'ont presque aucun sentiment.

IMBÉNI, IE. adj. Théol. Qui n'a point été béni. || Fig. Qui n'est point béni; qui n'est point heureux. Union imbénie.

IMBERBE. adj. des 2 g. Qui est sans barbe. Plusieurs nations de l'Amérique sont imberbes. Menton imberbe. Bien que l'Académie donne à cet adjectif les deux genres, nous ferons remarquer qu'il ne se dit que de ceux qui n'ont point de barbe, mais qui doivent en avoir, suivant les lois de la nature. Ainsi, on ne peut pas dire que les femmes sont *imberbes*, mais qu'elles n'ont pas de barbe.

— Par dénigr. signifie Très-jeune. Ce docteur imberbe voudrait nous régenter.

— Bot. Dont les têtes des fleurs, les feuilles ou les divisions sont dépourvues de poils. Plante imberbe.

— Ichthyol. Qui n'a point de barbillons. Poisson imberbe.

— Ornith. Qui a le bec glabre à la base. || IMBERBES. s. m. pl. Tribu des sylvains anisodactyles, comprenant les oiseaux dont le bec est glabre à la base.

S'empl. adjectiv. Abreuvé, arrosé, mouillé, humecté, imprégné. Le vase est *imbibé*, l'étoffe a pris son pli. (La Font.) Suivant Pythagore, la chaleur est le principe de la vie: une goutte du cerveau, *imbibée* d'une vapeur chaude, suffit à la formation de l'homme entier. (Libes.) Les vapeurs dont ils étaient *imbibés* n'ont jamais dû s'évaporer, puisqu'elles étaient attirées au centre aussi bien que les parties solides. (B. de St-P.)

— Fig. Esprit imbibé d'opinions erronées, de préjugés. Cet homme est tout *imbibé* de la bonne opinion de lui-même. (St-Evrem.) || On dit plutôt *imbu.*

IMBIBER. v. a. 1re conj. Abreuver, mouiller, faire pénétrer par un liquide. La pluie a imbibé la terre suffisamment. Imbiber une compresse, une éponge.

— Cir. Donner la première couche de cire à la mèche.

— Fig. Imbiber l'esprit d'opinions erronées, de préjugés. V. IMBOIRE.

— S'IMBIBER. v. pron. Devenir imbibé d'eau ou de quelque autre liquide. La terre s'imbibe d'eau. Quand on arrose, il faut donner le temps à la terre de s'imbiber.

— Par extens. Être pénétré d'une matière quelconque. Pendant tout l'été ces épis s'*imbibent* de la chaleur du soleil, qu'ils réfléchissent sur les anthères, les stigmates et les ovaires de la fleur. (B. de St-P.) Nous avons vu que les bois des végétaux étaient des espèces d'éponges qui s'*imbibaient* des rayons du soleil pendant l'été, et nous les rendaient en feu pendant l'hiver dans nos foyers. (Id.)

— Se répandre, pénétrer dans. L'huile s'imbibe dans le drap. Les liquides s'imbibent facilement dans certaines matières solides. La chaleur du soleil s'imbibe dans les plantes.

— Fig. S'imbiber de préjugés, de sottes opinions.

IMBIBITION. s. f. (pr. *in-bi-bi-ci-on*). L'action d'imbiber.

— Faculté de s'imbiber.

— Bot. Action de se charger de l'humidité ambiante. Les plantes se nourrissent en partie par l'imbibition de leurs feuilles.

IMBLÂMABLE. adj. des 2 g. Qu'on ne peut blâmer. Peu usité.

IMBLOCATION. s. f. (pr. *in-blo-ka-ci-on;* du mot *bloc*, amas). Ce terme exprimait la manière d'enterrer les corps morts des excommuniés, en élevant un monceau de terre ou de pierres sur leurs cadavres, dans un champ, parce qu'il était défendu de les enterrer en terre sainte.

IMBOIRE. v. a. 4e conj. (ét. lat. *in*, dedans; dont le *n* se change en *m* devant *b; bibere*, boire). J'*imbois, tu imbois, il imboit, nous imbuvons, vous imbuvez, ils imboivent. J'imbuvais, j'imbus, j'imboirai, j'imboirai, que j'imboive.* Imbiber, abreuver, imprégner, humecter de. Imboire un corps d'un liquide.

— Fig. Pénétrer de, faire contracter. Imboire de vertus ou de vices. Imboire l'esprit de la jeunesse de principes de morale.

— Se pénétrer de. Il faut qu'il *imboive* leurs humeurs, non qu'il apprenne leurs préceptes. (Montaig.)

— S'IMBOIRE. v. pron. S'imbiber, se pénétrer.

— Fig. Celui qui vous parle est un solitaire qui, vivant peu avec les hommes, a moins d'occasion de s'*imboire* de leurs préjugés. (J.-J. Rouss.) C'est dans l'enfance que nous nous sommes *imbus* des préjugés qui retardent les progrès de nos connaissances, et qui nous font tomber dans l'erreur (Condill.)

IMBRAMIEN. Myth. gr. Surnom de Mercure chez les Cariens. Mercure Imbramien était adoré dans l'île d'Imbrus conjointement avec les Cabires.

IMBRASIE. Myth. Surnom de Junon, parce qu'on croyait qu'elle était née sur les bords de l'Imbrasus, fleuve de l'île de Samos.

IMBRIAQUE. adj. des 2 g. (du lat. *inebriatus*, enivré; rad. *ebrius*, ivre). Pris de vin, enivré, ivre. Peu usité.

IMBRICAIRE. s. f. Bot. Genre de cryptogames.

IMBRICATIF, IVE. adj. Bot. Se dit des feuilles encore renfermées dans le bourgeon, lorsque leurs rudiments sont appliqués en recouvrement les uns sur les autres, et forment plus de deux séries. || Se dit aussi de l'Estivation quand les parties d'un tégument floral sont verticillées sur deux ou plusieurs rangs, que l'ordre de ces rangs n'est pas bien déterminé, et que les pièces se recouvrent les unes les autres à peu près comme les tuiles d'un toit.

IMBRICATION. s. f. (pr. *in-bri-ka-ci-on*). Superposition de corps, de feuilles, d'écailles, de tuiles imbriquées, et qui s'enchâssent entre eux comme les briques d'un toit.

IMBRICÉE. adj. f. Se dit d'une tuile creuse, concave. Tuile imbricée.

IMBRIM. s. m. Ornith. Grand plongeon du Nord.

IMBRIQUANT, ANTE. adj. Bot. Se dit des folioles d'une feuille composée lorsque, pendant le sommeil de la plante, elles s'appliquent le long du pétiole qu'elles cachent tout entier en se recouvrant les unes les autres comme les tuiles d'un toit, et se dirigeant de la base au sommet.

— Hist. nat. Se dit en général d'un corps qui

les unes sur les autres.

IMBRIQUÉ, ÉE. adj. ou **EMBRIQUÉ.** Hist. nat. Se dit des parties qui se recouvrent les unes les autres comme les tuiles d'un toit. Les écailles des poissons, les plumes des oiseaux sont imbriquées.

— Bot. *Étamines imbriquées.* Celles qui sont disposées en gradins, et qui se recouvrent en partie les unes les autres. || *Pétales imbriqués.* Ceux qui, avant l'épanouissement, se recouvrent partiellement les uns les autres. || *Squames imbriquées.* Se dit des squames du péricline, quand, étant sur plusieurs rangs, celle des rangs intérieurs sont progressivement plus longues que celles des rangs extérieurs.

— Ichthyol. *Ecailles imbriquées.* Celles qui, dans les poissons, s'appliquent en partie les unes sur les autres, de manière que l'extrémité de la première couvre l'extrémité de la seconde.

— Entom. *Antennes imbriquées.* Celles dont les articles, enfilés par le milieu, sont concaves à leur sommet, de manière qu'ils recouvrent la base de celui qui suit, comme les tuiles d'un toit.

IMBRO. Géogr. Ile de la Turquie d'Europe, dans l'Archipel, à trois lieues de la presqu'île de Gallipoli. Produit blé, vin, huile, coton, chèvres, abeilles; 4,000 âmes.

IMBROGLIO. s. m. (se prononce à l'italienne en mouillant *gl*). Mot italien admis dans notre langue comme synonyme du mot moins harmonieux *embrouillement*, qui avait déjà vieilli, et du terme populaire *embrouillamini*, dont il a la physionomie énergique. Désordre, confusion d'une affaire. C'est un imbroglio que ce procès. Quel imbroglio dans cette affaire! Quel imbroglio nous faites-vous là!

— Littér. et art scén. Œuvre d'imagination, pièce qui présente une intrigue très-compliquée et dont il est difficile de suivre le fil. *Héraclius* est un *imbroglio* tragique. (Ourry). Le *Mariage de Figaro* est un spirituel *imbroglio.* (Id.) On exige avec raison de l'*imbroglio* qu'en offrant une sorte d'énigme, il ne la rende pas tellement obscure qu'il soit impossible ou même trop pénible de la deviner. (Id.) S'il manque à cette condition, si l'on ne peut débrouiller l'*imbroglio*, ce nom ne lui appartient plus, et il doit prendre celui de galimatias. (Id.)

IMBROUILLE. s. m. Embrouillement, confusion. Hors d'usage. V. IMBROGLIO.

IMBRÛLABLE. adj. des 2 g. Néol. Qui ne peut brûler ou qui ne brûle pas bien. Corps imbrûlable.

IMBRÛLÉ, ÉE. adj. Didact. Qui n'est point brûlé.

IMBU, UE. part pass. du v. Imboire. S'empl. adjectiv. Papier imbu d'huile. Linge imbu d'eau. || Au propre on dit plutôt *imbibé.*

— Fig. Qui est instruit, rempli, pénétré d'une doctrine. Il est déjà imbu de cette affaire. Son âme était imbue des principes de cette science. Imbu de bons, de mauvais principes. A quelque état que parvienne un homme *imbu* de maximes basses, il est toujours honteux de s'allier avec lui. (J.-J. Rouss.)

— Préoccupé, infatué de. Il est imbu de son mérite.

IMBUVABLE. adj. des 2 g. Qui n'est pas susceptible d'être bu, impotable.

IMÉRA. s. f. Antiq. Chapeau de fleurs que portait celui qui voulait se faire initier aux mystères d'Eleusis.

IMIRÉTIE ou **IMÉRETH.** Géogr. L'un des royaumes qui faisaient partie de la Géorgie, et aujourd'hui province russe en Asie. Superficie 10,240 kilom. carrés. L'Imiritie est bornée au nord par le Caucase, qui la sépare des pays encore indépendants des montagnards, à l'est par la Géorgie, au sud par le pachalik d'Akhal-Tsickhé, à l'ouest par la Mingrélie. Sol montagneux, climat généralement beau et constant. Sol fertile, végétation active. Agriculture négligée par l'inertie et la paresse des habitants, qui passent leur temps à boire et à manger. Production abondante d'orge, de maïs, de millet, de sorgho, de chanvre, de garance. La vigne y croît naturellement et y donne du vin excellent. Riches mines, bois de construction. Pop. 140,000 âmes. Cap Kothatis ou Kouthaïs.

IMITABLE. adj. des 2 g. Qu'on peut imiter.

— Qu'on doit imiter, qui mérite d'être imité. Ses exemples ne sont pas imitables. Certes, une conduite aussi légère n'est pas imitable.

— Minér. Se dit d'une variété de chair carbonatée qui présente naturellement le dodécaèdre à pans pentagones, qu'on obtient par la division mécanique du prisme hexaèdre régulier de la même substance.

IMITATEUR, TRICE. s. Celui, celle qui s'attache à imiter. Bon, mauvais, habile imitateur. Imitateurs maladroits. Plus nous comptons d'*imitateurs*, plus nous sommes confirmés dans la bonne opinion que nous avons naturellement de nous-mêmes. (S. Dubay.) Les enfants, grands *imitateurs*, essayent de tout dessiner. (J.-J. Rouss.)

— Se dit en parlant des beaux arts. Tandis qu'à la faveur de ces licences, l'homme de génie déploie à nos yeux les grandes richesses de la poésie, les faibles *imitateurs* s'efforcent d'en étaler le faste. (Barth.) Le véritable *imitateur*, l'artiste sage est économe de groupes. (Did.)

Quelques *imitateurs*, vrai bétail, je l'avoue,

— Poète qui fait usage de l'harmonie imitative.

Voyez comme enrichi d'éclatantes images,
De Vulcain déchaîné s'il vous peint les ravages,
Quand la flamme dévore et forêts et moissons,
L'habile *imitateur* fait pétiller les sons! (BARRAS.)

— adjectiv. Il est imitateur des vertus de ses ancêtres. Tous les chrétiens doivent être imitateurs de Jésus-Christ. Cette fille est imitatrice des vertus de sa mère. La ville, *imitatrice* éternelle de la cour. (Boss.) *Imitateur* par instinct de tous les ouvrages de la nature, l'homme a puisé dans cet équilibre l'idée de la symétrie, qui n'est que la correspondance fraternelle de deux moitiés égales. (B. de St-P.) L'esprit *imitateur* trop souvent nous abuse. (Delille.)

Le singe est né pour être *imitateur*,
Et l'homme doit agir d'après son cœur. (VOLTAIRE.)

IMITATIF, IVE. adj. Qui imite, qui a la faculté d'imiter. Sens imitatif. Faculté imitative. Pouvoir imitatif. Dans la formation des langues, les noms ont été *imitatifs* toutes les

fois que les choses ont pu être représentées par des sons. (Condill.) Le singe est un animal *imitatif.* (Buff.)

— *Mot imitatif, phrase, harmonie imitative.* Mot, phrase, réunion de termes qui affectent l'oreille par des sons conformes à l'expression que produirait sur les sens l'objet représenté, s'il était actuellement présent. Tels sont les mots *glouglou, trictrac, bombe, cliquetis, craqueter, grincer, ronfler*, etc. || Tel est ce vers, où Racine peint le monstre qui fut cause de la mort d'Hippolyte:

Sa croupe se recourbe en replis tortueux.

Et cet hémistiche du même:

. . . . . L'essieu crie et se rompt.

On peut encore citer ce vers de Saint-Lambert, qui rend parfaitement le bruit du tonnerre qui se prolonge dans l'éloignement:

Et la foudre en grondant roule dans l'étendue.

Et surtout ces vers, où Delille traduit un vers de Virgile, fameux aussi par son effet imitatif:

Tout cède: des coursiers épouvantés comme eux,
Les pas retentissants battent les champs poudreux.

L'effet qui résulte de ce rapport entre le son et l'objet est d'une importance si grande, que les maîtres dans l'art des vers ont fait un précepte de l'harmonie imitative.

— Minér. Se dit d'une variété de chaux dans laquelle une nouvelle loi de décroissement détermine une forme semblable à celle d'une autre variété plus simple.

IMITATION. s. f. (pr. *i-mi-ta-ci-on*). Action d'imiter. L'imitation des vertus, des vices. L'imitation des anciens. L'imitation de la nature. Il n'a pas l'invention, mais il a le talent de l'imitation. Le goût de l'*imitation* est de la nature bien ordonnée. (J.-J. Rouss.) Les hommes dans leurs travaux ne font rien de beau que par *imitation.* (Id.) En général, la tendance à l'*imitation* développe les hommes. (Id.) Ceux qui ne se conduisent pas par raison, se laissent d'ordinaire conduire par l'*imitation.* (Scudéri.)

— Effets de l'imitation. Telle est la disposition de notre esprit, que les choses les plus indifférentes dans la réalité nous font plaisir dans l'*imitation.* (Ourry.) Concluons que les signes visibles rendent l'*imitation* plus exacte, mais que l'intérêt s'excite mieux par les sons. (J.-J. Rouss.)

— Copie. S'entend des objets qu'on a obtenus par un moyen de reproduction quelconque d'un modèle donné. Ce n'est qu'une imitation.

— Contrefaçon. L'*imitation* devient une falsification illicite lorsqu'elle a pour but de tromper la bonne foi de l'acheteur ou qu'elle peut altérer sa santé, mais qui mérite d'être encouragée lorsqu'elle s'annonce pour ce qu'elle est, et n'a d'autre but que de satisfaire un plus grand nombre de besoins. (Encycl.) La plus belle *imitation*, celle qui a peut-être la plus haute importance commerciale, c'est la fabrication des bijoux faux. (Id.)

— Production de l'esprit ou de l'art qui est imitée d'une autre. Cette idylle est une imitation de Théocrite. Ce tableau est une imitation de la Transfiguration de Raphaël. L'*imitation* des étrangers est un défaut de patriotisme. (Mme de Staël.) On ne va jamais au grand par l'*imitation.* (Toussaint.) Le jugement doit empêcher que l'*imitation* ne devienne servile, et par cela même mauvaise. (Le gr. Fréd.) Mon *imitation* n'est point un esclavage. (La Font.)

— En littérature, Emprunt des images, des pensées, des sentiments qu'on puise dans les écrits de quelque auteur, et dont on fait un usage soit différent, soit approchant, soit en enchérissant sur l'original. L'*imitation* doit être faite d'une manière noble, généreuse, et pleine de liberté. (X. Marm.) La bonne *imitation* est une continuelle invention. (Id.)

— Nous pensons qu'il est bon de rendre sensible par des exemples l'usage qu'on peut faire de l'imitation. Nous prendrons, entre autres passages de Virgile et des anciens, ces vers si pathétiques de l'épisode d'Orphée et d'Eurydice:

Te, dulcis conjux, te solo in littore secum,
Te, veniente die, te, decedente, canebat. (VIRGILE.)

C'est toi, quand le jour naît, toi, quand le jour expire,
Toi que nomment ses pleurs, toi que chante sa lyre. (LEBRUN.)

Là, soit que le soleil rendît le monde au jour,
Soit qu'il finît sa course au vaste sein de l'onde,
Sa voix faisait redire aux échos attendris
Le nom, le triste nom de son malheureux fils. (VOLT.)

plus faible, plus voilée, plus éloignée dans ce passage de J.-B. Rousseau.

Je disais à la nuit sombre:
O nuit, tu vas dans ton ombre
M'ensevelir pour toujours.
Je redisais à l'Aurore:
Le jour que tu fais éclore
Est le dernier de mes jours.

— On dit d'une chose qu'on ne saurait imiter, Qu'elle est au-dessus de toute imitation.

— *Imitation de Jésus-Christ.* Titre d'un livre de piété très-estimé qu'on attribue à Thomas à Kempis ou à Jean Gerson. Lire un chapitre de l'Imitation. Il y a aussi l'Imitation de la sainte Vierge.

— *A l'imitation.* loc. adv. A l'exemple de..., de même que .., sur le modèle de...

IMITÉ, ÉE. part. pass. du v. Imiter. S'empl. adjectiv. dans tous les sens du verbe. Vertus si connues et si peu *imitées.* (Mass.) Les objets familiers, une pierre brute, une herbe potagère, que nous ne remarquons point dans la nature, captivent notre attention quand ils sont bien

fois que les choses ont pu être représentées par des sons. (Condill.) Le singe est un animal *imitatif*. (Buff.)

— *Mot imitatif, phrase, harmonie imitative.* Mot, phrase, réunion de termes qui affectent l'oreille par des sons conformes à l'expression que produirait sur les sens l'objet représenté, s'il était actuellement présent. Tels sont les mots *glouglou, trictrac, bombe, cliquetis, craqueter, grincer, ronfler*, etc. || Tel est ce vers, où Racine peint le monstre qui fut cause de la mort d'Hippolyte :

Sa croupe se recourbe en replis tortueux.

Et cet hémistiche du même :

. . . . . L'essieu crie et se rompt.

On peut encore citer ce vers de Saint-Lambert, qui rend parfaitement le bruit du tonnerre qui se prolonge dans l'éloignement :

Et la foudre en grondant roule dans l'étendue.

Et surtout ces vers, où Delille traduit un vers de Virgile, fameux aussi par son effet imitatif :

Tout cède : des coursiers épouvantés comme eux,
Les pas retentissants battent les champs poudreux.

L'effet qui résulte de ce rapport entre le son et l'objet est d'une importance si grande, que les maîtres dans l'art des vers ont fait un précepte de l'harmonie imitative.

— Minér. Se dit d'une variété de chaux dans laquelle une nouvelle loi de décroissement détermine une forme semblable à celle d'une autre variété plus simple.

IMITATION. s. f. (pr. *i-mi-ta-ci-on*). Action d'imiter. L'imitation des vertus, des vices. L'imitation des anciens. L'imitation de la nature. Il n'a pas l'invention, mais il a le talent de l'imitation. Le goût de l'*imitation* est de la nature bien ordonnée. (J.-J. Rouss.) Les hommes dans leurs travaux ne font rien de beau que par *imitation*. (Id.) En général, la tendance à l'*imitation* développe les hommes. (Id.) Ceux qui ne se conduisent pas par raison, se laissent d'ordinaire conduire par l'*imitation*. (Scudéri.)

— Effets de l'imitation. Telle est la disposition de notre esprit, que les choses les plus indifférentes dans la réalité nous font plaisir dans l'*imitation*. (Ourry.) Concluons que les signes visibles rendent l'*imitation* plus exacte, mais que l'intérêt s'excite mieux par les sons. (J.-J. Rouss.)

— Copie. S'entend des objets qu'on a obtenus par un moyen de reproduction quelconque d'un modèle donné. Ce n'est qu'une imitation.

— Contrefaçon. L'*imitation* devient une falsification illicite lorsqu'elle a pour but de tromper la bonne foi de l'acheteur ou qu'elle peut altérer sa santé, mais qui mérite d'être encouragée lorsqu'elle s'annonce pour ce qu'elle est, et n'a d'autre but que de satisfaire un plus grand nombre de besoins. (Encycl.) La plus belle *imitation*, celle qui a peut-être la plus haute importance commerciale, c'est la fabrication des bijoux faux. (Id.)

— Production de l'esprit ou de l'art qui est imitée d'une autre. Cette idylle est une imitation de Théocrite. Ce tableau est une imitation de la Transfiguration de Raphaël. L'*imitation* des étrangers est un défaut de patriotisme. (Mme de Staël.) On ne va jamais au grand par l'*imitation*. (Toussaint.) Le jugement doit empêcher que l'*imitation* ne devienne servile, et par cela même mauvaise. (Le gr. Fréd.) Mon *imitation* n'est point un esclavage. (La Font.)

— En littérature, Emprunt des images, des pensées, des sentiments qu'on puise dans les écrits de quelque auteur, et dont on fait un usage soit différent, soit approchant, soit en enchérissant sur l'original. L'*imitation* doit être faite d'une manière noble, généreuse, et pleine de liberté. (X. Marm.) La bonne *imitation* est une continuelle invention. (Id.)

— Nous pensons qu'il est bon de rendre sensible par des exemples l'usage qu'on peut faire de l'imitation. Nous prendrons, entre autres passages de Virgile et des anciens, ces vers si pathétiques de l'épisode d'Orphée et d'Eurydice :

Te, dulcis conjux, te solo in littore secum,
Te, veniente die, te, decedente, canebat. (Virgile.)

C'est toi, quand le jour naît, toi, quand le jour expire,
Toi que nomment ses pleurs, toi que chante sa lyre. (Lebrun.)

Là, soit que le soleil rendît le monde au jour,
Soit qu'il finît sa course au vaste sein de l'onde,
Sa voix faisait redire aux échos attendris
Le nom, le triste nom de son malheureux fils. (Volt.)

[illegible] de ce morceau se voit encore, mais plus faible, plus voilée, plus éloignée dans ce passage de J.-B. Rousseau :

Je disais à la nuit sombre :
O nuit, tu vas dans ton ombre
M'ensevelir pour toujours.
Je redisais à l'Aurore :
Le jour que tu fais éclore
Est le dernier de mes jours.

— On dit d'une chose qu'on ne saurait imiter, Qu'elle est au-dessus de toute imitation.

— *Imitation de Jésus-Christ.* Titre d'un livre de piété très-estimé qu'on attribue à Thomas à Kempis ou à Jean Gerson. Lire un chapitre de l'Imitation. Il y a aussi l'Imitation de la sainte Vierge.

— *A l'imitation.* loc. adv. A l'exemple de..., de même que ..., sur le modèle de...

IMITÉ, ÉE. part. pass. du v. Imiter. S'empl. adjectiv. dans tous les sens du verbe. Vertus si connues et si peu *imitées*. (Mass.) Les objets familiers, une pierre brute, une herbe potagère, que nous ne remarquons point dans la nature, captivent notre attention quand ils sont bien *imités*. (Ourry.) Ah ! puisse être *imitée* une vertu si rare. (Del.)

Il n'est point de serpent ni de monstre odieux
Qui par l'art *imité* ne puisse plaire aux yeux. (Boil.)

— *Imité de.* Les idylles de Berquin sont pour la plupart *imitées* de Gessner. (La Harpe.) La nation française, la plus cultivée des nations latines, penche vers la poésie classique, *imitée* des Grecs et des Romains. (Mme de Staël.) Une partie de ce morceau est *imitée* de la célèbre invocation à Vénus du poète Lucrèce. (Aimé-Martin.)

— *Imité par.* Le diamant est remplacé par du cristal très-pur et habilement taillé ; les pierres colorées sont *imitées* par des verres colorés au moyen des substances mêmes qui entrent dans les pierres naturelles. (Encycl.)

IMITER. v. a. 1re conj. (du lat. *imitari*, imiter). Faire, ou s'efforcer de faire exactement les mouvements, les gestes, les actions physiques qu'on voit ou qu'on a vu faire. Il imite tout ce qu'il voit faire. Il imite le rossignol à s'y tromper. Le singe *imite* l'homme qu'il craint, et n'*imite* pas les animaux qu'il méprise. (J.-J. Rouss.) Il crut voir dans leurs protestations cet air de vérité que le mensonge n'*imite* jamais. (Volt.) Il le perfectionne, soit par les leçons qu'on lui donne, soit en *imitant* celui des oiseaux qu'il est à portée d'écouter. (Buff.)

A peine nous sortions des portes de Trézène,
Il était sur son char, ses gardes affligés
Imitaient son silence, autour de lui rangés. (Racine.)

— Contrefaire. L'art a même trouvé le moyen d'*imiter* en ceci la nature. (Buff.) Les faussaires *imitent* dans un but coupable des inscriptions, des manuscrits, des monnaies et autres objets d'art. (Louv.) La chimie a donné les moyens d'*imiter* à s'y méprendre complètement jusqu'au vin de Champagne. (Id.)

— Être semblable à, avoir un faux semblant de. Ce papier peint imite le velours. Cette composition imite le diamant. L'argent doré, le chrysocalque, le similor, le cuivre doré ou simplement mis en couleur, *imitent* l'or. (Encycl.) Là ces baies n'égalent pas en qualité celles dont elles *imitent* les formes et les couleurs, elles les surpassent en durée. (B. de St-P.) On fabrique à Paris de petits ornements qui *imitent* à la fois les marbres les plus rares, le blanc albâtre, la pierre la plus poreuse. (Louv.)

— Au moral, Prendre pour exemple. Imiter les grands hommes. Imiter ses ancêtres, les vertus de ses pères. *Imitez* un si bel exemple, et laissez-le à vos descendants. (Boss.) *Imitons*, comme lui, la bonté de Dieu. (Id.) *Imitez*-le dans ses pratiques. (Id.) *Imitez* ses exemples. (Fléch.) Il songea plus à *imiter* la valeur de son père que sa philosophie. (Volt.)

J'*imite* sa pudeur et fuis votre présence
Pour n'être pas forcée à rompre le silence. (Racine.)

Ainsi, dans leurs excès, vous n'*imiteriez* pas
L'infidèle Joram, l'impie Ochosias ? (Id.)

Imitez du frelon le volage caprice :
Il va de chaque fleur caresser le calice. (Berchoux.)

— Prendre l'esprit, le style d'un auteur, la manière d'un artiste. Imiter Horace, Virgile, Cicéron, etc. Imiter les tableaux des grands maîtres. Voilà le seul bel endroit de sa tragédie, et même le seul raisonnable, car c'est le seul que Racine ait *imité*. (Volt.) On sait que Massillon a *imité* plus d'un endroit de Racine. (La Harpe.)

— Dans les beaux-arts, Faire l'image, la ressemblance d'une chose. Ce peintre, ce sculpteur s'attache à bien imiter la nature. La musique imite le bruit du tonnerre, les gémissements, les cris, etc.

— Absol. *Imiter* ce n'est point copier ; c'est travailler à la façon des grands maîtres, c'est exercer son activité propre, c'est produire dans leur esprit et par de semblables procédés. (Ourry.) L'enseignement n'est, à bien des égards, que l'indication patiente de ce qu'il faut faire, de la manière dont il faut s'y prendre pour *imiter*. (Id.)

Imiter est dans la nature ;
Parfois en *imitant* l'ouvrage est embelli. (A. Rigaud.)

— *Imiter l'exemple de quelqu'un.* Selon quelques grammairiens, cette expression serait fautive dans le sens moral, et l'on devrait dire *suivre l'exemple de quelqu'un*. Il nous semble au contraire que *suivre l'exemple de quelqu'un* n'est pas toujours une phrase correcte, et qu'il [illegible]

En effet, qu'est-ce qu'un exemple ? C'est une qualité morale, une action bonne ou mauvaise, considérée comme pouvant être *imitée*. On ne *suit* pas une qualité, une action ; on l'*imite*. De même on n'*imite* pas un avis, un conseil, qui trace une marche à suivre ; on le *suit*. Du reste, nous pouvons baser notre raisonnement sur des faits. Bossuet a dit : « *Imitez* un si bel *exemple*, et laissez-le à vos descendants. » Et Boileau :

Imite mon *exemple* ; et lorsqu'une cabale,
Un flot de vains auteurs, vainement te ravale,
Profite de leur haine et de leur mauvais sens ;
Ris du bruit passager de leurs cris impuissants.

Nous aimons mieux nous en rapporter à Boileau et à Bossuet, surtout lorsqu'ils sont d'accord avec les lois d'une saine logique, qu'aux opinions hasardées d'un lexicographe, quel qu'il soit. Toutefois, nous ne nions pas qu'on puisse dire souvent *suivre l'exemple de quelqu'un*. Mais c'est dans le cas où il s'agit de la conduite que l'on tient, des efforts que l'on fait, d'une carrière que l'on parcourt. En ce sens, on dira bien : Voyez comme votre frère étudie, et suivez son exemple. Un grenadier monta à l'assaut, et les autres suivirent son exemple.

— S'IMITER. v. pron. Imiter soi. Ce peintre s'imite toujours. Les hommes médiocres s'imitent et s'honorent du nom d'*originaux*.

— Être imité. Un tableau qui ne peut s'imiter.

— v. récip. S'imiter mutuellement. Ces peintres s'imitent.

— Syn. comp. IMITER. COPIER. CONTREFAIRE. On *imite* par estime ; on *copie* par stérilité ; on *contrefait* par amusement. On *imite* les écrits ; on *copie* les tableaux ; on *contrefait* les personnes. On *imite* en embellissant ; on *copie* servilement ; on *contrefait* en chargeant.

IMMA. s. m. Ocre rouge et ferrugineuse, pour la teinture et la peinture.

IMMACULÉ, ÉE. adj. (du lat. *immaculatus* ; formé de *in*, priv., et de *macula*, tache). Qui est sans tache de péché. Ne se dit guère que de la conception de la sainte Vierge. L'immaculée *conception*.

— Cependant quelques auteurs modernes l'emploient pour Pur, sans tache, sans souillure, surtout en parlant de choses morales. Dépeuplée en grande partie, sans bornes dans les champs, sans haies, sans murailles, sans ruines, l'Espagne porte sur le front l'orgueil *immaculé* du désert. (Edg. Quin.)

La vérité, pour nous de tant d'ombres troublée,
Dans la cité de Dieu rayonne *immaculée*. (Soumet.)

— Hist. nat. Qui n'a point de taches sur le corps. Animal immaculé. Oiseau immaculé. Poisson, insecte immaculé. Fleur immaculée.

IMMACULICORNE. adj. des 2 g. (ét. lat., *immaculatus*, sans tache ; *cornu*, corne). Entom. Dont les cornes ou antennes sont sans tache.

IMMALLÉABLE. adj. des 2 g. Phys. Qui manque de malléabilité.

IMMANENT, ENTE. adj. Philos. scolast. Qui demeure continu, constant. Les actions immanentes sont opposées aux transitoires. En théologie. Les actions de Dieu immanentes sont celles dont le terme est dans Dieu. Les actions transitoires sont celles dont le terme est hors de Dieu. Ainsi, Dieu a engendré le Fils et le Saint-Esprit par des actions immanentes, et il a créé le monde par des actions transitoires.

IMMANGEABLE. adj. des 2 g. Qui ne peut être mangé. Peu usité.

IMMANIABLE. adj. des 2 g. Qui n'est point maniable. Combien rend l'enfant dur et *immaniable* une molle nourriture qui se nomme indulgence. (Nic. Pasq.)

IMMANQUABLE. adj. des 2 g. (pr. *ein-man-ka-ble*). Qui ne peut manquer d'arriver, d'être, de réussir. Affaire, chose, promesse, succès, réussite immanquable. L'un des effets *immanquables* des révolutions est d'amener un plus grand despotisme. (***)

IMMANQUABLEMENT. adv. (pr. *ein-man-ka-ble-man*). Avec certitude, sans faute, infailliblement. Dans une constitution, tout pouvoir qui n'est pas nécessaire finit *immanquablement* par être dangereux. (Ferr.)

IMMANUFACTURÉ, ÉE. adj. Didact. Naturel ; qui n'a point été fabriqué.

IMMARCESSIBLE. adj. des 2 g. Se disait pour Incorruptible ; qui ne peut se flétrir. Il s'employait au fig. Immarcessibles appas.

IMMARGINÉ, ÉE. adj. Hist. nat. Qui n'a point de rebord, ou dont le rebord ne diffère en rien du reste. Squames immarginées.

IMMARIABLE. adj. des 2 g. Qui n'est pas susceptible d'être marié ou de se marier.

IMMARTYROLOGISER. v. a. 1re conj. Insérer au martyrologe.

IMMATÉRIALISÉ, ÉE. part. pass. du v. Immatérialiser. S'empl. adjectiv.

IMMATÉRIALISER. v. a. 1re conj. Rendre, supposer tout immatériel. Immatérialiser le monde.

IMMATÉRIALISME. s. m. Philos. Opinion de ceux qui prétendent que tout est esprit, que les sensations sont imaginaires, idéales, et que l'univers n'est peuplé que d'êtres pensants.

IMMATÉRIALISTE. s. m. Philos. Partisan de l'immatérialisme.

IMMATÉRIALITÉ. s. f. [illegible] qui est immatériel.

IMMATÉRIEL, ELLE. adj. Qui est sans aucun mélange de matière. Substance immatérielle. Dieu, les anges, l'âme, sont des êtres immatériels et purement spirituels.

IMMATÉRIELLEMENT. adv. D'une manière immatérielle. Spirituellement.

IMMATRICULATION. s. f. (pr. *im-ma-tri-ku-la-ci-on*). Action d'immatriculer. || Etat de ce qui est immatriculé.

IMMATRICULE. s. f. Enregistrement sur un registre public. || Inscription d'un huissier près d'un tribunal ; sa patente.

IMMATRICULÉ, ÉE. part. pass. du v. Immatriculer. S'empl. adjectiv. Huissier immatriculé.

IMMATRICULER. v. a. 1re conj. Mettre sur la matricule, enregistrer. On l'a immatriculé. Il s'est fait immatriculer.

IMMATURITÉ. s. f. Défaut de maturité. L'immaturité des fruits.

IMMÉDIAT, ATE. adj. Qui agit, qui suit ou précède sans intermédiaire. Cause immédiate. Pouvoir immédiat. Successeur immédiat. Vassal, seigneur immédiat. Les arbres sont en rapport *immédiat* avec le soleil par les cercles concentriques de leurs troncs. (B. de St-P.) Il s'en faut bien que chaque genre de végétaux nous fournisse par toute la terre une espèce en rapport *immédiat* avec nos besoins. (Id.) Le jaspe est aussi un produit *immédiat* du feu primitif. (Buff.)

— Bot. *Insertion immédiate.* Celle dans laquelle les étamines sont attachées sans intermédiaire sous l'ovaire, sur le calice ou sur le pistil.

— Chim. *Principes immédiats dans les végétaux et les animaux.* Les substances composées qu'on obtient par des manipulations diverses, sans exercer sur eux d'action décomposante.

IMMÉDIATEMENT. adv. D'une manière immédiate. Les animaux sauvages ne sont pas immédiatement soumis à l'empire de l'homme. On doit ranger aussi parmi les végétaux soumis *immédiatement* aux influences de l'astre des nuits, les mousses. (B. de St-P.)

— *Immédiatement après.* Aussitôt après. La superstition et le philosophisme sont, *immédiatement* après la peste, les plus horribles fléaux du genre humain. (Volt.)

IMMÉDIATION. s. f. (pr. *imm-mé-di-a-ci-on*). Qualité de ce qui est immédiat. Il est moins usité que *immédiatité*.

IMMÉDIATITÉ. s. f. Didact. Qualité de ce qui est immédiat ; dépendance immédiate.

— Hist. Qualité, privilège d'un noble ou d'un fief immédiat de l'Empire.

IMMÉMORABLE. adj. des 2 g. Qui n'est pas digne qu'on en conserve la mémoire.

— S'est employé comme syn. d'Immémorial. L'immémorable déluge.

Depuis un temps *immémorable*
Le monde a vu jouir quelques gens du palais
D'un privilége incomparable :
Ces gens volent toujours, on ne les pend jamais. (De Cailly.)

IMMÉMORANT, ANTE. adj. Qui a perdu le souvenir, la mémoire. *Immémorant* de ses devoirs. (Volt.) Peu usité.

IMMÉMORATIF, IVE. adj. Qui ne se souvient pas. Peu usité.

IMMÉMORIAL, ALE. adj. Qui est si ancien qu'on n'en sait pas l'origine, qu'il n'en reste aucun souvenir ; qui est enveloppé dans la nuit des temps, très-ancien. De temps immémorial. C'est un usage immémorial.

IMMÉMORIALEMENT. adv. Depuis un temps immémorial, d'une manière immémoriale, dont il ne reste aucun souvenir.

IMMENSE. adj. des 2 g. (du lat. *immensus*, formé de la part. priv. *in*, et *mensura*, mesure ; qui est sans mesure). Qui est sans bornes, dont la grandeur est infinie. Dieu est immense, est un être immense. L'espace est immense. On peut considérer la nature comme une puissance vive, *immense*. (Buff.)

— Par extens. Très-étendu, très-grand, très-vaste. Espace immense. Vue immense. Immense solitude. La nation tartare, prise en général, habite des pays *immenses*. (J.-J. Rouss.) Le soleil est un globe *immense*. (***)

Et l'armée orpheline, en sa morne attitude,
Contemplait de la mer l'*immense* solitude. (Barthélemy et Méry.)

— Démesuré, énorme, excessif. Somme immense. Fortune immense. Richesses immenses. Le prince voulut voir ces richesses *immenses*. (La Font.)

— Fig. Se dit en parlant des choses morales. La bonté de Dieu est immense. Une gloire immense. Erudition immense. Pouvoir, savoir, génie immense. Autorité immense. Qui pourrait nous dire toutes les aventures par lesquelles a passé sans doute cette *immense* variété d'espèces, pour qu'elles différassent autant entre elles du type primordial ? (Virey.)

— Cet adjectif exprimant une espèce de superlatif, n'est susceptible ni de plus ni de moins. On ne dira ni *plus immense* ni *moins immense*. Tout le monde passera condamnation sur cette phrase : La carrière de l'histoire est cent fois plus *immense* qu'elle ne l'était pour les anciens. (Volt.) *Vaste* était le mot propre. Delille a dit fort heureusement : Sur le monde assoupi régnait [illegible] le moins réussi en disant :

A ces mots, saisissant sa javeline *immense*...

IMMENSÉMENT. adv. D'une manière immense. Immensément riche, puissant, etc.

IMMENSITÉ. s. f. Grandeur sans bornes, étendue infinie. L'immensité est par rapport à l'étendue ce qu'est l'éternité par rapport à la durée. L'immensité de Dieu. L'immensité de la nature, de l'espace, des cieux. L'immensité de l'univers. Galilée, Képler, Newton, ces prophètes du monde moderne, ont lu dans l'*immensité* les lois qui meuvent la société des mondes. (Edg. Quin.) Devant toute cette *immensité* sans fin répandue dans les cieux, il faut dire avec l'éloquent Massillon : Dieu seul est grand ! (Ed. Bacon.)

— En parlant des choses. Qualité de ce qui est démesuré, énorme, excessif. L'immensité de ses richesses. L'immensité de sa fortune.

— Fig., en parlant des choses morales. L'immensité de son génie, de son autorité, de son pouvoir. L'immensité de sa puissance, de son amour, de sa haine.

IMMENSURABLE. adj. des 2 g. Qui ne peut

être mesuré. On ne connaît pas la hauteur d'une étoile fixe, elle est, si j'ose ainsi parler, *immensurable.* (La Bruy.) Peu usité. V. INCOMMENSURABLE.

IMMERGÉ, ÉE. part. pass. du v. Immerger. S'empl. adjectiv. Corps immergé dans un liquide. En considérant que le volume du liquide augmente de tout celui du corps *immergé*, on reconnaît bientôt qu'il y a de même impénétrabilité. (Buff.)

— Bot. Qui est plongé dans l'eau, comme certaines plantes aquatiques, ou dans toute autre substance, comme les conceptacles de divers lichens dans le thalle.

— Fig. *Immergés* que nous sommes dans une atmosphère de préjugés, nous ne saurions revenir à la vérité sans nous croire perdus. (***)

IMMERGER. v. a. 1re conj. (du lat. *in*, dans; *mergere*, plonger). On met un *e* après le *g* devant *a*, *o*. *Nous immergeons. J'immergeais*, etc. Didact. Plonger dans l'eau, dans un liquide. Immerger un solide dans un liquide. De ce que les peuples des contrées boréales *immergeaient* et *immergent* encore, eux et leurs enfants, dans la neige et dans les fleuves glacés, il n'en serait pas moins dangereux de se laisser entraîner par de tels exemples pour abuser de ce moyen. (Jourd.)

— Fig. Le monde se hâte d'*immerger* l'esprit de la jeunesse dans cette mer d'erreurs et de préjugés qui est le milieu dans lequel il vit et veut vivre. (***)

— S'IMMERGER. v. pron. Se plonger dans. S'immerger dans l'eau.

— Fig. S'immerger dans un océan d'erreurs et de préjugés.

IMMÉRITÉ, ÉE. adj. Qui n'a point été mérité. Reproches, malheurs, honneurs immérités.

IMMERSEUR. s. m. Hist. ecclés. Celui qui versait l'eau sur la tête du néophyte dans la cérémonie du baptême.

IMMERSIF, IVE. adj. Phys. Il se dit d'une opération qui s'accomplit en plongeant l'objet dans un liquide. || *Calcination immersive.* Epreuve de l'or dans l'eau-forte, quand on le purifie par la quartation.

IMMERSION. s. f. Action d'immerger, de plonger un objet dans un liquide, de manière à ce qu'il y soit complétement renfermé.

— Méd. Action que l'on fait subir à l'homme sain ou malade, et qui consiste à plonger le corps entier, ou seulement une ou plusieurs de ses parties, dans l'eau ou tout autre liquide subitement et en cessant presque aussitôt. Thétis plongeant son fils Achille dans le Styx nous donne une idée de l'usage qu'avaient les Grecs de faire subir l'*immersion* à leurs enfants nouveau-nés. (Jourd.)

— Astron. *Immersion d'un astre.* Temps qu'il met à entrer dans l'ombre produite par une éclipse ou une occultation. L'immersion de la lune dans l'ombre de la terre.

— Phys. *Point d'immersion.* Celui par lequel un rayon lumineux se plonge dans un milieu quelconque.

IMMEUBLE. s. m. et adj. des 2 g. (du lat. *immobilis*, immobile; formé de *in*, priv., et *movere*, mouvoir). Jurispr. Biens fixes qui ont une assiette certaine, et qui ne peuvent être transportés d'un lieu à un autre, comme sont les terres, les bois, les maisons, etc. Il était naturel que les fonds de terre, les bâtiments, fussent considérés comme *immeubles*, car jamais il ne viendra à l'idée qu'ils puissent être mus et changés de place. (Feul.)

— Se dit aussi par une extension légale, Des meubles que le propriétaire peut avoir placés sur son fonds, soit pour leur service ou leur exploitation. Ainsi, les ustensiles aratoires, les ustensiles nécessaires à l'exploitation d'une forge, d'une usine, en un mot tout ce qui est devenu inhérent au fonds, bien que pouvant en être distrait d'un moment à un autre, tout ce qui y a été attaché à perpétuelle demeure, est immeuble. On dit aussi immeuble fictif, immeuble par destination.

— *Immeubles ameublis.* Ceux qui sont réputés meubles par fiction.

— substantiv. *Les immeubles.* On a saisi ses immeubles. Echanger un immeuble contre un autre.

IMMIGRANT, ANTE. adj. et s. Se dit des étrangers qui viennent s'établir dans un pays.

IMMIGRATION. s. f. [illegible] L'opposé d'Emigration. Etablissement d'étrangers dans un pays. L'*immigration* est d'autant plus honorable à un état, que l'homme préfère la patrie de son choix (Dest. de Tracy.) Les Germains sont arrivés successivement en Europe, et par trois *immigrations* distinctes. (Vaudonc.)

IMMIGRÉ, ÉE. part. pass. du v. Immigrer. S'empl. adjectiv. Les colonies immigrées.

IMMIGRER. v. n. 1re conj. Venir dans un pays pour s'y établir. L'opposé d'Emigrer.

IMMINEMMENT. adv. D'une manière imminente, urgente. Imminemment dangereux.

IMMINENCE. s. f. Qualité de ce qui est imminent. L'*imminence* du péril ne trouble pas les habitudes de l'apathique oisiveté. (Necker.) Le peuple ne vit pas entrer les gladiateurs dans la milice romaine sans craindre de perdre un genre d'amusement qu'il aimait beaucoup, et dont il attribuait plutôt la privation à l'austérité stoïcienne de l'empereur qu'à l'*imminence* du danger dont ce prince voulait les préserver. (Toul.)

— « Nous avons hasardé, ajoute ici M. Toulotte, le mot *imminence*, qui paraît manquer à la langue française, et dont l'Institut l'enrichira sans doute. » Feraud en attribue la création à Necker. Napoléon, dans un discours au Conseil des anciens, a dit : L'*imminence* du danger.

IMMINENT, ENTE. adj. (du lat. *imminens*, imminent; formé de *in*, sur; *minare*, menacer). Qui est prêt à fondre, prêt à tomber sur; menaçant. Ne se dit point des personnes ni des choses matérielles. Péril imminent. Ruine imminente. Disgrâce imminente.

IMMISCÉ, ÉE. part. pass. du v. Immiscer. S'empl. adjectiv. Une personne immiscée mal à propos dans une affaire.

IMMISCER. v. a. 1re conj. (du lat. *immiscere*, immiscer; formé de *in*, dans; *miscere*, mêler). Entremettre, faire, se mêler de. Je n'aime pas immiscer tout le monde dans mes affaires. || Ne se prend qu'en mauvaise part.

— S'IMMISCER. v. pron. S'ingérer, s'entremettre mal à propos dans quelque affaire. S'immiscer imprudemment dans une affaire, dans une querelle.

— Jurispr. Se dit de celui qui, appelé à une succession, prend possession des biens dont elle se compose et en jouit comme propriétaire. Celui qui s'immisce dans une succession ne peut plus y renoncer.

IMMISCIBILITÉ. s. f. Didact. Qualité de ce qui est immiscible, qui ne peut se mélanger, s'allier. L'immiscibilité et la légèreté de l'huile font qu'elle flotte au dessus de l'eau.

IMMISCIBLE. adj. des 2 g. Phys. Qui n'est pas susceptible de mélange. Substances immiscibles.

IMMISÉRICORDIEUSEMENT. adv. Sans miséricorde.

IMMISÉRICORDIEUX, EUSE. adj. Implacable, sans miséricorde. Parce que vous aurez été *immiséricordieux* à l'égard de vos frères Dieu vous jugera sans miséricorde. (***)

— substantiv. Dieu traitera les immiséricordieux sans miséricorde.

IMMISSION. s. f. Didact. Action d'introduire, d'envoyer dans l'intérieur.

IMMIXTION. s. f. (pr. *imm-miks-ti-on*). Action de mêler deux ou plusieurs substances les unes avec les autres. || Résultat de cette action.

— Jurispr. Action de s'immiscer dans une succession; adition d'hérédité.

IMMIXTIONNÉ, ÉE. adj. Didact. Qui est mélangé.

IMMOBILE. adj. des 2 g. Qui ne se meut pas. On a cru longtemps que la terre était immobile. La frayeur le saisit, il reste immobile. Dans la langueur et la tristesse, le cœur reste *immobile.* (Buff.) Celui dont l'ardente agitation ébranlait toute la terre gît éternellement *immobile* dans un tombeau. (Roch.) Oberman s'est de bonne heure formé et fixé; *immobile* devant l'ensemble des choses, les embrassant dans leur étendue sans jamais les entamer dans leur détail. (Ste-Beuve.) Les yeux ne sont pas *immobiles* dans le lieu qu'ils occupent. (Richerand.)

Lui fièrement assis, et la tête *immobile*,
Traite tous ces honneurs d'impiété servile. (Rac.)

Mais une église seule, à mes yeux *immobile*,
Garde au sein du tumulte une assiette tranquille.
(Boileau.)

— Fig. Ferme, inébranlable, constant. Ce nouveau malheur le trouva calme et immobile. Tout le camp *immobile* écoute avec frayeur. (Rac.)

— Bot. *Anthères immobiles.* Celles qui sont attachées solidement au filet, de manière à ne pouvoir exécuter aucun mouvement, soit qu'il y ait articulation, soit qu'il n'y en ait pas.

— Art vétér. Qui est atteint d'immobilité. Cheval immobile.

IMMOBILE. s. m. Relat. Nom que les Indiens donnent à l'Etre suprême. L'Immobile. Le grand Immobile

IMMOBILEMENT. adv. Néol. D'une manière ferme, assurée.

IMMOBILIAIRE. adj. des 2 g. V. IMMOBILIER.

IMMOBILIER, IÈRE. adj. Prat. Composé d'immeubles; qui concerne les immeubles. Succession immobilière. Effets immobiliers. Vente, saisie immobilière. Action immobilière.

[illegible] désigner les biens immeubles. Il hérita de tout l'immobilier de cette succession. Peu usité en ce sens.

IMMOBILIÈREMENT. adv. Prat. D'une manière immobilière.

IMMOBILISATION. s. f. (pr. *im-mo-bi-li-za-ci-on*). Jurispr. Action d'immobiliser; résultat de cette action. Immobilisation de rentes sur l'Etat.

IMMOBILITÉ. s. f. État, qualité de ce qui est immobile, qui ne se meut point. Etre, rester dans l'immobilité, dans l'inaction. La paix universelle est non moins impossible que l'*immobilité* de l'Océan. (***)

— Fig. Se dit des Esprits, des connaissances. Faites régner un équilibre parfait dans le monde social ou dans l'univers, et vous aurez l'*immobilité*. (Le P. Castel.)

— Art vétér. Maladie du cheval qui l'empêche de reculer, et qui ressemble à la catalepsie de l'homme.

IMMODÉRATION. s. f. (pr. *imm-mo-dé-ra-ci-on*). Défaut de modération; ardeur insatiable et sans délicatesse. Très-peu usité. L'*immodération* vers le bien. (Montaig.)

IMMODÉRÉ, ÉE. adj. Excessif, violent. Chaleur, zèle, luxe immodéré. Presque tous les maux de l'homme sont causés par son désir immodéré du bonheur, du plaisir de la domination. L'homme est *immodéré* en tout. (Montaig.) Alors.... se tenant les côtés, elle s'abandonna comme une folle à des ris *immodérés.* (Le Sage.)

IMMODÉRÉMENT. adv. Sans modération, avec excès. Cet homme est excessif en tout; il étudie, il travaille, il boit immodérément.

IMMODESTE. adj. des 2 g. Qui manque à la modestie, à la pudeur, aux bienséances. Etre immodeste à l'Eglise. Une personne immodeste.

— En parlant des choses. Qui est contre la pudeur. Air immodeste. Regards immodestes. Discours immodestes. Posture immodeste, etc.

IMMODESTEMENT. adv. D'une manière immodeste. Parler immodestement.

IMMODESTIE. s. f. Action immodeste. Manque de modestie, de pudeur.

IMMODIFIABLE. adj. des 2 g. Qui ne peut pas être modifié. La langue primitive et *immodifiable* des chèvres. (Ch. Nod.)

IMMODIQUE. adj. des 2 g. Qui n'est point modique.

IMMODULÉ, ÉE. adj. Mus. Qui n'est point modulé.

IMMOISSONNÉ, ÉE. adj. Qui n'est pas moissonné. Blé immoissonné.

IMMOLATEUR. s. m. Antiq. Celui qui immolait, qui égorgeait la victime.

Calchas était un bigot,
Grand faiseur de sacrifices,
Grand *immolateur* de génisses. (Scarron.)

IMMOLATION. s. f. (pr. *imm-mo-la-ci-on*). Action d'immoler. Au propre, L'immolation d'une victime.

— Liturg. V. ILLATION.

IMMOLÉ, ÉE. part. pass. du v. Immoler. S'empl. adjectiv. Les amis de l'indépendance s'éteignent ou sont *immolés.* (Lacépède.)

Avez-vous prétendu que, muet et tranquille,
Ce héros, qu'armera l'amour et la raison,
Vous laisse pour ce meurtre abuser de son nom?
Verra-t-il à ses yeux son amante *immolée?* (Racine.)

— *Immolé à.* Que mes jours *immolés* à votre sûreté... (Voltaire.)

L'autre, fougueux marquis, lui déclarant la guerre,
Voulait venger la cour *immolée* au parterre. (Boileau.)

— *Immolé par.* Le spectacle de la mort de Virginie *immolée* par son père à la pudeur et à la liberté fit évanouir la puissance des décemvirs. (Montesq.)

IMMOLER. v. a. 1re conj. (du lat. *immolare;* formé de la prép. *in*, sur, et de *mola*, gâteau qu'on mettait sur la tête des victimes avant de les égorger). Offrir un sacrifice. Immoler une victime. Immoler des taureaux, des agneaux. Une aveugle frayeur poussait les pères à *immoler* leurs enfants, et à les brûler à leurs yeux, au lieu d'encens. (Boss.)

— Se dit aussi du sacrifice sanglant de Jésus-Christ sur le Calvaire pour la rédemption des hommes, du sacrifice non sanglant sur nos autels. Sur cet autel où Jésus-Christ s'est tant de fois immolé pour nous.

— Fig. *Immoler quelqu'un à sa vengeance, à sa fureur*, etc. Le tuer par vengeance dans un moment de fureur. Le sacrifier, le perdre pour satisfaire sa passion. Le tyran *immolait* les plus innocents à sa vengeance et à ses soupçons. (Bizot.)

De quel front, *immolant* tout l'État à ma fille,
Roi sans gloire, j'irais vieillir dans ma famille. (Rac.)

— En poésie et dans le style soutenu, Massacrer.

Courons au Capitole,
C'est là qu'il nous opprime, et qu'il faut qu'on l'*immole.*
(Voltaire.)

Ou, si je ne vous puis dérober à leurs coups,
Ma fille, ils pourront bien m'*immoler* avant vous.
(Racine.)

— Sacrifier.

Madame, pour sauver notre honneur combattu,
Il faut *immoler* tout, et même la vertu. (Id.)

— Famil. Livrer quelqu'un à la plaisanterie, à la critique, au ridicule. Ils l'ont immolé par mille épigrammes.

— S'IMMOLER. v. pron. Sacrifier sa vie, son quelque chose. Il s'immola pour le salut de sa patrie, pour la cause publique. Les partis s'immolaient avec fureur sur les autels de la religion et de la liberté.

Du prix de cet effort je serai plus jaloux,
Je me suis *immolé* pour elle et non pour vous.
L'appui de Frédéric ne sera point frivole,
Vous oserez me perdre, ou je tiendrai parole. (Piron.)

— Il y a dans les variantes de Racine :

Un sang digne des rois dont il est découlé
Pour l'État et pour nous s'est lui même *immolé.*

Mais on ne saurait dire en français qu'*un sang s'immole.* Le poëte pour sauver l'impropriété de cette métaphore a mis au second vers *un héros.* Cette manière est préférable, quoiqu'elle ne soit pas suffisante.

— Fig. et en plaisant. *Je m'immole.* Je surmonte ma répugnance, je fais ce qu'on veut, et que je ne voulais pas faire. On dit aussi, dans un autre sens, *il s'est immolé de bonne grâce.* Il s'est laissé railler; il s'est prêté à la plaisanterie.

IMMOLESTÉ, ÉE. adj. Qui n'a point été molesté.

IMMONDE. adj. des 2 g. Impur, sale. Se dit surtout dans le langage de l'Ecriture. Animal immonde. S'abstenir des choses immondes. Le pourceau était déclaré immonde par la loi des Juifs. Dans l'Ecriture, le diable est appelé *esprit immonde.*

IMMONDICE. s. f. Ordures, boue, saletés entassées dans les rues, dans les maisons. Dans ce sens, il n'est guère d'usage qu'au pluriel. Emporter, enlever les immondices.

— Dans l'Écriture, *Immondice légale.* Souillure que contractaient les Juifs en touchant quelque chose d'immonde.

IMMONDICITÉ. s. f. Ascét. Qualité de ce qui est immonde. Immondicité du péché.

IMMONAYÉ, ÉE. adj. Qui n'est pas réduit en monnaie.

IMMORAL, ALE. adj. Qui est sans principes de morale, sans mœurs. Homme immoral. C'est l'homme le plus immoral que je connaisse. Des êtres immoraux. L'homme *immoral* est l'homme dépouillé de tous les principes moraux que commande, nous ne dirons pas la vertu, mais une certaine pudeur qui porte l'humanité à couvrir d'un voile complaisant ses vices et ses faiblesses. (Barrière.)

— En parlant des choses, Qui est contraire à la morale. Acte immoral. Conduite immorale. Livres immoraux Conte immoral. Tout moyen de succès réprouvé par une morale sévère est *immoral.* (Pasc.)

— Hist. S'est dit substantiv., dans le parti de Robespierre, des partisans de Danton. Les *indulgents* et les *immoraux.*

IMMORALITÉ. s. f. (du fr. *in*, priv., et *moralité*). Absence complète de morale. Etre d'une immoralité absolue, complète. Ce sont toujours les vices les plus bas, les plus honteux, les plus repoussants qui entachent un homme de la triste réputation d'*immoralité.* (Encycl.) On disait que l'abbé de *** trouvait le moyen de montrer son *immoralité* jusque dans ses opinions sur les mots de la langue française. (Mme Necker.)

— Acte immoral; ce qui est contraire aux principes de la morale. Sa conduite n'est qu'une série de nombreuses immoralités. Un homme fameux par ses immoralités.

— Caractère de ce qui est immoral; opposition aux principes de morale. L'*immoralité* de cet écrivain me révoltait. L'*immoralité* du cœur est la preuve des bornes de l'esprit. (Mme de Staël.) Le public siffle toutes les *immoralités.* (Drouineau.)

IMMORIGÉNÉ, ÉE. adj. Qui n'a point été morigéné.

IMMORTALISATION. s. f. (pr. *imm-mor-ta-li-za-ci-on*). Action d'immortaliser ou de s'immortaliser.

IMMORTALISÉ, ÉE. part. pass. du v. Immortaliser. S'empl. adjectiv. Poëte immortalisé. Les belles actions sont immortalisées.

— *Immortalisé par.* J'ai cultivé les sciences, j'ai mérité d'être *immortalisé* par les gens de lettres. (Fén.)

IMMORTALISER. v. a. 1re conj. Rendre immortel dans la mémoire des hommes. Immortaliser son nom, sa mémoire. Les conquérants ne versent tant de sang que pour immortaliser leur nom. Erostrate a immortalisé son nom en brûlant le temple d'Ephèse consacré à Diane. Quelques strophes passionnées ont *immortalisé* la muse de Lesbos. (F. de Neufch.) Achille est à ses yeux le plus grand des héros, et Homère le plus grand des poëtes, parce qu'il a *immortalisé* Achille. (Barthél.)

— absol. Les grands crimes *immortalisent* autant que les grandes vertus. (Mme Deshoul.)

— Fig. Se dit improprement pour Traîner en longueur. Les chicaneurs immortalisent les procès, les affaires.

— S'IMMORTALISER. v. pron. Se rendre immortel. S'immortaliser par ses actions, par ses ouvrages. Il faut *s'immortaliser* soi-même pour immortaliser les autres, car il n'est point de plus courte vie que celle d'un méchant livre. (Vaugelas.) On *s'immortalise* par ses vertus et par ses vices, par sa sagesse et par ses folies, par ses talents et par ses ridicules, par ses actions d'éclat et par ses cruautés. (Viennet.)

IMMORTALITÉ. s. f. (du lat. *immortalitas*; formé de *in*, priv., *mortalitas*, mortalité). Privilége d'échapper à la mort, à l'anéantissement. Longtemps on a cru prouver l'*immortalité* de l'âme en établissant sa spiritualité, pensant qu'il n'y a de mortel que ce qui est sujet à périr par dissolution des parties. (Conf.) L'*immortalité* n'est point la conséquence nécessaire de la spiritualité. (Id.) Il est certain que la spiritualité n'est point à elle seule une raison d'*immortalité.* (Id.) Obtenir la bienheureuse *immortalité.* (Boss.) Lors même qu'ils souhaitent l'*immortalité*, ils voudraient arrêter la mort qui les y conduit. (Fléch.) Il y a un chapitre sur l'*immortalité* qui expose des conjectures dignes de Lessing dans la langue de Bernardin de Saint-Pierre. (J. Bar.) Le sapin est regardé chez les Chinois comme le symbole de l'*immortalité.* (B. de St-P.) Il suffit à l'homme d'une pensée pour reconnaître sa grandeur, et d'un sentiment pour se convaincre de son *immortalité.* (B. de St-P.)

Si l'homme veut régner, il faut que l'homme expire,
Au delà de la tombe est placé son empire
C'est la mort qui l'enfante à l'*immortalité*. (Roucher.)

... L'*immortalité*, quand le juste succombe,
Comme un astre naissant se lève sur sa tombe. (Ducis.)

— Thomas s'en est servi dans le sens d'Immortelle déesse; mais peut-être a-t-il abusé de ce mot.

Près du trône siégeaient deux *immortalités* :
L'une de Némésis a les traits redoutés,
L'autre. • • •

— Espèce de vie perpétuelle dans le souvenir des hommes. Un auteur qui travaille pour l'immortalité. Aller, aspirer à l'immortalité. Pleurez cette triste immortalité que nous donnons aux héros. Le nouveau promu à l'*immortalité* fit son entrée dans le bercail académique le mois dernier. (Grimm.) Après tant d'actions dignes de l'*immortalité*. (Fléch.) Cet ouvrage doit aller à l'*immortalité*. (Volt.) L'Egypte savait imprimer le caractère d'*immortalité* à tous ses ouvrages. (Boss.)

Vous vous flattez peut-être, en votre vanité,
D'aller, comme un Horace, à l'*immortalité*. (Boileau.)

— Blas. Phénix sur son bûcher.

IMMORTEL, ELLE. adj. Qui n'est point sujet à la mort. Dieu est immortel. L'âme est immortelle. Le Roi *immortel*, Dieu. (Boss.) Ces esprits bienheureux qui sont, dans le ciel, les *immortels* adorateurs de la gloire de Dieu. (Fléch.) Se regarder comme *immortel*. (Mass.)

Je vais moi-même encore au pied de ses autels
Le presser d'accomplir ses serments *immortels*. (Rac.)

— Fig. Se dit de ce qu'on suppose devoir être d'une très-longue durée; dont la mémoire doit durer toujours. Monument immortel. Exploits immortels. S'acquérir un nom immortel, une gloire immortelle, une amitié immortelle. Une gloire toute immortelle et toute divine. Une guerre *immortelle* et irréconciliable. (Boss.) Tous ces ouvrages que la vanité de l'esprit veut rendre *immortels*. (Fléch.) Le plus obscur assassin ne peut échapper aujourd'hui à la publicité, et court la chance d'être *immortel* tout aussi bien que l'auteur d'un drame à la mode. (Viennet.) Ce n'est pas tout d'être *immortel*, il faut l'être à bon titre, et ne pas trainer dans l'avenir un nom que pendant sa vie on n'oserait écrire sur son front. (Id.) Mon ami, je crois en Dieu, et Dieu ne serait pas juste si mon âme n'était *immortelle*. (J.-J Rouss.) Les dieux *immortels* m'ont consolé; et depuis ce temps, je sens en moi quelque chose de divin qui m'a ôté le sentiment de mes peines. (Montesq.) Thalès est le premier des Grecs qui ait enseigné que les âmes étaient *immortelles*. (Fén.)

— Poét. et substantiv. On dit l'Immortel, pour dire, Dieu. On dit plus souvent et mieux : l'Eternel. Les anciens appelaient leurs dieux les immortels. Hercule fut mis au rang des immortels. Virgile nous laisse une faible idée des *immortels* : il les a revêtus de toutes nos faiblesses. (St-Evrem.)

Puisque d'une *immortelle* il doit être l'époux,
Jupiter a parlé, je n'ai plus de courroux. (Corneille.)

Où quand, pour t'assurer un temple et des autels,
La mort viendra te mettre au rang des *immortels*.
(Bassaur.)

— On appelle aussi *immortels*, les membres de l'Académie française. Les quarante immortels.

— Se dit, dans un sens analogue, de tout individu que l'on suppose devoir vivre toujours dans la mémoire des hommes. Pour faire un *immortel* de nos jours, je ne parle point de ceux que fait l'Académie, cela se borne à deux, bon an, mal an, mais de ceux qui surgissent tous les matins, par la grâce de la camaraderie politique ou littéraire, il faut une plume de bonne volonté. (Viennet.)

— Hist. Chez les Perses, on appelait *immortels*, certains guerriers d'élite destinés à la garde du roi. Les immortels étaient au nombre de dix mille.

IMMORTELLE. s. f. Bot. Nom donné vulgairement à beaucoup de plantes de la famille des composées, appartenant à plusieurs genres distincts, mais se ressemblant en ce que les écailles qui constituent les involucres de leurs capitules floraux, quoique ornées de couleurs vives et brillantes, conservent très-longtemps tout leur éclat, grâce à leur consistance, analogue à celle de la paille sèche. Ces végétaux sont recherchés pour l'ornement des serres et des jardins et les corr[illegible] cueillis un peu avant l'épanouissement des corolles, peuvent tenir lieu de fleurs artificielles. Cette fleur est d'un fréquent usage dans le style imagé et poétique, comme étant l'emblème d'une longue et constante amitié. On en fait des couronnes dont on pare les tombeaux.

L'Amour est cette fleur si belle
Dont Zéphyre ouvre les boutons;
Mais l'amitié, c'est l'*immortelle*
Que l'on cueille en toutes saisons. (Dumas.)

IMMORTIFICATION. s. f. (pr. *imm-mor-ti-fi-ca-ci-on*). Vice contraire à la mortification Dévot. Etat d'une personne qui n'est point mortifiée. L'*immortification* et le relâchement qui s'est introduit, etc. (Ab. de la Tr.) L'*immortification*, la dissipation, la curiosité. (Bourdal.) Les femmes connaissent leurs défauts, elles sentent leurs *immortifications*, leurs promptitudes; leur passion présente leur fait passer par-dessus, et leur en ôte le sentiment. (Nicole.)

IMMORTIFIÉ, ÉE. adj. Ascét. Qui n'est point mortifié, sensuel. Vie immortifiée. Des âmes paresseuses et négligentes, des âmes *immortifiées*, indociles. (Bourdal.) Les excès d'une langue *immortifiée*. (Mme de la Val.)

IMMOTIF, IVE. adj. (ét. lat., *in*, priv.; *movere*, mouvoir). Bot. Qui ne déplace pas. Se dit de la germination quand elle a lieu sans que l'épisperme se déplace. Germination immotive.

IMMOUCHETÉ, ÉE. adj. Qui ne porte point de mouchetures.

IMMU, UE. adj. Qui est calme, non ému. Jeune homme immu.

IMMUABILITÉ. s. f. Qualité de ce qui est immuable. L'*immuabilité* des êtres insensibles désespère, lorsqu'on la compare à la fragilité des êtres éphémères que l'on chérit. (Gress.) L'*immuabilité* caractérise les institutions divines; la mobilité, celle de l'homme. (Id.)

IMMUABLE. adj. des 2 g. (du lat. *immutabilis*, formé de *in*, priv., et *mutabilis*, inconstant, léger). Qui ne change et ne peut changer. Les décrets immuables de la volonté de Dieu. Volonté immuable. Dieu seul est *immuable*, parce qu'il n'y a point de changement sans cause; or, il n'y a point d'autre cause efficace que Dieu. (Malebr.) Ce que Dieu écrit sur le sable est *immuable*, etc. (Bour.) Son attachement *immuable* à la religion de ces ancêtres. (Boss.) Depuis le concile de Trente, jusqu'en 1789, la forme du droit dans l'Eglise catholique est restée *immuable*. (E. Quinet.) Loin de défaillir, l'homme retombe sur le roc *immuable*, il y puise une force nouvelle. (Id.)

IMMUABLEMENT. adv. D'une manière immuable, stable, invariable. Jésus-Christ a donné une nouvelle forme au mariage, en réduisant cette sainte société à deux personnes *immuablement* et indissolublement unies. (Boss.)

IMMUNE. s. m. Antiq. On appelait ainsi à Rome les six premiers confrères du grand collége du dieu Silvain.

IMMUNITÉ. s. f. (du lat. *immunitas*, formé de *in*, priv., et de *munus*, charge). Exemption de certaines charges, jouissance de certains droits purement défensifs, directement attribués à certaines personnes ou affectés à certains lieux. Jouir d'une immunité. Les immunités d'une ville. Ces *immunités* avaient pour but d'attirer et de retenir la population en ces lieux; d'autres avaient plus spécialement pour objet d'y attirer le commerce. (Montesq.) Telles étaient les *immunités* qui constituaient les foires ou celles de certaines villes de Flandre et d'Allemagne, qui devinrent de grands centres de commerce. (Id.) La plus ancienne comme la plus respectable des *immunités* était celle des villes de refuge dans le droit mosaïque. (Volt.)

— Hist. ecclés. *Congrégation de l'immunité ecclésiastique*, ou absolument, de l'*immunité*. Congrégation établie par le pape Urbain VIII, pour décider des cas relatifs aux immunités ecclésiastiques, soit pour y rendre la justice, soit pour y faire acte quelconque d'autorité. V. EXEMPTION.

IMMÛR, ÛRE. adj. Qui n'est point mûr, qui n'est point parvenu à maturité. Fruit immûr.

IMMURÉ, ÉE. adj. Ouvert, qui n'est pas enclos de murs.

IMMÛRI, IE. adj. Qui n'a pas mûri. Raisin immûri.

IMMUSICAL, ALE. adj. Crit. Contraire à la musique, aux règles de l'art musical. || Insensible à la musique. On dit aussi et beaucoup mieux *anti-musical*.

IMMUSULE. s. m. Ornith. Syn. de l'Aigle commun. || Un des noms de l'orfraie ou grand aigle de mer.

IMMUTABILITÉ. s. f. Qualité de ce qui est immutable. L'immutabilité est l'un des attributs de Dieu. L'immutabilité de ses desseins, de ses décrets, etc. Imaginez la stupeur, lorsqu'un homme vient annoncer que l'*immutabilité* des cieux est un rêve du paganisme. (E. Quinet.)

IMMUTABLE. adj. des 2 g. Qui ne peut changer ni être changé. || subst. m. L'*immutable*. Ce qui est immutable.

IMMUTATION. s. f. (pr. *imm-mu-ta-ci-on*). Défaut de mutation.

IMMUTILÉ, ÉE. adj. Qui n'a pas été mutilé. Corps immutilé.

IMOLA. Géogr. Ville épiscopale des États romains, légation de Ravenne, dans une petite île du Santerno. On y fabrique le tartre; 8,000 [illegible] remportée en 1797 par les Français sur les Autrichiens.

IMPACIFIÉ, ÉE. adj. Qui n'est point pacifié.

IMPACIFIQUE. adj. des 2 g. Qui n'est pas pacifique, qui est turbulent.

IMPACT. s. m. Phys. Point où la force projectile agit sur le pendule.

IMPACTION. s. f. (pr. *in-pak-ci-on*; ét. lat., *impactio*, choc; *impingere*, heurter). Médec. Fracture avec esquilles du crâne, des côtes, du sternum en plusieurs pièces, dont les unes font saillie en dedans, et les autres en dehors

IMPAIR, AIRE. adj. Arith. Opposé à Pair, qui ne peut se diviser exactement en deux : 3, 5, 7, 9, etc., sont des nombres impairs. Tout nombre est pair ou impair. Nous sommes en nombre pair ou impair, etc.

— *Années impaires*. Celles qui sont exprimées par un nombre impair.

— Les anciens croyaient que le nombre impair, surtout le ternaire, était agréable à la Divinité. Il était spécialement employé dans l'art de la divination et des augures. Chez nous, au contraire, les jours impairs étaient redoutés dans le cours d'une maladie.

— Se dit, à plusieurs jeux, de l'ensemble des nombres impairs. Jouer à l'*impair*, à *pair* ou non. Au jeu de la balle, les nombres impairs qui sont rangés dans les six premières et dans les six dernières colonnes. || *Impair du grand côté*. Se dit, au même jeu, de la totalité des nombres impairs qui se trouvent dans les six dernières colonnes.

— Minér. Se dit d'une variété de tourmaline, dans laquelle les nombres qui désignent les pans du prisme et les faces des deux sommets, censés différents l'un de l'autre, sont tous les trois impairs, sans être d'ailleurs en progression.

— Bot. *Foliole impaire*. Celle qui termine le pétiole d'une feuille impaire. || On dit aussi subst. Une impaire.

— Poés. Pied impair. V. PIED.

IMPAIREMENT. adv. En nombre impair.

IMPAISIBLE. adj. des 2 g. Qui n'est pas paisible.

IMPAISIBLEMENT. adv. D'une manière turbulente.

IMPALISSADÉ, ÉE. adj. Qui n'est pas garni de palissades.

IMPALPABILITÉ. s. f. Qualité de ce qui est impalpable. || S'est dit des personnes. Vous êtes des *impalpabilités*. (Cormen.)

IMPALPABLE. adj. des 2 g. Qui est si fin, si délié, qu'il ne fait aucune impression sensible au toucher. Poudre impalpable.

IMPANATEUR. s. m. Cult. luthér. Partisan de l'impanation.

IMPANATION. s. f. (pr. *in-pa-na-ci-on*; du lat. *in*, dans; et *panis*, pain). Dogm. théol. Hérésie des luthériens, qui croient que la substance du pain n'est pas détruite dans le sacrement de l'Eucharistie, et que le corps de Jésus-Christ y est avec le pain. C'est par cette raison qu'on les a appelés *impanateurs*.

IMPANÉ, ÉE. adj. Hist. relig. Qui est dans le pain. Il se dit de l'état où se trouve, suivant les luthériens, le corps de Jésus-Christ après la consécration. Selon eux, Jésus-Christ est *impané* et non *transsubstantié*.

IMPARAGE, ÉE. part. pass. du v. Imparager. S'empl. adjectiv.

IMPARAGER. v. a. S'est dit pour Faire faire à quelqu'un un mariage convenable, l'unir avec une personne de son rang. Il s'employait aussi avec le pron. pers. S'imparager.

IMPARCOURU, UE. adj. Qui n'a point été parcouru. Chemin imparcouru.

IMPARDACTYLE. adj. des 2 g. (du lat. *impar*, impair; et du gr. δάκτυλος, doit). Ornith. Qui a des doigts en nombre impair.

IMPARDONNÉ, ÉE. adj. Qui n'a pas été pardonné. Péché impardonné.

IMPAREIL, EILLE. adj. Se disait pour Sans pareil, incomparable. Mon deuil est au vôtre *impareil*. (Jardin de rhétor.)

IMPAREILLEMENT. adv. D'une manière dissemblable.

IMPARESSE. s. f. Activité, absence de paresse.

IMPARESSEUX, EUSE. adj. Qui n'est point sujet à la paresse.

IMPARFAIT, AITE. adj. Qui n'est pas achevé, incomplet. Laisser un ouvrage imparfait. Sa maison est demeurée imparfaite. Les grands ouvrages demeurent souvent imparfaits. Si les systèmes des botanistes sont restés *imparfaits*, c'est qu'ils n'ont pas embrassé en entier ces harmonies. (B. de St-P.)

— A qui il manque quelque chose pour être parfait. Joie, guérison imparfaite. Une pénitence imparfaite. Une justice imparfaite.

Je rendais *imparfait*,
Tout ce qu'a fait Achille, et tout ce que j'ai fait.
(Racine.)

— Mus. *Accord imparfait*. Par opposition à l'accord parfait, Celui qui porte une sixte ou une dissonance; et par opposition à l'accord plein, Celui qui n'a pas tous les sons qu'il devrait avoir pour être complet. || *Cadence imparfaite*. Celle qu'on appelle autrement cadence [illegible] qui peut être altérée sans cesser d'être consonnance, comme la tierce et la sixte.

— Bot. *Graine imparfaite*. Celle qui n'a point été fécondée. || *Fleur imparfaite*. Celle à laquelle il manque quelque partie essentielle de la fructification. || *Fruit imparfait*. Fruit d'une mauvaise venue.

— Zool. *Mue imparfaite*. Celle qui ne consiste que dans le renouvellement périodique des appendices de la peau, comme chez les mammifères et les oiseaux.

— IMPARFAIT. s. m. Ce qui n'est pas achevé, ce qui est incomplet. Le mélange du parfait et de l'*imparfait* qu'on voit dans une âme toute nue, qui n'a ni détours, ni replis, est un contraste qui relève sa beauté. (Fén.)

IMPARFAIT. s. m. Gramm. Temps du verbe qui rapporte la manière d'être ou l'action à une époque passée, mais en l'indiquant comme présente relativement à une autre manière d'être ou action également passée. Lorsque j'entrai, elle *chantait*. C'est un passé simultané.

— Il y a l'imparfait de l'indicatif, *je chantais* quand il arriva; et l'imparfait du subjonctif, il voulait que *j'allasse* avec lui.

— L'imparfait de l'indicatif se forme du participe présent, en changeant la finale *ant* en *ais*, comme *aimant, j'aimais; finissant, je finissais, recevant, je recevais; rendant, je rendais*. || Les terminaisons de l'imparfait de l'indicatif sont les mêmes dans tous les verbes. Pour le singulier, elles sont *ais, ais, ait*; pour le pluriel, *ions, iez, aient. Je lisais, tu lisais, il lisait, nous lisions, vous lisiez, ils lisaient*.

— L'imparfait du subjonctif se forme du passé défini, en changeant *ai* en *asse* pour la première conjugaison, *j'aimai, que j'aimasse*; et pour les autres conjugaisons, en ajoutant *se* à la terminaison du passé défini, *je finis, que je finisse; je crus, que je crusse; je rendis, que je rendisse*, etc.

— L'imparfait de l'indicatif correspond ou à son propre temps, *je lisais quand vous écriviez*, ou au passé défini, *je lisais quand vous écrivîtes*, ou au passé indéfini, *je lisais quand vous avez écrit*.

— L'imparfait du subjonctif correspond ou à l'imparfait de l'indicatif, *je voulais que tu vinsses*, ou aux passés défini et indéfini, *je voulus, j'ai voulu que tu vinsses*, ou aux deux conditionnels, *je voudrais, j'aurais voulu que tu vinsses*.

— Dans les phrases où il y a subordination de propositions, c'est une règle générale que quand le verbe régissant est à l'imparfait de l'indicatif, le verbe régi soit à l'imparfait du subjonctif. *Je voulais qu'il partît, je désirais qu'il s'éloignât*.

— Après la conjonction *si*, on met toujours l'imparfait ou le présent de l'indicatif. C'est un idiotisme. Nous disons, *si tu aimais Dieu, tu serais heureux; si tu aimes Dieu, tu seras heureux; si tu mourais, je mourrais; si tu meurs, je meurs*. Cette règle convient surtout aux étrangers et aux habitants de quelques provinces de la France, qui, dans ce cas, se servent du conditionnel, et disent *si j'aurais*, au lieu de *si j'avais*, etc. Si mon cœur *était* libre, il pourrait être à vous. (Regn.) Si je ne l'*aimais* plus, t'en parlerais-je encore? (Demoust.) Si je vous *aimais* moins, je serais plus tranquille. (Regn.) Si nous *voyions* l'étendue des montagnes en profondeur, les cheveux nous en dresseraient à la tête. (B. de St-P.)

. . . Au barreau l'on serait maladroit
Si l'on n'y *savait* pas, suivant qu'on se rencontre,
Soutenir le pour et le contre. (Lenoble.)

Si Louis l'*ordonne*,
Ces arbres parleront mieux que ceux de Dodone.
(Molière.)

Elle perdra la vie
Si son âme n'*obtient* l'effet de son envie. (Id.)

S'il *est* vrai qu'elle ait dit ce que je viens d'entendre,
J'avouerai que mes feux n'ont plus rien à prétendre.
(Id.)

— Après *si*, le second verbe peut se mettre à l'indicatif ou au conditionnel; mais l'indicatif est plus énergique. Si j'avais dit un mot, on vous *donnait* la mort. (Volt.) Si j'avais dit un mot, on vous *aurait donné* la mort. Il y en a de tels que, s'ils eussent obtenu six mois de délai de leurs créanciers, ils *étaient* nobles. (Lemare.) Il y en a de tels que, s'ils avaient obtenu six mois de délai de leurs créanciers, ils *auraient été* nobles. Et *j'aurais pu* pour vous gagner cette victoire, si le ciel, etc.

Et je *pouvais* pour vous gagner cette victoire,
Si le ciel n'eût voulu m'en dérober la gloire. (Mol.)

— Avec les verbes *être* et *avoir* précédés du *si*, on emploie l'imparfait ou le subjonctif, et l'on dit à volonté *si j'étais* ou *si je fusse*, *si j'avais* ou *si j'eusse*; mais la première tournure est plus usitée. Ah! s'il n'*était pas* mort, c'était de l'or en barre. (Regn.) Les poëtes eussent chanté le diable, si par impossible le diable *était* resté vainqueur. (Volt.)

— Dans le cas où l'on remplace la conjonction *si* par *que*, lorsqu'il y a énumération d'actions, la construction idéologique reprend ses droits, et l'on fait usage du subjonctif, quoique le premier verbe soit à l'indicatif. Ainsi on dit avec le présent : *Si vous m'aimez, et que vous vouliez me le persuader*; et avec le passé : *Si vous m'aimiez, et que vous voulussiez me le persuader*. Si dans l'assemblée tout à coup *paraissait* un orateur, et qu'il voulût se faire entendre? (Thomas.)

Mais si, sans vouloir rire,
[illegible] qu'Angélique enfin put changer? (Regnard.)

— Quand il s'agit d'une chose existante au moment de la parole, ou d'une proposition que l'on veut donner comme une maxime, une vérité immuable, éternelle, il faut employer le présent et non l'imparfait. Ainsi, au lieu de *on m'a écrit qu'il demeurait maintenant à Paris*, il faut dire *on m'a écrit qu'il demeure*, etc. La même règle s'observera dans les exemples suivants : Je le priai de me dire ce que *c'est* que le pouvoir prochain. (Pasc.) J'ai toujours remarqué que les gens faux *sont* sobres, et que la grande réserve de la table annonce assez souvent des mœurs feintes et des âmes doubles. (J.-J. Rouss.) Tous ceux qui ont médité sur l'art de gouverner les hommes ont reconnu que *c'est* de l'instruction de la jeunesse que *dépend* le sort des empires. (Barth.) Il concluait que sagesse *vaut* mieux qu'éloquence. (Volt.) Il reconnaissait que la véritable grandeur *n'est* que la modération, la justice, la modestie et l'humanité. (Fén.) Mme du Gué a mandé à M. de Coulanges que vous *êtes* belle comme un ange. (Mme de Sév.) Qu'est-ce que vous me voulez,

mon papa? ma belle maman m'a dit que vous *me demandez*. (Mol.) On a dit depuis longtemps que les extrêmes se *touchent*; c'est la vérité de cette pensée qui l'a rendue triviale. (De Ségur aîné.) Ce fut alors qu'Annibal reconnut que dans les affaires de la guerre *il y a* des moments favorables et décisifs qui ne *reviennent* jamais. (Vertot.) Il tenait pour maxime qu'un habile capitaine *peut* bien être vaincu, mais qu'il ne lui est pas permis d'être surpris. (Boss.)

— Cependant quelques auteurs ne se conforment pas toujours à ce principe. Je le suppliai de me dire ce que c'*était* que le pouvoir prochain de faire quelque chose. (Pascal.) J'ai ouï dire à plusieurs de nos chasseurs que rien n'*était* plus propre à désaltérer que les feuilles du gui qui croît dans nos arbres. (B. de St-P.) J'ai toujours vu que les jeunes gens corrompus de bonne heure, et livrés aux femmes et à la débauche, *étaient* inhumains et cruels. (J.-J. Rouss.) Il faut un corps d'Hercule pour vivre ici; mais j'y suis libre, et j'ai trouvé que la liberté *valait* encore mieux que la santé. (Volt.) J'ai connu qu'il n'y *avait* de bon pour la vieillesse qu'une occupation dont on fût toujours sûr. (Id.) Tout le monde criait pour la liberté et la justice, mais on ne savait point ce que c'*était* que d'être libre et juste. (Id.) Mme de Coulanges m'a mandé que vous m'*aimiez* et que vous *parliez* de moi. (Mme de Sév.) Oh! mon ami! ne m'avez-vous pas dit que vous n'*aviez* point de naissance? (B. de St-P.) L'instinct ne montre à l'animal que ses besoins: mais l'homme seul, du sein d'une ignorance profonde, a connu qu'il y *avait* un Dieu. (Id.) Jean-Jacques disait que rien ne *rendait* les mœurs plus aimables que l'étude de la botanique. (Id.) Le lynx, dont les anciens ont dit que la vue *était* assez perçante pour pénétrer les corps opaques, est un animal fabuleux. (Buff.)

IMPARFAITEMENT. adv. D'une manière imparfaite. Il n'est guéri qu'imparfaitement. Je ne connais qu'imparfaitement cette affaire. Nous ne sommes parfaits qu'*imparfaitement*. (Fléch.)

IMPARI-NERVIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui a des nervures en nombre impair. Se dit de la paillette supérieure des graminées, quand elle possède une nervure médiane, avec ou sans nervures latérales.

IMPARI-PENNÉ, ÉE. adj. Bot. Qui porte des folioles en nombre impair. Se dit d'une feuille pennée dont le pétiole est terminé par une foliole solitaire, telles sont les feuilles de la rose, du frêne, du jasmin, de l'acacia.

IMPARISYLLABE. adj. des 2 g. Gramm. Se dit des noms grecs et latins qui ont plus de syllabes au génitif et aux cas qui en sont dérivés, qu'au nominatif. *Iter, itineris*, chemin, est un nom *imparisyllabe*.

— Se dit également de la déclinaison de ces noms. La troisième déclinaison des Grecs, et les trois dernières des Latins sont *imparisyllabes*.

— On dit aussi substant., C'est un *imparisyllabe*. V. IMPARISYLLABIQUE.

IMPARISYLLABIQUE. adj. des 2 g. Gramm. gr. Se dit des noms qui ont, au génitif singulier, une syllabe de plus qu'au nominatif. Noms imparisyllabiques. Déclinaison imparisyllabique.

IMPARITÉ. s. f. Qualité de ce qui est impair.

IMPARLEMENTAIRE. adj. des 2 g. Polit. Qui est contraire aux usages des parlements.

IMPARLEMENTAIREMENT. adj. D'une manière imparlementaire.

IMPARTAGÉ, ÉE. adj. Qui n'a point été partagé.

IMPARTAGEABLE. adj. des 2 g. Qui n'est point susceptible de partage, indivisible. Inus.

IMPARTIAL, ALE. adj. (pr. *im-par-ci-al*). Exempt de partialité, qui ne prend point parti pour l'un plutôt que pour l'autre, qui ne sacrifie point la justice ou la vérité à des préventions ou à des affections particulières. Juge, historien impartial. On dit aussi Jugement, examen impartial. Offense en tous lieux un œil *impartial*. (J.-J. Rouss.)

— L'Académie ne se prononce point sur le pl. m. de cet adjectif; mais l'usage est favorable à *impartiaux*. Des juges, des arbitres *impartiaux*.

— Hist. S'est dit substantiv., des membres de la plaine, dans la Convention. Les impartiaux.

IMPARTIALEMENT. adv. Sans partialité. Juger une affaire.

IMPARTIALITÉ. s. f. (pr. *im-par-ci-a-li-té*). Qualité, caractère de celui qui est impartial. L'impartialité est le premier mérite d'un historien, et la qualité la plus essentielle à un juge.

IMPARTIBILITÉ. s. f. Féod. Qualité de deux fiefs qui ne pouvaient être désunis pour passer sur deux têtes différentes, quoiqu'ils relevassent de deux seigneurs différents.

IMPARTIBLE. adj. des 2 g. Féod. Qui n'est point susceptible d'être partagé. Fiefs impartibles.

— Bot. *Crémocarpe impartible*. Crémocarpe qui ne se partage point en deux.

— IMPARTIBLE. s. m. Phil. herm. Le mercure philosophal.

IMPASSE. s. f. Petite rue qui n'a point d'issue. Mot que Voltaire a proposé de substituer à celui de cul-de-sac.

— Fig. On dit de quelqu'un qui a formé une entreprise mal conçue, ou au-dessus de ses facultés pécuniaires ou intellectuelles. Il s'est jeté dans une impasse d'où il sortira difficilement.

IMPASSIBILITÉ. s. f. Qualité de ce qui est impassible. L'impassibilité de Dieu. L'impassibilité stoïque. La nature a voulu que nous fussions sensibles; et la philosophie ne nous fera jamais parvenir à l'*impassibilité*. (Le gr. Frédéric.) N'oublions ni l'*impassibilité* de tant de gens ni la sensibilité de tant d'autres. (Arnault.)

IMPASSIBLE. adj. des 2 g. Qui n'est pas susceptible de souffrance. Les corps glorieux sont impassibles.

— Par extens. Se dit de celui qui, par la force de son caractère, s'est mis au-dessus de la douleur. Les martyrs restaient impassibles au milieu de leurs tourments. Les stoïciens prétendent constituer l'âme de leur sage dans un état *impassible* et imperturbable. (Boss.) L'homme supérieur est *impassible* de sa nature: on le loue, ou on le blâme, peu lui importe; c'est sa conscience qu'il écoute. (Napol.)

— Fig. Qui ne se laisse déterminer par aucune considération particulière. Un juge impassible.

IMPASSIBLEMENT. adv. D'une manière impassible, inébranlable.

IMPASSIONNÉ, ÉE. adj. Qui ne ressent pas de passion.

IMPASSIONNÉMENT. adv. Sans passion. Agir impassionnément.

IMPASTATION. s. f. (pr. *im-pass-ta-ci-on*). Maçonn. Composition faite de substances broyées et mises en pâte. Le stuc est une impastation.

— Phil. herm. Putréfaction de la matière lorsqu'elle devient opaque et de couleur terreuse.

— Pharm. Action de faire prendre la consistance d'une pâte à un corps ou à une poudre.

IMPASTORAL, ALE. adj. Qui n'est point pastoral. Jeu impastoral.

IMPATERNEL, ELLE. adj. Qui n'est point paternel. Conduite *impaternelle*. (Paganel.)

IMPATIEMMENT. adv. (pr. *in-pa-ci-a-man*). Avec impatience, inquiétude, chagrin. Attendre impatiemment. Supporter impatiemment un revers. Néron souffrit *impatiemment* la mort de Narcisse. (Rac.) L'orgueil des grands supporte *impatiemment* la raison des petits. (Euripide.) On souffre d'autant plus *impatiemment* d'être trompé, que l'on est moins capable de tromper les autres. (Richardson.)

IMPATIENCE. s. f. (pr. *in-pa-ci-an-ce*). Manque de patience, sentiment d'inquiétude causé par la douleur, l'attente et l'espoir. Montrer de l'impatience dans les douleurs, dans l'adversité. L'*impatience* est une vertu dans une âme douce et honnête; elle y naît de l'amour du bien et de la haine du mal. (Van.) Pourquoi me tant préparer à mourir courageusement; il n'y a pas grand mal que deux ou trois personnes soient témoins de mon *impatience*. (Nic.) Kléber n'aimait pas le général Bonaparte, et supportait son ascendant avec une sorte d'*impatience*. (Thiers.) Les mêmes! répétait-il avec *impatience*. (J.-J. Rouss.) Je me reproche vivement mon *impatience* au sujet du silence. (Id.) L'*impatience* gâte tout. (Lam.)

Rien n'est si dangereux que trop d'*impatience*;
Il faut que la valeur se joigne à la prudence.
(LAGRANGE.)

Moi-même, résistant à mon *impatience*,
Et respectant de loin leur secret entretien,
J'ai longtemps, immobile, observé leur maintien.
(RACINE.)

Vous ne répondez point, et ce morne silence
Redouble encor ma peine et mon *impatience*. (MOL.)

— Fam. au pl. Se dit quelquefois de l'irritation que cause l'impatience. Avoir des impatiences. Sa lenteur me donne des impatiences continuelles.

IMPATIENT, ENTE. adj. (pr. *in-pa-ci-an*). Qui manque de patience dans le mal, dans l'attente. Malade impatient. Esprit impatient. L'*impatient* Néron cesse de se contraindre. (Rac.) La reine *impatiente* attend votre réponse. (Id.)

— *Impatient du*. Le père Bouhours doutait qu'on pût dire *impatient du joug*, pour Qui ne peut supporter le joug. Aujourd'hui cette expression ne peut plus faire difficulté. Nos meilleurs écrivains en ont fait un fréquent emploi.

Impatient du trait dont la pointe l'irrite,
L'étalon sur ses pieds se redresse et s'agite. (GASTON.)

[illegible]
Impatient du frein, vole et bondit sur l'herbe. (VOLT.)

On tel que d'Apollon le ministre terrible,
Impatient du dieu dont le souffle invincible
Agite tous ses sens. (J.-B. ROUSSEAU.)

— La métaphore est plus hardie dans cette expression où le mot *impatient* se rapporte à un nom de chose. Elle ne manque toutefois ni de force ni de justesse.

Nos vaisseaux
Impatients du port et de l'oisiveté. (GUSSET.)

— *Impatient de*. Se construit fort bien avec un infinitif. Impatient de partir. Plus on est ignorant, plus on est *impatient* de juger. (Condill.) *Impatient* déjà d'expier son offense. (Id.)

Tout mon cœur s'enflamme et bouillonne,
Impatient de retenir
Ce que l'Esprit divin m'ordonne
De révéler à l'avenir. (L. RACINE.)

— *Impatient que* est une expression qu'on ne trouve que dans Corneille et qu'on a blâmée avec raison.

Impatient pour eux que la cérémonie
Ne commence bientôt, ne soit bientôt finie. (CORN.)

— Bot. Se dit de plantes dont les fruits mûrs s'ouvrent au moindre attouchement. Balsamine impatiente.

IMPATIENTANT. part. prés. invar. du v. Impatienter. Qui s'impatiente. Des enfants impatientant leurs parents.

IMPATIENTANT, ANTE. adj. (pr. *in-pa-ci-an-tan*). Qui est propre à impatienter. Les enfants mal élevés sont impatientants. Bavarde impatientante. Fam.

IMPATIENTÉ, ÉE. part. pass. du v. Impatienter. S'empl. adjectiv. Mais la dame *impatientée* le repoussa d'un geste impérieux et dur. (J. Janin.)

IMPATIENTER. v. a. 1re conj. (pr. *in-pa-ci-an-té*). Faire perdre patience. Rien n'impatiente plus que d'attendre. Vous m'impatientez par vos discours. Tous ces discours m'impatientaient. Eloignez des enfants les domestiques qui les agacent, les irritent, les *impatientent*. (J.-J. Rouss.)

— S'IMPATIENTER. v. pron. Perdre patience. S'impatienter dans les souffrances. Ne vous impatientez pas, il va venir. Tu t'*impatientes* de savoir où j'en veux venir. (J.-J. Rouss.) S'il s'opiniâtre, on s'*impatiente*, on le menace. (Id.) Le cardinal de Richelieu s'*impatientait* trop facilement. (De Retz.)

IMPATRIOTE. s. m. Celui qui n'est pas patriote.

IMPATRIOTIQUE. adj. des 2 g. Qui n'est pas patriotique.

IMPATRONISÉ, ÉE. part. pass. du v. s'Impatroniser. S'empl. adjectiv. Homme impatronisé dans une maison.

IMPATRONISER (S'). v. pron. S'introduire, s'établir dans une maison et finir par y dominer. Il se prend ordinairement en mauvaise part. Depuis qu'il s'est impatronisé dans cette maison, tout a changé de face.

Certes, c'est une chose aussi qui scandalise,
De voir qu'un inconnu céans s'*impatronise*. (MOL.)

IMPAVIDE. adj. des 2 g. Néol. Qui n'est pas accessible à la crainte. L'effrayante mort le trouva *impavide*. (Mercier.)

IMPAYABLE. adj. des 2 g. Qui ne se peut trop payer. Chef-d'œuvre impayable.

— Fig. et fam. Extraordinaire, bizarre, plaisant. Le trait est impayable. Tu as des saillies impayables.

Je goûte à ce commerce un plaisir incroyable,
Et vous ne trouvez pas l'aventure *impayable*? (PIRON.)

Ah! que ce *quoi qu'on die* est d'un goût admirable!
C'est, à mon sentiment, un endroit *impayable*. (MOL.)

IMPAYÉ, ÉE. adj. Dont le payement n'a pas été effectué. Le reste est encore impayé.

— A qui l'on n'a point fait de payement. Je suis encore impayé.

IMPECCABILITÉ. s. f. Théol. État de celui qui ne peut pécher. L'impeccabilité par nature n'appartient qu'à Dieu seul. Les anges et les saints dans le ciel sont dans l'état d'impeccabilité.

— C'est aussi la grâce, le principe qui nous met hors d'état de pécher. Les théologiens distinguent différentes sortes et différents degrés d'impeccabilité. L'impeccabilité de Dieu lui convient par nature; l'impeccabilité de Jésus-Christ, en tant qu'homme, lui convient à cause de l'union hypostatique; l'impeccabilité des bienheureux est une suite de leur état; l'impeccabilité des hommes est l'effet de la confirmation en grâce, et s'appelle plutôt impeccance qu'impeccabilité. V. IMPECCANCE.

IMPECCABLE. adj. des 2 g. Théol. Incapable de pécher. Dieu seul est impeccable par nature. La sainte Vierge n'a pu être impeccable que par grâce.

— Dans le langage fam. Incapable de faillir. J'ai eu tort, il est vrai, mais personne n'est impeccable. Le pape n'est pas *impeccable*, ni monarque absolu dans l'Eglise pour le temporel et le spirituel. (Fleury.) Pour être inviolable, il faut être *impeccable*. (Petion.)

IMPECCANCE. s. f. Hist. relig. Nom que donnaient les pélagiens à la faculté de se défendre de toute mauvaise action, et même de mauvaises pensées. Le dogme de l'impeccance. L'impeccabilité emporte l'impeccance.

[illegible] manque d'argent. On trouve ce mot dans les Essais de Nicole. Ménage s'en sert aussi.

IMPÉCUNIOSITÉ. s. f. Manque d'argent. Ménage appelait sa maison l'hôtel de l'impécuniosité.

IMPÉDIMENT. s. m. Latinisme qui s'est dit pour Empêchement.

IMPÉDITEUR. s. m. Qui met empêchement, qui s'oppose. Peu usité.

IMPEIGNÉ, ÉE. adj. Qui n'a point été peigné. Cheveux impeignés.

IMPELÉ, ÉE. adj. Qui n'est pas pelé.

IMPENDENT, ENTE. adj. Latinisme de Rabelais qui signifie Menaçant, imminent.

IMPÉNÉTRABILITÉ. s. f. (ét. lat., *in*, priv.; *penetrabilis*, pénétrable). Phys. Propriété de la matière en vertu de laquelle deux corps ne peuvent occuper en même temps le même lieu de l'espace. L'impénétrabilité des corps. L'*impénétrabilité* ne doit pas être regardée comme une force, mais comme une résistance essentielle à la matière. (Buff.) Otez à l'air atmosphérique la possibilité de s'échapper, présentez-lui un corps qui tende à prendre sa place, et bientôt il montrera sa résistance et son *impénétrabilité*. (Jourd.)

IMPÉNÉTRABLE. adj. des 2 g. Qui ne peut être pénétré, traversé. Cette cuirasse est d'un si bon acier, d'une si bonne trempe, qu'elle est impénétrable aux coups de mousquet. Cuir impénétrable à l'eau. Forêt impénétrable. Des barrières impénétrables. Des ténèbres impénétrables.

Les oiseaux voltigeant de rameaux en rameaux,
D'une huile *impénétrable* humectant leur plumage,
A peine ont suspendu leur vol et leur ramage.
(ST-LAMBERT.)

— *Impénétrable à*. Les peupliers exhalent en été les parfums de la rose, et fournissent des eaux sucrées, du papier, des chaussures, des vases, des tonneaux, des nacelles *impénétrables* à l'humidité. (B. de St-P.) Les feuilles du bananier forment par leurs courbures un berceau charmant, *impénétrable* au soleil et à la pluie. (Id.)

— Fig. Profond, qu'il est impossible d'expliquer. Les desseins, les décisions de Dieu sont impénétrables. C'est un mystère impénétrable. Il n'y a rien d'impénétrable aux yeux de Dieu. C'est un homme d'un secret impénétrable. Impénétrable, il pénétrait partout. Toujours surprenant et *impénétrable* dans ses démarches. (Boss.) Vous m'avez appris dans vos Ecritures que le cœur de l'homme est *impénétrable*. (Fléch.) Un homme est d'autant plus *impénétrable* que tout le monde croit le pénétrer. (St-Réal.)

IMPÉNÉTRABLEMENT. adv. D'une manière impénétrable. Peu usité.

IMPÉNIBLE. adj. des 2 g. Qui n'est pas pénible. Travail impénible.

IMPÉNITENCE. s. f. État d'un homme impénitent, endurcissement, persévérance dans le péché. Vivre, mourir dans l'impénitence. Impénitence finale. Cette miséricordieuse conduite ne toucha point leur *impénitence*. (Mauc.) Au dernier jour, Dieu confondra votre *impénitence* et vos vaines excuses. (Boss.)

IMPÉNITENT, ENTE. adj. Qui est endurci dans le péché, et n'a aucun regret d'avoir offensé Dieu. Homme impénitent. Ville *impénitente*. (Port-Royal.) Les chrétiens charitables ne tombent jamais dans cet affreux malheur d'une mort criminelle et *impénitente*. (Bourdal.)

— substantiv. Un impénitent. Les impénitents.

IMPENNÉ, ÉE. Ornith. Qui n'a point de plumes à ses ailes. Le pingouin est impenné.

— Qui n'en a que de lâches, dont il ne peut se servir. L'autruche est impennée. ‖ IMPENNÉS. s. m. pl. Famille d'oiseaux nageurs, comprenant ceux dont les ailes sont courtes et couvertes seulement de petites plumes semblables à des écailles.

IMPENSANT, ANTE. adj. Qui n'a point la faculté de penser.

IMPENSES. s. f. pl. Jurispr. Dépenses qu'on fait pour entretenir, pour améliorer un bien qui appartient à autrui, ou qui ne nous appartient qu'en partie. Le Code civil distingue trois sortes d'impenses. Les *impenses nécessaires*, sans lesquelles la chose serait périe ou considérablement détériorée; les *impenses utiles*, qui ne sont pas absolument nécessaires, mais qui augmentent la valeur de la chose; et les *impenses voluptuaires* ou de pur agrément, qui ne font qu'embellir la chose sans en accroître la valeur. Rembourser les impenses et les améliorations.

IMPENSIONNÉ, ÉE. adj. Qui ne reçoit pas de pension.

IMPÉRATE. s. f. Bot. Genre de plantes monocotylédones, à fleurs glumacées, famille des graminées. Impérate spontanée. Impérate de Valence. Impérate de Kœnig.

IMPÉRATEUR. s. m. (du lat. *imperator*). S'est dit pour Empereur, chef.

IMPÉRATIF, IVE. adj. (du lat. *imperare*, ordonner, commander). Impérieux. Prendre un ton impératif, un air impératif. Il est familier. Forme impérative, phrase impérative.

— Jurispr. Loi, disposition impérative, qui [illegible]

IMPÉRATIF. s. m. Gramm. Mode du verbe qui présente ce dernier sous l'idée du commandement, de la prière, de l'exhortation, de la défense, etc. L'impératif est le mode le plus rapide, celui qui est le plus propre à animer, à électriser l'auditeur. C'est surtout le mode de Jean-Jacques. Il convient très-bien dans le style élevé; les rois, les dieux mêmes ne s'en offensent point. C'est principalement le mode de la familiarité; c'est celui qui est le plus usité dans la famille. Les enfants eux-mêmes, élevés avec l'aimable liberté qui est seule capable de former des hommes, l'emploient avec grâce envers les auteurs de leur être. Ce mode exprime non-seulement que l'action doit se faire, mais qu'*elle est voulue par celui qui parle*. C'est donc le mode que les inférieurs, et même les égaux qui ne sont pas bien familiers entre eux, doivent employer avec circonspection. L'idée du *moi*, et surtout du *moi qui commande*, pourrait souvent effaroucher. Pour adoucir ce que le com-

mandement peut avoir de trop dur, on emploie des impératifs qui, par eux-mêmes, expriment une idée de soumission, tels que : *veuillez, daignez, faites-nous le plaisir* ou *l'honneur*, *ayez la bonté*, etc., etc., Ne m'*abandonnez* pas dans l'état où je suis. (Rac.) *Va* jusqu'en Orient planter tes pavillons. (Corn.) Ne me *trouble* pas par ces indignes pleurs. (Boil.) *Connais*-moi tout entière. (Corn.) *Daigne* encor me connaître en ma saison dernière. (Boil.) Ah! sire, *écoutez*-nous. (Id.) *Accordez* cette grâce aux larmes d'une mère. (Rac.) Cieux, *répandez* votre rosée. (Id.) Ah! demeurez, seigneur, et *daignez* m'écouter. (Id.) *Daignez* à mon amour accorder cette grâce. (Id.)

Daigne, daigne, mon Dieu, sur Mathan et sur elle
Répandre cet esprit d'imprudence et d'erreur. (Rac.)

Donnez : peu me suffit; je ne suis qu'un enfant :
Un petit sou me rend la vie. (A. Guiraud.)

— Les grammairiens donnent à ce mode un présent. *Fais* pour le singulier; *faites* pour le pluriel. Ces mots paraissent au présent, parce que celui qui commande semble vouloir que la chose se fasse à l'instant même. Cependant ce sont de vrais futurs, puisqu'on ne peut commander qu'une chose à faire, puisqu'on ne peut obéir que postérieurement au commandement.

— L'impératif a aussi un temps composé, qui ne figure dans presque aucune grammaire, bien qu'il soit d'un usage assez commun dans la langue. *Ayez fini, ayez fait, quand j'arriverai.* C'est pour le fond la même chose que *vous aurez fini, vous aurez fait quand j'arriverai.* Cette forme exprime à la fois le futur relativement à l'acte de la parole, et une idée de passé ou d'antériorité relativement à une circonstance. Aussi ce temps serait-il justement appelé *futur antérieur*.

— Ce mode n'a point de première personne au singulier, parce que quand on se parle à soi-même, on ne peut se parler qu'à la seconde personne.

— La seconde personne du singulier de l'impératif se forme de la première personne du présent de l'indicatif, en ôtant seulement le pronom *je*. *J'aime, je finis, je reçois, je rends*, font à l'impératif *aime, finis, reçois, rends*. Il n'y a que quatre verbes dont l'impératif ne suive pas cette règle, ce sont : *j'ai, je vais, je sais, je suis*, qui font à l'impératif, *aie, va, sache, sois*.

— La seconde personne de l'impératif étant formée de la première personne du présent de l'indicatif, ne doit point prendre de *s* à la fin, lorsque cette dernière n'en a point. Ainsi, il faut écrire, *aime, souffre, cueille*, parce qu'on écrit *j'aime, je souffre, je cueille*, etc. Mais il faut conserver le *s* dans les verbes où il termine la première personne du présent de l'indicatif. On écrira donc à l'impératif *emplis, reçois, rends*, parce qu'on écrit *j'emplis, je reçois, je rends*. *Va, vole*, Corasmin, *montre*-lui cet écrit. (Volt.) *Songe* au moins, *songe* au sang qui coule dans tes veines. (Id.) *Regarde* ce palais, *contemple* cette tour. (Id.) *Commence* ici par moi, et si tu veux régner, *frappe*. (Id.) *Va*, enfant, *va* parmi les ombres chercher ton père. (Fén.) Ah! de grâce! un moment *souffrez* que je respire. (Boil.) *Va*, les honnêtes gens se connaissent d'abord. (C. d'Harlev.) As-tu dit à la mer : *brise* ici ton orgueil? (Chateaub.)

Si tu veux goûter le repos,
Sache vivre avec tes égaux. (Mme Joliveau.)

Voltaire a donc eu tort de dire avec la lettre euphonique : *Retranches*, ô grand Dieu, des jours de ce grand roi... Il fallait *retranche*.

— On doit mettre un tiret entre l'impératif et le pronom qui le suit, mais seulement quand ce pronom est régi par le verbe qui est à ce mode. Ainsi on doit écrire *dites-lui, montrez-vous*. *Rends-moi* chrétienne et libre, à tout je me soumets. (Volt.) Allez, *conduisez-la* dans la chambre prochaine. (Rac.) *Demande-toi* le soir, avant de te coucher, le bien que tu auras fait dans la journée. (Franklin.) *Laissez-lui, laissez-lui* le soin de sa vengeance. (Mol.) Vivez, et *faites-vous* un effort généreux. (Rac.) ‖ Il en est de même quand il y a plusieurs pronoms. Donne-le-moi. Rends-la-lui. Renvoyez-les-moi. Pardonnez-le-lui. *Mets-le-toi* dans l'esprit, qui fait mal trouve mal. (***) Vos amis ont-ils des vices? *reprochez-les-leur*. (Agniel.)

Là, regardez-moi là durant cet entretien,
Et jusqu'au moindre mot *imprimez-le-vous* bien. (Mol.)

Je prétendais te découvrir à lui.
— *Gardez-vous-en*, ménagez mon ennui. (Volt.)

— Lorsque la seconde personne du singulier de l'impératif doit se terminer par un *e* muet, et qu'elle doit être suivie de l'un des pronoms *en, y*, alors, pour éviter un hiatus, on ajoute un *s* euphonique, et l'on écrit *donnes-en, portes-y, ajoutes-y, apportes-y*, etc. Puisqu'on lui disait : *Vas-y*, pourquoi n'aurait-il pas dit : *irai-je-t-y*? Remarquez de plus avec quelle adresse il évitait l'hiatus de *irai-je y* ou *y irai-je*. (J.-J. Rouss.) Respecte ces tendres penchants, mon aimable ami; tu leur dois trop pour les haïr; mais *souffres-en* le cher et doux partage. (Id.) Cousine, *songes-y* bien, voilà quel est le mari dont tu médites sans cesse de troubler indiscrètement le repos. (Id.) *Penses-y* bien, jeune homme : que sont dix, vingt, trente ans pour un être immortel? (Id.) *Penses-y* mieux, mon aimable amie, toi dont la morale est aussi facile et douce qu'elle est honnête et pure. (Id.) Fais un grand feu bien ardent, *jettes-y* tout ce fatras. (Id.)

Aime Cinna, ma fille, en cet illustre rang;
Préfères-en la pompe à celle de mon sang. (Corn.)

— On dit *transportez-vous-y, envoyez-y-moi, donnez-m'en, donne-t'en*, et ainsi des autres verbes; mais l'usage ne permet pas de dire *transporte-t'y, envoyez-y-nous*; il faut dire *transportes-y-toi, envoyez-nous-y*. Quoique la plupart des grammairiens approuvent les expressions suivantes : *Donnez-y-moi une place, portez-y-moi, jette-m'y*, et autres semblables, le goût et l'harmonie se réunissent pour les faire rejeter. En effet, elles ont un son dur et désagréable. *Portez-y-moi* ne vaut pas mieux que *portez-m'y*. On doit plutôt se servir d'une circonlocution polie, comme : *Faites-moi le plaisir de me porter, de me mener là, en cet endroit*, ou, si l'on répugne à la prière, on prend un autre tour : *Portez-moi là, donnez-moi une place dedans, jette-moi dedans*, ou toute autre locution que ce sifflant et bâillant *donnez-y-moi une place*. Les étrangers, dit Boiste, doivent apporter une attention particulière à l'emploi de cet *y*, souvent contraire aux lois de la grammaire générale, et pouvant former par sa consonnance des locutions très-ridicules. Des Français mêmes s'y méprennent, surtout dans la conversation. Il n'est pas rare d'entendre, même dans la capitale, des personnes instruites en apparence dire : *Menez-m'y*, et plus souvent encore *menez-y-moi*, moins blâmable, il est vrai, quoique de style sauvage. ‖ Quand le pronom qui suit l'impératif est régi par le verbe suivant, on ne met point de tiret entre l'impératif et ce pronom. On écrit *venez me parler, va te récréer*, parce que *me* et *te* ne sont pas régis par l'impératif *venez, va*, mais par l'infinitif *parler, se récréer*. On dit donc *va à la campagne, vas-y voir ton père, rapportes-en des fruits, manges-en dans la route, mènes-y des ouvriers*; mais on doit dire, *va à la campagne, va y mettre ordre, sache en trouver, daigne y mener ton père*, etc. Dans le cas où les pronoms *en, y*, sont complément du verbe qui suit l'impératif, il peut y avoir une pause entre cet impératif et ces pronoms; dès lors on ne doit pas faire usage de la lettre euphonique, si l'on veut être conséquent. Nous croyons donc qu'on ne peut dire *vas-en chercher*, comme le veulent Chapsal et Boniface. Quant à l'Académie, qui permet de dire *vas-en*, pourvu qu'il n'y ait pas d'autre mot à la suite, nous la prions d'indiquer dans la prochaine édition de son Dictionnaire ce que signifie *vas-en* tout seul. ‖ On ne fait point usage de la lettre euphonique lorsque après le verbe terminé par un *e* muet, c'est la préposition *en* qui suit. *Admire en quel état le voilà!* et non pas *admires-en*.

— Lorsqu'on se parle à soi-même, on peut faire usage de deux formes différentes; on peut dire *courons, osons, mourons, marchons*, ou bien *cours, ose, meurs, marche*. Il serait difficile de dire laquelle de ces deux manières est la plus usitée.

Mourons; de tant d'horreurs qu'un trépas me délivre.
(Racine.)

Ne *tardons* plus, *marchons*; et s'il faut que je meure,
Mourons. (Id.)

Ils t'ont rendu cruel, perfide, ingrat comme eux;
Renonce à ton vieux père, *achève*, et *sois* heureux.
(C. Delavigne.)

Octave, n'*attends* pas le coup d'un nouveau Brute;
Meurs, et *dérobe*-lui la gloire de ta chute. (Corn.)

Meurs, puisque c'est un mal que tu ne peux guérir;
Meurs enfin, puisqu'il faut ou tout perdre ou mourir.
(Id.)

Rentre en toi-même, Octave, et *cesse* de te plaindre.
Quoi, tu veux qu'on t'épargne, et n'as rien épargné!
(Id.)

— Quelquefois, pour tempérer la sécheresse de l'impératif, au lieu des formes *soyez, sortez, faites*, etc., on emploie la première personne plurielle, *soyons, sortons, faisons*. Par là, on a l'air de se commander à soi-même comme aux autres. Cependant il est des cas où les convenances exigeraient la périphrase. Par exemple, un subalterne, voyant ses supérieurs engagés dans une discussion, ne dira pas : Messieurs, *dînons*; on a servi; il dira : Messieurs, veuillez vous mettre à table, le dîner est servi. Mais ce sont plutôt là des leçons de politesse que de syntaxe. *Soyons* vrais, de nos maux n'*accusons* que nous-mêmes. (Villefré.) *Retirons*-nous, *sortons*. (Rac.) *Faisons* notre devoir; les dieux feront le reste. (Volt.) Chrétiens, en priant pour son âme, *songeons* à nous-mêmes. (Boss.) *Viens*, rentrons. (C. Delav.) *Commencez* par régler vos mœurs. (J.-B. Rouss.) *Songez*, messieurs, qu'il y va de votre honneur, de votre intérêt. (Acad.)

Soyez sobre, attentif à placer votre argent,
Ne *donnez* jamais rien, et *prêtez* rarement. (Voltaire.)

— Le futur de l'impératif n'est qu'un simple commandement; celui de l'indicatif, quand il est [illegible] ment plus positif, une volonté plus absolue, dont on ne permet pas d'appeler. Si après avoir dit *faites* ou *ayez fait*, on ne paraissait pas disposé à m'obéir, j'insisterais en disant : *vous ferez, vous aurez fait*, et par là je déclarerais que je ne veux ni excuse, ni retardement.

— On emploie aussi l'impératif dans le sens de, Vous auriez beau faire, vous auriez beau être, etc. *Soyez* habile, vertueux; *instruisez* les hommes, *sauvez* la patrie; vous êtes méprisés si vos talents ne sont pas relevés par le faste. (Fén.)

— L'impératif n'a réellement qu'une seule personne au singulier; la seconde, *fais, viens*, et deux personnes au pluriel, la première et la seconde : *faisons, faites, venons, venez*. Quant à la troisième personne, au singulier comme au pluriel, on les exprime par la même formule que le subjonctif : *qu'il fasse, qu'ils fassent, qu'il vienne, qu'ils viennent*.

— Quand un verbe à l'impératif a un pronom pour régime, soit direct, soit indirect, il faut le placer après le verbe, si la proposition est affirmative, et avant si elle est négative. *Crois-moi; levez-vous; ne me trompez point; ne vous préparez pas ce chagrin*. ‖ S'il a deux régimes, l'un direct, l'autre indirect, le régime direct s'énonce le premier : *Donnez-le-moi; envoyez-le-lui*. Lorsque deux propositions impératives sont jointes par la conjonction *et*, si les deux verbes sont à la même personne et au même nombre, on peut placer avant l'impératif le régime du verbe de la seconde proposition : Tenez, monsieur, *battez-moi* plutôt, et *me laissez* rire. (Mol.)

— Philos. *Impératif moral* ou *catégorique*. Suivant Kant, Sentiment invincible, absolu du devoir qui s'élève dans la conscience de l'homme lorsqu'il balance entre la loi qui le pousse à la recherche de son propre bien-être, et celle qui lui commande impérieusement d'être vertueux, même au détriment de son bien-être.

— Ant. rom. *Féeries impératives*. Féeries que le consul ou le préteur ordonnait.

IMPÉRATIVEMENT. adv. D'une manière impérative. La loi prescrit impérativement telle formalité, comme, par exemple, la publication des mariages, etc.

IMPÉRATOIRE. s. f. (du lat. *imperare*, commander). Bot. Genre de plantes dicotylédonées, famille des ombellifères, renfermant des herbes à racines vivaces, aux fleurs petites, dont la disposition ressemble à un parasol ouvert. Impératoire verticillée. Impératoire autruche, vulgairement Benjoin français.

IMPÉRATOR. s. m. lat. Ant. rom. Titre qui primitivement était décerné par le sénat, ou par les soldats eux-mêmes, aux chefs des armées qui avaient remporté une victoire et détruit dix mille ennemis. Auguste prit ce titre conjointement avec celui de prince; ses successeurs le portèrent également; mais on les appelait ordinairement, *prince, césar*. Le titre d'empereur n'avait aucune analogie avec notre mot *empereur*. Le dernier impérator fut Junius Blésus, sous Tibère.

— Myth. rom. Surnom de Jupiter. On voyait au Capitole une statue de Jupiter imperator.

IMPÉRATRICE. s. f. La femme d'un empereur, ou la princesse qui, de son chef, possède un empire. L'impératrice de Russie.

Je suis trop éclairé, l'*impératrice* l'aime...
Non, non, ce ne peut être une autre qu'elle-même.
Irène a fait tracer cet odieux écrit. (Campistron.)

— Fig. Si l'opinion est la reine du monde, elle est l'*impératrice* de la France. (Fonten.)

— Hortic. *Impératrice violette*. Variété de prune oblongue.

IMPÉRATRINE. s. f. Chim. Substance particulière qu'on a trouvée dans la racine de l'impératoire.

IMPERCÉ, ÉE. adj. Qui n'est point percé. Vase impercé.

IMPERCEPTIBILITÉ. s. f. Didact. Qualité de ce qui est imperceptible, qui échappe à la vue. L'imperceptibilité des grains du cyprès. L'imperceptibilité d'une odeur, d'une sensation.

IMPERCEPTIBLE. adj. des 2 g. Qu'on n'aperçoit pas; qu'on ne voit point, ou qu'on voit avec peine. Animalcule imperceptible. Changement imperceptible. Nuances imperceptibles. Par combien d'*imperceptibles* liens sommes-nous attachés au monde! (Boss.) Les graines du cyprès sont presque *imperceptibles*. (B. de St-P.) Les noisettes, qui paraissent d'une seule pièce, sont percées de petits trous presque *imperceptibles* (Id.) La petite vérole n'a laissé sur ses joues que quelques légères traces presque *imperceptibles*. (J.-J. Rouss.)

— Qui échappe aux autres sens. Cette odeur est si légère qu'elle devient imperceptible. Ces fautes sont imperceptibles. Émanations imperceptibles.

— Fig. Esprit imperceptible. Ces fautes sont imperceptibles. Le temps du plaisir nous échappe d'une manière imperceptible. Les scrupules sont des doutes et des considérations presque *imperceptibles*. (La Pl.) L'amour-propre sait si bien se déguiser, qu'il est presque *imperceptible* dans le fond de notre cœur. (St-Évr.) L'esprit, pour vouloir être trop fin, devient *imperceptible*. (***)

D'un aveugle penchant le charme *imperceptible*
Frappe, saisit, entraîne et rend un cœur sensible.
(Corneille.)

IMPERCEPTIBLEMENT. adv. D'une manière imperceptible, peu à peu, insensiblement. Agir, avancer, s'écouler imperceptiblement. [illegible] modèle *imperceptiblement* sur ceux que l'on fréquente. (Clément XIV.)

IMPERDABLE. adj. des 2 g. Qu'on ne saurait perdre, dont le gain est certain. Un procès, une cause imperdable. Une partie imperdable. Un jeu, un coup imperdable. Il ne se dit guère que dans ces phrases.

IMPERDU, UE. adj. Qui n'est pas perdu.

IMPÈRE. s. m. Droit féod. Justice, juridiction. Elle correspondait au *mixtum imperium* des Romains, que nos feudistes avaient traduit par *moyenne justice*. Inusité.

IMPERFECTIBILITÉ. s. f. Caractère, état de l'être imperfectible. Le péché originel ou la nature cause notre imperfectibilité.

IMPERFECTIBLE. adj. des 2 g. Qu'on ne peut rendre parfait. L'homme est imperfectible. Un dictionnaire est imperfectible.

IMPERFECTIBLEMENT. adv. D'une manière imperfectible.

IMPERFECTION. s. f. (pr. *in-pèr-fèk-ci-on*). État de ce qui n'est point achevé, parfait. L'imperfection de notre nature. Grande, extrême, légère imperfection. La négligence dans le maintien est une *imperfection*. (Volt.)

— Défaut, ce qui empêche d'être parfait. Imperfection du corps, de l'esprit. Nous sommes pleins d'imperfections. Les imperfections d'un ouvrage, d'un écrit, d'un tableau, etc. Le pouvoir de faire du mal est une *imperfection*. (D'Aguess.) C'est une grande *imperfection* que de se croire parfait. (***) Je ne suis point étonné que, malgré tant d'*imperfections*, Sophocle ait surpris l'admiration de son siècle. (Volt.) C'est sur les *imperfections* des grands hommes qu'il faut attacher sa critique. (Id.)

— Syn. comp. IMPERFECTION. DÉFAUT. DÉFECTUOSITÉ. V. FAUTE. VICE.

— *Imperfection* se disait autrefois, en librairie, pour Défets. V. ce mot, qui est seul usité maintenant.

IMPERFECTIONNABLE. adj. des g. Qui n'est point perfectionnable, ne peut être perfectionné.

IMPERFECTIONNÉ, ÉE. adj. Néol. Qui n'est point perfectionné.

IMPERFIDE. adj. des 2 g. Qui n'est pas perfide.

IMPERFOLIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui n'a pas les feuilles perfoliées. Plante imperfoliée.

IMPERFORATION. s. f. (pr. *in-pèr-fo-ra-ci-on*). Médec. Vice de conformation, défaut d'ouverture de quelques organes qui devraient naturellement être ouverts.

IMPERFORÉ, ÉE. adj. Anat. Qui n'est pas ouvert par vice de conformation. Nez imperforé. Bouche imperforée.

IMPÉRIAL, ALE. adj. Qui appartient à l'empereur ou à l'empire. Couronne impériale. Manteau impérial. Dignité impériale. Troupes impériales.

Le glaive *impérial* qui détruit et qui sonde
Pour vous en écussons découpera le monde.
(Barthél. et Méry.)

— *Villes impériales*. Villes libres qui composaient le troisième collége du corps de l'empire d'Allemagne.

— Blas. *Aigle impériale*. Aigle qu'on représente avec deux têtes, et avec les ailes déployées. Les armes de l'Autriche sont l'aigle impériale. ‖ *Couronne impériale*. Espèce de mitre abaissée et surmontée du globe et de la croix.

— *Impériaux*, au plur. s'empl. subst. pour désigner les Troupes de l'empereur d'Allemagne. Ses ministres dans une assemblée, un congrès. Les impériaux campèrent sur une hauteur.

— *Eau impériale*. Espèce d'eau-de-vie distillée.

— Numism. *Médailles impériales*. Médailles frappées sous les empereurs romains. ‖ On dit aussi substant. Les *impériales*.

— Comm. *Serge impériale*, ou substant. *impériale*. Serge de laine fine.

— Bot. *Couronne impériale*, ou substant. *impériale*. la frétillaire.

— Hortic. *Prune impériale*, ou simplement, *impériale*. Variété de prune longue et grosse.

IMPÉRIALE. s. f. Le dessus d'un carrosse, d'une diligence. Monter sur l'impériale. ‖ Ciel d'un lit à l'ancienne mode.

— Petite touffe de poils qu'on laisse pousser sous la lèvre inférieure. On dit maintenant *une royale*. V. ROYALE.

— Archit. Espèce de dôme formant par le haut une pointe assez aiguë.

— Métrol. Monnaie d'or de Russie qui contient 10 roubles. Il y a des impériales de différentes valeurs : 1° L'impériale jusqu'à 1763, qui vaut 52 fr. 38 c.; 2° l'impériale de 1763, 41 fr., 29 c.; 3° l'impériale de 1772, 41 fr. 37 c.; 4° l'impériale de 1801, 40 fr. 56 c.

— Sorte de jeu de cartes qui tient du piquet et de la triomphe. ‖ *Impériale en main*. Celle qui se trouve toute faite dans la main, avant que l'on ait pris au talon. ‖ *Impériale de rencontre*, s'empl. par opposition à Impériale en main, pour désigner celle que l'on a complétée à l'aide des cartes du talon. ‖ *Impériale de retourne*. Impériale formée par la carte retournée et le jeu du donnant. ‖ *Impériale d'atout*. Série de cartes de la couleur de l'atout, et formant une impériale. ‖ *Impériale blanche*. Main de douze [illegible] les points nécessaires pour former et marquer une impériale. L'as, le roi, la dame et le valet de chaque couleur, font une impériale.

IMPÉRIALEMENT. adv. En empereur. Il est employé au fig., comme le mot royalement, pour signifier, Noblement, magnifiquement.

IMPÉRIALISME. s. m. Polit. Doctrine opinion des impérialistes.

IMPÉRIALISTE. s. m. Polit. Partisan du gouvernement impérial. Il se dit particulièrement des partisans de la politique de Napoléon ou d'un prince de sa famille.

IMPÉRIAUX. s. m. pl. V. IMPÉRIAL.

IMPÉRIEUSEMENT. adv. Avec orgueil, avec hauteur; superbement. Parler, traiter, commander impérieusement, d'un ton impérieux. L'une le porte à la recherche de son propre bien-être; l'autre lui commande *impérieu*

sement d'être vertueux, même au détriment de son bien-être. (Virey.)

IMPÉRIEUX, EUSE. adj. Altier, hautain, qui commande avec orgueil. Homme impérieux. Femme impérieuse. Air, geste impérieux. Humeur impérieuse. Les Romains avaient une politique bien *impérieuse* à l'égard des rois qui leur étaient suspects. (St-Réal.) C'est par impuissance que les êtres faibles sont *impérieux* : voyez les enfants et les femmes. (Duc de Lévis.)

— Fig. A quoi on ne peut résister. Besoin impérieux; nécessité impérieuse. Un instinct plus *impérieux* que la raison lui fit embrasser cette carrière. (***) L'amour est une passion trop *impérieuse* pour céder à nos devoirs. (Cail.)

Ce torrent arrêté devint plus furieux,
Son cours fut plus rapide et plus *impérieux*. (Baour.)

— S'emploie quelquefois substantiv. L'*impérieuse* s'est hâtée d'user de son droit. (J.-J. Rouss.)

IMPÉRIOSITÉ. s. f. Néol. Amour du commandement. Qualité de ce qui est impérieux. Il y a trop d'impériosité chez les riches.

IMPÉRISSABILITÉ. s. m. Qualité de ce qui est impérissable. Toutes les formes d'accroissement qu'un mot primitif est sujet à recevoir sont indépendantes de la formule générale et particulière des syntaxes; c'est ce qui fait son *impérissabilité*. (Mercier.)

— Chose impérissable. Les impérissabilités. Ranger la destinée d'un être dans les impérissabilités.

IMPÉRISSABLE. adj. des 2 g. Qui ne peut périr. Les anciens philosophes soutiennent que la matière est impérissable. L'âme est une substance simple, immatérielle, *impérissable*. (Volt.) La terre, tout *impérissable* qu'elle est, en grand, est sujette à bien des vicissitudes en détail. (Mém. de Trév.) Tandis que tout change et périt dans la nature, la nature elle-même reste immuable et *impérissable*. (Marm.)

— Par hyperb. Qui doit durer fort longtemps. Souvenir, monument impérissable.

IMPÉRISSABLEMENT. adv. D'une manière impérissable. Qui doit durer toujours.

IMPÉRIT, ITE. adj. (du lat. *imperitus*, inexpérimenté). Vieux mot français qu'il ne serait pas mauvais de rajeunir à cause de *impéritie*, et qui signifie Qui manque d'expérience. Il faut donc tant qu'il est possible fuir la hantise du peuple sot, *impérit*, mal complexionné. (Charron.) Une troupe *impérite* et furibonde de méchants garnements sorbonistes corrompus et achetés par cette scythe de guizars. (La Fulminante.) On dit que l'empereur Probus, aussi *impérit* que Salomon sur ce que pouvait opérer une bonne manœuvre, avait laissé en Orient les Français qu'il avait faits prisonniers, et qu'il se flattait de les tenir longtemps dans la captivité. (Dict. des origines.)

— substantiv. Celui, celle qui manque d'expérience. La vue n'est capable que de choses corporelles et d'individus, et encore de leurs croûtes et superficies seulement; c'est l'outil des ignorants et *impérits*. (Charron.)

IMPÉRITIE. s. f. (pr. *im-pé-ri-ci*). Incapacité, inhabileté, ignorance de ce qu'on doit savoir dans sa profession. Les notaires sont tenus des dommages et intérêts qu'ils causent par leur *impéritie*. (Bruneau.)

IMPERMANENCE. s. f. Défaut de permanence.

IMPERMANENT, ENTE. adj. Qui n'est point permanent.

IMPERMÉABILITÉ. s. f. (ét. lat., *in*, priv.; *per*, à travers; *meare*, couler). Phys. Qualité de ce qui est imperméable. Ce qui rend un corps imperméable.

IMPERMÉABLE. adj. des 2 g. Phys. Qui ne se laisse point traverser par certains corps. Le verre est imperméable à l'eau. || Absol. Qui ne peut être pénétré par l'eau. Cuir, toile, enduit imperméable. Il me paraît que les terres glaises contiennent une matière grasse qui les rend *imperméables*. (Buff.)

IMPERMÉABLEMENT. adv. D'une manière imperméable.

IMPERMIS, ISE. adj. Qui n'est pas permis.

IMPERMUTABILITÉ. s. f. Didact. Qualité de ce qui est impermutable.

IMPERMUTABLE. adj. des 2 g. Anc. cout. Qui ne peut être échangé contre une autre chose. Qui ne peut être permuté.

[illegible] perpétuel. Monument imperpétuel.

IMPERPLEXE. adj. des 2 g. Qui n'éprouve pas de perplexité, d'incertitude.

IMPERPLEXITÉ. s. f. Absence de perplexité, de doute.

IMPERSÉCUTABLE. adj. des 2 g. Qui n'est pas persécutable, qui ne peut, ne doit pas être persécuté.

IMPERSÉCUTÉ, ÉE. adj. Qui n'a pas été persécuté. Homme, créancier impersécuté.

IMPERSÉVÉRANCE. s. f. Inconstance, défaut de persévérance.

IMPERSÉVÉRER. v. n. 1re conj. Ne point persévérer.

IMPERSISTER. v. n. Ne point persister.

IMPERSONNALITÉ. s. f. Gramm. Qualité de ce qui est impersonnel, absence de personnalité.

IMPERSONNEL, ELLE. adj. Gramm. Se dit de certains verbes défectueux qui ne se conjuguent dans tous leurs temps qu'à la 3e pers. du sing., comme *falloir*, *pleuvoir*, *neiger*, *tonner*, etc.; *il faut*, *il pleut*, *il neige*, *il tonne*, etc. On dit aussi : Les modes impersonnels, les formes impersonnelles d'un verbe. || Il y a aussi des verbes passifs neutres, pronominaux, qui deviennent impersonnels; c'est lorsque le pronom *il* ne tient la place d'aucun nom, comme dans ces phrases : Il a été ordonné que...; il est survenu des événements; depuis lors, il s'est écoulé deux ans. || Le participe des verbes impersonnels est invariable. La grande inondation qu'il y a eu; la sécheresse qu'il a fait; il s'est trouvé deux personnes chez moi. || On met le verbe de la proposition subordonnée au subjonctif après les verbes impersonnels ou après ceux qui sont employés impersonnellement : Il importe que vous y soyez; il vaut mieux qu'il ne vienne point. Il faut en excepter *il s'ensuit*, *il résulte*, *il arrive*, et les verbes impersonnels dans la composition desquels se trouve un adjectif qui exprime une idée positive, tels que évident, certain, sûr, vrai, etc.; ces verbes alors n'exigent le subjonctif que lorsqu'ils sont interrogatifs ou accompagnés d'une négation. On dira donc : Il est vrai, sûr, certain, que vous êtes mon ami; il arrive souvent qu'on est trompé; et : Il n'est pas vrai, sûr, certain, que vous soyez mon ami; il n'arrive pas souvent que l'on soit trompé par ses amis. || On dit aussi substantiv. : Un impersonnel, des impersonnels, en parlant des verbes impersonnels de leur nature.

— Quelques grammairiens ont pensé que cette dénomination d'*impersonnel* était tout à fait impropre, et qu'il fallait lui substituer celle d'*unipersonnel*. C'est une misérable chicane. *Impersonnel* signifie qui ne se rapporte à aucune personne, et *unipersonnel*, qui ne s'emploie qu'à une seule personne. N'est-ce pas évidemment la même idée sous d'autres mots? V. UNIPERSONNEL.

IMPERSONNELLEMENT. adv. (pr. *ein-per-ço-nel-le-man*.) Gramm. D'une manière impersonnelle. Se dit des verbes personnels qui deviennent accidentellement impersonnels. Le verbe *porter* est employé impersonnellement dans cette phrase : Il s'est *porté* beaucoup de monde sur la place.

IMPERSUADÉ, ÉE. adj. Qui n'est pas persuadé.

IMPERSUASIBLE. adj. des 2 g. Qu'on ne peut persuader. O gens têtus! de dure cervelle, obstinés, *impersuasibles*. (*Hist. de la Toison d'Or*.)

IMPERTINEMMENT. adv. pr. *ein-per-ti-na-man*). Mal à propos, d'une manière sotte, extravagante. Il vaut mieux se taire que de parler impertinemment. On peut placer *impertinemment* le mot d'impertinent. (Sc.)

— Avec impertinence, insolemment. Il a chassé son valet parce qu'il lui répondait impertinemment

IMPERTINENCE. s. f. Caractère d'une personne ou d'une chose impertinente. Je connais son impertinence. J'admire l'impertinence de ce discours. L'impertinence polie est très-commune en France. Il n'y a pas de plus grande *impertinence* que de vouloir être sage à contretemps. (Erasme.) L'*impertinence* est dans l'impertinent (La Bruy.)

— Au plur., Paroles, actions impertinentes. Dire, écrire des impertinences. Il ne m'a fait que des impertinences.

IMPERTINENCER. v. a. 1re conj. (rad. *impertinence*). Dire des impertinences à. Impertinencer quelqu'un.

— absol. Il ne fait qu'impertinencer.

IMPERTINENT, ENTE. adj. (pr. *in-per-ti-nan*). Qui parle, qui agit contre les égards, les convenances, la politesse, le bon sens. C'est l'homme le plus impertinent que je connaisse.

. . . L'*impertinent* auteur!
L'ennuyeux écrivain! le mauvais traducteur!
(Boileau.)

— Qui parle, qui agit de manière à vous offenser. Il est assez impertinent pour avoir dit, pour avoir osé cela.

— Se dit aussi des choses contraires aux bienséances, ou offensantes. Cette réponse est fort impertinente. Son ton est très-impertinent.

— S'emploie avec *il est* pris impersonnel. Il est fort *impertinent* de vouloir deviner ce qu'est Dieu [illegible] (Volt.)

— Prat. Se dit de ce qui n'appartient pas à la question. On a déclaré ces faits impertinents et inadmissibles. Cette locution n'est plus d'usage; on dit aujourd'hui faits *non pertinents*.

— substantiv. C'est un impertinent, une impertinente. Le fat est entre l'*impertinent* et le sot. (La Bruy.)

IMPERTINENTE. s. f. Bot. Nom vulgaire d'un liseron du Pérou.

IMPERTURBABILITÉ. s. f. État de ce qui est imperturbable. État de l'âme tranquille, qui est sans trouble. L'imperturbabilité de sa mémoire. Saint Clément voulait élever les parfaits jusqu'à l'apathie, c'est-à-dire à l'*imperturbabilité*. (Boss.)

IMPERTURBABLE. adj. des 2 g. Qu'on ne peut émouvoir, troubler. Il est imperturbable dans ses résolutions.

— Qui ne se trouble jamais. Il est d'un sérieux imperturbable. Ce prédicateur a une mémoire imperturbable.

IMPERTURBABLEMENT. adv. D'une manière imperturbable, sans pouvoir être troublé.

IMPESÉ, ÉE. adj. Qui n'a pas été pesée. Marchandise impesée.

IMPÉTIGINES. s. f. pl. Médec. Habitudes dépravées du corps, avec affection cutanée.

IMPÉTIGINEUX, EUSE. adj. Médec. Dartreux, qui appartient aux impétigines. Peau impétigineuse, galeuse, etc.

IMPÉTIGO. s. m. Médec. Sortes d'affections cutanées, comprenant la gale, la gratelle, les dartres, etc.

IMPÉTIOLAIRE. adj. des 2 g. (pr. *in-pé-tio-lère*). Bot. Dont les feuilles sont sessiles. La mikonie impétiolaire.

IMPÉTRABILITÉ. s. f. Dr. can. Qualité de ce qui est impétrable. Impétrabilité d'un bénéfice.

IMPÉTRABLE. adj. des 2 g. Jurispr. Qu'on peut impétrer, obtenir. Lettres impétrables. Bénéfice impétrable, vacant par mort ou qu'on peut obtenir par dévolution.

IMPÉTRANT, ANTE. adj. et s. Jurispr. Celui, celle qui a obtenu quelque grace du prince ou quelque bénéfice. Des lettres furent accordées à l'impétrant, à l'impétrante.

IMPÉTRATION. s. f. (pr. *in-pé-tra-ci-on*). Jurispr. Action par laquelle on obtient une grâce, un bénéfice. L'impétration d'un privilége, d'une charge, etc. N'est usité qu'au palais

IMPÉTRÉ, ÉE. part. du v. Impétrer. S'emploie adjectivement.

IMPÉTRER. v. a. Jurispr. Obtenir en vertu d'une supplique, d'une requête, etc. Impétrer des lettres de grâce, un bénéfice.

— A été du langage ordinaire dans le sens d'Obtenir. Fimbria pour se tuer s'étant frappé trop faiblement, *impétra* de son valet de l'achever. (Montaig.)

IMPÉTRIFIÉ, ÉE. Qui n'est pas pétrifié. Végétal, animal impétrifié.

IMPÉTUEUSEMENT. adv. Avec impétuosité. Ce fleuve coule impétueusement. Parler, agir impétueusement.

IMPÉTUEUX, EUSE. adj. Violent, véhément, rapide. Vent impétueux. Torrent impétueux. C'est là qu'un torrent *impétueux* se précipite sur un lit de roches qu'il ébranle par la violence de ses chutes. (Barth.) Une troisième cause de changement sur la surface du globe sont les vents *impétueux*. (Buff.) La terre n'offre plus que l'image d'un vaste incendie qu'entretiennent des amas énormes de matières enflammées, et qu'animent des vents *impétueux*. (Lacép.)

— Se dit des passions, des mouvements de l'âme. Des passions impétueuses. Amour impétueux. Colère impétueuse. Désirs impétueux. Fureur impétueuse. La douce chose de couler ses jours dans le sein d'une tranquille amitié, à l'abri de l'orage des passions *impétueuses*. (J.-J. Rouss.) Que les passions *impétueuses* rendent les hommes enfants. (Id.) Son *impétueuse* colère, qui le faisait redouter des autres, lui fut fatale à lui-même. (Boss.)

— Et dans le même sens de l'homme et de ses actions. Homme impétueux. Orateur impétueux. Cette terre se trouve tout à coup habitée par un peuple bouillant et *impétueux*, qui semble respirer avec l'air d'une atmosphère brûlante, l'excès de tous les sentiments, le délire de toutes les passions. (Rayn.) C'est un marin dont l'attitude est flegmatique et le parler bouillant et *impétueux*. (J.-J. Rouss.) Ce qu'il y a de singulier, c'est qu'avec tout ce ton dogmatique et froid, ils sont vifs, *impétueux*, et ont les passions très-ardentes. (Id.)

Au récit imprévu de l'horrible insolence,
Le prélat hors du lit, *impétueux*, s'élance. (Boil.)

— Littér. *Style impétueux*. Style très-rapide, souvent trop rapide, qui va par bonds, parfois au hasard. Le style de quelques Pères de l'Église est impétueux.

— subst. La vigueur de l'essor et la rapidité de l'action caractérisent l'impétueux.

IMPÉTUOSITÉ. s. f. Action, qualité de ce qui est impétueux. L'impétuosité de la tempête, du vent, du torrent, de la mer. Un oiseau, une bête féroce qui fond avec impétuosité sur sa proie. L'impétuosité de la course d'un cheval. Soutenir l'impétuosité d'une attaque. Une [illegible]

— Fig. Vivacité extrême. L'impétuosité française. Parler, agir avec impétuosité. L'impétuosité des passions, de la jeunesse, du caractère, du zèle, du style, du discours, de l'éloquence. L'impétuosité de son humeur, de son caractère. L'impétuosité d'un transport aveugle. Ils s'abandonnaient à l'*impétuosité* d'une joie effrénée. (Barth.) Athénagore a mis plus d'esprit dans sa défense, mais il n'a ni la manière originale de Justin, ni l'*impétuosité* de l'auteur de l'Apologétique. (Chateaub.) A ce discours sensé, le cavalier, qui ne reconnaissait plus l'autorité de la raison, répondit à la dame avec toute l'*impétuosité* d'un homme possédé des mouvements qui l'agitaient. (Le Sage.)

— Trait, action, parole d'une personne impétueuse. Mademoiselle me gronda de ne l'avoir point vue; j'aime bien à ne pas me mêler dans ses *impétuosités*. (Mme de Sév.)

IMPEUPLÉ, ÉE. adj. Qui n'est guère peuplé. Pays, village impeuplé.

IMPEY. s. m. (du nom de *Lady Impey*). Ornith. Nouveau genre de la famille des gallinacés, ayant pour type le vrai maunaul. Impey resplendissant.

IMPHILOSOPHIE. s. f. Manque de philosophie.

IMPHILOSOPHIQUE. adj. des 2 g. Qui est dépourvu de philosophie. Jugement imphilosophique.

IMPHILOSOPHIQUEMENT. adv. D'une manière imphilosophique.

IMPHY. Géogr. Village de France (Nièvre); grande usine pour le cuivre laminé et martelé, la tôle et le ferblanc; 900 hab.

IMPIE. adj. des 2 g. Qui n'a point de religion, qui méprise les choses de la religion. Homme impie. Esprit impie. Nation impie.

— Qui est contraire à la religion. Sentiment impie. Discours impies. Ouvrages impies. Paroles impies. Actions impies. Culte impie.

— Poét. Qui appartient à l'impie. Leur bouche impie a vomi ce blasphème. Il osa porter sur lui ses mains impies.

— S'emploie aussi substantiv. en parlant des personnes. C'est un impie. L'impie a dit dans son cœur, il n'y a point de Dieu. Il faut fuir la compagnie des athées et des impies. La différence entre le juste et l'*impie*. (Boss.) J'ai vue l'*impie* adoré sur la terre. (Rac.) L'*impie* est rarement par le ciel oublié. (Form.) Les *impies* sont ceux qui profanent indignement la cause de Dieu en le faisant servir aux passions des hommes. (J.-J. Rouss.) Ils verraient même dans cette histoire la main de Dieu, toujours levée pour délivrer les justes et pour confondre les *impies*. (Fén.) Hé bien, de cette *impie* a-t-on puni l'audace? (Rac.) L'*impie* heureux insulte au fidèle souffrant. (V. Hugo.)

IMPIEMENT. adv. (pr. *ein-pi-man*.) S'est dit pour Avec impiété. Si vous agissez impiement.

IMPIÉTÉ. s. f. Mépris pour les choses de la religion. Afficher l'impiété. Acte d'impiété. Et ce sont ces petits êtres, déjà tout imprégnés d'*impiété*, qui vont devenir la société de demain, s'emparer de la législation, occuper les charges de la magistrature. (L'abbé Baud.) L'*impiété* est un vent brûlant qui dessèche le cœur de l'homme. (Descuret.)

— S'applique aux actions et aux discours impies. Dire, commettre des impiétés. Son nom outragé par des impiétés. Les blasphèmes sont des impiétés.

— Se dit aussi du manque de respect envers ses père et mère. C'est une grande impiété de lever la main sur son père.

IMPIGNORATION. s. f. (pr. *in-pi-gno-ra-ci-on*). Cout. Action de déposer un gage. || Le gage déposé.

IMPILÉ, ÉE. adj. Qui n'a point été pilé. Drogues impilées.

IMPILLÉ, ÉE. adj. (pr. *in-pi-ié*). Qui n'a point été pillé. Maison impillée. Ouvrage impillé.

IMPITEUX, EUSE. adj. (de *in*, priv., et *piteux*). Qui est sans pitié. Vieux mot que l'on devrait bien rajeunir. L'ordre de la nature est un ordre superbe et *impiteux*. (Mont.) Il faut souvent remanier les maux de l'âme au grand jour, les ouvrant et les éventrant du fond de nos entrailles d'une main *impiteuse*. (Mlle de Gournay.) Une louve naturellement *impiteuse* les allaite toutefois humainement de ses mamelles. (Est. Pasq.)

IMPITIÉ. s. f. S'est dit pour Défaut de pitié. Et la dure *impitié* dont son âme est couverte. (Ph. Desportes).

IMPITOYABLE. adj. des 2 g. Inaccessible à la pitié, insensible. Homme impitoyable. Cœur impitoyable. Censeur impitoyable. Ceux qui s'imaginent être au-dessus des maux qui arrivent aux autres sont d'ordinaire *impitoyables*. (Nic.) Tigre altéré de sang, Décie *impitoyable*. (Corn.) Une douleur insensée rend stupide et *impitoyable*. (J.-J. Rouss.)

L'*impitoyable* tigre, aigri d'un fiel rongeur,
Ne s'enivre jamais du sang du voyageur. (Roucher.)

— Se dit des choses morales. Maximes impitoyables. Principes impitoyables. La science positive, sèche, aride, *impitoyable*, que nous appelons la politique, serait forcée de remonter dans le passé pour y chercher des motifs de haine contre le présent. (Basin.) || Et, par mé[illegible]pitoyable. La mort, l'enfer, sont impitoyables.

— Qui annonce de l'inhumanité. Action impitoyable. Trait impitoyable. Ecouter les plaintes des malheureux d'un air impitoyable.

— subst. *L'impitoyable* s'est dit du Parlement anglais, sous Richard II, en 1389, à cause des actes rigoureux d'autorité qu'il exerçait contre les favoris et les ministres du roi. || adj. Le parlement impitoyable.

— Entom. *Larves impitoyables*. Celles qui mangent les boutons de rose.

IMPITOYABLEMENT. adv. D'une manière impitoyable, sans pitié. Ce barbare le traite impitoyablement. On l'a dépouillé impitoyablement. Il fut impitoyablement massacré. Sa révérence, en affectant le style d'un homme de bien, y déchirait *impitoyablement* une bonne famille catalane, et Dieu sait s'il disait la vérité! (Le Sage.)

IMPLACABILITÉ. s. f. Persévérance dans le ressentiment; qualité de ce qui est implaca-

ble. Ni ses prières ni ses larmes ne purent désarmer l'implacabilité de son ennemi.

IMPLACABLE. adj. des 2 g. Qui ne peut être apaisé. Ne se dit que de l'homme et des mouvements de son âme. Ennemi implacable. Colère, haine implacable. Être implacable dans sa colère. Dieu n'a cessé d'être implacable que par la mort de Jésus-Christ. Fuis d'Auguste irrité l'*implacable* colère. (Corn.) *Implacable* ennemi de Rome et du repos. (Rac.) Le parti vaincu jure une vengeance *implacable*, une haine nationale qui vivra dans leur sang et renaîtra de leurs cendres. (Rayn.)

— Il est à regretter qu'on ait exclu de la langue son simple *placable*, qui peut être adouci, apaisé, d'autant plus que nous ne possédons aucun mot qui rende cette idée. Il y a des gens *implacables*, pas un de placable : on ne finirait pas si on voulait exposer tous nos besoins. (Volt.)

IMPLACABLEMENT. adv. D'une manière implacable. Haïr, détester, poursuivre implacablement.

IMPLACÉ, ÉE. adj. Qui n'a point de place.

IMPLANÉ, ÉE. part. pass. du v. Implaner. S'emploie adjectiv. Mis au rang des planètes. Vesta est une comète récemment implanée.

IMPLANER. v. a. 1re conj. Cosmol. Il s'est dit de l'action du soleil qui fixe une comète dans le plan de l'écliptique et la met au nombre des planètes. ‖ Il s'est employé avec le pronom, S'implaner. Ces expressions appartiennent au système de Ch. Fourier.

IMPLANTATION. s. f. (pr. *in-plan-ta-ci-on*). Action d'implanter ou de s'implanter. ‖ Résultat de cette action.

IMPLANTÉ, ÉE. part. pass. du v. Implanter. S'empl. adjectiv. Les poils sont implantés dans la peau. Les végétaux se nourrissent par des racines *implantées* dans le sol natal. (Brill.-Sav.) C'est qu'il doit tirer sa nourriture du grand arbre dans lequel il est *implanté*, et dont il est une partie intégrante. (Bonnet.) Vous trouverez une petite glande *implantée* sur le réceptacle, entre l'étamine et le germe. (J.-J. Rouss.)

— Minér. Se dit des cristaux qui sont attachés par un de leurs bouts aux parois d'une excavation creusée dans une roche.

IMPLANTER. v. a. 1re conj. (ét. lat., *in*, dans; *plantare*, planter). Planter, insérer une chose dans une autre. Là, on ne voit point la ronce vorace hérissant un sol endurci, et implantant ses racines jusque sous le rocher calcaire.

— S'est pris quelquefois au figuré. Alector, tout joyeux, la remercia très-affectueusement en lui *implantant* baisers sur baisers. (Poug.)

— S'IMPLANTER. v. pron. Être implanté. Les dents s'implantent dans les alvéoles. Les lichens s'implantent dans les fentes des rochers. Deux grands muscles partent de sa racine, embrassent le larynx, et, couronnant la tête, vont *s'implanter* dans le front. (Buff.) D'autres semences sont taillées comme des écailles légères, et vont, au moindre vent, *s'implanter* dans la plus petite fente d'un mur. (B. de St-P.)

IMPLAUSIBLE. adj. des 2 g. Qui n'est pas plausible.

IMPLEURÉ, ÉE. adj. Qui n'a point été pleuré ou regretté. Mari impleuré. Epouse impleurée. Pauvre petite orpheline, abandonnée au berceau par une mère ingrate et malheureuse, comme tu vécus sans amour, ainsi tu es morte impleurée !

IMPLEXE. adj. des 2 g. (du lat. *implexus*, compliqué). Littér. Se dit des poëmes épiques ou dramatiques qui présentent quelque renversement dans la fortune du héros. Il est opposé à Simple. L'ouvrage est implexe si la fortune du héros devient mauvaise de bonne qu'elle était, ou de mauvaise devient bonne.

IMPLIABLE. adj. des 2 g. Inflexible, qu'on ne peut plier. S'emploie quelquefois dans le style familier. Caractère impliable.

IMPLIANT, ANTE. adj. Qui ne plie pas. Bois impliant.

IMPLICATION. s. f. (pr. *im-pli-ka-ci-on*). Jurispr. Action d'engager dans une affaire criminelle. ‖ Résultat de cette action.

— Philos. Contradiction. Il y a implication entre ces deux propositions.

IMPLICITE. adj. des 2 g. (du lat. *implicitus* [illegible] dans une proposition, dans un discours, dans une clause, non par en termes formels, mais qui s'en tire par une conséquence naturelle. C'est l'opposé d'Explicite. Condition implicite. Une préférence, même *implicite*, qui fait marcher Dieu avant nos propres intérêts, peut mériter le salut. (Fén.)

— *Volonté implicite*. Celle qui se manifeste moins par des paroles que par des circonstances et par des faits. Telle clause, par exemple, sans être énoncée dans un contrat, y est censée contenue, parce qu'elle suit de la volonté implicite et primitive des contractants, laquelle se démontre, tant par la nature de l'acte que par d'autres clauses équivalentes et nettement exprimées.

— *Foi implicite*. Acquiescement général et sincère à tout ce que l'Eglise nous propose, sans que le fidèle porte sa vue ni sa foi sur tel ou tel article de croyance qu'il ignore le plus souvent.

IMPLICITEMENT. adv. Didact. D'une manière implicite. Cette clause est contenue implicitement dans le contrat. Toute la doctrine chrétienne est contenue explicitement ou *implicitement* dans le symbole. (Cl.)

IMPLIQUÉ, ÉE part. pass. du v. Impliquer. S'empl. adjectiv. Se trouver impliqué dans une affaire.

IMPLIQUER. v. a. 1re conj. (du lat. *implicare*, entortiller, entrelacer; formé de *in*, dedans; *plicare*, plier). Envelopper, engager dans une affaire fâcheuse. On l'a impliqué dans cette accusation. Il est dangereux d'avoir pour amis des personnes qui vous *impliquent* dans les fautes qu'elles commettent. (***)

— Renfermer, comprendre implicitement. Ce que vous dites implique nécessairement que vous reconnaissez l'auteur de cet ouvrage. L'idée d'homme *implique* les idées d'intelligence et de volonté. (Acad.) La déclaration que vous avez faite *implique* nécessairement que vous connaissez cette personne. (Id.)

— *Cela implique contradiction*. Cela renferme contradiction. Se dit des idées incompatibles, dont l'une détruit essentiellement l'autre. Vous dites qu'il est sage, et vous avouez qu'il fait des folies, cela implique contradiction. ‖ On dit dans le même sens, Cela implique, il implique de dire que, il implique que.

IMPLORABLE. adj. des 2 g. Que l'on peut implorer.

IMPLORANT. part. prés. invar. du v. Implorer. Qui implore. Des mères en pleurs implorant Dieu pour le salut de leurs fils.

Et le front couronné d'une palme immortelle,
Implorant pour ces rois la clémence éternelle.
(Aimé-Martin.)

Douze bandits dans ta demeure sombre,
La torche en main, *implorant* le Seigneur,
Pour ce bandit couché sur un décombre. (C. Delav.)

IMPLORANT, ANTE. adj. Néol. Suppliant. J'entendis sortir du fond de ce bois des cris *implorants*. (L'abbé Prévost.)

IMPLORATEUR, TRICE. s. (rad. *implorer*). Celui, celle qui implore.

Te suppliant que cet *implorateur*
Soit accepté pour le tien serviteur.
(*Triomphe de la noble dame.*)

IMPLORATION. s. f. (pr. *in-plo-ra-ci-on*). S'est dit pour Action d'implorer, prière, supplication. Enfants, dit-il, d'ici sortir ne vous faut espérer par vœux et *imploration* des dieux. (Rabelais.)

— Recours à la justice séculière. Les gens d'Eglise ont souvent besoin de l'imploration du bras séculier pour l'exécution des sentences ecclésiastiques. V. IMPLORER.

IMPLORÉ, ÉE. part. pass. du v. Implorer. S'empl. adjectiv. Mère implorée. La Vierge implorée par les pêcheurs.

IMPLORER. v. a. 1re conj. (du lat. *implorare*; formé de *in*, dans; *plorare*, pleurer). Demander avec ardeur, avec instance, humilité. Implorer Dieu, l'assistance, la miséricorde de Dieu, les grâces du Saint-Esprit. Implorer la clémence du vainqueur, la protection des grands. Implorer les miséricordes divines. *Implorer* l'autorité du souverain. (Mass.) Le Dieu vengeur est le Dieu des méchants; je ne puis le craindre pour moi ni l'*implorer* pour les autres. (J.-J. Rouss.) C'est la seule grâce que mon cœur puisse *implorer*. (Volt.) Les justes ont *imploré* le Seigneur, et il les a exaucés. (La Harpe.) Mon Dieu, nos pères vous ont *imploré* et ont été sauvés; ils ont espéré en vous, et leur espérance n'a point été confondue. (Id.)

— *Implorer le bras séculier*. Recourir à la puissance temporelle pour faire mettre à exécution les sentences des tribunaux ecclésiastiques.

IMPLOREUR, EUSE. adj. et s. Celui, celle qui implore. On m'a détaché de temps en temps de petits chercheurs de places, de petits *imploreurs* de recommandations, pour savoir par eux s'il ne restait personne qui eût pour moi de la bienveillance, et travailler aussitôt à me l'ôter. (J.-J. Rouss.) Malgré la grande autorité de Rousseau, nous pensons que le mot *implorateur* est préférable.

IMPLOYABLE. adj. des 2 g. S'est dit pour Ce qui ne peut se ployer.

— Fig. Inflexible, immuable, rigide. Ame forte et imployable. Ayant eu à dédain les larmes et les pleurs, de se rendre à la seule révérence de la sainte image de la vertu, que c'est l'effet d'une âme forte et *imployable*. (Mont.) [illegible] populairement semée entre les Turcs de la fatale et *imployable* prescription de leurs jours aide apparemment à les assurer aux dangers. (Id.)

IMPLUMÉ, ÉE. adj. (du lat. *implumis*, qui est privé de plumes). Ornith. Qui est privé, dégarni de plumes.

IMPLUVIEUX, EUSE. adj. Se dit quelquefois du temps qui n'est point à la pluie. ‖ Qui n'est pas sujet aux pluies. Climat impluvieux. Saison impluvieuse.

IMPLUVIUM. s. m. (pr. *in-plu-vi-omm*). Ant. rom. Bassin ou réservoir d'eau qui se trouvait au milieu du *cavadium* d'une maison romaine. ‖ Citerne.

IMPOÉTIQUE. adj. des 2 g. Critiq. Qui n'est pas poétique. Terme, expression, pensée impoétique.

IMPOÉTIQUEMENT. adv. Critiq. Sans poésie.

IMPOLI, IE. adj. Qui est sans politesse; incivil, malhonnête. Homme impoli. Un homme *impoli* peut n'être qu'un rustre; l'incivil est presque toujours un caractère désagréable. (Laveaux.) On trouve des esprits nés pour tout contester, qui ne donnent qu'un blâme équivoque aux hommes *impolis*, aux caractères incivils. (Id.)

— Qui annonce l'impolitesse. Air impoli. Ton impoli. Manières impolies. Si l'on veut se faire aimer, il faut se garder de porter dans ses relations des manières impolies.

— subst. Personne impolie. Un impoli. Une impolie. Vous êtes un impoli.

IMPOLICE. s. f. Manque de discipline, d'ordre, de respect pour les bienséances. On se plaint de l'*impolice* qui règne dans le parlement d'Angleterre. (J.-J. Rouss.)

IMPOLICÉ, ÉE. adj. Qui n'est pas policé. Société impolicée.

IMPOLIMENT. adv. Sans politesse, d'une manière impolie. Se vanter, c'est dire *impoliment* aux autres : Je suis et je vaux plus que vous. (***)

IMPOLITESSE. s. f. Manque de politesse, défaut opposé à la politesse. Il consiste dans une certaine rudesse de langage et de manières, opposée à la façon d'agir et de parler qui est consacrée dans la bonne société. Je suis choqué de son impolitesse. La fierté et les manières hautaines sont les sources les plus naturelles de l'*impolitesse*. (Bellegarde.) C'est une *impolitesse* à faire rendre l'âme. (Corn.) Si l'*impolitesse* est un défaut d'éducation, c'est aussi un défaut de goût, car le langage et les manières qui distinguent les hommes polis se réservent sans étude aux organisations délicates. (Level.) L'*impolitesse* tient surtout aux ignorances des usages du monde. (Id.)

— On dit aussi L'impolitesse d'un procédé, d'une réponse.

— Action, procédé contraire à la politesse. Il m'a fait une impolitesse. Je n'ai reçu de lui que des impolitesses. Au lieu de se fâcher de mon *impolitesse*, il en sourit, et continua de me parler. (Le Sage.)

IMPOLITIQUE. adj. des 2 g. Contraire à la politique. Mesure impolitique. Conduite impolitique. Guerre impolitique.

IMPOLITIQUEMENT. adv. D'une manière impolitique. C'est agir bien impolitiquement.

IMPOLLU, UE. adj. Qui n'a point été pollué; qui est exempt de tache, de souillure.

Léandre adone la ceinture *impollue*
Qu'elle portait, soudain lui a tollue
D'autour du corps. (Cl. Marot.)

— Qui a conservé sa chasteté, sa virginité. Ayant tout perdu, au moins fut mon corps *impollu* et net de toute violence. (Amyot.) Fut averti en songe par Apollon de la laisser *impollue* et intacte. (Mont.)

Je saurai conserver, d'une âme résolue,
A l'époux sans macule une épouse *impollue*. (Corn.)

IMPOLLUÉ, ÉE. adj. Qui n'a pas été pollué, souillé.

IMPOLLUMENT. adv. Purement, sans tache, sans souillure. Il faut estimer grandement cette princesse d'avoir été si belle, et gardé sa viduité jusqu'à son tombeau, et révéré si inviolablement et *impollument* la foi aux mânes de son mari. (Brant.) Inusité.

IMPONCTUEL, ELLE. adj. Inexact, qui manque de ponctualité.

IMPONDÉRABILITÉ. s. f. Phys. Qualité de ce qui est impondérable. L'impondérabilité de la lumière, de l'électricité, du magnétisme. L'impondérabilité du fluide magnétique.

IMPONDÉRABLE. adj. des 2 g. Phys. Qui ne peut être pesé, dont on ne peut connaître la pesanteur.

— *Fluides impondérables*. Nom qu'on donne aux causes qui produisent les phénomènes de la chaleur, de l'électricité et du magnétisme, parce qu'elles diffèrent des substances connues en ce qu'on ne peut point les peser, de sorte que leur existence matérielle est douteuse, quoiqu'on en parle toujours comme si elles étaient des corps réels, parce que cette hypothèse est plus commode pour concevoir, exposer et expliquer les faits.

IMPONDÉRÉ, ÉE. adj. Phys. Qu'on n'a point pesé, qu'on ne peut peser. Terme qui dans [illegible] de *impondérable*, parce qu'il répugne de déclarer qu'une capacité est absolue, quand on ignore si elle l'est réellement. Aussi beaucoup de physiciens disent-ils *fluide impondéré* au lieu de *fluide impondérable*.

IMPOPULAIRE. adj. des 2 g. Qui n'est pas populaire, qui n'est pas selon les désirs du peuple. Lois impopulaires. Mesures impopulaires. Les mesures impopulaires qui tendent à consolider les gouvernements sont souvent la cause de leur ruine.

— En parlant des personnes, Qui n'est pas aimé du peuple. Prince impopulaire. Ministre impopulaire. Roi impopulaire.

IMPOPULARITÉ. s. f. État de ce qui est impopulaire. L'impopularité d'une mesure. L'impopularité d'une loi.

— Manque d'affection du peuple. L'impopularité d'un prince, d'un ministre, d'un roi. Si l'on doit parfois gémir des suites terribles de l'*impopularité*, ce ne sont certainement pas ces hommes-là pour qui la sensibilité doit réserver toutes ses larmes. (Nap. Gall.)

— Personnage impopulaire. Voilà tout le secret de tant de grandes et malheureuses *impopularités*. (Nap. Gall.)

IMPORCITOR. Myth. lat. Un des dieux champêtres que les laboureurs romains invoquaient quand ils traçaient les sillons du troisième labour. Le flamine ou prêtre de Cérès invoquait ce dieu dans le sacrifice qu'il faisait à Cérès et à la Terre.

IMPOREUX, EUSE. adj. Phys. Qui n'a point de pores. Corps imporeux.

IMPOROSITÉ. s. f. Phys. État de ce qui n'a point de pores.

IMPORTABLE. adj. des 2 g. S'est dit pour Pénible, insupportable. Ceux qui les mènent en *importable* exil. (Poug.) La foule était moins *importable* à chaque particulier. (Mont.)

— Douan. Que l'on peut importer, qu'il est permis d'importer. Marchandises importables.

IMPORTAMMENT. adv. D'une manière importante. Peu usité.

IMPORTANCE. s. f. Ce qui fait qu'une chose est considérable par elle-même ou par ses suites, soit par les circonstances qui l'accompagnent, soit par la valeur que nous y attachons. L'importance d'une affaire, d'une question. Cela est d'une grande importance. Ce n'est d'aucune importance. La chose n'est d'aucune importance dans ce moment, mais elle peut devenir très-importante dans la suite. En toutes choses, il est d'une grande importance de bien commencer. Vous voulez que l'on proportionne la délibération à l'*importance* de la question qu'on agite. (J.-J. Rouss.) Le sujet est de la plus grande *importance*. (Id.) Le secret se recommandait tout seul par sa propre *importance*. (Boss.) Le prince s'empara en une heure de ce poste peu fortifié, mais de la plus grande *importance*. (Volt.) C'est par une série d'observations attentives que j'ai reconnu l'*importance* de l'ouïe chez les aveugles. (Dufaure.)

— *Mettre, attacher de l'importance à....* Considérer comme ayant beaucoup d'importance. Il met, il attache de l'importance aux plus petites choses, à tout ce qu'il fait.

— *Homme d'importance*. Homme de qualité, de savoir, de capacité, d'autorité. L'ignorant croit se donner de l'importance en disant : Il n'y a point de Dieu. L'homme n'a d'importance que par ses rapports avec ses semblables : seul, il est nul. Pour juger de l'*importance* réelle d'un individu, il faut songer à l'effet que produirait sa mort. (De Lévis.)

— Se prend en mauvaise part et s'applique à Ceux qui montrent de l'orgueil, de la vanité, qui veulent paraître plus considérables qu'ils ne le sont réellement. Faire l'homme d'importance. Se donner de l'importance, des airs d'importance. Prendre un ton d'importance. On peut souvent juger d'un homme à la première vue, sur le degré d'*importance* qu'il se donne : ainsi une bulle de savon par son étendue donne la mesure du vide qu'elle renferme. (Lingrée.) L'*importance* est la première chose que nous prenons et que nous quittons plus tard. (Ligne.)

Défions-nous des gens aux grands airs d'*importance*,
Leurs cerveaux le plus souvent
Ne renferment que du vent. (Hauxest.)

— *D'importance*. loc. adv. Très-fort, extrêmement. Il ne se dit qu'en mauvaise part. Corriger d'importance. Ils ont été étrillés d'importance.

IMPORTANT, ANTE. adj. Qui importe, qui est de conséquence, d'un grand intérêt. Avis, conseil important. Affaire, clause importante. Service important. Occasions importantes. Mot important. La faute que vous avez commise est plus importante que vous ne pensez. La première et la plus *importante* qualité d'une femme est la douceur. (J.-J. Rouss.) Chacun étant chargé spécialement de sa propre conservation, le premier et le plus *important* de ses soins est et doit être d'y veiller sans cesse. (Id.) Thalès fut pendant toute sa vie dans une considération très-distinguée; on le consultait sur les affaires les plus *importantes*. (Fén.) La première et la plus *importante* des magistratures est celle des archontes. (Barth.)

— En parlant des personnes, Qui est constitué en dignité, qui jouit d'un grand crédit. Homme important. Personnage important. Il a su se rendre important. De tous les ministres, [illegible] *important*. (Boss.)

— substantiv. *C'est un important, faire l'important* ou *l'homme d'importance*. Vouloir passer pour un homme de crédit, de mérite, d'autorité. On le dit aussi d'un homme qui affiche de l'orgueil, de la vanité, etc. Rien n'est plus propre à faire un *important* qu'une bête qui sait se taire. (Lemontey.) Ce qui ressemble le plus à un ballon, c'est un *important*; il en a le vide et l'enflure. (S. Dub.) Un grain d'esprit et une once d'affaires plus qu'il n'en entre dans la composition d'un suffisant, font l'*important*. (La Bruy.) Pendant qu'on ne fait que rire de l'*important*, il n'a pas un autre nom; dès qu'on s'en plaint, c'est l'arrogant. (Id.)

— Hist. *Les importants*. Se dit absolument des membres d'un parti que formèrent à la cour, après la mort du duc de Richelieu, tous ceux que ce ministre avait persécutés. On leur donna ce nom parce que la reine mère, Anne d'Autriche, les ayant d'abord traités avec faveur, ils se crurent appelés à jouer un grand

rôle, et prirent des airs choquants de grandeur et de supériorité. Les importants. Cabale des importants. L'influence des importants fut de peu de durée.

— IMPORTANT. s. m. L'essentiel. En toute affaire, l'important est de savoir ce qu'on veut.

IMPORTATEUR. s. m. Comm. Celui qui fait le commerce d'importation; qui importe une denrée, une marchandise, d'un pays étranger dans le sien. La pomme de terre a eu le sort de l'imprimerie. Toutes les nations revendiquent l'honneur d'avoir eu pour sujet le premier *importateur*. (De Morog.)

IMPORTATEUR, TRICE. adj. Qui fait le commerce d'importation. Un peuple importateur. Il ne peut guère exister que dans la barbarie et l'enfance de toute civilisation un peuple qui ne soit pas tout à la fois *importateur* et exportateur. (Lemonn.)

IMPORTATION. s. f. (pr. *im-por-ta-ci-on*). Comm. Action d'importer, d'introduire dans un pays les marchandises, une découverte, etc. L'importation de ces marchandises est prohibée. On lui doit l'importation de cette précieuse industrie.

— Produits qu'un peuple tire d'un territoire étranger par la voie du commerce. Les *importations* forment le complément obligé des consommations de toutes les nations civilisées. (De Morog.) Les *importations* de l'étranger deviennent pour ce peuple un stimulant énergique de cette production sans laquelle il lui serait impossible d'obtenir les produits exotiques dont il a besoin. (Id.) Toute *importation* a pour effet correspondant une exportation; car on ne peut acheter sans vendre, ni vendre sans acheter. (Id.)

IMPORTÉ, ÉE. part. pass. du v. Importer. S'empl. adjectiv. Marchandises importées. Denrées importées. Fruit importé en France. Cette industrie fut importée en France par un tel.

IMPORTER. a. 1re conj. (ét. lat., *in*, dans; *portare*, porter). Comm. Faire venir du dehors, introduire dans son pays, en parlant des productions, des marchandises, des découvertes étrangères. Importer des marchandises dans un pays. La Providence, qui a mis la fièvre en Europe et le quinquina en Amérique, l'instruirait au premier accès qu'il faut *importer* le remède, sous peine de succomber au mal. (Barest.) On ne redoute plus les prétendus mécomptes de la balance du commerce; on ne se croit pas appauvri de tout ce qu'on *importe* et enrichi de tout ce qu'on exporte. (Id.)

— Absol. L'expérience prouve que plus la facilité d'*importer* est assurée à un peuple, plus sa production intérieure se développe. (Barest.) Ne valait-il pas mieux *importer* en franchise et obtenir à bon compte par la voie libre ce qui nous coûte si cher par la voie de la douane? (Blanqui.)

— Fig. Se dit en parlant des termes étrangers empruntés aux langues étrangères. Ne craignez point d'*importer* en notre langue des expressions vigoureuses. (Mercier.)

IMPORTER. v. n. impers. 1re conj. Il n'est d'usage qu'à l'inf. et aux 3es pers. Être avantageux, d'importance, de conséquence. Ce sont des choses qui m'importent beaucoup. Il importe à la sûreté publique. Cela m'importe. Ainsi nous tenons à tout, nous nous accrochons à tout : le temps, les lieux, les hommes, les choses, tout ce qui est, tout ce qui sera, *importe* à chacun de nous. (J.-J. Rouss.)

— Se prend comme verbe unipersonnel, et est suivi de *de* avec l'infinitif ou de *que* avec le subjonctif.

— *Il importe de.* Les hommes qu'il *importe* le plus aux rois de connaître sont ceux qui sont le plus loin d'eux. Les vérités que l'on aime le moins à entendre sont celles qu'il *importe* le plus de savoir.

— *Il importe que.* Il *importe* que la peau s'endurcisse aux impressions de l'air. (J.-J. Rouss.)

— S'empl. dans un grand nombre de phrases, la plupart négatives ou interrogatives, qui servent à marquer l'indifférence que l'on a ou que l'on doit avoir pour quelque chose, le peu de cas que l'on en fait ou que l'on doit en faire. Qu'importent des critiques injustes, de mauvaises plaisanteries? Que lui importe que cela soit ou ne soit pas? Qu'importe la puissance ou la gloire, si elle ne rend point heureux? Il importe peu, peu importe, qu'importe que ce soit lui ou vous? N'importe par quel moyen. N'importe comment. N'importe quoi. N'importe [illegible] n'importe. Il refuse, qu'importe? Il n'est pas satisfait, qu'importe, que m'importe, peu m'importe, que t'importe, que lui importe, que nous importe? Que t'importait de te mêler de cette affaire? Que vous eût-il importé qu'il y fût mort ou non? Qu'*importe* qu'au hasard un sang vil soit versé? (Rac.) Que m'*importe* qu'Arnaud m'approuve ou me condamne? (Boil.) Que m'*importent* les jugements sur les faits misérables de l'histoire des peuples, qui ne sont pas dignes de détourner le sage de la contemplation d'une fourmi? (Nodier.) Si par cette oppression qui nous arrête d'abord et nous refoule, quelque portion de nous-mêmes se stérilise dans sa fleur, qu'*importe*? (Ste-Beuve.) Dans cette solitude champêtre qu'ont habitée vos pères, que vous *importent* les vains discours des hommes, et leurs lâches intrigues, et leurs haines impuissantes, et leurs trompeuses promesses? (Bergasse.) Qu'*importent* les plaintes et les murmures des auteurs, si le public s'en moque? (Féraud.)

Tu domines notre âge; ange ou démon, qu'*importe*!
Ton aigle dans son vol, haletant, nous emporte.
(V. Hugo.)

— *Qu'importe de.* Si en général le caractère est bon, qu'*importe* de quelques défauts qui s'y trouvent? (Montesq.)

Eh que m'*importe*, hélas! de ces vains ornements?

On a critiqué et défendu cette locution avec une égale ardeur. Nous croyons que ce sont des négligences qu'il ne faut pas imiter. Toutefois nous ne partageons pas l'opinion de ceux qui traitent ces phrases d'absurdités et de non sens. S'ils s'étaient donné la peine d'en faire une bonne analyse, ils y auraient pu trouver du sens, pour ne pas dire quelque beauté. Qu'*importe de* est dans l'exemple de Montesquieu pour *quel désavantage résulte-t-il de*; et dans le vers de Racine, pour *quel avantage, quelle importance résulte-t-il de.* Avec cette version, la phrase de Montesquieu et le vers de Racine deviennent clairs, lucides.

IMPORTUN, UNE. adj. Fâcheux, incommode, qui déplaît, qui fatigue par ses assiduités, ses discours, ses demandes. Je crains d'être importun. Il est importun par ses questions. Flatteur importun. Un pauvre qui sollicite est presque toujours importun. Les amis *importuns* font souhaiter d'être indifférent. (St-Évr.) Sa présence, à la fin, pourrait être *importune*. (Rac.) Le secret de n'être *importun* à personne est de ne pas l'être à soi-même. (Lingrée.) C'est le rôle d'un sot d'être *importun* : un homme habile sent s'il convient ou s'il ennuie. (La Bruy.)

Captive toujours triste, *importune* à moi-même,
Pouvez-vous souhaiter qu'Andromaque vous aime?
(Racine.)

— Se dit en parlant des choses qui deviennent incommodes, qui inquiètent, fatiguent. Souvenir importun. Demandes importunes. Vent importun. D'importuns empressements. Un empêchement *importun* à l'âme. (Boss.) Des remontrances *importunes*. (Fléch.) Mon état présent m'inspire une confiance que des souvenirs *importuns* voudraient m'ôter. (J.-J. Rouss.) L'on me dit tant de mal de cet homme, et j'y en vois si peu, que je commence à soupçonner qu'il n'ait un mérite *importun* qui éteigne celui des autres. (La Bruy.) Rien n'est plus *importun* que l'usage des visites de cérémonie. (Barr.)

Lorsqu'il trouble, rêveur, de ses pas *importuns*,
Ischia, de ses fleurs embaumant l'onde heureuse.
(V. Hugo.)

— substantiv. Celui, celle qui importune. C'est un importun. Ce sont des importuns. L'*importun* est le membre principal de la grande famille des fâcheux. (Louv.) Fléau de la société, et surtout de la vie privée, l'*importun* est la véritable sangsue dont parle Horace. (Id.) Presque toujours l'aumône tombe moins dans la main de l'indigent que dans celle de l'*importun*. (Id.) Fut-il jamais inaccessible, je ne dis pas à ses amis, je dis aux indiscrets et aux *importuns*? (Fléch.) C'est une vieille *importune* qui me fatigue depuis huit jours pour vous parler en sa faveur. (Dancourt.) *Importune*, peux-tu souhaiter qu'on me voie? (Rac.)

Vois-tu cet *importun* que tout le monde évite,
Cet homme à toujours l'air, qui jamais ne vous quitte?
(Boileau.)

Certaines gens faisant les empressés,
S'introduisent dans nos affaires;
Ils font partout les nécessaires,
Et partout *importuns* devraient être chassés.
(La Fontaine.)

IMPORTUNÉMENT. adv. D'une manière importune. Il y a des gueux qui demandent si importunément, qu'on est contraint de leur donner quelque chose. Il revient importunément à la charge.

IMPORTUNÉ, ÉE. part. pass. du v. Importuner. S'empl. adjectiv. Son âme, qui veillait sans cesse sur les démarches d'Hercule, était *importunée* des nouveaux exploits dont ce prince marquait son retour en Grèce. (Barthél.) Le soir à la venta l'Abencerage prenait place au milieu des étrangers, sans être *importuné* de leur curiosité indiscrète. (Chateaub.)

IMPORTUNER. v. a. 1re conj. Incommoder, fatiguer, déplaire, par ses assiduités, ses discours, ses questions, etc. Importuner quelqu'un. Il ne faut pas importuner ses amis. Les poètes importunent le monde du récit de leurs vers. Je crains de vous importuner. On ne peut rien obtenir de lui qu'à force de l'importuner. Être honteux d'importuner [illegible] que je vous *importune* encore de mes indiscrètes plaintes. (J.-J. Rouss.) La retraite où je vis ne me permet guère d'*importuner* les gens en place de mes affaires particulières. (Volt.) *Importuner* les dieux de ses prières indiscrètes et longues. (Barth.)

Cotin, de plats sonnets *importunant* les belles,
Parlant, rimant, prêchant sur le ton des ruelles.
(J. Chénier.)

Deux hommes avaient de leurs vœux
Importuné longtemps le maître du tonnerre
(F. de Neufch.)

— Se dit aussi des choses qui ennuient, qui incommodent. Ses fréquentes visites m'importunent. Le bruit de ces cloches l'importune. Le mérite d'autrui nous *importune* et blesse notre modestie. (La Pl.) Les amants ne vont plus *importuner* les forêts de leurs plaintes et de leurs soupirs. (Corn.) Ces malheureux guerriers que leur honte *importune*. (Bréb.) La religion semble être pour beaucoup de gens un fantôme qui les *importune* ou les effraye; ils la repoussent, disent-ils, parce qu'elle est triste. (Droz.) ‖ On dit aussi par civilité : Je crains de vous importuner par mes lettres, par mes visites.

IMPORTUNITÉ. s. f. Action d'importuner. Grande importunité. Importunité continuelle. Obtenir quelque chose par importunité. Céder à l'importunité des demandes. Les princes furent obligés de céder à l'*importunité* des demandes. (Mont.) Ce que le cœur donne vaut mieux que ce qu'arrache l'*importunité*. (J.-J. Rouss.)

— Caractère de l'importun. Rien n'égale son importunité. Il est d'une importunité sans égale. (Scud.) On accorde tous les jours à l'*importunité* opiniâtre ce qu'on refuse à la vertu. (L'abbé Boil.)

— Trait d'un importun. Essuyer des importunités. Céder aux importunités. Obtenir quelque chose à force d'importunités. Je vous supplie de ne pas vous rebuter sur mon *importunité*. (J.-J. Rouss.)

Des demandeurs insatiables,
Les *importunités* méritent des refus. (Lassus.)

IMPOS. adj. m. S'est dit pour Impotent, non dispos. Un gentilhomme *impos* de sa personne. (Montaigne.)

IMPOSABLE. adj. des 2 g. Qui doit, qui peut être imposé. Sujet aux impositions. Les personnes imposables.

IMPOSANT. part. prés. invar. du v. Imposer. Qui impose. Des hommes imposant leur manière de voir.

IMPOSANT, ANTE. adj. Qui est capable d'imposer; qui commande, inspire le respect, les égards. Homme imposant. Figure imposante. Les fantômes sont plus *imposants* de loin que de près. (Mach.) L'empire d'une jeune personne commence avec ses vertus, à peine ses attraits se développent, qu'elle règne déjà par la douceur de son caractère et rend sa modestie *imposante*. (J.-J. Rouss.) Après Phocion restaient deux Athéniens, dont l'un se faisait remarquer par sa taille majestueuse et une figure *imposante*. (Barthélemy.) Il a la figure *imposante*, le regard assuré, la démarche fière, la voix terrible. (Buff.) Enfin, croiriez-vous que je la trouve *imposante*, malgré son naturel et le laisser-aller de sa conversation? (Mme de Staël.) C'était quelque chose que d'avoir des armes, un demi-casque de carton, un coursier déjà nommé, et un nom *imposant* pour lui-même. (Florian.)

— Se dit aussi des choses qui élèvent l'âme, et qui la remplissent d'une admiration mêlée de respect. Spectacle imposant, cérémonie imposante. Ce triple rang de vieillards, de matrones, de guerriers, ces prêtres, ces nuages d'encens, ce sacrifice, tout sort à donner à ce conseil un appareil *imposant*. (Chateaub.) L'entrée de la rade de Rio-Janiero offre le spectacle le plus *imposant* et le plus agréable. (Passy.) O spectacle *imposant*! ô grandeur inouïe! tu renais, fils de l'Éternel! (P. de Lamarq.)

Protectrices du sol, murailles *imposantes*,
Affrontent les efforts du fougueux élément,
Pour le salut de tous, ces digues étonnantes,
Des prodiges d'un Dieu semblent un monument.
(Dusaulchoix.)

— *Forces imposantes.* Forces militaires considérables. Il mit sur pied des forces imposantes.

IMPOSÉ, ÉE. part. pass. du v. Imposer. S'empl. adjectiv. Joug imposé. Taille imposée. Taxe imposée. Vous vous plaignez d'un joug *imposé* dès longtemps. (Rac.)

— Astreint à payer un tribut, une charge, un impôt. Les provinces imposées. Les citoyens imposés.

— *Les plus fort imposés.* Ceux qui payent le plus d'imposition. *Fort*, dans cette locution, doit être invariable, par la raison qu'il y est adverbe. On dirait : Les habitants de la ville sont fort imposés, et nous sommes, nous, dans les plus *fort* imposés. *Fort* est mis là pour *fortement*. Les plus fort imposés de la ville ont été appelés à prendre part à la délibération du Conseil municipal. Grandet obtint alors ce nouveau titre de noblesse que notre manie d'égalité n'effacera jamais, il devint le plus *imposé* de l'arrondissement. (De Balzac.)

IMPOSER. v. a. 1re conj. (ét. lat., *in*, sur; *ponere*, mettre). Mettre dessus. Il ne se dit guère en ce sens que dans cette phrase : *Imposer les mains*. Les mettre sur quelqu'un pour lui conférer un caractère sacré. L'évêque impose les mains en donnant la prêtrise. Les apôtres donnaient le Saint-Esprit en imposant les mains.

— Impr. Mettre les pages en ordre et les serrer dans un châssis.

— Charger quelqu'un de faire, de suivre, d'observer, de souffrir quelque chose et lui en faire un devoir, une obligation, une nécessité indispensable. Imposer une loi dure. Imposer une charge, une obligation. Imposer une rude nécessité. Imposer une tâche, un joug. En lui donnant cette commission on lui a imposé une tâche difficile à remplir. Imposer des conditions très-dures. Le vainqueur impose la loi au vaincu. Imposer une servitude au propriétaire d'un héritage. Le sacrifice que lui impose la raison. Imposer des peines, une pénitence. Mais ils ne sauraient *imposer* et autoriser le vice. (Croft.) Voilà donc la conséquence inévitable de l'esclavage qu'ils m'ont *imposé*. (Eug. Périlos.)

Que prétendez-vous donc? Pensez-vous que ma voix
Ait fait un empereur pour m'en *imposer* trois? (Rac.)

— Se dit particulièrement en ce sens, Des tributs dont on charge les peuples, des droits, des contributions que le gouvernement exige des particuliers. Imposer un tribut sur une province conquise. Imposer un tribut annuel de tant. Imposer des droits sur tout ce qui entre dans un royaume et sur tout ce qui en sort. Imposer de nouvelles contributions, de nouvelles charges. Les Phéniciens avaient refusé de payer à Sésostris le tribut qu'il leur avait *imposé* en revenant de ses conquêtes. (Fén.)

— Prélever un impôt sur. Imposer un pays. Imposer une province. Imposer un département. Imposer une personne. Imposer quelqu'un à tant.

— *Imposer un nom.* Donner un nom à. Les parents se rassemblent à la cabane de la mère pour *imposer* un nom à l'enfant. (Chateaub.)

— *Imposer silence.* Faire taire. V. SILENCE. J'ai *imposé* silence à ces flatteuses pensées qui se présentent sans cesse pour enfler nos cœurs. (Boss.) Philotas achevait à peine, qu'un héraut, après avoir *imposé* silence, s'est écrié : Qu'on fasse avancer le chœur de Sophocle. (Barth.)

— Fig. *Imposer silence aux passions*, etc. Les comprimer, empêcher qu'elles ne troublent l'âme. *Imposer* silence à la nature, à la raison. (J.-J. Rouss.) Il faut *imposer* silence au mensonge. (Volt.) ‖ *Imposer silence aux médisants, à la calomnie, au mensonge*, etc. Faire que les médisances, que les calomnies ne trouvent plus de crédit, et que ceux qui les répandent soient par là forcés de se taire.

— *Imposer du respect.* Inspirer du respect. La présence du souverain imposa du respect aux révoltés. Les titres ne servent de rien pour la postérité; le nom d'un homme qui a fait de grandes choses *impose* plus de respect que toutes les épithètes. (Volt.)

— Absol. En ce sens, ce verbe avec ou sans la particule *en* présente quelques difficultés. L'Académie, loin d'éclairer la question, n'a fait qu'y jeter la confusion et compliquer l'embarras. Voici à ce sujet ce qu'elle en dit : « Absol. *Imposer*, inspirer du respect. C'est un homme dont la présence impose. Sa présence m'impose. Il impose par la fierté de son regard, par son aspect majestueux. Notre fière contenance imposa aux ennemis. » Nous ferons observer que, dans un sens absolu, Imposer ne signifie pas précisément, Inspirer du respect. Nous pourrions nous borner pour le prouver aux seuls exemples de l'Académie. La fierté du regard peut intimider, mais il est rare qu'elle inspire du respect dans l'âme de quelqu'un. Notre fière contenance intimida nos ennemis, les empêcha d'agir comme ils auraient voulu ou comme ils auraient pu, mais ne leur inspira pas de respect. Un acte héroïque, une action grande, magnanime, peut inspirer du respect à un ennemi, mais une fière contenance ne peut que paralyser leur volonté par l'ascendant qu'elle exerce sur eux. Donc les propres exemples donnés par l'Académie condamnent sa définition. Mais ajoutons d'autres exemples pour appuyer notre opinion. Certes César ne veut pas dire que Brutus lui inspire du respect, quand il dit :

Sa fermeté m'*impose*, et je l'excuse même
De condamner en moi l'autorité suprême. (Voltaire.)

Pas plus que Sémiramis ne veut dire qu'Assur lui inspirait du respect, quand elle dit, dans une tragédie du même auteur :

Je demandais Arsace, afin de l'opposer
Au complice odieux qui pense m'*imposer*.

César veut dire tout simplement que la fermeté de Brutus prend, malgré lui, un certain ascendant sur son âme, qui, s'il ne maîtrise pas sa volonté, le met du moins en suspens sur le parti qu'il doit prendre, ou l'empêche de juger comme il voudrait juger. Sémiramis a la même pensée en parlant d'Assur, qui, escorté de ses hauts faits, peut naturellement croire qu'il intimidera la reine.

— L'Académie continue : « *En imposer*, a été pris souvent dans le sens précédent; mais il signifie plus exactement : Tromper, abuser, surprendre, en faire accroire. » Nous ajouterons que En imposer ne signifie pas que cela. Et pour s'en convaincre, on n'a qu'à jeter les yeux sur les exemples par nous donnés, en traitant *en imposer*. Nous allons essayer de poser des règles certaines pour bien déterminer l'emploi de *imposer* et de *en imposer*, employés absolument.

— *Imposer.* Prendre sur quelqu'un, sans intention arrêtée de le tromper par de fausses apparences, un certain ascendant, qui, en lui faisant illusion, l'empêche de [illegible] ou devrait, d'agir comme il voudrait ou devrait agir. Demandez aux Scythes, aux Sarmates et aux Esclavons, si l'Èbre, le Danube, le Tanaïs, sont les barrières qui leur *imposent*. (Marmont.)

Ils demandent un chef digne de leur courage,
Dont le nom seul *impose* à ce peuple volage. (Volt.)

Qui ne s'y fût trompé? Jamais l'air d'un visage
Si ce qu'il dit est vrai, n'*imposa* davantage. (Molière.)

D'où vient qu'une bergère, assise sur les fleurs,
Simple dans ses habits, plus simple dans ses mœurs,
Impose à ses amants surpris de sa sagesse? (De Bernis.)

— *En imposer.* Prendre sur quelqu'un, en le trompant par de fausses apparences, un certain ascendant qui l'influence et peut le mener à ses fins. Il ne diffère de *imposer* que par l'intention de celui qui prend cet ascendant. Vous voulez en imposer à vos juges, à vos auditeurs. Vous nous en imposez. Ne le croyez pas, ses paroles sont trompeuses, il en impose. Le théâtre doit en *imposer* aux yeux, qu'il faut toujours séduire les premiers. (Volt.) Mon cher, votre cœur vous

en a longtemps *imposé* sur vos lumières. (J.-J. Rouss.) Assez longtemps l'esprit de parti en a *imposé* à un certain public, et a fait méconnaître la vérité que personne ne défendait. (La Harpe.) Les dehors fleuris ne m'en *imposent* pas, et mes yeux, demi-fermés, ne sont jamais éblouis. (Sénanc.)

La dame qui depuis longtemps
Connaît à fond votre personne
A dit : Hélas ! je lui pardonne
D'en vouloir *imposer* aux gens. (Voltaire.)

— Quelques auteurs ont, à tort, employé *imposer* pour *en imposer*, et *vice versâ*. Il nous accuse de lui *imposer*. (Boss.) On craindra de vous *imposer*, quand l'imposture n'aura plus à attendre que votre colère. (Mass.) Tu *m'imposais* ici pour me déshonorer. (Volt.) Je la voyais environnée de son époux et de ses enfants ; ce cortége m'en *imposait*. (J.-J. Rouss.)

— S'IMPOSER. v. pron. Imposer à soi. S'imposer une tâche, des sacrifices ; se soumettre à une obligation.

— Absol. *S'imposer*. Prélever un impôt sur soi-même, en parlant des provinces, des États. Autoriser un département à s'imposer extraordinairement.

— *S'en imposer*. L'homme s'en impose, se trompe, se ment à lui-même.

IMPOSEUR. s. m. Imprim. Celui qui impose, qui met ce qui est composé dans le châssis, etc. ‖ Peu usité.

— Hist. ecclés. Membre d'une secte luthérienne. Les imposeurs. On dit aussi : Les imposeurs de mains.

IMPOSITEUR. s. m. Celui qui impose, qui assoit les impôts.

IMPOSITION. s. f. (pr. *in-po-zi-ci-on*). Action d'imposer. Il n'est d'usage, au propre, que dans cette phrase. L'imposition des mains. Les fidèles reçoivent le Saint-Esprit par l'imposition des mains. Don céleste que nous ne recevons qu'une fois par l'*imposition* des mains. (Boss.)

— On dit, par analogie, l'*imposition du nom*, pour l'Action de donner un nom. Après l'*imposition* du nom, la mère entre dans la cabane. (Chateaub.)

— Fig. Action d'imposer quelque chose de pénible, d'onéreux, comme une peine, un tribut, un droit, des contributions. L'imposition d'une tâche, d'une peine, d'une contribution, d'un nouveau subside.

— Absol. Droit, contribution sur les choses, sur les personnes. Imposition nouvelle, excessive. Lever les impositions. Les impositions territoriales. Impositions sur les actes. Dans les autres gouvernements, le mode d'*imposition* épargne à la puissance publique quelques-uns des embarras que lui suscite l'assiette et le recouvrement des impôts. (Boulat.)

— Imprim. Arrangement méthodique des pages nécessaires au complément d'une feuille de quelque format que ce soit ; arrangement qui doit être tel, que, la feuille étant imprimée et pliée, toutes les pages se trouvent dans l'ordre indispensable pour être lues de suite.

— Croy. pop. Ancienne pratique superstitieuse pour guérir les maladies. Pour accomplir l'imposition, on insérait entre le tronc et l'écorce d'un arbre, le pus ou la *mumie* de la partie malade, ou même tous les deux. Lorsque l'effet était accompli, on retirait du creux de l'arbre ce qu'on y avait placé ; car on croyait que si l'imposition était prolongée le convalescent pourrait en souffrir.

IMPOSSIBILITÉ. s. f. Caractère de ce qui est impossible, négation de possibilité. Cela est de toute impossibilité. Il y a de l'impossibilité à cela. Il est de toute impossibilité que cela soit. Mettre quelqu'un dans l'impossibilité de faire une chose. Cela est de toute impossibilité. Impossibilité absolue. Impossibilité relative. Je ne vois que de l'*impossibilité* à votre retour. (Sév.) L'*impossibilité* de sonder les secrets de Dieu. (Mass.) Il y a une *impossibilité* morale qui détruit la possibilité mathématique. (Buff.) Il est de toute *impossibilité* de reconnaître pour principe de ces effets, l'impulsion telle que nous en avons l'idée. (Volt.)

L'homme est ainsi bâti ; quand un sujet l'enflamme,
L'*impossibilité* disparaît à son âme. (La Fontaine.)

— Chose impossible. C'est une impossibilité. Il y a des impossibilités même pour Dieu.

— On distingue trois sortes d'impossibilités. L'*impossibilité métaphysique*, qui résulte de l'essence même des choses. Il y a impossibilité métaphysique qu'un cercle soit carré. L'*impossibilité physique*, qui résulte des lois de la nature [illegible] monte vers sa source. L'*impossibilité morale*, qui résulte des mœurs ordinaires des hommes. Il y a impossibilité morale qu'un homme de bien fasse une mauvaise action.

IMPOSSIBILITER. v. a. 1re conj. Rendre impossible. Ce qui *impossibilita* notre défense. (Bassomp.) ‖ Mercier a proposé, *impossibiliser*, mais ni l'un ni l'autre, à notre sens, ne feront fortune.

IMPOSSIBLE. adj. des 2 g. Qui ne peut être, qui ne peut se faire. La solution de la quadrature du cercle est impossible. Rien n'est impossible à Dieu. Cela est moralement impossible, physiquement impossible. L'exécution d'une telle entreprise est impossible. Elle croit, elle qui jugeait la foi *impossible*. (Boss.) Ils regardent comme *impossible* tout ce qui leur semble extraordinaire. (Fléch.) C'était une de ces lois dont l'exécution paraissait alors *impossible*. (Volt.) Rien n'est *impossible* aux bons cœurs. (Lemonn.) Rien ne paraît *impossible* à nos yeux. (Agniel.) Il est au Tout-Puissant des choses *impossibles*. (Ginguené.) *Impossible* est un mot que je ne dis jamais. (Coll. d'Harl.) *Impossible* n'est pas français. (Nap.) Si c'est possible, c'est fait ; si c'est *impossible*, ça se fera. (Id.) Cette production n'est certainement pas *impossible*. (Buff.) C'est une maladie d'esprit que de souhaiter des choses *impossibles*. (Fén.) On n'a pas le droit d'une chose *impossible*. (Rivarol.)

— *Impossible que*. Il ne me paraît pas *impossible* pourtant que les aveugles arrivent à quelque grande et forte conception dans un genre quelconque. (Dufau.) Il est *impossible* que ce qui s'est passé dans l'esprit de l'aveugle, quand il a touché un objet, soit conforme à ce qui s'est passé dans le mien quand je l'ai vu. (Id.) Il est *impossible* que le confident d'un homme qui gouverne la monarchie d'Espagne ne soit pas bientôt comblé de richesses. (Le Sage.)

— *Impossible de*. Il est comme *impossible* de leur opposer une digue. (Buff.) Il nous est *impossible* d'apercevoir notre âme autrement que par la pensée. (Id.)

— Par extens. Très-difficile. Il m'est impossible d'aller vous voir. Il lui est impossible de rester tranquille.

— substantiv. Chose impossible. Je ne puis faire l'impossible. C'est tenter l'impossible. Alléguer l'*impossible* aux rois, c'est un abus. (La Font.) Je vois bien que mon cœur aspire à l'*impossible*. (Gom.) On n'exécute rien quand on veut l'*impossible*. (Chén.)

— Scolast. *Réduire quelqu'un à l'impossible*. Le réduire à ne pouvoir répondre sans tomber en contradiction, et, dans le langage ordinaire, Exiger ce qu'il ne peut faire.

— Par exagér. *Je ferais l'impossible pour vous, pour elle*, etc. Il n'y a rien que je ne fisse pour vous obliger, etc.

— Fig. et fam. *Gagner l'impossible, perdre l'impossible*. Gagner beaucoup, perdre beaucoup.

— Prov. *A l'impossible nul n'est tenu.*

— *Par impossible*. loc. adv. En supposant possible ce qui ne l'est pas. Si, par impossible, nos ancêtres pouvaient en être témoins.

IMPOSSIBLEMENT. adv. D'une manière impossible. Peu usité.

IMPOSTE. s. f. Archit. Assise qui couronne le jambage ou pied-droit d'une arcade sur laquelle pose le coussinet. Cette imposte a trop de saillie. L'imposte est d'ordinaire marquée par une moulure dont le profil est conforme à l'ordre auquel appartient l'arcade dont elle fait partie.

— Menuis. Menuiserie qui surmonte la partie mobile d'une porte ou d'une croisée, et qui en diminue la hauteur. Le mot *imposte* est très-usité dans ce sens, aucun dictionnaire n'en fait mention sous ce rapport.

IMPOSTEUR. s. m. Celui qui en impose, qui trompe par de fausses apparences, par des mensonges, qui abuse de la confiance ou de l'imbécillité des hommes pour les tromper. C'est le plus grand imposteur du monde. Des *imposteurs* l'engeance est immortelle. (Parny.)

Il est des *imposteurs* que la discorde emploie,
Et qu'au milieu des cours l'Église même envoie.
(Lemercier.)

— Celui qui impute faussement à quelqu'un quelque chose d'odieux et de préjudiciable. C'est un lâche imposteur. Quelques-uns de ces *imposteurs* se glissent dans les maisons opulentes, et flattent les préjugés des âmes faibles. (Barth.)

— Celui qui en impose, qui trompe, qui invente, qui débite une fausse doctrine pour séduire le public. Mahomet n'était qu'un imposteur adroit. Les prêtres des faux dieux étaient des imposteurs. Il ne faut souvent qu'un *imposteur* adroit pour dégrader les idées les plus sublimes. (Ferr.)

— Celui qui trompe le vulgaire, soit par de fausses apparences de piété, de sagesse, de probité, soit en voulant se faire passer pour un autre qu'il n'est pas.

— Littér. Ceux qui veulent faire passer un ouvrage de leur composition pour celui d'un ancien, ou celui d'un ancien pour le leur. Annius de Viterbe a été le plus insigne de tous les imposteurs.

— adjectiv. Un ton imposteur, un air imposteur. Imposer silence à ce bruit *imposteur*. (Rac.)

IMPOSTURE. s. f. Action de tromper, d'en imposer. On découvrit bientôt l'imposture. Toutes les manières possibles dont on abuse de la con- [illegible] tant d'impostures. L'*imposture* est le masque de la vérité ; la dissimulation, une *imposture* réfléchie ; la fourberie, une *imposture* qui veut nuire ; la duplicité, une *imposture* qui a deux faces. (Vauvenarg.)

Un mortel généreux connaît mal l'*imposture*,
Aisément dans un autre il croit voir sa droiture.
(Dest.)

Souvent l'*imposture*
Emprunta les dehors de la vérité pure. (Boursault.)

— Particulièrement, Calomnie dans l'intention de nuire. Lâche imposture. Vile imposture. Imposture indigne. Imposture visible, palpable, maligne, funeste, cruelle, exécrable, horrible, odieuse, fanatique, pieuse, confondue, découverte. Je me reprochai d'avoir appuyé l'*imposture* de Laure. (Le Sage.)

Est-il rien qui répare l'injure
Que fait à l'innocence un moment d'*imposture* ?
(P. Corneille.)

— Hypocrisie, déguisement dans sa conduite. Démasquer l'imposture. Vous pouviez confondre d'un mot l'*imposture* de ce misérable. (Volt.) L'*imposture* peut m'accuser, mais jamais me confondre. (Id.) Il y a des gens dont la vie est une *imposture* continuelle. (***)

— Action, discours par lequel on trompe, on en impose. Débiter des impostures. Toutes les manières possibles dont on abuse de la confiance ou de l'imbécillité des hommes sont autant d'*impostures*. (Lav.)

— Par métaphore, pour Les imposteurs. Il faut sous les tourments que l'*imposture* expire. (Corn.)

— Ne se prend pas toujours en mauvaise part. En bonne part, sa signification se rapproche de celle d'Illusion, adresse, mensonge. C'est là que l'œil souffrant de douces *impostures*. (Céris.) De l'art ingénieux la magique *imposture*. (Dorat.) De vos songes menteurs l'*imposture* est visible. (Rac.)

Semblable à ces amants trompés par le sommeil,
Qui rappellent en vain, pendant la nuit obscure,
Le souvenir confus d'une douce *imposture*. (La Font.)

— *Sans imposture*. S'empl. toujours au singulier, et la contrainte même de la rime ne suffisait pas pour faire dire à Gresset :

Mais si ce qu'aujourd'hui j'écris sans *impostures*,
Vainquant la nuit des temps, passe aux races futures.

IMPOT. s. m. (rad. *imposer*). Charge publique, droit imposé sur certaines choses pour subvenir aux dépenses de l'État. Impôt foncier. Impôt sur les personnes, sur les vins, sur les fers, etc. Asseoir un nouvel impôt. Augmenter, diminuer les impôts. Elle gagna le peuple en modérant les *impôts*. (Boss.) Ils déchargèrent le menu peuple de tout *impôt*. (Id.) Le prince doit compte à l'État de l'usage qu'il a fait des *impôts*. (Le gr. Frédéric.) La pensée est exempte d'*impôts*. (Prov. allem.) Les *impôts* qui portent sur les objets de première nécessité, avec un air de justice apparent, sont au fond très-injustes. (J.-J. Rouss.) Un État sans *impôts* ne pourrait subsister. (Agniel.) Les *impôts* sont nécessaires ; la meilleure manière de les lever est celle qui facilite davantage le travail et le commerce. (Volt.) Le peuple qu'on accable d'*impôts* finit par n'en plus payer. (Malesh.)

— Absol. Les impôts en général et la manière de les établir. Le vote, l'assiette de l'impôt. La théorie de l'impôt. L'*impôt*, c'est la pétition du peuple. (Drouineau.)

— Fig. Les dépenses du luxe sont le plus lourd de tous les impôts. Le luxe est un impôt que la vanité paye à l'industrie.

— Anc. cout. *Impôts et billots de Bretagne*. Droits sur le vin, l'eau-de-vie, la bière, etc., qui se vendaient et distribuaient en Bretagne. ‖ L'*impôt* de Bretagne était de 45 sous par muid importé, et de 22 sous 6 deniers par muid du crû de la province. Le *billot* équivalait à douze pots par pipe, et il était payé à proportion de la vente.

IMPOTABLE. adj. des 2 g. Didact. Qui n'est pas potable. Le vin prend un goût de fût et devient *impotable*. (Chaptal.)

IMPOTENCE. s. f. Médec. État de celui qui est impotent, faible. Peu usité.

IMPOTENT, ENTE. adj. (ét. lat., *in*, priv. ; *potens*, puissant). Estropié, perclus, qui est privé de l'usage d'un membre. Cette attaque de paralysie l'a rendu impotent. On dit aussi, Bras impotent. Jambe impotente.

— substantiv. Un impotent. Des impotents.

IMPOURSUIVI, IE. adj. Qui n'est pas poursuivi. Cette plainte reste impoursuivie. Peu usité.

IMPOURVU, UE. adj. Qui n'est pas pourvu. ‖ *A l'impourvu*. adv. Se disait pour A l'improviste. Les ennemis sont venus à l'impourvu. Sortie à l'impourvu. V. IMPROVISTE.

IMPOUVOIR. s. m. Néol. Impuissance.

IMPRATICABILITÉ. s. f. État de ce qui est impraticable. L'*impraticabilité* d'une loi. (D'André.)

IMPRATICABLE. adj. des 2 g. Qui ne peut se faire, s'exécuter. Ce que vous me proposez là est tout à fait impraticable. Ce projet est impraticable.

— En parlant des lieux où l'on ne peut passer. Passage impraticable. Les chemins sont impraticables.

— Inhabitable. Appartement impraticable. L'humidité rend cette chambre impraticable pendant l'hiver.

— Fig. pour Insociable, très-difficile à vivre. Cet homme est impraticable. Être d'un caractère, d'un esprit impraticable.

IMPRATIQUÉ, ÉE. adj. Qui n'est pas pratiqué, infréquenté.

Enfin par des chemins *impratiqués*, obscurs,
Nous sommes arrivés. . . . (Ducis.)

Ce moderne Typhis, aigle hardi des mers,
Qui s'ouvrit un sentier *impratiqué* sur l'onde.
(Delille.)

IMPRÉCATION. s. f. (pr. *im-pré-ka-ci-on*). Malédiction, souhait de malheur qu'on fait contre quelqu'un. Quelle horrible imprécation ! Le peuple chargeait d'imprécations ce misérable. Jésus-Christ a donné cette règle aux chrétiens de pardonner toute injure, et de bénir ceux qui les chargent d'*imprécations*. (Bourd.) Bien loin de me sentir redevable à ceux qui m'avaient fait ce plaisir-là, je les chargeais d'*imprécations*. (Le Sage.)

— Particulièrement, Certaines formules par lesquelles nous appelons la colère divine sur les autres et souvent sur nous. L'imprécation avait revêtu chez les anciens un caractère religieux dont elle est entièrement dépouillée dans la société moderne. Aussi distinguaient-ils les imprécations en publiques, particulières, et les imprécations contre soi-même.

— Antiq. Formule solennelle, par laquelle on flétrissait publiquement un ennemi de l'État, en l'exilant ou en le condamnant à mort par contumace. Il s'emploie plus souvent au plur. Les imprécations cessèrent d'être en usage, après Alexandre, en Grèce, et après Cassius, à Rome.

— Littér. Figure de rhétorique par laquelle l'orateur ou le personnage que fait parler le poëte souhaite les plus grands malheurs à celui à qui il parle, ou dont il parle, ou à lui-même. Quelquefois elle est dictée par l'horreur du crime et pour les scélérats. Telle est celle que Racine met dans la bouche du grand prêtre Joad :

Daigne, daigne, mon Dieu, sur Mathan et sur elle
Répandre cet esprit d'imprudence et d'horreur,
De la chute des rois funeste avant-coureur.

— Le plus souvent elle est l'effet de l'indignation, de la colère et de la fureur. Telle est l'imprécation de Cléopâtre expirante sur son fils Antiochus, et celle de Rodogune. Telle est encore l'imprécation de Camille dans les *Horaces*.

— Myth. lat. Personnification de l'anathème qu'on lançait contre un ennemi. Les Latins reconnaissaient deux de ces divinités qu'ils appelaient *Diræ* ; les Grecs, trois qu'ils nommaient Ἀραί.

IMPRÉCATOIRE. adj. des 2 g. Didact. Qui se fait avec imprécation, qui a rapport à l'imprécation. On lit sur quelques tombeaux romains des formules imprécatoires contre ceux qui oseraient les violer. Jurement imprécatoire. ‖ Théol. Blasphème.

IMPRÉCAUTION. s. f. (pr. *im-pré-kô-ci-on*). Défaut de précaution.

IMPRÉCAUTIONNÉ, ÉE. adj. (pr. *im-pré-kô-ci-on-ne*). Qui manque de précaution.

IMPRÉCIABLE. adj. des 2 g. Il s'est dit de ce qui est sans prix, inappréciable. On trouve ce mot dans Pasquier. V. INAPPRÉCIABLE.

IMPRÉGNABLE. adj. des 2 g. Phys. Qui est susceptible de s'imprégner. Terre imprégnable. Animal imprégnable.

IMPRÉGNATION, s. f. (pr. *im-pré-gna-ci-on*). Hist. nat. Fécondation.

— Selon quelques auteurs et dans un sens plus étendu, Tout changement opéré dans l'une des parties du corps ou dans tout l'organisme par l'absorption d'un fluide étranger, ou seulement par l'impression que produit ce corps. En ce sens on dit, Imprégnation par les venins. Imprégnation par les principes d'infection.

IMPRÉGNÉ, ÉE. part. pass. du v. Imprégner. S'empl. adjectiv. L'océan souterrain qui vient y aboutir, forme, comme nous l'avons dit, une couche d'eau intérieure dont les sables fossiles sont *imprégnés*, même à de grandes profondeurs. (B. de St-P.) Toutes les argiles sont *imprégnées* d'acide vitriolique. (Buff.) Voyez cette vapeur délicate que la mer doucement touchée du soleil, et comme *imprégnée* de sa chaleur, envoie jour et nuit collectivement d'elle-même vers le ciel. (Boss.)

— Fig. L'air était suave, pur, sonore, *imprégné* d'une volupté pénétrante. (Drouin.)

— Fig. En parlant des opinions, des principes. Être imprégné de funestes doctrines, de faux principes, etc.

— Didact. Fécondé. On voit en revanche les femmes d'une constitution impressionnable être bientôt *imprégnées* aux moindres approches, soit que l'impression morale agisse plus violemment chez elles, soit que leurs organes plus délicats et plus sensibles obéissent mieux à l'action du liquide fécondant. (Jourdan.)

IMPRÉGNER. v. a. 1re conj. Faire pénétrer dans un corps solide ou fluide les particules d'une substance. Imprégner une étoffe d'une matière colorante.

— Fig. Ce spectacle *imprégna* tellement d'horreur son imagination, qu'elle mit au monde un enfant dont les membres étaient rompus comme ceux du supplicié. (Jourdan.)

— Hist. nat. Féconder. Il y a des animaux chez lesquels un seul accouplement *imprègne* la femelle pour quelque temps ; ainsi, une seule [illegible] vingt jours des œufs fécondés de cette seule approche. (Buff.)

— S'IMPRÉGNER. v. pron. Être imprégné. Les balles de coton s'imprègnent quelquefois de miasmes pestilentiels.

— Fig. Les préjugés dont son esprit s'était imprégné. Les sots, les ignorants s'imprègnent de leurs funestes erreurs.

— Être fécondé. Il y a des animaux qui s'imprègnent difficilement.

IMPRÉJUDICIABLE. adj. des 2 g. Qui ne peut porter aucun préjudice.

IMPRÉMÉDITATION. s. f. (pr. *ein-pré-mé-di-ta-ci-on*). Qualité de ce qui est soudain, sans préméditation.

IMPRÉMÉDITÉ, ÉE. adj. Se disait pour Arrivé par accident, par hasard ou par des circonstances imprévues. Homicide *imprémédité*. (Mont.) Là où mon dessein de représenter en

parlant une profonde nonchalance d'accent et de visage, et des mouvements fortuits et *imprémédités* comme naissants des occasions présentes. (Id.)

IMPRÉMÉDITÉMENT. adv. Se disait pour A l'improviste, sans préméditation. Les occasions me surprenant *impréméditément.* (Mont.)

IMPRENABLE. adj. des 2 g. Qui ne peut être pris ou qui est difficile à prendre. Il ne se dit guère qu'en parlant des villes et des places de guerre. Citadelle imprenable. Il n'y a point de place imprenable. Un officier disait à un autre : Cette place est *imprenable.* Ce mot-là n'est pas français, répondit-il. (Mme Necker.)

— Fig. On dit d'une femme vertueuse, attachée à ses devoirs, que *son cœur est imprenable.*

IMPRÉPARATION. s. f. (pr. *ein-pré-pa-ra-ci-on*). Didact. Défaut de préparation.

IMPRÉPARÉ, ÉE. adj. Néol. Qui n'est point préparé. Attaquer un adversaire impréparé à l'assaut.

IMPRESCIENCE. s. f. Didact. Manque de prescience.

IMPRESCRIPTIBILITÉ. s. f. Jurispr. Qualité de ce qui est imprescriptible. L'imprescriptibilité de ces droits.

IMPRESCRIPTIBLE. adj. des 2 g. Qui n'est pas susceptible de prescription. Droits imprescriptibles. Dans le code de l'éternelle justice, la violence ne peut acquérir des droits imprescriptibles.

— Se dit quelquefois dans le langage ordinaire. Les droits de la nature sont imprescriptibles.

IMPRESCRIT, ITE. adj. Jurispr. Qui n'est pas prescrit.

IMPRESSES. adj. f. pl. Didact. Qui fait impression sur nous. Espèces impresses V. INTENTIONNELLES.

IMPRESSIBLE. adj. des 2 g. Néol. Susceptible de recevoir des impressions. C'est un anglicisme. On dit plus souvent *impressionnable.*

IMPRESSIF, IVE. adj. Néol. Propre à causer des impressions, des émotions. Langage impressif. C'est un anglicisme.

IMPRESSION. s. f. (du lat. *impressio,* formé de *in,* dans ; et de *premere,* presser) Action d'un corps sur un autre. L'action interrompue des vents dépend de cette *impression* d'air. (Buff.)

— Action d'un corps sur un autre, à la suite de laquelle celui-ci conserve la forme de l'autre.

— Résultat de cette action, ou trace plus ou moins profonde laissée par un corps sur un autre qu'il a pressé. L'impression d'un corps sur un autre. L'impression d'un cachet sur la cire. L'impression d'un sceau. Le coin laisse son impression sur la monnaie. Les pas étaient si légers que le sable en recevait à peine l'*impression.* (Acad.)

— Se dit aussi de ce qui reste de l'action qu'une chose a exercée sur une autre. Il n'a plus de fièvre, mais il lui reste encore une légère impression de chaleur. L'alambic laisse toujours une impression de feu dans les eaux distillées.

— Empreinte, trace plus ou moins profonde que les objets extérieurs font sur les organes des sens et toutes les parties sensibles. Les malades sont très-sensibles aux moindres impressions de l'air. L'éclat de la lumière fait impression sur la vue. Examinant de près nos langues, je reconnus que la presque totalité des mots dont elles se composent sont faits d'après les *impressions* de l'œil, et pour en offrir la reproduction fidèle. (Dufau.) Les *impressions* que le phénomène de la coloration a produites sur nous sont les premières. (Id.) La peau, sens des *impressions* les plus générales, les perçoit différemment si elle est engourdie par le froid, ou au contraire raréfiée par une agréable chaleur. (Jourd.)

— Fig. Effet qu'une cause quelconque produit dans le cœur ou dans l'esprit. Ce discours fit une grande impression. Ce drame laisse une impression pénible. Les *impressions* de l'éducation sont comme les lettres qu'on grave sur l'écorce des arbres, et qui croissent et se fortifient comme eux. (M. Esp.) Il y a de faibles et de légères *impressions,* qui ne font qu'effleurer l'âme et éveiller ses sentiments. (St-Evr.) Ici c'est l'*impression* personnelle qui anime la lyre, et l'*impression* d'un homme de génie est de toutes les révélations celle dont je suis le plus avide. (Nodier.) On avait raison de tout craindre sous un jeune roi qui n'avait encore donné de lui que de mauvaises *impressions.* (Volt.) Le donjon lui avait fait une *impression* terrible. (J.-J. Rouss.) Les habits royaux et magnifiques dont les images des autres [illegible] noir. (Mme de Staël.) Les hommes ne sauraient jamais se défendre assez de leurs *impressions* personnelles dans ces sortes d'appréciations. (Thiers.) La vivacité des *impressions* intéresse bien moins qu'une réserve délicate. (Ch. Lacret.) Il connaissait don Anastasio pour un jaloux susceptible de toutes les *impressions* qu'il voudrait lui donner. (Le Sage.)

— Action d'imprimer un livre, une gravure, une étoffe. L'impression de cette étoffe est fort belle. Impression en taille-douce. Diriger l'impression d'un ouvrage. Mauvaise impression. Impression correcte. Impression fautive, etc. Déjà, pendant l'*impression,* ils ont affilué, et nous avons été obligés d'en former un supplément. (Michelet.)

Dès que l'*impression* fait éclore un poëte,
Il est esclave né de quiconque l'achète. (Boil.)

— Quelquefois signifie Édition. Les anciennes impressions de tel ou tel ouvrage sont rares, recherchées, etc.

— Techn. *Impression des toiles et des étoffes.* Art qui consiste à fixer sur l'une de leurs faces des figures quelconques, diversement coloriées et inaltérables, qui les recouvrent en partie, tandis que le reste conserve sa couleur. Cette impression s'exécute aujourd'hui au moyen de planches ou de cylindres convenablement gravés. L'impression sur les étoffes de matières animales, laine et soie, se fait par l'application des couleurs mêmes, qu'on fixe ensuite par des procédés particuliers.

— *Impression sur crin.* Espèce de gaufrage qui ne dure pas. Les fleurs, etc., que l'on voit aujourd'hui sur les étoffes de crin, sont brochées de la même manière qu'on broche les étoffes de soie, à l'aide du métier à la Jacquart, et ces dessins sont très-solides.

— *Impression sur poterie.* Art par lequel on transporte l'épreuve d'une gravure sur de la faïence en biscuit, ou sur la couverte, ou sur le vernis de la porcelaine.

— *Impression sur papier.* Fabrication qui consiste en l'application sur de grandes surfaces de couleurs en teintes plates et de dessins. Le seul procédé employé maintenant consiste à porter sur le papier, au moyen de planches, chaque couleur avec ses dégradations et ses ombres. V. PAPIERS PEINTS.

— Peint. Préparation de l'imprimure, du fond de la toile, d'un panneau, etc., destinés à être peints. L'impression consiste en un enduit à la colle ou à l'huile, qu'on appelle aussi apprêt.

— *Peinture d'impression.* Ouvrage des peintres en bâtiments, peinture à couches plates.

— Expr. prov. *Noble de nouvelle impression.* Homme récemment anobli.

— Conchyl. *Impressions* ou *empreintes musculaires.* Enfoncements qu'on aperçoit dans les coquilles bivalves, à la face interne des valves, au milieu ou sur les côtés, et qui sont la trace de l'attache des fibres musculaires, au moyen desquelles l'animal parvient à fermer sa coquille.

IMPRESSIONNABILITÉ. s. f. Qualité de ce qui est impressionnable ou susceptible d'impression. C'est à l'irritabilité de leurs nerfs que les femmes doivent leur sensibilité, mot du vieux style, qu'on a remplacé aujourd'hui par l'*impressionnabilité,* etc. (Ch. Lacret.)

IMPRESSIONNABLE. adj. des 2 g. Néol. Susceptible de recevoir de vives impressions. Ame, esprit impressionnable, sensible, etc. C'est une personne très-impressionnable.

IMPRESSIONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Impressionner. S'empl. adjectiv. Qui a reçu une impression. Sens, organe impressionné.

— Bot. *Écailles impressionnées.* Celles des écailles des graminées qui sont marquées à leur sommet de dépressions, que l'on regarde comme la trace des lobes inférieurs des anthères.

IMPRESSIONNER. v. a. 1re conj. Faire impression sur quelqu'un, causer des impressions, émouvoir. Orateur qui impressionne ses auditeurs. Considéré dans sa cause matérielle, le goût est la propriété qu'a un corps d'*impressionner* l'organe et de faire naître la sensation. (Brill.-Savar.)

— S'IMPRESSIONNER. v. pron. Recevoir des impressions. Ame qui s'impressionne facilement.

IMPRESSIVEMENT. adv. D'une manière impressive. Inusité.

IMPRÉVISIBLE ou **IMPRÉVOYABLE.** adj. des 2 g. Qu'il n'est pas possible de prévoir. Une révolution amène des circonstances imprévisibles ou imprévoyables qui trompent toutes les conjectures.

IMPRÉVOIR. v. a. 3e conj. Néol. Ne pas prévoir, manquer de prévoyance.

IMPRÉVOYANCE. s. f. Défaut de prévoyance. L'imprévoyance de la jeunesse. Coupable imprévoyance. Troubler le calme de l'imprévoyance. L'*imprévoyance* est bien moins rare dans les grandes villes que dans les campagnes ; aussi les vices y sont-ils plus communs. (B***) Les artistes dramatiques, les hommes de lettres, les étudiants, les grisettes de nos grandes villes pourraient être cités comme des modèles d'*imprévoyance.* (***)

— Acte d'un homme imprévoyant. Les imprévoyances de la jeunesse.

IMPRÉVOYANT, ANTE. adj. Qui manque de prévoyance. La jeunesse est imprévoyante [illegible] prévoyante. La classe des *imprévoyants* est nombreuse, et les maux que l'imprévoyance passée fait naître sont pour eux une leçon trop souvent inutile. (***)

IMPRÉVU, UE. adj. Qui n'a point été prévu, et qui arrive lorsqu'on y pense le moins. Retour imprévu, mort imprévue. Tant de coups *imprévus* m'accablent à la fois. (Del.) Pour moi je ne me hâte qu'en rencontre *imprévue.* (Quin.) Les malheurs *imprévus* nous frappent plus que les malheurs qui se développent par degrés. (Thom.) Une circonstance *imprévue* accrut beaucoup le sentiment de respect que le comte d'Erfeuil éprouvait déjà. (Mme de Staël.)

Et d'un fer *imprévu* vous tomberiez frappée
En accusant mon nom qui vous aurait trompée ?
(Racine.)

IMPRIMABLE. adj. des 2 g. Qui peut être imprimé. Vers non imprimables. Cette poésie n'est pas imprimable.

IMPRIMAGE. s. m. Technol. Chez les batteurs d'or, Action de passer le fil une fois dans le prégaton.

IMPRIMÉ, ÉE. part. pass. du v. Imprimer. S'empl. adjectiv. Brochure imprimée. Il ne veut pas que ses ouvrages soient *imprimés* de son vivant, il se contente de les lire à ses amis. (Le Sage.) Je vois avec chagrin l'extrême négligence avec laquelle beaucoup de livres nouveaux sont *imprimés.* (Volt.)

— Fig. L'amour des parents est une image de la Divinité *imprimée* au cœur des hommes. (Luther.) C'était comme un grand commandement de marche *imprimé* à l'humanité. (E. Quin.)

— *Imprimé sur.* Quant à moi, j'aurai bientôt oublié ce que c'est que gaîté et bonne humeur ; ces images épouvantables me sont *imprimées* sur le front comme avec un fer chaud. (X. Marmier.)

— Express. prov. *Bien imprimé.* Se dit populairement d'un homme ivre. Voilà un homme bien imprimé.

— IMPRIMÉ. s. m. Feuille, écrit imprimé. Un imprimé. J'ai reçu plusieurs imprimés. Il circule un imprimé scandaleux contre lui. Je suis grand ennemi des manuscrits, mais grand ami des *imprimés.* (Fonten.)

— s. m. pl. Opposé à Manuscrit. Le département des imprimés et des manuscrits.

IMPRIMER. v. a. 1re conj. (du lat. *in,* sur ; *premere,* presser). Faire ou laisser une empreinte sur quelque chose. Imprimer un sceau sur de la cire. Si le soleil *imprime* les cercles annuels de son cours dans le tronc de tous les arbres, par toute la terre ; la lune, de son côté, paraît étendre son influence sur les herbes. (B. de St-P.)

— Plus particulièrement. Porter l'empreinte des lettres au moyen d'une pression, sur du papier ou quelque autre matière de nature à la recevoir. Imprimer un livre, une affiche, un mémoire. Don Sébastien a depuis peu mis au théâtre une pièce qui a eu une réussite extraordinaire, et il l'a fait *imprimer* pour n'abuser pas plus longtemps de l'estime du public. (Le Sage.) Monseigneur, puisque vous ne voulez pas faire *imprimer* vos homélies, je souhaiterais du moins qu'elles fussent écrites comme cela. (Id.)

— Absol. Imprimer correctement. Cette presse imprime mal. Alors on écrivait des chroniques, on rimait des rondeaux, on dessinait, on *imprimait,* on parlait gothique. (Bazin.)

— Appliquer de l'encre, des couleurs sur du papier, de la toile, etc. Imprimer des lithographies, des estampes, des indiennes, des papiers de tenture, etc.

— Publier par la voie de l'impression. Cet académicien n'a rien imprimé, n'a pas encore imprimé. On a imprimé que..., etc. *Imprimant* ses sottes rêveries. (Boil.) Un libraire *imprima* les essais de ma plume. (Id.) On n'a point encore *imprimé* le poème de l'Art d'aimer qu'a laissé feu M. Barthe. (La Harpe.)

— *Se faire imprimer.* Mettre au jour quelque ouvrage. J'ai fini mon travail, je me fais imprimer. Notre censeur est applaudi. Il se fait *imprimer ;* malheureusement les suites ne répondent pas à des commencements si flatteurs. (Mme Dacier.)

Quel besoin si pressant avez-vous de rimer,
Et qui diantre vous pousse à vous faire *imprimer ?*
(Molière.)

— Fig. Faire impression dans l'esprit, dans le cœur. Ce spectacle nous imprima la plus grande terreur. Ces lieux solitaires, cette soirée paisible, cette scène majestueuse, *imprimèrent* à mon esprit un recueillement religieux. (Volney.) *Imprimer* de bonne heure aux enfants les maximes de la sagesse et de la vertu. (Mass.)

— Fig. Il imprime à tous ses ouvrages un caractère original. L'ordre imprime un caractère sacré. Ces marques religieuses de douleur que la charité *imprime* sur vos visages. (Fléch.) Le ciel a sur son front *imprimé* sa noblesse. (Rac.)

— Phys. Communiquer, en parlant de la force et du mouvement. La vitesse qu'un corps imprime à un autre. Dieu seul a imprimé le mouvement à la matière.

— Fig. Le christianisme imprima aux idées une direction nouvelle.

— Peint. Donner une préparation nécessaire pour peindre une chose. Imprimer une porte, une toile.

— Archit. Donner une ou plusieurs couches à l'huile ou à détrempe, à un ouvrage de menuiserie, de serrurerie, pour le conserver. [illegible] [illegible]ures ne peuvent pas s'imprimer.

— Fig. Le sentiment de l'égalité sous la bannière de l'Eternel doit s'*imprimer* d'une manière indestructible dans le cœur de ce peuple, et devenir le fond même de sa nature. (E. Quin.)

— Syn. comp. IMPRIMER, EMPREINDRE. *Imprimer* c'est faire, en pressant un corps, une impression superficielle qui y laisse des images, par une matière nouvelle qui s'y applique ; *empreindre,* c'est pénétrer dans la nature d'un corps pour y former une image, soit en relief, soit en creux.

IMPRIMERIE. s. f. Art de multiplier l'écriture, au moyen d'empreintes provenant de caractères mobiles assemblés par un ouvrier qui prend le nom de compositeur. Quinze villes se sont disputé la gloire d'avoir vu naître dans leurs murs cet art admirable ; mais, à l'exception de quatre, Harlem, Strasbourg, Mayence et Bamberg, leurs prétentions reposent sur des bases si fragiles, qu'elles ne méritent pas la peine d'être discutées. V. TYPOGRAPHIE. La plus précieuse des découvertes est celle de l'imprimerie. Ce fut vers 1469 que l'*imprimerie* commença à être exercée dans la capitale de la France. (Noël.) L'*imprimerie* est l'artillerie de la pensée. (Rivarol.)

C'est sur l'autel de la patrie
Que les peuples reconnaissants,
En l'honneur de l'*imprimerie,*
Devraient prodiguer leur encens. (***)

— Tout ce qui constitue une imprimerie, comme les caractères, les presses, etc. Une imprimerie portative.

— Établissement où l'on imprime. Aller à l'imprimerie. || *Imprimerie en taille-douce, imprimerie lithographique.* Lieu où s'impriment les gravures en taille-douce, les lithographies.

— Commerce, état, connaissances de l'imprimeur. Connaître l'imprimerie. Être au fait de l'imprimerie.

— Techn. *Imprimerie de peinture.* Art d'obtenir par l'impression des gravures coloriées.

— *Imprimerie royale.* Imprimerie que l'on a appelée longtemps *Imprimerie du Louvre* qui fut fondée par François Ier. Elle avait privilége général d'exécuter toutes les impressions au compte de l'État ; mais ce privilége a été supprimé par l'ordonnance du 12 janvier 1820. L'Imprimerie royale est spécialement chargée de la distribution et du débit des lois, ordonnances, règlements et actes de l'autorité royale, etc. Elle imprime les ouvrages de sciences et d'arts publiés aux frais du gouvernement, en vertu d'une autorisation spéciale du roi ; elle se charge également d'imprimer, aux frais des auteurs, sur autorisation du garde des sceaux, les ouvrages composés, en tout ou en partie, de caractères étrangers.

— Prov. *L'art de l'imprimerie nous fournit beaucoup de savoir.*

IMPRIMEUR. s. m. Celui qui exerce l'art de l'imprimerie, qui se charge de faire imprimer des livres, des mémoires, par des ouvriers qu'il paye et qu'il dirige. Habile imprimeur. Imprimeur célèbre.

— Par extens. Ouvrier qui travaille dans une imprimerie, mais plus particulièrement Celui qui est employé à la presse. Une presse est ordinairement servie par deux imprimeurs. || L'ouvrier qui place les lettres dans le composteur s'appelle, en termes d'imprimerie, *compositeur.* V. ce mot.

— *Imprimeur en taille-douce, imprimeur lithographe.* Celui qui imprime ou fait imprimer par ses ouvriers des gravures, des lithographies.

— adj. Ouvrier imprimeur. Apprenti imprimeur. On voit encore les ouvriers *imprimeurs* attaqués de rhumatismes métalliques ou simples, ce que leur local ordinaire et leur occupation habituelle expliquent facilement. (Mérat.) On compte dans Paris près de trois mille ouvriers *imprimeurs,* d'après les derniers recensements faits par la préfecture de police. (Id.)

— Prov. *Tombeau chez l'imprimeur.*

IMPRIMURE. s. f. Peint. Enduit d'une toile pour servir aux peintres.

— Techn. Feuille de papier fort, sur laquelle le cartier passe plusieurs couches d'une couleur quelconque à l'huile.

IMPRIS, ISE. adj. Qui n'est point pris. Se dit par opposition à Imprenable.

J'ai trouvé jusqu'ici le destin favorable,
Je suis encore *impris,* mais non pas imprenable.
(*Poème de Cartouche*

IMPRISÉ, ÉE. adj. Qui n'est pas prisé, estimé. Marchandise imprisée.

IMPRIVÉ, ÉE. adj. Qui n'est pas privé. || Qui n'est pas apprivoisé.

IMPROBABILITÉ. s. f. Qualité, état de ce qui est improbable.

IMPROBABLE. adj. des 2 g. Qui n'a point de probabilité ; invraisemblable. Cela est tout à fait improbable.

IMPROBABLEMENT. adv. D'une manière non probable.

IMPROBANCE. s. f. Jurispr. État de ce qui ne peut être prouvé. L'improbance d'un fait.

IMPROBANT, ANTE. adj. Qui ne prouve pas.

IMPROBATEUR, TRICE. adj. Qui désapprouve. Qui marque l'improbation. Coup d'œil, geste improbateur. Murmure improbateur.

— Substantiv. [illegible] c'est un improbateur de tout ce qui se fait.

IMPROBATION. s. f. (pr. *ein-pro-ba-ci-on*) Action d'improuver.

— Blâme, censure, désapprobation. Manifester son improbation. Il faut se soucier de l'*improbation* des hommes. (Nicole.) C'est une perfection un peu au-dessus de l'humanité que l'indifférence que Nicole veut de nous pour l'estime ou l'*improbation* des hommes. (Mme de Sévigné.)

— Syn. comp. IMPROBATION, ANIMADVERSION. L'*improbation* se dit des particuliers ; l'*animadversion* se dit du public.

IMPROBE. adj. des 2 g. Qui manque de probité.

IMPROBEMENT. adv. S'est dit pour Sans probité.

IMPROBITÉ. s. f. Défaut de probité, de délicatesse, d'honnêteté, de vertu. Mépris de la justice et de l'honnêteté. Il y a de l'improbité à se conduire ainsi. Il est très-dangereux de juger de la probité ou *improbité* d'un homme par les actions : il faut sonder au-dedans quels ressorts causent ce mouvement et donnent le branle. (Charron.)

IMPROCLAMÉ, ÉE. adj. Qui n'est point proclamé. Avis improclamé. Sentence improclamée.

IMPRODUCTIBILITÉ. s. f. Didact. État de ce qui ne peut être produit.

IMPRODUCTIBLE. adj. des 2 g. Didact. Qui ne peut être produit.

IMPRODUCTIF, IVE. adj. Qui ne produit pas. Terre improductive.

— Fig. Qui ne rapporte point. Capitaux improductifs. Philosophes et poètes, proclamez que l'amour de l'humanité n'est pas un sentiment *improductif* et stérile. (Consid.)

— Écon. polit. Consommation d'où il ne résulte aucune nouvelle valeur. Les feux d'artifice sont une consommation improductive.

IMPRODUCTIVEMENT. adv. D'une manière improductive. Consommer improductivement.

IMPRODUIT, UITE. adj. Qui n'est pas produit. En second lieu, il suppose que l'âme est *improduite*. (D'Olivet.)

IMPROFANÉ, ÉE. adj. Qui n'a point été profané.

IMPROFITABLE. adj. des 2 g. Qui ne rapporte aucun profit. Marchandise improfitable.

IMPROFOND, ONDE. adj. Qui manque de profondeur. Puits improfond. Trou improfond.

IMPROGRÈS. s. m. Défaut de progrès. ‖ État stationnaire.

IMPROHIBÉ, ÉE. adj. Qui n'est point prohibé.

IMPROHIBITION. s. f. (pr. *ein-pro-i-bi-ci-on*). Défaut de prohibition.

IMPROJETÉ, ÉE. adj. Qui n'est pas en projet.

IMPROLIFIQUE. adj. des 2 g. Qui ne produit pas, n'engendre pas. Le mulet est improlifique. ‖ Anti-aphrodisiaque.

IMPROMIS, ISE. adj. Qui n'est pas promis.

IMPROMPTITUDE. s. f. Manque de promptitude.

IMPROMPTU. s. m. (du lat. *in promptu*, sur-le-champ.) Petite pièce de poésie assez semblable au madrigal ou à l'épigramme, mais dont le caractère propre et distinct est d'être fait sans préparation sur un sujet qui se présente. L'impromptu doit être le fruit d'un heureux moment, avoir un air simple, aisé, naturel, qui garantisse qu'il n'a pas été fait à loisir. Il peut y avoir quelques négligences en faveur de son amusement passager.

— Voici un heureux impromptu que fit M. le marquis de Saint-Aulaire pour la duchesse du Maine, qui, en jouant, lui ordonna de lui dire son secret.

> La divinité qui s'amuse
> A me demander mon secret,
> Si j'étais Apollon, ne serait pas ma muse ;
> Elle serait Téthys... et le jour finirait.

— adjectiv. Dans le sens latin, Qui est fait sur-le-champ. Vers impromptus. Il y avait à Rome une loi qui sévissait contre ceux qui blesseraient la réputation de quelqu'un par toutes sortes de vers dits *impromptus*. (Encycl.)

— On dit par plaisanterie, d'une petite pièce de vers, d'un mot, préparé d'avance, et que l'auteur donne comme impromptu. C'est un impromptu fait à loisir.

— Fig. et par extens. Ses gestes et tous ses mouvements étaient autant d'*impromptus*. (Ham.)

— adv. En impromptu. L'abbé Lattaignant, jouant à de petits jeux de société, eut pour pénitence de faire un impromptu à la plus jolie personne de la société. Il s'en acquitta par ce couplet qu'il fit sur-le-champ.

> En *impromptu*
> Je n'ai rien chanté de ma vie.
> En *impromptu* :
> Mais que vos yeux ont de vertu !
> Belle, quand on est si jolie
> On a bien droit d'être servie
> En impromptu.

— Il s'est écrit comme en latin, mais avec le trait d'union, *in-promptu*. Ils pensaient qu'il devait faire des *in-promptu* sur tout ce qu'on disait. (Mol.)

sans préméditation. La fête qu'il nous a donnée était un impromptu.

— adjectiv. Dîner impromptu. Concert impromptu. Voyage impromptu.

— Suivant Landais, ce mot ne prend point de *s* au pluriel ; selon l'Académie, quelques-uns lui donnent un *s* au pluriel. Ces deux opinions sont également en contradiction avec l'usage général, qui veut qu'on écrive des *impromptus*. Il met tous les matins six *impromptus* au net. (Voit.)

IMPROMPTUAIRE. s. m. Littér. Faiseur d'impromptus. On a aussi écrit *in-promptuaire*. Rabelais avait été plus d'une fois mis en pièces par les *in-promptuaires* italiens. (Brot.)

IMPROMULGUÉ, ÉE. adj. Législ. Qui n'a pas reçu de promulgation.

IMPRONONCÉ, ÉE. adj. Qui n'est pas, qui n'a pas été prononcé. Discours imprononcé.

IMPROPÉRATION. s. f. (pr. *in-pro-pé-ra-ci-on*). Se disait pour Reproche, opprobre, paroles désagréables, dures, injurieuses.

IMPROPÈRE. s. m. Se disait dans le sens de impropération. Mais quand je pense à si grand *impropère*. (Cl. Marot.)

— Liturg. Versets qu'on chante le vendredi saint, et qui contiennent les reproches que Jésus-Christ fait aux Juifs.

— Par extens. Reproches injurieux. Impropères des jésuites contre saint Augustin. Rabelais emploie impropère dans ce sens. ‖ *Chapelle de l'impropère*. L'une des chapelles de l'église du Saint-Sépulcre, à Jérusalem.

IMPROPÉRER. v. a. et n. 1re conj. (du lat. *improperare*, faire des reproches). Se disait pour Déshonorer, réprimander, reprocher. Quant à la pécade que certains politiques ont voulu m'*impropérer*, ils en ont menti, les méchants. (Sat. Ménip.)

IMPROPICE. adj. des 2 g. Qui n'est point propice. Temps impropice.

IMPROPORTION. s. f. (pr. *in-pro-por-ci-on*) Didact. Défaut de proportion.

IMPROPORTIONNÉ, ÉE. adj. (pr. *in-pro-por-ci-on-né*). Qui n'est point proportionné.

IMPROPORTIONNEL, ELLE. adj. (pr. *in-pro-por-ci-o-nèl*). Didact. Qui est hors de toute proportion.

IMPROPORTIONNELLEMENT. adv. (pr. *in-pro-por-ci-o-nè-le-man*). Didact. Sans proportion, d'une manière contraire aux proportions.

IMPROPOSÉ, ÉE. adj. Qui n'a point été proposé. Sujet improposé.

IMPROPRE. adj. des 2 g. Qui n'est pas juste, exact, qui ne convient pas, en parlant du langage. Mot, terme impropre. Expression impropre. Parlez-moi confidemment, mon ami, n'avez-vous rien trouvé, en écrivant, qui vous ait choqué ? Quelque négligence dans le style, ou quelque terme *impropre* ? (Le Sage.)

> En vain vous me frappez d'un son mélodieux,
> Si le terme est *impropre* ou le tour vicieux. (Boil.)

— Voici quelques exemples de termes impropres que Condillac relève dans Boileau. Le poète voulant dire qu'un esprit qui se flatte ignore souvent combien il a peu de talent, et s'aveugle sur son peu de génie, s'exprime ainsi :

> Mais souvent un *esprit* qui se flatte et *qui s'aime*,
> *Méconnaît* son *génie* et s'ignore *soi-même*.

Méconnaît est un terme impropre, parce qu'il ne rend pas la pensée de l'auteur. Méconnaître signifie proprement, Ne pas reconnaître. D'ailleurs *ne pas connaître son génie*, *méconnaître son génie*, veut dire *ne pas sentir*, *ne pas savoir combien on a de génie*, et la pensée de Boileau est l'inverse de ce qu'il a dit. Peut-on dire encore un *esprit* qui méconnaît son *génie* ? *Qui s'aime* n'est là que pour la rime. Et *lui-même* serait plus correct que *soi-même*.

Pour dire : Variez votre style, si vous voulez mériter les applaudissements du public, il prend ce tour :

> Voulez-vous du public mériter les *amours* ?
> Sans cesse, *en écrivant*, *variez vos discours*.

Varier ses discours, c'est proprement écrire sur différents sujets. Les *amours* pour les applaudissements est mal encore ; *en écrivant* est inutile.

— Gramm. Se dit quelquefois pour. Improprement dit. Quelques grammairiens distinguent des diphthongues propres et impropres, des pronoms propres et impropres.

— Syn. comp. IMPROPRE. MALPROPRE. V. MALPROPRE.

IMPROPREMENT. adv. D'une manière qui ne convient pas. Il ne se dit qu'en parlant du langage. C'est parler improprement que de parler de la sorte. Je parle *improprement*. (Boil.)

— Injustement. C'est *improprement* que l'on dit que ces animaux dorment pendant l'hiver (Buff.)

IMPROPRETÉ. s. f. Défaut, manque de propreté.

IMPROPRIÉTÉ. s. f. Qualité de ce qui est impropre.

— Gramm. Faute de grammaire qui se commet quand on ne se sert pas d'un mot propre et qui ait une signification convenable.

> Elle a, d'une insolence à nulle autre pareille,
> Après trente leçons insulté mon oreille,
> Par l'*impropriété* d'un mot sauvage et bas,
> Qu'en termes décisifs condamne Vaugelas. (Mol.)

IMPROSPÈRE. adj. des 2 g. (du lat. *improsper*. qui n'a pas de succès. ...)

... ou prospérité. malencontreux.

> S'éperdit, trop *improspère*,
> Au ciel qu'il n'embrassait pas. (Lebr.-Lecouv.)

IMPROSPÉRITÉ. s. f. Défaut de prospérité.

IMPROTÉGÉ, ÉE. adj. Qui n'est pas protégé. Jeune homme improtégé.

IMPROUVABLE. adj. des 2 g. Néol. Qui ne peut être prouvé. Fait improuvable. Cause improuvable. Mot nouveau proposé par Mercier.

IMPROUVÉ, ÉE. part. pass. du v. Improuver. S'empl. adjectiv. Qui n'est pas prouvé. Fait improuvé.

IMPROUVER. v. a. 1re conj. Ne pas approuver, blâmer. On improuve hautement sa conduite. V. DÉSAPPROUVER.

— Syn. comp. IMPROUVER. RÉPROUVER. V. APPROUVER. DÉSAPPROUVER.

IMPROVIDENCE. s. f. S'employait pour Imprévoyance. Vos amis mêmes s'amusent à accuser votre invigilance et votre *improvidence*. (Montaigne.)

IMPROVISATEUR, TRICE. s. Celui, celle qui a le talent d'improviser. Eugène de Pradel est l'improvisateur le plus fécond, le plus brillant que la France ait possédé jusqu'à ce jour. Les *improvisateurs* sont aux penseurs profonds ce que les escamoteurs sont aux physiciens. (Noël.) La célèbre *improvisatrice* Corilla fut couronnée au Capitole en 1776, et nommée par le sénat romain *Nobile cittadina*. (Prad.)

IMPROVISATION. s. f. (pr. *in-pro-vi-za-ci-on*). Action d'improviser, de faire sans préparation et sur-le-champ des vers, un discours, de la musique, etc. Les Italiens excellent dans l'art de l'improvisation. ‖ Chose improvisée. L'*improvisation* brillante du plus ingénieux de nos critiques se redisait, sans y songer, sa propre louange à elle-même. (Ste-Beuv.)

IMPROVISÉ, ÉE. part. pass. du v. Improviser. S'empl. adjectiv. Chanson improvisée. Discours improvisé. On trouve fréquemment en Italie des hommes de lettres qui cherchent un délassement dans les compositions *improvisées*. (Prad.)

— Gramm. ar. *Nom improvisé*. Nom propre qui n'a été dans l'origine que le nom d'un individu. Nom improvisé. Nom transporté.

IMPROVISER. v. n. 1re conj. (de l'ital. *improvisare* ; dérivé du lat. *improvisus*, imprévu). Faire, sans préparation et sur-le-champ, des vers, un discours, etc., sur une matière donnée. Il improvise avec une étonnante facilité. J'ose dire cependant que je n'ai jamais *improvisé* sans qu'une émotion vraie, ou une idée que je croyais nouvelle m'ait animée. (Mme de Staël.) Il est aussi difficile au moins d'*improviser* en bonne prose française qu'en vers italiens. (Id.) Rien n'est plus facile que d'*improviser* en italien. (Dupaty.) Si j'*improvise* toujours, c'est que j'ai affaire à la plus active des nations, à celle qui regarde l'ennui comme le plus grand des malheurs (Napol.)

— Parler d'abondance. Cet orateur n'improvise jamais ; ses discours sont écrits d'avance. Mirabeau possédait au plus haut degré le talent d'*improviser*. (Noël.)

— S'empl. activ. Improviser des vers, un poème. Depuis le marquis de Bièvre jusqu'en l'an IX exclusivement, c'était la manie d'*improviser* des calembourgs. (Sal.)

— Composer et exécuter sur-le-champ un morceau de musique. Improviser sur le violon, sur le piano, un air, une fantaisie, etc.

— IMPROVISER. v. r. Faire sur-le-champ. Improviser une fête, un bal, une partie de plaisir, etc.

— Fig. Il est fâcheux qu'un souverain ne puisse pas *improviser* des hommes comme Suchet. (Napol.) Les gouvernements qu'on *improvise* sont de courte durée. (Noël.) La nature *improvise* les grands hommes comme le génie les grandes pensées. (Beauch.)

IMPROVISTE (À L'). loc. adv. Subitement, lorsqu'on y pense le moins. Cet homme est survenu à l'improviste. On a attaqué l'armée ennemie à l'improviste. Nos pères disaient A l'impourvu, mot qui est moins élégant qu'improviste.

> Souvent des immortels la justice implacable
> Confond, à l'*improviste*, un fortuné coupable. (Roucher.)

— On a hasardé vers 1787 de faire ce mot adjectif. L'éloquence improviste, par opposition à l'éloquence préparée.

IMPROVOQUÉ, ÉE. adj. Qui n'a pas été provoqué. Jeune homme improvoqué.

IMPRUDEMMENT. adv. (pr. *in-pru-da-man*). Avec imprudence. Agir imprudemment. Parler imprudemment. Découvrir imprudemment les secrets d'un ami, de l'État, etc.

IMPRUDENCE. s. f. Manque de prudence, de précaution, de réflexion, de prévoyance. Se conduire avec une grande imprudence. C'est une imprudence de le mécontenter. Quelle imprudence ! L'*imprudence* d'une censure qui cherche à plaire. (Mass.) On disait donc qu'il avait reconnu l'*imprudence* de cette entreprise, l'impossibilité de la faire réussir, puisqu'il s'enfuyait, abandonnant à d'autres ce qui lui semblait inexécutable. (Thiers.) Mais quelle *imprudence* aux grisettes de s'attacher aux enfants de famille dont les pères ont de l'autorité ! (Le Sage.)

> L'*imprudence* n'est pas dans la témérité,
> Elle est dans un projet faux et mal concerté. (Cass.)

> Sans espoir de grosse aventure,
> Est *imprudence* toute pure. (La Fontaine.)

> J'ai vu que l'*imprudence* est la reine du monde,
> Et qu'il faut, quand on veut y faire son chemin,
> Aller à la fortune avec un front d'airain. (La Chaussée.)

— Action contraire à la prudence. Dans ce sens, il a un pl. Faire, commettre une imprudence, de grandes imprudences. Je veux bien excuser son heureuse *imprudence*. (Rac.) Mais, chère Ismène, hélas ! quelle est mon *imprudence* ? (Id.)

> Le savoir, à la fin, dissipant l'ignorance,
> Fit voir de ce projet la déveste imprudence. (Boil.)

IMPRUDENT, ENTE. adj. Qui manque de prudence. C'est un homme très-imprudent. Les hommes sont bien imprudents de se fier aux discours des hommes. Il y a des extrémités où il faut donner beaucoup à la fortune, et où l'on peut être *imprudent*, même du consentement de la prudence. (Balzac.)

> Ce discours ébranla le cœur
> De notre *imprudent* voyageur. (La Font.)

— Contraire à la prudence. Conduite imprudente. Discours imprudente. Plaisanterie imprudente. Je conclus que rien n'est plus *imprudent* que le dessein de ce mariage, et que vous vous préparez à des accidents dont personne ne vous plaindrait. (La Motte-Houdard.)

> Un moment a vaincu mon audace *imprudente* :
> Cette âme si superbe est enfin dépendante. (Rac.)

— substantiv. Celui, celle qui manque de prudence. C'est un imprudent, une imprudente. Ce qui perd l'*imprudent* serait utile au sage. (Lemontey.)

> Le sage, sans compter sur le secours d'autrui,
> Ne fait que ce qu'il peut, et le fait par soi-même.
> Au lieu que l'*imprudent* dans son audace extrême,
> Ose tout hasarder sur un frivole appui. (Lassalle.)

— Syn. comp. IMPRUDENT. MALAVISÉ. L'*imprudent* manque de prudence ; le *malavisé* ne manque pas de prudence, il manque de jugement et de discernement.

IMPUBÈRE. adj. des 2 g. Dr. rom. Qui n'a pas atteint l'âge de puberté, c'est-à-dire l'âge de quatorze ans pour les garçons et de douze ans pour les filles. Il est impubère. Elle est impubère.

— substantiv. Les impubères. Un impubère. Les *impubères* présentent des phénomènes physiologiques et pathologiques qui leur sont propres. (Marjol.)

— Bot. Se dit, mais rarement, pour désigner l'anthère jusqu'au moment où elle s'ouvre pour laisser échapper le pollen. Anthère impubère.

IMPUBERTÉ. s. f. Age qui précède la puberté ; enfance. L'opposé de la puberté.

IMPUBLIABLE. adj. des 2 g. Qu'on ne peut, qu'on ne doit pas publier. Discours, satire impubliable. Je me suis ordonné d'oser dire tout ce que j'ose faire, et me déplaît des pensées mêmes *impubliables*. (Mont.)

IMPUBLIC, IQUE. adj. Qui n'est pas public. Fait impublic.

IMPUBLIÉ, ÉE. adj. Qui n'a pas été rendu public.

IMPUDEMMENT. adv. (pr. *im-pu-da-man*). D'une manière impudente, effrontée. Parler, répondre impudemment. Mentir impudemment. Ce plaideur a produit impudemment un faux titre de noblesse. Oser *impudemment* faire comparaison. (Malh.)

IMPUDENCE. s. f. Effronterie, manque de pudeur et de respect. C'est de la dernière impudence. L'*impudence* d'un Breton du Midi ou du Nord n'a presque jamais rien de divertissant ; mais celle d'un Irlandais est toujours grotesque. (Le Spectateur.) Du nom de fierté noble on orna l'*impudence*. (Boil.) C'est à force d'*impudence* que se soutient la vie de ruse et d'expédients que tant d'hommes de néant mènent dans les grandes villes. (Lovel.)

— Paroles impudentes. Il mérite d'être sévèrement châtié pour ses impudences.

— Myth. gr. Divinité des anciens. Les Athéniens avaient élevé un temple commun à l'impudence, à l'injure. On avait placé dans l'aréopage deux masses d'argent taillées en forme de siége, sur lesquelles on faisait placer l'accusateur et l'accusé. Épiménide perfectionna ces ébauches, et fit élever des autels à ces divinités allégoriques.

IMPUDENT, ENTE. adj. Hardi, insolent, effronté, qui manque de pudeur, que rien ne fait rougir. Homme impudent. Femme impudente. C'est un impudent faussaire. Voilà un *impudent* personnage ! (Volt.)

— Qui blesse la pudeur. Discours impudent. Conduite impudente. Son *impudente* audace. (Rac.)

— Il se dit aussi substantiv. en parlant des personnes. C'est un impudent, une impudente. Pourquoi ne m'aimer pas, madame l'*impudente* ? (Mol.) Vous êtes un benêt, un *impudent*. (Id.)

IMPUDEUR. s. f. Manque de pudeur, mépris de la crainte qu'on doit avoir de transgresser les lois de l'honnêteté et de la décence. Une fille qui regarde hardiment les hommes a de l'effronterie, celle qui supporte leurs regards sans baisser la vue n'a que de l'*impudeur*. (Noël.)

— Défaut de retenue, effronterie. Il a eu l'impudeur de demander une récompense. Vous aurez l'*impudeur* de conclure un mariage abominable, en unissant le frère avec la sœur. (Beaumarch.)

... personnes à demander sans cesse, à ... qu'elles obtiennent des faveurs. Cette persévérance acharnée à la curée est une espèce d'impudeur.

— Les Latins n'avaient pas *impudor* : nous n'avions pas besoin d'*impudeur*. Il est vrai que le défaut de pudeur se multiplie chez nous [illegible] une foule d'aspects qui peuvent exiger une foule de mots ; mais les mots ne nous manquent pas. Nous avons *effronterie*, pour l'*impudeur* des femmes perdues ; *impudence*, pour celle des hommes déshonorés, et *audace* pour celle des scélérats. Impudeur est un barbarisme. (Ch. Nodier.) Malgré ce sévère anathème, le mot *impudeur* est usité, et l'usage l'a sanctionné.

IMPUDICITÉ. s. f. Absence de retenue, de bienséance dans tout ce qui tient à la chasteté, à la décence ; amour effréné des plaisirs charnels. Être plongé dans l'impudicité. L'Église a toujours eu l'impudicité en horreur. [illegible]

par son *impudicité* mit en feu toute l'Asie. (***) L'*impudicité* déshonore celui qui s'y livre; elle abrutit l'âme, détruit le corps; elle les tue tous deux. (Barrère.)

— Actions impudiques Les impudicités de cet homme, de cette femme.

— Syn. comp. IMPUDICITÉ. LASCIVETÉ. LUBRICITÉ. V. LUBRICITÉ.

IMPUDIQUE. adj. des 2 g. Qui se livre à l'impudicité, à la débauche. Homme impudique, femme impudique.

— Qui blesse la chasteté, la pudeur. Discours, regards, gestes impudiques. Chansons impudiques.

Je vois de tes froideurs le principe odieux :
Phèdre seule charmait tes *impudiques* yeux (RACINE.)

— subst. Un impudique. Une impudique. En Égypte, qu'une femme se laisse voir nue, des pieds jusqu'à la tête exclusivement, il n'y a rien à dire; mais si elle découvre son visage, elle est une *impudique* qui mérite la mort. (Sal.)

— Bot. Se dit du phalle, parce que sa forme, sa couleur et son odeur rappellent l'idée d'un pénis en érection.

IMPUDIQUEMENT. adv. D'une manière impudique.

IMPUGNATION. s. f. (pr. *in-pu-gna-ci-on*). Se disait pour Attaque, accusation, calomnie.

— Anc. jurispr. Action de débattre un compte, de le [illegible]quer, de signaler ses erreurs ou [illegible].

IMP[illegible] [illegible]ÉE. part. pass. du v. Impugner. S'em[illegible] [illegible]ctiv.

IMP[illegible] v. a. 1re conj. Attaquer, combattre une [illegible], un point de doctrine. Il ne se dit [illegible] matière de doctrine ou en style de palais. Impugner l'opinion de ce philosophe. Impugner un acte, un titre.

IMPUISSANCE. s. f. Manque de force, de pouvoir, de moyens pour faire une chose. Je suis dans l'impuissance de vous être utile. Il est dans l'impuissance de payer ses dettes. Je suis dans l'impuissance de m'acquitter de tant de bienfaits. La colère d'un auteur est un soupçon de son *impuissance* à répondre. (St-Evr.)

— Voltaire a dit : Le drame, né de l'*impuissance* d'être tragique ou comique. Mais l'Académie et le plus grand nombre des écrivains, n'attribuent ce mot qu'aux personnes. Après avoir vainement cherché en eux la raison de cette sorte d'*impuissance* à manier le langage, il me vint en l'esprit de la chercher dans le langage même. (Dufau.)

— Faiblesse, inefficacité. Seigneur, de mes efforts je connais l'*impuissance.* (Rac.)

— Physiol. Défaut de pouvoir, incapacité, impossibilité d'exercer l'acte vénérien, caractérisée par l'abolition permanente ou passagère des facultés nécessaires pour une parfaite copulation. Impuissance absolue, relative, locale, directe, indirecte, permanente, passagère. Impuissance déclarée. Impuissance par épuisement. Constituer, causer, produire l'impuissance. Être frappé d'impuissance. Déterminer l'impuissance. Les méditations profondes et soutenues peuvent causer l'*impuissance.* (Virey.) Un extrême respect pour la personne aimée, la timidité, la pudeur, peuvent amener une *impuissance* passagère. (Id.)

— Syn. comp. IMPUISSANCE. IMPOSSIBILITÉ. L'*impuissance* est dans la cause qui ne peut produire la chose; l'*impossibilité* est dans la chose qui ne peut être produite.

IMPUISSANT, ANTE. adj. Qui a peu ou n'a pas de pouvoir. Ennemi impuissant. *Impuissante* créature, tu as oublié en quels lieux tu étais. (X. Marmier.)

. . . . Venez, madame, suivez-moi :
Ne craignez ni les cris ni la foule *impuissante*
D'un peuple qui se presse autour de cette tente. (RAC.)

— Incapable de produire son effet. Haine impuissante. Colère impuissante. Efforts impuissants. Mon honneur est muet, mon devoir *impuissant.* (Corn.)

En efforts *impuissants* leur maître se consume;
Ils rougissent le mors d'une sanglante écume.
(RACINE.)

— *Impuissant à*, suivi d'un verbe. Impuissant à faire une chose. Impuissant à sauver, à porter.

Je crois qu'à mon exemple, *impuissant* à trahir,
Il hait à cœur ouvert ou cesse de haïr. (RACINE.)

Impuissant à trahir. Façon de parler peu usitée, que la versification non-seulement justifie poésie. (Geoffroy.)

Si mon bras *impuissant* à remplir mes souhaits,
Me refuse le sang du chrétien que je hais,
Qu'un autre plus heureux à me servir s'apprête.
BAOUR-LORMIAN.)

Mais faible, et traversé d'une flèche cruelle,
Son bras est *impuissant* à venger sa querelle. (AIGNAN.)

— Physiol. Qui est incapable d'engendrer, qui est attaqué d'impuissance. Le pape Alexandre III a décidé que si la femme est impuissante, on peut dissoudre le mariage. Les eunuques sont stériles, il est vrai, mais non toujours *impuissants* en amour. (Virey.)

— *Impuissant à. Impuissant pour.* Avec *à*, l'adjectif désigne une aptitude vague, éloignée, peu prochaine, peu prononcée; avec *pour*, au contraire, il désigne une aptitude toute particulière, immédiate, qui peut se réaliser à l'instant.

IMPULSER. v. a. 1re conj. Donner l'impulsion. Mot proposé par Mercier. Impulser un corps.

IMPULSIF, IVE. adj. Phys. Qui agit par impulsion.

— Mécan. Qui donne une impulsion.

IMPULSION. s. f. (du lat. *in*, dans; *pulsare*, pousser). Phys. Action par laquelle un corps en pousse un autre, et tend à lui communiquer du mouvement, ou lui en communiquer en effet. Cette action est relative à la masse et à la vitesse du corps qui pousse. Ainsi plus ce corps a de masse et de vitesse, plus son impulsion est grande. Force d'impulsion. La plus légère impulsion suffit pour mettre cette machine en mouvement Un corps qui résiste à l'impulsion d'un autre. Une boule qui conserve longtemps l'impulsion qu'elle a reçue d'une autre.

— Fig. au sens moral, Action d'exciter, d'encourager, de pousser quelqu'un à faire une chose. Agir par l'impulsion d'une personne. Obéir, céder aux impulsions d'une volonté étrangère. Les esprits reçurent une impulsion nouvelle. Cette première découverte donna l'impulsion. Une impulsion irrésistible. Le vulgaire des rois ne se laisse aller qu'aux *impulsions* des grands et des corps qui les environnent. (B. de St-P.) La patience s'appuie, non sur l'opinion d'autrui ou sur l'*impulsion* de nos passions, mais sur la volonté de Dieu. (Id.)

IMPULVÉRISÉ, ÉE adj. Qui n'est point pulvérisé, réduit en poudre. Sucre impulvérisé.

IMPUNÉMENT. adv. Avec impunité. Sans être puni. Voler impunément. Offenser impunément. Attaquer impunément. Il ne faut pas faire tout ce qu'on peut faire *impunément.* (St-Evrem.) Pensez-vous être saint et juste *impunément.* (Rac.)

— Sans tirer vengeance, sans espoir de vengeance, inutilement, vainement, sans conséquence. Ce sens est rare. Ulysse *impunément* ne vit point leur trépas. (Delille.) Néron *impunément* ne sera point jaloux. (Rac.)

Dans un lâche sommeil crois-tu qu'enseveli,
Achille aura pour elle *impunément* pâli? (RACINE.)

— S'applique souvent à des actions desquelles il peut résulter quelque désagrément pour celui qui les fait. Cet homme est d'une santé délicate, il ne saurait faire *impunément* le moindre excès. (Acad.)

IMPUNI, IE. adj. Qui demeure sans punition. Offense, faute impunie. Crimes impunis.

Ainsi la raillerie est amère, offensante,
Et pourtant ses auteurs veulent être *impunis.*
Croyez-les! leur morsure est toujours innocente.
(F. DE NEUFCHATEAU.)

Mais en vain l'audace *impunie*
Croit vaincre; de la vérité
L'hymne s'élève, et le génie
Entend son immortalité. (PARNY.)

— Se dit aussi des personnes. Criminel impuni. Coupable impuni. Homme impuni. Les grands écrivains ont le droit de créer des mots : *impuni*, appliqué aux personnes, manquait à notre langue et à notre poésie. Je dirais un scélérat *impuni* aussi bien qu'un crime *impuni;* et à plus forte raison. Je crois que les poètes ne doivent se faire aucun scrupule de l'employer en vers. (Geoffroy.)

. . . . Moi, seigneur, que je fuie!
Que Pharnace *impuni*, les Romains triomphants
N'éprouvent pas bientôt . . . . (RACINE.)

IMPUNITÉ. s. f. Manque de punition. Pardon blâmable pour des fautes qui devraient être sévèrement réprimées. L'impunité d'un crime, d'une faute. Être assuré de l'impunité. L'*impunité* rend brave. (Piron.) L'*impunité* commence par rendre les lois inutiles, et finit par les rendre ridicules. (Noël.) C'est l'*impunité* qui enhardit le crime, et l'espérance qu'ont les criminels d'échapper au châtiment qui les excite à le commettre. (Barr.)

— Tolérance qui accueille certains défauts.

Tous les jours, à la cour, un sot de qualité,
Peut juger de travers avec *impunité.* (BOILEAU.)

IMPUR, URE. adj. Qui n'est pas pur. Métal impur. D'un vase *impur* la plus douce liqueur. (Del.)

— Qui est altéré par un mélange. Sang impur. Eaux impures. Corps impur. Et par extens., Personne impure. Les eaux et la douche de Vichy m'ont si bien savonnée, que vous pouvez dire : Ma mère n'a rien d'*impur.* (Mme de Sévigné.)

— Fig.

Et sur un sol *impur*, sous un soleil anglais,
Volontaires captifs dans l'île sépulcrale,
Serviront sans témoins son ombre impériale.

— Qui est corrompu, immonde. Homme impur. Brigand impur. Reste *impur* des brigands dont j'ai purgé la terre. (Rac.) Mahomet regarde la femme comme *impure* huit jours avant et huit jours après la menstruation. (Rostan.)

— Qui est contraire à la pudeur, qui est impudique. Pensées, mœurs impures. Amour impur. Vie impure. Qui brûlant d'une flamme *impure.* (Boil.)

— *Être né d'un sang impur.* Être né de parents flétris, connus pour de malhonnêtes gens. || On dit aussi dans le même sens, Race impure.

— Qui est immoral, obscène. Lettre impure. Pour les fables païennes, une fille sera heureuse de les ignorer toute sa vie, à cause qu'elles sont *impures* et pleines d'absurdités impies. (Fén.)

Si la pudeur des mots n'en adoucit l'image,
Du moindre sens *impur* la liberté l'outrage. (BOIL.)

— substantiv. Personne impure, corrompue, immorale

Veux-je. . . .
Exprimer tes détours burlesquement pieux,
Pour disculper l'*impur*, le gourmand, l'envieux?
(BOILEAU.)

IMPUREMENT. adv. D'une manière impure. Vivre impurement.

IMPURETÉ, s. f. État de ce qui est impur. L'impureté de l'air, des humeurs, des métaux.

— Chose impure. Nous avons vu la malade, et sans doute qu'il y a beaucoup d'*impuretés* en elle. — Quoi! ma fille est impure!... — C'est-à-dire qu'il y a beaucoup d'*impuretés* dans son corps. (Mol.)

— Fig. Impudicité. Vivre dans l'impureté. Démon de l'impureté. Se plonger dans l'impureté. L'impureté des mœurs.

— Hist. relig. *Impureté légale.* Souillure que l'on contractait en faisant certaines choses défendues par la loi des Juifs.

— s. f. pl. Choses obscènes. Obscénités. Livre rempli d'impuretés.

IMPUSTULÉ, ÉE. adj. (rad. *pustule*). Hist. nat. Qui n'est point marqué de taches rouges ou de pustules. La coccinelle impustulée.

IMPUTABILITÉ. s. f. Qualité de ce qui est imputable.

IMPUTABLE. adj. des 2 g. Que l'on peut imputer. Abus imputable. Par omission à ceux de droit *imputable* de ce qui était du devoir de leurs offices ou entremise. (Cout. gén.)

— Comm. Qui peut être imputé sur. Somme imputable sur tel ou tel exercice.

IMPUTATIF, IVE. adj. Qui impute.

IMPUTATION. s. f. (pr. *in-pu-ta-ci-on*). Inculpation sans preuves. Imputation mal fondée, fausse, calomnieuse. Mes mœurs sont directement opposées aux *imputations* infames de mes ennemis. (Volt.)

— Comm. Compensation, déduction d'une somme sur une autre. Si les dettes sont d'égale nature, l'*imputation* se fait sur la plus ancienne (art. 1256). L'*imputation* doit se faire plutôt sur la dette non contestée que sur celle qui était contestée. (Bousq.)

— Théol. Application des mérites de Jésus-Christ. Les protestants prétendent que nous ne sommes justifiés que par l'*imputation* des mérites de Jésus-Christ. (Acad.)

IMPUTÉ, ÉE. part. pass. du v. Imputer. S'empl. adjectiv. Les mérites de Jésus-Christ nous sont *imputés.* (Acad.)

— *Imputé sur.* Somme imputée sur le fonds des présents. Les payements que fait un débiteur doivent être *imputés* sur les dettes qui lui sont le plus à charge. (Acad.)

IMPUTER. v. a. 1re conj. Attribuer à quelqu'un une chose digne de blâme. Imputer une mauvaise action, une faute à quelqu'un.

Si l'hymen après soi traîne tant de dégoûts,
On n'en doit *imputer* la faute qu'aux époux. (REGN.)

— S'empl. quelquefois en bonne part.

Nos superbes vainqueurs, insultant à nos larmes,
Imputent à leurs dieux le bonheur de leurs armes. (RAC.)

Chacun à son industrie
A soin d'*imputer* son bonheur.
Mais s'il faut de quelque malheur
Que notre faute soit suivie,
Tout aussitôt nous l'*imputons* au sort. (LA FONT.)

— Fin. Appliquer un payement à une dette. L'emprunteur qui a payé des intérêts qui n'étaient pas stipulés ne peut ni les répéter, ni les *imputer* sur le capital. (Bousq.)

— *Imputer à.* Trouver dans une action de quoi blâmer celui qui l'a faite et lui en faire un reproche. Imputer à crime, à faute. Imputer à blâme, à déshonneur. A pure politique on me l'*imputerait.* (Mol.) On m'*impute* à forfait le soin de m'éloigner. (Campistr.)

Ce cœur ambitieux
Imputerait à crime un si juste courroux. (CORN.)

— *Imputer de.* On lui *impute* d'avoir voulu corrompre les témoins. (Acad.)

— S'IMPUTER. v. pr. Être imputé. La faute ne peut s'imputer qu'à votre imprudence.

— Imputer à soi. Ne vous *imputez* point le malheur qui m'opprime. (Rac.)

— Syn. comp. IMPUTER. ATTRIBUER. V. ATTRIBUER.

IN. Préposition latine qui signifie *dans*, et qui entre dans la composition d'un grand nombre de mots français. Tantôt elle y conserve le sens qui lui est propre : *influer, infuser, inhabiter, inspecter*, etc., couler dans, répandre dans. porte une idée privative ou négative, comme dans *inactif, indocile, indirect, insensible*, etc., qui n'est point actif, docile, direct, sensible.

— *In* se prononce comme en latin (*inn*) dans certaines expressions empruntées du latin et de l'italien, et dans lesquelles il est employé seul, comme *in manus, in naturalibus, in pace, in petto, in reatu*, V. MANUS, NATURALIBUS, PACE, PETTO, REATU.

— Dans les mots composés, il conserve la même prononciation devant les voyelles, devant *h*, et devant *n* simple ou doublé : *inachevé, inhumain, inutile, innocent*, etc. (pr. *inn-achevé, inn-humain, inn-utile, inn-ocent*).

— Devant les autres consonnes, *in* se prononce avec le son nasal : *indocile, insolent, intelligent*, etc. (pr. *ein-docile, ein-solent, ein-telligent*).

— Lorsque le simple commence par *b* ou par *p*, *in* se change en *im*, que l'on prononce avec le son nasal : *imbu, importer, impudent*, etc. (pr. *ein-bu, ein-porter, ein-pudent*). Cependant lorsque *m* est redoublé, *i* conserve le son qui lui est propre, et l'on prononce les deux *m* : *immédiat, immense, imminent, immoral*, etc. (pr. *im-mé-diat, im-mense, im-mi-nent, im-mo-ral*).

— Quand le simple commence par *r* ou par *l*, *in* se change en *ir* ou en *il* : *irrégulier, irrévérence, illégal, illettré*, etc., que l'on prononce en faisant entendre les lettres doubles (*ir-ré-gu-lier, ir-ré-vé-rence, il-lé-gal, il-let-tré*).

— Impr. et libr. *In-folio, in-quarto, in-octavo, in-seize, in-dix-huit, in-vingt-quatre.* V. chacun de ces mots.

INA. Roi de Wessex, un des royaumes de l'Heptarchie saxonne, régna de 689 à 726, et fit rédiger un code qui servit de base à celui d'Alfred le Grand.

INABAISSÉ, ÉE. adj. Qui n'est point abaissé.

INABANDONNÉ, ÉE. adj. Qui n'est point abandonné. Enfant inabandonné.

INABATTU, UE. adj. Qui n'est point abattu. Arbre inabattu.

INABOLI, IE. adj. Qui n'est point aboli Usages inabolis.

INABOLISSABLE. adj des 2 g. Que l'on ne peut abolir, détruire. On conçoit parfaitement qu'au delà de ces mondes, s'ils cessent quelque part, l'espace reste au contraire sans fin, sans limites possibles dans la pensée; il est *inabolissable.* (Virey.)

INABONDANCE. s. f. Défaut d'abondance. Pour soixante mille hommes, la seule *inabondance* est un danger. (La Harpe.)

INABONDANT, ANTE. adj. Qui n'est point abondant, insuffisant. Nourriture inabondante.

INABORDABLE. adj. des 2 g. Qu'on ne peut aborder. Côte inabordable.

— Se dit aussi d'un endroit dont on ne peut approcher. Place inabordable. La foule avait rendu l'église inabordable.

— Fig. en parlant des personnes. Qui est d'un accès difficile. Ministre inabordable. Fâcheux, inquiet, *inabordable.* (Mass.)

INABORDÉ, ÉE. adj. Qui n'a point été abordé. Côte, rivage inabordé. Colomb ou Gama touchant pour la première fois des rives *inabordées.* (La Harpe.)

INABRITÉ, ÉE. Qui n'est point protégé par un abri. Port inabrité. Rade inabritée.

INABROGEABLE. adj. des 2 g. Législ. Qui ne peut être abrogé, aboli. Loi inabrogeable.

INABROGÉ, ÉE. adj. Législ. Qui n'est point abrogé. Loi, coutume inabrogée.

INABSOLU, UE. adj. Philos. Qui n'est point absolu, qui est relatif.

INABSOLUTION. s. f. (pr. *i-nab-ço-lu-ci-on*). Dogm. Défaut d'absolution, de pardon.

INABSOUS, OUTE. adj. Qui n'a point été absous. Les pénitents inabsous.

INABSTINENCE. s. f. Défaut d'abstinence, usage immodéré. Mourir par inabstinence. (La Harpe.)

INACCEPTABLE. adj. des 2 g. Qu'on ne peut, qu'on ne doit pas accepter. Offre, proposition inacceptable.

INACCEPTÉ, ÉE. adj. Qui n'a point été accepté. Offre inacceptée.

INACCESSIBILITÉ. s. f. Qualité, état de ce qui est inaccessible.

INACCESSIBLE. adj. des 2 g. (du lat. *inaccessibilis*, formé de *in*, privat., et *accessus*, accès). Dont l'accès est impossible, dont on ne peut approcher. Rocher inaccessible. Château inaccessible. Côte, plage inaccessible. Forteresse inaccessible. Ils gagnent les sommets des montagnes les plus *inaccessibles.* (Volt.) Nous avons passé des lieux presque *inaccessibles* pour venir dans cette vallée; nous y sommes enfermés de tous côtés. (Vertot.)

— Se dit aussi quelquefois des lieux où il est difficile de pénétrer.

O Temps, divinité terrible,
Tu courbes sous ses humbles toits
Le dos du laboureur paisible,
Et tu rides le front des rois,
Dans leurs palais *inaccessibles.* (LEGITE.)

— Fig. Les hauteurs inaccessibles de la perfection. de la science.

le terrain des villes sur des pilotis, et les rendre *inaccessibles* à l'inondation. (Volt.) || Fig. La connaissance des causes premières est *inaccessible* à l'esprit humain. (Acad.)

— Se dit encore fig. des personnes auprès de qui l'on ne peut trouver d'accès. Ministre, magistrat inaccessible. C'est être faible et timide que d'être *inaccessible.* (Mass.)

— *Inaccessible à.* Fut-il jamais *inaccessible*, je ne dis pas à ses amis, je dis aux indiscrets et aux importuns. (Fléch.) Un roi *inaccessible* aux hommes l'est aussi à la vérité. (Fén.)

— Qui ne ressent point certains mouvements de l'âme, certaines passions. Être inaccessible à l'amour, à la pitié, à la peur, à la flatterie. Demeurer inaccessible aux prières, aux sollicitations de quelqu'un. On dit de même : Âme inaccessible aux remords. Cœur inaccessible à la crainte. Il oppose à l'amour un cœur *inaccessible.* (Rac.)

— Géom. *Hauteur, distance inaccessible.* Que l'on ne peut mesurer immédiatement, à cause de quelque obstacle.

INACCOMMODABLE. adj. des 2 g. Qui ne peut s'accommoder. Affaire, querelle inaccommodable Les questions sur la foi sont toujours *inaccommodables.* (Boss.)

INACCOMPAGNÉ, ÉE. adj. Qui n'est point accompagné. Voyageur inaccompagné.

INACCOMPLI, IE. adj. Qui n'est point accompli, achevé. Fait inaccompli.

INACCORD. s. m. Gramm. Défaut d'accord.

INACCORDABLE. adj. des 2 g. Qu'on ne peut accorder. Demande inaccordable.

— Qu'on ne peut mettre d'accord. Ce sont deux caractères inaccordables.

INACCORDÉ, ÉE. adj. Qui n'a point été accordé, concédé. Inusité.

INACCOSTABLE. adj. des 2 g. Qu'on ne peut accoster. Homme inaccostable. Fam. et peu usité.

INACCOUTUMANCE. s. f. Défaut d'habitude. Vieux, mais expressif et utile.

INACCOUTUMÉ, ÉE. adj. Qui n'a pas coutume d'arriver, de se faire. Sentiment, mouvement inaccoutumé. Des honneurs inaccoutumés. Des cérémonies inaccoutumées. Parmi des phrases bien faites, on remarque dans ce que les aveugles écrivent des tours *inaccoutumés*, des figures qui surprennent. (Dufay.)

INACCUSABLE. adj. des 2 g. Qui ne peut être accusé, qui ne peut être mis en cause.

INACCUSÉ, ÉE. adj. Qui n'est point accusé. Inusité.

INACÉRÉ, ÉE. adj. Qui n'est point acéré, qui n'est point aiguisé. Un fer inacéré.

INACHETÉ, ÉE. adj. Qui n'a point été acheté. Mot employé par La Harpe. Des mets inachetés.

INACHEVÉ, ÉE. adj. Qui n'a point été achevé. Ouvrage inachevé.

INACHIE. (pr. *i-na-kie*). Géogr. anc. Un des noms anciens du Péloponnèse.

INACHIES. s. f. pl. Ant. Fêtes en l'honneur d'Inachus.

INACHIDE. s. m. (pr. *i-na-ki-de*). Hist. anc. Descendant d'Inachus. || Au pl., les *Inachides.* Nom patronymique des Argiens. Inachus fut la souche des Inachides, dont huit princes composèrent la dynastie, que renversa l'Égyptien Danaüs, qui s'empara du trône d'Argos.

INACHUS. (pr. *i-na-kuss*). Géogr. anc. Fleuve de l'Argolide, affluent du golfe Argolique, aujourd'hui la *Zéria.*

— Myth. gr. Dieu-fleuve, fils d'Océanus, et père de la nymphe Io. On le confond avec Inachus, chef d'une colonie égyptienne, et fondateur d'Argos, qui creusa le lit du fleuve Amphiloque, auquel il donna son nom.

— Crust. Genre de crustacés de l'ordre des décapodes, famille des brachyures, à test chargé de tubercules et présentant des indices d'épines.

INACQUIS, ISE. adj. (pr. *i-na-ki*). Qui n'a point été acquis. Inusité.

INACTIF, IVE. adj. Qui n'a point d'activité, indolent. Homme inactif. Être, rester inactif.

INACTION. s. f. (pr. *i-nak-ci-on*). Cessation de toute action, indolence. Être, rester dans l'inaction. Tirer quelqu'un de son inaction. N'est-il pas vrai que, dans la semaine, vous le voyez un jour dans une *inaction* totale? (Le Sage.) L'*inaction* en politique est lâcheté. (***)

— Manég. *Laisser le cheval dans l'inaction.* Le maintenir immobile sur les quatre jambes, dans le but de faire fléchir l'encolure.

INACTIVEMENT. adv. D'une manière inactive.

INACTIVITÉ. s. f. Manque, défaut d'activité. Inactivité coupable, dangereuse.

INADÉQUAT, ATE. adj. (pr. *i-na-dé-koua*). Philos. Incomplet. Définition inadéquate. V. ADÉQUAT.

INADHÉRENT, ENTE. adj. Phys. Qui est dépourvu d'adhérence. Molécules inadhérentes.

— Bot. Se dit de tout organe qui est libre, qui ne tient à aucun autre. Calice, ovaire inadhérent. Baie inadhérente.

INADMIRÉ, ÉE. adj. Qui n'est point admiré. Le Paradis perdu de Milton fut, pendant la vie de l'auteur, je ne dis pas *inadmiré*, mais absolument inconnu. (Marm.)

INADMIS, ISE. adj. Qui n'est point admis.

INADMISSIBILITÉ. s. f. Jurispr. Qualité de ce qui ne peut être admis. L'inadmissibilité d'une preuve, d'un moyen.

INADMISSIBLE. adj. des 2 g. Qui ne peut être admis, reçu. Demande, proposition inadmissible. Preuve inadmissible. Moyens inadmissibles. Pourvoi déclaré inadmissible. Trouvez-vous le projet *inadmissible;* alors, osez le déclarer, et le cabinet français, qui ne peut accorder d'autres conditions, cessera de négocier avec vous. (Thiers.)

INADMISSION. s. f. Refus d'admettre.

INADORÉ, ÉE. adj. Qui n'est point adoré. Inusité.

INADOUCI, IE. adj. Qui n'est point adouci, mitigé.

INADVERSION. s. f. S'est dit pour Inadvertance, dans le style burlesque.

l'on ne peut mesurer immédiatement, à cause de quelque obstacle.

INACCOMMODABLE. adj. des 2 g. Qui ne peut s'accommoder. Affaire, querelle inaccommodable Les questions sur la foi sont toujours *inaccommodables*. (Boss.)

INACCOMPAGNÉ, ÉE. adj. Qui n'est point accompagné. Voyageur inaccompagné.

INACCOMPLI, IE. adj. Qui n'est point accompli, achevé. Fait inaccompli.

INACCORD. s. m. Gramm. Défaut d'accord.

INACCORDABLE. adj. des 2 g. Qu'on ne peut accorder. Demande inaccordable.

— Qu'on ne peut mettre d'accord. Ce sont deux caractères inaccordables.

INACCORDÉ, ÉE. adj. Qui n'a point été accordé, concédé. Inusité.

INACCOSTABLE. adj. des 2 g. Qu'on ne peut accoster. Homme inaccostable. Fam. et peu usité.

INACCOUTUMANCE. s. f. Défaut d'habitude. Vieux, mais expressif et utile.

INACCOUTUMÉ, ÉE. adj. Qui n'a pas coutume d'arriver, de se faire. Sentiment, mouvement inaccoutume. Des honneurs inaccoutumés. Des cérémonies inaccoutumées. Parmi des phrases bien faites, on remarque dans ce que les aveugles écrivent des tours *inaccoutumés*, des figures qui surprennent. (Dufay.)

INACCUSABLE. adj. des 2 g. Qui ne peut être accusé, qui ne peut être mis en cause.

INACCUSÉ, ÉE. adj. Qui n'est point accusé. Inusité.

INACÉRÉ, ÉE. adj. Qui n'est point acéré, qui n'est point aiguisé. Un fer inacéré.

INACHETÉ, ÉE. adj. Qui n'a point été acheté. Mot employé par La Harpe. Des mets inachetés.

INACHEVÉ, ÉE. adj. Qui n'a point été achevé. Ouvrage inachevé.

INACHIE. (pr. *i-na-kie*). Géogr. anc. Un des noms anciens du Péloponnèse.

INACHIES. s. f. pl. Ant. Fêtes en l'honneur d'Inachus.

INACHIDE. s. m. (pr. *i-na-ki-de*). Hist. anc. Descendant d'Inachus. || Au pl., les *Inachides*. Nom patronymique des Argiens. Inachus fut la souche des Inachides, dont huit princes composèrent la dynastie, que renversa l'Egyptien Danaüs, qui s'empara du trône d'Argos.

INACHUS. (pr. *i-na-kuss*). Géogr. anc. Fleuve de l'Argolide, affluent du golfe Argolique, aujourd'hui la *Zéria*.

— Myth. gr. Dieu-fleuve, fils d'Océanus, et père de la nymphe Io. On le confond avec Inachus, chef d'une colonie égyptienne, et fondateur d'Argos, qui creusa le lit du fleuve Amphiloque, auquel il donna son nom.

— Crust. Genre de crustacés de l'ordre des décapodes, famille des brachyures, à test chargé de tubercules et présentant des indices d'épines.

INACQUIS, ISE. adj. (pr. *i-na-ki*). Qui n'a point été acquis. Inusité.

INACTIF, IVE. adj. Qui n'a point d'activité, indolent. Homme inactif. Etre, rester inactif.

INACTION. s. f. (pr. *i-nak-ci-on*). Cessation de toute action, indolence. Etre, rester dans l'inaction. Tirer quelqu'un de son inaction. N'est-il pas vrai que, dans la semaine, vous le voyez un jour dans une *inaction* totale? (Le Sage.) L'*inaction* en politique est lâcheté. (***)

— Manég. *Laisser le cheval dans l'inaction*. Le maintenir immobile sur les quatre jambes, dans le but de faire fléchir l'encolure.

INACTIVEMENT. adv. D'une manière inactive.

INACTIVITÉ. s. f. Manque, défaut d'activité. Inactivité coupable, dangereuse.

INADÉQUAT, ATE. adj. (pr. *i-na-dé-koua*). Philos. Incomplet. Définition inadéquate. V. ADÉQUAT.

INADHÉRENT, ENTE. adj. Phys. Qui est dépourvu d'adhérence. Molécules inadhérentes.

— Bot. Se dit de tout organe qui est libre, qui ne tient à aucun autre. Calice, ovaire inadhérent. Baie inadhérente.

INADMIRÉ, ÉE. adj. Qui n'est point admiré. Le Paradis perdu de Milton fut, pendant la vie de l'auteur, je ne dis pas *inadmiré*, mais absolument inconnu. (Marc.)

INADMIS, ISE. adj. Qui n'est point admis.

INADMISSIBILITÉ. s. f. Jurispr. Qualité de ce qui ne peut être admis. L'inadmissibilité d'une preuve, d'un moyen.

INADMISSIBLE. adj. des 2 g. Qui ne peut être admis, reçu. Demande, proposition inadmissible. Preuve inadmissible. Moyens inadmissibles. Pourvoi déclaré inadmissible. Trouvez-vous le projet *inadmissible*; alors, osez le déclarer, et le cabinet français, qui ne peut accorder d'autres conditions, cessera de négocier avec vous. (Thiers.)

INADMISSION. s. f. Refus d'admettre.

INADORÉ, ÉE. adj. Qui n'est point adoré. Inusité.

INADOUCI, IE. adj. Qui n'est point adouci, mitigé.

INADVERSION. s. f. S'est dit pour Inadvertance, dans le style burlesque.

Et quand je fais omission,
C'est par pure *inadversion*. (SCARR.)

INADVERTAMMENT. adv. Avec inadvertance, étourdiment. Vieux et peu usité.

INADVERTANCE. s. f. (du lat. *in*, privat.; et *advertere*, remarquer, faire attention à). Défaut d'attention à quelque chose. Faire une chose par inadvertance. C'est pure inadvertance.

— Faute, méprise commise par inadvertance. Ce n'est qu'une inadvertance. Commettre des inadvertances.

— Philol. Négligence dans le style. On ne remarque ces légères *inadvertances* qu'en faveur des étrangers et des commençants. (Volt.) Ces fautes sont en petit nombre; ce sont sans doute des *inadvertances*. (La Harpe.)

— Syn. comp. INADVERTANCE. INATTENTION. L'*inadvertance* est souvent un accident tout à fait involontaire; l'*inattention* est toujours une négligence répréhensible.

INAFFABILITÉ. s. f. Manque, défaut d'affabilité.

INAFFABLE. adj. des 2 g. Qui manque d'affabilité. Peu usité.

INAFFABLEMENT. adv. Sans affabilité, sans politesse. Inusité.

INAFFAIBLI, IE. adj. Qui n'est point affaibli.

INAFFAIRÉ, ÉE. adj. Qui n'a point d'affaires. Homme inaffairé.

INAFFECTATION s. f. (pr. *i-na-fec-ta-ci-on*). Absence d'affectation. Mot qui n'a guère été employé que par les précieuses, ou ironiquement.

INAFFECTÉ, ÉE. adj. Qui n'est point affecté.

INAFFECTION. s. f. (pr. *i-na-fek-ci-on*). Absence d'affection.

INAFFECTUEUSEMENT. adv. D'une manière qui n'est point affectueuse, froidement.

INAFFECTUEUX, EUSE. adj. Qui n'est point affectueux.

INAFFERMÉ, ÉE. adj. Prat. Qui n'est point affermé. Terre inaffermée.

INAFFIDÉ, ÉE. adj. Qui n'est point affidé.

INAFFILÉ, ÉE. adj. Qui n'a point le fil, en parlant d'un instrument tranchant.

INAFFLIGÉ, ÉE. adj. Qui n'est point affligé.

INAFFLUENCE. s. f. Défaut d'affluence.

INAGITABLE. adj. des 2 g. Qui ne peut être agité, troublé. Peu usité.

INAGITÉ, ÉE. adj. Qui n'est point agité, qui est calme. On ne découvre le fond des fleuves que quand l'eau est *inagitée*. (***)

INAGUA-GRANDE. Géogr. Une des Lucayes; a 80 kil. sur 20; très-peu peuplée. Ses abords sont dangereux.

— INAGUA-CHICA. (c'est-à-dire, *Petite-Inagua*). Une des Lucayes, au nord-ouest de la précédente. Elle est encore déserte.

INAIDÉ, ÉE. adj. Qui n'est point aidé.

INAIGRETTÉ, ÉE. adj. Hist. nat. Qui n'a point d'aigrette. Oiseau dont la femelle est inaigrettée. Graine inaigrettée. La girofle diffère du gnaphale en ce que les ovaires du disque sont aigrettés, au lieu d'être *inaigrettés*. (Dict. des sc. nat.)

INAIGRI, IE. adj. Qui n'est point devenu aigre.

INAIGUISÉ, ÉE. Qui n'a point été aiguisé.

INAILÉ, ÉE. adj. Zool. Qui n'a point d'aile. En parlant des insectes, on ne dit que *aptère*. || INAILÉ. s. m. pl. Ornith. Section de l'ordre des nageurs, comprenant ceux qui n'ont point d'ailes proprement dites, mais seulement de courts moignons qui ne peuvent servir qu'à la natation.

INAIMABLE. adj. des 2 g. Qui n'est point aimable. Homme inaimable. Nous avons bien des gens *inaimables*. (Volt.)

INAIMÉ, ÉE. part. pass. du v. Inaimer. S'empl. adjectiv. Une personne inaimée.

INAIMER. v. a. et n. 1re conj. Ne point aimer. Inusité.

INAJOURNABLE. adj. des 2 g. Néol. Qui ne peut être ajourné. Projet inajournable.

INALBUMINÉ, ÉE. adj. Bot. Qui est dépourvu d'albumen ou de périsperme. Embryon inalbuminé.

INALIÉNABILITÉ. s. f. Didact. Etat d'une chose qui ne peut être aliénée, dont la propriété ne peut être transportée à un autre par celui à qui elle appartient. Il n'y a, à proprement parler, d'inaliénabilité réelle qu'à l'égard des personnes, parce que nul n'a le droit de trafiquer de son semblable, de le vendre ni de l'engager, de se vendre ni de s'engager lui-même. Le principe de l'*inaliénabilité* des domaines n'a jamais empêché en France, ni de les donner aux courtisans, ni de les engager à vil prix dans les besoins de l'Etat. (Volt.) Le code proscrit l'*inaliénabilité* des biens et leur accumulation dans les familles. (Lebrun.)

INALIÉNABLE. adj. des 2 g. Qui ne peut être aliéné. Les biens de la couronne sont inaliénables. Le domaine des empereurs romains étant autrefois *inaliénable*, c'était le sacré domaine. (Volt.)

INALIÉNÉ, ÉE. adj. Qui n'a point été aliéné. Des biens inaliénés.

INALLÉGORIQUE. adj. des 2 g. Qui n'est point allégorique. Il faut savoir distinguer ce qui est allégorique de ce qui est inallégorique.

INALLÉGUÉ, ÉE. adj. Qui n'est point allégué.

INALLIABILITÉ. s. f. Didact. Qualité de ce qui est inalliable.

INALLIABLE. adj. des 2 g. Se dit des métaux qui ne peuvent s'allier, se combiner avec aucun autre. Ces deux métaux sont inalliables.

—S'emploie aussi fig. Idées inalliables. Talents inalliables. Les intérêts de Dieu et ceux du monde sont *inalliables*. (Acad.)

INALLIÉ, ÉE. adj. Qui n'a pas été allié, combiné avec quelque chose.

INALLUMÉ, ÉE. adj. Qui n'est point allumé.

INALPIN, INE. adj. Géogr. Qui est situé dans les Alpes. Bourg inalpin. Site inalpin. V. ALPESTRE. Qui est beaucoup plus usité.

INALTÉRABILITÉ. s. f. Didact. Qualité, état de ce qui est inaltérable. La graine, en mûrissant, combine dans son tissu beaucoup de carbone qui paraît servir à lui donner l'*inaltérabilité* à laquelle elle doit sa conservation. (Lemonn.)

INALTÉRABLE. adj. des 2 g. Qui ne peut être altéré. Métal inaltérable. Substance inaltérable.

— Se dit fig. au sens moral. Bonheur inaltérable. Tranquillité inaltérable. Amitié inaltérable. Gaîté, douceur inaltérable. Nous avons besoin de nous élever à la sublime idée d'une vie éternelle et d'un bonheur *inaltérable*. (De Paulmy.) Les ouvrages qui tirent un avantage quelconque des circonstances du moment ne conservent point une gloire *inaltérable*. (Mme de Staël.)

INALTÉRÉ, ÉE. adj. Qui n'a point subi d'altération.

INAMABILITÉ. s. f. Défaut d'amabilité.

INAMAMÈS. Géogr. anc. Fleuve d'Asie, qui fut la limite des conquêtes de Sémiramis dans l'Orient

INAMASSÉ, ÉE. adj. Qui n'est point amassé.

INAMBARI. Géogr. Rivière de l'Amérique du Sud. Prend sa source en Bolivie, reçoit la Cuchoa, et tombe dans le Beni après un cours de 450 kil.

INAMBITIEUX, EUSE. adj. Qui n'a point d'ambition. Inusité.

INAMÉLIORÉ, ÉE. adj. Qui n'a point reçu d'amélioration.

INAMENDABLE. adj. des 2 g. Qui ne peut être amendé, corrigé. Terre inamendable.

— Fig. Caractère inamendable.

INAMICAL, ALE. adj. Qui n'est point amical.

INAMICALEMENT. adv. D'une manière non amicale.

INAMISSIBILITÉ. s. f. Théol. Qualité de ce qui est inamissible. L'inamissibilité de la justice.

INAMISSIBLE. adj. des 2 g. (du lat. *in*, priv., et *amissus*, part. pass. de *amittere*, perdre). Théol. Qui ne peut se perdre. Grâce inamissible.

INAMODIÉ, ÉE. adj. Prat. Qui n'est point affermé. Héritage inamodié.

INAMOUREUX, EUSE. adj. Qui n'est point amoureux. Jeune homme inamoureux.

INAMOVIBILITÉ. s. f. (du lat. *in*, priv.; *amoveri*, être détourné). Caractère que donne la loi à une fonction publique, dont celui qui en est investi ne peut être privé autrement que par démission, forfaiture, et mort civile ou naturelle. L'inamovibilité d'une charge, d'un emploi. Les procureurs généraux, les procureurs du roi et leurs substituts, bien que magistrats, ne jouissent pas du privilége de l'*inamovibilité*. (***) L'*inamovibilité* des juges est aujourd'hui l'une des règles les plus importantes de notre droit public. (***) La Constitution de l'an VIII, et plus tard la Charte de 1814, restituèrent aux juges la prérogative de l'*inamovibilité*. (***)

INAMOVIBLE adj. des 2 g. Qui ne peut être déplacé ou changé. Juge, magistrat inamovible. En France, de nos jours, les magistrats des cours de cassation et des comptes, et ceux des cours royales et des tribunaux de première instance, sont *inamovibles*. (***) Aucun fonctionnaire administratif n'est *inamovible*. (***)

— Se dit aussi des emplois [illegible] dignité inamovible. Magistrature inamovible.

INAMUSABLE. adj. des 2 g. Que l'on ne peut amuser ou distraire. Quel supplice d'avoir à amuser un homme *inamusable*. (Mme de Maint.)

INAMUSANT, ANTE. adj. Qui n'est pas amusant. Il se peut qu'il y ait une nuance entre *inamusant* et ennuyeux. (La Harpe.)

INANALYSÉ, ÉE. adj. Qui n'a point été soumis à l'analyse. Substance inanalysée.

INANCRÉ, ÉE. adj. Navig. Qui n'est point à l'ancre.

INANGULÉ, ÉE. adj. Qui n'a point d'angles.

INANIMATION. s. f. (pr. *i-na-ni-ma-ci-on*). État, nature des êtres inanimés.

INANIMÉ, ÉE. adj. Qui n'est point animé, qui n'a pas de vie. Créature inanimée. Choses inanimées. Toutes ces matières hétérogènes composent un sol très-fertile; tant il est vrai que tout est harmonie, jusque dans les débris des êtres *inanimés*. (B. de St-P.)

— Qui n'a plus de vie. Corps inanimé.

Et froide, gémissante et presque *inanimée*,
Aux pieds de son amant elle tombe pâmée. (VOLT.)

— Fig. Dénué d'expression, de vivacité. Une personne inanimée. Une figure inanimée. Un chant inanimé. Un peuple sans vigueur et presque *inanimé*. (Pac.)

Oiseaux, tendres oiseaux, vous chantez, vous aimez,
Et je vois ses appas languir *inanimés*. (RAC.)

— Se dit quelquefois des choses morales. Une vertu fausse, superficielle, *inanimée*. (Mass.)

INANISÉ, ÉE. part. pass. du v. Inaniser. S'empl. adjectiv. Plaisirs, désirs inanisés.

INANISER. v. a. 1re conj. (du lat. *inanis*, vain). Rendre vain, frivole, donner une apparence trompeuse. Inaniser les choses les plus sérieuses.

INANITÉ. s. f. (du lat. *inanitas*, même signification). Le vide d'une chose.

— Fig. Vanité, inutilité. L'inanité des choses de ce monde. L'*inanité* des plaisirs, des désirs, du babillage. (J.-J. Rouss.)

— Chron. *Temps d'inanité*. Se dit des années du monde qui se sont écoulées avant la loi de Moïse.

INANITION. s. f. (pr. *i-na-ni-ci-on*). Etat des personnes qui sont soumises à une privation soutenue de nourriture ou à une alimentation insuffisante. Tomber d'inanition. Mourir d'inanition. Ces chouettes vivent dix ou douze jours dans les volières où elles sont renfermées, mais elles refusent toute nourriture, et meurent d'*inanition* au bout de ce temps. (Buff.)

INANNONCÉ, ÉE. adj. Qui n'est point annoncée. Nouvelle inannoncée.

INANOBLI, IE. adj. Qui n'a point été anobli.

INANTHÉRÉ, ÉE. adj. Bot. Qui est dépourvu d'anthère. Les filets des étamines sont quelquefois inanthérés.

INANTHÉRIFÈRE. adj. des 2 g. (rad. lat., *in*, priv., *anthera*, anthère; *ferre*, porter). Bot. Qui ne porte point d'anthère. Filet inanthérifère.

INANXIÉTÉ. s. f. Absence d'anxiété.

INAPAISÉ, ÉE. adj. Qui n'est point apaisé.

. . . . Et leurs augustes mânes
Erraient *inapaisés* autour de vos cabanes. (DELILLE.)

INAPERCEVABLE. adj. des 2 g. Qui ne peut être aperçu. Peu usité.

INAPERÇU, UE. adj. Qui n'est point aperçu, sans être aperçu. Mouvement inaperçu. Cause inaperçue. Effets inaperçus. Evénement qui passe inaperçu. Tous les crimes directs sont punis; mais les crimes indirects passent trop souvent *inaperçus* ou bien applaudis. (Boiste.) Tout à coup, comme l'étincelle *inaperçue* qu'enflamme la mine, il éclata avec violence. (X. Marm.)

INAPLANI, IE. adj. Qui n'a point été aplani. Terrain inaplani.

INAPPARENT, ENTE. adj. Qui n'est point apparent. Organe inapparent.

INAPPAUVRI, IE. adj. Qui n'est point devenu pauvre.

INAPPELÉ, ÉE. adj. Qui n'est point appelé. Témoin inappelé.

INAPPENDICÉ, ÉE. adj. Hist. nat. Qui n'a point d'appendices. || INAPPENDICES. s. m. pl. Crust. Ordre de la classe des gymnogènes, comprenant ceux de ces animaux qui n'ont aucun appendice extérieur.

INAPPENDICULÉ, ÉE. adj. Hist. nat. Syn. de Inappendicé.

INAPPERCEVANCE. s. f. S'est dit pour, Etat de celui qui ne remarque pas. Bien sert à la décrépitude de nous fournir le doux bénéfice d'*inappercevance*. (Mont.)

INAPPÉTENCE. s. f. (rad. lat., *in*, priv., *appetere*, désirer). Médec. Défaut d'appétit, de goût pour les aliments. Il est syn. d'Anorexie. V. ce mot.

INAPPLAUDI, IE. adj. Qui n'est point applaudi.

INAPPLICABILITÉ. s. f. Didact. et jurispr. Défaut de ce qui est inapplicable. L'inapplicabilité d'un exemple. L'inapplicabilité d'une loi.

INAPPLICABLE. adj. des 2 g. Qui ne peut être appliqué. Exemple inapplicable à un fait, à une proposition. Loi inapplicable.

INAPPLICATION. [illegible] on). Défaut, manque d'application.

INAPPLIQUÉ, ÉE. adj. Qui n'a point d'application, d'attention. Homme, enfant inappliqué. Esprit inappliqué.

Le grand monde est léger, *inappliqué*, volage;
Sa voix trouble et séduit; est-on seul, on est sage. (VOLTAIRE.)

— Dont on n'a point fait l'application. Procédé inappliqué.

— Bot. Se dit des bractéoles des synanthérées, quand elles ne s'appliquent pas contre le clinanthe.

INAPPRÉCIABLE. adj. des 2 g. Qui ne peut être apprécié, déterminé. Quantité inappréciable. Différence inappréciable à l'œil.

— Qui ne peut être trop apprécié, estimé. Talent inappréciable. Objet d'une valeur inappréciable. C'est une distinction, une faveur inappréciable.

INAPPRÉCIABLEMENT. adv. D'une manière inappréciable.

INAPPRÉHENSIBLE. adj. des 2 g. Que l'on ne peut appréhender, saisir. Dieu est inappréhensible.

INAPPRENABLE. adj. des 2 g. Qu'on ne peut apprendre. Plusieurs, envisageant la multitude des caractères chinois, croient cette langue *inapprenable*. (Trév.)

INAPPRÊTÉ, ÉE. adj. Qui n'est point apprêté, accommodé. Les mets *inapprêtés* qui forment leur repas. (Del.)

INAPPRIVOISABLE. adj. des 2 g. Qui ne peut être apprivoisé. C'est alors que l'oiseau *inapprivoisable* ouvre son gosier et commence à chanter. (Did.)

INAPPRIVOISÉ, ÉE. adj. Qui n'est point apprivoisé, qui est demeuré sauvage. Animal inapprivoisé.

INAPPROCHÉ, ÉE. adj. Qui n'a point été approché.

INAPPROUVÉ, ÉE. adj. Qui n'a point été approuvé.

INAPTE. adj. des 2 g. Qui manque d'aptitude. Devenu *inapte* aux affaires, le sultan en a jeté le fardeau sur des mercenaires. (Voln.) Cet être barbare reste *inapte* à la civilisation. (Vir.)

— Se dit quelquefois des choses. La déperdition qui en est la suite aurait bientôt rendu ces fluides *inaptes* à remplir leur destination. (Brill.-Sav.)

INAPTITUDE. s. f. Défaut d'aptitude à quelque chose. Inaptitude aux sciences, aux affaires. Homme d'une inaptitude complète.

— Syn. comp. INAPTITUDE. INCAPACITÉ. INHABILETÉ. INSUFFISANCE. L'*inaptitude* est le défaut des dispositions particulières pour faire une chose ; l'*incapacité*, le défaut qui fait qu'on ne peut la saisir, la comprendre, l'exécuter ; l'*inhabileté*, le manque de l'intelligence, des connaissances nécessaires pour la bien exécuter ; l'*insuffisance*, l'infériorité des forces ou du pouvoir indispensables pour réussir à la faire.

INAQUEUX, EUSE. adj. (pr. *i-na-keu*). Qui n'est point aqueux. Fruits entièrement inaqueux.

INARCULUM. s. m. (pr. *i-nar-ku-lomm*). Ant. rom. Rameau de grenadier que la reine des sacrifices portait en forme de couronne.

INARI. Myth. jap. Une des divinités du sintoïsme.

INARMÉ, ÉE. adj. Qui n'a point d'armes, qui n'est pas armé. Cavalier inarmé. Soldat inarmé.

INARROGANT, ANTE. adj. Qui n'a point d'arrogance.

INARRONDI, IE. adj. Qui n'a point été arrondi.

INARROSÉ, ÉE. adj. Qui n'a point été arrosé.

INARTICULATION. s. f. (pr. *i-nar-ti-ku-la-si-on*). Hist. nat. et gramm. Défaut d'articulation.

INARTICULÉ, ÉE. adj. Qui n'est point articulé, qui n'est qu'imparfaitement articulé. Des sons inarticulés. Faire entendre quelques paroles inarticulées.

— Hist. nat. Qui n'offre d'articulation ni dans sa longueur ni à sa base. Tige inarticulée. Coquille inarticulée.

INARTIFICIEL, ELLE. adj. Naturel, sans artifice, sans art. L'apologie de Socrate représente, en une hardiesse *inartificielle* et sécurité enfantine, la pure et première impression et ignorance de nature. (Mont.) Vieux.

INARTIFICIELLEMENT. adv. Naturellement, sans artifice.

INARTIFICIEUSEMENT. adv. D'une manière naturelle, dépourvue d'artifice.

INARTIFICIEUX, EUSE. adj. Simple, sans artifice.

INARTISTEMENT. adv. Sans art. ‖ Contrairement aux règles de l'art.

INASSAILLI, IE. adj. Qui n'est point assailli.

INASSERMENTÉ, ÉE. adj. Polit. Qui n'a point prêté serment. Prêtre, fonctionnaire inassermenté.

INASSERVI, IE. adj. Qui n'a pas subi l'asservissement.

INASSIDUITÉ. s. f. Défaut d'assiduité. Son *inassiduité* l'a jeté dans l'abandon qu'il éprouve.

INASSIMILABLE. adj. des 2 g. Chim. Qui ne peut s'assimiler, qui n'est pas susceptible d'assimilation. Le résidu insoluble est *inassimilable*. (Raspail.)

INASSISTÉ, ÉE. adj. Qui ne reçoit point d'assistance.

INASSOCIABLE. adj. des 2 g. Que l'on ne peut associer, concilier. Les idées d'un Dieu juste et l'absence d'un avenir sont *inassociables*. (Boiste.)

— A été employé par Montaigne dans le sens d'insociable.

INASSOCIATION. s. f. Manque d'association, de réunion, d'harmonie. Dans l'état d'*inassociation* où se trouvent toutes les parties de l'industrie. (***)

INASSORTI, IE. adj. Qui n'est point assorti. Un composé de choses *inassorties*. (La Harpe.)

INASSOUPI, IE. adj. Qui n'est point assoupi. Les yeux *inassoupis* d'Argus. (La Harpe.)

INASSOUVI, IE. adj. Qui n'est point assouvi.

> . . . . . Sa rage *inassouvie*,
> Qui des vaincus poursuit encor la vie,
> De la cité fait un vaste tombeau. (PARNY.)

INASSUJÉTI, IE. Qui n'est point assujéti, qui est libre.

INASSURÉ, ÉE. adj. Qui n'est point assuré. Le succès en était encore *inassuré*. (Merc.)

INATTAQUABLE. adj. des 2 g. Qu'on ne peut attaquer. Poste inattaquable. Place, forteresse inattaquable.

— S'emploie au figuré. Droit, titre inattaquable. Une réputation inattaquable.

INATTEINT, EINTE. adj. Qui n'a point été atteint.

INATTENDU, UE. adj. Qu'on n'attendait pas, qu'on ne pouvait attendre. Malheur inattendu. Événement inattendu. Disgrâce inattendue. Visite inattendue. Qu'il est glorieux d'ouvrir une nouvelle carrière, et de paraître tout à coup dans le monde savant, un livre de découvertes à la main, comme une comète *inattendue* étincelle dans l'espace. (X. de Maistre.) Un fait *inattendu* vient briser l'édifice. (Del.) Il arrive dans la vie des choses extraordinaires et *inattendues*, et il serait fâcheux que cela fût autrement. (X. Marm.)

> De cet éloge *inattendu*,
> Je présume un peu trop, peut-être,
> Mais on veut, quand on vous a vu,
> Et vous entendre et vous connaître (PARNY.)

INATTENTE. s. f. État de celui qui n'attend point. L'*inattente* de tout secours força les assiégés de capituler. (La Harpe.)

INATTENTIF, IVE. adj. Qui n'a point d'attention. Enfant inattentif. Esprit inattentif. La grandeur est d'ordinaire ou dure ou *inattentive*. (Mass.)

— *Inattentif à.* Une personne inattentive à ce qu'on lui dit.

> A nos vœux *inattentive*,
> La beauté fuit et s'esquive ;
> Jamais rien ne la captive. (***)

INATTENTION. s. f. (pr. *i-na-tan-ci-on*). Défaut, manque d'attention. Commettre une faute, une méprise par inattention. C'est pure inattention.

— Diff. gramm. *Faute d'attention. Faute d'inattention.* Quelques grammairiens prétendent qu'on doit se servir de cette dernière locution ; d'autres soutiennent que c'est de la première qu'il faut faire usage. Selon eux, *faute* signifie manque, et *inattention*, manque d'attention : donc, *faute d'inattention* équivaut à *manque de manque d'attention*, pléonasme très-vicieux. A notre tour, nous prendrons la liberté de trouver très-vicieuse cette dernière analyse. *Une faute* ne veut pas dire *manque*, mais une erreur, un manquement ; alors *une faute d'inattention* est une erreur qui a pour cause l'inattention. C'est pourquoi, au moyen d'une figure qui consiste à prendre l'effet pour la cause, on dit simplement une *inattention*, comme on dit une *méchanceté* pour, Un effet de la méchanceté. Ce n'est là qu'une très-légère *inattention*. (Volt.) Il y a une faute que l'*inattention* fait souvent commettre. (Gir.-Duv.) Ne dit-on pas *une faute d'inexpérience*, comme on dit *une faute d'omission* ? Par là on veut faire entendre que ces fautes n'ont eu lieu que pour cause d'inexpérience, d'omission. Aussi Voltaire a-t-il dit : Il est moralement impossible qu'il se soit glissé *une erreur d'inattention* dans cet ouvrage. M. Petitot s'est donc mal exprimé dans cette phrase : J'aurais à relever des *fautes d'attention* pareilles à celles que je viens d'indiquer. ‖ Si le mot *faute* était employé prépositivement, c'est-à-dire s'il n'avait pas le sens d'*erreur*, alors la question changerait totalement : C'est *faute* d'expérience, *faute* d'attention souvent qu'on se laisse séduire par des sophismes. (Dess.)

— Syn. comp. INATTENTTION. INADVERTANCE. V. INADVERTANCE.

INATTÉNUÉ, ÉE. adj. Qui n'est point atténué.

INATTESTÉ, ÉE. adj. Qui n'est point attesté.

INAUDACE. s. f. Timidité, défaut d'audace. Inusité.

INAUDACIEUX, EUSE. adj. Qui manque d'audace.

INAUDIBLE. adj. des 2 g. (ét. lat., *in*, priv. ; *audire*, entendre). Que l'on ne peut entendre.

tent une douce mélodie, mais *inaudible* pour nous. (Censorin.)

INAUGURAL, ALE. adj. (rad. *inaugurer*). Qui appartient, qui a rapport à l'inauguration. Discours inaugural. Harangue inaugurale. Fête, cérémonie inaugurale.

— *Discours inaugural.* Se dit aussi du discours qu'un professeur prononce en prenant possession de sa chaire ; et dans les deux sens on dit également *discours d'inauguration*. ‖ *Disputation inaugurale.* Espèce de thèse ou de mémoire qu'en Allemagne, un professeur fait imprimer pour y annexer l'annonce du jour de la prise de possession de sa chaire, et inviter les membres d'une académie et le public savant en général à venir assister à cette solennité.

INAUGURATION. s. f. (pr. *i-nau-gu-ra-ci-on* ; du lat. *inaugurare*, fait de *augurium*, parce que chez les Romains on consultait d'abord les augures). Cérémonie religieuse qui se pratiquait au couronnement des souverains. L'inauguration d'un empereur, d'un roi. En ce sens on dit plus ordinairement *sacre* ou *couronnement*.

— Par extens. Consécration, dédicace. L'inauguration d'un monument public. L'inauguration d'une statue, d'une colonne. L'*inauguration* a lieu le jour que l'on dégage les édifices publics des échafaudages ou des voiles qui les cachaient aux regards des citoyens durant leur construction (Denne-Baron.)

— *Discours d'inauguration.* V. INAUGURAL.

INAUGURÉ, ÉE. part. pass. du v. Inaugurer. S'empl. adjectiv. Monument qui doit être bientôt inauguré.

INAUGURER. v. a. 1re conj. Faire l'inauguration d'un monument. Inaugurer un temple, un édifice. Inaugurer la statue de tel prince.

— Ant. rom. Consulter les augures avant d'établir un magistrat dans ses fonctions, avant d'employer un édifice pour la première fois.

INAURATION. s. f. (pr. *i-nô-ra-ci-on* ; du lat. *inaurare*, dorer). Pharm. Action de dorer des bols, des pilules.

INAURICULÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *in*. priv. ; *auricula*, auricule). Anat. et hist. nat. Qui est dépourvu d'auricule. Animal qui a le cœur inauriculé. Coquille inauriculée.

INAUTORISÉ, ÉE. adj. Qui n'a point reçu d'autorisation.

INAVERTI, IE. adj Qui n'a point été averti.

INAVISÉ, ÉE. adj. Qui n'est point avisé.

INAVOUABLE. adj. des 2 g. Qui ne peut être avoué. Circonstance inavouable.

INAVOUÉ, ÉE. adj. Qui n'est point avoué.

INBAB. s. f. Comm. Sorte de toile qui se vend au Caire. On écrit aussi *imbab*.

INCA. s. m. Hist. Titre des souverains qui régnèrent au Pérou jusqu'à la conquête de Pizarre (1525). On disait aussi *le grand Inca*. Les Incas se disaient fils du soleil. Manco-Capac est le fondateur de la dynastie des Incas. Les premiers Incas étaient des souverains essentiellement pacifiques ; ils ne faisaient la guerre que pour leur défense légitime, et amenaient la fusion des peuplades vaincues en leur donnant des festins, en les comblant de présents et d'honneurs. Devant l'Inca, les nobles eux-mêmes ne se présentaient que nu-pieds et avec des fardeaux sur leurs épaules en signe de sujétion.

INCACHÉ, ÉE. adj. Qui n'est point caché.

INCAGADE. s. f. (ét., V. INCAGUER). Bravade, rodomontade.

— Avortement d'une entreprise téméraire ou insolente. Vieux et inusité dans les deux sens. V. CACADE.

INCAGUÉ, ÉE. part. pass. du v. Incaguer. S'empl. adjectiv.

INCAGUER. v. a. 1re conj. (ét. lat., *in*, contre ; *cacare*, rendre ses excréments). Défier quelqu'un, le braver avec mépris. Il menace de me châtier, de me poursuivre, mais je l'incague. Vieux et populaire.

— *Incaguer le destin, la fortune.* Braver les événements ; défier la fortune.

INCALCINÉ, ÉE. adj. Phys. Qui n'a point été calciné.

INCALCULABLE. adj. des 2 g. Qui ne peut être calculé. Nombre incalculable. Quantités incalculables.

— Par exagération. Très-nombreux, très-considérable. Perte incalculable. Des maux incalculables. Il est d'une difficulté *incalculable* d'établir les libertés d'un pays sur des bases solides à l'aide d'une armée. (Miss Wright.)

INCALCULABLEMENT. adv. D'une manière incalculable.

INCALCULÉ, ÉE. adj. Qui n'a point été calculé, compté.

INCALICÉ, ÉE. adj. Bot. Qui manque de calice. Fleur incalicée. La plupart des liliacées ont les fleurs incalicées. On dit aussi Acalicé.

INCALMÉ, ÉE. adj. Qui n'a point été calmé. Malade incalmé.

INCALOMNIABLE. adj. des 2 g. Qui ne peut être calomnié, soit parce que sa vertu est à l'abri du soupçon, soit parce qu'il a tous les vices. Beaumarchais s'en est servi dans ce dernier sens C'est un homme incalomniable.

INCALOMNIÉ, ÉE. adj. Qui n'a point été

INCAMÉRATION. s. f. (pr. *in-ca-mé-ra-ci-on* ; ét., V. INCAMÉRER). Chancel. rom. Union de quelque terre au domaine de la chambre ecclésiastique.

INCAMÉRÉ, ÉE. part. pass. du v. Incamérer. S'empl. adjectiv. Terre incamérée.

INCAMÉRER. v. a. 1re conj. (ét. lat., *in*, dans ; *camera*, chambre). Chanc. rom. Unir une terre, un revenu, etc., au domaine de la chambre ecclésiastique.

INCANDESCENCE. s. f. (du lat. *incandescere*, devenir blanc). Phys. État d'un corps qui, naturellement opaque, devient visible dans un lieu plus ou moins obscur, lorsqu'il est chauffé jusqu'à un certain degré. Métal en incandescence, en état d'incandescence. Morceau de fer échauffé jusqu'à l'incandescence. On ne peut douter qu'en général la durée de l'*incandescence* ne soit à très-peu près proportionnelle à l'épaisseur de la masse. (Buffon.) On voit dans un boulet rougi au feu l'*incandescence* se conserver dans les parties voisines du centre longtemps après que la surface a perdu cet état d'*incandescence* et de rougeur. (Id.)

— L'*incandescence* originelle du globe partage encore l'opinion des savants. Les partisans de l'école plutonienne, ceux qui soutiennent l'incandescence, disent que la terre est un soleil *encroûté*. Les partisans de l'opinion neptunienne, au contraire, voulant faire accorder les faits géologiques avec l'histoire, posent en principe qu'avant la solidification de sa croûte, le globe terrestre était enveloppé d'une énorme masse d'eau. (Encycl.)

INCANDESCENT, ENTE. adj. (ét., V. INCANDESCENCE). Qui est en incandescence. Barre de fer incandescente. Un corps, du charbon, par exemple, peut rester *incandescent* et être lumineux, distributeur du calorique, quand, placé dans le vide, il est traversé par un courant électrique. (Arago.) Plusieurs marins ont observé des parallélogrammes *incandescents*, des cônes de lumière pirouettant sur eux-mêmes, des guirlandes éclatantes, des serpentaux lumineux. (Péron.) Tous les corps qui à la température ordinaire passent à l'état solide, sont susceptibles de devenir *incandescents*. (Teyss.) Le diamant, l'acier poli, ne sont pas des matières *incandescentes*. (Id.)

— Fig. Qui est enflammé, embrasé, qui est exalté par la passion. Ame, imagination incandescente. Cœur incandescent. Tête incandescente. Jeunesse incandescente. On trouve souvent des cœurs de glace sous des têtes *incandescentes*, mais rarement des têtes froides sur des cœurs *incandescents*. (Boiste

INCANDEUR. s. f. Défaut de candeur.

INCANDIDE. adj. des 2 g. Qui manque de candeur, d'innocence. Jeune homme incandide. La plupart des jeunes gens, à Paris, sont incandides.

INCANE. adj. des 2 g. (ét. lat., *in*, sur ; *canus*, blanc). Bot. Qui est recouvert d'un duvet blanchâtre. Feuille incane.

INCANONIQUE. adj. des 2 g. Théol. Qui n'est point canonique.

INCANONISABLE. adj. des 2 g. Que l'on ne peut canoniser. Sainte incanonisable.

INCANTATION. s. f. (p. *in-kan-ta-ci-on*, du lat. *incantatio*, même signif.) Enchantement, sortilége ; cérémonies pratiquées par les prétendus magiciens. On éprouve une pieuse terreur, écho des *incantations* druidiques, à marcher à travers les solitudes des forêts. (L. Goz.)

INCAPABLE. adj. des 2 g. Qui n'est pas capable, qui n'est pas en état de faire une chose. Être incapable de marcher seul, de courir. Cheval incapable de porter un grand fardeau.

— Qui n'a pas de capacité pour une chose, qui manque du goût, de l'aptitude nécessaires Prince incapable de gouverner. Homme incapable de s'appliquer, ou incapable d'application. J'avais vécu une année entière avec Pope ; je savais qu'il était *incapable* d'écrire en français. (Volt.) Les hommes sont des fous *incapables* de faire et de connaître leur bonheur. (Mme de Puysieux.) Celui qui est *incapable* d'admirer ce qui est grand, est *incapable* de le produire. (De Gérando.) Celui qui est *incapable* d'aimer est nécessairement *incapable* du sentiment magnanime d'une affection sublime. (De Senanc.)

> Le seul chanoine Évrard, d'abstinence *incapable*,
> Ose encor proposer qu'on apporte la table (BOIL.)

— Qui est dans une disposition, une situation, un état, qui ne lui permettent pas certaines choses. Sa mauvaise santé le rend incapable de servir. Dans la colère, on est incapable de réflexion, incapable de raisonnement. On dit de même, Ame incapable de remords. Cœur incapable de repentir.

— Se dit aussi, en bonne part, d'une personne qui a trop de cœur, de probité, de vertu, pour rien faire qui y soit contraire. Homme incapable de manquer à sa parole, incapable d'une mauvaise action. Il est incapable d'une bassesse, d'une lâcheté. *Incapable* d'être ébloui des grandeurs humaines. (Boss.) *Incapable* toujours d'aimer et de haïr. (Rac.) De cruauté mon âme est *incapable*. (Parny.)

> *Incapables* de tromper,
> Ils ont peine à s'échapper
> Des piéges de l'artifice. (J.-B. ROUSS.)

— Absol. Inhabile, sans capacité, sans moyens.

n'est entouré que de gens incapables. ‖ Dans ce sens il se dit aussi des choses. En général, toutes les fonctions qui contrarient l'exercice de la pensée rendent l'esprit *incapable* à la longue. (Virey.)

— Substantiv. dans le même sens. Les partis s'affaiblissent en déplaçant les capables, pour leur substituer les *incapables*. (Poiste.)

— *Incapable*, en parlant des choses, signifie, Qui n'a pas les qualités, les conditions requises. Estomac incapable de digérer. Terre incapable de produire. Arbre incapable de porter de bons fruits. Ses jambes sont incapables de le soutenir. Tout ce qui est mortel, quoi qu'on ajoute par le dehors pour le faire paraître grand, est par son fond *incapable* d'élévation. (Boss.) On a vu des esprits tout à fait *incapables* de la moindre combinaison mathématique devenir de sublimes génies politiques, ou peintres, ou musiciens, et réciproquement. (Virey.)

— Jurispr. Qui n'a pas les qualités ou l'âge

exige par la loi. Être incapable de tutelle, de curatelle. Les mineurs sont incapables de tester, incapables de remplir des fonctions publiques. ‖ Indigne. Un homme noté d'infamie est incapable de posséder offices ni bénéfices.

— Il est aussi subst. dans les deux sens précédents. Toute disposition au profit d'un *incapable* est nulle. (Acad.)

INCAPACITÉ. s. f. Défaut de capacité, en parlant des personnes. Incapacité complète. Homme d'une incapacité reconnue. Montrer, laisser voir toute son incapacité. Le premier consul fut frappé de l'*incapacité* du jeune prince, qui, lorsqu'il était à la Malmaison, se livrait, dans le salon des aides de camp, à des jeux dignes tout au plus d'un adolescent. (Thiers.) On peut produire l'*incapacité* intellectuelle à l'aide de certains narcotiques. (Virey.) C'est principalement l'énervation génitale qui produit la plus profonde, la plus radicale *incapacité*, qui atrophie l'encéphale dans sa croissance à l'époque de la puberté. (Id.)

— *Incapacité pour.* M. Dorat peut être sûr d'avance que j'ai pour les querelles littéraires une horreur égale à mon *incapacité* pour l'intrigue. (Ducis.)

— Jurispr. État de celui que la loi prive de certains droits. Incapacité légale. Être frappé d'incapacité.

— Droit can. S'est dit, 1° Des circonstances qui annulent la provision d'un bénéfice dans son principe : Le défaut de naturalisation pour un étranger est une incapacité ; 2° Des crimes et délits qui rendent un bénéfice impétrable, ou qui le font tomber dans l'irrégularité.

— Syn. comp. INCAPACITÉ. INAPTITUDE. V. INAPTITUDE.

INCARCÉRATION. s. f. (pr. *in-kar-cé-ra-ci-on* ; rad. *incarcérer*). Jurispr. Action d'incarcérer ; État de celui qui est incarcéré, emprisonné. Ordonner une incarcération. Incarcération de dix jours, d'un mois

INCARCÉRÉ, ÉE. part. pass. du v. Incarcérer. S'empl. adjectiv. Débiteur incarcéré.

INCARCÉRER. v. a. 1re conj. (ét. lat., *in*, dans ; *carcer*, prison). L'*é* se change en *è* devant une syllabe muette, *J'incarcère, tu incarcères, il incarcère*, etc. Jurispr. Mettre en prison. Faire incarcérer quelqu'un. ‖ S'INCARCÉRER. v. pron. Être incarcéré.

INCARNADIN, INE. adj. (rad. *incarnat*). Qui est d'une couleur plus faible que l'incarnat. Ruban, taffetas incarnadin.

— substantiv. L'*incarnadin*. La couleur incarnadine. Un bel incarnadin. Incarnadin d'Espagne.

INCARNADINE. s. f. Bot. Espèce d'anémone dont la couleur approche de l'incarnat ordinaire.

INCARNAT, ATE. adj. (ét. lat., *in*, sur ; *caro*, *carnis*, chair). Qui est d'un rose qui tire sur la couleur de chair. Satin, velours incarnat. La couleur incarnate.

— substantiv. L'*incarnat*. La couleur incarnate. Un tendre, un léger, un brillant incarnat. L'incarnat de la rose. L'incarnat de son teint. Un nouvel *incarnat* a peint son teint vermeil. (Thom.)

> Du rester teint de sang bientôt on voit éclore
> Une nouvelle fleur que la pourpre colore ;
> Fleur qui de la grenade imite l'*incarnat*. (DESAINT.)

INCARNATIF, IVE. adj. Mot employé par Rabelais, pour Incarnat.

— Chir. Se disait autrefois des remèdes auxquels on attribuait la propriété de favoriser la régénération des chairs. Médicament incarnatif. Bandage incarnatif.

— Il s'employait aussi comme subst. masc. Un incarnatif.

INCARNATION. s. m. (pr. *in-kar-na-ci-on* ; ét. lat., *in*, dans ; *caro*, *carnis*, chair). Action de la Divinité qui s'incarne ; union de la Divinité avec la nature humaine. L'incarnation du Verbe éternel, du Fils de Dieu. Les *incarnations* de Vichnou sont célèbres dans l'Inde ; on en compte jusqu'à dix. (Al. Lenoir.)

— Absol. L'incarnation de Jésus-Christ. Le mystère de l'Incarnation. La fête de l'Annonciation et de l'Incarnation de Notre-Seigneur. Si Dieu a fait de si grandes choses pour déclarer son amour dans l'*Incarnation*. (Boss.)

— Nom d'un ordre religieux de femmes. Les dames, les religieuses de l'Incarnation. Le couvent de l'Incarnation. Elle quitta tout à coup le monde, et s'enferma dans le monastère de l'In-

mourut de chagrin. (Le Sage.)

— Chron. *Années de l'Incarnation* ou *ère de l'Incarnation*. Manière de compter les années qui s'introduisit au commencement du VIe siècle, et dans laquelle on les datait de la conception de Jésus-Christ, c'est-à-dire du 25 mars. Dans ce même siècle, on transporta la date de l'ère de l'Incarnation au 25 décembre.

— Chir. Régénération des chairs. C'était une des cinq périodes que les anciens médecins comptaient dans la guérison des plaies. La théorie de l'incarnation.

— Liturg. La première des parties de l'hostie consacrée, dans la messe, selon le rite mozarabique.

INCARNÉ, ÉE. part. pass. du v. Incarner. S'empl. adjectiv. Le Verbe incarné. On ne sait jamais si l'Être *incarné* agit en sa qualité d'homme ou d'esprit céleste ; et ce qui est encore plus inexplicable, la connaissance de sa

xige par la loi. Être incapable de tutelle, de curatelle. Les mineurs sont incapables de tester, incapables de remplir des fonctions publiques. || Indigne. Un homme noté d'infamie est incapable de posséder offices ni bénéfices.

— Il est aussi subst. dans les deux sens précédents. Toute disposition au profit d'un *incapable* est nulle. (Acad.)

INCAPACITÉ. s. f. Défaut de capacité, en parlant des personnes. Incapacité complète. Homme d'une incapacité reconnue. Montrer, laisser voir toute son incapacité. Le premier consul fut frappé de l'*incapacité* du jeune prince, qui, lorsqu'il était à la Malmaison, se livrait, dans le salon des aides de camp, à des jeux dignes tout au plus d'un adolescent. (Thiers.) On peut produire l'*incapacité* intellectuelle à l'aide de certains narcotiques. (Virey.) C'est principalement l'énervation génitale qui produit la plus profonde, la plus radicale *incapacité*, qui atrophie l'encéphale dans sa croissance à l'époque de la puberté. (Id.)

— *Incapacité pour*. M. Dorat peut être sûr d'avance que j'ai pour les querelles littéraires une horreur égale à mon *incapacité* pour l'intrigue. (Ducis.)

— Jurispr. État de celui que la loi prive de certains droits. Incapacité légale. Être frappé d'incapacité.

— Droit can. S'est dit, 1° Des circonstances qui annulent la provision d'un bénéfice dans son principe : Le défaut de naturalisation pour un étranger est une incapacité ; 2° Des crimes et délits qui rendent un bénéfice impétrable, ou qui le font tomber dans l'irrégularité.

— Syn. comp. INCAPACITÉ. INAPTITUDE. V. INAPTITUDE.

INCARCÉRATION. s. f. (pr. *in-kar-cé-ra-ci-on ;* rad. *incarcérer*). Jurispr. Action d'incarcérer ; État de celui qui est incarcéré, emprisonné. Ordonner une incarcération. Incarcération de dix jours, d'un mois

INCARCÉRÉ, ÉE. part. pass. du v. Incarcérer. S'empl. adjectiv. Débiteur incarcéré.

INCARCÉRER. v. a. 1re conj. (ét. lat., *in*, dans ; *carcer*, prison). L'é se change en è devant une syllabe muette, *J'incarcère, tu incarcères, il incarcère*, etc. Jurispr. Mettre en prison. Faire incarcérer quelqu'un. || S'INCARCÉRER. v. pron. Être incarcéré.

INCARNADIN, INE. adj. (rad. *incarnat*). Qui est d'une couleur plus faible que l'incarnat. Ruban, taffetas incarnadin.

— substantiv. L'*incarnadin*. La couleur incarnadine. Un bel incarnadin. Incarnadin d'Espagne.

INCARNADINE. s. f. Bot. Espèce d'anémone dont la couleur approche de l'incarnat ordinaire.

INCARNAT, ATE. adj. (ét. lat., *in*, sur ; *caro, carnis*, chair). Qui est d'un rose qui tire sur la couleur de chair. Satin, velours incarnat. La couleur incarnate.

— substantiv. L'*incarnat*. La couleur incarnate. Un tendre, un léger, un brillant incarnat. L'incarnat de la rose. L'incarnat de son teint. Un nouvel *incarnat* a peint son teint vermeil. (Thom.)

Ce nectar teint de sang bientôt on voit éclore
Une nouvelle fleur que la pourpre colore ;
Fleur qui de la grenade imite l'*incarnat*. (DESAINT.)

INCARNATIF, IVE. adj. Mot employé par Rabelais, pour Incarnat.

— Chir. Se disait autrefois des remèdes auxquels on attribuait la propriété de favoriser la régénération des chairs. Médicament incarnatif. Bandage incarnatif.

— Il s'employait aussi comme subst. masc. Un incarnatif.

INCARNATION. s. m. (pr. *in-kar-na-ci-on ;* ét. lat., *in*, dans ; *caro, carnis*, chair). Action de la Divinité qui s'incarne ; union de la Divinité avec la nature humaine. L'incarnation du Verbe éternel, du Fils de Dieu. Les *incarnations* de Vichnou sont célèbres dans l'Inde ; on en compte jusqu'à dix. (Al. Lenoir.)

— Absol. L'incarnation de Jésus-Christ. Le mystère de l'Incarnation. La fête de l'Annonciation et de l'Incarnation de Notre-Seigneur. Si Dieu a fait de si grandes choses pour déclarer son amour dans l'*Incarnation*. (Boss.)

— Nom d'un ordre religieux de femmes. Les dames, les religieuses de l'*Incarnation*. Le couvent de l'Incarnation. Elle quitta tout à coup le monde, et s'enferma dans le monastère de l'In-[illegible] mourut de chagrin. (Le Sage.)

— Chron. *Années de l'Incarnation* ou *ère de l'Incarnation*. Manière de compter les années qui s'introduisit au commencement du VIe siècle, et dans laquelle on les datait de la conception de Jésus-Christ, c'est-à-dire du 25 mars. Dans ce même siècle, on transporta la date de l'ère de l'Incarnation au 25 décembre.

— Chir. Régénération des chairs. C'était une des cinq périodes que les anciens médecins comptaient dans la guérison des plaies. La théorie de l'incarnation.

— Liturg. La première des parties de l'hostie consacrée, dans la messe, selon le rite mozarabique.

INCARNÉ, ÉE. part. pass. du v. Incarner. S'empl. adjectiv. Le Verbe incarné. On ne sait jamais si l'Être *incarné* agit en sa qualité d'homme ou d'esprit céleste ; et ce qui est encore plus inexplicable, la connaissance de sa nature divine ne change rien à ses relations avec les habitants de la terre. (Artaud.)

— Fig. et fam. *Diable, démon incarné*. Personne très-malicieuse, très-méchante. On dit aussi : C'est la malice incarnée.

— Dans le sens contraire, *C'est là vertu, la sagesse, la prudence*, etc., *incarnée*. C'est une personne très-vertueuse, très-sage, très-prudente.

INCARNER (S'). v. pron. 1re conj. (ét., V. INCARNATION). Se revêtir d'un corps de chair, se faire homme. Se dit en parlant de la Divinité. Le Fils de Dieu a bien voulu s'incarner. Selon les Indiens, Vichnou s'*incarne* toutes les fois que sa présence est nécessaire pour combattre l'erreur et faire triompher la vérité. (Artaud.) Le Verbe, dans lequel la pensée divine se réalise, s'*incarne*, comme la pensée de l'homme se manifeste au dehors par la parole. (Id.) Les sabelliens, en n'admettant pas la Trinité, et réduisant les trois personnes divines à une seule, étaient obligés de soutenir que Dieu le père s'était *incarné*, avait souffert, était mort, et de lui attribuer tout ce qui est dit de Jésus-Christ. (Id.) Le concile de Nicée décida que le fils de Dieu est descendu du ciel, s'est *incarné* dans le sein de la vierge Marie par l'opération du Saint-Esprit, et s'est fait homme. (Id.)

— Théol. Se dit figurém. de la transsubstantiation qui se fait dans l'eucharistie. Pouvez-vous ignorer que les prêtres sont les tabernacles de ce Dieu de gloire, que c'est dans leurs mains qu'il s'*incarne* tout de nouveau ? (Bourd.)

— Chir. Reprendre de nouvelles chairs. V. INCARNATIF et INCARNATION.

INCARTADE. s. f. Espèce d'insulte faite inconsidérément. Incartade extravagante. Faire une incartade. Voilà une étrange incartade.

— au pl. Extravagances, folies. Faire mille incartades. Il aura fait de nouvelles incartades. Je suis las de ses incartades.

INCARTATION. s. f. ou **INCART.** s. m. V. INQUARTATION et INQUART.

INCARVILLE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones de la famille des bignoniées, ne renfermant que deux espèces, cultivées à la Chine pour la beauté de leurs fleurs.

INCASTELER. v. a. 1re conj. (ét. lat. *in*, dans ; *castellum*, château). Emprisonner. || Fortifier.

— S'INCASTELER. v. pron. Se renfermer dans un château, dans un fort. || Se bâtir un château. Vieux et inusité dans tous les sens.

INCATHOLIQUE. adj. des 2 g. Qui n'est point catholique. Homme incatholique.

INCAUTEMENT. adv. Vieux mot qui s'est dit pour, Imprudemment, témérairement, sans réflexion.

INCÉAL. adj. et s. m. Anat. Se dit d'un des os de l'oreille interne.

INCÉLÉ, ÉE. adj. Qui n'est point célé, caché. Lettre incélée.

INCÉLÈBRE. adj. des 2 g. Qui manque de célébrité. Guerrier incélèbre.

INCÉLÉBRÉ, ÉE. adj. Qui n'a point été célébré. Victoire incélébrée.

INCÉLÉBRITÉ. s. f. Défaut, manque de célébrité.

INCÉLÉRITÉ. s. f. Défaut de célérité, de vitesse. L'incélérité d'un courrier, d'une voiture.

INCENDIAIRE. s. des 2 g. (rad. *incendie*). Celui, celle qui par malveillance met le feu à la propriété d'autrui. Surprendre un incendiaire. Naguère les *incendiaires* étaient punis de mort, mais une législation plus douce a remplacé cette peine. (Barrière.)

— Fig. Séditieux. Cet écrivain, ce journaliste est un véritable incendiaire.

— S'emploie adjectiv. dans ce dernier sens, et se dit même des choses. Auteur incendiaire. Discours, propos incendiaires. Doctrine incendiaire.

— Propre à enflammer les sens. Régime incendiaire. Lecture incendiaire. Œillades incendiaires.

INCENDIE. s. m. (du lat. *incendere*, formé de *in*, en, dans ; *cinis, cineris*, cendre). Feu violent qui gagne, s'accroît, et consume des bâtiments, des villages, des forêts, etc. Grand incendie. Incendie d'un temple, d'un palais, d'une usine. Incendie d'une ville, d'un hameau, d'une forêt. L'incendie de Salins. L'incendie de [illegible] incendie. La lueur, les flammes d'un incendie. Édifice détruit par un incendie, qui devient la proie d'un incendie. Apaiser, arrêter, éteindre un incendie. Secours contre l'incendie. Assurance contre l'incendie. Je sortis de cet affreux chaos, et à la clarté de l'*incendie* je gagnai l'autre extrémité du faubourg. (B. de St-P.) On a des exemples d'*incendies* allumés par les rayons du soleil traversant l'épaisseur d'une carafe, et se réunissant en un foyer ardent. (Barrière.) Un *incendie* immense à l'instant se déploie. (Legouv.)

L'*incendie* à son tour en torrent se déploie ;
Ou promenant au loin ses brûlants tourbillons,
Marche comme une armée à travers les sillons.
(PARSEVAL-GRANDMAISON.)

— Fig. Troubles que les factions excitent dans un État. Guerre générale. Les écrits séditieux propagèrent l'incendie. La sagesse du prince sut prévenir cet incendie.

— Feu intérieur des passions. Une pensée voluptueuse sur un cœur inflammable peut y allumer un violent *incendie*. (Boiste.)

— Prov. au propre et au figuré. *Il ne faut qu'une étincelle pour allumer un grand incendie.*

— Philos. hermét. Se dit du grand feu du fourneau. L'incendie est nuisible à l'œuvre.

— Épith. Vaste, immense, rapide, dévorant, horrible, furieux, terrible, lugubre, aux dévorantes ailes.

— M. A. C. L. Se dit par abrév. pour Maison assurée contre l'incendie.

— Syn. comp. INCENDIE, EMBRASEMENT. V. EMBRASEMENT.

INCENDIÉ, ÉE. part. pass. du v. Incendier. S'empl. adjectiv. Maison, ferme incendiée. La maison des Bonaparte fut *incendiée*, et toute la famille se trouva dans l'obligation de gagner le continent. (Las Cases.)

— Se dit aussi substantiv. en parlant de ceux dont l'habitation a été incendiée. Ouvrir une souscription pour des incendiés.

INCENDIER. v. a. 1re conj. (ét., V. INCENDIE). *J'incendie, nous incendions. J'incendiais, nous incendiions, vous incendiiez*, etc. Brûler, consumer par le feu. Incendier une ville, un village.

— Fig. Exciter la guerre, semer la discorde. Le philosophisme incendia la France.

INCENSURABLE. adj. des 2 g. Qui ne peut être censuré. Ouvrage incensurable.

INCENSURÉ, ÉE. adj. Qui n'a point été censuré, qui n'a point passé à la censure. Il y a peu d'ouvrages incensurés.

IN-CENT-VINGT-HUIT. s. m. Typogr. Feuille d'impression formant cent vingt-huit feuillets ou deux cent cinquante-six pages. Un in-cent-vingt-huit. || Pl., des *in-cent-vingt-huit*.

INCÉO-STAPÉDAL. adj. et s. m. Anat. Se dit d'un des os de l'oreille interne.

INCÉRATION. s. f. (pr. *in-cé-ra-ci-on ;* ét. lat., *in*, en ; *cera*, cire). Pharm. Action d'incorporer de la cire avec une autre substance.

— Phys. Opération par laquelle on donne à une substance sèche la consistance de la cire.

— Philos. hermét. Action de réduire en fusion. || Opération qui consiste à placer la pierre dans un creuset, pour l'exposer ensuite à un feu de réverbère.

INCÉRÉMONIEUX, EUSE. adj. Qui ne fait point de cérémonies, de façons. Convive incérémonieux.

INCÉRER. v. a. 1re conj. (ét., V. INCÉRATION). Pharm. Unir de la cire avec quelque autre substance.

— Philos. hermét. Réduire en fusion.

INCERTAIN, AINE. adj. Qui n'est point certain, assuré. Succès incertain. Nouvelle incertaine. Chances incertaines. L'avenir est incertain. La victoire demeura incertaine. Rien n'est plus incertain. Le nom du prince était employé à rendre tout *incertain*. (Boss.) Néanmoins, je ne puis m'empêcher de vous dire que la chose est *incertaine*. (Le Sage.)

— Qui n'est point fixé, déterminé. A une époque incertaine. L'heure de notre mort est incertaine. De nos ans passagers le nombre est *incertain*. (Rac.)

— Variable, mal assuré. Le temps est fort incertain. La faveur des rois est incertaine. Les pensées *incertaines* des conseils humains. (Boss.) Sa vie *incertaine* et chancelante paraît devoir finir à chaque instant. (Buff.)

— *Jour incertain*. Jour faible, douteux. On dit de même *lumière, clarté incertaine*. Quand le soleil paraissait, je regrettais la clarté *incertaine* qui précède l'aurore. (Sénanc.)

— En parlant des personnes, Irrésolu, indécis. Être incertain de ce que l'on doit dire, de ce que l'on doit faire. Il avançait dans des pays perdus, *incertain* de sa route. (Volt.)

Du choix d'un successeur Athènes *incertaine*,
Parle de vous, me nomme, et le fils de la reine. (RAC.)

— Qui ne sait pas, qui n'est pas assuré de. Je suis incertain de ce qui arrivera. *Incertain* si son dernier moment est arrivé. (Mass.)

— Dans ce sens, *incertain* se construit quelquefois avec un substantif, surtout en poésie. *Incertain* de sa destinée. (Mass.)

. . . A leur naissance, *incertains* d'un berceau,
D'une goutte de lait, d'un abri, d'un tombeau. (DEL.)

— Racine s'est servi, dans Bajazet, d'un tour encore plus hardi, mais heureux :

Dois-je irriter les cœurs au lieu de les gagner ?

— B.-arts. *Dessin incertain*. Dessin dont les contours n'étant pas tracés d'une main ferme manquent de justesse et de précision.

— Man. *Cheval incertain*. Cheval qui ne connaît pas encore bien le manége, et qui n'est pas sûr de ce qu'on lui demande.

— Constr. *Joints incertains*. Joints irréguliers faits entre des pierres de différentes dimensions. V. INCERTUM OPUS.

INCERTAIN. s. m. Ce qui est douteux, peu certain. Quitter le certain pour l'incertain.

— Banq. Payement d'une valeur fixe en une somme tantôt plus forte, tantôt moindre. Pour une somme indiquée en francs, Londres donne l'incertain.

INCERTAINEMENT. adv. Avec incertitude. On n'en peut parler qu'incertainement. Peu usité.

INCERTIFIÉ, ÉE. adj. Qui n'est point certifié.

INCERTITUDE. s. f. État d'une personne irrésolue, ou qui ne sait pas ce qui doit arriver. Longue, pénible incertitude. Incertitude fatigante, douloureuse. Être dans l'incertitude, dans une cruelle incertitude. Incertitude qui empêche de prendre un parti, qui empêche d'agir. Leurs projets se détruisent les uns les autres, et il n'en résulte jamais qu'une *incertitude* universelle que le caprice forme et que lui seul peut fixer. (Mass.) L'*incertitude* est, après le désespoir, l'état le plus difficile à supporter pour le cœur humain. (Michaud.) L'agitation et l'*incertitude* devinrent extrêmes dans Paris. (Las Cas.)

— Se dit aussi du caractère, des opinions, etc., d'une personne irrésolue. L'incertitude de son esprit, de son caractère. L'incertitude habituelle de ses opinions, de ses idées. Nous nageons dans l'*incertitude*. (Volt.)

— En parlant des choses, Défaut de certitude. L'incertitude d'une doctrine, d'un système. L'incertitude de nos jugements. Il n'y a que trop d'incertitude dans l'histoire. Comment tirer la vérité du sein de ces contradictions ? comment la trouver au milieu de ces *incertitudes* ? (Huet.)

— *Incertitude sur*. L'homme sage ne sort guère de l'*incertitude* sur l'avenir, du doute sur les opinions, et de l'irrésolution sur ses engagements. (Girard.)

— *L'incertitude du temps*. L'état incertain du temps, son inconstance.

INCERTUM OPUS. s. m. (pr. *in-cer-tomm o-puss ;* mots latins qui signif. littéral. *ouvrage incertain*). Archit. et ant. rom. Genre de construction formé de grands blocs de pierre irrégulièrement taillés, mais de manière toutefois à s'enchevêtrer les uns dans les autres. || S'applique aussi, selon Vitruve, à la manière irrégulière dont peuvent être assemblées les petites pierres qui, dans un mur, remplissent l'intervalle des chaînes ou des lits de moellons. L'*incertum opus* est opposé au *reticulatum* ou *réticulaire*. V. ces mots. On dit aussi *opus incertum*.

INCESSAMMENT. adv. Au plus tôt, sans délai. Il doit partir, il doit arriver incessamment. Je vous conseille de sortir *incessamment* de cette ville, où vous jugez bien qu'on ne manquera pas de vous chercher, par ordre de monseigneur l'archevêque. (Le Sage.)

Frère, dit-il, il me convient d'avoir
Incessamment Préneste en mon pouvoir. (VOLT.)

Il est parti muni de mon consentement,
Et l'affaire sera finie *incessamment*. (GRESSET.)

— Continuellement, sans cesse. Travailler, voyager incessamment. En ce sens, il est surtout usité en poésie. La vieillesse chagrine *incessamment* amasse. (Boil.) Les Européens, *incessamment* agités, sont obligés de se bâtir des solitudes. (Chateaub.) Ses désirs naîtront *incessamment* par la facilité de les satisfaire. (J.-J. Rouss.) Qu'est devenu ce temps heureux où je menais *incessamment*, sous les yeux de mes parents, une vie innocente et sage ? (Id.)

Tes yeux sur ma conduite *incessamment* ouverts
M'ont sauvé jusqu'ici de mille écueils couverts. (RAC.)

INCESSANT, ANTE. adj. Qui ne cesse pas, qui dure sans interruption. Douleur, plainte incessante. Aurions-nous jamais pu vouloir cette tyrannie sombre, jalouse, cruelle, impitoyable, *incessante*, qui brise ses propres instruments, et ne veut que des bourreaux pour agents ? (De Talleyr.)

INCESSIBILITÉ. s. f. Jurispr. Qualité de ce qui est incessible. L'incessibilité d'un droit, d'une action.

INCESSIBLE. adj. des 2 g. Jurispr. Qui ne peut être cédé. Droit, privilége incessible.

INCESSION. s. f. Action de marcher, démarche. Inusité.

INCESTE. s. m. (ét. lat., *in*, négat., et *castus*, chaste). Conjonction illicite entre parents ou alliés au degré prohibé par la loi. Commettre un inceste avec sa sœur, avec sa fille. Il se peut que quelque prince de Perse eût commis un *inceste*, et qu'on imputât à la nation entière le crime d'un seul. (Volt.)

Va chercher des amis dont l'estime funeste
Honore l'adultère, applaudisse à l'*inceste*. (RACINE.)

— *Inceste spirituel*. Conjonction entre des personnes alliées par une affinité spirituelle ou entre le confesseur et sa pénitente. || Dr. can. État du bénéficier qui possède deux bénéfices dont l'un dépend de l'autre.

— Philos. herm. *Inceste*. Union de matières auxquelles les sages ont assigné une parenté imaginaire.

[illegible] incestueux.

Et je me vois enfin, par un mélange affreux,
Inceste et parricide, et pourtant vertueux. (VOLTAIRE.)

|| Dans ce sens, il est aussi adj. des 2 g.

INCESTUEUSEMENT. adv. Dans l'inceste, avec inceste. Vivre incestueusement.

INCESTUEUX, EUSE. adj. (rad. *inceste*) Coupable d'inceste. Homme incestueux. Femme, fille incestueuse.

Amant *incestueux* de sa fille Julie,
De son rival Ovide il (Auguste) proscrivit les vers,
Et fit transir sa muse au milieu des déserts. (VOLTAIRE.)

— Poét. Lit incestueux. Œil incestueux. Regards incestueux. Mains incestueuses.

Mais ce lien du sang qui vous joignait tous deux
Écartait Claudius d'un lit *incestueux*. (RACINE.)

— Se dit aussi des choses où il y a inceste. Mariage incestueux. Commerce incestueux. Amour incestueux. Flamme incestueuse. Union incestueuse.

— S'empl. substantiv. en parlant des personnes. Un incestueux. Punir rigoureusement les incestueux.

Un seul jour ne fait pas d'un mortel vertueux
Un perfide assassin, un lâche incestueux. (Racine.)

INCESTUEUX. s. m. pl. Hist. ecclés. Nom donné, dans le XIe siècle, à ceux qui soutenaient que le mariage était permis au quatrième degré de parenté, contrairement aux canons de l'Église. Le pape Alexandre II condamna les incestueux en 1065.

INCESTUS. Myth. Fils d'Ether ou de l'Air et de la Terre.

INCHANCELANT, ANTE. adj. Qui ne chancelle pas.

INCHANGÉ, ÉE. adj. Qui n'a pas subi de changement. Ouvrage inchangé.

INCHANGEANT, ANTE. adj. Qui ne change pas, qui ne varie pas. Temps inchangeant.

INCHANTABLE. adj. des 2 g. Mus. Qui n'est pas susceptible d'être chanté. Air inchantable. De la musique *inchantable.* (J.-J. Rouss.) Ils le rendraient dur (cet air), baroque et presque *inchantable.* (Id.)

INCHARITABLE. adj. des 2 g. Qui manque de charité. Ce mot et celui d'*incharité* ont été hasardés au milieu du dernier siècle; mais ni l'un ni l'autre n'ont pu s'établir.

INCHARITABLEMENT. adv. Sans charité; d'une manière non charitable.

INCHARITÉ. s. f. Manque, défaut de charité. V. INCHARITABLE.

INCHASSÉ, ÉE. adj. Qui n'a point été chassé. Domestique inchassé.

INCHASTE. adj. des 2 g. Qui manque de chasteté. Jeune fille inchaste.

INCHASTEMENT. adv. Sans chasteté; d'une manière impudique. Se conduire inchastement.

INCHÂTIÉ, ÉE. adj. Qui n'a point été châtié. Personne inchâtiée.

INCHAUFFÉ, ÉE. adj. Qui n'est point chauffé. Mets inchauffé.

INCHBALD (Élisabeth Simpson, plus tard mistriss). Anglaise célèbre comme actrice et comme femme de lettres, née dans le comté de Lancastre le 15 octobre 1753. Son roman de *Simple histoire* passe pour un chef-d'œuvre. Elle mourut le 1er août 1821, dans une espèce de communauté où elle était entrée comme pensionnaire depuis quelques années.

INCHOATIF, IVE. adj. (pr. *in-ko-a-tif*, du lat. *inchoativus*, fait de *inchoare*, commencer). Gramm. fr. Se dit des verbes qui expriment le commencement d'une action. *Vieillir, s'endormir, verdir, jaunir*, etc., sont des verbes inchoatifs.

— Gramm. lat. S'applique dans le même sens aux verbes en *esco* et *ascor*, dérivés de verbes en *eo* et d'adjectifs ou substantifs, comme *augesco*, d'*augeo; mitesco* de *mitis; irascor*, de *ira*.

— Philol. Se dit quelquefois pour Initial. Des notes inchoatives.

— substantiv. *Un inchoatif.* Se dit pour un verbe inchoatif. Employer des inchoatifs.

— Gramm. arab. *Inchoatif.* Nom par lequel on désigne ordinairement le sujet d'une proposition nominale.

INCHOATION. s. f. (pr. *in-ko-a-ci-on;* du lat. *inchoatio*, fait de *inchoare*, commencer). Philos. Commencement. L'habitude d'une vertu préexiste à l'acte, dont elle est comme une inchoation.

INCHOFER (Melchior). Savant jésuite hongrois, né en 1584, mort en 1648. Enseigna les mathématiques, et publia plusieurs ouvrages sur cette science.

INCHOISI, IE. adj. Qui n'est pas choisi.

INCHRÉTIEN, IENNE. adj. Qui n'est pas chrétien.

INCHRÉTIENNEMENT. adv. D'une manière contraire à ce qui convient à un chrétien. || D'une manière contraire aux doctrines chrétiennes.

INCICATRISABLE. adj. des 2 g. Médec. Qui ne peut être cicatrisé. Ulcère incicatrisable.

INCICATRISÉ, ÉE. adj. Médec. Qui n'est

INCIDEMMENT. adv. (pr. *ein-ci-da-man*). Par incident, par occasion. Traiter incidemment une question. On en a parlé incidemment.

— Prat. Par connexité, par suite. Être défendeur au principal, et incidemment demandeur par ses défenses.

INCIDENCE. s. f. (ét. lat., *incidere*, fait de *in*, sur; *cadere*, tomber). Géom. Rencontre d'une ligne ou d'une surface avec une autre ligne ou une autre surface. Il y en a quelques-unes de couleurs changeantes, et qui ont différents reflets selon les différentes *incidences* de la lumière. (Buff.)

— Diopt. *Point d'incidence.* Point où se fait la rencontre des corps par les rayons lumineux. || *Angle d'incidence.* Angle compris entre un rayon incident sur un plan et la perpendiculaire tirée sur ce plan au point d'incidence.

— Littér. Se dit d'une proposition accessoire combinée avec une proposition principale, non pour en modifier le sens, mais seulement pour la rendre plus frappante.

INCIDENT. s. m. (ét., V. INCIDENCE). Événement, circonstance particulière qui survient dans le cours d'une entreprise, d'une affaire. Heureux incident. Incident malheureux, funeste, fatal. Incident imprévu. Incident qui rompt toutes les mesures prises. Le superbe don Rodrigue fut très-mortifié de cet *incident.* (Le Sage.) L'allégresse régnait partout, quand elle fut tout à coup troublée par un *incident* qui m'alarma. (Id.)

— Mauvaises difficultés qu'on élève dans une discussion ou au jeu. Faire naître un incident, des incidents, au lieu de répondre.

— Littér. Dans un poëme, dans un ouvrage dramatique, tout événement plus ou moins important, toute action particulière liée à l'action principale. Incident bien amené, bien ménagé. Incident qui manque de vraisemblance. Pièce de théâtre surchargée d'incidents. N'offrez point un sujet d'*incidents* trop chargé. (Boil.) Enfin l'auteur, ne sachant comment sortir de cette situation bizarre, termine le roman par un *incident* fortuit. (La Harpe.)

— Jurispr. Contestation accessoire qui naît pendant l'instruction de la cause principale. Régler, vider un incident. Juger l'incident. Multiplier les incidents. Il arriva, il survint un incident. || *Incident de lettres.* Production, dans un procès déjà instruit, de lettres obtenues en chancellerie.

INCIDENT, ENTE. adj. (ét., V. INCIDENCE) Qui survient dans le cours d'une affaire, d'un débat. Question incidente. Contestation incidente. Demande, requête incidente.

— Gramm. *Proposition, phrase incidente.* Proposition, phrase qui est enclavée dans la phrase principale. || On dit aussi substantiv., *une incidente.* Il y a l'*incidente explicative*, qui est celle qu'on pourrait retrancher de la phrase sans en altérer le sens, et qui se met entre deux virgules. Ex.: Les savants, *qui sont plus instruits que le commun des hommes*, devraient aussi les surpasser en sagesse; et l'*incidente déterminative*, qui modifie tellement l'extension d'un mot, que sa suppression dénaturerait la pensée, et qui ne se distingue du reste de la phrase par aucune ponctuation. Ex.: La gloire *qui vient de la vertu* a un éclat immortel.

— Opt. *Rayon incident.* Rayon qui tombe sur une surface réfringente.

INCIDENTAIRE. adj. des 2 g. (rad. *incident*). Prat. Qui produit, qui amène des incidents. || s. m. Celui qui forme des incidents, qui élève des chicanes. Peu usité.

INCIDENTEL, ELLE. adj. Néol. Qui tient de l'incident, qui arrive par incident. Les Français ne se retiraient pas devant les Turcs, mais devant une série d'obstacles *incidentels* que l'ennemi n'avait pu ni provoquer ni prévoir. (Reybaud.)

INCIDENTER. v. n. 1re conj. (rad. *incident*). Procéd. Faire naître un incident, des incidents, dans le cours d'un procès. Il ne cherche qu'à incidenter.

— Dans le langage ordinaire, élever des chicanes, des mauvaises difficultés. Incidenter sur tout. Incidenter au lieu de répondre. Joueur qui ne fait qu'incidenter, qui incidente à tous les coups. On a *incidenté* sur l'étoile qui conduisit les mages du fond de l'Orient à Jérusalem. (Volt.)

INCINÉRATION. s. f. (pr. *in-ci-né-ra-ci-on;* ét. lat., *in*, dans; *cinis, cineris*, cendre). Chim. Action de réduire en cendres, et état de ce qui est réduit en cendres. L'incinération du bois, d'un cadavre.

INCINÉRÉ, ÉE. part. pass. du v. Incinérer. S'empl. adjectiv. Substance incinérée.

INCINÉRER. v. a. 1re conj. (ét., V. INCINÉRATION). L'*é* se change en *è* devant une syllabe muette, *J'incinère, tu incinères*, etc. Chim. Réduire en cendres une substance animale et végétale.

— S'INCINÉRER. v. pron. Être incinéré.

INCIRCONCIS, ISE. adj. Qui n'est point circoncis. Enfant incirconcis. Nation incirconcise. Est-ce après qu'il a été circoncis, ou lorsqu'il était *incirconcis?* (Evang.) Mais si vous violez la loi, tout circoncis que vous êtes, vous devenez comme un homme *incirconcis.* (Id.)

— Fig. Dans l'Écriture, Immortifié. Incirconcis de cœur. Incirconcis de lèvres, d'oreilles.

— substantiv. Les incirconcis. Nom sous

pas de leur nation. Les Israélites ne pouvaient s'allier avec les incirconcis.

INCIRCONCISION. s. f. État de celui qui n'est point circoncis.

— Fig. dans l'Écriture. L'incirconcision du cœur, des lèvres, etc.

INCIRCONSCRIT, ITE. adj. Qui n'a point de bornes. Dieu est incirconscrit. Vieux et inus.

INCIRCONSPECT, ECTE. adj. Qui manque de circonspection.

INCIRCONSPECTION. s. f. (pr. *in-cir-con-spek-ci-on*). Manque de circonspection.

INCISE. s. f. (du lat. *incisus*, part. pass. de *incidere*, couper). Rhét. Petite phrase qui forme un sens partiel et qui entre dans le sens total de la période dont elle fait partie. Multiplier les incises. Période embarrassée de trop d'incises.

— Musiq. Se dit de chacun des différents membres d'une pensée.

INCISÉ, ÉE. part. pass. du v. Inciser. S'empl. adjectiv. Bras incisé. Arbre incisé.

— Bot. Qui offre des découpures aiguës, plus longues que larges. Feuilles incisées. Corolle profondément incisée. Le calice de la capucine est incisé.

INCISER. v. a. 1re conj. (du lat. *incidere*, couper). Chir. Diviser en long avec un instrument tranchant. Se dit surtout en parlant des taillades faites sur la chair. Inciser le bras, la paume de la main. Inciser un abcès. Le chirurgien lui a incisé le genou. On porte l'instrument sur la tumeur, on l'y plonge en *incisant* promptement de haut en bas, et on le retire aussitôt. (Dict. de médec.)

— Hortic. Se dit aussi des arbres dont on fend l'écorce dans certaines circonstances. Inciser un arbre, l'écorce d'un arbre pour le greffer, pour arrêter sa croissance. Inciser un pin pour en tirer la résine.

— Médec. Dissoudre, diviser, en parlant des sucs gastriques, des humeurs. Remède propre à inciser la bile. V. INCISIF.

— Techn. Couper le verre encore chaud, en se servant d'un instrument mouillé ou très-froid.

— S'INCISER. v. pron. Être incisé. La vigne ne s'incise guère qu'à l'époque de la floraison.

— Se faire une incision. Les Abyssiniennes s'*incisent* les tempes à la mort de leurs parents ou amis, et, à cet effet, elles laissent croître les ongles des petits doigts. (Charbonn.)

INCISIF, IVE. adj. (du lat. *incisivus;* fait de *incisus*, part. pass. de *incidere*, couper). Propre à trancher, à couper. Se dit, en anat., des dents antérieures qui se trouvent au nombre de quatre à chaque mâchoire, parce qu'elles servent à diviser les aliments. Les dents incisives, ou substantivement, Les incisives. || *Conduits incisifs.* Conduits qui, de la partie antérieure du plancher des fosses nasales, viennent aboutir au fond du trou palatin antérieur, derrière les deux dents incisives moyennes. || *Muscles incisifs.* Muscles voisins des dents incisives. On dit substantiv. Les incisifs. L'incisif latéral. L'incisif inférieur.

— Médec. Nom donné à des médicaments auxquels on attribuait la propriété de diviser, de dissoudre les humeurs épaissies, et de faire cesser les obstacles qu'elles opposaient à la libre circulation des autres fluides. Les médicaments incisifs; ou substantiv., les incisifs. Potion, poudre incisive.

— Entom. S'applique quelquefois aux dents des mandibules de quelques insectes, quand elles sont convexes en dehors et concaves au dedans.

— Fig. Tranchant, âcre, mordant. Style incisif. Raillerie incisive. Manière incisive.

INCISION. s. f. (du lat. *incisio;* fait de *incisus*, part. pass. de *incidere*, couper). Coupure en long, taillade. Se faire des incisions sur le corps. Durant les guerres que diverses peuplades de l'Afrique se font entre elles avec un acharnement traditionnel, les *incisions* n'ont pas le temps de se cicatriser, tant les occasions de déplorer la perte des hommes sont fréquentes. (Charbonn.)

— Division méthodique des parties molles avec un instrument tranchant. On pratique ordinairement les incisions avec le bistouri, pour donner issue au pus des abcès, pour extraire un corps étranger, pour scarifier, etc. || *Incision simple.* Celle qui est faite en ligne droite. || *Incision cruciale.* Celle dont les taillades se croisent.

— Agric. Opération qui consiste à fendre l'écorce d'un arbre, soit pour le greffer, soit pour en extraire la gomme ou la résine. || *Incision annulaire.* Celle qui consiste à enlever un anneau d'écorce, en pénétrant jusqu'à l'aubier. Elle a pour but d'arrêter la croissance des arbres trop vigoureux, ou dans les années froides ou pluvieuses, de hâter la maturation des fruits, d'en augmenter la grosseur, la quantité, etc.

INCISIVEMENT. adv. D'une manière incisive, âcre, mordante.

INCISIVE. s. f. Anat. Dent antérieure servant à diviser les aliments. Les incisives. V. INCISIF.

INCISOIRE. adj. des 2 g. S'est dit autrefois pour Incisif. Dent incisoire. Inusité.

INCISURE. s. f. Anat. Fente étroite d'un os. || *Incisures de Santorini.* Celles qui règnent la portion cartilagineuse du conduit auditif terne.

— Se disait autrefois pour Incision, découpure.

INCITABILITÉ. s. f. (rad. *inciter*). Médec.

lants; syn. d'Excitabilité. V. ce mot.

INCITABLE. adj. des 2 g. (rad. *inciter*). Médec. Qui est propre à recevoir l'action d'un stimulant.

INCITATEUR, TRICE. s. (rad. *inciter*). Celui, celle qui incite ou excite.

INCITATIF, IVE. adj. (rad. *inciter*). Qui est propre à inciter, à exciter.

INCITANT, ANTE. adj. Médec. Qui incite ou excite, qui donne du ton; syn. de Excitant. V. ce mot.

INCITATION. s. f. (pr. *in-ci-ta-ci-on;* ét., V. INCITER). Instigation, impulsion. Incitation à la piété, à la vertu. Incitation au crime, à la débauche. Agir par incitation.

— Médec. Action de donner du ton aux organes; syn. d'Excitation. V. ce mot.

INCITÉ, ÉE. part. pass. du v. Inciter. S'empl. adjectiv. Homme incité au crime.

INCITEMENT. s. m. S'est dit pour Incitation.

Comme métaux et pierres de valeurs
Incitement à tous maux et malheurs. (Marot.)

INCITER. v. a. 1re conj. (du lat. *incitare*, pousser à). Déterminer, induire à faire une chose. Inciter au bien, au mal. Inciter à bien faire, à mal faire. Inciter le peuple à la révolte.

INCIVIL, ILE. adj. Qui manque de civilité. Homme incivil. Une personne très-incivile. Il ne faut presque rien pour être cru fier, *incivil*, méprisant, désobligeant. (La Bruy.)

— Se dit aussi de tout ce qui est contraire à la politesse, à la bienséance. Air incivil. Procédé incivil. Réponse incivile. Manières inciviles.

— Jurispr. *Clause incivile.* Clause contraire aux lois civiles, clause illégale. Peu usité.

INCIVILEMENT. adv. D'une manière incivile, impolie. Parler, se présenter incivilement. Traiter quelqu'un incivilement. S'il me voit, ce vieillard m'éconduira peut-être fort *incivilement.* (Regnard.)

INCIVILISÉ, ÉE. adj. Qui n'est point civilisé.

INCIVILITÉ. s. f. Manque de civilité, de politesse. Homme d'une incivilité choquante. Il est connu par son incivilité. Il y a de l'incivilité à parler, à agir ainsi.

— Action, parole, etc., contraire à la civilité. Commettre une incivilité. Faire à quelqu'un mille incivilités. Se rendre coupable d'une incivilité. C'est une incivilité impardonnable. Je ne suis point de l'humeur de ces femmes injustes qui s'applaudissent des *incivilités* que leurs amants font aux autres belles. (Mol.) Je vous prie de m'excuser de l'*incivilité* que je commets. (Id.) Une froideur ou une *incivilité* qui vient de ceux qui sont au-dessus de nous nous les fait haïr; mais un salut ou un sourire nous les réconcilie. (La Bruy.)

INCIVIQUE. adj. des 2 g. Qui n'est point civique. Se dit des choses. Conduite incivique. Propos inciviques. Une proposition incivique.

INCIVISME. s. m. Défaut de civisme; sentiments, conduite opposés à ceux d'un bon citoyen. Faire preuve d'incivisme. Etre soupçonné d'incivisme.

INCLAIRVOYANT, ANTE. adj. Qui n'est pas clairvoyant.

INCLARIFIÉ, ÉE. adj. Qui n'a pas été clarifié.

INCLASSIQUE. adj. des 2 g. Qui n'est point classique.

INCLÉMENCE. s. f. Défaut de clémence, d'indulgence. L'inclémence du parterre. L'inclémence de la critique. Au propre, il est familier.

L'un conte son cartel, un autre ses succès
Ou l'*inclémence* du parterre. (Delille.)

— En poésie, *L'inclémence des dieux.* La sévérité, la colère des dieux.

Tandis que pour fléchir l'*inclémence* des dieux,
Il faut du sang peut-être, et du plus précieux. (Racine.)

— Rigueur. L'inclémence de la saison. L'inclémence du temps. L'inclémence des airs. Je supporte avec toi l'*inclémence* des airs. (Volt.)

En vain les noirs autans sifflaient avec furie;
Sourde à leurs cris aigus, ma sombre rêverie
S'égarait, oubliait l'*inclémence* des airs. (Lesses.)

— Molière s'est servi de ce mot en prose, et même au plur., mais c'est en plaisantant, pour se moquer du jargon des prétendus beaux-esprits et des précieuses de son temps. Voudriez-vous, faquins, que j'exposasse l'embonpoint de mes plumes aux *inclémences* de la saison pluvieuse, et que j'allasse imprimer mes souliers en boue?

INCLÉMENT, ENTE. adj. Qui manque de clémence, d'indulgence.

— Poétiq. Sévère. Des dieux incléments.

— Fig. *Un ciel inclément.* Un climat, un temps âpre, rigoureux. Sous un ciel inclément.

INCLINAISON. s. f. (ét., V. INCLINER). État de ce qui penche, de ce qui est incliné. Une légère inclinaison. L'inclinaison d'une muraille qui menace. L'*inclinaison* du terrain facilite l'écoulement des eaux. (Acad.) Que la molle *inclinaison* de ce corps me plaît! (Dupaty.) Les autruches ne sont pas même disposées pour gouverner le vol, en s'étalant ou se resserrant à propos, et en prenant différentes *inclinaisons.* (Buff.)

— Géom. Tendance mutuelle de deux lignes, deux surfaces ou de deux corps l'un vers l'autre. Ainsi l'*inclinaison d'une droite* par rapport à une autre, ou par rapport à un plan, est l'angle qu'elle forme avec cette droite ou avec ce plan, et que l'on nomme aussi *angle d'inclinaison.* L'inclinaison d'un plan est l'arc du cercle compris entre ce plan et le plan de l'horizon, etc.

— Astron. *Inclinaison d'une planète, de l'orbite d'une planète.* Angle du plan de son orbite avec le plan de l'écliptique. On dit de même l'*inclinaison* de l'équateur sur l'écliptique. L'*inclinaison* des orbites planétaires n'est pas constante; tantôt elle augmente, tantôt elle diminue: ces variations sont causées par les attractions que les globes qui circulent dans les espaces célestes exercent les uns sur les autres. (Teyssèdre.) Laplace a démontré que l'*inclinaison* de l'équateur sur l'écliptique peut varier, soit en plus, soit en moins, de quelques degrés, mais que les plans de ces cercles ne se confondent jamais. (Id.)

— Phys. *Inclinaison magnétique.* Angle que forme une aiguille aimantée avec l'horizon lorsque le plan vertical où elle se meut coïncide avec le méridien magnétique. L'inclinaison augmente avec la latitude.

INCLINANT. part. prés. invar. du v. Incliner. Qui incline. Une colonne inclinant à gauche. Nations inclinant à la paix.

INCLINANT, ANTE. adj. Qui est disposé sur un plan incliné. Peu usité.

— Géom. *Cadran inclinant.* Cadran solaire tracé sur un plan incliné à l'horizon, du côté du midi. On dit aussi *cadran incliné.*

INCLINATEUR, TRICE. adj. Qui fait incliner, qui détermine une chose à s'incliner.

INCLINATION. s. f. (pr. *in-kli-na-ci-on* ; du lat. *inclinatio*, fait de *inclinare*, pencher). Action de pencher, et surtout de pencher le corps ou la tête. Faire une inclination, une profonde inclination. Répondre par une légère inclination de tête. Le cardinal restait immobile pour le commun des courtisans, faisait une *inclination* de tête aux plus distingués, et pour les princes seulement, s'aidait de ses deux bras pour se soulever légèrement. (De Vigny.) Il se contentait de faire à ceux-ci une légère *inclination* de tête; il honorait ceux-ci d'une révérence. (Le Sage.)

— Fig. Disposition, pente naturelle à quelque chose. Inclinations pieuses, nobles, vertueuses, bienfaisantes. Inclinations basses, ignobles, vicieuses. De bonnes, d'heureuses inclinations. Inclination au bien, à la piété, à la vertu. Inclination au mal, au jeu, à la débauche. Inclination pour les lettres, pour les sciences, pour les arts. Inclination pour le barreau, pour les armes. Avoir de l'inclination à bien faire, à mal faire. Suivre son inclination. Vaincre, forcer son inclination. Obéir à son inclination. Combattre, gêner les inclinations de quelqu'un. Avoir de l'inclination pour quelque chose. Leurs nobles *inclinations* concilieront les esprits. (Boss.) Quelle était sa joie lorsqu'elle voyait paraître vos bonnes *inclinations*. (Fléch.) Ils naissent avec des *inclinations* plus nobles et plus heureuses pour la vertu. (Mass.) Je commençai à combattre mes *inclinations* furtives, et à vivre en garçon d'honneur. (Le Sage.) Il faut qu'une personne comme vous, qui êtes magnifique, et qui avez de l'*inclination* pour les belles choses, ait un concert de musique chez soi tous les mercredis et tous les jeudis. (Mol.)

— *Contre son inclination*. Contre sa volonté. Faire une chose contre son inclination. Rendu inutile à sa patrie dont il avait été le soutien, ensuite, je ne sais comment, contre sa propre *inclination*, armé contre elle. (Boss.) Les plus sages mêmes furent entraînés par le malheur des engagements et des conjonctures contre leur propre *inclination*. (Fléch.)

— Affection, amour. Avoir, se sentir de l'inclination pour quelqu'un. Combattre une inclination naissante. Du moment où je vous ai vu, je me suis senti pour vous de l'*inclination*. (Mol.) Si bien donc que tu n'aurais pas d'*inclination* pour elle? (Id.) Celui que vous aimez, ma voisine, a quelque *inclination* pour ma fille, et vous ne seriez pas fâchée de la voir la femme d'un autre. (Id.)

— Absol. dans un sens analogue, Avoir une inclination. Changer d'inclination. C'est une inclination contrariée. Mariage d'inclination. Elle a peut-être quelque *inclination* en tête. (Molière.)

— Fam. Personne qu'on aime. Cette demoiselle est son inclination. N'auriez-vous point quelque secrète *inclination* avec qui vous souhaiteriez que votre père vous mariât? (Mol.)

— Au pl. *Boire aux inclinations de quelqu'un*. Boire à la personne qu'il aime. Cette phrase a vieilli.

— Chose pour laquelle on a du goût. La lecture est son inclination dominante, son inclination favorite. La pêche, la chasse sont des inclinations innocentes.

— Hist. *Bonnes inclinations.* Titre que l'on donnait, sous les deux premières races, aux princes français quand ils étaient jeunes.

— Chim. *Verser par inclination.* En penchant doucement le vaisseau.

— Syn. comp. INCLINATION. PENCHANT. V. PENCHANT.

INCLINÉ, ÉE. part. pass. du v. Incliner. S'empl. adjectiv. Plan incliné. Avoir la tête inclinée. Se tenir incliné. Tous les marbres sont posés par bancs horizontaux ou parallèlement *inclinés*, et ils ne diffèrent des autres pierres calcaires que par les couleurs. (Buff.) Ces profils sont au nombre de cinq mille quatre cents pour la figure *inclinée*. (B. de St-P.) Il s'en ap-

noux, le front respectueusement *incliné*, et les deux bras croisés sur sa poitrine. (Chateaubr.)

Ainsi pleure *incliné* le saule d'Orient,
Consacré par l'amour et la mélancolie. (DELILLE.)

INCLINEMENT. s. m. S'est dit autrefois pour Inclination. C'est naturel *inclinement* de vouloir garder son semblable. (Rom. de la Rose.)

INCLINER. v. a. 1re conj. (du lat. *inclinare*, pencher, baisser). Mettre dans une situation oblique, pencher. Incliner une surface plane. Incliner un vase pour en verser le contenu.

— Baisser, courber. Incliner le corps. Incliner la tête en signe de respect.

Mais Alzire, en voyant ces traits majestueux,
Profondément *incline* un front respectueux.
(BAOUR-LORMIAN.)

— INCLINER. v. n. Être incliné, penché. Un mât qui incline à gauche. Une balance ne doit incliner d'aucun côté.

— Fig. Avoir du penchant, de la propension pour. Incliner au bien, au mal. Incliner à la paix, à l'indulgence, à la pitié. Incliner à la guerre, à la sévérité, à la rigueur. Incliner vers la miséricorde. Incliner à une opinion, à un avis, ou, pour une opinion, pour un avis. Incliner pour quelqu'un. Incliner à prendre tel parti.

— *La victoire inclinait de leur côté.* La victoire semblait se décider en leur faveur.

— S'INCLINER. v. pron. Se baisser, se courber. S'incliner profondément. S'incliner respectueusement devant quelqu'un. Un arbre qui plie et s'incline. Il s'*inclina* aussi devant la duchesse, sans lever les yeux. (De Vigny.) La princesse baissa les yeux devant son amant, et s'*inclina* avec des grâces aussi modestes que nobles. (Volt.) L'homme va toujours de douleur en douleur, répondis-je en m'*inclinant*. (Chateaub.) Lorsque des pluies trop abondantes viennent à tomber sur les campagnes, alors ces balles se remplissent d'eau, la paille s'*incline* et la moisson verse. (B. de St-P.)

— Dans le style soutenu. Se prosterner par respect ou par crainte. L'univers s'incline devant le Créateur. La France alors s'inclinait devant son nouveau maître. Cette tête auguste devant laquelle s'*inclinait* l'univers. (Boss.) Newton s'*inclinait* respectueusement devant ce même ciel que Pline contemplait en silence et sans y découvrir un Créateur. (Aimé-Martin.)

Libre à la cour des rois, soumis, mais sans bassesse,
Devant eux il s'*incline* et jamais ne s'abaisse.
(MILLEVOYE.)

— Géom. Être dans une situation oblique par rapport à une surface, à une ligne. Un plan qui s'incline sur un autre. Deux droites qui s'inclinent l'une sur l'autre.

INCLURE. v. a. 4e conj. (du lat. *includere*). S'est dit pour Enfermer, envelopper dans.

INCLUS, USE. part. pass. du v. inusité Inclure. S'empl. adjectiv. et signifie Enfermé, enveloppé. Le paquet ci-inclus. Le billet ci-inclus. La lettre ci-incluse. Je vous recommande les cinq lettres ci-*incluses*. (B. de St-P.)

— Placé devant un nom employé sans article ou déterminatif, il est invariable. Vous trouverez ci-*inclus* copie de ma lettre. (Domerg.) || Mais quand le substantif est déterminé, *inclus* en prend le genre et le nombre. Vous trouverez ci-*incluse* la copie que vous m'avez demandée. (Lav.) || Rien de plus bizarre que cette règle sur l'accord du participe *inclus*, et tout ce que l'on pourra dire pour justifier de tels usages ne sera guère d'accord avec le raisonnement. Est-ce qu'on n'écrit pas : Vous trouverez ci-*annexée* copie de ma lettre? D'où vient qu'il faut dire : Vous trouverez ci-*inclus* copie de ma lettre? Le bon sens public fera justice de cette étrange anomalie.

— Avec le v. *être* l'accord a toujours lieu : Copie de ma lettre est ci-incluse.

— Bot. *Inclus* se dit des organes des plantes qui, étant plus courts que la corolle, restent cachés dans sa cavité.

INCLUSIF, IVE. adj. (ét., V. INCLUSION). Qui tend à enfermer, à comprendre dans quelque chose.

— Hist. ecclés. L'INCLUSIVE. s. f. Action d'admettre dans le sein du conclave un cardinal arrivé un peu trop tard. Donner l'inclusive. Pour l'inclusive, il faut les deux tiers des voix.

INCLUSION. s. f. (ét. lat., *inclusio*, formé de *in*, pris ; et *clausus*, part. pass. de *claudere*, enfermer). Etat d'une chose incluse.

INCLUSIVEMENT. adv. En y comprenant, y compris ; l'opposé d'Exclusivement. Depuis le mois de mai jusqu'au mois de septembre inclusivement. Depuis Lyon jusqu'à Paris inclusivement. Depuis le numéro 12 jusqu'au numéro 30 inclusivement. C'est-à-dire, en y comprenant le mois de septembre, la ville de Paris, le numéro 30.

INCOCTION. s. f. (pr. *in-kok-ci-on* ; ét. lat., *in*, priv., *coctus*, part. pass. de *coquere*, cuire). Didact. Défaut de coction, état de non coction. L'incoction des humeurs.

INCOERCIBILITÉ. s. f. Phys. Qualité, état de ce qui est incoercible.

INCOERCIBLE. adj. des 2 g. (ét. lat., *in* priv., non, ne pas; *coercere*, contenir). Phys. Qui n'est pas coercible, qu'on ne peut maîtriser. Gaz incoercible. Fluide incoercible.

INCOGNITO. adv. (pr. *in-ko-gni-to*, comme dans *règne*, et non *in-kogu'ni-to*: mot italien tiré

dit surtout des grands qui se trouvent dans un lieu sans aucune marque distinctive, ou même sous un autre nom que le leur, soit pour ne pas recevoir les honneurs dus à leur rang, soit pour rester inconnus. Roi qui voyage incognito. Prince qui se rend incognito à Rome, à Paris, à Londres. Ces bonnes gens le prirent pour un grand seigneur qui voyageait *incognito* par le coche. (Volt.)

— Se dit aussi de toute personne qui ne veut pas être connue dans le pays, dans la ville où elle se trouve. Traverser sa ville natale incognito. Pour échapper à deux ou trois clients, j'ai été obligé de partir *incognito*, ainsi ne me trahissez pas (E. Scribe.)

— Fig.

Heureux l'auteur marqué du sceau des coteries!
Cent bouches vont prônant ses froides rêveries;
De journal en journal son nom roule en écho:
Il est, dès son vivant, grand homme... incognito.
(CHASSEAN.)

— *Mourir incognito.* Mourir sans que personne le sache, l'apprenne. || Fam. *Rire incognito.* Rire sous cape; rire en cachette. Je ris *incognito* sitôt que je le vois. (Bours.)

— S'emploie comme subst. masc. Garder l'incognito, le plus strict incognito. Faire cesser l'incognito de quelqu'un. L'*incognito* des souverains est donc tout à fait en dehors de la classe des *incognitos* vulgaires. (***) L'*incognito* d'un souverain est la plus transparente des fictions. (***) L'*incognito* d'un auteur, qui s'affuble d'un nom de guerre pour se cacher aux yeux du public, est très-souvent un mensonge à jour. (***).

— Plur. des *incognitos*. C'est donc à tort qu'on le trouve sans la marque du pluriel dans les vers suivants, où il est employé au figuré :

Non, l'esprit des aimables sages
N'est point né pour les gros ouvrages
Souvent publiés *incognito*. (PARNY.)

INCOHÉRENCE. s. f. (ét., V. INCOHÉRENT). Qualité de ce qui est incohérent. L'incohérence des parties de certains corps.

— Fig. L'incohérence des idées. L'incohérence des paroles. L'incohérence de ses discours nous frappa. Il faudrait que la monarchie ottomane devînt susceptible d'unité, et elle languit en raison même de son *incohérence* de races, de langues, de croyances. (Barrault.)

INCOHÉRENT, ENTE. adj. (ét. lat., *in*, priv., *cohærere*, être uni). Qui manque de liaison. Les parties de l'eau sont *incohérentes*. (Acad.)

— Fig. Idées incohérentes. Paroles incohérentes. Cet assemblage de mots *incohérents* et insignifiants est le vrai style de l'amphigouri. (La Harpe.) On trouve dans leurs livres quelques idées louches, *incohérentes*, et dignes en tout d'un peuple barbare, sur la structure du ciel. (La Harpe.)

INCOHÉSION. s. f. Phys. Défaut de cohésion.

INCOLAT. s. m. (du lat. *incola*, habitant d'un pays). Se dit quelquefois pour Indigénat, surtout en parlant de la Bohême. V. INDIGÉNAT.

INCOLLÉ, ÉE. adj. Techn. Qui n'est point collé. Papier incollé.

INCOLORATION. s. f. (pr. *in-co-lo-ra-ci-on*). Phys. Défaut de coloration. || Etat de ce qui est incolore.

INCOLORE. adj. des 2 g. Didact. Qui n'est pas coloré. Substance incolore. Plusieurs cristaux sont incolores.

— S'emploie quelquefois au fig. Style incolore.

INCOLUMITÉ. s. f. (du lat. *incolumitas*, conservation). Santé. || Etat prospère, florissant. Vieux et inusité.

INCOMBANT, ANTE. adj. (ét., V. INCOMBER). Bot. Se dit d'une partie qui retombe, et se trouve couchée, appliquée sur une autre. Pétales incombants. Anthères incombantes.

— Entom. Se dit des ailes des insectes, quand elles ont leurs bords internes les uns au-dessus des autres.

INCOMBER. v. n. 1re conj. (du lat. *incumbere*, peser sur). Jurispr. S'appliquer sur, venir à l'appui de. Déclaration qui incombe à celle de l'accusé. Cette pièce incombe à celles qui sont au dossier.

— S'emploie quelquefois, dans le langage ordinaire, en parlant d'une charge, d'un devoir qui est imposé à quelqu'un, qui est au nombre de ses obligations. C'est à lui que ce devoir incombe.

INCOMBUSTIBILITÉ. s. f. Didact. Qualité de ce qui est incombustible. Dans le courant du XVIIe siècle, un Anglais, Richardson, et au commencement de celui-ci, un Espagnol, ont éveillé l'attention des savants par leur prétendue *incombustibilité*. (Encycl.)

INCOMBUSTIBLE. adj. des 2 g. Qui ne peut être brûlé, consumé par le feu. Corps incombustible. Mèche incombustible. On a cru pendant longtemps que l'amiante était incombustible. Il est reconnu maintenant qu'il n'existe pas de corps véritablement *incombustibles*. (Encycl.) C'est par un abus de mot qu'on appelle *incombustibles* les différents objets que l'on fabrique avec l'amiante, tels que des bourres, des briquets, des mèches, etc.; ce sont des matières ininflammables, mais non *incombustibles*. (Id.)

— Se dit des personnes. Homme incombustible. Dès la plus haute antiquité, il s'est trouvé des hommes qui se sont prétendus *incombustibles*, ou qui ont passé pour tels. (Encycl.)

certaines expériences, et de la révélation de quelques petits artifices familiers aux jongleurs, pour rendre compte des prodiges des *incombustibles*. (Encycl.)

INCOMMANDÉ, ÉE. adj. Qui n'est point commandé, qui n'a point reçu de commandement.

INCOMMENCÉ, ÉE. adj. Qui n'est point commencé. Ouvrage incommencé.

INCOMMENSURABILITÉ. s. f. Didact. Caractère, état de ce qui est incommensurable, de ce qui ne peut être mesuré.

INCOMMENSURABLE. adj. des 2 g. (ét. lat., *in*, priv., *cum*, avec, *mensura*, mesure). Qui ne peut être mesuré. La puissance de Dieu est incommensurable. Pour la jeunesse, la vie est *incommensurable*; l'âge mûr aperçoit ses limites, la vieillesse y touche. (Boiste.) Oh! le néant de l'homme est *incommensurable*. (Bonn.)

— Géom. Se dit de toutes les qualités qui n'ont point de commune mesure. Qualités incommensurables. Le côté d'un carré et sa diagonale sont incommensurables. Deux surfaces sont *incommensurables* lorsqu'on ne peut les rapporter à aucune surface qui puisse servir à les mesurer. (Teyssèdre.)

— On dit par ellipse et substant. *Les incommensurables*, pour désigner les racines des puissances imparfaites, sur lesquelles cependant il faut faire tomber les opérations qu'exigent les différentes règles de la solution des équations. Il n'y a pas d'équations où l'on ne rencontre des *incommensurables*. (Encycl.)

INCOMMERÇABLE. adj. des 2 g. Banq. Qui n'est point susceptible d'être mis dans le commerce. Effet incommerçable.

INCOMMISÉRATION. s. f. (pr. *in-com-mi-zé-ra-ci-on*). Manque de pitié, de commisération. Le reproche de dureté et d'*incommisération*. (J.-J. Rouss.)

INCOMMODANT. part. prés. invar. du v. Incommoder. Qui incommode. Une musique incommodant tout le voisinage.

INCOMMODANT, ANTE. adj. Se dit quelquefois pour Incommode, importun, fâcheux. Bruit incommodant. Voisins très-incommodants.

INCOMMODE. adj. des 2 g. Qui n'est pas commode, dont on ne peut se servir avec aisance. Outil, instrument incommode. Meubles incommodes. Cela est incommode, fort incommode.

— Où l'on n'est point à l'aise. Maison, chambre incommode. Appartement, cabinet incommode. Escalier incommode. Des vêtementss des habits incommodes. Ils restent néanmoins constamment dans ces habitations *incommodes* et les préfèrent pour toujours à leur premier domicile. (Buff.)

— *Incommode à*. L'ambiguïté de position dans le bec de cet oiseau est encore accompagnée d'un autre défaut qui ne peut que lui être très-*incommode*. (Buff.)

— Qui cause du malaise, de la gêne, de la fatigue, de l'ennui. Situation, posture incommode. Démangeaison incommode. Picotement fort incommode. Bruit, tapage incommode. Vent très-incommode. Une langueur qui semble d'abord plus *incommode* que dangereuse. (Fléch.) C'était toujours sur les cinq ou six heures après midi que toute la bande revenait au gîte, et le reste de la soirée se passait en criailleries très-*incommodes*. (Buff.) Ces règles-là sont un peu plus *incommodes* pour le génie que les trois unités d'Aristote. (La Harpe.) Y a-t-il rien de plus *incommode* que le faste? (J.-J. Rouss.) Il maintient chez lui, non l'*incommode* et vain appareil du luxe, mais l'abondance, les véritables commodités de la vie. (Id.)

— En parlant des personnes. Importun, fâcheux, qui est à charge. Homme incommode. Témoin incommode. Femme incommode. Voisine incommode. Être d'une humeur, d'une société incommode, d'un voisinage très-incommode. Nos défauts servent quelquefois à nous élever, et il y a des gens *incommodes* dont le mérite serait mal récompensé, si l'on n'était bien aise d'acheter leur absence. (La Rochef.)

— *Incommode à*. Par là périt le seul témoin *incommode* à son incontinence. (Mass.) Importun à tout autre, à soi-même *incommode*. (Boil.) Un homme *incommode* à tout le monde, malpropre, dégoûtant. (Mol.)

— Se dit aussi des animaux. Les cousins, les mouches sont fort incommodes. Enfin ils sont si malfaisants (les moineaux), si *incommodes*, qu'il serait à désirer qu'on trouvât quelque moyen de les détruire. (Buff.)

INCOMMODÉ, ÉE. part. pass. du v. Incommoder. S'empl. adjectiv. Ils veulent bien être un peu occupés de leurs charges, mais ils ne veulent pas en être *incommodés*. (Fléch.)

— *Incommodé par*. Plusieurs oiseaux semblent *incommodés* par la lumière du jour, et ne poursuivent leur proie qu au milieu des plus épaisses ténèbres. (Richer.) Dans le travail des mines de charbon de terre, l'on est toujours plus ou moins *incommodé* par les eaux. (Buff.)

— Un peu malade. Être incommodé, légèrement incommodé. On dit que le roi est incommodé depuis plusieurs jours. Le duc de Vivonne étant malade, on envoya chercher un médecin sans son ordre; il vint; on l'annonce au duc, qui répondit : Dites à cet homme qu'étant *incommodé*, je ne puis le recevoir. (Noël.)

— *Être incommodé d'un bras, d'une jambe*, etc.

— Fam. *Être incommodé dans ses affaires.* Être gêné, être mal dans ses affaires.

— Iron. *Être incommodé de la veine poétique.* Être mal disposé à faire des vers. Cette expression appartient au style affecté dont Molière s'est moqué dans les *Précieuses ridicules*.

— Mar. *Bâtiment incommodé.* Bâtiment qui a perdu quelqu'un de ses mâts ou souffert quelque autre avarie.

INCOMMODÉMENT. adv. D'une manière incommode, avec incommodité. Être logé, être assis incommodément.

INCOMMODER. v. a. 1re conj. (du lat. *incommodare*, fait de *in*, priv., et *commodus*, commode). Apporter, causer quelque incommodité, quelque embarras. Personne, chose qui incommode. Avoir peur d'incommoder quelqu'un. Son asthme l'incommode beaucoup Ce poste incommodait singulièrement les ennemis. Un *incommode* toujours les autres, quand on croit ne les

pouvoir jamais assez *incommoder*. (La Rochef.) Le mérite d'autrui *incommode* les gens vains. (Nicole.) Un dieu qu'on fait à sa mode, aussi patient, aussi insensible que nos passions le demandent, n'*incommode* pas. (Boss.) Voilà un pendard de valet qui m'*incommode* fort. (Mol.) Ensuite, de peur de l'*incommoder*, je sortis en le priant de m'excuser. (Le Sage.)

— Se dit aussi des choses, dans le même sens. Des arbres qui incommodent la vue. Ces eaux stagnantes incommodent le château.

— Absol. Mon Dieu! il ne faut point tant de cérémonies, et je ne viens pas ici pour *incommoder*. (Mol.)

— Gêner relativement à la fortune, à l'argent. Une perte, une dépense qui incommode momentanément, qui incommode pour longtemps.

— Rendre un peu malade. Un excès qui incommode. Les fruits verts incommodent. Son dîner l'a incommodé.

— S'INCOMMODER. Se mettre dans la gêne, dans l'embarras, sous le rapport de l'argent. S'incommoder par telle acquisition, par telle dépense. S'incommoder pour obliger quelqu'un. Par ce secours vous leur procurerez une vie douce, heureuse, sans vous *incommoder*. (Le Sage.)

— *, récip. Se gêner mutuellement. Deux voisins, deux rivaux qui s'incommodent.

INCOMMODITÉ. s. f. Fatigue, peine, malaise que cause une chose incommode. L'incommodité des voyages. L'incommodité du soleil, du vent, de la poussière. Ressentir, souffrir l'incommodité d'une chose. Causer de l'incommodité à quelqu'un. C'est une grande incommodité que d'être mal chaussé. Il n'y a rien qui n'ait ses incommodités. L'attachement de la femelle à ses œufs est si grand, qu'on en a vu souffrir les *incommodités* les plus grandes et les douleurs les plus cruelles plutôt que de les quitter. (Buff.) L'âne résiste également aux mauvais traitements et aux *incommodités* d'un climat fâcheux et d'une nourriture grossière. (Id.) La liberté que je donne à mon élève le dédommage amplement des légères *incommodités* auxquelles je le laisse exposé. (J.-J. Rouss.)

— Maladie, infirmité. Grande incommodité. Incommodité légère, passagère. Les incommodités de l'âge, de la vieillesse. Incommodité qui dispense du service. S'excuser sur son incommodité. Etre sujet à beaucoup d'incommodités, à de nombreuses incommodités. Voilà un corps taillé, libre et dégagé comme il faut, et qui ne marque aucune *incommodité*. (Mol.)

— Mar. *Signal d'incommodité*. Signal par lequel un bâtiment demande du secours. On dit plus ordinairement aujourd'hui, *signal de détresse*.

INCOMMUABLE. adj. des 2 g. Se dit des choses qui ne peuvent être changées l'une en l'autre. Les métaux sont incommuables.

— Fig. Qui ne peut être commué, adouci. Peine incommuable.

INCOMMUÉ, ÉE. adj. Qui n'est pas commué, adouci. Peine incommuée.

INCOMMUN, UNE. adj. Qui n'est pas commun.

INCOMMUNÉMENT. adv. D'une manière qui n'est pas commune.

INCOMMUNICABILITÉ. s. f. Didact. Qualité de ce qu'on ne peut communiquer.

INCOMMUNICABLE. adj. des 2 g. Qu'on ne peut communiquer; dont on ne peut faire part. La puissance de Dieu est incommunicable. Bien, droit incommunicable. Des honneurs incommunicables. Il est aussi aisé à un Tartare de Crimée qu'à un habitant de la Mecque de reconnaître un Dieu unique, *incommunicable*, non engendré et non engendreur. (Volt.)

INCOMMUNICATIF, IVE. adj. Qui n'est pas communicatif.

INCOMMUNIQUÉ, ÉE. adj. Qui n'est pas communiqué, transmis.

INCOMMUTABILITÉ. s. f. Jurispr. Se dit d'une possession où l'on ne peut être légitimement troublé. Prouver l'incommutabilité de sa possession.

INCOMMUTABLE. adj. des 2 g. (ét. lat., *in*, priv., *cum*, avec; *mutare*, changer). Jurispr. Se dit d'un propriétaire, d'un possesseur qui ne peut être légitimement dépossédé. || On dit aussi Propriété, possession incommutable.

INCOMMUTABLEMENT. adv. Jurispr. D'une manière incommutable. Posséder incommutablement un héritage, une terre. Peu usité.

INCOMPACT, ACTE. adj. Qui n'est point compact.

INCOMPARABILITÉ. s. f. Qualité, état de ce qui est incomparable.

INCOMPARABLE. adj. des 2 g. A qui ou à quoi rien ne peut être comparé. Homme incomparable. Femme incomparable. Poëte, artiste incomparable. Orateur, auteur incomparable. Etre d'une beauté, d'une sagesse incomparable. Etre d'une valeur, d'une prudence incomparable. Jeune fille d'une piété, d'une modestie incomparable. Telle fut l'*incomparable* Julie, que toute la France a si longtemps admirée. (Fléch.) Mon intention est de retourner à Babylone, et de demander à mon oncle Bélus ma cousine issue de germaine, l'*incomparable* Formosante. (Volt.) Quelque figure que je fasse à la cour, je ne vaux pas l'*incomparable* Catalina. (Le Sage.) Et ces fruits, d'un aspect, d'un goût, d'un parfum *incomparables*, qui les a semés au bord de ce taillis, sous les belles palmes de ces fougères? (Brueys.) Epuisez vos trésors et votre industrie sur cet ouvrage *incomparable*. (La Bruy.) Jamais cette *incomparable* mère ne fut si bonne, si charmante, si digne d'être adorée. (J.-J. Rouss.)

— *Incomparable pour*. C'était un homme *incomparable* pour la société, un de ces personnages comiques qui n'ont qu'à se montrer pour égayer une compagnie. (Le Sage.)

— Se dit iron. pour exprimer la surprise qu'on éprouve de ce qu'une personne dit ou fait. C'est un homme incomparable. Il est vraiment incomparable!

INCOMPARABLEMENT. adv. Sans comparaison. Il ne s'emploie qu'avec un autre adverbe de comparaison, comme *plus*, *moins*, etc. Femme incomparablement plus belle que sa sœur. Il est incomparablement moins instruit. Cela est incomparablement plus solide, mieux fait.

INCOMPARÉ, ÉE. adj. Qui n'est point comparé à un autre objet. Inconnus parmi nous avant qu'on en fît la traduction, ils étaient *incomparés*. (Merc.)

INCOMPASSIBLE. adj. des 2 g. Théol. Simultanément impassible. Il se dit des personnes de la sainte Trinité. Le Père est aussi *incompassible* que le Fils est impassible. (Tertull.)

INCOMPASSION. s. f. Défaut de compassion.

INCOMPATIBILITÉ. s. f. Opposition entre deux personnes ou deux choses qui ne peuvent s'accorder, exister ensemble; se dit surtout en parlant du caractère, de l'humeur, de l'esprit. Incompatibilité de doctrines. Incompatibilité de vues, de principes, d'opinions. Il y a entre eux de l'incompatibilité, une grande incompatibilité de caractère.

— Jurispr. Impossibilité légale de posséder à la fois deux dignités, deux places de certaine nature. Il y a incompatibilité, il y a de l'incompatibilité entre ces deux emplois. Démission fondée sur l'incompatibilité. Il n'y a point *incompatibilité* entre les fonctions de ministre et celles de député. (Acad.) || On dit aussi, Il y a incompatibilité que les deux frères, etc., soient juges dans un même tribunal.

INCOMPATIBLE. adj. des 2 g. Qui n'est pas compatible. Des propriétés, des qualités incompatibles. Deux caractères incompatibles. Un assemblage monstrueux de choses *incompatibles*. (Boss.) Etre né grand et vivre en chrétien n'ont rien d'*incompatible*. (Mass.) L'ambition et la vertu sont *incompatibles*. (B. de St-P.) Cela, comme tu vois, n'est pas *incompatible*. (Le Sage.) Cet ouvrage demandait un profond secret et des préparatifs immenses, deux choses assez *incompatibles*. (Volt.)

— *Incompatible avec*. Des lois incompatibles avec nos mœurs. La piété n'est pas *incompatible* avec les armes. (Fléch.) L'empire *incompatible* avec votre hyménée. (Rac.) La liberté est *incompatible* avec la faiblesse. (Vauven.) La santé est *incompatible* avec un entier repos. (Frédéric II.)

— Jurispr. Se dit des dignités, des fonctions, des places qui ne peuvent être réunies dans la même personne. Deux emplois incompatibles. Les fonctions judiciaires sont incompatibles avec les fonctions administratives. Vous savez que M. Freind avait été député au parlement avant d'être prêtre, et qu'il est le seul à qui l'on ait permis d'exercer ces deux fonctions *incompatibles*. (Volt.)

— Droit. can. Se dit, dans le même sens, des offices, des charges qui ne peuvent être possédés en même temps par la même personne. Une abbaye et un prieuré qui en dépend sont *incompatibles*. (Comp. de l'Acad.) Deux bénéfices à charge d'âmes, un séculier et un régulier, sont *incompatibles*. (Id.) Les cardinaux peuvent tenir tous les bénéfices compatibles et *incompatibles*. (Rebuffe.)

— Gramm. ar. Se dit des lettres qui ne peuvent se trouver immédiatement l'une auprès de l'autre, dans le même mot radical.

INCOMPATIBLEMENT. adv. D'une manière incompatible.

INCOMPATISSANT, ANTE. adj. Qui manque de compassion.

INCOMPENSABLE. adj. des 2 g. Qui ne peut être compensé.

INCOMPÉTEMMENT. adv. (pr. *ein-kon-péta-man*). D'une manière incompétente; par un juge incompétent. Affaire jugée incompétemment. Les organiques confèrent *incompétemment* à un tribunal de laïques l'interprétation spirituelle des saints canons. (Cormen.)

INCOMPÉTENCE. s. f. Manque de compétence; défaut chez un juge, dans un tribunal, etc., de pouvoir connaître d'une affaire qui sort de ses attributions. Incompétence d'un juge, d'un tribunal. Incompétence manifeste. Soutenir l'incompétence. Faire juger l'incompétence.

— Se dit aussi de l'impossibilité où se trouve un fonctionnaire public de faire tel ou tel acte qui n'est point de son ressort.

— Dans le langage ordinaire, et par extension, Manque des connaissances nécessaires pour juger une chose, pour en parler. Incompétence en musique, en littérature. Reconnaître son incompétence.

INCOMPÉTENT, ENTE. adj. Jurispr. Qui n'est pas compétent. Juge incompétent. Etre incompétent pour connaître d'une affaire. Tribunal qui se déclare incompétent.

— *Partie incompétente*. Partie qui n'est pas capable de contester en justice.

— Dans le langage ordinaire, Qui n'a pas les connaissances spéciales nécessaires pour juger une chose, pour en parler. Etre incompétent en musique, en peinture. C'est un juge fort incompétent en littérature, en grammaire.

INCOMPLAISANCE. s. f. Défaut de complaisance. Souvent une femme, par son *incomplaisance*, repousse le goût de son mari, et déroute la nature. (Volt.)

INCOMPLAISANT, ANTE. adj. Qui manque de complaisance.

INCOMPLÉMENT. s. m. État de ce qui est incomplet.

INCOMPLET, ÈTE. adj. Qui n'est pas complet. Livre incomplet. Ouvrage incomplet. Recueil incomplet. Collection incomplète. Notions, idées incomplètes. Le livre qu'on va lire est, je le sais, extrêmement *incomplet*. (Michel.) Un célibataire est un être *incomplet*. (Frank.)

— Fig. Joie incomplète. L'admiration est incomplète dans la solitude; on cherche avec qui la partager.

— Bot. *Arille incomplet*. Celui qui ne recouvre la graine qu'en partie. || *Cloisons incomplètes*. Celles qui ne séparent qu'imparfaitement la cavité du péricarpe. || *Feuillets incomplets*. Dans les agarics, Ceux qui ne s'étendent pas depuis le stipe jusqu'à la circonférence du chapeau. || *Fleur incomplète*. Suivant les uns, Celle qui manque de calice, de corolle, d'étamines ou de pistil; suivant d'autres, celle qui est seulement dépourvue d'une enveloppe florale ou des deux, qu'elle soit d'ailleurs unisexuée ou hermaphrodite, ou bien encore Celle qui manque d'un organe quelconque. Les lis sont des fleurs incomplètes; ils manquent de calice et de corolle, et n'ont qu'un périanthe.

— Entom. *Nymphe incomplète*. Celle qui est pourvue d'ailes et de pattes, mais immobile. || *Aréoles incomplètes*. Celles qui se terminent au bord de l'aile. || *Tête incomplète*. Celle qui n'est pas composée de cinq segments, plusieurs de ceux-ci étant rentrés dans le corps du tronc proprement dit.

— Gramm. arab. Se dit du verbe abstrait *être* et des autres verbes qui, renfermant le même sens, y joignent quelque circonstance de temps. On les appelle ainsi, parce qu'ils ne contiennent pas un attribut comme les autres verbes.

— On dit par ellipse substantiv. *Les incomplets*, pour Les livres incomplets. Donnez-moi le registre des incomplets.

INCOMPLÈTEMENT. adv. D'une manière incomplète. Omission de l'Académie.

INCOMPLEXE. adj. des 2 g. Qui n'est pas complexe, qui est simple. Se dit, en grammaire générale, d'une proposition dont le sujet et l'attribut sont simples et n'ont point plusieurs termes, même inséparables. Proposition incomplexe.

— Algèb. *Quantité, grandeur incomplexe*. Celle qui s'exprime par un seul terme.

— Arith. *Nombre incomplexe*. Nombre concret ou abstrait, qui n'est pas composé de plusieurs espèces réductibles à une seule.

— Log. *Syllogisme incomplexe*. Syllogisme dont les propositions sont simples.

INCOMPOSÉ, ÉE. adj. Qui n'est pas composé, qui est simple.

— Mus. *Intervalle incomposé*. Intervalle qui ne peut se diviser en intervalles plus petits. Le demi-ton est, dans la musique moderne, le seul intervalle incomposé.

INCOMPOSSIBLE. adj. des 2 g. Dogm. S'empl. pour exprimer l'état de deux idées qui se détruisent mutuellement. Dans cette supposition, on renfermerait les termes les plus *incompossibles*. (Trév.)

INCOMPRÉHENSIBILITÉ. s. f. Qualité, état de ce qui est incompréhensible. L'incompréhensibilité de Dieu. L'incompréhensibilité des mystères. Pour moi, je ne vois qu'*incompréhensibilité* dans l'un et l'autre système. (Volt.)

INCOMPRÉHENSIBLE. adj. des 2 g. Qui ne peut être compris; qui passe notre intelligence. Dieu est incompréhensible. Mystère in-[illegible] mystères *incompréhensibles*, ils suivent l'une après l'autre d'*incompréhensibles* erreurs. (Boss.) Tout est l'effet *incompréhensible* d'une cause *incompréhensible*. (Volt.) Avouons donc qu'il est un Etre suprême, nécessaire, *incompréhensible*, qui nous a faits. (Id.)

— Se dit par exagération d'une personne dont on ne peut expliquer la manière d'agir, les bizarreries. Homme incompréhensible, d'un caractère incompréhensible. Quel être incompréhensible! Qu'ils sont *incompréhensibles* les mortels agités par les passions! (Chateaub.) Catherine de Médicis fut caractérisée sous le titre de princesse *incompréhensible*. (Noël.)

— Se dit aussi d'une chose très-difficile à concevoir ou très-surprenante. Conduite incompréhensible. Voilà qui est incompréhensible. Ses démarches sont vagues, incertaines, *incompréhensibles*. (Mass.) Cela est d'un ridicule *incompréhensible*. (Volt.)

— Le docteur Hill disait d'un prédicateur anglais que ses dettes obligeaient de se tenir caché: Il est invisible six jours de la semaine, et le septième il est *incompréhensible*. (Noël.)

INCOMPRÉHENSIBLEMENT. adv. D'une manière incompréhensible.

INCOMPRENABLE. adj. des 2 g. Que l'on ne peut comprendre. Aristote estime la forme de Dieu *incomprenable*. (Montaig.) Ce mot, qui selon toute apparence a été forgé par Montaigne, n'a pas eu un sort heureux.

INCOMPRESSIBILITÉ. s. f. Phys. Qualité de ce qui est incompressible. Il est douteux que l'eau possède l'*incompressibilité*. (Encycl.)

INCOMPRESSIBLE. adj. des 2 g. Phys. Qui ne peut être comprimé. Se dit de certains corps qui ne peuvent être réduits à un moindre volume par une force quelconque. Matière, fluide incompressible.

INCOMPRIMÉ, ÉE. adj. Qui n'est point comprimé.

INCOMPRIS, ISE. adj. Qui n'est point compris. Livre, ouvrage incompris.

— Qui n'est point apprécié à sa juste valeur. Génie, talent incompris. Femme qui se prétend incomprise.

INCOMPTÉ, ÉE. adj. Qui n'est point compté. Calcul incompté.

INCONCÉDÉ, ÉE. adj. Qui n'est point concédé.

INCONCESSIBLE. adj. des 2 g. Que l'on ne peut concéder. Grâce inconcessible.

INCONCEVABLE. adj. des 2 g. Qui n'est pas concevable; dont on ne peut se rendre raison. Chose inconcevable. Sa conduite est inconcevable. C'est une contradiction inconcevable. Il est inconcevable que l'on se trompe, que l'on s'abuse à ce point. Il est inconcevable combien on lui a dit d'injures.

— Par exagérat. Extraordinaire, surprenant. Mémoire inconcevable. Hardiesse inconcevable. Etre d'une activité, d'une paresse inconcevable. Je suis arrivé ici dans un accablement *inconcevable*. (J.-J. Rouss.) Il attendait avec impatience un mouvement qui, suspendu, mal concerté, trahi, échoua par l'invasion autrichienne et l'*inconcevable* faiblesse des Napolitains. (Villemain.)

INCONCEVABLEMENT. adv. D'une manière inconcevable.

INCONCILIABLE. adj. des 2 g. Qui ne peut se concilier. Se dit des choses qui s'excluent mutuellement. Faits inconciliables. La bienfaisance et l'égoïsme sont *inconciliables*. (De Levis.) Et pourquoi, pauvres grands hommes, ces lots, hélas! presque toujours *inconciliables* de la gloire et de la sagesse? (Ste-Beuve.)

— Se dit aussi d'une personne qui ne peut s'accorder avec une autre. Deux voisins, deux plaideurs inconciliables.

— S'empl. quelquefois subst. en parlant des choses. N'entreprenez jamais de concilier les *inconciliables*. (Boiste.)

INCONCILIABLEMENT. adv. D'une manière inconciliable.

INCONCILIÉ, ÉE. adj. Qui n'est point concilié.

INCONCLU, UE. adj. Qui n'est point conclu. Marché inconclu.

INCONCLUANT, ANTE. adj. Qui n'est pas concluant. Argument inconcluant. Cette objection est *inconcluante*. (Portalis.) Ce mot serait utile.

INCONCRESSIBLE. adj. des 2 g. Didact. Qui ne peut devenir concret. Substance inconcressible.

INCONÇU, UE. adj. Qui n'est point conçu.

INCONDAMNABLE. adj. des 2 g. Qui ne peut être condamné. Accusé incondamnable.

INCONDAMNÉ, ÉE. adj. Qui n'a point subi de condamnation.

INCONDITIONNÉ, ÉE. adj. Techn. Qui n'est pas conditionné. Effets d'habillements inconditionnés.

INCONDITIONNEL, ELLE. adj. Gramm. Qui n'est point conditionnel.

— On dit aussi subst. L'inconditionnel.

INCONDITIPÈDE. adj. des 2 g. (ét. lat., *in*, priv; *conditus*, caché; *pes*, *pedis*, pied). Zool. Se dit des animaux qui ne peuvent cacher leurs pattes sous leur corps.

— Crust. Nom donné aux crustacés dont les [illegible] test.

INCONDUIT, ITE. adj. Qui n'est pas conduit.

INCONDUITE. s. f. Défaut de conduite, mauvaise conduite. Dérèglement de mœurs. Se perdre, se ruiner par son inconduite. Voilà où mène l'inconduite

INCONFÉRÉ, ÉE. adj. Qui n'a pas été conféré.

INCONFESSÉ, ÉE. adj. Qui n'a point fait sa confession. Personne inconfessée.

INCONFIANCE. s. f. Défaut de confiance.

INCONFIANT, ANTE. adj. Qui manque de confiance.

INCONFINÉ, ÉE. adj. Qui n'est point confiné.

INCONFIRMÉ, ÉE. adj. Qui n'a point été confirmé.

INCONFORME. adj. des 2 g. Qui n'est point conforme.

INCONFORMITÉ. s. f. Défaut de conformité.

INCONFUS, USE. adj. Qui n'est point confus.

INCONFUSÉMENT. adv. D'une manière claire, qui n'est pas confuse.

INCONFUSION. s. f. Absence de toute confusion

INCONGELABLE. adj. des 2 g. Qui ne peut être congelé. Qui ne peut passer à l'état de glace.

INCONGELÉ, ÉE. adj. Phys. Qui n'a pas subi la congélation.

INCONGRU, UE. adj. (ét. lat., *in*, priv.; *congruere*, convenir). Qui pèche contre les règles de la syntaxe. Locution, phrase incongrue. Façon de parler incongrue.

— Fam. Qui est contre les convenances, les bienséances. Question incongrue. Demande, réponse incongrue. Voilà qui est tout à fait incongru. On se permet parfois des choses *incongrues*. (F. de Neufchât.) Le moyen de bien recevoir des gens qui sont tout à fait *incongrus* en galanterie ? (Mol.)

N'est-ce pas trop, pour un drame *incongru*,
D'être à la fois, sifflé, tondu, battu ? (Decourel.)

— Fig. et fam., en parlant des personnes. Qui manque aux usages du monde. Homme incongru, fort incongru.

INCONGRUITÉ. s. f. (ét., V. INCONGRU). Faute contre la syntaxe, contre les règles de la construction. Discours, écrit plein d'incongruités. Il lui échappe toujours des incongruités.

— Fam. Se dit aussi de tout ce qui, dans les discours, les actions ou la conduite, choque le bon sens ou la bienséance. Conduite pleine d'incongruités. Je crains quelque nouvelle incongruité de sa part. Il ne fait que des incongruités.

— Particulièrement. Chose sale, honteuse, qu'on n'ose faire ou nommer en bonne compagnie. Quelle incongruité ! Faire une incongruité, des incongruités.

— Philol. Se dit d'un des trois catégorèmes établis par les stoïciens. Les incongruités s'appellent aussi *asymbamates*.

INCONGRÛMENT adv. D'une manière incongrue. Parler, répondre, agir incongrûment.

INCONJECTURÉ, ÉE. adj. Qui n'est point l'objet d'une conjecture.

INCONJUGAL, ALE. Qui n'est point conjugal.

INCONJURABLE. adj. des 2 g. Que l'on ne peut conjurer, prévenir. Si la faim assaille sans cesse l'indigence, comme perspective *inconjurable*, si ce n'est comme réalité, la satiété gâte les délices de l'opulence désœuvrée. (Is. Bourd.)

INCONNAISSABLE. adj. des 2 g. Qui ne peut être connu.

INCONNAISSANCE. s. f. Défaut de connaissance, ignorance. Le silence, la nuit, l'*inconnaissance* des issues. (Merc.)

INCONNEXE. adj. des 2 g. Qui n'a de connexité avec rien.

INCONNEXION. s. f. Défaut de connexion.

INCONNEXITÉ. s. f. Défaut de connexité.

INCONNU, UE. adj. Qui n'est point connu. Pays inconnu. Terre inconnue. Ile inconnue. Homme inconnu, tout à fait inconnu. Des gens inconnus. Un auteur inconnu. Vivre, rester inconnu. Agir par des moyens inconnus. Il n'y a rien de si connu, rien de si *inconnu* que Dieu, disait un ancien Père de l'Eglise. (Fléch.) Toute la vertu des femmes consiste à être *inconnues*, sans s'attirer ni blâme ni louange. (Id.) On va nous juger dans un monde *inconnu*, nous qui sommes nés libres. (Volt.) La belle représenta, entre autres choses, que son bonheur serait imparfait tant qu'il demeurerait *inconnu*. (La Font.) Et moi, fils *inconnu* d'un si glorieux père. (Rac.) L'histoire naturelle de ces riches contrées est presque *inconnue*. (B. de St-P.) Lorsque les sauvages découvrent dans les bois une espèce *inconnue* de fruits, d'oiseaux, ils les regardent comme un nouveau bienfait de l'astre du jour. (Id.) Son nom est *inconnu*, reprit lord Nelvil, mais ses moyens doivent le faire croire illustre. (Mme de Staël.) Le beau moral est absolument *inconnu*. (Dupat.) L'air de l'île Bourbon est très-sain, la plupart des maladies y sont totalement *inconnues*. (Parny.) Quelles voix *inconnues* quand les vents viennent à s'élever. (Chateaub.) Il se fraye des routes *inconnues* à travers les mers. (L'abbé de Beauv.) L'époque de la découverte de l'étain est in-

[illegible] cessaires dans ce monde *inconnu* où tu vas t'engager ! (J.-J. Rouss.)

Par les sombres détours d'une route *inconnue*,
J'arrive sur ces monts qui divisent la nue. (Parny.)

Quel mortel est le moins à plaindre ?
C'est celui qui ne sait rien craindre,
Qui vit et qui meurt *inconnu*. (Volt.)

— Obscur, qui n'a point de renommée, de réputation, dont on ignore l'état et l'origine. Tout peuple qui n'a point cultivé les arts doit être condamné à rester *inconnu*. (Volt.)

— Qu'on n'a pas ressenti, éprouvé. Des sensations inconnues. Eprouver un trouble inconnu, une émotion inconnue. C'est là que le repos est le seul plaisir *inconnu*. (Mass.) Comment le chant des oiseaux lui causera-t-il une émotion voluptueuse, si les accents de l'amour et du plaisir lui sont *inconnus* ? (J.-J. Rouss.) L'ennui, qui dévore les autres hommes au milieu même des délices, est *inconnu* à ceux qui savent s'occuper par quelque lecture. (Fén.)

— Méconnu, négligé, méprisé. Dans ce temps de troubles, les lois furent *inconnues*. (Volt.)

— *Inconnu à*. Dans ce concours innombrable d'hommes si inconnus les uns aux autres, nul ne fut *inconnu* à la vigilance du magistrat. (Mass.) Nouveau genre d'étude, et presque *inconnu* aux personnes de son âge et de son rang. (Boss.) J'ai eu d'autant plus de tort, madame, d'employer un mot qui vous était *inconnu*. (J.-J. Rouss.) Qui êtes-vous, me dit-il, vos traits ne me sont pas *inconnus*. (Le Sage.) C'est dans le lit de l'Océan que naissent une multitude de plantes *inconnues* à nos botanistes. (B. de St-P.) On peut conclure de tout ce que nous venons de dire, qu'il y a encore beaucoup de végétaux utiles qui nous sont *inconnus*. (Id.) Tous les meubles de nos contrées leur sont *inconnus*. (Lamart.) Cook bravait des dangers *inconnus* à l'audace humaine. (Lemontey.) La foi était *inconnue* aux peuples qui ignoraient notre Dieu. (De la Luzerne.)

— *Inconnu chez*. Ce nom est absolument *inconnu* chez nos Indiens. (Volt.) L'injure et la violence étaient *inconnues* chez ces heureux enfants du ciel : la raison et la bienveillance étaient leurs lois. (Deleuze.)

— *Inconnu pour*. L'Océan n'a plus de bords *inconnus* pour nos navigateurs. (A.-Mart.)

— Math. *Quantité inconnue*. V. INCONNU, subst.

INCONNU, UE. s. Celui, celle qui n'est pas connu ou qui est très-peu connu. Un jeune inconnu. Une belle inconnue. Lettre apportée par un inconnu. L'accès n'était pas même refusé aux *inconnus*. (Mass.) Les plus zélés partisans du chien doivent confesser que cet animal a de l'audace dans les yeux ; que plusieurs sont hargneux ; qu'ils mordent quelquefois des *inconnus*, en les prenant pour les ennemis de leurs maîtres. (Volt.)

— Se dit particulièrement des personnes que l'on regarde comme peu dignes d'être connues. Se fier à un inconnu. Epouser une inconnue.

INCONNU. s. m. Ce que l'on ignore, par opposition à Ce que l'on connaît. Aller du connu à l'inconnu.

— Math. L'*inconnue*. La quantité que l'on cherche pour la solution d'un problème. L'objet d'une science est proprement un problème qui, comme tout problème à résoudre, a pour données des connues et des *inconnues*. (Condil.) On dit aussi, *quantité inconnue*.

— *Dégager l'inconnue*. La faire sortir des relations algébriques où elle est engagée.

— Myth. *Dieu inconnu*. Nom d'une divinité que l'on honorait à Athènes, sans en déterminer aucunement les attributions. Il y avait également à Rome un Dieu inconnu. On peut assigner ce culte au besoin général d'une religion plus pure et plus sévère.

— Hortic. *Inconnue chéneau*. Variété de poire nommée aussi fondante de Brest. ‖ *Inconnue lafare*. Nom donné dans quelques endroits à la poire de Saint-Germain.

INCONQUIS, ISE. adj. Qui n'a point été conquis. Pays inconquis.

INCONSCIENCE. s. f. Défaut de conscience.

INCONSCIENCIEUSEMENT. adv. Sans conscience. D'une manière peu consciencieuse.

INCONSCIENCIEUX, EUSE. adj. Qui manque de conscience. Personne inconsciencieuse. Les personnes qui à tout moment font parade de leur conscience sont les plus inconsciencieuses.

INCONSEILLÉ, ÉE. adj. Qui n'a pas reçu de conseil.

INCONSENTI, IE. adj. Qui n'est point consenti.

INCONSÉQUEMMENT. adv. (pr. *ein-kon-sé-ka-man*). Avec inconséquence.

INCONSÉQUENCE. s. f. Défaut de conséquence, manque d'accord dans les idées, les discours, les actions. Dire, faire une chose par inconséquence. Il y a de l'inconséquence dans ces paroles, dans ce procédé. C'est une pure inconséquence. L'une des *inconséquences* les plus communes est de ne pas vouloir les moyens de ce qu'on veut. (De Lévis.) Les suites de l'*inconséquence* sont la déconsidération. (Cte de Bradi.) On trouve encore beaucoup d'*inconséquences* dans plusieurs institutions peu en rapport avec les devoirs, les droits et les besoins de l'homme. (Id.) Il y a mille fois [illegible] les jugements. (Encycl.)

— Chose dite ou faite par inconséquence, sans réflexion. Conduite pleine d'inconséquences. Faire, dire mille inconséquences. Le plus long chapitre de l'histoire de l'homme est celui de ses *inconséquences*. (Hoiste.)

— Légèreté de conduite, oubli de ce que les bienséances exigent. Le mot d'*inconséquence* a été adopté, à l'égard du beau sexe, pour lui épargner un terme plus dur. Cette femme a fait une ou des inconséquences.

INCONSÉQUENT, ENTE. adj. Qui agit, qui parle contre ses propres principes. Homme inconséquent dans sa conduite, dans ses propos. Il faut permettre aux hommes d'être un peu *inconséquents*. (Vauvenarg.) Un ministre est *inconséquent* lorsqu'il annonce à la tribune une économie dans les dépenses, et que ses comptes augmentent le budget. (Cte de Bradi.)

— Fam. *Femme inconséquente*. Femme légère, qui oublie trop souvent ce que les bienséances exigent de son sexe.

— Se dit aussi des choses dans le sens de Contradictoire. Conduite inconséquente. Raisonnement inconséquent. Réponses inconséquentes. On est forcé de convenir que les lois sont *inconséquentes*, lorsque les mœurs d'un peuple les rendent à peu près impraticables. (Cte de Bradi.)

— S'emploie quelquefois substantiv. en parlant des personnes. Un jeune inconséquent. C'est un inconséquent, une inconséquente.

INCONSERVABLE. adj. des 2 g. Que l'on ne saurait conserver.

INCONSIDÉRATION. s. f. (pr. *in-kon-ci-dé-ra-ci-on*). Privation, absence de considération. Etre, tomber dans l'inconsidération. L'*inconsidération* fait mourir de langueur la vanité. (Boiste.)

— Legère imprudence dans les discours, dans la conduite. Parler, agir avec inconsidération. Faire une chose par inconsidération. Ce n'est pas une méchanceté, c'est une inconsidération

INCONSIDÉRÉ, ÉE. adj. Qui n'est pas considéré, estimé. Inusité en ce sens, et vicieux, parce qu'il prête à l'amphibologie.

— Étourdi, irréfléchi, imprudent. Homme inconsidéré. Femme inconsidérée. Etre fort inconsidéré. Voilà ce que c'est qu'une jeunesse *inconsidérée*, qui veut agir à sa tête. (La Font.) Ingrat et *inconsidéré*, l'homme se plaint de la nature comme si elle avait mal fait les choses, tandis que c'est lui seul qui les gâte. (S. Dubay.)

— Se dit également des choses. Action inconsidérée. Conduite inconsidérée. Discours, propos inconsidérés. Zèle inconsidéré.

— Il est aussi subst. en parlant des personnes. Vous êtes un inconsidéré.

INCONSIDÉRÉMENT. adv. D'une manière inconsidérée, étourdiment. Se conduire, parler inconsidérément. En perpétuelle défiance contre cette force active qui projette l'homme *inconsidérément* dans les sciences, l'industrie et les arts. (Ste-Beuve.)

INCONSISTANCE. s. f. Défaut de consistance, de suite et d'ensemble. L'inconsistance des idées, des projets. Une insolente et molle disposition, capable d'autant d'*inconsistance* que la folie et l'imbécillité. (Hist. des Stuarts.)

INCONSISTANT, ANTE. adj. Qui manque de consistance morale.

INCONSOLABLE. adj. des 2 g. Qui ne peut se consoler, qu'on ne peut consoler. Homme inconsolable. Femme inconsolable. Douleur inconsolable. Etre inconsolable de la mort de quelqu'un. Une circonstance imaginaire que nous ajoutons à nos afflictions, c'est de croire que nous sommes *inconsolables*. (Fontenelle.) Télémaque était abattu et *inconsolable*. (Fén.) Tu lis avec intérêt dans un cœur percé de toutes parts, qui te déploie ses *inconsolables* afflictions. (Volt.) Ni ces témoignages d'une amitié *inconsolable*, ni les serments de la foi conjugale, ni les cris de leurs chers enfants éplorés, ne les rappellent du séjour des ombres. (B. de St-P.)

— *Inconsolable de*. Je suis *inconsolable* de cette séparation. (Mme de Sévigné.)

INCONSOLABLEMENT. adv. De manière à ne pouvoir être consolé. Etre affligé inconsolablement.

INCONSOLANT, ANTE. adj Qui n'est point consolant. Toutes ses paroles sont *inconsolantes*. (Merc.)

INCONSOLÉ, ÉE. adj. Qui n'est point consolé. Nous avons *inconsolable*; *inconsolé* peut être utile surtout en poésie, parce qu'il est sonore. (La Harpe.)

Ainsi le loup cruel par la faim tourmenté,
Ravit le tendre agneau qu'à la plaine isolée,
Redemande en bêlant sa mère *inconsolée*. (Gaston.)

INCONSOMMÉ, ÉE. adj. Qui n'est point consommé.

INCONSOMPTIBLE. adj. des 2 g. Qui ne peut être consumé.

INCONSTAMMENT. adv. D'une manière inconstante, avec inconstance.

INCONSTANCE. s. f. Défaut de constance; facilité extrême à changer d'opinion, de résolution, d'affection, de conduite. L'inconstance d'un ami, d'un amant. L'inconstance d'une maîtresse. L'inconstance des femmes. Inconstance nuisible à l'avancement, à la fortune. L'*inconstance* et l'amour sont incompatibles. [illegible] pas moins à l'opiniâtreté qu'à l'*inconstance*. (B. de St-P.) Quelle *inconstance* dans l'homme; après avoir fondé et gouverné son institut, il se démit de sa place et voulut la reprendre. (Volt.) Par la fausse idée que nous avons des biens ou des maux, autant que par l'*inconstance* de notre volonté, nous agissons presque toujours sans savoir précisément ce qu'il faut désirer et ce qu'il faut craindre. (Barth.)

Toutes à leur tour se plaignaient
Des excès de son *inconstance*,
Qu'à grand'peine elles égalaient. (Voltaire.)

— Action de changer. Une première inconstance. Pardonner une inconstance, plusieurs inconstances. D'où viennent nos *inconstances*, si ce n'est de notre foi chancelante. (Boss.) Sa persévérance ne fait-elle pas honte à nos inégalités et à nos *inconstances*. (Fléch.) Le monde a ses vanités et ses *inconstances*. (Id.) Il me faut, pour mon honneur, prévenir l'éclat de son *inconstance*. (Mol.)

— En parlant des choses. Instabilité, mobilité. L'inconstance des saisons. L'inconstance du temps. L'inconstance des vents. L'inconstance de la mer. L'inconstance de la fortune. L'*inconstance* et la vanité des choses humaines. (Fléch.) Appliquée aux fantaisies du goût, l'*inconstance* constitue ce que nous appelons la mode. (V. Barrière.)

Et fixant de ses vœux l'*inconstance* fatale,
Phèdre depuis longtemps ne craint plus de rivale.
(Racine.)

INCONSTANT, ANTE. adj. Qui n'a point de constance, de fixité, qui est sujet à changer, volage. Homme inconstant. Femme inconstante. Caractère inconstant. Etre inconstant en amitié, en amour. Etre inconstant dans ses affections, dans ses résolutions, dans ses projets. Je l'aimais *inconstant*, qu'eussé-je fait fidèle. (Rac.) Ne vous assurez point sur ce cœur *inconstant*. (Id.) Oh ! combien l'homme est *inconstant*, divers. (La Font.) Peut-être expliquerait-on par la variation des marées celle des caractères, qui sont évidemment plus actifs et plus *inconstants* chez les peuples de l'hémisphère nord. (B. de St-P.) Ce moment d'exaltation ne dure pas ; Faust est un caractère *inconstant* ; les passions le reprennent. (Mme de Staël.)

— Se dit aussi des choses. Saison inconstante. Temps inconstant. Vent bien inconstant. Les choses humaines sont inconstantes.

Il sommeille, et de loin, à voir son lit flottant,
On croirait voir voguer sur le fleuve *inconstant*
Le nid d'une blanche colombe. (V. Hugo.)

— Il s'emploie quelquefois substantiv., en parlant des personnes. Ramener, punir un inconstant. C'est un inconstant, une inconstante. Il y a, je l'avoue, beaucoup d'*inconstants* et de fripons parmi nous. (Volt.) L'*inconstant* adopte aujourd'hui sans conviction l'opinion qu'il défendait hier de même, et à laquelle il reviendra demain pour un jour seulement. (V. Barrière.)

INCONSTITUTIONALITÉ. s. f. (pr. *in-konss-ti-tu-ci-o-na-li-té*). Polit. Caractère de ce qui est opposé à la constitution d'un pays. L'inconstitutionalité d'un acte, d'une loi. L'inconstitutionalité d'une opinion.

INCONSTITUTIONNEL, ELLE. adj. (pr. *in-konss-ti-tu-ci-on-nel*). Polit. Qui n'est pas constitutionnel, qui est contraire à la constitution d'un pays. Projet inconstitutionnel. Loi, proposition inconstitutionnelle.

INCONSTITUTIONNELLEMENT. adv. (pr. *in-konss-ti-tu-ci-o-nè-le-man*). D'une manière inconstitutionnelle.

INCONSULTÉ, ÉE. adj. Qui n'a pas été consulté, qui n'est plus consulté.

Dodone *inconsultée* a perdu ses oracles ;
Nos vergers sont sans dieux, nos forêts sans miracles
(Delille.)

INCONSUMÉ, ÉE. adj. Qui n'a point été consumé. On trouva dans sa main l'encens *inconsumé*. (***)

INCONTAMINÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *in*, priv.; *contaminatus*, souillé). Qui est sans souillure. Mot qui appartient au vieux langage.

INCONTENT, ENTE. adj. Qui n'est point content. S'est dit pour Mécontent.

INCONTESTABILITÉ s. f. Qualité, état de ce qui est incontestable.

INCONTESTABLE. adj. des 2 g. Qui ne peut être contesté, qui est certain. Preuve, vérité incontestable. Droit incontestable. Fait incontestable. Ceci est incontestable. Il fit bien, son droit était *incontestable*. (Volt.) Ne vous ai-je pas dit que nous avons un pouvoir *incontestable* sur les choses invisibles ? (Id.) La théorie physiologique de la sensation repose sur des bases *incontestables*. (Dufay.)

— Impersonnel. *Il est incontestable*. On ne saurait contester. Il est *incontestable* que les habitants des Gaules et de l'Espagne descendent de Gomer. (Volt.) Il est *incontestable* que c'est la couronne du monarque qui soutient la tiare du pontife. (Dupaty.)

INCONTESTABLEMENT. adv. D'une manière certaine, incontestable. Cela est incontestablement prouvé. Si Voltaire eût également soigné toutes les parties de son style, et qu'il eût plus tendu à la perfection qu'à la fécondité, il serait *incontestablement* le premier de nos poètes. (Paliss.)

INCONTESTÉ, ÉE. adj. Qui n'est point contesté. Droit incontesté. Autorité incontestée. Les tissus en laine et en duvet de cachemire, dans la fabrication desquels la supériorité de [illegible] Ce mot est admis surtout dans le langage parlementaire.

INCONTIGU, UË. adj. Qui n'est point contigu à une chose.

INCONTINEMMENT. adv. (pr. *ein-kon-ti-na-man*.) D'une manière incontinente, impudique.

INCONTINENCE. s. f. Vice opposé à la continence, à la chasteté ; abus des plaisirs de l'amour. Etre adonné à l'incontinence. Maladie qui est une des suites de l'incontinence. L'*incontinence* dépare la plus belle vie. (Jul. l'Apost.) Oseriez-vous exiger que Dieu vous fît vivre sans douleurs des siècles entiers, pour prix de votre gourmandise, de votre ivrognerie, de votre *incontinence* ? (Volt.) On y taxe d'*incontinence* la femme qui devient grosse la première année de son mariage. (Chateaub.) Les résultats de l'*incontinence* sont fâcheux, et quelquefois terribles. (Anquetin.)

— Médec. *Incontinence d'urine*. Ecoulement

habituel ou involontaire de ce liquide, causé, le plus ordinairement, par le relâchement ou la paralysie du sphincter de la vessie, ou par un excès de sensibilité et de contractilité de la vessie elle-même, ou bien encore, comme chez les vieillards, par la paralysie de ce réservoir membraneux, d'où l'urine s'écoule comme par regorgement, après s'y être accumulée.

INCONTINENT, ENTE. adj. Qui n'est pas continent, qui n'est pas chaste. Homme très-incontinent. Vous avez été intempérant et *incontinent;* corrigez-vous de ces deux vices, et vous vivrez cent cinquante ans pour le moins. (Volt.)

INCONTINENT. adv. Employé elliptiq. pour Dans le temps incontinent. Il signifie Aussitôt; sur-le-champ; sur l'heure. Recevoir un ordre, et partir incontinent. Les troupes chrétiennes marchèrent *incontinent* par des endroits rudes et escarpés. (Fléch.) Freind prit son parti *incontinent*, selon sa coutume. (Volt.) Les rechercheurs, apprenant que la dame avait une prodigieuse quantité de diamants, la jugèrent *incontinent* sorcière. (Id.)

INCONTINU, UE. adj. Qui n'est pas continu.

INCONTINUEL, ELLE. adj. Qui n'a pas lieu continuellement.

INCONTINUITÉ. s. f. Défaut de continuité.

INCONTRACTÉ, ÉE. adj. Qui n'est point contracté.

INCONTRADICTION. s. f. (pr. *in-kon-tra-dik-ci-on*). Absence de contradiction.

— Accord dans la manière de penser. Ni la contradiction n'est marque de fausseté, ni l'*incontradiction* n'est marque de vérité. (Pasc.)

INCONTRAINT, AINTE. adj. Qui n'a pas subi de contrainte.

INCONTRAINTE. s. f. Absence de contrainte.

INCONTRE. adv. S'est dit pour A l'encontre. Pourquoi venir incontre?

INCONTREFAIT, AITE. adj. Qui n'est point contrefait.

INCONTRIT, ITE. adj. Qui n'est point contrit, qui n'a pas fait d'acte de contrition.

INCONTRÔLABLE. adj. des 2 g. Qui ne peut être soumis à aucun contrôle. Métal incontrôlable.

INCONTRÔLÉ, ÉE. adj. Qui n'a subi aucun contrôle.

INCONTROVERSABLE. adj. des 2 g. Que l'on ne peut controverser.

INCONTROVERSÉ, ÉE. adj. Qui n'a point été controversé.

INCONVAINCU, UE. adj. Qui n'a point été convaincu.

— Caraccioli a dit subst. Les inconvaincus.

INCONVENABLE. adj. des 2 g. Qui n'est pas convenable.

— S'est dit autrefois de ce qui est déshonnête, impudique. Je n'oserais écrire les choses *inconvenables* qu'ils faisaient aux dames. (Froiss.)

INCONVENANCE. s. f. Qualité de ce qui est inconvenant. L'inconvenance d'un procédé. L'inconvenance d'un propos, d'une plaisanterie. Parole, réponse d'une inconvenance choquante

— Absol. Action qui blesse les usages, les bienséances. Quelle inconvenance!

INCONVENANT, ANTE. adj. Qui ne convient pas, qui blesse les convenances. Action, parole inconvenante. Cela est fort inconvenant.

INCONVÉNIENT. s. m. (ét. lat., *in*, priv.; *convenire*, s'accorder). Ce qui survient de fâcheux dans une entreprise, dans une affaire. Grand inconvénient. Affaire qui n'offre nul inconvénient, qui offre de nombreux inconvénients. Chose qui ne peut se faire sans inconvénient. S'attirer mille inconvénients. N'avoir aucun inconvénient à craindre. Il n'y a point d'inconvénient à s'y prendre ainsi. En voulant éviter un inconvénient, on tombe quelquefois dans un autre. La loi répond des *inconvénients* que l'on éprouve en la suivant; l'homme est responsable des *inconvénients* qui arrivent lorsqu'il s'écarte de la lettre. (D'Aguess.) En jouissant d'avance du plaisir de vivre avec vous, j'ai craint les *inconvénients* qui pouvaient le troubler. (J.-J. Rouss.) Mais de cette destruction même il est résulté un nouvel *inconvénient*. (Buff.)

— Désavantage attaché à une chose, conséquence fâcheuse qui en résulte. Grave inconvénient. Remédier aux inconvénients. Système *inconvénients* du silence sont quelquefois graves. (Livay.) Peu de personnes savent quels *inconvénients* sont attachés à l'abus de ces plaisirs. (Rostan.) En les tenant en chambre, on prévient en grande partie cet *inconvénient*. (Buff.) Voilà l'*inconvénient* du bruit fait à l'avance; l'indignation est usée quand le mal se révèle. (Bazin.)

INCONVÉNIENTER. v. n. 1re conj. Trouver des inconvénients à quelque chose. Inusité.

INCONVERTI, IE. adj. Qui n'a point été converti. Je vous assure qu'il est absolument *inconverti;* j'ajoute inconvertissable. (Mers.)

INCONVERTIBLE. adj. des 2 g. Qui n'est pas susceptible de se convertir. Avec une fausse conscience, on est incorrigible et *inconvertible*. (Bourd.)

INCONVERTISSABLE. adj. des 2 g. Syn. de Inconvertible. V. ce mot.

INCONVICTION. s. f (pr. *in-kon-vik-ci-on*). Défaut de conviction. Ne distinguera-t-on jamais l'*inconviction* qui doute en examinant, de l'incrédulité qui nie sans examen? (Servan.)

INCONVIÉ, ÉE. adj. Qui n'a pas été convié, invité.

INCORPORALITÉ. s. f. (du lat. *incorporalitas;* fait de *in*, priv.; et *corpus*, corps). Dogm. Qualité, état des êtres incorporels. L'incorporalité des anges.

INCORPORATION. s. f. (pr. *in-kor-po-ra-ci-on;* du lat. *incorporatio;* fait de *in*, dans; *corpus*, corps). Action d'incorporer, de s'incorporer, et état de ce qui est incorporé. L'incorpotion d'une compagnie dans un régiment. L'incorporation d'une province à un royaume. Propriété acquise par incorporation.

— Fig. L'incorporation de quelques articles de l'ancienne loi dans la nouvelle.

INCORPORÉ, ÉE. part. pass. du v. Incorporer. S'empl. adjectiv. Substance incorporée avec une autre.

— Fig. Plusieurs des lois anciennes furent *incorporées* dans le nouveau code. (Acad.) Ceux-ci se figuraient un Dieu *incorporé* avec tout l'univers. (Mass.)

INCORPORÉITÉ. s. f. Dogm. Synonyme de Incorporalité. V. ce mot.

INCORPOREL, ELLE. adj. Qui n'a point de corps, qui est privé de corps. Les êtres incorporels. Nos filles ne pensent qu'en tremblant au jour qui doit les priver de cette vertu qui les rend semblables aux anges et aux puissances *incorporelles*. (Montesq.) Dieu est *incorporel*. (Acad.)

— Jurispr. *Chose incorporelle*. Qu'on ne peut toucher, et qui consiste en droits et en actions.

INCORPORER. v. a. 1re conj. (du lat. *incorparari;* fait de *in*, dans; *corpus*, corps). Pharm. et chim. Mêler, réunir ensemble certaines matières ou substances pour n'en faire qu'un seul corps qui ait de la consistance. Incorporer une substance avec une autre. Incorporer plusieurs médicaments pour en faire des emplâtres, des onguents.

— Fig. Joindre, réunir, en parlant d'un corps politique, ecclésiastique ou militaire. Incorporer un peuple avec un autre. Incorporer le clergé d'une paroisse dans celui d'une autre. Incorporer de nouvelles levées dans l'armée, des conscrits dans un régiment. Comment pourrons-nous *incorporer* tout à fait à l'Eglise de Jésus-Christ tant de peuples nouvellement convertis? (Boss.) Différente des autres mères, qui mettent hors d'elles-mêmes les enfants qu'elles produisent, l'Eglise n'engendre les siens qu'en les recevant en son sein, qu'en les *incorporant* à son unité. (Id.)

— Fig., en parlant des choses. Il ne faut pas attacher le savoir à l'âme, il l'y faut *incorporer*. (Mont.)

— Se dit aussi en parlant des Pays, des terres. Incorporer une nouvelle province au royaume. Incorporer une forêt au domaine.

— Fig. On *incorpore* la colère en la cachant. (Mont.)

— Fig. L'habitude nous *incorpore* au vice. (Mont.)

— S'INCORPORER. v. pron. Être incorporé. Choisir deux substances qui s'incorporent facilement. Les alluvions s'incorporent à l'héritage auquel ils se joignent.

— Fig. Si vous saviez avec quelle facilité vous vous laissez prendre aux richesses que vous croyez posséder; si vous saviez par combien d'imperceptibles liens elles s'attachent, et, pour ainsi dire, s'*incorporent* à vous. (Boss.) Il faut prendre les affaires en main, non à cœur; s'en charger, et non se les *incorporer*. (Charr.) Les richesses s'attachent, et pour ainsi dire s'*incorporent* à notre cœur. (Boss.)

— verbe récipr. Deux peuples qui s'incorporent avec le temps.

INCORRECT, ECTE. adj. Qui n'est pas correct. Style incorrect. Dessin incorrect. Edition incorrecte. Figure incorrecte. Manière incorrecte. On lui faisait voir les contre-sens de scène en scène, un dialogue vague, *incorrect*, décousu, sans expression, sans effet. (La Harpe.)

— Se dit aussi des Écrivains, des artistes, dont le travail est incorrect. Ecrivain, auteur incorrect. Peintre, dessinateur incorrect.

INCORRECTEMENT. adv. D'une manière incorrecte. Ecrire, dessiner incorrectement.

INCORRECTION. s. f. (pr. *in-kor-rec-ci-on*).

— Endroit incorrect, défectueux, dans un ouvrage d'esprit ou d'art. Livre, tableau rempli d'incorrections. Faire disparaître une incorrection, des incorrections. Ce sont des amants et non des académiciens, dit-il dans une note, croyant justifier par ce seul mot les *incorrections*, les longueurs et les inutilités. (La Harpe.)

INCORRIGÉ, ÉE. adj. Qui n'est pas corrigé. Ouvrage incorrigé.

INCORRIGIBILITÉ. s. f. Défaut de celui qui est incorrigible.

INCORRIGIBLE. adj. des 2 g. Qui ne peut se corriger, être corrigé. Enfant incorrigible. Joueur incorrigible. Esprit, caractère incorrigible. Des défauts incorrigibles. Il pèche sans remords, et il est plus *incorrigible*. (Fléchier.) Sans la philosophie, quoique souvent et sévèrement châtiés par le malheur, nous demeurons *incorrigibles*. (Boiste.)

INCORRIGIBLEMENT. adv. D'une manière incorrigible. Se conduire incorrigiblement.

INCORROMPU, UE. adj. Qui n'est point corrompu. La nature *incorrompue*. (Pasc.)

INCORROYÉ, ÉE. adj. Techn. Qui n'a point subi le corroyage. Fer incorroyé. Cuir incorroyé.

INCORRUPTIBILITÉ. s. f. Qualité de ce qui est incorruptible. L'incorruptibilité des corps glorieux.

— Fig. Probité invariable, intégrité d'un homme qui ne se laisse point corrompre. L'incorruptibilité d'un juge, d'un magistrat, d'un fonctionnaire public.

INCORRUPTIBLE. adj. des 2 g. Qui n'est point sujet à la corruption. Matière incorruptible. Il n'y a que les substances spirituelles qui soient *incorruptibles*. (Acad.)

— Fig. Incapable de se laisser corrompre pour manquer à l'honneur, à son devoir. Magistrat incorruptible. Homme incorruptible, d'une probité incorruptible. Femme d'une vertu, d'une fidélité incorruptible. Ils eurent recours à M. de Lamoignon, comme à un homme *incorruptible*. (Fléch.)

— En poésie, *incorruptible* s'est quelquefois appliqué élégamment aux choses morales :

J'éveillerai pour toi la pitié, la justice
De l'*incorruptible* avenir. (GILBERT.)

Et le crime serait paisible
Sans le remords *incorruptible*
Qui s'élève seul contre lui. (LAMOTTE.)

INCORRUPTIBLE. s. m. Membre d'une secte eutychéenne qui enseignait que le corps de Jésus-Christ était incorruptible, et exempt de toute passion humaine.

INCORRUPTION. s. f. (pr. *in-kor-rup-ci-on*). Théol. Etat des choses qui ne peuvent se corrompre. Saint Paul dit que nous revêtirons l'*incorruption* lorsque nous serons ressuscités. (Suppl. de l'Acad.)

INCOUPABLE. adj. Qui n'est pas coupable. Ce mot se trouve dans les Commentaires de Montluc.

INCOUPÉ, ÉE. adj. Qui n'est point coupé, séparé.

INCOURAGEUSEMENT. adv. D'une manière dépourvue de courage; lâchement.

INCOURAGEUX, EUSE. adj. Qui n'est point courageux; lâche.

INCOURANT, ANTE. adj. Comm. Qui n'a point de cours; qui ne se vend point. Marchandise incourante. || *Effet incourant*. Effet qui ne peut s'escompter.

INCOURBÉ, ÉE. adj. Qui n'est point courbé, qui est droit.

INCOURONNÉ, ÉE. adj. Qui n'a point de couronne.

— Bot. Se dit de la calathide des synanthérées, quand les fleurs qui la constituent se ressemblent pour la forme de la corolle.

INCOURS. s. m. Anc. cout. Confiscation.

INCOUVÉ, ÉE. adj. Qui n'a pas été couvé; qui n'a point subi l'incubation. Œufs incouvés.

INCRASSANT, ANTE. adj. (du lat. *incrassans*, part. prés. du v. *incrassare*, épaissir). Méd. Qui épaissit. Se dit des médicaments auxquels on supposait la propriété d'augmenter la consistance des humeurs : telles étaient toutes les substances mucilagineuses.

— Il est aussi subst. masc. Un incrassant. Les *incrassants* sont les opposés des incisifs. (Ryst.)

INCRASSATION. s. f. (pr. *in-crass-ça-ci-on;* ét., V. INCRASSANT). Médec. Épaississement. S'employait en parlant de l'état des humeurs. || Effet des remèdes incrassants. Inusité.

INCRASSÉ, ÉE. part. pass. du v. Incrasser. S'empl. adjectiv.

INCRASSER. v. a. 1re conj. (du lat. *incrassare*, même signif.) Méd. Épaissir, rendre plus dense, plus tenace. Incrasser les humeurs. Inusité. || S'INCRASSER. v. pron. Devenir plus épais, plus tenace.

INCRÉDIBILITÉ. s. f. Dogm. Ce qui fait qu'on ne peut croire une chose, ce qui la rend incroyable. Motifs d'incrédibilité.

INCRÉDIBLE. adj. des 2 g. S'est dit pour Incroyable. Vous n'êtes incrédible, signifiait, Je ne puis vous croire.

INCRÉDULE. adj. des 2 g. (du lat. *incredulus;* fait de *in*, priv., et *credere*, croire.)

persuader. Homme incrédule, très-incrédule. Esprit incrédule. Etre naturellement incrédule.

— Qui ne veut point croire aux mystères de la religion. Auteur incrédule. Il ose se vanter d'être incrédule. Il est démontré que la majeure partie des hommes, et surtout des femmes dont l'imagination est double, ne saurait être *incrédule*. (Galiani.) Racine, *incrédule*, n'eût jamais fait Athalie. (Duthoil.)

— S'emploie aussi substantiv., surtout dans ce dernier sens. Un incrédule. Convaincre, combattre les incrédules. C'est ainsi que Dieu fera taire les superbes et les *incrédules*. (Boss.) Etonnez-vous, à ce prodige nouveau; c'est que, parmi tant de témoignages de l'amour divin, il y ait tant d'*incrédules* et tant d'insensibles. (Id.) J'ai passé ma vie parmi les *incrédules* sans me laisser ébranler. (J.-J. Rouss.) Les *incrédules* eux-mêmes n'aiment pas l'incrédulité dans les femmes. (Grégory.)

INCRÉDULITÉ. s. f. (du lat. *incredulitas*, fait de *in*, priv., et de *credere*, croire). Répugnance, résistance à croire ce qui est croyable. Incrédulité opiniâtre, invincible. Quelle incrédulité!

— Manque de foi religieuse. Aveugle, fatale incrédulité. L'incrédulité des Juifs, des prétendus philosophes. Elle gémissait dans son *incrédulité*, qu'elle n'avait pas la force de vaincre. (Boss.) Voltaire eut l'art funeste, chez un peuple capricieux et aimable, de rendre l'*incrédulité* à la mode. (Chateaub.) est naturel que le schisme mène à l'*incrédulité*, et que l'athéisme suive l'hérésie. (Id.) Il ne se commet pas un seul crime dont nous n'ayons le droit de demander compte à l'*incrédulité*. (Lamenn.) La foi du chrétien a besoin de l'*incrédulité* du juif. (Dupaty.)

— L'incrédulité personnifiée. Les grands coupables cherchent un asile contre les remords et la peur dans les bras de l'*incrédulité*. (Boiste.)

INCRÉÉ, ÉÉE. adj. Qui existe sans avoir été créé. Dieu seul est incréé, est un être incréé. || *La sagesse incréée*. Jésus-Christ.

— Substantiv., en poésie, l'*Incréé*, Dieu. Je sais que tu connais l'*Incréé*. (Trad. de Klopstock.)

INCRÉMENT. s. m. (du lat. *incrementum*, accroissement, augmentation). Algèb. Ce dont une quantité croît ou décroît. On dit aujourd'hui, Différentielle. V. DIFFÉRENTIELLE.

INCRÉPANT, ANTE. adj. (du lat. *increpans*, part. prés. de *increpare*, réprimander, reprendre). Qui blâme, reprend, réprimande. Vieux et inusité.

INCRÉPÉ, ÉE. part. pass. du v. Incréper. S'empl. adjectiv.

INCRÉPER. v. a. 1re conj. (du lat. *increpare*). Blâmer, réprimander. Puis, *increpez* cette mort qui nous fraude. (Marot.) Vieux et inusité.

INCRÉPI, IE. adj. Qui n'a pas été crépi.

INCRIBLÉ, ÉE. adj. Qui n'a pas été criblé

INCRIMINABLE. adj. des 2 g. (rad. *incriminer*). Que l'on peut imputer à crime. Action incriminable.

INCRIMINATION. s. f. (pr. *in-kri-mi-na-ci-on*). Jurispr. Action d'incriminer. || Etat d'une personne incriminée.

INCRIMINÉ, ÉE. part. pass. du v. Incriminer. S'empl. adjectiv. Personne incriminée

INCRIMINER. v. a. 1re conj. (ét. lat., *in*, sur; *crimen*, *criminis*, crime). Jurispr. Accuser quelqu'un de crime, lui imputer à crime quelque chose. Incriminer quelqu'un. Incriminer les actions, les paroles d'une personne.

INCRIMINEL, ELLE. adj. Qui n'est point criminel.

INCRIMINELLEMENT. adv. D'une manière qui n'est point criminelle.

INCRISTALLISABILITÉ. s. f. Phys. Qualité d'un corps qui ne peut se cristalliser. || État de ce qui est incristallisable.

INCRISTALLISABLE. adj. des 2 g. Phys. Qui ne peut se cristalliser, qui n'est pas susceptible de prendre une forme régulière. Substance incristallisable.

INCRITIQUABLE. adj. des 2 g. Qui ne peut être critiqué; qui est à l'abri de la critique. Ouvrage incritiquable.

INCRITIQUÉ, ÉE. adj. Qui n'a point été critiqué; qui n'a point subi de critique.

INCROCHETABLE. adj. des 2 g. Techn. Qui ne peut être crocheté. Depuis une vingtaine d'années on est parvenu à faire des serrures *incrochetables*, qu'on ne peut ouvrir sans les briser, à moins d'avoir la clé. (Teul.)

INCROYABILITÉ. s. f. Qualité de ce qui est incroyable.

INCROYABLE. adj. des 2 g. Qui ne peut être cru, qui est difficile à croire. Il ne se dit que des choses. Fait incroyable. Récit incroyable. Histoire, aventure incroyable. Des merveilles incroyables. Voilà qui est vraiment incroyable. C'était de tous les mystères celui qui paraissait le plus *incroyable*. (Boss.) On sema de sa mort d'*incroyables* discours. (Rac.) Défions-nous toujours d'une *incroyable* histoire. (Imbert.) La pie transporte ses œufs ailleurs, soit entre ses doigts, soit d'une manière encore plus *incroyable*. (Buff.)

— Par exagération, qui est extraordinaire.

Chagrin incroyable. Joie incroyable. Souffrir des maux incroyables, des douleurs incroyables. La joie de cette princesse était *incroyable*. (Boss.) C'étaient souvent d'*incroyables* violences, d'amères ironies et de noirs soupçons dans deux imaginations également irritables. (Villem.)

— Impers. *Il est incroyable*. On ne saurait croire, concevoir. Il est incroyable combien on s'y amuse. Est-il *incroyable* que Dieu aime, et que la bonté se communique? (Boss.) Il n'est pas *incroyable* qu'il fasse des miracles. (Fléch.)

— substantiv. L'*incroyable*. Ce qui n'est pas croyable. Les personnes passionnées croient tout, même l'*incroyable*. (Boiste.)

— Hist. S'est dit sous le Directoire, d'une certaine classe d'élégants, qui affectaient dans leur mise une recherche extraordinaire et ridicule. C'est un incroyable. Les incroyables ont succédé aux muscadins, et ont été remplacés par les dandys, les fashionables et les lions.

INCROYABLEMENT. adv. D'une manière incroyable, excessive. Puis, sans ouvrir les yeux, elle prit à son insu une pose *incroyablement* gracieuse. (G. Sand.)

INCROYANCE. s. f. État de celui qui n'a point de croyance.

INCRUSTABLE. adj. des 2 g. (rad. *incruster*). Qui peut être incrusté.

INCRUSTANT. part. prés. invar. du v. Incruster. Des ouvriers incrustant de marbre un portique.

INCRUSTANT, ANTE. adj. Minér. Qui produit des incrustations, qui a la propriété de couvrir les corps d'une croûte plus ou moins épaisse. Une source incrustante. Chaux carbonatée incrustante.

INCRUSTATION. s. f. (pr. *in-krus-ta-ci-on*). Action d'incruster. L'incrustation est un art très-ancien.

— État de ce qui est incrusté, chose incrustée. Belle incrustation. Meuble orné d'incrustations.

— Fig. C'est dommage qu'un méchant homme ne soit encore un sot, et que la décence pallie son vice. Ces *incrustations* n'appartiennent qu'à une bonne et saine paroi, qui mérite d'être conservée, d'être blanchie. (Mont.)

— Minér. Croûte, enduit pierreux qui se forme peu à peu autour des corps qui ont séjourné longtemps dans certaines eaux, principalement chargées de sels calcaires.

— Anat. Dépôt calcaire ou plaque cartilagineuse, qui se développe dans les tissus organiques ou à leur surface.

INCRUSTÉ, ÉE. part. pass. du v. Incruster. S'empl. adjectiv. Boîte incrustée d'or. Les appartements étaient *incrustés* en mosaïques et garnis de colonnes. (J.-J. Rouss.) A leur arrivée à Cuzco, l'une des principales villes du Pérou, les Espagnols trouvèrent les murailles des temples *incrustées* d'or et d'argent. (Raynal.)

— Fig. Une probité exacte, beaucoup d'honneur, faisaient le fond de son caractère, d'ailleurs *incrusté* d'une ambition extrême. (St-Simon.)

— Bot. Se dit de la graine et du péricarpe, quand ils adhèrent l'un à l'autre avec tant de force qu'ils semblent faire corps ensemble.

— INCRUSTÉ. s. m. Techn. Ouvrage d'ébénisterie ou de tabletterie fait par incrustation. Un bel incrusté.

INCRUSTER. v. a. 1re conj. (du lat. *incrustare*, fait de *in*, dans, sur; *crusta*, croûte). Appliquer sur une chose des lames ou des plaques d'une matière plus ou moins précieuse, et les y enchâsser, pour former des ornements, des dessins. Incruster de marbre un pilastre, une colonne. Incruster d'or, d'argent une boîte. Incruster d'ivoire une table, un nécessaire.

— On dit dans le même sens, Incruster un pilastre, une colonne. Incruster une boîte. Incruster une table, un nécessaire.

— On lui donne quelquefois pour régime le nom de la chose même ainsi appliquée. Incruster une mosaïque dans le chœur d'une église. Incruster du jaspe dans un fronton. Incruster de l'ivoire dans un meuble.

— Se dit en parlant de l'action de certaines eaux qui ont la propriété de couvrir d'une croûte pierreuse les corps qui y séjournent. Les eaux d'Arcueil incrustent promptement les tuyaux.

— S'INCRUSTER. v. pron. Être incrusté. L'or s'incruste sur le fer.

— Se couvrir d'une croûte pierreuse. Les dents s'incrustent de tartre. Des tuyaux qui s'incrustent de stalactites.

— Se dit aussi des choses qui adhèrent fortement à une autre, qui font corps avec elle. Cela s'est profondément incrusté dans le mur.

INCUBATION. s. f. (pr. *in-ku-ba-ci-on*; du lat. *incubatio*, fait de *in*, sur; *cubare*, être couché). Ornith. Action par laquelle les oiseaux couvent, c'est-à-dire, excitent le principe vital du germe de leurs œufs, au moyen de la chaleur de leur corps. La durée de l'incubation varie suivant les espèces : celle de la dinde est de 32 jours, celle de la poule de 20, celle de la cane de 29, celle de l'oie de 31, celle de la pintade de 28, celle du pigeon de 18, celle du faisan de 21, celle du paon de 30 environ. Toute cette série de phénomènes qui forment un spectacle si intéressant pour l'observateur est l'effet de l'*incubation* opérée par une poule. (Buff.) Tout œuf, pour être utilement soumis à l'*incubation*, doit avoir été fécondé par le mâle. (Peyssère.)

— *Four d'incubation*. Sorte de four dans le[illegible] par une chaleur artificielle, à la chaleur naturelle de la poule. Au reste, quelque attention que l'on donne à la conduite d'un four d'*incubation*, il n'est guère possible d'y entretenir constamment et sans interruption le 32e degré, qui est celui de la poule. (Buff.)

— Médec. *Période d'incubation*. Temps qui s'écoule entre l'action d'une cause morbifique sur l'économie animale, et l'invasion de la maladie.

INCUBE. s. m. (ét. lat., *in*, sur; *cubare*, se coucher). Sorte de démon qui, suivant une ancienne croyance, abuse des femmes pendant leur sommeil. Il est opposé à Succube. Y a-t-il eu des *incubes* et des succubes? Tous nos savants jurisconsultes démonographes admettaient également les uns et les autres. (Volt.)

— Médec. Espèce de cauchemar où la personne qui en est atteinte songe qu'elle est opprimée et suffoquée par un diable affublé en vieille femme, accroupie sur son estomac.

— Ant. lat. Esprit malfaisant qui s'efforçait d'étouffer les personnes endormies.

INCUBÉ, ÉE. adj. Qui a été soumis à l'incubation. Œuf incubé.

INCUBONES. s. m. pl. Myth. lat. Nom latin de certains génies qui gardaient les trésors cachés. Les incubones portaient de petits chapeaux de paille, dont il fallait s'emparer pour devenir leur maître.

INCUEILLI, IE. adj. Qui n'est point cueilli. Fruit incueilli.

INCUIT, ITE. adj. Qui n'est point cuit. Pain incuit. Gigot incuit.

INCULCATION. s. f. (pr. *in-kul-ka-ci-on*). Action d'inculquer, de répéter souvent la même chose. Je me déplais de l'*inculcation*, voire aux choses utiles, comme en Sénèque. (Montaig.) Vieux et inusité.

INCULPABILITÉ. s. f. (rad. *inculper*). Jurispr. Qualité, état de ce qui peut être inculpé. Près de se voir englouti, au moment où son *inculpabilité* était devenue incontestable. (Linguet.)

INCULPABLE. adj. des 2 g. Qui peut être inculpé. Quelque effet qui résulte de la vérité, on est toujours *inculpable* quand on l'a dite, parce qu'on y a rien mis du sien. (J.-J. Rouss.)

INCULPATION. s. f. (pr. *in-kul-pa-ci-on*). Jurispr. Action d'inculper, d'attribuer une faute à quelqu'un. Inculpation grave. Inculpation hasardée. Étrange inculpation. Repousser une inculpation. Se justifier d'une inculpation. Les juges doivent être en garde contre la malignité des *inculpations*. (Sall.)

INCULPÉ, ÉE. part. pass. du v. Inculper. S'empl. adjectiv. Personne inculpée.

— substantiv. Prat. L'*inculpé*. Celui qui est soupçonné d'un crime, d'un délit.

INCULPER. v. a. 1re conj. (ét. lat., *in*, sur; *culpa*, faute). Accuser quelqu'un d'une faute. Inculper légèrement quelqu'un, l'inculper sans preuves.

— S'INCULPER. v. pron. Inculper soi. S'inculper par ses propres aveux.

— v. récipr. S'accuser l'un l'autre. Des témoins qui s'inculpent.

INCULQUÉ, ÉE. part. pass. du v. Inculquer. S'empl. adjectiv. Des principes inculqués dès l'enfance.

INCULQUER. v. a. 1re conj. (du lat. *inculcare*; formé de *in*, sur; *calcare*, presser, fouler). Mettre, imprimer une chose dans l'esprit de quelqu'un, à force de la répéter. Inculquer un principe, une opinion dans l'esprit de ses enfants. Il faut lui inculquer cette vérité, cette doctrine. Ah! fit George, Masidora devient d'une vertu monstrueuse; elle ne se laissera bientôt plus embrasser que par son amant; je lui avais pourtant *inculqué* de meilleurs principes. (Th. Gaut.) Je tâcherai de lui *inculquer* les semences de la vertu. (Mol.) C'est une appréciation déterminée, durable, dégagée des échos imaginaires et des lueurs de l'ivresse, et qui nous *inculque* de rares et mémorables pensées. (Ste-Beuve.)

— S'INCULQUER. v. pron. Être inculqué. Maximes qui s'inculquent facilement dans la mémoire.

— v. récipr. S'imprimer mutuellement dans l'esprit. Les méchants s'inculquent leurs mauvais principes.

INCULTE. adj. des 2 g. (du lat. *incultus*; fait de *in*, priv., et *cultus*, cultivé). Qui n'est point cultivé. Jardin inculte. Terres incultes. Champs incultes. Des lieux incultes. La campagne de Rome a ses marais Pontins, et plus de champs *incultes* que de cultivés. (C. Fée.)

— Fig. Esprit inculte. Nature inculte. Talent inculte. || *Des mœurs incultes*. Des mœurs sauvages, farouches.

— En parlant des personnes. Le grand Condé n'était pas un de ces héros *incultes*, qui de la bravoure et de la science de la guerre se font un titre et un droit d'ignorance pour tout le reste. (Bourd.)

— *Barbe, chevelure inculte*. Barbe, chevelure entièrement négligée.

INCULTIVÉ, ÉE. adj. Qui n'est pas cultivé. Ce mot, dit La Harpe, est inutile au propre comme au figuré, puisque nous dirons également des terrains *incultes*, des esprits *incultes*. V. INCULTE.

INCULTURE. s. f. Absence de culture. L'inculture d'une terre. [illegible] champs dans une inculture complète.

INCUNABLE. adj. des 2 g. (du lat. *incunabula*, berceau). Bibliogr. Se dit d'une édition qui date de l'enfance de l'imprimerie, au XVe siècle. Édition incunable. Toutes les éditions princeps ne sont pas des éditions incunables.

— substantiv. Une incunable. Rechercher les incunables.

— Ce mot a été primitivement employé au plur., dans le même sens que le mot latin d'où il tire son origine. Ainsi on a dit : Cette édition remonte aux *incunables* de l'imprimerie, c'est-à-dire, au berceau, à l'enfance de l'imprimerie.

INCURABLE. adj. des 2 g. (ét. lat., *in*, privat., et *curare*, guérir). Qui ne peut être guéri. Homme, malade incurable. Mal incurable. Maladie, plaie incurable. Mais les malheureux, dites-vous, condamnés à souffrir toute leur vie, accablés de maladies *incurables*, peuvent-ils l'admirer et l'aimer? (Volt.) Quelle médecine vous fera digérer? l'exercice; quelle réparera vos forces? le sommeil; quelle diminuera les maux *incurables*? l'exercice. (Id.) Toutes les personnes atteintes d'affections *incurables* ne sont pas, comme le croit le vulgaire, destinées à une mort prochaine. (Ratier.)

— Fig. Caractère incurable. Passion incurable. Défaut, vice incurable. Si l'aveuglement des peuples n'eût pas été *incurable*. (Boss.) Les maladies de l'esprit sont *incurables*. (Boiste.) L'amour dont je me plains est un mal *incurable*. (Corn.) Chez tout sot bel-esprit le vice est *incurable*. (Volt.)

— *Incurable*, dit Voltaire, n'a encore été enchâssé dans un vers que par l'industrieux Racine. D'un *incurable* amour remèdes impuissants. En effet, ce mot, qui n'a rien de noble dans notre langue, est ici très-élégant et très-poétique.

— substantiv. Malade incurable reçu dans un hôpital. C'est un incurable. Une salle d'incurables. Il y a tant de lits pour les incurables.

— Au pl. Hôpital d'incurables. Aller aux incurables. Obtenir une place, un lit aux incurables. || *Hospice des incurables* (femmes). A Paris, rue de Sèvres, fondé en 1637 par les soins du cardinal François de Larochefoucault.

— Syn. comp. INCURABLE. INGUÉRISSABLE. *Incurable* a plus de rapport au mal, à la maladie, qui ne peuvent être guéris par le secours de l'art; *inguérissable* en a davantage à la santé, qui ne peut être rétablie par aucun secours.

INCURABLEMENT. adv. D'une manière incurable.

INCURIE. s. f. (du lat. *incuria*; fait de *in*, priv., et *cura*, soin). Défaut de soin, négligence. Grande incurie. Incurie funeste, coupable. Se ruiner par son incurie. Je me livrai pleinement à l'*incurie* et au repos d'esprit qui fit toujours mon goût le plus dominant. (J.-J. Rouss.)

Heureux qui voit couler ses jours
Dans la mollesse et l'*incurie*. (VOLT.)

INCURIEUSEMENT. adv. Négligemment. Combien de gens reçoivent *incurieusement* leur bonne fortune. (Mont.) Il est vieux.

INCURIEUX, EUSE. adj. Qui n'a point de curiosité, de soin, de souci. Combien se trouvent plus dociles et aisés à mener les esprits simples et *incurieux*, que les esprits surveillants et pédagogues. (Mont.) *Incurieux* des modernes, nous exaltons les anciens. (Trad. de Tacite.) Il est vieux.

INCURIOSITÉ. s. f. Manque de curiosité, négligence d'apprendre ce qu'on ignore. L'incuriosité des Orientaux, des musulmans. C'est un doux et mol chevet que l'insouciance et l'*incuriosité* à reposer une tête bien faite. (Mont.) L'ignorance et l'*incuriosité* sont deux oreillers fort doux; mais, pour les trouver tels, il faut avoir la tête aussi bien faite que Montaigne. (Diderot.) L'*incuriosité* naturelle des Castillans. (Marm.) L'habitude est un oreiller bien doux pour la paresse et l'*incuriosité*. (Domerg.)

INCURSION. s. f. (du lat *incursio*, fait de *incursare*, courir sur). Course, irruption de gens de guerre en pays ennemis. Grande incursion. Incursions continuelles. Les incursions des barbares. Faire une incursion. Mettre une province à l'abri des incursions des ennemis. Ce ne fut d'abord qu'une *incursion*. (Anquet.)

— Par extens. Voyage fait dans un pays pour l'explorer, pour y faire des découvertes. Les incursions des savants dans l'intérieur de l'Afrique.

— Fig. Se dit des sujets qu'un auteur traite hors de ce qu'il peut considérer comme son domaine. Un savant qui veut faire une incursion dans le domaine de la poésie. Un romancier qui fait des incursions dans le domaine de l'histoire.

— Syn. comp. INCURSION. IRRUPTION. V. IRRUPTION.

INCURVABILITÉ. s. f. (rad. *incurvable*). Didact. Faculté de se recourber.

INCURVABLE. adj. des 2 g. Didact. Qui peut se recourber, être recourbé.

INCURVATION. s. f. (pr. *in-kur-va-ci-on*; du lat. *incurvatio*; fait de *incurvare*, recourber). Didact. Courbure, inflexion. || Action de courber, de plier en arc.

— Anat. Courbure non naturelle des os.

INCURVE. adj. des 2 g. Syn. de Incurvé.

INCURVÉ, ÉE. adj. (du lat. *incurvus*, même [illegible] en dedans.

INCURVIFOLIÉ, ÉE. adj. (ét. lat. *incurvus*, recourbé; *folium*, feuille). Bot. Qui a les feuilles recourbées en dedans. Saxifrage incurvifoliée.

INCUSE. adj. f. (du lat. *incusus*, part. pass. du v. *incudere*; formé de *in*, dans; *cudere*, frapper). Se dit des médailles qui ont été manquées à la fabrication, de manière que l'un des côtés, ou même les deux, sont gravés en creux, au lieu de l'être en relief. Médaille incuse. || substantiv. Une incuse.

INDAGATION. s. f. (pr. *in-da-ga-ci-on*; du lat. *indagatio*; fait de *indagare*, rechercher). Investigation, recherche. Vieux.

INDAGUE. adj. des 2 g. Qui ne porte point de dague. Inusité. || A été employé par Rabelais, dans le sens de Mal vêtu, mal mis, par trop de recherche.

INDANGEREUX, EUSE. adj. Qui n'offre point de danger.

INDAR. s. m. Agric. Sorte de houe qui sert à couper les bruyères.

INDAYÉ. s. m. Ornith. Espèce d'épervier du Paraguay, qui diffère de notre épervier en ce qu'il est aussi indolent et aussi stupide que celui-ci est vif et rusé.

INDE. s. f. (du lat. *India*). Géogr. Contrée méridionale de l'Asie, comprenant deux grandes péninsules, désignées quelquefois sous le nom de *Indes orientales* ou *Grandes Indes*, et séparées par le Gange. L'une est dite *Inde en deçà du Gange* ou *Inde cisgangetique*. V. HINDOUSTAN; l'autre, *Inde au-delà du Gange* ou *Inde transgangétique*. V. INDO-CHINE.

— INDES OCCIDENTALES. Dénomination appliquée souvent à l'Amérique, à cause de la position de ce continent, à l'ouest de l'Europe, et par opposition aux Indes orientales, qui sont l'Inde proprement dite. V. ANTILLES.

— INDE ANGLAISE OU EMPIRE INDO-BRITANNIQUE. Vaste empire d'Asie formé des nombreux territoires que la Grande-Bretagne possède dans les Indes orientales. Dans l'Inde en deçà du Gange, ou Hindoustan, on distingue les possessions immédiates de la Compagnie anglaise des Indes, ses possessions médiates, et les possessions particulières à la couronne d'Angleterre. Les premières comprennent les présidences de Calcutta, Madras et Bombay, subdivisées en districts, et ces districts en pergannahs, administrés directement par des agents de la Compagnie; les secondes consistent en près de quarante petits États gouvernés par leurs princes indigènes, dont les uns payent tribut à la Compagnie, d'autres sont seulement ses vassaux ou ses alliés; enfin les possessions particulières de la couronne d'Angleterre ne se composent que de l'île de Ceylan, qui forme un gouvernement du même nom. Les Anglais ne possèdent encore qu'une partie de l'Inde au-delà du Gange ou Indo-Chine. Les pays qui leur sont soumis se partagent en pays à l'O. de l'Iraouaddy, et pays à l'E. du Salouen; 80 millions d'hab.

— INDE FRANÇAISE. INDE PORTUGAISE. INDE DANOISE. Nom donné aux différents territoires que les Français, les Portugais, les Danois, possèdent dans l'Inde en deçà du Gange ou Hindoustan. Ce sont, pour les Français : Pondichéry, Karikal, Yanaon, Chandernagor, Mahé; pour les Portugais : Goa, Damaun, Diu; pour les Danois : Tranquebar et Sérampour.

— Absol. *Les Indes* se dit des Indes orientales ou occidentales. Passer dans les Indes. Faire fortune dans les Indes. Les *Indes* produisent de très-gros coqs, dont la crête n'est pas rouge, comme celle des nôtres. (Buff.) Il survint un de ces ouragans que l'on appelle aux *Indes* un typhon. (B. de St-P.) Le proverbe indien est bien vrai : Tout Européen qui vient aux *Indes* gagne de la patience s'il n'en a pas; et il la perd s'il en a. (Id.) Tout cela n'est rien en comparaison des sommes immenses qu'il tire des *Indes*. (Le Sage.) Le roi des *Indes* lui offrit cent éléphants qui portaient chacun une tour de bois doré. (Volt.)

— Fig. Ces jeunes scythes furent étonnés de voir un nouveau monde, et retournant dans l'ancien, ils apprirent à leurs compatriotes les nouvelles terres, et, si j'ose me servir de ce terme, les *Indes* qu'ils avaient découvertes. (Montesq.)

— Jusqu'au XVe siècle, l'Europe ne reçut de notions sur l'Inde que par les écrivains arabes ou par les récits isolés de quelques voyageurs. En 1501, Vasco de Gama doubla le cap de Bonne-Espérance, et vint aborder sur les côtes occidentales de la presqu'île cisgangétique. Pendant le XVIe et le XVIIe siècle, toutes les côtes de l'Inde furent explorées par les Portugais et les Hollandais. Il était réservé aux Anglais de pénétrer au sein du pays et de le soumettre à leur domination. La conquête de l'Inde, commencée par eux vers le milieu du siècle dernier, est aujourd'hui presque entièrement achevée.

— *Mer des Indes* ou *Océan Indien*. Division du Grand Océan, comprise entre les deux péninsules de l'Inde, la Perse, l'Arabie, la côte E. de l'Afrique et la côte N.-O. de l'Australie.

— Géogr. anc. Vaste partie de l'Asie qui s'étendait depuis les bords de l'Indus, à l'ouest, jusqu'aux monts Emodes, au nord; jusqu'à la mer des Indes, au sud; et à l'est, jusqu'à des contrées et des mers qui ne furent jamais bien connues des anciens. L'Inde en deçà du Gange était peu connue des Romains et des Grecs; l'Inde au-delà du Gange ne l'était pas du tout. [illegible] entre l'Indus et le Gange : elle avait à l'ouest les montagnes de Kho (Caucase Indien), et s'étendait au nord jusqu'au désert de Cobi. C'est par la presqu'île en deçà du Gange que les Perses et les Grecs pénétrèrent dans l'Inde.

— Hist. Les commencements de l'histoire de l'Inde sont extrêmement fabuleux. Cependant on peut placer la première dynastie de rois, celle des Chandras, à l'an 3200 ans av. J.-C. On ne sait rien de bien authentique avant la conquête d'une grande partie de l'Inde par les Gaznévides (1000 de J.-C.). En 1034, Mahmoud le Gaznévide avait soumis toute la partie orientale et occidentale jusqu'au Bengale. Vinrent ensuite la dynastie des Ghourides, qui introduisait dans l'Inde le mahométisme ([illegible]); celle des Afghans [illegible], qui devint tributaire des Gengiskhanides; celle des [illegible], enfin celle des fils de Tamerlan ([illegible]), qui cependant ne régnèrent qu'après la mort d'un

usurpateur, Chizer ou Keser-Kan (1414-1421), et l'extinction de la courte dynastie des Afghans Sodis (1418-1525). Alors Baber, un des petits-fils de Tamerlan, établit le célèbre empire mogol, qui atteignit son apogée sous Aureng-Zeyb, puis s'affaiblit successivement. En 1739, Nadir pilla Delhi; les gouverneurs français Labourdonnais et Dupleix étendirent les possessions de la France dans l'Inde; mais elles furent bientôt dépassées par les Anglais, qui, sous la conduite de Clive et de Warren-Hastings, s'emparèrent des villes les plus importantes, et après des guerres heureuses contre les Français, contre les deux rois de Maïssour, contre les Mahrattes, contre les indigènes, finirent, vers 1817, par assurer leur domination sur la plus grande partie des Indes.

— *Compagnies des Indes*. V. COMPAGNIE.

— *Conseil des Indes*. Assemblée supérieure et permanente, établie en Espagne par Ferdinand le Catholique, vers 1511, et spécialement chargée de l'administration des colonies.

— Ornith. *Coq d'Inde. Poule d'Inde*. V. POULE et COQ.

— Bot. *Canne d'Inde* ou *canne de Congo*. Espèce du genre balisier, remarquable par ses belles feuilles d'un vert clair, et ses fleurs d'un rouge pourpre éclatant. || *Œillet d'Inde*. V. ŒILLET.

— Comm. *Inde* ou *bois d'Inde*. Nom que l'on donne quelquefois au bois de Campêche. V. CAMPÊCHE. || *Inde* ou *bleu d'Inde*. Couleur bleue que l'on tire de l'indigo. Employer de l'inde ou du bleu d'Inde.

INDÉBATTU, UE. adj. Qui n'a été soumis à aucun débat.

INDÉBROUILLABLE. adj. des 2 g. (pr. *in-de-brou-ia-ble*). Qui ne peut être débrouillé. Procès indébrouillable. Affaire indébrouillable. Point d'histoire indébrouillable. Le chaos politique le plus *indébrouillable* est celui de l'association germanique. (Linguet.)

INDÉBROUILLÉ, ÉE. adj. Qui n'est point débrouillé.

INDÉCEMMENT. adv. (pr. *ein-de-ça-man*). Contre la décence, l'honnêteté. Etre vêtu indécemment. Se découvrir indécemment.

— Contre les bienséances, la civilité, le respect. Agir indécemment. Répondre indécemment à un supérieur.

INDÉCENCE. s. f. Vice contraire à la décence, à l'honnêteté. Il y a de l'indécence à se vêtir ainsi, à s'exprimer ainsi.

— Manque de civilité, de respect. On fut choqué de l'indécence de sa conduite, de ses manières. Il se présenta au dîner de la reine tout crotté et ensanglanté des bêtes qu'on avait tuées: la reine lui fit d'aigres reproches de son *indécence*. (Volt.)

— Action, propos indécent. Commettre une indécence. Faire des indécences. Dire une indécence, une grosse indécence. Anecdote remplie d'indécences. Ouvrage qui fourmille d'indécences.

INDÉCENT, ENTE. adj. Qui est contraire à la décence, à la pudeur. Action indécente. Paroles indécentes. Posture indécente. Costume indécent. Gravure indécente. Conte indécent. Chanson indécente. Rien ne contribue tant à la perte de la réputation d'une femme qu'un air *indécent*. (Mme de Puysieux.) De tels plaisirs te paraîtront peut-être *indécents*. (Volt.) Philippe, roi de Macédoine, assistant à la vente de quelques captifs, s'y tenait dans une posture *indécente*. (Sall.)

— Qui est contre les bienséances, la civilité, le respect. Toutes ces démonstrations sont indécentes en public. Il est indécent de s'endormir en société. Aucun de nos matelots n'osa troubler la cérémonie par un rire *indécent*. (Volt.) La raillerie est toujours *indécente*. (Mme de Puysieux.)

INDECEVANT, ANTE. adj. Qui n'est pas susceptible de décevoir.

INDÉCHARGÉ, ÉE. adj. Qui n'est point déchargé.

INDÉCHIFFRABLE. adj. des 2 g. Qu'on ne peut déchiffrer, deviner. Un chiffre à double clé est presque indéchiffrable.

— Très-difficile à lire, en parlant de l'écriture, de la musique. Lettre indéchiffrable. Manuscrit indéchiffrable. Morceau indéchiffrable. Le poète Rousseau avait un caractère d'écriture *indéchiffrable*. (Frér.)

— Obscur, embrouillé, difficile à expliquer. Passage indéchiffrable. Il y a là deux ou trois [illegible] est suivi, la plupart du temps, de l'*indéchiffrable* sophisme. (Demoust.)

— Fig. et fam. Se dit d'une personne dont on ne peut pénétrer les desseins, d'une conduite qui paraît inexplicable. C'est un homme indéchiffrable. Sa conduite est vraiment indéchiffrable.

INDÉCHIFFRABLEMENT. adv. D'une manière indéchiffrable.

INDÉCHIFFRÉ, ÉE. adj. Qui n'est point déchiffré. On nous apporte de l'Egypte des caractères non point indéchiffrables, mais *indéchiffrés*. (Merc.)

INDÉCHIRÉ, ÉE. adj. Qui n'est point déchiré.

INDÉCHU, UE. adj. Qui n'est point déchu.

INDÉCIMABLE. adj. des 2 g. Qui ne peut être décimé.

INDÉCIMÉ, ÉE. adj. Qui n'a point été décimé.

INDÉCIS, ISE. adj. Qui n'est point décidé. Point demeuré indécis. Question indécise.

— Qui est incertain, douteux. Le succès est encore indécis. La victoire resta longtemps indécise. L'affaire étant *indécise*. (Volt.) L'honneur ne souffre rien d'*indécis* sur son compte. (La Chauss.)

— Vague, difficile à reconnaître, à déterminer. Traits indécis. Formes indécises. La lumière indécise du crépuscule.

— En parlant des personnes. Irrésolu, qui ne se détermine qu'avec peine. Homme indécis, toujours indécis. Etre encore indécis. Il est indécis sur ce qu'il doit dire, sur ce qu'il doit faire. On peut être *indécis* par excès de lumières ou d'ignorance, par sensibilité comme par froideur. (Boiste.)

INDÉCISIF, IVE. adj. Qui n'est point décisif.

INDÉCISION. s. f. Caractère, état d'une personne indécise. Grande indécision. Indécision continuelle, habituelle. Etre dans l'indécision du parti ou sur le parti qu'on doit prendre. Flotter dans l'indécision. Mettre, jeter quelqu'un dans l'indécision. L'*indécision* est le partage de la médiocrité. (De Levis.) L'*indécision* des princes est au gouvernement ce que la paralysie est au mouvement des membres. (Napoléon.)

— Admin. Se dit d'une partie indécise, douteuse, dans un compte. Régler les indécisions.

INDÉCLARÉ, ÉE. adj. Qui n'est point déclaré.

INDÉCLINABILITÉ. s. f. Gramm. Qualité, état des mots indéclinables.

INDÉCLINABLE. adj. des 2 g. Gramm. Se dit, dans les langues qui ont des cas, des noms qui ne se déclinent point, qui ne peuvent être déclinés. Nom indéclinable.

— S'applique quelquefois, mais abusivement, aux mots français qui ne prennent ni le genre ni le nombre. Mot indéclinable. Particule indéclinable. Participe indéclinable. On doit dire *invariable*.

— substant. Nom qui ne se décline point. Les indéclinables. C'est un indéclinable.

INDÉCLINÉ, ÉE. adj. Gramm. Qui n'a point été décliné.

INDÉCOMPOSABLE. adj. des 2 g. Qui ne peut être décomposé. Substance indécomposable.

INDÉCOMPOSÉ, ÉE. adj. Qui n'est pas décomposé. Le langage *indécomposé*. (Lemare.)

INDÉCORÉ, ÉE. adj. Qui manque de décoration, d'ornement.

INDÉCOURAGÉ, ÉE. adj. Qui n'est pas découragé, n'a pas perdu courage.

INDÉCOUVERT, ERTE. adj. Qui n'est point découvert.

INDÉCRIT, ITE. adj. Qui n'a point été décrit. Plante indécrite.

INDÉCROTTABLE. adj. des 2 g. Qu'on ne peut décrotter.

— S'emploie plus ordinairement au figuré, en parlant d'un homme très-difficile à vivre. Homme indécrottable, d'un caractère indécrottable. Quel animal indécrottable!

INDÉÇU, UE. adj. Qui n'a point éprouvé de déception.

INDÉDIÉ, ÉE. adj. Qui n'est pas dédié.

INDÉFATIGABLE. adj. des 2 g. S'est dit pour Infatigable. Fiez-vous-y pour voir à seconder cette ardeur *indéfatigable*, pleine, constante et magnanime. (Mont.)

INDÉFECTIBILITÉ. s. f. Dogm. Qualité de ce qui est indéfectible. L'indéfectibilité de l'Eglise.

INDÉFECTIBLE. adj. des 2 g. (du lat. *indefectus*; fait de *in*, priv., et *deficere*, manquer, faillir). Dogm. Qui ne peut défaillir, cesser d'être. Il ne se dit guère qu'en parlant de l'Eglise. L'Eglise est indéfectible.

INDÉFECTUEUX, EUSE. adj. Qui n'est point défectueux, qui est sans défauts.

INDÉFENDABLE. adj. des 2 g. Qu'on ne peut défendre. Place, ville indéfendable. Cause indéfendable. Cette pièce, à la bien prendre, est tout à fait *indéfendable*. (Mol.) || On lit dans quelques éditions *indéfensable*.

INDÉFENDU, UE. adj. Qui n'est point défendu; qui n'est point gardé, protégé. Ils mat- [illegible] deront comme un obstacle à l'injustice de leurs désirs. (Le P. Berruyer.)

— S'est employé substantiv. Protéger les veuves, les orphelins, les *indéfendus*. (Velly.)

— Art milit. Qui manque de moyens de défense. Poste indéfendu. Place, position indéfendue.

INDÉFENSIBLE. adj. des 2 g. S'est dit pour Indéfendable. Ceux qui le prennent pour une trop hautaine confiance ne m'en veulent guère moins de mal que ceux qui le prennent pour faiblesse d'une cause *indéfensible*. (Mont.)

INDÉFIÉ, ÉE. adj. Qui n'a pas reçu de défi.

INDÉFIGURÉ, ÉE. adj. Qui n'est point défiguré.

INDÉFINI, IE. adj. Dont on ne peut déterminer la fin, les bornes. Temps indéfini. Espace indéfini. Durée indéfinie. Epoque indéfinie. Ligne indéfinie. Quel effet la liberté *indéfinie* du commerce a-t-elle produit? (Dupaty.)

— Gramm. *Sens indéfini*. Celui qui exprime une idée vague, qui ne s'applique point à un objet déterminé.

— *Mode indéfini*. Se dit quelquefois de l'Infinitif. V. INFINITIF. || *Prétérit* ou *passé indéfini*. V. PRÉTÉRIT.

— Log. *Proposition indéfinie*. Proposition générale, qui convient à tous les êtres de même espèce.

— Chim. *Combinaisons indéfinies*. Combinaisons qui se font en des proportions illimitées.

— Bot. Se dit des parties dont le nombre n'a rien de constant, ou dont on ne veut point chercher à déterminer le nombre. Etamines indéfinies. || *Inflorescence indéfinie*. V. INFLORESCENCE.

INDÉFINIMENT. adv. D'une manière indéfinie. Ajourner indéfiniment une affaire, la conclusion d'une affaire.

— Gramm. Dans un sens indéfini. Mot pris indéfiniment.

INDÉFINISSABLE. adj. des 2 g. (rad. *indéfini*). Qu'on ne saurait définir. Des termes indéfinissables. Quand une question embarrasse, quand elle paraît *indéfinissable* ou insoluble, l'orateur enveloppe son insuffisance dans la proposition d'un ajournement indéfini, et il croit avoir sauvé la patrie. (Sall.)

— Fig. Qu'on ne peut comprendre, s'expliquer. Homme indéfinissable. Caractère indéfinissable. Sentiment indéfinissable. Sensation indéfinissable. Trouble indéfinissable. Sa tête se balançait pesamment par intervalles, et lui donnait un caractère *indéfinissable* de sévérité. (Drouineau.) Guillaume éprouve un serrement de cœur *indéfinissable* à voir ainsi sa pudique Jeanne sous les regards brûlants de cet homme. (G. Sand.) Une femme ne peut se définir, et de toutes les femmes les Parisiennes sont les plus *indéfinissables*. (Dufresny.)

INDÉFINITÉ. s. f. Qualité d'une chose indéfinie. Presque inusité.

INDÉFRICHABLE. adj. des 2 g. Qui ne peut être défriché. Des landes indéfrichables.

— Fig. Molière, avec le même secours, s'ouvrit un champ vaste et fertile, où d'autres yeux que les siens n'auraient vu que des landes *indéfrichables*. (Bret.)

INDÉFRICHÉ, ÉE. adj. Qui n'est point défriché. Terrain indéfriché.

INDÉGELÉ, ÉE. adj. Qui n'est point dégelé.

INDÉGUISÉ, ÉE. adj. Qui ne porte aucun déguisement.

INDÉHISCENCE. s. f. (du lat. *indehiscentia*; fait de *in*, priv., et *dehiscere*, s'ouvrir). Bot. Privation de la faculté de s'ouvrir spontanément.

INDÉHISCENT, ENTE. adj. (du lat. *indehiscens*; fait de *in*, priv., et *dehiscere*, s'ouvrir). Bot. Qui ne s'ouvre pas de soi-même. Péricarpe indéhiscent. Fruits indéhiscents.

INDÉLAISSÉ, ÉE. adj. Qui n'est point délaissé, abandonné.

INDÉLÉBILE. adj. des 2 g. (du lat. *indelibilis*; formé de *in*, priv., et *delere*, effacer). Qui ne peut être effacé. Encre indélébile. Caractère indélébile. Marque indélébile. Tache indélébile.

— Fig. Affront indélébile. Flétrissure indélébile. Le baptême imprime un caractère indélébile. Il n'y a point de caractères *indélébiles* dans le monde que le caractère des moines. (Volt.)

INDÉLÉBILITÉ. s. f. (rad. *indelebile*). Qualité, caractère de ce qui est indélébile, de ce qui ne peut s'effacer. L'indélébilité du mariage. Depuis que le mariage a acquis l'*indélébilité* majestueuse attachée au caractère du sacrement. (Linguet.)

INDÉLÉGABLE. adj. des 2 g. Qu'on ne saurait déléguer. Pouvoirs indélégables.

INDÉLIBÉRATION. s. f. (pr. *in-dé-li-bé-ra-ci-on*). Défaut, absence de délibération.

INDÉLIBÉRÉ, ÉE. adj. Qui est fait sans délibération, sans réflexion. Acte indélibéré. Les premiers mouvements des passions sont indélibérés. Les mouvements de la douleur et de l'indignation sont presque entièrement *indélibérés*. (Lemaître.)

INDÉLICAT, ATE. adj. Qui manque de délicatesse dans les sentiments. Homme indélicat. Il faut être bien indélicat pour se conduire ainsi.

— Se dit aussi des choses. Procédé indélicat. Conduite indélicate.

INDÉLICATEMENT. adv. D'une manière indélicate. Agir indélicatement.

INDÉLICATESSE. s. f. Manque de délicatesse dans les sentiments. Homme connu pour son indélicatesse.

— Action indélicate. C'est une indélicatesse. Quelle indélicatesse!

INDÉLIÉ, ÉE. adj. Qui n'est point délié.

INDEMANDÉ, ÉE. adj. Qui n'est point demandé.

INDEMNE. adj. des 2 g. (pr. *in-dèm-ne*; du lat. *indemnis*; fait de *in*, priv., et *damnum*, dommage). Dédommagé. Sortir indemne d'une affaire. Rendre quelqu'un indemne.

INDEMNÉ, ÉE. part. pass. du v. Indemner. Inusité. V. INDEMNER.

INDEMNÉMENT. adv. S'est dit pour Sans perte, sans dommage, sans frais.

INDEMNER. v. a. 1re conj. S'est dit pour Indemniser. Inusité.

INDEMNISATION. s. f. (pr. *in-dam-ni-za-ci-on*; rad. *indemne*). Action d'indemniser. Un autre principe non moins important avait été admis, celui de l'*indemnisation* des princes dépossédés, au moyen des sécularisations. (Thiers.)

INDEMNISÉ, ÉE. part. pass. du v. Indemniser. S'empl. adjectiv.

INDEMNISER. v. a. 1re conj. (pr. *in-damni-zé*; rad. *indemne*). Payer à quelqu'un le dommage qu'il a souffert. Indemniser quelqu'un d'une perte. Indemniser un propriétaire. Il faut l'indemniser.

— Dédommager de quelque manière que ce soit. Son amitié, son dévouement, m'indemnisa de tous mes soins. Tous veulent dicter une paix glorieuse, qui *indemnise* la patrie des sacrifices immenses qu'elle a faits. (Napol.)

— S'INDEMNISER. v. pron. Se dédommager. Il s'est indemnisé sur telle somme. Je m'indemniserai sur les bénéfices.

INDEMNITAIRE. s. m. (pr. *in-damni-tè-re*, rad. *indemnité*). Polit. Emigré français qui a eu part à l'indemnité.

INDEMNITÉ. s. f. (pr. *in-dam-ni-té*; du lat. *indamnitas*, fait de *in*, priv., et *damnum*, dommage). Dédommagement, réparation d'un dommage au profit de celui qui l'a souffert. Indemnité préalable. Indemnité suffisante, insuffisante. Demander, réclamer une indemnité. Obtenir une indemnité. Accorder, adjuger à quelqu'un une indemnité, des indemnités. Il avait trois cents arpents de bois récemment achetés, mais il les faisait surveiller par le garde d'un voisin, auquel il promettait une *indemnité*. (De Balzac.)

— Féod. Droit attribué aux seigneurs sur les établissements religieux dans le ressort de leur seigneurie, pour les dédommager des redevances qu'ils auraient pu recevoir ultérieurement à chaque mutation, si le fonds acquis fût resté dans le commerce. || On payait aussi l'indemnité lorsqu'un fief relevant d'un seigneur acquérait un titre qui le faisait relever du roi.

— Jurispr. Acte par lequel celui qui le fait s'engage à dédommager celui au profit duquel il est fait de la perte, du préjudice qu'il pourrait encourir. || Droit de recours que la femme a sur les biens du mari, pour les obligations qu'elle a contractées avec lui pendant le mariage, et dont elle doit être indemnisée entièrement par les héritiers quand elle renonce à la communauté. Si elle accepte, elle n'a droit qu'à la moitié. || Remise sur le prix des baux en cas de non jouissance, ou de sinistres de force majeure, équivalente à la durée de la non-jouissance, à la perte de la récolte détruite par la grêle, par les événements de la guerre, ou toute autre cause imprévue et indépendante du fait du fermier. || *Indemnité pour cause d'utilité publique*. Somme allouée par le gouvernement à celui dont la propriété est aliénée pour cause d'utilité publique. Le principe d'expropriation applicable dans ce cas a été consacré par la loi de 1827.

— Hist. Nom que l'on a donné au traitement que recevaient sous la constitution de l'an III les membres du Corps législatif et ceux du Directoire. || Somme que les Chambres votèrent, en 1827, pour indemniser les émigrés de la perte de leurs biens. L'indemnité fut d'un milliard, payé par cinquièmes de six millions chacun. Le milliard de l'indemnité. Il a eu part à l'indemnité.

INDÉMOLI, IE. adj. Qui n'est point démoli.

INDÉMONTRABLE. adj. des 2 g. Que l'on ne peut démontrer. Proposition indémontrable.

INDÉMONTRÉ, ÉE. adj. Qui n'est point démontré. Cela reste indémontré.

INDÉNIABLE. adj. des 2 g. Que l'on ne peut dénier.

INDÉNONCÉ, ÉE. adj. Qui n'a point été dénoncé.

INDÉNOUABLE. adj. des 2 g. Qu'on ne saurait dénouer.

INDÉNOUÉ, ÉE. adj. Qui n'est point dénoué.

INDENTÉ, ÉE. adj. Hist. nat. et techn. Qui n'a ni dents ni dentelures.

INDENTURE. s. f. Dipl. V. ENDENTURE.

INDÉPENDAMMENT. adv. D'une manière indépendante, sans dépendance. Il s'emploie toujours avec un régime précédé de la prépostit. *de*. Dieu peut agir par lui-même, *indépendamment* des causes secondes. (Acad.) Voulant être heureuse *indépendamment* de Dieu. (Boss.) [illegible] camment de ce qui peut arriver. Indépendamment de ce qui doit suivre.

— Outre, par-dessus. *Indépendamment* de ces deux variétés qui se trouvent dans nos climats, il y en a d'autres dans des climats plus éloignés. (Buff.) C'est qu'*indépendamment* du besoin de s'unir, tout mariage suppose une nécessité d'arrangement pour soi-même et pour ce qui doit en résulter. (Id.)

INDÉPENDANCE. s. f. Etat d'une personne libre de toute dépendance. L'amour, le goût de l'indépendance. Indépendance de caractère. Indépendance d'opinions. Aspirer à l'indépendance. Vivre dans l'indépendance. Tenir beaucoup à son indépendance. Renoncer à son indépendance. Compromettre son indépendance. L'*indépendance* est la plénitude de l'être. (Boss.) Le premier jour de la dignité est le dernier de l'*indépendance*. (D'Aguess.) Tous les hommes aspirent à l'*indépendance*; mais cet heureux état, qui est le but

et la fin de leurs désirs, est celui dont ils jouissent le moins. (Id.) L'*indépendance* absolue ne mène ni à la vertu ni au bonheur. (Godwin.) La liberté est le pouvoir de faire et de ne pas faire, mais il y a dans l'*indépendance* quelque chose de plus réfléchi, de moins instinctif. (N. Gall.) La noble *indépendance* est l'âme des talents. (Miliov.)

— Se dit aussi en parlant des peuples. L'indépendance d'une nation. Peuple qui recouvre son indépendance, qui proclame son indépendance. Pour les peuples l'*indépendance* est la force nationale. (Nap. Gall.)

— Jeu. Se dit au boston de l'action de faire seul un certain nombre de levées. Faire, demander une petite, une grande indépendance.

— *Le pays de l'indépendance*. Se dit pour l'Indépendance. La fortune règne despotiquement sur un empire immense, mais il n'est pas sans limites Ayez le courage de les franchir, et vous vivrez libre et heureux dans le pays de l'*indépendance*. (Lévis.)

— Hist. Nom d'un parti politique dont Cromwell et Vane étaient les chefs. V. INDÉPENDANT. || *Guerre de l'indépendance*. Guerre qui eut lieu entre l'Angleterre et ses établissements d'Amérique (1775), et qui se termina par l'affranchissement des Américains et la reconnaissance de la république des Etats-Unis.

INDÉPENDANT, ANTE. adj. Qui ne dépend point de telle personne, de telle chose. Corps d'armée indépendant du général en chef. Piété indépendante des circonstances. Service indépendant de l'administration. Le plaisir qu'on trouve à voyager dans sa chambre est à l'abri de la jalousie inquiète des hommes ; il est *indépendant* de la fortune. (X. de Maistre.)

— Absol. Libre de toute dépendance. Être indépendant, tout à fait indépendant. Peuple indépendant. Nation indépendante. Les douze villes de l'Attique fondées par Cécrops étaient devenues autant de républiques qui toutes avaient des magistrats particuliers et des chefs presque *indépendants*. (Barth.) Ils sont à demi domestiques sans être assujétis ni moins *indépendants*. (Buff.) Proclamer la liberté d'une nation *indépendante*, c'est y porter la première atteinte. (De Théis.)

Vivre libre et bâté n'est pas chose facile,
Ne te crois pas *indépendant*,
Mon ami, tu n'es qu'i docile. (ARNAULT.)

— Se dit dans le même sens en parlant des choses. Existence indépendante. La vraie vertu a pour eux quelque chose d'âpre ; elle leur paraît austère et *indépendante*. (Fén.) Puisque vous aimez mieux servir que de mener comme moi une vie libre et *indépendante*, vous aurez un maître incessamment. (Le Sage.)

Aux tyranniques lois d'un monde que j'oublie
Je ne soumettrai plus mes goûts *indépendants*.
(PASSY.)

— Qui ne peut dépendre de personne, qui ne se laisse point dominer. Caractère, esprit indépendant. Âme indépendante. L'esprit *indépendant* est-il esclave dans ce palais? (X. Marmier.) C'était là de la politique généreuse dans une âme *indépendante*. (Nodier.)

— Se dit encore des choses qui n'ont aucun rapport, aucune connexion avec une autre. Cela est indépendant de la question. Cette expression des passions est *indépendante* de la volonté. (Buff.) Il est très-clair que plus je rends son bien-être *indépendant*, soit des volontés, soit des jugements des autres, plus je coupe en lui tout intérêt à mentir. (J.-J. Rouss.) Il résulte encore de la vue des ruines un autre sentiment *indépendant* de toute réflexion, c'est celui de l'héroïsme. (B. de St-P.)

— Géogr. *Formations indépendantes*. Celles qui ont été retrouvées les mêmes dans des contrées éloignées les unes des autres, quoique superposées indifféremment sur l'une de celles qui sont plus anciennes.

INDÉPENDANT. s. m. Hist. relig. Nom que l'on donne à tous les dissidents d'Écosse et de Hollande, qui rejettent l'autorité des synodes, et croient que chaque congrégation particulière a toute la puissance nécessaire pour se gouverner elle-même.

— Hist. Membre d'un parti politique qui se forma en Angleterre vers 1644, et qui était beaucoup plus exagéré que les puritains et les presbytériens. Les indépendants voulaient l'abolition de tout gouvernement spirituel, et une république entièrement libre, où il n'y aurait eu aucune distinction d'ordres ni de rangs. Maîtres du parlement, ils établirent la commission qui jugea et condamna l'infortuné Charles Ier, en 1649. Cromwell et Vane étaient les chefs des [illegible] a aussi donné le nom d'indépendants aux Américains qui combattirent en 1775 contre l'Angleterre, pour s'affranchir du gouvernement de la métropole.

— Syn. comp. INDÉPENDANT. LIBRE. On est *indépendant* lorsque, n'ayant aucun rapport de dépendance ou de sujétion avec les autres, on peut vouloir ou ne pas vouloir faire une chose ; on est *libre* lorsque, n'étant asservi par aucune contrainte, empêché par aucun obstacle, on peut faire ou ne pas faire ce qu'on veut. *Indépendant* se dit par rapport aux volontés ; *libre* par rapport aux actions.

INDÉPENDANTISME. s. m. (rad. *indépendant*). Hist. relig. Doctrine de la secte des indépendants écossais ou hollandais.

— Hist. Parti des indépendants. || Opinion politique et religieuse des indépendants d'Angleterre. V. INDÉPENDANT.

INDÉPENON. s. m. S'est dit pour Penon, étendard à longue queue

INDÉPENSÉ, ÉE. adj. Qui n'est point dépensé.

INDÉPLACÉ, ÉE. adj. Qui n'a point subi de déplacement.

INDÉPLORABLE. adj. des 2 g. Qui ne peut être déploré. Evénement indéplorable.

INDÉPLORÉ, ÉE. adj. Qui n'a point été déploré.

INDÉPOUILLÉ, ÉE. adj. (pr. *in-dé-pou-ïe*). Qui n'a point été dépouillé.

INDÉPRAVÉ, ÉE. Qui n'a point subi de dépravation.

INDÉRACINABLE. adj. des 2 g. Qui ne peut être déraciné. S'emploie au figuré. Idées, préjugés indéracinables.

INDÉRACINÉ, ÉE. adj. Qui n'est point déraciné, qui reste enraciné.

INDÉROULÉ, ÉE. adj. Qui n'a point été déroulé.

INDESCRIPTIBLE. adj. des 2 g. Qui ne peut être décrit. Bonheur indescriptible. Les Alpes, les Pyrénées offrent des vues hautes, immenses, majestueuses, *indescriptibles*. (Ramond.)

INDESCRIPTIBLEMENT. adv. D'une manière indescriptible.

INDÉSERT, ERTE. adj. Qui n'est point désert, qui n'est point abandonné.

INDÉSHONORÉ, ÉE. adj. Qui n'est point déshonoré.

INDÉSIGNÉ, ÉE. adj. Qui n'est point désigné.

INDÉSIRABLE. adj. des 2 g. Qui n'est point désirable, qui ne doit pas être désiré.

INDÉSIRÉ, ÉE. adj. Qui n'est point désiré, qui n'a fait naître aucun désir.

INDÉSIREUX, EUSE. adj. Qui n'éprouve point de désir.

INDESPOTIQUE. adj. des 2 g. Qui n'est point despotique.

INDESTRUCTIBILITÉ. s. f. Qualité, état de ce qui est indestructible.

INDESTRUCTIBLE. adj. des 2 g. Qui ne peut être détruit. Genre indestructible. Leur masse *indestructible* a fatigué le temps. (Del.) La chaîne s'est par degrés convertie en un état plus pur, et après avoir longtemps traîné à terre, elle brille enfin suspendue à la [illegible] *indestructible*. (Sainte-Beuve.)

INDÉTERMINABLE. adj. des 2 g. Que l'on ne saurait déterminer.

INDÉTERMINATIF, IVE. adj. Qui n'a pas le pouvoir de provoquer une détermination.

INDÉTERMINATION. s. f. (pr. *in-dé-ter-mi-na-ci-on*). Manque de détermination, de résolution. Indétermination ridicule, funeste. Etre dans l'indétermination.

INDÉTERMINÉ, ÉE. adj. Qui n'est pas déterminé, fixé. Temps indéterminé. Espace indéterminé. Nombre indéterminé. Époque indéterminée.

— En parlant des personnes, Irrésolu, indécis. Il est encore indéterminé. Peu usité en ce sens

— Mathém. *Grandeur indéterminée*. Grandeur qui n'a point de bornes prescrites, et que l'on peut prendre si grande ou si petite que l'on veut. || *Quantités indéterminées*. Celles que l'on introduit dans le calcul sans leur assigner actuellement une valeur déterminée. || *Problème indéterminé*. Problème que l'on peut résoudre d'une infinité de manières différentes, qui toutes satisfont à la question.

— INDÉTERMINÉ. s. m. Se dit par ellipse pour Problème indéterminé, c'est-à-dire qui peut admettre une infinité de solutions. || *Méthode des indéterminées*. Méthode analytique de former des séries ou suites, par laquelle on prend une série arbitraire ou plutôt indéterminée, qu'on suppose égale à celle qu'on cherche, et dont on détermine tous les termes par cette supposition.

INDÉTERMINÉMENT. adv. D'une manière indéterminée, vague. Ne promettre qu'indéterminément. Mot employé indéterminément.

INDÉTREMPÉ, ÉE. adj. Qui n'est point détrempé.

INDÉTRUIT, UITE. adj. Qui n'est point détruit.

[illegible] vaste.

INDEVINABLE. adj. des 2 g. Qui ne peut être deviné. Énigme indevinable. Il y a des choses *indevinables* pour un jeune homme bien né. (Champfort.) Soyez impénétrable, soyez *indevinable*, dépaysez les curieux. (Volt.)

INDEVINÉ, ÉE. adj. Qui n'a pas été deviné.

INDÉVORÉ, ÉE. adj. Qui n'a pas été dévoré.

INDÉVOT, OTE. adj. Qui n'a point de dévotion, qui n'a aucun goût, aucun respect pour les pratiques religieuses. Homme indévot Femme indévote. Il est très-indévot. Les gens *indévots* sont en plus grand nombre à Paris que les personnes dévotes. (***)

— Se dit aussi des Discours, du ton, des manières. Tenir des discours indévots. Parler d'un ton indévot. Afficher un air indévot

— substantiv. en parlant des personnes. Un indévot. Une indévote. Fuir les indévots. Le plus grand déplaisir qui puisse m'arriver au monde, c'est s'il me revenait que vous êtes un *indévot*, que Dieu vous est devenu indifférent. (Racine.)

INDÉVOTEMENT. adv. D'une manière indévote. Se comporter indévotement. Assister indévotement aux offices.

INDÉVOTION. s. f. (pr. *in-dé-vo-ci-on*). Manque de dévotion, de respect pour la religion, les pratiques religieuses. Indévotion scandaleuse. Se piquer d'indévotion. Il est rare que la tiédeur n'enfante pas l'*indévotion*. (Mariv.) On attribuait à l'*indévotion* du duc de Vendôme les succès de l'hérétique Marlborough. (Condorcet.)

INDÉVOUÉ, ÉE. adj. Qui n'est pas dévoué.

INDEX. s. m. (pr. *in-dèkx* ; du lat. *index*, *icis*, fait de *indicare*, indiquer). Table d'un livre, et principalement d'un livre latin. L'index d'un livre, d'un ouvrage. Index historique. Index géographique. Chercher dans l'index. Les nomenclatures ne sont que des *index* plus ou moins bons, plus ou moins commodes. (Séneb.)

— Absol. *Index* se dit surtout des tables analytiques qui se trouvent à la suite des bonnes éditions des classiques latins, et dans lesquelles chacun des mots employés par l'auteur est accompagné de l'indication de la phrase dont il fait partie. Ces index sont précieux en ce qu'ils rendent les recherches très-faciles. Il serait à désirer que les éditions de nos classiques français en fussent également pourvus. Virgile, Tacite avec index. Les éditions dites *variorum* ont toutes des index.

— *Index purgatoire*, ou simplement *Index*. Catalogue des livres défendus à Rome. Livre mis à l'index purgatoire. Livre qui est à l'index. || *Index expurgatoire*. Catalogue des livres dont la publication n'est défendue que jusqu'à ce qu'ils aient été purgés ou corrigés. Ouvrage qu'on n'a mis qu'à l'index expurgatoire.

— Hist. relig. *Congrégation de l'index*. Congrégation chargée à Rome d'examiner les livres nouveaux, et d'en prohiber, s'il y a lieu, la lecture et la vente, en les mettant à l'index. Elle fut établie par le pape Paul IV, en 1559.

— Fig. *Mettre une chose à l'index*. La prohiber, faire défense de la publier, de l'exposer en vente. Livre mis à l'index par la police. Gravure que la police a mise à l'index. On dit de même, Livre, gravure qui est à l'index de la police, qui est à l'index.

— Anat. Nom donné au doigt qui est placé entre le pouce et le medius, parce qu'il sert à indiquer les objets dont on parle. On dit aussi l'*indicateur*. || adjectiv. Le doigt index.

— Mécan. Aiguille portée par un pivot, et dont l'extrémité parcourt un limbe divisé.

— Myth. anc. Surnom d'Hercule, qui indiqua par un songe l'auteur d'un vol sacrilége.

INDEXTÉRITÉ. s. f. Défaut, manque de dextérité.

INDIANA. Géogr. Un des États-Unis de l'Amérique septentrionale, divisé en soixante-quatre comtés ; borné au N. par le territoire de Michigan, au S. par l'Etat de Kentucky, à l'E. par Ohio, à l'O. par l'Etat des Illinois, 270 kilom. sur 240 ; 250,000 hab. Climat salubre ; sol couvert de bois, de lacs, de prairies ; commerce peu actif ; quelques vignobles.

— Hist. Les Français s'établirent les premiers dans ce pays en 1690 ; cédé ensuite à l'Angleterre, il fut réuni en 1783 aux Etats-Unis. En 1801, il prit le titre de territoire d'Indiana, et en 1816 s'érigea en Etat libre.

INDIANISME. s. m. Caractère, aspect indien. Cela expliquerait l'air d'*indianisme* répandu sur le royaume de Tcheou. (Daniélo.)

INDIANISTE. s. m. Philol. Celui qui connaît les langues de l'Inde, qui en fait l'objet particulier de ses études. Un savant indianiste.

INDIANOPOLIS. Géogr. Ville de l'Amérique septentrionale, capitale de l'Etat d'Indiana, à 178 kilom. N.-E. de Vincennes, sur le Withe-River ; 1,000 hab. Elle a été fondée récemment.

INDIAPHANE. adj. des 2 g. Qui n'est point diaphane.

INDIBILIS. Prince des Hergètes, en Espagne, fit alliance avec les Carthaginois, puis se réunit aux Romains et combattit avec eux. S'étant révolté, il perdit la vie dans une bataille, 205 ans av. J.-C.

— Géogr. anc. Ville d'Hispanie, entre l'Ibère et la Turia. Aujourd'hui *Xert*.

INDICANT, ANTE. adj. Médec. Qui in[illegible]

INDICATEUR. s. m. Celui qui indique un coupable, qui le fait connaître. La déposition d'un indicateur. Un domestique peut être l'indicateur, mais il n'est pas reçu comme témoin.

— adjectiv. Dans le même sens, Témoin indicateur. Domestique indicateur.

— Nom de deux pièces mobiles qui sont placées à l'extrémité du fléau d'un télégraphe, et à l'aide desquelles on exécute les signaux, en leur imprimant différentes directions.

— Anat. Synonyme de Index. Entre le pouce et l'indicateur. On lui a coupé l'indicateur.

— adjectiv. *Le doigt indicateur*. L'index ou indicateur. || *Muscle indicateur*. Muscle extenseur de ce doigt. C'est le cubito-sus-phalangettien de l'index.

— Ornith. Genre d'oiseaux sylvains, famille des imberbes, qui indiquent par leurs cris les ruches d'abeilles sauvages

INDICATEUR. adj. m. Myth. anc. Surnom d'Hercule. V. INDEX.

INDICATIF, IVE. adj. Qui indique. Signe indicatif. Les symptômes indicatifs d'une maladie, d'une crise.

— Théol. *Formule indicative*. Formule absolue d'un sacrement, par laquelle le prêtre semble parler en son nom. Ainsi la formule du baptême est indicative, puisqu'elle commence par ces mots : Je te baptise, etc.

— Philol. Se dit d'une des six sortes de caractères employés dans l'écriture des Chinois. Les caractères indicatifs expriment des rapports de position ou de forme.

— Mar. *Colonne indicative*. Colonne qui sert à marquer la hauteur des marées sur les rivages de l'Océan.

— Gramm. *Mode indicatif*. L'indicatif. V. INDICATIF.

INDICATIF. s. m. Gramm. Mode des verbes, qui sert à exprimer l'idée d'affirmation pure et simple. On l'appelle *indicatif*, parce qu'on indique ce qu'on affirme d'une manière directe, positive, sans dépendance d'aucun autre mot, quel que soit le temps auquel cette affirmation se rapporte.

— L'*indicatif* se compose de huit temps. Le présent : J'*abandonne* Solyme, et votre frère, et vous. (Volt.) L'imparfait : J'*abandonnais* à la cruauté de Protésilas ceux qui parlaient contre lui. (Fén.) Le prétérit ou passé défini : J'*ai abandonné* Ithaque pour chercher mon père. (Id.) Le prétérit ou passé indéfini : Christine *abandonna* le trône pour les beaux-arts. (Volt.) Le prétérit ou passé antérieur : Les habitants *eurent abandonné* la ville avant que l'ennemi y entrât. (***) Le plus-que-parfait : La fortune l'*avait abandonné* au commencement de la campagne. (Mass.) Le futur : Je vous *abandonnerai* à vos anciens malheurs. (Fén.) Le futur antérieur : Les ennemis *auront abandonné* la ville lorsque l'ennemi y entrera. (Vertot.)

— L'*indicatif* diffère du subjonctif en ce que les temps de ce dernier mode n'affirment jamais qu'indirectement, étant toujours subordonnés à une affirmation directe et principale. Ainsi dans cette phrase : *il faut que je travaille*, *il faut* exprime une affirmation directe et tout à fait indépendante, c'est l'indicatif ; tandis que l'affirmation exprimée par le subjonctif, *que je travaille*, n'est qu'indirecte et subordonnée à la première. Les temps du subjonctif sont tellement sous la dépendance des mots ou conjonctions qui les précèdent, qu'on ne peut les en séparer ; tandis que les temps de l'indicatif n'ont aucune sujétion de ce genre, et peuvent fournir seuls un sens clair et déterminé, comme le prouvent les phrases citées plus haut. V. SUBJONCTIF.

— On dit aussi adjectiv. *Le mode indicatif*.

INDICATION. s. f. (pr. *in-di-ca-ci-on* ; du lat. *indicatio* ; fait de *indicare*, indiquer, montrer). Action par laquelle on indique. Être reconnu, être arrêté sur l'indication d'un tel. Je me suis adressé à lui sur votre indication.

— Renseignement, désignation. Indication utile. Fausse indication. Donner, fournir une indication, des indications. Table pleine d'indications erronées, fautives. Le premier trait de la description d'un oiseau doit être l'*indication* de la ressemblance ou de la différence du mâle et de la femelle. (Buff.)

— Ce qui indique, ce qui sert à faire connaître une chose. Son silence est une indication de l'embarras qu'il éprouve, une indication qu'il se sent coupable.

— Médec. Mode de traitement indiqué par les symptômes. Suivre l'indication. || *Indication rationnelle*. Celle dans laquelle le rapport qui existe entre les symptômes d'une maladie et les moyens que l'on choisit pour la combattre est toujours soumis au raisonnement. || *Indication empirique*. Celle qui fait prescrire tel remède, parce que l'expérience a appris qu'il avait produit de bons effets dans des maladies semblables.

— Jurispr. Déclaration. Fausse indication des biens. Une caution requiert la discussion préalable de l'indication des immeubles. || *Indication de payement*. Convention par laquelle un débiteur charge une personne avec laquelle il traite de payer à son acquit son propre créancier. || *Indication de juges*. V. RÈGLEMENT.

INDICE. s. m. (du lat. *indicium* ; fait de *indicare*, indiquer). Signe apparent et probable qu'une chose existe. Puissant indice. Sûr indice. Léger indice. Faible indice. De simples indices. Des indices trompeurs. Les indices d'un[illegible] est l'indice d'une belle âme, l'indice d'un mauvais caractère. Son habit dépose contre lui ; les juges regardent cet *indice* comme une certitude. (Volt.) Une mauvaise langue est l'*indice* d'un mauvais cœur. (P. Syrus.) Le mensonge et l'indiscrétion sont *indices* l'un de l'autre. (De Lingré.) L'Angleterre interprétait nos regrets de l'abandon de notre conquête comme l'*indice* d'un esprit de recouvrement. (Barrault.) Redoutez le faux jour d'un spécieux *indice*. (Lemierre.)

— Se dit quelquefois pour Index signifiant le catalogue imprimé des livres défendus à Rome. V. INDEX.

— Mar. Tout ce qui fait juger de l'approche d'une terre. Les indices sont très variables : ce sont ordinairement le changement de couleur de la mer, les oiseaux, les poissons, les orages, l'état du ciel ou de l'horizon. Recueillir les indices. Se fier aux indices.

INDICIBLE. adj. des 2 g. (du lat. *in*, priv.,

dicere, dire). Qu'on ne saurait exprimer. Joie indicible. Plaisir indicible. Douleur indicible.

— S'est pris autrefois substantiv.

. . . . Certes je trouve
Facile chose à faire un impossible,
Et fort aisé à dire un *indicible*. (Marot.)

— Syn. comp. INDICIBLE. INEFFABLE. INÉNARRABLE. INEXPRIMABLE. C'est le mystère qui rend la chose *ineffable;* c'est le merveilleux qui la rend *inénarrable;* c'est le charme secret qui la rend *indicible;* c'est la force ou l'intensité qui la rend *inexprimable*.

INDICIBLEMENT. adv. D'une manière qui ne peut être exprimé. Etre indiciblement heureux.

INDICOLITHE. s. m. (ét. gr., ἰνδικὸν, couleur bleue de l'indigo; λίθος, pierre). Minér. Tourmaline bleue.

INDICOPLEUSTE. s. m. Philol. Surnom d'un géographe grec, qui fit de grands voyages dans l'Inde et en Ethiopie, et qui mourut vers 550. On l'appelle Cosmas Indicopleuste, et quelques critiques croient que Cosmas est lui-même un surnom. On dit aussi *Indopleuste*.

INDICTION. s. f. (pr. *in-dik-ci-on;* du lat. *indictio;* fait de *indicere*, annoncer, ordonner). Convocation à jour fixe d'un concile, d'un synode. Bulle d'indiction. Depuis l'indiction de tel concile jusqu'à son ouverture.

— Chron. *Indiction romaine* ou *pontificale*, ou simplement *indiction*. Période de quinze ans qui, selon l'opinion la plus probable, commence à l'an 312 de J.-C., et fut établie par Constantin. L'emploi de cette période pour marquer les dates se rencontre fréquemment dans les auteurs ecclésiastiques, et est encore conservée aujourd'hui dans les bulles des papes. En admettant que la première indiction commence en 312, l'année 1845 tombe l'an 3ᵉ de la 103ᵉ indiction. || Il y eut plusieurs cycles d'indiction qui commençaient à des époques peu éloignées de l'indiction romaine, et qui ne furent en usage que dans les IVᵉ et Vᵉ siècles. || L'*indiction orientale*, qui commençait en 313. || L'*indiction proconsulaire d'Afrique* ou *indiction carthaginoise*, en l'an 314. || L'*indiction africaine* ou *indiction du diocèse d'Afrique*, en 315. || L'*indiction constantinopolitaine*, qui date du 1ᵉʳ septembre 312. Elle fut constamment employée par les Grecs.

— *Indiction première*, *indiction seconde*, etc. La première, la seconde année, etc., de chaque indiction.

— Ant. rom. Tribut qu'on levait en nature, à des époques indéterminées, et seulement quand le besoin s'en faisait sentir, soit à Rome, soit dans les provinces.

— Hist. Impôt foncier annuel, sous le Bas-Empire.

— *Indiction* a encore signifié anciennement, Lettre de créance.

INDICTIVE. adj. f. (du lat. *indictivus*, fait de *indicere*, annoncer, ordonner). Antiq. rom. Se dit des fêtes qui étaient ordonnées par les magistrats. Fêtes indictives. On dit mieux Féries impératives. V. IMPÉRATIF. || *Funérailles indictives*. Celles qui étaient accompagnées de jeux plus solennels que les simpludiaires. V. SIMPLUDIAIRE.

INDICULE. s. m. (du lat. *indiculum*, dimin. d'*index*). Petit indice. Ce qui montre, annonce quelque chose. Peu usité.

— Autrefois, Profession de foi. L'indicule des évêques de Lombardie. || Lettre de recommandation adressée à un particulier.

— Diplom. S'est dit aussi, jusqu'au IIᵉ siècle, d'une lettre d'avis ou de notification qu'on adressait à une église, à des magistrats, etc.

INDIEN. s. m. Astron. Constellation de l'hémisphère austral.

INDIEN, IENNE. adj. et s. Habitant des Indes. Un Indien. Une jeune Indienne. Cette dame était veuve d'un noble *Indien* qui lui avait laissé assez de richesses pour vivre d'une manière convenable à sa qualité. (Le Sage.) Vous venez de me vanter l'esprit des *Indiennes* de Petapa, sans me faire aucune mention de leur beauté. (Id.) Cette leçon les rendit sages, et depuis ce temps les *Indiens* respectèrent les Gangarides. (Volt.) C'est, ajouta le chef des Reipoustes, un *Indien* de caste si infâme, qu'il est permis de le tuer, si l'on en est seulement touché. (B. de St-P.) Un *Indien* parut aux pieds de son trône, en faisant avancer un cheval sellé, bridé, et richement harnaché. (Gall.)

bitants des Indes orientales. Après la découverte du Nouveau-Monde, il a été abusivement étendu aux aborigènes de l'Amérique, parce que les premiers qui abordèrent dans cette région crurent avoir rencontré l'Inde.

— Prov. et fig. *Faire l'échange de l'Indien*. Echanger une chose de petite valeur contre une autre qui a plus de prix.

— Qui appartient, qui a rapport à l'Inde et à ses habitants. Usage indien. L'antiquité indienne. Les fables indiennes. Cela fait frémir la nature *indienne*, qui est en tout différente de la leur. (Volt.)

— *Océan Indien*. Nom sous lequel on désigne souvent la mer des Indes. V. INDE.

— Myth. anc. *Bacchus indien*. Se dit de Bacchus conquérant des Indes.

— Philos. *Systèmes de philosophie indienne*. Systèmes qui se divisent en orthodoxes, semi-orthodoxes et hétérodoxes. La première classe

comprend les deux *mimansa* ou le *pourva* et le *védanta;* la deuxième comprend le *sankhya de Kapila*, et celui de *Patandjali*, le *nyâya* et le *vaiséchika;* la troisième se compose enfin des systèmes des *djainas*, des *bouddhas*, des *tchârvakas* ou *lokayatikas*, des *sivistes* et des *pantcharatas* ou *bhagaratas*. V. chacun de ces mots. Leurs caractères communs sont l'idée d'une substance infinie, éternelle; la doctrine d'une succession infinie d'émanations, substituée à la création proprement dite; et enfin une tendance à la contemplation et à l'apathie la plus absolue.

— Linguist. *Langues indiennes*. Classe de langues parlées dans les Indes orientales. Elles comprennent la *famille sanscrite* avec le sanscrit et le pracrit, le pali, l'hindoustani, le bengali, le zingani, etc., et la *famille malabare* avec le malabare, le tamoul, etc.

— Absol. L'*Indien*, se dit par excellence du sanscrit. Des livres écrits en indien.

— B.-arts. *Architecture indienne*. Système de construction qui domine dans les anciens édifices, la plupart religieux, de l'Hindoustan. L'absence d'inscriptions et de variations dans les goûts ou le style empêche de classer par époques les monuments de l'architecture indienne. Ces monuments consistent, pour la plupart, en souterrains creusés dans le roc et ornés de colonnes massives qui ont été laissées dans l'œuvre, ou en masses de rochers élevés qui ont été travaillées au ciseau, et auxquelles on a donné la forme de pyramides à plusieurs étages appelées *Pagodes*. On ne trouve dans les monuments indiens aucune indication de voûtes ou d'arcades.

— Techn. *Peigne à l'indienne*. Chez les tabletiers, Peigne d'ivoire ou d'os à dents fines des deux côtés.

INDIENNE. s. f. Comm. Toile de coton peinte qui se fabrique dans les Indes. Les indiennes étaient autrefois un objet de luxe; elles sont aujourd'hui entièrement passées de mode. Belle indienne. Robe, lit d'indienne. Rideaux d'indienne. Un magasin d'indiennes. Le dessin, la couleur d'une indienne.

— Toile faite en Europe, à l'instar des véritables indiennes, et qui, après avoir contribué au discrédit de celles-ci, a été remplacée par la perse, que nous avons vu disparaître à son tour. Indienne de Jouy. Indienne bon teint, mauvais teint.

— S'est dit pour Robe de chambre d'indienne. Je me suis fait faire cette *indienne*-ci. — Elle est fort belle. (Mol.)

INDIENNEUR, EUSE. s. Tech. Ouvrier, ouvrière qui travaille dans les fabriques d'indiennes.

INDIFFÉRÉ, ÉE. adj. Qui n'est point différé.

INDIFFÉREMMENT. adv. (pr. *ain-di-fé-raman*). Avec indifférence, froideur. Traiter quelqu'un indifféremment. Être accueilli, être reçu très-indifféremment

— Sans distinction, sans faire de différence. Manger de tout indifféremment. Lire indifféremment toutes sortes de livres. Les lois que l'Eglise prescrit *indifféremment* à tous ses enfants. (Fléch.) Socrate avait la force de jouir ou de se passer *indifféremment* des choses dont les hommes ne peuvent user sans excès ou s'abstenir sans tristesse. (Trad. de Marc-Aurèle.)

INDIFFÉRENCE. s. f. État d'une personne indifférente, qui ne s'intéresse à rien. Grande indifférence. Indifférence extrême. Coupable indifférence. Indifférence en matière religieuse. Indifférence en politique. Montrer, affecter de l'indifférence. Avoir de l'indifférence pour ses parents, pour ses amis. Etre dans une indifférence générale pour les choses du monde. Quelle indifférence! Permettez que je déplore ici notre *indifférence* et notre lâcheté : l'injure que l'on fait à Dieu ne nous touche pas. (Fléch.) Quand nos amis nous ont trompés, nous ne devons que de l'*indifférence* à leur amitié, mais nous devons toujours de la compassion à leur infortune. (La Rochef.) Je me suis étonné bien des fois de l'*indifférence* avec laquelle nous considérons le ciel, source de toutes nos richesses actuelles et de nos espérances futures. (B. de St-P.) L'*indifférence* fait des sages, et l'insensibilité fait des monstres. (Beauz.)

— Particulièrement. Insensibilité à l'amour, froideur. Etre, vivre dans l'indifférence. Ne pas voir une femme avec indifférence. N'avoir pour elle que de l'indifférence. Vaincre l'indifférence d'une maîtresse. Moi qui depuis la mort d'Antonia ai regardé mille jolies personnes avec *indifférence*, faut-il que j'en rencontre une qui

[illegible] (Le Sage.)

Et mes vœux ont trop loin poussé leur violence,
Pour ne plus s'arrêter que dans l'*indifférence*. (Rac.)

L'*indifférence* est pour les cœurs
Ce que l'hiver est pour la terre. (Mme Dessoull.)

— Qualité de ce qui est indifférent, qui n'est ni bon ni mauvais. Peu usité en ce sens.

— Syn. comp. INDIFFÉRENCE. INSENSIBILITÉ. V. INSENSIBILITÉ.

INDIFFÉRENT, ENTE. adj. Se dit de choses qui ne présentent en elles-mêmes aucun motif de préférence. Tous les moyens sont indifférents. Il est indifférent de rester ici ou d'aller plus loin, de suivre cet avis ou l'autre. Le choix entre ces deux objets est indifférent, tout à fait indifférent. C'est une chose très-*indifférente* d'avoir ou non une statue dans son vestibule. (Volt.) Il n'est pas vrai que les démarches soient *indifférentes* quand on a le cœur pur. (Mme d'Épinay.)

— *Actions indifférentes*. Actions qui d'elles-mêmes ne sont ni bonnes ni mauvaises.

— Qui importe peu; dont on ne se soucie point. Cet homme m'est fort indifférent. Tout cela lui est indifférent. Notre amitié leur est très-indifférente. Par où ont-ils deviné que tout ce qu'on pense de ce premier être soit *indifférent*? (Boss.) Il n'était pas de ces hommes à qui Dieu et le salut sont *indifférents*. (Fléch.) On n'a de philosophie que pour ce qui est *indifférent*. (Mme du Deff.)

— *Indifférent pour*. Une belle figure n'est point un avantage *indifférent* pour les souverains. (Dupat.) Tout est *indifférent* pour les âmes sublimes. (Gresset.)

— Qui n'est d'aucune importance, d'aucun intérêt. Conversation indifférente. Propos indifférents. Parler de choses indifférentes. Je tombai dans plus d'une erreur, non sur les faits essentiels, mais sur quelques anecdotes qui sont assez *indifférentes* en elles-mêmes. (Volt.)

— En parlant des personnes. Qui n'a pas plus de penchant pour une chose que pour une autre, pour un parti que pour un autre. Demeurer indifférent. Il n'est plus permis de rester indifférent.

— Qui ne prend aucun intérêt à quelqu'un, qui n'a aucun goût, aucun penchant pour quelque chose. Homme indifférent en tout, sur tout. Etre indifférent aux éloges comme aux critiques. Rester indifférent à tout ce qui se passe. On persécute peu dans ce siècle *indifférent* à tout, hors à la fortune et aux voluptés. (B. de St-Pierre.)

— On dit de même, Esprit indifférent. Air, œil indifférent. Recevoir une chose d'un air indifférent. Regarder tout d'un œil indifférent. Plein d'une si douce espérance, je voyais d'un œil *indifferent* ma pauvre bourse tirer à sa fin. (Le Sage.)

— Absol. Qui n'a d'attachement à rien; qui n'est touché de rien. Père, époux indifférent. Etre d'une humeur indifférente.

— Particulièrement. Qui est insensible à l'amour. Une femme indifférente. Cœur indifférent. Etre indifférent pour une femme. Avoir l'âme indifférente. Vous avez trop aimé pour ne pas devenir *indifférent*. (J.-J. Rouss.) Il avait une femme jeune et charmante, à qui la nature avait donné une âme aussi vive et aussi sensible que celle de son mari était *indifférente*. (Voltaire.)

— S'emploie substantiv. en parlant des personnes. Faire l'indifférent. Ne point se mettre en peine des indifférents. L'*indifférent* ou le riche ne passait point sur ces tombeaux. (Chateaub.) Une *indifférente* qu'on mettrait au couvent jetterait les hauts cris. (Volt.)

— Hist. relig. *Indifférent*. V. INDIFFÉRENTISTE.

— Par ironie ou par plaisanterie. Une aimable indifférente. Un bel indifférent. Une belle indifférente.

INDIFFÉRENTISME. s. m. Philos. Système de ceux qui se disent indifférents à tout et s'abandonnent au hasard. Lorsque les peuples approchent de la décrépitude, l'*indifférentisme* devient la religion universelle. (Boiste.)

— Hist. relig. Doctrine de la secte des indifférentistes.

INDIFFÉRENTISTE. s. m. Hist. relig. Nom par lequel les membres de plusieurs sectes désignent ceux qui admettent indifféremment toutes les confessions de foi, et qui prétendent qu'on peut faire son salut dans toutes les religions. On les appelle aussi *adiaphoristes* et *tolérants*.

INDIGÉNAT. s. m. (rad. *indigène*). Qualité d'indigène : état d'un indigène. Ne se dit guère qu'en parlant de la Pologne. V. INCOLAT.

— S'employait autrefois dans le sens de Naturalisation. Lettres d'indigénat. V. NATURALISATION.

INDIGENCE. s. f. (du lat. *indigentia*, fait de *indigere*, avoir besoin, manquer). Grande pauvreté; privation absolue du nécessaire. Indigence extrême. Indigence affreuse. Etre dans l'indigence. Tomber dans l'indigence. Sortir de l'indigence. Retirer quelqu'un de l'indigence. L'*indigence* du peuple est la cause première des maladies physiques du riche. (B. de St-P.) Un art, quelque petit qu'il soit, est dans l'opulence une distraction contre les passions et l'ennui, mais dans l'*indigence* c'est une ressource contre le besoin. (Id.) Je ne pouvais plus, comme autrefois, envisager l'*indigence* en philosophe cynique. (Le Sage.) C'est un garçon, me dit le

nées, et qui, me voyant dans l'*indigence*, m'y laissa pour aller chercher une meilleure condition. (Id.) Jamais de l'*indigence* on n'a chômé la fête. (Bours.)

Parmi tant de festins, au sein de l'opulence,
Je ne vois que mon père en proie à l'*indigence*
(Flemin.)

— Fig., au sens moral. Indigence d'esprit. Indigence d'idées, d'inspirations. Indigence de sentiment.

— Absol. Les indigents, les pauvres en général. Secourir l'indigence.

— *Être à l'indigence*. Être inscrit parmi les indigents qui, dans chacun des arrondissements de Paris, reçoivent les secours distribués par les bureaux de bienfaisance.

— Myth. anc. V. PAUVRETÉ et PÉNIA.

— Syn. simpl. Dénûment, besoin, pénurie. Disette, misère, pauvreté. || Epith. Heureuse, précieuse, noble, fière, orgueilleuse, honorable,

superbe, timide, craintive, modeste, pâle, triste, obscure. || Périphr. Le poids de l'indigence. Les lambeaux de l'Indigence.

INDIGÈNE. adj. des 2 g. (du lat. *indigena*, formé de *inde*, *genitus*). Qui est du pays, qui en est originaire et n'a point été apporté d'une autre contrée. Animaux indigènes. Plantes indigènes. Les productions indigènes. Du sucre indigène. Remèdes indigènes. Il s'oppose souvent à *exotique*. L'un des plus grands bienfaits de la civilisation, et le but constant de ses efforts, est de chercher à naturaliser les productions exotiques en les rendant *indigènes*. (Teulet.) Les échanges ont été si rapides et se sont tellement multipliés, qu'il est bien difficile de remonter à quelques siècles pour préciser ce qui était alors *indigène*, ce qui était alors exotique. (Id.)

— Se dit des peuples établis de tout temps dans le pays, par opposition à ceux qui ne l'habitent que depuis une certaine époque. Peuple indigène. La race indigène. Ajoutons que la population *indigène* est toute prête à saluer le retour de la France, dont elle ne se rappelle qu'avec admiration l'apparition prestigieuse et tutélaire. (Barrault.)

— Il est aussi subst. dans ce dernier sens. Les indigènes de l'Inde, de l'Amérique.

INDIGÉNÉITÉ. s. f. Qualité, état d'indigène. Synonyme d'Indigénat.

INDIGENT, ENTE. adj. (du lat. *indigens;* fait de *indigere*, avoir besoin). Qui est dans la pauvreté, dans l'indigence. Être très-indigent. Secourir ses compatriotes indigents. L'homme riche qui ne voit pas des créanciers dans ses frères *indigents* trompe la Providence. (Boiste.) Dans cette ville si riche et si *indigente*, les plus misérables rebuts ont leur valeur, mais personne n'y veut d'un homme misérable. (B. de St-Pierre.)

— Fig. et au sens moral. L'homme, pauvre et *indigent* au dedans, tâche de s'enrichir et de s'agrandir comme il peut. (Bossuet.) Une traduction sèche et *indigente*. (Volt.)

— Les poètes donnent quelquefois à ce mot un complément indirect amené par la préposition *de*.

Vous, riches des forfaits qu'enfantent les trésors,
Indigents de vertus, de mœurs et d'innocence.
(Lebrun.)

Le vieux Saturne
Donna la terre, *indigente* d'appui,
A gouverner à des dieux comme lui. (J.-B. Rouss.)

L'homme riche de corps et d'esprit *indigent*
Est la lame de plomb dans le fourreau d'argent.
(Mollevaut.)

— *Indigent*, en prose, ne se dit que des personnes; en poésie, il se dit élégamment des choses. Leur bronze avec orgueil verse un flot *indigent*. (Lebrun.)

Elle la voit qui rampe, et ronge de ses dents
Quelques brins d'herbe épars sur la roche *indigente*
(Desaint.)

— substantiv. Un indigent. Assister les indigents. L'*indigent* valide a droit au travail, et l'infirme au secours. (Lévis.)

Le riche qui tarit les pleurs de l'*indigent*,
Au plus haut intérêt a placé son argent. (Barthe.)

Je dis au riche avare : assiste l'*indigent;*
Au ministre des lois, protége l'innocence. (Volt.)

INDIGÉRÉ, ÉE. adj. Méd. Qui n'a point été digéré, élaboré par la digestion.

Des mets *indigérés* le pénible fardeau
Ne doit point s'aggraver d'un aliment nouveau.
(Dorrbaeus.)

INDIGÉRER (S'). v. pron. 1ʳᵉ conj. L'é se change en è devant une syllabe muette. Je m'*indigère*, *tu t'indigères*, *il s'indigère*, etc. Se donner une indigestion. Ceux qui s'enivrent ou qui s'*indigèrent* ne savent ni boire ni manger. (Brill.-Sav.)

INDIGESTE. adj. des 2 g. Qui est difficile à digérer. Aliment indigeste. Viande indigeste. Le melon est indigeste. Les moules passent pour être *indigestes*. (Bosc.) La digestion sera languissante : la jeune fille désirera des substances *indigestes* ou même totalement indigestibles. (Rostan.) Il est des substances *indigestes* par elles-mêmes : ce sont les purgatifs et les vomitifs. (Rattier.)

— Qui n'est pas digéré. Rendre les viandes encore indigestes.

— Fig. Embrouillé, confus; qui est sans netteté, sans ordre. Se dit en parlant des ouvrages d'esprit. Pensées indigestes. Ouvrage indigeste. Compilation indigeste. Cet étalage d'une érudition *indigeste* ne frappera et ne trompera personne. (Maury.)

Sans mouvement, sans vie, *indigeste*, uniforme,
N'était qu'un tout confus, où rien n'avait sa forme.
(Desaintange.)

INDIGESTIBLE. adj. des 2 g. Qu'on ne peut digérer; indigeste. Substance indigestible. Leurs semences sont renfermées dans des croûtes pierreuses qui sont *indigestibles*. (B. de St-P.) Le blé reste aussi *indigestible* dans l'estomac de ceux qui ne ruminent pas, et se ressème avec leurs excréments. (Id.)

— Fig. Que l'on ne peut arranger dans son esprit selon l'ordre convenable; que l'on ne peut supporter. Ils ne s'avisent pas que la totale police de ce petit monde leur est *indigestible*. (Mont.)

INDIGESTION. s. f. (pr. *in-di-gès-ti-on*). Mauvaise digestion. Trouble passager et subit des fonctions digestives, qui survient ordinairement quelques heures après l'ingestion d'aliments trop copieux ou de mauvaise qualité; ou

sous l'influence d'une cause étrangère, telle que l'action du froid ou une vive affection morale. Avoir une indigestion. Mourir des suites d'une indigestion. Mets qui cause, qui donne des indigestions. Si l'*indigestion* est accompagnée de symptômes de congestion cérébrale, les vomissements, provoqués avec prudence, les dissipent souvent à l'instant même. (Nysten.) Il en fut quitte pour une espèce d'*indigestion* qui ne dura qu'un quart d'heure. (Buff.) L'*indigestion* est le boulet de canon des parasites. (Noël.)

. . . Cette profession
Vous a mis à l'abri d'une *indigestion*. (Colnet.)

— Fig. L'amour ne meurt jamais de besoin, mais souvent d'*indigestion*. (Ninon de l'Encl.) La plupart des faiseurs de notes n'apportent dans leurs écrits que la crudité et l'*indigestion* de leurs lectures. (Bayle.)

INDIGÈTE. adj. des 2 g. (du lat. *indiges*, *etis*, qui est du pays). Myth. rom. Nom donné aux héros, aux demi-dieux particuliers à une ville, à un pays, comme Minerve à Athènes, Didon à Carthage, et chez les Romains, Faune, Vesta, Romulus, Enée.

— *Jupiter indigète*. Énée, auquel on offrait sous ce nom des sacrifices particuliers.

INDIGHIRKA. Géogr. Fleuve de la Russie d'Asie, province d'Iakoutsk. Il sort des montagnes d'Okhotsk, et se jette dans l'Océan glacial arctique, à l'E. du golfe Khromoosk, après un cours de 1,350 kil.

INDIGITAMENTS. s. m. pl. (du lat. *indigitamenta;* fait de *indigitare*, invoquer). Antiq. rom. Livre des pontifes, contenant les noms publics et secrets des divinités qui étaient propres à leur culte.

INDIGNATION. s. f. (pr. *in-di-gna-ci-on;* du lat. *indignatio;* fait de *indignari*, être irrité). Sentiment mêlé de mépris et de colère excité par une injustice, une injure, une action honteuse. Vive, profonde indignation. Concevoir, ressentir de l'indignation. Etre rempli d'indignation. Frémir d'indignation. Ne plus être maître de son indignation. Exprimer, faire éclater toute son indignation. Contenir son indignation. Voir une chose avec indignation. Spectacle qui soulève l'indignation. Exciter, comprimer, calmer l'indignation publique. Ces plaintes excitaient plutôt l'*indignation* que la pitié. (Fléch.) L'*indignation* que ses parents avaient contre les tyrans qui opprimaient les gens de bien les obligea de quitter leur pays. (Fén.) Cette juste *indignation* qu'ils m'ont témoignée doit passer dans le cœur de tous les honnêtes gens. (Volt.) Les mêmes raisons subsistent. — Les mêmes! a-t-il interrompu d'un ton d'*indignation*. (J.-J. Rouss.) Une *indignation* contrainte est la plus énergique des impressions que le cœur humain puisse ressentir et conserver. (Lacretelle.) Le monstre est mort, et le dieu sourit d'*indignation*. (Dupaty.)

INDIGNE. adj. des 2 g. Qui ne mérite pas. Etre indigne de foi. Etre indigne de la confiance de quelqu'un, des bienfaits de quelqu'un. Se rendre indigne des grâces qu'on reçoit, du rang qu'on occupe. Homme indigne de pardon. Il se regarde comme *indigne* de cet excellent, mais redoutable ministère. (Fléch.) Combien ils se sont rendus *indignes* de cette grâce! (Id.)

Oui, oui, je m'en souviens, et j'épandrai mon sang
Plutôt que de rien faire *indigne* de mon rang. (Corn.)

— *Indigne de*, avec un verbe. Être indigne de vivre. Quiconque est capable de mentir est *indigne* d'être compté au nombre des hommes. (Fén.) Les hommes *indignes* d'être libres veulent que chacun soit esclave. (Marmont.)

— *Indigne que*. Personne indigne qu'on lui témoigne de l'intérêt. Tout *indigne* qu'elle était d'aimer, elle aimait pourtant. (J.-J. Rouss.)

— Se dit aussi des choses. Faute, crime indigne de pardon. Livre indigne de l'attention dont il a été l'ob[illegible]

— *Indigne* s'e[illegible] quelquefois en bonne part, surtout en [illegible]

Cette belle Angevine,
Par ses vertus *indigne*
De voir sitôt la nuit. (Ronsard.)

Si vous daigniez, seigneur, rappeler la mémoire
Des vertus d'Octavie, *indignes* de ce prix. (Racine.)

— Qui n'est pas séant, convenable. Actions, paroles indignes d'un honnête homme. Cela est indigne de son caractère, de son rang. Toute autre place qu'un trône eût été *indigne* d'elle. (Boss.) L'ambition conduit la vertu par des moyens et à des fins qui sont souvent *indignes* d'elle. (Fléch.) Il représente que la [illegible] *indigne* de si graves gens. (Volt.)

— Absol. Méchant, condamnable, odieux, en parlant des personnes et des choses. C'est un homme indigne. Conduite indigne. Traitement, tour indigne. Métier indigne. Cela est indigne. Imposez silence à cet *indigne* ministre, qui ne fait qu'affaiblir votre parole. (Boss.) Périsse l'homme *indigne* qui marchande un cœur et rend l'amour mercenaire. (J.-J. Rouss.) Voilà pourtant jusqu'où peut mener cette *indigne* méthode. (Id.) La peur avait glacé mes *indignes* soldats. (Rac.) O crainte, a dit mon père, *indigne*, injurieuse. (Id.) C'est une action lâche et *indigne* d'attaquer les morts. (Mme de Pomp.) Sitôt que j'eus fait une si *indigne* démarche, je me retirai plein de confusion, et je gagnai mon bureau, où j'achevai l'ouvrage qu'on m'avait chargé de faire. (Le Sage.)

— Titre que l'on se donne par humilité. Serviteur indigne. Moi, prêtre indigne, religieux indigne. De tels honneurs à moi, indigne!

II.

sous l'influence d'une cause étrangère, telle que l'action du froid ou une vive affection morale. Avoir une indigestion. Mourir des suites d'une indigestion. Mets qui cause, qui donne des indigestions. Si l'*indigestion* est accompagnée de symptômes de congestion cérébrale, les vomissements, provoqués avec prudence, les dissipent souvent à l'instant même. (Nysten.) Il en fut quitte pour une espèce d'*indigestion* qui ne dura qu'un quart d'heure. (Buff.) L'*indigestion* est le boulet de canon des parasites. (Noël.)

. . . Cette profession
Vous a mis à l'abri d'une *indigestion*. (Colnet.)

— Fig. L'amour ne meurt jamais de besoin, mais souvent d'*indigestion*. (Ninon de l'Encl.) La plupart des faiseurs de notes n'apportent dans leurs écrits que la crudité et l'*indigestion* de leurs lectures. (Bayle.)

INDIGÈTE. adj. des 2 g. (du lat. *indiges, etis*, qui est du pays). Myth. rom. Nom donné aux héros, aux demi-dieux particuliers à une ville, à un pays, comme Minerve à Athènes, Didon à Carthage, et chez les Romains, Faune, Vesta, Romulus, Enée.

— *Jupiter indigète*. Énée, auquel on offrait sous ce nom des sacrifices particuliers.

INDIGHIRKA. Géogr. Fleuve de la Russie d'Asie, province d'Iakoutsk. Il sort des montagnes d'Okhotsk, et se jette dans l'Océan glacial arctique, à l'E. du golfe Khromoosk, après un cours de 1,350 kil.

INDIGITAMENTS. s. m. pl. (du lat. *indigitamenta;* fait de *indigitare*, invoquer). Antiq. rom. Livre des pontifes, contenant les noms publics et secrets des divinités qui étaient propres à leur culte.

INDIGNATION. s. f. (pr. *in-di-gna-ci-on;* du lat. *indignatio;* fait de *indignari*, être irrité). Sentiment mêlé de mépris et de colère excité par une injustice, une injure, une action honteuse. Vive, profonde indignation. Concevoir, ressentir de l'indignation. Etre rempli d'indignation. Frémir d'indignation. Ne plus être maître de son indignation. Exprimer, faire éclater toute son indignation. Contenir son indignation. Voir une chose avec indignation. Spectacle qui soulève l'indignation. Exciter, comprimer, calmer l'indignation publique. Ces plaintes excitaient plutôt l'*indignation* que la pitié. (Fléch.) L'*indignation* que ses parents avaient contre les tyrans qui opprimaient les gens de bien les obligea de quitter leur pays. (Fén.) Cette juste *indignation* qu'ils m'ont témoignée doit passer dans le cœur de tous les honnêtes gens. (Volt.) Les mêmes raisons subsistent. — Les mêmes! a-t-il interrompu d'un ton d'*indignation*. (J.-J. Rouss.) Une *indignation* contrainte est la plus énergique des impressions que le cœur humain puisse ressentir et conserver. (Lacretelle.) Le monstre est mort, et le dieu sourit d'*indignation*. (Dupaty.)

INDIGNE. adj. des 2 g. Qui ne mérite pas. Etre indigne de foi. Etre indigne de la confiance de quelqu'un, des bienfaits de quelqu'un. Se rendre indigne des grâces qu'on reçoit, du rang qu'on occupe. Homme indigne de pardon. Il se regarde comme *indigne* de cet excellent, mais redoutable ministère. (Fléch.) Combien ils se sont rendus *indignes* de cette grâce! (Id.)

Oui, oui, je m'en souviens, et j'épandrai mon sang
Plutôt que de rien faire *indigne* de mon rang. (Corn.)

— *Indigne de*, avec un verbe. Être indigne de vivre. Quiconque est capable de mentir est *indigne* d'être compté au nombre des hommes. (Fén.) Les hommes *indignes* d'être libres veulent que chacun soit esclave. (Marmont.)

— *Indigne que*. Personne indigne qu'on lui témoigne de l'intérêt. Tout *indigne* qu'elle était d'aimer, elle aimait pourtant. (J.-J. Rouss.)

— Se dit aussi des choses. Faute, crime indigne de pardo[illegible] Livre indigne de l'attention dont il a été l'o[illegible]

— *Indigne* s'[illegible]is quelquefois en bonne part, surtout en [illegible]e.

Cette belle [illegible]ngevine,
Par ses vertus *indigne*
De voir sitôt la nuit. (Ronsard.)

Si vous daigniez, seigneur, rappeler la mémoire
Des vertus d'Octavie, *indignes* de ce prix. (Racine.)

— Qui n'est pas séant, convenable. Actions, paroles indignes d'un honnête homme. Cela est indigne de son caractère, de son rang. Toute autre place qu'un trône eût été *indigne* d'elle. (Boss.) L'ambition conduit la vertu par des moyens et à des fins qui sont souvent *indignes* d'elle. (Fléch.) Il représenta que le [illegible] [illegible] des femmes était *indigne* de si graves gens. (Volt.)

— Absol. Méchant, condamnable, odieux, en parlant des personnes et des choses. C'est un homme indigne. Conduite indigne. Traitement, tour indigne. Métier indigne. Cela est indigne. Imposez silence à cet *indigne* ministre, qui ne fait qu'affaiblir votre parole. (Boss.) Périsse l'homme *indigne* qui marchande un cœur et rend l'amour mercenaire. (J.-J. Rouss.) Voilà pourtant jusqu'où peut mener cette *indigne* méthode. (Id.) La peur avait glacé mes *indignes* soldats. (Rac.) O crainte, a dit mon père, *indigne*, injurieuse. (Id.) C'est une action lâche et *indigne* d'attaquer les morts. (Mme de Pomp.) Sitôt que j'eus fait une si *indigne* démarche, je me retirai plein de confusion, et je gagnai mon bureau, où j'achevai l'ouvrage qu'on m'avait chargé de faire. (Le Sage.)

— Titre que l'on se donne par humilité. Serviteur indigne. Moi, prêtre indigne, religieux indigne. De tels honneurs à moi, indigne!

II.

— Relig. *Communion indigne*. Communion faite sans les dispositions nécessaires.

— Jurispr. Se dit de ceux qui, pour s'être rendus coupables de quelque faute envers une personne, sont privés, à titre de peine, des avantages que cette personne leur avait assurés. En ce sens, on ne se sert plus que du mot *ingratitude*.

— *Indigne* s'applique particulièrement aujourd'hui à ceux qui sont exclus par la loi d'avantages qui n'ont pas été recueillis, et spécialement des successions. D'après le Code civil, ce sont, 1° celui qui a été condamné pour avoir donné ou tenté de donner la mort au défunt; 2° celui qui a porté contre le défunt une accusation capitale jugée calomnieuse; 3° l'héritier majeur qui, instruit du meurtre du défunt, ne l'a pas dénoncé à la justice. Etre déclaré indigne de succéder, ou simplement, Etre déclaré indigne.

— substantiv. Personne vile, méprisable. C'est un indigne. Ne me parlez pas de cet indigne.

— Jurispr. Celui qui a été déclaré indigne par la loi. Les enfants de l'indigne ne sont pas exclus de la succession.

INDIGNÉ, ÉE. part. pass. du v. Indigner. S'empl. adjectiv. Rempli d'indignation. Etre indigné. Sortir indigné. Ces fameuses victoires dont la vertu était *indignée*. (Boss.) Va des cieux *indignés* allumer le tonnerre. (Del.) Son amour *indigné* s'accroît par le mépris. (Malfil.)

— *Indigné de*. Etre indigné de la conduite, des procédés de quelqu'un. Auparavant, j'étais *indigné* des faveurs et des injustices que le peuple exerce dans nos assemblées. (Barth.) Les Lacédémoniens étaient *indignés* de voir ce prince rougir d'avoir Philippe pour père. (Montesq.) Je m'aperçois que vous êtes *indigné* de l'ingratitude dont on ose payer votre amour, et que vous méditez une juste vengeance. (Le Sage.)

— *Indigné contre*. Tous les Grecs *indignés* contre vous. (Rac.)

— *Indigné que*. Le Turc, *indigné* qu'on osât ainsi violer la trêve, fit arrêter les Tartares. (Volt.)

Les buissons *indignés* qu'en une année ou deux,
Un chêne devînt grand comme eux,
Se réunirent contre l'audace
De cet aventurier. (Arnault.)

INDIGNEMENT. adv. D'une manière indigne. On l'a indignement traité.

INDIGNER. v. a. 1re conj. (du lat. *indignari*, être irrité). Exciter l'indignation. Action, procédé qui indigne tout le monde. L'injustice nous indigne.

— S'est dit autrefois pour Dédaigner, mépriser. Inusité en ce sens.

— s'INDIGNER. v. pron. Être indigné, courroucé. L'honneur outragé s'*indigne* de tes discours et méprise tes larmes. (Beaumarch.)

Vous pleurez malgré vous; la nature outragée,
Déchire, en s'*indignant*, votre âme partagée. (Volt.)

INDIGNITÉ. s. f. (rad. *indigne*). Qualité odieuse par laquelle on est réputé indigne. L'indignité du coupable, du pécheur. Etre exclu d'une société, d'un emploi, à cause de son indignité, pour cause d'indignité. Le juste semblera plus avantagé, si on pèse son mérite: et le pécheur plus chéri, si l'on considère son *indignité*. (Boss.)

— Énormité, noirceur. L'indignité d'une action, d'un procédé. L'indignité de cette conduite révolta tout le monde.

— Action indigne, condamnable, odieuse. Dans ce sens et dans le suivant il a un pl. Faire, commettre une indignité, des indignités. C'est une indignité. Quelle indignité!

— Affront, outrage. Traiter avec indignité. Faire à quelqu'un des indignités. Tolérer des indignités. Souffrir mille indignités. Enfin, pour comble d'*indignité*, on eut la cruelle bassesse d'imprimer ces accusations et cette lettre dans plusieurs journaux. (Volt.)

Et je n'ai mérité,
Ni cet excès d'honneur, ni cette *indignité* (Rac.)

— Jurispr. Caractère de celui qui est déclaré indigne d'un héritage, d'une fonction publique. Indignité civile. Indignité politique. Intenter contre quelqu'un une action en indignité. L'*indignité* est aussi entre les époux une cause de déchéance des avantages qu'ils ont pu se faire même par leur contrat de mariage. (Teulet.)

INDIGO. s. m. (du lat. *indicum;* dérivé de *indicus*, indien, parce que cette substance vient [illegible]) [illegible] colorante bleue, que l'on retire des tiges et des feuilles de l'indigotier, en les faisant fermenter et en traitant le produit par l'eau de chaux. On extrait aussi l'indigo par voie d'ébullition. La fécule que l'on obtient est exposée au soleil jusqu'à ce qu'elle ait pris une certaine consistance, puis divisée en petits blocs, et livrée au commerce sous cette forme. Les indigos se classent suivant leur nuance. Indigo flore ou de Guatimala. Indigo de l'Inde ou du Bengale. Indigo de la Louisiane. Indigo français. De bel indigo. Des tablettes d'indigo. Teindre en indigo.

— Chim. L'indigo est insipide, inodore, d'un violet pourpre lorsqu'il est pur et sous forme pulvérulente; insoluble dans l'eau, dans l'alcool froid et l'éther, il se dissout dans l'acide sulfurique concentré et donne le bleu de Saxe. Fortement chauffé, il se volatilise et se condense en cristaux pourpres à reflets dorés. On en extrait, au moyen de l'acide nitrique, un principe connu sous le nom d'amer de Welther.

— Par extens. Couleur semblable à celle de l'indigo. L'*indigo* est une des sept couleurs primitives. (Acad.)

— Se dit quelquefois pour indigotier. V. INDIGOTIER.

INDIGOCARMINE. s. f. Chim. Substance pourpre que produit l'indigo altéré. Elle a été découverte par Crum, qui l'appelle *phénicine*.

INDIGOFÈRE. adj. des 2 g. (du fr. *indigo*, et du lat. *fero*, je porte). Techn. Se dit des plantes ou substances qui fournissent une teinture analogue à l'indigo. On dit aussi *indigotifère*.

INDIGOFÈRE. s. m. Bot. Genre de plantes apartenant à la famille des légumineuses. Les indigofères sont originaires des Indes orientales et du Mexique, d'où ils ont été propagés dans les deux Amériques et dans les îles. A Saint-Domingue, et surtout en Egypte, la culture des indigofères obtient tous les soins que réclament des plantes d'une utilité aussi générale.

INDIGOGÈNE. s. m. (du fr. *indigo*, et du lat. *geno*, pour *gigno*, je produis). Chim. Nom donné à l'indigo par quelques auteurs qui le regardaient comme un métal végétal.

INDIGOMÈTRE. s. m. (du fr. *indigo*, et du gr. μέτρον, mesure). Chim. Nom donné quelquefois au chloromètre. V. CHLOROMÈTRE.

INDIGOTATE. s. m. (rad. *indigo*). Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide indigotique avec une base salifiable.

INDIGOTERIE. s. f. Lieu où l'on prépare l'indigo.

— Techn. Cuve destinée au travail de l'indigo.

INDIGOTIER. s. m. (ét., V. INDIGO). Bot. Genre de plantes de la famille des légumineuses, originaire des tropiques et renfermant des arbrisseaux intéressants à cause de la matière bleue ou indigo que le commerce en retire. L'indigotier avait été cultivé par les anciens, et surtout par les Hébreux et les Egyptiens. Il réussit très-bien en France, mais sa culture y est peu étendue, comparativement surtout à ce qu'elle est en Amérique. On en compte près de quatre-vingts espèces distinctes. Les principales sont: l'indigotier anil; l'indigotier des teinturiers; l'indigotier à feuilles d'argent, et l'indigotier de la Caroline.

INDIGOTIFÈRE. adj. des 2 g. V. INDIGOFÈRE.

INDIGOTINE. s. f. Chim. Principe immédiat retiré de l'indigo.

INDIGOTIQUE. adj. des 2 g. Chim. Se dit d'un acide produit par l'action de l'acide nitrique sur l'indigo. Acide indigotique.

INDILIGEMMENT. adv. (pr. *in-di-lija-man*). D'une manière qui n'est pas diligente, lentement.

INDILIGENCE. s. f. Défaut de diligence, lenteur.

INDILIGENT, ENTE. adj. Qui n'est pas diligent. C'est l'*indiligent* lecteur qui perd mon sujet, non pas moi. (Mont.)

INDIMINUÉ, ÉE. Qui n'a pas subi de diminution.

INDIQUE. adj. des 2 g. (rad. *Inde*). S'est dit pour Indien.

— INDIQUES. s. m. pl. Titre d'un ouvrage d'Arrien, contenant la relation de l'expédition d'Alexandre dans les Indes.

INDIQUÉ, ÉE. part. pass. du v. Indiquer. S'empl. adjectiv. Au lieu indiqué. A l'heure indiquée. D'ailleurs, les différences entre ces deux animaux, telles qu'elles sont *indiquées* par leurs descriptions, sont trop légères pour fonder sur ces dissemblances deux espèces différentes. (Buff.) Au jour *indiqué*, je mis le pantalon, l'habit et le gilet noirs, et la cravate blanche. (Alph. Karr.)

Chaque être a son objet, et dans l'instant marqué
Il marche vers le but par le ciel *indiqué*. (Volt.)

— Beaux-arts et littér. Lointains à peine indiqués. Tragédie où les caractères ne sont qu'indiqués.

INDIQUER. v. a. 1re conj. (du lat. *indicare*, même signif.). Désigner, montrer quelqu'un, quelque chose. Indiquer du doigt une personne, un objet. Indiquez-moi l'aîné de ces deux frères. L'aiguille de l'horloge indiquait midi. Il fit signe qu'on lui amenât son cheval, puis, *indiquant* du doigt la route de Fontainebleau, il ne dit que ces seules paroles: Allons, messieurs, en route. (A. Dumas.)

— Faire connaître, enseigner. Indiquez-moi un médecin, la demeure d'un médecin. Je vous indiquerai où vous pourrez le trouver. Il m'a indiqué le livre que je cherchais. Journal qui indique les fonds à vendre. Poteau qui indique le chemin. Le baromètre doit indiquer toutes les variations de l'atmosphère. Cette observation, curieuse en elle-même, pourrait devenir utile, en nous *indiquant* peut-être quelque moyen de conserver la vie aux enfants venus avant terme. (Buff.) Il n'est pas à présumer, comme les figures coloriées l'*indiquent*, que le mâle soit rouge et la femelle verte. (Id.) Les voyageurs l'ont *indiqué* d'une manière à ne pas s'y méprendre. (Id.) L'anguille fuit sous la voûte des rochers, et c'est la crainte qui lui *indique* sa demeure et sa retraite. (B. de St-P.) Tu recevras deux lettres à la fois à l'adresse que tu m'as *indiquée*. (J.-J. Rouss.)

— Assigner, déterminer. Indiquer la différence qui existe entre deux choses. Indiquer les différents sens d'un mot.

— *Indiquer une assemblée, une session*. En fixer l'époque, le jour et l'heure.

— Servir d'indice. La fumée indique le feu. Cette végétation indique une terre fertile. La cause du mal trouvée *indique* le remède. (J.-J. Rouss.) Çà et là de petites croix de bois *indiquent* les sépultures récentes. (Bergasse.)

— B.-arts. Représenter en gros un objet, sans s'attacher aux détails. Indiquer un projet par quelques traits de crayon. Peintre qui n'indique que les masses.

— Littér. Se dit, fig. et par analogie, en parlant des ouvrages d'esprit. Il n'a fait qu'indiquer cette situation, ce caractère. Les savants vous liront, pour deviner et apprendre ce que vous n'avez fait qu'*indiquer*. (Brill.-Sav.)

— Médec. Réclamer tel traitement. Un pouls qui indique la saignée. Des accidents qui indiquent l'emploi des plus violents remèdes.

INDIRE. v. a. 1re conj. Vieux mot qui s'est dit pour Indiquer.

— v. n. Anc. cout. Répartir, régler une imposition. || Doubler les redevances. Droit d'indire.

— On dit substantiv. dans ce dernier sens l'Indire. L'*indire aux quatre cas* s'imposait dans quatre circonstances différentes. V. TAILLE.

INDIRECT, ECTE. adj. Qui n'est pas direct. Chemin indirect. Voie indirecte. Ligne indirecte. Le contact peut n'être qu'*indirect*, comme lorsqu'un corps intermédiaire, l'air, remplit l'espace entre le siége de la sensation et l'objet qui la produit. (Dufay.) Ce n'est pas par la voie *indirecte* de ceux qui l'entourent qu'un roi doit recevoir la plainte du malheureux. (Saadi.)

— Fig. Avis indirect. Demande, question, réponse indirecte. Tort indirect. Attaque, atteinte indirecte. Nouvelle parvenue par une voie indirecte.

— *Compliment indirect, louange, critique indirecte*. Compliment, louange, critique que l'on fait adroitement, et en apparence sans dessein. || *Vues indirectes*. Desseins intéressés et cachés. || *Voies indirectes*. Moyens secrets, et le plus souvent blâmables.

— Littér. *Discours indirect*. Se dit de la forme que prennent les historiens pour rapporter, non pas textuellement, mais en substance, les harangues qu'ils attribuent aux hommes de guerre ou d'Etat. Il y a en français deux sortes de discours indirects: dans l'une on emploie la conjonction *que*, dans l'autre, l'imparfait et le conditionnel. Dans l'histoire, le discours direct est préférable pour la vraisemblance à la harangue directe. V. DIRECT.

— Log. Autrefois, *Modes indirects du syllogisme*. Les cinq derniers modes de la première figure, qui n'étaient, dans le fond, qu'un assemblage de mots formant à peine des raisonnements. On désignait les modes indirects sous les noms barbares de *baralipton*, *celantes*, *dabitis*, *fapesmo* et *frisisomorum* V. BARALIPTON.

— Gramm. *Régime ou complément indirect*. Celui qui ne complète la signification du verbe que d'une manière indirecte, c'est-à-dire au moyen d'un mot intermédiaire, tels que *à*, *pour*, *de*, *avec*, *dans*, etc. Il répond à l'une des questions *à qui*, *de qui*, *pour qui*, pour les personnes, et *à quoi*, *de quoi*, *pour quoi*, etc., pour les choses. Parler à son frère, nuire à ses intérêts. Parler à qui? A son frère. Nuire à quoi? A ses intérêts. *A son frère, à ses intérêts*, sont donc les régimes indirects des verbes *parler* et *nuire*. || Un verbe peut avoir pour régime indirect, soit un substantif: Misérable! tu cours à ta *perte* infaillible (Rac.); soit un pronom: Et je sais que de *moi* tu médis l'an passé (La Font.); soit l'infinitif d'un autre verbe: Tout m'afflige et me nuit, et conspire à me *nuire*. (Rac.) V. DIRECT.

— *Cas indirect*. Se dit, en grec, du génitif et du datif; en latin, de ces deux cas et de l'ablatif; en sanscrit, de tous ceux-ci, ainsi que du locatif et du causatif, parce que tous ces cas ne marquent que des régimes ou compléments indirects. Selon d'anciens grammairiens, le nominatif seul n'est pas indirect.

— Droit rom. *Action indirecte*. Action qui se donnait en certains cas contre une personne, bien que le délit ou le contrat dont il s'agissait lui fût étranger. L'action institoire était une action indirecte. V. INSTITOIRE.

— Jurispr. *Avantage indirect*. Avantage que l'on fait à quelqu'un contre la loi, au moyen d'un tiers, d'un acte simulé, etc. || *Ligne indirecte*. Se dit de la ligne collatérale, par opposition à *ligne directe*.

[illegible] V. CONTRIBUTION.

— Minér. *Indirect* se dit d'une variété de minéral dont le signe est composé d'un exposant fractionnaire, et de plusieurs exposants simples, en sorte que la somme des deux termes de la fraction est égale à celle des autres termes, ce qui offre l'analogue de la variété équivalente. Chaux carbonatée indirecte.

INDIRECTEMENT. adv. D'une manière indirecte. Il ne s'emploie qu'au fig. Nouvelle parvenue indirectement. Louer, blâmer indirectement quelqu'un. Avantager indirectement une seconde femme. Comme leur instinct diffère de celui des quadrupèdes, et n'a nul rapport avec le nôtre, nous ne pouvons leur rien inspirer directement, ni même leur communiquer *indirectement* aucun sentiment relatif. (Buff.)

INDIRECTION. s. f. (pr. *in-di-rek-ci-on*) Défaut, manque de direction.

INDIRIGÉ, ÉE. adj. Qui n'est pas dirigé, qui n'a pas reçu de direction.

INDIRIGIBLE. adj. des 2 g. Qu'il n'est pas possible de diriger. Peuple indirigible. Evénements indirigibles.

INDISCERNABLE. adj. des 2 g. Didact. Qu'on ne peut discerner d'une autre chose de même espèce. Selon les leibnitziens, si les monades étaient radicalement *indiscernables*, elles se confondraient en une seule. (***) Plongeant du milieu des glacières rayonnantes au sein de l'éther *indiscernable*, vers le ciel des fixes, vers l'univers nocturne, Obermann me figure exactement le sage de Lucrèce. (Ste-Beuve.)

INDISCERNÉ, ÉE. adj. Qui n'est point discerné, distingué.

INDISCERNEMENT. s. m. Manque de discernement.

INDISCIPLINABILITÉ. s. f. État, qualité de ce qui est indisciplinable.

INDISCIPLINABLE. adj. des 2 g. Qui n'est pas capable de discipline. Armée indisciplinable. Soldats indisciplinables. Des troupes indisciplinables.

— Par extens. Indocile, rebelle. Enfant indisciplinable. Ecoliers indisciplinables. Il est, elle est indisciplinable.

— Fig. Caractère indisciplinable. Solon peignit d'un seul trait l'*indisciplinable* caractère des Athéniens. (Barthél.)

INDISCIPLINE. s. f. Manque de discipline. Bataille perdue par l'indiscipline de l'armée, par l'indiscipline des soldats.

INDISCIPLINÉ, ÉE. adj. Qui n'est pas discipliné. Armée indisciplinée. Soldats indisciplinés.

— Par extens. Qui manque à l'ordre établi. Écoliers indisciplinés.

INDISCORDANT, ANTE. adj. Qui n'est point discordant.

INDISCRET, ÈTE. adj. Qui manque de discrétion, de retenue, de mesure. Homme indiscret. Femme très-indiscrète. Il faut être bien indiscret pour se permettre une pareille démarche. Ces personnes vaines et *indiscrètes* qui appauvrissent leurs maisons pour enrichir des monastères. (Fléch.)

— Se dit également des choses contraires à la retenue que les bienséances imposent. Action indiscrète. Parole indiscrète. Prière, demande indiscrète. Curiosité indiscrète. Zèle indiscret. Des rapports indiscrets. Faire un usage indiscret de quelque chose. Les consolations *indiscrètes* ne font qu'aigrir les violentes afflictions. (J.-J. Rouss.) Vous avez raison d'attribuer votre malheur à cette visite *indiscrète*. (Le Sage.)

Et pourquoi? pour venger je ne sais quels prophètes
Dont elle avait puni les fureurs *indiscrètes*. (Racine.)

— Qui ne sait garder aucun secret. Confident indiscret. Amant indiscret. Les enfants sont presque tous indiscrets. Ne lui dites rien, c'est un homme trop indiscret. Il est jeune; il peut être *indiscret*, vain, léger. (Gresset.)

— Se dit aussi des choses par lesquelles on est indiscret, on révèle ce qu'on devrait cacher. Regards, gestes indiscrets. Mot indiscret. Langue indiscrète. Ils ne savent pas retenir leurs langues indiscrètes. (Boss.) Tel qu'un peintre, arrêtant ses *indiscrets* pinceaux. (Del.)

— subst. Celui, celle qui manque de discrétion. Un indiscret. Une indiscrète. Ecarter les indiscrets. Craindre, fuir les indiscrets. Les *indiscrets* se trahissent souvent d'eux-mêmes. (La Rochef.) Mais enfin il peut se trouver une *indiscrète*, et même à toute force une perfide. (Volt.) Bien que le caractère de l'*indiscret* soit peu dramatique, il a fourni à Destouches le sujet d'une comédie qui n'est pas sans quelque intérêt. (Cte de Bradi.)

INDISCRÈTEMENT. adv. D'une manière indiscrète, imprudente. Parler indiscrètement. En user indiscrètement avec quelqu'un.

INDISCRÉTION. s. f. (pr. *in-diss-kré-ci-on*). Manque de discrétion. Personne d'une grande indiscrétion, d'une indiscrétion inconcevable. L'indiscrétion n'est pas son défaut. Il y a de l'indiscrétion à agir ainsi, à s'exprimer ainsi. Son indiscrétion le perdra. Souvent les gens d'esprit donnent, par leur *indiscrétion*, tout l'avantage aux sots. (Boiste.) Elle courut chez son amie, et lui raconta tout ce qui s'était passé, et c'est à *l'indiscrétion* de celle-ci que le public doit la présente confidence. (Brill.-Sav.) Son *indiscrétion* de sa perte fut cause. (La Font.) Combien de fois l'*indiscrétion* n'a-t-elle pas compromis les intérêts des peuples, des rois, des familles, des individus? (Cte de Bradi.)

— Action, parole indiscrète. Faire, commettre une indiscrétion, des indiscrétions. C'est une indiscrétion. Cette indiscrétion a tout perdu. Mais ne serait-ce point une *indiscrétion* de vous demander quelle peut être votre affaire? (Mol.) Pardon, monsieur, cette *indiscrétion* ne m'arrivera plus. (Volt.)

— Fig. et par euphémisme. On n'a vu que trop de ces malheureuses entretenir l'audience des *indiscrétions* de leurs vices. (Patru.)

INDISCUTABLE. adj. des 2 g. Qui ne peut être discuté; qui ne soutient pas la discussion. Projet indiscutable. Proposition indiscutable.

INDISCUTÉ, ÉE. adj. Qui n'a pas été soumis à la discussion.

INDISE. s. f. Métrol. Mesure de longueur employée à Smyrne. Elle vaut 0m,6260.

INDISERT, ERTE. adj. Qui n'est point disert, éloquent.

INDISERTEMENT. adv. D'une manière indiserte.

INDISPENSABILITÉ. s. f. État, qualité de ce qui est indispensable.

INDISPENSABLE. adj. des 2 g. (de *in*, privat., et du v. fr. *dispenser*). Dont on ne peut se dispenser. Obligation indispensable. Devoir indispensable. Engagement indispensable. Travail indispensable. Affaire indispensable. Si c'est un devoir de se marier, un devoir plus *indispensable* encore est de ne faire le malheur de personne. (J.-J. Rouss.) Ces mortifications volontaires, dont il s'était fait des engagements *indispensables*. (Fléch.)

— Très-nécessaire, dont on ne peut se passer. Outil, objet indispensable. Mot indispensable dans la phrase. Il est indispensable que vous vous y trouviez. La science des mots est *indispensable* à l'art de penser. (Boiste.) Il pouvait seul offrir une médiation entre les Grecs civilisés et ces chefs montagnards, tumultueux mais *indispensable* appui de la cause commune. (Villem.)

— substantiv. *Un indispensable*. Se dit quelquefois d'une espèce de chevalier servant, de sigisbée.

— Mod. Sorte de petit sac dans lequel les femmes portaient leur mouchoir, leur bourse. On a dit ensuite *sac* et *ridicule*.

INDISPENSABLEMENT. adv. Par un devoir indispensable; nécessairement. Etre indispensablement engagé à faire une chose. Jeunes ou vieilles, les femmes font bien de se cacher; mais vieilles, elles le doivent *indispensablement*. (Mme Necker.)

INDISPERSÉ, ÉE. adj. Qui n'est point dispersé, dissipé.

INDISPONIBILITÉ. s. f. Jurispr. État d'une chose dont on ne peut disposer.

INDISPONIBLE. adj. des 2 g. Jurispr. Se dit des biens dont la loi ne permet pas de disposer à titre gratuit. Héritage indisponible. Portion indisponible.

INDISPOSÉ, ÉE. part. pass. du v. Indisposer. S'empl. adjectiv. Ainsi vous pourriez différer longtemps de communier, et vous y trouver plus *indisposé* dans la suite. (De Beuil.)

— Qui est légèrement malade. Être, se sentir indisposé. Tout le monde est indisposé dans cette maison. Informe-toi aussi des nouvelles de la gouvernante; elle m'a paru *indisposée*, quelques efforts qu'elle fît pour le cacher. (X. Marmier.)

INDISPOSER. v. a. 1re conj. (ét. lat., *in*, priv., et du fr. *dispos*). Rendre légèrement malade. La chaleur indispose certaines personnes. Cet excès l'a indisposé.

— Mettre dans une disposition peu favorable, peu bienveillante, fâcher. Cette démarche, ce rapport l'a indisposé. On l'a fort indisposé contre moi.

— S'INDISPOSER. v. pron. Se rendre légèrement malade. ‖ Se fâcher. Il s'indispose de jour en jour contre vous.

INDISPOSITION. s. f. (pr. *in-diss-po-zi-ci-on*; ét., V. INDISPOSER). Légère altération dans la santé, incommodité qui n'a point de suites. Je viens d'apprendre son indisposition. Il est entièrement remis de son indisposition. La sensibilité nerveuse portée à l'excès est la cause la plus active des *indispositions*. (Anquetin.)

— Disposition peu favorable, éloignement pour quelqu'un, pour quelque chose. Il est dans une grande indisposition contre vous. Peu usité en ce sens.

INDISPOS. adj. m. Vieux mot qui s'est dit pour Indisposé, malade.

INDISPUTABILITÉ. s. f. Qualité de ce qui est indisputable.

INDISPUTABLE. adj. des 2 g. Qui ne peut être disputé, devenir l'objet d'une dispute.

De votre verve poétique,
Indisputables éléments. (J.-B. Rouss.)

INDISPUTABLEMENT. adv. Sans dispute, sans contestation. Vieux et inusité.

INDISPUTÉ, ÉE. adj. Qui n'est point disputé.

INDISSIMULÉ, ÉE. adj. Qui n'a point de dissimulation.

INDISSIPÉ, ÉE. adj. Qui n'est point dissipé, dispersé.

INDISSOLUBILITÉ. s. f. Didact. Qualité de ce qui est indissoluble. [illegible] *dissolubilité* marchent toujours à leur but sans considérer les besoins de la société; mais l'*indissolubilité* n'est que dans l'intention au moment du contrat. (Napol.)

— Fig. L'indissolubilité d'un engagement. L'indissolubilité d'un lien, d'un contrat. L'indissolubilité du mariage.

INDISSOLUBLE. adj. des 2 g. Qui ne peut être dissous. L'or est indissoluble dans l'acide nitrique.

— Fig. Engagement indissoluble. Lien indissoluble. Union indissoluble. Attachement indissoluble. Que notre amitié, forte des mêmes opinions, soit *indissoluble*. (Drouineau.)

INDISSOLUBLEMENT. adv. D'une manière indissoluble.

INDISSOLVANT, ANTE. adj. Chim. Qui n'a point de vertus dissolvantes.

INDISSOUS, OUTE. adj. Chim. Qui n'est point dissous, liquéfié.

INDISTINCT, INCTE. adj. Qui n'est pas distinct. N'apercevoir les objets que d'une manière indistincte.

— Se dit surtout en parlant des sons, des idées. Des voix indistinctes. Des idées confuses et indistinctes. N'avoir sur une science que des notions indistinctes.

INDISTINCTEMENT. adv. D'une manière indistincte, confuse. Prononcer indistinctement un mot. N'apercevoir qu'indistinctement les objets. Cette idée ne s'offrait à moi qu'indistinctement.

— Sans faire de distinction, de différence. Chasser tout le monde indistinctement. Calomnier indistinctement amis et ennemis. La loi n'est rien, si son glaive ne plane *indistinctement* sur toutes les têtes. (Rayn.)

INDISTINCTIBLE. adj. des 2 g. Qu'on ne peut distinguer. Matière *indistinctible*. (Daniélo.)

INDISTINCTION. s. f. (pr. *in-di-stink-ci-on*) État de ce qui est indistinct, confus.

— Défaut de distinction, d'élégance. Peu usité en ce sens.

INDISTINGUÉ, ÉE. adj. Qui n'est point distingué.

INDISTINGUIBLE. adj. des 2 g. Syn. de Indistinctible. V. ce mot.

INDISTRAIT, AITE. adj. Qui n'est point distrait, n'éprouve aucune distraction.

INDISTRIBUÉ, ÉE. adj. Qui n'est point distribué.

INDIVE. s. f. Bot. Nom générique de la chicorée. V. CHICORÉE.

INDIVERTISSANT, ANTE. adj. Qui n'est point divertissant.

INDIVIDU. s. m. (du lat. *individuus*, indivisible, parce que l'individu ne peut être divisé en deux ou plusieurs êtres semblables et égaux). Didact. Se dit de tout être organisé, soit animal, soit végétal, considéré seul et abstractivement. L'individu est un tout particulier, par rapport à l'espèce dont il fait partie. Le genre, l'espèce et l'individu. Chaque individu. Ne s'occuper que de l'individu. Il semble, à vous entendre, que ce soit un embarras pour la nature, de veiller sur chaque *individu*. (J.-J. Rouss.) Parmi les corbeaux, les corneilles et les choucas, on trouve des *individus* qui sont variés de noir et de blanc, comme la pie. (Buff.) Il n'existe réellement dans la nature que des *individus*; et les genres, les ordres, les classes n'existent que dans notre imagination. (Id.) La nature veille à la conservation de chaque espèce, sans s'embarrasser des *individus*. (Volt.)

— Particulièrement. Personne. Un faible, un chétif individu. Enrôler tous les individus qui se présentent. Arrêter tous les individus qui habitent une maison. Mais un homme de cinquante ans n'est réellement point le même *individu* que l'homme de vingt. (Volt.) Les *individus* pardonnent quelquefois, les corps ne pardonnent jamais. (Chesterf.) Il est absurde de mettre aucun *individu* à la place d'une nation. (Th. Payne.) Les peuples, en réunion, sont aussi aveugles que chaque *individu*. (De Théis.) Il en est des peuples comme des *individus*, qui sont presque toujours misérables par les mêmes qualités qui leur donnent de l'éclat et qui les font envier. (Dupaty.)

— Fam. Homme que l'on ne connaît pas, que l'on ne veut pas nommer. Se dit alors, par plaisanterie ou par mépris. Quel est cet individu? Je ne veux point me trouver avec cet individu.

— Fam. et ironiq. *Avoir soin de son individu, conserver, soigner son individu.* Avoir grand soin de sa personne, de sa conservation, de sa santé.

INDIVIDUALISATION. s. f. (pr. *in-di-vi-du-a-li-za-ci-on*; rad. *individu*). Phil. Action d'individualiser. Effet de cette action. ‖ État de l'objet individualisé.

INDIVIDUALISÉ, ÉE. part. pass. du v. Individualiser. S'empl. adjectiv.

INDIVIDUALISER. v. a. 1re conj. (rad. *individu*). Philos. Considérer, présenter une chose individuellement, isolément, abstraction faite de l'espèce.

— Faire qu'une chose ait un caractère propre, qui la distingue de toutes les autres choses de la même espèce. Obermann *individualise* ses doutes, son aversion sauvage de la société, et prodigue mille paysages naturels et domestiques d'où s'exhale une inexprimable émotion. (Ste-Beuve.)

[illegible] Philos. Système d'isolement dans les études, dans les travaux, dans l'existence. L'individualisme est le contraire de l'esprit d'association.

INDIVIDUALISTE. adj. et s. des 2 g. Philos. Partisan de l'individualisme. Un individualiste.

— Qui appartient à l'individualiste. Systèmes individualistes.

INDIVIDUALITÉ. s. f. (rad. *individu*). Philos. Ce qui constitue l'individu; ce qui fait qu'il a une existence distincte. Etre qui connaît son individualité. J'ai dû faire comprendre que ce livre différait de ses aînés par un caractère d'*individualité* qui lui prêtera un intérêt de plus. (Nodier.)

— Philos. Connaissance distincte de l'existence des corps extérieurs; une des facultés du système crâniologique de Spurhzeim.

— Se dit quelquefois pour Individu. Toutes les individualités entrent en lutte.

— Gramm. ar. *Nom d'individualité*. Celui qui indique une espèce entière, une réunion ou collection de plusieurs parties homogènes.

INDIVIDUATION. s. f. (pr. *in-di-vi-du-a-ci-on*; rad. *individu*). Métaph. anc. Se disait de l'ensemble des qualités particulières qui constituent l'individu; discussion. ‖ *Problème de l'individuation*. Discussion sur la question de savoir en quoi l'idée particulière d'*homme* est distincte de l'idée générale d'*humanité*. Cette discussion revient souvent dans l'histoire de la scolastique.

INDIVIDUE. adj. f. (du lat. *individuus*, même signif.) Théol. Qui n'est pas divisée, qui ne peut être divisée. Il ne s'emploie qu'en parlant de la sainte Trinité. La très-sainte et individue Trinité.

INDIVIDUÉ, ÉE. part. pass. du v. Individuer.

INDIVIDUEL, ELLE. adj. Didact. Qui appartient, qui a rapport à l'individu. Qualité individuelle. Peut-être que cette différence de grandeur n'indique qu'une variété d'âge ou de sexe, ou peut-être une simple variété *individuelle*. (Buff.) Il y a quelque chose de si *individuel* dans le caractère, qu'il ne sert jamais qu'à soi. (Mme de Staël.)

— Qui concerne chaque personne, une seule personne. Traité des garanties individuelles. Après les pétitions individuelles vinrent les pétitions collectives. Le combat de ces petites forces *individuelles* des barons contre la force prépondérante du roi n'est pas terminé encore. (Dupaty.)

INDIVIDUELLEMENT. adv. Didact. D'une manière individuelle, isolée. Considérer une chose, une objet individuellement. Se présenter individuellement. Le rongeur ne distingue pas *individuellement* l'homme qui le soigne de tout autre homme. (Flourens.)

— Chacun en particulier, pour ce qui le concerne. S'engager individuellement. Prêter individuellement le serment prescrit. Les hommes diffèrent *individuellement*, mais tous ont un caractère commun; ils sont hommes. (Boiste.)

INDIVIDUER. v. a. 1re conj. (rad. *individu*). Métaph. anc. Se disait pour Constituer l'individu, donner une forme individuelle.

INDIVINABLE. adj. des 2 g. S'est dit pour Indevinable, qu'on ne peut deviner. Il y a des parties secrètes aux objets qu'on manie et *indivinables*. (Mont.)

INDIVINITÉ. s. f. Théol. Absence des qualités divines.

INDIVIS, ISE. adj. (du lat. *indivisus*; fait de *in*, négat. et *divisus*, divisé). Prat. Qui n'est pas divisé. Une succession indivise. Des biens restés indivis. La propriété doit rester indivise.

— *Par indivis*. locut. adverb. Sans être divisé. Posséder une propriété, une maison par indivis.

— *Propriétaires indivis*. Ceux qui possèdent une chose par indivis.

INDIVISÉ, ÉE. adj. Qui n'est point divisé. Les éléments sont des corps divisibles, mais *indivisés*. (Volt.)

INDIVISÉMENT. adv. Par indivis. Posséder une chose indivisément.

INDIVISIBILITÉ. s. f. Qualité de ce qui est indivisible. L'indivisibilité d'un atome. L'indivisibilité d'une hypothèque.

INDIVISIBLE. adj. des 2 g. Qu'on ne peut diviser. Un point, un atome est indivisible. Cette question paraît indivisible. L'hypothèque est essentiellement indivisible. Il n'y a qu'une foi et un Jésus-Christ, une vérité simple et *indivisible*. (Fléch.)

INDIVISIBLEMENT. adv. D'une manière indivisible. Etre indivisiblement unis.

INDIVISION. s. f. Prat. État d'une personne qui possède une chose par indivis, et de la chose possédée par indivis. Demeurer dans l'indivision. Faire cesser l'indivision.

INDIVULGUÉ, ÉE. adj. Qui n'est point divulgué.

IN-DIX-HUIT. adj. invar. Impr. et libr. Se dit du format, du livre, où la feuille est pliée en dix-huit feuillets. Format in-dix-huit. Un ouvrage in-dix-huit. Il y en a une édition in-dix-huit.

— substantiv. Un in-dix-huit. Préférer l'in-dix-huit. Acheter des in-dix-huit.

[illegible] Turquie d'Europe (Roumélie); naît près de Kastoria, dans le sandjak de Monastir, et se jette dans le golfe de Saloniki, après un cours de 250 kilom.

INDJE-SOU. Géogr. Rivière de la Turquie d'Asie (Caramanie), affluent du Kizil-Irmak. Elle a sur ses bords une ville du même nom.

INDO. Mot invariable qui se dit pour *Inde* ou *Indien*, et qui entre dans la formation des noms composés suivants.

INDO-CHINE. Géogr. Grande péninsule de l'Asie méridionale, bornée au N. par l'Empire chinois, à l'E. par la mer de la Chine, à l'O. par le golfe de Bengale, au S. par ces deux mêmes mers et le détroit de Sincapour. L'Indo-Chine, que l'on nomme aussi *Inde au-delà du Gange* ou *Inde transgangétique*, peut se partager en six grandes divisions, subdivisées elles-mêmes en de nombreux États : l'Empire birman; le royaume de Siam; l'île de Malacca; les possessions anglaises; l'Empire d'Annam ou de Vie-

nam ; les archipels d'Andaman et de Nikobar. De hautes chaînes de montagnes laissent passage à plusieurs grands fleuves : l'Arakan, l'Iraouaddy, le Zittang, le Salouen, le Menam, le Menam-kong. Température peu variable, qui ne produit que deux saisons, l'une sèche, l'autre pluvieuse. Sol fertile. Les principales productions sont : la soie, le coton, le riz, base de la nourriture des Indiens, le poivre, l'or, l'argent, les rubis, les saphirs, l'ivoire, la gomme laque, l'étain, le bois de tek, le sandal, etc. On y trouve des éléphants, des rhinocéros, des tigres, des singes, etc. Les peuples de l'Indo-Chine sont peu sociables. On ne pénètre chez eux qu'avec beaucoup de peine. Agriculture négligée. Commerce depuis cinquante ans entre les mains des Chinois. Les Anglais commencent à y prendre part. Pop. 23,000,000 hab.

— *Indo-Chine anglaise.* Partie de l'Indo-Chine comprenant, 1° les pays cédés aux Anglais par les Birmans ; villes principales, Djorat, Kospour, Aracan, Ténasérim ; 2° les îles du prince de Galles ; chef-lieu, Georgetown ; et les îles de Sincapour ; 3° le territoire de Malacca ; chef-lieu, Malacca. 3,000 hab.

INDO-CHINOIS, OISE. adj. et s. Habitant de l'Indo-Chine. Un Indo-Chinois. Les Indo-Chinois. || Qui appartient à l'Indo-Chine ou à ses habitants. Industrie indo-chinoise.

INDO-EUROPÉEN, ENNE. adj. Linguist. Se dit de toutes les langues dont le sanscrit paraît être le type commun, et qui dominent dans l'Inde et l'Europe. Les langues indo-européennes comprennent les classes ou familles suivantes : indienne, persane, romane, aussi appelée indo-hellénique ou thraco-pélasgique ; germanique ou indo-germanique, slavonne et celtique.

INDO-GERMANIQUE. adj. des 2 g. Linguist. Se dit d'une famille de langues dont les types paraissent être le sanscrit et le zend, et qui sont parlées dans le nord-est de l'Europe. Le danois, le hollandais, l'allemand, etc., appartiennent à la famille indo-germanique. V. GERMANIQUE.

INDO-HELLÉNIQUE. adj. des 2 g. Linguist. Se dit d'une famille de langues dont le type paraît être le sanscrit, et qui comprend le grec, le latin, et les langues qui en sont dérivées. V. ROMAN et THRACO-PÉLASGIQUE.

INDO-SCYTHE. adj. et s. des 2 g. Géogr. anc. Se dit d'un peuple de l'Inde, en deçà du Gange, qui habitait sur la rive gauche de l'Indus, près de son confluent avec le Cophène.

INDOCILE. adj. des 2 g. Qui n'est pas docile, difficile à instruire, à gouverner. Homme indocile. Enfant indocile. Jument indocile. Des peuples indociles. Un esprit, un caractère indocile. D'écoliers libertins une troupe *indocile.* (Boil.) D'un peuple trop heureux l'*indocile* arrogance. (Volt.)

Vous ne lui paraîtrez qu'un fat très-importun,
Un petit raisonneur ignorant, *indocile.* (Gresset.)

— Il s'emploie aussi suivi de la préposition *à*, mais avec un nom de chose, jamais un nom de personne. Ecolier indocile aux leçons de ses maîtres, et non indocile à ses maîtres. Peuple indocile au joug.

INDOCILITÉ. s. f. Manque de docilité ; caractère de celui qui est indocile. L'indocilité d'un enfant, d'un peuple. L'indocilité d'un chien, d'un cheval. L'indocilité de son caractère, de son esprit. Etre d'une indocilité fatigante, désespérante. Cesse de rire de l'*indocilité* qui me fait envoler. (La Font.)

INDOCTE. adj. des 2 g. S'est dit pour Ignorant, illettré. L'*indocte* et stupide vulgaire. (Desmarais.) N'avons-nous pas vu l'*indocte* arrogance de quelques mignons ? (***)

INDOCTEMENT. adv. Avec ignorance ; d'une manière qui annonce le défaut de science, d'érudition.

INDOIS, OISE. adj. et s. S'est dit pour Indien. C'était Ninachetuen, seigneur *indois.* (Mont.)

INDOLEMMENT. adv. (pr. *ein-do-la-man*). Avec indolence.

INDOLENCE. s. f. (ét. lat., *in*, négat. ; *dolere*, sentir de la peine, de la douleur). Insensibilité morale, impassibilité ; état d'une âme qui est au-dessus des passions. L'indolence des stoïciens. Peu usité en ce sens.

— Sorte d'apathie, d'indifférence pour tout ce qui touche ordinairement les hommes. Indolence extrême, fatale. Coupable indolence. Tom- [illegible] indolence. Son indolence le perdra.

Et douze fois par jour, dans leur molle *indolence*,
Aux yeux de leurs maris tombent en défaillance.
(Boileau.)

— Nonchalance, paresse. Lâche indolence. Enfant d'une grande indolence.

— Médec. État, caractère d'un mal indolent.

— Syn. comp. INDOLENCE. NONCHALANCE. PARESSE. NÉGLIGENCE. L'*indolence* ôte le mouvement, l'activité ; la *nonchalance* craint la fatigue ; la *paresse* fuit la peine ; la *négligence* apporte des délais.

INDOLENT, ENTE. adj. Qui a de l'indolence, de l'indifférence ; qui n'est touché de rien. Homme indolent, naturellement indolent. Femme indolente. Air indolent. Caractère indolent. Avoir l'âme indolente.

— Nonchalant, mou, paresseux. Enfant indolent. Ouvrier très-indolent. Elle est trop indolente pour étudier sérieusement.

Après dîner, l'*indolente* Glycère
Sort pour sortir, sans avoir rien à faire. (Volt.)

— Médec. Qui n'est le siége d'aucune douleur, qui ne cause aucune douleur. Gonflement indolent. Tumeur indolente.

— Syn. comp. INDOLENT. MOU. Un homme *mou* ne soutient pas ses entreprises ; un homme *indolent* ne veut rien entreprendre. Le premier manque de courage et de fermeté ; le second, de volonté et d'émulation.

***INDOMICILIÉ, ÉE.** adj. Qui n'est point domicilié, n'a aucun domicile.

INDOMINÉ, ÉE. adj. Qui n'est point dominé, asservi, maîtrisé.

INDOMPTABILITÉ. s. f. (pr. *in-don-ta-bi-li-té*). Qualité, caractère de ce qui est indomptable.

INDOMPTABLE. adj. des 2 g. (pr. *in-don-ta-ble*). Qu'on ne peut dompter, soumettre à l'obéissance. Peuple indomptable. Nation indomptable. Caractère indomptable. Animal indomptable.

. . . . Les chanoines à table
Immolent trente mets à leur faim *indomptable.*
(Boileau.)

— Fig. Qu'on ne peut réprimer, maîtriser. Courage indomptable. Orgueil indomptable. Des passions indomptables.

Autrefois, à l'autel, mon *indomptable* orgueil
Laissa sur elle à peine échapper un coup d'œil.
(De Belloy.)

INDOMPTABLEMENT. adv. (pr. *in don-ta-ble-man*). D'une manière indomptable.

INDOMPTÉ, ÉE. adj. (pr. *in-don-té*). Qui n'est point dompté, qui n'a pu être dompté.

On vous voit, moins souvent orgueilleux et sauvage,
Tantôt faire voler un char sur le rivage,
Tantôt, savant dans l'art par Neptune inventé,
Rendre docile au frein un coursier *indompté.* (Rac.)

— Sauvage, furieux. Un taureau indompté. On attachait quelquefois les criminels à la queue d'un cheval indompté.

— Fig. Qui ne peut être réprimé, maîtrisé, contenu. Un courage indompté. Ambition, valeur indomptée. Un talent qui ne serait pas *indompté* cesserait d'être un talent. (Mme de Staël.)

Un courage *indompté*, dans le cœur des mortels,
Fait ou les grands héros ou les grands criminels.
(Voltaire.)

INDORE. Géogr. Ville de l'Hindoustan, capitale de l'Etat d'Holkar, ancienne province de Malwa, à 810 kilom. N.-E. de Surate ; grande et fortifiée ; résidence du souverain ; 90,000 h. On dit aussi *Indour.*

INDORÉ, ÉE. adj. Qui n'est point doré.

INDOTÉ, ÉE. adj. Qui n'a point reçu de dot. La femme se remariant dans l'an de deuil perd la quarte que l'empereur Justinien accorde à la femme *indotée* (Anc. cout.)

INDOU. s. m. V. HINDOU.

INDOUBLÉ, ÉE. adj. Qui n'est point doublé.

INDOUCEUR. s. f. Défaut de douceur.

INDOUÉ, ÉE. adj. Qui n'a pas été doué.

INDOULEUR. s. f. Absence de douleur.

INDOULOUREUSEMENT. adv. D'une manière qui n'est pas douloureuse.

INDOULOUREUX, EUSE. adj. Qui n'est point douloureux.

INDOUR. Géogr. V. INDORE.

INDOUSTAN, INDOUSTANIQUE. V. HINDOUSTAN, HINDOUSTANIQUE.

INDOUTEUSEMENT. adv. D'une manière non douteuse.

INDOUTEUX, EUSE. adj. Qui n'est point douteux.

IN-DOUZE. adj. invar. Impr. et libr. Se dit du format, du livre, où la feuille est pliée en douze feuillets. Format in-douze. Un ouvrage in-douze. Il y en a une édition in-douze. || subst. Un in-douze. Préférer l'in-douze, les in-douze.

INDRA. Myth. ind. Chef des dieux du deuxième ordre, ou chef de tous les dieux, à l'exception de Brahma, Vichnou, et Siva. Indra est le roi des bons génies, le maître des saisons. On le représente assis sur l'éléphant Iravot, avec quatre bras, et tenant d'une main une fleur de lotos.

INDRAMI. Myth. ind. Nom de l'épouse du dieu Indra.

INDRE. (du lat. *Inger*). Géogr. Rivière de France, qui prend sa source dans le département de la Creuse, près de Boussac, et se jette dans la Loire, entre les embouchures de la Vienne et du [illegible] son nom à deux départements, l'Indre, l'Indre-et-Loire.

— INDRE (DÉPARTEMENT DE L'). Département de la France formé du ci-devant Berri, d'une partie de l'Orléanais et de la Marche. Il est situé entre les départements de Loir-et-Cher au nord, du Cher à l'est, de la Creuse et de la Haute-Vienne au sud, de la Vienne et de l'Indre-et-Loire à l'ouest ; arrosé par l'Indre, la Claise, l'Anglin et la Creuse ; divisé en 4 arrondissements (Châteauroux, Issoudun, la Châtre et le Blanc), 23 cantons et 294 communes. Chef-lieu, Châteauroux. Forêts, marais et étangs poissonneux ; grains, chanvre, lin, châtaignes ; bestiaux et volailles ; mines de fer ; manufactures d'étoffes de laine, de toiles, draps, etc. Superficie, 7,017 kil. carrés ; 257,850 hab.

— INDRE-ET-LOIRE (DÉPARTEMENT DE L'). Département de la France formé de la Touraine, d'une portion de l'Anjou, du Poitou et de l'Orléanais. Il est situé entre les départements de Loir-et-Cher au nord-est, de l'Indre au sud-est, de la Vienne au sud-ouest, de Maine-et-Loire à l'ouest, et de la Sarthe au nord-ouest ; arrosé par l'Indre, la Loire et leurs affluents ; divisé en 3 arrondissements (Tours, Loches et Chinon), 24 cantons et 282 communes. Chef-lieu, Tours. Sol très-fertile, qui a valu le surnom de *Jardin de la France* à ce département. Belles forêts, prairies ; vin, peu de céréales, légumes et fruits renommés ; porcs, volailles, vers à soie, abeilles ; fer, acier et pierres à bâtir ; fabriques de toiles, rubans, passementerie, poterie ; raffineries de sucre, distilleries, brasseries, tanneries ; commerce étendu. Superficie 6,432 kil. carrés ; 304,271 hab.

— INDRE (BASSE-). Petit port de la Loire-Inférieure, à 8 kil. ouest de Nantes. Forges pour l'affinage du fer ; 2,745 hab.

INDRESSÉ, ÉE. adj. Qui n'est point dressé.

INDRET. Géogr. Ile de la Loire (Loire-Inf.), à 12 kil. ouest de Nantes. Etablissement pour la confection des machines à vapeur de l'État ; 2,745 hab.

INDRI. s. m. Mamm. Petit mammifère du genre maki.

INDROYE. Géogr. Rivière de France, naît dans le département de l'Indre, et se jette dans l'Indre au village d'Azay (Indre-et-Loire), cours 45 kil.

INDU, UE. adj. Qui est contre le devoir, la règle, l'usage ; hors de saison, à contre-temps. Indue vexation. A heure indue. Rentrer à une heure indue. N'est guère usité que dans ces phrases. Le sophiste Polémon chassa de chez lui, à une heure *indue*, l'empereur Antonin le pieux, qui n'était encore que proconsul ; il était minuit. (Sall.)

INDUBITABLE. adj. des 2 g. (du lat. *indubitabilis*, formé de *in*, négat., et *dubitare*, douter). Dont on ne peut douter, qui est certain. Droit indubitable. Cause, affaire indubitable. Nouvelle indubitable. Succès indubitable. Des principes indubitables. C'est une preuve *indubitable* qu'ils étaient prisonniers d'Etat, et non martyrs. (Volt.)

Conduis-les, sous leur assurance,
Promptement jusqu'au sommet
De l'*indubitable* espérance. (Malherbe.)

INDUBITABLEMENT. adv. A n'en pouvoir douter, assurément, certainement. Chose qui arrivera indubitablement. Il s'enrichira, il se ruinera indubitablement.

Oui, je vous tromperais de parler autrement,
Tôt ou tard nous romprons *indubitablement.* (Mol.)

INDUCTIF, IVE. adj. Philos. Qui se rapporte à l'induction. La marche *inductive* est opposée à la *déductive.* (***) Le même flot a successivement amené les sciences avec leur méthode expérimentale, *inductive* et déductive. (Littré.)

INDUCTILE. adj. des 2 g. Phys. Qui n'est pas ductile. Le verre est inductile.

INDUCTION. s. f. (pr. *in-duk-ci-on ;* du lat. *inductio*, fait de *in*, dans ; *ducere*, conduire). Instigation, impulsion. Faire une chose par l'induction de telle personne. Peu usité en ce sens.

— Log. Manière de raisonner qui consiste à inférer une chose d'une autre, à établir qu'une chose doit ou peut être, par cela seul qu'une ou plusieurs autres choses sont ou pourraient être. Raisonner par induction. Etablir, démontrer un fait par induction. Prouver par induction que la chose a dû se passer ainsi. Sur des questions si fort au-dessus de l'homme, il ne peut juger des choses qu'il ne voit pas que par *induction* sur celles qu'il voit. (J.-J. Rouss.) L'Angleterre est la patrie de l'*induction.* (P. Faucher.) La philosophie positive provient des sciences qui n'ont d'autre guide que l'expérience aidée de l'*induction* et de la déduction. (Littré.)

— Conséquence que l'on tire par induction. Induction juste. Induction fausse. De simples inductions. Tirer une induction d'une proposition. L'expérience a confirmé ces inductions. Il ne faut pas toujours juger sur des inductions. On peut, en examinant les résultats du mélange de ces différents oiseaux, tirer des *inductions* qui s'accordent avec tout ce que j'ai dit au sujet de la génération des animaux. (Buff.) Il y a des *inductions* qui ont le privilége de se présenter d'elles-mêmes. (Ch. Nod.)

— Math. Manière de juger de la vérité d'une formule générale par son application à un cas particulier.

— Phys. Pouvoir que les courants électriques [illegible] qui produit d'autres courants.

— Chir. et pharm. Action d'étendre sur de la toile la matière d'un emplâtre.

— Prat. Se dit des Preuves, des arguments que l'on tire des pièces, à mesure qu'elles sont produites dans un inventaire. Les contredits se fournissent pour débattre non-seulement les pièces, mais les *inductions.* (Compl. de l'Acad.)

— Syn. comp. INDUCTION. DÉDUCTION. L'*induction* fait sortir des faits particuliers une loi générale. La *déduction* tire de quelques axiomes une multitude infinie de propositions qui s'enchaînent et se soutiennent mutuellement.

INDUEMENT. adv. V. INDÛMENT.

INDUIRE. v. a. 4e conj. irrég. (ét. lat., *in*, dans ; *ducere*, conduire). *J'induis, nous induisons. J'induisais. J'induisis. J'induirai. J'induirais. Induis, induisons, induisez. Que j'induise. Que j'induisisse. Induisant. Induit, induite.* Porter, pousser à quelque chose. Induire au mal. Induire à mal faire. Qui a pu l'induire à cela ? On l'a induit à manquer à ses premiers devoirs. Il se prend rarement en bonne part ; cependant on en trouve quelques exemples dans nos écrivains.

C'est au chemin du ciel qu'il prétend vous conduire,
Et mon fils à l'aimer vous devrait tous *induire.*
(Molière.)

— *Induire quelqu'un à erreur.* C'est le faire tomber volontairement ou involontairement dans une erreur. || *Induire quelqu'un en erreur.* Signifie toujours, au contraire, le faire tomber dans une erreur à dessein, avec l'intention de le tromper.

— Dans l'Oraison dominicale, *Ne nous induisez point en tentation.* Ne permettez pas que nous soyons tentés au-dessus de nos forces.

— Inférer, tirer une conséquence. J'en induis, j'en veux induire que. Quelle conséquence induisez-vous de là ?

— Fauconn. *Induire sa gorge.* Se dit d'un oiseau qui digère la viande qu'il a prise.

— S'INDUIRE. v. récipr. Se pousser mutuellement à une chose. Ils s'induisent ainsi de bonne heure au mal.

INDUISANT. part. prés. invar. du v. Induire. Une personne induisant les autres à mal faire.

INDUIT, ITE. part. pass. du v. Induire. S'empl. adjectiv.

INDULGEMMENT. adv. (pr. *ein-dul-ja-man*). Avec indulgence.

INDULGENCE. s. f. (du lat. *indulgentia*, fait de *indulgere*, ménager, traiter avec bienveillance). Facilité à excuser, à pallier, à pardonner les défauts, les torts ; qualité opposée à la sévérité. Grande indulgence. Indulgence extrême. Indulgence à toute épreuve. Indulgence coupable. Excès d'indulgence. User d'indulgence. Avoir de l'indulgence pour quelqu'un, le traiter avec indulgence. Avoir besoin d'indulgence. Avoir droit à l'indulgence. Compter sur l'indulgence de ses supérieurs. Réclamer l'indulgence du public. Homme dont l'indulgence s'étend à tout. Ainsi, je crois pouvoir compter sur votre *indulgence.* (J.-J. Rouss.) Au lieu d'avoir de l'*indulgence* pour les faibles ecclésiastiques, il les punit avec trop de rigueur. (Le Sage.) Ce qui part du cœur a des droits à l'*indulgence.* (Grimm.) Il est rare qu'on n'ait pas quelque *indulgence* pour la vanité des femmes. (Arnault.) Nous avons tous besoin d'*indulgence.* (Mass.)

— Relig. cathol. Grâce que l'Eglise fait aux pénitents, en leur remettant en tout ou en partie la peine temporelle due à leurs péchés. Accordées d'abord comme récompense d'une pénitence sincère, les indulgences furent ensuite données en échange de quelque sacrifice, tel que un pèlerinage, une expédition en terre sainte, une aumône abondante, etc. ; mais plus tard on les vendit à prix d'argent, et Urbain II, pour subvenir aux frais de la première croisade (1095), Jules II et Léon X, pour construire la basilique de Saint-Pierre de Rome, firent des indulgences un abus contre lequel s'éleva Martin Luther (1517), et qui devint le prétexte de la réforme.

— *Indulgences plénières.* Celles par lesquelles on obtient la rémission de toute la peine temporelle due au péché, soit en cette vie, soit dans l'autre. || *Indulgences partielles.* Celles qui ne remettent qu'une partie de la peine due au péché. || *Indulgences temporelles.* Celles qui n'ont de valeur que pour un temps déterminé. || *Indulgences indéfinies.* Celles qui sont accordées sans détermination de temps. || *Indulgences perpétuelles.* Celles qui doivent durer toujours.

— Fig. et fam. *Gagner, mériter les indulgences, les indulgences plénières.* Se dit en plaisantant d'une personne qui fait une chose difficile, ingrate, désagréable. Vous avez mérité les indulgences en intervenant dans cette affaire.

— Myth. rom. Divinité allégorique, dont on trouve la représentation sur quelques monnaies des empereurs.

INDULGENT, ENTE. adj. Qui a de l'indulgence, qui excuse, qui pardonne facilement. Prince indulgent. Père indulgent. Mère indulgente. Maître indulgent. Critique indulgent. Etre fort indulgent, trop indulgent. Au lieu d'être faux pour flatter les faiblesses des autres, il suffira d'être *indulgent.* (Duclos.) L'homme vraiment religieux est sévère pour lui-même et *indulgent* pour ses semblables. (Libes.) Femme qu'on loue est toujours *indulgente.* (Chén.)

— *Indulgent à.* Être indulgent à soi-même. Homme indulgent à ses enfants, à ses commis.

— *Indulgent pour.* Être indulgent pour sa famille. Il est naturellement indulgent pour ses amis, pour les fautes de ses amis. Et chacun est toujours *indulgent* pour soi-même. (Boil.)

— Se dit quelquefois des choses. Amitié indulgente. Morale indulgente. Critique indulgente. La religion chrétienne n'est-elle pas la plus indulgente ? L'esprit est *indulgent* quand le cœur est sensible. (St-Marc.)

— substantiv. *Indulgent.* Nom par lequel Robespierre et ses complices désignaient les dantonistes, auxquels ils reprochaient de la mollesse, de l'indulgence. Les hébertistes et les indulgents. La faction des indulgents. On en vint jusqu'à ranger parmi les *indulgents* ceux qui avaient organisé les massacres de septembre. (***)

— Syn. comp. INDULGENT. DOUX. HUMAIN. *Indulgent* annonce cette disposition de l'âme qui nous fait supporter les défauts d'autrui et ouvrir les yeux sur leurs bonnes qualités plutôt

que sur leurs vices; *doux* exprime un naturel sociable et plein d'aménité; *humain* dénote cette sensibilité qui compatit naturellement aux maux d'autrui.

INDULGER. v. n. 1re conj. (du lat. *indulgere;* fait de *in*, priv., et *urgere*, presser, contraindre). Néol. Voir avec indulgence. Eh ! mon ami, vous avez vos travers, *indulgez* donc à ceux des autres. (Compl. de l'Acad.)

— S'INDULGER. v. pron. Avoir de l'indulgence pour soi-même. Nous nous indulgeons sans cesse.

— v. récipr. Se traiter mutuellement avec indulgence. Nous nous indulgeons l'un l'autre.

INDULT. s. m. (pr. *in-dultt;* du lat. *indultum*, concession, privilége). Droit accordé par le pape, soit à une personne, soit à une communauté, à un corps, de présenter, nommer à certaines charges et bénéfices, ou de faire une chose, de l'obtenir contre les dispositions ordinaires.

— Droit canon. *Indult de compact.* Privilége qui a été accordé aux cardinaux par la bulle de compact, et qui leur permet de posséder des bénéfices réguliers ou séculiers, etc.

— *Indult du roi.* Droit qu'avait le roi de nommer aux bénéfices en pays d'obédience. On disait aussi *indult des cardinaux.*

— *Indult de messieurs du Parlement.* Droit qu'avaient les membres du Parlement de requérir sur un évêché ou une abbaye le premier privilége vacant.

— *Ampliation d'indult.* Agrandissement du droit d'indult accordé par le pape Clément IX, en 1668, et qui permettait à ceux qui l'avaient obtenu de refuser un bénéfice au-dessous de 600 livres de revenu.

— *Indult* signifie encore le droit que le roi d'Espagne lève sur l'argent et les marchandises qui arrivent d'Amérique.

INDULTAIRE. s. m. (rad. *indult*). Droit can. Celui qui a droit à un bénéfice en vertu d'un indult. Le résignataire et l'indultaire.

INDUMENT. s. m. (du lat. *indumentum*, vêtement. Bot. Epiderme des végétaux.

INDÛMENT. adv. D'une manière indue, contraire à la raison, à l'usage. Payer indûment les frais. Procéder indûment contre quelqu'un.

INDUPLICATIF, IVE. adj. Bot. Qui se replie en dedans. Feuilles induplicatives.

INDURABLE. adj. des 2 g. Qui n'est point durable; qui manque de durée.

INDURATION. s. f. (pr. *in-du-ra-ci-on;* du lat. *indurare*, rendre dur). Médec. Endurcissement, augmentation de la résistance d'un tissu, sans altération visible dans sa texture.

INDURCI, IE. adj. Qui n'est point durci.

INDUS. (pr. *ein-duss*). Géogr. anc. Fleuve d'Asie, descendait de deux sources, l'une située dans les monts Emodes, l'autre dans la chaîne du Paroparmise, et se jetait dans la mer Erythrée. On ne sait si l'Inde a donné son nom à l'Indus, ou si l'Indus a donné le sien à l'Inde. On l'appelait aussi *Sindus*, d'où lui vient son nom actuel, *le Sind.* V. SIND.

INDUSIE. s. f. (du lat. *indusium*, sorte de vêtement). Bot. Membrane qui recouvre les corps reproducteurs des fougères.

INDUSIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui est muni d'une enveloppe, d'une membrane semblable à l'indusie. Fougère indusiée.

INDUSIEN, IENNE. adj. (rad. *indusie*). Géol. Se dit des couches du sol qui servent d'enveloppe aux débris d'autres couches. Terrain indusien.

INDUSIUM. s. m. (pr. *in-duzi-omm;* mot latin). Ant. rom. Vêtement que les femmes portaient sur la peau. Espèce de tunique qui tenait lieu de chemise.

INDUSTRIA. s. f. Géogr. anc. Ville de la Ligurie, dans le pays des Statiellates sur le Pô. On la nommait aussi *Bodincomagus*, de *Bodincus*, le Pô.

INDUSTRIAL, ALE. adj. Prat. Qui provient de l'industrie. Produit industrial. Fruits industriaux.

INDUSTRIALISER (S'). v. pron. 1re conj. Néol. Se livrer à l'industrialisme. La politique *s'industrialise* avec un égoïsme avéré. (Courr. fr.)

INDUSTRIALISME. s. m. (rad. *industrie*). Philos. Système social qui consiste à considérer l'industrie comme le principal but de l'homme, et le pivot des sociétés politiques.

[illegible] politique des industriels.

INDUSTRIALISTE. adj. des 2 g. Qui appartient, qui a rapport à l'industrialisme.

INDUSTRIE. s. f. (du lat. *industria*, fait de *inde*, de là; *struo*, je construis). Dextérité, adresse à faire une chose. Merveilleuse, admirable industrie. Heureuse industrie. Louable industrie. Industrie coupable. Dangereuse, criminelle industrie. Homme d'industrie, de beaucoup d'industrie, d'une grande, d'une étonnante industrie. Avoir de l'industrie. Vivre de son industrie. Faire subsister sa famille par son industrie. Mettre, employer, appliquer son industrie à telle chose, à faire telle chose. Il n'a pas assez d'industrie pour y réussir. Il faut que l'envie d'avoir du poivre donne de l'*industrie* et du courage. (Volt.) Ils firent des déesses des vertus qui les fortifiaient, des muses qui les inspiraient, et de la sagesse, la mère de toute *industrie*. (B. de St-P.) On voit quelques hommes que certains événements ont privés de la main droite, faire accomplir par la main gauche, à force de patience et *d'industrie*, un grand nombre d'actes auxquels elle était auparavant inhabile. (Dufau.) Mais je sens que chacun impute, en cas pareil, son bonheur à son *industrie*. (La Font.)

— Métier, profession mécanique ou mercantile que l'on exerce. Exercer quelque industrie. C'est une petite, une pauvre industrie. C'est une industrie tout comme une autre.

— *Vivre d'industrie.* Trouver des moyens de subsister, bons ou mauvais.

— *Chevalier d'industrie.* Homme qui vit d'adresse, d'expédients. Se dit toujours en mauvaise part. Défiez-vous de lui, c'est un chevalier d'industrie, une espèce de chevalier d'industrie.

— Science par laquelle l'homme approprie à son usage les matières premières que la nature lui offre, mais dont il ne pourrait se servir sous leurs formes naturelles, primitives. S'oppose ordinairement en ce sens à *agriculture.* L'industrie française, anglaise. L'industrie étrangère. Les progrès de l'industrie. Les produits de l'industrie. Les procédés de l'industrie. Les différentes branches, les différents genres d'industrie. Encourager l'industrie. Protéger, favoriser l'agriculture et l'industrie. Taxer l'industrie. De la liberté naît l'*industrie*. (B. de St-P.) L'*industrie* est fille du besoin. (Sall.) Là, une *industrie* créatrice de jouissances appelait les richesses de tous les climats. (Volney.) La liberté du commerce a augmenté singulièrement la culture et l'*industrie*. (Dupaty.) Les Anglais ont conquis pour mieux commercer, pour mieux vendre les produits de leur *industrie*. (Ch. Dupin.) Le plus souvent la nature des contrées détermine la prépondérance de telle ou telle branche d'*industrie*. (Id.)

— Écon. polit. Nom générique sous lequel on comprend toutes les opérations qui concourent à la production des richesses. On distingue l'*industrie agricole*, l'*industrie commerciale* et l'*industrie manufacturière*.

— *Industrie coloniale.* Celle qui fleurit dans les colonies au profit de la métropole.

— Hist. Un des titres honorifiques que les Mérovingiens donnaient à leurs officiers. Votre industrie.

INDUSTRIEL, ELLE. adj. Qui appartient à l'industrie. Les arts industriels. Les professions industrielles. La grandeur même des États-Unis et leurs progrès *industriels* sont l'œuvre de l'Angleterre. (Ch. Dupin.)

— Qui provient de l'industrie. Produits industriels. Les richesses industrielles d'une nation.

— Philos. *Féodalité industrielle.* Se dit, dans le système de Fourier, de la domination absolue des hommes qui possèdent les capitaux engagés dans l'industrie. La féodalité industrielle doit être un des caractères de la caducité de la civilisation.

— substantiv. *Un industriel.* Un homme qui est adonné à l'industrie, un industrieux. Un industriel distingué. Ménager les industriels. Dans ce sens, *industriel* est beaucoup plus usité aujourd'hui qu'*industrieux*, quoique moins conforme au génie de la langue. On ne dit pas en effet des *superficiels*, pour, des hommes superficiels; des *sensuels*, pour, des hommes sensuels; des *charnels*, pour, des hommes charnels, etc.; au lieu qu'on dit des *ambitieux*, des *séditieux*, des *fiévreux*, etc., pour, Des hommes ambitieux, séditieux, fiévreux, etc.

INDUSTRIELLEMENT. adv. D'une manière industrielle, qui se rapporte à l'industrie.

INDUSTRIER. v. n. 1re conj. S'est dit pour Employer son industrie.

INDUSTRIEUSEMENT. adv. Avec industrie, avec art. Travailler industrieusement. Machine industrieusement exécutéee.

INDUSTRIEUX, EUSE. adj. (rad. *industrie*). Qui a de l'industrie, de l'adresse. Homme industrieux, qui a l'esprit fort industrieux. Ouvrier industrieux. Ouvrière très-industrieuse. Ce grand pays est très fertile, mais les peuples n'en sont que moins *industrieux*. (Volt.)

— Où l'industrie est développée, florissante. Ville industrieuse. Cité industrieuse. Pays industrieux. Les solitudes américaines, devenues des campagnes labourées, voient s'élever des villes commerçantes et *industrieuses*. (Virey.)

— S'applique quelquefois aux choses, surtout dans le style poétique ou soutenu. Des mains industrieuses. Un pinceau industrieux. Sa prévoyance *industrieuse* ne se borne pas à la [illegible] à sa commodité. (Buff.)

L'*industrieux* pinceau, d'un carmin délicat,
D'un visage arrondi relevant l'incarnat,
Embellissait ses traits sans outrer la nature. (VOLT.)

— substantiv. *Un industrieux.* Un homme adonné à l'industrie, qui s'occupe exclusivement d'industrie. Les agriculteurs et les industrieux. On ne dit guère maintenant qu'Industriel. V. INDUSTRIEL, subs.

— Écon. polit. S'emploie quelquefois subst. pour Industriel. Les agriculteurs et les industrieux.

INDUT. s. m. (du lat. *indutus*, habillé, revêtu). Liturg. cathol. Se dit des clercs revêtus d'une aube et d'une tunique, qui aux messes solennelles se tiennent à l'autel pour servir le diacre et le sous-diacre. Un des induts. Il y avait à l'autel six induts, huit induts.

INDUVIAL, ALE. adj. (rad. *induvie*). Bot. Se dit de toute partie de la fleur qui persiste et recouvre le fruit. Dans les jacinthes le périanthe est induvial. Calice induvial. Corolle induviale.

INDUVIE. s. f. (du lat. *induvium*, écorce). Bot. Partie accessoire de la fleur qui persiste, et recouvre le fruit.

INDUVIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui est recouvert d'une induvie. Fruit induvié. Péricarpe induvié.

INÉBLOUI, IE. adj. Qui n'est pas ébloui.

INÉBRANLABILITÉ. s. f. Qualité de ce qui est inébranlable. L'inébranlabilité de l'univers atteste la puissance infinie de celui qui l'a posé sur sa base.

INÉBRANLABLE. adj. des 2 g. Qui ne peut être ébranlé. Rocher inébranlable. Tour, fortification inébranlable. Mur inébranlable. Arbre, mât inébranlable. Bataillon inébranlable. Le chêne et le hêtre présentent à l'homme des toits *inébranlables*. Les bataillons les plus *inébranlables* au feu ne font-ils pas la destinée des États? (Volt.) Le bonheur du peuple est la seule base *inébranlable* du bonheur des empires. (B. de St-P.)

— Fig. Constant, ferme dans sa conduite, dans l'adversité, dans une résolution. Courage, âme, caractère, cœur, fermeté, inébranlable. Personne inébranlable. Résolution inébranlable. Magistrat inébranlable. Prélat inébranlable. Au milieu de toutes les infortunes il reste inébranlable. Sa captivité ne lui ôta rien de son courage *inébranlable*. (Volt.) C'est ce qui déploie toute la fermeté d'un cœur *inébranlable*. (Id.) Une savante théorie et un courage *inébranlable* remplacèrent ce qui pouvait leur manquer du côté de l'expérience. (Rayn.) J'en ai formé l'*inébranlable* résolution. (J.-J. Rouss.)

— *Inébranlable à.* Cet homme est inébranlable aux coups de l'adversité, aux secousses de la fortune. Ce rocher est inébranlable à l'impétuosité des vents. Mon cœur est *inébranlable* aux plus cruels tourments. (Corn.)

— *Inébranlable dans.* Il est inébranlable dans sa foi, dans sa croyance. Inébranlable dans ses principes. Inébranlable dans le bien. Inébranlable dans le chemin de l'honneur, de la vertu. Il se dit aussi en mauvaise part. Inébranlable dans sa perversité, dans ses mauvaises inclinations. Inébranlable dans sa conduite vicieuse. Il était aussi *inébranlable* dans ses projets que vif dans ses actions. (Volt.)

La mer change son lit, son flux et son rivage:
Tandis que l'Éternel, le souverain des temps,
Demeure *inébranlable* en ces grands changements.
(VOLTAIRE.)

INÉBRANLABLEMENT. adv. Fermement, d'une manière inébranlable. Inébranlablement attaché au sol qui l'a vu naître. C'est un homme inébranlablement attaché à son devoir, quand il s'entête une fois de quelque opinion, il y demeure inébranlablement attaché.

INÉBRANLÉ, ÉE. adj. Qui n'est point ébranlé. Rocher inébranlé.

INÉCHANGEABLE. adj. des 2 g. Qui ne peut être échangé.

INÉCHAUFFÉ, ÉE. adj. Qui n'est point échauffé.

INÉCHU, UE. adj. Qui n'est point échu; qui n'est point expiré.

INÉCLAIRCI, IE. adj. Qui n'a point été éclairci; qui n'est pas rendu clair. Un fait inéclairci. La question resta inéclaircie.

INÉCLAIRÉ, ÉE. adj. Qui n'est point éclairé.

INÉCLOS. adj. Qui n'est point éclos.

INÉCONOME. adj. des 2 g. Qui manque d'économie, qui n'est point économe.

INÉCONOMIE. s. f. Défaut d'économie.

INÉCONOMIQUE. adj. des 2 g. Qui n'est pas économique.

INÉCONOMIQUEMENT. adv. D'une manière non économique.

INÉCOUTÉ, ÉE. adj. Qui n'est point écouté.

INÉCRIT, ITE. adj. Qui n'est point écrit.

INÉDIE. s. f. (du lat. *inedia*, faim; privation; formé de *in*, priv.; et *edere*, manger). Se disait pour Diète, abstinence.

— S'est dit pour Inanition dans la vie des saints. Ils allèrent à l'office du chœur avec autant de joie que s'ils eussent dû faire un grand repas après la messe, quoique étant déjà épuisés et presque abattus par l'*inédie*, ils ne vissent [illegible] (Baillet.)

INÉDIFIANT, ANTE. adj. Qui n'est pas édifiant.

INÉDIFICATION. s. f. (pr. *i-né-di-fi-ca-ci-on*). Ascét. Défaut d'édification.

INÉDIFIÉ, ÉE. part. pass. du v. Édifier. S'empl. adjectiv. Personne inédifiée.

INÉDIFIER. v. a. 1re conj. Ne pas édifier, scandaliser.

INÉDIT, ITE. adj. (du lat. *ineditus*, formé de *in*, privat.; *editus*, édité). Qui n'a point été imprimé, publié. Ouvrage inédit. Œuvres inédites. Histoire inédite. Poëme inédit. Une tragédie inédite. Une lettre inédite. Cet ouvrage est demeuré inédit, est encore inédit.

— Par extens. Il se dit des animaux et des plantes dont la description ou la figure n'a pas encore été publiée. Espèces rares et inédites. J'ouvris mon herbier, La Peyrouse examina à loisir la collection d'espèces rares ou *inédites* que j'ai recueillies. (Ramond.)

INÉDUCATION. s. f. (pr. *i-né-du-ka-ci-on*) Défaut d'éducation.

INEFFABILITÉ. s. f. (ét. lat., *in*, privat.; *fari*, parler). Théol. Impossibilité d'exprimer une chose par des paroles. L'ineffabilité de la puissance divine. L'ineffabilité des mystères.

INEFFABLE. adj. des 2 g. (ét. lat., *in*, priv.; *fari*, parler). Théol. Qui ne peut être exprimé par aucune parole. Mystère, grandeur, bonté, plaisir ineffable. La grandeur ineffable de Dieu. Le nom ineffable de Dieu. La bonté ineffable de Dieu. Le mystère ineffable de l'Incarnation. Dieu communique à l'âme des grâces sublimes et *ineffables*. (Boss.) Ce fut là ce péché que les saints pères appellent *ineffable* dans sa grandeur. (Le Maistre de Sacy.) La religion répand des charmes *ineffables* sur l'innocence, et donne une majesté divine à la douleur. (B. de St-P.) En esquissant ces beautés *ineffables*, il ne fait que céder à son entraînement. (Id.)

De vos divins regards l'*ineffable* douceur,
Força la résistance où s'obstinait mon cœur. (Mél.)

— Arith. *Nombre ineffable.* C'est la même chose que le nombre sourd. V. NOMBRE SOURD.

INEFFABLEMENT. adv. D'une manière ineffable. Peu usité.

INEFFAÇABLE. adj. des 2 g. Qui ne peut être effacé. Tache ineffaçable. Trait ineffaçable. Caractères ineffaçables. Marque ineffaçable. Empreinte ineffaçable. La peinture à l'huile fait sur les étoffes des taches ineffaçables. L'eau forte laisse partout une empreinte ineffaçable.

— Fig. Trait ineffaçable. Tache ineffaçable. Caractère ineffaçable. Le baptême imprime un caractère ineffaçable. Le caractère du sacrement de l'ordre est ineffaçable. La caustique empreinte du ridicule est *ineffaçable*. (Volt.)

— Fig. De très-longue durée. Un souvenir ineffaçable. Des impressions ineffaçables. Les grandes impressions du cœur sont ineffaçables. C'est une tache ineffaçable. Il a fait à sa réputation une tache ineffaçable.

— A été employé par V. Hugo dans un sens qui semble détourné, mais qui rend on ne peut mieux la pensée

... Ainsi, sous les pas de l'homme *ineffaçable*,
Tout devient monument : il passe sur le sable?
Mais qu'importe qu'Assur de ses flots soit couvert,
Que l'aquilon sans cesse y fatigue son aile,
Son pied colossal laisse une trace éternelle
Sur le front mouvant du désert.

INEFFAÇABLEMENT. adv. D'une manière ineffaçable.

INEFFACÉ, ÉE. adj. Qui n'a point été effacé.

INEFFECTIF, IVE. adj. (du lat. *in*, privat.; et du fr. *effectif*, qui produit son effet). Sans effet, qui n'est pas suivi de l'effet annoncé. Résolution ineffective. Promesses, paroles, prédictions ineffectives. Les choses ineffectives ne sont liées avec l'effet que d'une manière idéale et abstraite. Une velléité qui se borne à un désir fugitif sans aucun résultat est ineffective. Dieu veut des œuvres, et il ne paye ni de simples désirs, ni des volontés *ineffectives*. (Rancé.)

INEFFECTUÉ, ÉE. adj. Qui ne s'est point effectué. Promesses ineffectuées.

INEFFICACE. adj. des 2 g. (du fr. *efficace*). Sans efficacité, qui ne produit point d'effet. Il ne se met qu'après son substantif. Remède inefficace. Secours inefficaces. Protection inefficace. Conseils inefficaces. Tous les remèdes qu'on a faits à [illegible] malade ont été inefficaces. Une volonté qui se réduit en acte, mais qui échoue, est inefficace.

INEFFICACEMENT. adv. D'une manière qui n'est point efficace.

INEFFICACITÉ. s. f. Manque d'efficacité, de vertu. Insuffisance, inutilité, défaut de succès. L'inefficacité d'un moyen. L'inefficacité d'un secours. L'inefficacité d'un remède. L'inefficacité d'une protection. L'inefficacité d'un conseil.

INEFFRAYÉ, ÉE. adj. Qui n'a pas connu de frayeur.

INÉGAL, ALE. adj. Qui n'est point égal. Qui est plus grand ou plus petit qu'un autre. Qui n'est pas de même étendue, de même valeur, de même intensité. Deux choses de grandeur inégale. Les pieds de cette table sont inégaux. Ces deux tours sont inégales en hauteur. Surfaces inégales. Parts inégales. Durée inégale. Forces inégales. Ils se sont battus à forces inégales.

[illegible] terrain, un chemin inégal. Un plancher inégal. D'autres éminences concourent à rendre le sol de la ville extrêmement inégal. (Barth.) Quelques lieux *inégaux* font de loin cet effet. (La Font.)

— Qui n'est pas réglé, régulier, uniforme. Marcher d'un pas inégal. Démarche inégale. Mouvement inégal. Le vol du pinson est *inégal*. (Buff.)

— Fig. Changeant, capricieux, fantasque, bizarre, qui ne se conduit pas d'une manière uniforme, bien réglée. Homme inégal. Caractère inégal. Esprit inégal. Conduite inégale. Les personnes *inégales* ressemblent à ces climats disgraciés où l'on ne passe jamais deux jours sans pluies ou sans orages. (L. Pl.) Un homme *inégal* n'est pas un seul homme; ce sont plusieurs; il se multiplie autant de fois qu'il a de mauvais goûts et de manières différentes. Il est à chaque moment ce qu'il n'était point, et il va

être bientôt ce qu'il n'a jamais été; il se succède à lui-même. (La Bruy.) T'ai-je encore peint, dis-moi, la fantasque *inégale?* (Boil.)

— Qui ne se soutient pas au même degré de mérite. Le jeu de cet acteur est fort inégal. Le style de cet écrivain est bien inégal. La pièce est quatre fois trop longue au moins, d'ailleurs extrêmement *inégale.* (Volt.)

— Sous le rapport du rang social. Deux hommes de condition inégale.

— Pathol. Se dit des pulsations artérielles lorsqu'elles diffèrent les unes des autres sous le rapport de la grandeur et de la dureté. Pouls inégal. Les mouvements du pouls sont inégaux. Votre pouls *inégal* marche à pas redoublés. (Boil.) || *Respiration inégale.* Celle dont les mouvements d'inspiration ne s'exercent pas à des intervalles égaux.

— Bot. Se dit des parties qui n'ont pas les mêmes dimensions. Aigrette inégale. Étamines inégales. Pétales inégaux. Sépales inégales. Spathilles inégales.

INÉGALEMENT. adv. D'une façon inégale. Il ne se met qu'après le verbe. Les parts sont faites inégalement.

— Irrégulièrement. C'est un homme qui s'est toujours conduit fort inégalement.

INÉGALITÉ. s. f. Défaut d'égalité entre deux ou plusieurs choses comparées. Inégalité de deux lignes. Inégalité de deux tours. Inégalité de deux surfaces. Inégalité d'âge. Une grande inégalité de forces. L'inégalité des lots dans un partage. L'inégalité de l'air, des saisons. On chercha par l'avantage des positions à diminuer l'*inégalité* des forces. (Rayn.) Je ne conçois d'*inégalité* déshonorante que celle qui vient du caractère et de l'éducation. (J.-J. Rouss.)

— Défaut de ce qui n'est pas de niveau, parallèle, etc. L'inégalité d'un chemin, d'un terrain. On trouve des cantons fertiles, quoiqu'en certains endroits, par l'*inégalité* du terrain, la colline exige de grands travaux. (Barth.) La surface de la terre a beaucoup plus d'*inégalités* vers l'équateur que vers le nord. (Buff.)

— Défaut de règle, de régularité. L'inégalité du pas. L'inégalité de la démarche. L'inégalité du mouvement.

— Fig. en parlant des choses morales. L'inégalité des intelligences. L'inégalité des caractères. L'inégalité des ressources. L'inégalité des conditions sociales. L'inégalité des droits provoque le désordre; celle de fait entretient l'harmonie sociale. L'*inégalité* que le sort a mise entre l'un et l'autre vous ôte le droit de vous proposer vous-même. (J.-J. Rouss.)

— Défaut d'uniformité. Rien de plus insupportable que l'inégalité de son caractère, de son humeur.

— Traits d'un caractère inégal. Sachons supporter les inégalités de nos amis. Je trouve quelque chose de piquant dans les *inégalités* de cette femme-là. (St-Évrem.)

— Fig. En parlant du talent, du style. Le style de cet auteur a de l'inégalité, de grandes inégalités. Son esprit a de l'inégalité, de grandes inégalités. Ce comédien a beaucoup d'inégalité dans son jeu. Mais c'est surtout à cause des *inégalités* du style que je ne place pas cette ode au niveau des trois précédentes. (La Harpe.)

— Pathol. Irrégularité. L'inégalité des pulsations artérielles. L'inégalité du pouls.

— Astron. Irrégularité. L'irrégularité des mouvements des planètes. Première inégalité, seconde inégalité.

— Phys. *Inégalité optique.* Celle qui ne dépend que de la distance. Elle est opposée à l'*inégalité* réelle.

INÉGRUGÉ, ÉE. adj. Qui n'est point égrugé. Sucre inégrugé.

INÉLAGUÉ, ÉE. adj. Qui n'a pas été, qui n'est pas élagué.

INÉLARGI. adj. Qui n'a point été élargi. Rue inélargie.

INÉLÉGAMMENT. adv. Sans élégance, sans grâce. Peu usité. Aussi ne parle pas impertinemment, ni *inélégamment*, celui qui dit que le dormir était le modèle et le préambule de la mort. (Amyot.)

INÉLÉGANCE. s. f. Défaut d'élégance. Inélégance d'une expression. L'inélégance des manières. L'inélégance des coupes d'un monument. L'inélégance du langage, du style. L'inélégance d'une phrase, d'un mot. L'*inélégance* et l'irrégularité du langage. (Boss.) La violation de cette règle jette de la langueur dans le style; c'est une sorte d'*inélégance.* (La Harpe.)

[illegible], ANTE. adj. Qui manque d'élégance, de grâce.

— Dans la forme. Un corps inélégant. Une taille inélégante. Un costume inélégant. Une tournure inélégante. Qu'ils sont lourds ces arbres, qu'ils sont épais, négligés, *inélégants*, maussades. (Diderot.)

— Dans les manières. Cet homme a des manières tout à fait inélégantes. Son maintien est inélégant. Sa pose habituelle est inélégante.

— Dans les discours, les écrits. Expression inélégante. Allocution inélégante. Style inélégant. Cette introduction inélégante ne peut donner une idée de l'original. Des jurisconsultes qui ont écrit d'un style *inélégant.* (Est. Pasq.)

INÉLEVÉ, ÉE. adj. Qui n'est point élevé, qui n'a point été élevé.

INÉLIGIBILITÉ. s. f. Qualité de celui qui est inéligible.

INÉLIGIBLE. adj. des 2 g. Qui n'a pas les qualités requises pour être élu. Il est inéligible. On reconnut que le candidat était inéligible. Le mérite pauvre est inéligible.

INÉLOQUENCE. s. f. Défaut d'éloquence.

INÉLOQUENT, ENTE. adj. Sans éloquence. S'ils ont pris en haine un avocat, le lendemain il leur devient *inéloquent.* (Mont.)

INÉLU, UE. adj. Qui n'a point été élu.

INÉLUCTABLE. adj. (du lat. *ineluctabilis*, inévitable). Néol. Inévitable, fatal, qu'aucune prière ne peut détourner. La mort inéluctable.

INÉLUDABLE. adj. des 2 g. Qui ne peut être éludé. Qestion inéludable.

INÉLUDÉ, ÉE. adj. Qui n'est point éludé, qui n'est pas encore éludé.

INÉMANÉ, ÉE. adj. Qui n'est point émané.

INEMBRASÉ, ÉE. adj. Qui n'est point embrasé.

INEMBRYONNÉ, ÉE. adj. Bot. Se dit des plantes cryptogames dont le mode de germination est inconnu, qui n'ont pas de graine proprement dite, ni par conséquent de véritable embryon.

INÉMONDÉ, ÉE. adj. Hort. Qui n'est point émondé.

INÉMOUSSÉ, ÉE. adj. Qui n'est point émoussé. Instrument inémoussé.

INEMPÊCHÉ, ÉE. adj. Qui ne rencontre pas d'obstacles.

INEMPESÉ, ÉE. adj. Qui n'a point été mis à l'empois, qui n'est pas encore empesé.

INEMPLOYÉ, ÉE. adj. Qui n'a pas d'emploi.

INEMPOISONNÉ, ÉE. adj. Qui n'est point empoisonné.

INEMPREINT, EINTE. adj. Qui ne porte pas d'empreinte. || Qui n'a pas été empreint sur.

INEMPRISONNÉ, ÉE. adj. Qui n'a pas été, qui n'est pas encore emprisonné.

INEMPRUNTÉ, ÉE. adj. Qui n'est point emprunté.

INÉNARRABLE. adj. des 2 g. Qui ne peut être raconté. Qui est si extraordinaire qu'on ne peut le détailler. Choses inénarrables. Laquelle, pour ses divines et *inénarrables* vertus, a eu cet honneur d'être l'épouse de notre roi débonnaire. (Laporte.) Il faudra bien évaluer quelque jour en langage humain cet *inénarrable* excès de révolte. (La Harpe.)

INENCLIN, INE. adj. Qui n'est point enclin à une chose.

INENCLOS, OSE. adj. Qui n'est point renfermé dans un enclos.

INENCOMBRÉ, ÉE. adj. Qui n'offre pas d'encombrement.

INENCOURAGÉ, ÉE. adj. Qui ne reçoit pas d'encouragement.

INENDETTÉ, ÉE. adj. Qui n'a point de dettes.

INENDOMMAGÉ, ÉE. adj. Qui n'a pas été endommagé.

INENDORMI, IE. adj. Qui n'est point endormi.

INENFANTÉ, ÉE. adj. Qui n'est point enfanté, mis au monde.

INENFLAMMÉ, ÉE. adj. Qui n'est point enflammé.

INENFUMÉ, ÉE. adj. Qui n'est point enfumé.

INENGAGÉ, ÉE. adj. Qui n'est point engagé.

INENGENDRÉ, ÉE. adj. Qui n'est point engendré.

INENGLOUTI, IE. adj. Qui n'a point été englouti.

INENRACINÉ, ÉE. adj. Qui n'a pas pris racine.

INENREGISTRÉ, ÉE. adj. Qui n'est point enregistré.

INENSANGLANTÉ, ÉE. adj. Qui n'est point ensanglanté.

INENSEMENCÉ, ÉE. adj. Agric. Qui n'est point ensemencé.

INENSORCELÉ, ÉE. adj. Qui n'est pas ensorcelé.

INENTENDU, UE. adj. Qui n'a point été entendu. Rien de plus aisé que d'improviser ces mots *inentendus.* (Ch. Nodier.)

INENTERRÉ, ÉE. adj. Qui n'est point mis en terre.

INENTREPRIS, ISE. adj. Qui n'est point entrepris ou essayé.

INENVELOPPÉ, ÉE. adj. Qui n'est point enveloppé.

INENVIEUX, EUSE. adj. Qui n'a point d'envie; qui n'est point envieux. Je suis *inenvieux* de toute espèce de diamants, de galons, de dentelles et de broderies. (Mercier.)

INENVOYÉ, ÉE. adj. Qui n'a point été envoyé.

INÉPANOUI, IE. adj. Qui n'est point épanoui. Fleur épanouie.

INÉPARGNÉ, ÉE. adj. Qui n'est point épargné.

INÉPARS, ARSE. adj. Qui n'est point épars.

INÉPIÉ, ÉE. adj. Qui n'est point épié.

INÉPINEUX, EUSE. adj. Bot. Qui n'est point épineux. Non épineux.

INÉPROUVÉ, ÉE. adj. Qu'on n'a pas encore éprouvé. Bonheur inéprouvé. Chagrin inéprouvé. Disgrâce inéprouvée.

INEPTE. adj. des 2 g. (du lat. *in*, privat.; *aptus*, propre à). Sans aptitude à, n'ayant pas les dispositions convenables pour; incapable, inhabile. Homme inepte. Ministre inepte. Prince inepte. Des hommes ineptes se croient aptes à tout parce que leurs ancêtres l'ont été. Autant il a de dispositions pour les sciences, autant il est inepte en affaires. Un auteur sérieux n'est pas obligé de remplir son esprit de toutes les *ineptes* applications que l'on peut faire au sujet de quelques endroits de son ouvrage. (La Bruy.) Le cardinal d'Amboise ne s'aheurtait point à soutenir un sujet *inepte.* (Le G.)

— Qui annonce l'ineptie, qui est plein d'ineptie. Conduite inepte. Démarche inepte. Application inepte. *Inepte* à tous les offices de la République. (Rab.)

— subst. Celui, celle qui manque d'aptitude à une chose. L'inepte est souvent sot, quelquefois impertinent, toujours ridicule.

INEPTEMENT. adv. Par ineptie. D'une manière inepte. Il s'est conduit ineptement. Peu usité.

— Avec impertinence, avec absurdité. C'est une chose intolérable, on ne peut se conduire plus ineptement.

INEPTIE. s. f. (pr. *i-nèp-cie;* du lat. *ineptia*, absurdité, sottise). Caractère de ce qui est inepte, sot, absurde. Une ineptie. Une grande ineptie. Une plate ineptie. Une ineptie sans exemple et sans excuse. Cet homme est d'une grande ineptie. L'ineptie de sa conduite a passé toutes les bornes. Il est difficile de montrer plus d'ineptie dans la conversation. La personne la plus spirituelle a des moments d'ineptie. Les sots vont loin quelquefois, surtout quand le fanatisme se joint à l'*ineptie*, et à l'*ineptie* l'esprit de vengeance. (Volt.)

— adj. Actions, idées, paroles absurdes, impertinentes. Propos pleins d'inepties. Réflexions pleines d'inepties. Il ne débite que des inepties. Ce livre est rempli d'inepties, des plus fortes, des plus grossières inepties.

INÉPUISABLE. adj. des 2 g. Qu'on ne peut épuiser, tarir, mettre à sec. Fleuve, rivière inépuisable. Une source d'eau inépuisable.

— Par extens. Se dit de certaines choses autres que les sources. Trésor inépuisable. Fortune inépuisable. Mine inépuisable. Des richesses inépuisables. Bourse inépuisable. Sa bourse n'est point *inépuisable.* (J.-J. Rouss.)

— Fig. Se dit des qualités de l'esprit et du cœur. Bonté inépuisable. Tendresse inépuisable. Amour inépuisable. Cet homme a un fonds de science, de savoir inépuisable. Cette matière est inépuisable. Complaisance, patience, douceur, charité, générosité inépuisable. Gaîté, verve inépuisable. Il faut leur citer ce chant incomparable où la métaphore *inépuisable* se déroule aussi ample et aussi majestueuse que l'Océan. (Ch. Nodier.) Puisque la contradictoire de chaque proposition fausse est une vérité, le nombre des vérités est *inépuisable* comme celui des erreurs. (J.-J. Rouss.) Au courage intrépide que donne l'énergie du caractère, elle joint une bonté aussi active qu'*inépuisable.* (Volt.) L'amour est *inépuisable;* il vit et renaît de lui-même. (Lamen.) Ce besoin, qui est devenu une des plus *inépuisables* sources de notre vanité, est, à mon gré un des plus grands témoignages de notre misère. (B. de St-P.)

INÉPUISABLEMENT. adv. D'une manière inépuisable; sans jamais tarir.

INÉPURÉ, ÉE. adj. (du fr. *épuré*). Qui n'a point été purifié, épuré.

INÉQUALIFOLIÉ, ÉE. adj. (pr. *i-né-koua-li-fo-lié;* ét. lat., *in*, priv.; *æquus*, égal; *folium*, feuille). Bot. Qui a des feuilles inégales ou dissemblables. Peperomie inéqualifoliée.

INÉQUALITÉ. s. f. Se disait pour Inégalité.

INÉQUARRI, IE. adj. Qui n'est point équarri; non équarri.

INÉQUIANGLE. adj. (pr. *i-né-kui-an-gle;* ét. lat., *in*, priv.; *æquus*, égal; *angulus*, angle). Dont les angles sont inégaux. Figures inéquiangles.

INÉQUICOSTÉ, ÉE. adj. (pr. *i-né-kui-cos-té*). Qui est marqué de côtes ou saillies longitudinales de dimensions différentes. Pecten inéquicosté.

[illegible] *-kui-la-te-ral;* du lat. *in*, priv., et du fr. *équilatéral*). Minér. Qui se partage en deux moitiés inégales.

— Conchyl. Se dit d'une coquille bivalve.

INÉQUILATÈRE. adj. des 2 g. (pr. *i-né-kui-la-tè-re*). Bot. Qui n'a pas les côtés égaux.

INÉQUILOBÉ, ÉE. adj. (pr. *i-né-kui-lo-be*). Bot. Syn. d'inéquilatéral. Birastrites inéquilobées.

INÉQUIPÈDES. s. m. pl. (pr. *i-né-kui-pè-de;* ét. lat., *in*, priv.; *æquus*, égal; *pes*, pied). Entom. Famille de l'ordre des myriapodes chilopodes.

INÉQUITABLE. adj. des 2 g. Qui manque d'équité.

INÉQUITABLEMENT. adv. D'une manière inéquitable.

INÉQUIVALVÉ, ÉE. adj. (pr. *i-né-kui-val-ve*). Qui est composé de deux valves inégales.

INÉQUIVALVE. adj. des 2 g. (pr. *i-né-kui-val-ve*). Conchyl. Qui est composé de deux valves inégales. Paspale inéquivalve. Brachiopodes inéquivalves. Les huîtres sont inéquivalves. || INÉQUIVALVES. s. m. pl. Famille de l'ordre des brachiopodes pédonculés.

INÉQUIVOQUE. adj. des 2 g. Qui n'est point équivoque.

INERME. adj. des 2 g. Zool. et bot. Qui est dépourvu d'armes, de piquants, d'aiguillon. La tige de cette plante est inerme.

— Mamm. Qui n'a point de cornes. || INERMES. s. m. pl. Famille de l'ordre des ruminants, comprenant ceux dont la tête ne porte point de cornes.

INERTE. adj. des 2 g. (ét. lat., *in*, priv.; *ars*, art). Qui est sans ressort, sans activité. La matière inerte. Une masse inerte. Un membre inerte. Les minéraux sont des corps inertes, parce qu'ils sont dépourvus de toute activité.

— Fig. Sans activité, sans énergie. Un esprit inerte. L'enfance inerte. La vieillesse inerte. L'enfance débile, la vieillesse presque aussi *inerte.* (Ling.) Il ne voulait point laisser à son fils l'exemple d'une vieillesse *inerte*, d'un déclin sans vertu. (Toul.)

— Se disait de ceux qui ne connaissaient pas les arts; qui étaient ignorants. Traînant après soi cinq ou six maîtres *inertes* bien crottés. (Rabelais.)

INERTIE. s. f. (pr. *i-ner-cie;* et., V. INERTE). État de ce qui est inerte. L'inertie de la matière. L'inertie des minéraux.

— Phys. Inaction, défaut d'aptitude à changer spontanément d'état. Inertie à l'état de repos. Inertie dans l'état de mouvement. || *Force d'inertie.* La propriété qu'ont les corps de persister dans l'état où ils se trouvent tant qu'une cause étrangère n'agit pas sur eux. L'inertie n'est en réalité qu'une résistance active à tout changement, de quelque nature qu'il soit, une force agissant en sens inverse d'une autre force qui tend à changer l'état d'un corps. L'inertie absolue ne peut se concevoir. L'inertie à l'état de repos est offerte par une observation constante; jamais on n'a vu un corps en repos se mettre de lui-même en mouvement. Un exemple remarquable de l'inertie dans l'état du mouvement se présente dans le cours des planètes.

— Fig. Résistance passive, qui consiste principalement à ne pas obéir. Il rencontra dans la nation une force d'inertie qui neutralisa toutes ses mesures. La force d'inertie domine dans les assemblées délibérantes.

— Fig. Indolence, inaction, manque d'énergie physique ou morale. Rester dans une complète inertie. Être plongé dans une profonde inertie. Tirez-le donc de cette inertie. Vivre dans un état d'indifférence et d'inertie. Tomber, languir dans l'inertie. L'injustice n'engendre que la résistance des forts ou que l'*inertie* des faibles. (Corn.)

— Méd. L'inertie est l'effet d'un relâchement, d'une atonie, d'une insensibilité, d'une indolence, soit du système nerveux, soit des tissus fibreux et musculaires, qui tend vers l'immobilité, malgré les stimulants les plus forts. L'inertie par fatigue. L'inertie de la vieillesse. L'inertie par fainéantise. L'inertie des mendiants. L'inertie des moines des contrées méridionales de l'Europe. L'inertie contemplative des bonzes, des talapoins, des fakirs de l'Inde. L'inertie de la matrice joue un grand rôle dans le travail de l'enfantement. Par l'inertie, le jeu de tous les organes se ralentit. Les conducteurs de voitures, de diligences, les cochers, etc., qui passent leur vie à se faire traîner; comme les portiers, les suisses assis dans leur loge, deviennent souvent gros, lourds, et finissent par tomber dans l'inertie. Vivre dans l'inertie, c'est être mort par anticipation, c'est s'emprisonner dans soi-même, en même temps qu'on se prépare des maux sans remède, faute de conserver le ressort de son organisme. Un homme fatigué d'un long travail de corps ou d'esprit tombe dans une *inertie* forcée, qui n'est que la réparation nécessaire, le sommeil ou l'interruption de l'activité. (Virey.)

— Iconol. L'Inertie est représentée sous la figure d'une femme, la tête penchée, les bras croisés, les jambes collées l'une contre l'autre, dans l'attitude de l'immobilité.

INÉRUDIT, ITE. adj. Sans érudition. Personne inérudite.

INÉRUDITION. s. f. (pr. *i-né-ru-di-ci-on*). Manque d'érudition, défaut de savoir. Comment [illegible] hommes qui prétendent au titre d'érudits? (Boinv.)

INERVATION. s. f. (pr. *i-nér-va-ci-on*). Méd. Action intérieure des nerfs.

INESCATION. s. f. (pr. *i-ness-ka-ci-on;* ét. lat., *in*, dans; *esca*, nourriture). Pratique superstitieuse par laquelle on prétendait guérir un malade, en faisant avaler à un animal la prétendue mumie de la partie attaquée.

— Action d'amorcer.

INÈS DE CASTRO. D'une illustre maison de Castille, naquit en 1334. Elle entra comme dame d'honneur au service de Constance, femme de don Pèdre, fils d'Alphonse IV, roi de Portugal. Celui-ci, après la mort de Constance, épousa secrètement Inès. Instruit de ce mariage Alphonse, prince altier et cruel, la fit périr. Don Pèdre irrité leva l'étendard de la révolte, et rentra bientôt dans le devoir. Mais dès qu'il fut monté sur le trône, il fit périr dans les supplices les instigateurs du meurtre d'Inès de

Castro, aux restes de laquelle on rendit les honneurs dus à une reine, en 1539.

INESPÉRÉ, ÉE. adj. Heureux, inopiné, imprévu, à quoi on ne s'attendait pas, qu'on n'espérait pas. Evénement inespéré. Succès inespéré. Victoire inespérée. Bonheur inespéré. Grâce inespérée. Perspective inespérée. *Inespéré* est le privatif d'*Espéré*, participe du verbe *Espérer*, et il ne peut, comme son simple, être placé qu'après le nom. La grâce *inespérée* d'un beau jour d'hiver. (Boss.) Une perspective touchante et *inespérée*. (Fléch.)

. . . . . Son ami dont les soins éclairés
Ramenèrent au port ses mâts *inespérés*. (Esmén.)

INESPÉRÉMENT. adv. Contre toute espérance, lorsqu'on s'y attendait le moins. On ne le dit que des événements heureux. Réussir inespérément. Il était ruiné, mais il lui est survenu inespérément une succession qui a rétabli ses affaires. Il est peu usité.

INESSAYÉ, ÉE. adj. Qui n'a point été mis à l'essai.

INESSENTIEL, ELLE. adj. (pr. *i-nèss-çan-ci-el*). Qui n'est point essentiel

INESSUYÉ, ÉE. adj. Qui n'a point été essuyé.

INESTIMABLE. adj. des 2 g. Qu'on ne peut assez estimer, assez priser. Cet adjectif, qui ne s'applique qu'aux choses, n'est point opposé à l'adjectif simple Estimable, qui veut dire digne d'être estimé, et ne se dit que des choses. Chose inestimable. Talent, vertu, prix inestimable. Cela est d'une valeur inestimable, d'un prix inestimable. C'est un tableau, un manuscrit inestimable. Le don *inestimable* de la prière. (Boss.) Je l'aime tendrement, et son amitié m'est un trésor *inestimable*. (Mme de Sév.) Si elles étaient plus rondes, repartit Y Bagnez, elles seraient *inestimables*, cependant telles qu'elles sont je les trouve fort belles. (Le Sage.)

Tout homme, en servant son semblable,
Sacrifie à son maître un bien *inestimable*. (Delille.)

INESTIMÉ, ÉE. adj. Néol. Qui n'est point estimé, ou qui n'est point estimé autant qu'il devait l'être ; comme il est le privatif d'Estimé, participe d'Estimer, il sera comme son simple, toujours mis après le nom qu'il qualifie. Cet art *inestimé* semblait cacher sa gloire. (Del.)

INÉTENDU, UE. adj. Didact. Qui n'a point d'étendue. Ne s'emploie guère qu'en théologie. Le corps de Jésus-Christ est inétendu dans l'Eucharistie.

— Et en physique. Les points zénoniques sont inétendus.

INÉTERNEL, ELLE. adj. Qui n'est point éternel. Mot employé par M. Daniélo.

INÉTIQUETÉ, ÉE. adj. Qui ne porte pas d'étiquette. Qui n'est point étiqueté.

INÉTUDIÉ, ÉE. adj. Qui n'a point été étudié. Leçon inétudiée.

INEUPHONIE. s. f. Absence d'euphonie.

INEUPHONIQUE. adj. des 2 g. Qui n'est point euphonique. Des sons ineuphoniques. Des mots ineuphoniques.

INÉVALUÉ, ÉE. adj. Qui n'a pas reçu d'évaluation.

INÉVANGÉLIQUE. adj. des 2 g. Qui n'est point évangélique. Conduite inévangélique. Doctrine inévangélique.

INÉVENTÉ, ÉE. adj. Qui n'est point éventé.

INÉVIDENCE. s. f. Qualité, état de ce qui n'est pas évident. Inévidence religieuse.

INÉVIDENT, ENTE. adj. Didact. Qui n'est pas évident ; obscur. Proposition inévidente.

INÉVITABILITÉ. s. f. Qualité de ce qui est inévitable. L'inévitabilité du mal. L'inévitabilité de la mort nous fait une loi de la subir avec résignation.

INÉVITABLE. adj. des 2 g. Que l'on ne peut éviter, dont on ne peut se garantir. La mort est inévitable. Un malheur inévitable. On se fatigue inutilement à tâcher d'éviter les maux inévitables ; la résignation est plus raisonnable et aussi plus facile. Les causes de notre destruction sont donc nécessaires, et la mort est *inévitable*. (Buff.) Je n'aime point que l'on affecte de mépriser la mort : la grande loi est de savoir souffrir ce qui est *inévitable*. (Bonap.) Il n'y a de guerres justes que celles qui sont *inévitables*. (G. Pagès.)

— Par extens. Qu'on ne peut que très-difficilement éviter. Cet inconvénient est inévitable. Le piége était inévitable. L'erreur est *inévitable* à la fragilité humaine. (Le Pl.) Il y a des temps malheureux où les fautes sont inévitables. (Volt.) Cet inconvénient est *inévitable*, mais il est faible (J.-J. Rouss.) Dieu tempère les prospérités des hommes par des peines presque *inévitables*. (Boss.) Peut-on appuyer quelque dessein sur le débris *inévitable* des choses humaines ? (Id.)

Le penchant fut toujours un mal *inévitable* ;
S'il entraîne le cœur, le sort en est coupable. (Cess.)

— Fig. Importun. Que l'on rencontre partout sans pouvoir l'éviter. C'est un homme inévitable.

INÉVITABLEMENT. adv. Nécessairement, sans qu'on puisse l'éviter. Périr inévitablement. Inévitablement vous vous romprez le cou. Il tombera dans le malheur, dans l'infortune, dans la détresse inévitablement. Il faut mourir inévitablement.

INÉVITÉ, ÉE. adj. Que l'on n'a pas évité. Il y a moins de maux inévitables que de maux inévités.

INEXACT, ACTE. adj. (pr. *i-né-gzakt*). Qui manque d'exactitude, où il y a erreur. Calcul inexact. Copie inexacte. Image inexacte de la vérité. Le lecteur scrupuleux ne veut rien d'*inexact*. (Sall.)

— Il se dit aussi des personnes. Copiste inexact. C'est un homme fort inexact.

INEXACTITUDE. s. f. Défaut d'exactitude. Inexactitude d'un récit. Il est d'une grande inexactitude à remplir ses devoirs. Ce qui accoutume notre esprit à cette *inexactitude*, c'est la manière dont nous nous formons au langage. (Condill.) Craignez qu'on ne découvre quelque *inexactitude* dans vos narrations. (Sall.)

— Erreur. L'inexactitude d'un calcul.

— Se dit aussi des fautes et des erreurs. On a remarqué beaucoup d'inexactitudes dans cet ouvrage.

INEXAUCÉ, ÉE. Qui n'a pas été exaucé. Prière inexaucée.

INEXCEPTÉ, ÉE. adj. Qui n'a point été excepté.

INEXCUSABLE. adj. des 2 g. Qui ne peut être excusé. Personne inexcusable. Faute inexcusable. L'ingratitude est inexcusable. Les gens inexcusables sont les plus féconds en excuses. On est inexcusable de ne pas profiter des leçons, de l'exemple, de l'expérience d'autrui. Vous êtes inexcusable d'en avoir usé ainsi. Son emportement, sa colère, est inexcusable. Ses mauvais procédés sont inexcusables.

— *Inexcusable à*. Cette disconvenance, très-blâmable partout, est *inexcusable* au théâtre. (La Harpe.)

INEXCUSABLEMENT. adv. D'une manière inexcusable.

INEXÉCUTABLE. adj. des 2 g. Qui ne peut être exécuté. Des lois inexécutables. Ce plan, ce projet est inexécutable. Cette musique est inexécutable. On se disait qu'il avait donc reconnu l'imprudence de cette entreprise, l'impossibilité de la faire réussir, puisqu'il s'enfuyait, abandonnant à d'autres ce qui lui semblait *inexécutable*. (Thiers.)

INEXÉCUTABLEMENT. adv. D'une manière inexécutable.

INEXÉCUTÉ, ÉE. adj. Qui n'est point exécuté, qui reste sans exécution. Afin de pourvoir à plusieurs choses demeurées inexécutées. (Sull.)

INEXÉCUTER. v. a. 1re conj. Ne point exécuter une chose, l'abandonner.

INEXÉCUTION. s. f. Manque d'exécution. L'inexécution d'un traité. L'inexécution d'un contrat, d'un testament, d'un arrêt. L'inexécution d'un projet. L'inexécution des lois.

— En parlant de travaux d'esprit ou d'art. L'inexécution de ce poëme est à regretter. On déplore l'inexécution de ce monument.

INEXEMPT, EMPTE. adj. Qui n'a point d'exemption.

INEXERCÉ, ÉE. adj. Qui n'est point exercé. Cet ouvrage est d'une main inexercée.

INEXHORTÉ, ÉE. adj. Qui n'a pas été exhorté.

INEXIGÉ, ÉE. adj. Qui n'est point exigé, qui n'a pas été exigé.

INEXIGIBILITÉ. s. f. Qualité de ce qui est inexigible. L'inexigibilité d'une dette.

INEXIGIBLE. adj. des 2 g. Qui ne peut être exigé ; qui n'est pas à échéance. Il ne s'emploie guère que dans ces locutions : *Dette inexigible, capital inexigible.*

INEXISTANT, ANTE. adj. Qui n'existe pas.

INEXISTENCE. s. f. Défaut d'existence. Tomber dans l'inexistence et le néant. L'inexistence des registres publics. L'inexistence d'un testament. Dans les deux cas d'inexistence ou de perte des registres, on peut admettre une autre preuve que les registres mêmes.

INEXORABILITÉ. s. f. Défaut de l'homme inexorable. L'inexorabilité de son caractère l'a rendu odieux.

INEXORABLE. adj. des 2 g. Qui ne peut être fléchi, apaisé par les prières. Il se dit des personnes et des choses, et peut suivre ou précéder le nom. Il est d'une sévérité inexorable. Il est inexorable. Les pécheurs endurcis trouveront Dieu inexorable. Le rigide et *inexorable* ministère de la justice. (Boss.) Deux individus de sexe différent s'allient l'un à l'autre pour mieux résister à cet *inexorable* destin qui semble poursuivre l'humanité sur la route pénible de la vie. (Alib.)

— Par extens. Dur, très-sévère ou trop sévère. Cœur, humeur, colère inexorable. Père inexorable. Juge, maître inexorable. Le public est un censeur inexorable. L'intérêt est un juge inexorable. L'esprit de parti, le fanatisme, la superstition, sont des juges inexorables. Il faudrait inspirer de la clémence à celui qui est inexorable. La sévérité de la justice, l'obstination du pouvoir rendent inexorable. Il est inexorable envers les malheureux. Indulgent pour soi-même, inexorable pour autrui. Tu connais comme moi ce prince *inexorable*. (Rac.) L'argent sut donc fléchir ce cœur *inexorable*. (La Font.)

Les pères ne sont pas toujours *inexorables* ;
Un fils au désespoir en peut tout espérer. (La Chaus.)

— *Inexorable à*. Inexorable aux prières, aux larmes. Après le repas, il oublia son serment d'être toujours insensible à la beauté et *inexorable* aux tendres coquetteries. (Volt.)

— *Inexorable pour*. Nous pardonnons volontiers à ceux qui nous prêtent des vices ; nous sommes *inexorables* pour ceux qui nous refusent de l'esprit. (Suard.)

INEXORABLEMENT. adv. D'une manière inexorable. Ne lui demandez point cette grâce, il vous refuserait inexorablement.

INEXPÉRIENCE. s. f. Défaut d'expérience, manque d'avoir vu, d'avoir entendu, d'avoir senti. A qui peut réfléchir, lire et converser, l'inexpérience n'est qu'un frein utile. Préviens le repentir de l'*inexpérience*. (Pythag.) Rejetons le passé sur l'*inexpérience*. (Piron.) Cet utile et agréable végétal a tant de rapports avec les premiers besoins de l'homme dans l'état d'innocence et d'*inexpérience*, qu'on l'appelle aux Indes le figuier d'Adam. (B. de St-P.)

L'*inexpérience* indocile
Des compagnons de Paul Émile
Fit tout le succès d'Annibal. (J.-B. Rouss.)

— *Inexpérience de*, suivi du nom de la personne en qui se remarque ce défaut. L'inexpérience d'un jeune homme. L'inexpérience d'une jeune fille.

— *Inexpérience de*, pour Inexpérience où l'on est à l'égard de. L'inexpérience du monde est cause de bien des fautes.

INEXPÉRIMENTÉ, ÉE. adj. Qui n'a point d'expérience. Chef inexpérimenté. Général inexpérimenté. Chirurgien inexpérimenté. Cultivateur inexpérimenté. Les fautes de la jeunesse *inexpérimentée* ne sont très-souvent qu'un travers de l'esprit ; elles réclament l'indulgence. (Sall.)

— Dont on n'a pas fait l'expérience. Le plus vieux mal et le mieux connu est toujours plus supportable que le mal récent et *inexpérimenté*. (Mont.)

INEXPERT, ERTE. Qui n'est pas expert, qui manque d'habileté.

INEXPIABLE. adj. des 2 g. Qui ne peut être expié. Crime inexpiable. Il y a des crimes, des forfaits inexpiables en ce monde. La religion chrétienne n'a point de crimes *inexpiables*. (Montesq.)

— Hist. *Guerre inexpiable*. Nom que les Grecs ont donné à la guerre de Libye, soutenue par les Carthaginois contre les mercenaires révoltés, auxquels presque toutes les villes d'Afrique s'étaient jointes. La guerre *inexpiable*, ainsi nommée à cause des atrocités commises de part et d'autre, se termina l'an 238 av. J.-C.

INEXPIÉ, ÉE. adj. Qui n'a point été expié ; non expié. Crime inexpié.

INEXPIRÉ, ÉE. adj. Qui n'est pas expiré.

INEXPLICABILITÉ. s. f. (ét. lat., *in*, priv., et *explicatio*, explication). Qualité de ce qui est inexplicable.

INEXPLICABLE. adj. des 2 g. Qui ne peut être expliqué par aucun discours. Le mystère de l'Eucharistie, la prédestination, sont inexplicables. L'homme est une énigme inexplicable à lui-même.

— Fig. Incompréhensible, bizarre, étrange ; et alors il se dit des personnes et des choses. Difficultés inexplicables. Etre inexplicable. Cœur, humeur inexplicable. C'est un homme inexplicable. Un caractère inexplicable. Sa conduite est inexplicable. Ces retours de fortune sont inexplicables. Les femmes pour l'ordinaire sont *inexplicables*. (Mme de Staël.) Mon enfant, l'âme d'un libertin est *inexplicable* ; mais tu te flattes en vain d'un changement de conduite. (Beaumarch.) L'amour répand sur tout un charme *inexplicable*. (Deshoull.) Les inclinations naissantes, après tout, ont un charme *inexplicable*. (Mol.)

INEXPLICABLEMENT. adv. D'une manière inexplicable.

INEXPLICITE. adj. des 2 g. Obscur, embarrassé, difficile à comprendre.

INEXPLICITEMENT. adv. D'une manière qui n'est pas explicite.

INEXPLIQUÉ, ÉE. adj. Qui attend une solution, qui n'est pas encore éclairci, expliqué.

INEXPLORÉ, ÉE. adj. Qui n'a pas été exploré. Terre inexplorée. Contrée inexplorée. Pays inexploré. Mer inexplorée. Parmi les terres découvertes combien sont encore inexplorées ?

INEXPLOSIBLE. adj. des 2 g. Phys. Qui ne peut faire explosion. Machine, bateau inexplosible.

INEXPOSÉ, ÉE. adj. Qui n'est point exposé.

INEXPRESSIBLE. adj. des 2 g. Qui n'est pas expressible. Reconnaissance inexpressible.

INEXPRIMABLE. adj. des 2 g. Que l'on ne peut exprimer par des paroles, dont on ne peut faire connaître toute l'étendue. Joie inexprimable. Douleur inexprimable. Reconnaissance inexprimable. Sentiments inexprimables. Un charme, un attrait inexprimable. Le plaisir de la bienfaisance est inexprimable. Le charme inexprimable de la vertu. (J.-J. Rouss.) Ce goût tient encore à celui des harmonies *inexprimables* que la nature a répandues sur les rivages des mers. (B. de St-P.) Je ne vous peindrai point le désespoir de Freind, il était *inexprimable*. (Volt.) Toute son âme était pénétrée de l'*inexprimable* joie de revoir enfin dans son amant le modèle de la constance. (Id.) A ce mot d'épouse elle soupira, le regarda avec une tendresse *inexprimable*, et soudain jeta un cri d'horreur. (Id.)

INEXPUGNABLE. adj. des 2 g. (pr. *i-nèks-pugh-na-ble* ; du lat. *inexpugnabilis*, formé de *in*, priv. ; *ex*, hors de ; *pugnare*, combattre. Qui ne peut être forcé, pris d'assaut ; imprenable. Forteresse inexpugnable. Ville inexpugnable. Il n'y a plus de forteresses inexpugnables. Il ne se dit guère que dans le style soutenu. La ville de Derbent du côté de la terre paraît *inexpugnable*. (Volt.)

— Par exagér. Une porte inexpugnable. Un terrier inexpugnable. Le timide lapin s'y creuse un terrier *inexpugnable* sur les pelouses de serpolet et de thym. (B. de St-P.)

— Fig. Qui résiste à toutes les attaques. La chasteté de cette dame est un fort inexpugnable. La constance d'un stoïcien est inexpugnable.

INEXTENSIBILITÉ. s. f. Qualité de ce qui ne peut pas être étendu. L'inextensibilité des corps.

INEXTENSIBLE. adj. des 2 g. Qui ne peut pas être étendu. Corps inextensibles.

INEXTENSILINGUE. adj. des 2 g. Zool. Se dit d'un animal qui ne peut allonger sa langue hors de la bouche, par opposition à un autre qui jouit de cette faculté.

INEXTERMINÉ, ÉE. adj. Qui n'a pas été exterminé.

INEXTINGUIBILITÉ. s. f. (pr. *in-èks-tin-gu-i-bi-li-té*). Didact. Qualité de ce qui est inextinguible, qu'on ne peut éteindre.

INEXTINGUIBLE. adj. des 2 g. Qu'on ne peut éteindre. Un feu inextinguible. Lampe inextinguible.

— Fig. Qu'on ne peut apaiser, arrêter. Une soif inextinguible. Un rire inextinguible. Les dieux de l'Olympe, à l'aspect de Vulcain boiteux, furent saisis d'un rire inextinguible.

— L'ardeur inextinguible de l'amour, de la haine. L'avare éprouve la soif inextinguible des richesses. Tous les trésors de l'univers n'apaiseraient pas la soif inextinguible dont il est dévoré.

INEXTIRPABILITÉ. s. f. Néol. Etat de ce qui est inextirpable.

INEXTIRPABLE. adj. des 2 g. Qu'on ne peut extirper.

— Fig. Abus inextirpables. Fléau honteux, destructeur, *inextirpable*. (Ling.)

INEXTIRPABLEMENT. adv. D'une manière inextirpable.

INEXTIRPÉ, ÉE. adj. Qui n'a point été extirpé.

INEXTRICABILITÉ. s. f. Néol. État de ce qui est inextricable.

INEXTRICABLE. adj. des 2 g. Qui ne peut être démêlé. Un labyrinthe de procédures inextricables. Un chaos inextricable de difficultés.

INEXTRICABLEMENT. adv. D'une manière inextricable. Phrase inextricablement construite.

INEXUVIABLE. adj. des 2 g. (ét. lat., *in*, priv., *exuo*, je dépouille). Ornith. Qui ne mue jamais, qui n'est point sujet à la mue.

INFAILLIBILISTE. s. m. Nom donné aux partisans de l'infaillibilité du pape ou de l'Eglise.

INFAILLIBILITÉ. s. f. Qualité de ce qui est infaillible. L'infaillibilité est de l'essence de Dieu, est dans la nature de Dieu. L'infaillibilité ne convient qu'à Dieu et aux hommes à qui il a accordé ce privilége.

— Ce qui est absolument certain, démontré jusqu'à l'évidence. L'infaillibilité des règles d'arithmétique. L'infaillibilité de la géométrie.

— Ce qui paraît immanquable, ce qui doit inspirer une pleine et entière confiance, approchant de la certitude. Dans ce sens, il se dit des choses. L'infaillibilité d'une promesse, d'un engagement. L'infaillibilité d'un événement, d'une prédiction. L'infaillibilité d'un remède. L'infaillibilité d'une méthode d'enseignement.

— Impossibilité de se tromper, d'être trompé. Ceux qui contestent l'*infaillibilité* d'autrui se croient eux-mêmes infaillibles. (Boiste.)

— Particulièrement, Qualité de ne point faillir, de ne point se tromper en matière de religion, que les catholiques croient appartenir au pape, quand il prononce après avoir assemblé et consulté le conclave. L'*infaillibilité* des papes ou des conciles était absolument nécessaire pour étouffer tous les germes, toutes les velléités d'indépendance qui pouvaient menacer d'apporter la division dans l'Eglise. En face de l'*infaillibilité* de Rome surgit l'*infaillibilité* des lois canoniques de l'univers. (Ed. Quinet.)

INFAILLIBLE. adj. des 2 g. (ét. lat., *in*, priv. ; *fallere*, tromper). Qui ne peut se tromper ni errer. Dieu seul est infaillible. L'Eglise est infaillible par privilége. Le plus sûr moyen de se tromper est de se croire infaillible. Le tribunal *infaillible* des actions humaines c'est la conscience ; mais la juridiction en est trop souvent déclinée par nos passions. (S. Dubay.) Mais l'homme, tout fier des moindres conquêtes de son intelligence, est facilement enclin à oublier la fragilité de sa nature ; d'une autre part, le doute l'irrite ou l'accable, et sa faiblesse cherche un appui dans ce fantôme d'autorité *infaillible*. (Cherbul.) Le plus sûr moyen de se tromper est de se croire *infaillible*. (Boiste.) La seule différence qu'il y ait entre deux sectes, c'est que l'une se croit *infaillible* et l'autre croit n'avoir jamais tort. (Id.)

Quand la troupe écarlate, à Rome, fait un choix,
L'élu, fût-il un sot, est dès lors *infaillible*. (Vax.)

— Qui est absolument certain, qui est démon

tié jusqu'à l'évidence. Les règles d'arithmétique sont infaillibles. Il n'y a que la géométrie qui soit infaillible entre les sciences.

— Par extens. Qui est certain, immanquable; qui doit inspirer une grande confiance. Moyen, ruse infaillible. Remède, recette infaillible. Le succès de cette entreprise, de cette démarche, de cette affaire, est infaillible. Ce que je vous promets est infaillible. C'est une chose infaillible. Sa perte est infaillible. A-t-elle de son cœur quelque gage *infaillible*? (Rac.) Rarement le premier jugement des peuples est juste, mais le dernier est *infaillible*. (Char.) Il y a plusieurs remèdes qui peuvent guérir de l'amour; mais il n'y en a pas d'*infaillibles*. (Id.) Je concevais bien qu'elle était assez bonne comédienne pour se tirer d'un si mauvais pas; mais je ne voyais qu'un châtiment *infaillible* pour moi, et je n'étais pas assez amoureux pour le braver. (Le Sage.) Je me dis en moi-même : Ho! ho! je vois bien à présent quel est l'*infaillible* moyen qu'a le ministre de réussir dans son entreprise. (Id.)

INFAILLIBLEMENT. adv. Immanquablement, assurément, sans doute. Infailliblement cela arrivera. Je m'y trouverai infailliblement. Infailliblement vous réussirez. On se trompe infailliblement lorsqu'on croit ne pouvoir jamais être trompé. L'argent tue l'amour *infailliblement*. (J.-J. Rouss.) Ce n'est pas à tort qu'il se vante de lire dans les cœurs et de juger *infailliblement* d'après les physionomies. (G. Sand.) Il n'y a parmi les hommes aucune espèce d'excès qui soit plus *infailliblement* puni que celui du commerce des sexes. (Rostan.) Nous guérissons *infailliblement* tous ceux qui se guérissent eux-mêmes. (Volt.)

INFAISABLE. adj. des 2 g. Qui ne peut être fait. C'est une chose infaisable. Un ouvrage, une proposition infaisable. Les révolutions sont *infaisables* lorsqu'un seul ne les dirige pas. (Gustave R. de S.) Un Anglais s'est avisé de dire dans Rome qu'il s'était chargé de me rapporter les oreilles du grand inquisiteur dans un papier de musique; mais le pape en ayant été informé, lui a dit : Faites bien mes compliments à M. de Voltaire, mais dites-lui que sa commission est *infaisable*, le grand inquisiteur n'a plus d'yeux ni d'oreilles. (Volt.)

INFAMABLE. adj. des 2 g. Qui est susceptible d'infamie, qui mérite l'infamie. Conduite infamable.

INFAMANT, ANTE. adj. (ét. lat., *in*, privat.; *fama*, réputation, renommée). Qui porte infamie. Paroles, injures infamantes. Bruits infamants. Conduite, note infamante. Sentence infamante. Jugement, arrêt infamant. Peine infamante. Supplice infamant. Ce qui est *infamant* est une tache honteuse dans la vie, fait perdre l'honneur, et attire l'aversion des gens de probité. (Trév.) Ceux qui nuisent à la réputation ou à la fortune des autres plutôt que de perdre un bon mot, méritent une peine *infamante*. (La Bruy.)

INFAMATION. s. f. (pr. *in-fa-ma-ci-on*). Jurispr. Une note d'infamie. Les jugements qui condamnaient à l'aumône, en matière civile, et ceux qui condamnaient à une peine afflictive en matière criminelle, emportaient *infamation*. (Trév.)

INFÂME. adj. des 2 g. (ét. lat., *in*, priv.; *fama*, réputation). Qui est diffamé, noté, flétri par la loi, par l'opinion publique. Personne infâme. Ce jugement l'a rendu infâme. Il y a des châtiments qui rendent infâme. C'est un homme infâme. C'est une infâme prostituée. Ceux qui sont réputés infâmes par les lois ne peuvent être admis en témoignage. Infâme par ses paroles, il est encore infâme par ses actions. Qui peut vivre *infâme* est indigne du jour. (Corn.) Les Abdéritains déclaraient *infâme* le dissipateur de son patrimoine. (Boiste.)

Qu'importe qu'en tous lieux on me traite d'*infâme*,
Dans mon coffre, tout plein de rares qualités,
J'ai cent mille vertus en louis bien comptés. (Boileau.)

— Dans le même sens, en parlant des choses. Profession infâme. Conduite infâme. Procédé infâme. Moyen infâme.

— Qui est honteux, indigne, déshonorant. Action infâme. La chose est infâme. Une infâme trahison. Mœurs infâmes. Une action infâme. Une parole infâme. Un ouvrage infâme. Un tableau infâme. Une persécution infâme. D'infâmes assassins. Si quelques-unes font un *infâme* commerce des services qu'elles rendent, des milliers d'autres s'occupent tous les jours gratuitement à secourir le pauvre de leur bourse,

[...]ment aboli la mémoire d'un si *infâme* jugement. (Volt.) Ce procès, si malheureusement célèbre, fit rechercher toute sa vie, et servit à susciter contre lui les plus *infâmes* accusations. (Id.) Je ne ressemble pas, Dieu merci, à la plupart des voituriers, qui ne chantent que des chansons *infâmes* ou impies. (Le Sage.) Apprenez que je ne suis pas d'un caractère à m'applaudir de l'*infâme* honneur de voir ma nièce maîtresse d'un prince. (Id.)

Ses muscles énervés par l'*infâme* mollesse,
Privent dans le travail une heureuse vigueur. (Volt.)

— Par exagération, Sordide, malpropre, sale. Malsain. Un taudis infâme. Loger dans un infâme taudis. Vous avez un habit infâme.

— *Lieu infâme*. Mauvais lieu; lieu de prostitution.

— substant. C'est un infâme. Infâme! oses-tu bien te présenter ici! Un infâme de cette espèce est dévolu au bagne et peut-être à l'échafaud.

Taisez-vous, *infâme* que vous êtes! répliqua don Anastasio; en voulant me prévenir contre Hordalès, vous justifiez mes soupçons au lieu de les dissiper. (Le Sage.) Afin d'égayer le repas, on faisait venir des gladiateurs avec des courtisanes et des joueurs de flûte. En sortant des bras d'une *infâme*, on allait voir une bête féroce boire du sang humain. (Chateaub.) Si le J.-J. Rousseau dont il s'agit n'est qu'un *infâme*, ce n'est pas tout, il faut encore qu'il soit un sot. (J.-J. Rouss.)

— Se disait pour Infamie. Mais il souffrait ce grand blâme de cette *infâme* au nom de pénitence. (***)

INFAMÉ, ÉE. part. pass. du v. Infamer. S'empl. adjectiv. Un homme infamé par les lois, par l'opinion publique.

INFAMÉMENT. adv. Avec infamie. Se conduire infamément, avec ignominie. Peu usité.

INFAMER. v. a. 1re conj. Rendre infâme, déshonorer. Une telle conduite peut vous infamer à tout jamais.

— Absol. Un jugement qui infâme.

INFAMIE. s. f. (ét. lat., *in*, priv.; *fama*, réputation). Flétrissure notable imprimée à l'honneur, au nom, à la réputation d'une personne, soit par la loi, soit par l'opinion publique; avilissement, décri, déshonneur, opprobre, ignominie. Encourir l'infamie. Il s'est couvert d'infamie. Noter d'infamie. Couvrir quelqu'un d'infamie. L'infamie est plus à craindre que la mort. Vivre dans l'infamie. Je préfère toujours la condition d'un malheureux avec courage, à celle d'un heureux avec *infamie*. (J.-J. Rouss.) C'eût été sans doute un grand bien que les enfants n'eussent pas hérité de l'*infamie* de leurs pères. (Rayn.) Le décret qui les couvrit d'*infamie* fut gravé sur une colonne de bronze. (Barth.) Cet abus n'est qu'un léger symptôme de l'*infamie* de leur conduite. (Id.) Le traître animait ainsi un époux trop crédule contre une femme innocente, et il lui peignait avec de si vives couleurs l'*infamie* dont il demeurerait couvert s'il laissait l'affront impuni, qu'il le mit enfin en fureur. (Le Sage.) Comment oser montrer à une nation éclairée, généreuse, et chargée de lauriers, l'*infamie* des privilèges et du servage? (Boiste.)

— Action infâme. Votre conduite n'est qu'un tissu d'infamies. C'est une infamie de manquer à sa parole. C'est un malhonnête homme, il a fait cent infamies. Cet avare fait des infamies pour avoir de l'argent. Il est difficile de mettre un frein à ses infamies.

— Quelquefois, Action indécente, obscène. L'un fait des *infamies* à sa belle-mère, l'autre à sa belle-sœur. (Volt.)

— Parole injurieuse à l'honneur, à la réputation. Il lui a dit mille infamies, toutes les infamies imaginables, toutes les infamies du monde.

— Jurispr. *Infamie de droit*. Celle qui résultait d'un jugement. ‖ *Infamie de fait*. Celle qui résultait d'un état réputé infâme. L'état de bourreau, de tortionnaire, de comédien, emportait infamie dans l'opinion générale. ‖ *Sans note d'infamie*. Restriction que l'on prononçait quelquefois à la suite d'une condamnation ordinairement infamante. Les cours souveraines avaient seules le droit d'ajouter à une sentence : Sans note d'infamie. ‖ *Couronne d'infamie*. Couronne de laine que l'on faisait quelquefois porter à un condamné.

— Iconol. On représente l'Infamie sous les traits d'une femme à demi nue, avec des ailes de corbeau. Elle sonne de la trompette, et porte écrit sur le front le mot *honte*. D'autres la symbolisent par une femme d'un aspect ignoble, vêtue de haillons, et accroupie dans un lieu malpropre et fangeux. Elle se couvre le visage de ses mains; et ses seuls attributs sont deux grandes ailes noires de chauve-souris, sous lesquelles elle cherche à se cacher.

INFAMILIER, ÈRE. adj. Qui n'est point familier.

INFANT, ANTE. s. (ét. lat., *infans*; formé de *in*, partic. priv., et de *fari*, parler, qui ne parle pas encore). Titre d'honneur qu'on donne aux enfants de quelques princes, comme en Espagne, en Portugal. Il n'y a que les frères du roi d'Espagne et son fils aîné, le prince des Asturies, qu'on qualifie d'Infante. Un infant. Une infante. Les Infants. Un des infants. Une des infantes. L'infante de Portugal. L'usage du mot infant dans l'acception politique que lui ont donnée les Espagnols ne date pas plus loin que le XIIIe siècle; mais il était déjà usité dès [...]

— Hist. *Capitulation matrimoniale de l'infante*. Titre dans lequel les articles les plus importants du traité des Pyrénées établissent la renonciation de Marie-Thérèse à tous ses droits à la couronne d'Espagne. V. PYRÉNÉES.

— Abusiv. Me pardonnerez-vous d'avoir empêché votre frère d'épouser cette *infante*? (Mme de Sév.) ‖ Le Sage lui donne encore un sens plus expressif, celui de Femme publique. Il m'est expressément ordonné d'arrêter ces *infantes*; M. le corrégidor en veut faire un exemple.

— adjectiv. Le cardinal infant.

INFANTADO. Géogr. Duché de l'Espagne, dans la Nouvelle-Castille.

INFANTARIEN, ENNE. s. Hist. relig. Nom que les gentils donnaient aux chrétiens, parce qu'ils les accusaient d'immoler des enfants dans leurs réunions. Tertullien nous apprend que les premiers chrétiens étaient accusés d'employer des infantariens.

INFANTERIE. s. f. (du celt. *fan*, marche d'où *fantair* ou *fantais*, marcheur; ou de l'ital. *fante*, valet; selon d'autres, notre première infanterie ayant été composée de jeunes gens levés en différents pays, on les appelait *enfants* de Paris, d'Orléans, de Picardie, de Flandre, d'où serait venu le mot Infanterie. Enfin, suivant d'autres autorités, l'infanterie tirait son origine d'une infante d'Espagne, qui se mit à la tête d'un certain nombre de gens de pied, dont on ne se servait point alors, pour arrêter dans leur poursuite les ennemis du roi son père). Art milit. Totalité des troupes destinées, dans toutes les circonstances de leur service, à combattre à pied. Infanterie française. Infanterie allemande. Infanterie espagnole. Infanterie de bataille. Infanterie légère. Bonne infanterie. Vieille infanterie. Nouvelle infanterie. L'infanterie ennemie fut mise en pièces. Colonel, soldat, officier d'infanterie. Manœuvres d'infanterie. Inspection d'infanterie. Division, brigade, régiment, bataillon, compagnie, détachement d'infanterie. Les Romains, dont le système de guerre était basé sur une plus grande mobilité, n'avaient que deux espèces d'infanterie.

— Hist. Les Grecs donnèrent les premiers l'exemple de l'organisation d'une troupe à pied triomphant par son instruction et sa tactique, non-seulement d'une multitude armée et brave, mais encore des attaques de la cavalerie. Leur phalange s'est immortalisée dans les fastes de l'histoire militaire. L'infanterie des Romains fut plus mobile que celle des Grecs, et sa manière de combattre soumit le monde à Rome. Les nations barbares qui envahirent l'empire romain n'avaient nulle notion de tactique ni d'organisation régulière, cependant la force de leur armée consistait tout entière dans leur infanterie. Sous le système féodal l'infanterie fut nulle. Plus tard, lors de l'organisation des troupes permanentes, l'infanterie, constituée en bataillons de chasseurs ou infanterie légère, devint l'âme des armées. Les guerres de la Révolution et de l'Empire jetèrent un tel éclat sur elle, qu'on peut dire qu'elle est véritablement la base et la force réelle des armées.

— Mar. *Infanterie de marine*. Corps organisé qui comprend trois régiments d'infanterie, lesquels sont affectés spécialement tant à la garde des arsenaux en France, qu'au service militaire des colonies.

INFANTICIDE. s. m. (ét. lat., *infans*, petit enfant qui ne parle pas encore; *cædere*, tuer). Meurtre d'un enfant.

— Particulièrement, Meurtre d'un enfant nouveau-né ou sur le point de naître, commis par le père ou la mère. Fille accusée d'infanticide. Commettre un infanticide. L'infanticide est puni de mort. L'*infanticide* est l'effet presque inévitable de l'affreuse situation où se trouve une infortunée qui a cédé à sa propre faiblesse ou à la violence. (Beccaria.) Le moyen le plus efficace pour prévenir l'*infanticide*, ce serait d'assurer à la faiblesse toute la protection des lois. (Id.) L'*infanticide* est d'autant plus atroce, que la victime est une faible créature sans défense, immolée par ceux-là même qui lui doivent secours et protection. (Ctesse de Bradi.)

— Fig. Action de mettre à néant une œuvre nouvelle. Je ne me permettrai point le moindre *infanticide* littéraire. (Mercier.)

INFANTICIDE. adj. des 2 g. Qui est coupable du meurtre d'un ou de plusieurs enfants. Hérode fut infanticide.

— Particulièrement, Qui est coupable du meurtre de son propre enfant nouveau-né ou prêt à naître. Père infanticide. Mère infanticide. Jeune fille infanticide.

— subst. Celui, celle qui a commis un infanticide. Un infanticide. Une infanticide. C'est le désespoir, la honte, la misère, qui le plus souvent poussent la main de l'infanticide.

INFARDÉ, ÉE. adj. Qui n'a point mis de fard.

— Fig. Qui n'est pas déguisé.

INFATIGABILITÉ. s. f. Qualité de ce qui est infatigable. L'infatigabilité de son esprit, de son âme, de son cœur. L'infatigabilité de son zèle, de son ardeur. Voyez la fourmi; quelle prévoyance, quelle *infatigabilité*! (St-Evrem.)

INFATIGABLE. adj. des 2 g. (ét. lat., *in*, privat.; *fatigatus*, fatigué). Qu'on ne peut fatiguer. Qui ne peut être lassé par la peine, par le travail, par la fatigue. Corps, animal, personne infatigable. Un homme infatigable. Un coursier infatigable. Un esprit, un cœur infa-[...]

Surtout j'admire en vous ce cœur *infatigable*,
Qui semble s'affermir sous le faix qui l'accable. (Rac.)

— Se dit des choses. Qui ne se ralentit point. Zèle infatigable. Ardeur infatigable. L'amour infatigable de l'étude. Travail infatigable. Son travail *infatigable* abrégea ses jours. (Volt.) Quel zèle *infatigable*! (J.-J. Rouss.) L'amour est *infatigable*, il ne se lasse jamais. (Lamen.)

— *Infatigable à*. Infatigable à la course. Infatigable à tous les exercices du corps. Infatigable à disputer, à écrire, à composer, etc.

INFATIGABLEMENT. adv. D'une manière infatigable; sans se lasser. Attaché, appliqué infatigablement à son travail. La Providence travaille *infatigablement* à prouver qu'elle sait punir. (Boiste.) Il faut nettoyer *infatigablement* le miroir de la vérité. (Id.) Il est *infatigablement* attaché au travail. (***)

INFATIGUÉ, ÉE. adj. Qui n'éprouve pas de fatigue.

INFATUATION. s. f. (pr. *in-fa-tu-a-ci-on*; ét. lat., *in*, dans; *fatuitas*, sottise poussée jusqu'à la folie). Entêtement, prévention excessive et ridicule en faveur de quelqu'un ou de quelque chose. Son infatuation passe toutes les bornes. Son infatuation ne se guérira jamais. Il est dans une grande infatuation de sa noblesse, de son opulence, de son mérite. C'est une sotte, une déplorable infatuation. Il est plus aisé que chez vous-même (en Angleterre) de ramener le public à des idées raisonnables. J'en juge par l'*infatuation* de votre nation sur le projet absurde de subjuguer l'Amérique. (Turgot.)

INFATUÉ, ÉE. part. pass. du v. Infatuer. S'empl. adjectiv. Il est infatué de lui-même, de sa personne, de son mince talent. Les personnes infatuées de leur mérite ne peuvent supporter la moindre critique. Une fille *infatuée* d'opinions étrangères et de doctrines réprouvées de l'Église (Bourdal.) Quel est donc ce Basile? — Un pauvre hère qui montre la musique à sa pupille, *infatué* de son art, friponneau, besogneux (Beaum.)

Crésus *infatué* d'un objet si hideux,
Le voyant de retour, nous néglige tous deux. (Bours.

— substantiv. L'*Infatué* ou le *Fou*. Surnom de Charles de France, frère de Lothaire.

INFATUER. v. a. 1re conj. *J'infatue, nous infatuons. J'infatuais, nous infatuïons, vous infatuïez*, etc. Prévenir excessivement, follement, en faveur d'une personne ou d'une chose qui ne mérite pas qu'on s'en préoccupe. Qui vous a infatué de cet homme-là, de ce livre-là? Les esprits sont sujets aux maladies épidémiques, comme les corps. Un seul homme *infatue* tout un pays en peu de temps. (Bayle.)

Ce vaste chaos de volumes,
Dont l'erreur et les sens divers
Ont *infatué* l'univers. (Gresset.)

— S'INFATUER. v. pr. Devenir infatué; se prévenir excessivement, follement, en faveur de. S'infatuer de quelqu'un. S'infatuer d'un système, d'une opinion, d'une mode.

— Absol. Il ne demande qu'à s'infatuer. Sa nature est de s'infatuer.

— *S'infatuer pour*. S'infatuer pour un acteur, pour un projet, pour une entreprise.

INFAVORABLE. adj. des 2 g. Qui n'est pas favorable.

INFAVORABLEMENT. adv. D'une manière non favorable. Recevoir un avis infavorablement.

INFAVORISÉ, ÉE. adj. Qui n'est point favorisé.

INFÉCOND, ONDE. adj. Non fécond, qui ne produit point, qui produit mal ou qui produit peu. Terre inféconde. Sol infécond. Champs inféconds. La terre *inféconde* n'offrait qu'une aride solitude à ses tristes habitants. (J. Peuchu.) Il y a dans cette race assez souvent des mâles stériles, et aussi des femelles *infécondes* et qui ne pondent point. (Buff.) Le mulet n'est pas réellement *infécond*. (Id.) Où meurent avortés les germes *inféconds*. (Dol.)

La fille de Cérès, Proserpine, à son tour,
Stérile déité d'un stérile séjour,
En hommage reçoit une vache *inféconde*. (Del.)

Aussi pour animer des plages *infécondes*,
L'architecte éternel le dota de cinq mondes.
(Chênedollé.)

— Fig. Esprit infécond, génie infécond, veine inféconde.

INFÉCONDITÉ. s. f. Manque de fécondité. Une infécondité passagère. Une longue infécondité. Une infécondité résultant de la mauvaise qualité des terres. Une infécondité résultant du manque de culture ou d'une culture inintelligente. Infécondité d'un terrain, d'un champ. L'infécondité des terres où il y a des mines n'est pas toujours compensée par la richesse des métaux qu'elles produisent. Le défaut de culture et de persévérance est souvent la cause de l'infécondité d'une terre. Une longue infécondité dégénère en stérilité.

INFECT, TE. adj. (pr. *ein-fèkt*; du lat. *inficere*, gâter, corrompre). Puant, gâté, corrompu, qui est infecté ou qui infecte. Air infect. Lieu infect. Mare infecte. Eaux infectes. Des vapeurs infectes. Il a l'haleine infecte. Il est puant et infect. Introduites dans les corps animés, les émanations infectes agissent comme des germes d'une inflammation plus ou moins active, dont la gangrène est souvent le terme. Dans l'état actuel de nos connaissances, il nous est possible de neutraliser ou d'annihiler en plusieurs circonstances l'action des corps [...] également nuisibles à la santé de l'homme. (Paris.)

INFECTÉ, ÉE. part. pass. du v. Infecter. S'empl. adjectiv. Fuir les lieux infectés de la peste, les lieux infectés. La peste avait infecté toute la ville. Ceux qui étaient infectés de cette maladie mouraient presque tous. Toute source *infectée* infecte ses ruisseaux. (Rac.)

. . . . . . L'air en est *infecté*,
Le flot qui l'apporta recule épouvanté. (Racine.)

— Métaphor. L'air qu'on respire dans le grand monde est infecté pour les jeunes gens. Clovis est presque le seul des monarques de ce siècle qui n'ait pas été *infecté* de cette hérésie. (Anq.) Il résolut donc enfin d'exterminer l'homme, et avec lui tous les animaux de la terre qui avaient été *infectés* en quelque sorte par la contagion de son péché. (Le Maistre de Sacy.)

INFECTER. v. a. 1re conj. (du lat. *inficere*, gâter, corrompre). Empuantir, gâter, corro[mpre] incommoder par communication de

chose de puant, de contagieux ou de venimeux. Il y a des brouillards qui infectent l'air. Cette puanteur, cette charogne infecte tout le voisinage. Il vous infecte avec son haleine, de son haleine. On jeta des immondices dans le puits pour l'infecter. Mais, dès que le lapin eut *infecté* la cage, elle se retira sur-le-champ dans le fond d'une vieille armoire. (Buff.)

Ils font les dieux (les rois) dans le monde chrétien ;
Mais ils n'auront sur toi que le triste avantage
D'*infecter* un tombeau plus riche que le tien.
(MAYNARD.)

— V. n. Exhaler une mauvaise odeur. Ce marais infecte.

— Fig. Infecter l'âme, l'esprit, les mœurs. Infecter les ignorants de superstitions, de mauvaises doctrines, d'hérésie mortelle. Infecter la jeunesse de dangereuses maximes. Le vil amour du gain *infecte* les esprits. (Boil.) On nous fit lire, il n'y a pas longtemps, une de ces feuilles dont il *infecta* la basse littérature. (Volt.) Quelque glorieuse que fût la source dont il sortait, l'hérésie des derniers temps l'avait *infectée*. (Fléch.) Une extravagance pareille a *infecté* la morale. (Volt.) Heureux l'homme qui naît après l'extinction de cette longue suite d'erreurs qui a *infecté* la nation. (Rayn.)

De quel front cet ennemi de Dieu
Vient-il *infecter* l'air qu'on respire en ce lieu? (RAC.)

Jusqu'à quand souffre-t-on que ce peuple respire
Et d'un culte profane *infecte* votre empire? (ID.)

Il forma dans Paris cette ligue funeste,
Qui bientôt de la France *infecta* tout le reste. (VOLT.)

— S'INFECTER. v. pron. Se gâter, se corrompre, au propre et au figuré. S'infecter d'une mauvaise odeur. S'infecter par maladresse. S'infecter par la fréquentation de la mauvaise compagnie. On s'*infecte* de sottise en fréquentant les sots. (Nicol.)

— Se corrompre l'un l'autre. Les méchants réunis s'*infectent* réciproquement de plus en plus. (Boiste.)

— Infecter à soi. S'infecter l'esprit par de pernicieuses lectures, de fausses maximes. S'infecter le jugement par de dangereux systèmes.

INFECTIEUX, EUSE. Méd. Qui dépend de l'infection ou qui la produit. On dit aussi Infectueux.

INFECTION. s. f. (pr. *in-fek-ci-on*; ét., V. INFECTER). Sensation profonde sur notre odorat par des odeurs fétides; puanteur excessive. Grande infection. Insupportable infection. Quelle infection! Une infection suffocante. Répandre l'infection. C'est une infection.

— Pathol. Saturation d'une localité par des miasmes morbifiques. || Altération plus ou moins profonde de toute l'économie qui succède à l'action locale des virus comme à l'introduction dans les voies circulatoires de matières putrides ou vénéneuses. Infection humaine. Infection combinée. Infection produite par les émanations des eaux marécageuses putrescentes. Infection résultant de la décomposition de matières animales et végétales. Les maladies produites par infection ne sont pas transmises par les malades aux personnes saines qui les approchent. En général, tout ce qui affaiblit la vitalité dispose aux effets de l'infection. Deux conditions sont nécessaires pour que l'infection s'effectue, il faut des agents particuliers et une aptitude organique à recevoir leur action. Un régime fortifiant, la propreté, l'énergie morale et les précautions hygiéniques, sont des moyens de se soustraire à l'infection. Un foyer d'infection. Une source d'infection. Une cause d'infection. Les causes les plus ordinaires de l'infection sont les émanations qui s'échappent du corps de l'homme, surtout de l'homme malade. Comme l'air est le récipient dans lequel sont versés les agents d'*infection* et par lequel ils arrivent jusqu'à nous, c'est une de leurs propriétés essentielles de pouvoir se répandre dans ce fluide. (Nacq.)

— Fig. L'*infection* la plus rapide est celle des erreurs lucratives, des maximes de l'égoïsme, des mauvaises mœurs. (Boiste.)

INFECTIONNISTE. s. m. (pr. *in-fèk-ci-on-niste*). Didact. Médecin qui érige en système le traitement des maladies causées par l'infection. C'est un infectionniste. Un anti-infectionniste.

INFÉLICITÉ. s. f. (ét. lat., *in*, priv.; *felicitas*, félicité). Etat contraire à la félicité, absence de bonheur; défaut de félicité. Le vice nécessite l'infélicité. Il y a si peu de distance entre la félicité et l'*infélicité*, qu'elles ne sont séparées que par une petite syllabe, et ne diffèrent que de deux lettres seulement. (Sali.) *Infélicité*, ce n'est ni malheur ni disgrâce, c'est une né-

quoi elle est très-peu usitée, car il n'y a personne qui se croie heureux ou malheureux à nemi. (Ch. Nodier.)

Quel charme ou quel dieu plein d'envie,
A changé ma première vie,
La comblant d'*infélicité*? (PHIL. DESPORTES.)

INFENDU, UE. adj. Qui n'est point fendu.

INFÉODATION. s. f. (pr. *in-fé-ô-da-ci-on*; ét. lat., *in*, dans; *fides*, foi). Féod. Acte par lequel le seigneur recevait un vassal à foi et hommage, et le mettait en possession du fief qui relevait de sa mouvance. Inféodation de dîmes. Inféodation de rente, charge ou hypothèque. L'inféodation n'avait lieu que pour les fiefs, et s'opérait non seulement pour la réception à foi et hommage, mais encore par la cession ou souffrance baillée par le seigneur, et la réception par main souveraine. L'Assemblée constituante, en réglant la liquidation des prestations féodales, déclara affranchies de toutes recherches les inféodations faites sans clause de réversion; mais elle confirma les aliénations faites par contrat d'inféodation de terres vaines et vagues, et les déclara irrévocables.

INFÉODÉ, ÉE. part. pass. du v. Inféoder. S'empl. adjectiv. Domaine inféodé. Terre ou rente inféodée. Dîmes inféodées, aliénées par l'Eglise, et possédées par des laïques. L'origine des dîmes inféodées est fort ancienne, quelques feudistes en font remonter la date au règne de Charles le Chauve.

— Fig. *Être inféodé à*. Vivre sous l'étroite dépendance de. Etre inféodé au pouvoir, au gouvernement, à l'administration, à un personnage.

INFÉODER. v. a. 1re conj. (du lat. *in*, dans; et du fr. *féodal*). Donner une terre, une rente pour être tenue en fief. Le concile de Latran défendit aux ecclésiastiques d'inféoder les dîmes.

— S'INFÉODER. v. pron. Être inféodé. Des héritages qui peuvent s'inféoder.

— Fig. Se rendre maître des actions de quelqu'un. Le diriger à son gré, dans un intérêt différent du sien. Il est le conseil, l'arbitre unique de cette famille; à force de persévérance, d'adresse et de soins, il a fini par se l'inféoder. Déjà du bout de l'épée et de la plume, elle a inscrit le Grand Seigneur au rang de ses vassaux, et elle ne travaille plus qu'à s'*inféoder*, à petit bruit, ce territoire immense dont elle lui laissera le gouvernement. (Barrault.)

— *S'inféoder à*. Se lier à une autre personne, à un parti, à une opinion, comme un vassal était lié à son seigneur. Il ne faut jamais s'inféoder à une secte.

INFERAXILLAIRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *infra*, au-dessous; *axilla*, aisselle). Bot. Qui est fixé au-dessous de l'aisselle. || *Epine inferaxillaire*. Epine placée au-dessous du point d'attache de la feuille ou du rameau. || *Feuille inferaxillaire*. Feuille insérée sous la branche ou le rameau. || *Stipules inferaxillaires*. Stipules attachées sur la tige au-dessous des feuilles.

INFÈRE. adj. des 2 g. (du lat. *inferus*, inférieur; rad. *infra*, au-dessous). Bot. Qui est placé au-dessous d'un autre. Il se dit par opposition à Supère. Organe infère. Fleur infère. Corolle infère. Germe infère. Calice infère. Si la corolle est *infère*, le germe est supère; si la corolle est supère, le germe est *infère*. (J.-J. Rouss.) Quand le calice et la corolle portent sur le germe, la fleur est supère; quand le germe porte sur le calice et la corolle, la fleur est *infère*. (Id.) Il y a beaucoup plus de plantes où la fleur est *infère* que de celles où elle est supère. (Id.)

— *Calice infère*. Celui qui s'insère au-dessous d'un ovaire avec lequel il n'a aucune adhérence. Le calice du lis est infère. || *Ovaire infère*. Celui qui adhère au tube du périanthe dont le limbe le couronne, ce qui le fait paraître inférieur à toutes les autres parties de la fleur. || *Radicule infère*. Celle qui se dirige vers la base de la graine.

INFÉRÉ. part. pass. du v. Inférer. S'empl. adjectiv. Une chose inférée d'une autre.

INFÉRER. v. a. 1re conj. (du lat. *inferre*, porter dans, sur ou contre). L'é se change en è devant une syllabe muette. *J'infère, tu infères, il infère*, etc. Induire, conclure. Déduire une proposition comme véritable, en vertu d'une proposition déjà donnée comme véritable. Que peut-on inférer de ce fait? Souvent l'esprit se hâte d'*inférer* une chose d'une autre, avant que d'avoir aperçu la connexion des idées qui doivent lier ensemble les deux extrêmes. (Condill.)

— Neutral. *Inférer que*. De votre proposition même j'infère que vous avez tort. J'*infère* de ce conte que la plus forte passion c'est la peur. (La Font.)

INFÉRIES. s. f. pl. (ét. lat., *in*, dans; *ferre*, porter). Myth. Sacrifices ou offrandes que les anciens faisaient sur les tombeaux des morts. Les victimes humaines, les gladiateurs qui leur succédèrent, les animaux immolés, se nommaient *inféries*.

INFÉRIEUR, EURE. adj. (du lat. *infra*, au-dessous). Qui est placé au dessous, en bas. La région inférieure de l'air. La partie inférieure du corps, d'un édifice, d'une montagne, d'un tableau. La mâchoire inférieure. Les planètes inférieures. La lèvre inférieure. La mâchoire *inférieure* est la seule qui ait du mouvement dans l'homme. (Buff.) Comme les palmes sont rangées par étage, les *inférieures*, qui ont tout leur développement, ont seules seize pieds. (B. de St-P.)

— Géogr. Se dit particulièrement de la partie d'un pays qui est la plus éloignée de la source d'un fleuve ou la plus voisine de la mer. Germanie-Inférieure, Germanie-Supérieure. Pannonie-Inférieure, Pannonie-Supérieure. Danube-Inférieur. Egypto-Inférieure || *Département de la Seine-Inférieure, de la Loire-Inférieure*. Département de la France où se trouve l'embouchure de la Seine, de la Loire. On dit quelquefois par ellipse : La Seine-Inférieure, la Loire-Inférieure. Préfet, député de la Seine-Inférieure, de la Loire-Inférieure. || Géogr. anc. *Mer Inférieure*. Mer Tyrrhénienne. V. TYRRHÉNIEN.

— Astron. *Planètes inférieures*. Celles qui, comme Mercure, ont un rayon vecteur plus petit que celui de la terre.

— Mamm. *Vertébrés inférieurs*. Nom donné par quelques naturalistes aux animaux articulés, parce qu'en les considérant comme organisés sur le même plan que les vertébrés proprement dits, ils offrent néanmoins une sorte d'infériorité dans le mode de développement de ce plan.

— Fig. Condition inférieure. État inférieur. Rang inférieur. Classe inférieure. Les gens de condition inférieure. Les classes inférieures forment la partie la plus pauvre et la plus nombreuse de la nation. Les femmes d'un rang *inférieur* et nées pauvres n'ont de ressources que le travail, le talent ou les vices. (Clairon.)

— Moindre, moins grand, moins considérable. Nombre inférieur. Mérite inférieur. Courage inférieur. Adresse inférieure. Dignité inférieure. Science inférieure. Savoir inférieur. Expérience inférieure.

— Moindre, moins bon. Qualité inférieure. Valeur inférieure. Nature inférieure. Produits inférieurs. Marchandises inférieures. Récolte inférieure. A trop bas prix, on ne peut avoir que des marchandises inférieures.

— *Inférieur à*. Inférieur à ses frères. Inférieur à ses collègues. Au propre et au figuré. Il est inférieur à vous. Son âme est inférieure à la vôtre. Votre mérite, votre talent est inférieur au sien. Votre fortune est inférieure à la sienne. Son tableau est inférieur au précédent. Le second volume de cet ouvrage est inférieur au premier. Pour peu que vous y fussiez accoutumé, vous préféreriez votre état à la servitude, qui sans contredit est *inférieure* à la gueuserie. (Le Sage.) Une multitude d'êtres *inférieurs* à l'homme prouve une infinité d'êtres supérieurs. (Locke.)

— *Inférieur en*. Un homme inférieur à un autre en rang, en dignité, en mérite, en forces. Inférieur en science. Inférieur en doctrine, en mérite. Les ennemis étaient inférieurs en forces, en nombre, en infanterie, en artillerie, en cavalerie.

INFÉRIEUR, EURE. s. Celui, celle qui est au-dessous d'un autre en rang, en dignité, et ordinairement avec subordination, avec dépendance. Un inférieur doit subordination et respect à son supérieur. Un supérieur doit en user honnêtement avec son inférieur. Ce terme ne s'emploie qu'en parlant à un inférieur. Le jugement des supérieurs se trouve dans la confiance de leurs inférieurs. Du même fond d'orgueil dont on s'élève fièrement au-dessus de ses *inférieurs*, l'on rampe vilement devant ceux qui sont au-dessus de soi. (La Bruy.) Les grands seigneurs sont pleins d'égards pour les princes; c'est leur affaire, ils ont des *inférieurs*. (Id.)

INFÉRIEUREMENT. adv. Au-dessous. Placer une chose inférieurement à une autre.

— Fig. D'une manière inférieure. Deux auteurs ont écrit sur cette matière, mais l'un bien inférieurement à l'autre.

INFÉRIORITÉ. s. f. Rang de l'inférieur relativement au supérieur. Infériorité physique. Infériorité morale. Grande, extrême infériorité. Légère infériorité. Subir les malheurs de son infériorité. Infériorité bien établie. Infériorité réelle. Sentir, avouer, reconnaître, prouver son infériorité. Infériorité de génie, de mérite, de talent. C'est à une infériorité apparente qu'on doit souvent la protection des hommes puissants. Nous haïssons ceux qui nous font sentir notre infériorité. Le malheur de l'infériorité. Subir les conséquences de l'infériorité, de son infériorité. Etre victime de son infériorité. Infériorité de savoir, de talent, d'esprit, de langage, de fortune. Infériorité d'adresse, d'intrigue, de vigueur corporelle. L'infériorité de ses forces se manifeste. L'infériorité du nombre les empêcha de vaincre. L'infériorité d'un homme sur un autre homme est facile à reconnaître, à établir, à prouver, à constater. L'infériorité ne suppose pas toujours la modestie. La femelle est dédommagée de l'*infériorité* de sa parure par la supériorité de son affection. (Buff.)

INFÉRIPÈDE. adj. des 2 g. (ét. lat. *inferus*, inférieur; *pes*, pied). Qui a les pieds inférieurs. Animal inféripède. || INFÉRIPÈDES. s. m. pl. Entom. Famille de l'ordre des holothurides polypodes, comprenant ceux de ces animaux qui ont les pieds inférieurs.

INFÉRITÉ. s. f. Bot. État des ovaires qui sont infères. L'inférité des ovaires.

INFERMABLE. adj. des 2 g. Qu'on ne peut fermer, ou qui ne peut être fermé. Peu usité. Voilà encore mes mains, elles sont *infermables*. (Mme de Sévigné.)

INFERMENTÉ, ÉE. adj. Qui n'a pas subi la fermentation.

INFERNAL, ALE. adj. (du lat. *infernalis*)

fer. Monstre infernal. Puissances infernales. Le serpent, le dragon, l'esprit infernal. Esprits infernaux. Les rochers qui entourent la source de la lave sont couverts de soufre, de bitume, dont les couleurs ont quelque chose d'*infernal*. (Mme de Staël.)

— Qui appartient à l'enfer mythologique. Séjour infernal. Demeure infernale. Les divinités infernales. Les dieux infernaux. La rive infernale. Le peuple infernal. Les juges infernaux. Pluton, Proserpine, Caron, les Parques, les Furies, la Mort, la Nuit, le Chaos, etc., étaient les dieux infernaux, les divinités infernales. || *Jupiter infernal*, se dit quelquefois de Pluton.

Que ceux de qui l'exil a dépeuplé le ciel,
Ne puissent point briser leur prison *infernale*.
(DELILLE.)

— Fig. Qui est digne de l'enfer, qui annonce beaucoup de méchanceté, de noirceur, de cruauté. Ame infernale. Idée infernale. Esprit infernal. Malice, rage, infernale. Transport infernal. Désir, projet, complot, piége infernal. Entreprise infernale. Idée, conception, machination, combinaison infernale. Ardeur, passion infernale. Art infernal. Lorsqu'il entend de loin d'une gueule *infernale* la chicane en fureur mugir. (Boil.) Alors s'éveilla cette jalousie *infernale* qui la fit cent fois attenter à la vie de l'un et de l'autre. (J.-J. Rouss.)

— Fig. *Homme, génie infernal*. Qui a la méchanceté des démons. C'est un génie infernal. Une tête infernale. Son génie infernal brave les lois divines et humaines. Tels passèrent pour de grands hommes qui ne furent que des génies infernaux.

— Fam. *Bruit infernal*. Grand bruit ou ce qui fait un grand bruit. Tapage, vacarme, tintamarre infernal. Quelle musique infernale!

— *Machine infernale*. Contenu rempli d'artifice et de projectiles meurtriers, préparés en secret pour faire une violente et soudaine explosion. V. MACHINE.

— Chim. *Pierre infernale*. Nitrate d'argent dépouillé par la fusion de toute son eau de cristallisation, et coulé dans un petit moule de cuivre. Cautériser une plaie, une morsure avec la pierre infernale. Appliquer la pierre infernale sur quelque partie gangrénée. La pierre infernale n'a qu'une action lente sur la peau, mais elle agit très-rapidement sur les chairs vives. Cette substance est le meilleur cathérétique : c'est celui que les chirurgiens emploient le plus fréquemment pour ronger les chairs fongueuses, détruire les excroissances. La pierre infernale a été, comme le nitrate d'argent cristallisé, surtout employée pour combattre certaines maladies nerveuses, telles que l'épilepsie, la danse de Saint-Guy, le tic douloureux de la face. La pierre infernale, prise seule, même à la dose de moins d'un grain, peut, en ulcérant et en perforant les tissus du canal digestif, amener très-promptement la mort avec tous les symptômes d'un empoisonnement par les corrosifs.

INFERNAL. s. m. Membre d'une secte fondée au XVIe siècle par Nicolas Gallus et Jacques Smidelin; ils enseignaient que Jésus-Christ souffrit avec les damnés, lors de sa descente aux enfers. Un infernal.

INFERNALEMENT. adv. D'une manière infernale. Il s'est conduit infernalement.

INFERNALISÉ, ÉE. part. pass. du v. Infernaliser. S'empl. adjectiv. Homme infernalisé.

INFERNALISER. v. a. 1re conj. Rendre infernal; rendre digne de l'enfer. Imprimer une ardeur démesurée. Les passions déréglées infernalisent l'homme.

INFERNALITÉ. s. f. Caractère d'une matière infernale. Il s'emploie dans le style familier. Un vieux philosophe de nos amis prétendait que toute Française était plus ou moins douée d'une certaine dose d'*infernalité*. (Mme Em. de Girardin.)

INFÉROBRANCHE. adj. des 2 g. (du lat. *inferus*, inférieur; et du gr. βράγχια, branchie). Mollus. Qui a les branchies placées sous le rebord saillant du manteau. || INFÉROBRANCHES. s. m. pl. Ordre de la classe des gastéropodes, ou de celle des paracéphalophores, comprenant ceux de ces animaux qui ont les branchies placées sous le rebord saillant du manteau.

INFÉROVARIÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *inferus*, inférieur; *ovum*, œuf). Dont l'ovaire est infère. Plante inférovariée.

INFERTILE. adj. des 2 g. Qui n'est pas fertile, qui ne produit rien, qui ne rapporte rien, ou qui ne rapporte que fort peu. Un champ, un sol infertile. Des terres infertiles. Pays infertiles. Cette terre est infertile faute de soins, par suite de l'abandon où ses propriétaires la laissent. Une terre infertile, négligée, finit par devenir stérile. Les habitants des terres *infertiles* deviennent industrieux. (Raynal.) Terres froides et *infertiles*. (Buff.) Si vous êtes sensibles à la compassion, ne me refusez pas dans ces vastes pays quelque coin de terre *infertile*. (Fén.)

.... Des forêts les arbres *infertiles*,
A peine après un siècle, offrent des bois utiles.
(ROSSET.)

Il ente un arbrisseau trop longtemps *infertile*,
Ou plie en espalier son branchage inutile. (DU.)

— Fig. Inutile. Peine infertile, sujet, matière, veine infertile.

Quoi! dis-je tout chagrin, dans ma verve *infertile*,
Des vertus de mon roi spectateur inutile,
Faudra-t-il sur sa gloire attendre à m'exercer,
Que ma tremblante voix commence à se glacer?
(BOILEAU.)

son père, un bon bourgeois, lui sans autre mérite,
Matière *infertile* et petite. (LA FONT.)

INFERTILISABLE. adj. des 2 g. Que l'on ne peut fertiliser. Terre, sol infertilisable. Terres *infertilisables*. (Volt.)

— Fig. *Esprit infertilisable*. Qui n'est susceptible d'aucune espèce de culture.

INFERTILITÉ. s. f. Stérilité. Ces terres ne sont pas cultivées à cause de leur infertilité.

INFESABLE. adj. des 2 g. V. INFAISABLE.

INFESTATION. s. f. (pr. *in-fess-ta-ci-on*). Action d'infester. Infestation rapide, subite, alternative, imminente. Infestation cruelle, déplorable, inattendue, préméditée, concertée. L'infestation traîne la ruine et la désolation à sa suite.

INFESTÉ, ÉE. part. pass. du v. Infester. S'empl. adjectiv. Des mers infestées de pirates.

Une forêt infestée de voleurs. Un arbre infesté de chenilles. La France était *infestée* par des brigands. (Volt.)

INFESTER. v. a. 1re conj. (du lat. *infestare*, insulter, outrager). Ravager, piller, désoler, tourmenter, incommoder, nuire par des incursions à main armée, par des actes fréquents de violence et de brigandage. Se dit des ennemis qui abondent dans un pays. Les pirates infestent toutes ces côtes. Les ennemis infestaient le pays par leurs courses, infestaient les frontières. Sous ce règne malheureux, la France était infestée par les brigands. De quel droit *infestes*-tu les mers? disait Alexandre à un pirate. — Du droit dont tu *infestes* l'univers, répondit le pirate. (Hist. des conq.)

— Par extens. Se dit des animaux et des plantes nuisibles ou incommodes. Les sauterelles infestent souvent de grandes provinces en Orient. Les rats infestent cette maison. Les mauvaises herbes infestent nos champs. || abusiv. en parlant d'êtres chimériques. On prétend que les malins esprits ont infesté ce château.

INFESTUCATION. s. f. (pr. *in-fess-tu-ka-cion*; ét. lat., *in*, dans; *festuca*, brin de paille). Anc. cout. Prise de possession d'une terre. L'infestucation s'accomplissait par la délivrance d'un fétu de paille.

INFEUDATION. s. f. (pr. *in-feu-da-ci-on*). Se disait pour Inféodation. V. INFÉODATION.

INFEUILLÉ, ÉE. adj. Bot. Qui n'a point de feuilles. On dit plus souvent Aphylle.

INFIABLE. adj. des 2 g. (ét. lat., *in*, priv.; *fides*, foi). A qui, à quoi l'on ne peut se fier. Où la religion sert de prétexte, les parentés mêmes deviennent *infiables* avec couverture de justice. (Mont.) La drogue est un secours *infiable*. (Id.) Inusité.

INFIBULATION. s. f. (pr. *in-fi-bu-la-ci-on*; ét. lat., *in*, dans; *fibula*, boucle). Opération qui consiste à placer une boucle ou tout autre obstacle mécanique aux parties qui servent à la reproduction pour en entraver l'exercice. L'infibulation, qui n'est plus en usage que pour les animaux dont on craint l'épuisement, était chez les anciens une garantie pour la virginité. Plus humaine que la castration, l'infibulation, sans détruire les organes, leur imposait une salutaire contrainte.

INFIBULÉ, ÉE. part. pass. du v. Infibuler. S'empl. adjectiv. Animal infibulé. Cheval infibulé. On voit dans les monuments anciens de Winckelmann la figure d'un musicien *infibulé*. (Virey.)

INFIBULER. v. a. 1re conj. Pratiquer l'infibulation à l'égard de. Infibuler un animal. Les anciens, jaloux de garder la virginité de leurs jeunes filles, les infibulaient dès leur enfance. Les Romains *infibulaient* leurs chanteurs afin de conserver leur voix. (Virey.)

INFICIÉ, ÉE. part. pass. du v. Inficier. S'empl. adjectiv. Proposition inficiée.

INFICIER. v. a. 1re conj. (du lat. *inficiari*, nier). Nier, contredire.

INFIDÈLE. adj. des 2 g. (ét. lat., *in*, priv.; *fidelis*, fidèle). Qui manque de fidélité, qui viole des devoirs sacrés, des engagements légitimes, ou de simples promesses. Époux, mari infidèle. Épouse, femme infidèle. Amant infidèle. Amante infidèle. La femme infidèle s'avilit, parce qu'elle ne peut manquer de foi sans outrager la pudeur. Au tribunal de l'amour, le mari *infidèle* est le plus coupable, parce qu'il a plus de forces pour réprimer ses passions; mais relativement à l'ordre civil, les fautes de la femme *infidèle* sont plus graves, à cause des conséquences. (Lev.) Une femme *infidèle*, si elle est connue pour telle de la personne intéressée, n'est qu'*infidèle*; s'il la croit fidèle, elle est perfide. (Roub.) Il est moins difficile à une femme de n'être jamais *infidèle* que de n'être qu'une fois *infidèle*. (***) Il n'y a de mérite à n'être pas *infidèle* que lorsqu'on commence à être inconstant. (Lev.) Est-ce Mégiste, Eglé qui le rend *infidèle*? (Rac.) J'eus beau crier pour rappeler mon époux, aveuglé par sa colère, il s'éloigna de moi comme d'une femme *infidèle*. (Le Sage.) Il faut se croire aimé pour se croire *infidèle*. (Rac.)

Quand on ne veut pas voir sa maîtresse *infidèle*,
Il ne faut pas vivre longtemps. (Pavil.)

Quoi donc! as-tu pensé qu'Andromaque *infidèle*
Pût trahir un époux qui croit revivre en elle? (Rac.)

— Qui n'est pas constant dans ses affections. Ami infidèle. Allié infidèle. Aide infidèle. *Infidèle* en amour, fidèle en amitié. (Volt.) C'est une mesure intérieure de la difficulté des choses. [illegible]
énergie au sein de tant d'infirmités. (Ste-Beuv.)

— Qui trahit ses devoirs, qui manque à la probité, qui abuse de la confiance qu'on a placée en lui, soit par des soustractions frauduleuses, soit par d'autres actes ou moyens illicites, soit enfin par une négligence coupable. Ministre infidèle. Caissier infidèle. Dépositaire infidèle. Commis, agent infidèle. Gardien, messager infidèle. Domestique, serviteur infidèle.

— Qui manque à la vérité, à l'exactitude. Se dit des personnes et des choses. Narrateur, traducteur, interprète infidèle. Rapport, récit, relation infidèle. Copiste, imitateur, peintre infidèle. Traduction infidèle. Copie infidèle. Miroir infidèle. || *Portrait infidèle*. Qui ressemble mal ou qui ne ressemble pas. || *Peinture infidèle*. Qui retrace inexactement les objets dont elle doit reproduire l'image.

— Qui est faible, incertain, inexact. Se dit en parlant de la mémoire. Une mémoire infidèle. Sa mémoire est très-infidèle.

— Fig. Se dit des choses sur lesquelles on ne peut pas ou on ne peut plus compter. La mer est un élément infidèle. La mer est infidèle. La victoire, la fortune lui devint infidèle.

De la terre *infidèle* il s'élance dans l'onde,
Et change d'élément sans changer de destin. (Del.)

INFIDÈLE. s. des 2 g. Celui, celle qui manque à la fidélité, à la foi promise. C'est un infidèle. Faire de vains efforts pour ramener une infidèle. Etre tourmenté par le souvenir d'une infidèle. Ne viens point m'accuser de l'action de cette infidèle. Elle court après son infidèle. Rendez-lui son infidèle. Il a revu son infidèle. J'ai rencontré votre infidèle. Elle prit sur elle de suivre le nouveau goût de son *infidèle*, et d'en apprendre des nouvelles de sa propre bouche. (Mém. secr.)

— Qui n'a pas la vraie foi, qui n'est pas chrétien. Un infidèle. Des infidèles. Marcher contre les infidèles. Faire la guerre aux infidèles. Combattre les infidèles. Les idolâtres, les mahométans sont des infidèles. Mœurs, coutumes, habitudes, rite des infidèles. Pratique d'un infidèle. Le voyage de la Mecque est obligatoire chez les musulmans, chez les infidèles. La pluralité des femmes est admise chez les infidèles. Se croiser pour combattre l'infidèle. Dans plusieurs batailles les croisés firent mordre la poussière aux infidèles.

Las! j'étais en si doux servage,
Pourquoi faut-il m'en départir?
Je vais sur un lointain rivage
Vaincre l'*infidèle* ou mourir. (Anc. rom.)

— Théol. *Infidèle négatif*. Celui qui n'a jamais connu l'Evangile. || *Infidèle positif*. Celui qui, ayant pu connaître l'Evangile, a refusé de le faire, ou celui qui ne s'est pas converti après avoir pris connaissance des livres saints.

INFIDÈLEMENT. adv. (ét. lat., *in*, priv.; *fides*, foi). D'une manière infidèle. Agir infidèlement. Garder, observer infidèlement.

— Par extens. D'une manière inexacte, erronée. Cet ouvrage est traduit infidèlement. C'est-à-dire, on n'a pas bien compris le texte.

INFIDÉLITÉ. s. f. Manque de fidélité. Infidélité d'un mari. Infidélité d'une femme. Infidélité du cœur, des sens. Infidélité reconnue, prouvée. L'infidélité d'un amant, d'une maîtresse. On pardonne d'autant moins une *infidélité* que la personne en faveur de qui elle a été faite nous est plus connue. (Lingrée.) Quoi, ce départ si peu prévu serait une *infidélité* de don Juan? (Mol.) Son trouble avouait-il son *infidélité*? (Rac.)

— L'*infidélité* devient odieuse et punissable, du moment que la loi civile a changé des promesses trop souvent effacées du cœur et de la mémoire, en un lien indissoluble; les *infidélités* des amants, au contraire, n'ont guère plus de portée que les serments dont elles sont l'infraction fréquente. (Encycl.) On a dit que l'*infidélité* qu'on pleure est plus sensible que celle qu'on venge; mais les mœurs ont rendu la vengeance très-rare, et les larmes versées en pareil cas presque ridicules. (***)

En fait d'*infidélité*,
Il n'est près de la beauté,
Que le premier pas qui coûte. (Desnoyer.)

— Action contraire à la fidélité; trait d'une personne infidèle, qui manque à la foi promise. Faire des infidélités à sa maîtresse. Ces souvenirs trop charmants ne seraient-ils pas autant d'*infidélités* envers elle? (J.-J. Rouss.)

— Manque d'exactitude, de vérité; se dit des personnes et des choses. L'infidélité d'un historien, d'un traducteur, d'un copiste. L'infidélité d'un récit, d'un rapport, d'une citation. Il y a de grandes infidélités dans cette traduction.

— *Infidélité de la mémoire*. Défaut de mémoire, difficulté de se souvenir. Je n'accuse pas son intention, mais l'infidélité de sa mémoire.

— Trait d'improbité de la part d'un domestique, d'un employé, etc. Les infidélités d'un domestique, d'un dépositaire. Un domestique qui commet des infidélités.

— Fig. Un si sage général sut profiter des *infidélités* même de la fortune. (Boss.)

— Théol. Etat de ceux qui ne sont pas dans la vraie religion, dans la religion catholique. Etre obstiné dans l'infidélité. Il était chrétien et tomba dans l'infidélité. || *Infidélité positive*. Défaut de foi dans ceux qui, ayant entendu parler de Jésus-Christ et de sa religion, ont refusé [illegible]
foi dans ceux qui n'ont ni connu ni pu connaître Jésus-Christ.

INFIGURABLE. adj. des 2 g. Qu'on ne peut figurer, dont on ne peut rendre la figure. Dieu est infigurable.

INFIGURÉ, ÉE. adj. Qui n'a point de forme déterminée.

— Qui n'est point figuré, qui n'a pas le caractère allégorique.

INFILÉ, ÉE. adj. Qui n'est point filé.

INFILIAL, ALE. adj. Qui n'a pas les sentiments ou la conduite d'un fils.

INFILTRATION. s. f. (pr. *in-fil-tra-ci-on*, rad. *filtre*). Passage, le plus souvent anormal, d'un liquide à travers des pores plus ou moins perméables. L'infiltration des eaux dans une cave.

— Pathol. Issue des liquides à travers les parois de leurs vaisseaux, soit que leur densité ait diminué, soit que le tissu propre des conduits ait perdu de sa consistance. Infiltration de sérosité. Infiltration de sang, de pus. Infiltration des matières fécales. Infiltration de l'urine. Infiltration locale. Infiltration générale. Hydropisie par infiltration. Des infiltrations de lait ont aussi été admises, mais leur existence est fort incertaine. L'infiltration de la sérosité constitue l'œdème ou l'anasarque. || Résultat de cette issue des liquides. Traiter les infiltrations. Le traitement des infiltrations consiste dans les moyens propres à en provoquer l'absorption toutes les fois qu'elle peut avoir lieu sans inconvénient.

INFILTRÉ, ÉE. part. pass. du v. S'infiltrer. S'empl. adject. Liquide infiltré. Toutes les fontaines proviennent des eaux pluviales *infiltrées* et rassemblées sur la glaise. (Buff.) L'onde et l'air *infiltrés* font l'arbre et les feuillages. (Del.)

— Pathol. Se dit des parties où l'infiltration a lieu. Humeurs infiltrées. D'ordinaire, l'absorption s'empare, dans un délai plus ou moins court, du liquide *infiltré* lorsque sa quantité ou sa qualité ne sont pas un obstacle. (Cloq.)

— s. m. Celui, celle chez qui l'on remarque l'état morbifique connu sous le nom d'infiltration.

INFILTRER (S'). v. pron. 1re conj. Passer comme par un filtre. Filtrer, pénétrer à travers les pores, les interstices d'un corps solide. L'eau s'infiltre dans le bois le plus dur.

— Pathol. Se dit d'un liquide qui pénètre et s'amasse dans un tissu quelconque. Des sérosités qui s'infiltrent dans le tissu cellulaire. Lorsque du sang, de la sérosité, du pus, de l'urine, s'épanchent dans cette portion de la trame des corps vivants, on les voit bientôt s'*infiltrer* de proche en proche et se montrer à des distances souvent très-considérables du point de départ. (H. Cloq.)

INFIME. adj. des 2 g. (du lat. *infimus*, dernier, placé le plus bas). Dernier, le plus bas, le plus petit. Ne se dit guère au propre.

— Fig. Les rangs infimes de la société. Elever un homme, dans un instant, du rang *infime* au rang suprême, ce n'est qu'un jeu de la fortune. (Marm.) Le militaire dans le grade le plus *infime*, le plus dépourvu de lumières, se croit fort au-dessus du magistrat le plus élevé. (Dumars.) Dans les insectes, qu'on doit regarder comme les espèces *infimes* de la nature, chacune est accompagnée de tant d'espèces voisines, qu'il n'est plus possible de les considérer une à une. (Buff.) Les espèces majeures dans les animaux sont souvent affamées par les espèces *infimes*. (Id.)

Jusques à quand, ô Pan! grand et sublime,
Laisseras-tu cette gent tant *infime*,
Et faux pasteur, parjure et méchants,
Dessus troupeaux dominer en tes champs?
(Marg. de la Marg.)

INFIMITÉ. s. f. Qualité, état de ce qui est infime; néant. L'*infimité* de l'homme. (Kérat.)

INFINI, IE. adj. (du lat. *infinitus*, non fini; formé de *in*, privat., *finitus*, fini; rad. *finis*, fin). Qui n'a point de bornes, de limites. Dieu est infini. Les attributs de Dieu sont infinis. La puissance, la bonté de Dieu sont infinies. L'espace est infini. Les cieux sont infinis. L'être infini. Le monde réel a des bornes, mais le monde imaginaire est *infini*. (J.-J. Rouss.) Toute existence émane de l'Etre éternel, *infini*, et la création tout entière avec ses soleils et ses mondes, chacun desquels enferme en soi des myriades de mondes, n'est que l'auréole de ce grand Etre. (Lamen.) Je veux vous faire voir une chose *infinie* et indivisible; c'est un point mathématique se mouvant partout d'une vitesse *infinie*. (Pasc.) Il y a dans la vaste imagination de l'homme quelque chose d'*infini* que toute la matière ne peut satisfaire, ni combler, ni entretenir. (Volt.)

— Qui ne peut avoir de fin. La gloire, la béatitude infinie des élus.

— Qui n'a ni commencement ni fin. Le temps a commencé et finira pour moi, mais la durée est *infinie*. (Volt.)

— Par exagération. Très-considérable en son genre. Des astres placés à une distance infinie.

— Fig. Entre un homme et un autre la distance est quelquefois infinie. Entre deux plantes qui semblent rapprochées l'une de l'autre, la distance est souvent infinie.

— Dans le même sens, en parlant des choses morales. Obligation infinie. Reconnaissance infinie. Je vous en sais un gré infini. Son amour est infini. Sa grâce, sa beauté est infinie. Avoir [illegible]
obligations infinies à quelqu'un. Une gloire infinie. Un honneur infini. Une joie infinie. Une douleur infinie. Un goût, un tact infini. Des calculs infinis. Des succès infinis. Des fautes infinies. Des grâces infinies. Des précautions infinies. Vous jugez de tout comme vous écrivez, avec un goût *infini*. (Volt.) Je serais fort aise que l'ouvrage parût à Paris, purgé des fautes *infinies* que les éditeurs hollandais ont faites. (Id.) Ce sera une cérémonie bien brillante, il en sera parlé dans toute la Basse-Bretagne, et cela nous fera un honneur *infini*. (Id.) Je te sais un gré *infini* de vouloir partager avec moi le soin de sa famille. (J.-J. Rouss.)

— Fig. particulièrement. Innombrable. Une variété infinie de créatures vivantes. Une quantité infinie d'objets. Une quantité infinie de phénomènes. Une quantité infinie d'arbres, de plantes, de fleurs et de fruits sont répandus sur toute la terre. Ces dispositions étaient à peine achevées, que l'on vit l'armée de [illegible] pandre dans la Trachinie et [illegible] d'un nombre *infini* de tentes. (Barth.) Le concours de tant de fléaux aurait fait [illegible] misère, de froid et de faim un nombre *infini* de pauvres ouvriers, sans les secours de leurs compatriotes. (B. de St-P.)

— Quoiqu'il n'y ait point d'*infinité* relative, cependant on trouve le mot *infini* employé avec *plus*, *moins*, etc. Qui oserait condamner la phrase suivante: Je crois même qu'en faisant mes lettres moins *infinies*, je vous jetterai moins de pensées et moins d'envie d'y répondre. (Mme de Sév.) Cette excellente mère pouvait dire *moins longues*, mais que devenait le sentiment?

INFINI. s. m. Ce qui n'a point de bornes et n'en saurait avoir; ce qui n'a point eu de commencement et n'aura point de fin. L'infini c'est Dieu. L'infini est le principe de toutes choses. L'infini n'est pas un fait. Tous les faits sur lesquels repose l'induction de l'infini appartiennent à la sphère du fini. D'où résulte l'impossibilité d'en déduire logiquement la notion de l'infini. L'infini ne peut avoir [illegible] première dans la perception de nos sens. [illegible] se révèle à l'humanité par la raison, qui est la faculté non de l'apercevoir, mais d'en concevoir l'existence nécessaire. Le sentiment religieux est la réponse à ce cri de l'âme que nul ne fait taire, à cet élan vers l'inconnu, vers l'*infini*, que nul ne parvient à fixer entièrement, avec quelque habileté qu'il s'étourdisse ou qu'il se dégrade. (B. Const.) Il est impossible qu'il n'y ait pas un *infini*. (Volt.) Ce n'est qu'en [illegible] les choses matérielles les unes aux autres qu'on est parvenu à connaître qu'on ne verrait jamais la fin de son compte, et cette impuissance, on l'a appelée *infini*, ce qui est bien plutôt un aveu de l'ignorance humaine qu'une idée au-dessus de nos sens. (Id.)

— Math. Appliqué aux quantités, ce terme désigne celles qui sont plus grandes que toutes quantités assignables, ou pour lesquelles il n'existe pas de rapports avec les quantités finies. Le calcul de l'infini. L'arithmétique des infinis.

— *A l'infini*. loc. adv. Sans fin, sans bornes, sans mesure. Se dit principalement de certaines choses auxquelles on peut toujours ajouter, comme le temps, l'espace, l'étendue et le nombre. Cela irait à l'infini. La divisibilité de la matière à l'infini. Progrès à l'infini. Supposer une ligne tirée, prolongée à l'infini. Multiplier un nombre à l'infini. Les termes qui me servent à préciser les caractères si variés de la nature humaine, ce mot, beauté, grâce, physionomie, et mille autres qui les modifient à l'infini, ne représentent absolument rien pour des aveugles. (Dufau.)

INFINIMENT. adv. Sans bornes et sans mesure. Dieu est infiniment bon, infiniment juste. La nature est *infiniment* étendue, et je suis un homme très-borné. (B. de St-P.)

— Par extens. Extrêmement. Remercier infiniment. Souffrir infiniment. C'est un homme infiniment heureux. Infiniment savant, instruit, spirituel. Elle est infiniment aimable. Il souffre infiniment. Je vous suis infiniment obligé. Il a de l'esprit infiniment. Tout cela est *infiniment* désagréable. (Volt.) La conversation intéressait *infiniment*. (Barth.)

— Se dit pour Beaucoup. Tous lui remontrèrent qu'il valait *infiniment* mieux demeurer avec eux. (Volt.)

— *Infiniment de*. Avoir infiniment d'esprit, de bonté, de talents, de goût. Je lui donnai l'éloge qu'il méritait, d'avoir répandu *infiniment* d'esprit et de clarté sur cette belle partie de la physique. (Volt.)

— *Infiniment petit*, *infiniment grand*. Se dit pour désigner les points extrêmes dans l'ordre des choses créées. La science est [illegible] dans l'*infiniment* petit, elle découvre autant de mystères, d'abîmes, de puissance que dans l'*infiniment* grand. (E. Quinet.) [illegible] s. m. pl. Phys. [illegible] principes les corps.

— Fig. *Infiniment petit*, *infiniment grand*. Signifie les extrêmes dans l'ordre intellectuel. Les *infiniment* petits ont un orgueil *infiniment* grand. (Volt.)

— Math. *Quantité infiniment petite*. Celle des quantités qui est conçue comme moindre qu'aucune quantité assignable. Le calcul des infiniment petits.

INFINITAIRE. s. m. Partisan de l'arithmétique des infinis.

INFINITÉ. s. f. Qualité de ce qui est infini. [illegible]
tion. L'avare travaille jour et nuit inutilement à combler un abîme, à contenter l'*infinité*. (Malh.)

— Par exagér. Que dites-vous, ma fille, de l'*infinité* de cette lettre? (Sév.)

— Grande quantité, grand nombre. Une infinité de peuple. Une infinité de personnes. Une infinité de gens. On pourrait [illegible] une infinité de raisons. Une infinité de personnes ont pris la peine de [illegible] qu'elles en ont eu. Il y a une infinité de personnes qui [illegible] se jeter dans ce parti. Une infinité [illegible] croient que [illegible] Une infinité de gens s'imaginent que [illegible] fait le bonheur. Une infinité de [illegible] peut à l'excès, de m'apprendre tous les jours qu'on fait ici une *infinité* de choses qui ne sont point dans votre livre. Voilà, mon fils, les lettres ont consolé une *infinité* d'hommes plus malheureux que vous. (B. de St-P.) L'harmonie

fraternelle se manifeste premièrement dans cette sphère vivante du soleil, divisible en une *infinité* de moitiés parfaitement égales. (Id.) Le vent vient-il à souffler, toute la campagne ressemble alors à une mer ondoyante de verdure, dont les flots sont d'une *infinité* de nuances. (Id.)

INFINITÉSIMAL, ALE. adj. (ét. lat., *in* priv.; *finitus*, fini). Math. Qui concerne les infiniment petits. Calcul infinitésimal. Méthodes infinitésimales. Le calcul infinitésimal a deux branches, le calcul différentiel et le calcul intégral. Le calcul *infinitésimal* n'est autre chose que le calcul différentiel traité par la méthode des accroissements infiniment petits, et non par la méthode des limites ou par toute autre méthode indirecte. (Montferr.)

INFINITÉSIME. adj. des 2 g. Math. Infiniment petit. ‖ *Partie infinitésime.* Partie infiniment petite d'une grandeur quelconque.

— s. m. L'infinitésime.

INFINITIF. s. m. (en lat. *infinitivus*; sous-entendu *modus*, mode; mode indéfini). Gramm. Celui des modes qui présente la signification du verbe d'une manière vague et générale, et qui s'étend, sans changer de forme, à toutes les personnes, à tous les nombres et à tous les temps. L'infinitif n'est véritablement que le nom de l'action. En effet, si nous étions dans un pays dont la langue ne nous fût pas familière, et que nous voulussions savoir comment s'appelle telle action, nous ferions nécessairement par des gestes le simulacre de cette action, et nous dirions : Comment appelle-t-on cela? Et on nous répondrait, *boire*, *manger*, *dormir*, etc., selon le signe que nous aurions fait.

— L'infinitif diffère de tous les autres modes en ce qu'il n'exprime par lui-même ni l'idée de la personne, ni celle du nombre, ni celle du temps. On peut dire, avec les trois personnes, *je veux aller*, *tu veux aller*, *il veut aller*; avec les deux nombres, *je veux aller*, *nous voulons aller*; avec les trois temps, *je veux aller*, *je voulus aller*, *je voudrai aller*, et la forme *aller* se prêtera à toutes ces combinaisons sans changer de terminaison : elle a donc bien plus d'étendue, elle exprime une idée bien plus générale que toutes les autres formes verbales. *Aimer* est l'infinitif du verbe dont *j'aime* est le présent. Un verbe à l'infinitif. Le présent de l'infinitif sert à spécifier le verbe dont on veut parler. Ainsi on dit, le verbe *croire*, le verbe *donner*, le verbe *plaire*, comme on dit le nom *homme*, le nom *Dieu*, le mot *femme*, etc.

— L'*infinitif* et le *participe* ne sont pas, à proprement parler, des modes du verbe, bien que presque tous les grammairiens anciens et modernes aient rangé ces deux formes verbales parmi les modes. Ils ne sont réellement que des noms et des adjectifs, qu'on peut appeler *verbaux*, pour les distinguer des noms et des adjectifs proprement dits, dont ils diffèrent, en effet, sous plusieurs rapports essentiels; à moins que, considérant ce qu'ils ont de commun avec le verbe dans leur manière de signifier, et, pour ainsi dire, dans leur essence, et [illegible] la dénomination de *mode* dans [illegible] sens plus étendu que celui que nous lui avons donné, on ne préfère appeler l'infinitif *mode substantif* [illegible] le participe *mode adjectif* des verbes [illegible] quelque dénomination que l'on croie devoir adopter, ce qui est surtout important dans la considération de ces sortes de mots, c'est de déterminer avec précision leur nature, c'est-à-dire leur manière de signifier. Or, les formes de la première espèce, telles que *courir*, *croire*, *aimer*, *louer*, *dormir*, etc., diffèrent des noms qui expriment les mêmes idées, comme *course*, *croyance*, *amour*, *louange*, *sommeil*, etc., en ce que d'abord elles conservent virtuellement, s'il le faut ainsi dire, le principe de vie, d'action, et, en quelque manière, d'existence, qui appartient en général aux autres modes; elles conservent de plus, comme les modes essentiels et proprement dits dans les verbes qui expriment une action, l'indication d'une tendance à transmettre ou à éprouver cette action. Enfin, comme les autres modes, ces verbes sont susceptibles de prendre, par la conjugaison, des formes applicables ou relatives aux diverses périodes de la durée.

— Peut s'employer comme sujet d'une proposition. *Haïr* est un tourment. (Ségur.) *Aimer* est un besoin de l'âme. (Id.) *Mourir* n'est rien; c'est notre dernière heure. (Sedaine.) *Dissimuler* n'est pas mon caractère. (Volt.) *Tenir* vaut mille fois mieux que d'attendre. (Corn.)

— S'emploie aussi comme complément d'une préposition. On ne lui donne pas le temps d'*achever*. (Corn.) L'ardeur de *vaincre* cède à la peur de *mourir*. (Id.) A *vaincre* sans péril on

— Peut également servir de complément direct à un verbe actif. Vouloir *tromper* le ciel, c'est folie à la terre. (La Font.) Je voudrais *inspirer* l'amour de la retraite. (Id.)

— L'infinitif devient quelquefois un véritable substantif, et alors il est susceptible d'être déterminé et modifié comme les autres substantifs. Il y a même quelques infinitifs tellement assimilés aux substantifs, qu'ils s'emploient au pluriel comme au singulier. Tels sont *le devoir* et *les devoirs*, *le pouvoir* et *les pouvoirs*, *le dire* et *les dires*, *le repentir* et *les repentirs*, *le souvenir* et *les souvenirs*, *l'avenir* et *les avenirs*, *le vivre* et *les vivres*, *le sourire* et *les sourires*.

— Employé comme substantif, l'infinitif a l'avantage de représenter presque en action l'idée du nom qu'il remplace. Nos anciens auteurs ont souvent fait usage de l'infinitif de cette manière. Les modernes n'ont pas craint de les imiter, mais avec plus de réserve. Ainsi aujourd'hui on ne dirait pas *un bon mourir*, *un triste vivre*, etc. En général, le génie de notre langue répugne à cet emploi de l'infinitif; mais ce sont souvent des délicatesses réservées aux plumes éloquentes et exercées. Ou plutôt que ne puis-je au doux *tomber* du jour... (Lamart.) La paix nous devenait nécessaire comme le *manger* et le *dormir*. (Volt.) Le *raisonner* tristement s'accrédite. (Id.) Le *savoir-faire* et l'habileté ne mènent pas jusqu'aux énormes richesses. (La Bruy.) Le *voler* des oiseaux frugivores n'est pas seulement destiné à leur faire traverser les airs, mais à les conduire à l'arbre dont ils mangent les fruits. (B. de St-P.) Enfin, le *nager* même des poissons est coordonné à leurs aliments. (Id.) La solitude lui a préparé le *vivre* et le couvert. (Chateaub.) Le *rire* est sans doute l'assaisonnement de l'instruction et l'antidote de l'ennui. (La Harpe.)

La sainteté n'est chose si commune,
Que le *jeûner* suffise pour l'avoir. (La Fontaine.)

J'aurai beau protester, mon *dire* et mes raisons
Iront aux Petites-Maisons. (Id.)

Rien n'est encor perdu; mon secret me demeure
— Pauvre *avoir* que cela! (Dorat.)

— Il faut éviter d'employer plus de trois infinitifs de suite, compléments l'un de l'autre, comme dans, *Il ne faut pas croire pouvoir le faire sortir.* Dans cette phrase : *Je pense pouvoir aller le voir*, l'oreille n'est choquée que par la consonnance en *oir*, car on dirait bien : *Je crois pouvoir aller le chercher.* Croit-il le *pouvoir rompre?* (T. Corn.) Il crut *pouvoir saisir* la couronne. (Id.) Vous avez cru *devoir* en *user* autrement. (Id.) Je croyais ne *devoir prendre* pour règle que l'Écriture et la tradition. (Pasc.) Nous crûmes *voir revenir* le temps des miracles. (Boss.) Une mère pour vous croit *devoir* me *prier*. (Rac.) Vous avez tort, mon ami, car vous n'ignorez pas combien vous m'êtes cher; mais vous aimez à vous le *faire redire*. (J.-J. Rouss.) Ma tendre amitié ne vous est pas suspecte, et je n'ai que trop acquis de lumière pour *faire écouter* mes avis. (Id.)

— Bien que l'infinitif soit préférable à tout autre mode, néanmoins cet emploi ne doit pas se faire aux dépens de la clarté. Ainsi l'on ne dit pas : *Qu'ai-je fait pour venir troubler mon repos?* Ni, *c'est pour être utile à tes parents que je t'ai instruit.* La première phrase est louche, et la seconde équivoque. Il faut dire, *qu'ai-je fait pour que vous veniez troubler mon repos? C'est pour que tu sois utile à tes parents que je t'ai instruit.*

— Cependant, s'il n'y a dans la phrase aucune ambiguïté, si la pensée est claire et que l'on ne puisse se méprendre sur le véritable rapport de l'infinitif, ce mode peut être employé, quoiqu'il ne se rapporte point au sujet de la proposition principale. C'est donc à tort, selon nous, qu'un grammairien regarde comme incorrects les passages suivants, qui, bien que contraires à la règle, se font très-aisément comprendre et n'ont rien d'équivoque. Le ciel, pour les *punir*, voulut les exaucer. (Volt.).

Eh quoi! m'attendiez-vous à cette extrémité
Pour m'oser librement dire la vérité? (Destouches.)

Et pour *être* approuvés,
De semblables projets veulent être achevés. (Rac.)

— Il est dans le génie de notre langue de préférer, quand on peut, l'infinitif à tout autre mode; en effet, il débarrasse la phrase d'une foule de petits mots dont l'emploi fréquent rend la construction lourde et languissante. Voilà pourquoi l'on dit : Avez-vous peur de *tomber?* Il vaut mieux *être* malheureux que criminel. Mon frère est certain de *réussir*. Je crois *avoir* fait ce que je devais; plutôt que : Avez-vous peur *que vous ne tombiez?* Il vaut mieux *qu'on soit* malheureux que criminel. Mon frère est certain *qu'on réussira*. Je crois *que j'ai* fait tout ce que je devais. L'offre flattait trop un convalescent mal en espèces et accoutumé aux bons morceaux pour *être* rejetée. (Le Sage.) Vos raisons sont trop bonnes d'elles-mêmes, sans *être* appuyées de ces secours étrangers. (Rac.) Suis-je un de tes sujets pour me *traiter* comme eux? (Volt.) La chose est de trop de conséquence pour la *traiter* sérieusement. (Id.) Le blaireau a les jambes trop courtes pour *pouvoir* bien courir. (Buff.) Dites au roi, seigneur, de vous l'*abandonner*. (Rac.) Je sens ses larmes *baigner* mon visage. (Marmontel.) Vous pensez tout *savoir*. (Pieyre.) Tout ce qu'elle s'imaginait *tenir* lui échappait tout à coup. (Fénel.) Les hommes croient *être* libres quand ils ne sont gouvernés que par les lois. (Mass.) Sans t'en *avoir* rien dit, toutes choses sont préparées pour satisfaire mon amour. (Mol.) Toutes les conven-

dre plus inviolables. (J.-J. Rouss.)

Qu'on parle bien ou mal du fameux cardinal,
Ma prose ni mes vers n'en diront jamais rien;
Il m'a fait trop de bien pour en dire du mal;
Il m'a fait trop de mal pour en dire du bien.
Corneille.

Cet emploi de l'infinitif est très-fréquent, non-seulement dans les écrivains du siècle de Louis XIV, mais encore dans ceux des siècles suivants, et surtout ceux de nos jours. Ce serait pousser trop loin le purisme que de le regarder comme une faute.

— Après deux infinitifs employés comme sujets, le verbe se met au singulier ou au pluriel, selon les vues de l'esprit. Envisage-t-on chaque acte séparément, on emploie le singulier, si, au contraire, on les envisage simultanément, on fait usage du pluriel. *Vivre* ou *mourir* n'était rien pour elles, si elles avaient pu rester ou partir ensemble. (J.-J. Rouss.) *Vivre* libre et peu *tenir* aux choses humaines *est* le meilleur moyen d'apprendre à mourir. (Id.) Bien *écouter* et bien *répondre est* une des plus grandes perfections que l'on puisse avoir dans la conversation. (La Rochef.) Le *fuir* et le *bannir est* tout ce que je puis. (Campistr.) *Être* juste ou *être* vertueux ne *sont* qu'une même chose. (De Jaucourt.) *Voir* les choses comme elles sont, et les *estimer* ce qu'elles valent, *donnent*, sinon le bonheur, du moins le repos. (Mme C. Fée.) *Produire* et *conserver sont* l'acte perpétuel de la puissance. (J.-J. Rouss.) Bien *dire* et bien *penser* ne *sont* rien sans bien faire. (La Chaussée.) *Vivre* chez soi; ne *régler* que soi et sa famille; *être* simple, juste et modeste, *sont* des vertus pénibles parce qu'elles sont obscures. (Fonten.)

Se *taire* et *souffrir* en silence
Est souvent le parti que dicte la prudence.
(Hauchent.)

— Barthélemy a eu tort de dire : *Cracher* ou se *moucher* dans les temples ou aux théâtres *aurait* passé pour *des actes* d'incivilité ou d'irrévérence. Il aurait dû dire : Cracher ou se moucher dans les temples ou aux théâtres *auraient* passé pour *des actes* d'incivilité ou d'irrévérence, ou bien, Cracher ou se moucher dans les temples ou aux théâtres *aurait* passé pour *un acte* d'incivilité ou d'irrévérence. Dans le premier cas, l'auteur fait rapporter le verbe aux deux sujets, et dit : Cracher ou se moucher, ces deux actes auraient passé pour des actes d'incivilité ou d'irrévérence. Dans le second cas, il y a alternative, c'est-à-dire il y a *incivilité* d'une part, *irrévérence* de l'autre. L'une est attribuée au premier infinitif, l'autre au second. Le singulier est nécessaire.

— Prononc. Dans le discours soutenu, et surtout dans les vers, l'*er* final des infinitifs en *er* peut très-bien se lier avec la voyelle du mot suivant; l'*e* qui précède prend alors le son ouvert, comme dans *il faut respecter et chérir la vertu*, *il voulait aller attaquer l'ennemi*; lisez, *il faut respectè-r-et chérir la vertu*; *il voulait allè-r-attaquer l'ennemi.* Plusieurs grammairiens ont prétendu que la liaison de la lettre *r* avec une voyelle suivante n'empêche pas l'*e* de rester fermé, et qu'on doit prononcer, *il faut respecté-r et chérir la vertu; il voulait allé-r attaquer l'ennemi.* Mais cette intonation est tout à fait contraire à l'influence de la lettre *r* articulée sur l'*e* qui précède; aussi les bons auteurs reconnaissent-ils avec raison que l'*e* doit être ouvert dès que la liaison du *r* a lieu, parce que toute autre prononciation est physiquement impossible. ‖ Dans la conversation, ces sortes de liaisons seraient affectées et ridicules; il suffira de prononcer : *il faut respecté et chérir la vertu; il voulait allé attaqué l'ennemi.* On ne doit pas craindre ces hiatus; la prose les souffre, pourvu qu'ils ne soient ni trop rudes ni trop fréquents; ils contribuent même à donner au discours un certain air naturel. ‖ D'anciens grammairiens autorisent la suppression du *r* dans les infinitifs en *ir* lorsqu'ils terminent la phrase ou qu'ils sont suivis d'un mot commençant par une consonne, comme dans *il faut aller dormir*, *laissez-les courir*, *ils veulent partir demain.* Cette prononciation a tout à fait vieilli et n'est plus guère en usage que dans quelques provinces reculées de la France.

— Versific. Le son qui se fait entendre dans la dernière syllabe du mot *amer* est si différent de celui dont l'oreille est frappée dans *charmer*, *aimer*, qu'on ne saurait les faire rimer l'un avec l'autre, sans offenser les oreilles délicates. Quelques poètes ont cependant péché contre ce précepte.

Et lorsque avec transport je pense m'approcher
De tout ce que les dieux m'ont laissé de plus *cher*.
(Racine.)

Votre joie importune est un reproche *amer*,
Dont Hécube, après tout, n'oserait vous *blâmer*
(Chateaubriand.)

Dans votre sein il cherche à s'*abîmer*;
Vous et lui, jusques à la *mer*,
Vous n'êtes qu'une même chose.
(Mme Deshoulières.)

Er, dans *fier*, *cher*, *amer*, présente le son de l'*e* ouvert (*èr*); au lieu que dans *associer*, *blâmer*, *aimer*, et dans tous les infinitifs de la première conjugaison, il donne celui de l'*é* aigu. Ces rimes vicieuses s'appellent communément rimes normandes, parce que les Normands prononcent les finales des infinitifs comme si l'on écrivait *aimér*, *chantér*, etc.

— adjectiv. Le mode infinitif.

INFINITOVISTE. adj. des 2 g. Médec. Partisan de la doctrine suivant laquelle tous les corps organisés sont le résultat du développe-

les autres. Doctrine infinitoviste. ‖ subst. Un infinitoviste.

INFIRMABLE. adj. des 2 g. Que l'on peut infirmer. Témoignage infirmable.

INFIRMATIF, IVE. adj. Qui infirme, qui rend nul.

INFIRMATION. s. f. (pr. *in-fir-ma-ci-on*). Prat. Action d'infirmer.

INFIRME. adj. des 2 g. (ét. lat., *in*, privat.; *firmus*, ferme). Pathol. Qui est atteint d'une infirmité, qui est sujet aux infirmités. Un homme infirme. Une femme infirme. Un vieillard infirme. Infirme depuis son bas âge. Infirme par suite des pénibles travaux de la guerre. Infirme imaginaire. L'homme *infirme* est celui qui ne jouit que d'une santé incertaine et trompeuse. (Percy.) Une vieillesse très-*infirme* m'a seule empêché d'être témoin de ces magnifiques fêtes. (Volt.) Il faut songer qu'on devient vieux, *infirme*. (Id.) Ma raison est que me voyant *infirme* et malade comme je suis, je veux me faire un gendre et des alliés médecins. (Mol.)

— Signifie Faible, fragile, qui manque de force, de résolution pour faire le bien. L'habitude du vice rend l'homme infirme.

— Se dit des choses morales. Âme infirme. Esprit infirme. Jugement infirme.

— substant. Celui, celle qui a des infirmités, qui est infirme. Un infirme. Les malades et les infirmes. La loi de Moïse excluait du sacerdoce les *infirmes*, les hargneux, les boiteux, les borgnes, etc. (Percy.)

— Fig. Loin d'accabler les *infirmes* et les pécheurs, sa voix charitable les appellera et sa main bienfaisante sera leur soutien. (Boss.)

— Philol. Se dit, dans la grammaire arabe, de trois lettres de prolongation, *élif*, *waw* et *ya*, à cause des fréquentes permutations ou altérations auxquelles ces lettres sont sujettes.

INFIRMÉ, ÉE. part. pass. du v. Infirmer. S'empl. adjectiv. Jugement infirmé. Sentence infirmée.

INFIRMER. v. a. 1re conj. Jurispr. Casser, annuler une sentence, un contrat, un testament. Il se dit surtout des sentences qui sont corrigées par le juge d'appel. Infirmer un acte. Infirmer un jugement.

— Didact. Montrer le faible d'une preuve, d'un témoignage. Infirmer une preuve, un témoignage.

INFIRMERIE. s. f. (rad. *infirme*). Lieu où l'on admet quelques individus en état de maladie ou d'infirmité pour leur donner les soins et les secours qu'exige leur situation. Les collèges, les pensionnats, les séminaires, les grands ateliers, les prisons, les vaisseaux, ont leur infirmerie, qui est desservie par des médecins particuliers et par des sœurs de charité, ou par des femmes ordinaires et des infirmiers salariés. Être à l'infirmerie. Une infirmerie permanente doit être composée d'un nombre plus ou moins considérable de pièces, ayant un dégagement facile et situées dans un bâtiment séparé ou du moins dans une partie de l'édifice principal qui soit à l'abri du mouvement et du bruit, exposée au sud ou à l'est, pourvue de conduits d'eau, de salles de bains, de lieux d'aisances, d'un petit laboratoire de pharmacie, et s'il est possible, d'une cuisine. Infirmerie vaste, bien distribuée, bien aérée, bien exposée. Infirmerie de communauté, de collège. Infirmerie régimentaire. Chez les anciens, où l'esclavage rendait le personnel des familles nombreux, il n'y avait presque pas de maison opulente dans laquelle n'entrât une *infirmerie*, à laquelle était attaché un médecin, soit esclave, soit libre. (Hist. anc.)

— Techn. Chez les oiseleurs, Cage doublée d'une serge épaisse rouge ou verte, où l'on renferme les oiseaux malades.

— Hortic. Lieu destiné aux arbres en caisse qui sont languissants, aux arbres nouvellement plantés ou transplantés, etc. Cet arbre est trop exposé au vent, à l'ardeur du soleil; il faudra le mettre à l'infirmerie.

— Fig. et fam. Maison dans laquelle plusieurs personnes à la fois sont malades. Cette maison est une infirmerie. Leur maison ressemble à une infirmerie, est une véritable infirmerie.

— Fig. dans le sens moral. Notre corps est une infirmerie portative. La solitude est l'*infirmerie* de l'âme. (Dr Lam.) On devrait établir des *infirmeries* morales pour la cure des maladies de l'âme. (Boiste.)

— Hist. *Prieur de l'infirmerie.* Titre d'une charge de l'ordre de Malte. Le prieur de l'infirmerie était nommé par le grand hospitalier, et présidait les douze prêtres, frères d'obédience, chargés du spirituel dans l'intérieur de l'hôpital.

INFIRMIER, ÈRE. s. Employé subalterne dans les hôpitaux et dans les infirmeries, préposé à la garde et au soulagement des malades. Un bon infirmier. Une infirmière intelligente. Infirmier, infirmière en chef. Les fonctions d'infirmier exigent quelques connaissances pratiques, mais, avant toute chose, de la douceur, de l'adresse et du dévouement. Dans les hôpitaux militaires, en France, les infirmiers, soumis à la hiérarchie et à la discipline, fonctionnent comme le reste de l'armée. Des chambres particulières seront ménagées dans une infirmerie pour les maladies contagieuses ou les affections graves, de même que pour loger le médecin et tout au moins l'*infirmier* ou l'*infirmière* en chef, ainsi que les personnes employées sous leurs ordres. (Rat.) L'avantage d'avoir de bons *infirmiers* est inappréciable [illegible]

les soutiens des hôpitaux. (Percy.)

— adjectiv. Père infirmier. Frère infirmier. Soldat infirmier. Moine infirmier. Dans les monastères, la dignité de père *infirmier* et l'emploi de frère *infirmier* étaient jadis en grande recommandation. (Percy.) Il y avait autrefois des mères ou maîtresses *infirmières* qui avaient charge et mission d'exciter la *charité* publique en faveur des pauvres infirmes. (Id.) Il est juste d'avouer que jamais les malades ne furent mieux soignés dans les hôpitaux que par les frères *infirmiers*. (Id.)

INFIRMITÉ. s. f. (ét. lat., *in*, privat.; *firmus*, ferme). Pathol. État de souffrance ou de malaise habituel dans lequel se trouve une personne, sans qu'il y ait lésion manifeste de la santé générale. Il est dans un état continuel d'infirmité, dans un état fâcheux d'infirmité qui l'empêche de vaquer à ses affaires. Son état d'in-

firmité donne de vives inquiétudes. Il ne peut sortir à cause de son état d'infirmité.

— Suspension ou exécution incomplète d'une ou de plusieurs fonctions de l'organisme. La surdité, la cécité, la claudication, sont des infirmités. Infirmité grave. Infirmités continuelles, accidentelles, professionnelles, fréquentes, poignantes, intolérables. Infirmités précoces. Infirmités héréditaires. Infirmités passagères. Infirmités de l'âge, de la vieillesse. Infirmités sans remède. Les vieillards sont sujets à des *infirmités* naturelles qui ne viennent que du dépérissement et de l'affaissement de toutes les parties de leur corps. (Buff.) A mon âge, on commence à sentir les *infirmités*, et les *infirmités* du corps altèrent l'esprit. (Le Sage.) Dégradé ou par la misère, ou par les *infirmités*, ou par la paresse, la vie animale lui suffit. (Dupaty.)

— Fig. signifie Faiblesse, fragilité pour le bien, défaut, imperfection. L'infirmité humaine. Il faut supporter les infirmités de son prochain. Tout pontife choisi parmi les hommes est sujet à toutes les *infirmités* humaines. (St Paul.) Quel est le mortel qui n'a rien à demander à ce Dieu, dont la puissance peut soutenir toutes les *infirmités* et briser toutes les puissances? (De Juss.)

Misérables jouets de notre vanité,
Faisons au moins l'aveu de notre *infirmité*. (Boil.)

— Iconol. L'Infirmité est représentée sous la figure d'une femme âgée, pâle, exténuée, d'une main soutenant sa tête, de l'autre main tenant une branche d'anémone sauvage, hiéroglyphe de la maladie chez les Égyptiens.

INFIXÉ, ÉE. part. pass. du v. Infixer. S'emploie adjectiv. Les premières dents n'ont que fort peu de racine, ne sont pas *infixées* dans la mâchoire et s'ébranlent aisément. (Buff.)

INFIXER. v. a. 1re conj. Fixer une chose dans une autre, l'y rendre fixe, stable.

INFLAMMABILITÉ. s. f. Phys. Qualité ou caractère d'un corps capable de s'enflammer. Inflammabilité de l'esprit-de-vin, du soufre. C'est sur l'*inflammabilité* de l'esprit-de-vin qu'est fondée toute la magie de ces bateleurs qui brûlent un linge aux yeux du peuple, sans qu'il se consume jamais. (Sall.)

— Chim. Propriété générale de brûler, soit avec la flamme, soit sans flamme.

— Fig. Qualité, caractère de ce qui est inflammable. Inflammabilité du cœur, de l'imagination. Je connais, je redoute son inflammabilité. L'inflammabilité d'une personne, d'un caractère. L'inflammabilité qui le caractérise, qui le distingue, ne permet pas de discuter avec lui.

INFLAMMABLE. adj. des 2 g. (ét. lat., *in*, dans; *flamma*, flamme). Qui s'enflamme facilement. Matière inflammable. Le soufre, le camphre sont des matières fort inflammables. Gaz inflammable. Des forêts de sapins résineux et pyramidaux, et de bouleaux *inflammables*, lui donnent des abris contre la neige et fournissent des aliments à son foyer. (B. de St-P.)

— Chim. *Air inflammable*. Gaz hydrogène.

— Fig. Qui est sujet à se prendre de passion, à s'enflammer tout à coup. Un homme, une personne inflammable. Il a l'esprit, le cœur, l'imagination inflammable. Être inflammable. Être beaucoup trop inflammable. Personne plus que lui n'est inflammable. Comment discuter avec un homme si inflammable?

INFLAMMATION. s. f. (pr. *in-fla-ma-ci-on*; du lat. *inflammatio*; rad. *flamma*, flamme). Phys. Action par laquelle un corps s'enflamme; phénomène qui a lieu quand un corps produit de la flamme en brûlant, soit parce qu'il est lui-même volatil, soit parce que les combinaisons qu'il produit sous l'influence de la chaleur jouissent de cette propriété.

— Pathol. Phénomène élémentaire d'un grand nombre de maladies qui consistent dans l'accroissement anormal du mouvement circulatoire dans une partie, se caractérise par la rougeur, la chaleur, la tuméfaction et la douleur, et se termine soit par un retour à l'état habituel, soit par une fonte éliminatoire, soit enfin par la gangrène ou mortification. Inflammation aiguë, chronique, locale, générale. Inflammation de poitrine. Inflammation de l'estomac. Inflammation du poumon, des poumons. Inflammation du cerveau. Inflammation des entrailles, des viscères. Inflammation d'une plaie. On voulait, il y a quelques années, que toutes les maladies fussent des inflammations. Le temps a fait justice d'un système trop exclusif. La cause intime de l'*inflammation* est encore inconnue; quoique les vaisseaux sanguins paraissent jouer le principal rôle, on ne peut [illegible]

— Art vétér. Maladie des porcs qui se déclare par une espèce de délire; elle a pour cause immédiate une trop grande affluence de sang vers le cerveau. Les porcs pléthoriques sont plus particulièrement sujets à cette maladie, lorsqu'on les expose à l'ardeur du soleil.

INFLAMMATOIRE. adj. des 2 g. Médec. Qui enflamme, qui cause l'inflammation, qui tient de l'inflammation. Maladie inflammatoire. Symptômes inflammatoires. Certains auteurs disent que le sang est inflammatoire, lorsque, évacué par la saignée et pris en caillot, il offre à sa surface la couche jaunâtre qu'on appelle couenne. L'homme au sein maternel, au moment de la naissance et jusqu'à la mort, est exposé à voir le travail *inflammatoire* se manifester dans tous ses organes et dans tous les tissus qui le composent. (Rat.) Il y a donc des affections dites *inflammatoires* dont la cause, interne ou inaccessible à nos moyens d'investigation, est aussi inattaquable par les moyens directs. (Id.)

— *Fièvre inflammatoire*. Maladie qui a pour symptômes principaux la couleur rosée de la peau, la rougeur de la face, la fréquence et la force du pouls, la rougeur de l'urine, l'élévation de la chaleur, qui est halitueuse, et la pesanteur générale.

INFLATION. s. f. (pr. *in-fla-ci-on*; ét. lat., *in*, dans; *flaccere*, devenir mou). Pathol. Enflure, tumeur, gonflement.

INFLÉCHI, IE. adj. Opt. Qui est courbé en dedans. C'est l'opposé de Réfléchi. Rayons infléchis.

— Minér. Dont les faces des différents ordres se succèdent, depuis un sommet jusqu'à l'autre, sur des intersections parallèles entre elles, en sorte qu'elles présentent l'aspect d'un seul plan qui aurait subi plusieurs inflexions consécutives. Chaux carbonatée infléchie.

— Bot. *Lèvre inférieure infléchie*. Celle qui se recourbe vers l'orifice du tube. || *Pétales infléchis*. Ceux qui se réfléchissent vers le centre de la fleur. || *Rameaux infléchis*. Ceux qui se courbent vers la tige. || *Style infléchi*. Celui qui se courbe en dedans. || *Aiguillons infléchis*. Ceux qui sont courbés et qui dirigent leur pointe vers la partie supérieure de la tige ou de la branche. || *Étamines infléchies*. Celles dont le sommet s'incline vers le centre de la fleur. || *Feuilles infléchies*. Celles qui sont courbées en dedans, ou qui, dans le bouton, sont pliées de haut en bas.

INFLÉCHIR (S'). v. pron. 2e conj. Dévier. Le point où des rayons lumineux s'infléchissent.

INFLEXIBILITÉ. s. f. Qualité de ce qui est inflexible. Particulièrement en physique, Propriété qu'aurait un corps dont la dureté serait telle qu'il ne pourrait céder à l'effort d'aucune puissance. L'inflexibilité est une propriété qui n'appartient à aucun corps. L'inflexibilité est contraire à la vertu élastique.

— Fig. Qualité, caractère de l'être inflexible, qui est inébranlable dans la sévérité. Inflexibilité d'un juge. Inflexibilité du cœur, du caractère. Inflexibilité des principes, de la conduite. L'inflexibilité était le caractère des vertus stoïques. Ce juge est d'une inflexibilité surprenante, et qui va jusqu'à l'inhumanité. La justice de Dieu a son temps d'inflexibilité. L'inflexibilité d'un supérieur. L'inflexibilité d'un historien. L'inflexibilité d'un créancier. L'inflexibilité de ses principes est connue. L'inflexibilité d'un juge peut avoir des conséquences funestes. C'est un supérieur que son inflexibilité perdra. L'inflexibilité de cet historien le jette quelquefois dans l'exagération.

INFLEXIBLE. adj. des 2 g. Qu'on ne peut fléchir, plier, courber, qui ne cède à aucune compression. Aucun métal n'est absolument inflexible.

— Qui ne cède point à l'effort qui tend à le plier; qui ne plie pas sans se rompre. Le fer aigre est inflexible. Les corps inflexibles. Les bois inflexibles.

— Fig. Qui demeure invariable dans ses volontés, dans ses résolutions. Un homme inflexible. Un caractère inflexible. Un tyran inflexible. Un juge inflexible. Une vertu inflexible. Une constance, une opiniâtreté inflexible. Une âme, un cœur inflexible. Esprit, caractère, vertu inflexible. Constance, courage inflexible. Je ne lui connais d'autre vertu dans l'âme, que l'*inflexible* roideur avec laquelle il exige que tout plie sous ses volontés. (Barth.) Esprit trop *inflexible*, mais juge intègre et d'une vertu reconnue. (Volt.) Ainsi l'ordonne l'*inflexible* devoir. (J.-J. Rouss.) Caton se piquait d'une fermeté *inflexible* dans ses devoirs. (St-Evrem.) L'exemple de son *inflexible* régularité fut la censure de tous les mauvais desseins. (Bors.) La nature avait fait ce prince bienfaisant, et la raison le rendait *inflexible*. (Id.) Il ne se trouve point de ces âmes *inflexibles* qu'on ne peut plier. (Bourda.) Il convient mal à des êtres fragiles de se croire *inflexibles*; l'amour-propre est ce qu'il y a de plus *inflexible*. (Mme de Staël.) Les hommes indifférents sont bien près d'être *inflexibles*. (Lemont.)

Un sage ami, toujours rigoureux, *inflexible*,
Sur vos fautes jamais ne vous laisse paisible. (Boil.)

— En mauvaise part, Dur, cruel, inexorable. Tyran inflexible. Les martyrs ont bravé les tyrans les plus inflexibles. On sait de mon destin la rigueur *inflexible*. (Rac.) Quelquefois les princes, dans la crainte d'être trop faciles, se [illegible]

INFLEXIBLEMENT. adv. D'une manière inflexible et sévère. Inflexiblement attaché à son opinion. Résister inflexiblement aux menaces. Quand ce prince a résolu quelque chose, il l'exécute inflexiblement.

INFLEXION. s. f. (pr. *in-flek-ci-on*). Action de fléchir, de plier, de s'incliner. Inflexion de corps, du corps. Inflexion naturelle, habituelle, involontaire, étudiée. Saluer en faisant une légère inflexion de corps. Où les épicuriens prennent-ils cette petite *inflexion* des atomes, qui vient si à propos pour sauver leur système? (Fén.)

— Opt. Déviation que les rayons lumineux éprouvent lorsqu'ils passent dans les confins de deux milieux, dont le pouvoir réfringent est différent. Le point d'inflexion.

— Changement, passage d'un ton dans un autre. Changement d'accent dans la voix, soit en chantant, soit en parlant. Inflexions justes, âpres, fortes. Inflexions variées, agréables, touchantes, nobles. Inflexions fausses, vicieuses, communes, déplacées. Les inflexions de cet acteur, de ce chanteur, sont toujours naturelles. Des *inflexions* de voix ou déplacées ou peu justes, ou très-peu variées, dérobent au récit toute sa grâce. (Volt.) Tout annonce en ce pays la bonté de l'organe musical; les voix y sont rudes et sans douceur, les *inflexions* âpres et fortes. (J.-J. Rouss.) Nous consentons à écarter de notre chant ce luxe efféminé: la langue même s'y refuse, et la sévérité de notre goût ne permet à la voix que les *inflexions* qui peuvent lui donner plus de charme. (Marm.) Non-seulement le corbeau a un grand nombre d'*inflexions* de voix répondant à ses différentes affections intérieures, il a encore le talent d'imiter le cri des autres animaux. (Buffon.) J'étais surpris de l'extrême importance qu'on mettait à diriger sa voix, tantôt pour en varier les *inflexions*, tantôt pour l'arrêter sur une syllabe, ou la précipiter sur une autre. (Barthél.)

— Quelquefois Disposition, facilité qu'on a à faire des changements, et à passer d'un ton à un autre. Cet orateur a l'inflexion très-facile. Cet avocat n'a point d'inflexion de voix. Un homme qui n'a pas d'inflexion dans la voix ne saurait bien chanter. Son organe, sa voix manque d'inflexions.

— Gramm. Partie ajoutée entre le radical et la terminaison d'un mot pour le décliner ou le conjuguer. Souvent on confond les mots *inflexion* et *terminaison*, cependant il y a une différence notable dans leur signification. L'un et l'autre expriment, il est vrai, ce qui est ajouté à la partie radicale d'un mot, mais la terminaison n'est que le dernier son du mot modifié. Par exemple, *chant* est la partie radicale de tous les mots qui constituent la conjugaison du verbe *chanter*. Dans *je chanterai, tu chanteras, il chantera, nous chanterons, vous chanterez*, il y a à remarquer inflexion et terminaison. La terminaison est *ai, as, a, ons, ez*, et l'inflexion est *er*.

— Géom. *Point d'inflexion*. Dans une courbe, le point où de concave elle devient convexe, et réciproquement.

INFLEXIOSCOPE. s. m. (du lat. *inflexio*, inflexion, et du gr. σκοπέω, considérer). Phys. Instrument propre à faire reconnaître les phénomènes de l'inflexion de la lumière.

INFLEXIPÈDE. adj. des 2 g. (ét. lat., *inflexus*, infléchi; *pes*, pied). Zool. Qui a les cuisses des pattes de devant très-courbées en dedans. La mantis inflexipède.

INFLICTIF, IVE. adj. Qui est ou qui doit être infligé. Peine inflictive. L'arrêt [illegible] des peines inflictives contre ceux, etc.

INFLICTION. s. f. (pr. *in-flik-ci-on*). Condamnation à une peine afflictive et corporelle. Le crime constaté, il s'agit de l'infliction de la peine.

INFLIGÉ, ÉE. part. pass. du v. Infliger. S'empl. adjectiv. Châtiment infligé. La peine qui est infligée par le juge.

INFLIGER. v. a. 1re conj. (ét. lat., *in*, dans; *flectere*, courber, fléchir). On met un *e* après le *g* devant *a, o*. *Nous infligeons. J'infligeais. Infligeant*, etc. Déterminer, fixer, ordonner, prescrire. Imposer une peine; prononcer une peine contre quelqu'un. Imposer une peine pour quelque transgression, quelque crime, quelque délit, quelque faute. Les peines que les lois infligent aux meurtriers, aux incendiaires, etc. Infliger une amende. Infliger un châtiment, un supplice. Infliger une pénitence. Le juge prononce les peines que la loi *inflige*. (Montesq.) Il fallait une loi pour *infliger* un supplice. (Id.) Il ne faut jamais *infliger* aux enfants le châtiment comme châtiment, mais il doit toujours leur arriver comme une suite naturelle de leur mauvaise action. (J.-J. Rouss.)

— S'INFLIGER. v. pron. Infliger à soi. S'infliger une peine, un châtiment, des privations.

— Être infligé. La peine la plus sensible qui puisse s'infliger à l'humanité, c'est la dédaigneuse attention. (Boiste.)

— v. récipr. Infliger l'un à l'autre. Ils s'infligent les pénitences les plus rudes pour expier leurs péchés.

INFLORESCENCE. s. f. (du lat. *inflorescere*, fleurir; rad. *flos*, fleur). Bot. Manière dont les fleurs sont disposées sur la plante qui les porte. L'inflorescence est simple ou composée, soit que les fleurs partent du collet de la racine, comme dans le safran, le colchique, soit qu'on les trouve [illegible] sur les rameaux, soit sur les pousses de l'année, soit enfin sur les feuilles ou dans les aisselles des feuilles. L'inflorescence est très-variée dans les formes qu'elle affecte. Elle est placée à l'extrémité de la tige et des rameaux, à leur aisselle, [illegible], solitaire, aux fleurs réunies deux à deux, trois à trois, ou en grand nombre, en épis, en chaton, en faisceau, en grappe, en corymbe, en panicule, en ombelle.

INFLOTTÉ, ÉE. adj. Comm. Qui n'a point été flotté. Bois inflotté. Le bois inflotté est préférable au bois flotté.

INFLUÉ. part. pass. inv. du v. n. Influer.

INFLUENCE. s. f. (du lat. *influentia*, formé de *in*, dans, et *fluere*, couler). Astrol. Qualité qu'on dit s'écouler du corps des astres sur les corps sublunaires, et à laquelle les astrologues attribuaient tous les événements qui arrivaient sur la terre. Convaincus que le soleil avait la propriété de développer par sa lumière et sa chaleur une foule de phénomènes qu'on ne pouvait attribuer à d'autres causes, les hommes étendirent bientôt cette action à la lune et aux autres corps célestes, auxquels on attribua d'abord la propriété de produire les maladies et de conserver la santé suivant leurs différents mouvements et leurs différents aspects, et bientôt après on leur attribua le pouvoir de régler les actions morales, de changer les mœurs, la fortune des hommes, et de présider enfin à tous les événements, qu'on crut pouvoir prédire par la connaissance de leurs mouvements.

D'un astre envenimé la maligne *influence*
A semé le trépas dans mes nombreux essaims.
(Del.)

— Action à distance d'un corps sur un autre. L'influence du soleil est grande sur la terre. L'influence de la lune sur les marées. L'influence de la chaleur sur les corps. L'influence du climat sur le tempérament, sur les mœurs. Mode d'impression des influences. Transmission des influences. Le climat et la nourriture ont peu d'*influence* sur les animaux libres. (Buff.) Dans cette région l'air a une *influence* marquée sur le tempérament des habitants. (Rayn.) Il peut résister aux funestes *influences* du climat brûlant. (Id.) Il faut peu de chose pour modifier l'*influence* du climat. (Barth.) Assurément s'il est permis de douter des *influences* des planètes, personne ne contestera celle des rayons du soleil, qui mûrit nos fruits et nos moissons, qui brunit l'ardent agriculteur au milieu de ses guérets, et la créole sous les feux de la torride. (Virey.) A vrai dire, nous vivons dans la nature et par ses *influences*. (Id.) Toutes ces oscillations de l'air, du mercure, de l'électricité, du magnétisme, ne se rattachent-elles pas évidemment à l'*influence* du soleil et de la lune, qui gouvernent et modifient ainsi les diverses substances de notre globe? (Id.) Les éléments, la nourriture, la veille, le sommeil, les passions, ont sur vous de continuelles *influences*. (Volt.)

Tels d'oiseaux attroupés un bataillon nombreux
Fuit de l'âpre saison les frimas rigoureux,
Et d'un astre plus doux recherchant l'*influence*,
Va d'un printemps hâtif chanter la renaissance.
(De Cass.)

— Action à distance d'un organe, d'une partie quelconque sur d'autres, dans les corps vivants. Influences sympathiques des êtres vivants les uns sur les autres. Les influences se versent du fort sur le faible dans la société. S'il était besoin de prouver par l'exemple des animaux, moins sujets que nous à se laisser séduire par l'imagination, la réalité des *influences* physiques, nous en pourrions rapporter une foule de témoignages. (Virey.)

— Se dit dans le même sens des choses morales. Douce influence. Influence dangereuse. Influence rapide, graduelle, directe, indirecte. L'influence des lois, de l'opinion publique, de la religion, de la morale, de l'exemple. L'influence du talent, des vertus. L'esprit de l'homme ne demande qu'à s'instruire. Quoique aride dans les commencements, il devient bientôt fécond par l'action des sens, et il s'ouvre à l'*influence* de tous les objets capables de susciter en lui quelque fermentation. (Condill.) Il est impossible de nier que, de tous les hommes qui ont écrit, Voltaire est celui qui a eu l'*influence* la plus marquée. (La Harpe.) L'*influence* des femmes embrasse la vie entière. (Id.)

— Action d'une cause qui aide à produire un effet. J'ai senti que la douce *influence* de cette âme expansive agissait autour d'elle et triomphait de l'insensibilité même. (J.-J. Rouss.) La force et la santé de l'âme ont une *influence* prodigieuse sur la force et la santé du corps. (De Jussieu.)

Ainsi par vous tout s'embellit,
Ainsi tout s'anime et tout pense,
Divine et féconde *influence*,
Du beau feu qui vous rajeunit. (Rass.)

— Particulièrement, Autorité, crédit, ascendant. C'est un homme sans influence. Il a perdu toute influence, toute espèce d'influence. De simples particuliers ont dans les délibérations publiques l'*influence* que le sénat devrait avoir. (Barth.) L'*influence* des hommes puissants. (Id.)

— Pathol. Nom donné, à diverses époques, à des affections catarrhales épidémiques, qu'on a aussi appelées Grippe, follette.

INFLUENCÉ, ÉE. part. pass. du v. Influencer. S'empl. adjectiv. Personne influencée. Il y a des mœurs qui, n'étant que locales et partielles, ne sont que le résultat de l'intelligence *influencée* par le concours simultané de plu- [illegible] (Virey.)

INFLUENCER. v. a. 1re conj. On met une cédille sous le *c* devant *a, o*. *Nous influençons. J'influençais. Nous influençâmes*, etc. Exercer une influence; avoir une grande part aux déterminations par son ascendant sur les esprits. Influencer sa famille. Influencer le peuple. Influencer les élections. Influencer la cour. Influencer les cours étrangères. Influencer une conscience. Influencer un parti.

INFLUENT, ENTE. adj. (pr. *in-flu-an*). Qui a de l'influence, qui agit par influence. Ministre influent. Député influent. Parti influent. Homme influent. Écrivain influent. Il devint bientôt le membre le plus *influent* d'un des premiers consistoires de France. (Petitot.)

INFLUENZA. s. f. Pathol. Mot italien dont on se sert en français pour désigner un catarrhe

avec ou sans pyrexie, ordinairement épidémique et qui quelquefois tenait du caractère de l'angine. C'est la même maladie que d'autres ont décrite sous le nom de Grippe.

INFLUER. v. n. 1re conj. (du lat. *in*, sur, dans; *fluere*, couler). *J'influe, nous influons. J'influais, nous influions, vous influïez*, etc. Communiquer, agir, déterminer: faire impression sur une chose, exercer sur elle une action qui tend à la modifier. Il se dit principalement des choses qui agissent par une vertu secrète, non apparente ou peu sensible. La lune influe sur les marées. L'électricité influe sur la végétation. Le climat, la température influe sur la santé, sur les mœurs, sur le caractère, sur l'aspect de l'homme. La première harmonie s'appelle soli-lunaire, parce que la lune *influe* sur elle conjointement avec le soleil. (B. de St-P.) Les premières habitudes *influent* même sur les animaux jusqu'à détruire en eux l'instinct naturel. (B. de St-P.) En général, le mâle *influe* plus que la femelle sur la force et la qualité des races. (Buff.) Le soleil *influe* particulièrement sur les arbres, les quadrupèdes et les tempéraments bilieux. (B. de St-P.) Tout ce qui vous entoure *influe* sur vous, en physique, en morale. (Volt.) On pourrait dire encore que si la philosophie a *influé* sur nos mœurs et notre législation, c'est en s'unissant aux belles-lettres. (La Harpe.)

— Dans un sens moral. Agir par influence sur. Se dit des personnes et des choses. Influer dans une affaire par les conseils. Influer par son crédit, par sa fortune. Influer par son patriotisme, par son dévouement, par son éloquence. Influer sur la nation, sur l'esprit, sur le crédit public, sur les Chambres, sur le gouvernement, sur les institutions du pays. Influer sur l'éducation, sur les mœurs, sur le caractère national. Influer sur la science, sur la littérature, sur les arts, sur l'industrie et le commerce. A Rome, les affranchis eurent bien quelque part à la législation, mais ils n'*influèrent* presque point dans les résolutions qu'on pouvait prendre (Montesq.) Le génésique a envahi les organes de tous les autres sens; il n'a pas *influé* avec moins de puissance sur toutes les sciences. (Brill.-Savar.)

INFOCATION. s. f. (pr. *in-fô-kâ-ci-on*; du lat. *in*, dans; *focus*, feu, foyer, âtre). Néol. Action de mettre au feu, de faire rôtir; résultat de cette action.

IN-FOLIO. s. m. (du lat. *in*, en; *folium*, feuille). Format d'un livre où la feuille n'est pliée qu'en deux, et ne forme par conséquent que quatre pages. Un in-folio. Des in-folio. La religion fut attaquée avec toutes les armes, depuis le pamphlet jusqu'à l'*in-folio*, depuis l'épigramme jusqu'au sophisme. (Chateaub.) J'ai vu un temps où il était de bon ton d'être savant; on se donnait, en sortant du vaudeville, un petit air de bénédictin, et le feuilleton jouait l'*in-folio* à s'y méprendre. (Bazin.)

— Livre imprimé dans ce format. Bayle avait coutume de dire que s'il n'avait écrit que pour lui et non pour la librairie, il n'aurait pas composé plus d'un in-folio. Mme de Sévigné lisait des *in-folio* en douze jours, quand il pleuvait. (Ste-Beuve.) Il faudrait une langue nouvelle pour exprimer tous ces effets, des montagnes d'*in-folio* pour les définir. (Brill.-Savar.)

. . . . . Irai-je, ardent compilateur,
De vingt *in-folio* patient rédacteur,
Avec peine obtenir d'un avide libraire,
Qu'à dix écus la feuille il fixe mon salaire?
(Ginguené.)

O miracle! ô gloire infinie!
Diderot et vingt-neuf consorts
Auront fait, presque sans efforts,
Seize *in-folio* de génie. (Lebrun.)

INFONDRE. v. a. 4e conj. (ét. lat., *in*, dans; *fundere*, fondre, mêler). *J'infonds, tu infonds, il infond; nous infondons, vous infondez, ils infondent. J'infondais. J'infondis. J'infondrai. J'infondrais. Infonds, infondons, infondez. Que j'infonde. Que j'infondisse. Infondant. Infondu*, etc. Néol. Insinuer, introduire, fondre, mêler une chose avec une autre. Comme l'aimant attire non-seulement une aiguille, mais *infond* en elle sa faculté d'en attirer d'autres. (Mont.) C'est à l'âme, aux plaisirs qui lui sont propres, d'en inspirer et *infondre* au corps tout le ressentiment que porte sa condition. (Id.) Il n'est pas aisé de deviner pourquoi l'on a proscrit *infondre*, sans le remplacer par un autre mot. C'est s'appauvrir de gaîté de cœur. Pourquoi se dégoûter d'*infondre* plutôt que de *confondre* et de *refondre*, puisqu'il est aussi nécessaire, et qu'il sonne aussi bien à l'oreille? (Coste.)

INFONDU, UE. part. pass. du v. Infondre. [...] nature et divinité *infondue* et mêlée en la matière. (Moril.)

INFORÇABLE. adj. des 2 g. Qu'on ne peut forcer, enlever. Position inforçable.

INFORMATEUR, TRICE. adj. et s. (ét. lat., *in*, dans; *formare*, former). Qui informe, qui prend des informations. || Celui, celle qui est chargé de prendre des informations, de faire une enquête, d'informer sur un fait. Un informateur adroit, discret, bien renseigné. L'informateur doit avoir de l'adresse, de la discrétion, de l'impartialité.

— S'est dit pour Précepteur. On m'a assuré que l'*informateur* d'un prince après lui avoir fait apprendre par cœur un abrégé latin de rhétorique et de logique, en voulut faire de même sur la métaphysique. (Crouz.)

INFORMATIF, IVE. adj. (ét. lat., *in*, dans; *formare*, former). Qui sert à représenter.

INFORMATION. s. f. (pr. *in-for-ma-ci-on*, ét. lat., *in*, dans; *forma*, forme). Jurisp. Acte judiciaire qui constate les dépositions des témoins sur un fait poursuivi criminellement. Information authentique. Information régulière. Faire une information, des informations. Procéder à une information. Travailler à des informations. Informations secrètes. Continuer l'information, les informations. L'information porte.... Dans les informations, toutes les ratures et surcharges doivent être approuvées. || S'entend particulièrement des renseignements recueillis et constatés dans les premiers moments d'un crime ou d'un délit par les différents officiers de police judiciaire désignés par le code d'instruction criminelle. L'information des officiers de police judiciaire est préalable, elle cesse lorsque le juge d'instruction est saisi. Peut-être aussi que ne se sentant pas trop bon catholique, il avait sujet d'appréhender une *information*. (Le Sage.)

— Fam. Se dit aussi des recherches que l'on fait pour s'assurer de la vérité d'une chose, pour connaître la conduite, les mœurs d'une personne; il s'emploie ordinairement au pluriel. Faire des informations. Aller aux informations. Prendre, recueillir des informations. Bonnes, mauvaises informations. Les informations que j'ai prises, que j'ai recueillies là-dessus, que j'ai prises sur sa conduite, ne sont pas satisfaisantes. Informations prises, j'ai su que cette personne a de la probité Quelque favorables que soient les apparences, il faut toujours en venir aux informations. Elle résolut d'aller elle-même prendre des *informations* à Versailles. (Volt.) Que d'*informations* nous fîmes sur toute la côte. (Id.)

— *Information de vie et mœurs.* Enquête qui se faisait autrefois à la requête du procureur général ou du procureur du roi, sur la conduite et les mœurs de celui qui devait être reçu dans une charge imposant l'obligation de prêter serment entre les mains du juge.

— *Information de commodo et incommodo.* Enquête administrative qui se fait, par voie de publicité, pour connaître les avantages et les inconvénients de quelque mesure projetée, d'un établissement, de l'ouverture d'une rue, etc.

INFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *in*, privat.; *forma*, forme). Qui n'a pas de forme déterminée. qui n'a pas la forme qu'il devrait avoir; mal conformé. Corps, animal informe. Les productions naturelles qu'exigent les lois de la nature sont informes. Les productions artificielles qui n'ont pas la forme prescrite par les règles de l'art, sont informes. Un monstre est une production informe. La tragédie *informe* et grossière en naissant. (Boil.) Il a couru des épîtres très-*informes* sous mon nom. (Volt.)

— Signifie particulièrement, Qui ne fait pas foi, qui n'est pas revêtu des formes prescrites. Cet acte est informe. Cette procédure est informe. C'est une pièce informe qui ne peut servir.

— Bot. Qui n'a pas de forme déterminable. Salpe informe.

— Astron. *Étoile informe.* Se dit des groupes d'étoiles qui, en raison de leur petitesse ou de leur peu d'éclat, n'ont pas été compris dans les constellations désignées par des noms particuliers. Des étoiles informes.

— Mamm. Qui a le tissu cellulaire sous-cutané tellement chargé de graisse que les formes en sont pour ainsi dire effacées. || INFORMES. s. m. pl. Famille de l'ordre des multongulés, comprenant ceux qui, comme les cochons, ont le tissu cellulaire sous-cutané tellement chargé de graisse, que leurs formes en sont pour ainsi dire effacées.

INFORMÉ, ÉE. part. pass. du v. Informer. S'empl. adj. Juge bien informé. Homme bien informé, mal informé. Un prince doit être *informé* des moindres choses qui se passent dans son Etat. (La Bruy.) Etre *informé* de l'état de la cour. (Id.) Les Maures étant *informés* de ces préparatifs, renoncent à leur entreprise. (Chat.)

INFORMÉ. s. m. Jurispr. Information. Conclure à un plus ample informé. Quand les juges ne trouvent pas assez de preuves pour asseoir une condamnation, mais qu'il y a de violents soupçons que l'accusé est coupable, on conclut à un plus ample informé.

INFORMER. v. n. 1re conj. Jurispr. Faire une information. Faire une enquête au criminel. Informer contre quelqu'un. Informer d'un crime. Informer d'un assassinat. Informer sur un fait. Informer contre une personne.

— *Informer contre.* Vous voyez en moi un inquisiteur nommé par le Saint-Office pour *informer* contre Samuel Simon [...]

— *Informer des vie et mœurs de quelqu'un.* Prendre des informations juridiques sur la conduite de quelqu'un, afin de savoir s'il est digne de posséder tel ou tel emploi.

— Anc. jurispr. *Informer à la clameur publique.* Instruire sur-le-champ une affaire criminelle.

— v. a. Dans le discours ordinaire, Avertir de, faire savoir à, instruire de. Informer quelqu'un d'un fait, d'un événement. Informer les juges de la vérité d'un fait. Informer le prince de ce qui se passe. Informez-moi régulièrement de tout ce que vous aurez appris.

— A signifié Donner une forme. L'âme informe le corps.

— S'INFORMER. v. pron. Chercher, demander des lumières, des éclaircissements pour savoir ce que c'est. S'informer de la vérité d'un fait. S'informer d'une chose. S'informer de la santé de quelqu'un. Je m'en suis informé de tous ceux que je connaissais. Je ne m'informe point de ce qu'il peut être. Elle s'*informe* des besoins de son voisinage, avec la chaleur que l'on met à son propre intérêt. (J.-J. Rouss.) Le grand vizir ne s'avise pas de s'*informer* s'il est bien ou mal dans ses affaires, et, content d'avoir pour lui de bons sentiments, il le laisse en proie à la pauvreté. (Le Sage.) Irla s'*informa* quelle était cette jeune demoiselle. (Volt.)

— Racine a dit: Ne vous *informez* pas *ce que* je deviendrai. Il y a un solécisme dans ce vers. On ne dit pas s'*informer quelque chose*, mais s'*informer de quelque chose.* Il fallait absolument *Ne vous informez pas de ce que je deviendrai.*

INFORMITÉ. s. f. Philos. État de ce qui n'a point de forme. L'informité de la création première ou du chaos, avant le travail divin des six jours.

INFORTIABLE. adj. des 2 g. (pr. *ein-for-ci-a-ble*; ét. lat., *in*, priv.; *fortis*, fort). Qui n'est point susceptible d'être fortifié. Il n'y avait que Pamiers qui lui donnait de la peine, parce que c'est une grande ville *infortiable*, mal peuplée. (Mém. du duc de R.)

INFORTIAT ou **INFORCIAT.** s. m. Philol. Second volume du Digeste compilé sous Justinien. A ces mots il saisit un vieil *infortiat*. (Boil.) Je sais le code entier avec l'*infortiat*. (Corn.)

INFORTIFIABLE. adj. des 2 g. Qui ne peut être fortifié.

INFORTIFIÉ, ÉE. adj. Qui n'est point protégé par des fortifications.

INFORTUNE. s. f. (ét. lat., *in*, priv.; *fortuna*, fortune). Suite de malheurs auxquels l'homme n'a point donné occasion, et au milieu desquels il n'a pas de reproche à se faire. Il s'emploie surtout dans le style soutenu. Grande, éclatante, illustre infortune. Subite infortune. Je plains son infortune. Je compatis à leur infortune. Une infortune touchante. Une infortune imméritée. Ce pauvre homme a toujours vécu dans l'infortune. La véritable vertu éclate dans l'*infortune*. (Mme Scud.) J'aime à voir pleurer l'*infortune* d'un grand homme malheureux. (St-Evrem). Je t'assure que je ne m'amusai point à faire des élégies sur mon *infortune*. (Le Sage.) N'en déplaise à ce saint père, je ne vois pas comment dans cette occasion je contribuai à mon *infortune*. (Id.)

— État d'adversité, de misère, malheurs particuliers qui causent l'infortune. Faire le récit de ses infortunes. Il montra du courage, de la résignation, durant le cours de ses infortunes. Son infortune passe toute créance, éclate à tous les yeux. Ils essuyèrent bien des *infortunes*. (Barth.) La mort termina ses *infortunes*. (Id.) La constance que les philosophes affectent dans les *infortunes* est un masque de fermeté qu'ils prennent pour tromper les autres. (La Bruy.) L'indigence pourrait augmenter mes *infortunes*. (J.-J. Rouss.) Tu permets sans doute que je t'envoie le journal de mes *infortunes* inouïes. (Volt.) C'est un amas d'*infortunes* dont il est bien difficile de se tirer. (Id.) Le cours de tant d'*infortunes* paraît devoir être arrêté. (Rayn.)

Unis par la naissance, unis par l'*infortune*,
Nos maux seront communs, notre gloire commune.
(Delille.)

— Iconol. On personnifie l'Infortune par une femme qui, le sein nu et les mamelles flétries, implore du secours, et montre un enfant qu'elle s'afflige de ne pouvoir nourrir.

INFORTUNÉ, ÉE. adj. Malheureux, qui a contre soi la fortune. Un homme infortuné. Une femme infortunée. Une nation infortunée. Ville infortunée. Une famille infortunée. Monarque, prince infortuné. Reine infortunée. Père infortuné. Mère infortunée. Vie infortunée. Sort infortuné. Le cardinal Richelieu prétendait qu'*infortuné* et imprudent étaient synonymes. (Sall.) Le sort de ce malheureux pays ne devait pas changer. (J.-J. Rouss.) Cependant cette épouse *infortunée* fut si étourdie du coup qu'elle avait reçu, qu'elle demeura quelques instants à terre comme une personne sans vie. (Le Sage.) Cependant la mère *infortunée* de l'infortunée Aimerose voyait d'heure en heure mourir sa fille. (Volt.)

Enfant *infortuné*, que je plains ton destin,
Si le noir Scorpion voit ton premier matin!
(Roucher.)

Combien l'homme est *infortuné*!
Le sort maîtrise sa faiblesse.
Et de l'enfance à la vieillesse,
[...]

— substantiv. Un infortuné. Une infortunée. Secourir les infortunés. Ce plaisir des *infortunés* m'est refusé dans ma misère. (J.-J. Rouss.) On ne sait pas où est mort cet *infortuné* dont les moindres actions avaient de l'éclat quand il était vivant. (Volt.) Chacun tirait à soi notre *infortunée*, qui jetait des cris lamentables. (Id.)

Qu'allez-vous devenir, belles *infortunées*,
Muses qu'il protégea dès ses jeunes années!
(Deshoulières.)

INFORTUNER. v. a. 1re conj. Se disait pour Rendre malheureux, affliger, vexer, d'où est venu Infortuné.

Bien connaissant que maudite fortune,
Et non pas toi, à présent m'*infortune*. (Marot.)

INFOUDROYÉ, ÉE. adj. Qui n'a point été frappé de la foudre.

INFOULÉ, ÉE. adj. Qui n'est point foulé ou comprimé.

INFOURNI, IE. adj. Qui n'a point été fourni.

INFRACTAIRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *in*, dans; *frangere*, rompre). Qui transgresse une loi, un ordre, un traité.

INFRACTEUR, TRICE. s. et adj. (ét. lat., *in*, dans; *frangere*, briser, casser). Celui, celle qui viole une loi, un traité, etc. Infracteur des lois, des traités. Les infracteurs des ordonnances. Quelques femmes infractrices des devoirs que Dieu et la société leur imposent semblent ne point appartenir à leur sexe. Je veux le faire saisir où je le trouverai, comme déserteur et *infracteur* de mes ordonnances. (Mol.)

. . . . Volumnius lui-même,
Infracteur des traités, voit son heure suprême.
(Delille.)

INFRACTION. s. f. (pr. *in-frak-ci-on*; ét. lat., *in*, dans; *frangere*, briser). Expression générique sous laquelle on comprend toutes les actions qui troublent l'ordre social; transgression, contravention, violation d'une loi, d'un ordre, d'un traité. C'est une infraction à la loi. Infraction au droit des gens. L'infraction des lois, des privilèges. Infraction punissable. L'art. 1er du Code pénal déclare que les infractions punies par la loi des peines criminelles sont des crimes; les infractions punies des peines correctionnelles, des délits; celles qui sont punies de peines de simple police, des contraventions. Les jugements de ces diverses infractions sont attribués à des tribunaux différents. Quelle a été la suite de cette *infraction* au droit des gens? (Rayn.) Pierre se plaignait de plusieurs *infractions* de la part des Suédois. (Volt.) L'Espagnol avait fait plusieurs petites *infractions* tacites à la paix. (Id.)

— Jurispr. *Infraction de ban.* Action d'un condamné, d'un homme placé sous la surveillance de la police; qui revient dans les lieux qui lui sont interdits.

INFRAGILE. adj. des 2 g. (ét. lat., *in*, priv.; *frangere*, rompre, briser). Qui n'est point fragile. On avait trouvé, dit-on, et l'on a perdu le secret de rendre le verre *infragile*. (Merc.)

— Fig. Qui n'est pas à l'abri de la séduction. Quelle est la vertu qui longtemps attaquée par l'exemple demeure infragile?

INFRAJURASSIQUE. adj. des 2 g. (du lat. *infra*, au-dessous, et du fr. *jurassique*). Géol. Qui est situé au-dessous des terrains jurassiques. Se dit particulièrement d'un groupe de terrains sédimenteux pélagiques. Terrains infrajurassiques.

INFRALAPSAIRE. adj. et s. des 2 g. (ét. lat., *infrà*, dessous; *lapsus*, chute). Théol. Se dit des théologiens qui soutiennent que Dieu n'a créé un certain nombre d'hommes que pour les damner, sans leur donner les secours suffisants pour les sauver. Ils pensent que Dieu n'a pris cette résolution qu'en conséquence du péché originel et de la prévision de ce péché, qu'il a vu de toute éternité qu'Adam commettrait. Un infralapsaire. Théologien infralapsaire.

INFRANCHI, IE. adj. Qui n'a point été franchi. Cette barrière jusqu'alors infranchie.

INFRANCHISSABLE. adj. des 2 g. Que l'on ne peut franchir. Une limite infranchissable.

INFRANGIBLE. adj. des 2 g. (ét. lat., *in*, privat., *frangere*, rompre). Qui ne peut être rompu.

INFRAPPÉ, ÉE. adj. Qui n'a point été frappé.

INFRATERNEL, ELLE. adj. Qui n'a point un caractère fraternel. Ame infraternelle. Cœur infraternel.

INFRAYÉ, ÉE. adj. Qui n'est point frayé Route infrayée.

INFRELATÉ, ÉE. adj. Qui n'a point été frelaté.

INFRÉQUEMMENT. adv. Peu fréquemment.

INFRÉQUENCE. s. f. Néol. Défaut de fréquence. || Se prend pour Petit nombre. L'infréquence des spectateurs.

INFRÉQUENT, ENTE. adj. Qui n'est pas fréquent.

INFRÉQUENTÉ, ÉE. adj. Qui n'est pas, qui n'a pas encore été fréquenté. Lieux infréquentés. Promenade infréquentée. Mers infréquentées. Quelques Japonais firent naufrage dans les mers *infréquentées* du Nord. (Castéra.)

Surpris de voir troubler leurs bords délicieux,
Le fleuve *infréquenté*, le bois silencieux. (Delille.)

Je me jette à travers des chemins écartés,
[...]

[...] peu nombreux encor, les animaux divers
Des monts *infréquentés* parcourant les déserts.
(F. Didot.)

INFRIPONNABLE. adj. des 2 g. Qu'on ne peut voler.

. . . . Oui, tu m'as friponné
Mon cœur *infriponnable*, œil émérillonné. (Scarron.)

INFROISSÉ, ÉE. adj. Qui n'a point été froissé.

INFROTTÉ, ÉE. adj. Qui n'a point été frotté.

INFRUCTUEUSEMENT. adv. Sans fruit, sans avantage, sans profit, sans utilité. Travailler infructueusement. Il a travaillé infructueusement. J'aurai donc infructueusement travaillé. Mais, ajouta-t-il, ce qui me dégoûterait le plus de leurs discours, c'est qu'on en a les oreilles *infructueusement* étourdies. (Le Sage.) Souvent elle s'exerce à la chasse des hirondelles et des autres petits oiseaux, quoique assez *infructueusement* (Buff.)

INFRUCTUEUX, EUSE. adj. Qui ne rapporte point de fruit ou qui en rapporte fort peu. Terroir infructueux. Champ infructueux. Terre infructueuse. Année infructueuse. Saison infructueuse.

— Fig. Qui n'apporte aucun profit, aucune utilité. Travail, soins infructueux. Emploi infructueux. Peines, recherches, tentatives infructueuses.

. . . . Ce zèle impétueux
Chargera vos amis d'un crime infructueux.
(RACINE.)

Les uns, sans implorer des soins *infructueux*,
Naissent indépendants de l'industrie humaine.
(DELILLE.)

INFRUCTUOSITÉ s. f. État de ce qui est infructueux. L'infructuosité du terroir.

— Fig. L'infructuosité des veilles, des travaux.

INFULE. s. f. Hist. anc. Se disait de l'ornement de tête des pontifes, et de tous leurs ornements en général. L'infule était proprement une bandelette ou bande de laine blanche qui couvrait la partie de la tête où il y a des cheveux, jusqu'aux tempes, et de laquelle tombaient, de chaque côté, deux cordons pour la lier. L'infule était entortillée et ronde. Elle était aux prêtres ce qu'est le diadème aux rois, la marque de leur dignité et de leur autorité.

INFUNDIBULÉ, ÉE. adj. V. INFUNDIBULIFORME.

INFUNDIBULIFÈRE. adj. des 2 g. (du lat. *infundibulum*, entonnoir; *fero*, je porte). Hist. nat. Dont l'extrémité se termine par un disque en forme de ventouse. Langue infundibulifère.

— Zooph. Dont les articulations portent des étoiles en forme d'entonnoir. Polypier infundibulifère.

INFUNDIBULIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *infundibulum*, entonnoir; *forma*, forme). Bot. Qui a la forme d'un entonnoir. Corolle infundibuliforme. || INFUNDIBULIFORMES. s. m. pl. Famille d'herbes et de sous-arbrisseaux, à fleurs simples. Les corolles de ces plantes ont la forme d'un entonnoir, d'une soucoupe ou d'une roue, et sont monopétales régulières. Tels sont le tabac, la bourrache.

INFUNDIBULUM. s. m. (pr. *in-fon-di-bu-lomm*; mot lat. qui signifie *entonnoir*). Anat. Canal situé dans le troisième ventricule du cerveau, au-dessous du pilier antérieur de la voûte, et qui s'étend jusque vers la tige pituitaire.

— Conchyl. Genre de coquilles.

INFUS, USE. adj. (ét. lat., *in*, dans; *fundere*, verser). Qu'on n'a point acquis par ses soins; qui est versé dans l'âme comme naturellement. Science infuse. Grâce infuse. Sagesse infuse. Il croit avoir la sagesse infuse. Il n'a certainement pas la grâce infuse. Toutes les sciences lui sont *infuses*. (Sévig.)

— Fam. et iron. *Il croit avoir la science infuse*. Se dit d'un homme qui se croit savant sans avoir étudié.

INFUSÉ, ÉE. part. pass. du v. Infuser. Substance médicamenteuse infusée.

— Fig. Tous ces caractères différents faisaient un galimatias inexplicable dans les affaires de la Guyenne, et je ne pense pas que, pour les débrouiller, le bon sens des Jeannin et des Villeroy *infusé* dans la cervelle du cardinal de Richelieu eût même été assez bon. (Mém. de Retz.)

INFUSER. v. a. 1re conj. (ét. lat., *in*, dans; *fundere*, verser). Verser dans. Signifie particulièrement en pharmacie, Mettre ou laisser plus ou moins de temps une plante, une drogue dans quelque liquide, pour en exprimer le suc. Infuser de la rhubarbe dans la tisane. Infuser du quinquina dans du vin. Infuser une substance dans de l'eau bouillante.

— Absol. Infuser à froid. Infuser sur de la cendre chaude.

— Fig. *Infuser*, pour ainsi dire, dans toute la nation l'âme des confédérés. (J.-J. Rouss.) On voyait tout de suite deux longues rues parallèles qui traversaient à la fois les trois villes d'un bout à l'autre, du midi au nord, les mêlaient, *infusaient*, versaient, transvasaient sans relâche le peuple de l'un dans les murs de l'autre. (V. Hugo.) En réchauffant leur âme aux rayons du divin génie de leur maître, n'*infusaient*-ils pas dans le corps des malades cette vigueur céleste dont ils étaient remplis ? (Virey.)

— S'INFUSER. v. pron. Être infusé. Il faut donner au thé le temps de s'infuser.

— Avec ellipse du pronom pers. Faire infuser [illegible] Laisser infuser une plante.

INFUSIBLE. adj. des 2 g. (ét. lat., *in*, dans, sur; *fundere*, verser). Se dit d'un corps qu'on ne peut fondre, qui n'est pas susceptible de se fondre. Le fer en état de parfaite ductilité est presque *infusible*. (Buff.)

INFUSIBILITÉ. s. f. Qualité de ce qui est infusible. L'infusibilité de certains corps.

INFUSION. s. f. (ét. lat., *in*, dans; *fundere*, verser). Action d'infuser. Faire une infusion de guimauve, de violettes, etc.

— En chimie domestique, pharmaceutique ou industrielle, Opération qui consiste à verser un liquide bouillant, ordinairement de l'eau, quelquefois de l'alcool, sur une substance composée et contenant des parties solubles; à laisser en contact pendant quelque temps et à séparer ensuite le produit par simple décantation ou par filtration d'avec le marc ou partie soluble.

— Liqueur dans laquelle les substances ont séjourné. Une infusion de thé. Une infusion de camomille. Une infusion de rhubarbe.

— Fig. Signifie encore la manière dont certaines facultés surnaturelles sont infuses dans l'âme. Les apôtres avaient le don des langues par l'infusion du Saint-Esprit.

INFUSOIR. s. m. Chirurg. Instrument propre à faire entrer du liquide dans les veines, et dont on a fait usage pour tenter des expériences physiologiques sur les animaux, ou même remplir des indications thérapeutiques chez l'homme. Un infusoir. Faire usage de l'infusoir.

INFUSOIRE. adj. des 2 g. Zooph. Qui se développe dans les infusions végétales et animales. Vers infusoires. Animalcules infusoires. || INFUSOIRES. s. m. pl. Ordre de vers comprenant les animalcules qui se développent dans les infusions végétales et animales, et qu'on découvre à l'aide du microscope. On ignore d'où viennent ces animaux, à combien de genres ils appartiennent; si ce sont des germes ou de jeunes animaux destinés à devenir plus grands et plus compliqués. On est porté généralement à considérer les infusoires les plus simples comme formant le premier anneau de cette chaîne du règne animal qui commencerait à une molécule simplement animée et qui finirait à l'homme. Les infusoires polygastriques. Les infusoires rotateurs. Les infusoires vermiformes.

INGA. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des légumineuses, originaire de l'Amérique méridionale.

INGAGNABLE. adj. des 2 g. Non gagnable; qui n'est pas susceptible d'être gagné, qui ne peut être gagné. Homme, caractère ingagnable. Procès *ingagnable*. (Beaumarchais.)

INGAGNÉ, ÉE. adj. Non gagné, qui n'est point gagné. Procès ingagné, cause ingagnée.

INGAÎTÉ. s. f. Manque de gaîté, tristesse, mélancolie, humeur sombre. Ce mot est pour le moins inutile; on ne peut pas plus dire *avoir de l'ingaîté*, qu'*avoir de l'intristesse*, *de l'inamour*, *de l'inamitié*. Surcharger la langue d'une foule de mots de cette espèce, ce n'est pas l'enrichir, c'est la gâter, c'est l'embarrasser d'un bagage inutile.

INGAMBE. adj. des 2 g. (de *in*, qui en composition signifie quelquefois Faculté, pouvoir de, et de l'italien *gamba*, jambe; qui peut se servir aisément de ses jambes). Léger, dispos, alerte. Jeune homme, danseur ingambe. Ce vieillard est encore ingambe. Vous n'êtes pas assez ingambe pour sauter ce fossé. Mais la traîtresse plus *ingambe*. (Ménage.) Fam.

INGANNO. s. m. (pr. *inn-ga-nno*). Mus. Mot italien. Surprise. On dit *cadenza per inganno*, espèce de cadence qui donne une résolution différente de celle que l'oreille attend.

INGARANTI, IE. adj. Non garanti, qui n'est point garanti. Marchandises ingaranties. Transaction dont les résultats sont ingarantis. Vente ingarantie. Se dit des personnes qui ont acquis, acheté, qui suivent les chances d'une transaction. Il est resté ingaranti. Nous sommes du nombre des ingarantis. Je n'ai pu réclamer, puisque j'étais ingaranti.

INGARANTIE. s. f. Défaut de garantie, éventualité. Nonobstant l'ingarantie, il accepta le marché. Il obtint les conditions les plus favorables, eu égard à l'ingarantie.

INGARDÉ, ÉE. adj. Non gardé, qui n'est point gardé, qui reste sans défense. Marchandises ingardées. Côtes ingardées.

INGAUNIENS. s. m. pl. Géogr. Ancien peuple de Ligurie, entre la Méditerranée et les Apennins; soumis par Appius Claudius Pulcher, 185 av. J.-C.

INGELBURGE. (pr. *in-quel-bur-je*). Reine de France, fille de Waldemar Ier et sœur de Canut VI, roi de Danemark; Philippe-Auguste l'épousa en 1192 et la répudia le lendemain des noces. Mais Innocent III mit son royaume en interdit, de sorte qu'il se vit forcé de la reprendre. Elle mourut en 1236, treize ans après Philippe-Auguste.

INGÂTÉ, ÉE. adj. Non gâté, qui n'est point gâté, qui est sain, en bon état. Marchandises ingâtées. Aliments ingâtés. Provisions ingâtées.

INGELÉ, ÉE. adj. Non gelé, qui n'est point gelé, que la gelée n'a point atteint, frappé. Fruits ingelés. Provisions ingelées. Il n'y eut d'*ingelés* que les fruits abrités par la forêt. (Econ. rur.)

INGELMEURTER. (pr. *in-quel-meur-ter*) [illegible] victoire remportée par les Français sur les Anglo-Hanovriens, 1794.

INGEN. s. f. (pr. *in-gain*). Myth. orient. Divinité moderne des Japonais.

INGÉNA. s. f. Géogr. anc. Ville de la Gaule dans la deuxième Lyonnaise, capitale des Abrincatuens, aujourd'hui Avranches.

INGÉNÉRABLE. adj. des 2 g. Non générable. Qui ne peut être engendré, produit. Nature ingénérable, nature essentielle et inaltérable des choses. L'or est ingénérable. Certaines natures simples sont également indestructibles et *ingénérables*. (Pluche.)

INGÉNÉRATEUR, TRICE. adj. Non générateur; qui n'engendre point, ne reproduit point.

INGÉNÉRATIF, IVE. adj. Non génératif; qui n'a pas la faculté génératrice, qui ne peut pas engendrer, reproduire. Les monstres sont ingénératifs. Tout mulet est ingénératif. || Génératif signifie Qui a la faculté, le pouvoir d'engendrer. On peut donc dire Ingénératif, qui n'a pas la puissance d'engendrer, qui n'est pas apte à engendrer. Générateur veut dire non-seulement qui est générateur, mais qui use de la faculté, qui la met en œuvre, qui engendre, reproduit. Mais alors on ne peut pas dire ingénérateur. Que voudrait dire ingénérateur ? qui ne se sert point de son aptitude, qui n'engendre point : ce sens reviendrait à celui de ingénératif. C'est donc à tort que plusieurs dictionnaires maintiennent ingénérateur, dont ils ne donnent point d'ailleurs d'exemples pris dans les bons auteurs.

INGÉNÉREUX, EUSE. adj. Non généreux. Qui n'a pas de générosité. Caractère ingénéreux. Ame ingénéreuse.

INGENHOUSIE. s. f. (pr. *in-gainn-ou-zie*). Bot. Plante du Mexique.

INGÉNICULUS. s. m. Astron. Constellation qui représente la figure d'un homme agenouillé. Selon Eratosthène, Ingéniculus est Hercule combattant le dragon des Hespérides.

INGÉNIER (S'). v. pron. 1re conj. (du lat. *ingenium*, génie). *Je m'ingénie, nous nous ingénions. Je m'ingéniais, nous nous ingéniions, vous vous ingéniiez. Que je m'ingénie, que nous nous ingéniions, que vous vous ingéniiez*, etc. Chercher, essayer de trouver dans son esprit quelque moyen pour réussir; trouver des expédients. Il s'ingénie pour tirer son frère d'embarras. Ingéniez-vous pour en venir à bout. Il faut s'ingénier quand on est à la guerre. Chacun *s'ingénie* dans ce monde; l'un est à la tête d'une manufacture d'étoffes, l'autre de porcelaine; un autre entreprend l'opéra. (Volt.) Il *s'ingeniait* à leur plaire. (Marmont.) En pareil cas, force est qu'on *s'ingénie*. (P. du Cerceau.)

INGÉNIEUR. s. m. (ét. lat., *in*, dans; *genium*, génie, invention; d'où l'on avait d'abord formé les mots *engin*, machine, instrument; *engignour*, ingénieur). Celui qui trace des projections mathématiques pour les constructions civiles ou militaires, qui en dirige et conduit les travaux. On donne le nom d'*ingenieurs* à ceux qui s'appliquent particulièrement à l'architecture militaire, à cause des inventions ingénieuses qu'ils mettent souvent en usage, tant pour la fortification que pour l'attaque ou la défense des places. (Moréri.) Les *ingénieurs* sont en France un corps qui doit son établissement au maréchal de Vauban. Avant lui rien n'était plus rare que les hommes de cette profession. (Lunier.)

— *Ingénieur civil*. Celui dont les travaux ont pour objet la construction et l'entretien des halles, greniers publics, hôpitaux, églises, palais, monuments publics.

— *Ingénieur des ponts et chaussées*. Celui qui s'occupe de la construction et de l'entretien des routes, chemins de terre ou de fer, rues, quais, boulevarts, ponts, fontaines, égouts, places publiques, etc.

— *Ingénieur des mines*. Celui dont les travaux spéciaux ont pour objet l'excavation des mines, l'extraction des minéraux.

— *Ingénieur géographe*. Celui dont les travaux embrassent le système de communication des différentes parties d'une contrée, d'un empire, toutes les voies de transport, les divisions territoriales, la mesure ou le cadastre de cette contrée, le lever des plans, le tracé des cartes.

— *Ingénieur hydrographe*. Celui dont les travaux ont pour objet la construction et l'entretien des ports commerciaux, des rades, des digues, des phares, la connaissance des côtes et tout ce qui intéresse la navigation de cabotage.

— *Ingénieur des eaux et forêts*. Celui qui s'occupe de la construction et de l'entretien des rives, canaux, aqueducs, de la conservation des forêts, bois, etc.

— *Ingénieurs-pompiers*. Corps organisé militairement, dont l'art consiste à éteindre les incendies, à préserver des ravages du feu.

— *Ingénieur opticien*. Celui qui s'occupe spécialement de la construction des instruments d'optique, lunettes, télescopes, microscopes.

— *Ingénieur mathématicien*. Celui qui construit les instruments de mathématiques proprement dits, ceux de physique, de chimie.

— *Ingénieur mécanicien*. Celui dont les travaux ont spécialement pour objet la construction des machines. L'horlogerie est souvent rattachée à cet art.

— *Ingenieur pour la chirurgie*. Celui qui confectionne les instruments et appareils mis [illegible]

— *Ingénieur militaire*. Celui qui s'occupe des constructions relatives à l'art de la guerre.

— *Ingénieur militaire de terre*. Celui qui dans l'art militaire s'occupe, pour l'attaque ou la défense, de la fortification des villes, des places, des camps, des ports de guerre, des routes stratégiques, des moyens de campement, et de transfert pour les bagages et les troupes, etc.

— *Ingénieur militaire de mer* ou *de marine*. Celui qui dans l'art militaire s'occupe, pour l'attaque ou la défense, de la fortification des ports de guerre, de la construction des navires et de tout ce qui intéresse la navigation de long cours.

INGÉNIEUSEMENT. adv. D'une manière ingénieuse. Ces plans sont ingénieusement tracés. Cela est [illegible] est dit ingénieusement.

INGÉNIEUX, EUSE. adj. Qui a ou annonce sinon du génie, du moins de l'intelligence, de l'esprit, de l'invention, de la sagacité; qui est facile en expédients. C'est un homme, un écrivain ingénieux. Un ouvrier, un machiniste, un artiste ingénieux. Vaucanson était ingénieux. Vauban était plus qu'ingénieux, c'était un homme de génie. Tous ces gens-là sont sottement *ingénieux*. (J.-J. Rouss.)

— Fig. en parlant des sentiments et des passions. Cette *ingenieuse* et infatigable charité. (Fléch.) Son amitié pour moi le rend *ingénieux*. (Rac.) L'amour, comme on sait, est bien plus *ingénieux* et plus hardi dans une jeune fille que l'amitié ne l'est dans un vieux prieur. (Volt.) J'obtins pourtant de lui que nous dînerions et souperions ensemble; et, trompant sa fierté par une *ingenieuse* compassion, je me fis apporter beaucoup plus de viande et de vin qu'il n'en fallait pour moi. (Le Sage.)

— En parlant des êtres métaphysiques, Expédient, subterfuge, détour ingénieux. Ressource, défaite ingénieuse. Pensée, épigramme ingénieuse. Tous ces détours sont trop *ingénieux*. (Rac.) Il n'y a rien de si ordinaire que de faire des récits des fautes *ingénieuses* que l'on fait, pour en faire conclure que l'on a de l'esprit. (Nic.) Ces portraits *ingénieux* où une imagination vive et hardie se fait voir. (Fléch.) Les poètes s'imaginent qu'un trait *ingénieux* excuse leurs libertés les plus audacieuses. (St-Evrem.) Leurs poésies sont nobles, leurs fables *ingénieuses*. (Volt.) Je vous remercie du livre *ingénieux* et profond que vous avez eu la bonté de m'envoyer. (Id.) Quand vous voyez les enfants disposés à vous entendre, racontez-leur quelques fables d'animaux qui soient *ingénieuses* et innocentes. (Fén.) Voici des couplets de lui qui ne sont pas si parfaits, mais qui, malgré quelques fautes, sont très-*ingénieux*. (La Harpe.) Plusieurs de ces rapports vifs et *ingénieux* qui supposent une connaissance intime de la langue doivent nécessairement échapper aux aveugles. (Dufau.) Des travaux *ingénieux* ont déjà réduit en art l'étude morale de la physionomie humaine. (Id.) Je vais vous communiquer un projet que j'ai formé, un projet qui, sans contredit, est un des plus *ingénieux* que puisse concevoir l'esprit humain. (Le Sage.)

Le règne des Tarquins, agité, malheureux,
N'en vit pas moins fleurir un art *ingénieux*.
(BERCHOUX.)

C'est de lui que nous vient cet art *ingénieux*
De peindre la parole et de parler aux yeux.
(BRÉBEUF.)

— En parlant des choses, Machine ingénieuse. Invention ingénieuse. Ouvrage, procédé, moyen ingénieux. Rien de plus délicat que l'entremets; rien de plus magnifique, de plus brillant et de plus *ingénieux* que le dessert. (Volt.)

— Qui met de l'application à faire une chose, qui se dévoue à la faire réussir. Cet homme est ingénieux à faire du bien. Commençons par excepter ces âmes nobles et courageuses, *ingénieuses* à faire du bien. (La Bruy.)

— Se prend quelquefois en mauvaise part. Ingénieux à se tourmenter. Ingénieux à trouver des fautes. *Ingénieuse* à découvrir ses défauts et à cacher les faveurs extraordinaires dont Dieu l'honore. (Fléch.) Sa défiance *ingénieuse* à me trouver des crimes rendait ma contrainte inutile. (Le Sage.)

— Dans le style, ce qui est *ingénieux* marque un esprit fin, délié, subtil, mais plus superficiel que profond, qui saisit ce qu'il y a de plus agréable dans le rapport des objets, et qui sait donner du tour, de la grâce à tout ce qui est dit. Ce qui est ingénieux ne caractérise pas le grand homme, le grand orateur, le grand poète, l'homme de génie. On dira bien que les mémoires du comte de Grammont sont un ouvrage *ingénieux*; mais on ne le dira pas de l'Énéide. (Trév.) On ne dira pas que Corneille était un poète *ingénieux*, ni Bossuet un orateur *ingénieux*. (Id.)

INGÉNIOSITÉ. s. f. Habileté, adresse, artifice, subtilité. Qualité de l'homme ingénieux, de ce qui est ingénieux. L'ingéniosité distingue toutes ses productions. Il y a peu d'ingéniosité dans ses ouvrages. Rien n'égale l'*ingéniosité* de la nature. (Encycl.) L'*ingéniosité* de cet écrivain ne s'efface jamais, et donne à ses descriptions surtout une couleur, un ton pittoresque qui séduit toujours. (Id.) Témoin Simon Turq, en la ville d'Anvers, qui tua ou fit tuer en sa présence (il y a environ quinze ans) un autre Italien, dedans une chaire faite avec une très-malheureuse *ingeniosité*. (H. Estienne.)

INGÉNU, UE. adj. (ét. lat., *in*, priv.; *genium*, génie, invention, adresse). Qui est sans [illegible] franc, sincère. Qui avoue sans déguisement ce qu'il sait et ce qu'il éprouve. Homme ingénu. Jeune fille ingénue. C'est l'homme du monde le plus ingénu. Je suis *ingenue* et franche; je ne veux rien vous dissimuler. (J.-J. Rouss.)

— Fig. En parlant des êtres métaphysiques. Air, esprit, ton, style, discours ingénu. Manière ingénue. Aveu ingénu. Je lui représentai cela; mais la vieille, d'un air *ingenu*, commença d'attester tous les saints qu'il n'y avait dans la bourse que quatre-vingts pistoles. (Le Sage.)

Une bouche *ingénue*,
Qui découvre toujours une âme toute nue. (VILL.)

— Ant. rom. Il signifie quelquefois, Qui est originaire du pays; qui n'est point étranger.

— Féod. *Fief ingenu*. Fief libre, fief noble.

— subst. Nom qu'on donne sur la scène aux personnages simples et naïfs. Jouer les ingénus, les ingénues. Les rôles d'ingénues étaient autrefois appelés rôles d'Agnès. Les rôles d'ingénues, très-nombreux dans notre répertoire, produi

sent toujours beaucoup d'effet sur la scène. Agnès dans l'*Ecole des femmes*, Henriette des *Femmes savantes*, sont des types d'ingénues dramatiques.

— Prov. *Faire l'ingenu.* Prendre un air simple, naïf.

— *L'Ingénu.* Titre d'un roman de Voltaire.

INGÉNU, UE. adj. et s. (ét. lat., *ingenuus; in*, priv.; *genuus, genitus*, né; c'est-à-dire, qui n'est point né dans l'esclavage, la servitude). Dr. rom. Chez les Romains et dans les lois des peuples barbares, ceux qui étaient nés libres et qui n'avaient jamais été sous le joug de la servitude.

— Par opposit. à Affranchi, Esclave libéré. Auguste permit à tous les *ingénus* qui n'étaient pas sénateurs d'épouser des affranchies. (Montesq.) Rien n'empêchait les affranchis de s'unir par le mariage avec les familles *ingenues;* mais il ne leur était pas permis de s'allier avec celles des sénateurs. (Id.)

INGÉNUITÉ. s. f. Qualité de l'âme qui se montre telle qu'elle est, parce qu'il n'y a rien en elle qui puisse la porter à dissimuler, à feindre. La simplicité qui prend sa source dans la pureté des mœurs est candeur. Si à la candeur se joint une innocence peu éclairée, qui croit que tout ce qui est naturel est bien, c'est l'ingénuité.

— Naïveté, sincérité, franchise. Un air d'ingénuité. Parler, répondre avec ingénuité. L'ingénuité plaît dans les enfants; elle fait espérer de la candeur, de la vérité dans le caractère. *L'ingénuité* fait avouer jusqu'aux fautes que l'on commet, et rend souvent excusable. (Trev.) *L'ingénuité* fait avouer tout ce qu'on sait et ce qu'on sent. Comme elle est peu éclairée, elle fait souvent manquer à la prudence, au secret, et se trahit elle-même. (Id.) Son *ingénuité* nous plaît et nous touche. (Id.) Comment refuser sa confiance à tant d'*ingénuité.* (Id.) Avec une *ingénuité* simulée, elle trompe ceux qui ne la connaissent pas. (Acad.) Les choses vous échappent, sans que vous y entendiez aucun mal; mais, après tout, avec votre *ingénuité* prétendue, ou plutôt avec cette *ingénuité* précipitée et trop aveugle, vous faites sur ceux qui vous écoutent de très-vives impressions, et vous leur portez des coups très-douloureux. (Bourdaloue.)

Cet âge est innocent, son *ingénuité*
N'altère point encore la simple vérité. (Racine.)

— En mauvaise part. Simplicité puérile, niaiserie, naïveté sotte. Une ingénuité trop grande n'a plus de charme. C'est pousser trop loin l'*ingénuité.* (De Ségur.) || En ce sens, il n'est pas susceptible de pluriel.

— Observation, remarque, réflexion puérile, niaise, ridicule. Tout son discours est plein d'ingénuités qui font pitié. Voilà une *ingenuite* à laquelle on ne s'attendait pas. (Dev.)

INGÉNUITÉ. s. f. (ét. lat., *in*, non; *gennus, genitus*, né). Dr. rom. Liberté, franchise. Etat de celui qui est né libre. Les peuples de l'Asie ne peuvent être esclaves, ils naissent en état de liberté et d'*ingénuïté.* (R. Roch.)

— Dr. féod. *Charte d'ingénuité.* Immunités, priviléges, prérogatives.

INGÉNUMENT. adv. D'une manière ingénue, naïve, franche, sincère. Il dit tout ingénument. Elle ne parla que trop ingénument. C'est parler ingénument. Je vous avouerai *ingénument* comment les choses se sont passées. (Boismont.) Formosante, sur la fin du repas, lui confia *ingénument* le sujet de son voyage. (Volt.) Ici se montrent *ingenument* la grossièreté et la franchise. (La Bruyère.)

INGÉOMÉTRIQUE. adj. des 2 g. Non géométrique, qui n'est point géométrique, dont la marche, les développements n'ont point la sévérité, la précision, la rigueur de la géométrie. Cette démonstration est de tout point ingéométrique. Je ne connais pas de tête aussi *ingeométrique* que la sienne. (Lacroix.)

INGÉRÉ, ÉE. part. pass. du v. Ingérer. Absorbé, introduit dans l'estomac. Il a rendu toutes les matières ingérées, qui avaient été ingérées.

INGÉRER. v. a. 1re conj. (ét. lat., *in*, dans; *gerere*, porter). L'*é* se change en *è* devant une syllabe muette. *J'ingère, tu ingères, il ingère*, etc. Se dit principalement en médecine. Introduire par la bouche dans l'estomac. Il faut ingérer le contre-poison de gré ou de force. On lui a ingéré les boissons sans qu'il s'en doutât.

— S'INGERER. v. pron. Être ingéré. Ces médicaments doivent s'ingérer avec les plus grandes précautions.

— Fig. Se mêler de quelque chose qui ne nous regarde point, et sans en être requis. S'immiscer à une affaire de son seul gré, sans autorisation, sans droit. Je ne veux point m'ingérer dans vos affaires. Pourquoi vous ingérer ainsi de donner des avis qu'on ne vous demande point? Il s'ingère de tout. *S'ingerer*, c'est faire le métier d'importun avec audace, ou de fripon avec esprit. (Noël.)

— En bonne part. Plutarque est si universel et si plein, qu'à toute occasion, et quelque sujet extravagant que vous ayez pris, il s'*ingère* à votre besogne, et vous tend une main libérale et inépuisable de richesses et d'embellissements. (Mont.)

INGESTA. s. m. (ét. lat., *in*, dans; *gesta*, choses portées, introduites). Physiol. Substances solides ou liquides qui dans l'état de santé ou de maladie sont introduites dans l'estomac par les voies alimentaires.

INGESTION. s. f. (pr. *in-gess-ti-on*). Médec. Absorption d'un aliment ou d'un médicament soumis à l'acte digestif. Ingestion lente et laborieuse. L'ingestion fut interrompue.

INGÉVONS. adj. et s. des 2 g. Géogr. anc. Nom d'une grande famille de peuples germains au N. de la Germanie.

INGHAMITE. s. m. Hist. relig. Membre d'une secte méthodiste fondée par Ingham dans le XVIIIe siècle, aux Etats-Unis.

INGIGNOUR. s. m. Anc. t. milit. Ingénieur. Officier qui veillait au bon état des machines de guerre.

INGLEVERT ou **ANGILBERT.** Abbé de Saint-Riquier dans le Ponthieu, silentiaire de Charlemagne, c'est-à-dire secrétaire de son cabinet.

INGLISSANT, ANTE. adj. Non glissant, qui n'est pas glissant. || Dans le sens actif, Qui ne glisse pas. Le rabot ébréché, inglissant, ne va que par saccades. || Dans le sens passif, Sur quoi rien ne peut glisser. Ce chemin est tellement raboteux, inglissant, que les roues n'y passent qu'avec effort.

— Fig. Avec le sens actif, Il n'est pas facile en affaires; il est rude, inglissant, minutieux.

IN GLOBO. adv. (pr. *inn-glô-bô;* ét. lat., *in*, en; *globo*, globe, ensemble, masse, totalité). Sans détails, sans circonstances particulières. Dites-nous in globo ce que vous avez trouvé. Il nous a rendu compte in globo de ce qu'il a vu. Vous m'enverrez le tout in globo. Les cent une propositions du P. Quesnel furent condamnées *in globo* par la bulle Unigenitus. (Volt.) Quand le parlement condamne un ouvrage, c'est presque toujours *in globo*, comme contenant des maximes séditieuses, dangereuses, contraires aux libertés, aux maximes du royaume. (Trév.) J'ai acheté tous ces meubles *in globo*, de sorte que je ne puis assigner un prix particulier à l'un ou à l'autre. (Lav.)

INGLORIEUSEMENT. adv. Non glorieusement; d'une manière inglorieuse, sans gloire. Tous terminèrent inglorieusement leur carrière.

INGLORIEUX, EUSE. adj. Non glorieux, qui n'est pas glorieux; sans gloire, qui n'a acquis aucune gloire, qui ne prouve aucune gloire. || En parlant des personnes. Et s'en revint sans rien faire, *inglorieux* et sans honneur. (Chron. fr.) || En parlant des choses:

Trop heureux de cacher dans un asile sûr
Mes jours *inglorieux* et mon destin obscur. (Delille.)

Remercions Delille, dit Carpentier, de nous avoir donné ce néologisme, qui peut être fort utile aux poètes. Ajoutons qu'il n'est pas moins avantageux pour la prose. Ce mot porte avec lui sa traduction; il n'est pas long; la prononciation est facile. Il est dans les bonnes conditions de la formation des mots.

INGLORIFIÉ, ÉE. adj. Non glorifié, qui n'est point glorifié, qui reste sans glorification, sans gloire. Honneur lui soit rendu. Combien d'actes de foi, de courage et de résignation sont restés *inglorifiés!* (Maury.)

INGLUVIÈS. s. m. (en lat. *ingluvies*). Mamm. Dans les mammifères, région de la partie supérieure du corps comprise entre les branches de la mâchoire et le sommet du larynx

INGOGNE. s. f. Boisson très-agréable, quand elle est récente, que fabriquent les nègres de Sénégambie avec un fruit jaune assez semblable à la pêche, dont on ne connaît pas le nom botanique.

INGOLSTADT. Géogr. Ville forte de la Bavière sur le Danube, à 84 kilom. de Vienne. Elle a une fameuse université fondée en 1741. On y compte neuf églises; 7,000 hab.

INGON Ier. Roi de Suède en 1080. Abolit l'esclavage, régla les cérémonies du mariage, introduisit de grandes améliorations dans les affaires de l'Etat, et mourut empoisonné en 1130.

INGOÛTABLE. adj. des 2 g. Non goûtable, qui n'est point goûtable, qui ne peut être goûté. Fruits, confitures ingoûtables.

INGOÛTÉ, ÉE. adj. Non goûté, qui n'est point goûté. Tous ces mets sont restés ingoûtés.

— Fig. Pour être ingoûtée par eux, cette doctrine ne perd pas sa valeur.

INGOUVERNABLE. adj. des 2 g. Non gouvernable, qui ne peut être gouverné, réprimé; qu'on ne peut diriger, conduire. Destouches, Lacretelle ont employé ce mot assez nouveau. Ce peuple *ingouvernable* finit par tomber d... son caractère *ingouvernable* le jeta dans mille écueils. (Hist. des rép. mod.) Cet esprit fier et presque *ingouvernable.* (Le Laboureur.) Nos vaisseaux étaient *ingouvernables.* (Journ. politiq.)

INGOUVERNÉ, ÉE. adj. Non gouverné, qui n'est point gouverné, conduit, dirigé. Province, nation ingouvernée. Esprit ingouverné. Imagination ingouvernée. Laisserez-vous livrées à elles-mêmes et *ingouvernees* tant de provinces qui n'attendent qu'un lien commun pour devenir une puissante nation? (Hist. des Rép. mod.) Et s'ils restèrent *ingouvernes*, c'est qu'en effet ils étaient ingouvernables. (Guillon.)

INGOUVILLE. Géogr. Bourg de Fr., dép. de la Seine-Inférieure; 7 à 8,000 hab.

INGRACIEUSEMENT. adv. Non gracieusement; d'une manière ingracieuse, non gracieuse, sans grâce. Pourquoi répondre ingracieusement à de si nobles procédés?

INGRACIEUX, EUSE. adj. Non gracieux, qui manque de grâce, qui est sans grâce. Toute sa personne roide, ingracieuse, ne prévient nullement. Tous ses mouvements sont empêchés, *ingracieux.* (N.**)

— Fig. Son style lourd, *ingracieux*, fatigue et rebute. (Cours de litt.)

INGRAIN. s. m. Bot. Un des noms vulgaires de l'épeautre.

INGRAISSÉ, ÉE. Non graissé; qui n'est point graissé. Rouages, cuirs ingraissés. || Fig. Terrains ingraissés.

INGRAMMATICAL, ALE. adj. Non grammatical; contraire à la grammaire, aux lois qu'elle prescrit. Boinvilliers a fait usage de ce mot. Cette théorie est ingrammaticale. Toutes ces locutions, ces expressions sont ingrammaticales.

INGRAMMATICALEMENT. adv. Non grammaticalement; d'une manière ingrammaticale, non grammaticale. Contrairement aux règles, aux lois de la grammaire. Dans la plupart de ses explications il procède *ingrammaticalement.* (Long.)

INGRASSIAL. adj. et s. m. Anat. Se dit d'un des os du crâne.

INGRAT, ATE. adj. (ét. lat., *in*, priv.: *gratus*, reconnaissant). Qui n'est pas reconnaissant; qui ne se souvient pas d'un bienfait; qui n'en tient pas compte. Personne, fille ingrate. Homme, ami ingrat. Il a été *ingrat* envers son bienfaiteur. (Acad.) Elle ne craignit pas d'être malheureuse, mais d'être *ingrate.* (Fléch.) Va, fille *ingrate*, je ne te veux plus parler, et je te laisse dans ton obstination. (Mol.) Le plus *ingrat* des hommes est celui qui n'a jamais fait d'ingrats. (Naudé.) Je désire rappeler à des hommes *ingrats* la route du bonheur qu'ils ont perdue. (B. de St-P.) Combien Assuérus redoute d'être *ingrat.* (Rac.)

Allez, vous êtes une *ingrate*,
Ne tombez jamais sous ma patte. (La Font.)

En vain je veux contre elle écouter ma colère,
Tout *ingrate* qu'elle est, je crains de lui déplaire. (Racine.)

— *Ingrat à.* Ne s'emploie qu'avec un nom de chose; *ingrat envers* s'emploie avec un nom de personnes. *Ingrat* à tes bontés, *ingrat* à ton amour. (Volt.) *Ingrat* à ses mérites. (Corn.)

— Se dit en parlant des êtres métaphysiques. Cœur ingrat, âme ingrate.

Par vrai amour ton amour je pourchasse,
De quoi ne m'as tant soit peu satisfait,
Grâce attendue est une *ingrate* grâce;
Et bien n'est bien s'il n'est promptement fait. (François Ier.)

— Qui ne fournit rien à l'esprit, dont il est difficile de tirer parti. Le sujet de ce poème était vraiment ingrat. Vous travaillez sur un motif bien ingrat. Il développe une thèse ingrate. Ce travail est fort *ingrat* et fort désagréable. (Vol.) La langue française, qui par malheur est fort *ingrate* pour le style lapidaire. (Volt.)

— Stérile, infructueux, rebelle. Terre ingrate. Sol ingrat. Cultiver des champs ingrats. Une terre ingrate à la culture. Une pierre ingrate au ciseau. Défricher des terres *ingrates.* (Volt.) J'habite malheureusement un coin de terre dont le sol est aussi *ingrat* que l'aspect en est riant. (Id.)

— substantiv. Celui, celle qui manque de reconnaissance. C'est un ingrat. Vous n'avez pas rendu service à un ingrat. Dans un moment, leur gloire passera à leurs noms, leurs titres, à leurs tombeaux, leurs biens, à des *ingrats.* (Boss.) La crainte de faire des *ingrats.* (Fléch.) D'Alembert ne se croyait pas malheureux d'avoir fait cent *ingrats* pour acquérir un ami. (Condorcet.) Il vaut mieux s'exposer à trouver des *ingrats* que de manquer aux misérables. (La Bruy.) On se plaint des *ingrats* qu'on n'a pas faits pour se défendre des *ingrats* qu'on ne veut pas faire. (Id.) Si vous vous acquittez bien de cette commission, soyez sûr que vous ne servirez pas un *ingrat.* (Le Sage.) J'ai reçu votre lettre, qui m'a fait bien voir que je n'oblige pas un *ingrat.* (Sévigné.) Louis XIV disait que lorsqu'il nommait à une place, il faisait quatre-vingt-dix-neuf mécontents et un *ingrat.* (Sallent.) Les *ingrats* commencent à devenir rares, c'est-à-dire que les bienfaits ne sont plus si communs. (Noël.) Quand vous voudrez, je vous nommerai dix *ingrats* célèbres que j'ai faits dans ma vie, sans les *ingrats* obscurs, qui sont sans nombre. (Bussy-Rabutin.) Vous l'ai-...

Moi l'aimer? Une *ingrate*,
Qui me hait d'autant plus que mon amour la flatte. (Racine.)

On ne se souvient que du mal,
On ne voit qu'*ingrats* dans ce monde;
L'injure se grave en métal,
Et le bienfait s'écrit sur l'onde. (N***)

INGRATEMENT. adv. D'une manière ingrate, sans gratitude, sans reconnaissance; avec ingratitude. M. de Sénancour a eu une de ces destinées fatigantes, qui pour être venues *ingratement* et s'être heurtées en chemin, se tiennent pourtant debout à force de vertu. (Ste-Beuve.)

INGRATISSIME. adj. des 2 g. (la finale *ssime*, du lat. *ssimus*, signe du superlatif). Très-ingrat. Ingrat à l'excès. Fam.

J'abandonnai, sans avoir commis crime,
L'ingrate France, ingrate, *ingratissime.* (Cl. Marot.)

INGRATITUDE. s. f. Manque de gratitude, de reconnaissance; vice de celui qui reste indifférent aux bienfaits, qui les oublie, qui rend même quelquefois le mal pour le bien. Ingratitude grande, extrême, affligeante, désespérante, offensante, coupable. Une noire ingratitude. Se rendre coupable d'ingratitude. Payer d'ingratitude son bienfaiteur. Payer d'ingratitude un bienfait. Il y a une espèce d'*ingratitude* assez commune: elle est fondée sur l'opinion de notre mérite; nous nous imaginons qu'une grâce qu'on nous fait est une justice qu'on nous rend. (St-Evrem.) En amitié l'*ingratitude* est à se taire des bienfaits; en amour, elle est à en parler. (Id.) On fait d'horribles récits de l'*ingratitude*, pour ne pas s'y exposer. (Boiste.) L'*ingratitude*, fille de l'intérêt et de la vanité, est le vice d'un petit esprit. (Id.) O vous qui vous plaignez de l'*ingratitude*, n'avez-vous pas eu le plaisir de faire du bien? (De Lév.) Se plaindre de l'*ingratitude*, c'est faire parade d'un bienfait. (Guichard.) L'*ingratitude* est la vraie porte pour sortir de la reconnaissance, quand on ne sait plus où donner de la tête. (Sév.) Gardons-nous bien de croire qu'Emilie, malgré son *ingratitude*, et Cinna, malgré sa perfidie, ne soient pas deux très-beaux rôles. (Volt.) Je ne tardai pas à être puni de mon *ingratitude.* (Chateaubr.) Ce serait à vous de l'*ingratitude*, de craindre d'elle un bienfait de plus. (J.-J. Rouss.) Je ne fis que rire de son *ingratitude*, et le regardant avec tout le mépris qu'il méritait, je lui criai assez haut pour être entendu: Holà, ho! (Le Sage.) L'excès de leur bassesse ne m'annonça que l'excès de leur *ingratitude.* (Barth.)

— En droit, une donation peut être révoquée pour cause d'ingratitude.

INGRAVEMENT. adv. Non gravement, d'une manière non grave, dénuée de gravité. Agir ingravement. Se tenir ingravement.

INGRAVISSABLE. adj. des 2 g. Non gravissable, qui ne peut être gravi, qu'on ne peut gravir. Toutes ces hauteurs, jadis *ingravissables*, ont été franchies par son zèle infatigable pour la science. (Lavallée.)

INGRÉDIENT. s. m. (pr. *in-gré-di-en;* ét. lat., *in*, dans; *grediens*, entrant; rad. *gradus*, pas entrée). Sc. chimiq. et médic. Toute substance qui entre dans une préparation, une composition. Ingrédients bons, mauvais, nécessaires. Le principal ingredient. Il entre beaucoup d'ingrédients dans la composition de la thériaque. Voilà tous les ingrédients nécessaires pour composer cette médecine. Il n'entre que trois ingrédients dans cette composition.

— Art culin. Ce qui entre dans la composition d'un ragoût, d'un mets, d'une boisson. Il entre beaucoup d'ingrédients dans cette sauce. Je le trouvai d'un goût exquis, soit que la faim m'en fît juger trop favorablement, soit que ce fût véritablement un effet des *ingredients* du cuisinier. (Le Sage.)

— Absol. Les parties qui entrent dans une composition quelconque. Les ingrédients avec lesquels on fait l'encre, le cirage, etc.

— Fig. C'est le dernier *ingrédient* des affaires déplorables. (Patru.)

INGREFFÉ, ÉE. adj. Non greffé, qui n'a point été, qui n'est point greffé. Arbres ingreffés. Plantes ingreffées.

INGRÈS. s. m. (pr. *in grè;* ét. lat., *in*, en, dans; *gressus*, entrée). Philos. scol. Entrée, communication. Les corps ne se mêlent et ne s'unissent jamais parfaitement, il n'y a que les esprits qui ont ingrès ensemble.

— Techn. Pénétration, imbibition. Peu usité.

INGRESSION. s. f. Astron. Entrée d'une planète, d'un corps céleste dans un signe, dans une constellation.

INGRIE. Géogr. Ancienne province de la Russie, située sur le golfe de Finlande, et formant aujourd'hui le gouvernement de Saint-Pétersbourg.

INGRILLÉ, ÉE. adj. (pr. *in-gri-ié*). Non grillé, qui n'a point été, qui n'est point grillé. Viande ingrillée. Côté ingrillé.

INGRIN. s. m. Hist. Membre d'une faction qui se forma en Flandre sous le règne de Philippe-Auguste.

INGRISTE. s. m. Néol. Partisan du peintre Ingres.

INGROSSATION. s. f. (pr. *in-gross-ça-ci-on*). Alchim. Transformation des éléments grossiers, la terre et l'eau, en éléments légers, l'air et...

INGUÉABLE. adj. des 2 g. (pr. *ein-ghé-able*). Non guéable, qui n'est pas guéable, qu'on ne peut pas passer à gué, à pied. Rendre la Seine *inguéable.* (Arago.) Landé qui était au bas de la montagne, à un pont, avec les trois cornettes de cavalerie, ne crut pas le pouvoir défendre, quoique la rivière fût *inguéable.* (Duc de Rohan.)

INGUÉRI, IE. adj. (pr. *ein-ghé-ri*). Non guéri, qui n'est point guéri, qui n'a pu avoir, obtenir la guérison. Malgré tous les soins, toutes les dépenses, ils sont restés inguéris.

INGUÉRISSABLE. adj. des 2 g. (pr. *ein-ghé-ris-sa-ble*). Non guérissable, qui ne peut être guéri, qui ne laisse pas d'espoir de guérison. Malade, mal inguérissable. Avec la vie qu'il mène, c'est un homme *inguérissable.* (Acad.) Je suis un *inguérissable* malade. (Scarron.)

— Fig. Ame malade et inguérissable. Les maux de l'âme sont souvent plus *inguérissables* que ceux du corps. (Boiste.)

INGUERRIER, IÈRE. adj. (pr. e... Non guerrier, qui n'est point guerr... ni le caractère guerrier, ni les habi... rieres. Caractère, naturel inguerrier. ... guerrières.

INGUIDÉ, ÉE. adj. (pr. *ein-gh*... guidé, qui n'est point guidé, qui est... manque de guide. Voyageurs inguid... inguidé. Conscience inguidée. Ils perd... tôt toute trace d'habitation, et restè... temps *inguidés* dans ces vastes dése... des voy.)

INGUINAL, ALE. adj. (pr. *ei*... du lat. *inguina*, aine). Qui appartien... Région inguinale. Hernie inguinal... anneau inguinal. Glande inguinale. ... inguinales. Ligament, bandage ingui...

INGUINAIRE. adj. des 2 g. (pr. ... *nai-re*). Pathol. Qui appartient à l'ain... Inguinal. Il s'est dit particulièrement... pèce de maladie pestilentielle, qui ... d'abord dans l'aine. Peste inguinaire...

INGUINO-CUTANÉ, ÉE. adj. et s. ... donné par Chaussier au rameau mo... branche antérieure du premier nerf ... qui fournit des filets à l'aine, au scrot... téguments de la partie supérieure de...

INGURGITATION. s. f. (pr. *in*... *ci-on;* ét. lat., *in*, dans; *gurges*, gouff... Action d'introduire un liquide dans ... L'ingurgitation s'opérait difficilement.

INGURGITÉ, ÉE. part. pass. d... gurgiter.

INGURGITER. v. a. 1re conj. Plu... rement, S'ingurgiter.

— Fam. Avaler avec avidité. Il c... par s'ingurgiter la moitié d'un pot d'... lente bière.

INHABILE. adj. des 2 g. Non ha... n'est pas habile; incapable. Être inha... sonne inhabile. Artiste inhabile. La ... est inhabile au métier des armes.

Celui-là, mes amis, *inhabile* à jouir,
Peut-être ne sent pas tout le prix du plaisir... (Bau...)

— Physiol. Les vieillards fort agés... dinairement *inhabiles* à la génération...

— Dr. civ. Qui n'a point de titre pour... succéder, posséder, contracter, tester... être inhabile à posséder un bénéfice san... capable d'en remplir les obligations. ... est *inhabile* à tester, à mériter. Un m... *inhabile* à gouverner son bien. (Acad.)

INHABILEMENT. adv. Non hab... d'une manière inhabile. Agir, se cond... habilement.

INHABILETÉ. s. f. Non habileté; ... d'habileté. Il est d'une incroyable, d'u... nante inhabileté. Son *inhabileté* le comp... toujours. (Bailly.) L'*inhabileté* de ce gé... a fait perdre la bataille. (Acad.) Cet ... a été manqué par l'*inhabileté* de l'ouvr...

INHABILITÉ. s. f. Dr. Non habilit... que d'habilité, incapacité, défaut de c... est inhabile. L'inhabilité à hériter, à s... se prouve par le défaut de titres. La co... tion à une peine infamante, perpétue... porte *inhabilité* à recueillir aucune su... (Code expl.) || Pas de pl.

INHABILITER. v. a. 1re conj. Vi. ... dre ou déclarer inhabile. En outre, les ... missaires *inhabilitèrent* le suppliant d'... recept. (Trés. des chartes.)

INHABILLÉ, ÉE. adj. (pr. *i-na-bi*... habillé; qui n'est point habillé, vêtu. ... tèrent *inhabillés* sur la grève et prêts à ... dans le canot où ils avaient jeté le... ments. (Hist. des voy.)

INHABITABLE. adj. des 2 g. N... table, qui ne peut être habité. Pays ... table. Maison inhabitable. A quoi ser... vastes déserts, si affreux, si *inhabitables*... Les Lapons danois, suédois, moscovit... semblent être tous de la même race, ... étendue et multipliée le long des côtes ... septentrionales, dans des déserts et ... climat *inhabitable* pour toutes les autres... (Buff.)

— La Bruyère emploie cet adjectif ... sens qui paraît contraire au sens natu... qui devient piquant dans la circonsta... bourgeois se fait bâtir un hôtel si ... riche et si orné, qu'il est inhabitable. L...

INHABITATION. s. f. (pr. *i-na-bi*... Non habitation; cessation, absence ... tion. C'est à l'inhabitation prolongée ... maison qu'il faut en partie attribuer ... dation. L'*inhabitation* de ces lieux per... si long intervalle en a complètemen... l'aspect. (Moreau.)

INHABITÉ, ÉE. adj. Non habité, ... a pas d'habitant, désert. Lieu inhabité ... ville inhabitée. L'imagination s'égare ... se serre et soupire dans ces lieux jadis ... leux et maintenant *inhabités.* (Boist... reux qui a vu, dans une île *inhabitée*, ... encore de ses grâces virginales, que ... des genres innombrables de plantes q... ture y a déposés. (B. de St-P.) Sans ... carnassières, la plupart des sites de l... raient *inhabités.* (Id.) Les palais *inha*... sent aux ombres un vaste espace. ... Staël.)

INGUERRIER, IÈRE. adj. (pr. *ein-ghé-rie*). Non guerrier, qui n'est point guerrier, qui n'a ni le caractère guerrier, ni les habitudes guerrieres. Caractère, naturel inguerrier. Mœurs inguerrières.

INGUIDÉ, ÉE. adj. (pr. *ein-ghi-dé*). Non guidé, qui n'est point guidé, qui est privé, qui manque de guide. Voyageurs inguidés. Esprit inguidé. Conscience inguidée. Ils perdirent bientôt toute trace d'habitation, et restèrent longtemps *inguidés* dans ces vastes déserts. (Hist. des voy.)

INGUINAL, ALE. adj. (pr. *ein-gu-i-nal;* du lat. *inguina*, aine). Qui appartient à l'aine. Région inguinale. Hernie inguinale. Canal, anneau inguinal. Glande inguinale. Mamelles inguinales. Ligament, bandage inguinal.

INGUINAIRE. adj. des 2 g. (pr. *ein-gu-i-nai-re*). Pathol. Qui appartient à l'aine. Syn. de Inguinal. Il s'est dit particulièrement d'une espèce de maladie pestilentielle, qui se déclare d'abord dans l'aine. Peste inguinaire.

INGUINO-CUTANÉ, ÉE. adj. et s. Chir. Nom donné par Chaussier au rameau moyen de la branche antérieure du premier nerf lombaire, qui fournit des filets à l'aine, au scrotum et aux téguments de la partie supérieure de la cuisse.

INGURGITATION. s. f. (pr. *in-gur-ji-ta-ci-on;* ét. lat., *in*, dans; *gurges*, gouffre, gorge). Action d'introduire un liquide dans la gorge. L'ingurgitation s'opérait difficilement.

INGURGITÉ, ÉE. part. pass. du v. Ingurgiter.

INGURGITER. v. a. 1re conj. Plus ordinairement, S'ingurgiter.

— Fam. Avaler avec avidité. Il commença par s'ingurgiter la moitié d'un pot d'une excellente bière.

INHABILE. adj. des 2 g. Non habile; qui n'est pas habile; incapable. Être inhabile. Personne inhabile. Artiste inhabile. La vieillesse est inhabile au métier des armes.

Celui-là, mes amis, *inhabile* à jouir,
Peut-être ne sent pas tout le prix du plaisir.
(Berchoux.)

— Physiol. Les vieillards fort agés sont ordinairement *inhabiles* à la génération. (Buff.)

— Dr. civ. Qui n'a point de titre pour hériter, succéder, posséder, contracter, tester. On peut être inhabile à posséder un bénéfice sans être incapable d'en remplir les obligations. Un bâtard est *inhabile* à tester, à mériter. Un mineur est *inhabile* à gouverner son bien. (Acad.)

INHABILEMENT. adv. Non habilement, d'une manière inhabile. Agir, se conduire inhabilement.

INHABILETÉ. s. f. Non habileté; manque d'habileté. Il est d'une incroyable, d'une étonnante inhabileté. Son *inhabileté* le compromettra toujours. (*Bailly.*) *L'inhabileté* de ce général lui a fait perdre la bataille. (Acad.) Cet ouvrage a été manqué par l'*inhabileté* de l'ouvrier. (Id.)

INHABILITÉ. s. f. Dr. Non habilité, manque d'habilité, incapacité, défaut de celui qui est inhabile. L'inhabilité à hériter, à succéder, se prouve par le défaut de titres. La condamnation à une peine infamante, perpétuelle, emporte *inhabilité* à recueillir aucune succession. (Code expl.) || Pas de pl.

INHABILITER. v. a. 1re conj. Vi. dr. Rendre ou déclarer inhabile. En outre, les dix commissaires *inhabilitèrent* le suppliant d'office de recept. (Trés. des chartes.)

INHABILLÉ, ÉE. adj. (pr. *i-na-bi-ie*). Non habillé; qui n'est point habillé, vêtu. Ils restèrent *inhabillés* sur la grève et prêts à s'élancer dans le canot où ils avaient jeté leurs vêtements. (Hist. des voy.)

INHABITABLE. adj. des 2 g. Non habitable, qui ne peut être habité. Pays inhabitable. Maison inhabitable. A quoi servent ces vastes déserts, si affreux, si *inhabitables*? (Volt.) Les Lapons danois, suédois, moscovites, etc., semblent être tous de la même race, qui s'est étendue et multipliée le long des côtes des mers septentrionales, dans des déserts et sous un climat *inhabitable* pour toutes les autres nations. (Buff.)

— La Bruyère emploie cet adjectif dans un sens qui paraît contraire au sens naturel, mais qui devient piquant dans la circonstance. Un bourgeois se fait bâtir un hôtel si beau, si riche et si orné, qu'il est inhabitable. Le maître, ...

INHABITATION. s. f. (pr. *i-na-bi-ta-ci-on*). Non habitation; cessation, absence d'habitation. C'est à l'inhabitation prolongée de cette maison qu'il faut en partie attribuer sa dégradation. L'*inhabitation* de ces lieux pendant un si long intervalle en a complètement changé l'aspect. (Moreau.)

INHABITÉ, ÉE. adj. Non habité, où il n'y a pas d'habitant, désert. Lieu inhabité. Maison, ville inhabitée. L'imagination s'égare, le cœur se serre et soupire dans ces lieux jadis si populeux et maintenant *inhabités*. (Boiste.) Heureux qui a vu, dans une île *inhabitée*, et parée encore de ses grâces virginales, quelques-uns des genres innombrables de plantes que la nature y a déposés. (B. de St-P.) Sans les bêtes carnassières, la plupart des sites de la terre seraient *inhabités*. (Id.) Les palais *inhabités* laissent aux ombres un vaste espace. (Mme de Staël.)

INHABITUDE. s. f. Non habitude; défaut d'habitude. L'inhabitude de réfléchir, d'observer, de comparer. L'inhabitude du travail, de l'exercice. L'*inhabitude* de réfléchir nous laisse à la vie animale ou automatique. (Boiste.) Je passe l'*inhabitude* pour le défaut d'habitude. L'usage ne sera peut-être pas aussi complaisant. *Inhabitude* serait pourtant un mot fort utile; il est à souhaiter qu'il passe. (Linguet.)

— Le mot a passé, selon les vœux du critique. L'inhabitude de penser. L'*inhabitude* d'écrire des lettres. (J.-J. Rouss.) L'*inhabitude* de penser dans l'enfance en ôte la faculté durant le reste de la vie. (Id.) C'est de l'*inhabitude* de phraser et de moduler que naissent ces transitions brusques, qui étonnent sans séduire. (Condorcet.)

INHABITUÉ, ÉE. adj. Non habitué; qui n'a pas l'habitude. Inhabitués qu'ils sont de ces exercices, ils n'ont pu les supporter. Ne laissez point *inhabitués* au travail, à la fatigue, ceux que vous voulez rendre forts et patients. (Cuvier.) V. DÉSHABITUÉ. Il entend mieux tout le fait du monde que moi, encore tout neuf et *inhabitué* en tels actes. (Est. Pasq.)

INHABITUEL, ELLE. adj. Non habituel; qui n'est point habituel, qui ne se fait point par habitude; inaccoutumé. Ce travail inhabituel l'a surpris et a excédé ses forces. Sa santé a souffert de ces occupations *inhabituelles*. (Manuel dép.)

INHALANT, ANTE. adj. Physiol. Qui aspire, qui absorbe. Les radicelles ou petites racines se terminent par des bouches ou suçoirs *inhalants*. (Richard.)

INHALATION. s. f. (pr. *i-na-la-ci-on;* ét. lat., *in*, dans; *halatio*, *halatus*, haleine, souffle). Physiol. Action organique des plantes, par laquelle elles se pénètrent, s'imbibent de l'air, des fluides au milieu desquels elles vivent. L'inhalation des plantes précède leur exhalation. Le phénomène de la respiration comprend l'inhalation et l'exhalation.

INHALÉ, ÉE. part. pass. du v. Inhaler. S'empl. adjectiv. Une partie de la nourriture des végétaux consiste dans l'air qu'ils ont inhalé.

INHALER. v. a. 1re conj. Aspirer, absorber, par opposition à Exhaler, expirer. Les végétaux inhalent l'air et les fluides par des organes spéciaux, ils exhalent cet air et ces fluides en leur communiquant des propriétés odorantes. L'action de respirer comprend celle de inhaler et de exhaler.

INHALT. s. m. Profession de foi publiée dans le but de réunir les catholiques et les protestants, sous Charles-Quint.

INHARMONIE. s. f. Non harmonie, défaut, manque d'harmonie. Rien n'effraye l'oreille comme la discordance et l'*inharmonie* des chants du peuple dans ce pays. (La Harpe.)

INHARMONIEUSEMENT. adv. Non harmonieusement; d'une manière non harmonieuse, sans harmonie. Malgré toutes leurs études, ils exécutaient *inharmonieusement* et sans goût les chants que redisent avec tant de charmes les simples paysans de nos montagnes. (Béraud.)

INHARMONIEUX, EUSE. adj. Non harmonieux; sans harmonie. Phrase, langue inharmonieuse. Les sons de sa lyre étaient devenus *inharmonieux* et discords. (La Harpe.)

— Fig. Les couleurs mariées sans goût, *inharmonieuses*, n'offraient que des tons brusques et heurtés. (Bailly.)

INHÉRENCE. s. f. (ét. lat., *in*, dans, *hærens*, part. prés. de *hæreo*, se tenir, s'attacher). Jonction, réunion naturelle de plusieurs parties, propriété par laquelle elles appartiennent les unes aux autres, et ne peuvent être séparées que par une opération de l'entendement, l'abstraction. L'inhérence de certaines qualités physiques dans les corps doit éveiller, mais non tromper l'attention. *L'inhérence* de l'étendue à tous les corps est la première considération que prend le géomètre. (Condorcet.)

— Fig. L'inhérence des matières qui composent ce sujet nous oblige à le traiter sans divisions. Ils tenaient leur force de l'*inhérence* de leurs doctrines. (H. Fonfrède.)

INHÉRENT, ENTE. adj. Qui est joint, uni. Naturellement, nécessairement l'étendue est inhérente au corps. La pesanteur est inhérente à la matière, est une qualité inhérente aux corps.

— Fig. La toute-puissance et la bonté sont ...

... ment *inhérente* à l'esprit de l'homme, que les fous se croient sages, et les sages se croient fous. (Boiste.) L'honneur est *inhérent* à qui sait l'acquérir. (Carnot.)

INHIBÉ, ÉE. part. pass. du v. Inhiber. S'empl. adjectiv. Il est expressément défendu et inhibé par l'ordonnance de donner des spectacles pendant le service divin.

INHIBER. v. a. 1re conj. (du lat. *in*, en, dans; *habere*, avoir. Quand deux mots antérieurement séparés sont réunis en un seul mot, la voyelle de la première syllabe du deuxième mot est souvent changée, et notamment *a* en *i* ou en *e;* ainsi l'*a* de *habere* devient *i* dans inhiber, et les mots de la famille prohiber, exhiber). Avoir en dedans; n'avoir point en dehors, à la disposition; ne point mettre à la discrétion; ne pas permettre, défendre, prohiber. Ce mot vieillit.

INHIBITION. s. f. (pr. *i-ni-bi-ci-on;* ét. lat., *in*, priv.; *habitum*, supin de *habere*; les subst. qui viennent des verbes sont formés du supin). Défense, prohibition, interdiction. Il se joint presque toujours au mot défense, et il est plus usité au plur. qu'au sing. *Inhibitions* et défenses sont faites à toutes personnes. L'arrêt, l'ordonnance portait *inhibitions* et défenses. (Acad.) Ce privilége porte *inhibition* et défense à tous les imprimeurs et libraires de contrefaire ce livre. (Ann. de la lib.)

INHIBITOIRE. adj. des 2 g. Qui défend, prohibe, exclut. Clause inhibitoire. Jugement inhibitoire. Ce mot vieillit.

INHONORABLE. adj. des 2 g. Non honorable, qui n'est point honorable, qui n'est point digne d'être honoré. Mœurs inhonorables. Caractère inhonorable. Ses mœurs relâchées, son caractère *inhonorable*, durent lui enlever tout l'intérêt qu'il avait d'abord inspiré. (Moreau.)

INHONORABLEMENT. adv. Non honorablement, d'une manière non honorable, sans honneur. Il sortit *inhonorablement* d'une position dont les avantages auraient dû le contenir. (Long.)

INHONORÉ, ÉE. adj. Non honoré, qui n'a pas reçu les honneurs, qui a été privé des honneurs. Mémoire inhonorée. Cendres inhonorées. Combien de nos valeureux citoyens sont restes *inhonorés*. (Carnot.)

— Fig. en parlant des choses. Tant de travaux utiles sont restés *inhonorés*. (Chateaub.)

— Signifie en particulier Privé des derniers honneurs, des honneurs de la sépulture. Ta cendre, *inhonorée*, ô Degeron, repose dans quelque endroit peut-être inconnu. (Raynal.) Les vents ont dispersé ta cendre *inhonorée*. (Esménard.)

INHONORIFIQUE. adj. des 2 g. Non honorifique, qui ne produit point, ne rapporte point d'honneur, de considération, de respect. Place, emploi inhonorifique. Ce n'est point par amour-propre qu'il a sollicité cet emploi, qui sous tous les rapports est *inhonorifique*. (Régnier.)

INHOSPITALIER, ÈRE. adj. Non hospitalier, qui n'exerce pas l'hospitalité, qui refuse l'hospitalité; inhumain envers les étrangers. Peuple inhospitalier. Nation inhospitalière. Habitant, homme inhospitalier.

— Fig. En parlant des êtres métaphysiques. Qui manque de sentiment. Cœur, esprit inhospitalier. Âme inhospitalière. Traitement inhospitalier. Réception inhospitalière. L'égoïste bannit tous les amours de son âme *inhospitalière*. (Boiste.) Descartes mourut dans la force de l'âge, loin de sa patrie *inhospitalière*. (Chénier.) Il se plaignit très-amèrement de la façon *inhospitalière* dont on l'avait reçu. (Volt.)

J'entrai dans l'Arcadie, et parus à la cour,
Palais d'un roi tyran, cour *inhospitalière*.
(Dessintange.)

L'oiseau quitte son nid, le monstre sa tenière,
Et tout fuit de ce bois l'ombre *inhospitalière*
(Baour-Lormian.)

— En parlant des choses. Qui ne peut servir de refuge, qui ne prête pas un abri favorable, où il est dangereux de séjourner, de s'arrêter. Rivage, pays inhospitalier. Terre, côte inhospitalière. Depuis cet événement, nous n'osâmes plus débarquer sur ces côtes *inhospitalières*, que la nature a placées en vain sous un si beau ciel. (B. de St-P.)

Et sur ses gonds muets, ...te, *inhospitalière*,
Refuse de tourner la porte solitaire. (Delille.)

— *Inhospitalier* à. Nous agissons dans un milieu troublé, bruyant, anarchique, dans un milieu armé et hostile, et fort *inhospitalier* à la vérité. (Considér.)

INHOSPITALIÈREMENT. adv. Non hospitalièrement, d'une manière inhospitalière, sans hospitalité. Recevoir, traiter inhospitalièrement. Ils n'ont nulle bienveillance et reçoivent *inhospitalièrement* tous les étrangers. (Laparède.)

INHOSPITALITÉ. s. f. Non hospitalité, défaut, manque d'hospitalité; refus de recevoir les étrangers; inhumanité envers eux. L'inhospitalité et la barbarie de ces peuples. Ces peuples généreux ne pouvaient croire à l'*inhospitalité*. (Raynal.) L'*inhospitalité* de ces peuples éloigne les étrangers de leur pays. (Lav.)

INHOSTILE. adj. des 2 g. Non hostile, qui n'est point hostile, qui n'a point de sentiment d'hostilité. Ils pénétrèrent jusque dans leurs retraites, et partout les trouvèrent *inhostiles* et bienveillants. (La Harpe.)

— Fig. En parlant des êtres métaphysiques ... esprit, disposition inhostile. Les mœurs douces et *inhostiles* de ces bons habitants les engagèrent à prendre du repos. (De Ségur.)

INHUILÉ, ÉE. adj. Non huilé, qui n'est point huilé, à quoi l'on n'a pas mis d'huile. Ressorts, rouages inhuilés.

INHUMABLE. adj. des 2 g. Qui ne peut pas être inhumé, qui n'est pas digne d'être inhumé. La rapidité de la putréfaction rendait les corps inhumables, et il fallait se hâter de les enterrer sans procéder à aucune cérémonie.

INHUMAIN, NE. adj. Non humain, sans humanité, sans pitié, sans charité, dur, cruel. Homme, père, maître inhumain. Femme, fille inhumaine. L'inflexible rigueur d'un maître *inhumain*. (Lav.) Ces barbares réduisent toute l'humanité à n'être pas *inhumains*. (Bouhours.)

— Fig. En parlant des êtres métaphysiques. Cœur inhumain. Âme, loi, action inhumaine. Il n'y a guère de peuples dont la religion n'ait été *inhumaine* et sanglante. (Volt.) Il fut vainqueur et rendit sa victoire *inhumaine*. (Id.) Il se plaignit du traitement *inhumain* qu'on lui fit supporter. (***) Il y avait dans ce pays une loi, une coutume *inhumaine*. (Acad.)

Nous venons de lui porter des nouvelles heureuses,
Elles sont donc pour vous *inhumaines*, affreuses.
(Voltaire.)

Quoique des nouvelles puissent être cruelles; elles ne pouvaient être *inhumaines*. *Cruel* se dit également des choses et des personnes: *inhumaine* ne se dit des choses que quand elles blessent l'humanité: un traitement *inhumain*, un supplice *inhumain*. Des nouvelles ne sauraient blesser l'humanité, et une pareille épithète blesse trop la langue et le goût. (La Harpe.)

Le sang qui coule dans nos veines
Ne nous a pas été donné
Pour être, au moindre mal, par nous abandonné
Aux effusions *inhumaines*
D'un docteur ignorant, à saigner obstiné.
(Ch. de Mass.)

— Dans le langage des amants et des poetes, se dit d'une femme de mœurs sévères et qui n'écoute point les propos galants. Femme inhumaine. Bergère inhumaine.

Pourquoi la dois-je aimer cette belle *inhumaine*,
Puisque je connois bien qu'enfin je lui déplais?
(L'Astrée.)

— S'empl. subst. dan. le même sens.

Pauvres amants, quelle erreur,
D'adorer des *inhumaines*! (Molière.)

Racine a manqué à son goût ordinaire quand il a fait usage de ce mot dans le style élevé, dans la tragédie, quand il a dit :

Hélas! qui peut savoir le destin qui m'amène?
L'amour me fait ici chercher une *inhumaine*

Il l'aime, mais enfin cette veuve *inhumaine*
N'a payé jusqu'ici son amour que de haine.

INHUMAINEMENT. adv. D'une manière inhumaine, dure, cruelle. Agir, traiter inhumainement. Traîner inhumainement au supplice. Pourquoi sévir *inhumainement* sur des malheureux que le sort a déjà brisés? (Mauguin.) Comme les rois de Babylone traitaient *inhumainement* leurs sujets... (Boss.)

INHUMANISABLE. adj. des 2 g. Non humanisable. Qui n'est pas humanisable, qui ne peut être humanisé, qu'on ne peut humaniser, qu'on ne peut rendre humain. Homme, peuple inhumanisable. Caractère, esprit inhumanisable.

INHUMANISÉ, ÉE. part. pass. du v. Inhumaniser.

INHUMANISER. v. a. 1re conj. Rendre inhumain. Détruire les sentiments d'humanité. C'est *inhumaniser* le peuple que de lui offrir l'affreux tableau des exécutions sanglantes. (***)

INHUMANITÉ. s. f. Non humanité, manque, défaut d'humanité, de pitié, de charité; dureté, cruauté; tout ce qui tend à faire le malheur d'autrui, à lui causer sans nécessité une vive douleur. Inhumanité grande, extrême, froide, brutale, barbare, féroce. Acte d'inhumanité. Agir, traiter avec inhumanité. Souvent l'arrogance prend le nom de grandeur, et l'*inhumanité* celui de fermeté. (La Bruy.) Il y a de l'*inhumanité* dans la révélation inutile d'un tort ignoré. (Boiste.) Ceux qui prêtent un consentement paisible à la damnation des hommes nourrissent dans le cœur des chrétiens la sécheresse et l'*inhumanité*. (Boss.) La fraude et l'*inhumanité* sapent peu à peu tous les plus solides fondements de l'autorité légitime. (Fén.)

— Action d'inhumanité. Exercer de grandes inhumanités. Telle personne se vante d'être sensible, dont la conduite n'est qu'une longue suite d'*inhumanités*. (Fén.)

INHUMATION. s. f. (pr. *i-nu-ma-ci-on;* ét. lat., *in*, dans; *humatum*, sup. de *humare*, enterrer; rac. *humus*, terre). Enterrement, action de porter, de mettre en terre. Inhumation pompeuse, solennelle. L'inhumation d'un corps. Frais d'inhumation. Procéder à l'inhumation. Assister à l'inhumation. Toute la famille en deuil versait des larmes à son inhumation. Aucune *inhumation* ne peut être faite sans une autorisation de l'officier de l'État civil. (Code expl.) Les canons ont défendu les *inhumations* dans les églises. Les Romains ne souffraient point d'*inhumations* dans l'intérieur des villes. (Méry.)

INHUMBLE. adj. des 2 g. Non humble; qui n'a pas d'humilité. Personne inhumble. Enfant, serviteur inhumble. Tous ces philosophes altiers, *inhumbles*, n'en admirent pas moins la puissance occulte qui fait avancer le sang dans les veines. (Transact. philos.)

... abstraits. Sentiment, cœur, âme, esprit inhumble. Pensez-vous qu'un cœur méprisant, un esprit *inhumble* soient de nature à inspirer la bienveillance. (Dict. des néol.)

INHUMÉ, ÉE. part. pass. du v. Inhumer. S'empl. adjectiv. Personne inhumée. Ces pyramides étaient les tombeaux; encore les rois qui les ont bâties n'ont-ils pas eu le pouvoir d'y être *inhumés*, et ils n'ont pas joui de leur sépulcre. (Boss.)

INHUMECTABLE. adj. des 2 g. Non humectable, qui ne peut être humecté. Auquel on ne peut donner d'humidité. Les corps gras sont inhumectables. Ces étoffes sont devenues inhumectables.

INHUMECTATION. s. f. (pr. *i-nu-mèk-ta-ci-on*). Non humectation; défaut, manque, privation d'humectation. L'*inhumectation* du sol est presque constante dans ce pays où les pluies sont rares, et où les cours d'eau le sont davantage encore. (Boss.)

INHUMECTÉ, ÉE. adj. Non humecté; qui n'est point humecté, qui est sans humectation, privé d'humidité. Ma langue inhumectée s'attachait à mon palais et me brûlait nuit et jour. Le sol *inhumecté* ne produisait plus rien. (Esménard.)

INHUMER. v. a. 1re conj. Porter, mettre en terre, enterrer; donner la sépulture avec des cérémonies religieuses. Inhumer les morts. On l'inhuma trois jours après sa mort. Ils les inhumèrent sur le haut de la colline. C'est particulièrement en parlant des cérémonies religieuses qui accompagnent la sépulture, qu'on dit Inhumer. On enterre en tous lieux; on *inhume* en terre sainte ou dans les lieux consacrés à cet usage pieux. *Inhumer* est le contraire d'*exhumer*. Les ministres de la religion *inhument* les fidèles; un assassin enterre le cadavre de la personne qu'il a tuée. (Roubaud.) On n'a commencé que vers l'an 1200 à *inhumer* dans les églises les fondateurs et principaux bienfaiteurs. (Hist. eccl.)

— On dit par plaisanterie de ceux qui font insérer quelque chose dans un journal qui a peu de lecteurs, qu'ils s'y font *inhumer*.

— S'INHUMER. v. pron. Être inhumé. Tous les morts s'inhumaient avec grande pompe.

— Fig. Inhumer soi, figurément Se renfermer. Elle s'inhuma toute vivante dans sa retraite, et ne reparut plus dans le monde. Ils s'*inhumèrent* dans leurs livres et leurs travaux. (Moreau.)

INHUMIDE. adj. des 2 g. Non humide; qui n'est point humide; privé d'humidité. Ce sol *inhumide* est favorable à la végétation de la vigne. (Econ. rur.)

INHUMIDITÉ. s. f. Non humidité; privation, manque, défaut d'humidité. L'inhumidité du sol le rend improductif. C'est à l'inhumidité des cordages qu'il faut attribuer la rupture.

INHUMILIÉ, ÉE. adj. Non humilié, qui n'est point humilié, qui est sans humiliation. Assez de travaux avaient honoré les premières années de son existence, pour qu'il espérât passer le reste de ses jours tranquille et *inhumilié*. (Barère.)

INIENCÉPHALE. s. m. (ét. gr., ἰνίον, derrière de la tête, occiput; κεφαλή, tête). Anat. Monstre dont le cerveau fait hernie par l'occiput.

INIENCÉPHALIE. s. f. Anat. Hernie du cerveau par l'occiput.

INIENCÉPHALIEN, ENNE. adj. Anat. Monstre qui présente le phénomène de l'iniencéphalie.

INIENCÉPHALIQUE. adj. des 2 g. Anat. Qui offre les caractères de l'iniencéphalie.

INIGISTE. s. m. (pr. *i-ni-jis-te*; de l'esp. *Inigo*, Ignace). Jésuite, qui appartient à la corporation des jésuites fondée par Ignace de Loyola.

— Boiste, qui a enregistré ce mot, dit qu'il est vieux; pas plus que l'institution (elle date de 1540) qui était assez nouvelle, relativement à notre langue, et qui n'a point envie de mourir (Ch. Nod.)

INIMAGINABLE. adj. des 2 g. Non imaginable, qui ne peut être imaginé. Aventure inimaginable. Contre-temps inimaginable. Il est tombé dans une fureur inimaginable. Il a l'esprit plein de ruses inimaginables. Des supplices *inimaginables*. (Scarron.) Dieu est *inimaginable*. (Charron.) La mythologie païenne est hideuse par le tableau des amours monstrueux et *inimaginables* dans lesquels elle se complaît. (Ablanc.) Pour dignement imaginer ces hautes et divines promesses (du christianisme), il les faut imaginer *inimaginables*, et parfaitement autres que celles de notre misérable expérience. (Montaigne.) L'Akhbar d'Alger contient le récit d'un fait inouï, *inimaginable*, révoltant; d'un fait sans excuse, sans précédent heureusement, et dont on ne trouverait pas d'exemple, je crois, dans les temps de barbarie les plus reculés. (Le prince de la Moskowa.)

INIMAGINABLEMENT. adv. Non imaginablement, d'une manière inimaginable, qui ne peut être imaginé. Peu usité à cause de sa longueur et de sa prononciation peu facile.

INIMAGINATION. s. f. (pr. *i-ni-ma-ji-na-ci-on*). Non imagination, manque, défaut d'imagination. La pauvreté, l'inimagination des moyens qu'il met en œuvre révèle un homme nouveau dans l'art de conduire une œuvre.

INIMAGINÉ, ÉE. adj. Non imaginé, qui n'a point encore été imaginé. Son style offre une foule de néologismes, de figures et de com-

INIMITABLE. adj. des 2 g. Non imitable, qui ne peut être imité; qu'on ne peut, qu'on ne saurait imiter. Personne inimitable. Un homme inimitable dans son art, dans ses manières d'agir. C'est un auteur inimitable. L'inimitable La Fontaine. Je donnais pendant ce temps-là de l'occupation à la renommée; elle répandait partout que j'étais une actrice *inimitable*. (Le Sage.)

— En parlant des choses. Ecrit, style, ouvrage, talent, grâce inimitable. La nature a des beautés inimitables. Les *inimitables* tragédies de Racine ont toutes été critiquées. (Volt.)

INIMITABLEMENT. adv. Non imitablement, d'une manière inimitable, qui ne peut être imité.

INIMITÉ, ÉE. adj. Non imité, qui n'a point encore été imité. Les fables de La Fontaine, les comédies de Molière sont restées dans un style *inimité*, c'est qu'en effet elles sont inimitables. (Le Batteux.)

INIMITIÉ. s. f. (ét. lat., *in*, non; *amicitia*, amitié; changement fréquent de *a* en *e* ou en *i*). Sentiment de malveillance, de haine, antipathie, aversion, rancune. Inimitié grande, ancienne, vieille, profonde, enracinée, irréconciliable, vindicative, héréditaire. Par inimitié. Avoir de l'inimitié pour une personne. Concevoir de l'inimitié contre quelqu'un, encourir son inimitié. Mettre un terme à de longues inimitiés. Inimitié signifie ordinairement une hostilité manifestée, ouverte et durable. Cependant on peut dire: Les *inimitiés* sourdes et déclarées sont plus à craindre que les haines ouvertes et déclarées. (Noël.) L'ivresse échauffait et ranimait entre les familles des *inimitiés* assoupies ou mal éteintes. (Rayn.) Les *inimitiés* sont très-dangereuses chez un peuple libre. (Montesq.) On a vu les sentiments être héréditaires, et l'*inimitié* se perpétuer dans les familles. (Cabanis.) Il existait entre ces familles d'anciennes *inimitiés*. (Acad.) Les *inimitiés* survivent aux ennemis. (Max. lat.) M. de la Harpe et M. Dorat se sont distingués jusqu'à présent, indépendamment de leurs talents, par une illustre *inimitié*. (Grimm.)

— *Inimitié* s'oppose à Rancune, en ce sens qu'Inimitié exprime ordinairement un sentiment ennemi déclaré, et Rancune un mauvais vouloir dissimulé. L'inimitié n'exclut pas la dignité, la noblesse; la rancune renferme la faiblesse, la lâcheté, la bassesse.

— Se dit par extens. des animaux, pour signifier une antipathie naturelle. Il y a naturellement de l'inimitié entre les chats et les souris. Il y a une inimitié naturelle entre les chiens et les chats. C'est sur cette inimitié naturelle qu'est fondé ce proverbe trivial: Ils vivent comme chien et chat, pour signifier qu'il n'y a point de sympathie entre eux, qu'ils vivent dans de mauvais rapports.

ININIMPLORABLE. adj. des 2 g. Non implorable, qui n'est pas implorable, qui ne peut être imploré. Soustrait aux regards de tous ses sujets, il était devenu inimplorable.

INIMPLORÉ, ÉE. adj. Non imploré, qui n'a point été imploré. Attend-il que ces divinités *inimplorées* viennent d'elles-mêmes lui porter leur secours? (Volney.)

INIMPORTANT, ANTE. adj. Non important, qui n'est point important, qui est sans importance. Fait inimportant. Nouvelle inimportante. Laissez les faits *inimportants* qui fatiguent l'attention et nuisent à l'intérêt du sujet. (Marmontel.) Il ne nous envoie jamais que des nouvelles *inimportantes*, ou du moins qui pour nous ont fort peu d'intérêt. (Pocquel.)

INIMPORTUNABLE. adj. des 2 g. Non importunable, qui ne peut être importuné, qu'on ne peut importuner. Tous ces gens se sont rendus inimportunables en ne laissant nul accès au public.

INIMPORTUNÉ, ÉE. adj. Non importuné, qui n'est point importuné, qui ne reçoit nulle importunité. C'est l'homme du monde le plus retiré, le plus *inimportuné* que je connaisse. (Moreau.)

INIMPRIMABLE. adj. des 2 g. Non imprimable, qui ne peut être, qui ne doit pas être imprimé. Tous ces écrits raturés, barbouillés, ne sont pas inimprimables.

INIMPRIMÉ, ÉE. adj. Non imprimé, qui n'est point imprimé, qui n'a point été livré à l'impression. Notes, observations inimprimées. Ouvrages inimprimés. Il remporta les ouvrages inimprimés. On doit regretter que les notes marginales soient restées *inimprimées*. (Cond.)

ININDUSTRIE. s. f. Non industrie; manque, défaut d'industrie. Néologisme de Mirabeau.

ININDUSTRIEL, ELLE. adj. Non industriel, qui n'a point d'industrie, qui n'est point apte à l'industrie. Homme inindustriel. Toutes ces contrées sont inindustrielles.

ININDUSTRIEUX, EUSE. adj. Non industrieux, qui n'est point industrieux, qui est privé d'industrie. Les habitants sont inactifs, inindustrieux.

ININFLAMMABILITÉ. s. f. Non inflammabilité, qualité de ce qui n'est point inflammable. La qualité contraire à l'inflammabilité, c'est l'ininflammabilité. L'ininflammabilité de certains corps joue en chimie un rôle important. ‖ Fig. Ininflammabilité de caractère.

ININFLAMMABLE. adj. des 2 g. Non inflammable, qui n'est point inflammable, suscep-

corps sont ininflammables.

— Fig., en parlant des êtres métaphysiques ou abstraits. Ame ininflammable, qui n'est point susceptible de s'enflammer, de montrer de l'enthousiasme. Cœur ininflammable, qui n'est point capable de passion, d'amour.

ININFLAMMATION. s. f. (pr. *i-nin-flam-ma-ci-on*). Non inflammation, défaut, manque d'inflammation. L'ininflammation de ces corps a été rendue évidente

ININFORMABLE. adj. des 2 g. Non informable, qui ne peut être informé. Tous ceux qui étaient restés à bord étaient ininformables.

— Fig. Qui ne peut être mis en forme, qu'on ne peut mettre en forme. Une telle disposition des matières est ininformable.

ININFORMATION. s. f. (pr *i-nin-for-ma-ci-on*). Non information, défaut, manque d'information. L'ininformation dans laquelle on l'a laissé excuse sa conduite.

ININFORMÉ, ÉE. adj. Non informé, qui n'a point été informé, qui est privé d'information. Ils demeurèrent longtemps *ininformés* du sort de leurs malheureux compagnons. (N***)

ININFUSABLE. adj. des 2 g. Non infusable, qui ne peut point être infusé, qui ne peut produire une infusion. Plantes ininfusables. Substances ininfusables. Corps ininfusables, qui ne sont point organisés pour produire une infusion.

ININFUSÉ, ÉE. adj. Non infusé, qui n'est point infusé, qui n'a point donné d'infusion. Plantes ininfusées.

ININFUSION. s. f. Non infusion, manque, absence d'infusion; résultat de ce manque, de cette absence. L'ininfusion a suspendu nos expériences. Nous avons été retardés à cause de l'ininfusion.

ININGÉNIEUSEMENT. adv. Non ingénieusement, d'une manière non ingénieuse, sans génie. Quel intérêt peuvent inspirer toutes ces productions faites à la hâte, *iningénieusement* traitées, et dont le but est la spéculation? (Ch. Nodier.)

ININGÉNIEUX, EUSE. adj. Non ingénieux, qui n'est point ingénieux, qui manque de génie, qui est sans esprit, sans invention. Procédé iningénieux. Ils ne pouvaient prétendre à captiver l'attention par des procédés *iningénieux* et stériles. (Linguet.)

ININGÉNU, UE. adj. Non ingénu, qui n'est point ingénu, qui manque d'ingénuité. Personne iningénue. Esprit iningénu. Ce n'est pas qu'elle fût *iningénue*, mais trop d'événements avaient éclairé son intelligence pour qu'elle se laissât surprendre. (Mme Bachellery.)

ININGÉNUITÉ. s. f. Non ingénuité, manque, défaut, absence d'ingénuité. L'*iningénuité* peut être naturelle; elle peut n'être que la perte de l'ingénuité. (N***)

ININGÉNUMENT. adv. Non ingénument, sans ingénuité, avec connaissance de cause. Agir iningénument.

ININJECTABLE. adj. des 2 g. Non injectable, qui ne peut être injecté, qu'on ne peut injecter. Matières ininjectables. Solutions, liquides ininjectables.

ININJURIABLE. adj. des 2 g. Non injuriable, qui ne peut être injurié, qu'on ne peut injurier. Etre ininjuriable, c'est être descendu si bas dans l'opinion, avoir tellement perdu l'estime, que l'injure n'a plus de prise, ou, au contraire, être monté si haut dans l'opinion, dans l'estime, que l'injure ne peut monter, atteindre jusque-là.

ININJURIÉ, ÉE. adj. Non injurié, qui n'est, n'a point été injurié, n'a point reçu d'injures. Pourquoi vous plaignez-vous? seul entre nous ici vous restez *ininjurié*. (Moreau.)

ININSCRIPTION. s. f. (pr. *i-ninss-crip-ci-on*). Non inscription, défaut, manque d'inscription. L'ininscription des voyageurs sur le registre est passible d'une amende.

ININSCRIT, ITE. adj. Non inscrit, qui n'est, n'a point été inscrit, qui est sans inscription. Il y a une foule d'articles ininscrits.

ININSPIRÉ, ÉE. adj. Non inspiré, qui n'est point inspiré, qui est sans inspiration. Comment en face de tant de grandeur, de majesté, peut-il demeurer muet, *ininspiré*? (Ballanche.)

ININSTRUCTIF, IVE. adj. Non instructif, qui n'est point instructif, qui ne donne, ne laisse point d'instruction. Travail ininstructif. Documents ininstructifs. Le travail qu'il nous a envoyé ne jette aucune lumière; il est obscur, *ininstructif*, et laisse au même point la question. (Régnier.)

ININSTRUCTION. s. f. (pr. *i-ninss-truk-ci-on*). Non instruction, défaut, manque, absence d'instruction. Il fut congédié tout autant pour son inexactitude que pour son *ininstruction*. (Gén. Lamarque.)

ININSTRUIT, ITE. adj. Non instruit, qui n'est point instruit, qui est sans instruction. Ils sont sortis du collége peut-être trop savants sur ce qu'il valait mieux qu'ils ignorassent, et complètement *ininstruits* sur ce qu'ils auraient dû connaître. (Lacroix.)

— Sans information, qui ignore. Les ministres ininformés, *ininstruits* de ces nouvelles, ne purent prendre aucune disposition. (Dict. des néol.)

— En parlant des procès. Qui n'est point pré-

palais non pour les causes qu'il fait avancer, mais pour celles qu'il laisse ininstruites.

ININTELLECTUEL, ELLE. adj. Non intellectuel, qui n'appartient pas à l'intellect, à l'entendement, qui dépend de la matière. Il y a une sensibilité organique inintellectuelle qui est la cause occasionnelle de la sensibilité intellectuelle et qui la précède.

ININTELLIGENCE. s. f. Non intelligent, défaut, manque, absence d'intelligence. Agir, diriger, conduire avec inintelligence.

ININTELLIGENT, ENTE. adj. Non intelligent, qui n'est point intelligent, qui manque d'intelligence. Il n'est pas croyable qu'on soit inintelligent à ce point. On ne reste pas longtemps *inintelligent* de ses propres intérêts. (Baill.)

ININTELLIGEMMENT. adv. (pr. *i-nin-tel-li-ja-man*). Non intelligemment, non avec intelligence, sans intelligence. Tous ses rapports sont faits sans clarté, inintelligemment, et n'ont aucune valeur.

ININTELLIGIBILITÉ. s. f. Non intelligibilité, qualité d'être inintelligible. L'inintelligibilité du texte m'a obligé à de nombreuses recherches.

ININTELLIGIBLE. adj. des 2 g. Non intelligible, qui ne peut être compris, qu'on ne peut entendre, comprendre, expliquer; incompréhensible. Pensée, raisonnement, parole, phrase, discours, langage, style, texte, système, doctrine inintelligible. Les preuves, les explications d'un mystère sont plus *inintelligibles* que le mystère même. (Le P. Castel.) Cet auteur prétend que, sans le secours des accents, le sens de l'Ecriture sainte serait souvent obscur, quelquefois même *inintelligible*. (Jour. des Sav.)

— Par extens. Se dit des personnes. Nous feignons de trouver *inintelligibles* ceux qui veulent nous faire comprendre nos torts. (Boiste.)

— Syn. comp. ININTELLIGIBLE. INCONCEVABLE. INCOMPRÉHENSIBLE. *Intelligible*, a rapport à l'expression, à la forme; *compréhensible* se rapporte à la nature même de l'objet, au fond. Ce qui est *inintelligible* est vicieux, il faut l'éviter; ce qui est *inconcevable* est surprenant, il faut s'en défier; ce qui est *incompréhensible* est sublime, il faut le respecter.

ININTELLIGIBLEMENT. adv. Non intelligiblement, d'une manière inintelligible. Parler, rédiger inintelligiblement. Il bégaie et prononce inintelligiblement.

ININTENTION. s. f. (pr. *i-nin-tan-ci-on*). Non intention, manque, absence d'intention. Le contraire de l'intention. L'inintention de faire une chose, c'est la pensée, le sentiment, la volonté de ne point la faire. Ne lui reprochez point ce malheur, il en est cause sans le vouloir, son inintention est manifeste.

ININTENTIONNELLEMENT. adv. (pr. *i-nin-tan-ci-o-nel-le-man*). Non intentionnellement, non avec intention, sans intention. Je demande que l'histoire, qui commence à s'occuper de nous, veuille bien ne pas me confondre avec mes meilleurs amis, tous *inintentionnellement* usurpateurs de la souveraineté du peuple. (Cormen.)

ININTERPRÉTABLE. adj. des 2 g. Non interprétable, qui ne peut être interprété, qui n'est pas susceptible d'interprétation. Est-il bien certain que l'Apocalypse, ininterprétée jusqu'ici, sera toujours *ininterprétable*? (Maury.)

ININTERPRÉTATION. s. f. (pr. *i-nin-ter-pré-ta-ci-on.*) Non interprétation, manque, défaut, absence d'interprétation. L'ininterprétation des textes nous a laissés dans l'embarras.

ININTERPRÉTÉ, ÉE. adj. Non interprété, qui n'est point, n'a point été interprété, n'a point reçu d'interprétation. La femme comme la nature a des secrets *ininterprétés* parce qu'ils sont ininterprétables. (Balzac.)

ININTERROMPU, UE. adj. Non interrompu. Période de temps ininterrompue. Suite d'expériences ininterrompues. Les cèdres, de plus en plus nombreux, formèrent bientôt une forêt *ininterrompue*. (Courr. fr.)

ININTERRUPTION. s. f. (pr. *i-nin-tèr-rup-ci-on*). Non interruption, continuité. L'ininterruption des expériences nous a permis d'arriver à des résultats.

ININVENTIF, IVE. adj. Non inventif, qui n'est point inventif, qui n'a point, qui manque, qui n'est point capable d'invention. Son esprit *ininventif* le condamne à suivre les chemins battus, et comme on dit les ornières de la routine. (Démocr. pac.)

ININVENTION. s. f. (pr. *i-nin-van-ci-on*). Non invention, manque, défaut, absence d'invention. Toute cette partie du poëme est d'une pauvreté, d'une *ininvention* qui surprend chez un auteur d'ailleurs fort ingénieux. (Cours de littér.)

ININVITABLE. adj. des 2 g. Non invitable, qui n'est point invitable, qui ne peut être invité. Si vous ne voulez point blesser ceux que vous conviez, n'appelez point en même temps des personnes sans procédés, sans délicatesse, *ininvitables* en un mot. (Grimm.)

ININVITÉ, ÉE. adj. Non invité, qui n'est point, n'a point été invité, qui n'a point reçu d'invitation. Si nous les avons laissés *ininvités* c'est qu'en vérité ils étaient ininvitables. (N***

INIODYME. s. m. (ét. gr., ἰνίον, derrière de la tête, occiput; δὶς, pour δύω, deux; ἅμα, ensemble). Anat. Monstre dû à la réunion de deux

INIODYMIEN, ENNE. adj. Anat. Qui offre le phénomène de l'iniodymie.

INIODYMIQUE. adj. des 2 g. Anat. Qui a rapport à l'iniodymie.

INIOPE. s. m. (ét. gr., ἰνίον, occiput; ὤψ, œil). Anat. Monstre qui a un œil imparfait à l'occiput.

INIOPIE. s. f. Anat. Présence anormale d'un œil à l'occiput.

INIOPIEN, ENNE. adj. Anat. Monstre qui présente le phénomène de l'iniopie.

INIOPIQUE. adj. des 2 g. Anat. Qui a rapport à l'iniopie.

INIQUE. adj. des 2 g. (ét. lat., *in*, priv.; *æquus*, équitable, égal, juste; changement de *e* en *i*, à cause de la juxtaposition). Contraire à la probité, à l'équité, à la justice, injuste à

l'excès, méchant. Juge, jugement inique. Cela est inique.

— Syn. comp. INIQUE. INJUSTE. Il y a cette différence entre *inique* et *injuste*, que le premier mot a une signification restreinte et le second un sens plus général, plus étendu. L'homme peut être *injuste* de mille manières; l'homme *inique* est celui qui agit contre la justice, l'équité, les lois. On dit un homme *injuste* et un juge *inique*. Action *injuste* et jugement *inique*. C'est être un juge *inique* que de n'entendre qu'une partie.

INIQUEMENT. adv. D'une manière inique. Procéder, juger iniquement. Pilate condamna Jésus iniquement.

INIQUIDENCE. s. f. Inadvertance. || Iniquité. Vieux.

INIQUITÉ. s. f. Action contraire à la probité, à l'équité, à la justice, injustice excessive, criante, méchanceté. Iniquité révoltante, monstrueuse. Un acte d'iniquité. Iniquité d'un juge, d'un jugement. Iniquité évidente d'un arrêt. C'est le comble de l'iniquité. Commettre une iniquité, des iniquités. Tout jugement prononcé par passion est une *iniquité*, fut-il juste. (Boiste.) Cette éloquence pathétique, en faisant horreur à ses juges de l'*iniquité* qu'ils allaient commettre, leur aurait épargné un crime irrémissible et un opprobre ineffaçable. (Marmont.) C'est là qu'on s'instruit par quelles *iniquités* secrètes le puissant et le riche arrachent un reste de pain noir à l'opprimé, qu'ils feignent de plaindre en public. (J.-J. Rouss.)

— Ascétiq. Corruption des mœurs, débordement des vices. Péché. Il était venu tout exprès de Paris pour consommer son *iniquité*. (Volt.) Il ne se laissa point ébranler par l'*iniquité* du temps. (Barth.) Si j'avais tourné les regards de mon cœur vers l'*iniquité*, le Seigneur ne m'aurait pas exaucé. (La Harpe.) L'homme fut donc laissé à lui-même; ses inclinations se corrompirent, ses débordements allèrent à l'excès, et l'*iniquité* couvrit toute la surface de la terre. (Boss.) Il y avait une âme pure des *iniquités* des siècles. (Id.) Les hommes, comme enfants d'Adam, portent l'*iniquité* de leur premier père. (Id.) La passion de Jésus-Christ fut l'œuvre de l'*iniquité*. (Le P. Gobinet.) Boire l'*iniquité*, s'abreuver à la coupe de l'*iniquité*. (St Jean.)

— C'est un homme rempli d'iniquité. Il a comblé la mesure de ses iniquités. Enfant de l'iniquité. Jésus-Christ a porté nos iniquités, a lavé nos iniquités, s'est chargé de nos iniquités. Seigneur, remettez-nous nos iniquités.

INIRINDA et INIRITA. Géogr. Rivière de la Nouvelle-Grenade. || Contrée arrosée par cette rivière.

INIRRITABLE. adj. des 2 g. Non irritable, qui n'est point irritable, qui n'est point susceptible d'être irrité, d'avoir de l'irritation. Caractère, esprit inirritable.

INIRRITABILITÉ. s. f. Non irritabilité, nature de l'âme de n'être point irritable, de n'être point susceptible d'irritabilité. L'*inirritabilité* du caractère écarte la passion, l'emportement, et maintient l'empire de la raison. (Corne.)

INIRRITATION. s. f. (pr. *in-ir-ri-ta-ci-on*). Non irritation, calme de l'âme, sang-froid. L'inirritation du caractère, de l'esprit. L'inirritation de son caractère est telle qu'il supporte patiemment les plus injustes persécutions. Rien ne trouble la sérénité de son âme, l'inirritation de son esprit.

INIRRITÉ, ÉE. adj. Non irrité, qui n'est point irrité. Les plus violentes injures le laissèrent inirrité, dans un calme surprenant.

INITIABLE. adj. des 2 g. (pr. *i-ni-ci-a-ble*; ét. lat., *in*, dans; rad. *itum*, supin de *ire*, aller). Qui peut être initié, digne d'être initié. Aucun des candidats n'était initiable. Ne sont initiables que ceux qui ont rempli les formalités voulues.

INITIAL, ALE. adj. (pr. *i-ni-ci-al*). Qui commence, qui se trouve au début, qui sert d'introduction. Lettre initiale. Voyelle, consonne, syllabe initiale. Mot, discours initial. Un *a* initial. Un *b* initial. La lettre initiale d'un nom propre est toujours une majuscule. La lettre initiale d'un mot qui suit un point doit être majuscule. Les lettres initiales, chez les antiquaires, sont les premières lettres d'un mot mises pour le mot entier, ou dans des inscriptions, ou sur des médailles. P. P., *pater patriæ*. P. F. A., *Pius*, *Felix*, *Augustus*. On distingue les lettres initiales des abréviations [illegible] *nitià potestate*, par l'autorité des tribuns. Aug. *Augustus*, Auguste. Si l'on avait toujours ponctué les lettres *initiales*, il serait aisé de les reconnaître, et de distinguer quand il en faut joindre quelques-unes pour le même mot; mais parce qu'on a négligé souvent de le faire, particulièrement dans le Bas-Empire et dans les petites médailles, on n'y trouve pas la même facilité, et il entre souvent bien de l'arbitraire dans le déchiffrement de ces lettres. (Trév.)

— En termes de calligraphie et d'imprimerie, plus particulièrement, Lettre qui commence un livre, un chapitre; elle est ordinairement plus grande que les majuscules du texte, et quelquefois accompagnée d'ornements.

— Il s'empl. substantiv. et est alors fém. pour Lettre initiale. Il n'a signé ce billet que de l'initiale de son nom, de son initiale. Dans ce manuscrit les initiales sont en rouge. Il a fait toutes les initiales à main levée. Les *initiales* des noms ont des voiles transparents sous lesquels, tantôt on cache à demi son nom, tantôt ceux que l'on veut faire deviner au lecteur. (Ourry.) Quelquefois notre langue pudique emploie l'*initiale* pour éviter la transcription entière d'un jurement. (Id.)

— substantiv. encore, mais alors masc. par analogie avec Radical, final. Dans le mot *illisible* on distingue l'initial *il*, le radical *lis* et le final *ible*.

INITIALES ou INITIAUX. adj. et s. (pr. *i-ni-ci-a-les*). Myth. Fêtes ou mystères de Cérès.

INITIATEUR, TRICE. adj. (pr. *i-ni-ci-a-teur*). Qui initie, celui qui est chargé de l'initiation. Souvent l'*initiateur* dut périr de la main de l'initié. (Ballanche.) Orphée périt misérablement, comme tous les *initiateurs*. (Id.) Orphée, Homère, Hésiode, ont été les premiers *initiateurs* de la Grèce dans le culte, dans l'histoire et dans la morale. (Biguan.)

INITIATIF, IVE. adj. (pr. *i-ni-ci-a-tif*). Qui donne, laisse l'initiative.

INITIATION. s. f. (pr. *i-ni-ci-a-ci-on*). Action d'initier ou d'être initié. Cérémonie par laquelle on était initié à la connaissance, à la participation de certains mystères dans les religions anciennes et les sociétés secrètes. Les cérémonies de l'initiation. Etre admis à l'initiation. Initiation imposante, ridicule. On ne peut désigner plus clairement la loi du secret et de l'*initiation*. (Volt.)

— Par extens. Introduction, premières connaissances. La Statique du P. Pardies est un petit chef-d'œuvre; ce n'est pourtant qu'une *initiation* à cette science. (Mém. de Trév.)

— Titre des hymnes composés sous le nom d'Orphée, par Onomacrite, contemporain de Pisistrate.

INITIATIVE. s. f. (pr. *i-ni-ci-a-ti-ve*). Faculté de commencer, liberté, droit de choisir. Avoir, donner, prendre l'initiative. L'athéisme et le fatalisme dogmatique ont fait place à un doute universel non moins accablant, à une *initiative* de liberté qui met en nous-mêmes la cause principale du bonheur ou du malheur. (Ste-Beuve.)

— Polit. Faculté de faire des propositions de loi sans qu'elles soient provoquées par le pouvoir royal. En France, les deux Chambres ont conquis l'initiative.

INITIÉ, ÉE. part. pass. du v. Initier. S'emploie adjectiv. Les païens ne laissaient entrer dans leurs temples que ceux qui étaient *initiés* dans leurs mystères et cérémonies. Apulée dit qu'il avait été *initié* à tous les mystères. (Dupuy.)

— Par extens. Qui a connaissance de. Menou, qui seul avait été *initié* au secret, annonça dans Alexandrie le départ du général Bonaparte, et la désignation qu'il avait faite du général Kléber pour lui succéder. (Thiers.) Le microscope nous a *initiés* dans la connaissance de la configuration intérieure des corps. (Brill.-Sav.)

— subs. Tous les initiés furent appelés par rang d'ancienneté. Aucun des initiés ne refusa. Les *initiés* s'engageaient à remplir certains devoirs et certaines formalités prescrites qu'on exigeait d'eux. (Lav.) On reprochait aux *initiés* de ne se traiter de frères et de sœurs que pour profaner ce nom sacré. (Volt.)

— Par extens. Qui est au courant des difficultés d'une science, d'un art, d'un emploi. Qui connaît les détours, les ruses, les finesses des sentiments et des passions. Quand les pères ont parlé à ceux qui n'étaient pas encore *initiés* aux mystères de la religion, ils ont usé d'une sage réserve. (Hist. rel.)

INITIER. v. a. 1re conj. (pr. *i-ni-ci-é*). *J'initie, nous initions. J'initiais, nous initiions, vous initiiez*, etc. Révéler à quelqu'un les mystères d'un culte, d'une secte, d'une association, le recevoir au nombre de ceux qui font profession de quelque culte particulier, l'admettre à la participation de certaines cérémonies secrètes. Initier quelqu'un aux mystères. On se fait souvent *initier* dans des mystères, non pour y croire, mais pour duper. (Boiste.)

— Par extens., Donner la connaissance d'une chose, enseigner les difficultés, les arcanes d'une science, d'un art, d'une profession, d'un emploi, d'une industrie; faire connaître les détours, les finesses, les ruses des sentiments, des passions. Nous l'avons initié parmi nous. Il n'est pas encore initié parmi eux. Il n'est pas initié dans cette affaire, dans le secret. La nature semblait l'avoir initié à tous ses secrets. Initier quelqu'un à la philosophie, à la politique, dans les [illegible] cœur de sa passion l'*initia* bien vite à toutes les ruses de l'amour. (Demoust.)

— S'INITIER. v. pron. Initier soi. S'initier à. S'initier dans. Les esprits faux et les mauvais cœurs s'*initient* aisément dans les mystères de l'iniquité. (Boiste.) On risque de perdre l'esprit en voulant s'*initier* dans les ténébreux mystères de l'idéologie. (Id.)

INITION. s. f. (pr. *i-ni-ci-on*). Entrée, commencement. Sans fin, sans *inition*. (De Meung.) Vieux et inus.

INJECTÉ, ÉE. part. pass. du v. Injecter. S'empl. adjectiv. Se dit du liquide, du corps qu'on a injecté, ou bien du corps lui-même qui a reçu l'injection. Une liqueur injectée, celle qui a été introduite; un corps injecté, celui dans lequel on a introduit l'injection.

— Médec. *Face injecté, œil injecté*. Coloré en rouge par l'engorgement du sang dans les capillaires veineux.

INJECTER. v. a. 1re conj. (ét. lat., *in*, dans; *jectum*, supin de *jacere*, jeter; *jactum*, en composition, est devenu *jectum*, parce que ordinairement, quand deux mots antérieurement séparés sont réunis en un seul, la voyelle de la première syllabe du second mot se change, et notamment *a* en *e* ou *i*). Médec. Jeter, introduire dans; faire des injections, introduire de l'eau, un liquide, une liqueur avec un tube, une seringue, dans la bouche, les oreilles, les parties génitales, les plaies, les veines; dans les organes des végétaux. Injecter une liqueur colorée dans les vaisseaux des animaux, afin qu'on en puisse observer plus exactement la distribution, la situation, les ramifications. Injecter une décoction dans le rectum, dans une fistule; injecter du lait dans l'oreille. Si l'on injecte des acides dans les veines d'un animal, ils le tuent, quoiqu'ils ne lui fassent aucun mal s'il les avale.

— *Injecter un sujet, un cadavre*. Remplir ses veines, ses artères d'une liqueur qui le conserve.

— *Injecter une plaie*. Injecter des liqueurs dans une plaie pour la rafraîchir, la nettoyer.

— Absol. *Injecter de cire* ou *de térébenthine* colorée avec du noir de fumée, avec du vermillon. L'art d'injecter.

— S'INJECTER. v. pron. Injecter en soi. S'injecter de l'eau, un liquide dans un organe.

— Être injecté. L'eau d'huître s'injectait dans l'oreille, était injectée pour donner du ton, de l'action à l'organe auditif, en nettoyant la paroi externe.

INJECTEUR, TRICE. adj. Qui sert à faire des injections, à injecter; qui injecte. Tube injecteur. Conduit injecteur.

INJECTEUR. s. m. Chim. Celui qui injecte, qui fait des injections. Ruysch est un célèbre injecteur. Gannal est le premier injecteur de nos jours.

INJECTION. s. f. (pr. *in-jek-ci-on*). Action d'injecter. On conserve les cadavres par l'injection. Les vaisseaux pendant la vie sont susceptibles d'une injection naturelle et spontanée dont on voit un exemple frappant dans les arborisations rouges qui se manifestent sur le blanc de l'œil.

— Résultat de cette action. L'injection du sang dans les vaisseaux blancs peut être rouge ou bleuâtre, suivant qu'il s'agit du sang artériel ou veineux.

— Le liquide injecté. L'injection était trop chaude, trop froide. Injection émolliente, détersive, aromatique. Injection d'eau de graine de lin. Injection de cire, de suif, de térébenthine. Injection colorée. Une injection de colle de poisson colorée avec la cochenille, rend à un cadavre les couleurs de la vie. C'est au moyen d'une injection de sulfate d'alumine que M. Gannal conserve les corps d'une manière si remarquable.

— Art d'injecter. L'injection est un art nouveau qui a beaucoup perfectionné les préparations anatomiques, et qui consiste à injecter quelque liqueur dans les vaisseaux des viscères, pour augmenter leur diamètre, leur donner une couleur plus forte et les préserver de la putréfaction.

— Dr. rom. Impôt établi par Justinien pour l'enterrement des morts dans les calamités publiques, la peste, la famine, etc. Le fléau passé, les survivants payaient l'injection.

INJONCTION. s. f. (pr. *in-jonk-ci-on*; ét. lat., *in*, sous; *junctum*, supin de *jungere*, mettre sous le joug; de ζυγός, joug, soumission). Ordre, commandement, prescription. Faire injonction. Recevoir injonction. Injonction formelle. Après cette injonction. Un arrêt portant injonction. On a fait *injonction* à ce corps de se trouver dans telle ville, à telle époque. (Acad.)

INJOUABLE. adj. des 2 g. Qui ne peut, ne doit pas être joué. La raison en est que la pièce est *injouable* avec les acteurs que nous avons. (Volt.)

INJOYEUX, EUSE. adj. Non joyeux, qui n'est pas joyeux, qui n'a pas, n'éprouve pas de joie. Avoir l'air triste, injoyeux, mécontent.

INJUDICIAIRE. adj. des 2 g. Non judiciaire, qui n'a point le caractère, les formes judiciaires. Récuser une procédure à cause des formes injudiciaires.

INJUDICIAIREMENT. adv. Non judiciairement, sans formes judiciaires. Procéder injudiciairement.

INJUDICIEUSEMENT. adv. Non judicieusement, d'une manière injudicieuse, qui [illegible] que, qui est privé de jugement. Agir, raisonner injudicieusement.

INJUDICIEUX, EUSE. adj. Non judicieux, sans jugement exact. Homme, esprit injudicieux. Cet homme très-judicieux, à qui j'ai ouï dire *injudicieux*, c'est Chapelain. (Ménage.)

INJUGÉ, ÉE. adj. Non jugé, qui n'est point jugé, qui est sans jugement rendu à son égard. Ils durent se retirer injugés, et revenir à l'audience suivante. On appela toutes les causes qui étaient restées *injugées*. (Trublet.)

INJURABLE. adj. des 2 g. Non jurable, qui ne peut être juré, qu'on ne peut jurer. Être injurable, c'est n'avoir point les conditions voulues pour être juré. Un serment injurable.

INJURE. s. f. (ét. lat., *in*, à l'opposé de, contraire: *jus*, *juris*, droit. C'est du génitif que se forment les mots dérivés du subst.). Dans son acception la plus large, s'applique à tout ce qui est contre la justice et dans une acception moins étendue, signifie Outrage de fait ou de paroles.

— Particulièrement, Reproche qui n'est pas fondé; parole qui sans motif légitime blesse la réputation, l'honneur, attaque le crédit; calomnie, insulte, invective, propos offensant, outrageant, nuisible; terme de mépris. Injure grande, grave, extrême, gratuite, grossière, affreuse, odieuse, épouvantable, atroce, irréparable, cruelle, infâme, sanglante. Dire, adresser, proférer, vomir, écrire, faire des injures. Supporter, endurer, souffrir, dévorer des injures. Repousser, laver, venger, oublier, pardonner des injures. Réparer, mépriser une injure. Rendre, donner, faire satisfaction d'une injure. Rendre injure pour injure. En venir aux injures. Eclater en injures. Charger quelqu'un d'injures. Les *injures* les plus sensibles, dit-on, sont les railleries. (Volt.) S'il y a un côté respectable et frappant dans notre religion, c'est le pardon des *injures*, qui d'ailleurs est toujours héroïque quand ce n'est pas un effet de la crainte. (Id.) Les *injures* n'atteignent que ceux qui ne s'élèvent pas au-dessus d'elles. (Boiste.) Il y a vingt-cinq ans, le nom de constitutionnel était une *injure*. (De Pradt.) La sagesse de la loi ne commet la réparation des *injures* qu'à ceux qui ne les ont point reçues. (M. Esp.) Je vous avertis, ma très-chère, que vous n'aimez point à lire, et que votre fils tient cela de vous. Je vous dis cette *injure* pour me venger de celle que vous m'avez faite. (Sév.) Appeler quelqu'un ingrat, c'est lui dire la plus grande des *injures*. (P. Syrus.) Louer les princes des vertus qu'ils n'ont pas est leur dire impunément des *injures*. (La Rochef.) Les Arabes, peuple brigand, se faisaient souvent des *injures* et des injustices. (Montesq.) Vous ne lui ferez pas l'*injure* de le croire capable d'une telle action; pourquoi lui faire l'*injure* de le soupçonner? (Fén.) Ceux qui ont fait la plus grande des *injures* s'en souviennent encore mieux que ceux qui la reçoivent. (Guich.) On oublie plus facilement l'*injure* qu'on a reçue que l'injure qu'on a faite. (Dr Thouvenel.) Je lui pardonne sans peine ses *injures*, en faveur de quelques traits ingénieux et plaisants dont son ouvrage m'a paru semé. (Volt.) J'ai dévoré toujours cette *injure*. (Id.) Je sais supporter les malheurs et les *injures*. (Id.) Si vous m'aimez, n'ajoutez pas cette *injure* à l'*injure* qu'il m'a faite. (Id.) Louez une femme de sa beauté, elle vous pardonnera toutes vos *injures*. (Boiste.) Le sage reçoit les *injures*, mais ne les accepte pas. (Merc.) A Rome, les esclaves ne pouvaient avoir aucune justice contre les insultes ni contre les *injures*. (Montesq.) On vit un simple particulier ne cesser de l'interrompre et de l'outrager, le suivre avec des *injures* jusque dans sa maison. (Barth.) Un homme sage est au-dessus de toutes les *injures* qu'on peut lui dire. (Mol.)

Orgueilleuse rivale, on t'aime, et tu murmures!
Souffrirai-je à la fois ta gloire et tes *injures*! (Rac.)

J'y suis encor, malgré tes infidélités,
Et malgré tous mes Grecs, honteux de mes bontés;
Je leur ai commandé de cacher mon *injure*. (Id.)

Lorsque l'*injure* part d'un objet plein d'appas,
On fait force projets qu'on n'exécute pas. (Molière.)

— Fig., en parlant des êtres métaphysiques. Ce serait faire une injure à votre réputation que de mettre en doute votre exactitude. Le ton que vous prenez en parlant de lui est une *injure* à sa mémoire. (Fonfrède.) Sa conduite dissolue est une outrageante *injure* à la mémoire vénérable de son illustre père. (Moreau.) Il pourrait faire cette *injure* aux chastes feux de done Elvire? (Mol.) C'est une *injure* gratuite au zèle qu'il a montré, que de lui reprocher amèrement les fautes qu'il a laissé échapper. (Barth.) Il commençait à sentir les *injures* de la froide vieillesse. (Fén.) Et si pour lui du sort ils ont craint les *injures*. (Delille.)

Et ton nom paraîtra dans la race future
Aux plus cruels tyrans la plus cruelle *injure*. (Rac.)

— En parlant des choses. Le tort, le dommage que le temps par sa durée, le temps et l'air par leur intempérie, leurs variations, sont susceptibles de causer. L'église métropolitaine de Paris, Notre-Dame, a beaucoup souffert des *injures* de l'air et du temps. (Martin.) Les *injures* de l'air et des saisons. (J.-J. Rouss.) Ma santé, si robuste contre les fatigues et les *injures* de l'air, ne peut résister aux intempéries des passions. (Id.) Ce monument a beaucoup souffert de l'*injure* du temps. (Lav.) Ces édifices ont été ruinés par l'*injure* des temps. (Id.) Beaucoup de connaissances, d'ouvrages, se sont perdus par l'*injure* du temps. (Le Batteux.) [illegible] dans le premier âge, plus ils deviennent robustes et capables de soutenir les *injures* du temps. (Buff.) Les *injures* de l'air ne s'y font pas sentir. (Id.) Ils s'assirent ensemble dans une espèce de salle qui n'est garantie des *injures* de l'air que par un toit rustique. (Barth.) Le monolithe de la place de la Concorde, l'obélisque, a résisté aux *injures* des siècles. (N***)

En ces lieux découverts notre bergère assise,
Aux *injures* du hâle exposait ses attraits. (La Font.)

— *Faire injure*. Ce serait me faire injure que de me soupçonner ici. Vous lui faites *injure* de l'accuser de cette faiblesse. (Manuel.) C'est faire *injure* à vos attraits, belle Zaïre, que de les soupçonner d'artifice. (Demoust.)

INJURE. Myth. gr. Divinité allégorique à laquelle les Athéniens avaient élevé un autel.

INJURÉ, ÉE. adj. Non juré, qui n'est point, n'a point été juré, qui n'a point été l'objet d'un serment. Tous les articles de la convention qui

étaient restés *injurés* devinrent l'objet d'une nouvelle discussion. (Bérardier.)

INJURIABLE. adj. des 2 g. Qui peut être injurié, qu'on peut injurier.

INJURIÉ, ÉE. part. pass. du v. Injurier. S'empl. adjectiv. Personne injuriée.

INJURIER. v. a. 1re conj. *J'injurie, nous injurions, vous injuriez. J'injuriais, nous injuriions, vous injuriiez*, etc. Dire des injures. Injurier quelqu'un; porter atteinte à sa délicatesse, à sa probité, à son crédit; l'insulter, l'affecter, l'outrager, l'accabler de mépris. Injurier durement, insolemment, cruellement, odieusement. Injurier gratuitement, ironiquement. Injurier ses amis, ses parents, ses bienfaiteurs, les agents de l'autorité. Il l'injuria gravement. Il injurie tout le monde. Remerciez celui qui vous critique, celui même qui vous *injurie*; il vous sert en vous avertissant de vos défauts. (Boiste.) Quoi de plus lâche que d'*injurier* des êtres faibles et sans défense, des enfants, des femmes, des vieillards, des êtres infirmes? (Moreau.)

— Fig., en parlant des êtres métaphysiques. Injurier l'autorité publique, le gouvernement, la vérité, la religion, la réputation d'autrui, la mémoire de quelqu'un, les morts.

— S'INJURIER. v. pron. Se dire des injures. Dans le paroxysme d'une passion qui les aveuglait, ils s'*injuriaient* et s'outrageaient indignement. (De Belzunce.)

INJURIEUSEMENT. adv. D'une manière injurieuse. Traiter injurieusement une personne. Il a parlé très-injurieusement de vous.

INJURIEUX, EUSE. adj. Qui porte en soi, qui répand l'injure. Parole injurieuse. Propos, écrit injurieux. Une injurieuse pitié. Soupçons injurieux. Procédé injurieux. Ils ne se laissèrent point abattre par cette sentence *injurieuse*. (Raynouard.) Ils en appelèrent de cet arrêt *injurieux*. (Id.)

— *Injurieux pour*, avec un nom de personne. Cette parole est injurieuse pour moi. Ces propos sont injurieux pour lui. Ce mémoire est injurieux pour les magistrats. De tels procédés sont *injurieux* pour des hommes d'un mérite aussi avéré. (Bailly.)

— *Injurieux à*, avec les noms d'êtres métaphysiques. Ils ne laissèrent point sans réponse cet écrit injurieux à la mémoire de leur père. Ils relevèrent ces propos *injurieux* à leur réputation. (Corn.) Cette acception de personnes est *injurieuse* à la justice divine. (J.-J. Rouss.) L'Éternel punira-t-il ceux qui ne purent admettre des dogmes qu'ils croyaient *injurieux* à sa majesté? (Boiste.)

— Se dit aussi des personnes. Il est injurieux dans tous ses discours.

— Fig. Le sort injurieux. Le destin injurieux. Les ans injurieux.

INJUSTE. adj. des 2 g. Non juste, qui ne suit point les lois de la justice, qui est contraire au droit, à l'équité, inique. Personne injuste. Homme, femme injuste. Parents injustes. Magistrats, juges injustes. On n'est pas moins *injuste* en ne faisant point ce qu'on doit faire, qu'en faisant ce qu'on ne doit pas faire. (Marc-Aurèle.) Les hommes sont si *injustes*, qu'à leurs yeux être malheureux c'est avoir tort. (Max. lat.) Une autre manière d'être *injuste* est de condamner au dernier supplice un homme qui mériterait tout au plus trois mois de prison. (Volt.)

— Se dit des êtres métaphysiques. Sentiment, jugement injuste. Ame, cœur injuste. Reproche, sentence, arrêt, loi injuste. Guerre injuste. Châtiment injuste. Prétentions injustes. Une injuste colère. Un injuste mépris. D'injustes soupçons. Si don Louis avait une figure tout aimable, il était en même temps si jaloux, qu'il me désolait à chaque instant par d'*injustes* soupçons. (Le Sage.) Cette figure de rhétorique n'est pas polie et paraît *injuste*. (Volt.) Ce n'est pas d'aujourd'hui que l'on dit que la justice est bien souvent très-*injuste*. (Id.) O grand homme! que la fortune est *injuste* et cruelle! (Marm.) On ne voit presque rien d'*injuste* ou de juste qui ne change de qualité en changeant de climat. (Pasc.)

— substantiv. Même aux yeux de l'*injuste*, un *injuste* est horrible. (Boil.) Les *injustes* ne peuvent espérer que Dieu leur fera justice. (Boss.)

INJUSTE. s. m. Ce qui est injuste, l'injustice. Nous ne naissons point avec le sentiment du juste et de l'*injuste*, mais avec l'aptitude à acquérir ce sentiment. (Dupuy.) Dieu avait donné la connaissance du juste et de l'*injuste* dans tous les temps qui précédèrent la

INJUSTEMENT. adv. Non justement, sans justice, avec injustice, contre le droit, l'équité, la justice. Accuser, imputer, juger, condamner injustement. Traiter, rejeter, proscrire, prendre, retenir injustement. Celui qui ne sait pas donner demande *injustement*. (P. Syrus.) Lorsque nous sommes accusés *injustement*, nous avons de la peine à nous modérer. (Vauven.) Un prince *injustement* accusé doit son apologie à ses sujets. (Card. Ximénès.)

INJUSTESSE. s. f. Non justesse, manque, défaut, absence, privation de justesse. Dans plus d'un conseil on compte les voix; il y en a dix peut-être pour le parti le moins juste à prendre, par *injustesse*, plutôt que par injustice. (Le prince de Ligne.) ‖ Ce privatif paraît aussi naturellement formé qu'*injustice*.

INJUSTICE. s. f. Manque, défaut de justice. Action contraire au droit, à l'équité, à la justice; le résultat de cette action. Injustice grande, extrême, criante, révoltante. Faire, commettre, exercer une injustice. Eprouver, souffrir, endurer, permettre une injustice. Oublier, pardonner, punir, venger une injustice, des injustices. Il y aurait lieu de soutenir, sans trop d'*injustice*, que cette fièvre de publicité a eu surtout pour effet de fatiguer le talent. (Ste-Beuve.) Je connais les jugements des hommes, je suis accoutumé à leur *injustice*. (J.-J. Rouss.) En politique, l'*injustice* est dangereuse pour elle-même. (Ferrand.) L'extrême espèce d'*injustice*, selon Platon, c'est que ce qui est injuste soit tenu pour juste. (Mont.) L'*injustice* le révolte, le crime l'indigne. (Volt.) On supporte la rigueur, on se révolte contre l'*injustice*. (Lév.)

— Action contraire au droit, à l'équité, à la justice. Faire, commettre, exercer une injustice. Eprouver, souffrir, endurer; permettre une injustice. Oublier, pardonner, punir, venger une injustice, des injustices. Injustice grande, extrême, criante, révoltante. Faire une *injustice*, c'est être impie. (Marc-Aurèle.) Une *injustice* qu'on voit et qu'on tait, on la commet soi-même. (J.-J. Rouss.) Une *injustice* faite à un seul est une menace faite à tous. (Boiste.) Si on lui fait une *injustice*, il trouve aussitôt des défenseurs. (Volt.) Toutes les *injustices* ont été mises en loi. (Lanjuin.)

— Locut. *Faire injustice*. C'est faire injustice au pauvre que de donner au riche. Ils crièrent qu'on leur faisait *injustice*; ils oubliaient celle qu'ils avaient faite. (Volt.)

INJUSTIFIABLE. adj. des 2 g. Non justifiable, qui ne peut être justifié, qui ne peut avoir, trouver, obtenir de justification. Tout le monde avoue que sa conduite est injustifiable.

INJUSTIFICATION. s. f. (pr. *in-juss-ti-fi-ka-ci-on*). Non justification. Défaut, manque de justification. L'injustification de ses moyens de défense a fait croire à sa culpabilité.

INJUSTIFIÉ, ÉE. adj. Non justifié, qui n'est point justifié, qui n'a point reçu de justification. Vous resterez injustifiés aux yeux de la Providence, tant que par la pénitence vous n'aurez point obtenu la rémission de vos péchés. La loi répute *injustifiés* tous ceux qui n'ont point produit leurs titres de justification. (Bailly.)

INK. s. m. Métrol. Mesure de longueur employée dans le Japon. L'ink vaut 1 m. 90 c.

INKRANS. s. m. pl. Géogr. Peuple de la Guinée septentrionale. Les Anglais ont dans le pays des Inkrans le fort Saint-James; les Hollandais, le fort Crève-Cœur; et les Danois celui de Christian-Bergh.

INLET. s. m. (mot anglais, qui signifie *laisser entrer*). Entrée d'un bras de mer dans les terres; petit golfe.

INLISIBLE. adj. des 2 g. V. ILLISIBLE.

IN MANUS. loc. adv. V. MANUS.

INNASALITÉ. s. f. Néol. Non nasalité, qualité d'une voyelle, d'une syllabe qui n'est pas nasale. Ce mot a été employé par Domergue.

INNASCIBILITÉ. s. f. Théol. Qualité de ce qui ne peut être produit ou engendré. L'innascibilité de Dieu.

INNASCIBLE. adj. des 2 g. (ét. lat., *in*, nég.; *nasci*, naître). Théol. Qui ne peut être engendré.

IN NATURALIBUS. loc. adv. lat. (pr. *inn na-tu-ra-li-buss*). Dans l'état de nudité. Fam.

INNATURELLEMENT. adv. D'une manière contraire à la nature.

INNAVIGABILITÉ. s. f. État d'un endroit qui n'est pas navigable.

— Mar. Dégradation d'un vaisseau, qui le met hors d'état de tenir la mer.

INNAVIGABLE. adj. des 2 g. Où l'on ne peut naviguer. Les glaces rendent cette mer innavigable. Nous avons une mer *innavigable*, où jamais vaisseau ni chaloupe ne trouva passage. (St-Hyac.) Hardi nocher, vainqueur d'une onde *innavigable*. (Delille.)

Fût-ce un endroit d'*innavigable* gouffre,
Voire fût l'eau bouillante en feu et soufre (MAROT.)

INNÉ, ÉE. adj. Qui est né avec nous, que nous apportons en naissant. Idées innées. Qualités innées. Maladies innées. S'emploie le plus souvent dans le langage didactique. Nos habitudes sont prises de si bonne heure, qu'on les appelle naturelles, *innées*. (Did.) Locke, dans le premier livre de son Essai, examine l'opinion des idées *innées*. (Condil.)

— Se dit aussi dans le langage ordinaire. Nous avons dans l'âme un principe inné de jus-

L'ingratitude me paraît *innée* dans le genre humain, bien plus que les idées métaphysiques dont parlent Descartes et Malebranche. (Volt.)

INNÉBULEUX, EUSE. adj. Qui n'est point nébuleux.

INNÉCESSAIRE. adj. des 2 g. Qui n'est pas nécessaire.

INNÉCESSAIREMENT. adv. D'une manière qui n'est pas nécessaire.

INNÉCESSITÉ. s. f. Absence de nécessité. Dans l'heureuse *innécessité* d'entreprendre le longs et périlleux voyages. (Mercier.)

INNÉGLIGÉ, ÉE. adj. Qui n'est pas négligé.

INNÉGOCIABLE. adj. des 2 g. Comm. Qui ne peut être négocié. Effet innégociable.

INNÉITÉ. s. f. Philos. Qualité de ce qui est inné. Innéité des idées.

INNETTOYABLE. adj. des 2 g. Qu'on ne saurait nettoyer.

INNETTOYÉ, ÉE. adj. Qui n'a point été nettoyé.

INNERVATION. s. f. (pr. *inn-nèr-va-ci-on*; ét. lat., *in*, augm.; *nervus*, nerf). Physiol. Ensemble des phénomènes nerveux qui résultent de l'action du cerveau, de la moelle allongée, du cervelet, de la moelle épinière et du grand sympathique, et dont les nerfs sont les conducteurs. Les fonctions de l'innervation se partagent en deux grandes divisions; l'une qui comprend les phénomènes de la vie de relation, et est plus particulièrement sous l'influence de l'axe cérébro-spinal, l'autre qui embrasse les phénomènes de la vie organique, et est sous la dépendance du nerf grand sympathique. L'innervation est commune à tous les êtres animés.

— Selon quelques physiologistes, Création de la pensée par un effet nerveux, cérébral. *Innervation intracrânienne*. (Brouss.)

INNERVÉ, ÉE. adj. Qui n'a pas de nervures, qui est censé ne pas en avoir. Feuilles innervées. Cotylédons innervés.

INNOBLESSE. s. f. Défaut de noblesse, roture.

INNOCEMMENT. adv. (pr. *i-no-ça-man*). Avec innocence, sans dessein de mal faire, sans fraude ni tromperie. Je n'y voyais pas de mal, je l'ai fait innocemment. On ne saurait agir plus innocemment. Il a vécu innocemment. Parole dite innocemment.

La comédie apprit à rire sans aigreur;
Sans fiel et sans venin sut instruire et reprendre,
Et plut *innocemment* dans les vers de Ménandre. (BOILEAU.)

— Sans causer de danger, sans faire de mal.

Sur la tête d'Ascagne une flamme rayonne,
Tourne autour de son front en brillante couronne,
Et d'un léger éclair l'effleurant mollement,
Autour de ses cheveux se joue *innocemment*. (***)

— Loc. fam. Le plus innocemment du monde.

— Sottement, niaisement. Il vint innocemment raconter la sottise qu'il avait faite.

INNOCENCE. s. f. (pr. *i-no-çan-ce*; ét. lat., *in*, priv.; *nocere*, nuire). Etat de celui qui n'est pas coupable. On a reconnu son innocence. Son innocence est si palpable. Son *innocence* parut en vain dans tout son jour. (Volt.) Son *innocence* ne peut plus lui être contestée. (Id.) Socrate se défendit pour obéir à la loi, mais ce fut avec la fermeté de l'*innocence* et la dignité de la vertu. (Barth.) Je m'enveloppe avec sécurité dans mon *innocence*. (Volt.) Il persécute surtout sans miséricorde ceux qui, comptant sur leur *innocence*, entreprennent de se justifier juridiquement au mépris de son autorité. (Le Sage.)

— Se prend pour les innocents. Persécuter, poursuivre l'innocence. Défendre la cause de l'innocence. Protéger, sauver, faire triompher l'innocence. C'est en me dévouant pour sauver l'*innocence*, que je veux finir ma carrière. (Volt.) Jouissez de l'honneur et du plaisir d'être le vengeur de l'*innocence*. (Id.) Il faut d'une main soutenir l'*innocence* et de l'autre écraser le crime. (Id.) Le danger de faire des ingrats ne peut se comparer à l'horreur de délaisser l'*innocence* et la vertu. (Mme Clairon.)

— Etat, qualité de celui qui ne connaît point le mal sciemment, qui est pur et candide. Pureté de mœurs; intégrité de vie, disposition habituelle de l'âme qui rend incapable de nuire ou de vouloir nuire aux autres. L'innocence de nos premiers parents. Adam fut créé dans un état d'innocence. Avec son air d'innocence, elle m'a trompé. Vivre dans l'innocence. Il a conservé son innocence dans les occasions où elle courait le plus grand danger. Perdre son innocence. Abuser de l'innocence d'une jeune fille. L'innocence d'une vie passée dans la pratique des bonnes œuvres. C'est le dernier degré de l'opprobre de perdre, avec l'*innocence*, le sentiment qui la fait aimer. (J.-J. Rouss.) Que c'est un spectacle agréable et touchant que celui d'une maison simple et bien réglée, où règnent l'ordre, la paix, l'*innocence*. (Id.) Que je me serais méprisé de souiller d'un seul soupir un aussi ravissant tableau d'*innocence* et d'honnêteté. (Id.) Il crut que l'*innocence* de sa vie devait répondre à la pureté de sa créance. (Fléch.) Abraham régnait dans sa famille, avec laquelle il embrassait cette vie pastorale tant renommée pour sa simplicité et son *innocence*. (Boss.) Les lois étant faites pour punir la méchanceté des hommes, elles doivent avoir elles-mêmes la plus grande *innocence*. (Id.) Peint la douce *innocence* avec un front tranquille. (Lam.)

... et jamais on n'a vu la timide innocence
Passer subitement à l'extrême licence. (RAC.)

— Qualité de ce qui n'est pas malfaisant, dangereux. L'innocence d'un agneau, d'une colombe. L'innocence d'un remède, d'une médication.

— Trop grande simplicité. Admirez l'innocence de cet homme. Il est d'une grande innocence.

— Fig. en style de dévotion. La robe d'innocence. L'état d'innocence. Dépouiller la robe d'innocence. ‖ *Age d'innocence*. L'enfance.

— Iconol. On a personnifié l'Innocence sous les traits d'une jeune fille couronnée de fleurs, qui se lave les mains dans un bassin posé sur un piédestal; près d'elle est un agneau blanc.

INNOCENT, ENTE. adj. (pr. *i-no-çan*; rad. *innocence*). Qui n'est point coupable. Il est innocent du crime dont on l'accuse. Il fut absous et reconnu innocent. On l'a accusé de ce crime, mais il en est aussi innocent que l'enfant qui vient de naître. Qui peut être *innocent*, s'il suffit d'être accusé? (De Bruix.) Si vous êtes *innocent*, daignez vous justifier. (J.-J. Rouss.)

— Exempt de toute malice, de tout vice, pur et candide. Elle a l'air bien innocente. Une jeune fille innocente. C'est une âme innocente, un cœur innocent. Il est innocent comme un enfant. J'aime mieux être ton esclave et vivre *innocente*, que d'acheter ta dépendance au prix de mon déshonneur. (J.-J. Rouss.) Les jeux, les ris, les grâces, suivaient partout les *innocentes* bergères. (Fén.)

— Se dit dans un sens analogue, De la conduite, des actions, des paroles, etc. Mener une vie innocente. Ses mœurs, ses pensées sont innocentes. Il était dans cet âge innocent où l'on ne soupçonne point le mal. Plaisirs innocents. Badinage innocent. C'est un jeu bien innocent. Je ne vois rien là que de fort innocent. Il y a peu de grandes et subites fortunes qui soient innocentes. Des mœurs douces et *innocentes*. (Volt.) L'*innocente* joie aime à s'évaporer au grand jour, mais le vice est ami des ténèbres. (Id.) Elle veut inspirer à ses enfants le goût des *innocents* plaisirs. (Id.) Et devez-vous haïr ses *innocents* appas? (Rac.)

Puissent jusques au ciel vos soupirs *innocents*
Monter comme l'odeur d'un agréable encens. (RAC.)

— Se dit aussi de ce qui ne vient point d'une mauvaise intention. C'est une action fort innocente. Propos innocent. Plus je relis cette épître dédicatoire, plus j'y trouve des vérités utiles, adoucies par un badinage *innocent*. (Volt.)

— Simple, imbécile, idiot, crédule. Vous êtes bien innocent de croire ce que cet homme vous dit, de croire à de pareils contes.

— Qui ne nuit point, qui n'est point malfaisant, dangereux. L'agneau est un animal fort innocent. Remède, breuvage innocent. Cet écrit est bien innocent. Une langue noble, féconde et sage, est l'arme la plus sûre pour établir une domination innocente et durable. Substituer les instruments innocents de l'agriculture aux armes destructives du meurtre.

— Fam. *Jeux innocents*. Petits jeux de société. Rien n'est moins innocent que les jeux innocents.

INNOCENT, ENTE. s. Celui, celle qui n'est point coupable. Protéger les innocents. Persécuter les innocents. Opprimer, *accabler*, condamner l'innocent. Un innocent *malheureux*. C'est de lui que les nations tiennent ce grand principe, qu'il vaut mieux hasarder de sauver un coupable que de condamner un innocent. Si les apparences peuvent servir de preuves, c'est lorsqu'il s'agit de défendre un *innocent*. (De Bruix.)

— Personne exempte de toute malice, de tout vice, qui est pure et candide. Faire l'innocent, l'innocente. Une jeune innocente. La pauvre innocente ne soupçonnait pas le piége qu'on lui tendait.

— Personne simple, imbécile, idiote, crédule. C'est un innocent, un vrai innocent, un pauvre innocent.

— Enfant au-dessous de l'âge de sept à huit ans. On a dépouillé ces pauvres innocents. Un pauvre petit innocent. Il a laissé trois ou quatre petits innocents. Les pauvres petits innocents ont perdu dans la même année leur père et leur mère. Le soldat n'eut aucune pitié de ces petits innocents, et les massacra sous les yeux de leur mère.

— *Les Innocents*, les *saints Innocents*. Les petits enfants que le roi Hérode fit égorger. Le massacre des Innocents. La fête des Innocents, ou simplement les Innocents. Ce fut le jour, le lendemain des Innocents.

— Anc. loc. prov. *Donner les innocents*, pour Donner le fouet par plaisanterie le jour des Innocents. V. INNOCENTER.

— Loc. fam. *C'est la musique des innocents*. C'est une mauvaise musique.

— Art culin. *Innocents*. Pigeon nouveau-né qu'on sert à table. Tourte d'innocents.

— Philol. Nom d'un livre qui contient les décrétales des papes rassemblées par Innocent III.

— *Charnier des Innocents*. V. CHARNIER.

— Prov. *C'est un innocent fourré de malice*. Un homme qui est malicieux, et qui feint d'être simple et bon.

INNOCENT. Hist. Nom de treize pontifes qui ont occupé la chaire de saint Pierre; le plus célèbre d'entre eux est Innocent III, élu pape en 1198, mort en 1216, qui porta la puissance pon-

INNOCENTE. s. f. Cost. Espèce de robe ample et sans ceinture que les femmes portaient à la fin du XVIIe siècle. Je ne sais pas lequel je dois mettre des deux habits... l'*innocente* ou la gourgandine. (Regnard.)

Une robe de femme étalée amplement,
Qui n'a point de ceinture et va nonchalamment,
Par certain air d'enfant qu'elle donne au visage,
Est nommée *innocente*, et c'est du bel usage. (BOURS.)

INNOCENTÉ, ÉE. part. pass. du v. Innocenter. S'empl. adjectiv. Jeune fille innocentée.

INNOCENTER. v. a. (pr. *i-no-çan-té*, rad. *innocence*). Déclarer innocent, absoudre. L'arrêt les innocente sur le premier chef.

— S'est dit autrefois pour Donner le fouet, par jeu, le jour des Innocents. Semblant ferois de vous *innocenter*. (Marot.)

INNOCUITÉ. s. f. (rad. *innocence*). Malé-

Qualité d'une chose qui n'est pas nuisible. L'innocuité d'un breuvage, d'un végétal.

INNOMBRABILITÉ. s. f. État des choses innombrables.

INNOMBRABLE. adj. des 2 g. Qui ne se peut nombrer.

— Par exagér. En très-grand nombre. Multitude, armée innombrable. Quantité innombrable. Des troupes innombrables. D'innombrables obstacles. D'innombrables bienfaits. Quant aux blés, ils ont des rapports *innombrables* avec les besoins de l'homme et de ses animaux domestiques. (B. de St-P.) Athènes avait dans son sein une multitude *innombrable* de peuple. (Montesq.) Les grands effets qu'a opérés dans tous les temps la lecture publique de cette loi sont *innombrables*. (Boss.) Rassemble autour de moi l'*innombrable* foule de mes semblables; qu'ils écoutent mes confessions, qu'ils gémissent de mes indignités, qu'ils rougissent de mes misères. (J.-J. Rouss.)

INNOMBRABLEMENT. adv. D'une manière innombrable, sans nombre. Peu usité.

INNOMBRÉ, ÉE. adj. Qui n'a pas été nombré.

INNOMÉ, ÉE. adj. Qui n'a pas encore reçu de nom; sans dénomination particulière.

— Dr. rom. Se dit des contrats qui n'ont point de dénomination particulière, tels que ceux où l'un promet de faire et l'autre de donner. L'engagement d'un domestique est un contrat innomé.

INNOMINABLE. adj. des 2 g. Que l'on ne peut nommer.

INNOMINÉ, ÉE. adj. Anat. Qui n'a point de nom. Se dit de deux grands os larges et pareils qui, avec le sacrum et le coccyx, forment le bassin. On a donné cette désignation à plusieurs autres parties du corps humain. Artères innominées. Veines innominées. Nerfs innominés ou anonymes. Glande innominée. Petits os innominés. Tunique innominée.

INNOMMABLE. adj. des 2 g. Qui ne peut pas être nommé; pour qui l'on ne saurait trouver un nom. L'unité substantielle de Dieu est innommable en soi.

INNOTÉ, ÉE. adj. Qui n'a point été noté.

INNOTOIRE. adj. des 2 g. Qui n'est pas notoire.

INNOURI, IE. adj. Qui n'est pas nourri. Enfant innouri.

INNOURRISSANT, ANTE. adj. Hyg. Qui n'est pas nourrissant. Substance innourrissante.

INNOVATEUR, TRICE. adj. Qui tend à innover. Pouvoir innovateur. Puissance innovatrice.

— substantiv. Celui, celle qui innove, qui fait une innovation. Les innovateurs ont en général plus de hardiesse que de prudence. ‖ En parlant de religion, Novateur est plus usité.

INNOVATION. s. f. (pr. *inn-no-va-ci-on*; du lat. *innovatio*). Introduction de quelque nouveauté dans le gouvernement, dans les lois, dans un acte, dans une croyance, un usage, une science. C'est une innovation en politique, en législation, en médecine, en littérature. Sans innovation. Faire des innovations, d'heureuses innovations. Innovation dangereuse. Empêcher toute innovation. Innovations politiques. Il est un genre d'*innovation* tout aussi dangereuse que les autres, c'est le renouvellement des choses surannées. (***) Toutes ces *innovations* pouvaient éprouver des difficultés. (Rayn.) Tant d'*innovations* utiles étaient reçues avec applaudissement de la plus saine partie de la nation, et les plaintes des partisans des anciennes mesures étaient étouffées par les acclamations des hommes raisonnables. (Volt.)

— Bot. Drageons que pousse la tige de certaines mousses, qu'ils servent à multiplier.

INNOVÉ, ÉE. part. pass. du v. Innover. S'empl. adjectiv. Fête innovée.

INNOVER. v. n. 1re conj. (ét. lat., *in*, dans; *novare*, changer). Faire une innovation, des innovations; introduire des nouveautés. Il ne faut point innover légèrement. Vouloir innover en tout. Innover dans les choses de religion. N'*innover* en rien, c'est perdre le fruit de l'expérience; *innover* en tout, c'est détruire l'arbre. (Abrass.) A côté de l'avantage d'améliorer est le danger d'*innover*. (Louis XVIII.) Si, pour l'ordinaire, ceux qui gouvernent laissent aller les choses comme elles allaient avant eux, il arrive aussi quelquefois qu'ils *innovent* pour le plaisir d'*innover*. (La Bruy.) [illegible] nover. Ne rien changer, ne rien *innover*, sont des maximes ou de la stupide ignorance, ou de la tyrannie qui ne veut pas se corriger. (Dumars.)

INNUBILE. adj. des 2 g. Qui n'a pas atteint l'âge de la nubilité.

INNUISIBLE. adj. des 2 g. Qui n'est pas nuisible.

INNUMÉRABILITÉ. s. f. (rad. *innumérable*). Qualité de ce qui est innumérable.

INNUMÉRABLE. adj. des 2 g. (ét. lat., *in*, nég.; *numerus*, nombre). Qui ne peut se nombrer. Il fallait effacer la trace de cette diversité *innumérable* d'opinions. (Mont.) Innombrable est plus usité.

INNUMÉRABLEMENT. adv. De manière à ne pouvoir être compté.

INNUMÉRÉ, ÉE. adj. (du lat. *in*, nég.; *numerus*, nombre). Qui n'a pas encore été compté.

INNUTRITIF, IVE. adj. Qui manque de propriétés nutritives.

INNUTRITION. s. f. (pr. *inn-nu-tri-ci-on*). Médec. Défaut de nutrition. V. ATROPHIE.

INO. Myth. Fille de Cadmus et femme d'Athamas, roi de Thèbes, qui la répudia pour Néphélé. Ino, devenue de nouveau son épouse, voulut faire périr les fils de Néphélé, Phryxus et Hellé; Athamas, furieux, tua Léarque, fils d'Ino, et la poursuivit. Elle se précipita dans la mer avec Mélicerte, son second fils, et fut changée en une déesse marine, nommée Leucothoé. Mélicerte devint dieu marin, sous le nom de Palémon.

INO. s. m. Entom. Nom d'un papillon de jour.

INOBÉISSANCE. s. f. Désobéissance; défaut d'obéissance.

INOBÉISSANT, ANTE. adj. Qui n'obéit pas. Enfant inobéissant.

INOBJECTÉ, ÉE. adj. Qui n'a point été objecté.

INOBLIGÉ, ÉE. adj. Qui n'est pas obligé.

INOBSCURCI, IE. adj. Néol. Qui n'est point obscurci.

INOBSERVABLE. adj. des 2 g. Qu'il n'est pas possible d'observer. Se dit au physique et au moral. Phénomènes inobservables. Préceptes inobservables.

INOBSERVANCE. s. f. Défaut d'observance de règles, de statuts. L'*inobservance* des règles. (St-Réal.)

— Défaut de ce qui n'est pas observé. Les canons du concile de Trente ne manquent que par leur inobservance.

INOBSERVATEUR, TRICE. adj. Qui n'observe point.

INOBSERVATION. s. f. (pr. *i-nob-cèr-va-ci-on*). Manque d'obéissance, infraction aux lois, aux règlements; inexécution des promesses qu'on a faites, des engagements qu'on a contractés. L'inobservation des règles détruit la discipline. L'inobservation des lois. L'inobservation des traités, d'une convention. L'inobservation d'une condition, d'une clause. L'inobservation du Carême, des commandements de l'Eglise.

INOBSERVÉ, ÉE. part. pass. du v. Inobserver. S'empl. adjectiv. Que de faits inconnus et inobservés. Fête inobservée. Notre époque se signale par une grande multiplicité de maladies morales, jusqu'alors *inobservées*, désormais contagieuses et mortelles. (G. Sand.)

INOBSERVER. v. a. 1re conj. Ne point observer. Inobserver les préceptes de l'Eglise.

INOBSTRUCTIF, IVE. adj. Qui n'est pas de nature à obstruer.

INOBSTRUÉ, ÉE. adj. Qui n'est pas obstrué. Chemin inobstrué. Rigole inobstruée.

INOBTENU, UE. adj. Qui n'a point été obtenu.

INOCARPE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἶς, fibre; καρπός, fruit). Bot. Qui a le fruit fibreux. Plante inocarpe.

— s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, monopétalées, de la famille des sapotées. ‖ *Inocarpe comestible*. Arbre découvert dans les îles de la mer du Sud, aux Nouvelles-Hébrides, à Otahiti. Il paraît que le fruit de cet arbre est bon à manger.

INOCCUPATION. s. f. (pr. [illegible] pa-ci-on). État d'une personne, d'une [illegible] inoccupée.

INOCCUPÉ, ÉE. adj. [illegible] pas d'occupation. En parlant des personnes [illegible] inoccupée. Un homme inoccupé [illegible] périr d'ennui.

— En parlant des choses. Qui n'est pas occupé. Place inoccupée.

INOCÉRAME. s. m. Conchyl. Genre de coquilles bivalves, qu'on rencontre dans les couches de craie, tant en France qu'en Angleterre.

IN-OCTAVO. s. m. (du lat. *in*, en; *octavo*, huit). Imprim. et libr. Livre dont chaque feuille se plie en huit feuillets et forme seize pages. Un in-octavo. ‖ adjectiv. Un volume in-octavo. ‖ Pl., des *in-octavo*; des volumes *in-octavo*.

INOCTROYÉ, ÉE. adj. Qui n'est point octroyé, accordé. Charte inoctroyée. Droit inoctroyé.

INOCULAIRE. adj. des 2 g. Entom. Qui s'insère dans l'angle des yeux. Antennes inoculaires.

INOCULATEUR, TRICE. s. Celui, celle qui pratique l'inoculation.

— adj. Qui appartient à l'inoculation. Instrument inoculateur.

INOCULATION. s. f. (pr. *i-no-ku-la-ci-on*). Méd. Opération par laquelle on introduit artificiellement dans l'économie le principe matériel d'une maladie contagieuse. Inoculation de la variole, de la rougeole, de la peste, du claveau. Une maladie contagieuse a ordinairement moins de danger lorsqu'elle est communiquée par inoculation.

— Absol. Se dit de l'inoculation du virus variolique dans le but de prévenir les dangers de la petite vérole contractée naturellement. La pratique de l'inoculation est fort ancienne dans les pays voisins de la mer Caspienne; aux Indes, à la Chine et en Afrique. L'inoculation passa de Constantinople à Londres en 1721, et à Paris en 1755.

INOCULÉ, ÉE. part. pass. du v. Inoculer. S'empl. adjectiv.

INOCULER. v. a. 1re conj. (du lat. *inoculare*, greffer). Communiquer une maladie, la petite vérole, par inoculation.

— Fig. Il est plus facile d'*inoculer* un vice qu'une vertu. (Abrass.) L'homme de la nature est toujours préparé; laissons-le *inoculer* par ce maître, il choisira mieux le moment que nous. (J.-J. Rouss.)

— S'INOCULER. v. pron. Être inoculé. Les passions s'*inoculent* dans le cœur de l'homme. (Abras.) Si tu ne viens pas me consoler, m'*inoculer* un peu ta gaîté, je ne sais ce que je deviendrai. (Drouineau.)

INOCULISTE. s. m. (rad. *inoculer*). Celui qui approuve la pratique de l'inoculation. On a donné aussi le nom d'anti-inoculiste aux adversaires de cette méthode.

INODERME. s. m. (ét. gr., ἶς, gén. ἰνός, fibre; δέρμα, peau). Bot. Sous-genre établi dans le genre verrucaria, comprenant des lichens à expansion arachnoïde et mince, ou presque spongieuse et molle comme de l'étoupe.

INODORANT, ANTE. adj. (ét. lat., *in*, nég. *odor*, odeur). Qui n'exhale pas d'odeur. Fleur inodorante.

INODORE. adj. des 2 g. (du lat. *in*, nég.; *odor*, odeur). Qui n'a pas d'odeur. Mot créé par J.-J. Rouss. Les tulipes sont inodores. Fleurs inodores.

La tulipe s'élève : un port majestueux,
Un éclat qui du jour reproduit tous les feux,
Dans les murs byzantins méritent qu'on l'adore,
Et lui font pardonner son calice *inodore*. (ROUCHER.)

— *Fosses inodores*. Qui ne communiquent aucune mauvaise odeur. On dit dans ce sens, Cabinet d'aisances inodore.

INODORIFÉRANT, ANTE. adj. Qui n'est point odoriférant, qui n'a pas d'odeur.

INODULE. s. m. Pathol. Tissu fibreux, accidentel, qui se développe dans les plaies en suppuration et est le principal agent de la cicatrisation.

INODULAIRE. adj. des 2 g. Pathol. Tissu inodulaire. V. INODULE.

INOÉES. s. f. Ant. gr. Fêtes annuelles à Corinthe en l'honneur d'Ino.

INOFFENSANT, ANTE. adj. Qui n'offense pas.

INOFFENSÉ, ÉE. adj. Qui n'est point offensé, qui n'est pas attaqué.

Mais la superbe tour qui domine la place,
Encore *inoffensée*, insulte à leur audace. (BAOUR-LORMIAN.)

INOFFENSIF, IVE. adj. Qui n'offense, qui n'attaque personne, qui ne peut offenser. Ce mot vient de l'anglais *inoffensive*, employé dans le même sens dans cette langue.

INOFFENSIVEMENT. adv. D'une manière inoffensive.

INOFFERT, ERTE. adj. Qui n'est pas offert.

INOFFICIEUSEMENT. adv. D'une manière qui n'est pas officieuse.

INOFFICIEUX, EUSE. adj. Ne s'applique guère qu'aux testaments et aux donations. ‖ *Testament inofficieux*, celui où l'héritier légitime est déshérité, sans cause, par le testateur. ‖ *Donation inofficieuse*, celle par laquelle un des enfants est avantagé aux dépens de la légitime des autres.

INOFFICIOSITÉ. s. f. Jurispr. En droit romain, Plainte contre une exhérédation qu'on prétend faite sans un motif suffisant. Action d'inofficiosité.

INOISEUX, EUSE. adj. Qui n'est pas oiseux. Personne inoiseuse.

INOISIF, IVE. adj. Qui n'est pas oisif.

INOLITHE. s. f. (ét. gr., ἶς, ἰνός, fibre, λίθος, pierre). Min. Chaux carbonatée, concrétionnée, à structure fibreuse.

INOMBRAGÉ, ÉE. adj. Qui n'a pas d'ombrage, qui n'a pas d'arbres. Site inombragé.

INOMYCES. s. m. pl. (ét. gr., ἶς, fibre; μύκης, champignon). Crypt. Ordre de la classe des hyphomyces, comprenant les champignons filamenteux. ‖ On dit aussi un Inomyce.

INONDATION. s. f. (pr. *i-non-da-ci-on*; rad. *inonder*). Débordement d'eaux qui sortent de leur lit, qui submergent un pays. Pays sujet aux inondations. Les inondations du Nil fertilisent les campagnes de l'Egypte. A côté de montagnes fertiles, nous en avons vu que de fréquentes inondations [illegible] (Barth.) Les *inondations* du Nil sont plus petites aujourd'hui qu'autrefois. (Buff.)

— Art milit. *Faire des inondations autour d'une place*. Lâcher les eaux pour en empêcher les approches.

— Se dit des eaux débordées elles-mêmes. Il entra dans la place en passant à travers l'inondation.

— Fig. Envahissement d'un pays par une grande multitude de peuples. Pour sauver son pays de l'inondation des Français, il ne sait point d'autre moyen que de l'inonder des eaux de la mer. L'Occident était troublé par l'*inondation* des barbares. (Boss.)

— Se dit, par dénigrement, en parlant des choses. Une *inondation* d'écrits, de brochures. (Acad.)

INONDÉ, ÉE. part. pass. du v. Inonder. S'empl. adjectiv. Plaine inondée. Ne sens-tu pas ton charmant visage *inondé* des pleurs de l'amour et de la tristesse? (J.-J. Rouss.) Le coursier *inondé* d'une bouillante écume [illegible] Dans les montagnes, quatre ou cinq [illegible] mirent des colonnes d'eaux si prodigieuses que le pays en fut *inondé*. (Rayn.)

A flots impétueux les fleuves débordés
Précipitent leur cours sur les champs *inondés*. (DESSAINTANGE.)

— Fig. *Inondé de*.

On a vu les champs d'Iduméo,
Inondés de leurs bataillons. (J.-B. ROUSSEAU.)

— Bot. Se dit des plantes qui naissent dans l'eau, et qui ne flottent jamais à la surface.

INONDÉ. s. m. Ornith. Oiseau qui est une espèce du genre des queues-aiguës. Les parties supérieures de cet oiseau sont roussâtres, la gorge jaune-clair, et le dessous blanchâtre. Il a six pouces de longueur. Il sautille sur les buissons et les plantes aquatiques, où il se tient toujours caché.

INONDER. v. a. 1re conj. (du lat. *in*, dans; *undare*, couvrir de vagues). Submerger, couvrir entièrement d'eau un terrain, un pays. Ce débordement du fleuve inonde les campagnes. Les pluies surabondantes *inondent* les plaines. (Rayn.) On voit pendant plusieurs mois les eaux du ciel *inonder* la terre. (Barth.)

— Se dit par analogie de l'action d'une multitude de peuples qui envahissent un pays. Les barbares inondèrent l'empire romain. Les Gaulois inondèrent l'Italie. On avait vu des troupes *inonder* tout à coup le pays voisin, et se retirer après des hostilités et des cruautés passagères. (Barth.) Les nations européennes ont *inondé* l'Inde. (Volt.)

— Dans un sens analogue, mais sans idée d'hostilité. Plus bas une multitude immense *inondait* la plaine. (Barth.)

— Fig. et en mauvaise part. Veut-on placer quelqu'un dans un nouveau poste, c'est un débordement de louanges en sa faveur, qui *inonde* les cours, la chapelle.... (La Bruy.) Il y a des heures où la poésie nous *inonde*. (G. Sand.) La foudre éclate et tombe; une mer de feu, s'avançant avec rapidité, *inonde* les campagnes. (Lacép.)

— S'INONDER. pron. Faire tomber sur soi une grande quantité d'eau.

— Fig. S'abreuver.

Et chacun tour à tour s'*inondant* de ce jus,
Célébrer, en buvant, Gilotin et Bacchus. (BOILEAU.)

INONGUICULÉ, ÉE. adj. Qui n'a point d'ongles.

INOPÉRABLE. adj. des 2 g. Qui ne peut être opéré. Cure inopérable.

INOPÉRANT, ANTE. adj. Qui ne produit rien, vague, qui n'est pas précisé. Question inopérante.

INOPHYLLE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἶς, fibre, φύλλον, feuille). Bot. Qui a des feuilles garnies de veines réticulées bien apparentes. Plante inophylle.

INOPINÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *in*, nég.; *opinari*, penser). Imprévu, à quoi l'on ne s'attendait pas. Un accident inopiné. Un bonheur inopiné.

INOPINÉMENT. adv. D'une manière imprévue. Cela est arrivé inopinément.

Hélas! que deviendrai-je? et que dira le père,
Lorsque *inopinément* il saura cette affaire? (MOL.)

INOPPORTUNÉMENT. adv. D'une manière inopportune.

INOPPORTUN, UNE. adj. Qui n'est pas ou n'est plus opportun.

INOPPORTUNITÉ. s. f. (rad. *opportun*). Qualité de ce qui est défavorable; occasion défavorable. L'inopportunité d'une demande.

INOPS. s. [illegible] (ét. gr., ἴον, violette; ὄψις, vue). Bot. Genre de plantes monocotylédones, à fleurs incomplètes, de la famille des orchidées.

INOPULENCE. s. f. Défaut d'opulence.

INOPULENT, ENTE. adj. Qui n'est point opulent, qui n'a pas de richesses.

INOPUS. Myth. Fleuve de l'île de Délos, sur les bords duquel naquirent Apollon et Diane.

INORAGEUX, EUSE. adj. Qui n'est pas orageux. Temps inorageux.

INORGANIQUE. adj. des 2 g. Qui n'a point d'organes ou d'instruments particuliers d'action. Se dit des corps qui ne sont point organisés et qui ne peuvent s'accroître que par juxta-position, que par des rapports d'adhérence, tels que [illegible] Corps inorganiques. La matière inorganique.

INORGUEILLEUX, EUSE. adj. Qui n'a pas d'orgueil. Personne inorgueilleuse.

INORIGINAIRE. adj. des 2 g. Qui n'est pas originaire.

INORNÉ, ÉE. adj. Qui est dépourvu d'ornements. Chambre inornée.

INORTHODOXE. adj. des 2 g. Qui n'est point orthodoxe. Hétérodoxe est plus usité.

INORTHODOXIE. s. f. S'est dit quelquefois pour Hétérodoxie.

INOSCULATION. s. f. (pr. *i-nos-cu-la-ci-on*; ét. lat., *in*, dans; *osculari*, baiser). Anat. Syn. d'Anastomose. V. ce mot.

— Chirur. Abouchement des deux bouts d'un vaisseau divisé en travers, avec conservation du calibre après la cicatrisation.

INOSÉ, ÉE. adj. Que l'on n'a point osé.

INOUBLIABLE. adj. des 2 g. Que l'on ne peut oublier. Événement inoubliable.

INOUBLIÉ, ÉE. adj. Qui n'est pas tombé dans l'oubli.

INOUÏ, ÏE. adj. (ét lat., *in*, nég.; *audire*, entendre). Qui est tel qu'on n'a jamais rien ouï de semblable. Une action inouïe. Une cruauté inouïe. Sa conduite est *inouïe*. (Volt.) Leurs exploits étaient *inouïs*, leurs cruautés aussi. (Id.)

Ce miracle *inouï* me fit tourner les yeux
Vers la Divinité qu'on adore en ces lieux. (Rac.)

— Étrange, singulier. Il est *inouï* que cette petite fille ait pris l'alarme sur un mot que je lui ai dit en passant. (Mme de Genlis.) C'est qu'il est *inouï* qu'on se permettre d'ouvrir les lettres de quelqu'un. (Beaumarch.)

INOURLÉ, ÉE. adj. Qui n'a point d'ourlet. Serviette inourlée.

INOUVERT, ERTE. adj. Qui n'est pas ouvert. Buffet inouvert. Armoire inouverte.

INOVULÉ, ÉE. adj. Bot. Se dit d'un ovaire qui ne contient point d'ovules, comme celui des fleurs mâles et des fleurs neutres dans les synanthérées.

INOXYDABLE. adj. des 2 g. Qui n'est pas sujet à s'oxyder. Grillage inoxydable. Métal inoxydable.

IN PACE. (pr. *inn-pa-cé*). Mots latins qui signifient En paix.

— Hist. Prison dans laquelle les moines renfermaient ceux de leurs confrères qui s'étaient rendus coupables de quelque crime. Ils muraient la prison après les y avoir fait entrer, et les y laissaient mourir de faim. Mettre in pace. Le temps passé, les juges faisaient scrupule de mettre la main sur ces saintes gens (les moines), et les rendaient volontiers à leurs gardiens pour les mettre *in pace*, ou en faire tout ce que bon leur semblerait. (Est.) Pour les mettre *in pace*, en un cachot où on les laisse mourir faute d'aliments. (Le Duch.)

IN PARTIBUS. (pr. *inn-par-ti-buss*). Mots latins adoptés en français; on sous-entend *infidelium*, *in partibus infidelium*, c'est-à-dire, dans les contrées des infidèles. || *Évêque in partibus.* Se dit d'un évêque qui a un titre d'évêché dans un pays occupé par les infidèles.

IN PETTO. (pr. *inn-pet-to*). Expression empruntée de l'italien, où elle signifie Dans le cœur, intérieurement. Despréaux jura dès lors *in petto* de se venger en temps et lieux. (D'Olivet.) Nous rîmes *in petto* de l'anachronisme de notre historien, qui accolait dans son répertoire indigeste le père de notre comédien avec le bon moine de Saint-Denis. (Lalan.)

La sottise du prince était d'un tel mérite,
Q'il fut fait *in petto* confrère de Vulcain. (La Font.)

Caquet-Bonbec nuit et jour *in petto*,
Réfléchissait à ce coquerico. (*Caquet-Bonbec.*)

IN-PLANO. s. m. (pr. *in-pla-no*). Impr. et libr. Mots latins dont on se sert en librairie et en imprimerie, pour désigner le format ou la feuille imprimée, qui ne contient qu'une page de chaque côté. Un in-plano. || adj. Un format in-plano. || Pl., des *in-plano*, des formats *in-plano*.

IN-PROMPTU. s. m. V. IMPROMPTU.

IN-PROMPTUAIRE. s. m. V. IMPROMPTUAIRE.

INQUALIFIABLE. adj. des 2 g. Qui ne peut se qualifier. Se prend surtout en mauvaise part. Conduite inqualifiable.

INQUANT. s. m. Anc. cout. Vente publique par autorité de justice. Vente à l'inquant. On dit aujourd'hui *encan*. V. ENCAN.

IN-QUARANTE-HUIT. s. m. Impr. et libr. Livre dont les feuilles sont pliées en quarante-huit feuillets et contiennent quatre-vingt-seize pages. Un in-quarante-huit. || adj. Un volume in-quarante-huit. || Pl., des *in-quarante-huit*, des volumes *in-quarante-huit*.

INQUART, INQUARTATION. s. f. (pr. *in-kar, in-kar-ta-ci-on*). Chim. Opération par laquelle on ajoute à de l'or allié à du cuivre qu'on veut passer à la coupelle une quantité d'argent qui doit être environ trois fois plus grande que la quantité d'or [illegible] contenue dans l'alliage.

IN-QUARTO. s. m. (pr. *in-ko-ar-to*; du lat. *in*, en; *quarto*, huit). Impr. et libr. Livre dont chaque feuille se plie en quatre feuillets et forme huit pages. Un in-quarto. || adjectiv. Un volume in-quarto. || Pl., des *in-quarto*, des volumes *in-quarto*.

IN-QUATRE-VINGT-SEIZE. s. m. Impr. [illegible]

quatre-vingt-seize feuillets et contiennent cent quatre-vingt-douze pages. Un in-quatre-vingt-seize. || Pl., des *in-quatre-vingt-seize*.

INQUERESSE. s. f. Femme qui enfile les harengs dans des brochettes pour les faire sécher.

INQUIET, ÈTE. adj. (pr. *ein-ki-é*; ét. lat., *in*, nég.; *quietus*, tranquille, dont la racine est *quies*, repos, tranquillité). Qui a de l'inquiétude. Il appréhende telle chose, cela le rend inquiet. Il en est tout inquiet. Elle est inquiète de ne pas recevoir de nouvelles. Il est inquiet sur cette affaire. Il parut *inquiet* et soucieux, mais il reprit bientôt son air serein. (Barth.) L'on voit des gens brusques, *inquiets*, suffisants, qui, bien qu'oisifs, et sans aucune affaire qui les appelle ailleurs, vous expédient pour ainsi dire, en peu de paroles, et ne songent qu'à se dégager de vous. (La Bruy.)

— Se dit des passions et des mouvements de l'âme. La jalousie est une passion inquiète. Une politique inquiète et soupçonneuse. Une inquiète curiosité. Tous mes transports *inquiets* sont éteints. (J.-J. Rouss.)

Sans doute, en me voyant, une pudeur secrète
Ne vous laisse goûter qu'une joie *inquiète*. (Rac.)

Son chagrin *inquiet* l'arrache de son lit;
Elle veut voir le jour, et sa douleur profonde
M'ordonne toutefois d'écarter tout le monde. (Id.)

— Qui marque de l'inquiétude. Un air inquiet. Des regards inquiets.

— Remuant, turbulent. Qui ne peut se tenir en repos, qui n'est jamais content de la situation, de l'état où il se trouve. C'est un esprit brouillon et inquiet. Il est si inquiet, qu'à peine entré dans un lieu, il en veut sortir. Une inquiète activité. Il était né avec un esprit *inquiet*, turbulent. (Barth.) Comme il ne s'est point élevé parmi eux de génies *inquiets*. (Id.) Plus il est difficile de se distinguer parmi les nations policées, plus la vanité y devient *inquiète* et capable des plus grands excès. (Barth.)

— *Malade inquiet.* Que la souffrance met dans une agitation continuelle. || *Sommeil inquiet.* Qui est souvent interrompu, qui est troublé par quelque peine d'esprit, ou par la mauvaise disposition physique où se trouve celui qui dort.

INQUIÉTANT. part. prés. invar. du v. Inquiéter. Qui inquiète.

INQUIÉTANT, ANTE. adj. (rad. *inquiet*). Qui cause de l'inquiétude. Voisinage inquiétant. Situation inquiétante. Nouvelles inquiétantes. L'état de ce malade n'a rien d'inquiétant. Cette affaire a été aussi ruineuse qu'*inquiétante*. (Volt.) L'œil intègre d'un honnête homme est toujours *inquiétant* pour les fripons. (J.-J. Rouss.)

INQUIÉTATION. s. f. (pr. *in-ki-é-ta-ci-on*; rad. *inquiet*). Action d'inquiéter. Inusité dans ce sens.

— Jurispr. Trouble qui empêche la prescription.

INQUIÉTÉ, ÉE. part. pass. du v. Inquiéter. S'empl. adjectiv. Personne inquiétée. César se rapprocha de l'Allier, et le traversa sans être *inquiété* sur le pont qu'il y avait établi. (Anquetil.) Cependant, quand il a mis à mort quelques gros animaux, comme un cheval, un buffle, il ne les éventre pas sur la place, s'il craint d'y être *inquiété*. (Buff.)

INQUIÉTER. v. a. 1re conj. (pr. *ein-kié-té*; rad. *inquiet*). L'é se change en è devant une syllabe muette. *J'inquiète, tu inquiètes, il inquiète*, etc. Rendre inquiet, causer de l'inquiétude. Ne s'emploie dans ce sens qu'au moral. Cette nouvelle m'inquiète. Cette pensée m'inquiète. Les suites de cette affaire m'inquiètent. La maladie de mon fils m'inquiète. Ce rêve a quelque chose d'effrayant qui m'*inquiète* et m'attriste, malgré que j'en aie. (J.-J. Rouss.)

— Troubler, déranger, faire de la peine en quelque chose que ce soit. Inquiéter l'ennemi par de fausses attaques. Dès qu'il est dans son cabinet, il ne veut point qu'on l'interrompe, qu'on l'inquiète. Inquiéter les assiegeants par des sorties fréquentes.

— Troubler quelqu'un dans la possession de quelque chose, lui faire un procès, lui chercher querelle. On ne m'a jamais inquiété dans la possession de cette maison, de cette terre. Si l'on m'inquiète, je ferai assigner mon vendeur en garantie. On l'inquiéta sur la légitimité de sa naissance, sur sa noblesse.

— S'INQUIÉTER. v. pron. Avoir de l'inquiétude. C'est un homme qui s'inquiète aisément. De quoi vous inquiétez-vous? C'est un homme sans souci qui ne s'inquiète de rien. Il ne s'en inquiète nullement. La femme pressent de loin l'inconstance de l'homme, et s'en *inquiète*. (J.-J. Rouss.)

INQUIÉTUDE. s. f. (pr. *ein-ki-é-tu-de*; rad. *inquiet*). Agitation, trouble causé par quelque indisposition. Ce malade a passé la nuit dans une grande inquiétude, dans de grandes inquiétudes. Ne s'emploie dans ce sens qu'en médecine.

— Pathol. *Inquiétudes.* Douleurs vagues, surtout aux jambes, qui donnent de l'agitation, de l'impatience.

— Trouble, souci, agitation d'esprit, impatience causée par la crainte, l'espérance, par le mécontentement de son état, de sa situation, par le mécontentement de soi-même, par l'ennui, le besoin, le dégoût. Grande, vive, cruelle inquiétude. Continuelle inquiétude. Inquiétude mortelle. Locke est le premier qui ait remarqué que l'*inquiétude* causée par la privation d'un [illegible]

(Condill.) Nous sommes dans des *inquiétudes* qu'il n'y a que vous qui puissiez comprendre. (Mme de Sévig.) L'*inquiétude* que l'on cause à un homme dépend entièrement du degré de sa sensibilité. (Montesq.) Mon *inquiétude* m'ôte le sommeil. (Volt.) La défiance et l'*inquiétude* tenaient en suspens tous les esprits. (Id.) Pour la première fois de ma vie je connus l'*inquiétude* et la tristesse. (J.-J. Rouss.) Tel était le mystère que je voulus vous dérober, et que vous cherchiez à pénétrer avec une si curieuse *inquiétude*. (Fén.) Ce prince était agité par de mortelles *inquiétudes*. (Barth.)

— Inconstance d'humeur, amour du changement qui fait qu'on est toujours mécontent de l'état où l'on se trouve. L'inquiétude naturelle à l'homme.

INQUISITEUR. s. m. (rad. *inquisition*). Juge de l'inquisition. Inquisiteur de la foi. Grand inquisiteur. Inquisiteur général. Tu as un air de béat, tu feras fort bien l'*inquisiteur*; moi, je représenterai le greffier, et le seigneur Gil Blas, s'il lui plaît, le rôle de l'alguazil. (Le Sage.)

— Hist. ecclés. Titre qui fut conféré à saint Dominique, au XIIIe siècle, par le pape Innocent III, à l'occasion de l'hérésie des Albigeois. || *Les trois inquisiteurs d'État.* Magistrats suprêmes de Venise, revêtus d'un pouvoir absolu. Ils furent établis par le grand conseil après la mort du doge Augustin Barbarigo, en 1501. Ils étaient chargés de la connaissance des crimes d'État. || *Inquisiteurs de terre ferme.* Sénateurs qui étaient envoyés tous les cinq ans dans les provinces de la république de Venise, pour y rendre la justice.

INQUISITIF, IVE. adj. (rad. *inquisition*). Qui cherche.

— Qui a rapport à l'inquisition ou aux inquisiteurs.

— Philos. Qui a rapport à la recherche de la vérité. Se dit particulièrement des Dialogues de Platon, dans lesquels ce philosophe adopte une forme de discussion opposée à la marche dogmatique des dialogues doctrinaux. Les dialogues inquisitifs s'appellent aussi zététiques, et les dialogues doctrinaux hyphégétiques.

— Néol. *Regard inquisitif.* Regard d'inquisiteur, regard scrutateur.

INQUISITION. s. f. (pr. *in-ki-si-ci-on*; du lat. *inquirere*, rechercher). Recherche, enquête prolongée, continue, systématique. Peu usité dans ce sens.

— Tribunal établi en certains pays pour rechercher et pour punir ceux qui ont des sentiments contraires à la foi catholique. L'inquisition fut établie en France pendant le règne de Philippe II, et sous le pontificat d'Innocent III, dans le but de détruire l'hérésie des Albigeois. On s'est livré à bien des déclamations au sujet de l'*inquisition* en général, et de l'*inquisition* espagnole en particulier; on a exagéré les faits pour la rendre odieuse. (Receveur.) Pays d'inquisition. La sainte inquisition. A ces paroles, le cabaretier pâlit, et répondit d'une voix tremblante qu'il ne croyait pas avoir donné sujet à la sainte *inquisition* de se plaindre de lui. (Le Sage.)

INQUISITIONNAIRE. adj. des 2 g. (pr. *in-ki-si-ci-o-nère*; rad. *inquisition*). Qui a rapport à l'inquisition, qui lui appartient.

INQUISITORIÉ, ÉE. adj. Condamné par l'inquisition. Personne inquisitoriée. Doctrine inquisitoriée.

— subst. Personne condamnée par l'inquisition. Pour mettre le pauvre *inquisitorié* hors d'état d'espérer sa réhabilitation. (Linguet.)

INROTULATION. s. f. (pr. *ein-ro-tu-la-ci-on*). Action d'inscrire dans un rôle.

INROTULER. v. a. 1re conj. (du lat. *in*, dans; *rotula*, petite roue). Anc. pr. Inscrire dans un rôle.

INSABLÉ, ÉE. Qui n'est pas garni de sable. Allées insablées.

INSABOTÉ. adj. et s. (rad. *sabot*). Hist. relig. Nom qu'on donnait quelquefois aux vaudois, à cause des sandales ou sabots qu'ils avaient l'habitude de porter.

INSACCAGÉ, ÉE. adj. Qui n'a pas été saccagé. Provinces insaccagées.

INSACRÉ, ÉE. adj. Qui n'est pas sacré.

INSAISISSABLE. adj. des 2 g. Qui ne peut être saisi. Corps insaisissable. Objet insaisissable. Lutteur insaisissable. Jacob est assailli dans les ténèbres par le lutteur invisible, invincible, *insaisissable*. (E. Quinet.)

— Que les sens ne peuvent saisir. Des couleurs graduées par des nuances imperceptibles, insaisissables. Odeur insaisissable à l'odorat. Des sons faibles et insaisissables à l'oreille la plus délicate.

— Qui ne peut être saisi, compris, en parlant des choses qui sont du domaine de l'intelligence. Le sens de ce mot a quelque chose d'indéterminé, d'insaisissable. Le sens de cette inscription m'échappe malgré tous les efforts, il est insaisissable. J'avoue que, pour moi, cette différence est tout à fait insaisissable. Des abstractions insaisissables.

— En parlant des personnes, Dont on ne peut comprendre les pensées, les desseins; qui ne peut être pénétré, compris. Personne insaisissable. Cet homme est insaisissable; quand on croit le tenir, il vous échappe par un détour des plus adroits.

— Jurispr. Qu'on ne peut saisir valablement. Des objets déclarés par la loi insaisissables. Biens insaisissables. Pension insaisissable. Rente [illegible]

INSAISISSABLEMENT. adv. D'une manière insaisissable. Des différences insaisissablement nuancées.

INSALARIÉ, ÉE. adj. Qui ne reçoit pas de salaire. Serviteurs insalariés.

INSALÉ, ÉE. adj. Qui n'est pas imprégné de sel; qui n'est pas salé. Substances insalées.

INSALIFIABLE. adj. des 2 g. Chim. Qui ne peut donner naissance à des sels. Se dit des oxydes qui ne sont ni acides, ni capables de neutraliser les acides et de donner naissance à des sels.

INSALIVATION. s. f. (pr. *in-ça-li-va-ci-on*). Physiol. Mélange des aliments avec la salive dans la bouche pendant la mastication.

INSALUBRE. adj. des 2 g. Malsain, qui nuit à la santé. Logement humide et insalubre.

— Fig. L'air qu'on respire dans le monde est insalubre pour la jeunesse.

INSALUBREMENT. adv. D'une manière non salubre. Une ville insalubrement construite.

INSALUBRITÉ. s. f. Qualité de ce qui n'est pas sain, qui est nuisible à la santé. L'insalubrité d'un pays, d'un canton. L'insalubrité de l'air cause les maladies.

— Fig. L'insalubrité de l'air qu'on respire dans le monde est surtout fatale à la jeunesse.

INSALUTAIRE. adj. des 2 g. Qui n'est pas salutaire. Remède insalutaire.

— Fig. Des maximes insalutaires et trop souvent nuisibles.

INSANCTIFIÉ, ÉE. adj. Qui n'a pas été sanctifié.

INSANGUINAIRE. adj. des 2 g. Qui n'est pas sanguinaire, qui n'est pas avide de sang.

INSANITÉ. s. f. Folie, privation de la raison. Cependant les Français mêmes m'ont redouté; ils ont eu l'*insanité* de discuter quand il n'y avait qu'à combattre. (Napol.)

— Acte d'insanité. C'est une insanité. Votre conduite n'est qu'un tissu absurde d'insanités.

INSAPIDE. adj. des 2 g. Qui n'a pas de goût, de saveur. Mets insapide. Aliments insapides. Potion insapide.

INSAPIDITÉ. s. f. État de ce qui est insapide. L'insapidité de ces substances, de ces aliments, de cette potion.

INSARA. Géogr. Ville de la Russie d'Europe, sur l'Issa; 2,500 hab.

INSARCLÉ, ÉE. adj. Qui n'a point été sarclé. Tous ces terrains sont encore insarclés.

INSATIABILITÉ. s. f. (pr. *in-sa-ci-a-bi-li-té*). Avidité de manger qui ne peut se rassasier. Avoir une insatiabilité que rien ne peut assouvir.

— Fig. Insatiabilité de gloire, d'honneurs, de renommée. L'insatiabilité des richesses. L'insatiabilité d'un avare, d'un ambitieux. L'humeur a l'*insatiabilité* de l'ambition, plus on lui cède, plus elle exige. (S. Dubay.)

INSATIABLE. adj. des 2 g. (pr. *in-ça-ci-a-ble*). Qui ne peut être rassasié. Avidité, gourmandise insatiable. Une faim insatiable.

— Fig. Être insatiable de gloire, de richesses. Insatiable de louanges. Insatiable d'honneurs. Je découvre sur la terre un homme avide, *insatiable*, inexorable, qui veut, aux dépens de tout ce qui se trouvera sur son chemin, et à sa rencontre, et quoi qu'il en puisse coûter aux autres, pourvoir à lui seul, grossir sa fortune et regorger de biens. (La Bruy.)

— Qui ne peut être assouvi. Au propre et au figuré. Soif insatiable. Avarice insatiable. Désirs insatiables. Cupidité insatiable.

INSATIABLEMENT. adv. (pr. *in-ça-ci-a-ble-man*). D'une manière insatiable. Cet homme est insatiablement avide d'honneurs.

INSATISFACTION. s. f. (pr. *in-ça-tiss-fak-ci-on*). Défaut de satisfaction.

INSATISFAISANT, ANTE. adj. Qui n'est pas satisfaisant. Les nouvelles que nous avons reçues sont fort insatisfaisantes.

INSATISFAIT, AITE. adj. Qui n'est pas satisfait.

INSATURABLE. adj. des 2 g. Qui ne peut être saturé. Corps insaturable.

INSATURÉ, ÉE. adj. Qui n'est pas saturé.

INSAVEUR. s. f. Manque de saveur. L'insaveur de certains fruits, de certaines substances.

INSAVONNÉ, ÉE. adj. Qui n'a pas été savonné. Linge insavonné.

INSAVOUREUX, EUSE. adj. Qui manque de saveur. Fruits insavoureux.

INSCIEMMENT. adv. (pr. *in-ci-a-man*). Sans savoir, involontairement. C'est insciemment qu'il a agi ainsi. Je vous ai nui insciemment.

INSCIENCE. s. f. Manque de science. Ni d'aucune science que celle de l'*inscience*. (Mont.) Ce livre pourra servir à combattre le désolant pyrrhonisme dans de jeunes esprits nés sous d'heureuses espérances, et cette *inscience* meurtrière qui désenchante la vie ou la précipite dans les plus brutales intempérances. (Virey.)

INSCOLASTIQUE. adj. des 2 g. Qui n'est pas scolastique.

INSCRIPTIBLE. adj. des 2 g. Géom. Qui [illegible]

sphère. Les polygones réguliers sont inscriptibles au cercle. Tous les triangles sont inscriptibles.

INSCRIPTION. s. f. (pr. *in-skrip-ci-on*; du lat. *inscriptio*; même sign.). Caractères gravés ou fixés sur le cuivre, sur le bronze, sur le marbre, sur la pierre, etc., soit pour conserver la mémoire d'une personne ou d'un événement, soit pour indiquer la destination d'un édifice, etc. Inscription en lettres d'or. Monument chargé d'inscriptions. Une inscription fut gravée sur son tombeau. Inscriptions hiéroglyphiques. Déchiffrer une inscription. Le sens d'une inscription. L'inscription d'un arc de triomphe, d'une fontaine, d'un tombeau. Inscriptions cunéiformes. Inscription grecque, latine. Le temple de Delphes avait pour inscription cette maxime : Connais-toi toi-même. C'est par les inscriptions que nous sont parvenus les plus anciens et les plus irrécusa-

bles témoignages de l'histoire, même quelquefois les seuls qui nous restent de la langue des anciens peuples. L'antique chaldéen, les idiomes primitifs de la Babylonie, de la Médie, de la Perse, ne nous ont transmis d'autres traces que des *inscriptions* cunéiformes, cueillies sur les lieux où fleurirent ces célèbres Etats de l'antiquité. (Encycl.) Les *inscriptions* des pyramides n'étaient pas moins nobles que l'ouvrage. (Boss.) Hérodote a vu dans l'Asie Mineure, d'une mer à l'autre, les monuments de ses victoires, avec les superbes *inscriptions* de Sésostris, roi des rois et seigneur des seigneurs. (Id.) Les modernes ont formé, d'après quelques *inscriptions* anciennes, une sorte de style lapidaire qui semble tenir le milieu entre celui de la poésie et de la prose. (Le Batt.)

— Courte indication d'un avis écrit, imprimé, peint, etc., qu'on place dans un lieu apparent, pour servir d'instruction, de renseignement. On a placé des inscriptions à tous les carrefours de la forêt, pour indiquer les routes. Mettre une inscription dans un endroit pour avertir les gens de n'y pas passer.

— Enregistrement d'un nom, d'une qualité, d'un droit ou de quelque autre chose sur des registres établis pour cet objet. Résultat de cette action. Requérir son inscription sur une liste. Inscription de l'acte de décès.

—Particulièrem. Inscription d'un étudiant sur le registre de la faculté dans laquelle il étudie pour prendre ses grades. Il a pris ses inscriptions en droit, en médecine. Prendre sa première, sa seconde, sa troisième inscription. Il a perdu une inscription pour avoir manqué trop souvent aux cours. Il a toutes ses inscriptions. Il ne lui manque plus qu'une inscription.

— Féod. Sorte d'accusation qui était reçue sous la condition que l'accusateur se soumît à la peine du talion dans le cas où les faits ne seraient pas prouvés.

— *Inscription sur le grand livre de la dette publique*, ou simplement, *inscription sur le grand livre*. Titre d'une rente perpétuelle due par le Trésor. Avoir dix, quinze mille francs de rente en inscriptions sur le grand livre.

— Hist. *Inscription civique*. Inscription sur les registres de la municipalité que l'on exigeait en 1791 de tout citoyen âgé de 21 ans. En prenant l'inscription civique, on prêtait le serment civique, et l'on entrait dans la garde nationale.

— Jurispr. *Inscription hypothécaire*. Déclaration faite par un créancier, sur un registre public, de l'hypothèque qu'il a sur les biens de son débiteur. Prendre, requérir une inscription hypothécaire. Bordereau, certificat d'une inscription. Radiation, réduction d'inscription. L'inscription conserve l'hypothèque pendant dix ans. L'inscription a pour objet la manifestation de l'hypothèque aux yeux des tiers. (De Chabrol-Chaméane.) || *Inscription d'office*. Inscription que le conservateur des hypothèques est tenu de prendre dans certain cas déterminé, indépendamment de toute réquisition. || *Inscription de faux*. Acte par lequel on soutient en justice qu'une pièce produite dans un procès est fausse ou falsifiée. Il a formé une inscription de faux. Inscription de faux incident. Inscription de faux principal.

— Mar. *Inscription maritime*. Mode particulier de recrutement pour la marine de l'État, Enregistrement au bureau des classes de ceux qui peuvent être requis pour le service de la marine.

— *Académie des inscriptions et belles-lettres*. V. ACADÉMIE.

— Syn. comp. INSCRIPTION, ÉCRITEAU, ÉPIGRAPHE. L'*écriteau* n'est qu'un morceau de papier ou de carton sur lequel on écrit quelque chose en grosses lettres, pour donner avis au public. L'*inscription* se grave sur la pierre, sur le marbre, sur le bronze. L'*épigraphe* est une courte inscription gravée d'ordinaire en onglet, sur les bâtiments particuliers, ou au bas d'une estampe.

INSCRIRE. v. a. 4e conj. irrég. (du lat. *inscribere*; fait de *in*, sur; *scribere*, écrire). *J'inscris, tu inscris, il inscrit, nous inscrivons, vous inscrivez, ils inscrivent. J'inscrivais. J'inscrivis. J'inscrirai. J'inscrirais. Inscris, inscrivons, inscrivez. Que j'inscrive. Que j'inscrivisse. Inscrivant. Inscrit, inscrite*. Ecrire le nom de quelqu'un, prendre note, faire mention de quelque chose sur un registre, sur une liste, etc. Inscrire quelqu'un au rôle des contributions. Inscrire quelqu'un sur la liste des candidats, sur la liste des souscripteurs. Il s'est fait inscrire. Je l'ai inscrit sur mes tablettes. Il inscrit, jour pour jour, sur un registre, toutes ses opérations commer-

un bordereau, une créance, un droit hypothécaire. Inscrire une rente au grand livre.

— Mettre une inscription. Inscrire une maxime sur un monument. Il a inscrit son nom sur le haut de la colonne. Beaucoup de personnes ont inscrit leurs noms sur les murailles de ce monument.

— Mathém. *Inscrire une figure dans une autre*. Tracer, dans l'intérieur d'une figure géométrique, une autre figure qui en touche le contour intérieurement. Inscrire un triangle, un rectangle dans un cercle. Inscrire un cercle dans un carré.

— Fig. *Inscrire son nom au temple de mémoire, au temple de la gloire, dans les fastes de la gloire*. Se rendre célèbre par ses exploits guerriers, par ses écrits, par des travaux scientifiques

— S'INSCRIRE. v. pron. Inscrire ou faire inscrire son nom sur une liste, sur un registre. Je m'inscrirai sur la liste des souscripteurs. S'inscrire sur les registres de la Faculté de médecine, de droit, etc. Il s'est inscrit sur la liste des orateurs pour parler en faveur de la proposition, contre la proposition.

— Prat. *S'incrire en faux*. Soutenir en justice qu'une pièce que la partie adverse produit est fausse. Il s'est inscrit en faux contre ce billet, contre ce testament.

— Par extens., dans le langage ordinaire, Nier quelque proposition qu'une personne allègue. Je m'inscris en faux contre ce que vous dites.

— Être inscrit. Sur leurs tables de mort déjà leur nom *s'inscrit*. (Delille.)

INSCRIT, ITE. part. pass. du v. Inscrire. S'empl. adjectiv. Dette inscrite. Orateurs inscrits. Créancier inscrit.

— Géom. *Figure inscrite dans une autre*. Celle dont le sommet de tous les angles touche le périmètre de cette autre.

INSCRUTABILITÉ. s. f. État, qualité de ce qui ne peut être scruté. L'inscrutabilité des desseins de Dieu.

INSCRUTABLE. adj. des 2 g. (du lat. *inscrutabilis*; fait de *in*, négatif, et de *scrutari*, scruter, sonder, rechercher). Impénétrable, qui ne peut être compris par l'esprit humain. Il n'est guère d'usage que dans le style de l'Écriture. Les desseins de Dieu sont inscrutables. Le cœur de l'homme est inscrutable.

INSCRUTABLEMENT. adv. D'une manière incontestable.

INSE ou **HINSE**. interj. ... t. de mar. Commandement nautique usité à bord des navires provençaux, pour ordonner de hisser les voiles.

INSÉCABILITÉ. s. f. Didact. Qualité de ce qui est insécable.

INSÉCABLE. adj. des 2 g. (ét. lat., *in*, négat., *secare*, couper). Que l'on ne peut partager. Un point, une ligne insécable.

INSÉCHÉ, ÉE. adj. Qui n'a pas été séché. Rentrer du foin inséché.

INSECONDÉ, ÉE. adj. Qui n'est assisté, secondé par personne.

INSECOUABLE. adj. des 2 g. Qu'on ne peut secouer, dont on ne saurait se débarrasser. Grégoire IX fit du mariage un joug *insecouable*. (Voltaire.)

INSECOURABLE. adj. des 2 g. Qui ne peut être secouru.

INSECOURU, UE. adj. Qui n'a pas reçu de secours. Il mourut insecouru.

INSECTE. s. m. (du lat. *insectum*; formé de *in*, en; et *secare*, couper, parce qu'il est divisé en segments). Entom. Nom qu'on a donné pendant longtemps aux animaux privés d'un squelette intérieur, et qui, depuis Linné, s'applique uniquement aux invertébrés, dont le corps est divisé en segments et pourvu de pieds articulés.

— Désigne particulièrement, dans la nouvelle division de l'entomologie, Ceux de ces animaux invertébrés qui sont sans branchies, sans organes circulatoires, à corps articulé, munis de six pattes, dépourvus de squelette, mais ayant une tête distincte du tronc, respirant par des trachées et possédant des membres articulés. Avant d'atteindre le terme le plus brillant de leur existence, les insectes sont obligés de passer par différents états, que l'on nomme métamorphoses. Ces métamorphoses sont pour la plupart, l'état de larve, celui de nymphe ou de chrysalide, et celui d'insecte parfait. La structure des organes des insectes est d'une extrême complication. L'expérience a prouvé qu'ils sont doués de sensibilité, et que c'est à la présence des nerfs répandus dans toute leur économie qu'ils doivent la perception des sensations et leur vie organique. Leur tête est formée par l'une des trois grandes sections qu'on remarque dans les segments transversaux, et est constamment munie de l'organe de la vue. Les yeux sont taillés en facettes hexagonales, au nombre de plusieurs milliers, reflétans plusieurs nuances. Quoique l'on n'ait pas encore reconnu le siége des sensations de l'ouïe et de l'odorat chez les insectes, il est cependant certain qu'ils les perçoivent. Les antennes paraissent être chez eux l'organe du toucher. Leurs pattes, ordinairement au nombre de six paires, sont reçues chacune dans une partie du thorax et divisées en quatre parties, la hanche, la cuisse, la jambe et le tarse. Leurs ailes sont transpa-

... sont recouvertes de deux ailes supérieures, plus épaisses chez les coléoptères. Le nombre et la forme des ailes varie suivant les insectes, et ont servi à déterminer la formation des ordres. Le mécanisme de la respiration des insectes a été l'objet de grandes recherches. Il est maintenant constaté que l'oxygène est nécessaire à leur respiration; que ce gaz est absorbé, l'acide carbonique dégagé, et que dans cette opération se développe de la chaleur. Les organes génitaux sont le plus souvent séparés et diversement placés, tantôt à l'extrémité du ventre, et tantôt près de la poitrine, comme l'organe mâle chez les libellules. Le rapprochement des sexes est réel, la copulation parfaite. Ils sont ovipares ou ovovivipares et carvipares, et se nourrissent de substances végétales ou animales, suivant les espèces. Petit insecte. Gros insecte. Insecte ailé. Insecte sans ailes. Insecte brillant, rouge, jaune. Insecte impur immonde, léger, volage, amant des fleurs. Insecte doré, argenté. Insecte aux ailes d'azur et d'or. Insecte rongeur, suceur. Insecte mâle. Insecte femelle. Les œufs d'un insecte. Les larves d'un insecte. Les yeux d'un insecte. Les antennes, la bouche, le tronc, l'abdomen d'un insecte. Les stigmates, les appendices diverses d'un insecte. La nymphe d'un insecte. Le labre, les mandibules, les mâchoires, les lèvres d'un insecte. Les mœurs des insectes. Utilité des insectes. Nocibilité des insectes. Une preuve que les *insectes* respirent, c'est qu'on les fait périr sur-le-champ si l'on frotte leurs trachées d'huile qui en bouche les ouvertures. (B. de St-P.) Livrés à tout ce qui s'agite et se succède autour de nous, nous sommes ce que nous font le calme, l'ombre, le bruit d'un *insecte*, l'odeur émanée d'une herbe. (Senancour.) Le vol d'un *insecte* qui traverse les airs suffit pour me persuader. (X. de Maistre.) On doit à l'intéressante famille des *insectes* le miel, la poudre épispastique, la laque, la cochenille, et une foule d'autres produits aussi utiles. (G. Grimaud de Caux.)

Toi-même, *insecte* impur, quand tu me développes
Les étonnants ressorts de tes longs télescopes.
(L. RACINE.)

INSECTIER. s. m. (rad. *insecte*). Entom. Casier préparé pour conserver les insectes. Grand, beau, superbe insectier.

INSECTIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *insectum*, insecte; *fero*, je porte). Bot. Qui porte, qui produit des insectes. Se dit du succin, quand il contient des insectes emprisonnés.

INSECTIRODE. adj. des 2 g. (ét. lat., *insectum*, insecte; *rodo*, je ronge). Entom. Qui ronge des insectes, qui vit aux dépens d'autres insectes. || INSECTIRODES. s. m. pl. Famille de l'ordre des insectes hyménoptères, comprenant ceux dont les larves se développent dans l'intérieur du corps d'autres insectes, aux dépens desquels ils vivent. On dit aussi au sing. Un insectirode.

INSECTIVORE. adj. des 2 g. (ét. lat., *insectum*, insecte; *voro*, je dévore). Zool. Qui vit principalement ou exclusivement d'insectes. Animal insectivore. Oiseau insectivore. Poisson insectivore. Un grand nombre d'espèces d'oiseaux sont insectivores. Les oiseaux *insectivores* ont le bec court, arrondi, tranchant; la fourbure et l'échancrure de la mandibule supérieure est encore une disposition qui leur est particulière. (Guérin.)

— Dans un sens plus restreint, se dit d'une famille de mammifères carnassiers, comprenant les taupes, les musaraignes, les desmans, les hérissons et les tupaias, et d'un ordre de la classe des oiseaux, comprenant ceux qui vivent principalement ou exclusivement d'insectes, tels que les gobe-mouches, les pies-grièches, merles, becs-fins ou sylvies, troglodytes, roitelets, bergeronnettes.

— S'empl. subst., surtout dans ces deux derniers sens. Un insectivore. Les insectivores.

INSECTOLOGIE. s. f. (du lat. *insectum*, insecte; et du gr. λόγος, discours). Zool. Science qui traite des insectes. On dit plus souvent *Entomologie*.

INSECTOLOGUE. s. m. Syn. de Entomologiste.

INSECTO-MORTIFÈRE. adj. des 2 g. Se dit des substances que l'on vend comme propres à faire mourir les insectes. || subst. Des insecto-mortifères.

INSÉCURITÉ. s. f. Manque de sécurité.

INSÉDUIT, ITE. adj. Qui n'a pas été séduit. Malgré toutes les belles promesses qu'on lui fit, il s'en alla inséduit.

IN-SEIZE. adj. des 2 g. Impr. et libr. Se dit du format où la feuille est pliée en seize feuillets ou trente-deux pages, et des livres qui ont ce format. Format in-seize. Volume in-seize. || subst. Un in-seize. L'in-seize est un format peu usité. || Pl., des *in-seize*; des volumes *in-seize*.

INSEMÉ, ÉE. adj. Qui n'a pas été ensemencé.

INSÉMINATION. s. f. (pr *in-cé-mi-na-ci-on*). Anc. cout. Pratique superstitieuse par laquelle on prétendait autrefois guérir les maladies. Pour accomplir l'insémination, on imprégnait une terre grasse du pus de la plaie, puis on semait dans cette terre une plante dont les propriétés convenaient à la maladie; on arrosait avec l'eau qui avait baigné la partie malade.

INSENSÉ, ÉE. adj. Qui a perdu le sens, qui a l'esprit aliéné. ...

insensée.

— Par extens., Qui n'a pas de bon sens, de raison. Jamais le mouvement de ces populations *insensées* qui se précipitent les unes sur les autres en se disputant de sottes chimères n'occupera mon cœur. (Nodier.) Ecoutez-vous, madame, une foule *insensée*! (Rac.)

— Se dit des choses qui ne sont pas conformes à la raison, au bon sens. Discours insensé. Action, conduite, entreprise insensée. C'est un propos insensé. Passion insensée. Délire insensé. Maximes insensées. Jugement insensé. Désespoir insensé. Voltaire enrôla tous les amours-propres dans cette ligue *insensée*. (Chateaub.) Dans nos *insensés* établissements, la vie de l'honnête femme est un combat perpétuel contre elle-même; il est juste que ce sexe partage la peine des maux qu'il nous a causés. (J.-J. Rousseau.) On se rangea tumultueusement autour de Kléber, et on répéta tout haut avec lui, que la conquête de l'Égypte était une entreprise *insensée*, à laquelle il fallait renoncer le plus tôt possible. (Thiers.)

Le ciel connaît, seigneur, le fond de ma pensée;
Je ne me flatte point d'une gloire *insensée*. (RACINE.)

Que de chimères *insensées*
Dont je savourais la douceur. (PARNY.)

— *Insensé de*. Je connus mieux combien il est *insensé* de chercher dans l'égarement de son cœur un repos qu'on ne trouve que dans la sagesse. (J.-J. Rouss.)

— subst. En parlant des personnes. Courir comme un insensé. Parler comme un insensé. Vous êtes un insensé. Que fait cet insensé?

O le méchant esprit! gardez-vous bien de lire
De ce grave *insensé* l'insipide délire. (VOLTAIRE.)

INSENSIBILITÉ. s. f. Perte ou absence de la sensibilité; elle a souvent lieu dans les affections cérébrales. L'insensibilité peut s'étendre à toutes les parties, ou être bornée à quelques-unes. L'*insensibilité* est naturelle dans quelques organes, dans les os, les cartilages, par exemple; elle ne survient qu'accidentellement dans d'autres. (Chomel.)

— Dans le sens moral. Il faudrait avoir beaucoup d'insensibilité pour n'être pas touché d'un tel malheur. L'*insensibilité* aux reproches est moins la marque de l'innocence que celle de l'endurcissement. (Acad.) L'*insensibilité* des gens du monde est moins barbare que leur commisération. (J.-J. Rouss.) J'ai senti que la douce influence de cette âme expansive agissait autour d'elle et triomphait de l'*insensibilité* même. (Id.)

INSENSIBLE. adj. des 2 g. Pathol. Qui est privé de sensibilité. Qui ne peut éprouver de sensation. Une matière insensible et inerte. Les végétaux, quoique pourvus d'organes, paraissent insensibles.

— Plus ordinairement, Qui ne sent point, qui ne reçoit point l'impression que l'objet doit faire sur les sens. Il est insensible au froid et au chaud. Le froid rend insensible. On le croirait insensible, tant il supporte patiemment ses douleurs. Rien n'est *insensible* dans la nature. (A. Martin.)

— Dans le sens moral, Être insensible aux plaintes, aux souffrances de quelqu'un. Avoir l'âme dure et insensible. Les longues et perpétuelles afflictions l'ont rendu insensible. Cette femme est insensible à l'amour. Être insensible aux louanges, aux reproches. Comment cette âme si sensible serait-elle *insensible* aux plaisirs? (J.-J. Rouss.) Il faut s'armer de patience en cette vie, et tâcher d'être aussi *insensible* aux traverses que nos cœurs sont ouverts aux charmes de l'amitié. (Fén.) Une femme *insensible* est celle qui n'a pas encore vu celui qu'elle doit aimer. (La Bruy.)

— Qui ne tombe pas sous les sens, qui échappe à l'appréciation des sens; ce qui est imperceptible, qu'on ne connait que difficilement, ou même dont on ne peut s'apercevoir. Le mouvement de l'aiguille d'une horloge, de l'ombre d'un cadran est insensible. La différence entre deux objets est quelquefois insensible. Un remède qui agit par transpiration insensible. Des nuances presque insensibles. On dit du pouls qu'il devient *insensible*. (Chomel.) La fin de la vie n'arrive jamais que par nuances souvent *insensibles*. (Buff.)

— subst. Personne insensible, dans le sens moral. C'est un insensible. || Particulièrement, Celui, celle qui n'est point sensible à l'amour. Que tout aime à présent, l'*insensible* n'est plus. (La Font.)

INSENSIBLEMENT. adv. Peu à peu, d'une manière peu sensible, qui se connaît difficilement par les sens ou par l'esprit. L'eau creuse insensiblement les pierres. Les arbres croissent insensiblement. Les abus se glissent insensiblement dans les grandes administrations. On s'habitue insensiblement à faire une chose. L'ordre que je me suis prescrit m'a *insensiblement* amené au moment de rendre à l'odorat les droits qui lui appartiennent. (Brill.-Sav.) Je m'assoupis *insensiblement* pendant que l'eau chauffait. (X. de Maistre.) Depuis longtemps je pleurais la meilleure des mères, qu'une langueur mortelle consumait *insensiblement*. (J.-J. Rouss.)

INSENSITIF, IVE. adj. Didact. Qui n'est pas sensitif, qui n'a point la faculté de sentir. Les plantes sont insensitives.

INSENTI, IE. adj. Philos. Qui n'est pas senti.

INSÉPARABILITÉ. ...

inséparable, de ce qui ne peut être séparé. L'inséparabilité des trois personnes divines.

INSÉPARABLE. adj. des 2 g. Qui ne peut être séparé. La chaleur est inséparable du feu, comme le froid est inséparable de la glace. L'ombre est inséparable du corps. Deux corps inséparables l'un de l'autre. Ce droit est inséparable de la couronne. Le remords est inséparable du crime. La sottise et la vanité sont compagnes *inséparables*! (Beaum.) Il manqua à la délicatesse, qu'on dit *inséparable* du véritable amour. (Volt.) Les calamités *inséparables* de la guerre. (Raynal.) Le vice le plus inhérent, si je puis parler de la sorte, et le plus *inséparable* des choses humaines, c'est leur propre caducité. (Boss.)

— On le dit des personnes qui sont souvent ensemble, qui se quittent rarement. Deux amis inséparables. Ils sont inséparables. Ils sont devenus inséparables.

— substantiv., dans ce dernier sens. Ce sont deux inséparables. Cette acception est familière.

— Gramm. *Particules inséparables*. Particules qui ne s'emploient que dans la composition de certains mots, comme *in* dans inséparable, *dé* dans détruire, etc. || substant. Les inséparables.

INSÉPARABLEMENT. adv. De manière à ne pouvoir être séparé. Etre unis inséparablement. Ils sont inséparablement unis.

INSÉPARÉ, ÉE. adj. Qui n'est pas séparé. Qui n'a pas été séparé.

INSÉRABLE. adj. des 2 g. Qui peut être inséré. Cet article nous paraît insérable.

INSÉRÉ, ÉE. part. pass. du v. Insérer. S'emploie adjectiv. Annonces insérées dans un journal. Feuillet inséré dans un livre. Ces vers ne sont pas de tel auteur, ils ont été mal à propos *insérés* dans son poëme. (Acad.) Les Othons firent diverses constitutions générales qu'on trouve *insérées* aux lois des Lombards. (Montesquieu.)

— Bot. Qui est fixé sur. Étamines insérées sur l'ovaire. Feuilles insérées sur la tige.

INSÉRÉNITÉ. s. f. État de ce qui n'est pas serein.

INSÉRER. v. a. 1re conj. (du lat. *inserere*; formé de *in*, dans; *sero*, attacher; rad. gr. εἴρω, je noue). L'*é* se change en *è* devant une syllabe muette. *J'insère, tu insères, il insère*, etc. Mettre dans, parmi, ajouter, introduire, faire entrer. Insérer un cahier, un feuillet dans un livre. Insérer une branche, un bourgeon, un œil dans la fente d'une greffe. Insérer le virus sous la peau.

— Par extens., on le dit des ouvrages d'esprit, des actes, des contrats, etc., et de certaines publications. On a inséré cette anecdote dans un recueil. Cette singularité a été insérée tout au long. Insérer une clause dans un testament, dans un contrat. Insérer une annonce, un article dans un journal. On a inséré cette ordonnance au Bulletin des lois.

— Se disait pour Appliquer, donner comme autorité. Montaigne a dit en parlant de Caton: On le promène et l'*insère* à toutes les opinions que le monde reçoit.

— S'INSÉRER. v. pron. Être inséré. Cet article ne doit pas s'insérer dans tel journal.

— Se mettre dans, se jeter dans, s'abandonner. Combien de fois embrouillons-nous notre esprit, et nous *insérons* en des passions fantastiques! (Mont.)

INSÉREUX, EUSE. adj. Médec. Qui n'a pas le caractère de la sérosité.

INSERMENTÉ. adj. Hist. Qui n'a pas fait de serment. On l'a dit des prêtres qui refusèrent de prêter le serment civique à l'époque où la constitution civile du clergé fut proclamée. Un insermenté. Des prêtres insermentés. || On dit aussi Non assermenté.

INSERTION. s. f. (pr. *in-cer-ci-on*; du lat. *insertio*, dér. de *inserere*, greffer). Action par laquelle on insère, ou le résultat de cette action. L'insertion sur vaccin. L'insertion d'une annonce. L'insertion d'une note. L'insertion d'une clause dans un contrat. L'insertion a été demandée.

— Anat. Attache d'une partie sur une autre. Les insertions se font principalement sur les os, les cartilages et les organes fibreux. L'insertion des fibres musculaires sur un tendon. L'insertion d'un tendon, d'une aponévrose, d'un ligament sur un cartilage, sur un os. || On emploie cette expression parce qu'on suppose que les parties sont enchâssées les unes dans les autres par leur base, ce qui est précisément le contraire du véritable état des choses.

— *Point d'insertion*. Point où un muscle pénètre entre deux autres muscles, sous lesquels ou sous l'un desquels il a son attache. Les points d'insertion sont ceux où les formes se prononcent le plus fortement. Le dessinateur doit les connaître et les accuser.

— Bot. Attache de la corolle, des étamines, des feuilles, du pistil, sur un point déterminé d'un végétal. || Manière dont se fait cette attache.

— Gramm. V. ÉPENTHÈSE.

— Pathol. L'action d'inoculer, d'introduire un virus dans le corps. L'insertion du virus, de la vaccine, de la variole.

INSERVI, IE. adj. (du franç. *in*, négatif, et *servi*). Qui n'est pas servi, qui manque de serviteurs.

INSERVIABLE. adj. des 2 g. (de *in*, négatif, et *serviable*). Qui n'est pas serviable, qui n'aime pas à rendre service. C'est l'homme [illegible] ... que je connaisse.

INSERVILE. adj. des 2 g. (de *in*, négatif, et *servile*). Qui n'a pas de servilité.

INSESSION. s. f. (du lat. *insessio*, dér. de *insedere*, s'asseoir). Médec. Bain de vapeur que l'on prend assis sur une chaise percée, au-dessous de laquelle on a placé un vase rempli de la décoction chaude de quelque plante.

INSEVÈRE. adj. des 2 g. Qui n'est pas sévère, qui manque de sévérité. Magistrat insévère.

INSÉVÉRITÉ. s. f. Absence de sévérité. Il a profité de votre insévérité pour faire telle chose.

INSEXÉ, ÉE. adj. (de *in*, priv., et de *sexe*). Bot. Qui est sans sexe. Certaines fleurs sont *insexées*. (H. Cloquet.)

INSIDIATEUR, TRICE. adj. (du lat. *insidiator*, même signif.). Qui tend des embûches.

— s. m. Ant. milit. Soldat de l'empire romain et du Bas-Empire qui combattait en embuscade.

INSIDIATION. s. f. Action de dresser des embûches. Manière d'agir insidieuse.

INSIDIEUSEMENT. adv. D'une manière insidieuse, et qui tend à surprendre. Il me l'avait insidieusement offert.

INSIDIEUX, EUSE. adj. Qui tend ou qui cherche à surprendre quelqu'un. Présent, esprit insidieux. Questions insidieuses. Des caresses insidieuses. Vous sentez tout ce qu'il y a d'*insidieux* dans ce projet? (D'Alemb.)

— Pathol. *Fièvre insidieuse*. Fièvre qui sous une bénignité apparente cache un très-grand et très-prochain danger. Les fièvres *insidieuses* appartiennent aux fièvres pernicieuses. (Chom.)

INSIGNE. adj. des 2 g. (du lat. *insignis*; formé de *in*, dans, sur, et de *signum*, signe, qui a quelque signe caractéristique). Signalé, remarquable. Bonheur insigne. Grâce insigne. Malheur insigne.

— Se prend aussi en mauvaise part. Lâcheté, fausseté insigne. Voleur insigne. Menteur insigne. Insigne calomnie. Faussaire insigne.

— Se dit particulièrement de quelques églises cathédrales. L'insigne église de.....

INSIGNE. s. m. Distinction honorifique, marque extérieure d'une dignité, d'un rang, d'une fonction. La robe ou la toge est l'insigne du juge. Suivant les pays, suivant les temps, les insignes de l'autorité diffèrent. Les insignes de la royauté. Après avoir été la marque du pontificat, le diadème et la couronne sont devenus dès la plus haute antiquité les insignes de la royauté. Le manteau teint de pourpre, chez les anciens et chez nous, doublé d'hermine, et tour à tour parsemé d'étoiles, d'abeilles ou de fleurs de lis, est encore un insigne du pouvoir des rois. Le costume des membres du clergé, de l'université, des corps savants et de certaines administrations, de même que l'uniforme de l'armée, sont des insignes de professions. Les chanoines ont pour insigne l'aumusse. La robe, insigne général de la magistrature et de l'université, dénote, suivant qu'elle est noire ou rouge, les simples juges et les modestes professeurs.

— Ce mot, comme substantif, n'est pas très-ancien dans notre langue; il ne figure qu'adjectivement, et le plus souvent en mauvaise part, dans les dictionnaires du siècle dernier, où nous le trouvons cité par manière d'exemple, dans des locutions telles que celles-ci: *Faussaire insigne, insigne voleur*.

— Syn. comp. INSIGNES, ATTRIBUTS. Indices purement conventionnels. Les *insignes* ne signifient rien par eux-mêmes; ils ne disent que ce que d'un commun accord on veut bien leur faire dire; ils ne sont compris que des initiés. Les *attributs*, au contraire, représentations matérielles d'une faculté, d'une puissance intellectuelle ou morale, frappent et éveillent toutes les intelligences. L'aigle, emblème du courage et de la dignité, sera l'attribut du maître des dieux: un ignorant, un sauvage entend cette langue-là. Mais si vous n'êtes pas au courant des usages, que signifient pour vous la pourpre des souverains, la barrette des cardinaux, les galons des sergents?

— Ant. rom. Nom particulier inscrit ou peint sur la poupe de chaque vaisseau, comme Scylla, le Centaure, etc.

INSIGNIFIANCE. s. f. Qualité de ce qui est insignifiant. Il est d'une insignifiance complète. L'insignifiance de tout ce qu'il fait ou dit vous fatigue.

INSIGNIFIANT, ANTE. adj. Qui ne signifie rien. Et par extension, Qui est sans importance, sans caractère, insipide. Action, démarche insignifiante. Une phrase insignifiante. Propos insignifiant. Où irait-elle? Ici gouvernante, vice-reine, crois-tu qu'elle supportât de s'aller enterrer à la cour de son frère et d'y filer des jours *insignifiants*? (X. Marm.)

— On le dit en parlant des personnes. C'est un homme tout à fait insignifiant. Il a une physionomie fort insignifiante.

INSILLADON. s. m. Agric. Sorte d'araire dont on se sert pour tracer les sillons avant le labour.

INSINCÈRE. adj. des 2 g. Qui n'est pas sincère, qui manque de sincérité.

INSINCÉRITÉ. s. f. Néol. Manque de sincérité.

nuer. Qui insinue. Une mère insinuant de bons sentiments à ses enfants.

INSINUANT, ANTE. adj. Qui a l'adresse, le talent d'insinuer quelque chose, de s'insinuer. Homme insinuant. Femme insinuante. Il est fort insinuant. Le ciel ne fit pas les femmes *insinuantes* et persuasives pour devenir acariâtres; il ne les fit point faibles pour devenir impérieuses. (J.-J. Rouss.)

— On le dit aussi des discours, des manières, etc. Langage, discours insinuant. Air insinuant. Manières insinuantes.

INSINUATIF, IVE. adj. Qui a la faculté de s'insinuer. Paroles insinuatives. Discours insinuatifs.

INSINUATION. s. f. (pr. *in-ci-nua-ci-on*; du lat. *insinuatio*, même signif.). Action d'insinuer, d'introduire doucement et adroitement quelque chose. L'insinuation de la sonde dans une plaie.

— Fig. Adresse dans le style, dans le langage, par laquelle on insinue quelque chose. Acte de pénétrer en quelque sorte dans le sein, dans l'âme d'une personne.

— Dans l'art oratoire, Forme douce, habile et pénétrante, discours qui par une sorte de dissimulation et de détour se glisse adroitement dans les esprits, et dont l'orateur fait usage surtout en abordant un sujet qui doit éveiller la susceptibilité et la répugnance de l'auditoire. Au lieu de marcher droit à son but, l'orateur cherche à l'atteindre par des moyens indirects: il détourne d'abord l'attention sur des objets et des idées en possession de la faveur de ceux qui l'écoutent; puis détruisant les préventions par des rapports habilement ménagés, par des transitions et des nuances heureuses, il ramène les esprits mieux disposés, et les force à considérer, à accueillir même ce qui semblait devoir les révolter. Exorde par insinuation. Une légère insinuation. Une insinuation perfide. L'*insinuation*, ce talent de se concilier ceux auxquels on s'adresse, est souvent nécessaire dans la simple conversation, et il l'est aussi dans tous les genres de composition. (V. Ratier.) Si l'auditoire est prévenu contre l'orateur ou contre la cause qu'il doit plaider, c'est alors que l'*insinuation* est plus difficile, comme plus nécessaire. (Champ.) L'*insinuation* est comme ces digues flexibles et puissantes qui résistent par leur souplesse même. (Id.)

— Droit canon. Espèce de déclaration de leurs noms et surnoms que les gradués devaient faire tous les ans à leurs collateurs. Lorsqu'un gradué manquait à faire l'insinuation, il perdait son droit pour l'année courante, sauf à le recouvrer ensuite après l'accomplissement de cette formalité.

— Anc. jurispr. Enregistrement des actes qui devaient être livrés à la connaissance des tiers intéressés. La transcription au bureau des hypothèques est dans la nouvelle législation ce que l'insinuation était dans l'ancienne.

— Hist. eccl. Nomination d'un clerc dans le personnel d'une paroisse.

— *Insinuation ecclésiastique*. Enregistrement des actes qui concernaient les matières bénéficiales. Greffe des insinuations ecclésiastiques.

INSINUÉ, ÉE. part. pass. du v. Insinuer. S'empl. adjectiv. Discours insinué. Proposition insinuée dans l'esprit des auditeurs.

INSINUER. v. a. 1re conj. (du lat. *insinuare*; formé de *in*, dans; *sinus*, sein). *J'insinue, nous insinuons. J'insinuais, nous insinuïons, vous insinuïez. Que j'insinue, que nous insinuïons, que vous insinuïez.* Mettre dans le sein, et par extension, Introduire doucement et adroitement quelque chose. Insinuer le doigt, une sonde dans une plaie.

— Fig. Faire entendre adroitement, faire entrer dans l'esprit. Insinuer doucement quelque chose à quelqu'un. Insinuez-lui de bons sentiments. Insinuez-lui cette doctrine. Nous lui *insinuâmes* discrètement notre désir de savoir à qui nous avions l'obligation d'être si bien reçus. (Volt.) J'ai déjà *insinué* mes sentiments dans les éditions précédentes du Siècle de Louis XIV. (Id.) La première chose qu'on *insinue* par forme de leçon à tous les étrangers qui viennent dans ce pays, c'est que tous les étrangers conviennent qu'il n'y a rien de si beau dans le reste du monde que l'Opéra de Paris. (J.-J. Rouss.)

— Dr. can. Se disait absol. en parlant des gradués qui devaient déclarer chaque année leurs noms et surnoms à leurs collateurs.

— Prat. Enregistrer, faire enregistrer. Insinuer un testament. Faire insinuer une donation.

— S'INSINUER. v. pr. Pénétrer, au propre et au figuré. L'air s'insinue dans les corps. L'eau s'insinue par les pores du bois, par les fentes. Un insecte qui s'insinue dans les chairs. L'eau chargée de particules limoneuses s'est *insinuée* par infiltration, et a déposé avec ces particules les éléments nécessaires à la composition de la pyrite. (Buff.)

— Fig. L'espoir s'insinuait peu à peu dans son âme. Son éloquence s'insinue dans tous les cœurs. L'amour s'est *insinué* trop avant dans les substances de votre âme pour que vous puissiez l'en chasser. (J.-J. Rouss.)

— En parlant des personnes, Se faire admettre quelque part, s'y faire admettre avec adresse. S'insinuer à la cour. Il s'est insinué dans notre société je ne sais comment. Il sait s'insinuer partout. Elle ne s'est *insinuée* à la cour ni par de pressantes sollicitations ni par de lâches flatteries. (Fléch.)

sinuer dans ses bonnes grâces, dans sa bienveillance. Se mettre bien dans son esprit, gagner adroitement ses bonnes grâces, sa bienveillance. Je veux que le comte de Lémos, de son côté, s'*insinue* dans les bonnes grâces du prince d'Espagne. (Le Sage.) Personne ne connaît mieux que lui l'art et la nécessité de s'*insinuer* dans les cœurs. (Barth.)

— Syn. comp. INSINUER, PERSUADER, SUGGÉRER. V. SUGGÉRER.

INSIPIDE. adj. des 2 g. (du lat. *insipidus*; fait de *in*, priv., et de *sapor*, goût, saveur). Qui n'a nul goût, nulle saveur. Breuvage, liqueur, mets insipide. Viande insipide. Ce ragoût est insipide. Le sable, la magnésie sont insipides. Celui-là chez eux est sobre et modéré qui ne s'enivre que de vin; l'usage trop fréquent qu'ils en ont fait le leur a rendu *insipide*. (La Bruy.)

— Fig. Qui n'a aucun agrément, qui n'a rien de piquant, de touchant. Discours, ouvrage, poëme insipide. Une conversation insipide. Un conte fade et insipide. Plaisanterie, raillerie insipide. Louanges insipides. Quand on est âgé, tous ces divertissements deviennent insipides. Je te vois souvent savourer un plaisir d'enfant qui serait *insipide* à tout autre. (J.-J. Rouss.) Plus une action théâtrale est majestueuse et effrayante, plus elle deviendrait *insipide* si elle était souvent répétée. (Volt.)

Mais mon esprit tremblant sur le choix de ses mots,
N'en dira jamais un s'il ne tombe à propos,
Et ne saurait souffrir qu'une phrase *insipide*
Vienne à la fin d'un vers remplir la place vide. (Boil.)

INSIPIDEMENT. adv. D'une manière insipide.

INSIPIDER. v. a. 1re conj. Rendre insipide. Mot nouveau proposé par Mercier et qui n'a pas fait fortune.

INSIPIDITÉ. s. f. Qualité de ce qui est insipide. L'insipidité de l'eau. L'insipidité de cette viande, de ces légumes.

— Fig. L'insipidité d'un poëme. L'insipidité de ces railleries, de ces amusements.

— Absol. L'ennui et l'*insipidité* sont un poison froid contre lequel bien des gens trouvent un antidote. (Volt.)

On a banni les démons et les fées;
Sous la raison les Grâces étouffées
Livrent nos cœurs à l'*insipidité*. (Voltaire.)

INSIPIENCE. s. f. S'est dit pour Ignorance. Toute sapience est insipide qui ne s'accommode pas de l'*insipience*. (Montaig.)

INSISTANCE. s. f. Action d'insister. Son insistance commençait à nous importuner.

INSISTANT, ANTE. adj. (ét. lat., *in*, priv., et *sisto*, j'appuie). Ornith. Se dit du pouce des oiseaux, quand il ne porte à terre que par le bout.

INSISTER. v. n. 1re conj. (du lat. *insistare*, dériv. du gr. ἐνίστημι, dont la racine est ἵστημι, je suis debout). Faire insistance, persévérer à demander, à vouloir une chose. Il insista sur sa demande. Il est inutile que vous insistiez, vous n'obtiendrez rien de plus. Il voulut insister. Combien j'*insisterais* sur ce point, s'il était moins décourageant de rebattre en vain des sujets utiles. (J.-J. Rouss.)

— Syn. comp. INSISTER À, INSISTER SUR. *Insister à*, exprime la continuité de l'action et est suivi d'un verbe. *Insister sur*, a rapport à la chose même et est suivi d'un nom.

INSITOR. Myth. Dieu qui présidait à la greffe et aux autres opérations du jardinage.

INSOBRE. adj. des 2 g. Qui n'est pas sobre. Homme, femme insobre.

INSOBRIÉTÉ. s. f. Manque de sobriété. Son insobriété pensa lui coûter la vie.

INSOCIABILITÉ. s. f. État de ce qui est insociable; caractère de celui qui est insociable. On compte pour rien les dégoûts, les caprices et l'*insociabilité* des hommes. (Montesq.)

INSOCIABLE. adj. des 2 g. Fâcheux, incommode, avec qui l'on ne peut vivre en société. Homme, femme insociable. Caractère, humeur insociable.

— Fig. Phys. *Corps insociables*. Corps qui ne peuvent se lier, se mêler, ni s'accorder. L'eau et le feu sont insociables.

INSOCIABLEMENT. adv. D'une manière insociable. Ces enfants sont élevés insociablement.

INSOCIAL, ALE. adj. Qui n'est pas social. Caractère insocial. Humeur insociale. || Pl. *insociaux*.

INSOCIALITÉ. s. f. État d'individus incapables de former une société.

INSOIGNEUSEMENT. adv. Sans soin, avec négligence. Il se livra insoigneusement aux affaires qu'on lui avait confiées.

INSOIGNEUX, EUSE. adj. Qui n'est pas soigneux.

IN-SOIXANTE-QUATRE. adj. des 2 g. Impr. et lib. Format d'un livre, dont chaque feuille est pliée en 64 feuillets ou 128 pages. Volume in-soixante-quatre. Une feuille in-soixante-quatre. || subst. Un in-soixante-quatre, des in-soixante-quatre.

INSOLATION. s. f. (pr. *in-so-la-ci-on*; du lat. *insolatio*, fait de *insolare*, exposer au soleil). Action de la lumière et de la chaleur solaire sur l'économie animale ou sur une substance quelconque. L'insolation appliquée sans mesure peut susciter des désordres divers dans l'économie animale. L'insolation ... une coloration brune, remarquable chez les personnes qui s'y exposent habituellement. L'insolation produit quelquefois une affection érysipélateuse tout à fait analogue au premier degré de la brûlure, qu'on appelle vulgairement *coup de soleil*.

— Médec. Exposition d'un malade aux rayons du soleil, dans l'intention de ranimer chez lui les forces languissantes de la vie, ou de produire une excitation sur la peau. Insolation totale. Insolation partielle. Il est facile de comprendre comment l'observation a pu faire recommander l'*insolation* comme un moyen de guérison aux sujets mous, lymphatiques, étiolés. (Ratier.) L'*insolation* partielle n'est pas moins utile, et l'on a dirigé avec succès les rayons solaires, concentrés avec une lentille, sur des tumeurs et des ulcères chroniques, pour en accélérer la résolution. (Id.)

INSOLDÉ, ÉE. adj. Qui ne reçoit pas de solde. ‖ Qui n'a pas été soldé. Il est parti insoldé. Une facture insoldée.

INSOLEMMENT. adv. (pr. *ein-so-la-man*). Avec insolence. Répondre insolemment. Il nous a répondu très-insolemment. C'est le seul frein des hommes qui commettent *insolemment* les crimes publics. (Volt.)

INSOLENCE. s. f. (rad. *insolent*). Hardiesse excessive, effronterie, manque de respect. Ce défaut consiste le plus souvent à exagérer les avantages de son état, et à les faire valoir d'une manière outrageante pour les autres. Grande, extrême insolence. L'insolence de ce laquais le fit chasser. Il poussa l'insolence jusqu'à me menacer. Vit-on jamais pareille insolence? Ses regards sont pleins d'insolence. Cet acte est de la dernière insolence. Les faussaires qui rédigèrent cette pièce ne poussèrent pas leur *insolence* jusqu'à prétendre qu'elle fût signée par l'auteur. (Volt.) On voit par là combien il savait soumettre l'*insolence* de ses passions passagères à l'intérêt permanent de sa politique. (Id.)

Elle me quitte, et moi, dans un lâche silence,
Je semble de sa fuite approuver l'*insolence*. (RACINE.)

— Orgueil offensant. L'insolence d'un parvenu.

— Paroles et actions où il y a de l'insolence. Il a dit, il a fait mille insolences.

INSOLENT, ENTE. adj. (du lat. *insolens*, formé de *in*, nég., et *solere*, avoir coutume; proprement, qui n'est pas ordinaire). Effronté, qui perd le respect. Un homme insolent. Une femme insolente. Il est extrêmement insolent. Il est si insolent qu'on ne peut le souffrir nulle part. Il est assez insolent pour vous le dire. Il est insolent en paroles.

— Se dit de l'air, des manières, des discours, etc. Un ton insolent. Des manières, des paroles insolentes. Discours insolent. Des regards insolents. Demande, réponse insolente. Il se fit aussitôt un profond silence parmi ses officiers, qui quittèrent tout à coup leur maintien *insolent*, pour en prendre un respectueux devant leur maître. (Le Sage.) Leurs airs *insolents*, leur puérile vanité ne leur attirent que mortifications, dédains, railleries. (J.-J. Rouss.) Quelle *insolente* main frappe à coups redoublés? (Rac.)

— Qui offense la modestie, la pudeur. Être insolent avec les femmes. Cet homme est très-insolent avec les dames.

— Orgueilleux; qui agit avec orgueil, avec dureté. Dans ce sens il se dit des personnes et des choses. Il est insolent dans la victoire, dans la prospérité. Les gens insolents se font détester. Il a tous les airs insolents, le ton insolent d'un nouvel enrichi. On leur donna un ordre insolent qu'ils refusèrent d'exécuter. Quelle insolente présomption! Ils avaient passé rapidement de la consternation la plus profonde à la plus *insolente* présomption. (Barth.)

D'esclaves entourés, sur un char *insolent*,
Ils foulaient à grand bruit la terre. (ROUCHER.)

— Fig. Extraordinaire; inouï; immérité. Bonheur insolent. Fortune insolente.

J'ai peint des favoris la disgrâce commune,
Séjan précipité du char de la fortune,
Son bonheur *insolent*, et son règne d'un jour
Des fastes de la terre effacé sans retour.
(ROUCHER DE CHASSANES.)

— subst. En parlant des personnes, surtout dans le premier sens. C'est un insolent, une insolente. Je vous ai confié l'éducation de ma fille, félicitez-vous: l'*insolente* s'est mariée à l'insu de ses parents. (Beaumarch.)

INSOLIDE. adj. des 2 g. Qui n'est pas solide; qui manque de solidité.

INSOLIDEMENT. adv. D'une manière qui n'est pas solide. Une maison insolidement construite.

INSOLIDITÉ. s. f. État de ce qui n'est pas solide. Je ne voudrais pas habiter cette maison à cause de son insolidité.

IN SOLIDO. adv. (pr. *inn-so-li-do*). Locution latine que l'on emploie quelquefois pour En masse.

INSOLITE. adj. des 2 g. (du lat. *insolitus*; fait de *in*, négatif; et *solitus*, ordinaire, accoutumé). Qui n'est pas d'usage, qui est contre l'usage, contre les règles. Procédé bizarre et insolite. Classe insolite. Procédure insolite.

— Anc. cout. *Dîme insolite*. Dîme qui ne se payait qu'en certains lieux, comme la dîme sur les agneaux, les porcs, etc.

INSOLITEMENT. adv. D'une manière insolite.

INSOLLICITÉ, ÉE. adj. Qui n'a pas reçu de sollicitations.

[illegible]

[illegible]

INSOLUBILITÉ. s. f. Didact. Qualité d'un corps solide, liquide ou gazeux, qui ne peut se dissoudre dans un liquide.

— Impossibilité de résoudre un problème, une question, etc. L'insolubilité de cette question, de ce problème.

INSOLUBLE. adj. des 2 g. Chim. Qui ne jouit pas de la faculté de se dissoudre. La résine est insoluble dans l'eau. Vainement la bouche se remplirait-elle de particules divisées d'un corps insoluble, la langue éprouverait la sensation du toucher, et nullement celle du goût. (Brill.-Savar.)

— Fig. Dans le langage ordinaire. Qu'on ne peut résoudre, expliquer. Argument, difficulté insoluble. Problème insoluble. (Buff.) Toutes ces questions de fait sont *insolubles*. (***) Les philosophes ont souvent perdu à examiner des questions *insolubles*, un temps qu'ils auraient pu employer à des recherches utiles. (Condillac.)

INSOLUBLEMENT. adv. D'une manière insoluble.

INSOLVABILITÉ. s. f. État de celui qui ne peut payer ses dettes. L'insolvabilité d'un débiteur. Autrefois, chez les Égyptiens, la loi défendait l'inhumation de ceux qui mouraient insolvables. Cette loi faisait la sûreté des créanciers, car les débiteurs craignant de mourir sans sépulture, rien n'était plus rare que l'*insolvabilité*. (Warb.)

— Personne qui ne peut payer ses dettes. Reléguer une personne parmi les insolvabilités.

INSOLVABLE. adj. des 2 g. Qui n'a pas de quoi payer ce qu'il doit. Débiteur insolvable. Les personnes notoirement *insolvables* ne peuvent devenir adjudicataires des biens vendus en justice. (Encycl.)

— Fig. Celui qui se dévoue à sa patrie doit la trouver *insolvable*; car ce qu'il expose pour elle est sans prix. (Marmontel.)

INSOMMÉ, ÉE. adj. Qui n'a pas reçu de sommation. Il s'est rendu à l'audience insommé.

INSOMNIE. s. f. (pr. *in-somm-nie*; du lat. *insomnia*, fait de *in*, privatif; et de *somnus*, sommeil) Absence de sommeil, causée par quelque affection physique ou morale. Longue insomnie. Pénible insomnie. Brûlante insomnie. Calmer l'insomnie. Prolonger l'insomnie. Abréger l'insomnie. Charmer l'insomnie. Être attaqué, tourmenté d'insomnie. Les causes qui déterminent l'insomnie sont les travaux immodérés de l'esprit, les veilles prolongées, les chagrins, les passions, telles que l'amour et la jalousie. Quand l'*insomnie* nous afflige sans cause connue et à l'improviste, on peut la considérer comme un présage de maladie. (Encycl.)

Exhalant en soupirs sa tristesse farouche,
De sa longue *insomnie* il tourmente sa couche;
Il se roule, il se lasse à chercher le repos;
Tout son sang embrasé précipite ses flots,
Jusqu'à l'heure où l'aurore, humide de rosée,
Apporte un peu de calme à son âme épuisée,
Et chassant de la nuit les humides vapeurs,
Rend et le jour au monde et l'espérance aux cœurs.
DELILLE.

— Path. Privation de sommeil qui se montre comme symptôme dans les maladies et qui peut exister seule dans quelques cas. Les bains tièdes, les adoucissants, un régime peu excitant et les moyens propres à calmer l'esprit et le cœur, mettent fin à l'*insomnie*. (Fr. Ratier.)

INSONDABLE. adj. des 2 g. Qui ne peut être sondé. Des fondrières insondables. ‖ Fig. Cœur *insondable*. (Ballanche.)

INSONDÉ, ÉE. adj. Qui n'a pas été sondé. Détroit insondé. Baie insondée.

INSONORE. adj. des 2 g. Qui n'est pas sonore, qui ne rend pas de son. Corps insonores. Quand Zoïle veut louer quelqu'un, sa trompette devient *insonore*. (Mercier.) Je touche au moment d'expliquer comment la parole s'est étendue aux êtres *insonores* et abstraits. (Ch. Nod.)

INSONORITÉ. s. f. État, qualité de ce qui est insonore. L'insonorité de ces corps les rend impropres à cet emploi.

INSOPHISTIQUÉ, ÉE. adj. Qui n'est pas sophistiqué, altéré.

INSORDIDE. adj. des 2 g. Qui n'est pas sordide.

INSOUCIAMMENT. adv. (pr. *ein-sou-ci-a-man*). D'une manière insouciante. Il fait cela si insouciamment.

INSOUCIANCE. s. f. Caractère, état de celui qui est insouciant. Il est là-dessus de la plus grande insouciance. Une grande insouciance. Vivre dans une coupable insouciance. Afficher l'insouciance. Une souveraine insouciance.

Pleins des rêves de l'espérance,
D'autres se forgent des biens;
Ma chimère est l'*insouciance*,
Ma fortune est l'indépendance. (***

INSOUCIANT, ANTE. adj. Qui n'a aucun souci; qui ne se soucie, ne s'affecte de rien. Il est très-insouciant, tout à fait insouciant de ses affaires. Une femme insouciante. Un caractère insouciant. Cette femme est insouciante du lendemain. Kléber, trop *insouciant* pour s'assurer par lui-même de la véritable situation des choses, ne songeait seulement pas à examiner si les états qu'il envoyait étaient d'accord avec ses propres assertions. (Thiers.) Goëthe, le plus *insouciant* de tous les hommes, parce qu'il est sûr de gouverner son public, ne s'est pas donné la peine de mettre sa pièce en vers. (Mme de Staël.)

— subst. Un insouciant. Une insouciante.

INSOUCIEUX, EUSE. adj. Qui ne prend point de soucis, qui n'a pas de soucis.

Poétique séjour où la vie est si belle
Si pleine de bonheur qu'on la croit immortelle,
Où, libre dans ses fers, le gai Napolitain,
Près d'un balcon fleuri chante la sérénade,
Prie un saint, et s'endort sous une colonnade,
Insoucieux du lendemain. (MARY.

INSOUDABLE. adj. des 2 g. Qui ne peut être soudé.

INSOUDÉ, ÉE. adj. Qui n'est pas soudé.

INSOUDOYÉ, ÉE. adj. Qui n'est pas soudoyé.

INSOUHAITÉ, ÉE. adj. Que l'on ne souhaite pas; qui n'est l'objet d'aucun souhait.

INSOUILLÉ, ÉE. adj. Qui n'a pas reçu de souillures.

INSOULAGÉ, ÉE. adj. Qui n'éprouve point de soulagement. Elle resta vingt-quatre heures insoulagée.

INSOUMETTABLE. adj. des 2 g. Qui ne peut être soumis. Comme je n'ai point soumis les Espagnols, on raisonnera désormais comme s'ils eussent été *insoumettables*. (Napol.)

INSOUMIS, ISE. adj. Non soumis. Peuple insoumis.

— substantiv. Jeune soldat qui, ayant reçu une feuille de route, n'est pas arrivé à sa destination au jour fixé par cet ordre.

INSOUMISSION. s. f. Qualité, état de ce qui est insoumis.

INSOUPÇONNABLE. adj. des 2 g. Qui ne peut être soupçonné, qui est à l'abri du soupçon. Cet homme est insoupçonnable.

INSOUPÇONNÉ, ÉE. adj. Que l'on ne soupçonne pas; qui n'inspire pas de soupçons.

INSOUPÇONNEUX, EUSE. adj. Qui n'est pas porté à avoir des soupçons.

INSOUPLESSE. s. f. Défaut, manque de souplesse.

INSOUSCRIT, ITE. adj. Qui n'a pas été souscrit. Engagement insouscrit.

INSOUTENABLE. adj. des 2 g. Qui ne peut être soutenu, défendu, justifié. C'est une opinion insoutenable, une assertion, une cause insoutenable.

— Qu'on ne peut supporter, qui choque extrêmement. Vanité insoutenable. Manières insoutenables. Homme, femme insoutenable.

Tel a tout ce qu'il faut pour être un homme aimable,
Qui fait tout ce qu'il peut pour être *insoutenable*.
(FAVART.)

INSOUTENABLEMENT. adv. D'une manière insoutenable. La question est posée insoutenablement.

INSOUTENU, UE. adj. Qui n'a pas de soutien.

INSOUVENIR. s. m. Défaut de souvenir. Voyez ce que cause votre insouvenir.

INSPACIEUX, EUSE. adj. Qui n'est pas spacieux; qui manque d'espace. Bâtiments inspacieux.

INSPÉCIFIÉ, ÉE. adj. Qui n'est pas spécifié. Clause inspécifiée. On dit plutôt *non spécifié*.

INSPECTÉ, ÉE. part. pass. du v. Inspecter. S'empl. adjectiv. Travaux inspectés. Maisons bien inspectées. Les bâtiments publics doivent être encore plus sévèrement *inspectés*, sous le rapport de la solidité, que ceux des particuliers. (Linguet.)

INSPECTER. v. a. 1re conj. (ét. lat., *in*, dans; *spectare*, regarder). Examiner avec autorité, avec une mission spéciale d'une autorité compétente. Inspecter un travail. Inspecter des magasins. Inspecter une maison. Être chargé d'inspecter les travaux publics, des troupes, un régiment. Inspecter les écoles d'un département.

INSPECTEUR, TRICE. adj. (en lat. *inspector*). Celui, celle dont la fonction est de surveiller, d'inspecter. Cet homme est inspecteur. Une dame inspectrice.

— subst. Celui, celle qui a mission d'examiner un travail et le personnel qui y est attaché, et de faire connaître le résultat de cet examen à l'autorité compétente. Inspecteur vigilant, actif. Inspecteur adjoint. Inspecteur des études, des écoles, des prisons. Inspecteur de cavalerie, d'infanterie. Inspecteur des fortifications, des ponts et chaussées, des mines, des forêts, des finances. Inspecteur d'une compagnie d'assurances. L'inspecteur de cet établissement. Nous attendons aujourd'hui l'inspectrice. Des *inspecteurs* armés sont de rudes censeurs. (Courr. de l'Eur.)

— Fam. *Inspectrice* se dit quelquefois d'une femme qui aime à inspecter, à examiner. ‖ Se dit aussi de la femme d'un inspecteur. Madame l'inspectrice.

— *Inspecteur général*. Celui qui a l'inspection sur toute une branche d'un service public. L'inspecteur général des contributions. L'inspecteur général des travaux hydrauliques.

— Hist. *Inspecteurs de la salle*. Députés, au nombre de cinq, qui, sous le Directoire, étaient chargés de la police des conseils. La commission des inspecteurs de la salle, qui en quelque sorte était le pouvoir exécutif des conseils, se renouvelait tous les mois.

INSPECTIF, IVE. adj. Scol. S'est dit de la partie de la philosophie qui concerne les choses invisibles. Saint Isidore divise la philosophie en inspective et actuelle.

INSPECTION. s. f. (du lat. *inspectio*, fait de [illegible] dérer). Action de regarder, de considérer, d'examiner, de surveiller. Inspection des pièces du procès. L'inspection du ciel, des astres. L'inspection de la main. L'inspection des troupes. Les aruspices prétendaient juger par l'inspection des entrailles. Faire l'inspection d'un corps de troupes. L'inspection des lieux. Jadis les charlatans de Rome, augures et aruspices, prédisaient l'avenir par l'inspection du vol des oiseaux et des entrailles des victimes. Hommes du progrès, les charlatans de Paris, sectateurs de Gall et de Lavater, jugent aujourd'hui la nature de l'homme par l'*inspection* des bosses de sa tête ou des lignes de son visage. (Encycl.) Quoique je n'aie aperçu ces objets que de fort loin, l'*inspection* en est si libre qu'il reste peu de choses à deviner. (J.-J. Rouss.)

— Particulièrement et par extens., Action de contrôler, d'examiner; soin, charge de veiller à l'accomplissement des règles prescrites. Il faut donc que je me contente de les faire observer l'un l'autre par un homme qui aura droit d'*inspection* sur leur conduite. (Le Sage.)

— Exercice de cette charge ou de cette fonction dans un service public, soit dans l'ordre administratif, soit dans l'ordre militaire. On lui a confié l'inspection du matériel. L'inspection des finances, de l'enregistrement et des domaines. L'inspection des forêts, des postes, des contributions directes et indirectes. L'inspection sur le commerce, sur les poids et mesures. L'inspection des travaux. Il a droit d'inspection sur tout ceci. Avoir inspection sur des ouvriers. Avoir droit d'inspection sur quelque chose.

— Place, emploi d'inspecteur. Il a obtenu une inspection dans l'infanterie. On lui a remis le soin du château, et une *inspection* sur la recette. (J.-J. Rouss.)

— Dans l'organisation du culte protestant de la confession d'Augsbourg en France, Réunion de cinq églises consistoriales, formant un arrondissement ecclésiastique, et pouvant, sous l'agrément du gouvernement, se faire représenter par un ministre et par un ancien dans une assemblée, qui choisit, au sein de l'inspection, deux laïques et un ministre chargés de veiller à ses intérêts ecclésiastiques.

INSPÉCULATIF, IVE. adj. Qui n'est pas spéculatif. Entreprise inspéculative.

INSPIRANT. part. prés. invar. du v. Inspirer. Qui inspire. La jalousie lui inspirant de mauvais desseins.

INSPIRANT, ANTE. adj. Qui est propre à inspirer, inspirateur. La solitude absolue, le spectacle *inspirant* de la nature. (Chateaub.)

INSPIRATEUR, TRICE. adj. (du lat. *inspirator*, même signif). Qui inspire. Génie inspirateur. Les anciens croyaient à des divinités inspiratrices. Ce qui reste en nous ressemble à la trop faible trace que laisse dans notre oreille le son *inspirateur* détaché d'une lyre d'or. (Ballanche.) Les fables et la fiction furent les seules divinités *inspiratrices* des écrivains dont nous parlons. (Roquef.)

Que dis-je! autour de lui tandis que tout sommeille,
La lampe *inspiratrice* éclaire encor sa veille. (DEL.

— Delille l'a aussi employé substantivement au féminin. O toi! l'*inspiratrice* et l'objet de mes chants.

— Anat. *Muscles inspirateurs*. Nom donné aux muscles qui, par leur contraction, déterminent l'ampliation du thorax et produisent ainsi l'inspiration. ‖ On dit aussi substantiv. Les inspirateurs.

INSPIRATION. s. f. (pr. *inss-pi-ra-ci-on*). Physiol. Action par laquelle l'air pénètre dans l'intérieur des poumons. Mouvement opposé à l'expiration. Lorsqu'on vient à penser tout à coup à quelque chose qu'on désire ardemment ou qu'on regrette vivement, on ressent un tressaillement ou un serrement intérieur; ce mouvement du diaphragme agit sur les poumons, les élève et occasionne une *inspiration* vive et prompte qui forme le soupir. (Buff.)

— Fig. au sens moral. Action d'inspirer quelqu'un, de lui conseiller, de lui suggérer quelque chose. Je n'ai agi que par votre inspiration. L'inspiration divine. Vous faites brûler nos enfants, parce qu'ils suivent les *inspirations* que leur ont données ceux que la loi naturelle et les lois de tous les peuples leur apprennent à respecter comme des dieux. (Montesq.)

— La chose inspirée. Il me doit cette inspiration. N'écouter que les inspirations de sa fureur. C'est là que ce poëte a puisé ses plus belles inspirations.

— Sentiment, pensée qui surgit tout à coup en nous et nous suggère des jugements et des déterminations qui semblent provenir d'un accroissement de notre intelligence. On s'est complu à attribuer ces pensées rapides à une impression extérieure ou divine. Il lui vient une inspiration. Inspiration divine. Noble inspiration. Heureuse, sublime inspiration. Bonne inspiration. Inspiration du génie. Inspiration surnaturelle. Si nous examinons l'*inspiration* sans prévention, nous verrons qu'elle est le résultat des idées que nous acquérons par les organes des sens internes et externes. (Encycl.) Notre France a un vieux génie oriental dont les *inspirations* sommeillent souvent, mais souvent aussi se réveillent avec un éclat sublime. (Harrault.) C'est ici la pensée intime d'un homme qui dit bien plus de choses à la pensée de tous les hommes que l'*inspiration* factice des événements ne lui en aurait jamais suggéré.

— Absol. Enthousiasme dans la poésie, dans les beaux-arts, etc. Ces vers sont faits d'inspiration. Il y a dans cette poésie de la chaleur d'inspiration. Céder à l'inspiration. L'*inspiration* est quelque chose de si sublime que, même en la voyant se manifester dans l'homme, on n'imagine pas qu'il puisse constamment la porter en lui. (Ourry.) L'*inspiration* doit venir à l'homme du dehors, d'au-dessus de lui, comme un souffle divin, comme une vie supérieure qui lui est tout à coup communiquée d'en haut et qui peut tout à coup lui être retirée. (Id.)

De l'inspiration les sublimes transports
Échauffent son génie et dictent ses accords. (DEL.)

— Théol. Acte de la volonté divine par lequel celui qui est inspiré apprend ce qu'il doit faire, dire ou écrire. Les prophètes, les apôtres, les auteurs des livres de l'Ancien et du Nouveau

Tesament sont les personnes que l'Eglise a, de tout temps, regardées comme ayant joui du don de l'inspiration. || Inspiration permanente accordée une fois pour toutes ou agissant par intervalles, à certaines occasions, par exemple au moment de prophétiser ou d'écrire pour l'instruction des fidèles.

— Iconol. L'Inspiration est figurée par un bel adolescent qui paraît animé de tout le feu du génie. Il tient dans la main droite un glaive nu, et de la gauche, la fleur appelée tournesol.

INSPIRÉ, ÉE. part. pass. du v. Inspirer. S'empl. adject. L'air inspiré dans les poumons.

— *Inspiré par*. Chacun a son intinct *inspiré* par l'amour. (Del.) Les lettres sont des rayons de cette sagesse qui gouverne l'univers, que l'homme *inspiré* par un art céleste a appris à fixer sur la terre. (B. de St-P.) Non assurément, répondit Corinne; mais quand on a comme moi parlé plusieurs années de sa vie deux ou trois langues différentes, l'une ou l'autre est *inspirée* par les sentiments que l'on doit exprimer. (Mme de Staël.)

— Fam. *Être bien inspiré*. Être bien avisé. Il fut bien inspiré quand il fit telle chose, c'est-à-dire, il eut une bonne idée quand il fit telle chose.

— Absol. Qui est saisi d'enthousiasme, d'inspiration. Poète inspiré. Génie inspiré. Ame inspirée.

Je ne sais quel présage
A cette âme *inspirée* annonce le rivage. (Del.)

— Qui est sous l'influence de l'inspiration divine. Les apôtres étaient inspirés. Les prophètes étaient inspirés. Puis tout d'un coup il fit l'éloge de ma retraite; les yeux levés au ciel, vous l'eussiez cru *inspiré*. (Alph. Karr.) Ils sont *inspirés* pour être vos interprètes. (Fén.)

— substant. dans ce dernier sens. Un inspiré. Une inspirée.

INSPIRER. v. a. 1re conj. (du lat. *inspirare;* formé de *in*, dans; et *spirare*, souffler.) Physiol. Attirer et recevoir l'air dans les poumons. Inspirer l'air dans les poumons.

— *Inspirer de l'air dans les poumons d'un noyé, d'un asphyxié, d'un enfant nouveau-né*. Y souffler de l'air.

— Fig.

Ignores-vous. . . . .
Et que son souffle seul (le souffle de Dieu) *inspire*
L'âme à ce vaste univers. (J.-B. Rouss.)

— S'emploie plus souvent figurément au sens moral, pour signifier, Faire naître dans le cœur, dans l'esprit, quelque mouvement, quelque pensée, quelque dessein. C'est la nature qui vous inspire ce sentiment. Inspirer un mauvais dessein, une mauvaise pensée, une mauvaise action. L'envie, la jalousie lui ont inspiré ce pernicieux dessein. Inspirer de l'horreur, des désirs, des soupçons, de la joie, de la tristesse. Inspirer de l'amour, du mépris, de la crainte, du respect. Ces lieux inspirent la mélancolie. Les richesses inspirent l'orgueil. Inspirer du courage, etc. Oswald lui répondit en cherchant à lui exprimer l'admiration qu'elle lui avait *inspirée*, et se plaignit avec douceur de ce qu'elle ne lui parlait pas en anglais. (Mme de Staël.) Je vous embrasse, ma chère cousine, et je vous assure qu'à la fin de ma lettre je ne sens plus la moindre trace de la disposition pénible qui m'avait *inspiré* les premières lignes. (Id.) La confiance qu'il avait *inspirée* et le temps qu'il fallut pour exécuter ses ordres calmèrent insensiblement les esprits, les fantômes disparurent. (J.-J. Barthél.) Pour l'ordinaire, les chants religieux sont brillants et plus capables d'*inspirer* la joie que la tristesse. (Id.) Elle veut *inspirer* à ses enfants le goût des innocents plaisirs. (J.-J. Rouss.) La vigilance que m'*inspire* le soin de me conserver ne me donne que sujets de crainte. (Id.) Je me suis souvent trouvé en faute sur mes raisonnements, jamais sur les mouvements secrets qui me les *inspirent*. (Id.) La fausse honte et la crainte du blâme *inspirent* plus de mauvaises actions que de bonnes. (Id.) Il ne faut pas *inspirer* aux enfants le luxe des aliments plus que celui des habits et des meubles, ni un goût de préférence pour des productions étrangères. (B. de St-P.) Ce qu'il y a de plus ridicule dans l'amour chez les vieillards, c'est le désir de l'*inspirer*. (De Bugny.) Si vous ne pouvez faire ignorer à l'enfant toutes les fables païennes, *inspirez*-en l'horreur. (Fén.) J'écrivis en effet avec le mouvement que la douleur d'Ellénore m'avait *inspiré*. (B. Const.) Il se déclara, il fit le passionné, et poursuivit sa proie avec

capables d'*inspirer*. (Le Sage.) Ne voient-ils pas de même l'amour de la patrie qu'on cherche à leur *inspirer*? (B. de St-P.)

Ne sachant où porter et mon trouble et ma plainte,
J'*inspirais* la pitié, mais la pitié contrainte.
(De Belloi.)

La fureur se ...te qui m'anime
M'*inspire* un cantique sublime. (L. Racine.)

— *Inspirer dans*. D'Olivet a remarqué qu'on ne disait pas *inspirer dans*, mais *inspirer à*. La Harpe et Geoffroy se sont rangés de son avis. Cependant quelques grands écrivains offrent des exemples remarquables de *dans* avec *inspirer*. La sombre obscurité des églises *inspire* une sainte horreur dans l'âme. (Boss.)

Et quand vous le voudrez vos bontés, à leur tour,
Dans les cœurs les plus durs *inspireront* l'amour.
(Racine.)

Du Capitole en cendre il passa dans l'église,
Et dans les cœurs chrétiens *inspirant* ses fureurs...
(Voltaire.)

— *Inspirer de*. Suivi d'un infinitif.

Qui t'*inspira de* quitter ton vieux père,
De préférer aux baisers de ta mère
L'horreur des camps, le carnage et la mort?
(C. Delavigne.)

— Avec le nom de la personne pour complément direct, il signifie, Conseiller, diriger, animer. A cette conduite du prince, on reconnut le ministre qui l'inspirait. La charité l'inspire. C'est la fureur qui l'inspire.

— On le dit plus particulièrement de ceux qui reçoivent des lumières surnaturelles, qui sont pleins d'une fureur divine, ou qui sont animés de quelque enthousiasme. C'est le Saint-Esprit qui l'a inspiré. Les païens croyaient qu'Apollon inspirait la Pythie. Les Muses inspirent les poètes. Ce sont ces événements qui l'ont inspiré, et nous leur devons ce beau poème.

Je vois que la sagesse elle-même t'*inspire;*
Avec mes volontés ton sentiment conspire. (Rac.)

Il descend, il s'arrête aux champs de la Sicile,
Où lui-même (l'Amour) *inspira* Théocrite et Virgile.
(Voltaire.)

— s'inspirer. v. pron. Recevoir l'inspiration. Je me suis inspiré auprès de vous. Les sages et les fous s'*inspirent* des idées sages ou folles. (Boiste.)

— Être inspiré. L'amour s'inspire, mais ne se mérite pas. Les sentiment s'inspirent, et ne se commandent pas.

INSPIRITUEL, ELLE. adj. Qui n'a pas le caractère d'un esprit. || Qui manque d'esprit. Discours inspirituel. Un homme inspirituel.

INSPIRITUELLEMENT. adv. D'une manière qui n'est pas spirituelle.

INSPRUCK ou **INNSBRUCK.** Géogr. Ville capitale du Tyrol, sur l'Inn. Université, musée Ferdinand; chapelle de l'empereur François Ier, qui y mourut en 1765; 11,000 hab.

INSTABILITÉ. s. f. Manque, défaut de stabilité. On ne l'emploie guère qu'au figuré. L'instabilité des choses humaines. L'instabilité des opinions. L'instabilité de son esprit. L'instabilité du monde. Je recevais du perpétuel roulement des ondes expirantes le sentiment profond de l'*instabilité* des choses et de l'éternel renouvellement du monde. (Sénancour.)

Allez, bonneurs, plaisirs, qui me livrez la guerre!
Toute votre félicité
Sujette à l'*instabilité*,
En moins de rien tombe par terre. (Corneille.)

— Iconol. L'Instabilité est figurée par une jeune fille vêtue d'une draperie légère et agitée par le vent. Elle s'appuie des mains sur un roseau fragile, et ne pose que d'un pied sur une boule.

INSTABLE. adj. des 2 g. Qui manque de stabilité. Ainsi pour lors la terre était *instable*. (Marot.)

— Fig. Un caractère instable. Comparez-lui la tourbe des nos hommes, stupide, basse, servile, *instable*. (Montaig.) Tout ce qui dépend de la fortune ou de l'opinion est *instable* comme elles. (Marm.)

INSTABLEMENT. adv. D'une manière qui n'est pas stable.

INSTALLATION. s. f. (pr. *ins-tal-la-ci-on*). Action d'installer. Action par laquelle on est mis en possession. L'installation du président d'un tribunal. L'installation d'un curé dans son église. S'opposer à l'installation de quelqu'un.

— Mar. Mise en place à bord d'un vaisseau des nombreux objets qui composent sa mâture, son gréement, sa voilure, ses apparaux de mouillage, son artillerie, et tout ce qui en dépend; sa timonerie, ses vivres, etc. C'est, à proprement parler, le caractère qui préside à l'arrangement des diverses parties composant l'ensemble d'un navire, et cet arrangement lui-même. L'installation des bâtiments de guerre diffère essentiellement de celle des navires marchands. Chaque espèce de bâtiment a son installation particulière appropriée à ses dimensions, à ses formes, et indiquée par la classe que lui assigne sa voilure. L'installation diffère encore suivant l'espèce de navigation à laquelle sont destinés les navires.

INSTALLÉ, ÉE. part. pass. du v. Installer. S'empl. adjectiv. Personne installée. Nous n'y manquâmes pas. Je fus reçu très-gracieusement, et *installé* dans l'emploi de l'intendant qui avait été congédié. (Le Sage.)

. . . Me voilà joliment *installé*.
— *Installé?* — Tout des mieux. (Piron.)

— Placé d'une manière stable, assurée. J'offre un bon prix, et m'y voilà installé. (B. de St-P.)

Il saute, il siffle, il se fâche:
Vain courroux! l'insecte ailé,
Sur cette tête *installé*,
La poignarde sans relâche. (F. de Neufch.)

— Mar. Un navire est bien ou mal *installé*, suivant que son gréement, ses emménagements, ses appareils sont plus ou moins commodément disposés pour un service actif. (J. Lecomte.)

INSTALLER. v. a. 1re conj. (ét. lat., *in*, dans, sur; *stallus*, siége, place). Mettre solennellement quelqu'un en possession d'une place, d'un emploi, d'une dignité. Installer le président d'une assemblée, d'un tribunal. Il y a six mois qu'on l'a installé dans cette dignité, dans cette charge. On l'a installé hier dans son nouvel emploi.

— Simplement, Placer, établir quelqu'un en quelque endroit. Installer quelqu'un dans un logement.

— Mar. Disposer chaque objet à la place qui lui convient.

— s'installer. v. pron. S'établir, se placer en quelque endroit. S'installer dans un fauteuil. Ce marchand s'est installé au milieu de la place. S'installer dans un appartement. Il s'est si bien installé ici, qu'on le prendrait pour le maître.

INSTAMINÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *in*, privatif; *stamen*, étamine). Bot. Se dit de la corolle, dans les synanthérées, lorsqu'elle n'est point accompagnée d'organes mâles parfaits.

INSTAMMENT. adv. Avec instance, d'une manière pressante. Prier instamment quelqu'un de faire une chose. Demander instamment. Je vous prie instamment de...

INSTANCE. s. f. (du lat. *instantia;* fait de *instare*, presser fortement, insister). Sollicitation pressante. Faire instance. Faire de grandes instances, de vives instances. Il a fait auprès de son père des instances pressantes. Solliciter quelqu'un avec toutes les instances possibles. Il voulut d'abord faire des façons, mais enfin il se rendit à mes *instances*. (Le Sage.) L'amitié ne fait ni ne souffre d'*instances;* elle offre et accepte sans contrainte. (Sall.)

— *Avec instance*. Pendant l'action, le roi de Naples fit à plusieurs reprises demander avec *instance* à l'empereur une partie de sa garde pour achever, mais il ne put rien obtenir. (Champagn.)

— Prat. Action intentée devant un tribunal civil. L'instance est pendante devant tel tribunal. Former, suivre, faire vider une instance. Reprendre une instance. Reprise d'instance. Péremption d'instance. L'instance est périmée. L'instance commence au moment où est donnée la première assignation qui somme le défendeur de comparaître devant le juge. C'est l'acte introductif d'instance, c'est-à-dire, l'acte le plus important de la cause.

— *Instance par défaut*. Celle qui se poursuit lorsque le défendeur ne se présente pas sur l'assignation qui lui a été donnée.

— *Instance liée contradictoirement*. Celle qui a lieu lorsque les deux parties comparaissent toutes deux.

— *Reprise d'instance*. Acte par lequel on continue les poursuites qui avaient été interrompues par certains événements, tels que la mort d'une des parties, la cessation des fonctions de l'avoué, etc.

— Désigne aussi La juridiction. || *Tribunal de première instance*. Tribunal inférieur qui connaît toutes les contestations en matière civile à partir d'une certaine somme. Les tribunaux de première instance prononcent dans certains cas en dernier ressort. Avoué près le tribunal de première instance. || On dit de même, Juge de première instance. Cependant, cette dénomination est impropre dans certaines circonstances, puisque ces tribunaux prononcent, par appel, sur les sentences des juges de paix qui exercent le premier degré, et qui constituent la juridiction de première *instance*. (Encycl.)

— Anc. jurispr. *Instances sommaires*. Procès qui s'instruisait par écrit dans l'espace de six jours, en conséquence d'une requête présentée à la cour. On instruisait par instances sommaires les affaires de peu d'importance, ou celles qui demandaient célérité.

— Scolast. Nouvel argument qui a pour effet de détruire la réponse faite au premier. Une bonne, une forte instance. Que répondre à cette instance?

INSTANT, ANTE. adj. Pressant. Sollicitation instante. Prières instantes. Il céda à nos instantes prières.

— Imminent, urgent. Le péril était instant. Le besoin est instant. Pourquoi vos palais sont-ils environnés de gardes? C'est que la menace toujours *instante* de vos voisins, la soumission de vos peuples et la sûreté de vos personnes sacrées exigent ces précautions. (Rayn.)

INSTANT. s. m. Moment très-court, le plus petit espace de temps. Faire une chose en un instant. Il ne fallait qu'un instant. Il y a quelques instants. Attendez-moi un instant. Je reviendrai dans un instant. Je ne serai absent qu'un instant. Avoir un instant de bonheur, un instant de fatigue. Cela peut arriver d'un instant à l'autre. Dans le même instant. Au même instant. Dès l'instant que. Tout ce qui préoccupe fortement l'âme empêche de compter les *instants*. (Chateaub.) Le parfum de mille roses ne plaît qu'un *instant*. (B. de St-P.) L'*instant* de sa blessure avait été celui de sa mort. (Volt.) L'*instant* de la mort n'est rien, le mal

On se sent ferme un *instant*, et l'on compte n'être jamais ébranlé. (Id.) Chaque *instant* ajoute un nouveau trait aux beautés de la nature. (Barthélemy.) Un *instant* nous élève, un *instant* nous détruit. (Dest.) L'*instant* où nous naissons est un pas vers la mort. (Volt.) Le réveil t'apprendra, vil atome, qu'il n'est que trois *instants* dans l'homme: naître, soupirer et mourir. (***)

— Ellipt. et fam. *Un instant*. Arrêtez, attendez un instant. Un instant, vous n'êtes pas si pressé.

— *A chaque instant, à tout instant, d'instant en instant*. loc. adv. Sans cesse, continuellement. Il vient à chaque instant me tourmenter. A tout instant je crains qu'il se fâche. Les connaissances s'augmentent à chaque *instant*. (Aimé-Martin.) Ces paroles que le duc m'avait dites s'offraient sans cesse à ma mémoire, et devenaient des semences d'ambition qui germaient d'*instant* en *instant* dans mon esprit. (LeSage.)

— *A l'instant, dans l'instant*. loc. adv. A l'heure même, toute de suite, tout à l'heur. Il partit à l'instant, à l'instant même. Je suis à vous à l'instant, dans l'instant. Je reviens dans l'instant. Je reçois votre lettre, et je pars à l'*instant:* ce sera toute ma réponse. (J.-J. Rouss.)

— *En cet instant*. En ce moment. En cet instant il entra, les habits en désordre. En ces *instant* l'insurrection se consommait à la commune. (L. Gallois.)

INSTANTANÉ, ÉE. adj. Qui ne dure qu'un instant. Ce mouvement n'a été qu'instantané. Frayeur instantanée. Nous sommes ce que nous font le calme, l'ombre, tout cet univers animé qui végète ou se minéralise sous nos pieds. Nous changeons selon ses formes *instantanées*, nous sommes mus de son mouvement, nous vivons de sa vie. (Sénanc.) Les feux vifs et *instantanés* qui sortent de ses yeux dans l'obscurité lui donnent encore l'apparence de ce terrible météore. (B. de St-P.)

INSTANTANÉITÉ. s. f. (rad. *instant*). Philol. Qualité de ce qui est instantané.

INSTANTANÉMENT. adv. D'une manière instantanée. Il le fit instantanément.

INSTAR DE (A L'). loc. prép. (du lat. *instar*, comme, de même que, à l'imitation). A la manière de, à l'exemple de. Magasins à l'instar de Paris. Monument construit à l'instar des édifices gothiques. A l'instar des cours souveraines. L'empereur Julien essaya, à l'*instar* du culte évangélique, d'unir la morale à la religion, en faisant prononcer des espèces de sermons dans les temples. (Chateaub.)

IN STATU QUO. Loc. adv. empruntée du lat. V. statu.

INSTAURATEUR, TRICE. s. Celui, celle qui instaure, qui rétablit une chose dans son premier état, ou qui élève un monument. Comme depuis ont, à son imitation, tous autres fondateurs et *instaurateurs* des villes, imposé leurs noms à icelles. (Rabel.)

INSTAURATIFS. adj. m. pl. Ant. Se disait des jeux qu'on représentait pour la deuxième fois.

INSTAURATION. s. f. (pr. *in-stô-ra-ci-on*). Action de rétablir une chose dans son premier état.

— Particulièrement, Rétablissement d'une religion, réédification d'un temple. L'instauration du temple de Jérusalem. Instauration des jeux. Instauration d'une religion.

INSTAURÉ. ÉE. part. pass. du v. Instaurer S'empl. adjectiv. Jérusalem instaurée.

INSTAURER. v. a. 1re conj. (du lat. *instaurare*, renouveler). Rétablir, restaurer, remettre dans l'état primitif. Se dit particulièrement d'un temple, d'une église, d'une religion. Instaurer un temple. Instaurer une église. Instaurer des jeux.

INSTERBOURG. Géogr. Ville de la Prusse orientale, au confluent de l'Angeross et de l'Inster. Lin, toiles, draps, eau-de-vie, haras; 7,400 hab.

INSTIGATEUR, TRICE. s. (du lat. *instigator*, même signif.). Celui, celle qui incite, qui pousse à faire quelque chose. On l'emploie le plus souvent en mauvaise part. C'est lui qui en est l'instigateur. Etre l'instigateur d'une mauvaise action. Elle est l'instigatrice de cette affaire. Ceux que l'*instigatrice* avait armés contre la vie de la plaignante. (Merc. de Fr.)

— Anc. jurispr. Dénonciateur. Lorsqu'un accusé était absous, il avait le droit d'obliger le procureur à lui nommer son instigateur.

INSTIGATION. s. f. (pr. *in-sti-ga-ci-on;* du lat. *instigatio*, même signif.). Suggestion, sollicitation pressante par laquelle on pousse quelqu'un à faire quelque chose. On le dit plus souvent en mauvaise part. C'est à votre instigation qu'il a agi ainsi. Les instigations de cet homme l'ont séduit. L'instigation du démon.

INSTIGUÉ, ÉE. part. pass. du v. Instiguer. S'empl. adjectiv. Etre instigué par des traîtres.

— subst. Les instigateurs et les instigués.

INSTIGUER. v. a. 1re conj. (du lat. *instigare*, dér. du gr. στίζω, je pique, j'aiguillonne). Pousser, inciter à faire quelque chose. Il m'a instigué. Instiguer quelqu'un à faire quelque mauvaise action. Peu usité.

INSTILLATION. s. f. (pr. *in-sti-la-ci-on;* du lat. *instillatio;* dér. de *in*, dans, et *stilla*, goutte). Pharm. Action d'instiller; opération

L'*instillation* est particulièrement employée lorsqu'il s'agit d'administrer des médicaments doués d'une assez grande activité. (Orfila.)

INSTILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Instiller. S'empl. adjectiv. Liqueur instillée.

INSTILLER. v. a. 1re conj. (pr. *in-sti-lé;* du lat. *instillare;* fait de *in*, dans, et *stillare*, dégoutter; rad. *stilla*, goutte). Pharm. Procéder à l'instillation; faire couler goutte à goutte dans. Instiller de l'eau. Instiller quelques gouttes d'essence dans une plaie. On les traite par l'ammoniaque, qui les dissout, et l'on *instille* une goutte de la dissolution dans chaque perle. (Pelletan.)

— s'instiller. v. pron. Être instillé. Liqueur qui peut s'instiller.

INSTINCT. s. m. (pr. *in-stin;* du lat. *instinctus;* fait de *instinguere*, pousser, porter, exciter). Physiol. Sentiment et détermination spontanés qui ne sont point la conséquence de

et réflexion, et en vertu desquels se dirigent souvent les animaux. Agir par instinct. Se conduire par instinct, par pur instinct. Ce chien a beaucoup d'instinct. Les habitudes du corps sont des mouvements réglés qui se font en nous sans que nous paraissions les diriger nous-mêmes, parce qu'à force de les avoir répétés nous les faisons sans avoir besoin d'y penser; se sont ces habitudes qu'on nomme mouvements naturels, actions mécaniques, *instinct*, et qu'on suppose faussement être nés avec nous. (Cond.) Peu de gens distinguent nettement les nuances qui séparent les idées et la sensation, la connaissance et le sentiment, la raison et l'*instinct*. (Buff.) Le sentiment, ou plutôt la faculté de sentir; l'*instinct*, qui n'est que le résultat de cette faculté, et le naturel, qui n'est que l'exercice habituel de l'*instinct*, guidé et même produit par le sentiment, ne sont pas à beaucoup près les mêmes dans tous les êtres. (Id.) Le penchant de l'*instinct* est indéterminé. (J.-J. Rouss.) Les *instincts* des animaux n'ôtent rien à l'action de la Divinité; c'est sans doute sa sagesse qui les a créés. (B. de St-P.) L'*instinct* est la conséquence nécessaire de l'organisation, et c'est dans ce sens qu'on a dit qu'il était aux corps organisés ce que le son ou la pesanteur sont aux corps bruts. (Guérin.) L'*instinct* est l'âme organique ou le premier effet dont l'organisation soit le moteur. (Id.) C'est l'*instinct* qui porte le jeune mammifère, dont les yeux n'ont pas encore vu la lumière, à chercher la source où il doit puiser son premier aliment. (Id.) Il semble que l'*instinct* soit chez les animaux en raison inverse de l'intelligence, et que ceux qui agissent plus absolument en vertu de cette première faculté soient les plus éloignés d'obtenir la seconde. (Id.) Les animaux sont souvent plus sages de leur *instinct* que les hommes de leur raison. (St-Evrem.)

Un âne pour le moins, instruit par la nature,
A l'*instinct* qui le guide obéit sans murmure. (Boil.)

En vain de la raison nous vantons l'excellence;
Doit-elle sur l'*instinct* avoir la préférence?
Entre ces facultés quelle comparaison!
Dieu dirige l'*instinct*, et l'homme la raison (Volt.)

— Se dit quelquefois en parlant des végétaux, et signifie alors cette faculté qu'ont les végétaux d'appéter les choses dont leur conservation dépend, de chercher la lumière ou l'ombre, la chaleur ou la fraicheur, d'étendre leurs branches et leurs racines dans telle direction plutôt que dans telle autre, etc. En considérant ainsi l'*instinct*, on conçoit qu'il faut l'admettre dans tous les êtres organisés, dans les végétaux comme dans les animaux, et regarder comme un effet de cette puissance la faculté par laquelle une plante s'étend, perce une muraille pour chercher un terrain plus propice à son développement, comme aussi une larve d'insecte étrangère aux auteurs de ses jours accomplit une série d'actes propres à ceux-ci. (Guérin.) Il tend à faire rétrograder le sage vers la simple sensation de l'être, vers l'*instinct* végétatif, au gré des climats, au couchant des saisons. (Ste-Beuve.) Dans l'*instinct* consiste la première conséquence vitale de l'organisation, et pour ainsi dire l'essence de l'individualité animale ou végétale. (Bory de St-Vinc.)

— En parlant de l'homme, Mouvement intérieur et involontaire auquel on attribue les actes non réfléchis, les sentiments non délibérés, et, quelquefois, très-grande aptitude, propension irrésistible à faire quelque chose. C'est plutôt par instinct que par raison qu'il fait cela. Un secret instinct m'a poussé. J'ai eu un bon instinct, un malheureux instinct. L'instinct du crime. Avoir l'instinct de la guerre. C'est par un heureux instinct que j'ai évité ce danger. Tout ce qui doit me rassurer n'est que dans ma raison; l'*instinct* plus fort me parle tout autrement qu'elle. (J.-J. Rouss.) Quel est cet étrange *instinct* qui poussa Voltaire à être partout sensible et présent dans le passé? (E. Quinet.) Vous exciterez dans mon cœur cet *instinct* vivace d'affection aux causes perdues que tous les nobles cœurs conservent sans le savoir. (Ch. Nodier.) Nous n'écoutons d'*instincts* que ceux qui sont des nôtres. (La Font.) Conscience, *instinct* divin, immortelle et céleste voix! (J.-J. Rouss.) Votre pitié naturelle vous donne à la fin l'*instinct* de l'innocence et celui de la véritable grandeur. (B. de St-P.) Il y a un goût d'*instinct*, pour ainsi dire, et un goût de réflexion. (Trubl.) La nature donne à l'orateur cet *instinct* secret qui sent comme par inspiration ce qui sied et ce qui ne sied point. (D'Aguess.)

— Iconol. L'Instinct est représenté par un jeune homme saisissant les fruits qui sont sa [illegible] tête. Une peau de bête qui le couvre indique que ce don est particulier aux animaux.

INSTINCTIF, IVE. adj. Qui appartient à l'instinct; qui naît de l'instinct. Sentiment, mouvement instinctif. Facultés instinctives. Le poulet qui brise sa coque, la tortue marine à peine éclose qui se dirige en droite ligne vers l'élément qu'elle doit habiter; le fœtus qui dans le sein de sa mère prend la position la plus favorable, obéissent tous à des mouvements *instinctifs*. (Guérin.) C'est de la combinaison des forces *instinctives* et des perceptions qui nous viennent des sens que résultent nécessairement les facultés intellectuelles; et dès qu'un certain équilibre vient à s'établir entre l'intellect et l'instinct chez l'être convenablement organisé, la raison brille et l'éclaire. (Id.)

INSTINCTIVEMENT. adv. D'une manière instinctive, par instinct. Les animaux n'agissent qu'instinctivement.

I.

INSTINCTIVITÉ. s. f. Didact. Qualité, état de l'être instinctif. L'instinctivité des animaux.

INSTINCTUEL, ELLE. adj. (rad. *instinct*). Qui naît de l'instinct. Lois instinctuelles.

INSTIPENDIÉ, ÉE. adj. Qui n'est pas stipendié.

INSTIPULÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *in*, priv.; *stipula*, stipule). Bot. Qui n'a point de stipule.

INSTIPULÉ, ÉE. adj. Qui n'a pas été stipulé. Cette clause est instipulée.

INSTITEUR. s. m. Droit rom. Celui qui était préposé à un commerce ou à une entreprise quelconque pour le compte d'autrui.

INSTITOIRE. s. m. Dr. rom. Action indirecte que l'on donnait contre le maître d'un instituteur à la personne qui avait contracté avec ce dernier. || On dit aussi adjectivement Action insitoire.

INSTITUAIRE. s. m. Hist. Professeur qui expliquait les Institutes de Justinien.

INSTITUÉ, ÉE. part. pass. du v. Instituer. S'empl. adjectiv. Une fête instituée en l'honneur de saint Louis. Ordre institué par tel prince. Ces magistrats furent *institués* pour rendre la justice. (Acad.) Tous les spectacles ont été *institués* au nom de Dieu. (Baron Theis.) Ces ordres rigoureux du christianisme étaient *institués* au milieu des plaisirs du siècle. (Chateaub.) Dix-neuf ans de prison se sont déjà passés, et le tribunal *institué* par Elisabeth est au moment de prononcer le sort de l'infortunée reine d'Ecosse. (Mme de Staël.) Ce sacrifice est *institué* pour que Brahma donne à l'âme des ancêtres de l'enfant une demeure agréable dans d'autres corps. (Volt.)

INSTITUER. v. a. 1re conj. (du lat. *instituere*, fait de *in*, dans; *statuere*, établir). *J'institue, nous instituons, vous instituez. J'instituais, nous instituïons, vous instituiez. Que j'institue, que nous instituïons, que vous instituïez*, etc Etablir quelque chose de nouveau, donner commencement à quelque chose. Il se dit particulièrement des fêtes périodiques, des ordres religieux et militaires, des cérémonies et autres choses semblables. Jésus-Christ a institué les sept sacrements. Instituer une fête, des jeûnes, un ordre, une confrérie. Napoléon institua l'ordre de la Légion d'honneur. Instituer des tribunaux.

— Jurispr. *Instituer un héritier, instituer héritier*. Nommer son héritier. Faire quelqu'un son héritier par testament. Il institua son neveu son héritier.

— Mettre, établir en charge, en fonctions. Jésus-Christ institua saint Pierre comme son vicaire. Instituer un juge, un notaire. Un seigneur pouvait instituer ou destituer ses officiers comme il lui plaisait.

— S'INSTITUER. v. pron. S'établir soi-même. Il s'institua lui-même chef de cette entreprise.

— Être institué. Une religion qui prêchait le mépris de toutes les choses de la terre ne pouvait s'instituer sans obstacle à une époque de corruption complète.

INSTITUT. s. m. (pr. *ein-sti-tu*; du lat. *institutum*, fait de *instituere*, établir). Système de règles auxquelles une société d'hommes consent à s'assujétir, et particulièrement, Constitution d'un ordre religieux; règle de vie de cet ordre, manière de vivre sous cette règle. Louable, pieux, saint institut. Cela est de leur institut. Il ne faut pas toucher à leur institut.

— L'ordre même. Le chef d'un institut religieux. On doit savoir qu'Ignace brûlait de l'ambition de devenir chef d'*institut*. (Volt.)

— Titre de certaines sociétés savantes. L'institut de Boulogne.

— *Institut royal de France* ou simplement *Institut*. Première société savante de France établie à Paris. Après la suppression de toutes les académies en 1792, la constitution de l'an III, promulguée en 1794, ordonna la fondation d'un Institut national chargé de recueillir les découvertes, de perfectionner les arts et les sciences. Une loi de 1795 ordonna l'organisation de cet institut, qui, formé dans l'origine des quatre classes distinctes, se composa depuis 1816 de quatre académies. Depuis 1832, on en compte cinq: L'Académie française, l'Académie royale des Inscriptions et belles-lettres, l'Académie royale des Sciences, l'Académie royale des Beaux-Arts, l'Académie des Sciences morales et politiques. Chaque académie a son régime indépendant et la libre disposition des fonds qui lui sont affectés. Toutefois l'agence, le secrétariat, [illegible] la bibliothèque et les autres collections de l'Institut sont communs aux cinq académies. Les cinq académies de l'Institut tiennent annuellement une séance publique commune. Elles ont en outre une séance publique annuelle particulière à chacune d'elles; les académies élisent aux places vacantes dans leur sein. Les sujets élus sont confirmés par le roi. Elles distribuent annuellement des prix. Entrer à l'Institut. Etre reçu à l'Institut. Etre membre de l'Institut.

— Lieu où se tiennent les séances de l'Institut. Aller à l'institut.

— Hist. *Institut national*. Nom sous lequel l'Institut fut créé par la Convention en 1794. Il fut successivement nommé *Institut des sciences, lettres et arts*, puis *Institut de France*, *Institut imperial*, et enfin *Institut royal*.

INSTITUTES. s. f. pl. (du lat. *institutiones*, même signif.) Nom que les jurisconsultes romains donnaient pour titre à leurs traités élémentaires de droit. Les institutes les plus célèbres sont celles de Justinien, d'Ulpien, et celles de Gaius ou Commentaires. Celles de Justinien et de Gaius sont seules parvenues jusqu'à nous. Les institutes du dernier furent écrites sous Antonin le Pieux et celles de Justinien 300 ans plus tard. Elles sont toutes divisées en quatre livres. Les *Institutes* de Justinien ne furent qu'une imitation et le plus souvent une copie de celles qui les avaient précédées. (Ortolan.) || On dit aussi *institutes* au masculin.

— Absol. *Institutes*. Se dit des Institutes de Justinien. Etudier les Institutes. Un commentaire sur les Institutes. Savoir les Institutes.

— Par extension, Certains autres ouvrages élémentaires de jurisprudence. Les Institutes du droit français.

INSTITUTEUR, TRICE. s. (du lat. *institutor*, même signif.). Celui, celle qui institue, qui fonde, qui établit quelque chose. L'instituteur d'un ordre religieux. Instituteur des jeux olympiques. Institutrice d'une communauté religieuse.

— Celui, celle qui est chargé de l'instruction d'un ou de plusieurs enfants. L'instituteur d'un jeune prince. Bon, savant, sage instituteur. Habile institutrice. Aimables enfants, les prairies seront votre école, les fleurs vos alphabets, et Flore votre *institutrice*. (B. de St-P.)

— Dans le dernier sens, il se dit particulièrement De celui ou de celle qui tient une pension, une maison d'éducation, une école. C'est un digne instituteur. Institutrice fort distinguée. C'est un des instituteurs les plus renommés de la capitale. Avant d'établir une école de citoyens, on devrait établir une école d'*instituteurs*. (B. de St-P.)

— Dans un sens plus restreint et tout nouveau, Maître d'école. Ce mot est consacré en ce sens dans notre langue, par la loi du 28 juin 1833 sur l'instruction primaire, et par la circulaire adressée par M. Guizot, en juillet de la même année, à ces premiers précepteurs de l'enfance. Instituteur primaire. Instituteur communal. Ne vous y trompez pas: bien que la carrière de l'*instituteur* primaire soit sans éclat, bien que ses soins et ses jours doivent le plus souvent se consumer dans l'enceinte d'une commune, ses travaux intéressent la société tout entière, et sa profession participe de l'importance des fonctions publiques. (Guizot.) Il faut qu'un sentiment profond de l'importance morale de ses travaux soutienne et anime l'*instituteur*; que l'austère plaisir d'avoir servi les hommes, et secrètement contribué au bien public, devienne le digne salaire que lui donne sa conscience seule. (Id.)

— Fig. Se dit des choses. Le travail est un bon instituteur. Les premiers et les plus sûrs *instituteurs* de l'homme sont la douleur et le plaisir. (Boiste.) L'expérience est la seule *institutrice* de la raison humaine. (Garat.)

— adj. La reine Jeanne, fille de Louis XI, est institutrice de l'ordre de l'Annonciade.

INSTITUTION. s. f. (pr. *in-sti-tu-ci-on*). Action d'instituer, d'établir. L'institution d'un ordre religieux. L'institution de la pairie. L'institution des jeux olympiques. Institution des cours royales. Tout ce qui est d'*institution* humaine est sujet au changement. (Acad.) L'*institution* de l'armée est pour la défense de la patrie. (Louis XVI.) L'*institution* de la tragédie avait, chez ses inventeurs, un fondement de religion qui suffisait pour l'autoriser. (J.-J. Rouss.)

— La chose institué. Une bonne, louable, pieuse institution. Institution utile. Institution nouvelle, naissante. Institutions religieuses, politiques, nationales, patriotiques. Ils défendirent leurs institutions menacées. Je ne connais dans le monde d'*institutions* athées, que celles des bohémiens errants, sans foyer, sans patrie sous le ciel. (E. Quinet.)

— Éducation. L'institution de la jeunesse est d'une grande importance. Livre intitulé, Institution d'un prince. Peu usité en ce sens. L'éducation, l'*institution*, l'instruction, sont trois choses aussi différentes que la gouvernante, le précepteur et le maître. (J.-J. Rouss.)

— Établissement destiné à l'éducation et à l'instruction de la jeunesse, ou Pensionnat réunissant les éléments de l'instruction primaire et secondaire, dans lequel les élèves peuvent trouver toutes les ressources nécessaires pour les préparer aux études supérieures, dites de facultés. Tenir, ouvrir, diriger, établir une institution. Chef d'institution. Institution de jeunes gens, de jeunes demoiselles. L'institution est [illegible] des jeunes aveugles. Institution des sourds-muets. Pour qu'une *institution* atteigne convenablement son but, il faut que les avantages de l'instruction publique et ceux de l'éducation privée s'y trouvent combinés, de telle sorte qu'elle puisse, si cela est nécessaire, remplacer à la fois le collége et la famille. (Encycl.)

— Dr. can. Dans un sens générique, Bénéfice ou provision quelconque. || Dans un sens particulier, Concession d'un bénéfice de patronage par le supérieur collateur, sur la présentation d'un patron.

— Dr. rom. *Institutions*. Se dit quelquefois au lieu d'*institutes*, d'un abrégé de la jurisprudence romaine.

— Jurispr. *Institution contractuelle*. Donation faite par contrat de mariage, aux époux et aux enfants à naître du mariage, des biens qu'on laissera à son décès. Ce genre de disposition a les caractères d'une donation entre vifs et d'un testament. || *Institution d'héritier*. Nomination d'héritier. Dans les pays de droit écrit, Disposition par laquelle un testateur nommait son héritier; disposition qui était l'essence d'un testament; en sorte que l'omission de cette institution en opérait la nullité.

INSTITUTS. s. m. pl. V. INSTITUTES.

INSTRUCTEUR. s. m. Celui qui instruit. Peu d'auteurs se sont servis de ce mot dans l sens d'instituteur, de précepteur.

Ils sont tous parmi nous ce qu'étaient les apôtres
Avant qu'un feu divin fût descendu sur eux,
De leur siècle profane *instructeurs* généreux. (***)

— On l'emploie particulièrement pour désigner l'officier chargé d'enseigner aux jeunes soldats l'exercice et le maniement des armes. Manuel de l'instructeur.

— adjectiv. Capitaine instructeur.

— Palais. *Juge instructeur*. Juge chargé d'instruire un procès. C'est le même que le Juge d'instruction.

INSTRUCTIF, IVE. adj. Qui instruit. On le dit seulement des choses. Livre instructif. Discours instructif. Méthode instructive. Conversation instructive.

— Philos. Se dit quelquefois des sens de la vue, de l'ouïe, du toucher, par opposition au goût et à l'odorat, qui ne sont qu'affectifs. Sens instructif. Perceptions instructives.

INSTRUCTION. s. f. (pr. *in-struk-ci-on*; du lat. *instructio*, même signif.). En général, tout ce qui peut donner quelque connaissance d'une chose que l'on ignore; tout ce qui peut nous donner des éclaircissements sur quelque objet que ce soit. Education, enseignement. L'instruction des enfants, de la jeunesse. Travailler à l'instruction de quelqu'un. L'instruction des nouvelles recrues. Se consacrer à l'instruction. Répandre le bienfait de l'instruction. Toute l'Egypte a profité de leurs lumières, et Thèbes doit à leurs *instructions* d'avoir eu peu de mauvais princes. (Boss.) Il résolut d'augmenter ses connaissances et de les consacrer à notre *instruction*. (Barth.) L'*instruction* est sèche quand elle n'est pas ornée. (Condill.) Avec quelle docilité écoutait-il les *instructions* salutaires des prédicateurs évangélistes. (Flech.) Voilà quelques faibles idées des précautions avec lesquelles je voudrais qu'on donnât aux enfants les *instructions* qu'on ne peut quelquefois leur refuser. (J.-J. Rouss.) L'art de rendre l'*instruction* facile, agréable, attrayante. (Marm.) L'*instruction* a pour objet principal d'enrichir les facultés intellectuelles. (Matter.) Toujours la bonne *instruction* prévient les vices du jeune âge. (Haumont.)

— Connaissance, savoir, notions acquises. Il n'a pas d'instruction. C'est un homme sans instruction. Avoir de l'instruction, une grande instruction. L'homme sans *instruction* n'a pas atteint le complément de sa nature. (La Harpe.) A certains égards, il ne manquait pas au jeune Edouard de moyens d'*instruction*. (Defauc.)

L'*instruction* fait tout; et la main de nos pères
Grave en nos faibles cœurs ces premiers caractères,
Que l'exemple et le temps nous viennent retracer,
Et que peut-être en nous Dieu seul peut effacer
(Voltaire.)

— Connaissance qu'on donne à quelqu'un de certains faits, de certains usages qu'il ignore. Je vous le dis pour votre instruction. Faire un mémoire pour l'instruction de quelqu'un. Instruction sur la manière de se servir d'une chose.

— Ordres, explications, avis qu'une personne donne à une autre pour la conduite de quelque affaire, de quelque entreprise. Dans ce sens on l'emploie plus souvent au pluriel. Prendre les instructions de quelqu'un sur une affaire. Il a reçu vos instructions. Je ne puis m'écarter de mes instructions. Des instructions détaillées.

— Particulièrement, Ordres, explications écrites ou verbales qu'un prince, un gouvernement donne à son ambassadeur, à son envoyé, à son délégué, sur la manière de se conduire dans la mission dont il le charge. Cet ambassadeur partira aussitôt qu'il aura reçu ses instructions. Il ne s'est pas conformé à ses instructions. Ceci est contre mes instructions. Suivre ses instructions. Dresser des instructions. Instructions verbales. Instructions secrètes.

— *Instruction pastorale*. Mandement d'un évêque sur quelque point de doctrine.

— *Instruction publique*. Tout l'enseignement donné ou surveillé par l'Etat; c'est l'oppo[illegible] d'Instruction domestique. L'instruction publique se divise, en France, en trois grandes branches, l'enseignement, [illegible] [illegible]nistration. L'enseignement a trois degrés: il est primaire, secondaire ou supérieur. *L'enseignement primaire* se divise en deux degrés: élémentaire ou supérieur. Elémentaire, il embrasse tout ce qu'il est indispensable de savoir dans toutes les classes de la société; supérieur, il comprend les connaissances nécessaires au bourgeois, à l'artisan, à l'ouvrier qui se livre à l'industrie, c'est-à-dire toutes les notions usuelles sur les sciences mathématiques et physiques. Dans chaque département, il existe une commission d'examen, présidée par un recteur ou un inspecteur d'académie, pour délivrer les brevets d'instruction primaire. *L'enseignement secondaire* se divise également en deux degrés, dont l'un procure l'instruction générale, celle qui est nécessaire pour toutes les professions lettrées, l'autre, l'instruction speciale de chacune de ces carrières. Les colléges royaux et communaux, les institutions et les pensions, sont des établissements consacrés à l'instruction générale; les écoles forestière, militaire, de marine, don-

nent et complètent l'instruction spéciale. Les facultés sont généralement constituées en commission d'examen pour la collation des grades universitaires. L'*inspection* se divise en trois degrés : elle est primaire ou départementale, et à ce degré elle embrasse toutes les écoles primaires, élémentaires, supérieures ou normales ; elle est secondaire ou académique, et à ce degré elle embrasse tous les colléges royaux et communaux, toutes les pensions et les institutions; elle est supérieure ou générale, et à ce degré elle embrasse tous les établissements des instructions publiques, à l'exception des écoles spéciales.

— L'*administration* de l'instruction publique présente les degrés suivants : Le comité local pour les écoles primaires de la commune ; le comité d'arrondissement pour les écoles primaires d'arrondissement ; la commission de surveillance de l'école normale d'un ou de plusieurs départements ; le bureau d'administration pour le collége communal ; le conseil académique dans toutes les affaires de comptabilité, de discipline et d'instruction publique du ressort de l'Académie ; le conseil royal, présidé par le ministre pour toutes les affaires générales ; le ministre en sa double qualité de secrétaire d'État et de grand maître de l'Université.

— *L'instruction publique.* Se dit absolument du ministère de l'instruction publique. Employé à l'instruction publique.

— Jurispr. *Instruction d'une affaire, d'un procès.* Procédure qui met l'affaire, le procès en état d'être jugé. On le dit particulièrement en matière criminelle. Il s'entend surtout de la procédure écrite par opposition aux débats.

— *Instruction par écrit.* Procédure admise dans les affaires qui ne comportent pas une plaidoirie. L'affaire est mise alors au délibéré.

— *Instruction criminelle.* On appelle ainsi les investigations auxquelles il faut se livrer, les formalités qu'il faut remplir, la procédure qu'il faut suivre, les moyens qu'on emploie pour rechercher et convaincre l'auteur d'une action coupable et réprimée par la loi. Toute affaire de ce genre est soumise à une instruction préalable, pour s'assurer que le prévenu est traduit par des présomptions graves. Les magistrats chargés de diriger cette procédure se nomment juges d'instruction. Ils délivrent les mandats de comparution, de dépôt, d'amener et les mandats d'arrêt. C'est d'après leur décision que l'affaire suit son cours.

— Hist. *Instruction des Quarante.* Se dit de l'acceptation de la constitution *Unigenitus*, 1713, parce qu'elle fut faite par les évêques qui se trouvaient alors à Paris, au nombre de quarante, et qu'elle fut accompagnée d'une instruction explicative.

— Iconol. L'Instruction est figurée par un vieillard vénérable, dont l'aspect imposant imprime le respect. Sa robe violette est le symbole de la gravité qui lui convient, et un miroir, celui de la prudence.

INSTRUIRE. v. a. 4ᵉ conj. (du lat. *instruere*, qui signifie proprement Bâtir, construire ; dresser, former). *J'instruis, nous instruisons. J'instruisais. J'instruisis. J'instruirai. J'instruirais. Instruis, instruisons, instruisez. Que j'instruise. Que j'instruisisse. Instruisant. Instruit, instruite.* Enseigner quelqu'un, lui apprendre quelque chose, lui donner des leçons, des préceptes pour les mœurs, pour quelque science. Instruire la jeunesse, les enfants. Il fait instruire ses enfants. La meilleure manière d'*instruire* les autres, c'est de les conduire par la route qu'on a dû tenir pour s'instruire soi-même. (Condillac.) Il nous faut en riant *instruire* la jeunesse. (Molière.) On remarque qu'ils vivaient en bonne intelligence avec les riches et les puissants, auxquels ils se rendaient utiles en *instruisant* leurs enfants. (Anquetil.) Madame, dit le pasteur, je croyais vous *instruire*, et c'est vous qui m'instruisez. (J.-J. Rouss.) Voilà un jeune homme, ajouta l'archer, qui pourrait vous *instruire* mieux que moi. (L'abbé Prévost.)

— Avec un nom de chose pour sujet. Le malheur l'a instruit. Les exemples instruisent mieux que tous les préceptes. Il a fallu que les malheurs m'aient *instruit* pour m'apprendre ce que je ne voulait pas croire. (Fén.)

La nature, *instruisant* ses disciples fidèles,
Leur présente partout d'admirables modèles ;
Tous ses charmes, pour moi, deviennent superflus.
(L.-B. Saliens.)

— Par extension, en parlant des bêtes. Instruire un cheval, un chien. On instruit l'éléphant à se mettre à genoux. La nature instruit les animaux à chercher ce qui leur est ... nable.

— *Instruire à*, suivi d'un infinitif. Instruire à gouverner. Instruire un prince à gouverner. Instruire un enfant à dire la vérité. Instruire la jeunesse à respecter les vieillards.

Vous me donnez des noms qui doivent me surprendre,
Madame : on ne m'a pas *instruite* à les entendre.
(Racine.)

— Suivi d'un nom. Instruire les enfants aux bons sentiments. Instruire la jeunesse à l'amour de la vérité. Instruire un jeune homme aux armes, aux affaires.

Ici de Montansier la généreuse voix
Instruisit aux vertus l'héritier de nos rois.
(Vict. Fabre.)

Mon fils. . . . . . .
Va quitter mon palais pour voler dans vos rangs ;
Instruisez aux combats son précoce courage,
Qu'il en fasse sous vous le noble apprentissage.
(Delille.)

— *Instruire dans.* Instruire un prince dans la science du gouvernement. Instruire les enfants dans l'amour de la vérité. Instruire le prince dans la science du malheur.

— Racine a dit, par une heureuse antithèse, *Instruire dans l'ignorance*, pour Elever dans l'ignorance ; s'appliquer à être ignorant.

Ah ! si dans l'ignorance il le fallait *instruire*,
N'avait-on que Sénèque et moi pour le séduire?
(Racine.)

— *Instruire de.* Avertir, informer, donner connaissance de... J'instruirai votre famille de la conduite que vous tenez. J'instruirai un général, un ambassadeur de ce qui se passe. Instruisez-moi de ce que je dois faire. Il faut l'instruire des affaires du monde. Après nous avoir assurés que nous aurions de ses nouvelles le jour suivant, il disparut sans nous *instruire* de ce qu'il prétendait faire, ni même nous dire s'il était domestique du duc de Lerme. (Le Sage.)

— *Instruire par.* Il m'instruit par son exemple. Pour savoir exactement toutes ces choses, j'ai partout des pensionnaires qui ont soin de s'en informer et de m'en *instruire* par des mémoires qu'ils m'envoient. (Le Sage.) Quelques poëtes, au lieu de *par*, ont employé *de*. Il m'*instruisit* d'exemple au grand art des héros. (Volt.)

Instruisez-le d'exemple, et vous ressouvenez
Qu'il faut faire à ses yeux ce que vous enseignez.
(Corneille.)

— Cette expression a été reprise par l'Académie : donc ses décisions n'étaient pas sans appel. *Instruire d'exemple*, dit Voltaire, me paraît faire un très bel effet en poésie ; cette expression même semble y être devenue d'usage.

— *Instruire qui, quel, si.*

Ne pourra-t-on m'*instruire*
Qui commande en ces lieux ; quel est le sort d'Alzire;
Si Montèze est esclave et voit encor le jour?
S'il traîne ses malheurs en cette horrible cour?
(Voltaire.)

— *Instruire que.*

C'était pour nous *instruire*
Que souvent la raison suffit à nous conduire (Volt.)

— *Instruire combien.*

Je puis l'*instruire* au moins *combien* sa confidence
Entre un sujet et lui doit laisser de distance. (Racine.)

— Absol. Ce professeur instruit fort bien. Il sait fort bien instruire. Rien ne recule plus les progrès des connaissances qu'un mauvais ouvrage d'un auteur célèbre, parce qu'avant d'*instruire* il faut commencer par détromper. (Montesq.) La fin de tout écrivain est d'*instruire* ou de plaire, ou de plaire et d'*instruire* tout à la fois. (Condill.) L'écrivain *instruit* en donnant des connaissances, en dissipant des préjugés, en détruisant des erreurs, en combattant des vices et des ridicules. (Id.)

— Procéd. Mettre une cause, une affaire civile ou criminelle en état d'être jugée. Instruire un procès, une affaire. Instruire une cause par écrit. Magistrat chargé d'instruire les causes criminelles.

— *Instruire le procès de quelqu'un.* Lui faire son procès en matière criminelle. En ce moment on instruit son procès. ‖ Absol. dans le même sens, Instruire contre quelqu'un.

— S'INSTRUIRE. v. pron. Instruire soi. Aimer, chercher à s'instruire. Cet homme s'est instruit lui-même. Il a un grand désir de s'instruire, mais les moyens lui manquent. Il s'instruit dans telle science, dans tel art. On s'instruit mieux par la pratique que par la théorie. Il s'instruisit par ses propres yeux. S'instruire dans la vertu. Nous nous instruisons l'un l'autre de ce qui se passe aux lieux où nous sommes. Heureux ceux qui se divertissent en *s'instruisant* et qui se plaisent à cultiver leur esprit par les sciences ! (Fén.) Prétendez-vous l'épouvanter ou vous *instruire*? (Serv.) Après nous être *instruites* de l'état présent de mes affaires, Phénice me demanda quel parti je voulais prendre. (Le Sage.) Thalès *s'instruisit* des mystères de leur religion, et s'appliqua particulièrement à la géométrie et à l'astronomie. (Fén.) A l'avidité du corps qui cherche à se développer, succède l'avidité de l'esprit qui cherche à *s'instruire.* (J.-J. Rouss.) Voilà comment on tire parti du présent en *s'instruisant* dans l'avenir. (Id.) Il persistait à *s'instruire* dans plus d'un art. (Volt.)

Le lionceau se baigne en leur sang avec joie,
Il ne sait pas rugir, et *s'instruit* à la proie. (La Fosse.)

On jette Astyanax du sommet de ces tours,
D'où cet enfant si cher, en de plus heureux jours,
Pour *s'instruire* d'exemple amené par sa mère,
Vingt fois fut le témoin des exploits de son père.
(Racine.)

. . . . moment. Ces causes s'instruisent difficilement.

INSTRUISABLE. adj. des 2 g. Que l'on peut instruire ; qui est susceptible de recevoir l'instruction. Sinon instruit, du moins *instruisable.* (J.-J. Rouss.)

INSTRUISANT. part. prés. invar. du v. Instruire. Qui instruit. Une mère instruisant son fils.

INSTRUISANT, ANTE. adj. Qui est propre à instruire. Ce mot était usité sous le règne de Louis XIV. *Instructif* a pris sa place.

INSTRUIT, ITE. part. pass. du v. Instruire. S'empl. adjectiv. Le plus décidant personnage n'est pas toujours le mieux *instruit.* (Vauven.)

Mieux *instruite* aujourd'hui, cet autel qu'elle honore
N'est plus enfin l'autel d'un maître qu'elle ignore.
(Racine.)

. . . . . . Le sage, mieux *instruit*,
Les admire le jour, les observe la nuit (Delille.)

— *Instruit à.*

Du moins par votre exemple *instruite* aux attentats,
J'ai pu rompre des lois que vous ne gardez pas.
(Voltaire.)

— *Instruit de.* Peu instruit de la valeur des différents stades grecs, égyptiens, babyloniens, il les évalue tous à huit stades pour un mille romain. (M.-Brun.) Enfin les dieux se métamorphosèrent presque partout, et dès que nous fûmes *instruits* des secrets de la magie, nous nous métamorphosâmes nous-mêmes. (Volt.) Cette dame fut par la reine *instruite* de ce projet. (Dulaure.) Le roi de Sidon et la plupart de ceux qui opinèrent avec lui, *instruits* des intentions du grand roi, se déclarèrent pour la bataille. (J.-J. Barthél.) Sophie est *instruite* des devoirs et des droits de son sexe et du nôtre. (J.-J. Rouss.) Heureux le sage *instruit* des lois de la nature. (Del.)

Oh ! que ne puis-je, *instruit* des principes des choses,
Connaître les effets, approfondir les causes ! (Delille.)

— *Instruit dans.*

S'il est ingrat, madame ; ah ! toute sa conduite
Marque dans son devoir une âme trop *instruite.* (Rac.)

— *Instruit par.* Par la bouche d'Osmin vous serez mieux *instruite.* (Rac.) De nos jours, mieux *instruit* par l'expérience, il ne dirige plus contre la religion des persécutions directes. (B. Const.)

— *Instruit que.*

Bientôt de Jésabel la fille meurtrière,
Instruite que Joas voit encor la lumière. (Rac.)

. . . . . . Bérénice est *instruite*
Que vous voulez ici la voir seule et sans suite. (Id.)

— Absol. Qui a beaucoup de connaissances, de savoir. Un homme instruit, bien instruit. Cette dame est fort instruite. La femme n'est pas moins *instruite*, l'image des plaisirs disparaît à ses yeux devant l'image des devoirs. (Chateaub.) On n'est curieux qu'à proportion qu'on est *instruit ;* il sait précisément assez pour vouloir apprendre. (J.-J. Rouss.)

— Jurispr. Qui est en état d'être jugé. L'affaire est suffisamment *instruite.* (Acad.)

INSTRUMENT. s. m. (du lat. *instrumentum ;* formé de *in*, dans, et de *struere*, construire). En général, Outil, machine, appareil, ordinairement d'une invention ingénieuse, dont les arts relevés et les sciences se servent pour faire des opérations et des ouvrages d'un ordre supérieur et relevé. Instruments de chirurgie. Instruments de mathématiques. Instruments aratoires ou d'agriculture. Les instruments des arts mécaniques se nomment outils. Les instruments de chirurgie prennent le nom d'appareils. En physique et en mathématiques, des instruments de précision servent à tracer des figures, mesurer des distances, calculer les mouvements des astres, etc. Les instruments aratoires donnent à l'agriculture la puissance d'arracher du sein de la terre la nourriture des hommes. Instrument de bois, de fer, d'acier. Bon, mauvais instrument. Instrument délicat, parfait. Les premiers *instruments* aratoires, d'abord fort simples, soit en bois, soit en fer, soit de toute autre nature, ne furent qu'une défense pour la main, qu'un supplément à son action. (Encycl.) La chirurgie emploie au traitement des maladies la main seule ou armée d'*instruments.* (F. Ratier.) Dès l'enfance de l'art on dut s'aider d'*instruments*, et ceux qui servaient dans la vie usuelle se présentèrent les premiers ; bientôt on les fit fabriquer plus délicats et plus parfaits pour des usages spéciaux. (Id.) La bonne qualité des *instruments* est d'une grande importance en chirurgie, pour ne pas faire éprouver aux malades plus de douleur qu'il ne faut. (Id.)

Ces *instruments* utiles,
Cette arme du travail qui rend nos champs fertiles.
(Lesson.)

— Particulièrement en musique, Machine inventée et disposée par l'art pour exprimer les sons. Instrument à cordes. Instrument à vent. Instrument de bois, de cuivre. Instruments de percussion. Jouer d'un instrument. Connaître plusieurs instruments. Un concert de divers instruments. Le son d'un instrument. Un concert de voix et d'instruments. Joueur d'instrument. Quoique les auteurs ne disent rien de précis à cet égard, on a tout lieu de croire que les premiers *instruments* inventés ont été les *instruments* à percussion. (Castil-Blaze.) Les *instruments* à vent sont postérieurs. (Id.) Cet *instrument* me fait plaisir encore. (J.-J. Rouss.) On remarque que les aveugles mettent suffisamment de chaleur et d'âme dans l'exécution de morceaux adaptés aux divers *instruments.* (Dufau.) ‖ Se dit, dans un sens analogue, de la voix considérée comme organe de la parole ou du chant. La voix est le premier des instruments. Les aveugles apprécient d'après la voix, l'âge, la taille, souvent avec une justesse que pourront seuls comprendre ceux qui ont fait une savante analyse de l'*instrument* vocal. (Dufau.)

— Dans un sens figuré, Tout ce qui sert à une cause pour produire un effet. Se dit en parlant des personnes et des choses physiques ou morales. Les peuples et les sociétés ne sont que les *instruments* des hommes de génie. (Rayn.) C'est souvent par vanité, quelquefois par intérêt, que nous consumons notre vie dans la culture des arts ; nous en faisons les *instruments* de notre fortune. (Volt.) Toutefois, c'est un fait bien digne de remarque que la défectuosité de l'*instrument* intellectuel, chez les aveugles, ne dépasse jamais certaines limites. (Dufau.) On conçoit qu'il ne s'agit ici que des aveugles, chez qui l'organe qui sert d'*instrument* à l'intelligence n'a éprouvé aucune atteinte profonde. (Id.) La langue dont se servent les aveugles est un *instrument* d'emprunt dont on leur a montré l'usage : ils pensent dans une langue et parlent dans une autre. (Id.) La main est le premier et le principal *instrument* du chirurgien. (Ratier.) La langue est un *instrument* dont il ne faut pas faire crier les ressorts. (Rivar.) Force gens ont été l'*instrument* de leur mal. (La Font.)

Que tardez-vous, allez, et faites promptement
Elever de sa mort le honteux *instrument.* (Racine.)

On détache les nœuds, *instruments* du trépas ;
Il n'est plus temps : Iphis a vu sa dernière heure.
(Desaintanges.)

Du courroux de Junon rigoureux *instrument*,
Argus de ses cent yeux la veille incessamment. (Du.)

— Diplom. Acte, et dans une acception moins étendue, Titre propre à faire valoir des droits en justice, tels que des contrats, des actes publics, des traités de paix. Le 25 mars 1802 au soir (4 germinal an x), la paix avec la Grande-Bretagne fut signée, sur un *instrument* surchargé de corrections de tout genre. (Thiers.)

— Jurispr. Acte public ou privé destiné à constater un fait ou une convention et à en servir de preuve.

— Archit. *Instrument de sacrifices.* Se dit des objets servant chez les anciens à des usages sacrés, et dont la représentation forme des ornements d'architecture.

— Artill. *Instrument balistique.* Instrument qui sert au jet des bombes.

— Écon. polit. Les matières et les forces que la nature fournit gratuitement à l'homme, et dont il se sert pour créer des produits utiles. La chaleur, l'eau, la force des vents, sont des instruments naturels et gratuits de l'industrie. Quelques-uns de ces instruments sont devenus des propriétés. Les terres cultivables, les cours d'eau, sont des instruments naturels appropriés. Les économistes considèrent les instruments naturels par opposition aux instruments artificiels ou capitaux.

— Écrit. *Le vieux instrument, le nouvel instrument.* Se trouvent dans quelques-uns des Pères de l'Eglise, pour l'Ancien et le Nouveau Testament.

INSTRUMENTAIRE. adj. m. Jurispr. On ne l'emploie que dans cette location : *Témoin instrumentaire*, Celui qui assiste un notaire ou quelque autre officier public, dans les actes pour la validité desquels la présence des témoins est nécessaire.

INSTRUMENTAL, ALE. adj. (rad. *instrument*). Mus. Qui a rapport aux instruments, qui s'obtient au moyen des instruments. Musique instrumentale. Style instrumental. Concert instrumental. La partie instrumentale de cet opéra est très-difficile.

— *Chant instrumental.* On appelle ainsi en musique, les parties de chant confiées aux instruments, pour laisser reposer le chanteur, remplir les intervalles destinés au jeu de la scène ou varier le discours par des solos contrastés. Le chant vocal exprime les passions; l'action est réservée au chant *instrumental.* (Castil-Blaze.) Pour l'auditeur qui ne sait pas la musique, l'admiration causée par les combinaisons instrumentales est toujours incertaine et souvent assez singulièrement départie. (Ad. de la Fage). Souvent les musiciens expliqueront avec netteté et justesse les raisons qui font que tel morceau *instrumental* leur déplaît, tandis qu'ils ne sauront faire comprendre pourquoi tel autre les flatte. (Id.)

— Qui compose pour les instruments. Compositeur instrumental. Le compositeur *instrumental* courra souvent risque de n'être pas compris, et sous le rapport de l'exécution, l'instrumentiste restera toujours au-dessous du chanteur. (Castil-Blaze.)

— Qui sert d'instrument. La cause instrumentale. (Acad.)

INSTRUMENTAL. s. m. Gramm. Un des huit cas de la déclinaison sanscrite, que l'on appelle aussi Causatif.

INSTRUMENTATIF, IVE. adj. Qui sert à instrumenter.

INSTRUMENTATION. s. f. (pr. *in-stru-man-ta-ci-on*). Mus. Dans l'acception la plus générale, Art d'exprimer la musique par des instruments.

— Dans une acception moins étendue, Art de disposer les parties de l'harmonie de telle manière qu'elles soient convenablement rendues par les organes destinés à les exprimer, en tirant de ceux-ci tout l'effet possible. Dans ce ... moderne. Haydn, le père de la musique instrumentale, et Mozart, le créateur de l'accompagnement dramatique, furent les premiers qui surent tirent parti de l'*instrumentation*, celui-là dans ses belles symphonies, celui-ci dans ses opéras. (Encycl.)

INSTRUMENTÉ, ÉE. part. pass. du v. Instrumenter. S'empl. adjectiv. Partition bien instrumentée.

INSTRUMENTER. v. n. 1ʳᵉ conj. (du lat. *instrumentum*, acte judiciaire). Prat. Faire des contrats, des procès-verbaux, des exploits et autres actes publics. Les notaires ne peuvent instrumenter hors de leur ressort. Un huissier qui instrumente bien.

— v. a. Composer la musique instrumentale, écrire pour chaque instrument les parties qui, dans l'exécution d'une œuvre, forment l'harmonie. Instrumenter la partition d'un opéra, d'une symphonie. ‖ Dans le même sens, on dit absol. Ce compositeur instrumente savam... ment.

INSTRUMENTISTE. s. des 2 ... qui se livre à la culture d'un ou d... instruments. On s'est toujours born... d'habiles *instrumentistes*, et les av... rempli de la sorte qu'une moitié de l... tion. (Dufau.) Les organes de l'*in*... n'éprouvent pas une fatigue qui a... celle que ressentent par moments... teurs les plus robustes et les mieux... (De la Fage.) Dans l'exécution, l'*in*... s'inspire, s'anime, s'échauffe comm... teur ; mais ses inspirations demeure... indéterminées, vagues et indéfinissa...

— Se dit particulièrement d'un m... litaire. Le corps des instrumentistes...

INSTUDIEUX, EUSE. adj. (de ... et *studieux*). Qui n'est pas studieux... dieux enfant.

INSU. s. m. Ignorance de quelque ... que chose. On ne l'emploie que dans c... prépositives ou adverbiales, *A l'insu*... *insu, à votre insu.* Il s'est marié à l... parents. Il a fait cela à mon insu. N... quelquefois dirigés par nos passio... insu. Des gens vous promettent le s... le révèlent eux-mêmes, et à leur ... remuent pas les lèvres, et on les ... lit sur leur front et dans leurs yeux ;... travers de leur poitrine ; ils sont tr... (La Bruy.)

INSUAVE. adj. des 2 g. Qui n'est ... Odeur insuave.

INSUAVITÉ. s. f. Défaut, manq... vité. L'insuavité d'une odeur.

INSUBJUGUÉ, ÉE. adj. Qui n... subjugué. Il est encore insubjugué. ... subjuguée.

INSUBMERGÉ, ÉE. adj. Qui n'es... mergé. Les maisons insubmergées ... vahies par les fuyards.

INSUBMERGIBLE ou **INSUBM...** adj. des 2 g. Qui ne peut être subm... teau insubmersible.

INSUBORDINATION. s. f. (pr. ... *di-na-ci-on*). Défaut de subordination,... désobéissance. Il règne dans ce corps ... insubordination. Esprit d'insubordina... d'insubordination. Punir l'insubordi... discipline étant la vie de l'armée, ... réprimer trop sévèrement toute espè... *bordination.* (Gén. Le Couturier.) Ce... dans les hommes de l'état civil que l... naire de leur libre arbitre, devient ... militaire un acte d'*insubordination.* (S...

INSUBORDONNABLE. adj. des 2... peut être subordonné, qu'on ne peut ... à la subordination. A Paris, toutes l... sont insubordonnées par la faibless... maris, et la plupart *insubordonnable*... du pays. (Sall.)

INSUBORDONNÉ, ÉE. adj. Qui ... d'insubordination, qui manque fréqu... la subordination. Soldat insubordonn... insubordonnée.

INSUBORNÉ, ÉE. adj. Qui n'es... borné.

INSUBRE, INSUBRIEN, IENNE ... (du gaul. *is-ombra*, homme fort). G... ple de la Gaule cisalpine, qui habita... du Pô, entre l'Adda, le Tésin et ... dans le pays qui correspond à la lé... tuelle de Milan, et avait pour chef-li... lanum, aujourd'hui Milan.

INSUBSTANTIEL, ELLE. adj. (... *stan-ci-él*). Qui n'est pas substantiel ; q... de consistance, de solidité, qui ne ... sous les sens. Ces subtilités aiguës, ... *tielles*, auxquelles la philosophie s'a... quefois. (Mont.)

INSUBTIL, ILE. adj. Qui n'est ... Des discours insubtils.

INSUBTILEMENT. adv. D'une m... subtile. Ses tours sont faits insubtilem...

INSUCCÈS. s. m. Manque, défaut... Et la nature et l'*insuccès* des rem... imagine. (Parny.) Vespasien aurai... après dix années d'expiation, l'*insuc*... binus? (Toulotte.)

INSUCCESSIF, IVE. adj. Qui n'... d'une manière successive. Publicat... cessive.

... succulence. L'insucculence de cette ... connue

INSUCCULENT, ENTE. adj. Qu... succulent. Mets insucculent.

INSUCRÉ, ÉE. adj. Qui n'est pas ... fruit insucré.

INSUFFISAMMENT. adv. (pr. ... *man*). D'une manière insuffisante. J... que bien insuffisamment ce dont j'av... Je ne puis pourvoir que bien insuffis... leurs besoins.

INSUFFISANCE. s. f. (du lat. *ins*... même signif.). Incapacité, manque de ... Reconnaître son insuffisance pour ... Vous voyez l'insuffisance de mes m... reconn... insuffisance de ses discours... pourvoient à l'insuffisance de la loi. ... n'eut pas l'air de méconnaître l'*insu*... cette représentation. (De Pradt.) U...

Ce compositeur instrumente savamment, hardiment.

INSTRUMENTISTE. s. des 2 g. Musicien qui se livre à la culture d'un ou de plusieurs instruments. On s'est toujours borné à en faire d'habiles *instrumentistes*, et les aveugles n'ont rempli de la sorte qu'une moitié de leur destination. (Dufau.) Les organes de l'*instrumentiste* n'éprouvent pas une fatigue qui approche de celle que ressentent par moments les chanteurs les plus robustes et les mieux constitués. (De la Fage.) Dans l'exécution, l'*instrumentiste* s'inspire, s'anime, s'échauffe comme le chanteur; mais ses inspirations demeurent toujours indéterminées, vagues et indéfinissables. (Id.)

— Se dit particulièrement d'un musicien militaire. Le corps des instrumentistes.

INSTUDIEUX, EUSE. adj. (de *in*, négatif; et *studieux*). Qui n'est pas studieux. Cet instudieux enfant.

INSU. s. m. Ignorance de quelque fait, de quelque chose. On ne l'emploie que dans ces locutions prépositives ou adverbiales, *A l'insu de, à notre insu, à votre insu*. Il s'est marié à l'insu de ses parents. Il a fait cela à mon insu. Nous sommes quelquefois dirigés par nos passions à notre insu. Des gens vous promettent le secret, et ils le revèlent eux-mêmes, et à leur *insu*, ils ne remuent pas les lèvres, et on les entend; on lit sur leur front et dans leurs yeux; on voit au travers de leur poitrine; ils sont transparents. (La Bruy.)

INSUAVE. adj. des 2 g. Qui n'est pas suave. Odeur insuave.

INSUAVITÉ. s. f. Défaut, manque de suavité. L'insuavité d'une odeur.

INSUBJUGUÉ, ÉE. adj. Qui n'a pas été subjugué. Il est encore insubjugué. Nation insubjuguée.

INSUBMERGÉ, ÉE. adj. Qui n'est pas submergé. Les maisons insubmergées étaient envahies par les fuyards.

INSUBMERGIBLE ou **INSUBMERSIBLE.** adj. des 2 g. Qui ne peut être submergé. Bateau insubmersible.

INSUBORDINATION. s. f. (pr. *in-çu-bor-di-na-ci-on*). Défaut de subordination, désordre, désobéissance. Il règne dans ce corps une grande insubordination. Esprit d'insubordination. Acte d'insubordination. Punir l'insubordination. La discipline étant la vie de l'armée, on ne peut réprimer trop sévèrement toute espèce d'*insubordination*. (Gén. Le Couturier.) Ce qui n'est dans les hommes de l'état civil que l'effet ordinaire de leur libre arbitre, devient dans l'état militaire un acte d'*insubordination*. (Sicard.)

INSUBORDONNABLE. adj. des 2 g. Qui ne peut être subordonné, qu'on ne peut soumettre à la subordination. A Paris, toutes les femmes sont insubordonnées par la faiblesse de leurs maris, et la plupart *insubordonnables* par l'air du pays. (Sall.)

INSUBORDONNÉ, ÉE. adj. Qui a l'esprit d'insubordination, qui manque fréquemment à la subordination. Soldat insubordonné. Troupe insubordonnée.

INSUBORNÉ, ÉE. adj. Qui n'est pas suborné.

INSUBRE, INSUBRIEN, IENNE. adj. et s. (du gaul. *is-ombra*, homme fort). Géogr. Peuple de la Gaule cisalpine, qui habitait au nord du Pô, entre l'Adda, le Tésin et les Alpes, dans le pays qui correspond à la légation actuelle de Milan, et avait pour chef-lieu Mediolanum, aujourd'hui Milan.

INSUBSTANTIEL, ELLE. adj. (pr. *in-çub-stan-ci-èl*). Qui n'est pas substantiel; qui manque de consistance, de solidité, qui ne tombe pas sous les sens. Ces subtilités aiguës, *insubstantielles*, auxquelles la philosophie s'arrête quelquefois. (Mont.)

INSUBTIL, ILE. adj. Qui n'est pas subtil. Des discours insubtils.

INSUBTILEMENT. adv. D'une manière insubtile. Ses tours sont faits insubtilement.

INSUCCÈS. s. m. Manque, défaut de succès. Et la nature et l'*insuccès* des remèdes qu'il imagine. (Parny.) Vespasien aurait-il puni, après dix années d'expiation, l'*insuccès* de Sabinus? (Toulotte.)

INSUCCESSIF, IVE. adj. Qui n'a pas lieu d'une manière successive. Publication insuccessive.

succulence. L'insucculence de cette viande est connue

INSUCCULENT, ENTE. adj. Qui n'est pas succulent. Mets insucculent.

INSUCRÉ, ÉE. adj. Qui n'est pas sucré. Un fruit insucré.

INSUFFISAMMENT. adv. (pr. *ein-suf-fi-sa-man*). D'une manière insuffisante. Je n'ai reçu que bien insuffisamment ce dont j'avais besoin. Je ne puis pourvoir que bien insuffisamment à leurs besoins.

INSUFFISANCE. s. f. (du lat. *insufficientia*, même signif.). Incapacité, manque de suffisance. Reconnaître son insuffisance pour une chose. Vous voyez l'insuffisance de mes moyens. Il a reconnu l'insuffisance de ses discours. Les juges pourvoient à l'insuffisance de la loi. Napoléon n'eut pas l'air de méconnaître l'*insuffisance* de cette représentation. (De Pradt.) Un éloquent professeur de psychologie morale exprime volontiers par une plainte mélancolique l'*insuffisance* de cette contemplation familière. (Ste-Beuve.) L'*insuffisance* des récoltes jette l'État dans des embarras continuels. (Lav.)

On s'enferme avec art dans un noble silence,
La dignité souvent marque l'*insuffisance*. (Voltaire.)

INSUFFISANT, ANTE. adj. (du lat. *insufficiens*, formé de *in*, nég., et *sufficiens*, suffisant). Non suffisant, qui ne suffit pas. Moyens insuffisants. La raison est insuffisante pour pénétrer les mystères de la foi. Les idées trop sublimes et trop basses sont également *insuffisantes* et ne peuvent s'associer; il faut une raison à la portée du sexe et de l'âge. (J. J. Rouss.) Intéressez l'enfant à ne jamais faire d'efforts *insuffisants* ou superflus. (Id.) La seule harmonie est même *insuffisante* pour les expressions qui semblent dépendre uniquement d'elle. (Id.)

INSUFFLATION. s. f. (pr. *in-çuf-fla-ci-on*; du lat. *insufflatio*, dér. de *insufflare*, fait de *in*, dans; *sufflare*, souffler). Thérap. Action d'insuffler dans quelque partie du corps un gaz ou une vapeur, comme lorsqu'on fait entrer la fumée de tabac dans le rectum des asphyxiés, lorsqu'on souffle l'air dans la bouche des enfants nouveau-nés, chez lesquels les premiers mouvements de la respiration ne peuvent pas s'établir. Les anciens avaient reconnu les avantages de l'*insufflation* pulmonaire pour rappeler ces individus à la vie. (Percy.) Des observations nombreuses et très-concluantes ont prouvé que l'*insufflation* pulmonaire a été utile dans toutes sortes d'asphyxie. (Id.)

INSUFFLÉ, ÉE. part. pass. du v. Insuffler. S'empl. adjectiv. Gaz insufflé. Vapeur insufflée dans la poitrine d'une personne asphyxiée. Si tous les médecins ont reconnu les avantages de l'insufflation pulmonaire, il ne règne pas parmi eux le même accord sur les qualités de l'air *insufflé*. (Virey.)

INSUFFLER. v. a. 1re conj. (du lat. *insufflare*, formé de *in*, dans; *sufflare*, souffler). Thérap. Souffler, introduire à l'aide du souffle un gaz, une vapeur dans quelque cavité du corps. Insuffler de l'air dans la bouche d'un enfant nouveau-né. Il existe deux voies pour insuffler de l'air dans les poumons des asphyxiés. On a reconnu que, dans l'asphyxie des nouveau-nés, l'air de l'expiration était le meilleur à *insuffler* dans les poumons de ceux qui ont besoin de ce secours. (Virey.)

— s'INSUFFLER. v. pron. Être insufflé. Le meilleur air qui puisse s'insuffler dans la poitrine des nouveau-nés est celui de l'expiration.

INSUIVI, IE. adj. Qui n'est pas suivi. Il était seul à ce cours insuivi.

INSULAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *insularius*, *insularis*; fait de *insula*, île). Qui habite une île. Peuple insulaire. Nation insulaire.

— On dit substantiv. Un insulaire. Les insulaires de l'Océanie. Colomb ne négligea aucun des moyens qui pouvaient lui concilier les *insulaires*. (Raynal.)

— Ant. rom. Esclave qui habitait comme gardien dans une île ou un îlot de maisons. || Esclave exilé dans une île où il était employé à des travaux publics.

INSULAIRE. s. f. Chorégr. anc. Espèce de danse autrefois en usage. La chasse, les rats, les insulaires, sont des danses contemporaines les unes des autres.

INSULARITÉ. s. f. Didact. État d'un pays composé d'un ou de plusieurs îles. L'insularité des États britanniques. L'insularité primitive de l'ancien monde.

INSULÉ, ÉE. adj. Hist. nat. Qui offre des espaces comparables à des îles.

— Entom. Se dit des aréoles discoïdales de l'aile des insectes qui sont absolument sans connexion, soit avec les autres, soit avec la base de l'aile.

INSULTABLE. adj. des 2 g. Qui peut être insulté, attaqué. On peut insulter une place quand elle est *insultable*. (Bussy-Rabutin.)

INSULTANT. part. prés. du v. Insulter. Il est invariable. Des jeunes gens insultant la vieillesse. Des gens grossiers insultant les passants.

Mais un front menaçant à leur marche s'oppose,
L'aigle de Rome y flotte, *insultant* à leur cause.
(Belly.)

INSULTANT, ANTE. adj. Qui insulte, qui est propre à insulter. On ne le dit que des choses. Un luxe insultant. Orgueil insultant.

insultantes. Le méchant le craint et le fuit, il l'agace en se jetant hors de lui-même; il tourne autour de lui des yeux inquiets, il cherche un objet qui l'amuse; sans la satire amère, sans la raillerie *insultante*, il serait toujours triste, le ris moqueur est son seul plaisir. (J.-J. Rouss.) C'est un grand vice d'être avare et de prêter à usure; mais n'en est-ce pas un plus grand encore à un fils de voler son père, de lui manquer de respect, de lui faire mille *insultants* reproches? (Id.)

Dont la morgue *insultante*, à quiconque l'écoute,
Interdit la réplique, et s'indigne d'un doute. (Chabas.)

— *Insultant pour*. L'inscription qui est à Paris à la Porte St-Denis, et qu'on lui a reproché, est, à la vérité, *insultante* pour les Hollandais; mais elle ne contient pour Louis XIV aucune louange révoltante. (Volt.)

INSULTE. s. f. (du lat. *insultatio*; fait de *insultare*, insulter). Outrage, injure, mauvais traitement de fait ou de parole, avec dessein prémédité d'offenser. Faire insulte à quelqu'un. Faire une insulte, des insultes à quelqu'un. Recevoir une insulte. Une insulte grossière, une insulte grave. De telles insultes veulent une éclatante réparation. Les punitions, chez les Japonais, sont regardées comme la vengeance d'une *insulte* faite au prince. (Montesq.) Pour qui fait son devoir l'*insulte* est sans affront. (Arnault.)

— En termes de guerre, Coup de main, attaque brusque et vive. Cette place est hors d'insulte. Il faut mettre ce poste à l'abri de toute insulte. Vous étiez là exposés aux insultes de l'ennemi. Le comte de Nassau entra en Picardie et emporta d'*insulte* la ville de Guise. (Mézeray.)

— Ce mot était autrefois du genre masculin. Boileau a dit :

Évrard seul en un coin prudemment retiré,
Se croyait à couvert de l'*insulte* sacré.

Et encore :

Deux puissants ennemis. . . . . .
A mes sacrés autels font un profane *insulte*.

INSULTÉ, ÉE. part. pass. du v. Insulter. S'empl. adjectiv. Une personne, une dame insultée.

Tous ces bords couverts de saules non plantés,
Et de noyers souvent du passant *insultés*. (Boil.)

INSULTER. v. a. 1re conj. (du lat. *insultare*, même signif.). Maltraiter, outrager quelqu'un de fait ou de paroles, de propos délibéré. Insulter quelqu'un, l'insulter de paroles, par des paroles, par écrit, par sa conduite. Il l'a insulté publiquement. Il est venu m'insulter jusque chez moi. Insulter une femme par des propos, par des propositions qui outragent sa pudeur. Des pirates insultèrent leur pavillon. Il *insulte* violemment dans ses lettres l'Académie dans laquelle il sollicita depuis une place. (Volt.)

Insulter une femme est tout votre courage.
— Qui la défend trop bien l'*insulte* davantage.
(C. Delavigne.)

Lorsqu'un lâche des morts ose *insulter* la cendre,
Quels respects les vivants peuvent-ils en attendre?
(Le Bailly.)

— Poét. et fig. Se dit des choses.

Ils s'animent l'un l'autre, et la lourde cognée
Insulte la forêt par le temps épargnée. (Bacur-Lorm.)

— *Insulter à*. Manquer à ce qu'on doit aux personnes ou aux choses. Insulter aux malheureux, à la misère, aux misérables. Insulter à la raison, au bon sens, au bon goût. A Dieu ne plaise que je veuille *insulter* à vos déplaisirs. (J.-J. Rouss.) Et cessez d'*insulter* à mon fils malheureux. (Volt.) Nous *insultons* à la crédulité des Indiens. (Id.) C'est *insulter* à la loi que d'insulter ceux qui sont armés en son nom. (De Juss.)

Ce même Agamemnon à qui vous *insultez*,
Il commande à la Grèce, il est mon père, il m'aime.
(Racine.)

Achille seul, Achille à son amour s'applique!
Voudrait-il *insulter* à la crainte publique? (Id.)

De Jupiter sur nous le bras appesanti
Livre aux enfants d'Argos leur malheureuse proie,
Sinon vainqueur *insulte* aux désastres de Troie. (Del.)

— Fig. Leur faste insulte à la détresse publique. Leur allégresse insulte à ma douleur.

— *Insulter contre*. S'est dit pour s'irriter, se révolter. *Insultant* contre le premier qui s'opposait à son avis. (Pasc.)

— *Se laisser insulter*. On ne doit jamais se laisser insulter.

. . . . . Le bien ne saurait me tenter,
Dès qu'il faut pour l'avoir se laisser *insulter*. (Dest.)

— Art milit. Attaquer vivement et à découvert. Insulter une place. Insulter les dehors d'une place. Insulter une demi-lune. On *insulta* le chemin de la basse ville. (Volt.) Il était nécessaire d'y entretenir une flotte, pour empêcher les vaisseaux suédois d'*insulter* la province (Id.) Avec le temps les Anglais *insultèrent* le pavillon des Européens, qui se virent réduits à ne plus naviguer que sous convoi. (Rayn.)

— Absol. L'empire de la mer a toujours donné aux peuples qui l'ont possédé une fierté naturelle, parce que se sentant capables d'*insulter* partout, ils croient que leur pouvoir n'a pas plus de bornes que l'Océan. (Montesq.)

— s'INSULTER. v. pron. Se maltraiter, s'outrager de fait ou de paroles. Ces deux hommes ne font que s'insulter.

INSULTEUR. s. m. Néol. Celui qui insulte habituellement, qui fait métier d'insulter. Insulteurs à gages. Insulteur public.

INSUPÉRABLE. adj. des 2 g. Qui ne peut

INSUPERBE. adj. des 2 g. Qui n'a pas d'orgueil.

INSUPERFLU, UE. adj. Qui n'est pas superflu.

INSUPPLANTÉ, ÉE. adj. Qui n'a pas été supplanté. Il est encore insupplanté.

INSUPPLIÉ, ÉE. adj. Qui n'est pas supplié.

INSUPPORTABLE. adj. des 2 g. Qui ne peut être supporté, souffert. Des douleurs insupportables. Un joug insupportable. J'avais un mal de tête insupportable.

— Qui est extrêmement fâcheux, désagréable. Un homme insupportable. Il devient insupportable. Humeur, façon d'agir, air insupportable. Avoir des manières insupportables. Cet homme est d'un orgueil insupportable. Leur conduite inégale déplaisait à leurs alliés, et était encore plus *insupportable* à leurs sujets. (Boss.) Les confrères à qui nous avons faussé compagnie étaient des personnes d'un fort mauvais caractère, et dont la société commençait à nous devenir *insupportable*. (Le Sage.) Les caractères exaltés dans les gens vulgaires sont *insupportables*. (Chateaub.)

INSUPPORTABLEMENT. adv. D'une manière insupportable. Ouvrage insupportablement long.

INSUPPORTÉ, ÉE. adj. Qui n'est pas supporté. Cette solive, insupportée comme elle est, pourrait tomber.

INSUPPRIMÉE, ÉE. adj. Qui n'est pas supprimé.

INSÛRETÉ. s. f. Défaut, manque de sûreté. Il ne voudrait pas demeurer dans cette maison à cause de son insûreté.

INSURGÉ, ÉE. part. pass. du v. Insurger. Révolté. S'empl. adjectiv. Une nation insurgée. Des peuples insurgés.

— substantiv. Les insurgés se portèrent sur la ville. Il était du nombre des insurgés. L'armée des insurgés. Un parti, une troupe d'insurgés.

INSURGENCE. s. f. Insurrection d'une certaine contrée; l'état des insurgents.

INSURGENTS. s. m. pl. Hist. Certains corps de troupes hongroises levées extraordinairement pour le service de l'État. Les insurgents s'assemblèrent.

— Révoltés, rebelles. Dans ce sens, on dit plutôt insurgés.

INSURGER. v. a. 1re conj. (ét. lat., *in*, contre; *surgere*, se lever). Soulever contre le gouvernement. Insurger une nation. Insurger un peuple.

— s'INSURGER. v. pron. Se soulever, se révolter. Toute la nation s'insurgea. Les provinces s'insurgèrent.

INSURMONTABLE. adj. des 2 g. Qu'on ne peut surmonter. Nous avons rencontré des obstacles insurmontables. Des difficultés insurmontables. Avoir une envie de dormir insurmontable. On comprend qu'aucun obstacle *insurmontable* ne vient arrêter le progrès de l'aveugle dans la musique. (Dufau.) Le pays nous présentait à chaque pas des difficultés *insurmontables*. (Chateaub.) Quoique doux dans son enfance, il avait une opiniâtreté *insurmontable*. (Volt.) La gloire ne voit point d'obstacles *insurmontables*. (Delille.)

INSURMONTABLEMENT. adv. D'une manière insurmontable.

INSURMONTÉ, ÉE. adj. Qui n'a pas été surmonté. Ces obstacles sont restés insurmontés.

INSURPRENABLE. adj. des g. Qui ne peut être surpris. Ce poste est insurprenable.

INSURPRIS, ISE. adj. Qui n'éprouve pas de surprise. || Qui n'a pas été surpris.

INSURRECTEUR, TRICE. adj. Qui s'insurge; qui excite une insurrection. Comité insurrecteur. Un ordre du comité insurrecteur.

INSURRECTION. s. f. (pr. *in-çur-rek-ci-on*, ét. lat., *in*, contre; *surgere*, se lever. Soulèvement contre le gouvernement. En employant ce mot, on y attache ordinairement une idée de droit et de justice. L'insurrection des Grecs ou l'insurrection grecque. L'insurrection fait des progrès. Être en insurrection. Insurrection générale. La Convention déclara que lorsque le corps social, ou lorsqu'un des membres du corps social était opprimé, l'insurrection était pour le peuple et pour chaque portion du peuple le plus sacré des droits et le plus saint des devoirs. (Encycl.) Il y a eu constamment des *insurrections* depuis l'organisation des hommes en société. (Id.) A coup sûr, nous ne blâmerons pas ces *insurrections* toutes nationales d'une nation conquise, dirigées contre l'étranger dont elles portent le joug. (Roques.) La France, depuis le commencement de la monarchie, a été le théâtre d'une longue série d'*insurrections*. (Id.) Les Crétois, pour tenir les premiers magistrats dans la dépendance des lois, employaient un moyen bien singulier; c'était celui de l'*insurrection*. (Montesq.)

— Fig. L'insurrection des esprits.

— Ce mot se trouve dans les auteurs du XVIe siècle. La conclusion fut d'envoyer devers le roi, pour l'avertir de l'*insurrection* du peuple, qui avait ainsi tué et chassé les nobles de la ville de Gênes. (Jean d'Auton.)

— Iconol. L'insurrection est représentée par une femme

elle s'appuie sur une colonne, symbole de la force, et elle foule aux pieds un joug rompu; jette avec indignation les chaînes qu'elle vient de briser, et tient de la main droite une pique surmontée d'un bonnet de liberté.

INSURRECTIONNEL, ELLE. adj. (pr. *in-çur-rèk-ci-on-nel*). Qui tient de l'insurrection. Mouvement insurrectionnel.

INSURRECTIONNELLEMENT. adv. (pr. *in-çur-rèk-ci-o-nè-le-man*) D'une manière insurrectionnelle, par l'insurrection, par la révolte.

INSUSCEPTIBLE. adj. des 2 g. Qui n'a pas de susceptibilité, qui n'est pas susceptible. Ils avaient toujours opposé le corps de ceux de la religion *insusceptible* de division. (Mém. du duc de Rohan.)

INSUSPECT, ECTE. adj. Qui n'est pas suspect.

INTACHÉ, ÉE. adj. Qui n'a point de taches. Objet intaché.

INTACT, ACTE. adj. (pr. *ein-taktt ;* ét. lat., *intactus*, entier ; formé de *in*, nég. ; *tangere*, toucher). A quoi l'on n'a point touché, dont on n'a rien retranché. Le dépôt s'est trouvé intact.

— Par extens. Sain, entier, qui n'a point souffert d'altération. Monument resté intact. Les objets trouvés dans ce tombeau paraissent aussi intacts que lorsqu'ils y furent placés. Meubles intacts.

— Fig. Réputation intacte. Vertu, probité intacte. Honneur intact. Matière intacte.

Mon honneur est très-*intact*, et pour peu
Qu'on l'eût blessé, l'on aurait vu beau jeu. (Voltaire.)

— *C'est un homme intact.* C'est un homme auquel on n'a jamais eu le droit de reprocher rien de contraire à la probité.

INTACTILE. adj. des 2 g. Phys. Qu'on ne peut toucher, qui échappe au sens du tact. La lumière est intactile.

INTACTILITÉ. s. f. Phys. Qualité de ce qui ne peut se toucher.

INTAILLE. s. f. (de l'ital. *intaglio*, gravelure, ciselure). B.-arts. Gravure en creux sur pierre précieuse.

INTAILLÉ, ÉE. adj. (pr. *in-ta-ié*). Qui n'est point taillé.

INTANGIBILITÉ. s. f. Qualité de ce qui est intangible.

INTANGIBLE. adj. des 2 g. Qui ne peut être touché, qui échappe au tact. Ce mot a été employé par Voltaire.

INTANNÉ, ÉE. adj. Techn. Qui n'a point été tanné. Cuir intanné.

INTARI, IE. adj. Qui n'est pas tari. Fossé intari.

INTARISSABLE. adj. des 2 g. Qui ne peut tarir, être tari, épuisé. Se dit proprement des eaux. Source intarissable. Fontaine intarissable. L'eau qui découle de toutes parts y forme de petits ruisseaux *intarissables*. (Barth.)

— Par extens. Des pleurs, des larmes intarissables.

— Par anal. Une mine, une carrière intarissable.

— Fig. Qui ne s'épuise point. Imagination intarissable. Erudition intarissable. Source intarissable d'érudition. La veine de ce poète est intarissable. Le babil de cette femme est intarissable. C'est pour nous un sujet de conversation *intarissable*. (Barth.) Le sentiment de la Divinité est une source *intarissable* de consolations. (Malv.) C'est par un effet de ces sentiments ineffables et de ces instincts universels de la Divinité, que l'ignorance est devenue la source *intarissable* de nos plaisirs. (B. de St-P.)

INTARISSABLEMENT. adv. D'un manière intarissable.

INTAXÉ, ÉE. adj. Qui n'est soumis à aucune taxe. Marchandise intaxée.

INTÉGRABLE. adj. des 2 g. Math. Qui peut être intégré.

INTÉGRAL, ALE. adj. (du lat. *integer*, entier). Total, entier. Payement intégral. Restitution intégrale. Le renouvellement intégral d'une chambre législative.

— Math. *Calcul intégral.* Celui par lequel on remonte des incréments infiniment petits aux quantités finies dont ils dérivent ; le calcul qui a pour objet la considération des différences inverses, nommées aussi sommes *intégrales* ou *intégrales*. Le calcul intégral est encore fort imparfait.

— substant. *L'intégrale d'une quantité différentielle.* La quantité finie dont cette différentielle est l'incrément infiniment petit. || *Intégrale fluente.* Vitesse avec laquelle chaque portée d'une étendue se trouve décrite, lorsque cette étendue est engendrée par le mouvement d'une autre étendue.

INTÉGRALEMENT. adv. En totalité. Ces sommes ne purent être payées intégralement. La Chambre des députés fut renouvelée intégralement.

INTÉGRALITÉ. s. f. (rad. *intégral*). État d'une chose complète, entière.

INTÉGRANT, ANTE. adj. (ét. lat. *integer*, entier). Phil. Qui contribue à l'intégralité d'un tout, à la différence des parties essentielles, sans lesquelles une chose ne saurait exister. Ne s'emploie qu'avec le mot partie. Les bras, les jambes font partie intégrante du corps humain.

— Fig. Notre opinion fait partie intégrante de nous-mêmes ; qui la combat, nous offense. La vertu est une partie *intégrante* du bonheur. (Abrass.)

— Phys. *Molécules intégrantes.* Les plus pe- [illegible] minéral puisse être divisé sans que sa nature éprouve aucune altération. On donne aussi cette épithète aux atomes des corps simples.

INTÉGRATION. s. f. (pr. *in-té-gra-ci-on ;* rad. *integral*). Math. Action d'intégrer.

INTÈGRE. adj. des 2 g. (du lat. *integer*, intègre, irréprochable). Qui est d'une probité incorruptible, qui pratique la justice dans sa rigueur la plus scrupuleuse. Un homme intègre, un juge intègre. Chacun doit aimer son pays, être *intègre* et courageux, tenir sa foi, même aux dépens de sa vie. (J.-J. Rouss.) Le sénat de l'aréopage est le plus ancien, et néanmoins le plus *intègre* des tribunaux d'Athènes. (Barthélemy.) Je crois que nous aurons affaire à des juges *intègres*. (Volt.)

— Se dit aussi en parlant des choses. Une vertu intègre.

INTÉGRÉ, ÉE. part. pass. du v. Intégrer. S'empl. adjectiv.

INTÉGRER. v. a. 1re conj. (rad. *intégral*). L'é se change en è devant une syllabe muette. *J'intègre, tu intègres, il intègre*, etc. Math. Trouver l'intégrale d'une quantité différentielle. Intégrer une différentielle.

INTÉGRIFOLIÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *integer*, entier ; *folium*, feuille). Bot. Qui a des feuilles entières. Plante intégrifoliée.

INTÉGRIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *integer*, entier ; *forma*, forme). Minér. Dont la forme se montre dans toute son intégrité. Se dit d'une variété d'arragonite composée de quatre octaèdres primitifs, réunis sans aucune pénétration, de sorte que la forme primitive s'y montre dans toute son intégrité.

INTEGRITÉ. s. f. (rad. *intègre*). État d'un tout, d'une chose qui a toutes ses parties. Cela détruit l'intégrité du tout. Il a remis le dépôt dans toute son intégrité. Conserver l'intégrité du territoire. Ce monument est encore dans son intégrité, dans toute son intégrité. Un ouvrage n'a pas toute son intégrité lorsqu'il n'est pas achevé.

— Fig. Défendre l'intégrité de ses droits.

— Par extens. État d'une chose saine et sans altération. Les parties du corps étaient dans leur intégrité. Garder des fruits, des fleurs d'une année à l'autre dans leur intégrité. Quelques précautions que l'on prenne pour conserver les substances naturelles dans leur intégrité, on y réussit difficilement. On conserve un embryon dans son intégrité en le mettant dans un vase plein d'esprit de vin.

— On dit en théologie, que la matière et la forme sont nécessaires à l'intégrité du sacrement. Le confesseur lui doit imposer une pénitence légère, pour l'*intégrité* du sacrement. (Pasc.)

— Fig. Vertu, qualité d'une personne intègre qui pratique la justice avec l'exactitude la plus scrupuleuse. Grande intégrité. Parfaite intégrité. L'intégrité d'un juge. Tenter, corrompre l'intégrité de quelqu'un. L'intégrité des mœurs. Quelles que soient les lumières et l'*intégrité* des juges, leurs arrêts tiennent souvent à ceux du sort. (Mil.) La confiance que l'on a dans leur *intégrité* donne à leurs institutions une force qui les fait valoir, et prévient les abus. (J.-J. Rouss.) Caton allait droit au bien public, mais d'un air farouche : l'austérité de ses mœurs était inséparable de l'*intégrité* de sa vie. (St-Evrem.) Les brigues et les partialités corrompent l'*intégrité* de la justice. (Boss.)

— Se prend quelquefois pour Pureté, chasteté absolue, en parlant des femmes. Que sert l'*intégrité* du corps, si l'on n'a pas celle de l'âme ? (Abrass.)

— Littér. S'est dit quelquefois de la Dernière partie d'un poème épique. L'*intégrité* de l'action est une des règles de la poésie. (Le P. le B.)

INTÉGROSTOME. adj. des 2 g. (du lat. *integer*, entier ; et du gr. στόμα, bouche). Conchyl. Dont l'ouverture est entière en devant. Coquille univalve intégrostome.

INTÉGUMENT. s. m. (du lat. *integere*, couvrir). Hist. nat. Tégument, enveloppe.

INTEINT, EINTE. adj. Techn. Qui n'est pas teint. Etoffe inteinte.

INTELLECT. s. m. (pr. *ein-tèl-lèktt ;* du lat. *intellectus*, entendement). Philos. Faculté de l'âme que l'on nomme aussi l'entendement ; l'âme en tant qu'elle conçoit. L'*intellect* est commun à l'homme et à la bête. (Encycl.) L'attention, la comparaison, le raisonnement, la méthode, l'abstraction, l'analyse, la mémoire, tous les éléments dont se compose l'*intellect* humain, sont en eux comme en nous. (Dufau.)

— Scolast. *Intellect agent.* Faculté intellectuelle qui s'approprie les espèces et décompose les idées. || *Intellect patient.* Faculté intellectuelle qui reçoit passivement les espèces que lui envoient les objets extérieurs.

— S'empl. aussi dans le style badin.

Tout, suivant l'*intellect*, change d'ordre et de rang,
Les Mores d'aujourd'hui peignent le diable blanc.
(Regnier.)

INTELLECTIBILITÉ. s. f. (rad. *intellect*). Scolast. Intelligence, faculté de comprendre.

INTELLECTIF, IVE. adj. (rad. *intellect*). Qui appartient à l'intellect. Ne s'emploie guère qu'au féminin, et dans ces locutions, Faculté, puissance intellective.

INTELLECTION. s. f. (pr. *in-tèll-lèk-ci-on ;* rad. *intellect*). Philos. Action, acte de l'esprit [illegible] siens divisent nos idées en trois classes, les idées de sensation, d'imagination et de pure *intellection*. (Jouffr.)

INTELLECTIVE. s. f. (rad. *intellect*). Intelligence, compréhension.

INTELLECTUALISÉ, ÉE. part. pass. du v. Intellectualiser. S'empl. adjectiv. Les sensations *intellectualisées* de la vue et de l'ouïe, appréciant le beau, et communiquant immédiatement avec le cerveau. (Virey.)

INTELLECTUALISER. v. a. 1re conj. (rad. *intellect*). Philos. Elever au rang des choses spirituelles. Mot employé dans le système de Kant.

— S'INTELLECTUALISER. v. pron. Être intellectualisé.

INTELLECTUALITÉ. s. f. (rad. *intellect*). Philos. Qualité des choses intellectuelles.

INTELLECTUEL, ELLE. adj. (rad. *intellect*). Qui appartient à l'intellect, qui est dans l'entendement. La faculté intellectuelle. L'espérance et la foi sont des vertus intellectuelles. Objet intellectuel. Vérités intellectuelles. La première des qualités intellectuelles est le bon sens. J'ai vu, à la vérité, dans un très-petit nombre de cas, quelques symptômes d'un dérangement *intellectuel* se manifester chez de jeunes aveugles. (Dufau.) La faculté *intellectuelle* est d'un ordre supérieur à la faculté sensitive. (B. de St-P.) Les objets *intellectuels* modéraient les impressions des objets sensibles. (J.-J. Rouss.)

— Se dit aussi dans le sens de Spirituel, en opposition à Matériel. L'Âme est une substance intellectuelle, un être intellectuel. Les anges sont des substances purement intellectuelles.

— Philos. *Sens intellectuel.* Se dit quelquefois de la Vue, du toucher et de l'ouïe, par lesquels notre intelligence recueille plus de notions qu'elle n'en obtient par le goût et l'odorat. Ceux-ci s'appellent par opposition *sens affectifs*. Le sens intellectuel par excellence est la vue, qui ne nous donne ni plaisir, ni peine physique, mais seulement des notions des objets. || *Sensibilité intellectuelle.* Se dit de la Faculté que nous avons d'être affectés de plaisir ou de peine par l'exercice ou l'immobilité de notre intelligence. La curiosité, l'ennui, sont des phénomènes qui résultent de notre sensibilité intellectuelle. La sensibilité intellectuelle est une des nuances de la sensibilité interne.

INTELLECTUELLEMENT. adv. Dans l'intelligence, d'une manière purement intellectuelle.

INTELLIGEMMENT. adv. (pr. *ein-tel-li-ja-man ;* rad. *intelligence*). Avec intelligence. Cet avocat est versé dans ces matières, il en parle fort intelligemment.

INTELLIGENCE. s. f. (du lat. *intelligentia ;* de *intelligere*, connaître ; dont les racines sont *intus*, en dedans ; *legere*, choisir ; lecture ou perception intérieure, qui nous donne une parfaite connaissance des choses). Compréhension, faculté active qui choisit, et par conséquent juge ou pèse la valeur entre plusieurs idées, qu'elle compare afin de préférer la meilleure ; faculté intellective, capacité d'entendre, de concevoir, de comprendre ; l'esprit en tant qu'il conçoit. L'intelligence humaine. Le développement de l'intelligence. Avoir l'intelligence vive, prompte, dure, tardive. Cet enfant est plein d'intelligence. Il est sans intelligence. Ce livre est à la portée de toutes les intelligences. Cela surpasse mon intelligence. Nous différons surtout par les besoins, qui sont une suite de nos habitudes, et qui, se multipliant à proportion du progrès des arts, développent par degrés notre sensibilité et notre *intelligence*. (Condill.) L'objet du bon sens me paraît se rencontrer dans ce qui est facile et ordinaire ; et c'est à l'*intelligence* à faire concevoir ou imaginer des choses plus composées et plus neuves. (Id.) Avoir une vaste *intelligence*. (Boss.) Illustres écrivains, semblables à la Vénus de Lucrèce, sans vous rien ne se fait d'agréable dans la sphère de l'*intelligence*, et n'est permanent dans les champs de la mémoire. (B. de St-P.) La plus petite herbe suffit pour confondre l'*intelligence* humaine. (Volt.) L'élan, l'aspiration vers le vrai n'est rien autre chose que la prière de l'*intelligence*. (Ed. Quinet.)

— Se dit quelquefois en parlant des animaux. L'éléphant a beaucoup d'intelligence. L'intelligence du cheval, du renard, du chien. La nature a donné cette *intelligence* aux animaux timides. (Buff.)

— Connaissance approfondie, compréhension nette et facile. Parfaite intelligence. Grande intelligence. Il m'a donné l'intelligence de ce passage. Il a l'intelligence des écritures. Ce négociant, ce commis a une grande intelligence des affaires. Un mauvais commentateur obscurcit quelquefois un passage, au lieu d'en donner l'intelligence. Je dois ne vous apprendre les mots que vous ne savez pas, qu'après vous en avoir donné l'idée, en me servant des mots dont vous avez l'*intelligence*. (Condill.) Racine passa de bien loin et les Grecs et Corneille dans l'*intelligence* des passions. (Volt.)

— Se dit particulièrement, en termes de peinture, de l'entente de certains effets, et du talent, du goût avec lequel l'artiste sait les produire. L'intelligence du clair-obscur, de la lumière. Ce peintre n'a aucune intelligence des effets de lumière. Le premier pas vers l'*intelligence* du clair-obscur, c'est une étude des règles de la perspective. (Did.)

— [illegible] ouvrage, pour signifier qu'on y remarque l'intelligence avec laquelle il a été composé. Ce qui nous étonnait le plus était une certaine *intelligence* dans la distribution des ornements qui parent ces retraites. (Barth.) Nulle grande route, nulle communication, nul vestige d'*intelligence* dans un lieu sauvage. (Buff.)

— Adresse, habileté, heureux choix de moyens employés pour obtenir un certain résultat. Il s'est acquitté de sa mission avec beaucoup d'intelligence. Il a fait preuve d'intelligence dans cette affaire. On remarque une certaine intelligence dans la manière dont cet animal creuse son terrier. L'*intelligence*, les soins, la culture, ont ici, comme en tout, perfectionné ce qui était connu, et développé ce qui ne l'était pas. (Buff.) Quand on a de l'*intelligence* et de la bonne volonté, on tire parti de tout. (De Juss.)

— Amitié réciproque, union de sentiments. Vivre en bonne intelligence, en parfaite intelligence. Il est survenu un démêlé qui a rompu leur intelligence. La meilleure intelligence règne entre ces deux cabinets. Un père de famille s'occupera particulièrement à entretenir la bonne intelligence entre ses enfants. L'antipathie ancienne se réveillait quelquefois entre les peuples, quoique l'*intelligence* fût entre leurs rois. (Volt.) Ceux qui savaient notre *intelligence* nous croyaient les plus heureux amants du monde ; et nous en étions peut-être les plus malheureux. (Le Sage.)

— Accord, concert.

Dans cette cour
Combien tout ce qu'on dit est loin de ce qu'on pense
Que la bouche et le cœur sont peu d'*intelligence* !
(Racine.)

— Correspondance, communication entre des personnes qui s'entendent l'une avec l'autre pour tromper un tiers. Il était d'intelligence avec les conjurés. Je vis qu'ils étaient d'intelligence. Il y a de l'intelligence entre eux. Faire à quelqu'un des signes d'intelligence. Mon procureur était d'intelligence avec ma partie adverse. Comment ne pas succomber lorsque l'esprit et le cœur sont d'intelligence ? Je n'en demeurai pas là ; je voulus avoir un espion pour découvrir s'il y avait de l'*intelligence* entre eux. (Le Sage.)

Philis s'est rendue à ma foi
Qu'eût-elle fait pour sa défense ?
Nous n'étions que nous trois, elle, l'amour et moi ;
L'amour était d'*intelligence*. (***)

— *Être d'intelligence pour.* Ils sont d'*intelligence* pour nous tromper. (Acad.)

— Racine a dit : *Être d'intelligence à.* Tous deux à vous tromper ils sont d'*intelligence*.

— Se dit aussi de la correspondance qu'on a avec des associés ou pays étrangers pour faire un commerce. Ce banquier a des intelligences à Rome, à Hambourg, à Amsterdam ; il peut faire tenir de l'argent partout.

— *Avoir, entretenir des intelligences dans une place, dans une ville.* Avoir des gens gagnés qui secondent ou doivent seconder vos desseins. Il entretenait des intelligences dans cette place pour la surprendre. Il comptait sur une intelligence qui a manqué. Auguste avait des *intelligences* dans la ville. (Volt.)

— *Avoir une double intelligence.* Avoir des intelligences dans les deux partis, dans les deux armées.

— Philos. *Modes ou facultés de l'intelligence.* Se dit des différents exercices de l'activité intellectuelle, des sous-facultés qu'elle comprend. Les modes ou facultés de l'intelligence sont : la conception, la mémoire, l'abstraction et la généralisation, le jugement et le raisonnement, l'imagination, et la faculté des signes. On les appelle aussi *facultés intellectuelles*.

— Se dit quelquefois d'une substance purement spirituelle. Dieu est la souveraine intelligence, la suprême intelligence. Les intelligences célestes ou les anges. Je vous ai prouvé qu'il existe une *intelligence* suprême, une puissance éternelle à qui nous devons une vie passagère. (Volt.) Telle est la sagesse de la création, que ce qui nous offre l'aspect du désordre et du chaos est l'effet d'un art divin, d'une *intelligence* supérieure qui veille du haut du ciel sur tous les mondes qui peuplent l'espace. (A. Martin.) Thalès croyait que le monde avait été disposé de la manière que nous le voyons par une *intelligence* qui n'avait point de commencement, et qui n'aura jamais de fin. (Fén.)

— Iconol. L'Intelligence est représentée sous les traits d'une femme vêtue de gaze d'or, couronnée de guirlandes, tenant d'une main une sphère, et un serpent de l'autre. La flamme qui brille sur sa tête, rappelle qu'elle est une émanation de la Divinité.

INTELLIGENT, ENTE. adj. Qui est pourvu de la faculté intellective, capable de concevoir et de raisonner. L'homme est un être intelligent. L'âme est une substance intelligente. Les anges sont des substances intelligentes.

— Qui a beaucoup d'intelligence, de pénétration, qui conçoit facilement. Cet enfant est fort intelligent, très-intelligent.

— Se dit quelquefois en parlant des animaux. Ce chien est très-intelligent.

— Qui a beaucoup d'habileté, d'adresse. C'est un homme intelligent. Un domestique, un commis fort intelligent, des plus intelligents. Il est fort intelligent dans les affaires, dans les négociations. Il s'est conduit en homme intelligent. Le succès couronna les travaux des navigateurs hardis et *intelligents* qui avaient obtenu sa confiance. [illegible] Anson est une preuve de ce que peut un homme *intelligent* et ferme, malgré la faiblesse des préparatifs et la grandeur des dangers. (Volt.) On ne pouvait choisir pour cette ambassade un homme plus *intelligent*. (Id.)

— subst. Personne intelligente. Les *intelligents* sentiront bien par leurs propres lumières la vérité de ce que je dis. (Le P. Rapin.)

— Zool. *Animaux intelligents.* On a ainsi nommé les animaux qui sentent, acquièrent des idées qu'ils conservent, exécutent entre ces idées des opérations qui leur en fournissent d'autres, et sont intelligents à différents degrés.

INTELLIGENTIEL, ELLE. adj. (pr. *in-tell-li-jan-ci-èl*) Philos. Qui appartient aux facultés de l'intelligence. Ce cycle *intelligentiel* qui commence à la fiction du son par l'écriture embrasse toute l'étendue rationnelle du perfectionnement social. (Ch. Nod.)

INTELLIGIBILITÉ. s. f. Qualité de ce qui est intelligible, clair, compréhensible. Il règne dans cet ouvrage une clarté, une intelligibilité, une méthode peu commune.

INTELLIGIBLE. adj. des 2 g. (rad. *intelligence*). Qui peut être ouï facilement et distinctement. Parler à voix haute et intelligible. Des sons distincts et intelligibles. Prononcer d'une manière intelligible. Cette langue n'est pas articulée, mais elle est accentuée, sonore, *intelligible*. (J.-J. Rouss.) Le crieur juré a fait cette publication à haute et *intelligible* voix. (***)

— Qui est aisé à comprendre. Ce passage est fort intelligible. Cet auteur n'est pas intelligible. Ils laissaient au vulgaire l'art de parler d'une manière *intelligible* : une chose dite entre eux peu clairement en entraînait une autre encore plus obscure, sur laquelle on enchérissait par de vrais énigmes. (La Bruy.) Freind ayant promis d'être *intelligible*, ils demeurèrent. (Volt.) Ayons plus de soin de nous rendre *intelligibles* que de paraître doctes. (St-Évr.) Si ce sonnet, me dit-il, n'est guère *intelligible*, tant mieux, mon ami! Les sonnets, les odes et les autres ouvrages qui veulent du sublime, ne s'accommodent pas du simple et du naturel. (Le Sage.)

—Philos. *Dieux intelligibles*. Nom que le néoplatonicien Plotin donnait aux idées considérées comme des formes dont l'intelligence était la matière. || *Monde intelligible*. L'idée du monde dans l'entendement divin, c'est-à-dire l'idée éternelle de Dieu sur laquelle le monde a été créé.

— Scol. Qui ne subsiste que dans l'entendement, comme les êtres de raison; et, dans ce sens, il est opposé à réel. Les universaux, les catégories sont purement intelligibles. Les êtres intelligibles.

— Se dit, par opposition à Sensible, des êtres qui sont l'objet de l'entendement. Salomon connaissait tous les êtres intelligibles, depuis le cèdre jusqu'à l'hyssope.

INTELLIGIBLEMENT. adv. D'une manière intelligible. Lire intelligiblement. Prononcer intelligiblement. Écrire intelligiblement. Les prophètes ont souvent parlé fort intelligiblement.

Que tout soit dans ta bouche expliqué nettement,
Et que l'école parle *intelligiblement*. (Vill.)

INTÉMÉLIEN, IENNE. adj. et s. Géogr. anc. Nom d'un peuple ligurien de la Gaule cisalpine, au S.-O. de la Ligurie.

INTEMPÉRAMMENT. adv. (rad. *intempérance*). Avec intempérance, sans bornes, sans mesure, sans retenue. Les peuples du Nord boivent intempéramment.

INTEMPÉRANCE. s. f. Tout excès opposé à la modération dans les appétits sensuels, et spécialement le vice contraire à la sobriété. Son intempérance a ruiné sa santé. Tous les jours il se signale par son *intempérance* et ses débauches. (Barth.) Son génie avait besoin d'être excité par l'*intempérance*. (Id.) Nous sacrifions plus encore à notre *intempérance* que nous ne donnons à nos besoins. (Buff.) Je sais que l'*intempérance* excite les passions; elle exténue aussi le corps à la longue. (J.-J. Rouss.) Rachetez vos *intempérances* en assistant ceux qui n'ont pas de quoi satisfaire aux simples nécessités de la nature. (Fléch.)

— S'étend quelquefois à toute espèce d'excès. Intempérance d'étude, de travail. Une avidité de savoir, et une *intempérance* de lecture, ont été les passions de sa jeunesse. (Flor.) Ne croyez pas que l'homme ne soit emporté que par l'*intempérance* des sens : l'*intempérance* de l'esprit n'est pas moins flatteuse. (Boss.)

— *Intempérance de langue*. Bavardage, trop grande liberté qu'on se donne à parler. L'*intempérance* de sa langue fit oublier les grâces de son esprit et la bonté de son cœur. (Boss.) || *Intempérance de plume*. Trop grande fécondité littéraire. On devrait châtier l'*intempérance* de plume qu'on remarque à tant d'auteurs. (St-Évr.) || *Intempérance d'imagination*. J'avais une *intempérance* d'imagination, si l'on peut parler ainsi, qui ne mettait point de borne à ma fortune. (Le Sage.)

— Iconol. L'Intempérance, fille de l'Éther et de la Terre, est représentée par une femme avide qui se jette sur des viandes, des vins, de l'or; enfin, tout ce qui peut inspirer des désirs immodérés.

INTEMPÉRANT, ANTE. adj. Déréglé dans ses appétits, ses passions, ses désirs, ses jouissances. C'est un homme fort intempérant.

— Fig. en parlant de l'esprit. Qui ne connaît [illegible] vicieux. L'esprit *intempérant* dans le désir de tout savoir va chercher ce qu'il y a de plus secret dans la nature. (St-Évr.)

— subst. Personne intempérante. L'intempérant ruine sa santé.

INTEMPÉRÉ, ÉE. adj. (rad. *intempérance*). Déréglé dans ses passions et dans ses appétits. C'est un homme intempéré en toutes choses. || Se dit aussi en parlant des choses. Des passions, des désirs intempérés.

INTEMPÉRIE. s. f. (ét. lat., *in*, nég. ; *tempero*, je modère). Dérèglement, désordre, dérangement. Ne se dit que de la mer, de l'air, du climat, des saisons et des humeurs du corps. On souffre beaucoup de l'intempérie de l'air. Les corps se ressentent de l'intempérie des saisons. Être exposé à toutes les intempéries de l'air, ou simplement, à toutes les intempéries. Il y a intempérie dans l'air lorsqu'il est trop froid ou trop chaud, relativement à la saison; dans la mer, lorsque son agitation en rend la navigation périlleuse; dans un climat, lorsque les habitants en sont incommodés; dans les humeurs, lorsqu'il s'y excite un mouvement contraire à l'état de santé; dans les saisons, lorsqu'elles sont plus chaudes ou plus froides qu'on n'a coutume de les éprouver sous le climat. Endurcissez leurs corps aux *intempéries* des saisons, des climats, des éléments. (J.-J. Rouss.) La seule cause qu'on puisse s'imaginer, c'est quelque *intempérie* dans le climat qu'habitent ces oiseaux. (Buff.) Un mal funeste et contagieux se répandit et s'échauffa dans les principales villes de la Normandie, soit que l'*intempérie* des saisons eût laissé dans les airs quelque maligne impression; soit qu'un commerce fatal y eût apporté des pays éloignés, avec de fragiles richesses, des semences de maladie et de mort. (Fléch.) || On attribue les révolutions qui arrivent dans l'univers, tantôt aux caprices d'une aveugle fortune, et tantôt aux intempéries d'une nation désordonnée.

— Fig. Quel transport, quelle *intempérie* a causé ces violences et ces agitations? (Boss.)

INTEMPESTIF, IVE. adj. (ét. lat., *in*, nég.; *tempus*, temps). Qui n'est pas fait dans un temps convenable, qu'il est hors de propos de faire pour le moment. Démarche intempestive. Traité intempestif. Demande intempestive. Projet intempestif. A la fin on trouva que toutes avaient consenti à cette *intempestive* et indiscrète ouverture. (Cholières.)

INTEMPESTIVEMENT. adv. D'une manière intempestive. Vous ne pouviez faire une pareille demande plus intempestivement.

INTEMPESTIVITÉ. s. f. Qualité de ce qui est intempestif.

INTEMPOREL, ELLE. adj. Philos. Qui n'a point rapport au temps.

INTEMPORELLEMENT. adv. D'une manière intemporelle

INTENABLE. adj. des 2 g. Qui n'est point tenable, qui ne peut être gardé ou défendu. Place, camp, position intenable. Ayant reconnu la place, il la jugua *intenable*. (Rohan.)

INTENDANCE. s. f. Direction, administration d'affaires. Il a l'intendance sur telle chose. Il lui a donné l'intendance de ses finances, de sa maison.

— Se dit particulièrement de certaines charges de certaines fonctions publiques ou autres, dont quelques-unes sont maintenant abolies. L'intendance des bâtiments. L'intendance des menus-plaisirs. L'intendance des vivres. L'intendance générale de la liste civile. L'intendance d'une province. Intendance générale. Intendance militaire.

— Par extens. Temps que dure l'administration d'un intendant. Pendant son intendance on en usait ainsi.

— Se disait aussi autrefois du district où s'étendait la charge d'un intendant. Cela n'est pas de son intendance. Cette élection était de l'intendance d'un tel.

— Maison où demeure un intendant, où il a ses bureaux. Je vais à l'intendance.

— Statist. *Intendance générale*. Se dit d'une division ecclésiastique dans les pays protestants.

INTENDANT. s. m. Celui qui est chargé d'administrer les biens, de conduire et de surveiller la maison d'un prince, d'un grand seigneur, d'un riche particulier. Intendant de la maison d'un prince. Intendant d'un grand seigneur, d'une grande maison. Depuis qu'il a recueilli cet héritage, il a pris un intendant. Donner des ordres à son intendant. Il a un intendant qui le vole. Je devins l'*intendant* de la maison, c'était moi qui réglais tout. (Le Sage.) De plus, notre amitié à part, je crois que l'*intendant* du logis et lui s'accordaient fort bien ensemble. (Id.) Le diable n'y perdait rien, et le comte n'était guère plus avancé d'avoir le phénix des *intendants*. (Id.) Par ma foi, monsieur l'*intendant*, vous nous obligerez de nous faire bonne chère avec peu d'argent. (Mol.)

Un *intendant*, qu'est-ce que cette chose?
Je définis cet être, un animal
Qui, comme on dit, sait pêcher en eau trouble,
Et plus le bien de son maître va mal,
Plus le sien croît, plus son profit redouble.
(La Fontaine.)

— Se dit aussi de certains fonctionnaires qui surveillent et dirigent un service public ou un grand établissement. Intendant de la marine. Intendant des bâtiments.

— *Intendants militaires*. [illegible] de la guerre pour tout ce qui concerne l'administration de la guerre. Ils sont chargés en temps de paix et en temps de guerre de pourvoir à tous les besoins de l'armée. Le corps des intendants militaires a été créé en 1817, au lieu et place des inspecteurs aux revues et des commissaires des guerres.

— Se disait autrefois de ceux qui étaient à la tête de l'administration des provinces, ou qui avaient des fonctions relatives aux finances du royaume. Intendant des finances. Intendant de province. Intendant de justice, police et finances en telle province. Intendant du Languedoc.

— Fam. *Intendant de rivière*. Se dit du brochet, à cause de sa voracité.

INTENDANTE. s. f. Se disait autrefois de la femme d'un intendant de province. Madame l'intendante.

— Comm. rel. Titre que portait la supérieure dans certains ordres. Il y avait aussi des *intendants des pauvres*.

— Fig. L'*intendante* des eaux, la lune au front humide. (Le Moine.)

INTENDIT. s. m. (ét. lat., *in*, dans; *tendere*, tendre). Anc. prat. Se disait autrefois des écritures qu'on fournissait dans les procès où il n'était question que de faits dont on offrait la preuve. Les parties ont été appointées à écrire par intendits et faits contraires.

INTENDU, UE. adj. Qui n'est point tendu. Linge intendu.

INTENSE. adj. des 2 g. (ét. lat., *in*, vers; *tendere*, tendre). Phys. Grand, fort, vif, qui possède quelque qualité à un haut degré. Une chaleur intense. Un froid intense. Pour certaines opérations chimiques, il faut un feu intense, une chaleur intense. Quelque *intense*, quelque grande que soit une chaleur renfermée dans un vaisseau bien clos, elle ne produira l'inflammation que quand elle touchera quelque matière enflammée. (Buff.)

— S'est dit quelquefois en parlant des actes et des habitudes de l'âme, dans le sens de Fort, vif, ardent. Un amour intense. Une charité intense. Il nous est commandé de tendre à un amour de Dieu toujours plus intense.

— Mus. *Sons intenses*. Ceux qui ont le plus de force, qui s'entendent de plus loin, ou qui, étant rendus par des cordes fort tendues, vibrent par là même plus fortement. Le son devient plus intense.

— Médec. *Maladie intense*. Dont les symptômes se manifestent avec beaucoup de force.

INTENSIF, IVE. adj. (rad. *intension*). Phys. Qui produit l'intensité.

— Gramm. gén. Se dit de certains verbes dérivés, qui expriment l'action comme faite avec plus de force. Verbes intensifs. Formes intensives.

INTENSION. s. f. (rad. *intense*). Phys. et médec. Force, véhémence, ardeur. Intension de la fièvre. Intensité est plus usité.

— Théol. Intension de la charité, de l'amour de Dieu.

INTENSITÉ. s. f. (rad. *intense*). Phys. et mécan. Degré de force ou d'activité d'une chose, d'une qualité, d'une puissance. L'intensité de la lumière, du son, du froid, d'une force mouvante. L'intensité du son ne change rien à sa propagation. La lumière du soleil a plus d'intensité que celle de la lune, à la même distance. Le vert complémentaire du rouge, en s'ajoutant au vert, en augmente l'*intensité*. (Chevreul.)

INTENSIVEMENT. adv. (rad. *intense*). Avec intension, avec force, avec véhémence. Il nous est commandé de tendre à aimer Dieu au-dessus de toutes choses intensivement.

INTENTABLE. adj. des 2 g. (rad. *intenté*). Que l'on ne peut tenter, essayer. || Que l'on ne peut séduire.

INTENTÉ, ÉE. adj. Qui n'a pas été essayé. || Qui n'a été exposé à aucune séduction.

INTENTÉ, ÉE. part. pass. du v. Intenter. S'empl. adjectiv.

INTENTER. v. a. 1re conj. (ét. lat., *intento*, présenter, de *tendere*, tendre; *in*, vers). Jurispr. Intenter une action; intenter un procès; intenter une action à quelqu'un ou contre quelqu'un. Faire un procès à quelqu'un, former une accusation contre quelqu'un. Le procès a été intenté d'abord contre moi, mais j'ai intenté mon action en garantie.

— Fig.

Alors, Alcippe, alors tu verras de ses œuvres;
Résous-toi, pauvre époux, à vivre de couleuvres,
A la voir tous les jours, dans ses fougueux accès,
A ton geste, à ton rire, *intenter* un procès. (Boileau.)

INTENTION. s. f. (pr. *in-tan-ci-on*; ét. lat., *in*, vers; *tendere*, tendre). Acte de la volonté par lequel nous déterminons la fin de nos actions, le but qu'elles doivent atteindre; motif qui nous fait agir. Bonne intention. Mauvaise intention. Une intention droite, louable, pure, honnête. Intention secrète. Mon intention n'était pas de vous déplaire. Si j'ai fait cela, c'est bien contre mon intention, c'est sans intention. Dieu est juge de nos intentions. Je l'ai fait à bonne intention. Je ne l'ai fait à autre intention. Je lui sais gré de l'intention. Je rends justice à ses intentions. Vous connaissez la pureté de ses *intentions*. (Fléch.) Ne savent-ils pas justifier les mauvais succès par les bonnes *intentions*? (La Bruy.) Le ciel éclaire la bonne *intention* des pères, et récompense la docilité des enfants. (J.-J. Rouss.) Si un fond de bonne *intention* domine [illegible] (Boss.) Il ne faut pas pousser à bout des gens dont les *intentions* ont été meilleures que leurs expressions n'ont été exactes. (Id.) La botanique, avec ses systèmes, ne nous présente qu'une triste et sèche nomenclature, et que des discours sans *intention* et sans but. (B. de St-P.) Ce discours m'embarrassa d'abord; mais j'y démêlai bientôt les *intentions* de Laure. (Le Sage.)

— Esprit dans lequel on a fait quelque chose. Il faut regarder le dessein, l'intention d'un fondateur, d'un testateur, pour bien exécuter sa volonté. Il faut regarder plutôt l'esprit et l'intention de la loi, que de s'arrêter scrupuleusement à ses paroles.

— *Avoir intention, avoir l'intention de nuire*. La différence qui existe entre ces deux expressions peut se tirer de la nature même des termes. Dans il y a *intention*, intention est pris dans un sens indéfini. Ainsi on dira d'un homme qui, en général, a intention de nuire à quelqu'un lorsqu'il en trouvera l'occasion, il a intention de vous nuire. Dans avoir l'*intention*, le mot intention est déterminé par l'article; il signifie donc une intention particulière. Ainsi on dira, il a l'intention de vous nuire, en parlant d'un homme qui cherche à exécuter un dessein particulier qu'il a formé pour nuire à quelqu'un.

— S'emploie quelquefois dans le sens de Volonté. L'intention de votre père est que vous partiez. Le roi lui a fait savoir ses intentions. Mon intention est que vous fassiez cette chose.

— *Faire une chose à l'intention de quelqu'un*. La faire à sa considération, pour lui faire plaisir.

— *Faire des prières, donner des aumônes, dire la messe, à l'intention de quelqu'un*. Faire ces choses dans le dessein qu'elles lui servent devant Dieu. Il a dit, il a fait dire la messe à l'intention du défunt.

— En style de dévotion, *Diriger* ou *dresser son intention*, rapporter ses actions, ses vues à une fin déterminée, et ordinairement à une bonne fin. On dit dans un sens analogue, Direction d'intention ou de l'intention. Certains casuistes ont imaginé une *direction d'intention* à l'aide de laquelle ils prétendent sauver ce qu'il y a de mauvais dans un discours, dans une action, en alléguant l'innocence de leur motif, de leur intention. Il n'y a rien qu'on ne puisse justifier par la direction d'intention. On a inventé des biais pour tout faire, sous le prétexte spécieux d'une pieuse *intention*. (Pasc.)

— Mus. Se dit dans le sens de Motif. L'intention de cet air.

— Scol. Se disait dans l'ancienne philosophie, de la connaissance d'une chose ou de la chose même connue. On distinguait deux sortes d'intention, l'*intention formelle* et l'*intention objective*. L'intention formelle était la connaissance de la chose, l'intention objective la chose que l'on connaît.

— Chir. On dit *guérir une plaie par première intention*, lorsque ses bords ayant été réunis par un agglutinatif ou un bandage, se collent et se cicatrisent immédiatement sans suppurer.

— Prov. *C'est l'intention qui fait l'action*. C'est l'intention ou la fin qu'on se propose en agissant qui détermine le degré de bonté ou de méchanceté de l'action. On dit aussi l'*intention vaut le fait*, en présumant que celui qui a voulu l'action en a voulu toutes les suites. || *La bonne intention doit être réputée pour le fait*. C'est-à-dire qu'après s'être montré bien intentionné à l'égard de quelqu'un, on mérite sa reconnaissance pour le bien qu'on a voulu lui faire, comme si on le lui avait fait.

INTENTIONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Intentionner. S'empl. adjectiv. Qui a certaine intention. Une personne bien intentionnée. Des gens mal intentionnés. Il faut des fripons à la cour auprès des grands et des ministres, même les mieux *intentionnés*. (La Bruy.) Laissez agir ce garçon-là; on ne peut pas être mieux *intentionné*. (Bruéys.)

— subst. Celui, celle qui a de bonnes intentions. Les bien *intentionnés* pour l'État et pour la religion. (P. d'Orléans.)

INTENTIONNEL, ELLE. adj. (pr. *in-tan-cio-nel*; rad. *intention*). Qui appartient à l'intention. Le sens apparent de cette proposition est bien différent du sens intentionnel de l'auteur.

— Jurispr. *Question intentionnelle*. Question soumise à la décision du jury, relative à l'intention de l'accusé en commettant le crime qu'on lui impute. Cet accusé a été acquitté par la question intentionnelle.

— Philos. *Espèces intentionnelles*. Les anciens nommaient ainsi de petits atomes qu'ils supposaient sortir des corps pour frapper les sens. Ils les nommaient aussi *espèces impresses*.

INTENTIONNELLEMENT. (pr. *inten-cio-nèl-le-man*). En intention. Coupable intentionnellement.

INTENTIONNER. v. a. 1re conj. (pr. *in-tan-cio-né*; rad. *intention*). Diriger l'intention sur... Peu usité.

INTER. préposition latine qui signifie Entre et qui entre dans la composition de plusieurs mots français, comme dans *inter*ligne, *inter*poser, *inter*poler, *inter*règne, *inter*venir, et qui se trouve francisé dans ces mots *entre*-ligne, *entre*mets, *entre*mise, *entre*poser, *entre*metteur, etc.

INTÉRAMNE. Géogr. Ville d'Italie, dans l'Ombrie [illegible]

INTERANTENNAIRE. s. m. Se dit de deux petites crêtes ou squammules, qui font quelquefois saillir, au côté interne du premier article des antennes des insectes myodaires, les pièces appelées antennaires. || adj. Qui a rapport à un interantennaire.

INTER-ARTICULAIRE. adj. des 2 g. Qui est situé entre les articulations. Fibro-cartilages inter-articulaires. Ligaments inter-articulaires.

INTER-BRANCHIAL, ALE. adj. Zool. Qui est compris entre les branchies.

INTERCADENCE. s. f. (ét. lat., *inter*, entre; *cadere*, tomber). Médec. Trouble dans la succession des pulsations artérielles, dans l'intervalle desquelles on observe de loin en loin une pulsation surnuméraire. L'intercadence du pouls de ce malade ne pronostique rien de bon. Voilà une grande intercadence de pouls.

— Fig. Inégalité, inconstance. Le duc de Grammont reprochait à madame son épouse les *intercadences* de son humeur. (Mme du Noyer.) Les Condé, les Turenne, ont éprouvé l'*intercadence* de la fortune. (Id.)

INTERCADENT, ENTE. adj. Médec. Se dit du pouls quand son mouvement est déréglé, et paraît tantôt plus fort, tantôt plus faible.

— Fig. L'humeur bizarre a quelque chose de si *intercadent*, inégal et peu concerté, qu'elle approche fort de la folie. (Pomey.)

INTERCALAIRE. adj. des 2 g. Qui est ajouté et inséré. Se dit proprement d'un jour qu'on ajoute de quatre ans en quatre ans au mois de février, dans l'année bissextile. Jour intercalaire. ‖ *Lune intercalaire.* La treizième lune qui se trouve dans une année, de trois ans en trois ans. Il y aura une lune intercalaire cette année.

— Chronol. *Mois intercalaire.* Celui que l'on ajoute tous les trois ans aux années lunaires.

— Médec. *Jours intercalaires.* Qui sont entre des jours critiques, les jours qui ne sont pas critiques, mais simplement provocateurs de la crise. On aussi appelé *intercalaire* le jour d'apyrexie dans les fièvres intermittentes.

— Poés. *Vers intercalaires.* Vers qu'on répète plusieurs fois dans de petits poèmes, tels que les chants royaux, les ballades, les virelais.

INTERCALATEUR. s. m. (rad. *intercaler*). Qui a fait des intercalations. Les intercalateurs font des prophéties après l'événement.

INTERCALATION. s. f. (pr. *in-ter-ka-la-ci-on*). Action d'intercaler, ou le résultat de cette action. Se dit proprement de l'opération qui consiste à faire entrer en ligne de compte, dans le calcul du temps, les heures, minutes et secondes, dont l'année tropique est plus longue que l'année civile. Lorsque ce surplus s'est accumulé de manière à produire un jour, on lui donne le nom d'intercalaire et on l'ajoute à l'année, qui prend elle-même cette dénomination. Tous les quatre ans, l'année civile est augmentée d'un jour par l'excédant de l'année tropique, et le mois de février est alors formé de vingt-neuf jours. L'intercalation qui fait concorder l'année lunaire avec l'année solaire, se compose de onze ou douze jours par an.

— Par extens., en parlant d'écrits. L'intercalation d'un mot, d'une ligne dans un acte, d'un article dans un compte, d'un passage dans un texte.

INTERCALÉ, ÉE. part. pass. du v. Intercaler. S'empl. adjectiv. Les mots intercalés sont d'une autre main. Toutefois il y a des ouï-dire *intercalés* dans le texte, et tellement confondus, qu'il est souvent difficile de distinguer ce qui appartient au voyageur de ce qui lui a été raconté. (Malte-Brun.)

— Anat. *Os intercalés.* Os épactaux ou wormiens.

INTERCALER. v. a. 1re conj. (ét. lat., *inter*, entre; *calare*, appeler). Insérer. Se dit proprement en parlant du jour complémentaire que l'on ajoute tous les quatre ans au mois de février, pour faire concorder l'année civile avec l'année tropique. C'est une année bissextile, il faut intercaler un jour.

— Par extens. Se dit en parlant d'écrits auxquels on ajoute quelque chose après coup. Intercaler un mot, une ligne dans un acte, un article dans un compte, un passage dans un texte.

INTERCÉDER. v. n. 1re conj. (ét. lat., *intercedere*, formé de *inter*, entre; *cedere*, venir). L'é se change en è devant une syllabe muette. *J'intercède, tu intercèdes, il intercède*, etc. Prier, solliciter pour quelqu'un; excuser une personne auprès d'une autre, demander grâce pour elle. La sainte Vierge, les saints intercèdent auprès de Dieu pour les hommes. Je vous prie d'intercéder pour lui obtenir cette grâce. On a intercédé pour lui auprès du prince. L'histoire nous offre sans cesse le prêtre priant pour le malheureux, demandant et *intercédant* pour l'innocent. (Chateaub.)

INTERCELLULAIRE. adj. des 2 g. Qui est entre les cellules. ‖ Bot. Se dit des canaux intercellulaires, qu'on a prétendu reconnaître entre les cellules du tissu végétal, et dont l'existence n'est pas bien prouvée.

INTERCEPTATION. s. f. (pr. *in-ter-cep-ta-ci-on*; rad. *intercepter*). Néol. Action d'intercepter, d'arrêter le cours. ‖ Effet de l'interceptation. L'interceptation des eaux a causé de grands malheurs.

INTERCEPTÉ, ÉE. part. pass. du v. Intercepter. S'empl. adjectiv. Des lettres interceptées découvrirent l'intrigue.

— Géom. *Ligne interceptée.* S'est dit autrefois pour Abscisse.

— A été employé par M. Sainte-Beuve dans une acception détournée. Shelley! génie ardent, erroné, *intercepté* si jeune avant le retour et englouti par le gouffre!

INTERCEPTER. v. a. 1re conj. (ét. lat., *intercipere*, formé de *inter*, entre; *capere*, prendre). Arrêter, interrompre le cours direct de quelque chose. Intercepter les communications. Les nuages interceptent les rayons du soleil. Intercepter la lumière. Intercepter le son. Les vaisseaux qui auraient croisé dans ces parages auraient facilement *intercepté* la navigation des autres nations. (Rayn.) Ils se décidèrent à *intercepter* les vaisseaux chinois. (Id.) Les courtisans sont postés entre la vérité et rois les pour *intercepter* toute communication entre eux. (Sall.)

— Signifie particulièrement, S'emparer par surprise de ce qui est adressé, envoyé à quelqu'un. On intercepta une lettre, un paquet d'importance. Intercepter un convoi.

— S'INTERCEPTER. v. pron. Être intercepté. Ces lettres ne peuvent facilement s'intercepter.

INTERCEPTION. s. f. (pr. *in-tèr-cèp-ci-on*; rad. *intercepter*). Phys. Interruption du cours direct d'une chose. Interception du son. Interception des esprits. Interception de la lumière.

— Se dit quelquefois dans le langage ordinaire, de l'action d'intercepter. Interception d'une lettre. On a découvert le secret de vos intrigues par l'interception de vos lettres. Mirabeau l'a employé dans ce sens.

— Chir. Bandage employé par les anciens chirurgiens, et qui consistait à couvrir tous les membres d'un malade de laine cardée, qu'on y fixait par de larges bandes, depuis le bout des doigts jusqu'aux aisselles et aux aines.

INTERCERVICAL, ALE. adj. (ét. lat., *inter*, entre; *cervix*, cou). Anat. Qui est placé entre les vertèbres du cou.

— s. m. pl. *Les intercervicaux.* On a appelé ainsi les muscles inter-épineux du cou.

INTERCESSEUR. s. m. (rad. *intercéder*). Celui qui prie, qui intercède. Puissant intercesseur. Faible intercesseur. Les saints sont nos intercesseurs. Je serai votre intercesseur auprès du ministre. Il est l'intercesseur des Muses affligées, auprès des favoris de la fortune.

— *Évêques intercesseurs.* Se disait autrefois des évêques qui pendant la vacance d'un siége administraient l'évêché jusqu'à ce qu'on eût élu un successeur à l'évêque mort.

— Se disait encore d'un Officier chargé de lever les deniers du fisc, d'exiger des corvées.

INTERCESSION. s. f. (rad. *intercéder*). Prière, action d'intercéder. Puissante, faible intercession. L'intercession des saints. On peut implorer l'*intercession* de Madame, l'obtenir quelquefois, et rentrer en grâce à sa prière. (J.-J. Rouss.) Elle savait qu'on a besoin d'*intercession* et de faveur à la cour. (Fléch.)

INTERCIDENCE. s. f. Mus. Dans le plain-chant, Passage qui se fait sur la dernière note d'un chant, ordinairement après un grand intervalle en montant.

INTERCIDENT, ENTE. Médec. V. INTERCADENCE.

INTERCIDON, INTERCIDONA. Myth. Dieux qui présidaient à la coupe des bois. On leur donnait aussi l'emploi de veiller à la conservation des femmes grosses, qui les invoquaient avec Pilumnus et Deverra.

INTERCIS, ISE. adj. (ét. lat., *inter*, entre; *cædere*, couper). Coupé par morceaux. A été employé en parlant du supplice de quelques martyrs. Chrétiens intercis.

— Ant. rom. *Jours intercis.* Jours mixtes, à moitié fastes, à moitié néfastes, dans lesquels on ne rendait la justice qu'à certaines heures.

— *Saint Jacques l'intercis.* Surnom donné à ce saint, martyr en Perse au ve siècle, et qui fut coupé par morceaux.

INTERCLAVICULAIRE. adj. des 2 g. Qui s'étend d'une clavicule à l'autre. *Ligament interclaviculaire.* Faisceau transversal de fibres parallèles étendu postérieurement entre les extrémités sternales des deux clavicules, et fixé au-dessus de chacune de ces extrémités.

INTERCOSTAL, ALE. adj. Anat. Qui occupe les intervalles des côtes. Espaces intercostaux. Muscles intercostaux. Artères, veines intercostales. Nerfs intercostaux.

INTERCÔTE. s. f. Côte qui tient à une intervertèbre.

INTERCURRENCE. s. f. (rad. *intercurrent*). Médec. Inégalité. Intercurrence de certaines maladies. Intercurrence du pouls.

INTERCURRENT, ENTE. adj. (ét. lat., *inter*, entre; *currere*, courir). Médec. Qui court, qui survient, qui a son cours entre ou au milieu. ‖ *Maladies intercurrentes.* Maladies qui surviennent dans différents temps de l'année, et qui sont seulement modifiées par les maladies régnantes. ‖ *Pouls intercurrent.* Pouls qui d'intervalle en intervalle devient plus précipité. ‖ *Fièvres intercurrentes.* Fièvres continues qui paraissent indifféremment entre les fièvres stationnaires, tantôt plus, tantôt moins, sans dépendre de la constitution particulière de l'année.

INTERCURSION. s. f. (ét. lat., *inter*, entre; [illegible] fait dans l'intérieur d'un pays.

INTERCUTANÉ, ÉE. adj. Anat. Qui est entre la chair et la peau. Muscle intercutané. Artère intercutanée. Veines intercutanées. Tumeur intercutanée.

INTERDENTAIRE. adj. des 2 g. Art vétér. Qui se trouve entre les dents. Espace interdentaire.

INTERDENTIUM. s. m. (pr. *in-ter-din-ci-omm*). Anat. Mot latin qu'on emploie pour désigner l'intervalle qui existe entre les dents d'une même rangée.

INTERDICTION. s. f. (pr. *in-tèr-dik-ci-on*; rad. *interdire*). Défense, prohibition. L'interdiction d'un genre de commerce. Cette interdiction blesse des intérêts qu'il eût fallu ménager.

— Défense perpétuelle ou temporaire de continuer l'exercice de certaines fonctions, faite par sentence ou arrêt, par décision d'une autorité supérieure. Cet huissier a été puni d'interdiction. L'interdiction d'un fonctionnaire public. On lui défendit à peine d'interdiction, à peine d'interdiction de sa charge.

— Jurispr. civ. Action d'ôter à quelqu'un la libre disposition de ses biens, et même de sa personne, quand on reconnaît qu'il est en état d'imbécillité, de démence ou de fureur. Provoquer l'interdiction d'une personne. Demande en interdiction. Jugement d'interdiction. Il ne peut procéder en justice qu'il n'ait fait lever l'interdiction, qu'il n'ait obtenu la main-levée de son interdiction.

— Jurispr. crim. *Interdiction légale.* Celle qui résulte de certaines condamnations pénales, et qui frappe de déchéance totale ou partielle de ses droits civiques celui contre qui elle est prononcée.

— *Interdiction de commerce.* Défense faite par le prince aux commerçants d'entretenir un négoce de marchandises avec une autre nation, soit à cause de l'état de guerre entre les deux pays, soit pour un autre motif, pendant l'interdiction du commerce.

— Se dit de l'effet de l'interdiction. Les actes que fait un officier pendant son interdiction sont nuls.

— Anc. jurispr. *Interdiction par veuvage.* Prohibition faite à la femme noble, devenue veuve, d'aliéner, sans le consentement de ses enfants, les biens qu'elle tenait de ses propres parents.

INTER DIGITIUM. s. m. (pr. *in-tèr-di-ji-ci-omm*). Pathol. Mot latin dont on se sert pour désigner les cors qui viennent entre les orteils.

INTERDILATÉ, ÉE. Bot. Se dit des squames du péricline, quand elles sont disposées sur plusieurs rangs, et que les intermédiaires sont les plus larges.

— Zool. Se dit des parties situées entre deux autres et qui sont plus larges qu'elles.

INTERDIRE. v. a. 4e conj. irrég. (du lat. *interdicere*, enjoindre, priver, interdire). *J'interdis, tu interdis, il interdit; nous interdisons, vous interdisez, ils interdisent. J'interdisais. J'interdis, nous interdîmes. J'interdirai. J'interdirais. Interdis, interdisons, interdisez. Que j'interdise. Que j'interdisse. Interdisant. Interdit, interdite.* Défendre quelque chose à quelqu'un. On lui a interdit l'entrée de la ville, de telle maison. Interdire sa porte à quelqu'un. Interdire le barreau à un avocat. Interdire la chaire à un prédicateur. Interdire à quelqu'un l'exercice des droits civiques, civils et de famille. Interdire l'usage des sacrements. Interdire le commerce. Interdire toute communication. Interdire la parole. Les médecins lui ont interdit le vin, le travail. Ma maison ne sera plus ouverte pour vous, je vous l'*interdis*, et vous défends de paraître jamais devant moi. (Le Sage.)

Je ne m'étonne plus de cet ordre cruel
Qui m'avait *interdit* l'approche de l'autel. (Rac.)

Et bientôt vous verrez mille auteurs pointilleux
Interdire chez vous l'entrée aux hyperboles. (Boil.)

— Fig. En parlant des choses à l'égard desquelles on se trouve dans une sorte d'impossibilité. Une affaire imprévue m'interdit ce plaisir.

— En parlant des personnes. Défendre à quelqu'un, temporairement ou pour toujours, de continuer l'exercice de ses fonctions. On les a interdits pour deux ans. On disait autrefois Interdire un présidial, un bailliage. ‖ Se dit particulièrement d'une sentence par laquelle on défend aux ecclésiastiques l'exercice des ordres sacrés, et la célébration des sacrements et du service divin dans tous les lieux soumis à l'interdit. L'évêque a interdit ce prêtre. On a interdit cette église.

— Interdire quelqu'un d'une chose. On l'a interdit de ses fonctions, de sa charge.

— Jurispr. Ôter à quelqu'un la libre disposition de ses biens, et même de sa personne. Faire interdire une personne en démence. Il faut l'interdire. On a interdit ce vieillard, ce prodigue.

— *Interdire le feu et l'eau.* Formule usitée, chez les Romains, dans les sentences de bannissement.

— Étonner, déconcerter quelqu'un au point qu'il ne sache plus ce qu'il dit ni ce qu'il fait. Il s'emploie principalement en ce sens dans les temps composés. La peur l'avait interdit, l'avait tellement interdit qu'il ne put prononcer un mot. La peur m'avait interdit en voyant paraître son père.

— S'INTERDIRE. v. pron. Interdire à soi. Ce surcroît d'activité que son contemporain plus mûr s'est *interdit* avec une économie sévère, il l'a subi, il l'a recherché et entretenu [illegible] (Ste-Beuve.)

INTERDISANT. part. prés. invar. du v. Interdire. Une personne interdisant à quelqu'un l'entrée de sa maison.

INTERDIT, ITE. part. pass. du v. Interdire. S'empl. adjectiv. en parlant des choses. Défendu, refusé. La flûte, qui apaise et excite tour à tour les passions, lui fut *interdite*. (Barthél.) La confiance est *interdite* aux malheureux. (Lucain.) Il est manifeste que la notion véritable du monde coloré est à jamais *interdite* aux aveugles. (Dufau.) La poésie a réuni à son domaine quantité de mots *interdits* à la prose. (Barthél.)

— En parlant des personnes. Troublé, étonné, qui ne peut répondre ou qui ne sait ce qu'il fait, ce qu'il dit. Lorsqu'elle me vit, ses paroles s'arrêtèrent sur ses lèvres; elle demeura tout *interdite*. (B. Const.) Vous changez de couleur, et semblez *interdite*. (Rac.)

— substantiv. Jurispr. Celui, celle contre qui une interdiction a été prononcée. L'interdit est assimilé au mineur pour sa personne et pour ses biens.

INTERDIT. s. m. Censure, sentence ecclésiastique qui suspend de leurs fonctions les ministres des autels, et qui prive le peuple de l'usage des sacrements, du service divin et de la sépulture ecclésiastique. Mettre une église, une ville, un royaume en interdit. Fulminer un interdit. Jeter, lancer, lever l'interdit. Garder ou observer l'interdit.

— *Interdit local.* Celui qui emporte défense de célébrer l'office divin et d'administrer les sacrements dans une ville, une province, un royaume. ‖ *Interdit personnel.* Celui qui s'applique à une ou plusieurs personnes. ‖ *Interdit mixte.* Celui qui comprend l'une et l'autre de ces circonstances. L'interdit local n'est plus en usage que lorsqu'il a pour objet de suspendre une église qui menace ruine, ou lorsqu'une église a été souillée par un crime, jusqu'à ce qu'elle ait été purifiée par certaines cérémonies.

— Temps pendant lequel dure l'interdit. Ces choses se passèrent durant l'interdit.

— Fig. en parlant des choses. Mettre à l'interdit. L'Église, qui s'appelle universelle, va mettre à l'*interdit* la pensée qui régit l'univers. (Éd. Quinet.)

INTERDUCA. Nom sous lequel on invoquait Junon lorsqu'on menait la mariée dans la maison de son mari.

INTER-ÉPINEUX, EUSE. adj. Anat. Qui est situé entre les apophyses épineuses des vertèbres. Muscles inter-épineux-cervicaux. Muscles inter-épineux-dorso-lombaires. Ligaments inter-épineux. ‖ substantiv. Les inter-épineux.

INTÉRESSANT. part. prés. invar. du v. Intéresser. Qui intéresse. Une nouvelle intéressant tout le monde.

INTÉRESSANT, ANTE. adj. Qui est de nature à intéresser; qui fixe l'attention, excite la curiosité; digne de considération, grave, important; qui prévient naturellement en sa faveur, fait naître un doux intérêt; attachant, attirant, séduisant. Ouvrage intéressant. Pièce intéressante. Sujet intéressant. Nouvelle intéressante. Figure, physionomie intéressante. Il cherche à se rendre intéressant. Cette jeune personne est fort intéressante. Vous avez trouvé le secret de rendre la vérité aussi *intéressante* qu'un roman. (Volt.) Je dirai moins de vérités triviales et plus de vérités *intéressantes*. (Id.) Sur quelle abondance d'objets *intéressants* ne peut-on pas tourner ainsi la curiosité d'un élève, sans jamais quitter les rapports réels et matériels qui sont à sa portée. (J.-J. Rouss.) Je trouvai dans Mme de la Tour une personne d'une figure *intéressante*, pleine de noblesse et de mélancolie. (B. de St-P.) Parlez, parlez, homme *intéressant!* Vous m'avez dit qu'une sœur vivait jadis avec vous et vous aidait à supporter vos souffrances. (X. de Maist.) Et que de choses admirables ne vous montre-t-il pas à son tour dans les fondations des communautés, monuments de nos antiquités gauloises, lieux consacrés par d'*intéressantes* aventures ou par des actes d'humanité. (Chateaub.) On ne parle que quand on a quelque chose à dire; aussi la conversation est-elle toujours *intéressante*. (Andrieux.) Quel bien manque à vos vœux, *intéressants* oiseaux? (Del.)

— *Il est intéressant de.* Il est *intéressant* de voir, dans les jours de grand passage, tous ces bons religieux empressés à recevoir les voyageurs. (X.-B. de Sauss.)

INTÉRESSÉ, ÉE. part. pass. du v. Intéresser. S'empl. adjectiv. Qui a intérêt. Parties intéressées. Ce mariage se fit quelques jours après, au grand contentement des parties les plus intéressées. (Le Sage.)

— *Intéressé à.* Tous les citoyens sont intéressés au bonheur, au repos de l'État.

A l'honneur d'un époux vous-même *intéressée*,
Madame, vous devez approuver ma pensée. (Racine.)

— *Intéressé à* suivi d'un verbe. Vous êtes intéressé à empêcher ces abus d'autorité.

— Qui est trop attaché à ses intérêts, qui a son profit particulier en vue dans tout ce qu'il fait. Il ne fera rien pour rien, il est fort intéressé.

Le penchant satisfait répond de la conduite;
C'est contre le torrent du siècle *intéressé*. (Piron.)

— Dans ce sens, en parlant des sentiments et des actions. Vues intéressées. Démarches intéressées. Motif intéressé. La religion prend le caractère de l'homme: Fénelon brûlait de l'amour pur de Dieu; Bossuet ne concevait que l'amour intéressé. Je ne laissai pas de leur [illegible] tesses *intéressées*. (Le Sage.)

Autrefois, disait-il, la soif de la richesse
Attirait dans ces lieux des cœurs *intéressés*. (Dumas.)

— substantiv. Se dit de ceux qui ont intérêt à quelque chose, qui ont intérêt dans une affaire, dans une entreprise, dans une société. Il faut convoquer tous les intéressés. Les intéressés lui avaient remis leurs différends.

INTÉRESSER. v. a. 1re conj. (ét. lat., *interesse*, formé de *inter*, entre; *esse*, être). Faire entrer quelqu'un dans une affaire, en sorte qu'il ait part au succès. On l'a intéressé dans cette affaire, dans cette entreprise.

— Engager, attirer quelqu'un à son parti, se le concilier. Cette république a intéressé tous les princes dans sa défense.

— Donner quelque chose à quelqu'un pour le rendre favorable à une affaire, à une entreprise.

Cette affaire ne pourrait se faire sans lui, il faut l'intéresser. On a corrompu ce juge; on l'a intéressé par plusieurs présents.

— *Intéresser une personne en faveur d'une autre.* Lui concilier sa bienveillance. Je me suis efforcé de l'intéresser à vos malheurs.

— Engager. Tout vous intéresse à prendre ce parti.

— Être de quelque importance pour quelqu'un. Le blé est sans contredit de toutes les plantes celle qui nous *intéresse* davantage. (B. de St-P.)

— *Intéresser en.* En quoi cela vous intéresse-t-il? Cela ne vous intéresse en rien.

— Se dit aussi en parlant des choses. Cela intéresse ma santé, mon honneur, ma réputation.

— Inspirer de l'intérêt, de la bienveillance, de la compassion. Ce jeune homme m'intéresse. Sa triste situation est faite pour intéresser en sa faveur les gens de bien.

> Pour *intéresser* davantage,
> Ca redit vingt fois ses malheurs. (Mme Jauv.)

— Fixer l'attention, toucher, émouvoir, captiver l'esprit, piquer la curiosité. Cette étude vous intéresse beaucoup. Cette aventure intéresse tout le monde. Tout ce qui se rassemble ici *intéresse* le cœur par quelque endroit avantageux. (J.-J. Rouss.) Elle m'avait *intéressé* par tout ce qui pouvait toucher mon cœur. (Id.) Une fleur [illegible] *intéresse* plus qu'une étoile, et le plus petit jardin que tout le firmament. (B. de St-P.)

> Voulez-vous longtemps plaire, et jamais ne lasser?
> Faites choix d'un héros propre à m'*intéresser*. (Boil.)

— Absol. Sa physionomie intéresse. Cela doit intéresser en sa faveur. Cette pièce de théâtre, ce roman intéresse. Personne n'a mieux connu l'art sublime et délicieux d'*intéresser* et d'attendrir. (Barth.)

— *Intéresser le jeu.* Le rendre plus attachant par l'appât du gain.

— Chir. Se dit figurément pour Atteindre, blesser. On doit prendre garde, en faisant cette incision, d'intéresser les parties voisines.

— S'INTÉRESSER. v. pron. Prendre part dans une affaire. Il s'est intéressé dans cette entreprise.

> Ci-gît Aaron Bonne-Foi,
> Qui naquit sans fortune et mourut les mains pleines;
> Quand il s'*intéressait* aux affaires du roi,
> On eût dit que le roi s'*intéressait* aux siennes.
> (De Fus.)

— Entrer dans les intérêts de quelqu'un. Prendre intérêt à quelque chose. Personne ne s'intéresse plus que moi à tout ce qui vous regarde. Je m'intéresse à cette affaire comme si c'était la mienne propre. On leur laissa démêler leur querelle, sans que personne s'intéressât de côté ni d'autre. Toute l'Europe s'intéressait dans cette affaire, dans cette guerre. Cela fit d'abord de la contestation entre les pêcheurs et les étrangers, à qui aurait le trépied; ensuite les villes s'y *intéressèrent*, et prirent parti chacune pour ses gens. (Fén.)

— Éprouver de l'intérêt, de la sympathie pour quelqu'un ou pour quelque chose. Je dois donc m'*intéresser* aux hommes, puisqu'ils travaillent pour moi par toute la terre. (B. de St-P.) Le peuple espagnol, après avoir été si longtemps chargé des affaires de Dieu, a de la peine à s'*intéresser* à autre chose qu'à Dieu. (E. Quinet.) Enfin je me suis *intéressée* pour vous comme je le devais pour un fils. (Le Sage.) Ne semble-t-il pas que l'enfant ne montre une figure si douce, et un air si touchant, qu'afin que tout ce qui l'approche s'*intéresse* à sa faiblesse, et s'empresse à le secourir? (J.-J. Rouss.) Mais dans cette île située sur la route des Indes, quel Européen peut s'*intéresser* au sort de quelques particuliers obscurs? (B. de St-P.)

— *S'intéresser contre quelqu'un.* Prendre parti contre lui. A été employé dans ce sens par Corneille. Et si Rome une fois contre nous s'*intéresse*.

— S'inspirer un intérêt mutuel. Ceux que le malheur unit s'intéressent et se recherchent.

— Syn. comp. INTÉRESSER DANS, INTÉRESSER À. *Intéresser dans*, implique l'idée d'un intérêt matériel, *Intéresser à* celle d'un intérêt moral. On ne pourrait pas dire indifféremment *intéresser une personne dans une affaire* ou *à une affaire*. Dans le premier cas, on devrait entendre en effet *faire prendre un intérêt dans l'affaire*; dans le second, *inspirer de l'intérêt pour cette affaire*. La même observation s'applique à *s'intéresser dans*, *s'intéresser à*.

INTÉRÊT. s. m. (du lat. *interesse*, importer, formé de *inter*, entre; *esse*, être). Ce qui importe, ce qui convient [illegible] qu'un. Intérêt public, général, commun. Intérêt de famille. Intérêt particulier. Intérêt d'honneur. Intérêt pécuniaire. Cela est d'un haut intérêt. L'intérêt de l'État. L'intérêt du public. L'intérêt de l'humanité. Connaître bien les intérêts d'un État. Un homme éclairé sur ses intérêts. C'est un intérêt de rien qui cause ces débats. Prendre, embrasser, soutenir, abandonner, trahir les intérêts de quelqu'un. Veiller aux intérêts de quelqu'un. Cette mesure semble propre à concilier tous les intérêts. Sacrifier ses intérêts au bien public. Recommander ses intérêts à quelqu'un. Agir, aller contre ses propres intérêts. Il y va de votre intérêt. Avoir son intérêt en recommandation. Avoir son intérêt en vue. Être attaché à son intérêt. Discussion d'intérêts. Relâcher, se relâcher de ses intérêts. Prendre quelqu'un par ses intérêts. Il est de votre intérêt d'en user comme vous faites. Je parle sans intérêt. Toutes les nations mirent leurs *intérêts* entre les mains d'Aristide. (Barth.) Ces deux grandes républiques étaient toujours ennemies, plus encore par la contrariété de leurs *intérêts* que par l'incompatibilité de leurs humeurs. (Boss.) César mit Rome dans ses *intérêts*. (Id.) Le clergé et la noblesse parurent s'unir d'*intérêts*. (Montesq.) L'autorité républicaine n'est pas de mise en ce pays, il y faut des vertus plus flexibles, qui sachent mieux se plier aux *intérêts* des amis ou des protecteurs. (J.-J. Rouss.) Rien au monde ne me tient au cœur que vos *intérêts*. (Mme de Sév.) Il aurait fallu lier à l'*intérêt* général ceux qui n'avaient connu que des *intérêts* privés. (Rayn.) L'habile homme est celui qui entend ses *intérêts*. (La Bruy.) Il serait à souhaiter que le clergé n'eût jamais séparé ses *intérêts* de ceux du peuple. (B. de St-P.) C'est encore une chose fort difficile à décider que de savoir dans quelle hypothèse politique les *intérêts* des peuples ont été jusqu'ici le mieux garantis. (Nodier.)

— *Avoir intérêt à.* Il a un grand intérêt à empêcher cela.

— *Avoir intérêt de.* Depuis que je vous ai vu j'ai un nouvel *intérêt* de n'être pas oubliée de vous. (J.-J. Rouss.)

— *Mettre quelqu'un hors d'intérêt.* Le dédommager, faire qu'il ne reçoive aucun préjudice dans une affaire où il était engagé. Soyez tranquille, on vous mettra hors d'intérêt.

— Se dit particulièrement de ce qui concerne l'argent et le gain. Il trahirait son meilleur ami pour le plus mince intérêt. Ce marchand ne songe qu'à l'intérêt. Il a été amorcé par l'intérêt. C'est un vil intérêt, un intérêt sordide qui l'a fait agir.

— *Avoir un intérêt dans une société, une entreprise.* Y avoir part. J'ai un léger intérêt dans cette entreprise. Dans le même sens, Prendre un intérêt dans une entreprise.

— Absol. Le sentiment qui nous attache à nos intérêts, cet amour de nous-mêmes qui nous porte à rechercher de quelque manière que ce soit, souvent même aux dépens de la justice et de la vertu, tout ce qui nous paraît propre à assurer ou augmenter notre bien-être. La plupart des gens ne se conduisent, ne se gouvernent que par intérêt, que par l'intérêt. L'intérêt le domine. C'est l'intérêt qui les guide. C'est un homme au-dessus de l'intérêt. L'intérêt ne le tente point. L'intérêt est la pierre de touche de l'amitié. Il y a peu de gens à l'épreuve de l'intérêt. Le caractère essentiel de chacun de ces deux temps, est que dans l'un l'amour de la patrie et des lois retenait les esprits, et que dans l'autre tout se décidait par l'*intérêt* et par la force. (Boss.) Nous avons cherché à les dépouiller de cet *intérêt* sordide qui produit tant de crimes. (Barth.) Ce n'est que la crainte et l'*intérêt* qui rendent l'homme méchant. (Rayn.) Un peuple qui ne connaissait ni l'*intérêt*, ni l'orgueil, ni l'ambition, ne devait pas avoir des mœurs bien compliquées. (Id.) C'est l'*intérêt* seul qui nous fait agir, dans les choses mêmes où nous paraissons les moins intéressés. (St-Évrem.) Les vertus se perdent dans l'*intérêt* comme les fleuves dans la mer. (***) C'est l'*intérêt* qui brouille la plupart des familles. (De Jussieu.)

> Au temps jadis comme au temps où nous sommes,
> Le monde fut toujours conduit par l'*intérêt*. (Nassau.)

> Comptez sur la reconnaissance,
> Quand l'*intérêt* vous en répond. (Florian.)

> Les voilà les humains; l'*intérêt* seul décide
> Leur mépris, leur estime; ils n'ont pas d'autre guide.
> (Cailhava.)

— Se personnifie. Écartez l'erreur qui cherche à vous séduire, vous trouverez derrière elle une passion ou l'intérêt.

> Et l'*intérêt*, ce vil dieu de la terre
> Pour qui l'on fait et la paix et la guerre,
> Triste et pensif auprès d'un *coffre-fort*,
> Y vend le faible au crime du plus fort. (Volt.)

> Méprisable *intérêt*, opprobre de nos jours,
> Tyran des plus tendres amours,
> Souffrirons-nous toujours ta puissance fatale? (***)

— S'employait autrefois pour Risque, dommage, préjudice. Au grand *intérêt* de notre bien commun. (Mont.) Au grand *intérêt* du sexe féminin. (Rabel.)

— Se dit aussi en parlant des choses. L'intérêt de son amour, de sa passion. Rien ne ressemble mieux à une vive amitié que ces liaisons que l'*intérêt* de notre amour nous fait cultiver. (La Bruy.) L'*intérêt* de ses passions est la seule règle de sa conduite. (Rayn.) Louis XIV conciliait les *intérêts* de sa religion et ceux de sa grandeur. (Volt.)

— Écon. pol. Produit, revenu, loyer du capital [illegible] en argent. Toute somme mise en circulation doit rapporter ainsi l'équivalent de ce qu'on en retirerait annuellement si on l'employait à l'acquisition d'une terre, d'une maison, etc. Cet intérêt se calcule d'après ce que produit chaque 100 fr., et c'est ce qu'on appelle le taux, le tant pour cent, le percentage. Sa fixation dépend de certaines circonstances, telles que l'abondance ou la rareté des capitaux, la quantité des demandes, les chances de perte, la durée du prêt, etc. L'intérêt de l'argent s'estime ordinairement sur 100 fr. de capital, et pour une période d'une année. On dit que l'intérêt est à tant pour cent par an, pour dire qu'autant de fois que cent est contenu dans le capital, autant de fois on tire pour l'intérêt le nombre désigné par tant. On dit aussi que l'argent est à tel denier, pour dire qu'autant de fois que le nombre qui marque le denier est contenu dans le capital, autant de fois on tire l'intérêt. Ainsi ce denier étant dix-huit, l'intérêt est un pour dix-huit. Intérêt à cinq, à six pour cent par an. Intérêt au denier vingt, au denier dix-huit. Prêter, mettre, placer de l'argent à intérêt. Prêt à intérêt. Emprunter de l'argent sur la place à gros intérêt. Intérêt usuraire. Joindre l'intérêt au principal. Tirer l'intérêt de l'intérêt. Cet argent porte intérêt. L'intérêt court, les intérêts courent depuis le jour de la demande, du jugement, du protêt. Remettre les intérêts. Donner quittance du capital et des intérêts. Intérêt simple.

— *Intérêt des intérêts.* Intérêt composé, profit qu'on retire de l'argent prêté, en convenant qu'au bout d'un certain temps ce profit se joindra au capital pour produire comme lui. ‖ *Intérêt légal.* Celui qui est déterminé par la loi. ‖ *Intérêt du commerce.* Demi pour cent par mois, ou six pour cent an.

— Fig. dans ce sens. Les peuples payent l'intérêt des emprunts faits par les rois. Au fond d'un cœur reconnaissant, un bienfait porte intérêt.

— Jurispr. *Dommages et intérêts* ou *dommages-intérêts.* Indemnité qui est due à quelqu'un pour le préjudice, pour le dommage qu'on lui a causé. A peine de tous dépens, dommages et intérêts. La liquidation des dommages et intérêts. ‖ *Intérêts civils.* Dédommagement que l'on adjuge en matière criminelle à celui qui a été lésé en sa personne ou dans ses biens par le crime ou le délit, et qui s'est constitué partie civile contre l'accusé. Il a été condamné à tous dépens, dommages et intérêts.

— Se dit du plaisir que nous éprouvons à être ému de curiosité, d'inquiétude, de crainte, de pitié, d'admiration. Tout ce que je voyais, tout ce que j'entendais, m'était si nouveau, qu'à chaque instant mon *intérêt* croissait avec ma surprise. (Barth.) Quel *intérêt* peut-il résulter des peintures qui ne présentent les hommes que dans les convulsions de la fureur et du désespoir. (Id.) Il se fit un silence profond, et je me sentis entraîné par cet *intérêt* qui remuait tous les cœurs, et qu'on n'éprouve pas dans les spectacles des autres nations. (Id.)

— Dans le langage littéraire on entend par *intérêt* ce qui, dans un ouvrage, est propre à attacher, à charmer, à toucher l'âme. Il y a beaucoup d'intérêt dans cette tragédie, dans ce roman. Cette pièce est bien écrite, mais elle est dénuée d'intérêt. La duplicité d'action affaiblit l'intérêt. L'intérêt dans les ouvrages d'esprit naît du style, des incidents, des caractères, de la vraisemblance et de l'enchaînement. Il y a dans tout ouvrage de poésie deux sortes d'*intérêt*, celui du sujet et celui de la composition. (Del.)

> C'est ainsi qu'animé d'un rapide *intérêt*,
> L'épisode à vos chants donne un nouvel attrait.
> (Chassagne.)

— Affection, bienveillance, sentiments d'attachement qu'on a pour une personne, la part que l'on prend à ce qui lui arrive de fâcheux ou d'agréable. Il m'inspire beaucoup d'intérêt, un tendre intérêt, un vif intérêt. Prendre intérêt à quelqu'un. Il est digne de l'intérêt que vous lui portez. Témoignages, marques d'intérêt. Prendre intérêt à la joie, à l'affliction de quelqu'un, à la perte qu'il a faite, à la disgrâce qui lui est survenue; n'y prendre aucun intérêt. Ce jeune homme est bien digne par ses talents, son bon goût et son courage, de l'*intérêt* que vous prenez à lui. (D'Alemb.) Il y a des témoignages d'*intérêt* et de bienveillance qui font plus d'effet, et sont réellement plus utiles que tous les dons. (J.-J. Rouss.) Qu'est devenu cet *intérêt* si tendre aux peines et aux plaisirs d'autrui. (Barth.) Ils reçurent de leurs amis de nouvelles marques d'*intérêt*. (Id.) Qui doit prendre à vos jours plus d'*intérêt* que moi? (Rac.)

— *Prendre intérêt à une affaire.* Désirer qu'elle réussisse, travailler à la faire réussir. C'est une affaire à laquelle je prends intérêt. Vous devez être admirée dans votre style, et dans l'*intérêt* que vous prenez à certaines affaires. (Mme de Sév.)

— *Chose digne d'intérêt.* Chose digne de considération, chose grave, importante. Cette observation m'a mis sur la voie d'une autre que je crois plus digne d'*intérêt*. (Dufau.)

— Prov. *Chacun est aveugle dans ses intérêts.* L'égoïsme est souvent nuisible à nos intérêts véritables.

— Iconol. L'Intérêt est représenté sous la figure d'un homme dans l'âge viril, laid, maigre, presque nu, et à moitié couvert d'une peau de loup, animal qui est le symbole hiéroglyphique de l'avarice. Il embrasse étroitement une mappemonde.

INTERFÉRENCE. s. f. (de l'angl. *to interfere* [illegible]) lumière présente en s'infléchissant vers les extrémités des corps, et qui s'expliquent par la rencontre des rayons lumineux dont, par le résultat même de leur coïncidence, les effets se détruisent naturellement.

INTERFÉRENT, ENTE. adj. Phys. Qui présente le phénomène de l'interférence. Rayons interférents.

INTERFOEMINEUM. s. m. (pr. *in-ter-fé-mi-né-omm*). Anat. Mot latin par lequel on désigne le Périnée, parce qu'il est placé entre les deux cuisses. V. PÉRINÉE.

INTERFOLIACÉ, ÉE. adj. Bot. Se dit des fleurs qui naissent alternativement entre chaque couple de feuilles opposées.

INTERFOLIÉ, ÉE. part. pass. du v. Interfolier. S'empl. adjectiv. Un exemplaire interfolié.

INTERFOLIER. v. a. 1re conj. (du lat. *inter*, entre; *folium*, feuille, feuillet). *J'interfolie, nous interfolions. J'interfoliais, nous interfoliions, vous interfoliiez. Que j'interfolie, que nous interfoliions, que vous interfoliiez*, etc. Brocher ou relier un livre, manuscrit ou imprimé, en insérant des feuillets blancs entre les feuillets qui portent l'écriture ou l'impression. Faire interfolier un livre où l'on veut écrire des notes.

— S'INTERFOLIER. v. pron. Être interfolié.

INTERFRONTAL, ALE. adj. Anat. Qui se développe entre les os frontaux. ‖ INTERFRONTAUX. s. m. pl. Pièces plus ou moins développées, qu'on remarque à la partie antérieure du front et qui parviennent quelquefois à s'interposer entre les frontaux dans toute leur longueur.

INTERGASTRUM. s. m. (pr. *in-ter-gas-tromm*). Anat. Mot latin servant à désigner l'entrecroisement des nerfs optiques.

INTERGÉRION. s. m. (du lat. *intergerium*, ce qu'on met entre deux). Entom. Cloison en manière d'arête ou de carène, et quelquefois saillante supérieurement, que la languette paraît former derrière le menton, dans les pimélaires et dans beaucoup de coléoptères lamelliformes.

INTÉRIEUR, EURE. adj. (ét. lat., *interior*, intérieur; rad. *intus*, en dedans). Qui est au dedans, ou qui a rapport au dedans. C'est l'opposé d'Extérieur. La surface d'un corps est la limite de ce qui lui est intérieur et extérieur. Ce qui appartient à cette surface et tout ce qui est placé au delà vers celui qui regarde ou touche le corps est extérieur; tout ce qui est au delà de la surface, dans la profondeur du corps, est intérieur. Les parties intérieures du corps. La conformation intérieure du corps humain. La membrane intérieure. La tunique intérieure de l'œil. Les parties intérieures de la terre. Maintenir la tranquillité intérieure. L'administration intérieure. Le commerce intérieur. Les *feux intérieurs*, dont l'explosion fait les tremblements de terre et les volcans. (Buff.) Le portique exposé au midi est double, afin qu'en hiver la pluie agitée par le vent ne puisse pénétrer dans sa partie *intérieure*. (Barth.)

— Se dit particulièrement en parlant de l'âme. Un mouvement intérieur. Sentiments intérieurs. La paix intérieure. Le for intérieur. Notre sens *intérieur*, notre âme a-t-elle rien de semblable, rien qui lui soit commun avec la nature des organes extérieurs? (Buff.) Le diaphragme est le principal organe du sentiment *intérieur*. (Id.) La puissance de la vertu est tout *intérieure*. (J.-J. Rouss.)

— *Mer intérieure.* Celle qui se trouve au milieu d'une grande contrée ou entre des continents, comme la mer Caspienne, la mer Noire, la Méditerranée.

— En termes de dévotion, *L'homme intérieur*, L'homme spirituel, qui est opposé à L'homme charnel.

— *Vie intérieure.* Se dit dans le langage mystique du commerce spirituel et réciproque qui se fait au dedans de l'âme, entre le Créateur et la créature, par les opérations de Dieu dans l'âme, et la coopération de l'âme avec Dieu. ‖ *Voies intérieures.* Certaines dispositions pour parvenir à la perfection religieuse.

— Syn. comp. INTÉRIEUR. INTERNE. INTRINSÈQUE. *Intérieur* signifie ce qui est dans la chose, sous la surface, et non apparent, par opposition à l'*extérieur*, qui est apparent, hors de la chose, à sa surface. *Interne* signifie ce qui est profondément caché et enfoncé dans la chose et agit en elle, par opposition à *externe*, qui vient du dehors sur elle. *Intrinsèque* signifie ce qui fait comme partie de la chose, ce qui lui est propre ou essentiel, ce qui en fait le fond, par opposition à *extrinsèque*, qui n'est pas dans la constitution de la chose.

INTÉRIEUR. s. m. Ce qui est en dedans de quelque chose, au delà de la surface. L'intérieur d'un temple. L'intérieur du corps. L'intérieur d'une maison. Un cri partit de l'intérieur de la maison. L'intérieur d'un pays. S'enfoncer, pénétrer dans l'intérieur des terres. Ce n'est pas seulement dans l'*intérieur* de son palais, c'est à la face des nations qu'il dégrade la majesté du trône. (Barth.) L'*intérieur* du pays n'est qu'un désert. (Rayn.) Je vous ai fait courir à perte d'haleine dans l'*intérieur* de la ville; vous allez d'un coup d'œil embrasser les dehors. (Barth.) L'*intérieur* des montagnes est principalement composé de pierres et de rochers. (Buffon.)

— *Ministère de l'intérieur*, ou absol., l'*Intérieur* [illegible] nistratives du pays, et des bureaux mêmes de ce ministère. Employé à l'Intérieur. Il est à l'Intérieur.

— Absol. Se dit de l'intérieur du pays, surtout en termes de commerce et d'administration. Tous ces produits se consomment à l'intérieur, dans l'intérieur.

— *L'intérieur d'une personne.* L'intérieur de sa maison, sa vie domestique. L'intérieur d'un ménage, d'une famille. C'est un homme qui se plaît beaucoup dans son intérieur. Il est fort malheureux dans son intérieur. Cet homme si triste, si grave en public, est fort gai dans son intérieur. Il ne s'occupe que des choses qui ne le touchent point, pour moi mon *intérieur* me suffit. (Barth.) L'*intérieur* des familles est souvent troublé par les défiances, par les jalousies et par l'antipathie, pendant que des dehors contents, paisibles et enjoués nous trompent et

nous y font supposer une paix qui n'y est point. (La Bruy.) Vous l'y verrez dans l'*intérieur* d'un ménage riant, livré comme nous aux simples penchants d'une âme simple. (Ch. Nod.)

— Se dit encore figurément de ce qu'il y a de plus caché dans une chose, et s'applique particulièrement aux secrets de la vie privée. Il connaît l'intérieur de cette famille, de ce ménage.

— En termes de dévotion, se dit des Pensées les plus secrètes, des mouvements les plus intimes de l'âme. Dieu seul connaît l'intérieur. Cet homme a l'intérieur fort bon. Découvrir son intérieur à son confesseur. Rentrer dans son intérieur. La grâce de Dieu agit dans l'intérieur. Quand on veut vivre chrétiennement, il faut commencer par réformer l'intérieur.

— Hist. ecclés. *Intérieur de Notre-Seigneur. Intérieur de Notre-Dame.* Nom de fêtes qui ont pour but de glorifier les grâces intérieures de Jésus-Christ et de sa Mère.

— *Tableau d'intérieur*, ou simplement, *intérieur*. Se dit, en termes de peinture, d'un tableau de genre, qui a pour objet principal la représentation de l'architecture et des effets de lumière à l'intérieur des maisons, des édifices, ou bien encore d'un tableau qui représente quelque scène de la vie domestique, dans l'intérieur d'une maison.

— *Intérieur.* Partie d'une diligence qui suit le coupé. Prendre une place dans l'intérieur, une place d'intérieur.

— Jeux. Désignation propre au jeu de la belle, sous laquelle on renferme tous les numéros non compris dans la bordure.

INTÉRIEUREMENT. adv. (rad. *intérieur*). Au dedans. Cette médecine agit intérieurement. Ce fruit est beau en apparence, mais il est gâté intérieurement. En faisant l'autopsie du corps, on trouva qu'il était bien conservé intérieurement. C'est peu de suivre de l'œil ces efforts rapides ou lents que les Etats font sans cesse les uns contre les autres, et ces mouvements presque imperceptibles qui les détruisent *intérieurement.* (Barth.) La politesse fait paraître l'homme au dehors comme il devrait être *intérieurement.* (La Bruy.)

— Se dit particulièrement en parlant de la conscience et de l'état de l'âme. La grâce de Dieu agit intérieurement. Il se sentit intérieurement touché. Dieu lui parlait intérieurement.

INTÉRIM. s. m. (pr. *in-té-rimm*). Mot latin passé dans notre langue, et qui signifie, l'Entretemps. Ne s'emploie généralement qu'en parlant de fonctionnaires appelés à remplir provisoirement ou pendant un laps de temps assez court les fonctions d'un autre, qui ne peut les remplir au moment où ils le suppléent. Six mois s'écoulèrent avant que le vice-roi fût remplacé; un tel gouverna dans l'intérim. Le préfet est absent; tel conseiller fait l'intérim, est chargé de l'intérim.

— *Par intérim.* loc. adv. En attendant, provisoirement. Administrer par intérim. Il a le portefeuille de la guerre par intérim. Un ministre par intérim. Un préfet par intérim.

— Se disait autrefois adverbialement dans le sens de En attendant. Ce jeune débauché a des principes de religion, il reviendra de ses égarements, mais intérim il dissipe tout son bien. Cette locution n'est plus usitée.

— Hist. ecclés. *Intérim* ou *intérim d'Augsbourg.* Formulaire ou concordat dressé par Charles-Quint, en 1548, pour apaiser les troubles religieux de l'Allemagne, et auquel on donna le nom d'*intérim*, parce que son autorité ne devait exister que jusqu'à la décision d'un concile général convoqué à Trente, à l'effet de prendre une décision définitive sur les matières dont traitaient les trente-six articles de ce formulaire. L'intérim de Charles-Quint. L'intérim permettait le mariage des prêtres et la communion sous les deux espèces.

INTÉRIMAIRE. adj. des 2 g. (rad. *intérim*). Admin. Qui a rapport à un intérim; qui n'existe que par intérim. Ministère intérimaire.

INTÉRIMAT. s. m. (rad. *intérim*). État d'un fonctionnaire exerçant par intérim. Ce mot est un barbarisme; on doit dire *interimistice*, analogue d'*interstice*, d'*armistice*. V. INTÉRIMAIRE.

INTÉRIMISTE. adj. des 2 g. (rad. *intérim*). On appelait ainsi les partisans de l'intérim de Charles-Quint.

INTÉRIMISTIQUE. adj. des 2 g. (ét. lat., *interim*, dans l'intervalle; *stare*, subsister). Par intérim. Fonction intérimistique.

INTÉRIORITÉ. s. f. Psychol. Qualité de ce qui est intérieur. La notion d'intériorité et d'extériorité tient à celle du moi et du non moi.

INTERJECTÉ, ÉE. part. pass. du v. Interjecter. S'empl. adject.

INTERJECTER. v. a. 1re conj. S'est dit autrefois pour interposer, placer entre deux objets.

INTERJECTIF, IVE. adj. (rad. *interjection*). Gramm. Qui exprime l'interjection. Particule interjective.

INTERJECTION. s. f. (pr. *in-tèr-jèk-ci-on*; du lat. *inter*, entre, au milieu; *jacere*, jeter). Gramm. Mot qui a pour objet d'exprimer l'exclamation, qui peint d'un seul trait les affections subites de l'âme, et qui équivaut à une phrase entière. Lorsque nous éprouvons une émotion vive, imprévue, notre âme est trop fortement impressionnée, trop brusquement saisie pour nous permettre d'exprimer notre sentiment par plusieurs mots. Un cri s'échappe de notre bouche, et peint avec vérité la vivacité du sentiment qui vient de nous surprendre. Tels sont : *ah! aïe! oh! hélas!* etc. Les interjections et les exclamations, qui sont le langage de la passion, furent les premiers éléments du langage. C'est par ces cris expressifs, accompagnés de gestes, que les hommes s'efforçaient de se communiquer leurs sensations. Il y a autant d'interjections qu'il y a de passions différentes. Les interjections qui marquent l'étonnement, l'admiration, sont : *ah! ha! oh! ho! ô! heu! euh! eh! hé!* etc. Les interjections qui expriment la douleur, l'affection, sont : *ah! oh! eh! ouf! aïe! ahi! aye! hélas! holà!* etc. Les interjections qui marquent la dérision, la défiance, l'ironie, sont : *oui-dà! ah! hum! hom! ouais!* etc. Les interjections qui expriment le mépris, l'aversion, sont : *pouah! bah! baste! hou! zest!* etc. Les interjections qui servent à appeler, à questionner, à sonder, sont : *hé! hé bien! hem! hein! ho! holà! oh là! heim! st!* Les interjections destinées à imposer silence, sont : *chut! st! paix!* Indépendamment des interjections proprement dites, l'homme, agité d'une émotion violente, pénétré d'une idée vive, a eu recours à des signes du langage analytique, qu'il a un peu détournés de leur signification primitive, pour les rendre propres à exprimer ses affections avec rapidité et concision. Les expressions interjectives sont en général des membres de propositions elliptiques. *Miracle!* c'est à-dire, voilà un miracle, venez voir un miracle. *Miséricorde!* c'est-à-dire, j'implore miséricorde. *Patience! silence!* c'est-à-dire, prenez patience, faites silence, etc. Il est une foule de mots qui prononcés dans certains mouvements subits de l'âme ont la force de l'interjection. C'est le ton, plutôt que le mot, qui fait alors l'interjection. *Par mon chef! Par saint Janvier! Jour de Dieu! Mort de ma vie!*

— Prat. *Interjection d'appel.* Action d'interjeter un appel.

INTERJECTIVEMENT. adv. (rad. *interjection*). Avec interjection, d'une manière interjective.

INTERJETÉ, ÉE. part. du v. Interjeter. S'empl. adjectiv. Phrase interjetée. Proposition interjetée. Mot interjeté.

INTERJETER. v. a. (ét. lat., *inter*, entre; *jacio*, je jette). Le *t* se double devant une syllabe muette. *J'interjette, tu interjettes, il interjette*, etc. Gramm. Jeter un mot au milieu d'une phrase. Lorsqu'on interjette dans une phrase un des temps des verbes *dire, répondre*, etc., les pronoms personnels se transportent après ces mêmes verbes. Je veux, *dit-il*, voir quel animal c'est qu'un tyran. (Chateaub.)

— Jurispr. *Interjeter appel, un appel.* Appeler d'un jugement. Ils interjetèrent appel de ce jugement.

INTERLIGNE. s. m. (du lat. *inter*, entre, et du fr. *ligne*). L'espace qui est entre deux lignes écrites ou imprimées. Écrire dans l'interligne, en interligne. De grands interlignes. Les actes doivent être inscrits sur les répertoires, sans blanc ni interligne.

— Fig. S'est dit pour Réticence, arrière-pensée. Il ne me parut aucun *interligne* à ce qu'elle disait. (Mme de Sév.)

INTERLIGNE. s. f. Typogr. Lame de métal que l'on met entre chaque ligne pour les séparer et les maintenir.

INTERLIGNÉ, ÉE. part. pass. du v. Interligner. S'empl. adjectiv. Typogr. Composition interlignée, qui est séparée par des interlignes.

INTERLIGNER. v. a. 1re conj. (rad. *interligne*). Typogr. Mettre des interlignes.

— S'INTERLIGNER. v. pron. Être interligné.

INTERLINÉAIRE. adj. des 2 g. Qui est écrit dans l'interligne, dans les interlignes. Glose interlinéaire. Traduction interlinéaire.

INTERLINÉATION. s. f. (pr. *in-tèr-li-né-a-ci-on*; rad. *interlinéer*). Ce qui est écrit entre deux lignes. L'interlinéation porte...

INTERLINÉER. v. a. 1re conj. (ét. lat. *inter*, entre; *linea*, ligne). Écrire entre les lignes.

INTERLOBULAIRE. adj. des 2 g. Anat. Qui est entre les lobes d'un organe. ‖ *Tissu interlobulaire.* Substance cellulaire qui environne les lobules du poumon, et en remplit les interstices.

INTERLOCUTEUR, TRICE. adj. (ét. lat. *inter*, entre; *loqui*, parler). Se dit proprement des personnages qu'on introduit dans un dialogue. Le premier, le second interlocuteur. Il faut attacher des caractères différents à ses interlocuteurs. Communément, tout se passe en où l'on voit d'abord que le premier soin de chaque *interlocuteur* est toujours celui de briller. (J.-J. Rouss.) Les deux *interlocutrices* de ce dialogue sont deux femmes frivoles et ridicules. (Linguet.)

— Par extens. Se dit de toute personne qui converse avec une autre. Vous aviez un ennuyeux interlocuteur. L'entretien des aveugles est empreint d'une sagacité qui leur est propre, et au moyen de laquelle ils savent très-habilement pénétrer jusqu'au fond de l'âme de leur *interlocuteur.* (Dufau.)

INTERLOCUTION. s. f. (pr. *in-tèr-lo-ku-ci-on*; ét. lat., *inter*, entre; *loqui*, parler). Se dit de tout discours que se font les unes aux autres les personnes qu'on introduit dans une même pièce. Les circonstances du dialogue, les caractères des personnages, les *interlocutions* et les bienséances s'y rencontrent dans un haut degré. (Maucroix.)

— Jurisp. Jugement par lequel on prononce un interlocutoire. Arrêt d'interlocution.

INTERLOCUTOIRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *inter*, entre; *loqui*, parler). Jurispr. *Jugement interlocutoire.* Décision judiciaire qui ordonne, avant faire droit au fond, et en tout état de cause, que préalablement il sera fait, soit par commission rogatoire, soit par l'une ou l'autre des parties, ou par le tribunal lui-même, une production de pièces, une vérification, une preuve ou tel autre acte que le tribunal juge nécessaire pour l'appréciation des droits ou des obligations des parties et l'éclaircissement de la cause.

— Se dit quelquefois de la preuve ordonnée. Enquête interlocutoire.

— subst. Un interlocutoire. Ordonner un interlocutoire. Instruire l'interlocutoire avant de juger l'affaire au fond.

> Je produis, je fournis
> De dits, de contredits, enquêtes, compulsoires,
> Rapports d'experts, transports, trois *interlocutoires.*
> (RACINE.)

> Je plaide sur de bons mémoires,
> Mon droit est établi, je n'ai plus qu'à vider
> Une évocation, deux *interlocutoires*,
> A relever quelque défaut. (SENECÉ.)

INTERLOPE. adj. des 2 g. Mar. Qui trafique en fraude; qui introduit dans un pays des marchandises prohibées ou sujettes aux droits sans payer ces droits. Commerce interlope. Vaisseau interlope. Marchand interlope.

— s. m. Celui qui empiète sur les privilèges d'une compagnie de marchands, en faisant sans autorité le même commerce qu'eux, et dans le même endroit. On dit aussi *aventurier* dans le même sens.

— Navire marchand qui trafique en fraude dans les pays de la concession d'une compagnie de commerce, ou dans les colonies d'une autre nation que la sienne.

— *Faire l'interlope.* Faire le commerce interlope, faire la fraude sur les côtes et dans les îles.

INTERLOQUÉ, ÉE. part. pass. du v. Interloquer. S'empl. adjectiv. Dès qu'il me vit, il fut tout interloqué.

INTERLOQUER. v. a. 1re conj. (ét. lat., *inter*, entre; *loqui*, parler). Jurispr. Ordonner un interlocutoire. On a interloqué cette affaire.

— Absol. Les juges n'ont pas voulu juger définitivement. Ils ont interloqué.

— Dans le langage familier, Embarrasser, étourdir, interdire. Cette plaisanterie m'a interloqué.

— S'INTERLOQUER. v. pron. S'embarrasser, s'interdire, ne plus se comprendre.

INTERLUDE. s. m. (ét. lat., *inter*, entre; *ludere*, jouer). S'est dit d'une espèce d'intermède.

INTERLUNIUM. s. m. (pr. *in-tèr-lu-ni omm*). Astron. Mot latin formé de *inter*, entre, et *luna*, lune, passé dans langue française, et qui signifie le temps où la lune ne paraît pas.

INTERMARIAGE. s. m. Frat. Mariage entre personnes d'une même famille.

INTERMAXILLAIRE. adj. des 2 g. Anat. Qui est entre les os maxillaires. Os intermaxillaire. Ligament intermaxillaire.

INTERMÈDE. s. m. (ét. lat., *inter*, entre; *medius*, milieu). On a donné ce nom à de courtes compositions poétiques, dramatiques, musicales ou chorégraphiques, destinées à être offertes au spectateur entre deux pièces de plus grande dimension ou entre les actes d'une même pièce. En Angleterre, les tours de force et d'agilité des *clowns*, en Italie, la danse des *groteschi*, en Espagne, les bouffonneries du *gracioso* de la troupe, font principalement les frais des intermèdes des pièces sérieuses. Intermèdes de musique. Les intermèdes du Malade imaginaire. Je veux par un seul trait te faire sentir la différence qu'il y a de la gentillesse de notre diction à la platitude des auteurs classiques. Ils diraient, par exemple, tout uniment : *Les intermèdes embellissent une comédie*; et nous, nous disons, plus joliment : les *intermèdes font beauté* dans une comédie. Remarque bien ces *font beauté.* (Le Sage.)

— On donnait aussi, dans le siècle dernier, le nom d'*intermède* aux petits opéras en un acte, tels que : *la Suivante maîtresse, le Devin du village.*

— On a quelquefois employé Intermède dans un sens figuré.

> Ôtez le temps des soins, celui des maladies,

— Chim. Se dit d'un corps au moyen duquel on peut séparer un autre corps d'un troisième, auquel il est uni. La potasse décompose le plâtre par l'intermède de l'eau. ‖ Il désigne aussi un corps qui sert à opérer la combinaison d'un second corps avec un troisième, auquel ce second corps, à l'état de liberté, ne se serait pas uni. Le soufre s'unit au plomb par l'intermède de la chaleur.

— Se dit d'un corps interposé entre le feu et la matière sur laquelle on fait l'opération. Ainsi l'on dit, Appliquer le feu à une cornue chargée de quelque matière que ce soit, par l'intermède des cendres, de la limaille, de l'eau, etc., c'est-à-dire, exposer ce vaisseau à la chaleur du bain de cendres, du bain de sable, du bain-marie.

— Thérap. Substance que l'on prescrit, dans une formule de médicament, dans le seul but de faciliter la mixtion des autres substances.

INTERMÉDIAIRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *inter*, entre; *medius*, milieu). Qui est entre deux. Le génie du paysage se révèle à chaque pas dans les récits d'Oberman; c'est quelque chose d'*intermédiaire* entre les prés verdoyants de Ruysdael et le blanchâtre escarpement de Salvator Rosa. (Ste-Beuve.) Sans avoir l'expression forte et concentrée de Weber, l'éclat et la verve de Rossini, Meyerbeer est le point *intermédiaire* dans lequel s'opère la fusion de ces deux nuances diverses. (D'Ortigues.)

— S'emploie le plus souvent dans le langage didactique. Temps intermédiaire. Espace intermédiaire. Corps intermédiaire. Idée intermédiaire. Il faut qu'il y ait entre les objets et nous un fluide intermédiaire qui nous les fasse apercevoir, ou qui nous les fasse toucher des yeux.

— *Gages intermédiaires.* Se disait autrefois des gages d'un office échus pendant la vacance.

— *Pouvoirs intermédiaires.* Subordonnés et dépendants.

— *Commerce intermédiaire.* Qui consiste à faire venir, pour son propre compte, des marchandises d'un pays étranger, afin de les vendre avec avantage dans un autre pays. Le commerce intermédiaire enrichit Venise et Gênes. Le commerce intermédiaire a élevé Amsterdam, Londres et Hambourg, au-dessus des autres places commerçantes de l'Europe.

— Bot. *Stipules intermédiaires.* Qui naissent sur la tige, entre des feuilles opposées, mais à la même hauteur qu'elles.

— Entom. *Aréole intermédiaire.* Partie de l'aile située entre l'aréole costale et la nervure interno-médiale, dans les insectes diptères.

— Géol. *Terrains intermédiaires.* Qui ressemblent aux terrains primordiaux, tant par la nature que par la structure des roches qui les composent, mais contiennent des débris ou des empreintes de corps organisés. Ce sont en quelque sorte les restes de la formation primitive, avec les premiers dépôts des formations subséquentes. Postérieurs aux catastrophes qui ont dégradé les premiers, ils ne se sont formés qu'après l'apparition de certains êtres organisés sur la terre.

INTERMÉDIAIRE. s. m. Corps, espace, moyen intermédiaire. Adoucir par un intermédiaire deux couleurs tranchantes. Passer brusquement d'une idée à une autre sans intermédiaire. Une vieillesse anticipée, qui succède sans *intermédiaire* à l'enfance. (Linguet.)

— Se dit particulièrement dans le sens d'Entremise, moyen, voie, et quelquefois pour la personne entremise, interposée. Se procurer une chose par l'intermédiaire de quelqu'un. Il fut leur intermédiaire pour cette correspondance. Vous me servirez d'intermédiaire. Les véritables intermédiaires de l'homme à Dieu sont les prières et la vertu.

— Absol. Entre les peuples et les rois, les *intermédiaires* gâtent tout. (Dumour.)

INTERMÉDIAIREMENT. adv. (rad. *intermédiaire*). Par intermédiaire, dans une position intermédiaire.

INTERMÉDIARITÉ. s. f. (rad. *intermédiaire*). Néol. État de ce qui est intermédiaire.

INTERMÉDIAT, ATE. adj. (ét. lat., *inter*, entre; *medius*, milieu). Se dit d'un intervalle de temps entre deux actions, entre deux termes. Il n'est guère usité que dans cette locution, *temps intermédiat.*

— *Congrégation intermédiate.* Se dit, dans les sociétés religieuses, d'une assemblée qui se tient entre deux chapitres, soit généraux, soit provinciaux.

— substantiv. *Lettres d'intermédiat.* Lettres que le roi accordait pour faire jouir des gages d'un office, depuis la mort du titulaire, jusqu'à ce que le successeur fût pourvu et qu'il eût pris possession.

INTERMINABLE. adj. des 2 g. (ét. lat., *in*, nég.; *terminus*, terme, fin). Qui ne saurait être terminé, qui dure très-longtemps. Ouvrage interminable. Difficultés interminables. Procès interminable. Disputes interminables. Il commença cette querelle *interminable.* (Volt.) Sans l'autorité de l'Église, toutes les disputes de religion sont *interminables.* (Card. de Noailles.)

INTERMINÉ, ÉE. adj. Qui n'est pas terminé, qui n'a pas reçu son complément.

— Se trouve aussi employé dans le sens de Qui n'a point de bornes, de terme.

INTERMISSION. s. f. (ét. lat., *inter*, entre; *missus*, part. pass. de *mittere*, envoyer). Interruption.

— Il est surtout usité en médecine. La fièvre lui a duré trente heures sans intermission. Il y a eu quelque intermission, quelque légère intermission à son mal. ‖ *Intermission* se dit aussi de l'intervalle qui sépare les accès de fièvre intermittente. Ce mot n'est pas synonyme d'Intermittence. V. INTERMITTENCE.

INTERMITTENCE. s. f. (ét. lat., *inter*, entre, *mittere*, envoyer). Pathol. Type ou rhythme intermittent. Intermittence du pouls, de la fièvre. On dit qu'il y a intermittence dans le pouls quand sur un nombre donné de pulsations il en manque une ou deux.

— Se dit quelquefois pour Sans interruption. Sans intermittence. Sans la moindre intermittence.

— Se dit, dans les jeux de hasard, des séries qui se composent de coups qui appartiennent alternativement à deux chances différentes et opposées. Jouer l'intermittence.

INTERMITTENT, ENTE. adj. (rad. *intermittence*). Qui discontinue et reprend par intervalles.

— S'emploie surtout en médecine. *Pouls intermittent.* Dont les battements cessent par des intervalles inégaux. || *Type intermittent.* Ordre suivant lequel les symptômes d'une maladie se montrent et disparaissent alternativement.

Si la fièvre d'amour avait, quand il nous berce,
Ses jours *intermittents*, comme la fièvre tierce,
On serait, ces jours-là, honteux jusqu'à l'excès
Des sottises qu'on fait quand on est dans l'accès. (***)

— *Fièvre intermittente.* Qui apparaît et disparaît successivement, à des intervalles plus ou moins éloignés, intervalles pendant lesquels il ne se manifeste aucune trace de mouvement fébrile. Fièvre intermittente simple. Fièvre intermittente pernicieuse On a donné différents noms aux fièvres intermittentes, selon les différences que l'on observe dans leurs intermissions et le caractère de leurs accès. *Quotidiennes*, quand les accès reviennent tous les jours aux mêmes heures; *tierces*, quand les accès reviennent de deux jours l'un; *quartes*, quand les accès reviennent dans les trois jours, c'est-à-dire quand il y a deux jours d'apyrexie entre deux accès. On appelle *fièvres intermittentes vernales*, celles qui règnent au printemps, et *fièvres intermittentes automnales*, celles qui règnent en automne.

— Agric. *Sources intermittentes.* Celles qui de temps en temps, et à des intervalles variables suivant les localités, ne fournissent plus d'eau et s'arrêtent tout court.

— Phys. *Fontaines intermittentes.* Nom donné à certains instruments au moyen desquels on peut, dans un temps déterminé, faire cesser l'écoulement d'un liquide et le faire reparaître à différentes reprises.

INTERMONDE. adj. et s. (ét. lat., *inter*, entre; *mundus*, monde). Se dit d'un Espace entre les mondes. Les physiciens, les astronomes se sont occupés des propriétés de ces espaces intermondes dans lesquels semblent nager tant d'astres. En effet, ces *intermondes*, ces milieux sont-ils entièrement vides, ou remplis de quelques fluides imperceptibles à la vue? (Virey.) || Voltaire s'est aussi servi de cette expression.

INTERMUSCULAIRE. adj. des 2 g. Qui est situé entre les muscles. Aponévroses intermusculaires.

INTERNAT. s. m. (pr. *in-ter-na*; du lat. *internus*, interne). Pension où les élèves demeurent, par opposition à Externat.

— Fonctions que remplissent des élèves en médecine dans l'intérieur des hôpitaux civils, et qui s'obtiennent au concours. Concourir pour l'internat. || Durée de l'internat. Pendant son internat.

INTERNATION. s. f. (pr. *in-tèr-na-ci-on*; rad. *interner*). Comm. Action d'interner, de faire passer dans l'intérieur. || Se dit aussi du fait d'être interné.

INTERNATIONAL, ALE. adj. (pr. *in-tèr-na-ci-o-nal*). Polit. Qui a lieu de nation à nation. Commerce international. || *Droit international.* Droit des gens; droit de la paix et de la guerre. || Pl., *internationaux*.

INTERNE. adj. des 2 g. (du lat. *internus*, intérieur; formé de *intus*). Qui est au dedans, qui appartient au dedans. Une qualité, une vertu interne. Les causes internes et les causes externes. Principes internes. La face interne du crâne.

— Anat. Se dit des parties les plus rapprochées de l'axe du corps ou du plan imaginaire qui divise le corps en deux parties égales et symétriques, ainsi que celles qui correspondent à une cavité. La face interne du bras, de la cuisse. La face interne du crâne.

— Pathol. Dont le siége est dans un organe interne. || Qui dépend d'une cause intérieure. Maladie interne. Douleur interne.

— Philos. Se dit de ce qui, en nous, est identique au sujet pensant. || *Observation interne.* Étude faite par l'âme de tous les faits qui se passent en elle-même. || *Faits internes.* Ceux qui se passent dans l'âme. || *Sentiment interne.* Faculté que possède l'âme de s'observer elle-même, d'avoir conscience de ses actes.

— *Luxe interne.* Se dit, dans le système de Fourier, de la santé physique et morale.

— Géom. *Angles internes.* Angles formés intérieurement par deux parallèles et une sécante. La somme des deux angles internes est égale à deux angles droits.

chée dans le corps de la tige, de la branche ou du rameau, jusqu'à l'époque du bourgeonnement. On donne aussi le nom de *tunique interne* à l'endoplèvre, et celui d'*ombilic interne* à la chalaze. || *Interne* est souvent employé comme synonyme d'Intraire, en parlant de l'embryon enveloppé par le périsperme.

— *Élève interne* ou substantiv. *interne.* Élève qui habite dans les pensions, les colléges, les établissements destinés à l'instruction. Le nombre des externes dépasse de beaucoup celui des internes. || *Interne des hôpitaux.* Élève attaché au service des hôpitaux civils, et qui demeure dans l'hôpital.

INTERNÉ, ÉE. part. pass. du v. Interner. S'empl. adjectiv.

INTERNER. v. n. 1re conj. (du lat. *internus*, interne). Polit. Entrer dans l'intérieur; aller habiter l'intérieur d'un pays. Les réfugiés politiques ont reçu l'ordre d'interner.

— v. a. Polit. Renfermer, réunir dans l'intérieur du pays. Qu'on *interne* Abd-el-Kader dans une résidence où il ne puisse nous nuire. (Courr. français.)

— Comm. Faire entrer dans l'intérieur. Interner des marchandises.

— S'INTERNER. v. pron. Se renfermer dans l'intérieur d'un pays. Les troupes se sont internées.

— Se confondre, ne faire qu'un; s'unir intimement. S'interner avec un ami.

INTERNISSABLE. adj. des 2 g. Qui ne peut être terni L'auréole des martyrs brillera toujours d'un éclat internissable. De Jeanne d'Arc le lustre *internissable.* (Volt.)

INTERNISTE. s. m. Hist. rel. Membre d'une secte musulmane. Les internistes paraissent être les mêmes que les batynites.

INTERNO-MÉDIAL, ALE. adj. (ét. lat., *internus*, interne; *medialis*, du milieu). Entom. Quatrième nervure principale de l'aile des insectes.

INTERNONCE. s. m. (du lat. *internuncius*, intermédiaire; formé de *inter*, entre; *nuncius*, envoyé). Ministre chargé des affaires de Rome à défaut de nonce. || *Internonce autrichien.* Ministre chargé des affaires de l'Autriche auprès du Grand Seigneur, en l'absence de l'ambassadeur autrichien.

INTERNONCIATURE. s. f. (rad. *internonce*). Charge ou dignité d'un internonce.

INTEROCULAIRE. adj. des 2 g. Qui est inséré dans les yeux. || Entom. *Antennes interoculaires.* Qui sont insérées toutes les deux entre les yeux.

INTEROPERCULE. s. m. Anat. comp. Une des pièces de l'opercule des poissons.

INTER-OSSEUX, EUSE. adj. Anat. Qui est situé entre les os. Muscles inter-osseux. Ligament inter-osseux. Artères inter-osseuses.

— subst. Les inter-osseux, les inter-osseuses.

INTERPAPILLAIRE. adj. des 2 g. Anat. Qui est situé entre des papilles.

INTERPARIÉTAL. adj. et s. m. Anat. Se dit d'un os qui se trouve entre les pariétaux. || Pl., *interpariétaux*.

INTERPELLATEUR, TRICE. s. Celui, celle qui interpelle; qui adresse une interpellation.

INTERPELLATION. s. f. (pr. *in-ter-pèll-la-ci-on*; rad. *interpeller*). Prat. Sommation, réquisition faite à quelqu'un par un juge, un huissier, un notaire, de déclarer quelque chose. Sur l'interpellation de signer, il déclara ne savoir. Il ne répondit point à l'interpellation. Il ne répondit à aucune des interpellations qui lui furent faites.

— S'empl. quelquefois dans le langage ordinaire. Cette brusque interpellation me troubla

INTERPELLÉ, ÉE. part. pass. du v. Interpeller. S'empl. adject. De ce requis et interpellé.

Et par de sages voix le sphinx *interpellé*,
Dans ses sens captieux s'est déjà révélé. (E. Baillt.)

INTERPELLER. v. a. 1re conj. (pr. *in-ter-pèll-ler*; du lat. *interpellare*: formé de *inter*, entre; *appellare*, appeler). On double la lettre *l* devant une syllabe muette *J'interpelle, tu interpelles, il interpelle*, etc. Requérir, sommer. L'huissier l'ayant interpellé de signer, il déclara ne savoir.

— Sommer quelqu'un de répondre, de s'expliquer sur la vérité ou la fausseté d'un fait. Il fut sommé et interpellé de répondre. Je vous interpelle de dire la vérité.

— Se dit aussi dans ce sens dans le langage ordinaire. Il m'interpella d'une manière assez incivile. J'interpelle votre bonne foi, votre conscience.

INTERPINNÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *inter*, entre; *pinna*, plume). Bot. Se dit des feuilles qui ont entre leurs folioles principales des folioles plus petites.

INTERPLÉVRICOSTAL. adj. et s. m. Anat. Se dit des muscles situés entre les côtes. || *Muscles interplévricostaux.* Les intercostaux internes.

INTERPOLATEUR. s. m. (rad. *interpoler*). Celui qui interpole. Un interpolateur maladroit.

INTERPOLATION. s. f. (pr. *in-tèr-po-la-ci-on*; rad. *interpoler*). Insertion d'un mot, d'une phrase dans le texte d'un manuscrit. L'interpolation de ce passage est évidente. Ce passage est une interpolation faite par le copiste.

— Math. Opération dont le but est [illegible] la mesure d'une fonction dont on connaît seulement quelques valeurs particulières.

— Sc. phys. Opération qui a pour but de trouver la loi constante qui régit et lie ensemble une suite de faits et d'observations qui n'offrent d'abord que des irrégularités et des dissidences.

— Sc. astron. Méthode par laquelle on détermine les intervalles d'une suite de nombres ou de calculs dont la marche n'est point égale, ni le progrès uniforme.

INTERPOLÉ, ÉE. part. pass. du v. Interpoler. S'empl. adjectiv. Passage interpolé.

— Math. Toutes les grandeurs interpolées entre une suite de termes donnés servent à déterminer la nature de la fonction inconnue.

INTERPOLER. v. a. 1re conj. (du lat. *interpolare*, entremêler). Insérer, par ignorance ou par fraude, un mot, une phrase dans le texte d'un manuscrit. Le copiste a interpolé la glose dans le texte. On a *interpolé* dans toutes ces lettres des articles très-impertinents et très-insolents. (Volt.)

— Lier par une seule loi une suite de faits, d'observations dont les rapports ne sont pas explicites ou du moins n'offrent pas au premier abord une marche égale, un progrès uniforme. On interpole les observations d'une planète dont on a observé trente lieux, par exemple, en trouvant une courbe analytique qui passe par ces trente lieux géométriques.

— S'INTERPOLER. v. pron. Être interpolé. Toutes les valeurs qui s'interpolent sont fournies d'abord par les quantités connues et conduisent ainsi à la valeur demandée.

INTERPONCTUATION. s. f. (pr. *in-tèr-ponk-tu-a-ci-on*). Gramm. Se dit quelquefois des suites de points intercalées dans le discours, et servant à exprimer des réticences, des temps d'arrêt. L'interponctuation est le grand auxiliaire de l'impuissance.

INTERPOSÉ, ÉE. part. pass. du v. Interposer. S'empl. adjectiv. Ce qui est interposé entre l'œil et l'objet peut changer l'apparence de l'objet. Comme jamais aussi l'on ne voit de bancs calcaires *interposés* dans les masses de granit, ni de granits posés sur des couches calcaires. (Buff.)

— Jurispr. *Personne interposée.* Celle qui prête son nom à quelqu'un pour lui faciliter des avantages qu'il ne pourrait pas obtenir directement. Toute donation faite à des personnes interposées est nulle. || *Négocier par personnes interposées.* Se servir de la médiation, de l'entremise de quelques personnes pour la négociation d'une affaire.

INTERPOSER. v. a. 1re conj. (ét. lat., *inter*, entre; *ponere*, poser). Mettre une chose entre deux autres. Ne s'emploie guère au propre que dans le langage didactique.

— Fig. Interposer son autorité. Interposer l'autorité, le nom, la faveur, le crédit, la médiation de quelqu'un pour faire réussir ou terminer une affaire.

— S'INTERPOSER. v. pron. Se placer entre deux. Quand la lune vient s'interposer entre le ciel et la terre.

— Fig. L'étiquette et l'intérêt s'interposent entre les cœurs.

— Fig. Intervenir comme médiateur. Des amis communs se sont interposés pour les réconcilier.

INTERPOSITIF, IVE. adj. (ét. lat., *inter*, entre; *positus*; de *ponere*, placer). Bot. Qui est situé entre. || *Étamines interpositives.* Celles qui sont situées entre les divisions d'un périanthe simple ou d'une corolle. || *Cloisons interpositives.* Celles qui naissent entre des paires de feuilles opposées, et alternent avec elles. || *Pétales interpositifs.* Ceux qui alternent avec les divisions du calice.

INTERPOSITION. s. f. (pr. *in-tèr-po-zi-ci-on*; rad. *interposer*). État, situation d'un corps interposé entre deux autres. Il est surtout usité en astronomie. L'interposition de la terre entre le soleil et la lune. L'interposition d'un nuage empêche que les rayons du soleil ne viennent jusqu'à nous.

— Fig. Intervention. Se dit surtout en parlant d'une autorité supérieure. L'interposition de l'autorité du roi.

— Jurispr. *Interposition de décret.* Jugement rendu avec la partie saisie, lequel ordonne que le bien saisi réellement sera vendu et adjugé par décret. || *Interposition de personnes.* Se dit lorsque quelqu'un se présente pour un autre, qui ne veut ou ne peut pas paraître intéressé dans une affaire. La donation est nulle, s'il y a interposition de personne.

INTERPRÉTABLE. adj. des 2 g. Que l'on peut interpréter.

INTERPRÉTATEUR, TRICE. adj. (rad. *interpréter*). Qui interprète le sens, la pensée.

— subst. Celui, celle qui interprète. L'écrivain doit avoir sans cesse devant les yeux la redoutable foule de ses interprétateurs. Il y a plus à faire à interpréter les *interprétateurs* qu'à interpréter les choses. (Mont.)

INTERPRÉTATIF, IVE. adj. (rad. *interpréter*). Explicatif, qui sert d'interprétation. Déclaration interprétative.

— Dr. canon. *Bigamie interprétative.* Se disait de la position d'un homme qui, bien qu'ayant contracté deux mariages, n'était pas réellement bigame, parce que des nullités se rencontraient dans l'un des [illegible]

INTERPRÉTATION. s. f. (pr. *in-ter-pré-ta-ci-on*; rad. *interpréter*). Explication d'une chose qui paraît ambiguë. L'interprétation qu'on donne à tel passage. Ce passage ne peut recevoir de meilleure interprétation. L'interprétation des conventions. L'interprétation des lois. Je laisse la subtile *interprétation* des dogmes que je ne comprends pas. (J.-J. Rouss.) Saint Ignace, saint Irénée, Tertullien, combattirent les novateurs dont les *interprétations* superbes corrompaient la simplicité de la loi. (Chateaub.)

— Traduction d'une langue dans une autre. Interprétation littérale.

— Action de tirer d'une chose quelque induction. L'interprétation des songes, des augures.

— Opinion bonne ou mauvaise que l'on se forme d'un discours ou d'une action. On donne à toutes vos actions, à tous vos discours une mauvaise interprétation, de dangereuses, d'étranges interprétations. Cette action peut souffrir diverses interprétations. Cela est sujet à interprétation. Prêter à l'interprétation.

— Jurisp. *Interprétation d'un arrêt.* Détermination du sens d'un arrêt par une loi supplémentaire. En matière criminelle, l'interprétation des faits et des actes se fait toujours à la décharge de l'accusé.

INTERPRÉTATIVEMENT. adv. D'une manière interprétative. S'emploie surtout en parlant de la bigamie. Être bigame interprétativement.

INTERPRÈTE. s. des 2 g. (du lat. *interpres*, interprète). Traducteur, celui qui rend les mots d'une langue par les mots d'une autre langue. Il a traduit ce discours, cette harangue, non pas en simple interprète, mais en orateur. Les interprètes grecs de l'Ancien Testament qu'on nomme les Septante. Cet écrivain grec n'a pas encore trouvé de meilleur interprète.

— Celui qui éclaircit, qui rend intelligible le sens d'un auteur, d'un discours. L'Église est la seule interprète sûre de l'Écriture sainte. Cela n'a pas besoin d'interprète. Les interprètes de Platon, d'Aristote. Cet interprète a mal entendu, mal expliqué ce passage. Il faut que la bonne serve d'*interprète* à l'enfant de la ville, sans quoi l'on n'entend rien à ce qu'il grommèle entre ses dents. (J.-J. Rouss.)

— Truchement, celui qui traduit à une personne, dans la langue qu'elle parle, ce qui a été dit ou écrit par une autre dans une langue différente. Interprète de la Porte. Interprète du gouvernement pour les langues orientales. Ce traité a été mis en français par les interprètes. Secrétaire interprète. Ils ne peuvent s'entendre sans le secours d'un interprète. Vous vous servirez d'interprète. Vous serez notre interprète. On donna, on nomma un interprète à l'accusé. Bon, savant, fidèle interprète. Mauvais interprète. || En ce sens, on dit, Se parler par interprète.

— Celui qui est chargé de faire connaître les intentions, les volontés d'un autre. Les augures, chez les païens, étaient regardés comme les interprètes de la volonté des dieux. Les interprètes des dieux. Soyez l'interprète de mes sentiments. Je serai auprès de votre ami l'interprète de vos sentiments. Jésus-Christ, fidèle *interprète* des prophéties et des volontés de son Père. (Bossuet.)

— Se dit encore de celui qui explique ce que présage quelque chose. Interprète des songes. Interprète du vol des oiseaux.

— Fig. Se dit au moral de quelques signes qui découvrent les passions, les secrets mouvements de l'âme. *Les yeux sont les interprètes de l'âme.* Pour dire qu'ils servent à faire connaître les sentiments, les mouvements de l'âme. Le son, au moyen de la parole articulée, est devenu l'*interprète* de tous les sentiments. (Brillat-Savar.) La voix et la langue ont été données à l'homme pour être les *interprètes* de ses pensées. (La Cham.) La parole est l'*interprète* de l'esprit et du cœur. (Bell.) Il y a des nations entières où la fleur est l'*interprète* des sentiments. (Chateaub.) Celui qui trouvera le plus de prévoyance et de bonté dans les œuvres de la nature sera toujours son *interprète* le plus vrai. (A. Martin). Le véritable réformateur est l'*interprète* du sentiment national: ce que tout le monde pense, il l'exprime. (E. Barret.)

Homme, salut! sans toi la nature muette,
Pour célébrer son Dieu manquerait d'*interprète*.
(Cassagneaux.)

— Ornith. Nom que l'on a donné au tourne pierre, espèce de vanneau.

— INTERPRÈTES. s. m. pl. Astron. anc. Nom que les Chaldéens donnaient à cinq planètes. Ces cinq planètes commandaient, disaient-ils, à trente étoiles subalternes, qu'ils appelaient dieux conseillers, dont la moitié dominait tout ce qui est au-dessous de la terre, et l'autre observait les actions des hommes, ou contemplait ce qui se passait dans les cieux.

INTERPRÉTÉ, ÉE. part. pass. du v. Interpréter. S'empl. adjectiv. Cet ambassadeur fit à ce prince un discours qui fut interprété en français. Cette action peut être diversement interprétée. Il a fait, il a dit telle chose; je ne sais comment cela sera interprété. Les paroles sévères de l'hymne sainte sont *interprétées* par l'inflexible méchanceté du mauvais génie. (Mme de Staël.)

INTERPRÉTER. v. a. 1re conj. (du lat. *interpretare*, expliquer). [illegible] *il interprète*, etc. Traduire d'une langue dans une autre. Les Septante ont interprété l'Ancien Testament.

— Expliquer ce qu'il y a d'obscur, d'ambigu dans une loi, dans un acte, dans un écrit, dans une pensée. Interpréter bien. Interpréter mal. Ceux qui ont interprété l'Écriture sainte. Comment interpréter-vous ce passage? Les jurisconsultes interprètent cette disposition de plusieurs manières. En *interprétant* la médisance, vous la rendez plus aigre. (P. Syrus.) Il y a plus à faire à *interpréter* les interprétations, qu'à *interpréter* les choses. (Mont.)

— Par extens. Expliquer par induction, tirer d'une chose quelque induction, quelque présage. Est-ce à vous à interpréter ma pensée, ma volonté, mes intentions? Si j'interprète bien vos

sentiments, voilà quel était votre dessein. Je ne sais comment interpréter leur silence. Interpréter les songes. Interpréter le vol des oiseaux.

— Donner une explication favorable ou désavantageuse, en forçant l'esprit, le sens d'une chose. On doit exécuter les lois, non les interpréter.

— Jurispr. *Interpréter une loi.* En expliquer, en déterminer le sens par une loi supplémentaire. C'est au législateur qu'il appartient naturellement d'interpréter la loi. || *Interpréter un arrêt.* L'expliquer par un second arrêt.

— Prendre un discours, une action en bonne ou mauvaise part, supposer de bonnes ou mauvaises intentions à celui qui en est l'auteur. Interpréter malicieusement, malignement, favorablement. On a interprété cette action bien favorablement.

— S'INTERPRÉTER. v. pron. Être interprété. Cette action peut s'interpréter en bien, s'interpréter en mal. Rien ne doit s'interpréter en mal sans l'évidence de l'intention. Les clauses d'une convention doivent s'interpréter les unes par les autres.

La réponse divine, à la ville annoncée,
S'*interprète* à la lettre, et tous les jeunes gens,
A leur double oreille percée,
Attachent à l'envi les plus riches pendants.
(FR. DE NEUFCHATEAU.)

INTERRANÉ, ÉE. adj. Qui croît et végète dans le sein même de la terre. Plantes interranées.

— Minér. Se dit d'une variété dans laquelle un décroissement mixte s'intercale entre des décroissements simples qui tendent à former une progression.

INTERRÈGNE. s. m. (ét. lat., *inter*, entre; *regnum*, règne). Intervalle de temps pendant lequel un royaume, soit électif, soit héréditaire, se trouve sans roi. Après la mort d'un tel roi, il y eut un interrègne de six mois. Publier l'interrègne.

— Se dit aussi en parlant des États gouvernés par d'autres que des rois. Après la mort du doge de Venise, l'interrègne était fort court. Du temps des juges d'Israël, il y eut de longs interrègnes. Lorsque les Romains ne s'accordaient pas pour l'élection des consuls, il y avait interrègne. Il y a de fait interrègne à chaque vacance du trône pontifical.

— Par extens. Les directeurs font rompre les femmes avec leurs galants; ils les brouillent et les réconcilient avec leurs maris, et ils profitent des *interrègnes*. (La Bruy.)

— Hist. Se dit de l'intervalle qui s'écoule entre la mort de Conrad IV, empereur d'Allemagne en 1254, et l'élection de Rodolphe Ier, comte de Habsbourg en 1273.

INTERRESTRE. adj. des 2 g. Qui n'appartient pas à la terre.

INTERREX. s. m. Ant. rom. V. INTERROI.

INTERROG. Abréviation des mots *interrogation*, *interrogant* ou *interrogatif*.

INTERROGANT. adj. (rad. *interroger*). Gramm. N'est usité que dans cette locution, *point interrogant*. Point dont on se sert dans l'écriture pour marquer l'interrogation. On le figure ainsi (?). On dit plus ordinairement Point d'interrogation.

— Qui interroge, qui a la manie d'interroger, de questionner sans cesse. Le bailli, toujours *interrogant*, demandait au Huron s'il serait fidèle à ses promesses. (Volt.)

INTERROGAT. s. m. (pr. *in-tér-ro-ga*; rad. *interroger*). Prat. Question faite par les juges. || Ensemble des questions adressées devant le tribunal à l'une des parties.

— Se dit quelquefois familièrement pour Interrogation. Je n'ai que faire de tes interrogats.

INTERROGATEUR, TRICE. adj. et s. (rad. *interroger*). Qui interroge. S'emploie le plus souvent substant. comme synonyme d'Examinateur. Il ne put répondre à aucune des questions que lui firent les interrogateurs.

— Se prend quelquefois en mauvaise part pour désigner ces importuns qui font des questions continuelles. Il faut éviter la compagnie de cet homme-là; car c'est un interrogateur continuel.

INTERROGATIF, IVE. adj. (rad. *interroger*). Gramm. Qui sert à interroger, qui marque interrogation. Particule interrogative. Sens interrogatif. Point interrogatif. La même façon de parler peut être simple ou interrogative. Ce n'est souvent que le ton ou les circonstances du discours qui déterminent une phrase au sens interrogatif; et comme l'écriture ne peut figurer le ton, c'est alors le point interrogatif qui y [illegible]

[illegible] interrogatifs.

INTERROGATION. s. f. (pr. *in-te-ro-ga-ci-on*; rad. *interroger*). Question, demande qu'on fait à quelqu'un. Il a bien répondu aux interrogations qu'on lui a faites.

— Figure de rhétorique par laquelle on interroge, on avance une chose par forme de question. Il commença son discours par cette interrogation. Jusques à quand souffrirons-nous que? Quand viendra le temps? A-t-on jamais vu? Sera-t-il dit? Qui donc en cette circonstance a violé les droits de l'humanité? L'*interrogation* contribue à l'expression du sentiment; elle paraît être le tour le plus propre aux reproches. (Condill.) || Il n'y a rien qui imite mieux la passion que cette manière vive et violente de se faire des interrogations.

Quoi! Rome et l'Italie en cendre
Me feront honorer Sylla?
J'adorerai dans Alexandre
Ce que j'abhorre en Attila? (J.-B. Rouss.)

— Gramm. *Point d'interrogation.* Point dont on se sert dans l'écriture pour marquer l'interrogation et que l'on figure ainsi (?).

INTERROGATOIRE. s. m. (rad. *interroger*). Prat. Questions que fait un juge sur des faits civils ou criminels, et les réponses que fait celui qui est interrogé. Procéder à un interrogatoire. Subir un interrogatoire. Il s'est coupé dans son interrogatoire. Cet *interrogatoire* a duré deux heures. (Sévig.) Mon ami, vous oubliez qu'il ne faut point dans votre *interrogatoire* excuser Samuel Simon. (Le Sage.)

— En matière civile, *Interrogatoire sur faits et articles.* Qui a pour objet d'obtenir d'une partie des aveux sur les faits qui ont donné lieu à une contestation.

— Se dit aussi du procès-verbal qui contient les interrogations du juge et les réponses de l'accusé. On lui a lu son interrogatoire, et il l'a signé. J'ai lu l'interrogatoire de cet accusé.

INTERROGÉ, ÉE. part. pass. du v. Interroger. S'empl. adjectiv. La nature *interrogée* lui a découvert une infinité de secrets, dont toutes les sciences sont enrichies. (Rayn.)

INTERROGEANT. part. prés. inv. du v. Interroger. Qui interroge.

D'un siècle tout entier *interrogeant* l'histoire,
Mes vers vous rediraient la splendeur et la gloire.
(***)

INTERROGER. v. a. 1re conj. (du lat. *interrogare*, interroger). On met un *e* après le *g* devant *a*, *o*. *Nous interrogeons*, *j'interrogeais*, *nous interrogeâmes*, etc. Faire une question ou des questions à quelqu'un. Pourquoi m'interrogez-vous? Interrogez-le sur ce fait. Je l'*interrogeais*, je l'écoutais avec transport. (Barth.) L'art d'*interroger* n'est pas si facile qu'on pense. (J.-J. Rouss.) On voit des gens courir, parler en courant, et vous *interroger* sans attendre de réponse. (La Bruy.) Depuis quatre ans que je suis fixée à Rome, aucun de mes amis, aucun de ceux qui, j'en suis sûr, s'intéressent beaucoup à moi, ne m'ont *interrogée* sur ma destinée. (Mme de Staël.) Ce bruit est venu aujourd'hui aux oreilles de Narcissa, qui n'a pas manqué d'en *interroger* l'auteur, et ce gagiste le lui a confirmé. (Le Sage.) Je vais faire venir ici Gaspard, son garçon, que vous *interrogerez*. (Id.) J'ai *interrogé* plusieurs d'entre eux, ils ne se plaignaient pas, ils se trouvaient presque satisfaits de gagner ainsi leur chétive existence. (Villen. Bargem.)

Et ta bouche orgueilleuse, exhalant le blasphème,
Va jusque sur son trône *interroger* Dieu même.
(BONNEVILLE.)

— Faire des questions à quelqu'un pour s'assurer qu'il a bien appris certaines choses, qu'il possède certaines connaissances. Interroger un récipiendaire, un candidat. Les examinateurs l'ont interrogé sur cette matière.

— *Interroger de.* Se dit par ellipse pour Interroger à l'égard de. Cette locution a été employée plusieurs fois par Racine, et nous paraît devoir être permise en poésie.

Permettez que mon cœur, en voyant vos beaux yeux,
De l'état de son sort *interroge* les dieux. (RAC.)

— Jurispr. Se dit d'un juge ou d'un commissaire délégué qui fait des questions à un accusé ou à des témoins, pour en tirer l'éclaircissement de la vérité. On voudrait l'*interroger* légèrement, et ne pas parler sur tous les articles. (Sévigné.)

— Fig. En parlant des choses, consulter, éprouver, examiner, chercher, considérer, essayer, tenter. Interroger la nature. Interroger les faits. Interroger l'histoire. Interroger le bon sens. Interroger sa conscience. Interroger l'Écriture. Des victimes vous-même *interrogez* le flanc. (Rac.)

On ouvre la victime, et son œil curieux
Dans la fibre sanglante *interroge* les dieux.
(FAVELLE.)

Je reviens sur mes pas, et d'un œil curieux
Mes avides regards *interrogent* ces lieux. (DEL.)

— S'INTERROGER. v. pron. S'examiner, se consulter. Je me suis interrogé moi-même et ne me suis point trouvé coupable.

— Se faire mutuellement des questions. Nous nous interrogions l'un l'autre sur ce qui était arrivé à chacun de nous pendant cette séparation. Dans les moments de terreur panique, tous s'interrogent pour se calmer, et tous l'exaltent. Nous avions à nous *interroger* sur tant de choses, que les demandes et les réponses se succédaient avec une volubilité surprenante. (Le Sage.)

— *S'interroger* mutuellement pour mieux [illegible]

INTERROI. s. m. (ét. lat., *inter*, entre; *rex*, roi). Ant. rom. Magistrat à qui le gouvernement de Rome était confié, entre la mort d'un roi et l'élection de son successeur. Sous la République il y a eu également des interrois, dans l'intervalle des consulats.

— Hist. Titre que prenait, selon la constitution de la Pologne, l'archevêque de Gnesne, primat du royaume, pendant la vacance du trône.

INTERROMPRE. v. a. 1re conj. (ét. lat., *inter*, entre; *rumpere*, rompre). *J'interromps, tu interromps, il interrompt; nous interrompons, vous interrompez, ils interrompent. J'interrompais. J'interrompis. J'interromprai. J'interromprais. Interromps, interrompons, interrompez. Que j'interrompe. Que j'interrompisse. Interrompant. Interrompu*, etc. Couper, rompre la continuité d'une chose; arrêter, empêcher, suspendre la continuation d'une chose. Interrompre le cours d'une rivière par des digues, par des canaux. Interrompre un chemin par des coupures, des traverses, des fossés.

— Fig. Interrompre un discours. Interrompre le fil d'un discours. Interrompre une discussion. Interrompre le sommeil de quelqu'un. Interrompre ses prières, ses méditations, le cours de ses méditations. Ces événements interrompirent nos travaux. La mort vint interrompre le cours de tant de victoires. Aucunes considérations n'avaient *interrompu* ses voyages. (Id.) J'ai respecté vos occupations, je ne les ai pas *interrompues* par mes lettres. (Volt.) La mort dans ce projet m'a seule *interrompu*. (Rac.)

— Se dit aussi en parlant des personnes. Interrompre un orateur au milieu de son discours. Écouter quelqu'un sans l'interrompre. Interrompre quelqu'un dans ses prières. Parlez; je ne vous interromprai pas. Pendant que vous lui répondez, il perd le fil de sa curiosité, vous *interrompt*, entame un autre sujet. (La Bruy.) On ne l'*interrompt* pas, on l'écoute aussi longtemps qu'il veut parler. (Id.) Blanca l'*interrompant* : Quelle foi voulez-vous que j'ajoute aux serments d'un persécuteur de mon Dieu? (Chateaubriand.) Le ministre n'aurait pas borné là son éloge, si le comte de Lemos, son neveu, ne fût venu l'*interrompre* en cet endroit. (Le Sage.) J'*interrompis* mon novateur par un éclat de rire. Va, lui dis-je, tu es un original avec ton langage précieux. (Id.)

— Absol. O femmes innocentes, malheureuses et persécutées, s'écria M. Vautrin, en *interrompant*, voilà donc où vous en êtes! (De Balzac.)

— *Sans vous interrompre.* Locution familière, dont on se sert pour s'excuser de ce que l'on interrompt le discours de quelqu'un.

— Jurispr. *Interrompre la possession, interrompre la prescription, interrompre la péremption.* Empêcher qu'une possession, une prescription, une péremption ne continue.

— S'INTERROMPRE. v. pron. Cesser de faire une chose. Se dit particulièrement d'une personne qui s'arrête au milieu d'un discours, d'une lecture. Il s'interrompit au milieu de son récit. L'orateur s'interrompit tout à coup.

INTERROMPU, UE. part. pass. du v. Interrompre. S'empl. adjectiv. Travaux interrompus. Sens interrompu. Possession non interrompue. Une file non *interrompue* de caïques et de barques chargées de soldats asiatiques, règne entre Scutari et Galata. (Lamart.) L'oreille croyait entendre des sons *interrompus*. (De Balzac.) Auprès, tout était silence et repos, hors la chute de quelques feuilles, le passage brusque d'un vent subit, les gémissements rares et *interrompus* de la hulotte. (Chateaub.) Les combats ont été sanglants, et n'ont guère été *interrompus* que par des trêves plus ou moins courtes. (Rayn.) Après la mort du P. Ricci, sa mission fut *interrompue* par les révolutions qui arrivèrent à la Chine. (Chateaub.) Cette entreprise de l'Encyclopédie fut *interrompue* par sa détention. (J.-J. Rouss.) Corinne fut *interrompue* pendant quelques moments par les applaudissements les plus impétueux. (Mme de Staël.)

— *Propos interrompu.* Discours, conversation sans suite, sans liaison.

— *Propos interrompu.* Jeu de société auquel on a donné ce nom. Jouer au propos interrompu.

— Bot. *Épi interrompu.* Composé de fleurs disposées sur l'axe en groupes ou verticilles distants les uns des autres. || *Feuille interrompue.* Qui a un disque formé par une expansion des deux côtés de la nervure médiane, mais interrompu, surtout inférieurement, par des incisions latérales.

INTERRUPTE-PENNÉE. s. f. (ét. lat., *interrupte*, d'une manière interrompue; *pinnatus*, ailé). Bot. Se dit d'une feuille pennée, dont les folioles sont alternativement grandes et petites.

INTERRUPTEUR, TRICE. adj. Qui interrompt. Murmures interrupteurs.

— subst. Celui qui interrompt une personne qui parle. On mit les interrupteurs à la porte.

INTERRUPTION. s. f. (pr. *in-tèr-rup-ci-on*; rad. *interrompre*). Action d'interrompre; suspension, cessation. Les ouvriers ont résolu l'interruption de leur travail. La guerre a causé l'interruption du commerce. Le silence est profond dans Venise, dont les rues sont des canaux, et le bruit des rames est l'unique *interruption* à ce silence. (Mme de Staël.)

— État de ce qui est interrompu. Éprouver des interruptions. L'interruption du commerce. L'interruption d'une séance. Longue interruption. [illegible] Cette fontaine coule sans interruption. Les générations d'hommes, d'animaux, de plantes, se succèdent sans *interruption*. (Buff.)

— Se dit particulièrement de l'action d'interrompre une personne qui parle. La moindre interruption peut troubler un orateur. Cette interruption est venue fort mal à propos. Bruyante interruption. Fréquentes interruptions.

— Rhét. Signifie quelquefois l'action d'interrompre le fil de son discours, pour se livrer à d'autres idées. L'interruption est une figure de rhétorique plus connue sous le nom de *suspension*.

— Jurispr. *Interruption civile.* Celle qui résulte d'une citation en justice, d'un commandement ou d'une saisie, signifiés à la personne à qui on veut ôter le bénéfice de la prescription. || *Interruption naturelle.* Celle qui résulte de la privation de jouissance pendant un an. || *Interruption de prescription.* Ce qui empêche qu'une prescription commencée ne continue. || *Interruption d'instances.* V. PÉREMPTION.

INTERSCAPULAIRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *inter*, entre; *scapula*, épaule). Anat. Qui est entre les épaules. Région interscapulaire.

INTERSCAPULUM. s. m. (pr. *in-ter-ska-pu-li-omm*; ét. lat., *inter*, entre; *scapulæ*, épaules). Zool. Région du dos qui est placée entre les omoplates chez les mammifères, entre les ailes chez les oiseaux.

INTERSCAPULO-HYOÏDIEN. adj. et s. m. Anat. comp. Se dit d'un muscle du cou de la grenouille.

INTERSECTION. s. f. (pr. *in-tèr-cèk-ci-on*; ét. lat., *inter*, entre; *sectum*, supin de *secare*, couper). Géom. Lieu où deux ou plusieurs lignes, deux ou plusieurs plans ou solides se coupent. L'intersection de deux ou plusieurs lignes est un point géométrique. L'intersection de deux ou plusieurs plans est une ligne. L'intersection de deux solides est un plan. Le centre d'un cercle est dans l'intersection de deux de ses diamètres. Le point central d'une figure régulière ou irrégulière de quatre côtés est le point d'intersection de ses deux diagonales.

— Anat. *Intersections* ou *énervations tendineuses.* Bandes de fibres tendineuses placées entre les fibres charnues d'un muscle.

INTERSIGNE. s. m. Dr. féod. Se dit des vestiges ou d'ouvrages qui annoncent une servitude.

INTERSTELLAIRE. adj. des 2 g. Astron. Situé entre les étoiles. Espaces interstellaires.

INTERSTICE. s. m. (du lat. *interstitium*; fait de *inter*, entre; *sisto* ou *sto*, je suis placé). Se dit du temps que l'Église fait observer entre la réception de deux ordres sacrés. Garder les interstices. Les interstices sont ordinairement de trois mois. Dispenser des interstices.

— Phys. Petits intervalles qui se trouvent entre les molécules composantes des corps, qu'on appelle autrement pores. Les interstices ne sont pas vides : ils contiennent indubitablement de l'air ou quelque fluide très-rare. Les interstices d'un corps. Remplir les interstices. L'air pénètre dans les corps des animaux et dans les *interstices* de leurs muscles, comme dans les plantes. (B. de St-P.)

INTERTRACHÉLIEN, ENNE. adj. (du lat. *inter*, entre; et du gr., τράχηλος, cou). Anat. Se dit d'un muscle qui est situé entre les vertèbres transversales du cou. || subst. L'intertrachélien.

INTERTRANSVERSAIRE. adj. des 2 g. Anat. Se dit des muscles situés entre les apophyses transverses des vertèbres cervicales et lombaires. Muscles intertransversaires. || subst. Les intertransversaires.

INTERTRIGO. s. f. Pathol. Inflammation érysipélateuse causée par le frottement de deux parties l'une contre l'autre. Excoriation de la peau par l'âcreté de la sueur ou de l'urine.

INTERTROPICAL, ALE. adj. (ét. lat., *inter*, entre; *tropici*, tropiques). Qui est situé entre les deux tropiques. Régions intertropicales. La zone torride est quelquefois nommée *zone intertropicale*.

— Qui croît entre les tropiques. Plantes intertropicales. Productions intertropicales.

INTERVALLAIRE. adj. des 2 g. (rad. *intervalle*). Bot. Qui est placé dans les intervalles. Feuilles intervallaires.

INTERVALLE. s. m. (ét. lat., *inter*, entre; *vallum*, palissade). Nom que les anciens Romains donnaient à l'espace qui était compris entre deux palissades, et qu'ils appliquèrent dans la suite à toute espèce de grandeur. Il se dit aujourd'hui de la distance, de l'espace qui est entre deux extrémités de temps ou de lieux. Il y a dix pieds d'intervalle entre ce fossé et le mur. Le plus dangereux *intervalle* de la vie humaine est celui de la naissance à l'âge de douze ans. (J.-J. Rouss.) Quelques Éthiopiens ont régné à Thèbes dans cet *intervalle*. (Bos.) Chez les anciens, le chœur remplissait l'*intervalle* des actes, et paraissait toujours sur la scène. (Volt.) De violentes passions avec des *intervalles* sont des accès de folie. (Buff.)

Il faut de temps en temps. . . . .
Aux récits comme aux faits un léger *intervalle*.
(GRESSET.)

— Art milit. Espace qui est entre deux lignes de troupes, soit en bataille, soit dans le camp. [illegible] drons.

— Phys. et mus. Se dit du rapport d'un son à un autre, ou plutôt du rapport entre les nombres des vibrations qui produisent ces sons. Mais l'imperfection de notre organe auditif ne nous permet de distinguer les nuances des sons qu'autant que la distance entre elles est assez considérable pour pouvoir être appréciée. En musique, outre l'acception générale ou abstraite du mot, on lui en applique deux autres qui, rattachées au mode actuel de notation, expriment, la première, toute distance susceptible d'être notée; la seconde, toute distance qui, bien qu'égale à une autre, se marque sur un degré différent. L'intervalle se mesure en degrés de l'échelle diatonique, et c'est le nombre de ces degrés qui sert à nommer l'intervalle. On compte les intervalles du grave à l'aigu

attendu que dans l'h[illegible]monie tout se rapporte à la basse. Intervalle consonnant. Intervalle dissonant. || *Intervalle simple*. Celui qui est renfermé dans les bornes de l'octave. || *Intervalle redoublé*. Celui qui excède cette étendue.

— Anat. Intervalle qui se trouve entre les deux lèvres d'une crête.

INTERVALVAIRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *inter*, entre; *valvæ*, portes). Bot. Se dit d'une cloison qui, par son interposition, produit la commissure des valves d'un péricarpe, de sorte qu'elle devient libre par la déhiscence de ce dernier.

INTERVALVE. adj. des 2 g. (ét. lat., *inter*, entre; *valva*, porte). Bot. Se dit des nervules du placenta qui sont placées dans la suture, entre les bords des valves.

INTERVENANT. part. prés. inv. du v. Intervenir. Qui intervient. Une femme intervenant dans une affaire.

INTERVENANT, ANTE. adj. (rad. *intervenir*). Prat. Qui a qualité pour intervenir. Il demande à être reçu partie intervenante dans ce procès, au procès.

— substantiv. L'intervenant a été condamné.

— Dr. comm. Celui qui se présente pour faire honneur à l'une des signatures portées sur une lettre de change ou sur un billet.

INTERVENIR. v. n. 2e conj. irr. (ét. lat., *inter*, entre; *venire*, venir). *J'interviens, tu interviens, il intervient; nous intervenons, vous intervenez, ils int[illegible]ennent. J'intervenais. J'interviendrai. J'int[illegible]iendrais. J'intervins. Interviens, intervenons, intervenez. Que j'intervienne, que tu interviennes, qu'il intervienne; que nous intervenions, que vous interveniez, qu'ils interviennent. Que j'intervinsse. Intervenant. Intervenu.* Entrer dans une affaire pour quelque intérêt que ce soit. Intervenir dans une négociation. Le mari intervint dans ce contrat pour autoriser sa femme.

— Prat. Se rendre partie dans une contestation qui était déjà pendante entre d'autres personnes. Une des parties a fait intervenir un tiers, et le jugement est retardé. Intervenir en première instance, en appel.

— Se dit aussi des jugements qui se rendent durant un procès, et de toutes les choses qui arrivent pendant la durée d'une affaire. Tous les arrêts qui intervinrent. Il serait trop long de dire tous les incidents qui intervinrent pendant cette affaire. Une ordonnance intervint, qui régla la manière de procéder en pareil cas.

— Impers. Il intervint un tiers. Il intervint plusieurs arrêts.

— Se rendre médiateur dans une affaire, dans une contestation. Le pape intervint dans le différend de ces deux princes pour les accorder.

— Dans les temps composés, ce verbe se conjugue avec *être*. Le roi est intervenu dans cette affaire.

— Interposer son autorité. Le roi intervint dans cette affaire et fit cesser les troubles. Faire intervenir la force armée.

INTERVENTIF, IVE. adj. (rad. *intervention*). Polit. Qui appartient à l'intervention. Système interventif.

INTERVENTION. s. f. (pr. *in-tèr-van-ci-on*; rad. *intervenir*). Jurispr. Action par laquelle on se rend partie dans un procès, dans une affaire controversée. Cette intervention fit suspendre l'affaire pour quelque temps. Requêtes, causes et moyens d'intervention. Sans avoir égard à l'intervention. L'intervention a été reçue. Demander l'intervention. Juger l'intervention.

— Se dit aussi de l'action d'une personne qui n'étant pas l'une des principales parties dans un acte, y paraît néanmoins pour l'approuver ou le ratifier, soit comme caution ou autrement. Par son intervention au contrat, il s'est rendu caution du prêt.

— Action de se rendre médiateur, soit par voie de conciliation, soit par voie d'autorité. L'interv[illegible]tion de l'autorité souveraine était nécessaire. [illegible]ela nécessita l'intervention de la force armée. Intervention officieuse.

— Polit. Acte par lequel un peuple interpose sa médiation dans les affaires d'un autre peuple, soit par la voie des armes, soit par celle des négociations. Intervention armée. Droit d'intervention. Système d'intervention, de non intervention. Ils sollicitèrent l'intervention de la France, de l'Angleterre.

— Jurispr. comm. *Intervention de protêt* ou *à protêt*. Action d'un tiers qui accepte un effet de commerce qui a été protesté faute de payement à l'échéance.

INTERVENU, UE. part. pass. du v. Intervenir. [illegible]

INTERVERSION. s. f. (rad. *intervertir*). Renversement, dérangement d'ordre.

— Jurispr. *Interversion de titre*. Changement dans le titre de celui qui possède une chose.

INTERVERTÉBRAL, ALE. adj. Anat. Qui est situé entre les vertèbres. Cartilages intervertébraux.

INTERVERTÈBRE. s. f. (ét. lat., *inter*, entre; *vertebra*, vertèbre). Anat. Vertèbre intercalée entre deux autres.

INTERVERTI, IE. part. pass. du v. Intervertir. S'empl. adjectiv. L'ordre fut interverti.

INTERVERTIR. v. a. 2e conj. (ét. lat., *intervertere*, intervertir · formé de *inter*, entre; *vertere*, tourner). Déranger, renverser l'ordre. Intervertir l'ordre des droits, l'ordre des créances. Intervertir l'arrangement des mots d'une phrase. On a interverti l'ordre de cette succession.

— Détourner, divertir, soustraire. Intervertir les deniers d'une succession.

— S'INTERVERTIR. v. pron. Être interverti.

INTERVERTISSANT. part. prés. invar. du v. Intervertir. Qui intervertit. Une personne intervertissant l'arrangement des mots d'une phrase.

INTERVERTISSEMENT. s. m. Action d'intervertir.

INTERVERTISSEUR. s. m. (rad. *intervertir*). Celui qui intervertit, qui aime à intervertir.

INTESTABLE. adj. des 2 g. (ét. lat., *in*, nég.; *testor*, attester). Anc. prat. Qui ne peut servir de témoin. || subst. Celui qui après avoir signé un testament, méconnait ensuite cet acte.

INTESTAT. adj. des 2 g. (ét. lat., *in*, nég.; *testor*, tester). Jurispr. Qui n'a pas fait de testament. Mourir, décéder intestat.

— *Ab intestat*. loc. adv. V. AB INTESTAT.

INTESTIN, INE. adj. (du lat. *intestinus*, intérieur). Qui est interne, qui existe au dedans du corps. Douleur, chaleur, fièvre intestine. || *Mouvement intestin*. Se dit du changement de place entre les parties constituantes de quelque corps ou de quelque masse que ce soit, sans que la masse totale change.

— Fig. S'emploie surtout en parlant de guerres civiles. Divisions intestines. Guerre intestine. Discorde intestine. Il délivra sa patrie des divisions *intestines* dont elle était déchirée. (Barth.) Quant à nos sottises *intestines*, elles commencent à foisonner un peu moins dans ce moment-ci. (D'Alemb.) De leur guerre *intestine* ils m'ont donné la joie. (Volt.) Les troubles *intestins* de la maison royale. (Id.)

INTESTIN. s. m. (du lat. *intestinum*, entrailles). Anat. Canal qui dans les dernières classes du règne animal constitue tout l'appareil digestif. Dans les animaux d'un ordre supérieur, et dans l'homme, l'intestin ou le canal intestinal est un long conduit musculo-membraneux logé dans la cavité abdominale, commençant à l'estomac, formant de nombreuses circonvolutions, et se terminant à l'anus. Il se distingue en gros intestin et en intestin grêle, qui se subdivisent eux-mêmes en plusieurs parties. On l'emploie souvent au pluriel à cause des différentes parties dont il est formé. On évalue, dans l'homme, la longueur des intestins à six ou sept fois celle de son corps. Les intestins. Les gros intestins. Les intestins grêles.

INTESTINAL, ALE. adj. (rad. *intestin*). Qui a rapport aux intestins. Canal intestinal. Tube intestinal. Embarras intestinal. Douleurs intestinales. Vers intestinaux. Glandes intestinales. Étranglement intestinal.

— Pathol. *Pouls intestinal*. On a donné ce nom à une espèce particulière de pouls qui annonce qu'une crise va avoir lieu par les intestins.

— INTESTINAUX. s. m. pl. Helminth. Animaux qui vivent dans l'intérieur des autres, et auxquels on a aussi donné le nom d'*entozoaires*.

INTHÉORIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui n'est point théorique.

INTIGÉ, ÉE. adj. Bot. Qui n'a point de tige. Acaule est plus usité. V. ACAULE.

INTIMATION. s. f. (pr. *in-ti-ma-ci-on*; du lat. *intimo*, enjoindre). Procéd. Action d'intimer. Se dit particulièrement de l'assignation que l'appelant d'un jugement donne à l'autre partie pour voir réformer ce jugement. L'exploit ne porte point intimation. Intimation en cas d'appel.

— Déclaration de l'intention où l'on est de poursuivre incessamment une affaire. Faire des intimations aux créanciers opposants.

— *Folle intimation*. Celle qui a été adressée à une personne étrangère au procès. Les folles intimations sont vidées par un ancien avocat au choix des parties. || Action de prendre un juge à partie quand il n'y a pas lieu.

INTIMBRÉ, ÉE. adj. Qui ne porte pas de timbre.

INTIME. adj. des 2 g. (du lat. *intimus*, intérieur; formé de *intus*, au dedans). Intérieur, profond. Se dit surtout de ce qui constitue l'essence d'une chose, ou de ce qui lie étroitement certaines choses entre elles. Connaître la nature intime d'une chose. Ce qu'il y a de plus intime et de plus caché dans une chose. La liaison intime de toutes les parties. Connexion intime. [illegible] *intime* [illegible] elles se conserve toujours? (Barth.)

— Fig. En parl[illegible] d'amitié, d'attachement, de confiance récipro[illegible]. Union intime. Liaison intime. Avoir des relations intimes avec quelqu'un. Leur commerce paraît fort intime.

— En parlant des personnes, Qui a, et pour qui l'on a une affection très forte. C'est mon ami intime. Ils sont très-intimes. Confident intime de tous ses secrets.

— subst. Se dit familièrement dans cette locution, *C'est mon intime*, pour C'est mon ami intime. Son frère est de nos *intimes*. (Danc.)

— Se prend quelquefois au moral. Dans le sens intérieur, qui existe au fond de l'âme. Persuasion, conviction intime. Le sentiment intime de la conscience. Le sens intime. Le sentiment intime du bon et du beau est un sixième sens.

INTIMÉ, ÉE. part. pass. du v. Intimer. S'empl. adjectiv.

— subst. Prat. Celui auquel on dénonce une sentence d'appel. L'intimé, l'intimée. L'appelant et l'intimé.

— *L'Intimé*. Personnage introduit par Racine dans sa comédie des Plaideurs.

INTIMEMENT. adv. (rad. *intime*). Étroitement, fortement. Des parties intimement liées entre elles. La plus excellente forme de gouvernement est celle dans laquelle l'intérêt personnel se trouve *intimement* lié avec l'intérêt général. (Moore.)

— Fig. Avec une affection très-étroite. Ils sont unis intimement. Il n'y a rien de plus *intimement* lié à Jésus-Christ que les prêtres, ils le produisent, ils s'en nourrissent. (Fléch.)

— Intérieurement, au moral. Intimement convaincu, persuadé.

INTIMER. v. a. 1re conj. (ét. lat. *intimare*, enjoindre). Déclarer, faire savoir, signifier avec autorité. On lui intima l'ordre de partir.

— Prat. Faire une signification légale. Il lui a fait intimer la vente de ses meubles.

— Se dit particulièrement en parlant d'une assignation pour procéder sur un appel. Il m'a fait signifier son appel, mais il ne me l'a point intimé. Il l'a intimé en son propre et privé nom.

— *Intimer un concile*. Assigner le lieu et le temps auquel un concile doit se tenir.

— S'INTIMER. v. pron. Être intimé.

INTIMIDATION. s. f. (pr. *in-ti-mi-da-ci-on*; rad. *intimider*). Action d'intimider. Effet de cette action. Un acte fait par intimidation est nul de plein droit.

— Polit. *Système d'intimidation*. Politique qui repose sur des mesures de rigueur.

INTIMIDATEUR, TRICE. adj. (rad. *intimidation*). Qui intimide. Système intimidateur. Mesures intimidatrices. || subs. Intimidateur, partisan d'un système d'intimidation.

INTIMIDÉ, ÉE. part. pass. du v. Intimider. S'empl. adjectiv. Les circonstances étaient-elles difficiles, les esprits fatigués d'une longue discussion ou *intimidés* par le danger? (Thiers.)

INTIMIDER. v. a. 1re conj. (ét. lat. *in*, dans; *timor*, crainte : mettre la crainte dans). Faire naître la crainte dans le cœur de quelqu'un. Il l'intimide en lui disant un seul mot. Il n'y a qu'à l'intimider pour venir à bout de lui. C'est un esprit qu'on intimide facilement par des menaces. C'est un homme qui ne se laisse pas intimider. Son aspect m'intimide. Le son de sa voix do[illegible] et touchante gagnait les cœurs qu'*intimidait* sa puissance. (Volt.) Il croyait que les lois étaient faites pour secourir les citoyens autant que pour les *intimider*. (Id.)

— S'INTIMIDER. v. pron. Se laisser gagner par la crainte. Il commence à s'intimider.

INTIMITÉ. s. f. (rad. *intime*). Qualité de ce qui est intime. L'intimité des rapports qui unissent toutes les parties de ce système. Voulez-vous avoir tout le secret d'un peuple, il est certain qu'il faut entrer dans l'*intimité* de sa religion. (Edg. Quinet.)

— Se dit particulièrement dans le sens de Liaison intime. Ces deux personnes vivent ensemble dans la plus grande intimité. Les formes de la société sont comme les vêtements, elles servent à couvrir des défauts et des plaies qui restent cachés, jusqu'à ce que l'*intimité* vienne à les découvrir. (De Lévis.)

INTINCTION. s. f. (pr. *in-tink-ci-on*; ét. lat., *in*, dans; *tingere*, tremper). Liturg. Mélange d'une petite partie de l'hostie consacrée avec le sang de Jésus-Christ.

INTITRÉ, ÉE. adj. Qui ne porte point de titres.

INTITULATION. s. f. (pr. *in-ti-tu-la-ci-on*; rad. *intituler*). L'inscription, le titre et le nom qu'on donne à un livre.

— Philol. Formule, inscription qui sert de titre. Peu usité.

INTITULÉ, ÉE. part. pass. du v. Intituler. S'empl. adjectiv. Parmi les pièces des marionnettes, il y en a une *intitulée* le Docteur Faust ou la Science malheureuse, qui a fait de tout temps une grande fortune en Allemagne. (Mme de Staël.)

— Jurispr. Se dit de la formule que l'on met en tête d'une loi, d'une ordonnance, d'un jugement. Les expéditions des jugements doivent être intitulées comme les lois, doivent être intitulées au nom du roi. Intituler un acte.

— subst. *Intitulé d'inventaire*. [illegible] où se trouvent indiqués les noms, professions et demeures des requérants, des comparants, des défaillants et des absents.

INTITULER. v. a. 1re conj. (du lat. *intitulare*: formé de *in*, sur, *titulus*, titre, mettre un titre sur). Donner un titre à un livre, à une comédie, à quelque ouvrage d'esprit. Intituler une pièce de théâtre. Il a donné au public un ouvrage qu'il a intitulé ainsi...

— S'INTITULER. v. pron. Se donner un titre. Famil. et presque toujours en mauvaise part.

INTOLÉRABLE. adj. des 2 g. Qui ne peut se supporter. Des douleurs intolérables. Chaleur intolérable. C'est un climat où les chaleurs sont *intolérables* toute l'année. (Rayn.) Qu'est-ce qui rend un mal quelconque *intolérable*? C'est la durée. (J.-J. Rouss.) J'avoue qu'il y a des situations *intolérables*. (Volt.) A la terreur avait succédé un malaise *intolérable*. (Thiers.) Les choses fortement acides ou amères lui causaient d'*intolérables* douleurs. (Brill. Savar.)

— Qu'on ne peut tolérer. Injure intolérable. Cela est intolérable.

INTOLÉRABLEMENT. adv. (rad. *intolérable*). D'une manière intolérable.

INTOLÉRANCE. s. f. Défaut de tolérance; disposition à haïr et à persécuter ceux avec lesquels on diffère d'opinions. Se dit surtout en matière de religion. Son intolérance lui fit beaucoup d'ennemis. Le fanatisme et l'intolérance désolèrent ce beau pays. La raison n'est-elle pas le préservatif de l'*intolérance* et du fanatisme? (J.-J. Rouss.) Une déclaration de tolérance n'est au fond qu'un acte d'*intolérance*. (T. Payne.) Même en la pratiquant on hait l'*intolérance*. (Abrass.)

Sous nos cinq derniers rois, la seule *intolérance*
A fait un siècle entier les malheurs de la France.
(Chénier.)

Ah! Dieu n'a pas leur cœur pour me maudire,
L'*intolérance* est fille des faux dieux. (Béranger.)

INTOLÉRANT, ANTE. adj. (rad. *intolérance*). Qui manque de tolérance; qui ne veut souffrir d'autre opinion que la sienne. Il est surtout usité en matière de religion. On ne peut être fanatique sans être intolérant. Secte intolérante. Il faut être bien fort ou bien fou pour oser être intolérant.

— Se dit aussi en parlant des choses. Religion, doctrine intolérante.

— substantiv. L'intolérant est nécessairement égoïste. Les *intolérants* ne sont pas toujours les plus sincèrement religieux. (Abrass.)

INTOLÉRANTISME. s. m. (rad. *intolérance*). Sentiment, opinion, système de ceux qui ne veulent souffrir aucune autre religion que la leur. L'*intolérantisme* est le fléau de la société. (Abrass.)

INTOLÉRÉ, ÉE. adj. Qui n'est point toléré, permis.

INTONATION. s. f. (pr. *in-to-na-ci-on*; du lat. *in*, dans, et du gr. τόνος, ton). Mus. Action d'entonner. L'intonation peut être juste ou fausse, trop haute ou trop basse, trop forte ou trop faible, et alors le mot *intonation*, accompagné d'une épithète, s'entend de la manière d'entonner. Toutes ses intonations sont justes. Il connait les notes, mais il n'est pas encore ferme sur l'intonation.

— Se dit aussi, surtout en parlant du plain-chant, De l'action de mettre un chant sur le ton dans lequel il doit être. Faire l'intonation d'un chant. L'intonation de ce psaume est de tel ton.

— Par extens. Divers tons que l'on donne aux syllabes en parlant ou en lisant. Cet acteur a des intonations fausses, désagréables. Varier ses intonations. Intonation forte, élevée. Des intonations sourdes. Nous ne soignons pas assez nos intonations : cependant un ton d'aigreur amène l'aigreur.

INTONDU, UE. adj. Qui n'est point tondu. Enfant intondu.

INTONIQUE. adj. des 2 g. Médec. Qui n'est pas tonique.

INTONS. adj. m. (pr. *in-tons*; du lat. *intonsus*: formé de *in*, non; *tondere*, tondre). Qui n'a pas été rogné. Livre intons. Inusité.

INTORSION. s. f. (ét. lat., *in*, augm.; *torquere*, tordre). Bot. Phénomène offert par certaines plantes qui pour s'élever serrent étroitement les végétaux placés dans leur voisinage, en roulant autour d'eux leurs tiges flexibles. Si on roule ces plantes dans la direction qui ne leur est pas naturelle, elles languissent comme des animaux contrariés dans leurs habitudes; aussitôt qu'on leur rend la liberté, elles rebroussent chemin pour reprendre la direction qui [illegible]ur est propre.

— Inflexion de dehors en dedans.

INTOUCHÉ, ÉE. adj. Qui n'a pas été touché

INTOUM. s. f. Bot. Plante de la famille des corymbifères, du genre bellis. On se sert en Guinée du suc de cette plante pour augmenter la couleur noire de la peau.

INTOURMENTÉ, ÉE. adj. Qui n'éprouve pas de tourments. Personne intourmentée.

INTOURNÉ, ÉE. adj. Qui n'est pas tourné. Lait intourné.

INTOXICATION. s. f. (pr. *in-tok-ci-ka-ci-on*; ét. lat., *in*, dans; *toxicum*, poison). Empoisonnement.

INTOXIQUER. v. a. 1re conj. (ét. lat., *in*, dans; *toxicum*, poison). Empoisonner. Peu usité.

INTRACÉ, ÉE. adj. Qui n'est pas tracé ou [illegible]

INTRACRESCENT, ENTE. adj. (ét. lat., *intra*, dedans; *cresco*, croître). Qui croît à l'intérieur.

— Bot. *Corolles intracrescentes*. Celles dont la force d'accroissement est plus grande sur la face interne que sur l'externe.

INTRADILATÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *intra*, dedans; *dilato*, dilater). Bot. V. INTERDILATÉ.

INTRADOS. s. m. Archit. Partie intérieure et concave d'une voûte, à laquelle on donne aussi le nom de *douelle intérieure*. || L'opposé d'Extrados.

INTRADUCTIBLE. adj. des 2 g. S'est dit quelquefois pour Intraduisible.

INTRADUISIBLE. adj. des 2 g. (ét. lat., *in*, nég.; *traducere*, traduire). Qu'on ne peut tra[illegible]

duire. Ce passage, ce jeu de mots est intraduisible. Ce genre de beauté, de finesse est intraduisible.

INTRADUIT, ITE. adj. Qui n'a pas été traduit. Passage hébreu intraduit.

INTRAFOLIÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *intra*, dedans; *folium*, feuille). Bot. Qui est entre les feuilles. || *Hampe intrafoliée.* Qui naît entre les feuilles radicales. || *Stipules intrafoliées.* Celles qui sont soudées par leur base seulement à la partie antérieure des pétioles, et qui, libres dans leur partie supérieure, forment ainsi une lame placée entre la tige et le pétiole.

INTRAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *intra*, dedans). Bot. Qui est renfermé dans l'albumen. || Epithète donnée à l'embryon.

INTRAITABLE. adj. des 2 g. En parlant des personnes, Rude, d'un caractère difficile, avec qui on ne peut traiter. Homme intraitable. On ne sait comment l'aborder, il est intraitable. L'homme intraitable joint la dureté de l'esprit à celle du cœur.

— S'applique aussi aux choses. Esprit intraitable. Humeur intraitable. Des mœurs *intraitables.* (Volt.) Les Allemands ont naturellement l'esprit dur et *intraitable.* (Fléch.)

— Signifie quelquefois A qui l'on ne peut faire entendre raison sur quelque chose. Il est intraitable sur ce point.

INTRAITÉ, ÉE adj. Qui n'est pas traité.

INTRA-MARGINAL, ALE. adj. (ét. lat., *intra*, dedans; *margo*, bord). Bot. Qui est placé en dedans des bords. Feuilles, fleurs intra-marginales.

INTRA-MUROS. loc. adv. Mots latins qui signifient Dans l'enceinte des murs. On les emploie en français pour signifier Dans l'enceinte de la ville. Habiter intra-muros.

INTRAMUSCULAIRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *intra*, au dedans; *musculus*, muscle). Anat. Qui est situé en dedans des muscles.

INTRANSITIF, IVE. adj. (ét. lat., *in*, nég.; *transire*, passer). Gramm. Se dit des verbes neutres, lesquels expriment des actions qui ne passent pas hors du sujet qui agit. *Dîner, souper, marcher, parler*, sont des verbes intransitifs. Signification intransitive. || Quelques grammairiens n'accordent pas de complément indirect aux verbes intransitifs. || subst. Un intransitif. Un verbe intransitif. V. NEUTRE.

INTRANSMUABLE. adj. des 2 g. Didact. Qui n'est pas susceptible de transmutation. V. INTRANSMUTABLE.

INTRANSMUÉ, ÉE. adj. Didact. Qui n'a pas subi de transmutation.

INTRANSMUTABLE. adj. des 2 g. (ét. lat., *in*, nég.; *transmutare*, changer). Entom. Qui ne subit pas de métamorphose, de changement. Se dit des insectes qui ne changent pas de forme, comme les araignées, les pous, les cloportes, par opposition à la plupart des insectes ailés, appelés *transmutables.*

INTRANSPARENCE. s. f. Qui manque de transparence.

INTRANSPLANTÉ, ÉE. adj. Qui n'a pas été transplanté. Arbre intransplanté.

INTRANSPORTABLE. adj. des 2 g. Qui ne peut être transporté.

INTRANT. s. m. (du lat. *intrare*, entrer). Nom que l'on donnait autrefois, dans l'université de Paris, à celui qui était choisi par l'une des quatre nations pour élire le recteur.

INTRA-PELVITROCHANTÉRIEN. adj. et s. m. Anat. Se dit d'un des muscles de la cuisse.

INTRATROPICAL, ALE. adj. (ét. lat., *intra*, dedans; *tropici*, tropiques). Syn. d'Intertropical. V. ce mot.

INTRA-UTÉRIN, INE. adj. (ét. lat., *intra*, au dedans; *uterus*, ventre). Médec. Qui a lieu à l'intérieur de l'utérus. || *Grossesse intra-utérine.* Se dit quelquefois par opposition à *grossesse extra-utérine.*

INTRAVAILLÉ, ÉE. adj. Qui n'a pas été travaillé ou façonné.

INTRAVERTÉBRÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *intra*, dedans; *vertebra*, vertèbre). Zool. Dont l'appareil osseux est à l'intérieur du corps. Animaux intravertébrés, par opposition à Animaux articulés, chez lesquels il est à l'extérieur.

INTRAVESTI, IE. adj. Qui ne porte pas de travestissement. Personnage intravesti.

— Fig. La vertu est toujours intravestie; le crime seul est travesti

INTREMPÉ, ÉE. adj. Qui n'a pas été trempé.

IN-TRENTE-DEUX. adj. des 2 g. Typogr. Qui est plié en trente-deux feuillets. Format in-trente-deux. Volume in-trente-deux. || subst. Livre qui a ce format. Un in-trente-deux. Un petit in-trente-deux. On préfère l'in-trente-deux pour ce genre d'ouvrages. || Pl., des *in-trente-deux.*

IN-TRENTE-SIX. adj. des 2 g. Typogr. Dans lequel la feuille d'impression se compose de trente-six feuillets ou de soixante-douze pages. Un volume in-trente-six. Format in-trente-six. || subst. Livre plié dans ce format. Un in-trente-six. Des in-trente-six.

INTRÉPIDE. adj. des 2 g. (ét. lat., *in*, nég.; *trepidus*, lâche). Qui ne craint pas le danger. En parlant des personnes. Homme intrépide. J'ai vu des raisonneurs, des esprits forts, des philosophes, des militaires *intrépides* en plein jour, trembler la nuit comme des femmes au bruit d'une feuille d'arbre. (J.-J. Rouss.) On ne trouve pas de gens *intrépides* dans ceux qui ont à perdre. (Bonap.) On ne va point au grand si l'on n'est *intrépide.* (Gresset.)

Ce n'est pas tout d'être *intrépide*,
Il faut n'être pas étourdi. (NIVERN.)

— *Intrépide à.* Avec une gradation lente et ménagée, on rend l'homme *intrépide* à tout. (J.-J. Rouss.)

— *Intrépide dans.* Il était *intrépide* dans l'amitié. (Volt.)

— *Intrépide en.* Se dit aussi pour Intrépide dans.

L'homme *intrépide* et ferme en ses vastes desseins
Tient toujours, quand il veut, la fortune en ses mains.
(B. DE SAINTON.)

— Se dit aussi en parlant des choses. Courage intrépide. Vertu intrépide. Marcher à la mort d'un pas intrépide. La valeur de Charles XII était intrépide et opiniâtre. Le vaincu semblait encore menacer le vainqueur par ses tristes et *intrépides* regards. (Boss.)

A travers les soldats il court d'un pas rapide;
Coligny l'attendait d'un visage *intrépide.* (VOLTAIRE.)

— Fam. Se dit d'une personne qui s'obstine à quelque chose, qui n'est point rebutée par les désagréments, par les obstacles. Un solliciteur intrépide.

— subst. Un intrépide. C'est un intrépide.

INTRÉPIDE. s. m. Hist. Nom qu'on donnait aux membres d'une coterie de galants fort en renom à la cour de Louis XIII. Montluc, Bassompierre, etc., étaient des matadors de la coterie des intrépides. J'ai vu le cavalier que vous avez appelé *intrépide*, et en suis demeuré extrêmement satisfait. (De Balz.)

INTRÉPIDEMENT. adv. D'une manière intrépide. S'avancer intrépidement vers l'ennemi.

INTRÉPIDITÉ. s. f. Force extraordinaire de l'âme qui l'élève au-dessus des émotions que la vue des grands périls pourrait exciter en elle. Intrépidité héroïque. Avec intrépidité. Leur courage n'étant plus soutenu par aucune espérance, l'amour de la vie l'emporta sur l'*intrépidité.* (Volt.) J'aimais l'*intrépidité* de son âme. (Id.) C'était l'*intrépidité* d'une armée victorieuse animée par des succès inespérés. (Id.) Le chef-d'œuvre de l'*intrépidité*, c'est l'immobilité au feu. (De Levis.)

Eh! que pour secourir la triste humanité
Il est beau de montrer de l'*intrépidité!* (SAURIN.)

— Par extens. Intrépidité du crime, dans le crime, dans les interrogatoires les plus pressants, les débats les plus violents. Conserver son intrépidité.

— *Avec intrépidité.* Aben-Hamet saute à terre, et reçoit don Carlos avec *intrépidité.* (Chateaub.)

— Iconol. L'Intrépidité est représentée sous les traits d'un jeune homme vigoureux, vêtu de blanc et de rouge, les bras nus, dans l'action d'attendre et de soutenir l'assaut d'un taureau furieux.

INTRIBUTAIRE. adj. des 2 g. Qui ne doit aucun tribut.

INTRICARIE. s. f. Foss. Genre de polypier nouvellement découvert.

INTRIGAILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Intrigailler. S'empl. adjectiv.

INTRIGAILLER. v. n. 1re conj. (péjor. d'*intriguer*). S'occuper d'intrigues mesquines.

INTRIGAILLEUR. s. m. (rad. *intrigue*). Intrigant de bas étage; qui s'occupe de viles intrigues.

INTRIGANT, ANTE. adj. (rad. *intrigue*). Qui s'occupe d'intrigues; qui emploie sous main tous les ressorts, tous les moyens, licites ou non, nécessaires pour atteindre son but. C'est un homme fort intrigant. Cette femme est bien intrigante. C'est un drôle qui ne manque pas d'esprit et qui est *intrigant* comme tous les diables. (Le Sage.)

— subst. C'est un intrigant, une intrigante. Parmi les courtisans, je découvre beaucoup d'*intrigants* et peu d'amis. (Louis XV.)

— Hist. Nom par lequel les Jacobins désignèrent les Girondins, dès les premiers mois de la Convention. Il faut détruire les intrigants.

INTRIGOTERIE. s. f. (diminut. d'*intrigue*). Se dit très-familièrement pour Petite intrigue ayant pour objet des choses mesquines.

INTRIGUANT. part. prés. invar. du v. Intriguer. Qui intrigue. Des femmes intriguant

INTRIGUE. s. f. (du lat. *intricatura*, *intricare*, embrouiller, formé de *in*, dans; *tricæ*, filets dans lesquels les oiseaux s'embarrassent). Pratique secrète qu'on emploie pour faire réussir ou pour faire manquer une affaire; conduite détournée de gens qui cherchent à s'avancer, à parvenir, ou à nuire à leurs adversaires, par la cabale et d'obscures manœuvres. Intrigue difficile à démêler, à débrouiller. Former, nouer une intrigue. Conduire, mener une intrigue. Pénétrer les secrets d'une intrigue. Vivre d'intrigue. Un homme, une femme d'intrigue. Les intrigues de la cour, du cabinet. Basse intrigue. Vile intrigue. Le fond d'une intrigue. Il conduisait toute cette *intrigue.* (Volt.) Une partie de cet argent servit à ménager des *intrigues* dans le sérail. (Id.) Charles XII disait qu'il se délassait de ses fatigues militaires en arrêtant les *intrigues* de la cour romaine. (Id.) Cette cour ne fut qu'un chaos d'*intrigues.* (Id.) Il veille à tout ce qui peut servir de pâture à son esprit d'*intrigue*, de machination et de manége. (La Bruy.) Je ne connais ni les bassesses de l'envie ni les manéges de l'*intrigue.* (Ducis.) Comment donc, monsieur Scipion, vous avez déjà fait bien de la besogne! Je m'aperçois que vous n'êtes pas neuf en matière d'*intrigue.* (Le Sage.)

— Littér. Se dit dans un roman d'une combinaison de circonstances, d'incidents et de caractères qui éveillent dans l'esprit du lecteur l'intérêt et la curiosité. Dans une œuvre dramatique, on appelle aussi *intrigue* les divers incidents qui forment le nœud d'une pièce, et jettent le spectateur dans l'incertitude du dénoûment. Intrigue compliquée. Le fil de l'intrigue. Le nœud de l'intrigue. Le dénoûment de l'intrigue. Intrigue naturelle. Intrigue vraisemblable. Intrigue forcée.

Je me ris d'un auteur qui. . . .
Et qui débrouillant mal une pénible *intrigue*,
D'un divertissement me fait une fatigue. (BOILEAU.)

— *Comédie d'intrigue.* Celle où l'auteur s'attache surtout à intéresser et à amuser par une action fortement intriguée, et par la multiplicité et la variété des incidents. Les Fourberies de Scapin, le Barbier de Séville, sont des comédies d'intrigue.

— Se dit quelquefois dans le sens d'Embarras, incident fâcheux. Me voilà hors d'intrigue. Il s'est tiré d'intrigue. Il n'est guère usité en ce sens que dans ces deux locutions.

— Se dit aussi d'un commerce secret de galanterie. Intrigue galante. Cette femme a eu plusieurs intrigues.

Vous pensiez bien trouver quelque jeune fillette,
Friande de l'*intrigue*, et tendre à la fleurette. (MOL.)

INTRIGUÉ, ÉE. part. pass. du v. Intriguer. S'empl. adjectiv. Embarrassé. Cet homme est fort intrigué dans cette affaire. J'étais *intrigué* pour acheter secrètement deux ou trois de ces antiquailles, je ne sais plus quel hasard fit manquer ma négociation. (Chateaub.)

— Littér. *Cette pièce de théâtre est bien intriguée.* Elle est remplie d'événements qui embarrassent les parties intéressées, et qui amusent les spectateurs. Tu sais le cas que je fais des propositions de ce genre; un roman qui n'est pas *intrigué* par le hasard n'est point du tout capable de m'intéresser. (X. Marmier.)

INTRIGUER. v. a. 1re conj. (rad. *intrigue*). Embarrasser, inquiéter, donner à penser. On l'a intrigué par de fausses nouvelles. Je l'ai bien intrigué par certaines choses que je lui ai dites. Cela m'intrigue beaucoup.

— v. n. Faire des intrigues. C'est un homme qui ne fait qu'intriguer. Il intrigue à la cour. Ils intriguèrent pour le perdre. Les plus habiles d'entre eux *intriguent* beaucoup, parlent peu, et n'écrivent point. (Pasc.)

— S'INTRIGUER. v. pron. Se donner de la peine pour faire réussir une affaire. Il s'intrigue beaucoup pour faire réussir cette négociation. Il s'est bien intrigué pour parvenir à ce but.

— *S'intriguer partout.* Se fourrer partout, chercher à pénétrer partout où l'on peut.

— Se donner beaucoup de mal pour réussir.

L'âge viril, plus mûr, inspire un air plus sage,
Se pousse auprès des grands, s'*intrigue*, se ménage.
(BOILEAU.)

INTRIGUEUR, EUSE. adj. Celui qui facilite des intrigues galantes. || subst. Un intrigueur, une intrigueuse.

INTRINSÈQUE. adj. des 2 g. (ét. lat., *intrinsecus;* fait de *intus*, au dedans). Qui est au dedans de quelque chose, qui lui est propre et essentiel. Qualités intrinsèques. Propriétés intrinsèques. Bonté intrinsèque. Moins un homme peut parvenir à se faire apercevoir au sein du monde social, par son mérite *intrinsèque*, plus il tâche d'être regardé du moins par sa parure. (Virey.) Vieillard austère qui après un chef-d'œuvre de ta jeunesse et sans rien perdre de ta valeur *intrinsèque*, n'as plus su aboutir d'une manière récréante, fructueuse et féconde. (Ste-Beuve.)

— *Valeur intrinsèque.* Valeur des objets indépendante de nos conventions, de nos caprices. La valeur intrinsèque d'un bijou d'or est la matière même, sans aucun égard à la façon. Se dit particulièrement de la valeur des pièces de monnaie, relativement à leur poids.

— Anat. Se dit des muscles intérieurs de certains organes. Muscles intrinsèques de la langue.

— Médec. On donnait autrefois aux maladies internes le nom d'Intrinsèques.

INTRINSÈQUEMENT. adv. D'une manière intrinsèque. Cela est bon intrinsèquement.

INTRIQUE. s. m. (du lat. *intricare*, embrouiller). A été employé par les poètes comme synonyme d'Intrigue.

Mais enfin ces pratiques
Vous peuvent engager en de fâcheux *intriques.*
(CORNEILLE.)

Je connais avant lui la cour et ses *intriques*,
J'en connais les détours, j'en connais les pratiques.
(ID.)

INTRIQUÉ, ÉE. part. pass. du v. Intriquer. S'empl. adjectiv. Confus, embrouillé, difficile à développer. Inusité.

INTRIT. s. m. Miner. Roches mélangées dans lesquelles une espèce minérale est cimentée avec d'autres par une pâte.

INTRODUCTEUR, TRICE. s. Celui, celle qui introduit. Je serai votre introducteur. Il m'a servi d'introducteur. Elle a été mon introductrice.

— *Introducteur des ambassadeurs* Celui dont la charge est de conduire les ambassadeurs et les princes étrangers à l'audience du roi.

INTRODUCTIF, IVE. adj. Jurispr. Se dit de ce qui sert de commencement à une procédure. Requête introductive. Exploit introductif.

INTRODUCTION. s. f. (pr. *in-tro-duk-ci-on*, rad. *introduire*). Action d'introduire quelqu'un. Introduction d'un ambassadeur auprès du roi. Donner à quelqu'un une lettre d'introduction auprès d'un grand. Son introduction dans leur société ne doit pas vous surprendre. L'introduction d'un personnage dans une pièce, dans un roman.

— Fig. Appliqué aux choses morales, aux sciences, se prend pour Acheminement et désigne ce qui sert de préparation, ce qui prélude. Introduction aux sciences physiques. Introduction à la vie dévote. Chaire d'introduction à la science du droit.

— Littér. Sorte de discours préliminaire qu'on met à la tête d'un ouvrage et qui est destiné, soit à expliquer le but du livre, soit à mettre le lecteur au courant de certains faits qui en facilitent l'intelligence.

— Se dit encore de l'action d'introduire, de faire entrer une chose dans une autre. Introduction de la sonde dans la vessie, dans une plaie. L'introduction d'une substance dans le corps. L'introduction en France de telles marchandises fut prohibée.

— Fig. en ce sens, Introduction d'une coutume, d'un usage étranger.

— Jurispr. *Introduction d'une instance.* Commencement d'une procédure devant un tribunal.

— Mus. Morceau de musique d'un mouvement grave, composé d'un petit nombre de phrases, souvent même de quelques accords solennels destinés à annoncer le premier allégro d'une symphonie, d'une ouverture ou de toute autre pièce instrumentale. || Se dit aussi d'une suite de morceaux de chant et de chœurs qui vient immédiatement après l'ouverture et qui sert d'exposition au drame. La Dame blanche de Boïeldieu commence par une fort belle introduction.

INTRODUCTOIRE. adj. des 2 g. Qui a rapport à l'introduction.

INTRODUIRE. v. a. 4e conj. (ét. lat., *intro*, dedans; *ducere*, conduire). *J'introduis, nous introduisons. J'introduisais. J'introduisis. J'introduirai. J'introduirais. Introduis, introduisons, introduisez. Que j'introduise. Que j'introduisisse. Introduisant. Introduit, introduite.* Faire entrer, conduire quelqu'un dans un lieu. Il m'introduisit dans le cabinet du roi. Introduire les ennemis dans la place. Vers deux heures on *introduisit* les autorités et la foule empressées d'assister à ce spectacle imposant des deux premières nations de l'univers se réconciliant à la face du monde. (Thiers.) De plus, l'Angleterre a fait une grande faute en y *introduisant* trop d'étrangers. (B. de St-P.)

— Particulièrement, Procurer l'admission dans une cour, dans une maison, dans une société, donner accès auprès de quelqu'un. Il vous a introduit chez un tel. Il vous a introduit à la cour. Qui a introduit cet homme dans notre société? Il a eu le secret d'introduire presque tous ses parents dans les bureaux de son ministère. Il veut que ma lettre l'*introduise* auprès de vous. (Mme de Sévig.)

— Faire figurer un personnage dans un dialogue, dans une pièce de théâtre; faire entrer dans un ouvrage de l'art une partie qui n'y tient pas essentiellement. Il a introduit dans sa pièce un nouveau personnage. Introduire un personnage sur la scène. Les interlocuteurs que l'on introduit dans le dialogue. Il ne me reste plus qu'à parler du chœur que j'introduis dans ma pièce. J'y ai moi-même *introduit* quelques épisodes. (Del.)

— Faire entrer une chose dans une autre. L'ouverture était assez grande pour qu'on pût y introduire la main. Introduire des marchandises, des denrées dans un pays.

— Faire pénétrer, faire entrer avec précaution. Introduire une sonde dans la vessie, dans une plaie.

— Fig. en parlant des choses, Faire connaître, mettre en usage, faire prendre faveur. Introduire un usage chez un peuple. Introduire un nouveau système. Il ne voulait *introduire* dans ses Etats ni les mœurs turques, ni les persanes, mais les nôtres. (Volt.) Il voulait *introduire* dans ses Etats l'amour des lettres et des arts. (Barth.) Chacun d'eux pendra … ses facultés, jouir des commodités que l'usage *introduit.* (Condill.) Le temps efface de leurs langages et de leurs mœurs la rusticité et la finesse que la société y avait *introduites.* (B. de St-P.)

— Amener, déterminer. Cela dut nécessairement introduire le désordre, la confusion. La perfection d'un art *introduisit* la connaissance de plusieurs. (Rayn.)

— Fauconn. *Introduire un oiseau au vol.* Commencer à le faire voler.

— S'INTRODUIRE. v. pron. Être introduit. La sonde s'introduit peu à peu. Les innovations ne doivent s'introduire qu'avec ménagement.

— Introduire soi, pénétrer dans. Il s'introduisit dans la maison par une fenêtre. Cet homme s'introduit partout, dans toutes les sociétés. Il s'est introduit lui-même. Il est bien difficile d'empêcher les abus de s'introduire dans les institutions les plus pures. C'est ainsi que se sont

introduites toutes les religions factices. (Rayn.) Lorsque la religion, fondée sur le climat, a trop choqué le climat d'un autre pays, elle n'a pu s'y *introduire*. (Mont.) Insensiblement la froideur s'*introduirait* entre nous. (J.-J. Rouss.)

— S'introduire réciproquement. Les intrigants s'introduisent les uns les autres.

INTRODUIT, ITE. part. pass. du v. Introduire. S'empl. adjectiv. Sitôt que je suis *introduit*, j'ôte mon masque et je me nomme. (J.-J. Rouss.)

— *Introduit dans*. Hommes aveugles et passagers, nous n'avons pas été *introduits* dans cette grande scène de la nature pour assister aux conseils de son auteur, mais pour nous entr'aider et nous secourir dans une vie misérable. (B. de St-P.)

INTROÏT. s. m. (pr. *in-tro-itt;* du lat. *introitus*, exorde; fait de *introire*, entrer dans). Prières que le prêtre dit à la messe quand il est monté à l'autel, et qui sont chantées par le chœur au commencement des grandes messes.

INTROMISSION. (ét. lat., *intro*, au-dedans; *mittere*, envoyer). Phys. Action d'introduire un corps dans un autre.

INTRONISATION. s. f. (pr. *in-trô-ni-za-ci-on;* rad. *introniser*). Installation d'un prélat dans son siége épiscopal. Après son intronisation.

— Se dit aussi d'une partie de la cérémonie du couronnement d'un souverain. C'est le moment où le souverain couronné se place sur le trône.

INTRONISÉ, ÉE. part. pass. du v. Introniser. S'empl. adjectiv. Évêque intronisé.

INTRONISER. v. a. 1re conj. (ét. lat., *in*, sur, et du gr. θρόνος, trône). N'est d'usage qu'en parlant de la cérémonie qui se fait en plaçant un évêque sur son siége épiscopal lorsqu'il prend possession de son église. Après l'avoir intronisé, on chanta le *Te Deum*. On lui fit prêter le serment avant de l'introniser.

— S'INTRONISER. v. pron. Être intronisé.

INTRO-PELVIMÈTRE. s. m. Obst. Instrument destiné à mesurer l'étendue des détroits du bassin.

INTROPION. s. m. (du lat. *intro*, au-dedans, et; du gr. ὄψ, œil). Pathol. Renversement des paupières en dedans.

INTRORSE. adj. des 2 g. (du lat. *introrsus*, en dedans). Bot. Qui est tourné en dedans. || *Anthères introrses*. Qui s'ouvrent du côté du pistil.

INTROSPECTIF, IVE. adj. (rad. *introspection*). Qui examine l'intérieur. Coup d'œil introspectif.

INTROSPECTION. s. f. (pr. *in-trô-spèk-ci-on*; ét. lat., *intro*, en dedans; *aspicere*, regarder). Didact. Examen de l'intérieur.

INTROUBLÉ, ÉE. adj. Qui n'est point troublé.

INTROUVABLE. adj. des 2 g. Qu'on ne peut trouver. Vous êtes un homme introuvable. Familier.

— Hist. *Chambre introuvable*. Nom donné à la Chambre des députés de 1815.

INTROUVÉ, ÉE. adj. Qui n'a pas été trouvé. Si l'on parle tous les jours d'objets invendus, pourquoi pas d'objets *introuvés*? (La Harpe.)

INTRURE. v. a. 4e conj. (du lat. *intrudere*). Pousser dans, introduire. Il est inusité.

— S'INTRURE. v. pron. S'introduire, s'établir par force, par ruse ou contre le droit et sans titre dans quelque dignité, dans quelque emploi. Il n'est usité qu'aux temps composés. Il s'est intrus dans un bénéfice, dans cette charge, dans cet évêché. Il s'y est intrus de lui-même. Il s'est intrus dans cette tutelle, dans cette gestion.

INTRUS, USE. part. pass. du v. Intrure. Introduit, établi par force, par ruse ou contre le droit et sans titre, dans quelque dignité ecclésiastique.

— Par extens. Se dit d'une personne qui est entrée dans quelque place, dans quelque emploi, sans y être légitimement appelée.

— S'empl. adjectiv. Un évêque intrus. Cette abbesse est intruse.

— substantiv. C'est un intrus. Celui-là est le vrai titulaire, l'autre est l'intrus.

— Fam. Se dit de celui qui s'introduit quelque part sans avoir qualité pour y être admis. Nous nous aperçûmes qu'il y avait plusieurs intrus parmi nous.

— INTRUS. adj. et s. m. Hist. S'est dit des

[...]-dire qui avaient prêté serment à la constitution civile du clergé. Les désirs de l'Eglise romaine ne consistaient pas seulement à repousser de la nouvelle composition du clergé français les prêtres qu'elle appelait *intrus*, mais à recouvrer les priviléges perdus. (***)

INTRUSION. s. f. Action par laquelle on s'introduit contre le droit et la forme, dans quelque dignité ecclésiastique, dans quelque bénéfice, et par extension, dans quelque charge, dans quelque compagnie. Intrusion violente. Après son intrusion. Par intrusion.

INTSIE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des légumineuses, originaire de l'île de Madagascar.

INTSIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui a rapport au genre intsie. || INTSIÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des papilionacées, qui a pour type le genre intsie.

INTUITIF, IVE. adj. (rad. *intuition*). Théol. Se dit de la vision, de la connaissance claire et certaine d'une chose. Les bienheureux ont la vision intuitive de Dieu.

— Philos. Qui concerne l'intuition. Se dit d'une aperception du vrai, facile, immédiate, spontanée. Les vérités intuitives sont opposées aux vérités déductives ou discursives. || Qui admet l'intuition comme moyen de connaissance. Doctrines intuitives.

— *École intuitive*. Chez les Arabes, École de philosophie fondée, au milieu du XIIe siècle, par Ebn-Baia, dit Avenpar, et continuée par Tophaïl de Cordoue; elle est opposée à l'école rationaliste. || La philosophie intuitive fut aussi introduite en France, au XVe siècle, par Gerson: elle opéra une réaction contre les subtilités dialectiques des réalistes et des nominaux.

INTUITION. s. f. (pr. *in-tu-i-ci-on;* du lat. *intueri*, regarder). Théol. Vision intuitive. Se dit proprement de la vision de Dieu, telle que les bienheureux l'ont dans le ciel.

— Philos. Connaissance claire, directe, immédiate des vérités qui, pour être saisies par l'esprit humain, n'ont pas besoin de l'intermédiaire du raisonnement. L'intuition est opposée à la déduction; l'une résulte d'une aperception immédiate de la vérité, l'autre d'une suite plus ou moins longue d'idées parcourues successivement.

— S'emploie quelquefois comme synonyme d'Observation interne. En ce sens, C'est par intuition que nous nous connaissons nous-mêmes, et que nous acquérons les principes moraux.

— On entend quelquefois par ce mot, Une source surnaturelle de connaissances que l'on attribue à quelques êtres privilégiés. Le premier homme possédait toutes les vérités par intuition. Le don de prophétie est une espèce d'intuition.

— Par extens. Se dit de toute étude qui coûte peu de peine et d'efforts. Il a appris la musique par intuition. Il comprend les mathématiques par intuition.

— Se dit, dans le système de Kant, de la représentation particulière d'un objet, formée dans l'esprit par la sensation. Dans le kantisme, *intuition* est opposé à *concept*.

INTUITIVEMENT. adv. D'une manière intuitive.

INTUMESCENCE. s. f. (ét. lat., *in*, dans; *tumescere*, enfler). Pathol. Toute augmentation de volume du corps ou de quelques-unes de ses parties.

— Fig. Le flux de la mer ne s'élève qu'à la hauteur de quinze pieds, dans ses plus grandes *intumescences*, sur nos côtes. (Alf. de Bert.)

INTUS. adv. (pr. *in-tuss*). Mot latin qui signifie Dedans; et dont on s'est servi quelquefois dans le style familier, pour signifier En prison. On l'a mis intus.

INTUSSUSCEPTION. s. f. (pr. *in-tuss-çus-cep-ci on;* ét. lat., *intus*, dedans; *suscipio*, je reçois). Phys. Acte par lequel les matières qui doivent être assimilées sont introduites dans l'intérieur des corps organisés, pour y être absorbées et servir à la nutrition.

— Médec. Entrée contre nature d'une portion d'intestin dans une autre, comme il arrive quelquefois dans la passion iliaque.

INTYBELLIE. s. f. Bot. Genre de plantes de l'ordre des synanthérées, tribu des lactucées.

INULE. s. f. Bot. Genre de plantes de l'ordre des synanthérées. On en compte plusieurs espèces.

INULÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une inule. || INULÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des synanthérées, ayant pour type le genre inule. || On dit aussi au sing. Une inulée.

INULINE. s. f. Chim. Espèce d'amidon découvert dans la racine de l'inule hélénion, et qu'on a aussi appelé Hélénine, plantine, menyanthine, inulite.

INUNIFORME. adj. des 2 g. Qui n'est pas uniforme.

INUNIFORMÉMENT. adv. D'une manière qui n'est pas uniforme. Cela est répandu inuniformément.

INURBANITÉ. s. f. Défaut d'urbanité. Son inurbanité l'a fait chasser de cette société.

INUS. Abréviation du mot *inusité*.

INUSÉ, ÉE. adj. Qui n'est pas usé. Il quitte tous ses habits inusés.

[...]

qu'ici cela est inusité. Une chose inusitée. Mot inusité. Cette façon de parler est inusitée. Il y a plusieurs coutumes en Orient qui sont inusitées parmi nous. Les orateurs ne se doivent point servir de vieux mots, de mots étrangers et inusités, sans de grandes précautions.

— S'est dit pour Extraordinaire, qu'on n'a pas coutume de voir, de sentir.

Mais maintenant que je suis en l'automne (de ma vie),
Ne sais quel soin *inusité* m'étonne (Marot.)

INUSTION. s. f. (pr. *i-nuss-ti-on*). Médec. Brûlure intérieure. Inusité.

INUSUEL, ELLE. adj. Qui n'est point usuel. Terme inusuel.

INUTILE. adj. des 2 g. Qui n'est ou ne peut être d'aucune utilité, qui ne sert à rien; qui ne rapporte aucun profit, aucun avantage. Travail, peine inutile. Serviteur inutile. Paroles, soins, précautions, efforts inutiles. Souhaits, regrets inutiles. Faire des pas inutiles, une démarche inutile. Le moindre mépris peut faire d'un ennemi très-*inutile* un ennemi très-dangereux. (St-Evrem.) Ne chargez point vos discours de paroles *inutiles*. (Id.) Ce n'est point vivre que de vivre *inutile*. (Deshoul.) Si l'on ne sait se passer des choses *inutiles* et superflues, elles deviennent nécessaires à force de s'y accoutumer. (Id.) On dit qu'une chose est utile lorsqu'elle sert à quelques-uns de nos besoins; et qu'elle est *inutile*, lorsqu'elle ne sert à aucun, ou que nous n'en pouvons rien faire. (Condill.) Cependant je conçus que les soins de milord ne nous seraient pas *inutiles*. (J.-J. Rouss.) Personne n'aime à prendre une peine *inutile*. (Id.) Combien de belles et *inutiles* raisons à étaler à celui qui est dans une grande adversité, pour essayer de le rendre tranquille. (La Bruy.) Toutes nos recherches furent *inutiles*. (Volt.)

— Dont on ne se sert pas. Un meuble inutile. La vertu sans argent est un meuble *inutile*. (Boil.)

Toutefois n'allons pas, déclamateurs stériles,
Affliger de conseils tristement *inutiles*
Nos riches d'autrefois, nos pauvres Lucullus.
(Delille.)

— *Inutile à*. Un homme inutile à son pays, à sa famille. Ma protection vous [...] maintenant inutile. Il n'était pas permis d'e[...] *inutile* à l'État; la loi assignait à chacun son emploi, qui se perpétuait de père en fils. (Boss.) Il n'y a rien de plus honteux que d'être *inutile* au monde et à soi-même, et que d'avoir de l'esprit pour n'en rien faire. (Pascal.) Il n'est pas permis à une personne de ton âge d'être *inutile* à la société. (Le Sage.)

Depuis quand pense-t-on, qu'*inutile* à moi-même,
Je me laisse ravir une épouse que j'aime? (Rac.)

— Impers. Il est inutile de vous affliger. Il est souvent inutile de mentir. Il est inutile de chercher à éviter ce péril.

— *Laisser quelqu'un inutile*. Ne pas employer ses talents. Vous avez tort de laisser cet homme inutile. C'est quelqu'un à ne pas laisser inutile.

— subst. Personne inutile. Il faut un mérite rare pour jouer avec dignité le rôle d'*inutile*. (La Bruy.) Songez que la fin d'un vieil *inutile*, infirme, est une chose bien pitoyable. (Volt.)

INUTILEMENT. adv. Sans utilité, en vain, sans profit. Se fatiguer inutilement. Travailler inutilement. Je suis allé trois fois inutilement chez lui, sans pouvoir le rencontrer. J'ai fait inutilement bien des démarches. Vous me priez inutilement, ce que vous me demandez ne dépend pas de moi. Il est peu de douleurs plus sensibles que celle d'avoir commis un grand crime *inutilement*. (St-Réal.) L'administrateur, voyant qu'il combattait *inutilement* mon dessein, me paya mes gages, et me fit présent d'une cinquantaine de ducats pour reconnaître mes services. (Le Sage.)

— Syn. comp. INUTILEMENT. VAINEMENT. EN VAIN. On a travaillé *inutilement* lorsque l'ouvrage que l'on a fait ne sert à rien; *vainement*, lorsqu'on n'est pas récompensé de son travail, ou qu'il n'est pas agréé; et *en vain*, lorsqu'on n'est pas venu à bout de ce qu'on voulait faire.

INUTILISABLE. adj. des 2 g. Qui ne peut être utilisé, dont on ne peut tirer aucune utilité. Objet inutilisable. Homme inutilisable.

INUTILISÉ, ÉE. part. pass. du v. Inutiliser. S'empl. adjectiv. Chose inutilisée.

INUTILISER. v. a. 1re conj. Rendre inutile. Ils font tous leurs efforts pour inutiliser cet homme qui leur déplait.

INUTILITÉ. s. f. Manque d'utilité. Reconnaître l'inutilité d'une chose. Reconnaître l'inutilité de ses visites. Il a senti l'inutilité de ses raisonnements. L'*inutilité* fait regarder un homme comme un fainéant méprisable. (St-Evr.) Il ne suffit pas qu'un homme s'humilie par l'*inutilité* de la science, il faut qu'il confesse que ce qu'il en peut acquérir n'est presque rien. (Nic.) On ne doit point reprocher à Platon, ni à Socrate, l'*inutilité* de leurs dialogues. (Maucroix.)

— Défaut d'emploi ou d'occasion de servir. Il ne faut pas laisser cet homme dans l'inutilité. Les Espagnols s'abandonnent à l'amour dans l'*inutilité* de Madrid, où rien ne donne du mouvement que cette seule passion. (St-Evr.) Au lieu de goûter la liberté dans la retraite, il est à craindre que l'*inutilité* du repos ne jette dans l'ennui. (Id.) L'*inutilité* de la vie des femmes est la source de la coquetterie; elles ne savent que faire de leur temps. (Bell.)

[...]

cours était rempli d'inutilités. Il ne dit que des inutilités. Tout est également frivole en ce monde; mais il y a des *inutilités* qui passent pour solides, et ces *inutilités*-là ne sont pas à négliger. (Volt.)

Non, il n'est point d'être suprême,
Qui seul peuple l'immensité,
Et cet univers n'est lui-même
Qu'une grande *inutilité*. (Béranger.)

INVACILLANT, ANTE. adj. (pr. *in-va-cil-lan*). Qui ne vacille point. La lumière invacillante de cette lampe est très-douce.

INVAGINATION. s. f. (pr. *in-va-gi-na-ci-on;* ét. lat., *in*, dans; *vagina*, étui, fourreau, enveloppe). Chirur. Introduction contre nature d'une portion d'intestin dans celle qui la précède ou la suit. L'intestin grêle est plus fréquemment affecté d'invagination.

INVAGINER (S'). v. pron. 1re conj. Méd. Se dit des intestins dont une partie s'introduit dans une autre partie. L'iléus est un étranglement interne, soit que par suite d'une irritation nerveuse et sans lésion de tissu l'intestin s'*invagine*, ou rentre partiellement en lui-même. (Encycl.) Enfin une partie de cet intestin peut s'*invaginer* dans le rectum. (Renauldin.)

INVAINCU, UE. adj. Qui n'a jamais été vaincu. Corneille le premier a fait usage de ce mot, il a dit dans le Cid:

Ton bras est *invaincu*, mais non pas invincible

Il l'a ensuite employé dans les Horaces:

Ce bonheur a suivi leur courage *invaincu*.

— Voltaire, dans ses Remarques sur Corneille, observe que *invaincu* n'a été employé que par ce poète et engage les autres écrivains à s'en servir. Lui-même en a fait usage. Son conseil et son exemple ont été suivis.

Que mes braves guerriers, et vos Grecs *invaincus*,
Une seconde fois fassent trembler l'Euphrate. (Volt.)

On la vit toujours ferme,
Opposer au vainqueur un courage *invaincu*. (Saurin.)

De soldats citoyens cette intrépide élite,
Cette élite *invaincue* est pour jamais détruite.
(Marquis de Ximenès.)

INVALABLE. adj. des 2 g. Qui n'est pas valable.

— Anc. cout. Qui ne peut être reçu en justice.

INVALÉTUDINAIRE. adj. des 2 g. Qui n'est pas valétudinaire.

INVALEUR. s. f. Défaut de prix, de valeur; non valeur.

INVALEUREUX, EUSE. adj. Qui manque de valeur. Cœur invaleureux.

INVALIDE. adj. des 2 g. Infirme, qui ne saurait travailler ni gagner sa vie. Il est invalide des deux jambes. On arrêta les mendiants, tant invalides que valides.

— Il se dit particulièrement des gens de guerre que l'âge ou les blessures ont rendus incapables de servir, et qui ont été reçus à l'hôtel des Invalides. Officier invalide. Soldat invalide.

— Fig. Qui n'a point les conditions requises par les lois pour produire son effet. Acte invalide. Donation, testament invalide. Ce qui rend le mariage invalide, c'est le défaut d'une condition essentielle.

— subst. Un invalide. Des invalides.

— Se dit particulièrement des soldats qui vivent dans l'hôtel des Invalides. Un invalide. On a mis les invalides sous les armes. L'uniforme des invalides est un habit ample, à pan rabattu, doublé de serge rouge, avec parement rond en drap écarlate et boutons blancs; la coiffure est le chapeau à trois cornes. Une fois entré à l'hôtel, l'invalide est libre d'en sortir s'il préfère sa pension.

— Au pl. Traitement que reçoivent les soldats invalides. Recevoir ses invalides. Payer les invalides.

— *Hôtel des Invalides*, ou absol., *les Invalides*. Hôtel fondé à Paris, par Louis XIV, en 1669, pour y recevoir les soldats vieux et infirmes. Si le soldat hors de service, à qui le gouvernement fait une pension, est sans famille, ou s'il est mutilé au point de ne pouvoir exister seul avec le modique traitement affecté à son grade, il peut se faire admettre à l'hôtel des Invalides en abandonnant une partie de son traitement. Certain nombre d'officiers trouvent aussi place à l'hôtel. Le traitement des officiers est meilleur, parce que la pension qu'ils abandonnent est plus forte. L'administration leur laisse, ainsi qu'aux soldats, une faible portion pour leurs besoins particuliers. Ils logent seuls et mangent en commun. Il y a de l'avancement à l'hôtel des Invalides, et chacun y est payé suivant son grade. Outre les officiers invalides, il y a un état-major à la tête duquel sont placés le gouverneur général commandant, le colonel-major et les aides-majors. Il y a un intendant militaire, des médecins, des chirurgiens et des pharmaciens. L'hôtel des Invalides est en outre une paroisse qui a son curé et ses prêtres habitués. Il y a une bibliothèque, des ateliers de tous les métiers, de beaux jardins et une belle esplanade. Il renferme 4,000 invalides. C'est dans l'église de cet hôtel que sont renfermées les cendres de Napoléon.

— Mar. *Invalides de la marine*. Etablissement fondé par Louis XIV pour venir au secours des marins blessés et de leurs familles, et leur servir des pensions de retraite. Trois caisses distinctes constituent cet établissement: 1° La caisse des prises, alimentée par les corsaires et

[...]

gens de mer, qui recueille et conserve le pécule des familles des marins pendant l'absence et après la mort de leurs chefs; la 3e est une caisse mixte, participant des caisses de dépôt et de retenue.

INVALIDÉ, ÉE. part. pass. du v. Invalider. S'empl. adjectiv. Donation invalidée. Acte invalidé.

INVALIDEMENT. adv. D'une manière invalide, nulle, sans force, sans effet. Un prêtre interdit consacre illicitement, mais non invalidement.

INVALIDER. v. a. 1re conj. Jurispr. Rendre nul; déclarer, rendre invalide. Le second testament a invalidé le premier. Son mariage a invalidé la donation qu'il avait faite. Ce défaut de formalité a invalidé l'acte. On ne peut invalider l'acte.

INVALIDITÉ. s. f. Jurispr. Manque, défaut

de validité. L'invalidité d'un contrat, d'un acte, d'un mariage. Démontrer l'invalidité d'une procédure. Soutenir l'invalidité d'un mariage.

INVARIABILITÉ. s. f. Qualité, état de ce qui est invariable. L'invariabilité des principes. L'invariabilité d'un mot. C'est par là que le peuple sait que nos sciences sont solides, réelles et presque divines. Or elles sont toutes fondées sur la supposition de l'*invariabilité* des astres. (Trév.)

INVARIABLE. adj. des 2 g. Qui n'est pas variable, qui ne change point. Le cours des astres est invariable. L'ordre invariable des saisons. Un homme invariable dans ses principes, dans ses opinions, dans ses résolutions. Il faut être invariable dans ses promesses. Prendre une détermination invariable. Règle invariable. Tous les végétaux ont sans doute, dans chaque genre, des caractères déterminés qui sont fixés d'une manière *invariable* par l'auteur de la nature. (B. de St-P.) Les lois de la nature doivent être permanentes, parce que ce sont les lois de l'homme et du genre humain dont les droits sont *invariables*. (Id.) L'ordre invariable qui se remarque dans la conduite du monde est l'ouvrage d'une intelligence infinie et toute puissante. (Ab. de la C.) La foi est une et *invariable*. (Pasc.)

— Gramm. Se dit des mots dont la terminaison n'éprouve pas de changements. La préposition, l'adverbe, la conjonction, l'interjection, sont des mots invariables. Particule invariable. Participe invariable.

— Gramm. hébr. Se dit des voyelles que l'analogie de la langue ne permet pas de changer, ou qui renferment le caractère essentiel d'une forme. Voyelles invariables et voyelles variables.

INVARIABLEMENT. adv. D'une manière invariable. C'est un homme invariablement attaché à ses devoirs. S'attacher uniquement et *invariablement* à Dieu. (Pasc.)

INVARIATION. s. f. (pr. *in-v-ari a-ci-on*). Manque de variation. L'invariation de la température.

INVARIÉ, ÉE. adj. Qui n'est point varié. Cette nature invariée ne plaît pas aux yeux.

INVASIF, IVE. adj. Qui appartient à l'invasion. Qui ressemble à une invasion. Cette guerre a un caractère invasif.

INVASION. s. f. (du lat. *invasio;* fait de *invadere;* formé de *in*, dans, et *vadere*, aller.) Entrée subite d'une armée dans un pays auquel on n'a pas préalablement déclaré la guerre. L'invasion de la Chine par les Tartares. Grande, subite invasion. Ce pays est exposé aux invasions de tous les peuples qui l'environnent. Les Tartares firent une invasion dans la Pologne. Guerre d'invasion. Les invasions les plus célèbres dont on ait conservé la mémoire sont les invasions des Gaulois dans l'Empire romain, celle des barbares, l'invasion de la Terre sainte pendant les croisades, et enfin la grande invasion des peuples de l'Europe ligués contre la France lors de notre révolution. Si de telles mœurs avaient subsisté, l'Italie aurait été plus déserte que ne l'a été le Pérou après son *invasion*. (Volt.)

— Fig. Se dit de tout ce qui se répand, qui s'empare d'une chose. L'invasion des fausses doctrines. L'invasion du mauvais goût. A peine le voyageur a-t-il senti la douce *invasion* du sommeil, qu'un sombre rideau s'abaisse devant lui. (Kératry.)

— Médec. Début de la maladie, symptômes par lesquels elle se déclare. L'invasion de la maladie. L'invasion de la variole est accompagnée de nausées, de lassitudes.

— Entrée d'une maladie contagieuse dans un pays. L'invasion du choléra. L'invasion du typhus.

INVECTIF, IVE. adj. Qui sert à traîner.

INVECTIVE. s. f. (ét. lat., *in*, sur; *vehor*, je me porte). Discours amer et violent, expression injurieuse contre quelqu'un ou contre quelque chose. Furieuse invective. Invective longue, sanglante. Il se répandit en invectives, il vomit des invectives contre tous ceux qui étaient présents. Un plaidoyer plein d'invectives. C'est un homme qui s'emporte toujours en invectives. S'emporter à des invectives. Se jeter dans l'invective. Les invectives ne sont permises que contre le vice. Il ne faut pas passer une *invective* satirique pour une simple raillerie. (Mlle Scud.)

INVECTIVER. v. n. 1re conj. (rad. *invective*). Dire des invectives. Invectiver contre quelqu'un, contre le vice. Pendant deux heures les avocats d'invectiver contre les absents.

INVEINÉ, ÉE. adj. Bot. Qui n'a pas de veines ou de nervures, comme les feuilles du clusie rose.

INVENDABLE. adj. des 2 g. Qui ne peut être vendu. Terre invendable. Les marchandises gâtées sont invendables.

INVENDU, UE. adj. Qui n'a pas été vendu. Des étoffes invendues. Il nous reste encore beaucoup de marchandises invendues. Ces livres sont le plus souvent restés *invendus* chez les libraires détenteurs, par la raison que l'industriel n'est pas liseur. (Rev. Séric.)

INVÉNÉRABLE. adj. des 2 g. Qui n'est pas vénérable. Invénérables prélats.

INVENGEABLE. adj. des 2 g. Qui ne peut être vengé.

INVENGÉ, ÉE. adj. Qui n'a point été vengé. Au moins je ne mourrai pas invengé.

INVENTAIRE. s. f. (du lat. *inventarium*, même signif., fait de *invenire*, trouver, découvrir, parce qu'un inventaire se compose de tout ce qu'on trouve, de tout ce qu'on peut découvrir). Jurispr. Rôle, mémoire, état, catalogue dans lequel sont énumérés et décrits, article par article, les biens, meubles, titres, papiers d'une personne, d'une société, etc. Faire, dresser l'inventaire des biens, des meubles, des marchandises de quelqu'un. Faire l'inventaire d'une succession. Faire l'inventaire d'un magasin. Les notaires seuls ont le droit de faire les inventaires après décès. Les commerçants sont tenus de faire tous les ans l'inventaire de tout ce qu'ils possèdent, et de l'inscrire sur un registre spécial. Mettre, coucher dans l'inventaire, sur l'inventaire. Cette femme s'est remariée sans faire inventaire. Représenter un inventaire en justice. Remplir, clore un inventaire. Récolement d'un inventaire.

— Comm. Évaluation au prix courant de toutes les marchandises qui restent en magasin, de toutes les valeurs capitales, machines, matériaux, etc., que possède un commerçant ou un fabricant. L'inventaire se fait au moins une fois par an, afin de constater la perte ou le gain réel de l'année. Tout négociant est tenu de faire tous les ans l'*inventaire* de ses effets, et de le copier, année par année, sur un registre nommé registre des *inventaires*. (Chabr.-Cham.)

— Mar. État divisé par article, afférent à chaque maître ou autre comptable d'un bâtiment, de tous les objets qui composent l'arrimage, la mâture, le gréement, la voilure, l'artillerie, les embarcations, l'ameublement, les vivres et autres approvisionnements qui composent l'armement d'un bâtiment.

— Jurispr. Procès-verbal contenant l'énumération de tous les objets dont il importe de constater l'existence. Il y a un inventaire toutes les fois que des intérêts sont mis en commun, parce qu'il importe de constater les rapports de chacun des associés dans une communauté, afin de rendre plus facile la liquidation, et surtout lors de la dissolution de cette communauté.

— *Bénéfice d'inventaire.* Faculté accordée à un héritier de ne payer les dettes de la succession que jusqu'à concurrence de ce qui est porté dans l'inventaire. Héritier sous bénéfice d'inventaire. Accepter un héritage sous bénéfice d'inventaire. Renoncer au bénéfice d'inventaire.

— Fig.

Un jour que le poète Valère,
Païen peu superstitieux,
Et qui ne croyait en ses dieux
Qu'à *bénéfice d'inventaire*. (Senecé.)

— Prat. *Récolement d'inventaire.* Acte de représentation des meubles que l'on compare avec l'inventaire.

— Anc. prat. *Inventaire de production.* L'état contenant l'énumération et la description des pièces produites dans un procès, et les conclusions de la partie qui les produisait. Faire l'inventaire des pièces. Fournir l'inventaire.

— Techn. Petite plaque sur laquelle les peintres en émail ou en porcelaine mettent des essais de leurs couleurs, rangés par ordre de tons et passés au feu. Cet inventaire sert à prévoir l'effet des couleurs après la cuisson.

— Par extens. Vente de meubles inventoriés par un officier ministériel. Il y a un inventaire dans cette maison, sur cette place publique. Acheter une chose à un inventaire. Vieux. On dit Encan.

INVENTÉ, ÉE. part. pass. du v. Inventer. S'empl. adjectiv. La poudre à canon fut inventée par un moine. Une chose bien inventée, heureusement inventée. Avant que ces mots affreux de tien et de mien fussent *inventés*, avant qu'il y eût de cette espèce d'hommes cruels et brutaux qu'on appelle maîtres. (J.-J. Rouss.) En effet, l'intention du roi était de passer le fleuve sur un pont de ces petits bateaux *inventés* par Martinet. (Volt.) Sophocle touchait au temps où la tragédie fut *inventée*. (Id.) Quand Louis XI disparaît, l'Europe féodale tombe; Constantinople est pris; les lettres renaissent; l'imprimerie est *inventée*. (Chateaub.) Deux épithètes heureusement *inventées* pour insinuer les faits qu'on ignore, et laisser deviner ce qu'on sait. (B. Const.)

Quand un cheval de bois par Minerve *inventé*,
D'un rare et nouvel artifice,
Dans son énorme flanc reçut le sage Ulysse.
(La Fontaine.)

INVENTER. v. a. 1re conj. (du lat. *invenire*, formé de *in*, dans; *ventum*, supin de *venire*, génieux par la force de son esprit, de son imagination. Inventer une science, un art, un procédé, un système, une machine, un moyen, un expédient. Inventer un instrument, une mode, un jeu. Un poète qui invente bien. Inventer une malice. Guttemberg a inventé l'imprimerie. Comme il était naturel que le temps fît *inventer* beaucoup de choses, il devait aussi en faire oublier d'autres. (Boss.) Pendant que les empereurs se consument dans les disputes de religion et *inventent* des hérésies, les Sarrasins pénètrent dans l'empire. (Id.) Il faut peut-être moins d'efforts d'esprit pour *inventer* que pour perfectionner les choses; la raison est que ce qui reste à découvrir est plus caché et moins exposé aux yeux. (Fonten.) Thésée attaque ces brigands, et les fait périr par les supplices qu'ils avaient *inventés*. (J.-J. Barth.) Si Dieu n'existait pas, il faudrait l'*inventer*. (Volt.) Et lorsqu'il fut question de boire, sa visière l'embarrassa tellement, que jamais il n'en serait venu à bout, si l'aubergiste n'avait *inventé* de percer un long roseau par lequel on fit arriver le vin. (Flor.)

N'importe, il me faut obéir:
Inventez des raisons qui puissent l'éblouir. (Rac.)

Le secret est d'abord de plaire et de toucher;
Inventez des ressorts qui puissent m'attacher. (Boil.)

— *Inventer de.* C'est un instrument aigu placé sur le haut de nos monuments, et qui ne ressemble pas mal à ces flèches de paratonnerres que vous avez *inventées*. (J. Janin.)

— Supposer, controuver. Il a inventé cela, c'est un menteur. Inventer une fausseté, un fait. Inventer une histoire, un conte.

— Prov. et fig. *Il n'a pas inventé la poudre.* Se dit d'un homme sans esprit.

— Absol. La faculté d'*inventer* étant un des attributs de l'homme de génie, on doit reconnaître qu'il existe le plus grand rapport entre les mots génie et invention, considérés comme facultés de l'intelligence. (Brichet.) La faculté d'*inventer* me paraît devoir être d'une aussi grande utilité dans les sciences exactes et positives. (Id.)

— s'inventer. v. pron. Être inventé. Tout ce qui peut s'inventer de plus ingénieux.

INVENTEUR, TRICE. s. (rad. *inventer*). Celui, celle qui a inventé. L'inventeur de la musique. L'inventeur de l'imprimerie. C'est lui qui est l'inventeur de cette mode. L'inventeur a pris un brevet. Inventeur d'un conte, d'un fait, d'une calomnie, d'une fable, d'une ruse. Inventeur de nouveaux mots. Les poètes ont regardé Cérès comme l'inventrice du labourage. Il nous est aisé de surpasser le premier *inventeur* d'un art, en ajoutant les vues qu'il nous fournit à celles que nous avons de notre propre fonds. (Font.)

J'admirais si Mathan, dépouillant l'artifice,
Avait pu de son cœur surmonter l'injustice,
Et si de tant de maux le funeste *inventeur*
De quelque ombre de bien pouvait être l'auteur.
(Racine.)

— adj. Les ouvriers inventeurs de cette machine ont été récompensés.

— Myth. Surnom de Jupiter. Hercule lui éleva un autel sous ce nom, après avoir retrouvé ses bœufs volés par Cacus.

INVENTIF, IVE. adj. Qui a la faculté d'inventer, qui est apte à inventer. Homme inventif. Esprit inventif. Il a une imagination inventive. De cette manière, le raisonneur le plus exact, s'il n'est *inventif*, doit rester court. (J.-J. Rouss.) La France n'est à la tête de l'Europe et du monde que parce qu'elle est la plus savante, la plus habile, la plus *inventive* dans la gastronomie. (Roux.) Soyez amant, vous serez *inventif*. (La Font.)

INVENTION. s. f. (pr. *in-van-ci-on;* du lat. *inventio*, même signif.). Faculté d'inventer, disposition de l'esprit à inventer. Ce peintre a beaucoup d'invention. Ce poète n'a pas d'invention. C'est un homme rempli d'invention. Ce qui nous paraît difficile, ou même impossible, ne l'est peut-être qu'à cause de notre peu d'adresse et de notre peu d'*invention*. (Le ch. de M.) Il n'y a point d'art pour l'*invention;* elle ne dépend point de nous, c'est un présent du ciel, et comme une pension qu'on ne touche pas quand on veut. (Id.) Ils joignent à la valeur l'esprit et l'*invention*. (Boss.) L'*invention* consiste à combiner d'une manière neuve les idées que nous recevons par les sens; il y en a de deux espèces, le talent et le génie. (Cond.)

— L'action d'inventer. L'invention de l'imprimerie, de la musique, de la boussole, du baromètre. Cet homme est fertile en inventions. Cela est de votre invention. Une heureuse invention. La nécessité est la mère de l'invention. Il y a des gens dont la basse jalousie rejette la vérité, seulement parce qu'elle n'est pas de leur *invention*. (Bal.)

Ainsi de cet amas de nobles fictions
Le poète s'égaie en mille *inventions*. (Boileau.)

— La chose inventée. Invention heureuse, ingénieuse. Invention funeste, terrible. Invention utile, nécessaire. L'invention de la poudre à canon est une invention diabolique. L'histoire des sciences et des arts nous prouve que les découvertes comme les *inventions* sont souvent le résultat d'un concours fortuit de circonstances. (Brichet.) La grossièreté des premières *inventions* est quelquefois bien éloignée de la perfection. (Font.)

— Moyens ingénieux, procédés ingénieux. Il me faut tous les jours trouver mille *inventions* pour jouir de quelques instants de liberté. (Abl.)

— Peint. Partie de la composition qui consiste dans le choix des objets et des moyens que le peintre emploie pour représenter son sujet et exprimer sa pensée. Un tableau est riche d'invention, lorsque ces objets sont bien choisis, et ces moyens ingénieux et abondants. Dans la peinture, l'*invention* est le choix des objets qui doivent entrer dans la composition du sujet que le peintre veut traiter. (Depiles.)

— Littér. Action d'imaginer des sujets convenables, d'y découvrir, d'y saisir, d'y développer ce que n'y voit pas le commun des hommes; de choisir entre les pensées qui se présentent celles qui conviennent le mieux au sujet que l'on traite, à retrancher celles qui sont fausses ou frivoles, ou triviales, à considérer le temps, le lieu où l'on parle, ce qu'on se doit à soi-même et à ceux qui nous écoutent. Cicéron avait écrit quatre livres sur l'invention, il nous en reste deux. On doit rechercher dans l'*invention* quelles sont les passions qu'il importe d'émouvoir pour assurer le succès de la cause qu'on défend. (Géruzez.)

— Hist. ecclés. Une des quatre fêtes que les religieuses de l'Annonciade célèbrent en l'honneur de Marie. ‖ Découverte de certaines reliques; et, par extension, Fête que l'Église célèbre en l'honneur de cette découverte. Invention de la sainte Croix. L'invention des corps de saint Gervais et saint Protais.

— *Brevets d'invention.* Titres que l'administration délivre aux auteurs de découvertes industrielles, et qui sont destinés à leur garantir temporairement le monopole de leurs inventions. Obtenir un brevet d'invention. Prendre un brevet d'invention. Par brevet d'invention.

— Prov. *La nécessité est la mère de l'invention.* Le besoin qu'on a d'une chose suggère les moyens de se la procurer.

— *Vivre d'invention.* loc. prov. Vivre d'artifices, d'escroqueries; être aux expédients.

— Iconol. On donne à l'Invention des ailes aux tempes, une vapeur qui s'exhale de sa tête, et des voiles de diverses couleurs. Elle considère attentivement un simulacre de la nature, modèle qu'elle ne doit jamais perdre de vue.

INVENTIONNER. v. a. 1re conj. (rad. *invention*). Ce mot est proposé par Mercier, non pour inventer, qui se dit en bonne part; mais on dirait *inventionner* une historiette fausse ou douteuse. A quoi servirait-il? n'avons-nous pas *imaginer, forger, controuver*, qui s'emploient dans ce sens?

INVENTORIÉ, ÉE. part. pass. du v. Inventorier. S'empl. adjectiv. Pièce inventoriée. Maison inventoriée.

— *Papier inventorié.* Papier sur le dos duquel l'officier a mis un numéro d'ordre avec son paraphe, pour montrer qu'il a été compris dans un inventaire, et dans quel ordre.

INVENTORIER. s. m. (rad. *inventaire*). Mettre dans un inventaire. Inventorier une succession. Inventorier un mobilier. On a inventorié la bibliothèque. Inventorier les pièces d'un procès.

INVÉRITÉ. s. f. Mot proposé par Mercier. On fait un mensonge, dit-il, quand on donne pour vraie une chose que l'on sait être fausse; ce n'est qu'une invérité, quand on dit une chose fausse que l'on croit être vraie.

INVERNESS. Géogr. Le plus vaste des comtés d'Écosse, comprenant une partie des îles Hébrides : superficie, 8,880 kilom. carrés; 91,000 hab.

— Ville d'Écosse, ch.-l. du comté du même nom, sur la Ness. Port sûr et commode; industrie, commerce; 14,300 hab. Inverness était autrefois, dit-on, la capitale des rois pictes.

INVERNISSÉ, ÉE. adj. Qui n'a pas reçu de vernis. On a emporté invernissé le tableau qu'il vient de finir.

INVERROUILLÉ, ÉE. adj. Qui n'est pas garni de verrous. Une porte inverrouillée.

INVERSABLE. adj. des 2 g. Qui ne peut être versé; qui ne peut verser. Vase inversable. On a fait plusieurs mémoires sur la construction des voitures *inversables*. (Acad.) La congélation avait rendu toute liqueur *inversable*. (***)

INVERSE. adj. des 2 g. (du lat. *inversus*, part. pass. du v. *invertere*, retourner, renverser en sens contraire). Opposé, renversé par rapport à l'ordre, au sens, à la direction actuelle ou naturelle des choses. J'ai changé l'arrangement de tous ces objets, et je les ai disposés dans un ordre inverse, dans l'ordre inverse. On l'a placé dans le sens inverse, en sens inverse. L'eau réfléchit les objets en sens inverse. Vous avez pris la direction inverse.

— Bot. Se dit des anthères, quand la suture des valves est tournée vers la circonférence de la fleur; de l'embryon, quand l'ombilic interne ne correspondant point avec l'externe, la radicule, qui se porte toujours vers ce dernier, est latérale ou dirigée en haut. ‖ De la radicule, lorsqu'elle est tournée du côté diamétralement opposé au hile. ‖ Du stigmate, lorsqu'il y en a plusieurs dans une fleur, et que chacun d'eux regarde le centre de la fleur.

— Particulièrement, en grammaire, se dit d'une proposition dont les termes sont en ordre inverse, par rapport à ceux d'une autre proposition, etc. Dans la proposition inverse, l'attribut est mis à la place du sujet, et *vice versâ*. Pour qu'une proposition soit inverse, il faut qu'elle soit aussi exactement vraie que la pro-

— Mathém. Se dit d'un Problème, d'un théorème, dont les termes sont dans un ordre inverse, par rapport à ceux d'un autre verte, trois est à six comme six est à douze, et la proposition inverse de six est à trois comme douze est à six.

— Philol. Se dit d'une des sortes de caractères de l'écriture chinoise. Les caractères inverses, écrits à rebours ou renversés, ont une signification correspondante à la signification primitive, mais en quelque sorte opposée à celle-ci. Ainsi, le caractère qui signifie *gauche* devient le signe de droite, lorsqu'il est figuré en sens contraire, et on le nomme alors, *caractère inverse*.

— Phys. Se dit pour exprimer L'état actuel, ou la loi des variations d'une chose qui augmente ou qui diminue, à mesure qu'une autre,

dont elle dépendait, qui lui est comparée, diminue ou augmente. L'intensité de la lumière est en raison inverse des carrés de la distance du corps lumineux. La force d'attraction est en raison inverse du carré de la distance. Les pétales sont de véritables réverbères en harmonie avec le soleil, et dont la durée est en raison *inverse* de leur action sur leurs parties sexuelles. (B. de St-P.)

— subst. *Faire l'inverse.* Reprendre une opération, une action accomplie, mais dans l'ordre, dans le sens opposé. Vous faites l'inverse de ce que vous avez fait.

— Fam. Faire le contraire de ce qu'on devait faire, de ce qui était prescrit. Il fait toujours l'inverse de ce qu'on lui commande. Vous pensiez qu'il commencerait par ici, c'est le contraire, il a fait l'inverse.

INVERSÉ, ÉE. adj. Qui n'a point été versé, qui n'a point versé.

INVERSEMENT. adv. D'une manière inverse, dans une situation inverse.

INVERSIBLE. adj. des 2 g. Bot. Se dit des feuilles qui sont susceptibles de s'appliquer face à face, l'une contre l'autre, par leur partie supérieure, en les dirigeant vers le sommet de la tige.

INVERSION. s. f. (du lat. *inversio*, même signif.) Dans le sens le plus général, Renversement, dérangement d'ordre.

— Gramm. Sorte de construction des mots que les grammairiens appellent aussi Construction libre, transpositive ou inverse, par comparaison avec la construction analytique ou naturelle, et qui consiste à ne pas exprimer les mots dans l'ordre direct ou naturel. Plusieurs grammairiens du siècle dernier soutinrent avec quelque raison que l'inversion n'est pas un ordre contraire à l'ordre naturel, mais seulement un ordre différent de l'ordre direct. Quelques-uns allèrent plus loin et nièrent l'inversion grammaticale, réservant le terme d'*inversion* pour marquer le dérangement dans les pensées par rapport à la réalité des choses. C'était pousser trop loin les choses; il est vrai que l'esprit comme l'œil voit tout un ensemble de phénomènes; mais il a besoin d'une série de mots pour exprimer cet ensemble, et ces mots ne peuvent se ranger au hasard. Si, par l'analyse, on le décompose, les idées partielles se présentent dans un certain ordre, et cet ordre suivi par les mots donne la construction analytique. Dans cette construction le sujet se présente toujours le premier, ensuite le verbe, puis l'attribut. Souvent la passion ou des considérations d'élégance et d'harmonie viennent jeter le désordre dans cet arrangement direct. On dit alors qu'il y a *inversion* ou *construction libre.* Cette disposition est surtout fréquente dans les langues où les relations analytiques des mots sont parfaitement indiquées par les inflexions nombreuses des déclinaisons ou des conjugaisons, telles que la langue grecque et latine, où l'on ne rencontre presque jamais l'ordre direct. Dans les langues modernes, dans la nôtre en particulier, où les rapports des mots sont marqués par leur place, les inversions sont plus rares. Cependant elles se rencontrent assez souvent en français, surtout à l'égard des phrases incidentes, qu'on ne met pas toujours à leur place naturelle, mais qu'on intercale en anticipant, pour plus d'harmonie ou de mouvement dans la période. L'inversion est une des beautés de la poésie; elle donne dans tous les styles un moyen puissant de varier les tours, de donner de la force à la phrase et de faire éviter les équivoques. Inversion élégante, heureuse, poétique. Inversion bizarre, forcée, trop hardie. Il y a peu d'inversions en français, si ce n'est dans la poésie. Faire des inversions. Il y a trop d'inversions dans ce discours. La sévérité de notre langue contre presque toutes les *inversions* augmente encore la difficulté des vers français. (Fén.) Il faudrait choisir de proche en proche les *inversions* les plus douces, et les plus voisines de celles que notre langue permet déjà. (Id.)

Notre langue, un peu sèche et sans *inversions*,
Peut-elle subjuguer les autres nations? (Voltaire.)

De grands mots entassés l'appareil fastueux,
Et de l'*inversion* l'embarras tortueux. (Fr. de Neuf.)

— L'*inversion*, qui transpose l'ordre grammatical de la construction, s'appelle aussi *hyperbate.* V. ce mot. En voici un bel exemple : Tout à coup au jour vif et brillant de la zone torride, succède une nuit universelle et profonde; à la parure d'un printemps éternel, la nudité des plus tristes hivers. (Rayn.) L'inversion n'a pas lieu seulement dans les mots, mais encore dans les pensées.

— Mus. Imitation qui consiste à reproduire un trait quelconque de mélodie, en prenant les notes dans un ordre renversé. L'inversion peut être simple, stricte, rétrograde ou contraire.

— Mar. Renversement d'un ordre de bataille ou de marche, soit sur une seule ligne ou sur plusieurs colonnes, dans lequel chaque vaisseau se trouve avoir devant lui le vaisseau qu'il avait derrière, et une ligne en colonne a pour chef de file celui qu'elle avait pour serre-file avant l'évolution.

— Dans la théorie militaire, Formation en bataille par les principes contraires aux principes généraux.

INVERSO-BINO-ANNULAIRE. adj. des 2 g. Minér. Se dit d'une variété en prisme hexaèdre régulier, dont la base est entourée d'un rang de facettes disposées en anneau, qui résulte d'un décroissement par deux rangées en hauteur sur les bords de la même base, ce qui donne l'inverse du cas où le décroissement a lieu par deux rangées en largeur.

INVERSO-ÉMARGINÉ, ÉE. adj. Minér. Se dit d'une variété de chaux carbonatée qui présente la forme de l'inverse, émarginée aux bords par des faces primitives, et aux bords inférieurs par celles d'un prisme hexaèdre.

INVERTÉBRÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *in*, négatif, et *vertebra*, vertèbre). Zool. Qui n'a point de vertèbres ou de squelette intérieur. On divise communément aujourd'hui les animaux invertébrés en trois séries ou types, les mollusques, les articulés et les radiaires. || On dit aussi substantiv. Un invertébré, les invertébrés.

INVERTI, IE. adj. Qui est renversé symétriquement. Entre ces caps longs et nus s'entremêlent de gros promontoires revêtus de bois qui se répètent *invertis* dans le cristal au-dessous. (Chateaub.)

INVERTUEUX, EUSE. adj. Qui manque de vertu.

INVESTI, IE. part. pass. du v. Investir. S'empl. adjectiv. dans tous les sens du verbe. Les évêques investis par les princes. Elle fut investie de la souveraine puissance. Une maison investie. Les druides étaient encore *investis* du pouvoir judiciaire. (Anquetil.) La ville se trouve *investie* des deux côtés de la rivière : nul secours n'y peut plus entrer. (Volt.) Déjà Tournay, cette ancienne capitale de la domination française, était *investi.* (Id.) Autour de leurs cités nuit et jour *investies.* (Delille.)

INVESTIGATEUR, TRICE. s. (du lat. *investigator*; fait de *investigare*, suivre à la piste pour découvrir). Celui, celle qui fait des recherches suivies sur quelque objet. Investigateur des secrets de la nature. La ville est si ancienne, que les *investigateurs* de l'antiquité, n'en pouvant découvrir l'origine ni le temps de sa fondation, ne manquent pas de l'attribuer à Noé. (L'abbé de Vayrac.)

— Alchim. Celui qui cherche la pierre philosophale.

— adj. Génie investigateur. Regards investigateurs. Curiosité investigatrice.

INVESTIGATION. s. f. (pr. *in-vesti-ga-ci-on*, fait de *in*, sur; *vestigium*, vestige, trace). Recherche suivie sur quelque objet. L'investigation de la vérité. Investigation constante, assidue. Sa longue investigation n'a rien produit. De savantes investigations. Il poursuit toujours son investigation, ses investigations. Que de dangers, que de fausses routes dans l'*investigation* des sciences. (J.-J. Rouss.)

— Gramm. *Investigation d'un thème.* Recherche analytique du premier radical d'un verbe. Pour expliquer les auteurs grecs, il faut savoir l'investigation du thème. || Cette expression est tirée de la grammaire grecque de Clénard, qui a intitulé *investigatio thematis*, la partie où il enseigne la manière de connaître d'où vient quelque personne ou temps que ce soit d'un verbe, et de le réduire à sa diction primitive, ou de trouver le présent de l'indicatif. || *Investigation de la racine.* Dans les langues orientales, Recherche que l'on fait sur chaque mot d'un passage donné pour remonter à leur origine étymologique. L'investigation de la racine est le moyen le plus sûr de pénétrer le sens véritable des mots. L'investigation de la racine s'appliquerait utilement à l'étude de toutes les langues.

INVESTIR. v. a. 3e conj. (du lat. *investire*, fait de *in*, sur, et *vestis*, vêtement; revêtir, couvrir). Donner ou ratifier avec certaines formalités, avec quelques cérémonies. Le titre d'un fief, d'une dignité ecclésiastique et la faculté de le posséder. Les princes investissaient leurs évêques en leur donnant la crosse et l'anneau. L'héritier ou l'acquéreur du vassal devait aussi se faire *investir* par le seigneur. (Encycl.) L'ancien usage, en Allemagne, était d'*investir* d'un fief par l'anneau ou par le bâton, et quelquefois par les deux ensemble. (Id.)

— Par extens. Revêtir, mettre en possession d'un pouvoir, d'une autorité quelconque. Investir de la souveraine puissance. Investir quelqu'un de toute l'autorité nécessaire pour faire exécuter quelques mesures.

— T. milit. Cerner, entourer une citadelle, une place, avec des troupes. Environner de gardes une maison, de manière à en empêcher l'entrée et la sortie. Investir une place avec un corps d'armée. Investir l'ennemi dans son camp. On investit la maison dans laquelle il s'était réfugié. Avoir à main armée *investi* le palais. (Th. Corn.)

pêcher que d'autres ne l'approchent. Ce malade n'a pu faire de testament; ses parents et ses héritiers l'ont *investi* tout le temps de sa maladie. (Trév.)

— v. n. Mar. Se dit quelquefois, sur les côtes de la Méditerranée, pour aborder. La galère parvint à investir à Naples.

— S'INVESTIR. v. pron. Être investi. Les prélats s'investissaient de telle façon.

INVESTISSANT. part. prés. invar. du v. Investir. Qui investit. Des troupes investissant l'ennemi.

INVESTISSEMENT. s. m. (rad. *investir*). Action d'investir une maison, une place, de l'entourer de troupes. L'investissement fut fait promptement et à propos. On fait l'investissement d'une place pour l'assiéger dans les formes.

INVESTITURE. s. f. (rad. *investir*). Action par laquelle on investit quelqu'un d'un fief, d'une dignité ecclésiastique. Lettre d'investiture. Donner l'investiture d'un fief, d'un évêché. Droit d'investiture. Les rois de France avaient le droit de conférer les grands bénéfices, qu'on appelait droit d'investiture. Les signes indicatifs d'*investiture* furent primitivement déterminés par les lois et par les coutumes; en sorte que les mêmes cérémonies, les mêmes formules, se retrouvaient presque partout. (Encycl.) Les signes de l'*investiture* étaient le plus ordinairement un glaive, un anneau, une bannière, les cordes des cloches, en un mot, tout ce qui avait quelque rapport aux choses ou aux dignités cédées. (Id.)

— Hist. *Querelle des investitures.* Guerre célèbre qui s'éleva au XIe siècle entre les papes et divers souverains de l'Europe, et notamment de l'Allemagne, au sujet de l'investiture des bénéfices ecclésiastiques, qui, jusqu'en 1073, avaient été conférés par les empereurs seuls. Grégoire VII s'éleva avec force contre l'investiture donnée par des laïques, et réclama pour les papes seuls le droit qu'avaient jusque-là exercé les empereurs. Telle fut l'origine de la querelle, qui ne se termina qu'en 1122, sous le pape Caliste II, par un compromis connu sous le nom de concordat de Worms. Le pape reconnut à l'empereur, Henri V, le droit de donner l'investiture temporelle, celle des biens séculiers, se réservant l'investiture spirituelle, c'est-à-dire le droit de conférer les titres ecclésiastiques.

INVÉTÉRÉ, ÉE. part. pass. du v. Invétérer. S'empl. adjectiv. Maladie invétérée. Haine invétérée. Ce mal est trop invétéré pour pouvoir se guérir en peu de temps. La dame Lorença a au dos un cancer *invétéré* que je vais panser tous les soirs. (Le Sage.) Il a toujours été plus aisé dans tous les pays d'abolir des coutumes *invétérées* que de les restreindre. (Volt.)

INVÉTÉRER (S'). v. pron. 1re conj. (du lat. *invetero*, même signif.; rad. *vetus*, vieux). L'é se change en è devant une syllabe muette. *J'invétère, tu invétères, il invétère*, etc. Devenir ancien, difficile à guérir. Le mal s'est invétéré, il sera difficile de le guérir. Cette maladie s'est fort invétérée.

— Fig. en parlant des choses morales. Les péchés qui s'invétèrent dans une âme font un grand obstacle à la grâce. Il est dangereux d'attaquer les erreurs qui se sont invétérées dans l'esprit du peuple.

— Avec ellipse du pronom. Un mal qu'on a laissé invétérer est difficile à guérir. On a laissé invétérer cette maladie. Il ne faut pas laisser invétérer les maladies.

INVÉTISON. s. m. Anc. jurispr. Terrain libre qui se trouve dans le pourtour d'une maison ou d'un enclos.

INVÊTU, UE. adj. Qui n'est pas vêtu, qui n'est pas convenablement vêtu, qui est presque nu.

INVEXÉ, ÉE. adj. Qui n'a point éprouvé de vexations.

INVIABLE. adj. des 2 g. Que l'on ne peut parcourir, où l'on ne peut marcher.

INVICIÉ, ÉE. adj. Qui n'est pas vicié.

INVICTORIEUX, EUSE. adj. Qui n'est pas victorieux. Qui n'a point obtenu la victoire.

INVIGILANCE. s. f. Manque, défaut de vigilance. Vos amis mêmes s'amusent à accuser votre *invigilance*, plus qu'à vous plaindre. (Montaigne.)

INVIGILANT, ANTE. adj. Qui n'est pas vigilant, qui manque de vigilance. C'est un homme tout à fait invigilant.

INVINATION. s. f. (pr. *in-vi-na-ci-on*). Théol. Union de la substance divine de Jésus-Christ au vin consacré.

INVINCIBILITÉ. s. f. Qualité, état de ce qui est invincible. Cet homme compte trop sur son invincibilité.

INVINCIBLE. adj. des 2 g. (du lat. *invincibilis*, formé de *in*, négatif, et *vincere*, vaincre). Qu'on ne saurait vaincre. Ce prince est invincible. Une invincible armée. Monarque invincible. Troupes invincibles. Vous êtes bien cruels, vous autres hôtes, vous nous traitez comme si nous étions *invincibles*, et vous seriez bien fâchés que nous le fussions. (Montesq.) Cet *invincible* héros n'a rien trouvé d'impossible à sa valeur. (St-Evrem.) Charles XII avait le titre d'*invincible.* (Volt.) Le mortel fanatique est le seul *invincible.* (Lemercier.) Mépriser les bourreaux, c'est se rendre *invincible.* (Id.)

Vos *invincibles* mains
Ont de monstres sans nombre affranchi les humains.

— Fig. Qu'on ne peut surmonter. Obstacle invincible. Opinion invincible. Ignorance invincible. Argument invincible. Raison invincible. La différence des langues n'est pas une difficulté invincible. Le roi appréhendait la roideur *invincible* de sa fille. (De Larrey.) Il est donc dans la beauté et dans la vertu un charme *invincible* qui fait tomber les portes de fer et qui amollit les cœurs de bronze. (Volt.) Pendant que la Rochelle se prépare ainsi à une résistance *invincible.* (Id.) J'ai vu la révolution française poursuivre son *invincible* cours. (Thiers.) Rien ne pouvait dompter l'*invincible* poison. (Del.)

— *Invincible à.* Peuple *invincible* au fer et aux armes. (Rollin.) L'expérience, les faits, la réalité, ce qu'il y a d'*invincible* à l'homme, les mathématiques (Ed. Quinet.) Cette imprudence a mis un obstacle *invincible* à votre fortune. (St-Evrem.)

Bajazet, à vos soins plus sensible,
Madame, à tant d'attraits n'était pas *invincible.* (Rac.)

— Myth. lat. Surnom de Jupiter. La fête de Jupiter invincible se célébrait aux ides de juin.

— *Ignorance invincible.* L'ignorance des choses dont il est impossible qu'une personne ait eu connaissance. Les Indiens ont été longtemps dans une ignorance *invincible* de nos mystères. (***).

— Hist. *L'Invincible.* Se dit substantiv. de la flotte que Philippe II, roi d'Espagne, arma contre la reine Élisabeth en 1588. L'Invincible fut détruite partie par la tempête et partie par les Anglais et les Hollandais.

INVINCIBLEMENT. adv. D'une manière invincible. Cela prouve invinciblement ce que j'ai avancé. Je sens *invinciblement* que mes premières idées et mes sensations me sont venues par les sens. (Volt.)

IN-VINGT-QUATRE. adj. des 2 g. Impr. et libr. Se dit du format d'un livre à feuilles pliées en vingt-quatre feuillets, et donnant quarante-huit pages chacune, et de ce livre même. Format in-vingt-quatre. Un volume invingt-quatre. || Subst. Un in-vingt-quatre. || Pl. des *volumes in-vingt-quatre.* Des *in-vingt-quatre.*

INVIOLABILITÉ. s. f. (du lat. *inviolabilis*, qu'on ne peut, qu'on ne doit pas violer). Qualité de ce qui est inviolable, de ce qu'on ne doit pas violer. L'inviolabilité d'un serment. L'inviolabilité de l'amitié. L'inviolabilité des lois divines et humaines. L'inviolabilité du droit des gens.

— Particulièrement, Qualité qui place au-dessus de toute atteinte, de toute violation, et soustrait à toutes les poursuites la personne qui en est investie. L'inviolabilité de la personne d'un prince. L'inviolabilité des ambassadeurs. Le corollaire indispensable de l'*inviolabilité* royale, c'est la responsabilité des ministres. (B. Const.) On aurait beau décréter l'*inviolabilité* de ce qui nuirait, la force des choses est plus forte que les lois écrites (Id.) Il y a telles circonstances où l'*inviolabilité* royale ne peut être respectée. (Vattel.) L'*inviolabilité* du roi peut seule assurer l'existence de la royauté. (De Ferrières.) Les peuples ne sont plus les disciples muets du pouvoir spirituel; ce pouvoir a passé en eux; inviolable, il leur a communiqué son *inviolabilité.* (Ed. Quinet.)

— S'étend aux lieux qui sont habités par une personne inviolable, ou que les lois, la religion, l'opinion publique, mettent à l'abri des violences. La force armée ne peut jamais pénétrer dans un lieu défendu par l'inviolabilité, et l'on n'en peut arracher ceux qui ont trouvé là un refuge. Chez les anciens, l'inviolabilité ne s'étendait pas seulement aux temples des dieux, mais aussi à des districts entiers placés sous la protection d'une divinité. Aujourd'hui, les sanctuaires n'assurent plus l'inviolabilité aux criminels.

— Polit. *Inviolabilité de la couronne.* Prérogative attachée à la personne du roi dans une monarchie représentative, de ne pouvoir être recherchée pour les actes de son gouvernement. Ce principe est basé sur la fiction salutaire que le roi ne peut mal faire; que la prérogative de la couronne ne s'étend pas jusqu'à causer un tort, commettre une injustice, et que, créée pour le bien public, elle ne peut être exercée à son préjudice. L'Assemblée constituante avait proclamé dans sa constitution le principe de l'*inviolabilité* de la couronne, ce qui n'empêcha pas la Convention, après la déchéance de Louis XVI et la proclamation de la République, de juger et de condamner à mort cet infortuné monarque (Corm.) La Charte de 1814 avait aussi consacré le principe de l'*inviolabilité* de la couronne, et néanmoins la déchéance de Charles X et de sa maison eut lieu en 1830. (Id.)

INVIOLABLE. adj. des 2 g. (du lat. *inviolabilis*, même signif.) Qu'on ne peut, qu'on ne doit pas violer, enfreindre. Le droit des gens est un droit inviolable. Il lui jura une fidélité inviolable. Les droits de l'amitié sont inviolables. Asile inviolable. C'est une coutume inviolable parmi nous. C'est une loi inviolable parmi ces peuples. La parole de cet homme est inviolable. La liberté de la conscience est un privilége *inviolable.* (Ray.)

— Qui est placé hors de toute atteinte, de toute violation, et soustrait à toutes les poursuites. Personne inviolable. Le roi est inviolable. Les ambassadeurs sont inviolables. Chez les Romains, les tribuns du peuple étaient inviolables. L'Italie a donc été étouffée par ces personnes *inviolables* que l'on appelle des na-

pable eût pénétré jusqu'à elle à travers cette *inviolable* escorte. (J.-J. Rouss.)

— Se dit aussi des lieux que la loi, la religion ou l'opinion publique mettent à l'abri des violences. Le palais du roi est inviolable. Les temples des dieux étaient inviolables chez les anciens. La demeure des ambassadeurs et autres agents diplomatiques est inviolable. L'asile sacré de l'hospitalité doit être inviolable. C'est l'asile *inviolable* de la confiance, de l'amitié, de la liberté. (J.-J. Rouss.) L'asile de l'église doit être *inviolable.* (Boss.) Dans les pays libres, la maison même des simples particuliers est déclarée *inviolable* par la loi, au moins dans ce sens qu'il n'est pas permis à l'autorité publique d'y pénétrer pendant la nuit, et que, même le jour, elle ne peut le faire qu'en observant certaines formalités. (Vattel.)

INVIOLABLEMENT. adv. D'une manière inviolable. Ce qu'il promet, il le tient inviola-

blement. Les princes doivent être jaloux de garder leur parole inviolablement. Je suis *inviolablement* votre serviteur. (God.)

INVIOLÉ, ÉE. adj. Qui n'a pas été violé. Vous pouvez adresser des lettres à M. de Lavergne, banquier, cela est inviolable et *inviolé*. (Volt.)

INVIOLENTÉ, ÉE. adj. A qui on n'a fait aucune violence. Qui n'a pas éprouvé de violence.

INVISIBILITÉ. s. f. Qualité, état de ce qui est invisible. L'invisibilité de Dieu. L'invisibilité des atomes. L'invisibilité des fluides. La cryptogamie est fondée sur l'absence ou du moins sur l'*invisibilité* des étamines. (Mérat.)

INVISIBILIUM (PAR). (pr. *in-vi-zi-bi-li-omm*). D'une manière invisible. Locution latine qu'on a employée familièrement en parlant d'une chose perdue ou volée. Cette bourse a passé par invisibilium.

INVISIBLE. adj. des 2 g. (du lat. *invisibilis*, dérivé de *in*, négatif; et *videre*, voir). Qu'on ne peut voir, qui échappe à la vue par sa nature, sa petitesse, sa position, ou même à cause de la distance. L'âme, les anges, les esprits sont invisibles. Dieu, invisible, est le créateur des choses visibles et invisibles. Des atomes invisibles. Une comète invisible à l'œil nu. Ces étoiles sont si loin qu'elles sont presque invisibles à nos yeux, qu'elles sont presque invisibles. Cette partie de la lune reste toujours invisible pour nous. Il y a quelque irrévérence à donner des figures visibles à ceux qui sont immortels et *invisibles*. (Abl.) L'univers fut à leurs yeux une superbe décoration, dont les ressorts se mouvaient au gré d'un nombre infini d'agents *invisibles*. (Barth.) Thalès croyait que l'univers était rempli d'êtres *invisibles* qui voltigeaient sans cesse de côté et d'autre. (Fén.)

— Fig. Qui ne se laisse point voir, qui se cache, qu'on ne saurait trouver. Pour mieux imprimer le respect, la crainte à ses sujets, il affectait de se rendre invisible. Je sollicitai vainement une audience, le ministre était invisible pour moi. Jamais on ne le trouve chez lui, il est invisible. Il y a certains importants qui mettent une partie de leur mérite et de leur grandeur à être *invisibles*. (Bouh.) Il n'approuvait point ces magistrats qui se rendent *invisibles*, et se font de leurs cabinets comme un rempart à leur oisiveté ou à leurs plaisirs. (Fléch.) Je comparais ce roi *invisible* avec Sésostris si doux. (Fén.) Il n'affectait point de se rendre *invisible* aux étrangers et à ses sujets pour devenir plus respectable. (Volt.)

— Caché, qu'on ne peut découvrir. Dieu entraîne nos volontés par des chaînes *invisibles*. (Fléch.) Les assurances d'un avenir *invisible* font moins d'impression sur les choses présentes, que les choses présentes qui entrent dans l'esprit par les sens. (St-Evr.)

— *Devenir invisible*. Disparaître subitement sans que personne s'en aperçoive. Je l'ai mis tout à l'heure sur cette table, il est devenu invisible. Je tenais cette montre tout à l'heure, elle est devenue invisible. Il était là quand je suis entré, il est devenu invisible.

— Bot. Se dit de la plumule, de la radicule et de la tigelle, lorsqu'elles ne sont pas assez développées avant la germination pour qu'on puisse les apercevoir.

— s. m. Hist. relig. Sectateur d'Osiander, de Flaccus Illyricus, et de Swenkfeld, qui enseignaient qu'il n'y a point d'église visible. || On a aussi donné ce nom aux frères de la Rose-Croix.

INVISIBLEMENT. adv. D'une manière invisible.

INVISITÉ, ÉE. adj. Qui n'a point été visité.

INVITATEUR, TRICE. s. Celui, celle qui est chargé de faire les invitations pour les repas. Chez les Romains, on choisissait les invitateurs parmi les affranchis. L'office d'invitateur chez les anciens n'était pas des moins considérables.

INVITATION. s. f. (pr. *in-vi-ta-ci-on*; du lat. *invitatio*, même signif.) Action d'inviter; résultat de cette action. Invitation à une noce, à un festin. Lettre d'invitation. Billet d'invitation. Il n'y a point de plus fortes *invitations* à l'amitié que de prévenir en aimant. (Le Maist.) Vous savez que je ne suis entré dans votre maison que sur l'*invitation* de madame votre mère. (J.-J. Rouss.) En fait de changement de religion, les *invitations* sont plus fortes que les peines. (Montesq.) Et se rendant à une si douce *invitation*, il alla enseigner les humanités et ensuite la rhétorique dans le collège d'Harcourt [...] rendre à l'*invitation* qu'on lui faisait, que le duc de Savoie venait de mourir précisément dans ce temps-là. (Anquetil.)

— Iconol. L'Invitation est représentée par un beau jeune homme vêtu galamment, l'air riant et la tête couronnée de fleurs, dans l'action d'inviter à une table bien servie. Il tient à la main un flambeau, attribut que Philostrate donne à Comus, dieu des festins.

INVITATOIRE. s. m. Liturg. cath. Antienne qui se chante à matines avant le *Venite exultemus*. L'invitatoire change suivant la qualité des fêtes et des jours. L'invitatoire du dimanche.

— adj. des 2 g. Hist. cath. Se dit des lettres que les papes adressaient aux évêques des villes suburbicaires, pour les inviter à se rendre à Rome le jour de leur sacre, afin d'y célébrer le concile romain.

INVITATORIEN. s. m. Comm. relig. Dans l'ordre de Cîteaux, Celui qui est chargé d'entonner le chant aux offices.

INVITÉ, ÉE. part. pass. du v. Inviter. S'emploie adjectiv. Elle est invitée à une noce. M. de La Bourdonnais, *invité* par Mme de La Tour, s'assit à sa table auprès d'elle. (B. de St-P.)

...Que l'on cherche Aman, et qu'on lui fasse entendre,
Qu'*invité* chez la reine il ait soin de s'y rendre. (Rac.)

Mais vous devez savoir qu'à ces solennités,
On n'admet que les gens nommément *invités*.
(Fr. de Neufchateau.)

— *Invité à*. Le langage de l'amour n'étant pas comme aujourd'hui le sujet de toutes les conversations, les poëtes en étaient moins *invités* à traiter cette passion. (Volt.)

— substantiv. Celui, celle qu'on invite. Un invité. Les invités s'étaient réunis. Tous les invités et les invitées étaient présents.

INVITER. v. a. 1re conj. (du lat. *invitare*, même signif.) Engager. Particulièrement, Engager, prier quelqu'un à un repas, à une fête, à une cérémonie. Inviter quelqu'un à dîner. Il m'a invité à ses noces. On m'a *invité* en cérémonie à assister au *Te Deum*. (Volt.)

Autrefois le rat de ville
Invita le rat des champs,
D'une façon fort civile,
A des reliefs d'ortolans. (La Fontaine.)

Jamais, sous son toit de feuillée,
Le joyeux laboureur ne m'*invite* à m'asseoir. (Soumet.)

— Fig. Il plut à Dieu de l'*inviter* à une place plus considérable dans ce banquet délicieux, et de l'élever comme par degrés à la plus haute contemplation des perfections divines. (P. Verjus.)

— Fig. Exciter, solliciter, exhorter. Se dit de ce qui engage à faire une chose. Des siéges placés sous les arbres invitent à s'y reposer. Le beau temps invite à la promenade. Les rivières, par la fertilité qu'elles répandent sur les bords, *invitent* à y établir des peuplades. (Rayn.)

— *Inviter de*. Le prince de Prusse m'a fait l'honneur de m'écrire souvent pour m'*inviter* d'aller à sa cour passer quelque temps. (Volt.)

Je voudrais bien encor qu'une onde pure
De mon verger suive les longs détours;
L'eau sur les bords *invite* la verdure,
Et la verdure *invite* les amours. (Desoutier.)

— s'inviter. v. pron. Arriver sans être invité à.

INVITRÉ, ÉE. adj. Techn. Qui n'est pas réduit en verre. Sable et potasse invitrés.

INVOCABIT. adj. et s. m. (pr. *in-vo-ka-bitt*; troisième personne du singulier du v. lat. *invocare*, au futur, il invoquera). On donne ce nom au premier dimanche de Carême, parce que l'introït commence par ce mot. L'Église de Milan ne commence le Carême que du dimanche *Invocabit*.

INVOCATION. s. f. (pr. *in-vô-ka-ci-on*; du lat. *invocatio*, même signif.) Action par laquelle on appelle à son secours une divinité, une puissance surnaturelle. L'invocation du Saint-Esprit. L'invocation des saints est en usage chez les catholiques. Invocation pressante, touchante, fréquente, pieuse, humble. Dans le christianisme, l'*invocation* des anges et des saints remonte aux premiers temps de l'Eglise. (Encycl.)

— Poés. Prière que le poëte adresse au commencement de son ouvrage à quelque divinité, surtout à sa muse, pour être inspiré. L'invocation a longtemps été considérée comme de rigueur dans le poëme épique : elle servait à justifier l'espèce d'omniscience du poëte, en même temps qu'à bien disposer le lecteur. Depuis Homère disant : « Chante, ô déesse, la colère d'Achille, » il n'est peut-être pas de poëte épique qui n'ait commencé par appeler le ciel au secours de sa verve. Suivant le temps, suivant le thème, les Muses, l'Esprit saint, la Raison, se sont vus invoquer tour à tour. L'invocation suit ordinairement la proposition du sujet, et précède l'exorde proprement dit.

— Diplom. Formule par laquelle le copiste, le dataire ou les témoins d'une charte, d'un diplôme, demandent à Dieu de sanctifier l'acte qu'ils font.

— Iconol. L'Invocation est représentée par une femme à genoux, les bras étendus et la face tournée vers le ciel, qu'elle regarde avec amour. Une flamme s'exhale du sommet de sa tête, et une autre de sa bouche ; symbole de sa ferveur et du désir qu'elle a d'être exaucée.

INVOCATOIRE. adj. des 2 g. Qui contient une invocation. Prière invocatoire.

INVOLONTAIRE. adj. des 2 g. A quoi la volonté n'a point eu de part; qui n'a pas été ou n'est pas voulu, consenti. Action involontaire, mouvement involontaire. Cette altération de la couleur du visage est absolument *involontaire*, elle manifeste l'état de l'âme sans son consentement. (Buff.) Une erreur *involontaire* se pardonne ou s'oublie aisément. (J.-J. Rouss.) Je ne t'abordais point sans un certain mouvement de respect *involontaire*. (Id.) Elle a beau vouloir rejeter ces erreurs *involontaires*, elles reviennent la troubler à chaque instant. (Id.) Un mouvement *involontaire*, plus fort que la réflexion, le fit descendre. (Volt.)

Cœurs sensibles ! fuyez le charme *involontaire*
De ces bois reculés du jour;
Craignez du rossignol la plainte solitaire,
C'est au fond de ces bois, asiles du mystère,
Qu'a dû naître le tendre amour. (Lasalle.)

— s. m. Ce qui est involontaire, action involontaire. L'involontaire et le nécessaire excusent de tout péché.

INVOLONTAIREMENT. adv. Sans le vouloir, contre sa volonté. Agir involontairement. C'est tout à fait involontairement qu'il a fait cela.

INVOLONTÉ. s. f. Défaut de volonté.

INVOLONTIERS. adv. A contre-cœur, avec répugnance. C'est bien involontiers qu'il le fait.

INVOLUCELLE. s. m. Bot. Nom des bractées qui se trouvent à la base des ombelles partielles ou ombellules.

INVOLUCELLÉ, ÉE. adj. Bot. Qui est muni d'un involucelle.

INVOLUCRAL, ALE. adj. Bot. Se dit des épines qui naissent sur l'involucre. || *Enveloppe involucrale*. Celle qui est produite par un involucre.

INVOLUCRE. s. m. Bot. Dans une ombelle composée, les bractées qui forment une collerette à la base de l'ombelle générale. L'ombelle de la carotte a un involucre et des involucelles.

INVOLUCRÉ, ÉE. adj. Bot. Qui est muni d'un involucre, comme l'ombelle de la carotte, l'épi du brunelle vulgaire.

INVOLUCRIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *involucra*, involucre; *forma*, forme). Bot. Qui a la forme d'un involucre. Il se dit du péricline des synanthérées, quand il ressemble à l'involucre.

INVOLUPTUEUX, EUSE. adj. Qui n'est pas voluptueux. Homme involuptueux. Femme involuptueuse.

INVOLUTÉ, ÉE. adj. (du lat. *involutus*, même signif.). Bot. Se dit de la feuille considérée dans le bouton, lorsque ses deux bords sont roulés en dedans, comme dans le chèvrefeuille, la violette, le poirier, le peuplier, etc.

INVOLUTIF, IVE. adj. Bot. Dont les organes floraux sont roulés en dedans d'une manière sensible, ce qui a lieu pour le calice des valérianes.

INVOLUTIFOLIÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *involutus*, roulé; *folium*, feuille). Bot. Qui a des feuilles roulées du sommet à la base.

INVOLUTION. s. f. (pr. *in-vo-lu-ci-on*). Bot. État de ce qui est involuté.

— Pal. Assemblage d'embarras, de difficultés. Involution de procès, de procédures. Les faits qui ont été le plus éclairés se trouvent dans une si grande *involution* de circonstances, qu'on s'y perdait dans les moments même qui en étaient les plus proches. (Card. de Retz.)

INVOLVANT, ANTE. adj. (du lat. *involvens*, enveloppant). Bot. Se dit des folioles d'une feuille trifoliée, lorsque, pendant le sommeil de la plante, elles se redressent, se réunissent vers le sommet, et s'écartent par le milieu, de manière à former une espèce de pavillon ou de cerceau qui cache et abrite les feuilles.

INVOLVÉ, ÉE. adj. Conchyl. Se dit d'une coquille univalve, lorsque l'enroulement du cône ou spirale se fait transversalement, ou de gauche à droite, en suivant sa marche sur l'animal.

INVOQUÉ, ÉE. part. pass. du v. Invoquer. S'empl. adjectiv. La conscience était la muse de Schiller ; celle-là n'a pas besoin d'être *invoquée*, car on l'entend toujours quand on l'écoute une fois. (Mme de Staël.) Ils y plaçaient les statues de leurs grands hommes, sans être entourées de grilles, afin que leurs images fussent à la portée des malheureux, et qu'ils en fussent *invoqués* après leur mort comme ils l'avaient été pendant leur vie. (B. de St-P.)

Quand vos bras combattront pour son temple attaqué,
Par nos larmes du moins il peut être *invoqué*. (Rac.)

INVOQUER. v. a. 1re conj. (du lat. *invocare*; formé de *in*, dans; *vocare*, appeler). Appeler dans soi-même ou à son secours, une puissance divine ou surnaturelle. Invoquer Dieu à son aide. Invoquer le Saint-Esprit. Les catholiques romains invoquent les saints. On vit accourir alors des troupes de jeunes filles des habitations voisines, pour faire toucher au cercueil de Virginie des mouchoirs, des chapelets et des couronnes de fleurs, en l'*invoquant* comme une sainte. (B. de St-P.) Je vous salue, ruines solitaires, tombeaux saints, murs silencieux ! c'est vous que j'*invoque*, c'est à vous que j'adresse ma prière. (Volney.) Du sein de ma tribulation j'ai *invoqué* le Seigneur, et j'ai crié vers mon Dieu. (La Harpe.)

Vous me verrez souvent sur la rive tranquille,
[...]
Et sur l'échafaud même *invoquant* sa mémoire,
Les bourreaux l'ont forcé de rougir de sa gloire.
(Michaud.)

— Particulièrement, en poésie, S'adresser à quelque divinité vraie ou fausse pour lui demander son secours pour bien traiter le poëme que l'on entreprend. Il est de l'essence du poëme épique d'*invoquer* les divinités qui président à la poésie ou aux actions des hommes. (Le Boss.)

— Dans l'Écriture sainte, Invoquer le nom de Dieu, c'est l'adorer et faire un acte de religion. Enoch commença à invoquer le nom du Seigneur.

— Citer en sa faveur, en appeler à. Invoquer une loi, un témoignage. La loi qu'ils *invoquent* s'élève contre eux. (Rayn.) C'est ce qui résulte des titres mêmes qu'*invoquent* les parties adverses. (Gueau.)

INVRAISEMBLABLE. adj. des 2 g. Qui n'est pas vraisemblable. Un fait invraisemblable. Cela paraît invraisemblable.

INVRAISEMBLABLEMENT. adv. D'une manière invraisemblable.

INVRAISEMBLANCE. s. f. Défaut, manque de vraisemblance. L'invraisemblance d'un récit, d'un fait. Ce récit quoique vrai ne manque pas d'avoir quelque invraisemblance.

— Chose invraisemblable. Sa tragédie est remplie d'invraisemblances. Il y a beaucoup d'invraisemblances dans ce roman. Une invraisemblance choquante. Un récit plein d'invraisemblances.

INVULNÉRABILITÉ. s. f. (de *in*, négatif, et *vulnérabilité*). Etat, qualité de ce qui est invulnérable. L'invulnérabilité d'Achille.

INVULNÉRABLE. adj. des 2 g. Qui ne peut être blessé. Suivant la fable, Achille était invulnérable, excepté au talon. Thétis pour rendre son fils *invulnérable* le plongea, dit la fable, dans l'eau du Styx. (J.-J. Rouss.) Aujourd'hui que les héros ne sont plus *invulnérables*, il n'est pas permis de mépriser le danger, et la fortune qui vous en a tiré est un mauvais garant pour l'avenir. (Volt.)

— Fig. *Être invulnérable aux traits de la médisance*. Ne pas craindre les traits de la médisance. On n'aime point à passer pour une personne que l'on puisse aisément attaquer et qui ne sache pas se défendre ; on s'applaudit au contraire de s'être rendu comme *invulnérable*, et d'avoir accoutumé les gens à nous craindre et à nous ménager. (Bourdal.) Une grande âme est *invulnérable*. (La Bruy.)

INVULNÉRABLEMENT. adv. D'une manière invulnérable.

INZELI ou **ZINZILI.** Géogr. Port de l'Iran, sur une baie du même nom, formée par la mer Caspienne. Commerce maritime. Cette ville, qui était très florissante, fut brûlée par les Russes en 1805.

IO. Myth. Fille d'Inachus, roi d'Argos, et prêtresse de Junon, fut aimée de Jupiter. Ce dieu, pour tromper les fureurs jalouses de Junon, changea la jeune fille en génisse. Junon soupçonna la ruse, demanda et obtint la belle génisse, et en confia la garde au vigilant Argus. Jupiter, inquiet du sort de sa maîtresse, envoya Mercure auprès d'Argus et d'Io pour tuer l'un et délivrer l'autre. Le meurtre d'Argus, la délivrance d'Io, ne permirent plus à Junon de douter de son offense, et, pour se venger de sa rivale, elle envoya un taon dont les piqûres la tourmentèrent si cruellement, que, furieuse, égarée, elle s'élança dans les flots de la mer, qui de là fut appelée Ionienne, erra par toute la terre, et arriva sur les bords du Nil, où elle reprit sa première forme. Ce fut là qu'elle accoucha d'Epaphus; mais étant morte quelque temps après, les Egyptiens l'honorèrent sous le nom d'Isis.

Sous l'orbe éblouissant de son bouclier d'or
L'art présente un tableau plus magnifique encor :
C'est la trop belle *Io* transformée en génisse ;
Ses poils, son front croissant, commencent son supplice.
(Delille.)

— Par extens., et par allusion à cette métamorphose, les poëtes disent *Io* pour Génisse, vache.

Vous voyez ces taureaux mugissants
Poursuivre *Io* dans la prairie. (De Bernis.)

La propreté l'habite, elle y tient toujours prêts
Les doux présents d'*Io*, la crème, le laitage,
Et dans des joncs tressés épaissit le fromage. (Cast.)

A déjeuner je prends le lait
Qu'une jeune *Io* me procure,
Simple et frugale nourriture ;
Mais c'est Claudine qui le trait. (Heyrman.)

— Entom. Espèce de papillon.

IO. interj. Antiq. Cri de réjouissance chez les anciens.

IO BACCHUS. Un des surnoms de Bacchus. || Nom d'un hymne ou d'une chanson en l'honneur de ce dieu, pris de la répétition fréquente de ces deux mots.

IOBATE. Temps hér. Roi de Lycie, à qui Prétus, roi d'Argos, envoya Bellérophon avec des lettres par lesquelles il le priait de le faire périr.

IOBÈS. Temps. hér. Fils d'Hercule et d'une des filles de Thespius, mort enfant.

IOCASTÈS. Temps. hér. Un des fils d'Éole, qui s'établit sur le rivage de l'Italie, près de Rhégium.

IODAMÉ. Myth. Mère de Deucalion, qu'elle eut de Jupiter.

IODAMIE. Myth. Prêtresse de Minerve qui, étant entrée pendant la nuit dans le sanctuaire du temple, fut pétrifiée par la vue de la tête de Méduse.

IODATE. adj. des 2 g. Chim. Se dit des combinaisons salines de l'acide iodique avec les bases salifiables. Substance iodate. || On l'emploie aussi substantiv., surtout au pluriel. Les iodates.

IODE. s. m. (ét. gr., ἴον, violette; εἶδος, apparence). Chim. Corps simple qui est négatif dans la plupart de ses combinaisons, et qui se réduit en une vapeur d'une belle couleur violette. L'iode fut découvert en 1811 par M. Courtois, salpêtrier à Paris, dans les eaux mères de la soude de varech. Il se trouve dans la nature le plus souvent combiné au sodium, sous forme d'iodure de sodium. Le gaz de l'iode est

le plus pesant de tous les gaz connus. L'iode ne se combine pas d'une manière directe avec l'oxygène ni avec le gaz hydrogène; il se combine d'une manière directe avec le soufre, le phosphore, le chlore, le brôme, ainsi qu'avec tous les métaux. Il se combine facilement avec les substances organiques, auxquelles il communique une couleur jaune ou brune. On l'emploie en médecine, surtout contre le goitre.

IODÉ, ÉE. adj. (du lat. *iodatus*). Chim. Qui contient de l'iode. L'éther iodé est une combinaison solide d'iode avec le gaz oléfiant.

IODEUX, EUSE. adj. (en lat. *iodeus*). Chim. Qui tient de l'iode. Un acide *iodeux*, premier degré d'oxydation de l'iode, paraît exister, quoiqu'on n'ait pas encore pu le démontrer. (Jourd.)

IODHYDRIQUE. adj. m. Chim. Se dit d'un acide composé d'iode et d'hydrogène.

IODIDE. s. m. (rad. *iode*). Chim. Combinaison de l'iode avec des corps moins électro-négatifs que lui.

IO-DIEB. s. m. Ornith. Oiseau du Groenland. C'est le même que le labbe à longue queue.

IODINE. s. f. Chim. S'est dit pour Iode.

IODIQUE. adj. des 2 g. (rad. *iode*). Qui tient de l'iode. L'acide iodique sera le second degré d'oxydation de l'iode, si l'existence de l'acide iodeux se confirme. L'acide iodique contenu dans le sel potassique se laisse facilement dégager de la potasse par l'acide fluo-silicique liquide, et dans le sel baristique, par l'acide sulfurique. L'acide iodique reste alors d'où on le sépare par l'évaporation et par la cristallisation. || Se dit des sels dans lesquels l'acide iodique joue le rôle de base. Sel iodique.

IODOARGENTATE. s. m. Chim. Genre de sels qui résultent de la combinaison de l'iodide d'argent avec les iodures des métaux électro-positifs.

IODOBORIQUE. adj. Chim. Se dit d'un acide double résultant de la combinaison des acides iodique et borique.

IODOCHLORURE. s. m. (formé du fr. *iode* et *chlorure*). Chim. Composé qui résulte de la combinaison d'un chlorure avec un iodure.

IODOCYANURE. s. m. Chim. Composé qui résulte de la combinaison d'un cyanure avec un iodure.

IODOHYDRARGYRATE. s. m. Chim. Genre de sels qui résultent de la combinaison de l'iodure de mercure avec les iodures de métaux électro-positifs.

IODONITRIQUE. adj. des 2 g. Chim. Se dit d'un acide double résultant de la combinaison des acides iodique et nitrique.

IODOPHOSPHORIQUE. adj. des 2 g. Chim. Se dit d'un acide double résultant de la combinaison des acides iodique et phosphorique.

IODOPHOSPHURE. s. m. Chim. Combinaison d'iode et de phosphore avec un autre corps simple. Iodophosphure hydrique.

IODOPLOMBATE. s. m. Chim. Genre de sels qui résultent de la combinaison de l'iodide de plomb avec les iodures des métaux électro-positifs.

IODOSEL. s. m. Chim. Combinaison des iodures des métaux électro-négatifs avec ceux des métaux électro-positifs, et considérée comme une classe particulière de sels.

IODOSULFURE. s. m. Chim. Combinaison d'un iodure avec un sulfure.

IODOSULFURIQUE. adj. des 2 g. Chim. Se dit d'un acide double qui résulte de la combinaison des acides iodique et sulfurique.

IODRATE. s. m. Chim. Sel formé par la combinaison de l'acide iodhydrique avec une base.

IODURE. s. m. Chim. Combinaison non acide que l'iode forme avec les bases salifiables et avec les corps simples qui sont électro-positifs par rapport à lui. Iodure de potassium. Les iodures de cuivre, de plomb, de bismuth; les iodures des métaux alcalins et de ceux qui avec l'oxygène produisent les terres proprement dites, sont tous solubles dans l'eau, et en général il y a peu d'iodures solubles. Tels sont cependant les iodures de mercure, d'argent, de platine, de palladium et d'or.

IOF. Géogr. Baie de la Sénégambie, entre l'arrondissement de Saint-Louis et celui de Gorée.

IOGHA. s. m. Linguist. Huitième lettre de l'alphabet celtique. Il correspond à notre *i*.

diterranée. Elle fut restaurée par Jubal le Jeune, qui la nomma Césarée.

IOLAS. Temps hér. Fils d'Iphiclès et neveu d'Hercule, aida ce héros à vaincre l'hydre de Lerne, en appuyant un fer chaud sur les blessures du monstre, pour empêcher ses têtes de renaître. Après la mort d'Hercule, il fut rajeuni par Jupiter, se mit à la tête des Héraclides, et combattit Eurysthée. || Cousin d'Hercule, tué par ce héros même dans un accès de fureur qu'il eut à son retour des enfers. || Ami d'Enée, tué en Italie par Catillus.

IOLCOS. Géogr. anc. Ville d'Hémonie, près de la mer, au fond du golfe Pagasétique, était le ch.-l. d'un petit état que se disputèrent Pélias et Eson, père de Jason. C'est d'Iolcos que partirent les Argonautes pour la conquête de la Toison d'or.

IOLE. Temps hér. Fille d'Euryte, roi d'OEchalie. Fut enlevée par Hercule, qui l'emmena à Trachine. Ce nouvel amour excita la jalousie de Déjanire, et causa la mort d'Hercule.

IOLÉEN, ENNE. adj. et s. Géogr. et hist. anc. Nom des montagnards de la Sardaigne, qu'on croyait descendre d'une colonie amenée dans cette île par Iolas.

IOLÉES. Temps hér. Fêtes instituées en l'honneur d'Hercule et du compagnon de ses travaux, Iolas. Elles duraient plusieurs jours. On les célébrait dans un lieu appelé Iolaion, où étaient les tombeaux d'Amphiaraüs et le cénotaphe d'Iolas, mort dans l'île de Sardaigne.

IOLÉUM. s. m. Ant. gr. Lieu à Thèbes où se célébraient les iolées.

IOLITHE. s. m. (ét. gr., ἴον, violette; λίθος, pierre). Minér. Espèce de minéral qu'on appelle aussi Dichroïte, et qui a une odeur de violette.

— adj. Bot. Se dit du byssus iolithe parce qu'il communique une odeur de violette aux pierres sur lesquelles il croît.

IOLOF. adj. et s. m. Nom d'un peuple d'Afrique. Les nègres iolofs. Les Iolofs sont les plus beaux et les plus noirs de tous les nègres. Les Iolofs possèdent les royaumes de Bourb-Iolof, de Cayover, de Baol. On écrit aussi Yolof.

IOMERGAL. Myth. sept. Divinité des anciens Germains.

ION. Terminaison d'une classe de substantifs féminins abstraits à base radicale. Ils dérivent presque tous du latin, et ont rigoureusement le même sens que dans cette langue, c'est-à-dire qu'ils signifient l'action de faire ce qui est marqué par le verbe radical. Ainsi, *fécondation* signifie Action de féconder; *extirpation*, action d'extirper, etc.

— *Ion* est dissyllabe comme dans *ambition*, *fonction*, *religion*, *Ilion*, *Ixion*, *Amphion*. Pour que la rime soit pleine, il faut que la syllabe *on* soit précédée de la voyelle *i*, comme dans les mots ci-dessus; la terminaison *ion*, unie à *raison*, *ton*, *nom*, *soupçon*, donne une rime faible, qu'on ne doit employer que le plus rarement possible. Les mots en *ion* de trois ou de quatre syllabes font mauvais effet en poésie, surtout à la fin du vers. Ils occupent languidement, selon l'expression de Ronsard, la moitié du vers. Tel est le second hémistiche de ce vers de Saint-Amant :

Verse un trésor sacré de *bénédictions*.

Et celui de Corneille, dans le Cid :

Qui passe le commun des *satisfactions*.

ION. Myth. Nom souvent donné à Jupiter. || Frère d'Achéus, fils de Xuthus et de Créuse, fille d'Erecthée, roi d'Athènes. Chassé de l'Attique par ses concurrents, il épousa Hélice, fille de Sélinus, roi d'Egiale, dans le Péloponnèse; succéda à son père; bâtit une ville, à laquelle il donna le nom de sa femme, et voulut que ses sujets s'appelassent Ioniens. || Nom que l'on donne à celui sous la conduite duquel on prétend que les Ioniens passèrent dans l'Asie Mineure. || Athénien, fils de Gaugettus, quitta l'Attique pour aller s'établir à Héraclée en Elide.

IONA ou **ICOLMKILL.** Géogr. Une des îles Hébrides; 400 hab. Belle serpentine jaune, marbre blanc, et autres minéraux.

IONE. s. m. Crust. Genre de la famille des crustacés inopodes.

IONE. Temps hér. Fille de Naulochus. Elle volait sur les grands chemins, et fut tuée par Hercule. || Fille d'Autolycus, fut, dit-on, changée en nymphe.

IONELLE. adj. des 2 g. Crust. Qui ressemble à un ione. || IONELLES. s. f. pl. Famille de l'ordre des crustacés isopodes qui a pour type le genre ione. On dit aussi Une ionelle.

IONÉSIE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs monopétales et de la famille des légumineuses.

IONIE. Géogr. anc. Province du Péloponnèse d'où les Ioniens, chassés par les Achéens, passèrent dans l'Asie Mineure. || Partie du littoral de l'Asie Mineure, de Phocée à Milet, entre le Méandre et l'Hermus. On la nommait ainsi à cause des nombreuses cités grecques, d'origine ionienne, qui s'y trouvaient. Grâce à son commerce, à sa navigation, l'Ionie acquit de bonne heure une haute prospérité, comme l'attestent un grand nombre de villes florissantes, parmi lesquelles Ephèse, Smyrne, Clazomène, Erythrée, Colophon et Milet, furent les plus cé-

Après la chute du royaume de Lydie, les Perses, sous Cyrus, assujétirent presque entièrement l'Ionie. Elle se révolta en 504, mais fut vaincue et resta sous le joug jusqu'à ce que les victoires des Grecs d'Europe lui rendissent de fait la liberté, et que le traité de Cimon, en 449, déclarât en droit l'Ionie indépendante de la Perse. Depuis 387, l'Ionie fut alternativement dépendante, soit de la Perse, soit d'Athènes, soit de Sparte, soit des successeurs d'Alexandre, et finit par tomber sous la domination des Romains. || *Ecole d'Ionie*. Secte de philosophes qui prit naissance en Ionie. C'est la plus ancienne des écoles philosophiques de la Grèce, fondée par Thalès de Milet, 600 ans av. J.-C.; elle a eu pour caractère d'expliquer le monde par un principe unique, dont les transformations diverses produisent tout ce que nous voyons; de chercher ce principe unique dans quelqu'un des éléments du monde matériel, et en général de tendre au matérialisme. On a aussi appelé l'école d'Ionie, *Ecole physicienne*, parce qu'elle s'appliquait surtout aux sciences naturelles.

IONIEN, ENNE. adj. Habitant de l'Ionie. || Qui appartient à l'Ionie ou à ses habitants. || S'empl. substantiv. Un Ionien, les Ioniens. || Les Ioniens étaient une des quatre grandes divisions du peuple Hellène, et descendaient d'Hellen par Xuthus, qui fut père d'Ion et d'Achæus. Vers 1140 ils allèrent en grand nombre fonder des colonies dans les Cyclades et sur la côte O. de l'Asie Mineure, ainsi que dans les îles voisines. Les Ioniens furent, des Hellènes, les plus prompts à civiliser. La vie élégante, la poésie, la philosophie, les beaux-arts, naquirent chez eux dès le IXᵉ siècle av. J.-C. Homère était Ionien.

— *Philosophes ioniens*. Philosophes de l'école ionique.

— Géogr. anc. *Mer Ionienne*. Portion de la Méditerranée, située entre l'Italie à l'E., et la Turquie à l'O., dans laquelle sont situées les îles Ioniennes. || *Colonies ioniennes* Celles des Athéniens et des autres Ioniens, dans l'Asie Mineure.

— Géogr. mod. *Iles Ioniennes*. Groupe d'îles qui forment une république, sous la protection de la Grande-Bretagne. Les îles Ioniennes sont situées dans la mer Ionienne, ou S.-O. de la Turquie d'Europe, le long des côtes de l'Albanie et de la Grèce. Elles sont au nombre de sept principales, et un grand nombre d'îlots moins importants. Le climat est très-doux, le sol montagneux; on y cultive peu de céréales, mais on y récolte du coton, du raisin, de l'huile. On y fait un commerce assez actif de sel et de poisson. La superficie est d'environ 3,500 kilom. carrés; pop. 180,000 hab. Les îles Ioniennes ont un sol inégal, mais peu élevé; le climat est doux. Zanthe et Corfou sont les principales places de commerce; 176,030 hab.

— Mus. *Mode ionien*. Mode particulier de la musique grecque. La musique de l'Ionie dut nécessairement suivre les intonations molles de la langue; aussi la musique ionienne était-elle la plus efféminée de toutes. La musique des Grecs s'échelonnait d'abord sur trois principaux modes : le dorien, qui était le plus grave; le phrygien, qui tenait le milieu, et le lydien, qui était le plus aigu. Les fondamentales de ces trois modes étaient à un ton de distance l'une de l'autre, on partagea chacun de ces tons en deux intervalles, et l'on fit ainsi place à deux autres modes, l'*ionien* et l'*éolien*, dont le premier fut inséré entre le phrygien et le dorien. (Denne-Baron.)

— Philol. *Dialecte ionien*, ou absol. l'*ionien*. Dialecte grec à l'usage des Ioniens. Les Ioniens ont apporté dans leur dialecte la mollesse des peuples asiatiques; ils ont adouci toutes les finales de la langue grecque; ainsi ils changent α en η : λύρας, de la lyre, en λύρης; ils transmutent τ en σ, en disant σὺ pour τὺ, et συρίζουσι, en jouant de la flûte, pour συρίζοντι. Leurs lèvres laissent mollement couler les gén. άων en ῶν, μουσῶν, pour μουσάων. Chez eux, la ferme désinence ου du génitif s'amollit en οιο; ainsi Homère écrit πολυφλοίσβοιο pour πολυφλοίσβου; aux datifs en οις, ils ajoutent un ι, affaiblissant ainsi la rudesse pélasgique de cette désinence; ils disaient ποταμοῖσι pour ποταμοῖς, aux fleuves; ils substituaient un χ à deux σ : δίσσα s'écrivait et se prononçait δίχα, doublement. Secouant les règles des grammairiens, ils affectaient le redoublement dans les temps où on le bannissait; ils disaient κέκλυθι pour κλῦθι, écoute; ils se distinguaient des barbares par leur politesse asiatique, en faisant souvent emploi de l'infinitif pour l'impératif. Lorsqu'un Ionien invitait une jeune fille à chanter, il lui disait ἀείδειν, κούρη, chanter, jeune fille. Homère, Hippocrate, Hérodote, ont écrit dans le langage ionien, qui était celui de leur patrie.

— *Alphabet ionien*. L'alphabet grec porté à vingt-quatre lettres par Simonide de Céos.

— IONIEN. s. m. Dans l'ancienne littérature, Pied composé qui entrait dans la versification. Il y avait le *grand* et le *petit ionien*. Le grand ionien était composé d'un spondée et d'un pyrrhique, et le petit, d'un pyrrhique et d'un spondée.

IONIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à l'Ionie ou à ses habitants. V. IONIEN.

— Archit. *Ordre ionique*. Le troisième des six ordres de l'architecture. L'ordre ionique, plus élégant qu'aucun des autres, s'élève sur vingt-deux modules et quinze parties. L'ordre ionique est d'invention grecque. Son nom lui vient de l'Ionie, où il fut perfectionné et adopté

Grèce. || Se dit aussi des divers membres d'architecture qui se rapportent à cet ordre. Colonne ionique. Chapiteau ionique. Corniche ionique. || *Ionique moderne*. Ordre qui se distingue de l'ionique ancien, par le chapiteau orné d'une guirlande qui va de l'une à l'autre volute.

— substantiv. Se dit pour l'Ordre ionique. La colonne a sept fois son diamètre dans l'ordre toscan, huit dans le dorique, neuf dans l'*ionique*, et dix dans le corinthien. (B. de St-P.)

— Mus. Se dit pour Mode ionien Les vers pentamètres, ou le nôtre décasyllabique, se rapporte au mode *ionique* de l'ancienne musique grecque. (Virey.)

— *Ecriture ionique*. Celle qui a succédé à l'écriture appelée pélasgique.

— *Poésies ioniques*. S'est dit de poésies licencieuses qui furent aussi appelées *sotadiques*.

— *Vers ionique*. Vers latins composés de quatre mesures, dont chacune est de deux longues et de deux brèves. Le vers ionique est employé dans la douzième ode du troisième livre d'Horace.

— Chron. *Transmigration ionique*. Émigration des Ioniens, sous la conduite d'Ion, fils de Codrus. La transmigration ionique eut lieu 77 ans après la prise de Troie, et 57 ans après le retour des Héraclides.

— Chorégr. *Danse ionique*. Ainsi appelée, parce qu'elle était en usage en Ionie.

— IONIQUES. s. m. pl. Titre d'un poème perdu, de 7,000 vers pentamètres, que Panyasis, oncle d'Hérodote, avait composé, au rapport de Suidas.

IONOPOLIS. Géogr. anc. Ville de Paphlagonie, sur la côte du Pont-Euxin, aujourd'hui Inéboli.

IONOPSIDE. s. f. Bot. Genre de plantes parasites d'Amérique.

IO PÆON. Temps hér. Cri de joie que le peuple de la Grèce répétait dans les sacrifices, dans les jeux solennels, dans les combats, quand on avait l'avantage.

IOPTÈRE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἴον, violette; πτερὸν, aile). Entom. Qui a des ailes violâtres ou violettes.

IORD. Myth. scand. La Terre. Selon l'Edda elle est fille et femme d'Odin, et mère du dieu Thor. On pense que c'est la même que Frigga.

IORMURGANDUR. Myth. scand. Énorme serpent qui embrasse tout le globe de la terre, et auquel le dieu Thor livre des combats furieux.

IOS. Géogr. Ile de l'Archipel. Homère, passant de Samos à Athènes y vint aborder, et y mourut sur le port, où on lui dressa un tombeau. Le comte de Grunn, officier hollandais au service de la Russie, y découvrit en 1772 un tombeau que l'on crut être celui d'Homère. On y trouva un squelette assis, que la première impulsion de l'air réduisit en poussière.

IOSTOME. adj. des 2 g. (ét. gr., ἰὸς, rouille; στόμα, bouche). Qui a la bouche couleur de rouille.

IOT. s. m. Linguist. Nom de la sixième lettre de l'alphabet gothique et allemand; il correspond à notre *i* très-bref ou *y*.

IOTA. s. m. Philol. Nom de la neuvième lettre de l'alphabet grec, et dont la figure est la plus simple de toutes. L'iota répond à notre *i*.

— Fam. Rien du tout, la moindre chose. On a tout copié cette lettre, il n'y manque pas un iota. Il n'omettrait pas un iota. Il n'y a pas un seul iota à retrancher. D'un *iota* nul n'en voulut rabattre. (De Guerl.) C'est un homme qui sait la médecine à fond, comme je sais ma croix de par Dieu, et qui quand on devrait crever, ne démordrait pas d'un *iota* des règles des anciens. Je vous dis en vérité, le ciel et la terre périront plutôt que tout ce qui est de la loi ne s'accomplisse jusqu'à un seul *iota* ou un seul point. (Bouhours.)

— Dans la numération grecque, l'iota avec l'accent supérieur ι' vaut 10, et avec l'accent inférieur ͵ι, 10,000. Dans un autre système de numération, l'ι vaut 9; ι indique le neuvième livre de l'Iliade et de l'Odyssée.

IOTA. s. f. Entom. Noctuelle qui porte sur les ailes supérieures deux traits longitudinaux de couleur noire, que l'on a comparés à la lettre majuscule I.

IOTACISME. s. m. (du gr. ἰῶτα, nom de la lettre *i*). Vice de prononciation qui empêche d'articuler les lettres *j* et *g* mouillé.

— Gramm. Emploi fréquent de la lettre *i* dans les mots d'une langue. On reproche l'iotacisme à la langue grecque moderne.

— Philol. Faute d'orthographe qui est fréquente dans les manuscrits grecs, et qui résulte d'une confusion faite par les copistes, entre ι, ει et η d'une part, οι et υ de l'autre, pour les anciens monuments.

IOTAPATA. Géogr. anc. Ville de Galilée, où l'historien juif Joseph fut assiégé et pris par Vespasien.

IOTÈRE. s. m. (du gr. ἰὸς, venin). Organe qui sécrète le poison dans les insectes venimeux.

IOTUNHEIM. Myth. Littéralement, *Demeure des géants*. C'étaient les hautes montagnes de la Scandinavie.

IOUDEBNIK. s. m. Hist. Nom qui fut donné à un nouveau code publié par le tsar Ivan IV, 1550.

IOULER. v. a. et n. 1ʳᵉ conj. Mus. Onomatopée qui signifie Chanter à la manière des Tyroliens et d'autres peuples montagnards, c'est-à-dire avec des coups de gosier, et en passant rapidement du grave à l'aigu.

IOUMAR. Myth. septentr. Dieu des Votiakes, peuplade de la Sibérie. Ils le placent dans le soleil, mais ils ne lui rendent aucun culte.

IOURTE. s. f. Cabane, hutte servant de demeure aux Lapons, aux Samoyèdes. Tout y devient grêle, raccourci, ratatiné, comme le Lapon dans la Laponie, le Samoyède et le Toungouse trapus, sous leurs *iourtes* enfumées et souterraines de la Sibérie. (Virey.) Là, chaudement enveloppée dans ses peaux de zibeline ou de castor, couchée pêle-mêle avec ses chiens, ses bestiaux, entassant les enfants, les femmes, sous l'édredon ou les peaux emplumées des canards

et des oies du Nord, l'insouciante et sale famille du Lapon allume un brasier au milieu de *l'iourte*, et verse de l'eau glacée sur des pierres rougies au feu. (Id.)

IOWLAY. adj. et s. Géogr. Tribu de peuples encore sauvages qui habitent les montagnes rocheuses de l'Amérique du Nord. Les sauvages iowlays sont d'une couleur de bistre et se peignent la figure de lignes de diverses couleurs.

IPÉCACUANHA. s. m. (pr. *i-pé-ka-ku-a-na*). Bot. Plante de la famille des rubiacées, originaire du Brésil. La racine de l'ipécacuanha est fréquemment employée en thérapeutique comme antidyssentérique et comme émétique. On a donné ce nom à une foule de plantes qui avaient à peu près les mêmes propriétés ; mais il n'en reste plus aujourd'hui dans le commerce que d'une espèce, dont l'une, appelée ipécacuanha annelé, vient du Brésil, et l'autre, ipécacuanha strié, est originaire du Pérou.

— Pharm. La racine de cette plante. Prendre de l'ipécacuanha. De l'ipécacuanha blanc. De l'ipécacuanha brun. On prépare avec la poudre d'ipécacuanha des pastilles fort utiles pour favoriser l'expectoration lorsque la période inflammatoire est passée. On les a conseillées dans l'asthme et dans la coqueluche.

IPHIANASSE. Temps hér. Fille d'Agamemnon. V. IPHIGÉNIE. ‖ Fille de Prœtus, changée en vache avec ses sœurs, pour avoir préféré le palais de son père au temple de Junon, ou, selon d'autres, leur beauté à celle de la déesse. ‖ Une des épouses d'Endymion.

IPHIANIE. Temps hér. Fille de Mégapenthe, mariée à Mélampe, en eut Antiphatès, Morco, etc. Arrière-petite-fille de la précédente.

IPHIAS. Temps hér. Prêtresse de Diane. ‖ Nom qu'Ovide donne à Evadné, femme de Capanée, comme fille d'Iphis.

IPHICLÈS. Temps hér. Père de Phérébée et d'Iope. ‖ Fils d'Amphitryon et d'Alcmène, et frère utérin d'Hercule. Il assista à la chasse du sanglier de Calydon. Il accompagna son frère, fut blessé dès la première expédition contre Argée, et mourut à Phérée.

IPHICRATE. Général athénien, fils d'un cordonnier ; il s'enrôla de bonne heure dans les troupes athéniennes, vers l'an 405 av. J.-C., et passa rapidement du rang de simple soldat aux charges les plus importantes de l'armée. Il mourut dans une extrême vieillesse, honoré de l'estime de tous ses concitoyens.

IPHIDAMAS. Temps hér. Fils d'Anténor et de Théano. S'étant rendu avec 12 vaisseaux à Percope, comme auxiliaire des Troyens, il fut tué par Agamemnon. ‖ Fils de Busiris, tué par Hercule avec son père.

IPHIGÉNIE ou **IPHIANASSE.** Temps hér. Fille de Clytemnestre et d'Agamemnon. Un calme opiniâtre arrêtant l'armée des Grecs dans l'Aulide, Calchas, consulté, leur apprit que Diane irritée contre Agamemnon leur refusait un vent favorable, et ne pouvait être apaisée que par le sang d'une princesse de sa famille. On disposa tout pour le sacrifice, et Iphigénie allait être immolée ; mais Diane, apaisée par cette soumission, mit à la place d'Iphigénie une biche qui fut immolée, et transporta cette princesse dans la Tauride pour en faire sa prêtresse. C'est sur ce thème que Racine a fait une de ses plus belles pièces.

— Philol. *Iphigénie en Aulide*, *Iphigénie en Tauride*. Titre de deux tragédies grecques d'Euripide, imitées par Racine et par Guimon de la Touche.

IPHIMÉDIE. Temps hér. Fille de Triopos, et femme d'Aloüs, enlevée par Neptune, qui avait pris la forme du fleuve Enipée.

IPHIMÉDON. Temps hér. Fils d'Eurysthée, périt dans la guerre contre les Athéniens.

IPHIMÉDUX. Danaïde, femme d'Euchénor.

IPHINOÉ. Temps hér. Fille aînée de Prœtus, roi d'Argos. ‖ Une des principales Lemniennes qui conçurent l'affreux projet d'égorger leurs maris à leur retour d'une expédition en Thrace. ‖ Fille d'Alcathoüs, morte avant d'être mariée ; dans la suite, les jeunes filles avant leurs noces lui consacraient une boucle de leurs cheveux. ‖ Fille de Nisus, roi de Mégare, qui la donna en mariage à Mégaréus, son successeur.

IPHINOÜS. Temps hér. Un des Centaures. ‖ Capitaine grec, tué par Glaucus au siége de Troie.

IPHIONA. Temps hér. Suivante d'Hypsipyle, reine des Amazones, qui l'envoya complimenter Jason sur son arrivée dans ses Etats.

IPHIONE. s. f. Bot. Genre de plantes à fleurs composées, de l'ordre des synanthérées [illegible]

[illegible] Temps hér. Fils d'Alector, roi d'Argos, succéda à son père. ‖ Un des Argonautes. ‖ Père d'Etéocle, un des chefs argiens, tué devant Thèbes.

IPHISE. s. f. Erpét. Espèce de couleuvre qui est encore fort peu connue.

IPHITION. Temps hér. Fils d'Otryntée et d'une naïade. Il fut le premier Troyen tué par Achille, quand ce héros reprit les armes.

IPHITUS. Temps hér. Fils d'Euryte, roi d'Œchalie. Soupçonnant Hercule d'avoir emmené les chevaux de son père, Iphitus alla les chercher dans Tyrinthe. Hercule le fit monter sur une tour élevée, et lui permit de porter ses regards de tous côtés, mais ne les apercevant pas, Hercule le précipita du haut de la tour, comme l'ayant faussement accusé. ‖ Frère d'Eurysthée, s'embarqua avec Jason, et fut tué dans la Colchide par Aétès. ‖ Capitaine troyen qui, malgré son grand âge, se joignit à Enée la nuit de la prise de Troie, et n'échappa qu'avec peine aux traits des Grecs. ‖ Fils de Proxénidas, roi d'Elide, dans le Péloponnèse ; il rétablit les jeux olympiques pour faire cesser les guerres intestines et la peste qui désolait la Grèce.

IPHTHIME. Temps hér. Fille d'Icarius, sœur de Pénélope, et femme d'Eumélus, roi de Phère.

IPHTHYME. Myth. Néréide que Mercure rendit mère des Satyres.

IPNOLEBÈTE. s. m. Ant. gr. Espèce de vase composé d'un foyer et d'une bouilloire pour faire chauffer les liquides.

IPO. s. m. Relat. Violent poison qui découle de deux arbres de l'archipel des Indes. On écrit aussi *ippo*.

IPOCTONOS. (littéral. *qui détruit les vers*). Surnom donné à Hercule pour avoir détruit les vers qui rongeaient les vignes.

IPOMÉA. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, monopétalées, régulières, de la famille des convolvulacées.

IPOMOPSIDE. s. f. Bot. Plante de l'Amérique du Nord.

IPPO. s. m. Relat. V. IPO.

IPRÉAU. s. m. Bot. Espèce de peuplier ainsi appelé de la ville d'Ipres, d'où on l'a rapporté. On écrit aussi *ypréau*.

IPS. s. m. Entom. Genre d'insectes de la famille des coléoptères clavicornes.

IPSARA. Géogr. Ile de l'Archipel dans les Sporades. ‖ Ville de cette île.

IPSARIOTE. adj. des 2 g. et s. Géogr. et hist. Habitant d'Ipsara. ‖ Qui appartient à Ipsara ou à ses habitants.

IPSE-DIXISTISME. s. m. Néol. Action de jurer par les paroles du maître. Mot employé par Bentham dans sa Déontologie.

IPSIDE. adj. des 2 g. Entom. Qui ressemble à un ips. ‖ IPSIDES. s. m. pl. Tribu de la famille des coléoptères clavicornes, qui a pour type le genre ips.

IPSILIUS ou **IPSULLIUS.** Ant. Espèce de médaillons, de lames dont on se servait dans les sacrifices, ou figures dont on représentait ceux ou celles dont on voulait se faire aimer.

IPSO FACTO. Expression adv. empruntée du lat. et qui signifie Par le fait même. On l'emploie surtout en parlant d'une excommunication encourue par le seul fait. Celui qui frappe un prêtre est excommunié *ipso facto*.

IPSOLA. s. f. Comm. Espèce de laine que l'on tire de Constantinople.

IPSUS. Géogr. anc. Bourg de Phrygie, près de Synnada.

— Hist. *Bataille d'Ipsus*. Victoire remportée l'an 301 av. J.-C., sur Antigone et Démétrius, son fils, par Séleucus, Ptolémée, Lysimaque et Cassandre, qui se partagèrent l'empire d'Alexandre.

IPSWICH. Géogr. Ville d'Angleterre, ch.-l. du comté de Suffolk, port sur l'Orwell. Chantiers de construction et cabotage actif ; 20,000 h.

IQUETAYA. s. m. Bot. Plante du Brésil, dont l'espèce n'est pas encore bien déterminée, et qu'on mélange à égale dose avec le séné pour lui enlever son goût désagréable, sans nuire à ses qualités.

IR. s. m. Bot. Arbre du Sénégal, avec le bois duquel les nègres allument du feu, en tournant rapidement un morceau de ce bois aminci ou pointu, dans le creux d'un autre morceau préparé à cet effet.

IRA. Hist. anc. Forteresse de Messénie. Après un siége de onze ans, les Lacédémoniens s'en rendirent maîtres en l'an 671 av. J.-C., et mirent fin par cette prise à la première guerre de Messénie.

IRA. s. f. Bot. Espèce de souchet.

IRACONDE. adj. des 2 g. (du lat. *iracundus*, violent). Colère ; emporté. Ce mot est vieux.

IRAIBA. s. m. Bot. Palmier du Brésil, qui contient à l'extrémité de sa tige, une moelle très-blanche, que l'on mange crue ou cuite avec de l'huile, et qui est un aliment agréable et salutaire.

IRAK ou **IRAK-ADJÉMI.** Géogr. Grande province au centre de la Perse ; capitale Téhéran, qui est également la capitale de tout le royaume. Superficie, 196,800 kil. carrés. Pop. [illegible]

IRAK ou **IRAK-ARABI.** Géogr. Pays de la Turquie d'Asie, dans l'eyalet de Bagdad. Capitale Bagdad.

IRAKIEN, IENNE. adj. et s. Géogr. Se dit des habitants des deux pays appelés Irak, et de ce qui leur appartient.

IRASCIBILITÉ. s. f. (rad. *irascible*). Disposition à la colère, défaut d'une personne ou d'un caractère irascible. C'est un déplorable aveuglement que celui des hommes qui substituent l'*irascibilité* de l'amour-propre au culte de la patrie. (Mirab.)

IRASCIBLE. adj. des 2 g. (du lat. *ira*, colère). Qui est disposé à se mettre en colère, qui s'irrite facilement. C'est un homme irascible. Cette femme est irascible.

— Se dit aussi en parlant des choses. Un caractère irascible. Un tempérament irascible.

— Philos. scol. Les scolastiques, comprenant sous le nom d'appétit les deux mouvements opposés de notre âme, le désir et l'aversion, ont distingué l'appétit en *irascible* et en *concupiscible*. Au premier se rapportent la colère, la crainte, le désespoir, etc. ; au second, la joie, la volupté, l'amour. Qualité irascible. Faculté, partie irascible.

IRASSE. s. m. Bot. Palmier de l'Amérique méridionale, dont les caractères ne sont pas connus des botanistes. Il semble se rapprocher des martinèzes.

IRE. s. f. (du lat. *ira*, colère). Colère, courroux, furie. Vieux mot qui n'est plus guère usité que dans la haute poésie, et dans le style soutenu. L'ire de Dieu. L'ire céleste. Molière et La Fontaine ont fait usage de ce mot.

Vous pouvez avec lui braver en assurance
Tous les maux que sur nous l'*ire* du ciel répand.
(MOLIÈRE.)

Adonis en ce lieu voit apporter Palmire ;
Ce spectacle l'émeut et redouble son *ire*. (LA FONT.)

— Se dit encore dans le style marotique et badin. Par ces propos pleins d'*ire* et de menace. (Volt.)

Pour les bigots et les froids précieux,
Peuple sans goût, gens qu'un faux zèle inspire,
Sans trop d'effroi, je m'attends à leur *ire*. (GRESSET.)

IRÉNARQUE. s. m. (ét. gr., εἰρήνη, paix ; ἄρχω, commander). Hist. anc. Officier de l'empire grec, qui était chargé de maintenir la paix et la tranquillité dans les provinces.

IRÈNE. Myth. Déesse de la paix, fille de Jupiter et de Thémis. Irène était une des Heures. ‖ Impératrice de Constantinople, née à Athènes de parents obscurs, en 753. Parvenue au trône impérial en 775, elle fut chargée, après la mort de Léon, son époux, de la tutelle de son fils Constantin, âgé de dix ans. Elle mourut misérablement dans l'île de Lesbos, le 9 août 809. Les Grecs l'ont mise au rang des saintes.

IRÉNÉE (Saint). Évêque de Lyon, docteur de l'Église et martyr, né dans l'Asie-Mineure vers l'an 120. Envoyé par saint Polycarpe dans les Gaules, vers 157, il s'arrêta à Lyon et succéda à saint Pothin, évêque de cette ville. Il souffrit le martyre sous Commode, en 208. Il a laissé un grand nombre de livres sur les hérésies.

IRÉSINE. s. f. (du gr. εἶρος, laine). Bot. Genre de plantes dicotylédones, de la famille des amaranthacées. Ce genre tire son nom de ce que les semences des plantes qu'il comprend sont enveloppées d'un duvet ou laine très-fine.

IRÉSIONE. s. f. Hist. anc. Attribut ordinaire des suppliants chez les anciens Grecs, qui consistait en un rameau d'olivier, entortillé de laine, avec des fruits attachés autour.

IRI. s. f. Bot. Racine que les naturels du Brésil emploient à fabriquer des arcs : la plante qui la fournit nous est inconnue.

IRIBIN. s. m. Ornith. Genre d'oiseau de l'ordre des accipitres, de la tribu des diurnes, de la famille des vautourins. Il se trouve à la Guiane et au Brésil.

IRIDATION. s. f. (pr. *i-ri-da-ci-on* ; rad. *iris*). Phys. Propriété qu'ont certains minéraux de produire sur l'organe de la vue l'impression des couleurs de l'iris, soit à cause d'une substance légère et incolore qui se trouve appliquée à leur surface, soit en raison d'une altération survenue dans leur structure par l'effet ou de fissures ou d'un écartement de leurs lames.

IRIDECTOMIE. s. f. (ét. gr., ἶρις, iris ; ἐκτέμνω, couper). Chir. Excision d'une partie de l'iris.

IRIDECTOMIQUE. adj. des 2 g. (rad. *iridectomie*). Chir. Qui a rapport à l'iridectomie.

IRIDÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à l'iris. ‖ IRIDÉES. s. f. pl. Famille de plantes de la classe des monopérigynes ou monocotylédones. Cette famille comprend huit genres, sous deux divisions : les iridées dont les étamines sont connées, et les iridées dont les étamines sont libres.

IRIDÉE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des algues.

IRIDESCENT, ENTE. adj. (rad. *iris*). Phys. Qui réfléchit les couleurs de l'iris.

IRIDEUX. adj. m. (rad. *iridium*). Chim. Se dit d'un des oxydes de l'iridium, et des sels qu'il produit.

IRIDICO-AMMONIQUE. adj. des 2 g. Chim. Qui est produit par la combinaison d'un sel iridique avec un sel ammonique.

IRIDICO-POTASSIQUE. [illegible] par la combinaison d'un sel iridique avec un sel potassique.

IRIDICO-SODIQUE. adj. m. Chim. Qui est produit par la combinaison d'un sel iridique avec un sel sodique.

IRIDINE. s. f. (rad. *iris*). Conchyl. Genre de coquilles.

IRIDIPENNE. adj. des 2 g. (ét. lat., *iris*, iris ; *penna*, aile). Ornith. Qui a les ailes irisées.

IRIDIQUE. adj. m. Chim. Se dit d'un des oxydes de l'iridium et des sels qu'il produit.

IRIDITE. s. f. (rad. *iris*). Pathol. Inflammation de l'iris.

IRIDIUM. s. m. Chim. Corps simple appartenant à la cinquième section des métaux. Métal d'un blanc d'argent, très-dur, difficile à fondre, fixe au feu et cassant.

IRIDORCHIS. s. f. Bot. Genre de la famille des orchidées, et qui ne renferme qu'une espèce décrite sous le nom d'angrec distique.

IRIDOSMINE. s. f. Minér. Nom que les minéralogistes donnent à l'iridium natif, substance métallique qui se présente en grains blancs, quelquefois en petites lames hexagones, et d'autres fois sous forme de poudre noire. Son nom indique un alliage naturel d'iridium et d'osmium dans des proportions qui ne sont pas encore bien fixées.

IRIDOSO-AMMONIQUE. adj. des 2 g. Chim. Qui résulte de la combinaison d'un sel irideux avec un sel ammonique.

IRIDOSO-SODIQUE. adj. des 2 g. Chim. Qui résulte de la combinaison d'un sel irideux avec un sel sodique.

IRIDROGALVIE. s. f. Bot. Genre de plantes du Pérou, qui doit être réuni au nartège.

IRIEN, ENNE. adj. Anat. Se dit des artères qui ont rapport à l'iris.

IRINGION. s. m. Bot. V. ÉRYNGE.

IRION. s. m. Bot. On a donné ce nom au sénevé des champs, à un sisymbre et au sarrasin.

— On l'a donné aussi à une plante du cap de Bonne-Espérance qui ressemble beaucoup à nos rossolis, par les poils glanduleux dont elle est hérissée.

IRIS. s. m. (ét. gr., ἶρις, même signif.). Bot. Genre de plantes monocotylédones, type de la famille naturelle des iridées. Ce sont des herbes à racine tubéreuse, ou moins souvent bulbeuse. Ce genre comprend plus de quatre-vingts espèces indigènes et exotiques. L'iris est remarquable par la forme de ses fleurs, et par les couleurs variées qui les nuancent agréablement. L'espèce indigène la plus commune est l'*iris des marais* ou *faux acore*, vulgairement *glayeul des marais*, qui se plaît au bord des eaux et dans les prairies marécageuses.

L'*iris* de la Tamise échappe au sein de l'herbe,
Et brille sans orgueil au pied du lis superbe. (ROUCH.)

L'*iris* demande un abri solitaire,
L'ombre entretient sa fraîcheur passagère. (PARNY.)

— Se dit quelquefois de la racine de l'iris, et de la poudre odoriférante que l'on en tire. Je ne sais quel parfum presque insensible, plus doux que la rose, et plus léger que l'iris, s'exhale de toutes parts. On dit aussi Racine d'iris, poudre d'iris.

— Le genre de ce nom a soulevé quelques difficultés. On le faisait féminin autrefois dans toutes ses acceptions. Aujourd'hui il est masculin, excepté quand il s'agit du nom propre de déesse ou de femme, et de la pierre précieuse. Cependant les poëtes n'hésitent pas à faire du féminin la fleur *iris*. L'iris odoriférante, brillante, colorée, élégante.

L'élégante *iris* qui retrace à mes yeux,
Dans sa variété, l'arc humide des cieux. (ROUCH.)

— Entom. Nom spécifique d'un beau papillon du genre nymphale qu'on appelle en France *le grand Mars changeant*.

— Anat. Membrane circulaire, nuancée, mobile, qui forme la pupille ou prunelle de l'œil et que l'on aperçoit au travers de la cornée transparente. La couleur de l'iris varie suivant les différentes espèces d'animaux.

— Docim. Se dit de petites bluettes qui se croisent rapidement dans un essai qui bout sur la coupelle, et qui font dire qu'il circule bien.

— Couleurs imitant celles de l'arc-en-ciel, qui circulent avec rapidité à la surface du cuivre en fusion, lorsqu'il est raffiné et sur le point de se congeler.

— Opt. Couleurs changeantes qui paraissent quelquefois sur les verres des télescopes et des microscopes et ressemblent à celles de l'arc-en-ciel. ‖ Le spectre coloré que le prisme triangulaire forme sur une muraille, lorsqu'on l'expose, sous un angle convenable, aux rayons du soleil.

— Météor. Météore qu'on appelle vulgairement *arc-en-ciel*. Les couleurs de l'iris. L'iris se forme dans les gouttes de pluie par les rayons du soleil rompus et réfléchis. V. ARC-EN-CIEL.

— La mythologie s'emparant de ce radieux météore, en a fait une déesse brillante et légère, qu'elle donne pour messagère à Junon, à qui elle n'apportait que de bonnes nouvelles. Son emploi le plus important était d'aller couper le cheveu fatal des femmes vouées à la mort. Toujours assise auprès du trône de Junon, elle était toujours prête à exécuter ses ordres. C'est elle qui [illegible] de l'habiller ; et lorsque Junon revenait des enfers dans l'Olympe, c'était Iris qui la purifiait avec des parfums. On la représente portée sur l'arc-en-ciel, avec des ailes brillantes et de mille couleurs. L'agile Iris. La prompte Iris. Iris variée, bigarrée, colorée, nébuleuse, variable, brillante, aux sept couleurs, aux riches couleurs, au front brillant.

Lorsque d'*Iris* l'écharpe colorée
S'arrondira sous la voûte des cieux. (PARNY.)

Voyez-vous l'écharpe d'*Iris*
De mille couleurs nuancée,
La déesse voyage, et sa course tracée
En demi-cercle, aboutit chez Thétis. (DESSERT.)

Iris a revêtu sa robe de saphire,
Et glissant dans les airs sur l'aile des zéphyrs,
Son arc aux sept couleurs a dessiné sa route.
(DESAINTANGE)

— Myth. Une des filles de Minée. || Une des Harpies.

— Nom propre de femme, qui, par l'usage fréquent qu'on en faisait autrefois pour désigner une femme aimée de quelqu'un, sa maîtresse, sa bergère, est devenu en quelque sorte commun dans le style familier pour exprimer une femme pour qui un homme ressent de l'amour.

L'ode. . . . .
Vante un baiser cueilli sur les lèvres d'*Iris*. (Boil.)

Par un baiser ravi sur les lèvres d'*Iris*
De ma fidèle ardeur j'ai dérobé le prix. (J.-B. Rouss.)

— Dans les exemples suivants ce mot est pris ironiquement.

Faudra-t-il de sang-froid, et sans être amoureux,
Pour quelque *Iris* en l'air faire le langoureux? (Boil.)

Puisse l'enfant sans merci
Vous forcer à rendre hommage
A quelque *Iris* de village,
Dont le cœur fourbe et volage
Vous aime couci-couci. (Mme Deshoul.)

La louange au ton faible et timide
Vient chaque jour, sous le titre insipide
D'odes aux grands, de bouquets aux *Iris*,
A l'univers préparer des ennuis. (Gresset.)

— Ichthyol. *Iris marine*. Nom que les anciens naturalistes ont donné à une espèce de ruban ou flamme de mer, qui paraît être la cépole serpentiforme.

— Minér. *Iris* ou *pierre d'iris*. s. f. Quelques naturalistes donnent ce nom aux cristaux de roche irisés, c'est-à-dire, qui présentent dans leur intérieur des zones concentriques colorées comme l'arc-en-ciel. Ce phénomène est le résultat d'un simple étoilement dans la pierre. Les cristaux de roche qui présentent cet accident sont employés en bijouterie, et ont de la valeur lorsque les nuances sont bien tranchées. || Pierre orientale de la couleur du petit-lait, mêlée d'une teinte légère de bleu céleste. || *Iris chalcedonienne*. Espèce de chalcédoine de trois couleurs, qui, lorsqu'on regarde le soleil à travers, fait voir les nuances de l'arc-en-ciel. || *Iris citrine* ou *subcitrine*. Sorte de cristal de roche, qu'on appelle aussi *fausse topaze*.

IRISÉ, ÉE. adj. Se dit des couleurs de diverses teintes qui se manifestent sur la surface de certains corps, soit par l'effet d'un commencement d'altération ou d'une légère pellicule de matière étrangère, soit à cause de la disposition particulière des molécules à la surface ou dans l'intérieur de la masse, mais qui dans aucun cas ne tiennent à la nature même des corps ou à celle des matières qu'on y trouve accidentellement mêlées, et dépendent des fissures dans lesquelles la lumière éprouve une décomposition, de manière qu'il se forme dans l'intérieur ou à la surface des anneaux concentriques d'où partent des jets rouges, bleus, jaunes, dont l'effet est semblable à celui de l'iris ou de l'arc-en-ciel.

— Qui présente les couleurs irisées. Plante irisée. Coquille irisée. Feuille irisée. Pierre irisée.

— Hist. nat. Qui est couvert d'iris.

IRISIOLE. s. f. Bot. Genre de plantes de la Jamaïque qui ne diffèrent pas des achits.

IRKOUST. Géogr. Gouvernement de la Sibérie orientale. Superficie 960,000 kil. carrés; popul. 250,000 hab. || Chef-lieu du gouvernement qui porte le même nom et résidence du gouverneur général de la Sibérie orientale; 25,000 h.

IRLANDAIS, AISE. adj. Qui appartient à l'Irlande. La nation irlandaise. Les coutumes irlandaises. La langue *irlandaise* est riche; elle est cependant plus propre à la poésie et à l'histoire qu'aux sciences. (Mart.)

— subst. Celui, celle qui est né en Irlande, qui habite l'Irlande. Un Irlandais. Une Irlandaise.

IRLANDE. Géogr. Hibernie des anciens, une des grandes îles Britanniques, et l'un des trois royaumes qui composent le royaume uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, située à l'ouest de la Grande-Bretagne, dont elle est séparée par le canal Saint-George ou mer d'Irlande. Sa superficie est de 10,400 mètres carrés et sa population de 9,820,000 hab. Elle se divise en quatre grandes provinces : Leinster à l'est; Ulster au nord; Connaught à l'ouest; Munster, au sud. Ces provinces sont elles-mêmes subdivisées en 32 contrées. L'Irlande est arrosée par un grand nombre de rivières dont les principales sont : le Shannon, le Bandon, la Lee, la Blackwater, la Boyne, la Liffey, la Carrow, la Slane, etc. Elle renferme en outre un grand nombre de lacs et trois grands canaux. Le climat de l'Irlande est tempéré, mais humide et variable. Les principales productions du sol sont l'avoine, l'orge et surtout les pommes de terre, le lin, [illegible] éducation des bestiaux, qui font une des principales richesses du pays. L'industrie est peu développée. La religion de l'État est celle de l'Église anglicane, mais les sept huitièmes de la population professent la religion catholique. L'idiome irlandais est un dialecte du celtique, corrompu par le mélange de l'Anglais.

— Hist. L'histoire primitive de l'Irlande est extrêmement obscure. On sait seulement qu'au IVe siècle de notre ère, saint Patrick y introduisit le christianisme. En 1171, Henri II, roi d'Angleterre, qui avait fait annexer l'Irlande à ses possessions par une bulle du pape Adrien IV, s'en rendit maître. Après plusieurs tentatives inutiles pour s'affranchir de la domination anglaise, les Irlandais virent au XVIe siècle le joug de leurs oppresseurs s'appesantir sur eux par leur refus d'accéder à la réforme introduite en Angleterre par Henri VIII. En 1650, l'Irlande, qui avait pris parti pour Charles Ier, fut mise à feu et à sang. Les Irlandais, fidèles aux Stuarts, se déclarèrent ensuite en 1688 pour Jacques II; mais, battus à la Boyne en 1690, leur parti fut anéanti. En 1800, le parlement anglais, dans le but d'abolir la nationalité de l'Irlande, décréta son union définitive à l'Angleterre, sans toutefois lui accorder les droits des sujets anglais. Après de longues réclamations, l'émancipation des catholiques a été décrétée en 1830, et l'Irlande envoie aujourd'hui au parlement 105 membres pour la Chambre haute et 52 pairs.

IRNERIUS (Werner ou Garnier). Le réformateur de la jurisprudence au moyen âge, né, selon les uns en Allemagne, selon les autres dans le Bolonais, vers 1065. On place sa mort entre 1138 et 1150.

IRONIE. s. f. (du gr. εἰρωνεία, dissimulation). Figure de rhétorique par laquelle on dit le contraire de ce qu'on veut faire entendre. C'est le plus souvent le ton de la voix et la connaissance des sentiments de celui qui parle relativement à celui dont il parle qui font connaître l'ironie. C'est un éloge qui devient une satire, selon les circonstances. Tels sont ces deux vers de Boileau:

Je le déclare donc, Quinault est un Virgile,
Pradon comme un soleil en nos ans a paru.

— L'ironie devient noble et tragique quand elle est l'expression du dépit et de la fureur concentrée. Elle équivaut à une autre figure appelée *antiphrase* ou contre-vérité, car elle a toujours pour but de faire entendre le contraire de ce qu'elle dit; c'est quelquefois la dernière ressource de l'indignation et du désespoir, quand l'expression sérieuse leur paraît trop faible, à peu près comme dans ces grandes douleurs qui égarent un moment la raison, un rire effrayant prend la place des larmes qui ne peuvent pas couler. Tel est cet endroit admirable du récit d'Oreste, dans *Andromaque*, lorsque après avoir tué Pyrrhus pour plaire à Hermione, il apprend qu'elle n'a pu lui survivre et qu'elle vient de se donner la mort.

Grâce au ciel, mon malheur passe mon espérance,
Oui, je te loue, ô ciel, de ta persévérance!

Il finit par ce vers si terrible :

Eh bien! je suis content, et mon sort est rempli.

Ce *je suis content*, dans la situation d'Oreste est le sublime de la rage.

— Ironie fine, ingénieuse, amère, cruelle, sanglante. Dire quelque chose par ironie. Ce compliment n'est qu'une ironie. L'adroite ironie peut corriger des ridicules et des défauts, en stimulant l'amour-propre. Il lance à tous moments sur eux les traits de la satire et ceux de l'*ironie* mille fois plus redoutables. (Barth.) L'*ironie* n'est autre chose qu'une raillerie. (Volt.) Lorsque Julien est sérieux, saint Cyrille triomphe du philosophe; mais lorsque l'empereur a recours à l'*ironie*, le patriarche perd ses avantages. (Chateaub.) C'est la vengeance de Dieu trompé qui a pris l'*ironie* de l'homme pour instrument de colère. (Ed. Quinet.)

— Philos. *Ironie socratique*. Se dit particulièrement de la méthode qu'employait Socrate, lorsqu'il questionnait ses disciples avec une feinte ignorance, pour les conduire à reconnaître la vérité ou à rejeter l'absurde.

IRONIQUE. adj. des 2 g. Qui tient de l'ironie. Discours ironique. Réponse ironique. Dire quelque chose d'un ton ironique. Le style ironique marque ordinairement l'estime de soi-même et le mépris des autres. Si l'on cherche la raison de cet oubli bizarre, de cette inadvertance *ironique* de la renommée, on la trouvera dans ce style trop franc, trop réel. (Ste-Beuve.)

. . . . Au ton dont il s'explique,
A son air où l'on voit, dans un rire *ironique*,
L'estime de lui-même et le mépris d'autrui,
Comment peut-on savoir ce qu'on tient avec lui?
Jamais ce qu'il vous dit n'est ce qu'il veut vous dire,
Pour moi, j'aime les gens dont l'âme se peut lire.
On lui croit de l'esprit, vous dites qu'il en a :
Moi je ne voudrais point de tout cet esprit-là,
Quand il serait pour rien. Je n'y vois, je vous jure,
Qu'un style qui n'est pas celui de la droiture;
Et sous cet air capable où l'on ne comprend rien,
S'il cache un honnête homme, il le cache très-bien.
(Gresset.)

IRONIQUEMENT. adv. Avec ironie. Parler ironiquement. L'aveugle vanité dévore même les éloges qui lui sont prodigués ironiquement.

IRONISÉ, ÉE. part. pass. du v. Ironiser. S'empl. adjectiv.

IRONISER. v. a. 1re conj. (rad. *ironie*). Railler avec politesse, en feignant de louer. Ironiser quelqu'un.

— neutral. Mais vous *ironisez*, la belle. (Palaprat.)

IROQUOIS, OISE. adj. Qui appartient aux Iroquois. Le peuple iroquois. La langue huronne ou *iroquoise* a cinq principaux dialectes. (Chateaub.) La nation *iroquoise* se divisait en cinq cantons : ces cantons n'étaient point dépendants les uns des autres, ils pouvaient faire la paix ou la guerre séparément. (Id.) J'ai puisé la plupart des renseignements curieux que je viens de donner dans une petite grammaire *iroquoise* manuscrite. (Id.)

— substantiv. Qui est né, qui habite parmi les Iroquois. Nation sauvage de l'Amérique septentrionale qui se composait de cinq à six tribus de 14,000 hommes chacune. Issus de la nation huronne, ces sauvages avaient quitté les bords du lac Huron, berceau de leur race, pour s'établir auprès du lac Champlain, puis auprès des lacs Ontario et Érié, où ils eurent pour voisins les Algonquins. Lorsque les États-Unis se furent rendus indépendants, ces sauvages vendirent leurs terres aux Anglais, se retirèrent sur l'Ohio, et y transférèrent leur grand conseil qui avait siégé jusqu'alors sur le Niagara. Une partie de la nation était allée s'établir au Canada, où l'on trouve encore les descendants de ces émigrés. Aujourd'hui, la nation est dispersée, détruite en partie, et son nom même a disparu. Les Mohawks sont les descendants des Iroquois. Les *Iroquois* étaient aussi fameux par leur politique que par leurs armes. (Chateaub.) L'*Iroquois* ne conservait de commun avec le Huron que le langage. (Id.)

— Ce mot est employé quelquefois familièrement comme une injure, pour désigner une personne dont la conduite et les actions sont bizarres et contraires à la raison ou aux usages reçus. C'est un iroquois, une iroquoise.

IROUCAN. s. m. Bot. Arbrisseau de la Guiane, qui forme un genre dans l'octandrie monogynie.

IROUKOUVÉDAN. s. m. Hist. ind. L'un des quatre livres sacrés des Hindous.

IRR. Particule extractive qui se place devant un grand nombre de mots et leur donne un sens négatif. Ce n'est autre chose que la préposition latine *in*, changée en *ir* à cause du mot auquel elle est jointe.

IRRACHETABLE. adj. des 2 g. Qui ne peut être racheté. Rentes irrachetables. Biens irrachetables.

IRRACHETÉ, ÉE. adj. Qui n'a point été racheté. Biens irrachetés.

— Fig. Péché irracheté.

IRRACONTÉ, ÉE. adj. Qui n'a point été raconté. Nouvelle irracontée.

IRRADIANT, ANTE. adj. Bot. S'applique à la couronne de la calathide des synanthérées, lorsque les fleurs qui la constituent ne sont pas plus longues que celles du disque, et n'ont point leur partie supérieure dirigée en dehors.

IRRADIATION. s. f. (pr. *ir-ra-di-a-ci-on*). Phys. Mouvement qui se fait du centre à la circonférence, dans un corps organisé. || Atmosphère lumineuse qui entoure les astres. || *Irradiation des rayons solaires*. Action par laquelle le soleil lance ses rayons. Les lunettes, en faisant paraître les objets mieux circonscrits, diminuent considérablement la quantité de l'*irradiation*. (Encycl.)

— Bot. Lame utriculaire qui remplit les mailles des couches ligneuses. Partout où il y a des couches ligneuses superposées les unes aux autres, il y a des *irradiations* utriculaires. (Mirbel.) Sur la coupe longitudinale du corps ligneux, les *irradiations* se montrent souvent en plaques lisses et luisantes. (Id.)

— Physiol. Émission, du cerveau et de la moelle épinière, d'un principe excitateur dans les organes, par le moyen des nerfs. Cette émission est volontaire comme le mouvement des orteils, des doigts, du globe de l'œil.

IRRADIER. v. n. 1re conj. (ét. lat., *ir* pour *in*, part. extract.; *radius*, rayon). Se séparer en rayons; se développer d'un point quelconque vers les parties environnantes.

IRRAFFINÉ, ÉE. adj. Comm. Qui n'a point été raffiné. Sucre irraffiné.

IRRAISONNABILITÉ. s. f. Qualité, état de ce qui est irraisonnable. L'irraisonnabilité d'un animal. || Mot employé par Molière.

IRRAISONNABLE. adj. des 2 g. Qui n'est pas doué de raison. Animal irraisonnable. L'homme n'est plus un animal *irraisonnable*, mais il y a bien des hommes qui sont déraisonnables. (Laveaux.)

— Syn. comp. IRRAISONNABLE. DÉRAISONNABLE. *Irraisonnable* est un terme didactique qui ne se dit que des animaux, parce qu'ils sont privés de raison naturellement. *Déraisonnable* est un terme du langage ordinaire, qui se dit de ce qui est contraire à la raison.

IRRAISONNABLEMENT. adv. D'une manière irraisonnable. Répondre, parler irraisonnablement.

IRRAMENABLE. adj. des 2 g. Qu'on ne peut ramener.

— Fig. Je tâche de mettre dans toutes mes remontrances de la jovialité, parce qu'avec ce ton aucun esprit n'est *irramenable*. (Mercier.)

IRRASÉ, ÉE. adj. Qui n'a point été rasé. Homme irrasé.

IRRASSASIABLE. adj. des 2 g. Que l'on ne peut rassasier. Animal irrassasiable.

— Fig. Le désir est *irrassasiable*. (Boiste.)

[illegible]

Animal *irrassasiable*,
En été même indécrottable.

IRRASSASIÉ, ÉE. adj. Qui n'est point rassasié. Homme irrassasié. Faim irrassasiée.

IRRATIFIABLE. adj. des 2 g. Que l'on ne peut ratifier.

IRRATIFIÉ, ÉE. adj. Qui n'a point été ratifié.

IRRATIONNEL, ELLE. (pr. *ir-ra-ci-o-nèl*). Qui n'est pas rationnel

— Mathém. Qui ne peut être représenté ni par des nombres ni par des fractions. Nombres irrationnels. Quantité irrationnelle.

IRRATIONNELLEMENT. adv. (pr. *ir-ra-ci-o-nè-le-man*). D'une manière non rationnelle.

IRRATURÉ, ÉE. adj. Qui ne porte point de ratures. Contrat irraturé. Acte irraturé.

IRRAVAGÉ, ÉE. adj. Qui n'a point été ravagé. Pays irravagé.

IRRAYÉ, ÉE. adj. Qui n'a pas été rayé. Article irrayé.

IRRÉALISABLE. adj. des 2 g. Qui ne peut se réaliser. Projet irréalisable. Espérance irréalisable. On connaît l'histoire de ce pauvre Delaberge, mort si jeune, à la poursuite d'un dessein *irréalisable*. (Thoré.)

IRRECEVABLE. adj. des 2 g. Qui n'est point recevable. Pièce irrecevable

— Qui ne peut être admis. Témoignage irrecevable. Je n'y suis rejeté ni contraint, pour être *irrecevable* à tout autre parti. (Mont.)

IRRECHERCHABLE. adj. des 2 g. Que l'on ne peut poursuivre ni rechercher. Personne irrecherchable. Tous les agents qu'il emploie sont *irrecherchables*. (J.-J. Rouss.)

IRRECHERCHÉ, ÉE. adj. Qui n'est pas recherché. Mets irrecherchés. Fruit irrecherché.

— Qui n'est point poursuivi. Personne irrecherchée. Criminel irrecherché.

IRRECOMMANDABLE. adj. des 2 g. Qui ne peut être recommandé. Valet irrecommandable. Personne irrecommandable.

IRRECOMMANDÉ, ÉE adj. Qui n'est point recommandé. Domestique irrecommandé.

IRRÉCOMPENSÉ, ÉE. adj. Qui n'a point reçu de récompense. Enfant irrécompensé Élève irrécompensé.

IRRÉCONCILIABLE. adj. des 2 g. Qu'on ne peut réconcilier. Ennemi irréconciliable. Inimitié irréconciliable. La vie est plus *irréconciliable* que la haine. (La Rochef.) Il y a entre la richesse et la science une haine, et cette haine est *irréconciliable*. (Fonten.)

IRRÉCONCILIABLEMENT. adv. D'une manière irréconciliable. Être brouillé irréconciliablement.

IRRÉCONCILIÉ, ÉE. adj. Qui n'est point réconcilié. Ne mettez jamais ensemble des ennemis *irréconciliés*. (La Harpe.)

IRRECONNAISSANCE. s. f. Défaut de reconnaissance.

IRRECONNAISSANT, ANTE. adj. Qui n'est pas reconnaissant. Ami irreconnaissant.

IRRECOUVRABLE. adj. des 2 g. Qui ne peut être recouvré. Taxes irrecouvrables. Comptes irrecouvrables.

IRRECOUVRÉ, ÉE. adj. Qui n'a point été recouvré.

IRRÉCRÉATIF, IVE. adj. Qui n'offre point de récréation. Vie irrécréative.

IRRÉCUPÉRABLE. adj. des 2 g. Qu'on ne peut recouvrer. || Qu'on ne saurait réparer. Royaume d'Écosse, vous clignerez d'un côté à cause de cette *irrécupérable* perte. (Perceforest.)

IRRÉCUSABLE. adj. des 2 g. Qui ne peut être récusé. Juge irrécusable. Témoin irrécusable. Témoignage irrécusable. Depuis ces époques, l'aurore de la liberté a fait luire des jours successivement plus heureux jusqu'à nos âges modernes, et l'on en voit des progrès *irrécusables* dans la prolongation de l'existence moyenne en rapport avec l'accroissement de la civilisation. (Virey.)

IRRÉCUSABLEMENT. adv. D'une manière irrécusable.

IRRÉDIMÉ, ÉE. adj. Qui n'est point racheté.

IRREDOUTABLE. adj. des 2 g. Qui n'est point redoutable. Ennemi irredoutable. Chien irredoutable.

IRREDOUTÉ, ÉE. adj. Qui n'est pas redouté.

IRRÉDUCTIBILITÉ. s. f. Qualité de ce qui est irréductible. L'irréductibilité d'une équation.

IRRÉDUCTIBLE. adj. des 2 g. Qu'on ne peut réduire.

— Chim. Qu'on ne peut réduire à l'état de poudre. Oxyde irréductible. Chaux irréductible.

— Math. *Cas irréductible*. V. CAS.

— Pathol. Qui ne peut être réduit. Fractures luxations irréductibles. Hernie irréductible.

IRRÉDUIT, ITE. adj. Qui n'est pas réduit Prix irréduit.

IRRÉEL, ELLE. adj. Qui manque de réalité.

IRREFLÉTÉ, ÉE. adj. Qui n'est point reflété. Rayons irreflétés.

IRRÉFLÉCHI, IE. adj. Qui n'est pas réfléchi. Propos irréfléchi. Réponse irréfléchie. Le cœur de l'homme a souvent des désirs *irréfléchis*, [illegible]

IRRÉFLEXION. s. f. Défaut, manque de réflexion. Faire une chose par irréflexion. L'*irréflexion* est un défaut des esprits légers. (Acad.)

IRRÉFORMABILITÉ. s. f. Didact. Qualité de ce qui est irréformable. L'*irréformabilité* de certains abus. (Mercier.)

IRRÉFORMABLE. adj. des 2 g. Qui ne peut être réformé. Jugement irréformable.

IRRÉFORMÉ, ÉE. adj. Qui n'est point réformé. Abus irréformé

IRRÉFRAGABILITÉ. s. f. Qualité de ce qui est irréfragable.

IRRÉFRAGABLE. adj. des 2 g. Qu'on ne peut récuser. Docteur irréfragable. Autorité irréfragable. Témoignage irréfragable.

IRRÉFRAGABLEMENT. adv. D'une manière irréfragable.

IRREFUSABLE. adj. des 2 g. Qui ne peut être refusé. Demande irrefusable.

IRREFUSÉ, ÉE. adj. Qui n'a point été refusé. Proposition irrefusée.

IRRÉFUTABLE. adj. des 2 g. Qui n'est pas susceptible de réfutation. Ouvrage irréfutable. Livre irréfutable.

IRRÉFUTÉ, ÉE. adj. Qui n'a point été réfuté. Livre irréfuté.

IRRÉGÉNÉRABLE. adj. des 2 g. Qui ne peut être régénéré. Les races antédiluviennes irrégénérables ont été l'objet des plus profondes recherches.

IRRÉGÉNÉRÉ, ÉE. adj. Qui n'a pas été régénéré.

IRRÉGI, IE. adj. Qui n'est point régi.

IRREGISTRÉ, ÉE. adj. Qui n'est point enregistré. Dette irregistrée.

IRREGRETTABLE. adj. des 2 g. Qui ne doit point être regretté. Amant irregrettable.

IRREGRETTÉ, ÉE. adj. Qui n'est pas regretté. Personne irregrettée.

IRRÉGULARITÉ. s. f. Qualité, état de ce qui est irrégulier. L'irrégularité d'un poëme, d'un vers. L'irrégularité du pouls. L'irrégularité du calice et de la corolle est ordinairement indiquée par la déviation des étamines vers un même côté de la fleur. La multiplicité de parties et d'articulations qui le rendent propre à embrasser tous les objets, quelle que soit l'*irrégularité* de leur figure. (Rostan.) A mille termes qui ne signifient plus ce qu'ils signifiaient dans le principe, se joignent dans la langue française mille *irrégularités* barbares. (Volt.)

— Dr. can. Empêchement canonique de recevoir licitement les ordres, ou de faire les fonctions de ceux qu'on a reçus. Irrégularité ex defectu. Irrégularité ex delicto. Le pape, le légat, l'évêque, peuvent accorder des dispenses pour l'*irrégularité*. (Bousquet.) Plus un prêtre qui est tombé dans l'*irrégularité* engage des personnes à me parler pour lui, plus il augmente le scandale, et plus j'ai de la sévérité. (Le Sage.)

IRRÉGULIER, ÈRE. adj. Qui n'est pas régulier; qui n'est pas symétrique, uniforme. Corps irrégulier. Ensemble irrégulier. Mouvement irrégulier. Marche irrégulière.

— Se dit aussi au moral. Conduite irrégulière. Vie irrégulière. Procédé irrégulier. Esprit irrégulier. Quelqu'un peut-il reprocher à ces athlètes d'avoir été dans les fers, ou d'avoir mené une vie *irrégulière*? (Barth.)

— Archit. Qui n'est pas suivant les règles et les proportions usitées; qui n'est pas symétrique. Plan irrégulier. Élévation irrégulière. Colonne irrégulière.

— Bot. Dont les parties correspondantes diffèrent entre elles, soit par la forme, soit par la grandeur. Calice irrégulier. Corolle irrégulière. Corymbe irrégulier. Déhiscence irrégulière. Estivation irrégulière. Fleur irrégulière. La corolle de la capucine est irrégulière, parce qu'elle a deux pétales marqués de lignes noires que n'ont pas les trois autres. Toutes les fleurs se divisent généralement en régulières et *irrégulières*. (J.-J. Rouss.)

— Conchyl. *Coquille irrégulière*. Celle qui étant inéquivalve présente des différences dans les divers individus de la même espèce.

— Dr. canon. Se dit de celui qu'une irrégularité empêche d'entrer dans les ordres. Prêtre irrégulier.

— Entom. *Antennes irrégulières*. Celles dans lesquelles les articles changent de forme sans que le changement se fasse d'une manière graduée.

— Gramm. Qui s'écarte des règles, qui ne suit pas l'analogie, qui est plein d'exceptions bizarres. Notre langue est très-*irrégulière*. (Volt.) || *Verbes irréguliers*. Ceux qui ne se conjuguent pas comme le verbe modèle de la conjugaison à laquelle ils appartiennent. Il y a des verbes qui ne sont irréguliers qu'aux temps primitifs: plusieurs de ces verbes appartiennent à des classes assez nombreuses pour être regardés comme des variétés de la conjugaison dont ils font partie; tels sont: *ouvrir, sentir, craindre, paraître, conduire*, etc.

— Mus. anc. Se dit de certaines mélodies dont il est difficile de déterminer le ton, parce qu'elles semblent appartenir à plusieurs tons à la fois. Tons irréguliers. || Qui ne tombe pas sur une des cordes essentielles du ton. Cadence irrégulière.

— Pathol. Se dit des pulsations artérielles, lorsque le temps qui les sépare n'est pas la [illegible] sain du malade, du système nerveux, dépend l'action régulière ou *irrégulière* de toutes nos parties. (Rostan.)

— Pros. Qui n'est point assujéti à une marche régulière, soit pour la disposition des rimes, soit pour la mesure des vers. Vers irréguliers. Conte, idylle en vers irréguliers.

IRRÉGULIÈREMENT. adv. D'une manière irrégulière. Procéder irrégulièrement. Marcher, parler irrégulièrement.

IRREJETABLE. adj. des 2 g. Qui ne peut être rejeté. Projet irrejetable.

IRREJETÉ, ÉE. Qui n'a point été rejeté. Demande irrejetée.

IRRELÉGUÉ, ÉE. adj. Qui n'a point été relégué. Personne irreléguée.

IRRELIÉ, ÉE. Qui n'est point relié. Livre irrelié.

IRRÉLIGIEUSEMENT. adv. Avec irréligion. Se conduire irréligieusement. Vivre irréligieusement.

IRRÉLIGIEUX, EUSE. adj. Qui est contraire à la religion. Principe irréligieux. Morale irréligieuse. Sentiment irréligieux.

— Qui ne respecte pas la religion. Écrivain irréligieux.

— Qui n'a point de religion, athée. Homme irréligieux. De longues calamités publiques corrompent un peuple *irréligieux*, chacun se hâte de jouir de la vie. (Boiste.)

— subst. Un irréligieux.

IRRÉLIGION. s. f. Manque de religion; mépris de la religion. La chevalerie, les croisades, le monachisme, l'*irreligion*, etc., ont aussi créé leurs extravagances. (Rost.) Que de sang a fait répandre le fanatisme religieux révolté contre le fanatisme d'*irreligion*! (Hoche.) L'*irreligion* ainsi que la superstition a son fanatisme. (Duclos.)

IRREMARQUABLE. adj. des 2 g. Qui ne doit point être remarqué. Événement irremarquable.

IRREMARQUÉ, ÉE. adj. Qui n'a point été remarqué. Bruit irremarqué. Nouvelle irremarquée.

IRREMBOURSABLE. adj. des 2 g. Qui ne peut être remboursé. Les adversaires de la conversion prétendent que la dette est perpétuelle, *irremboursable*, parce que Cambon n'a pas énoncé le chiffre du capital. (Constl.)

IRRÉMÉABLE. adj. des 2 g. D'où l'on ne peut revenir. Lieu irréméable. Enfer irréméable. L'Averne *irréméable*. (De la Porte.)

IRRÉMÉDIABLE. adj. des 2 g. Qui est sans remède. Maladie irrémédiable. Cause irrémédiable. La patience aggrave un mal *irrémédiable*; il faut le traiter comme la nécessité. (Boiste.)

— Fig. Faute irrémédiable. La calomnie cause des maux *irrémédiables*. (Acad.)

IRRÉMÉDIABLEMENT adv. D'une manière irrémédiable. Être ruiné irrémédiablement. Peines inutiles! les sources de la vie étaient *irrémédiablement* attaquées. (Brill.-Sav.)

IRREMERCIÉ, ÉE. adj. Qui n'a point été remercié. Protecteur irremercié.

IRRÉMINISCENCE. s. f. Défaut de réminiscence.

IRRÉMISSIBLE. adj. des 2 g. Qui ne mérite pas de pardon, de rémission. Péché irrémissible. Faute irrémissible. Cas irrémissible. En politique, surtout, il n'est point de péchés *irrémissibles*, si ce n'est la trahison. (Boiste.)

IRRÉMISSIBLEMENT. adv. Sans miséricorde, sans rémission. Punir irrémissiblement. Ah! la fatalité gouverne *irrémissiblement* toutes les choses de ce monde. (Volt.)

IRRÉMISSION. s. f. Défaut de rémission.

IRRÉMITTENT, ENTE. adj. S'est dit pour Qui ne donne pas de relâche. Obligation constante et *irrémittente*. (Montaigne.)

IRREMPLI, IE. adj. Qui n'est point rempli. Vase irrempli. Tonneau irrempli. || Fig. Promesses, conditions irremplies.

IRREMUABLE. adj. des 2 g. Qu'on ne saurait remuer. Meuble irremuable.

IRRÉMUNÉRABLE. adj. des 2 g. Qui ne peut être récompensé. Enfant irrémunérable.

IRRÉMUNÉRÉ, ÉE. Qui n'est pas récompensé. Élève irrémunéré.

IRRENIABLE. adj. des 2 g. Qui ne peut être renié. Serment irreniable. Faute irreniable. Cette pièce écrite de votre main ne semble *irreniable*. (Mercier.)

IRRENOMMÉ, ÉE. adj. Qui n'est point renommé. Marchand irrenommé. Homme irrenommé.

IRRENVERSÉ, ÉE. adj. Qui n'a point été renversé. Toiture irrenversée.

IRRÉPARABILITÉ. s. f. Qualité de ce qui est irréparable. Son forfait parut dans toute son horreur à ses yeux, quand il en vit l'*irréparabilité*. (Mercier.)

IRRÉPARABLE. adj. des 2 g. Qui ne peut être réparé. Injure, sottise irréparable. Affront irréparable. La religion ne connaît qu'un mal *irréparable*, la mort sans repentir. (Boiste.) La perte de l'honneur est *irréparable*, et toutes les richesses du monde ne sauraient le racheter. (De Juss.)

[illegible]
Dont elle eut soin de peindre et d'orner son visage
Pour réparer des ans l'*irréparable* outrage. (Racine.)

— Suard appelait l'abbé Galiani, dont la conversation avait fait les délices de la société la plus brillante de Paris, « l'abbé *irréparable*. » (Noël.)

— Il a été employé substantiv. pour signifier Ce qui est irréparable. Quelle compensation y a-t-il pour l'*irréparable*? (Schiller.)

IRRÉPARABLEMENT. adv. D'une manière irréparable.

IRRÉPARÉ, ÉE. adj. Qui n'est point réparé. Dommage irréparé. On ne pardonne pas une faute *irréparée*. (La Harpe.)

IRREPENTANCE. s. f. Défaut de repentir.

IRREPENTANT, ANTE. adj. Qui n'est point repentant. Pécheur irrepentant. Personne irrepentante.

IRRÉPLICABLE. adj. des 2 g. A quoi l'on ne peut répliquer. Argument irréplicable.

IRRÉPONDU, UE. adj. Qui n'a point eu de réponse. Demande irrépondue.

IRRÉPONSABLE. adj. des 2 g. Mot donné par Boiste pour Irresponsable.

IRRÉPRÉHENSIBILITÉ. s. f. Qualité de ce qui est irrépréhensible.

IRRÉPRÉHENSIBLE. adj. des 2 g. Qui ne peut être repris, blâmé. Personne irrépréhensible. On ne citerait pas un grand homme *irrépréhensible* dans sa conduite ou ses jugements. (Boiste.)

— Se dit aussi des choses. Action irrépréhensible. Conduite irrépréhensible. Ce qui est nécessaire est toujours *irrépréhensible*. (Delille.)

IRRÉPRÉHENSIBLEMENT. adv. D'une manière irrépréhensible. Se conduire irrépréhensiblement.

IRRÉPRIMABLE. adj. des 2 g. Qu'on ne peut réprimer. Mouvement irréprimable. Mot employé par La Harpe.

IRRÉPRIMANDÉ, ÉE. adj. Qui n'a pas été réprimandé. Domestique irréprimandé. Servante irréprimandée. Enfant irréprimandé.

IRRÉPRIMÉ, ÉE. adj. Qui n'a point été réprimé. Colère irréprimée.

IRRÉPROCHABILITÉ. s. f. Qualité de ce qui est irréprochable. Tout ce que vous avez dit était bien beau, mais, monsieur, en faisant un retour sur moi-même, sur ma situation, sur mon *irréprochabilité*, je n'ai pu me résoudre à admettre la Providence. (Billecocq.)

IRRÉPROCHABLE. adj. des 2 g. Qui ne mérite point de reproche. Homme irréprochable. Conduite, vie irréprochable. L'homme instruit, *irréprochable*, devrait être admis dans toutes les réunions, ne fût-ce que pour modèle. (Boiste.)

— Prat. *Témoin irréprochable*. Celui contre lequel on ne peut alléguer aucune cause de récusation.

IRRÉPROCHABLEMENT. adv. D'une manière irréprochable. Se conduire irréprochablement.

IRREPROCHÉ, ÉE. adj. Qui n'a pas été reproché. Conduite irreprochée.

IRREPRODUCTIF, IVE. adj. Qui ne reproduit pas. Être irreproductif.

— Qui n'amène point de nouvelles productions. Consommation irreproductive.

IRRÉPROUVÉ, ÉE. adj. Qui n'a point été réprouvé.

IRRÉPUBLICAIN, AINE. adj. Qui n'est point républicain. || substantiv. Un irrépublicain. Une irrépublicaine.

IRREQUIS, ISE. adj. Qui n'a pas été mis en réquisition.

IRRÉSERVE. s. f. Manque de réserve.

IRRÉSERVÉ, ÉE adj. Qui n'a pas été réservé. Part irréservée.

IRRÉSISTIBILITÉ. s. f. Théol. Qualité de ce qui est irrésistible. L'*irrésistibilité* de la grâce est un principe condamné par le concile de Trente. (Corm.)

IRRÉSISTIBLE. adj. des 2 g. A quoi on ne peut résister. Grâce irrésistible. Penchant irrésistible. Regard irrésistible. Tous tremblent à l'aspect d'un pouvoir qui se croit *irrésistible* parce qu'il est emporté. (Talleyr.) Ces morts ont réveillé les vivants, ils les agitent d'une tempête *irrésistible*. (Ed. Quin.) On ne s'expliquait pas ce mouvement *irrésistible* de patriotisme et d'ambition qui, à la nouvelle des désastres de la République, l'avait entraîné à retourner en France. (Thiers.) Près d'elle on éprouvait un charme *irrésistible*. (Colnet.)

— Fig. Homère est *irrésistible* comme Achille. (***)

IRRÉSISTIBLEMENT. adv. D'une manière irrésistible. Entraîner quelqu'un irrésistiblement.

IRRÉSOLU, UE. adj. Qui a peine à se résoudre. Homme irrésolu. Esprit irrésolu. Les esprits faibles et les caractères *irrésolus* sont aussi peu commodes pour les autres que pour eux-mêmes. (S. Dubay.) Qui fait changer ainsi ses vœux *irrésolus*? (Rac.) Elle porte au hasard ses pas *irrésolus*. (Id.)

— substantiv. Celui, celle qui a peine à se résoudre. L'irrésolu. || *L'Irrésolu*. Titre d'une [illegible]

— Syn. comp. IRRÉSOLU, INDÉCIS. On est *irrésolu* dans les matières où l'on se détermine par goût, par sentiment; on est *indécis* dans celles où l'on se détermine par la raison.

IRRÉSOLUBLE. adj. des 2 g. (pr. *ir-ré-zo-lu-ble*). V. INSOLUBLE, qui est plus en usage.

IRRÉSOLUMENT. adv. D'une manière incertaine. Répondre irrésolument.

IRRÉSOLUTION. s. f. (pr. *ir-ré-so-lu-ci-on*). Incertitude. Être dans l'irrésolution.

— État de celui qui est irrésolu. Irrésolution fâcheuse, pénible, perpétuelle. L'*irrésolution* est le propre de la faiblesse. (Pouquev.) On met souvent sur le compte de la prudence des *irrésolutions* qui ne viennent que d'une faiblesse d'esprit et de caractère. (S. Dubay.)

— Syn. comp. IRRÉSOLUTION, DOUTE. V. DOUTE.

IRRÉSOUDRE. v. a. 4e conj. S'est dit pour Ne point donner de solution.

IRRESPECT. s. m. Manque de respect.

IRRESPECTÉ, ÉE. part. pass. du v. Irrespecter. S'empl. adjectiv. Personne irrespectée. Il n'y aurait plus que des agents inviolables et des peuples *irrespectés*. (Mercier.)

IRRESPECTER. v. a. 1re conj. Manquer de respect. Irrespecter une personne.

IRRESPECTUEUSEMENT. adv. D'une manière dépourvue de respect.

IRRESPECTUEUX, EUSE. adj. Qui manque de respect. Propos irrespectueux. Contenance irrespectueuse. On est *irrespectueux*, selon le temps, le lieu et l'occasion, avec un geste, un simple accent, un sourire. (Noël.)

IRRESPIRABLE. adj. des 2 g. Phys. Qui ne peut servir à la respiration. Gaz irrespirable. Air irrespirable. Un grain de poison jeté dans l'estomac, quelques atomes de gaz *irrespirables* pénétrant le tissu pulmonaire, en voilà assez pour briser subitement les forces les plus énergiques! (Bourdon.)

IRRESPONSABILITÉ. s. f. Polit. Qualité de ce qui est irresponsable. L'irresponsabilité du roi. Les mauvais ministres se cachent eux et leurs actes, derrière l'*irresponsabilité* royale, et ils la découvrent pleinement au risque qu'on tire à bout portant sur elle, pourvu qu'on ne tire pas sur eux. (Cormen.)

IRRESPONSABLE. adj. des 2 g. Polit. Qui n'est point responsable de ses actes. Le roi de France est *irresponsable*. (Boiste.) Prenez garde à ce que vous allez faire; si, par votre refus vous nous empêchez d'agir, nous serons *irresponsables* de ce qui pourra arriver. (Cormen.)

IRRESPONSABLEMENT. adv. D'une manière non responsable.

IRRESSENTI, IE. adj. Qui n'a point été ressenti. Coup irressenti. Douleur irressentie.

IRRESTAURÉ, ÉE. adj. Qui n'a point été restauré. Hôtel irrestauré. Maison irrestaurée.

IRRESTREINT, EINTE. adj. Qui n'a pas subi de restriction.

IRRÉTORQUABLE. adj. des 2 g. Didact. Qui ne peut être rétorqué. Dilemme irrétorquable.

IRRETOURNABLE. adj. des 2 g. Qui ne peut revenir.

Hélas! que vite fut le cours
De ces *irretournables* jours (Scarron.)

IRRÉTRACTABLE. adj. des 2 g. Qui ne peut être rétracté. Erreur irrétractable.

IRRÉTRACTÉ, ÉE. adj. Qui n'a point été rétracté.

IRRETRANCHÉ, ÉE. adj. Qui n'a point été retranché. Morceau irretranché. Partie irretranchée.

IRRÉTRÉCI, IE. adj. Qui n'offre pas de rétrécissement. Corps irrétréci.

IRRETROUSSÉ, ÉE. adj. Qui n'est point retroussé. Robe irretroussée.

IRRÉUSSITE. s. f. Défaut de réussite. L'*irréussite* de cette affaire. (Mercier.) Du grand homme au fou, il n'y a souvent de différence apparente que celle du succès à l'*irréussite*. (Boiste.)

IRRÉVÉLÉ, ÉE. adj. Didact. Qui n'a point été révélé. Secret irrévélé.

IRRÉVÉREMMENT. adv. Avec irrévérence.

IRRÉVÉRENCE. s. f. Manque de respect, de révérence. Coupable, extrême irrévérence. Grande irrévérence. Dans le cas d'insulte ou d'*irrévérence* grave envers le juge de paix, par les parties présentes à son audience, ce magistrat doit en dresser procès-verbal, et peut condamner à un emprisonnement de trois jours au plus. (Bousquet.)

— Paroles contraires au respect. Dire des irrévérences. Commettre des irrévérences.

IRRÉVÉRENCIEUX, EUSE. adj. Qui manque de respect. Personne irrévérencieuse. Quand ce serait un laquais qui vous la dirait! s'écrie-t-il en se retournant vers l'*irrévérencieux* auditoire. (Arnault.)

IRRÉVÉRENT, ENTE. adj. Qui [illegible] au respect. || Contraire au respect. M[illegible] irrévérentes. Posture irrévérente.

IRRÉVOCABILITÉ. s. f. Qualité de ce qui est irrévocable. L'irrévocabilité des décrets de Dieu.

IRRÉVOCABLE. adj. des 2 g. Qui ne peut [illegible] révocable. Loi, donation irrévocable. Vous avez seul sur nous d'*irrévocables* droits. (Volt.) Par le crime on fait un pacte *irrévocable* avec le malheur. (Boiste.)

IRRÉVOCABLEMENT. adv. D'une manière irrévocable. Être irrévocablement décidé. Après avoir abandonné l'Orient au machiavélisme moscovite, elle semble ne pouvoir plus prévenir une usurpation immense qu'en prenant sa part d'une proie *irrévocablement* dévouée. (Barrault.)

IRRÉVOQUÉ, ÉE. adj. Qui n'a pas été révoqué. Toute loi *irrévoquée* exige obéissance. (La Harpe.)

IRRIGATEUR. s. m. Instrument propre à l'arrosement des allées, des trottoirs, etc.

— Instrument pour les maladies de femmes, fonctionnant seul pour lavements, injections;

CDRE. v. a. 4ᵉ conj. S'est dit pour
nner de solution.

ECT. s. m. Manque de respect.

ECTÉ, ÉE. part. pass. du v. Ir-
empl. adjectiv. Personne irrespectée.
plus que des agents inviolables et
irrespectés. (Mercier.)

ECTER. v. a. 1ʳᵉ conj. Manquer de
especter une personne.

ECTUEUSEMENT. adv. D'une ma-
rvue de respect.

ECTUEUX, EUSE. adj. Qui manque
Propos irrespectueux. Contenance
se. On est *irrespectueux*, selon le
ieu et l'occasion, avec un geste, un
nt, un sourire. (Noël.)

IRABLE. adj. des 2 g. Phys. Qui ne
à la respiration. Gaz irrespirable.
able. Un grain de poison jeté dans
uelques atomes de gaz *irrespirables*
tissu pulmonaire, en voilà assez
subitement les forces les plus éner-
urdon.)

ONSABILITÉ. s. f. Polit. Qualité
est irresponsable. L'irresponsabilité
mauvais ministres se cachent eux
es, derrière l'*irresponsabilité* royale,
ouvrent pleinement au risque qu'on
portant sur elle, pourvu qu'on ne
eux. (Cormen.)

ONSABLE. adj. des 2 g. Polit. Qui
responsable de ses actes. Le roi de
irresponsable. (Boiste.) Prenez garde
ous allez faire ; si, par votre refus
empêchez d'agir, nous serons irres-
e ce qui pourra arriver. (Cormen.)

ONSABLEMENT. adv. D'une ma-
esponsable.

ENTI, IE. adj. Qui n'a point été
oup irressenti. Douleur irressentie.

AURÉ, ÉE. adj. Qui n'a point été
ôtel irrestauré. Maison irrestaurée.

REINT, EINTE. adj. Qui n'a pas
riction.

RQUABLE. adj. des 2 g. Didact. Qui
e rétorqué. Dilemme irrétorquable.

URNABLE. adj. des 2 g. Qui ne
r.

ue vite fut le cours
rretournables jours (Scarron.)

ACTABLE. adj. des 2 g. Qui ne
étracté. Erreur irrétractable.

ACTÉ, ÉE. adj. Qui n'a point été

ANCHÉ, ÉE. adj. Qui n'a point
hé. Morceau irretranché. Partie ir-

ÉCI, IE. adj. Qui n'offre pas de
ent. Corps irrétréci.

OUSSÉ, ÉE. adj. Qui n'est point
Robe irretroussée.

SITE. s. f. Défaut de réussite. L'ir-
cette affaire. (Mercier.) Du grand
fou, il n'y a souvent de différence
que celle du succès à l'*irreussite*.

LÉ, ÉE. adj. Didact. Qui n'a point été
et irrévélé.

REMMENT. adv. Avec irrévérence.

RENCE. s. f. Manque de respect,
e. Coupable, extrême irrévérence.
vérence. Dans le cas d'insulte ou
grave envers le juge de paix, par
présentes à son audience, ce magis-
dresser procès-verbal, et peut con-
n emprisonnement de trois jours au
quet.)

contraires au respect. Dire des ir-
Commettre des irrévérences.

RENCIEUX, EUSE. adj. Qui man-
spect. Personne irrévérencieuse.
rait un laquais qui vous la dirait!
en se retournant vers l'*irrévéren-*
oire. (Arnault.)

RENT, ENTE. adj. Qui ...que
Contraire au respect. M... ir-
Posture irrévérente.

CABILITÉ. s. f. Qualité de ce qui
ble. L'irrévocabilité des décrets de

CABLE. adj. des 2 g. Qui ne peut
...
s, donation irrévocable. Vous avez
s d'*irrévocables* droits. (Volt.) Par
ait un pacte *irrévocable* avec le
oiste.)

CABLEMENT. adv. D'une manière
Être irrévocablement décidé. Après
donné l'Orient au machiavélisme
lle semble ne pouvoir plus préve-
rpation immense qu'en prenant sa
roie *irrévocablement* dévouée. (Bar-

QUÉ, ÉE. adj. Qui n'a pas été ré-
loi *irrévoquée* exige obéissance.

EUR. s. m. Instrument propre à
des allées, des trottoirs, etc.
ent pour les maladies de femmes,
seul pour lavements, injections ;

douche ascendante qu'on peut prendre seul dans son lit sans se mouiller, inventé par Hibault.

IRRIGATION. s. f. (pr. *ir-ri-ga-ci-on;* du lat. *irrigare*, arroser). Econ. rur. Arrosement d'un jardin, d'un champ, d'une prairie, au moyen d'un courant d'eau. Système d'irrigation. Travail d'irrigation. Législation des irrigations. Arrosement par irrigation. Théorie générale des irrigations. Considérations générales sur les irrigations. Application des irrigations. Pratique des irrigations. Utilité des irrigations. Écluse d'irrigation. Vanne d'irrigation. Emploi des irrigations. Tout le talent d'arroser une étendue de terre est de jeter subitement et en grande masse l'eau destinée à compléter l'*irrigation.* (Morogues.)

IRRIGATOIRE. adj. des 2 g. Qui est propre à l'irrigation. Machine irrigatoire.

IRRIGOUREUX, EUSE. adj. Qui n'est point rigoureux. Geôlier irrigoureux. Traitement irrigoureux. Froid irrigoureux.

IRRIMÉ, ÉE. adj. Littér. Qui n'est point écrit en vers. Sonnet irrimé. Couplet irrimé.

IRRISION. s. f. (du lat. *risus*, part. de *ridere*, rire). S'est dit pour Raillerie, moquerie.

IRRITABILITÉ. s. f. Qualité de ce qui est irritable. L'irritabilité des nerfs, du caractère. L'*irritabilité*, qui ne s'émeut que pour elle-même, diffère essentiellement de la sensibilité que touchent les maux d'autrui. (Boiste.) La force par laquelle les fruits de la balsamine éclatent, ou les étamines de la pariétaire, du kalmia, etc., se débandent, n'est pas l'*irritabilité.* Ces phénomènes sont dus à l'élasticité; ils ne se répètent point. Ceux qui sont l'effet de l'*irritabilité* peuvent se répéter. (Massey.) Siége de l'*irritabilité* et de la sensibilité, c'est du système nerveux que partent les mouvements, c'est à lui qu'aboutissent toutes les impressions. (Rostan.)

IRRITABLE. adj. des 2 g. Qui peut être irrité. Nerf irritable. Muscles irritables. Tempérament irritable.

— Physiol. Qui est doué d'irritabilité. Personnes irritables. Humeur irritable. Les femmes nerveuses son très-irritables. On n'est jamais plus *irritable* que lorsqu'on se sent coupable. (Trad. de Edgeworth.) L'homme *irritable* s'enflamme au moindre mot, à la moindre opposition. (Le Sage.) Parmi les écrivains modernes, J.-J. Rousseau, et parmi nos orateurs parlementaires, Casimir Périer étaient très-*irritables*. (Id.)

— Bot. Qui se contracte et exécute divers mouvements par suite de l'acte même de la végétation ou par le contact de certains stimulants. Ces effets sont très-marqués dans les feuilles de la sensitive, dans les étamines des berbéris ou épines-vinettes. Les étamines des épines-vinettes sont si *irritables*, qu'il suffit de toucher leur filet avec une épingle pour les faire retourner contre leur pistil. (Bosc.)

— Syn. comp. IRRITABLE. IRASCIBLE. L'homme *irritable* éprouve une affection vive sans doute, mais vague, involontaire, sans profondeur comme sans durée; l'homme *irascible* conçoit un sentiment ayant un objet bien déterminé, capable de dissimulation, de concentration, de durée et tenant moins au tempérament, à l'organisation physique qu'au fond même du caractère. *Irritable* a plus de rapport à la cause provocatrice et à l'état où elle met le sujet; *irascible* en a davantage à l'état où se met le sujet et à la réaction qu'il médite et prépare.

IRRITAMENT. s. m. Ce qui excite, irrite. ‖ Aiguillon. Vieux mot renouvelé par Balzac.

IRRITANT. part. prés. invar. du v. Irriter. Des spectacles immoraux irritant les passions humaines.

IRRITANT, ANTE. adj. (rad. *irriter*). Médec. Qui détermine une irritation. Les médicaments *irritants* sont d'un grand secours pour le thérapeutiste. (J. Cloq.) Par le sel *irritant* la soif est allumée. (Boil.)

— En ce sens il se prend substantiv. au masculin, et l'on dit Un *irritant* pour un Médicament irritant, une substance irritante. Des irritants. La moutarde, les cantharides, l'arsenic sont des *irritants* énergiques. (Rat.) Les *irritants* sont la base de la médecine révulsive, qui cherche à déplacer une irritation per la production d'une irritation artificielle. (Id.)

— *Irritants mécaniques.* Les coupures, les piqûres, les tractions, l'étincelle électrique, etc. ‖ *Irritants chimiques.* Les alcalis, les acides, les dissolutions métalliques, etc. ‖ *Irritants spécifiques.* Ceux dont le mode d'action est particulier sans être rapporté ni à l'une ni à l'autre ...

— Fig. Il y a des lectures *irritantes* et des lectures adoucissantes. (Boiste.) Ses refus *irritants* et ses coquetteries. (Del.)

IRRITANT, ANTE. adj. (du lat. *irritus*, inutil). Jurispr. Qui annule, qui casse un acte. Condition irritante. Clause irritante. Décret irritant. Une condition irritante est une condition tellement essentielle à la validité d'un acte, que l'acte serait nul si elle n'était pas remplie.

IRRITATIF, IVE. adj. Qui a la faculté d'irriter. Dans les chances variées des gouvernements modernes, où le sang est devenu bouillant, pour ainsi parler, les anévrysmes du cœur, une diathèse *irritative* succéda, depuis la fin du XVIIIᵉ siècle, en Europe, à la constitution lymphatique et catarrhale qu'on ne cessait d'accuser auparavant (Virey).

IRRITATION. s. f. (pr. *ir-ri-ta-ci-on*). Action d'irriter ; action de ce qui irrite, et résultat de cette action.

— Fig. Fait ou état d'une personne exaspérée, émue par certaines contrariétés qui ont mis en feu tout son être et tiennent en éveil toutes les forces de son âme. Etre dans un état d'irritation. Calmer l'irrition des esprits. Grande irritation. Ce qui le démontre, c'est surtout le déploiement subit de ces *irritations* aiguës durant les tourmentes révolutionnaires. (Virey.) L'*irritation* est souvent pour le poète une condition de succès. (Le Sage.)

— Augmentation de l'action organique des tissus. L'irritation trouble, dérange, affaiblit la fonction du tissu qu'elle occupe, et peut offrir des degrés très-divers d'inflammation suivant la puissance des causes et aussi suivant l'irritabilité des tissus. ‖ *Irritation inflammatoire* ou *inflammation.* Celle où le sang est appelé dans les tissus plus abondamment que les autres fluides. ‖ *Irritation nutritive.* Celle dans laquelle l'animitation est exagérée. ‖ *Irritation nerveuse* ou *névrose.* Celle qui a lieu sans appel de fluides. ‖ *Irritation sécrétoire.* Celle qui s'annonce par une augmentation notable des produits sécrétés. ‖ *Irritations sympathiques.* Celles qui surgissent de causes appliquées sur un point éloigné.

— Philos. Certaine stimulation, condition nécessaire pour la production des phénomènes de conscience, principalement des phénomènes sensibles. ‖ Agitation de l'âme, sorte d'effervescence à la suite et en raison d'impressions reçues. Faute d'*irritation*, notre âme n'agirait point, quoique active. (Le Sage.)

IRRITÉ, ÉE. part. pass. du v. Irriter. S'empl. adjectiv. Nerf irrité. Personne irritée. Appétit irrité. L'amant *irrité* se ment à lui-même. (Trad. de Syrus.)

— *Irrité contre.* On trouve grâce devant le Seigneur; et lorsque Dieu était le plus *irrité* contre le monde, il en devint le réconciliateur. (Le Maistre de Sacy.) De là on découvrait la mer, quelquefois claire et unie comme une glace, quelquefois follement *irritée* contre les rochers. (Fén.)

— *Irrité de.* Dagobert, *irrité* de cette distinction, marcha contre eux. (Anquetil.)

Bientôt tous les Romains, de leur honte *irrités*,
Viendront ici sur vous fondre de tous côtés. (Racine.)

— *Irrité par.* Cette Égyptienne *irritée* par ce refus changea son affection en une haine pleine de rage. (Le Maistre de Sacy.)

— Fig. et poét. Dans le sens de Courroucé. Se dit en parlant des choses inanimées, comme la mer, les flots, les vagues, etc. Les échos de ces rochers répètent dans les airs les rumeurs confuses de la tempête, et les bruits rauques de la mer *irritée*, que l'on aperçoit au loin. (B. de St-P.) Souvent, au milieu de la tempête, on le voyait s'élancer dans une barque, et se livrer aux flots *irrités* de l'Elbe. (A. Martin.)

Enfants de l'Helvétie, achevez votre ouvrage,
Déjà livrant Gesler à l'abîme *irrité*,
La vengeance de Tell crie au sein de l'orage :
Liberté ! liberté ! (Mᵐᵉ Tastu.)

IRRITER. v. a. 1ʳᵉ conj. (du lat. *irritare*, mettre en colère, rad. *ira*, colère, courroux). Mettre en colère. Irriter quelqu'un. Mes attentions l'*irritent*, ma froide tristesse l'aigrit. (J.-J. Rouss.)

Je vois que l'injustice en secret vous *irrite*,
Que vous avez encor le cœur israélite. (Racine.)

— *Irriter contre.* Les Tyriens, par leur fierté, avaient *irrité* contre eux le grand roi Sésostris, qui régnait en Égypte, et qui avait conquis tant de royaumes. (Fén.)

Mais, hélas, ma douleur même
Les *irrite* contre moi. (Lefranc.)

— Aigrir, exciter, accroître, augmenter. Irriter l'appétit. Parle-moi plus clairement, tu *irrites* l'envie que j'ai d'apprendre ce que tu fais. (Le Sage.) C'est une passion que le regret de la patrie, et qui devient violente quand la distance, la nouveauté des lieux, des craintes fondées sur la possibilité du retour, viennent l'*irriter* encore. (Thiers.) Je savais que les grands combats ne font qu'*irriter* les grandes passions. (J.-J. Rouss.) La gêne continuelle dans laquelle vous tenez vos élèves *irrite* leur vivacité. (Id.) Ce qui *irrite* la douleur en un temps, l'adoucit dans un autre. (Fén.) Les moindres retardements *irritaient* son naturel ardent. (Id.) Les persécutions ne peuvent qu'*irriter* le mal. (Volt.) L'or *irrite* la soif de l'or, et ne l'étanche pas. (Trad. de P. Syrus.) La persécution *irrite* les esprits. (Catherine.) Les grandeurs *irritent* les passions plus qu'elles ne peuvent les contenter. (Fén.) Ah! madame, est-ce à vous d'*irriter* mes en- ...

. . . . . Toujours *irritant* vos douleurs,
Croirez-vous ne plus voir que des sujets de pleurs ? (Racine.)

Voudrait-il insulter à la crainte publique,
Et que le chef des Grecs, *irritant* les destins,
Préparât d'un hymen la pompe et les festins ! (Id.)

Les stériles efforts *irritent* sa blessure,
Et partout, à travers mille arbustes sanglants,
Il emporte le trait qui tremble dans ses flancs
(Baour-Lormian.)

— Donner plus de vivacité, de piquant.

Je la voyais tantôt devant une toilette,
D'une mouche assassine *irriter* ses attraits. (Regnard.)

— Propr. et fig. Causer l'irritation de. Le machiavélisme *irrite* le peuple, pour avoir le prétexte de pouvoir l'enchaîner. (Boiste.)

— *Irriter quelqu'un.* Signifie aussi Augmenter sa colère. Au lieu de l'apaiser, vous l'irritez.

— Se dit aussi des choses personnifiées.

N'allez point dans ses bras *irriter* la victoire. (Rac.)

Ce vers est digne des chefs-d'œuvre de Racine : *irriter la victoire* est une figure aussi juste qu'elle est neuve et hardie. (Geoffroy.)

— Pathol. Déterminer la douleur, la tension d'un organe dans un tissu quelconque. Certaines orties irritent la peau. Irriter une membrane. Irriter la membrane pituitaire. Irriter les nerfs. Cela m'irrite les nerfs, ou absol. Cela m'irrite.

— Neutral. Les acides irritent. Les chagrins irritent.

— S'IRRITER. v. pron. Se courroucer, se fâcher, s'emporter. Réprimez votre colère, et contenez votre indignation, de peur qu'en vous *irritant* contre le méchant vous ne fassiez le mal comme lui. (La Harpe.) Je ne connais plus de plaisir qui vaille la peine qu'on s'*irrite*. (Boiste.)

Comme un enfant l'Amour s'*irrite*,
Et pleure de être *irrité*. (Florian.)

— Fig. La mer s'irrite. Les flots, les vagues écumantes s'irritent.

— Être irrité, augmenté, aigri. La soif des désirs s'*irrite* à mesure qu'on les satisfait. (Guichardin.)

— *S'irriter contre.* Un roi s'*irrite* contre la loi qui le gêne, le peuple contre celle qui l'asservit. (Turgot.)

— *S'irriter de.* Mon imagination s'*irritant* de l'obstacle, s'empara de toute mon existence. (B. Constant.)

IRROGATION, s. f. (pr. *ir-ro-ga-ci-on*). Ant. rom. Action de prononcer une peine contre un citoyen. Irrogation d'une peine.

IRRORATEUR. s. m. Instrument qui n'est autre chose que la fontaine de compression appropriée à parfumer les appartements, et qui a été inventé par Brillat-Savarin.

IRRORATION. s. f. (pr. *ir-ro-ra-ci-on ;* du lat. *irroratus*, humide de rosée, fait de *irroro*, j'arrose, qui vient lui-même de *ros*, *roris*, rosée). Action d'arroser, d'exposer à la rosée, ou à un arrosement quelconque. Bain par irroration. C'est alors que je vis avec un plaisir inexprimable les têtes les plus savantes de la capitale se courber sous mon *irroration*, et je me pâmais d'aise en remarquant que les plus mouillés étaient aussi les plus heureux. (Brill-Savar.)

— Art divin. Pratique superstitieuse par laquelle on prétendait guérir une maladie.

IRROUILLÉ, ÉE. adj. Qui n'est point rouillé. Fer irrouillé. Métal irrouillé.

IRROYAL, ALE. Qui n'a point le caractère royal. Roi irroyal.

IRROYALEMENT. adv. D'une manière irroyale. Parler, se conduire irroyalement.

IRRUINÉ, ÉE. Qui n'est pas réduit en ruine. Tour irruinée. Château irruiné.

— Qui n'est pas ruiné. Banquier irruiné.

IRRUPTION. s. f. (pr. *ir-rup-ci-on ;* du lat. *irruptio ;* fait de *irrumpo*, j'entre brusquement). Entrée brusque et soudaine. Faire une irruption. Sanglante, terrible, vive irruption. Irruption violente, soudaine. Se dit particulièrement des ennemis qui ravagent un pays. Les *irruptions* des hordes du Nord avaient éteint les sciences et renversé la civilisation dans l'épaisse nuit de la barbarie. (Virey.)

— Débordement des eaux, envahissement de la mer, d'un fleuve sur terre. Les irruptions de l'Océan, de la mer. L'irruption des eaux. La plus grande *irruption* de l'Océan dans les terres est celle qui a produit la Méditerranée. (Buff.)

— Fig. L'esprit d'égalité a fait *irruption* dans toutes les classes inférieures. (Virey.) Il y eut comme une *irruption* du monde contemporain dans le moyen âge; les avocats eux-mêmes furent obligés d'apprendre l'histoire. (Bazin.)

IRSKER. s. m. Ornith. Oiseau du Groënland, désigné comme un petit oiseau chanteur.

IRTIOLE. s. f. Espèce de vigne.

IRUS. s. m. Conchyl. Petite coupe générique avec les espèces de coquilles bivalves.

IRUSCULE. s. f. Bot. Nom pyrénéen de l'euphorbe characias.

IRYA ou **IRYAGHAS.** s. f. Bot. Noix muscade de Ceylan, qui est petite et tout à fait inodore.

IS. terminaison. Quoique le *s* soit sonore dans les noms propres, *Adonis*, *Cypris*, *Iris*, *Themis*, *Itis*, et dans *lis*, ces mots riment avec ceux en *is* où cette consonne est muette, comme dans *coloris*, *lambris*, *amis*, *Paris*, ... Mais il serait bon d'avoir soin que le mot qui suit cette rime et qui commence le vers suivant eût une voyelle pour initiale, ce qui forcerait la lettre *s* à devenir sonore dans la prononciation.

Un jour que de Glycère accusant le mépris,
Il exhalait sa plainte au temple de Cypris. (Rousseau.)

On se plaint du malheur de vos Troyens chéris,
Est-ce moi qui l'ai fait ou bien votre Pâris ? (Des.)

— *Is* rime aussi avec les mots en *its*, *iz*, *is*, comme *profits*, *prix*, *ris*.

ISAAC. (en hébreu *itshhak*, dér. de *tsahhak*, rire). Fils d'Abraham et de Sarah, naquit vers l'an 2266 av. J.-C ; fut sauvé par un miracle au moment où son père allait l'immoler pour obéir à Dieu ; épousa Rébecca, dont il eut Esaü et Jacob, et mourut aveugle à l'âge de cent quatre-vingts ans. ‖ ISAAC COMNÈNE. Empereur grec, fils d'un préfet de l'Orient, abdiqua en 1059, et mourut dans un monastère en 1061. ‖ ISAAC L'ANGE. Empereur grec, fut porté au trône en 1185 par le peuple, au moment où Andronic le faisait conduire au supplice; mourut en 1204, à l'âge de cinquante ans.

ISABEAU DE BAVIÈRE. V. ISABELLE.

ISABELLE. adj. f. (d'*Isabelle* d'Autriche). Qui est d'un jaune clair. Couleur isabelle.

— Se dit aussi en parlant du poil de certains animaux et en particulier du cheval. Cheval isabelle. ‖ s. m. *Un isabelle*, pour Un cheval isabelle. Isabelle clair, foncé. Isabelle brillant. Monter un isabelle. Aller sur un isabelle.

— Conchyl. Nom vulgaire d'une coquille du genre porcelaine, ayant une couleur isabelle.

— Entom. Nom d'une espèce de petite demoiselle du genre agrion.

— Ichthyol. Nom du squale de l'océan pacifique.

— Ornith. Oiseau qui a du rapport avec la gorge-bleue.

ISABELLE (Sainte). Sœur de saint Louis, roi de France, fonda le monastère de Longchamp, près de Paris, en 1260, et mourut en 1271 ; elle est fêtée le 22 février. ‖ ISABELLE D'AUTRICHE. Fille de Philippe II, roi d'Espagne, et d'Elisabeth de France, épousa Albert, fils de Maximilien II (1598). Elle accompagna son époux dans ses guerres contre les Hollandais. Se trouvant au siége d'Ostende, elle jura de ne changer de linge qu'après la prise de cette place ; Ostende ayant résisté près de trois ans, le linge qu'elle portait était devenu d'une couleur fauve, à laquelle on donna le nom d'Isabelle. Elle mourut en 1633. ‖ ISABELLE DE CASTILLE. Reine d'Espagne, sœur de Henri IV, roi de Castille, née en 1450, épousa en 1469 Ferdinand V, roi d'Aragon, monta sur le trône après la mort d'Henri IV, et mourut de douleur en 1504. ‖ ISABELLE DE BAVIÈRE OU ISABEAU DE BAVIÈRE. Reine de France, fille d'un duc de Bavière, épousa en 1385 Charles VI, roi de France, mourut universellement méprisée en 1435. ‖ ISABELLE DE FRANCE. Reine d'Angleterre, fille de Philippe le Bel, épousa en 1308 Edouard II, roi d'Angleterre, fut reléguée dans une prison par son fils, et y mourut au bout de vingt-huit ans.

ISACHNE. s. f. (du lat. *isachne*). Bot. Genre de plantes monocotylédones, famille des graminées, ayant des fleurs glumacées. Isachne austral. Isachne meneri.

ISADELPHE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἴσος, égal ; ἀδελφός, frère). Bot. Qui a des étamines diadelphes, de manière à former deux paquets égaux. Drépanocarpe isadelphe.

ISAGOGÉ. s. f. (ét. gr., ἴσος, égal ; ἀγωγή, action de conduire). Philol. Introduction. ‖ *Isagogé de Porphyre.* Interprétation des écrits logiques d'Aristote et spécialement de l'Organon et des Catégorèmes.

ISAGOGIE. s. f. Philol. Ce qui est expliqué dans l'Isagogé. Isagogie de Porphyre.

ISAÏE. Fils d'Amos et neveu d'Amasias, roi de Juda, fut le premier des quatre grands prophètes, fut mis à mort et scié en deux, sous le règne de l'impie Manassé, vers l'an 694 av. J.-C.

ISAIRE. s. f. Bot. Genre de champignons comprenant de très-petites espèces molles, qui ont l'aspect de tissus et sont recouverts d'une poussière farineuse. Ces champignons croissent sur les feuilles mortes, les branches et les bois pourris, sur les racines des mousses, et même sur les chrysalides mortes. Isaire épaisse, épiphylle, à pied velu.

ISANE. s. m. Ornith. Oiseau qui tient de l'étourneau et de la pie.

ISANTHE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἴσος, égal ; ἄνθος, fleur). Bot. Dont les téguments des fleurs sont semblables.

— ISANTHE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, famille des labiées. Isanthe à fleurs bleues.

ISANTHÈRE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἴσος, égal ; ἀνθηρός, fleuri). Bot. Qui a des anthères semblables ou égales. Fleur isanthère. Plante isanthère.

ISARD. s. m. Mamm. Nom du chamois des Pyrénées : il fournit un excellent cuir.

ISARIÉ. adj. Bot. Qui ressemble à l'isaire. ‖ ISARIÉES. s. f. pl. Section de la tribu des mucédinées, ayant pour type le genre isaire. ‖ On dit aussi Une isaire.

ISATIDE. s. f. (en lat. *isatis ;* fait du gr. ἰσάτις, pastel). Bot. Plante de l'indigo dont on retire une couleur bleue comme celle du pastel.

ISATIDÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une isatide. ‖ ISATIDÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des crucifères, ayant pour type le genre isatide.

ISATINE. s. f. (du lat. *isatis*, pastel). Chim. Indigo pur.

ISATINIQUE. adj. des 2 g. (rad. *isatine*). Chim. Se dit d'un acide composé d'isatine et d'hydrogène. Acide isatinique.

ISATIQUE. adj. des 2 g. (rad. *isatide*). Chim. V. ISATINIQUE.

ISAURE (Clémence). Dame illustre et riche de Toulouse, institua vers l'an 1490 les jeux floraux à Toulouse, et laissa à la ville des revenus considérables pour fournir aux frais des concours de poésie.

ISAURE. s. f. Bot. Genre de dicotylédones, de la famille des apocynées. L'isaure de Madagascar est d'un aspect très-agréable par le nombre de ses fleurs.

ISAURE. adj. des 2 g. ou **ISAURIEN, IENNE.** adj. Géogr. anc. Peuple de l'Asie-Mineure, dans les montagnes voisines de la Pamphylie. || On dit aussi un Isaurien ou un Isaure.

ISAURIQUE. s. m. Hist. Tribut que payaient les empereurs grecs aux Isauriens pour empêcher l'incursion de ces peuples sur le territoire de l'empire.

ISBOSETH. Fils de Saül, disputa le trône à David à la mort de Saül (1040). Régna pendant sept ans sur onze tribus d'Israël.

ISCARIOTE. s. m. Surnom donné à Judas après qu'il eut trahi Jésus.

— adj. Judas Iscariote.

— Fig. Celui qui trahit. Il y a un Iscariote dans cette société.

ISCARIOTH. Géogr. Village de Judée, à l'E. de Samarie, fut la patrie de l'apôtre Judas, dit Iscariote.

ISCARIOTISME. s. m. Doctrine des iscariotistes.

ISCARIOTISTE. s. m. Hist. relig. Sectaire qui vénérait, comme patrons, des auteurs du mal sur la terre, tels que Judas Iscariote, Caïn.

ISCHÈME. s. f. Bot. Genre de monocotylédones à fleurs glumacées, famille des graminées. Ischème mutique. Ischème barbue, hispide. Ischème fausse mélique.

ISCHÉMIE. s. f. Pathol. Rétention, suppression d'un flux de sang habituel.

ISCHÉNIES. s. f. pl. Ant. gr. Fête célébrée à Olympie en l'honneur d'Ischénus.

ISCHÉNUS. Temps hér. Fils d'un géant et petit-fils de Mercure et d'Hiéréa.

ISCHIADELPHE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἰσχίον, ischion; ἀδελφός, frère). Zool. Dont le corps est accouplé et soudé par les bassins. Monstres ischiadelphes. || On dit aussi substant. Un ischiadelphe.

ISCHIADELPHIE. s. f. Zool. Monstruosité produite par deux fœtus soudés à la hauteur du bassin.

ISCHIADELPHIQUE. adj. des 2 g. Zool. Qui présente les caractères de l'ischiadelphie.

ISCHIADIQUE. adj. des 2 g. Pathol. V. ISCHIATIQUE.

ISCHIAGRE ou **ISCHIAGRIE.** s. f. (ét. gr., ἰσχίον, hanche; ἄγρα, proie). Pathol. Affection goutteuse de la hanche. || Névralgie fémoro-poplitée.

ISCHIAL, ALE. adj. (du lat. *ischialis*, fait du fr. *ischion*). Anat. Qui a rapport à l'ischion.

ISCHIALGIE. s. f. Pathol. Syn. de Ischiagrie.

ISCHIAQUE. adj. des 2 g. Anat. Synonyme d'Ischiatique.

ISCHIATIQUE ou **ISCHIADIQUE.** adj. des 2 g. Anat. Qui a rapport à l'ischion. Échancrures ischiatiques. Artère ischiatique. Épine ischiatique. || On dit aussi substantiv. *l'ischiatique* pour la partie ischiatique.

ISCHIATOCÈLE. s. f. Pathol. V. ISCHIOCÈLE.

ISCHIDROSE. s. f. Médec. Suppression de la sueur.

ISCHIO. adj. (pr. *iss-ki-o*). Mot dérivé du gr. ἰσχίον, hanche, et qui entre dans la formation des mots composés suivants.

— ISCHIO-ANAL. adj. et s. m. Anat. Se dit du Muscle releveur de l'anus chez le cheval.

— ISCHIO-CAVERNEUX. adj. et s. m. Anat. Qui appartient à l'ischion et aux corps caverneux.

— ISCHIO-CLITORIDIEN. adj. et s. m. Anat. Chez la femme, syn. d'ischio-caverneux.

— ISCHIO-CLITORIEN, IENNE. adj. Anat. Qui appartient à l'ischion et au clitoris.

— ISCHIO-COCCYGIEN. adj. et s. m. Anat. Qui appartient à l'ischion et au coccyx.

— ISCHIO-CRÉTI-TIBIAL. adj. et s. m. Anat. Qui s'insère à la tubérosité de l'ischion et de la crête du tibia.

— ISCHIO-FÉMORAL. adj. et s. m. Anat. Qui appartient à l'ischion et au fémur.

— ISCHIO-FÉMORO-PÉRONIEN. adj. et s. m. Qui s'attache à la tubérosité de l'ischion, à la ligne âpre du fémur et à la crête du péroné.

— ISCHIO-PÉNIEN, ENNE. adj. Anat. Qui a rapport à l'artère honteuse interne.

— ISCHIO-PÉRINÉAL. adj. et s. m. Anat. Qui a rapport à la tubérosité de l'ischion et au périnée.

dit d'un des muscles de la cuisse.

— ISCHIO-POPLITI-TIBIAL. adj. et s. m. Anat. Qui a rapport à l'ischion, à la tubérosité interne du tibia et à la région poplitée.

— ISCHIO-PRÉTIBIAL. adj. et s. m. Anat. Qui a rapport à la tubérosité de l'ischion et à la tubérosité interne du tibia.

— ISCHIO-PROSTATIQUE. adj. et s. m. Anat. Qui a rapport au périnée et à la prostate.

— ISCHIO-PUBI-FÉMORAL. adj. et s. m. Anat. Synonyme de Muscle grand adducteur de la cuisse.

— ISCHIO-PUBI-PROSTATIQUE. adj. et s. m. Anat. Syn. de Muscle transverse du périnée.

— ISCHIO-SOUS-CLITORIDIEN. adj. et s. m. Anat. Se dit d'un muscle du clitoris.

— ISCHIO-SOUS-CLITORIEN. adj. et s. m. Anat. Qui a rapport à l'ischion et à la partie inférieure du clitoris.

— ISCHIO-SOUS-PÉNIEN. adj. et s. m. Anat. Se dit d'un muscle du périnée chez le cheval.

— ISCHIO-SOUS-TROCHANTÉRIEN. adj. et s. m. Anat. Qui a rapport à l'ischion et à la partie postérieure du trochanter.

— ISCHIO-SPINI-TROCHANTÉRIEN. adj. et s. m. Anat. Syn. de Muscles jumeaux de la cuisse.

— ISCHIO-TIBIAL. adj. et s. m. Anat. Se dit du muscle de la cuisse du cheval.

— ISCHIO-TROCHANTÉRIEN, ENNE. adj. et s. m. Anat. Qui a rapport à l'ischion et au trochanter.

— ISCHIO-URÉTRAL. adj. et s. m. Anat. Syn. d'Ischio-caverneux.

ISCHIOCÈLE ou **ISCHIOTOCÈLE.** s. f. (ét. gr., ἰσχίον, hanche; κήλη, tumeur). Pathol. Hernie ischiatique.

ISCHION. s. m. (pr. *iss-ki-on*; du gr. ἰσχίον, la hanche). Anat. Partie inférieure des trois pièces qui composent l'os coxal dans le fœtus et les jeunes sujets. || Région inférieure du même os chez l'adulte.

— Entom. Pièce située de chaque côté du métathorax des insectes.

ISCHIOPAGE. s. m. Anat. Monstre qui consiste en deux individus réunis par la région hypogastrique.

ISCHIOPAGÉE. s. f. (ét. gr., ἰσχίον, ischion; πηγίς, de πῆγμα, réunion). Anat. Réunion de deux corps par l'hypogastre.

ISCHIOPAGIQUE. adj. des 2 g. Anat. Qui possède les caractères de l'ischiopagie.

ISCHNOCÈLE. adj. des 2 g. (pr. *iss-kno-cè-le*; ét. gr., ἰσχνός, grêle; κήλη, tumeur). Qui a des pinces ou des bras minces et longs.

ISCHNOPHONIE. s. f. (pr. *iss-kno-fo-ni*; ét. gr., ἰσχνός, grêle; φωνή, voix). Pathol. Gracilité de la voix.

ISCHNOTE, ISCHNOTIE. s. f. (pr. *iss-kno-te*; du gr. ἰσχνός, grêle). Pathol. Maigreur.

ISCHOBLENNIE. s. f. (pr. *iss-ko-blè-nn-ni*; ét. gr., ἴσχω, je retiens; βλέννα, morve). Médec. Suppression d'un écoulement muqueux.

ISCHOCOÏLIE. s. f. (pr. *iss-ko-ko-ï-li*; ét. gr., ἴσχω, je retiens; κοιλία, les intestins). Méd. Rétention des matières alvines.

ISCHOLOCHIE. s. f. (pr. *iss-ko-lo-ki*; ét. gr., ἴσχω, je retiens; λοχεία, lochies). Médec. Suppression des lochies.

ISCHOMÉNIE. s. f. (pr. *iss-ho-mé-ni*; du gr. ἴσχω, je retiens). Médec. Suppression des menstrues.

ISCHOPYOSIE. s. f. (pr. *iss-ko-pi-io-zi*; ét. gr., ἴσχω, je retiens; πύωσις, pyosie). Médec. Suppression d'une excrétion purulente habituelle.

ISCHURÉTIQUE. adj. des 2 g. Pathol. Qui est propre à combattre les accidents de l'ischurie. Remèdes, médicaments ischurétiques.

ISCHURIE. s. f. (pr. *iss-ku-rie*; ét. gr., ἴσχω, je retiens; οὖρον, urine). Pathol. Rétention d'urine complète, impossibilité d'uriner.

ISÉE. Orateur grec, né à Chalcis, en Eubée, disciple de Lysias et d'Isocrate, et maître de Démosthène. Mort vers l'an 355 av. J.-C.

ISÉE ou **ISÉUM.** s. m. Ant. Temple, simulacre d'Isis.

ISÉLASTIQUES. adj. et s. m. pl. Ant. gr. Se dit des Grands jeux athlétiques de la Grèce, et ceux qui furent institués plus tard dans l'empire romain par Trajan. Jeux isélastiques.

ISENBOURG (Comté d'). Géogr. Petite principauté médiatisée de l'Allemagne, dont une partie est située dans le grand duché de Hesse-Darmstadt; 48,000 hab.

ISÈRE. Géogr. Rivière de France, naît au pied du mont Iseran, dans le Piémont, et arrose le département de l'Isère.

ISÈRE (Dép. de l'). Département de France, situé à la frontière, à l'E., borné au N. par le dép. de l'Ain, à l'E. par le Piémont et les Hautes-Alpes, au S.-E. par ce dernier dép., au S.-O. par celui de la Drôme, et à l'O. par celui du Rhône, a pour chef-lieu Grenoble. Ce département est montagneux et couvert de forêts abondantes en gibier; il comprend 4 arr., 45 cant., 555 communes; 573,645 hab.

ISÉRINE. s. f. (du nom de la rivière d'*Iser* (Silésie), parce qu'elle se trouve dans le sable de cette rivière). Minér. Minerai de fer nommé aussi Fer titané menakanite.

à fleurs monopétalées, complètes, famille des rubiacées, contenant plusieurs espèces: l'isertie à fleurs rouges, et l'isertie parviflore.

ISERTIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à l'isertie. || ISERTIÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des rubiacées, ayant pour type le genre isertie.

ISFENDIER. Myth. mahom. L'ange gardien de la chasteté des femmes.

ISHI. s. m. Relat. Nom donné par les habitants de l'île de Formose à l'Être suprême.

ISIAQUE. s. m. (rad. *Isis*). Prêtre d'Isis.

— adj. des 2 g. Qui appartient, qui a rapport à Isis. Siste isiaque. Culte isiaque. || *Table isiaque*. Table de cuivre sur laquelle sont représentés la figure et les mystères d'Isis, ainsi que la plupart des divinités égyptiennes, chacune avec ses attributs distinctifs.

ISIASLAV. Nom de trois princes qui ont régné en Russie.

ISIDE. s. f. Zooph. Genre de polypes divisés en deux sections, dont l'une comprend les espèces ayant l'écorce très-mince, et l'autre l'écorce fort épaisse et très-peu adhérente. Isis orangée, écarlate, ochracée, textiforme, encrinide. Iside allongée, grêle, queue de cheval.

ISIDÉ, ÉE. adj. Zooph. Qui ressemble à une iside. || ISIDÉES. s. f. pl. Famille de polypiers corticifères, ayant pour type le genre iside. || On dit aussi Une isidée.

ISIDIUM. s. m. Bot. Genre de lichens comprenant un petit nombre d'espèces crustacées formées de très-petits rameaux extrêmement serrés par le bas. Isidium corallin, ou stalactite tuberculeux. Isidium indistinct.

ISIDORE DE SÉVILLE (Saint). Fils d'un gouverneur de Carthagène, fut fait évêque de Séville en 601, et mourut en 636. || Fut nommé aussi *Isidore de Cordoue*, parce qu'on le supposait évêque de cette ville.

ISIES ou **ISIENNES.** s. f. pl. Ant. Fête d'Isis, célébrée en Grèce.

ISIGNY. Géogr. Ch.-l. de cant., arrond. de Bayeux (Calvados); 2,370 hab. Renommé par son beurre. || Ch.-l. de cant., arrond. de Mortain (Manche); 400 hab.

ISIS. Myth. égypt. Une des divinités principales des Égyptiens, sœur et femme d'Osiris.

ISLAM. s. m. (de l'ar. *islam*, fait du v. *aslama*, se résigner et se soumettre à Dieu). Hist. mahom. Nom propre de la religion de Mahomet. Les Turcs se déclarèrent les champions de l'*islam*, et voulurent reprendre la propagande armée des Arabes, dont le rôle était achevé. (A.-Martin.)

ISLAMIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient, qui a rapport à l'islamisme. C'est l'application du système conservateur à l'élément *islamique*. (Courr. franç.)

ISLAMISME. s. m. (rad. *islam*). Hist. relig. Syn. de Mahométisme. Nom propre de la religion mahométane, culte qui compte aujourd'hui environ cent millions de prosélytes, et dont les principes rappellent sans cesse l'obéissance passive due à Dieu et à son lieutenant sur la terre, au khalife. Les commencements de l'*islamisme* forment une épopée magnifique, illustrée par tout ce que l'élan populaire et religieux a de plus hardi. (A.-Martin.) La prière qui rappelle l'homme chaque jour à lui-même et aux devoirs de la morale, enfin la conservation de l'usage de la circoncision, qui paraît indispensable dans l'Orient, sous plusieurs rapports, ne sont pas seulement des pratiques de dévotion pour l'*islamisme*, et sont des rites hygiéniques nécessaires. (Virey.) Enfants d'Ismaël, combattez avec valeur les incrédules et les impies; combattez-les jusqu'à la victoire, jusqu'à ce qu'ils embrassent l'*islamisme*, ou qu'ils vous payent un tribut. (Florian.)

— Étendue, masse de contrées soumises à la loi de Mahomet. On dit *l'islamisme* dans le même sens que l'on dit *la chrétienté*.

ISLANDAIS, AISE. adj. et s. Géogr. Habitant de l'Islande. Les *Islandais* s'adonnaient à la chasse des oiseaux pour profiter surtout des plumes et du duvet. (De la Roq.) || Qui appartient à l'Islande ou à ses habitants.

— s. m. Linguist. Langue parlée en Islande. || Idiome qu'on a parlé en Islande depuis l'époque de la colonisation de cette île jusqu'à nos jours. L'islandais ou le norvégien est une langue sœur de l'idiome danois et de l'idiome suédois; car ces trois idiomes proviennent tous d'une souche commune, qui est la langue scandinave, laquelle dérive de l'ancienne langue gothique. L'islandais se rattache, par l'intermédiaire du gothique, à cette grande famille de langues désignée sous le nom de langues *indo-germaniques*.

ISLANDE. Géogr. Grande île dépendante du Danemark, située dans l'Océan Atlantique, à 60 milles géogr. à l'est de la partie habitée du Groenland, à 78 milles au N.-O. des îles Færoër, entre le 63° 23' et le 66° 33' de latitude septentrionale, et entre le 26° 51' et le 15° 40' de longitude ouest du méridien de Paris.

— Cette île est parsemée en grande partie de rochers nus, de forme bizarre et pour la plupart volcaniques; les uns sont couverts de glaces et de neiges perpétuelles; il en est d'autres, le long des côtes, qui offrent des portions de terrain de quelques milles d'étendue produisant une belle verdure. C'est dans les vallées formées par

leurs pieds, que ses habitants ont en général établi leur résidence.

— Les nombreuses montagnes de l'Islande recèlent de l'argent, du cuivre, du fer et du plomb, dont le manque de bois empêche d'utiliser le minerai. On y trouve aussi de la pierre à chaux et à plâtre, et plusieurs espèces de marbre, ainsi que différentes sortes d'argile. Le district de Nordland a des meulières. Mais c'est principalement du soufre, soit natif, soit mêlé, que l'Islande possède d'immenses quantités.

— Des rivières généralement rapides arrosent les différentes parties de l'Islande; les plus considérables, parmi lesquelles on trouve le Laxaa, le Laxaraa, le Skalfunda Fliot, n'ont guère qu'une longueur de 12 milles. Cette île a aussi beaucoup de lacs d'eau douce presque tous également poissonneux. Elle est coupée dans tous les sens par une multitude de golfes qui, s'enfonçant très-avant dans les terres, portent comme en Danemark et en Norvége le nom de *fiord*, sont souvent parsemés d'îles et fournissent des abris sûrs aux navigateurs.

— Sa superficie est évaluée à 1,800 milles carrés, par les uns, tandis que d'autres la restreignent à 1,445 milles et même à 1,400.

— Le manque de forêts et de bois de construction est ce qu'il y a de plus pénible pour les habitants. Pour se garantir du froid, les Islandais ont recours à la tourbe, au fumier de vache desséché, aux arêtes de poissons, etc. Les arbres que les glaces flottantes portent sur les côtes d'Islande, et le bois de construction que pousse le vent du nord servent non-seulement au chauffage, mais aussi à la construction des navires et des cabanes.

— Les Islandais s'adonnaient autrefois à la culture des céréales, mais les bouleversements arrivés dans l'île les forcèrent d'y renoncer. La pomme de terre supplée en partie au manque de céréales. On emploie aussi pour faire du pain des os de poissons et de la viande séchés et pulvérisés. La mousse de rocher, connue sous le nom de *mousse d'Islande*, sert également à la nourriture des habitants, qui ont fait quelques progrès dans le jardinage.

— La population de l'Islande, qui avant le XIVe siècle s'élevait à environ 120,000 âmes, ne s'est guère élevée depuis à plus de 55 ou 56,000 âmes.

— Les principales villes ou plutôt villages de l'Islande sont: *Reikiavig*, situé dans l'amt méridional, 700 hab.; *Vestmanoë*, également dans l'amt méridional; *Gronnefiord* et *Isefiord*, dans l'amt occidental; *Oefiord*, dans l'amt septentrional, et enfin *Eskefiord*, dans l'amt oriental: ces six places ont le titre et les droits de villes de commerce. *Skalholt*, jadis la capitale de l'île, est tout à fait déchue de son ancienne splendeur.

— Les Islandais s'adonnent à la chasse des oiseaux pour profiter surtout des plumes et du duvet; mais les principales branches d'industrie, celles au moyen desquelles ils pourvoient à leur subsistance, sont l'élève des bêtes à cornes et des moutons, qui leur fournissent de la viande, du beurre, du suif, des peaux et de la laine; et en premier lieu la pêche dans les parties méridionales et occidentales du pays, et plus spécialement celle qu'ils font en pleine mer. En 1833, on comptait en Islande 568,607 bêtes à laine, 27,862 bêtes à cornes, et 38,638 chevaux. La plupart des animaux domestiques sont de petite taille; ceux qui réussissent le mieux sont les moutons. Les chevaux, ordinairement de taille moyenne et souvent très-petits, sont vifs, robustes, et ils ont le pied extrêmement sûr.

— Hist. On a longtemps écrit que cette île avait été découverte par les Norvégiens; mais il résulte des termes formels de l'ouvrage intitulé: *De mensura orbis terræ*, qu'on croit avoir été composé vers l'an 825 par un abbé irlandais nommé Dicuil, que des moines compatriotes de cet abbé auraient connu et habité l'île qu'on a depuis appelée *Island*, antérieurement à l'an 795. En 861, Naddod, pirate norvégien, se rendant de Norvége aux îles Færoër, fut jeté sur ses côtes, et lui donna le nom de *Sneeland* ou pays de neige. En 864, un Suédois établi en Danemark, Gardar Svafarson, fait le tour de cette île, qui fut appelée d'après lui *Gardarsholm* (île ou rocher de Gardar). Vers 867, Flokke, célèbre voyageur norvégien, sur les récits de Gardar, se détermina à se rendre dans cette île, dont il changea le nom en celui d'*Island* ou pays de glace, qu'elle porte encore aujourd'hui. En 872, après qu'Harald Haarfager, l'un des nombreux petits souverains qui régnaient sur la Norvége eut vaincu tous ses rivaux et se fut fait reconnaître seul roi de tout le pays, ses fiers ennemis, dédaignant de servir sous un maître naguère leur égal, abandonnèrent en foule la Norvége, et se réfugièrent avec leurs familles, leurs serviteurs et leurs richesses, aux îles Færoër, aux Orcades, aux îles Shetland, aux Hébrides, mais surtout en Islande. Ils organisèrent une république aristocratique qui conserva pendant près de 400 ans une complète indépendance, sans cesser cependant d'entretenir d'étroites relations avec la Norvége, leur mère-patrie. En 981, le christianisme y fut introduit; elle resta paisible et heureuse jusqu'en 1261; alors une révolution la soumit à la Norvége. L'union de Calmar la fit passer sous la domination des Danois, qui l'opprimèrent. Elle fut en outre désolée par les éruptions volcaniques, par la famine et les attaques des pirates. En 1530, la réforme s'y introduisit. L'Islande appartient encore aujourd'hui

ISLE (L'). Géogr. Ch.-l. de canton, arrond. d'Avignon (Vaucluse); 6,100 hab. || ISLE-ADAM. Ch.-l. de canton, arrond. de Pontoise (Seine-et-Oise); 1,550 hab. || ISLE-BOUCHARD (L'). Ch.-l. de canton, arrondiss. de Chinon (Indre-et-Loire); 1,700 hab. || ISLE-D'ALBI. Ch.-l. de cant., arrond. de Vienne (Isère); 5,100 hab. || ISLE-DIEU. Ch.-l. de canton, arrondiss. de Les Sables (Vendée); 2,000 hab. || ISLE-EN-DODON. Ch.-l. de canton, arrondiss. de Saint-Gaudens (Haute-Garonne); 1,700 hab. || ISLE-EN-JOURDAIN (L'). Ch.-l. de canton, arrondiss. de Lombez (Gers); 4,650 hab. || ISLE-JOURDAIN (L'). Ch.-l. de canton, arrond. de Montmorillon (Vienne); 700 hab. || ISLE-ROUSSE. Ch.-l. de canton, arrondiss. de Calvi (Corse); 1,600 hab. || ISLE-SUR-LE-DOUBS (L'). Ch.-l. de canton, arrond. de Baume-les-Dames (Doubs);

1,150 hab. || ISLE-SUR-LE-SERRIN (L'). Ch.-l. de canton, arrond. d'Avallon (Yonne); 950 hab.

ISLY. Géogr. Village d'Algérie.

— *Bataille d'Isly.* Bataille livrée, le 14 août 1844, par le maréchal Bugeaud, contre les Marocains, qui furent mis dans une déroute complète.

ISMAËL. Fils d'Abraham, né du commerce de ce patriarche avec Agar, esclave égyptienne, vint au monde l'an 2280 av. J.-C.; fut chassé de la maison paternelle avec sa mère; est regardé par les Arabes comme le père de leur nation et l'auteur de leur langue; vécut 137 ans. || ISMAËL. Fils de l'imam Giafar-el-Sadic, et sixième descendant d'Ali; mort vers 750; a donné son nom à la secte musulmane des ismaéliens. || ISMAËL Ier ou CHAH ISMAËL. Fondateur de la dynastie des Sophis de Perse; régna jusqu'en 1524, et est en grande vénération parmi les Persans.

ISMAÉLIENS. s. m. pl. Secte musulmane dont l'origine remonte au IIe siècle de l'ère musulmane.

— adj. Sectateur ismaélien. Doctrine ismaélienne. Prince ismaélien. Dynastie ismaélienne.

ISMAÉLISME. s. m. Hist. relig. Religion de judaïsme, qu'Ismaël apporta aux ...es.

ISMAÉLITE. adj. et s. des 2 g. Géogr. anc. Nom donné quelquefois aux Arabes, comme descendants d'Ismaël, fils d'Abraham.

ISNARDIE. s. f. Bot. Genre de dicotylédones, famille des cythraires, comprenant des plantes herbacées qui croissent dans les eaux ou dans les marais.

ISOBAPHIE. s. f. (ét. gr., ἴσος, semblable; βαφή, couleur). État d'un corps qui ne réfléchit qu'une seule couleur.

ISOBRIÉ, ÉE. adj. (ét. gr., ἴσος, semblable; βριαρός, puissant). Dont les forces d'accroissement sont égales des deux côtés.

ISOCARDE. s. f. (ét. gr., ἴσος, semblable; καρδία, cœur). Conchyl. Genre de coquilles contenant des animaux renfermés dans une coquille très-épaisse, cordiforme. Isocarde globuleuse. Isocarde de Moltke.

ISOCARPHE. s. f. (ét. gr., ἴσος, égal; κάρφος, paille). Bot. Genre de plantes de la famille des corymbifères. Isocarphe oppositifoliée. Isocarphe à feuilles alternes.

ISOCÈLE. adj. Se dit d'un triangle dont deux de ses côtés sont égaux. Triangle isocèle.

— On écrit par corruption *isocèle* pour *isoscèle*, qui est plus conforme à l'étymologie.

ISOCÉLIE. s. f. ou **ISOCÉLISME.** s. m. Mathém. Proportion d'une chose isocèle.

ISOCHILE. s. m. Bot. Genre de plantes à fleurs incomplètes, famille des orchidées, comprenant des plantes parasites de l'Amérique. Isochile à feuilles de gramen. Isochyle prolifère, linéaire.

ISOCHIRE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἴσος, égal; χείρ, main). Zool. Qui a des mains ou des appendices en forme de bras tous semblables les uns aux autres.

ISOCHRE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἴσος, égal; χρόα, couleur). Qui est d'une couleur uniforme.

ISOCHRISTE. s. m. Hist. relig. Membre d'une secte d'origénistes, disciples de Théodore de Cappadoce, qui prétendait que les apôtres étaient égaux au Christ.

ISOCHROMATIQUE. adj. des 2 g. Didact. Dont la teinte est d'une seule forme.

ISOCHROMIE. s. f. (ét. gr., ἴσος, semblable; χρῶμα, couleur). Syn. de Lithochromie. Le mot *isochromie* nous paraîtrait mieux convenir; car c'est en appliquant des couleurs à l'huile, par couches épaisses et égales, derrière une image rendue transparente en l'imprégnant de vernis gras, qu'on obtient ces sortes de tableaux, qui imitent assez bien la peinture, les nuances et les ombres résultant des parties noires de l'image déposées par l'impression, et au travers desquelles la couleur ne peut se montrer qu'avec les variations nécessaires.

ISOCHRONE. adj. des 2 g. (pr. *i-so-khro-ne*; ét. gr. ἴσος, pareil; χρόνος, temps). Pathol. Qui a lieu dans le même temps ou en temps égaux. Les battements des artères sont *isochrones.* (Béclard.)

— Mécan. et Géom. Qui s'opère dans des temps égaux. Vibrations isochrones. Ligne isochrone. Les vibrations d'un pendule sont *isochrones*, si ce pendule demeure toujours de la même longueur et s'il décrit toujours des ...

... lieu dans des temps égaux. (Encycl.)

ISOCHRONÉITÉ. s. f. Mécan. Syn. d'isochronisme.

ISOCHRONIQUEMENT. adv. D'une manière isochrone.

ISOCHRONISME. s. m. ou **ISOCHRONÉITÉ.** s. f. Pathol. État, qualité de ce qui est isochrone. Dans la cathédrale de Pise, au milieu des prières ascétiques, Galilée arrêta ses yeux sur une lampe agitée; ce mouvement de la lampe sacrée lui révéla la loi de l'*isochronisme* du pendule. (Ed. Quinet.)

ISOCLINE. adj. des 2 g., (ét. gr., ἴσος, semblable; κλίνω, incliner). Qui a la même inclinaison.

ISOCOLON. s. m. (ét. gr., ἴσος, égal; κῶλον, membre). Littér. anc. Période dont les membres sont égaux.

ISOCRATE. Célèbre orateur athénien, né l'an 436 av. J.-C. Aussi recommandable par le caractère que par le talent, il se montra toujours zélé pour la justice et pour le bien de son pays.

ISODACTYLE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἴσος, semblable; δάκτυλος, doigt). Ornith. Qui a quatre doigts bien fendus, dont deux en avant et deux en arrière. || ISODACTYLES. s. m. pl. Ordre d'oiseaux comprenant ceux qui sont isodactyles. || On dit aussi Un isodactyle.

ISODOMON. s. m. (du gr. ἰσόδομον, même signif.). Archit. anc. Manière de construire les murs, usitée chez les Grecs, et qui consistait à employer des pierres parfaitement équarries.

ISODONTE. adj des 2 g. (ét. gr., ἴσος, semblable; ὀδούς, dent). Erpét. Qui a des dents maxillaires simples et égales. || ISODONTES. s. m. pl. Famille de reptiles ophidiens, comprenant ceux qui sont isodontes. || On dit aussi Un isodonte.

ISODYNAME. adj. des 2 g. (ét. gr. ἴσος, égal; δύναμις, puissance). Bot. Dont les forces d'accroissement sont égales des deux côtés. Embryons dicotylédonés isodynames.

ISOÉDRIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἴσος, égal; ἕδρα, base). Min. Se dit d'une variété dans laquelle le nombre des bords semblablement situés, qui sont remplacés chacun par une facette, est égal à celui des angles semblablement situés, dont chacun est pareillement remplacé par une facette. Chaux carbonatée isoédrique.

ISOËTE, ISOËTÉ, ISOËTINÉ. Bot. V. ISOTE, ISOTÉ, ISOTINÉ.

ISOGÉOTHERME. adj. des 2 g. (ét. gr., ἴσος, semblable; γῆ, terre; θέρμη, chaleur). Géom. Qui unit les points où la température constante du sol est uniforme. Lignes isogéothermes.

ISOGONE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἴσος, égal; γωνία, angle). Minér. Qui a sur des parties différemment situées des faces qui forment entre elles des angles égaux ou à peu près. Cymophane isogone.

ISOGONIQUE. adj. des g. Minér. Qui décrit les mêmes angles.

ISOGRAPHIE. s. f. (ét. gr., ἴσος, égal; γραφή, description). Reproduction des lettres manuscrites et autres écritures; fac-simile. L'isographie des hommes célèbres, ou collection de fac-simile de lettres autographes et de signatures. L'*isographie* se lie à la science des anciennes écritures, des chartes et des diplômes. (Encycl.)

ISOLABLE. adj. des 2 g. Qui peut être, qui doit être isolé.

ISOLANT, ANTE. adj. Phys. Qui ne transmet pas librement l'électricité. Corps isolants. Le charbon, le bois sec, qui sont *isolants*, le verre, etc., sont de mauvais conducteurs du calorique et de l'électricité. (Virey.)

ISOLATEUR. s. m. Chim. Appareil dont on se sert dans les expériences électriques pour isoler les corps auxquels on veut communiquer de l'électricité, et dans lesquels on se propose d'accumuler cette dernière.

ISOLATION. s. f. (rad. *isoler*). Phys. Action d'isoler les corps.

ISOLÉ, ÉE. part. pass. du v. Isoler. S'empl. adj. Qui ne tient à rien. Colonne isolée. Statue isolée. Mur isolé. Ce bloc de granit a été trouvé dans un marais où il était *isolé* et détaché des hautes masses auxquelles il tenait avant sa chute. (Buff.) En voyant un champ de blé s'étendre par longs sillons comme un beau tapis vert, nous éprouvons une sensation plus agréable que celle que nous donne sa tige ou sa simple touffe *isolée.* (B. de St-P.)

— Qui est solitaire. L'homme *isolé* peut seul être libre. (Boiste.) Un être *isolé* peut avoir des facultés, mais il n'a pas de droits. (Ferrand.) Tout mortel *isolé* n'existe qu'à demi. (Del.)

— Qui est libre, indépendant. Homme isolé. Le favori n'a point de suite, il est sans engagement et sans liaison; il peut être entouré de créatures, mais il n'y tient pas, il est détaché de tout et comme *isolé.* (La Bruy.)

Ah! que mon cœur n'est-il de ces cœurs *isolés*
Qui par aucun endroit ne tiennent à la terre!
(Mme Deshoulières.)

— A qui personne ne s'intéresse. Être isolé dans la foule. Au milieu d'une ville. Nous ne sommes pas des individus *isolés*, Egmont; s'il convient que nous nous immolions pour des milliers d'hommes, il convient également que nous nous ...

... vit *isolé.* (J.-J. Rouss.)

— Séparé. Quelquefois elles agissent *isolées.* (Thbes.)

— Fig. Les pensées, comme les fleurs, sont plus brillantes lorsqu'elles sont *isolées.* (Boiste.) Les lettres des Latins, sont droites, fermes et toujours *isolées.* (Théis.) Il n'y a plus de possible que des protestations *isolées.* (Ste-Beuve.)

— *Isolé à.* L'auberge est *isolée* au pied d'une éminence, sur une petite place facile, entre la rivière et les bois. (G. Sand.)

— *Isolé dans.* Maison isolée dans la plaine. Vers le soir, je m'approchai des solitudes du Grand-Franchart, ancien monastère *isolé* dans les collines et les sables. (G. Sand.)

Isolé dans mes bois, loin des sociétés,
Que me font les discours et les méchancetés? (Gasc.

— *Isolé sur.*

Le narcisse, plus loin, *isolé* sur la rive,
S'incline, réfléchi dans l'onde fugitive. (Boisjolin.)

— D'après l'exemple suivant, il paraît que ce mot était nouveau du temps de Boursault, surtout au figuré.

Quel plaisir de ranger sous l'amoureux lien,
De ces cœurs *isolés* qui ne tiennent à rien!
— *Isolés!* ah! Monsieur, le joli mot! il charme.
Isolés! — Franchement, *isolés* me prend l'âme.
— *Isolés* me ravit, me pénètre, m'enflamme.
(Boursault.)

— Admin. milit. Qui n'appartient momentanément à aucun corps. Homme isolé. Soldat isolé.

— Phys. Qui est placé de manière à transmettre sa vertu électrique. Corps isolé. Animal isolé. Un corps bon conducteur du calorique ne peut être électrisé sans avoir été préalablement *isolé.*

ISOLEMENT. s. m. (rad. *isoler*). État d'un corps ou d'un objet séparé des autres, de la même manière qu'une île est séparée des autres îles ou des continents par l'eau qui l'environne.

— État d'une personne qui vit séparée de la société. L'isolement est un état anormal dans lequel l'homme tombe, soit par misanthropie, soit par penchant vers les idées religieuses, ou bien par suite de malheurs. L'isolement auquel se condamnent les moines et les religieuses qui adoptent la vie claustrale ne peut être rompu au gré de celui qui s'y est voué.

— État d'une personne qui a été jetée seule loin des hommes par un accident quelconque. Tel est l'isolement auquel serait condamné celui qui aurait été jeté seul par la tempête dans quelque île étrangère.

— État d'abandon. Le plus cruel *isolement* est celui du cœur. (Boiste.)

— Archit. Distance entre deux parties de construction qui laissent un vide entre elles. Isolement d'une colonne, d'un pilastre.

— Phys. État d'un corps séparé par un mauvais conducteur du sol ou de tout autre corps qui pourrait lui enlever le fluide électrique.

ISOLÉMENT. adv. D'une manière isolée. Faire une demande collectivement ou isolément. Vivre isolément.

ISOLER. v. a. 1re conj. (de l'ital. *isola*, fait du lat. *insula*, île, à cause qu'une île est séparée du continent). Faire qu'un corps ne tienne à aucun autre. Isoler une maison, un palais. Isoler une colonne.

— Tenir dans l'isolement. Isoler une personne.

— Fig. L'égoïsme *isole* l'homme. (Boiste.) Incapable de s'ingénier, de s'orienter dans la cohue, réclamant avant tout, et pour user de ses moyens, qu'on l'*isole* et qu'on le pose. (Ste-Beuve.) Les frondeurs, en se prêtant au cardinal Mazarin pour se défaire du prince de Condé, n'avaient cherché qu'à l'*isoler*, et qu'à lui enlever le seul secours qui l'avait déjà sauvé. (Mém. secr. de la cour de Fr.)

— Phys. Soutenir un corps que l'on veut électriser par communication avec des supports qui ne soient de nature à partager que très-peu ou même point son électricité, et qui ne la transmettent pas aux autres corps qui sont dans le voisinage. Pour isoler un corps qu'on veut électriser par communication, il faut le soutenir sur des supports soit de verre, de soie, de crin, de soufre, de résine, de poix, de cire d'Espagne, de cire d'abeilles, ou toute autre matière qui ne s'électrise point ou très-peu par communication. Si ce qu'on veut *isoler* est fort léger ou d'un petit volume, on peut le placer sur un guéridon de verre bien sec. (Brisson.)

— Absol. Le verre seul, à cause de son affinité pour l'eau, n'*isolant* pas assez complétement, on le couvre d'une couche de vernis de gomme laque. (Brisson.)

— S'ISOLER. v. pron. Être isolé. Ces choses ne peuvent s'isoler.

— Se séparer de la société. Le plus méchant des hommes est celui qui s'*isole* le plus. (J.-J. Rouss.)

— *S'isoler de.* Un gouvernement qui marche vers le despotisme marche à sa ruine, car, s'*isolant* de tous, tous s'*isolent* de lui. (De Ferr.)

ISOLOIR. s. m. Phys. Instrument d'électricité propre à isoler. Les isoloirs sont composés de substances qui ne s'électrisent point par communication. Pour les machines électriques, pour les tabourets électriques qui ne doivent pas communiquer avec le sol, les isoloirs sont ordinairement des cylindres de verre. L'isoloir doit être toujours sec et ni trop court ni trop ...

... la déperdition du fluide électrique, surtout lorsque l'air est humide.

— Loc. fam. *Se mettre sur l'isoloir.* Se dit des personnes parvenues qui ferment la porte à leurs amis, et ne sont pas toutefois admises dans le grand monde.

ISOLUSINE. s. f. Chim. Substance particulière découverte dans la racine de sénéga.

ISOMÈRE. adj. des 2 g. Minér. Qui est lié avec une autre partie de même espèce par une agrégation cristalline, sans base de ciment homogène sensible. Roche isomère.

— Chim. *Corps isomères.* Corps qui, en conservant la même composition élémentaire, offrent d'assez grandes différences dans leur nature et dans leurs caractères.

ISOMÉRIE. s. f. (ét. gr., ἴσος, égal; μέρος, partie) Algèbr. Opération par laquelle on délivre une équation des fractions qui se trouvent dans ses termes.

— Chim. Ensemble des causes qui peuvent rendre les corps isomères, et dont la connaissance doit faire faire des progrès marqués à l'histoire des composés organiques.

ISOMÉRIQUE. adj. des 2 g. Bot. Syn. de Régulier. Fleurs isomériques.

— Chim. Se dit des corps qui, identiques sous le rapport de la composition, jouissent cependant de propriétés chimiques différentes.

ISOMÉTRIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἴσος, semblable; μετρέω, mesurer). Minér. Qui est composé du rhomboïde équiaxe et d'un dodécaèdre à triangles scalènes, dans lequel la somme des deux parties qui excèdent l'axe du noyau est égale à cet axe. Chaux isométrique.

ISOMORPHE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἴσος, égal; μορφή, forme). Chim. Se dit des substances qui affectent la même forme cristalline dans leurs combinaisons avec d'autres substances, d'après les mêmes proportions atomiques. Acide isomorphe. Le soufre, le sélénium, et le chrôme sont *isomorphes.* (Jourd.)

ISOMORPHIE. s. f. Chim. État, qualité où des corps dont la composition diffère, affectent en cristallisant, ou la même forme ou des formes qui diffèrent de la même forme primitive.

ISOMORPHISME. s. m. Qualité, état de ce qui est isomorphe. Syn. d'Isomorphie. Il y a *isomorphisme* entre le phosphore et l'arsenic, la soude et l'oxyde d'argent (Jourd.)

ISON. s. m. (du gr. ἴσος, égal). Mus. anc. Chant qui ne roule que sur deux notes. Chant en ison.

ISONÈME. s. f. Bot. Genre de corymbifères synanthérées, comprenant l'isonème ovatifoliée.

ISONOME. adj. des 2 g. Phys. Qui est construit sur une même loi. Cristaux isonomes.

ISONOMIE. s. f. (ét. gr., ἴσος, égal; νόμος, loi). Hist. anc. et polit. Égalité devant la loi. || Égalité de droits civils.

— Phys. Construction sur une loi égale. Isonomie des cristaux.

ISOPARAMÉTRIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἴσος, égal; παρά, presque; μετρέω, je mesure). Géom. Se dit de deux ou plusieurs faces d'un même système d'axes, quand leurs paramètres correspondants sont de même grandeur et ne diffèrent que par la direction.

ISOPÉRIMÈTRE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἴσος, égal; περί, autour; μέτρον, mesure). Géom. Dont les contours ou périmètres sont égaux en longueur. Figures isopérimètres. De toutes les figures *isopérimètres* régulières, la plus grande est celle qui a le plus grand nombre de côtés ou d'angles. (Montferr.) Je n'oublierai jamais d'avoir vu à Turin un jeune homme à qui, dans son enfance, on avait appris les rapports des contours et des surfaces en lui donnant chaque jour à choisir, dans toutes les figures géométriques, des gaufres *isopérimètres.* Le petit gourmand avait épuisé l'art d'Archimède pour trouver dans laquelle il y avait le plus à manger. (J.-J. Rouss.)

ISOPÉTALE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἴσος, égal; πέταλον, pétale). Bot. Dont les pétales sont égaux. Erythrine isopétale. Fleur isopétale.

ISOPHONE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἴσος, égal; φωνή, voix). Didact. Qui a la même étendue de voix ou la même voix.

ISOPHYLLE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἴσος, égal; φύλλον, feuille). Bot. Qui a des feuilles pareilles. Plante isophylle.

ISOPODE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἴσος, égal; πούς, ποδός, pied). Conchyl. Dont les pattes sont toutes semblables. || ISOPODES. s. m. pl. Ordre de crustacées comprenant ceux qui ont toutes les pattes semblables, uniquement propres à la locomotion ou à la préhension. || On dit aussi Un isopode.

ISOPODIFORME. adj. des 2 g. Se dit des larves hexapodes, antennifères et saprophages, qui ont un corps oblong, un bouclier thoracique distinct et un anus garni de filets ou de lames.

ISOPOGONE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἴσος, égal; πώγων, barbe). Ornith. Dont les deux côtés de la barbe sont d'une largeur égale. Plume isopogone.

ISOPOGONE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones à fleurs incomplètes, de la famille des protéacées, comprenant l'isopogone à feuilles d'anémone, l'isopogone cératophylle à feuilles cunéiformes, et l'isopogone polycéphale.

ISOPOLITIE. s. f. Polit. Égalité de droits ...

ISOPSÉPHE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἴσος, égal, ψῆφος, calcul). Ant. gr. Qui produit un nombre égal. || *Mots isopséphes.* Ceux dont les lettres calculées produisaient le même nombre. || *Vers isopséphes.* Les vers construits de manière que les lettres de chaque vers, de chaque distique, de chaque quatrain, etc., produisaient en somme le même nombre.

ISOPYRE. s. f. (ét. gr., ἴσος, semblable; πῦρ, feu). Bot. Genre de renonculacées comprenant de petites plantes herbacées, à feuilles découpées ou composées. L'isopyre à feuilles de fumeterre. Isopyre pigamier.

ISORAMUNE. s. m. Bot. Arbre du Malabar dont le suc a été employé comme remède dans les pulmonies.

ISORRHOPASTIQUE. s. f. Math. anc. Science de l'équilibre.

ISORRHOPIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport à l'isorrhopastique.

ISOSCÈLE. adj. des 2 g. V. ISOCÈLE.

ISOSTÉMONE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἴσος, égal ; στήμων, étamine). Bot. Syn. d'Isostémonopétale. || ISOSTÉMONES. s. f. pl. Classe de plantes, comprenant celles qui sont isostémones.

ISOSTÉMONOPÉTALE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἴσος, égal ; στήμων, étamine ; πέταλον, pétale). Bot. Dont les étamines sont en nombre égal aux divisions de la corolle.

ISOTE. s. m. (en lat. *isoetes*). Bot. Genre de plantes de la famille des calamariées, qui se trouvent au fond et sur les bords des lacs en France, en Allemagne, en Norwége, en Suède, et particulièrement en Ecosse. Isote gras. Isote du Coromandel. Isote sétacé. Isote des lacs.

ISOTÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à un isote. || ISOTÉES. s. f. pl. Famille de plantes, ayant pour type le genre isote.

ISOTÈLE. s. m. Ant. gr. Étranger établi à Athènes, auquel était accordée l'exemption du droit imposé aux métœces, et qui ne payait que les impôts ordinaires.

ISOTÉLIE. s. f. Privilége des isotèles. Obtenir l'isotélie. Accorder l'isotélie.

ISOTHERME. adj. des 2 g. (ét. gr., ἴσος, égal ; θέρμη, chaleur). Géom. Qui passe par tous les points de la surface de la terre, et pour lequel la température moyenne est la même. Lignes isothermes. || On nomme *bande* ou *zone isotherme*, l'espace compris entre deux lignes isothermes.

ISOTHÉ, ÉE. [illegible] Syn. d'Isoté.

ISOTRIE. s. f. [illegible] genre de plantes monocotylédones, famille [illegible], dont les tiges sont terminées par une fleur sessile, solitaire.

ISOTYPE. s. f. (du lat. *isotypus*). Bot. Genre de plantes cinarocéphales, ne comprenant qu'une seule espèce, l'isotype fausse onoséride.

ISOURE. s. m. (en lat. *isurus*). Ichthyol. Genre de poissons, famille des plagiostomes.

ISPAHAN ou **ISFAHAN.** Géogr. Ville de Perse, jadis capitale de toute la Perse, et aujourd'hui ville de second ordre ; 100,000 hab.

ISPARA. s. m. Relat. Divinité monstrueuse des Malabares.

ISQUIERDA. s. f. Bot. Arbre peu connu, qui croît dans les grandes forêts du Pérou ; il s'élève à la hauteur de 70 mètres. Isquierda à fleurs agrégées.

ISRAËL. (pr. *I-zra-èl* ; ét. héb., *sara*, combattre ; *El*, Dieu). Nom donné, selon la Bible, à Jacob après sa lutte avec un ange.

ISRAËL (Royaume d'). Hist. Un des deux royaumes qui se formèrent en Judée après la mort de Salomon (962), était opposé au royaume de Juda ; il dura 244 ans, de 962 à 718 av. J.-C., et fut détruit par Salmanasar en 718.

— On donne quelquefois ce nom à toute la Judée, sous Saül, David et Salomon.

— Prov. *Les rois d'Israël sont cléments.*

ISRAÉLITE. adj. des 2 g. Qui appartient au peuple d'Israël.

— Qui appartient aux Juifs. Culte israélite.

> Je vois que l'injustice en secret vous irrite,
> Que vous avez encor le cœur *israélite*. (RACINE.)

— Prov. *C'est un israélite.* C'est un homme plein de candeur et même un peu simple.

ISRAÉLITE. s. f. Hist. Massue dont les circoncellions faisaient usage contre leurs ennemis.

ISSACHAR (Tribu d'). Une des douze divisions de la Palestine, qui avait pour chef-lieu Yezraël ; elle devait son nom à Issachar, cinquième fils de Jacob et de Lia.

ISSANT. part. prés. du v. Issir. S'empl. adjectiv. Blas. Se dit des animaux dont on ne voit que la partie supérieure, laquelle paraît sortir d'une autre pièce de l'écu, et non être isolée comme dans l'animal naissant.

— s. m. Figure d'un enfant à mi-corps sortant de la gueule d'un animal.

ISSE. s. f. (en lat. *issus*). Entom. Genre d'insectes hémiptères, famille des collirostres, voisin des cicadelles.

ISSENGEAUX. Géogr. V. YSSENGEAUX.

ISSIGEAC. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Bergerac (Dordogne) ; 7,029 hab.

ISSIR. v. n. 2e conj. (du lat. *exire* ; forme de *ex*, hors de, loin de ; *ire*, aller). Ancien verbe qui signifiait Sortir, et dont il ne nous reste [illegible] part. pass. *issu*.

> Et de sa bouche *issait*
> Un brasier enfumé
> Qui le jour noircissait. (RONSARD.)

ISSOIRE. Géogr. Ch.-l. d'arr. (Puy-de-Dôme). Cette ville soutint deux siéges terribles en 1577 et en 1590 : à 420 kilom. de Paris ; 5,800 hab.

— Prov.

> Qui bon vin veut très-bien boire,
> Faut aller dedans *Issoire*.
> Qui à belle femme veut parler,
> Dans *Issoire* il faut aller.

ISSOUDUN. Géogr. Ville de France, ch.-l. d'arr. (Indre) ; à 243 kilom. de Paris ; 11,634 h.

ISSU, UE. part. pass. du v. Issir. S'emploie adjec. Un homme issu de bas lieu. Cousin issu de germain. Je retourne faire escalle au port dont je suis *issu*. (Rabel.) Du sang de Jupiter *issu* de tous côtés. (Rac.) Vous dites que vous n'approuvez point un mariage entre deux personnes qui sont *issues* de germains ; mais croyez-vous que ce puisse être là un obstacle pour la tendresse ? (Fontenelle.)

ISSUE. s. f. (du vieux verbe français *issir*). Sortie. Palais à plusieurs issues. Boucher les issues d'une maison.

— Passage, endroit d'où une chose peut sortir. Donner issue à la fumée. Changer l'issue d'une eau. Issue étroite, large. Chaque matin une infinité de filets sont jetés, en tous sens, à travers les *issues* du courant, et remplacent ceux de la veille, qu'on retire humides et chargés. (Ste-Beuve.)

— Ce qui environne, ce qui est dans les environs. Les issues d'une ville. Les issues d'une maison.

— Fig. Fin, résultat. Bonne issue. Heureuse issue. Triste, mauvaise issue. Et pour toi, ton audace eut une triste *issue*. (Boil.) J'ai peur que votre effort n'ait pas trop bonne *issue*. (Mol.)

— Moyen pour sortir d'une affaire. Se ménager des issues. J'ai tâché de me préparer quelque *issue*. (Volt.)

— *A l'issue de.* loc. prépos. A la sortie de. A l'issue du conseil. A l'issue de cette maison.

— Ce qui reste des moutures après la farine. Des issues de blé, de seigle, d'avoine.

— Art culin. Abattis comestibles de certains quadrupèdes. Issue d'agneau.

— Anc. cout. *Droits d'issue.* Ce que payait le vassal quand il sortait de la domination de son seigneur.

— Ant. t. milit. Sortie faite par la garnison d'une place assiégée.

IS-SUR-TILLE. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Dijon (Côte-d'Or) ; 1,440 hab.

ISSY. Géogr. Village du dép. de la Seine, sur un coteau près de la rive gauche de la Seine ; à 6 kilom. S.-O. de Paris ; 1,590 hab.

ISSY-L'ÉVÊQUE. Géogr. Ch.-l. de canton d'Autun (Saône-et-Loire) ; 1,900 hab.

ISTAMBOL-AGHA. s. m. Hist. ott. Titre que portait le chef des adjémioglans.

ISTHME. s. m. Bande étroite de terre qui réunit deux continents ou deux terres plus ou moins considérables, et qui est baignée des deux côtés de la mer.

— Par excellence. L'Isthme de Corinthe, qui rattache le Péloponnèse au continent.

— Anat. *Isthme du gosier.* Détroit qui sépare la bouche du pharynx. || *Isthme de la glande thyroïde.* Bande rétrécie qui réunit les deux lobes principaux dont se compose le corps thyroïde, et qui est formée par la substance même de cet organe.

— Bot. Rétrécissement qui sépare les lobes de certaines feuilles, ou les articulations des fruits articulés.

— Expr. prov. *Percer l'isthme.* Faire, tenter une entreprise impossible. Expression venue de ce que plusieurs empereurs avaient entrepris de frayer un passage à travers l'isthme pour les vaisseaux.

ISTHMIÉ, ÉE, adj. (rad. *isthme*). Qui a la forme d'un isthme.

Entom. *Tronc isthmié.* Celui qui a un rétrécissement entre le prothorax et les élytres.

ISTHMIEN, ENNE. adj. Qui a rapport à un isthme, qui en provient.

— *Jeux isthmiens.* V. ISTHMIQUES.

— ISTHMIENNES. s. f. pl. Odes de Pindare, composées à la louange des vainqueurs dans les jeux isthmiens ou isthmiques.

ISTHMION. s. m. Antiq. Espèce de collier que les femmes grecques portaient et qui est représenté sur certaines médailles. || Espèce de coiffure.

ISTHMIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à l'isthme.

— *Jeux isthmiques.* Un des quatre jeux solennels célébrés par la Grèce dans l'antiquité, ainsi nommés de l'isthme de Corinthe, où ils se tenaient.

ISTHMOCARPE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἰσθμός, isthme ; καρπός, fruit). Bot. Dont le légume offre un rétrécissement à la partie moyenne. Trèfle isthmocarpe.

ISTIOPHORE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἱστίον, voile ; φέρω, je porte). Mamm. Qui a une membrane en forme de feuille sur le nez. || ISTIOPHORES. s. m. pl. Famille des mammifères vespertilionides, comprenant ceux qui sont [illegible]

ISTIOPHORE. s. m. Ichthyol. Genre de poissons souvent confondus avec les scombres et avec les xiphias.

ISTRES. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. d'Aix (Bouches du Rhône) ; 3,050 hab.

ISTRIE. Géogr. Province des États autrichiens, formant un cercle du gouvernement de Trieste, fut rendue à l'Autriche en 1814.

ISTRIEN, ENNE. adj. et s. Géogr. Habitant de l'Istrie. || Qui appartient à l'Istrie ou à ses habitants.

ISWARA. s. m. Philos. ind. L'intelligence suprême, créatrice et conservatrice.

ISWAREMEN. s. m. Membre d'une secte très-nombreuse dans l'Inde.

ISWOSCHIKI. s. m. Ornith. Oiseau du Groenland dont le nom a été donné par les Cosaques à l'imitation de son sifflement : on écrit aussi *ivoskik*.

ITACISME. s. m. Philol. Système suivant lequel on doit prononcer l'éta (η) comme un iota (ι). *L'itacisme* est adopté aujourd'hui, depuis plusieurs années, dans les cours publics de langue grecque de la faculté de Paris et du collége de France. (C. A.)

ITACISTE. s. m. Philol. Partisan de l'itacisme.

ITACLE. s. m. Mar. Syn. d'Itague. V. ce mot.

ITA EST. s. m. (littéral. *cela est ainsi*). Dr. cout. Certificat mis au bas de l'expédition d'un acte, faite après la mort ou pendant l'absence du notaire qui avait signé cet acte. Certificat par lequel le scelleur atteste que ce qu'il signe est véritable et qu'on doit y ajouter foi.

— Par extens. L'officier même qui signait ces actes. L'acte est chez l'ita est.

ITAGUE. s. f. Mar. Cordage attaché à un fardeau et roidi à l'aide d'un palan, pour hisser ce fardeau à une hauteur déterminée. Élever des vergues par des itagues. Itague de palanquins. Itague de mantelet de sabord. Garant de l'itague

— On dit aussi, *itaque*, *itacle*, *étague*, etc.

ITALE. adj. et s. des 2 g. (du lat. *italus*, même signif.). Italien.

> Chacun quitte son poste, et d'une force égale
> On voit cingler sur l'onde et le Grec et l'*Itale*. (BRÉBEUF.)

— Syn. comp. ITALE. ITALIEN. *Itale* ne se dit que de l'antiquité, et des premiers habitants de l'Italie. *Italien* se dit en parlant des temps modernes.

ITALIANISATEUR ou mieux **ITALIANISEUR.** s. m. Celui qui affecte de se servir de locutions italiennes. Le gentil *italianisateur* vous donna bien un quiproquo. (H. Estienne.) Je ne m'étonne pas que telle faute n'ait beaucoup de compagnes, parmi une telle ignorance de ces *italianiseurs* ou *italianisateurs*. (Id.)

ITALIANISATION. s. f. (pr. *i-ta-lia-ni-za-ci-on*). Affectation de se servir de locutions ou tournures empruntées de la langue italienne. Plusieurs s'accommodent à cette *italianisation* aussi bien qu'à plusieurs autres. (H. Est.)

ITALIANISÉ, ÉE. part. pass. du v. Italianiser. S'empl. adjectiv. Discours italianisé. Rien de plus affreux que le récitatif français *italianisé*. (D'Alemb.)

— Qui affecte le langage, les mœurs, les manières des Italiens. Personne italianisée. Homme italianisé. Femme italianisée. Un langage courtisan étaminé par le sas du français *italianisé*. (Cholière.)

ITALIANISER. v. n. 1re conj. (rad. *italien*). Se servir dans le discours d'expressions ou de locutions empruntées à la langue italienne. Ceux qui ne sont pas accoutumés à cette façon de parler italienne : *stare in cervello*, ne connaîtront pas que ceux qui disent, tenir quelqu'un en cervelle, *italianisent*. (H. Est.)

— v. a. Donner une terminaison italienne, une tournure italienne. Italianiser un mot, une phrase. Italianiser un discours.

— S'ITALIANISER. v. pron. Être italianisé. Certains mots ne peuvent s'italianiser.

— Prendre la manière des Italiens soit pour le langage, soit pour les modes du pays. Un Français qui s'italianise.

ITALIANISEUR. s. m. V. ITALIANISATEUR.

ITALIANISME. s. m. Expression, locution qui appartient à la langue italienne. Votre, ou sa seigneurie trottait par sa bouche, et *in ogni*, *item de bone voglie*, et *le prime del mondo*, et autres *italianismes*. (H. Est.)

— On dit aussi Italisme et italicisme.

ITALICISME. s. m. V. ITALIANISME.

ITALIE. Géogr. Longue presqu'île, qui appuie sa base, au nord, contre le demi-cercle des Alpes, puis avance vers le sud-est, en se rétrécissant de plus en plus entre l'Adriatique et la Méditerranée, et, prenant la forme d'une botte, finit par se perdre d'une part dans le promontoire de Sainte-Marie de Leuca, et de l'autre dans celui de Reggio, en face de la Sicile, qu'un détroit en sépare, mais qui est toujours comprise sous la dénomination d'Italie. Sur la frontière de la France et du comté de Nice, au point où les Alpes maritimes baignent leur pied dans la Méditerranée, une autre chaîne de montagnes prend son origine : c'est l'Apennin, qui commence à [illegible] golfe de Gênes, puis tourne vers le midi, et forme jusqu'aux extrémités de la presqu'île une épine dorsale, dont la puissante membrure calcaire soutient tantôt des vallées, tantôt s'arrête devant des maremmes, ou cède quelque lisière du littoral à des terrains volcaniques.

— L'ensemble de la terre ferme d'Italie et des îles qui en dépendent forme une surface de 197,600 kilom. carr., laquelle s'étend entre le 4e et le 16e de longitude orientale de Paris, et entre le 36e et le 47e de latitude nord. Cette position explique l'heureux climat qui a fait en tout temps de l'Italie un paradis terrestre, l'orgueil de ses habitants et très-souvent une proie convoitée par les hommes du Nord.

— Le territoire de l'Italie offre une variété infinie de produits. Le blé, le riz, le vin, la châtaigne, le mûrier, les fruits du sud y abondent. Dans le règne animal, on vante les chevaux calabrois ; les bœufs, les brebis, les chèvres, la volaille, abondent en Lombardie ; la mer offre aux habitants de la côte une immense quantité de poissons et de coquillages. Lait, fromage, gibier. Insectes incommodes très-nombreux. Dans le règne minéral, les produits volcaniques dominent ; le fer de l'île d'Elbe, le marbre de Carrare, le travertin de Rome, fournissent à l'industrie, à l'architecture et aux beaux-arts leurs indispensables matériaux.

— L'agriculture ne donne pas encore les résultats qu'on serait en droit d'attendre d'un terrain aussi fertile. Une branche importante de la culture c'est le mûrier De 1827 à 1831 on a exporté de Lombardie 210,000 quintaux de soie brute. Dans certaines branches industrielles, les Italiens conservent leur ancienne réputation, surtout pour la fabrication de quelques objets de luxe, tels que les tissus de paille fine de Toscane, les fleurs artificielles, la bijouterie et l'orfévrerie de Gênes, la verroterie de Venise.

— La population est de 22 millions d'âmes. Les portions les plus peuplées sont Lucques, Parme, le royaume lombard-vénitien. Le mouvement de la population dépasse de beaucoup la moyenne de l'Europe. Les habitants de l'Italie professent tous la religion catholique. Le clergé catholique est nombreux et possède de grandes richesses. En Italie on compte en général 13 pauvres sur 100 habitants, proportion moins forte qu'en Angleterre, en France et dans les Pays-Bas. En outre, le pauvre italien est moins malheureux que le pauvre de ces pays, parce que les choses nécessaires à la vie y sont à bas prix. D'ailleurs il n'existe pas entre le riche et le pauvre cet abîme qui les sépare dans le Nord et en fait presque deux races distinctes.

— *Haute Italie* ou *Italie supérieure.* Cette partie de l'Italie renferme les États continentaux du roi de Sardaigne, c'est-à-dire, le Piémont, la Savoie, au nord des Alpes ; le royaume lombard-vénitien, le duché de Parme, de Plaisance et de Guastalla, et le duché de Modène, en grande partie. || *Italie moyenne.* Elle contient le duché de Lucques, le grand duché de Toscane, les Etats de l'Eglise et la république de Saint-Marin. || *Italie inférieure.* Elle est formée par la partie continentale du royaume des Deux-Siciles.

— Hist. Anciennement peuplée au nord par les Gaulois, au centre par les Romains, au sud par les Grecs, elle forma le noyau de l'Empire romain et plus tard de l'Empire d'Occident. Envahie par les Barbares en 401-452, elle forma sous Odoacre le royaume d'Italie en 476, et l'empire des Ostrogoths sous Théodoric. Reconquise par les empereurs d'Orient, elle forma un exarchat. Les Lombards divisèrent ce pays en 568 en Lombardie et exarchat de Ravenne. Après avoir eu des rois, des consuls et des empereurs pour souverains, Rome eut pour chef le pape lui-même. Les Lombards détruisirent l'exarchat en 752, et furent détruits à leur tour par Charlemagne en 774. En 888, Bérenger Ier devient roi d'Italie. Gênes eut son consulat ; Venise avait ses doges depuis 697. Les Normands fondèrent le royaume de Naples, 1005-1114. De 1138 à 1268 eut lieu la guerre des Guelfes et des Gibelins ; de 1295 à 1303, les querelles des papes avec la France. En 1450, Sforza s'empara du duché de Milan, au préjudice de Visconti, et de là naquit une longue guerre entre la France et l'Italie, de 1450 à 1689. Par le traité d'Aix-la-Chapelle, Naples forma un royaume indépendant ; la Lombardie fut donnée à l'Autriche, et la Toscane fut gouvernée par un prince de cette maison. De 1796 à 1800, Napoléon conquit l'Italie. En 1801 fut formée la République cisalpine ou République italienne, érigée en royaume en 1805, dont Milan fut la capitale. Cet Etat est aujourd'hui remplacé par le royaume lombardo-vénitien. Les Etats de l'Eglise, partagés entre les royaumes d'Italie et l'Empire français, furent rétablis comme auparavant en 1815. Aujourd'hui la nation italienne, prise dans son ensemble, n'a point d'influence politique. Elle n'est qu'un accessoire dans la balance politique de l'Europe. Les Etats soi-disant indépendants de la péninsule n'occupent pas davantage le rang auquel l'étendue et la fertilité du territoire, ainsi que la population nombreuse qui s'y presse, semblerait leur donner droit. Les finances de Rome et de Naples sont en mauvais état. La marine est faible ; leurs matelots inférieurs à ceux des pays septentrionaux. Le militaire n'est point animé par l'esprit de corps. Le peuple est servile. Cependant la communauté d'une seule langue harmonieuse et cultivée, aussi bien que des limites naturelles [illegible] de ce pays un Etat unique et puissant ; et tôt ou tard cette nation sera entraînée par le mouvement général de l'Europe. Car, comme le dit un écrivain distingué, une nation dont la littérature reprend dans ce moment même une vie nouvelle, une nation qui compte dans toutes les parties du savoir humain des noms d'une haute illustration, une pareille nation n'est point morte, elle reprendra le rang qui lui appartient de droit dans la famille européenne.

ITALIEN, IENNE. adj. (rad. *Italie*). Qui est de l'Italie. Homme italien. Femme italienne. Etre Italien. Si le Dante est *Italien* sous le rapport de la langue dans laquelle il compose, il atteint par sa pensée et par son style à la hauteur des plus grands maîtres de l'antiquité grecque. (Dict. de la Convers.)

— Qui appartient à l'Italie ou à ses habitants. Mœurs italiennes. Coutumes italiennes. Aucune nation ne pousse l'amour du chant aussi loin

que la nation *italienne*, chez laquelle un beau climat et une heureuse organisation vocale favorisent singulièrement les progrès de l'art. (Encycl.)

— *Républiques italiennes.* États indépendants que formèrent au XIIe siècle presque toutes les villes de la Haute-Italie. || *République italienne.* Nom que prit en 1802 la République cisalpine lorsqu'elle eut Bonaparte pour chef.

— Qui est propre aux Italiens. Langage italien. Musique italienne. Littérature italienne. Poésie italienne. Là, les Italiens se livrèrent à leur penchant dominant pour la mélodie, penchant dont on remarque les effets dans la langue *italienne*, toute palpitante de rhythme et de sonorité. (Encycl.) La littérature *italienne* donnait alors le ton aux diverses littératures de l'Europe. (Chateaub.)

— *Musique italienne.* Musique qui règne aujourd'hui en Italie, et qui a pour principal caractère la prééminence de la mélodie et du chant sur la partie harmonique de l'art ou de l'accompagnement. || Par extens. Toute musique écrite ou exécutée dans ce goût.

— Qui écrit ou a écrit en italien. Poète italien. Auteur italien. Les compositeurs *italiens* sont servilement assujétis aux caprices des chanteurs, de même que l'harmonie est complètement enchaînée chez eux par la mélodie. (Dict. de la Convers.) On ne balancerait pas sur la place que le poète *italien* doit occuper, s'il faisait quelquefois rêver sa muse en imitant les soupirs du cygne de Mantoue. (Chateaub.)

— Qui est écrit en italien. Livre italien. Discours italien.

— Qui traite de la langue italienne. Grammaire italienne. Dictionnaire italien-français, français-italien.

— *Théâtre Italien* ou absolument *les Italiens.* Ce théâtre, qui en 1762 avait été réuni à l'Opéra-Comique, était encore en 1780 dans la rue Mauconseil, à l'emplacement qu'occupe aujourd'hui la halle aux cuirs. C'est à cette époque à peu près que ce spectacle fut transporté à la salle qu'on lui avait construite sur le boulevard, sous le nom de *Comédie italienne.* Mais il resta peu d'années en possession de ce superbe monument, et fut enfin fixé au théâtre Feydeau, puis rue de Lulli, à la salle Favart, à l'Odéon, à la Bourse, et enfin à la salle Ventadour, où il est encore aujourd'hui.

— subst. Habitant de l'Italie. Un Italien, une Italienne. Les *Italiens* ont trop de belles statues, trop de superbes tableaux et de savante musique, pour avoir de bonnes mœurs. (Beauchêne.)

Dans ses écrits un sage *Italien*
Dit que le mieux est l'ennemi du bien. (Volt.)

— Absol. L'*Italien*, pour Le peuple italien, les habitants de l'Italie. || Se dit aussi pour l'Idiome italien, la langue italienne. || *L'Italienne.* Se dit d'une femme italienne, ou sert à désigner toutes les femmes italiennes.

— Prov. *C'est trop d'un demi Italien en une maison.* || *L'Italien est sage devant la main, l'Allemand sur le fait, et le Français après le coup.* || *Les Italiens pleurent, les Allemands crient, et les Français chantent.* || *Les Italiens à pester, les Français à crier, les Anglais à manger, les Espagnols à braver, et les Allemands à s'enivrer.* || *Rusé comme un Italien.* || *L'Italien a bonne raison de l'Église faire une toison.*

— LITTÉRATURE ITALIENNE. Jusqu'au XIIIe siècle, on ne rencontre en Italie que la poésie chevaleresque et passionnée des troubadours provençaux. Dans la Lombardie, la langue provençale était parfaitement comprise. Les poètes de la Provence séjournaient souvent à la cour des grands seigneurs lombards, et chantaient l'amour et les belles dames. Les poètes italiens rimaient leur amoureuse douleur en langue provençale, et passaient souvent les Alpes pour se familiariser avec cette langue, qu'affectionnaient les grandes dames. Vers la même époque, en Sicile, une peuplade poétique, nullement adonnée au lucre, parlait un dialecte doux et gracieux, et une cour modèle de vertus chevaleresques applaudissait et couronnait les poètes. C'est là que la poésie pastorale et érotique se développa. Parmi ces poètes on nomme Frédéric II lui-même, son fils naturel Enzio, et son chancelier Pierre des Vignes. Mais après l'an 1300, ces accords, sans cesser tout à fait, n'excitent plus la sympathie de l'Italie entière. Le sceptre poétique avait déjà passé aux mains des Toscans. Guittone d'Arezzo, Guido Guinicelli de Bologne, Brunetto Latini, auteur du *Tesoretto* et maître de Dante, Guido Cavalcanti, cet Aristote rimeur, auteur d'une canzone qui forme une espèce de poème didactique. Cino

Selvaggia, Dante de Majano, tous ces talents secondaires, précurseurs ou contemporains aujourd'hui oubliés d'un homme de génie, chantèrent en dialecte toscan le thème inépuisable de l'amour.

— Dante Alighieri résume dans sa colossale épopée les croyances et les haines politiques et le savoir scolastique de son temps. Il donne sa *Divina commedia* en vers, en prose son *Convito* et sa *Vita nuova.* Autour de lui se groupent des imitateurs plus ou moins heureux de son talent, Cecco d'Ascoli, Francesco da Barberino, Fazio degli Uberti. Pétrarque se fraie une route à l'immortalité par des sonnets dans lesquels il célèbre un amour idéal; Boccace son ami, mais moins idéal que lui, par son *Decamerone.*

— Un siècle se passe sans que l'on trouve un nom remarquable. Ce sont des imitateurs de Dante, de Pétrarque et de Boccace. Dans cet intervalle, la maison de Médicis s'était élevée, et renouvelait à Florence les merveilles du siècle de Périclès. Dans le cercle des philosophes, des savants et des poètes qui illustrèrent Florence à cette belle époque, viennent se placer les trois frères Pulci, Girolamo Benivieni, Séraphine d'Aquila, Antonio Tebaldeo, Bernardo Accolti, Il Nocturno, Cristoforo, Antonio Fregoso, Achillini. Plusieurs femmes poètes, Lucrèce Tornabuani, mère de Laurent de Médicis, sainte Catherine de Bologne, Isabella d'Aragon, Serafina Colonna, Batista de Montefeltro, Bianca d'Este. La prose, vers la fin du XVe siècle, était encore peu avancée. Parmi les chroniqueurs et les historiens on remarque Matteo Spinelli (1230-1268), Dino Compagni (1282); les deux Cortusi, Ludovico Monaldeschi, au XVe siècle, André Dei et Agnolo di Tura, auteur de la Chronique de Sienne; Donato et Neri son fils; Castello da Castello, Jean et Matteo Villani, qui s'élèvent au-dessus de tous ces noms par leurs doctrines sur la politique républicaine et par leur connaissance des hommes.

— Nous touchons à l'âge d'or de la littérature italienne, de 1490 à 1600. Léon X à Rome, son cousin Clément III et le cardinal Hippolyte de Médicis honorent les savants et les artistes. A Ferrare, Alphonse d'Este accueille l'Arioste; son fils, Hercule II, protége le théâtre, et son petit-fils, Alphonse II, arrive à l'immortalité, grâce à la *Jérusalem délivrée* que le Tasse lui dédie. A Mantoue, à Guastalla et à Sabionetta, les différentes branches de la noble famille des Gonzague rivalisent dans la protection qu'ils accordent aux lettres. Dans des circonstances aussi favorables on voit surgir dans toutes les branches de la littérature une foule de talents divers que l'Arioste efface tous par son *Roland furieux*, vaste galerie de contes romanesques, de passions et de passages où le lecteur chemine sans se fatiguer jamais, entraîné par un récit élégant, spirituel et facile; par ses *Capitoli amorosi*, véritables élégies antiques, et par ses satires, charmantes confessions où il déverse sa bile sur les hommes et sur les choses. Comme auteurs satiriques, autour de lui se groupent Ercolo Bentivoglio, Luigi Alamani, Pietro Nelli, et dans un autre genre de satire, Pierre l'Arétin, Berni, Nicolo Franco, Teofilo Folengo. La littérature des sonnets est cultivée par Pietro Bembo, Antonio Broccardo, Bernardo Cappello, Domenico Veniero, le libertin Moiza, Claude Tolommei, Guidiccione, Angelo Costanzo.

— Nous touchons à la moitié du XVe siècle, si fécond en talents. Ici le nom de Torquato Tasso domine l'histoire littéraire. La prose italienne prend un grand essor. La littérature des *Novellieri* est représentée par Marco Bandello, Molza, Gazzini, Giraldi et Straparola da Caravaggio. Des historiens dignes de marcher de front avec les grands écrivains de l'antiquité, Machiavelli, Guicciardini, prennent la place des anciens chroniqueurs. A leur suite viennent Adiani, Bembo, Angeli de Costanzo, Davila, Bentivoglio et Paolo Sarpi. || L'éloquence de la chaire, de la tribune et du barreau languit à cette époque. || L'épître en prose se fait remarquer. On peut distinguer comme modèles du genre les lettres d'Annibal Caro, de l'Arétin, de Bernardo Tasso, du cardinal Bembo, de Della Casa. || Les dialogues satiriques en prose forment aussi un chapitre important de la littérature italienne. || Après cette époque, que l'on peut appeler l'époque du Tasse, la décadence est rapide.

— Au XVIIe siècle s'opère la réforme du théâtre italien, qui, du reste, s'applique à imiter le théâtre français. Métastase, au XVIIIe siècle, perfectionne la poésie musicale. Marcello, Scipion Maffei, Goldoni, donnent des tragédies. La comédie, grotesque dans le principe, fait aujourd'hui des canevas avec les pièces de Molière, de Corneille, de Racine. Mais Carlo Gozzi fait revivre la comédie improvisée. || La poésie lyrique est abondante.

— Dans les dernières années du XVIIIe siècle, Alfieri donne de la force à la tragédie par le sentiment énergique et fort de patriotisme dont il la trempe. Et cet élan une fois donné, une phalange de poètes tragiques s'élève: ce sont Ippolito Pindemonte, Pepoli, Fabbri, Niccolini, Bagnoli, Carlo Marengo, Silvio Pellico, Manzoni. Tous leurs travaux sont classiques: l'Italie repousse avec indignation les novateurs dramatiques.

— Dans le domaine du roman, l'influence de Walter Scott a été irrésistible. Manzoni, toutefois, en s'inspirant du poète écossais, a su rester

fait école. Rozini a eu plus de succès que lui. Azeglio, Bazzoni, Lancetti, Zorzi, Guerrazzi, n'ont qu'un talent secondaire. || Le genre épique n'a rien produit. || La poésie lyrique a quitté les routes traditionnelles. Manzoni y a porté ses sentiments patriotiques et religieux, et Giacomo Leopardo, son désespoir et son scepticisme.

— Le champ de l'histoire n'a pas été cultivé sans succès, dans les temps modernes, par Botta, Micali, Villa, Rosmini, le comte Pietro Verri, Datth, Bertolotti, Manno, Torremuzza et Cesare Balbo. || De nos jours la critique italienne s'est réformée. Elle n'est plus, comme autrefois, emprisonnée dans les détails; elle commence à planer sur les ouvrages pour en examiner l'ensemble. Des journaux littéraires, rédigés avec beaucoup de goût et de science, cherchent à étendre l'horizon de la littérature italienne, à faire connaître les littératures étrangères. La *Biblioteca italiana* a servi de point central au Nord de l'Italie. A Rome, se publient les journaux des Arcades, les *Ephémérides littéraires* et le *Bulletin substantiel de l'Institut Archéologique.*

— LANGUE ITALIENNE. Cette langue, qui est la langue de l'amour, la langue des diminutifs caressants ou railleurs, des augmentatifs burlesques, la langue de l'ironie doucereuse, une langue qui est faite pour la musique, ou pour laquelle la musique paraît avoir été faite, est la fille abâtardie de la langue latine. C'est un fait aujourd'hui bien constaté que celui de la décomposition du latin rustique ou vulgaire, par le contact des populations romaines avec ces flots de Barbares qui vinrent envahir le midi de l'Europe. L'italien, ainsi que les autres langues romanes, est à la fois le produit d'une décomposition naturelle, spontanée, instinctive, du latin rustique, qui donna naissance aux dialectes adaptés aux besoins des diverses localités de la péninsule italique, et d'une reconstruction savante, méditée, calculée, qui se fit dans la seconde moitié du XIIIe siècle, se légitima par des chefs-d'œuvre littéraires, et se consolida plus tard par des lois académiques. On peut rattacher à Cino da Pistoïa, à Dino Compagni et à Guittone d'Arezzo, les premières tentatives faites pour élever le dialecte toscan au rang de langue écrite, et Dante peut être regardé comme le créateur de l'italien écrit. L'œuvre philologique de Dante fut continuée par Pétrarque et Boccace. Fernow, dans ses *Études sur Rome*, énumère jusqu'à quinze dialectes principaux, parmi lesquels le toscan à lui seul compte six subdivisions. Ces quinze dialectes ont tous servi à quelque auteur qui préférait par patriotisme employer le langage de sa ville natale. Le dialecte le plus riche en productions littéraires est celui de Venise; il se distingue par sa mollesse: c'est une langue d'enfants, de femmes et de vieillards, qui, par nonchalance ou incapacité, adoucissent ou effacent les consonnes mâles et fortes; c'est la langue des gondoles, où des soupirs d'amour s'exhalent dans le silence de la nuit; c'est la langue des sbires qui chuchotent dans l'ombre. Le dialecte lombard, remis en honneur par Manzoni, porte, au contraire, l'empreinte plus mâle d'une population agricole; le dialecte piémontais se ressent du voisinage de la France; le dialecte génois, dans ses inflexions rauques et étranges, semble avoir retenu quelque chose du contact des marchands de Gênes avec tant de populations semi-barbares que l'esprit d'entreprise leur faisait visiter; les dialectes du centre de l'Italie s'éloignent moins que les autres du langage écrit, parce qu'ils occupent en partie le sol où ce dernier a pris racine; le dialecte florentin a dans sa prononciation des âpretés gutturales; le dialecte romain est large et sonore: le Transtévérin ne se croit-il pas le descendant direct du peuple-roi? A Naples, le lazzarone indolent et le pêcheur aiment à tronquer les syllabes, à transposer les lettres; son dialecte est naïf; ses tournures sont vives, piquantes; son accent rude, semi-africain. En Sicile, le dialecte a toujours conservé une grâce idyllique; il est doux, sans tomber dans la mollesse du dialecte vénitien. Le dialecte sarde conserve des mots dont l'origine, peut-être orientale, se perd dans la nuit des temps. Dans les îles de Malte, de Gozzo, de Comino, le peuple parle un dialecte presque arabe, entremêlé de mots empruntés à toutes les langues de l'Europe. *Lingua toscana in bocca romana*, ou construction florentine et prononciation romaine, tel est le précepte proverbial qui résume depuis des siècles l'application de la grammaire italienne.

ITALIENNE. s. f. Art culin. Sauce hachée.

— *A l'italienne.* loc. adv. A la manière des Italiens, comme font les Italiens. Parler à l'italienne. Chanter à l'italienne. Nous n'avons pas voulu parler des quartiers d'agneau assaisonnés à l'*italienne*, avec du fromage de Parmesan. (Cuisine.)

ITALIOTE. adj. et s. des 2 g. Géogr. anc. Se dit des premiers Italiens, c'est-à-dire les anciens habitants du bout de la Calabre ultérieure, du côté de la Sicile.

ITALIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à l'ancienne Italie. Race italique.

Que la race *italique*, en conquérants fertiles,
Fasse de Rome un jour la maîtresse du monde.
(Delille.)

Ces lacs que la nature a creusés de ses mains,
Dans les campagnes *italiques.* (Voltaire.)

Qu'ai-je dit? des siècles antiques
Que sert de troubler le repos?

— Astron. *Heures italiques.* Les vingt-quatre heures du jour naturel que l'on compte entre deux couchers de soleil consécutifs.

— Philos. *École italique.* École de Pythagore, parce que ce philosophe enseignait en Italie, et à Crotone (450 av. J.-C.). Cette école fut fondue dans le platonisme.

— subst. Liturg. *Ancienne Italique.* Ancienne version latine de l'Écriture sainte, qui avait été faite avant la correction de saint Jérôme. || On dit aussi l'*Italique*, et adj. *la version Italique.*

— Paléogr. Écriture courante des anciens Romains.

— Typogr. *Caractère italique.* Caractère d'imprimerie qui tire son origine de l'écriture de la chancellerie romaine, désigné par les mots *cursivetos seu cancellarios*, de là vient qu'il a été appelé *cursive*, ensuite *lettres vénitiennes*, de ce que les premiers poinçons ont été faits à Venise, enfin le nom d'*italique*, qui lui a été donné parce qu'il nous vient d'Italie, a prévalu. Ce caractère se distingue des autres en ce que sa forme est inclinée de droite à gauche. Minuscules italiques. Majuscules italiques. Lettre italique. Parenthèse italique. Ponctuation italique. Chiffres italiques. Nous avons encore des parenthèses *italiques*, mais plus de chiffres penchés. (A. Frey.) Le caractère *italique* avait dès son origine ses majuscules, minuscules, et chiffres penchés, et sous Fournier jeune on l'avait pourvu de ses médiuscules. (Id.)

— substantiv. *L'italique* se dit par ellipse pour Le caractère italique. Un bel italique. Un gracieux italique. Composer en italique. Dans le discours on figure très-souvent en italique les titres d'ouvrages cités. On a constamment perfectionné l'*italique* pour le rendre digne de la beauté du romain moderne; mais loin de penser qu'on y soit parvenu jusqu'à ce jour, on craint que l'italique ne soit toujours qu'un diminutif sensible du romain. (A. Frey.)

— Syn. comp. ITALIQUE, ITALIEN. *Italique* se dit en parlant de l'antiquité, et *italien* de ce qui est moderne et de ce qui appartient à l'Italie.

ITALISER. v. a. 1re conj. Imprimer en caractères italiques. Mot créé par Lemare.

ITALISME. s. m. V. ITALIANISME.

ITALO-GOTHIQUE. adj. des 2 g. Paléogr. Se dit de l'écriture italique altérée et modifiée, dont les Goths se servirent pendant leur domination en Italie. Écriture italo-gothique.

ITALUS. Temps hér. Fils de Télégonus et de Pénélope, roi des Siciliens ou des Œnotriens; il donna son nom à l'Italie.

ITCHIXPALON. s. m. Bot. Palmier d'Amérique dont les naturels emploient les feuilles à faire des paniers si serrés qu'ils servent à contenir de l'eau.

ITCH-OGHLAN. s. m. (litt. *page de l'intérieur*). Hist. ott. Véritable orthographe du mot que l'usage veut qu'on écrive *Icoglan.* V. ce mot.

ITÉE. s. f. Bot. Genre de dicotylédones, à fleurs complètes, polypétalées, régulières, de la famille des cunoniacées, ou selon d'autres, des rhodoracées ou des saxifragées: il comprend deux espèces, l'itée de Caroline, et l'itée de Virginie, arbrisseau fort élégant, s'élevant à la hauteur de un à deux mètres, sur une tige droite, rameuse, qui porte des fleurs blanches disposées en grappes, ce qui lui donne un aspect agréable, et le rend propre à décorer les bosquets d'été.

ITÈGUE. s. f. Relat. Femme que le Négus d'Abyssinie a choisie pour épouse. || On dit aussi *itigue.*

ITEM. adv. (mot. lat.) Aussi, de plus. *Item*, je donne et lègue à Lisette présente. (Regnard.)

— substantiv. Article. Voilà bien de petits *item.* (Acad.) Or, en premier *item*, sous mes pieds je rencontre. (Régnier.)

— Se dit aussi du Nœud d'une affaire. Voilà l'item.

— Prov. *Item c'est tout.* Je n'ai plus rien à donner, à dire. || *Item il faut vivre.* Quelque chose que l'on fasse, il faut y trouver son compte.

ITÉRATIF, IVE. adj. (du lat. *iterum*, de nouveau). Jurispr. Qui se renouvelle, qui est réitéré. Commandement itératif. Itérative défense. Itératives inhibitions, remontrances.

— Minér. Qui est composé d'exposants relatifs à des lois simples, et d'autres exposants qui entrent dans l'expression d'un décroissement intermédiaire et offrent la répétition des premiers. Fer itératif.

ITÉRATIVEMENT. adv. Deux ou plusieurs fois de suite. Provisions données itérativement. Être sommé itérativement.

ITÉRATO. s. m. Anc. prat. Arrêt qui se donnait pour les contraintes par corps après les quatre mois, pour dépens excédant la somme de deux cents francs. Arrêt d'itérato. || *Lettres d'iterato.* Celles qui portent un nouveau mandement.

ITERDUCA. adj. f. (du lat., *iter*, chemin; *dux*, dériv. de *duco*, je conduis). Myth. lat. Surnom de Junon. Divinité qui servait de guide aux voyageurs.

ITÉRER. v. a. 1re conj.

ITHACIEN. s. et adj. m. Hist. ecclés. Partisan d'Ithace, évêque de Sossibe, en Espagne, pour poursuivre la mort de Priscillien et des priscillianites. Évêque ithacien.

ITHAQUE. Géogr. Une des sept îles Ioniennes, entre Céphalonie et Sainte-Maure. On reconnait aujourd'hui plusieurs des sites de cette île décrits par Homère dans son Odyssée; 8,000 hab.; auj. *Théaki.* V. ce mot.

ITHOME. Myth. Une des nourrices de Jupiter, qui donna son nom à une montagne.

— Géogr. anc. Haute montagne de la Messénie, dans le Péloponnèse, laquelle prit son nom d'une des nourrices de Jupiter, et fut consacrée à ce dieu, surnommé de là Ithomate.

ITHOS. s. m. (pr. *i-tôss*; du gr. ἦθος, morale). Philol. Dernière partie des homélies des Pères grecs, qui est la morale du sermon.

— Le moral d'une chose ; moralité.

Vous avez le tour libre et le beau choix des mots,
On voit partout chez vous l'*ithos* et le pathos.
(Molière.)

ITHYCÈRE. s. m. Entom. Genre d'insectes de l'ordre des coléoptères.

ITHYCÉRIDE. adj. des 2 g. Entom. Qui ressemble à un ithycère. || ITHYCÉRIDES. s. m. pl. Groupe de curculionides orthocères, ayant pour type le genre ithycéride.

ITHYMBE. s. m. Ant. gr. Chanson, danse et air bachiques.

ITHYPHALLE. s. m. (ét. gr., ἰθύς, droit ; φαλλός, pénis). Hist. méd. Amulette en forme de pénis que l'on portait au cou, et auquel on attribuait des vertus alexitères.

— Homme qui figurait dans les bacchanales, vêtu en faune ou en satyre, et qui portait un phallus de cuir ou de bois attaché à sa ceinture.

ITHYPHALLIQUE. adj. et s. m. Littér. anc. Se dit des vers composés de trois trochées ou de trois dactyles et d'un ïambe. Vers ithyphalliques.

ITHYPHYLLE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἰθύς, droit ; φύλλον, feuille). Bot. Qui a des feuilles droites. Bartramie ithyphylle.

ITIGUE. s. f. Relat. V. ITÉGUE.

ITIHÂSA. s. m. Philol. ind. Nom sanscrit par lequel on désigne les grandes épopées indiennes. || Tradition historique et mythologique.

ITINÉRAIRE. s. m. (du lat. *itinerarium ;* fait de *iter*, gén. *itineris*, chemin). Chemin à suivre pour aller d'un lieu à un autre. Tracer l'itinéraire d'un pays à un autre.

— Par extens. Description faite par un voyageur de son voyage, et singularités qu'il a observées dans les lieux où il a passé. Itinéraire fidèle, infidèle, exact, précieux, utile, nouveau, ancien. Acheter un itinéraire. Vendre un itinéraire. Itinéraire de Paris à Jérusalem, par Chateaubriand. Itinéraire de Paris à Saint-Germain, à Saint-Cloud, à Melun, à Orléans. L'*Itinéraire* d'Antonin marque tous les grands chemins dans l'empire, et toutes les stations des armées romaines. (Lav.) Mon *Itinéraire* fut à peine publié qu'il servit de guide à une foule de voyageurs. (Chateaub.)

— Prières marquées dans les livres d'église pour ceux qui voyagent. Itinéraire des clercs.

— adj. des 2 g. Qui a rapport aux routes, aux chemins. || *Mesures itinéraires.* Celles dont on fait usage pour déterminer la distance d'un lieu à un autre. Traité sur les mesures itinéraires.

— Archit. *Colonne itinéraire.* V. COLONNE.

ITONE. Temps. hér. Fille de Lyctius, mère de Lycaste. || Géogr. anc. Ville de Thessalie, entre Phères et Larisse.

ITONIENNE. adj. f. Myth. gr. Surnom de Minerve, adorée à Itone. Minerve Itonienne.

ITONUS. Temps hér. Fils d'Amphictyon et petit-fils de Deucalion. Il fonda la ville d'Itone.

ITOU. adv. (par altération du lat. *item*, aussi). De même, aussi. Mot employé par les paysans des environs de Paris, et que quelques écrivains mettent dans la bouche des paysans pour imiter leur langage. Et moi itou. Le gros Lucas aime à batifoler, et moi, parfois, je batifole *itou.* (Mol.) En voilà un qui est bien joli *itou.* (Mariv.)

Pour v'nir batifoler, Gros-Jean ne charche qu'où,
Et moi, parfois aussi, je batifole *itou.*
(T. Corneille.)

ITOUBOU. s. m. Bot. Espèce de violette de la Guiane, dont la racine est employée dans le pays aux mêmes usages que l'ipécacuanha au Brésil. || Le Complément de l'Académie écrit à tort *itombou.*

ITTAPHOL. s. m. Gramm. chald. Une des six formes du verbe chaldaïque.

ITTNÈRE. s. f. Bot. Nom donné par un botaniste au genre nayade de Linné.

ITYLUS. Temps hér. Fils du roi thébain Zétus et d'Aëdon.

ITYS. Temps hér. Fils de Térée et de Procné qui fut changé en faisan.

IULACÉ, ÉE. adj. (du lat. *iulus*, chaton). Bot. Qui a la forme d'un chaton. Jongermannie iulacée. Gymnostome iulacé.

— Qui croît sur les chatons. Pézize iulacé.

— Entom. Qui ressemble à l'iule. || [illegible] ... s. m. pl. Section de la famille des arachnides myriapodes, ayant pour type le genre iule. || On dit aussi Une iulacée ou un iulide.

IULE. s. m. (du gr. ἴουλος, animal polypode). Entom. Genre d'insectes de la famille des myriapodes, n'ayant pas d'ailes, à mâchoires, à abdomen confondu avec le reste du corps, dont tous les segments portent au moins une paire de pattes. Iule des sables. Iule terrestre.

IULIDE adj. des 2 g. Entom. Syn. d'Iulacé. V. ce mot

IULIFLORE. adj. des 2 g. (ét. lat., *iulus*, chaton ; *flos*, fleur). Bot. Qui a les fleurs rassemblées en épi, de manière à former un chaton. Proserpide iuliflore.

IULIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *iulus*, chaton ; *forma*, forme). Conchyl. Qui a la forme d'un iule. Mollusque iuliforme.

— Bot. Syn. d'Iulacé, qui a la forme d'un chaton.

IUNGFRAU. Géogr. La plus haute montagne des Alpes bernoises, entre le canton de Berne et le Valais ; 4 kil. 108 mètres.

IV. Ces deux lettres sont une marque du chiffre romain, et signifient Quatre, car l'I placé devant un autre chiffre en diminue une quantité, comme on le voit dans *IV*, quatre, dans *IX*, neuf, Henri IV. Louis XIV.

IVAN Ier (Danilovitch). Succéda en 1328 à Alexandre II dans les principautés de Vladimir, de Moscou, et de Novogorod. || IVAN III monta sur le trône de Russie en 1462, mort en 1505. || IVAN IV monta sur le trône à l'âge de quatre ans en 1533, mourut en 1584. Il est le premier qui ait porté le titre de tsar.

IVE. s. f. (*iva*). Bot. Genre de plantes de l'ordre des synanthérées. Ive frutescente, annuelle, imbriquée, cheiranthifoliée. Ive arbrisseau.

IVETOT. Géogr. V. YVETOT.

IVETTE. s. f. (diminut. d'*ive*). Bot. Ive musquée.

IVIÇA. Géogr. Ile de la Méditerranée, la plus occidentale des trois principales îles Baléares ; 22,000 hab. || Capitale de l'île Iviça qui porte le même nom ; 5,000 hab.

IVOIRE. s. m. (du lat. *ebur*). Zool. et techn. Substance osseuse, fine, blanche et dure, qui provient de ces énormes dents que l'on nomme défenses, et qui appartiennent presque exclusivement aux éléphants d'un certain âge. Les éléments qui composent l'ivoire sont à peu près les mêmes que ceux des dents et des os. Sa contexture ressemble en quelque sorte à celle des végétaux, comme les tiges de ces derniers, il offre des fibres entrelacées de manière à présenter des figures qui ressemblent plus ou moins à des losanges. Ces défenses varient en grandeur de 30 centimètres à 2 mètres 30 centimètres ; elles sont rondes, assez fortement recourbées, et creuses jusqu'aux deux tiers de leur longueur. L'ivoire arrive dans nos ports sous la forme de défenses entières ; il provient du Sénégal, de l'Egypte, du cap de Bonne-Espérance, de l'Inde. L'ivoire de Guinée est le plus serré, le plus lourd et le plus estimé de tous ; il est légèrement blond, translucide, et jouit de la précieuse propriété de blanchir en vieillissant, tandis que les autres jaunissent. On fait avec cette substance une infinité de petits ouvrages de sculpture et d'ornement, tels que statuettes, pommes de cannes, manches de couteaux, etc. Les ouvrages qui se font chez nos modernes ne sont rien en comparaison de ceux qui se faisaient chez les anciens : ils construisaient en ivoire des chars, des tables, des chaires, des trônes ; ils en couvraient les portes et les murs des temples, et jusqu'à des statues colossales de 10 mètres environ de proportion. Les rideaux verts sont tirés par deux mains agitées et blanches comme de l'*ivoire*, et le jour revient doucement jusqu'à moi. (Norwich.)

La pauvreté n'est point un déshonneur ;
N'est-on content que sur un lit d'*ivoire?* (Volt.)

— Se dit aussi pour Dents et pour les défenses d'un sanglier, d'un éléphant, etc. Ivoire acéré, menaçant, dangereux, meurtrier, homicide, tranchant.

D'un *ivoire* perçant six cordons effroyables
Ornent sa gueule énorme. (Dulard.)

Son ennemi, hâtant son barbare plaisir,
Court la gueule béante, et, prêt à le saisir,
Rejoint et fait crier son double rang d'*ivoire.* (Del.)

Un *ivoire* acéré d'une extrême blancheur,
A qui l'ose approcher inspire la terreur. (Dulard.)

— L'ivoire, par sa blancheur, sert à exprimer tout ce qui est blanc, et est surtout en usage parmi les poëtes. C'est ainsi qu'ils disent, Un sein d'ivoire. Un col d'ivoire. L'ivoire de son sein. L'*ivoire* de leur col en longs crins se hérisse. (Desaint.) L'*ivoire* de ton sein, l'or de ta chevelure. (Mollev.)

Sa chevelure noire
D'un teint de neige augmente encor l'éclat,
Et, descendant sur un cou délicat,
Offre l'ébène à côté de l'*ivoire.* (Malfilatre.)

— Fig. et poét. Se dit par ellipse pour La matière dont une chose est faite. Un peigne d'ivoire. Une bille d'ivoire. Un bâton d'ivoire. L'*ivoire* (le peigne) trop hâté deux fois rompt sur sa tête. (Boil.)

Là, sur un tapis vert, un essaim étourdi
Pousse contre l'*ivoire* un *ivoire* arrondi. (Delille.)

Tel le brillant *ivoire* élégamment s'enchâsse ... (Id.)

— Partie osseuse des dents ; celle que recouvre l'émail.

— Épith. Blanc, poli, dur, brillant, précieux, riche.

— Comm. *Noir d'ivoire.* Charbon obtenu par la carbonisation en vaisseaux clos des débris de l'ivoire et particulièrement des os longs des pieds de mouton.

— Conchyl. Coquille du genre buccin, ainsi nommée à cause de sa blancheur et de son poli.

IVOIRIER. s. m. (rad. *ivoire*) Techn. Celui qui travaille l'ivoire.

IVOIRIN, INE. adj. (rad. *ivoire*). Qui est d'ivoire ou qui est semblable à l'ivoire.

IVRAIE. s. f. (pr. *i-vrè* rad. *ivre*, parce qu'une de ses espèces a la propriété de causer l'ivresse, aussi l'appelle-t-on vulgairement *herbe d'ivrogne*). Bot. Genre de plantes monocotylédones, famille des graminées, contenant trois espèces, dont l'une, l'ivraie annuelle, est le fléau des champs ; et les deux autres, l'ivraie vivace ou *ray-grass* des Anglais, et l'ivraie ou *ray-gray* d'Italie, sont très-utiles. La dégénération du blé en *ivraie* est regardée comme certaine par plusieurs cultivateurs, et elle semble confirmée par l'observation du célèbre naturaliste Bonnet. (B. de St-P.) Dans les sillons déserts, l'*ivraie* a triomphé. (Mollev.)

— Epith. Ivraie odieuse, importune, usurpatrice, parasite. L'*ivraie* usurpatrice étouffe le froment. (Esménard.)

— Dans la langue symbolique, l'*ivraie* désigne le mal, l'hérésie : *Séparer l'ivraie d'avec le bon grain.* Séparer la mauvaise doctrine d'avec la bonne, ou les méchants d'avec les bons.

— Fig. L'*ivraie* du pélagianisme croît plus que jamais dans les champs de l'Eglise. (Belfield-Lefeb.)

IVRE. adj. des 2 g. (du lat. *ebrius*, dérivé de *bria*, vase à boire). Qui a le cerveau troublé par les fumées ou par les vapeurs du vin ou de quelque autre boisson. Homme ivre. Femme ivre. Les ouvriers sont souvent ivres le lundi. La société ne pardonne guère aux femmes de se montrer *ivres* qu'à propos des affections naturelles et légitimes ; à tout autre égard, elles n'excitent que la raillerie ou la pitié, quand elles se laissent dominer par les instincts qui rapprochent la créature humaine de la brute. (Cesse de Bradi.) C'est un objet bien odieux qu'une femme *ivre.* (J.-J. Rouss.)

L'exemple d'un grand prince impose et se fait suivre ;
Quand Auguste buvait, la Pologne était *ivre.*
(Andrieux.)

Pour des vins de prix,
Vendons tous nos livres ;
C'est peu d'être gris,
Amis, soyons *ivres.* (Béranger.)

— *Mort-ivre* et *ivre-mort.* V. MORT.

— Fig. Autant ce mot est familier au propre, autant il est noble au figuré, et l'on dit fort bien : Ivre d'orgueil, de vanité. Ivre d'immortalité, de volupté, d'amour. Ivre de carnage, de sang.

Ivre d'amour, le désir dans les yeux,
J'entre avec toi dans cette grotte sombre.
(De Pesay.)

Un cœur *ivre* de gloire et d'immortalité
Porte dans les combats un courage indompté.
(Lebrun.)

Peut-être avant deux ans, ardente à te déplaire,
Eprise d'un cadet, *ivre* d'un mousquetaire,
Nous la verrons hanter les plus honteux brelans.
(Boileau.)

IVRÉE. Géogr. Provinces des États sardes ; 36,000 hab. || Ch.-l. de la province, à 49 kilom. de Turin ; 8,000 hab.

IVRESSE. s. f. (rad. *ivre*). Exaltation passagère des facultés intellectuelles produite par l'excès du vin et des liqueurs spiritueuses, dans laquelle la volonté a perdu plus ou moins complètement ses droits. Ivresse de bière, de cidre. Être plongé dans l'ivresse. L'homme est mort dans l'*ivresse* du vin, il est furieux dans l'*ivresse* de l'amour. (Pythag.) Toute *ivresse* révèle la débilité des forces morales ; celles que procure l'usage immodéré du vin débilite le corps. (Cesse de Bradi.) L'emportement de l'*ivresse* bruyante. (Volt.)

. . . . . Sur ton front, flétri par la mollesse,
Brille en rubis impurs la flamme de l'*ivresse.* (Chauss.)

— Fig. Ce mot, ainsi que *ivre*, est noble au figuré, on dit très-bien Une ivresse douce, molle, tendre, charmante, heureuse, amoureuse, folle. Ivresse brûlante, ardente, sainte. L'ivresse des passions. L'ivresse de la gloire, du vice, de l'amour, du succès. L'ivresse de l'immortalité. Des longs baisers prodigue-moi l'*ivresse.* (Millev.) Le délire brûlant d'une amoureuse *ivresse.* (De Castera.) Ces amants languissaient dans une molle *ivresse.* (Del.) De l'*ivresse* du carnage on passe à celle de la débauche. (Rayn.) Je commence à sentir l'*ivresse* où cette vie agitée et tumultueuse plonge ceux qui la mènent. (J.-J. Rouss.) Il faut encore de l'art et de la conduite jusque dans l'*ivresse* de la plaisanterie. (Volt.) J'étais dans cette espèce d'*ivresse* que cause au premier moment la présence des hommes célèbres et le plaisir de les approcher. (J.-J. Barth.) La princesse de Schwartzemberg s'élançant dans les flammes pour sauver sa fille, et le czar Basilowitz assommant son fils, cédèrent tous deux à un moment d'*ivresse*, occasionnée dans l'une par les habitudes d'un cœur dévoué, dans l'autre par celle d'un caractère despotique. (Cesse de Bradi.)

De l'absolu pouvoir vous ignorez l'*ivresse*,
Et des lâches flatteurs la voix enchanteresse. (Racine.)

— Enthousiasme poétique. Poétique ivresse. Docte ivresse.

— Il s'est aussi employé au pluriel et avec succès. Dans ses fréquentes *ivresses* il ne connait personne. (Lav.) Le réveil suit de près nos trompeuses *ivresses.* (J.-B. Rouss.)

IVROGNE. adj. des 2 g. (rad. *ivre*). Qui est sujet à s'enivrer ou à boire avec excès. Valet ivrogne. Homme ivrogne. Femme ivrogne. Le maître est encore plus *ivrogne* que le valet. (Lav.) Etre *ivrogne*, c'est renoncer à exercer aucun droit dans sa patrie, c'est se démettre de la puissance paternelle, abjurer le respect filial, insulter à toutes les affections que l'on peut inspirer ; c'est dégrader la plus magnifique des créations du Tout-Puissant. (Cesse de Bradi.)

— substantiv. Un ivrogne irrassasiable. Un grand ivrogne. Un sale ivrogne. Les ivrognes ne posséderont pas le royaume de Dieu. (Le M. de Sacy.) C'est temps perdu de prêcher un *ivrogne.* (Nivern.) L'amour fait dans les amants le même effet que le vin dans les *ivrognes.* (Le Sage.) Je ne regretterai jamais les *ivrognes* Panard et compagnie. (Grimm.) La démence et l'idiotisme préservent quelquefois heureusement les *ivrognes* du crime et de l'échafaud. (Cesse de Bradi.)

— Prov. *A bon ivrogne bonne panse.* || *A la trogne connaît-on l'ivrogne.* || *Bon chantre, bon ivrogne.*

IVROGNER. v. n. 1re conj. Boire avec excès et souvent.

IVROGNERIE. s. f. Habitude de l'ivresse. || Action de s'enivrer. Il n'y a jamais eu de talents durables avec l'*ivrognerie.* (Volt.) Vainement on veut poétiser l'*ivrognerie* en lui donnant le nom d'ivresse. (Cesse de Bradi.) Triste et affligeante dans le jeune homme, l'*ivrognerie* devient hideuse dans les vieillards et dans les femmes. (Id.)

— Prov.

Ivrognerie est une zizanie
Et de sobriété vraie ennemie.

IVROGNESSE. s. f. Femme sujette à s'enivrer. C'est une vieille ivrognesse. Ce mot est bas et pop.

IVRY. Géogr. Bourg du départ. de l'Eure ; 950 hab. C'est dans les environs de ce bourg que Henri IV battit les ligueurs en 1590.

— IVRY. Bourg de France (Seine-et-Oise), à 5 kilom. de Paris ; 2,900 hab.

IWANGIS. s. m. pl. Relat. Sorciers des îles Moluques.

IX. Ces deux lettres sont une marque du chiffre romain et signifient Neuf, car l'I placé devant un autre chiffre, en diminue une quantité.

IX. s. m. (pr. *ikss*). Entom. Noctuelle qui porte sur les ailes supérieures une sorte de double ligne brune en sautoir, semblable à la lettre x, qui a servi à désigner ce lépidoptère.

IXÉRIDE. s. f. Bot. Sous-genre de plantes établi dans le genre taraxacum. Ixéride polycéphale.

IXEUTIQUE. s. f. (du gr., ἰξευτικός, fait de ἰξός, glu.) Avicep. Façon de chasser aux oiseaux en les prenant à la glu. || Art de les prendre aux gluaux.

IXIACÉ, ÉE, ou **IXIÉ, ÉE.** adj. Bot. Qui ressemble à une ixie. || IXIACÉES. s. f. pl. Famille de plantes ayant pour type le genre ixie.

IXIE ou **IXIA.** s. f. Bot. Genre de plantes monocotylédones, de la famille des iridées, renfermant un grand nombre d'espèces cultivées pour l'ornement des jardins. Ixie bulbocode. Ixie en croix. Ixie anémoniflore. Ixie maculée, viridiflore, orangée. Ixie fleur de lis.

IXIÉ, ÉE. adj. Bot. Syn. d'Ixiacé. || IXIÉES. s. f. pl. Section de la famille des iridées, qui a pour type le genre ixie.

IXIOÏDE. adj. des 2 g. (du fr. *ixie*, et du gr. εἶδος, forme). Bot. Qui a la forme d'une ixie.

IXION. Temps hér. Roi des Lapithes, fit périr par surprise Déioné son beau père, et fut pour ce crime chassé de ses États. Jupiter le reçut dans l'Olympe ; étant devenu amoureux de Junon, il chercha à satisfaire sa passion ; mais Jupiter, pour prévenir ce crime, produisit un nuage qui ressemblait à Junon, et de ce commerce naquirent les Centaures. Il fut attaché pour ce crime à une roue qui tourne continuellement avec la plus grande vitesse.

— Entom. Nom spécifique de deux espèces de lépidoptères, l'un dans le genre sphinx, l'autre parmi les papillons.

— Astron. Nom donné à la constellation d'Hercule et à celle de la couronne australe.

IXODE. s. m. (du gr. ἰξώδης, visqueux, fait de ἰξός, le gui). Entom. Genre d'insectes dépourvus d'ailes, dont quelques espèces, plus connues sous le nom de *tiques*, vivent aux dépens des animaux domestiques.

IXODIADÉ, ÉE. adj. Qui ressemble à une ixode. || IXODIADES. s. m. pl. Tribu de la famille des acarides, ayant pour type le genre ixode.

IXODIE. s. f. (du gr. ἰξός, glu). Bot. Genre de plantes corymbifères. Ixodie achilléoïde.

IXOPE. s. f. Bot. Espèce de chondrille.

IXORE. s. f. Bot. Genre de dicotylédones, à fleurs complètes, monopétalées, régulières, de la famille des rubiacées. Ixore écarlate. Ixore albi... [illegible] fasciculée.

IXTAGE. s. m. Erpét. Espèce de serpent du Brésil.

IYNX. Temps hér. Fille d'Écho et de Pan, et suivante d'Io.

IYNX. s. m. Ornith. Petit oiseau un peu plus gros qu'un pinson.

IZED. Myth. parse. Nom des bons génies dans la religion de Zoroastre.

IZÉMIEN, ENNE. adj. (du gr. ἴζημα, sédiment). Géol. Qui s'est formé par voie de sédiment. Terrains izémiens

IZERMORE. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Nantua (Ain). 1,050 hab.

IZESCHNÉ. s. m. Phil. parse. Titre d'un livre de liturgie compris dans le Zend-Avesta.

IZQUIATOLE. s. f. Relat. Boisson en usage aux Indes occidentales.

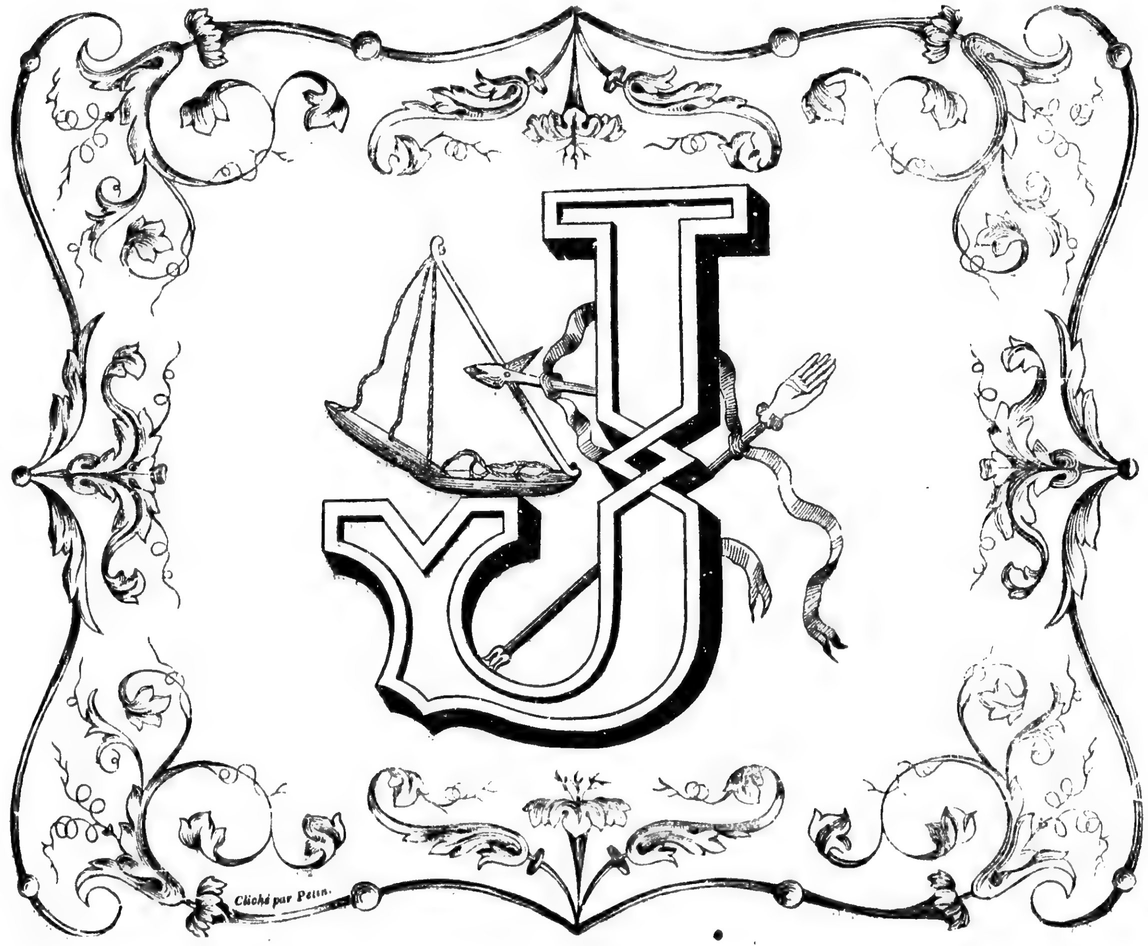

J, s. m. Dixième lettre de l'alphabet français, et la sixième des consonnes. Dans l'appellation moderne, on l'appelle *je*, on lui a longtemps donné, et on lui donne encore quelquefois le nom de *ji*. Il occupe le même rang dans l'alphabet de toutes les langues néo-latines et germaniques. On a longtemps appelé cette lettre *i* consonne, parce qu'elle avait anciennement la forme d'un I, auquel on donnait, par opposition, le nom d'*i* voyelle. On les a même souvent confondus à la prononciation, et on dirait Iérusalem pour Jérusalem, Iérôme pour Jérôme, Iocaste pour Jocaste. Bien que l'un des fils d'*Iocaste*. (Ronsard.) C'est à Pierre Ramus, grammairien du XVIe siècle, que nous sommes redevables de l'introduction dans notre langue de ce caractère, qui n'est, dans le fait, qu'un *i* allongé. Cependant ce n'est guère que depuis le milieu du dernier siècle que les lexicographes se sont accordés à séparer, dans l'ordre alphabétique, le *j* consonne de l'*i* voyelle. Sa prononciation ne varie pas; on met un point sur le *j*, ainsi que sur l'*i*, excepté quand il est majuscule. Il n'avait chez les anciens aucune signification numérique; cependant, suivant quelques auteurs, il a été quelquefois employé pour exprimer le nombre cent. Un grand J. Un J

Au g, son fier rival, dérobant sa figure,
Le J joute à sa place, il Jase, il Joue, il Jure.
(De Piis.)

— La forme de ce caractère est d'autant plus parfaite, qu'elle réunit le double avantage de l'exactitude et de la simplicité. Son rapport avec le modèle qu'il dépeint ne peut être plus clair ni plus sensible. Fixons un moment nos regards sur le mouvement de l'organe dont il dépend, c'est-à-dire de la langue, et nous verrons que pour le produire elle demeure presque immobile; que son extrémité se recourbe seulement un peu en dessous. Cette disposition, que l'on sent devoir se décrire naturellement ainsi ⌐, nous offre précisément la forme du J. Ce dernier n'en diffère que parce qu'il est vertical.

— Le *j*, articulation adoucie de *ch*, a pour identique le *g* doux, consonne palatale. La valeur propre de ce caractère, dit Beauzée, est de représenter l'articulation sifflante qui commence les mots *Japon*, *j'ose*, et qui est la forte de l'articulation forte qui est à la tête des mots presque semblables, *chapon*, *chose*. Les Suisses et les Allemands confondent presque toujours *je* avec *che;* ainsi, par exemple, ils prononcent *chanfier* pour *janvier*, *cheune* pour *jeune*, *che* pour *je*, *choue* pour *joue*, *Chan* pour *Jean*, *chaloux* pour *jaloux*, etc. Dans les verbes *jeter*, *rejeter*, *déjeter*, *vergeter*, il est nécessaire de donner à l'*e* muet une durée suffisante pour faciliter le passage d'une articulation à l'autre, sans quoi l'on serait forcé de prononcer *ch'ter*, *rech'ter*, etc., tant *j* est antipathique avec *t*.

— Le J ne se redouble point, et ne se trouve jamais ni avant une consonne, ni à la fin d'un mot, ni avant la voyelle *i*, si ce n'est par élision, comme dans *j'ignore*, *j'irai*, et alors il est pour *je*.

— C'est le *j* et non le *g* qu'on emploie dans presque tous les mots où l'on entend le son de *ja*, *jo*, *ju*. *Jarretière*, *jalousie*, *jolie*, *joindre*, *jujubier*. Mais c'est le *g*, et non le *j*, que l'on emploie dans *geôle*, *geôlier*, et dans les verbes en *ger* et leurs dérivés. *Il mange*, *nous mangeons*, *il gage*, *nous gageons*, *la gageure*, etc., qui se prononcent le *jolier*, il *manja*, la *gajure*. Si l'on a conservé l'*e* dans ces mots, c'est afin qu'on ne donnât pas au *g* le son dur qu'il a dans *garder*, *guttural*. Il n'y a point de règle qui établisse le cas où il apprend les principes de cette orthographe, qui ne repose pas même sur l'étymologie.

— Le *j* peut être regardé comme propre à l'alphabet français, car aucune des langues anciennes n'employait l'articulation dont elle est le signe représentatif, et, parmi les langues modernes qui en font usage, il est à remarquer qu'elles la représentent par des signes différents du nôtre. Ainsi, en italien, pour dire *jamais*, *jardin*, *jour*, on écrit *giammai*, *giardino*, *giorno*, qu'on prononce en faisant entendre faiblement un *d* devant le *g*. Les Espagnols, tout en adoptant notre caractère *j*, le prononcent d'une manière particulière, qui lui donne presque la valeur du *k* prononcé du fond de la gorge, et en tournant le bout de la langue vers le haut du palais.

— En français, l'usage a fait adopter l'initiale J pour une foule de mots, surtout de noms propres étrangers où cette lettre se prononce I dans la langue indigène. Ainsi il faudrait dire *Iakob* au lieu de *Jacob*, *Iaghellons* au lieu de *Jagellons*, *Ianus* au lieu de *Janus*, *Ierusalem* au lieu de *Jerusalem*, *Iesus* au lieu de *Jesus*, *Iob* au lieu de *Job*, *Iouda* au lieu de *Juda*, etc. Mais l'usage étant d'écrire ces mots avec un *j*, il ne nous est pas permis d'y rien changer.

— La lettre *j*, par cela même qu'elle n'est pas ancienne, ne figure dans les inscriptions qu'avec la valeur de l'I. Il n'y a donc pas à son égard d'abréviations à noter. En français seulement, J figure comme abréviation dans J.-C., *Jesus-Christ*, *jurisconsulte*, mais dans les autres langues, ce J est à vrai dire un I : *Iesus Christus*, *iure consultus*, etc.

— Imprim. Le *j* a été appelé *i d'Hollande* par les imprimeurs, parce que ce furent les Hollandais qui introduisirent les premiers ce caractère dans l'impression.

— Chez quelques auteurs, la lettre *j* était un signe numéral, et signifiait *cent*.

JA. s. m. Philol. Nom de la 13e lettre de l'alphabet turc; le *za* des Arabes.

— Gramm. ind. V. DJA.

JA. adv. (du lat. *jam*, dont les Italiens ont fait *già*, déjà). On l'employait pour Déjà, dès cette heure, dès l'heure dont on a parlé; précédemment, auparavant. *Ja* à Dieu ne plaise que philosopher ce soit apprendre plusieurs choses. (Montaigne.) Les yeux du peuple français, *ja* longtemps bandés du voile d'ignorance. (Muret.)

Le jour est près que mes forces *ja* vaines,
Ne pourront plus fournir à mon tourment.
(Et. de la Boétie.)

Et *ja* la belle Aurore au visage de roses,
Les barrières du ciel partout avait décloses.
(Ronsard.)

— *Ja* pourrait encore être employé dans le style badin ou dans le style marotique. Je l'ai *ja* dit, et le redis encor. (La Font.) *Ja* n'est besoin de conter sa vaillance. (L'abbé de Chaulieu.) *Ja* vieillissait l'Automne. (Berquin.) S'il en fut ri et brocardé, il n'est *ja* besoin de le dire. (Courier.)

. . . Le chien représenta
Sa maigreur : *Ja* ne plaise à votre seigneurie,
De me prendre en cet état-là (La Font.)

. . . Sans le prompt changement
Que fait en nous mal de gorge et migraine,
Ja près de vous serais en ce moment. (Desmahis.)

— *Ja* a servi quelquefois de négative absolue. Je ne le ferai *ja*, pour dire, je ne le ferai point, je ne le ferai plus. *Ja* nul métier n'avaient de médecin. (Mme Deshoul.)

Quand tel ribaud serait pendu,
Ce ne serait *ja* grand dommage. (Voiture.)

— *A ja*. loc. adv. A jamais.

— Expr. prov. *Il est des enfants de Noé, de la race de Ja-fait* (par un mauvais jeu de mots sur le nom de *Japhet*). Il se disait d'un prodigue qui a mangé son patrimoine.

JAA-BACHI. s. m. Hist. ott. Capitaine d'infanterie chez les Turcs.

JAAJE. s. m. Bot. Espèce de palétuvier qui croît à Sierra-Leone, et qui, comme ceux d'Amérique, s'étend par le moyen des racines qui descendent de ses branches, de manière à couvrir de grands espaces de terre et d'eau.

JAAROBA. s. m. Bot. Espèce de phaséole du Brésil, dont les racines se mangent en entremets.

JABAJAHITE. s. m. Nom de secte parmi les musulmans. Les jabajahites enseignent que la science de Dieu ne s'étend point en toutes [illegible] de nouvelles connaissances; qu'ainsi Dieu n'ayant point eu, de toute éternité, une connaissance exacte de tous les événements particuliers qui devaient arriver dans le monde, il le gouverne suivant l'occurrence de ces événements.

JABARIS ou **JABARISTES**. s. m. pl. Hist. relig. Sectaires mahométans qui croient à la fatalité.

JABATOPITE. s. m. Bot. Arbre du Brésil du genre ochna. Ses fruits, qui ressemblent aux mirtilles pour la couleur, sont également employés en teinture, et l'on en tire, par expression, une huile qu'on emploie dans les salades.

JABE. s. m. Nom de Dieu chez les Samaritains.

JABÉBINETTE. s. f. Ichthyol. Espèce de raie qu'on pêche sur les côtes du Brésil. On ignore encore à quelle espèce elle doit être rapportée. On l'appelle aussi Jabébirète.

JABÈS ou **JABÈS-GALAAD**. Géogr. Ville de Palestine, dans la tribu de Manassé, détruite par les Israélites pendant la guerre contre les Benjamites, parce que les habitants n'avaient pas voulu se déclarer contre ces derniers.

JABET. s. m. Conchyl. Très-petite espèce d'arche, nommée autrement l'*arche africaine*.

JABIN. Nom de deux rois d'Aser. Le premier fut vaincu et mis à mort, avec tout son peuple, par Josué, vers l'an 1600 av. J.-C. Le second réduisit les Israélites en captivité, et les tint esclaves pendant vingt ans, de 1416 à 1396 av. J.-C.

JABIRU. s. m. Ornith. Genre d'oiseaux échassiers, de la famille des érodions. Les jabirus ont beaucoup de rapports avec les cigognes, mais ils en diffèrent par leur bec qui est parfaitement lisse, et à sa partie inférieure est légèrement recourbé en haut. Jabiru proprement dit d'Islande.

JABLE. s. m. Techn. Rainure pratiquée au bout des douves d'un tonneau pour recevoir les pièces du fond. || La partie des douves qui excède les fonds des deux côtés des tonneaux, et qui forme, en quelque façon, la circonférence extérieure de chacune de ses extrémités. || *Peigne de jable*. Petits morceaux de douves, taillés exprès, qu'on fait entrer de force sous les cerceaux pour rétablir les jables rompus. || *Parer le jable*. En égaliser la surface. || Jonction du fond d'un pot avec la flèche.

JABLÉ, ÉE. part. pass. du v. Jabler. S'emploie adjectiv. Douves jablées. Cela fait, la futaille est *jablée* et en état de recevoir les fonds. (Lenorm.)

JABLER. v. a. 1re conj. Faire la jable des douves.

— SE JABLER. v. pron. Se creuser en jable; Être facile à jabler.

JABLOIRE. s. f. (rad. *jable*). Techn. Outil dont les tonneliers se servent pour former la rainure appelée jable: c'est une espèce de trusquin en bois, dont la joue s'appuie sur le bout des douves, et dont le fer, taillé comme une scie, fait la rainure.

JABLONSKI (Ernest). Savant orientaliste, né à Berlin en 1693, mort en 1757; a publié divers ouvrages estimés sur les antiquités grecques et égyptiennes.

JABOK. Géogr. anc. Torrent de Palestine, affluent du Jourdain. Ce fut sur les bords du Jabok que Jacob, ayant lutté toute la nuit avec un ange, acquit le nom d'Israël.

JABOROSE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des solanées, qui croissent naturellement au Brésil.

JABOT. s. m. (pr. *ja-bo*; dérivé suivant Roquefort du lat. *capputus*, dimin. de *capus*, inusité, d'où *capulum*). Ornith. Espèce de poche membraneuse que les oiseaux, surtout les granivores, ont sous la gorge, dans laquelle les aliments qu'ils prennent sont d'abord reçus, et séjournent quelque temps avant de passer dans l'estomac. Les aliments y sont imbibés d'un fluide analogue à la salive. Gros jabot. Grand jabot. Jabot plein, vidé, pendant, enflé. Cet oiseau n'a rien dans le jabot. Cet oiseau a bien mangé, il a le jabot plein.

— Mamm. Dilatation sacciforme de l'œsophage du cheval, en avant du diaphragme, et qui gêne le vomissement.

— Fig. et pop. *Remplir son jabot, se remplir le jabot*. Faire un bon repas; manger beaucoup. Cet homme a bien rempli son jabot.

— Modes. Dentelle, mousseline, etc., empesée et plissée, tuyautée, qu'on attache par ornement à l'ouverture d'une chemise, au devant de l'estomac. Un jabot de dentelle. Chemise à jabot. Un jabot plissé. Un jabot de point d'Angleterre. Il porte un jabot. Attacher un jabot à une chemise.

— Fam. *Faire jabot*. Porter un jabot. Il fait jabot. || Tirer en dehors le jabot de sa chemise pour en faire parade.

— Fig. Faire le fier, se donner des airs avantageux.

— Scarron s'est servi burlesquement du mot *jabot* pour dire le cœur d'un homme.

Amour nabot
Qui du *jabot*
De dom Japhet
As fait
Une ardente fournaise.

JABOTAGE. s. m. (rad. *jabot*). Action de jaboter, de babiller. || Résultat de cette action. Ce ne sont que jabotages, que des jabotages.

ici pour gosier, *tirer de son gosier*). Caqueter, babiller, jaser comme les volatiles qui ont rempli leur jabot; parler sans cesse, dire des bagatelles. Très-fam. Elle ne fait que jaboter. Entendez-vous comme ces femmes jabotent! Les jeunes filles, ennuyées d'une conversation dont elles ne sont pas, s'en vont tout doucement *jaboter* dans un coin. (L'abbé Roubaud.)

Enfin après avoir bien *jaboté*, bien bu,
Car à ses questions j'ai toujours répondu. (Poisson.)

— *Jaboter* a été quelquefois employé activement, et signifiait *dire*. J'ai ouï *jaboter* quelque chose d'un certain savant qui doit venir voir aujourd'hui monsieur votre père. (Ghérardi.)

— Syn. comp. JABOTER. CAQUETER. CAUSER. JASER. V. JASER.

JABOTEUR. s. m. Ornith. Nom d'un merle d'Afrique.

JABOTI. s. m. Erpét. Nom qu'on donne en Amérique à une espèce de tortue dont l'écaille est noire.

JABOTIÈRE. s. f. (rad. *jabot*). Ornith. Nom donné à l'oie de Guinée, dont la gorge est enflée et pendante en manière de poche ou de petit fanon.

— Mousseline du jabot.

JABOURÉTIQUE. s. f. Bot. Nom d'un arbre épineux des Antilles, dont l'odeur des feuilles approche de celle de la rue; on le nomme aussi *bois à pion*.

JABOUTRA. s. m. Ornith. Espèce de héron crabier d'Amérique, connu aussi sous le nom de *craera*.

JABURANDIBA. s. m. Bot. Arbre du Brésil, dont les feuilles passaient pour un excellent spécifique contre les maladies de foie. || Un autre arbre de ce nom fournissait, dit-on, une racine employée pour guérir les maux des gencives.

JABUTICABA. s. m. Bot. Grand arbre du Brésil.

— Ornith. Nom que l'on donne en Amérique à plusieurs espèces de pénélopes.

JACA. s. m. Relig. Nom du mauvais principe, chez les habitants de Ceylan.

JACA ou **JACKA**. s. m. Bot. Un des noms vulgaires de l'arbre à pain, dont les fruits sont gros comme des melons.

JACA. Géogr. Ville d'Espagne (Saragosse), ch.-lieu d'un district de même nom, évêché; 3,000 hab.

JACACAIL. s. m. Ornith. Oiseau du Brésil qui a la taille de l'alouette.

JACAMACIRI. s. m. Ornith. Espèce de pie du Brésil, de la grosseur de l'alouette.

JACAMAR. s. m. Ornith. Genre de l'ordre des grimpeurs, renfermant des oiseaux qui se nourrissent d'insectes et habitent l'Amérique méridionale. Il a pour type le jacamar à longue queue, qui se plaît dans les lieux découverts et vit en société. Son chant est un sifflement doux, faible et souvent répété.

JACAMARALCYON. s. m. Ornith. Sous-genre formé avec le jacamar tridactyle.

JACAMEROPS. s. m. Ornith. Sous-genre fondé aux dépens des jacamars, et dont le type et la seule espèce est le jacamar jacamaciri

JACANE. s. m. Ornith. Genre de l'ordre des échassiers. Les jacanes se trouvent en Asie, en Afrique et en Amérique. Ce sont des oiseaux criards et querelleurs, vivant dans les marais, mais ils ne peuvent nager; ils courent avec rapidité dans l'eau et sur les plantes aquatiques; leur vol est droit et rapide. Ce genre a pour type le jacane commun.

JACAPA. s. m. Ornith. Genre d'oiseaux de l'ordre des sylvains, originaire de l'Amérique méridionale; on l'a réuni aux tangaras.

JACAPANI. s. m. Ornith. Espèce de rossignol qui se nourrit de mouches.

JACAPE. s. m. Bot. Espèce de chiendent du Brésil, qui s'élève à environ un mètre.

JACAPU. s. m. Ornith. Oiseau du Brésil qui a la taille de l'alouette, la queue et la jambe courtes, le plumage tout noir, hors une tache rouge sous la gorge.

JACAPUCAGE. s. m. Bot. Arbre du Brésil qui porte une noix huileuse. Ce fruit, semblable à un vase fermé supérieurement par un couvercle, a été nommé vulgairement pour cette raison *marmite de singe*.

JACARANDE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des bignoniées, établi pour placer quelques espèces de bignones.

JACARANI. s. m. Ornith. Bruant de la famille des passereaux.

JACARATIE. s. f. (pr. *jak-ca-ra-cie*). Bot. Plante épineuse du Brésil, dont le tronc est rempli d'une moelle qui tombe bientôt en poussière quand on enlève l'écorce; il ne reste qu'un tube fort léger et sec, qui s'enflamme aisément, et dont on se sert dans le pays comme de torche lorsqu'on voyage la nuit.

JACARD. s. m. Mamm. Un des noms du chacal.

JACARET. s. m. Erpét. Espèce de crocodile.

JACARINI. s. m. Ornith. Nom d'une espèce de bruant que l'on a placé dans la division des passerines.

JACASSER. v. n. 1re conj. Il se dit du cri de la pie. La pie jacasse.

et à travers.

JACASSERIE. s. f. Bavardage. Entendez-vous les jacasseries de ces femmes? Fam.

JACATIBA. s. m. Bot. Arbre du Brésil, qui porte un fruit semblable au limon, et dont le jus est très-acide.

JACATRA. Géogr. Petit royaume de l'île de Java. 250 kilom. sur 200; 500,000 hab. Aux Hollandais depuis 1619.

JACBÉRYE. s. f. Bot. Nom que l'on donne à deux espèces de crotalaires à Ceylan.

JACCO ou **JAXO**. s. m. Pontife japonais chargé de la discipline religieuse; il est comme le vicaire du Dairi, mais il exerce réellement toute l'autorité.

JACÉE. s. f. (du lat. *jacens*; fait de *jacere*, être couché, étendu). Bot. Genre de plantes de la famille des cinarocéphales, comprenant des plantes herbacées, à racine épaisse et fibreuse, à tige anguleuse, haute de 50 centim. environ; entre autres la *jacée noire* et la *jacée des prés*, ou vulgairement *bouquet de foin*, ainsi nommée à cause de ses fleurs purpurines, ou quelquefois blanches; elle se trouve dans les prés et au bord des bois, fleurit tout l'été, et peut fournir, comme la sarrette, une belle teinture jaune. || *Jacée de printemps*. La violette odorante || *Jacée des jardiniers*. La lychnide sauvage. || *Jacée des bois*. La serratule des teinturiers.

JACÉINÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une jacée. || JACÉINÉES. s. f. pl. Groupe de la section des centauriées prototypes, qui a pour type le genre jacée. || On dit aussi Une jacéinée.

JACENT, ENTE. adj. (du lat. *jacens*, part. prés. de *jacere*, être couché, étendu de son long). Prat. Il se dit d'un bien qui n'a pas de propriétaire connu, d'une succession à laquelle personne n'a droit. Biens jacents. Succession jacente.

JACHAL. s. m. Mamm. Un des noms du chacal.

JACHÈRE. s. f. (du lat. *jacere*, se reposer). Agric. État d'une terre labourable qu'on laisse ordinairement reposer plusieurs années, pour être ensuite cultivée et ensemencée de nouveau. Le mot *jachère*, d'après son étymologie, ainsi que d'après l'idée qu'on attache à son acception ordinaire, indique l'état de repos, ou plutôt de non produit auquel le cultivateur condamne quelquefois la terre à des époques périodiques plus ou moins rapprochées et pendant un laps de temps plus ou moins long, contre le vœu bien évident de la nature. Ainsi, lorsqu'on dit *tel champ est en jachère*, par cette expression on cherche à désigner le prétendu repos qu'on suppose si gratuitement nécessaire pour réparer ce qu'on appelle très-improprement l'épuisement des forces de la terre, et l'on ne désigne réellement par là que l'état d'improduction résultant du non ensemencement dans lequel on la laisse pendant très-longtemps sous différents prétextes. Jachère annuelle, bisannuelle, temporaire, périodique, absolue. Jachère complète, incomplète, relative. Jachère d'été, d'hiver. Mettre en jachère. Champ, terre en jachère. Se soustraire à la jachère. Recourir à la jachère. Se servir de la jachère. Temps de la jachère. Arrivée, retour des jachères. Origine des jachères. Étendue des jachères. Supprimer les jachères. Écrire sur les jachères. Récolte faite sur jachère. Semer sur les jachères. Selon les pays, la *jachère* est de plus ou de moins longue durée, et même les contrats de louage imposent aux fermiers la condition de laisser en *jachère* des étendues fixées de leur location; mais dans les contrées où la culture est bien gouvernée, on ne fait aucune *jachère*. (Francœur.) Le système des *jachères* n'est plus tolérable, et ne peut être appuyé d'aucune bonne raison. (Chaptal.)

— *Jachère pérenne*. Jachère d'une durée indéterminée, lorsque, après une série prolongée de récoltes épuisantes, lesquelles ont diminué chaque année de quantité et de qualité et n'ont laissé aucun moyen de réparer les pertes par de nouveaux engrais, on l'abandonne entièrement à la nature, qui, en la couvrant de végétaux, fait disparaître, après un intervalle plus ou moins long, le mal qu'une culture imparfaitement combinée avait occasionné. || *Jachère morte*. Celle qui ne donne aucun produit. || *Jachère cultivée*. Jachère dont le sol ne reste pas nu.

— La terre elle-même quand elle repose. C'est une jachère. Labourer des jachères.

JACHÉRÉ, ÉE. part. pass. du v. Jachérer. Terre jachérée.

JACHÉRER. v. a. 1re conj. Agric. Labourer des jachères, donner le premier labour à une terre qu'on a laissée reposer. Ce verbe change l'*é* en *è* dans tous les temps dont la terminaison commence par un *e* muet. *Je jachère, tu jachères, il jachère*.

— SE JACHÉRER. v. pron. Être labouré, en parlant des jachères. Ces terrains ne se jachèreront pas facilement.

JACHERIE. s. f. Écon. rur. Terre qu'on laisse reposer.

JACHIN. Ant. hébr. Nom d'une des deux colonnes placées à l'entrée du temple de Jérusalem.

JACINTHE ou **HYACINTHE**. s. f. (du lat. *hyacinthus*). Bot. Genre de plantes monocotylédonées, de la famille des asphodélées, renfermant environ quinze espèces et plus de deux mille variétés à fleurs simples et à fleurs doubles, elles ont été rangées en trois classes: dans la première [illegible] simples; dans la seconde, celles à fleurs doubles; et dans la troisième, celles à fleurs pleines. Les jacinthes sont des plantes herbacées qui naissent d'une racine en forme d'oignon, dont les feuilles longues et presque linéaires sortent de terre en forme de gerbe et s'étalent de manière à former un tapis verdoyant au milieu duquel s'élève une hampe lisse, terminée par un joli panache de fleurs simples ou doubles, monopétales, dont le limbe est découpé en six parties frisées; le centre de ces corolles, qui ressemblent à de petits lis, est occupé par six étamines, attachées à la paroi, et d'un pistil. C'est la Hollande et surtout Harlem qui approvisionne de jacinthes les marchés de l'Europe; car elles dédaignent de se naturaliser dans nos campagnes, et si nous obtenons qu'elles embellissent nos parterres, ce n'est qu'à force de soins empressés. Jadis la jacinthe faisait payer ses faveurs bien cher, un seul oignon d'une variété nouvelle se payait de un à trois mille francs. Les plus jolies espèces qui composent ce genre sont: la jacinthe d'Orient, dont la hampe se termine par un épi de jolies fleurs blanches ou bleues, qui réunit à la délicatesse de ses formes l'odeur la plus suave; la jacinthe des prés, la jacinthe des bois ou *scille*, la jacinthe de Rome, la jacinthe tardive, etc. Jacinthes à fleurs penchées. Planter des jacinthes. Jacinthe muguet. Cultiver des jacinthes. Acheter des jacinthes.

Dans la *jacinthe* un bel enfant respire,
J'y reconnais le fils de Piérus,
Il cherche encor les regards de Phébus,
Il craint encor les regards de Zéphyre. (Parny.)

— Par extens. La fleur de cette plante. Cueillir une jacinthe. Un bouquet de jacinthes. Jacinthe bleue, rouge, jaune, blanche, verte, rose, double, simple, odorante, inodore, jolie, solitaire, pourprée, purpurine, sombre, azurée, vermeille, empourprée.

Vois l'*hyacinthe* ouvrir sa corolle d'azur. (Boisjol.)

L'iris, la violette et la sombre *hyacinthe*,
De l'alcove amoureuse ont tapissé l'enceinte. (Del.)

— Quelques poètes ont fait ce mot masculin. V. HYACINTHE.

N'aime-t-on pas à voir
La noire violette et l'*hyacinthe* noir.

— Les jardiniers ont étendu le nom de jacinthe à la tubéreuse, à une ornithogale, et à quelques autres plantes.

— Hortic. Sorte de prune longue et violette.

JACKA. s. m. Bot. V. JACA.

JACKANAPER. s. m. (pr. *jak-ka-na-pèr*). Mamm. Singe des îles du cap Vert et de la côte occidentale d'Afrique. Il paraît que ce sont des guenons callitriches ou des guenons patas.

JACKIE. s. f. Erpét. Grenouille monstrueuse de Surinam, dite *paradoxale*. Elle pèse jusqu'à huit kilogrammes, et avale de petits canards.

— Bot. Arbre des grandes Indes.

JACKSON (PORT-). Géogr. Vaste havre de la Nouvelle-Hollande, dans la Nouvelle-Galles du Sud. || Ch.-l. de l'État de Mississipi, dans les États-Unis de l'Amérique du Nord.

JACKSONIE ou **JACKSONIA**. s. f. Bot. Genre de dicotylédones à fleurs complètes, papilionacées, de la famille des légumineuses, comprenant la jacksonie épineuse, arbrisseau de la Nouvelle-Hollande, s'élevant à la hauteur de un à deux mètres.

JACKTAN. s. m. Métrol. Mesure de longueur employée dans la Guinée, et qui vaut 3 mètres 65.

JACMEL (Les Cayes de). Géogr. Ville de l'île d'Haïti, ch.-l. d'arrond. du départem. de l'Ouest; 6,000 hab.

JACO. s. m. Ornith. Espèce du sous-genre cacatoès, renfermant des perroquets très-connus. Ils sont doux, dociles, attachés à leur maître; aussi en apporte-t-on beaucoup en Europe pour les élever et les nourrir en cage. Cette espèce offre deux variétés: l'une, très-foncée en couleur, est d'un gris d'ardoise, et l'autre d'un gris blanchâtre. Les jacos sont originaires de l'Afrique. On leur apprend facilement à parler, et leur mémoire, cultivée de bonne heure, est étonnante. Ils mangent à peu près de tout.

— Incontestablement, ce mot étant un diminutif français du nom *Jacques*, ne devrait pas plus s'écrire *jaco, jacot*, que les diminutifs de *Jean* et de *Pierre* ne peuvent s'écrire *Jeano, Piero*. V. JACQUOT.

JACOB. (littéral. *supplanteur*). Patriarche juif, fils d'Isaac et de Rebecca, né l'an 1832 et mort 1685 ans av. J.-C. Il eut douze fils, qui furent la souche des douze tribus d'Israël. || Chef des pastoureaux qui ravagèrent la France au XIIIe siècle.

— Hist. ste. Nom sous lequel on personnifie quelquefois le peuple juif.

— Astron. et bot. *Bâton de Jacob*. V. BÂTON.

JACOB-EVERTSEN. s. m. Ichthyol. Poisson du genre bodian, ainsi appelé du nom d'un matelot hollandais fort marqué de petite vérole, et auquel on compara sur le vaisseau l'animal qu'on venait de pêcher.

JACOBÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à la jacobée. || JACOBÉES. s. f. pl. Section de la famille des synanthérées, ayant pour type le genre jacobée. || On dit aussi Une jacobée.

JACOBÉE ou **JACOBÆA**. s. f. (de *Jacob*). Bot. Sous-genre faisant partie du genre séneçon, de la tribu des sénecionées, comprenant la jacobée [illegible] la plus commune, et celle qu'on cultive dans les jardins. Jacobée élégante. || *Jacobée maritime*. Nom vulgaire de la cinéraire maritime.

— Hortic. Variété de tulipe.

JACOBÉASTRE. s. m. Bot. Subdivision du genre jacobée, renfermant les espèces à périanthe simple et monophylle, à fleurons mâles et à demi-fleurons femelles.

JACOBÉO. s. m. Hist. relig. Nom sous lequel on désigna en Portugal, au XVIIIe siècle, ceux qui, adoptant la doctrine du P. Gaspard sur la confession, croyaient que les pénitents étaient tenus, dans tous les cas, à révéler les complices de leurs fautes. On les appelait aussi *sigillistes*.

JACOBÉOÏDE. s. m. Bot. Subdivision du genre jacobée, renfermant les espèces dont le périanthe est simple, mais polyphylle, et dont les fleurs sont hermaphrodites.

JACOBI (Fréd.-Henri). Philosophe allemand, né à Dusseldorf en 1743, mort en 1819, a publié un grand nombre d'ouvrages de philosophie et de littérature. Il fut l'adversaire de Kant.

JACOBIN. s. m. Ornith. On a donné ce nom à plusieurs oiseaux d'après leur plumage. Tels sont le canard morillon, un gros-bec des Indes, un ortolan de l'Amérique septentrionale, et un coucou.

— Bot. Espèce de champignon comestible qui croît sous la neige dans les Apennins.

JACOBIN, INE. s. Hist. relig. Religieux, religieuse qui suit la règle de Saint-Dominique, ainsi nommés de la rue *Saint-Jacques*, à Paris, où fut établie la première maison que les dominicains eurent en France. *Jacobin, jacobine*, n'étaient que du langage familier ; dans le style grave, on disait : *Dominicains, dominicaines*, et mieux *Filles de Saint-Dominique*.

— Art. cul. *Soupe à la jacobine.* Espèce de potage, fait de bouillon d'amande, de hachis de perdrix, d'œufs et de fromage.

— Expr. prov. *Avoir un jacobin dans la gorge.* Avoir la gorge obstruée pas un amas de mucus. Les jacobins portaient l'habit blanc. || On disait dans le même sens, *Être emmaillotié d'un jacobin*, qu'on écrivait quelquefois *jacopin*.

— Hist. relig. Hérétique d'Orient. Se font clamer *jacobins* et sont chrétiens corrompus. (Willebrand.)

— Hist. polit. On a donné le nom de *jacobins* aux membres de la première société populaire établie en 1790, dans l'ancien couvent des jacobins à Paris, et fermée le 24 juillet 1794. On l'a depuis étendu à toutes les sociétés semblables affiliées avec la première, et même aux individus qui, sans être membres de ces sociétés, en professaient les principes exagérés. Le parti jacobin se composa originairement des partisans du gouvernement constitutionnel ; mais ceux-ci s'en détachèrent en 1791, après le voyage de Varennes, et il n'y resta plus que de fougueux démagogues, qui se sont souillés par les plus horribles excès. || *Club des jacobins.* V. CLUB.

— Employé dans le sens de Membre du parti jacobin ou du club des jacobins, ce mot a signifié, selon les époques, Partisan de la révolution de 89 et de la constitution de 91, ou républicain exalté, et même Buveur de sang. || Sous la Restauration, et depuis la révolution de juillet, il s'est dit et il se dit encore, par analogie, des Partisans de la démocratie pure, et des mesures violentes de la révolution. C'est un vrai jacobin. || Si les jacobins sont ceux qui veulent des ruines, des spoliations, des supplices, il y en a dans tous les partis. || On a souvent abusé de ce mot, né dans la Révolution, pour confondre sous une même dénomination les libéraux et les anarchistes.

— *Jacobine* s'est dit quelquefois comme féminin de *jacobin*, dans le sens politique.

JACOBINAIRE. adj. des 2 g. Hist. polit. Il s'est dit quelquefois du Parti jacobin ou démocratique exalté et de ses membres. Race jacobinaire.

JACOBINE. s. f. Ornith. Nom vulgaire de la corneille mantelée. || On l'a aussi donné à l'oiseau-mouche à collier de Buffon.

JACOBINIÈRE. s. f. Hist. polit. Il s'est dit du club des jacobins, à l'époque où il ne se composait que de démagogues.

— Par extens. Toute réunion de démocrates. C'est une jacobinière.

JACOBINISÉ, ÉE. part. pass. du v. Jacobiniser. S'empl. adjectiv. Rendu jacobin. Il a été jacobinisé.

JACOBINISER. v. a. 1re conj. (rad. *jacobin*). T. polit. Rendre jacobin, initier dans le parti jacobin.

— v. n. Répandre des opinions jacobines.

— SE JACOBINISER. v. pron. Devenir jacobin.

JACOBINISME. s. m. (rad. *jacobin*). Système des jacobins, qui est une démocratie outrée. C'est du jacobinisme. Prêcher le jacobinisme.

JACOBITE. s. m. Hist. relig. Nom donné à des hérétiques qui n'admettaient qu'une seule nature en Jésus-Christ, et qui pour cette raison faisaient partie des monophysites. Leur chef fut Jacob Zanzale, évêque d'Edesse, mort en 578. Les jacobites ont eu des patriarches qui ont siégé jusqu'à nos jours en Syrie, à Alep, à Antioche ou à Amide.

— Hist. polit. Nom que dans la révolution de 1688, on donna en Angleterre aux partisans de Jacques II et de son fils Jacques III.

— *Jacobite* s'est dit aussi, mais très-rarement

que, plus connu sous le nom de *jacobin*. La faction jacobite. La secte jacobite.

JACOBUS. s. m. (pr. *ja-ko-buss*). Métrol. Monnaie d'or anglaise frappée sous Jacques Ier, au commencement du XVIIe siècle, et qui valait primitivement 14 fr. 70 cent. Plus tard, on distingua les vieux et les nouveaux jacobus : les premiers valant 13 fr. ; les seconds 19 fr. Il y avait aussi des demi-jacobus et des quarts de jacobus.

JACODE. s. m. Ornith. Nom vulgaire de la grive draine.

JAÇOIT QUE. conj. Se disait pour Quoique, bien que. On trouve aussi *jà soit que*, dans la même acception (Cette conj. est composée de l'adv. *jà*, et de *soit*, 3e pers. du subj. du v. *être* : *Jà soit*, c'est-à-dire, déjà, à présent, soit que, ou bien que, quoique. On l'a ensuite écrit d'un seul mot : *jaçoit, jaçoir*). *Jà soit ce que* ce ne fût pas du temps, ni de la date de cette histoire. (Monstrelet.) On attribue la guérison au dernier remède appliqué ; *jaçoit qu'il* ne fût différent des autres en vertu. (L. Joubert.)

Jaçoit qu'en vous gloire et haute naissance
Soit alliée à titres et puissance. (J.-B. Rouss.)

— La Harpe remarque sur ces vers, que *jaçoit que*, pour *quoique*, ne s'entend plus, et qu'il convient de ne parler le langage du XVe siècle que de manière à être compris du nôtre.

— Montaigne écrit *jaçois*, peut-être parce que sa phrase est à la première personne. *Jaçois* que de chanter et danser me sais bien peu entremettre.

— Ce mot est resté longtemps en usage au palais.

JACONAS. s. m. (pr. *ja-ko-na*). Comm. Espèce de mousseline demi-claire. Une pièce de jaconas. Un jabot de jaconas. Des manchettes, des cols de jaconas. Un bonnet de jaconas.

JACOPIN. s. m. Ornith. Espèce de gros-bec des Indes.

JACOS. s. m. Ichthyol. On a donné ce nom à de gros poissons, que l'on pêche sur la côte d'Or, en Afrique.

JACOTISME. s. m. Enthousiasme outré pour la méthode Jacotot.

JACOTOT (Jean-Jos.) Philologue, né à Dijon en 1770, mort à Paris en 1840. Il est l'auteur de la méthode qui porte son nom et qu'on a appelée aussi *Enseignement universel*, par laquelle il se proposait d'émanciper les intelligences.

JACOTISTE. s. m. Didact. Partisan de la doctrine de Jacotot sur l'enseignement.

JACOUPEU. s. m. Bot. et Ornith. V. JACOUTIN.

JACOUROU. s. m. Erpét. Nom d'une espèce de couleuvre nommée Couleuvre d'aboie.

JACOUTIN. s. m. Ornith. Espèce de faisan des Indes, différent des nôtres par la grosseur et par le plumage.

JACQMART. s. m. Hortic. Variété de raisin qui croît surtout dans le département de la Meurthe.

JACQUART (Joseph-Marie). Célèbre mécanicien de Lyon, né en 1752, mort en 1834, a révolutionné l'industrie du tissage en simplifiant les machines.

JACQUART. s. m. Techn. Nom d'une espèce de métier à tisser des étoffes brochées. On dit aussi *métier à la Jacquart*. Cette invention donna longtemps une grande supériorité à l'industrie lyonnaise : elle fut depuis appliquée dans toutes les villes manufacturières de l'Europe.

JACQUE. s. f. S'est dit pour Casaque piquée, qu'on mettait par-dessus la cuirasse.

JACQUEMONT (Victor). Né à Paris en 1801, mort à Bombay en 1832, a publié une correspondance très-intéressante sur l'Inde, l'Himalaya, le Thibet, qu'il avait été chargé d'explorer, par le Muséum d'histoire naturelle.

JACQUERIE ou **JAQUERIE.** s. f. Hist. Nom d'une association de paysans révoltés, qui se forma en Picardie, 1358, pendant la captivité du roi Jean, dans le but d'exterminer les nobles. La Jacquerie prit son nom de ce que les gentilshommes d'alors appelaient par dérision le paysan, un *Jacques bonhomme* ; quelques-uns pensent que ce fut d'un de ses chefs, nommé *Jacques Caillet*.

— Fig. Se dit de toute sédition populaire. Je ne veux pas être le roi d'une *jacquerie*. (Napol.)

JACQUES (Saint) *le Majeur*. Apôtre, fils de Zébédée et de Salomé, et frère de l'évangéliste saint Jean. Hérode Agrippa lui fit trancher la tête l'an 43. Son corps fut transporté sur les frontières de la Galice, où il a donné son nom à la ville de Saint-Jacques de Compostelle, abréviation de *Giacomo apostolo*. || JACQUES (Saint) *le Mineur*. Apôtre, fils de Cléophas ou Alphée et de Marie, cousine de la sainte Vierge, et frère de saint Jude. Premier évêque de Jérusalem, il fut lapidé par l'ordre d'Ananus, grand sacrificateur des Juifs, l'an 62 de J.-C.

— *Chevaliers de Saint-Jacques.* Ordre de chevalerie fondé par Florent, en 1290. Les chevaliers portaient une chaîne d'or, sur laquelle il y avait six coquilles, avec une médaille pendante au bas du collier, où était l'image de l'apôtre saint Jacques.

— *Ermite de Saint-Jacques.* Membre d'une congrégation religieuse qui fut une de celles que le pape Alexandre IV réunit pour former

— *Pèlerinage de Saint-Jacques.* Pèlerinage qui était autrefois en grande réputation, et pour lequel les papes exemptaient quelquefois du pèlerinage de Jérusalem et du service des croisades.

— *Pèlerin de Saint-Jacques.* Celui qui a fait le pèlerinage de Saint-Jacques en Galice.

— Art milit. *Saint Jacques.* Cri de guerre des Espagnols, dont saint Jacques est le patron. Ce cri fut adopté après la victoire que Ramire II remporta sur Abdérame, roi maure de Cordoue, et qu'il attribua à la protection de l'apôtre saint Jacques, 938.

— Hist. *Journée de Saint-Jacques.* Bataille livrée près de Saint-Jacques ou Jacob, hameau du pays de Bâle, par 1,500 Suisses, contre 30,000 armagnacs, commandés par le Dauphin (Louis XI), 26 août 1444. En mémoire de cet événement, on appelle *sang des Suisses*, le vin récolté sur les coteaux, théâtre de la bataille.

JACQUES. Rois d'Aragon. V. JAYME.

JACQUES. Six rois d'Écosse ont porté ce nom : JACQUES Ier, né en 1391 ; il mourut assassiné par les Anglais en 1437. || JACQUES II, son fils et son successeur, fut tué au siége de Roxburgh, dans la guerre qu'il faisait aux Anglais, 1463. || JACQUES III, son fils et son successeur, fut tué par les seigneurs, 1488. || JACQUES IV, son fils et son successeur, envahit l'Angleterre, et fut tué à la bataille de Flowden, 1513. || JACQUES V, son fils, lui succéda à un an et demi, épousa Madeleine, fille de François Ier, et mourut en 1542. || JACQUES VI, fils de Henri Stuart et de Marie Stuart, né en 1566, succéda à son père, et fut appelé au trône d'Angleterre en 1603.

JACQUES. L'Angleterre a eu deux rois de ce nom : JACQUES Ier, sixième de ce nom en Ecosse. L'édit qu'il publia contre les catholiques fut la cause d'une conspiration connue sous le nom de *conspiration des poudres*. Il mourut en 1625. || JACQUES II, fils de Charles Ier, né en 1633, succéda à son frère, Charles II. Il voulut rétablir la religion catholique, et fut détrôné par Guillaume de Nassau, 1688. Battu à la bataille de Boyne, 1690, il se réfugia en France, et mourut à Saint-Germain en Laye, 1701.

JACQUES. s. m. Hist. Membres de l'association connue sous le nom de la *Jacquerie*. Les *Jacques*, qui se livrèrent envers la noblesse à de sanglantes représailles, furent détruits par le Dauphin (Charles V), et Charles le Mauvais, roi de Navarre. (Volt.)

— Prov. *Faire Jacques des loges.* S'enfuir.

JACQUES BONHOMME. s. m. Hist. Nom que les seigneurs français donnaient dérisoirement aux paysans.

— Pris collectivement. Il s'est dit pour toute la population des campagnes. Jacques bonhomme portera bien encore cela.

— Prov. *C'est du Jacques bonhomme.* Cela est du peuple, appartient au peuple.

JACQUES DE L'ÉPÉE (Ordre de Saint-). Hist. Ordre militaire établi en Espagne, l'an 1170, pour protéger les pèlerins qui allaient à Compostelle. Les chevaliers font preuve de quatre races de chaque côté Leur habit est un manteau blanc, avec une épée rouge sur la poitrine. || Ordre de chanoines et de chanoinesses d'Espagne, qui paraît avoir été institué vers le commencement du XVIe siècle.

JACQUES-DU-HAUT-PAS (Ordre de Saint-). Hist. relig. Ordre de religieux hospitaliers, institué en Italie, 1260, pour fournir des bois aux pèlerins dans les endroits où il n'y avait pas de ponts. Depuis 1286, il avait à Paris un commandeur général qui résidait à l'hôpital de Saint-Jacques du Haut-Pas, rue St-Jacques.

— Prov. *Il est comme Saint-Jacques de l'Hôpital, il a le nez tourné à la friandise.* Se disait en parlant des gourmands, par allusion à l'image de saint Jacques qui se trouvait, à Paris, sur le portail de l'église de ce nom, et placée en face de la rue aux Ours, jadis presque exclusivement occupée par les rôtisseurs.

JACQUES DE COMPOSTELLE ou **SAINT JACQUES EN GALICE** (SAINT-). Géogr. V. SANTIAGO.

JACQUET. Diminutif de *Jacques*.

— Prov. *Tu dis vrai, Jacquet.* Raillerie pour se moquer de ce qu'un autre dit. || *Suis-moi, Jacquet, je te ferai du bien.* Façon de parler vulgaire, pour dire que l'on vous suive. || *Il s'est levé dès le patron Jacquet.* Il s'est levé de très-bonne heure.

JACQUIER. s. m. Hist. Membre de la confédération qui se forma sous le nom de *Jacquerie*.

JACQUIN (Nicolas-Joseph de). Botaniste et chimiste hollandais, né en 1727, mort en 1817 ; s'acquit aussi comme médecin une réputation distinguée.

JACQUINIE. s. f. (en lat. *jacquinia*). Bot. Genre de sapotées originaires d'Amérique.

JACQUINIER. s. m. Bot. Genre de la famille des sapotées, renfermant des arbrisseaux d'un bel aspect, originaire de l'Amérique. On cultive dans les serres d'Europe le jacquinier aux fleurs orangées, arbrisseau haut d'environ un mètre et demi, aux fleurs d'un très-beau jaune orangé, portées sur de longs pédoncules, et rangées en grappes. Le jacquinier à bracelets, haut de plus de deux mètres, a les fleurs petites, blanches, en grappes pendantes, et exhalant une odeur de jasmin très-prononcée. Les Caraïbes se servent comme ornements de ses baies d'un beau rouge.

espèces de perroquets. || On donne aussi ce nom aux geais qui parlent, par mimologisme tiré de leur cri. || Suivant les Dictionnaires, ce mot est une corruption de *Jaco* ; ils se trompent, car bien certainement c'est *Jaco* qui est une corruption de *Jacquot*. V. JACO.

JACRE. s. m. Chim. Espèce de sucre qu'on fait avec le tori ou vin de palmier et de cocotier. Les Malabares l'appellent *jagare*.

JACTANCE. s. f. (du lat. *jactantia*, même signif., dérivé de *jactare*, jeter souvent, porter çà et là, agiter). Vanterie, louange de soi-même faite par vanité. La jactance consiste à répéter à tout propos, à jeter, pour ainsi dire, à tout moment, ses qualités, ses prouesses aux yeux des autres. Vous avez bien de la jactance. Il n'y a que de la jactance chez cet homme. Discours pleins de jactance. Parler sans jactance, avec jactance, avec beaucoup de jactance. Il y a dans la *jactance* un défaut de jugement et de délicatesse, qui fait haïr et mépriser celui qui en a. (Boiste.)

— Orgueil, vanité, ostentation. La loi des Visigoths ne voulait pas que l'époux pût donner au-delà du dixième de ses biens. Les législateurs voulaient arrêter cette *jactance* espagnole uniquement portée à faire des libéralités excessives dans une action d'éclat. (Montesq.)

— Iconol. Vice personnifié par une femme d'une contenance hautaine, vêtue de plumes de paon ; elle tient une trompette, d'où sortent quelques rayons de gloire, mais obscurcis par la fumée.

— Syn. comp. JACTANCE. VANITÉ. V. VANITÉ.

JACTANCIEUX. adj. (rad. *jactance*). Néol. Qui a de la jactance. Le Gascon est naturellement *jactancieux*. (Mercier.)

— Qui exprime de la jactance. Menace, promesse jactancieuse.

— Ce mot, proposé par Mercier, n'a encore été hasardé que dans la conversation.

JACTATEUR, TRICE. s. Néol. Celui, celle qui a de la jactance.

JACTATIF, IVE. adj. Néol. Qui marque la jactance. La saine politique réprouve ces pièces *jactatives* et triomphales, ces hymnes qui insultent au peuple vaincu. (Mercier.)

JACTATION. s. f. (pr. *jak-ta-ci-on* ; du lat. *jactatio*, même signif. ; dérivé de *jactare*, agiter). Médec. Agitation continuelle qui, dans certaines maladies, oblige le patient à changer sans cesse de position dans son lit.

JACTÉ, ÉE. part. pass. du v. Jacter. S'empl. adjectiv. Vanté.

JACTER. v. a. 1re conj. (du lat. *jactare*, fréquentatif de *jacere*, jeter souvent). Signifiait Vanter.

— SE JACTER. v. pron. Signifiait Répéter à tout propos, jeter, pour ainsi dire, à tout moment ses qualités, ses prouesses aux oreilles des autres. Pas ne suis téméraire, en me *jactant* d'être un petit Marot. (Deste.)

JACTITATION. s. f. (du lat. *jactatio*.) V. JACTATION.

JACUAN. s. m. Bot. Arbre de Madagascar, qui donne de la gomme et fournit une amande. On ne sait à quel genre il appartient.

JACULATEUR. adj. m. (du lat. *jaculo*, je lance). Il se dit du labre, qui lance sur les insectes qui s'approchent du rivage des gouttes d'eau au moyen desquelles il les fait tomber dans la mer et s'en saisit.

— s. m. Ornith. Genre d'oiseaux comprenant ceux qui attaquent les poissons avec leur bec.

— s. m. Anc. art milit. Soldat de la milice byzantine, qui portait une arme propre à lancer des projectiles, telles que fronde, arc, etc.

JACULATION. s. f. (pr. *ja-ku-la-ci-on* ; du lat. *jaculatio*, même signif. ; dérivé de *jaculari*, lancer, darder). Anc. art milit. Exercice qui consistait à lancer un projectile au moyen d'un arc, d'une fronde ou d'une baliste, ou avec la main seule. Apollon et Esculape passaient généralement pour les inventeurs de la jaculation.

JACULATOIRE. adj. des 2 g. (du lat. *jaculatorius*, même signif., fait de *jaculare*, lancer, darder). Il se dit des prières courtes et ferventes adressées à Dieu du fond de l'âme, et il ne s'emploie guère que dans cette locution, *Oraison jaculatoire*, prière courte et fervente.

Gertrude en son logis avait un oratoire,
Un boudoir de dévote où, pour se recueillir,
Elle allait saintement occuper son loisir,
Et faisait l'oraison qu'on dit *jaculatoire*. (VOLTAIRE.)

Fit en ce péril notoire
Une oraison *jaculatoire*.
Jaculatoire, à ce qu'on croit,
De *jaculari* vient tout droit. (SCARRON.)

— Hydraul. Il se dit des fontaines qui forment des jets d'eau, soit par la compression naturelle du poids des eaux, soit par la force des pompes et autres machines. Fontaines jaculatoires. Il a fait construire dans ses jardins une pompe jaculatoire.

JACULATOIRE. s. f. Anc. art milit. Art de lancer des traits, des projectiles.

JACULIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *jaculum*, trait, javelot ; *fero*, je porte). Zool. Qui a des piquants en forme de javelots, comme ceux qu'on voit sur les flancs du diodon jaculifère.

JACULT. s. m. Ancien livre des juifs.

JACUSI. Myth. Un des dieux des Japonais, qui semble être le même que l'Esculape

JACUTAGA. s. m. Relat. Le premier des deux eunuques qui ont soin du trésor de l'empereur.

JADDÈSE. s. m. Prêtre de l'île de Ceylan, qui est spécialement consacré au culte des génies.

JADDUS ou **JADDOA.** Grand-prêtre des Juifs, aux pieds duquel Alexandre le Grand se prosterna, parce que, dit-il à Parménion, cet homme, revêtu des mêmes ornements, lui avait apparu en songe, et lui avait promis la conquête de l'Asie.

JADE. s. f. Minér. Pierre de couleur verdâtre, olivâtre, blanchâtre ou nuancée de violet, assez dure pour rayer le verre, étincelant par le choc du briquet, très-difficile à travailler et à polir. Elle est composée de silice, de chaux, de potasse et d'oxyde de fer. On la portait en amu-

lette contre les maladies des reins, ce qui lui a fait aussi donner le nom de *pierre néphrétique.* || On a appelé l'albâtre *jade de Saussure.*

JADELLE. s. m. Ornith. Un des noms vulgaires de la foulque macroule.

JADHAR. Myth. Divinité favorable, bon principe, chez les Madécasses. Ils ne lui élèvent point de temples, ne la représentent jamais sous des formes sensibles, et ne lui adressent point de prières, parce qu'il est bon, et qu'il connaît leurs besoins; mais ils lui font des sacrifices.

JADIEN, ENNE. adj. Minér. Qui contient du jade. Euphotide jadienne.

JADIS. adv. (pr. *ja-diss;* par corrup. des mots lat. *jam diù*, il y a déjà longtemps). Autrefois, au temps passé. Ce palais fut jadis la demeure de nos rois. On pensait jadis tout autrement. Dans Florence *jadis* vivait un médecin. (Boil.) Son rabat *jadis* blanc et sa perruque antique. (Id.) *Jadis* une mort prompte eût suivi cette audace. (Rac.) Ma flamme par Hector fut *jadis* allumée. (Id.) Vous êtes, m'écriai-je du ton inspiré d'un prédicateur puritain, vous êtes les derniers restes d'une corporation qui *jadis* couvrait toute la France. (Brill.-Sav.) Ici, me dis-je, ici fleurit *jadis* une ville opulente; ici fut le siége d'un empire puissant. (Volney.)

Ce formidable amas de lances et d'épées,
Qui du sang philistin *jadis* furent trempées. (Rac.)

— Ce mot, dit Ménage, n'est plus usité par les prosateurs, mais il l'est toujours par les poëtes. Les mots anciens employés sans affectation rendent les vers et plus moelleux et plus majestueux.

— Il est encore aujourd'hui d'un usage plus fréquent en vers qu'en prose.

— Pris adj. et joint au mot *temps*. Cela était bon au temps jadis. Les bonnes gens du temps jadis. Au temps *jadis* il a guidé l'amour (Volt.)

Suivons le train courant, laissons le temps *jadis*,
La mode est pour les mœurs comme pour les habits.
(Destouches.)

Au temps *jadis*, un bon curé gaulois
Voulait prouver à certain causidique,
Que des enfers le président inique
En ce bas monde aparaissait parfois. (*Mer. de Fr.*)

— *Jadis* a été employé comme subst. m. dans la même acception. Ne sont-ce pas de ces vierges de *jadis*. (Cyr.-Bergerac.) Sur les autels de *jadis*. (Théophile.) Du temps de *jadis*. (La Monnoye.)

As-tu vu ces tableaux hardis,
Qui sur les autels de *jadis*
Ont porté le pinceau d'Appelle? (Théophile.)

— *Jadis* peut être considéré comme étant toujours substantif, même dans tous les cas ou on le considère comme adverbe; mais c'est un de ces mots qui, comme *demain*, *hier*, *lundi*, etc., laissent sous-entendre la préposition qui les regit. *Vivait jadis* revient donc à *vivait dans*, *pendant jadis*.

— Syn. comp. JADIS. ANCIENNEMENT AUTREFOIS. V. AUTREFOIS.

JADON. Prophète juif, vivait vers l'an 950 avant J.-C., fut dévoré par un lion, pour avoir désobéi à Dieu.

JAEMTLAND. Géogr. Gouvernement de Suède, fait partie de la Laponie; 120,000 hab. Montagnes couvertes de neiges éternelles et de forêts magnifiques. Ch.-l. OEstersund, 300 hab.

JAEN (royaume de). (en lat. *Gienna* ou *Giennum*). Géogr. Province d'Andalousie (Espagne), fait partie de la capitainerie générale de Port-Sainte-Marie et de l'audience de Séville; 266,000 hab. Cap. Jaen, 30,000 âmes. || Ce pays, qui remplace une partie de la Bétique, fut érigé en royaume lors du démembrement du califat de Cordoue, et possédé par les Maures jusqu'au XIII° siècle; il passa alors sous la domination des rois de Castille.

JAFFA. Géogr. Ville de Syrie; 6,000 hab. Célèbre par le siége qu'elle soutint en 1799 contre les Français, et par la peste qui désola l'armée française.

JAFFET. s. m. Écon. rur. Crochet propre à abaisser les branches, pour faire la récolte des fruits dans les vergers.

JAFNAPATAM ou **JAFFA.** Géogr. Presqu'île située à l'extrémité de l'île de Ceylan. 78 kilom. sur 20. || Ville du même nom, avec une forte citadelle; 5,000 hab.

JAGA-BABA. Myth. sept. La déesse de la guerre, chez les Slaves.

JAGAKE. s. m. Ichthyol. Espèce de poisson abdominal.

JAGARE. s. m. Chim. V. JAIRE.

JAGARNAT ou **JAGERNAT.** (littér. *mal-* [illegible] diens adorent Vichnou à Jagrenat.

JAGELLON. s. m. Hist. Membre d'une dynastie dont le chef fut *Jagellon*, grand-duc de Lithuanie, qui régna en Pologne, 1386, sous le nom de Vladislas V. La dynastie des Jagellons s'éteignit dans la personne de Sigismond II Auguste, 1572; et ce fut de ce moment que le trône de Pologne devint purement électif. Plusieurs des Jagellons fournirent des rois à la Hongrie, à la Bohême.

JAGERNDORF. Géogr. Ville des États autrichiens, située dans la Silésie, et comprise dans le cercle de Troppau; 5,000 hab.

JAGGERNAUTH. Géogr. Ville de l'Hindoustan. V. POURY.

JAGIR ou **JAQUIR.** s. m. Relat. Dans l'empire du Grand Mogol, Domaine assigné, soit à l'entretien d'un corps, soit à la réparation d'une forteresse, etc.

JAGOR. s. m. Géogr. Nom d'un peuple nomade d'Afrique.

JAGOUT. Myth. or. Une des principales divinités des Arabes.

JAGRA. s. m. Chim. Sucre que l'on retire de la noix de coco.

JAGRANAT. Géogr. V. JAGRENAT.

JAGRE. s. m. Bot. Écorce aromatique qui entre dans la composition de l'orack.

JAGRENAT ou **JAGRANAT.** Géogr. Ville de l'Hindoustan, célèbre par la plus grande et la plus vénérée pagode de l'Hindoustan, où réside le grand prêtre des brahmanes.

JAGUA. s. m. Bot. V. JAGUE.

JAGUACATI. s. m. Ornith. Espèce de martin-pêcheur huppé.

JAGUAR. s. m. (pr. *ja-gu-ar*, et non *jagouar* ni *jagar*, fausse prononciation qui a donné lieu au barbarisme *jacar*). Mamm. Quadrupède du genre chat et de l'ordre des carnivores. C'est la *panthère femelle* de Buffon et le *grand chat sauvage* de Cuvier. Sa longueur est de 13 à 14 décimètres, et sa hauteur de 8 décimètres. Son pelage, d'un fauve vif en dessus, est marbré à la tête, au cou et le long des flancs, de taches noires et irrégulières. Il se trouve au Brésil, à la Guyane, au Mexique et dans tout le midi de l'Amérique, aussi a-t-il reçu le nom de *tigre d'Amérique.* Il fait une guerre acharnée aux chevaux, aux génisses, aux taureaux; on le voit aussi courir après le gibier, se lancer dans l'eau pour saisir certains poissons dont il est friand, et se mesurer, dit-on, avec un adversaire bien plus redoutable, le serpent alligator. L'agilité du jaguar lui permet de monter, à l'aide de ses griffes, jusqu'à la cime des arbres dépouillés même de leurs branches, et élevés à 60 pieds du sol. L'adresse et l'audace que déploient les Espagnols et les Indiens dans la chasse au *jaguar* paraissent incroyables quand on n'en pas été témoin. (Encycl.)

— Ichthyol. Poisson du genre bodian.

JAGUARACA. s. m. Ichyol. Nom d'une espèce de bodian.

JAGUARÈTE. s. m. (dimin de *jaguar*). Mamm. Grand chat noir de Paraguay, qui paraît être une variété du jaguar.

JAGUARONDE. s. m. Mamm. Espèce de mammifère de Paraguay, appartenant au genre des chats.

JAGUDE. s. f. Pêch. Espèce de manet que l'on tend à demeure dans les chenaux. || Pêche dans laquelle on se sert de la jagude et de l'égran.

JAGUE. s. m. Bot. Espèce de palmier très-élevé de l'Amérique méridionale, qui fournit du vin de palme.

JAGUILME. s. m. Ornith. Nom d'une espèce de perroquet de genre cacatoès.

JAH. s. m. Hist. sacr. Abréviation du nom de *Jéhovah.*

JAHEL. Femme juive, accueillit chez elle Sisara, général de Jabin, roi d'Aser, après sa défaite, et pendant son sommeil le fit périr en lui enfonçant un clou dans la tête.

JAHUGUÈRE. s. f. Bot. Espèce de champignon comestible, qui croît au pied du sureau.

JAÏET. s. m. Substance bitumineuse noire et luisante. On l'appelle aussi *jayet*, *jais*, *jay;* mais conformément à l'étymologie, *jaïet* est incontestablement la meilleure orthographe. *Jay*, *jais*, ont l'inconvénient de former des homonymes et d'avoir une terminaison invariable. Quant à *jayet*, cette orthographe ne peut pas plus être tolérée dans la langue actuelle que *jayence* pour *faïence*. V. JAIS.

JAILLET. s. m. Petit caillou rond qu'on lançait avec une arbalète.

JAILLI. part. pass. inv. du v. Jaillir. Il ne s'emploie qu'avec l'auxiliaire *avoir*. V. JAILLIR.

JAILLIR. v. n. 2° conj. (pr. *jay-ir;* du lat. *jaculari*, lancer un trait). En parlant des liquides, Sortir impétueusement. L'eau qui jaillit de la source. Moïse fit jaillir une fontaine du rocher. Le sang jaillit avec force. En gerbes de cristal *jaillissent* les fontaines. (B.-Lorm.) Du pied des montagnes *jaillissent* des sources d'une eau pure comme le cristal. (Barth.) Mille fontaines y *jaillissent* de tous côtés. (Id.) Nous faisons *jaillir* des jets d'eau des montagnes. (B. de St-P.)

[illegible] avec force élancée. (Del.)

— Il se dit aussi des étincelles, de la lumière. Une vive lumière jaillit tout à coup à nos yeux. Il fit jaillir du feu d'un caillou. Ils tenaient des flambeaux et en faisaient *jaillir* des étincelles qui nous éblouissaient. (Barth.)

Des veines d'un caillou, qu'il frappe au même instant,
Il fait *jaillir* un feu qui pétille en sortant. (Boileau.)

. . . . Du roc qui le recèle,
L'un d'un feu pétillant fait *jaillir* l'étincelle. (Delille.)

— Par extens. Ce cheval a fait jaillir de la boue en galopant.

— Fig. La lumière jaillit du choc des opinions. Les traits brillants qui ont jailli de la tête, de la velue, de l'imagination de ce poëte. Il faut que les âmes pensantes se frottent l'une contre l'autre, pour faire *jaillir* de la lumière. (Volt.) Seigneur, l'éclat de votre lumière a *jailli* des montagnes éternelles. (La Harpe.)

— Fig. et poét. L'éclair du diamant *jaillit* de sa ceinture. (Béranger.)

Semblable à ces palais que, sur un mont aride,
La main d'un enchanteur fait *jaillir* dans le vide.
(Chaussard.)

— Dans un sens plus étendu. C'est l'aigle rapide qui fend l'air et devance l'aquilon; la terreur le précède, l'éclair *jaillit* de ses yeux. (B. de Léon.)

— S'emploie quelquefois impersonnellement. Du sein de l'obscurité où il a vécu, il *jaillira* une gloire qui effacera celle de la plupart des rois. (B. de St-P.)

— Syn. simpl. Jaillir, rejaillir, sortir impétueusement, s'élancer, sauter, rebondir.

— Syn. comp. JAILLIR. REJAILLIR. V. REJAILLIR.

JAILLISSANT. part. prés. inv. du v. Jaillir. Qui jaillit. Des eaux jaillissant de plusieurs tuyaux. Une flamme légère, ou plutôt un fluide extrêmement léger, *jaillissant* de la surface des corps et ayant quelque rapport avec l'organe de la vision, donne aux couleurs l'existence. (Libes.)

— Fig. Il est temps que la lumière, *jaillissant* d'une source élevée, descende jusque dans les derniers rangs. (Volt.)

JAILLISSANT, ANTE. adj. Qui est destiné à jaillir. On donne cette épithète aux sources, quand l'eau s'élève au-dessus du sol en jets ou en gerbes, dont la hauteur varie beaucoup. Les plus remarquables de ces sources sont les Geyser d'Islande, dont le jet, ayant une chaleur de 64 à 80 degrés Réaumur, et un diamètre de près de deux mètres, s'élance à 45 mètres environ de hauteur. Les puits artésiens sont des sources jaillissantes créées par la main de l'homme. Il y a aussi des sources jaillissantes de feu, qui sont produites par des jets embrasés de gaz hydrogène. La théorie des eaux *jaillissantes* repose sur ce principe. (Libes.)

JAILLISSEMENT. s. m. Action de jaillir. Le jaillissement des eaux. Le jaillissement du sang.

— Endroit où une source jaillit. Ce sont de nombreuses sources qui n'ont pas leur *jaillissement* à fleur de terre, et qui minent le sol en filtrant par dessous. (G. Sand.)

JAIM. s. m. Ichthyol. Gros poisson sans écailles qui se rencontre dans les environs de Nicée.

JAÏR DE GALAAD. Juge des Hébreux, de 1283 à 1261 av. J.-C. Pendant son administration, les Israélites subirent le joug des Philistins. Ce fut la cinquième servitude; elle dura de 1261 à 1243 av. J.-C.

JAÏRE. Chef de la synagogue de Capharnaüm, dont Jésus-Christ ressuscita la fille.

JAIS. s. m. (pr. *jè;* du gr. γαγγίτις, formé de γαγάτης, même signif., à cause du fleuve Gagès, en Lycie, près duquel on le trouvait). Minér. Le plus compacte et le plus solide de tous les charbons de terre. Il n'est pas toujours facile de le distinguer de la houille, car presque toujours il est d'une combustion facile, et donne, comme ce dernier corps, une flamme blanche avec une fumée noire et une odeur pyroligneuse, âcre et désagréable. Cependant il ne se colle ni ne se boursoufle jamais. Il est assez solide pour être travaillé sur le tour et recevoir un assez beau poli; il est noir, et quelquefois brun de bistre; la cassure est d'un grain serré, conchoïde et légèrement luisante. On trouve le jais dans le voisinage des mines de houille. Il est presque toujours en masses arrondies d'environ 25 kil., et souvent avec des empreintes de poissons pétrifiés. On le trouve assez abondamment en Espagne, en Allemagne et surtout en France. Collier de jais. Bouton de jais. Huile de jais. Les objets de *jais* sont ébauchés au couteau, puis façonnés soit à la lime, soit à la meule. (*J. Garn.*) Le *jais* est aussi employé comme combustible dans les pays où il n'existe pas de meilleure houille. (Id.)

— *Noir comme jais*, *comme du jais*. Extrêmement noir.

— Dans quelques dictionnaires, et notamment dans celui de Nap. Landais, on trouve cette locution : *noir comme un jais*. Cette locution est tout à fait incorrecte; on ne peut pas dire *noir comme un jais*, par la raison que le *jais* n'est pas un nom de choses qui se comptent. Le *jais* est une substance bitumineuse, solide et d'un noir luisant.

— *Jais d'Islande.* Espèce d'ambre noir auquel les Islandais attribuent des propriétés surnaturelles.

— [illegible] de verre que l'on fabrique depuis très-longtemps, et qui sert aux mêmes usages que le jais naturel. Depuis quelques années ce produit a pris le dessus; les imitations de ce verre noirci et soufflé sont beaucoup moins chères et ont toujours plus de dureté, mais aussi moins d'éclat. La bijouterie de *jais* naturel ou artificiel trouve une concurrence redoutable dans l'acier et la fonte. (J. Garnier.)

— On dit aussi *jayet* ou *jaïet*, et au lieu de *jais* on trouve *jay* dans quelques dictionnaires. V. JAÏET.

JAIZY. s. m. Relat. Secrétaire, contrôleur chez les Turcs.

JAKSHÆBAT. s. m. Calend. Nom du douzième et dernier mois de l'année des Tartares orientaux; il répond au mois de novembre.

JAKUSIS. s. m. pl. (pr. *ja-ku-sise*). Myth. Esprits malins que les Japonais croient être répandus dans les airs.

JALABRE. s. m. Ornith. Un des noms donnés au lagopède.

JALAGE. s. m. (de la *jale*, ancienne mesure de vin). Féod. Droit seigneurial qui se levait sur le vin vendu en détail.

JALAP. s. m. (pr. *ja-lapp*). Bot. Plante du genre liseron, qui croît aux environs de Xalapa, au Mexique, et dont la racine tuberculeuse, arrondie, noirâtre à l'extérieur et blanchâtre à l'intérieur, est très-employée en médecine. Elle a des propriétés purgatives très-énergiques et on en obtient un extrait, une teinture alcoolique et une résine nommée *jalapine*. La racine du jalap acquiert parfois des dimensions considérables. || *Faux jalap*. La belle de nuit.

— Pharm. Non qu'on donne plus particulièrement à la racine de cette plante, connue en Europe depuis 1610, et très-employée comme purgatif énergique.

JALAPINE. s. f. Chim. Substance extraite de la racine de jalap, que quelques chimistes regardent comme une base salifiable, mais que d'autres croient être un mélange de phosphate ammoniaco-magnésien, de chaux et d'une matière organique.

JALDABAOTH. s. m. Hist. relig. Nom que les nicolaïtes donnaient à un être auquel ils rendaient les honneurs divins, comme ayant découvert beaucoup de choses utiles.

JALE. s. f. Espèce de grande jatte qui a à peu près la forme d'un baquet.

JALÉE. s. f. Plein une jale, le contenu d'une jale. Une jalée d'eau.

JALÈME. s. m. Myth. Dieu qui présidait aux funérailles, à tous les devoirs funèbres que les vivants rendaient aux morts.

JALÈS. Géogr. Bourg de France (Maine-et-Loire), avec un château aujourd'hui en ruines, et qui dépendait d'une commanderie de Malte; 3,300 hab. || *Camp de Jalès.* Nom donné à un rassemblement que les nobles formèrent à Jalès, en 1790, dans le but de soulever la France méridionale en faveur de la monarchie et du culte catholique, et de s'opposer aux décrets révolutionnaires de l'Assemblée nationale.

JALET. s. m. (du lat *jaculatum*, dimin. de *jaculum*, javelot, trait). Petit caillou rond. Il ne s'emploie plus que dans ces deux locutions: *Arc à jalet*, *arbalète à jalet*. Arc, arbalète avec lesquels on lance des cailloux, de petites boules de terre cuite, de balles de plomb ou de fer.

JALEUSE. s. f. Se disait, avant la Révolution, des quarante femmes chargées de mesurer les grains et farines vendus dans les différentes halles ou marchés de Paris.

JALIGNY. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de la Palisse (Allier); 600 hab.

JAILLAIS ou **JALLEZ.** Géogr. V. JALÈS.

JALLE. s. f. Coiffure des femmes des nègres qui avoisinent les bords de la Gambie. Elle consiste dans une bande étroite de coton qui, à partir du front, fait plusieurs fois le tour de la tête.

— Géol. Couche de cailloux agglomérés qui se trouve sous la terre végétale, dans quelques parties des landes de Bordeaux, de la Bretagne et autres; couche qu'il faut rompre à grands frais pour rendre ces portions de landes aptes à la végétation des arbres.

JALLOIS. s. m. Métrol. Ancienne mesure de superficie en usage dans le département de l'Aisne; elle variait de 15 ares 4 dixièmes à 61 ares 3 dixièmes. || Ancienne mesure pour les grains.

JALLONKA. s. m. Géogr. Peuple d'Afrique qui habite le Jallonkou. Les Jallonkas sont gouvernés par un grand nombre de chefs indépendants les uns des autres.

JALLONKOU. Géogr. Vaste contrée d'Afrique où la Gambie, le Sénégal et le Niger prennent leur source. Les Jallonkas sont gouvernés par un grand nombre de chefs indépendants les uns des autres.

JALLOT. s. m. Techn. Baquet dans lequel on coule le suif fondu et clarifié par l'acide sulfurique.

JALOFS ou **YOLOFS.** s. m. pl. Géogr. V. IOLOF.

JALOMNITZA. Géogr. Rivière de la Valachie qui se jette dans le Danube après un cours de 300 kilom. Elle donne son nom à un district de la Valachie inférieure [illegible] dont le chef-lieu est Ourzitzeni.

JALON. s. m. Bâton droit ferré, surmonté d'un rectangle de carton, de linge, de papier, etc., qu'on plante en terre pour prendre des alignements dans l'arpentage. Les jalons sont aussi quelquefois de simples tringles de fer, ce qui les rend plus coûteux, moins faciles à porter, mais plus durables. Planter des jalons de distance en distance. Marquer l'alignement d'un mur avec des jalons. On plante des jalons tout le long de la ligne que l'on veut mesurer sur le terrain, en commençant par une des deux extrémités.

— Art milit. Poteaux que les armées laissent sur les routes qu'elles suivent pour diriger les troupes qui marchent après elles.

— Fig. Idées principales qui servent à diriger dans une étude, dans un travail, etc. Ces grandes époques sont comme des jalons à l'aide

desquels on se dirige dans l'étude des siècles passés. Quand on agita à l'assemblée constituante la question de la suppression de la noblesse, Malouet dit : Quels sont vos moyens? Posons d'abord les *jalons*, répondit l'abbé S***, ce que nous ne pourrons faire, nos successeurs l'exécuteront. (Sall.) Les maximes morales sont dans la mémoire comme des *jalons* placés sur la route de la vie. (Boiste.) Un écrivain a appelé les épitaphes les *jalons* de l'humanité. (Noël.)

JALONKADOU. Géogr. Pays de la Sénégambie.

JALONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Jalonner. S'empl. adjectiv. Planté de jalons. Allée jalonnée.

JALONNEMENT. s. m. Action de jalonner.

— Art milit. Action de placer des jalonneurs pour déterminer un alignement.

JALONNER. v. n. 1re conj. Planter des jalons de distance en distance.

— v. a. Dresser une allée, un terrain au moyen de jalons. Jalonner une allée. Jalonner un chemin pour le dresser.

— Art. milit. *Jalonner une ligne, une direction*, ou simplement jalonner. Placer des jalonneurs ou se placer en jalonneur, pour déterminer une direction, un alignement.

— Fig. Les savants ont jalonné la route de la science pour ceux qui viendraient après eux.

JALONNEUR. s. m. Art milit. Homme qui sert de jalon pour déterminer d'avance une direction, un alignement. Etablir des jalonneurs. Placer des jalonneurs.

JALOUSÉ, ÉE. part. pass. du v. Jalouser S'emploie adjectiv. Envié. *Jalousé* dans son élévation, haï par l'abus de son pouvoir, le cardinal Alberoni ne se consola point, après sa disgrâce, de n'avoir d'asile qu'auprès de ses compatriotes. (Duclos.) Quelle époque que celle-ci pour notre nation toujours noble, toujours brave, toujours *jalousée!* (Linguet.)

— Il s'est dit pour Garni de jalousies. Fenêtre jalousée.

JALOUSEMENT. adv. Avec jalousies, par jalousie. *Jalousement* épris de passions cruelles. (Boileau.)

Ce grand Montmorency, que l'impiteuse guerre
Nous a *jalousement* ravi de cette terre.
(Pasquier.)

JALOUSER. v. a. 1re conj. (ét., V. JALOUSIE). Avoir de la jalousie contre quelqu'un. Jalouser ses concurrents. Ce n'était pas moi que vous *jalousiez*; ce n'était pas pour moi que vous détachiez la corde qui tenait l'échelle. (Michel Masson.)

— SE JALOUSER. v. pron. Se porter mutuellement envie. On ne voit que trop souvent les gens du même état, du même métier, se jalouser entre eux. Les jeunes personnes se caressent et se *jalousent*. (De Bonald.)

JALOUSIE. s. f. (de l'ital. *gelosia*, corrupt. du bas lat. *zelotypia*, même signif.; dér. du gr. ζηλοτυπία, rac. ζῆλος amour excessif, envie, émulation). Soin ombrageux qui fait craindre de perdre un bien que l'on possède ou dont on espère la possession. Grande jalousie. Concevoir de la jalousie. La jalousie le tourmente, le tue. Il a fait cela par jalousie. Vos succès littéraires lui inspirent de la jalousie. On dit que la *jalousie* est amour; je le nie; car, quoique l'amour en sorte comme la cendre fait du feu, il est certain néanmoins que la *jalousie* éteint l'amour, comme les cendres éteignent le feu. (Contes de la reine de Nav.) La *jalousie* est un fiel qui corrompt tout le miel de notre vie. (Charron.) Des maladies de l'esprit, la *jalousie* est celle à qui plus de choses servent d'aliments, et moins de choses de remèdes. (Noël.) L'éclat de son opulence et de son mérite excitait la *jalousie*. (Barth.) Cet arrangement suspendit pour un peu de temps les *jalousies* des barons et des princes, sans en étouffer entièrement le germe. (Rayn.) On vit la nation la plus valeureuse de l'univers préférer ses vertus à sa vengeance, et déposer sa *jalousie* à la voix de la raison. (Barth.) Les différends que la discorde, la *jalousie* ou le mauvais conseil font naître parmi les habitants de la campagne. (Fléch.) Faire mieux est une douce vengeance contre ceux qui nous donnent de la *jalousie* en faisant bien. (La Bruy.)

Fuyez surtout, fuyez ces basses *jalousies*,
Des vulgaires esprits malignes frénésies. (Boil.)

— Il se dit surtout, en amour, de la crainte que la personne aimée n'ait des préférences pour un autre, ne soit infidèle. Ma femme me

ver les tourments de la jalousie. La jalousie de sa femme le rend malheureux. La sévérité des lois ne saurait éteindre dans les cœurs le désir de plaire, et les préventions de la *jalousie* ne servent qu'à l'enflammer. (Barth.) Viennent ensuite les soupçons, les *jalousies*, les infidélités. (Mass.) Sa *jalousie* a pu l'armer contre son frère. (Rac.) Cette Hélène, l'objet de tant de *jalousie*. (Id.) Tels deux fougueux taureaux de *jalousie* épris. (Boil.) Tous ces traits de *jalousie* ne font que s'émousser contre une muse chérie des grands et de la multitude. (Le Sage.) Arsénie demeura atteinte et convaincue de *jalousie* et de mauvaise foi. (Id.) La *jalousie* tient plus à la vanité qu'à l'amour. (Mme de Staël.) Les grandes passions sont au-dessus de la *jalousie*. (La Rochef.) La *jalousie* est la mère des meurtres. (Boss.) Il n'y a point de passion plus violente, plus tragique, que la *jalousie* qui naît d'un amour extrême; elle prend tout de travers et se fait des supplices de tout. (La Font.)

Les maux les plus cruels ne sont que des chansons,
Près de ceux qu'aux maris cause la *jalousie*.
(La Font.)

C'est depuis ce jour malheureux
Qu'Amour, en embrasant les cœurs de tendres feux,
Y porte aussi la *jalousie*. (Volt.)

— Prov. *Il n'y a point d'amour sans jalousie.* || *La jalousie est la sœur de l'amour.*

L'amour, par ses douceurs et ses tourments étranges,
Nous fait trouver le ciel et l'enfer tour à tour,
La *jalousie* est la sœur de l'amour,
Comme le diable est le frère des anges. (Boufflers.)

— Fig. En parlant de l'amour divin. L'âme, se souvenant des tristes *jalousies* du monde, s'abandonne sans réserve aux douces *jalousies* d'un Dieu bienfaisant, qui ne veut avoir les cœurs que pour les remplir des douceurs célestes. (Boss.) Cet époux dont la *jalousie*, la délicatesse, aussi bien que la sainteté, est infinie, regardera le mauvais soin de ce pasteur négligent ou infidèle comme un outrage. (Ab. de la Trappe.)

— Se prend dans le sens d'une délicatesse extrême sur ce qui regarde l'honneur, la dignité, la fortune, etc. Vous trouvez partout des intérêts cachés, des *jalousies* délicates, qui causent une extrême sensibilité. (Boss.) Il sut conserver avec une grâce, comme avec une *jalousie* particulière, ce qu'on appelle en Espagne les coutumes de qualité, et les bienséances de palais. (Id.)

— Corneille a dit : Par lui j'ai jeté Rome en haute *jalousie*. On inspire de la jalousie, on la fait naître, mais on n'y jette pas quelqu'un. D'ailleurs, la jalousie est grande, violente, soupçonneuse; mais elle ne peut être haute.

— On le dit quelquefois des animaux. Ce chien témoigne de la jalousie lorsqu'il en voit caresser un autre.

— Ant. jud. *Eau de jalousie*. Chez les Hébreux, Eau consacrée et qu'on faisait boire, en prononçant des paroles de malédiction, à une femme soupçonnée d'infidélité envers son mari. L'eau de jalousie devait causer la mort de l'infidèle.

— Art milit. *Tenir un pays en jalousie*. L'environner de sujétions et d'alarmes.

— Polit. Inquiétude, ombrage qu'un prince, qu'un Etat donne à d'autres par sa puissance, par ses forces, etc. Les troupes que levait ce prince donnaient de la jalousie à tous ses voisins. Notre gouvernement n'inspire de jalousie à aucune nation. La chute de Charles et son absence réveillèrent les *jalousies* de tous les princes, assoupies longtemps par des traités. (Volt.) Cette prise de possession de l'Italie, devenue si manifeste, avait paru pour la France et pour son chef quelque chose de si grand, que la *jalousie* britannique en avait été vivement excitée. (Thiers.)

— Se prend quelquefois pour Rivalité. Jalousie de métier.

— Myth. Divinité qui a pour emblème un coq en colère; son vêtement est brodé d'yeux et d'oreilles, elle tient un faisceau d'épines ou marche dessus.

La sombre *Jalousie*, au teint pâle et livide,
Suit d'un pas chancelant le Soupçon qui la guide.
(Voltaire.)

— Epith. Aveugle, sombre, chagrine, industrieuse, active, inquiète, soupçonneuse, ombrageuse, affreuse, envieuse, vaine, impuissante, odieuse, barbare, cruelle, froide, implacable, fougueuse, emportée, étouffée, etc.

— Périphr. Soupçons, soins, transports jaloux; dépit jaloux; fureur jalouse. La jalouse fureur. La jalousie au teint livide, à l'œil inquiet, à l'oreille attentive. Les jaloux déplaisirs. De l'amour jaloux l'active inquiétude. (Ginguené.)

— Techn. Treillis de bois ou de fer au travers duquel on voit sans être vu.

Anne ne craignait rien; des saules la couvraient,
Comme eût fait une *jalousie*. (La Font.)

— Espèce de contrevent formé de planchettes minces, assemblées parallèlement, de manière qu'on peut les remonter et les baisser à volonté au moyen d'un cordon, et qui servent à se garantir de l'action trop vive du soleil ou de la lumière. Lever la jalousie. Baisser la jalousie. Poser, mettre une jalousie à une fenêtre. Les cordons d'une jalousie. Regarder par une jalousie, au travers d'une jalousie. Bartholo, vous n'êtes qu'un sot, mon ami; ceci doit vous apprendre à ne jamais ouvrir de *jalousies* sur la rue. (Beaum.) Comme le grand air fait plaisir

(Id.) || On n'appelle *jalousie* que la fermeture de cette espèce, dont les planches, montées sur des cordons, se meuvent sans aucune précaution, et même se replient et s'enlèvent entièrement au moyen de petites poulies. On désigne sous le nom de *persiennes* les jalousies montées sur des châssis à vantaux, dont l'usage est le même que celui de la jalousie.

— Bot. Nom vulgaire donné à l'amarante tricolore et à un œillet.

— Hortic. Excellente variété de poire d'automne, assez grosse, et dont la chair est fondante et sucrée.

— Ancienne espèce de contredanse.

— Syn. comp. JALOUSIE. ENVIE. La *jalousie*, que trop souvent on confond avec l'*envie*, dérive de ce vice, en ce que l'*envie* est une convoitise haineuse du partage d'autrui, tandis que la *jalousie*, chez celui qui l'éprouve, est un soin ombrageux qui lui fait craindre de perdre un bien qu'il possède, ou dont il espère la possession. La grande Encyclopédie définit la *jalousie* une inquiétude de l'âme qui la porte à désirer la gloire, le bonheur, les talents d'autrui; mais cette définition, reproduite par l'Académie, ne caractérise en réalité que l'*envie*. Un seul exemple suffira pour faire ressortir la différence qui existe entre l'envie et la jalousie. On envie l'autorité d'un autre, on est jaloux de celle qu'on possède.

JALOUX, OUSE. adj. (de l'it. *geloso*; formé du lat. *zelosus*, qui s'est dit dans la basse lat. pour *zelotypus*, envieux, jaloux, venu lui-même du gr. ζηλωτής, fait de ζῆλος, envie, émulation). Qui a de la jalousie, envieux. Etre jaloux de son concurrent. Ame jalouse. Il est jaloux de votre gloire, de vos succès, de votre puissance. Regarder d'un œil jaloux, avec des yeux jaloux. On regarde la propriété d'autrui d'un œil jaloux. Vous êtes si *jaloux*, disait-on à Voltaire, que si vous vous amusiez quelquefois à faire la cuisine, vous ne pourriez souffrir votre cuisinière. (Gideville.) La calomnie est entrée très-aisément dans un cœur né *jaloux* et soupçonneux. (Volt.) Ne sais-tu pas que ces grandes actrices-là sont ordinairement *jalouses*? Elles craignent qu'il ne vienne des sujets qui les effacent. (Le Sage.) L'orgueil et la vanité rendent autant de personnes *jalouses* que l'amour. Les plus *jaloux* de tous les amants sont ceux de la gloire. (Trublet.)

— En parlant de la jalousie que cause l'amour. Cette femme est jalouse de son mari. Cet homme est jaloux, très-jaloux de sa femme. Il est jaloux de tous ceux qui parlent à sa maîtresse. Si Titus est *jaloux*, Titus est amoureux. (Rac.) De l'amour *jaloux* l'active inquiétude. (Ginguené.)

Car tu ne seras point de ces *jaloux* affreux,
Habiles à se rendre inquiets, malheureux. (Boil.)

Argus qui, de l'amour redoutant les larcins,
A tes pas attaché, de l'aube à la nuit sombre,
Est *jaloux* d'un zéphyr, d'un papillon, d'une ombre.
(Le Brun.)

— Expr. prov. *Être jaloux comme un tigre*. Être excessivement jaloux.

— Il se dit aussi des choses. Transports jaloux. Soupçons jaloux. Jalouse rage. Elle ne peut cacher ses *jaloux* déplaisirs. (Desaint.) Un démon *jaloux* de mon contentement. (Boil.)

Et lorsque tout conspire à me justifier,
Sa *jalouse* fureur veut me sacrifier. (Crébillon.)

. . . Certain fat, qu'à sa mine discrète,
A son maintien *jaloux*, j'ai reconnu poëte. (Boil.)

— Se dit aussi des choses personnifiées.

Voyez ici la *jalouse* Clytie,
Durant la nuit se pencher tristement. (Parny.)

— Fig. Il se dit de ce qui fait obstacle aux désirs. Un voile jaloux dérobe ses traits à tous les yeux.

— Qui est fort attaché à quelque chose. Il est fort jaloux de sa réputation. Etre jaloux de son honneur, de ses prérogatives. Je suis jaloux de mes droits, de mon autorité. Des tendresses du sang peut-on être *jaloux*? (Le Brun.) Il était plus *jaloux* d'instruire que de plaire. (Barth.) Il se montrait *jaloux* de mon estime et de mon amitié. (Id.) Ce sont des charges qu'on est plus *jaloux* de posséder que de remplir. (Id.) Un homme qui néglige sa réputation est indigne d'en avoir; j'en suis *jaloux*, et vous devez l'être, vous qui êtes mon ami. (Volt.) Un roi *jaloux* des droits de sa couronne, plus *jaloux* encore des intérêts de Dieu. (Mass.) Des droits de ses enfants une mère *jalouse*. (Rac.) Et mon père est *jaloux* de son autorité. (Id.)

. . . Peu *jaloux* de ma gloire,
Dois-je au superbe Achille accorder la victoire? (Rac.)

— Par extens. Qui est désireux d'obtenir quelque chose. Je suis jaloux d'acquérir votre estime. Il est jaloux de vous prouver le désir qu'il a de vous servir. Combien je suis jaloux de vous plaire! Pourquoi croyez-vous que les Romains fussent si *jaloux* de mettre leurs aigles et leurs dieux à la tête de leurs légions? (Mass.) L'empire sur lequel le ciel vous a établi est assez vaste; soyez plus *jaloux* d'en soulager les misères que d'en étendre les limites. (Id.) *Jalouse* d'appuyer l'ordonnance et de contribuer au retour de la santé de son mari, elle lui présenta un grand verre d'eau, la plus belle et la plus limpide. (Brill.-Sav.)

— On dit qu'*un homme est jaloux de son opinion*, quand il souffre avec peine que l'on contrarie ses opinions, qu'on ne pense pas comme lui. || *Etre jaloux de sa réputation*, etc. Avoir un grand désir de la conserver. Notre grand roi.

alliés, que de ses propres intérêts. (Boss.)

— Prov. *Être jaloux de son ombre*. Être jaloux à l'excès.

— Ecrit. sainte. *Le Dieu jaloux*. Qui veut être adoré seul. Ce Dieu *jaloux*, ce Dieu victorieux. (Rac.)

— Art milit. *Place jalouse*. Place exposée, et dont on peut facilement s'emparer. || Place entre deux Etats, et dont on a envie de s'emparer.

— Mar. On dit d'une barque, d'un petit bâtiment qu'il est *jaloux*, quand il s'incline facilement, qu'il roule et se tourmente beaucoup. Cette barque est jalouse. Il n'y a pas de bâtiment plus jaloux. || On appelle aussi *vaisseau jaloux*, un vaisseau qui a le côté faible.

— Techn. *Berline, voiture jalouse*. Berline, voiture sujette à pencher d'un côté ou de l'autre.

— Quelquefois il régit *de* devant les noms et les verbes. Chaque triomphateur était *jaloux* d'avoir Pindare pour panégyriste, et l'on aurait cru qu'il manquait quelque chose à la pompe de la victoire, si le poëte thébain ne l'avait chantée. (B. de Léon.) Les hommes n'ont jamais besoin d'être *jaloux* les uns des autres. (Fén.) Ah! la merveilleuse idée! le beau plan! je suis *jaloux* de l'invention; je donnerais les plus grands traits de ma vie pour un effort d'esprit si heureux. (Le Sage.)

— *Jaloux pour*. Julie le sent si bien qu'elle est plus *jalouse* pour vous que vous-même. (J.-J. Rouss.)

— Syn. comp. JALOUX. ENVIEUX. V. ENVIEUX.

JALOUX, OUSE. s. Celui, celle qui éprouve de la jalousie, qui est envieux. Son sort fait bien des jaloux. Sa place a mille jaloux. Vous êtes un jaloux. On étale le titre de bon citoyen, et on cache dessous celui de *jaloux*. (Boss.) La langue du *jaloux* flétrit tout ce qu'elle touche. (Id.) Qu'il possède en *jaloux* et jouisse en avare. (Del.)

— En parlant de la jalousie causée par l'amour. C'est un jaloux. Vous êtes une jalouse. Un vieux jaloux. L'amour des *jaloux* est fait comme la haine. (Mol.) Le *jaloux* est un enfant qui s'effraye des monstres créés dans les ténèbres par son imagination. (Boiste.)

— Prov. *Il ne dort non plus qu'un jaloux*. Il ne saurait dormir. || *Il est jaloux comme un gueux de sa besace*. Se dit de ceux qui gardent avec soin une chose sans valeur. || *Sans les jaloux on vivrait*. Dans tous les états on trouve des envieux.

JAM ou **JEM.** s. m. Calend. Nom que les Turcs orientaux donnent à la troisième partie de leur cycle duodénaire, qui comprend les vingt-quatre heures du jour et de la nuit. Ils ont aussi un cycle de douze années, qu'ils divisent aussi en douze parties, dont la troisième s'appelle de même *jam* ou *jem*.

JAMACARN. s. m. Bot. Sorte de figuier d'Amérique.

JAMAÏCINE. s. f. Chim. Base salifiable découverte dans l'écorce du geoffrée de la Jamaïque.

JAMAÏCIQUE. adj. des 2 g. Chim. Qui appartient aux sels dont la jamaïcine fait la base.

JAMAÏQUAIN, AINE. adj. et s. Géogr. Habitant de la Jamaïque. || Qui appartient à la Jamaïque ou à ses habitants.

JAMAÏQUE (LA). Géogr. Une des plus grandes Antilles, découverte par Christophe Colomb en 1494; 400,000 hab., dont 160,000 blancs et 300,000 hommes de couleur, maintenant affranchis; cap., Spanish-Town. Elle appartient aux Anglais depuis 1655. Les productions naturelles les plus importantes sont le sucre, l'indigo, le coton et le café.

— s. m. Bois qu'on appelle plus ordinairement Bois d'Inde.

— Conchyl. Nom que les marchands donnent assez souvent à la vénus de Pensylvanie.

JAMAIS. adv. de temps. (de l'ital. *giammai*, même signif.; formé des deux mots lat. *jam magis*, non plus). En aucun temps, que l'on parle du passé, du présent ou de l'avenir. On n'a jamais rien vu de pareil. Ne me parlez jamais de ces choses-là. *Jamais* les vanités de la terre n'ont été si clairement découvertes ni si hautement confondues. (Boss.) Un homme qui ne se détourne *jamais* de ses devoirs. (Fléch.) *Jamais* père ne fut plus heureux que vous l'êtes. (Rac.) *Jamais* rien de plus vrai n'est sorti de ma bouche. (Id.) Qui ne sait se borner ne sut *jamais* écrire. (Boil.) *Jamais* Gascon ne prit un verre d'eau chez lui. (Colnet.) Il est des choses damnables sans équivoque, et qu'on ne peut *jamais* se permettre, comme le bal, les spectacles, le jeu et autres passe temps semblables. (Brill.-Sav.) Bon, s'écria l'inquisiteur, écrivez qu'on ne le voit *jamais* dans les églises. (Le Sage.) Nous ne vivons *jamais*, mais nous espérons de vivre. (Pasc.) On ne fait rien à Paris que par les femmes : ce sont comme des courbes dont les sages sont les asymptotes, ils s'en approchent sans cesse, mais ils n'y touchent *jamais*. (J.-J. Rouss.) Il n'y aurait *jamais* de révolutions si les peuples étaient heureux. (Boiste.)

. . . . . . Et *jamais*, dites-vous,
Vos yeux de son bonheur ne furent plus jaloux. (Rac.)

Jamais de tant de soins mon esprit agité
Ne porta plus d'envie à sa félicité. (Id.)

— On l'emploie quelquefois elliptiquement sans verbe et sans négation. Vous m'êtes plus chère que jamais. Avez-vous été au Japon?

jamais. (Volt.) Achevez de faire connaître que ce faux catholique est attaché plus que *jamais* aux coutumes et aux cérémonies des Juifs. (Le Sage.)

— Employé dans un sens affirmatif. C'est ce qu'on peut jamais dire de mieux, de plus fort. Si vous venez jamais me voir, je vous montrerai mon herbier. Si *jamais* l'Angleterre revient à soi, la postérité la plus éloignée n'aura pas assez de louanges. (Boss.) Vit-on *jamais* en deux hommes les mêmes vertus avec des caractères si divers? (Id.) *Jamais* père, en effet, fut-il plus outragé? (Rac.) S'il peut *jamais* être permis de tromper le peuple, ce ne peut être que pour alléger ses maux. (Boiste.)

Jamais vaisseaux partis des rives du Scamandre,
Aux champs thessaliens osèrent-ils descendre,
Et *jamais* dans Larisse un lâche ravisseur
Me vint-il enlever ou ma femme ou ma sœur? (Rac.)

— Quoique, dans ce cas, la négation ne soit pas exprimée, le sens n'en est pas moins négatif.

— *Jamais* peut se répéter. *Jamais* juste n'attendit la grâce de Dieu avec plus ferme confiance; *jamais* pécheur ne demanda un pardon plus humble. (Boss.) Merci, qu'on ne vit *jamais* reculer dans les combats; Merci, que le prince de Condé et le vigilant Turenne n'ont *jamais* surpris dans un mouvement irrégulier. (Id.)

— *Si jamais... c'est... ce fut*, etc. Si *jamais* il parut un homme extraordinaire, c'est dans ces rapides moments. (Boss.) S'il y eut *jamais* une conjoncture où il fallut montrer de la prudence, ce fut lorsqu'il s'agit de, etc. (Id.)

— *Sans jamais.* Celui-là d'un air froid, sans *jamais* rien avoir de lent. (Boss.)

— *Jamais* est ordinairement accompagné de la négative *ne*, mais il n'admet ni *pas* ni *point.*

— *Jamais de.* Ne boire jamais d'eau.

— Quelquefois il est suivi d'un nom commun sans article. Jamais homme n'a eu tant de génie.

— Tout substant f appellatif joint au mot *jamais* doit être au singulier, parce que *jamais* avec la négative est une expression exclusive qui n'a pas besoin de pluriel. Ainsi Rousseau a fait une faute lorsqu'il a dit : *Jamais mortels n'ont joui*, etc.; il fallait : *Jamais mortel n'a joui*, etc.

— *A jamais.* loc. adv. Toujours. Dieu soit béni à jamais. Dégradés à *jamais* par la main de la mort. (Boss.) Combien d'artistes morts dont les noms seront célèbres à *jamais*, quoique leurs ouvrages n'existent plus. (B. de St-P.)

Enfin, j'arrive à toi, terre à *jamais* féconde!
Jadis de tes rochers j'aurais fait jaillir l'onde!
(Delille.)

. . . . Que ma fille, à *jamais* abusée,
Ignore le péril. (Racine.)

— *A tout jamais.* Autre phrase adverbiale qui a plus de force encore qu'*à jamais*, mais qui ne se dit guère que dans le style familier. C'en est fait, je ne veux plus avoir d'affaire avec cet homme, j'y renonce à tout jamais.

— *Pour jamais.* Pour toujours. Adieu pour jamais. Et les flots pour *jamais* l'ont ravie à nos yeux. (Rac.) Et quittez pour *jamais* un malheureux rivage. (Id.) Elle jouit de Dieu pour *jamais*. (Fléch.) Dans ce moment, le cheval s'arrête, le héros tombe entre les bras de ses gens; il ouvre deux fois de grands yeux et la bouche, et demeure tranquille pour *jamais*. (Mme de Sév.) Entraîné par la rapidité du courant, il est enfin englouti par un tourbillon, et il la perd de vue pour *jamais*. (Deleuze.)

La Raison outragée, enfin ouvrant les yeux,
La chassa pour *jamais* des discours sérieux. (Boil.)

— On le place tantôt au commencement de la phrase : *Jamais je ne l'ai vu*; tantôt après le verbe : *Je ne le verrai jamais*; tantôt entre l'auxiliaire et le participe : *Je ne l'ai jamais vu.*

— Syn. comp. À JAMAIS. POUR JAMAIS. *A jamais* marque la force de la cause, l'énergie de l'action, la grandeur de l'effet. *Pour jamais* exprime l'intention, le fait, une circonstance de temps. La passion dit *à jamais*, et le récit, *pour jamais.*

— JAMAIS. s. m. Un temps sans fin. Au grand jamais je ne vous aimerai. Fam.

— Prov. et pop. *Trois jours après jamais.* A une époque qui n'arrivera pas.

JAMAMBUXES. s. m. pl. Hist. relig. Fanatiques japonais qui errent dans les campagnes, et prétendent converser familièrement avec les mauvais esprits, se fouettent cruellement, et quelquefois se tiennent debout longtemps sans se reposer.

JAMASSU. s. m. Relig. Conjuration particulière des jammabos, dans leurs opérations magiques.

JAMAVAS. s. m. Comm. Taffetas des Indes à fleurs d'or ou de soie. Il y en a aussi de brodés.

JAMBAGE. s. m. (rad. *jambe*). Constr. Maçonnerie qui soutient l'édifice et sur laquelle on pose les grosses poutres. Une poutre posée sur un jambage de pierre dure, de brique.

— Assises de pierres qui soutiennent le manteau d'une cheminée, l'arcade d'une porte, d'une fenêtre. Jambage de cheminée. Un jambage de porte, etc.

— Calligr. Les maîtres d'écriture appellent *jambages*, les lignes droites du *p*, *m*, du *n* et de l'*u*. Jambages mal formés, mal liés. Faire des jambages trop maigres.

— Féod. *Droit de jambage.* Droit que possédaient quelques seigneurs, de poser leur jambe dans le lit d'une nouvelle mariée qui était leur vassale. Le droit de jambage n'était que la redo prelibation. V. CUISSAGE et PRÉLIBATION.

— Techn. *Jambages d'un tour.* Pièces de bois dans lesquelles sont emboîtées les jumelles. || Nom que les tanneurs donnent à la partie d'une peau qui couvrait les pattes de l'animal.

JAMBARANDI. s. m. Bot. Sorte de poirier sarmenteux.

JAMBAYER. v. n. 1re conj. S'est dit pour Se promener à grands pas.

JAMBE. s. f. (de l'ital. *gamba*; formé du lat. barb. *campa*, même signif.; dérivé du gr. καμπή, courbure, jointure, de κάμπτω, je courbe). Anat. Partie du corps humain, depuis le genou jusqu'au pied. La jambe d'un homme, d'une femme. Belle jambe. Jolie jambe. Longue jambe. Grosse jambe. Jambe courte, fine, maigre, fluette, sèche, enflée, droite, tortue. Etre haut des jambes, haut sur jambes. Le gras de la jambe. Avoir la jambe cassée, rompue. Il a les jambes enflées. Il peut à peine se tenir sur ses jambes. Avoir un bon cheval entre les jambes. Quand je l'ai aperçu, les *jambes* m'ont tremblé, et le cœur m'a battu si fort que je n'en pouvais plus. (Mme de Sév.) Chez plusieurs tribus, les parents du mort se font des blessures aux *jambes* et aux bras. (Chateaub.)

— Partie du corps de certains animaux, qui répond à la jambe dans l'homme. Les jambes d'un cheval, d'un bœuf, d'un chien. Les jambes d'une autruche. Ce cheval a les jambes bien saines. Ce chien va à trois jambes. Les *jambes* de derrière des quadrupèdes forment un arcboutant en avant. (B. de St-P.)

— Dans les ruminants et les solipèdes, la région comprise entre le jarret et le sabot, c'est-à-dire le métatarse et une portion des phalanges.

— Les hippiatres appellent *jambe* la troisième partie des membres postérieurs, bornée supérieurement par la cuisse et inférieurement par le jarret, et composée de trois os, le tibia, le péroné et la rotule. || Quelques-uns donnent aussi le même nom à la région des membres antérieurs, que d'autres nomment l'avant-bras, et qui n'est formée que du cubitus.

— Se dit, dans le langage commun, de la totalité du membre postérieur, et même du membre antérieur des quadrupèdes, ce qui le rend synonyme de Patte.

— Manég. On dit qu'*un cheval a bien de la jambe*, quand il a les jambes fines. || *Il n'a point de jambes.* Il bronche fréquemment. || On dit qu'*un cheval a des jambes de cerf*, quand il les a maigres et menues. || On dit des méchants chevaux, qu'on leur fera trouver des jambes à force de les piquer. || *Chercher sa cinquième jambe.* Se dit de l'action d'un cheval fatigué qui s'appuie sur la bride. || On dit qu'*un cheval va à trois jambes*, quand il boite bas d'une jambe. || *Ce cheval sent très-bien les jambes.* Ce cheval est sensible aux aides de ces parties. || *Prendre les aides des jambes, répondre aux jambes, obéir aux jambes.* Suivre les mouvements du cavalier. || *Se servir de la jambe de dedans.* Celle qui se trouve du côté de l'intérieur du manége. || *Soutenir la jambe de dehors.* Celle qui est du côté du mur.

— On l'emploie aussi très-souvent, en ce sens, en termes de manége. Retenir la jambe de dedans du cheval, ou celle du dehors, la gauche ou la droite, celle du montoir ou hors du montoir, en mettant la rêne à soi. La jambe de devant du côté du montoir. Changer la direction de telle ou telle jambe de l'animal, par l'action oblique et croisée de l'une ou de l'autre rêne. Saisir avec précision le temps des jambes du cheval.

— La science du cavalier consiste dans l'accord de la main et des jambes.

— Dans les crustacés, on appelle *jambe*, la quatrième pièce des pattes simples; et dans les insectes, le troisième article principal. C'est la pièce unique de la patte qui suit la cuisse et précède le tarse.

— Ornith. Le bas de la cuisse des oiseaux.

— Véner. *Jambe de cerf.* La partie du pied d'un cerf comprise entre le talon et les ergots, qu'on appelle *les os*. || Quand il y a beaucoup de distance d'un os à l'autre, on dit que c'est une *jambe large*; et quand il n'y en a pas, on dit que c'est une *jambe serrée* ou *rétrécie*. || Pour les bêtes noires, la jambe est la partie qui s'étend depuis les talons jusqu'aux gardes. || *Jambe ravalée.* Se dit quand les os sont fort rabaissés vers le talon.

— *Jambe de bois.* Morceau de bois taillé pour tenir lieu de jambe. Porter une jambe de bois. Cet invalide a une jambe de bois.

— Par extens. Celui qui porte une jambe de bois. C'est un vieux invalide, une jambe de bois.

— Fam. *Avoir de bonnes jambes, les jambes bonnes.* Etre en état de bien marcher, de marcher longtemps. || *N'avoir plus de jambes.* N'avoir plus la force de marcher. || *Aller, courir à toutes jambes.* Aller, courir fort vite, soit à pied, soit à cheval. Ce cavalier allait à toutes jambes. Il courait à toutes jambes.

— Par menace et par exagérat. *Je vous romprai bras et jambes.* Je vous rouerai de coups.

— Fig. et fam. *Couper bras et jambes à quelqu'un.* V. BRAS.

— Fig. et pop. *Prendre ses jambes à son cou.* Partir sur l'heure; s'enfuir. Cette expression très-hardie paraît fondée sur ce que, dans la rapidité de la fuite, la tête jetée en avant du corps a l'air de se mêler au mouvement des jambes. || On dit dans le même sens, *jouer des jambes.*

— Fig. et fam. *Avoir ses jambes de quinze ans.* Se dit d'une personne âgée qui est encore ferme sur ses jambes. || On dit, dans un sens contraire, *Ne plus avoir ses jambes de quinze ans.*

— Fam. *Renouveler des jambes.* Recommencer à marcher avec de nouvelles forces.

— Fig. Reprendre une nouvelle ardeur dans l'affaire; dans l'entreprise dont on s'occupe.

— Expr. prov. et fig. *Le lit est l'écharpe de la jambe.* Lorsqu'on a mal à la jambe, il faut garder le lit.

— Prov., fig. et pop. *Faire jambes de vin.* Boire deux ou trois coups, pour être en état de marcher plus délibérément.

— Fig. Ils montent à cheval, dit Montaigne, en parlant des auteurs qui ont substitué l'affectation et la recherche au bon esprit du siècle d'Auguste, parce qu'ils ne sont pas assez forts sur leurs *jambes.*

— Prov. et fig. *Cela ne lui rend pas la jambe mieux faite.* Cela ne lui apporte aucun avantage; il n'en retire aucune utilité. En aurai-je la jambe mieux faite? Vous n'en aurez pas la jambe mieux faite.

— Par ironie. *Cela lui fait une belle jambe.* Cela ne lui est nullement utile.

— Prov. et fig. *Jeter un chat aux jambes à quelqu'un.* Lui susciter malignement un embarras. || Rejeter la faute sur lui.

— *Jouer quelqu'un sous jambe.* Le surpasser, le vaincre sans peine. C'est une métaphore empruntée du jeu de paume, où un joueur beaucoup plus fort que son adversaire s'amuse quelquefois à jouer par-dessous sa jambe, pour montrer avec quelle facilité il joue. || *Jouer quelqu'un par dessous jambe.* Déranger avec facilité les projets de quelqu'un. Il vous jouera par dessous jambe. Il les a tous joués par dessous jambe. Je voudrais bien que l'on m'eût donné autrefois nos vieillards à duper, je les aurais joués tous deux par dessous la *jambe.* (Mol.)

— On a employé dans un sens analogue, *se donner la jambe.* En la précipitation, la trop grande nativeté se donne même la *jambe*, s'entrave et s'arrête. (Charron.)

— Prov. et pop. On dit d'un homme qui n'a pas le gras des jambes marqué, *Il a la jambe tout d'une venue comme la jambe d'un chien*, ou simplement, *Il a la jambe tout d'une venue.*

— Prov. *Selon la jambe la chausse.* || *Selon la jambe le coup.* || *Selon la jambe la saignée.*

— Techn. Branches d'un compas; règles mobiles d'un compas de proportion, etc.

— Anat. *Jambes du pouls.* Nom que l'on donnait à deux nerfs du bras. || *Jambes du clitoris.* Deux nerfs du clitoris.

— Escrim. *Avoir des jambes.* Etre toujours prêt à partir, être stable et ferme sur le pied gauche, qui ne doit pas bouger.

— Constr. *Jambes de force.* Deux grosses pièces de bois qui, étant posées sur les extrémités de la poutre du dernier étage d'un bâtiment, vont se joindre dans le poinçon pour former le comble. Ces jambes de force sont trop faibles, trop grosses. || *Jambe boutisse.* Pilier en pierres de taille dont les queues font boutisses ou s'engagent dans un mur de refend. || *Jambe d'encoignure.* Pilier à l'angle d'un mur. || *Jambe sous poutre.* Chaîne de pierres de taille mise dans un mur pour supporter la poutre. La jambe sous poutre a manqué, il faut la rétablir. || *Jambe étrière.* Pilier qui est à la tête d'un mur mitoyen.

— Techn. *Couteau* ou *ciseaux à jambes de princesse.* Couteau ou ciseaux dont le manche ou les branches représentent la forme d'une jambe.

— Mar. *Jambe de chien.* Charpente de la voûte d'un grand bâtiment, sur laquelle portent les allonges de tableau. || Petit pli que fait le tors d'un câble ou gros grelin. || Bout de lisse ayant une certaine courbure qui termine le garde-corps qui s'appuie sur l'avant du plat-bord de certains bâtiments. || Sorte de nœud qu'on fait sur un cordage pour le raccourcir.

— Pêch. *Jambe d'une maille.* Fil qui forme un de ses côtés. || *Jambes de filets.* Ailes qu'on ajoute aux côtés des filets à manche.

— Riv. *Jambe de filleu.* La partie d'un bateau foncet qui sert à retenir les haubans du mât.

— Express. adv. *Jambe de çà, jambe de là.* A califourchon.

— Médec. *Jambes des Barbades.* Nom qu'on donne aux Antilles à l'éléphantiasis des Arabes.

— *Jambe* s'est dit pour Jambon. Fromaiges et *jambes* salées. (Rabel.)

JAMBÉ, ÉE. adj. Qui a la jambe bien faite. Il ne s'emploie guère qu'avec l'adv. *bien.* Voilà un jeune homme bien jambé. Fam.

— Se dit aussi des animaux. Cheval bien jambé, mal jambé.

JAMBELONGE. s. f. Bot. Fruit du jamboisier.

JAMBER. v. a. 1re conj. Se disait pour Jouer sous jambes. || Donner un croc en jambes.

JAMBETTE. s. f. Petite jambe. S'est employé quelquefois en parlant des pattes des araignées, etc.

— Archit. Petite pièce de bois debout dans la charpente d'un comble, pour soutenir la jambe de force ou les chevrons.

— Comm. Les marchands pelletiers appellent *jambette* la seconde espèce de pelleterie que les Turcs tirent de la peau des martres [illegible] proprement dite.

— Mar. On appelle *jambettes* les montants et bouts d'allonge qui excèdent les bords d'un petit bâtiment, et qui sont dégagés des bastingages. || Pièces de bois qui lient les lisses des éperons bâbord et tribord. || Les montants de voûte reçoivent aussi ce nom dans différents ports.

— Expres. prov. *Donner la jambette à quelqu'un.* Lui donner un croc-en-jambes. Sancho, voyant que don Quichotte s'efforçait de lui abattre ses chausses, se leva debout, et ayant embrassé son maître, il lui donna la *jambette* et le renversa sous lui, puis, lui mettant un genou sur l'estomac, il lui prit les deux mains, le tenant en état de ne pouvoir remuer, ni seulement prendre haleine. (Cerv.)

— Techn. Petit couteau de poche sans ressort, et dont la lame se replie dans le manche. J'ai acheté une jambette. Il a toujours une jambette dans sa poche.

JAMBIER. s. m. Anat. Nom de trois muscles de la jambe qui participent au mouvement du tarse sur la jambe. Le jambier antérieur. Le jambier postérieur. Le jambier grêle.

— Comm. Morceau de bois au moyen duquel les bouchers suspendent par les jambes les bêtes qu'ils ont tuées.

— Techn. Chacune des deux parties dont se compose l'étrier de cuir que le couvreur s'attache aux jambes pour monter le long de la corde à nœuds.

— Expres. prov. *Crochu comme un jambier.* Se dit, par allusion au jambier des bouchers, d'Un objet, d'un membre qui n'est pas droit.

JAMBIER BLANC. s. m. Bot. Genre de champignon de la famille des agarics, qui se trouve en automne dans les bois des environs de Paris, et dont le pédicule est très-élevé. Il est fauve-clair en dessus, et blanc en dessous. Ce genre ne renferme que deux espèces : le jambier blanc et le champignon réglisse.

JAMBIER, IÈRE. adj. Anat. Qui appartient à la jambe. Muscle jambier. Aponévrose jambière.

JAMBIÈRE. s. f. Anc. art milit. Partie de l'ancienne armure qui couvrait les jambes.

JAMBIERS. s. m. pl. Bot. Famille de champignons établie parmi les agarics.

JAMBLIQUE. Philosophe néoplatonicien, né à la fin du IIIe siècle, mort en 333, professa une philosophie mystique, à laquelle il mêla la magie et la théurgie, prétendit faire lui-même des prodiges, et fut un des plus dangereux ennemis du christianisme. || Un autre Jamblique composa, vers la fin du IIe siècle, un roman grec, dont il ne nous reste que des fragments. C'est le plus ancien roman grec que nous ayons.

JAMBO ou **JAMBOS.** s. m. (pr. *jan-bô, jan-boss*). On nomme ainsi, en Amérique, les enfants d'un métis et d'une créole.

— Bot. Arbre du genre décasperme.

JAMBOA. s. m. Bot. Nom vulgaire du citronnier des Philippines.

JAMBOL. s. m. Bot. Fruit du jambolier.

JAMBOLANE. s. m. Bot. Nom vulgaire du jambolier épineux.

JAMBOLIER. s. m. Bot. Arbre de l'Inde qui forme un genre dans la famille des myrtinées, ou plutôt des zantoxylées. On en connaît trois espèces : le jambolier pédonculé, le jambolier odorant et le jambolier résineux, qui croissent à la Cochinchine. On mange les baies du premier, on emploie comme aromate les feuilles du second, et la décoction des racines du troisième sert à goudronner les filets des pêcheurs et autres objets que l'on veut garantir de la pourriture.

JAMBOLOM. s. m. Bot. Espèce de myrte ou de jambolier dont on confit le fruit, qui est à peu près semblable à l'olive. Le jambolom est originaire de l'Inde.

JAMBON. s. m. (augment. de *jambe*). Écon. dom. Cuisse ou épaule de porc, de sanglier, qui a été salée et ordinairement fumée pour être conservée. Jambon de sanglier, de porc, de cochon. Jambon mal salé. Une tranche de jambon. On m'a envoyé un délicieux pâté de jambon. Jambon de devant, de derrière. Un jambon de Portugal ou de Lamego. Dans le XIIIe siècle, au temps de Pâques, on se décarêmait avec un *jambon*, et c'était là la friandise par excellence. (Noël.) Alors Bayonne, Mayence et Francfort nous envoyèrent leurs délicieux *jambons*. (De Cussy.)

Sur ce point un *jambon* d'assez maigre apparence
Arrive sous le nom de *jambon* de Mayence. (Boil.)

— Bot. *Jambon des jardiniers* ou de *Saint-Antoine.* Nom vulgaire de l'onagre bisannuelle, dont les racines sont bonnes à manger.

— Conchyl. On a donné le nom de *jambon* à la pinne ronde, à raison de sa forme.

JAMBONNEAU. s. m. (diminut. de *jambon*). Écon. dom. Petit jambon. Manger du jambonneau. J'ai acheté un jambonneau. Nous avons mangé d'un excellent jambonneau.

— Conchyl. On a donné le nom de *jambonneaux* aux petites espèces de pinnes marines. || Genre de testacés que l'on a formé d'une pinne, de plusieurs moules, d'un chame et de l'avicule.

JAMBOS. s. m. (pr. *jam-bôss*). V. JAMBO.

— Bot. On a donné ce nom à un arbre qui a fait partie des goyaviers, et qui constitue au- [illegible]

JAMBOSADE. s. m. Bot. Espèce du genre jambosier, originaire des Indes, et cultivée à Saint-Domingue. Ses fruits ont l'odeur de la rose et servent dans les colonies à préparer une boisson délicieuse et fort rafraîchissante.

JAMBOSE. s. m. Bot. Nom générique de plusieurs espèces de jambosiers et de la gméline d'Asie.

JAMBOSIER. s. m. Bot. Genre de plantes de la famille des myrtoïdes, qui a de grands rapports avec les myrtes proprement dits et avec les girofliers, et qui comprend des arbres et des arbrisseaux exotiques. Le fruit est un drupe ovoïde ou rond, couronné par le calice et contenant dans une seule loge un ou plusieurs noyaux entourés d'une pulpe plus ou moins

charnue. Ce genre comprend près de quatre-vingts espèces

JAMBUSCHA ou **JAMBUSCAR**. Myth. Un des précepteurs d'Adam, selon les préadamites.

JAMEROSE. s. f. Bot. Genre de plantes originaires d'Amérique.

JAMES. Forme anglaise du nom propre Jacques. Pour les princes de ce nom, V. JACQUES.

JAMESONITE. s. f. Minér. Substance minérale connue jusqu'à ce jour sous les noms d'andalousite et de feldspath apyre, et à laquelle on a donné aussi ceux de stanzait et micaphyllite. Cette substance, qui est un sulfate d'antimoine et de plomb, est d'un rouge de chair ou lilas, quelquefois perlée. On la trouve en masse ou cristallisée ; ses cristaux sont des prismes carrés, empâtés dans la roche.

JAMESTOWN. Géogr. Ville des États-Unis, dans la Virginie. C'est la première ville que les Anglais aient fondée aux États-Unis, en 1608. Les Anglais y défirent les Américains en 1681.

JAMIDES. s. m. pl. Myth. Fils ou descendants de Jamus, qui excellaient comme lui dans l'art des augures.

JAMIESON (John). Écrivain écossais, né en 1758, mort en 1838, a publié un grand nombre de travaux importants sur la littérature.

JAMIS. s. m. (pr. *ja-miss*). Hist. ott. École où l'on enseigne, en Turquie, les lois et l'Alcoran. || Certaines mosquées bâties en Turquie par les empereurs, qui les ont dotées de revenus considérables.

— Comm. *Toile à jamis*. Espèce de toile de coton du Levant.

JAMMABOS. s. m. pl. (pr. *jam-ma-bôss*). Relig. Sorte de moines du Japon qui suivent une règle très-austère.

JAMMABUKI. s. m. Bot. Espèce de corette du Japon, que les Japonais emploient en poudre contre les hémorrhagies.

JAMMALAC. s. m. Bot. Espèce de jamerose de l'île de France.

JAMMACOLON. s. m. Myth. Purgatoire des Indiens.

JAMME. s. m. Minér. V. GEMME.

JAMNÈS. Myth. Un des magiciens de Pharaon. Les rabbins veulent qu'il ait été un des fils du prophète Balaam, et qu'il ait accompagné son père lorsqu'il vint vers Balac, roi de Moab.

JAMOGI. s. m. Bot. Espèce d'armoise originaire du Japon.

JAMROSE. s. m. Bot. Espèce de jambosier des Antilles, dont le fruit a une odeur de rose. On en fait une boisson rafraîchissante.

JAMTLAND. Géogr. Gouvernement de la Suède, dans la région de Nortland. Capitale Ostersund.

JAMUS. (pr. *ja-muss*). Myth. Fameux devin, fils d'Apollon.

JAN. s. m. Jeu. Les deux tables du jeu de trictrac. Le *petit jan* est celle dans laquelle on range la pile des dames en commençant la partie ; l'autre est le *grand jan*.

— Il est aussi synonyme de *plein*, et signifie les douze dames abattues deux à deux et remplissant l'un des côtés du trictrac.

— *Faire son petit jan, son grand jan*. Remplir toutes les cases de l'une des deux tables.

— *Faire son jan de retour*. Revenir dans son propre jeu, après avoir passé toutes ses dames dans le jeu de l'adversaire. En être au jan de retour. Il fait son jan de retour. || *Jan de courtes chausses*. Se dit quand, dans le jan de retour, le jeu est tellement disposé qu'un coup de dés peut mettre hors d'état de remplir. || *Jan de mézéas*. Coup qui se fait quand, au commencement d'une partie, on se saisit de son coin de repos, sans avoir aucune autre dame abattue dans tout son jeu. || *Jan qui ne peut*. Celui qui se fait lorsque les nombres des points qu'on amène tombent sur une dame découverte de l'adversaire, et que les cases forment les passages. || *Jan de deux tables*. Coup par lequel un joueur qui n'a que deux dames abattues vient à battre les deux coins. || *Jan de trois coups* ou *jan de six tables*. Se dit d'une position telle, qu'en commençant la partie, on peut mettre en trois coups une dame sur chacune des six premières flèches. || *Jan de récompense*. Se dit lorsque le passage est ouvert et qu'il y a une case vide pour passer à une dame seule et la battre. || *Jan de rencontre*. Se dit du second coup de la partie quand il est semblable au premier.

JANACE. s. m. Mamm. Espèce de quadru- [illegible] ... dans le groupe des antilopes.

JANACI. s. m. Relat. Parmi les Turcs, Jeune homme fort courageux, et qui se destine surtout au métier des armes.

JANCAM. s. m. Relat. Espèce de mets chinois.

JANDIROBE. s. f. Bot. Plante rampante d'Amérique méridionale dont le fruit, semblable à une poire, contient trois amandes qui fournissent une huile excellente contre les rhumatismes. On ignore encore à quel genre appartient cette plante.

JANFRÉDÉRIC. s. m. Ornith. Espèce de merle d'Afrique.

JANG. s. m. Animal fabuleux des Chinois, qui ressemble à un bouc, est privé de bouche, et se nourrit de l'air qu'il respire.

JANGAG. s. m. Comm. Sorte de toile de coton des Indes.

JANGLE ou **JUNGLE**. s. f. Relat. Terre inculte dans les Indes orientales. Plaine marécageuse et couverte de roseaux.

JANGOMAS. s. m. (pr. *jan-go-mass*). Bot. Arbre de l'île de Java sur lequel on a fondé le genre stigmarote.

JANGU-MON. Myth. Ancienne divinité qu'adoraient les habitants de la Bourgogne.

JANICÉPHALE. adj. des 2 g. (du lat. *Janus*, et du gr. κεφαλή, tête). Anat. Il se dit des monstres janiceps.

JANICÉPHALIE. s. f. (ét., V. JANICÉPHALE). Anat. Monstruosité du janiceps.

JANICEPS. s. m. (ét. lat., *Janus ; caput*, tête). Anat. Monstre qui offre une double tête à deux faces directement opposées.

JANICULE. s. m. (en lat. *Janiculum*). Hist. rom. L'une des sept collines de Rome, qui prit le nom d'une ville que Janus, le plus ancien roi d'Italie, y avait autrefois bâtie.

JANIDES. s. m. pl. Hist. anc. Descendant de Janus, devins qui prédisaient l'avenir par l'inspection des peaux coupées des victimes.

JANIE. s. f. Zooph. Genre de polypiers établi aux dépens des corallines.

JANIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *Janus ; forma*, forme). Anat. Il se dit des monstres à deux visages, ou à tête de Janus.

JANINA. Géogr. Ville de la Turquie d'Europe, était la capitale de l'Albanie sous Ali, pacha de Janina, 1788-1822. Sous son administration, la population était de 40,000 hab., mais elle a considérablement diminué depuis. || Le sandjak de Janina a 250 kilom. sur 50, et compte 200,000 hab.

JANIPABE, GÉNIPE, GÉNIPANIER, GÉNIPAYER. s. m. Bot. Arbre de moyenne grandeur, à fleurs campaniformes, qui croît au Brésil et aux Antilles. Son fruit est employé avec succès contre la dyssenterie, et son suc, d'abord assez blanc, noircit bientôt et peut servir pour faire de l'encre.

JANIPHE. s. m. Bot. Plante de la famille des euphorbiacées, dont une espèce fournit le manioc.

JANIRE. Myth. Fille de l'Océan et de Téthys.

JANIRE. s. f. Entom. Espèce de papillons.
— Zool. Genre d'acalèphes.

JANISARKI. s. m. Relat. Nom qu'on donna à Constantinople au bazar couvert où se vendent les drogues et les toiles.

JANISSAIRE. s. m. (du turc *ieki-tchèri*, qu'on prononce *ieni-tchèri*, nouveau soldat ; formé de *ieky*, pr. *ieny*, nouveau ; *tchèri*, milice, soldat). Hist. ottom. Soldat de l'infanterie turque qui servait à la garde du Grand-Seigneur. Le corps des janissaires, détruit par le sultan Mahmoud en 1826, avait été créé en 1362 selon les uns, ou 1389 selon d'autres. On le recrutait principalement parmi les jeunes captifs chrétiens, qu'on élevait dans l'islamisme. Cette milice, parfaitement disciplinée, rendit d'abord de grands services, mais bientôt devenue trop puissante, elle se rendit redoutable par son insubordination, fit ou déposa à son gré les sultans, et résista opiniâtrement à toutes les tentatives de réforme.

— Fig. L'opinion publique est le *janissaire* des monarchies. (Ferrand.)

— Fig. C'est Gui-Patin qui le premier a dit que les jésuites étaient les *janissaires* du pape.

— Fig. et par extens. Satellites d'un tyran.

— Hist. ecclés. Dans les États du pape, Officiers du troisième banc au collége de la chancellerie romaine : ils sont chargés de réviser les bulles, moyennant un certain droit sur les annates.

JANISSAR-AGASI. s. m. Hist. ott. Chef des janissaires.

JANISSEROLE. s. m. Hist. ott. Nom donné en Turquie aux enfants de tribut.

JANITOR. s. m. Anat. Nom que quelques anatomistes ont donné au pylore.
— Myth. Surnom de Janus.

JANITRIX. s. f. Anat. Nom que l'on a donné à la veine porte.

JANKAC. s. m. Relat. Nom du bon génie chez les Ovas.

JANNANIN. s. m. Relig. Nom que les nègres de la Guinée donnent à certains esprits qu'ils regardent comme les mânes de leurs an- [illegible] ... beaux. Chaque village a aussi son jannanin.

JANNAT. s. m. Relig. ott. Lieu de bonheur promis aux mahométans, après leur mort.

JANNEQUIN. s. m. Comm. Coton filé du Levant, d'une qualité inférieure.

JANNET. s. m. Anc. métrol. Denier d'argent portant le coin de Jean, roi de Chypre. Le jannet avait cours parmi les chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, et valait environ dix centimes.

JANON-TARENTISME. s. m. (pr. *ja-non-ta-ran-tisme*). Méd. Espèce de tarentisme spontané et endémique, propre aux peuples de l'Afrique.

JANOT ou **JEANNOT**. s. m. (dimin. de *Jean*). Nom qui sert à désigner une ingénuité niaise. C'est un Jeannot.

JANOTISME. s. m. (pr. *ja-no-tissme*). Défaut de langage assez familier aux esprits étroits et brouillons ; il consiste à intervertir les membres d'une phrase, de manière à leur donner un sens hétéroclite. Cette construction fut quelque temps mise à la mode par le succès d'une pièce de boulevard, dont le principal personnage était un niais, nommé *Janot*. En voici quelques exemples : J'ai cassé les vitres d'un homme qui étaient de papier. Je viens chercher une médecine pour mon père, qui est malade, dans une petite bouteille. C'est mon père qui en avait un beau de couteau, devant Dieu soit son âme, pendu à sa ceinture, avec lequel il découpait, dans une gaîne. Sans être un Janot, qui n'a pas, dans la conversation, commis quelque *janotisme* ? (Ourry.)

JANOVARE. s. m. Mamm. Nom d'une espèce de jaguar.

JANSEN, plus connu sous le nom de JANSÉNIUS (Corneille). Né en 1583 à Accoy (Hollande), évêque d'Ypres en 1585, mort en 1638. Son livre, intitulé *Augustinus*, où il avait essayé de développer les vérités qu'il croyait que saint Augustin avait établies sur la grâce, occasionna parmi les théologiens catholiques de grands différends, qui ont duré jusqu'en 1764. || (Zacharie), fabricant de conserves à Middelbourg, inventa et exécuta le premier les lunettes d'approche, dans le commencement du XVIIe siècle.

JANSÉNIEN, ENNE. adj. S'est dit pour Janséniste, et se prend en mauvaise part. L'intolérance *jansénienne*. (D'Alembert.)

JANSÉNISME. s. m. (pr. *jan-cé-niss-me*). Hist. eccl. Doctrine de *Jansen*, en lat. *Jansénius*, sur la grâce et la prédestination. Les disputes du jansénisme, qui commencèrent vers l'an 1640, se propagèrent jusque dans le milieu du XVIIIe siècle, et ne cessèrent totalement qu'en 1764. La morale austère du jansénisme. Qu'est-ce que le *jansénisme* ? C'est la bouteille à l'encre dont nous noircissons les ennemis de notre société. (Le P. Letellier.) Le *jansénisme* paraît nous avoir été apporté de l'Orient par les croisades, avec la peste et l'épée. (B. de St-P.)

— S'est dit quelquefois d'une vertu austère comme celle des jansénistes.

> La vertu n'était point sujette à l'ostracisme,
> Ni ne s'appelait point alors un *jansénisme*. (Boil.)

JANSÉNISTE. s. des 2 g. Hist. eccl. Partisan du jansénisme, de la doctrine de *Jansénius*. Il était janséniste. C'était un zélé janséniste. La querelle des molinistes et des jansénistes. Les *jansénistes* étaient le gagne-pain des jésuites. (L. Rac.) Les précieuses sont les *jansénistes* de l'amour. (Ninon de Len.)

— Fig. Homme d'une morale austère. Il s'est dit surtout d'un ennemi des jésuites. Un évêque reprenant un abbé de condition de ce que sa conduite n'était pas assez réglée. Que voulez-vous que l'on fasse ? répondit l'abbé. Si nous étions plus réglés, on nous prendrait pour des *jansénistes*. (Sall.)

JANSÉNISTE. adj. des 2 g. Qui appartient au jansénisme, qui soutient le jansénisme. Morale janséniste. Les principes jansénistes. J'ai lu un livre janséniste. C'est un esprit janséniste.

— *A la janséniste*. loc. adv. D'une manière rigide, austère. Se meubler, s'habiller à la janséniste.

JANSÉNISTE. s. f. Anc. cost. Espèce de mitaine qui couvrait la partie du bras que la manche courte laisse à nu. || Jupe baleinée, mais moins ample que celles que l'on portait généralement au XVIIe siècle.

JANSÉNISTEMENT. adv. (rad. *janséniste*). Néol. D'une façon janséniste, rudement. On dit *jésuitiquement*, pourquoi ne dirait-on pas *jansénistement* ?

> Ces jumeaux, chez qui le parjure,
> Passe pour une telle injure,
> Qu'ils traitent *jansénistement*
> Quiconque fausse son tourment.
> (Le continuateur du *Virgile travesti* de Scarron.)

JANSÉNISTIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport au jansénisme.

JANSON (Toussaint de Forbin). Cardinal-évêque, grand aumônier de France, né en 1625, mort à Paris, en 1715.

JANTE. s. f. (du gr. ἁψίς, fer appliqué sur les roues des chariots, des voitures, etc.). Techn. Pièce de bois courbée, qui fait partie du cercle de la roue d'un carrosse, d'un chariot, d'une charrette, etc. Il y a une jante rompue à cette roue. Les jantes de la roue.

— *Jante de roue*. Pièce de bois formant cercle, qui est enchâssée sur la sellette de l'avant-train.

[illegible] ... ques gastéropodes. Les janthines habitent les mers, non loin des côtes, et se montrent par troupes innombrables, nageant avec aisance. On pense que la pourpre des anciens était fournie par ces mollusques. En effet, ils fournissent en abondance une magnifique teinture violette, qui s'échappe, lorsqu'on les brise, d'un large vaisseau placé dans la région dorsale. Cette couleur passe au rouge quand elle est traitée par les acides, et revient au bleu par les alcalis. Par l'oxalate d'ammoniaque, elle donne un précipité bleu foncé ; par le nitrate d'argent, une couleur de cendre bleue très-agréable.

JANTIÈRE. s. f. (rad. *jante*). Techn. Machine dont se servent les charrons et les charpentiers pour assembler les jantes des roues.

JANTILLE. s. f. (pr. *jan-ti-lle* ; rad. *jante*). Hydraul. Gros ais qu'on applique autour des jantes et des aubes d'une roue de moulin, pour recevoir la chute de l'eau et accélérer son mouvement. || On emploie aussi des *jantilles* pour élever les eaux à l'aide de roues disposées à cet effet. On dit plus ordinairement *aube* ou *palette*.

JANTILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Jantiller. S'emploie adjectiv. Aube jantillée.

JANTILLER. v. a. 1re conj. (pr. *jan-ti-ié* ; rad. *jante*). Techn. Mettre des jantilles autour d'une roue de moulin pour élever les eaux.

JANUAL. s. m. (du lat. *Janus*). Hist. rom. Espèce de gâteau que les Romains offraient à Janus le premier jour de janvier. Il était composé de farine nouvelle, de sel nouveau, d'encens et de vin.

JANUAL, ALE. adj. Hist. rom. Qui concernait Janus. Gâteau janual. Cérémonies, fêtes januales. || *Porte januale*. Une des portes de Rome qui fut, disait-on, défendue par Janus contre les Sabins.

JANUALES. s. f. pl. (rad. *Janus*). Hist. rom. Fêtes qu'on célébrait à Rome, le premier janvier, en l'honneur de Janus.

JANUALIEN. adj. m. Se dit des vers composés en l'honneur de Janus. Vers janualiens.

JANUARIUS. Médecin qui a donné son nom à une sorte de cataplasme qu'il croyait propre à guérir les maladies de la rate.

JANUBISTAL. s. m. Calend. Nom du sixième mois des Géorgiens ; il répond au mois de juin.

JANUS. (pr. *ja-nuss*). Myth. Ce prince, dont l'origine est incertaine, ayant abordé en Italie, y fit des conquêtes, et y bâtit la ville de Janicule. Dans la suite, Saturne, chassé du ciel, se réfugia en Italie, où Janus lui donna une généreuse hospitalité. En reconnaissance, le dieu le doua de toutes les vertus d'un bon roi, avec le talent de se ressouvenir du passé et de lire dans l'avenir, c'est pourquoi Janus est représenté avec deux visages et quelquefois avec quatre, tenant d'une main une clé et de l'autre une verge. Il est aussi regardé comme dieu de la paix, et c'est à ce titre que Numa lui fit bâtir un temple qui restait ouvert durant la guerre, et qu'on fermait en temps de paix. Les anciens ont peint le dieu *Janus* à deux visages, pour nous donner à entendre que dès qu'on va à la guerre, il faut penser à la paix. (Servius.)

> Nous touchons au règne tranquille
> Du vieux Saturne et de *Janus*. (J.-B. Rouss.)

— *Janus bifrons*. Temple de Janus qui a deux portes. || *Janus quadrifrons*. Temple de Janus qui a quatre faces, quatre portes et huit fenêtres, c'est-à-dire en tout douze ouvertures, correspondant aux douze mois de l'année.

— C'est par allusion au temple que Numa fit bâtir à Janus, qu'on dit dans le style soutenu et surtout en poésie, *ouvrir le temple de Janus* pour Faire la guerre, la commencer, la déclarer, et *fermer le temple de Janus*, pour Faire la paix, mettre fin aux hostilités. Les portes de *Janus* par vos mains sont fermées. (Corn.)

— Fig. Fermez votre écritoire, c'est le vrai temple de *Janus*. (Mme de Sév.) J'ai fermé le temple de *Janus* (Id.). (Par cette dernière phrase, Mme de Sévigné veut dire que le souper qu'elle a donné aux Rochers a clos tous les repas dont on se fatiguait les uns les autres.)

— Epith. L'antique, le pacifique, le double Janus. || Périphr. Le dieu au double front, aux deux fronts, à deux visages ; le gardien du temple de Mars ; l'hôte de Saturne.

— Iconol. On représente Janus tenant d'une main une clé, et de l'autre une verge, pour marquer qu'il est le gardien des portes, et qu'il préside aux chemins. Quelques-uns prétendent que Janus est le soleil, et qu'il est représenté double comme le maître de l'une et de l'autre porte du ciel. Ils disent qu'on l'invoque le premier, lorsqu'on fait un sacrifice à quelque autre dieu, afin que par lui on puisse approcher de celui auquel on sacrifie, comme si c'était par la porte qu'il fait passer les prières des suppliants aux autres divinités. Ses statues marquent souvent de la main droite le nombre de 300, et de la gauche celui de 65, pour exprimer la mesure de l'année.

— s. m. Archit. rom. Espèce d'arc de triomphe carré, à quatre portes. Il y avait trois Janus dans le Forum.

— Astron. Un des noms de la constellation du Bouvier.

— Entom. Espèce de papillon de nuit

JANVIER. s. m. (pr. *jan-vié* ; du lat. *janua*- [illegible] ... mois était consacré). Le premier mois de l'année, suivant l'usage actuel. Chez les Romains, ce fut Numa Pompilius qui ajouta janvier et février à l'année, qui, sous Romulus, commençait par le mois de mars. Cela eut lieu, cela se passa, s'est passé en janvier. Janvier a 31 jours. *Janvier* a ses beautés, et la neige est superbe. (Coll. d'Harl.)

— Autrefois l'année commençait à Pâques ou à Noël. Ce fut Charles IX qui ordonna, par un édit de l'année 1564, qu'on commencerait l'année par le 1er janvier. Cette ordonnance de Charles IX ne fut enregistrée au parlement que le 19 décembre de la même année. Le 1er janvier qui suivit l'enregistrement, le roi et la grande chancellerie comptèrent 1565, et le 1er janvier suivant la chancellerie de Paris compta 1566. Mais au parlement et dans tout

son ressort, on ne compta 1566 qu'au 14 avril, jour de Pâques. Enfin le 1er janvier suivant, on compta dans toute la France 1567, et l'on a toujours continué depuis.

— Ant. rom. *Calendes de janvier*. Se dit absolument des saturnales que les Romains célébraient chaque année, à la fin de décembre.

— Hist. *Édit de janvier*. Celui que Catherine de Médicis publia en janvier 1562, et par lequel elle accorda aux calvinistes l'exercice public de leur religion hors de l'enceinte des villes. Le parlement n'enregistra l'édit de janvier qu'après trois jussions.

— Express. prov. *C'est un soleil de janvier*. Se dit d'une personne sans caractère et sans crédit. || On dit que *janvier a trois bonnets*, pour dire qu'il fait froid en ce temps-là, et qu'il se faut bien couvrir la tête. || *Janvier et février comblent ou vident le grenier*.

— Epith. Froid, glacial, paresseux, triste, humide, neigeux. || Périphr. *Le mois de Janus*. Le mois qui de Janus tire son nom; le premier mois de l'année.

> Et déjà sur l'aile des Heures
> Le mois de *Janus* s'est montré. (L.-P. Venance.)

— On dit *le trois janvier*, et *le troisième jour de janvier*, ou *le troisième jour du mois de janvier*. La première manière est plus du style familier; la seconde du style relevé.

— Iconol. On personnifiait ce mois par un consul qui jette sur le foyer d'un autel des grains d'encens en l'honneur de Janus et des lares; un coq près de l'autel annonce que le sacrifice s'est fait le matin du premier jour. On l'a représenté aussi sous la figure de Janus, avec deux visages, dont l'un âgé, désigne l'année écoulée, et l'autre jeune, l'année commençante. On l'a aussi représenté avec une robe blanche, qui désigne la neige, une fourrure, des ailes, comme à toutes les divisions du Temps, et le signe du Verseau entouré de glaçons. Un enfant se chauffe à un vase rempli de charbons allumés; et dans le fond du tableau se voit un loup, parce que c'est alors que cet animal est le plus redoutable. On le désigne encore, ainsi que les autres mois, par les travaux rustiques qui lui appartiennent.

JANVIER (Saint). Évêque de Bénévent, eut la tête tranchée à Pouzzoles, sous l'empereur Dioclétien. On célèbre sa fête le 19 septembre, époque à laquelle, selon la légende, son sang a la vertu de se liquéfier tous les ans.

JANVILLE. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Chartres (Eure-et-Loir); 1,800 hab.

JANZÉ. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Rennes (Ille-et-Vilaine); 2,000 hab.

JAO. Un des noms de l'Être suprême chez les Hébreux.

JAPARANDIBA. s. m. Bot. Arbre du Brésil, dont les feuilles étaient employées en médecine.

JAPET. Myth. Fils d'Uranus et frère de Saturne, eut de Clymène, fille de l'Océan, quatre fils: Atlas, Ménétius, Prométhée et Épiméthée. Prométhée ayant fait une statue d'argile, monta au ciel, et déroba au char du Soleil le feu divin dont il anima son ouvrage, et créa ainsi le premier homme. De là, en remontant du fils au père, on a appelé les hommes, par périphrase, *les fils de Japet*, *la race de Japet*.

> Des enfants de *Japet* toujours une moitié
> Fournira des armes à l'autre (La Fare.)

— Les Grecs regardaient Japet comme l'auteur de leur race, et ne connaissaient rien de plus ancien que lui. Il paraît être le même que le Japhet de la Bible.

— Comme l'histoire et les traditions des Grecs ne remontaient pas au-delà de Japet, ils appelaient communément *japets* les vieillards décrépits qui commençaient à radoter.

JAPÉTIDES. s. m. pl. Myth. Descendants de Japet.

JAPHET. Troisième fils de Noé, né cent ans avant le déluge. Il peupla l'Europe et une grande partie de l'Asie.

— Myth. mahom. Les musulmans le mettent au nombre des prophètes envoyés de Dieu. Il possédait une pierre au moyen de laquelle il pouvait faire descendre à son gré la pluie du ciel. Cette pierre s'est conservée, dit-on, assez longtemps chez les Mogols.

JAPHÉTIQUE. adj. des 2 g. Il se dit quelquefois de la race européenne, que les théologiens font descendre de Japhet, l'un des fils de Noé. Race japhétique.

JAPIX. s. m. V. IAPYX.

trémité orientale de l'Asie. En anglais et en allemand on l'appelle *Japan*, et *Nippon* ou *Nifon*, *Niphon* dans la langue du pays. Il se compose d'une multitude d'îles, dont la superficie totale est évaluée à 12,500 milles carrés géogr., et la population à 35 millions d'habit. Trois de ces îles se distinguent par leur étendue: ce sont celles de Nippon, la plus grande de toutes, de Kiousiou et de Sikok. Le Japon, par sa configuration topographique, ne peut avoir d'aussi grands fleuves que la Chine; mais il a plusieurs cours d'eau considérables. La plupart de ces fleuves ou des rivières qui les alimentent prennent leurs sources dans les montagnes qui sillonnent en tout sens le pays et dont quelques-unes sont couvertes de neiges éternelles. Le climat du Japon est plus froid qu'on ne devrait s'y attendre dans un pays si-

tué en partie sous la même latitude que le nord de l'Afrique. L'hiver y est toujours rigoureux, mais il y règne de grandes chaleurs en été. Le Japon est riche en or et en argent, en pierres précieuses, en cuivre, le meilleur du monde, en soufre, en sel et autres minéraux. Le sol, quoique sec et aride, produit en abondance du riz, du thé, du coton, de la soie, du camphre, des fruits de toute espèce. On ne voit au Japon ni éléphants, ni chameaux, ni ânes. Les seules bêtes de somme sont des chevaux de petite taille et des bœufs. Il n'y a point de moutons. L'empire du Japon est divisé en huit régions subdivisées en soixante-huit provinces. La capitale actuelle, Jédo ou Jeddo, a plus de 1,500,000 hab. Il est défendu à tous les étrangers, les Chinois et les Hollandais exceptés, d'aborder dans ce pays; encore la permission de commercer qui a été accordée à ces deux peuples n'est-elle pas sans restriction. Le commerce extérieur y est à peu près nul. Le gouvernement du Japon est une autocratie pure. Les étoffes de soie et de coton des Japonais, leurs porcelaines, leurs ferblancs lacqués avec leurs fleurs et leurs figures relevées en bosse, sont des articles très-renommés et recherchés dans le commerce. On ne sait si cet empire fut connu des anciens; à la fin du XIIIe siècle seulement, Marco Polo donna à l'Europe les premières nouvelles du Japon, qu'il nommait *Zipangu*; en 1542, trois navigateurs portugais faisant voile pour la Chine furent jetés par la tempête sur les côtes du Japon; en 1656 les Portugais et les jésuites avaient parcouru sans obstacle tout l'empire, comme marchands et prédicateurs de la foi.

— *Mer du Japon*. Partie du grand Océan, entre l'empire chinois et le Japon.

JAPON. s. m. Porcelaine apportée du Japon. Ces tasses et cette théière sont d'ancien japon.

— Ichthyol. Espèce de perche du genre des lutjans.

JAPONAIS, AISE. adj. Qui appartient au Japon, qui est du Japon. La race japonaise. Mélange de la race mongole et de la race malaie, la race *japonaise* participe de l'une et de l'autre. (Eyriès.) Les habitations *japonaises* sont construites en bambou, à un ou deux étages au plus. (Id.) Il serait difficile de fixer la force de l'armée *japonaise* (Id.) La marine *japonaise* se composait autrefois d'un nombre considérable de gros vaisseaux de bois de cèdre. (Id.)

— s. m. Habitant du Japon. Le *Japonais* est fier, spirituel, intelligent, brave, actif, économe; mais cruel, voluptueux et vindicatif. (Eyriès.) Quelquefois les *Japonaises* se teignent les lèvres en bleu et les dents en noir, et s'arrachent les sourcils. (Id.) Sous le rapport de l'industrie, les *Japonais* ne sont en arrière d'aucun autre peuple de l'Asie. (Id.) Au Japon, on s'ouvre le ventre avec un couteau pour se soustraire à la honte d'une injure dont on ne peut se venger, ou pour éviter le châtiment d'un crime; et tout *Japonais* bien né apprend dès l'enfance à bien pratiquer cette opération, ainsi que les cas où l'homme d'honneur ne peut éviter ce genre de suicide. (***)

JAPONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Japonner. S'empl. adjectiv. Porcelaine japonnée.

JAPONNER. v. a. 1re conj. (rad. *Japon*). Manuf. Donner une nouvelle cuisson à la porcelaine de la Chine, pour la faire passer pour du Japon.

— SE JAPONNER. v. pron. Recevoir une nouvelle cuisson. Cette porcelaine ne se japonnera pas facilement.

JAPPAGE. s. m. (rad. *japper*). Cri de certains animaux. La voix des adives fait frémir; c'est un composé du hurlement et du *jappage* du chacal, c'est-à-dire, un cri sourd, prolongé, coupé par des sons tranchants. (Biblioth. de la Conv.)

JAPPANT. part. prés. invar. du v. Japper. Qui jappe. Ces petits chiens sont toujours jappant après tout le monde.

JAPPANT, ANTE. adj. Qui est organisé pour japper. || Qui consiste en jappements, qui imite les jappements d'un chien.

— Fig.

> .....Souffre qu'un cœur de tes charmes épris,
> Te conte quelquefois de *jappantes* fleurettes.
> (Mme Deshoulières.)

JAPPE. s. f. Mot pop. Caquet. Cet homme n'a que de la jappe. Cette femme a beaucoup de jappe.

JAPPÉ, ÉE. part. pass. du v. Japper.

JAPPEMENT. s. m. Action de japper. Il ne se dit que des petits chiens. Leur jappement continuel me fatigue.

JAPPER. v. n. 1re conj. (onomatopée). Aboyer. Il ne se dit guère que du cri des petits chiens. Ce chien ne fait que japper. Ces petits chiens jappent continuellement.

> Semblable au chien dont la vorace dent
> Saisit enfin le lièvre qui s'échappe,
> Il tourne, il crie, il vire, il pleure, il *jappe*. (Vert)

— Il se dit aussi du cri du renard. Le renard jappe.

— Fig. Criailler.

— S'emploie activement au fig. et signifie Répéter, dire en imitant le cri des petits chiens, c'est-à-dire, d'une façon bruyante.

> Monsieur l'abbé, vif comme un papillon,
> *Jappe* des vers qu'il prit à la pipée. (J.-B. Rouss.)

— Syn. comp. JAPPER, ABOYER. *Aboyer*, se dit des gros chiens, et *japper*, des petits chiens

qui ont la voix moins forte. Quelquefois un gros chien *jappe* de joie en revoyant son maître après quelque temps d'absence; un petit chien *aboie* avec chaleur contre les passants.

JAPPEUR. s. m. Celui qui jappe.

— Fig. Celui qui crie, qui dispute d'une manière bruyante.

JAPPILLER. v. n. 1re conj. (pr. *ja-pi-ié*; fréquent. et dimin. de *japper*). Aboyer fréquemment à petits cris.

— Fig. Pousser fréquemment de petits cris, en parlant des hommes.

JAPYGIE. s. f. Géogr. V. IAPYGIE.

JAQUE. s. f. (de l'all. *jach* ou *jacke*, robe, habillement). Anc. art milit. Espèce de petite casaque qui se portait sur les armes et sur la cuirasse. Il nous en est resté le dimin. *jaquette*. V. ce mot. || *Jaque de maille*. Armure faite de mailles ou de petits anneaux de fer, qui couvrait le corps depuis le cou jusqu'aux cuisses. Il portait une jaque de mailles. || M. N. Landais assure qu'on disait aussi *un jaque* ou *un jaques*. Nous n'avons trouvé nulle part ce mot au masculin.

— s. m. Le fruit du jaquier.

JAQUÉ, ÉE. adj. m. Revêtu d'une jaque.

JAQUELINE. s. f. Espèce de vase, de bouteille. Le comté de Hollande passa à la maison de Bourgogne dans la personne de Philippe, qui fit sans cesse la guerre à sa cousine *Jacqueline*, comtesse de Hollande, morte en 1436. Elle passa la trente-sixième et dernière année au château de Teilingen, s'amusant à faire de petits vases de terre, connus encore sous le nom de *cruches de la comtesse Jaqueline*. (Noël.) Dans les provinces septentrionales de la France, en Flandre surtout, on appelle aussi *jaquelines*, des bouteilles de grès à large ventre, et des brocs de faïence, auxquels on donne quelquefois la forme d'une femme assise. (Sylvain Maréchal.)

JAQUEMART. s. m. (de *Jacques Mars*, nom de l'inventeur). Figure de fer, de plomb ou de fonte, représentant un homme armé, placé sur une tour, qui frappe, avec un marteau, les heures sur la cloche de l'horloge. Il y a un jaquemart sur le clocher de cette église.

— Prov. et par dérision. On dit d'un homme embarrassé de ses armes, qu'il *est armé comme un jaquemart*. Cette expression vient de *Jaquemar* de Bourbon, troisième fils de Jacques de Bourbon, connétable de France, sous le roi Jean. Toujours armé à l'avantage, il disait que les armes n'étaient faites que pour cela, et dès lors on appela *jaquemarts* tous ceux qu'on voyait armés de pied en cap; de là encore le proverbe, *Il est armé comme un jaquemart*, pour dire, Il est armé de cuirasse, et embarrassé de ses armes.

— Anc. art milit. Sorte d'épée très-longue et très-large.

— Se disait d'un homme de bois planté en terre, auquel on tirait au blanc.

— Techn. Les monnayeurs appellent *jaquemart* le ressort qui fait lever la vis du balancier, quand elle a fait son effort pour l'empreinte.

— Boiste écrit à tort *jaquemar* pour désigner un marteau d'horloge, et *jaquemart* en parlant de la figure d'homme en bois. Les horlogers mécaniciens instruits n'appellent point *jaquemart* un simple marteau d'horloge; ils réservent avec raison cette dénomination pour la figure d'homme qui dans quelques horloges tient le marteau et en frappe la cloche par des moyens mécaniques. La distinction de Boiste est donc erronée, et la double orthographe qu'il donne tout à fait inexacte.

JAQUERIE. s. f. Hist. V. JACQUERIE.

JAQUEMOTTE. s. f. Bot. Un des noms vulgaires de la tubéreuse.

JAQUET. s. m. Métrol. Ancienne monnaie de France.

— Un des noms de la bécassine sourde ou petite bécassine.

JAQUETTE. s. f. (dimin. de *jaque*). Habillement des paysans et des hommes du peuple, qui descendait jusqu'aux genoux. Une grande jaquette. Il avait une jaquette grise, une jaquette à pointe.

— Robe que portent les petits garçons, avant qu'on leur mette la culotte. Il porte encore la jaquette. Petit enfant à la jaquette.

— On disait, en plaisantant, La jaquette d'un moine, d'un capucin.

— Pop. *Trousser la jaquette à un enfant*. Le fouetter. Je vais te trousser la jaquette!

[illegible]

[illegible] *Je ne m'en souviens non plus que de ma première jaquette*. Se dit d'une chose dont on n'a gardé aucun souvenir.

— Fig. Les défauts du corps et de l'esprit, chez les enfants, viennent presque tous de la même cause. On les veut faire hommes avant le temps. Ce qu'il y a de mieux à faire, c'est de les tenir en *jaquette* aussi longtemps qu'il est possible. (J.-J. Rouss.)

— Ornith. *Jaquette*. Un des noms vulgaires de la pie.

JAQUIER. s. m. Bot. Genre d'arbres des îles de la mer du Sud, de la famille des urticées. Il comprend une seule espèce nommée *arbre à pain*, parce que son fruit, très-pulpeux et du volume de la tête, a une saveur de pain frais et d'artichaut lorsqu'il est cuit. On en mange les noyaux comme nos châtaignes; le

bois sert à construire des maisons et des bateaux; on fait des vêtements avec la seconde écorce; ses chatons mâles tiennent lieu d'amidon; on fait avec son suc laiteux une glu pour prendre des oiseaux. || On a longtemps confondu sous ce nom toutes les espèces du genre artocarpe; il appartient à une espèce, l'artocarpe jaca; quelques auteurs le donnent maladroitement au bodo.

JAQUIERS. s. m. pl. Hist. Nom donné aux serfs qui se révoltèrent au XIVe siècle contre leurs seigneurs.

JAQUIR. s. m. Relat. V. JAGIR.

JAR ou **IAR**. s. m. Huitième mois de l'année civile, et le deuxième de l'année sainte chez les Hébreux. Il répondait au mois d'avril.

— Prov. et pop. *Il entend bien le jar*. Se dit pour exprimer qu'un homme est fin, qu'il n'est pas aisé de lui en faire accroire. L'origine de cette façon de parler vient sans doute de ce qu'il n'y avait que les gens les plus instruits qui entendissent la matière du calendrier. Ainsi il faut écrire *jar*, et non pas *jars*, comme on le fait communément.

JARACA. s. m. Erpét. Espèce de serpent de l'Amérique méridionale.

JARACATIE. s. f. Bot. Espèce de cactier originaire du Brésil. || Nom d'une espèce de papayer, et d'un arbre particulier au Brésil, qui par ses feuilles et ses fruits a des rapports avec l'allasie.

JARARACA. s. f. Erpét. Vipère du Brésil, nommée aussi *couroacoco*.

JARARE. s. f. Bot. Plante légumineuse du Brésil, qui paraît être un dolichos.

JARAT. s. m. Agric. Un des noms vulgaires de la petite gesse, et même de la vesce noire et blanche.

JARAUDE. s. f. Bot. Nom sous lequel on désigne, à Orléans et dans une partie du Loiret, la lentille d'Amérique ou lentille à une fleur, fourrage très-utile dans les terrains sablonneux.

JARAVE. s. f. Bot. Plante vivace du Pérou, qui forme un genre dans la monandrie digynie et dans la famille des graminées. Il rentre dans les stipes. Les tiges de l'espèce appelée vulgairement *iche*, servent à faire des nattes, à couvrir des maisons, etc.

JARAVÉE. s. f. Bot. Genre de plantes établi pour placer les espèces de mélostomes dont la capsule est à deux ou cinq loges, à autant de valves, et dont les graines sont attachées sur un seul réceptacle.

JARBIÈRE. s. f. Techn. Lame de fer tranchante, ajustée dans un manche ou une poignée de bois, qui va et vient librement, et dont se servent les boisseliers.

JARBUA. s. m. Ichthyol. Nom d'une espèce de poisson.

JARDE. s. f. Art vétér. V. JARDON.

JARDIN. s. m. (en vieux fr. *jard* ou *jars*; en angl. *garden*; en allem. *garten*; en ital. *giardino*, dérivé du lat. *hortus*, jardin). Lieu ordinairement clos de murailles, de haies, de fossés, dans lequel on cultive des légumes, des fleurs, des arbres, etc. Jardin fruitier. Jardin potager. Les allées d'un jardin. Il y a beaucoup d'arbres dans ce jardin. Il travaillait au jardin. Nous nous sommes promenés dans le jardin. Un *jardin* dans ses murs renferme l'univers. (Del.) Sur nos *jardins* Phébé n'a plus d'empire. (Id.) Le sage à son *jardin* destine ses vieux ans. (Id.) Je me sauve à grand'peine au travers des *jardins*. (Boil.) On y voit maintenant un gymnase et un *jardin* entouré de murs, orné de promenades couvertes et charmantes, embelli par des eaux qui coulent à l'ombre des platanes et de plusieurs autres espèces d'arbres. (Barth.) Nous passâmes dans un petit *jardin* que Philotème cultivait lui-même, et qui lui fournissait des fruits et des légumes en abondance. (Id.) Jamais ni le souffle empesté du Midi, qui sèche et qui brûle tout, ni le rigoureux aquilon, n'ont osé effacer les vives couleurs qui ornent le *jardin*. (Fén.) On mange sous la voûte du ciel, dans les *jardins*, dans les bosquets, en présence de toutes les merveilles de la nature. (Brill.-Sav.) Il semble que l'abondance a épuisé une de ses cornes dans nos *jardins* et dans nos campagnes. (B. de St-P.) Une fleur nous intéresse plus qu'une étoile, et le plus petit *jardin* plus que tout le firmament. (Id.) En usant avec intelligence des ressources que l'horticulture possède aujourd'hui, le citadin trouve une décoration très-convenable pour le *jardin* de ses fenêtres. (Ferry.)

> Et dans tous nos *jardins* nous chérirons ta loi.
> (Gessner.)

> Ramassez des *jardins* tout cet amas confus
> D'édifices divers prodigués par la mode. (Dessaix.)

— Prov. et fam. *Faire d'une chose comme des choux de son jardin*. En disposer comme si on en était le maître. Il semble que cela lui appartienne, il en fait comme des choux de son jardin.

— Prov. et fig. *Jeter des pierres, une pierre dans le jardin de quelqu'un*. Mêler dans un discours des paroles qui attaquent quelqu'un indirectement. Ce mot est une pierre jetée dans mon jardin. Il a jeté plusieurs pierres dans votre jardin.

— Fig. Contentons-nous de savoir qu'il y a des plantes tardives dans le *jardin* de l'époux; que, pour en voir la fécondité, les directeurs des consciences, ces laboureurs spirituels, doi-

vent attendre avec patience le fruit précieux de la terre. (Boss.)

— Fig. et par extens. Pays fertile et d'une culture très-variée. La Touraine est appelée le *jardin* de la France à cause de la bonté et de l'abondance des fruits qu'elle produit. (Noël.)

Gouverneur de ces beaux climats,
Que du ciel la douce influence,
Loin des hivers et des frimas,
A faits le *jardin* de la France. (Tréveux.)

— Hist. *Jardin de l'Europe.* Nom sous lequel on désigne quelquefois l'Italie.

— Madame de Sévigné a personnifié le jardin. Maître Paul mourut il y a huit jours, notre *jardin* en est tout triste. Hâtez-vous, vos *jardins* vous demandent des fleurs. (Delille.)

— *Jardin botanique.* Celui où l'on rassemble avec ordre et méthode des plantes de toute espèce et de tous les pays, dans la vue d'en étudier les caractères, d'en suivre le développement, de les comparer entre eux et d'en démêler les propriétés. Le premier jardin botanique ouvert aux frais de l'Etat est celui de Pise en 1543; celui de Paris ne fut créé qu'en 1635. || Par extens. Ouvrage qui traite méthodiquement des plantes cultivées dans un jardin botanique. || *Jardin de naturalisation.* Destiné à l'acclimatation des végétaux dans un autre pays que leur patrie naturelle. || *Jardin fleuriste.* Celui où on ne cultive que des plantes dont on veut obtenir la plus belle variété de fleurs. || *Jardin français.* Jardin régulier et symétrique. || *Jardin anglais, pittoresque* ou *chinois.* Fait à l'imitation d'une nature agreste, et qui s'éloigne, comme elle, des lois de la symétrie || *Jardin fruitier* ou *verger.* Celui où l'on ne fait venir que des arbres à fruit. || *Jardin médical.* Celui qui est destiné à la culture des plantes médicinales. || *Jardin potager* ou *légumier* ou *maraîcher.* Jardin où l'on cultive les plantes et les légumes destinés à la nourriture de l'homme. || *Jardin normal.* Jardin modèle. || *Jardin paysager.* Celui qui renferme des parterres bordés en bois, des tonnelles, des avenues, des eaux, des rochers, des arbres découpés et taillés sous mille formes, tout cela disposé avec goût, de manière à former le plus bel exemple. || *Jardin mixte.* Jardin qui participe du potager et du fruitier. || *Jardin de propreté.* Celui dans lequel il règne un ordre symétrique, qui en rend la perspective agréable et la promenade commode.

— On appelle vulgairement la halle, le *jardin pavé*, parce qu'on y trouve tous les fruits et tous les légumes que l'on désire.

— *Jardins publics.* Sous cette dénomination se trouvent compris deux sortes de jardins, les uns offrant seulement le plaisir gratuit de la promenade, les autres y joignant, moyennant une rétribution, l'attrait de divers spectacles, jeux et amusements. Le jardin des Tuileries. Le jardin du Luxembourg. Le jardin du Palais-Royal. Le *jardin* des Tuileries a toujours été le *jardin* aristocratique par excellence; c'est, dans les beaux jours, le lieu de réunion de la fashion parisienne. (Ourry.)

— *Jardin des Plantes* ou *Jardin du Roi.* V. MUSÉUM D'HISTOIRE NATURELLE.

— *Jardin d'Eden.* V. EDEN.

— *Jardin des Hespérides.* V. HESPÉRIDES.

— Myth. anc. *Le dieu des jardins.* Se dit particulièrement de Priape, bien que Flore, Pomone, Vertumne et même Vénus, soient aussi des divinités qui président aux jardins.

— Hist. anc. *Jardins suspendus de Babylone.* Bosquets plantés dans un terrain rapporté sur des voûtes, dont on attribuait la construction à Sémiramis, et qui étaient une des sept merveilles du monde.

— Philos. anc. *Jardins d'Épicure.* Parce qu'Epicure donnait ses leçons dans des jardins. Se dit pour la Secte épicurienne, comme on dit *le Portique* pour les disciples de Zénon; *l'Académie* pour ceux de Platon, etc. Les philosophes, la secte des jardins.

— On appelle *jardin* une petite prairie qui se trouve au milieu d'un glacier, comme on en voit quelques-unes au sein de la mer de Glace, dans la vallée de Chamouni.

— Géogr. Nom donné aux Attolons ou groupe d'îles madréporiques, dans l'archipel de Bahama, et près de l'île de Cuba.

— Fig. On dit de celui qui a fait quelque ouvrage quand il le présente, que *ce sont des fruits de son jardin.*

— Prov. *Cela n'est pas crû en ton jardin.* Tu es trop inepte pour avoir eu une si bonne idée.

— Syn. simpl. Verger, potager, clos, parterre. || Épith. Riche, fertile, fécond, précieux, fleuri, vert, riant, délicieux, charmant, magnifique, élégant, enchanté, cultivé, soigné, aride.

— Alchim. *Jardin où le soleil luit nuit et jour.* Le fourneau philosophique où il y a du feu qui prépare continuellement l'œuf des philosophes.

— Bot. *Jardin sec.* Collection de plantes conservées dans des feuilles de papier.

— Fauconn. *Donner le jardin à un oiseau de proie.* L'exposer au soleil dans un jardin, le mettre au grand air. Il faut donner le jardin aux laniers et aux sacres sur la pierre froide.

— Mar. On appelle *Jardin* une sorte de couronnement en forme de galerie, qui orne la sole supérieure ou le plancher d'en haut des bouteilles des vaisseaux.

— Littér. *Jardin des racines grecques.* Livre, ordinairement en vers, contenant toutes les racines de la langue grecque.

JARDINAGE. s. m. (rad. *jardin*). Hortic. Art de tracer ou de créer des jardins et des parcs. L'art du jardinage. Principes du jardinage. Théorie du jardinage. Manuel de l'art du jardinage. Milton, dans sa description de l'Eden, devance pour ainsi dire le *jardinage* moderne. (Spach.) Les parcs, voilà le *jardinage* moderne! (Id.) Aujourd'hui l'on peut affirmer qu'en général on suit des principes sensés dans l'art du *jardinage.* (Id.) Le *jardinage* a pris rang parmi les arts libéraux. (Id.)

— Dans un sens plus restreint, il se dit de tout ce qui concerne la culture des potagers, des vergers, des parterres de fleurs, etc., et il est alors synonyme d'*horticulture.* Les produits du jardinage.

— Mode particulier d'exploiter les bois et les forêts, qui consiste à prendre çà et là dans une forêt les arbres marqués en délivrance lorsqu'ils sont dépérissants ou qu'ils ont acquis la grosseur que l'on désire. || Travail que l'on fait aux jardins. Il entend bien le jardinage.

— Pris collectivement. Parties d'un terrain qui sont cultivées en jardins. Dans cette ville, il n'y a que deux tiers de maisons, le reste est en jardinage.

— Par extens., Masse de légumes et d'herbes potagères que l'on porte au marché. Un excellent jardinage. Mener une voiture de jardinage au marché.

— Lapidaire. Grains de couleur qui se trouvent dans le diamant.

— Syn. simpl. L'art du jardinier, la culture des jardins, l'art de Le Nôtre, l'art de La Quintinie.

JARDINAL, ALE. adj. (rad. *jardin*). Hortic. Qui concerne les jardins, qui croît habituellement dans les jardins. Plantes jardinales. Ce mot n'a pas de pluriel masculin.

JARDINASSER. v. n. 1re conj. (fréquent. et dimin. de *jardiner*). S'amuser à jardiner. Se dit fam. et en plaisantant. Il ne fait que jardinasser.

JARDINÉ, ÉE. part. pass. du v. Jardiner.

JARDINÉE. adj. f. Minér. Se dit des pierres fines qui présentent des parties presque opaques.

JARDINER. v. n. 1re conj. (rad. *jardin*). Hortic. Travailler un jardin, à un jardin. Il ne s'emploie guère qu'en parlant d'une personne qui cultive son jardin par amusement ou passe-temps. S'amuser à jardiner. Il s'occupe à jardiner. Vous vous plaisez donc beaucoup à jardiner? Fam.

— Faucon. Il se dit aussi d'un oiseau de proie que l'on dresse et qui de terre saute sur le poing du fauconnier qui le leurre.

— v. a. Fig. Cultiver. A mesure que *jardiner* et provigner une longue et plus belle entreprise, à mesure est-elle permettable à moins de gens. (Mlle de Gournay.)

— Agric. Ne laisser qu'une seule tige à chaque pied d'arbre, dans un sol qu'on veut élever en futaie.

— Faucon. *Jardiner l'oiseau.* L'exposer au soleil, à l'air, dans un jardin. Il faut jardiner les autours, le matin, sur une barre ou sur une perche.

— SE JARDINER. v. pron. Être cultivé en jardin. Ce terrain ne se jardine pas facilement.

JARDINET. s. m. (dimin. de *jardin*). Petit jardin. Cette maison a un jardinet. Il n'y a qu'un jardinet.

— Mar. Compartiment sur le pont pour encaquer des harengs.

— Prov. *Ne fais un four de ton bonnet, ni de ton ventre un jardinet.* Il est dangereux de se couvrir la tête trop chaudement et de manger trop de salade.

JARDINEUX, EUSE. adj. Joaill. Il se dit d'une émeraude qui a quelque chose de sombre et de peu net. Une émeraude jardineuse. Cette pierre a quelque chose de jardineux. Il y a dans cette émeraude des endroits jardineux.

JARDINIER, ÈRE. s. (rad. *jardin*). Celui, celle qui travaille aux jardins, qui cultive un jardin pour en vendre les produits. Bon jardinier. Appelez le jardinier, la jardinière. Ce jardinier a d'excellents fruits. Je n'ai jamais été *jardinier* de ma vie. (L. Aubert.) Jérusalem est devenue semblable à la cabane d'un *jardinier* dans une ferme désolée. (La Harpe.)

— Par anal. Qui entend bien l'ordonnance, la culture, les embellissements des jardins, et qui en donne les dessins. Cet homme est un excellent jardinier, un très-habile jardinier. Peu usité aujourd'hui en ce sens. On dit quelquefois L'artiste jardinier. Le terrain, les eaux, les bois, [illegible] dont l'*artiste-jardinier* doit tirer le meilleur parti possible. (Spach.)

— *Jardinier fleuriste.* Qui s'occupe particulièrement de la culture des fleurs. || *Jardinier botaniste.* Celui qui s'attache aux plantes rares, méridionales, étrangères. || *Jardinier pépiniériste.* Celui qui cultive les arbres fruitiers en pépinières. || *Jardinier maraîcher.* Jardinier qui cultive les légumes. || *Jardinier planteur.* Qui ne s'occupe que de l'agriculture des forêts.

— Prov. *Il fait comme le chien du jardinier, qui ne mange point de choux, et qui ne veut pas que les autres y touchent.* Se dit, par reproche, à ceux qui ne se servent point d'une chose, et qui en veulent empêcher l'usage aux autres.

— Qui cultive un jardin pour son plaisir et son agrément.

Souviens-toi qu'Apollon a bâti des murailles,
Et ne t'étonne point de voir Mars *jardinier.*
(Mlle de Scudéry.)

— Épith. Bon, habile, intelligent, laborieux, soigneux, économe, galant, négligent, grossier, rustique. || Périphr. Le gouverneur, l'intendant du jardin, l'artiste des jardins, le disciple de Le Nôtre, le disciple de La Quintinie.

Heureux, cent fois heureux, l'*artiste des jardins*,
Dont l'art peut s'emparer de ces restes divins! (Del.)

Laissez, comme Boileau, votre *intendant champêtre*
Gouverner à son choix les plantes qu'il fait naître.
(De Fontanes.)

— Ornith. Nom vulgaire du bruant ortolan.

— Entom. Nom vulgaire du carabe doré, de la coursilière et d'un grand nombre d'autres insectes, soit à l'état parfait, soit à l'état de larve, parce qu'ils attaquent les racines potagères.

— Faucon. S'empl. comme adj. m. *Faire l'autour jardinier.* Le mettre au jardin avec une longe, au soleil et à l'abri du vent.

JARDINIÈRE. s. f. Meuble d'ornement qui supporte une caisse dans laquelle on cultive des fleurs. Une jardinière d'acajou. Elle a acheté une jardinière fort élégante. De beaux faisans dorés et des ramiers se promènent librement sur le gazon du jardin, et viennent chaque soir se coucher sur les *jardinières* des fenêtres et sous le perron, gardiens ailés du seuil, élégants et doux amis de la maison. (Dém. pacif.)

— Art culin. Mets composés de diverses sortes de légumes, surtout de navets et de carottes. Côtelette à la jardinière. Servir une jardinière pour entremets.

— Anc. cout. Sorte de coiffure de femme. || Petite dentelle dont on garnissait les coiffes.

Une longue cornette, ainsi qu'on nous en voit,
D'une dentelle fine et d'environ un doigt,
Est une *jardinière.* (Boursault.)

— Conchyl. Nom vulgaire d'une espèce d'hélice.

— Techn. Petite broderie de fil, étroite et légère, faite au bord d'une manchette de chemise, ou de tout autre vêtement semblable.

JARDINISTE. s. m. (rad. *jardin*). Qui donne des préceptes sur l'art des jardins, ou qui crée des jardins. « Ce mot est nouveau, dit M. Noël, mais paraît nécessaire; car on ne doit pas confondre avec un planteur de choux, Le Nôtre et La Quintinie, et de nos jours les Thouin et les Noisette. » Nous nous rangeons volontiers de l'avis de M. Noël, malgré M. N. Landais, qui traite ce mot de barbarisme. Le *Jardiniste moderne*, par Viart.

JARDINOMANE. s. des 2 g. (ét., V. JARDINOMANIE) Néol. Qui est possédé de la jardinomanie.

JARDINOMANIE. s. f. (du fr. *jardin*, et du gr. μανία, folie, manie). Néol. Amour excessif pour les jardins, passion de celui qui aime à composer, à embellir des jardins. Il est possédé de la jardinomanie.

JARDON. s. m. Art vétér. Tumeur calleuse et enflammée qui vient aux jambes d'un cheval, et qui s'étend depuis la partie postérieure et inférieure de l'os du jarret jusqu'à la partie supérieure et postérieure de l'os du canon. Le jardon produit ordinairement la claudication.

JARED. Myth. mahom. Patriarche qui gouvernait le monde, dont il était le monarque absolu, par la vertu d'un anneau qu'il portait, lequel vint ensuite, par succession de temps, entre les mains de Salomon, et lui donna le même pouvoir qu'à Jared, sur les hommes et les démons. Jared, après avoir combattu contre Satan, le prince des démons, le fit prisonnier et le mena enchaîné à sa suite partout où il allait.

JARET. s. m. Hortic. Variété de prune.

— Ichthyol. Sorte de poisson, variété de la mendole.

JARGAUDER. v. n. 1re conj. Se dit, en Champagne, de l'action du jars lorsqu'il couvre sa femelle.

— S'est dit pour Jaser, caqueter.

JARGEAU. (*Gargogilum*). Géogr. Ch.-l. de cant., arr. d'Orléans (Loiret); 2,150 hab.

JARGON. s. m. Langage corrompu tel qu'il se parle dans les villages, dans les provinces. Cet homme parle si mal français que je n'entends point son jargon.

— S'est dit originairement du bruit que font les oiseaux, d'où il a été transféré aux hommes.

— Il y a plusieurs opinions sur l'étymologie du mot *jargon.* L'oie mâle s'appelle un *jars*, et ce mot a produit une expression fort usitée. De *jars* et du celtique *comps*, langage, en construction, *gomps* ou *gon*, l'on a fait *jargon*, *jargonner*, parler comme des oies. (Ch. Nodier.) Ce [illegible] s'est dit originairement du bruit que font les oiseaux, et qu'en ce sens il vient de *jar*, oison, et que de là il aura été transféré aux hommes. (Trév.) Ce mot *jar* s'est même conservé comme synonyme de *jargon* dans le bas langage, où l'on dit proverbialement *entendre le jar*, pour dire Être fin, rusé, adroit. (Noël.) On dit *entendre le jar*, par abrégé, pour *entendre le jargon.* Quand on parle d'un langage étranger et inconnu, on dit quelquefois abusivement et par mépris que c'est un *jargon*; de sorte qu'entendre le *jargon*, et par abrégé le *jar*, c'est entendre un langage où les autres ne comprennent rien. (Jault.) Ménage le fait venir de *barbaricus*, barbare, par une filiation tout à fait curieuse: en voici la généalogie: *Barbarus, barbaricus, baricus, varicus, guaricus, garicus, gargus, gargo, gargonis.* (Ménage.) Je ne doute presque point que *jargon* ne soit une corruption de *gergon*, qu'on aura fait de *græco*, *græconis*, augmentatif de *græcus*, en sous-entendant *sermo.* (Le Duchat.)

— Abusiv. et par mépris. Langue étrangère que l'on ne comprend pas. Je n'entends pas le jargon de ces étrangers.

— Se dit même de la langue du pays, quand on la parle d'une manière qui passe la capacité des autres.

Tout ce que vous prêchez est, je crois, bel et bon;
Mais je ne saurais, moi, parler votre *jargon.* (Mol.)

— On appelle quelquefois *jargon* un certain langage de société où l'on emploie les mots dans des sens qu'ils n'ont pas communément, et qui sont de convention parmi les personnes qui composent ces coteries. Il y a beaucoup de *jargon* dans la capitale, et les écrits modernes s'en ressentent. (L'abbé Féraud.) La ville est partagée en diverses sociétés qui sont comme autant de petites républiques qui ont leurs lois, leurs usages, leur *jargon.* (La Bruy.) La langue de la philosophie n'a été qu'un *jargon* pendant plusieurs siècles. (Condill.) Je ne sais quel *jargon* scientifique, encore plus méprisable que l'ignorance, avait usurpé le nom de savoir, et opposait à son retour un obstacle presque invincible. (J.-J. Rouss.) Ne vous laissez pas étourdir par le *jargon* scientifique des matérialistes; l'analyse n'y trouve pas une seule vérité. (Id.) Le *jargon* fleuri de la galanterie est beaucoup plus éloigné du sentiment que le ton le plus simple. (Id.)

— Langage, expressions, tours de phrase particuliers à certaines gens. Le jargon des précieuses. Le jargon des petits-maîtres. Si le mot *jargon* ne signifiait qu'un mauvais langage corrompu d'un bon, comme peut-être celui du bas peuple, on ne pourrait guère bien dire *jargon de précieuse*, parce que les précieuses cherchent le langage le plus poli; mais ce mot signifie aussi *langage affecté*, et par conséquent *jargon de précieuse* est une bonne manière de parler. (L'abbé Tallemant.) Ce sont des phrases recherchées, faites exprès, et quoiqu'elles soient composées de mots choisis et usités, on peut dire que c'est un *jargon.* (Id.) Outre le *jargon* des petits-maîtres ou de société, le *jargon* des précieuses, il en est un, probablement le plus ancien de tous, celui des filous, qu'on nomma communément l'*argot.* (Noël.)

Fuyez le *jargon* insipide
Qu'on prend pour esprit aujourd'hui. (Dessaies.)

— Littér. Langage que les auteurs comiques mettent dans la bouche de quelques personnages pour mieux marquer leur condition, leur pays natal, etc. Le jargon villageois. *Le Pédant joué*, de Bergerac, est la première représentation où l'on ait osé introduire un paysan parlant le jargon de son village. Le jargon des villageois. Le jargon des Suisses, des Allemands, des Anglais.

— Se dit d'une manière de parler qui n'emporte rien de réel dans le fond. *La civilité est une espèce de jargon* que les hommes ont établi entre eux pour se cacher les mauvais sentiments qu'ils ont les uns des autres. (Bell.) Ce *jargon* de civilité consiste en des manières et des paroles honnêtes et obligeantes, sans que l'intention y réponde. (Id.)

— Ce mot est familier dans toutes ses acceptions.

— Syn. comp. JARGON. DIALECTE. V. DIALECTE. || JARGON. ARGOT. Le *jargon* diffère de l'*argot* en ce que celui-ci est toujours une langue de convention, tandis que le *jargon* peut varier d'homme à homme, et avoir ainsi, dans le mauvais goût de chacun, des caractères propres d'originalité. L'un change avec les pays et les classes d'hommes d'un même pays; l'autre peut changer de société à société, d'individu à individu.

JARGON. s. m. Minér. Pierre dure et cristallisée, espèce de diamant jaune nommé communément *jargon de Ceylan.*

— JARGONS. s. m. pl. Petites pierres de la grosseur d'une tête d'épingle, que les épiciers droguistes donnent pour de véritables hyacinthes.

JARGONESQUE. adj. des 2 g. (rad. *jargon*). Qui tient du jargon. Discours jargonesque. Paroles jargonesques.

JARGONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Jargonner. S'empl. adjectiv. Langue jargonnée.

JARGONNELLE. s. f. Hortic. Petite poire d'été, conique, mi-partie jaune et d'un beau roux.

JARGONNER. v. a. 1re conj. (rad. *jargon*). [illegible]

— Par extens., il se dit du cri de certains oiseaux.

Entends les oiseaux *jargonner*
De leur ramage. (Passerat.)

— Fig. Parler un langage barbare, inintelligible, corrompu. Ils jargonnaient ensemble. Ils ne font que jargonner. C'est un remède à bien des maux qu'un véritable ami qui entend la langue qu'on parle; car il ne faut que *jargonner* presque avec tout ce qu'on rencontre de gens. (Mme de Sév.)

— Quelques auteurs, dans le style comique ou burlesque, l'ont employé dans le sens de Parler, raisonner.

Passons dans cette île enchantée,
Tant renommée et tant vantée.

> Et *jargonnons* du grand cadeau
> Qui fut si loyal et si beau. (Loret.)

— Se dit quelquefois pour Murmurer tout bas, parler entre ses dents, en sorte qu'on ne puisse pas être entendu.

— v. a. Il s'emploie dans le même sens que le v. neutre. Que jargonnez-vous là? Qu'est-ce qu'ils jargonnent? Ils jargonnaient je ne sais quoi. Je ris comme un fou quand j'entends quelques mots de ce qu'elle *jargonne*. (Hauteroche.) Quelques écrivains *jargonnent* l'esprit sans en avoir. (Boiste.)

> Il *jargonne*
> Le sentiment, le cœur. (La Noue.)

— Il est familier dans les deux sens.

JARGONNEUR, EUSE. s. Néol. Qui jargonne. On a donné ce nom à ceux qui forgeaient des mots nouveaux. A raisonner sur les principes de quelques écrivains, on a grand tort de faire tant de cas du style de Montaigne, et de le trouver si agréable. Montaigne est un *jargonneur* pour le temps même dans lequel il écrit; ses contemporains le lui ont reproché. Il ne respecte point la langue. Il ose en disposer comme de son propre bien. Il franchit sans scrupule les bornes de l'usage. C'est un moyen bien facile de dire tout ce qu'on veut. Qui est-ce qui n'aurait pas d'esprit à ces conditions-là s'il en voulait avoir? (Trublet.)

— Se dit quelquefois simplement pour Personne animal qui parle.

> Un sansonnet, *jargonneur* signalé,
> De captif qu'il était, devenu volontaire,
> De désirs amoureux se trouva régalé:
> C'est de l'indépendance une suite ordinaire.
> (Mme de Villedieu.)

— On peut le dire de même, en plaisantant, de ceux qui affectent de parler le langage de société appelé *jargon*.

— S'empl. aussi adjectiv. Oiseau jargonneur.

JARIBOLUS. Myth. Un des dieux des Palmyréniens, que l'on croit le même que Lunus.

JARIUNA. s. m. Bot. Arbre qui ressemble au figuier, et dont le fruit est vulnéraire.

JARLOT. s. m. Mar. Entaille dans la quille, dans l'étrave, dans l'étambot d'un bâtiment, où l'on fait entrer le bordage.

JARNAC. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Cognac (Charente); 3,000 hab. || Cette ville est célèbre par la victoire que les catholiques, commandés par le duc d'Anjou (Henri III), y remportèrent sur les réformés, commandés par le prince de Condé, en 1569. Jarnac a donné son nom à la branche de la famille des seigneurs de Chabot.

JARNAC (Gui de Chabot, seigneur de). Beau-frère de la duchesse d'Etampes, qui partageait avec François de Vivonne, seigneur de la Chataigneraye, la faveur de Henri II, et dont le nom est devenu proverbial, voici à quelle occasion. Henri II ayant fait circuler un bruit injurieux contre Jarnac, La Chataigneraye, pour s'élever dans l'esprit du roi, prit sur lui les propos déshonorants. Henri II accorda le combat. Le 10 juillet 1547, les lices furent ouvertes à Saint-Germain en Laye; le roi y assistait avec toute la cour. Le choix des armes se fit avec tous les rites de l'ancienne chevalerie, et lorsque enfin le héraut d'armes prononça le cri: *Laissez aller les bons combattants!* Jarnac et La Chataigneraye s'élancèrent l'un sur l'autre et se portèrent plusieurs coups d'épée; mais tout à coup La Chataigneraye tomba, blessé au jarret d'une manière imprévue; d'où est venu le proverbe d'un *coup de Jarnac*, pour exprimer la chute ou la perte de quelqu'un par suite d'un mauvais tour auquel il ne pouvait s'attendre.

JARNAC. s. m. Signifiait une espèce de petit poignard.

— Fig. *Coup de Jarnac*. Mauvais service rendu par un traître qui avait l'air de favoriser la personne qu'il atteint. V. coup.

JARNAGE. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Guéret (Creuse); 800 hab.

JARNI. Exclam. Sorte de jurement que les auteurs comiques mettent quelquefois dans la bouche des paysans. C'est une corruption des mots *je renie*; aussi y ajoute-t-on souvent un autre mot, comme *jarni-bleu*, pour *je renie Dieu*. *Jarni!* je vais dire à sa tante tout ce manége-ci. (Mol.) Ah! *jarni*, je voudrais être bien loin. (Id.) Oh! *jarni*, ne vous y frottez pas. (Hauteroche.)

JARNICOTON. Exclam. Espèce de jurement burlesque. Voici ce qui a donné lieu à cette façon de parler. Henri IV avait contracté [illegible] *jarnidieu*. Le P. Coton, son confesseur, lui fit sentir l'indécence de cette expression dans la bouche d'un grand prince. Le roi lui répondit qu'il n'avait pas de nom qui lui fût plus familier que celui de Dieu, excepté peut-être celui du P. Coton. Eh bien! sire, repartit celui-ci, dites donc *jarnicoton*.

JARNIBLEU ou **JARNIDIEU** Exclamat. V. jarni.

JARNIGOI. Exclam. Espèce de jurement populaire, par adoucissement de *je renie Dieu*. *Goi* n'est ici qu'une corruption du mot allemand *Gott*, Dieu. Morgué! vous v'là ben arrivé. *Jarnigoi*, que vous avez le nez fin! (Carmontel.)

JARNIGUÉ. Exclam. V. jarnigoi.

JARNONBILLE. Exclam. (pr. *jar-non-bi-*[illegible]; corrupt. des mots [illegible] *renie une bulle d'eau* ou *d'air*). J[illegible]on de l'ancienne comédie, tout à fait hors d'usage.

JARNOTE. s. f. Bot. Un des noms de la terre-noix.

— Ornith. Sorte d'oiseau.

JARNVID. Myth. celt. Forêt habitée par une vieille magicienne, mère de plusieurs géants, qui ont tous la forme de bêtes féroces, et des deux loups qui menacent sans cesse le ciel et la terre.

JAROBE. s. f. Bot. Herbe du Brésil.

JAROSLAF. Empereur de Russie, qui régna de 1019 à 1054.

JAROSSE, JAROUGE, JAROUSSE ou **JAROUFLE.** s. m. Bot. Noms vulgaires de la gesse chiche et de la gesse vulgaire. On dit aussi *jarran*.

JARRE. s. f. (de l'espag. *yaro*, pot). Grand vaisseau de terre cuite, vernissé, renflé au milieu et dans lequel on met de l'eau pour la conserver. On s'en sert particulièrement sur les navires. Mettre de l'eau dans les jarres. Remplir des jarres. Une grande jarre. Une petite jarre. Les jarres se fabriquent en Provence.

— En Provence, on se sert des jarres pour contenir toutes sortes de liquides, et surtout les huiles. Une jarre d'huile.

— Écon. dom. Espèce de fontaine de terre cuite dont on se sert dans les maisons.

— Techn. Les chapeliers appellent *jarre*, un poil long, gros, dur, luisant et droit, qui perce à travers la fourrure de certains quadrupèdes, et n'est pas susceptible de feutrage. On l'enlève, à l'aide de petites pinces, des peaux de lièvre, de castor, etc. On l'appelle aussi *poil mort* ou *poil de chien*. || Le poil de vigogne.

— Les meuniers appellent *jarre*, une espèce de futaille où tombe le son.

— Chim. et phys. Espèce de cloches de verre ou de cristal, de différentes capacités, dont on fait usage en chimie et en physique, particulièrement pour former les batteries électriques.

— Hist. *Ordre de la Jarre*. Ordre militaire espagnol, qu'on appelle aussi *ordre du Griffon* et *ordre du Lis*.

— Suivant Landais, quelques-uns écrivent et prononcent *jiarre*; suivant d'autres lexicographes on écrit aussi *jare* ou *giare*. Cette prononciation et cette orthographe doivent être rejetées, car elles s'éloignent inutilement de l'étymologie.

JARRE. s. m. Métrol. Mesure de convenance en usage dans quelques échelles du Levant, pour mesurer les huiles et les vins. Le jarre de Mévelin contient environ trente litres.

JARRÉ, ÉE. adj. Manuf. Se dit de la laine où l'on trouve des poils blancs, longs et durs. Feutre jarré. Laines jarrées.

JARREBOSSE. s. f. Mar. Corde garnie d'un crampon, pour accrocher l'anneau de l'ancre, lorsqu'on la sort de l'eau.

JARRET. s. m. (du bas bret. *garr*, jambe). Anat. Dans le corps humain, la partie qui est derrière le genou, et où se fait la flexion de la jambe. Plier le jarret. Tendre, roidir le jarret. Avoir le jarret souple. Le *jarret* est aux danseurs ce qu'est la science aux historiens, l'éloquence aux orateurs et le génie aux poètes. (Noël.)

— Art vétér. La première partie du pied postérieur, celle qui est intermédiaire à la jambe et au canon. Le jarret est formé d'une série d'os courts, nommés aujourd'hui *os tarsiens*.

— En parlant des quadrupèdes, L'endroit où se plie la jambe de derrière. Mettre un jarret de veau dans le pot. Couper les jarrets aux bœufs. Les jarrets de ce cheval ne sont pas bien proportionnés. Jarrets larges, souples, secs, nerveux.

— Fig. et fam. *Être ferme sur ses jarrets*. Faire bonne contenance.

— Fig. *Avoir du jarret*. Se dit d'un bon marcheur, d'un danseur qui ne se fatigue point aisément.

— Express. prov. pop. *Roidir le jarret*. Mourir.

— Archit. Espèce de saillie ou de bosse dans une voûte, qui est une défectuosité. Cette voûte a un jarret.

— Bot. Branche d'arbre fort longue, dépouillée de toutes ces ramilles, et dont on ne laisse pousser que celles qui viennent à son extrémité.

— Constr. Défaut dans la rondeur d'une arche de pont, dans le contour d'un chemin, etc.

— Géom. Tout point qui s'éloigne d'une courbe quelconque, soit en dedans soit en dehors.

— Hydraul. Coude formé par la jonction de deux tuyaux d'une conduite qui n'est pas rectiligne.

— Manég. *Avoir les jarrets vides*. Se dit d'un cheval dont les jarrets ne sont ni gras ni pleins.

— Menuis. On appelle *jarret*, dans une pièce de bois, le défaut opposé à la flache; espèce de saillie, de bosse qui dérange l'uniformité de sa courbure, de son contour. Une pièce de bois est régulière lorsqu'elle est sans jarret et sans flache.

— Techn. Chez les éperonniers, Partie du mors qui descend du rouleau aux petits tourets de la première chaînette.

JARRETÉ, ÉE. part. pass. du v. Jarreter. S'empl. adjectiv. Qui a, qui porte des jarretières. Une jambe bien jarretée. Etre mal jarreté. Elle est toujours jarretée avec recherche.

— Archit. Se dit d'une surface qui a un jarret. Pilastre jarreté. Voûte jarretée.

— Chorégr. Se dit des danseurs dont les genoux sont trop gros et trop serrés l'un contre l'autre.

— Vétér. Qui a les jambes de derrière tournées en dedans, et si peu ouvertes que les deux jarrets se touchent presque en marchant. Jument jarretée. Ce mulet est jarreté.

JARRETER. v. a. 1re conj. (rad. *jarret*). Néol. Mettre des jarretières. L'*e* se change en *è* devant une syllabe muette. *Je jarrète, tu jarrètes, il jarrète*, etc.

— Hortic. Faire des jarrets. Ce jardinier jarrète la plus grande partie de ses arbres. Se défaire de la mauvaise coutume de jarreter les arbres.

— jarreter. v. n. Archit. Faire le jarret, en parlant d'une ligne, d'une surface, d'une voûte qui forme un angle ou une onde. Cette voûte jarrète.

— se jarreter. v. pron. Attacher ses bas avec des jarretières. Se jarreter au-dessus du genou. Je me jarrète au-dessous du genou. Se jarreter trop serré.

— Se heurter les jarrets. Peu usité en ce sens.

JARRETIER. s. m. Anat. Muscle du jarret.

JARRETIER, IÈRE. adj. Anat. Qui appartient au jarret. Muscle jarretier. Veine jarretière.

— Manég. *Cheval jarretier*. Qui a les jarrets trop proches l'un de l'autre.

JARRETIÈRE. s. f. (rad. *jarret*). Sorte de ruban, de tissu, etc., dont on lie ses bas au-dessus ou au-dessous du genou. Belles, riches jarretières. Jarretières de ruban, de laine, de soie. Jarretières élastiques. Votre jarretière traîne. Attacher, détacher, nouer, dénouer, agrafer une jarretière, des jarretières, ses jarretières.

— *Jarretière de la mariée*. Ruban ou faveur qu'un usage bizarre veut chez nous qu'on enlève à la mariée, et dont chaque personne de la noce porte un bout à sa boutonnière.

— Fig. et fam. *Il ne lui va pas à la jarretière*. Il a bien moins de mérite, de science, etc., que lui.

— Expr. prov. *Donner des jarretières à quelqu'un*. Lui donner des coups de sangle sur les jambes. || *Je lui taillerai bien des jarretières*. Je lui donnerai de la besogne; je le ferai courir.

— Chirom. *La jarretière*. Se disait absolument, chez les gens qui croyaient à la magie, d'une jarretière enchantée qui, selon les mêmes personnes, donnait une vélocité merveilleuse à celui qui la mettait.

— Ichthyol. Nom vulgaire du genre épidope, de la famille des ténioïdes.

— Pêch. Lien de charpente qui soutient les jumelles des bondes. C'est sur ces jarretières que sont clouées les planches qui forment la cage.

— Hist. *Ordre de la Jarretière*. Ordre institué, en 1344, par Edouard, roi d'Angleterre. Cet ordre n'a que vingt-cinq chevaliers, outre le roi, qui en est le grand-maître, et trois officiers, qui sont: le prélat (l'évêque de Winchester), le chancelier (l'évêque de Salisbury), et le greffier (le doyen de Windsor). Ils portent une jarretière de velours bleu à la jambe gauche, sur laquelle est gravée la devise: *Honni soit qui mal y pense*, et un ruban bleu en écharpe de gauche à droite, au bas duquel pend une médaille d'or de saint George. L'origine de cet ordre est assez incertaine. On prétend ordinairement qu'il a été établi en l'honneur d'une jarretière de la comtesse de Salisbury, qu'elle avait laissé tomber en dansant, et que ce prince avait ramassée. Mais il est plus probable qu'il l'institua en mémoire de la victoire de Crécy, où, dit-on, il avait déployé sa jarretière en signe de ralliement, et que la fameuse devise est une allusion à ses prétentions au trône de France.

— Nom du roi d'armes d'Angleterre. Le héraut appelé Jarretière roi d'armes d'Angleterre, est le quatrième des cinq officiers de l'ordre de la Jarretière.

— Médec. Dartre simple, farineuse, sèche, qui affecte la partie de la jambe à l'endroit où l'on noue la jarretière.

JARREUX, EUSE. adj. (rad. *jarre*). Manuf. Se dit de la laine quand elle contient de la jarre. Poil jarreux. La laine de ces brebis est jarreuse.

JARRIE (LA). Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de la Rochelle (Charente-Inférieure); 1,000 habitants.

JARRISSADE. s. f. Nom qu'on donne, dans l'Angoumois, aux bois de chênes.

— Eaux et for. Clairière dans un bois.

JARROW. Géogr. Paroisse d'Angleterre (Durham); 24,200 hab.

JARS. s. m. (du bret. *jar*, poule). Ornith. Le mâle de l'oie. Un beau jars. Il faut un jars à mes oies. La fermière a acheté un vieux jars qui ne lui servira de rien.

— Fig. et pop. *Il entend le jars*. V. jar.

JARSETTE. s. f. Ornith. Petit héron blanc.

JART. s. m. Mamm. Animal de Laponie, qui fait une guerre sanglante aux rennes; sa peau est très-utile et très-belle; on la compare même aux zibelines.

JARUPARICURABU. s. m. Bot. Nom d'un fruit du Brésil, d'une forme élégante, semblable à une silique, large de 9 décimètres, longue de 18 à 20, à écorce rouge, couverte d'épines fauves, et remplie d'une pulpe jaune. On ignore quelle est la plante qui le produit.

JAS. s. m. (pr. *jâ*). Mar. Les marins disent plus ordinairement *jouail*. Grosse et forte traverse en bois de chêne, faite de deux pièces, réunies et contenues à la tête de la verge de l'ancre, au moyen de plusieurs lieus de fer. Lorsqu'on jette l'ancre, le jas sert à la tenir placée de manière qu'une de ses pattes ou becs morde sur le fond.

— Écon. rur. Bergerie dans certaines provinces.

— Salines. Premier réservoir des marais salins, qui n'est séparé de la mer que par une digue de terre revêtue de pierre sèche.

JASER. v. n. 1re conj. (de l'ital. *gazza*, pie, le plus jaseur des oiseaux). Causer, babiller. Vous jasez beaucoup. Vous passez donc votre vie à jaser? Elle ne fait que jaser. Elles ont jasé toute la soirée. Ceux qui composent ce corps (l'Académie française) n'ont d'autres fonctions que de *jaser* sans cesse. L'éloge vient se placer comme de lui-même dans un babil éternel. (Montesq.) Ah! jamais les amants ne sont las de *jaser*. (Mol.)

> Naguère un grand parleur *jasait* tant, tant *jasait*,
> Qu'enfin, las de l'entendre, et ne pouvant le suivre,
> Un aveugle attentif, estimant qu'il lisait,
> Lui dit: Pour Dieu, monsieur, brûlez ce mauvais livre.
> (De Reyre.)

— Fam. Dire et révéler des choses qu'on devait tenir secrètes. Je vois bien qu'un tel a jasé. Dans son interrogatoire, on le fit jaser. Si vous jasez, vous nous perdrez.

— Par extens. Il se dit des geais et de quelques autres oiseaux qui parlent, tels que les pies, les perroquets, les merles. Cette pie jase tout le jour. Ce merle jase bien. Ce perroquet ne cesse de jaser.

— Prov. *Vous jasez bien à votre aise; vous avez les pieds chauds*. V. pied. || *Jaser comme une pie, comme une pie borgne, comme une flûte à neuf trous*. Babiller, parler beaucoup.

— Le souffle modifié entre les lèvres *jase* ou gémit, ou s'échappe en chantant. (Nodier.)

— Syn. comp. jaser. jaboter. V. jaboter.

JASERAN. s. m. Anc. art milit. Espèce de cotte de mailles. || Cuirasse formée de mailles.

— Anc. cost. Collier d'or formé de mailles. || Bracelet en forme de chaîne.

— Cost. mod. Espèce de chaîne que les marchandes de la halle portent au cou, et qu'elles appellent, par corruption, *Jaseron* ou *chaîne de jaseron*.

— Bot. Un des noms vulgaires de l'oronge vraie, excellente espèce de champignon.

JASERIE. s. f. Babil, caquet. Jaserie continuelle. Fam.

JASERON. s. m. Brod. Gros bouillon pour faire des nervures.

— Joaill. Chaîne d'or à très-petits anneaux. V. jaseran. Cost. mod.

JASEUR, EUSE. s. Celui, celle qui jase, qui cause, qui babille. Vous êtes un jaseur. C'est une grande jaseuse. Fam.

— Par extens. Qui est sujet à redire ce qu'il entend. Défiez-vous de lui, c'est un jaseur. Ne lui dites pas tout ce que vous pensez, car c'est une jaseuse.

— Prov. *Contre un jaseur rempli de sot langage, jamais ne prends débats, si tu es sage*.

JASEUR. s. m. Ornith. Genre d'oiseaux que l'on trouve en Europe, en Asie et en Amérique. Ce genre a pour type le grand jaseur, appelé aussi *jaseur de Bohême* et *jaseur d'Europe*. Cet oiseau est timide et voyageur, et se nourrit d'insectes et de fruits.

JASEUSE ou **PETITE JASEUSE.** s. f. Ornith. Nom vulgaire du tirice, espèce de touis ou perruche à queue courte.

JASIDÈS ou **IASIDÈS.** s. m. Astr. Un des noms de la constellation de Céphée.

JASIDIS. Temps hér. Palinure, fils ou petit-fils de Jasion.

— Astron. Un des noms de la constellation de Céphée.

JASINE. s. m. Ornith. Un des noms vulgaires du bruant.

JASION. Myth. Fils de Jupiter et d'Électre, fut aimé de Cérès, et en eut Plutus: allégorie qui indique que l'agriculture est la véritable source des richesses.

JASION ou **JASIUS.** s. m. Espèce de papillon.

JASIONE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des campanulacées. Il renferme trois ou [illegible] des plantes ordinairement simples et à feuilles alternes.

JASIONÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une jasione. || jasionées. s. f. pl. Famille qui a pour type le genre jasione.

JASLO. Géogr. Ville de Galicie, ch.-lieu du cercle de Jaslo. || Cercle qui a 90 kilom. sur 53; 196,000 hab.

JASMÉ DE MONTAGNE. s. m. Bot. Nom d'une espèce d'androsace dont l'odeur est suave et approchant de celle du jasmin.

JASMÉLÉE. s. f. Pharm. Huile médicinale que l'on prépare avec l'huile de sésame et les fleurs blanches de violette. On l'employait autrefois pour oindre le corps au sortir du bain.

JASMIN. s. m. (pr. *jass-min*; du pers. *iasmin*, même signif.; formé de l'égyp. *asmi*). Bot. Genre de plantes de la famille des jasminées. On en compte une trentaine d'espèces, dont les

plus remarquables sont le jasmin blanc commun, aux feuilles toujours vertes et aux fleurs blanches, et le jasmin à grandes feuilles ou jasmin d'Espagne, aux fleurs rougeâtres en dehors. Tous deux originaires de la côte de Malabar, ils sont recherchés pour l'odeur suave de leurs fleurs, avec lesquelles on prépare des liqueurs, des essences et des huiles. Les parfumeurs en font un grand usage. Du *jasmin* odorant les flexibles rameaux. (Lebrun). Des colibris étincellent sur le *jasmin* des Florides. (Chateaub.) Mariez le *jasmin*, le lilas, l'églantier. (De Font.)

Là du *jasmin* doré la précoce famille
Brille avec le rosier à travers la charmille. (Roucher.)

Le *jasmin* blanc, qu'un fil savant dirige,
De jets nombreux enrichit l'espalier. (Campenon.)

— On nomme vulgairement jasmin à feuilles de houx, le spichnamire; jasmin bâtard ou d'Afrique, le lyciet du Cap; jasmin d'Amérique, l'ipomée écarlate; jasmin d'Arabie, le nyctanthe: jasmin de la Perse, le lilas à feuilles de troène; jasmin de Virginie, le técome; jasmin du Cap, la gardérice; jasmin en arbre, le seringat; jasmin odorant de la Caroline, la bignone toujours verte; jasmin vénéneux, le cestreone, etc.

— Il se prend souvent pour les fleurs de cette plante. Jasmin simple. Jasmin double. Cueillir du jasmin. Bouquet de jasmin. Du *jasmin* d'Ibérie le calice argenté. (Bérenger.) Le *jasmin* au panache d'albâtre. (De Guerle.)

— Epith. Souple, flexible, pliant, argenté, touffu, épais, délicat, odorant, etc.

— Hortic. Variété de poire qu'on appelle aussi *vilaine de la réale*.

— Parfum. Parfumeries dans la composition desquelles il entre des fleurs de jasmin. Huile, poudre de jasmin. Pommade de jasmin. Gants parfumés avec du jasmin, ou absolument, Gants de jasmin.

— Passement. Touffe, paquet de cordonnets, de cannetilles, etc.

— Zooph. *Jasmin de mer*. Espèce de millépore tronqué.

JASMINÉ, ÉE. adj. Bot. Qui est de la nature du jasmin. || JASMINÉES. s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones, monopétales, aux fleurs disposées en corymbe ou en panicule, qui a pour type le genre jasmin. Elle renferme les genres jasmin, olivier, troène, etc.

JASMINOÏDE. adj. des 2 g. (du fr. *jasmin*, et du gr. εἶδος, forme). Bot. Qui ressemble au jasmin. || JASMINOÏDES. s. m. pl. Famille de plantes renfermant deux genres.

JASO. Myth. Déesse qui rendait la santé quand on l'avait perdue.

JASON. Myth. Fils d'Eson et d'Alcimède, entreprit avec les Argonautes la conquête de la toison d'or. Médée en devint éprise, lui fournit les moyens de triompher de tous les obstacles, et s'enfuit avec lui. Mais ce prince ayant ensuite épousé Créuse, Médée massacra les enfants qu'elle en avait eus, et se sauva. Jason s'empara de Colchos et y vécut paisiblement. || JASON. Tyran de Phères, en Thessalie, usurpa l'autorité dans sa ville natale, vers l'an 375 av. J.-C., puis soumit presque toute la Thessalie, vainquit les Dolopes et les Phocéens, et avait conçu le projet d'une expédition contre la Perse, lorsqu'il fut assassiné à Delphes, l'an 371 av. J.-C. || Grand-prêtre des Juifs, acheta la grande sacrificature d'Antiochus Epiphane, l'an 178 av. J.-C., et en dépouilla son frère Onias. Il fut supplanté à son tour par Ménélas, et tenta en vain de ressaisir le pouvoir.

— s. m. Alchim. Artiste.

JASONIE. s. f. Bot. Genre de plantes établi pour placer les vergerolles à feuilles longues et fétides, qui n'ont pas le caractère des autres. Il est originaire du midi de la France.

JASPACHATE. s. f. (pr. *jass-pa-ka-te*). Minér. Pierre précieuse composée de jaspe vert et d'agate, que l'on regarde comme très-utile dans le traitement de l'hydropisie et des maladies du foie.

JASPAGE. s. m. Techn. Action de jasper. Syn. de Jaspure. V. ce mot.

JASPE. s. m. (pr. *jass-pe*; du gr. ἴασπις; formé de l'hébr. *iaschpeh*, même signif.) Minér. Pierre précieuse, dure et opaque, de la nature de l'agate, composée de silex, d'argile et d'oxyde de fer, de couleurs variées et susceptible de recevoir un beau poli. Un vase de jaspe. Jaspe onyx. Jaspe sanguin. Jaspe panaché. Jaspe blanc. Jaspe d'Orient. Jaspe purpurin. Le temple, monument unique d'architecture simple et majestueuse, est supporté par cent colonnes de jaspe oriental, et éclairé [illegible] la voûte des cieux. (B.-Sav.)

— *Jaspe fleuri*. Celui qui est de plusieurs couleurs. || *Jaspe poudingue*. Nom qu'on donne quelquefois au poudingue jaspique des environs de Rennes. || *Jaspe volcanique*. On a quelquefois donné ce nom à l'obsidienne.

— Techn. Le relieur appelle *jaspe* les couleurs dont il marbre la tranche des livres. Faire le jaspe.

JASPÉ, ÉE. part. pass. du v. Jasper. S'empl. adjectiv. Peint et bigarré d'une manière qui imite le jaspe. Livre à tranche jaspée.

— Bot. *Fleurs jaspées*. Fleurs dont les panaches courts, étroits et multipliés, sont de différentes couleurs. Tulipe jaspée.

— Comm. *Etoffe jaspée*. Celle dont les couleurs mélangées en chaîne présentent une sorte de piqûre, et rendent son endroit comme marqueté. Drap jaspé.

— Entom. Epithète donnée à une espèce de phalène.

— Ornith. *Poule jaspée*. Dont le plumage est bigarré de diverses couleurs. || *Oie jaspée*. Qui a la tête et le haut du cou tachetés de noir sur un fond jaspé de brun, de blanchâtre et de roussâtre.

— Minér. *Marbre jaspé*. Qui approche du jaspe. Une colonne de marbre jaspé. || *Agate jaspée*. Celle dont la pâte, se trouvant mêlé d'oxyde de fer et de molécules argileuses, perd plus ou moins sa transparence.

JASPER. v. a. 1re conj. (pr. *jass-pé*; rad. *jaspe*). Techn. Bigarrer de diverses couleurs, en imitant le jaspe. Jasper la tranche d'un livre. Jasper une cheminée. Jasper du drap.

— absol. On peut *jasper* en deux ou plusieurs couleurs; mais on ne doit jamais *jasper* avec la couleur du fond. (Lenorm.) On *jaspe* sur le jaune, d'abord avec le bleu clair et ensuite avec le rouge. (Id.)

— SE JASPER. v. pron. Se bigarrer de diverses couleurs. Le plâtre se jaspe bien.

JASPERON. s. m. Techn. Très-gros bouillon entier pour les bordures.

JASPINER. v. n. 1re conj. Signifiait Parler avec volubilité un langage grossier. || Ce mot s'est conservé dans l'argot des voleurs.

JASPINEUX, EUSE. adj. Bavard, bavarde.

JASPIQUE. adj. des 2 g. Minér. Qui est composé de noyaux d'agate ou de silex engagés dans une pâte de jaspe. Poudingues jaspiques.

JASPOÏDE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἴασπις, jaspe; εἶδος, forme, ressemblance). Minér. Se dit d'un corps, lorsque sa surface est terne et mate, comme celle du jaspe. Feldspath jaspoïde.

JASPURE. s. f. (pr. *jass-pu-re*; rad. *jaspe*). Action de jasper; résultat de cette action. La jaspure d'un livre. Les couleurs les plus usitées pour la *jaspure* des tranches sont le rose tendre, le jaune, le bleu clair, le vert pâle, le gris. (Lenorm.) Le vert mêlé dans les *jaspures* produit un très-bel effet, lorsqu'il est combiné avec goût. (Id.) Les *jaspures* sur fond blanc ou sur fond gris très-clair produisent un très-joli effet. (Id.)

— Ce mot, quoique fort en usage, est mal appliqué; car, par les manipulations que les ouvriers emploient, ils imitent plutôt le *granit* que le *jaspe*.

JASSE. s. m. Econ. rur. Lieu où les troupeaux se réunissent pour se reposer pendant la grande chaleur du jour.

— Entom. Genre d'hémiptères de la famille des collirostres, établi pour trois espèces.

JASSEFAT. s. m. Mar. Espèce de vaisseau persan.

JASSY. Géogr. Capitale de la Moldavie, évêché métropolitain; 26,000 hab.

— Hist. *Traité de Jassy*. Traité de paix entre la Russie et l'empire ottoman, signé le 9 janvier 1792. C'est par le traité de Jassy que le Dniester fut établi pour limite des deux empires. On écrit quelquefois *Yassi*.

JASZ-BERENY. Géogr. Ch.-l. du district des Iazyges; 13,000 hab.

JATABOCA. s. m. Bot. Espèce de bambou qui s'élève à plus de six mètres.

JATARON. s. m. Conchyl. Nom vulgaire de la chame gryphoïde, que les marchands appellent *vieille ridée*.

JATI. s. m. Relat. Nom d'une espèce de faquir des Indes.

JATOU. s. m. Conchyl. Espèce de rocher.

JATROPHATE. s. m. Chim. Genre de sels qui résultent de la combinaison de l'acide jatrophique avec les bases salifiables.

JATROPHE. s. m. Bot. Genre de plantes de la famille des euphorbiacées.

JATROPHIQUE. adj. des 2 g. Chim. Se dit d'un acide âcre, désagréable au goût, découvert dans la graine du jatrophe curcos. On le nomme aussi *acide crotonique*.

JATTE. s. f. (du lat. *gabata*, grande écuelle de bois; formé du gr. γαβάτον, plat). Espèce de vase de bois, de faïence, etc., rond, tout d'une pièce et sans rebord. Grande, petite jatte. Jatte de bois, de porcelaine. Une jatte de lait. Nous pensâmes renverser sur l'escalier un valet qui portait une *jatte* de punch enflammé. (G. Sand.)

— Fig. et burlesque. Espèce de coupe à boire.

Il (Diogène) se logea dans un tonneau,
Pour flairer l'odeur de la lie :
[illegible]

— Fig. et fam. *Cul-de-jatte*. V. CUL.

— Pyrotech. Pièce d'artifice du genre des girandoles. || *Jatte d'eau*. Espèce de girandole qu'on lance à la surface de l'eau.

— Chandel. *Suif en jatte*. Suif qu'on a laissé figer dans les jattes.

— Chim. Espèce de petits plats ou de soucoupes de verre, de porcelaine ou d'autres matière, dont on se sert dans les laboratoires de chimie.

— Passement. Espèce de sebile trouée par le milieu, qui sert à fabriquer les gros cordons de soie dont on fait des guides de chevaux de carrosse, qui servent à suspendre des lustres, etc.

— Mar. La même chose que *gatte*. V. ce mot.

JATTÉE. s. f. (rad. *jatte*). Plein une jatte, ce que contient ou peut contenir une jatte. Une jattée de lait. Une jattée de bouillon. Une grande jattée de soupe.

— Bot. Nom qu'on donne, dans l'île de Sumatra, à l'arbre de Tek, qui domine dans les forêts de l'Inde. Son bois, très-dur, est employé à construire des vaisseaux qui durent très-longtemps.

JAU. s. m. Ornith. Nom vulgaire du coq, dans le département des Deux-Sèvres.

JAUBE. s. f. Bot. Nom vulgaire de l'ajonc, dans les landes de Bordeaux.

JAUCLIDE. s. f. Anc. art milit. Machine de guerre.

JAUCOURT (Chev. de). Littérateur distingué, né à Paris, en 1704, mort en 1779, rédigea pour l'Encyclopédie des articles de médecine, de physique, de philosophie et de plusieurs autres genres, et sut toujours se contenir dans les bornes de la modération.

JAUER. Géogr. Ville de Silésie, ch.-l. de cercle; 4,500 hab. C'était jadis le ch.-l. d'une principauté dont les domaines forment aujourd'hui les cercles de Jauer, de Lœvenberg, Bunzlau et de Hirschberg.

JAUFFUDEIGRA. s. m. Calend. Nom du troisième mois de l'année des Islandais. Il répond au mois de mars.

JAUGE. s. f. (du lat. barb. *golba*, mot d'origine gauloise, gros, gras, qui a de la capacité). Métrol. La juste mesure que doit avoir un vaisseau pour contenir quelque liqueur ou des grains. Ce tonneau n'a pas la jauge. Ce boisseau n'est pas de jauge.

— On nommait ainsi primitivement l'action, l'opération légale consistant à mesurer, à titre d'arbitrage entre les vendeurs et les acheteurs, diverses sortes de marchandises.

— Verge de bois ou de fer qui sert à mesurer la capacité des futailles. Mesurer avec la jauge. Il tenait à la main une jauge.

— *Jauge brisée*. Celle qui est composée de plusieurs morceaux de fer carrés ajustés les uns au bout des autres, et se démontant à volonté. On passe la *jauge brisée* obliquement dans le tonneau par la bonde, en faisant porter son extrémité à l'angle interne du fond, de manière à obtenir la plus longue distance du fond au centre de la bonde et dessous du bois. (Francœur.) || *Jauge à crochet*. Jauge qui porte trois échelles, tandis que la première n'en a que deux.

— En général, Tout instrument qui sert à déterminer la solidité d'un corps de figure quelconque.

— Métier et exercice de jauger. La jauge m'a nourri jusqu'à ce jour.

— Express. prov. *Etre de jauge*. Se dit d'une grande bouteille ou d'un grand verre qui contient plus que la mesure.

— Agric. Distance que le laboureur à la bêche laisse entre chaque pelletée de terre.

— Hortic. Espèce de petite tranchée longitudinale dont trois des parois sont presque perpendiculaires, tandis que les terres de la quatrième sont inclinées à l'angle d'environ 40 degrés. Les *jauges* sont aux labours à la bêche et aux défonçages, ce que les sillons momentanés sont aux labours faits à la charrue. (Thouin.) Les *jauges* changent de place à mesure que le terrain se trouve préparé pour les cultures. (Id.)

— *Fumer à vive jauge*. Mettre beaucoup d'engrais.

— Archit. Bâton étalonné sur les dimensions que doit avoir la tranchée qui a été faite pour établir les fondations d'un bâtiment.

— Futaille qui sert d'échantillon, d'étalon, pour ajuster et échantillonner les autres. Cela a été échantillonné, étalonné à la jauge et fût de Paris.

— Boîte percée de plusieurs trous, dont se servent les fontainiers pour mesurer la quantité d'eau fournie par une source.

— Charp. Petite règle de bois pour prendre des mesures. Jauge de charpentier.

— Bande de parchemin divisée en centimètres et millimètres, qui sert à mesurer la circonférence ou la grosseur des cordages.

— Forges. Compas d'épaisseur ou morceau de fer plié en zigzag, qui sert à mesurer la grosseur des barres ou des fils de fer.

— Filet. Morceau de bois très-long, gradué pour mesurer la grandeur des mailles.

— Fabr. de bas. Machine qui sert à mesurer les intervalles de certaines parties du métier à bas.

— Techn. Plaque de fer percée de trous pour éprouver la grosseur des aiguilles. || Fil d'archal qui se replie en serpentant, ayant de chaque [illegible] seur du fil, et l'espèce d'épingle qu'on veut faire.

— Anc. cout. *Jauge et courtage*. Droit d'aide qui se levait sur les vins, eaux-de-vie, bières, cidres et autres boissons, lorsqu'ils étaient vendus ou qu'ils changeaient de main. Le droit de jauge ne se payait qu'une fois par an, lors de la première vente. Le droit de courtage se payait autant de fois que le vin était vendu ou qu'il changeait de main.

JAUGÉ, ÉE. part. pass. du v. Jauger. S'emploie adjectiv. Mesuré à la jauge. Tonneau jaugé. Ces pots ont été jaugés.

JAUGEAGE. s. m. (rad. *jauge*). Opération par laquelle on s'assure de la quantité de liquide que contient un vase, sans cependant l'en extraire. Faite le jaugeage du tonneau. Entendre bien le jaugeage.

— Droit que prennent les jaugeurs. Il y a tant pour le jaugeage et courtage.

— Géom. prat. Le jaugeage a pour objet de réduire à une mesure cubique connue et fixée par la loi ou par l'usage, la capacité inconnue de toute sorte de vaisseau.

— Mar. On nomme *jaugeage* la mesure de la capacité d'un bâtiment ou d'une embarcation quelconque, c'est-à-dire le volume qu'offre ce bâtiment ou cette embarcation, sous le rapport de sa longueur, de sa largeur et de sa hauteur. Si tous les navires avaient présenté dans leur coupe et dans leur ensemble un solide parfait, nul doute que toutes les notions maritimes n'eussent adopté une méthode uniforme de *jaugeage*, la seule qu'on eût pu suivre pour obtenir un résultat exact. (Francœur.)

JAUGER. v. a. 1re conj. (rad. *jauge*). Ce verbe prend un *e* après le *g* dans tous les temps dont la terminaison commence par un *a*, un *o* ou un *u*, afin de conserver au *g* le son de *j*. *Nous jaugeons. Je jaugeais, ils jaugeaient*, etc. *Je jaugeai*, etc. Métrol. Mesurer avec la jauge un tonneau, un vase quelconque, pour s'assurer s'il contient la mesure légale. Il a jaugé ces tonneaux. Quand jaugerez-vous ces futailles?

— Mesurer un navire pour en connaître la capacité. On a jaugé ce bâtiment. Méthode nouvelle pour jauger les navires. On va jauger ce vaisseau.

— Hydraul. Trouver la quantité d'eau que fournit dans un temps donné une source, une pompe, et en général le volume d'eau nécessaire au service d'une machine hydraulique.

— Les tailleurs de pierres appellent *jauger*, Appliquer une mesure d'épaisseur ou de largeur vers les bouts d'une pierre, pour rendre parallèles les arêtes ou les surfaces opposées.

— Fig. Mesurer la capacité d'un homme. J'ai jaugé cet homme, je sais ce qu'il contient. Je l'ai jaugé tout de suite. Le père Edmond Auger, confesseur de Henri III, avait bien tâté le pouls et *jaugé* profondément la conscience du prince. (Passerot.)

— SE JAUGER. v. pron. Se mesurer soi-même.

— Se dit aussi d'un vase facile à être mesuré. Un navire ne se jauge qu'approximativement.

JAUGEUR. s. m. (rad. *jauge*). Celui qui jauge, dont l'emploi est de jauger. Le chef des jaugeurs.

— Fig. Éternel *jaugeur* du mérite d'autrui, tu seras jaugé à ton tour. (Merc.)

— S'emploie quelquefois adjectiv. Maître jaugeur.

JAUGUE. s. f. Bot. Un des noms vulgaires de l'ajonc.

JAUMÉE. s. f. Bot. Genre de plantes ne comprenant qu'un arbrisseau, qui croît à l'embouchure de la Plata.

JAUMIÈRE. s. f. Mar. Ouverture à la poupe du vaisseau, près de l'étambord, par laquelle le timon répond au gouvernail pour le faire jouer.

JAUNAR. s. m. Ornith. Un des noms vulgaires du rouge-gorge.

JAUNÂTRE. adj. des 2 g. Qui tire sur le jaune, qui est d'un jaune pâle tirant sur le blond. Couleur jaunâtre. Cela est jaunâtre. Ichneumon jaunâtre. Crecule jaunâtre. Colombelle jaunâtre. Etoffe jaunâtre.

— Qui tend à devenir jaune.

— substantiv. Le jaunâtre, se dit pour La couleur jaunâtre.

JAUNÂTRE. s. m. Ichthyol. Poisson du genre labre.

JAUNAYE (LA). Géogr. Lieu du départ. de la Loire-Inférieure où se conclut la première pacification de la Vendée, le 15 février 1795, entre les commissaires de la Convention et Charrette, un des principaux chefs royalistes.

JAUNE. adj. des 2 g. (de l'ital. *giallo*, même signification). L'une des sept couleurs du prisme; qui est couleur d'or, de citron, de safran. Drap jaune. Couleur jaune. Fleur jaune. Vous avez le teint jaune, bien jaune. Cela est jaune comme de l'or, comme du safran. Jaune de succin. Ton front *jaune* et ton teint sans couleur. (Boil.) Nous battions les broussailles jusqu'à la base du Canigou, où nous trouvions encore des mousserons, avec la belle gentiane à fleurs *jaunes* et l'anémone sauvage. (Roques.) Dans les Alpes, les ébéniers aux fleurs *jaunes* forment des berceaux ravissants autour des sapins conifères. (B. de St-P.)

Du plus *jaune* safran sa robe colorée
Par une agrafe d'or retient ses plis mouvants. (Del.)

— Fam. *Être jaune comme un coing, comme safran, comme souci*, etc. Avoir le teint fort jaune.

— Prov. [illegible] *comme fil d'or*.

— Prov. et fig. *Montrer à quelqu'un son bec jaune*. Lui prouver sa sottise, son ineptie; lui montrer qu'il est encore fort ignorant. || *Faire payer à quelqu'un son bec jaune*. Lui faire payer sa bienvenue. Dans ces deux phrases, on prononce, et dans la première on écrit plus ordinairement, *bejaune*. V. BÉJAUNE.

— Anat. *Ligaments jaunes*. Ligaments qui occupent les espaces interlaminaires des vertèbres; ils sont formés par un tissu très-fort et très-résistant, élastique, jaunâtre, composé de fibres verticales. || *Corps jaune*. V. CORPS JAUNE. || *Tache jaune de Soëmmering*. Tache jaune arrondie, assez foncée, percée d'un trou central, placée en dehors du nerf optique.

— *Toile jaune*. Grosse toile de ménage, telle qu'elle vient de dessus le métier, et avant d'avoir été blanchie.

— Hist. *Couleur jaune*. Celle qui est réservée aux empereurs de la Chine. || Couleur favorite des Athéniennes.

— Hist. nat. *Race jaune*. Une des trois divisions du genre humain. La race jaune ou mongolique est celle à laquelle appartiennent les peuples du nord-est de l'Asie.

— Géogr. *Mer jaune*. Partie du grand Océan entre la Chine et la Corée.

— Express. prov. *Faire des contes jaunes*. Dire des choses incroyables.

— Médec. *Fièvre jaune* ou *typhus d'Amérique*. Affection aiguë très-grave, dans le cours de laquelle la peau et les tissus blancs se teignent ordinairement en jaune. || *Maladie jaune*. La jaunisse.

— L'adjectif *jaune* est ordinairement invariable quand il est modifié par un autre adjectif, parce qu'alors il devient substantif. Des étoffes jaune clair, c'est-à-dire d'un jaune clair. Le poisson qu'ils prirent avait presque trois pieds de long et était entièrement couleur de plomb ; ses yeux étaient *jaune* pâle et d'une extrême petitesse. (La Harpe.) Lorsque les yeux sont tournés à contre-jour, ils paraissent noirs, parce que la couleur *jaune* brun tranche si fort sur le blanc de l'œil qu'on le juge noir par l'opposition du blanc. (Buff.) || Cependant quand les deux adjectifs qualifient l'un et l'autre le substantif, ils peuvent aussi varier. Des étoffes jaunes claires. Des ailes jaunes brunes. C'était comme autant de points d'une couleur *jaune* brune et obscure. (Buff.)

JAUNE. s. m. La couleur jaune. Jaune pâle. Jaune doré. Voilà un beau jaune. Jaune citron. Jaune pur. Jaune de brique. Jaune de cire. Jaune citrin. Jaune isabelle. Jaune jonquille. Jaune de miel. Jaune de paille. Jaune de safran. Jaune sale. Jaune de soufre. Jaune de succin. Jaune tabac d'Espagne. Les rayons du soleil colorent de blanc, de rouge, de *jaune*, d'orangé et de pourpre, le sein des fleurs, suivant leurs genres. (B. de St-P.)

— Les poètes ont souvent dit l'*or* pour le jaune d'or, et *doré* pour la couleur jaune. L'*or* brillant du genêt couvre l'humble bruyère. (Michaud.) Le souci qu'un *or* pâle colore. (Id.)

— *Jaune d'œuf*. Matière centrale de l'œuf, entourée d'un tégument propre, et attachée à la membrane celluleuse du blanc à l'aide de deux ligaments appelés *chalazes*. Sur un des points de la surface du jaune de l'œuf se trouve le germe. Avaler un jaune d'œuf. Dorer de la pâte avec des jaunes d'œufs. Des *jaunes* d'œufs mêlés dans du verjus. (Boil.) Si la fièvre vous quitte, comme je le crois, déjeunez demain avec une tasse de chocolat dans laquelle vous ferez délayer deux *jaunes* d'œufs frais. (Brill.-Sav.)

— Conchyl. *Jaune d'œuf*. Coquille du genre nérite. || *Jaune d'œuf aplati*. Le nérite albumine.

— Bot. *Jaune d'œuf*. Le fruit du caïmitier. || Celui d'un arbre du genre lucuma. || Un des noms vulgaires de l'orangé vraie. || *Jaune à feuilles de rue*, *jaune d'Italie*, *jaune de Rome*. La renoncule. || *Jaune écarlate*. Nom donné à l'agaric orangé. || *Jaune brun* ou *gris*. Nom de plusieurs champignons du genre agaric, dont le chapeau est couleur de paille ou d'un jaune plus ou moins foncé, avec des taches plus obscures. || *Jaune à collet rouge*. Champignon blanc, cerné de jaune, muni d'un collet un peu rouge. || *Jaune et blanc* ou *jaune blanc piqueté*. Espèce d'agaric comestible qui croît dans les bois, aux environs de Florence.

— Hist. *Jaune antique*. Nom d'un marbre que les anciens tiraient de la Numidie, et dont on voit encore plusieurs monuments en Italie. Sa couleur est vive et approche quelquefois de celle du souci.

JAUNE. s. f. Hortic. Se dit de plusieurs espèces de pêches ou de figues de couleur jaune. || *Jaune lisse*. Espèce de pêche. || *Grosse jaune tardive*. Autre espèce de pêche. || *Grosse jaune*. Espèce de figue.

— Minér. *Jaune de montagne*. Ocre ou argile de couleur jaune, chargée d'oxyde de fer, que l'on emploie soit en peinture, soit pour colorer les peaux chamoisées. On en trouve des dépôts considérables dans plusieurs contrées de la France.

— Peint. *Jaune de Naples*. Matière jaune qui a une apparence terreuse, que l'on a prise longtemps pour un produit naturel des volcans, mais qui n'est qu'un ouvrage de l'art. On l'emploie dans la peinture en émail et sur les belles porcelaines de Sèvres.

JAUNEAU. s. m. Bot. Un des noms vulgaires de la ficaire.

JAUNELLIPSE. s. m. Ichthyol. Poisson du genre lutjan.

JAUNET. s. m. Bot. Petite fleur jaune des prés. Ces prés sont tout couverts de jaunets. Cueillir des jaunets. Faire un bouquet de jaunets. || *Jaunet d'eau*. Espèce de nénuphar.

— Fam. et pop. Pièce d'or. J'ai un jaunet. Il lui a donné deux jaunets. Avoir des jaunets. Compter ses jaunets.

— Ichthyol. Nom qu'on a donné quelquefois au chéilion doré.

— adj. m. *Pain jaunet*. Sorte de pain qui tient le milieu entre le pain blanc et le pain bis.

JAUNEUR. s. f. La couleur jaune. Mot proposé par Mercier comme analogue à Blancheur, rougeur, etc.

JAUNI, IE. part. pass. du v. Jaunir. S'empl. adjectiv. Devenu, rendu jaune. Toile jaunie. Fruits jaunis.

Le fermier inquiet tantôt porte les yeux
Sur les coteaux *jaunis* et tantôt vers les cieux.
(Saint-Lambert.)

JAUNIR. v. a. 2e conj. (rad. *jaune*). Peindre, teindre en jaune. Le soleil jaunit les moissons. Jaunir un plancher. Il faut jaunir cette toile.

— Chez les épingliers. Donner la première façon au laiton.

— Les cloutiers appellent *jaunir*, secouer les clous dans un vase plein de vinaigre.

— Se dit, chez les doreurs sur bois, de l'action d'enduire un ouvrage à dorer d'une couche de jaune à l'eau, après la couche d'assiette, pour rendre la dorure plus belle.

— v. n. Devenir jaune. Les blés jaunissent. Ces fruits commencent à jaunir. Vous jaunissez à vue d'œil. Toute la campagne jaunissait. Les épis, sous Cérès, dans les sillons *jaunissent*. (Rosset.)

— Se dit des marchandises qui deviennent jaunes pour être trop longtemps exposées à l'air.

— SE JAUNIR. v. pron. Se teindre en jaune. Il s'est jauni tout le visage.

JAUNISSANT. part. prés. inv. du v. Jaunir. Des fleurs jaunissant les mains. On voit sa figure jaunissant chaque jour.

JAUNISSANT, ANTE. adj. De couleur jaune. Il ne s'emploie guère que dans le style poétique. Les blés jaunissants. Les moissons jaunissantes. Les épis *jaunissants* n'attendent que la faux. (Thomas.) Ces épis balançant leurs têtes *jaunissantes*. (Léonard.) Tout son corps est couvert d'écailles *jaunissantes*. (Rac.) Là, mon œil ravi apercevra sous cette profusion magnifique les dons précieux de l'automne *jaunissant*. (Deleuze.)

Dans les feuillages *jaunissants*,
Des sons déjà se font entendre. (A. Martin.)

Aux bosquets *jaunissants*, pour dernière parure,
Le rouge cornouiller apporte ses tributs.
(Luce de Lancival.)

— Fig. Combien de fois Mme d'Aiguillon, jetant les yeux sur les vastes campagnes des Indiens et des sauvages, et croyant y voir une moisson *jaunissante* qui n'attendait que la main des ouvriers, pria-t-elle le père de famille d'y en envoyer? (Fléch.) *Moisson* est pris ici dans un sens métaphorique, pour désigner les infidèles que l'on veut amener dans le sein du christianisme.

Et que d'un front ridé les replis *jaunissants*
Ne sont point un grand charme à captiver les sens.
(Corneille.)

— Les poètes le mettent avant ou après le substantif, suivant le besoin de la rime ou de la mesure.

JAUNISSE. s. f. Méd. Maladie dont le principal phénomène est la coloration totale ou partielle des téguments en jaune. Elle survient le plus souvent à la suite d'une émotion vive, d'une grande frayeur, et dure habituellement de quatre à six semaines. Les médecins disent *ictère*. V. ICTÈRE. On attribue la coloration de la peau à la présence de la bile dans le sang. Dans l'homme, il paraît qu'on a reconnu une *jaunisse* qui a son siége dans le tissu muqueux réticulaire de la peau, et qui est le résultat d'une irritation de ce tissu. (Thouin.)

— Agric. Maladie des arbres, dont les feuilles deviennent jaunes avant la saison où elles doivent tomber.

— Entom. Maladie des vers à soie, qui ne diffère de la *grasserie* que par l'époque de son développement.

JAUNOIR. s. m. (par abréviat. de *jaune-noir*). Ornith. Espèce de merle jaune et noir du cap de Bonne-Espérance.

JAUNOTTE. s. f. Bot. Champignon du genre agaric, qui est jaune de soufre. Il fait partie des privats.

JAURDGY (J. de). Poète et peintre espagnol, né à Tolède en 1566, mort à Madrid en 1650. Comme poète, il combattit le mauvais goût des gongorisnes, et donna plusieurs ouvrages estimés comme peintre ; il se distingua par le coloris, la gradation de la lumière, l'expession de la figure et la beauté des chairs.

JAUTTEREAU ou **JOUTTEREAU.** s. m. Mar. Courbe placée en dehors dans les premières préceintes, dont une branche s'étend sur l'éperon, en s'ajustant exactement dans l'angle formé par l'étrave et le corps du vaisseau. || *Jauttereaux de mât*. Pièces de bois de chêne ou d'ormeau, ajustées sur les bas mâts, à la hauteur du capelage, pour supporter les longes des barres de hune.

[illegible] duit en abondance un grain de cette espèce). Géogr. Ile de la Malaisie, qui contient les royaumes de Bentam et de Nataram, et plusieurs petits États qui sont sous la dépendance des Hollandais ; 5,000,000 d'hab., tant Européens que Chinois, Arabes, Hindous et indigènes. Ch.-l. Batavia. || *Mer de Java*. Partie de la mer des Indes comprise entre l'île de Kalémantan, celle de Célèbes, l'île de Java et celle de Sumatra. || Ce mot est féminin. *Java* est traversée dans sa longueur par une suite de trois chaînes formant trente-huit montagnes bien distinctes et fort élevées. (Rienzi.)

JAVA. s. m. Ichthyol. Poisson du genre teuthis.

JAVAN. Quatrième fils de Japhet et père des Grecs qui habitaient l'Asie Mineure.

JAVAN, ANE. s. et adj. Géogr. V. JAVANAIS.

JAVANAIS, AISE ou **JAVAN, ANE.** adj. Géogr. Habitant de l'île de Java. Les *Javans* indigènes sont petits de taille et d'un teint jaunâtre ou tanné. (Rienzi.) L'hospitalité est une vertu commune chez les *Javans*. (Id.) Les *Javans* sont industrieux, et ils excellent dans la tannerie. (Id.)

— adj. Qui concerne l'île de Java ou ses habitants. L'empereur javanais. L'époque certaine de l'histoire de Java remonte à la première année de l'ère *javanaise*, qui correspond à la 76e de l'ère vulgaire. (Rienzi.)

JAVANAISE. s. f. Erpét. Espèce de vipère.

JAVANIQUE. adj. des 2 g. Ethnogr. Il se dit de la race des Grecs, que les théologiens croient issue de Javan, fils de Japhet.

JAVARI ou **JAVARO.** s. m. Mamm. Espèce de sanglier des îles d'Amérique, auquel les anciens voyageurs prêtaient des facultés merveilleuses.

JAVART. s. m. Art vétér. Tumeur dure et douloureuse qui vient au bas de la jambe des chevaux et des bœufs. Un gros javart. Il est venu un javart à la jambe droite de mon cheval. || *Javart simple*. Celui qui est dans le tissu cellulaire sous-cutané. || *Javart nerveux*. Celui qui occupe la gaîne du tendon. || *Javart encorné*. Celui dans lequel le pus parvient au commencement du sabot.

— Le *javart* auquel le bœuf et le mouton sont sujets s'appelle *fourcher*.

JAVEAU. s. m. Eaux et for. Ile nouvellement formée au milieu d'un fleuve, d'une rivière, par alluvion ou amas de limon et de sable.

JAVELAGE. s. m. Agr. Action de javeler, et résultat de cette action. Le javelage est terminé. Le *javelage* tel qu'on le pratique communément n'a aucun avantage réel, et il en résulte ordinairement perte de poids et de qualité, altération de couleur et renflement trompeur, commencement de fermentation, que nous avons vue plusieurs fois poussée jusqu'à la germination, après des pluies abondantes longtemps attendues. (L. Vivien.) || Le prix que l'on donne pour javeler.

JAVELÉ, ÉE. part. pass. du v. Javeler. S'emploie adjectiv. Réuni en javelles. Blé javelé.

— *Avoines javelées*. Celles dont le grain a été gâté par la pluie tandis qu'elles étaient en javelle.

JAVELER. v. a 1re conj. (rad. *javelle*). Agric. On double la lettre *l* dans les temps de ce verbe où cette lettre est suivie d'un *e* muet. *Je javelle*, *tu javelles*, *il javelle*, etc. Mettre les blés en javelle et les laisser couchés sur les sillons, afin que le grain sèche et jaunisse. Il faut javeler ces blés. Pourquoi n'a-t-on point encore javelé ces avoines ? Je veux faire javeler nos blés.

— v. n. Il se dit du blé qui sèche et jaunit, étendu sur le sillon. Le blé javelle. Il faut laisser javeler ce blé. Cette avoine commence à javeler.

— SE JAVELER. v. pron. Devenir jaune, en parlant des blés. Ce blé commence à se javeler. Cette avoine se javelle bien.

JAVELEUR, EUSE. s. Agric. Celui, celle qui javelle. Il y avait six javeleurs et quatre javeleuses dans le champ. Il faut louer des javeleurs pour javeler nos blés et nos avoines.

JAVELINE. s. f. Anc. art milit. Espèce de dard long et menu qu'on lançait à la main et d'assez loin. Lancer une javeline. On ne se sert plus aujourd'hui de javeline. La lance a presque remplacé la javeline.

JAVELLE. s. f. (corrupt. de *garbelle* ; dimin. de *gerbe*, qu'on prononçait *garbe*). Agric. Quantité de blé, d'avoine, de seigle, ou de toute autre graminée qui se moissonne, que le moissonneur peut embrasser avec sa faucille et couper d'un seul coup, et qu'on laisse couchée sur le sillon, afin que le grain sèche et jaunisse, en attendant qu'on en fasse des gerbes. Grosse javelle. Javelles épaisses. Mettre du blé en javelle. On a mis en javelle toute l'avoine de ce champ. Amasser les javelles. Mettre les javelles sur le lien. Glaner entre les javelles. Ramasser les javelles pour en former des gerbes.

Cependant les épis, au soleil étalés,
Sont par des nœuds de saule en *javelle* assemblés.
(Rosset.)

— Épith. Bottelée, grenue, pleine, abondante, dorée.

— Par extens. Petit fagot de sarment. Mettez une javelle au feu. Faire des javelles. Vendre, acheter des javelles.

Ce n'étaient point deux sales demi-draps,
Mal étendus sur de vieilles *javelles* [illegible]

— Bottes d'échalas ou de lattes.

— On dit *qu'un baril*, *qu'un tonneau est tombé en javelle*, lorsque les douves et les fonds se séparent.

— Chim. *Eau de javelle*. Solution de chlorure de potasse dans l'eau, dont on se sert pour le blanchissage, ainsi appelée du *moulin de Javelle*, où elle se fabriquait primitivement.

— Géogr. Courant d'eau entre une île et le bord d'une rivière. C'est de là que vient le nom du *moulin de Javelle*, entre Paris et Saint-Cloud.

JAVELOT. s. m. (du lat. *jaculum*, trait ; formé de *jaculo*, je jette, je lance). Anc. art milit. Espèce de dard, arme de trait, qu'on lançait avec un arc, dont se servaient les anciens, et particulièrement les vélites ou troupes légères des Romains. Lancer un javelot. Darder un javelot. Il arrête ses coursiers, saisit ses *javelots*. (Rac.) Les Lapons moscovites lancent un *javelot* avec tant de force et de dextérité, qu'ils sont sûrs de le mettre, à vingt pas, dans un blanc de la largeur d'un écu. (Buff.)

Ne pourrais-je, en fuyant un indigne repos,
D'un sang plus glorieux teindre mes *javelots* ?
(Racine.)

Messagers de la mort, les *javelots* sifflants
Ont du ciel, en volant, obscurci la lumière. (B. Lorm.)

— Erpét. Serpent que l'on nomme aussi *dard*.

— S'est quelquefois dit pour Javelle.

— Syn. simpl. Trait, dard, flèche. || Épith. Aigu, perçant, rapide, sifflant, acéré, lancé, homicide, inévitable, redoutable, émoussé, impuissant.

JAVELOTTE. s. f. Techn. V. JAVOTTE.

JAVERIS. s. m. Mamm. Porc sauvage d'Amérique.

JAVIA. s. m. Bot. Fruit d'une plante des Indes.

JAVONARE. s. m. Mamm. Espèce de jaguar.

JAVOTTE. s. f. Techn. Masse de fer coulé dans laquelle s'encastre solidement l'enclume d'une grosse forge.

JAWAHIR. Géogr. Le troisième pic de l'Himalaya, haut de 7,900 mètres.

JAWÉE-JAWÉE. s. m. Bot. Le figuier des pagodes, arbre dont les rameaux poussent des filets qui descendent jusqu'à terre, y prennent racine, et deviennent de nouveaux troncs, de sorte qu'un seul arbre peut former des portiques et comme un cloître autour des pagodes des Indiens.

JAXO. s. m. V. JACCO.

JAYET. s. m. Minér. V. JAIS et JAÏET.

— Entom. Espèce de scarabée.

JAYME. Il y a eu cinq rois de ce nom, dont deux ont régné sur l'Aragon et trois sur Majorque. JAYME Ier monta sur le trône en 1213, mérita le surnom de Conquérant, et mourut en 1276. || JAYME II, en 1291, conquit la Sardaigne, et mourut en 1327. || JAYME Ier, en 1262, reçut, sous le nom de royaume de Majorque, les îles Baléares, le comté de Roussillon et la seigneurie de Montpellier ; mort en 1311. || JAYME II régna en 1324 et fut tué en 1349. || JAYME III, son fils, mort en 1370 sans postérité.

JAYMO-SÉJÉNON. Myth. ind. Fête célébrée au Pégu en l'honneur d'une idole du pays.

JAZET (Jean-Pierre-Marie). Célèbre graveur français, né en 1788, mort en 1832, avait d'abord commencé par la peinture. Ses tableaux sont très-recherchés ainsi que ses gravures.

JAZOUR. s. m. Agric. Instrument qui servait à décrotter la charrue.

J.-C. Hist. et chron. Abréviation du nom de *Jésus-Christ*. L'an de J.-C. L'an de l'incarnation de J.-C. Av. ou avant J.-C. Ap. ou après J.-C. Notre Seigneur J.-C.

JC. Dr. rom. et dipl. Abréviation du mot *jurisconsulte*.

JE. pron. de la 1re pers. du sing. et des 2 g. (du lat. *ego*, je ou moi). Moi. Il sert à désigner la personne qui parle ; et, par conséquent, il est masculin si c'est un homme ; féminin, si c'est une femme. Il ne s'emploie jamais que comme sujet de la proposition. *Je* ne puis me réjouir, disait-il, de voir mes sujets tomber morts en se battant pour moi ou contre moi ; *je* perds lors même que *je* gagne. (Henri IV.) Mon ami, *je* me suis instruite avec soin de ce qui s'est passé entre vous et milord Edouard. (J.-J. Rouss.) *Je* m'en vais seule au temple où leur hymen s'apprête. (Rac.) *Je* puis faire les rois, *je* puis les déposer. (Id.) *Je* mourrai tout ensemble heureux et malheureux. (Corn.)

— On élide l'*e* du pronom *je* quand le mot suivant commence par une voyelle. Il est vrai, *j*'ai écrit, *j*'ai pensé, *j*'ai dit, *j*'ai parlé plus que je ne devais faire. (Mézeray.) *J*'avais encor tes vœux ; *j*'avais encor ton cœur. (Corn.) Quoique je parle beaucoup de vous, ma fille, *j*'y pense encore davantage jour et nuit. (Mme de Sévig.) *J*'aurais été soldat si je n'étais poète. (V. Hugo.)

D'un vaillant homme mort la gloire se publie,
Mais *j*'en fais moins de cas que d'un poltron en vie.
(Th. Corneille.)

Loin de mes parents exilée,
De leurs embrassements *j*'ignore la douceur.
(Soumet.)

— Il se met après le verbe auquel on le joint par un trait d'union dans les phrases interro- [illegible] vous, plaisirs du monde, vous qui êtes faits pour tromper ? (Ballanche.) Me laisserai-*je* éternellement ballotter par les sophismes des mieux disants ? (J.-J. Rouss.)

Daigne renouveler cet éclatant prodige ! (dis-*je*)
Vois en pitié nos maux, vois nos pleurs.... mais que
(B.-Lormian.)

Et j'aperçois l'hiver au front couvert de neige,
Pourrai-*je* résister ? Printemps, te reverrai-*je* ?
(Colin d'Harleville.)

— Il se place également après le verbe dans les phrases exclamatives. Suis-je malheureux ! N'ai-je pas assez prié ! Que ne puis-*je* aussi presser sur mon sein mon vertueux et bon père ! (Flor.)

Oh ! pourquoi n'ai-*je* pas de mère !
Pourquoi ne suis-*je* pas semblable au jeune oiseau
Dont le nid se balance aux branches de l'ormeau ?
(Soumet.)

— Dans les phrases interjetées, il ne se place

pas toujours après le verbe, comme le prétend l'Académie ; on peut aussi le mettre avant le verbe.

Eh bien ! sage Panthé, Pergame existe-t-elle ?
M'écriai-*je* ; peut-on sauver la citadelle ? (DEL.)

Hélas ! je vous connus, vous étiez jeune et belle ;
De toutes les vertus je cherchais le modèle,
Je m'écriai : Je l'ai trouvé ! (A. MARTIN.)

— Avec les mots *aussi*, *en vain*, *peut-être*, *à peine*, *au moins*, *encore*, *toujours*, *combien*, etc., il ne se met pas toujours après le verbe, comme l'avance M. Landais ; on peut aussi le placer avant le verbe ; le goût, la grâce, l'harmonie et l'élégance en déterminent la place. Peut-être, Sophie, vous entretiendrai-*je* de l'astronomie. (A.-Martin.) Combien *j*'ai déjà vu tomber de nobles et dignes créatures ! (Ballanche.)

Peut-être je devrais, plus humble en ma misère,
Me souvenir du moins que je parle à son frère. (RAC.)

— Bien que dans les phrases interrogatives et exclamatives ce pronom se place toujours après le verbe, cependant si le verbe se terminait par deux consonnes sonores, ou que la réunion de ce verbe au pronom *je* donnât lieu à une équivoque, il faudrait, en pareil cas, prendre un autre tour. Ainsi, au lieu de *cours-je ? dors-je ? rends-je ? mens-je ? romps-je, sers-je ?* qui affectent désagréablement l'oreille, et se prononcent comme *courge, d'orge, range, mange, ronge, serge*, on doit dire : *Est-ce que je cours ? Est-ce que je dors ?* etc. Cette observation s'applique particulièrement aux verbes dont la première personne se termine par *s* précédé d'une autre consonne, tels que *répands-je ? interromps-je ?* On excepte toutefois *attends-je ? dis-je ? suis-je ? fais-je ? dois-je ? puis-je ? vais-je ?* etc. Ne *tiens-je* pas une lanterne en main ? (Mol.) *Vaux-je* cela ? disait en soi la belle. (La Font.) *Viens-je* donc dans ces lieux te servir de trophée ? (J.-B. Rouss.) Que ne *puis-je* t'exprimer ce que je sens si bien ! et comment *sens-je* si bien ce que je ne puis t'exprimer ! (Montesq.)

Vous êtes aujourd'hui coiffée à faire horreur.
— Quoi ! *suis-je* donc si mal ? (GRESSET.)

— Quelques grammairiens pensent que rien n'empêcherait de dire, avec le subjonctif : *Couré-je ? perdé-je ? senté-je ? dormé-je ? vendé-je ?* etc., locutions qu'ils analysent ainsi : *Est-il possible que je coure, que je perde, que je vende*, etc. Aussi, séduits par ce raisonnement autant que gênés par la mesure des vers, quelques poëtes se sont-ils permis cette licence :

Pourquoi *vivé-je* encor ? (BOULAY-PATY.)

— Pour éviter l'hiatus qui résulterait, dans les phrases interrogatives ou exclamatives, de la rencontre des deux syllabes sourdes, *laisse-je*, *parle-je*, etc., on change en *é* fermé l'*e* muet des verbes à la première personne du présent de l'indicatif et du subjonctif, ainsi qu'à l'imparfait de ce dernier mode. On met un *é* fermé d'après l'Académie, mais les personnes qui parlent le mieux font entendre un *è* ouvert. V. ACCENT. Mais pourquoi m'*arrêté-je* à ces circonstances ? (Fléch.) *Dussé-je*, après dix ans, voir mon palais en cendres ! (Rac.) Me *trompé-je ?* (Mol.) Est-il bien vrai, Frosine, et ne *rêvé-je* point ? (Id.) A moins que de cela l'*eussé-je* soupçonné ? (Id.)

Moi, *fussé-je* vaincu, j'aimerai ta victoire !
Tu le sais, pour mon cœur ami de toute gloire
Les triomphes d'autrui ne sont pas un affront. (V. HUGO.)

Par quel charme secret *laissé-je* retenir
Ce courroux si sévère et si prompt à punir ? (RAC.)

. . . . . *Puissé-je* à la race future
Montrer comme on punit l'hôte ingrat et parjure,
Offrir un grand exemple, et d'avance effrayer
Quiconque outragerait le seuil hospitalier. (MILLEY.)

Qui *désigné-je*, à votre avis,
Par ce rat si peu secourable ?
Un moine ? non, mais un dervis ;
Je suppose qu'un moine est toujours charitable. (LA FONTAINE.)

— Le pronom *je* se répète devant les verbes qui sont à des temps différents, et lorsque dans la phrase il y a une sorte d'opposition. Je dis et je dirai toujours que vous avez tort. Je vous désapprouve, mais je vous aime. Je vous corrige, parce que je vous aime. Cependant les poëtes ne s'astreignent pas toujours à ces règles. J'ai trompé les mortels et ne puis me tromper. (Rac.) *Je* plie et ne romps pas. (La Font.) *Je* le connais, *je* l'aime, et *je* lui rends justice. (Gresset.)

J'ignore tout le reste,
Et venais vous conter ce désordre funeste. (RAC.)

Je vous imite en tout. Vous, d'une ardeur extrême,
Buvez, jouez, aimez ; *je* bois, *je* joue et *j*'aime.

— Quand les verbes sont au même temps et qu'il n'y a pas d'opposition, on peut répéter ou ne pas répéter le pronom. *Je* vivrai sous tes yeux, *marcherai* sur tes pas. (Del.) *J*'entends gronder la foudre et *sens* trembler la terre. (Rac.)

Je frémissais, Doris, et d'un vainqueur sauvage
Craignais de rencontrer l'effroyable visage. (RAC.)

— Dans le style marotique, on supprime quelquefois le pronom *je*.

Or voyez bien qu'en tout cet altercas,
Onc n'*ai* pu croire au bon Pythagoras. (LEBRUN.)

Et si tout bas je forme des souhaits,
C'est que d'iceux ne *sois* connu jamais. (VOLT.)

— Dans certaines formules, *je* est quelquefois séparé du verbe par l'énonciation des qualités de celui qui parle. Je soussigné, maire de la commune de. . . . ., certifie que. . .

— C'est par inadvertance, sans doute, que M. N. Landais avance qu'il ne se dit que des personnes ; il se dit aussi des animaux et de toutes les choses personnifiées.

Sire, répond l'agneau, que votre majesté
Ne se mette pas en colère ;
Mais plutôt qu'elle considère
Que *je* me vas désaltérant
Dans le courant,
Plus de vingt pas au-dessous d'elle. (LA FONT.)

Votre compassion, lui répondit l'arbuste,
Part d'un bon naturel ; mais quittez ce souci :
Les vents me sont moins qu'à vous redoutables ;
Je plie et ne romps pas. . . . . (ID.)

— Fam. *Je ne sais quoi*, ou *un je ne sais quoi*, se dit d'un sentiment, d'une idée, d'une sensation qu'on ne peut définir. Elle a je ne sais quoi qui charme, qui séduit. Ce je ne sais quoi qui fait tant de plaisir. Un je ne sais quoi m'avertit que je dois me défier de cet homme. Notre chair change bientôt de nature, et notre corps devient un *je ne sais quoi* qui n'a plus de nom dans aucune langue. (Boss.)

Il est des nœuds secrets, il est des sympathies,
Dont par le doux rapport les âmes assorties
S'attachent l'une à l'autre, et se laissent piquer
Par ces *je ne sais quoi* qu'on ne peut expliquer. (CORNEILLE.)

— *C'est un je ne sais quoi*. Se dit, par mépris, d'un homme de rien.

JÉ ou **ROTIN**. s. m. Techn. Espèce de sonde de jonc dont on se sert pour dégorger les tuyaux qui conduisent les eaux des égouts.

JEAN (en lat. *Joannes*, *Johannes* ; de l'hébr. *Jehohhanan*, grâce de Dieu, formé de *Jehovah*, Dieu, et de *hhanan*, faire grâce). Une foule de personnages célèbres ont porté ce nom, nous les classerons de la manière suivante : Saints, papes, empereurs d'Orient, rois de France, souverains étrangers, princes et ducs.

— JEAN BAPTISTE (Saint). Fils d'Elisabeth, cousine de la sainte Vierge, né l'an 4 de l'ère chrétienne, mort l'an 32. Se retira fort jeune dans le désert, où il mena une vie très-austère. Il commença à prêcher à trente ans ; baptisa Jésus-Christ dans le Jourdain. Son austérité le fit passer pour le sauveur annoncé par les prophètes, mais il répondit à ceux qui l'interrogeaient : « Je suis la voix de celui qui crie dans le désert. » Hérode Antipas, à qui il avait reproché son amour impudique pour sa belle-sœur Hérodias, l'ayant fait enfermer dans la forteresse de Machera, Salomé, fille d'Hérodias, demanda sa tête au roi, qui le fit mettre à mort. L'Eglise célèbre sa fête le 24 juin, et le 29 août celle de sa décollation.

— Hist. *Ordre de Saint-Jean*. Ordre militaire qu'on a appelé depuis ordre de Rhodes, puis ordre de Malte.

— Comm. relig. *Chanoines de Saint-Jean l'Evangéliste*. Congrégation de chanoines séculiers établie en Portugal.

— *Ordre de Saint-Jean-Baptiste*. Ordre de chanoines hospitaliers établi en Angleterre au XIIe siècle.

— *Ermites de Saint-Jean-Baptiste*. Ordres religieux qui étaient établis dans la Navarre. ‖ Nom d'une congrégation fondée en France vers le milieu du XVIIe siècle.

— JEAN L'ÉVANGÉLISTE (Saint). Né à Bethsaïde, dans la Galilée, l'an 5 de notre ère, mort l'an 99. Il avait vingt-cinq ans quand Jésus l'appela pour prêcher l'Evangile. Il fut le seul des apôtres qui n'abandonna pas Jésus pendant sa passion. Il annonça sa résurrection aux autres disciples, fit des miracles, fut battu de verges, assista au premier concile de Jérusalem l'an 51 ; fut arrêté en 95 et conduit à Rome, où il fut condamné à être plongé dans une cuve d'huile bouillante, d'où il sortit sans avoir éprouvé de douleurs. Il écrivit son Apocalypse dans l'île de Patmos, où il était exilé. Il revint à Ephèse, où il mourut.

— JEAN CHRYSOSTOME (Saint). Père de l'Eglise grecque, né à Antioche en 344, mort à Comane en 407. Se livra d'abord au barreau, puis à l'étude des Ecritures. Il se retira sur les montagnes de la Syrie, où il vécut plusieurs années ; revint à Antioche, où il fut ordonné prêtre par saint Flavien, évêque, et resta quelque temps auprès de lui comme vicaire. Il fut élevé au siége de Constantinople par l'empereur Arcadius en 398. L'impératrice Eudoxie, à laquelle il avait reproché ses désordres, le fit exiler. Il succomba en route. Sa fête se célèbre le 27 janvier.

— JEAN DE MATHA (Saint). Né en 1161, mort en 1213. Fonda l'ordre des Trinitaires ; voyagea en Afrique, d'où il ramena un grand nombre de captifs. On célèbre sa fête le 8 février.

— JEAN DE DIEU (Saint). Né en 1495, mort en

cieuse. S'étant converti, il se retira à Grenade, fit de sa maison un hospice pour les indigents, et mérita par sa piété d'être appelé Jean de Dieu. Fonda l'ordre de la Charité. On le fête le 8 mars.

— JEAN DE LA CROIX. Né en 1542, mort en 1595 ; réforma l'ordre des Carmes déchaussés. Il laissa plusieurs ouvrages mystiques. Fêté le 14 décembre.

JEAN. Ce nom est commun à vingt-trois papes. ‖ JEAN Ier (Saint). Elu pape le 13 août 525, mort le 25 mai 526. Il ne put obtenir de Justinien, empereur d'Orient, que les hérétiques cédassent leurs églises aux catholiques. ‖ JEAN II. Elu le 23 janvier 533, mort le 18 mai 535. Reçut le titre de chef des évêques pour avoir approuvé l'édit de Justinien tendant à ramener les schismatiques à l'unité de l'Eglise. ‖ JEAN III. Elu le 1er août en 560, mort le 3 juillet 573. ‖ JEAN IV. Elu le 26 décembre en 640, mort le 12 octobre 642. Défendit Honorius accusé d'erreur au sujet des deux volontés contraires que l'on supposait en Jésus-Christ comme homme et comme Dieu. Combattit les erreurs des monothélites protégés par l'empereur Héraclius. ‖ JEAN V. Elu le 25 juillet 685, mort le 2 août 686. Remit sous la disposition du saint-siége les églises de Sardaigne qui avaient été accordées aux archevêques de Cagliari. ‖ JEAN VI. Elu le 3 octobre 701, mort le 11 janvier 705. Calma la sédition causée par l'arrivée de Théophylacte, chambellan de l'empereur Tibère III ; justifia dans un concile Vilfride des accusations intentées contre lui par l'archevêque de Cantorbéry, et envoya des présents à Gisulfe, duc de Bénévent, pour racheter les prisonniers. ‖ JEAN VII. Elu le 1er mars 705, mort le 18 octobre 707. Reçut le patrimoine des Alpes cottiennes, et le mont Cenis, d'Ariban, roi des Lombards. ‖ JEAN VIII. Elu le 14 décembre 872, mort le 11 décembre 882. Lutta contre les Sarrasins, traita avec eux, et leur paya un tribut annuel de 25,000 marcs d'argent. Lambert, duc de Spolette, qui était venu à Rome sous prétexte de lui porter secours, le fit enfermer dans l'église de Saint-Pierre, et défendit à qui que ce fût de lui porter des vivres. Jean VIII, pour se venger de Lambert, s'adressa aux empereurs d'Italie, à Basile, à Charles le Gros, auquel il promit l'empire, et qu'il couronna à Rome sans pouvoir obtenir ce qu'il demandait. ‖ JEAN IX. Elu le 12 mars 898, mort le 26 mars 900, tint plusieurs conciles, parmi lesquels on remarque celui de Rome en 899. ‖ JEAN X. Elu le 30 août 914, mort en 928. Se réunit aux princes de Capoue, Landulfe et Aternulfe, pour combattre les Sarrasins ; mourut étouffé par les soldats de Marosie. ‖ JEAN XI. Fils du pape Serge III et de Marosie, élu le 30 mars 931, mort le 14 mai 964. Il fut enfermé dans le château Saint-Ange par Albéric son beau-frère. ‖ JEAN XII. Elu le 20 mars 956, mort le 14 mai 964. Il demanda à Othon du secours contre Bérenger, roi d'Italie, et son fils Adalbert. Il triompha de son ennemi, couronna Othon en Italie, et fit un traité avec lui par lequel Othon se réserva la souveraineté et la juridiction en dernier ressort sur la ville de Rome. Ce pape se réconcilia avec Adalbert, fut accusé d'avoir des concubines. Se retira à Spolette, revint à Rome, tint un concile où il fit annuler l'élection de Léon VIII, qui avait été nommé en son absence. ‖ JEAN XIII. Elu le 2 octobre 965, mort le 2 septembre 972. Rofrède, comte de Campanie, le fit enfermer au château Saint-Ange. Au retour de l'empereur Othon en 967, il sortit de prison, rentra dans Rome et se vengea de ses ennemis. Il introduisit la coutume de bénir les cloches. ‖ JEAN XIV. Elu le 19 octobre 984, mort de misère le 30 août 995 au château Saint-Ange, où il avait été enfermé par Boniface VII, qui l'avait déposé après huit mois de règne. ‖ JEAN XV. Elu le 25 avril 986, mort au mois d'avril 996. Il se retira en Toscane, d'où il envoya demander du secours à l'empereur Othon III contre le patrice Crescencius. Les Romains le laissèrent rentrer dans Rome. Ce fut sous son pontificat que les Russes se convertirent au christianisme. ‖ JEAN XVI. Elu en 997 par la faction des Crescencius, est cependant compté parmi les papes légitimes. ‖ JEAN XVII. Elu le 6 juin 1003, mort le 31 octobre de la même année. ‖ JEAN XVIII. Elu le 19 mars 1004, mort en 1009. Il n'a rien fait de remarquable. ‖ JEAN XIX. Elu le 19 juillet 1024, mort le 8 novembre 1033. Eut des ennemis qui conspirèrent contre ses jours, et le chassèrent de son siége. Conrad, qu'il avait couronné empereur en 1027, le rétablit à Rome. ‖ JEAN XX ou XXI. Elu le 13 septembre 1276, mort le 16 mai 1277, écrasé sous la chute d'une maison. Il condamna les erreurs enseignées dans l'Université de Paris ; engagea le roi de France à porter les armes contre les infidèles, et les contraignit à faire la paix avec le roi de Castille. ‖ JEAN XXII. Elu le 7 août 1316, mort le 4 décembre 1334, âgé de quatre-vingt-dix ans. Croyant qu'on voulait le faire empoisonner, il fit enfermer Géraud, évêque de Cahors ; le livra au tribunal séculier, qui le condamna à être brûlé. Il dissuada les rois de France et d'Angleterre de former une nouvelle croisade ; excommunia Louis de Bavière qui avait pris le titre de roi des Romains, et fit ce qu'il put pour rétablir la paix en Italie, bouleversée par la faction des Guelfes et celle des Gibelins. Il avait des connaissances en médecine, et laissa un traité des maladies des yeux, et plusieurs autres. ‖ JEAN XXIII. Elu le 14 mars 1410, mort le 22 novembre 1419, fut couronné à Bologne. Se rendit à Rome mena-

roi de Naples. Pour éviter les cruautés de Ladislas, il se réfugia à Florence, convoqua le concile de Constance en 1413, et fut bientôt obligé de fuir, pour se soustraire à l'humiliation d'une déposition. Il fut arrêté dans sa fuite, et transféré à Heidelberg en 1415.

JEAN. Huit empereurs d'Orient ont porté ce nom. ‖ JEAN Ier ZIMISCÈS, empereur de Constantinople, né en 925, mort en 975, fit égorger Nicéphore Phocas, qu'il avait mis sur le trône, et prit le titre d'empereur. Il remporta plusieurs victoires sur les Russes et en Syrie. ‖ JEAN II COMNÈNE, 1118-1143, battit dans plusieurs rencontres les Turcs, les Serviens et les mahométans. ‖ JEAN III DUCAS VATACE, recula les bornes de son empire, 1222-1255. ‖ JEAN IV LASCARIS, empereur à Nicée, 1259, mort en 1284. Il eut les yeux crevés par Michel Paléologue, qui monta sur le trône. ‖ JEAN V PALÉOLOGUE, 1341-1391, ne régna seul qu'après l'abdication de Jean Cantacuzène. ‖ JEAN VI CANTACUZÈNE, régent pendant la minorité de Jean Paléologue, puis associé au trône, abdiqua en 1355. Il battit les Bulgares, les Génois et les Turcs ; se retira dans un monastère après son abdication. ‖ JEAN VII força Manuel Paléologue, son oncle, à l'associer à l'empire pendant le siége de Constantinople par Bajazet, 1399, fut éloigné du trône après la défaite de ce dernier, à Ancyre, 1402. ‖ JEAN VIII, associé à l'empire par Manuel Paléologue, son père, 1419, régna seul de 1425 à 1448. Il consentit à l'union des Églises grecque et latine, pour obtenir des secours des Latins contre les Turcs.

JEAN [illegible] Roi de France, fils posthume de Louis X, mourut huit jours après sa naissance, 1316. ‖ JEAN LE BON. Roi de France, fils de Philippe de Valois, lui succéda en 1350. Il convoqua une assemblée de la nation pour délibérer sur les besoins du gouvernement, 1335, attira à Rouen Charles le Mauvais, roi de Navarre, l'arrêta avec les principaux factieux, et le fit conduire à Château-Gaillard, où il le fit enfermer avec deux de ses conseillers intimes. A la bataille de Poitiers, 9 septembre 1355, l'armée française fut mise en déroute, et Jean fait prisonnier par le célèbre prince de Galles. Il fut conduit à Londres, où il resta jusqu'au traité de Brétigny, qui le rendit à la liberté, 1360. Son fils, le duc d'Anjou, qui était resté en otage, s'étant échappé, Jean retourna volontairement à Londres, où il mourut le 8 avril 1364.

JEAN SANS-TERRE. Roi d'Angleterre, né en 1166, mort en 1216, s'empara de la couronne au préjudice de son neveu Arthur, duc de Bretagne, qu'il est soupçonné d'avoir poignardé lui-même dans la tour de Rouen, où il l'avait fait enfermer. Il perdit tout ce qu'il possédait en France, et fut complètement défait à la bataille de Bouvines. De retour en Angleterre, il eut des différends avec le pape, qui mit son royaume en interdit, et offrit sa couronne à Philippe-Auguste ; celui-ci se disposait à passer en Angleterre, quand Jean fit sa soumission au pape, qu'il reconnut pour suzerain et auquel il paya un tribut. Les barons s'étant révoltés, appelèrent Philippe à leur secours, lui offrant la couronne, qu'il accepta pour son fils Louis. Jean parvint à dissoudre les troupes de Louis, et il était sur le point de reconquérir sa couronne, quand il mourut à Newak. C'est lui qui accorda aux Anglais la grande charte.

JEAN. Cinq rois de Portugal portèrent ce nom. ‖ JEAN Ier. Fils naturel de Pierre Ier et de Thérèse Lorenzo, né en 1357, mort en 1433, s'empara de la couronne à la mort de Ferdinand, son frère, au préjudice de la fille de ce dernier. Il gagna la bataille d'Alju-Barrota, sur les Français et les Castillans, et reprit chez ces derniers toutes les villes qui s'étaient soumises à l'Espagne. Il passa en Afrique et prit Ceuta, 1415. ‖ JEAN II. Fils d'Alphonse V et d'Isabelle, né en 1455, mort en 1495, s'était signalé dans plusieurs batailles ; devenu roi, il poignarda le duc de Visco, qu'une faction voulait faire roi, expédia une flotte dans les Indes orientales, 1492, puis une autre pour aller sur les traces de Colomb. ‖ JEAN III. Fils d'Emmanuel et de Marie de Castille, né en 1502, roi en 1521, et mort en 1557, épousa Catherine, sœur de Charles-Quint. Il envoya une flotte dans le Brésil, qu'il divisa en plusieurs provinces, introduisit l'inquisition dans ses états, 1526. ‖ JEAN IV. Duc de Bragance, proclamé roi en 1640, mort en 1656, étouffa la conspiration tramée au profit des ducs de Villaréal et de Cuminha, s'unit à la France et à la Hollande, soutint la guerre contre l'Espagne, dont il ravagea plusieurs provinces, et mit son royaume sous la protection de la sainte Vierge, dans les Etats assemblés en 1646. ‖ JEAN V. Fils de Pierre II et d'Elisabeth de Bavière, né en 1689, mort en 1750, s'unit aux alliés contre Louis XIV, dans la guerre de la succession. Il échangea avec l'Espagne la colonie du Saint-Sacrement contre quelques peuplades du Paraguay, 1728. ‖ JEAN VI. Deuxième fils de Pierre III et de la reine Marie Ire, régent du Portugal en 1790, chassé par les Français en 1807, se retira dans le Brésil, où il prit le titre d'empereur. Proclamé roi de Portugal en 1816, il revint dans son pays en 1821 ; mort en 1826.

JEAN. Nom commun à trois rois de Suède. ‖ JEAN Ier. Roi en 1216, mort en 1222, entreprit une expédition en Esthonie, où il eut quelques succès, mais étant retourné en Suède, ses généraux furent défaits et son armée détruite. En lui finit la dynastie des Verkel. ‖ JEAN Ier en Danemark et IIe en Suède, né en

mort en 1513, entreprit une expédition dans laquelle il échoua contre les Dithmarses, éprouva des revers dans le Holstein ; les Suédois se révoltèrent contre lui, et il fut obligé de se retirer en Danemark. ‖ JEAN III. Fils de Gustave Wasa, né en 1527, mort en 1591, détrôna et fit prisonnier son frère Eric, et s'empara du trône, 1568. Il fit obtenir la couronne de Pologne à Sigismond, fils de sa première femme, fit la guerre au Danemark, et en soutint une autre contre le tsar Ivan Wasiliewitch, dans laquelle il obtint des avantages qui amenèrent une trêve.

JEAN Ier. Roi d'Aragon, monta sur le trône en 1387, mourut en 1395. ‖ JEAN II. Roi d'Aragon et de Navarre, fut fait prisonnier, 1434, au combat naval de Gaëte, par le duc de Milan, qui lui rendit la liberté. Il fit déclarer par les états d'Aragon, qu'il avait assemblés à Fraga, 1460, la réunion des couronnes de Sicile et de Sardaigne à celle d'Aragon, mort en 1479.

JEAN Ier. Roi de Castille, né en 1338, mort en 1390. || JEAN II. Né en 1404, mort en 1454. Il remporta plusieurs victoires sur les rois d'Aragon et de Navarre; défit les Maures de Grenade, 1431. Au moment de s'emparer de la ville, il fut trahi par Alvaro de Suna, qu'il fit tuer.

JEAN. Nom de six ducs de Bretagne. || JEAN Ier, dit le Roux, né en 1217, mort en 1284, fut excommunié pour avoir attenté aux priviléges des prélats, prit part à la seconde croisade de saint Louis. || JEAN II. Fils du précédent, lui succéda en 1285, s'allia à Philippe le Bel, assista à Lyon au sacre de Clément V, et mourut au retour de cette cérémonie, écrasé par une muraille chargée de spectateurs, 1305. || JEAN III, dit le Bon, fils du précédent, succéda à Arthur II, 1312, mort en 1341. Il fut condamné pour avoir frappé de la monnaie de billon au coin de la France. || JEAN IV. Frère du précédent, lui succéda, fit hommage de ses Etats au roi d'Angleterre. Condamné par Philippe de Valois à restituer la Bretagne à Charles de Blois, il fit la guerre pendant quelques mois, et se rendit au duc de Normandie, général des armées françaises, qui le fit conduire à Paris, où il resta prisonnier. S'étant échappé au bout de quelques années, il se rendit en Angleterre, assiégea Quimper, mais n'ayant pu prendre cette ville, il se retira dans son château d'Hennebon, où il mourut en 1345. || JEAN V, dit le Vaillant, fils du précédent, né en 1339, mort en 1399; élevé à la cour d'Angleterre, il épousa la fille d'Edouard III, attaqua Charles de Blois, et le vainquit à Auray, 1364, repoussa les armées de Charles V, et devint ami de ce roi. || JEAN VI. Fils du précédent, majeur à 14 ans, 1414, mort en 1443, embrassa le parti des Armagnacs, fit plus tard alliance avec le duc de Bourgogne, accéda à la ligue du bien public, et attiré dans un piége par le duc de Penthièvre, il fut enfermé pendant cinq ans, et délivré par ses barons. Il s'allia successivement à Charles VII et à Henri VII.

JEAN SANS-PEUR. Duc de Bourgogne, fils du duc Philippe le Hardi et de Marguerite de Flandre, né en 1371, mort en 1419 étant comte de Nevers, alla au secours de Sigismond, roi de Hongrie, fut fait prisonnier par les Turs à la bataille de Nicopolis, où il acquit son surnom. Il succéda à son père en 1404, marcha contre les Anglais qui assiégeaient l'Ecluse, les mit en fuite et reprit Gravelines. Il fit assassiner le duc d'Orléans en 1407, avoua son crime, et le roi lui accorda des lettres d'abolition. Il transporta de Dôle à Besançon le parlement de Bourgogne, défit les Liégeois, et après la mort de la duchesse de Blois, signa la paix entre les maisons d'Orléans et de Bourgogne, 1409. Ayant reçu la garde et le gouvernement du dauphin, il entra dans Paris, comprima la faction orléanaise, convoqua les Etats généraux, souleva les Parisiens contre le dauphin qui s'opposait à ses vues, et se retira en Flandre. Il fut assassiné sur le pont de Montereau, dans une entrevue qu'il eut avec le dauphin Charles VII.

JEAN DE LUXEMBOURG, dit l'Aveugle, roi de Bohême, né en 1295, mort en 1346, conquit la Silésie sur les Polonais, s'empara de plusieurs villes en Italie, dont il fut reconnu roi par le pape, 1331. Il fut ensuite battu par les ennemis de Rome, puis en Pologne, où il était rentré malgré la perte de sa vue. Il fut tué à la bataille de Crécy.

JEAN D'ALBRET. Fils de Catherine de Blois, et d'Alain, sire d'Albret, épousa Catherine de Navarre en 1484, et fut couronné à Pampelune, 1494. Ferdinand le Catholique lui déclara la guerre en 1510, l'obligea de se retirer dans Bayonne avec la reine et ses enfants. Il voulut rentrer dans ses Etats, mais il échoua devant Pampelune; mort en 1526.

JEAN DE SALISBURY. Moine anglais, né en 1119, mort en 1180, fut nommé évêque de Chartres, par Louis le Jeune, après avoir voyagé en France et en Italie. Il avait été le secrétaire de Thomas Becket, archevêque de Cantorbéry.

JEAN. S'emploie dans une foule d'expressions proverbiales. *C'est comme le bréviaire de messire Jean, cela va sans dire.* C'est une chose qui n'a pas besoin d'explication, une chose toute naturelle. || *C'est un Jean* (de l'ital. *zano*, même signif. et n'a aucun rapport avec le nom propre Jean). Se dit d'un homme lâche, d'un mari trompé par sa femme, d'un sot.

— *Fuis-t'en, Jean, on te frit des œufs.* Se dit à un mauvais plaisant que l'on s'apprête à corriger.

— Prov. et fam. Dans un sens injurieux. *Jean farine, Jean tout a droit, Jean fait tout, Jean logne.*

— *Faire le Jean logne.* Faire l'innocent. Jean Jean qui lorgne. || *Jean lapin.* Le lapin.

— *Jean des vignes.* Se dit de tout malavisé qui va se jeter dans une embûche qu'il aurait dû prévoir.

— *C'est un Jean de Lagny, il n'a pas hâte.* Se dit d'un homme qui est lent à se décider, qui ne sait quel parti prendre. Jean Sans-Peur, duc de Bourgogne, marchant sur Paris à la tête de ses gens, reçut un ordre du roi qui lui défendait de continuer sa route. Malgré cet ordre, il s'avança jusqu'à Lagny, où il resta deux mois, mais il fut obligé de se retirer en Flandre, après avoir écrit inutilement plusieurs fois au roi. Les Parisiens, se moquant de lui, l'appelèrent *Jean de Lagny, qui n'a hâte.* De là le proverbe.

— *Faire comme saint Jean, qui donnait le baptême sans l'avoir reçu.* Se mêler d'enseigner ce qu'on n'a pas appris.

Jean! Que dire de Jean? C'est un terrible nom,
Que jamais n'accompagne une épithète honnête.
Jean des vignes, *Jean* logne... Où vais-je? Trouvez bon
Qu'en si beau chemin je m'arrête. (***)

JEAN (SAINT-). Géogr. Une des îles vierges de l'Amérique. || Fleuve qui sort de la frontière du Maine et se jette dans la baie de Fundy. || Chef-lieu d'un comté du Nouveau-Brunswich. || Fleuve des Etats-Unis. || Chef-lieu de l'île de Terre-Neuve.

JEAN-BONITE. s. m. Comm. relig. Ermite d'une congrégation fondée à Mantoue, vers l'an 1200.

JEAN D'ANGÉLY (SAINT-). Géogr. Ville de France, ch.-l. d'arr. (Charente-Inférieure); 6,000 hab.

JEAN-DE-GAND. s. m. Ornith. Oiseau de la grosseur et de la figure d'une cigogne, qui a le plumage blanc et noir, la vue fort perçante et le vol très-rapide. On le trouve dans la mer d'Espagne, et presque partout dans celles du Nord, mais surtout dans les endroits où l'on fait la pêche des harengs.

JEAN-DE-JANTEN. s. m. Ornith. Nom que les navigateurs hollandais donnent à l'albatros.

JEAN DE LOSNE (SAINT-). Géogr. Ville de France, ch.-l. de cant. (Côte-d'Or); 7,000 hab. Cette ville est une des plus anciennes et des plus prospères du département, grâce à l'industrie de ses habitants et à son heureuse situation sur la rive droite de la Saône. Elle est célèbre par le siége qu'elle eut à subir en 1636. Elle commerce en draps, serges, grains et fers.

JEAN DE LUZ (SAINT-). Géogr. Ville de France, ch.-l. de cant. (Basses-Pyrénées), petit port sur l'Océan; 2,860 hab. Cette ville a sur la Nivelle un port très-important autrefois par son commerce avec l'Amérique septentrionale, et d'où partaient de nombreux vaisseaux pour la pêche de la morue à Terre-Neuve. Saint-Jean de Luz est connu dans l'histoire par le mariage de Louis XIV et de Marie-Thérèse, qui y firent leur entrée.

JEAN DE MAURIENNE (SAINT-). Géogr. Ville de Savoie, ch.-l. de province.

JEAN DU GARD (SAINT-). Géogr. Ville de France (Gard), sur le Gardon d'Andèze; 4,000 hab.

JEAN-GAUT-Y-TAN. s. m. Croy. pop. Espèce de démon chez les habitants du Finistère.

JEAN-LE-BLANC. s. m. Ornith. Espèce d'aigle. V. CIRCAËTE.

JEAN-MAYEN. Géogr. Ile d'Europe, dans l'Océan glacial, très-fréquentée par les baleiniers.

JEAN-PIED-DE-PORT (SAINT-). Géogr. Petite ville forte de France, ch.-l. de canton (Basses-Pyrénées); 2,000 hab. Elle est située à l'entrée des Pyrénées et défendue par une citadelle.

JEANNE. Nom commun à plusieurs femmes illustres.

— JEANNE. Reine de France, fille unique de Henri Ier, roi de Navarre, comte de Champagne, née en 1275, morte en 1305, mariée à quatorze ans, à Philippe le Bel, conserva l'administration de ses Etats, chassa les Castillans et les Aragonais, défit l'armée du comte de Bar, et accompagna le roi dans son expédition contre les Flamands, 1299.

— JEANNE DE BOURGOGNE. Reine de France, fille d'Othon IV, comte de Bourgogne, épousa Philippe le Long. Elle fonda à Paris l'ancien collége de Bourgogne, et mourut en 1325.

— JEANNE DE BOURGOGNE. Fille de Robert II de Bourgogne et d'Agnès de France, morte en 1348, à 55 ans.

— JEANNE DE FRANCE OU DE VALOIS. Fille de Louis XI, née en 1464, morte en 1504, épousa le duc d'Orléans, qui la répudia, se retira à Bourges, où elle fonda l'ordre des Annonciades.

— JEANNE Ire. Reine de Naples, comtesse de Provence et de Forcalquier, souveraine de la ville d'Avignon, fille de Charles, duc de Calabre, et de Marie de Valois, née en 1326, fut étranglée ou étouffée entre deux matelas, le 22 mai 1382.

— JEANNE II. Fille de Charles de Duras, née en 1368, morte en 1435. La vie de ces deux femmes fut remplie de scandale.

— JEANNE. Reine de Castille, mariée à Philippe d'Autriche, 1497, mère de Charles-Quint, devint folle de jalousie. Philippe étant mort, il fut décidé qu'elle ne régnerait que quand elle aurait recouvré sa raison. Morte en 1555.

— JEANNE D'ALBRET. Reine de Navarre, fille [illegible] épousa, en 1548, Antoine de Bourbon, donna le jour à Henri IV. Elle succéda à son père, embrassa le calvinisme, et donna un édit pour l'établissement de cette religion. Morte deux mois avant la Saint-Barthélemy.

— JEANNE DE FLANDRES. Femme du comte de Montfort, continua la guerre contre Jeanne de Penthièvre, fut assiégée par celle-ci dans son château de Hennebon, 1342 et 1343.

— JEANNE DE PENTHIÈVRE. Femme du comte Charles de Blois, fit la guerre contre la précédente.

— JEANNE PAPESSE. On regarde l'existence de cette femme comme une fable exploitée par les écrivains protestants. Un certain Jean Crispain a dit dans ses mémoires, parlant de Jean VIII, que quant à son office il était pape, et femme quant à son sexe. Il dit qu'elle accoucha en pleine procession et mourut sur la même place, 857

— JÉANNE D'ARC, dite Pucelle d'Orléans, née en 1410, morte en 1431, était fille de parents pauvres, élevée dans une auberge, ou chez son père, jardinier à Domremi, village de Lorraine. Elle crut que Dieu lui ordonnait de délivrer la France, accablée par les Anglais, alla trouver Charles VII à Bourges, fit lever le siége d'Orléans, conduisit de victoire en victoire le roi, qu'elle fit sacrer à Reims, fut prise quelques temps après au siége de Compiègne, livrée aux Anglais, qui la brûlèrent à Rouen comme sorcière.

— JEANNE HACHETTE. V. HACHETTE.

JEANNELET. s. m. Zool. Nom qu'on donne à la chanterelle.

JEANNETTE. (dimin. de *Jeanne*). Nom propre de femme que l'on donne aux petites filles du nom de Jeanne. La petite Jeannette.

— Nom donné quelquefois aussi aux jeunes servantes.

JEANNETTE. s. f. Croix d'or surmontée d'un cœur, que les paysannes portent suspendue au cou avec un ruban de velours, et que les dames ont portée à leur imitation.

— Bot. Nom vulgaire du narcisse.

— Techn. Métier pour filer le coton.

JEANNIN (Pierre). Né en 1540, mort en 1622, avocat, conseiller des Etats de Bourgogne, puis président, et enfin premier président du parlement de Dijon.

JEANNINE. s. f. Hist. eccl. Décrétale de Jean XXII.

JÉBUS. Géogr. anc. Nom de la ville de Jérusalem, avant la conquête des Israélites.

JÉBUSÉEN, ENNE. adj. et s. Géogr. anc. Nom d'un peuple qui habitait, avant l'arrivée des Israélites, le sud-ouest de la Palestine. Les Jébuséens étaient un des peuples principaux de la terre de Chanaan. Ils habitaient dans la partie qui fut depuis la partie septentrionale des tribus de Siméon, Juda, Benjamin, et avaient pour capitale Jébus.

JECBURGH. Géogr. Ville d'Ecosse, ch.-l. du comté de Roxburg. Hôtel de ville remarquable. Sources minérales. Ville ancienne qui remonte au delà du Xe siècle.

JÉCORAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *jecus*, le foie). Anat. Syn. de Hépatique, qui appartient au foie. Veine jécoraire.

JECTIGATION. s. f. (pr. *jèk-ti-ga-ci-on;* rad. *jet*, anciennement *ject*). Médec. Tressaillement du pouls qui indique que le cerveau est menacé d'être dans un état convulsif. Agitation inquiète de certains malades.

JECTISSE. adj. f. (rad. *jet*, anciennement *ject*). Se dit des terres qui ont été remuées ou rapportées. Il ne faut pas bâtir sur ce fonds, ce sont des terres jectisses.

— Maçon. *Pierres jectisses* Pierres qui peuvent se poser à la main dans toutes sortes de constructions.

JÉCUIBA. s. m. Bot. Arbre du Brésil, à bois rougeâtre dont on fait différents ouvrages.

JÉDO. Géogr. Capitale du Japon. V. YÉDO.

JÉDUD ou **JÉDOD**. Myth. sept. Divinité des anciens Germains. Ses attributs paraissent être les mêmes que ceux de Mercure.

JÉDUIM. Myth. rabb. Divination juive à laquelle servaient les os d'un animal fabuleux nommé Jédua par les rabbins.

JEFFERSON (Thomas). Troisième président de la république des Etats-Unis, né en 1743 dans l'Etat de Virginie, mort en 1726. Il fut un de ceux qui composèrent et signèrent l'acte d'indépendance de l'Amérique, 1783, fit partie de l'ambassade en France, élu vice président de la république en 1797, et, en 1801, président en remplacement de John Adams, et gouverna jusqu'en 1813, après quoi il rentra dans la vie privée.

— Géogr. Ville des États-Unis, ch.-l. de l'État de Missouri, ainsi nommée en souvenir de Jefferson. || Une des branches du Missouri.

JEFFERSONE. s. f. Bot. Genre de plantes américaines dicotylédones, à fleurs complètes. Le fruit est une capsule uniloculaire, s'ouvrant circulairement au-dessous du sommet, contenant plusieurs semences arillées à la base. || *Jeffersone à deux folioles.* Espèce de jeffersone qui avait été placée parmi les podophylles et qui est devenue le type d'un nouveau genre. Elle croît sur les montagnes occidentales de Tennessée, dans l'Amérique septentrionale.

JEFFRYS, JEFFREYS ou **JEFFERY**. Magistrat anglais, fameux par ses iniquités. Il fut l'instigateur et l'instrument de la plupart des [illegible] et de Jacques II, et poursuivit les adhérents du duc de Monmouth et le malheureux Sidney avec une cruauté qui a rendu sa mémoire exécrable. Il mourut de chagrin à la tour de Londres en 1689.

JEGUN. Géogr. Chef-lieu de cant. (Gers); 2,000 hab.

JÉHOVAH. (mot hébreu signifiant *celui qui sera toujours*). Un des noms que les Israélites donnent à Dieu. Les Juifs, se fondant sur le Lévitique, se sont toujours abstenus de le prononcer, de peur de commettre un crime. Au lieu de Jéhovah ils lisent ordinairement *Adonaï* (Seigneur), ou bien *Elohim* (Dieu). De là vient que la prononciation de ce mot chez les Juifs est restée incertaine. On ne sait si les Juifs ont emprunté ce nom et la notion d'un dieu éternel qu'ils y attachent à quelque nation étrangère, ou bien s'il est né chez eux. L'une et l'autre de ces deux hypothèses peut se justifier par des passages des livres des Hébreux. En effet, dans la Genèse, Dieu est souvent appelé Jéhovah ou Jéhovah Dieu. Ces noms se trouvent dans presque tous les livres de l'Ancien Testament. Cependant d'après un passage de l'Exode il semblerait qu'avant Moïse le mot de Jéhovah était totalement inconnu aux Israélites. En effet Dieu dit dans l'Exode : « Je suis apparu à Abraham, à Isaac et à Jacob sous le nom de El-Schaddaï (Dieu tout-puissant), mais ils ne me connurent point sous mon nom de *Jéhovah*. »

— Est employé aussi par les chrétiens, surtout en poésie et dans le style soutenu.

L'être de *Jéhovah* n'a ni siècles, ni jours,
Son jour est éternel et s'appelle toujours. (LAMARTINE.)

— L'assemblage des caractères qui représentent ce nom au milieu d'un triangle entouré de rayons. On a gravé un Jehovah au-dessus de l'autel. Un Jéhovah sculpté.

— Dans tous les dictionnaires ce mot est écrit avec un *h* final; et dans presque tous les écrivains on le trouve écrit *Jéhova*. Cette dernière orthographe est incorrecte.

JÉHU. Fils de Josaphat et petit-fils de Mamsi, capitaine des gardes de Joram, roi d'Israël, s'insurgea contre ce prince, et fut sacré roi d'Israël en 884 av. J.-C. Il tua Joram, fit périr tous les enfants d'Achab, ainsi que sa femme Jézabel et quarante-deux frères d'Ochosias, extermina les prêtres de Baal, détruisit ses temples, et mourut en 856 av. J.-C., laissant le trône à son fils Joachaz.

JÉHUISTE. s. m. Membre de la compagnie de Jéhu.

JEJUNUM. s. m. (pr. *jé-ju-nomm*). Anat. Mot latin qui signifie proprement vide, à jeun, et par lequel les anatomistes désignent la Partie de l'intestin grêle comprise entre le duodénum et l'iléon. Elle a été ainsi nommée parce qu'on la trouve presque toujours vide dans les cadavres.

JEK. s. m. Erpét. Serpent aquatique du Brésil, si visqueux, que les animaux qui le touchent se collent après sa peau, et que l'homme même qui voudrait le prendre se trouverait dans l'impossibilité de s'en détacher.

JEKICES. Myth. jap. Mauvais génie que les Japonais croient l'auteur des maladies.

JELDOVÉSIS. s. m. Mamm. Nom donné en Turquie à une race de chameaux qui se distinguent par une taille plus petite et un caractère plus éveillé que ceux des autres races.

JEMBLET. s. m. Techn. Partie du moule du fondeur.

JEMMA-O. Myth. jap. Juge sévère qui règle la rigueur et la durée du châtiment, dans le lieu de supplice réservé aux méchants.

JEMMAPES. Géogr. Village de Belgique (Hainaut); 2,900 habitants. Commerce considérable de houille. Jemmapes est célèbre par la victoire qu'y remportèrent, le 6 novembre 1792, les troupes françaises commandées par Dumouriez et le duc de Chartres, aujourd'hui roi des Français, sur les Autrichiens, à la tête desquels était le duc Albert de Saxe-Teschen. Cette victoire fut suivie de la prise de Mons et de la Belgique.

— Département français, sous l'Empire, formé à peu près de l'ancien Hainaut; ch.-l. Mons; sous préf. Tournay et Charleroy.

JENAC. s. m. Conchyl. Coquille crépidule.

JENDAYA. s. f. Ornith. Petite perruche jaune du Brésil.

JÈNE. Myth. jap. Divinité à laquelle les Japonais attribuent un empire particulier sur les âmes des vieillards et des gens mariés.

JENIN. s. m. Vieux mot qui signifiait Sot, niais, mari dont la femme est infidèle. Inusité.

JENNY. s. f. Techn. Nom anglais adopté en français pour désigner une machine à filer le coton, portant un grand nombre de fuseaux.

JÉNOIS. s. m. Hist. relig. Nom d'une petite secte luthérienne.

JENONNES. Myth. Créatures que les mahométans considèrent comme des demi-dieux.

JENXOAN ou **JENXUAN**. s. m. (pr. *jank-souan*). Relat. Sectaire japonais.

JEPHTÉ. L'un des juges les plus distingués du peuple hébreu, vers l'an 1243 av. J.-C. Il marcha contre les Ammonites, et fit vœu, s'il remportait la victoire, d'immoler le premier qu'il rencontrerait. Jephté battit les ennemis, et à son retour sa fille Seila vint au devant de lui. Il la sacrifia [illegible] av. J.-C.

JERBOA. s. m. Mamm. Gerboise d'Égypte. On écrit aussi *Yerboa, jerbua, jerbuah, jerbo, gerbo.*

JÉRÉMIADE. s. f. Mot qui signifie dans l'origine Lamentation de Jérémie, et qui s'emploie familièrement pour Plainte fréquente et importune. C'est une jérémiade. Faites-nous grâce de vos jérémiades. Il m'accable de ses jérémiades.

Voilà-t-il pas de vos *jérémiades*,
De vos regrets, de vos complaintes fades? (VOLT.)

— Géogr. Petite ville de la république d'Haïti.

JÉRÉMIE. (en hébr. *Yirmiyahou*, en gr. Ἱερεμίας). L'un des grands prophètes dont les écrits font partie du canon de l'Ancien Testament, était originaire d'Anathoth, ville de la tribu de Benjamin, habitée par des prêtres. Il était

fils d'Helcias. Né l'an 640 av. J.-C., il commença à prophétiser la 13ᵉ année du règne de Josias, et continua ses prophéties durant 45 ans. Persécuté dans sa patrie, il alla en Egypte avec les Juifs qui fuyaient la colère du roi de Babylone. C'est là qu'il mourut, dit-on, l'an 590 av. J.-C. On lui attribue le psaume célèbre : *Super flumina Babylonis*. Ses autres ouvrages sont ses *Prophéties*, divisées en cinquante-deux chapitres, et ses *Lamentations*, poème admirable dans lequel il déplore les malheurs de sa patrie.

JÉRÉMIES. s. f. pl. Mus. sac. Leçons de l'office de la semaine sainte. Plusieurs compositeurs ont écrit des jérémies.

JEREZ. Géogr. Ville du Mexique ; 16,000 h.

JÉRICHO. (pr. *Gé-ri-ko*). Géogr. anc. Ville de la tribu de Benjamin, N.-E. de Jérusalem, dans une plaine au pied de la montagne sèche et aride. C'est la première ville qu'attaquèrent les Israélites après le passage du Jourdain, conduits par Josué qui exécutait les ordres de Dieu. Il fit faire six fois le tour de la ville par l'armée en six jours différents, les prêtres portant l'arche et sonnant de la trompette. Le septième jour les murailles de la ville tombèrent d'elles-mêmes.

JERKER. s. m. Hist. relig. Nom de certains méthodistes convulsionnaires, dans les Etats-Unis.

JERNOTTE. s. f. Bot. Nom vulgaire de l'œnanthe pimpinelloïde.

JÉROBOAM Iᵉʳ. Fils de Nabath et de Serva, de la tribu d'Ephraïm. Après la mort de Salomon, Roboam, son fils, s'étant rendu odieux, dix tribus se séparèrent de lui, formèrent le royaume d'Israël et élurent Jéroboam pour roi, l'an 962 av. J.-C. Ce prince au lieu de suivre la loi de Moïse adora des veaux d'or, et mourut dans son impiété, 943. || JÉROBOAM II. Fils de Joas, roi d'Israël, lui succéda, 821 ans av. J.-C. Son règne fut heureux. Il rendit à la Judée son ancienne splendeur. Il mourut en 780.

JÉRÔME (Saint). L'un des Pères de l'Eglise, né vers 331 à Stridon en Dalmatie. Etudia à Rome sous le grammairien Donat, parcourut, en prêchant le christianisme, la Thrace, la Bithynie, le Pont, la Cappadoce, se retira dans un désert de la Syrie, revint à Rome en 381, fut secrétaire du pape Damase, et mourut à Bethléhem en 420. Le premier il écrivit contre Pélage, Vigilance et Jovinien.

— JÉRÔME DE PRAGUE. Disciple de Jean Huss. Plus savant et plus subtil que son maître, il vint au concile de Constance pour le défendre, et fut emprisonné comme lui. Il abjura ses erreurs par la crainte des supplices, mais ayant ensuite rétracté son abjuration, il fut brûlé à Constance comme hérétique et relaps.

JÉRONIMITE ou **HIÉRONYMITE.** s. m. Comm. relig. Membre d'un ordre de religieux fondé en Espagne vers la fin du XIVᵉ siècle.

JÉROPHORE ou **JÉRAPHORE.** s. m. (ét. gr., ἱερός, sacré ; φέρω, je porte). Hist. anc. Nom donné aux prêtres égyptiens qui portaient les choses sacrées.

JÉRORE. s. f. Bot. Petite plante annuelle qui forme un genre de la famille des crucifères. On la nomme aussi *rose de Jéricho* ; elle croît aux lieux maritimes et sablonneux de la Syrie et de l'Arabie.

JÉROSOLYMITAIN. adj. et s. Habitant de Jérusalem. || Qui appartient à Jérusalem ou à ses habitants.

JERSEY. Géogr. Ile de la Manche, près les côtes de France. Sa superficie est de 128 kilom. carrés et sa population de 35,000 hab. La capitale est Saint-Hélier, ville de 10,000 hab., avec un port sur la côte méridionale. L'île de Jersey appartient aux Anglais qui y envoient un gouverneur ; mais ses lois ne peuvent y être en vigueur qu'après avoir reçu la sanction de l'assemblée des Etats, formée de douze baillis qui gouvernent les douze paroisses de l'île, des membres de la cour de justice et du corps des ecclésiastiques. On parle français à Jersey.

JÉRUSALEM. (en hébr. *Jérouchalaïm*, possession de la paix, d'où les Grecs et les Latins firent *Hierosolyma*, et nous *Jérusalem*). Géogr. Ancienne capitale de la Palestine, et ville sainte non seulement chez les Juifs, mais aussi chez les chrétiens et même chez les musulmans, et dans laquelle se sont accomplis les principaux mystères de notre religion. David en chassa les Jébuséens et y établit le siége de son royaume. Salomon y bâtit le temple fameux, et ses successeurs l'embellirent ou la fortifièrent. Détruite, selon la prédiction de Jésus-Christ, par Titus, l'an 70, elle fut rebâtie par l'empe- [illegible] ne put prévaloir sur son nom primitif. Les Sarrasins s'en emparèrent en 636. Prise par les croisés en 1096, elle fut reprise par les Sarrasins en 1186, et tomba au pouvoir des Turcs en 1517. Elle appartient maintenant au pacha d'Egypte, et sa population de 20,000 âmes est un composé de Juifs, de chrétiens, de Grecs, de Turcs et d'Arabes. On y voit encore le saint sépulcre.

— S'emploie figurément pour désigner une retraite sainte, l'opposé du monde. || Se prend aussi pour l'Eglise.

> Quelle *Jérusalem* nouvelle
> Sort du fond du désert brillante de clarté,
> Et porte sur le front une marque immortelle ?
> Peuples de la terre, chantez :
> *Jérusalem* renaît plus charmante et plus belle ;
> D'où lui viennent de tous côtés
> Ces enfants qu'en son sein elle n'a point portés ?
> Lève, *Jérusalem*, lève ta tête altière ;
> Regarde tous ces rois de ta gloire étonnés. (RACINE.)

— Fig. *Jérusalem céleste*, *Jérusalem nouvelle*. Dans le style mystique, Le ciel, le séjour bienheureux des chrétiens.

— Hist. *Royaume de Jérusalem*. Celui auquel la conquête d'une grande partie de la Palestine par les chrétiens donna naissance (1099), et dont le premier roi fut Godefroi de Bouillon. Le royaume de Jérusalem fut dès l'origine partagé en quatre parties, savoir : la seigneurie de Jérusalem, la principauté d'Antioche, le comté de Tripoli et le comté d'Edesse. La seigneurie de Jérusalem fut laissée au roi, comme la principale, les trois autres en relevaient, à la manière des grands fiefs de France ; plusieurs écrivains du temps prétendent que Godefroi refusa de prendre le titre de roi de Jérusalem et qu'il se contenta de celui d'*avoué*. Le royaume de Jérusalem, démembré en 1187, après la prise de Jérusalem, par Saladin, fut définitivement détruit en 1291, époque à laquelle Saint-Jean d'Acre, dernière place des chrétiens en Palestine, tomba au pouvoir des Khovaresmiens. Le royaume de Jérusalem avait été réuni à celui de Chypre, en 1197, Amauri II de Lusignan ayant épousé Isabelle, fille d'Amauri Iᵉʳ, roi de Jérusalem. Le roi de Sardaigne prend encore le titre de roi de Chypre et de Jérusalem.

JESCHT. s. m. Myth. pers. Hymne à la louange d'Ormuzd, composée par Zoroastre.

JÉSITE. s. f. Conchyl. Genre de coquilles qui ne renferme qu'une seule espèce qu'on trouve dans la Méditerranée, et qui atteignent rarement plus de deux millimètres de diamètre.

JÉSON. s. m. Conchyl. Coquillage du Sénégal, qui fait partie du genre cardite.

JESSA. Myth. sept. Divinité des Sarmates. Ses attributs paraissent les mêmes que ceux de Jupiter.

JESSE. s. f. Ichthyol. Poisson du genre cyprin. Ce poisson, qui pèse de huit à dix livres, multiplie beaucoup ; sa chair grasse et molle est remplie d'arêtes et devient jaune en cuisant. On le trouve dans les fleuves et les rivières de presque toute l'Europe septentrionale.

JÉSUATE. s. m. Commun. relig. Religieux d'un ordre institué au XIVᵉ siècle par saint Jean Colomban.

JÉSUITE. s. m. (du nom d'une église de Rome qui s'appelait *il Giesu*, et qui fut donnée à cette institution dans le principe). Membre d'un ordre religieux fondé en 1534 par Ignace de Loyola et approuvé en 1540 par le pape Paul III. Cet ordre, dit aussi Compagnie de Jésus ou Société de Jésus, se consacra dès le principe à la propagation de la foi et à la conversion des infidèles et des hérétiques, à l'éducation de la jeunesse, et faisait le vœu particulier d'un entier dévouement aux ordres du pape. Cette compagnie, qui a joué un si grand rôle dans l'histoire moderne, est surtout remarquable par sa constitution. Son général résidait à Rome, et de là il exerçait un empire absolu sur les membres répandus dans toute la chrétienté. La société n'avait pas adopté de costume particulier, afin de s'introduire plus facilement partout ; elle admettait, sous le nom de coadjuteurs temporels, des membres laïques, qui, inconnus pour la plupart, ne travaillaient que plus activement à augmenter son pouvoir. Avant d'être admis dans la société, tous les membres étaient soumis à de nombreuses épreuves, et chacun était ensuite employé selon sa capacité. C'est à Paris que l'ordre prit naissance, il eut pour premiers apôtres avec Ignace, l'instituteur, quatre Espagnols, Laynez, Salmeron, Bobadilla, Rodriguez, et deux Français, Pierre Fabre et François Xavier. D'abord ils se nommèrent Clercs de la compagnie de Jésus, et furent vulgairement connus sous le nom de jésuites, à cause de la circonstance que nous avons indiquée en donnant l'étymologie. La société fit de rapides progrès en Italie, en Espagne, en Portugal ; mais elle ne fut admise qu'après de longs débats, à Paris, son berceau. Elle éprouva surtout une vive résistance de la part du Parlement et de l'Université, et n'obtint que fort tard la permission d'enseigner (1569). Les jésuites ont rendu des services incontestables ; ils ont obtenu de grands succès dans l'éducation de la jeunesse, dans la prédication, et par leurs courageuses missions ils ont porté la foi jusque dans les contrées les plus reculées, chez les peuples les plus barbares ; mais aussi ils ont toujours cherché à s'immiscer dans les affaires, et ils ont en effet réussi à capter la confiance des princes et à dominer. Partout on les a accusés de professer des doctrines ultramontaines, d'enseigner une morale relâchée, pleine de restrictions mentales et de distinctions [illegible] manière fort spirituelle. On les accusa même d'encourager le régicide lorsque les rois s'opposaient à leurs projets. On les a soupçonnés d'avoir pris part à la conspiration des poudres en Angleterre, à la Ligue, aux assassinats commis sur Henri IV, sur Louis XV, et ils se sont vus bannis successivement des Etats qui les avaient reçus, de France en 1594, 1762 ; de Portugal, 1759 ; d'Espagne, 1767 ; de Russie, 1719. Enfin, la compagnie tout entière fut supprimée par un bref de Clément XIV, le 21 juillet 1773, pour cause d'abus et de désobéissance au saint-siége. Cependant les jésuites continuèrent de subsister sous des noms déguisés. La Russie leur donna un asile, où, dès l'an 1801, Pie VII reconnut son vicaire général. L'an 1804, il rétablit l'ordre pour la Sicile, l'an 1814 (14 août), pour toute la chrétienté, et avec ses droits, ses statuts. Ils furent de nouveau accueillis avec empressement dans plusieurs Etats. Sous la Restauration ils rentrèrent en France sous le nom de Pères de la Foi, et ont eu pendant quelques années des colléges florissants. Depuis 1830, on a exécuté avec plus de rigueur les lois qui les concernent. En 1845 ils ont voulu se montrer dans la querelle touchant le projet de réforme sur l'instruction publique, et se sont vus obligés de quitter le pays ou du moins de ne plus s'y montrer en corps. Ils ont été aussi expulsés de nouveau de la Russie en 1817 et 1823, d'Espagne en 1820. Cet ordre a toujours modifié ses statuts, car leur devise est : *Sint ut sunt, aut non sint* (qu'ils soient comme ils sont, ou qu'ils ne soient pas).

— *Jésuite de robe courte*. Laïque affilié à la Société de Jésus.

— Ce nom est devenu dans le langage vulgaire une sorte d'outrage et synonyme d'Hypocrite, intrigant, roué, déloyal. C'est surtout depuis que Pascal dans ses *Lettres provinciales* eut attaqué la morale de l'ordre et eut vulgarisé ses attaques, que cette expression est devenue populaire dans ce sens.

— Comme l'on doit l'importation du dindon aux jésuites, le peuple a donné à cet animal, en plusieurs provinces, le nom de ses importateurs.

JÉSUITESSE. s. f. Religieuse d'un ordre qui suivait la règle des jésuites. L'ordre des jésuitesses fut fondé en 1534 par deux Anglaises, Warda et Tuittia. Elles faisaient vœu de chasteté, de pauvreté et d'obéissance, mais ne gardaient point la clôture et prêchaient dans les églises. Cet ordre fut aboli en 1631 par Urbain VIII.

JÉSUITIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient, qui est propre aux jésuites. Morale jésuitique. Principes jésuitiques. Ne se dit qu'en mauvaise part. A travers le patelinage jésuitique, je le vis suivre assez fidèlement une des grandes maximes de la société. (J.-J. Rouss.) Il faut dire pour être juste, que ce qu'on appelle jésuitisme ou esprit *jésuitique*, soit en morale, soit en politique, est aussi ancien que le cœur de l'homme (Matter.)

JÉSUITIQUEMENT. adv. D'une manière jésuitique, c'est-à-dire avec dissimulation.

JÉSUITISER et **JÉSUITIQUER.** v. n. (rad. *jésuite*). Faire le jésuite ; escobarder.

JÉSUITISME. s. m. Morale, système de conduite des jésuites, ou qu'on attribue aux jésuites. Le jésuitisme a fait trembler les rois. Le *jésuitisme* est une épée dont la poignée est à Rome et la pointe partout. (Général Foy.)

— Aujourd'hui ce mot est syn. d'Hypocrisie.

JÉSUMI. s. m. Relat. Cérémonie religieuse des Japonais, qui a pour but d'inspirer l'horreur du christianisme.

JÉSUS. (pr. *gé-zu* ; en hébr. *Iehosuah*, sauveur). Nom assez répandu chez les Juifs, qui a été porté par neuf personnages différents qui figurent dans la Bible, et que l'on distingue par le nom de leur père. Parmi eux on distingue Jésus, fils de Josedech, premier grand-prêtre des Juifs après la captivité de Babylone, et Jésus, fils de Sirach, homme célèbre par sa sagesse et auteur de l'*Ecclésiastique*.

— Employé absolument, le nom de Jésus désigne le Sauveur du monde, Notre-Seigneur Jésus-Christ.

JÉSUS-CHRIST. (pr. *gé-zu-kri*). Fondateur de la religion chrétienne, le Messie prédit par les prophètes, fils de Dieu et Dieu lui-même, médiateur entre Dieu et les hommes, Rédempteur du genre humain, né de la Vierge Marie, à Bethléhem, l'an 4004 de la création du monde, sous le règne d'Auguste, à Rome, et d'Hérode chez les Juifs. Quatre mages ou philosophes d'Orient vinrent l'adorer dans son berceau. Pour le soustraire à la colère d'Hérode, qui voulait le faire mourir, Marie s'enfuit en Egypte avec saint Joseph, son époux, où elle resta avec l'enfant jusqu'à la mort du roi. Ils revinrent ensuite dans la Galilée et s'établirent à Nazareth. A douze ans, Jésus alla à Jérusalem avec ses parents. Il se rendit au temple, s'assit au milieu des docteurs, et fit admirer la sagesse de ses réponses par tous ceux qui l'écoutaient. Il exerça ensuite la profession de charpentier avec saint Joseph. A trente ans il sortit de Nazareth et alla sur les bords du Jourdain, où il se fit baptiser par saint Jean, son précurseur. Puis il choisit douze disciples, connus depuis sous le nom d'Apôtres, et parcourut avec eux les villes de la Judée, prêchant aux hommes la charité, l'amour de Dieu, l'attente d'une autre vie, donnant l'exemple de toutes les vertus, et confirmant ses dogmes par une foule de miracles. [illegible] rendit la santé aux malades, la vue aux aveugles, l'ouïe aux sourds ; il ressuscita le fils de la veuve de Naïm, ainsi que Lazare. La troisième année de sa prédication, il retourna à Jérusalem, où il entra triomphant, prêcha dans le temple et confondit par ses paroles les pharisiens et les sadducéens. Ses dogmes soulevant contre lui les pharisiens et les prêtres, ils résolurent de le faire mourir. Ils séduisirent Judas, un de ses disciples, qui le leur livra moyennant trente deniers. Alors ils le menèrent devant Ponce-Pilate, qui gouvernait la Judée pour les Romains, et l'accusèrent de vouloir renverser le gouvernement établi. Ayant été déclaré digne de mort, il fut fouetté, couronné d'épines, on lui fit éprouver les plus sanglants outrages, et on le conduisit au Calvaire, où il fut mis en croix entre deux voleurs ; à la neuvième heure du jour il rendit l'âme, en priant pour ses juges et pour ses bourreaux. Sa résignation dans les tortures avait été admirable. Il était dans la trente-troisième année de sa vie, et dans la troisième de sa prédication. Sa mort fut accompagnée de plusieurs prodiges. Comme il l'avait prédit, il ressuscita le troisième jour, et quoiqu'on eût mis des gardes auprès de son tombeau. Il apparut ensuite à ses disciples, qu'il eut grand'peine à convaincre, et les chargea d'aller instruire tous les peuples. Quarante jours après sa résurrection, il s'éleva au ciel en présence de ses disciples. Les évangélistes ont écrit les détails de sa vie et de ses prédications.

— *Bon Jésus ! Doux Jésus ! Jésus Maria !* Exclamations d'admiration, de crainte, de joie, etc. Ces expressions sont surtout fréquentes dans le midi de la France.

— *Dévotion au cœur de Jésus, à l'enfant Jésus* Image qui représente un cœur, ou un enfant Jésus entouré d'une gloire.

— Cheval. *Ordre de la croix de Jésus-Christ*. Ordre militaire et chevaleresque qui fut, dit-on institué par les inquisiteurs, mais qui paraît être le même que celui de la milice de Jésus-Christ. V. MILICE. || *Chevalier de la foi de Jésus-Christ*. Congrégation de gentilshommes qui s'engageaient au service de l'inquisition. || *Ordre de Jésus-Christ*. Ordre de chevalerie institué par le pape Jean XXII. On dit aussi *ordre du Christ*. || *Ordre* ou *Société de Jésus*. Ordre de chevalerie institué par Pie II, en 1459. || *Chevalier de Jésus et Marie*. Membre d'un ordre de chevalerie institué à Rome, l'an 1615, sous le pontificat de Paul V.

— Commun. relig. *Compagnie* ou *Société de Jésus*. Nom de l'ordre religieux fondé par Ignace de Loyola. V. JÉSUITE. || *Congrégation du bon Jésus*. Congrégation religieuse établie en 1326, à Ravenne, par le chanoine Séraphin de Fermo. || *Filles de l'Enfant Jésus*. Congrégation fondée à Rome, en 1661, par Anne Moroni. Les filles de l'Enfant Jésus ne doivent pas être plus de trente-trois, en mémoire des trente-trois années que Jésus-Christ a vécu sur la terre. On les nomme aussi *Filles de l'enfance de Notre-Seigneur Jésus-Christ*.

— Hist. *Congrégation de Jésus*. Association que fondèrent les réformateurs en Ecosse, vers le commencement de la seconde moitié du XVIᵉ siècle, et à la tête de laquelle étaient les comtes d'Argile et de Morton. Elle fut ainsi appelée par opposition à l'Eglise catholique, que ces réformateurs appelaient *la congrégation de Satan*. || *Jésus dévalisé*. Nom que l'on donna à une monnaie de Genève, qui portait le monogramme de Jésus-Christ, surmonté d'une croix, après que la croix eut été enlevée par les Genevois.

JÉSUS. s. m. Papet. Nom donné à une sorte de papier d'une grande dimension, employé principalement pour les ouvrages d'un grand format, et pour l'impression des gravures. On l'appelait autrefois *papier nom de Jésus*, parce qu'il portait pour marque le nom de Jésus (I. H. S.). Une rame de jésus. Une feuille de jésus. || On dit aussi adjectiv. Papier jésus.

JÉSUS. Géogr. Village du Pérou, remarquable par les ruines d'une ville péruvienne bâtie en pierres énormes, assemblées avec une grande adresse.

JET. s. m. (du lat. *jactus* ; fait de *jacere*, *jacio*, jeter, lancer, darder ; on écrivait anciennement *ject*). L'action de lancer un corps, ou mouvement qu'on lui imprime en le jetant avec le bras ou avec un instrument. Le jet de la pierre avec la fronde est plus violent qu'avec le bras.

— *Arme de jet*. Toute arme propre à lancer des corps avec force, comme une fronde, une arbalète, etc.

— Art milit. *Jet de bombes*. L'art de lancer les bombes.

— *Jet de pierre*. Espace que peut parcourir une pierre lancée de toute la force d'un homme.

— *Jet de lumière*. Rayon de lumière qui paraît subitement. Pour toi, tu couvres d'un seul *jet* les flancs cristallisés du pôle et ses vastes campagnes de neige, de ton voile de safran et de vermillon. (B. de St-P.)

> Autour d'elle le feu jaillit en longs éclairs,
> La flamme en *jets* brillants s'élance dans les airs.
> (DELILLE.)
>
> Le peintre y vient chercher sous des teintes sans nombre
> Les *jets* de la lumière et les masses de l'ombre. (ID.)

— *Jet d'abeilles*. Nouvel essaim qui sort de la ruche.

— Bot. et jard. Scion, pousse d'un arbre, d'une vigne, pendant l'année. Cet arbre a fait de beaux jets. Cette vigne a donné de beaux jets. [illegible] faible jet. Jet déréglé, superflu, hâtif, tardif. Coupez les *jets* (de l'œillet) autour de lui pressés. (Parny.)

> . . Sous l'abri d'un mur hospitalier,
> Le jasmin blanc qu'un fil savant dirige,
> De *jets* nombreux enrichit l'espalier. (CASTEL.)
>
> Ici l'obier en prolongeant
> De ses rameaux le *jet* superbe,
> Balance ses boules d'argent. (DELILLE.)

— En parlant des arbres qu'on émonde, De Saintange a dit :

> Et des *jets* déréglés réprimant la licence,
> Elle émonde avec art leur stérile abondance.

— *Canne d'un seul jet*. Canne qui n'a point de nœuds, qui n'est pas entée. Voilà une canne d'un seul jet, d'un beau jet. || On dit absolument. Un jet. Ce jet est bien droit. C'est un jet fort cher.

— Fauconn. Menue courroie qu'on met à la jambe de l'oiseau. Oter les jets à un oiseau.

— Fond. Action d'introduire, de faire couler la matière dans le moule, quand elle est en fusion. Une figure d'un seul jet. Une figure qui a été fondue et coulée d'une seule fois, dans un même moule. Statue d'un seul jet.

— Ouverture ménagée pour introduire dans le moule la matière en fusion, et la distribuer dans toutes les parties.

— Hydraul. *Jet d'eau.* L'eau qui jaillit d'une fontaine, d'un tuyau, et qui s'élève. Ce parterre est orné de jets d'eau. Un charmant jet d'eau. Beau jet d'eau. Jet d'eau superbe, long, humide, frais, rafraîchissant, transparent, diaphane, rapide, pressé, fugitif, impétueux, élancé. Une goutte de rosée, qui filtre dans les tuyaux capillaires et diaphanes d'une plante, leur présente des milliers de *jets* d'eau. (B. de St-P.)

. . . Perçant le plomb qui la retient pressée,
L'onde siffle en longs *jets* dans les airs élancée.
(Desaintange.)

Le rapide *jet* d'eau
En diamant liquide inonde les cascades. (Dulard.)

— Législ. anc. Petite corde que l'exécuteur mettait au cou du patient pour le conduire au supplice.

— Mar. *Jet de marchandises.* Action de jeter à la mer, pour alléger le vaisseau, une partie des marchandises dont il est chargé. || *Faire le jet.* Jeter les marchandises à la mer. || *Jet et contribution.* Perte que doivent supporter les marchands quand on a été forcé de faire le jet. || *Jet de voiles.* L'appareil complet des voiles d'un vaisseau. On dit plutôt *Jeu de voiles.* V. jeu.

— Menuis. Tringle de bois disposée sur la fermeture d'une porte ou d'une croisée pour empêcher la pluie de pénétrer dans l'intérieur.

— Pêch. *Le jet d'un filet.* Se dit d'un filet que l'on jette pour prendre du poisson. Acheter le jet du filet, c'est acheter le poisson qu'on va prendre dans le coup de filet.

— Peint. *Jet de draperies.* La manière dont les plis, les mouvements d'une draperie sont rendus dans un tableau. Des draperies d'un beau jet.

— Fig. En littérature et dans les arts, on dit d'une composition qui a été faite avec rapidité et sans y revenir plusieurs fois, qu'elle a été faite *D'un seul jet.* Cette comédie a été faite d'un seul jet. || *Ce n'est qu'un premier jet,* se dit de ce qui n'est qu'ébauché, des idées qu'on s'est hâté de jeter sur la toile ou sur le papier dans un moment d'inspiration. || *Le premier jet d'un ouvrage.* L'ébauche qu'on en a faite.

— Adverbialement. *Du premier jet.* Du premier coup, sans qu'il ait été nécessaire d'y revenir. Il a fait cette tirade du premier jet.

JETAGE. s. m. Chir. Sortie du pus, des humeurs.

— Vétér. Humeurs qui s'écoulent par les naseaux des chevaux quand ils ont la gourme.

JETÉ, ÉE. part. pass. du v. Jeter. S'empl. adjectiv. Déjà les grappins sont *jetés*, mais l'amiral Howe craint d'éprouver corps à corps la valeur française. (E. Monnais.) Les instruments de mort, poignards, pistolets curieux, étaient *jetés* pêle-mêle avec les instruments de vie. (De Balzac.)

— Placé, mis. *Jeté* faible et nu à la surface du globe, l'homme paraissait créé pour une destruction inévitable. (Cuv.)

— Fig. Sur une parole *jetée* en l'air. (J. Jan.) Un cri fut *jeté* par les gens qui étaient sur l'autre rive. (Alph. Karr.)

— Fig. *Le sort en est jeté.* C'est décidé; le parti en est pris. || On dit de même : *Le dé en est jeté.*

— *Jeté dans.* Le nombre prodigieux des végétaux *jetés* comme au hasard dans les prairies et dans les forêts nous présente un spectacle très-agréable. (B. de St-P.) Quelques nuages étaient *jetés* sans ordre dans l'orient, où la lune montait avec lenteur. (Chateaub.)

— *Jeté par.* Ceux qui mouraient dans les maisons étaient *jetés* par les fenêtres. (E. Guinot.)

Ainsi sur son rocher *jeté* par des perfides,
Philoctète marchait sous ces rocs ténébreux. (Delille.)

— *Jetés sous.* Des Troyens autrefois *jetés* sous d'autres cieux. (Del.)

— *Jeté sur.* Le 21 mars, toutes les violettes du printemps étaient *jetées* sur les tombeaux. (C. Robert.) Il y a des coquillages qui habitent le fond des hautes mers et qui ne sont jamais jetés sur les rivages; les auteurs les appellent *pelagiæ.* (Buff.) Au fond de la vallée on découvre un pont d'une seule arche *jeté* sur la ravine du torrent. (Chateaub.)

— *Jeté vers.* Sur le soir, la pluie cessa; le vent alisé du sud reprit son cours ordinaire; les nuages orageux furent *jetés* vers le nord-ouest, et le soleil couchant parut à l'horizon. (B. de St-P.)

JETÉ. s. m. Pas de danse. Un jeté battu. Le jeté fait partie d'un autre pas. Un seul jeté ne peut remplir la mesure; il en faut deux de suite pour l'équivalent d'un autre pas.

JETÉE. s. f. Amas de pierres, de sables, de matériaux, etc., jetés à côté d'un canal qui forme l'entrée d'un port, liés fortement et ordinairement soutenus de pilotis, pour rompre l'impétuosité des vagues. Faire une jetée à l'entrée d'un port. La tête d'une jetée.

— Construction de bois ou de pierre faite dans un cours d'eau pour redresser le lit, ou dans un port pour en assurer l'entrée.

— Amas de pierres, de cailloux, de sable, jetés dans la longueur d'un mauvais chemin pour le rendre meilleur. Ce chemin est devenu plus commode depuis qu'on y a fait une jetée.

JETER. v. a. 1re conj. (anciennement *jecter*, du lat. *jacere, jacio*, pour *jactare*, même signif.). Le *t* se double toutes les fois qu'il se trouve devant l'*e* muet. *Je jette. Je jetterai. Je jetterais. Jette. Que je jette.* Lancer avec la main ou de quelque autre manière. Jeter une pierre, un dard, des fusées, des grenades. Jeter quelque chose au vent par la fenêtre. Jeter des papiers au feu. Jeter de l'eau bénite. Jeter un filet pour pêcher. Jeter des semences en terre. Jeter une pierre à la tête de quelqu'un. Jeter les dés hors du cornet. Jeter de l'argent au peuple. Jeter quelque chose du haut en bas. Jeter des marchandises à la mer pour alléger le vaisseau. Jeter des pierres dans un arbre, etc. Une vile poussière qu'il faut *jeter* au vent. (Mass.) Un jour, des étrangers de Milet, passant par l'île de Cos, achetèrent de quelques pêcheurs ce qu'ils allaient tirer du coup de filet qu'ils venaient de *jeter* dans la mer. (Fén.) Vous m'avez *jeté* du tabac dans l'œil, dit-il à son voisin. (De Balzac.) Va-t'en au diable, dit Musidora en *jetant* une pièce de cinq francs. (Th. Gautier.) Je le regarde encore après l'avoir *jeté.* (X. de Maistre.)

Alors, croyant bien le tenir,
Doucement vers la glace il incline la tête,
Aperçoit une oreille, et puis deux... A l'instant
A droite, à gauche, il va *jetant*
Sa griffe qu'il tient toute prête. (Florian.)

— Pousser avec violence, renverser, au propre et au figuré. Jeter un homme par terre. La tempête nous jeta sur un écueil. Ce lutteur a jeté son homme par terre à force de corps. On l'a jeté sur le carreau d'un coup d'épée. Il faut jeter ce mur, cette maison à bas, par terre.

— Corneille a dit dans les Horaces :

Trop faible pour *jeter* un des partis *à bas.*

Jeter à bas est une expression familière qui ne serait pas même admise dans la prose.

— Pousser, lancer hors de soi. Un animal qui jette son venin. Cet arbre jette une espèce de gomme. La montagne jette des feux. Cette fontaine jette beaucoup d'eau. Cette lampe jette beaucoup de lumière, jette un vif éclat. Le mont Gibel jette des feux, des flammes, des cendres, de la pierre ponce. Cette source jette de l'eau gros comme le bras. Les flots agités, les feuilles de laurier, les poils d'un chat, jettent des étincelles de feu. Ce diamant jette un grand éclat. Un ver luisant jette de la lumière dans l'obscurité.

— Fig. Jeter des soupirs. La tristesse fait jeter des larmes, des soupirs. Jeter des cris, des plaintes, des gémissements. Jeter des éclats de rire. Aussitôt qu'ils m'aperçurent, ils me fermèrent le passage en *jetant* de grands éclats de rire. (Chateaub.)

— Répandre. Jeter du sel sur le lard. Jeter des fleurs sur un chemin, sur les pas de quelqu'un.

— Mettre, poser. Jeter les fondements d'une maison, d'un palais, d'une ville.

O Nature! ta main sublime
Dans les airs a *jeté* la cime
De ses Etnas majestueux. (Lebrun.)

— *Jeter un pont sur une rivière.* Établir un pont, etc. Se dit surtout en parlant des ponts que l'on fait à la hâte pour le passage des armées.

— Fig. Jeter les fondements d'un Etat, d'une institution. Les premiers conquérants qui *jetèrent* dans les Gaules les premiers fondements de la monarchie française. (Mass.) La première chose qu'ils nous dirent, fut... qu'ils venaient de *jeter* les fondements d'une fourberie qui, selon toutes les apparences, nous serait encore plus utile que celle du soir précédent. (Le Sage.)

— Pousser, en parlant des plantes. Cette vigne a jeté bien du bois. Cet arbuste a jeté de beaux scions. Ces arbres ont jeté de profondes racines. || Absol. Les arbres ne jettent pas encore. La vigne commence à jeter. || Fig. Ces abus ont jeté de si profondes racines, qu'il est bien difficile de les extirper.

— Se dit des abeilles qui produisent un nouvel essaim. Ces mouches ont jeté une fois cette année. Les bonnes mouches jettent deux fois l'an. Cette ruche n'a pas encore jeté.

— Calculer avec des jetons. Jetez ces sommes-là. Je les ai jetées, et j'ai trouvé qu'elles montent à cent francs. J'apprends à jeter. Vieux en ce sens.

— Figurément au sens physique et au sens moral, Mettre, placer, diriger, envoyer, etc., et souvent avec l'idée d'une certaine violence, d'une certaine soudaineté ou rapidité dans l'action. [illegible] Il prétendait qu'on avait jeté un sort sur ses bestiaux. Jeter ses idées sur le papier, sur la toile, etc. Jeter un coup d'œil sur quelque chose, sur quelqu'un. Jeter des regards de compassion sur une personne. Jeter les yeux sur quelque chose, sur quelqu'un. Jeter une œillade, des œillades. J'ai jeté les yeux sur son mémoire. Avez-vous jeté les yeux de ce côté? Jeter un regard sur le passé. Jeter l'effroi, l'épouvante dans le camp, dans une assemblée, etc. Jeter du ridicule sur quelqu'un, sur une action. Jeter ses soupçons sur quelqu'un, dans l'esprit de quelqu'un. Jeter des semences de vertus dans le cœur d'une jeune personne. Ces mots jettent de l'obscurité dans le discours. Cela jette de la lumière dans la cause. Jeter quelqu'un dans le péril, dans l'inquiétude, dans l'embarras, dans la surprise, dans l'illusion. Un coup imprévu de tempêtes civiles et domestiques *jeta* sur des bords étrangers cette princesse infortunée. (Fléchier.) Quand l'invasion subite des Turcs eut *jeté* dans tout le monde chrétien l'étonnement et l'épouvante. (Id.) En quelques régions écartées que la tempête des passions vous ait *jetés.* (Boss.) Le même orage qui l'avait *jeté* dans le péril l'en préserve; car les serpents en avaient eu autant de frayeur que lui-même. (Marm.) Pour enlever l'Italie à sa chimère, Dante veut la *jeter* dans les bras de l'empereur. (E. Quinet.) Oh! le cœur m'a battu, je me figurais..... qu'elle venait ici, dit Vautrin en *jetant* un regard profond à l'étudiant. (De Balzac.) A peine détrompé par la possession d'un objet, du bonheur qui semblait nous y attendre, un nouveau désir nous *jette* dans la même illusion. (Mass.) Devant un courtisan nous *jetons* habilement un nuage sur le mérite et la gloire de ses concurrents, de peur qu'elle ne blesse les yeux jaloux de celui qui nous écoute. (Id.) Dans quels égarements l'amour *jeta* ma mère. (Rac.) Malheureux enfants, dit madame de La Tour, d'où venez-vous? dans quelles angoisses vous nous avez *jetées!* (B. de St-P.)

— Et mon esprit *jetant* de nouveaux yeux sur elle. (Mol.)

— On dit *l'esprit voit, aperçoit*, on dit aussi *la vue de l'esprit*, mais un *esprit jetant des yeux* est une figure que l'usage désapprouve.

— Remarquons aussi qu'on dit bien *Jeter de l'opprobre, de l'infamie, du ridicule sur quelqu'un*, mais que dans ces sortes de phrases, pour que la métaphore ne manque pas de justesse, il faut que le mot *jeter* rappelle l'idée de quelque souillure dont on peut physiquement couvrir quelqu'un.

— Brass. *Jeter les secondes.* Après avoir tiré les premiers métiers, jeter de l'eau une seconde fois sur la drège.

— Bross. *Jeter sur le pied.* Rouler, en le prenant sous le pied, le chiendent, pour le dépouiller de son écorce et le rendre propre à être employé à toutes sortes d'ouvrages.

— Chir. Se dit particulièrement des ulcères, des abcès, etc. Cette plaie jette du pus. || absol. Ces ulcères, ces abcès jettent beaucoup. Sa plaie ne jette plus. Sa plaie commence à jeter.

— Cir. *Jeter.* Enduire de cire les mèches de la seconde couche. || *Jeter de la chandelle.* Fabriquer de la chandelle moulée. Il ne se dit que dans cette sorte de fabrication, et signifie proprement, Remplir de suif les moules qui sont dressés et arrangés sur la table à moule. Dans la fabrique des chandelles communes, on dit Plonger la chandelle, ou simplement Faire la chandelle.

— Fauconn. *Jeter le faucon.* Le laisser partir pour le vol. En parlant de l'autour, on dit Le lâcher. Jeter l'oiseau du poing, le lancer après la proie. Jeter le faucon et lâcher l'autour.

— Fond. *Jeter.* Faire couler du métal en fusion dans un moule afin d'en tirer une figure. Jeter une statue en bronze. Jeter en sable. Jeter en argent. Jeter en moule. Ce fondeur ne jette pas bien. On jette le fer fondu en des lingotières pour faire la gueuse. || *Cet ouvrier jette fort bien en cire*, fait bien ressembler les personnes. || On dit en général d'une chose dont le travail est long, qu'*on ne la jette pas*, qu'*elle ne se jette pas au moule.* || *Jeter en sable, en terre.* Faire couler le métal entre deux tables couvertes de sable ou de terre des fondeurs, dans laquelle on a imprimé la figure qu'on veut représenter. || La Bruyère a fait une phrase figurée de ces termes quand il a dit qu'il y a un Trigillin qui souffle ou qui *jette* en sable un verre d'eau-de-vie.

— *Jeter l'or, l'argent, le cuivre en lames.* Remplir de ces métaux, quand ils sont en bain, les moules ou châssis qui ont été préparés.

— Guerr. *Jeter des hommes, des troupes, des munitions dans une place.* Les y faire entrer promptement, dans le besoin, malgré les ennemis qui la bloquent ou qui l'assiégent.

— Imprim. *Jeter un blanc, jeter du blanc.* Laisser, ménager un blanc. || On dit à peu près dans le même sens, *Jeter une espace, une interligne.*

— Jurispr. *Jeter un dévolu.* Impétrer en cour de Rome la provision d'un bénéfice qu'on prétend vaquer par l'incapacité de la personne ou la nullité du titre du titulaire. || *Jeter une excommunication.* La publier, la fulminer. || *Jeter des lots.* Voir par le sort à qui chacun des lots d'un partage qu'on a fait pourra échoir.

— Jeux de cartes. *Jeter ses cartes.* Les jouer. || *Jeter les cartes.* Cesser la partie.

— Mar. *Jeter l'ancre.* La faire tomber dans la mer pour arrêter le vaisseau. || *Jeter le plomb de sonde.* Laisser tomber la sonde pour connaître la profondeur de la mer ou la qualité du fond. || *Jeter à la bande.* Rassembler sur un seul point, pour faire contrepoids, les marchandises qui étaient éparses. || *Jeter dehors le fond du hunier.* Pousser dehors la voile du mât de hune. || *Jeter son navire à la côte, se jeter à la côte.* Venir échouer à la côte pour éviter un plus grand danger.

— Passem. *Jeter en soie.* Couvrir un bouton de soie tournée sur la bobine.

— Peint. *Jeter une draperie.* Donner aux plis de la draperie dont on revêt une figure une certaine disposition. Ce peintre jette bien ses draperies, il s'entend bien à jeter ses draperies.

— Plomb. *Jeter le plomb sur la toile.* Se servir d'une forme ou moule couvert d'un drap de laine, et doublé par dessus, pour jeter le plomb en lames très-fines.

— Pot. d'ét. *Jeter sur la pièce.* Ajuster une anse ou une pièce sur un vase par le moyen d'un moule.

— Véner. *Ce cerf jette sa tête.* Il quitte son bois.

— Vétér. Se dit d'un cheval qui a un écoulement par les naseaux d'une humeur plus ou moins épaisse, noirâtre ou sanguinolente. Ce cheval jette sa gourme. Ce cheval jette beaucoup, il est morfondu. Dans les chevaux qui jettent, la suppuration du sang se fait par la membrane pituitaire.

— *Jeter quelqu'un en prison, dans un cachot, dans les fers.* Mettre ou faire mettre quelqu'un en prison, etc. Le jour qui dans les fers nous *jeta* toutes deux. (Rac.) A présent, si je vous parlais de leur amour ou de leurs souffrances, on me *jetterait* avec eux dans les cachots. (Lamenn.)

— *Jeter un manteau, une pelisse, un châle sur ses épaules, sur les épaules de quelqu'un.* Mettre un manteau, etc., à la hâte sur ses épaules, sur les épaules de quelqu'un.

— Fig. *Jeter un voile sur quelque chose.* Le passer sous silence. Jetons un voile sur ces détails horribles. || *Jeter les yeux sur quelqu'un.* Signifie quelquefois, Avoir des vues particulières sur quelqu'un. J'ai jeté les yeux sur ce jeune homme pour en faire mon héritier. || *Jeter des propos.* Avancer des propos qui vont indirectement à insinuer ou à découvrir quelque chose. Ce ministre a jeté des propos de guerre, de paix. || *Jeter son soupçon sur quelqu'un.* Soupçonner quelqu'un. || *Jeter des soupçons contre quelqu'un.* Faire soupçonner quelqu'un. || *Jeter des soupçons dans l'esprit de quelqu'un.* Faire naître des soupçons dans l'esprit de quelqu'un. || *Jeter au sort.* Décider quelque chose par la voie du sort. Ils ont jeté ma robe au sort. || *Il a jeté tout son venin.* Il a dit tout ce qu'il avait à dire contre un tel. || *Jeter son feu, tout son feu.* Dire et faire tout ce que la colère inspire. || Signifie aussi, Faire d'abord preuve de génie, de talent, et rester ensuite au-dessous de ce que ce début avait fait espérer de vous. Cet auteur a jeté son feu, tout son feu dans son premier ouvrage, dans le premier acte de sa tragédie, dans son premier volume, etc. || *Jeter feu et flamme.* Se livrer à de grands emportements.

— Fig. et fam. *Jeter une marchandise à la tête.* L'offrir à vil prix. Il y avait tant de fruit au marché qu'on le jetait à la tête. || *Jeter une chose à la tête de quelqu'un.* La lui offrir sans qu'il la demande. Ne pensez pas que je lui jette ma fille à la tête, que je lui jette mon bien à la tête. || *Jeter de la poudre aux yeux.* Surprendre, éblouir par de faux brillants, par des raisons spécieuses, etc. Il nous a jeté de la poudre aux yeux. Ce discours a jeté de la poudre aux yeux à toute l'assemblée. || *Jeter son plomb sur quelque chose.* Porter ses vues sur quelque chose, former un dessein pour parvenir à quelque chose. J'ai jeté mon plomb sur cet emploi. || *Jeter le grappin sur quelqu'un.* Se rendre maître de son esprit. || *Jeter le froc aux orties.* Renoncer à la profession monacale. Par extension, Renoncer à l'état ecclésiastique. || Se dit aussi de toute personne qui, par inconstance, renonce à quelque profession que ce soit. || *Jeter son bonnet par-dessus les moulins.* Braver l'opinion publique, les bienséances. Cette femme a jeté son bonnet par-dessus les moulins. || *Je jetai mon bonnet par dessus les moulins.* Phrase par laquelle on terminait les contes que l'on faisait aux enfants, et qui signifie, Je ne sais ce que cela devint, je ne sais comment finit l'histoire. || *Jeter son dévolu sur quelqu'un, sur quelque chose.* Fixer son choix, arrêter ses vues sur quelqu'un, sur quelque chose. || *Jeter les hauts cris.* Se plaindre hautement. || *Cet homme jette un vilain coton.* Il perd son crédit, sa réputation. || Ironiquement, dans le même sens, *Il jette un beau coton.* || On dit aussi d'une personne atteinte d'une maladie qui la fait dépérir, *Elle jette un mauvais coton.*

— Prov. et fig. *Jeter de l'huile sur le feu.* Exciter une passion déjà vive, violente; aigrir les esprits qui le sont déjà trop. || *Jeter les hauts cris.* Se plaindre hautement. || *Il n'en jetterait pas sa part aux chiens.* Il se croit bien fondé dans les prétentions qu'il a conçues. Il tient à ce qui lui revient. || *Jeter son bien par les fenêtres.* Le dissiper en de folles dépenses. C'est un homme d'ordre, il ne jette pas son bien par les fenêtres. On dit aussi C'est un homme d'ordre qui ne jette rien. || *Jeter le manche après la cognée.* Se décourager, abandonner une chose, une entreprise par dégoût, par chagrin, par découragement. || *Jeter sa langue aux chiens.* Renoncer à deviner quelque chose. Il m'est impossible de deviner cela, je jette ma langue aux chiens. || si je faisais telle chose, je ne serais pas bon à jeter aux chiens, c'est-à-dire, tout le monde me blâmerait, crierait après moi. || *Jeter un os à quelqu'un.* Lui donner une part dans les profits d'une entreprise pour se le rendre favorable. || *Jeter son coussinet sur quelque chose.* S'arranger de manière à l'obtenir par adresse. || *Jeter la pierre à.* Accuser. Il n'est personne qui ne se soit cru obligé en conscience de *jeter* la pierre à ce siècle adultère. (E. Quin.)

— se jeter. v. pron. Signifie au propre et au figuré, Se précipiter, se lancer, se porter impétueusement vers quelqu'un ou quelque chose. Se jeter par la fenêtre, dans le feu, dans la mer. Ce vaisseau s'est jeté contre les rochers. Se jeter au cou de quelqu'un pour l'embrasser. Il s'est jeté à mes pieds. Se jeter sur quelqu'un

pour le maltraiter. Se jeter sur son ennemi. Les chiens se jetèrent sur le loup. Se jeter à corps perdu au milieu des ennemis. Il se jette dans les réformes. Se jeter dans la dévotion. Se jeter dans un parti, dans le péril. Abandonner un excès pour se jeter dans le contraire. Louis se *jetant* dans la mêlée. (Mass.) Sous quel appui tantôt mon cœur s'est-il *jeté?* (Rac.) Dans le puits d'un jardin le chien s'était *jeté.* (F. de Neufchâteau.) J'ai réussi, s'écria-t-elle en se *jetant* dans les bras d'Ambrosio. (G. Lewis.)

— *Se jeter à la tête de quelqu'un*, et absolument *se jeter à la tête.* S'offrir à lui sans être recherché. Il se jette toujours à la tête des gens. Il est fort imprudent de se jeter à la tête.

— Se perdre. Ce fleuve, cette rivière, se jette dans telle autre, dans tel lac, dans la mer. Le Rhône se jette dans la Méditerranée. La Seine, la Meuse, l'Escaut, se jettent dans la Manche.

— *Se jeter sur quelque chose.* S'y porter avidement. Les soldats se jetèrent sur ces provisions et les pillèrent. Les chiens se jettent sur leur proie.

— Entrer, se réfugier précipitemment en quelque endroit. On poursuivit le voleur, mais il se jeta dans une allée obscure et disparut. Il se jeta dans le plus épais du bois. Il se jeta avec ses troupes dans telle place, et y fit une longue résistance.

—Fig. *Se jeter dans un couvent*, etc. S'y retirer. Ceux qui se jettent dans l'Eglise. Une téméraire jeunesse se *jetait* sans étude et sans connaissance dans les charges de la robe. (Boss.)

— Être jeté. Cela se jette dans la rue.

JETON. s. m. (du lat. *jactus*, jeté). Pièce de métal, d'ivoire, etc., plate et ordinairement ronde, dont on se sert pour marquer et payer au jeu, et dont on se servait autrefois pour calculer des sommes. Jetons de cuivre. Jetons d'or. Jetons d'ivoire. Une bourse pleine de jetons. Faire des jetons. Compter avec des jetons. Marquer avec des jetons. Les rois font de leurs sujets comme des *jetons ;* ils les font valoir ce qu'ils veulent, selon l'endroit où ils les placent. (Charron.)

— Le mot *calculi*, des anciens, que nous exprimons par *jetons*, s'entendait originairement de tout ce qui servait à faire des calculs sans écrire, comme de petites pierres, des coquillages. Nos jetons fabriqués comme des pièces de monnaie ne sont pas à beaucoup près aussi anciens.

— *Jeton de présence.* Jeton que l'on donne, dans certaines sociétés ou compagnies, à chacun des membres qui sont présents à une séance, à une assemblée. ‖ La somme allouée aux académiciens en place du jeton de présence.

— Techn. Petit instrument mince, de cuivre ou de fer, dont les fondeurs en caractères se servent pour voir si les caractères d'imprimerie sont bien de niveau.

— En quelques endroits, L'essaim d'abeilles qui quitte la ruche.

— Prov. *Être faux comme un jeton.* Avoir un caractère très-faux.

JETONNIER. s. m. S'est dit par dénigrement de ceux de l'Académie française qui allaient régulièrement aux assemblées pour avoir leur jeton, et qui ne faisaient pas autrement honneur à cette célèbre compagnie. Furetière a étendu ce terme trop loin, et a traité de *jetonniers* de fort bons auteurs et d'illustres académiciens.

JETTICE. adj. f. Manuf. Se dit de la laine de rebut ou jarrée. Laine jettice.

JEU. s. m. (du lat. *jocus*, même signif.) En général, divertissement, récréation, tout ce qui se fait par pur amusement et par esprit de gaieté. Jeu d'enfant. Jeu innocent. Jeu sans malice. On ne peut pas lui faire du mal, ce n'est qu'un jeu. Au milieu des *jeux* et des assemblées où l'âme se dissipe. (Fléch.) Les guerres et les révolutions ne sont que des *jeux* aux yeux de Dieu, et un changement de scène dans l'univers. (Mass.) Les combats ont été les *jeux* de mon enfance. (Volt.) Le tumulte, les *jeux* bruyants, les longs éclats de rire ne retentissent point dans ce paisible séjour. (J.-J. Rouss.) Je t'ai vue naïve dans tes *jeux.* (Id.) J'ai cru m'apercevoir quelquefois que le *jeu* ne lui déplaisait pas trop à lui-même. (Id.) Il n'y avait rien de plus délicieux à voir que leur ville, où les fêtes et les *jeux* étaient perpétuels. (Boss.) Un *jeu* d'enfant découvre le télescope, perfectionne l'optique, étend à nos yeux les bornes de l'univers dans le grand et le petit : ce fut l'ouvrage de peu d'années. (Turgot.)

Téméraire !
Osas-tu bien d'Hercule affronter la colère :
Et ne savais-tu pas qu'en son berceau fameux,

(Dubois.)

Il abandonne aux zéphirs, à leurs *jeux*,
Le soin trop vain d'arranger ses cheveux.
(De Bernis.)

Les amours sont un *jeu* d'enfant,
Et crois-moi, dans ce *jeu* charmant,
Les dupes mêmes sont heureuses. (Parny.)

— Particulièrement, un exercice de récréation soumis à des règles, et auquel on hasarde ordinairement de l'argent. On distingue dans cette acception les jeux de hasard, comme le trente et quarante, la roulette, le biribi. Les jeux de calcul ou de combinaisons, comme les dames, les échecs ; les jeux mêlés de combinaisons et de hasard, comme le piquet, le trictrac ; les jeux de commerce, comme la plupart des jeux de cartes. Les phrases suivantes, et d'autres semblables, s'appliquent surtout aux jeux de commerce ou de hasard, comme les cartes, les dés. Être heureux ou malheureux au jeu. Tromper au jeu. Gagner au jeu. Vivre du jeu. Le jeu l'a ruiné. Aimer le jeu. Escamoter au jeu. Sur le fard, sur le *jeu*, vaincre sa passion. (Boil.) Il se plaint que sa femme n'aime point assez le *jeu* et la société. (La Bruy.) L'intérêt du *jeu* manquant de motif dans l'opulence, ne peut jamais se changer en fureur que dans un esprit mal fait. (J.-J. Rouss.) Le *jeu* nous plaît, en général, parce qu'il attache notre avarice, c'est-à-dire, l'espérance d'avoir plus. (Montesq.) Ils lui inspirèrent le goût de la table et la fureur du *jeu.* (Ray.) Ce n'est pas jouer à un *jeu* égal. (Volt.) Le sort ne nous donne-t-il pas assez de peine sans en mettre jusque dans nos *jeux ?* (J.-J. Rouss.) La passion du *jeu* n'est pas une passion naturelle, mais elle a été inventée par l'esprit et par l'industrie des hommes. (Scud.) La passion du *jeu* en particulier est la passion du plaisir en général, qui se varie selon les divers génies et les divers tempéraments. (Id.)

— *Maison de jeu.* Établissements particuliers destinés au jeu. Les frères Perrin, de Lyon, furent les premiers entrepreneurs en titre de maisons de jeu en France. Ces maisons furent supprimées le 18 juillet 1836. L'entrée d'une maison de *jeu* est une des portes de la Grève. (Jouy.)

— Ce que l'on met au jeu. Jouer gros jeu, petit jeu. Jouer un jeu d'enfer, un jeu à se ruiner. Tirer le jeu. Faire le jeu.

— L'argent qui est sur le jeu, sur jeu. La somme des enjeux, ce que les joueurs ont mis au jeu. Il y a deux cent quinze francs sur jeu, sur le jeu.

— L'assemblage des cartes qui viennent au joueur ; les points qu'on amène aux cartes et aux dés ; en général, la situation dans laquelle on se trouve par rapport à son adversaire, à quelque jeu que ce soit. Regarder son jeu. Avoir un beau jeu. Il a bien du jeu. Son jeu est meilleur que le vôtre. Il m'est rentré vilain jeu, un jeu détestable. J'ai ruiné mon jeu en écartant. Montrez votre jeu. Voilà mon jeu sur table. Le jeu est partagé, nous ne ferons pas un grand coup. Il ne joue jamais qu'à jeu sûr. Il ménage, il conduit bien son jeu. J'ai gagné à jeu découvert. Cachez votre jeu. On voit son jeu.

— Par extens. *Jeu de bourse.* Toute espèce d'agiotage sur les fonds publics.

— *Les règles du jeu.* La manière dont il convient de jouer ou dont une personne joue. Jouer le jeu, le vrai jeu. Ce n'est pas votre jeu de jouer cette bille. Je connais son jeu. Il a un jeu perfide.

— Au jeu de paume, se dit de chacune des divisions de la partie. Une partie de quatre jeux, de six jeux. Nous jouons en six jeux. J'ai gagné le premier jeu. Ils ont trois jeux à deux. Ils sont à un de jeu.

— Par extens. Le lieu où l'on joue à certains jeux. Un jeu de boule. Un jeu de paume, de longue paume. Un jeu de courte paume. Un jeu d'arquebuse. Il a fait un jeu de siam dans son jardin.

— Un pilier, un arbre, ou tout autre marque du même genre qui détermine l'espace dans lequel les chasses peuvent avoir lieu. ‖ La partie de l'emplacement où l'on joue à la paume, depuis le dernier jalon jusqu'à la grille. ‖ *Jeu de carre.* Jeu de paume où il n'y a point de dedans, et où l'on a pratiqué un carré de cinquante centimètres, au bas du mur de largeur du fond du jeu. ‖ *Jeu de dedans.* Galerie qui règne sous presque toute la longueur du toit, du côté opposé à celui du service.

— Ce qui sert à jouer à certains jeux. Un jeu de cartes. Un jeu de quilles. Un jeu d'oie. Un jeu d'échecs. Il manque une pièce à votre jeu d'échecs, une carte à ce jeu. Ce jeu n'est pas complet, prêtez-moi le vôtre. ‖ *Jeu entier.* Assemblage de cinquante-deux cartes, treize de chaque couleur. ‖ *Jeu de piquet.* Jeu composé de trente-deux cartes, et qui ne contient pas les deux, trois, quatre, cinq et six. ‖ *Jeux faux.* Jeu dans lequel il y a trop de cartes ou dans lequel il en manque.

— *Jeux de mains.* Où l'on se frappe légèrement les uns les autres, comme la main chaude. ‖ L'action de lutter, de se porter réciproquement des coups en plaisantant. Les jeux de mains finissent souvent par des querelles.

— Prov. *Jeu de mains, jeu de vilains.* Les jeux de mains ne conviennent qu'aux personnes mal élevées.

— *Jeux de renvi.* Certains jeux de cartes, comme le brelan, où les joueurs mettent au jeu des sommes plus fortes que celles de ceux qui en ont mis avant eux.

blance des mots ou sur leur consonnance. Ce jeu de mots n'est pas heureux. C'est un mauvais jeu de mots. Les jeux de mots sont aisés à trouver dans la langue française, et c'est ce qui doit nous rendre plus sévères sur leur qualité. La plus grande partie sont, il est vrai, de très-mauvais goût, et tout au plus dignes de figurer dans la catégorie des calembours ; mais il en est aussi pour lesquels peut obtenir grâce une pensée énergique ou plaisante. On a souvent répété ce jeu de mots, si fin, si spirituel, de Molière, répondant au public qui demandait Tartufe défendu par le Parlement : M. le premier président ne veut pas qu'on le *joue.*

— *Jeux d'esprit.* Petits jeux qui demandent quelques facilités et qui exercent agréablement l'esprit. ‖ Fig. Compositions agréables qui sont faites plutôt pour divertir que pour instruire, comme l'Éloge de la folie par Erasme, celui du pou par Heinsius. ‖ Se dit abusiv. des anagrammes, des acrostiches, des travaux pédantesques, et des turlupinades.

— *Jeu de la nature.* L'action de la nature qui produit une chose extraordinaire, bizarre ; la chose même qui est ainsi produite. Cette coquille est un jeu de la nature. La nature, dans ses jeux, est infiniment variée. Il y a des philosophes qui ont cru que les coquillages fossiles n'étaient qu'un jeu de la nature.

— *Le jeu, les jeux de la fortune.* Les vicissitudes de la fortune. Le concours bien combiné du *jeu* de la fortune et des actions des hommes me plaît extrêmement, comme une belle symétrie dans un tableau, ou comme une pièce bien conduite au théâtre (J.-J. Rouss.)

— *C'est un jeu du hasard.* Un effet du hasard. De peur que croyant avec les impies que notre vie n'est qu'un *jeu* où règne le hasard. (Boss.) En vérité, tout est un *jeu* de hasard dans ce monde, ou peu s'en faut. (Volt.)

— *Les jeux de la scène.* Les représentations théâtrales.

— Poét. et fig. *Les jeux de Mars, les jeux sanglants de Mars.* La guerre, les batailles.

Panthoüs, Anténor, jadis guerriers fameux,
Que Mars n'appelle plus à ses horribles *jeux.* (Aignan.)

Et lui-même il appelle à de nouveaux hasards,
Le héros qui le guide aux *jeux* sanglants de Mars.
(Clément.)

— *Les jeux de Thalie, de Melpomène, de Terpsichore.* La comédie, la tragédie, la danse.

Le jour pointait déjà qu'on se livrait encore,
Au tumulte charmant des *jeux* de Terpsichore.
(Armand Charlemagne.)

— *Le jeu d'amour.* Dans le style familier, se prend pour le Plaisir, les jouissances qui unissent les deux sexes. Au *jeu* d'amour le muletier fait rage. (La Font.)

Dans son noble maintien quelle audace respire !
J'aime à lui voir cet air et d'orgueil et d'empire,
Alors que caressant ses femmes tour à tour,
De ses *jeux* redoublés il étonne l'amour. (Lalanne.)

Il faut dans les *jeux* de Cythère
A fripon, fripon et demi ;
Trahis, pour n'être point trahi,
Préviens même la plus légère. (Parny.)

— Myth. Dieux que l'on fait présider à tous les agréments du corps et de l'esprit, et auxquels on attribue tous les agréments qui se trouvent, soit dans leurs personnes et dans leurs manières, soit dans les ouvrages d'esprit. On les représente comme de jeunes enfants avec des ailes de papillon, nus, riants, badinant toujours, mais avec grâce. Ils composent, avec les Ris et les Amours, la cour de Vénus, et ne quittent jamais leur souveraine. Les Jeux, les Ris et les Grâces. Les Jeux et les Plaisirs. Les Jeux et les Amours. Les jeux ingénus, légers, badins, enfantins, riants, lutins, folâtres, aimables, charmants. L'essaim des Jeux. Des Jeux la troupe légère. Les *Jeux*, les Ris et les Grâces suivaient partout les innocentes bergères. (Fén.)

Les *Jeux* et les Appas
Marchent à votre suite,
Et naissent sous vos pas. (Deshoulières.)

Des *Jeux* l'escorte agréable et légère
Accourt en foule dans nos champs. (De Boissy.)

En prenant ce tissu que Vénus lui présente,
Junon n'était que belle, elle devint charmante ;
Les Grâces et les Ris, les Plaisirs et les *Jeux*,
Surpris, cherchent Vénus, doutent qui l'est des deux.
(Lamotte.)

— Spectacles publics des anciens, comme les courses, les combats de gladiateurs, les luttes, etc., institués en l'honneur d'un héros, ou en souvenir d'un événement. Chez les Romains, les jeux séculaires, les jeux scéniques, les jeux du cirque, etc. Chez les Grecs, les jeux olympiques, les jeux néméens, etc. Jeux publics. Jeux solennels. Jeux célèbres. Jeux anniversaires. Jeux funèbres. Jeux en l'honneur d'Hercule, de Jupiter. On fit des jeux, on célébra des jeux sur le tombeau d'Achille, de Patrocle, d'Anchise. On ordonna des jeux en l'honneur de l'empereur. Donner des jeux au peuple. Donner le signal des jeux. Commencer les jeux. Ouvrir les jeux. Il y avait des jeux dont l'époque était fixe, d'autres que les magistrats ordonnaient, d'autres enfin qui étaient institués par un vœu. Les jeux étaient annuels, triennaux, décennaux ou séculaires. Il y avait un ancien décret du sénat de Rome qui voulait que les jeux publics fussent consacrés et unis avec le culte des dieux. Constantin fut le premier qui défendit les jeux sanglants de l'amphithéâtre après son baptême.

— *Jeux de prix.* Se dit des anciens et des modernes, Des jeux, des exercices qui exigent de l'agilité, de l'adresse ou de la force, tels que

l'arc, etc., dans lesquels un prix est destiné au vainqueur.

— *Jeux floraux.* Assemblée qui se tient chaque année à Toulouse, et dans laquelle on décerne divers prix qui représentent des fleurs d'or ou d'argent, à ceux qui ont le mieux réussi dans certains genres de poésie ou dans un discours d'éloquence. Il a remporté un prix aux jeux floraux. ‖ *Académie des jeux floraux.* Le corps littéraire qui tient cette assemblée et qui décerne ces prix.

— *Jeux oratoires.* Exercices littéraires des sociétés connues en Flandre sous le nom de *chambres de rhétorique.*

— *Jeux militaires.* Exercices gymnastiques institués par Henri l'Oiseleur, et qui différaient des tournois sous quelques rapports.

— Archit. hydr. *Jeu d'eau.* La diversité des formes que l'on fait prendre aux jets d'eau, en variant celle des ajutages. ‖ Jets qui, par le mouvement de l'eau, font jouer des instruments, des machines, etc.

— Escrim. La façon d'escrimer, de faire des armes. J'ai étudié son jeu. Je sais son jeu. Son jeu est de porter en parant.

— Fig. et fam. *Savoir le jeux de quelqu'un.* Connaître sa manière d'agir.

— *Jeu.* Se dit du maniement des hautes armes. Le jeu de la hallebarde, de la pique. Le jeu du bâton à deux bouts. Le jeu de l'espadon. Ce sens vieillit.

— *Jeu simple.* Celui qui se fait avec vitesse sur une ligne, qui dans l'offensive doit avoir pour objet principal tout ce qui se peut entreprendre en poussant ou passant d'un point à l'autre dans un seul temps, à la partie la plus découverte de l'adversaire, en quelque sorte de garde que ce soit. ‖ *Jeu composé.* Dans l'offensive il comprend toutes les inventions possibles pour tromper l'adversaire, en lui faisant découvrir la partie qu'on a dessein de surprendre par finesse, ne l'ayant pu faire par la force ni par la vitesse du jeu simple. ‖ *Jeu coulant.* Action de gagner la mesure en coulant, en traînant le pied gauche après le droit contre celui qui recule, ou qui pare, ou qui a une épée plus courte. ‖ *Jeu dur.* L'action d'un tireur qui emploie la force, et ne répond aux coups que par des mouvements imprévus. ‖ Jeu que l'on oppose aux mauvais tireurs, et qui consiste en battements croisés, pour ne jamais laisser l'épée devant soi quand on attaque. ‖ *Jeu de la pointe de l'épée.* Action de l'élever au-dessus de celle de l'ennemi, en baissant le poignet et le pommeau, soit en poussant, passant, faisant feinte ou appel.

— Fauconn. *Donner le jeu à l'autour.* Lui laisser plumer sa proie.

— Féod. *Jeu de fief.* Séparation du corps et du titre d'un fief.

— Littér. anc. *Jeu parti.* (du lat. *jus partium*, droit des parties). Vieux mot inusité qui signifiait la liberté que l'on donnait à une personne de choisir de deux choses l'une. Partir le jeu, c'était donner le choix. Un chevalier ayant été pris dans un mauvais lieu, il eut le *jeu*-parti d'être mené dans le camp en chemise par celle avec laquelle on l'avait surpris, ou de perdre ses armes et son cheval. (Joinville.)

— *Faire jeu parti.* Se dit en marine d'une convention entre des associés à un même navire, en vertu de laquelle l'un venant à se retirer, le total appartient à celui qui fait aux autres les meilleures conditions.

— Mar. *Un jeu de voiles.* L'assortiment complet de toutes les voiles d'un navire. On dit aussi quelquefois *un jet de voiles.* ‖ *Un jeu d'avirons.* Le nombre d'avirons nécessaire pour un canot.

— Mus. La manière de jouer d'un instrument de musique. Avoir le jeu beau, brillant large. Avoir le jeu hardi. Un jeu doux, pur, délicat. Demi-jeu. ‖ *Jeu d'orgues.* L'instrument qu'on appelle simplement *orgues.* ‖ *Le jeu de voix humaine, le jeu de flutes, le jeu de clairon, le jeu de trompettes.* Les registres qui servent, dans les orgues, à imiter le son de la voix humaine, celui des flûtes douces, etc. ‖ *Le plein jeu.* Ce qui sert, dans l'instrument, à produire des sons plus forts. ‖ *Plein jeu, demi-jeu.* Les sons plus forts ou plus doux que l'on tire d'un instrument. ‖ *Jeu de viole.* Se disait autrefois de quatre ou cinq violes de différentes grandeurs, pour jouer les différentes parties de la musique. ‖ *Jeu céleste.* Son très-agréable que l'on obtient par une des pédales du piano. L'orgue a aussi un jeu céleste.

— Peint. *Il y a du jeu dans cette composition.* Il y a du mouvement, une variété d'aspects, les objets ne sont point entassés, et laissent entre eux l'espace nécessaire à la facilité de leur mouvement.

— Phys. *Jeu de piston.* Espace que parcourt, à chaque coup, le piston dans son corps de pompe.

— Techn. En parlant de certains ouvrages d'art, L'aisance, la facilité qu'ils doivent avoir. Il faut donner du jeu à ce balancier. Ce ressort n'a pas assez de jeu. La penture de cette porte a trop de jeu. ‖ *Le jeu d'une machine.* L'action combinée et régulière d'une machine, des diverses parties d'une machine. ‖ On dit par extens., Le jeu des organes du corps humain. Nous ne distinguons dans le corps humain que les parties les plus grossières et les plus sensibles ; encore ne pouvons-nous les observer que lorsque la mort en cache tout le *jeu.* (Condill.) Les fonctions dont l'ensemble constitue la vie ne seront

(Rost.)

— Fig. Le jeu des passions humaines. Le jeu de la machine politique. L'amour-propre en fait-il moins son *jeu ?* (J.-J. Rouss.) La nature ne dispense aucun talent pour le rendre stérile, et le grand art du législateur est de remettre en *jeu* tous les ressorts qu'elle fournit, et que nous laissons en repos. (Barth.) Ainsi, forcé de mettre en *jeu* mon imagination, bientôt je n'en suis plus maître, et ce que j'ai fait pour me rassurer ne sert qu'à m'alarmer davantage. (J.-J. Rouss.)

— Théâtr. Absol. *Jeu.* Les différentes contremarques nécessaires pour le service d'une soirée. ‖ *Jeu de théâtre.* Certains effets de scène qu'on produit surtout par les gestes et les expressions du visage. Ces jeux de théâtre plaisent infiniment aux spectateurs. Un jeu muet.

|| La manière dont un comédien remplit ses rôles. Le jeu de ce comédien est brillant, pathétique, touchant, noble. Le jeu de cette actrice charme les spectateurs. Le jeu de celle-ci est mauvais.

— *Il y a grand jeu dans cette maison.* Beaucoup de joueurs se rassemblent dans cette maison. || *Tenir jeu.* Donner à jouer chez soi ou en public. || Continuer à jouer avec quelqu'un qui perd. || *Couper jeu.* Se retirer du jeu avec gain, et ne vouloir plus jouer; ne vouloir pas tenir jeu. || *Tenir le jeu de quelqu'un.* Jouer pour lui. || *Mettre au jeu, faire le jeu.* Donner, déposer son enjeu? Tout le monde a-t-il mis au jeu? || *Ouvrir le jeu*, au jeu de renvi. Faire la première vade. || *Fermer le jeu.* Tenir la dernière vade et ne point faire de renvi. || *Intéresser le jeu.* Mettre quelque chose au jeu, jouer quelque chose, afin que le jeu soit plus intéressant. Nous jouons dix centimes pour intéresser le jeu. || *Entrer en jeu.* A certains jeu de cartes, Pouvoir jouer comme on veut après avoir levé une main. || Fig. et fam. Entrer dans une discussion, dans une affaire, avoir son tour pour parler, pour agir, etc. || *D'entrée de jeu.* Dès le commencement du jeu. Il se mit à jouer, et d'entrée de jeu il perdit tout son argent. || Fig. et fam. D'abord. D'entrée de jeu il se mit à me quereller. || *Se piquer au jeu.* S'obstiner à jouer, quoique l'on perde. Vous vous piquez aisément au jeu. || Fig. et fam. *Se piquer, être piqué au jeu.* Vouloir venir à bout de quelque chose, malgré tous les obstacles. || *Jouer bon jeu, bon argent.* Jouer sérieusement, avec l'intention de payer sur-le-champ, si l'on perd. Dans un sens analogue. *Jouer de franc jeu.* || Fig. et fam. *Bon jeu, bon argent.* Tout de bon, sérieusement. Ils se sont battus bon jeu, bon argent. Nous plaiderons bon jeu, bon argent. || *Donner beau jeu.* Donner des cartes qui font un beau jeu, un jeu favorable. || Fig. *Donner beau jeu, faire beau jeu à quelqu'un.* Lui présenter une occasion favorable de faire ce qu'il désire. On dit de même, *Avoir beau jeu.*

— *Avoir le jeu serré.* Aux cartes, Ne jouer qu'à beau jeu, ne point se hasarder. || Aux échecs, se dit d'un joueur qui n'entend pas assez son jeu. || Au trictrac. *Le jeu de ce joueur est serré, est pressé.* Les cases les plus éloignées sont faites, et s'il amène des cinq ou des six, il ne pourra les jouer utilement. || Fig. *Avoir le jeu serré.* Agir avec beaucoup de prudence, de réserve, de manière à ne pas donner prise sur soi. || *Jeu simple*, au jeu de l'ambigu. Une position dans laquelle on n'a plus qu'une seule chance pour gagner. Par opposition, *Jeu double.* || *Bas jeu* ou *Petit jeu*, au trictrac, quand les dés amènent bezet, deux et as, trois et deux, etc. || *J'y vais du jeu, je suis du jeu*, par abréviation, *J'en suis.* Signifie au jeu de brelan, et aux autres jeux de renvi, Que l'on joue une somme pareille à celle qui est sur le jeu. || *Jouer beau jeu.* Jouer le jeu que les autres veulent.

— Fig. et fam. *C'est son jeu.* C'est ainsi qu'il doit agir pour réussir. C'est son jeu de tirer l'affaire en longueur. On dit de même, C'est un homme qui sait bien son jeu. || *Mettre quelqu'un en jeu.* Le citer, le mêler dans une affaire à son insu. Vous m'avez mis en jeu mal à propos. || *Mettre une chose en jeu.* L'employer, la faire agir. Il mit en jeu toutes les ressources de son esprit. || *Perdre à beau jeu.* Perdre quoiqu'on ait beau jeu. || Fig. et fam. Echouer dans une tentative dont le succès paraissait assuré. || *Jouer à jeu sûr.* Etre certain du succès des moyens qu'on emploie dans une affaire.

— Fig. *A jeu découvert.* Ouvertement, sans cacher ses desseins. || *Jouer bien son jeu.* Se conduire adroitement dans une affaire, savoir bien dissimuler pour arriver à ses fins. || *Cacher son jeu.* Dissimuler son habileté en feignant de ne pas savoir bien jouer. || Plus fig., *Cacher, couvrir son jeu.* Cacher ses desseins, ses vues, ou les moyens qu'on met en œuvre pour réussir. Dans le même sens, Le jeu de cet homme est fort caché, fort couvert. || *Jouer gros jeu. Jouer un jeu à se perdre.* S'engager dans une affaire où l'on hasarde beaucoup pour sa réputation, pour sa vie, pour sa fortune. || *Etre à deux de jeu.* Se dit de deux personnes qui ont, l'un à l'égard de l'autre, un avantage ou un désavantage égal. De deux personnes qui se sont rendu réciproquement de mauvais offices. De deux personnes qui ont été également maltraitées dans une affaire.

— *Prendre quelque chose en jeu.* Le prendre en plaisanterie. || *Cela passe le jeu, est plus fort que le jeu.* Cela passe la raillerie.

— *Se faire un jeu de quelque chose.* Mettre son plaisir à quelque chose. Ne se dit qu'en mauvaise part. Il se fait un jeu de ma douleur, de mes peines. Les dieux nous ont accordé un pouvoir bien funeste et bien humiliant, celui de nous accoutumer à tout et d'en venir au point [...] du vice. (Barth.)

> Vous allez vous remettre à la foi d'un parjure
> Qui s'est fait en tout temps un jeu de l'imposture. (De Belloy.)

— *C'est un jeu à se rompre le cou, les jambes.* Une action qui expose à se tuer, à se casser les bras ou les jambes. || *Le jeu lui plaît.* Se dit d'une personne qui recommence à faire une chose qui lui plaît.

— *C'est un rude jeu.* Un jeu qui va à blesser ou à fâcher quelqu'un.

— Prov. dans le même sens. *Ce sont jeux de princes, qui ne plaisent qu'à ceux qui les font*, ou absol., *Ce sont jeux de princes.* Signifie aussi une sorte de cruauté qui s'exerce plus de gaieté de cœur que par vengeance.

— *Ce n'est pas jeu d'enfant, un jeu d'enfant.* C'est une affaire grave, sérieuse, un engagement dont on ne peut se dédire.

— *Ce n'est qu'un jeu.* Se dit d'un ouvrage que l'on fait facilement. Cet ouvrage n'est qu'un jeu pour lui. L'astronomie est un *jeu* pour un mathématicien, et on peut tracer un méridien sans être un Cassini. (Volt.)

— Prov. et fig. *Le jeu n'en vaut pas la chandelle.* Cela ne mérite pas les soins qu'on prend, les peines qu'on se donne, la dépense qu'on fait. || *A quel jeu l'a-t-on perdu?* Se dit d'un homme qui ne va plus dans un endroit, dans une compagnie où il avait coutume d'aller. || *A beau jeu beau retour.* Pour faire entendre qu'on saura bien rendre la pareille, ou qu'on l'a déjà rendue. || *A tout venant beau jeu.* Exprime qu'on est en état de tenir tête à tous ceux qui se présenteront. || *Faire voir beau jeu à quelqu'un.* Maltraiter quelqu'un, lui nuire par un mouvement de colère, ou par vengeance. L'emporter sur lui dans une discussion. Sur ce pied-là, l'homme qui pensera beaucoup, donnera souvent beau *jeu* à ceux qui s'acharnent sur le style. (Mariv.) || *Si on le fâche, on verra beau jeu.* Donne à entendre qu'on ne peut s'attaquer à quelqu'un sans éprouver les effets de son ressentiment. || *On verra beau jeu si la corde se rompt.* Se dit en parlant d'une entreprise téméraire. || *On verra beau jeu si la corde ne rompt.* Ce proverbe qui vient des danseurs de corde qui promettent de faire voir des merveilles, signifie qu'une affaire ou une entreprise aura des effets surprenants, si les moyens qu'on doit employer ne manquent pas. || *Quand on ne peut plus mettre au jeu, il faut quitter la partie.* Il faut s'éloigner des plaisirs, quand on ne peut plus les goûter; des affaires, quand on ne peut plus s'y appliquer. || *Faire bonne mine à mauvais jeu.* Dissimuler, cacher le mécontentement qu'on éprouve ou le mauvais état dans lequel on est. || *Bonne mine et mauvais jeu.* Se dit dans le même sens, D'une personne qui cache du chagrin et de l'inquiétude sous une apparence de joie.

> Là les déités assemblées,
> Du bruit de la guerre troublées,
> Faisaient toutes, s'en fallait peu,
> Bonne mine à fort mauvais *jeu*. (Scarron.)

|| *Tirer son épingle du jeu.* Se dégager adroitement d'une mauvaise affaire. Il s'était mis dans ce parti, dans cette intrigue, mais il a tiré son épingle du jeu. || Particulièrement, Retirer à temps les avances qu'on avait faites dans une affaire qui devient mauvaise. || *C'est un jeu joué.* Une feinte concertée entre deux ou plusieurs personnes.

JEUDI. s. m. (ét. lat., *Jovis*, Jupiter; *dies*, jour). Le cinquième jour de la semaine. Jour de la semaine qui est entre le mercredi et le vendredi. On célèbre les fêtes du Saint-Sacrement et de l'Ascension le jeudi.

— *Jeudi saint.* Jeudi de la semaine sainte. Le Jeudi saint on celèbre l'institution de la très-sainte Eucharistie. Autrefois on disait deux messes le Jeudi saint, l'une le matin l'autre le soir.

— *Jeudi gras.* Le jeudi qui précède le mardi gras. On se réjouit le jeudi gras et le jeudi de la mi-carême

— Prov. et pop. *La semaine des trois jeudis, quarante jours après jamais*, ou simplement *La semaine des trois jeudis*, Jamais. Je le lui donnerai la semaine des trois jeudis.

JEUMERANTE. s. m. Techn. Petite planche qui sert de patron pour tailler les jantes des roues.

JEUN (À). Exp. adv. (du lat. *jejunus*, vide). Sans avoir mangé de la journée. Elle est encore à jeun. Prendre une drogue à jeun. Vous restez trop longtemps à jeun. Deux voyageurs à *jeun* rencontrèrent une huître. (Boil.)

> Puis cette dernière heure,
> Tant qu'on peut, on l'éloigne, et c'est de droit commun
> Or qui pour bien dîner attend qu'un autre meure,
> Peut dîner tard ou se coucher à *jeun*. (Imbert.)

> Et la moindre disgrâce,
> Lorsque je suis à *jeun*, me saisit, me tracasse;
> Mais quand j'ai bien mangé mon âme est ferme à tout. (Mal.)

— Fig. Cet orateur paraît, pour ainsi dire, toujours à *jeun*, il a une langueur d'esprit qui n'échauffe et ne remue point l'âme. (Boil.)

> Toi qui laisses à *jeun* tes favoris fidèles,
> Apollon, dieu des vers, viens inspirer mes chants. (Colnet.)

> Des poëtes à *jeun* les Muses aux abois,
> Alors pour le charmer n'auraient plus eu de voix. (Id.)

— Était autrefois s. m. et signifiait Jeûne, il était aussi adj. et signifiait affamé. Etre jeun pour être à jeun. La bouche d'un long *jeun* pâlissait affamée. (Ronsard.)

[...] signif. de *juvare*, aider). Peu avancé en âge. Un jeune enfant. Un jeune garçon. Une jeune fille. Un jeune homme. Une jeune femme. Un tout jeune avocat. Un jeune médecin. Il s'est marié fort jeune. Cet homme commence à n'être plus jeune. Il fait le jeune homme. C'est un jeune fou. Il est plus jeune, moins jeune que moi de deux ans. Quel est le plus jeune des deux? Ces veuves *jeunes* et riantes. (Boss.) Y eut-il jamais de *jeune* prince plus aimable? (Fléch.) Cette explication peut faire connaître combien la lecture des romans est dangereuse aux *jeunes* personnes [...] exe, dont le cerveau est fort tendre (Cond.) Ce *jeune* homme, d'une très-grande espérance, fut tué à la tête de sa troupe. (Volt.) C'est là qu'on trouve le courage des *jeunes* guerriers toujours adouci par la sagesse consommée des vieillards. (Barth.) Certains désirs de plaire que le monde pardonne aisément aux *jeunes* personnes. (Fléch.) On fixait les yeux chez le *jeune* et bel officier. (Defauconpret.) Elle est plus souvent une vertu surtout dans les *jeunes* gens. (J.-J. Rouss.) Un vieillard en *jeune* homme, un *jeune* homme en vieillard. (Boil.)

> Un *jeune* homme toujours bouillant dans ses caprices,
> Est prompt à recevoir l'impression des vices,
> Est vain dans ses discours, volage en ses désirs,
> Rétif à la censure et fou dans ses plaisirs. (Boileau.)

— Se dit des animaux par rapport à l'âge qu'ils ont accoutumé de vivre. Un jeune chien. Un jeune cheval. Un jeune loup. Une jeune chèvre. Une jeune vache. Un jeune oiseau.

> S'éveillant avec la nature,
> Le *jeune* oiseau chantait sous l'aubépine en fleurs,
> Sa mère lui portait la douce nourriture,
> Mes yeux se sont mouillés de pleurs. (Soumet.)

— Se dit aussi des plantes. Une jeune plante. Un jeune arbre. Un jeune chêne. Une jeune vigne. Un jeune rosier. Cet arbre est trop jeune pour être replanté. Cet arbre quoique jeune a donné de beaux fruits.

— Enfin il se dit de tout ce qui vient de naître, de pousser, de prendre existence, qui est peu avancé dans le cours de sa durée. La nature était toute *jeune* encore à l'avènement de l'homme. (Ch. Nod.) Ni le naissant émail d'une *jeune* prairie. (Mme Deshoul.)

— Qui a la fraîcheur, la vigueur, les qualités de la jeunesse. Vous êtes encore jeune. Dans un âge avancé, il a le visage aussi jeune que s'il n'avait que vingt ans. Il a la voix jeune, l'humeur jeune.

— Se dit par rapport aux emplois, aux dignités qu'on ne donne ordinairement qu'à des hommes faits ou à des personnes déjà avancées en âge. Ce précepteur est bien jeune. Il est bien jeune pour un emploi si important. Il a été fait chancelier bien jeune. Un jeune maréchal de France. Un jeune pape.

> Je suis *jeune*, il est vrai, mais aux âmes bien nées
> La valeur n'attend pas le nombre des années. (Corneille.)

— Qui a l'inexpérience de la jeunesse. C'est un homme bien jeune malgré son âge.

— Etourdi, évaporé, qui n'a point l'esprit mûr. Qu'il est jeune! Je crois qu'il sera toujours jeune. C'est un jeune étourdi. Un jeune évaporé. Cet homme sera jeune toute sa vie. Il a fait là un tour de jeune homme. Il y a des gens plus longtemps jeunes que d'autres.

— Qui appartient, qui est propre à la jeunesse. De jeunes désirs. De jeunes ardeurs. Cette pensée enflammait son jeune courage.

> Entre tous ces amants dont la *jeune* ferveur,
> Adore votre fille et brigue ma faveur. (Corneille.)

L'Académie en réprouvant le mot de *ferveur*, qui n'est admis que dans la langue de la dévotion, approuve, dans cet exemple, l'épithète *jeune*. Voltaire observe que le mot *jeune* convient très-bien aux passions de la jeunesse. On dira bien mes *jeunes amours*, mais non pas ma *jeune colère*, ma *jeune haine*. Pourquoi? parce que la *colère*, la *haine* conviennent aussi à l'âge mûr et que l'amour est plus le partage de la jeunesse. Cette opinion de Voltaire trouverait dans notre école romantique plus d'un contradicteur

— *Avoir le goût jeune, les goûts jeunes.* Conserver, quoique avancé en âge, les inclinations de la jeunesse. Sous des dehors différents, et que la bienséance seule a changés, vous voyez le même goût pour le monde, les mêmes penchants, la même vivacité pour les plaisirs, un cœur *jeune* encore dans un corps changé et effacé. (Fléch.)

— Se dit aussi de l'âge. Dans mon jeune âge. Dans mes jeunes ans. Dans mes jeunes années. La jeune saison. Dès ses plus jeunes ans. Dans sa jeune saison. Combien dans nos *jeunes* ans la raison, l'amitié, l'honneur, t'inspirèrent pour moi de craintes que l'aveugle amour me fit mépriser. (J.-J. Rouss.) Comme il ne perdit pas ses *jeunes* années dans la mollesse et la volupté, il n'a pas été contraint de passer ses dernières dans l'oisiveté et dans la faiblesse. (Fléchier.) La vie *jeune* laissée à elle-même sous les premiers effets de la campagne, du printemps, se ranimait; tout m'indiquait depuis quelques jours que j'allais recouvrer la vue. (J. Norwich.)

> J'ai perdu dans la fleur de leur *jeune* saison
> Dix frères... quel espoir d'une illustre maison! (Racine.)

— *Jeune personne.* Jeune homme ou jeune fille. Particulièrement jeune fille. Le serin fait l'amusement de toutes les *jeunes* personnes. (Buff.)

— Fig. et fam. *Une jeune barbe.* Un jeune [...] qu'une jeune barbe. || *Il a la barbe trop jeune.* Se dit d'un jeune homme qui veut faire des choses qui demandent plus d'expérience, plus de maturité qu'on n'en peut avoir à son âge.

— *Cette couleur est jeune.* Elle ne convient qu'à des personnes jeunes. Cette couleur est trop jeune pour moi.

— Prov. *Il est fou comme un jeune chien.* Il est étourdi, folâtre. || *Jeune chair et vieux poisson.* La viande des jeunes bêtes est la plus délicate, et les plus grands poissons sont ordinairement les meilleurs. || *Aussitôt meurent jeunes que vieux.* Personne ne peut compter sur une longue vie. || *Jeune procureur et vieil avocat.* Un procureur doit être actif et un avocat réfléchi. || *Le reste en sera bien jeune.* Il en restera bien peu.

— Épithète ou surnom pour distinguer deux personnes. Plusieurs rois de France sont surnommés le Jeune. Thierry le Jeune. Dagobert le Jeune. Louis le Jeune.

— Cadet, par opposition à Aîné. Un tel, le jeune. Richard jeune, médecin. || Par opposition à Ancien, pour distinguer quelques personnages historiques. Pline le Jeune. Denys le Jeune.

— *Jeune Europe.* Société formée par les républicains de tous les pays après 1830, et dirigée par un comité central composé des députés de toutes les nations. Cette société, qui d'ailleurs ne s'est montrée que peu, n'a plus donné signe de vie depuis 1836. || D'autres sociétés analogues et composant ensemble la *Jeune Europe* s'étaient formées dans chaque nation sous le nom de Jeune France, Jeune Italie, Jeune Suisse, Jeune Allemagne, Jeune Pologne, Jeune Espagne. Elles se sont dissipées partout, traquées qu'elles étaient par les pouvoirs et trahies par leurs propres membres. || *Jeune France, Jeune Allemagne.* Parti social et littéraire qui veut reconstituer sur de nouvelles bases la société, la littérature, tout en un mot, jusqu'à la religion. Ce parti-là ne conspire pas dans l'ombre; il agit au grand jour, mais il n'en est pas moins redouté, surtout en Allemagne.

— substantiv. *Jeunes de langues.* Jeunes gens que quelques gouvernements entretiennent pour apprendre les langues orientales et devenir par la suite drogmans.

— Forêts. Les baliveaux de l'âge du taillis, par opposition aux baliveaux modernes qui ont deux ou trois âges, et aux baliveaux anciens qui ont plus de trois âges.

— Hist. ecclés. Se disait de celui qui avait reçu les ordres mineurs. || Féod. Les jeunes d'un duc, d'un comte. || Se disait, par extension, de tout Apprenti. Les jeunes du tailleur. || *Le jeune du moulin.* Le garçon meunier.

JEÛNE. s. m. (du lat. *jejunium*, de *jejunus*, vide). Pratique religieuse. Acte de dévotion qui consiste à s'abtenir d'aliments par esprit de mortification. L'usage du jeûne est de la plus haute antiquité. Les fêtes d'Eleusine étaient accompagnées de jeûnes. Le jeûne des Turcs pendant la fête du Rhamadan. Le jeûne des brahmanes. Le jeûne de Jésus-Christ, celui de Moïse et celui d'Elie durèrent quarante jours. La fête des Expiations, parmi les Juifs, était précédée d'un jeûne solennel. Jeûne public. Jeûne de précepte. Jeûne de dévotion. Jeûne volontaire. Numa Pompilius observait des *jeûnes* périodiques. (Encycl.) Les Egyptiens, les Phéniciens, les Assyriens, avaient leurs *jeûnes* sacrés. (Id.) Aux plaisirs célestes dont jouit l'âme innocente se mêlent les *jeûnes* dans les temps convenables, afin que l'âme, toujours sujette aux tentations et au péché, s'affermisse et se purifie par la pénitence. (Boss.) Quoique le *jeûne* soit contraire à un de nos penchants, ou plutôt de nos besoins les plus habituels, il est cependant de la plus haute antiquité. (Brill.-Sav.)

> Contre ce docteur authentique,
> Si au *jeûne* il prend l'intérêt,
> Bacchus le déclare hérétique,
> Et janséniste, qui pis est. (Boileau.)

— Particulièrement, le jeûne des catholiques, qui consiste à s'abstenir de viande en ne faisant qu'un repas par jour, soit à dîner avec une légère collation à souper, soit à souper avec une collation à dîner. Le jeûne du Carême. Tous les jours de jeûne. Un jeûne ordonné par l'Eglise. Dans l'ancienne Eglise, pour observer le jeûne, on ne mangeait qu'après le soleil couché, comme font encore les protestants et les calvinistes.

— Dans une signification générale, Toute abstinence d'aliments. Un jeûne trop long ruine la santé.

— Fig. et fam. Toute espèce d'abstinence ou de privation. Depuis six mois je n'ai pu aller au spectacle: c'est un bien long jeûne.

— Prov. et fig. *Il a fait bien des jeûnes qui n'étaient pas de commandement.* Il a jeûné bien des fois, parce qu'il n'avait pas de quoi manger. Il a été bien des fois sans avoir de quoi manger. || *Double jeûne, double morceau.* Plus une chose est défendue, plus elle est désirée, et plus on éprouve de plaisir à la faire. || *Long comme un jour de jeûne.* Se dit d'une chose qui ennuie.

JEÛNÉ. part. pass. invar. du v. Jeûner.

JEUNEMENT. adv. (du lat. *juveniliter*, même signif.). Chass. Nouvellement. *Cerf de dix cors jeunement.* Qui a pris depuis peu des cors de dix andouillers chacun.

JEÛNER. v. n. 1re conj. (du lat. *jejunare*, de *jejunus*, vide). S'abstenir d'aliments, ou de certains aliments par esprit de pénitence, de mor- [...] jours. On jeûnait autrefois pendant l'Avent comme aujourd'hui pendant le carême. Jeûner deux fois la semaine. Les Brahmanes jeûnent rigoureusement. Il *jeûnait* très-régulièrement tous les samedis. (Boss.)

— Particulièrement, suivant la règle générale de l'Église catholique, S'abstenir de viande en ne faisant qu'un repas dans toute la journée, soit à dîner avec une légère collation à souper, soit à souper avec une légère collation à dîner, en différant jusqu'à midi ce repas ou cette collation.

— Manger peu ou point du tout par abstinence volontaire ou faute d'aliments. C'est un avare qui fait jeûner ses domestiques. Voilà trois jours que je jeûne, n'ayant pas de pain. Il faut qu'il jeûne pour se guérir. Les soldats

hète ou surnom pour distinguer deux
s. Plusieurs rois de France sont sur-
le Jeune. Thierry le Jeune. Dagobert
Louis le Jeune.
et, par opposition à Aîné. Un tel, le
chard jeune, médecin. || Par opposi-
ncien, pour distinguer quelques per-
historiques. Pline le Jeune. Denys le

e Europe. Société formée par les répu-
e tous les pays après 1830, et dirigée
omité central composé des députés de
s nations. Cette société, qui d'ailleurs
ontrée que peu, n a plus donné signe
puis 1836. || D'autres sociétés analo-
omposant ensemble la *Jeune Europe*
formées dans chaque nation sous le
Jeune France, Jeune Italie, Jeune
Jeune Allemagne, Jeune Pologne,
pagne. Elles se sont dissipées partout,
qu'elles étaient par les pouvoirs et
ar leurs propres membres. || *Jeune*
eune Allemagne. Parti social et litté-
veut reconstituer sur de nouvelles
ociété, la littérature, tout en un mot,
religion. Ce parti-là ne conspire pas
ore; il agit au grand jour, mais il n'en
oins redouté, surtout en Allemagne.
ntantiv. *Jeunes de langues*. Jeunes gens
nes gouvernements entretiennent pour
les langues orientales et devenir par
rogmans.
ts. Les baliveaux de l'âge du taillis.
tion aux baliveaux modernes qui ont
rois âges, et aux baliveaux anciens qui
e trois âges.
ecclés. Se disait de celui qui avait
ordres mineurs. || Féod. Les jeunes
l'un comte. || Se disait, par extension,
pprenti. Les jeunes du tailleur. || *Le*
oulin. Le garçon meunier.

s. m. (du lat. *jejunium*, de *jejunus*,
ique religieuse. Acte de dévotion qui
s'abtenir d'aliments par esprit de mor-
L'usage du jeûne est de la plus haute
Les fêtes d'Eleusine étaient accompa-
ûnes. Le jeûne des Turcs pendant la
amadan. Le jeûne des brahmanes. Le
ésus-Christ, celui de Moïse et celui
rent quarante jours. La fête des Ex-
parmi les Juifs, était précédée d'un
nnel. Jeûne public. Jeûne de pro-
ne de dévotion. Jeûne volontaire.
apilius observait des *jeûnes* périodi-
yel.) Les Egyptiens, les Phéniciens,
ns, avaient leurs *jeûnes* sacrés. (Id.)
s célestes dont jouit l'âme innocente
s *jeûnes* dans les temps convenables,
âme, toujours sujette aux tentations
, s'affermisse et se purifie par le pe-
oss.) Quoique le *jeûne* soit contraire
penchants, ou plutôt de nos besoins
bituels, il est cependant de la plus
uité. (Brill.-Sav.)

e docteur authentique,
ne il prend l'intérêt,
le déclare hérétique,
ite, qui pis est. (Boileau.)

ilièrement, le jeûne des catholiques,
à s'abstenir de viande en ne faisant
par jour, soit à dîner avec une lé-
n à souper, soit à souper avec une
liner. Le jeûne du Carême. Tous les
ne. Un jeûne ordonné par l'Eglise.
nne Eglise, pour observer le jeûne,
ait qu'après le soleil couché, comme
es protestants et les calvinistes.
une signification générale, Toute
'aliments. Un jeûne trop long ruine

fam. Toute espèce d'abstinence ou
Depuis six mois je n'ai pu aller
: c'est un bien long jeûne.
t fig. *Il a fait bien des jeûnes qui*
de commandement. Il a jeûné bien
e qu'il n'avait pas de quoi manger.
les fois sans avoir de quoi manger.
ne, double morceau. Plus une chose
plus elle est désirée, et plus on
laisir à la faire. || *Long comme un*
Se dit d'une chose qui ennuie.
art. pass. invar. du v. Jeûner.
NT. adv. (du lat. *juveniliter*, même
s. Nouvellement. *Cerf de dix cors*
ui a pris depuis peu des cors de
s chacun.
v. n. 1re conj. (du lat. *jejunare*,
e). S'abstenir d'aliments, ou de cer
s par esprit de pénitence, de mor-
ûnait autrefois pendant l'Avent
d'hui pendant le carême. Jeûner
emaine. Les Brahmanes jeûnent
t. Il *jeûnait* très-régulièrement
lis. (Boss.)
irement, suivant la règle générale
holique, S'abstenir de viande en
n repas dans toute la journée,
ec une légère collation à souper,
à midi ce repas ou cette col-

eu ou point du tout par absti-
re ou faute d'aliments. C'est un
jeûner ses domestiques. Voilà
je jeûne, n'ayant pas de pain.
ous se guérir. Les soldats

ont souvent jeûné pendant la campagne de Russie.

— *Jeûner au pain et à l'eau*. Ne manger que du pain et boire de l'eau.

— Fig. et fam. S'abstenir ou être privé de quelque jouissance. Il y a plus de huit jours que je n'ai vu un journal : c'est trop longtemps jeûner.

— Prov. *Jeûne bien qui ne mange rien*. Se dit des gens excessivement pauvres. || *Jeûner à feu et à sang, à fer émoulu*. Expressions figurées et burlesques, qu'on a employées pour signifier Jeûner avec la plus grande rigueur.

JEUNESSE. s. f. (du lat. *juventa*, même signif.) Période de la vie qui se caractérise par une vigueur et un développement continus, et qui commence après l'adolescence, en général à la vingtième année, chez l'homme, et se continue jusqu'à la trentième. Chez la femme, elle commence de meilleure heure et finit plus tôt aussi. L'accroissement en hauteur est terminé, le sujet se complète et se polit, pour ainsi dire, et les facultés génératrices commencent alors à se manifester, lorsqu'une éducation fâcheuse ne les a pas éveillées avant le temps. Si les changements physiques de la jeunesse sont moins tranchés que ceux des périodes précédentes, les phénomènes vitaux s'exécutent néanmoins avec une activité remarquable, qui devient souvent cause de maladie, sans parler des désordres auxquels peut donner lieu l'exagération des actes intellectuels et moraux qui se montrent fréquemment alors. Chez les sujets sains et bien constitués, les caractères de la jeunesse, sauf les différences de tempérament, sont : une grande expansion du système sanguin, d'où résultent la rondeur des formes, la vivacité du coloris, la résistance au froid, une activité et une énergie notables des organes digestifs, qui rendent la réparation rapide et les fluides circulants abondants et riches ; enfin les poumons aussi jouent avec aisance et puisent dans l'air atmosphérique des flots d'élément vital. Première jeunesse. Tendre jeunesse. Vive jeunesse. Fraîche jeunesse. Verte jeunesse. Belle jeunesse. Jeunesse fragile, florissante, frivole, légère, vive, folâtre, effrénée, bruyante, active, étourdie, ardente, pétulante, fougueuse, impatiente, inquiète, bouillante, riante, joyeuse, facile, indocile, téméraire, courte, fugitive, imprudente. La jeunesse passe bien vite. Dans sa première jeunesse il était toujours malade. Il a toute l'ardeur de la jeunesse. La vigueur, le feu, les feux, les ardeurs de la jeunesse. La fraîcheur, l'éclat de la jeunesse. Les plaisirs de la jeunesse. Cet homme dut avoir une jeunesse bien vigoureuse. Les fautes, les égarements de la jeunesse. Les erreurs, les folies de la jeunesse. Il eut une jeunesse bien folle, bien étourdie. Il a voyagé pendant toute sa jeunesse. Il a fait bien des traits de jeunesse.

— Périph. poét. Le jeune âge. La belle saison. La jeune saison. L'aurore de la vie. Le matin de la vie. Le printemps de la vie. Le printemps de l'âge. Le printemps de nos jours. La fleur de la jeunesse. Les roses de la jeunesse. Les roses du jeune âge. La saison des ris, des grâces, des amours. Les premiers ans. A trente ans passés, son visage est celui d'un homme dans sa perfection, et joint au feu de la *jeunesse* la majesté de l'âge mûr. (J.-J. Rouss.) Ce touchant spectacle lui rappelait vivement les premiers temps de sa *jeunesse*. (Id.) Trois puissants princes voulant se prévaloir de son extrême *jeunesse*, conspirèrent sa ruine presque en même temps. (Volt.) Le dernier rejeton de tant de rois et de tant d'infortunes consumait sa *jeunesse* auprès de son père retiré à Rome. (Id.) Fuyez les dangers de votre *jeunesse*. (Fén.) On publia que la *jeunesse* des rois devait avoir de plus nobles amusements que des pratiques de piété. (Mass.) M. de Turenne a eu dans sa *jeunesse* toute la prudence d'un âge avancé, et dans un âge avancé toute la vigueur de la jeunesse. (Fléch.) Les malheurs de la maison de Madame n'ont pu l'accabler dans sa première *jeunesse*. (Boss.) Les torts de la *jeunesse* laissent des impressions qu'on retrouve longtemps après s'être corrigé. (Mme de Flahaut.) Solon employa une partie de sa *jeunesse* à voyager en Egypte. (Fén.) Le père et la mère, avec un sourire d'attendrissement, regardaient ces scènes naïves et l'intéressant contraste de la gracieuse *jeunesse* de leurs enfants et de la vieillesse chenue de leurs hôtes. (Chateaub.) Dans la *jeunesse*, les hommes se livrent au plaisir et à la dissipation. (Duclos.) L'amour est une passion qui accompagne et qui enflamme la *jeunesse*. (A. Libes.)

Assez dans les forêts mon oisive *jeunesse*,
Sur de vils animaux a montré son adresse. (Boil.)

Il a choisi cet âge où brille l'innocence,
Où la *jeunesse* en fleurs s'échappe de l'enfance

— Se dit des animaux. Ce chien était très-folâtre dans sa jeunesse. Les chats sont très-amusants dans leur jeunesse. Parmi ces êtres éphémères (les insectes), se doivent voir des *jeunesses* d'un matin et des décrépitudes d'un jour. (B. de St-P.)

— Se dit aussi des arbres. L'arbre le plus caduc porte à la fois la vieillesse dans son cœur et la *jeunesse* sur sa tête. (B. de St-P.) La puissance végétale s'y montre à la fois dans une *jeunesse* toujours verdoyante, et dans la sombre majesté de l'âge avancé. (Id.) Et ces jolis châtaigniers riants de *jeunesse*, et ces aunes que la nature a parés d'un brillant vernis ! (Roques.)

— Collectiv. Ceux qui sont dans l'âge de la jeunesse, et même ceux qui sont encore dans l'enfance. Enseigner, corriger, élever la jeunesse. Il ne faut pas tant de liberté à la jeunesse. Donner de l'instruction à la jeunesse. Il faut pardonner bien des choses à la jeunesse. Les écueils où l'ardeur de l'âge et les mauvais exemples poussent une *jeunesse* inconsidérée. (Fléch.) Les plaisirs dont la *jeunesse* abuse. (Boil.)

— Ceux qui sont de l'âge de vingt à trente-cinq ans, ou environ. Jamais on n'a vu de plus belle jeunesse. Aviez-vous beaucoup de jeunesse à votre bal ? La jeunesse est adroite, brave, leste, etc. De plaisir la *jeunesse* est toujours idolâtre. (Haum.)

Que de défauts elle a
Cette *jeunesse* ! On l'aime avec ces défauts-là. (Dest.)

— Quelquefois, dans ce dernier sens, le sexe masculin seulement. Toute la jeunesse de la ville s'exerçait au maniement des armes. La fleur de la jeunesse périt dans ce combat. La fleur de la *jeunesse* en tout temps l'accompagne. (Volt.) Ce combat fut un de ceux où l'on eut le plus à déplorer la perte prématurée d'une *jeunesse* florissante inutilement sacrifiée. (Id.) Cette manière basse de plaisanter a passé du peuple à qui elle appartient, jusque dans une grande partie de la *jeunesse* de la cour, qu'elle a déjà infectée. (La Bruy.)

— Vigueur qui se conserve dans les hommes après que le temps ordinaire de la jeunesse est passé. Malgré les ans, la *jeunesse* fleurie s'était renouvelée sur son visage. (Fén.) Une vie sobre, modérée, simple, exempte d'inquiétude et de passions, réglée et laborieuse, retient dans les membres d'un homme sage la vive *jeunesse*, qui, sans cette précaution, est toujours prête à s'envoler sur les ailes du temps. (Id.)

— *Avoir un air de jeunesse*. Paraître encore jeune, quoique l'on soit déjà d'un certain âge.

— Adv. et fam. *De jeunesse*. Dès la jeunesse. Il est accoutumé à cela de jeunesse. Il sait cela de jeunesse.

— Prov. et fig. *Jeunesse est forte à passer*, ou mieux, *est difficile à passer*. Quand on est jeune, on a bien de la peine à modérer ses passions. || *Il faut que jeunesse se passe*. On doit avoir de l'indulgence pour les fautes que l'inexpérience et la vivacité de la jeunesse font commettre. || *Escompter sa jeunesse*. Mener une vie dissolue de manière à ruiner son tempérament et à être vieux avant l'âge. || *La jeunesse revient de loin*. Les personnes jeunes réchappent souvent des maladies les plus dangereuses. Signifie aussi que la jeunesse peut revenir de grandes erreurs. || *Si jeunesse savait et vieillesse pouvait*. Si la jeunesse avait l'expérience et que la vieillesse eût la force.

— Pop. Une personne jeune et surtout une jeune fille. J'ai rencontré une jeunesse fort jolie. Cette jeunesse-là fait la fière. Cette acception pouvant donner lieu à des équivoques, il vaut mieux s'abstenir d'employer le mot *jeunesse* dans ce sens détourné.

— Myth. Déesse que les Romains invoquaient quand ils faisaient quitter la robe prétexte à leurs enfants. Les Grecs l'honoraient sous le nom d'Hébé.

JEUNET, ETTE. adj. (dimin. de *jeune*). Qui est extrêmement jeune. Il est familier. Elle est bien jeunette.

— substantiv. Celui, celle qui est extrêmement jeune. Notre jeune premier a beau faire le *jeunet* et le mignon, il n'est, à tout prendre, qu'un vieux Rodrigue. (J. Janin.)

L'innocente et simple *jeunette*,
Portant fleurette dans son sein,
Dans sa panetière du pain,
Cheminait un jour seulette. (Saur.)

JEÛNEUR, EUSE. s. Celui ou celle qui jeûne, qui aime à jeûner. On ne l'emploie guère qu'avec l'adjectif *grand*. C'est un grand jeûneur, une grande jeûneuse. Les Orientaux sont de grands jeûneurs. Fam.

JÉZIDE ou **JEZIDÉEN**. adj. et s. m. Hist. relig. Hétérodoxe, en parlant de la religion musulmane. Les jézides n'ont point de temples ; ils prient Jésus, Marie, et quelquefois Mahomet.

JÉZIZAH. s. m. Sc. occult. Nom d'un fameux livre cabalistique, attribué au rabbin Akiba, à l'aide duquel les adeptes s'imaginaient pouvoir opérer des miracles.

JEZRAËL. Géogr. anc. Ville de Palestine, dans la Galilée. Aujourd'hui *Esdrelon*.

J. H. S. ou **I. H. S.** Monogramme du nom de Jesus-Christ, abréviation des mots *Jesus hominum Salvator*, Jésus Sauveur des hommes. Dans les inscriptions, le H est ordinairement surmonté d'une croix.

JIGAGOUNGGAR. Géogr. Ville du Tibet, près de l'Iraouaddy, capitale du territoire soumis au Bantchan ou Bogdo-Lama.

JIPIJAPA. Géogr. Petite ville de la république de l'Equateur.

JITOMIR. Géogr. Ville de la Russie d'Europe, capitale de la province de Volhynie.

JOAB. Général des armées de David, et neveu de ce prince. A la mort de celui-ci, Joab se déclara en faveur d'Adonias contre Salomon, lequel, ayant eu le dessus, le fit périr l'an 1001 av. J.-C.

JOACHAZ. Roi d'Israël, succéda à son père Jéhu, l'an 856 av. J.-C.; mort en 839. || Roi de Juda, fils de Josias, s'empara du trône au préjudice de son frère aîné Eliacim, l'an 609 av. J.-C.; détrôné par Néchao, roi d'Egypte, il fut envoyé dans ce pays, où il fut retenu prisonnier jusqu'à sa mort.

JOACHIM, JOAKIM ou **ÉLIACIM**. (pr. *Jo-a-chimm*). Roi de Juda. Il avait été frustré du trône par son frère Joachaz, mais il y fut rétabli, l'an 608, par Néchao, roi d'Egypte. Il fut détrôné par Nabuchodonosor, contre lequel il s'était révolté.

JOACHIM. (pr. *Jo-a-chimm*). Surnommé le prophète religieux de l'ordre de Cîteaux, né en 1150, mort en 1202. On lui doit plusieurs commentaires sur les livres saints.

JOACHIMITE. s. m. Hist. relig. Disciple de l'abbé Joachim, qui vivait au XIIe siècle, en Calabre.

JOACHIMSTHAL. Géogr. Ville de Bohême; 4,300 hab.

JOAD ou **JOÏADA**. Grand-prêtre des Juifs sous Ochosias, réussit soustraire à la fureur à d'Athalie le jeune Joas, dernier rejeton de la famille d'Ochosias, et le plaça sur le trône, l'an 870 av. J.-C.

JOAILLERIE. s. f. (pr. *jo-a-ye-rie*). Commerce de joaillerie. Il vend de la joaillerie. Il travaille dans la joaillerie.

— Marchandises qui consistent en joyaux, pierreries, etc. Des articles de joaillerie. Une pacotille de joaillerie.

JOAILLIER, IÈRE. s. (pr. *jo-a-ié* ; du teut. *jeweel* ; ou de l'angl. *jewel*). Celui, celle qui vend des joyaux, des pierreries. Il épousa la fille d'un riche joaillier. C'est un habile joaillier. Je m'adressai à un *joaillier*, qui me compta la valeur de mon brillant en espèces d'or. (Le Sage.)

— Quelques lexicographes écrivent aussi *jouaillier* ; mais cette orthographe, quoique peut-être plus conforme à l'étymologie, est inadmissible à cause de l'analogie avec *joyau*.

JOALLE. s. f. Écon. rur. Terrain partagé en planches de quatre à huit mètres de large, bordées des deux côtés de plusieurs rangs de vigne.

JOANNÈS. s. m. Anc. métrol. Monnaie d'or française du roi Jean.

JOANNETTE (Eau de). s. f. Thérap. Eau contenant du sulfate de chaux, du sous-carbonate de soude, du fer, etc., que l'on emploie comme tonique dans la chlorose, les flueurs blanches, etc.

JOANICE ou **JEAN**, dit aussi **CALOJEAN** (litt. *le beau Jean*). Roi de Bulgarie, usurpa le trône sur les fils de Pierre, son frère, en 1196, et fit sanctionner cette spoliation par le pape. Il mourut en 1207, assassiné par un de ses généraux.

JOANNINE. s. f. Hist. ecclés. Sentence arbitrale, rendue par le cardinal Jean de Beauvais, entre l'archevêque de Reims et son chapitre, en 1372.

JOANNITE. s. m. Hist. ecclés. Nom qu'on donna, dans le Ve siècle, à ceux qui soutinrent les intérêts de saint Jean Chrysostome. || Membre d'une secte fort ancienne encore répandue en Asie, qui n'administre le baptême qu'au nom de saint Jean-Baptiste.

JOAS. (pr. *Jo-ass*). Roi de Juda, le plus jeune des fils d'Ochosias, né l'an 871 av. J.-C. Il échappa au massacre de sa famille ordonné par Athalie, fut élevé secrètement par les soins de Joad et de Josabet, sa femme, qui le fit reconnaître pour roi à l'âge de 7 ans. Joas, sur la fin de son règne s'abandonna à l'idolâtrie, et fut tué par ses propres sujets, l'an 831 av. J.-C.

Voilà ton roi, ton fils, le fils d'Ochosias ;
Peuples, et vous, Abner, reconnaissez *Joas*. (Racine.)

JOATHAN. Roi de Juda, fils d'Osias, associé au trône par son père, l'an 768 av. J.-C., mort en 742.

JOB. Patriarche juif, né à Hus, vers le XVIIIe siècle av. J.-C., perdit ses dix enfants et tous ses biens en un seul jour, et fut accablé d'une maladie cruelle. Dieu, pour récompenser la résignation qu'il montra dans ces cruelles épreuves, lui rendit la santé, doubla ses richesses, lui donna une nouvelle famille, et prolongea sa vie jusqu'à l'âge de 140 ans.

— *Livre de Job* ou *Job*. Nom d'un des livres les plus anciens de l'Ecriture, qui rapporte l'histoire de Job.

— Prov. *Pauvre comme Job*. Excessivement pauvre ; pauvre comme Job le fut après ses malheurs. || *C'est la femme de Job*. C'est une femme acariâtre et querelleuse. || *Les amis de Job*. Ceux qui adressent des reproches à un homme malheureux.

— Méd. *Eau de Job*, Eau minérale que l'on trouve dans un village de ce nom en Auvergne.

JOBARD. s. m. Se dit d'un homme niais, crédule, qui se laisse tromper. C'est un jobard, un vrai jobard. Quel jobard vous nous avez amené-là. Fam.

JOBARDERIE. s. f. La niaiserie d'un jobard. Il nous ennuie de ses jobarderies.

JOBBERIE. s. f. Mot anglais qui se dit du commerce des fonds publics, et surtout des moyens qu'on met en œuvre pour opérer la baisse et la hausse. On l'emploie quelquefois en français dans le même sens.

JOBELIN ou **JOBELOT**. s. m. Sot, nigaud, niais. Vieux et inus.

JOBER. v. a. et n. 1re conj. Railler, se moquer. Mal plaisanter, présenter le flanc aux railleurs. Peu usité.

JOBERIE. s. f. Moquerie, tromperie. Vieux.

JOBÈS. Temps hér. Fils d'Hercule et de la Thespiade Certhé.

JOBET. s. m. Fond. Fil de fer qui tient la matrice.

JOBISME. s. m. Emprunté de l'anglais. Il s'emploie quelquefois dans le sens de Jobarderie, niaiserie.

JOC. s. m. Repos du moulin. *Le mettre à joc*. L'arrêter.

JOCASTE. Temps hér. Fille de Ménœcée, et sœur de Créon. Elle épousa Laïus, roi de Thèbes, et en eut Œdipe, qu'elle épousa depuis sans le connaître, et qui la rendit mère de deux fils et de deux filles, Etéocle et Polynice, Antigone et Ismène. Elle se pendit de désespoir de l'inceste qu'elle avait commis à son insu.

JOCKEI ou mieux **JOCKEY**. s. m. Mot anglais passé dans notre langue. Jeune domestique principalement chargé de conduire la voiture en postillon.

JOCKEI-CLUB. s. m. Société formée pour l'amélioration de la race chevaline. Les membres du Jockei-Club.

JOCKO. s. m. Mamm. Singe de l'espèce qui ressemble le plus à l'homme. Espèce d'orang-outang. Pithèque de Guinée.

JOCRISSE. s. m. Benet, sot, niais, qui se laisse mener, qui s'occupe des affaires les plus futiles du ménage. C'est un jocrisse. C'est jocrisse qui mène les poules pisser.

— Se dit aussi d'un Valet niais et maladroit, et est devenu le type de la gaucherie confiante et naïve, d'une bêtise si franche qu'elle désarme par l'excès de sa bonne foi ceux mêmes à qui elle a su nuire. C'est surtout dans le *Désespoir de Jocrisse* que les maladresses du principal personnage, rendues plus comiques encore par le jeu si naturel de Brunet, eurent une vogue prodigieuse.

JOCUS. Myth. lat. Dieu de la raillerie. || Divinité qui figure à la suite de Vénus, et dont quelques archéologues font un frère de Cupidon.

JODELLE (Étienne), sieur de Limondin, né à Paris en 1532, mort en 1573. Poète tragique, contemporain et ami de Ronsard. Il abandonna le premier les moralités et les mystères, et introduisit sur la scène la tragédie antique imitée des anciens.

JODULTE. Idole des Saxons. Ce ne fut d'abord qu'une statue que Lothaire, duc de Saxe, avait fait placer aux environs de la forêt de Welps, après la victoire qu'il remporta sur Henri V.

JOEL ou **JOIL**. s. m. Ichthyol. Poisson du genre de l'athérine.

JOGUE. s. m. Age fabuleux des anciens.

JOGUI ou **JOGHI**. s. m. Nom d'une espèce de faquir. V. JOGUE.

JOHAN. Ancienne orthographe de Jean. || *Faire johan*. Se disait d'une femme infidèle qui par sa conduite jette du ridicule sur son mari. Elle le fera johan.

JOHANNOT (Alfred). Peintre français, né en 1803, mort en 1837.

JOHANNITHON. Chez les Arabes, l'Edris ou l'Henoch de la Genèse.

JOHANNISBERG. Géogr. Village du duché de Nassau, près du Rhin, renommé par son riche vignoble, qui produit le vin de Johannisberg.

— s. m. Vin du vignoble situé dans le village de ce nom. Boire du Johannisberg. Un verre de Johannisberg.

JOHN. s. m. Ichthyol. Poisson du genre labre.

JOHN BULL. s. m. (littéral. *Jean Taureau*). Expression symbolique qui caractérise la nation anglaise. V. BULL.

JOHNE (Eau de). s. f. Eau minérale que l'on trouve dans un village de ce nom, à 6 kilom. de Dôle, en Franche-Comté, et que l'on croit utile sous forme de bains contre certaines maladies de la peau et autres affections atoniques.

JOHNIUS. s. m. Ichthyol. Genre de poissons sciénoïdes, dont la chair est blanche, légère et de peu de goût.

JOHNSON (Benjamin). Auteur dramatique anglais, né en 1574, à Westminster, mort en 1637. || JOHNSON (Samuel). L'un des plus grands érudits du XVIIIe siècle, né à Litchfield (Staffordshire) le 18 septembre 1709, mort le 13 décembre 1784. Il composa de nombreux ouvrages et passe pour gloire de l'Angleterre. On lui doit un grand dictionnaire de la langue anglaise, auquel il travailla pendant sept ans avec six collaborateurs. La justesse grammaticale et philosophique des définitions, l'heureux choix des exemples pris exclusivement dans les auteurs les plus estimés de la langue, assureront toujours à ce dictionnaire un rang distingué parmi les ouvrages du même genre. || JOHNSON (Samuel). Théologien anglais, né en 1649, mort en 1703. || JOHNSON (Thomas). Botaniste anglais, né au XVIIe siècle, dans le comté d'York, mort en 1644. On a de lui une Histoire générale des plantes.

JOHNSONIE. s. f. (de *Johnson*, bot. angl.). Bot. Plante vivace de la Nouvelle-Hollande, de la famille des asphodèles.

JOHNSONIEN. s. m. Hist. relig. Membre d'une secte chrétienne fondée au XVIIIe siècle, par J. Johnson, ministre protestant à Liverpool.

JOIE. s. f. (du lat. *gaudium*; fait de *gaudere*, se réjouir). Mouvement vif et agréable que ressent l'âme dans la possession assurée, présente ou future, d'un bien réel ou imaginaire. Grande joie. Joie excessive, immodérée, extraordinaire. Transports de joie. Épanchements de joie. Cris, larmes de joie. Être saisi, transporté de joie. Être ivre de joie. Donner, causer de la joie. Prendre part à la joie de quelqu'un. Tressaillir de joie. Je vous suivrai avec joie. Cette nouvelle remplit de joie le cœur de tous les habitants. Sa joie se changea en tristesse. La véritable *joie* est plus sérieuse que bruyante. (Dussault.) Elle est la *joie* humaine : elle n'est vive, elle n'est profonde qu'à la condition d'ignorer l'avenir. (Thiers.) On s'accoutume à sa félicité propre, on y devient comme insensible ; mais on éprouve toujours de la *joie* d'être cause de celle d'autrui. (Mass.) Nous serions ravis de *joie*, si nous voyions la sphère des végétaux qui couvrent la terre passer sous nos pieds. (B. de St-P.) Ah ! que de passages de la douleur a la *joie*, et de la *joie* à la douleur ! quelle succession bizarre de disgrâces et de prospérités ! (Le Sage.) Nous nous témoignâmes mutuellement la *joie* que nous avions de nous revoir. (Id.) La paix de la conscience répandait jusque sur les sens une *joie* divine. (Boss.)

L'homme élève un front noble et regarde les cieux ;
Ce front, vaste théâtre où l'âme se déploie,
Est tantôt éclairé des rayons de la *joie*,
Tantôt enveloppé d'un chagrin ténébreux. (L. Rac.)

Et rempli d'une *joie* inconnue et profonde,
Son cœur croit assister aux premiers jours du monde.
(Delille.)

Et dans la douce ivresse où son âme se noie,
Il exhale en ces mots le transport de sa *joie*. (Id.)

— Fam. *Être à la joie de son cœur*, et mieux, *Être dans la joie de son cœur*. Être transporté de joie. ‖ *Faire la joie de quelqu'un*, *être la joie de quelqu'un*. Être pour quelqu'un un grand sujet de joie, faire son bonheur. Ce jeune homme fait la joie de ses parents.

— Gaîté, humeur gaie. Cet homme est toujours en joie. La joie d'un festin. La joie bruyante des convives. Nous vivons toujours dans la *joie*, et dépensons notre argent comme nous le gagnons. (Le Sage.)

— Au pluriel, Plaisirs, jouissances. Les joies d'une mère. Vivre dans les joies du monde. Les joies du Paradis. Les joies de la famille. Connaissez les joies aussi bien que les douleurs qu'elle a ressenties.

— *Avoir joie*. Être joyeux. Cette locution s'employait au XVIIe siècle, avec la préposition *à*. J'ai joie à vous voir de retour. J'aurai *joie* à courir lui dire cette affaire. (Mol.) Cette *joie* sensible qu'elle avait à croire, lui fut continuée quelque temps. (Boss.)

— *Feu de joie*. Feu qu'on allume dans les rues, dans les places publiques, en signe de réjouissance. On fit des feux de joie pour la naissance du prince, pour la prise de cette ville.

— Prov. *Se donner d'une chose au cœur joie, à cœur joie*. En jouir pleinement, abondamment, s'en rassasier. On dit aussi, *S'en donner à cœur joie*. ‖ *Entendre les joies du paradis sans pouvoir y entrer*. Entendre le bruit d'un divertissement sans pouvoir y participer. ‖ *Les quinze joies du mariage*. Les contrariétés particulières à l'état du mariage. ‖ *Ce sont joies de mariage*. Ce sont plaisirs qui durent peu.

— *Fille de joie*. Prostituée.

— Astrol. Désigne une certaine position des planètes. La planète de Vénus est dans sa joie lorsqu'elle atteint la cinquième maison. ‖ *Joie des philosophes*. La pierre arrivée au blanc parfait.

— Iconol. Divinité des Romains. On la trouve souvent personnifiée sur les médailles : c'est une femme qui tient de la main une corne d'abondance, à ses côtés sont deux petits enfants, dont celui qui est à sa droite tient une branche de palmier vers laquelle la femme étend la main.

— Syn. comp. JOIE, GAÎTÉ. La *joie* est plus dans le cœur, et la *gaîté* dans les manières. La *joie* consiste dans un sentiment plus fort de l'âme, dans une satisfaction plus pleine : la *gaîté* dépend davantage du caractère, de l'humeur, du tempérament. La *joie* est opposée au chagrin, comme la *gaîté* est opposée à la tristesse.

JOIGNANT, ANTE. adj. Contigu, en parlant des maisons, des terres, des jardins. Une maison joignante à la mienne. J'ai acheté un champ joignant au vôtre.

— Prép. Tout proche, sans qu'il y ait rien entre. Une maison joignant l'église. Un jardin tout joignant le vôtre.

JOIGNY. Géogr. Ch.-l. d'arr., sur l'Yonne, à 36 kil. S.-E. de Paris; [illegible] hab.

JOINDRE. v. a. 4e conj. irrég. (du lat. *jungere*, qui signifie proprement *mettre sous le même joug*; fait de *jugera*, dont la racine est *jugum*, en gr. ζυγός, joug.) *Je joins. Nous joignons. Je joignais. Je joignis. Je joindrai. Je joindrais. Joins. Que je joigne. Que je joignisse. Joignant. Joint.* Approcher deux choses, en sorte qu'elles se touchent ou qu'elles se tiennent. Joindre des planches avec de la colle. Joindre deux morceaux de bois avec des chevilles, deux morceaux d'étoffe en les cousant ensemble.

— *Joindre les mains*. Les approcher l'une contre l'autre en sorte qu'elles se touchent par le dedans, pour prier, supplier. Joindre les mains pour prier Dieu, pour demander pardon.

— Ajouter une chose à une autre. Mettre une chose avec une autre de manière qu'elles fassent un tout, ou que l'une soit le complément de l'autre. Joindre deux terrains. Joindre les intérêts au capital. Nous joindrons à l'ouvrage une table analytique des matières. Joignez cette somme à celle que je vous ai déjà donnée. Joignez à cela que... Je *joins* ici une lettre pour votre amie. (J.-J. Rouss.) Nous portions quelques provisions que nous *joignîmes* aux vôtres, et nous fîmes tous trois un petit repas qui fut assaisonné de mille agréables discours. (Le Sage.) Je la surpris à sa toilette, où, en attendant son Portugais, elle *joignait* à sa beauté naturelle tous les charmes auxiliaires que l'art des coquettes pouvait lui prêter. (Id.) À vos douleurs je viens *joindre* mes larmes. (Rac.) Il faut qu'on *joigne* encore l'outrage à mes douleurs. (Id.)

Vous n'auriez pas *joint* à ce titre d'époux
Tous ces gages d'amour qu'elle a reçus de vous.
(Racine.)

— En gramm. *Joindre un mot à un autre* ou *avec un autre*. Les mettre en rapport.

— Procéd. *Joindre deux instances, deux causes*. Joindre le profit au défaut. Joindre un incident à l'instance principale.

— Unir, allier. Joindre l'utile à l'agréable. Joindre ses efforts à ceux d'un autre. Joindre la prudence et la valeur, avec la valeur, à la valeur. Il faut les joindre d'intérêts. Ils résolurent de joindre leurs forces, de joindre leurs armes, leurs ressources. Le chevalier Temple était un philosophe qui *joignait* les lettres aux affaires d'État. (Volt.) Je viens vous faire admirer un homme qui a su *joindre* la politesse du temps à la bonne foi de nos pères. (Fléch.)

Il fuit, ne doutez pas....
Qu'à la haine bientôt ils ne *joignent* l'audace. (Rac.)

— Se réunir. Ce régiment a joint le corps d'armée à... L'escadre d'évolution a joint l'armée navale.

— *Joindre quelqu'un*. L'atteindre, l'attraper. Quoiqu'il fût parti deux heures avant moi, je ne tardai pas à le joindre. Il passe trois rivières, *joint* l'ennemi. (Fléch.)

— Se rencontrer avec quelqu'un, parvenir à le trouver, à lui parler. Si je puis le joindre, je lui dirai ce que je pense. Allons vite *joindre* notre provincial, tandis que de votre côté vous nous tiendrez prêts au besoin les autres acteurs de la comédie. (Mol.) Enfin, mon ennemi parut. Je fis quelques pas en matamore pour l'aller *joindre*; mais... Je me sentis tout à coup saisir... d'un mouvement de crainte qui m'arrêta. (Le Sage.)

— Prov. et fig. *Avoir de la peine à joindre les deux bouts* ou *les deux bouts de l'année*. Avoir de la peine à pourvoir à ses besoins.

— Neut. Ces planches ne joignent pas, il faut les faire joindre. Faire joindre deux ais.

— SE JOINDRE. v. pron. S'unir à. L'endroit où une chose se joint à une autre, où deux choses se joignent. Ces deux fruits se sont joints de manière à n'en former qu'un seul. En lui se joignent les qualités les plus opposées. Ils se sont joints pour défendre leurs intérêts communs. Un corps d'armée est allé se joindre à tel autre. Aux Espagnols s'étaient *joints* les Anglais. (De Pradt.) Nous nous *joignîmes* à ces vivants, et les aidâmes à fêter les meilleurs vins de [illegible]. (Le Sage.)

— [illegible] joint. Ces planches se joignent.

— Se rencontrer. Depuis huit jours que nous sommes dans la même ville, nous n'avons pu nous joindre une seule fois.

— Syn. comp. JOINDRE, ACCOSTER. V. ACCOSTER.

JOINT, OINTE. part. pass. du v. Joindre. S'empl. adjectiv. A mains jointes. Une instance jointe au principal. Cette grande charge reçut un nouvel éclat en sa personne, où elle était *jointe* à la confiance du prince. (Boss.) Quand les passions se trouvent *jointes* avec un pouvoir absolu. (Fléch.) Cette représentation naïve, *jointe* au merveilleux de cette histoire, charmera un enfant, pourvu qu'on ne le charge pas trop de semblables récits. (Fén.) On peut regarder la fortune *jointe* à l'art de jouir comme un mariage rare et bien assorti. (S. Dubay.)

— *Ci-joint*, *ici joint* ou *joint à ceci*. Se dit des papiers, d'un écrit, que l'on joint à une lettre, à un mémoire. Vous trouverez ci-jointe une copie de l'acte. Ci-joints les papiers.

— *Ci-joint* reste invariable lorsqu'il commence la phrase ou qu'il est suivi d'un substantif employé sans article. Vous trouverez ci-joint copie de la lettre. Ci-joint quittance. Ci-joint copie du jugement. Je vous renvoie *ci-jointe* la lettre de votre ami. (J.-J. Rouss.)

— *Joint que*. Express. conjonctiv. Ajoutez que, outre que. Il n'a pas fait votre commission, parce qu'il n'a pas eu le temps, joint qu'il était [illegible] que, *joint à cela que*.

JOINT. s. m. Articulation, l'endroit où deux os, deux pierres, deux planches, etc., se joignent. Il s'est cassé le bras au-dessus du joint. Le joint de l'épaule. Remplir les joints de pierres. Il est impossible de voir les joints de cette porte, tant elle est bien faite.

— Construct. *Angles à joint*. Assemblage à 45° de deux pièces d'équerre l'une sur l'autre. ‖ *Joint à la douelle*. Joint apparent d'une voûte dans toute sa longueur. ‖ *Joint de lit*. Sur lequel une pierre repose. ‖ *Joint en coupe*. Sur lequel une pierre s'appuie. ‖ *Joint montant*. Vertical. ‖ *Joint carré*. Qui est en équerre à son retour. ‖ *Joint de face* ou *de tête*. La même que *joint en coupe*. ‖ *Joint de recouvrement*. Qui se fait en croisant les dalles. ‖ *Joint feuillé*. Qui se pratique en diminuant l'épaisseur des pierres. ‖ *Joint gras*. Qui est plus ouvert que l'angle droit. ‖ *Joint maigre*. Moins ouvert que l'angle droit. ‖ *Joint incertain*. Celui des pierres taillées en polygones irréguliers. ‖ *Joint ouvert*. Maintenu large par des cales posées entre les pierres. ‖ *Joint refait*. Qui a été retaillé.

— *Joints*. Se dit des faces par lesquelles deux pierres sont contiguës latéralement. On appelle *lits* les faces par lesquelles elles sont superposées.

— Mécan. Les articulations de diverses formes qui unissent entre elles les pièces destinées à prendre l'une par rapport à l'autre un certain mouvement, sans cesser d'être solidaires. Telles sont les fourchettes, charnières, manchons d'assemblage, etc. Joints sphériques, coniques, etc.

— *Joint brisé* ou *universel*. On donne ce nom à un organe de transmission de mouvement composé d'un axe ayant la forme d'une croix, c'est-à-dire de deux axes qui se croisent à angles droits, ne forment qu'une seule pièce, et autour desquels se meuvent deux arcades ou demi-anneaux adaptés à des tiges qui communiquent avec d'autres organes mobiles quelconques.

— Fig. et fam. *Trouver le joint*. Trouver la meilleure façon de prendre une affaire.

JOINTE. s. f. Manuf. Partie d'organsin destinée à nouer les fils qui cassent.

JOINTÉ, ÉE. adj. Art vétér. S'emploie surtout avec les mots *court et long*. Pris adv., *Cheval court-jointé, long-jointé*. Cheval qui a le paturon trop court ou trop long. Les chevaux court-jointés deviennent aisément bouletés et droits sur leurs membres. Les chevaux long-jointés ont rarement de la force, et ne réussissent pas au travail.

JOINTÉE. s. f. Ce que les deux mains jointes peuvent contenir. Une jointée de blé. Il faut donner une jointée d'orge à ces poules.

JOINTIF, IVE. adj. Archit. en menuis. Qui est joint. Les lattes de ce plafond ne sont pas jointives.

JOINTOIEMENT. s. m. Maçonn. Action de jointoyer, et Résultat de cette action. Le jointoiement de ces pierres est mal fait.

JOINTOYÉ, ÉE. part. pass. du v. Jointoyer. S'empl. adjectiv. Des murs jointoyés.

JOINTOYER. v. a. 1re conj. L'*y* se change en *i* devant l'*e* muet. *Je jointoie, tu jointoies, il jointoie*, etc. Maçonn. Remplir les joints des pierres avec du plâtre ou du mortier. Jointoyer un mur. Jointoyer les pierres d'une construction.

JOINTTEUR. s. m. Anc. techn. Outil qui sert à joindre les douves d'un tonneau.

JOINTURE. s. f. Joint. Se dit surtout en parlant des os. Toutes les jointures du corps. Il avait des douleurs dans toutes les jointures. On dit aussi, quelquefois, Les jointures de ces pierres, de ces planches. La vanité est au cœur de l'homme ce que les *jointures* sont à l'armure du combattant. (Bogaerts.)

JOINVILLE. Géogr. (Haute-Marne). Ch.-l. de cant., sur la Marne, au pied d'une montagne ; 3,085 hab.

— Hist. *Traité de Joinville*. Qui fut conclu en 1584, entre les ligueurs et l'Espagne, et dans lequel le roi d'Espagne prend le titre de protecteur du royaume de France.

JOINVILLE (Jean, sire de). Sénéchal de Champagne, fils de Simon, sire de Joinville. Il suivit saint Louis dans la deuxième croisade, et écrivit une histoire de ce prince pleine de détails intéressants. Mort vers l'an 1318, âgé de 90 ans.

JOLI, IE. adj. Gentil, agréable, mignon, qui plaît plus par sa gentillesse que par sa beauté, et généralement qui est petit en son genre. Un joli enfant. Une jolie fille. Elle est plus jolie que belle. Elle n'est pas belle ; mais elle est jolie. Un joli minois. Un livre qui a une jolie reliure. Une jolie maison. Un joli jardin. Un joli chien. Un joli habit. De jolies fêtes. Un joli spectacle. Dire de jolies choses. Cet auteur compose de fort jolies choses. De jolis vers. Un joli garçon. La bécassine de Madagascar est très-jolie. (Buff.) À mon gré le Corneille est *joli* quelquefois. (Boil.) On n'en aime pas moins pour être moins *jolie*. (Du Tremblay.)

Fillette qui se croit *jolie*
Aime à consulter un miroir. (Jauffret.)

— Fig. *C'est un joli sujet*. Se dit d'un jeune homme qui se distingue et se fait estimer par sa bonne conduite, par son mérite.

— Ironiq. et fam. Vilain, déplaisant, ridicule. Il a [illegible] est dans un joli état. Voilà une jolie conduite ! Quels jolis discours ! ‖ Se dit de celui qui a mis ses affaires en mauvais état par la débauche, par sa mauvaise conduite. Il a dissipé son bien, il s'est fait joli garçon.

— Fam. Avantageux. Une jolie position. Il a une jolie place. On lui donne cent mille francs, c'est joli. ‖ Ce qui est digne d'être apprécié, remarqué. Ce militaire a fait une jolie action à tel siége, à la bataille de...

— Plaisant. Le tour est joli. Il lui a joué un joli tour.

— Prov. et fam. *Joli à croquer*. Très-joli. Cet enfant est joli à croquer.

— Pop. *Joli cœur*. Agréable, galant. Faire le joli cœur. Faire l'aimable.

— Substantiv. Ce qui est joli. Le beau est au-dessus du joli. Cela passe le joli. Il est assez ordinaire que le beau fasse place au joli. ‖ Fam. *Le joli de l'histoire est que...* Le piquant de l'histoire.

— Syn. comp. JOLI, BEAU. V. BEAU.

JOLIBOIS. s. m. Bot. Un des noms vulgaires du daphné bois-gentil.

JOLIET, ETTE. adj. (dimin. de *joli*). Il ne s'emploie guère qu'au féminin et est familier. Cette jeune fille est joliette.

JOLIMENT. adv. D'une manière jolie, bien. Cela est joliment travaillé. Elle chante joliment. Ceci est joliment écrit, très-joliment écrit.

— Iron. et fam. J'ai joliment arrangé le drôle. ‖ Très-fam. Beaucoup. Elle l'a joliment tancé. Vous vous êtes joliment trompé. Il est plein de lui-même, il a du caquet, il se dit persécuté de bonnes fortunes, il ment *joliment* à son honneur et gloire. (Mariv.)

JOLITE. s. f. Minér. Nom que l'on donne à la pierre de violette et à la cordiérite.

JOLIVETÉ. s. f. Babioles, bijoux, petits ouvrages qui n'ont que peu ou point d'utilité. Il m'a apporté mille jolivetés.

— Gentillesse d'un enfant. Cet enfant est très-aimable, il dit mille jolivetés. On l'emploie rarement au singulier, et il est vieux dans les deux acceptions.

JOMANÈS. Géogr. anc. Rivière de l'Inde, affluent du Gange. Aujourd'hui Djemna.

JOMARIN. s. m. Bot. Nom vulgaire de l'ajonc.

JOMBARDE. s. f. Flûte à trois trous. Ce mot ne se trouve que dans quelques dictionnaires, qui n'indiquent pas la source de cette signification.

JONAS. (pr. *Jô-nâss*). Hist. sac. Fils d'Amathi, le cinquième des petits prophètes, vécut vers l'an 825 av. J.-C. Choisi par le Seigneur pour aller prêcher la pénitence aux Ninivites, il voulut se soustraire à cet ordre ; mais une tempête ayant assailli le vaisseau qui le portait, il fut jeté à la mer, et englouti par une baleine, dans le ventre de laquelle il resta trois jours et trois nuits : rejeté ensuite sur le bord de la mer, il se rendit à Ninive, où il remplit sa mission divine.

— *Eau de Jonas*. Source d'eau minérale froide, que l'on trouve au sud-ouest de Bourbon-l'Archambault, et que l'on regarde comme apéritive et tonique.

JONATHAN-BEN-UZIEL. Célèbre rabbin, vivait dans le Ier ou le IIe siècle de l'ère chrétienne. Les talmudistes le font vivre dans le Ve siècle av. J.-C.

JONATHAS. (pr. *Jo-na-tass*). Fils de Saül, périt à la bataille de Gelboa, livrée contre les Philistins, 1055 av. J.-C. ‖ Le plus jeune des sept frères Machabées, grand sacrificateur des Juifs, l'an 161 av. J.-C., mort en 143 av. J.-C.

JONC. s. m. (pr. *jon*; du lat. *juncus*, même signification ; dérivé du gr. ζυγόω, joindre). Bot. Genre de plantes monocotylédonées et squamiflores, répandues dans toutes les parties du globe, dans les plaines et sur les montagnes, dans les lieux marécageux, au bord de la mer, des lacs, etc. Elles croissent le long des cours d'eau, ou même dans l'eau. Plusieurs espèces servent à faire des nattes, des liens, des cannes, etc. Jonc de marais. C'est un [illegible] terrain, il n'y vient que des joncs. Un panier de jonc. Une natte de jonc. Balai de jonc. Canne de jonc. La bergère, en chantant, tresse le *jonc* docile. (Léonard.) Les chaussures des Indiens, des Chinois et de plusieurs autres peuples sont faites de *joncs*. (Sall.) Les grands seigneurs étaient autrefois dans l'usage de couvrir de *joncs* les appartements où l'on s'assemblait. (Id.)

Et caché dans les *joncs* d'un fangeux marécage,
J'attendis que la Grèce eût quitté ce rivage. (Delille.)

Le *jonc* pliant, sur ses appuis nouveaux,
Doit enchaîner leurs flexibles rameaux. (Passy.)

Une faux à la main, parmi vos marécages,
Allez couper vos *joncs*. . . . . . . (Boileau.)

— On donne vulgairement le nom de *jonc* aux luzules, qui en sont extrêmement voisines, ainsi qu'à des plantes de genres ou de familles totalement différents. Ainsi on appelle *jonc odorant*, une plante originaire de la Syrie, à feuilles aromatiques, de la famille des graminées. ‖ *Jonc fleuri*. La scheuchzérie des marais. ‖ *Jonc marin*. Le genêt épineux. C'est le même que l'ajonc. ‖ *Jonc d'Asie*. Le cyprès rond. ‖ *Jonc carré*. Des souchets à tige quadrangulaire. ‖ *Jonc des chaisiers*. Une espèce de scirpe ‖ *Jonc à coton*. La linaigrette ou ériophore ‖ *Jonc cotonneux*. Les tomex. ‖ *Jonc d'eau*. Les scirpe et les chênes. ‖ *Jonc épineux*. L'ajonc [illegible] ‖ *Jonc faux*. Le triglochin. ‖ *Jonc des Indes*. Les tiges du rotang. ‖ *Jonc à mouche*. La jacobée. ‖ *Jonc du Nil*. Le cyprès papyrus. ‖ *Jonc de la Passion*. La massette.

— Absol. en parlant d'une canne de jonc. Un jonc à pomme d'or. Acheter un jonc.

— Fam. *Être droit comme un jonc*. Avoir la taille bien droite. Cette femme est droite comme un jonc.

— *Papier de jonc*. Paléogr. Nom par lequel on désignait le papyrus ou papier d'Égypte.

— Hist. nat. *Joncs de pierres*. Nom donné par quelques naturalistes aux tubipores pétrifiés, parce que leurs cylindres, réunis parallèlement, ont quelque ressemblance avec une poignée de jonc.

— Espèce de bague dont le cercle est partout de la même grosseur. Un jonc de diamants. Un jonc de rubis.

— Comme terme scientifique, les botanistes emploient le mot latin *juncus*, et ils disent, Le *juncus grandiflorus*, le *juncus flabellatus*, etc.

JONCACÉ ou **JONCÉ, ÉE.** adj. Bot. Qui ressemble au jonc. || JONCACÉES. s. f. pl. Famille de plantes qui comprend les joncs. On dit aussi Une joncacée.

JONCAGINÉ, ÉE. adj. Bot. Syn. de Joncacé. || JONCAGINÉES. s. f. pl. Une des huit familles entre lesquelles ont été répartis les joncs et qui se compose de trois genres, savoir, le triglochin, le scheuchzerla et le litæa. || On dit aussi au sing., Une joncaginée.

JONCAIRE. s. f. Bot. Espèce de garance, plante rameuse, vulnéraire, détersive, apéritive.

JONCHAIE. s. f. Lieu rempli de joncs.

JONCHE. s. f. Pêch. Ganse de corde qui sert à joindre les pièces de filet au bout l'une de l'autre.

JONCHÉ, ÉE. part. pass. du v. Joncher. S'empl. adject. Des chemins jonchés de fleurs. Les continents sont *jonchés* d'ossements la plupart inconnus. (Virey.) *Jonchés* de morts et de mourants, le boudoir et un petit salon offraient l'image d'un champ de bataille. (De Balz.)

Les assiégeants, assaillis, égorgés,
Tombent en foule au bord de leurs tranchées,
D'armes, de morts et de mourants *jonchées*. (Volt.)

JONCHÉE. s. f. Toutes sortes d'herbes, de fleurs, de branchages, répandus sur un chemin, dans les rues, dans les églises, etc., un jour de cérémonie. Faire une jonchée d'herbes et de fleurs. Pour rafraîchir une salle en été, on y répand des joncs frais coupés ; et s'appelle cela proprement *jonchée*. (Delanoue.)

— Par extens. Une grande quantité d'objets répandus sur le sol. Une jonchée de cadavres. Il fit une épaisse et prodigieuse *jonchée* de blessés. (Nic. Pasquier.)

La principale *jonchée*
Fut donc des principaux rats. (La Font.)

— *A jonchées.* loc. adv. A pleines mains.

Inachus, à *jonchées*,
Lui présenta des herbes arrachées. (Marot.)

— Petit fromage de crème ou de lait caillé, fait dans une espèce de panier ou de clisse de jonc. Une jonchée de crème. J'ai acheté de la jonchée.

JONCHER. v. a. 1re conj. (rad. *jonc*). Répandre sur la terre, sans ordre et avec profusion, toutes sortes d'herbes, de fleurs, de branchages. Joncher la terre de fleurs. L'église était jonchée de fleurs. On joncha de fleurs les chemins qui conduisaient à son palais.

— Fig. Joncher de morts, de cadavres. Ils y virent la terre jonchée de morts, et couverte de riches dépouilles. L'héritier de l'épée de Pharamond, rassasié de meurtres, contemplait immobile, du haut de son char de victoire, les cadavres dont il avait *jonché* la terre. (Chateaub.)

Les boucliers, les lances, les épieux,
Les traits brisés *jonchent* au loin la plaine. (***)

— SE JONCHER. v. pron. Être jonché. La terre se jonchait de cadavres.

JONCHÈRE. s. f. Lieu couvert de joncs. || Touffes de joncs qui se forment dans les étangs, dans les marais, et deviennent quelquefois des îles flottantes.

JONCHETS. s. m. pl. Petits bâtons d'ivoire, de bois, d'os, etc., fort menus, que l'on jette confusément les uns sur les autres pour jouer à qui en retirera le plus, à l'aide d'un crochet, sans en faire remuer d'autres que celui qu'on cherche à dégager. Des jonchets d'os, d'ivoire. Jouer aux jonchets. Les jonchets sont un jeu d'enfants. On donne ce nom à ces petits bâtons, parce que dans l'origine on jouait à ce jeu avec des brins de jonc. Quelques-uns disent *honchets*.

JONCIER. s. m. Bot. Nom vulgaire du genêt d'Espagne.

JONCIFORME. adj. des 2 g. (dt. lat., *juncus*, jonc, *forma*, forme). Qui a la forme du jonc.

JONCINELLE. s. f. (rad. *jonc*). Bot. Genre de plantes de la famille des joncoïdes. Habitante des eaux et des terrains humides, la joncinelle dendroïde est très-remarquable surtout par ses petites têtes sphériques de fleurs argentées, portées sur de longs pédoncules pileux et capillaires, et que l'on a justement comparées à ces globes enflammés qui, sous le nom de *chandelles romaines*, s'élancent du foyer d'un feu d'artifice. Les savants, qui semblent prendre [illegible] notre vieux mot *joncinelle*, si poétique, en celui de *ériocaulon*, qui flatte fort peu l'oreille et le goût.

JONCIOLE. s. f. (rad. *jonc*). Bot. Petite plante de la famille des joncoïdes, qui a le port d'un jonc ; mais dont la fleur a l'aspect de celle d'un œillet. Chaque tige porte à son sommet une ou deux fleurs bleues. On l'appelle *bragalan* à Montpellier, et *non-feuillée* dans quelques autres endroits.

JONCOÏDE. adj. des 2 g. (du lat. *juncus*, jonc, et du gr. εἶδος, forme). Bot. Qui a la forme du jonc. || JONCOÏDES. s. f. pl. Famille de plantes herbacées dont la tige est tantôt simple, nue ou presque nue, tantôt rameuse et feuillée, et qui a pour type le jonc.

JONCOÏDE. s. f. Syn. de Luzule.

JONCQUETIA. s. f. (pr. *jonk-ké-ci-a*). Bot. Plante du genre des topinas.

JONCTION. s. f. (pr. *jonk-ci-on*; du lat. *junctio*, même signification). Action de joindre, union, assemblage, réunion. Les deux armées ont opéré leur jonction à.... La jonction de deux rivières, de deux chemins.

— Se dit du lieu où se fait la jonction. A la jonction des deux routes.

— Jurispr. Jugement de jonction. || *Jonction de deux instances.* Action de joindre deux instances entre lesquelles il y a connexité.

— Syn. comp. JONCTION. UNION. *L'union* regarde particulièrement deux différentes choses qui se trouvent bien ensemble ; la *jonction* regarde proprement deux choses éloignées qui se rapprochent l'une de l'autre. On dit : l'*union* des couleurs, et la *jonction* des armées ; l'*union* de deux voisins, et la *jonction* de deux rivières.

JONDELLE. s. f. Nom vulgaire de la foulque.

JONES (Paul). Marin anglo-américain, né en Ecosse vers 1736, mort en 1792 ; servit avec chaleur la cause de l'indépendance pendant la guerre de l'Union, prit le fort de Cumberland en 1777, et brûla tous les vaisseaux qui se trouvaient dans le port. En 1779, il remporta une grande victoire sur deux frégates anglaises.

JONÈSE. s. m. Bot. Genre de plantes qui a pour type un arbre des Indes de grandeur médiocre.

JONGERMANNIE ou **JUNGERMANNIA.** s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des hépatiques, comprenant des plantes cryptogames dioïques ou monoïques, c'est-à-dire qui offrent sur le même pied ou sur des pieds différents des organes de deux sortes, les uns considérés comme fleurs femelles, et les autres pris pour des fleurs mâles. Jongermannie hépaticoïde. Jongermannie muscoïde, épiphylle, grosse, blasie, blanchâtre, fourchue. Jongermannie des bois, à deux pointes.

JONGERMANNIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une jongermannie. || JONGERMANNIÉES. s. f. pl. Syn. d'Hépatique. V. ce mot.

JONGIE ou **JUNGIA.** s. f. Bot. Genre de plantes de la tribu des nassauviées, ne comprenant qu'une seule espèce, la jongie rouillée, qui est une plante de l'Amérique méridionale.

JONGLER. v. n. 1re conj. (du lat. *joculari*, jouer, plaisanter). Faire des tours de passe-passe, des tours d'adresse.

— Se dit particulièrement d'un jeu qui consiste à faire sauter plusieurs boules, bouteilles, poignards, etc., qui s'entrecroisent, en passant en même temps d'une main dans l'autre.

JONGLERIE. s. f. (du lat. *joculatio*, action de plaisanter). Charlatanerie, tours d'adresse.

— Fig. et fam. Fausse apparence par laquelle une personne cherche à en imposer. Je ne suis pas la dupe de ses jongleries. Jongleries politiques. || Signifiait autrefois L'art de faire des vers et de les chanter, et s'appliquait particulièrement aux troubadours.

JONGLEUR. s. m. (du lat. *joculator*, rieur, bouffon ; de *jocus*, jeu). Autrefois, espèce de ménétrier qui se joignait aux troubadours et allait chanter chez les princes et dans les maisons des grands seigneurs. Aujourd'hui, Charlatan, saltimbanque, faiseur de tours de passe-passe et d'escamotage. Richard Cœur-de-lion, roi d'Angleterre, honora les *jongleurs* de son amitié. (Mervesin.) Le *jongleur* qui place une noix sous le dos d'un rasoir et la casse en frappant sur le tranchant avec la paume de la main, prouve que tous les instruments tranchants ne coupent qu'en sciant. (Rev. scientif.)

— Se dit particulièrement d'un faiseur de tours qui fait passer divers objets d'une main dans l'autre, en les jetant en l'air.

— Fig. et fam. Celui qui cherche à en imposer par de fausses apparences. Puissiez-vous déjouer toutes les ruses de ces jongleurs politiques.

— Chez les Indiens, Espèce de magiciens qui font surtout profession de guérir, et expliquent les présages et les songes. Parmi leurs prestiges, on les voit jouer avec des serpents qui ne leur font aucun mal. Les sachems et les *jongleurs* présidaient au travail. (Chateaub.)

JONIDIE. s. f. Bot. Espèce de violette dont on se sert en médecine comme émétique.

JONKOPING. Géogr. Ville de Suède, ch.-l. du départ. de son nom.

JONOPSIS. s. m. (pr. *jo-nopp-cis*). Bot. Plante parasite du Pérou, qui forme un genre de la famille des orchidées.

[illegible] à l'avant et à l'arrière, informe et sans grâce carré à la poupe et à la proue. Il a trois mâts, portant deux voiles rectangulaires entées l'une sur l'autre.

JONQUILLE. s. f. (pr. *jon-ki-ye*). Bot. Plante du genre des narcisses, à fleurs jaunes très-odorantes, que l'on cultive dans les jardins.

— La fleur de cette plante. Jonquille simple, double. Essence de jonquille.

Et la *jonquille* encor
Offre à mon œil ravi la pâleur de son or. (Rosset.)

JONTHLASPI. s. m. Bot. Plante crucifère vulnéraire, apéritive, commune dans le midi de la France et en Italie.

JONZAC. Géogr. (Charente-Inférieure) ; 2,618 hab. Ch.-l. d'arr.

JOONÉ. s. f. Bot. Plante du Japon, de la famille des graminées.

JOPPE. s. m. Entom. Genre d'insectes de l'ordre des hyménoptères, famille des pupivores, tribu des ichneumonides.

JOPPÉ. Temps hér. Fille d'Éole, femme de Céphée, donna, dit-on, son nom à cette ville de Palestine, dont son mari fut le fondateur.

JOPPITE. adj. et s. des 2 g. Géogr. Qui appartient à Joppé ou à ses habitants. || Habitant de Joppé.

JOQUE. s. m. Membre d'une secte de brahmanes, qui habitent le royaume de Narsingue.

JORAM. Roi d'Israël, fils d'Achab, succéda à son frère Ochosias, l'an 894 av. J.-C., et mourut en 883, à Jézrahel, frappé d'un coup de flèche par Jéhu, qui s'était révolté contre lui. || Roi de Juda, fils de Josaphat, monta sur le trône l'an 892 av. J.-C., fit mettre à mort tous ses frères, épousa Athalie, et mourut d'une maladie horrible en 881 av. J.-C.

JORD. Myth. celt. La Terre, mère de Ghor, probablement la même que Fréa.

JORDAIN. s. m. Ichthyol. Poisson d'Amboine, dont on a fait une sciène.

JORDAN (Camille). Né à Lyon en 1771, mort en 1821. Il se mit à la tête des Lyonnais, qui se révoltèrent contre la Convention, et fut obligé de s'exiler. Rentré en France après le 9 thermidor, il fit partie du conseil des Cinq-Cents, 1797. Inscrit sur la liste des déportés au 18 fructidor, il s'exila de nouveau jusqu'en 1800. Élu député en 1816, il se montra toujours zélé partisan d'une sage liberté. Il a laissé un grand nombre de brochures politiques.

J'ORDONNE. Loc. verb. qui s'empl. adjectiv. dans ces expressions familières : Voyez donc *monsieur j'ordonne ! madame j'ordonne ! mademoiselle j'ordonne !* Ces expressions, qui sont un abrégé de *Monsieur qui croit qu'il suffit de dire :* J'ORDONNE, *pour être obéi*, ne se disent que par ironie d'une personne qui commande sans cesse, à tort et à travers. M. V. Hugo a cru pouvoir en former le verbe suivant.

JORDONNER. v. n. 1re conj. Commander avec sottise et vanité, à tout propos et hors de tout propos. La maison est pleine de voix qui *jordonnent*. (V. Hugo.) Ce mot est entièrement de l'invention de l'auteur, et une particularité assez curieuse se rattache à son introduction. L'imprimeur, qui n'avait pas trouvé cette expression dans le Dictionnaire de l'Académie, avait mis : *La maison est pleine de voix qui ordonnent.* Mais M. V. Hugo a réclamé dans un errata placé en tête de ses *Lettres sur le Rhin*. Ce mot, dit-il, manque au Dictionnaire de l'Académie, et, à mon avis, le Dictionnaire a tort. C'est un excellent mot de la langue familière qui n'a pas de synonyme possible, et qui exprime une nuance précise et délicate. Malgré toutes ces raisons, et nonobstant le grand nom de M. V. Hugo, nous ne pensons pas que cet affreux barbarisme fasse jamais fortune, et il nous est permis de douter que l'Académie le prenne jamais sous son auguste patronage ; il est déplorable de voir un académicien chercher à corrompre la langue par de semblables fantaisies.

JORÉNA. s. f. Bot. Genre de plantes très-voisin du duvaua.

JORIM-ASSA. Myth. jap. L'Hercule des Japonais, et l'objet favori de leurs fables héroïques.

JORNANDÈS. Historien latin du sixième siècle, Goth de nation, et secrétaire des rois goths en Italie.

JORO. s. m. Bot. Espèce de sureau du Japon.

JOROPA. s. m. Bot. Palmier de l'Amérique méridionale.

JOS. s. m. pl. Myth. chin. Dieux pénates des Chinois. Chaque famille a le sien qu'elle honore d'un culte particulier.

JOSAPHAT. Roi de Juda, fils d'Asa, auquel il succéda, 928 ans av. J.-C., mort en 892. Il vainquit les Ammonites, les Moabites et les Arabes. Ce fut un des princes les plus pieux et les plus sages du royaume de Juda.

JOSAPHAT. s. m. Géogr. anc. Petit vallon entre Jérusalem et la montagne des Oliviers. C'est dans la vallée de Josaphat que, selon les Écritures, le jugement dernier doit avoir lieu.

JOSEFINOS. s. m. pl. Hist. polit. Nom donné en Espagne à ceux qui, en 1808, entrèrent au service du roi Joseph, avec l'intention de seconder de tout leur pouvoir le nouvel établissement. On les appelait aussi *afrancesados*.

JOSEPH. Fils de Jacob et de Rachel, né à Haran, en Mésopotamie, 1745 av. J.-C., mort en [illegible] principaux officiers de Pharaon, roi d'Égypte, il fut victime du ressentiment de la femme de Putiphar, dont il avait repoussé les provocations adultères. Jeté en prison ; mais inspiré d'une sagesse divine, il expliqua les songes du roi, et gagna la faveur de ce prince, dont il devint le premier ministre. Il gouverna longtemps l'Égypte avec une grande sagesse.

— JOSEPH (Saint). Époux de la Vierge Marie. A la naissance de Jésus, il s'enfuit avec Marie en Égypte, pour soustraire l'enfant divin à la cruauté d'Hérode, qui voulait le faire mourir. A la mort de ce roi, il revint à Nazareth, où il continua d'exercer sa profession de charpentier ou de menuisier, selon les uns, d'ouvrier selon d'autres. L'Église célèbre sa fête le 19 mars.

— JOSEPH D'ARIMATHIE. Un des principaux citoyens de Jérusalem, assista au conseil où fut condamné Jésus, mais sans prendre aucune part au jugement. Ce fut lui qui détacha de la croix le corps de Jésus, et l'ensevelit dans un sépulcre de pierre.

— Deux empereurs d'Allemagne ont porté ce nom. JOSEPH Ier, fils de Léopold Ier, né en 1678, mort en 1711. Il soutint son frère Charles contre Philippe d'Anjou, qui aspirait à la couronne d'Espagne, apaisa la révolte des Hongrois, introduisit la maison de Hanovre parmi les électeurs, et fit reconnaître toutes les prérogatives de l'électorat de Bohême. || JOSEPH II, fils de François Ier et de Marie-Thérèse, né en 1741, mort en 1790. Il fit de grandes réformes dans le culte religieux, voulut rompre avec le saint-siége, et en fut détourné par le chevalier d'Azara, ministre d'Espagne.

— JOSEPH Ier ou JOSEPH EMMANUEL. Roi de Portugal, né en 1715, mort en 1777. Il régénéra l'Académie de Coïmbre, chassa les jésuites du royaume, et enleva à l'inquisition la censure des livres.

JOSEPH. adj. m. Pap. Se dit d'une sorte de papier mince et transparent. Une feuille de papier joseph.

— Comm. *Coton joseph.* Espèce de coton filé.

— Géogr. *Canal Joseph.* Grande dérivation du Nil dans la moyenne Égypte.

— *Saint-Joseph.* Nom de plusieurs congrégations ou communautés religieuses. Fille ou hospitalière de St-Joseph. Congrégation de St-Joseph.

JOSEPH. s. m. Ichthyol. Poisson de la mer du cap de Bonne-Espérance.

JOSÈPHE (Flavius). Célèbre historien et général juif, né à Jérusalem l'an 37 de J.-C., mort vers l'an 95. Après la prise de Jérusalem par Titus, il vint à Rome, où il obtint le droit de bourgeoisie. On a de lui une Histoire des Juifs sous le titre d'*Antiquités judaïques*, l'histoire de la *Guerre des Juifs entre les Romains*, le *Martyre des Machabées*, etc.

JOSÉPHINE (Marie-Françoise Tascher de la Pagerie). Impératrice des Français et reine d'Italie, née en 1761, à Saint-Pierre de la Martinique, morte en 1814, à la Malmaison. Elle vint de bonne heure à Paris, épousa le vicomte de Beauharnais, dont elle eut deux enfants, Eugène et Hortense de Beauharnais ; retourna à la Martinique, qu'elle quitta à l'époque des troubles politiques, 1790. Après la mort de son mari, elle fut incarcérée, et dut sa délivrance à Tallien. Bonaparte, alors général de l'intérieur, sollicita sa main, et leur mariage eut lieu sous les auspices de Barras, qui fit donner à Bonaparte le commandement de l'armée d'Italie, 1796. Napoléon devenu empereur et roi, n'ayant pas d'enfant de son union avec elle, et désirant avoir un héritier de sa couronne, crut devoir la répudier. Leur divorce fut rendu public le 17 décembre 1809. Elle se retira d'abord au château de Navarre, et s'établit ensuite à la Malmaison, où elle mourut.

JOSÉPHINE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des bignoniacées, créé en 1806 par Ventenat en l'honneur de Joséphine, impératrice des Français. La plante qui sert de type à ce genre, intéressant par son port, la *joséphine impératrice*, est originaire de la Nouvelle-Hollande, et élevée à la Malmaison de graines rapportées par le capitaine Hamelin.

JOSEPHINOS. s. m. pl. Hist. V. JOSEFINOS.

JOSEPPIN (Joseph-César Giuseppino, dit Arpino). Célèbre peintre italien, né à Arpino en 1560, mort en 1640. Il fit une Ascension, une Madone dans le ciel, une Bataille entre les Romains et les Sabins, etc.

JOSIAS. (pr. *jo-zi-ass*). Roi de Juda, frère et successeur d'Amon, monta sur le trône l'an 639 av. J.-C. Il renversa les autels des faux dieux pour relever le temple, et périt à la bataille de Mageddo contre Néchao, roi d'Égypte, 608 av. J.-C.

JOSSÉLASSAR. s. m. Comm. Coton filé de Smyrne.

JOSSELIN (Sire de Courtenay). Accompagna Baudouin en Palestine. Quand celui-ci devint roi de Jérusalem, il lui donna le comté d'Edesse ; mort en 1131. || JOSSELIN II, fils du précédent, lui succéda au comté d'Edesse, mourut à Alep, où il avait été emmené captif par les Turcs. || JOSSELIN III, fils de Josselin II, fait prisonnier par les Turcs, fut racheté par Baudouin IV, 1175.

JOSUÉ. Chef du peuple hébreu, né en Égypte en 1605 av. J.-C., succéda à Moïse, introduisit les Juifs dans la terre promise, qu'il [illegible] les Juifs passèrent le Jourdain à pied sec, s'emparèrent de Jéricho, vainquirent le roi de Jébus à Gabaon, et conquirent le pays de Chanaan. L'Éternel, dit l'Écriture, jeta des cieux de grosses pierres, et il y en eut plus de ceux qui moururent de la grêle des pierres que de ceux que les enfants d'Israël tuèrent avec l'épée. Elle rapporte ensuite le miracle que l'Éternel fit en faveur de Josué, qui d'un mot arrêta le soleil sur Gabaon et la lune dans la vallée d'Ajalon, métaphore hardie par laquelle l'écrivain sacré aura voulu exprimer que les Israélites poursuivirent leurs ennemis sans que la nuit ait pu les arrêter. Josué mourut l'an 1443 av. J.-C.

— Philol. sacr. *Livre de Josué.* Un des livres de l'Écriture sainte, qui contient l'histoire de l'entrée des Juifs dans la terre promise.

JOTA. s. m. Ornith. Oiseau de proie du Chili.

— Linguist. Nom d'une lettre espagnole qui a la forme du *j* français, mais qui a l'intonation d'une gutturale fortement aspirée, analogue au *ch* des peuples du Nord. Badajoz se prononce *Badakhos*; don Quijote, *don Qouikoté*.

JOTA. s. f. Cout. aragon. Nom d'une danse des paysans du royaume d'Aragon. La jota aragonaise.

JOTAPADE. Géogr. et hist. Forteresse de la Galilée, tribu de Zabulon. Joseph y soutint quarante-sept jours de siége contre les Romains.

JOTAVILLA. s. f. Ornith. Nom d'une espèce d'alouette.

JOTHUN. Myth. celt. Nom générique des géants ou génies.

JOTHUNHEIM. (pr. *jo-tu-né-imm*). Myth. celt. Pays des géants dans les chroniques fabuleuses du Nord.

JOTTE. s. f. Bot. Ancien nom de la bette. Il est encore en usage dans plusieurs provinces.

JOTTEREAUX. s. m. pl. Mar. Pièces de bois qui soutiennent l'éperon, les longis. On dit aussi *joutereaux*.

JOTTES. s. f. pl. Mar. Les deux côtés de l'avant d'un vaisseau.

JOU. Myth. C'était le véritable nom de Jupiter, dont *Jovis* est le génitif. Les Celtes et les Gaulois appelaient ce dieu Jou, c'est-à-dire Jeune pour marquer qu'il ne vieillit jamais.

JOUAIL. s. m. Mar. V. JAS.

JOUAILLER. v. n. 1re conj. (fréquentat. de *jouer*). Jouer petit jeu seulement pour s'amuser. Nous n'avons fait que jouailler. Fam.

JOUAN (EAU DE SAINT-). Eau minérale que l'on trouve à un village du même nom, à 4 kilom. de Saint-Malo, et que l'on emploie dans les maladies atoniques de l'estomac, de la peau, etc.

JOUANAS. s. m. pl. Relat. Prêtres médecins de la Floride. Ceux qui désirent être admis dans cet ordre doivent s'y préparer par un noviciat de trois ans, pendant lequel ils pratiquent chaque jour les exercices les plus rigoureux.

JOUBARBE. s. f. (contract. du lat. *Jovis barba*, barbe de Jupiter; on a dit anciennement *jouibarbe*). Bot. Genre de plantes dicotylédones, de la famille des crassulacées, dont l'espèce la plus commune croît ordinairement sur les toits et sur les vieux murs. On l'emploie en médecine. || La petite joubarbe ou joubarbe des vignes, appelée aussi vulgairement *trique-madame*, est l'orpin.

JOUBERT (Barthélemy-Catherine). Général des armées républicaines, né à Pont-de-Vaux en 1769, mort en 1799. Volontaire en 1791, il servit en Italie, fut nommé général de brigade en 1795 sur le champ de bataille, seconda puissamment Bonaparte à Montenotte, Millésimo, Mondovi et Rivoli. Nommé général en chef en 1798, il révolutionna le Piémont, obtint d'abord de grands succès; mais surpris et défait par Suwarow à Novi, il fut blessé mortellement en s'efforçant de rallier son armée en déroute.

JOUE. s. f. (de l'ital. *gota*, joue, selon les uns; selon les autres, du lat. *gena*, même signif., ou de *jugum*, joug; en grec, ζυγός, employé pour désigner l'os qui forme la joue, parce qu'il se compose de deux os qui se joignent). Cette partie du visage de l'homme qui est au-dessous de la tempe et des yeux, et qui va jusqu'au menton. Joue gauche, joue droite. Avoir la joue enflée. Baiser à la joue, sur la joue. Ses traits sont beaux et réguliers; ses *joues* larges et pleines annoncent la santé. (Did.) Une pâleur affreuse ternit ses *joues*. (Fén.) Peut-être vous eussé-je dit adieu d'un œil sec, si vos larmes coulant sur ma *joue* n'eussent forcé les miennes de s'y confondre. (J.-J. Rouss.)

A peine d'un naissant coton
Sa ronde *joue* était parée. (VOLTAIRE.)

Lorsqu'un rire ingénu faisait épanouir
Ses lèvres qui semblaient roses à peine écloses,
Sur sa *joue* on voyait des fossettes s'ouvrir
Et naître au milieu des roses. (IMBERT.)

— Fam. *Donner sur la joue. Couvrir la joue à quelqu'un.* Lui donner un soufflet. || *Tendre la joue.* Présenter la joue. Cet enfant vous tend la joue, embrassez-le donc.

— Fig. et fam. *Avoir les joues cousues.* Avoir le visage extrêmement maigre, les joues creuses.

— *Coucher, mettre en joue.* Viser, diriger une arme à feu sur quelqu'un ou quelque chose. J'ai couché le lièvre en joue. Mettre en joue la bécasse.

— Fig. et fam. Convoiter, ne pas perdre de vue une personne ou une chose sur laquelle on a quelque dessein. Il trouve cette jeune personne jolie; depuis longtemps il la couche en joue.

— Command. milit. ellipt. En joue, feu!

— Archit. *Joue de solive.* Côté d'une solive considérée par l'entrevoux.

— Artill. Les côtés de l'épaulement d'une batterie coupés selon son épaisseur pour pratiquer l'embrasure.

— Mar. Partie arrondie de la coque d'un navire qui est comprise entre le mât de misaine et l'étrave. Ce vaisseau a la joue forte.

— Techn. *Joues de coussinet.* Dans les chemins de fer, les parois latérales des coussinets entre lesquelles le rail est maintenu au moyen de coins. Dans les coussinets d'arbres, de machines ou autres, les joues sont les deux parties du coussinet que l'on réunit et que l'on serre au moyen de boulons. || *Joues de peson.* Petites plaques qui terminent les broches du peson.

— Cette partie de la tête du cheval qui répond à la joue dans l'homme. Ce cheval a trop de joues.

— JOUES. s. f. pl. Hortic. Dans l'Orléanais, Boutures de vignes coupées sur le jeune bois.

JOUÉ, ÉE. part. pass. du v. Jouer. S'empl. adjectiv. || Au jeu de dames, de trictrac : *Dame touchée, dame jouée.* On est forcé de jouer la dame à laquelle on a touché.

— Prov. *C'est un jeu joué.* Se dit d'une feinte concertée entre deux ou plusieurs personnes.

JOUÉE. s. f. Archit. Épaisseur du mur dans l'ouverture d'une porte, d'une fenêtre, d'un soupirail. Cette porte a beaucoup de jouée. || On dit aussi La jouée d'une lucarne, d'un abat-jour.

JOUER. v. n. 1re conj. (du lat. *jocari*, badiner, plaisanter). *Je joue, nous jouons. Je jouais, nous jouïons, vous jouïez. Je jouai, nous jouâmes. Je jouerai. Je jouerais. Joue. Que je joue, que nous jouïons, que vous jouïez. Que je jouasse*, etc. Se récréer, se divertir, s'ébattre, folâtrer. Ces enfants jouent ensemble. Laissez-les jouer. Ils ne peuvent jouer ensemble sans se fâcher. Ne jouez jamais avec des armes à feu, vous pourriez vous blesser. Vous jouez trop rudement, vous me faites mal. Les jeunes gens aiment à jouer. Les femelles des singes *jouent* avec leurs petits. (A. Mart.)

L'ours *jouant* avec sa femelle
Lui creva, par malheur, un œil. (F. DE NEUF.)

— Fig. Au moyen de ces dispositions, cette plante *joue* sans cesse avec les zéphyrs, qui lui font décrire les courbes les plus agréables. (B. de St-P.)

— Fig. Se mettre en danger de. Dans cette acception, *jouer* est toujours suivi de la préposition *à*. Il joue à se faire pendre. Vous jouez à vous casser le cou, à vous noyer.

— Fig. *Jouer avec sa vie, avec sa santé.* N'user d'aucun ménagement, ne prendre aucune précaution pour conserver sa vie, sa santé. Je *joue* avec la vie, elle n'est bonne qu'à cela. (Sévig.) Il faut *jouer* avec la vie jusqu'au dernier moment. (Volt.) Tâchons, en attendant, de *jouer* avec la vie, mais c'est ne *jouer* qu'à colin-maillard. (Id.)

— Manég. *Ce cheval joue avec son mors.* Il mâche son mors avec action.

— *Jouer sur le mot, sur les mots.* Faire des allusions, des équivoques sur les mots. Vous jouez sur les mots, mais parlons sérieusement.

— Se divertir, s'amuser à un jeu quelconque qui a des règles. Jouer à colin-maillard, au roi dépouillé, à la main chaude, etc. Jouer au billard, au piquet, aux dames, à la boule, aux dés, etc. Jouer avec quelqu'un, contre quelqu'un. Jouer un contre deux, deux contre un. Tirer au sort à qui jouera le premier. Jouer quitte ou double, ou à quitte ou double. Je leur dis que je veux apprendre le cartésianisme comme l'hombre, non pour *jouer*, mais pour voir *jouer*. (Mme de Sév.) Le marquis n'était pas encore revenu de chez sa comédienne, et je trouvai dans son appartement ses valets de chambre qui *jouaient* à la prime en attendant son retour. (Le Sage.)

Qu'il l'instruise dans l'art de *jouer* aux échecs;
Pour moi, de tels sujets sont arides et secs.
(BERCHOUX.)

— Absol. Jouer habituellement aux jeux de hasard. Se prend ordinairement en mauvaise part. C'est un homme qui joue. Il commence à se ranger, il ne joue plus autant.

— Jouerez-vous donc éternellement,
Vous qui *jouez* si malheureusement?
Disait une dame à son frère.
— Je quitterai le jeu, reprit-il en colère,
Quand vous quitterez vos amours.
— Le malheureux, dit-elle, il veut *jouer* toujours!
(***)

— Par exagér. *Il jouerait les pieds dans l'eau.* C'est un joueur déterminé.

— Se servir de l'instrument nécessaire pour jouer à tel ou tel jeu. Jouer du battoir, au battoir. Jouer avec une raquette. Jouer de la masse. Jouer de la queue.

— *Jouer des mains.* Badiner avec les mains; se donner l'un à l'autre des coups avec les mains. Ces enfants jouent toujours des mains. || Pop. Faire des friponneries, voler.

— *Jouer des gobelets.* Faire des tours de passe-[illegible] fourbe, d'une personne qui cherche à tromper.

— *Jouer de l'espadon, du bâton à deux bouts, du drapeau.* Les manier avec adresse, les faire voltiger.

— Par extens. Se servir d'un instrument de musique, en tirer des sons. Jouer du violon, de la flûte, de la vielle, de la harpe, etc. Il joue de plusieurs instruments. Il joue sur tous les tons. Il joue dans la manière d'un tel. Faites jouer les violons. Il se dit aujourd'hui de tous les instruments à vent, à cordes ou à clavier. On disait autrefois Toucher du piano, pincer de la guitare, sonner de la trompette, donner du cor, etc.

— Techn. En parlant des ressorts, des machines, etc., Se mouvoir, agir d'une certaine façon. Ce ressort joue en sens inverse de l'autre. Cet arbre doit jouer dans tel sens. || Avoir l'aisance et la faculté du mouvement. Ce ressort joue bien. Cette serrure ne joue pas bien. Faites en sorte que cette clé joue mieux dans la serrure. Cet os ne joue pas comme il faut dans l'emboîture.

— Fig. et fam. *Faire jouer tous les ressorts, toutes sortes de ressorts.* Employer tous les moyens dont on peut disposer. Elle fait *jouer* les plus artificieux ressorts pour vous trahir et pour vous perdre. (Mariv.)

— Mar. *Le vaisseau joue sur son ancre.* Quand il est agité par le vent et en même temps retenu par son ancre. Le gouvernail joue quand il est en mouvement.

— Se dit des cascades, des jets d'eau, qu'on fait jaillir ou couler. On fit jouer les eaux. Les eaux n'ont pas joué à cause du mauvais temps. || On disait autrefois activ. On joua les eaux. On a joué les eaux.

— Se dit aussi d'une mine que l'on fait sauter, d'une pièce d'artillerie, d'un artifice que l'on fait partir en y mettant le feu. La mine joua. Le canon a joué. On a fait jouer la mine. Faites jouer les pétards. || Dans un sens analogue, Faire jouer une pompe. On a fait jouer les pompes.

— Quelquefois, avec le nom de l'espèce de monnaie que l'on joue. Jouer aux écus, aux louis. Les enfants jouent aux haricots.

— A certains jeux de cartes, avec le nom de la couleur de laquelle on joue. Jouer en pique, en carreau, en cœur, etc.

— *Faire jouer.* Nommer la couleur dans laquelle le coup doit être joué. C'est lui qui fait jouer. || Obliger l'adversaire à jouer en lui refusant des cartes. Jouez-vous? Faites-vous jouer? || On dit aussi *Jouer sans prendre*, ou simplement *jouer*, et *faire jouer sans prendre*, ou simplement *faire jouer*. || Au quadrille et au trictrac, *Jouer sans prendre*, jouer sans demander le roi. || Au jeu de la bête ombrée, Faire les levées nécessaires pour gagner sans avoir écarté.

— Fam. et en plaisantant, *Ne jouer que pour l'honneur*, ou activ. *Ne jouer que l'honneur.* Ne pas intéresser le jeu.

— Fig. et fam. *Jouer de bonheur.* Avoir pour soi toutes les chances heureuses dans une affaire, réussir dans ses entreprises. || *Jouer de malheur.* Ne pas réussir dans tout ce que l'on entreprend. Comme je disais que dans sa carrière il avait *joué* de malheur. (E. Scribe.) || *Jouer au roi dépouillé.* Se dit quand plusieurs personnes sont auprès de quelqu'un pour le ruiner, le piller. || *Jouer au plus sûr.* De deux expédients choisir celui où il y a le moins de risques, dont les inconvénients paraissent moins grands et le succès plus certain. || *Jouer à coup sûr.* Être certain du succès des moyens que l'on emploie dans une affaire. || *Jouer au fin, au plus fin.* Employer l'adresse, la finesse pour réussir. || *Jouer à quitte ou double, jouer quitte ou double.* Risquer, hasarder tout pour se tirer d'une mauvaise affaire. || *Jouer de la prunelle.* Jeter des œillades, faire des signes d'intelligence. Se dit surtout des signes qu'un homme et une femme qui sont d'intelligence se font l'un à l'autre. || *Jouer des jambes.* Courir. Se dit surtout d'une personne qui s'enfuit. Il se mit à jouer des jambes. On dit aussi *Jouer des talons.* || *Jouer des couteaux.* Se battre à l'épée. || *Jouer de la poche.* Tirer de l'argent de sa poche pour payer. || *Jouer du pouce.* Compter de l'argent pour payer. || *Jouer de son reste.* Employer les moyens extrêmes après lesquels on n'a plus de ressources. || Achever de se ruiner. || Se dit aussi des dernières ressources, du dernier parti qu'on tire de sa place, de sa position. Ce ministre joue de son reste. Cette coquette joue de son reste. || *Jouer à qui perd gagne.* Se dit lorsqu'un désavantage apparent procure un avantage réel.

— *Jouer aux grands coups.* Au mail, Jouer à qui poussera le mail le plus loin. || *Jouer tout d'une.* Au trictrac, marquer avec une dame seule tous les points que l'on vient de prendre.

— Prov. *Jouer aux pots cassés.* S'exposer à faire des pertes considérables, risquer tout son bien. || Fig. Agir de manière à causer, de part ou d'autre, de grandes pertes. || *Jouer à la fausse compagnie.* Abandonner ses associés. || *Cela fut joué à Loches.* Se dit d'une pièce de théâtre dont on ne se souvient plus.

— Pop. *Jouer de l'épée à deux mains.* Ramer aux galères.

— JOUER. v. a. Faire, en parlant d'une partie, d'un coup au jeu, etc. Jouer une partie de billard, un cent de piquet. Jouer une partie d'honneur. Jouez ce coup pour moi.

— *Jouer un jeu.* Le bien jouer, le jouer de préférence, d'habitude. Je joue le piquet.

— *Jouer une carte.* La jeter. Jouer carreau, pique.

[illegible] tout le parti possible. Il joue bien les cartes, mais il écarte mal.

— A la paume. *Jouer une balle.* La pousser.

— *Jouer le jeu.* Jouer suivant les règles du jeu. Vous ne jouez pas le jeu.

— Fig. et fam. *Jouer bien son jeu.* Se comporter adroitement en quelque affaire, savoir bien dissimuler pour arriver à ses fins.

— *Jouer le tapis.* A la bouillotte, Jouer la passe quand il ne reste plus de mises.

— *Jouer son coup.* Exprimer les points qu'on vient de faire, en posant une ou deux dames sur certaines flèches.

— En parlant de ce que l'on hasarde au jeu. Jouer gros jeu. Jouer un jeu d'enfer.

— Fam. *Il jouerait jusqu'à sa chemise.* Il jouerait tout ce qu'il a.

— Fig. *Jouer sa vie.* S'exposer témérairement.

— *Jouer quelqu'un.* Le tromper, l'abuser. Il le joue depuis trois ans en lui faisant espérer cet emploi. Il m'a indignement joué. Il avait du dépit de se voir joué de la sorte. On *joue* le prince à force de le respecter. (Mass.) J'étouffe! j'étouffe! on m'a surpris, *joué* comme un enfant. (X. Marmier.)

— *Jouer quelqu'un.* Jouer avec quelqu'un. Il ne se dit en ce sens que dans ces phrases des jeux de paume et de volant. Il m'a joué du battoir. Il m'a gagné, quoiqu'il m'ait joué par dessous sa jambe, par dessous jambe : en recevant la balle, le volant, par dessous la jambe.

— Fig. et fam. *Jouer quelqu'un par dessous jambe, par dessous la jambe.* Déranger avec facilité les projets de quelqu'un, et, par supériorité d'esprit ou de conduite, l'amener aux vues que l'on a soi-même. Ne faites pas d'affaires avec lui, il vous jouerait par dessous la jambe. Il les a joués par dessous jambe.

— Fig. et fam. *Jouer gros jeu.* S'engager dans une affaire où l'on hasarde beaucoup pour sa vie, pour sa réputation, pour sa fortune. || *Jouer les deux.* Tromper deux personnes ou deux partis qui ont des intérêts opposés, en paraissant les servir l'un contre l'autre.

— Prov. et fig. *Jouer une pièce, un tour à quelqu'un.* Lui faire un tour malin ou méchant. Il a voulu me jouer un tour auprès d'un tel. Quelle pièce sanglante on lui a jouée. Je prononçai ces dernières paroles si tristement, que Fabrice vit bien qu'on m'avait *joué* quelque tour. (Le Sage.) L'ambition d'être aimée *joue* souvent de mauvais tours aux femmes. (Mariv.)

— Neut. dans le même sens. *Jouer d'un tour à quelqu'un.* Il m'a joué d'un tour. S'il me joue de celui-là, je lui en jouerai d'un autre.

— Mus. Exécuter un air, un morceau de musique, sur un instrument, avec un instrument. Jouer une sonate, une ouverture à grand orchestre. Jouer un air sur le violon, sur le piano. Ecoutez l'air qu'on joue, il est joli.

— Théâtre. Représenter, en parlant soit de la pièce de théâtre qu'on représente, soit du personnage qu'on est chargé d'y représenter. Jouer une tragédie, une comédie, une farce. Jouer un personnage, un rôle. Il joue les pères nobles. Jouer les amoureux, les ingénues. On jouait hier Andromaque, un tel jouait le rôle d'Oreste, jouait Oreste. Les comédiens français ont *joué* un drame en deux actes intitulé *Edgar*, qu'on a sifflé dès la première scène. (La Harpe.) Voilà, continua-t-il, les personnages distribués; demain nous *jouerons* la pièce. (Le Sage.)

— Absol. Cet acteur joue fort bien. C'était la première fois qu'il jouait. C'était peut-être aussi la faute de ceux qui la représentaient, et qui ne *jouaient* pas assez bien ou assez mal pour m'amuser. (Le Sage.)

— *Jouer la comédie.* Exercer la profession de comédien. || Absol. Cet acteur a cessé de jouer.

— Par extens., Faire des actions plaisantes pour exciter à rire. || Fig. Feindre des sentiments qu'on n'éprouve pas, chercher à paraître ce qu'on n'est pas réellement. Vous le croyez sensible, il joue la comédie.

— Jouer la douleur, la surprise, etc. Jouer l'affligé. Jouer l'homme d'importance. Feindre d'être affligé, d'être surpris, vouloir paraître un homme d'importance.

— Par extens. *Jouer tel rôle.* Figurer dans quelque affaire en telle qualité, ordinairement pour faciliter une tromperie. Le prétendu mariage eut lieu, un tel joua le rôle de prêtre, et deux valets celui de témoins.

— Fig. *Jouer un rôle.* Figurer dans une affaire, dans certains événements, y prendre part, soit à son avantage, soit d'une manière fâcheuse, avilissante, etc. Quand il s'aperçut qu'il jouait le rôle de dupe, il quitta la partie. Il joua un sot rôle, un vilain rôle. Il joua un rôle très-actif dans la révolution. Il joua un grand rôle dans ces événements.

— On dit aussi, *Jouer un mauvais personnage, un sot personnage.* || Se dit quelquefois des choses personnifiées. Le rôle que joue la mémoire dans les opérations de l'entendement.

— *Jouer le rôle de.* Se comporter en. Il a joué le rôle d'un homme très-faible. M. le comte de Clermont, ne voulant, ne pouvant pas décemment *jouer* le rôle d'académicien, eut tort de se prêter à ces petites manœuvres. (Grimm.)

— *Jouer un grand rôle.* Signifie quelquefois, plus particulièrement, Faire une grande figure, occuper une grande place dans l'État. Cette famille a *joué* longtemps un rôle distingué dans l'Italie. (Las-Cases.)

— Par opposition. [illegible] Être dans un poste peu honorable, ou avoir peu d'influence dans une affaire.

— Railler quelqu'un. Le tourner en ridicule sur le théâtre. C'est un tel qu'on a joué dans cette pièce, sous un nom emprunté. Molière a joué les faux dévots.

— Se dit encore d'une chose qui en imite une autre, qui en a l'apparence. Ce papier joue le velours. Ce bois joue l'acajou. Cette étoffe joue la soie.

— SE JOUER. v. pron. Être joué. Ce jeu se joue avec des cartes. Le piquet se joue à deux, à trois, à quatre.

— S'amuser, se divertir. Cet enfant se joue avec tout ce qu'on lui donne. Des oiseaux qui se jouent dans le feuillage. Nous la trouvâmes occupée à broder une robe, plus occupée de deux colombes de Sicile, et d'un petit chien de Malte qui se *jouaient* autour d'elle. (Barth.)

Elle s'amuse et se *joue* avec votre fille. (Mme de Sév.)

— Poétiq. Un ruisseau qui se joue dans les prairies. La douce haleine des zéphyrs qui se *jouait* dans les rameaux des arbres. (Fén.) Des fucus, semblables à de longs câbles, s'élevèrent du fond de ses abimes, et se *jouèrent* dans les flots azurés. (B. de St-P.) Où sont les heures qui se *jouaient* sur ta tête en la couvrant de guirlandes de fleurs? (X. Marmier.)

— *Faire quelque chose en se jouant.* Faire quelque chose en s'amusant, sans application, sans se donner de peine. Il fait en se jouant un ouvrage qui aurait paru difficile à tout autre.

— *Se jouer de quelque chose.* Surmonter, braver sans peine, et comme en s'en faisant un jeu, ce qui semble pour d'autres difficile, dangereux. Il se joue de toutes les difficultés.

— Fig. S'en moquer, le traiter d'une manière frivole ou dérisoire, témoigner qu'on n'en fait point de cas. C'est un homme sans foi, il se joue de tous ses engagements. || Disposer de quelque chose arbitrairement, et selon son caprice. Se jouer de la vie des hommes.

— *Se jouer de quelqu'un.* S'en moquer, le railler adroitement. Vous voyez bien qu'on se joue de vous.

Se *jouer* du faible est bien plat ;
Se *jouer* du fort c'est folie. (Nivernais.)

— *Se jouer de quelqu'un,* signifie aussi, Le décevoir, tromper ses calculs, ses projets. La fortune se joue des hommes. La nature semble quelquefois se jouer de la science. || Tromper quelqu'un en lui donnant de belles espérances. Il m'a longtemps fait de belles promesses, il se jouait de moi. || Dans un sens analogue, Le chat se joue de la souris qu'il a prise. Le tigre se joue de sa proie, quand il feint à plusieurs reprises de la laisser échapper pour la ressaisir aussitôt.

— Fig. fam. *Se jouer à quelqu'un.* L'attaquer inconsidérément. Ne vous jouez pas à lui, il n'entend pas raillerie. Il a osé se jouer à moi. || On dit aussi, *Ne vous jouez pas à cela, ne vous y jouez pas.* Ne soyez pas assez fou, assez téméraire pour cela, vous en auriez du regret.

— En jurispr. féod., on disait qu'*Un seigneur pouvait se jouer de son fief,* lorsqu'il lui était permis de le démembrer, même d'en vendre une partie, sans qu'il fût rien dû au suzerain, pourvu qu'il retînt la foi entière et quelque droit domanial et seigneurial sur la partie aliénée.

— Se prend substantiv. dans cette locution. *Ouvrir le jouer.* A la bouillotte, Proposer aux autres joueurs une somme quelconque.

JOUET. s. m. (du lat. *jocus,* jeu). Se dit des bagatelles qui servent à amuser les enfants et avec lesquelles ils jouent. Le hochet est le jouet ordinaire des petits enfants. Acheter des jouets d'enfant. Le jouet d'un jeune enfant.

Ce mobile *jouet,* que l'enfance folâtre
Poursuit, frappe en courant. (Gaston.)

— Par extens. Choses avec lesquelles jouent les jeunes animaux. Le jouet d'un jeune chat, d'un jeune chien.

— Fig. Se dit d'une personne dont on se joue. Ce malheureux leur sert de jouet, est leur jouet. Seul et sans protection, il se voit le *jouet* de tout le monde. (J.-J. Rouss.)

— Fig. et poét. Ce qui est abandonné à l'action impétueuse des éléments. Pendant douze heures notre vaisseau fut le jouet des vents et des flots.

Par la rame emportée une barque légère
Laisse à peine, en fuyant, sa trace passagère ;
Zéphyre de la toile enfle les plis mouvants,
Et chaque banderolle est le *jouet* des vents. (Del.)

Ils (les vents) sortent. Le vaisseau, *jouet* de leur furie,
Nous ramène avec eux aux rochers d'Eolie. (Desaint.)

— Au sens moral, dans une acception analogue. Etre le jouet de la fortune, du sort, des événements, de ses passions, des caprices d'un maître. Et nous, tristes *jouets* d'une si longue attente. (Del.) Un prince, *jouet* de ses passions, est dupe de ses vertus même. (Montesq.) Si jamais vous substituez dans son esprit l'autorité à la raison, il ne raisonnera plus; il ne sera plus que le *jouet* de l'opinion des autres. (J.-J. Rouss.)

Le sage et l'imprudent, et le faible et le fort,
Tous sont précipités dans les mêmes abîmes ;
Le cœur juste et sans fiel, le cœur pétri de crimes,
Tous sont également les vains *jouets* du sort. (Volt.)

— Manég. Petite chaînette suspendue à la brisure du canon qui forme l'embouchure. Mettre un jouet dans la bouche d'un cheval pour en solliciter l'action.

— Mar. Plaque de métal qui garnit le bois [...] trou dans lequel celui-ci tourne ne s'accroisse par le frottement.

— Techn. *Jouets de pompe.* Les plaques de fer clouées aux côtés des fourches de la potence d'une pompe, au travers de laquelle on fait passer des chevilles qui servent à tenir la brimbale. || *Jouets de sep de drisse.* Plaque de fer que l'on cloue au côté du sep de drisse, pour empêcher que l'essieu des poulies ne l'entaille.

JOUETTE. s. f. (rad. *jouer.*) Chass. Trou que le lapin fait en se jouant, et qui est moins profond que le terrier.

JOUEUR, EUSE. s. Celui, celle qui joue, qui folâtre. En ce sens il ne s'emploie que dans ces phrases familières, *C'est un rude joueur, une rude joueuse,* c'est-à-dire Une personne qui ne saurait jouer sans faire mal à ceux avec qui elle joue.

— Fig. et fam. *C'est un rude joueur.* C'est un homme avec qui il ne fait pas bon jouer.

— Plus ordinairement, Celui qui joue à quelque jeu soumis à des règles. Joueur de billard, de paume. Combien sont-ils de joueurs? C'est un faible joueur. Ces rafraîchissements sont pour les joueurs.

— *Beau joueur* ou *bon joueur.* Celui qui joue franchement, et qui est d'une humeur égale, soit qu'il perde ou qu'il gagne. Dans le sens contraire, Mauvais joueur.

— Fig. et prov. *La balle cherche le joueur, va au joueur.* Se dit quand l'occasion de faire quelque chose se présente à celui qui est le plus capable de s'en acquitter. || Ellipt. Dans le même sens. *La balle au joueur, au bon joueur la balle.*

— Absol. Celui qui a la passion du jeu, qui en fait en quelque sorte son métier. Ce jeune homme est un joueur, ne lui donnez pas votre fille. Cette femme est une joueuse de profession. Le *joueur* est un voleur qui dérobe sans s'exposer à être pris par la justice. (Oxenstiern.)

Là, le pâle *joueur,* dans son antre infernal,
D'un bras désespéré lance le dé fatal. (Delille.)

S'il est un *joueur* qui vive de son gain,
On en voit tous les jours mille mourir de faim. (Volt.)

— Prov. *De deux regardants il y en a toujours un qui devient joueur.* Il est bien rare qu'on ne devienne pas joueur, quand on prend plaisir à voir jouer.

— *Joueur d'instrument.* Celui qui joue de quelque instrument de musique. Il ne se dit plus guère que des musiciens de bas étage. Joueur de flûte. Joueur d'orgues. Joueuse de harpe. Joueur de guitare, de violon.

— *Joueur de farces, joueur de gobelets, joueur de marionnettes.* Ceux qui divertissent le public par des farces, etc.

JOUFFLU, UE. adj. Qui a de grosses joues. Elle serait jolie, mais elle est trop joufflue. Mais, peu après, je vis entrer un petit homme gros, frais, *joufflu,* trapu, guilleret, qui vint rôder dans la cuisine, déplaça quelques meubles, leva le couvercle d'une casserole, et disparut. (B.-Sav.)

Approche, dieu *joufflu* de la mythologie ;
Comus, viens me montrer ta mine réjouie. (Berchoux.)

— substantiv. Un gros joufflu. Une grosse joufflue. Ce petit *joufflu*-là montre avoir de l'esprit. (Regnard.) Il est fam.

JOUG. s. m. (pr. *jougue;* en lat. *jugum,* du gr. ζυγόν, l'instrument, le morceau de bois dont on se sert pour atteler les bœufs à la charrue). Pièce de bois qu'on met par dessus la tête des bœufs, et qui sert à les atteler. Mettre les bœufs au joug. Leur ôter le joug. J'aime à lui voir du *joug* secouer le fardeau. (Del.)

Le joug qui t'asservit ton robuste attelage,
Le manche qui conduit ton champêtre équipage,
Pour soulager ta main et le front de tes bœufs,
Du bois le plus léger seront formés tous deux. (Del.)

Et déjà des bœufs ruminants
Ont courbé sous le *joug* leur tête accoutumée.
(Mme la baronne de Bourdic.)

Et le bœuf, attelé pour la première fois,
Connut du *joug* gênant la fatigue et le poids.
(Desaintange.)

— Hist. rom. Une pique posée horizontalement sur deux autres piques fichées en terre, et sous laquelle les Romains faisaient passer leurs ennemis vaincus. Passer sous le joug était un opprobre. Toute l'armée passa sous le joug.

— Mar. Bâton de un à deux mètres de longueur dont on se sert pour tordre les cordages de moyenne grosseur. On l'emploie aussi à serrer une ligature.

— Techn. Sommet ou fléau d'une balance.

— Fig. Servitude, asservissement, sujétion. Un joug pesant, insupportable. Le joug de la servitude. Le joug de la loi. Le joug de l'Evangile. Mettre, tenir sous le joug. Imposer un joug. Porter le joug. S'affranchir du joug. Secouer le joug. Le joug s'est appesanti sur nos têtes. Le joug de l'étiquette. Jésus-Christ dit que son joug est léger. Le *joug* est trop honteux, ma main doit le briser. (Volt.) Souffre un *joug* imposé par la nécessité. (Id.) On prétend qu'à ce peuple il faut un *joug* de fer. (Id.) Tu voudras t'affranchir du *joug* de mes bienfaits. (Rac.)

J'aime, je l'avoûrai, cet orgueil généreux,
Qui n'a jamais fléchi sous le *joug* amoureux. (Racine.)

Heureux qui, satisfait de son humble fortune,
Libre du *joug* superbe où je suis attaché,
Vit dans l'état obscur où les dieux l'ont caché. (Id.)

. . . . Ils ont toujours brisé
[...]

Notre orgueil à regret se plie
Au *joug* rigoureux du pouvoir. (De Bernis.)

D'un regard de tes yeux réchauffe ces cœurs froids
Engourdis sous un *joug* dont ils aiment le poids.
(C. Delavigne.)

— *Le joug du mariage, de l'hymen.* Le lien du mariage. Il se marie, le voilà sous le joug.

Oui, déjà le notaire a, d'un style énergique,
Griffonné de ton *joug* l'instrument authentique. (Boil.)

JOUGAN. s. m. Ornith. Espèce de chouette.

JOUI. s. m. Liqueur fortifiante des Japonais, dont la base est du jus de bœuf rôti.

JOUI. part. pass. du v. Jouir. Il est invar.

JOUIÈRES ou **JOUILLÈRES.** s. f. pl. Murs à plomb qui soutiennent les berges d'une écluse, et auxquels sont attachées les coulisses des vannes.

JOUIR. v. n. 2e conj. (pr. *jou-ir;* du lat. *gaudere,* se divertir, avoir de la joie). Avoir l'usage, la possession d'une chose, en tirer tous les fruits, tous les avantages. Jouir d'un emploi. Jouir d'une terre, d'un bien. Jouir d'une entrée à un théâtre. Jouir d'un privilége, d'un droit. Jouir des droits civils, des droits politiques. Jouir de cent mille francs de rente. Jouir d'une chose en bon père de famille. Allez au plus vite *jouir* des douceurs de la campagne. (Volt.) A peine a-t-on à Paris l'idée des arts nécessaires, on en *jouit* sans les connaître. (Duclos.) Les richesses ne sont-elles pas un supplice pour les personnes qui n'en *jouissent* pas tranquillement? (***)

— Absol. Il n'y a qu'une société de perte et de gain qui puisse réconcilier ceux qui sont destinés à travailler avec ceux qui sont destinés à *jouir.* (Montaig.) L'art de connaître contribue plus qu'on ne pense à l'art de *jouir.* (Cérutti.) Pouvoir *jouir* vaut mieux que *jouir.* (De Levis.) On ne travaille que pour *jouir;* cette alternative de peines et de jouissance est notre véritable vocation. (J.-J. Rouss.) Sur le point de *jouir,* tout s'enfuit de nos mains. (La Font.) Posséder sans *jouir,* quel contre-sens! (S. Dubay.) *Jouir* tout seul est un plaisir barbare. (Del.) *Jouir* est tout; les heureux sont les sages. (Gent. Bern.)

— Se dit, dans une acception plus étendue, de toute chose qui procure de l'avantage, de l'agrément, du bien-être. Jouir d'une parfaite santé, d'un immense crédit, d'une bonne réputation, de la félicité, de la gloire éternelle. Jouir de la considération, de l'estime publique, de la société, de la présence de quelqu'un. Jouir du repos. Il *jouissait* d'une gloire qui n'était point souillée de rapines et de cruautés. (Volt.) *Jouir* d'un pouvoir immense. (Barth.) Il *jouit* en paix de sa réputation. (Id.) Il *jouit* de l'estime publique et il la mérite. (J.-J. Rouss.) Nul ne peut être heureux s'il ne *jouit* de sa propre estime. (Id.) La France *jouissait* de la paix. (Volt.) Je *jouis* encore de toutes les grandes dignités. (Id.) *Jouir* d'une fortune bien établie. (La Bruy.) Le général Jourdan avait paru contraire au 18 brumaire, mais il *jouissait* du respect universel. (Thiers.) Un guerrier ne commençait à *jouir* de la considération publique que du jour de son mariage. (Chateaub.) L'abbé Delille *jouit* de la plus grande faveur personnelle dont jamais auteur ait *joui.* (La Harpe.) J'aimais à me rendre dans ce lieu, où l'on *jouit* à la fois d'une vue immense et d'une solitude profonde. (B. de St-P.)

— Se dit des animaux et des choses. Les animaux jouissent de la faculté de... Ce livre a longtemps joui d'une grande réputation.

— *Jouir* se prend toujours en bonne part; ainsi l'on ne peut pas dire jouir d'une mauvaise santé, jouir d'une mauvaise réputation; mais bien, avoir une mauvaise santé, une mauvaise réputation.

— Profiter d'une chose qu'on a, qu'on possède, en goûter le plaisir, l'agrément. Il sait jouir de sa fortune. Je n'ai pas su jouir de la bonne fortune qui m'est arrivée. Jouir de la vie. Cet homme jouit du présent sans penser à l'avenir. Jouir de la victoire. Il n'a pas assez vécu pour jouir de toute sa gloire, de toute sa renommée. Jouir du monde, des plaisirs du monde. *Jouissez* de ce que vous possédez; espérez ce qui vous manque. (Lévis.) Les écrivains de la Grèce et de Rome méritent bien qu'on emploie quelques années de l'enfance à les connaître, et plusieurs années de la vie à en *jouir.* (B. de St-P.) Aucun homme n'a jamais autant *joui* de sa gloire que M. de Voltaire. (Grimm.) Il faut *jouir* du présent; les chagrins viennent assez tôt. (Mme de Sév.)

Je [...] dans leur regard le désir prononcé
De *jouir* du festin qui leur est annoncé. (Berchoux.)

Mais quoi! l'art de *jouir,* et de *jouir* des champs,
Se peut-il enseigner? . . . (Delille.)

Jouissons toujours des douceurs,
Des présents, des faveurs
Que la fortune nous donne,
Sans nous inquiéter de ceux qu'elle abandonne.
(Haudmont.)

— Dans le même sens, absolument, surtout lorsqu'il s'agit des biens de la fortune ou des plaisirs. Cet homme si riche ne sait pas jouir. Jouissons, le temps fuit.

— *Jouir de quelqu'un.* Avoir la liberté de l'entretenir, de conférer avec lui, d'en tirer quelque service ou quelque plaisir. Nous jouirons de vous pendant tout votre séjour à la ville. Il est si occupé depuis un mois qu'on n'en peut jouir un instant.

— *Jouir d'une femme.* Avoir commerce avec elle. Cette expression est libre.

— *Jouir de l'embarras de quelqu'un, de la mi-*[...] plaisir à le voir ou le savoir dans l'embarras, dans la misère, etc.

— Chass. Les chiens courants jouissent lorsqu'après avoir chassé ils prennent l'animal et font curée. Pour avoir de bons chiens, il faut les faire *jouir* souvent. (Baudrill.) On fait *jouir* le limier en lui faisant lancer des animaux. (Id.)

JOUISSANCE. s. f. Usage, possession de quelque chose. Il a la jouissance de ses biens. Pleine jouissance. Longue jouissance. Avoir la jouissance de ses droits. La jouissance des droits politiques, des droits civils. Il entre en jouissance le 1er du mois. Assurer à quelqu'un la jouissance de quelque chose. Troubler la jouissance. Il a la jouissance de cette terre, mais il n'en a pas la propriété. L'homme ne désire rien avec plus d'ardeur que les choses dont la *jouissance* lui est interdite. (Bouvill.) Une longue et paisible *jouissance* d'une des plus nobles couronnes de l'univers. (Boss.)

L'objet nouveau qu'on désire ardemment
Ne saurait par sa *jouissance*
Qu'irriter nos désirs, notre plus grand tourment.
(Mme Joliveau.)

— Plaisir, volupté. Ce travail est une jouissance pour lui. Il trouve de la jouissance à remplir ses devoirs. Il est privé de toute jouissance. La civilisation multiplie nos besoins et nos jouissances. Les *jouissances* les plus douces sont celles qui n'épuisent pas l'espérance. (De Levis.) La suprême *jouissance* est dans le contentement de soi-même. (J.-J. Rouss.) Mes livres sont des fleurs et des fruits, et mes arguments des *jouissances.* (B. de St-P.) Ce sont les harmonies morales qui donnent tant de charme aux *jouissances* physiques, en se confondant avec elles. (Id.) Il ne vous reste plus de *jouissance* à goûter que celle de la sagesse. (J.-J. Rouss.) Rien n'est si courageux que de mettre à la fois des bornes aux privations et aux *jouissances.* (Barth.)

— Fam. *Avoir la jouissance d'une femme.* Avoir commerce avec elle. Expression libre.

— Financ. *Jouissances de telle époque.* Époque de l'année où le Trésor public paye les intérêts des rentes inscrites au grand livre. Jouissance du 22 mars, du 22 juin.

— Anc. littér. franç. S'est dit absolument d'une pièce de vers où l'on décrit une aventure amoureuse. La cinquième élégie d'Ovide est une jouissance.

JOUISSANT. part. prés. inv. du v. Jouir. Qui jouit. Une personne jouissant de toutes ses facultés, de tous ses droits.

JOUISSANT, ANTE. adj. Jurispr. Qui est en état de jouir, qui peut jouir. Majeur usant et jouissant de ses droits. Fille usante et jouissante de ses droits.

JOUJOU. s. m. (du lat. *jocus,* jeu). Jouet d'enfant. Donner des joujoux à un enfant. On écrit aussi au pluriel *joujous.* On trompe les enfants avec des *joujoux,* les hommes avec des serments. (Lysand.) Il est fam.

JOURESKA. Myth. amér. Génie que les sauvages de l'Amérique croient être à la tête des bons génies, et qu'ils confondent avec le soleil.

JOUR. s. m. (de la basse lat. *diurnum,* formé de *dies,* jour). Clarté, lumière que répand le soleil quand il est à l'horizon ou qu'il en est proche. Avant le jour. A la pointe du jour. Au point du jour. Le jour commence à paraître. Quand le jour commencera à poindre. Au petit jour. La naissance du jour. Il est grand jour. Le jour baisse. A la chute du jour. Sur le déclin du jour. Beau jour. Jour pur, serein. Jour faible, bas, sombre. En plein jour. Voyez cette étoffe au jour, au grand jour. Aimer le grand jour. Le jour vient par là, de là, de ce côté-là. Le jour vient d'en haut. Le jour ne pénètre dans cette chambre que par une petite fenêtre. Loin du jour. Fuir le jour, la lumière, l'éclat du jour. Le roi profita du peu de *jour* qui restait pour saisir l'artillerie ennemie. (Volt.) Il en est de l'homme comme du monde, l'un et l'autre ont leur *jour* et leur nuit. (S. Dubay.)

— Poét. Le soleil est le père du jour, le flambeau du jour, l'astre du jour. L'astre qui fait, qui donne le jour. Le dieu du jour. Dieu du *jour,* dieu des vers, ils brisent ton image. (C. Delav.)

— *Faux jour.* Lumière qui éclaire mal les objets, de manière à les faire voir autrement qu'ils ne sont. Le faux jour de cette boutique trompe sur la couleur des étoffes. Votre tableau est placé dans un faux jour, en faux jour.

— *Demi-jour.* Clarté faible. Il était placé dans un demi-jour. Cette chambre n'est éclairée que par un demi-jour.

— Particulièrement, La manière dont un objet est frappé par la lumière. Mon modèle était placé dans un mauvais jour. Vous devriez placer ce tableau dans un autre jour. Mettre une chose à un jour ou dans un jour convenable. Cette statue est placée dans un jour qui en fait ressortir toutes les beautés. Présenter une étoffe à différents jours. Le plus beau tableau qui n'est pas dans son *jour* ne frappe point. (Le Sage.)

— *Mettre quelque chose dans son jour.* Le placer dans un jour convenable, de manière à ce qu'on le puisse bien voir. Mettez ce tableau dans son jour. Cette étoffe n'est pas dans son jour, vous ne pouvez juger de sa couleur.

— Fig. Dans le sens qui précède. Il me présenta les choses dans un jour si avantageux, que je n'hésitai pas à accepter sa proposition. Une chose que l'on voit, qui se présente, qui s'offre sous un jour avantageux, favorable. Mettre une affaire dans un faux jour, [...] sous un faux jour. Mettre une pensée dans tout son jour.

— *A jour, percé à jour.* Percé de part en part, de sorte qu'on voie le jour au travers. La cime du pin est à *jour,* et n'est formée à sa base que de branches nues. (B. de St-P.) || Dans le même sens, *Points à jour. Broderie à jour.*

— *Cet édifice, cette maison est à jour, tout à jour.* Les portes et les fenêtres n'existent plus ou ne sont pas encore placées.

— *Clair comme le jour.* Se dit d'une chose évidente et facile à comprendre. Cette proposition est claire comme le jour. Il est clair comme le jour que c'est là qu'il en voulait venir.

— Fig. *Mettre un livre au jour.* Le faire imprimer, le publier.

— Fig. *Mettre une chose au jour, au grand jour.* La divulguer, la rendre publique. Il a mis au jour toute la perfidie de son adversaire. On dit de même qu'*un homme craint le jour,* pour

dire qu'il craint de se montrer, de se faire connaître. Il n'ose se produire, il craint le grand jour. Dans un sens analogue, *Le grand jour de la publicité. Le grand jour de l'impression.*

— *Se faire jour.* Se faire ouverture et passage. Ils se sont fait jour au travers des ennemis. || Fig. Tôt ou tard la vérité se fait jour.

— Fig. *Voir le jour.* Se dit des choses qu'on retire du lieu où elles étaient cachées, enfouies, et qu'on expose au jour. Il y a bien longtemps que cet habit n'a vu le jour. || De la publication des ouvrages d'esprit. Ce livre n'a vu le jour que longtemps après la mort de son auteur.

— Fig *Faire du jour la nuit, et de la nuit le jour.* Veiller la nuit et dormir le jour. || *Il est jour chez lui, chez elle.* Se dit d'une personne qui vient de se lever, et chez laquelle on peut entrer. Est-il jour chez lui? || *Il est petit jour chez lui, chez elle.* Se dit d'une personne qui ne fait que s'éveiller.

— Fig. et fam. *C'est le jour et la nuit,* ou *c'est la nuit et le jour.* Deux choses ou même deux personnes qui diffèrent extrêmement entre elles. || Dans le même sens, *Ces deux personnes, ces deux choses, ne se ressemblent pas plus que le jour et la nuit.*

— *Brûler le jour.* Se dit quand on allume les flambeaux avant la nuit.

— Poét. *Voir le jour.* Être né, vivre. Je n'avais pas encore vu le jour. Depuis qu'il voit le jour. || *Mettre au jour.* Donner naissance. || *Ceux à qui je dois le jour.* Ceux dont je suis né. || *Perdre le jour.* Mourir.

— Se dit quelquefois de toute espèce de clarté autre que celle du jour. Le jour artificiel des bougies, des lampes, du gaz. Le faible demi-jour que la lune répand sur les objets.

— Fig. Clarté répandue sur une question, sur une affaire. Rien n'est plus propre à jeter du jour sur ces questions. Cette découverte a jeté un grand jour sur cette affaire ténébreuse. Son livre répand un grand jour sur les causes de ce phénomène. L'Évangile fit luire un nouveau jour.

— Fig. Facilité, moyen pour venir à bout de quelque chose. Si je vois jour à cela. Je ne vois aucun jour à cette affaire. Je n'y vois point de jour. S'il y avait jour. Si je vois jour à vous servir.

— Prov. *Demain il fera jour.* Se dit quand on veut remettre une chose au lendemain. || *Elle est belle comme le jour.* Se dit d'une personne très-belle. Cet enfant est beau comme le jour. || *Ce qui se fait de nuit paraît au grand jour.* Il n'y a rien de caché qui ne vienne à être découvert, rien de secret qui ne vienne à être connu.

— Archit. Fenêtres, ouvertures qu'on fait aux bâtiments pour qu'ils puissent recevoir le jour. Ce jour est bien pratiqué. Les jours de cette maison sont bien ménagés. Maison qui a des jours sur la maison, sur la propriété voisine. || *Tirer du jour d'un certain côté.* Pratiquer de ce côté une fenêtre, une ouverture. || *Jour droit.* Celui d'une fenêtre à hauteur d'appui. || *Jour à plomb.* Celui qui vient directement d'en haut. || *Jour d'en haut.* Celui qui est communiqué par un abat-jour. || *Jour d'escalier.* Le jour ou le vide qui rentre entre les limons sur lesquels est portée la rampe.

— Certaines ouvertures par où le jour, l'air peuvent passer. Ces planches ne joignent pas, il y a du jour entre deux. Il y a de grands jours dans cette muraille, des jours à y passer la main.

— Jurispr. *Jour de coutume.* Fenêtre, jour que le propriétaire d'une maison fait ouvrir dans un mur non-mitoyen. || *Jour de servitude.* Ouverture ou fenêtre faite dans un mur, en vertu d'un titre, d'une convention particulière. || *Jour de souffrance.* Ouverture d'un jour, d'une fenêtre, donnant sur la propriété d'un voisin, qui le souffre ou qui l'a permis.

— Peint. Imitation de la lumière qui se répand sur les objets représentés dans un tableau. Dans ce tableau, le jour vient de ce côté, vient d'en haut, d'en bas. || Les touches les plus claires d'un tableau. Bien observer les jours et les ombres. L'artiste a bien entendu, bien ménagé les jours dans ce tableau. Des jours de reflet. || *Jour d'atelier.* Jour d'un tableau ménagé avec un soin particulier et quelquefois excessif, comme celui qui éclaire ordinairement les ateliers des peintres. Rembrandt et le Caravage ont des jours d'atelier. || *Placer, mettre un tableau à son jour.* Le placer de manière que le jour de l'endroit où on l'expose vienne du même côté que le jour par lequel les objets représentés dans le tableau sont éclairés. Pourquoi n'avez-vous pas placé ce tableau à son jour?

— *Jour.* Se dit particulièrement de l'espace

nées. Proprement, L'espace de vingt-quatre heures, qui se prend, parmi nous, d'un minuit à l'autre, et qu'on appelle *jour civil.* On le dit souvent aussi du temps qui s'écoule entre le lever et le coucher du soleil, et qu'on nomme par opposition, *jour naturel.* Jour ouvrier. Jour ouvrable. Jour de fête. Quel jour est-il? Quel jour est-ce aujourd'hui? Jour gras. Jour maigre. Le jour de Pâques. Le jour de Noël. Jour solennel. Jour de congé. Jour d'audience. Le jour d'hier. Le jour de ses noces. Un jour de cérémonie. Travailler tout le jour, tout le long du jour. Jour heureux, malheureux. Le plus beau jour de la vie. Un habit de tous les jours. Il met son habit neuf à tous les jours. Marquer, fixer, indiquer un jour. Assigner un jour. Donner un jour. Prendre un jour. Prendre jour pour telle chose. De jour à autre. D'un jour à l'autre. Payer tant par jour. Compter jour par jour. Au jour de la colère du Seigneur. Le jour du Seigneur sera terrible. Un jour viendra que... Il est mort un an, jour pour jour, après sa femme. Il y a un *jour* que la religion a consacré à la mémoire de ceux qui ne sont plus. C'est le *jour* du sacrifice pour les morts. (Bergasse.) Un *jour* qui n'est pas bien employé est un *jour* perdu. (Des.) Il n'y avait point de *jour* qui ne fût signalé par quelque avantage. (Volt.) J'étais allé passer quelques *jours* à la campagne. (J.-J. Rouss.) Socrate passa trente *jours* dans sa prison entouré de ses disciples. (Barth.) L'armée française mit trois *jours* à passer le Niémen. (L. Gall.)

Il est des *jours* d'ennui, d'abattement extrême,
Où l'homme le plus ferme est à charge à lui-même.
(Ducis.)

— *Commencement du jour.* Les Babyloniens commençaient leur jour au lever du soleil; celui des chrétiens était compris entre deux couchers consécutifs de cet astre; les Italiens modernes commencent aussi leurs jours au coucher du soleil; le jour des Français, des Anglais, etc., commence et finit à minuit.

— Au pl. Une certaine durée, une certaine époque, par rapport à ce qui s'y passe, aux événements qui la remplissent. Les beaux jours du règne de Louis XIV. Aux premiers jours du monde. En ces tristes jours. Ces jours de calamité. Elle a connu de meilleurs jours. Ces jours heureux sont passés.

— Signifie plus particulièrement, La vie, l'existence. Les jours de notre enfance. A la fin de ses jours. Le fil de nos jours. Trancher la trame de nos jours. Prolonger ses jours. Sauver les jours d'une personne. Je vous souhaite de longs et heureux jours. Quand il sera sur ses vieux jours. Nous ne verrons point cela de nos *jours.* (Acad.) Que les *jours* fortunés passent rapidement. (Haumont.)

L'art et les soins ajoutent à nos *jours,*
Mais rien ne peut éterniser leur cours.
(Lombard de Langres.)

— *Mourir plein de jours.* Mourir très-vieux.

— Ecrit. sainte. *L'Ancien des jours.* Dieu.

— Se dit par rapport à la saison, à l'état de l'atmosphère, de la température. Un jour d'hiver, d'été, de printemps. Un beau jour. Un jour pluvieux. Un jour de gelée, etc. Lorsque, dans un beau *jour* de printemps, nous voyons la verdure renaître. (Buff.)

— *Les beaux jours.* Les premiers jours du printemps. Je ne ferai mon voyage qu'aux beaux jours.

— Fig. Le temps de la jeunesse, ou les temps les plus heureux de la vie. Dans ses beaux jours. Nos beaux jours sont passés. L'Europe voyait naître de beaux *jours.* (Volt.) Je ne verrai pas ces beaux *jours,* mais j'en verrai l'aurore. (Id.)

On ne doute de rien dans le cours des beaux *jours,*
On croit que l'avenir y répondra toujours.
(La Chaussée.)

Les beaux *jours* de la vie
Ne durent qu'un moment. . Qui sait en profiter
Pour assurer son sort n'a rien à regretter. (Riboutté.)

— *Jour astronomique.* L'espace de vingt-quatre heures solaires moyennes, comptées d'un midi à l'autre. || *Jour vrai.* L'intervalle de temps compris entre le lever et le coucher du soleil. || *Jour solaire.* Intervalle d'un passage du soleil au méridien au passage suivant, et qui se compose de vingt-quatre heures. || *Jour lunaire.* Intervalle de vingt-quatre heures cinquante-quatre minutes, ou période de la révolution de la terre sur elle-même. || *Jour sidéral.* Temps qu'une étoile emploie pour revenir au méridien d'où elle est partie, intervalle qui est de vingt-trois heures cinquante-six minutes quatre secondes. || *Jour moyen.* Celui que mesure le mouvement d'une horloge bien réglée. || *Jour* dit *artificiel.* L'espace de temps compris entre le lever et le coucher du soleil. La durée de ce jour est constamment de douze heures pour les peuples qui ont la sphère droite ou qui habitent sous l'équateur.

— *Jours complémentaires.* Dans le calendrier républicain, les cinq ou six jours que l'on comptait à la fin de l'année pour compléter le nombre de 365 ou de 366 jours.

— *Prendre le jour de quelqu'un.* Prendre le temps, le moment qui lui convient. Je prendrai votre jour.

— Pop. *Faire son bon jour.* Faire ses dévotions, recevoir la communion.

— *Un bon jour.* Un jour de grande fête. Le jour de Pâques est un bon jour.

— Prov. *Bon jour, bonne œuvre.* Se dit d'une bonne action faite en un jour solennel. Il a sauvé un homme le jour de Pâques; bon jour, bonne œuvre.

de la Pentecôte; bon jour, bonne œuvre.

— *Jours de barbe.* Les jours où l'on a l'habitude de se faire la barbe, de se raser. || *Jour de médecine.* Le jour où l'on prend médecine. || *Jour critique.* Jour où il arrive ordinairement quelque crise, dans certaines maladies. Le septième et le neuvième jour sont ordinairement des jours critiques. Se dit aussi du jour où les femmes ont leurs règles. || *Les jours gras.* Particulièrement, les derniers jours du carnaval, qui sont le jeudi, le dimanche, le lundi et le mardi gras. Il a bien passé les jours gras. || *Jour mondain.* Selon les traditions étrusques, Division de la durée du monde formée de dix siècles.

— Jurispr. *Jours utiles.* Jours pendant lesquels il est possible d'agir juridiquement.

— *De jour en jour.* Nous l'attendions de jour en jour. Le bon naturel de ces enfants se développait de *jour en jour.* (B. de St-P.)

— *Tous les jours.* Signifie quelquefois, De jour en jour. Il devient tous les jours plus méchant.

— adv. *Un jour.* Se dit d'une époque indéterminée dans le passé ou dans l'avenir. Un jour que je le rencontrai. Vous vous souviendrez un jour de ce que je vous dis. Il vint me trouver un jour.

— *Un beau jour.* Un certain jour. Un beau jour tout disparut.

— *Ce jour,* pour En ce jour, a été employé deux fois dans ce sens par Racine.

— *D'un jour.* Se dit d'une chose qui dure peu, ou qui est d'une date encore récente. Règne d'un jour. Noble d'un jour.

Je redoute l'esprit qu'on détaille en brochures,
Et vos pamphlets d'un *jour* ne sont point mes lectures.
(*Satiriq.*)

— *Être à son dernier jour.* Être au jour, au moment où l'on doit mourir. On dit dans le même sens: Jusqu'à son dernier jour. Mon dernier jour approche, je le sens, etc.

— Fig. Se dit quelquefois d'Un temps plus ou moins long, pour exprimer la rapidité avec laquelle il s'écoule ou s'est écoulé. Notre bonheur n'a duré qu'un jour. La vie de l'homme n'est qu'un jour. On ne vit qu'un *jour,* pour mourir toute la vie. (B. de St-P.) Vous n'avez qu'un *jour* à passer sur la terre, faites en sorte de le passer en paix. (Lamenn.)

— Fig. *Le goût du jour.* Le goût qui règne présentement. C'est le goût du jour. Dans un sens analogue, *Un homme du jour. La curiosité du jour.*

— Fig. et fam. *Le saint du jour.* Un homme qui est à la mode ou en crédit depuis peu. || *Mettre quelqu'un à tous les jours.* L'employer trop souvent, avoir trop souvent recours à son crédit, se familiariser trop avec lui, ne point user de discrétion à son égard. Il ne faut pas mettre ses protecteurs à tous les jours. || *Se mettre à tous les jours.* S'exposer trop, se prodiguer. Il ne faut pas qu'un aussi grand général s'expose si souvent au péril, qu'il se mette trop à tous les jours. || *Ce comédien se met à tous les jours.* Il joue presque tous les jours. Ces expressions ont vieilli. || *C'est aujourd'hui son mauvais jour. Il est dans son mauvais jour.* Il a aujourd'hui un accès de fièvre, un accès de folie, de mélancolie, de mauvaise humeur, etc., auquel il est sujet. On dit aussi C'est son jour de maladie, son jour de bonne humeur, son jour de gaieté, de mauvaise humeur, etc. Avoir de bons et de mauvais jours, des jours de fièvre, des jours de tristesse. || *Gagner sa vie au jour la journée.* N'avoir pour subsister que ce que l'on gagne par son travail. L'infortuné vit au *jour le jour,* quelquefois résigné à son sort, souvent insurgé contre la Providence, et toujours envieux des riches. (Virey.) Le sage vit au *jour la journée,* et trouve tous les devoirs quotidiens autour de lui. (J.-J. Rouss.) Le fermier est obligé de vivre du *jour* au *jour.* (Chaptal.) || *Vivre au jour la journée, au jour le jour, du jour au jour.* Dépenser chaque jour ce qu'on gagne; ne rien épargner.

— Prov. et fig. *Vivre au jour le jour.* S'inquiéter peu du lendemain, être sans prévoyance. Quelques dictionnaires modernes se sont avisés de donner cette locution, au lieu de, *vivre au jour la journée,* qui est la seule exacte. V. JOURNÉE.

— Comm. *Jours de faveur* ou *jours de grâce.* Dix jours de délai qu'on accordait autrefois à celui sur lequel une lettre de change était tirée. Cette coutume est encore en usage. || *Se mettre à jour.* Mettre toute sa correspondance, tous ses comptes en règle. On dit aussi *Être à jour.*

— Hist. *Grands jours.* Autrefois, Compagnie ou assemblée de juges, tirée ordinairement des cours supérieures, qui allaient dans les provinces éloignées recueillir les plaintes des peuples et rendre justice. Il fut condamné par les grands jours. On transféra les grands jours de Clermont à Bordeaux. || Cour de justice de Champagne, sous l'administration de ses comtes. Grands jours de Champagne et de Brie. || Cour de justice de Venise. Grands jours de Venise.

— Fam. *Tenir ses grands jours.* Recevoir beaucoup de monde chez soi.

— *Jours de planche.* Séjour que le maître d'un bâtiment frété par des marchands est tenu, selon l'usage, de faire dans le lieu de sa destination, sans pouvoir exiger d'indemnité.

— *Jour de Dieu!* Exclamation populaire. *Jour* de Dieu! je saurai vous frotter les oreilles. (Mol.) Oh! *jour* de Dieu! c'est trop barguigner. Allons, madame, point de quartier. (Dan-

— Prov. *Les jours se suivent et ne se ressemblent pas.* Les choses ne sont pas toujours dans le même état. Ce qui n'arrive pas un jour peut arriver un autre jour. || *A la Sainte-Luce, les jours croissent du saut d'une puce.* Se disait exactement avant la réforme du calendrier par Grégoire XIII, la Sainte-Luce tombant alors le 23 décembre. || *A chaque jour suffit sa peine, suffit son mal.* Il ne faut pas se tourmenter inutilement sur l'avenir, se faire d'avance des chagrins. || *Hier, aujourd'hui, demain, sont les trois jours de l'homme.* Allusion à la brièveté de la vie humaine.

— Syn. comp. JOUR. JOURNÉE. Le mot *jour* marque une époque, détermine l'étendue d'une durée. La *journée* est envisagée comme une durée déterminée et divisible en plusieurs parties, à laquelle on rapporte les événements qui peuvent s'y rencontrer. La *journée* est l'espace de temps qui s'écoule depuis l'heure où l'on se lève, jusqu'à l'heure où l'on se couche. Quand le temps est serein et doux, il fait une belle journée.

JOURDAIN (Alphonse). Fils de Raymond IV, comte de Toulouse, se croisa et alla en terre sainte, où il mourut en 1148. Son nom de Jourdain lui fut donné parce qu'il reçut le baptême dans les eaux de ce fleuve.

JOURDAIN. Géogr. Fleuve de Palestine qui se jette dans la mer Morte. Le Jourdain est très-célèbre dans l'histoire sainte. Les Hébreux le passèrent à pied sec sous la conduite de Josué, et Jésus-Christ fut baptisé dans ses eaux.

— Fig. La nationalité est ce baptême mystérieux que reçoit chaque peuple, au bord d'un *Jourdain* inconnu, en entrant dans la vie. (E. Quinet.)

— Iconol. On représente le Jourdain sous les traits d'un vieillard à barbe limoneuse, appuyé sur un lion à moitié tapi dans des roseaux.

— Astron. Petite constellation de l'hémisphère boréal.

JOURDAN (Jean-Baptiste). Maréchal de France, né à Limoges en 1762, mort en 1833. Il servit en Amérique à 16 ans, fut nommé commandant d'un bataillon volontaire en 1791, et général en chef deux jours après la bataille de Hondschoote; il prit Dinan, Charleroi, et gagna la célèbre bataille de Fleurus, 1794. Nommé membre du conseil des Cinq-Cents, il proposa la loi sur la conscription, s'opposa à l'ambition de Bonaparte, et fut exclu du Corps législatif, le 18 brumaire. Jourdan fut nommé maréchal de France par Napoléon en 1804, et suivit Joseph Bonaparte en Espagne en 1808. Il adhéra à la déchéance de l'empereur, devint pair de France, et fut gouverneur des Invalides après la révolution de juillet. || JOURDAN (Matthieu Jeune) dit *Coupe-tête.* Né en 1749 à Saint-Just, près du Puy, se signala pendant la Révolution par sa férocité. Il se vanta d'avoir arraché le cœur à Foulon et à Berthier, inonda de sang le département de Vaucluse, présida, dans Avignon, au massacre de la Glacière. Le comité de salut public le fit arrêter et condamner à mort. Il fut exécuté le 27 mai 1794.

JOURD'HUI. s. m. Le jour dans lequel on est. N'est plus usité que dans le langage du palais. Ce jourd'hui. V. AUJOURD'HUI.

JOURDIN. s. m. Ichthyol. Espèce de poisson appelé aussi *holocentre.*

JOURET. s. m. Bot. Nom donné à la vénus maculée.

JOURNAL. adj. m. Qui est relatif à chaque jour. Il ne s'emploie guère que dans cette locution, *Livre journal.* Registre sur lequel on écrit jour par jour et de suite ce qu'on reçoit ou paye, ce qu'on vend ou achète. || Dans le même sens, Papier journal. Papiers journaux.

JOURNAL. s. m. (du lat. *diurnum,* dérivé de *dies,* jour; d'où nous avons fait *diurnal,* puis *journal*). Relation jour par jour de ce qui se passe ou s'est passé dans une affaire, dans un endroit, dans un pays, etc. Ecrire, tenir le journal d'une affaire, d'une campagne, d'un siége. Journal de la campagne de Flandre de l'année... Journal du siége de... Faire un journal. J'ai vu deux journaux de cette expédition. Journal historique d'un voyage. Journal d'une traversée. Journal du bâtiment. Journal des audiences de la cour de...

— Particulièrement, Ouvrage quotidien ou périodique qui se publie par feuilles, par numéros, et qui contient, soit dans des articles raisonnés, soit dans de simples annonces, les nouvelles politiques, scientifiques et littéraires, et fait connaître les ouvrages nouveaux. Publier un journal. Le gérant d'un journal. Les numéros d'un journal. Travailler à la rédaction d'un journal. Journal quotidien, hebdomadaire, mensuel. Journal périodique. Rédiger un journal. Le propriétaire d'un journal. Lire un journal, les journaux. Etre abonné à un journal. Insérer un article dans un journal. Tous les journaux annoncent cette nouvelle. Les journaux de Paris. Journal des Débats. Journal de Paris. Journal des Savants. Journal des Théâtres. Les journaux de la province. Le journal de tel département, de telle ville. Les journaux français. Les journaux étrangers. Les journaux de France, d'Allemagne, d'Angleterre, d'Amérique, etc. Les journaux anglais, espagnols, etc. Que disent les journaux? Un journal politique, littéraire, scientifique. Journal d'éducation. Peu de personnes échappent aux impressions que leur *journal* leur apporte chaque matin. (P. Mérimée.) Un autre en aurait rempli les *journaux.* (J.-J. Rouss.) En France, les *journaux*

parti, tandis qu'en Angleterre ils sont avant tout une spéculation. (Encycl.)

— Les Romains avaient leurs *diaria,* leurs *diurna,* mais ces espèces d'annales n'étaient guère qu'une simple et sèche énumération de faits. Durant tout le moyen âge jusqu'au temps de l'invention de l'imprimerie, il n'est question nulle part de journaux, et la curiosité ne pouvait se satisfaire qu'en interrogeant les voyageurs arrivés de contrées lointaines. Ce ne fut, dit-on, qu'au milieu du XVIe siècle, en 1563, que les Vénitiens eurent l'idée de publier les nouvelles les plus récentes du théâtre de la guerre. Les journaux marquent une ère nouvelle dans la littérature et dans la civilisation. Ils facilitent la circulation des idées et créent en quelque sorte un niveau de culture auquel tous les pays s'élèvent plus ou moins complètement. Ce sont les journaux que l'on veut désigner en parlant de la presse et de sa puissance. V. PRESSE.

— Ancienne mesure de terre encore en usage parmi les paysans de certains départements, et qui variait selon les provinces. Un journal de prés. Deux journaux de terre labourable.

— Philol. Nom d'un recueil des formules dont les papes se sont servis dans leurs rescrits, du VIe au IXe siècle. Journal des pontifes romains.

— Hist. ecclés. Bréviaire diurnal.

JOURNALIER, ÈRE. adj. Qui se fait chaque jour. Travail journalier. Occupation journalière. J'ai fait ma tâche journalière. Il a besoin de nos secours *journaliers.* (Volt.) Je ne m'arrêterai pas ici aux productions du palmier, qui servent aux besoins *journaliers* d'une multitude de peuples. (B. de St-P.)

— Inégal, qui est sujet à changer. Les armes sont journalières. La beauté est journalière. Caractère journalier.

— subst. Un homme qui travaille à la journée. C'est un malheureux journalier. Payer bien ses journaliers.

JOURNALISME. s. m. Néologisme aujourd'hui très-usité, que l'Académie n'a cependant pas admis dans son dictionnaire. Ensemble des publications périodiques; esprit qui anime les journaux; influence qu'ils exercent sur la société, sur l'opinion publique. Nous venons de voir le *journalisme* à son berceau. (Schultz.) Le *journalisme* est la puissance des chemins de fer appliquée à la pensée. (Art.) Ce n'est pas sans fondement qu'on a nommé le *journalisme* le quatrième pouvoir de l'Etat. (Id.)

— Se dit quelquefois pour L'état, la fonction des journalistes; mais il est peu usité dans cette acception.

JOURNALISTE. s. m. Celui qui fait un journal, qui travaille à la rédaction d'un journal. Bon, mauvais journaliste. Journaliste instruit. La profession de journaliste. Le journaliste a été mal informé. Le journaliste doit s'attacher à populariser les idées utiles.

— Imprim. S'emploie pour désigner le Compositeur qui travaille à un journal.

JOURNÉE. s. f. L'espace de temps qui s'écoule entre l'heure du lever et celle du coucher. Bien employer sa journée. La journée fut plus belle qu'on ne l'aurait pensé. Passer tristement sa journée. Je n'oublierai jamais cette belle, cette heureuse journée. La *journée* ne lui paraît jamais assez longue pour tous les soins dont elle aime à la remplir. (J.-J. Rouss.) Divers amusements remplissent les intervalles de la *journée.* (Barth.) Je vous souhaite, dans votre agréable retraite, des *journées* remplies et heureuses. (Volt.) Tous les maux du travail finissent avec la *journée.* (Fén.) Je lis, je réfléchis, et j'attrape le bout de la *journée.* (Id.) Nous mîmes là pied à terre, et nous nous disposâmes à passer la *journée* fort agréablement. (Le Sage.) Ne pouvant dormir, je m'avisai de suivre le conseil que nous donne Pythagore, de nous rappeler le soir ce que nous avons fait dans la *journée*, pour nous applaudir de nos bonnes actions, ou pour nous blâmer de nos mauvaises. (Id.)

— Le travail d'un ouvrier pendant un jour. Travailler à la journée. Un homme de journée. Louer des gens à journée, à la journée. La journée d'un ouvrier. Il a perdu toute sa journée. Il n'y a pas une journée entière. Un homme de *journée*, que j'occupe dans mon jardin, agit pour gagner le salaire que je lui ai promis. (Cond.)

— Salaire d'un ouvrier pour le travail fait pendant un jour. Il a bien gagné sa journée. Payez-lui sa journée. Combien vous doit-on de journées? Tenez, voilà vos journées.

— *Journée de travail.* La valeur, le prix du travail d'une journée. La loi du 22 décembre 1789, sur la constitution des assemblées primaires, décida que tous les citoyens payant une contribution directe de la valeur locale de trois journées de travail pourraient voter dans ces assemblées.

— *Journée bourgeoise.* Journée de travail ordinaire.

— *A la journée du roi.* Se disait d'un travail dont le prix ne peut être absolument fixé. Les dessins d'un architecte sont faits à la journée du roi.

— Le chemin que l'on fait d'un lieu à un autre pendant une journée. Il y a trois journées de chemin de telle ville à telle autre. La journée est trop grande. Marcher à grandes, à petites journées. Journée de messager. Journée d'armée. Nous marcherons à petites *journées.* (X. de

de vapeur de Marseille et de Toulon, il y a une vaste colonie que depuis quatorze ans nous conquérons à prix d'or et d'hommes sur les Turcs, les Arabes, les Berbères. (Courr. franç.)

— Un jour signalé par quelque événement mémorable. Tous les partis veulent avoir leurs journées. La journée des dupes. La journée des barricades. Les grandes journées de la Révolution.

— Absol. *Les trois journées.* Les 27, 28 et 29 juillet 1830.

— Un jour de bataille ou la bataille même. Ce fut une sanglante journée. Tout l'honneur de cette journée lui revient. La journée de Poitiers, d'Agnadel, de Bouvines. La journée des Pyramides, de Marengo. On désespérait du succès de la *journée.* (Volt.) On dit que cette *journée* fut brillante. (Id.) Cette *journée* fut une des plus meurtrières qu'on ait vues depuis plusieurs siècles. (Id.) Cette *journée*, si sanglante et si décisive, mérite une attention particulière. (***) Qu'une race nouvelle, la race slave, poussée par la Russie, s'ébranle à son tour et veuille avoir sa *journée.* (Edg. Quinet.)

— *Tenir la journée.* Se disait d'une espèce de capitulation par laquelle une place assiégée s'engageait à se rendre, si, dans un temps donné, un secours n'arrivait pas.

— Anc. prat. Vacation.

— Littér. Division des pièces de l'ancien théâtre espagnol. Comédie en trois journées.

— *Gagner sa vie au jour la journée. Vivre au jour la journée.* V. JOUR.

— Fig. et fam. *Mentir à la journée.* Mentir souvent, en avoir l'habitude.

— Prov. et fig. *Faire tant par ses journées que...* Faire en sorte par son travail, par ses soins, par son industrie, que... Il a tant fait par ses journées qu'il en est venu à bout. || Par plaisanterie et en mauvaise part, Il a tant fait par ses journées qu'il a été chassé de la cour. Ces phrases ont vieilli.

JOURNELLEMENT. adv. Tous les jours, chaque jour. Il y travaille journellement. C'est une chose qui m'occupe journellement. C'est ce que je lui répète journellement.

JOURNOYER. v. n. 1re conj. Passer la journée sans travailler.

JOUROUK. s. m. Soldat de la milice turque.

JOUSIGN. s. m. Ichthyol. Nom qu'on a donné au squale marteau.

JOUTAI. s. m. Bot. Arbre élevé de la Guiane, qui forme un genre de la triandrie monogynie.

JOUTE. s. f. (Quelques personnes donnent à ce mot la même origine qu'au mot *jeu;* d'autres le font venir du lat. *juxta*, auprès, parce que les jouteurs se joignent de près pour se combattre). Combat à cheval d'homme à homme avec la lance. Au temps des joutes et des tournois. Il emporta le prix de la joute. Joute à lances brisées, à fer émoulu.

— *Joute sur l'eau.* Divertissement dans lequel deux hommes, placés chacun sur l'avant d'un batelet, se poussent l'un l'autre avec de longues lances, au moment où les bateaux s'approchent, pour tâcher de se faire tomber dans l'eau. Il y aura une joute sur l'eau le jour de telle fête.

— Se dit en parlant de certains animaux qu'on fait combattre les uns contre les autres. Une joute de coqs, de cailles.

— Fig. Les joutes de l'école, du barreau.

> Un athlète
> Vint combattre en champ clos aux *joutes* du barreau.
> (BOILEAU.)

— Le lieu où se tient la joute.

JOUTER. v. n. 1re conj. Combattre avec des lances l'un contre l'autre; s'exercer à la joute. Ils ont jouté pendant deux heures.

— Fig. Discuter, lutter. Je ne vous conseille pas de jouter avec lui, contre lui. Je n'ai garde de jouter contre lui. Je ne jouterais pas contre un homme si habile, contre un homme d'une si grande réputation.

JOUTEREAUX. s. m. pl. Mar. V. JOTTEREAUX.

JOUTEUR. s. m. Celui qui joute. Un habile jouteur.

— Fam. *C'est un rude jouteur.* Un homme avec lequel il est dangereux de se mesurer. Au prop. et au fig.

JOUVE. s. f. Ornith. Petit oiseau d'Afrique, pour lequel les nègres ont une superstitieuse vénération.

JOUVENCE. s. f. (du lat. *juventus*). Jeunesse. Vieux mot qui n'est plus usité que dans cette locution, *La fontaine de Jouvence.* Il a bu de l'eau de la fontaine de Jouvence. Selon la fable, Jouvence est le nom d'une nymphe que Jupiter métamorphosa en fontaine, aux eaux de laquelle il donna la vertu de rajeunir ceux qui viendraient s'y baigner.

JOUVENCEAU. s. m. Jeune homme qui est encore dans l'adolescence. Il est vieux, et on ne le dit plus que dans le style badin et léger. Un beau jouvenceau. Vous êtes un aimable jouvenceau, un joli jouvenceau. Il dit qu'il était un jeune *jouvenceau.* (La Font.)

> Dans un couvent de nonnes fréquentait
> Un *jouvenceau* friand, comme on peut croire.
> (LA FONTAINE.)

— On a dit anciennement *jouvencel*, d'où l'on a formé le féminin *jouvencelle.* On peut encore l'employer dans le style marotique.

> Qu'il fasse mieux, ce jeune *jouvencel*
> A qui le ciel donne tant de martel.
> (CORNEILLE.)

JOUVENCELLE. s. f. Jeune fille. Ce mot est vieux et ne s'emploie plus qu'en badinant. Une aimable jouvencelle. Mariez-vous comme un milord à une *jouvencelle.* (Piron.)

> Aujourd'hui, grâces aux lumières
> De ce siècle, hélas! trop savant,
> Nos *jouvencelles*, au couvent,
> Sont plus habiles que leurs mères.
> (DESHOUSTIER.)

JOUVENEL (Jean). Peintre d'histoire, né à Rouen, 1647, mort en 1717. Ses plus belles compositions sont: Esther devant Assuérus; une Pêche miraculeuse et une Descente de croix. Devenu paralytique du côté droit, il peignit de la main gauche et composa son tableau du Magnificat.

JOUX. Géogr. Nom d'une vallée située entre deux embranchements du Jura, partie en France et partie en Suisse. || *Fort de Joux.* Forteresse située dans le département du Doubs.

JOUY-EN-JORAS. Géogr. Bourg du département de Seine-et-Oise, à 4 kilom. de Versailles, renommé par sa belle manufacture de toiles peintes, connues sous le nom de *toiles de Jouy.*

JOVE (Paul). Paolo Giovo, écrivain du XVIe siècle, né à Comes en 1483, mort en 1539. Il fut d'abord médecin, puis évêque de Nocera. Les plus importants de ses ouvrages sont: l'Histoire de son temps, de l'année 1494 à l'année 1547, et des Eloges d'écrivains célèbres.

JOVELLANE. s. f. Bot. Plante de la famille des calcéolaires.

JOVIAL, ALE. adj. Gai, joyeux. Esprit jovial. Humeur joviale. Complexion joviale. Il est familier. Il est évidemment avantageux de prolonger notre durée, par cette philosophie *joviale*, qui fit longtemps subsister et Démocrite et Anacréon. (J. Virey.) || L'Académie et Laveaux disent positivement que ce mot n'a pas de plur. masculin. Cependant ne pourrait-on pas dire des discours *jovials?*

JOVIALE. s. f. Assemblée du jeudi. || Nom d'une académie établie à Stokholm par la reine Christine, et qui s'assemblait le jeudi.

JOVIALEMENT. adv. D'une manière joviale. Peu usité.

JOVIALIES. s. f. pl. Myth. Fêtes que les Latins célébraient en l'honneur de Jupiter. Elles répondaient à celles que les Grecs nommaient Diasia.

JOVIALITÉ. s. f. Humeur joviale, disposition à la gaieté.

JOVIEN (Flavius-Claudius-Jovianus). Né en Pannonie, fut empereur à la mort de Julien, 363, fit la paix avec les Perses, et mourut en se rendant à Constantinople pour se faire couronner.

JOVIEN, ENNE. adj. Qui tient de Jupiter. Terrain jovien. Période jovienne.

— Surnom d'Hercule, fils de Jupiter. Dioclétien avait pris aussi ce nom.

— Hist. Nom que donna Dioclétien aux soldats de l'une des deux légions qui remplacèrent les cohortes urbaines et prétoriennes.

— Minér. Phénomènes géologiques, antérieurs aux temps historiques.

JOVILABE. s. m. Astron. Instrument propre à trouver les configurations ou les situations respectives apparentes des satellites de Jupiter.

JOVINIANISTE. s. m. Hist. relig. Disciple de Jovinien, moine hérétique du IVe siècle, qui enseignait que le baptême rend impeccable, et niait la virginité de la sainte Vierge.

JOYAU. s. m. (du lat. *jocalia*, même signif.). Ornement précieux d'or, d'argent, de pierreries, qui sert à la parure des femmes, comme les bracelets, les pendants d'oreilles, etc. Beau, riche joyau. || *Les joyaux de la couronne.* Ceux qui appartiennent à la couronne.

— Prat. *Bagues et joyaux.* Les pierreries, perles et autres objets semblables de prix qui appartiennent à une mariée, et que son contrat de mariage lui donne le droit de reprendre après la mort de son mari. Les bagues et joyaux de cette femme furent estimés cinquante mille francs. On a alloué à cette veuve quinze mille francs pour ses bagues et joyaux.

— Prov. et ironiq. *C'est un beau joyau.* Se dit d'une chose dont on ne fait pas grand cas.

— Syn. comp. JOYAU. BIJOU. Les *joyaux* sont plus beaux, plus riches, plus précieux; les *bijoux* sont plus jolis, plus agréables, plus curieux. Dans la comparaison, on voit le *joyau* plus en grand, et le *bijou* plus en petit. On dit les *joyaux* de la couronne; on les garde dans un trésor. Une femme parle de ses *bijoux*, elle les serre dans un écrin. Le *bijou* est toujours travaillé; le *joyau* n'est quelquefois que la matière brute. On considère la façon dans le *bijou*; dans le *joyau*, c'est la matière.

JOYEUSE (Anne de). Né en 1561, mort en 1587. Favori de Henri III, qui le combla de faveurs, et lui donna en mariage la sœur de la reine, Marguerite de Vaudemont-Lorraine. Il fut chargé de la guerre contre les huguenots, et mourut à la bataille de Coutras.

JOYEUSE (Henri de). Frère du précédent, né en 1567, mort en 1608. Il combattit les protestants, se fit capucin après la mort de sa femme, quitta bientôt le couvent pour se jeter de nouveau dans la ligue, reçut le bâton de maréchal, puis se renferma une seconde fois dans un cloître.

> Vicieux, pénitent, courtisan, solitaire,
> Il prit, quitta, reprit la cuirasse et la haire

JOYEUSEMENT. adv. Avec joie. Nous passâmes la journée joyeusement. Ils voyageaient joyeusement. Pourquoi l'homme le plus accoutumé à exercer sa pensée s'oublie-t-il *joyeusement* dans le tumulte d'une chasse? (Chateaub.) A ces mots, il se fit ouvrir la porte de la rue, que nous enfilâmes *joyeusement* l'un après l'autre. (Le Sage.)

JOYEUSETÉ. s. f. Plaisanterie, mot pour rire. C'est un homme de belle humeur, qui dit force joyeusetés. Ces sortes de joyeusetés ne réussissent pas toujours avec des gens de goût. Il est familier et ne se dit guère que par raillerie.

JOYEUX, EUSE. adj. Qui a de la joie, qui est rempli de joie. Un homme bien joyeux. Une personne joyeuse. Il est plus joyeux depuis qu'il a reçu cette nouvelle. Cela l'a rendue bien joyeuse. Vivre joyeux et content. Il est tout joyeux de vous voir. Il est d'humeur joyeuse. Tenez-vous joyeux. O Cythère! voilà donc ce que sont devenus tes *joyeux* habitants! (Aimé-Martin.)

— Ce qui exprime la joie. Des chants joyeux. Des acclamations joyeuses. Des cris, des transports joyeux. Le joyeux concert des oiseaux.

> On croit voir de Bacchus le cortége *joyeux*
> Entouré des Ris et des Jeux. (***)

— Qui donne, qui inspire de la joie. Une joyeuse nouvelle. Une chanson joyeuse.

— *Mener une vie joyeuse, joyeuse vie.* Se livrer aux plaisirs; vivre dans les plaisirs.

— Fam. *Bande joyeuse.* Réunion de personnes qui ne cherchent qu'à se réjouir. Il est de la bande joyeuse. Voici la bande joyeuse. On me fit monter à un corridor, le long duquel régnaient dix à douze petites chambres, séparées seulement par des cloisons de sapin, et occupées par la bande *joyeuse.* (Le Sage.)

— *Le droit de joyeux avénement.* Impôt qu'on payait autrefois au roi de France, lors de son avénement au trône. Louis XVI fit remise du droit de joyeux avénement.

JOZO. s. m. Ichthyol. Poisson du genre des gobies.

JUAN (SAN). Géogr. État de la confédération de Rio de la Plata, fleuve de la Colombie. || SAN-JUAN DE LA FRONTÉRA. Capitale de l'État de San-Juan; 16,000 hab. || SAN-JUAN DEL RIO. Ville du Mexique, dans l'Etat de Durango. 16,000 hab. || SAN-JUAN DE PORTO-RICO. Capitale de l'île de Porto-Rico: place très-forte, avec un beau port; 3,000 hab. || SAN-JUAN DE ULLOA ou SAINT-JEAN D'ULLOA. La meilleure forteresse du Mexique; dans un îlot du même nom. Cette place, qui résista longtemps à tous les efforts des républicains, fut prise en quelques heures, à la fin de 1838, par l'escadre française commandée par l'amiral Baudin.

JUAN D'AUTRICHE (Don). Fils naturel de Charles-Quint, né en 1547. En 1574, il fut choisi par les princes chrétiens pour commander la flotte qu'ils envoyaient contre les Turcs, et gagna la bataille de Lépante. Il fut l'un des plus grands capitaines de son siècle. Il était franc, humain, généreux. Il disait souvent qu'il se tuerait s'il voyait quelqu'un aimer la gloire plus que lui. Il était aussi remarquable par sa beauté physique, par l'élégance de sa toilette et de ses manières. || Général espagnol, fils naturel de Philippe IV et d'une comédienne, né en 1629, mort en 1679. Il fut reconnu par son père, qui le créa grand prieur de Castille, et lui confia le commandement des troupes en Italie. Il essuya des succès et des revers.

— Héros d'un poëme de lord Byron.

JUAN-FERNANDEZ. Géogr. Nom de deux îles, dans le Grand-Océan, dépendant du Chili. La plus grande a entièrement disparu en 1837. Celle qui reste encore s'appelle *Mas-à-Fuera.*

JUBA. Roi de Numidie, succéda à son frère environ 50 ans av. J.-C. Il prit parti pour Pompée contre César, dans la guerre civile, tant par reconnaissance de ce que Pompée avait augmenté les Etats de son père que par haine contre Curion, lieutenant de César en Afrique, qui, étant tribun, avait proposé au peuple romain une loi pour confisquer le royaume de Juba. Il remporta une victoire sur Curion, et délivra Varus, assiégé dans Utique.

JUBABA ou **JUBABE.** s. f. Écorce de l'Inde peu connue, d'une odeur et d'une saveur de vanille.

JUBARTE. s. f. Mamm. Espèce de baleine sans dents.

JUBE. s. f. (du lat. *juba*, dériv. du gr. [illegible], crinière). Crinière du lion, crin du cou des chevaux. Crête de certains serpents, plumes du cou du coq. Un homme sans cheveux est comme un lion sans *jube.* (***)

— Cimier du casque. || Sorte de vêtement de femme; jupe. Vieux.

JUBÉ. s. m. Lieu élevé dans une église en forme de galerie, de tribune, entre la nef et le chœur, dans laquelle on monte, les jours de fête solennelle, pour chanter l'Epître, l'Evangile, les Leçons, etc. Peu d'églises ont conservé l'usage du jubé. Monter au jubé. Il était au jubé.

— Prov. et fig. *Venir à jubé.* Se soumettre par contrainte, en passer par où l'on voudra. Je les ferai bien venir à jubé. Il est venu à jubé.

— Ce nom vient de ce que, autrefois, le diacre, ou sous-diacre ou lecteur, avant de commencer ce qu'il chantait, demandait au célébrant sa bénédiction par ces mots: *Jube*, domne, benedicere.

JUBÉE. s. f. ou **JUBÆA.** s. m. Bot. Genre de plantes monocotylédones, à fleurs hermaphrodites, de la famille des palmiers, comprenant la *jubée coquito*, arbre qui s'élève à la hauteur de douze à quinze mètres, sur un tronc droit, dépourvu d'épines, mais hérissé par la base des pétioles après leur chute.

JUBILAIRE. adj. des 2 g. Qui appartient au jubilé. Année jubilaire.

— Il se dit de ceux qui ont exercé toutes les pratiques religieuses indiquées pour gagner les indulgences d'un jubilé.

— Religieux qui a cinquante ans de profession, et bénéficier qui exerce ses fonctions depuis cinquante ans.

JUBILATION. s. f. (pr. *ju-bi-la-ci-on;* rad. *jubile*). Réjouissance, bonne chère. Il y avait

grande jubilation dans cette maison. Avoir un air de jubilation. C'est un vrai visage de jubilation. Je suis fort aise qu'il ait conservé sa gaieté et son visage de *jubilation*. (Mme de Sévigné.)

JUBILÉ. s. m. (de l'hébr. *iôbel*, corne de bélier dont on se servait en guise de trompette pour annoncer l'année sainte ; d'où les mots latins *jubileum, jubilari, jubilatio, jubilatus*). Chez les Juifs, dans la loi de Moïse, Solennité publique qui avait lieu tous les cinquante ans, et dans laquelle toutes sortes de dettes étaient remises. Chacun rentrait dans son héritage, et les esclaves étaient rendus à la liberté. Les Juifs ne vendaient pas leurs terres et leurs biens à perpétuité, mais seulement jusqu'à l'année du jubilé. Le jubilé avait pour but de prévenir l'excessive inégalité des fortunes, d'alléger la servitude, et d'empêcher que le sol ne devînt la propriété de quelques familles. En conséquence aussi, le prix des objets vendus était en raison du nombre d'années qui restait à courir jusqu'au jubilé.

— Dans la religion catholique, Indulgence plénière, solennelle et générale, accordée par les papes, tous les vingt-cinq ans, et en certaines occasions, comme leur avénement, etc. Le grand jubilé. Jubilé universel. La bulle du jubilé. Le pape a accordé le jubilé. Les stations du jubilé. Recevoir, publier, ouvrir le jubilé. Gagner le jubilé. Le grand jubilé n'était autrefois que tous les cent ans ; il fut ensuite tous les cinquante ans, et il est maintenant tous les vingt-cinq ans. Le jubilé est une indulgence accordée en considération de certaines bonnes œuvres et pour engager les fidèles à les faire.

— Autrefois, le jubilé attirait à Rome une prodigieuse affluence de tous les pays de l'Europe. Aujourd'hui, l'on n'y vient plus guère, dans ce but, que des provinces d'Italie, surtout depuis que les papes étendent l'indulgence du jubilé aux autres pays, et qu'on peut la gagner sans sortir de chez soi.

— Fête religieuse et domestique, à l'occasion de la cinquantième année de mariage. Célébrer son jubilé. *Mariage de jubilé.*

— *Faire son jubilé.* Faire toutes les pratiques de dévotion ordonnées par la bulle du jubilé.

— Jeu. *Faire jubilé.* Brouiller le jeu, de manière qu'il n'y ait ni perdants ni gagnants.

— adj. *Chanoine jubilé. Docteur jubilé.* Chanoine, docteur qui a cinquante ans de profession.

— Par extens. Toute personne qui a exercé la même profession pendant cinquante ans. Il devint un auteur jubilé.

— Relig. ind. Les habitants du royaume de Lahore, en Asie, ont un jubilé tous les ans au mois d'avril, durant lequel les prêtres distribuent des indulgences plénières.

— Relig. mex. Fête solennelle que les Mexicains célébraient de quatre ans en quatre ans, et pendant laquelle ils s'imaginaient recevoir le pardon général de tous les péchés.

JUBIS. s. m. Comm. Nom donné aux raisins secs de Provence, que l'on envoie encaissés dans tous les pays, comme aliments de dessert et comme ingrédients de tisanes pectorales.

JUC. s. m. (pr. *juk* ; du lat., selon Ménage, *jugum*, joug, dans le sens de perche mise en travers ; *jacere*, reposer, selon d'autres). Le bâton où perchent les poulets. Il usait quelquefois de si rudes termes, que les poules s'en fussent levées au *juc*. (Despériers.)

JUCHART. s. m. Métrol. Mesure à grain, employée dans quelques parties de l'Allemagne, et dont la valeur varie selon les localités.

JUCHÉ, ÉE. part. pass. du v. Jucher. S'emploie adject. Elle est juchée sur le haut d'un arbre. A la suite de la berline, et *juché* sur un cheval dont il déchirait les flancs, Joseph Platon se tenait en selle tant bien que mal. (Roger de Beauv.) Ces façons d'agir ne laissent pas que d'étonner fort les provinciaux, *juchés* sur les hautes banquettes de la salle. (Cormen.)

— Art vétér. *Cheval juché.* Cheval dont le boulet se porte tellement en avant qu'il marche et repose sur la pince. Un cheval, un mulet juché. On dit plutôt *bouleté*, quand il s'agit des pieds de devant.

JUCHER. v. n. 1re conj. (rad. *juc*). Se dit des poules et de plusieurs autres oiseaux qui se mettent sur une branche, sur une perche pour dormir. Les faisans juchent sur les arbres. Les [illegible]

— Fig. et fam. Loger, se placer dans un lieu élevé et peu convenable. Il est allé jucher au quatrième, au cinquième étage.

— SE JUCHER. v. pron. Se percher. Quand les poules se juchent. Où est-il donc allé se jucher ? Elle s'est juchée à un sixième étage.

JUCHOIR. s. m. (rad. *juc*). Endroit où les poules juchent.

JUDA. Quatrième fils de Jacob et de Lia, né l'an 1751 av. J.-C. Il donna son nom à la plus nombreuse et à la plus puissante tribu du peuple hébreu. Il épousa la fille du Chananéen Sué, et en eut trois fils, Her, Onan et Séla. Il eut encore Pharès et Zara de Thamar, qui avait été femme d'Her, puis d'Onan.

— *Tribu de Juda.* La plus puissante et la plus nombreuse des tribus d'Israël. Elle était au sortir de l'Egypte de 74,600 hommes capables de porter les armes. Elle occupa toute la partie méridionale de la Palestine, au sud de Jérusalem. Et lorsque les dix tribus d'Israël se séparèrent de la maison de David, qui était de Juda, les deux tribus de Benjamin et de Juda lui restèrent seules fidèles, et constituèrent le royaume de Juda, qui subsista jusqu'à la captivité de Babylone (599 ans av. J.-C.). C'est de la tribu de Juda et de la maison de David que naquit Jésus-Christ.

JUDAH. s. m. Géogr. Royaume de la Guinée septentrionale. || Capitale de ce royaume, avec un port sur le golfe de Guinée ; 8,000 hab.

JUDAÏQUE. adj. des 2 g. (du lat. *judaicus*, même signif.). Qui appartient aux Juifs. Lois, superstition, religion, croyance judaïque. Antiquités judaïques.

— *Interprétation judaïque.* Qui s'éloigne du sens vrai et naturel.

— Minér. *Pierres judaïques.* Pierres que l'on trouve en Judée, en Palestine, en Silésie, etc., et qui ont la forme d'olives.

JUDAÏQUEMENT. adv. D'une manière judaïque.

JUDAÏSANT, ANTE. adj. et s. Se dit des juifs relaps. L'Église chrétienne était alors partagée en société *judaïsante* et société non *judaïsante*. (Volt.)

JUDAÏSER. v. n. 1re conj. (rad. *Judas*). Suivre en quelques points les cérémonies de la loi judaïque. Ceux qui gardent le jour du sabbat judaïsent. Ils judaïsaient en s'abstenant de manger de la viande de pourceau.

— Fam. Se conduire, vivre en juif ; tromper, vendre très-cher de mauvaises marchandises, des choses falsifiées.

JUDAÏSME. s. m. (rad. *Judas*). Nom donné aux croyances religieuses et aux lois des Juifs. Les Juifs divisent aujourd'hui leurs lois et leurs cérémonies en trois ordres. Le premier comprend les préceptes de la loi écrite qui sont renfermés dans le Pentateuque ; le second comprend les préceptes de la loi orale, c'est-à-dire, les gloses que les rabbins ont faites sur le Pentateuque, et un nombre infini de constitutions recueillies dans le Talmud ; le troisième comprend les rites que l'usage a autorisés en divers temps et en divers lieux et qu'on appelle Coutumes. Leur croyance diffère de celle des chrétiens en ce qu'ils croient qu'il y a eu et qu'il peut encore y avoir des prophètes, et qu'il viendra un Messie dont la puissance sera supérieure à celle de tous les rois de la terre.

JUDAÏTE. s. des 2 g. Par opposition à Israélite. Habitant du royaume de Juda, ou membre de la république juive sous les Juges. Un judaïte. Une judaïte.

JUDAS ISCARIOTE. L'un des douze apôtres, né à Iscarioth, bourg de la tribu d'Ephraïm. C'est l'apôtre qui eut la lâcheté de trahir Jésus-Christ. Il était le trésorier de la petite association de Jésus et de ses disciples, et portait comme tel la bourse commune. Saint Jean l'accuse d'être un homme sans honnêteté, et rattache à son avarice le regret que Judas manifesta, lorsque Marie répandit du parfum sur le Seigneur à Béthanie. Cet homme vendit son maître à ses ennemis moyennant trente deniers, et le signe de sa trahison fut un baiser qu'il donna à Jésus-Christ. Cependant il reconnut l'énormité de sa faute et se pendit de désespoir.

— Le nom exécrable de Judas est devenu un nom commun pour désigner un traître. C'est un Judas. Si tous les *Judas* se pendaient, la plupart des hommes périraient par la corde. (***)

— Prov. et fig. *Baiser de Judas.* Baiser d'un traître. Se dit par allusion au baiser par lequel l'infâme Judas fit reconnaître son maître à ses ennemis.

— Fig. Petite ouverture pratiquée à un plancher, pour voir ce qui se passe au-dessous. Fermez le judas. Ne regardez pas par le judas.

— Express. prov. *Avoir un poil de Judas.* Avoir les cheveux roux. || *Traître comme Judas.* Excessivement traître. || *Etre damné comme Judas.* Mériter certainement la damnation.

— Anc. métrol. Petite monnaie de billon qui valait trente deniers.

JUDE (Saint), dit *Thaddée*. L'un des douze apôtres, frère de saint Jacques le Mineur, et cousin germain de Jésus-Christ. Il alla prêcher l'Evangile dans la Syrie et dans la Mésopotamie, et mourut vers l'an 80, percé de flèches et sur une croix, en Arménie ou en Perse.

JUDÉE. Géogr. anc. L'ancien royaume de Juda, situé entre la Syrie et l'Arabie. V. PALESTINE.

[illegible] qui se trouve sur les eaux de la mer Morte.

— Bot. *Arbre de Judée.* V. GAINIER.

JUDELLE. s. f. Ornith. Oiseau aquatique, que l'on nomme aussi *foulque* ou *morelle*. V. FOULQUE.

JUDÉUS. Temps hér. Fils de Typhon, et frère d'Hiérosolymus. Selon la fable, il donna son nom à la nation juive, et Hiérosolymus donna le sien à leur ville.

JUDICA. Nom qu'on a donné au dimanche de la Passion, celui qui précède le dimanche des Rameaux, parce que l'introït de la messe commence ce jour-là par les paroles du psaume, *Judica me, Domine*, etc.

JUDICAEL. Roi de la Bretagne armorique, céda ses droits à son frère pour se retirer dans le monastère de Saint-Méeu, puis en sortit pour monter sur le trône, y rentra encore, et y mourut en 658.

JUDICANDE. s. f. Log. Sujet d'une proposition.

JUDICAT. s. m. Log. Attribut d'une proposition.

JUDICATEUR. s. m. Log. Copule, mot qui fait le lien d'une phrase.

JUDICATIF. adj. et s. m. Gramm. Nom que l'on donne quelquefois au mode appelé ordinairement Indicatif.

JUDICATION. s. f. (pr. *ju-di-ka-ci-on*). Philos. Se dit quelquefois de l'Opération de l'esprit qui consiste à porter un jugement.

JUDICATOIRE. adj. des 2 g. Anc. prat. Ce qui sert à juger.

JUDICATUM SOLVI. (pr. *ju-di-ka-tomm çol-vi*). Expression latine employée au palais dans cette locution, *caution judicatum solvi*. Caution qu'on peut obliger à fournir tout étranger qui veut intenter une action contre un Français devant les tribunaux de France. La caution *judicatum solvi* est exigée pour assurer le payement des frais et dommages-intérêts auxquels le procès pourrait donner lieu.

— JUDICATUM. s. m. Hist. eccl. Sentence du pape Vigile, donnée en 548, par laquelle il condamna certains livres hétérodoxes.

JUDICATURE. s. f. (du lat. *judicare*, juger, faire la fonction de juge, rendre un jugement). Etat, condition, profession de juge. Office de judicature. Il a préféré être dans la judicature que dans les finances. M. de Lamoignon savait que la *judicature* est une espèce de sacerdoce où il n'est pas permis de s'engager sans l'ordre du ciel. (Fléch.) Ceux qui se trouvaient associés à la *judicature*. (Id.)

— Hist. sac. La dignité de juge chez les Hébreux. Samuel fut le dernier qui exerça la judicature chez les Juifs.

JUDICIAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *judicari*). Qui est relatif à la justice, à l'administration de la justice. Tous les membres de l'ordre judiciaire. Institutions judiciaires. Organisation judiciaire. Autorité judiciaire. Hiérarchie judiciaire. Police judiciaire.

— *Pouvoir judiciaire.* Autorité revêtue du droit de juger les différends qui s'élèvent entre les particuliers, et de punir les crimes et les délits. Dans les monarchies, le pouvoir judiciaire réside entre les mains de magistrats nommés et institués par le monarque au nom duquel ils rendent la justice. Dans les états démocratiques, le pouvoir judiciaire découle ordinairement de l'élection, comme toutes les autres fonctions publiques. De la bonne ou de la mauvaise organisation du pouvoir *judiciaire* découle le bonheur ou le malheur des citoyens. (Henrion de Pansey.)

— Qui se fait en justice, par autorité de justice. Acte, vente judiciaire. Cela est dans les formes judiciaires, contre toutes les formes judiciaires. Une caution judiciaire.

— *Témoin judiciaire.* Toute personne appelée à déposer en justice.

— *Bail judiciaire.* Autref. Bail d'un héritage saisi réellement, fait à la poursuite du commissaire aux saisies réelles. || Dans un sens analogue, *Fermier judiciaire.*

— *Combat judiciaire.* V. COMBAT.

— Rhétor. *Genre judiciaire.* Celui des trois genres d'éloquence par lequel on accuse ou l'on défend. Discours dans le genre judiciaire.

— *Astrologie judiciaire.* L'art prétendu de connaître l'avenir par l'observation des astres. L'astrologie *judiciaire* est une pure chimère (Acad.)

JUDICIAIRE. s. f. Faculté de juger. Cet homme a une bonne judiciaire. Il a la judiciaire excellente. Fam. C'est par là que j'ai toujours bien jugé de sa *judiciaire*. (Mol.) L'habitude de plaider alternativement le pour et le contre, le non vrai et le vrai, fausse leur *judiciaire*. (Cormen.)

JUDICIAIREMENT. adv. Suivant les formes judiciaires. Il informe judiciairement contre moi.

JUDICIEL, ELLE. adj. Qui appartient à la justice. Particulièrement une gendarmerie attachée aux tribunaux. Vieux.

JUDICIEUSEMENT. adv. Avec jugement, d'une manière judicieuse. Cet homme agit toujours judicieusement. Cela est judicieusement pensé.

JUDICIEUX, EUSE. adj. (du lat. *judicium*, jugement). Qui a le jugement bon. C'est un homme judicieux, peu judicieux, fort judicieux. Deux fois le *judicieux* favori sut céder au temps. [illegible] *judicieux*. (Id.) Vous êtes l'écrivain le plus *judicieux* que je connaisse. (Volt.) Je croyais voir son œil pénétrant et *judicieux* percer jusqu'au fond de mon cœur. (Id.)

— Fait avec jugement. Réflexion judicieuse. Critique, action judicieuse. Trouvez-vous son discours bien judicieux ? Est-ce ainsi que vous exercez votre élève à cet esprit de critique *judicieuse* qui ne s'en laisse imposer qu'à bonnes enseignes ? (J.-J. Rouss.)

. . . Tel partit baigné des pleurs de sa Lucrèce,
Qui, faute d'avoir pris ce soin *judicieux*,
Trouva... (Boileau.)

Mais il est des objets que l'art *judicieux*
Doit offrir à l'oreille et reculer des yeux. (Id.)

— Abusivement. Qui rend justice. Magistrat judicieux. C'est un terme impropre, dites Magistrat équitable.

JUDITH. Veuve de Manassé, riche citoyen juif de Béthulie. Cette ville étant assiégée par les troupes du roi d'Assyrie Nabuchodonosor, confiante en sa beauté, Judith se rendit au camp, sut inspirer une vive passion à Holopherne, général des troupes assyriennes, lui trancha la tête pendant son sommeil, et sauva ainsi sa patrie, 658 ans av. J.-C. || JUDITH. Deuxième femme de Louis le Débonnaire, mère de Charles le Chauve. Les autres fils de Louis s'étant révoltés à cause d'un nouveau partage qu'il fit de ses états pour donner un royaume au fils de Judith, elle fut obligée de se retirer dans un monastère. Quand Louis remonta sur le trône, elle revint auprès de lui, et mourut vers 843.

JUGA. adj. et s. f. Myth. lat. Surnom sous lequel on adorait Junon, comme protectrice des mariages.

JUGAL, ALE. adj. Anat. Syn. de Zygomatique. V. ce mot.

JUGE. s. m. (en lat. *judex*, de *jus dicere*, rendre justice). Celui qui juge, qui a le droit de juger. Dieu est le souverain, le suprême juge. L'Église est juge de tout ce qui a rapport à la foi. Il fut reconnu digne par les juges du concours. Plût au ciel que lorsqu'on décide un procès les anciens *juges* fussent bien éveillés et les jeunes bien endormis. (Dufr.) Ses propres fils n'ont point de *juge* plus sévère. (Rac.) Mais vous avez pour *juge* un père qui vous aime. (Id.) Jésus-Christ n'a pas moins été fait *juge* que pontife par son Père. (Fléch.) Vous exercez la puissance de *juge* de l'univers. (Boss.)

— Celui qui est préposé par autorité publique pour juger, pour rendre la justice aux particuliers. Bon juge. Mauvais juge. Juge intègre, équitable, désintéressé, sévère, rigoureux, impassible, compétent, incompétent, favorable, suspect. Juge corrompu, inique, intéressé, passionné, préoccupé, prévaricateur. Juge souverain, supérieur, inférieur, subalterne, civil, criminel. Premier juge ou juge en première instance. Juge en dernier ressort. Juges d'appel, de police, de commerce. Juge suppléant, auditeur. Juge d'une cour royale, d'un tribunal inférieur. Nommer, instituer des juges. Les fonctions de juge. Règlement de juges. Prendre le juge à partie. Récuser un juge. Plaider, procéder par-devant tel juge. Donner des juges à quelqu'un. Donner à quelqu'un pour juge son plus cruel ennemi. Avoir ses pairs pour juges. Comparaître devant ses juges. Personne ne peut être juge dans sa propre cause. On ne peut être à la fois *juge* et partie. (Acad.) Dieu, dit David, assiste à l'assemblée des dieux : ô *juges*, quelle majesté de vos séances ! quel président de vos assemblées ! (Boss.) Il disait ordinairement qu'il y avait peu de différence entre un *juge* méchant et un *juge* ignorant. (Fléch.) Les *juges* ne font jamais rien ni par faveur ni par prières. (La Rochefouc.) On ne saurait assez estimer les *juges*. (Id.)

De crainte et de respect un *juge* environné
N'effrayait point le crime à ses pieds prosterné.
(DESAINTANGE.)

— *Juge d'instruction.* Magistrat établi pour rechercher les crimes et délits, en recueillir les preuves ou indices, faire arrêter et interroger les prévenus. Il fut arrêté en vertu d'un mandat du juge d'instruction.

— *Juge-commissaire.* Juge désigné par le tribunal dont il fait partie pour procéder à certaines opérations, et, s'il y a lieu, en faire son rapport. Procès-verbal du juge-commissaire. Nommer un juge-commissaire.

— *Juges naturels.* Ceux que la loi assigne aux accusés, aux parties, suivant leur qualité et l'espèce de la cause. Nul ne peut être distrait de ses juges naturels.

— *Juge de paix.* Magistrat chargé principalement de juger sommairement les affaires de peu d'importance, sans frais et sans ministère d'avoués, de concilier s'il est possible les différends dont le jugement est réservé aux tribunaux civils ordinaires. Les juges de paix ne sont pas nommés à vie. Le juge de paix de tel canton. Il est greffier du juge de paix. Je le citerai devant le juge de paix. Le juge de paix a pu concilier les parties.

— *Juges de rigueur.* Juges qui doivent prononcer selon la rigueur de la loi, par opposition aux arbitres, qui peuvent se décider d'après l'équité naturelle. || S'est dit aussi des Juges subalternes, par opposition aux juges qui prononçaient en dernier ressort, et qui quelquefois se permettaient d'adoucir la rigueur de la loi.

— *Grand juge.* Sous l'Empire, le ministre de la justice.

— *Juges extraordinaires.* Jurispr. Juges qui ne connaissent que de certaines matières qui ont été distraites de la juridiction ordinaire. || *Juges inférieurs.* Qui prononcent en premier ressort. || *Juge souverain.* Juge en dernier ressort. || *Juge d'attribution.* Juge établi pour connaître de certaines affaires.

— Collectiv. et absol. Tribunal. Renvoyer devant, par-devant le juge.

— Toute personne choisie pour prononcer sur un différend, ou au jugement, à l'opinion de laquelle on s'en rapporte sur quelque chose. Soyez notre juge. Je vous en fais juge. Il vous reconnait pour juge. Ils m'ont pris pour juge de leur différend. Vous faisiez l'office de juge. Je veux bien que monsieur, que madame soit mon juge, soit juge de la chose. Je ne veux plus être *juge* en ma propre cause. (J.-J. Rouss.) Mon discours, dont vous vous croyez peut-être les *juges*, vous jugera au dernier jour. (Boss.) Ne soyez jamais *juge* entre ceux qui s'aiment. (Boiste.) *Juge* sans intérêt, vous le convaincrez mieux. (Rac.) Je ne

prends point pour *juge* une cour idolâtre. (Id.) A Dieu ne plaise que je m'établisse le *juge* des vertus et des mérites des saints ! (Fléch.)

Un auteur à genoux, dans une humble préface,
Au lecteur qu'il ennuie a beau demander grâce,
Il ne gagnera rien sur ce *juge* irrité,
Qui lui fait son procès de pleine autorité. (Boileau.)

— Par extens. Celui qui est capable de juger d'une chose. C'est un mauvais juge en peinture, en musique, en poésie, etc. Il trouve ce tableau mauvais, et vous savez qu'il est bon juge. Il ne peut être juge de ces choses-là. Les gens de goût sont les *juges* naturels des productions littéraires. (Acad.) C'est un tribut que je paye à l'amateur des arts, en *juge* éclairé. (Volt.) Il n'y a que les maîtres de l'art qui soient bons *juges* du dessin ; tout le monde peut juger de la couleur. (Did.) Il n'y a pas d'homme qui ne puisse être son propre *juge* quand il le veut sincèrement. (Grimm.)

— Dans le sens le plus étendu, Celui qui porte un jugement. La postérité est un *juge* impartial. (Boiste.) Tout homme, fût-il couvert de haillons, est *juge* de son semblable, fût-il roi. (Id.)

— Fig. en parlant des sens, de la conscience. La raison est un juge sévère. L'œil, l'oreille, sont des juges difficiles à tromper. Les sens sont quelquefois des juges trompeurs. La conscience est juge de la moralité. Heureuse la nation qui n'a que la nature pour *juge*. (Delille.)

— *Se faire, s'établir, se constituer juge de quelqu'un, de quelque chose.* S'arroger le droit de juger, se croire capable de juger. Malheur aux vaincus dont les vainqueurs se font les historiens ou les *juges*. (De Pradt.)

— *Juges ordinaires.* Autrefois, Juges à qui appartenait naturellement la connaissance des affaires civiles ou criminelles, par opposition aux juges de privilége, et à ceux qui étaient établis par commission. Il demande son renvoi par-devant les juges ordinaires. || Ceux qui servaient toute l'année, à la différence de ceux qui ne servaient que par semestre. || *Juges royaux*, par opposition aux *juges des seigneurs*. Ceux qui rendaient la justice au nom du roi. || *Juge consul*. Titre de certains magistrats institués par Charles IX pour juger les affaires commerciales. || *Juge d'armes.* Officier dont la charge était unique, et qui était principalement chargé de vérifier et de certifier les titres de noblesse. La charge de juge d'armes, créée par Louis XIII, s'est conservée jusqu'à la révolution.

— Anc. législ. *Juges des exempts.* Officiers de justice qui connaissaient, au nom du roi, des cas royaux, de tous les délits commis dans les terres et provinces qui formaient l'apanage du prince, et des causes des églises de fondation royale. || *Juge et garde de la prévôté.* Juge subalterne du bailli. || *Juge délégué*, par opposition à *juge permanent*. Celui qui était commis pour connaître d'une affaire particulière. || *Juge botté.* Se disait d'un juge qui n'était pas gradué. Aujourd'hui cette locution est peu usitée ; on ne l'emploie que figurément et par dénigrement, en parlant d'un juge ignorant et sans capacité. || || *Juge mage* ou *magé*. Nom qu'on donnait, dans quelques provinces méridionales de la France, au lieutenant du sénéchal.

— Hist. Certains magistrats suprêmes qui gouvernèrent le peuple juif depuis Josué jusqu'à Samuel.

— *Le livre des Juges*, ou simplement *Les Juges*. Le septième livre de l'Ancien Testament, contenant l'histoire des Juifs sous le gouvernement des juges.

— Myth. *Les juges des enfers.* Les trois juges des enfers étaient Minos, Éaque ou Eacus, et Rhadamante ; Minos présidait.

Tu paraîtras au tribunal
Où Minos, ce *juge* infernal,
Chef du sénat le plus sévère,
Minos soumet aux mêmes lois
Les vils esclaves et les rois,
Les mène aux champs heureux, ou les livre à Mégère. (J.-B. Rousseau.)

— Iconol. On représente le Juge dans l'âge de maturité, vêtu d'une longue robe de pourpre et coiffé d'une toque ; il tient un bâton de commandement entouré d'un serpent ; le livre des lois est ouvert devant lui. L'aigle et l'horloge qui sont à ses côtés expriment sa pénétration et son exactitude, et la pierre de touche annonce la distinction qu'il doit faire du vrai et du faux.

JUGÉ, ÉE. part. pass. du v. Juger. S'empl. adjectiv. C'est clair comme le jour : ne devez-vous pas être *jugés* selon les lois du pays ? et maintenant, comment cela se pourrait-il ? (X. Marmier.) Levez-vous, Seigneur, et que l'homme sente sa faiblesse ; qu'il voie les peuples *jugés* vivons plus en un jour qu'une bonne bourgeoise en dix ans ; alors tout est *jugé*. (De Balz.)

Chez le juge on accourt, en trois mots on s'explique ;
Dans la minute on est *jugé*. (Fr. de Neufch.)

Prenons, dit le cheval, les hommes pour arbitres :
En voici venir trois, exposons-leur nos titres ;
Si deux sont d'un avis, le procès est *jugé*. (Florian.)

— *Jugé par.* Il faudrait s'attendre à tout, si par malheur on était *jugé* par des hommes qui n'ont rien à perdre. (La Harpe.) Les hommes à réputation dans les grandes villes sont presque tous des gens médiocres ; ils sont *jugés* par leurs pairs, qui forment la majorité. (Beauchêne.) Un livre destiné pour les solitaires est d'abord *jugé* par les gens du monde ; si ceux-ci le rebutent, les autres ne le lisent point. (J.-J. Rouss.)

— *Jugement passé en force de chose jugée.* Jugement qui ne peut être réformé. || *Chose jugée.* Point décidé par les tribunaux. En ses moindres actes, M. Grandet avait pour lui l'autorité de la chose *jugée*. (De Balz.)

JUGÉ. s. m. Se dit d'un jugement. Le bien jugé. Le mal jugé.

JUGEABLE. adj. des 2 g. Anc. prat. Qui peut être mis en jugement. Aucun des membres de l'Assemblée nationale ne peut être livré à aucun tribunal que vous ne l'ayez déclaré *jugeable*. (Mirabeau.)

JUGEMENT. s. m. (du lat. *judicium*; formé de *jus*, droit ; *dicere*, dire). Action de juger, de prononcer une décision, ou la décision prononcée. On l'emploie surtout en termes de jurispr. Assister à un jugement. Rendre, prononcer un jugement. Il se réserva le jugement de certaines affaires. Le prononcé d'un jugement. Jugement équitable, juste. Quand il entendit son jugement. Subir un jugement. Les motifs, le dispositif, la minute, la grosse, l'expédition d'un jugement. Confirmer, infirmer, casser, déclarer nul un jugement. Appeler d'un jugement. Faire signifier, exécuter un jugement. En vertu d'un jugement. || En parlant des cours supérieures, on dit *arrêt*.

— *Mettre quelqu'un en jugement.* Lui faire un procès criminel. || *Ester en jugement.* Être partie dans un procès. La femme ne peut ester en jugement sans l'autorisation de son mari. || *Jugement avant faire droit.* Jugement qui prescrit une mesure préalable avant de statuer définitivement. || *Jugement civil.* Celui qui est rendu en matière civile, par opposition à *jugement criminel*, Celui qui est rendu en matière criminelle. || *Demande en déclaration de jugement commun.* Action dirigée contre un tiers, de manière à faire prononcer contre lui les mêmes condamnations qu'on a obtenues ou qu'on poursuit contre un autre. || *Jugement par défaut.* Celui qui est rendu contre une partie qui ne s'est pas présentée. || *Jugement contradictoire.* Jugement rendu en présence des parties. || *Jugement de délibéré.* Jugement par lequel le tribunal ordonne que les pièces seront déposées sur le bureau, pour qu'il soit délibéré sur le rapport d'un juge nommé par ce jugement. || *Jugement d'expédient.* Celui qui homologue une transaction par laquelle les parties terminent, partiellement ou entièrement, une contestation dont le tribunal était saisi. || *Jugement de forclusion.* Jugement contre une partie qui a négligé de produire quelques pièces nécessaires dans une instruction par écrit. || *Jugement d'homologation.* Celui qui donne à un acte fait entre des particuliers la force d'un acte fait en justice. || *Jugement interlocutoire.* Jugement qui ordonne une preuve, une instruction préalable, à l'effet de parvenir au jugement définitif, mais qui préjuge le fond. || *Jugement préparatoire.* Celui qui n'est qu'une préparation au jugement définitif, qui tend à l'éclaircissement de quelque point particulier, sans préjuger le fond. || *Jugement provisoire.* Jugement par lequel le tribunal ordonne ce que les circonstances exigent, pour éviter les inconvénients qui naîtraient des délais. || *Jugement provisionnel.* Jugement par lequel le tribunal adjuge à une partie, en attendant le jugement définitif, quelque chose d'indispensable. || *Jugement sur requête.* Jugement que rend un tribunal sur la demande d'une partie qui n'a pas de contradicteur. || *Jugement en premier ressort.* Celui dont on peut appeler. || *Jugement en dernier ressort.* Dont on ne peut appeler. || *Renvoyer au premier jugement.* Rejeter un appel. || *Jugement arbitral.* Jugement rendu par des arbitres. || *Jugement d'adjudication.* Déclaration que fait le juge tenant l'audience des criées, que la propriété de l'objet mis en vente appartient au dernier enchérisseur.

— adv. *En jugement.* Séance tenante, sur-le-champ. Un délit commis à l'audience se condamne en jugement.

— Prov. *Jugement de paysans.* Toute sentence qui partage un différend par la moitié.

— Anc. jurispr. *Jugement de loi.* Jugement rendu en matière de police.

— Anc. jurispr. marit. *Jugement d'Oleron.* Certains règlements de marine faits par Eléonore, duchesse de Guyenne.

— Avis, sentiment, opinion. Je ne m'en rapporte pas à votre jugement. Ils se sont rendus à mon jugement. Il s'en tient à votre jugement. Porter, donner son jugement sur un écrit, un ouvrage, un auteur, un tableau, etc. Fonder, asseoir son jugement sur une chose. Il est revenu sur son premier jugement. La postérité a réformé, confirmé le jugement des critiques. Le jugement de l'histoire. La compagnie où l'on renversait avec tant de facilité les *jugements* de toutes les autres ne respectait pas davantage les tes mes observations et de mes *jugements*, c'est pour que tu les corriges. (J.-J. Rouss.) Je prévoyais votre *jugement* sur l'Angleterre. (Id.)

Parlez, fils des hommes, pourquoi
Faut-il qu'une haine farouche
Préside aux *jugements* que vous lancez sur moi ? (J.-B. Rouss.)

— L'approbation ou la condamnation de quelque action morale. Vous pensez mal de votre prochain, vous en faites de mauvais *jugements*, des *jugements* téméraires. (Acad.) Ils viennent subir les *jugements* de tous les peuples et de tous les siècles. (Boss.) La censure et les *jugements* les plus équitables de la postérité. (Fléch.) (Il) ne craint pas du public les *jugements* divers. (Boil.)

— Log. et philos. La faculté de l'entendement qui compare et qui juge. Il a le jugement bon, solide, sain. Il a du jugement. Le jugement lui manque. C'est un homme de bon, de grand jugement. Il est entièrement dépourvu, dénué, destitué de jugement. S'il a de l'esprit, il n'a point de jugement. Je trouve, selon mon jugement, que... Si vous croyez cela, vous ferez tort à votre jugement. Par là vous montrez que vous êtes sans jugement. Former le jugement à un jeune homme. Vous me feriez perdre le jugement. Le crime provient d'un faux *jugement*. (Duclos.) Tout le monde se plaint de sa mémoire, et personne ne se plaint de son *jugement*. (La Rochef.) Une des plus grandes preuves d'esprit est de n'avoir, dans le *jugement* que nous portons des autres, aucun égard à celui qu'ils portent de nous. (***) Dieu lui avait donné un *jugement* solide, qui ne se laissait pas prévenir par des imaginations ni éblouir par des apparences. (Fléch.) Ma foi, le *jugement* sert bien dans la lecture. (Boil.) Le sentiment est le *jugement* de l'âme. (S. Dub.) La conscience avant tout *jugement* des hommes ; le devoir avant toute considération. (Bonnin.)

En toute affaire il faut du *jugement*,
Surtout en fait de querelle et d'offense. (Nivern.)

— Acte de l'entendement par lequel on décide qu'il y a ou qu'il n'y a pas convenance entre deux idées. En logique, tout jugement qu'on exprime est une proposition. Faire un faux jugement. Un *jugement* n'est que le rapport aperçu entre des idées qui s'offrent en même temps à l'esprit. (Condill.) Les passions vicieuses supposent toujours quelques faux *jugements*. (Id.) Raisonner, c'est former des *jugements* et les lier en observant la dépendance où ils sont les uns des autres. (Id.) La vraie sensibilité est celle qui naît de nos *jugements*. (Duclos.) Les aveugles ont le tact plus sûr et plus fin que nous, parce que n'étant pas guidés par la vue, ils sont forcés d'apprendre à tirer uniquement du premier sens les *jugements* que nous fournit l'autre. (J.-J. Rouss.)

— Selon Destutt de Tracy, Acte de l'intelligence par lequel nous apercevons que telle idée particulière contient telle autre idée générale déjà connue.

— Dans la philosophie de Kant, outre le sens général de ce mot, le *jugement* ou la faculté de juger est le lien entre la raison théorique et la raison pratique. || *Critique du jugement.* Partie du système de Kant qui s'occupe du jugement dans l'acception précédente. || *Forme du jugement.* Les modes et les catégories dans lesquelles s'encadrent les idées pour former les jugements, comme les intuitions s'encadrent dans les notions de temps et d'espace. || *Jugement analytique.* Jugement qui ne fait que développer une notion sans étendre le cercle de nos connaissances. || *Jugement exponible.* Celui qui contient une négation et une affirmation. Un triangle n'a que trois côtés.

— Prov. *Beaucoup de mémoire et peu de jugement.* Se dit d'un homme qui est plus savant du fond des autres que du sien propre.

— Hist. ecclés. *Jugement décisif.* Celui que rend un pape, un concile, un évêque, sur un livre ou sur une proposition hasardeuse. || Par opposition, *Jugement doctrinal.* L'opinion motivée de personnes doctes et respectables qui n'ont point d'autorité absolue.

— *Jugement de Dieu.* Dessein, décret de la providence, de la miséricorde de Dieu. C'est un juste jugement de Dieu. Nous devons adorer les jugements de Dieu. Les secrets jugements de Dieu. Par un jugement de Dieu. Dieu, dont les jugements sont impénétrables. Il vit les *jugements* de Dieu, il les craignit ; mais il les attendit avec confiance. (Fléch.) Ils deviennent, par un secret *jugement* de Dieu, les jouets de la fortune. (Id.)

— Anc. cout. *Le jugement de Dieu.* Les preuves extraordinaires, comme le duel, l'épreuve de l'eau bouillante, du feu, du fer chaud, etc., auxquelles on recourait pour décider certaines contestations lorsque les preuves matérielles manquaient.

Les lois des chevaliers ordonnent ces combats :
Le *jugement* de Dieu dépend de notre bras ;
C'est le glaive qui juge et qui fait l'innocence. (Volt.)

|| *Jugement de Dieu devant la croix.* Épreuve qui consistait à rester les bras étendus en croix. Celui qui restait le plus longtemps dans cette position avait gain de cause.

— *Le jugement dernier.* Celui par lequel Dieu jugera, à la fin du monde, les vivants et les morts. On dit aussi *Le jugement universel, le grand jugement, le jugement final.* || Absol. *Le jugement.* Le jour du jugement. La trompette du jugement. || *Jugement particulier.* Le jugement par lequel Dieu juge les âmes aussitôt

— *Cela durera jusqu'au jugement dernier.* On ne peut prévoir la fin de cette affaire.

— Iconol. Le Jugement est représenté par un homme appuyé sur une colonne, dans la maturité de l'âge ; une balance et une règle annoncent qu'il mesure les discours et règle les pas.

JUGEOLINE. s. f. Bot. Nom vulgaire des sésames. || Digitale des Indes.

JUGEOTEUR. s. m. Se dit par dénigrement de Celui qui s'érige en juge sans en avoir la capacité ; de celui qui a la manie de juger. Fussiez-vous un Chénier, un Monge, un David, un Carnot, un Condorcet, vous ne seriez pas trouvé digne d'aller vous asseoir parmi les *jugeoteurs* les plus obscurs du Luxembourg. (Cormen.)

JUGER. v. a. et n. 1re conj. (du lat. *judicare*, rendre la justice ; de *jus*, droit ; *dicere*, dire). On met un *e* après le *g* devant *a*, *o*. *Nous jugeons. Je jugeai, nous jugeâmes*, etc. Décider une affaire, un différend en qualité de juge. Juger un procès, une affaire, les causes d'appel, une requête civile. Bien, mal juger. Juger définitivement, précipitamment, impartialement. Juger sur les pièces, avec connaissance de cause, contre droit et raison. Juger en premier, en dernier ressort. L'affaire est prête à juger. Quand il *jugeait* une affaire, ce n'était pas lui qui *jugeait*, c'était la loi. (Volt.

— *Juger une personne.* Juger son procès. Je ne puis vous juger sans avoir vu les pièces. Juger par contumace. On l'a jugé hier, il est acquitté. Cette patience, cette attention, cette docilité que Salomon demandait à Dieu pour *juger* son peuple. (Boss.) On ne pourrait avoir qu'une fort mauvaise opinion de celui qui s'en irait *juger* son semblable comme on va à la foire. (De Juss.)

— Dans un sens analogue, Dieu viendra juger les vivants et les morts.

— Décider comme arbitre, et comme étant choisi par ceux qui sont en différend. Jugez-nous, je vous prie. C'est notre arbitre, il nous jugera. Je m'en rapporte à ce que vous en jugerez. Un coup difficile à juger. Jugez ce coup-là. *Jugez* combien ce coup frappe tous les esprits. (Rac.)

Et quant à cet amour qui nous a séparés,
Je vous fais notre arbitre, et vous nous *jugerez*. (Rac.)

— Avec la préposition *de*. Regardez-nous jouer, vous jugerez des coups.

— Se former, avoir, énoncer une opinion, un avis sur une personne ou une chose. Vous jugez cet homme trop sévèrement. Vous le jugez bien, c'est un vrai fripon. Vous me jugez fort mal, si vous avez de moi une telle opinion. Juger un ouvrage, une pièce de théâtre, un tableau. Vous nous jugez témérairement. Les préventions nous empêchent de juger sainement.

— Avec la préposition *de* ou un équivalent. Juger des gens sur l'apparence, sur la mine. Juger de la pièce sur l'échantillon. Pour mieux en juger. Juger sainement des choses. Je ne pouvais pas bien juger de la distance. Il *juge* à l'aventure de toutes les actions des hommes. (Pasc.) Le Dieu vengeur qui pèse les actions des conquérants et discerne leur mérite n'en *juge* pas sur ce que nous disons et sur ce que nous pensons d'eux ici-bas. (Mass.) C'est mal *juger* dans bien des cas que de *juger* toujours d'après soi. (Condill.) Ceux qui rendent compte des ouvrages doivent rarement s'empresser de les *juger*. (Volt.) J'ai tâché d'écrire en sage, je crains que des fous ne me *jugent*. (Id.) Comment *jugerais*-je un homme que je n'ai vu qu'un après-midi ? (J.-J. Rouss.) Voulons-nous être humains, *jugeons* les actions et non pas les hommes. (Id.) On *juge* ces personnes défavorablement lorsqu'on ne les connaît pas. (Buff.)

Si le monde ingrat nous *juge* injustement,
Il est des dieux qui jugent autrement. (A. Ricard.)

On voit chacun, selon son esprit et ses yeux,
Juger une action, un spectacle, une femme. (Id.)

— Dans un sens analogue. L'œil *juge* des couleurs, l'oreille *juge* des sons, etc. (Acad.)

— Décider du défaut ou de la perfection de quelque chose. Il juge bien de la poésie. Il juge mal de ces sortes de choses. Il juge de cela comme un aveugle des couleurs. Apprenons à *juger* des choses par de véritables principes. (Boss.) Avec quel discernement elle *jugeait* des ouvrages d'esprit. (Fléch.) Tel excelle à rimer qui *juge* sottement. (Boil.) Nous *jugeons* trop du bonheur sur les apparences. (J.-J. Rouss.) Elle me fit déclamer quelques vers, seulement pour me faire *juger* moi-même de la belle disposition que j'avais à débiter du comique. (Le Sage.)

— Décider en bien ou en mal du mérite d'autrui, de ses pensées, du motif de ses actions. Il faut toujours juger bien de tout le monde. Jugez favorablement de lui. Un échantillon de mon savoir-faire vous disposera mieux que tout ce que je pourrais dire, à *juger* de moi plus favorablement. (Le Sage.) Si j'avais pu concevoir une opinion avantageuse de moi chez Phénice, tous les comédiens en *jugèrent* encore plus favorablement lorsque j'eus dit en leur présence une vingtaine de vers seulement. (Id.) Pour *juger* d'un mortel, il faut le voir tout nu. (Volt.) Vous avez raison, le monde *juge* des gens par les habits. (Bruéys.) Heureusement le commandant, M. d'Urtubie, vieillard respectable, l'avait parfaitement *jugé*. (Le comte de Las-Cases.)

— Conjecturer. Si on en juge par ce que nous voyons, il n'est pas difficile de prévoir quelle en sera la fin. Que jugez-vous de cela ? Je jugeai que telle chose arriverait. Je ne sais qu'en juger. Quoique ma comédie ne valût pas le diable, le public est une bonne vache à lait, qui se laisse aisément traire. (Le Sage.)

— Croire, estimer que, être d'avis, d'opinion que. Si vous jugez qu'il puisse me convenir. Si vous le jugez digne de vous suivre. Que jugez-vous qu'il doive faire ? On a jugé nécessaire d'y pourvoir de bonne heure. Elle croit, elle qui *jugeait* la foi impossible. (Boss.) Le roi *jugea* que ceux qui appartenaient à ce grand homme n'étaient capables que de, etc. (Fléch.) Et sur quoi *jugez*-vous que j'en perds la mémoire ? (Rac.) Nous en mîmes (des ducats) dans nos chausses, et dans tous les autres endroits que nous *jugeâmes* propres à les recéler. (Le Sage.) On sent assez qu'en les supposant également rares ou également abondantes, on leur *juge* plus ou moins de valeur, suivant qu'on les *juge* plus ou moins utiles. (Condill.)

— Se figurer, s'imaginer. Vous jugez, vous

pouvez bien juger qu'il ne fut pas fort content. Jugez combien je fus surpris, je fus ravi. *Jugez* quelle fut ma joie. (Acad.) *Jugez* de la profondeur de son humilité par le degré d'honneur où Dieu l'élève (Fléch.) *Jugez* de ce qu'ils aiment par ce qu'ils souhaitent. (Id.) *Jugez* de quelle horreur cette joie est suivie. (Id.) Mais des fureurs du roi que puis-je enfin *juger* ? (Id.)

J'entrevois vos mépris, et *juge* à vos discours
Combien j'achèterais vos superbes secours. (Racine.)

— *Juger d'autrui par soi-même.* Estimer les sentiments d'autrui par les siens. Jugez d'autrui par vous-même, et voyez si vous seriez bien aise qu'on vous traitât ainsi. Que les impies ne *jugent* pas de tous les hommes par eux-mêmes. (Mass.) La vertu simple et sincère *juge* des autres par elle-même. (Id.) Par soi-même on peut *juger* d'autrui. (Corn.)

— Absol. Reconnaître la convenance ou la disconvenance de deux idées. Dès que l'enfant est en état de raisonner et de *juger*. (Acad.) Mets-toi à ma place et *juge*. (Grimm.) Notre règle pour *juger* est la même. (Buff.)

— *Juger à, juger par, juger d'après.* On dit *juger à*, quand on juge sur la simple apparence ; *juger par*, quand le jugement est le résultat de la réflexion ; *juger d'après*, quand le jugement est déterminé par un autre, déjà porté sur le même sujet.

Lorsque je vois la jeune Adèle,
Je *juge* à son air de bonté,
De candeur et d'ingénuité,
Qu'on est heureux d'être auprès d'elle.
Si je l'entends, par ses discours,
Je *juge* en mon âme attendrie,
Que pour la voir et l'entendre toujours,
A ses côtés on passerait sa vie.
Si je la vois soupirer, quel bonheur !
Me dis-je, pour l'amant qui l'aime,
Il est heureux, plus heureux qu'un dieu même,
Et j'en juge d'après mon cœur.
(*Manuel des amat. de la langue française.*)

— Chass. Reconnaître l'âge, le sexe, la taille et l'espèce de la bête par le pied, les fumées et les autres connaissances.

— Jeu de paume. *Juger la balle.* Prévoir l'endroit où elle doit tomber.

— Fig. et fam. Prévoir quel tour une affaire prendra.

— Prov. et fig. *Juger sur l'étiquette du sac*, ou simplement, *sur l'étiquette.* Porter un jugement sur quelqu'un, sur quelque chose, sans avoir examiné les raisons, les pièces.

— SE JUGER. v. pron. Juger soi. Il se juge lui-même très-sévèrement. Vous en jugez-vous capable? Ils se jugèrent faits l'un pour l'autre. Ce poète s'est jugé lui-même dans sa préface. Ils ne se jugent pas l'un l'autre bien favorablement. Qui ne s'est pas *jugé*, doit-il juger autrui? (F. de Neufch.)

— Etre jugé. Cette affaire se jugera demain. Cela s'est jugé hier.

JUGERIE. s. f. Anc. jurispr. Ressort, juridiction d'un juge. || Territoire sur lequel s'étend cette juridiction.

— Néol. Manie de juger ; suite de critiques mal fondées. Toute la jugerie littéraire. Le discours mène aux honneurs, à la fortune, à l'Académie, aux ambassades, aux grosses *jugeries*, au ministère. (Cormen.)

JUGEUR. s. m. Anc. prat. Conseiller qui ne faisait point de rapports, et dont la mission se bornait à juger.

— Dans le style comique, Un homme qui ne sait que critiquer et juger, sans être capable de rien faire, Jugeur de profession. Beaumarchais l'a employé, mais l'Académie ne l'a pas admis.

JUGLANDÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble au noyer. || JUGLANDÉES. s. f. pl. Famille de plantes térébinthacées, qui a pour type le genre noyer.

JUGLANDICOLE. adj. des 2 g. (ét. lat., *juglans*, noyer ; *colo*, j'habite). Qui vit, qui croît sur le noyer.

JUGO-CONCHIEN. adj. et s. m. Anat. Muscle qui va de la région jugale à la conque de l'oreille.

JUGOLINE. s. f. Bot. Nom donné au sésame d'Orient.

JUGO-MAXILLAIRE. adj. et s. m. Anat. Le muscle masséter et la veine qui en est voisine.

JUGO-SCUTIEN. adj. et s. m. Anat. Muscle qui va de l'arcade zygomatique au cartilage scutiforme de l'oreille.

JUGULAIRE. adj. des 2 g. (en lat. *jugularis*, de *jugulum*, gorge, gosier). Anat. Qui appartient à la gorge. Veines, glandes jugulaires. [illegible]

— On dit substantiv., *Les jugulaires*, pour, Les veines jugulaires. On l'a saigné à la jugulaire gauche, à la jugulaire droite. Il y a de chaque côté du cou, deux jugulaires, l'une interne et l'autre externe.

— Ichthyol. Genre de poissons osseux, holobranches, qui ont les nageoires ventrales sous le cou. Poissons jugulaires. || On dit aussi substantiv. Les jugulaires.

— JUGULAIRES. s. f. pl. Dans le langage ordinaire, les mentonnières d'un casque, d'un shako, en cuir, et recouvertes de métal. Relevez vos jugulaires. J'avais baissé mes jugulaires.

JUGULANS. s. m. Astron. Nom latin donné par quelques astronomes à la constellation d'Orion.

JUGULATEUR. s. m. Néol. Égorgeur. || Fig. et fam. Ennuyeux. Peu usité.

JUGULÉ, ÉE. part. pass. du v. Juguler. S'empl. adjectiv. Personne jugulée.

JUGULER. v. a. 1re conj. Néol. Étrangler, égorger.

— Fig. et fam. Ennuyer, tourmenter quelqu'un. || Lui enlever son argent, le pressurer.

JUGULES. s. m. pl. Astron. Nom par lequel on désigne les trois étoiles du baudrier d'Orion, et les deux étoiles qui sont à la poitrine du Cancer.

JUGURES. s. m. pl. Hist. relig. Sectaires tartares qui ne reconnaissent qu'un Dieu et qui révèrent les images de leurs aïeux et des grands hommes.

JUGURTHA. Roi de Numidie, partagea les États de son oncle Micipsa, avec ses cousins, qu'il fit ensuite mourir pour régner seul. Il fut livré aux Romains par Bocchus, son beau-frère, conduit à Rome, où il mourut de faim dans un cachot, 106 ans av. J.-C.

JUHONS. s. m pl. Anciens habitants d'une partie de l'Allemagne.

JUIBAS. s. f. pl. Myth. Prêtresses ou devineresses de l'île de Formose. || Les fonctions des juibas consistent à immoler aux dieux des pourceaux, à leur offrir du riz grillé, des têtes de cerf, et à faire des libations en leur honneur.

JUIF, IVE. adj. (du lat. *Judæus*). Qui est né dans la Judée. Homme juif. Femme juive. Prêtres juifs. Armée juive.

— Qui est originaire de ce pays, qui descend des habitants de ce pays. Les femmes juives, malgré la différence des climats qu'elles habitent, ont conservé partout le type de leur race.

— Qui appartient à la Judée ou à ses habitants. Les villes juives. Les mœurs juives.

— subst. Un Juif, une Juive. Les Juifs formaient autrefois un peuple célèbre de l'Asie. Ils portèrent d'abord le nom d'Hébreux, puis celui d'Israélites, et enfin ils prirent celui de Juifs après la captivité de Babylone. L'histoire des Juifs est la plus ancienne, elle est rapportée dans la Bible. Après le déluge, dit ce livre sacré, Dieu voulut se choisir un peuple dans le sein duquel se conserverait le véritable culte jusqu'à la naissance du Messie promis. Abraham fut la tige de ce peuple, et alla par ordre de Dieu s'établir dans la terre de Chanaan. Jacob, son petit-fils, fut le père de douze fils, qui devinrent les chefs des douze tribus de la Judée. L'un de ces fils, Joseph, étant devenu ministre du roi d'Egypte, appela sa famille dans ce pays et l'établit dans la terre de Gessen. Pendant deux siècles que les descendants de Jacob habitèrent cette terre, ils s'accrurent tellement qu'ils donnèrent de l'ombrage aux Egyptiens, qui les réduisirent en servitude. Moïse les délivra de cet esclavage et leur fit passer la mer Rouge à pied sec. Il demeura quarante ans avec eux dans les déserts de l'Arabie, et leur donna une législation complète. Son successeur Josué les établit dans la terre qui leur avait été promise. Après sa mort commença le gouvernement des juges, qui dura trois siècles, et dont Samuel fut le dernier. A cette époque commencent les rois. Saül fut le premier (1095). Après David et Salomon, le royaume se divisa en deux, celui d'Israël et celui de Juda, qui eurent conjointement des rois. Le premier fut détruit par Salmanasar, roi d'Assyrie, qui dispersa les Israélites dans les diverses parties de l'Asie. Le royaume de Juda fut détruit par Nabuchodonosor II (605-587), qui traîna les habitants en captivité. Cette servitude dura soixante-dix ans. Les Hébreux revinrent en Judée sous le règne de Cyrus, et se gouvernèrent par leurs lois, quoique soumis aux Perses. La puissance appartenait aux grands-prêtres. Après Alexandre, ils furent tour à tour soumis aux rois d'Egypte et de Syrie. En 160 av. J.-C., les Machabées rétablirent l'indépendance des Hébreux. Leurs successeurs prirent le titre de rois de Judée. L'un d'eux, Hircan II, en guerre avec son frère, appela les Romains à son secours. Pompée le secourut et rendit les Juifs tributaires de Rome, en conservant néanmoins leurs lois et leur mode de gouvernement. Ce royaume fut détruit par les Romains en 70 de J.-C. Adrien, après avoir fait périr un grand nombre de Juifs, les dispersa en 135. Depuis ce temps ils n'ont plus formé un corps de nation, et se sont répandus dans tout le monde. Il y a environ 2,000,000 de juifs, dont 1,180,000 en Europe, 720,000 en Asie et 100,000 en Afrique. Partout ils sont fidèles aux lois de Moïse, et attendent toujours le rétablissement de leur royaume et le Messie qui doit les sauver.

— Fig. et fam. Celui qui prête à usure ou qui vend extrêmement cher, et en général, Quiconque cherche à [illegible] moyens sordides et injustes. C'est un juif, un vrai juif, il prête à quinze pour cent. C'est l'usurier le plus *juif*. (Le Sage.) J'aimerais mieux cent fois avoir traité avec feu son mari, tout *juif* qu'il était : elle m'a vendu de l'argent au poids de l'or. (D'Allainval.)

— Prov. *Être riche comme un juif.* Être excessivement riche.

— adv. *A la juive.* A la manière des Juifs, quant aux mœurs et aux coutumes. En parlant de coutumes religieuses, on dit plutôt *à la judaïque.*

— *Le Juif errant.* Personnage mystérieux faisant le fond d'une légende populaire. Son nom propre est Ahasverus. Né sept à huit ans avant J.-C. d'un charpentier de la tribu de Nephtali et professant l'état de cordonnier, il alla dénoncer à Hérode la naissance de Jésus-Christ. Lorsque le Sauveur montant au Calvaire et portant sa croix, s'arrêta devant son échoppe pour se reposer, Ahasvérus le repoussa durement. Alors Jésus lui dit : « Je me reposerai ici, et toi tu ne cesseras de marcher jusqu'à ce que je vienne. » Depuis ce temps, Ahasvérus marche, marche toujours, sans pouvoir mettre un terme ni à son voyage ni à sa vie.

— Titre d'une complainte populaire où l'histoire d'Ashavérus est narrée en vers. Dans cette complainte on suppose que le Juif errant apparut à deux bourgeois de Gand en 1777, et qu'il leur raconta sa dureté envers le Christ et sa punition.

— Titre d'un roman de M. Eugène Sue. L'auteur y introduit ce personnage mystérieux, autour duquel il groupe une foule d'événements. Le principal but de cet ouvrage, qui a fait beaucoup de bruit, est d'attaquer le jésuitisme, contre lequel l'auteur ne ménage nullement l'exagération.

JUIGNÉ (Antoine-Éléonore Leclerc de). Archevêque de Paris, né à Paris en 1728, mort en 1811, successivement grand-vicaire de Carcassonne, agent du clergé, 1760, évêque de Chalons, 1764, et archevêque de Paris, 1781. Il fit partie des états généraux, émigra et revint en France en 1802.

JUILLET. s. m. (pr. *jui-iè-te ;* du lat. *Julius*, Jules, nom qui lui fut donné par Marc-Antoine, en l'honneur de Jules César, né le 4 de ce mois). Le septième mois de l'année. Il est né en juillet. A la mi-juillet. Le mois de juillet a 31 jours, et c'est au 23 que le soleil entre dans le signe du Lion.

— Prov. *A juillet, faucille au poignet.* Au mois de juillet il faut commencer à couper les blés.

— *Révolution de juillet.* Celle qui s'est accomplie en 1830, et qui a expulsé les Bourbons de la branche aînée.

— *Dynastie de juillet, gouvernement de juillet.* La dynastie formée par la branche cadette des Bourbons, le gouvernement sorti de la révolution de juillet.

— *Héros, combattants de juillet.* Les citoyens qui ont pris une part active dans la révolution de juillet.

— *Ordre de juillet.* Ordre institué en 1830, pour perpétuer le souvenir de la révolution de juillet.

— *Décoration, croix de juillet.* Décoration créée pour récompenser ceux qui ont combattu dans les journées de juillet.

— *Médaille de juillet.* Médaille accordée aux citoyens qui, sans avoir couru autant de risques que ceux décorés de la croix de juillet, ont néanmoins paru mériter une récompense par leur zèle et leur dévouement.

— Législ. *Ordonnances de juillet.* Les trois ordonnances rendues par les ministres de Charles X, le 25 juillet 1830, contre la presse, la Chambre et la loi électorale, et qui ont amené la révolution de juillet.

JUIN. s. m. (du lat. *Junius*, que quelques-uns, dans le nombre desquels est Ovide, dérivent de la déesse Junon ; d'autres, parmi lesquels est Macrobe, de *Junioribus*, des jeunes gens, prétendant qu'il fut ainsi nommé par les Romains en mémoire de la jeunesse). Le sixième mois de l'année. Au mois de juin. Le premier, le deux juin. A la mi-juin. C'est le vingt ou le vingt-un juin que le printemps finit et que l'été commence, le soleil entrant dans le signe de l'Ecrevisse.

JUITZ. Myth. jap. Partisans orthodoxes du sintoïsme, qui ont toujours adhéré aux dogmes et au culte de leurs ancêtres.

JUIVÉ part. pass. du v. Juiver. S'empl. adj. Vous avez été juivé.

JUIVER. v. a. 1re conj. Agir à la manière des juifs, commettre une action usuraire envers quelqu'un, tromper dans un marché. Juiver une personne. Très-peu usité.

JUIVERIE. s. f. Quartier d'une ville habité par les juifs. La juiverie de Metz, de Melun. Ce que vient de déposer le véridique Gaspard suffirait pour faire brûler toute une *juiverie.* (Le Sage.)

— Fig. et fam. Marché usuraire. C'est une juiverie, une vraie juiverie. Il m'a fait une juiverie.

— Le lieu où les fripiers s'assemblent, parce que la plupart sont juifs. Il n'est plus usité dans ce dernier sens.

JUJUBE. s. f. (en gr. ζίζυφον). Fruit du jujubier. La jujube est un drupe ovoïde ou elliptique, de la grosseur d'une olive, recouvert [illegible] une pulpe jaunâtre, douce et sucrée, et un noyau à deux loges, osseux et allongé, surmonté d'une pointe ligneuse. Les jujubes sèches sont fréquemment employées en médecine, et sont rangées parmi les pectoraux adoucissants. On en fait des sirops, des tisanes, une pâte molle. De la pâte de jujube. Du sirop de jujube. En Languedoc, en Provence, en Italie, on mange les *jujubes* fraîches. Elles ont un goût assez agréable, mais un peu fade. (Dict. des sc. méd.)

— Ce mot est masculin quand il désigne le suc extrait de la jujube. *Le jujube*, pour la toux, est préférable au réglisse. (Boniface.)

JUJUBIER s. m. Bot. Arbrisseau épineux de la famille des rhamnées, originaire de la Syrie, et naturalisé dans le midi de la France. Le jujubier s'élève jusqu'à cinq ou six mètres de hauteur, son bois est épineux, ses feuilles oblongues et luisantes. || *Jujubier lotos.* Il a beaucoup d'affinité avec le jujubier commun, mais il est plus délicat, et on aurait de la peine à le cultiver en pleine terre dans nos départements méridionaux.

JUJUY. Géogr. Petite république indépendant de la confédération du Rio de la Plata. || Capitale de cette république.

JUKHNEH. s. m. Myth. Oiseau fabuleux qui, selon les rabbins, doit servir au festin des élus, à la fin du monde. Cet oiseau est si grand, que s'il étend les ailes il offusque l'air et le soleil. Un jour, dit-il, un œuf pourri tomba de son nid, renversa et brisa trois cents cèdres du Liban, et l'œuf s'étant cassé par le poids de sa chute, renversa cinquante gros villages, les inonda et les emporta comme par un déluge.

JUKIAUS. s. m. pl. Sectaires chinois au XVe siècle.

JULE. s. m. Entom. V. IULE.

— Métrol. *Jule* ou *Jules.* Nom d'une monnaie qui a cours en Italie, et surtout à Rome, qui vaut de 25 à 30 centimes, et qui tire son nom du pape Jules II.

JULEP. s. m. (pr. *ju-lèp-pe ;* du pers. *djoulab*). Médec. Potion adoucissante ou calmante, composée simplement d'eau distillée et de sirops qui lui donnent une saveur agréable ; on l'administre particulièrement le soir. Julep rafraîchissant, cordial, somnifère. Donner, prendre un julep, des juleps.

JULES. Trois papes ont porté ce nom. Jules Ier (Saint), élu pape en 337, mort en 352, se déclara contre les partisans d'Arius en faveur de saint Athanase. || JULES II. Connu sous le nom de Julien de la Rovère, pape de 1503 à 1513. Il reprit la Romagne sur le duc de Borgia, fit la guerre aux Vénitiens, forma contre eux, avec Louis XII, Ferdinand d'Espagne et l'empereur Maximilien, la ligue de Cambrai, 1508. Il eut ensuite des démêlés avec Louis XII, mit le royaume de France en interdit, et suscita Henri VIII contre la France. || JULES III, dit Jean-Marie Giocchi, élu en 1550, mort en 1555, rétablit le concile de Trente, et fit la guerre à Octave Farnèse, qui voulait s'emparer du duché de Plaisance.

JULES ROMAIN (Giulo Pipi). Peintre italien, élève de Raphaël, né en 1492, mort en 1546 ; il continua les travaux de son maître dans le Vatican, et composa plusieurs tableaux remarquables, dont le plus célèbre est le Martyre de saint Etienne.

JULIA. s. f. Nom donné à plusieurs lois romaines, rendues par Jules César et par Auguste.

JULIA. Myth. Surnom de Junon. Elle avait à Rome une chapelle sous ce nom.

— Famille romaine, qui prétendait tirer son origine d'Iulus, fils d'Enée, et par lui de Vénus.

JULIE. Nom de plusieurs Romaines célèbres. || JULIE. Fille de Jules César, épouse de Pompée, empêcha par sa douceur les discordes du beau-père et du gendre ; morte 55 ans av. J.-C. || JULIE. Fille d'Auguste et de Scribonie, épousa successivement Marcellus, Agrippa et Tibère, mourut de faim (14 ans av. J.-C.) dans l'île de Pandarie, où elle avait été exilée par Auguste, à cause de ses déportements. || JULIE DOMNA. Femme de Septime Sévère, mère de Caracalla et de Géta, se laissa mourir de faim, après la mort de ses enfants (217).

— JULIE (Sainte). Vierge, née en Syrie, et martyrisée en Corse, 439. On la fête le 22 mai.

JULIEN (Flavius-Claudius-Julianus). Empereur romain, né à Constantinople en 331, gouverneur des Gaules, avec le titre de César, en 355, fixa son séjour à Lutèce (Paris), fut proclamé empereur en 361, et devint maître absolu de l'empire après la mort de Constance II. Il renonça au christianisme, et fut pour cela surnommé l'Apostat. Il fit la guerre aux Perses, aux Arméniens, et mourut en Assyrie, mortellement blessé dans un combat.

JULIEN (Saint). Apôtre, premier évêque du Mans, mort l'an 138. On célèbre sa fête le 27 janvier. || SAINT JULIEN, martyr, mort à Privas, à l'époque de la persécution de Dioclétien, 295. On le fête le 28 août.

— JULIEN (Le comte). Gouverneur de l'Andalousie pour les Wisigoths, ouvrit lui-même l'entrée de l'Espagne aux Maures, après les avoir glorieusement combattus. Il était avec eux à la bataille de Xérès, 712. On ignore l'époque de sa mort.

— JULIEN (Simon). Dit Julien de Parme, peintre, né à Toulon en 1736, mort en 1800. Il [illegible]

JULIEN (SAINT-). s. m. Hortic. Variété de prune.

JULIEN (SAINT-). Géogr. Village de France, ch.-l. de cant., arr. de Lons-le-Saulnier, dép. du Jura.

JULIEN, ENNE. adj. Chron. Qui appartient à Jules César, qui a été institué par Jules César. *Calendrier julien.* || *correction julienne.* Correction qui a introduit les années bissextiles suivant le calendrier de Jules César. || *Année julienne.* L'année commune de 365 jours, ou bissextile de 366.

— *Période julienne.* Espace de temps résultant de la multiplication des trois cycles ordinaires, c'est-à-dire, le cycle solaire, le cycle lunaire, et l'indiction, qui renferme sept mille neuf cent quatre-vingts ans. Scaliger est l'inventeur de la période julienne.

JULIENNE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des crucifères, qui se rapproche beaucoup du genre giroflée, et dont plusieurs espèces sont cultivés dans les jardins d'agrément ou employés en médecine.

— Art culin. Potage fait avec plusieurs sortes d'herbes et de légumes. Servir une julienne. Manger une julienne. On dit aussi, Potage à la julienne. Ce nom lui vient d'un cuisinier appelé *Julienne.*

— Expr. prov. *A la julienne.* Maladroitement.

— Fig. et fam. *Recoudre sa robe à la julienne.* Colorer une imprudence, réparer une faute avec maladresse.

JULIENS. s. m. pl. Prêtres romains qui formaient l'un des trois collèges des Luperces.

JULIERS. Géogr. Ville forte des États prussiens, dans la province Rhénane; 2,800 hab.

JULIOBONA. Géogr. anc. Ville de la Gaule, dans la deuxième Lyonnaise, aujourd'hui Lillebonne.

JULIOMACUS. Géogr. anc. Ville de la Gaule, dans la troisième Lyonnaise, aujourd'hui Angers.

JUMALA. s. m. Myth. sept. Idole des Lapons et des Finlandais. Les Lapons lui attribuent l'empire souverain sur les autres dieux, ainsi que sur la vie et la mort de tous les éléments.

JUMART. s. m. (du lat. barb. *gemardus*, fait de *gemelius*, dériv. de *geminus*, double, de deux natures; animal né d'animaux de deux espèces). Hist. nat. Animal qu'on supposait engendré, soit d'un taureau et d'une ânesse ou d'une jument, soit d'un cheval et d'une ânesse ou d'une vache.

JUMEAU, ELLE. (anciennement *géneau, gémelle*; du lat. *gemellus* ou *geminus*, même signific.) Se dit de deux ou plusieurs enfants nés d'un même accouchement. Deux frères jumeaux. Sœurs jumelles. On le dit aussi en parlant des animaux. Chiens jumeaux. La parole organique et la parole intellectuelle marchent enlacées ensemble comme deux sœurs *jumelles*, dont l'une est le corps, et l'autre l'âme. (Ch. Nodier.)

Elle (cette brebis) a
Fait en passant près de ces coudres-là
Qui sont épais, deux *gémeaux* agnelets. (Cl. Marot.)

— subst. Elle accoucha de deux, de trois jumeaux. C'est un jumeau.

Des chèvres que j'amène,
Tityre, celle-ci ne nous suit qu'avec peine;
Elle a dans la coudraie enfanté deux *jumeaux*.
(Dorsseux.)

— Se dit des fruits qui se trouvent joints deux ensemble. Une pomme jumelle. Des cerises jumelles. Des abricots jumeaux. Des raisins jumeaux. J'ai cueilli une noix jumelle, une amande jumelle.

— *Lits jumeaux.* Deux lits de la même forme et de la même dimension, placés parallèlement dans la même pièce.

— Techn. *Alambics jumeaux.* Appareil dont on se sert pour distiller par circulation, et dont l'une des pièces sert de récipient à l'autre.

— Anat. *Muscles jumeaux* ou substantiv. *Les jumeaux.* Les muscles pairs accolés l'un à l'autre, et qui concourent au mouvement de la jambe. || *Artères, veines jumelles, nerfs jumeaux.* Certaines artères, etc., qui aboutissent, qui se perdent dans les muscles jumeaux.

— Se dit fig. des traits semblables, des choses qui se ressemblent.

Pie et Laurent vivaient a... ce coup funeste;
Au même jour conçus, et nés le même jour,
D'une mère chérie et l'orgueil et l'amour,
Leurs traits *jumeaux* s'off...nt à sa vue indécise,
Lui causèrent souvent une douce surprise.
(Baour-Lormian.)

— Bot. *Jumeaux.* s. m. pl. Famille de champignons du genre des agarics.

JUMELER. v. a. 1re conj. Mar. On double l'l toutes les fois qu'il se trouve devant une muette. *Je jumelle, je jumellerai; je jumellerais. Jumelle. Que je jumelle.* Renforcer une pièce de bois en y appliquant une jumelle. || Se dit toutes les fois que l'on fortifie, que l'on soutient quelque chose avec des jumelles.

— SE JUMELER, v. pron. Être jumelé.

JUMELLES. s. f. pl. Charp. Deux pièces de bois montantes qui entrent dans la composition d'un pressoir. En général, dans presque tous les arts, deux pièces de bois ou de métal qui sont semblables, et qui entrent dans la composition d'une machine. || Les deux principales pièces qui forment le dessus de l'établi d'un tourneur. || Les deux pièces verticales d'une presse ... deux montants du corps d'un balancier à frapper les monnaies.

— Artill. au sing. Se disait d'une pièce de canon qui avait deux bouches et une seule lumière.

— Artif. Deux fusées adossées sur une baguette commune.

— Blas. Deux fasces parallèles qui n'ont que le tiers de la largeur ordinaire.

— Mar. Longues pièces de bois appliquées sur des mâts ou des vergues trop faibles pour les fortifier, et auxquelles on les attache avec du filin. || Pièces de bois dont on compose le bas des mâts des grands vaisseaux.

— Optique. Double lorgnette dont on se sert principalement au spectacle.

— Nom de certaines voitures très-légères.

JUMENT. s. f. (du lat. *jumentum*, qui signifie en général une bête de somme; de *jungo*, joindre, parce qu'on joint ces animaux en les attelant à la charrue, ou de *juvo*, aider, parce qu'on en tire beaucoup d'aide). Cavale, la femelle du cheval. Bonne, grande, petite, jolie, jeune, vieille jument. Monter sur une jument. Monter une jument. Cette jument fait, porte de beaux poulains. Votre jument est pleine.

— Prov., fig. et pop. *Jamais coup de pied de jument ne fit mal à cheval.* Un galant homme ne s'offense point de recevoir un coup ou une injure d'une femme.

— Anc. techn. Machine dont on se servait pour battre la monnaie, et qui était mue par un cheval.

JUMENTEUX, EUSE. adj. Méd. Se dit de l'urine trouble et sédimenteuse comme celle de la jument.

JUMILLA. Géogr. Ville d'Espagne, province de Murcie; 8,000 hab.

JUMPER. s. m. Nom d'une espèce de convulsionnaire du pays de Galles.

JUNGHILL. s. m. Ornith. Ibis des bords du Gange.

JUNGIE. s. f. Bot. V. JONGIE.

JUNGLI-GAU. s. m. Mamm. Espèce de bœuf.

JUNIA. Nom de plusieurs lois romaines, dont la première, décrétée l'an 492 av. J.-C., sous les auspices de Junius Brutus, premier tribun du peuple, ordonna que la personne des tribuns serait inviolable et sacrée.

JUNIA. s. m. Hortic. Raisin précoce à grains pointus, mou et verdâtre.

JUNIEN (SAINT-). Géogr. Ville de France (Haute-Vienne); 5,700 hab.

JUNIPÉRACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à un junipère. || JUNIPÉRACÉES. s. f. pl. Famille de plantes qui a pour type le genre junipère. || On dit aussi au sing. Une juripéracée.

JUNIPÈRE. s. m. Bot. Arbre à encens d'Arabie. || Nom du genévrier.

JUNIUS. Nom d'une famille romaine qui prétendait descendre d'un des compagnons d'Enée. Marcus Junius, gendre de Tarquin l'Ancien, fut père de Junius Brutus.

JUNIUS (Adrien). Savant du XVIe siècle, né à Horn en 1512, mort en 1575. Il se distingua dans les lettres et la médecine.

— *Lettres de Junius.* Lettres anonymes publiées de 1767 à 1772 dans le journal anglais *The morning Advertiser*, sans qu'on ait jamais pu en découvrir l'auteur. Ces lettres politiques étaient écrites d'un style clair et nerveux, d'une logique pressante, et dirigées contre le pouvoir.

JUNNER. Myth. scand. Géant qui, selon l'Edda, est le principe de la matière.

JUNON. (du lat. *juvans*, qui aide, parce que entre autres attributions, Junon présidait aux accouchements). Myth. Fille de Saturne et de Rhée, sœur de Jupiter, de Neptune et de Pluton. Jupiter, son frère, se métamorphose en coucou pour la tromper; mais l'ayant reconnu, elle ne voulut l'écouter qu'à condition qu'il l'épousât. Dès qu'elle fut mariée elle devint d'une extrême jalousie, et conspira avec les autres dieux contre son époux. Jupiter l'en punit en la suspendant ... avec une chaîne d'or, et par le moyen ... de mules d'aimant, il lui attacha ... les pieds deux enclumes, après lui avoir ... derrière le dos. Vulcain ... détacha à condition qu'on lui donnerait Vénus en mariage. Elle ne put jamais pardonner à Pâris de ne pas lui avoir adjugé la fameuse pomme d'or, se déclara l'ennemie irréconciliable des Troyens, et poursuivit sa vengeance jusqu'à Enée. Plusieurs pays se disputaient l'honneur de lui avoir donné le jour, et surtout Samos et Argos, où on lui rendait un culte particulier. Elle eut trois enfants, Hébé, Vulcain et Mars. Elle présidait aux mariages, et aux accouchements. *Junon*, qui des époux consacre l'union. (Fayolle.)

O toi qui de l'hymen défends les sacrés nœuds!
O *Junon*, puissante déesse,
Reçois notre encens et nos vœux,
Et que jusqu'à ton trône ils s'élèvent sans cesse.
(Lafeuille.)

— Quand elle présidait aux accouchements, on l'invoquait sous le nom de Lucine.

Hâtez-vous, ô chaste Lucine!
Jamais plus illustre origine
Ne fut digne de vos faveurs. (J.-B. Rousseau.)

— Les poètes l'ont représentée comme ja...

Et moi qui marche égale au souverain des cieux,
Moi, l'épouse, la sœur du plus puissant des dieux,
Armant contre un seul peuple et le ciel et la terre,
Vainement je me lasse à lui livrer la guerre!
Suis-je encor Junon? et qui d'un vain encens
Fera fumer encor mes autels impuissants?
(Delille.)

— Iconol. On représente ordinairement Junon sur un char traîné par des paons, avec un de ces oiseaux auprès d'elle.

— Antiq. Divinité domestique des femmes. Chaque femme avait sa Junon, comme chaque homme avait son génie, et jurait également par elle.

— Astron. Planète qui est entre Vesta et Cérès, et qui fait sa révolution autour du soleil en mille cinq cent quatre-vingt-onze jours.

— *Oiseau de Junon*, paon.

— *La Junon de Henri VII*, Expression dont on s'est quelquefois servi pour désigner Marguerite de Bourgogne, à cause des embarras qu'elle suscita à ce roi d'Angleterre.

JUNONALES ou **JUNONIES.** s. f. Ant. Fêtes instituées en l'honneur de Junon, à l'occasion de certains prodiges arrivés en Italie.

JUNONIEN, ENNE. adj. Myth. Qui appartient à Junon. Fierté junonienne.

— Surnom de Janus, parce que, comme Junon, il présidait au commencement des mois.

JUNONIGÈNE. adj. m. (du lat. *junonigena*, engendré par Junon). Myth. Surnom de Vulcain, que l'on regarde quelquefois comme le seul enfant de Jupiter et de Junon.

JUNONIQUE. adj. des 2 g. Myth. Qui appartient à Junon.

JUNONIUM. s. m. (pr. *ju-no-ni-omm*). Minér. Métal nouvellement découvert en Styrie.

JUNOT (Andoche). Duc d'Abrantès, général français, né à Bussi-le-Grand (Côte-d'Or), 1771, s'enrôla comme volontaire à l'époque de la révolution, était sergent au siége de Toulon, 1793, et s'y fit remarquer par Bonaparte, qui se l'attacha et en fit son aide de camp. Il se distingua au combat de Nazareth; fut fait général de division, puis gouverneur de Paris, 1804; commanda l'armée dirigée contre le Portugal, en 1807. Ce fut après une brillante victoire remportée à Abrantès par l'armée française que Bonaparte lui conféra le titre de duc d'Abrantès. En 1810, il prit part à la guerre contre l'Espagne, à celle de Naples en 1812, et fut nommé gouverneur des provinces Illyriennes. Sa raison s'égara, il revint en France, et mourut en 1813.

JUNQUIÈRES (J.-B. de). Poète burlesque, né à Paris en 1713, mort en 1786. On a de lui l'Elève de Minerve ou le Télémaque travesti; épître de Grisbourdon à Voltaire, etc.

JUNTE. s. f. (pr. *jon-te*; de l'esp. *junta*, même signif., dérivé du lat. *junctio*, union). Assemblée d'un certain nombre de personnes que le roi d'Espagne choisit pour les consulter sur des affaires importantes. || Conseil de régence.

— Se dit aussi, en Espagne et en Portugal, de différents conseils. Junte sanitaire. La junte de commerce. La junte apostolique. Junte suprême.

JUNTES. s. f. pl. Philol. Société de libraires, à Venise, qui publia de très-belles éditions. Les éditions des Juntes sont recherchées.

JUPE. s. f. (de l'all. *guipp*, jupon, ou de l'ar. *djoubbah*, sorte de tunique). La partie de l'habillement des femmes qui descend de la ceinture aux pieds. Jupe de dessus, de dessous. Jupe de taffetas, de satin, de laine, etc. Corps de jupe. Cette femme a mis trois jupes tout l'été. Sous la jupe. Lever, trousser sa jupe.

JUPIN. Myth. Syn. de Jupiter. *Jupin* les renvoya s'étant censurés tous. (La Font.) Il est familier.

JUPITER. (pr. *Ju-pi-ter*). Myth. Fils de Saturne et de Rhéa ou Cybèle, frère et époux de Junon. Aussitôt après sa naissance, sa mère le déroba à Saturne, qui dévorait tous ses enfants mâles à mesure qu'ils venaient au monde, et le donna à élever aux Curètes ou Corybantes, qui l'emportèrent dans l'île de Crète, où il fut allaité par la chèvre Amalthée. Devenu grand, Jupiter se joignit à ses frères Neptune et Pluton, et fit la guerre à Saturne et aux Titans, les vainquit et les précipita dans le fond du Tartare. Les trois frères se partagèrent alors le monde. Jupiter eut le ciel, Neptune la mer et Pluton les enfers. Vainqueur des Titans et des géants qui avaient voulu se soustraire à sa domination, Jupiter se donna tout entier aux plaisirs. Il épousa successivement Métis, Thémis, Eurynome, Cérès, Mnémosyne, Latone et Junon. Mais il eut un bien plus grand nombre de maîtresses, et des unes et des autres naquirent un grand nombre d'enfants qui furent tous mis au rang des dieux et demi-dieux. Jupiter, pour satisfaire ses amours, prit toute espèce de forme, se métamorphosant tantôt en satyre pour surprendre Antiope, tantôt en pluie d'or pour pénétrer jusqu'à Danaé, en taureau pour enlever Europe, en cygne pour séduire Léda, etc.

Jupiter, de son trône élevé dans les cieux,
Sur ces jeunes attraits (d'Europe) vient de jeter les yeux.
Soudain de l'univers le maître redoutable
Sent au fond de son cœur la flèche inévitable,
Et déjà, dépouillant la grandeur souveraine,
Le dieu-taureau mugit et bondit dans la plaine.
(Chaussard.)

— Jupiter tenait le premier rang parmi les dieux. Son culte fut toujours le plus solennel et le plus universellement répandu. Ses princi... et de Trophonius. On lui immolait la chèvre, la brebis, le taureau blanc. Le chêne et le pin lui étaient consacrés. Les poètes le représentent comme le maître absolu de l'univers.

Jupiter est assis sur le trône des airs;
Ce dieu, qui d'un clin d'œil ébranle l'univers,
Et dont les autres dieux ne sont que l'humble escorte,
Leur imposa silence et parla de la sorte.
(J.-B. Rousseau.)

— Iconol. On représentait le plus ordinairement Jupiter sous les traits d'un homme majestueux et avec de la barbe, assis sur un trône, tenant de la main droite la foudre et de la gauche une victoire, ayant à ses pieds un aigle aux ailes déployées; la partie du corps ... nue; et la partie inférieure couverte.

— Epith. Grand, puissant, souverain, fulminant, foudroyant, tonnant, terrible, menaçant, vengeur, invincible, amoureux, ...itère, incestueux. || Périph. L'époux de ..., le père des dieux et des hommes; le ..., le monarque, le roi, le souverain des dieux ... souverain des immortels; le maître des ... le souverain du monde; le roi, le souverain du ciel ou des cieux; le roi de l'Olympe; le maître du tonnerre; le dieu qui lance la foudre, qui lance le tonnerre; l'arbitre du tonnerre.

— Astron. La plus grosse des planètes et la plus brillante après Vénus. Elle est placée par rapport à la terre entre Pallas et Saturne, fait sa révolution autour du soleil en quatre mille trois cent trente-trois jours, et a quatre satellites. La conjonction de Jupiter avec Saturne. Les bandes de Jupiter.

Sitôt que, profitant des jeux de l'ignorance,
Galilée eut enfin co...uis, par la science,
Ce tube merveilleux fils brillant du hasard,
Dans les cieux inconnus allongeant son regard,
Il eut de *Jupiter* les lointains satellites.
(Chênedollé.)

— Chronol. Le neuvième roi de la dynastie des dieux, chez les Egyptiens. Il régna vingt ans.

— Alchim. L'étain, et quelquefois même, selon Trévoux, l'or.

JUPON. s. f. (rad. *jupe*). Jupe courte que les femmes mettent sous les autres jupes. Jupon de toile, de calicot. Jupon de basin, etc. Jupon piqué. On dépose au pied de la femme les divers présents du mari et de sa famille, savoir: une parure complète, le *jupon* d'écorce de mûrier, etc. (Chateaub.)

Sa taille est leste, et son petit *jupon*
Laisse entrevoir sa jambe blanche et fine (Volt.)

JURA. Géogr. Chaîne de montagnes dont une partie s'étend en Suisse jusqu'au canton d'Argovie, et l'autre en France vers le Nord et prend le nom de Vosges. Le sommet le plus élevé en Suisse est le mont Reculet, haut de 1,715 mètres; en France le Dôle, 1,637 mètres.

— Département formé d'une partie de l'ancienne Franche-Comté, qui tire son nom de la chaîne de montagnes qui le traverse. Il est borné à l'E. par la Suisse et le département du Doubs; au N. par le département de la Haute-Saône; à l'O. par ceux de la Côte-d'Or et Saône-et-Loire, au S. par celui de l'Ain; 315,000 hab. Il est divisé en quatre arrondissements et envoie trois députés à la Chambre. Chef-l., Lons-le-Saunier. Riche en mines de sel, fer, tourbe, marbre, gypse; grains, maïs, vins, noix, etc.

— *Bailliage du Jura.* Partie N.-O. du canton de Berne.

— Une des îles Hébrides, près de la côte d'Écosse; 1,200 hab.

JURABLE. adj. des 2 g. Féod. Chose pour laquelle était dû le serment de fidélité. Fief jurable.

JURABLETÉ. s. f. Féod. Droit d'exiger le serment de fidélité.

JURADE. s. f. Féod. Charge qui obligeait à la prestation de serment. || S'est dit dans le Midi de la France pour Commune.

JURANÇON. Géogr. Village renommé par ses vins (Basses-Pyrénées); 1,800 hab.

JURANDE. s. f. Charge de juré d'un métier, ou le temps pendant lequel on l'exerçait. Passer par la jurande. Pendant sa jurande. Les jurandes ont été abolies en France.

— Signifiait aussi Le corps des jurés. La jurande était assemblée.

JURASSIEN, ENNE. adj. Géogr. Qui appartient au Jura ou à ses habitants. || subst. Habitant du Jura. Un Jurassien, une Jurassienne.

JURASSIQUE. adj. des 2 g. Géol. Qui appartient au Jura. Rochers jurassiques. Terrains jurassiques.

JURAT. s. m. Nom que l'on donnait, à Bordeaux, aux consuls ou échevins. Les jurats de Bordeaux. La livrée, le chaperon des jurats. Elire des jurats. Faire des jurats.

— Hist. Membre d'une jurande; magistrat municipal dans le midi de la France. Parmi les députés des États du Béarn, étaient les *jurats* de Morlaix, d'Oléron et de Lambeye. (Dict. de Trévoux.)

JURATEUR. s. m. Ant. rom. Se disait de certains officiers municipaux qui étaient chargés d'interroger ceux qui entraient dans un port, sur leur nom, leur patrie, etc.

JURATOIRE. adj. des 2 g. Jurispr. Il n'est usité que dans cette locution, *Caution juratoire.* Serment qu'on fait en justice de représenter sa personne, ou de rapporter une chose dont on est chargé. On l'a élargi à caution juratoire. Il ... reçu l'usufruit des immeubles sous votre caution juratoire.

JURÉ, ÉE. part. pass. du v. Jurer. S'empl. adjectiv. Assuré avec serment, déclaré d'une manière formelle. Ennemi juré. L'admirateur *juré* de ses charmes. (Th. Gautier.) Vous le savez, la paix n'est pas encore *jurée*. (Crébill.)

— Se disait autrefois dans les corporations, de celui ou de celle qui avait fait les serments requis pour la maîtrise. Chirurgien, écrivain juré. Juré vendeur de marée, de volaille. Juré crieur. Jurée lingère.

— *Ecolier juré.* Celui qui avait fait ses études de philosophie dans l'Université, et qui en avait le certificat, pour être reçu maître ès-arts.

— Se disait, dans les corps d'artisans, des hommes qui étaient préposés pour faire observer

les statuts et règlements à ceux de leur métier. Les maîtres jurés.

— substantiv. Le juré d'une communauté. La visite des jurés. || *Juré du castel.* Officier auquel la coutume donnait pouvoir de rédiger les conventions relatives à des meubles. || *Jurés de la conservation.* Les quatre petits jurés des maîtres corroyeurs de Paris. || *Jurés de la visitation royale.* Les quatre grands jurés qui faisaient tous les mois des visites chez les maîtres de la communauté des corroyeurs, et chez les maîtres cordonniers tous les deux mois. || *Juré du marteau* ou *du cuir tanné.* Gardien du marteau avec lequel on marquait les cuirs. || *Juré teneur de livres.* Celui qui était chargé de la vérification des comptes et calculs.

— Se dit aujourd'hui de Chacun des citoyens appelés à prononcer sur l'existence d'un crime, d'un délit, et sur la part qu'y a prise l'accusé. La liste des jurés. Tirer au sort le nom des douze jurés auxquels une affaire doit être soumise. Récuser un juré. Les jurés prêtent serment. Jugement par jurés. Aujourd'hui tous les électeurs sont jurés, mais tous les jurés ne sont pas électeurs. La seconde liste des jurés, dite des *capacités*, n'exerce de droit que pour l'élection des conseils généraux et d'arrondissement. Elle se compose principalement des avocats, notaires, médecins, officiers de terre et de mer jouissant d'une pension de retraite d'au moins 1200 fr., des fonctionnaires publics nommés par le roi à des fonctions gratuites.

— Anc. législ. *Juré militaire.* Membre du jury, dont la décision devait précéder le jugement de la cour martiale, d'après la constitution de 1791.

JURÉE. s. f. Anc. cout. Droit annuel que les bourgeois payaient au roi ou au seigneur de qui venait leur affranchissement, pour obtenir justice en cas de procès. *Payer la jurée.* On disait aussi *droit juré.*

— Se disait pour Commune bourgeoisie. || Enquête juridique. || Fiancée promise en mariage.

— *Mettre en jurée.* Mettre à l'encan.

JUREMENT. s. m. (du lat. *juramentum,* même signif.). Serment qu'on fait en vain, sans nécessité, sans obligation. On ne vous croira pas, malgré tous vos jurements.

— On l'emploie plus souvent dans le sens de Blasphème, imprécation, exécration. Il fit d'horribles jurements. Il proféra un jurement affreux. || Autrefois, Serment fait en justice.

— Scol. *Jurement assertoire.* Serment qui affirme une chose présente ou passée.

— *Jurement promissaire.* Serment qui garantit l'effet d'une promesse pour l'avenir.

JURER. v. a. 1re conj. (du lat. *jurare,* même signif.; de *jus, juris,* droit). Affirmer par serment, en prenant Dieu, ou quelqu'un, ou quelque chose à témoin. Jurer sa foi, son Dieu que... Dieu en vain tu ne jureras.

Sur un bouclier noir sept chefs impitoyables
Epouvantent les dieux de serments effroyables :
Près d'un taureau mourant qu'ils viennent d'égorger,
Tous, la main dans le sang, jurent de se venger.
Ils en *jurent* la Peur, le dieu Mars et Bellone.
(Boileau.)

Je jure encor le ciel, lent à nous protéger,
[illegible] (Voltaire.)

Il a *juré* mes beaux yeux et sa foi
Que [illegible] obtiendrais de lui ce que j'espère (Id.)

— Assurer, certifier une chose. Je vous jure qu'il n'en est rien.

— Confirmer, ratifier une chose par serment. Jurer la paix. Jurer l'alliance. Jurer fidélité. Jurer obéissance. Quand la paix fut jurée par les deux rois.

— Promettre fortement, avec ou sans serment. Ils jurent ensuite de maintenir les lois, et d'être inaccessibles aux présents. Ils *jurent* sur les originaux mêmes des lois, que l'on conserve avec un respect religieux. (Barth.) Vous me *jurez* un amour éternel d'un air aussi gai que si vous disiez la chose du monde la plus plaisante. (J.-J. Rouss.) Il *jurait* aux Romains une haine immortelle. (Volt.) Et moi, dit Blanca en larmes, je [illegible] tous les ans; je te conserverai jusqu'à mon dernier soupir la foi que je t'ai *jurée.* (Chateaub.) Je lui ai *juré* une haine éternelle, et faites attention surtout à quel homme vous avez affaire. (X. Marmier.)

Eh quoi! vous me *jurez* une éternelle ardeur,
Et vous me la *jurez* avec cette froideur?
(Racine.)

— Résoudre fermement une chose. Jurer la mort, la ruine, la perte de quelqu'un. Ils ont juré de le perdre. C'est en l'imitant qu'on se rend digne de lui; et s'il est vrai qu'il y en ait ici qui aient *juré* ma perte, qu'ils approchent. (Eug. Scribe.) Je sais bien qu'Amurat a *juré* ma ruine. (Rac.)

— Proférer des jurements. Il ne fait que jurer le nom de Dieu, que jurer Dieu.

— JURER. v. n. Affirmer, s'engager par serment. Il a juré par son Dieu et par sa foi. Il jure sur son honneur, sur l'Evangile, sur les saints Evangiles. Jurer devant Dieu, devant les juges, devant les hommes. Jurer faux. Jurer en vain. *Jurer* par l'amour. (J.-J. Rouss.)

Moi je *jure* des dieux la puissance suprême,
Et pour dire encor plus, j'en *jure* par vous-même.
(Corneille.)

Faites serment, *jurez* par mes beaux yeux,
Que vous ferez tout ce que je désire.
(Voltaire.)

Mais quand un homme d'honneur *jure,*
Il faut avoir l'âme bien dure
Pour ne pas croire à son serment,
Ne fût-ce que par compliment. (Scarron.)

— Blasphémer. J'ai horreur de l'entendre jurer. Jurer comme un païen, comme un charretier embourbé.

— Faire des serments sans nécessité ou par mauvaise habitude. Jurer à tout propos. On ne croit pas ceux qui jurent tant.

— Fig. Se dit de deux choses dont l'union est choquante. Le vert jure avec le bleu. Des airs évaporés jurent avec les cheveux gris.

— Fig. L'orgueil jure avec la misère. Rien ne marche dans un système politique où les mots *jurent* avec les choses. (Bonaparte.)

— Fam. Se dit d'un certain son que fait entendre le chat en colère.

Raton, bien qu'il *jurât* toujours,
Avait fait patte de velours. (Arnault.)

— Par imitation, on dit qu'un violon ou un autre instrument jure, quand il rend un son aigre. Un violon qui *jure* sous l'archet. (Acad.)

C'est là que plus d'un Apollon,
Martyrisant le violon,
Jure tout haut sur une corde. (Vadé.)

— Prov. *Il ne faut jurer de rien.* Il ne faut jamais répondre de ce qu'on fera, ni de ce qui peut arriver. || *Qui finement jure, finement se parjure.* Ceux qui mettent tant de subtilité dans leurs serments, n'ont pas l'intention de les tenir. || *On vous croit sans jurer.* Se dit à une personne qui affirme une chose connue. || *S'il ne tient qu'à jurer, la vache est à nous.* Se dit lorsqu'il s'agit de s'en rapporter au témoignage d'un homme sans foi. || *Jurer à toutes mains.* Ne pas craindre de faire de faux serments. || *Jurer sur la parole du maître.* Adopter aveuglément, et soutenir les opinions d'un homme à qui l'on a pour ainsi dire soumis sa raison.

— SE JURER. v. pron. Se promettre quelque chose par serment. Ils se sont juré une amitié éternelle. Comme nous nous sentions véritablement de l'inclination l'un pour l'autre, nous nous *jurâmes* une éternelle amitié. (Le Sage.)

— Etre juré. Ces choses-là ne se jurent jamais.

JUREUR. s. m. Celui qui jure beaucoup, par mauvaise habitude, par colère ou par grossièreté. C'est un jureur, un grand jureur du nom de Dieu.

On le crut; car qui ne croirait
Un *jureur* qui si bien jurait? (Scarron.)

— Prêtre qui prêtait serment à la constitution civile du clergé.

— Dans les premiers temps de la monarchie, Celui qui se purgeait par serment d'une accusation portée contre lui.

— Examinateur d'un fait en litige; juge.

— Prov. *Jureurs de Bayeux.* Se dit des personnes qui ne se font aucun scrupule de jurer, parce qu'ils ne veulent pas tenir leurs serments.

JURI. V. JURY.

JURIDICIANT. s. m. Celui qui rend, qui fait rendre la justice. (Montaigne.) Hors d'usage.

JURIDICIÉ, ÉE. adj. A qui l'on rend ou fait rendre la justice. Montaigne l'a employé substantiv. La juridiction ne se donne pas en faveur du juridiciant, mais au *juridicié.*

JURIDICTION. s. f. Anciennement **JURISDICTION.** (pr. *ju-ri-dik-ci-on;* du lat. *jurisdictio,* administration de la justice, formé de *jus, juris,* droit; *dicere,* dire). Pouvoir du juge, de celui qui a droit de juger. Juridiction ecclésiastique, laïque, militaire, ordinaire. Donner, étendre, exercer, usurper la juridiction sur les gens. Cela est de votre juridiction, sous votre juridiction. Ces officiers-là n'ont point de juridiction. Faire acte de juridiction. On lui a attribué la juridiction sur tout le pays. Reconnaître, décliner la juridiction. Conflit de juridiction. Chaque juge peut défendre sa juridiction. Qui ne sait que l'Eglise était dans une espèce de servitude? La *juridiction* séculière ne laissait presque plus rien à faire à la spirituelle. (Boss.) Quelles précautions M. Letellier n'avait-il pas accoutumé de prendre dans les rémissions et les grâces qu'il accordait, craignant également de prodiguer ou de resserrer les bienfaits du prince, se souvenant du pouvoir de la *juridiction,* et n'oubliant que les faiblesses de l'humanité. (Fléch.) Le tribunal infaillible des actions humaines c'est la conscience; mais la *juridiction* en est trop souvent déclinée par les passions. (S. Dubay.)

— Le ressort, l'étendue du lieu où le juge a pouvoir de juger. La juridiction de cette cour est fort étendue, est peu étendue. Cela est hors de sa juridiction, dans sa juridiction. Vous passez les limites de votre juridiction.

— Les corps même de judicature. Ce juge appartient à telle juridiction. Une juridiction bien, mal composée. Les juridictions inférieures.

— *Degré de juridiction.* Chacun des tribunaux [illegible] successivement portée. Cette affaire a passé par tous les degrés de juridiction. Le premier, le second degré de juridiction.

— *Juridiction contentieuse.* Celle qui s'exerce entre plusieurs parties dont les prétentions se combattent. || *Juridiction gracieuse* ou *volontaire.* Celle que le juge exerce pour des objets qui n'offrent rien de contentieux.

— Autrefois, *Juridiction de maçonnerie.* Juridiction particulière qui connaissait des contestations qui s'élevaient entre les entrepreneurs et leurs ouvriers.

— Se dit aussi dans le langage ordinaire, dans le sens de Ressort, compétence. Cela est de la *juridiction* de la raison. (Scud.) Les pensées de notre esprit ne sont pas de la *juridiction* des princes. (Id.)

— Fig. et fam. *Cela n'est point de votre juridiction.* Se dit à quelqu'un qui se mêle d'une chose qu'il ne connaît pas.

— Iconol. La Juridiction a été représentée sous les traits d'une matrone, vêtue d'une robe de pourpre, assise dans un tribunal, et s'appuyant sur le faisceau consulaire, ayant à la main un sceptre, et au cou une chaîne d'or à laquelle est attaché un cachet, un sceau de justice.

JURIDICTIONNEL, ELLE. adj. (pr *ju-ri-dik-ci-o-nèl*). Qui est relatif à la juridiction. Droit, pouvoir juridictionnel.

— Anc. jurispr. Qui possède une juridiction. Fief, seigneur juridictionnel.

JURIDIQUE. adj. des 2 g. Qui se fait en justice, qui est dans les formes de la justice. Sentence, procédure, acte juridique. Intenter une action juridique. Formes juridiques.

JURIDIQUEMENT. adv. D'une manière juridique. Cette sentence fut prononcée juridiquement. Procéder juridiquement. Etre condamné juridiquement.

JURIEU (P.). Théologien et controversiste protestant, né en 1639, mort en 1713. Il écrivit contre Bossuet, Fénelon, Arnaud, etc. Les principaux de ses ouvrages sont : *Histoire du Calvinisme et du Papisme mis en parallèle; Politique du clergé de France,* etc.

JURINÉE. s. f. Bot. Genre de plantes de l'ordre des synanthérées, et de la tribu naturelle des carduinées.

JURISCONSULTE. s. m. (du lat. *jurisconsultus,* formé de *juris,* droit, et *consultus,* savant, expert, qui a longtemps médité). Celui qui est versé dans la science du droit et des lois, et qui fait profession de donner son avis sur des questions de droit. Savant, bon jurisconsulte. Les jurisconsultes romains. Les réponses des jurisconsultes. Nos meilleurs jurisconsultes disent... C'est un grand jurisconsulte. Un *jurisconsulte,* c'est l'homme rare, l'homme doué d'une raison forte, d'une sagacité peu commune, d'une ardeur infatigable pour la méditation et l'étude, qui, planant sur la sphère des lois, en éclaire les points obscurs, et fait briller d'un nouvel éclat les vérités connues; qui non-seulement aplanit les avenues de la science, mais en recule les bornes; qui indique aux législateurs ce qu'ils ont à faire, et laisse à ceux qui voudront marcher sur ses traces un fil qui les conduira sûrement dans cette vaste et pénible carrière. (***)

JURISPRUDENCE. s. f. (du lat. *jurisprudentia,* formé de *jus, juris,* droit, et de *prudentia,* science, connaissance). La science du droit et des lois. Il est savant en jurisprudence. Il entend, il sait, il enseigne la jurisprudence. Termes de jurisprudence. Savants et immenses recueils où M. de Lamoignon renferme la *jurisprudence* ancienne et nouvelle, vous pouviez être des témoins publics de ce que je dis. (Fléch.) Cette *jurisprudence* eut ses variations comme les institutions ou sages ou folles des hommes. (Volt.) L'esprit de routine abuse trop souvent des armes que fournit la *jurisprudence,* et beaucoup d'avocats semblent ne lutter qu'à coups d'arrêts dans les débats judiciaires. (Merl.)

— Particulièrement, L'ensemble des principes de droit qu'on suit dans chaque matière. La jurisprudence romaine. La jurisprudence française. La jurisprudence commerciale. Ce principe était déjà admis dans notre jurisprudence. Jurisprudence criminelle. Trois degrés d'élévation du pôle renversent toute la *jurisprudence.* (Pascal.)

— La manière dont un tribunal juge habituellement telle ou telle question. La jurisprudence de la Cour de cassation. La jurisprudence de la Cour n'a pas varié sur ce point.

— *Jurisprudence canonique.* Règles contenues dans les lois ecclésiastiques. || *Jurisprudence bénéficiale.* Usage que l'on suit dans les questions qui concernent les bénéfices. || *Jurisprudence féodale.* Celle qui est relative aux fiefs. || *Jurisprudence militaire.* Principes de droit qui s'appliquent aux membres de l'armée.

— Didact. *Jurisprudence naturelle.* Ensemble d'observations et de recherches sur les lois de la nature et leur application.

— *Jurisprudence médicale.* La connaissance des lois et règlements concernant l'enseignement et la pratique de la médecine.

JURISPRUDENT. s. m. Mot employé ironiquement par Regnard pour Jurisconsulte. Apprenez, monsieur le *jurisprudent* hors de saison, qu'il n'est question dans une comédie ni de droit romain, ni de Justinien.

JURISTE. s. m. (du lat. *juris,* gén. de *jus,* droit). Celui qui sait le droit, qui écrit [illegible] surtout en théorie. Tous les juristes disent que... C'est un savant juriste. Les *juristes* étendent et contournent les lois suivant le besoin de leurs causes, comme les cordonniers allongent et tournent le cuir. (Louis XII.) Le *juriste* est à la théorie ce que l'homme de loi est à la [illegible]tique. (Merl.)

JURITES. s. f. pl. Myth. Divinités romaines qui présidaient aux serments.

JURON. s. m. Façon particulière de jurer, dont une personne se sert habituellement. Le juron de Henri IV était *ventre saint-gris;* celui de Louis XI était *pasque-Dieu,* celui de Charles VIII, *par le jour Dieu,* etc. C'est son juron, son grand juron.

— Toute espèce de jurement. Lâcher un juron, un grand juron.

Et de sa bouche à grands flots sont sortis
Tous les *jurons* connus de l'Atlantide.
(B.-Lormian.)

Il est familier dans les deux sens.

JURY ou **JURI.** s. m. Mot anglais passé dans notre langue depuis 1791. Le corps, la réunion des jurés. Il se dit soit de tous les citoyens qui peuvent être jurés, soit de tous les jurés désignés pour une session, ou seulement de douze jurés auxquels une affaire est soumise. L'institution du jury en France date de 1791. Il y avait alors deux jurys, le jury d'accusation et le jury de jugement. Le jury d'accusation, qui décidait s'il y avait lieu à accusation, a été supprimé quelques années plus tard; le jury de jugement, celui qui déclare si l'accusé est coupable des faits qu'on lui impute, a seul continué à subsister en France. Former, dresser la liste générale du jury, dresser la liste du jury pour telle session. Etre membre, faire partie du jury. Le chef du jury. La déclaration, la décision du jury. L'esprit humain a fait trois conquêtes importantes : le *jury,* l'égalité de l'impôt, la liberté de conscience. (Bonap.)

— Se dit d'une manière générale de la disposition législative qui a fait prononcer sur les faits criminels par le jury. L'institution du jury.

— Se dit aussi de certaines commissions chargées d'un examen particulier, de refuser ou d'admettre dans certains concours. Le jury de l'exposition des produits de l'industrie. Le jury de peinture.

— Hist. *Jury constitutionnaire.* Sorte de sénat conservateur dans la constitution de Sieyès. || *Jury militaire.* Législ. Jury composé de militaires de différents grades, qui, dans la République, devait connaître des délits commis par les membres de l'armée.

JURTE ou **JURTI.** s. m. Relat. Nom des habitations des Tartares de la Sibérie.

JUS. s. m. (pr. *jû;* du lat. *jus,* bouillon, sauce). Suc tiré de quelque chose par pression, par préparation ou par coction. Jus de citron. Jus d'orange. Jus d'herbes. Jus de viande. Le jus d'un gigot. Du jus de veau. Exprimer, tirer le jus de quelque chose. Des œufs au jus. Le jus est nourrissant. Se dit quelquefois même du bouillon qu'on prépare avec l'eau et les diverses espèces de viande. Quand l'automne voile de ses brouillards froids l'astre de la lumière et de la chaleur, les vignes se hâtent de nous donner dans le *jus* fermenté de leurs grappes les plus puissants des cordiaux. (B. de St-P.)

— *Jus de réglisse.* Le suc de la racine de réglisse préparé, soit en blanc, soit en noir. Un bâton de jus de réglisse. Du jus de réglisse anisé. En général le mot *suc* est plus convenable que le mot vulgaire *jus.*

— Loc. prov. *Le jus de la treille, le jus de la vigne, le jus d'octobre, le jus du bois tortu.* Le vin.

JUSANT. s. m. Mar. Reflux de la marée. Les navires attendent le jusant pour sortir du port. || *Flot et jusant.* Flux et reflux.

JUSARME. s. f. Anc. art milit. Espèce de hache à deux tranchants.

JUSÉE. s. f. Techn. Liqueur acide que l'on emploie pour tanner promptement le cuir.

JUSELLE. s. f. Bot. Nom vulgaire de la mendole.

JUSQUE. prép. (du lat. *usque,* même signif.) On élide l'*e* devant une voyelle. Cette préposition met en rapport un membre de phrase avec un autre qui marque un certain terme où l'on s'arrête, au delà duquel on ne passe point. Depuis la Loire jusqu'à la Seine. Depuis Paris jusqu'à Rouen. Depuis Pâques jusqu'à la Pentecôte. Je resterai jusqu'à ce que vous ayez fini. Jusqu'à cette heure, jusqu'à présent, jusqu'à ce moment, jusqu'à notre temps, on n'avait point vu pareille chose. Rester au spectacle jusqu'à dix heures, jusqu'à la fin. Lire un livre jusqu'au bout, jusqu'à la quinzième page. Je suis venu jusqu'ici, jusque-là. Jusqu'à quand souffrirez-vous que... Ils en vinrent jusque-là qu'on crut qu'ils allaient se battre. Jusqu'au fond des enfers. Jusqu'au ciel. Jusque sur le trône. Jusque par-dessus la tête. Jusqu'à nouvel ordre. Jusqu'au revoir. Jusqu'à concurrence de cent francs. La chaîne des volcans de l'Italie s'étend *jusqu'*en Sicile. (Buff.) Les hommes avaient fait les femmes si grandes, qu'il fallait devenir grand pour arriver *jusqu'*à elles. (A. Karr.) Plutôt que *jusque*-là j'abaisse mon orgueil. (Volt.)

— *Jusque* marque aussi quelque excès, quelque chose qui va au delà de l'ordinaire, tant en bien qu'en mal. Aimer jusqu'à ses ennemis, jusqu'aux défauts d'une personne. Ils ont tué les [illegible] jusqu'aux valets qui s'en mêlent. Il fait sa cour à tout le monde, jusqu'au dernier commis des ministres.

— Quelquefois, surtout en poésie, on écrit *jusques* avec un *s* à la fin quand une voyelle suit, et l'on fait sentir la liaison. Jusques au ciel. Jusques à quand? Cette nouvelle est venue jusques à nous. L'intervalle de temps qui s'est écoulé depuis votre naissance *jusques* aujourd'hui. (Mass.) Alors *jusques* à vous je descendrai peut-être. (Volt.)

Sion, *jusques* au ciel élevée autrefois,
Jusqu'aux enfers maintenant abaissée. (Rac.)

Je cherchai le repos, et *jusques* au réveil
La douce illusion amuse mon sommeil. (Desmahis.)

— Fam. *Jusqu'à tant que.* Jusqu'à ce que.

JUSQUIAME. s. f. (pr. *jus-kiame;* en lat.

che à grands flots sont sortis
ns connus de l'Atlantide.
(B.-Lormian.)
lier dans les deux sens.
JURI. s. m. Mot anglais passé
angue depuis 1791. Le corps, la
urés. Il se dit soit de tous les ci-
euvent être jurés, soit de tous les
és pour une session, ou seulement
s auxquels une affaire est soumise.
du jury en France date de 1791. Il
deux jurys, le jury d'accusation et
ement. Le jury d'accusation, qui dé-
vait lieu à accusation, a été sup-
es années plus tard; le jury de ju-
qui déclare si l'accusé est coupa-
qu'on lui impute, a seul continue
n France. Former, dresser la liste
ury, dresser la liste du jury pour
Etre membre, faire partie du jury.
ury. La déclaration, la décision du
humain a fait trois conquêtes im-
jury, l'égalité de l'impôt, la liberté
. (Bonap.)
une manière générale de la dispo-
ive qui a fait prononcer sur les faits
le jury. L'institution du jury.
ussi de certaines commissions char-
men particulier, de refuser ou d'ad-
certains concours. Le jury de l'ex-
produits de l'industrie. Le jury de
ury constitutionnaire. Sorte de sé-
eur dans la constitution de Sieyès.
aire. Législ. Jury composé de mi-
fférents grades, qui, dans la Répu-
t connaître des délits commis par
de l'armée.
a JURTI. s. m. Relat. Nom des
es Tartares de la Sibérie.
. (pr. *jû*; du lat. *jus*, bouillon,
tiré de quelque chose par pres
paration ou par coction. Jus de ci-
ange. Jus d'herbes. Jus de viande.
gigot. Du jus de veau. Exprimer.
quelque chose. Des œufs au jus.
urrissant. Se dit quelquefois même
u'on prépare avec l'eau et les di-
de viande. Quand l'automne voile
ards froids l'astre de la lumière et
, les vignes se hâtent de nous don-
us fermenté de leurs grappes les
s des cordiaux. (B. de St-P.)
églisse. Le suc de la racine de ré-
, soit en blanc, soit en noir. Un
de réglisse. Du jus de réglisse
néral le mot *suc* est plus convena-
t vulgaire *jus*.
v. *Le jus de la treille, le jus de la*
d'octobre, le jus du bois tortu. Le
s. m. Mar. Reflux de la marée.
attendent le jusant pour sortir du
jusant. Flux et reflux.
. s. f. Anc art milit. Espèce de
tranchants.
f. Techn. Liqueur acide que l'on
tanner promptement le cuir.
s. f. Bot. Nom vulgaire de la
prép. (du lat. *usque*, même signif.)
evant une voyelle. Cette préposi-
pport un membre de phrase avec
marque un certain terme où l'on
elà duquel on ne passe point. De-
jusqu'à la Seine. Depuis Paris
. Depuis Pâques jusqu'à la Pen-
erai jusqu'à ce que vous ayez fini.
heure, jusqu'à présent, jusqu'à ce
u'à notre temps, on n'avait point
hose. Rester au spectacle jusqu'à
squ'à la fin. Lire un livre jusqu'au
la quinzième page. Je suis venu
que-là. Jusqu'à quand souffrirez-
s en vinrent jusque-là qu'on crut
se battre. Jusqu'au fond des en-
ciel. Jusque sur le trône. Jusque
tête. Jusqu'à nouvel ordre. Jus-
Jusqu'à concurrence de cent
ine des volcans de l'Italie s'étend
. (Buff.) Les hommes avaient fait
i grandes, qu'il fallait devenir
rriver *jusqu'à* elles. (A. Karr.)
usque-là j'abaisse mon orgueil.
marque aussi quelque excès, quel-
va au delà de l'ordinaire, tant en
. Aimer jusqu'à ses ennemis, jus-
s qui s'en mêlent. Il fait sa cour
e, jusqu'au dernier commis des
ois, surtout en poésie, on écrit
n s à la fin quand une voyelle
it sentir la liaison. Jusques au
quand? Cette nouvelle est venue
s. L'intervalle de temps qui s'est
votre naissance *jusques* aujour-
Alors *jusques* à vous je descen-
(Volt.)
ciel élevée autrefois,
re maintenant abaissée. (Rac.)
pos, et *jusques* au réveil
amusa mon sommeil. (Delille.)
à tant que. Jusqu'à ce que.
E. s. f. (pr. *jus-kiame*; en lat.

hyoscyamus, et du gr. ὗς, ὑός, porc; κύαμος, fève). Bot. Genre de plantes dicotylédones de la famille des solanées, dont l'espèce la plus commune, la jusquiame noire ou hanebane, est vénéneuse, narcotique, d'une odeur désagréable, et s'emploie en médecine, à petites doses, comme calmant. Elle croît naturellement parmi les décombres et sur les berges des fossés.

JUSSIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une jussiée. || JUSSIÉES. s. f. pl. Nom d'une tribu de la famille des onagraires qui a pour type le genre jussié. || On dit aussi Une jussiée.

JUSSIÉE. s. f. (de *Jussieu*, célèbre botaniste français). Bot. Genre de plantes de la famille des onagrariées, et composé de plantes presque toutes herbacées, vivant dans les marais.

JUSSIEU (Antoine de). Né à Lyon en 1686, mort en 1758, professeur de botanique au Jardin du Roi, membre de la Faculté de Médecine et de l'Académie des Sciences. Il rapporta de grandes richesses végétales de l'Espagne, du Portugal et du midi de la France. || JUSSIEU (Bernard de). Frère d'Antoine, né à Lyon en 1699, mort à Paris en 1771, se donna à l'étude de l'histoire naturelle, devint démonstrateur de botanique au Jardin du Roi, publia une Histoire des plantes des environs de Paris, et fut nommé membre de l'Académie des Sciences en 1825. Il rapporta du Liban le cèdre que l'on voit aujourd'hui au Jardin des Plantes. || JUSSIEU (Joseph de). Frère des précédents, né à Lyon en 1704, mort en 1779. Ingénieur naturaliste et médecin, il accompagna, comme botaniste, les astronomes qui allèrent au Pérou mesurer un arc du méridien en 1735, parcourut seul l'Amérique méridionale pour faire des recherches d'histoire naturelle, et ne revint en France qu'en 1771. Il faisait partie de l'Académie des Sciences depuis 1743. || JUSSIEU (Antoine-Laurent de). Neveu des précédents, né à Lyon en 1748, mort à Paris en 1836, professeur et démonstrateur de botanique au Jardin du Roi, et membre de l'Académie des Sciences. Il publia en 1789 son ouvrage remarquable intitulé *Genera plantarum*.

JUSSION. s. f. (du lat. *jussio*, même signif.) Ordre, commandement. Il se disait autrefois des Lettres scellées adressées par le prince aux juges d'une compagnie supérieure, pour leur enjoindre de faire quelque chose qu'ils avaient refusé de faire, comme d'enregistrer un édit. Le roi envoya des lettres de jussion au parlement. Après plusieurs jussions réitérées. La première, la seconde jussion.

JUSTAUCORPS. s. m. Espèce de vêtement à manches qui descend jusqu'aux genoux et qui serre le corps. Un justaucorps de velours, de drap. Un justaucorps brodé. Aussi, le jour du mariage de sa fille, nous le voyons vêtu d'un magnifique *justaucorps* amarante avec l'étoile de l'ordre brillant sur sa poitrine. (Mme Chodzko.)

JUSTE. adj. des 2 g. (du lat. *justus*, de *jus*, droit). Equitable, qui est conforme au droit, à la raison, à la justice. Un arrêt, une sentence juste. Rien de plus juste que ce que vous me demandez. Il est juste que vous le dédommagiez. Une chose juste et raisonnable. Une juste punition. Juste récompense. Il n'y a de grand que ce qui est durable, de durable que ce qui est *juste*. (Ferr.) Rien n'est bas ici que le vice, et tout ce qui est honnête et *juste* est utile et bienséant. (J.-J. Rouss.) || S'empl. quelquefois substantiv. au masculin. La science du juste et de l'injuste.

— Se dit des personnes qui jugent ou qui agissent selon les principes de l'équité. Un prince juste. Dieu est juste. Darius qui régnait en Perse était *juste*, vaillant, généreux. (Boss.) Un homme *juste* dans ses choix. (Fléch.) Charles XII était *juste*. (Volt.) Le ciel est *juste*, il arme des vengeurs. (Herblot.)

— Par exclamation. Juste Dieu ! juste ciel !

— Qui pratique la vertu. Aristide avait été *juste* avant que Socrate eût dit ce que c'était que justice. (J.-J. Rouss.) Le vrai chrétien est l'homme *juste*. (Id.) Libre et content, tu es resté *juste* et bon. (Id.)

— substantiv. Quand Platon peint son *juste* imaginaire couvert de tout l'opprobre du crime. (Id.)

— Particulièrement, dans le langage religieux, Qui observe exactement les devoirs de la religion, qui unit la piété à la vertu. Un homme juste. Job était juste et craignant Dieu. S'emploie souvent dans ce sens substantiv. Dieu a fait luire le soleil sur les justes et sur les pécheurs. Que ne puis-je vous montrer ici quelles seront la gloire et la consolation du véritable *juste!* (Mass.) La conscience du *juste* lui tient lieu des louanges de l'univers. (J.-J. Rouss.) Telle est l'heureuse condition des *justes*. (Fléch.) *Le juste* peut avoir

monde. (Frankl.) Le *juste* vit de la foi; il espère contre toute espérance. (St-Sim.) A l'immortalité le *juste* doit s'attendre. (Lamotte.)

— *Le séjour des justes*. Le paradis, le ciel.

— Se dit aussi de la personne de Jésus-Christ. Les Gentils verront ce *juste*, et tous les rois connaîtront cet homme tant célébré dans les prophéties de Sion. (Boss.) C'est le *juste* de Sion qui s'élèvera comme une lumière. (Id.)

— Qui apprécie, qui juge bien des choses. avoir l'oreille juste. Il a le coup d'œil très-juste. Il a l'esprit très-juste. C'est un esprit juste. Le caractère de l'esprit *juste*, c'est d'éviter l'erreur en évitant de porter des jugements. (***)

— Qui est exact, qui s'ajuste bien, qui est la juste mesure, qui convient bien, qui est tel qu'il doit être. Balance juste. Juste mesure. La juste proportion. Le juste poids. Le juste prix. Calcul, grosseur, habit, ton, cadence, voix, expression, métaphore, comparaison juste. Avoir une idée juste de quelque chose. S'en faire une idée juste. Ces conjectures ne sont-elles pas *justes?* (Fléch.) Cette façon de s'exprimer si *juste* et si naturelle. (Id.) Avant de rien entreprendre, prenez de *justes* renseignements. (La Rochef.)

— *Cette montre, cette pendule est juste*. Elle marque l'heure exactement.

— Prov. *Cela est juste comme de l'or*. Se dit de ce qui a exactement le poids, la mesure, la qualité qu'il doit avoir, ni plus, ni moins. On l'a mesuré, c'est juste comme de l'or.

— Qui a le caractère de la justesse et du bon sens. Une pensée plus brillante que juste. Réflexion, observation, idée juste. Cette remarque est juste, fort juste, on ne peut plus juste.

— Qui est plus court, plus étroit, plus petit, etc., qu'il ne faut. Il se dit des choses et surtout des vêtements, et on ne l'emploie guère qu'avec l'un des adverbes *beaucoup, bien, si, tellement*, etc. Ce tailleur m'a fait mon habit bien juste. Ce chapeau m'est si juste, m'est tellement juste, que je ne puis le mettre. Ces souliers me sont trop justes. || On dit adverbial. *Etre chaussé trop juste*, pour Avoir des souliers trop étroits.

Souvent de l'équité la borne est un peu *juste*.
Qui n'est pas généreux est trop près d'être injuste.
(Roucou.)

— Fondé, légitime. Une juste colère. Un juste orgueil. De justes prétentions. De justes espérances. De justes soupçons. L'armée était sous les ordres d'un général en qui on avait la plus *juste* confiance. (Volt.) J'avais de *justes* sujets d'espérance. (Id.)

— Se dit d'une arme de jet qui porte droit au but. Cette arbalète, ce fusil est juste, très-juste.

— Se dit aussi de celui qui tire, quand il atteint le point où il vise. C'est un bon tireur, il est bien juste. Un juste arquebusier. Cette acception a vieilli.

— adv. Dans la juste proportion, exactement, comme il faut. Peser, mesurer juste. Chanter, raisonner, parler juste. Il a tiré très-juste. Cela entre juste, tout juste. Qui pense et raisonne juste devrait agir toujours bien.

— Précisément. C'est juste l'homme qu'il vous faut. Je suis arrivé juste au moment où l'on se mettait à table.

— *Au juste*. loc. adv. Justement et précisément. Il se dit du nombre, du prix, du poids et de la mesure. Je vous dirai au juste ce que cela coûte, à combien cela revient. Je ne sais pas au juste le nombre de signatures qu'ils ont réunies. Savez-vous au juste à quel âge il s'est marié? Voyez au juste ce que cela pèse. On ne sait jamais au *juste* le nombre de ses ennemis; on a bientôt calculé celui de ses amis. (Galiani.)

— B.-arts. Qui est exactement conforme au modèle. Un dessin juste. Des contours justes, prononcés avec justesse, c'est-à-dire avec précision, exactitude, netteté.

— Mus. Un son, même isolé, qui fait entendre des vibrations homogènes et harmoniques, quant à leurs propres aliquotes. || On donne généralement l'épithète de *juste* aux intervalles dont les sons sont exactement dans le rapport qu'ils doivent avoir, et aux voix qui entonnent toujours ces intervalles dans leur justesse; mais elle s'applique spécialement aux consonnances parfaites. (J.-J. Rouss.)

— Antiq. rom. Les solennités réglées par la loi. Les justes funérailles. Les justes noces. || *Juste affranchissement*. Celui obtenu par une des trois voies légales : par vindicte, par cens, ou par testament. || *Juste cavalerie*. Les trois cents cavaliers attachés à chaque légion.

JUSTE. s. m. Habillement de paysanne.

JUSTEMENT. adv. Avec justice, d'une manière juste. Il agit justement. Il a été puni justement. De tous les monuments élevés si *justement* pour immortaliser sa gloire, les deux édifices pieux, etc. (Mass.) D'un mensonge si noir *justement* irrité. (Rac.) Et *justement* chagrin de mon peu d'abondance. (Boil.) Un homme *justement* accusé d'adultère vint un jour lui demander s'il lui était permis de se justifier par serment. (Fén.)

— Précisément. Voilà justement ce qu'il me fallait. Il arrive justement à l'heure de dîner. C'est justement cela. Vous entrez justement dans ma pensée. Je voulais vous demander des nouvelles de M. d'Oppède, et *justement* vous m'en dites. (Mme de Sév.)

C'eût été *justement* l'affaire :
Tel fruit, tel arbre pour bien faire.
(La Fontaine.)

deux choses. En toutes choses, il faut savoir garder un juste-milieu.

— Polit. Méthode d'administration, de gouvernement qui consiste à se maintenir par la modération et les lois entre les prétentions des partis. (Montesq.) Cette définition de Montesquieu prouve que M. Landais a dit à tort que ce mot a été *créé* pour désigner le gouvernement qui a succédé à la révolution de juillet. On lui a seulement donné, à cette époque, une nouvelle application, en le prenant comme synonyme de Gouvernement conciliateur.

— l'artisan de ce système politique. C'est un juste-milieu. Au plur : des *juste-milieu*. Des personnes dont l'opinion est celle du juste-milieu.

— adj. Qui est au juste-milieu; qui appartient au juste-milieu. Ministère, opinion juste-milieu.

JUSTESSE. s. f. Qualité de ce qui est juste; de ce qui est convenable, tel qu'il doit être; précision exacte. Cette balance est d'une grande, d'une extrême justesse. La justesse de la voix, des sons. Toutes choses, en divers genres, ne tendent à la perfection qu'autant qu'elles ont de la *justesse*. (***)

— Fig. En parlant du langage, des pensées, de l'esprit, du sentiment. Ces réflexions sont pleines de justesse. Il n'y a pas d'esprit sans *justesse*, d'enjouement sans décence. (Addison.) Le véritable esprit est la *justesse* de la pensée, la facilité de l'expression. (Pope.) Je sais que vous avez autant de noblesse dans le cœur, que de *justesse* dans l'esprit. (Volt.) *La justesse* de cette réponse est sensible. (Condill.) La même *justesse* d'esprit qui nous fait écrire de bonnes choses nous fait appréhender qu'elles ne le soient pas assez pour mériter d'être lues. (La Bruy.)

Mais notre hôte surtout, pour la *justesse* et l'art,
Elevait jusqu'au ciel Théophile et Ronsard. (Boil.)

— Manière de faire une chose avec exactitude, avec précision. Il tire de l'arquebuse, il vise avec beaucoup de justesse. Il joue de la flûte et chante avec justesse. Ecrire, penser, parler, répondre avec justesse. Il manie un cheval et va sur les voltes avec une justesse parfaite. Quand un enfant joue au volant, il exerce l'œil et le bras à la *justesse*. (J.-J. Rouss.)

— Qualité qui fait apprécier exactement les choses. La justesse du coup d'œil, de l'oreille, de l'esprit. Il a un coup d'œil d'une justesse extraordinaire. Ce n'est qu'à force de marcher, de palper, de nombrer, de mesurer les dimensions, qu'on apprend à les estimer; mais aussi, si l'on mesurait toujours, le sens, se reposant sur l'instrument, n'acquerrait aucune *justesse*. (J.-J. Rouss.)

— Manég. au pl. *Donner les plus grandes justesses*. Perfectionner un cheval déjà dressé.

JUSTICE. s. f. (du lat. *justitia*, même signif.) Vertu morale qui fait qu'on rend à chacun ce qui lui appartient, que l'on respecte tous les droits d'autrui. La justice est la première des vertus. Ce prince gouverne avec justice. On vante sa justice. La justice règne dans ses conseils. Chacun le sien, c'est justice. C'est justice de le récompenser, cela est de toute justice. L'amour de la *justice* n'est dans la plupart des hommes que la crainte de souffrir l'injustice. (La Rochefouc.) La liberté ne dépend que des mœurs, de l'amour de la *justice* et de l'ordre. (Changeux.) Alors le ciel est promis à ceux qui souffrent persécution pour la *justice*. (Boss.) La terre produira son germe, et ce sera le Seigneur, avec lequel on verra naître la *justice*. (Id.) L'idée de *justice* me paraît une vérité de premier ordre. (Volt.) La *justice* est le pain du peuple, il en est toujours affamé. (Chateaub.) La *justice* est la moisson des peuples. (Lamenn.) Gardez soigneusement en vos âmes la *justice* et la charité. (Id.) On déshonore la *justice* quand on n'y joint pas la douceur, les égards et la condescendance. (Fén.) Le premier prix de la *justice* est de sentir qu'on la pratique. (J.-J. Rouss.) Le premier sentiment de la *justice* ne nous vient pas de celle que nous devons, mais de celle qui nous est due. (Id.) La *justice* est le premier besoin des peuples, et la sauvegarde des gouvernements. (La Bourd.) La *justice* est mère de la paix publique et de l'ordre privé. (Lacret.)

— L'action de reconnaître le droit de quelqu'un à quelque chose, d'accueillir la plainte de quelqu'un, etc., et dans une acception plus étendue, L'action d'accorder à une personne ce qu'elle demande, et qu'il est juste qu'elle obtienne. Faire rendre justice à quelqu'un. On lui a fait, on lui fera justice. Demander, obtenir, se faire rendre justice. Si vous vous pourvoyez à ce tribunal, vous n'obtiendrez pas justice, etc. Une âme noble rend justice même à ceux qui la lui refusent. Je ne vous demande que la plus exacte *justice*. (Volt.)

— Dans un sens à peu près analogue. Il n'y a pas de justice dans ce pays. N'y a-t-il donc plus de justice?

— Bon droit, raison. Vous comptez trop sur la justice de votre cause. Il avait la justice de son côté, pourtant il a perdu son procès. Il reconnaîtra la justice de vos prétentions. C'est avec justice qu'on nous blâme.

— Le pouvoir de faire droit à chacun, de récompenser ou de punir, ou l'exercice de ce pouvoir. La justice divine, la justice humaine. Le ministre de la justice. L'administration de la justice. Il y a dans ce pays bonne et briève justice. Une justice exacte, sévère, stricte, inviolable, inflexible, inexorable, incorruptible, vengeresse, rigoureuse, éclatante. Justice éter-

tice aura son cours. Etrange mépris de tous les principes! On achetait le droit de *justice*, on la faisait rendre ou vendre par son valet affublé d'une robe. (Volt.) La clémence vaut mieux que la *justice*. (Vauven.) Un prince est dépositaire des lois de la *justice*. (La Bruy.)

Ci gît Cidon, ce président avare,
Qui vendit la justice à chaque citoyen,
Croyant qu'une chose si rare,
Ne doit pas se donner pour rien. (F. de Neuf.)

C'est la *justice*
Qui du trône des rois affermit l'édifice.
(Cours de St-Denis.)

Sur le sang que l'on verse en vain l'humanité
Pleure et gémit, l'inflexible *justice*
Veut que tout meurtrier périsse. (Aubert.)

— En lang. relig. La rectitude que Dieu met dans l'âme par sa grâce. La justice originelle. Persévérer dans la justice.

— Dans le style de l'Ecriture, L'observation exacte des devoirs de la religion. Accomplir toute justice. Souffrir persécution pour la justice. Il marcha toujours dans les voies de la justice. Faire des œuvres de justice et de charité.

— Les tribunaux, les officiers et magistrats qui sont chargés d'administrer la justice. Les gens de justice. Un homme de justice. Il faut le déférer à la justice. Mettre, appeler en justice. La justice est descendue en tel endroit. Obéir à la justice. C'est un homme repris de justice. La justice est à sa recherche. Le garde des sceaux est le chef de la justice du royaume. Quelquefois la *justice* s'abuse. (Lebrun.) Je bénis plutôt le ciel de m'avoir délivrée d'un scélérat qui ne pouvait manquer de tomber tôt ou tard entre les mains de la *justice*. (Le Sage.) Je prends le ciel à témoin, qu'en jouant un si beau rôle, je me suis dit à moi-même : Ma foi, monsieur Gil Blas, si la *justice* venait à vous saisir présentement, vous mériteriez bien le salaire qui vous en reviendrait. (Id.)

— *Gens de justice*. Se dit quelquefois des officiers inférieurs de justice.

— Juridiction. Justice civile. Justice criminelle. Justice militaire. Justice de paix.

— *Justice commutative*. La justice qui regarde le commerce, les ventes, etc., et qui oblige à rendre autant qu'on reçoit dans l'échange d'une chose qu'on fait contre une autre. || *Justice distributive*. Celle par laquelle on adjuge à chacun ce qui lui appartient, on distribue les peines et les récompenses.

— *Faire justice de quelqu'un*. Punir, châtier, traiter quelqu'un comme il le mérite. On a fait justice de ces assassins. On en fera bonne et sévère justice.

— Fig. en parlant des choses. La comédie fait justice des ridicules et des travers de la société. L'opinion publique fera bonne justice de ces impostures, de ces calomnies, de ces doctrines absurdes.

— *Se faire justice à soi-même*. Se venger soi-même. Punir soi-même celui qui nous a offensé, se payer par ses mains, etc., sans avoir recours aux voies ordinaires de la justice. On ne doit pas se faire justice à soi-même.

— Absol. *Se faire justice*. Se condamner quand on a tort. Examinez bien votre conduite, et faites-vous justice. Personne ne se fait justice.

— *Rendre la justice*. Absol. Juger, faire fonction de juge. Le devoir des juges est de rendre la *justice*. (La Bruy.)

— *Rendre justice à quelqu'un, rendre à quelqu'un la justice qui lui est due*, etc. Apprécier sa conduite, ses bonnes qualités, etc. Il faut lui rendre justice, il s'est très-bien conduit dans cette affaire. Tôt ou tard, le public lui rendra justice. Les historiens n'ont pas rendu assez justice à ce prince. On doit lui rendre cette justice, on lui doit cette justice. Phèdre au fond de son cœur me rend plus de *justice*. (Rac.)

— On dit aussi Rendre justice au mérite, au talent, au courage, aux bonnes intentions de quelqu'un. Notre cœur se soulève contre ceux qui ne rendent pas *justice* à notre mérite ou à notre vertu. (Del.)

— *Avoir justice d'un juge*. Obtenir qu'il s'occupe d'une affaire, qu'il la juge. || *Déni de justice*. Le refus que fait un juge de juger.

— Fam. *Se brouiller avec la justice*. S'exposer, par quelque méfait, aux poursuites de la justice. Il s'est brouillé avec la justice. Ce que vous faites-là vous brouillera, pourrait bien vous brouiller avec la justice.

— Fam. *Justice*. Se dit absol. du ministère de la justice. Bureaux de la justice. Employé de la justice.

— *Justice gracieuse*. Action du souverain accordant une grâce méritée.

— Prov. *L'extrême justice est une extrême injure*. La justice doit être exercée avec quelque tempérament, elle devient inique et insupportable quand elle use de tous ses droits.

— Hist. *Chevalier de justice*. Chevalier de Malte qui appartenait à la première des cinq classes de l'ordre.

— Féod. *Justice seigneuriale*. Celle qui s'exerçait au nom des seigneurs, et que l'on nommait aussi *justice subalterne*, par opposition à *justice royale*, celle exercée au nom du roi.

— Juridiction. La justice de ce seigneur s'étend sur tant de provinces. || Par extens. On appelait aussi *justice*, Les fourches patibulaires. Ce seigneur avait tant de piliers à sa justice.

— *Haute justice*. Juridiction d'un seigneur dont le juge connaissait de toutes les affaires ci-

moyenne justice. Celle d'un seigneur dont le juge connaissait de toutes les affaires civiles, mais ne pouvait juger au criminel que les délits dont la peine n'excédait pas une amende de soixante-quinze sous. || *Basse justice*. Celle des seigneurs dont le juge connaissait seulement des droits qui leur étaient dus, des actions personnelles au civil jusqu'à soixante sous parisis, et des délits dont l'amende n'excédait pas dix sous parisis. Le seigneur de tel endroit avait haute, moyenne, basse justice. || *Justice domaniale*. Juridiction qui appartenait au seigneur en vertu de son titre. *Justice foncière* et *justice censière*. Juridiction dont l'unique attribution était de condamner les redevables à payer au seigneur les cens et les rentes foncières. || *Justice sous latte*. Audience qui se tenait dans la maison du seigneur. || *Justice manuelle*. Droit du seigneur de saisir les meubles de ceux

qui lui devaient des arrérages de rentes. || *Justice reglée.* Tribunal qui avait le droit de contraindre. || *Justice vicomtière.* Moyenne justice qui appartenait aux vicomtes, et en général toute moyenne justice appartenant de droit au seigneur quand il avait un fief de mouvance.

— Myth. Divinité allégorique, fille de Jupiter, dans les conseils duquel elle siégeait.

— Iconol. Les attributs ordinaires de la Justice sont la balance et l'épée. Quelquefois on lui met un bandeau sur les yeux, pour désigner l'impartialité rigoureuse qui convient au caractère du juge. || *Justice divine.* On la représente par une femme d'une rare beauté, portant une couronne d'or, surmontée d'une colombe d'une blancheur éclatante ; ses cheveux sont épars ; sa robe est tissue d'or ; elle tient de la main droite un glaive flamboyant dont la pointe est baissée, et de la gauche une balance.

JUSTICIABLE. adj. des 2 g. Soumis à la juridiction de... Vous êtes justiciable de la cour royale de Paris. Etre justiciable de tel ou tel juge de paix.

— substantiv. Il n'est pas votre justiciable. Il est regretté de tous ses justiciables.

JUSTICIE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des justiciées.

JUSTICIÉ, ÉE. part. pass. du v. Justicier. S'empl. adjectiv.

JUSTICIÉ. ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une justicie. || JUSTICIÉES. s. f. pl. Famille de plantes qui a pour type le genre justicie. || On dit aussi Une justiciée.

JUSTICIER. v. a. 1re conj. (rad. *justice.*) *Je justicie, nous justicions, vous justiciez. Je justiciais, nous justiciions, vous justiciiez. Que je justicie, que nous justiciions, que vous justiciiez*, etc. Punir quelqu'un d'une peine corporelle en exécution de sentence ou d'arrêt. Justicier un criminel. Il a été justicié. On en a justicié deux. Ce verbe est de quatre syllabes.

JUSTICIER. s. m. (rad. *justice ;* il n'est que de trois syllabes). Celui qui aime à rendre, à faire justice. Ce prince était grand justicier.

— adjectiv. et substantiv. Celui qui a droit de justice en quelque lieu. Il était seigneur justicier. Haut justicier. || Celui qui rend la justice au nom du roi. A nos amés et féaux conseillers, lieutenants civils et autres justiciers qu'il appartiendra. || Titre que portait le président des Etats d'Aragon. Le justicier d'Aragon avait droit d'accuser le roi devant les Etats.

— Néol. Qui fait justice. La Prusse tremble que les armées d'Iéna ne ressuscitent, et n'aillent, terribles *justicières*, venger à Berlin les injures de Paris. (Salvandy.)

JUSTIFIABLE. adj. des 2 g. Qui peut être justifié. Sa conduite n'est pas justifiable. Ses procédés sont très-justifiables.

JUSTIFIANT, ANTE. adj. Théol. Qui rend juste intérieurement. On ne l'emploie guère que dans ces deux locutions. La grâce justifiante. La foi justifiante.

JUSTIFICATEUR. s. m. Fonder. L'ouvrier fondeur qui donne la dernière façon aux lettres, qui justifie la lettre. || Outil dont l'ouvrier se sert pour cette opération.

— Néol. adj. et s. m. Qui justifie, qui tend à justifier. Cette action ne trouvera pas de justificateur. Après son éclat *justificateur*, nous sommes sûrs de le couler à fond. (Linguet.)

JUSTIFICATIF, IVE. adj. Qui sert, qui tend à justifier quelqu'un, à prouver ce qu'on allègue, ce qu'on avance. Fait, mémoire, moyen, titre justificatif. Un mémoire accompagné de pièces justificatives. Pièces justificatives d'une histoire, d'une relation, d'un rapport, etc. Les mémoires *justificatifs* sont des hommages rendus à la vertu par les passions desarmées. (***)

JUSTIFICATION. s. f. (pr. *juss-ti-fi-ka-ci-on*). Action de justifier, procédé par lequel on justifie. Les preuves qui servent à justifier quelqu'un ou soi-même. Recevoir, admettre, opérer, entreprendre la justification de quelqu'un Il est admis, reçu à sa justification. Je travaille à ma justification. Il a publié sa justification. Mémoire contenant la justification de mes actes, de ma conduite. La calomnie s'introduit plus facilement dans l'esprit que la justification. Celui qui compte sur sa justification s'enhardit dans le crime

— La preuve que l'on fait de quelque chose, par titre, par témoins, etc. La justification d'un fait.

— En termes d'Écriture sainte, L'action et l'effet de la grâce nous rendre les hommes jus-

— Techn. Dans l'imprimerie. La longueur des lignes. La justification est fixée invariablement dans le composteur de l'ouvrier. Justification ordinaire. Grande, petite justification. Un vers qui dépasse la justification.

— Fond. Opération qui consiste à aligner et mettre de niveau entre elles les matrices qui servent à fondre les lettres. || L'action de comparer une lettre nouvellement fondue avec la lettre matrice.

— Syn. comp. JUSTIFICATION APOLOGIE. La *justification* est le but de l'*apologie ;* l'*apologie* est un moyen de *justification.* L'*apologie* n'est que la défense de l'accusé ; la preuve ou la manifestation de son innocence fait sa *justification.* Beaucoup de grands hommes ont eu besoin d'*apologie ;* beaucoup d'innocents n'ont pu parvenir à leur *justification.*

JUSTIFIÉ, ÉE. part. pass. du v. Justifier. S'empl. adjectiv. Son ambition était *justifiée* par son mérite reconnu, et son orgueil n'était considéré que comme une juste confiance en ses forces. (Rayn.)

JUSTIFIER. v. a. 1re conj. (du lat. *justificare ;* même signif.) *Je justifie, nous justifions, vous justifiez. Je justifiais, nous justifiions, vous justifiiez. Que je justifie, que nous justifiions, que vous justifiiez*, etc. Montrer, prouver, déclarer que quelqu'un est innocent, qu'il ne mérite point de châtiment, de blâme. Il a été justifié du crime dont il était accusé. Nous l'avons pleinement justifié. On est parvenu à le justifier de cette faute. L'honnêteté de ses démarches suffisait pour le *justifier* à ses propres yeux. (J.-J. Rouss.)

Prends ton glaive, et soudain sur ces audacieux,
Viens aux yeux des mortels *justifier* les cieux.
(BOILEAU.)

Et lorsque tout conspire a me *justifier*,
Sa jalouse fureur veut me sacrifier. (CRÉBILLON.)

— Se dit également des choses. Il a justifié la mémoire de son père. Il faut que vous justifiiez votre conduite, vos actions, vos procédés, etc. Je parle d'un homme sage, qui ne sortit jamais de ses devoirs, de qui il n'y a point eu d'erreur à plaindre, ni de faute à *justifier*. (Fléch.) Sa pauvreté *justifia* sa mémoire. (Volt.)

— Montrer la vérité de ce qu'on avance, de ce qu'on allègue. Justifier un fait. Je lui ai justifié le contraire. Il vous justifiera qu'il n'en est rien. Je puis justifier la proposition que j'ai avancée, par des passages de l'Ecriture sainte. Il justifiait sa noblesse de père en fils depuis huit cents ans.

..... Laissez-nous, de votre nom suivis,
Justifier partout que nous sommes vos fils (RAC.)

— *Justifier de.* Faire preuve de. Ne se dit qu'en jurisprudence. Il devra justifier de sa qualité. Justifier du dépôt d'une hypothèque. J'en ai justifié.

— Prouver, faire voir qu'une chose n'était pas fausse, erronée ou mal fondée. On disait que ce conseil était dangereux, mais l'événement l'a justifié. Il n'a pas justifié la confiance que je lui ai accordée Vous avez justifié les espérances qu'on avait conçues de vous. L'expérience a *justifié* les sentiments de la reine. (Boss.) Les services que chacun des membres de la magistrature rend tous les jours dans ses fonctions *justifient* assez le jugement qu'en a fait le prince. (Fléch.) L'événement *justifia* leur politique. (Rayn.) Je veux voir si je ne trouverai pas de quoi *justifier* les mémoires qui nous ont été présentés contre vous. (Le Sage.) Parvenu aux premiers grades militaires, il *justifia* le choix du général. (Barth.)

— Faire qu'une chose soit juste, légitime. Les qualités de cet homme justifient bien les regrets de ses amis. L'intérêt public ne saurait justifier une telle violation des lois. Son ingratitude justifie les rigueurs déployées contre lui.

— En langage de dévotion. Donner la justice intérieure. Dieu l'a justifiée par sa miséricorde. Nous sommes justifiés par le sang de Jésus-Christ. L'ardeur qui *justifie*, et que Dieu nous envoie. (Boileau.)

— Typogr. Donner à une ligne la longueur qu'elle doit avoir. Justifier une ligne. Cette ligne a été mal justifiée. || Abs. Cet ouvrier justifie avec exactitude. || Fond. Comparer le caractère nouvellement fondu avec la lettre modèle ; faire la justification.

— SE JUSTIFIER. v. pron. Montrer, prouver qu'on est innocent. Je me justifierai de tout ce qu'on me reproche. Je me justifierai de ces calomnies. Vous vous êtes bien justifié. Tu te feins criminel pour te *justifier*. (Rac.) C'est vous qui m'ordonnes de me *justifier*. (Id.) Le trop grand désir de se *justifier* nuit souvent plus qu'il ne sert. (Fén.) Il me reste à me *justifier* du reproche de te conter mes peines. (J.-J. Rouss.)

— être justifié. ...

cette folie, ne peuvent se justifier. Cela ne se justifie pas.

JUSTIFIEUR. s. m. Techn. Principale partie du coupoir du fondeur en caractères.

JUSTIN. Historien latin du IIe siècle, a rédigé un abrégé de l'Histoire universelle de Trogue-Pompée en 44 livres. || JUSTIN (Saint). Né vers l'an 103, mort martyr vers l'an 167 ; né païen, il se fit baptiser à 80 ans, ouvrit à Rome une école de philosophie chrétienne, et fut condamné à mort par le préfet de Rome. On le fête le 13 avril. L'Église fête encore un autre saint Justin le 8 août. || JUSTIN Ier, dit le Vieux, empereur d'Orient, né en 450, mort en 527, d'abord berger, puis soldat, fut élevé aux premières dignités par l'empereur Léon, et monta sur le trône à la mort d'Anastase, 518. || JUSTIN II, dit le Jeune, monta sur le trône en 565, se rendit odieux par ses débauches et ses cruautés, abandonna le trône à Sophie, son épouse, et perdit la raison : il mourut en 578.

JUSTINE (Flavia-Augusta). Impératrice romaine, épouse de Magnence, puis de Valentinien, fit proclamer empereur Valentinien II. Après la conquête d'une partie de l'Italie par Maxime, elle se retira à Thessalonique, où elle mourut, 388. || JUSTINE (Sainte). Vierge et martyre, périt dans la persécution de Dioclétien. On la fête le 7 octobre. || Une autre sainte Justine est fêtée le 26 septembre.

JUSTINE. s. f. Métrol. Monnaie d'argent de Venise, qui vaut environ 6 francs 40 centimes.

JUSTINIEN. Deux empereurs d'Orient ont porté ce nom. JUSTINIEN Ier, empereur de 527 à 563, né en 483. Son règne est remarquable par les victoires de Bélisaire sur les Goths d'Italie, les Vandales d'Afrique et les Perses. Justinien révisa les institutions judiciaires, et forma le code qui porte son nom. A la suite du Code figurent le Digeste ou Pandectes, les Institutes et Novelles. || JUSTINIEN II, dit *Rinotmète*, c'est-à-dire, nez coupé, monta sur le trône en 685. Ses sujets se révoltèrent contre lui à cause de ses cruautés, lui coupèrent le nez, et l'exilèrent dans la Chersonèse. Il mourut assassiné en 711.

JUTES. s. m. pl. (en lat. *Iotes*). Géogr. Nom d'un peuple venu soit de la Germanie, soit de la Scandinavie, et qui paraît ensuite avoir habité le Jutland et avoir donné son nom à ce pays.

JUTEUX, EUSE. adj. Qui a beaucoup de jus. Un fruit juteux. Une pomme juteuse.

JUTLAND. (*Jutia ;* en danois *Jylland*). Géogr. Presqu'île du royaume de Danemark, l'ancienne Chersonèse cimbrique suivant quelques écrivains, et que Malte-Brun croit être la vraie Thulé. Elle est bornée au nord par le Skagerrak, qui la sépare de la Norwége ; à l'est, par le Kattegat ; à l'ouest, par la mer du Nord, que les Scandinaves appellent Mer occidentale, et au sud par le duché danois de Schleswig. On évalue sa superficie à près de 450 milles carrés ; 500,000 hab. Le climat du Jutland est tempéré ; le froid en hiver n'est pas très-rude, et l'été est souvent chaud et sec. Le pays renferme de riches carrières de pierre calcaire ; le gibier y est abondant. Le Jutland se divise en quatre *stifts* ou préfectures, ayant pour subdivisions des *amt*, qui sont eux-mêmes sous-divisés en *herreder* ou seigneuries. Les stifts sont celui d'Aalborg, celui de Viborg, celui d'Aarhuus et celui de Ribe. Les indigènes ne parlent que la langue danoise. Le luthéranisme est, comme dans le reste du Danemark, la religion dominante. Suivant quelques historiens, ce pays aurait été le berceau des redoutables Cimbres, qui, après avoir mis Rome en péril, furent exterminés par Marius. Les Jutes (*Iotes*), venant soit de la Germanie soit de la Scandinavie, figurent ensuite comme ses habitants et paraissent lui avoir donné le nom qu'il porte aujourd'hui. Vers la fin du IXe siècle, Gorm *den Gamle*, ou le Vieux, roi de Danemark, fit la conquête du Jutland, qui n'a pas cessé depuis de faire partie de ce royaume.

JUTLANDAIS, AISE. adj. et s. Habitant du Jutland. || Qui appartient au Jutland ou à ses habitants.

JUTURNALES. s. f. pl. Antiq. rom. Fête annuelle de Juturne. Les juturnales étaient célébrées particulièrement par les artisans qui emploient l'eau dans leur travail.

JUTURNE. Myth. Déesse du Latium, révérée particulièrement des filles et des femmes. Ovide la dit fille de Daunus, et sœur de Turnus, roi des Rutules. On l'adorait principalement sur le bord des fontaines.

JUVUL ou **JOL.** Myth. scand. Fête que les peuples du Nord célébraient au solstice d'hiver en l'honneur du dieu Thor. On y faisait des sacrifices pour obtenir une année abondante.

JUVEIGNERIE. s. f. Droit cout. Se disait du rang de naissance d'un frère puîné.

JUVEIGNEUR. s. m. (du lat. *juvenis*, jeune) Hist. féod. Cadet apanagé. Le duc d'Orléans était juveigneur de la maison de France. Sans le billet d'enterrement de M. de la Vauguyon, le terme de *juveigneur* allait se perdre dans l'obscurité des temps. (Grimm.) || Cout. de Bretagne. Le plus jeune entre des frères.

JUVÉNAL (Decimus-Junius Juvenalis). Poète satirique latin, né à Arpinum, vers l'an 42, mort vers l'an 122. Il a composé seize satires. La septième, sur la misère des gens de lettres, lui attira la haine d'un histrion, favori d'Adrien, qui le fit reléguer à Syène, dans la Haute-Egypte, avec le titre de commandant d'une légion.

JUVÉNAL ou **JUVÉNAL DES URSINS** (Jean). Magistrat français, Né à Troyes vers 1350, mort en 1431. Il fut prévôt des marchands en 1388, s'acquit les bonnes grâces de Charles VI, sauva ce prince des mains du duc de Bourgogne, et devint chancelier et président du Parlement, qui siégeait à Poitiers. La ville de Paris lui donna l'hôtel des Ursins, dont il prit le nom. || JUVÉNAL DES URSINS (Guillaume). Fils du précédent, chancelier de France sous Louis XI, né à Paris en 1400, mort en 1472, successivement conseiller au Parlement, capitaine des gendarmes, lieutenant-général du Dauphiné, bailli de Sens, et enfin chancelier. Il fut emprisonné en 1461, et rétabli en 1465, après avoir fait reconnaître son innocence. || JEAN JUVÉNAL DES URSINS. Frère du précédent, archevêque de Reims, 1449, sacra Louis XI, fut un des évêques qui revirent la sentence prononcée par les Anglais contre la famille d'Orléans, et mourut en 1473. Il a laissé une Histoire du règne de Charles VI.

JUVÉNALIES. s. m. pl. Ant. rom. Fête de la déesse Juventa, à laquelle les jeunes Romains offraient les prémices de leur barbe, qu'ils jetaient avec l'encens dans un brasier.

JUVÉNAUX. adj. m. pl. Ant. rom. *Jeux juvénaux.* Jeux mêlés de danses et d'exercices, en l'honneur de la déesse Juventa. On croit qu'ils furent institués par Néron.

JUVENCUS (Vettius-Aquilinus). Poète chrétien, né en Espagne, vécut sous le règne de Constantin le Grand, et composa une Histoire de Jésus-Christ en vers latins. || Un autre Juvencus, au XIIe siècle, fit une vie d'Attila, publiée en 1604, à Ingolstadt.

JUVÉNIL, ILE. adj. Qui appartient à la jeunesse. Ardeur, grâce juvénile. Formes juvéniles. || On dit plus ordinairement aujourd'hui au masculin, *juvénile*, en opposition à *sénile.* Caprices juvéniles.

JUVÉNILEMENT. adv. Néol. D'une manière juvénile.

JUVÉNILITÉ. s. f. Caractère, état de ce qui est jeune, juvénile. La juvénilité des formes, de l'esprit.

JUVENTA. Myth. lat. Déesse qui présidait à l'âge qui s'écoule depuis l'enfance jusqu'à l'adolescence. Les Romains l'invoquaient quand ils faisaient quitter la robe prétexte à leurs enfants.

JUVIGNY-SOUS-ANDAINE. Géogr. Bourg, ch.-l. de cant. (Orne) ; 1970 hab.

JUXTAPOSÉ, ÉE. part. pass. du v. Juxtaposer. S'empl. adjectiv. Des pierres juxtaposées. Molécules juxtaposées.

JUXTAPOSER. v. a. 1re conj. Didact. Poser une chose à côté, à la suite d'une autre.

— SE JUXTAPOSER. v. pron. Phys. Il se dit des molécules matérielles qui viennent se joindre successivement à d'autres déjà réunies en une masse sensible. Un minéral croît par l'agrégation successive des molécules qui se juxtaposent.

JUXTAPOSITION. s. f. (pr. *jukss-ta-po-zi-ci-on*). Phys. Action des molécules qui se juxtaposent ; mode d'accroissement des corps inorganiques, par l'addition des molécules matérielles à leur surface. Les cristaux qui se forment avec lenteur dans une dissolution tranquille augmentent graduellement de volume par juxta-position. Les pierres croissent par juxtaposition.

JUZAN. s. m. Médec. L'éléphantiasis.

JUZGHAT. Géogr. Ville de la Turquie d'Asie, eyalet de Siva ; 16,000 hab.

... Nymphe des bois, prophétesse.

…neur du dieu Thor. On y faisait des sa… pour obtenir une année abondante.

…EIGNERIE. s. f. Droit cout. Se disait … de naissance d'un frère puîné.

…EIGNEUR. s. m. (du lat. *juvenis*, jeune) …od. Cadet apanagé. Le duc d'Orléans …veigneur de la maison de France. Sans … d'enterrement de M. de la Vauguyon, … de *juveigneur* allait se perdre dans l'ob… des temps. (Grimm.) || Cout. de Bre… …e plus jeune entre des frères.

…ÉNAL (Decimus-Junius Juvenalis). …tirique latin, né à Arpinum, vers l'an … vers l'an 122. Il a composé seize sa… …a septième, sur la misère des gens de … lui attira la haine d'un histrion, favori …, qui le fit reléguer à Syène, dans la …gypte, avec le titre de commandant …gion.

…ÉNAL ou **JUVÉNAL DES URSINS** … Magistrat français, Né à Troyes vers …ort en 1431. Il fut prévôt des marchands … s'acquit les bonnes grâces de Charles VI, …e prince des mains du duc de Bour… …t devint chancelier et président du Par… … qui siégeait à Poitiers. La ville de Paris …a l'hôtel des Ursins, dont il prit le nom. …AL DES URSINS (Guillaume). Fils du pré… … chancelier de France sous Louis XI, né … en 1400, mort en 1472, successivement …er au Parlement, capitaine des gen… … lieutenant-général du Dauphiné, bailli …, et enfin chancelier. Il fut emprisonné …, et rétabli en 1465, après avoir fait re… …e son innocence. || JEAN JUVÉNAL DES … Frère du précédent, archevêque de … 1449, sacra Louis XI, fut un des évê… …i revirent la sentence prononcée par les … contre la famille d'Orléans, et mourut … Il a laissé une Histoire du règne de … VI.

…ÉNALIES. s. m. pl. Ant. rom. Fête de …e Juventa, à laquelle les jeunes Romains … les prémices de leur barbe, qu'ils je… …vec l'encens dans un brasier.

…ÉNAUX. adj. m. pl. Ant. rom. *Jeux ju…* Jeux mêlés de danses et d'exercices, en …ur de la déesse Juventa. On croit qu'ils …nstitués par Néron.

…ENCUS (Vettius-Aquilinus). Poète chré… …é en Espagne, vécut sous le règne de …tin le Grand, et composa une Histoire …-Christ en vers latins. || Un autre Ju… …au XIIe siècle, fit une vie d'Attila, pu… … 1604, à Ingolstadt.

…ÉNIL, ILE. adj. Qui appartient à la …. Ardeur, grâce juvénile. Formes ju… || On dit plus ordinairement aujour… … masculin, *juvénile*, en opposition à *se* …prices juvéniles.

…NILEMENT. adv. Néol. D'une ma… …vénile.

…ÉNILITÉ. s. f. Caractère, état de ce …eune, juvénile. La juvénilité des formes, …it.

…NTA. Myth. lat. Déesse qui présidait … qui s'écoule depuis l'enfance jusqu'à …enec. Les Romains l'invoquaient quand …ient quitter la robe prétexte à leurs …

…GNY-SOUS-ANDAINE. Géogr. Bourg, … cant. (Orne); 1970 hab.

…TAPOSÉ, ÉE. part. pass. du v. Juxta… …empl. adjectiv. Des pierres juxtaposées. …s juxtaposées.

…TAPOSER. v. a. 1re conj. Didact. Poser …e à côté, à la suite d'une autre. …UXTAPOSER. v. pron. Phys. Il se dit …lécules matérielles qui viennent se …uccessivement à d'autres déjà réunies … masse sensible. Un minéral croît par …tion successive des molécules qui se jux…

…TAPOSITION. s. f. (pr. *juks-ta-po-…*) Phys. Action des molécules qui se …ent; mode d'accroissement des corps …ques, par l'addition des molécules ma… … à leur surface. Les cristaux qui se … avec lenteur dans une dissolution tran… …augmentent graduellement de volume par …sition. Les pierres croissent par juxta…

…N. s. m. Médec. L'éléphantiasis.

…HAT. Géogr. Ville de la Turquie d'A… …t de Niva; 16,000 hab.

… des bois, prophétesse.

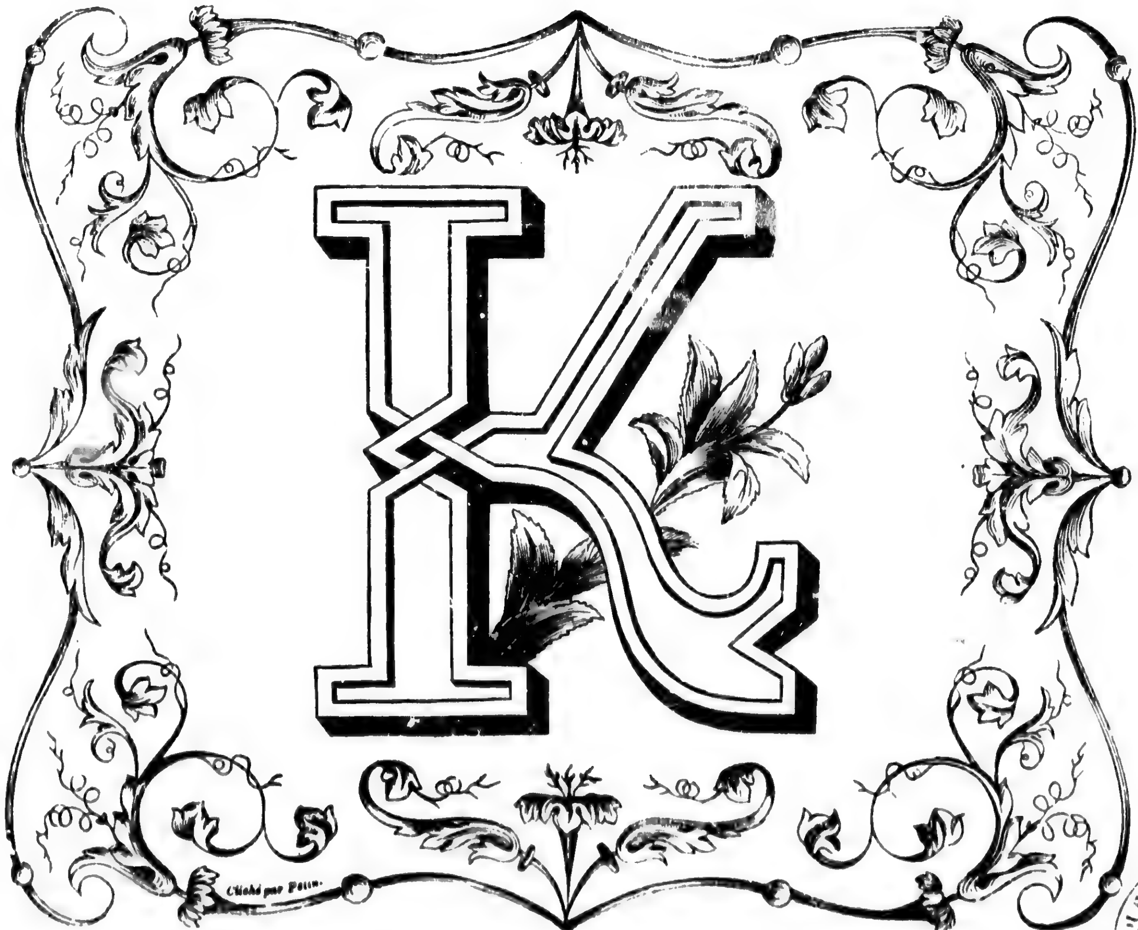

Cliché par Perin.

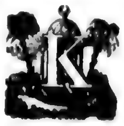

s. m. (pr. *ke* d'après l'appellation moderne ; on prononçait autrefois *kâ*, et on dit encore en parlant de cette lettre un *ka* : un grand K, un petit k, un *k* italique, etc.) Linguist. Onzième lettre de l'alphabet et la huitième des consonnes. Le *k* et le *c* ont une grande analogie entre eux et s'articulent de la même manière, la langue se courbant en effet sous le palais pour la production de cette lettre comme pour celle du *c*. Le *k* représente, comme le *c* dur, la plus forte des articulations que les grammairiens appellent *gutturales*.

— Le *k* vient originairement du *kappa* des Grecs, qui répondait au *c* des Latins. Cette lettre est d'un usage peu fréquent dans la langue française. Elle pourrait même toujours être remplacée par le *c* ou par le *q*. On ne l'emploie guère que pour des mots tirés de langues étrangères, comme *Stockholm*, *York*, etc. Dans nos anciens auteurs, le *k* était souvent employé au lieu de *qu*. On s'en servait aussi dans quelques mots, comme *kalende*, *kalendrier*.

Le *k* partant jadis pour les kalendes grecques,
Laissa le q, le c, pour servir d'hypothèques,
Et revenant chez nous, de vieillesse cassé,
Seulement à Kimper il se vit caressé. (Pis.)

— Chez les peuples modernes, le k est … employé dans les langues germaniques et slavonnes. Le russe et le serbe ne connaissent pas le *c*, et jamais en polonais cette lettre ne se confond avec le *k*. Dans les langues germaniques, le *c* ne sert que pour les mots d'origine étrangère.

— Le *kh* dont on se sert fréquemment, surtout pour les noms orientaux ou slavons, n'est plus un *k* ; c'est la transcription d'une lettre gutturale équivalente au χ grec, au *ch* allemand ; et qui a divers noms selon les diverses langues ; tels sont les mots *Kharkof*, *Khasares*, *Kherson*, *Khiva*, etc., dont l'ancienne orthographe est *Charkof*, *Chasares*, *Cherson*, *Chiva*, mais dont le *ch* ne doit pas être prononcé comme dans les mots *chat*, *cher*, *chien*. En leur donnant pour initiale un *k*, on approche davantage de la vraie prononciation ; mais l'adjonction d'un *h* marque en outre que c'est par une gutturale que le mot commence.

— Comme caractère numéral, le *k* signifie dans quelques anciens auteurs 250. La même lettre surmontée d'une barre horizontale désignait une valeur mille fois plus forte; ainsi K̄ valait 250,000.

— Dans la géographie, le *k* se rencontre souvent dans les noms propres du nord de l'Europe et dans ceux de l'Asie, de l'Afrique et de l'Amérique. Cependant on lui substitue souvent le *c*, surtout devant les lettres *a*, *o*, *u*. C'est ainsi qu'on écrit *Cherson* au lieu de *Kherson*, *Caire* au lieu de *Kaire*, *Chiva* au lieu de *Khiva*.

— Autrefois on se servait du *k* au lieu du *c* dans les noms propres. Dans les inscriptions du moyen âge, il signifie *Karolus*, Charles.

— Dans l'ancienne chimie, *k* désignait un composé d'or. Aujourd'hui cette lettre est le signe représentatif du potassium, comme initiale du mot *kalcium*, ancienne dénomination de cette substance.

— Métrol. *K* ou *kil.* est l'abréviation de *kilogramme*.

— Comme signe d'ordre, le *k* désigne le onzième objet d'une série.

— La lettre K est le signe caractéristique de la monnaie qui se frappe à Bordeaux.

— Les mots qui vont suivre appartiennent … leur origine. Dans le nombre il y en a quelques-uns qu'on voit plus souvent écrits par un *C*, mais à l'égard desquels l'usage d'employer le *K* commence à prévaloir. Il faudra donc chercher au *C* les mots qu'on ne trouverait pas au *K*.

KA. s. m. Gramm. sanscr. Nom d'une lettre de l'alphabet sanscrit, qui est la douce de l'ordre des gutturales. V. KHA.

KA, KIA, NASSUBI. s. m. Bot. Espèce de morelle, ainsi nommée au Japon, où l'on mange son fruit dans divers apprêts comme la tomate.

KAA ou **KAHA.** s. m. Bot. Espèce de curcuma de Ceylan.

KAAB. Poète arabe, contemporain de Mahomet, qui composa en l'honneur du prophète un poème qui est au nombre des sept Moallakats (poèmes suspendus au temple de la Mecque).

KAABA. Hist. orient. V. KÉABÉ.

KAAL. s. m. Espèce de pâte qu'on fait dans l'Inde avec le barleria hystrix. On dit aussi Kaat.

KAAPSTAD. Géogr. Nom que les Hollandais donnent à la ville du Cap.

KAAP-VOGEL. s. m. Ornith. Espèce de mouette dont le ventre est blanc et le dos bleu, et qu'on trouve dans la Basse-Éthiopie.

KAARSAAK. s. m. Ornith. Oiseau du Groënland, dont le nom exprime le cri. On croit que c'est un grèbe. Les Groënlandais l'appellent aussi *oiseau d'été*, parce que son arrivée annonce la belle saison. Selon eux, il présage la pluie ou le beau temps, selon les diverses inflexions de sa voix.

KAARTA. s. m. Géogr. Royaume de la Sénégambie, comprenant l'ancien Kasso, le Baghona et le Ghiafnou. Le Kaarta est situé au nord du Sénégal, et appartient aux Mandings Bambarras. Capitale, Ghioka ou Joko.

KAATK. s. m. Bot. Arbre de l'Inde dont la pulpe entre dans la composition des pastilles de bétel.

KAATH. s. m. Ornith. Nom hébreu que les uns appliquent au coucou, d'autres à un plongeon.

KAATIF-SHÉRIF. s. m. V. …

KAAVA ou **KAVA.** s. m. Boisson enivrante faite avec une racine par les sauvages des îles des Amis.

KAAWY. s. m. Boisson du Brésil faite avec du maïs cuit.

KABAK. s. m. Sorte d'estaminet, en Moscovie, dans lequel on vend du vin, de la bière, des cartes, etc.

KABAILE ou **KOBAYL.** s. m. V. KABILE.

KABANI. s. m. Dans l'Orient, Homme public dont les fonctions répondent à celles de nos notaires.

KABAN-KOULAK. s. m. Géogr. Lac du pays des Kirghis. Un des plus considérables de l'Asie ; il reçoit le Tchoui. On appelle aussi ce lac *Best-Koul*.

KABARDAH. Géogr. Contrée de la Russie d'Europe, dans la région Caucasienne, forme la Circassie proprement dite, et a pour bornes au N. le Térek et le Malka, au S. le pays des Ossètes, et à l'O. l'Abascie. Se divise en deux régions, la grande et la petite Kabardah.

KABASCHIR. s. m. Chef de canton sur la côte des Esclaves.

KABAYLES. s. m. pl. V. COBALES.

KABBADE. s. m. Cost. milit. Habit militaire des Grecs modernes.

KABELJAUW. s. m. Ichthyol. Ancien nom de la morue ou cabilleud.

KABESKI. s. m. Métrol. Monnaie d'argent de Perse. || Petite monnaie de cuivre du même pays, qui vaut environ six deniers tournois, ou un peu plus de deux centimes.

KABILE. Géogr. Peuple indigène de l'Afrique septentrionale, qui habite les vallées de l'Atlas dans les Etats d'Alger et de Maroc, et se divise en tribus nombreuses, vivant indépendantes et aux dépens des habitants des plaines. Parmi ces tribus on distingue les Beni-Abbes, les Couces et les Henneichas. Ce sont probablement les vrais indigènes de la Barbarie intérieure : ils ne doivent être confondus ni avec les Arabes, ni avec les Maures, ni avec les Turcs.

… le peuple kabile. Les mœurs kabiles.

KABIN. s. m. Hist. or. Mariage contracté pour un temps limité chez les mahométans et les Perses.

KABOSCHIRS. s. m. pl. Se dit des membres d'une caste nobiliaire, parmi les nègres d'Abyssinie.

KABOU. Géogr. Royaume d'Afrique faisant partie des Etats Mandings, et s'étendant depuis le Rio de Géba jusqu'à la Gambie. Capitale, Sumakonda.

KABOUCHAN. Géogr. Ville de Perse, dans le Khorassan occidental. Résidence d'un chef puissant que l'on a quelquefois considéré comme indépendant de la Perse.

KABOUL. Géogr. L'un des principaux démembrements de l'empire des Afghans, dont

quatre provinces, Hérat, Kandahar, Kaboul et Peschawer, se sont constituées en États indépendants. Le Kaboul proprement dit est situé au N.-E. du Kandahar, au S. du Kohestan et à l'O. du Peschawer. En y comprenant le Kohestan et le Kandahar, ce royaume s'étend du Turkestan oriental jusqu'au désert qui le sépare du Béloutchistan, ayant à l'E. Peschawer et l'Indus, à l'O. Hérat et la Perse.

— Ville d'Asie, capitale de la province de Kaboul et de tout l'Afghanistan ; 60,000 hab. Cette ville, grâce à sa situation favorable entre la Perse et l'Inde, l'Iran et le Touran, est aujourd'hui la grande route du commerce de l'Asie centrale. Un proverbe indien dit que, pour être maître de l'Inde, il faut posséder auparavant Kaboul. C'est en effet la route qu'ont suivie tous les conquérants de l'Inde, depuis Alexandre le Grand.

KABOUL. Géogr. Rivière d'Asie, qui prend sa source sur les limites du Khorassan et de l'Afghanistan, et se perd dans le Sind après un cours de 350 kil.

KABOULISTAN. Géogr. Royaume de Kaboul. V. KABOUL.

KABR-IBRAHIM ou **KHALIL.** Géogr. Ville de la Turquie d'Asie en Syrie, près de la mer Morte, une des plus anciennes du monde. C'est l'ancienne *Hébron* des Juifs. On y voit, dans une mosquée, les tombeaux d'Abraham, de Sara, et de leurs descendants jusqu'à Joseph. Son nom *Kabr-Ibrahim* signifie Tombeau d'Abraham.

KACHAN. Géogr. Ville de Perse ; 30,000 h.

KACHAU ou **CASSOVIE.** Géogr. Ville forte de Hongrie, chef-lieu du comitat d'Abaujvar.

KACHEMYR. Géogr. V. CACHEMIRE.

KACHENAH ou **KASHNAH.** Géog. Royaume de la Nigritie centrale, habité par des nègres mahométans. || Ville capitale du royaume qui porte le même nom, entrepôt du commerce entre le Fezzan, l'Égypte et la Nigritie méridionale.

KACHGAR. Géogr. Rivière du Turkestan chinois.

KACHGAR ou **KACHKAR.** Géogr. Petite principauté de la Chine, faisant partie de la Petite-Boukharie ou du Thian-chan-nan-lou, chef-lieu, Kachkar. || Ville de l'Empire chinois, capitale de la Petite-Boukharie, près de la rivière qui porte le même nom ; 40,000 hab.

KACHIN. s. m. Conchyl. Espèce de coquille du Sénégal.

KACHINE. Géogr. Ville de la Russie d'Europe ; 5,000 hab.

KACHIRA. Géogr. Ville de la Russie d'Europe ; 5,000 hab. Cette ville était autrefois sur la rive gauche de l'Oka ; mais la guerre et la peste l'ayant dépeuplée au XVIe et au XVIIe siècle, on la rebâtit en 1656 sur la rive droite.

KACHO. s. m. (pr. *ka-kô*). Ichthyol. Poisson du Kamtschatka, à museau recourbé, mâchoire armée de dents longues et crochues. On croit qu'il appartient au genre squale.

KAC-PIRE. s. m. Bot. Arbuste du cap de Bonne-Espérance.

KACY. s. m. Bot. Arbre dont les nègres font des canots.

KADAR ou **KADARI.** s. m. Secte de mahométans qui nient la prédestination.

KADASH ou **KADOSH.** s. m. Le vingt-huitième degré parmi les affiliés de la franc-maçonnerie, selon le rite écossais. V. le mot KADOCHE, qui a sans doute le même sens.

KADDAPA. Géogr. Ville de l'Inde anglaise (Madras), dans le district d'Arkot, chef-lieu du district qui porte le même nom.

KADELÉE. s. f. Bot. Espèce de haricot de l'Inde.

KADÈS-BARNÉ. Géogr. anc. Lieu au désert de Pharan, dans l'Arabie Pétrée, près des frontières méridionales de la Palestine. Les Israélites campaient à Kadès-Barné lorsque Moïse envoya reconnaître la Terre promise. On écrit aussi Cadès-Barné.

KADEUN. s. f. Femme du Grand Seigneur, élevée au-dessus des autres odalisques.

KADEZADÉLITE. s. m. Membre d'une secte mahométane qui observe des cérémonies particulières dans l'inhumation des morts. Quelques auteurs nient l'existence de cette secte.

KADI. s. m. Ce mot signifie en arabe Un juge ; et en turc, où il prend aussi la forme de *cazi*, c'est le directeur d'une kaza ou division de l'empire. V. CADI.

KADI-ASKER. s. m. (mots arabes qui signifient *juge d'armée*). Titre que portent à Constantinople deux hauts magistrats qui se partagent l'administration de la justice de l'empire. L'un a sous son autorité tous les kadis d'Europe ; l'autre tous ceux d'Asie. Le premier porte le titre de *kadi-asker de Roumélie*, et le second celui de *kadi-asker d'Anatolie*. Depuis que l'Egypte s'est élevée au rang de vice-royauté, on a nommé au Caire un *kadi-asker d'Egypte*.

KADICHAH. Hist. Première femme de Mahomet, née l'an 561, auquel elle donna quatre garçons et quatre filles, entre autres la belle Fatime. Elle mourut en 628, après une union de 24 ans.

KADI-KEUL. Géogr. Ville de la Turquie d'Asie, sur la mer de Marmara, en face de Constantinople. C'est l'ancienne Chalcédoine.

KADINE. s. f. Hist. or. En langue ottomane littéralement *dame*. Il se dit particulièrement des maîtresses en titre du sultan. Le nombre des kadines est ordinairement fixé à quatre.

KADISH. s. f. Prière juive.

KADJAAGA ou **KAIAGA.** Géogr. Petit État de Sénégambie, entre ceux de Géduma au N., de Bambouk au S., de Foutaroro à l'O., et de Kasson au N.-E. ; 100,000 hab. Cap. Galam.

KADJARS. s. m. pl. (mot turc qui signifie *fugitifs*). Dynastie qui a pour chef Mohammed-Hassan-Khan, et qui règne aujourd'hui en Perse, en la personne de Mohammed-Mirza. Après avoir régné seulement sur les provinces du Nord et avoir eu à combattre plusieurs compétiteurs, les Kadjars s'établirent définitivement sur le trône de Perse en 1794.

KADJARS ou **GADJARS.** Géogr. Chaîne de montagnes de la Mongolie, qui termine au nord le vaste plateau de Kobi et qui doit être regardée comme la continuation du Thian-chan ou mont Céleste.

KADLUBEK ou **KADLUBKO** (Vincent). Ancien historien polonais, né à Kariwow ; mort en 1223 ou 1233. Il était évêque de Cracovie.

KADMON. s. m. Philos. Émanation primitive qui, selon la cabale, est l'image de Dieu et le type de l'homme. On l'appelle aussi *Adam Kadmon*.

KADNA. s. m. Bot. Genre de plantes hédyotidées.

KADOCHE. s. m. (de l'héb. *kadash*, sacré). Grade transcendant de la franc-maçonnerie. On écrit quelquefois Cadocne.

KADOLE ou **KADOULE.** s. m. Antiq. Enfant qui assistait les prêtres dans les mystères cabiriques, ou mystères des grands dieux.

KADOU. Géogr. Nom d'une résidence de l'île de Java, importante par sa population agglomérée. Ch.-l. Maguelan.

KADOUKAIE. s. f. Fruit des Indes.

KADRIS. s. m. Moine turc qui va presque nu, et tourne sans cesse en dansant.

KADSANG ou **CASSANDRIA.** Géogr. Ile du roi de Hollande, située entre la mer d'Allemagne au N., l'Escaut occidental au N.-E., et différents canaux au S. et au S.-O. Cette île, prise aux Provinces-Unies par les Français en 1794, faisait partie sous l'Empire du départ. de l'Escaut.

KADSURE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, polypétalées, régulières, de la famille des anonées.

KÆMPFER (Engelbert). Voyageur et médecin allemand, né à Lemgo en 1651. Il visita l'Inde, les îles hollandaises, et pénétra jusqu'au Japon, où il recueillit sur l'histoire naturelle de ce pays un grand nombre d'observations intéressantes qu'il publia à son retour. Il mourut en 1716.

KÆMPFÉRIE. s. f. Bot. Genre de plantes monocotylédones, à fleurs monopétalées, irrégulières, de la famille des amonées, et originaires des Indes orientales.

KAESMARK ou **KAISERSMARKT.** Géogr. Ville de l'empire d'Autriche, cercle en deçà de la Theiss ; 5,000 hab.

KÆSTNER (Abrah.) Professeur de mathématiques à l'Université de Gœttingue, né à Leipsick en 1719, mort en 1800. Il publia plusieurs traités élémentaires de mathématiques estimés.

KAFÉRISTAN. Géogr. Contrée de l'Asie centrale, au N. de l'Hindou-Kouch, qui comprend le bassin du Haut-Oxus, et une partie du cours du Kachgar ou Kameh. Les habitants de ce pays sont idolâtres, d'où leur est venu le nom de Kafres, qui en langue turque veut dire *infidèles*.

KAFFA ou **KÉFA.** Géogr. Ville de la Russie d'Europe, dans le gouvernement de Tauride, sur une baie de la mer Noire ; 6,000 hab.

KAFFRES ou **KAFRES.** s. m. pl. Géogr. V. CAFRES.

KAFOUR. Hist. Roi d'Égypte, qui après avoir été esclave, devint régent d'Aboul-Cassem en l'an 946, et monta sur le trône en 966, après la mort d'Aboul-Haçan, frère de ce dernier.

KAFTAN. s. m. V. CAFETAN.

KAGENECKIE. s. f. Bot. Genre de plantes [illegible] laia.

KAGNE. s. f. Pâte que font les Italiens avec la plus belle farine de froment.

KAHER-BILLAH. Hist. Calife abbasside. Il succéda à son frère Moktader en 932. Deux ans après, ses sujets, irrités par sa cruauté et son avarice, le surprirent pendant son sommeil, et après lui avoir crevé les yeux, le jetèrent dans une prison, d'où il ne sortit que pour mendier pendant le reste de sa vie.

KAHINÇA. s. m. Bot. Plante médicinale.

KAHINCIQUE. s. m. Chim. Acide extrait du kahinça.

KAHINCITE. s. m. Thérap. Médicament tiré du kahinça.

KAHIRIE. s. f. Bot. Plante semblable à l'éthullie.

KAHLE (L. Martin). Professeur de droit, né à Magdebourg en 1712, mort en 1775. On a de lui plusieurs ouvrages de droit et de philosophie.

KAHLENBERG. s. m. Géogr. Chaîne de montagnes de l'Autriche, allant de Vienne jusqu'en Carniole. C'est par le Kahlenberg qu'en 1683 Sobieski arriva au secours de Vienne assiégée par les Turcs.

KAHOUANNE. s. f. Erpét. Tortue dont on emploie l'écaille dans les ouvrages de marqueterie.

KAHOUÉ ou **KAWE.** s. m. Nom arabe du café.

— Se dit aussi des boutiques où l'on vend du café dans l'Orient.

KAÏANIDE ou **KAÏANIEN.** s. m. Nom de la dynastie qui succéda en Perse à celle des Pichdadiens, av. J.-C. 640. Selon la symbolique de Creuzer, Kaïanide veut dire *archer*. Le dernier prince de cette dynastie, Darius Codoman, fut détrôné par Alexandre le Grand, av. J.-C. 331.

KAÏD. s. m. Fonctionnaire chargé, dans l'ancien gouvernement d'Alger, de l'administration d'un district.

KAÏEM. Myth. or. Un des noms d'Hakem, personnage divinisé par les Druses. V. HAKEM.

KAIEM-BIAMRILLAH. Hist. Calife abbasside, fils de Kaher-Billah. Il régna de 1030 à 1075.

KAÏFFA. s. m. Espèce d'aliment qui provient de l'Orient et passe pour avoir des vertus pectorales.

KAÏK. s. m. Mar. V. CAÏQUE.

KAI-KAOUS. Hist. Roi persan de la dynastie des Kaïaniens. On pense que c'est peut-être le même qu'Astyage.

— Nom de deux princes seldjoukides qui régnèrent à Konieh. On les désigne aussi sous le nom d'Azzeddin.

KAI-KOBAD. Premier prince des Kaïaniens ; c'est le même que Déjocès.

KAI-KOSROU. Nom de trois princes seldjoukides de Konieh

KAIL. s. m. Bot. Espèce de chou d'Ecosse.

KAIMAC ou **KAIME.** s. m. Sorte de fromage fort recherché des anciens mahométans.

KAIMACHE. adj. et s. des 2 g. Peuple de la famille des Samoïèdes. Les Kaimaches habitent, en Russie, dans le gouvernement de Perm.

KAÏNARDJÉ ou **KAÏNARDJI.** Géogr. et hist. Voy. KOUTCHOUK-KAÏNARDJÉ.

KAINSK. Géogr. Ville forte de Sibérie ; 3,400 habitants.

KAÏOMORTS. s. m. Myth. parse. Nom de l'homme primitif, androgyne, qui fut tué par Ahrimane. V. MESCHIA et MESCHAÏNÉ.

— Chron. parse. *Kaïomorts*, *Kaïoumortz* ou *Kaïoumarath*. Premier roi de la dynastie des Pichdadiens. V. KAÏU-MARATHIEN.

KAIOR ou **CAHIOR.** Geogr. État de Nigritie, qui s'étend le long de la côte jusqu'au delà du cap Vert ; ch.-l. Ghighis.

KAIOUK ou **CAIOU-KHAN.** Hist. Troisième grand-khan des Mongols, petit-fils de Gengis-khan, et fils d'Oktaï, né vers 1205, mort en 1248. Il est désigné dans les listes des souverains de la Chine sous le nom de Ting-tsoung.

KAÏR. s. m. (pr. *ka-ir*). Ichthyol. Espèce de gade.

— Bot. Filaments du cocotier, avec lesquels on fabrique d'excellentes cordes dans l'Inde.

KAIRE. Géogr. V. CAIRE.

KAÏR-EDDYN. V. BARBEROUSSE.

KAÏROUAN ou **KAÏRWAN.** Géogr. Ville de la Barbarie, dans le royaume de Tunis, bâtie sur l'emplacement de l'antique Cyrène ; 50,000 habit. ; entrepôt du commerce avec l'intérieur de l'Afrique.

KAÏSAKS. Géog. Nom que se donnent eux-mêmes les Kirghiz. V. KIRGHIZ.

KAISARIEH. Géogr. anc. Ville de la Turquie d'Asie, dans le pachalik de Konieh. Cette ville occupe la place de la Césarée de Cappadoce des anciens, 25,000 hab. V. CÉSARÉE. || Ville de la Turquie d'Asie, dans le pachalik de Damas. C'est la Césarée de Palestine des anciens.

KAISCHUPENANCK. s. m. Bot. Racine d'Amérique qui se mange cuite.

KAISERBERG. Géogr. Ville du départe- [illegible] Elle fut fondée par l'empereur Frédéric Barberousse, et fut ville libre et impériale dès son origine. Elle fut cédée à la France en 1648.

KAISERSLAUTERN. Géogr. Ville de la Bavière Rhénane. Réunie à la France, en 1795, après l'expulsion des Autrichiens par le général Moreau, elle forma, jusqu'en 1814, le chef-lieu d'un arrondissement du département de Mont-Tonnerre ; 6,200 hab. Cette ville est importante comme position militaire, parce qu'elle domine le passage des Vosges qui conduit de France à Mayence et à Landau.

KAISERSHEIM. Géogr. et hist. Nom d'une abbaye d'Allemagne, dans la Bavière, qui donnait le titre de prince de l'Empire à son abbé.

KAISERSTUHL. Géogr. Groupe de montagnes du grand-duché de Bade, entre le Rhin, l'Elz et le Treisam ; sommet principal, le Todtenkopf.

KAÏU-MARATHIEN, IENNE. s. m. et f. Hist. or. Descendant de Kaïumarath, premier roi de Perse, et fondateur de la dynastie des Pichdadiens. || adj. Qui appartient, qui est attribué à Kaïu-marath. La religion kaïu-marathienne est l'antique religion des Persans.

KAJOU. s. m. Mamm. Nom qui a été donné à quelques singes d'Amérique, et qui paraît être le même que Sajou. V. SAJOU.

KAKAM. s. m. Chef des rabbins en Turquie.

KAKAN. V. KHACAN.

KAKATOÈS ou **KAKATOUÈS.** s. m. Ornith. Genre d'oiseaux de l'ordre des silvains, espèce de perroquets qui ont sur la tête une huppe de plumes qu'ils peuvent redresser à volonté. Ce genre se divise en deux sections : la première renferme les espèces qui ont les joues nues ; la seconde, celles qui les ont emplumées. Ces oiseaux vivent dans les parties les plus reculées de l'Inde et à la Nouvelle-Hollande.

KAKE. s. f. Bot. Espèce de figue.

KAKE-PIRE. s. f. Bot. Plante du cap de Bonne-Espérance. On l'écrit aussi *caquepire*.

KAKERLAK. s. m. Entom. Espèce d'insectes orthoptères de la famille des anomides et du genre des blattes, qu'on nomme aussi *ravet* et *canerelat*. Cette espèce, la plus grosse de son genre, se trouve en Amérique ; mais on l'apporte souvent en Europe sur les vaisseaux. On trouve ce mot écrit de différentes manières, *kakerlak*, *kakkerlak* et *kakkelak*.

KAKERLAK ou **KAKERLAQUE.** adj. des 2 g. Variété de l'espèce humaine qui se distingue par un teint bizarre et la conformation particulière des yeux. Les Kakerlaks ont beaucoup d'analogie avec les Albinos, dont ils diffèrent cependant par la couleur de la peau, qui, au lieu d'être blanche et blafarde comme la leur, est brune et mouchetée de blanc.

KAKERLAQUISME ou **KAKERLATISME.** s. m. État des Kakerlaques.

KAKETAN. s. m. Bot. Espèce de plantes de la famille des liserons.

KAKHETH ou **CAKHETIE.** Géogr. Province de la Géorgie, sur la gauche du Kour, et au sud du Caucase, entre le pays des Lesghiz à l'E., la Kartalinie, et la Somkhétie à l'O. 222 kil. sur 100. Villes principales, Sinak et Télavi.

KAKI. s. m. Bot. Espèce de plaqueminier du Japon.

KAKIER. s. m. Bot. Arbre qui produit la kake.

KAKIG. Hist. Nom de deux princes de la famille des Pagratides, qui régnèrent sur l'Arménie, le premier de 989 à 1020, le second, de 1042 à 1079.

KAKIL. s. m. Bot. Palmier du Congo. On l'appelle aussi *chachil*.

KAKIONDÉ. s. f. Pastille parfumée dont on fait grand usage aux Indes.

KAKO. s. m. Linguist. Nom de la onzième lettre de l'alphabet slave ; le *kako* répond à notre k.

KAKONGO. s. m. Ichthyol. Poisson délicat des rivières d'Afrique. Sa chair est si estimée que les rois seuls des pays où on le pêche ont, dit-on, le droit d'en manger. On ne sait positivement à quel genre rapporter ce poisson, mais il est présumable qu'il est voisin des truites et des saumons.

KAKOTECHNIE. s. f. Ant. gr. Subordination de témoins. L'accusation de kakotechnie était l'une des plus redoutables devant les tribunaux d'Athènes.

KAL. adj. pris subst. Gramm. hébr. Littéral. *légère*. Nom de la première des sept formes du verbe hébreu. On l'appelle aussi *Pahal*.

KALÂADÂR. s. m. Art milit. Officier supérieur qui, dans les villes de Perse et de l'Inde, commande le château.

KALAMATA. Géogr. Ville du royaume de Grèce, dans l'éparchie de Messénie. Cette ville est bâtie sur l'emplacement de l'antique Théramène.

KALAN. s. m. Conchyl. Espèce de coquille dont les anciens tiraient la couleur pourpre.

KALANCHÉE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, monopétalées, régulières, de la famille des crassulées. Plusieurs espèces sont cultivées comme plantes d'agrément.

KALANDAR. s. m. V. CALENDER.

[illegible] les Romains.

KALAVEL. s. m. Bot. Plante de la famille des pistachiers.

KALB (Jean, baron de). Né en Allemagne, à Nuremberg, en 1732. Se distingua dans la guerre de l'indépendance américaine, dont il embrassa la cause avec chaleur ; mort, en 1780, à la bataille du camp de Clermont.

KALBELASIT. s. m. Astron. Nom arabe de l'étoile appelée par les Européens Régulus.

KALBOLATIBAR. s. m. Astron. Nom de l'étoile appelée par les Européens Antarès.

KALDAN. s. m. Hist. or. Nom du khan des Tartares Eleuthes.

KALÉDA. Myth. Dieu de la paix chez les anciens Saxons

KALÉDIES. s. f. pl. Fêtes en l'honneur du dieu Kaléda.

KALÉIDOSCOPE ou **CALÉIDOSCOPE**. s. m. (ét. gr., καλός, beau; εἶδος, image; σκοπέω, je vois). Phys. Tube de carton ou de métal, clos par des verres blancs à chaque bout, et garni dans sa longueur de plusieurs lames de verres à miroir, plus ou moins inclinées les unes à l'égard des autres, et doublées de papier noir. A l'extrémité inférieure de ce prisme, on place des petits objets mobiles et diversement coloriés, qui, par leur réflexion dans les lames de verre noirci, produisent une infinité de dessins réguliers et très-agréables à l'œil. Cet instrument peut avoir une application utile pour fournir des dessins aux manufactures. On croit qu'il a été inventé à Londres.

KALENBERG. Géorg. Principauté du roi de Hanovre, entre celle de Lunebourg et de Hildesheim, le duché de Brunswick, la principauté de Lippe-Detmold, la Hesse-Cassel, la Hesse électorale, la principauté de Schauenburg-Lippe et la province de Hoya; 160,000 hab.; ch.-l. Hanovre.

KALENDA. s. f. Chorégr. V. CALINDA.

KALENDRYTES. s. m. pl. Hist. relig. V. CALENDERS.

KALGA. s. m. Titre d'un prince de la Crimée, qui répond à celui de *monsieur* chez les Français.

KALGOUEF. Géogr. Ile de l'Océan glacial arctique, appartenant à la Russie; gouvernement d'Arkhangel. Cette île est habitée par quelques Samoïèdes, qui font un commerce considérable de duvet, de plumes et de peaux de cygne, ainsi que d'oies salées.

KALI. s. m. Bot. Soude, plante maritime qui croît abondamment sur les bords de la mer dans les parties méridionales de l'Europe. || Sa cendre.

KALI. Géogr. Rivière de l'Hindoustan; prend sa source sur le versant méridional de l'Himalaya, et va se joindre à la Gograh, l'un des principaux affluents du Gange, après un cours de 450 kil.

KALIANI ou **CALLIANY**. Géogr. Ville de l'Inde anglaise, présidence de Bombay, sur la rive gauche du Houlaa.

KALICH ou **KALISZ**. Géogr. Ville de la Russie d'Europe, sur la Prozna. Chef-lieu d'une des huit waiwodies de la Pologne; 15,000 hab. || La waiwodie de Kalich, située entre celles de Masovie, de Sandomir, de Cracovie et des Etats prussiens, a 200 kil. sur 90, et compte 600,000 habitants.

KALIDASA. Célèbre poète indien, qui paraît avoir vécu dans le Ier siècle av. J.-C. Quelques savants lui attribuent une existence beaucoup plus moderne.

KALIFE, KHALIFE, KALIFAT. s. m. V. CALIFE, CALIFAT.

KALIFORMIE. s. f. Bot. Genre de plantes voisin des varechs de Linné.

KALIL-ASCHRAF. Hist. Sultan d'Égypte, fils de Kelaoun (1290). Il saccagea Damas, s'empara de presque toute la Syrie, et mourut assassiné. || KALIL-PACHA. Grand vizir d'Amurat II, remporta, en 1444, la bataille de Varna, où le roi de Hongrie, Ladislas, trouva la mort, et prit une grande part à la prise de Constantinople par Mahomet II, en 1452.

KALIOUGA ou **KALI-YOUGA** (c'est-à-dire, *âge noir, âge de fer*). s. m. Hist. ind. Ère en usage chez les Hindous. On l'a fait remonter à l'an 3101 av. J.-C. Ce n'est qu'à partir de cette ère que l'histoire de l'Inde acquiert quelque authenticité.

KALISCH ou **KALISZ**. Géogr. V. KALICH.

KALIUM. s. m. (pr. *(ka-li-ome)*. Chim. Nom sous lequel, dans les langues d'origine gothique, telles que l'allemand, le suédois et le hollandais, on désigne le *potassium*.

KALKAS. s. m. (pr. *kal-ka-ce*). Géogr. Peuple mongol, habitant le grand désert de Kobi. Gengis-khan fit ses expéditions militaires avec des hordes de Kalkas.

KALKATRICI. s. m. Erpét. Nom que les nègres donnent à des serpents aquatiques, qui se rencontrent en abondance dans la rivière de Gambra et dans les étangs d'eau douce qui se trouvent le long des côtes d'Afrique jusqu'à Rio-Grande.

KALKBRENNER (Christian). Compositeur, né en 1755 à Munden (Hesse-Cassel). Il obtint ses premiers succès à Berlin, où il fut attaché à la reine de Prusse et au prince Henri. En [illegible] de lui : la veuve du Malabar, Olympia, Saül, Don Juan, Œnone, et quelques traités de musique.

KALKSINTER. s. m. Minér. Variété de la chaux carbonatée cristallisée.

KALKSPATH. s. m. Minér. Chaux carbonatée cristallisée.

KALL. s. m. Bot. Espèce d'euphorbe de l'Inde.

KALLIADE. Bot. Sous-genre du genre héliopsis, ordre des synanthérées, tribu des hélianthées.

KALLINGER. Géogr. Ville de l'Hindoustan anglais, présidence de Calcutta. Dans ses environs se trouvent les célèbres mines de diamant de Pounah.

KALMAR. Géogr. V. CALMAR.

KALMIE. s. f. ou **KALMIA**. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones de la famille des éricinées, sous-ordre des rhodoracées ou rhododendrées. Toutes les kalmies passent pour être vénéneuses, et il paraît que le miel récolté par les abeilles sur leurs fleurs n'est pas exempt de propriétés pernicieuses. La kalmie est originaire de l'Amérique septentrionale.

KALMOUK. adj. des 2 g. Qui appartient au peuple kalmouk. Un institut *kalmouk* fut fondé par les soins du ministre de l'interieur de Russie à St-Pétersbourg en 1830, pour des interprètes et des fonctionnaires habiles chez les Kalmouks. (Schitzl.)

KALMOUK ou **ÉLEUTHE**. s. des 2 . Peuple nomade qui forme la branche la plus remarquable de la race mongole, composé de quatre hordes : les Khochouts, les Dzoungars, les Torgouts et les Derbets. Ces hordes, après avoir habité successivement plusieurs parties de l'Asie, sont aujourd'hui répandues, les trois premières en Chine, et la quatrième en Russie, dans les gouvernements d'Astrakhan, de Saratov, de Simbirsk et d'Orenbourg. Les Kalmouks dans leur organisation et leur physionomie ont conservé le type le plus pur de la race tatare ou mongole. Ils ont une grosse tête, de petits yeux noirs et brillants, un nez épaté, des cheveux noirs, plats et durs, un teint fauve ou tanné. Ils pratiquent la religion de Bouddha, obéissent à un chef électif, élèvent de nombreux troupeaux, et passent une existence nomade, campant sous des tentes de feutre. On écrit quelquefois *Kalmuk*.

KALMOUKIE. Géogr. Partie de la Mongolie, située à l'O. du mont Bodgo, entre le pays des Kirghiz à l'O., et la petite Boukharie au S.-O. On écrit aussi *Kalmukie*.

KALOCZA. Géogr. Ville de Hongrie, comitat de Pesth; 7,400 hab.

KALOUGA. s. m. Géogr. Gouvernement de l'empire de Russie, situé entre les gouvernements de Moscou, de Toula, d'Orel et de Smolensk; 270 kil. sur 130 : 1,220,000 hab. Ce gouvernement n'a été formé qu'en 1776; il faisait autrefois partie de celui de Moscou. || Chef-lieu du gouvernement qui porte le même nom, sur l'Oka; 27,000 hab. Grand commerce d'importation avec l'Allemagne.

KALPA. s. m. Relig. ind. Nom sous lequel les Hindous désignent la grande période du temps, composée des quatorze manwataras, qui doit se terminer par l'anéantissement de toute la création. Le kalpa est la durée d'un jour et d'une nuit de Brahmâ.

KALPACK. s. m. Bonnet à poil des Turcs. V. COLBACK.

KALPA-TAROU. s. m. Myth. ind. Arbre fabuleux des Indiens, qui produisait tout ce qu'on voulait.

KALPY. Géogr. Ville forte de l'Inde anglaise, sur la Djemnah (Bengale).

KALSI. Géogr. Ville de l'Inde anglaise (Bengale), au confluent de la Djemnah et de la Tonse. Entrepôt de denrées de Ghéroual et du Bengale.

KAM. Géogr. Province de Tibet, bornée au N. par le pays de Kou-kou-noor, à l'O., par l'Oueï, au S. par la Chine et l'empire Birman, chef-lieu, Bathang.

KAMA. s. f. Géogr. Rivière de la Russie d'Europe, qui prend sa source dans les montagnes de l'Oural, et se jette dans le Volga après un cours de 1,500 kil.

KAMAETZMA. s. f. Myth. Divinité indienne.

KAMAN. s. m. Conchyl. On a décrit sous ce nom la belle coquille connue sous la dénomination de bucarde exotique.

KAMANOMIA. s. m. Myth. Grand temple à Numatsjn, ville de Japon.

KAMAK. Géogr. V. KUMRI.

KAMÉH ou **KACHHAR**. s. m. Géogr. Rivière de l'Asie centrale, qui naît sur le versant oriental du Belour-Tagh, entre dans l'Afganistan et se jette dans le Kaboul, après un cours de 450 kilom.

KAMEN. s. m. Nom que les Tartares de la Sibérie donnent aux roches sacrées.

KAMENETZ ou **KAMINIEC**. Géogr. Ville forte de l'empire de Russie, chef-lieu du gouvernement de Podolie, au confluent de Smokricz et du Dnietz. Commerce de fourrures; 13,000 hab.

KAMENZ. Géogr. Petite ville industrieuse du royaume de Saxe, dans le cercle de Lusace,

KAMÉRA. Géogr. Province de Gaalm, dans la Sénégambie.

KAMICHI. s. m. Ornith. Genre d'oiseaux de la famille des échassiers. Il renferme une espèce du Brésil et de la Guiane, remarquable par le casque qui orne sa tête, et par les éperons qui ornent ses ailes.

KAMINA-SMALA. s. f. Substance minérale et onctueuse, composée d'acide vitriolique et de sel alcali minéral, qu'on rencontre en Sibérie, sur la surface de certaines pierres. On lui attribue des propriétés médicinales. *Kamina-smala* veut dire *beurre de pierre*.

KAMINATSALI ou **KAMINSUKI**. s. m. Dixième mois de l'année des Japonais, dans lequel il n'y a pas de fêtes sacrées.

KAMINAL. s. m. Minér. Nom que l'on donne dans le commerce du Levant au sel impur, composé d'alun, d'un peu de sulfate de fer, d'un excès d'acide et d'un peu de pétrole, que l'on connaît aussi sous le nom de Beurre de montagne. On lui attribue des vertus médicinales.

KAMIS. s. m. pl. (pr. *ka-miss*). Myth. ind. Divinités indigènes du Japon, qui ont beaucoup d'analogie avec les héros des Grecs et des Romains.

KAMISSINO. s. m. Espèce de vêtement dont les Japonais Sintos se couvrent pour visiter les pagodes.

KAMLAT. s. m. Évocation magique du mauvais esprit chez les Tartares. Elle se fait en frappant sur un tambour de basque.

KAMOTKEN. s. m. (pr. *ka-mot-kènn*). Myth. jap. L'un des quatre grands dieux du trente-troisième ciel, dans la religion japonaise.

KAMPEN (pr. *Kam-pènn*). Géogr. Ville des Pays-Bas, province d'Overyssel, sur l'Yssel; 7,000 hab.

KAMTCHADALE. adj. des 2 g. Qui appartient au peuple kamtchadale.

KAMTSCHADALE ou **KAMTSCATHATE**. s. m. Peuple indigène du Kamtschatka méridional. Les Kamtschadales font partie d'une race mongole dégénérée. Ils sont mal faits et d'une malpropreté dégoûtante. Leurs mœurs sont douces et ils ne manquent point d'intelligence. Leur principale nourriture consiste dans les produits de leur chasse et de leur pêche.

KAMTSCHATKA. Géogr. Grande péninsule de la Russie d'Asie, dans la Sibérie orientale. Cette contrée forme la limite septentrionale de l'ancien monde. Elle fut reconnue en 1696, par Mososko, et devint tributaire de l'empire russe en 1697. Le Kamtschatka est traversé dans toute sa longueur par une chaîne de montagnes granitiques et volcaniques. Il est peuplé, au S., par les Kourils; au N., par les Koriaks, et sur les bords de la rivière du Kamtschatka, par les Kamtchadales. Le climat bien que très-rigoureux est sain, et le sol ne serait pas impropre à la culture, si elle était moins négligée. Des chiens, des rennes, des traîneaux, et quelques armes, forment toute la richesse des habitants de ce pays. Il s'y fait un grand commerce de fourrures précieuses, zibelines, castors, etc. La capitale du Kamtschatka est Nischnii-Kamtschatka. C'est la ville de commerce de Russie la plus éloignée de Saint-Pétersbourg. La compagnie russe-américaine a ses magasins dans un excellent port, nommé Pétroparlovsk. || Fleuve qui traverse du S. au N. la péninsule du même nom, et se jette dans le grand Océan, après un cours de 140 lieues.

— *Mer du Kamtschatka*. Grand Océan vers l'embouchure de cette rivière.

KAN. s. m. V. KHAN.

KANA. Géogr. V. CANA.

KANAAP. s. m. Bot. Espèce de mimosa, nourriture ordinaire des girafes.

KANAHIA. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des asclépiadées.

KANARA Géogr. Province de l'Inde anglaise en deçà du Gange, présidence de Madras, sur la côte occidentale du Décan, située entre le territoire de Goa et le Bedjapour anglais au N., le Maïssour à l'E., le Malabar au S., et la mer d'Oman à l'O.; 660,000 hab. Ch.-l. Mangalore.

KANASTER. s. m. (du lat. *canistrum*). Comm. Panier de jonc ou de canne dans lequel on expédie le tabac d'Amérique. || *Tabac de Kanaster*. Celui qui arrive dans des kanasters.

KANDAHAR. Géogr. Province de l'Afghanistan, borné au N. par le royaume de Hérat, au N.-E. par la province de Gazna, au S.-E. par celle de Siwy, au S. par le Beloutchistan, au S.-O. par le Sistan, à l'O. par la province de Ferrah. Ch.-l. Kandahar. || Capitale de la province du même nom dans l'Afghanistan. L'une des plus belles villes de l'Asie; 100,000 hab.

KANDARPA. s. m. Myth. ind. Un des noms du dieu Cama.

KANDEICH, dite aussi **KANDESCH** ou **CANDEISH**. Géogr. Province de l'Inde anglaise, en-deçà du Gange, présidence de Bombay, dans le N.-O. du Décan, entre le Malwa au N., l'Allahabad et le Bérar à l'E., l'Aurengabad au S., et le Guzzerat à l'O.; 300 kil. sur 162. 2,000,000 hab. Ch.-l. Nandode.

KANDERINE ou **CONDERIE**. s. f. Taël du Japon, monnaie.

KANDIAR. s. m. V. KANGIAR.

KANDOUZ ou **KOUNDOUZ**. Géogr. Ville du Turkestan indépendant : ch.-l. de khanat, sur la rive gauche du Benghi.

KAND-SI. s. m. Papier japonais.

KANELSTEIN. s. m. Minér. Nom allemand sous lequel on a longtemps désigné un minéral d'une nature indéterminée, qui venait en morceaux informes de Ceylan, et qu'on a successivement rapporté au grenat, à l'idocrase et même au zircon. On a fait depuis de ce minéral une espèce particulière, à laquelle on a donné le nom d'*essonite*.

KANG. Myth. chin. Ancien roi de la Chine, auquel les Chinois rendent aujourd'hui les honneurs divins.

KANG-HI. Hist. Empereur de la Chine, né en 1653, était fils de Choun-tchi. Il monta sur le trône dès l'âge de huit ans, et fonda la dynastie des Tsing ou Mandchoux. Son règne long et glorieux ne fut troublé que par quelques séditions qu'il sut apaiser. Kang-hi se montra tolérant à l'égard de la religion chrétienne, dont il autorisa l'exercice par un édit de 1692. Il mourut en 1772.

KANGIAR. s. m. Poignard indien à lame large et tranchante des deux côtés.

KANGRA. Géogr. Ville de l'Hindoustan, dans le royaume de Lahore, sur le Ravy; 20,000 h.

KANGUROO ou **KANGAROU**. s. m. Mamm. Quadrupède de l'ordre des marsupiaux, originaire de la Nouvelle-Hollande. Il est remarquable par le volume extraordinaire et l'élasticité de sa queue, et par la longueur disproportionnée de ses membres postérieurs. La femelle porte comme la sarigue une poche où elle cache ses petits. Les espèces du genre kanguroo sont nombreuses. La principale est le kanguroo géant, qui atteint jusqu'à deux mètres de hauteur.

KANGUROO. Géogr. Ile de l'Australie, au sud de la Nouvelle-Hollande, ainsi nommée à cause de la grande quantité de kanguroos qu'on y trouva lorsqu'elle fut découverte.

KAN-JA. s. m. Fête annuelle qui se célèbre au Japon en l'honneur de l'agriculture.

KAN-KAN. Géogr. Pays de la Guinée septentrionale, vers les limites de la Sénégambie. || Capitale du pays qui porte le même nom, Ville industrieuse et commerçante.

KAN-KIANG. (pr. *kan-ki-ang*). Géogr. Rivière de la Chine, qui prend sa source dans la partie méridionale de la province de Kian-si, et se jette dans le lac Poyang. Cours, 600 kil.

KANNA s. f. Bot. Racine dont les Hottentots font un grand cas, et qu'ils regardent comme le meilleur des confortatifs. Elle a le volume et la forme du ginseng de la Chine, et l'on a même prétendu qu'elle n'était autre que le ginseng lui-même.

KANNAME. s. f. Bot. Espèce d'alisier du Japon.

KANNAWA-KORAKA. s. m. Bot. Nom que l'on donne à Ceylan à l'arbre qui fournit la gomme gutte.

KANNE. s. f. Métrol. Mesure de capacité en usage dans quelques parties de l'Allemagne, et dont la valeur varie selon les localités. La kanne de Dresde vaut lit. 0,9[illegible]6,536; la kanne de Lippe, 1,3762; la kanne de Lubeck, 1.8726.

KANNO. s. m. Myth. afr. Nom de l'Être suprême chez quelques peuples nègres. Le Kanno n'est point éternel.

KANO ou **GHANAT**. Géogr. Ville importante de la Nigritie, dans l'empire des Fellatahs. C'est le plus grand marché de l'Afrique centrale. Cette ville a environ 20 kilom. de circuit, et est entourée d'une muraille de terre, 40,000 hab.

KANOBIN. Géogr. Ville de la Turquie d'Asie, dans la Syrie. Siége du patriarche des Maronites.

KANODGE. Géogr. Ancienne ville de l'Hindoustan anglais, présidence de Calcutta, près du Gange. Commerce considérable.

KANSAS. Géogr. Rivière des États-Unis, dans le Missouri. Elle prend sa source dans les vastes plateaux situés entre l'Arkansas et la Platte, et s'unit au Missouri après un cours de 630 kilom.

KAN-SOU. Géogr. Province de Chine, au N.-O., formée de la partie occidentale du Chensi, et d'une partie de la Petite-Boukarie. 2,900 kilom. sur 900; 6,400,000 hab. Ch.-lieu Lan-tcheou.

KANT (Emmanuel). Célèbre philosophe allemand, né en 1724 à Kœnigsberg. Il fut le fondateur en Allemagne de l'école philosophique dite Ecossaise. Pendant quinze ans simple répétiteur à l'université de Kœnigsberg, il fut nommé sous-bibliothécaire en 1766, et obtint en 1770 la chaire de logique et de métaphysique, qu'il conserva jusqu'à sa mort, en 1804. Parmi les nombreux ouvrages de philosophie qu'il publia, les plus remarquables sont : *la Critique de la raison pure, la Metaphysique des mœurs, l'Homme consideré dans l'abstrait et le concret, l'Unique base possible à une demonstration de l'existence de Dieu*. Kant n'était pas seulement un profond métaphysicien, il était encore versé dans presque toutes les connaissances humaines. On a de lui plusieurs traités précieux sur la physique générale et sur l'astronomie.

KANTA. s. m. Bot. Champignon d'une sub[illegible] à l'air sec en une substance spongieuse, formé à l'état frais de filets cylindriques ramifiés au sommet, et réunis en bas, dans la plus grande partie de leur longueur, en une masse spongieuse.

KANTERKAAS. s. m. Sorte de fromage que l'on fait en Hollande.

KANTIEN, ENNE. adj. Qui a rapport à la philosophie de Kant.

KANTISME. s. m. Philos. Système philosophique fondé à la fin du XVIIIe siècle par Emmanuel Kant, et qui consiste surtout dans l'observation attentive de soi-même, l'analyse des facultés de l'esprit, et la critique sévère de toutes les connaissances humaines, d'où lui a été donné le nom de *criticisme*. En idéologie, le kantisme reconnaît des notions indépendantes de tout élément sensible, auxquelles il donne le nom

d'*idées à priori*, *idées pures*, ou *catégories*, mais n'accorde de certitude qu'à ce qu'il nous est donné de connaître par l'expérience. Néanmoins, en morale, il attribue à la raison humaine une autorité qu'il lui refuse en métaphysique, et il établit fortement la notion du devoir.

KANTISTE. adj. des 2 g. Philos. Qui appartient à la philosophie de Kant.

— subst. Partisan du kantisme.

KANTUFFA. s. m. Bot. Espèce d'acacie épineuse d'Abyssinie.

KAOLIN. s. m. Sorte de terre qui entre dans la composition de la porcelaine de Chine. C'est le feldspath argiloforme des modernes.

KAPANÉ. s. f. Chez les Grecs, Sorte de voiture traînée par des mules. La kapané des Grecs ressemblait au *carpentum* des Romains.

KAPELLA. s. m. Géogr. Chaîne de montagnes de la Croatie maritime, qui s'étend du mont Klek aux confins méridionaux de la Dalmatie.

KAPI. s. m. Mot persan qui veut dire *porte*. ‖ *Alla kapi*, littéral. *la porte de Dieu*. Nom que l'on donne en Perse à la porte principale qui conduit chez le roi.

KAPIDJI-BACHI. s. m. Officier du Grand Seigneur chargé de la garde des portes du palais.

KAPILA. Philosophe indien, fondateur d'une philosophie nommée *sankhya*, dont les principes tendent au matérialisme et à l'athéisme. On n'a pas de notions bien précises sur ce philosophe, dont les uns font un fils de Brahma, d'autres une incarnation de Vichnou ou de Siva. Quelques-uns même pensent que c'est un personnage purement fictif.

KAPIRAT. s. m. Ichthyol. Poisson du genre des notoptères.

KAPNOFUGE. adj. des 2 g. V. CAPNOFUGE.

KAPPA. s. m. Philol. V. CAPPA.

KAPTSCHACK. Géogr. et hist. Nom donné dans l'Orient au pays occupé au moyen âge par les Cumans ou Polovtses, entre l'Oural et l'Atlas. En 1240, les Mongols ou Tartares y fondèrent un empire qui fut gouverné par des khans gengiskanides, et fut détruit au XVe siècle par Ivan III (1486). Jusqu'alors, les grands-ducs de Russie avaient été tributaires du khan du Kaptscheck.

KAPTUR. s. m. Hist. Nom donné en Pologne à une commission chargée de veiller à la tranquillité publique pendant les interrègnes.

KARA. s. m. (*noir*, en langue turque). Mot qui entre dans la composition d'un grand nombre de noms géographiques et historiques.

KARA. Géogr. Rivière de Russie qui sert de limite à l'Europe et à l'Asie, naît dans les monts Ourals, et tombe dans la mer de Kara après un cours de 220 kilom.

— *Mer de Kara*. Grand golfe de l'Océan glacial arctique, formé d'un côté par la Nouvelle-Zemble, de l'autre par une presqu'île du gouvernement de Tobolsk; reçoit le Kara, dont il prend le nom; 650 kilom. du N.-E. au S.-E.

KARABAGH. Géogr. Khanat de la Russie d'Asie, borné au N. par le Kour, à l'E. et au S. par l'Aras, au S.-O. et à l'O. par l'Arménie russe, et au N.-O. par la Géorgie. Chef-lieu, Chouchi.

KARABE. s. m. Mar. Petit bâtiment en usage chez les Grecs du moyen âge.

KARABÉ. s. m. Chim. Nom arabe du succin. V. SUCCIN.

— Minér. *Karabé de Sodome*. Syn. d'Asphalte, suivant quelques auteurs.

KARABIQUE. adj. des 2 g. Chim. V. SUCCINIQUE.

KARABOULAKS. Géogr. Peuple pasteur qui habite le Caucase.

KARADJA-DAGH. Géogr. Chaîne de montagnes de la Turquie d'Asie, sur la limite des pachaliks de Reha et de Diarbékir; se dirige de l'E. à l'O. entre les bassins de l'Euphrate et du Tigre.

KARADJÉ-BOUROUN. (pr. *ka-rad-jé-bou-rounn*). Géogr. Cap de la Russie d'Europe, sur la mer Noire. C'est la pointe la plus méridionale de la Crimée.

KARADJI-OGLAN. Géogr. Ville de la Turquie d'Asie, dans le Kurdistan; résidence d'un khan qui a 15,000 archers sous son commandement.

KARAGAN. s. m. Mamm. Mammifère carnassier du genre chien.

KARA-GILAR. Géogr. Ville de la Turquie d'Europe, dans la Romélie; 7,000 hab.

KARAJAMEA s. m. Livre des Persans qui contient neuf mille vers.

KARA-HISSAR. Géogr. Ville de la Turquie d'Asie, dans l'Anatolie; 200 kilom. sur 80; chef-lieu Afioum-Kara-Hissar; 60,000 hab. On l'appelle aussi *Aficum*.

KARAK ou **KAREK.** Géogr. Ile du golfe Persique où l'on fait la pêche des perles.

KARA-KALPAK. adj. et s. des 2 g. Géogr. Nom d'un peuple tartare divisé en deux hordes. La horde supérieure habite le Turkestan, et la horde inférieure est fixée en Russie.

KARA-KOUROUM. Géogr. Chaîne de montagnes de l'empire chinois, limite du Turkestan et du Tibet.

KARA-KOUL. Géogr. Lac de la Tartarie indépendante. 32 kilom. de longueur. ‖ Ville du khanat de Boukhara, près du Zer-Afchan; 30,000 hab.

KARALI ou **KRAL.** s. m. Hist. V. CRALE.

KARAKUSA. s. f. Bot. Espèce d'ortie du Brésil.

KARALI. s. m. Mot d'origine slave qui signifie Roi ou chef. V. CRALE.

KARANDAS. s. m. Bot. Palmier de Ceylan.

KARAMARANGA. s. m. Bot. Arbre de Ceylan.

KARAMOUSSAL. Géogr. Ville de la Turquie d'Asie (Anatolie), sur la mer de Marmara.

KARA-MOUSTAPHA. Grand vizir de Mahomet IV. Battu en 1683 par Sobieski devant Vienne, dont il avait formé le siége, il fut décapité par ordre de son maître.

KARAMSIN (Nicolas-Michel). Historien russe, né en 1765 dans le gouvernement de Simbirsk, mort en 1827. Parmi les divers ouvrages qu'il publia, on estime surtout une Histoire de Russie qu'il composa sur l'ordre de l'empereur Alexandre, et qui passe pour un ouvrage classique. Il a été traduit en français en 1819.

KARAOUA. s. m. Erpét. Nom que l'on donne à Cayenne à un lézard qui paraît être l'améiva.

KARASOU. s. m. (littéral. *eau noire*). Géogr. Nom donné par les Turcs à tous les cours d'eau dont le lit est profond ou dont l'eau est trouble. ‖ *Karasou*, ou *Straouma*, ou *Marmara*. Fleuve de la Turquie d'Europe, qui prend sa source dans le mont Argentaro, traverse la Macédoine, et se jette dans le golfe d'Orphano. ‖ *Karasou* ou *Kourama*. Rivière de la Turquie d'Asie, qui se jette dans l'Euphrate par la rive droite. ‖ *Karasou* ou *Kérah*. Rivière de Perse qui se jette dans le Tigre par la rive gauche. ‖ *Karasou-Bazar*. Ville de la Russie d'Europe, dans la Tauride ou Crimée; 8,000 hab.

KARASSI. Géogr. Sandjak de la Turquie d'Asie (Anatolie), entre ceux de Biga, de Khodavenkiar, de Saroukan et de l'archipel. Chef-lieu Balik-Cheher.

KARATAS. s. m. (pr. *ka-ra-tass*). Bot. Espèce d'aloès sauvage d'Amérique, dont les fibres servent à faire de la toile. Le karatas de Cayenne s'appelle *bois de mèche*, parce qu'il fournit une moelle qui sert d'amadou. Son fruit, assez semblable à une prune, se nomme *citron de terre*. Ici des raquettes à fruits rouges, des *karatas* à bouquets aurore; plus loin des buissons élégants de grad-gale; mille teintes, en un mot, s'élevant du sol jusqu'à la corne des rochers. (R. de Beauv.)

KARATATSBANNA. s. f. Bot. Plante aromatique du Japon.

KARATCH. s. m. Espèce de capitation chez les Turcs.

KARATCHEF. Géogr. Ville de Russie, gouvernement d'Orel, sur la Snéja; 9,000 hab.

KARATIASE. s. f. (du gr. κέρας, corne). Chir. Excroissance de chair aux tempes ou au front.

KARAULS. s. m. pl. Postes militaires chez les Turcs.

KARAVÉRIA. Géogr. Ville de la Turquie d'Europe, sandjakat de Salonique; 8,000 hab., la plupart Grecs.

KARA-YOUSOUF. Premier prince de la dynastie des Turcomans. Il était maître du Diarbékir et de l'Arménie, lorsqu'il fut forcé par Tamerlan de fuir en Egypte. Mais à la mort de ce prince, profitant de la division qui régnait entre ses enfants, il s'empara d'Irac, d'une partie de la Mésopotamie et de la Géorgie, prit Tauris, Bagdad, et menaçait déjà la Syrie et l'Asie Mineure, lorsque la mort vint le surprendre au milieu de ses conquêtes, en 1420.

KARCHI. Géogr. Ville de la Tartarie indépendante, dans la Boukharie, sur le Karchi; 40,000 hab. On l'appelle aussi *Nakhcheb*.

KARDARIQUE. s. m. Hist. Nom d'un office ou d'une dignité chez les anciens Perses.

KARDOUON. s. m. Erpét. Grand lézard du Levant.

KARGOPOL. Géogr. Ville de la Russie d'Europe; 3,000 hab.

KARGOUCH-KÉGUICH-TAOU. Géogr. Ensemble de trois montagnes de la Russie, gouvernement d'Orenbourg, territoire des Baskirs. Ces monts sont volcaniques.

KARI. s. m. Poudre provenant des colonies

KARIBEPOU. s. m. Bot. Arbuste du Malabar.

KARI-CHANG. s. m. Temps d'abstinence qui s'observe dans l'île de Formose, située dans le grand Océan, et qui présente quelque analogie avec le carême des chrétiens.

KARIKA. s. m. Philos. ind. Se dit en général de tous les vers techniques. ‖ On appelle ainsi, en particulier, une Exposition de la doctrine sankhya, rédigée sous la forme métrique, et divisée en soixante-douze stances.

KARIKAL. Géogr. Ville de l'Hindoustan français, sur la côte de Coromandel. C'est un des trois points militaires de nos établissements dans l'Inde; 15,000 hab.

KARILPA. s. m. Bot. Nom portugais d'un arbrisseau du Malabar.

KARION. s. m. Anc. cout. Droit que prélevait sur la dime en nature celui qui était chargé de la transporter chez le décimateur.

KARISMIEN, ENNE. adj. Qui appartient à la dynastie des Karismiens.

KARISMIENS. s. m. pl. Dynastie des rois perses.

KARITHÈNE. Géogr. Ville grecque située dans l'éparchie d'Arcadie. C'est l'ancienne Gortyne.

KARKEN. s. m. Chef de moines persans.

KARKI-MESRAC. s. m. Espèce de lance dont se servent les Turcs.

KARKHOF. Géogr. Gouvernement de la Russie d'Europe, divisé en quinze cercles, et formé du pays des Slobodes de l'Ukraine.

KARKRONE. s. m. En Perse, Manufacture royale où l'on fabrique toutes sortes d'objets precieux.

KARLSBOURG. Géogr. Ville forte de Transylvanie, sur le Maras. Dans les environs sont les mines d'or les plus considérables de l'empire d'Autriche; 6,000 hab.

KARLSTADT (André Bodenstein, surnommé *Karlstadt*, du lieu de sa naissance, petite ville de la Franconie). Chanoine et professeur de théologie à Wittemberg, qui prit une part active à la réforme et se rendit célèbre par son fanatisme. Il mourut à Bâle en 1541.

KARMATE. s. m. Hist. or. V. CARAMATE.

KARMESSE. s. f. V. KERMESSE.

KARMIKA. s. m. Hist. relig. Membre d'une secte bouddhiste, qui s'attache moins à la contemplation et à la prière qu'aux bonnes œuvres.

KARMOUTH. s. m. Ichthyol. Poisson du genre des silures, qui se trouve dans le Nil.

KARNAL. Géogr. Ville de l'Inde anglaise, présidence de Calcutta, dans l'ancien Bengale.

KARNATIC. Géogr. Ancienne province de l'Inde anglaise en deçà du Gange, s'étend le long de la côte orientale de cette presqu'île depuis sa pointe jusqu'au cap Gontour, et à 1,050 kil. de long sur 200 de largeur moyenne; 5,000,000 hab. Capitale Madras.

KARNITE. s. f. Bot. Espèce de tithymale ligneuse.

KARODIE. s. f. Bot. Plante de l'Inde.

KAROLINGIEN, ENNE. adj. et s. Nom que quelques historiens modernes ont préféré à celui de Carlovingien, comme plus conforme à l'étymologie franque, Karling. V. CARLOVINGIEN.

KAROT. s. m. Bot. Espèce de fruit d'Egypte.

KAROTCHA. s. f. Géogr. Rivière de la Russie qui se jette dans l'Ukraine. ‖ Ville du gouvernement de Koursk, sur la Karotcha; 7,800 hab.

KAROUN. s. m. (pr. *ka-rounn*). Crésus des mahométans, qui gardait son trésor dans un palais enchanté.

KAROUSS-ARALS. Géogr. Tribu de Tartares Nogais habitant la Russie, au sud du Kouban; 3,000 hab.

KARPATON. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, monopétalées, de la famille des caprifoliées.

KARRA-KALF. s. m. Pratique superstitieuse en usage chez les Islandais.

KARREAU. s. m. Anc. métrol. Mesure de terre qui avait vingt et un pieds de côté.

KARROU. s. m. Géogr. Nom qu'on donne à de vastes plaines stériles dans l'Afrique septentrionale, au nord de la colonie du cap de Bonne-Espérance.

KARSBAD. Géogr. Ville royale de Bohême située dans le cercle d'Ellbogen, à 16 milles de Prague et à 60 milles de Vienne, dans une vallée étroite et profonde. Elle est très-renommée pour ses eaux thermales.

KARSTENITE. s. f. Minér. Nom qu'on a proposé de donner à la chaux sulfatée sans eau, en cristaux dérivant du parallélipipède rectangle.

KARTHLI ou **CARTALINIE.** Géogr. Contrée de la Russie caucasienne, et l'une des trois subdivisions de la Géorgie russe, entre l'Imérithie et la Kaketi. Capitale Tiflis.

KAS. s. m. (pr. *kass*). Techn. Châssis de toile ou de crin à l'usage du papetier.

— Tambour des nègres.

KASBA, KASBAH, KAÇABA. Géogr. V. CASBAH.

KASBECK. Géogr. Une des plus hautes montagnes de la chaîne du Caucase en Russie, sur la limite de la Circassie et de la Géorgie; 4,755 mètres de haut. On l'appelle aussi le Mquinwari.

KASBIACO. s. m. Bot. Espèce de lis du Japon.

KASCHAU. Géogr. Ville forte de Hongrie, chef-lieu du comtat d'Abaûivar, au confluent du Tschemed et de l'Hernath; 10,000 hab.

KASCHOUÉ. s. m. Ichthyol. Espèce de brochet du Nil.

KASI. s. m. Hist. or. Kadi persan; quatrième pontif persan.

KASIMOV ou **KASSIMÈV.** Géogr. Ville de Russie dans le département de Riazan; 6,000 h.

KASKASKIA. Géogr. Rivière des États-Unis, qui tombe dans le Mississipi, à 200 kil. au-dessus de l'embouchure de l'Ohio. Son cours est de 380 kil.

KASPLIA. s. f. Géogr. Rivière navigable de l'empire de Russie, qui prend sa source dans le gouvernement de Smolensk et se jette dans la Dwina.

KASSAN. Géogr. Ville de la Sénégambie, dans l'Etat d'Yani, sur la Gambie.

KASSEM, KACEM ou **KASSIM.** Hist. Quatrième sultan de la race des Seldjoukides, échappa à son jeune frère qui lui disputait l'empire et s'était emparé de sa personne, remonta sur le trône, triompha de son oncle Ismaël qui s'était révolté, et mourut l'an 1264.

KASSIGIAK. s. m. Ichthyol. Espèce de phoque sans oreilles externes.

KASSIM-BAZAR. Géogr. Ville commerçante de l'Hindoustan anglais, dans la présidence de Calcutta, sur le Gange; 25,000 hab.

KASSIMOV, jadis **GORODETZ.** Géogr. Ville de la Russie d'Europe, sur l'Oka. Elle fut longtemps la résidence des princes tartares indépendants, dont le premier, Kassim, lui donna son nom; 6,500 hab.

KASSON. Géogr. État de Sénégambie, borné au S. par le Fouladou, au N. par le Jafnou.

KASTA. s. m. Arbre sacré des Indiens.

KASTAGNATS. Géogr. Montagnes de la Russie d'Europe, qui forment un embranchement du Balkan.

KASTAMOUNI. Géogr. Ville de la Turquie d'Asie (Anatolie); 12,000 hab., ch.-l. de Livah.

KASTAN. s. m. Turban turc.

KATA. s. m. Liqueur des îles.

KATADAHIDE. s. m. Hist. Membre de la dynastie des chérifs qui régnèrent sur l'Hedjaz.

KATAGOUM. Géogr. Ville du royaume de Haoussa, en Nigritie; 8,000 hab.

KATCHAR. s. m. Géogr. Pays de l'Inde au delà du Gange, borné au N. par l'Assan, à l'O. par le Bengale. Il fait aujourd'hui partie de l'Inde transgangétique anglaise; 500,000 hab. Capitale Khospour.

KATCHEF. s. m. Lieutenant des beys. Les esclaves intelligents et braves s'élèvent successivement de grade en grade, et parviennent à celui de *katchef* et même de bey. (Napol.)

KATCHIN. s. m. Géogr. Peuple tartare habitant la Russie, gouvernement de Tomsk, sur l'Iénisséi; 6,000 individus.

KATI. s. m. A Batavia, valeur de cent mille caches.

KATIF. Géogr. Ville d'Arabie, sur le golfe Persique; 6,000 hab.

KATMIR. s. m. Myth. or. V. KRATIM.

KATON-CANNA. s. m. Bot. Acacia des Indes à bois rouge.

KATONGA. Géogr. Ville de Nigritie, capitale du royaume d'Yarriba.

KATON-INDEL. s. m. Bot. Palmier sauvage du Malabar, dont les Malais se servent pour faire des bonnets.

KATOU-NARÉGAN. s. m. Bot. Arbre du Malabar, qui paraît tenir le milieu entre la famille des onagres et celle des myrtinées.

KATQUI. s. f. Comm. Toile de coton de Surate.

KATRACA. s. m. Bot. Espèce de faisan de la Guiane. C'est le parraqua, dont on a formé le genre ortalida.

KATRINE. Géogr. Lac d'Écosse formé par la Teath. Rendu célèbre par le roman de Walter. Scott, *la Dame du Lac*.

KATSJOU-PANEL. s. m. Bot. Petit arbre du Malabar, qui paraît appartenir à la famille des anonées.

KATTAH. s. m. Sorte de brosse dont les Arabes se servent pour lisser le poil de leurs chevaux. L'usage en a été introduit en France.

KATTAK. Géogr. Ville de l'Inde anglaise, présidence de Calcutta, dans l'ancien Orissa, sur le Mahanadûi; 40,000 hab.

KATUAL. s. m. Titre du premier ministre du roi de Calicut.

KATZBACH. Géogr. Rivière des États prussiens, dans la Silésie. Prend sa source près de Ketschdorf, et se jette dans l'Oder au-dessous de Parchwitz. C'est sur les bords de cette rivière … le 26 avril 1813.

KATZENELLENBOGEN. Géogr. Ancien comté d'Allemagne, situé sur les bords du Rhin, autrefois indépendant; il entra au XIVe siècle dans les domaines de la maison de Hesse, et passa aux ducs de Nassau en 1815.

KATYF (EL). Géogr. Ville forte de l'Arabie, dans le Lahsa, sur le golfe Persique. Pêche des perles; 6,000 hab.

KAUCHTEUX, EUSE. adj. Abondant en houille. Veine, mine kauchteuse.

KAUFMANN (Angélica). Femme peintre, né à Coire, pays des Grisons, en 1741, morte à Rome en 1807. On lui doit plusieurs compositions qui ne sont pas sans mérite.

KAULFUSSIA. Bot. Genre de plantes appartenant à l'ordre des synanthérées.

KAUNITZ. Géogr. Ville et seigneurie de la Moravie, dans le cercle de Brunn. Elle a donné son nom aux princes et aux comtes de Kaunitz.

KAUNITZ (Venceslas, prince de). Diplomate autrichien, né à Vienne en 1711, mort en 1794. Il se fit surtout honneur par le traité d'alliance qu'il parvint à conclure entre la France et l'Autriche, lorsqu'allait s'ouvrir la guerre de sept ans.

KAUNUS. s. m. Espèce de tambour dont les sorciers lapons font usage dans leurs conjurations.

KAURIS. s. m. Conchyl. Coquille du genre des porcelaines, qui se trouve dans la Méditerranée et dans les mers des Indes. Ces petits coquillages servent de monnaie aux Indiens et aux nègres d'Afrique. On les pêche deux fois par an dans le golfe du Bengale, sur les côtes du Malabar et surtout sur celles des Maldives. Les kauris donnent lieu à un commerce important.

KAURYSAOUL. s. f. Nom d'une garde de la maison du roi de Perse.

KAURZIM. Géogr. Cercle de Bohême situé entre ceux de Bunzlau et de Bidczow ; 170,000 h. || Chef-lieu du cercle qui porte le même nom ; 2,020 hab.

KAUWELERIE. s. f. Anc. cout. Droit que l'on payait au seigneur pour se racheter du service des chevaux.

KAVA ou **AVA.** s. f. Relat. Boisson enivrante en usage dans l'Océanie. C'est une liqueur amère et forte que l'on extrait d'une racine qui porte le même nom.

KAVAUCHE. s. f. Ichthyol. Espèce de carpe que les Tartares font sécher, et dont il se nourrissent l'hiver.

KAVEKIN. s. m. Bot. Espèce de mimusope de Pondichéry.

KAVEKINE. s. f. Bot Arbrisseau de l'Inde, famille des myrtinées.

KAVERY. Géogr. Rivière de l'Hindoustan, qui sort des Ghattes occidentales, et se jette dans le golfe du Bengale. C'est par ce fleuve que se fait presque tout le commerce du Tandjaour.

KAWI. s. m. Linguist. Ancienne langue des Javanais, qui ne diffère presque en rien du sanscrit. || Alphabet particulier avec lequel on écrit le kawi.

— adj. des 2 g. Langue kawi. Alphabet kawi.

KAYPORA. s. m. Myth. amér. Esprit des forêts qui, d'après une croyance indienne, enlève les enfants et les garde dans le creux des arbres.

KAYSERBERG. Géogr. Ville du département du Haut-Rhin, sur la Weiss ; 3,400 hab.

KAZAN. Géogr. Ville de la Russie d'Europe, au confluent du Volga et de la Kasanka ; capitale du gouvernement du même nom ; 48,000 h. Entrepôt du commerce entre la Sibérie, la Boukharie et la Russie d'Europe.

— Hist. *Royaume de Kazan.* Royaume tartare fondé par Mohammed, en 1441, détruit par Ivan IV, en 1552.

KAZAN ou **CASAN.** Géogr. L'un des gouvernements orientaux de la Russie d'Europe, entre ceux de Viatka, Orembourg, Simbirsk, Nijnéi-Novogorod et Penza ; 57,461 kilom. carr. ; 1,028,000 hab.

KAZEROUN. Géogr. Ville de la Perse, dans le Farsistan ; 4,000 hab.

KAZINE. s. f. Trésor du Grand Seigneur.

KAYMAN. s. m. Ichthyol. V. CAÏMAN.

KCHATRIYA. Hist. ind. Nom des membres de la seconde caste noble chez les Indiens. Les kchatriyas ou guerriers sont nés, selon la tradition mythologique, des bras de Brahmâ. Les kchatriyas avaient seuls le droit de régner et de rendre la justice. On croit que la véritable race des kchatriyas est éteinte aujourd'hui.

KÉABÉ. s. m. Hist. or. Monument religieux très-vénéré chez les mahométans. Espèce de sanctuaire construit au milieu du temple de la Mecque. Tous les musulmans répandus sur la terre doivent se tourner vers ce point quand ils font leur prière. Tous aussi doivent le visiter en pèlerinage une fois en leur vie. Il ne s'ouvre que six fois par an, trois jours pour les hommes et trois pour les femmes. On écrit aussi *Kaaba* et *Caaba.* V. ce mot.

KÉAFIR. s. m. Relig. mahom. V. CAFIR.

KEAN (Edmond). Célèbre acteur anglais, né en 1773, mort en 1833. Il n'excellait pas moins dans la comédie que dans la tragédie.

... Myth. irland. Espèce de fée

KEATE (George). Littérateur anglais, né vers 1729, mort en 1797. Ses principaux ouvrages sont : Rome ancienne et moderne, les Alpes, les Esquisses d'après nature, le Tableau abrégé de l'histoire de la république de Genève.

KÉBÉ. Myth. sept. Un des dieux subalternes des Tchouwaches.

KÉBER. s. m. Membre d'une secte persane qui admet plusieurs dieux et croit à l'immortalité de l'âme.

KÉBIN. s. m. Hist. or. Lettre d'affranchissement.

KÉBIR. s. m. Mot arabe qui veut dire *Grand* et qui entre dans la composition d'un grand nombre de lieux géographiques. Mohalleh el-Kébir, Oued el-Kébir, etc.

KÉBLAH ou **KÉBLEH.** s. m. Relig. mah. Direction de tous les temples et de tous les oratoires musulmans vers le kéabé de la Mecque.

— Fig. Se dit pour l'objet, la fin qu'on se propose, l'intention qu'on a en quelque chose. Le *kébleh* que regardent les rois est leur couronne et leur autorité ; celui des gens d'affaires est l'or et l'argent. Le *kébleh* des gens de bien est le combat de leurs passions. (D'Herbelot.)

KÉBLEH-NOMA. s. m. Espèce de boussole que les Turcs et les Persans portent sur eux lorsqu'ils font leur prière.

KEBTH. Géogr. Nom que les Arabes donnent à l'Egypte.

KEBTHI. En arabe, Habitants de l'Egypte.

KÉBULE. s. f. Bot. Fruit que l'on tire en Asie du cabulestan, et qu'on nomme en Europe, *myrobolans.*

KECHERTÉCHI. s. m. Garde de l'empereur de Perse.

KÉCHO. Géogr. Ville d'Asie, dans l'empire d'Annam, ch.-l. du royaume de Tonquin, et résidence du vice-roi ; 40,000 hab.

KECSKEMET. Géogr. Ville de Hongrie dans la vaste bruyère de Kecskemet ; 25,000 hab.

KEDAH. Géogr. Ville de la presqu'île de Malacca, ch.-l. du petit royaume de Kedah ; 6,000 habitants.

KÉDÈS. Géogr. anc. Ville de Palestine, dans la tribu de Nephtali. On l'appelle aussi *Kadas*, et quelquefois *Cydissus.*

KEDEY-MAH. s. m. Bot. Arbre de Nubie qui tient de l'olivier et du citronnier.

KEDJÉ. Géogr. Ville du Béloutchistan, chef-lieu de la province de Mékran, sur le Bhégror ; autrefois très-commerçante ; 38,000 hab.

KÉDRON. Géogr. Petite rivière de Syrie qui prend sa source au N.-E. de Jérusalem, arrose la vallée de Josaphat et se jette dans la mer Morte. On écrit aussi *Cédron.*

KÉDUMIN ou **KÉDUMMIN.** Géogr. sac. Nom d'un torrent dont il est parlé dans le livre des Juges.

KÉDUSUDURE ou **KÉSUDURE.** s. m. Erpét. Sorte de serpent dont parle Rabelais.

KEEPSAKE. s. m. (pr. *kip-sèke ;* de *keep*, garder ; *sake,* affection). Néol. Mot emprunté depuis peu à la langue anglaise, et qui signifie proprement, Souvenir, gage d'amitié. On s'en sert pour désigner de jolis petits livres d'étrennes, richement ou élégamment reliés, et qui se font remarquer en outre par le luxe des vignettes et la beauté de l'exécution typographique. Il n'y a pas de genre de littérature particulièrement affecté aux keepsakes ; cependant les nouvelles paraissent leur convenir davantage.

KEFFEKILITE. s. m. Minér. Minéral gris de perle, bleuâtre, en grande masse, renfermant des rognons entourés d'un bord verdâtre mat, avec des particules de mica, à cassure esquilleuse, quelquefois conchoïde, mou, gras au toucher, dont la pesanteur spécifique est de 2,4. Il se trouve en Crimée.

KÉGILLA. s. m. Défenses religieuses imposées par les prêtres du Congo touchant certains aliments.

KEHL. Géogr. Ville du grand duché de Bade, à une lieue de Strasbourg, au-dessous du confluent de la Schutter, dans le Kinzig et sur la rive droite du Rhin, au point où aboutit le pont de bateaux qui établit une communication permanente entre la France et l'Allemagne et dont la moitié appartient au grand duché de Bade, et l'autre moitié à la France ; 1,500 hab. Cette ville possédait avant la révolution de célèbres imprimeries, où l'on publiait beaucoup d'ouvrages prohibés. Kehl, par sa position, a été souvent en butte aux dévastations de la guerre, et ses fortifications furent plus d'une fois détruites et relevées. Le 24 juin 1796, le général Moreau opéra devant cette ville le passage du Rhin. Les fortifications de Kehl ont été rasées en 1814, et une ville toute neuve a remplacé l'ancienne place de guerre.

KEICHME ou **KEICHM.** Géogr. La plus grande île du golfe Persique, tributaire de la Perse ; 1,500 hab. || Ch.-l. de l'île qui porte le même nom.

KEIGHLEY. Géogr. Ville d'Angleterre, dans le comté d'York, sur l'Aire. Fabrique de toiles et de draps ; 11,000 hab,

KEILL. Mathématicien écossais, né en 1671, à Edimbourg, mort en 1721. On a de lui, l'Examen de la théorie de la terre de Burnet ; Intro-

vraie astronomie.

KEITH (George-Elphinstone, lord). Célèbre amiral anglais, né en Ecosse, en 1747, mort le 10 mars 1823.

KEITHIEN. s. m. Hist. rel. Membre d'une société de quakers, fondée en 1691, par George Keith. Elle admettait le baptême et la communion.

KÉIRI. s. m. Bot. Violier, giroflier jaune.

KEIROTONIE. s. f. (du gr. χεὶρ, main ; τονέω, tendre). Imposition des mains.

KÉKAYA. s. m. Hist. ott. Mot turc, corrompu du persan *ketkouda*, qui signifie *agent. Kékaya-bey*, Ministre de l'intérieur et de la guerre dans l'empire ottoman. || Se dit aussi de l'intendant du trésor particulier du sultan.

KÉKAYA-KHAZINÉ. Titre de la surintendante du harem.

KÉLABITE. s. m. Hist. or. Membre d'une tribu arabe.

KÉLAOUN (Malek el-Mansour-Saïf-Eddin). Sultan d'Egypte au XIIIe siècle. Il avait été esclave, devint émir et se fit reconnaître sultan d'Egypte et de Syrie, en 1279. Il mourut en 1290.

KÉLASA. s. m. Myth. ind. L'olympe des Indiens.

KÉLAT. Géogr. Capitale du Béloutchistan, dans la province de Saravan ; 20,000 hab.

KELBELAZGUAR. s. m. Astron. Nom arabe de l'étoile que les Européens appellent *Procyon.*

KELCHYN. s. m. Anc. cout. Nom d'une amende dont la valeur était proportionnée au rang de la personne à qui on devait la payer.

KÉLELÉ. s. m. Bot. Espèce de saule des bords du Niger, et que les nègres ont en grande vénération.

KELEN. s. m. Myth. Sorte de démon qui préside aux débauches.

KELIN. s. m. Bot. Plante de l'Inde, rampante, à tige carrée, feuilles opposées, ovales, à fleurs petites. Ses racines tuberculeuses sont mangées par les Indiens.

KELKEL. s. m. Tranche de sole sèche et salée.

KELLEK. s. m. Relat. Espèce de radeau formé de plusieurs outres qui soutiennent des branches entrelacées. Il est en usage sur le Tigre et sur l'Euphrate.

KELLER (Jean-Batthoz). Célèbre fondeur, né à Zurich, en 1738, mort à Paris, en 1702.

KELLERMANN (François-Christophe). Duc de Valmy, maréchal de France, né à Strasbourg le 28 mai 1735, mort le 12 septembre 1820. Défendit vaillamment les frontières du Nord contre l'invasion étrangère à l'époque de la première révolution, détermina l'évacuation complète du territoire français par la victoire de Valmy, remportée sur les Prussiens, et prit une part brillante à toutes les guerres de l'Empire jusqu'à la Restauration. D'après ses dernières volontés, son cœur a été déposé dans les plaines de Valmy.

KELLGREN (Henri). Poëte suédois, né le 1er décembre 1751 à Scuonen, mort en 1795. Il est regardé dans tout le Nord comme un poëte de la plus brillante imagination.

KELLHEIM. Géogr. Ville de Bavière du cercle de la Regen, au confluent de l'Altmuhl et du Danube ; 2,600 hab. Entrepôt de commerce entre le Rhin et le Danube.

KÉLONTER. s. m. (pr. *ké-lon-tèrr*). Relat. Principal magistrat de certaines villes de Perse, remplissant des fonctions analogues à celles de maire parmi nous.

KELPY. s. m. Myth. écoss. Esprit qui habite les rivières et dont les yeux fascinent le voyageur pour l'attirer au fond de l'eau. Il se montre sous la forme d'un cheval blanc.

KELYOUB. Géogr. Province de la Basse-Egypte ; 553 kilom. carrés ; 178,000 hab. || Ch.-lieu de la province du même nom.

KÉMA. s. m. Myth. Livre qui contient les secrets des génies.

KÉMA. Géogr. Rivière de Russie qui traverse le gouvernement de Novogorod et se jette dans le lac Bielo.

KÉMAON. Géogr. District de l'Inde anglaise, dans la province de Ghéroual, présidence de Calcutta ; 200 kilom. sur 110 ; ch.-l. Almora.

KEMBLE (Jean-Philippe). Le plus grand acteur tragique qu'ait produit l'Angleterre depuis Garrick. Né à Prescott, en 1757, mort en 1823. Il a arrangé pour la scène plusieurs anciennes pièces, et a laissé lui-même quelques ouvrages dramatiques.

KEMI. Géogr. Rivière de la Russie d'Europe (Arkhangel) ; naît dans les montagnes de Laponie et tombe dans le golfe de Bothnie après un cours de 460 kilom.

KEMILAPPMARK. Géogr. Ancien district de la Laponie, formant aujourd'hui le cercle du Kola, dans le gouvernement d'Archangel.

KEMPELEN (Wolfgang, baron de). Mécanicien hongrois, né à Presbourg en 1734, qui composa des chefs-d'œuvre de mécanique dignes de rivaliser avec ceux de Vaucanson ; mort en 1804.

KEMPEN. Géogr. Ville des Etats prussiens, district de Posen, sur la Prosna ; 4,200 hab. || Ch.-l. d'un cercle de la Prusse Rhénane, dis-

... ; 6,000 hab.

KEMPIS. V. THOMAS A KEMPIS.

KEMPTEN. Géogr. Ch.-l. d'un bailliage de Bavière, dans le cercle du haut Danube, sur l'Iller ; eaux minérales ; 6,000 hab.

KEN. Géogr. Petit fleuve d'Angleterre, dans le Westmoreland ; se jette dans l'Océan en formant une cataracte.

KENAHITE. s. m. Nom d'une tribu d'Arabes.

KENDAL. Géogr. Ville d'Angleterre dans le Westmoreland, sur le Ken ; 11,000 hab. Canal de Kendal à Lancastre.

KENELSDORF. Géogr. Village à 4 kilom. de Dresde, célèbre par la bataille que le prince Léopold de Denau, à la tête des Prussiens, livra le 15 décembre 1745 aux Saxons, commandées par le duc de Weissenfels et le feld-maréchal Rutowski.

KENHAWA. Géogr. Rivière des Etats-Unis qui prend sa source à l'est des monts Alleghany, dans la Caroline du Nord, entre dans la Virginie et se jette dans l'Ohio à Point-Pleasant. Une autre rivière du même nom arrose aussi la Virginie et se jette dans l'Ohio à Parkersburg.

KÉNIGE ou **KOENIGIA.** s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, de la famille des polygonées. La kœnige d'Islande croît aux lieux inondés et argileux, dans l'Islande, sur les montagnes, et vers les bords de la mer.

KENILWORTH. Géogr. Ville d'Angleterre, dans le comté de Birmingham ; ruines d'un beau château donné par Elisabeth à Leicester, et détruit sous Cromwell ; 3,000 hab.

KENNE. s. f. Myth. Pierre fabuleuse qui se formait dans l'œil d'un cerf, et qu'on prétendait être un remède contre le venin.

KENNÉDIE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, de la famille des légumineuses, originaire de la Nouvelle-Hollande.

KENNEL-KOHLE. s. m. Minér. Variété de charbon de terre qui se trouve en Irlande.

KENNET. Géogr. Rivière d'Angleterre qui prend sa source dans le Wiltshire et se jette dans la Tamise à Reading.

KENNETH. Hist. Nom de trois rois d'Ecosse, dont le premier régna de 604 à 605 ; le deuxième, de 833 à 857 ; le troisième, de 976 à 984.

KENSINGTON. (pr. *kenn-zinng-tonn*). Géogr. Grand village d'Angleterre, dans le comté de Middlesex, près d'Hyde-Park ; résidence royale ; 20,000 hab.

KENT (William). Réformateur du jardinage en Angleterre, et créateur des *jardins anglais ;* né en 1685, mort en 1748.

KENT. Géogr. Comté d'Angleterre, situé entre la Tamise, la mer d'Allemagne, la Manche, les comtés de Sussex et de Surrey ; superficie, 105 kilom. sur 44 ; popul., 430,000 hab. ; ch.-l. Cantorbéry.

— Hist. *Royaume de Kent.* Le premier des quatre royaumes saxons de l'Heptarchie, fondé en 455 par Hengist, et détruit en 805 par Egbert.

— Il y a cinq comtés de ce nom en Amérique, l'un dans l'Etat de Rhode-Island, entre les comtés de Washington, de Providence et le Connecticut ; cap. Warwick ; pop., 9,850 hab. Le second, dans l'Etat de Delaware, à l'ouest de la baie de ce nom, entre les comtés de New-Castle et de Sussex et le Maryland ; 20,500 hab. ; cap. Dover. Le troisième, dans l'Etat de Maryland, entre les comtés Cecil, Queen-Anne et le Delaware ; 11,450 hab. ; cap. Chester. Les deux autres sont situés, l'un dans le haut, l'autre dans le bas Canada.

KENTIEN, ENNE. adj. et s. Géogr. Habitant du comté de Kent. Les *Kentiens* eurent à peu près la même fortune que les Gallois. (Le p. d'Orléans.) || Qui appartient au comté ou à ses habitants.

KENTROPHYLLE. adj. et s. m. Bot. V. CENTROPHYLLE.

KENTUCKY. Géogr. L'un des États-Unis de l'Amérique septentrionale, entre celui des Illinois, l'Indiana, l'Ohio, la Virginie, le Tennessée et la Louisiane. Superficie 650 kilom. sur 250 ; 695,000 hab. Capitale Francfort sur le Kentucky. || Rivière qui prend sa source au S.-E. de l'Etat auquel elle donne son nom. Elle se jette dans l'Ohio à Port-William.

KÉORA. Géogr. Lieu de l'Hindoustan, dans le Lahore, près de Dadun-Khan, où se trouvent des mines de sel gemme.

KÉPHALÉONOMANCIE. s. f. (ét. gr., κεφαλὴ, tête ; ὄνος, âne ; μαντεία, divination). Divination faite sur une tête d'âne cuite. V. CEPHALÉONOMANCIE.

KÉPHALÉONOMANCIEN, ENNE. adj. Qui exerce la képhaléonomancie ; qui appartient à la képhaléonomancie. V. CÉPHALÉONOMANCIEN.

KÉPI. s. m. Genre de coiffure adoptée par certains corps de troupes françaises en Afrique.

KÉPLER (Jean). Astronome célèbre, né à Magstatt, petit village près de Weill, duché de Wurttemberg en 1571, mort à Ratisbonne en 1630. Parmi ses nombreux travaux, on remarque surtout sa *Physique céleste.* || *Lois de Kepler.* Lois découvertes par cet astronome et sur lesquelles repose l'astronomie moderne.

KEPLER. s. m. Astron. Nom que quelques astronomes donnent à la quatrième tache de la lune.

KÉPLÉRIEN, IENNE. adj. Philos. Qui appartient à Képler. Hypothèses képlériennes.

KER ou **KERE** Myth. gr. Déesse, fille de la Nuit. Les anciens donnaient le nom de *Kères* à des êtres fantastiques qui représentaient les causes immédiates de la mort. Dans Hésiode et dans Homère, ils sont dépeints comme des espèces de vampires, suçant le sang des cadavres sur les champs de bataille.

KÉRAH ou **KERKAH.** Géogr. Rivière de Perse, naît dans le Kourdistan septentrional, et grossit le Chat-el-Arab à 32 kilom. au-dessous de Corna. Son cours est de 600 kilom.

KÉRALI. adj. et s. des 2 g. Géogr. Nom indigène des Esquimaux.

KÉRAMIEN, IENNE. s. Hist. or. Membre d'une secte musulmane qui attribue à Dieu une figure humaine, en expliquant matériellement ce que l'Alcoran dit des bras, des yeux, etc., de la Divinité.

KÉRAMION. s. m. Ant. gr. (du gr. κεράμιον,

amphore). Nom d'une mesure de capacité en usage chez les Grecs. Le kéramion ou métrète valait deux amphores ou douze chons.

KÉRANA. s. f. Espèce de trompette en usage chez les Persans.

KÉRAON. Myth. Dieu des festins chez les Spartiates.

KÉRATE. s. m. (du gr. κέρας, corne). Minér. Nom d'ordre qui, dans un nouveau système minéralogique, réunit les muriates métalliques naturels, tels que l'argent, le mercure, qui ont généralement l'aspect de la corne.

KÉRATELLE. s. f. Helm. Genre d'animalcules infusoires.

KÉRATION. s. m. (du gr. κεράτιον, petite corne). Ant. gr. Poids grec dont on se servait dans la médecine. Le kération ou silique valait un tiers de l'obole ou quatre citarions.

KÉRATITE. s. f. (du gr. κέρας, corne). Médec. Inflammation de la cornée.

KÉRATOME. s. m. (ét. gr., κέρας, cornée; τομεύω, couper). Chirug. Instrument pour inciser la cornée dans l'opération de la cataracte par extraction.

KÉRATONYXIE. (ét. gr., κέρας, corne; ὄνυξ, nacre de perle; νύσσω, je perce). Chir. Procédé particulier pour l'opération de la cataracte.

KÉRATOPLATE ou **CÉRATOPLATE.** s. m. Entom. V. CÉROPLATE.

KÉRAUDRÉNI. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, de la famille des buttnériacées, de la tribu des lasiopétalées, originaire de la Nouvelle-Hollande.

KEREK ou **KARACK.** Géogr. Bourg de la Turquie d'Asie, en Syrie, près du bord oriental de la mer Morte.

KÉRÉMET. Myth. Divinité principale d'une peuplade de la Sibérie. || Enclos consacré chez ce peuple à un sacrifice solennel.

KÉRÈRE. s. f. Bot. Nom d'une bignone de la Guiane, appelée aussi Liane franche.

KÉRÉSOUN ou **KÉRASUN.** Géogr. Ville de la Turquie d'Asie, sur un cap au bord de la mer Noire; 7,000 hab.

KERGUELEN (Yves-Joseph de). Vice-amiral français, né à Quimper, en Bretagne, en 1745, mort en 1797. Chargé par le Gouvernement de divers voyages d'exploration, il découvrit en 1772 une île à laquelle on a donné son nom. Accusé à son retour d'avoir abandonné une embarcation, il fut enfermé pendant quelque temps dans une prison de l'État.

KERGUELEN. Géogr. Ile d'Afrique dans l'Océan austral, découverte en 1772 par le vice-amiral français Kerguelen, qui lui donna son nom. Cook, qui la visita en 1776, lui donna celui d'île de la *Desolation*, à cause de sa stérilité.

KÉRION. s. m. V. ACHORES.

KERKA. Géogr. Rivière de la Dalmatie; prend sa source dans une grotte des Alpes Dinariennes, et se jette dans la mer Adriatique à Sébénice.

KERKÉNI. Géogr. Nom d'un groupe d'îles du royaume de Tunis, dans le golfe de Cabès.

KERKOUK. Géogr. Ville forte de la Turquie d'Asie, dans le bas Kurdistan, chef-lieu de l'éyalet de Chérébsour. On prétend y conserver le tombeau de Daniel; 132,000 hab.

KERMA. s. m. Bot. Espèce de faux troëne des Indes.

KERMAN. Géogr. Province de Perse, au N. du golfe Persique. Bornée par le Kouhistan au N., le Sedjistan et le Mékran à l'E., le golfe Persique et la mer d'Oman au S. 660 kil. sur 600; 600,000 hab. || Capitale de la province qui porte le même nom; 30,000 hab.

KERMANCHAH ou **KIRMANCHAH.** Géogr. Ville forte de Perse, chef-lieu de Kourdistan, près de la Kerkhah; 20,000 hab.

KERMANIEN, ENNE. adj. et s. Géogr. Habitant de la province de Kerman. Femme kermanienne. Une Kermanienne. Un Kermanien. || Qui appartient à cette province ou à ses habitants. Mœurs, coutumes kermaniennes. On dit aussi *kermanite*.

KERMÈS. s. m. (pr. *ker-mèss*; de l'ar. *kermès* ou *qirmiz*, signifiant qui teint en écarlate). Entom. Insecte hémiptère du genre de la cochenille, qui vit sur les feuilles du quercus coccifera; on en distingue plusieurs espèces; la principale se recueille en Provence, dans le Levant, en Italie et en Espagne. Cet insecte se pré-

que membraneuse, attachée à l'écorce de l'i re. Les œufs du kermès fournissent à la teinture une belle couleur rouge cramoisie, dont la découverte de la cochenille a beaucoup diminué l'usage. Le kermès du midi de la France est le plus estimé; il n'est pas rare en Murcie, et se trouve abondamment sur les pentes méridionales de la Sierra-Moréna. On dit quelquefois *kermès animal* pour le distinguer du kermès minéral.

— Minér. *Kermès minéral*. Médicament découvert en 1714, et qui sous le nom de *poudre des Chartreux*, eut une très grande vogue en médecine. On lui donne aujourd'hui beaucoup moins de valeur thérapeutique. Le kermès, d'après l'opinion de la plupart des chimistes, est un oxysulfure d'antimoine hydraté. Sirop de kermès. Pastilles de kermès. || *Kermès natif*. Se trouve en Bohême, en Saxe, en Angleterre et en Sibérie, il est souvent combiné avec l'arsenic; se présente en cristaux capillaires, opaques, d'un éclat soyeux, et paraît composé de deux atomes de sulfure d'antimoine et d'un atome d'oxyde du même métal.

KERMESSE. s. f. (*kerk-messe*). Fête paroissiale qui a lieu le jour anniversaire de la dédicace de l'Église. Ces fêtes se célèbrent par de grandes réjouissances en Flandre et dans toute la Belgique. Les danses, les régals, les libations, les tirs à l'arquebuse et autres plaisirs des foires, dont ces fêtes sont peut-être l'origine, font indispensablement partie de ces réjouissances, dont on rehausse quelquefois l'éclat par des processions où l'on fait figurer des mannequins gigantesques.

KERMÉTISÉ, ÉE. adj. Méd. Qui contient du kermès minéral. Potion kermétisée.

KERNE. Hist. milit. Soldat de l'infanterie irlandaise. L'arme du kerne était un javelot attaché à une courroie par laquelle on pouvait le ramener à soi.

KERNERIE. s. f. Bot. Sous-genre, faisant partie du genre bidens, qui appartient à l'ordre des synanthérées, et à la tribu naturelle des hélianthées.

KERNOK. Géogr. Ville de Nigritie, capitale du pays de Loggoun en Nigritie; 15,000 hab.

KÉROBALANE. s. f. Infus. Genre d'animalcules infusoires.

KÉRODON. s. m. Mamm. Mammifère rongeur du Brésil.

KÉRONE. s. m. Zooph. Trichocerque à cornes; genre de polypes amorphes. Ils ne peuvent être vus qu'à l'aide de verres grossissants.

KERRAPAY ou **CRÉPI.** Géogr. Pays de la Guinée supérieure, sur la côte des esclaves; superf. 225 kil. sur 140. Ville principale, Quitta.

KERRIE. s. f. Bot. Arbuste du Japon.

KERRY. Géogr. Comté d'Irlande, dans la province de Munster, sur l'océan Atlantique. Chef-lieu, Tralec: 250,000 hab.

KERS. Myth. Êtres personnifiés par lesquels les anciens se représentaient les causes immédiates de la mort.

KERSANTON. s. m. Minér. Sorte de roche d'un gris-noir parsemé de points brillants. Se trouve dans les environs de Brest.

KERTCH. Géogr. Ville de la Russie d'Europe, dans la Crimée, sur le détroit de l'Iénikaleh; 4,000 hab.

KERTIS. Géogr. La plus haute montagne de l'île de Samos. Elle est presque toujours couverte de neige.

KESMET. s. m. Hist. or. Nom que les Turcs donnent au destin, à la fatalité.

KÉSORA. s. f. Myth. Idole des Indiens, adoré dans la fameuse pagode de Jagrenat.

KESRA. s. m. Gramm. ar. Un des trois signes à l'aide desquels les Arabes indiquent les sons. Le kesra, que les Turcs appellent *kesré*, est figuré comme notre accent aigu, et se place au-dessous de la consonne avec laquelle il forme un son articulé. Le son du *kesra* répond tantôt à notre *i*, tantôt à notre *é*.

KESRAOUAN. Géogr. District montagneux de la Turquie d'Asie, pachalik de Tarablus, entre les rivières de Kebb et de Kébir; 120,000 hab. Maronites.

KESSABIEN. s. m. Hist. relig. Membre d'une secte de musulmans qui soutenaient que Mahomet ben-Hanefah, fils d'Ali, n'était pas mort, et qu'il régnerait un jour sur les musulmans.

KEST ou **KIST.** s. m. Ant. Mesure de capacité de l'Égypte et d'une partie de l'Asie, qui est la même que le *log*.

KÉTAB ou **KITAB.** s. m. Relig. mah. Signifie littéralement Livre. Se dit absolument du Koran.

— KETAB AL AGANÏ. (littéral. *livre des poésies*). Recueil très-important de la littérature arabe, dont l'auteur est el Isfahani.

KETCH. s. m. Mar. Bâtiments anglais, de 50 à 200 tonneaux, ayant un grand mât et un mât d'artimon, gréant ses voiles sur des cornes et deux grands focs sur son beaupré.

KÉTEK ou **KATTAK.** Géogr. Ville forte de l'Hindoustan anglais, dans la présidence de Calcutta, sur le Méhénédij. On dit aussi *Cuttak*; 40,000 hab.

KETELAER. (Nicolas). Le plus ancien, avec son associé Gérard de Leempt, des imprimeurs hollandais. Il vivait à Utrecht, à la fin du XVe

KETMIE. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones de la famille des malvacées, originaire d'Italie et d'Afrique, remarquable par la beauté de ses fleurs.

KETOU. s. m. Myth. ind. Le nœud ascendant personnifié, ou la queue du Dragon.

KETSKEMET. Géogr. Vaste bruyère de la Hongrie, comitat de Pesth. || Ville bâtie dans cette bruyère; 14,000 hab.

KEUPRIQUE. adj. des 2 g. Géol. Groupe de terrains neptuniens ammonéens, comprenant plusieurs systèmes de roches, qui ont été désignés sous le nom de Keuper, terme technique des mineurs allemands.

KEURE. s. f. Cout. de Flandre. Statut, loi, règlement. || Commune.

KEUR-FRÈRE. s. m. **KEUR-SŒUR.** s. f. Cout. de Flandre. Se dit des citoyens soumis aux mêmes lois, des bourgeois de la même ville. || Compatriote.

KEUR-HEER. s. m. Cout. de Flandre. Officier municipal chargé de faire exécuter les keures.

KEVEL. s. m. Minér. Substance minérale particulière.

KEVEL. s. f. Mamm. Espèce de gazelle du Sénégal.

KEVEU. s. m. Ornith. Espèce de grive du Chili.

KEVROD. s. m. Droit cout. Impôt que les seigneurs levaient en Bretagne.

KEW. Géogr. Jardin royal situé à environ 12 kilom. de Londres, sur les bords de la Tamise que l'on traverse sur un joli pont. C'était le séjour favori de George III.

KEY. Géogr. Groupe d'îles du Grand-Océan, qui fait partie de l'archipel des Moluques et du groupe de Banda.

KÉZANLIK ou **KAIZANLIK.** Géogr. Ville de la Turquie d'Europe, en Romélie, aux sources de la Tondja, et au pied du Balkan. Essence de rose très-estimée; 10,000 âmes.

KÉZELBACHE ou **KIZILBACHE.** s. m. (littéral. *tête rouge*). Hist. or. Nom turc d'une sorte de coiffure que portaient les Perses. || Par extens., s'est dit des Perses eux-mêmes.

KHA. s. m. Gramm. ar. La septième lettre de l'alphabet arabe. Le kha est une articulation gutturale fortement prononcée, que les Espagnols expriment par la lettre *jota*. Cette articulation est produite par un râlement de la base de la langue contre le palais, et ressemble beaucoup à l'effort que l'on fait pour cracher.

— La neuvième lettre de l'alphabet turc.

— Gramm. sansc. Consonne douce et aspirée de l'ordre des gutturales.

KHAATH. s. m. Bot. Suc extrait d'un arbre de l'Inde, lequel, en s'épaississant, devient le cachou.

KHABOUR. Géogr. Rivière de la Turquie d'Asie, qui prend sa source dans le pachalik de Rakka, et se joint à l'Euphrate par la rive gauche après un cours de 320 kilom. || Autre rivière de la Turquie d'Asie, qui prend sa source dans le pachalik de Van, et se joint au Tigre par la rive gauche, après un cours de 400 kilom.

KHACAN, KHAKAN ou **KHAKHAN.** s. m. Roi chez les peuples tartares. Chagan, kagan sont des altérations de khacan. V. KHAN.

KHACANIEN. s. m. Celui qui a porté le titre de khacan, c'est-à-dire, qui appartient à la dynastie des rois tartares.

KHAF. s. m. Bot. Plante aromatique qu'on mêle quelquefois avec le tabac à fumer.

KHAHOON. s. m. Métrol. Mesure de capacité de l'Inde, qui vaut 1,320 litres environ.

KHAI-FOUNG. Géogr. Ville de Chine située sur la rive droite du Hoang-ho; 200,000 hab.

KHALED. Un des plus courageux généraux de Mahomet, dont il reçut le surnom d'*épée de Dieu*. Il mourut l'an 642.

KHALIFE, KHALIFAT. s. m. V. CALIFE, CALIFAT.

KHALIG. s. m. Hydraul. Nom que les Arabes donnent aux canaux creusés de main d'homme.

KHALIL. Géogr. V. KABR-IBRAHIM.

KHALKHA. Géogr. Nom d'une nation mongole, en partie nomade, qui habite dans le nord de l'empire chinois, gouvernée par quatre khans tributaires, et d'où est sortie le fameux Tchinghiz-khan. Chef-lieu, Ourga ou Kouren, suivant les uns; Ouliasoutaï, suivant les autres.

KHALVÉTITE. s. m. Membre d'un des ordres monastiques du musulmanisme, fondé en 1397 par Omar Khalwety.

KHAMÉFIS. Myth. égypt. Dieux suprêmes de l'Égypte, qui formaient une trinité semblable à la trinité indienne de Brahma, de Vichnou et Siva. Leurs noms sont: Knef, Fta, Fré.

KHAMSIN. Géogr. Vent brûlant d'Égypte, qui souffle du désert.

KHAN, KHAKHAN. s. m. Hist. or. Les historiens se servent de deux noms différents pour désigner des souverains mongols, *khan* et *kaan*. Le premier, qui est commun à la langue mongole et aux autres dialectes tartares, fut celui que prit Tchingiz et qui passa depuis à une partie des princes de sa famille. Quant au

fut Oktaï, qui le transmit à ses successeurs, à l'exclusion de tous les autres princes mongols. Ce titre, dont il faut rapporter l'origine à la prononciation un peu altérée du mot *khakhan*, dénomination donnée aux monarques mongols, était sans doute supérieur à celui de *khan*, puisque les empereurs de la principale dynastie l'avait adopté pour se distinguer des autres khans, sur lesquels ils exerçaient le droit de suzeraineté. Le titre de khan n'est plus aujourd'hui qu'une espèce de traduction des mots chef, gouverneur. Les seuls khans indépendants qui subsistent encore habitent au nord du mont Caucase, dans le Turkestan indépendant et le pays des Kirghiz. Aussitôt que le *khan* de Tartarie a dîné, un héraut crie que tous les autres princes de la terre peuvent aller dîner, si bon leur semble. (Montesq.)

—Sorte de marché public chez les Orientaux. C'est un grand édifice carré, environné d'une colonnade formant un cloître, avec de nombreuses cellules, communément divisées en trois étages.

—Se dit aussi d'un lieu où les caravanes se reposent. Nous atteignîmes le khan avant la nuit.

KHANAKHA. s. f. Hist. or. Nom d'une fête musulmane.

KHANAK-KAHSI. Géogr. Ville de la Turquie d'Asie, avec un château fort sur l'Hellespont; 8,000 âmes.

KHANAT ou **KHANNAT.** Géogr. et hist. Juridiction, charge d'un khan. || Le pays soumis à cette juridiction.

KHARA. s. m. Myth. ind. Frère de Râvana; il fut vaincu et tué par Rama. || Mauvais génie tué par Crichna.

KHARATCH, KHARADJ, ou **DJIZIÈ.** s. m. Tribut payé par les personnes ou les États étrangers à l'islamisme, aux successeurs de Mahomet. Ce tribut, que les musulmans prétendaient autrefois imposer à toute la terre, ne leur est plus guère payé aujourd'hui que par les hospodars de Valachie et de Moldavie, et par le pacha d'Égypte.

KHAREK. Géogr. Ile de la Perse, dans le golfe Persique. On dit aussi Caredj.

KHARESM ou **KHARZIM.** Géogr. Pays de la Tartarie dite indépendante, à l'E. de la mer Caspienne, au S. de la mer d'Aral, et au N. de la Perse. Le Kharesm est aujourd'hui réuni en grande partie à la Khivie ou pays de Khiva.

KHARIDJITE. s. m. (littéral. *étranger*). Membre d'une secte musulmane fondée en 659 par Abd'-Ullah-ibn-Wehebb. Ali fut assassiné en 661 par un kharidjite.

KHARKOF ou **CHARKOW,** selon l'ancienne orthographe. Chef-lieu du gouvernement des Slobodes d'Ukraine, remarquable par son université fondée par l'empereur Alexandre.

KHASSEKI. Hist. ott. V. ASSAKI.

KHATANGA. Géogr. Fleuve de Sibérie qui prend sa source dans le gouvernement de Tomsk et se jette, après un cours de 1,000 kilom., dans l'endroit de la mer Adriatique que l'on appelle golfe de Khatanga.

KHATHTHI-SCHÉRIF. s. m. Hist. orient. V. HATTI-SCHÉRIF.

KHAZARS ou **KHASARS.** s. m. pl. Hist. Peuple qui occupait anciennement une vaste étendue de pays de la mer Noire à la mer Caspienne, et qui donna son nom à cette dernière, longtemps appelée mer des Khazars. C'est du commencement du VIe siècle de notre ère que date l'existence historique avérée des Khazars, qui se prolonge jusqu'au XIe siècle, époque où leur nom disparut entièrement de l'histoire. Cependant longtemps encore on appela Khazarie la côte septentrionale de la mer Noire et surtout la Crimée.

KHAZARIE. Géogr. Ce nom désigne tantôt tout l'empire des Khazars, tantôt la Crimée seulement, dernière possession des Khazars.

KHAZINÉ. s. m. Hist. or. Mot arabe qui signifie trésor, archives, dépôt d'objets précieux.

— Absol. Se dit d'un vaste édifice du sérail couvrant d'immenses souterrains où sont conservés tous les objets précieux accumulés depuis l'origine de la monarchie ottomane. On prétend qu'il renferme d'anciens manuscrits grecs et latins. Tous les efforts tentés par les Européens pour pénétrer dans le khaziné ont été jusqu'à ce jour impuissants.

— KHAZINÉ-DAR. Officier spécialement chargé de la garde-robe, de l'argenterie et des meubles les plus précieux de la maison, soit chez les princes, soit chez les personnes opulentes et d'un haut rang.

— KHAZINÉ-DAR-AGHA. Officier des eunuques noirs, chargé de l'économie du harem impérial à la cour ottomane.

KHAZNADARBACHI. s. m. (ét. turq., *khazna*, trésor; *bachia*, chef). Grand trésorier du sérail.

KHAZNAEMIN. s. m. (du turc *khazna*, trésor; *emin*, proprement *fidèle*, d'où commis). Officier de la maison du Grand Seigneur.

KHERSON. Géogr. Gouvernement de la Russie, situé entre la mer Noire et les gouvernements de Tauride, Ekatérinoslav, Kiev, Podolie, Moldavie, Bessarabie. Il comprend quatre cercles: Kherson, Élisabethgrad, Olviopol et Tyraspol; 460,000 hab. || Capitale du gouvernement et de l'amirauté qui portent le même nom, située à l'embouchure du Dniéper. C'est à Kherson que

Catherine II en 1787, et qu'ils formèrent une alliance contre la Porte.

KHIAN-LOUNG ou **KIEN-LONG.** Empereur de la Chine, de la dynastie des Mandchous, succéda à Yong-tching, son père, l'an 1735. Il soumit à sa domination toute la Tartarie jusqu'à la Perse. L'empire de la Chine n'a jamais connu d'époque plus brillante que celle de cet empereur. Après soixante années d'un règne glorieux, il abdiqua en 1796 en faveur de son fils. Il cultiva les lettres avec succès et forma une bibliothèque de 600,000 vol.

KHIMIAROLI (MONTS) ou **DELLA CHIMERA.** Géogr. Petite chaîne de montagnes de la Turquie d'Europe, qui s'étend parallèlement au canal d'Otrante, dans le sandjakat de Delvino jusqu'à celui d'Avelona, et se termine par le cap Linguetta.

KHIOUG-TCHÉOU. Géogr. Ville commerçante de la Chine, dans la province de Canton; 100,000 hab.

KHIVA. Géogr. Le plus étendu des khanets du Turkestan. 33,000 kilom. carrés; 800,000 hab., presque tous mahométans. || Capitale du khanat qui porte le même nom; 6,000 hab.

KHOCHOTES. Géogr. Nom d'une tribu de Kalmouks qui habitent le Tibet.

KHODJA. s. m. Nom de l'instituteur du sultan. || Se dit aussi du recteur des écoles publiques.

KHODJEND. Géogr. Ville de la Tartarie indépendante, dans l'ancienne Sogdiane; 60,000 hab.

KHOÏ. Géogr. Ville forte de Perse dans l'Azerbidjan, sur le lac Ouroumé, près de la Coutourah; 25,000 hab.

KHÒKAND ou **KHOKHAND.** Géogr. Khanat de la Tartarie indépendante. Superficie, 1,600,000 kilom. carrés; 3,000,000 d'hab. || Capitale du khanat du même nom, près du Sihoum; 100,000 hab.

KHOPER. Géogr. Rivière de Russie qui prend sa source dans le gouvernement de Saratov et se jette dans le Don, après un cours de 750 kilom.

KHORASSAN ou **KHORAÇAN.** Géogr. Vaste contrée de l'Asie qui comprend les provinces anciennement nommées Margiane, Arie et Bactriane. Son nom moderne signifie en persan *lieu habité vers le soleil levant*, parce qu'elle est située à l'orient de la Perse, dont elle a presque toujours dépendu en totalité ou en partie. Elle est séparée de la mer Caspienne à l'O. par la province de Djordjan et par des déserts de la province de Djebal; elle est bornée au S. par celles du Seïstan et de Kandahar; à l'O. et au N.-O. par le fleuve Djihoun, et au N. par le désert de Khiva. Sa plus grande étendue peut être environ de 640 kilom. du N. au S., et de 1,000 kilom. de l'E. à l'O. On compte dans le Khorassan cinq villes principales: Balk, Merou-Chah-Djihan, Nichabour, Thous et Hérat. Cette dernière ville, entrepôt du commerce entre la Perse et l'Inde, n'appartient plus à la Perse depuis près de cent ans, et ne dépend plus du royaume de Kaboul depuis quelques années, bien qu'elle soit possédée et gouvernée par un prince de la race du fondateur de ce royaume.

KHORASSANIEN, IENNE. adj. et s. Géogr. Habitant du Khorassan. Un Khorassanien. Une Khorassanienne. || Qui appartient au Khorassan ou à ses habitants. Coutumes, mœurs khorassaniennes.

KHOTINE ou **KHOTZIM** (en polonais, *Choczym*). Géogr. Ville de Russie, dans la province de Bessarabie, sur le Dniester; 7,000 hab. Cette ville fut longtemps le boulevard de la Turquie contre la Pologne.

KHOUKHOU-NOOR. Géogr. Lac de l'empire chinois, un des plus grands de l'Asie; 100 kilom. de long sur 40 de large. || Pays très-montagneux de l'empire chinois, qui tire son nom du lac. Superficie, 496 kilom. carrés.

KHOULLÉ. s. m. Métrol. Mesure de capacité employée dans les États barbaresques. Le khoullé vaut lit. 16,66.

KHOULM ou **KHOULOUM.** Géogr. Ville de la Tartarie indépendante, dans le khanat de Koundouz, sur le Khouloum; 10,000 hab.

KHOUTBÉ. s. m. Rel. mah. Espèce de prône qui se fait solennellement dans toutes les grandes mosquées avant la prière des vendredis et à la suite de celle des deux beirams.

KHOUZISTAN. Géogr. Province de la Perse, au confluent de l'Euphrate et du Tigre, entre l'Irak-Adjémi, le Farsistan et le golfe de Bassora; 60,000 kilom. carrés; 900,000 hab.; chef-lieu Chouster. Le Khouzistan renferme les ruines de Suse.

KHOVARESME. Géogr. Contrée de l'Asie située entre l'Iaxarte et l'Indus; on l'appelle aujourd'hui Kharesmie. V. KHARZIM.

KHOVARESMIEN. s. m. Membre d'une dynastie de race turque, qui a régné dans le Khovaresme du temps des Seldjoukides, de 1097 à 1230. Sultans khovaresmiens. Dynastie khovaresmienne.

KHUMANO-GOO. s. m. Relat. Espèce d'amulette formée d'un papier couvert de caractères magiques que portent les Japonais pour se préserver des attaques de l'esprit malin.

KIAKHTA. Géogr. Ville de la Sibérie, dans le gouvernement d'Irkoutsk, vis-à-vis de Maïmatchin, qui appartient à l'empire chinois [illegible] qui se fait entre la Russie et la Chine.

KIANG. Géogr. Le plus grand fleuve de la Chine et un des plus grands du monde. Il est formé de trois grandes branches; il traverse le Thibet et la Chine, et va se jeter dans la mer de la Chine après un cours de 3,312 kilom. On l'appelle aussi le *Yang-tseu-kiang.*

KIANG-NAN. Geogr. Ancienne province de la Chine, sur le golfe de Nan-king; capitale Nan-king.

KIANG-SI. Géogr. Province de la Chine située entre les provinces de Kiang-nan, Nou-quang, Quang-ton, Fo-kien et Tché-kiang. Superficie, 660 kilom. sur 400; 6,700,000 hab. Chef-lieu Nan-tchang.

KIANG-SOU. Géogr. Province de Chine, entre celles de Chang-toung au N., d'An-hoeï à l'O., de Tché-kiang au S., et la mer de Chine à l'E. Superf., 520 kilom. sur 230; 2,500,000 h. Chef-lieu Nan-king.

KIASTRE. s. m. (du gr. χιάζειν, croiser). Anc. chir. Bandage qui a la forme de la lettre X, et dont les anciens se servaient pour rapprocher et maintenir en contact les fragments de la rotule dans le cas de fracture de cet os.

KIATIB. s. m. Hist. ott. Secrétaire, écrivain public, commis.

KIBITKA. s. f. Voiture russe très-légère, ouverte ou recouverte d'un simple capuchon, et qui n'a de ressorts que par derrière. La force d'une tribu de Kalmouks, de Kirghiz et d'autres peuples nomades, s'évalue par kibitkas.

KIBLÉ. s. m. (littéral., *direction, lieu vers lequel on se tourne*). Relig. mahom. Se dit particulièrement de la direction de tous les temples et de tous les oratoires des peuples musulmans vers le kéabé de la Mecque.

KICHENAU ou **KICHENEV.** Géogr. Ville de l'empire de Russie, capitale de la Bessarabie, sur le Byk; 20,000 hab.

KIDDERMINSTER. Géogr. Ville d'Angleterre, dans le comté de Worcester; 21,000 hab.

KIEF. s. m. Philol. Nom de la vingt-cinquième lettre de l'alphabet turc. Il a une prononciation analogue à celle du *q* dans les mots français *queue, qui.* C'est le *caf* des Arabes.

KIÉGAN. s. m. Comm. Étoffe du Japon.

KIEL. s. m. Bot. Arbrisseau des Moluques dont le genre n'est pas connu. On tire de ses rameaux un suc laiteux, corrosif, et dont on fait une teinture noire pour les étoffes.

KIEL. Géogr. Ville et bailliage de Danemark, duché de Holstein, sur la Baltique; 8,600 hab.

KIENNERIE. s. f. (du vieux franç. *kien*, chien). Anc. cout. Redevance payée au seigneur pour la nourriture et le logement de ses chiens de chasse.

KIEN-TCHEOU. s. m. Comm. Nom d'une espèce d'étoffe de soie écrue que l'on tire de la Chine.

KIERMESSIRE. s. m. Comm. Étoffe de soie d'Alep.

KIESELGURH. s. m. Minér. Minéral d'un blanc grisâtre passant au gris perlé, terreux, friable, tendre au toucher, happant à la langue, composé de silice, d'alumine, de fer oxyde et d'eau.

KIESELSPATH. s. m. Minér. Minéral qui a un tissu feuilleté semblable à celui du feldspath, mais ses parties se séparent en grains ou en écailles. Il est transparent, et offre un éclat intermédiaire entre celui du verre et celui de la nacre. Il est composé de soude, d'alumine, de silice, de chaux, fer et manganèse.

KIEV, KIEF, KIOW ou **KIOVIE.** Géogr. Gouvernement de la Russie, situé entre ceux de Minsk, Tchernigov, Poltava, Ekatherinoslaw, Podolie et Volhynie; 31,200 kilom. carrés; 1,472,000 hab. || Chef-lieu du gouvernement qui porte le même nom, sur le Dniéper. Ancienne capitale de la Russie au XIe siècle, remarquable par la cathédrale de Sainte-Sophie; 56,000 h.

KIGGÉLAIRE. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones à fleurs dioïques, de la famille des euphorbiacées. Le kiggélaire d'Afrique. Le kiggélaire, dont les fleurs sont petites et sans beaucoup d'apparence, n'a d'autre mérite, comme arbrisseau d'ornement, que de pouvoir conserver ses feuilles toute l'année.

KIGGÉLARIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble au kiggélaire. Plante kiggélariée. || KIGGÉLARIÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des flacourtianées, qui a pour type le genre kiggélaire.

KIKEKUNEMALO. s. m. Bot. Espèce de gomme-résine propre au vernis. Elle vient d'Amérique.

KIKYMORA. Myth. slave. Dieu de la nuit, chez les anciens Slavons.

KILCOLA-TSJETTI. s. m. Bot. Arbrisseau de la côte de Malabar, qui paraît appartenir à la famille des rubiacées.

KILDARE. Géogr. Comté d'Irlande, dans la province de Leinster; 1,216 kilom. carrés; 102,000 hab. || Chef-lieu du comté qui porte le même nom.

KILDERKIN. s. m. Métrol. Mesure anglaise qui contient la moitié d'un baril.

KILDIR. s. m. Ornith. Nom qui a été donné d'après son cri, à un pluvier d'Amérique.

[illegible] sur le Tigre.

KILHAMITE. s. m. Hist. relig. Nom des membres d'une secte méthodiste fondée en 1796 par Alexandre Kilham.

KILIARE. s. m. (du gr. χίλιοι, mille, et du lat. *area*, sol, terrain). Métrol. Mesure de superficie qui vaut mille ares. On dit plus ordinairement *dix hectares.*

KILID-BAHR. Géogr. Le plus important des quatre forts qui défendent le passage des Dardanelles, vis-à-vis du fort de Sultanie-Kalessie, élevé sur la côte d'Asie, dans un lieu où le canal n'a que 1,800 mètres environ. On l'appelle aussi le *château d'Europe.*

KILIDJI-ARSLAN. Nom de plusieurs sultans seldjoukides de Konieh. Le premier régna de 1092 à 1107; le deuxième, de 1155 à 1192; le troisième, de 1204 à 1210.

KILIN. s. m. Mamm. Petit quadrupède dont on ignore le genre.

KILIOGONE. s. m. (ét. gr., χίλιοι, mille; γωνία, angle). Géom. S'est dit d'un polygone à mille angles et à mille côtés.

KILKENNY. Géogr. Comté d'Irlande, dans la province de Leinster; 1,572 kilom. carrés; 157,000 hab. || Chef-lieu du comté qui porte le même nom, sur le Nore; 28,000 hab.

KILKONNEL. Géogr. Village d'Irlande.

— Hist. *Bataille de Kilkonnel.* Bataille gagnée par les Anglais, le 22 juillet 1691, sur les partisans du roi Jacques II; elle décida du sort de l'Irlande.

KILLARNEY. Géogr. Lac d'Irlande, dans le comté de Kerry. On l'appelle aussi le *Loug-Léan.* || Ville épiscopale sur le lac qui porte le même nom; 7,000 hab.

KILLAS. s. m. Minér. Nom que les mineurs du comté de Cornouailles donnent au mica schiste à petits grains, au gneiss, au schiste luisant, au phyllade satiné, et en général à toutes les roches fissiles qui renferment les minerais d'étain et de cuivre en filon.

KILLINGE. s. f. Bot. Genre de plantes monocotylédones, de la famille des cypéracées, originaire des Indes orientales et des Moluques.

KILLINGTON. Géogr. Une des plus hautes montagnes d'Angleterre, faisant partie des montagnes Vertes, dans le Rutland; 1,100 mètr. de hauteur.

KILLINITE. s. m. Minér. Minéral d'un vert pâle mêlé d'un peu de brun ou de jaune, et altéré à sa surface. Il présente quelque apparence de prisme, et des joints parallèles à un prisme rhomboïdal. Sa cassure est finement grenue; il est translucide et facile à casser. Il a été découvert à Killeney, près Dublin, en Irlande.

KILLIS. Géogr. Ville de la Turquie d'Asie (Syrie); 12,000 hab.

KILMAINE (Charles-Joseph). Général de la république française, né à Dublin en 1754, mort à Paris en 1799. Fit la campagne d'Amérique sous La Fayette, et se signala à l'armée du Nord et dans la guerre d'Italie.

KILLOT. s. m. Métrol. Mesure de capacité employée en Turquie. Le killot de Smyrne vaut litr. 51,3000; le killot de Constantinople, litr. 83,1480.

KILO ou **KILIO.** s. m. (du gr. χίλιοι, mille). Métrol. Mot dont la réunion avec celui qui exprime une unité quelconque de mesure, dans le système métrique français, compose le nom de mille de ces unités. Ainsi kilogramme signifie mille grammes, kilomètre mille mètres, etc.

KILOGRAMME. s. m. (ét. gr., χίλιοι, mille, γράμμα, ancien poids grec). Métrol. Dans les nouvelles mesures, Poids de mille grammes.

KILOLITRE. s. m. (ét. gr., χίλιοι, mille; λίτρον, litre). Métrol. Dans le système des nouvelles mesures, Capacité égale à un mètre cube, et contenant mille litres. C'est à peu près ce qu'on appelle *un tonneau* en termes de marine. Pour les matières sèches, le kilolitre remplace le demi-muid, et contient à peu près six setiers et sept boisseaux.

KILOMÈTRE. s. m. (ét. gr., χίλιοι, mille; μέτρον, mesure). Métrol. Dans les nouvelles mesures, Longueur de mille mètres; à peu de chose près, le quart de la lieue.

KILOMÉTRIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient au kilomètre. Mesure kilométrique.

KILOSTÈRE. s. m. (ét. gr., χίλιοι, mille; στερεός, solide). Métrol. Mille stères. Cette dénomination n'est pas usitée.

KIMBAN. s. m. Comm. Sorte d'étoffe qui se fabrique dans le royaume de Loango.

KIM-KUIT. s. m. Bot. Espèce d'oranger de la Cochinchine.

KIMPOURACHA. Myth. ind. Nom de certains génies, habitants du ciel d'Indra, qui font partie du chœur des musiciens célestes attachés à la cour de ce dieu.

KINA. s. m. Pharm. Se dit pour Quinquina.

KINCARDINE. Géogr. Comté d'Écosse, sur la mer d'Allemagne; 800 kilom. carrés; 30,000 hab.; chef-l., Stonehaven. On l'appelle aussi le comté de Mearns.

KIN-CHA-KIANG. Géogr. Rivière de l'empire chinois, qui prend sa source dans le pays de Khou-khou-noor, et se réunit au Ya-loung-kiang, pour former le Kiang, après un cours de 1,600 kilom.

[illegible] Philos. Faculté motrice; faculté que possède notre âme d'imprimer le mouvement à nos membres. On dit aussi Cinésie.

KINÉSIMÉTRIE. s. f. (ét. gr., κινεῖν, mouvoir; μέτρον, mesure). Didact. Mesure du mouvement.

KINÉSIMÉTRIQUE. adj. des 2 g. (rad. *kinésimétrie*). Didact. Qui a rapport à la kinésimétrie.

KING. s. m. Philos. chin. Nom commun de tous les livres des philosophes chinois: il entre dans la composition de leurs titres. On compte habituellement cinq kings: Y-king, Chou-king, Chê-king, Tao-té-king, Hiao-king. Le Chou-king, le plus révéré de tous ces livres, est l'œuvre de Confucius. Le Tao-té-king est de Lao-tseu.

KING. Géogr. Ile de l'Océanie, dans le détroit de Bass. N'est fréquentée que pour la pêche des morses.

KING'S-COUNTY. Géogr. Comté d'Irlande, province de Leinster; 140,000 hab.; chef-lieu, Philipstown.

KINGSTON. Géogr. La ville la plus importante de la Jamaïque, sur la baie de Port-Royal; 38,000 hab., dont 10,000 blancs. || La ville la plus forte et la plus commerçante du Haut-Canada, à l'extrémité du lac Ontario, vers l'endroit où le fleuve Saint-Laurent en sort; 8,000 hab. || Ville d'Angleterre, dans le comté de Surrey, sur la Tamise; 6,000 hab.

KING-TCHÉOU. Géogr. Ville de Chine, qui est très-forte, et regardée comme un des boulevards de l'empire; ch.-l. de départ.

KING-TE-TCHING. Géogr. Ville de Chine, où se fabrique presque toute la porcelaine fine de ce pays; commerce immense; 1,000,000 d'habitants.

KINK. s. m. Ornith. Oiseau de la Chine, que Buffon a considéré comme intermédiaire entre le carouge et le merle.

KINKAJOU ou **CERPOLEPTES.** s. m. Mamm. Dénominations génériques imposées à un mammifère frugivore de l'Amérique méridionale.

KINNARA. Myth. ind. Nom de certains génies qui habitent le ciel d'Indra, et qu'on croit être les mêmes que les Kimpourakas.

KINNOR. s. m. Ant. Instrument de musique des Hébreux; espèce de harpe ou de lyre. V. CINNOR.

KINO. s. m. Mat. médic. Substance qu'on apporte de Sumatra, en masses dures, opaques, très-fragiles, d'un rouge noir et inodore. Elle provient du Nauclea-gambir, arbuste de la famille des rubiacées, voisine du quinquina et du caféier. Cette substance, qu'on avait improprement appelée gomme, est presque entièrement composée de tannin. Sa saveur est astringente et douceâtre.

KINOVATE. s. m. Chim. Genre de sels qui résultent de la combinaison de l'acide kinovique avec des bases salifiables.

KINOVIQUE. adj. des 2 g. Chim. Se dit de l'acide découvert dans le china-nova, écorce d'un arbre encore inconnu.

KINROSS. Géogr. Comté d'Écosse, entre ceux de Perth et de Fife; 8,000 hab. || Chef-lieu du comté qui porte le même nom, près du lac Leven; 3,000 hab.

KIO. s. m. Relat. Livre sacré des Japonais.

KIOELEN. Géogr. Chaîne de montagnes de la Scandinavie, située entre la Suède et la Norwége. Le sommet le plus élevé est le Skagstlostind, haut de 2,559 mètres.

KIO-LEU-HIEN. Géogr. Ville de la Chine, province de Chan-toung, district de Yen-tcheou, patrie de Confucius.

KION-KOM. s. m. Bot. Espèce de palmier du Sénégal. On tire par incision de son tronc une liqueur qui se change en vin, et qui peut être bue sans enivrer.

KIOSQUE, s. m. Archit. Mot emprunté par notre langue à celle des Turcs, et par notre architecture à celle de l'Orient. Petit pavillon ouvert de tout côtés, situé à l'extrémité des terrasses et des jardins, consacré, selon l'usage des Orientaux, à prendre le frais pendant la chaleur du jour. En France, on substitue souvent, dans les jardins, le kiosque turc au pavillon chinois, petit salon à couvertures recourbées à la chinoise, et décoré d'ornements dans le goût chinois.

Bannisses des jardins tout cet amas confus
D'edifices divers prodigués par la mode,
Obélisque, rotonde, et *kiosque* et pagode. (DEL.)

Médine aux mille tours, d'aiguilles hérissées,
Avec ses flèches d'or, ses *kiosques* brillants.
(V. HUGO.)

—Mar. Bateau de plaisance, à Constantinople.

KIOSQUIFORME. adj. des 2 g. (du fr. *kiosque*, sorte de pavillon; et du lat. *forma*, forme). Conchyl Qui ressemble à un kiosque. Se dit d'une jolie coquille, parce qu'elle est saulariforme et ornée de nombreux détails. Le pourpre kiosquiforme.

— Archit. S'est dit quelquefois d'un pavillon construit dans le genre des kiosques.

KIOSTENDJÉ. Géogr. Ville forte de la Turquie d'Europe, dans la Bulgarie, pachalik de Silistrie, sur la mer Noire.

KIOTOME. s. m. (ét. gr., κίων, pilier, bride, [illegible] les brides dans le rectum et dans la vessie. On en fait encore usage pour la rescision des amygdales.

KIOU-SIOU. Géogr. La plus méridionale des grandes îles du Japon. Superficie 48,000 kilom. carrés. La ville principale est Nangasaki, la seule où les Européens puissent aborder.

KIOUTAHYA et mieux **KUTAHYA.** Géogr. Ville de la Turquie d'Asie, capitale de l'Anatolie; 50,000 hab.

— Hist. *Traité de Kutahya.* Paix conclue entre la Turquie et l'Égypte, sous l'influence de la Russie, après la bataille de Konieh.

KIRCHBERG. Géogr. Ch.-l. d'une seigneurie du royaume de Wurtemberg, bailliage de Gerabronn, sur l'Iaxt.

KIRCHER (Athanase, le Père). Savant reli-

II. 409

gieux qui avait embrassé presque toutes les connaissances humaines. Né en 1602 à Geysen, en Allemagne, mort à Rome en 1680. On lui attribue l'invention de la lanterne magique.

KIRGANÉLIE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, très-rapproché des phyllantées.

KIRGHIZ. s. m. pl. Géogr. Nom d'un peuple nombreux des steppes de la Russie d'Asie et des gouvernements européens voisins, dont la véritable patrie a dû être le territoire situé entre les fleuves Ienisséï et Obi. Quoique d'origine turque, il est très-mélangé de Mongols, qui se sont établis au milieu de cette race ancienne et en ont un peu altéré les caractères. Les Kirghiz se divisent en trois hordes principales, comprises toutes trois sous le nom de Kirghiz-Kaïssaks, et qui s'élèvent au nombre de 500,000 âmes. La plupart mènent une vie nomade et presque sauvage, et entretiennent de grands troupeaux de chevaux, de chameaux et de bêtes à cornes. Les Kirghiz sont d'une constitution forte, d'une taille au-dessus de la moyenne; leur physionomie se rapproche beaucoup de celle des Kalmouks; ils ont la chevelure noire et le teint extrêmement basané. Dans les montagnes de Kar-Karaly, district d'Omsk, les Russes ont fondé récemment une colonie pour les Kirghiz soumis et disposés à se civiliser. Cette colonie paraît se consolider et compte environ 80,000 habitants disséminés sur toute l'étendue du Kar-Karaly.

— adj. des 2 g. Qui appartient aux Kirghiz. Les deux assesseurs *kirghiz* sont élus pour deux à trois ans par leur nation. (Depp.) La colonie, après avoir été inquiétée d'abord par une tribu *kirghiz* voisine, paraît se consolider. (Id.)

KIRIATH. Géogr. sacr. Nom hébreu qui signifie *ville*, et qui se trouve au commencement de plusieurs noms de ville de Judée.

KIRIC-KIRIETS. Myth. slav. Grand prêtre des Borusses.

KIRKALDY. Géogr. Ville d'Écosse, comté de Fife; patrie de Michel Scott, du moine Bacon, et d'Adam Schmith; 5,000 hab.

KIRKUDBRIGHT. Géogr. Comté d'Écosse. Superf., 1,824 kilom. carrés; 40,000 hab. || Ch.-lieu du comté qui porte le même nom, sur le golfe de Solway; 3,000 hab.

KIRKWAL. Géogr. Ville d'Écosse, ch.-l. du comté d'Orkney, capitale de l'île de Mainland, une des Orcades; 3,000 hab.

KIRLANGHISH. s. m. Mar. Petit bâtiment léger qui, chez les Turcs, suit toujours le vaisseau amiral.

KIRRONOSE. s. f. (ét. gr., κιῤῥός, jaune; νόσος, maladie). Médec. Coloration en jaune d'une partie intérieure du corps.

KIRSCH, ou comme en allemand **KIRSCHENWASSER** (littér. *eau de cerise*). s. m. Liqueur spiritueuse qu'on obtient par la distillation de différentes espèces de cerises sauvages soumises à la fermentation. La fabrication du kirsch se fait en grand dans la forêt Noire. Une bouteille de kirsch. Un verre de kirsch. Boire du kirsch.

KIRWAN (Richard). Savant irlandais, né en 1750 dans le comté de Galway, mort en 1812. Ses principaux ouvrages sont : *Éléments de Minéralogie*, *Essai sur la Phlogistique et les acides*. On lui doit la découverte de la *strontiane*.

KISLAR-ÂGA. s. m. En Turquie. Chef des eunuques noirs, un des plus considérables officiers du sérail.

KISSEN. Myth. Divinité des Gentoux.

KISSÉNIEN, IENNE. s. Partisan, sectateur de Kissen.

KISSÉNIES. s. f. pl. Myth. Fêtes en l'honneur de Kissen.

KISSENBRUCK. Géogr. et hist. Village du duché de Brunswick, sur l'Ocker. C'est à Kissenbruck qu'eut lieu le baptême des Saxons vaincus par Charlemagne, en 783.

KISSINGEN. Géogr. Jolie petite ville de la Bavière, dans le cercle du Mein inférieur, au milieu d'une vallée charmante sur la Saal; 1,200 hab. Remarquable surtout par ses eaux minérales.

KISTE. s. m. Comm. Laine d'Allemagne.

KISTES. Géogr. Peuple caucasien qui habite les rives du Sundsha, entre la petite Kabarda, le pays des Lesghis et la Géorgie. Les Kistes sont soumis à la Russie.

KITAÏBÈLE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, de la famille des malvacées.

KITCHI-MANITOU. Myth. amér. Divinité des sauvages du Canada. On attribue au Kitchi-Manitou tous les événements favorables

[illegible] Myth. Divinité des sauvages du Canada.

KITOO. s. m. Myth. jap. Prière que les Japonais récitent pour implorer leurs dieux dans les calamités publiques.

KITOUBA. s. m. Myth. afr. Idole des noirs du Congo. Le kitouba est une grosse crécelle de bois.

KITTAVIAH. s. m. Ornith. Oiseau granivore de la Barbarie, vraisemblablement le même que le Ganga.

KITZINGEN. Géogr. Ville, ch.-l. d'un bailliage de Bavière, sur le Main; 5,000 hab.

KIWASA. s. m. Myth. amér. Idole des sauvages de Virginie.

KIZIL-OUZEN. Géogr. Fleuve de la Turquie, formé de deux branches venant des hautes vallées du Taurus: il se jette dans la mer Noire après un cours de 880 kilom.

KIZLIAR. Géogr. Ville de Russie, gouvernement du Caucase, près de l'embouchure du Terek; 9,000 hab. Arméniens.

KK. Double lettre qui, dans l'ancienne imprimerie, désignait la trente-troisième feuille d'un volume.

KLAAS. s. m. Ornith. Espèce de coucou d'Afrique.

KLAFTER. s. m. Métrol. Mesure de longueur qui est employée en Allemagne, et qui correspond à notre toise. Un klafter vaut 198 centimètres. || Le klafter est souvent une mesure de capacité pour les solides, et sert principalement à cuber le bois. || Le klafter du duché de Bade vaut st. 3,8880. || Le klafter de Cassel, 3,5720. || Le klafter de Darmstadt, 3,3260. || Le klafter de Berlin, 3,3389. || Le klafter de Bavière, 3,1325. || Le klafter de Francfort, 2,9050.

KLAGENFURTH. Géogr. Cercle de l'Illyrie, gouvernement de Laybach, dans le duché de Carinthie; 153,800 hab. || Ch.-lieu du cercle qui porte le même nom; 10,000 hab.

KLAPPERSTEIN. Géogr. Montagne de la Silésie, dans le cercle de Glatz. 1,150 mètres de hauteur; source de la Neiss.

KLAPROTH (Martin-Henri). Chimiste, né à Berlin en 1743, mort en 1817. A fait faire de grands progrès à la minéralogie. On lui doit un Dictionnaire de chimie et des Mémoires sur la chimie. || (Henri Jules). Fils du précédent, savant orientaliste, né à Berlin en 1783, mort à Paris en 1835. On a de lui *Asia polyglotta* ou Classification des peuples de l'Asie d'après leurs langues; Mémoires sur l'Asie, etc.

KLAPROTHITE. s. f. Minér. Nom d'une espèce de lazulithe qui diffère du lapis lazulithe. Ce minéral n'est encore qu'imparfaitement connu.

KLATTAU. Géogr. Cercle de Bohême, entre les cercles de Pilsen et de Prachin: 145,900 h. || Chef-lieu du cercle qui porte le même nom; 4,000 âmes.

KLAUSENBOURG. Géogr. Ville de l'empire d'Autriche, capitale de la Transylvanie; 20,000 âmes. On l'appelle aussi *Kolosswar*.

KLAUSTHAL. Géogr. Capitanat du royaume de Hanovre, très-montueux; 24,000 hab. || Chef-lieu du capitanat qui porte le même nom; 7,800 hab.

KLAVAIS. s. m. Minér. Nom technique que les mineurs qui exploitent les mines de houille donnent à des espèces de filons qui coupent les lits de houille, et qu'on nomme aussi, mais d'une manière plus générale, *failles*.

KLÉBER (Jean-Baptiste). Général français, né à Strasbourg en 1754. Engagé volontaire comme simple grenadier en 1792, il s'éleva rapidement aux premiers grades. Il se signala successivement dans la guerre de Vendée, à Fleurus, à Altenkirchen, à Friedberg. En Égypte, sous le commandement du général Bonaparte, il eut la plus grande part aux victoires du Mont-Thabor et d'Aboukir. Général en chef après le départ de Bonaparte pour la France, il se couvrit de gloire au combat d'Héliopolis, soumit l'Égypte révoltée, et allait conclure la paix avec les Turcs, lorsqu'il fut assassiné le 14 juin 1800, dans la ville du Kaire, par un jeune Turc fanatique. La ville de Strasbourg lui a élevé une statue de bronze en 1840.

KLEEK. Géogr. Tête des Alpes illyriennes, généralat de Carlstadt, 2,160 mètres de hauteur.

KLEIN (Jean-Théodore). Naturaliste, né en 1759. Ses principaux ouvrages sont : *Histoire naturelle des poissons, des échinodermes ou oursins, des oiseaux*.

KLEIN-GLOKNER. Géogr. Montagne des Alpes tyroliennes; 4,000 mèt. de hauteur.

KLEINHOVE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, de la famille des malvacées.

KLEINIE. s. f. Bot. Genre de plantes qui appartient à l'ordre des synanthérées, et à la tribu naturelle des tagétinées.

KLEIST (Éwald-Christian de). Poète allemand, né en 1715, à Zéblin, en Poméranie, mort en 1685, à Kœnigsberg, mort en 1759. Parmi ses ouvrages, celui dont on fait le plus de cas est *le Printemps*, poème qui a été plusieurs fois traduit en français.

KLEISTAGNATHE. adj. des 2 g. (ét. gr., κλειστός, clos; γνάθος, mâchoire). Entom. Qui a la bouche presque fermée. || KLEISTAGNATHES. s. m. pl. Ordre de la classe des insectes, comprenant ceux qui ont la bouche fermée [illegible]

[illegible] hors de la lèvre, et répondant assez bien aux crustacés décapodes brachyures.

KLEPHTE. adj. et s. des 2 g. Nom donné à des peuplades dispersées sur tout le territoire, particulièrement dans l'ancienne Thessalie, et qui est dérivé du verbe grec ancien κλέπτω, voler, à cause des brigandages exercés par ces hordes contre les Turcs. Un klephte. Une klephte. || Qui appartient, qui a rapport aux klephtes. Mœurs, usages klephtes.

KLIAZMA. Géogr. Rivière de la Russie d'Europe, qui prend sa source dans le gouvernement de Moscou, et se jette dans l'Oka, au-dessous de Gorbatov, après un cours de 570 kil.

KLINÉ. s. f. (du gr. κλίνω, incliner). Philos. Mouvement oblique que les épicuriens croyaient être propre aux atomes.

KLIPPSPRINGER ou **SAUTEUR DES ROCHERS.** s. m. Mamm. Mammifère ruminant du genre des antilopes.

KLISION. s. m. Ant. gr. Décoration qui était placée à droite de l'entrée de la scène, et qui cachait une rampe de pierres de taille: elle figurait une porte par où entraient les chars attelés de chevaux.

KLOPÉMANIE. s. f. (ét. gr., κλοπή, soustraction; μανία, manie). Médec. Folie qui consiste en un penchant irrésistible au vol.

KLOPÉMANIQUE. adj. des 2 g. (rad. *klopémanie*). Qui a rapport à la klopémanie.

KLOPSTOCK (Frédéric-Gottlieb). Poète allemand, né en 1724, à Quedlimbourg, en Saxe, mort en 1803. Son ouvrage le plus remarquable est sa *Messiade*, poème en vingt chants, qui a été plusieurs fois traduit en français.

KLOUKVA. s. m. Bot. Plante rampante de la Finlande. On croit reconnaître le fruit de la vigne dans la baie bleue et vineuse du myrtille, et celui du *kloukva*, qui rampe au pied du rocher, au sein d'un feuillage du plus beau vert. (B. de St-P.)

KNAH. s. f. Bot. Poudre en usage en Turquie, et qui est produite par les feuilles pulvérisées de l'alkanna, arbrisseau qui n'est autre que le henné, lawsonie des botanistes. L'eau dans laquelle on fait infuser cette poudre prend une couleur rouge, et les femmes du Levant s'en servent pour se teindre les ongles.

KNAPPIA. s. f. Bot. Genre de graminée printanière.

KNAUTIE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, de la famille des dipsacées. Ce genre est très-voisin des scabieuses, et pourrait y être réuni.

KNAVEL ou **KNAVELLE.** s. m. Bot. Plante qui croît dans les champs, et dont le genre se rapproche de celui des pieds-de-lion. On trouve à la racine du knavel vivace un insecte hémiptère, un peu moins gros qu'un grain de coriandre, nommé *cochenille de Pologne*, *kermès du Nord*, *kermès de racine*, qui fournit une teinture rouge.

KNEF ou **KNEPH.** s. m. Myth. égypt. Dieu égyptien, le premier des trois khaméfis ou dieux suprêmes. C'est la première émanation de l'être incompréhensible, le principe fécondateur, créateur et bienfaiteur. On le représente sous la figure d'un homme au teint bleuâtre, tenant un sceptre à la main, la tête couverte d'un plumage magnifique. De sa bouche sort l'œuf primitif qui a donné naissance à tous les êtres.

KNELLER (Gottfried). Célèbre peintre de portraits, né à Lubeck en 1619, mort à Londres en 1723. Tous les plus grands personnages de l'époque voulurent être peints par cet artiste.

KNEMA. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, de la famille des laurinées.

KNÉPIER. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones, de la famille des saponacées. On le cultive au Mexique, à cause de ses fruits, dont la pulpe douce et acide est très-agréable à manger, et dont les graines rôties ont la saveur des châtaignes.

KNIAZ ou **KNEZ.** s. m. Titre slavon, dont l'étymologie n'est pas connue, à moins qu'il ne soit de la même famille que *king*, *kuning*, *kœnig*, roi. Le titre de kniaz était dans l'origine réservé aux frères du souverain et aux autres princes du sang. Aujourd'hui ce titre correspond à peu près à celui de duc en France. En Russie, il fait partie des titres de l'empereur et tzar de Russie, mais il appartient plus spécialement aux membres de la famille impériale.

KNIFFA. s. f. Bot. Espèce du genre millepertuis qui n'a que deux styles.

KNODALOMORPHE. s. et adj. des 2 g. (ét. gr., κνώδαλον, animal; μορφή, forme). Qui tient de l'homme. Singe knodalomorphe.

KNIGHTIE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, de la famille des protéacées, originaire de la Nouvelle-Zélande.

KNIPERLÉ. s. m. Hortic. Variété de raisin.

KNISTENAUX. s. m. pl. Géogr. Peuple indigène de l'Amérique du Nord. Les Knistenaux habitent le bas Canada, une partie du Labrador et de la Nouvelle-Galles, et les pays situés à l'ouest, jusqu'au lac des Montagnes. Ils ont un commencement de civilisation : 24,000 âmes.

KNOTTES. s. f. pl. Minér. Mélange de plomb sulfuré qu'on trouve mêlé au grès [illegible]

KNOUT. s. m. (pr. *knoutt*). Mot russe qui signifie *fouet*: châtiment le plus ordinaire en Russie, et qui s'applique à tous les degrés. La noblesse seule en est exempte. Le patient, attaché debout à deux poteaux, reçoit sur le dos un certain nombre de coups d'un fouet à lanières de cuir, dont l'extrémité est armée de fil de fer tordu. || Se dit du fouet lui-même. Recevoir cent coups de knout. Condamner à cent ou cent vingt coups de knout, nombre que l'on ne dépasse jamais, équivaut à une condamnation à mort.

KNOWLTONE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, de la famille des renonculacées. Cette plante croît au cap de Bonne-Espérance.

KNOX (Jean). Un des principaux chefs de la réforme en Écosse, né en 1505, à Gifford (Lothian oriental), mort en 1572. Il prêcha avec une extrême violence contre le pape et la messe, et parvint, après plusieurs persécutions, à faire adopter en 1560, par le parlement d'Écosse, une confession de foi qui abolissait l'exercice de la religion catholique, et établissait le culte presbytérien. Knox se montra constamment l'adversaire de Marie Stuart, dont il ne contribua pas peu à ébranler l'autorité.

KNOXIE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, de la famille des rubiacées.

KOALA. s. m. Mamm. Nom d'un animal de la Nouvelle-Hollande, qui n'est pas encore parfaitement connu, et qui paraît appartenir à la famille des marsupiaux.

KOBALT. s. m. Min. V. COBALT.

KOBANG. s. m. Monnaie d'or du Japon.

KOBI ou **GOBI**, autrement **CHAMO.** Géogr. Immense steppe de l'Asie centrale, qui s'étend dans la Mongolie, au N. du Thibet et de la Chine, sur une longueur de 3,300 kil. sur plus de 730 de large, du revers des Khangaï aux monts du Thibet. Des hordes nomades, mongoles pour la plupart, le parcourent en tous sens.

KOBODAY. s. m. Relat. Chef d'un ordre des moines japonais, dont le couvent sert d'asile aux criminels.

KOBRÉSIE. s. m. Bot. Genre de plantes cypéracées.

KOBRÉSIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble au kobrésie. || KOBRÉSIÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des cypéroïdes, qui a pour type le genre kobrésie.

KOCH (Christ.-Guill. de). Publiciste et historien, né en 1737, en Alsace, mort en 1813. On a de lui : Histoire abrégée des traités de paix, depuis la paix de Westphalie; Tableau des révolutions de l'Europe.

KOCHIE. s. f. Bot. Genre de plantes chénopodées.

KOCYTE. Géogr. V. COCYTE.

KODAFA. s. m. Relat. Nom du chef de la garde des rois de Perse.

KODIAK. Géogr. Nom d'un groupe d'îles de la Russie américaine.

KODJA. s. m. Relat. Secrétaire d'État en Turquie et dans les États barbaresques.

KODJEND. Géogr. Ville de la Tartarie indépendante, dans le Khanat de Khokand, sur le Sihoun; 100,000 hab.

KODRETI. s. m. Minér. Matière grasse mêlée de pétrole, analogue au beurre de montagne.

KOEHLGARTEN. Géogr. Montagne du pays de Bade, cercle de Wiesen; 1,260 mètres de hauteur.

KOELÉRIE. s. f. Bot. Genre de plantes monocotylédones, de la famille des graminées.

KOELLÉE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, de la famille des renonculacées.

KOELPINIE. s. f. Bot. Sous-genre de plantes, faisant partie du genre rhagadiolus, qui appartient à l'ordre des synanthérées et à la tribu naturelle des lactucées. On ne connaît jusqu'à présent qu'une seule espèce de ce sous-genre.

KOELREUTÈRE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, de la famille des sapindées, remarquables par de jolies fleurs jaunes, disposées en larges panicules aux sommités des branches.

KOEMPER. s. m. Hist. Nom des guerriers qui accompagnaient les chefs des anciens peuples scandinaves, et qui se dévouaient à leur service jusqu'à la mort. On peut les comparer aux *leudes* ou *fidèles* des Francs.

KOENIGGRATZ ou **KOENIGINGRAETZ.** Géogr. Cercle de la Bohême situé entre la Silésie, Glatz et la Moldavie, et les cercles de Chrudim et Bisoow. Il est arrosé par l'Elbe et plusieurs autres rivières; 272,960 hab. || Ch.-l. du cercle qui porte le même nom, au confluent de l'Alder et de l'Elbe; 6.000 hab.

KOENIGSBERG. Géogr. District de la Prusse proprement dite; 600,000 hab. || Ville, ch.-l. de la Prusse orientale, et la seconde résidence royale, située sur le Prégel. On y remarque une université, un observatoire, une riche bibliothèque, et une cathédrale qui renferme les tombeaux des grands maîtres de l'ordre Teutonique et des ducs de Prusse. Kœnigsberg est la patrie du célèbre philosophe Kant, qui professa longtemps à l'université de cette ville; 60,000 hab. || Cercle de la Prusse, dans le district de Francfort (Brandebourg), dans le gouvernement de Francfort; 4,700 hab. || Ville des États autrichiens (Bohême); 2,000 hab. || Ville de Bavière dans l'ancienne Franconie, aujourd'hui dans le cercle du Bas-Mein: 1,000 hab. || Ville de Hongrie (Bars); 3,000 hab. || Montagne de Hongrie, entre les comitats de Zips, Liptau, Gœmœr. Le roi de Hongrie se rend dans cet endroit à son avénement, et l'épée nue, jure de défendre le royaume.

KOENIGSTEIN. Géogr. Prison d'État et forteresse importante du royaume de Saxe, près de la frontière de Bohême.

KOERNER (Théodore). Poète allemand, né en 1788 à Dresde, mort en 1813. Il a laissé des poésies pleines d'énergie, et a été appelé le Tyrtée de l'Allemagne.

KOESSLIN. Géogr. District de la Prusse, dans la Poméranie : 248,000 hab. ‖ Chef-lieu du district qui porte le même nom ; 5,000 hab.

KOETSCH-WASSER ou **KOETSCHEN-WASSER.** s. m. Comm. Eau-de-vie de prunes, que l'on débite quelquefois pour de l'eau-de-vie de cerises ou kirschen-wasser.

KOFF. s. m. Mar. Bâtiment hollandais à deux mâts, faisant le cabotage dans les mers du Nord.

KOFFLE. s. m. Relat. Sorte de caravane en Afrique.

KOGIA. s. m. Relat. Chez les Turcs, Marchand qui fait le commerce en gros.

KOHAUTÉE. s. f. Bot. Plante hédyotidée.

KOHLENHORNBLENDE. s. f. Minér. Nom allemand donné à une matière noire, fibreuse, qui se trouve dans le rétinite de Saxe, et qui n'est encore qu'imparfaitement connue.

KOKADATOS. s. m. (pr. *ko-ka-da-toss*). Ornith. Oiseau gallinacé d'Afrique.

KOL. s. m. Grand filet que les Hollandais traînent à la remorque sous voile, pour prendre des morues.

KOLADA. Myth. slav. Dieu des Slaves, qu'on croit être le même que Janus.

KOLADIES. s. f. pl. Myth. slav. Fêtes célébrées autrefois à Kiew, en l'honneur du dieu Kolada.

KOLAO. s. m. Relat. V. COLAO.

KOLBIE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, de la famille des cucurbitacées.

KOLIMA ou **KOVIMA.** Géogr. Fleuve de la Russie d'Asie, qui prend sa source dans les monts Jablonoï, et se jette dans l'océan Glacial arctique, après un cours de 1,300 kilom.

KOLLIN ou **NEU-KOLLIN.** Géogr. et hist. Ville royale de Bohême. 4,100 hab. Il se livra près de cette ville, en 1757, une bataille où les Autrichiens furent complètement défaits par le roi de Prusse, Frédéric II.

KOLNA. Myth. scand. Dieu des fleurs et du printemps, qui fut chassé d'Asgard par Odin.

KOLO ou **KOLAU.** s. m. Hist. Nom du champ dans lequel se rassemblait toute la noblesse de Pologne pour l'élection du roi. Le champ de Kolau est à une lieue de Varsovie.

KOLOMIA. Géogr. Cercle de l'Autriche, gouvernement de Gallicie ; 170,000 hab., dont 12,000 juifs. ‖ Ch.-l. du cercle qui porte le même nom ; 2,000 hab.

KOLOS. KOLOSCH ou **KLAUSENBOURG.** Géogr. Comitat de la Transylvanie, entre ceux de Krazna et de Doboka, au N. de Thorenbourg et de Weissembourg inférieur, à l'E. et au S., et la Hongrie à l'O. Superf. 150 kilom. sur 60 ; 80,000 hab.

KOLOSVAR ou **KLAUSENBOURG.** Géogr. Ville des États autrichiens, capitale du comitat de Kolos ou Klausenbourg et de toute la Transylvanie, sur la petite Szamos ; 20,000 hab.

KOL-QUALL. s. m. Bot. Euphorbe à tige octogone et à fruits d'un rouge cramoisi, qu'on croit être l'euphorbe des boutiques.

KOLTO. s. m. Pathol. Nom polonais de la Plique.

KOLYVAN (Montagnes de). Géogr. Chaîne de montagnes de la Sibérie.

KOMORN. Géogr. Ville forte de Hongrie, chef-lieu du comitat qui porte le même nom ; 12,000 hab.

KONAC. s. m. Relat. Hôtel en Turquie.

KONIDOMÈTRE. s. m. Phys. Instrument que l'on a proposé pour mesurer la densité du sucre.

KONIÉH. Géogr. Ville de la Turquie d'Asie, dans l'Anatolie, chef-lieu du pachalik de Caramanie ; 30,000 hab.

— Hist. *Bataille de Koniéh.* Victoire remportée en 1833 par Ibrahim-Pacha sur les troupes turques. On écrit aussi *Conieh.*

KONKAN. Géogr. Contrée de l'Inde anglaise, présidence de Bombay, dans l'ancien Bedjapour. Elle s'étend le long de l'océan Indien, et est bornée au N. par l'Aurengabad, à l'E. par les Ghattes occidentales, et au S. par le Kanara. Superf. 280 kil. sur 60.

KOONA. s. f. Bot. Feuille d'échite, dont les sauvages se servent pour empoisonner leurs flèches.

KOPECK. s. m. Métrol. Monnaie de Russie, V. COPEK.

KOPF. s. m. Métrol. Mesure de capacité employée dans quelques parties de l'Allemagne. On dit au pluriel, *kopfen.* 70 kopfen font un *eimer.*

KOPFSTUCK. s. m. Métrol. Monnaie qui a cours en divers cantons de l'Allemagne, où elle vaut assez généralement 20 kreutzers ou un sixième d'écu.

KOPROLITHE. s. m. (ét. gr. κόπρος, fiente, ordure ; λίθος, pierre). Foss. Espèce de bézoards d'animaux antédiluviens qu'on a découverts dans quelques cavernes. Ils ont reçu des noms particuliers suivant les animaux auxquels on les rapportait, comme *bolithes*, *hippolithes*, etc. De toutes ces espèces de pétrifications, la plus remarquable est le *guano*, qu'on croit être la fiente des flamants, des cormorans et d'autres oiseaux aquatiques. Le guano est employé comme un excellent engrais.

KOPTE, KOPHTE ou **COPTE.** Géogr. V. COPTE.

KOPU. s. m. Comm. Genre d'étoffe que les Chinois fabriquent avec l'écorce d'un arbre.

KORAH. s. m. Relat. Se dit d'un fouet, dans l'Inde. J'aurais bien voulu y pénétrer, mais de grands *korahs* suspendus à ces poteaux m'ôtèrent même le désir de mettre le pied dans la place. (B. de St-P.)

KORAÏCHITES. s. m. pl. Géogr. Tribu arabe, qui était la principale tribu de la Mecque et de tout l'Hedjaz au temps de Mahomet. Mahomet et Kadichah, sa première femme, appartenaient à cette tribu.

KORALLEN-ERTZ. s. m. Minér. Minerai de mercure qui se trouve dans le schiste bitumineux.

KORAN. s. m. V. CORAN.

KORANAS. Géogr. Nom d'un peuple hottentot, qui habite sur les bords de l'Orange supérieure et moyenne. Les Koranas sont, en général, nomades et pasteurs.

KORATCHY ou **KOURATCHY.** Géogr. Ville de l'Hindoustan, dans le Sindhy ; 15,000 h.

KORBAN. s. m. (mot hébreu et arabe qui signifie *offrande*). Dans le Levant, Grande réjouissance dans laquelle on fait cuire un animal tout entier, qu'on partage ensuite aux assistants.

KORDERE. s. m. Bot. Champignon d'abord sphéroïde, ensuite rampant en lame mince, couvert en dessus de nervures ramifiées et de trous anguleux, attaché par toute sa surface intérieure ; d'une substance cotonneuse, se flétrissant facilement.

KORDOFAN. Géogr. Contrée d'Afrique entre le Darfour et le Sennaar, aujourd'hui soumise au vice-roi d'Égypte. Elle est habitée par les Noubas ou nègres, dont le chef réside à Obéid, principale ville du pays, ruinée en 1820 par le pacha d'Égypte.

KORÉISCHITES. s. m. pl. V. KORAÏCHITES.

KORÉITE. s. f. Minér. Minéral dont la nature ou l'espèce n'est pas encore bien connue. Il paraît être la *pierre de lard* des anciens minéralogistes.

KORIAK, AQUE. adj. Qui appartient aux Koriaks. Les Tchouktchis appartiennent pour la plupart à la race *koriaque.* (Depp.)

KORIAKS ou **KORIEKS.** s. m. pl. Géogr. Peuple de la Sibérie qui habite à l'E. des Joukaghires, vers l'embouchure de la rivière de Kovymia et le long de la mer Glaciale jusqu'à l'Océan boréal. Les Koriaks sont un des peuples les plus barbares de la Sibérie. Ils n'ont d'autre nourriture que la chair et l'huile des baleines et des phoques. Ils sont de taille moyenne, fort laids, et d'une extrême malpropreté.

KORKOSÉDO. s. m. Ichthyol. Nom que les voyageurs donnent à un poisson non encore classé par les naturalistes. Ce poisson habite la côte d'Afrique, et les nègres en estiment beaucoup la chair, qui fait l'objet d'une grande branche de commerce de leur pays.

KORNTHALISTE. s. m. Hist. rel. Membre d'une petite congrégation luthérienne, qui fut fondée en 1818, et qui s'est établie près de Stuttgard, dans un endroit appelé Kornthal, en prenant une organisation civile qui a beaucoup d'analogie avec celle des Moraves.

KORRO. s. m. Relat. Instrument de musique des nègres ; grande harpe à dix-huit cordes.

KORZEC. s. m. Métrol. Mesure de capacité employée en Pologne. Le korzec de Varsovie vaut lit. 128,0000 ; celui de Cracovie, lit. 501,1160.

KOSAQUE. adj. et s. V. COSAQUE.

KOSCHAB. s. m. Sorte de boisson des Orientaux.

KOSCIUSKO. Héros polonais né en Lithuanie en 1746. Après avoir fait la guerre d'Amérique sous Washington, il revint dans sa patrie et défendit avec courage l'indépendance de la Pologne contre la Russie. Blessé et fait prisonnier à Maciejowicz, il fut conduit prisonnier à Saint-Pétersbourg. Mis en liberté au bout de deux ans par Paul Ier, il voyagea en Angleterre, en Amérique, en France, et se retira à Soleure en Suisse, où il mourut en 1815. Kosciusko avait été proclamé citoyen français en 1792.

KOST. s. m. (pr. *kosit*). Ant. Nom d'un poids égyptien qui valait 20 onces romaines.

KOSTENDIL. Géogr. Ville de la Turquie méridional du mont Argent ; 8,000 hab.

KOSTROMA. Géogr. Nom d'un gouvernement du Nord de la Russie ; 80,000 kil. carrés ; 1,476,000 hab. ‖ Ville de Russie, capitale du gouvernement qui porte le même nom, sur le Volga ; 12,000 hab.

KOTCHIN. Géogr. V. COCHIN.

KOTT. s. m. Mar. Sorte de rouf ou de cabane élevée sur l'avant de certains petits bâtiments.

KOTZEBUE (Ferdinand de). Écrivain allemand, né à Weimar en 1761, s'est exercé dans des genres divers, romans, histoires, voyages, drames, mais il est plus particulièrement connu en France comme auteur dramatique. Parmi le grand nombre de ses pièces de théâtre, les plus remarquables sont *les Deux frères*, et *Misanthropie et repentir.* Kotzebue, qui avait été chargé par l'empereur Alexandre de lui rendre compte de l'état de l'opinion publique en Allemagne, souleva contre lui dans cette mission la réprobation de l'Allemagne libérale, et fut assassiné en 1819 par un jeune étudiant fanatique.

KOUA. s. m. Philos. chin. Nom des trigrammes de Fou-hi, fondateur de l'empire chinois. Les Kouas forment le plus ancien monument écrit des Chinois.

KOUAKOUA. s. m. Géogr. Nom général sous lequel sont désignées, ou plutôt se désignent elles-mêmes, les tribus comprises dans la famille des Hottentots proprement dits. Le mot *koua*, qui termine uniformément les noms de ces tribus, est une appellation générale analogue au *man* des langues germaniques.

KOUAN. s. m. Bot. Plante dont on emploie la graine pour faire du carmin.

KOUAN-HOA. s. m. Linguist. Nom par lequel les Chinois désignent leur langue parlée.

KOUAN-IN. Myth. chin. Divinité que les femmes stériles implorent pour obtenir des enfants.

KOUANG-SI. Géogr. Province de Chine, entre celles de Koueï-tcheou et de Hou-nan au N., de Kouang-toung à l'E. et au S., d'Yunnan à l'O., et le Tonquin au S.-O. Superficie, 800 kil. sur 400 ; 4,000,000 d'hab. Chef-lieu Koueï-lin.

KOUANG-TOUNG. Géogr. Province de Chine, entre celles de Hou-nan et de Kiang-si au N., de Kouang-si à l'O., de Fo-kian à l'E., la mer de Chine au S. et le golfe de Tonquin au S.-O. Superf. 1,000 kil. sur 500 ; 10,000,000 h. Ch.-l. Kouang-tchéou.

KOUBAN. Géogr. Fleuve de Russie qui descend du Caucase, traverse la Circassie, la sépare de la province du Caucase et se divise en plusieurs branches, dont les unes se jettent dans la mer Noire, et les autres dans la mer d'Azov, après un cours de 520 kil.

KOUBETCHI ou **KOUBITCHI.** Géogr. Ville de la Russie d'Europe, dans la Circassie, chef-lieu d'une petite république ; 6,000 hab.

KOUBINSKOÉ ou **KOUBENSK.** Géogr. Lac de la Russie d'Europe, dans le gouvernement de Vologda ; longueur 60 kil., largeur 10 kil.

KOUBLAÏ-KHAN. Nommé en Chine Chitsou, empereur mongol, fondateur de la vingtième dynastie chinoise, celle des Mongols ou Yen. Il naquit en 1214, et était petit-fils de Gengis-kan. Il envahit la Chine, renversa la dynastie des Song, conquit le Tibet, le Pégu, la Cochinchine, et forma le plus vaste empire qu'on connaisse dans l'histoire, ayant dans sa dépendance toute l'Asie depuis le Dniéper jusqu'au Japon. Il mourut en 1294.

KOUÉÏ-TCHEOU. Géogr. Province de Chine, bornée au N. par le Szu-tchouang, à l'E. par le Hou-nan, au S. par le Kouang-si. Superf. 600 kil. sur 280 ; 3,000,000 hab. Ch.-l. Kouéï-yang.

KOUEYT (EL). Géogr. Ville et port d'Arabie, sur le golfe Persique, résidence d'un cheik indépendant ; 10,000 hab.

KOUFAH. Géogr. Ville de la Turquie d'Asie, dans l'Irak-Arabi. Elle était avant Bagdad la résidence des califes d'Orient, et fut longtemps une des villes les plus importantes de l'Asie ; aujourd'hui elle est en ruines.

KOUFIQUE. adj. des 2 g. V. COUFIQUE.

KOUHISTAN. Géogr. Province orientale de la Perse ; 121,800 kil. carrés ; 200,000 hab. Ch.-l. Chéhéristan ‖ Province occidentale du Béloutchistan. Ch.-l., Pouhra. Superf. 18,240 k. carrés. ‖ Province de l'Hindoustan, dans le royaume de Lahore, en partie couverte par les monts Himalaya ; ville principale Radjour.

KOU-JA. Myth. chin. Nom d'une divinité adorée en Chine, et dont le principal temple est à Kiang-si.

KOUKA. s. m. Relat. Insigne de la dignité de hospodar. Recevoir le kouka.

KOUKA. Géogr. Ville de la Nigritie, dans l'empire de Bornou.

KOUL. s. m. Hist. ott. Se disait particulièrement des soldats de la garde du sultan.

KOULFA. Géogr. Ville de Nigritie, la plus industrieuse et la plus commerçante du royaume de Niffé ou Tappa ; 15,000 hab.

KOULOUGLI. s. m. (de *koul*, serviteur, esclave). Hist. Se disait à Alger et dans les États barbaresques des soldats de la milice turque, parce que cette milice était composée d'hommes qui avaient été esclaves.

prend sa source sur le versant septentrional du Caucase, déterminant la limite entre l'Europe et l'Asie, et se jette dans la mer Caspienne, après un cours de 300 kil.

KOUMIS. s. m. Relat. Boisson enivrante que les peuples de la Sibérie font avec du lait fermenté.

KOUNGOUR. Géogr. Ville industrieuse et commerçante de la Russie d'Europe, dans le gouvernement de Perm, au confluent de l'Iren et de la Sylva ; 10,000 hab.

KOUNG-TSEU. Nom chinois du philosophe que les Européens ont appelé Confucius. V. ce mot.

KOUR. Géogr. Fleuve d'Asie qui a sa source au mont Ararat, et se jette dans la mer Caspienne après un cours de 780 kil.

KOURÂT. Géogr. Ville de la basse Égypte, sur une des branches du Nil et sur l'emplacement de l'ancienne Naucratis.

KOURDE. s. m. Géogr. Peuple qui appartient à la famille persane et qui habite le Kourdistan. Ses excursions s'étendent depuis le Caucase jusqu'aux bords de la mer Noire et aux sources du Tigre et de l'Euphrate. Ils mènent une vie moitié sédentaire, moitié nomade, abandonnant pendant l'été les vallées les plus basses pour aller chercher une température moins ardente dans la région moyenne de leurs montagnes. Les Kourdes sont une belle race d'hommes. Ils ont le teint moins brun que celui des Arméniens, la taille au-dessus de la moyenne, le nez aquilin, le regard vif et fier, mais les yeux trop rapprochés l'un de l'autre. Ils sont très-braves et très-hospitaliers, mais farouches et enclins au brigandage. Leur nombre peut être évalué en Perse à 88,000, et en Turquie, à un million d'individus.

— adj. des 2 g. Qui appartient au Kourdistan ou à ses habitants.

KOURDISTAN. Géogr. Contrée de l'Asie occidentale soumise en partie aux Turcs et en partie aux Persans. ‖ KOURDISTAN ottoman, evalet de la Turquie asiatique, dont le chef-lieu est Billis, Kerkouk, ou Erbil ; superf. 40,800 kil. carrés. ‖ KOURDISTAN perse, province occidentale de la Perse, dont le chef-lieu est Kermanchâh. Superf. 27,200 kil. carrés ; 240,000 hab.

KOURILE. s. des 2 g. Habitant des îles Kouriles. Les Kouriles sont païens.

KOURILES. Géogr. Chaîne de vingt et une îles qui s'étend du Kamtschatka au Japon, sur une longueur de 500 kil., et dont la population ne s'élève guère qu'à un million d'individus.

KOURSK. Géogr. Gouvernement de la Russie, situé entre ceux d'Orel au N., de Voronège à l'E., de Kharkov au S., et de Tchernigov à l'O. ; 28,900 kil. carrés ; 1,649,000 hab. ‖ Ch.-l. du gouvernement qui porte le même nom ; 23,000 h.

KOUSEBAND ou **SERPENT JARRETIÈRE.** s. m. Erpét. On donne ce nom, au cap de Bonne-Espérance, à un serpent très-venimeux, qui a dix-huit pouces de longueur, et qui est de la couleur de la terre.

KOUTCHOUK-KAÏNARDJI. Géogr. Village de la Turquie d'Europe, dans la Bulgarie, sandjacat de Silistrie.

— Hist. *Traité de Koutchouk-Kaïnardji.* Traité de paix entre la Turquie et la Russie (1774), en vertu duquel les Tartares de la Crimée et du Kouban furent déclarés indépendants.

KOUTKA. Myth. sept. Chez les Kamtchadales, Messager de l'Être suprême, chargé de commander aux esprits qui doivent punir les méchants et récompenser les bons.

KOUTKHOU. Myth. sept. Dieu créateur de la terre, selon les Kamtchadales.

KOUXFURY. s. m. Ichthyol. Poisson des lacs de l'Amérique méridionale, qu'on ne sait encore à quel genre rapporter. Les sauvages de la Guiane, pour polir leurs ouvrages en bois, se servent de son palais, qui est rugueux et âpre comme une lime.

KOVA. s. m. Ancien caractère chinois, qui a précédé ceux qu'on connaît aujourd'hui, et qui a servi pour l'Y-king, le premier des cinq livres canoniques chinois, attribué par les uns à Confucius, par les autres à l'empereur Fo-hi.

KOZLOV. Géogr. Ville de Russie, dans le gouvernement de Tambov ; 14 000 hab.

KRAÂL. s. m. Relat. Village, réunion de huttes. Mot emprunté à la langue des Hottentots.

KRABS. s. m. Jeux. Nom d'un jeu d'origine anglaise, pour lequel on emploie deux dés. ‖ Se dit aussi à ce jeu, Des points de deux, de trois, de onze et de douze, que l'on amène au premier jet. On dit aussi *krebs.*

KRAFT (George-Wolfgang). Physicien, né en 1701, à Duttlingen, dans le Wurtemberg, mort en 1754. On lui doit un grand nombre d'expériences et de découvertes.

KRAKE. s. m. Relat. Sorte de cablière ou d'ancre, dont les Norvégiens se servent lorsqu'ils vont à la pêche du saumon.

KRAKEN. s. m. Relat. Poulpe gigantesque, énorme polype que quelques marins prétendent avoir vu dans l'Océan.

KRAKOVIAQUE. s. f. Chorégr. Danse polonaise, connue aussi en Lithuanie. Elle a pris naissance chez les Cracoviens, habitants de la petite Pologne, dont elle est la danse nationale. Cette danse s'accompagne toujours de chants.

KRAKOVIE. (en polon. *Krakow*). Géogr.

KRAMER. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones, qui paraît se rapprocher beaucoup des polygalées.

KRAMÉRATE. s. m. Chim. Genre de sels qui résultent de la combinaison de l'acide kramérique avec les bases salifiables.

KRAMÉRIACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble au kramer. ‖ KRAMÉRIACÉES. s. f. pl. Famille de plantes qui a pour type le genre kramer.

KRAMÉRIQUE. adj. Chim. Acide découvert dans la racine du kramer triandre.

KRASICKI (Ignace). Écrivain polonais, archevêque de Gnesne, né en 1734, à Doubiecko, en Galicie, mort à Berlin, en 1801. Il a laissé un grand nombre d'ouvrages en vers et en prose, qui lui ont valu le surnom de *Voltaire de la Pologne.*

KRASNOIARSK. Géogr. Ville de la Sibérie, ch.-l. du gouvernement d'Iéniseisk ; 4,000 hab.

KRASSO ou **KRASSOVA.** Géogr. Comitat de Hongrie, entre ceux d'Arad au N., de Temesvar à l'O., la Transylvanie au N.-E., l'Illyrie et le banat militaire à l'E. et au S. ; superficie, 150 kilom. sur 45 ; 217,000 hab. Ch.-l. Lugos.

KRASZNA. Géogr. Comitat de Transylvanie au N.-O., dans le pays des Hongrois, entre ceux de Szolnok, de Doboka, de Clausenbourg et la Hongrie. Ch.-l. Sombyo.

KRATIM ou **KATMIR.** Myth. or. Nom du chien des sept dormants, chez les Persans attachés à l'islamisme. Katmir, après avoir fait le guet pendant les trois siècles que dura le sommeil des sept dormants, s'attacha à la robe de l'un d'eux, et fut ainsi enlevé au ciel. Dieu le chargea de présider au transport des lettres ; c'est pourquoi les Persans écrivent le nom de *Katmir* sur toutes leurs lettres missives, après la suscription.

KREMLIN ou **KREML.** s. m. Hist. Mot slavon qui signifie Forteresse, et qui est dérivé du mot *krem*, pierre, caillou. Chez les Slaves, toute enceinte murée offrant un point de résistance était un kreml. Aussi plusieurs villes de Russie ont-elles leur kremlin. Mais le plus important et le plus connu est celui de Moscou. Napoléon habita le Kremlin après la prise de cette ville, en 1812.

KREUTZER (Rodolphe). Compositeur et joueur de violon, né en 1767, à Versailles, mort à Paris, en 1831. On lui doit la musique des operas d'Astyanax, Aristippe, la mort d'Abel, Lodoïska, et d'un grand nombre de symphonies.

KREUZ. s. m. Métrol. Monnaie allemande dont la valeur varie suivant les Etats ; la 60e partie du gulden ou florin. || *Kreuz de l'Empire d'Autriche*. Monnaie réelle qui vaut quatre pfennings ou fr. 0, 43. || *Kreuz de compte*, 60e partie du florin, en papier, fr. 0,017. || *Kreuz de compte*, dans le duché de Bade, en Bavière, à Francfort, dans la plupart des Etats de la Confédération germanique et dans plusieurs cantons de la Suisse, fr. 0,036.

KRICHNA ou **KISTNAH.** Géogr. Fleuve de l'Hindoustan qui prend sa source dans les Gates occidentales et se jette dans le golfe du Bengale, par plusieurs embouchures, après un cours de 1,000 kilom. Ce fleuve est, de tous les cours d'eau de l'Inde, le plus riche en diamants et en pierres précieuses.

KRICHNA. Myth. ind. Fils de Vaçoudéva et de la belle Dévaki, est considéré par les Hindous comme la huitième incarnation de Vichnou. La légende de Krichna a beaucoup d'analogie avec celles d'Apollon, d'Hercule et de quelques autres divinités grecques.

KRIDANTA. adj. et s. m. Gramm. sansc. Se dit des suffixes qui servent à former, à l'aide des radicaux, les noms primitifs. Les suffixes kridanta et tadhita.

KRIGIE. s. f. Bot. Genre de plantes qui appartient à l'ordre des synanthérées et à la tribu naturelle des lactucées.

KRITHÈ. s. m. Antiq. Ancien poids de l'Egypte et d'une partie de l'Asie.

KRONOBER. Géog. Gouvernement de Suède entre ceux d'Ionkaping, Calmar, Bleking, Christianstad et Halmsted ; 105,000 hab. Ch.-l. Wexio.

KRONTHALER. s. m. Métrol. Monnaie d'argent du duché de Hesse-Darmstadt. Le kronthaler vaut 2 florins et 42 kreuz ou fr. 5,74.

KROSS. s. m. Relat. Vêtement de peau garnie de laine que portent les Hottentots.

KROUFFE. s. m. Minér. L'un des noms techniques que les ouvriers des mines de houille donnent aux roches qui traversent, coupent et interrompent les lits de houille. Celui-ci s'applique plus particulièrement aux interruptions causées par un seul morceau de roche quelquefois de quatre mètres de longueur, qui traverse ou comprime la couche de houille.

KRUZMANN. Myth. germ. Dieu révéré par un peuple germain qui habitait près de Strasbourg. Les attributs de Kruzmann paraissent se rapporter à ceux que les Grecs et les Romains assignaient à Hercule.

KUASER. Myth. scand. Fils des dieux qui enseignait la sagesse sur la terre ; deux nains le tuèrent en trahison et composèrent avec son sang un breuvage qui avait la propriété de rendre poète. C'est pourquoi, dans les Sagas, la poésie est souvent désignée par cette expression : Le sang de Kuaser.

KUBRÉVITE. s. m. Membre d'un ordre monastique musulman, fondé au XIIIe siècle.

KUEI-CHIN. s. m. Philos. chin. Nom des esprits qui découlent de la raison primitive.

KUEME. s. f. Bot. Genre d'agarics à surface supérieure feuilletée.

KUERELLE. s. f. Minér. Grès schisteux qui accompagne la houille dans les mines d'Anzin.

KUHNIE. s. f. Bot. Genre de plantes qui appartient à l'ordre des synanthérées et à la tribu naturelle des eupatoriées.

KULM ou **CULM.** Géogr. et hist. Village dans le cercle de Leutmeritz, en Bohême, à 12 kilom. à l'E. de Tœplitz, célèbre par la bataille qui s'y livra le 30 août 1813, entre l'armée coalisée et l'armée française. Entouré de toutes parts, le général français Vandamme dut se rendre prisonnier avec trois généraux et 10,000 hommes.

KUMANIE. Géogr. Contrée de la Hongrie qui forme deux districts particuliers appelés Grande Kumanie et Petite Kumanie. Chefs-lieux Kardszag et Felegyhaza.

KUMANS. Géogr. Nom d'un peuple bulgare que les Russes ont transporté sur les bords du Volga. Les Kumans sont connus aujourd'hui sous le nom de *Tchouvaches*.

KUNCKEL (Jean). Chimiste allemand, né en 1630, dans le duché de Sleswig, mort en 1702, à Stockholm. On lui doit plusieurs découvertes importantes.

KUNERSDORF ou **KUNNERSDORF.** Géog. Nom de plusieurs villages de Silésie et de Saxe.

— Hist. *Bataille de Kunersdorf.* Bataille gagnée par les Russes sur le roi de Prusse en personne, le 12 août 1759.

KUNTHIE. s. f. Bot. Genre de plantes monocotylédones de la famille des palmiers. Ce palmier est très-commun dans le royaume de la Nouvelle-Grenade et sur la pente occidentale des Cordillères. Il contient un suc abondant que les indigènes regardent comme le remède le plus actif contre la morsure des serpents.

KUNWAR. s. m. Relat. Héritier de la couronne dans plusieurs Etats de l'Inde.

KUON-IN-PU-SA. Myth. ch. Divinité monstrueuse des Chinois, pour laquelle ils ont une grande vénération.

KUPAY. Myth. amér. Nom par lequel les Péruviens désignaient le mauvais esprit.

KUPFERKIESS. s. m. Minér. Pyrite cuivreuse non décomposée.

KUPFERNICKEL. s. m. Minér. Nom donné tantôt à une mine de cobalt contenant du cuivre, tantôt à une mine de nickel arsenical.

KURBALOS ou **KURBATOS.** s. m. (pr. *kur-ba-loss, kur-ba-toss*). Ornith. Oiseau du Sénégal qui vit sur le bord des rivières et se nourrit de petits poissons, raison pour laquelle il a reçu également la dénomination de pêcheur. Le kurbalos est de la taille du moineau, et son bec, aussi long que son corps, est pointu et dentelé. Il suspend son nid par un ligament à l'extrémité des branches d'arbres, où on les prendrait pour des fruits, et se met ainsi à l'abri des attaques des singes, ses ennemis, qui n'osent se risquer sur ces branches aussi flexibles.

KURDE ou **KURDISTAN.** Géogr. V. KOURDE. KOURDISTAN.

KURITE. s. f. Ichthyol. Poisson du genre scolopsis.

KURRICHANE. Géogr. Ville de l'Afrique australe (Cafrerie) ; 16,000 hab. Les Cafres qui habitent cette ville sont les plus civilisés de toute la Cafrerie.

KURTCHIS. s. m. pl. Relat. Se dit, chez les Persans, d'un corps de cavalerie composé de l'ancienne noblesse.

KURTE. s. m. Ichthyol. Genre de poisson intermédiaire entre les archers et les anabas, dans la première tribu de la famille des squamipennes.

KURTKA. s. m. Cost. milit. Nom de l'habit veste des lanciers polonais qui étaient au service de France.

KUSSIR. s. m. Relat. Sorte de tambour turc.

KUTAIEH ou **KIOUTAHIA.** Géogr. Ville de la Turquie d'Asie, ch.-l. du pachalik d'Anatolie et du sandjakat de Kutaieh ; 56,000 hab.

KU-TSUI-PU. s. f. Bot. Fougère dont la racine est employée en médecine par les Chinois pour nettoyer les ulcères et opérer la consolidation des os rompus. Elle passe également pour être résolutive et odontalgique.

KWARTA. s. m. Métrol. Mesure de capacité employée en Pologne ; elle vaut exactement un litre.

KWAS. s. m. Relat. Boisson enivrante que les Russes obtiennent en faisant fermenter de la farine de seigle délayée dans de l'eau.

KWATERKA. s. f. Métrol. Mesure de capacité usitée en Pologne ; elle vaut un quart de litre.

KYDIE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, de la famille des malvacées. Cette plante croît sur la côte du Coromandel.

KYLLOSE. s. f. (du gr. κυλλός, boiteux). Pathol. Inversion congénitale des pieds.

KYMRI. (*Cymri* ou *Cynmry*, au singulier *cynmro*, de *cyn*, premier, principal, et *bro*, pays, changé régulièrement en *mro* d'après la loi de mutation des consonnes. Cette étymologie du mot kymri nous paraît préférable aux hypothèses qui le font dériver de *cymmer*, confluent ; de *kimmer*, *kemper*, guerrier ; de Gomer, fils de Japhet, etc.) Géogr. et hist. Peuple barbare, d'origine scythique, qui, sorti des régions situées au N. du Pont-Euxin, envahit vers le XIIIe siècle avant J.-C. la Gaule septentrionale. De nouvelles bandes se jetèrent plus tard, de 614 à 578 av. J.-C., sur la Gaule, et déterminèrent les émigrations de Sigovèse et de Bellovèse. Les Kymris paraissent être les mêmes que les Cimbres qui, en l'an 132 av. J.-C., vinrent se briser contre les légions de Marius. Ils envahirent aussi la partie méridionale de l'Angleterre, où on les appela Cambriens. Ce sont les Kymris qui ont introduit le druidisme dans la Gaule.

KYMRI. adj. des 2 g. Qui appartient au peuple kymri.

KYMRIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient au peuple kymri. Les hordes kymriques. Idiome kymrique.

— KYMRE ou IDIOME KYMRIQUE. s. m. Linguist. Rameau de la langue celtique, qui appartenait aux Kymris. Le kymre paraît avoir été aussi la langue des Celto-Belges ou des Bretons ; il est encore parlé dans le pays de Galles et dans la Basse-Bretagne, où deux de ses dialectes existent sous les noms de Welsh et de Breyzad.

KYNANCIE. s. f. (ét. gr., κύων, κυνός, chien) Pathol. Angine violente. V. CYNANCHIE.

KYNOCÉPHALE. s. m. (ét. gr., κύων, κυνός, chien ; κεφαλή, tête). Mamm. Espèce de singe d'Egypte, plus gros et plus sauvage que les singes ordinaires. V. CYNOCÉPHALE.

KYNODON. s. m. Erpét. Genre de vipères.

KYPHONISME. s. m. (du gr. κυφωνισμός, supplice). Ant. gr. Supplice qui consiste à exposer au soleil le patient nu et frotté de miel. V. CYPHONISME.

KYRIÉ ou **KYRIÉ ÉLÉISON.** (pr. *ky-ri-é-é-leis-son*). s. m. Liturg. Deux mots grecs κύριε ἐλέησον, qu'on a francisés et qui signifient, *Seigneur, aie pitié*. Ces mots furent employés très-anciennement dans la liturgie et passèrent de l'Eglise grecque à l'Eglise latine. Ce ne fut qu'en 529 que l'on commença à l'entendre dans les églises de France. C'est une des parties de la messe que l'on met en musique. On en est au kyrié. Chanter le kyrié éléison.

— Se dit de la musique composée sur les paroles du kyrié. Un beau kyrié éléison.

KYRIELLE. s. f. (du gr. κύριε, voc. de κύριος, seigneur). Litanie, du mot grec *kyrie*, qui commence les litanies. Cette bonne vieille est longtemps à réciter ses kyrielles. Peu usité dans ce sens.

— Fig. et fam. Se dit d'une longue suite de choses ennuyeuses ou fâcheuses, par allusion au grand nombre de saints qui viennent à la suite du mot *kyrie* dans les litanies. Une kyrielle d'invectives, de reproches. Une longue kyrielle d'invectives. Une longue kyrielle de noms inconnus et barbares. De ses péchés contant la *kyrielle*. (Volt.)

Enfin si je faisais une liste fidèle
De tous les réprouvés que Pluton a chez lui,
Ce serait une *kyrielle*
Qui ne finirait d'aujourd'hui. (Bouss.)

— Nom que l'on donnait autrefois à un petit poëme où le même vers était répété à la fin de chaque stance ou de chaque couplet.

KYRIOLOGIE. s. f. (ét. gr., κύριος, propre ; λόγος, langage). Philol. Peinture des idées par les seules images des objets visibles.

KYRIOLOGIQUE. adj. des 2 g. Philol. Mot par lequel saint Clément d'Alexandrie désigne l'une des deux sortes d'écritures hiéroglyphiques en usage chez les Egyptiens : c'est celle qui consiste à représenter les objets par la lettre initiale du nom qu'ils portaient dans la langue usuelle. Ecriture kyriologique.

KYRSOTOMIE. s. f. (ét. gr., κιρσός, varice ; τομή, section). Pathol. Déplétion locale ; extirpation des varices. V. CIRSOTOMIE.

KYRSOTOMIQUE. adj. des 2 g. V. CIRSOTOMIQUE.

KYSTE. s. m. (du gr. κύστις, vessie, vésicule). Pathol. Membranes qui se développent accidentellement dans l'intérieur de nos tissus, et représentent, comme les membranes séreuses, des sacs sans ouverture, qui renferment un liquide dont la nature et la composition offrent une foule de variétés. L'origine et le mode de développement des kystes sont encore fort obscurs. Ils constituent souvent les tumeurs connues sous le nom de loupes. On écrit aussi *cyste*. V. CYSTE.

KYSTEUX, EUSE. adj. (rad. *kyste*). Pathol. Qui est rempli de kystes.

KYSTOPTOSE. s. f. (ét. gr., κύστις, vessie ; πτῶσις, chute). Pathol. Nom par lequel plusieurs auteurs ont désigné improprement la chute ou le renversement du vagin. V. CYSTOPTOSE.

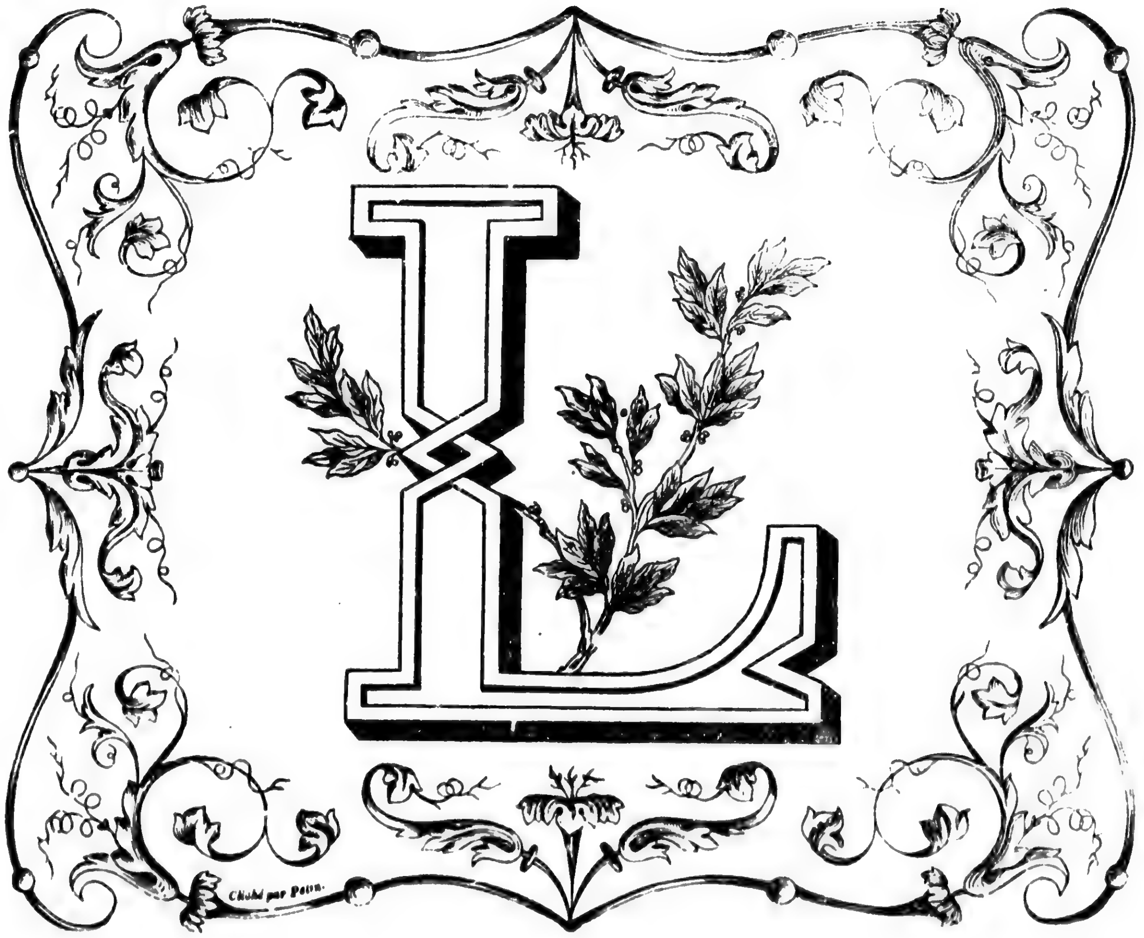

L, s. m. d'après la nouvelle épellation (*le*), et s. f. d'après l'ancienne (*elle*). Douzième lettre de l'alphabet français et la neuvième des consonnes. Cette consonne est la première des liquides, qualification qui lui convient particulièrement à cause de la merveilleuse fluidité avec laquelle elle s'allie et semble se confondre avec d'autres consonnes. L'articulation *l*, toute linguale, est produite par un mouvement particulier de la langue, dont la pointe frappe rapidement contre le palais, vers la racine des dents supérieures, et se retire aussitôt, laissant le son s'échapper par les deux coins de la bouche. Court de Gébelin fait remarquer que cette lettre eut dans l'origine la figure d'une aile ou d'un bras reployé et servant d'ailes pour mieux courir.

Combien cette lettre L embellit la parole!
Lente, elle coule ici; là, légère, elle vole;
Le liquide des flots par elle est exprimé;
Elle polit le style, après qu'on l'a limé.
La voyelle se teint de sa couleur liante.
Se mêle-t-elle aux mots, c'est une *huile luisante*
Qui *mouille* chaque phrase, et par son *lénitif*
Des consonnes détruit le frottement rétif. (Pie.)

Parce que la lettre L est la première en tête
De Lucrèce, du *Louvre* et du nom de *Louis*,
Elle s'enfle d'orgueil, elle lève la tête,
Et demande à ses sœurs des respects inouïs. (***)

. . . .

doublé, et le *l* mouillé.

— *Du* l *simple*. Le *l* simple ne fait entendre qu'une seule articulation, qu'il soit simple, comme dans *labeur*, *larme*, *lapin*, *lares*, *file*, *habile*, *crocodile*, *scandale*, *fil*, *Nil*, *bal*, *bel*, *nouvel*, *ciel*, *fiel*, *miel*, etc.; ou double, comme dans *balle*, *dalle*, *galle*, *salle*, *stalle*, *intervalle*, *collége*, *allége*, *colline*, *tranquille*, *ville*, *molle*, *folle*, *sibylle*, *allumer*, *cristalliser*. Cette articulation est plus fréquente que les deux autres, et n'a pas de règles qui lui soient propres.

— *Du* l *mouillé*. La prononciation du *l* mouillé est particulière à notre langue comme *gli* à la langue italienne, *ll* initial à l'espagnol et *lh* au portugais.

— Comme la prononciation de ce *l* a soulevé bien des discussions, avant de porter une seule règle à cet égard, examinons sur quoi nous devons baser notre jugement. Dans l'état actuel de la langue française, le *l* mouillé se prononce de deux façons. Dans les provinces du Midi on prononce les deux *ll* de *billet*, comme *gl* dans l'italien *biglietto*. A Paris et dans d'autres localités on les supprime dans la conversation, et l'on dit *bi-iet*. Sur le Théâtre-Français, où se conserve la pureté de la diction française, on a toujours entendu les Talma, les Mars, les Duplessis articuler à la manière méridionale, *billet*, *piller*, *meilleur*. Comme nulle règle de prononciation ne peut être donnée qui ne soit basée sur l'usage le plus général et le meilleur, que faut-il conclure de ces données? Faudra-t-il prendre la province, Paris ou le Théâtre-Français pour modèle? De quel point de la France doit partir la véritable prononciation française? Sera-ce de Bordeaux ou de Marseille, de Lyon ou de Rouen? Dans ce conflit de prétentions urbaines, faudra-t-il que Paris cède le pas à ses rivales ou à quelque autre ville moins importante encore, telle que Blois, que l'on vous jette à la tête comme un modèle de bonne prononciation, parce qu'autrefois nos rois y faisaient quelque séjour? Mais alors, pourquoi pas Rambouillet, Versailles, Fontainebleau, Compiègne? Pourquoi pas Paris, depuis si longtemps le siége du gouvernement, Paris le foyer des lumières, le centre des Académies; Paris que les arts et le goût rajeunissent sans cesse. On n'a jamais ouï dire qu'en aucun lieu du monde

passe pour le plus mauvais de tous, ni qu'on eut jamais l'idée d'aller apprendre l'anglais à Dublin ou à Edimbourg, l'espagnol à Bilbao ou à Valence. A notre avis, une ville qui est la propriété de tous, comme l'est toute vieille capitale, une ville où se réunit l'élite de la nation, où tous les arts se donnent la main, où chacun tâche d'oublier ce qu'il a contracté de particulier dans sa province pour s'accommoder au goût général, sur lequel il s'efforce de régler ses actions, son langage, ses manières, où la vie s'use tout entière à l'étude de ces petits riens qui vous rendent agréable aux yeux de ceux qu'on fréquente et qui nous sont indispensables dans la société; une grande capitale enfin est le centre d'où doivent partir toutes les lois qui régissent une nation, aussi bien celles du langage que celles du droit public. C'est elle en effet qui attire de tout l'empire les hommes les plus éminents, qui viennent remplir ses chaires, son barreau, ses tribunes, ses théâtres, orner ses musées, etc., et qui se donnent rendez-vous dans ses salons pour y converser avec goût de tout ce que les lettres et les arts offrent d'attrayant. Considérée sous ce point de vue, on verra que la capitale d'une nation est la nation elle-même, ou pour mieux dire, elle en est la fleur. Les habitants n'en sont que les conservateurs, les gardiens, les passagers, ils disparaissent tôt ou tard, eux et leurs enfants, pour faire place à d'autres. D'après ces considérations, nul doute qu'il ne faille prendre Paris pour modèle de prononciation française.

— Basant notre jugement sur ce point de vue et sur l'autorité des meilleurs grammairiens, nous dirons, qu'il y a deux manières de prononcer le *l* mouillé; l'une propre au discours soutenu, l'autre à la conversation. Le mouillé dans le discours soutenu ne peut se figurer. Il répond au *gli* des Italiens. Il consiste presque à faire entendre un *i* après le *l* indépendamment de celui qui existe réellement devant cette consonne et sans lequel il ne peut y avoir de mouillé. Ainsi, on lit: *billard*, *billet*, *billot*, *babiller*, *piller*, *fillette*, *tilleul*, etc., à peu près comme s'il y avait: *biliard*, *biliet*, *biliot*, etc. Nous remarquerons que la plupart des mots où le *l* est mouillé se trouvent dans l'italien avec le

bigliardo; *billon*, *biglione*; *médaille*, *medaglia*, etc.

— Dans les mots où l'*i* est précédé d'une voyelle, comme la syllabe se trouve suffisamment pourvue, cet *i* ne sonne plus qu'après le *l* et seulement pour le mouiller. *Ailleurs*, *meilleur*, *tailleur*, *feuille*, se prononcent à peu près *aliours*, *mélieur*, *tâlieur*. Nous disons à peu près, car nous sommes loin de partager le sentiment de ce grammairien qui veut qu'on n'établisse aucune différence entre *souiller* et *soulier*, *rouiller* et *roulier*, *piller* et *pilier*. Le mouillé dans le ton ordinaire de la conversation consiste à supprimer presque entièrement le *l*, ou plutôt à changer son articulation en une aspiration toute particulière, et qu'il faut entendre pour s'en faire une idée exacte. Cette suppression ou ce changement d'articulation n'a rien de ridicule ou de trivial, comme le veulent les méridionaux. Au contraire, elle donne à la conversation une grâce particulière que ne lui donnerait point toute autre articulation. Si l'on faisait sentir intégralement tous les *l* mouillés, même dans le discours soutenu, lorsqu'ils se rencontrent à des intervalles trop rapprochés les uns des autres, cela produirait un effet choquant pour toute oreille tant soit peu française. Il y a même des mots qui rejettent entièrement le *l* mouillé: *Poulailler* se prononce toujours *pou-la-ier*, *pou-la-lier* serait trivial, parce que ce mot n'est que du style familier, et que d'ailleurs le *l* ordinaire et le *l* mouillé ne marchent point gracieusement ensemble dans le même mot. Dans la conversation on prononcera *bi-iard*, *bi-iet*, *bi-iot*, etc., pour *billard*, *billet*, *billot*. La conséquence de cette règle est, que plus les mots seront communs ou ordinaires, plus il y aura nécessité de ne pas faire sentir le *l*. Lorsque l'*i*, qui est ordinairement sous-entendu après le *l*, se trouve effectivement représenté et placé devant une autre voyelle avec laquelle il forme diphthongue, le mouillé doit avoir lieu dans toute son intégrité, même dans le ton ordinaire de la conversation. Toutefois ce mouillé est moins éloigné du *l* ordinaire. Exemples: *Million*, *millier*, *milliard*, *billion*, *liard*, *milieu*, *bailliage*, *allier*, *familier*, *fourmillière*, *Villiers*, *Radenvilliers*. C'est le seul cas où le mouillé ne peut jamais se suppri-

suppression totale du *l* mouillé; quelques Parisiens cependant, dépourvus d'oreille et de goût, se plaisent à prononcer *mi-ion*, *bi-ion*, *mi-iard*, etc. C'est en ceci qu'ils encourent avec raison les reproches des méridionaux. ‖ L'adverbe *ailleurs* ne permet pas non plus cette suppression du *l* mouillé. La raison en est, que ce mot venant du vieux subst. *lieur*, qui s'est dit pour *lieu*, l'usage en a conservé la prononciation. On ne saurait trop expliquer pourquoi l'on a préféré *ailleurs* à *alieur*. ‖ Ne pas confondre dans cette règle qui ne tolère point cette suppression, les inflexions verbales *illions* et *illiez*, telles que dans les mots nous *travaillions*, vous *travailliez*, et que nous *travaillions*, que vous *travailliez*; l'*i* n'est ajouté ici que comme désignation de temps et de personne et n'assure point l'intégrité du *l*. ‖ Nous allons

donner quelques règles générales pour montrer dans quelles circonstances le *l* se mouille. Quoique les exceptions soient nombreuses, ces règles suffiront pour éclairer le lecteur. D'ailleurs nous avons eu soin, dans tout le cours de ce dictionnaire, de marquer les cas particuliers où *l* doit être mouillé.

— Quand la consonne *l* est mouillée, elle est toujours précédée d'un *i*, et souvent suivie d'un autre *l* aussi mouillé.

— Cette voyelle *i*, qui précède toujours un *l* mouillé, est tantôt seule, comme dans *fille*, *famille*, *mantille*, *cheville*, *briller*, *griller*; tantôt précédée d'une voyelle simple ou d'une voyelle composée, avec laquelle elle se joint pour ne former qu'une syllabe, comme dans *caillou*, *vermeil*, *vieillard*, *rouille*, *deuil*, *fauteuil*. Il résulte de ces exemples que le *l* mouillé est toujours exprimé par *il* ou *ill*. Mais on aurait tort d'en conclure que la lettre *l* est mouillée toutes les fois qu'elle est précédée de la voyelle *i*. Les mots *illustre*, *subtil*, *ville*, *tranquille*, prouvent le contraire.

— Toutefois disons : Deux *l* précédés d'un *i* se mouillent toujours, excepté 1° *ill* initial; 2° les mots terminés en *illaire*, *illation*; 3° les verbes *distiller*, *osciller*, *scintiller*, *vaciller*; 4° *Achille*, *codicille*, *Gille*, *Saint-Gilles*, *Lille*, nom de ville, *mille*, nom de nombre, *papille*, *pupille*, *tranquille*, *pusillanime*, *ville*, et leurs dérivés. || Ne pas confondre *ill* avec *yll*, qui ne se mouille jamais.

— Les quatre terminaisons masculines *ail*, *eil*, *euil*, *ouil*, se mouillent toujours, sans exception, ainsi que les terminaisons féminines correspondantes *aille*, *eille*, *euille*, *ouille*. || Les terminaisons masculines *illars*, *illit*, *illon*, *illot*, *illac*, *illy*, sont dans le même cas, comme appartenant à des mots purement français. Même chose a lieu pour les noms propres, parce qu'ils ont une origine semblable. Tels sont *Gail*, *Montmirail*, *Creil*, *Corbeil*, *Noailles*, *Versailles*, *Marseille*, *Crebillon*, *Massillon*, *Chaillot*, *Billy*, *Chantilly*, *Tilly*, *Cuillac*, *Massillac*, *Condillac*. || Cinq noms terminés en *il* font sentir le *l*; ce sont *avril*, *fenil*, *gresil*, *mil*, pour millet, *peril*. Il y en a qui ajoutent *cil*; mais quoique cette prononciation soit étymologique, tout le monde dit *cile*. Les dérivés de ce mot doublent le *l* et le mouillent, comme dans *gresiller*, *millet*, *périlleux*, etc.

— *Lh*, que l'on rencontre dans quelques noms propres, est d'origine méridionale et se mouille. *Jumilhac*, *Particthac*, *Pardulhan*, *Milhau*. La même chose a lieu dans *gentilhomme* et ses dérivés.

— Dans les provinces du Midi, on ne connaît que le mouillé sonore. Souvent même on ne le distingue pas assez du *l* ordinaire; aussi n'est-il pas rare d'entendre *solele*, *viele*, *vermele*, *perile*, pour *soleil*, *vieille*, *vermeille*, *peril*. Dans le nord de la France, au contraire, on ellipse le *l*, surtout dans les terminaisons *il*, *ile* et *ille*, sans considérer si la prononciation l'exige, comme dans *crocodile*, *reptile*, *pupille*.

— *Du redoublement de la lettre* L. *L* se redouble au commencement des mots composés dont le simple commence par un *l*. Ce redoublement a lieu en vertu d'une loi qui veut que toute consonne placée en composition devant une liquide devienne liquide comme elle. Ainsi les mots *illegal*, *illegitime*, *illimité*, sont pour *inlegal*, *inlegitime*, *inlimité*, dans lesquels le *n* s'est changé en *l*.

— Les deux terminaisons *llaire* et *llation* prennent le redoublement dans tous les mots qui sortent du langage ordinaire, comme *armillaire*, *axillaire*, *bacillaire*, *capillaire*, *maxillaire*, *medullaire*, *pupillaire*, *appellation*, *interpellation*, *oscillation*, *titillation*, *vacillation*, et les mots suivants qui en dépendent : *appellatif*, *canceller*, *flageller*, *flagellant*, *interpeller*, *osciller*, *oscillatoire*, *scintiller*, *titiller*, *vaciller*. || On prononce avec un seul *l*, *allaire*, *bullaire*, *collation*, *décollation*, *distillation*, l'usage en ayant simplifié la prononciation, ce qui a lieu pour tous les mots scientifiques qui passent dans la langue usuelle.

— *Colla*, *colle*, *collo*, au commencement des mots, se prononcent avec les deux *l*, comme dans *collateral*, *collatif*, *collège*, *collision*, *colloque*, *collusion*, excepté *colline*, *collationner*, faire un léger repas. || Dans les noms propres grecs et latins on prononce les deux *l* : *Caracalla*, *Dolabella*, *Pallas*, *Sylla*, *Marcellus*, *Lucullus*, *Gallus*, *Pollux*.

— Le *l* s'articule à la fin des mots, excepté dans *babil*, *baril*, *nombril*, *outil*, *persil*, *sourcil*, *fournil*, *fusil*, *fils*, *gentil*, *agreable*, *gril*, *meuil*, et ses dérivés, tels que *Despremeuil*, *Dumeuil*, *sourcil*, etc. On peut y joindre *avril* dans le [illegible] ce mot ne s'emploie guère qu'au pluriel.

— Le *l* se retranche, ainsi que le *d* et le *t*, dans les mots terminés en *auld* et en *ault*, mais ces deux terminaisons n'appartiennent qu'à des noms propres; tels sont *Arnauld*, *Renauld*, *Foucauld*, *Quinault*, le *Hainault*, l'*Herault*, qu'on prononce *Arnau*, *Renau*, *Foucau*, etc. || Par analogie, *Arnoult*, *Sainte-Menehould* se disent *Arnou*, *Sainte-Menou*.

— Le *l* est encore muet dans *pouls*, *saoul*, *cul*, *cul-de-jatte*, *cul-de-lampe*, *cul-de-sac*. || *Sol*, petite pièce de monnaie, se prononce et même s'écrit *sou*.

— De tous les mots où le *l* final est muet, l'adjectif *gentil* seul peut se lier avec une voyelle ou un *h* muet, parce qu'il est le seul mot de cette terminaison soumis à un régime ou complément inséparable; alors le *l* de l'adjectif *gentil* se mouille. *Un gentil enfant*. *Gentil ami*.

— Les composés *gentilhomme*, *gentilhommière*, *gentilhommerie*, prennent aussi le *l* mouillé; mais au pl. l'adjectif *gentil* fait sentir le *s* de préférence. Ainsi *gentilshommes*, *gentils amis*, *gentils enfants*, se lisent *genti-z-hommes*, *genti-z-amis*, *genti-z-enfants*.

— *L* suivi d'une autre consonne a la propriété de rendre moyen l'*e* qui précède; mais cette règle ne s'applique qu'à une douzaine de mots, tels que : *Delta*, *belveder*, *Belgique*, *Elbœuf*, *Helvetius*.

— A en juger par un passage du grammairien Priscien, qui cite Pline comme son autorité, il y avait même chez les anciens différentes manières de prononcer cette lettre : une pleine, une fine, une moyenne articulation, entre lesquelles il nous serait difficile aujourd'hui de déterminer la différence.

— Poés. Remarquer que les mots où *l* simple ou double est mouillé ne riment pas avec ceux où cette lettre est forte ou muette, qu'ainsi *fouiller* et *filer*, *fille* et *ville*, *avril* et *baril* ou *subtil*, ne peuvent s'unir. Par conséquent la rime suivante n'est pas exacte :

> Je la crois fine, dit-il;
> Mais le moindre grain de *mil* (millet)
> Ferait bien mieux mon affaire. (La Fontaine.)

— Anciennement on ne doublait point cette lettre. On disait *macelum* et non *macellum*; *polucere*, et non *pollucere*. || Dans le passage du grec en latin deux *ll* ont été changés en *li*, ἄλλος, *alius*; φύλλον, *folium*. || Le *r* fut quelquefois remplacé par deux *ll*, comme *hira*, *hilla*. Les peuplades de quelques vallées des Pyrénées, filles des Latins, disent encore *era*, pour *ella*, elle; *bera*, pour *bella*, belle, etc. || *L* s'est mis pour *b*, *cillibæ*, pour *cibillæ*; pour *d*, *alipe*, pour *adipe*, *vallus*, *vallum*, *valla*, de *vadere*; pour un *c*, *mutila spica*, pour *mutica spica*; pour un *n* comme *bellè*, de *bene*, *colligo*, de *conligo*; pour un *r*, comme dans *fratellus*, de *frater*, *balatrones*, pour *baratrones*; pour un *s*, comme *equilio*, pour *equisio*; pour un *t*, comme dans *Thelis*, pour *Thetis*.

— En passant du latin dans notre langue, cette lettre s'est souvent changée en *u*. Ainsi *palma* fait paume; *psalmus*, psaume; *balsamum*, baume.

— Dans notre propre langue cette lettre s'est aussi changée en *u* dans beaucoup de mots. Ainsi *alberge*, *corbel*, *coutel*, *quarrel*, *scel*, *ormel*, *vel*, *oisel*, sont devenus auberge, corbeau, couteau, carreau, sceau, ormeau, veau, oiseau. || Ce *l* se retrouve encore dans les dérivés : coutelier, carreler, sceller, vêler, vélin, oiselet, oiseleur, oiselier, oiselier, etc.

— Quelques personnes ne peuvent prononcer le *r*, et substituent un *l*. Ainsi elles disent *apotle*, pour *apôtre*; *Flançois*, pour *François*. Des peuples entiers sont dans ce cas, tels sont les Chinois.

— Nous avons pris des Latins la figure de notre L, que les Latins tenaient des Grecs, et ceux-ci des Hébreux ou des Phéniciens, dont le vrai et ancien caractère a le L, ou lamed tout semblable au nôtre, excepté que l'angle est ordinairement plus aigu. Cette lettre est uniforme dans tous les alphabets samaritain, syrien, gaure, arabe, arménien, grec antique, étrusque latin, et dans toutes les langues néo-latines.

— Les anciens employaient le L, comme lettre numérale; il représentait le nombre *cinquante*. Il a conservé cette valeur dans les chiffres romains; surmonté d'une ligne horizontale, il acquiert une valeur mille fois plus grande. Ainsi L vaut 50, $\bar{L}$ 50,000.

— Sur les médailles grecques, sur les papyrus et les tessères, L est le signe du vieux mot λυκάβας, qui veut dire année. || Sur les médailles et les monuments latins, L est l'abréviation des mots *Lares*, *læ*, *ludi*, et surtout du nom propre *Lucius*. Quelquefois on le trouve pour *Lælius*, *Lollius*, *Latinus*, *latum*, *legavit*, *legio*, *leuca*, *libens*, *liber*, *libera*, *libertus*, *libertas*, *libra*, *locavit*, *locus*, *lector*, *longus*, *lustrum*, *lysiorum*.

— L sur nos monnaies signifie Louis. On voit un L couronné sur celles de Louis XIII, et sur celles de Louis XIV et de Louis XV des L enlacés signifient le même nom. Un L et un P enlacés signifient Louis-Philippe, nom du roi aujourd'hui régnant.

— L servait à exprimer dans l'ancien alphabet chimique un composé d'argent.

— L est le signe particulier de la monnaie fabriquée à Bayonne.

— Dans quelques auteurs LLS, est une abréviation qui signifie *Sestertius*, le petit sesterce. [illegible]

— L. S. T. signifie Livre sterlings. L. de G. ou LL veut dire Livre de gros. L majuscule italique se met pour livres tournois.

— Comme signe d'ordre L désigne le douzième objet d'une série.

— On dit proverbialement qu'un homme en a dans l'*elle*, bat de l'*elle*, par une mauvaise allusion de l'aile avec la lettre L, pour signifier qu'il a passé cinquante ans. V. AILE.

LA. art. et pron. V. LE.

LA. s. m. Note de musique appelée simplement *a* par les Allemands et les Italiens. C'est le sixième degré de notre échelle musicale. Il porte accord parfait mineur, et s'emploie en harmonie ou comme sixième degré de la gamme majeure d'*ut*, ou comme premier degré du relatif mineur de cette même gamme.

— Seconde corde du violon et de la chanterelle, ou première corde de la viole, du violon et de la contre-basse.

— C'est sur cette note, prise dans l'octave du medium de notre système sonore, que s'accordent tous les instruments sans exception et que sont réglés les diapasons. On dit : *Donner le la*, *prendre le la*, pour, Donner, prendre l'accord.

LÀ. adv. démonstr. (du lat. *illac*, par là : nos pères ont dit *iller*). Il se dit d'un lieu considéré comme différent de celui où l'on est, et comme moins proche. Demeurez là, et n'approchez pas de moi. Je viendrai dans un moment, attendez-moi là. Qui va là? On ne va pas *là* pour de l'argent, disait un grenadier à son général, qui lui offrait vingt-cinq louis au sortir de la mine. (Allent.) C'est *là* que j'ai commencé à sentir dans quel pays je suis. (Sénanc.)

> Vos oisifs courtisans, que les chagrins dévorent,
> S'efforcent d'obscurcir les astres qu'ils adorent.
> *Là*, si vous en croyez leur coup d'œil pénétrant,
> Tout ministre est un traître et tout prince un tyran.
> (Voltaire.)

> *Là* dort d'un doux sommeil, quoique sans mausolée,
> Dans le sein de sa mère un fils de la vallée.
> (Lamartine.)

— Employé au commencement d'une période, il désigne simplement la différence des lieux, sans aucun rapport à l'éloignement. Le peintre avait représenté dans un même tableau, *là* une troupe de jeunes bergers, *là* une troupe de bacchantes, *là* une Aurore, etc. (Trév.)

> *Là* l'on fait mal; *là* pas trop bien;
> *Là* fort peu de chose, et *là* rien. (***)

— Opposé à *ici*. *Ici* est le lieu même où est la personne, *là* est un lieu différent. Le premier marque et spécifie l'endroit; le second est plus vague; il a besoin pour être entendu d'être accompagné de quelque signe de l'œil ou de la main, ou d'avoir été déterminé auparavant dans le discours.

— S'oppose encore à *ici* dans les énumérations. *Là* le vigneron effeuillait le cep sur une colline pierreuse; ici le cultivateur appuyait les branches du pommier trop chargé. (Chateaub.) Ici le camp paraissait ému à la vue d'une femme séduisante qui semblait implorer le secours d'une troupe de jeunes princes, *là* cette même enchanteresse enlevait un héros dans les nuages. (Id.)

— Dans un sens moral. Si l'enfant sauvage n'obéit à personne, personne ne lui obéit; tout le secret de sa gaîté ou de sa raison est *là*. (Chateaub.)

— On dit *C'est là que*, *c'est par là que*, *c'est de là que*, et non *C'est là où*, *c'est par là où*, *c'est de là où*. Où courez-vous? ce n'est pas *là* que sont les ennemis. (Volt.) Ne vous refusez donc point à la royauté. C'est *là* qu'on peut soi-même servir magnifiquement les dieux. (Rollin). C'est par *là* qu'il doit commencer à se rapprocher du reste des hommes. (Lemont.) N'est-ce pas *là* que s'établit enfin et se mêle aux habitants indigènes, ce peuple illustre qui condamna jadis Agésilas à une amende! (Id.)

> La retraite est un port tranquille,
> C'est *là* que, loin des envieux,
> L'homme est parfaitement heureux. (Hauteroy.)

— Joint à *çà*, il signifie De côté et d'autre. Des feuilles dispersées çà et là. Tous les meubles étaient jetés çà et là. Après cette déroute, les troupes étaient dispersées çà et là. Errer, courir çà et là. Les fuyards étaient errants çà et là. Ils allèrent çà et là, sans savoir précisément quels chemins ils prendraient.

— Se joint à d'autres adverbes. Là-bas. Là-haut. Là-dessus. Là-dessous. Là auprès. Là contre.

— *Là-haut* désigne particulièrement le ciel, et *là-bas* l'enfer.

> Comme s'il importait, étant ombre là-bas,
> Que votre nom vécût ou qu'il ne vécût pas. (Régn.)

— Se met à la suite des pronoms démonstratifs et des noms pour désigner les objets d'une manière plus particulière. Ceci, cela, Celui-ci, celui-là. Prenez ce livre-ci et donnez-moi celui-là. Je ne connais point ces gens-là. Quel discours est-ce là?

— S'emploie quelquefois par une espèce de redondance, et pour donner plus d'énergie au discours. C'est là une noble et belle action. C'est là un honnête homme. Que dites-vous là? Vous avez fait là une belle affaire! Sont-ce là nos gens?

— Fam. S'emploie explétivement pour insister sur quelque circonstance, pour exciter l'attention ou le souvenir de celui à qui l'on parle. Écoutez-moi donc, là, je le veux, là. Et monsieur [illegible] pourra ce monsieur, là, qui disait de si plaisantes choses? Vous souvenez-vous de ce grand sec, là, qui venait chez moi autrefois?

— Se met à la suite des verbes, et signifie A ce point, à cette chose. S'en tenir là. En demeurer là. En rester là. S'arrêter là.

— Se joint aux prépositions *de*, *dès*, *par* et *jusque*. De là. Par là. Jusque-là. Dès là.

— *De là*. De ce lieu-là. De là au village il y a deux cents pas. De là au puits il y a un quart de lieue. De là au château il y a une lieue. Ôtez-vous de là. Tirez-vous de là. En sortant de là. A quelques jours, à quelques heures, à quelques minutes de là. || Dans le sens moral. De cette cause-là. De ce sujet-là. De cette chose-là. De là sont venues les guerres civiles. De là tous mes malheurs. Que faut-il inférer de là? || En ce sens, il s'est construit quelquefois avec *que*. De là que cet homme a eu quelques torts, ne le croyez pas méchant.

— *De là*. V. DELÀ. || *Au delà*. V. AU DELÀ.

— *Dès là*. S'est dit pour Dès ce temps-là. Il leur échut une succession, et dès là ils se brouillèrent. || Pour Dès lors, Cela étant. C'est votre père, et dès là vous lui devez du respect. Il ne se dit plus dans ces deux sens.

— *Par là*. Par ce lieu-là. Par ce point-là. Allez par là. Passez par là. Prenez par là. L'oiseau s'est enfui par là. Vous arriverez par là. Ce passage est fermé, mais vous pouvez passer par là. En prenant ce fardeau par là, vous le soulèverez facilement. || Dans le sens moral. Par ce parti, par ce moyen. Par là vous êtes sûr de réussir. Qu'attendez-vous par là? C'est par là que les hommes de génie ont conquis l'immortalité.

— Prov. et fig. *Il faut en passer par là*. On ne peut faire autrement, c'est une nécessité indispensable, on ne peut se soustraire à cette obligation, à cette nécessité. Vous avez beau dire et beau faire, il faut en passer par là.

— *Jusque-là*. Jusqu'à ce lieu. Venez jusque-là. Avancez jusque-là. Reculez jusque-là. || Jusqu'à ce temps. Vous tarderez jusque-là. Vous différerez jusque-là. Venez à deux heures, je vous attendrai jusque-là. Jusque-là on n'avait encore rien vu d'aussi extraordinaire, d'aussi surprenant. || Dans le sens moral. Quoi, il vous a insulté jusque-là? Vous avez poussé la patience jusque-là?

— *De çà et de là*. De côté et d'autre. Aller de çà et de là pour chercher fortune. Une femme à cheval, jambe de çà jambe de là.

— *Par ci par là*. A diverses reprises, à diverses fois et sans aucune suite. Nous nous voyons encore de temps en temps, par ci par là.

— LA LA. Locution familière qu'on emploie comme une espèce d'interjection, tantôt pour apaiser, pour consoler, tantôt pour réprimer, pour menacer. La la, rassurez-vous, il n'y a rien à craindre. La la, monsieur, nous nous retrouverons. || On dit à peu près dans le même sens *la* seul. La, monsieur, en voilà assez. *Là*, ne vous troublez point, répondez à votre aise. (Rac.) Ho, *là*, monsieur Bobinet, monsieur Bobinet, approchez-vous du monde. (Mol.)

> Ho, *là*, ho! descendez que l'on ne vous le dise,
> Jeune homme, qui menez laquais à barbe grise.
> (La Fontaine.)

> En les voyant pleurer, mon âme est attendrie.
> *Là*, *là*, consolez-vous, je suis encore en vie. (Regnard.)

— *La la*, adv. Sert de réponse à certaines questions, et signifie Médiocrement. Est-il savant? La la. Avez-vous bien dormi? La la.

LAART. s. m. Ornith. Nom vernaculaire du guêbre dans l'île St-Thomas.

LAB. s. m. Ornith. V. LABBE.

LA-BAC-THAN. s. m. Bot. Arbrisseau de la Cochinchine, à fleurs blanches et à feuilles brillantes comme de l'argent.

LABADIE (Jean). Célèbre théologien français, né à Bourg, en Guienne. Il enseignait vers le commencement du XVIIe siècle.

LABADISME. s. m. Doctrine de Labadie. Le labadisme abolissait l'hiérarchie et la subordination ecclésiastique, conseillait la communauté des biens, et autorisait à suppléer à la Bible l'inspiration intérieure.

LABADISTE. s. des 2 g. Hist. relig. Celui, celle qui adoptait et professait les opinions de Labadie ou le labadisme.

— adj. Conforme aux opinions de Labadie.

LABAN. Fils de Bathuel, de la famille d'Abraham, habitait la Mésopotamie. Il accueillit avec bienveillance Jacob, lorsque celui-ci, fuyant la colère d'Esaü, vint chercher un asile auprès de lui. Il lui donna en mariage ses deux filles, Lia et Rachel, et le retint plus de vingt ans sous divers prétextes.

LABARIN. s. m. Conchyl. Espèce de turbinelle.

LABARRE (Le chevalier de). Jeune homme âgé de 19 ans, fils d'un ancien lieutenant général des armées, neveu de Mme Feydeau de Brou de Dalincourt, abbesse du monastère d'Abbeville, subit à Abbeville en 1766, comme blasphémateur et sacrilège, un supplice atroce qui a rendu son nom fameux.

LABARRE ou **LABARRA.** s. m. Erpét. Serpent très-venimeux de la Guiane. Espèce d'elaps.

LABARUM. s. m. (pr. *la-ba-romm*). Antiq. rom. Enseigne, étendard que l'on portait devant les empereurs romains à la guerre. C'était une longue lance surmontée d'un bâton horizontal [illegible] couleur pourpre et portant l'image d'un aigle. Sous Constantin, cet aigle fut remplacé par une croix, en l'honneur de la croix lumineuse qu'il avait aperçue en l'air, au moment où il marchait à la rencontre de Maxence, l'an 312. Cinquante hommes étaient destinés à porter successivement le *labarum*, qui n'était employé que quand l'empereur se trouvait à l'armée.

LABATIE. s. f. Bot. Genre d'ébénacées renfermant deux espèces d'arbres originaires de l'Amérique.

LABAZI. s. m. Relat. Espèce de hutte ou branchages que, dans quelques régions du Nord, les voyageurs surpris par la débâcle se construisent sur les arbres pour échapper au débordement.

LABBE. s. m. Ornith. Genre de palmipèdes, famille des longipennes; oiseaux qui habitent

…. De là que cet homme a eu quelques torts, le croyez pas méchant.

— *De là*. V. DELÀ. ‖ *Au delà*. V. AU DELÀ.

— *Dès là*. S'est dit pour Dès ce temps-là. Il r échut une succession, et dès là ils se brouil-ent. ‖ Pour Dès lors, cela étant. C'est votre re, et dès là vous lui devez du respect. Il ne dit plus dans ces deux sens.

— *Par là*. Par ce lieu-là. Par ce point-là. ez par là. Passez par là. Prenez par là. L'oi-u s'est enfui par là. Vous arriverez par là. passage est fermé, mais vous pouvez passer là. En prenant ce fardeau par là, vous le lèverez facilement. ‖ Dans le sens moral. ce parti, par ce moyen. Par là vous êtes de réussir. Qu'attendez-vous par là? C'est là que les hommes de génie ont conquis mmortalité.

— Prov. et fig. *Il faut en passer par là*. On peut faire autrement, c'est une nécessité in-pensable, on ne peut se soustraire à cette igation, à cette nécessité. Vous avez beau e et beau faire, il faut en passer par là.

— *Jusque-là*. Jusqu'à ce lieu. Venez jusque-Avancez jusque-là. Reculez jusque-là. ‖ Jus-à ce temps. Vous tarderez jusque-là. Vous érerez jusque-là. Venez à deux heures, je s attendrai jusque-là. Jusque-là on n'avait ore rien vu d'aussi extraordinaire, d'aussi prenant. ‖ Dans le sens moral. Quoi, il vous nsulté jusque-là? Vous avez poussé la pa-ce jusque-là?

— *De çà et de là*. De côté et d'autre. Aller de t de là pour chercher fortune. Une femme à val, jambe de çà jambe de là.

— *Par ci par là*. A diverses reprises, à di-ses fois et sans aucune suite. Nous nous ons encore de temps en temps, par ci par là.

— LA LA. Locution familière qu'on emploie me une espèce d'interjection, tantôt pour iser, pour consoler, tantôt pour réprimer, r menacer. La la, rassurez-vous, il n'y a rien aindre. La la, monsieur, nous nous retrou-ons. ‖ On dit à peu près dans le même sens eul. La, monsieur, en voilà assez. *Là*, ne s troublez point, répondez à votre aise. .) Ho, *là*, monsieur Robinot, monsieur Bo-t, approchez-vous du monde. (Mol.)

là, ho! descendez que l'on ne vous le dise,
e homme, qui menez laquais à barbe grise.
(LA FONTAINE.)

es voyant pleurer, mon âme est attendrie.
là, consolez-vous, je suis encore en vie. (REGNARD.)

La la, adv. Sert de réponse à certaines tions, et signifie Médiocrement. Est-il sa-? La la. Avez-vous bien dormi? La la.

…AART. s. m. Ornith. Nom vernaculaire du ore dans l'île St-Thomas.

…AB. s. m. Ornith. V. LABBE.

…A-BAC-THAN. s. m. Bot. Arbrisseau de ochinchine, à fleurs blanches et à feuilles antes comme de l'argent.

…ABADIE (Jean). Célèbre …ologien fran-né à Bourg, en Guienne. Il enseignait vers mmencement du XVIIe siècle.

…ABADISME. s. m. Doctrine de Labadie. abadisme abolissait l'hiérarchie et la subor-ation ecclésiastique, conseillait la commu-e des biens, et autorisait à suppléer à la l'inspiration intérieure.

…BADISTE. s. des 2 g. Hist. relig. Celui, qui adoptait et professait les opinions de die ou le labadisme.

adj. Conforme aux opinions de Labadie.

…BAN. Fils de Bathuel, de la famille d'A-am, habitait la Mésopotamie. Il accueillit bienveillance Jacob, lorsque celui-ci, fuyant lère d'Esaü, vint chercher un asile auprès i. Il lui donna en mariage ses deux filles, t Rachel, et le retint plus de vingt ans divers prétextes.

…BARIN. s. m. Conchyl. Espèce de turbo.

…BARRE (Le chevalier de). Jeune homme e 19 ans, fils d'un ancien lieutenant géné-s armées, neveu de Mme Feydeau de Bros alincourt, abbesse du monastère d'Abbe-subit à Abbeville en 1766, comme blas-ateur et sacrilége, un supplice atroux qu son nom fameux.

…BARRE ou LABARRA. s. m. Erpét. Ser-très-venimeux de la Guiane. Espèce d'elaps.

…BARUM. s. m. (pr. *la-ba-romm*). Antiq. Enseigne étendard que l'on portait de-s empereurs romains à la guerre. C'était ongue lance surmontée d'un bâton hori-… ourpre et portant l'image d'un aigle. Sous ntin, cet aigle fut remplacé par une croix, nneur de la croix lumineuse qu'il avait e en l'air, au moment où il marchait à la tre de Maxence, l'an 312. Cinquante hom-aient destinés à porter successivement le n, qui n'était employé que quand l'em-se trouvait à l'armée.

…BATIE. s. f. Bot. Genre d'ébénacées nant deux espèces d'arbres originaires de ique.

…AZI. s. m. Relat. Espèce de hutte en sque, dans quelques régions du Nord, yeurs surpris par la débâcle se construi-r les arbres pour échapper au déborde-

…BE. s. m. Ornith. Genre de palmipèdes, des longipennes; oiseaux qui habitent

les zones les plus reculées des hémisphères nord et sud. Les labbes ont la taille et les traits des mouettes, auxquelles ils font sans cesse la guerre, et se nourrissent le plus souvent des animaux qu'ils les obligent à dégorger. Leur vol est très-puissant.

LABDA. Myth. Fille d'Amphion et mère de Cypselus, qui devint roi de Corinthe.

LABDACIDE. adj. et s. Hist. anc. Nom patronymique des descendants de Labdacus. Laius, Œdipe, etc. étaient Labdacides. Les Thébains sont quelquefois appelés Labdacides.

LABDACISME. s. m. (du gr. λαϐδακισμός; fait de λαϐδα, nom du *l* grec). Philos. Prononciation …euse du lambda, qui consiste dans une espèce de grasseyement où le *l* prend la place du *r*. Le labdacisme n'était pas sans quelque charme dans la bouche d'Alcibiade.

— Répétition trop fréquente du *l*, et vice du discours, quand plusieurs mots de suite commencent par un *l*.

LABDACUS. Prince thébain, fils de Phénix, père de Laius.

LABE. s. f. (du gr. λαϐή; de λαμϐάνω, je prends). Anc. path. Invasion. ‖ Premier accès de fièvre.

LABÉ (Louise). Plus connue sous le nom de la *Belle Cordière*, née à Lyon en 1526, célèbre pour avoir suivi, contre l'habitude de son sexe, la carrière des armes dans sa jeunesse, et par son amour pour les lettres; mourut en 1566.

LABÉDOYÈRE (Charles-Angélique-François-Hugues-Huchet, comte de). Né à Paris, en 1786, d'une famille noble et ancienne, remplit, de 1808 à 1815, la plus brillante carrière: soldat à Mayence, colonel à Lutzen et à Bautzen, général à Waterloo; il fut condamné, à la chute de Napoléon, par une commission militaire, et fusillé le 19 août 1815, à l'âge de 29 ans.

LABELLE. s. f. Bot. Segment inférieur d'une enveloppe florale unique, dont la lymphe est partagée en deux portions de formes différentes. On la nomme aussi Tablier, parce qu'elle est ordinairement pendante.

LABELLÉ, ÉE. adj. Conchyl. Qui a une petite lèvre. Se dit d'une coquille univalve dont le bord est prolongé en petite lèvre.

LABEN. s. m. Bot. Arbre de Madagascar, très-élevé, qui croît sur le bord de la mer, et dont le bois, très-dur, sert aux ouvrages de menuiserie. Son fruit, de la forme d'une olive, renferme une amande blanche, huileuse, délicieuse au goût.

LABÉON. s. m. (du lat. *labeo*, qui a de grosses lèvres). Ichthyol. Petit genre de poissons malacoptérygiens, famille des gymnopomes.

LABER. s. m. Mar. Nom qu'on donne, sur les côtes de l'Armorique, à un lieu de relâche pour les caboteurs.

LABERDAN. s. m. Ichthyol. Un des noms vulgaires du cabillaud et de la morue.

LABEUR. s. m. (du lat. *labor*, travail). Travail pénible et suivi. Grand labeur. Labeur ingrat. Être récompensé de son labeur. Vivre de son labeur. Dieu bénira son labeur. Il jouit du fruit de ses labeurs.

— Hors de ces sortes de phrases, il n'est guère usité que dans la poésie et dans le style soutenu, alors on dit Labeur long, dur, pénible, fatigant, rude, fâcheux, difficile, infructueux, infertile, utile, profitable, insupportable, soutenu, opiniâtre, docte, doux, aisé, facile, champêtre, agreste. Quel fruit de ce labeur pouvez-vous retirer? L'homme a-t-il été réduit par la tyrannie à n'espérer d'un *labeur* opiniâtre que ce qui était de nécessité première? (Rayn.) Est-ce à nous d'insulter aux savants du XVIe siècle, quand nous jouissons du fruit de leur *labeur*? (La Harpe.)

— En vers, il entre bien dans tous les styles. Il est plus énergique et plus sonore que *travail*, qui est sourd et présente peu de rimes.

Dans un nouveau *labeur* à ta gloire s'apprête.
(…)

Nous, laboureurs du moins, pour prix de tout *labeur*,
Une part à la vie, une part au bonheur. (DUCIS.)
Les arts charment souvent notre *labeur* agreste. (ID.)

Car, au nom de Dieu je vous prie,
Quel fruit de ce *labeur* pouvez-vous retirer? (LA FONT.)

— A un sens un peu gai dans ces vers de Scarron:

L'un d'eux, à dame Proserpine,
Qui, bien qu'infernale est divine,
Osa présenter son *labeur*.

— Impr. Se dit des ouvrages considérables et tirés à grand nombre, par opposition aux ouvrages de … d'… qui se tirent ordinairement à petit nombre, et qu'on nomme *ouvrages de ville*.

— *Terre en labeur*. Terre qui n'est pas en friche, qui est façonnée, cultivée.

— *Bêtes de labeur*. Celles qui servent pour la culture et le labourage. Chevaux de labour.

— Anc. prov. *Le labeur surmonte tout*. Un travail opiniâtre surmonte toutes les difficultés.

LABEURÉ. part. pass. inv. du v. Labeurer.

LABEURER. v. n. 1re conj. (rad. *labeur*). Vieux mot qui signifie Opérer, travailler. Il n'est plus d'usage que dans cette expression proverbiale: *En peu d'heures Dieu labeure*. La grâce de Dieu opère promptement.

LABIAL, ALE. adj. (du lat. *labialis*; rad. *labium*, lèvre). Anat. Qui a rapport aux lèvres. Muscle labial. Artère labiale. Veines labiales. Le muscle *labial* est placé dans l'épaisseur des lèvres, s'étend de l'une des commissures à l'autre, et est formé de deux portions bien distinctes qui appartiennent l'une à la lèvre supérieure, l'autre à la lèvre inférieure. (Béel.) Le muscle *labial* a pour usage de rapprocher les lèvres l'une de l'autre et de resserrer l'ouverture de la bouche. (Id.)

— *Glandes labiales*. Follicules mucipares, volumineux, arrondis et saillants, isolés pour la plupart les uns des autres, qui se trouvent placés à la face interne des lèvres, au-dessous de leur membrane muqueuse.

— Jurispr. *Offres labiales*. Offres de payer faites de bouche ou par écrit, sans qu'il y ait exhibition réelle des deniers.

— Entom. *Palpes labiaux*. Filets articulés et mobiles qui s'insèrent sur la languette, à l'extrémité de son articulation avec le menton. ‖ *Segment labial*. Dans les chétopodes, l'un des cinq anneaux céphaliques de ces animaux, celui qui constitue la lèvre supérieure.

— Bot. Se dit de la glycine, parce que sa carène est divisée en deux pétales adhérents par le sommet, ce qui fait paraître cette fleur labiée.

— Gramm. *Lettre labiale*. Lettre qui se prononce avec les lèvres. Les consonnes labiales sont *b, p, v, f, m*. ‖ Se dit particulièrement des consonnes sanscrites du cinquième ordre. Les consonnes labiales sont *pa, pha, ba, bha* et *ma*. ‖ En gramm. hébraïque, des lettres qui composent le deuxième ordre, *beth*, *vav*, *mem* et *fé*.

— En ce sens, il s'emploie subst. au féminin. Une labiale. Les labiales. Les labiales sont faciles à prononcer.

LABIAL, ALE. adj. Zool. Se dit des animaux dont les lèvres sont remarquables par leur forme, leur longueur ou leur coloration.

— LABIALES. s. f. pl. Entom. Tribu de cimicides, comprenant des insectes hémiptères dont la lèvre supérieure est longue et se prolonge bien au-delà du museau.

LABIATIFLORE. adj. des 2 g. (ét. lat., *labia*, lèvre; *flos*, fleur). Bot. Se dit d'une fleur composée, dont les fleurons sont labiés. ‖ Se dit particulièrement de la calathide, du disque et de la couronne des synanthérées, lorsqu'ils se composent de corolles divisées en lèvres inégales.

— LABIATIFLORES. s. f. pl. Groupe comprenant les synanthérées dont les corolles, surtout celles du disque, sont divisées en deux lèvres inégales. ‖ Classe de plantes dont les fleurs sont irrégulières.

LABIATIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *labium*, lèvre; *forma*, forme). Bot. Se dit des corolles des synanthérées qui se rapprochent de celles des labiatiflores, sans avoir précisément la même forme.

LABIATION. s. f. (pr. *la-bi-a-ci-on*; du lat. *labiatio* dérivé de *labium*, lèvre). Bot. Ensemble des considérations relatives aux divisions des calices et des corolles partagées en manière de lèvres.

LABIDE. s. f. (du gr. λαϐίς, tenaille). Entom. Genre d'insectes hyménoptères de la famille des myrméges, ainsi nommé parce qu'il a des mandibules très-grandes avec une seule dent.

LABIDOPHORE. adj. des 2 g. (ét. gr., λαϐίς, tenaille; φέρω, porter). Zool. Qui porte des tenailles à l'extrémité de l'abdomen.

LABIDOURE. adj. des 2 g. (ét. gr., λαϐίς, tenaille; οὐρά, queue). Zool. Qui a la queue terminée par des espèces de tenailles. ‖ LABIDOURES. s. m. pl. Famille d'orthoptères, comprenant les forficules qui ont la queue terminée par des espèces de tenailles.

LABIÉ, ÉE. adj. (du lat. *labiatus*; dérivé de *labia*, lèvre). Hist. nat. Qui a des lèvres ou des appendices semblables à des lèvres.

— Bot. *Corolle labiée*. Corolle monopétale dont le tube est plus ou moins courbé, la gorge dilatée et le limbe divisé en deux lobes principaux, disposés l'un au-dessus de l'autre, comme deux lèvres. ‖ Chez quelques botanistes, Corolle des synanthérées dont le limbe se partage supérieurement en deux lèvres dont l'externe ou postérieure comprend les trois cinquièmes, et l'interne ou antérieure les deux autres cinquièmes du contour. ‖ *Fleur labiée*. Celle dont la corolle ou le calice est labié. La sauge, le romarin, sont des fleurs labiées. Il y a des fleurs *labiées* qui ne montrent que l'extrémité de leurs anthères, et des papilionacées qui les cachent au moyen d'une carène. (B. de St-P.)

— Zool. Qui a des lèvres autrement colorées que le reste du corps.

— LABIÉES. s. f. pl. Bot. Famille de plantes qui tire son nom de la forme de la corolle. Elle … caractères botaniques … pour les propriétés inhérentes aux plantes nombreuses; les tiges des plantes de cette famille sont ordinairement carrées, ramifiées à rameaux opposés, les feuilles sont trois à trois, et les pétioles sont creusés en gouttière; les fleurs mises, souvent accompagnées de bractées ou de soies, sont tantôt solitaires ou disposées en anneaux, tantôt rassemblées en épis ou bien formant le corymbe et quelquefois la panicule. Chaque fleur est divisée en cinq parties égales chez certaines, ou inégales chez d'autres, et constitue deux lèvres opposées, elles contiennent quatre étamines, dont deux plus courtes, qui sont fertiles dans quelques genres. Aux fleurs succèdent les fruits, qui consistent dans quatre capsules monospermes, dont les graines sont attachées contre la base élargie du style. La famille des labiées ne renferme pas de plantes dangereuses; en général, elles sont toutes aromatiques, toniques, excitantes, chargées d'huile volatile et de camphre, comme il est facile de le voir d'après les genres de plantes si connues que nous allons citer. Tels sont le romarin, la lavande, la sauge, la bugle, la menthe, l'hysope, la sarriette, l'origan, le thym, la mélisse, le basilic, etc.

LABILE. adj. des 2 g. (du lat. *labilis*, caduc; dérivé de *labor*, je tombe). Caduc, sujet à manquer. Il n'est guère usité que dans cette expression, *Mémoire labile*. Mémoire faible.

— S'est dit au propre pour Facile à s'écouler. Suivant Pythagore, toute matière est coulante et labile.

— Bot. Se dit de la coiffe des mousses quand elle tombe aisément. Coiffe labile.

LABIO-NASAL, ALE. adj. (ét. lat., *labium*, lèvre; *nasum*, nez). Qui appartient en même temps aux lèvres et au nez. S'est dit en grammaire de la lettre *m*, qui se prononce des lèvres et du nez. Lettre labio-nasale.

LABIQUE. adj. et s. des 2 g. Hist. anc. Nom d'un peuple d'Italie descendant de Glaucus, fils de Minos, surnommé Labicus.

LABLAB. s. m. Bot. Genre de plantes légumineuses, remarquables par le hile de la graine, muni d'une callosité fongueuse prolongée sur le côté.

LABORATOIRE. s. m. (du lat. *laboratorium*; rad. *labor*, travail). Lieu où l'on travaille, et particulièrement Tout lieu où l'on prépare des produits chimiques ou pharmaceutiques, des pièces d'anatomie, etc. Laboratoire de chimie. Laboratoire de physique. Laboratoire pharmaceutique. Les principales parties d'un *laboratoire* de chimie sont une hotte, une paillasse, des fourneaux carrés, une forge et un soufflet à deux vents. (J. Cloq.)

— Par extens. Atelier garni de fourneaux, où les distillateurs, confiseurs, limonadiers et autres font leurs préparations.

— Fig. Certains lieux destinés au travail. Ainsi, l'on dit des entrailles de la terre, qu'elles sont le laboratoire de la nature. Un homme de lettres dira de même dans le style familier, Qu'il se plaît dans son laboratoire, en parlant de son cabinet.

— Poés. Comme ce mot est familier, dans la haute poésie, on le remplace par une périphrase, comme *le temple d'Hermès*, *le sanctuaire d'Hermès*.

LABORDE (Famille de). Famille du Béarn, originaire d'Espagne, a mérité par l'illustration de plusieurs de ses membres un nom dans l'histoire. Jean-Joseph de Laborde, banquier de la cour, né en 1724, mort en 1794. ‖ F.-L.-G. de Laborde-Méréville, garde du trésor royal, né en 1780, mort en 1801.

LABORIEUSEMENT. adv. (du lat. *laboriose*; dérivé de *labor*, travail). Avec beaucoup de peine et de travail. L'animal nommé le paresseux se traîne pesamment et *laborieusement* sur la terre. (Buff.) Il est une classe d'hommes qui passent *laborieusement* leur vie à ne faire que des riens. (Acad.)

LABORIEUX, EUSE. adj. (du lat. *laboriosus*; dérivé de *labor*, travail, fatigue). Qui travaille beaucoup, qui aime le travail. Homme laborieux. Femme laborieuse. Esprit laborieux. Il se faisait admirer de ses compagnons; il surpassait de bien loin ceux qui étaient ingénieux, par son travail, ceux qui étaient *laborieux*, par son esprit. (Boss.) *Laborieux* valet du plus commode maître. (Boil.)

— En parlant des choses, Pénible, fatigant, qui donne de la peine. Vie laborieuse. Recherches longues et laborieuses. Examen laborieux et difficile. Digestion laborieuse. Accouchement laborieux. Des efforts laborieux et vains. Laborieux pèlerinage. Laborieuse viduité. Pénitence longue et laborieuse. La vie rude et *laborieuse* d'un homme de guerre. (Mass.) Passer des jours de deuil et des nuits *laborieuses* sur la terre. (Id.)

— Se dit par métaphore des choses qui servent au travail, surtout dans la poésie et dans le style soutenu. La charrue laborieuse. Le soc laborieux.

Il faut sortir le soc *laborieux*
Longtemps captif sous la glace ennemie. (LEMIERRE.)

LABORIOSITÉ. s. f. Qualité d'une personne laborieuse. Personne d'une laboriosité infatigable.

LABOUR. s. m. (du lat. *labor*, travail). Agric. Façon qu'on donne aux terres en les labourant. Labour superficiel. Labour léger. Labour profond. Labours à plat. Labours en planches. Labours en billons. Labours dans le système de la jachère. Labour de semailles. Labour pour … donner deux labours à cette terre. Donner tant à un fermier pour ses labours. Le fermier a six chevaux de labour. Les labours sont une des opérations les plus importantes de l'agriculture. Premier, second, troisième labour. Rarement on donne deux *labours* avant l'hiver, quoique cela soit très-avantageux; dans ce cas cependant le premier doit être superficiel, et avoir lieu immédiatement après la saison, l'autre, au contraire, doit être profond et être donné peu de temps avant l'hiver. (Payen.) Si le premier *labour* a été superficiel, celui qui le suit doit être profond, afin de ramener de la terre du fond à la superficie du sol pour recouvrir la tranche. (Id.)

Les guérets creusés par des labours profonds,
Sont semés chaque année et toujours sont féconds.
(…)

— Se dit aussi de la façon donnée aux terres avec tout autre instrument que la charrue. Labours à bras. Labours à la bêche. Labours à la houe, au hoyau, à la tournée. Labours à la fourche. Les *labours* à la bêche sont particulièrement affectés à la petite et à la moyenne culture, et plus spécialement à la culture des jardins. (De Morog.) Les *labours* à la bêche sont propres aux semis, aux repiquages, aux plantations et à façonner la terre, au pied des cultures des plantes et des arbres. (Id.) Le *labour* à la fourche est propre aux terres compactes, humides et visqueuses, qui s'attachent aux fers des outils. (Payen.)

— Défoncement fait dans la terre avec l'instrument aratoire. Quelquefois, pour perfectionner le *labour* ou le défoncement fait avec la pioche dont il est question, on passe la terre au crible ou à la claie. (De Morog.)

— Selon la profondeur à laquelle les ouvriers remuent la terre, ces sortes de labours reçoivent des noms particuliers. Labours à demi-fer de bêche. Labours à un fer de bêche. Labours à double fer de bêche.

— *Pièce de terre en labour*. Préparée pour recevoir la semence.

LABOUR (Terre de). Géogr. Province du royaume de Naples, jadis située dans la Campanie, et appelée par les Italiens *Terra di Lavoro*. Elle a 132 kilom. de long du N. au S., et sa population est de 480,000 âmes. Pays fertile en vins, huiles, oranges, safran et bétail. Capitale Sainte-Marie.

LABOURABLE. adj. des 2 g. Propre à être labouré. Terre labourable. Terrain labourable. La terre n'est pas labourable en toute saison.

LABOURAGE. s. m. (du lat. *labor*, travail). Action de labourer les terres. Le labourage est la première et principale opération de l'agriculture. Sans *labourage*, nature nous avait munis de tout ce qu'il fallait. (Mont.)

— Art de cultiver la terre. Bien entendre le labourage. Quitter le labourage pour le commerce. Les instruments du labourage.

— Action de labourer, de remuer, de retourner la terre pour ameublir, nettoyer, aplanir sa surface. Le labourage des terres légères est plus aisé que celui des terres grasses. Payer tant pour le labourage de ses terres.

— Term. de rivière. Travail que font les maîtres d'un pont lorsqu'ils descendent et remontent un bateau.

— Techn. Action de tirer des tonneaux de vin, de cidre ou d'autres liqueurs, hors des bateaux qui les ont amenés au port. ‖ Partie d'un train qui est sous l'eau.

LABOURD. (en basque *Laphur Duy*, solitude, pays désert; en lat. *Lapurdensis tractus*). Géogr. Partie de la Gascogne, dans l'angle sud-ouest de la France, entre la Navarre française, l'Espagne, les Maremmes et l'Océan atlantique. Ch.-l. Bayonne. Il est compris dans le département des Basses-Pyrénées. Le Labourd était plus grand jadis, il s'étendait de l'autre côté de la Bidassoa.

LABOURDONNAIS (Bernard-François-Mahé de). Gouverneur des îles de France et de Bourbon, né à Saint-Malo le 11 février 1699, mort en 1753, après avoir longtemps et injustement langui à la Bastille.

LABOURDONNAYE (Anne-François-Augustin), né en 1744, mort en 1793. ‖ (François-Régis, comte de). Ministre de la Restauration, né en 1766, mort en 1839. ‖ Le marquis de Labourdonnaye, maréchal de camp, mort en 1829.

LABOURÉ, ÉE. part. pass. du v. Labourer. S'empl. adjectiv. Champ labouré. Terres labourées. Vignes labourées. Il convient qu'un terrain soit *labouré* tous les sept ans jusqu'au fond de sa couche végétale. (De Morog.) L'égale répartition de la fécondité sur toute la surface d'un terrain *labouré* à plat y donne aux récoltes une force égale et une apparence uniforme. (Id.) Cet oiseau, commun dans nos campagnes, se tient habituellement sur les mottes, dans les terres fraîchement *labourées*, et c'est de là qu'il est appelé motteux. (Buff.) Le motteux niche sur les gazons et les mottes, dans les champs nouvellement *labourés*, ainsi que sous les pierres, dans les friches, auprès des carrières, à l'entrée des terriers quittés par les lapins. (Id.)

— Par extens. Sillonné. Les sommets *labourés* par les torrents avaient l'air de guérets abandonnés. (Chateaub.)

— *Terre labourée à plat*. Celle dont la surface a été labourée tout entière, de façon à la laisser unie et non coupée de sillons ou raies d'écoulement. ‖ *Terre labourée en planches*. Celle sur laquelle on a ménagé de distance en distance, … ment pour recevoir et conduire hors du champ les eaux surabondantes.

— *Terre labourée en billons*. Lorsque les sillons d'écoulement sont plus rapprochés les uns des autres, et que la planche comprise entre deux sillons, au lieu d'être plate, est plus ou moins bombée.

— Techn. *Papier labouré*. Papier qui présente des défauts, parce qu'en le fabriquant la forme a glissé un peu sur le feutre.

LABOURER. v. a. 1re conj. (du lat. *laborare*, travailler). Remuer, retourner la terre pour la préparer à recevoir les semences. Labourer un champ avec la charrue. Labourer un jardin avec la bêche, à la houe, au hoyau, à la fourche.

— Se dit particulièrement pour Labourer avec la charrue. Labourer un champ. Vous labourez

les terrains tenaces, il est bon de choisir le moment où la terre a le degré d'humidité convenable, celui qui favorise le plus l'action et la perfection du travail de la charrue. (De Morogues.) Les charrues dont on se sert pour *labourer* les terres ont deux versoirs ou un seul. (Id.)

— Absol. Labourer avec des bœufs. Labourer à deux charrues, à trois charrues. La manière de labourer. Si après la récolte des grains d'automne on veut en faire une d'avoine, on déchaume légèrement, puis au printemps on *laboure* à une profondeur moyenne, et l'on sème l'avoine. (Payen.)

— Au propre, ce mot peut très-bien figurer dans le style soutenu, surtout dans les poëmes qui traitent de l'économie rurale.

Il *labourait* le champ que *labourait* son père. (Racan.)

— Par extens. Sillonner. Le boulet en tombant a labouré la terre. Les taupes ont labouré ce champ. || Se dit particulièrement en ce sens de l'action des boulets qui sillonnent un rempart, lorsque plusieurs batteries obliques sont dirigés vers un même point. Le canon laboure le rempart. Le canon labourait les murs de contrescarpe. || *Les canons labourent la mer.* Se dit lorsque le bâtiment met sous voiles avec un grand frais de travers, éprouve une inclinaison au point d'avoir l'eau jusqu'à sa batterie.

— Manég. Butter. Ce cheval laboure le terrain.

— Mar. Se dit d'une ancre qui ne tient pas sur le fond où on l'a jetée. || Se dit encore d'un navire qui passe par un endroit où il y a peu d'eau et qui touche le fond sans être arrêté. Notre vaisseau labourait. || Débarquer, trainer. Labourer des tonneaux de vins.

— Plomb. Mouiller, remuer et disposer avec un bâton le sable contenu dans un châssis autour du moule.

— Dans un sens métaphorique, Labourer le champ de la pensée. Labourer le champ de la science.

— Fig. et fam. Avoir beaucoup à souffrir. Il aura bien à labourer avant d'arriver à son but. || C'est encore dans ce sens que Mme de Sévigné disait qu'elle *labourait* quand il lui fallait écrire des lettres à des personnes qui ne l'intéressaient pas vivement. || *Labourer sa vie.* Avoir beaucoup de peine et de tracas, de traverses. Je suis las de *labourer* ma vie. (Dufr.)

LABOUREUR. s. m. (du lat. *laborare*, travailler; et comme le travail du laboureur est, à raison de son objet, le travail par excellence, on a nommé l'homme qui s'y consacre *laboureur*, c'est-à-dire, travailleur). Celui dont l'état est de labourer, de cultiver la terre par lui-même. Bon laboureur. Pauvre laboureur. Riche laboureur. Le fils d'un laboureur. Les enfants nombreux font partie de la richesse du laboureur. Laboureur actif, matinal, diligent, robuste. Les laboureurs hâlés, brûlés du soleil. Le laboureur avide, insatiable. Le laboureur paisible, tranquille. Le laboureur précieux, utile. || Périphr. poét. Le fils de Triptolème, l'enfant de Cérès, le nourrisson de Cérès, de Palès. Le *laboureur* est l'homme utile et laborieux dont l'habitation est dans les campagnes, qui ouvre et déchire le sein de la terre, qui l'ensemence et moissonne les épis où se trouve le grain dont nous nous nourrissons. (Merlin.) Aux yeux de la raison, l'état de *laboureur* est le premier de tous; celui qui l'a choisi ne doit la conservation de son existence qu'à lui-même. (Id.) Le *laboureur* peut absolument se passer du travail des autres ouvriers, mais aucun ouvrier ne peut travailler si le *laboureur* ne le fait vivre. (Turgot.) On reconnait un bon *laboureur* à la manière aisée dont il conduit et manie sa charrue, à la facilité que l'habitude lui a donnée de la faire enfoncer ou soulever à volonté, à l'art d'ouvrir des sillons égaux et droits. (Roz.) Un bon *laboureur* est celui qui ne fatigue pas ses bêtes, et qui sait proportionner la profondeur du sillon à la qualité de la terre. (Id.) Un bon *laboureur* s'affectionne à ses animaux; il les aime, les caresse, les bat rarement, et ils obéissent à sa voix. (Id.) On observe presque toujours que les *laboureurs* qui ne savent pas travailler s'attachent rarement à leurs bêtes. (De Morog.) Dépouiller le *laboureur* pour s'enrichir, c'est tuer la poule aux œufs d'or. (Le dauphin, père de Louis XVI.) L'Italie est aujourd'hui le seul pays où le bouvier et le vigneron, le *laboureur* et le berger, remplissent avec leurs enfants les salles de spectacle. (Sismondi.) Que n'ai-je eu le destin du *laboureur* tranquille! (Léonard.)

Au signal du repos le *laboureur* ramène
Le bœuf laborieux, compagnon de sa peine. (La Harpe.)

[illegible]
[...]onne Cérès aux citoyens,
Ces vrais amants de la patrie,
En sont le plus ferme soutien. (Lebrun.)

Le *laboureur* en paix coule des jours prospères,
Il cultive le champ qu'a cultivé son père. (Del.)

La nuit descend, le *laboureur* tranquille,
Dans nos hameaux délaisse les guérets. (Béranger.)

— Fig. Les directeurs des consciences, ces *laboureurs* spirituels. (Boss.)

— Mar. Celui qui transporte des marchandises.

— Techn. Bâton dont le plombier se sert pour labourer son sable.

— Antiq. *Caste des laboureurs.* La troisième des castes qui composaient le peuple de l'ancienne Égypte. Les laboureurs ne possédaient point le sol, mais ils prenaient à bail les terres des prêtres, celle des rois et celles que les guerriers tenaient comme une espèce de fief.

LABRADÉEN, LABRANDÉEN ou **LABRANDIEN.** adj. m. Myth. Surnom de Jupiter, à cause de Labrada, ville de Carie, ou à cause de son compagnon Labrandus.

LABRADOR (Terre de). (du portug. *terra de laborador*, terre de labour, nom que lui imposa, à cause de la fertilité de sa côte méridionale, le Portugais Cortéreal qui y aborda le premier). Géogr. Région de l'Amérique septentrionale, comprise nominalement parmi les possessions anglaises et dans la Nouvelle-Bretagne. Elle est bornée au N. par le détroit d'Hudson, au N.-E. par l'océan Atlantique, au S.-E. par le détroit de Belle-Ile, au S. par le Canada, et à l'O. par la mer d'Hudson. Intérieur presque inconnu et habité par des peuples sauvages. Le Labrador fut découvert en 1796 par Sébastien Cabot.

LABRADORITE. s. f. Minér. Variété de feldspath à reflets opalins, dont les premiers échantillons ont été rapportés du Labrador, où on les trouve en morceaux épars sur la côte.

LABRANDUS ou **LABRADUS.** Temps hér. Prince carien, qui reçut Jupiter dans son palais, et l'accompagna dans toutes ses expéditions.

LABRAX. s. m. Ichthyol. Nom spécifique d'un poisson connu aussi sous le nom vulgaire de loup de mer.

— Genre de poissons labioïdes des mers du Kamtschatka, reconnaissables à leur corps assez long, garni d'écailles ciliées, à leur tête petite et sans armure, à leur bouche peu fendue, à leurs lèvres charnues.

LABRE. s. m. (du lat. *labrus*). Ichthyol. Genre de poissons léiopomes, qui renferme un très-grand nombre d'espèces marines d'une forme élégante, d'une grande variété de couleur et d'une agilité remarquable.

— Entom. Pièce de la bouche des insectes, représentant la lèvre supérieure. Le plus souvent le labre est plat. Mais dans les hémiptères, il est conique allongé; dans les diptères, il forme une des soies du suçoir.

— Mamm. Lèvre supérieure des mammifères, chez quelques auteurs.

— Conchyl. Bord externe des coquilles univalves.

LABREUX, EUSE. adj. (du lat. *labrum*, lèvre). Conchyl. Qui a le bord externe de l'ouverture épais et renversé.

LABROÏDE. adj. des 2 g. Ichthyol. Qui ressemble au labre ou qui en a les principaux caractères. || LABROÏDES. s. m. pl. Famille de poissons qui a pour type le genre labre. On les reconnaît à leur corps oblong et couvert d'écailles avec une seule épine dorsale. Les mâchoires sont garnies de dents et les lèvres charnues et souvent extensibles. Les formes des labroïdes sont élégantes et leur corps est paré d'écailles bien colorées et si bien nuancées, qu'ils surpassent tous les poissons par la beauté de leur parure.

LABRONIE. s. f. Antiq. Espèce de coupe dont les Grecs, dit-on, avaient emprunté l'usage aux Perses.

LABRO-PALATIN, INE. adj. Anat. Qui appartient au labre et au palais. Parties labro-palatines.

— Se dit particulièrement d'une large apophyse que produit le bord supérieur du labre et qui se prolonge sur le chaperon, où elle se trouve contenue dans la membrane du palais.

LABROPERCOÏDE. adj. des 2 g. Ichthyol. Qui tient à la fois des labres et des perches. || LABROPERCOÏDES. s. m. pl. Famille de l'ordre des poissons thoraciques, qui a pour type les genres labre et perche.

LABROSITÉ. s. f. Hist. nat. État d'une chose qui a la forme d'une lèvre.

LABROSSE (Pierre de). D'abord barbier de Louis IX, puis chambellan de Philippe le Hardi, dont il devint le favori, accusa faussement d'un crime la reine Marie, et fut pendu en 1216. || GUY DE LABROSSE. Botaniste, médecin de Louis XIII, a donné au roi le terrain du jardin des plantes, et fut lui-même le premier intendant de cet établissement. Mort en 1641.

LABRUM. s. m. (pr. *la-bromm*). Ant. rom. Vase ou bassin de marbre élevé au-dessus du sol, dont on se servait dans les bains et dans les temples. Il y avait un labrum sous la voûte du laconicum, dans l'appartement des thermes appelé *caldarium*.

LABRUSQUE. s. f. Nom de la [illegible]

— Dans notre vieille langue, Fruit de la vigne sauvage. La vigne qui vous donne poissons et *labrusques*, au lieu de fruit parfait. (Marguerite de la Marguerite.)

— Espèce de vigne de l'Amérique septentrionale.

LABURNUM. s. m. (pr. *la-bur-nomm*). Bot. Nom latin du faux ébénier.

— Nom par lequel Pline désigne un arbre qui croît dans les Alpes, dont le bois est blanc, dur et dont les fleurs longues d'une coudée ne sont point touchées par les abeilles. On croit que c'est une espèce de cytise.

LABYRINTHE. s. m. (de l'égypt. *Labari* et *thi*, ville ou monument de Labari, un des rois d'Égypte). Nom qu'on donna d'abord chez les anciens à des salles et à des galeries souterraines à ramifications innombrables, et plus tard à des édifices à l'aide desquels on voulut les imiter. L'antiquité en nomme cinq, deux en Egypte, le labyrinthe de Mendès, dans l'île du lac Mœris, le labyrinthe des Douze, parce qu'il fut construit vers 600, par les douze seigneurs qui se partageaient alors l'Egypte; le labyrinthe de Crète, près de Gnosse, construit dans des carrières et destiné à la sépulture des rois; la Fable l'attribuait à Dédale et y plaçait le Minotaure; le labyrinthe de Lemnos, qui semble avoir été une grotte à stalactites, asile mystérieux du culte des Cabires, et enfin le labyrinthe de Clusium, que l'on attribuait à Porsenna, et qui dut être un de ces hypogées étrusques dont on a découvert un si grand nombre de nos jours. Ces labyrinthes sont détruits. On voit encore quelques ruines du labyrinthe de Mendès. Labyrinthe immense, vaste, inextricable, confus, sombre, obscur, noir, frais, ingénieux, tortueux, mystérieux. Les détours d'un labyrinthe. Les circuits d'un labyrinthe. Les profondeurs d'un labyrinthe. Les sentiers incertains d'un labyrinthe.

Minos veut que dans l'ombre un vaste *labyrinthe*,
Prison du monstre affreux le cache en son enceinte. (Desaintange.)

Et dans les profondeurs d'un vaste *labyrinthe*
D'un pas ferme et rapide ils s'enferment sans crainte. (Baour-Lormian.)

— *Labyrinthe de carrière.* Confusion qui s'établit entre les conduits nombreux d'une carrière qui a été exploitée. Il y en a ainsi dans le voisinage des grandes villes.

— Hortic. *Labyrinthe de jardin.* Disposition d'allées, de plantations ou de massifs, qu'on pratique dans les grands parcs, avec des percées et des issues tellement semblables, que, lorsqu'on y est engagé, il est possible d'y faire beaucoup de chemin avant d'en trouver la sortie. Le labyrinthe de Versailles. On a fait dans ce jardin un beau labyrinthe. Un *labyrinthe* doit être un peu grand, afin que la vue ne puisse point percer à travers les petits carrés de bois, ce qui en ôterait l'agrément. (Encycl.)

De ses jardins, odorant *labyrinthe*,
La fée alors gagna la vaste enceinte. (Millevoye.)

— *Labyrinthe de pavé.* Espèce de compartiment de pavé, formé de plates-bandes qui se coupent en divers sens, et offrent, selon le caprice qui a présidé à ce dessin, une multitude de tours et de détours.

— Anat. Ensemble de diverses parties qui forment l'oreille interne. Le *labyrinthe* est placé entre le tympan et le conduit auditif interne. (J. Cloquet.) Le *labyrinthe* est composé de plusieurs cavités qui communiquent ensemble sur un os sec, et connu sous les noms de vestibule, limaçon et canaux demi-circulaires. (Id.)

— Archit. Dans l'ornement, petits carreaux alternatifs formés de lignes croisées et embarrassées, qu'on trouve fréquemment sur les vases grecs peints, et aussi sur les bords des draperies des figures qui y sont tracées. Il ne faut pas confondre ces entrelacs avec ceux qu'on appelle *méandres.* || Compartiments de parements formés par des plates-bandes en marbre et de couleurs différentes qui par leurs circonvolutions imitent le plan d'un labyrinthe.

— Bot. Nom vulgaire de plusieurs espèces de champignons dont la partie inférieure est alvéolée irrégulièrement, de manière à former une espèce de labyrinthe. Le labyrinthe-chapeau. Le labyrinthe-roche.

— Conchyl. Coquille univalve du genre cadran.

— Fig. Embarras extrême, grande complication d'affaires embrouillées. Il est engagé dans un labyrinthe. Le labyrinthe de la chicane. Etre dans un grand labyrinthe d'affaires. Sortir d'un labyrinthe fâcheux. Se livrer, se démêler d'un labyrinthe. Se jeter dans un labyrinthe. Je vous avoue que c'est un de mes plaisirs de me promener toute seule. On trouve quelques *labyrinthes* de pensées dont on a peine à sortir, mais enfin on a la liberté de penser à ce qu'on veut. (Mme de Sévig.) Elle se trouva elle-même embarrassée dans un *labyrinthe* de difficultés insurmontables. (Volt.) Le cœur humain est un *labyrinthe* dont il n'est pas aisé de démêler les tours et les détours. (Id.) La vivacité, le caprice, l'envie de déplaire et de s'amuser, l'ont encouragée dans le *labyrinthe* d'une société bruyante et frivole. (Demoust.) Le palais de la justice est un vaste dédale, et ses avenues sont quelquefois de tortueux *labyrinthes*. (Noël.)

Cet Archambaut dont l'œil rapide et sûr
Perce des lois le *labyrinthe* obscur. (Millevoye.)

J'ai durant sept hivers, jouet d'un sort barbare,
Fatigué de Thémis le *labyrinthe* avare. (Le Bru[n].)

[illegible]
L'homme est toujours réduit à vivre,
Mais cet aveugle ne sait pas
Quel est le chemin qu'il faut suivre. (Chasset.)

LABYRINTHIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *labyrinthus*, labyrinthe; *forma*, forme). Qui offre à sa surface des sillons tortueux. Corps labyrinthiforme.

LABYRINTHIQUE. adj. des 2 g. Anat. Qui appartient au labyrinthe. Se dit du nerf auditif, parce qu'il se distribue dans les cavités qui forment le labyrinthe. Nerf labyrinthique.

LAC. s. m. (pr. *lak*; en lat. *lacus*). Géogr. Nom qu'on donne à des amas d'eau dormante, douce ou salée, d'une étendue plus ou moins considérable, qui se trouvent dans le milieu des continents, et pour l'ordinaire dans le voisinage des grandes chaines de montagnes. Tantôt les lacs reçoivent des cours d'eau et donnent naissance à d'autres, tantôt ils en produisent sans en recevoir, et quelquefois aussi ils en reçoivent sans en produire aucun. Le lac de Genève. Le lac de Lucerne. Le lac de Brientz. Le lac de Thoun. Le lac de Zurich. Le lac Majeur. Lac dormant. Lac immobile. Lac paisible. Lac tranquille. Lac uni. Lac fangeux, bourbeux, limoneux, marécageux, impur, profond, vaste, étendu. La grandeur d'un lac. L'étendue d'un lac. La largeur et la longueur d'un lac. Le circuit d'un lac. La profondeur d'un lac. La surface d'un lac. La tranquillité d'un lac. Les eaux d'un lac. Les bords du lac. La vue d'un lac. L'âme des Allemands est comme un *lac* tranquille. (Toussenel.) D'un *lac* tranquille et pur la Naïade indolente. (Del.) C'est d'un *lac* endormi la surface immobile. (Id.) Ils arrivent tous deux auprès d'un *lac* dormant. (B.-Lorm.)

Au sein de ce *lac* immobile
Qui peint le ciel et les oiseaux
Vous ne voyez qu'une eau tranquille;
Moi, j'aperçois sous les roseaux
Une Naïade fugitive. (Demoustier.)

— Il rime avec tous les mots en *ac* où le *c* se prononce, et avec ceux en *ak* et *ag*. Malgré la similitude d'ortographe, *lacs* au pluriel, ne peut point rimer avec *lacs* (lacets), où le *c* est muet.

— Anc. art milit. Enlacement d'une forme particulière que l'on faisait à une cravate de drapeau, à une aiguillette de cavalerie ou à un cordon de bonnet à poil.

— Géogr. *Cercle du Lac.* Un des six cercles du grand duché de Bade: ch.-l. Constance. Le Danube y prend sa source.

— *Département du Lac.* Département le plus méridional du royaume de Wurtemberg, dont Altorf est le chef-lieu; 106,500 hab. || *Lac Supérieur.* Lac immense de l'Amérique septentrionale, dans le Canada, d'environ 2,472 kil. de circonférence. Il est très-poissonneux. C'est un des plus grands lacs du monde.

LACAÏ. s. m. Hist. nat. Nom vernaculaire du jeune cabiaï.

LACAILLE (l'abbé). Mathématicien et astronome, né en 1715, mort en 1762.

LA CALPRENÈDE (Gautier de Costes de). Ecrivain du XVIIe siècle, connu par quelques allusions de Boileau, et par l'engouement qu'eut pour lui Mme de Sévigné; né en 1610, mort en 1663.

LACATANE. s. f. Bot. Variété de banane cultivée aux Philippines.

LACATÉE. s. f. Bot. Genre de plantes établi pour la gordonie pubescente.

LA CATHELINIÈRE (Louis Ripault de). Chef vendéen célèbre par son courage. Il combattit presque toujours avec Charette, et périt sur l'échafaud à Nantes en 1794.

LACAUNE. Géogr. Ch.-l. de canton (Tarn), arrond. de Castres; 4,000 hab.

LACAY ou **LAQUET** ou **LACQUAIS.** s. m. Art milit. Corps militaire d'arbalétriers au XVe siècle.

LACCA. s. f. Bot. Suc gommo-résineux qui vient des Indes et qu'on employait autrefois en médecine. V. LAQUE.

LACCATE. s. m. (du lat. *lacca*, laque). Chim. Genre de sels qui sont produits par la combinaison de l'acide laccique avec des bases salifiables.

LACCIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *lacca*, laque, *fero*, je porte). Bot. Qui produit de la laque.

LACCINE. s. f. (du lat. *lacca*, laque). Chim. Substance particulière qui se tire de la laque en grains.

LACCIQUE. adj. des 2 g. (du lat. *lacca*, laque). Chim. Qui tient de la laque. Se dit d'un acide particulier qui se tire de la laque en bâtons. Acide laccique.

LACCOPHILE. s. m. (ét. gr., λάκκα, laque, φιλέω, j'aime). Entom. Genre de coléoptères.

LACCOS. s. m. Ant. gr. Nom de certaines fosses dans lesquelles on offrait des sacrifices aux divinités infernales.

LAC-DE-ROUPIES. s. m. Métrol. Monnaie de compte usitée en Russie et dans les Indes.

LAC-DYE. s. f. Chim. Substance colorante fréquemment employée par les teinturiers.

LACÉ, ÉE. part. pass. du v. Lacer. Se prend adjectiv. Corset lacé. Bas lacé. Femme lacée.

— Accouplé, en parlant des chiens. Les enfants courent après les chiens qu'ils trouvent lacés. Quand une lice a été lacée, et qu'elle a [illegible]

LACÉ. s. m. Entrelacement de petits grains de verre dont on orne les lustres.

LACÉDÉMON. Myth. Fils de Jupiter et de Taygète, fut le quatrième roi de Sparte, qui prit de lui le nom de Lacédémone. Il introduisit dans la Grèce le culte des Grâces.

LACÉDÉMONE. Géogr. anc. Une des villes les plus considérables de la Grèce dans la Laconie. V. SPARTE. Le nom de Lacédémone indiquait la ville avec son territoire. La ville de Lacédémone a sur ses médailles un vase allongé et le bonnet des Dioscures.

LACÉDÉMONIEN, ENNE. adj. Qui est de Lacédémone. Femme lacédémonienne. Général lacédémonien. Armées lacédémoniennes.

— En ce sens il s'empl. substantiv. Les *Lacédémoniens* furent des barbares jusqu'à Lycurgue, qui les poliça et leur donna des lois. (Boss.) Les

Lacédémoniens élevaient leurs enfants avec beaucoup de soin et fort durement, et dans les exercices du corps les plus violents. (Trév.) Il y a une infinité de bons mots des *Lacédémoniens* qui sont pleins des sentiments les plus nobles et qui marquent un grand courage et de grandes âmes. (Id.) Les *Lacédémoniennes* accouchaient ordinairement et se délivraient de leurs enfants sur un bouclier. (Id.)

— Qui appartient à Lacédémone ou à ses habitants. Mœurs lacédémoniennes. Costumes lacédémoniens.

— *Lacédémonienne.* Surnom de Junon à Crotone. Junon lacédémonienne.

LACÉDÉMONIES. s. f. pl. Ant. gr. Fêtes célébrées par les Lacédémoniennes libres ou esclaves, et dont les hommes etaient exclus.

LACELLIE. s. f. Bot. Genre de plantes à fleurs composées.

LACÉPÈDE (Et. de Laville, comte de). Célèbre naturaliste, ami et continuateur de Buffon, né à Agen en 1756, mort en 1825, après une vie glorieuse de savant, d'homme de lettres et d'homme d'Etat.

LACÉPÉDÉE. s. f. (de *Lacépède*, nom propre). Genre de plantes dicotylédones, famille des hippocratées, originaire du Mexique.

LACÉPÉDIEN, ENNE. adj. Qui tient de Lacépède, qui concerne Lacépède ou qui lui est dédié.

LACER. v. a. 1re conj. (rad. *lacs*, lacet). Le *c* prend une cédille devant les lettres *a* et *o*, pour la douceur de la prononciation. *Laçant. Nous laçons. Il laça.* Serrer avec un lacet. Lacer un corset. Lacer une robe. Lacer un brodequin. Lacer un bas de peau. Lacer des bottines.

— *Lacer une femme.* Lacer son corset.

— A signifié Enlacer, tenir au piége. Amour le tient, amour le *lace.* (Fabliau.)

— Mar. *Lacer la voile.* Attacher à la vergue une partie de la voile; ce qui est nécessaire quand on fait route par un vent violent.

— Anc. art milit. *Lacer un harnais, une armure.* Attacher les différentes parties de ces objets, au moyen de lacets. On a continué de faire usage de cette locution, après avoir adopté un autre mode d'attacher.

— *Lacer.* Couvrir, en parlant des animaux. Je crains qu'un mâtin n'ait lacé cette chienne.

— Techn. Faire les mailles d'un filet.

— SE LACER. v. pron. Serrer son corset avec un lacet. Cette femme s'est lacée elle-même.

— Être lacé. Ce corset ne peut se lacer. Ces bas, ces bottines se lacent facilement.

LACÉRABLE. adj. des 2 g. Qui doit, qui peut être lacéré. Ecrit lacérable.

LACÉRATION. s. f. (pr. *la-cé-ra-ci-on;* du lat. *laceratio*, dér. de *lacerare*, déchirer). Déchirement, arrachement.

— Jurispr. Action de lacérer un écrit, un livre. Le jugement ordonne la *lacération* de cet écrit comme d'un libelle injurieux. (Acad.)

LA CERDA (Ferdinand, dit de). Infant de Castille, né en 1254, était fils aîné d'Alphonse X, roi de Castille et de Léon; mourut avant son père, laissant des enfants qui furent frustrés du trône par leur oncle Sanche IV. || Alphonse de LA CERDA. Fils du précédent, se retira en France, où Philippe le Bel l'accueillit favorablement. || Les deux enfants de celui-ci furent l'un amiral, l'autre connétable de France.

— LA CERDA (J.-L. de). Jésuite espagnol, auteur du plus long commentaire de Virgile que l'on connaisse (3 vol. in-folio); naquit en 1560, et mourut en 1613.

LACÉRÉ, ÉE. part. pass. du v. Lacérer. S'empl. adjectiv. Papier lacéré. Billet lacéré. Ce livre fut *lacéré* et brûlé par arrêt du Parlement. (Acad.)

— Bot. Qui offre des divisions particulières semblables à des déchirures. Feuilles lacérées.

LACÉRER. v. a. 1re conj. (du lat. *lacerare*, déchirer). L'*é* se change en *è* devant une syllabe muette. *Je lacère, tu lacères, il lacère*, etc. Déchirer. Se dit particulièrement en jurisprudence Lacérer un billet. Lacérer un mémoire. La main du bourreau a lacéré plus d'un libelle.

— SE LACÉRER. v. pron. Être lacéré. Billet qui se lacère.

LACERNE. s. f. (du lat. *lacerna*). Ant. rom. Espèce de manteau de laine à l'usage des hommes seulement, et même d'abord des seuls gens de guerre. La lacerne se mettait par-dessus la toge et quelquefois par-dessus la tunique. Il y avait des lacernes d'été et des lacernes d'hiver.

LACERT. s. m. Ichthyol. Nom vulgaire du callionyme-lyre sur les côtes de France.

LACERTIEN, ENNE. adj. (du lat. *lacerta*, lézard). Erpét. Qui tient du lézard. || LACERTIENS. s. m. pl. Famille de reptiles distingués par leur langue mince, extensible, et terminée par deux filets, comme celle des couleuvres et des vipères. Leur corps est allongé, leur marche rapide; les pieds ont cinq doigts armés d'ongles séparés et inégaux; les écailles sont disposées sous le ventre et autour de la queue par bandes transversales et parallèles; une production de la peau protége leur œil. Le monitor et l'améiva sont des lacertiens. || sing. Un lacertien.

LACERTIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *lacerta*, lézard; *forma*, forme). Erpét. Qui a en général la forme d'un lézard. Animaux lacertiformes. || LACERTIFORMES. s. m. pl. Division de l'ordre des sauriens, comprenant ceux qui ressemblent au lézard.

LACERTINIDE. adj. des 2 g. (du lat. *lacertinus*, lacertien, et du gr. εἶδος, apparence). Erpét. Qui a de la ressemblance avec le lézard. || LACERTINIDES. s. m. pl. Famille de reptiles sauriens qui a pour type le genre lézard.

LACERTOÏDE. adj. des 2 g. (du lat. *lacerta*, lézard, et du gr. εἶδος, ressemblance). Erpét. Qui ressemble à un lézard. || LACERTOÏDES. s. m. pl. Groupe de reptiles qui comprend les lézards proprement dits.

LACET. s. m. (pr. *la-cè;* du lat. *laqueus*, corde, ficelle). Cordon plat ou rond, de fil, de soie ou de coton, ferré par un bout ou par les deux bouts, qu'on passe dans des œillets pour serrer une partie de vêtement quelconque, et particulièrement les corsets. Lacet de fil. Lacet de soie. Serrer un lacet. Passer un lacet. Ferrer un lacet. Il faut lâcher son lacet. En 1762, Jean-Jacques Rousseau, voyant qu'il ne pouvait prendre la plume sans alarmer toutes les puissances de l'Europe, protesta de ne plus écrire, et s'occupa de faire des *lacets.* (Sallent.) Portez sous d'heureux auspices cet emblème de biens, de douceur et d'amour, dont vous tiendrez enlacé votre heureux époux; songez que porter un *lacet* tissu par la main qui traça les devoirs des mères, c'est s'engager à les remplir. (J.-J. Rouss.) Je m'avisai, pour ne pas vivre en sauvage, d'apprendre à faire des *lacets.* (Id.)

— Boyaud. Petite corde qui tient à une cheville, à laquelle on attache un bout de boyau qu'on veut retordre.

— Mar. Ferrure à deux branches flexibles qui, repliée sur elle-même, embrasse un anneau de fer et sert à le fixer dans le point d'un bâtiment où il est destiné. || Nom que les marins donnent aux petits goémons enlacés, formant une ou plusieurs nappes flottantes à la surface de la mer, après avoir été détachés des rochers.

— Chass. Lacs avec lequel on prend les perdrix, les lièvres, etc. Tendre un lacet. Prendre un lièvre au lacet. Le lacet ne s'emploie que dans le temps des couvées, et pour prendre les oiseaux dans leurs nids.

— Par extens. de ce dernier sens et fig. Piéges, embûches. Se laisser prendre aux lacets d'un intrigant. L'éloquence éblouit les faibles, la dialectique leur tend des *lacets.* (Boss.) Ses beaux cheveux épars, mignons *lacets* d'amour. (L'Art de parv.)

— Cordon avec lequel les Turcs font étrangler un condamné. Deux muets apportèrent le lacet. Le *lacet*, en Turquie, est l'arme la plus redoutable qui soit entre les mains du maître de l'empire; il l'envoie à ses frères, il l'envoie aux grands de ses Etats quand il les suspecte ou qu'il les craint : ce funeste présent est pour eux un arrêt de mort. (Sallent.)

En montant sur le trône, un féroce tyran
Au *lacet* meurtrier abandonne ses frères.
(LEMIERRE.)

— Bot. *Lacet de mer, lacet de Neptune.* Nom qu'on donne à quelques productions végétales marines qu'on rencontre flottant dans la haute mer.

— Techn. Petite broche de fer avec laquelle les serruriers unissent les deux parties d'une charnière.

LACETAIN, AINE. adj. et s. Géogr. anc. Nom d'un peuple espagnol de la Tarragonaise, habitant entre le Sicoris et la mer.

LACÉTANIE. Géogr anc. Partie de l'Espagne habitée par les Lacetains.

LACEUR, EUSE. s. Techn. Ouvrier, ouvrière qui fait des filets pour la pêche ou la chasse.

LACEURE. s. f. Anc. cost. Ruban qui attachait le haut des canons des chausses ou l'entournure des manches.

LACHANOPTÈRE. adj. et s. m. (pr. *la-ka-no-ptè-re;* ét. gr., λάχανον, légume, laitue; πτερόν, aile). Qui a des ailes de laitue. Nom que Lucien donne à un peuple imaginaire qu'il place dans la lune.

LA CHAISE (François d'Aix de). V. CHAISE.

LÂCHE. adj. des 2 g. (du lat. *laxus*, même signification). Qui n'est pas tendu, serré comme il pourrait ou devrait l'être. Ce nœud est trop lâche. Cette ceinture n'est pas assez lâche. Il faut tenir cette corde un peu plus lâche.

— Bot. *Épi lâche.* Epi dont les fleurs sont distantes. || *Ombelle lâche.* Ombelle dont les pédoncules s'écartent beaucoup les uns des autres. || *Connectif lâche.* Connectif qui est assez [...] ne se touchent.

— Zool. *Plumes lâches.* Plumes ayant des barbules très-visibles, qui cependant ne s'accroissent point ensemble, comme celles des hypocondres de l'oiseau de paradis, et celles des couvertures inférieures des cigognes qui fournissent les marabous.

— Ourdiss. Se dit de tout ouvrage qui est peu frappé et par conséquent mal fabriqué, surtout si c'est quelque ouvrage qui demande essentiellement à être frappé. || On désigne aussi par ce mot tout ce qui est détendu dans les soies de la chaîne pendant le travail, au lieu d'être également tendu.

— Mar. Se dit d'un bâtiment lorsque, orienté au plus près du vent, il a des dispositions à arriver, bien que sa voilure de l'arrière soit plus considérable que celle de l'avant. Le mot lâche en ce sens est opposé à Ardent. C'est un grand défaut à un bâtiment d'être *lâche.* (Will.)

— *Ventre lâche.* Ventre trop libre. Avoir le ventre lâche. Le raisin rend le ventre lâche.

— Fig. Qui manque de vigueur et d'activité. Ouvrier lâche au travail. Les grands chevaux sont ordinairement plus *lâches* que les petits. (Acad.) || Dans un sens analogue, en parlant des choses. Une vie lâche et efféminée. Sa retraite ne fut ni *lâche* ni oisive. (Fléch.) Mener une vie obscure, *lâche*, inutile. (Mass.)

— Dans les beaux-arts, Dont les formes n'offrent aucun idée de vigueur, dont le trait est faible, dont l'effet est mou. Dessin lâche. Des contours lâches.

— En parlant du style, Qui manque d'énergie et de concision. Un style lâche Des vers lâches. Le cardinal de Richelieu ayant eu la patience d'entendre lire une tragédie de La Calprenède, dit : La pièce n'est pas mauvaise, mais les vers sont *lâches.* — Comment *lâches!* s'écria le rimeur gascon, il n'y a rien de *lâche* dans la maison de La Calprenède. (Sall.)

— Poltron, qui manque de valeur. Homme lâche. Ce soldat est lâche. Un extrême danger peut donner du courage à l'homme le plus *lâche.* (Acad.)

— Qui n'a que des sentiments vils, méprisables. Cœur lâche. Ame lâche. C'est être bien *lâche* que d'abandonner son ami. (Acad.) Un cœur *lâche* et rampant. (Fléch.) Ames *lâches* à qui le péché pèse moins que la pénitence. (Id.) La croix de Jésus-Christ devient à ces esprits *lâches* un objet de terreur. (Id.)

Insulter au malheur, à l'illustre misère,
C'est être *lâche* et téméraire. (JOLIVEAUX.)

Il n'est que trop d'esprits *lâches* et corrompus,
Qui font plier la loi sous le joug de l'usage.
(LA HARPE.)

— Se dit aussi des actions qui font perdre l'honneur. Une action lâche. Un procédé lâche, indigne d'un homme d'honneur. La trahison est la plus *lâche* de toutes les actions. (Trév.) C'est un *lâche* intérêt dans Pilate qui condamne Jésus-Christ. (Mass.) De mes *lâches* bontés mon courage est confus. (Rac.) Est-il rien de plus noir qu'une *lâche* action? (Mol.)

Morbleu! c'est une chose indigne, *lâche*, infâme,
De s'abaisser ainsi jusqu'à trahir son âme. (MOL.)

— Corneille, traduisant une pensée de Sénèque, a dit de la Fortune : Cette *lâche* ennemie a peur des grands courages. On lui en a fait un reproche et c'est à tort, ce nous semble. La Fortune se trouvant ici personnifiée, comme elle l'est souvent chez les poëtes et même chez les philosophes, rien de plus naturel que cette épithète dans la bouche de la passion. Il y a loin de cette métaphore de Corneille à cette puérile expression de l'abbé Cotin, qui dit en parlant de la fièvre : Cette *ingrate* de fièvre qui attaquait insolemment le beau corps de mademoiselle de Guise où elle était si bien logée. Comment le judicieux Voltaire a-t-il pu les rapprocher?

— substantiv. Poltron, homme sans cœur. C'est un lâche. Ce n'est qu'un lâche. C'est le procédé d'un lâche d'agir ainsi. Il n'y a que les lâches qui en usent de la sorte. Le *lâche* craint la mort, et c'est tout ce qu'il craint. (Rac.) Les *lâches* deviennent hardis s'ils s'aperçoivent qu'on les craint. (Bouh.) Ce sont les héros qui fondent les empires et les *lâches* qui les perdent. (Vertot.)

Quiconque pour l'empire eut la gloire de naître,
Est un *lâche* s'il n'ose ou se perdre ou régner. (CORN.)

— Homme aux sentiments vils, méprisables. Les *lâches* sont cruels. (Volt.)

Aux *lâches*, aux pervers,
Les dieux semblent fermer le chemin des enfers.
(LA HARPE.)

Des *lâches* ne sont bons que pour proscrire une ombre
Qui peut briser l'autel des dieux qui ne sont plus.
(ARNAULT.)

Quand il vous voit dans le danger
Un *lâche* vous insulte. . . . (FR. DE NEUFCH.)

— Fam. *C'est un grand lâche.* C'est un homme très-mou, très-paresseux.

— Syn. comp. LÂCHE. POLTRON. Le *lâche* recule, le *poltron* n'ose avancer. Le premier ne se défend pas, il manque de valeur. Le second n'attaque point, il pèche par le courage.

LÂCHÉ, ÉE. part. pass. du v. Lâcher. S'empl. adjectiv. Un objet lâché. Un oiseau lâché. Aussitôt lâchés les chiens courent chercher le gibier. Mais quelques mots *lâchés* par mon père me firent prêter l'oreille. (L'abbé Prév.)

— Peint. Qui est fait avec négligence, soit à dessein, soit faute de talent. Ce tableau a l'air d'une ébauche; le dessein y est lâché, cela est trop lâché.

[...] ment, avec nonchalance, sans vigueur. Travailler lâchement. Aller lâchement en besogne.

— Sans cœur, à la manière d'un poltron. Fuir lâchement.

— Sans honneur, honteusement. Trahir lâchement son ami.

— Avec bassesse. Il souffrit lâchement cet affront, et s'en vengea plus lâchement encore.

— *Écrire lâchement.* Écrire sans force, sans précision.

LACHENALIE. s. f. Bot. Genre de plantes monocotylédonées, à fleurs incomplètes, toutes indigènes de l'Afrique, et particulièrement du cap de Bonne-Espérance. Il fait partie de la famille des asphodélées, et se rapproche beaucoup des jacinthes.

LÂCHER. v. a. 1re conj. (du lat. *laxare*, détendre). Desserrer, détendre quelque chose. Lâcher une corde trop tendue. Lâcher un corset trop serré.

— Laisser aller, laisser échapper. En ce sens il s'applique aussi bien aux personnes qu'aux choses. Lâcher un prisonnier. Lâcher un oiseau. Lâcher sa proie. Lâcher un cheval dans la campagne. Un soldat le saisit, l'attache à lui, l'eau les emporte. Le bord est loin encore, et les forces manquent. Le soldat n'espère plus rien, mais si je vous *lâchais!*... Ah! peut-être alors. A l'instant Lordat *lâche* celui qui ne peut plus le sauver, et la mer engloutit un honnête homme et un héros. (Sallent.) N'est-ce pas une grande folie que de *lâcher* ce qu'on a dans la main, pour saisir ce qui est à cent pas de nous? (De Juss.)

Lâcher ce qu'on a dans la main
Sous espoir de grosse aventure,
Est imprudence toute pure. (LA FONTAINE.)

— Ne s'emploie pas dans le style soutenu, comme cela avait lieu autrefois.

Qu'un malheur ne m'assaille
Qui me sépare d'elle et me fasse *lâcher*
Un bien que j'ai si cher. (MALHERBE.)

— *Lâcher le ventre.* Le rendre trop libre. Cet aliment lâche le ventre. Les mauves, les pruneaux lâchent le ventre.

— Manég. *Lâcher la bride, la main à un cheval.* Lui tenir la bride moins courte, pour le laisser ou le faire courir.

— Fig. et fam. *Lâcher la main, la bride, la gourmette à quelqu'un.* Lui donner plus de liberté que d'ordinaire. || *Lâcher la bride à ses passions.* S'y abandonner tout entier.

— T. de jeu. *Lâcher la main.* A certains jeux de cartes, La laisser aller à un autre, quoiqu'on ait de quoi la lever.

— Fig. et fam. *Lâcher la main.* Céder de ses prétentions, diminuer du prix qu'on demandait d'une chose.

— *Lâcher pied, lâcher le pied.* Reculer, s'enfuir. || Fig. *Lâcher pied.* Céder, montrer de la faiblesse.

— Escrim. *Lâcher la mesure.* Reculer devant son adversaire.

— Fig. *Lâcher un livre, un pamphlet dans le public.* Le publier.

— *Lâcher prise.* Laisser aller ce qu'on tenait avec force.

— Fig. *Lâcher prise.* Cesser une poursuite, une dispute, un combat. || Rendre malgré soi ce qu'on a pris.

— Chass. *Lâcher les chiens.* Les laisser courre après la bête. || Dans le même sens, Lâcher l'autour, lâcher l'épervier, etc.

— Fig. et fam. *Lâcher une personne après une autre.* La mettre à sa poursuite, pour l'inquiéter, pour la tourmenter, ou pour l'amener à faire quelque chose qu'on désire. || *Lâcher les huissiers après un débiteur.* Leur donner charge de faire contre lui les actes de leur ministère.

— *Lâcher la bonde d'un étang, lâcher une ecluse.* Lever la bonde d'un étang, lever la vanne d'une écluse. || On dit dans le même sens, *Lâcher les eaux.*

— *Lâcher le robinet d'une fontaine.* Le tourner de manière que l'eau s'échappe.

— *Ce malade lâche tout sous lui.* Il ne peut retenir ses excréments.

— Fam. *Lâcher de l'eau.* Uriner. || *Lâcher un vent.* Laisser échapper un vent par en bas.

— Fig. et pop. *Lâcher l'aiguillette.* Décharger son ventre.

— Fig. *Lâcher une parole, lâcher un mot, lâcher une phrase.* Dire inconsidérément quelque chose qui peut nuire ou déplaire. Il a *lâché* une parole qu'il voudrait bien avoir retenue. (Acad.)

Et vous aussi vous vous fâchez,
Pour quelques mots que j'ai *lâchés.*
(F. DE NEUFCHATEAU.)

— Il signifie aussi, Dire quelque chose avec quelque dessein. Il lâcha un mot qui fit grande impression.

Je veux qu'on soit sincère et qu'en homme d'honneur
On ne *lâche* aucun mot qui ne parte du cœur.
(MOLIÈRE.)

— *Lâcher la parole, lâcher le mot.* Se dit lorsque dans un marché on dit le dernier mot du prix qu'on veut avoir ou donner, ou lorsque dans une négociation, après quelques difficultés, on donne enfin son consentement à une chose.

— *Lâcher un coup de fusil, un coup de pistolet, un coup de canon.* Faire partir ces armes, en tirer un coup.

[...] canons d'un bord. Un bâtiment en guerre qui *lâche* sa bordée sur l'ennemi ne le fait avec succès qu'étant à portée de fusil ou à portée de pistolet. (Will.)

— Pop. *Lâcher un coup, lâcher un soufflet.* Donner un coup, un soufflet.

— *Lâcher la balle.* Au jeu de paume, Ne point toucher la balle, la laisser passer.

— SE LÂCHER. v. pron. Se détendre, se débander. Un ressort qui se lâche. Un fusil qui se lâche. Les cordes des instruments se lâchent avec l'humidité.

— Fig. Tenir des propos offensants, indiscrets, indécents. Il se repentit de s'être tant *lâché* devant eux. (Acad.)

— Dans le même sens, on dit, Se lâcher en propos impudents, en propos injurieux contre quelqu'un.

Parmi les verres et les pots,
On vit ce maître de la terre (Auguste)]
Se *lâcher* en joyeux propos. (***)

— S'emploie quelquefois absolument, et signifie, Se détendre, s'échapper. Si le fusil vient à lâcher, vous blesserez quelqu'un. Prenez garde que la corde ne lâche.

LACHÉSIS. (pr. *la-ké-ziss*). Myth. Nom d'une des trois Parques. Selon la fable, c'est Lachésis qui tient la quenouille, Clotho qui file, et Atropos qui a les ciseaux en mains pour couper le fil.

A côté de sa sœur cruelle,
A qui le roi des dieux ferait en vain des lois,
La fière *Lachésis*, sourde, aveugle comme elle,
Fait bruire le fuseau qui tourne sous ses doigts.
(Imbert.)

— Loc. prov. *Pendant que Lachésis a encore de quoi filer*. Pendant que nous vivons encore.

LACHÉSIS. s. m. Erpét. Genre de reptiles ophidiens venimeux, famille des hétérodermes, comprenant deux espèces, le lachésis muet et le lachésis sombre, qui habitent les contrées chaudes de l'Amérique.

LACHETA. s. f. Bot. Nom languedocien du seneçon et des diverses espèces de laiteron.

LÂCHETÉ. s. f. (du lat. *laxitas*, relâchement). Défaut de vigueur, manque d'énergie. Ne s'emploie pas en ce sens.

— Défaut de valeur. Montrer de la lâcheté. Se déshonorer à la guerre par sa lâcheté. Le monde a attaché à la valeur le plus haut degré d'estime, et à la *lâcheté* la souveraine infamie. (Nic.) Combien de fois accuse-t-elle de *lâcheté* son obéissance, quoique forcée. (Fléch.) La crainte de déplaire à César conduit Pilate au dernier degré de *lâcheté*. (Id.) Un orgueil qui trouve de la *lâcheté* à se dédire. (Id.) S'il y a une bravoure qui est témérité, il y a aussi une résignation qui est *lâcheté*. (C. Fée.)

Ce reste malheureux serait trop acheté,
S'il faut le conserver par une *lâcheté*. (Racine.)

— Action basse, indigne d'un homme d'honneur, d'un homme de cœur. C'est une lâcheté que de trahir ses amis. Ne point défendre ses amis absents est une lâcheté. C'est une lâcheté que de battre une femme. Ne m'abandonnez pas ouvertement, ce serait une *lâcheté*. (J.-J. Rouss.) C'est une grande *lâcheté* que d'attaquer la mémoire des morts, car ils ne pouvent se défendre ni se justifier. (De Juss.)

— En ce dernier sens il se dit au pluriel Faire mille lâchetés.

LACHNÉE. s. f. (pr *lak-née*). Bot. Genre de plantes du cap de Bonne-Espérance, famille des thymélées. Les lachnées sont des arbustes d'un aspect élégant, à feuilles simples, à fleurs ramassées en tête terminale.

LACHNOSPERME. s. m. (pr. *la-kno-sper-me*). Bot. Genre de plantes du cap de Bonne-Espérance, famille des cinarocéphales.

LACHNOSTOME. s. m. (pr. *la-kno-sto-me*). Bot. Genre de plantes originaires de l'Amérique, famille des apocynées.

LACHUS. s. m. (pr. *la-kuss*). Gnost. Génie dont les basilidiens gravaient le nom sur des pierres d'aimant magiques.

LACIA. Géogr. Un des bourgs ou dèmes d'Athènes.

LACIADE. adj. et s. des 2 g. Géogr. anc. Habitant du bourg de Lacia à Athènes.

LACINIE. s. f. Ant. rom. La frange ou le bord de la toge, et par extension, la toge elle-même.

LACINIEN, ENNE. adj. et s. Géogr. anc. Habitant de Lacinium. || Qui appartient à cette ville ou à ses habitants.

— *Cap Lacinien*. Cap de l'Italie, à l'est de Brutium, aujourd'hui *cap des Colonnes*.

LACINIENNE. adj. f. Myth. Surnom de Junon, tiré de Lacinium, où on lui avait élevé un temple célèbre par sa magnificence, et surtout par les prodiges qui s'y accomplissaient journellement. Jamais le vent ne dispersait la cendre des autels, qui étaient en plein air dans la cour du temple, et les dalles de marbre dont le temple était pavé gardaient fidèlement les noms de ceux qui les y inscrivaient tant qu'ils étaient en vie, et les laissaient effacer à l'instant de leur mort.

LACINIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui est découpé sur les bords en lanières étroites et irrégulières. Feuilles laciniées. Pétales laciniés.

LACINIFLORE. adj. des 2 g. (ét. lat., *lacinia*, lanière, frange ; *flos*, fleur). Bot. Qui a les pétales frangés.

LACINIFOLIÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *lacinia*, d'une plante qui a les feuilles laciniées.

LACINIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *lacinia*, frange ; *forma*, forme). Entom. Qui est en forme de frange Se dit des tégules des insectes quand elles sont longues, irrégulières, et qu'elles ressemblent à une petite frange de chaque côté du tronc.

LACINIUM. Géogr. anc. Ville de la grande Grèce, au sud de Crotone, célèbre par son temple de Junon Lacinienne.

LACINIURE. s. f. (du lat. *lacinia*, frange, découpure). Bot. Découpure étroite, profonde et irrégulière.

LACINULE. s. f. (du lat. *lacinula*, petite découpure). Bot. Pointe infléchie des pétales des ombellifères.

LACINULÉ, ÉE. adj. Bot. Qui est garni de divisions irrégulières.

LACIS. s. m. Espèce de réseau de fil ou de soie. Un lacis bien fin. Faire des lacis.

— Anat. Entrelacement de vaisseaux ou de nerfs. Lacis vasculaire. Lacis veineux. Lacis nerveux.

LACISTÈME. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones, famille des urticées, établi pour un arbrisseau de l'Amérique méridionale.

LACISTÉMÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble au lacistème. || LACISTÉMÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des urticées; famille de plantes ayant pour type le genre lacistème.

LACLOS (Chanderlos de). Écrivain français qui se rendit célèbre par un roman intitulé les *Liaisons dangereuses*, tableau de la galanterie de son époque ; né à Amiens en 1741, mort en 1805.

LACONICON ou **LACONIQUE**. s. m. Ant. gr. Le poêle qui échauffait la salle de l'étuve, et par extension les bains de vapeur, dans les palestres ou gymnases chez les Grecs, et dans les thermes chez les Romains. Le laconicon était chez les Romains une partie de la salle appelée *caldarium*. Cette partie était couverte d'une voûte en quart *dispère*, au sommet de laquelle s'ouvrait à volonté une soupape appelée *clypeus ;* sous cette voûte était le *labrum* ou bassin près duquel les baigneurs s'appuyaient. A la partie opposée de la salle se trouvait le *balneum* ou bain d'eau chaude.

— Espèce de coupe en usage chez les Grecs.

— Chaussure lacédémonienne qui était de couleur rouge.

LACONIE. Géogr. anc. Contrée de la Grèce dans le Péloponnèse, appelée d'abord Lélégie et Œbalie. Elle était bornée au N. par l'Argolide et l'Arcadie, au S. par le golfe de Laconie, à l'E. par la mer Égée, et à l'O. par la Messénie. Elle était arrosée par l'Eurotas, et avait Sparte pour capitale. La Laconie eut des rois jusqu'en 192 av. J.-C., et se réunit à cette époque à la ligue achéenne. Elle forme aujourd'hui un nome dont le chef-lieu est Mistra.

— *Golfe de Laconie*. Golfe situé au sud de la Laconie.

LACONIEN, ENNE. adj. et s. Habitant de la Laconie. || Qui appartient à la Laconie ou à ses habitants.

LACONIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à la Laconie. La plage laconique.

— Littér. Se dit d'une manière de parler ou d'écrire brève, concise, à la manière des habitants de la Laconie, des Lacédémoniens. Discours laconique. Style laconique. Réponse laconique. Lettre laconique. Cet auteur est laconique. Ses expressions sont simples et *laconiques*. (J.-J. Rouss.) Son style est bien *laconique*. (Bruéys.)

— On dit de même qu'une personne est *laconique*, pour dire Qu'elle parle peu, qu'elle s'exprime en peu de paroles.

LACONIQUEMENT. adv. D'une manière laconique, brièvement, en peu de mots. Parler laconiquement. Écrire laconiquement. Répondre laconiquement.

LACONISÉ. part. pass. du v. Laconiser.

LACONISER. v. n. 1re conj. (en gr. λακωνίζειν, même signif.). Parler d'une manière laconique, concise.

— A aussi signifié, Avoir ou affecter les mœurs des Lacédémoniens, s'attacher au parti des Lacédémoniens.

LACONISME. s. m. Littér. Expression ou phrase pleine de concision et d'énergie, à la manière des peuples de la Laconie, ou des Lacédémoniens. Il suffisait quelquefois aux Lacédémoniens d'un monosyllabe pour répondre à un long discours. Ainsi Philippe, roi de Macédoine, leur ayant écrit, pour les engager à se rendre, que s'il entrait sur leur territoire, il y mettrait tout à feu et à sang, ils lui répondirent, *Si*. L'écueil du laconisme est l'obscurité. Il exclut nécessairement toutes les figures qui font l'ornement du langage. Peu propre à la narration, sur laquelle il répand du froid et de la sécheresse, il convient éminemment aux proverbes, aux sentences, aux devises armoriales. J'évite par là d'essuyer la gravité de son ris moqueur et la gravité de son *laconisme*. (La Bruy.) Le *laconisme* des Spartiates conservait un air de grandeur et d'autorité dans leur manière de dire beaucoup en peu de mots. (La Guill.)

D'un écrivain soigneux il eut tous les scrupules,
Il approfondit l'art des points et des virgules ;
Et sur le *laconisme* il fit un tome entier.
(L'abbé Pesselier.)

LACONOMANIE. s. f. (ét. gr., λάκων, laconien ; μανία, manie). Affectation de laconisme.

— Imitation affectée des mœurs lacédémoniennes.

LACRYMA-CHRISTI. s. m. (Mots empruntés du lat. et qui signifient *larme du Christ*). Nom qu'on donne à un vin muscat très-agréable, qu'on recueille en Italie, dans le royaume de Naples, au milieu des cendres du Vésuve. La récolte annuelle du vin de Lacryma-Christi se monte à 10,000 bouteilles, qui se vendent de 4 à 6 francs. Boire du vin de Lacryma-Christi.

LACRYMAL, ALE. adj. (du lat. *lacryma*, larme). Anat. Qui appartient aux larmes.

— *Voies lacrymales*. Organes chargés de sécréter les larmes, de les répandre au devant de l'œil, et de les reprendre ensuite pour les transmettre dans les fosses nasales. || *Glande lacrymale*. Glande logée dans une dépression de l'os frontal, à la partie supérieure, antérieure et externe de l'orbite ; elle a la grosseur d'une amande, et sa couleur est d'un jaune léger tirant sur le rouge. Elle a pour usage de sécréter les larmes et de les verser au devant du globe de l'œil par des canaux excréteurs. || *Caroncule lacrymale* V. CARONCULE. || *Points et conduits lacrymaux*. Petites ouvertures arrondies qui occupent le centre d'un tubercule peu élevé, qui est placé à un demi-millimètre de la commissure interne des paupières. || *Sac lacrymal*. Petite poche membraneuse logée au grand angle de l'orbite, dans la gouttière que forment l'os unguis et l'apophyse montante de l'os maxillaire supérieur. || *Canal lacrymal* ou *nasal*. Canal formé par les os maxillaire supérieur, unguis et cornet inférieur, et placé dans la paroi externe des fosses nasales. Il transmet dans les fosses nasales les larmes que les points lacrymaux ont absorbées au grand angle de l'œil. || *Os lacrymal*. V. UNGUIS. || *Gouttière lacrymale*. La gouttière osseuse qui loge le sac lacrymal. Elle est placée à la partie antérieure et interne de l'orbite, et formée par l'os unguis et l'apophyse montante de l'os maxillaire supérieur. || *Artère lacrymale*. Artère qui provient de l'artère ophthalmique et répand ses principaux rameaux dans la glande lacrymale. || *Veines lacrymales*. Veines qui accompagnent l'artère du même nom, et qui s'ouvrent dans les veines ophthalmiques et palpébrales. || *Nerf lacrymal*. La plus petite des trois branches formées par le nerf ophthalmique. Il est ainsi appelé parce qu'il se distribue spécialement à la glande lacrymale et à la paupière supérieure.

— Chir. *Fistule lacrymale*. Ulcère à l'angle interne de l'œil, avec perforation du conduit des larmes. Avoir une fistule lacrymale.

— Bot. *Trémelle lacrymal*. Trémelle ainsi nommé parce qu'il est d'abord globuleux, ensuite confluent.

LACRYMATOIRE. s. m. (du lat. *lacrymari*, pleurer). Ant. rom. Petits vases de terre ou de verre dans lesquels on a cru qu'on recevait les larmes répandues pour quelqu'un à sa mort, mais qui étaient plutôt destinées à contenir les baumes ou onguents liquides dont on arrosait les ossements brûlés.

— adj. des 2 g. Vase lacrymatoire. Urne lacrymatoire.

LACRYMIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *lacryma*, larme ; *forma*, forme). Se dit d'une coulée ou d'une nappe qui part d'une ouverture placée sur un terrain à peu près plat ou légèrement bombé, mais en pente, et qui s'épanche d'un seul côté, en s'élargissant, ce qui est le cas ordinaire des laves sortant des flancs d'un cône volcanique. Coulée lacrymiforme.

LACRYMULE. s. f. (du lat. *lacrymula*, petite larme). Vieux diminutif français qui s'est perdu, ainsi que Larmette.

Or si vous en tirez la moindre *lacrymule*,
Je vous donne gagné, foi de Béatricule. (Scarr.)

LACS. s. m. (pr. *lâ ;* du lat. *laqueus*, corde, cordon). Cordon délié. Autrefois le sceau était attaché aux édits avec des *lacs* de soie de diverses couleurs. (Acad.) Les muets du sérail étranglent avec des *lacs* de soie ceux que le sultan leur ordonne de faire mourir. (Id.)

— Dans les métiers à tisser les étoffes façonnées, Cordes disposées pour supporter des fils forts qui remplacent les lisses dans les métiers à tisser les autres étoffes. Le *lacs* est fait d'un gros fil qui forme d'un seul bout plusieurs boucles entrelacées dans les cordes du semple, et qui tiennent à la gavassine. || *Lacs à l'anglaise*. Entrelacement de fil qui prend toutes les cordes du semple, les unes après les autres, pour aider à la séparation des prises quand on fait les lacs ordinaires. || Chez les rubanniers, Ficelles attachées aux marches, et qui de même sont attachées aux lames pour les faire baisser.

— Corde qui a une certaine longueur, et dont on se sert pour abattre les chevaux. Abattre un cheval avec le lacs.

— Nœud coulant qui sert à prendre des oiseaux, des lièvres et autres gibiers. Un lacs de crin. Vendre, acheter des lacs. Dans les *lacs* de la chèvre un cerf se trouva pris. (La Fontaine.)

Le blé couvrait d'un *lacs*
Les menteurs et traîtres appâts. (La Font.)

Le *lacs* était usé ; si bien que de son aile,
De ses pieds, de son bec, l'oiseau le rompt enfin.
(Id.)

— Fig. Piége, embarras dont on ne sort qu'à des lacs à quelqu'un. Tenir quelqu'un dans ses lacs.

— S'emploie aussi figurément pour exprimer les séductions de l'amour.

La coquette tendit ses *lacs* tous les matins ;
Composa de sa main les fleurs de son visage.
(Boileau.)

— *Lacs d'amour*. Chiffres ou lettres entremêlées, ou cordons noués de certaines manières, dont se servent les amants pour se connaître, et particulièrement cordon replié sur lui-même en forme de 8 renversé.

— Il rime avec les désinences en *as*, *acs*, *ats*, quand on ne prononce ni le *c* ni le *t*. Tels sont falbal*as*, tu chant*as ;* tab*acs*, app*âts*, r*ats*, scélér*ats*.

LACTAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *lac*, lait, suc). Didact. Qui a rapport au lait, à l'allaitement.

— Bot. Qui fournit un suc laiteux ou lactescent. Agaric lactaire.

— Archéol. *Colonne lactaire*. Colonne élevée à Rome dans le marché aux herbes, où l'on exposait les enfants trouvés, pour qu'ils fussent nourris par quelque personne charitable.

LACTANCE. Célèbre écrivain chrétien du IIIe siècle, né en Afrique. Il enseigna la philosophie à Nicomédie, et fut choisi par Constantin pour être précepteur de son fils Crispus. Il mourut en 325. Ses plus célèbres ouvrages sont : *De l'ouvrage de Dieu*, les *Institutions divines* et *De la colère divine*.

LACTATE. s. f. (du lat. *lac*, lait). Chim. Genre de sel composé d'une base et d'acide lactique.

LACTATION. s. f. (pr. *lak-ta-ci-on ;* du lat. *lactatus*, allaitement ; dérivé de *lac*, lait). Action de nourrir un enfant avec du lait. La lactation peut avoir lieu de trois manières, savoir : par l'allaitement maternel, par l'allaitement étranger, et par l'allaitement artificiel. La nature fait aux mères une loi de la lactation, à laquelle elles ne se soustraient jamais impunément.

LACTÉ, ÉE. adj. (du lat. *lac*, *lactis*, lait). Qui a rapport ou qui ressemble au lait.

— Méd. *Diète lactée*. Régime dans lequel les malades font du lait leur principal aliment.

— Anat. *Vaisseaux lactés*. Vaisseaux lymphatiques qui pompent le chyle à la face interne des intestins pour le porter dans le canal thoracique.

— Bot. *Plantes lactées*. Celles qui abondent en suc laiteux, comme le pavot, la laitue, la titnymale.

— Pathol. *Fièvre lactée*. Synonyme de fièvre laiteuse, ou fièvre de lait.

— Astron. *Voie lactée*. Bande irrégulière qu'on aperçoit au ciel dans les nuits sereines, qui le traverse en coupant l'écliptique vers les deux solstices, et dont la lueur blanchâtre et laiteuse est produite par un nombre si prodigieux d'étoiles, que Herchell en a compté plus de cinquante mille dans une bande de trente degrés de long sur deux de large. La fable dit que la voie lactée se forma de quelques gouttes de lait échappées des mamelles de la chèvre Amalthée. V. ce dernier mot.

— On croyait aussi que c'était par là que les dieux se rendaient à la cour de Jupiter.

Une voie, en tout temps par les dieux fréquentée,
Blanchit l'azur des cieux ; on la nomme *lactée*.
Elle sert d'avenue à l'auguste séjour
Où Jupiter réside au milieu de sa cour. (Desaintange.)

LACTÉIFORME. adj. des 2 g. (du lat. *lac*, lait ; *forma*, forme). Qui a l'apparence du lait.

LACTÉIPENNE. adj. des 2 g. (ét. lat., *lac*, lait ; *penna*, aile). Qui a les ailes d'un blanc laiteux.

LACTÉOLINE. s. f. Chim. Lait desséché lentement au feu.

LACTESCENCE. s. f. (du lat. *lac*, lait). Qualité d'un liquide quelconque qui est trouble, blanc, et ressemble à du lait.

LACTESCENT, ENTE. adj. (du lat. *lac*, lait). Bot. Se dit des plantes qui contiennent un suc laiteux. Laitue lactescente.

— Conchyl. Se dit également des coquilles et autres corps dont la couleur est le blanc de lait. Limacelle lactescente. Opale lactescente. Pierres lactescentes.

LACTIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *lac*, lait ; *fero*, je porte). Qui porte, qui conduit, qui produit le lait.

— Anat. *Vaisseaux* ou *conduits lactifères*. Conduits excréteurs de la glande mammaire.

— LACTIFÈRES. s. f. pl. Bot. Famille de plantes qui contiennent un suc laiteux.

LACTIFIQUE. adj. des 2 g. Qui produit le lait ; qui fait venir le lait en abondance. Aliments lactifiques.

LACTIFLORE. adj. des 2 g. (ét. lat., *lacteus*, laiteux ; *flos*, fleur). Bot. Dont les fleurs sont d'un blanc de lait. Astragale lactiflore.

LACTIGÈNE. adj. des 2 g. (ét. lat., *lac*, lait ; *generare*, produire). Qui augmente la sécrétion du lait.

LACTINE. s. f. (du lat. *lac*, lait). Un des noms du sucre de lait.

LACTIPHAGE. adj. des 2 g. (du lat. *lac*, lait ; et du gr. φάγω, je mange). Qui vit de lait. Le syn. Galactophage est préférable, vu qu'il

LACTIPOTE. adj. des 2 g. (ét. lat., *lac*, lait ; *potus*, qui a bu). Qui fait du lait sa boisson ordinaire.

LACTIQUE. adj. des 2 g. (du lat. *lac*, lait). Chim. Qui a rapport au lait. || *Acide lactique*. Acide composé d'oxygène, d'hydrogène et de carbone, découvert dans le petit-lait aigri, et qui existe, selon Berzélius, dans tous les fluides animaux et dans la chair musculaire.

LACTIVORE. adj. des 2 g. (ét. lat., *lac*, lait ; *voro*, je mange). Qui vit de lait, comme l'enfant nouveau-né.

LACTOMÈTRE. s. m. (du lat. *lac*, lait, et du gr. μέτρον, mesure). Chim. Instrument qui sert à éprouver la bonté du lait. On dit mieux *galactomètre*.

LACTUCÉ, ÉE. adj. (du lat. *lactuca*, laitue).

Qui a du rapport ou de la ressemblance avec la laitue. || LACTUCÉES. s. f. pl. Tribu de plantes chicoracées renfermant les laitues.

LACTUCIQUE. adj. des 2 g. (du lat. *lactuca*, laitue). Chim. Se dit d'un acide que quelques chimistes ont cru reconnaître dans une espèce de laitue.

LACTURCIE. Myth. Divinité champêtre qui présidait à la conservation des blés à l'époque où leur pulpe prend la consistance du lait.

LACUNAIRE. adj. des 2 g. (rad. *lacune*). Minér. Se dit, en minéralogie, d'un assemblage de cristaux qui, ayant la forme de cubes ou de parallélipipèdes rectangles, se réunissent par groupes, laissant entre eux des intervalles plus ou moins sensibles. Plomb sulfuré antimonifère lacunaire.

LACUNAR. s. m. Mot latin que l'on emploie quelquefois en français pour désigner le vide que laissent entre elles les solives du plafond en se croisant. || Plur., les *lacunaria*. Ce fut L. Mummius qui introduisit l'usage de dorer les lacunaria.

LACUNE. s. f. (du lat. *lacuna*, lacune). Interruption, vide dans le texte d'un auteur, dans le corps d'un ouvrage. Il y a une grande lacune dans cette décade de Tite-Live. Le texte de beaucoup d'autres anciens présente de grandes lacunes. Il y a dans la chronologie des anciens empires d'Orient des lacunes que les érudits ne peuvent remplir. Les héritiers d'Aristote avaient caché ses ouvrages dans une fosse où l'humidité et les vers les endommagèrent beaucoup et causèrent force *lacunes*. (Sallent.) Apellicon, voulant réparer ces *lacunes*, mit beaucoup d'inepties là où il y a lieu de croire qu'Aristote avait mis d'excellentes réflexions. (Id.)

— Fig. A qui a des vices ou des crimes à se reprocher, il faut des *lacunes* dans la vie. (Sallent.)

— Anat. Petites cavités que présentent les membranes muqueuses, et dont les parois sécrètent une humeur visqueuse plus ou moins épaisse. || *Lacune de la langue*. Le trou borgne de cet organe.

— Bot. Cavités pleines d'air qu'on trouve dans le tissu cellulaire de certaines plantes, particulièrement de celles qui sont aquatiques, et dont on ne connaît encore bien ni le mode de formation ni les usages.

LACUNETTE. s. f. (dimin. de *lacune*). Petite lacune.

— Anc. art milit. Petit fossé pratiqué dans un grand.

LACUNEUX, EUSE. adj. (du lat. *lacuna*, lacune). Hist. nat. Qui offre ou contient des lacunes. Surface lacuneuse. Coquille lacuneuse. Noyau lacuneux. Feuilles lacuneuses.

— Bot. Synonyme de Bullé, en parlant d'une surface. Surface lacunée.

LACUSTRAL, ALE. adj. (du lat. *lacus*, lac). Hist. nat. Se dit des plantes et des animaux qui croissent ou qui vivent autour des grands lacs ou des grands étangs, ou dans leurs eaux mêmes. Plante lacustrale. Poissons lacustraux.

LACUSTRE. adj. des 2 g. (du lat. *lacus*, lac.) Synonyme de Lacustral.

— Géol. *Terrains lacustres*. Certaines couches du sol qui paraissent avoir été ensevelies sous les eaux.

LADA. Myth. slav. Déesse de l'Hymen et de l'Amour, adorée à Kief.

LADANIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *ladanum*, ladanum; *fero*, je porte). Bot. Qui produit du ladanum. Ciste ladanifère.

LADANUM. s. m. (pr. *la-da-no-me*). Mat. méd. Substance gommo-résineuse, d'une odeur fort agréable, que l'on trouve dans les officines en grandes masses molles ou en magdaléons durs et tortillés. On l'apporte des îles de l'archipel de la Grèce, où on la recueille sur diverses espèces de cistes. Le ladanum fait partie de la composition des clous odorants. Cette substance, qui suinte de l'arbrisseau qui la produit, s'attache à la barbe des chèvres qui viennent brouter ses feuilles; on les en dépouille avec soin. On ramasse aussi le ladanum avec des espèces de râteaux auxquels on attache de longues lanières de cuir.

LADANY. s. m. Bot. Nom vernaculaire de l'arbrisseau qui produit le ladanum.

LADAS. Ant. gr. Coureur d'Alexandre qui fut couronné aux jeux olympiques, et dont la statue fut placée dans le temple de Vénus Nicophore, à Argos. || *Stade de Ladas*. Stade où Ladas [...] chomène en Arcadie.

LADDANG-PADDIE. s. m. Bot. Nom vernaculaire d'un espèce de riz qui croît sur les montagnes de l'Inde, dans les bons terrains auparavant couverts de bois, et contenant beaucoup de terreau résultant du détritus des feuilles.

LADIN ou **LADINUM.** s. m. Philol. Nom de l'idiome qui était parlé anciennement en Rhétie. Le ladin paraît être un vieux dialecte du roman celtique.

LADISLAS (Herman). Fils de Casimir 1er, roi de Pologne, né en 1043, succéda à son frère Boleslas II, en 1082, et mourut en 1102. || LADISLAS *le Cruel*, succéda à Boleslas III en 1139. Il voulut en vain s'emparer de l'héritage de ses frères. Il fut forcé de se retirer chez son beau-frère Conrad III, empereur. Il mourut en 1159. || LADISLAS *aux jambes grêles*, succéda à Myeczislas son père, qui avait usurpé le trône, et se démit trois jours après. Il mourut en 1231. || LADISLAS *le Nain*, né en 1262, monta sur le trône en 1305, et en 1319 il fut sacré roi de toute la Pologne. Il défit plusieurs fois les Teutons, et mourut en 1353. || LADISLAS II (JAGELLON), né en 1348, parvint au trône de Pologne par son mariage avec Hedwige. Il battit les Allemands et les Tartares, et mourut en 1434. || LADISLAS III, fils du précédent, lui succéda en 1434 à l'âge de dix ans. Il battit les Turcs, et mourut en 1444 à la bataille de Varna. || LADISLAS IV succéda à Sigismond III en 1632. Il s'empara de quelques provinces russes et comprima la noblesse. Il mourut en 1648.

LADOGA. Géogr. Lac de la Russie d'Europe, entre les gouvernements de Saint-Pétersbourg, d'Olenetz et le grand duché de Finlande: 205 kilom. sur 140. Tempêtes fréquentes. Navigation périlleuse. Beaucoup de poisson. Il communique avec la Baltique, l'Onéga et l'Ilmen.

— *Le vieux Ladoga*. Ville du gouvernement de Saint-Pétersbourg, 1,200 hab. || Le nouveau Ladoga. Autre ville du même gouvernement, qui fut le premier séjour de Rurik.

LADON. Géogr. Rivière du Péloponnèse affluent de l'Alphée, dans lequel il se jette un peu au-dessous d'Hérée.

— Dans la fable, le fleuve Ladon est regardé comme le père de Daphné et de Syrinx. Ce fut des roseaux de ce fleuve que Pan se servit pour faire sa flûte à sept tuyaux.

LADRE. adj. des 2 g. (du lat. *Lazarus*, Lazare, nom propre du pauvre mendiant qui se tenait à la porte du mauvais riche, et dont il est parlé dans S. Luc). Qui est atteint de la lèpre, de la ladrerie. Un homme ladre. Une femme ladre. Il est ladre. Il a été déclaré ladre.

— En parlant du porc, Qui est atteint de ladrerie, maladie qui lui est propre. Un porc ladre. Sanglier ladre. On prétend avoir remarqué que les porcs *ladres* se frottent les dents. (A. Morog.) Quand même on égorgerait un porc *ladre*, son lard n'est point nuisible à la santé de l'homme, et il peut être mangé sans le moindre danger. (Viborg.) Les gorets issus de père et mère *ladres* sont plus exposés à cette maladie que ceux provenant de père et mère sains. (Id.)

— Chass. Se dit d'un lièvre qui habite aux lieux marécageux. Lièvre ladre.

— Fig. Insensible, soit physiquement, soit moralement, parce que la ladrerie rend le corps presque insensible, en le couvrant d'une espèce de croûte qui anéantit l'action des corps extérieurs. Il est ladre, il ne sent pas les coups. Il faudrait être ladre pour ne pas sentir cette injure. Il faut être *lad.* d'esprit pour ne pas admirer la manière frugale dont Calvin a vécu. (Bayl.)

— Fig et fam. Excessivement avare. Ce vieillard est très-ladre.

— subst. Lépreux. Il fait alors *ladresse* au féminin. C'est un ladre. C'est une ladresse. Un pauvre ladre. L'ordonnance de Blois de 1576 exclut les ecclésiastiques de l'administration des hôpitaux, parce que, dit un peu crûment Rebuffe, les économes ecclésiastiques y apportent beaucoup de négligence, qu'ils ravissent le bien des pauvres, et en prendraient volontiers sur le baril d'un *ladre*. (Carpent.) Le Nouveau Testament nous fait entrevoir les *ladres* comme des hommes châtiés par Dieu, subissant un arrêt lentement exécuté, rongés par un mal irrémédiable, à moins d'un miracle, et encore aggravé par la réprobation publique. (Encycl.) Au XIIIe siècle, il y avait tant de *ladres* en France, qu'il n'y avait presque ni ville ni bourgade qui ne fût obligée de bâtir un hôpital pour les retirer. (Id.)

— Anc. médec. *Ladre blanc*. Celui chez qui la lèpre n'était qu'intérieure. || *Ladre vert*. Celui chez qui la lèpre avait fait des ravages visibles. || Fig. *Ladre vert*. Homme d'une avarice sordide.

— Fig. Celui, celle qui est insensible, au physique comme au moral. C'est un ladre, il ne sent rien. Quelqu'un me demandait un jour pourquoi j'aimais les femmes; je lui répondis: Voilà la question d'un *ladre*. (Sallent.)

— Celui, celle qui est avare. C'est un ladre. Un vieux ladre. Une vieille ladresse.

— Art vétér. *Avoir du ladre*. Se dit des chevaux qui ont autour des yeux et au bout du nez plusieurs petites taches brunes dans lesquelles les poils manquent.

LADRERIE. s. f. (ét., V. LADRE). Hist. Nom [...] destinés au traitement de la lèpre, parce qu'ils étaient sous l'invocation de saint Lazare, que le peuple, par corruption, appelait saint Ladre.

— Nom vulgaire de la lèpre. Être atteint de ladrerie. Etre entaché de ladrerie. La ladrerie est une maladie qui rend le corps presque insensible, parce que la peau se couvre d'une espèce de croûte qui émousse et anéantit toute sensibilité. D'où le sens suivant.

— Fig. Insensibilité. Il est d'une ladrerie excessive, il reste insensible aux coups.

— Insensibilité morale. Les hommes qui par stupidité ne voient les choses qu'à demi jouissent de cet heur, que les nuisibles les blessent moins. C'est une *ladrerie* spirituelle qui a un air de santé que la philosophie ne méprise pas du tout. (Mont. et Charron.)

— Avarice sordide. Quelle ladrerie! Voyez un peu la ladrerie de cet homme!

— Art vétér. Nom donné à une espèce de scrofule qui se développe chez le porc et le sanglier. Cette maladie provient des hydatides qui se trouvent dans le lard, où elles forment de petits boutons blancs ou bleuâtres qu'on prenait autrefois pour des glandes. Porc couvert de ladrerie. Tout ce qui affaiblit le porc peut donner lieu à la *ladrerie* comme à toute autre maladie vermineuse. (Viborg.) Tout remède excitant et fortifiant peut contribuer à guérir la *ladrerie*. (Id.)

LADVOCAT (J.-B.) Auteur d'un Dictionnaire géographique très-répandu et connu sous le nom de Vosgien, nom que prit l'auteur parce qu'il était né dans les Vosges, et d'un Dictionnaire historique des grands hommes, naquit en 1709 et mourut à Paris en 1765.

LADY. s. f. (pr. *lé-di*; mot anglais qui signifie *dame*, *femme* ou *fille* d'un grand seigneur; ét. sax., *hlaf*, pain; *day*, jour, jour du pain, parce que autrefois la dame du manoir distribuait du pain une fois par semaine). Dans le sens le plus étendu ce mot signifie Dame, souveraine, maîtresse. On dit en parlant de la sainte Vierge *Our lade*, Notre Dame. En ce sens il est étranger à notre langue. Dans une acception plus restreinte: Titre qui appartient en Angleterre aux femmes des lords ou seigneurs et des chevaliers. Lady Morgin. Lady Marlborough. Lady Neghtingale. Lady Brougham.

— Il se donne aussi, par courtoisie, aux filles des lords et des chevaliers baronnets, en y joignant le nom de baptême. Lady Mary. Lady Elisabeth. Une jeune lady.

— Simpl. absol. en parlant d'une femme de distinction à peu près comme nous disons une dame, des dames. Une lady. Deux ladies. Les dames françaises et les ladies anglaises.

— On n'est pas d'accord sur le pluriel de ce mot. On écrit *ladis*, *ladys* et *ladies*. *Ladis* est un barbarisme; *ladis* est conforme au génie de notre langue, mais *ladies* est la forme anglaise et doit être préférée. Qu'on n'objecte pas que cette forme ne peut être reçue en français. *Ladies* est un fait accompli, vous devez accepter ce mot tel qu'il est ou ne point l'accepter du tout. N'est-il pas ridicule que vous en adoptiez la prononciation et que vous repoussiez la véritable orthographe! Pour ceux qui trouveront cette formule étrange, *lady* fait *ladies* au pluriel nous dirons: *lady* signifie une dame et *ladies* plusieurs dames. *Ladis* ni *ladys* ne signifient rien.

— *Mylady*. Madame. Expression dont on se sert quand on parle à une dame ou une demoiselle anglaise, et qu'on prononce *milédé*. Quelques-uns, que dis-je, presque tous les écrivains écrivent *milady*, mais cette forme est ridicule autant aux yeux de la raison qu'aux yeux de tout Anglais. Il en est qui poussent le barbarisme et l'ignorance bien plus loin, et pour dire une dame, ils disent *une mylady*, *les myladys* anglaises, c'est comme si l'on disait une madame, les mesdames anglaises.

LÆMODIPODE. adj. des 2 g. Crust. Qui a les pattes de devant insérées sous la gorge. || LÆMODIPODES. s. m. pl. Ordre des crustacés.

LÆMODIPODIFORME. adj. des 2 g. Crust. Qui ressemble à un crustacé læmodipode.

LAENNÉCIE. s. f. Bot. Genre de plantes synanthérées corymbifères, comprenant une seule espèce, originaire de l'Amérique.

LÆNSBERG (Matthieu). Auteur du fameux *Almanach de Liége*, accompagné de pronostications et de prophéties pour tous les mois de l'année. On croit qu'il était chanoine de Saint-Barthélemy, à Liége, et qu'il vivait vers 1600; mais on ne sait rien de certain sur ce personnage; on ignore même si c'est un nom réel ou supposé. Quoi qu'il en soit, l'almanach qui porte le nom de Matthieu Lænsberg paraît avoir été publié pour la première fois vers 1636.

— Nom que porte cet almanach. Acheter un Matthieu Lænsberg.

LAËRCE. adj. et s. des 2 g. Géogr. anc. Qui est né à Laërte. Il ne s'emploie guère qu'en parlant de l'historien Diogène.

LAËRTE. Géogr. anc. Place forte de Cilicie, près du golfe de Pamphylie, patrie de l'historien Diogène.

— Temps hér. Roi d'Ithaque et époux d'Anticlée, passe pour père d'Ulysse. Il fut un des Argonautes.

LAET. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones, famille des tiliacées, comprenant des arbrisseaux tous originaires de l'Amérique méri- [...]

LÆTARE. s. m. (pr. *lé-ta-ré*). Cérém. relig. Nom du quatrième dimanche de Carême, qui est ainsi marqué dans l'almanach. Ce nom lui vient du premier mot de l'introït de la messe qu'on dit ce jour-là: *Lætare, Jerusalem!* Réjouis-toi, Jérusalem. On dit, Le *Lætare*. Le jour de *Lætare*. Le dimanche de *Lætare*.

LÆTORIA. adj. f. Dr. rom. Se dit d'une loi romaine en vertu de laquelle on donnait des curateurs aux prodigues et aux insensés, et qui punissait sévèrement ceux qui abusaient de la faiblesse de ces personnes pour s'emparer de leurs biens.

LAFARE (Charles-Auguste, marquis de). Né au château de Valvorogue, dans le Vivarais, en 1644; capitaine des gardes de Monsieur; composa des poésies, mais principalement des mémoires et des réflexions sur le règne de Louis XIV, qui, quoique fort incomplets, n'en sont pas moins estimés pour la justesse des aperçus.

LA FAYETTE (Gilbert Mortier de). Maréchal de France d'une très-ancienne famille d'Auvergne, servit avec distinction en Italie; défendit Bologne contre les Vénitiens; parut au siége de Soubise et y fut fait lieutenant-général. Il mourut en 1644. || Marie-Madelaine Pioche de Lavergne, comtesse de LA FAYETTE. Femme célèbre par son amabilité et son esprit, se fit un nom dans les lettres par les romans de *Zaïde*, *la Princesse de Clèves*, et son *Histoire d'Henriette d'Angleterre*. Elle mourut en 1693. || Louise Mortier de LA FAYETTE. Demoiselle célèbre par son esprit et sa beauté; fille d'honneur d'Anne d'Autriche. Louis XIII conçut pour elle une passion violente; mais elle s'enferma dans un couvent où elle mourut en 1665. || Gilbert Mortier, marquis de LA FAYETTE. Un des restaurateurs de la liberté américaine, défenseur zélé des droits du peuple français dans l'Assemblée des notables; sauveur du roi et de la reine autant qu'il fut en son pouvoir; partisan zélé des principes libéraux sous Napoléon et sous Louis XVIII, et l'un des premiers fauteurs de la révolution de 1830; naquit à Chavagnac, près de Brioude en Auvergne, en 1757, et mourut à Paris le 20 mai 1834.

LAFFA. s. m. Bot. Arbre de l'île de Madagascar dont on tire des filaments semblables à du crin de cheval.

LAFFITTE (Jacques). Né à Bayonne le 24 octobre 1767, mort en juillet 1844. Son père était charpentier. Venu à Paris, Jacques, à peine âgé de vingt ans, entra dans la maison de banque de Perregaux, qui l'associa pour une part considérable dans toutes ses affaires, et le nomma plus tard son exécuteur testamentaire et son successeur. Il fut successivement régent et gouverneur de la Banque, juge au tribunal de commerce de Paris, président de la Chambre de commerce, puis député. Il siégea sur les bancs de l'opposition. En 1830, Laffitte avait fait de son hôtel un quartier général où se réunissaient les chefs du mouvement. Lors du procès des ministres, il accepta la présidence du conseil et forma le ministère du 30 novembre 1830, avec MM. Soult, d'Argout, Montalivet, etc. La révolution de juillet avait porté un coup funeste à son crédit; son entrée aux affaires acheva sa ruine.

LA FONTAINE. L'un des plus grands poëtes du siècle de Louis XIV, né à Château-Thierry le 8 juillet 1621, mort à Paris le 13 avril 1695. Il fit des études assez médiocres. La lecture de l'ode de Malherbe sur la mort de Henri IV développa en lui son talent. Tout le monde connaît ses fables.

LAFORCE (Jacques Nompar de Caumont, duc de). Pair et maréchal de France, né vers 1559, mort en 1652, échappa au massacre de la Saint-Barthélemy par une espèce de miracle, et devint un des meilleurs capitaines d'Henri IV.

LAFOSSE (Charles de). Peintre français, né à Paris en 1640, mort en 1716. Il a peint le dôme des Invalides, et les quatre pendatifs du dôme représentant les quatre Évangélistes; à Versailles, la voûte de la chapelle et les plafonds des salles du Trône et de Diane. || Antoine de LA FOSSE. Neveu du précédent, poëte dramatique, né à Paris en 1653, mort en 1708.

LAGAN. s. m. Anciennement, Toute chose éparse abandonnée.

— Mar. Débris que la mer jette sur ses rivages.

— Droit féod. Droit que les seigneurs avaient sur les marchandises et les vaisseaux qui avaient fait naufrage, et dont la mer jetait les débris sur la côte.

LAGANITE. s. f. Minér. Nom que l'on donnait autrefois à des pierres figurées en relief comme des gaufres.

LAGANUM. s. m. (pr. *la-ga-nomm*). Ant. rom. Sorte de gâteau très-léger cuit dans la poêle, et fait de fleur de farine et d'huile.

LA GARDIE. Famille illustre de Suède, dont plusieurs membres ont occupé les premières dignités de ce pays.

LAGASCIE. s. f. Bot. Genre de plantes synanthérées corymbifères, originaires de l'Amérique, et que l'on cultive dans nos jardins botaniques.

LAGASCINÉ, ÉE. adj. Bot. Qui tient de la lagascée. Plante lagascinée. || LAGASCINÉES. adj. f. pl. Section de la famille des échinopées, qui a pour type le genre lagascée.

LAGÈNE. [...] vase à col étroit, semblable à une bouteille.

— Métrol. Mesure de capacité qui contenait deux litres et demi.

— Conchyl. Genre établi pour quelques espèces de buccins qui ont la forme d'une bouteille, qui sont ventrues, dont la spire est courte, et la columelle représente un peu le cou d'une oie.

LAGÉNIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *lagena*, bouteille; *forma*, forme). Hist. nat. Qui a la forme d'une bouteille.

LAGÉNITE. s. f. Minér. Ancien nom des concrétions ou corps fossiles dont la forme générale est celle d'une fiole ou d'une bouteille.

LAGÉNOPHORE. s. m. Bot. Genre de plantes corymbifères dont les fruits ressemblent à de petites bouteilles.

LAGÉNOPHORIES. s. f. pl. Antiq. Fête célébrée à Alexandrie, sous les Ptolémées, par le

menu peuple. Dans les lagénophories, chacun apportait sa bouteille dans le repas commun.

LAGÉNULE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones qui croît sur les montagnes de la Cochinchine.

— Conchyl. Genre de coquilles. C'est un petit corps ovale, partagé comme une orange par de petites côtes feuilletées, et porté sur une sorte de cou dont les lignes ou cloisons sont horizontales.

LAGERSTROME. s. f. Bot. Genre de végétaux, famille des salicariées, formé pour des plantes originaires de l'Inde et des contrées les plus orientales de l'Asie.

LAGETTO. s. m. Bot. Arbrisseau très-curieux de la famille des dapnoïdes, qui croît dans les montagnes de la Jamaïque, de la Guiane et de Saint-Domingue. Le liber qui enveloppe son bois est blanc, filandreux et réticulé, de manière à imiter la dentelle ou plutôt la gaze, dont il remplit quelquefois les usages dans les Antilles.

LAGIAS. s. f. pl. Comm. Toiles peintes d'une fort belle qualité qui se fabriquent et se vendent au royaume de Pégu.

LAGIDE. adj. et s. des 2 g. Hist. anc. Descendant de Lagus. Se dit des rois grecs qui possédèrent l'Egypte après la mort d'Alexandre. Les deux plus puissantes monarchies qui se soient élevées alors furent celles d'Egypte, fondée par Ptolémée, fils de Lagus, d'où viennent les *Lagides*, et celle d'Asie ou de Syrie, fondée par Séleucus, d'où viennent les Séleucides. (Boss.)

LAGIDIE. s. f. Mamm. Petit genre de rongeurs. La lagidie se trouve à la Nouvelle-Hollande, où l'on n'avait encore observé d'autre animal du même ordre que l'hydromys.

LAGMANNER. s. m. pl. (littéral. *hommes de loi*). Nom des magistrats norvégiens qui gouvernèrent l'Islande jusqu'à l'époque où elle passa sous la domination des rois de Norwége.

LAGNIEU. Géogr. Ch.-l. de cant. (Ain); 2,500 hab. Lagnieu est une petite ville qui appartenait au XIIIe siècle à la maison de Coligny, et dépendait du marquisat de Saint-Sorlin. Elle passa aux ducs de Nemours en 1571.

LAGNY. Géogr. Ch.-l. de cant. (Seine-et-Marne), arrond. de Meaux; 2,000 hab. Ancienne abbaye des bénédictins. Jadis très-forte et très-importante, cette ville fut brûlée par les Anglais en 1350, et horriblement saccagée par le maréchal de Lorges.

LAGOA. Géogr. Fleuve qui arrose la Cafrerie et se jette dans le golfe de Lagoa.

LAGOCÉPHALE. adj. des 2 g. (ét. gr., λαγώς, lièvre; κεφαλή, tête). Zool. Se dit d'un animal dont la tête a été comparée à celle d'un lièvre, parce que la lèvre supérieure est fendue en deux.

— Ichthyol. s. m. Nom spécifique d'un poisson du genre gobie.

LAGOCHILE. s. m. Médec. Un des noms donnés à la difformité que l'on appelle vulgairement Bec de lievre.

LAGOÉCIE. s. f. Bot. Genre de plantes ombellifères, formé sur une assez jolie plante herbacée, originaire de l'Orient et des îles de l'Archipel grec.

LAGOGRAPHIE. s. f. (ét. gr., λαγώς, lièvre; γράφω, j'écris). Didact. Histoire du lièvre.

LAGOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui a rapport à la lagographie.

LAGOMYS. s. m. (ét. gr., λαγώς, lièvre; μῦς, rat). Mamm. Genre de mammifères de la Sibérie, voisin du lièvre et qui s'en distingue par l'absence complète de la queue. La tête est moyenne, le museau proéminent, les oreilles petites et arrondies, et les jambes de devant égales à celles de derrière. Ils passent une grande partie de leur vie dans les terriers qu'ils se creusent, et ne sortent que pendant la nuit.

LAGON. s. m. Géogr. Sorte de petit lac ou d'étang salé, formé sur un terrain bas, au-delà du haut d'une plage, soit près des côtes, soit au fond d'une baie.

LAGONE. s. m. (pr. *la-go-né*; augment. du mot ital. *lago*, lac). Géol. Nom que les Italiens donnent à de grands amas d'eau bourbeuse et noirâtre d'où s'exhalent continuellement avec beaucoup de force et de bruit des vapeurs chaudes et blanchâtres, qui répandent une forte odeur de soufre, de bitume et d'hydrogène sulfuré. Un lagone. Des lagoni.

LAGOPE. adj. des 2 g. (ét. gr., λαγώς, lièvre; ποῦς, pied). Zool. Qui a les pieds garnis de poil comme le lièvre.

— Bot. s. m. A désigné plusieurs espèces de [illegible] présente la forme d'une patte velue.

LAGOPÈDE. s. m. (ét. gr., λαγώς, lièvre; ποῦς, pied : qui a des pieds de lièvre). Ornith. Oiseau de la famille des gallinacés alectrides, et du même genre que la perdrix. Il demeure habituellement sur les hautes chaînes de montagnes, au sein des neiges et des précipices; sa chair est fort estimée.

LAGOPHTHALMIE. s. f. (ét. gr., λαγώς, lièvre; ὀφθαλμός, œil). Médec. Disposition vicieuse de la paupière supérieure, qui est tellement retirée qu'elle ne peut recouvrir le globe de l'œil pendant le sommeil; disposition que l'on avait prétendu être naturelle aux lièvres pendant le sommeil.

LAGOPHTHALMIQUE. adj. des 2 g. Médec. Qui appartient à la lagophthalmie. Affection, disposition lagophthalmique.

LAGOPODE. adj. des 2 g. (ét. gr., λαγώς, lièvre; ποῦς, pied). Zool. Qui a les pattes velues comme le lièvre.

— Entom. Nom spécifique de quelques espèces d'insectes, et en particulier du mâle de l'abeille empileuse ou financière.

LAGOR. Géogr. Ch.-l. de cant. (Basses-Pyrénées), arr. d'Orthès; 1,700 hab.

LAGOS. Géogr. Baie formée sur la côte de la Turquie d'Europe (Roumélie), dans le sandjak de Gallipoli. ‖ Ville et port du Portugal, ch.-l. de la province d'Algarve et de la comargue de Lagos. Petit port; quelques fortifications; bien bâtie; édifices remarquables; pêche, vin, figues. ‖ Etat de la Nigritie maritime. ‖ Capitale de cet Etat; 20,000 hab. Commerce d'esclaves.

LAGOSERIS. s. m. Bot. Genre de plantes synanthérées, tribu naturelle des lactucées.

LAGOSTOME. s. m. (ét. gr., λαγώς, lièvre; στόμα, bouche) Pathol. chir. Syn. de Bec-de-lièvre. V. ce mot.

LAGOTIS. s. m. Mamm. Espèce de rongeur, vulgairement appelé *cervoise* ou *lièvre sauteur du Cap*.

LAGOTRICHE. s. m. (ét. gr., λαγώς, lièvre; θρίξ, poil). Mamm. Genre de l'ordre des quadrumanes. Les animaux qui le composent appartiennent à l'Amérique méridionale. On en connaît deux espèces, le lagotriche blanc et le lagotriche de Humboldt.

LAGOUAN. s. m. Bot. Arbre des Philippines encore indéterminé.

LAGOUMDJI. s. m. Hist. ott. Nom des mineurs dans l'armée ottomane.

LAGRANGE (Joseph-Louis). Célèbre géomètre, auteur d'une Méthode des variations, d'une Mécanique analytique et d'une Théorie des fonctions, né à Turin en 1736, de parents français, et mort en 1833.

LAGRANGE-CHANCEL (Joseph de). Poëte dramatique, né à Périgueux en 1676, célèbre surtout par ses Philippiques, épigrammes écrites contre Philippe d'Orléans, régent de France. Il mourut en 1758.

LAGRE. s. f. Techn. Feuille de verre sur laquelle les ouvriers étendent toutes les autres à mesure qu'elles sont fabriquées.

LAGRENÉE (L.-J.-Fr.). Peintre français, né à Paris en 1724, mort à Rome en 1805, fut surnommé l'Albane français, à cause du coloris et de la grâce de ses figures.

LAGRIAIRE. adj. des 2 g. Entom. Qui ressemble à la lagrie. ‖ LAGRIAIRES. s. m. pl. Tribu de l'ordre des coléoptères, famille des trachélides, ayant pour type le genre lagrie.

LAGRIE ou **LAGRIA.** s. f. Entom. Genre d'insectes coléoptères de la famille des vésicants ou épispastiques. On trouve les lagries principalement sur les fleurs, dans les bois ou dans les prairies voisines des bois.

LAGRIMOSE. adv. Mus. Mot emprunté à l'italien, qui signifie littéralement *avec des larmes*. En tête d'un morceau, il indique qu'on doit le jouer lentement et avec une expression mélancolique.

LAGUE. s. f. Mar. Nom qu'on donnait autrefois à la houache ou sillage d'un bâtiment. Venir dans la lague d'un vaisseau.

LA GUICHE. Ancienne famille de Bourgogne, a fourni plusieurs généraux et hommes d'Etat distingués.

LAGUILLIÈRE. s. m. Pêch. Sorte de filet de 200 brasses de long sur six de large, en usage à Marseille.

LAGUIS. s. m. Mar. Cordage rond ou sangle, dont on fait à un des bouts un nœud particulier, dans lequel l'autre bout coule lorsqu'il souque un objet quelconque. L'usage du *laguis* est de serrer de plus en plus le corps qui en est enveloppé, par le seul effet de sa pesanteur. (Will.)

LAGUNCULAIRE. s. m. Bot. Arbuste des Antilles, le même que le mangle gris.

LAGUNE. s. f. Géol. Sortes de petits lacs marécageux qui se forment sur le bord de la mer, à l'embouchure de certains fleuves, et par l'attérissement de ceux-ci. Les lagunes de l'Adige. Les lagunes de la Brenta. Les lagunes du Pô. Les lagunes de Venise.

LAGUNÉE. s. f. Bot. Genre de plantes composé de cinq espèces toutes exotiques à l'Europe, et croissant dans diverses contrées chaudes du globe.

LAGUNON. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones, famille des sapindacées, originaire de la Nouvelle-Grenade.

LAGURE. adj. des 2 g. (ét. gr., λαγώς, lièvre; οὐρά, queue). Zool. Qui a la queue garnie de poils ou l'extrémité de l'abdomen terminée par un pinceau de poils.

LAGURE. s. m. Bot. Genre de plantes de la famille des graminées, servant de type à la tribu des lagurinées.

LAGURINÉ, ÉE. adj. Bot. Qui a de la ressemblance avec le genre lagure. ‖ LAGURINÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des graminées, ayant pour type le genre lagure.

LAGUS. Père de Ptolémée Soter, fondateur du royaume grec d'Egypte, était un Macédonien obscur, dont la femme fut, dit-on, séduite par Philippe, qui la rendit mère de Ptolémée. Quoi qu'il en soit, Lagus éleva Ptolémée comme son propre fils.

LA HAYE. Géogr. Capitale du royaume actuel de Hollande, dans la Hollande méridionale, près de la mer; 55,000 hab. C'est une des plus belles villes de l'Europe. Nombreux canaux; places couvertes, belles plantations, assez beaux édifices. La Haye n'était au IXe siècle qu'un hameau, servant de rendez-vous de chasse. En 1250, Guillaume II de Hollande y fit bâtir un palais. La Haye devint dès lors le siége du gouvernement.

— LA HAYE DESCARTES. Ch.-l. de cant. (Indre-et-Loire) arr. de Loches; 1,200 hab. Patrie du philosophe Descartes.

— LA HAYE DUPUITS. Ch.-l. de cant. (Manche), arr. de Coutances; 900 hab.

— LA HAYE PAYNEL. Ch.-l. de cant. (Manche), arr. d'Avranches; 800 hab.

LA HIRE (Étienne Vignoles, connu sous le nom de). L'un des plus vaillants capitaines du roi Charles VII, mort de ses blessures à Montauban, en 1442. Le nom de La Hire est un vieux mot français qui exprimait le grognement d'un chien en colère. Ce surnom fut donné par dérision à ce guerrier par les Bourguignons. ‖ PHILIPPE DE LA HIRE. Mathématicien, né à Paris en 1640, mort en 1719; fut professeur d'astronomie et de mathématiques au collége de France, et membre de l'Académie des Sciences.

LAHN. Géogr. Rivière d'Allemagne, naît en Prusse, traverse la Hesse, le duché de Nassau, et se jette dans le Rhin, après un cours de 600 kilom.

LAHORE. Géogr. Ville de la confédération des Seikhs, à 2,420 kil. de Calcutta, a donné son nom à la province de Lahore, et a été très-florissante, mais est aujourd'hui en décadence et n'a qu'un petit fort. On croit que cette ville fut fondée dès le temps d'Alexandre. Elle fut longtemps la capitale de l'empire mongol.

— *Royaume de Lahore.* Nom donné tantôt aux possessions des Seikhs orientaux, comprenant le Lahore proprement dit, une partie de l'Afghanistan, le Cachemire et le Moultan, tantôt à ces possessions diminuées du Moultan et de tous les pays à l'est du Sind.

— *Province de Lahore.* Province du royaume de ce nom, bornée par le Cachemire, le Tibet, le Kaboul et le Moultan; 10,000,000 d'hab. Ville principale Amretsyr. Rivières considérables : le Sind et le Pendjab. Température chaude et sèche. Sol fertile. Pâturages nombreux. Lahore faisait jadis partie des états du célèbre Porus, le seul des rois de l'Inde qui s'opposa courageusement aux envahissements d'Alexandre.

LAHSA. Géogr. Contrée située dans la partie orientale de l'Arabie, sur la côte du golfe Persique. On en tire des chameaux et des perles. Cap. Lahsa. On l'appelle aussi *Hedjer*.

LAI, LAIE. adj. (ét. lat., *laïcus*; dérivé du gr. λαός, peuple). Mot fréquent dans nos anciens auteurs, dans le sens de Laïque ou de non lettré. Et au surplus conféraient selon leurs grés à gens *lais* et illettrés. (Est. Pasq.)

— Ne s'emploie plus que dans ces expressions *Frère lai, moine lai.* Frère servant, non destiné aux ordres sacrés.

Or de Jésus la milice fidèle,
Prélats, abbés, chanoines, prestolets,
Moines cloîtrés, tous, jusqu'aux frères *lais*,
Imitent Rome et s'amusent comme elle. (Parny.)

— *Sœur laie.* Sœur converse. Cette dernière expression est la seule usitée aujourd'hui.

— *Moine lai.* Se disait autrefois d'un laïque ordinairement homme de guerre invalide, que le roi plaçait dans une abbaye de nomination royale, pour y être entretenu.

— Anc. cout. *Cour laie.* Justice temporelle et séculière. ‖ *Conseiller lai.* Conseiller qui n'avait point de cléricature. ‖ *Patron lai.* Un laïque qui avait fondé quelque bénéfice avec réserve de patronage, et sans le consentement duquel le bénéfice puisse être résigné ni conféré.

— S'employait substantiv. par opposition à Clerc. Les clercs et les lais. Tant les évêques que *lais* et peuple, jurèrent fidélité à l'empereur. (Ch. Fauchet.)

Sages et fous, prestres et *lais*,
Mort saisit sans exception. (Villon.)

LAI. s. m. (du lat. *lessus*, lamentation). Vieux mot dont nos pères usaient dans le sens de Plainte, doléance, complainte. Depuis longtemps il est hors d'usage. Cependant Millevoye a pu l'employer avec bonheur dans un poëme où il nous transporte au temps de Charlemagne. Faire re-[illegible] donner au tableau la teinte du temps où vivaient ses héros, c'est en quelque sorte les mettre en scène avec le costume de leur siècle.

Elle s'assit déplorant son malheur,
Et soupira d'une voix lente et douce,
Ce *lai* plaintif d'amour et de douleur. (Millevoye.)

— Sorte de vieille poésie française, faite de petits vers. C'était la poésie lyrique de nos vieux poëtes. Il y avait deux sortes de lais, le grand et le petit. Le grand lai était un poëme composé de douze couplets de vers de différente mesure, sur deux rimes. Le petit lai était un poëme de seize ou de vingt vers, divisé en quatre couplets, presque toujours sur deux rimes. Ils traitaient particulièrement de sujets graves et tristes, ou de quelque grave moralité. Exemple :

Sur l'appui du monde,
Que faut-il qu'on fonde
D'espoir?
Cette mer profonde
En débris féconde,
Fait voir,
Calme au matin l'onde,
Et l'orage y gronde
Le soir.

— Monn. S'est dit quelquefois dans l'histoire des monnaies pour Loi, alloi. Cy ensuivent les noms de ceux qui ont prêté au duc pour la somme de dix mille livres tournois, bonne monnoie, à 6 den. de *lai*, et 6 liv. 8 den. de taille. (Hist. de Bret.)

LAÏC. adj. et s. V. LAÏQUE.

LAÏCAL, ALE. adj. Hist. ecclés. Qui concerne les laïques. Dîme féodale, laïcale et patrimoniale.

LAÎCHE. s. f. Bot. Genre de la famille des cypéroïdes, renfermant des plantes qui se plaisent sur le bord des eaux courantes et stagnantes, quelques-unes habitent les lieux secs et sablonneux. Les laiches sont des herbes à racine vivace, souvant traçante, dont les feuilles sont dures, presque toujours bordées de dents très-fines et très-acérées, qui les rendent coupantes. Vertes, les bestiaux les mangent sans répugnance; le cheval seul les repousse; elles sont nuisibles aux moutons. La laiche précoce et la laiche en gazon font un fourrage vert excellent; la laiche faux souchet, les laiches des marais, des rivages, ornent les pièces d'eau des jardins.

LAÎCHE. s. m. Entom. Nom vulgaire du ver de terre. On emploie des laîches comme appât pour pêcher.

LAÏCISME. s. m. Hist. relig. Doctrine qui reconnaît aux laïques le droit de gouverner l'Eglise, d'ordonner les prêtres, et, en certains cas, d'administrer les sacrements. Cette doctrine était fort répandue au XVIe siècle en Angleterre.

LAÏCISTE. adj. des 2 g. Conforme au laïcisme.

— subst. Celui, celle qui adhère au laïcisme. Les laïcistes étaient fort nombreux en Angleterre au XVIe siècle.

LAÏCOCÉPHALE. adj. et s. des 2 g. (ét. gr., λαϊκός, laïque; κεφαλή, tête, chef). Hist. relig. Hérétique qui reconnaît un laïque pour chef de l'Eglise.

— S'est dit quelquefois des anglicans, parce qu'ils reconnaissent le roi pour chef de la religion.

LAID, AIDE. adj. (du lat. *lædere*, nuire. Difforme, qui a quelque défaut remarquable dans les proportions ou dans les couleurs requises pour la beauté, qui a quelque qualité désagréable à la vue ou à l'idée que nous nous sommes formée du beau. Femme laide. Homme laid, fort laid, très-laid, extrêmement laid, horriblement laid. Femme laide à faire peur, laide comme le péché, comme le démon. Homme laid comme une chenille. Une femme *laide* et ajustée en paraît encore plus *laide*. (St-Evrem.) Guilleragues disait hier que Pélisson abusait de la permission qu'ont les hommes d'être *laids*. (Mme de Sév.) Un homme qui a beaucoup de mérite et d'esprit, et qui est connu pour tel, n'est pas *laid*, même avec des traits qui sont difformes; s'il a de la laideur, elle ne fait pas son impression. (La Bruy.)

Par mille efforts pour la parure
Un *laid* objet n'en devient pas plus beau. (Strass.)

Ici le mot *objet* est pris pour *femme*.

Mahmoud prit une jeune épouse,
Mais *laide*, *laide* à faire peur,
Comme le drille en avait douze,
Il lui tenait souvent rigueur. (Mallet.)

— Se dit des parties du corps. Avoir les mains laides. Un visage fort laid. Des oreilles laides. Une femme qui a la gorge laide. Les pieds laids. La jambe laide.

— Se dit aussi des animaux qui sont mal conformés par rapport aux autres de leur espèce. Un animal fort laid. Un chien bien laid. Un cheval fort laid.

— Se dit encore des animaux dont la conformation ou la figure paraît désagréable. Le hibou est un laid oiseau. L'ours et le singe sont de laids animaux.

— Se dit familièrement pour Vilain, en parlant des corps inanimés. Une laide maison. Une laide mode. Une laide saison. Mais il faut bannir avec soin du style noble cette épithète employée dans ce sens.

— Fam. Dans le sens moral, Déshonnête, contraire à la bienséance. Ce que vous dites là est bien laid. Ce que vous faites là est bien laid. Il est bien laid à vous d'avoir manqué à votre promesse. La vertu est belle dans les [illegible] (Boinvilliers.)

— A signifié Injurieux, offensant. Un laid mot. Une laide parole. Etre loué, être repris mal à propos sont choses pareillement laides.

— Fig. et fam. *C'est un laid magot.* Se dit d'un homme très-laid. On dit dans le même sens d'une femme, *C'est une laide guenon.*

— Prov. *Il n'y a pas de laides amours.* On trouve toujours belle la personne que l'on aime.

— Se prend substantiv. en parlant de l'homme et de la femme. C'est un laid. Une laide. Cette *laide* avec ses rides ne peut avoir que des adorateurs mercenaires. (St-Evr.)

Sitôt que l'on possède,
Le cœur ne dit plus rien; l'un épouse une *laide*,
L'autre épouse une belle; et l'un et l'autre objet
Au bout de quelques mois produit le même effet.
(Destouches.)

— LAID. s. m. Ce qui est laid; laideur. Le laid Les idées du *laid* varient, comme celles de la beauté, selon le temps, les lieux, les climats, et le caractère des nations et des individus. (Encycl.) L'ennui du beau nous fait aimer le *laid*. (J.-J. Rouss.)

— Syn. comp. LAID. DIFFORME. *Laid* se dit de ce qui a des qualités désagréables à la vue, ou contraires à l'idée que nous nous faisons de la beauté; *difformité* ne s'applique qu'aux choses qui, par une mauvaise conformation, par un arrangement extraordinaire de leurs parties, ont une figure qui s'éloigne assez de la figure naturelle pour choquer la vue.

LAIDANGE. s. f. Vieux mot qui se trouve dans les histoires et dans les coutumes. Il signifie Vilaines paroles, injures verbales. Celui qui injuriait aussi un autre à tort, devait se dédire en justice, en se prenant par le bout du nez.

LAIDASSE. adj. et s. f. Se dit populairement d'une femme très-laide. Voyez cette grosse laidasse.

LAIDE. s. f. Anc. cout. Droit levé dans les foires et les marchés sur la vente des marchandises foraines.

LAIDEMENT. adv. D'une manière laide, désagréable, fâcheuse, contraire aux lois de l'honneur, de la délicatesse. Ledit Guichard vendit ladite cité au duc de Bourgogne, et la mit en la main de messire Jean de Luxembourg, dont il fit *laidement* contre son honneur. (Alain Chartier.)

— Ce mot a été quelquefois employé par nos écrivains modernes. De horions *laidement* l'accoutra. (La Fontaine.)

LAIDERON. s. f. (augment. de *laide*). Jeune fille ou jeune femme laide, mais non sans quelque agrément. Petite laideron qui fait la coquette. C'est une laideron qui ne déplaît pas. C'est une laideron assez piquante. J'aimerais mieux une *laideron* complaisante et attentive que cette belle statue. (Volt.) Enfin ma façon de les voir changea si bien, que je sortis presque amoureux de toutes ces *laiderons*. (J.-J. Rouss.)

Passe après tout si c'est une *laidron*,
Mais dans le feu mettre un jeune tendron! (Volt.)

— On remarquera que Voltaire a élidé l'*e* muet de ce mot. Le style libre dans lequel il le fait entrer permet cette licence.

LAIDERONNE. s. f. S'est dit pour Laideron. Ces pauvres *laideronnes* s'ajustaient tout de leur mieux. (La Suze.)

LAIDEUR. s. f. (rad. *laid*). Qualité de ce qui est laid. Grande, excessive laideur. Horrible laideur. La laideur de cette femme est étrange. Il y a des laideurs qui ne sont pas désagréables. C'est l'opposé de la beauté. C'est une défectuosité dans les proportions ordinaires qui nous choque et même nous repousse. La *laideur* et la beauté dépendent du caprice et de l'imagination des hommes. (Nic.) Dans une femme la *laideur* avec un bon caractère est préférable à la beauté accompagnée d'un mauvais naturel. (Mab.) Que la beauté de ton âme efface la *laideur* de ta figure. (Id.) La *laideur* est une douleur qu'une femme conserve toute la vie. (Id.)

Son extrême *laideur* la force d'être sage,
Et le seul désespoir fait sa dévotion. (Gen.)

Et celui (le mari) de la laide, à force de la voir,
Vit avec la *laideur* sans s'en apercevoir.
(Destouches.)

— Se dit quelquefois pour Personne, femme laide.

Iris, ne faites plus la belle,
Trop longtemps vous l'avez été;
Une *laideur* jeune et nouvelle
Vaut mieux qu'une vieille beauté. (***)

— Se dit aussi moralement des actions vicieuses et malhonnêtes. La laideur d'une action. La laideur du vice. Vice qui se montre dans toute sa laideur.

LAIDI, IE. part. pass. du v. Laidir. S'employait adjectiv. Ame laidie par le vice.

LAIDIR. v. a. 2e conj. Vieux mot qui a signifié Faire laid, rendre laid. Certaines maladies laidissent pour la vie.

— Fig. Les vices laidissent l'âme.

— Signifie également, injurier, offenser. Laidir de paroles.

— Neutr. Devenir laid.

LAIDURE. s. f. (rad. *laid*). Vieux mot qui a signifie Souillure, difformité, laideur.

LAIE. s. f. (du bas lat. *laya*, bois, taillis; ainsi nommée des bois qu'elle habite; on écrivait anciennement *laye*). Mamm Femelle du [illegible] avec ses marcassins.

Et sur le bord des eaux se présente à ta vue,
Une *laie* au poil blanc sur la rive étendue,
Arrête-là ton cours. (Delille.)

— Remarquons que ce mot, qui est de tous les styles, ne peut entrer dans le cours d'un vers que suivi d'une voyelle qui facilite l'élision de l'*e* muet.

— Eaux et for. Route pratiquée par l'arpenteur autour d'un canton de bois destiné à être vendu. La loi défend de donner plus de trois pieds aux *laies* destinées au passage des porte-perches et des marchands qui vont visiter les ventes. (Merl.)

— Anc. cout. *Laies accenses*. Quelques coutumes des baux à rente perpétuelle ou à longues années.

— A signifié Une forêt. C'est de ce sens de *laie* que vient le nom de Saint-Germain en Laye. || Se dit encore quelquefois pour une certaine étendue de bois.

— Maçonn. Marteau de tailleur de pierre, bretelé et dentelé. Se servir de la laie. Un coup de laie. || Dentelure que laisse sur la pierre le marteau de ce nom, lorsqu'on s'en sert pour la tailler.

LAIGNES. Géogr. Ch.-l. de cant. (Côte-d'Or), arr. de Châtillon-sur-Seine; 1,800 hab.

LAINAGE. s. m. (du lat. *lana*, laine). Comm. En général, toute sorte de poils d'animaux, qui s'emploient dans l'ourdissage, et dont on fait le commerce.

— Marchandise de laine, négoce qui se fait des laines. Faire le commerce des lainages. Un avenir immense est réservé au commerce de la laine et des *lainages*. (Pomm.)

— Particulièrement, La toison des moutons. Ce mouton a un beau lainage. Le lainage de cette brebis, de ce bélier, est remarquablement beau.

— Façon que l'on donne aux draps et aux étoffes de laine, en les tirant avec le chardon pour y faire venir du poil.

— Anc. cout. Droit de dîme qui était dû en quelques endroits sur les toisons des bêtes à laine, à celui à qui appartenaient les dîmes.

LAINE. s. f. (du lat. *lana*, même signif.). Mamm. Poils longs, épais et frisés, de quelques mammifères, particulièrement des moutons. Laine de Ségovie. Laine d'Angleterre. Laine de Berri. Laine blanche. Laine noire. Laine brune. Laine de la cuisse. Laine du ventre. Laine crue. Ouvrier en laine. Marchand de laine. Un cardeur de laine. Bas de laine. Sac de laine. Laine de mouton, de mérinos, de métis, de vigogne. Mouton bien couvert, bien fourni de laine. Echeveau, flocon de laine. Pelote de laine. Lavage des laines. Le pilotage des laines. L'étendage des laines. Le triage des laines. Le battage des laines. L'épluchage des laines. Echauder, carder, fouler la laine. Etoffe moitié fil et moitié laine; moitié soie et moitié laine. Quand la laine vient d'être coupée de dessus le corps de la bête et n'a point encore reçu d'apprêt, on la nomme toison. La qualité de la *laine* d'Espagne est d'être douce, soyeuse, fine, déliée et molle au toucher. (Encycl.) La *laine* est le plus grand objet du commerce particulier des Espagnols. (Id.) La *laine* choisie d'Angleterre est moins fine et moins douce au toucher, mais plus longue et plus luisante que la *laine* d'Espagne. (Id.) Il n'y avait rien que les dames de Perse tinssent autrefois plus à déshonneur que de filer la *laine*, ou même d'en porter les étoffes. (Roll.) Alexandre ayant fait présent d'un habillement en *laine* à Sysigambis, mère de Darius, qui était sa prisonnière, cette dame versa des larmes qui firent assez connaître combien ce cadeau lui déplaisait. (Id.) Princesse, cette étoffe dont vous me voyez revêtu est de *laine*; ce n'est pas seulement un présent de mes sœurs, c'est aussi l'ouvrage de leurs mains. (Id.)

— Ce mot, naturellement familier, pour entrer dans le style soutenu a besoin d'être accompagné de termes qui le relèvent. Avec quel art Baour-Lormian a su ennoblir l'idée que présentent des ballots des laine qui amortissent les coups du bélier qui frappe les remparts:

On voit le long des murs que bat l'airain terrible
En balles se gonfler une *laine* flexible,
Qui trompe le bélier sans relâche grondant,
Combat par sa mollesse, et résiste en cédant.
(Baour-Lormian.)

Voyez encore dans les exemples suivants comme ce mot est bien encadré et fait bon effet:

Et tandis qu'au fuseau la *laine* obéissante
Suit une main légère, une main plus pesante
Frappe à coups redoublés l'enclume qui gémit.
(L. Racine.)

Bientôt la *laine* enlevée au bélier
Vient occuper les doigts de la bergère. (Léonard.)

La quenouille bientôt reçut la *laine* humide,
Le doigt la dirigea vers le fuseau rapide. (Millev.)

— Vêtement fait de cette matière. Porter de la laine. Etre habillé de laine.

— Comm. *Laine auxi* ou *laine triée*. La plus belle laine filée qui se tire des environs d'Abbeville. || *Laine basse* ou *basse laine*. La plus courte et la plus fine laine de la toison du mouton ou de la brebis; elle provient du collet de l'animal qu'on a tondu. || *Laine cardée*. Toute laine qui après avoir été dégraissée, lavée, séchée, battue, épluchée et aspergée d'huile, a passé par les mains des cardeurs. || *Laine crue*. Laine qui n'est point apprêtée. || *Laine cuisse*. Laine coupée entre les cuisses du mouton. || *Laine d'agnelin*. Laine provenant des agneaux et jeunes [illegible] dans la fabrication des chapeaux. || *Laine d'autruche*. Terme impropre par lequel on désigne le ploc d'autruche ou duvet et poil de cet oiseau. || *Laine de vigogne*. Laine d'un animal qui ne se trouve que dans les montagnes du Pérou. Cette laine est brune ou cendrée, quelquefois mêlée d'espace en espace de taches blanches. || *Laine filée*. Laine filée, qu'on appelle aussi fil de sayette. || *Laine fine* ou *haute laine*. La meilleure de toutes les laines, et le triage de la mère-laine. *Laine frontière*. Nom de la laine qu'on tire des environs d'Abbeville et de Rozières. || *Laine grasse* ou *laine en suif*, *laine en suint*, *laine surge*. Laine qui n'a point encore été lavée, ni dégraissée. || *Laine haute*, ou *laine-chaîne*, *laine etaim*. Laine longue et grossière qu'on tire des cuisses, des jambes et de la queue des bêtes à laine. || *Laine migeau*. Nom qu'on donne dans le Roussillon à la laine de la troisième sorte, ou la moindre de toutes les laines, que les Espagnols appellent *tierre*. || *Laine moyenne*. Nom de celle qui reste du premier triage de la mère laine. || *Laine de Moscovie*. Le duvet des castors, qu'on tire sans gâter ni offenser le grand poil. || *Laine peignée*. Celle que l'on a fait passer par les dents d'une sorte de peigne ou grande carde pour la disposer à être filée. On l'appelle aussi en un seul mot *estaim*. || *Laine peignon* ou simplement *peignons*. Sorte de laine de rebut, comme la bourre. C'est le reste de la laine qui a été peignée. || *Laine pelade* ou *laine avalie*. Nom de la laine que les mégissiers et chamoiseurs font tomber par le moyen de la chaux, de dessus les peaux des brebis et moutons, provenant des abattis des bouchers. || *Laine rislard*. Espèce de laine la plus longue de celles qui se trouvent sur les peaux de moutons non apprêtées. || *Pile de laine*. Monceau de laine, formé des toisons abattues de dessus l'animal.

— Prov. et fig. *Se laisser tondre, se laisser manger la laine sur le dos*. Se laisser maltraiter ou piller sans se défendre. Se dit en parlant d'un homme simple, doux et patient. || Dans le sens opposé, on dit d'un homme habile et difficile, qu'*il ne se laisse pas manger la laine sur le dos*.

Je suis mouton, et pour toute la vie;
Mais d'un habit de loup je m'affuble à propos,
Pour ôter aux méchants l'envie
De venir me manger la *laine* sur le dos. (P. Lebrun.)

— Ces expressions viennent de la voracité des loups, qui mangent les brebis toutes vivantes, dévorent la laine avec les chairs; ou plutôt de la patience avec laquelle les brebis se laissent tondre par le berger, ou souffrent que les corbeaux se fixent sur leur dos, et là, leur arrachent la laine sans que celles-ci fassent le moindre mouvement.

— Prov. et fig. *Tirer la laine*. S'est dit des filous qui volent la nuit le manteau des passants. || On appelait cette sorte de voleurs Tireurs de laine.

— *Bêtes à laine*. Nom que portent les animaux qui fournissent la laine. Les bêtes à laine sont: les béliers, les moutons, les brebis et les agneaux. Troupeau de bêtes à laine.

— *Laine* se dit aussi des cheveux épais et crepus des nègres, à cause de leur ressemblance avec la toison des moutons. Les cheveux blonds d'un Anglais et la laine d'un nègre.

— Bot. Duvet composé de poils longs, mous, couchés ou entre-croisés, qui couvre certaines plantes.

— Chim. *Laine philosophique*. Nom par lequel on désignait autrefois l'oxyde de zinc obtenu par sublimation, parce qu'il est sous forme de flocons, ayant une apparence de laine. || *Laine de fer*. Oxyde de zinc qui se sublime pendant la fusion de certains minerais de fer. || *Laine de salamandre*. Un des noms vulgaires de l'amiante.

LAINÉ ou **LANÉ, ÉE.** part. pass. du v. Lainer ou laner. S'empl. adjectiv. Etoffe lainée. Drap lainé.

LAINER ou **LANER.** v. a. 1re conj. Techn. Tirer la laine sur la superficie d'une étoffe, la garnir, y faire venir le poil par le moyen des chardons. Lainer une étoffe. Lainer une pièce de drap. || SE LAINER. v. pron. Etre lainé. Atelier où les draps se lainent.

LAINERIE. s. f. Nom collectif de toute sorte de laine. La lainerie s'est bien vendue cette année. || Art de fabriquer les étoffes de laine. || Atelier où les draps se lainent. || Lieu où l'on tond les moutons. || Lieu où l'on vend la laine.

LAINEUR ou **LANEUR, EUSE.** adj. et s. (rad. *laine*). Techn. Ouvrier, ouvrière qui laine les étoffes ou autres ouvrages de lainerie. Un bon laineur. Un mauvais laineur.

— On le nomme aussi *éplaigneur*, *emplaigneur*, *aplaigneur*, *pareur*.

LAINEUSE. s. f. Machine qui a été substituée aux têtes de chardon, aux brosses et aux cardes pour lainer les draps.

LAINEUX, EUSE. adj. (rad. *laine*). Zool. Qui a beaucoup de laine. Moutons laineux, bien laineux. Brebis laineuse. Agneaux très-laineux. Il y a des pays où les moutons sont plus laineux qu'ailleurs.

— Qui est bien fourni de laine, en parlant des étoffes. Un drap laineux. Etoffe laineuse.

— Bot. Qui est couvert de longs poils couchés et mous, imitant de la laine. Epis laineux. Feuilles laineuses. Tige laineuse.

LAINIER, IÈRE. adj. et s. (rad. *laine*). [illegible] les laines qu'on emploie aux tapisseries, franges et autres ouvrages.

— Signifie plutôt aujourd'hui, Un ouvrier en laine et une personne qui fait le commerce des laines. Un bon, un habile lainier. Un marchand lainier.

LAINIÈRE. s. f. Mar. Nom donné autrefois à de petits bâtiments français qui faisaient avec les Anglais un commerce de contrebande des laines d'Angleterre, d'Ecosse et d'Irlande.

— S'empl. adjectiv. Barque lainière.

LAÏQUE. adj. des 2 g. (du gr. λαός, peuple). Théol. Se dit des personnes et des choses, par opposition à Ecclésiastique. En parlant des personnes, Qui n'est point engagé dans les ordres ou du moins dans la cléricature. Officier laïque. Patron laïque. Juge laïque. Une personne laïque.

— En parlant des choses, Qui est propre, qui appartient aux personnes laïques. Biens laïques. Puissance laïque. Personne de condition laïque. Habit laïque. Les biens laïques étaient ceux qui n'appartenaient pas à l'Eglise. La puissance laïque se distingue de la puissance spirituelle ou ecclésiastique.

— *Juge laïque*. Magistrat qui tient son autorité du prince ou de la république, par opposition au Juge ecclésiastique, qui tient la sienne immédiatement de Dieu même, comme les évêques, ou des évêques, comme l'official.

— subst. Un laïque. Les laïques. Autrefois les ecclésiastiques avaient beaucoup de priviléges que n'avaient pas les *laïques*. (Encycl.)

— On écrit aussi *laïc* au masculin. Tout *laïc* qui rencontrera en chemin un prêtre ou un diacre, lui présentera le cou pour s'appuyer; si le *laïc* et le prêtre sont tous deux à cheval, le *laïc* s'arrêtera et saluera révéremment le prêtre; si le prêtre est à pied et le *laïc* à cheval, le *laïc* descendra et ne remontera que lorsque l'ecclésiastique sera à une courte distance; le tout sous peine d'être interdit pendant aussi longtemps qu'il plaira au métropolitain. (Ste-Foix.)

— Cette orthographe, quoique moins usitée, est préférable. Elle fait rentrer ce mot dans une classe d'adjectifs terminés au masculin par un *c* et au féminin par *que*, comme *public*, *publique*, *caduc*, *caduque*, etc.

LAIRD. s. m. Nom donné chez les Écossais au propriétaire d'une terre, d'un bien. Ce titre est purement honorifique et ne donne pas la noblesse. Le laird prend le nom de la terre qu'il possède. Le laird de Kilkenny.

LAIS. s. m. (du v. *laisser*). Eaux et for. Jeune baliveau de l'âge du bois qu'on laisse quand on coupe le taillis, afin qu'il revienne en haute futaie.

— Alluvions que forment la mer, les fleuves et les rivières, aux propriétés riveraines. Il est opposé à *relais*, qui signifie les terrains que la mer, les fleuves et les rivières, abandonnent insensiblement en se retirant d'une rive et en se portant sur l'autre.

— Jurispr. se dit quelquefois au lieu de Laie à cens, ou Bail à rente, ou Emphytéotique.

LAÏS. Courtisane grecque, célèbre par son esprit et sa beauté; née en Sicile vers 420 av. J.-C. Elle se fixa à Corinthe, reçut les hommages de tout ce que la Grèce avait d'illustre, et fut la maîtresse d'Alcibiade. On dit qu'ayant quitté Corinthe pour suivre en Thessalie un jeune homme dont elle était éprise, elle fut assassinée par les femmes de cette contrée, jalouses de sa beauté.

— Le nom de *Laïs* est devenu commun pour désigner en général Une femme prostituée, et en particulier Une courtisane dont la réputation fait grand bruit.

Aux temps les plus fréquents en Phrynés, en *Laïs*,
Plus d'une Pénélope honora son pays.
(Boileau.)

J'ose te préférer à ces jardins pompeux
Où l'essaim des *Laïs* parjures,
Belles de leurs appas moins que de leurs parures,
Ne brigue en se montrant que l'hommage des yeux.
(Mme Dufrénoy.)

Là règne des *Laïs* la cohorte effrénée,
Honte du célibat, fléau de l'hyménée. (Del.)

— Scarron met dans les Champs-Élysées les prélats

Nets de toute débauche
Et qui n'ont point eu de *Laïs*.

LAÏS ou **LAYS** (François). Habile chanteur, né en 1758, à Labarthe, près de Bagnères (Hautes-Pyrénées), mort en 1831, fit pendant 40 ans les délices de l'Opéra. Il avait la plus belle voix de tenor qu'on eût entendue jusque-là.

LAISSAC. Géogr. Ch.-l. de cant. (Aveyron), arrond. de Milhau; 1,600 hab.

LAISSADE. s. f. Anc. mar. Endroit d'une galère où la largeur du fond diminue en venant sur l'arrière.

LAISSE. s. f. (du lat. *lexa*; formé de *licia*, lisse, terme de tissutier; ou bien de *laxa*, qui vient de *laxare*, lâcher, laisser). Mot qui dans l'origine s'est pris pour Rênes. Conduire ses chevaux par les laisses.

— Aujourd'hui, Corde dont on se sert pour mener les chiens attachés. Une laisse de crin, de chanvre. Mener des lévriers en laisse. Tenir les chiens en laisse. Des chiens de chasse qui vont en laisse.

— *Une laisse de lévriers*. Deux lévriers attachés ou non. Avoir une belle laisse de lévriers.

— *Mener en laisse*. Conduire avec un cordon, [illegible] mener son chien en laisse. Il est prudent de mener son chien en laisse dans les rues d'une grande ville.

— *Mener quelqu'un en laisse*. Le gouverner, lui faire faire ce que l'on veut, le mener à sa guise.

— Fig. et fam. Se dit des gens simples et soumis qu'on mène partout où l'on veut, comme on ferait de deux lévriers. C'est un pauvre sot que sa femme mène en laisse.

Ja sur ses pas, Chicane téméraire,
Traînait en *laisse* avocat et notaire. (Fest.)

— Chapell. Cordon de chapeau fait de crin, de fil ou de soie. Attacher, détacher la laisse d'un chapeau. Changer la laisse d'un chapeau.

— Géol. Terrain que la mer laisse à découvert en se retirant peu à peu, ou que les atterrissements forment sur les bords des rivières.

— Mar. Sol que la marée avait couvert en montant, c'est-à-dire pendant le flot, et que le jusant laisse à découvert. Sur les cartes plates et les plans maritimes, la laisse de basse mer est marquée par un trait. ‖ Terres mêlées de vase et de sable que la mer arrange en forme de sillon et relais au haut de certains rivages, où elles s'affermissent peu à peu.

— Chass. Fiente du sanglier et d'autres bêtes mordantes. On dit mieux *laissées*.

LAISSÉ, ÉE. part. pass. du v. Laisser. Se prend adjectiv. Les justes honorés, les vicieux *laissés* dans la boue. (Mass.) Ambrosio fut *laissé* à lui-même et libre de suivre ses inclinations. (L. de Wailly.) Pétrarque dut à leur ignorance la possession de plusieurs manuscrits *laissés* par son père, qu'ils ne lui enlevèrent point parce qu'ils n'en connaissaient pas le prix. (Mme de Genlis.) On ne reconnait plus de frein, pressés de jouir des courts instants qui leur restent, les brigands s'emparent des richesses *laissées* sans possesseurs. (Mme Sw.-Belloc.) Elles paraissent être des dépôts *laissés* sur nos contrées par les mers qui les couvraient autrefois. (Cuv.)

Au sillon que son vol a *laissé* dans le ciel,
On dirait qu'il descend de l'empire éternel. (Belly.)

Ariane, ma sœur, de quel amour blessée
Vous mourûtes aux bords où vous fûtes *laissée*. (Rac.)

— Accompagné du verbe *avoir* ou du verbe *être* employé pour *avoir*, ce participe offre quelques difficultés que nous allons faire connaître.

— Lorsque *laissé* est suivi d'un infinitif, il rentre dans la règle générale, c'est-à-dire qu'il s'accorde si le régime direct appartient à ce participe et non à l'infinitif. D'après cela il faut écrire, Les livres que j'ai *laissés* tomber. Il s'agit de livres que je n'ai pas retenus, que je n'ai pas empêchés de tomber : j'ai laissé ces livres, ou j'ai ces livres *laissés*. Interrogeons : Qu'est-ce que je présente sous l'idée d'être *laissés*? Les livres. Le substantif est avant, par conséquent accord. Elle s'est *laissée* mourir. Ces mots signifient qu'elle s'est *laissée*, qu'elle s'est abandonnée au mourir, à l'action de la mort; qu'elle s'est *laissée* au moment qu'elle mourait, tandis qu'elle mourait. Elle a elle-même *laissée*, elle mourait. Quand on dit, Je les ai *laissés* passer, ce sont bien des hommes *laissés* faisant l'action de passer, passant; je ne les ai pas retenus, je ne les ai pas arrêtés, je les ai *laissés*. Je tiens une plume, je la lâche ou la laisse, et elle tombe, je la laisse tomber, je l'ai *laissée* tomber. *Laissé* joue donc le même rôle que *vu*, *entendu*, etc., il doit subir les mêmes accidents. Pour faire disparaitre toute obscurité dans la construction analytique de ces sortes de phrases, on fera précéder le second verbe de ces mots, *tandis que*, *au moment que...* Je les ai *laissés* partir, c'est-à-dire je les ai *laissés* au moment qu'ils partaient. Ils les ont *laissés* périr, c'est-à-dire ils ont eux *laissés* tandis qu'ils périssaient. Une personne s'est présentée à la porte, je l'ai *laissée* passer. (Wailly.) Avec des soins on aurait sauvé cette personne, on l'a *laissée* mourir. (Id.) O Julie! si le destin t'eût *laissée* vivre. (J.-J. Rouss.) J'ai commencé à la hâte, et mon sujet s'étendant sous ma plume, je l'ai *laissée* aller sans contrainte. (Id.) Son père sait bien que tout le menu linge n'eût point eu d'autre blanchisseuse si on l'avait *laissée* faire. (Id.) Il est écrit que Dieu n'a pas révélé ses jugements aux Gentils, et qu'il les a *laissés* errer dans leurs voies. (Id.) Il est vrai que vous n'êtes pas venus à bout de votre dessein; le monde vous a *laissés* rire et pleurer tout seuls. (Rac.) Les enfants que leurs parents avaient *laissés* périr. (Volt.) Quelques chrétiens que les musulmans avaient *laissés* vivre dans la ville. (Id.) Elle allait recommencer à lui parler pour la tirer de cette humeur sombre où elle s'était *laissée* aller. (St-Evrem.) J'avais une si bonne occasion de la quereller, je l'ai *laissée* échapper. (Beaumarch.) Nephté ne s'est point *laissée* aller, comme bien des rois, aux injustices. (Terrass.) Cette mollesse heureuse des anciens, ils l'ont *laissée* entrer dans leurs compositions. (La Harpe.)

Et je vous ai *laissés* tout du long quereller,
Pour voir où tout cela pourrait enfin aller. (Mol.)

— Quand le régime appartient, non pas au participe, mais bien à l'infinitif, *laissé* ne prend pas l'accord. Il s'agit donc de bien examiner auquel des deux, du participe ou de l'infinitif, le mot régi appartient. En effet, on peut écrire, selon le sens, je les ai *laissés* gronder, je les ai *laissés* chasser, et je les ai *laissé* gronder, je les ai *laissé* chasser. Dans le premier cas, il s'agit de personnes *qui grondent*, *qui chassent*; et dans le second, de personnes *que l'on gronde*, *que l'on chasse*. D'après cette règle, on écrira sans accord. Ils se sont *laissé* tuer en lâches. Ils se sont *laissé* séduire. Les intérêts qu'ils ont *laissé* accumuler [illegible] ... laissé charmer. (Lebrun.) Elle rougissait de honte de s'être *laissé* vaincre au sommeil. (Amyot.) Ils étaient punis pour les maux qu'ils avaient *laissé* faire sous leur autorité. (Fén.) Ils avaient été condamnés aux peines du Tartare pour s'être *laissé* gouverner par des hommes méchants et artificieux. (Id.) De concert avec lui, elle s'était *laissé* renfermer pour se dérober à des poursuites qui alarmaient sa vertu. (Le Sage.) Nos pères se seraient-ils *laissé* assommer comme des victimes? (Volt.) Rappelez-vous, Athéniens, les humiliations qu'il vous en a coûté pour vous être *laissé* égarer par vos orateurs! (Id.) Les esprits bien faits et les gens de bon goût ne s'y sont jamais *laissé* tromper. (Id.) Combien d'hommes de génie se sont *laissé* séduire par ces puérilités! (Id.)

— Lorsqu'un régime direct est énoncé à la suite de l'infinitif, et qu'un autre régime direct précède, nul doute que celui-ci n'appartienne au premier verbe. On dit : Ces enfants avaient commis une faute, je les ai *laissé* punir par leur mère, c'est-à-dire j'ai *laissé* punir ces enfants. Mais on dit : J'ai vu cette mère respectable parler avec tant de sagesse et de dignité, que je l'ai *laissée* punir ses enfants, sans pouvoir m'y opposer, c'est-à-dire j'ai elle *laissée* au moment qu'elle punissait, etc. On écrira, de même : Je les ai *laissés* pleurer la perte de leur fils. Je les ai *laissés* courir les spectacles. Je les ai *laissés* chanter leurs couplets. Je les ai *laissés* manger plusieurs fruits. Je les ai *laissés* boire un verre d'eau. Je les ai *laissés* passer un mois à la campagne. On les a *laissés* faire ce qu'ils ont voulu. Je les ai *laissés* feuilleter mes livres. Je les ai *laissés* se battre, s'injurier, se divertir, etc. Nous les eussions *laissés* passer tranquillement leur hiver à Paris. (Marm.)

LAISSÉ. s. m. Techn. Les rubanniers nomment ainsi tous les points blancs d'un patron qui désignent les hautes lisses, c'est-à-dire les endroits où il faut passer les trames à côté des bouclettes des hautes lisses, et non dedans.

LAISSÉE. s. f. Chass. Fiente des loups et des bêtes noires. D'autres disent *laisse*, mais à tort.

LAISSER. v. a. 1re conj. (du gr. λείπω, même signif.) Se séparer d'une personne ou d'une chose qui reste dans l'endroit dont on s'éloigne. J'ai laissé mon frère chez lui. Il a laissé son fils à Lyon. Il a laissé sa voiture à la porte de la ville. J'ai laissé mes amis à la campagne. Mon seul regret en quittant Amiens était d'y *laisser* un ami. (L'abbé Prévost.)

On le vit plein de gloire à son brillant réveil,
Laissant dans le tombeau sa dépouille grossière,
Par un sublime essor voler vers la lumière.
(Racine.)

Souvent je contemple la pierre
Où commencèrent mes douleurs;
J'y cherche la trace des pleurs
Qu'en m'y *laissant* peut-être y répandit ma mère.
(Soumet.)

— Quitter, abandonner. Cette rivière a laissé son ancien lit. Depuis l'invention de la poudre, on a *laissé* l'usage de certaines armes défensives. (Acad.) Lorsque la mer a *laissé* à découvert ces sommets de montagnes, les sables ont coulé dans les plaines, où ils ont été entraînés par la chute des eaux des pluies. (Buff.)

— Ne pas emmener, ne pas emporter avec soi. Laissez-nous votre enfant jusqu'à ce soir. Le temps est mauvais, laissez ici votre femme et partez seul. Laissez ici votre argent, de peur qu'on ne vous vole en route.

— Oublier de prendre avec soi. Il a laissé son parapluie au café. Il a laissé sa montre dans son cabinet. J'ai laissé cette lettre sur mon bureau.

— Confier une chose à quelqu'un, la mettre en dépôt chez lui. Il laisse son argent entre les mains de son notaire. Il a laissé tous ses papiers à son avocat. Craignant les voleurs, il m'a laissé son argent et son manteau. Voici les papiers que vous m'aviez laissés. Au reste, servez-vous des diamants qui sont sur l'habit que j'ai *laissé* à vos filles. (La Font.)

— Donner une chose à quelqu'un pour qu'il la remette à un autre. Je ne l'ai point trouvé chez lui, j'ai laissé votre lettre à son domestique. J'ai laissé ma carte de visite chez son concierge. J'ai laissé mes papiers à son commis.

— Ne pas ôter, ne pas retirer de quelque endroit ou de chez quelqu'un une chose ou une personne que l'on peut en ôter, en retirer. Laisser son enfant en nourrice. Laisser un tableau à l'exposition.

— Ne pas ôter à, ne pas priver de. O mort! cruelle mort! que ne lui *laisses*-tu plus longtemps le plaisir de voir le fruit de ses travaux. (Fléch.) Ne *laissant* rien à la fortune de ce qu'il pouvait lui ôter par conseil et par prévoyance. (Id.) Il *laissait* à ses amis la liberté de soutenir leurs opinions. (Id.) La Providence ne semblait *laisser* au hasard et au caprice des hommes le partage des postes et des emplois, que pour nous faire regarder avec des yeux chrétiens les titres et les honneurs. (Mass.) *Laissez*-lui sa manie et son amour bizarre. (Del.) Tu te plains, et tu devrais le remercier; en te *laissant* une liberté entière, il t'honore de la seule manière qui te convienne. (X. Marm.) Je te *laisse* ton erreur. (J.-J. Rouss.)

— Ne pas ôter une personne ou une chose de la place ou elle est, de la situation où elle se trouve. Laissez-moi sur cette chaise. Laissez-moi auprès du feu. Laissez ces livres sur mon bureau. Laissez-la couchée dans son lit. Il m'aurait *laissée* à ses [illegible] (J.-J. Rouss.) *Laissez*-moi dans mon heureuse pauvreté. (Fén.)

Mais *laissant* sur ses yeux le bandeau de l'erreur,
Il cherche à rendre au Nil son antique splendeur.
(Baily.)

— Par extens., Ne pas changer l'état où se trouve une chose. Laisser une chose intacte. Laisser un champ en friche. Laisser un ouvrage imparfait.

— Ménager, pratiquer. Laisser une lacune. Laisser un intervalle. Laisser des distances assez considérables entre des objets. Laisser un espace, un vide. L'on a vu des rotifères revenir à la vie jusqu'à quinze fois, en *laissant* de très-grandes distances entre l'époque de leur mort et celle de leur résurrection. (Aimé-Martin.) Après l'avoir construit, il la comble de feuilles accumulées, ne *laissant* sous cet amas qu'une entrée étroite oblique. (Buff.) Quand cette verge s'allonge d'elle-même, elle se pose sur le ventre en forme de limaçon, *laissant* environ une ligne ou deux d'espace dans les circonvolutions. (Id.)

— Ne pas prendre, ne pas enlever, ne pas détruire, etc., ce qu'on pourrait prendre, enlever, détruire, etc. Les voleurs lui ont laissé la vie. Les brigands ne lui ont laissé que sa chemise. Les ennemis ont brûlé le village et n'ont laissé que l'église. Laissez-moi une place au soleil. Ses occupations ne lui laissent pas un moment de liberté.

— Passer outre, au-delà de.

J'ai visité l'Élide, et *laissant* le Ténare,
Passé jusqu'à la mer qui vit tomber Icare. (Rac.)

— Omettre, passer sous silence, négliger. Je *laisse* ces instructions si utiles, ces maximes si pures qu'elle a depuis insinuées à son auguste élève; je *laisse* celle qu'elle eût pu lui insinuer si Dieu lui eût prolongé le cours de ses années. (Fléch.) *Laissons* ces circonstances, et passons de ces vertus civiles aux vertus chrétiennes. (Id.) Souffrez donc que *laissant* là le corps, pour ainsi dire, et les dehors de cette cérémonie, je vous en développe l'esprit. (Mass.)

Un moment *laissant* le compas,
Et la physique et la chimie,
Je vais célébrer vos appas. (Aimé-Martin.)

Laissons là de Joad l'audace téméraire,
Et tout ce vain amas de superstitions. (Rac.)

— Céder. Laisser l'honneur, le profit d'une chose à quelqu'un. Les ennemis furent contraints de nous laisser le champ de bataille.

— Léguer, transmettre par des dispositions testamentaires. Il a laissé des legs à tous ses amis. Il a laissé des sommes considérables à l'hôpital de la ville. Laisser par testament sa bibliothèque à son frère. Ton père ne nous a-t-il pas laissé la plus belle fortune du village?

— Se dit également en parlant de ce qui a été à quelqu'un, et qui subsiste après sa mort ou son absence. Laisser une femme et des enfants. Il a laissé une jeune femme et trois enfants en bas âge. Il a laissé peu de biens après sa mort. Il a laissé ses affaires en bon état. Il mourut plein de gloire, *laissant* sur le trône sa famille et sa religion. (Volt.) L'homme de génie passe trop vite; il ne *laisse* point de postérité. ‖ A peu près dans le même sens. L'historien Josèphe nous a *laissé* une description magnifique du palais et du tombeau de David. (Chateaub.) Les descriptions qu'en ont *laissées* des auteurs anciens. (Cuvier.) ‖ *Laisser une chose en bon état*. Se dit d'une chose qui est en bon état lorsqu'on la quitte, qu'on s'absente. ‖ Et dans le même sens, Qu'a-t-on fait de cette France que j'avais *laissée* si brillante? J'avais *laissé* la paix, j'ai retrouvé la guerre; j'avais *laissé* des victoires, j'ai retrouvé des revers; j'avais *laissé* les millions de l'Italie, et j'ai trouvé des lois spoliatrices et la misère. (Napol.) Stephen partit à grands pas et monta dans sa petite chambre; il la retrouva telle qu'il l'avait *laissée*. (A. Karr.)

— Il se dit d'une manière analogue, en parlant du souvenir, de l'opinion, de la réputation, etc., qu'un homme laisse de lui après sa mort, ou seulement lorsqu'il quitte le lieu où il était. Laisser une bonne réputation après soi. Il ne pouvait *laisser* à ses fils un bien plus solide que la succession de sa charité. (Fléch.) Ces princes tant vantés n'ont pas même *laissé* leur nom à la postérité. (Mass.) Ils avaient *laissé* aux Français, alors très-inquiets, de l'aversion pour le nom seul du ministère, et peu de respect pour le trône. (Volt.) Puisse-t-il lire jamais les sentiments et les regrets qu'il m'a *laissés*. (Las Cases.) Il a *laissé* d'immortels souvenirs à la mémoire, il n'en a pas laissé à l'âme. (C. Nodier.) Imitez un si bel exemple, et *laissez*-le à vos descendants. (Boss.)

— Transmettre en mourant ou en s'absentant. Les charges, les honneurs qu'il va *laisser* peut-être à un ennemi. (Mass.) Vous étiez bien jeune quand je vous *laissai* le royaume. (Fén.)

Antoine et Lépide,
Qui n'eussent pas détruit Rome par les Romains,
Si César eût *laissé* l'empire entre vos mains.
(Corneille.)

— On dit de même, tant au physique qu'au moral, en parlant de la sensation, de l'impression qui reste de quelque chose ou de ses suites, etc. Cette liqueur laisse un bon goût. Ce voyage m'a laissé des souvenirs agréables. Les prospérités militaires *laissent* dans l'âme je ne sais quel plaisir. (Fléch.) Le désordre *laisse* toujours au fond de l'âme le ver dévorant. (Mass.) La sagesse ne *laisse* point de regret après elle. (Id.) Diavolo, elle m'a *laissé* une telle odeur sur les lèvres, que je sentirai encore l'ail dans [illegible] venait de goûter pour la première fois avaient *laissé* leur impression dans son esprit. (Id.) L'envie, qui s'attache aux noms illustres, meurt à la vérité, mais elle *laisse* après elle la calomnie, qui ne meurt jamais. (Berth.) Les plaisirs sont des amusements qui ne *laissent* qu'un long et pénible repentir. (Fléch.) Ma maladie m'a *laissé* des suites affreuses. (Volt.) ‖ Dans un sens analogue, En quel funeste état ces mots m'ont-ils *laissée*! (Racine.)

— Suivi d'un infinitif, il signifie souvent Souffrir, ne pas empêcher. Laissez-moi parler. Laissez jouer ces enfants. *Laissez*-nous jouir de votre bienfait. (Mass.) *Laissez* respirer les peuples de leur accablement. (Id.) *Laissez*-leur voir de près le bonheur qu'ils attendent. (Id.) Le remède est en notre puissance, regardons les morts comme absents, et ce ne sera pas une illusion. Nous les avons *laissés* partir, que dis-je, ils ont pris les devants. (Senèque.) On les conduit de cette façon en les *laissant* pâturer le jour pendant l'hiver. (Buff.) Il poursuivit son chemin en *laissant* aller Rossinante à son gré, car il lui semblait qu'en cela consistait l'essence des aventures. (Flor.) Il ne m'avait jamais *laissé* souffrir des suites de ces fautes. (B. Constant.) Ils avaient *laissé* perdre les moments favorables. (Anquet.) Oh! si c'était moi l'étranger, si c'était moi qui les gênais; ah!... je les ai *laissés* partir. (A. Karr.) Il faut que je lui parle. Fou que je suis de l'avoir *laissée* partir! (Id.) Ça me réchauffe, disait-il quelquefois en *laissant* paraître sur sa figure une expression de béatitude. (Balzac.)

Une pourtant de ces dernières
Avait *laissé* passer la moitié du printemps
Sans goûter le plaisir des amours printanières
(La Fontaine.)

— Quelquefois il exprime une chose involontaire, quelque chose qui échappe comme malgré soi. Partout il *laisse* échapper des traits d'humanité pour les peuples. (Mass.) La sagesse du gouvernement leur *laisse* espérer des ressources. (Id.) *Laissant* tomber une de ses mains dans la mienne, de l'autre elle prit ma rose. (B. de St-P.) Madeleine, pour cacher sa rougeur, se baissa pour ramasser une fleur qu'elle avait *laissé* tomber. (Alph. Karr.) Comme si quoi? reprit Sylvie en *laissant* échapper un gros rire bête, les deux font la paire. (De Balz.)

Sur ses propres ennuis *laissant* couler des pleurs,
Des douleurs des humains elle accroît ses douleurs
(Aimé-Martin.)

— Ne pas se soucier, ne pas se mettre en peine de quelque chose, comme dans ces phrases; Laissons faire, laissons dire le monde. *Laissons* se débattre, laissons disputer ceux qui, etc. (Boss.) *Laissons*-lui égaler le fou et le sage, *laissons*-lui confondre l'homme avec la bête. (Id.) On lui représenta qu'il fallait les *laisser* user contre eux-mêmes des forces qu'ils pourraient tourner contre lui. (Fléch.)

— Écarter, éloigner. Laissez ces vaines terreurs. *Laissez* ces vains scrupules. (J.-J. Rouss.) *Laissez* ces simagrées, soyez vertueux et bons. (Id.)

— *Laisser à.* Pendant que ses infirmités mortelles lui *laissaient* encore un reste de vie pour sentir sa douleur et sa chute. (Fléch.) Je *laisse* à la vanité le soin d'honorer la vanité. (Id.) *Laissons* aux infidèles ces douleurs que la religion ne modère pas. (Id.) On peut lui *laisser* cette faible consolation. (Mass.) Ce genre de vie avait pour eux tant de charmes qu'ils *laissaient* à leurs femmes tous les travaux de l'agriculture. (Rayn.) La raison veut que nous *laissions* beaucoup de choses au hasard. (J.-J. Rouss.)

— *Laisser à. Laissons* à ceux qui ne jugent des événements que par les voies fausses et bornées de la sagesse humaine, à s'enorgueillir, etc. (Mass.)

— *Laisser dans.* Avez-vous *laissé* les Français dans la paix et dans l'abondance? (Fén.)

— Construit avec le substantif et l'adjectif. La plupart de ceux que vous avez vu mourir vous ont *laissé* vous-même étonné de la promptitude de leur mort. (Mass.) La foi nous *laisse* sensibles, mais elle nous rend soumis. (Id.) J'en *laisse* le ciel juge. (Corn.) Je l'ai *laissé* sanglant porté par ses soldats. (Rac.)

Ne croyez pas pourtant qu'éloigné de l'Asie,
J'en *laisse* les Romains tranquilles possesseurs.
(Racine.)

Le roi, que j'ai *laissé* plus calme dans son lit,
D'une oreille attentive écoute ce récit. (Id.)

J'ai *laissé* jusqu'ici leur audace impunie,
Et je m'oppose encore à mes vils ennemis.
(Voltaire.)

Le premier
Laissant ouvert son poulailler,
Commit une sottise extrême. (La Font.)

— *Ne pas laisser de faire* ou *que de faire une chose*. La faire toutefois. Malgré les obstacles, il ne faut pas laisser de faire son chemin. Malgré leurs brouilleries, il n'a pas laissé de lui écrire. Ne *laissons* pas cependant de publier ce miracle de nos jours. (Boss.) Ceux qui s'en plaignent tous les jours ne *laissent* pas de s'y plaire. (Fléch.) Lorsqu'il semblait céder, il ne *laissait* pas de se faire craindre. (Id.) Ne *laissons* pas, en la perdant, d'adorer la main qui nous l'enlève. (Id.)

— On dit dans des sens analogues. Il est pauvre, mais il ne laisse pas d'être honnête homme, c'est-à-dire, quoiqu'il soit pauvre, il n'en est pas moins honnête homme. Cette proposition ne laisse pas d'être vraie. Il ne laisse pas de [illegible]

— On dit également *Ne pas laisser de* et *ne pas laisser que de*, dans ces sortes de phrases; mais la première de ces deux expressions est peut-être préférable.

— Fam. *Laissez que*. Permettez, souffrez que. Laissez que je vous embrasse. Laissez que je vous dise un mot. Laissez que je vous réponde. ‖ *Laissez donc*. Finissez. ‖ *Laissez, laissez*. C'est assez, ne continuez pas.

— *Laisser voir*. Montrer, découvrir, mettre en évidence. Cette percée laisse voir une vaste plaine.

— *Laisser voir sa pensée*. Parler, agir de manière à faire deviner sa pensée.

— *Laisser tout aller sous soi*. Se dit d'un enfant ou d'une personne infirme qui n'a pas la force de retenir ses excréments.

— Fig. et fam. *Laisser tout aller*. Négliger entièrement ses affaires. || *Laisser tout traîner*. Ne mettre rien à sa place, laisser tout en désordre.

— Loc. *Laisser quelqu'un loin de soi, loin derrière soi*. Le devancer beaucoup, au propre comme au figuré.

> Ton char, traîné par deux coursiers rapides,
> *Laisse* trop loin les amours après lui. (Béranger.)

— Fig. *Laisser quelqu'un dans l'embarras, dans la peine, dans la gêne, dans le danger, dans la misère*. Ne pas lui donner le secours qu'on pourrait ou qu'on devrait lui donner.

— Fig. et fam. *Laisser quelqu'un dans la nasse*. Laisser quelqu'un dans une méchante affaire où on l'a engagé et dont on se tire soi-même.

— *Laisser quelqu'un en paix, en repos, le laisser tranquille*. Ne pas l'importuner, ne pas le tourmenter. On dit dans le même sens : *laissez-moi, laissez-moi donc*.

> Enfin *laissant* en paix tous ces peuples divers,
> De propos en propos on a parlé de vers. (Boil.)

— Fam. *Laisser le monde comme il est*. Ne point s'embarrasser de ce qui se passe dans le monde, ne pas prétendre le réformer.

— *Laisser quelqu'un en son particulier*. Le laisser seul.

— *Laisser quelqu'un maître d'une chose*. Laisser cette chose entièrement à sa disposition.

— *Laisser un ouvrier sans ouvrage*. Ne pas lui donner d'ouvrage.

—*Laisser quelqu'un sans nouvelles*. Ne pas lui donner de ses nouvelles.

— *Laisser le champ libre à quelqu'un*. Ne pas vouloir se mettre en concurrence avec lui. Se retirer, abandonner ses prétentions.

— *Laisser une chose au soin, à la discrétion, à la prudence de quelqu'un*. La confier, l'abandonner au soin, à la discrétion, à la prudence de quelqu'un.

— Dans le même sens, on dit : *Je vous en laisse le soin, la conduite*. La religion, *laissant* à notre cœur le soin de nos joies, ne s'est occupée, comme une tendre mère, que du soulagement de nos douleurs. (Chateaub.) Laissez-en la décision aux Etruriens. (Fén.)

— *Laisser à l'abandon*. Négliger entièrement. Cette femme laisse tout à l'abandon. Vous laissez votre jardin à l'abandon.

— *Laisser à la merci de*. Ne préserver pas de. Vous laissez vos propriétés à la merci des maraudeurs. Vous laissez vos forêts à la merci des braconniers.

— *Laisser un blanc*. Réserver dans un écrit un espace pour être rempli plus tard.

— *Ne laisser que les quatre murailles*. Laisser une maison à nu, tout emporter, tout enlever d'une maison ou d'un appartement. Les voleurs ont pénétré cette nuit dans cette maison, et n'y ont laissé que les quatre murailles.

— *Laisser une maison, un chemin, une rivière, un village, etc., à droite, sur la droite*. Prendre sur la gauche, en sorte que la maison, le chemin, etc., se trouve à droite. Nous nous dirigeâmes sur le mont Ithome, en *laissant* à droite les ruines de Messène. (Chateaub.) Laissant à droite Léondari, ville tout à fait moderne, nous traversâmes un bois de vieux chênes verts. (Id.)

— *Laisser là quelqu'un, quelque chose*. Rompre avec quelqu'un, discontinuer une chose. Laissez là cette femme, elle vous perdra. Laissez là vos chimères. Il a laissé là son projet. Laissez là votre ouvrage, demain vous le reprendrez.

— *Laisser quelqu'un pour mort*. S'en éloigner avec la conviction qu'il est mort. Son assassin l'avait *laissé* pour mort, mais il n'était qu'évanoui. (Acad.)

— *Laisser quelqu'un sur le carreau*. S'éloigner de quelqu'un après l'avoir tué. Les assassins l'avaient laissé sur le carreau.

— Fam. *Laisser quelqu'un pour ce qu'il est*. N'avoir point égard aux injures qu'il nous dit, le mépriser au point de dédaigner de lui répondre.

— *Cette marchandise est à prendre ou à laisser*. Il faut en donner le prix demandé, ou renoncer à l'avoir.

— *Il y a à prendre et à laisser dans ces choses*. Il s'y trouve du bon et du mauvais, et il faut choisir.

— *Je vous laisse à penser ce qui en arrivera. Je vous laisse à juger s'il profita de l'occasion*. C'est à vous à penser aux conséquences de cela. C'est à vous à juger s'il profita de l'occasion.

— *Il laisse beaucoup à penser*. Se dit d'un homme qui parle mystérieusement. || [illegible] à bien des réflexions.

— *Laisser beaucoup à dire, à faire*. Ne pas épuiser une matière. On dit dans le sens opposé. Ne laisser rien à dire, à faire.

— *Laisser à désirer*. N'être pas entièrement satisfaisant. Cet orateur laisse à désirer sous le rapport de la concision. Cet ouvrage a du mérite, cependant il laisse beaucoup à désirer.

— Fig. *Laisser la vie en quelque occasion*. Y mourir. Le peuple dit dans le même sens : *Laisser ses os, laisser ses bottes en quelque rencontre*.

— *Laisser une chose à certain prix*. Consentir à la vendre pour un certain prix. Je vous laisse un habit pour 90 francs. Je vous laisse ce cheval pour 600 francs. Voulez-vous me laisser cette marchandise à bon compte ?

— Loc. prov. *Il vaut mieux laisser son enfant morveux que de lui arracher le nez*. Mieux vaut tolérer un petit mal que de chercher à y remédier au risque d'en causer un plus grand. || *Il faut bien faire et laisser dire*. || Faites votre devoir, et ne vous inquiétez point des propos. || *On ne laisse pas de semer pour les pigeons*. Un petit inconvénient ne doit pas empêcher l'entreprise d'une bonne affaire.

— *Elle a laissé aller le chat au fromage*. Se dit d'une jeune fille qui a fait faux bond à son honneur. || *On a beau être las, on ne laisse pas d'aller*.

— Chass. *Laisser courre les chiens* ou *laisser courre*. Découpler les chiens afin qu'ils courent après la bête. || *Laisser des poils, des plumes dans quelque endroit*. Se dit d'un animal, d'un oiseau dont il est resté des poils, des plumes dans l'endroit par où il a passé.

— Fig. et fam. *Laisser des plumes*. Faire quelque perte et particulièrement une perte d'argent dans quelque entreprise, dans quelque affaire. Il a laissé de ses plumes au jeu.

— Manég. *Laisser la bride sur le cou à un cheval*. Lui rendre la main, le laisser aller de lui-même.

— Fig. et fam. *Laisser la bride sur le cou à quelqu'un*. Lui donner pleine liberté ; l'abandonner à lui-même, à ses caprices, à ses volontés.

— Mar. *Laisser ses ancres*. Se dit d'un bâtiment, lorsqu'il les abandonne au fond en partant du mouillage. || *Laisser tomber l'ancre*. Mouiller.

— *Laisser arriver* ou *laisser porter* ou *laisser tomber les basses voiles*.

— SE LAISSER. v. pron. Il est toujours suivi d'un infinitif et s'emploie dans le sens de permettre, ne pas empêcher, souffrir. Se laisser mourir de faim. Se laisser aller à la douleur, à la paresse, à son goût pour les plaisirs. A force d'être touché inutilement on ne se *laisse* plus toucher de rien. (Boss.) Il ne se *laisse* emporter à aucune tentation délicate. (Fléch.) Pourquoi ne vous *laisseriez*-vous pas toucher à la bonté de votre Dieu. (Rac.) L'homme se *laisse* moins conduire par la raison et la vertu, que par l'exemple et les mœurs de son siècle. (S. Dubay.) Quant au reproche de s'être *laissé* déporter à Sainte-Hélène, il serait honteux d'y répondre. (Le comte de Las-Cases.)

> En vain ton âme généreuse
> De leurs maux se *laisse* attrister,
> Moi je chante l'Espagne heureuse. (Béranger.)

— Quelquefois il n'ajoute rien au verbe qui le suit. Il s'est laissé tomber, pour, Il est tombé. Il s'est laissé mourir, pour, Il est mort.

— Il est bon de remarquer que lorsque le verbe qui suit *se laisser* est actif, il régit souvent le pronom. Se laisser tromper. Se laisser séduire. Se laisser battre. Se laisser injurier.

> Peux-tu penser que d'un zèle frivole
> Je me *laisse* aveugler pour une vaine idole. (Racine.)

> Et mes chants. . . . .
> Viennent de la nature offrir la douce image,
> Inviter les mortels à s'en *laisser* charmer. (Delille.)

— *Se laisser aller*. Se relâcher, ne pas tenir ferme, suivre ses mouvements naturels, sans projet, sans réflexion.

— *Cette jeune fille s'est laissée aller*. Elle a cédé à la séduction.

— Fam. *Je me suis laissé dire telle chose*. J'ai ouï dire telle chose, mais sans y ajouter grande foi. || Plusieurs grammairiens condamnent cette locution ; mais elle a pour elle l'usage, et nous ajouterons qu'elle paraît nécessaire pour exprimer l'espèce d'insouciance avec laquelle on a appris la nouvelle que l'on répète, le peu d'intérêt qu'on y a mis ; en sorte qu'on n'en garantit pas l'authenticité, nuance que le mot *dire* tout seul ne saurait exprimer. Il y a un homme amoureux d'elle ; mais elle est sage. — Oui, sage, je t'en réponds ! — Ma foi, je me le suis *laissé* dire. (Carmont.)

— *Se laisser battre*, Signifie quelquefois simplement Etre battu, et alors il est familier.

— Fig. et fam. *Se laisser lire*. Se dit d'un livre qu'on lit sans fatigue, sans ennui. J'ai lu toute la vie de M. de Montmorency ; elle se *laisse* lire. (Mme de Sév.) || *Se laisser manger, se laisser boire*. Se dit d'un aliment, d'une boisson qu'on mange, qu'on boit avec plaisir.

— *Se laisser pénétrer*. Ne pas cacher avec assez de soin ses intentions, ses projets.

— *Se laisser gouverner, conduire, mener*. Laisser prendre de l'empire sur soi et n'avoir pas la force de s'y opposer. On dit figurément et familièrement dans le même sens. *Se laisser* [illegible]

LAISSER-ALLER. s. m. Sorte de négligence, d'abandon qui sied à certaines personnes. J'aime le laisser-aller de cette femme. Son laisser-aller me plaît beaucoup. Cette jeune femme a un laisser-aller qui charme.

— On n'est pas d'accord sur la manière de l'écrire. Les Polonaises les moins aimables ont un *laissé-aller*, une élégance, un piquant et un charme, supérieur à toutes les femmes des autres pays. (Le prince de Ligne.) Le talent épistolaire est un *laisser-aller* qui va à la physionomie de la personne qui adresse ou qui reçoit la lettre. (Id.) De la simplicité sans négligence, un *laissé-aller* qui ne va pas jusqu'à l'abandon. (Monit. du 5 août 1828.)

— La forme que nous avons donnée est la plus générale et la plus correcte. Ce mot est nouveau et très-utile. Nous ajouterons qu'il a été heureusement formé avec une négligence caractéristique. On lit sur sa physionomie ce qu'il signifie.

LAISSER-COURRE. s. m. Lieu où l'on découple les chiens. Quand ils furent au laisser-courre. || Se dit aussi du temps où il a lieu. Je me suis trouvé au laisser-courre.

LAISSE-TOUT-FAIRE. s. m. Cost. Parure de femme à la mode sous Louis XIV.

> L'homme le plus grossier et l'esprit le plus lourd
> Sait qu'un *laisse-tout-faire* est un tablier court.
> (Boursault.)

LAIT. s. m. (pr. *lè* ; du lat. *lac*). Liquide opaque, blanc, plus pesant que l'eau, et doué d'une saveur douce, qui est sécrété par les glandes mammaires des femelles des mammifères, pour la nourriture de leurs petits. Lait de femme. Lait de vache. Lait d'ânesse. Lait de brebis. Lait de chèvre. Lait de jument. La couleur du lait. La blancheur du lait. La saveur du lait. La composition du lait. Lait pur, salutaire, doux, frais, parfumé, fumant, écumant, mousseux, abondant, intarissable, pressé, exprimé, épaissi, nourrissant, tari, épuisé, aigri. Cette femme a beaucoup de lait. Cette nourrice n'a point de lait. Une frayeur peut troubler le lait d'une femme, peut lui faire perdre son lait. Cette nourrice a fait deux nourritures, a nourri d'un même lait deux enfants l'un après l'autre. Autant le *lait* des ruminants abonde en beurre et en fromage, autant le *lait* d'ânesse en donne peu. (De Morog.) La jument est dans la classe des femelles qui ne donnent leur *lait* qu'à la vue du nourrisson. (Id.) Le renne moussivore offre au Lapon, dans ses quatre mamelles, un *lait* plus épais que celui de la vache. (B. de St-P.) La femelle du chameau fournit un *lait* abondant. (Buff.)

> Le doux mugissement de la vache pesante
> Dont le *lait* exprimé par d'innocentes mains,
> Remplit de son nectar une cruche écumante. (Léon.)

> La féconde génisse abandonne l'étable,
> Mugit, et du hameau nourrice inépuisable,
> Broutant jusqu'à la nuit un gazon ranimé,
> Grossit le doux trésor de son *lait* parfumé.
> (De Fontanes.)

— Un de nos poètes a dit en parlant de la chèvre :

> Ses enfants sont nombreux ; son *lait* ne tarit pas,
> Et plus ta main avare épuise sa mamelle,
> Plus sa douce ambroisie entre tes doigts ruisselle.

Et Voltaire en parlant d'une nourrice :

> J'en ai chargé soudain cette esclave fidèle,
> Qui soutient de son *lait* ses misérables jours.

— Dans le langage ordinaire il s'entend absol. Du lait de vache qui sert à la nourriture de l'homme. Un pot au lait. Du lait bouilli. Café au lait. Un potage au lait. Une soupe au lait. Des œufs au lait. Aimer le lait. Ne vivre que de lait. Se nourrir de lait. Le meilleur *lait* n'est ni trop clair ni trop épais ; il doit être d'un blanc mat, d'une saveur douce et agréable ; sa perfection d'ailleurs n'est décidée que quand la femelle a atteint l'âge convenable. (De Morog.) Quoiqu'un tempérament délicat ait obligé Molière à vivre de *lait* pendant plus de dix ans, il restait cependant quelquefois des cinq ou six heures à table avec les meilleurs convives et les plus grands buveurs qui faisaient chère entière, tandis qu'il n'avait d'autre mets que son *lait*. (Vie de Molière.)

> Perrette sur sa tête ayant un pot au *lait*
> Bien posé sur un coussinet,
> Prétendait arriver sans encombre à la ville.
> (La Fontaine.)

— Par analogie. Certaine liqueur blanche qui est dans les œufs frais, quand ils sont cuits à point pour être mangés à la coque.

— *Jeune lait*. Lait d'une femme nouvellement accouchée. || *Lait d'un an*. Lait d'une femme accouchée depuis un an. || *Vieux lait*. Lait d'une femme accouchée il y a longtemps. || *Frères de lait, sœurs de lait*. L'enfant de la nourrice et le nourrisson qui a sucé le même lait. || *Dents de lait*. Les premières dents qui viennent aux enfants et aux animaux. Cet enfant a perdu toutes ses dents de lait. Ce cheval est trop jeune pour travailler, il a encore toutes ses dents de lait. || *Vache à lait*. Vache privée de son veau, et dont le lait est employé pour les besoins de l'homme. || *Cochon de lait, veau de lait*. Cochon, veau qui tette encore ou qu'on ne nourrit que de lait. || *Petit-lait* ou *lait clair*. Sérosité qui se sépare du lait, quand il se caille. Petit-lait clarifié. Prendre du lait clair. Le petit-lait rafraîchit. Le médecin lui a ordonné le petit-lait. || *Lait de beurre*. Espèce de petit-lait qui reste dans la baratte après qu'on a fait le beurre. || *Lait coupé*. Lait dans lequel on a mis une portion d'un autre liquide. Lait coupé avec du bouillon. [illegible] || *Lait de poule*. Jaune d'œuf frais délayé dans de l'eau chaude avec du sucre.

> Allons, Babet, un peu de complaisance,
> Un *lait* de poule et mon bonnet de nuit. (Béranger.)

— Fig. *Le vin est le lait* des vieillards, et le *lait* est le vin des enfants. (B. de St-P.)

— Fig. *Avec le lait*. Dès l'enfance. Ce sont des principes qu'il a sucés avec le lait. Il existe entre ces deux familles une vieille haine que les enfants sucent avec le *lait*. (Acad.) || On dit dans le même sens à peu près : Sucer le lait des saines doctrines, le lait de la doctrine évangélique.

— Prov. et exagér. *Il est si jeune, que si on lui tordait le nez il en sortirait encore du lait*. Se dit d'un tout jeune homme qui vient se mêler de choses au-dessus de son âge et de sa capacité.

— Fig. et fam. *Vache à lait*. Personne ou chose dont on tire un profit continuel. || *S'emporter, s'enlever comme une soupe au lait*. S'abandonner facilement et promptement à la colère. Quel homme ! On ne peut rien lui dire, il s'emporte comme une soupe au lait.

— Fig. et prov. *Bouillir du lait à quelqu'un*. Le charmer, lui faire plaisir. C'est lui bouillir du lait que de lui parler de ses ouvrages. || *Avoir une dent de lait contre quelqu'un*. Avoir quelque ancienne rancune contre lui.

— Prov. et pop. *Vin sur lait, c'est souhait*. On désire sortir de l'enfance où l'on n'est nourri que de lait, et passer à l'âge où l'on boit du vin. || *Lait sur vin c'est venin*. L'on ne remet au lait que ceux qui sont dangereusement affectés de certaines maladies. Le peuple interprète mal ce proverbe, et croit qu'il signifie qu'il est bon de boire du vin après avoir pris du lait et que le contraire est nuisible. || *Etre de la confrérie du pot au lait*. Avoir de petits enfants. || *Il sait connaître mouches en lait*. Ce n'est pas un niais, il connaît son monde. || *Troubler le lait d'une nourrice*. La rendre grosse. || *Il avale cela doux comme du lait*. Se dit d'un homme qui reçoit avidement toutes sortes de louanges. || Se dit également de celui qui par lâcheté, par dissimulation, passe doucement sur les choses qu'on lui dit pour le piquer.

— Bot. Nom vulgaire de plusieurs espèces de plantes. *Lait d'âne*. Le laiteron. || *Lait battu*. La fumeterre. || *Lait de couleuvre*. Le réveille-matin. || *Lait doré*. Espèce de champignon ; c'est un agaric de la famille des laiteux, qui a un suc jaune très-âcre et gluant. || *Lait de sainte Marie*. Espèce de chardon.

— Chim. *Lait* se dit de certaines liqueurs artificielles qui ont quelque analogie avec la couleur du lait. *Lait d'amandes*. Emulsion d'amandes simple || *Lait de chaux*. Liquide blanc trouble que l'on prépare en délayant la chaux dans l'eau. || *Lait virginal*. Dissolution alcoolique d'un baume précipité par l'eau, et particulièrement, autrefois, Acétate de plomb liquide précipité par l'eau. La matière précipitée est blanche et donne au liquide l'aspect laiteux qui lui a valu le nom de *lait*. L'épithète de *virginal* lui avait été donnée parce que les vierges en faisaient usage comme cosmétique, dans le dessein de faire disparaître certaines taches rouges de la peau. || *Lait végétal*. Suc blanc que l'on trouve dans un très-grand nombre de végétaux, et qui ressemble au lait des animaux par sa couleur et par son aspect. || *Lait de soufre*. Ancien nom des hydrosulfates sulfurés précipités par un acide. On les nommait ainsi parce que le soufre précipité dans cette expérience donne à la liqueur un aspect laiteux.

— Pathol. *Lait épanché* ou *lait répandu*. Expression populaire par laquelle on désigne toute espèce de maladie, et particulièrement les douleurs vagues qui se développent après l'accouchement chez les femmes qui n'ont point allaité, et quelquefois même chez celles qui ont rempli ce devoir.

— SOUPE DE LAIT. adj. Se dit des chevaux qui sont d'un blanc tirant sur l'isabelle, et des pigeons de la même couleur. Cheval soupe de lait. Pigeon soupe de lait.

LAITAGE. s. m. (rad. *lait*). Nom collectif qui désigne le lait et tout ce qui vient du lait et se fait avec du lait, comme beurre, crème, fromage. Aimer le laitage. Vivre de laitage. Lise qui sous ses doigts voit mousser son *laitage*. (Le Blanc.)

> J'ai des flots de *laitage*,
> Qu'une main prévoyante épaissit dans l'osier.
> (Tissot.)

> La propreté l'habite ; elle y tient toujours prêts
> Les doux présents d'Io, la crème, le *laitage*,
> Et dans des joncs tressés épaissit le fromage.
> (Castel.)

LAITANCE ou **LAITE**. s. f. (rad. *lait*). Ichthyol. Organe qui s'étend dans la partie supérieure de l'abdomen des poissons, et qui représente celui qui a reçu chez les autres animaux la dénomination de testicules. Il est composé de nombreuses petites cellules remplies d'une liqueur blanchâtre ou laiteuse qui, à l'époque du frai, doit, en les arrosant, féconder les œufs de poisson.

— Dans le langage ordinaire, Cette substance blanchâtre et laiteuse elle-même. La laite, la laitance d'un hareng. La laitance d'un brochet, d'une carpe. Manger des laitances de carpe. Un poisson qui n'a point de laite. La laite est le sperme des poissons mâles. Dans beaucoup de poissons, la *laitance* est une nourriture très-estimée. (H. Cloq.) La *laite* de carpe est très- [illegible] quefois avec succès dans le traitement de la fièvre hectique. (Orfila.)

LAITÉ, ÉE. adj. Qui a de la laite. Poisson laité. Carpe laitée. Hareng laité.

— Prov. et fig. *Poule laitée*. Homme faible et sans vigueur.

LAITÉE. s. f. Chass. La portée d'une lice ou de quelques autres animaux ; tous les petits d'une portée.

LAITERIE. s. f. (rad. *lait*). Lieu où l'on met le lait des vaches, des chèvres, etc. Aller à la laiterie. Entrer dans la laiterie. Laiterie bien exposée. Laiterie fraîche, propre. Pour rendre une *laiterie* profitable, il faut la placer au nord et la disposer de manière qu'elle soit assez fraîche en été et suffisamment chaude en hiver.

(Roz.) Tout ce qui peut apporter la plus légère odeur et la moindre chaleur à la *laiterie* doit être sévèrement proscrit. (Id.) || Dans ce sens on dit aussi Laiterie à lait. Une *laiterie* à lait ne demande pas autant de soins dans sa construction que les autres espèces. (Roz.)

— Lieu où l'on fait la crème, le beurre, le fromage. Une laiterie bien propre.

— Lieu où l'on vend du lait. On dit plus souvent Crèmerie. Il y a dans chaque vacherie une *laiterie* où le détaillant vient acheter le lait, et dans chaque *laiterie* une pompe au moyen de laquelle on en augmente à volonté le volume. (Middleton.)

— Boutique de laitage, commerce de laitage. Tenir une laiterie. Gagner de l'argent dans la laiterie.

— Archit. Petit pavillon, édifice d'agrément que l'on construit quelquefois dans les parcs des châteaux, et où l'on reproduit avec élégance les dispositions et les meubles d'une véritable laiterie rustique.

LAITEROL. s. m. Techn. Face de devant des creusets dans lesquels on affine la fonte. On l'appelle aussi *chio*.

LAITERON. s. m. Bot. Genre de chicoracées renfermant un grand nombre de plantes très-lactescentes voisines des laitues. Une de ses espèces sert principalement à la nourriture des lapins domestiques. On la nomme vulgairement *laceron*.

LAITEUX, EUSE. adj. (rad. *lait*). Bot. Qui a un suc couleur de lait. Plante laiteuse. La tithymale est une plante laiteuse.

— Qui est couleur de lait. Liqueur laiteuse. Suc laiteux. || Se dit particulièrement en ce sens, en minéralogie et dans le commerce, des pierres fines, transparentes, dont la couleur tirant sur le lait diminue beaucoup la valeur. Une opale laiteuse.

— Pathol. Qui est causé par le lait. Maladie laiteuse.

LAITIER, ÈRE. s. Celui, celle qui fait métier de vendre du lait. Notre laitier vend d'excellent lait. La laitière n'est pas encore venue. La laitière doit entretenir la plus scrupuleuse propreté dans sa laiterie. Quant au prix du lait, il diffère suivant sa qualité, et selon qu'il est vendu par les *laitières* qui font leur débit le matin sur la voie publique, ou par les marchands en boutique. (Lenoir.)

Et la jeune *laitière* au teint vif et vermeil,
Ne pouvez-vous la peindre en son frais appareil,
Tenant son pot au lait d'un bras passé dans l'anse?
(Perceval-Grandmaison.)

— adj. *Vache laitière.* Vache qui donne du lait, vache que l'on entretient pour son lait. Une bonne, une excellente vache laitière. Chez les Tartares, les cavales remplacent complètement les vaches *laitières* d'Europe; elles sont traites une, deux et trois fois par jour. (Parmentier.) || On dit dans le même sens substantiv. Une laitière, une bonne laitière. Cette vache est une bonne laitière, elle donne beaucoup de lait. || Fam. *C'est une bonne laitière.* Se dit d'une nourrice qui a beaucoup de lait. C'est une bonne laitière que la nourrice de votre enfant.

LAITIER. s. m. Chim. Masse vitrifiée, opaque, formée de chaux, de silice, d'alumine et d'un peu d'oxyde de fer, qui se produit dans l'extraction du fer, sous l'influence de la chaleur, du charbon et du fondant employé, qui coule avec le fer fondu jusqu'au sol du fourneau, et qui recouvre le métal de manière à le préserver de l'influence de l'air.

— Minér. *Laitier des volcans.* Produits volcaniques fondus en verres bruns ou colorés, bulleux ou compactes, et qui ont toute l'apparence des laitiers des forges.

LAITON. s. m. (du gall. *lætum*, laiton). Chim. Alliage composé de vingt à quarante parties de zinc, et de quatre-vingts à soixante parties de cuivre. Le laiton est d'un jaune plus ou moins vif, ductile, malléable, et susceptible d'être rétreint à froid, cassant à chaud, facilement fusible, et pouvant être coulé dans des moules. Lorsqu'on plonge dans l'eau le laiton rougi, sa dureté et sa tenacité diminuent ainsi que sa densité. Le laiton est moins altérable par l'air que le cuivre pur. Le laiton sert particulièrement dans les arts. Les instruments de précision, les pièces d'horlogerie et différentes pièces de mécanique se construisent avec le laiton. Le laiton sert à faire les épingles.

— Phil. herm. *Laiton des philosophes.* L'élément de la terre ou le corps immonde. || *Laiton tout net.* Une matière parvenue au noir. || *Laiton blanc des philosophes.* Le mercure hermétique ou la lune des sages. || *Laiton rouge des philosophes.* L'or.

LAITUE. s. f. (du lat. *lactuca;* formé de *lac.*

laiteux abondant). Bot. Genre de plantes synanthérées chicoracées, dont on connaît une vingtaine d'espèces, la plupart cultivées dans nos jardins potagers. Les laitues craignent le froid et se plaisent dans une terre douce, ameublie, chaude, amendée avec du terreau de couches. Il faut les arroser souvent quand elles sont jeunes. Les variétés les moins précoces ne se sèment qu'au mois d'avril, en pleine terre, et n'ont pas besoin d'être transplantées. On mange les laitues cuites et assaisonnées de diverses manières, ou crues en salade. Les laitues sont connues de toute antiquité; elles ont un nom en hébreu, un nom en grec, un nom en latin. Chez les Hébreux, la laitue sauvage entrait avec l'agneau comme partie essentielle dans le festin religieux de la Pâque. Les Romains en faisaient une grande consommation. En effet, l'on ne saurait trop recommander l'usage de cet aliment, surtout aux tempéraments bilieux et robustes, car la laitue est émolliente, rafraîchissante, tempère la soif, procure le sommeil et calme les passions irritées : c'est pour cela que Vénus, pour oublier Adonis qu'elle venait de perdre, se coucha sur un lit de laitues.

La *laitue* à côté s'allonge et s'étrécit;
Sa feuille, alors ployée, en globe se durcit.
(Lalanne.)

— *Laitue romaine.* V. ROMAINE.

— Ce nom se donne à des plantes de différents genres. *Laitue d'âne.* Le drypis épineux. || Nom vulgaire de la cardère sauvage. || *Laitue de brebis.* Un des noms vulgaires de la mâche potagère. || *Laitue de bruyère.* La laitue vivace. || *Laitue de chèvre.* Une espèce d'euphorbe. || *Laitue de chien.* Le pissenlit. || *Laitue de cochon* ou *de porc.* L'hypochocrède fétide. || *Laitue de grenouilles.* Nom vulgaire du potamot crépu. || *Laitue de lièvre.* Espèce de liondent ou de laiteron. || *Laitue marine.* Espèce d'euphorbe. || *Laitue de mer.* Nom qu'on donne sur les côtes de l'Océan et de la Méditerranée à des espèces d'ulves foliacées et vertes qui ont par là quelque ressemblance avec les feuilles de la laitue cultivée. || *Laitue de muraille.* Variété du laiteron des potagers. || *Laitue sauvage.* Nom vulgaire des prénanthes. || *Laitue tremblante.* L'ulve marine.

— Conchyl. *Laitue.* L'un des noms vulgaires du genre rocher.

— Zooph. *Laitue de mer.* Nom vulgaire d'une espèce de madrépore.

LAÏUS. Roi de Thèbes, fils de Labdacus, mari de Jocaste et père d'Œdipe par lequel il fut tué, sans en être connu, suivant les paroles de l'oracle.

LAIZE. s. f. Techn. Différence en plus ou en moins de la largeur réelle d'une étoffe à sa largeur légale ou convenue. Dans les bonnes fabriques, on est scrupuleux sur les laizes.

— *Grande laize.* Différence en plus. || *Petite laize.* Différence en moins.

— Se dit quelquefois de la largeur même. Ce châle cinq quarts a bien sa laize.

LAKI. s. m. Ornith. Oiseau de la Chine dont il est parlé dans les livres de voyages, comme ayant des talents merveilleux.

LAKISTE. adj. et s. des 2 g. Se dit des poètes anglais dont l'école se distingue par une profonde sympathie pour la nature et un spiritualisme très-raffiné. On les a ainsi nommés parce que la plupart d'entre eux habitaient les bords des grands lacs de l'Écosse.

LAKTAK. s. m. Mamm. Phoque des mers du Kamtschatka, ayant jusqu'à 4 mètres de longueur et 400 kilogr. de poids.

LALA. s. m. Hist. ott. Titre d'honneur que les sultans donnent à un vizir et à un grand de l'empire. Ce mot signifie en français *tuteur*.

LALAN. s. m. Bot. Nom vernaculaire d'une plante graminée de Sumatra, qui y est très-abondante dans les lieux découverts.

LALAND. Géogr. Ile du Danemark, dans la mer Baltique. Elle est fertile en grains et en fruits.

LALANDE (Jos.-Jérôme Lefrançais de). Astronome français, célèbre par ses nombreux travaux sur l'astronomie, né en 1732 à Bourg en Bresse; mort en 1807.

LALBENQUE. Géogr. Ch.-l. de cant. (Lot), arr. de Cahors; 2,000 hab.

LALINDE. Géogr. Ch.-l. de cant. (Dordogne), arr. de Bergerac; 1,800 hab.

LALLATION. s. m. (pr. *lal-la-ci-on*; en lat. *lallatio*). Vice de prononciation dans lequel la lettre *l* est doublée ou mouillée mal à propos, ou bien substituée à la lettre *r*. Le mot *labdacisme* est plus usité.

LALLEMAND (Le général). Né à Metz, était maréchal de camp dans l'artillerie lors du retour de Napoléon en 1815, se prononça en sa faveur, combattit à Waterloo, fut condamné à mort après la seconde Restauration, s'enfuit en Amérique, où il voulut fonder le champ d'asile. Mort en 1839.

LALLY (Thomas-Arthur, comte de). Gouverneur des possessions françaises dans l'Inde, célèbre par la défense courageuse qu'il y opposa aux Anglais, et par le jugement inique qui le condamna à mort, naquit à Romans en Dauphiné, d'une famille irlandaise qui avait suivi Jacques II, et subit le supplice le 9 mai 1766.

LALONDE. s. f. Bot. Espèce de jasmin de l'île de Madagascar. Il a les feuilles plus grandes que celui d'Europe. Il ...

... une odeur délicieuse.

LAM. s. m. Gram. arab. Nom de la vingt-quatrième lettre de l'alphabet arabe, laquelle répond à notre *l*. C'est aussi en arabe une lettre numérale qui signifie 30. || *Lam-elif.* Caractère composé d'un lam et d'un élif réunis. Le lam-élif appartient à l'alphabet arabe et à l'alphabet turc.

LAMA ou **LLAMA.** s. m. (pr. *la-ma*). Mot péruvien qui dans l'origine était le nom générique de tous les animaux couverts d'une toison.

— Nom que les Européens donnèrent plus tard à un animal ruminant, voisin des chameaux, et qui était une bête de somme de l'Amérique méridionale.

— Aujourd'hui, Genre d'animaux ruminants comprenant celui dont nous venons de parler et quelques espèces voisines. Les lamas ont une ressemblance générale avec les chameaux et les dromadaires, sans avoir leur physionomie indolente et stupide. Leur port et leurs oreilles longues, étroites, pointues et très-mobiles, annoncent de la vivacité dans les sentiments, et leur regard fait supposer de la pénétration et de la douceur; leurs allures sans être légères sont franches et assurées; ils ont de la timidité sans être peureux; ils prennent facilement confiance en ceux qui les soignent, et paraissent même susceptibles d'une profonde affection. Le *lama* s'apprivoise aux régions australes. (Del.)

— Relat. Nom qu'on donne aux prêtres des Tartares asiatiques voisins des Chinois. Les lamas sont regardés comme des incarnations des différentes divinités.

— *Lama sem*, *dalaï-lama* ou *grand lama.* Chef de la religion de tous les Tartares idolâtres, qui le considèrent comme un dieu vivant. Le grand lama fait sa résidence ordinaire à Potala, sur les frontières du Tibet et de la Chine; on le fait passer pour immortel, en remplaçant chaque dalaï-lama quand il vieillit par un nouvel individu qui ressemble au précédent. Dans les premiers temps on allait chercher dans l'Inde le successeur du dalaï-lama que le défunt désignait dans son testament. Aujourd'hui le gouvernement chinois le fait renaître dans une noble famille de Mandchous.

LAMAÏQUE. adj. des 2 g. Qui est conforme à la doctrine des lamaïtes. Croyances lamaïques.

— Se dit particulièrement de la doctrine des lamaïtes. Doctrines lamaïques.

LAMAÏSME. s. m. Hist. relig. Doctrine des adorateurs du grand lama. Le lamaïsme enseigne que le lama s'est incarné dans le corps de Bouddha, et que le dieu réside perpétuellement en lui et dans ses successeurs. Le lamaïsme forme une branche du bouddhisme. V. ce mot.

LAMAÏTE. adj. et s. des 2 g. Hist. relig. Se dit des adorateurs du grand lama. Les lamaïtes sont persuadés que le grand lama est immortel. || On dit aussi *lamaïste*.

LAMAN. s. m. Bot. Un des noms vulgaires de la morelle noire.

LAMANAGE. s. m. Mar. Direction que donne un pilote lamaneur à un bâtiment pour le sortir ou l'entrer dans une rade, port ou rivière. || Travail, profession des lamaneurs.

LAMANDA. s. m. Zool. Erpét. Reptile ophidien de Java remarquable par la disposition et l'éclat de ses couleurs. C'est une espèce de boa.

LAMANEUR. s. m. (du celt. *loman*, guide). Mar. Nom des pilotes reçus et commissionnés d'après les connaissances locales, pour entrer et sortir toute espèce de bâtiments des rades, ports, baies, rivières, etc. Les lamaneurs sont quelquefois nommés *locmans* par les nations du Nord.

LAMANTIN. s. m. Mamm. Genre de mammifères amphibies, faciles à distinguer par leur corps pisciforme, dépourvu de membres postérieurs, et terminés en arrière par une queue élargie en forme de pelle et horizontale au lieu d'être verticale. Les lamantins, vulgairement appelés *manates*, *poissons femmes*, *sirènes*, se trouvent dans les mers des pays chauds et sont herbivores.

LAMARK. s. m. Ichthyol. Nom spécifique d'un holacanthe et d'un lutjan.

LAMARK (J.-B. de Monnette, chevalier de). Né à Bargentin en 1744, fut destiné par ses parents au sacerdoce, embrassa la carrière militaire, et la quitta ensuite pour se livrer à l'étude des sciences naturelles. Il tâcha de concilier les trois méthodes de botanique, et composa un système particulier d'après lequel il rédigea sa Flore française. Il organisa le célèbre Muséum et mourut en 1828.

LAMARKÉE. s. f. Bot. Genre de plantes graminées solanées qu'on appelle aussi *markée*.

LAMBAD. s. m. Vent de septentrion qui souffle à Smyrne tous les jours, depuis l'équinoxe de mars jusqu'à celui de septembre, et depuis neuf heures du matin jusqu'à neuf heures du soir.

LAMBALLE. Géogr. Chef-lieu de canton (Côtes-du-Nord), arrond. de Saint-Brieuc; 4,100 hab. Cette ville existait du temps des Romains. Elle fut fortifiée au moyen âge, et soutint en 1591 un siége remarquable, où fut tué François de la Noue.

LAMBALLE (Marie-Thérèse de Savoie-Carignan, princesse de). Née à Turin, le 8 septembre 1749, épousa Louis de Bourbon-Pen... veuve à 19 ans. Devenue surintendante de la maison de la reine, elle devint l'amie de cette princesse, partagea la captivité de la famille royale, et fut comprise dans les massacres de septembre. Son corps fut insulté et mis en lambeaux, sa tête promenée au bout d'une pique sous les fenêtres de la chambre que le roi et la reine occupaient à la prison du Temple.

LAMBARDE. s. f. Ichthyol. Un des noms du squale roussat.

LAMBDA. s. m. Nom de la douzième lettre de l'alphabet grec, de l'ordre des liquides. Il correspond au lamed des Hébreux et à notre *L*. Comme signe numérique avec l'accent supérieur à droite (λ'), cette lettre vaut 30; et avec l'accent inférieur à gauche (,λ), 30,000. || Dans un autre système de numération, le lambda (Λ) vaut onze. Il désigne le onzième chant de l'*Iliade* et de l'*Odyssée*.

— Entom. Nom d'une noctuelle qui porte sur les ailes des lignes réunies figurant à peu près un lambda renversé.

LAMBDOÏDAL, ALE. adj. Anat. Syn. de Lambdoïde.

LAMBDOÏDE. adj. des 2 g. (ét. gr., λάμβδα, nom de la lettre *l* chez les Grecs; εἶδος, forme, ressemblance). Anat. Qui a de la ressemblance avec le lambda des Grecs (Λ).

— *Suture lambdoïde.* Suture qui est formée par les pariétaux et l'occipital, parce qu'elle ressemble à lettre grecque nommée lambda (Λ).

LAMBEAU. s. m. Morceau, pièce d'une étoffe dechirée. Ses vêtements sont en lambeaux. Ses vêtements s'en vont en lambeaux. Son habit s'en va par lambeaux. Il a laissé un lambeau de son habit. Il ne changeait point d habit que celui qu'il portait ne s'en allât tout en *lambeaux*. (Bouh.)

Mais je n'ai plus trouvé qu'un horrible mélange
D'os et de chairs meurtris et traînés dans la fange,
Des *lambeaux* pleins de sang, et des membres affreux,
Que des chiens dévorants se disputaient entre eux.
(Racine.)

— Gilbert l'a employé dans le sens de *haillons.* Sous les affreux *lambeaux* de l'obscure indigence. Et Castel aussi :

La Famine apparaît, et, traînant ses *lambeaux*,
Traverse les cités, rôde dans les villages.

— Par extens. Fragment, débris. Il y a auprès de Naples une montagne si agréable par sa position, sa verdure continuelle, sa fertilité en vin et en fruits excellents, qu'un poete a dit que ce ne pouvait être là qu'un *lambeau* du ciel tombé en terre. (Sallent.)

On voit sur les chemins l'équipage en *lambeaux*,
Des mulets décharnés, des ombres de chevaux.
(Régnard.)

— Se dit du morcellement du corps humain. Son beau corps est déchiré; les assassins l'outragent, le mutilent et s'en partagent les *lambeaux*. (Paul Tiby.) On m'emportera de l'Assemblée triomphant ou en *lambeaux*. (Mirab.)

— En général, il se dit de tout ce qui peut se morceler, se détacher par parties. Les généraux d'Alexandre se disputèrent après sa mort les lambeaux de son empire. On n'a retenu que quelques lambeaux de son discours. Plusieurs États se formèrent des lambeaux de l'empire romain. Effrayé de l'abîme que lui-même avait creusé, Mirabeau mourant s'écriait : Les factions vont se disputer les *lambeaux* de la monarchie. (Sallentin.)

— Se dit figurément des ouvrages d'esprit, des pièces décousues des ouvrages littéraires. En ce sens, il ne s'emploie guère qu'en mauvaise part.

Les uns aux anciens prêtent des tours nouveaux,
Et pour les corriger les mettent en *lambeaux*.
(*Trad. de Pope.*)

— Techn. Les chapeliers nomment ainsi un morceau de toile neuve et forte, qui est taillée en pointe, de la forme des capades, et que l'on met entre chacune pour les empêcher de se joindre lorsqu'on les bâtit.

— Chir. Parties molles qui ont été détachées du corps dans une étendue plus ou moins grande, et qui communiquent encore avec lui par une base de largeur variable. Les *lambeaux* sont souvent le résultat de lésions produites par l'action des corps extérieurs. (J. Chom.) || *Plaies à lambeaux.* Plaies qui présentent les lambeaux produits par les lésions des corps extérieurs.

— Chass. La peau velue du bois du cerf qu'il dépouille.

— *S'en aller en lambeaux comme les armes d'Orléans.* loc. prov. Se dit des habits déchirés, par allusion au lambel de trois pendants qui est la brisure de l'écu d'Orléans.

LAMBEL. s. m. A signifié Lambeau en général.

— Ornement en découpures que l'on plaçait ordinairement au bas d'une robe.

— Nœuds de rubans ou découpures qui se portaient sur le casque et qui distinguaient un enfant de son père, un célibataire d'un homme marié.

— Blas. Certains brisants dont les puînés chargent en chef les armes de leurs aînés. La largeur du lambel doit être la neuvième partie du chef; il est garni de pendants semblables aux gouttes de la frise, sous les triglyphes dans l'ordre dorique : le duc d'Orléans, comme second fils de France, portait d'azur, chargé de trois fleurs de lis d'or brisé d'un lambel de trois pendants d'argent.

LAMBERT (Anne-Thérèse de Courcelles, marquise de). Femme célèbre par ses écrits. Elle se ... l'étude des belles-lettres.

— LAMBERT (Jean-Henri). Mathématicien distingué et l'un des plus savants écrivains du XVIIIe siècle, né à Mulhouse en 1728, et mort en 1777. Il s'occupa à la fois de physique, de mécanique, d'astronomie et de sciences littéraires. || LAMBERT (Charles-Franç., chevalier de SAINT-). Né à Nancy, le 16 décembre 1717; d'abord mestre de camp dans les gardes lorraines, se consacra ensuite exclusivement aux lettres, et devint membre de l'Académie française en 1770; il est surtout connu par son poème des *Saisons*; mort le 11 février 1803.

LAMBERTIE. s. f. (pr. *Lan-ber-ci*). Bot. Genre de plantes protéacées, originaire de l'Océanie. L'espèce type est la *lambertie élégante*

LAMBESC. Géogr. Ch.-l. de cant. (Bouches-du-Rhône), arr. d'Aix ; 3,800 hab.

LAMBETH. Géogr. Ville d'Angleterre (Surrey), était jadis une cité à part. Elle forme aujourd'hui l'extrémité O. de Londres ; 154,000 hab. Palais de Lambeth, résidence de l'archevêque de Cantorbéry.

LAMBICHE. s. f. Ornith. Nom vulgaire de la guignette.

LAMBIN (Denis). Savant commentateur français, né vers 1516 à Montreuil-sur-Mer, mort en 1572, enseigna la langue grecque au collège de France. Son style lourd et lent était proverbial, et c'est de là qu'est venu l'adjectif Lambin et le verbe Lambiner.

LAMBIN, INE. adj. (de *Lambin*, nom propre). Qui a l'habitude d'agir avec lenteur. Jamais on ne vit un homme plus lambin. C'est la femme la plus lambine que je connaisse.

— substantiv. C'est un lambin. C'est une lambine.

LAMBINÉ. part. invar. du v. n. Lambiner.

LAMBINER. v. n. 1re conj. Agir lentement. Il ne fait que lambiner. Il lambine dans tout ce qu'il fait.

LAMBIS. s. m. (pr. *lam-biss*). Conchyl. Nom que les marins donnent à un coquillage univalve du genre des strombes ; c'est une espèce de gros cornet très-sinueux dans lequel on corne lorsqu'il est vidé de son poisson, pour juger, par un temps de brume très-épaisse, de la distance où l'on se trouve relativement à d'autres bâtiments.

— Nom marchand de plusieurs belles espèces de grandes coquilles.

LAMBOURDE. s. f. Agric. Nom qu'on donne aux branches des arbres fruitiers, petites et maigres, avec des yeux noirâtres, plus gros, plus rapprochés que dans les branches à bois. On retranche les lambourdes sur les arbres soumis à la taille, on les conserve sur ceux que l'on arque.

— Charp. Pièce de bois de sciage comme un chevron, ou même comme une solive, qu'on couche et qu'on scelle avec du plâtre et du plâtras sur un plancher pour y attacher du parquet ou des ais. || Poutres qu'on met le long des murs pour soutenir les bouts des solives, lorsqu'ils n'entrent pas dans les murs.

— Géol. Le dernier des bancs ou des lits de pierre de taille qui se trouvent dans les carrières des environs de Paris. La lambourde a l'avantage de pouvoir être délitée sans danger. Lambourde d'Arcueil.

LAMBREQUIN. s. m. Blas. Volets d'étoffe découpée, qui descendent du casque, coiffent et embrassent l'écu pour lui servir d'ornement.

— Archit. Découpures de bois ou de tôle, imitant le coutil, et couronnant un pavillon, une tente, un store, etc.

LAMBRIS. s. m. (pr. *lan-bri* ; ét. selon les uns lat., *ambrices*, qui dans Festus signifie des *lattes* ; selon Ménage de *imbrex* une tuile, et selon d'autres, et tel est aussi, notre avis du celtique *lambrusq*, panneau de menuiserie). Archit. Nom générique de toutes sortes de plafonds et ouvrages de maçonnerie, dont on revêt les murailles sur des lattes.

— Tout ouvrage de menuiserie dont on revêt les murs d'un appartement, tant par les côtés que dans le plafond. Les panneaux de ce lambris sont de bois de sapin et les pilastres de chêne. Lambris peint en blanc avec des moulures dorées.

— Il se prend aussi particulièrement pour ce que les Latins nommaient *lacunar*, la menuiserie ou la maçonnerie qui est au-dessus de la tête dans un appartement. Des lambris peints et dorés.

— *Lambris de marbre.* Revêtement par divers compartiments de marbre qui est ou sans saillie, comme aux embrasures des croisées de Versailles, ou avec des saillies, comme à l'escalier de la reine du même château.

— *Lambris de demi-revêtement.* Lambris qui ne dépasse pas la hauteur de l'attique de la cheminée, et au-dessus duquel on met de la tapisserie.

— *Lambris de revêtement.* Lambris qui prend depuis le bas jusqu'au haut.

— *Lambris d'appui.* Lambris qui n'a que peu d'élévation dans le pourtour d'une pièce.

— *Lambris feint.* Lambris de couleur, fait par compartiments qui imitent un véritable lambris.

— Par métaphore, Maison, demeure, surtout celle habitée par le faste et l'opulence. De vastes lambris, des lambris dorés, de riches, de magnifiques lambris. Lambris modeste, désert, abandonné, vaste, magnifique. Rarement le bonheur se trouve sous les lambris dorés.

Sous l'or de vos *lambris* avec pompe enchaînés,
A l'envie, aux flatteurs par état condamnés,
Il vous fallait gémir sous le poids des intrigues.
(Lesage.)

Fleur chère à tous les cœurs, elle embrasse à la fois
Et le chaume du pauvre et les *lambris* des rois.
(Boisjolin.)

— Employé sans épithète.

Le malade aux abois porte sur le visage
De sa prochaine mort l'infaillible présage.
Douce Espérance, alors tu quittes ses *lambris*,
Il n'entend plus sa femme, il ne voit plus ses fils
(Castel.)

— *Le lambris sacré, les sacrés lambris.* Un temple, un édifice sacré.

Le pontife se tait par l'oracle éclairé,
Prosterné avec les siens sous le *lambris sacré*. (Delille)

— *Le celeste lambris, les célestes lambris. Le lambris de la voûte céleste.* Le ciel, l'Olympe.

. . . Déjà l'aube naissante,
Répand sur l'orient sa clarté blanchissante,
Et bientôt le soleil couronné de rubis,
Va sortir radieux des célestes *lambris*. (Castel.)

— *Des lambris de verdure, de feuillage, de myrtes, de lilas*, etc. Berceaux, voûtes, allées couvertes de verdure, etc.

. . . Sous de simples *lambris*
De myrtes verts et de rosiers fleuris,
Entrelacés par la main du mystère,
L'amour conduit les enfants de Cypris. (Malfilâtre.)

LAMBRISSAGE. s. m. Action de lambrisser. Le menuisier a mis longtemps au lambrissage des appartements.

— Ouvrage du menuisier ou du maçon qui a lambrissé. Le lambrissage de cette pièce est beau.

LAMBRISSÉ, ÉE. part. pass. du v. Lambrisser. S'empl. adjectiv. Appartement lambrissé d'or. Plafond richement lambrissé.

— *Chambre lambrissée.* Se dit particulièrement de celle qui est pratiquée dans un grenier, sous le toit.

LAMBRISSÉ. s. m. Archit. A signifié mansarde au dix-septième siècle. Par les ordonnances de police, il n'est permis de faire que trois étages et un lambrissé.

LAMBRISSER. v. a. 1re conj. (ét., V. LAMBRIS). Couvrir d'un lambris. Lambrisser une chambre. Lambrisser un appartement de bois, de marbre, de stuc. On lambrisse de bois le salon et la chambre à coucher ; de marbre ou de stuc la salle à manger. On lambrisse de plâtre les plafonds et les mansardes.

— SE LAMBRISSER. v. pron. Être lambrissé. Croyez-vous que ce plafond puisse se lambrisser avant tel jour ?

LAMBRUSQUE. s. f. (du lat. *lambrusca*). Bot. Vigne devenue sauvage, et qui croît depuis plusieurs siècles dans les buissons et les bois de nos départements du Midi.

— Se dit aussi du fruit de la lambrusque. Cette vigne, au lieu de fruit, ne produit que des *lambrusques*. (Le Maistre de Sacy.)

LAME. s. f. (du lat. *lamina*, même signif.) En général toute pièce de métal battu et étendu en long et en large, de manière qu'elle soit mince et déliée. Lame d'or. Lame d'argent. Lame de plomb. Lames de cuivre. Une lame de métal bien mince, couchée de plat, n'enfonce point dans l'eau. Une inscription gravée sur une lame de cuivre.

— Chez les boutonniers, Or ou argent trait fin ou faux qu'on a battu et aplati entre deux rouleaux d'acier poli, pour le mettre en état d'être facilement tortillé ou filé sur un brin de soie ou de fil. Les lames entrent dans la fabrication de quelques étoffes, de quelques broderies, de quelques galons, pour les rendre plus riches et plus brillants. Robe couverte de lames. Broderie couverte de lames et de paillettes. Mousseline brodée de lames.

— Chez les fourbisseurs, Le fer de l'épée. Bonne lame. Lame fine, pesante, légère. Lame ridée. Lame de bonne trempe. Lame tranchante. Lame damasquinée. Lame faussée, flexible. Lame de fer, d'acier. Lame d'argent, d'or. Lame de Vienne. Lame de Damas. La bonne qualité d'une lame est d'être pliante et évidée. Les lames de Damas et d'Angleterre sont les plus estimées.

— Se dit également du fer de plusieurs autres armes et de plusieurs instruments propres à percer, tailler, couper, trancher, raser, gratter. Lame de sabre, de poignard, de baïonnette, de fleuret, de couteau de chasse. Lame de couteau, de canif, de grattoir, de lancette, de rasoir, de serpette. Couteau à deux lames. Couteau à lame d'acier, de fer, d'argent, d'or. Lame ébréchée, dentelée, épointée, brisée. Lame à deux tranchants.

— Anat. Syn. de Table, partie mince et aplatie d'un os. La lame verticale. La lame criblée de l'ethmoïde. La lame interne du frontal.

— Ardois. *Lame à deux tranchants.* Le corps du marteau dont les couvreurs se servent pour couper l'ardoise.

— Bot. Partie supérieure et élargie d'un pétale onguiculé. || *Lame prolifère.* Organe mince, lisse, coloré, que l'on trouve dans les apothécions scutelloïdes, et même dans les apothécions de tous les genres de lichens. || Membrane qui a la forme d'une feuille, et que l'on aperçoit sous le chapeau des agarics. Les lames d'un agaric sont disposées régulièrement ou irrégulièrement autour du stipe. Les *lame* de l'agaric délicieux sont d'une couleur plus pâle que le chapeau, et

— Horlog. En général, Petite bande de métal un peu longue et fort mince. || Particulièrement, Bande d'acier trempé mince et fort longue, dont est formé le grand ressort d'une montre ou d'une pendule.

— Hist nat. Couches plates et minces dont se composent certaines productions. Pierre qui se partage en lames.

— Hydraul. *Lame d'eau.* Jet aplati tel qu'en vomissent les animaux qui accompagnent les fontaines.

— Lapid. Lame de couteau dont l'ébaucheur se sert pour hacher sa roue.

— Mar. Vague plus ou moins agitée, élevée au-dessus de la superficie, selon que la force du vent agite la mer à sa surface. Une lame du fond. Une lame sourde. Un bâtiment entre deux grosses *lames* en est souvent abreyé. (Will.) || *La lame vient de l'avant ou de l'arrière.* Le vent pousse la lame contre l'avant ou contre l'arrière. || *La lame vient du large, la lame prend par le travers.* Les vagues ou les flots donnent contre le côté du vaisseau. || *La lame est courte.* Se dit lorsque les lames se suivent de près les unes les autres. || *La lame est longue.* Les vagues se suivent de loin et lentement. || *Être bout à lame.* Se dit quand la lame vient de l'avant.

— Monn. Bandes minces de métal, soit d'or ou d'argent, formées et jetées en moule d'une épaisseur relative à l'espèce de monnaie que l'on veut fabriquer. || *Jeter en lames.* Verser les matières d'or ou d'argent en bain dans les châssis où elles s'étendent en plaque.

— Ruban. Petites barres de bois que les marches font baisser par le moyen de leurs lacs. Elles sont plates et enfilées par leur tête dans deux broches ou boulons de fer qui traversent leur châssis, qui est lui-même couché et arrêté sur les traverses du métier. Leur usage est de faire hausser la haute lisse. || *Lame percée.* Barre étroite et mince comme une lame, attachée par les deux bouts dessus ou dessous les deux barres de long du métier à frange. Elle est percée de plusieurs trous pour donner passage aux tirants des lisettes.

— Tapiss. Partie du métier du basse-lissier. Elle est composée de plusieurs petites ficelles attachées par haut et par bas à de longues tringles de bois appelées liais.

— Tisser. Chez les tisserands et autres ouvriers à la navette, partie de leur métier qui est faite de plusieurs petites ficelles attachées par les deux bouts à de longues tringles de bois appelées *liais*. || *Lames* ou *contre-lames*. Dans les métiers de faiseurs de gaze, Trois tringles de bois qui servent à tirer ou à baisser les lisses. C'est pourquoi on les appelle aussi *tire-lisses*. || Dans le métier à fabriquer des étoffes, Planches de noyer d'environ 20 centimètres de large, et de 5 d'épaisseur, pour soutenir et porter le dessus du battant au moyen d'une mortaise juste et bien chevillée, pratiquée de chaque côté.

— Jeux. Certaines marques longues terminées en pointe, et tracées au fond du trictrac. Il y en a vingt-quatre de deux couleurs opposées. C'est sur ces lames qu'on fait les cases.

— Fig. et prov. *La lame use le fourreau.* Se dit des Gens d'esprit pour marquer qu'ils sont communément d'une santé faible et délicate, et que l'activité de l'esprit use et affaiblit le corps.

— Fig. et fam. *C'est une fine lame.* C'est une femme fine et rusée.

LAMÉ, ÉE. adj. Ourdiss. Qui est enrichi de lames de métal. Étoffes lamées d'or et d'argent. Elle portait ce jour-là une robe lamée d'or.

LAMECH. (pr. *La-mek*). Fils de Mathusaël. Il épousa deux femmes, Ada et Sella, dont il eut Jabel, Jubal, Tubal-Caïn et Noéma. Les enfants de Lamech ont été regardés comme le Phallus, l'Apollon, le Vulcain. || Père de Noé, mort en 691, âgé de 189 ans.

LAMED. s. m. Linguist. Douzième lettre de l'alphabet hébreu. || Signe numérique de trente.

LAMELLAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *lamella*, petite lame). Minér. Se dit d'un corps dont la cassure offre une multitude de lames brillantes, dirigées dans tous les sens, de manière à donner l'idée d'un assemblage de petites lames entassées confusément les unes sur les autres. Amphibole lamellaire.

LAMELLE. s. f. (dimin. de *lame*). Petite lame.

— Se dit particulièrement, en zoologie, de Lames très-minces formant par leur superposition ou leur entrecroisement les tissus lamelleux.

— Bot. Nom qu'on donne à tous les organes minces des végétaux et aux appendices pétaloïdes, qui naissent sur certaines corolles, dans la gorge des rhododendres, dans l'intérieur du tube des hydrophylles, sous la lèvre inférieure du dracocéphale. || Se dit aussi des appendices du clinanthe des synanthérées, qui sont courts, épais, charnus et laminés. || Membrane plissée et imitant les feuillets d'un livre, qui garnit le dessous du chapeau des agarics. On dit aussi *lame* dans ce sens.

LAMELLÉ, ÉE. adj. (en lat. *lamellatus* ; formé de *lamella*, dimin. de *lamina*, lame). Anat. et bot. Qui est disposé en petites lames, ou composé de lamelles. Le chapeau de certains agarics est lamellé en dessous.

— Entom. *Antennes lamellées.* Celles dont les articles sont distincts, et peuvent s'épanouir ou se fermer comme les branches d'un éventail ou les feuillets d'un livre. Le mélolonthe a les an-

— Conchyl. Se dit encore de l'opercule d'une coquille univalve, lorsque ses éléments se disposent en forme de stries concentriques à un sommet presque marginal. || LAMELLÉS. s. m. pl. Nom d'une famille de l'ordre des peltocochlides cyclobranches, comprenant ceux dont la coquille se compose de plusieurs pièces disposées en une rangée longitudinale.

LAMELLEUX, EUSE. adj. Hist. nat. Qui se laisse diviser en lames ou feuillets. Le talc est lamelleux. L'ardoise est une pierre lamelleuse.

— Conchyl. Se dit d'une coquille bivalve, quand sa surface offre des sillons qui, au lieu d'être obtus et élargis à la base, sont relevés en lames plus ou moins minces, plus ou moins saillantes, plus ou moins nombreuses.

— Minér. Se dit de la cassure d'un minéral, lorsqu'elle présente une surface plane et lisse. Cassure lamelleuse.

LAMELLIBRANCHE. adj. des 2 g. (du lat. *lamella*, lamelle ; et du gr. βράγχια, branchies). Moll. Qui a les branchies en grandes lames demi-circulaires. || LAMELLIBRANCHES. s. m. pl. Ordre de la classe des acéphalophores, comprenant ceux qui ont les branchies en grandes lames demi-circulaires, disposées symétriquement, au nombre de deux paires de chaque côté du corps.

LAMELLICORNE. adj. des 2 g. Entom. Dont les antennes sont terminées par une masse feuilletée. || LAMELLICORNES. s. m. pl. Famille de coléoptères, de la section des pentamères, et qui se divise en deux grandes tribus, les scarabéides et les lucanides. || Au sing. Un lamellicorne.

LAMELLIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *lamella*, lamelle ; *fero*, je porte). Polyp. Qui porte des lamelles. || LAMELLIFÈRES. s. m. pl. Section de l'ordre des polypiers pierreux, comprenant ceux qui offrent des étoiles lamelleuses ou des sillons ondés et garnis de lames.

LAMELLIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *lamella*, lamelle ; *forma*, forme). Minér. Qui a la forme de lamelles. Se dit d'un cristal qui, aplati en forme de lame, n'offre que de petites dimensions. Minéral lamelliforme.

— Bot. Se dit, dans les synanthérées, des collecteurs, quand ils sont en forme de petites lames.

LAMELLIGÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *lamella*, lamelle ; *gero*, je porte). Hist nat. Qui porte des lamelles.

LAMELLINE. s. f. Infus. Genre d'animaux microscopiques dont le corps est aplati en forme de lamelle.

LAMELLIPÈDE adj. des 2 g. (ét. lat., *lamella*, lamelle ; *pes*, pied). Conchyl. Qui a le pied aplati et lamelliforme. || LAMELLIPÈDES. s. m. pl. Section de l'ordre des conchyfères dimyaires, comprenant ceux de ces mollusques qui ont le pied aplati et lamelliforme.

LAMELLIROSTRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *lamella*, lame ; *rostrum*, bec). Ornith. Qui a le bec en forme de lames. Oiseaux lamellirostres. || LAMELLIROSTRES. s. m. pl. Famille d'oiseaux de l'ordre des palmipèdes contenant deux genres, les canards et les harles. || Au sing. Un lamellirostre.

LAMELLO-SCHISTEUX, EUSE. adj. Minér. Se dit de la structure des minéraux, quand ceux-ci sont fossiles par plaques, c'est-à-dire résultant de l'accumulation d'une multitude de petites lamelles qui ont été déposées à plat, soit seules, soit en même temps que des matières terreuses, sableuses, cristallines mêmes, de diverses sortes, comme le schiste argileux.

LAMELLOSODENTÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *lamella*, lamelle ; *dens*, dent). Ornith. Qui a le bec garni de petites lames sur le bord. || LAMELLOSODENTÉS. s. m. pl. Famille de l'ordre des oiseaux palmipèdes, qui comprend ceux dont le bec est garni de petites lames sur le bord. || au sing. Un lamellosodenté.

LAMENTABILE. adv. (pr. *la-menn-ta-bi-lé*). Mus. Mot italien qui indique un mouvement grave et une expression tendre et mélancolique. Adagio lamentabile. Largo lamentabile.

LAMENTABLE. adj. des 2 g. (du lat. *lamentabilis*, même signif.) Déplorable, qui mérite d'être pleuré. Une mort lamentable. Un accident lamentable. Un sort lamentable.

— Quelquefois, Douloureux, qui porte à la pitié. Discours lamentable. Accent lamentable. Un ton de voix lamentable. On n'entendait que des cris lamentables.

LAMENTABLEMENT. adv. (rad. *lamentable*). D'un ton lamentable, d'un ton propre à exciter la pitié. Il nous raconta ses adversités si lamentablement, que nous ne pûmes nous empêcher d'en être touchés jusqu'aux larmes.

LAMENTATION. s. f. (pr. *la-man-ta-ci-on* ; du lat. *lamentatio* ; rad. *lamentare*, lamenter). Plainte accompagnée de gémissements et de cris. On n'entend que des lamentations.

— Expression de douleur et de regret. Se répandre en lamentations. Faire d'éternelles lamentations sur la perte de quelque chose. Les longues *lamentations* donnent plus de mépris pour la faiblesse, que de compassion pour le malheur. (St-Evrem.) Jérémie seul est capable d'égaler les *lamentations* aux calamités. (Boss.) Énée ne fait que gémir, et à la première disgrâce, ce bon héros de Virgile s'abandonne aux *lamentations*. (St-Evrem.)

Quand il vient, sur de faibles tons,
Me chanter, pleureur insipide,
De longues *lamentations*. (Gresset.)

— Littér. *Lamentation funèbre.* Terme générique qui désigne les cris de douleur, les plaintes, les gémissements qu'on poussait aux funérailles, chez plusieurs peuples de l'antiquité. La flûte accommodée aux sanglots de ces hommes et de ces femmes gagées, qui possédaient le talent de pleurer sans affliction, fit un art ingénieux des *lamentations* qui n'étaient auparavant ni liées, ni suivies. (Encycl.)

— Théol. Au pl. Poème lugubre que Jérémie composa à l'occasion de la mort du saint roi Josias. On croit que ce fameux poème est perdu, mais il nous en reste un autre du même prophète, composé sur la ruine de Jérusalem par Nabuchodonosor. Ces lamentations contiennent

cinq chapitres, dont les quatre premiers sont en vers acrostiches et abécédaires; chaque verset commençant par une des lettres de l'alphabet hébreu, rangées selon l'ordre alphabétique. Le style de Jérémie est tendre, vif, pathétique. C'était son talent particulier que d'écrire des choses touchantes.

— *Les trois jours des lamentations.* S'est dit autrefois des trois jours de la semaine sainte où l'on chante à ténèbres les Lamentations de Jérémie.

LAMENTÉ, ÉE. part. pass. du v. Lamenter. S'empl. adjectiv. Jamais mort ne fut tant lamentée.

LAMENTER. v. a. 1re conj. (du lat. *lamentare*, même signif.) Déplorer, regretter avec des plaintes et des gémissements. Lamenter la mort de ses parents. Lamenter la ruine de sa patrie. Jamais on ne lamenta la ruine de sa patrie avec des accents aussi pathétiques que dans les poëmes plaintifs de Jérémie.

— Se dit aussi pour Chanter d'un air triste et lamentable.

Quand l'un des conviés, d'un ton mélancolique,
Lamente tristement une chanson bachique. (Boil.)

— Il se prend quelquefois dans le sens neutre. Vous avez beau pleurer et lamenter.

— Se dit aussi neutral. du cri du crocodile. Le crocodile lamente.

— SE LAMENTER. v. pron. Se plaindre, gémir. Vous vous lamentez sans cesse. Les femmes se lamentent pour la moindre chose. Un homme qui se lamente sans cesse sur la perte de son emploi.

LAMENTO. s. m. (pr. *la-menn-to;* en ital. plainte, gémissement). Mus. Espèce de complainte; chant mélancolique des gondoliers de Venise.

LAMETTE. s. f. (dimin. de *lame*). Petite lame.

— Ourdiss. Dans le métier de l'ouvrier en étoffes de soie, Petites lames de bois fort minces servant à soutenir les carreaux des lisses qui passent entre les calquerons, et qui s'usent moins que la corde.

— Techn. Pièce de fer qui est une des parties des soufflets de forge.

LAMETTRIE (Julien Offrey de). Médecin et sophiste du XVIIIe siècle, né à Saint-Malo en 1709, fut élève du célèbre Boerhaave et médecin du régiment des gardes françaises à Paris; publia divers écrits qui furent condamnés au feu.

LAMIA. Géogr. anc. Ville de Thessalie, dans la Phthiotide. Antipater y fut assiégé par les Grecs après la mort d'Alexandre.

LAMIAIRE. adj. des 2 g. Entom. Qui ressemble à une lamie. || LAMIAIRES. s. m. pl. Tribu de la famille des coléoptères longicornes, qui a pour type le genre lamie.

LAMIAQUE. adj. des 2 g. Habitant de Lamia. || Qui a rapport à cette ville ou à ses habitants.

— Hist. *Guerre lamiaque.* Guerre que les Athéniens, excités par Démosthène, déclarèrent aux Macédoniens à la nouvelle de la mort d'Alexandre. On l'appela ainsi parce que Antipater, qui commandait les troupes macédoniennes, fut tenu pendant deux ans assiégé dans la ville de Lamia. C'est à l'issue de la guerre lamiaque que Démosthène, livré par les Athéniens vaincus aux Macédoniens, mit fin à ses jours par le poison.

LAMIE. Myth. Reine d'une extrême beauté que la perte de ses enfants rendit tellement cruelle, qu'elle faisait arracher de la mamelle les enfants des autres femmes, les massacrait et les dévorait. De là vint l'acception suivante.

— Êtres fabuleux dont les nourrices faisaient peur aux enfants. On les représentait avec une tête de femme et un corps de serpent.

LAMIE. s. f. Ichthyol. Genre de squales; leur structure intérieure est la même que celle de ces derniers. La lamie est de la grandeur d'un requin, avec lequel on l'a souvent confondue.

— Entom. Genre d'insectes coléoptères de la famille des xylophages. Les espèces qui le composent vivent à la manière des capricornes, dans le tronc des arbres.

LAMIER. s. m. (du lat. *lamium*, ortie). Bot. Genre de plantes de la famille des labiées. Plusieurs des espèces qui le composent sont indigènes.

— Techn. Ouvrier qui prépare la lame d'or ou d'argent pour le manufacturier en étoffes riches.

LAMINAGE. s. m. (du lat. *lamina*, lame). Techn. Action de réduire les métaux en lames. || Résultat de cette action.

— Manière de réduire les métaux en lames [...]

LAMINAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *lamina*, lame). Minér. Se dit d'un corps composé de lames parallèles plus ou moins étendues. Chaux carbonatée laminaire.

LAMINAIRE. s. f. Bot. Genre type de la famille des laminariées. Les espèces qui le composent habitent généralement les mers septentrionales et l'hémisphère boréal.

LAMINARIÉE, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une laminaire. || LAMINARIÉES. s. f. pl. Famille de plantes caulescentes ayant pour type le genre laminaire. Les laminariées se fixent toutes sur les parties des rochers les plus battues par les vagues.

LAMINÉ, ÉE. part. pass. du v. Laminer. S'empl. adjectiv. Plomb laminé. Platine mince de plomb laminé.

— Hist. nat. En forme de lame, comme les cuisses de certains insectes.

LAMINEUR. s. m. Techn. Ouvrier qui lamine les métaux.

LAMINERIE. s. f. Atelier où on lamine les métaux.

LAMINEUX, EUSE. adj. (du lat. *lamina*, lame). Hist. nat. Qui est formé de petites lames.

— Anat. Se dit quelquefois du tissu cellulaire. Tissu lamineux.

LAMINIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *lamina*, lame; *forma*, forme). Minér. Se dit d'un cristal qui est aplati en forme de lame dont les bords sont irréguliers.

LAMINOIR. s. m. (du lat. *lamina*, lame). Machine qui sert à laminer les métaux. Le laminoir est composé de deux cylindres d'acier ou de fonte de fer dont la surface est unie et polie. Ces cylindres, entre lesquels on fait passer les lames de métal, tournent au moyen de chevaux ou par une chute d'eau ou une machine à vapeur. L'usage du laminoir existe de toute antiquité. Métal passé au laminoir, par le laminoir.

LAMNAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *lamina*, lame). Qui a quelque ressemblance avec une lame.

— Zool. *Ongles lamnaires.* Ceux qui sont plats, larges, tronqués ou arrondis en devant, et qui couvrent plus ou moins la face supérieure de la phalange unguéale.

LAMNE. s. f. (du lat. *lamina*, lame). Hist. nat. D'après quelques naturalistes, Les ongles proprement dits ou ongles lamnaires.

LAMNÉ, ÉE. adj. (du lat. *lamina*, lame). Hist. nat. Qui est muni d'un ongle proprement dit. Doigt lamné.

LAMNONGUÉ, ÉE. adj. Zool. Qui a un ongle lamnaire. || LAMNONGUÉS. s. m. pl. Famille de l'ordre des mammifères multongulés, comprenant ceux qui ont des ongles lamnaires, comme le daman.

LAMOIGNON (Charles-François de). Garde des sceaux pendant le règne de Louis XVI, né à Paris en 1735, mort en 1789. Issu d'une ancienne famille dont les membres avaient illustré la magistrature, il suivit la même carrière, et devint, jeune encore, président à mortier. Il se prononça avec énergie contre les mesures de Maupeou, fit partie de la première assemblée des notables en 1787, et appuya les mesures de son ami Loménie de Brienne, alors ministre. || Christian, vicomte de LAMOIGNON. Fils du précédent, pair de France, né en 1770, mort en 1827.

LAMON. s. m. Bois de Brésil, qui vient de la baie de Tous-les-Saints. On le nomme également Brésil de la Baie, et Brésil de Tous-les-Saints.

LAMOTHE (Jeanne de Luz de Valois, comtesse de). Célèbre intrigante qui s'enrichit aux dépens du cardinal de Rohan, par une correspondance supposée entre lui et la reine. Elle fut condamnée à être fouettée et marquée sur les épaules de la lettre V, et enfermée à l'hôtel de la Salpêtrière.

LAMOTTE (Antoine Houdard de). Poëte célèbre, né à Paris en 1672, mort en 1731, s'essaya dans tous les genres de poésie: fables, tragédies, odes, comédies, églogues. Il fut le chef d'une école qui voulait qu'on fît des tragédies en prose et des vers sans rime, et qui prit parti contre les défenseurs enthousiastes de l'antiquité. Sa meilleure tragédie est *Inès de Castro.*

LAMOTTE-SAINT-HÉRAY. Géogr. Ch.-l. de cant. (Deux-Sèvres), arr. de Melle; 2,713 h.

LAMOTTE-ACHARD. Géogr. Ch.-l. de cant. (Vendée), arr. des Sables-d'Olonne; 450 h.

LAMOTTE-BEUVRON. Géogr. Ch.-l. de cant. (Loir-et-Cher), arr. de Romorantin; 400 h.

LAMOTTE-CHALANÇON. Géogr. Ch.-l. de cant. (Drôme), arr. de Die; 1,200 hab.

LAMOTTE-DU-CAIRE. Géogr. Ch.-l. de cant. (Basses-Alpes), arr. de Sisteron; 600 hab.

LAMOUROUX (Jean-Vincent-Félix). Célèbre botaniste français, né à Agen, le 3 mai 1779, fonda la Société Linnéenne du Calvados; mort en mars 1825. Le genre lamourouxie lui a été dédié.

LAMOUROUXIE. s. f. Bot. Genre de plantes d'Amérique, famille des rhinantacées.

LAMPA. Géogr. Ville du Pérou, intendance de Cusco, ch.-l. de la province qui porte le même nom, où l'on exploitait autrefois de riches mines d'argent.

LAMPADAIRE. s. m. (du gr. λαμπάς, lampe, flambeau). Hist. ecclés. Nom d'un officier de l'Église de Constantinople, qui prenait soin du [...] devant l'empereur et l'impératrice, pendant qu'ils assistaient au service divin.

— Mot dont les archéologues se servent pour désigner une tige verticale, ordinairement de bronze, et terminée par plusieurs branches auxquelles on suspendait par des chaînes les lampes pensiles. Le lampadaire diffère du candélabre, en ce que celui-ci a un ou plusieurs plateaux sur lesquels on posait les lampes. Il y avait encore des supports de lampes en forme de trépieds peu élevés.

— Réunion de mèches de lampes dont l'effet est de multiplier les lumières.

— Support quelconque, ou instrument propre à suspendre les lampes. Lampadaire d'or. Lampadaire d'argent. Un riche lampadaire.

LAMPADATION. s. f. (pr. *lan-pa-da-ci-on;* du gr. λαμπάς, flambeau). Hist. ecclés. Espèce de question qu'on faisait souffrir aux premiers martyrs chrétiens, quand ils étaient étendus sur le chevalet. On leur appliquait aux jarrets des lampes ou des bougies ardentes.

LAMPADÉDROMIE. s. f. (ét. g., λαμπάς, lampe, flambeau; δρόμος, course). Hist. Courses qui se faisaient à Athènes à pied ou à cheval, un flambeau à la main. Celui des coureurs qui arrivait le premier sans que son flambeau se fût éteint remportait le prix.

LAMPADISTE. adj. et s. m. (du gr. λαμπάς, flambeau). Hist. Nom que portaient ceux qui s'exerçaient à la course des flambeaux.

LAMPADOMANCIE. s. f. (ét. gr., λαμπάς, flambeau; μαντεία, divination). Espèce de divination dans laquelle on tirait des présages pour l'avenir, de la couleur et des divers mouvements de la lumière d'une lampe.

LAMPADOMANCIEN, IENNE. adj. et s. Celui, celle qui pratique la lampadomancie. || Qui concerne la lampadomancie.

LAMPADOPHORE. adj. et s. m. (ét. gr., λαμπάς, lampe; φέρω, je porte). Hist. anc. Se disait de ceux qui, chez les anciens, donnaient le signal du combat en élevant des torches ou des flambeaux.

LAMPADOPHORIES. s. f. pl. Hist. Fêtes dans lesquelles on allumait un grand nombre de lampes. Les lampadophories se célébraient surtout en l'honneur de Minerve, de Vulcain et de Prométhée. C'était dans la deuxième de ces fêtes que se faisaient les lampadédromies.

LAMPADOUQUE. adj. des 2 g. Ant. gr. Qui concerne la course des flambeaux. Combat lampadouque.

LAMPANT, ANTE. adj. Comm. Il se dit de l'huile quand elle est bien claire et purifiée.

LAMPAS. s. m. (mot latin qui signifie *lampe*). Art vétér. Tumeur ou enflure qui vient dans cette partie de la bouche d'un cheval que l'on appelle *palais* dans celle des hommes, derrière les pinces de la mâchoire supérieure. Ce nom lui vient peut-être de ce qu'on avait la coutume de la brûler avec une lampe ou un fer chaud.

— Pop. Le palais. Ne se dit que dans cette expression, *Humecter le lampas*, Se mouiller le palais, boire du vin. Il humecte volontiers le lampas.

. . . . . . Ah! ah! sire Grégoire,
Vous avez soif; je vois qu'en vos repas
Vous humectez volontiers le *lampas.* (La Fontaine.)

Compère, dites-moi, là, ne pourrait-on pas,
Attendant le dîner, humecter le *lampas.* (Du Cerc.)

Au cabaret, Mathurin et Colas,
Tous deux sachant au plus leur catéchisme,
À tasse pleine humectaient le *lampas.* (Dulaur.)

— Je ne sais, dit Jault, d'où vient ce mot. Ne pourrait-il pas avoir été fait du verbe *lamper*, boire à grands coups, en sorte qu'on aurait dit le dedans de la bouche le *lampas*, parce que c'est l'endroit dans lequel on verse la boisson quand on lampe. Et la maladie des chevaux qu'on appelle *lampas* aurait été nommée de la sorte, parce qu'elle attaque le lampas, le dedans de la bouche, le palais.

— Comm. Étoffe de soie qui venait dans le principe de la Chine, et qui est en général à grands dessins, d'une couleur différente de celle du fond. Le lampas sert surtout à l'ameublement. Meubles de lampas.

LAMPASSÉ, ÉE. adj. Blas. Se dit des animaux dont la langue paraît hors de leur gueule, lorsque l'émail de la langue est différent de celui du corps de l'animal. Luxembourg porte d'argent au lion de gueules, armé, lampassé et couronné.

LAMPATE. s. m. Chim. Genre de sels qui résultent de la combinaison de l'acide lampique avec les bases salifiables.

LAMPE. s. f. (du gr. λαμπάς, flambeau, bougie). Appareil de forme diverse servant à l'éclairage; il contient ordinairement de l'huile, quelquefois un autre liquide qui monte alimenter une mèche enflammée. Lampe de terre. Lampe de bronze. Lampe de cuivre. Lampe d'argent. Lampe de verre. Lampe de cristal. Lampe portative. Lampe de nuit. Lampe à l'antique. Lampe sépulcrale. Lampe à double courant d'air. Lampe astrale. Lampe Carcel. Lampe solaire. Lampe à becs. Lampe à plusieurs becs. Lampe à pompe. Lampe à l'esprit-de-vin. Allumer la lampe. Éteindre la lampe. Moucher la lampe. Entretenir la lampe. Mettre de l'huile dans la lampe. Les émailleurs travaillent au feu de la lampe. Il y a une lampe qui brûle toujours devant cet autel. Les oscillations d'une lampe d'église.

On dit que ce brillant soleil
[...]
Comme une *lampe* de vermeil. (Scarron.)

Mon âme jamais ne sommeille,
Elle est cette *lampe* qui veille
Au sanctuaire de Vesta. (Lesage.)

— Par métaphore. Le monde est plein de ces gens qui mouchent la *lampe* et ne mettent point d'huile dedans, qui pensent accroître leur gloire en diminuant celle d'autrui. (St-Sim.) Les manifestations humiliantes pour les familles qu'elle entraîne sont une *lampe* portée sur les parties honteuses. (Id.) La nature a suspendu d'abord la *lampe* de la vie à deux chaînes pour l'affermir, et ensuite à quatre pour la propager. (B. de St-P.)

— On connaît ces vers curieux du poëme de la *Madeleine*:

La lune par un trou tout à fait obligeant
Lui faisait dans sa chambre une *lampe* d'argent.

— Antiq. *Lampe sépulcrale.* Nom des lampes trouvées dans les tombeaux des anciens Romains, chez qui les gens de condition chargeaient quelquefois par testament leurs parents ou leurs affranchis de faire garder leur corps et d'entretenir une lampe allumée dans leurs tombeaux. || *Lampe inextinguible* ou *perpétuelle.* Se dit des lampes qui brûlaient dans les temples de quelques divinités, et dont l'aliment était renouvelé en secret, de manière qu'elles paraissaient propres à éclairer perpétuellement. Il y avait une lampe inextinguible dans le temple de Minerve, à Athènes; dans un temple de Vénus; dans le temple de Jupiter Ammon. || *Lampes de Priape* ou *lampes phalliques.* Lampes qui avaient la forme d'un phallus, et qui étaient consacrées au Soleil, à Bacchus, à Isis, à Mercure et à Cybèle. Les prostituées de Rome avaient chez elles des lampes de Priape, qu'on leur permettait d'allumer vers la neuvième heure du jour. || *Fête des lampes.* Fête célébrée à Saïs, en Égypte, et instituée à l'occasion de la mort de la fille unique d'un roi d'Égypte.

— Mar. *Lampe d'habitacle.* Petit vase où l'on met de l'huile avec une mèche pour éclairer.

— Phys. *Lampe philosophique.* Appareil qui consiste en une fiole munie d'un tube tiré à la lampe par son extrémité supérieure. || *Lampe à air inflammable.* Celle qui produit le gaz hydrogène au fur et à mesure de sa combustion. || *Lampe d'Argant.* Nom primitif de la lampe que l'on appelle aujourd'hui *quinquet*, et dont le véritable inventeur fut le médecin Argant. || *Lampe de Cassiodore.* Lampe construite à peu près sur les mêmes principes que le quinquet. Elle fut inventée par Cassiodore (562), pour l'usage des moines de son monastère de Squillère. || *Lampe de Cardan.* Lampe de Cassiodore perfectionnée par l'astrologue Cardan (1576). || *Lampe docimatique* ou *à souder.* Éolipyle dont on se sert pour souder certains métaux. || *Lampe économique.* Lampe dans laquelle on peut brûler sans fumée toute espèce d'huile et de graisse. || *Lampe hydrostatique.* Lampe dans laquelle l'huile monte par l'effet de la pression d'une colonne d'un liquide plus pesant. || *Lampe ignifère.* Celle qui s'allume d'elle-même. || *Lampe de sûreté* ou *lampe de Davy.* Lampe dont la cage cylindrique a un diamètre qui ne surpasse pas deux pouces, et dont les jours sont recouverts d'une toile métallique ayant 750 ouvertures environ par pouce carré. Elle a pour usage d'éclairer les mineurs sans les exposer au danger des détonations qui ont lieu au moment où l'air se mêle avec le gaz hydrogène carboné qui se dégage dans les mines de charbon de terre. On en doit l'invention à l'Anglais Davy. || *Lampe mécanique* ou *lampe Carcel.* Lampe dans laquelle l'huile est élevée par un mouvement d'horlogerie. || *Lampe pneumatique.* Celle dans laquelle l'huile monte par l'effet de la pression atmosphérique. || *Lampe pyropneumatique.* Lampe qui procure instanément du feu par le gaz hydrogène extrait de l'eau au moyen du zinc, et enflammé par l'électricité ou par le platine spongieux.

— Chim. *Feu de lampe.* Feu doux et lent d'une lampe allumée sous quelque vaisseau.

— Philol. *Ville des lampes.* Ville imaginaire que Lucien place dans le ciel, à l'extrémité du Zodiaque, entre les Hyades et les Pléiades.

— Archit. *Cul de lampe.* Certains cabinets saillants en dehors d'une maison, surtout dans le style gothique, et dont la partie inférieure a la forme de la base d'une lampe d'église. || Certain ornement de lambris ou de voûte qui est fait comme le dessous d'une lampe d'église.

— Conchyl. Nom générique donné par les marchands de coquilles à plusieurs espèces d'hélices, dont la coquille a quelque chose par son mode d'enroulement, et même par sa couleur, de certaines lampes en terre rouge, employées par les anciens.

— Impr. *Cul-de-lampe.* Ornement qui se termine ordinairement en pointe et qui sert principalement à remplir le blanc de la page où finit un livre, un chapitre; petit cartouche, pendentif.

— Prov. et fig. *Une lampe de couvent.* Se disait d'une religieuse infidèle à ses vœux de chasteté.

— Fig. et fam. *Il n'y a plus d'huile dans la lampe.* Se dit d'une personne qui se meurt d'épuisement, dont les forces naturelles s'éteignent. || *Veiller comme une lampe.* Se dit d'une personne qui aime à prolonger ses veilles. Cet homme veille comme une lampe. || *Il ne faut pas mettre la lampe allumée sous le boisseau.* Il ne faut ni ôter, ni refuser à autrui les moyens de s'éclairer et de s'instruire. || *Sentir la lampe.* Se [...] efforts et des veilles de l'auteur.

LAMPÉ, ÉE. part. pass. du v. Lamper. S'empl. adjectiv. Six verres de vin lampés en un moment.

LAMPEDOUSE. Géogr. Île d'Afrique, sur les côtes du royaume de Tunis. Elle est très-fertile, et sur les côtes la pêche est très-abondante. Cette île est célèbre par le naufrage de l'armée de Charles-Quint, en 1550.

LAMPÉE. s. f. Un grand verre de vin. Il en avala cinq ou six lampées. Il avalait d'abord trois ou quatre lampées. (Hauteroche.) Pop

LAMPER. v. a. 1re conj. Expression populaire qui signifie Boire avidement de grands verres de vin. Il a lampé six verres de vin.

— Absol. Il aime à lamper. Il faut le voir lamper.

> Par trop *lamper* un cuvé de Bourgogne,
> De son pauvre œil se trouvait déferré. (Gascoent.)

LAMPERON. s. m. (rad. *lampe.*) Petit tuyau ou languette qui tient la mèche dans une lampe.

LAMPÉTIEN, IENNE. adj. et s. (pr. *lam-pé-ci-en*). Hist. ecclés. S'est dit des hérétiques du VIIe siècle qui adoptaient en plusieurs points la doctrine des ariens. Ils étaient disciples d'un certain Lampétius.

LAMPÉTIUS. Hérésiarque qui vivait au Ve siècle. Il condamnait toutes sortes de vœux, et particulièrement celui d'obéissance comme contraires à la liberté des enfants de Dieu.

LAMPETTE ou **LAMPRETTE.** s. f. Bot. Nom vulgaire de la nielle des moissons et de la lychnide à fleur de coucou.

LAMPION. s. m. (diminutif de *lampe*). Artific. Petite lampe de ferblanc ou d'autre matière propre à contenir des huiles ou des suifs dont on se sert pour former des illuminations, en les multipliant et les rangeant avec symétrie. Allumer les lampions. Éteindre les lampions. Une belle illumination de lampions.

— Le vase de verre qu'on suspend au milieu des lampes d'église, entre le panache et le culot.

— Mar. Petite lampe dont on se sert dans les lanternes lorsqu'on va dans les soutes aux poudres.

— Fortific. *Lampion au parapet.* Vaisseau de fer où l'on met du goudron et de la poix pour brûler et pour éclairer la nuit, dans une place assiégée, sur le parapet et ailleurs.

LAMPIONNER. v. a. 1re conj. Néol. Se dit par plaisanterie pour Garnir de lampions, illuminer. Lampionner toutes les fenêtres.

LAMPIQUE. adj. des 2 g. Chim. Se dit d'un acide qui se produit par l'action d'un fil de platine incandescent placé au-dessus d'une lampe à esprit de vin, et qui paraît être une combinaison de l'acide acétique avec une partie des éléments de l'alcool, dont on ne peut le séparer. Acide lampique.

LAMPISTE. adj. et s. des 2 g. (rad. *lampe*). Ouvrier qui fait et vend des lampes. Habile lampiste. Lampiste fort ingénieux.

LAMPISTERIE. s. f. (rad. *lampe*). Ce qui concerne la fabrication des appareils d'éclairage.

LAMPOCARIE. s. f. Bot. Genre de plantes de la Nouvelle-Hollande établi pour quelques espèces de gahnia.

LAMPOCARPE. adj. des 2 g. (ét. gr., λάμπω, je luis; καρπός, fruit). Bot. Qui a des fruits luisants.

LAMPON. s. m. Anc. cost. Espèce d'agrafe d'or ou d'argent dont on s'est servi pour retrousser le chapeau.

LAMPONS. s. m. pl. (première pers. du pl. de l'impératif du v. *lamper*). Sorte de chanson populaire où l'on répétait *lampons* à la fin de chaque couplet. Chanter des lampons.

— Voltaire s'en est servi dans le sens de Procard de vaudeville. Les Parisiens chantaient dans les rues des ballades et des *lampons* contre Henri.

> Qui ne chantât des léridas,
> Et des *lampons* et des oui-das.

— Cet auteur l'a même employé au singulier : Lisez-moi Bayle à l'article Schomberg, vous y verrez que la vierge Marie

> Des chansonniers comme une autre a souffert
> Certain *lampon* courut longtemps sur elle.

LAMPOURDE. s. f. Bot. Genre type de la famille des xanthiacées renfermant des plantes herbacées annuelles ou vivaces, à tiges rameuses, quelquefois épineuses, à feuilles plus ou moins profondément incisées. Les fleurs sont tubuleuses, petites, disposées en épi. Les fruits sont épineux.

— Techn. Petite masse de graisse ou de suint qui se trouve au bout des mèches des toisons de la camargue.

LAMPRESSE. s. f. Pêch. Nappe de filet dont les mailles n'ont qu'un pouce et demi d'ouverture et dont on se sert dans la Loire pour pêcher les lamproies.

LAMPRIDIUS (Æmilius). Historien latin du IVe siècle, composa les vies de Commode, de Diadumède, d'Héliogabale et d'Alexandre Sévère, empereurs romains.

LAMPRIE. s. f. Entom. Genre de coléoptères pentamères carnassiers. Cet insecte est assez commun aux environs de Paris, sous les écorces.

LAMPRILLON. s. m. [illegible] ... accuse de sucer les branchies des autres poissons.

LAMPRIME. s. f. (du gr. λαμπρείμων, habillé richement). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des lamellicornes, établi sur des insectes très-voisins des lucanes et venant de la Nouvelle-Hollande et des pays environnants; ils ont, en général, le corps d'une belle couleur métallique.

LAMPROGLÈNE. s. f. Entom. Genre d'entomostracés.

LAMPROIE. s. f. Ichthyol. Nom qu'on donne à plusieurs espèces de poissons de la famille des cyclostomes. La lamproie est de forme cylindrique et allongée. Elle se distingue par sept ouvertures pour la respiration rangées de chaque côté du corps, et par la propriété qu'elle a de s'attacher aux corps étrangers avec une force considérable. La chair des lamproies est aussi délicate que celle des anguilles et plus facile à digérer.

LAMPROMÈTRE. s. m. (ét. gr., λαμπρός, brillant; μέτρον, mètre, mesure). Phys. Instrument propre à mesurer l'intensité de la lumière.

LAMPROPE. adj. des 2 g. (ét. gr., λαμπρός, brillant; ποῦς, pied). Hist. nat. Qui a le pied ou le stipe brillant. Agaric lamprope.

LAMPROPHORE. adj. et s. des 2 g. (ét. gr., λαμπρός, éclatant; φέρω, je porte). Hist. ecclés. Qui porte un habit éclatant. Se disait autrefois des néophytes, qui, pendant les sept jours qui suivaient le baptême, portaient des habits blancs.

— Se disait aussi, chez les Grecs, du jour de la Résurrection, parce que ce jour-là les maisons étaient ornés et éclairées de tous côtés d'un grand nombre de cierges, pour donner aux fidèles un symbole de cette lumière que le mystère de la résurrection a répandue dans le monde.

LAMPROPHYLLÉ, ÉE. adj. (ét. gr., λαμπρός, luisant; φύλλον, feuille). Bot. Qui a les feuilles lisses et luisantes. ‖ LAMPROPHYLLÉES s. f. pl. Classe comprenant des plantes généralement remarquables par leurs feuilles lisses et luisantes.

LAMPROSOME. s. m. (ét. gr., λαμπρός, brillant; σῶμα, corps). Entom. Genre d'insectes coléoptères.

LAMPROYON. s. m. Ichthyol. Nom qu'on donne dans quelques localités à l'amnocète.

LAMPSACÉNIEN, IENNE. adj. et s. Géogr. anc. Habitant de Lampsaque. Une femme lampsacénienne. Un Lampsacénien.

— Qui appartient à Lampsaque ou à ses habitants. Le territoire lampsacénien. Mœurs lampsacéniennes.

LAMPSANE. s. f. (en lat. *lampsana*). Bot. Genre de plantes de la famille des chicoracées. La lampsane commune ou *herbe aux mamelles* est très-abondante dans les lieux cultivés, voisins des habitations. Elle a été regardée comme propre à guérir les ulcérations qui surviennent aux seins des femmes qui allaitent, et comme utile dans les maladies cutanées.

LAMPSANÉ, ÉE. adj. Bot. Qui tient de la lampsane. ‖ LAMPSANÉES. s. f. pl. Groupe de la section des lactucées crépidées. ‖ Sous-tribu de la tribu des chicoracées, ayant pour type le genre lampsane.

LAMPSAQUE. Géogr. anc. Ville de la Mysie sur la Propontide, avait pour dieu national Priape. Le vin de son territoire était délicieux. Le philosophe Anaximène était de Lampsaque. Il sut par sa présence d'esprit sauver sa ville natale des fureurs d'Alexandre. Aujourd'hui Cherdak.

— *Le dieu de Lampsaque*, Priape.

LAMPTER. adj. m. (du gr. λαμπτήρ, flambeau). Surnom de Bacchus. Bacchus Lampter.

LAMPTÉRIES. s. f. pl. Ant. gr. Fête qui consistait en une illumination nocturne, et qu'on célébrait à Phallène, dans l'Achaïe, en l'honneur de Bacchus Lampter.

LAMPUGE. s. m. Ichthyol. Nom qu'on donne sur les côtes de la Méditerranée au centrolophe nègre.

LAMPYRE. s. m. (du gr. λαμπυρίζω, je brille). Entom. Genre d'insectes coléoptères malacodermes. On donne vulgairement aux espèces qui le composent le nom de *vers luisants, mouches lumineuses, mouches à feu.* Ces insectes ont le corps allongé, mou, la tête cachée presque entièrement par un rebord du corselet. Dans les mâles les yeux sont globuleux et occupent presque entièrement la tête; les ailes sont molles et recouvrent un abdomen encore plus mou. Ces insectes sont nocturnes et vivent près des buissons et des fossés; quelques femelles sont dépourvues d'ailes. Dans les pays chauds, les lampyres ont la propriété de jeter une lueur phosphorique, qui les fait ressembler dans leur vol à des étincelles animées. A Paris et dans le Nord, la femelle seule jouit de cette propriété. L'organe lumineux réside dans les derniers segments de l'abdomen. La lumière qu'ils répandent est d'un blanc verdâtre, et paraît, disparaît, ou se modifie à la volonté de l'insecte.

LAMPYRIDE. adj. des 2 g. Entom. Qui ressemble à un lampyre. ‖ LAMPYRIDES. s. f. pl. Famille d'insectes coléoptères, ayant pour type le genre lampyre.

LA-MSAR Géogr. Canton du Sénégal, colonie française agricole en Afrique. Il commence à 98 kil. au-dessous de Saint-Louis, et a 16 kil. ... il comprend dix-sept établissements agricoles dont plusieurs sont assez importants.

LAMYRE. s. f. Bot. Genre de plantes carduinées, comprenant sept ou huit espèces; ce sont des plantes herbacées, annuelles, bisannuelles, vivaces, rarement un peu ligneuses à la base, et qui habitent la région méditerranéenne et l'orientale.

LAMYRÉ, ÉE. adj. Bot. Qui a de la ressemblance avec la lamyre. ‖ LAMYRÉES. s. f. pl. Section de la tribu des carduinées, qui a pour type le genre lamyre.

LAMYXIS. s. m. Bot. Genre de champignons qui croît sur les hêtres dans les montagnes des États-Unis.

LANAIRE. s. f. (du lat. *lana*, laine). Bot. Plante liliacée du cap de Bonne-Espérance, ainsi nommée, soit à cause du duvet qui la recouvre, soit à cause de son emploi comme plante savonneuse pour dégraisser les laines.

LANARK ou **LANERK.** Géogr. Comté d'Écosse, au sud, le plus industrieux de ce royaume, riche en mines de houille, de fer et de plomb; 245,000 âmes. ‖ Chef-lieu du comté de ce nom; 7,000 hab.

LANARKITE. s. f. Chim. Sulfo-carbonate de plomb composé de 47 parties de carbonate de plomb et de 53 de sulfate de ce métal. On le trouve en petits prismes blanchâtres, grisâtres, bleuâtres et verdâtres, dans des terrains de l'époque secondaire près des Leadshills en Écosse.

LANCASTER (Joseph). Fils d'un pauvre fabricant de tamis, né à Londres en 1778, ouvrit en 1798 une école pour les enfants pauvres, et inventa la méthode lancastérienne ou enseignement mutuel. Il organisa ainsi des écoles de garçons et de filles qui recevaient l'instruction sans rien payer. Le clergé se déclara contre lui et forma une association puissante pour renverser sa doctrine. Lancaster ne put suffire aux frais de ses écoles, et poursuivi par la calomnie, il fut forcé de se rendre en Amérique, où l'attendait Bolivar, et où il institua l'enseignement mutuel. A la chute de Bolivar, il partit pour les États-Unis, où il vécut dans l'obscurité et la misère. Depuis on ignore ce qu'est devenu ce protecteur de l'humanité.

— Géogr. Comté d'Angleterre, entre la mer d'Irlande, les comtés d'York, de Westmoreland et de Chester. Sa superficie est de 480,000 kilom. carrés, et sa population de 828,300 hab. Mines de charbon, de fer, de cuivre, d'antimoine, beaucoup de bêtes à cornes. Commerce considérable de toiles, de soie et de coton. ‖ Ville capitale du comté de ce nom; 10,000 hab. Cette ville envoie deux députés au Parlement.

LANCASTRE (Duc de). Titre qui fut donné à plusieurs princes qui disputèrent la couronne d'Angleterre à la maison d'York. Ces disputes finirent par le mariage de Henri VII, duc de Lancastre, avec l'héritière de la maison de Yorks. ‖ (Thomas, comte de). Seigneur anglais, qui s'empara à plusieurs reprises du pouvoir royal pendant la jeunesse d'Édouard II, et qui fut enfin vaincu, fait prisonnier et décapité en 1322.

LANCASTÉRIEN, IENNE. adj. Qui a rapport à Lancaster. Il se dit du système d'enseignement mutuel inventé par cet instituteur. Système lancastérien. Écoles lancastériennes.

LANCASTRIEN, IENNE. adj. et s. Géogr. Habitant du comté ou de la ville de Lancastre. ‖ Qui appartient à ce comté, à cette ville ou à leurs habitants.

— Hist. Partisan de la maison de Lancastre ou du parti connu en Angleterre sous le nom de *Rose rouge*.

LANCE. s. f. (du lat. *lancea*, qui a la même signification; ce mot n'est pas latin d'origine, mais bien espagnol, selon Varron, et gaulois, selon Diodore de Sicile.) A été dans les armées romaines syn. de Pique; mais dans les langues actuelles il particularise la pique d'homme à cheval. C'est en général une arme d'haste formée d'une lame d'acier acérée en forme de dard à deux tranchants, d'environ trois décimètres de long, portant à son pied une douille dans laquelle est ajusté un long manche de bois. La poignée de la lance. Le tronçon de la lance. Le bois de la lance. Le fer de la lance. Faire la levée de la lance. Tenir la lance en arrêt. Lance de combat. Lance de joûte. Lance de tournoi. Coucher la lance. Baisser la lance. Rompre une lance. Rompre trois lances. Un coup de lance. Abattre quelqu'un d'un coup de lance. Briser une lance. Les champions brisèrent leurs lances. Les lances volèrent en éclats. Combattre avec la lance et l'écu. Les deux guerriers s'élancèrent l'un contre l'autre lances baissées ou à lances baissées. De ma *lance* je renversai le fils du roi. (Fén.)

> On voit au pied des murs les échelles dressées,
> Les feux étincelants, les *lances* hérissées. (Delille.)

> Le fer guerrier nous suit dans les travaux des champs;
> Et dans nos fortes mains, des taureaux qu'elle presse
> La *lance* belliqueuse excite la paresse. (Id.)

— La langue française a employé sous la même acception les termes *haste, bois, bourdon, glaive, ciclle, ruste*, et quantité d'autres. Il en est de ces mots comme d'une grande partie de ceux qui appartiennent à l'art militaire. On peut constater l'importance et l'ancienneté de l'objet exprimé en se rendant compte de la variété et du nombre des expressions employées pour le désigner. Dans la primitive monarchie, Childebert, en 555 ... lance était restée arme noble; elle ne pouvait être maniée que par des mains chevalières; ... capitulaires en défendaient l'emploi au vilain; la pique, au contraire, était roturière. La *lance* dément aujourd'hui son origine en ne se lançant pas; cela tient à ce que les gens d'armes occidentaux, emprisonnés dans du fer, ne pouvaient avoir l'agilité et la souplesse que demandait le jeu de ces lances de l'Orient et du Nord qu'on appelait dards, javelots, djérids, sagaies. Telles sont les révolutions que les langues éprouvent : ce désaccord entre les noms et les choses est la cause des méprises si nombreuses des traducteurs et des bévues des législateurs, si pauvres de termes clairs et justes. (Général Bardin.)

— A signifié, par extension, Un gendarme, un cavalier armé de toutes pièces, qui combattait avec la lance et l'écu. C'était un beau commandement d'avoir une compagnie de cinquante *lances.* (Trév.) Autrefois les ducs devaient être accompagnés en bataille de quatre cents *lances*; les comtes et les marquis, de deux cents; les barons, de cent; et les seigneurs bannerets, de cinquante. (Bard.)

— *Lance fournie.* Homme d'armes ayant tout son accompagnement, c'est-à-dire un certain nombre d'archers, de valets et de chevaux.

— Fig. S'est dit autrefois pour Homme, par opposition à *Quenouille*, qui se disait dans le même sens pour Femme. Ces expressions se sont conservées dans quelques occasions. On dit : *Fief qui tombe de lance en quenouille.* Fief qui passe d'un mâle à une femme.

— Dans nos anciens tournois, la lance était la principale arme dont on faisait usage; et comme dans les rudes chocs les lances se fracassaient et volaient en éclats, pour dire Faire un assaut de lances, on disait *Rompre une lance.* On disait même *Faire un champ de trois, de quatre coups de lance contre quelqu'un*, pour dire Se mesurer avec lui trois ou quatre fois au combat de la lance. De ces expressions propres autrefois nous sont restées plusieurs locutions figurées : *Briser, rompre une lance avec quelqu'un.* Se mesurer avec lui à quelque exercice, à quelque jeu d'adresse, lui disputer un avantage, une supériorité quelconque. ‖ *Briser, rompre des lances pour quelqu'un.* Se défendre contre ceux qui l'attaquent. ‖ *Baisser la lance.* S'avouer vaincu, céder la victoire, se soumettre. Avouer la supériorité d'un autre en quelque chose; lui céder, se soumettre à ses volontés. ‖ Régnier, en sous-entendant le mot *lance*, s'est servi de la première de ces locutions dans un sens qu'il est inutile d'expliquer.

> Guerrier infatigable en ce doux exercice,
> Par dix ou douze fois je rentrais en la lice,
> Où, vaillant, et adroit après avoir *brisé*,
> Des chevaliers d'amour j'étais le plus prisé.

— Le chevalier qui avait été renversé de son cheval et dont la lance était rompue s'en retournait à pied et sans arme, d'où nous est restée cette expression figurée : *Venir, se retirer, être à beau pied sans lance.* A pied, sans équipage. Ces petites libertés que Rabelais prenait à Rome le contraignirent à se sauver en France en fort mauvais équipage, mal vêtu et à beau pied sans *lance.* (*Vie de Rab.*) Madame de Chaulme arriva dimanche; mais savez-vous comment? A beau pied sans *lance*, entre onze heures et minuit. (De Sév.)

— *Lance brisée.* Lance dont on se servait dans les joutes. Elle était à demi-sciée près du bout, en sorte qu'elle pouvait facilement se briser. ‖ *Lance à outrance* ou *lance à fer émoulu.* Lance dont le fer était pointu et dont on se servait dans les combats à outrance. ‖ *Lance courtoise.* Lance dont le fer n'était pas pointu et qui était garnie au bout d'une sorte d'anneau qu'on appelait *frette* ou *morne.* On la nommait aussi, à cause de cette garniture, *lance mornée* et *lance frettée* ou *lance mousse.* ‖ *Lance à la main.* Petite lance à l'usage des piétons; il se disait par opposition à *Lance de cheval*, celle que portaient les cavaliers. ‖ *Lance à poulsée.* Nom que l'on donnait à la lance ordinaire par opposition à Lance de jet, qui se disait des dards et des javelots qu'on jetait à la main. ‖ *La main de la lance.* La main droite du cavalier ‖ *Le pied de la lance.* Le pied droit du cheval. ‖ *Coup de lance.* Marque naturelle que quelques chevaux ont entre le poitrail et l'épaule. ‖ *Lance de drapeau, d'etendard.* Bâton surmonté d'un fer de lance, et auquel est attaché le drapeau, l'étendard. ‖ *Arrêt de la lance.* Courroie ou partie de l'armure du chevalier, qui servait à l'arrêter quand il allait lance baissée sur l'ennemi.

— Art milit. *Lance.* A signifié un Instrument propre à recevoir la charge d'un canon et à la conduire au fond de l'âme. ‖ Verge de fer qui se place au travers d'un noyau de terre, d'une bombe, et qui se suspend en l'air quand on la coule; et lorsqu'elle est fondue, on rompt cette lance avec des instruments faits exprès.

— Artific. *Lance à feu.* Composition de poudre à canon faite en forme de fusée, qui rend un feu très-clair, qui jette de temps en temps des étoiles, et qu'on attache sur les échafauds des feux d'artifice pour les éclairer pendant que le reste joue.

— Jeux. Long bâton garni d'un tampon pour jouter sur l'eau.

— Mar. Bâton long et plat par le bout, dont on se sert dans les joutes sur l'eau. ‖ *Lances de sonde.* Nouvel instrument inventé et employé pour sonder le fond de la mer, pour en faire ...

— Phys. S'est dit en physique de certains météores ignés qui s'enflamment dans les airs et ressemblent presque à des lances.

— Techn. Espèce de spatule dont se servent les modeleurs en stuc, en terre, en plâtre. ‖ Barre de fer que le fournier plonge dans les pierres dont le four est chargé, afin d'en faciliter le passage de la flamme. ‖ *Lance de Mauriceau.* Instrument terminé en fer de pique, fort aigu et tranchant sur les côtés. Mauriceau s'en servit pour ouvrir la tête du fœtus mort et arrêté au passage.

— Iconol. Les anciens Sabins représentaient leur dieu Quirinus sous la forme d'une lance, parce que la lance était chez eux le symbole de la guerre.

LANCÉ, ÉE. part. pass. du v. Lancer. S'emploie adjectiv. dans tous les sens du verbe.

Des traits nombreux lancés au milieu des ennemis. Les cendres sont *lancées* hors du gouffre des volcans, et proviennent des substances combustibles qui servent d'aliment à leur feu. (Buff.) Sortis de nos écoles à quatorze ans, abandonnés dès cet instant à nous-mêmes et comme *lancés* dans un grand vide. (Las-Cases.) Le philosophe qui a du génie est ainsi *lancé* naturellement dans le vaste champ des vérités nouvelles. (Sénebier.)

Un javelot (sans en prévoir l'usage
Dans une main j'avais deux javelots),
Lancé d'abord sur ce couple sauvage,
De leur sang noir qui coulait à ruisseaux
Teignit près d'eux les herbes et les eaux. (Malfil.)

Par d'autres avec art une paume *lancée*
Va, revient, tour à tour poussée et repoussée.
(Gilbert.)

Ainsi, lorsque une fois *lancés* de la barrière,
D'impétueux coursiers volent dans la carrière. (Del.)

La mort sur les deux camps étend sa main cruelle,
Tous ses traits sont *lancés*, le sang coule autour d'elle.
(Voltaire.)

— Chass. *La bête est lancée. Le sanglier est lancé.* V. lancer. Les chiens y sont, dit le roi; le cerf est *lancé*. (X.-B. Saintine.)

Ah! fuyez, sauvez-vous, familles déplorables,
Les tigres sont *lancés*. (Delille.)

LANCELOT (Claude). Professeur d'humanités et de mathématiques, précepteur des princes de Conti, et puis religieux de Saint-Cyran, né à Paris en 1616, mort en 1693.

— *Lancelot du Lac.* Héros d'un roman célèbre [illegible] par un auteur inconnu et [illegible] au XIIe siècle par Gauthier Mapp, [illegible] fut chargé par Henri II, roi d'Angleterre. [illegible] livre, Lancelot est enlevé encore enfant par une fée qui se précipite dans un lac. Ce lac [illegible] aux yeux mortels le palais de la fée. Lancelot fut nommé pour cela *Lancelot du Lac*, et fut un des plus grands héros de l'époque. || *Lancelot de la Charrette.* Poëme célèbre, écrit par Christian de Troyes, auteur du XIIe siècle, et continué et terminé par Godefroid de Leigni. Le héros est le même que celui de Lancelot du Lac. Lancelot, à la recherche de son amante Genièvre, monta sur une charrette menée par un nain et traînée par des vaches. Cet attelage honteux lui occasionna les mépris de Genièvre et une foule de combats singuliers.

LANCÉOLÉ, ÉE. adj. (du lat. *lancea*, lance). Qui ressemble à un fer de lance. Se dit en botanique des feuilles qui ont la figure d'un fer de lance. Feuilles lancéolées.

— Ichthyol. Qui a le corps en forme de lance. || lancéolées. s. m. pl. Famille de poissons normaux apodes, comprenant ceux qui ont le corps lancéolé.

LANCER. v. a. 1re conj. (rad. *lance*). On met une cédille sous le *c* devant *a*, *o*. *Nous lançons. Je lançais. Nous lançâmes*, etc. Jeter avec violence. Lancer des dards. Lancer des javelots. Lancer des traits. Lancer des flèches. Les balistes, catapultes et autres machines anciennes, servaient à lancer des pierres, de gros dards et des matras.

Mais quand il nous fait voir la main du Créateur,
Lançant sur le soleil une immense comète.
(Aimé-Martin.)

Les traits qu'elle a *lancés*, quand leurs courses s'achèvent,
Par des angles égaux tombent et se relèvent.
(Delille.)

— Dans la poésie et le style soutenu. Dieu qui lance la foudre, le tonnerre. Le soleil qui lance ses rayons sur la terre.

Lançant en vain les feux dont il est embrasé,
Il blasphème, il s'agite en sa prison profonde;
Il croit pouvoir donner des secousses au monde.
(Voltaire.)

— *Lancer la foudre.* Se dit aussi par extension d'un vaillant capitaine qui combat.

— Dans un sens analogue mais plus figuré. Lancer une épigramme, des épigrammes contre quelqu'un. Lancer un libelle, un pamphlet, une brochure, une satire contre quelqu'un. Lancer un monitoire, une bulle, un interdit, un mandement, un anathème.

— Fig. Lancer des regards affreux. Lancer des regards menaçants. Lancer de doux regards. Lancer des œillades amoureuses. Vos yeux savent *lancer* de trop dangereux traits. (Corn.) Le vieux marchand remit la lampe sur la colonne où il l'avait prise, en *lançant* au jeune homme un regard empreint d'une froide ironie qui semblait dire : Il ne pense déjà plus à mourir. (De Balzac.)

Et que me veulent dire, et ces soupirs poussés,
Et ces sombres regards que sur moi vous *lancez*?
(Voltaire.)

— Fig. *Lancer un coup de pied à quelqu'un.* Dire ou faire quelque chose qui l'humilie. Avec [illegible]

quand elle vient nous visiter. (Mme Campan.)

— Chass. *Lancer la bête, le cerf, le sanglier, le loup, le lièvre.* Les faire sortir de la reposée et leur donner les chiens.

— Mar. *Lancer un bâtiment.* Le faire descendre du chantier où il a été construit; le lancer à la mer de dessus, et en suivant la cale de construction. On attend une grosse marée pour *lancer* un vaisseau à la mer. (Will.) || *Lancer les grappins d'abordage.* Jeter les grappins sur un vaisseau ennemi quand on est à portée et en mesure de les accrocher.

— se lancer. v. pron. Se jeter impétueusement. Se lancer sur l'ennemi. Se lancer dans la rivière. Les dogues se lancent sur les voleurs. Les serpents irrités se lancent sur les hommes. Le lion se lança sur lui et le mit en pièces.

— Fig.

Au sein de l'infini ton âme s'est *lancée*;
Tu peuplas ses déserts de ta vaste pensée. (Lebrun.)

— Fig. *Se lancer dans le monde, dans les affaires, dans la littérature.* Y entrer, s'y produire, s'y jeter avec peu de réflexion. Cette femme, comme tant d'autres, s'était, à l'entrée de sa carrière, *lancée* vers le monde, qu'elle ne connaissait pas. (B. Constant.)

— Absol. Dans le style familier, Hasarder une démarche, s'essayer tout à coup à figurer dans le monde. C'en est fait, je me lance.

LANCETTE. s. f. (dimin. de *lance*). Instr. chir. Instrument de chirurgie dont on se sert pour pratiquer la phlébotomie. La chasse d'une lancette. La lame d'une lancette. Le talon d'une lancette. La base de la lancette. Le corps ou le milieu de la lancette. La pointe de la lancette. Le docteur Martinez, grand ennemi de la saignée, prétend que la *lancette* a plus tué d'hommes que le canon. (***)

— Par métaph. Ceux qui se mêlent de critiquer les autres doivent toujours faire couler l'huile avec le vinaigre et cacher souvent la *lancette* sous l'éponge. (La Motte le Vayer.)

— *Lancette à grain d'orge.* Lancette dont la lame est large jusque vers la pointe et dont on se sert pour les veines grosses et superficielles. || *Lancette à grains d'avoine.* Lancette dont la lame est plus allongée que celle de la précédente, et imite assez la forme d'un grain d'avoine.

— *Lancette à langue de serpent.* La plus aiguë des trois sortes de lancettes. Elle sert comme la précédente à ouvrir les veines profondes et lorsqu'on ne veut faire qu'une petite ouverture.

— Techn. Petit couteau à lame courte et aiguë que les bouchers enfoncent dans la nuque des bœufs pour les abattre. || Lame tranchante des deux côtés et fort aiguë dont les graveurs en bois se servent pour évider les planches qu'ils gravent. || Lame, semblable à un grattoir, que les ouvriers en paille, en carton et en papier, emploient pour couper et tailler leurs matériaux.

— Ichthyol. Nom spécifique d'une gobie.

LANCHE. s. f. Mar. Espèce d'embarcation employée sur les côtes. La lanche navigue dans les baies, rades et grandes rivières de l'Amérique méridionale.

LANCIER. s. m. (rad. *lance*). Art milit. Soldat qui combat avec une lance. En 1808 Napoléon créa quatre régiments de lanciers, qui furent supprimés en 1815, excepté dans la garde royale. Créé de nouveau, le corps des lanciers forme depuis 1831 huit régiments. Chaque régiment de lanciers se divise en huit escadrons. Pour être admis dans ce corps on exige la taille de cinq pieds trois pouces. Les armes des lanciers sont le sabre semi-courbe, les pistolets, le mousqueton et la lance armée d'une banderole.

— Fig. et iron. *C'est un chaud lancier.* C'est un fanfaron qui se vante de beaucoup de choses qu'il ne peut faire, et particulièrement en prouesses d'amour.

LANCIÈRE. s. f. Techn. Ouverture par où l'eau s'écoule quand les moulins ne vont pas.

LANCIFOLIÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *lancea*, lance; *folium*, feuille). Bot. Qui a les feuilles ou les divisions des feuilles lancéolées.

LANCIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *lancea*, lance; *forma*, forme). Hist. nat. Qui a la forme d'une lance.

LANCINANT, ANTE. adj. des 2 g. (du lat. *lancea*, lance). Qui se fait sentir par élancements.

— Pathol. Épithète qui s'applique à une espèce de douleur consistant dans des élancements comparables à ceux que produirait un instrument acéré introduit dans la partie souffrante. Douleur lancinante.

LANCINER. v. n. 1re conj. Médec. Se faire sentir par élancements. Une douleur qui lancine.

LANCIS. s. m. Constr. Opération par laquelle on répare un mur dégradé en enfonçant le plus avant que l'on peut des moellons ou des pierres dans les parties dépouillées.

— Les pierres mêmes que l'on emploie. Lancis de moellons. Lancis de pierre de taille.

— Dans les jambages d'une porte ou d'une croisée. Les deux pierres plus longues que le piédroit qui est d'une pièce. Les *lancis* se font pour ménager la pierre, qui ne veut pas toujours faire parpain dans un mur épais. (Quatrem.)

— *Lancis du tableau.* Celui qui est au parement. || *Lancis de l'écoinçon.* Celui qui est au dedans d'un mur.

LANCISIE. s. f. Bot. Nom donné à la cilabeckie.

LANÇOIR. s. m. Archit. hydraul. La pale qui arrête l'eau d'un moulin. On la lève quand on veut le faire moudre ou faire écouler l'eau du canal.

— Archit. Séparation de deux ou de plusieurs tuyaux dans une fourche de cheminée. On fait les languettes avec du plâtre ou des pierres et de la brique.

LANÇON. s. m. Ichthyol. Un des noms vulgaires du poisson que l'on nomme aussi équille. || Jeune brochet.

LANÇONNIER. s. m. Techn. Nom donné par les maçons à des chevrons à mortaise sur lesquels on pose et fixe le moule destiné à la construction d'un mur de pisé.

LANCRÉTIE. s. f. (pr. *lan-kré-cie*). Bot. Genre de plantes caryophyllées qui croissent en Egypte.

LANÇUÈNE. adj. f. Se dit d'une secte fondée à la Chine par le philosophe Lança ou Lan-tseu, qui, selon la tradition, était resté quatre-vingts ans dans le sein de sa mère. Les membres de la secte lançuène croient posséder des charmes contre tous les maux. Ce mot est une orthographe vicieuse de *Lao-tseu*.

LANDAMMAN. s. m. Titre donné aux chefs des cantons de la Suisse élus par l'assemblée générale du canton et au président de la diète générale des cantons suisses. A Zug il porte le nom d'Amman; à Appenzel, il prend le titre de Banneret.

LANDAMMANAT. s. m. Charge, fonction de landamman. Etre nommé, promu au landammanat.

— Temps que dure cette charge.

LANDAU. s. m. Sorte de voitures à quatre roues suspendue sur des ressorts, pour la ville et pour la campagne. Elle est plus lourde, mais plus commode que la calèche pour les voyages, et sa calotte forme une impériale solide. Voyager en landau. Aller à la campagne en landau.

LANDAULET. s. m. Petit landau, sorte de voiture anglaise.

LANDE. s. f. (du lat. *planus*, uni, d'où le gascon *lana*, d'où enfin par l'intercalation naturelle du *d* après le *n* est venu *lande*; quelques lexicographes d'ailleurs très-sensés le font venir de l'allemand *land*, terre, ce qui est absurde, malgré la conformité d'orthographe). Vaste étendue de terrain uni, envahie par le sable, ne produisant sur une croûte noirâtre ou d'un blanc arénacé, que des sous-arbrisseaux de peu de valeur, rabougris, épars, où l'œil n'aperçoit de loin en loin que quelques îlots d'une culture soignée, des boqueteaux de pins au vert sombre, des eaux stagnantes et des rochers noircis. Les landes de Bordeaux. Landes grasses. Landes maigres.

— Se dit en quelques provinces du joncmarin qui croît dans ces terres incultes, ainsi que du terrain qui le produit. On coupe ces landes pour chauffer le four.

— Fig. Endroits secs et ennuyeux qui se trouvent dans un ouvrage d'esprit, philosophique, politique, voire même théologique. Cet ouvrage est rempli de landes. Il y a assez de belles choses dans ce livre, mais il y a aussi bien des landes. (Acad.) Il est obligé de passer pardessus pour trouver un endroit qui soit agréable; cela s'appelle des *landes*... Il y en a beaucoup dans mes terres avant que de trouver la prairie. (De Sévigné.)

LANDERIRETTE. Mot fait à plaisir et qui sert de refrain aux couplets de plusieurs chansons. Il n'a aucun sens propre.

Une hymne par mon frère faite
Sur le chant de *landerirette*,
Fut chantée à dame Pallas. (Scarron.)

LANDERNEAU. Géogr. Ch.-l. de cant. (Finistère), arrond. de Brest.

— Prov. *Cela fera du bruit dans Landerneau.* Se dit d'une nouvelle sans importance.

LANDES ou **LANNES.** Géogr. Pays de France jadis compris dans la Gascogne, à l'E. du pays des Marennes et à l'O. de la Chalosse et du Marsan, sur l'une et l'autre rive de l'Adour. Il se divisait en quatre vicomtés, Dax, Tartas, Aorte et Albret. Il forme actuellement une partie du département des Landes.

— Souvent on désigne par ce mot toute la litière stérile et marécageuse qui s'étend entre Bayonne et Bordeaux. Souvent aussi on y distingue deux régions : Landes de Gascogne et landes de Guyenne et de Bordeaux. Les habitants de ces contrées, étant dans la nécessité de traverser continuellement des sables et des marais, sont presque toujours montés sur des échasses.

— *Département des Landes.* Département maritime entre ceux de la Gironde, des Basses-Pyrénées, du Gers et de Lot-et-Garonne. Il est formé du pays des Landes et de portions de la Chalosse et du Condomois, de la Guienne et du Béarn. Les habitants sont pauvres et se livrent à la culture des terres ou à l'extraction ou à la préparation de la résine. Le département nomme trois députés. Son revenu s'élève à 1,537,000 fr. Il paye à l'Etat 4,000,000 de francs annuellement et en reçoit 2,000,000. Grains, vins, maïs, miel, bestiaux.

LANDGRAVE. s. m. (ét. all., *land*, terre; *graff*, juge, comte). Littéralement Comte du pays. Titre donné à des juges qui rendaient la justice au nom des empereurs d'Allemagne dans l'intérieur du pays.

— Titre qui fut pris comme synonyme de Souverain par Louis III, en 1130, et à son exemple par Thierry, comte de Basse-Alsace (1137), par Albert de Habsbourg, comte de Haute-Alsace (1186), et par plusieurs autres.

— Dans la Constitution actuelle de ce pays, Prince souverain de l'empire, qui possède héréditairement un landgraviat. Il n'y a de landgraves que dans la maison de Hesse, encore les souverains de Hesse-Darmstadt et de Hesse-Cassel ne le sont-ils pas.

LANDGRAVIAT. s. m. (ét., V. landgrave). Dignité de landgrave. || Territoire possédé par un landgrave.

LANDGRAVINE. s. f. Épouse d'un landgrave.

— Princesse qui possède un landgraviat. La landgravine de Hesse.

LANDI (Gaspard). Peintre d'histoire contemporain que les Italiens placent auprès de leurs meilleurs artistes du siècle de Médicis, naquit à Plaisance, en 1756, et mourut à Rome en 1830.

LANDI ou **LANDIT.** s. m. (du lat. *indictum*, lieu ou jour indiqué). Hist. Foire célèbre qui se tenait jadis à Paris et Saint-Denis, le premier lundi après le 11 juin, jour de la saint Barnabé. L'origine de cette fête est incertaine, mais elle est toujours fort ancienne.

— Congé qu'avaient les écoliers de l'Université le jour du landit. On explique l'origine de de ce congé en disant que c'était à la foire du landit que se vendait le parchemin, et que les écoliers choisissaient ce jour-là pour en faire provision.

— Honoraire que les écoliers étaient dans l'usage de donner autrefois à leurs professeurs à l'époque du landit. Cet honoraire consistait en six ou sept écus d'or, que l'on piquait dans un citron, que l'on plaçait ensuite sous un verre de cristal. Il se verra enrichi des moyens de ses disciples, comme les régents du *landit*. (Mont.)

— *Champ du landit.* Nom qui fut donné à la partie de la plaine de Saint-Denis où se tenait le landit. S'en vinrent les Anglais, tous à pied, en bataille, près du champ du *landit*, pour couper chemin auxdits Français. (Alain Chartier.) L'an 1274, l'église de Saint-Gervais et Saint-Protais fut volée de nuit, et entre autres choses, un larron emporta le vase sacré dans lequel reposait la sainte hostie, et s'enfuyant vers saint Denis; quand il fut au champ du *landit*, il commença à rompre ce vase sacré et incontinent la sainte hostie s'envola. (P. Bonfons.)

LANDIE. s. f. Anat. Se disait autrefois des nymphes ou petites lèvres de la femme.

— Bot. Genre de plante rubiacée dédiée à Lalande.

LANDIER. s. m. (de l'angl. *handeran*, main de fer, chenêt; on aura dit d'abord l'*andier*, et effectivement *andier* se trouve dans la langue romane). Gros chênet de fer servant à la cuisine.

LANDIVI. Géogr. Ch.-l. de cant. (Mayenne), arr. de Mayenne; 1,900 hab.

LANDIVISIAU. Géogr. Ch.-l. de cant. (Finistère), arr. de Morlaix; 3,000 hab.

LANDON (Ch.-P.) Peintre et littérateur, conservateur des tableaux du Musée, né en 1760, mort en 1820.

LANDRECY. Géogr. Ch.-l. de cant. (Nord), arr. d'Avesnes; 3,600 hab.

LANDRI (Saint). Évêque de Paris, signala sa bienfaisance dans la famine de 651, et fonda l'Hôtel-Dieu. On le fête le 10 juin.

LAND'S END (Cap). (Fin de la terre). Cap d'Angleterre (Cornouailles), forme l'extrémité la plus occidentale de l'Angleterre.

LANDSER (Jadis *lands-chre*, c'est-à-dire l'*honneur* du pays). Géogr. Ch.-l. de cant. (Haut-Rhin), arr. de Mulhouse; 700 hab., jadis ch.-l. d'une seigneurie de la maison de Habsbourg.

LANDSTURM. s. m. (de l'all. *land*, terre; *sturm*, ouragan, assaut.) Nom qu'on donne en Allemagne à la levée en masse de toute la population dans le cas de danger de la patrie.

LANDWEHR. s. f. (de l'all. *land*, terre; *wehr*, défense). Nom donné en Prusse et dans d'autres Etats d'Allemagne à une partie de la population qui est armée pour servir d'auxiliaire aux troupes de ligne. C'est ce qu'on nomme garde nationale en France.

LANE. s. f. Pêch. Étendue d'un cours d'eau dans lequel on laisse dériver les filets destinés à prendre les saumons et les aloses.

LANEMEZAN. Géogr. Ch.-l. de cant. (H.-Pyrénées), arr. de Bagnères de Bigorre; 1,250 hab.

LANERET. s. m. Ornith. Oiseau de proie, le mâle du lanier.

LANGAGE. s. m. (rad. *langue*). Pouvoir donné à l'intelligence de se manifester par des signes. Le langage distingue l'homme des animaux. L'écriture n'est pas née pour le *langage*. (Duclos.) Le *langage* est l'interprète de la pensée. (***)

Enfin, avec des sons et des signes divers,
Le *langage* parut et changea l'univers,
Et de la brute à l'homme agrandit la distance. (Del.)

— Manière dont les hommes se communiquent leurs pensées par une suite de paroles, [illegible] main, les circonstances des choses déterminent le sens des paroles, et suivant que nos expressions sont placées, quelquefois oui veut dire non, et blanc veut dire noir. (Pélisson.) Plus vif, plus rapide, plus éloquent, parce qu'il résulte de nos inspirations instantanées, le *langage* parlé va droit à l'âme, pénètre dans ses plus profonds replis, développe le germe des passions et maîtrise à son gré une multitude d'hommes assemblés. (***)

Ici l'âme paraît et s'élance au dehors,
Et par l'heureux *langage* épanche ses trésors;
Merveille où par des sons l'âme entière tracée
A des sons fugitifs attache la pensée. (Thomas.)

— Il se dit, par extension, de la voix, du cri, du chant dont les animaux se servent pour se faire entendre. Le langage des bêtes. Les oiseaux ont une sorte de langage.

— Manière de parler d'une nation analogue à son génie, à ses mœurs et au climat qu'elle habite. Les peuples parlent tous un *langage* différent. (Art de parler.)

— Manière dont chacun parle selon son génie particulier, plus par rapport au sens que par rapport aux mots et à la diction. Le langage de la religion. Le langage du barreau. Le langage des cours. Le langage de l'Ecriture. Le langage des théologiens scolastiques. Le langage de la vertu. Le langage de la probité. Le langage de la colère. Le langage de la passion. Le langage de la jalousie. Le langage de l'amour. Vous tenez là un étrange langage. Ce langage ne me plaît point. Je vous ferai bien changer de langage. Ce n'est pas là le langage d'un homme de bien. Voilà bien le langage de la passion! Que c'est bien là le langage d'un avare! Emprunter le langage de la bienveillance. Composer son langage. Quittez ce langage, qui ne s'accorde point avec votre sincérité. Ces gens-là se sont bien concertés, ils n'ont tous qu'un même langage. Ce *langage* honteux de la jalousie est pourtant le *langage* commun des cours. (Mass.) Nous n'osons contredire le *langage* commun du monde et des passions. (Id.) D'Achille qui l'aimait, j'empruntai le *langage*. (Rac.) Les gens sages parlent un *langage* discret. (Trév.) Le cœur a son *langage* comme l'esprit a le sien. (Le ch. de M.) La poésie est tantôt le *langage* des dieux, tantôt le *langage* des fous, et rarement celui d'un honnête homme. (La Bruy.) La civilité du monde substitue un *langage* d'affection au défaut d'une affection véritable. (Nicole.) Le don des larmes, pour parler le *langage* de Juvénal, n'est pas l'apanage de tous. (V. Parisot.) Se peut-il que la perfidie emprunte un *langage* aussi noble et aussi passionné! (J.-J. Rouss.)

— S'emploie très-bien dans le style noble comme syn. de Discours, paroles.

Ils ne m'ont point parlé, mais mieux qu'aucun *langage*
Le transport du visir marquait sur leur visage
Qu'un heureux changement le rappelle au palais.
(Racine.)

— A été employé par Boileau dans un sens qui ne serait pas approuvé aujourd'hui :

Vous en avez menti!
Reprend le campagnard, et, sans plus de *langage*,
Lui jette par défi son assiette au visage.

— L'art de parler, le style ou les manières, et les diverses façons de s'exprimer dans sa propre langue. Langage pur. Langage noble. Langage pompeux. Langage fleuri. Langage flatteur. Vieux langage. Langage vicieux. Langage bas. Langage populaire. Langage trivial. La pureté du langage. La correction du langage. Les beautés du langage. Les agréments du langage. Les finesses du langage. Les irrégularités du langage. Les anomalies du langage. Les vices du langage. Dénaturer le langage. Corrompre le langage. Faire des fautes de langage. Le succès des génies les mieux organisés dépend tout à fait des progrès du *langage* pour le siècle où ils vivent. (Condill.) Les têtes se forment sur les *langages*; les pensées prennent la teinte des idiomes. (J.-J. Rouss.) Le *langage* des provinces doit être réglé sur celui de la capitale du royaume et de la demeure du souverain. (Mén.) Le *langage* suit d'ordinaire la disposition des esprits, et chaque nation a toujours parlé selon son génie. (Trév.) Leur *langage* est figuré et plein de feu. (Sismondi.)

— Se dit figurément de tout ce qui sert à faire connaître la pensée sans parler. Langage du geste. Langage des yeux. Langage d'action. Les yeux ont un langage très-expressif. En Turquie, on forme avec des fleurs un *langage* symbolique. (Acad.) On a composé pour les sourds-muets un *langage* au moyen de divers mouvements de la main et des doigts. (Id.) Votre lettre me touche, parce que j'y crois reconnaître le *langage* du cœur. (J.-J. Rouss.) Quoique le *langage* des gestes ne puisse faire saisir aussi facilement que les deux autres la liaison des idées, il est souvent bien plus énergique. (***) Le *langage* écrit est évidemment celui des trois sortes de *langage* qui seconde le mieux l'activité de la pensée. (***)

— Dans les beaux-arts, Formes extérieures, procédés à l'aide desquels l'artiste exécute ses conceptions. S'emploie par opposition à Idée, conception. Le dessin, le coloris, constituent le langage de la peinture; les intervalles, les accords, celui de la musique. Pour exprimer ses idées, mettre en œuvre ses conceptions, il faut d'abord connaître le langage de l'art.

— Se dit aussi de l'idiome d'une nation. Le langage des Anglais. Le langage persan. Le langage des Turcs. Personne n'entend ce langage. C'est un langage inconnu. Un langage barbare.

souvent à jeun le *langage* des dieux. (Berchoux.)

— Loc. prov. *N'avoir que du langage.* N'avoir point de qualités, de connaissances solides.

LANGAHA. s. m. Erpét. Nom madécasse d'un serpent voisin des leptophides. Sa morsure est venimeuse. Le langaha à museau pointu.

LANGARD. s. m. Mar. Nom qu'on donne aux brigs-senaus qui enverguent une grande voile carrée, indépendamment de la grande voile naturelle, la brigantine.

LANGE. s. m. Morceau d'étoffe ou de toile dont on enveloppe les enfants au berceau. De beaux langes. Des langes fins. Un lange de futaine. Un lange de molleton, de piqué. Un lange de laine, de coton. Grâce aux conseils éloquents de J.-J. Rousseau, les enfants ne sont plus gênés, serrés dans leurs *langes*, comme ils l'étaient autrefois. (Acad.) Dès sa piteuse apparition sur la terre, il faut le couvrir de *langes*, qui se changeront en chemises, qui se changeront en linceul. (Charbonn.) Au lieu d'envelopper les enfants comme des momies d'Egypte, il faut employer les *langes* comme des corps intermédiaires, en les maintenant seulement autour du corps sans les serrer. (Id.)

— Fig. La chrysalide alors se dépouille de ses *langes*, et, radieux papillon, parcourt l'espace, et ne se repose plus sur la terre que pour y sucer le parfum des fleurs. (***) Son intelligence à peine échappée de ses *langes* s'élève aux plus sublimes conceptions. (Id.) Combien l'homme social est différent, à peine il sort du sein maternel, qu'on le prépare à subir déjà les *langes* de la vie civilisée. (Virey.)

C'est pour toi que le doux printemps
Assemble ses fleurs et ses feuilles,
Nourrit tous ces *langes* brillants
Des fruits qu'il veut que tu recueilles. (Dusault.)

Et vous surtout roses charmantes,
Brisez vos *langes* importuns,
Et de vos corolles brillantes
Exhalez les plus doux parfums. (Id.)

— Techn. Morceau de drap ou de serge sur lequel le cartonnier renverse les feuilles de carton dont les formes sont chargées.

LANGEAC. Géogr. Ch.-l. de cant. (Haute-Loire), arr. de Brioude; 4,000 hab. Langeac a donné son nom à une maison qui par alliance porta la possession de cette ville dans la maison de La Rochefoucauld. Langeac posséda longtemps un célèbre monastère des Filles de Saint-Dominique. On trouve près de cette ville des bains d'eau minérale froide.

LANGEAIS. Géogr. Ch.-l. de cant. (Indre-et-Loire), arr. de Château-Chinon; 2,800 hab. Vieux château. C'est dans cette ville que furent mariés Charles VIII et Anne de Bretagne.

LANGELAND. Géogr. Ile danoise dans la mer Baltique, au sud de Fionie. Pâturages, blé, patates, grains, lin, etc.; 112,000 hab.

LANGELLE. s. f. Archéol. Nom que l'on donne à des vases antiques à col étroit.

LANGELOTTE. s. f. Techn. Machine pour triturer l'or.

LANGET. s. m. Bot. V. AILANTE.

LANGOBERT. s. m. Hortic. Nom d'une espèce de poire.

LANGOGNE. Géogr. Ch.-l. de cant. (Lozère), arr. de Mende.

LANGON. s. m. Pêch. Perche dont le bout est armé de pointes barbelées, et dont on se sert pour harpeler le poisson.

LANGON. Géogr. Ch.-l. de cant. (Gironde), arr. de Bazas; 4,200 hab. Ville ancienne et commerçante.

LANGOU. s. m. Bot. Nom donné au bolet du noyer.

LANGOUREUSEMENT. adv. Avec langueur, d'une manière langoureuse. Regarder langoureusement.

LANGOUREUX, EUSE. adj. (rad. *langueur*). Qui est en langueur. Il a été longtemps malade, il est encore tout langoureux. Peu usité en ce sens.

— Qui est plein d'une langueur amoureuse. Jeune fille triste, pâle et langoureuse. Les femmes n'aiment pas qu'un amant soit trop *langoureux*; la langueur a ses usages, mais quand elle est perpétuelle, elle assoupit. (Fonten.)

— Qui marque de la langueur. Un air langoureux. Un regard langoureux. Des vers langoureux. Parler d'un ton langoureux.

Je ne sais trop pourquoi mille gens chaque jour
Sur un ton *langoureux* se plaignent de l'amour,
Et comment on soutient qu'une vive tendresse
Fait soupirer, gémir et languir de tristesse. (Destouch.)

— Substantiv. et par dérision. *Faire le langoureux auprès d'une femme.* Lui faire la cour d'une manière doucereuse et fade.

LANGOUSTE. s. f. (du lat. *locusta*). Crust. Genre de crustacés décapodes, famille des macroures, voisins des homards et des écrevisses, qui ont les antennes excessivement longues, hérissées de poils ou de piquants. La cuirasse des langoustes est hérissée et demi-cylindrique; leur abdomen, improprement nommé *queue*, est allongé, recourbé en dessous vers le bout, et est terminé par cinq lames natatoires; leurs yeux, qui sont au nombre de deux, sont portés sur des pédoncules étroits qui semblent partir du milieu du front. La langouste commune a jusqu'à un pied et demi de long, et pèse douze à quatorze livres quand elle porte ses œufs. La couleur de sa cuirasse est le brun verdâtre, tirant au rouge foncé dans certaines places, et ponctué

deurs pendant l'hiver, et se rapproche du rivage et surtout des endroits rocailleux en mai et en août, pour s'y accoupler et pondre. La chair de la langouste femelle est fort estimée, surtout avant et après la ponte; on en fait de très-bonne soupe en Provence. La langouste mouchetée. La langouste ornée. La langouste bordée.

LANGOUSTIER. s. m. Pêch. Filet à mailles très-larges avec lequel on prend les langoustes. On dit aussi une langoustière.

LANGOUSTINES. s. f. pl. Crust. Cinquième tribu de l'ordre des décapodes, famille des macroures, ne comprenant qu'un seul genre, la langouste, dont elle est le type.

LANGOUTI. s. m. Relat. Nom que quelques Indiens donnent à la pièce d'étoffe avec laquelle ils se couvrent le haut des cuisses.

LANGRAYEN. s. m. Ornith. Groupe d'oiseaux, autrement dits pies-grièches-hirondelles. Les langrayens ont le vol rapide et font la guerre aux insectes. Les espèces les plus connues sont : le langrayen à ventre blanc, le langrayen gris, le langrayen à lignes blanches, et le langrayen brun.

LANGRES. Géogr. Petite ville de France, près de la rive droite de la Marne, ch.-l. d'arr. (Haute Marne); 7,600 hab. Cette ville est une des plus anciennes de France. Elle était du temps de César la métropole des Lingons, et portait le nom de *Andematunum*, *Antomatunum*. Langres souffrit beaucoup de l'invasion des Barbares, fit partie du royaume de Bourgogne, et eut depuis Charles le Chauve des comtes particuliers. Hugues III donna ce comté en 1179 à Gautier, évêque de Langres. Louis VII l'erigea en duché-pairie, en annexant la ville à la couronne. Les évêques de Langres eurent depuis ce temps le titre de duc et pair de France.

LANGROIS, OISE. adj. et s. Géogr. Habitant de Langres. Les Langroises. Une femme langroise. Diderot était Langrois. ‖ Qui appartient à Langres ou à ses habitants. Coutumes langroises.

LANGSAM. adj. Mus. Mot allemand qui signifie Lentement, et qu'on trouve quelquefois dans les partitions au lieu de *lento*.

LANGUARD, ARDE. adj. (rad. *langue*). Babillard, indiscret.

Notre voisine est *languarde* et méchante,
Mais ne soyez en crainte aucunement. (La Fontaine.)

— subst.

L'autre fut un *languard*, révélant les secrets
Du ciel et de son maître aux hommes indiscrets.
(Regnier.)

LANGUE. s. f. (du lat. *lingua*, langue). Anat. Organe musculaire et très-mobile, symétrique, placé dans l'intérieur de la bouche, depuis l'os hyoïde et l'épiglotte jusque derrière les dents incisives, servant spécialement à nous procurer la sensation des saveurs, et concourant en outre aux actes de la succion, de la mastication, de la déglutition, de la prononciation et de l'expuition. La forme de la langue est conique et aplatie. Elle est fixée par la base au fond de la bouche, dont elle forme la paroi inférieure. Elle est recouverte d'une membrane muqueuse, sans cesse humectée par la salive et les fluides sécrétés par les follicules. A l'intérieur sa structure est toujours musculaire : elle s'allonge pour sortir de la bouche, se retire en arrière, se replie en dessous et sur les côtés, se courbe en cuiller, et peut de sa pointe atteindre avec facilité tous les points de l'arcade dentaire, du palais, des lèvres et des joues. La langue d'un homme. Grosse langue. Langue épaisse. Langue mince, déliée, pointue. Avoir la langue sèche, rude, chargée, pâteuse, noire, enflée. Remuer la langue. Tirer la langue. Montrer la langue. Tirer la langue par dérision. Se brûler la langue. Se mordre la langue. S'écorcher la langue. Le bout de la langue. Le dos de la langue. Le trou borgne de la langue. L'épaisseur de la langue. Les côtés de la langue. Les bords de la langue. Les artères de la langue. La peau de la langue. Les veines de la langue. La couleur de la langue. Le filet ou frein de la langue. Au médecin la *langue* fournit des renseignements si nombreux, que son exploration a eu lieu en tout temps. (Rat.) La couleur rouge-blanchâtre ou jaunâtre de la *langue* est un indice insuffisant de l'état des organes de la digestion, mais qui ne saurait être négligé cependant. (Id.) La *langue* est la partie par laquelle les médecins reconnaissent les maladies du corps, et les philosophes celles de l'âme. (Mont.)

Qu'une femme parle sans *langue*
Et fasse même une harangue,
Je le crois bien.
Qu'ayant une *langue*, au contraire,
Une femme puisse se taire,
Je n'en crois rien. (***)

— Se dit de l'organe analogue chez les animaux. La langue d'un oiseau, d'un cheval, d'un poisson. Les chiens lèchent et guérissent leurs plaies avec la langue. Les serpents dardent leur langue. Chez les oiseaux, un ou même deux os fournissent un point d'appui à la *langue*, sans ajouter à la perfection des mouvements, lesquels offrent chez l'homme le plus haut degré de précision et de variété. (Rat.) Dans les diverses classes d'animaux vertébrés, la *langue* perd peu à peu les caractères qu'elle offre chez l'homme; enfin chez les poissons elle ne se montre plus qu'à l'état rudimentaire. (Id.) La longueur de la *langue* de la baleine franche surpasse souvent neuf mètres, sa largeur est de trois ou quatre. (Lacépède.) La *langue* du singe a paru aux

(Buff.)

— Cette même partie de l'animal accommodée pour la nourriture de l'homme. Des langues de mouton, de porc, de bœuf. Accommoder des langues en ragoût. Un ragoût de langues. Langues fumées, fourrées, farcies.

— Comme cette partie est le principal instrument de la parole, on la prend, par métonymie, pour la parole elle-même. Que toutes les langues vous louent, ô mon Dieu! (Fléch.) La *langue* d'un prêtre, destinée à louer Jésus-Christ, le Sauveur des hommes, ne doit pas être employée à parler d'un art qui tend à leur destruction. (Id.) Il condamne à un supplice rigoureux et à un silence éternel toutes les *langues* sacriléges. (Id.) Si l'abjection de son état n'avait pas mis le frein de la honte et du respect sur sa *langue*. (Mass.) Les paroles manquèrent à ma *langue*. (Chateaub.)

Et dès le même instant, ma *langue* embarrassée,
Dans ma bouche vingt fois a demeuré glacée. (Rac.)

De ton caquet, jeune Mélite,
Impunément tu pourras m'étourdir,
Si tu me dis comment ta *langue* peut tenir
Dans une bouche si petite. (Ségur.)

Un mot indiscret fit souvent
Aller de grands projets au vent;
Aussi l'âme de toute affaire
Fut toujours un profond secret :
Le temps détruit ce qui s'est fait,
La *langue* ce qui reste à faire. (Id.)

— Fig. Idiome d'une nation; les mots et les façons de parler dont elle se sert. La langue grecque. La langue latine. La langue hébraïque. La langue arabe. La langue égyptienne. La langue phénicienne. La langue française. La langue italienne. La langue espagnole, allemande, anglaise. Les langues orientales. Les langues anciennes. Les langues modernes. Les langues vivantes. Les langues mortes. La langue universelle. Une belle langue. Une langue abondante, riche, féconde, douce, harmonieuse, sonore. Une langue stérile, pauvre, rude, dure, sifflante, barbare. Langue énergique, forte, pompeuse. Enrichir une langue. Polir une langue. Perfectionner une langue. Fixer une langue. Altérer, appauvrir une langue. Le génie d'une langue. Le caractère d'une langue. Les étymologies d'une langue. Les dialectes d'une langue. La grammaire, la syntaxe d'une langue. L'orthographe d'une langue. La prosodie d'une langue. La pureté de la langue. Les propriétés d'une langue. Etudier, apprendre une langue. L'origine des langues. La formation des langues. La multiplication des langues. La diversité des langues. L'étude des langues. La confusion des langues. Les apôtres avaient le don des langues. Professeur en langue grecque. Enseigner la langue latine. Ecrire en langue grecque. Bien parler une langue. Il écrit et parle bien sa langue. Elle recevait les ambassadeurs et parlait à chacun sa *langue*. (Fléch.) On accuse notre *langue* de n'être pas assez sublime pour la poésie épique. (Volt.) Corneille pécha trop souvent contre la *langue*, quoiqu'il écrivît dans le temps même qu'elle se perfectionnait. (Id.) J'ai connu plus d'un Anglais et plus d'un Allemand qui ne trouvaient d'harmonie que dans leurs *langues*. (Id.) Toutes les *langues* ont été faites successivement et par degré selon nos besoins. (Id.) La plus ancienne *langue* connue doit être celle de la nation rassemblée le plus anciennement en corps de peuple. (Id.) De toutes les *langues* de l'Europe, la française doit être la plus générale, parce qu'elle est la plus propre à la conversation. (Id.) La *langue* française n'est ni si abondante ni si maniable que l'italien, ni si majestueuse que l'espagnol, ni si énergique que l'anglais. (Id.) La *langue* des Scaldes a le défaut d'être trop monosyllabique, trop chargée de spondées et de trochées, trop pauvre en ïambes et en dactyles; par conséquent, elle est grave, austère, mélancolique. (Malte-Brun.) La *langue* était défigurée. L'indiscrète et confuse admission d'une foule de mots grecs et latins, et de termes empruntés aux patois des provinces, en faisait un jargon discordant et barbare, quand Malherbe parut. (E. Barret.) C'est du mélange des patois normands, wallons, picards, que notre belle *langue* est sortie. (Id.) Les législateurs des *langues* ont quelquefois fait preuve d'un génie sublime et d'un goût délicat. (Malte-Brun.) Les peuples modernes ont plus souvent reçu leurs *langues* de la force des événements dont ils n'étaient pas les maîtres. (Id.) Si nous voulions suivre la science des *langues* dans ses applications, nous aurions à parcourir tout le cercle des connaissances humaines. (Id.) Comment la parole organisée est-elle devenue une *langue*, et comment, au lieu d'une seule *langue*, en existe-t-il huit cents sur la surface du globe? (Malte-Brun.) Les théologiens attribuent la formation des *langues* à un miracle. (Id.) Pendant que l'Académie faisait son Dictionnaire, tout le monde faisait la *langue*. (Villem.) Le prodigieux génie de Pascal fixa la *langue*, autant qu'une *langue* peut être fixée. (Un million de faits.) Racine a porté au plus haut période l'harmonie de la *langue* française. (Laveaux.) Dans un état libre, c'est une obligation pour tous les citoyens de connaître leur propre *langue*, de savoir la parler et l'écrire correctement. La carrière des emplois est ouverte à tous : qui sait ce que la fortune réserve au plus humble des membres de la grande famille?... La base de la connaissance de toute *langue* est la grammaire... et en fait de grammaire, ce sont les bons écrivains qui font autorité. (Tissot.) Lorsqu'une manière de parler est devenue commune à un assez grand nombre d'hommes pour former un peuple distingué des autres, on l'honore du nom de *langue*, qui par conséquent n'est autre chose

l'établissement, l'ordre et l'emploi des mots pour exprimer la pensée. (L'abbé Gir.)

Par ce sage écrivain la *langue* réparée
N'offrit plus rien de rude à l'oreille épurée. (Boil.)

Surtout qu'en vos écrits la *langue* révérée,
Dans vos plus grands excès vous soit toujours sacrée.
(Id.)

Sans la *langue*, en un mot, l'auteur le plus divin
Est toujours, quoi qu'il fasse, un méchant écrivain. (Id.)

— Dans une acception plus rigoureuse, Système de signes appropriés à l'analyse intérieure et à la manifestation extérieure de la pensée. L'algèbre est une langue bien faite. Les langues connues ne représentent pas exactement tous les caractères et toutes les nuances de la pensée. Les langues sont néanmoins de puissants auxiliaires des facultés intellectuelles : chaque langue que l'on apprend fournit à ces facultés

… instrument nouveau et de nouvelles ressources. Autant de *langues* on parle, autant de fois on est homme. (Charles-Quint.) Quand le philosophe pense à tout le chemin qu'il a fallu faire pour parvenir à un langage régulier et raisonnable malgré ses imperfections, la formation des *langues* paraît une des merveilles de l'esprit humain, que deux choses seules rendent concevable, le temps et la nécessité. (La Harpe.) On ne connaît peut-être pas assez la valeur et la puissance d'une *langue* pauvre. (Ch. Nod.)

— Usage particulier que l'on fait des mots dans un art, dans une science, pour l'explication de leurs règles et la critique de leurs produits. Pour parler des produits d'un art, il faut en connaître la langue. Savoir la langue d'une science, c'est posséder une grande partie de la science elle-même. || Dans le même sens on dit La langue d'une secte philosophique, pour l'Usage particulier que fait des mots une secte, une école de philosophes. || Par analogie, Langage, manière de parler, abstraction faite de l'idiome dont on se sert. La poésie est la langue des dieux. Personne mieux que lui ne connut la langue des sentiments. Il possède si bien la langue de l'amour. Il faut que les livres faits pour les solitaires parlent la *langue* des solitaires. (J.-J. Rouss.) Je suis peu inquiet de la signification des mots dans la *langue* absurde du préjugé. (Mirab.)

— Philol., linguist. Considérées sous les rapports que les langues ont entre elles, on les dit primitives, dérivées, mères, filles, sœurs. || *Langue primitive.* Celle qu'on suppose que les hommes ont parlée la première. Les nombreuses dissertations des érudits n'ont pu nous conduire à savoir quelle était la *langue* primitive. (Acad.) || *Langue primitive* ou *originelle.* Se dit aussi de celle qu'on suppose ne s'être formée d'aucune autre. || *Langue mère* ou *matrice.* Celle qui n'étant formée d'aucune autre langue connue, a servi à former d'autres idiomes. Il n'y a point de langue mère. Toutes les nations voisines ont emprunté les unes des autres; mais on a donné le nom de langue mère à celle dont quelques idiomes connus sont dérivés. Le latin est la langue mère par rapport à l'italien, à l'espagnol, au français; mais il était lui-même dérivé du toscan, et le toscan l'était du celte et du grec. Cette expression est même tombée en discrédit parmi les linguistes modernes. || *Langue dérivée.* Celle qui est formée d'une autre. Le français, l'espagnol et l'italien sont des langues dérivées. || *Langues sœurs.* Plusieurs langues que l'on considère comme dérivées d'une même langue. Le français et l'italien sont des langues sœurs, filles du latin.

— On distingue les langues d'abord selon les pays où elles sont parlées, en orientales, occidentales, en langues du Nord et en langues du Midi. || *Langues orientales.* Se dit en particulier des langues parlées en Asie et surtout de celles de la partie d'Asie qui est la plus voisine de l'Europe. On dit quelquefois par opposition *Langues occidentales*, pour Langues de l'Europe. || *Langues du Nord.* Se dit des langues germaniques et slaves, par opposition aux *Langues du Midi*, qui sont les langues dérivées du latin. Les *langues* du Midi sont filles de la joie, et les *langues* du Nord du besoin. (J.-J. Rouss.) || *Langue morte.* Celle qu'un peuple a parlée, mais qui n'existe plus que dans les livres. Le latin et l'hébreu sont des langues mortes. || *Langue vivante.* Celle qu'on parle actuellement. L'arabe et le chinois sont les plus anciennes des *langues vivantes.* (Volt.) || *Langue ancienne* ou *savante.* Langue morte, se dit par opposition à *Langue moderne* ou *vulgaire*, qui est la même chose que Langue vivante. || *Langue littérale.* V. LITTÉRAL. || *Langue naturelle* ou *maternelle.* Celle du pays où l'on est né, par opposition à *Langue étrangère*, qui est celle d'un autre pays. || *Langue nationale.* Celle que parle généralement une nation. Se dit aussi par opposition à Langue étrangère et aux différents dialectes qui se parlent dans une même nation. || *Langue universelle.* Langue qui serait commune à tous les peuples. Leibnitz a conçu le projet d'une langue universelle. Napoléon voulait faire du français une langue universelle. || *La langue sainte.* La langue hébraïque, dans laquelle ont été primitivement écrites les saintes Ecritures. || *Langue sacrée.* Toute langue dans laquelle sont écrits des ouvrages que l'on suppose avoir été inspirés par la Divinité. La langue sacrée des Hindous.

— On distingue les langues en second lieu par les qualités essentielles de leur composition, de leur lexicographie, de leur grammaire et de leur syntaxe : elles sont directes ou transpositives, synthétiques ou analytiques, etc. || *Langues directes.* Celles qui ont peu ou point d'inflexions, et dans lesquelles [illegible] conforme à l'ordre analytique de la pensée. || *Langue transpositive.* Celle où les rapports des mots entre eux étant indiqués par leurs terminaisons, on n'est pas obligé de les placer suivant l'ordre analytique de la pensée. Le grec, le latin, l'allemand, sont des langues transpositives. || *Langues synthétiques* ou *concrètes.* Celles qui expriment beaucoup d'idées différentes et d'indications grammaticales, par un seul mot avec ses terminaisons variables. Les langues anciennes sont très-synthétiques et éminemment propres à la peinture du monde extérieur et des passions primitives de l'homme. || *Langues analytiques* ou *abstraites.* Celles qui expriment chaque idée, chaque rapport grammatical par un mot distinct. Les langues modernes deviennent de plus en plus analytiques. Elles sont particulièrement propres aux discussions philosophiques et à la peinture des nuances délicates des sentiments et des mœurs sociales. || *Langue philosophique.* Langue où l'on suppose que la génération des mots suivrait exactement celle des pensées, où il n'y aurait ni anomalies, ni distinction du propre et du figuré, etc. || *Langue écrite.* Langue pourvue d'un alphabet, et dans laquelle on a composé des livres, par opposition à celle qui n'a point atteint ce degré de culture. || Partie cultivée d'une langue, locutions, constructions adoptées par les bons écrivains. Nous ne connaissons des Romains que leur langue écrite; leur langue parlée serait peut-être inintelligible pour nos meilleurs latinistes. || *Langues homogènes.* Langues qui sans aucune liaison historique connue, représentent soit dans leurs radicaux, soit dans leur grammaire, des analogies nombreuses et assez intimes pour rendre nécessaire la supposition de relations mutuelles et anciennes de peuple à peuple, inconnues quant aux temps et aux lieux. Le zend, le sanscrit, le persan ancien, le grec, le latin, l'allemand, sont des langues homogènes dans leurs radicaux et leur grammaire. || *Langues sémitiques.* Langues qu'on regarde comme ayant été parlées par les enfants de Sem et de ses descendants. L'hébreu, l'arabe, le syriaque, sont des langues sémitiques.

— *Classification des langues.* Méthode suivant laquelle la linguistique et l'ethnographie se sont efforcées de grouper les 2,000 idiomes environ aux moyens desquels les habitants du globe manifestent leurs pensées. La classification des langues paraît être la base la plus sûre pour établir une division naturelle entre les races et les familles humaines. On les classe d'abord suivant la partie du monde où elles sont parlées, en langues asiatiques, européennes, africaines, américaines et océaniennes. Mais cette division est de peu de valeur, vu les nombreuses migrations des peuples. On arrive à des résultats plus utiles et plus exacts en se fondant sur les caractères du deuxième ordre, et en groupant ensemble les langues homogènes. Par ce moyen on a déjà établi avec certitude l'ensemble et les divisions d'une grande tribu ou souche de langues qui établi un lien entre l'intérieur de l'Asie et de l'Europe, et qui se subdivise en plusieurs parties. C'est la tribu des langues indo-européennes. V. INDO-EUROPÉEN. Après cela on ne connaît que des familles plus ou moins étendues, des groupes assez vaguement établis, et même des espèces encore isolées. En Asie, on a les familles des langues sémitiques et caucasiennes, les groupes des langues transgangétiques, tatares et sibériennes; en Europe, la famille ibérienne ou basque, et la famille ouralienne. Les langues américaines et africaines ne peuvent être considérées que par rapport aux régions où on les parle. En Océanie on remarque surtout la famille des langues malaises.

— Théol. *Don des langues.* Grâce que Dieu fait à un homme quand il lui donne par miracle et sans étude la connaissance et l'usage d'une langue. Le Saint-Esprit en descendant sur les apôtres le jour de la Pentecôte leur donna le don des langues.

— Hist. S'est dit en général dans l'acception de Pays, nation. || Particulièrement des différentes divisions de l'ordre de Malte. Les huit langues de l'ordre de Malte étaient la langue de Provence, la langue d'Auvergne, la langue de France, la langue de Castille, la langue d'Aragon, la langue d'Italie, la langue d'Allemagne, la langue d'Angleterre. Celle-ci ayant été supprimée lors du schisme anglican, on lui substitua en 1782 la langue bavaroise dite anglo-bavaroise. Les grands dignitaires de l'ordre étaient appelés les chefs ou piliers des huit langues. Les Anglais voulaient le rétablissement de l'Ordre sur ses anciennes bases, avec la création d'une *langue* anglaise et d'une *langue* maltaise, celle-ci composée des habitants de l'île qui leur étaient dévoués. (Thiers.)

— Se dit par analogie ou similitude de différentes choses qui ont la forme d'une langue. Le Saint-Esprit est descendu sur les apôtres en *langues* de feu. (Acad.)

— Mar. Espèce de coin en bois. Il sert dans les ports sous les coittes, les ventrières, et à garantir les étambrais d'être déchirés par les cercles d'un bas-mât, lorsqu'en le mâtant le pied descend dans la câle d'un bâtiment. || Morceau de toile coupée pour faire partie d'une voile comme renfort près des ralingues de côté, en forme d'un triangle allongé. || En chir., *Langue de serpent.* Instrument dont se servent les dentistes pour nettoyer les dents de la mâchoire inférieure. || En géogr., *Langue de terre.* Certain espace de terre beaucoup plus long que large, qui ne tient que par un bout aux autres terres. [illegible] côtés. || Pièce de terre longue et étroite, qui se trouve enclavée dans d'autres terres. || Parmi les marins, Portion de terre basse, étroite, pointe qui s'allonge plus ou moins, de la côte ou d'une île, dans la mer.

— Hist. nat. La ressemblance que certains êtres ou quelques-unes de leurs parties ont avec une langue, leur a fait donner quelques noms vulgaires comme ceux qui suivent : || *Langue de bœuf.* V. SCOLOPENDRE. || *Langue de cerf.* V. SCOLOPENDRE. || *Langue de chat.* Nom vulgaire de l'eupatoire femelle. V. BIDENT. || *Langue de cheval.* Un des noms vulgaires du petit houx. V. FRAGON. || *Langue de chien.* Un des noms vulgaires de la cynoglosse commune. V. CYNOGLOSSE. || *Langue de serpent.* V. OPHIOGLOSSE. || *Langue d'oie.* La pinguicule vulgaire. || *Langue de vache.* La scabieuse des champs, la grande consoude en quelques parties de la France. || *Langue d'or.* La telline foliacée.

— Loc. fam. *Prendre langue.* S'informer de ce qui se passe, de l'état d'une affaire, du caractère, des dispositions de ceux avec qui l'on doit traiter. Quand on arrive dans un pays où l'on n'est jamais allé, on a besoin de prendre *langue.* (Acad.)

— Chass. et manég. *Donner de la langue.* Appeler, exciter le chien, le cheval, par un bruit qui se fait en appuyant fortement la langue contre le palais et en la retirant vivement. || On dit dans le même sens, mais seulement en termes de manége : *Aide, appel de la langue.*

— *Avoir la langue grasse.* Avoir la langue épaisse, éprouver quelque embarras dans la prononciation; prononcer mal certaines lettres, particulièrement les *r*. On dit mieux grasseyer, parler gras. || *Avoir une grande volubilité de langue.* Parler avec une grande rapidité. || *Cette opération lui a dénoué la langue.* Elle lui a donné plus de facilité pour parler. || Fig. *Dénouer, délier la langue à quelqu'un.* Faire rompre le silence à quelqu'un qui voulait le garder. L'argent lui a dénoué la langue que la peur lui avait liée. || Exclam. *Quelle langue!* Quel bavard! quelle bavarde.

— Loc. fam. *Avoir soif à avaler sa langue.* Avoir une grande soif. || *Ennuyeux à avaler sa langue.* Se dit de ce qu'on ne peut voir, entendre ou lire sans éprouver un excessif ennui. || *Mince comme la langue d'un chat.* Se dit d'une chose mince et déliée. || *Avoir la langue bien pendue.* Avoir une grande facilité de parler. || *Avoir la langue bien affilée.* Parler beaucoup et avec facilité, avoir un grand babil. || Fam. *La langue lui va toujours.* Il ou elle ne cesse de babiller. *Avoir bien de la langue, avoir la langue bien longue, ne savoir tenir sa langue.* Parler beaucoup, dire tout ce qu'on sait, ne savoir garder un secret. || *Avoir la langue dorée.* Avoir des discours faciles, élégants, propres à séduire. || *N'avoir point de langue.* Parler très-peu ou garder le silence quand on devrait parler. Il n'a point de langue. Vous ne dites rien, est-ce que vous n'avez point de langue? || *Etre maître, n'être pas maître de sa langue.* Savoir, ne pas savoir se taire. Il est trop peu maître de sa *langue*, pour que je lui confie mon secret. (Acad.) || *Ne pas savoir conduire sa langue, mal gouverner sa langue.* Dire des choses qu'il faudrait taire, commettre des indiscrétions. || *La langue lui a fourché.* Il a prononcé, par méprise, un mot pour un autre à peu près semblable. || *Avoir un mot sur la langue, au bout de la langue.* Croire qu'on est près de trouver, de dire un mot qu'on cherche dans sa mémoire. || *C'est une mauvaise langue, une méchante langue, une langue dangereuse, une langue de serpent, une langue de vipère.* C'est une personne médisante, qui se plaît à déchirer la réputation d'autrui. || *Coup de langue.* Médisance ou mauvais rapport que l'on fait sur le compte de quelqu'un. Donner un coup de langue. || *Donner du plat de la langue.* Faire de belles promesses qu'on n'a pas dessein d'exécuter. Peu usité. || *Faire merveilles du plat de la langue.* Chercher à étonner, à étourdir par de grandes phrases, par des récits extraordinaires. || *Se mordre la langue.* S'arrêter au moment de dire ce qu'on ne doit pas ou ce qu'on ne veut pas dire. J'allais lui dire quelque chose de mortifiant, mais je me suis mordu la *langue.* (Acad.) || *Se mordre la langue d'avoir parlé.* Se repentir d'avoir parlé. Je n'ai pas eu plutôt parlé, que je m'en suis mordu la langue. || *C'est une langue de la Pentecôte.* C'est une langue qui n'épargne personne. C'est comme si l'on disait, *c'est une langue de feu*, par allusion au Saint-Esprit, qui descendit en langues de feu sur les disciples de Jésus-Christ le jour de la Pentecôte.

— Loc. prov. *On ne s'entend pas, c'est la confusion des langues.* Se dit d'une assemblée, d'une conversation où tout le monde parle à la fois. || *Jeter sa langue aux chiens, aux chats.* Renoncer à deviner quelque chose. Votre énigme est trop difficile, je jette ma langue aux chiens. || || *Il faut tourner sept fois sa langue dans sa bouche avant de parler.* Il est bon de réfléchir mûrement avant de parler. || *Je lui verrais tirer la langue d'un pied de long que je n'aurais nulle compassion de lui.* Se dit d'une personne dont on n'a nulle compassion. || *Un coup de langue est pire qu'un coup de lance.* Quand elle ouvre une blessure, la *langue* est une lancette empoisonnée. (De Juss.) || *Qui langue a, à Rome va*, ou *avec une langue on va à Rome.* Qui sait parler, s'expliquer, peut aller partout. || *Beau parler n'écorche point la langue.* Il est toujours bon de parler honnêtement. || *La langue va où la dent fait mal.* On parle volontiers de ses peines. || *Les dents sont bonnes contre la langue.* Il vaut [illegible] qu'après avoir parlé. Les Arabes disent : *La bouche est la prison de la langue.* || *Il vaut mieux glisser du pied que de la langue.* Les paroles indiscrètes peuvent attirer les plus grands maux sur leur auteur. L'Ecclésiaste dit : *La chute de celui qui pèche par sa langue est comme une chute sur le pavé.*

LANGUEDOC (du fr. *langue de oc*, pays où l'affirmative *oui* se disait *oc*, par opposition à la langue de *oïl* ou la France). Géogr. Un des plus grands gouvernements de la France avant la révolution, et le plus vaste après celui de Guienne et Gascogne, avait pour bornes la Méditerranée, le Rhône, le comtat Venaissin, le Dauphiné, le Forez, le comté de Foix, l'Auvergne, le Rouergue, l'Armagnac, le Comminges; capitale Toulouse. Ce pays forme aujourd'hui les départements de l'Ardèche, de l'Aude, du Gard, de la Haute-Garonne, de l'Hérault, de la Haute-Loire, de la Lozère et du Tarn. Forme très-irrégulière. Chaîne de montagnes parallèle au cours du Rhône. Climat varié suivant les hauteurs; chaud et délicieux en approchant de la mer; grande fertilité; plantes du Midi dans les lieux bas, pâturages et forêts magnifiques dans les montagnes.

— Hist. Anciennement habité par les Volces Tectosages et Arécomiques, ce pays faisait partie de la Gaule celtique. Conquis par les Romains 121 ans av. J.-C., il fut compris dans la Gaule narbonnaise. Après avoir joui longtemps d'un système perfectionné d'administration politique et législative, cette province fut cédée par l'empereur Honorius aux Vandales et aux Visigoths. Ceux-ci y régnèrent environ trois siècles et en furent chassés (712) par les Sarrasins, vaincus à leur tour par Charles-Martel. Sous Pépin, le Languedoc se trouva entièrement soumis au roi de France. Charlemagne en comprit une partie dans le royaume d'Aquitaine, et Louis le Débonnaire fit du reste le duché de Septimanie et le marquisat de Gothie. En 852, le duché de Toulouse, séparé de celui d'Aquitaine, devint fief héréditaire, et obtint la marche de Gothie et le marquisat de Narbonne. A la suite des guerres des Albigeois, Philippe-Auguste inféoda à la couronne de France le comté de Toulouse (1216), le duché de Narbonne, etc. Le comté de Toulouse fut réuni au domaine royal et avec lui le Languedoc.

— Canal du Languedoc. Canal de France, qui réunit la Garonne, ou plutôt l'Océan à la Méditerranée. Le canal du Languedoc ou canal du Midi commence près de Toulouse et entre l'étang de Thau, auprès d'Agde. Il fut construit sur les plans de l'illustre Riquet, sous le règne de Louis XIV, et fut livré à la circulation en 1681. C'est un des plus beaux ouvrages de ce genre.

LANGUEDOCIEN, IENNE. adj. Géogr. Qui habite le Languedoc, qui est natif du Languedoc. Les femmes languedociennes sont généralement belles.

— En ce sens il s'empl. substantiv. Un Languedocien. Les Languedociennes. Un grand nombre de *Languedociens* quittèrent la France, emportant avec eux de grandes richesses et les secrets de leur industrie. (Encycl.)

— Qui appartient, qui est propre à ce pays ou à ses habitants. Mœurs languedociennes. Fruits languedociens.

— LANGUEDOCIEN. s. m. Linguist. Dialecte roman qui était parlé dans le midi de la France, et que l'on appelle aussi Langue d'oc.

LANGUELETTE. s. f. (dim. de *languette*). Petite langue.

Lorsque de mon petiot la rouge *languelette*,
Bégayera le nom de son père et de Dieu,
Ta Clotilde avec lui ne sera plus seulette.
(CL. DE SURVILLE.)

LANGUETTE. s. f. (dimin. de *langue*). Petite langue.

Hélas! ta petite *languette*,
Plus ne bégayera mon nom. (***)

— Ce qui est taillé en forme de petite langue. Ornement découpé en languettes. Frange découpée en languettes.

— Archit. *Languette de chausse d'aisance.* Sorte de cloison de dalles de pierre dure qui sépare une chausse d'aisance à chaque étage, jusqu'à hauteur de devanture ou au plus bas.

— Hydraul. *Languette de puits.* Dalle de pierre qui, sous un mur mitoyen, partage également un puits entre deux propriétaires voisins. Cette dalle descend plus bas que le niveau du sol.

— Luth. Petite soupape à ressort qui sert à ouvrir et fermer les trous de quelques instruments à vent. Quand on appuie sur une touche de clavier d'orgue, on fait baisser la *languette*, qui ouvre un trou par où le vent entre dans le sommier et dans le tuyau. (Encycl.)

— Méc. Aiguille élevée sur le fléau d'une balance, qui sert à marquer l'équilibre quand elle est à plomb. || Trou par où passe la languette qui fait équilibre.

— Mar. Petit coin de bois que l'on emploie souvent dans les ports et les bâtiments.

— Menuis. *Languette de menuiserie.* Espèce de tenon continu sur la rive d'un ais, réduit environ au tiers de l'épaisseur, pour entrer dans une rainure.

— Orfèvr. Petit morceau d'argent ou d'or qu'on laisse en saillie à chaque pièce que l'on fond, et qui sert à faire l'essai avant de marquer la pièce du poinçon légal.

— Organ. Cette partie du tuyau qui est taillée en biseau ou en talus, qui sert à couper et [illegible] langue à la bouche des tuyaux pour les faire parler.

— On appelle aussi *languette* une petite lame de laiton plate, mobile et tremblante, qui couvre le concave du demi-cylindre des tuyaux à anche. On l'appelle aussi *échalotte.*

— Hist. nat. Se dit de différents êtres dont la forme a quelque analogie avec une petite langue.

— Bot. Appendice long et étroit qui termine les demi-fleurons dans les fleurs composées. || La ligule ou l'appendice membraneux qui couronne la gaine des feuilles dans les graminées. || Les appendices qui partent du bas du capuchon des stapélies, alternent avec les cornes et sont étalés sur la corolle.

— Entom. La seconde des pièces de la lèvre des insectes, qui est placée au devant du menton, dont elle paraît être le prolongement.

— Ichthyol. et moll. Nom d'une espèce du genre pleuronecte et d'un mollusque du genre solen ou manche de couteau.

LANGUEUR. s. f. (du lat. *langor*, même sens). Diminution de forces plus ou moins considérable, état d'abattement dans lequel le corps est peu propre au mouvement et à l'action. Traîner sa vie en langueur. Vivre dans la langueur. Les maux de *langueur* sont d'autant plus rudes qu'ils nous ôtent incessamment quelque partie de nous-mêmes, et que nous portant tous les jours quelque trait dans le sein, ils nous consument insensiblement. (Fléch.) Dans une longue et pénible *langueur*, qu'il est à craindre que l'impatience ne diminue un peu la soumission de la foi. (Id.) Il hâtait de ses ans l'importune *langueur*. (Boil.) L'état de *langueur* est une des mille preuves de la solidarité de toutes les parties du corps de l'homme, et du principe vital qui les anime et en fait un tout indivisible. (Anquetin.)

— *Langueur d'estomac*. État d'un estomac qui a perdu le ton, le ressort dont il a besoin pour faire ses fonctions.

— Il se dit au pluriel d'un état d'affaiblissement, d'abattement. Les langueurs de l'âge. Les langueurs d'une vie sans occupation. Il n'est pas rare d'observer des individus chez lesquels la *langueur* est un état habituel. (Rat.)

— Peines de l'esprit, surtout celles qui procèdent de l'amour, ou de quelque désir violent qu'on ne peut satisfaire. Une secrète langueur la mine. La mort de sa femme l'a jeté dans une langueur d'où rien ne peut le tirer. Une secrète langueur s'est emparée de son âme. Son âme est dans la langueur. On persuade par la *langueur*, on plaît par le badinage, et souvent il vaut mieux plaire que persuader. (Fonten.)

Et montre les *langueurs* de son âme abattue
A des amis ingrats qui détournent la vue. (Voltaire.)

On la vit quelque temps attrister son humeur,
Du drame assoupissant affecter la *langueur*.
(De Chabanon.)

— Air d'abattement, de débilité, de faiblesse, de dépérissement, que les affections morales répandent dans toute l'organisation, et qui se manifeste principalement sur le visage, dans les yeux. Presque toujours l'état de *langueur* est produit par une cause morale, par exemple, un chagrin secret et prolongé, comme la jalousie, un amour malheureux. (Ratier.)

Soutiendrai-je ces yeux dont la douce *langueur*
Sait si bien découvrir le chemin de mon cœur? (Rac.)

— Apathie, indolence, paresse, mollesse. Molle, douce, désœuvrée, apathique langueur.

Ce héros. . . . .
Qui seul de vos exploits peut assurer le cours,
En de molles *langueurs* plongé par les amours,
Ensevelit sa gloire aux limites du monde. (B.-Lorm.)

Mais tout à coup une douce *langueur*
Appesantit son humide paupière;
Son œil moins vif se ferme à la lumière,
Et du plaisir le sommeil est vainqueur. (Imbert.)

Sens-tu cette *langueur*, image du trépas?
Travaille, la fatigue affermira tes bras. (Du Ressel.)

— Fig. *Tenir quelqu'un en langueur*. Lui faire longtemps attendre et désirer quelque chose.

LANGUEYÉ, ÉE. part. pass. du v. Langueyer. S'empl. adjectiv. Porc langueyé.

LANGUEYER. v. a. 1re conj. (pr. *lang-hé-ié*; rad. *langue*). L'é se change en è devant une syllabe muette. *Je languèye, tu languèyes, il languèye*, etc. Art vétér. Tirer la langue d'un porc, la considérer, pour voir s'il est ladre ou non. On languèye les porcs en leur mettant un bâton dans la bouche.

— Prov. et fig. *Pour savoir le secret d'un maître, il faut langueyer les valets*, c'est-à-dire il faut faire parler les valets, parce qu'il est difficile qu'un maître ait quelque chose de caché pour eux. Quand les croisés voulurent élire le premier roi de Jérusalem, ils *langueyèrent* les valets de chaque prétendant, et, après cette enquête, ils nommèrent Godefroy de Bouillon, que le témoignage de ses serviteurs leur fit regarder comme le plus digne de la couronne. (Quit.) Le verbe *langueyer* n'est plus guère usité que dans ce proverbe, et c'est dommage, car il faut recourir à une périphrase pour en exprimer la signification.

LANGUEYEUR. s. m. Celui qui, dans les marchés, est chargé de visiter la langue des porcs et empêcher qu'il ne s'en vende de ladres. Le langueyeur doit dire si le porc est ladre ou non.

LANGUI. part. pass. invar. du v. Languir.

LANGUIER. s. m. (rad. *langue*). La langue et la gorge d'un porc quand elles sont fumées. Des languiers du Mans. Des languiers d'Anjou. Une demi-douzaine de languiers.

[illegible] lat. *languidus*, languissant). Languissant. Il m'a dit d'une voix et *languide* et mourante. (Th. Corn.)

LANGUIDO. adv. (pr. *lann-goui-do*). Mus. Mot italien qui signifie Langoureux, avec langueur, et qui en tête d'un morceau, indique que le mouvement doit être un peu lent, et l'exécution dépourvue d'ornements.

LANGUIR. v. n. 2e conj. (pr. *lan-ghir*; en lat. *languere*). Vivre en langueur, être consumé par quelque maladie qui abat les forces. La goutte fait longtemps languir les vieillards. Il est pulmonique, il y a longtemps qu'il languit. C'est un mal dont on languit longtemps avant d'en mourir. Il ne fait que languir.

— Souffrir de la continuité, de la durée d'un supplice, d'un châtiment, d'un besoin, d'un mal autre que la maladie. On a bien fait languir ce criminel en le brûlant à petit feu. J'étais reine, et vous m'avez détrônée; j'étais épouse; et vous m'avez massacré mon mari; j'étais mère, et vous m'avez arraché mes enfants; il ne me reste plus que mon sang; buvez-le, abreuvez-vous-en, mais ne me faites pas *languir*. (Marie-Antoinette.)

— Fig. Se dit aussi en parlant des infirmités de la vie, des souffrances et des afflictions dans lesquelles on passe quelquefois son existence. Languir de froid. Languir de faim et de soif. Languir dans la misère. Languir dans les prisons. Languir dans l'esclavage.

— Fig. en parlant des peines de l'âme. Languir d'amour. Languir d'ennui. Languir dans l'attente d'un bien. Faire languir quelqu'un après ce qu'on lui a promis. L'âme *languit* quand elle n'a ni les moyens, ni l'espérance de satisfaire une passion qui la remplit. (Nic.) J'ai *langui*, j'ai séché dans les feux, dans les larmes. (Racine.)

Je ne sais trop pourquoi mille gens, chaque jour,
Sur un ton langoureux se plaignent de l'amour,
Et comment on soutient qu'une vive tendresse
Fait soupirer, gémir et *languir* de tristesse.
(Destouches.)

Gênes vit ma jeunesse, errante en son enceinte,
Languir près des tombeaux de ma famille éteinte.
(Colardeau.)

— Soupirer après. Nous ne faisons plus que *languir* après notre départ. (Mme de Sévigné.)

— Se dit absolument pour Soupirer après une femme. La belle ne le laissa pas longtemps languir. Permettez-moi de *languir* à vos pieds. (Rac.)

— Se dit aussi en parlant des choses qui sont sans vigueur, et généralement de celles qui ne sont pas en aussi bon état qu'à l'ordinaire. On dit qu'*un arbre languit*, quand il pousse faiblement, quand il ne donne que de chétives productions; que *la nature languit pendant l'hiver*, qu'elle est engourdie, sans vigueur; que *les nouvelles, que les plaisirs languissent*, quand il y a peu de nouvelles intéressantes, peu de divertissements; que *la conversation languit*, quand personne ne la soutient, et qu'on ne dit que des choses banales. Toutefois il est probable que la géographie eût longtemps *langui*, circonscrite aux contrées de notre Europe, sans les grandes révolutions de l'Asie. (Malte-Brun.)

— *Ce discours, ces vers languissent*. Il y a de l'inégalité; ils sont froids et traînants.

— *Cette pièce de théâtre languit*. Elle n'exprime pas assez vivement les passions, elle n'intéresse pas assez les spectateurs.

— *Ce style languit*. Il n'est pas soutenu de nobles expressions ou de belles pensées.

LANGUISSAMMENT. adj. (rad. *languir*). D'une manière languissante. Cet ami moribond lui tendait languissamment la main. Ces amants se regardent languissamment.

LANGUISSANT. part. prés. invar. du v. Languir. Les hommes languissant après des biens qu'ils ne doivent jamais posséder. Une personne languissant d'ennui.

LANGUISSANT, ANTE. adj. (rad. *languir*). Qui est dans un état de langueur. Il y a six mois que ce malade est languissant dans son lit. C'était un homme qui du sein de la débauche, et *languissant* encore des suites infâmes qu'elle entraîne, prêchait le peuple et s'en faisait idolâtrer. (Volt.) Saint Louis lui-même, *languissant*, affaibli, porté par ses soldats pour se dérober à l'insolence et à l'inhumanité de ses ennemis, pris enfin, et chargé de fers. (L'abbé Poulle.) Le corps est déjà robuste et fort, que l'âme est encore *languissante* et faible. (J.-J. Rouss.)

Languissant, prosterné, la force l'abandonne,
Et le calice amer qu'on doit lui présenter,
Loin de lui, s'il pouvait, il voudrait l'écarter.
(Racine.)

— Qui pâtit, qui souffre de quelque affection lente, physique ou morale.

— Se dit en ce sens, dans le style soutenu, des animaux et même des plantes. La neige endurcie résonne sous les pieds du berger matineux qui cherche avec inquiétude son troupeau *languissant*. (Delouze.)

— Qui est faible, qui s'affaiblit, qui s'éteint. Retiré sur les confins de l'hémisphère méridional, le soleil livide ne répand qu'un jour *languissant*. (Deleuze.) Comme il nous vit jeunes et dispos, le vieillard s'en vint à nous, et, avec un sourire *languissant*, mais aimable encore, il nous cita quelques vers d'Horace. (J. Janin.) Cette félicité *languissante* n'est pas une chose si souhaitable que votre père se l'imagine. (La Font.) Verrez-vous sans pitié son déclin *languissant*. (Delille.)

[illegible] d'animé, qui est fade, ennuyeux, froid, énervé. Le style de cet orateur est languissant. Les vers de ce poète sont froids et languissants.

Tes écrits, il est vrai, sans force, *languissants*,
Semblent être formés en dépit du bon sens. (Boil.)

Dans cet amour, tant d'objets ravissants,
Lambris dorés, bois, jardins et fontaines,
N'ont point d'appas qui ne soient *languissants*,
Et leurs plaisirs sont moins doux que les peines.
(La Fontaine.)

— Il signifie encore, Passionné, amoureux, qui marque beaucoup d'abattement et beaucoup d'amour. Un regard tendre et languissant. Des regards languissants. Elle tournait vers eux ses regards *languissants*. (Del.)

— En ce sens il a été employé avec assez peu de goût comme substantif. Je ne puis souffrir ces languissants éternels qui en veulent à toutes les belles avec une égale ardeur.

LANGURIE. s. f. Entom. Petit genre d'insectes coléoptères omaloïdes. Toutes les espèces de languries sont étrangères à l'Europe; trois sont originaires de l'Amérique du Nord et deux des Indes orientales.

LANIADÉ, ÉE. (du lat. *lanius*, pie-grièche). Ornith. Qui tient de la pie-grièche. || LANIADÉS s. m. pl. Tribu de la famille des dentirostres, ayant pour type le genre *lanius* (pie-grièche). || Au sing., Un *laniadé*.

LANIAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *laniare*, déchirer, égorger). Anat. Se dit des dents canines, qui sont pointues et propres à déchirer. Dents laniaires.

LANICE. adj. f. (rad. *laine*). Mot qui n'est usité que dans cette expression, *bourre lanice*, bourre qui provient de la laine.

LANIER. s. m. Ornith. Espèce d'oiseau de proie diurne de la famille des falconidées et du genre faucon. Les fauconniers faisaient beaucoup de cas du lanier pour la chasse au vol.

LANIÈRE. s. f. (du lat. *laniare*, déchirer). Sorte de courroie longue et étroite. Une longue lanière. Un coup de lanière. Attacher avec de fortes lanières. Il leur applique à chacun, d'un bras vigoureux, trois coups d'une *lanière* large de deux doigts, disant : Souvenez-vous que pour être un bon guerrier, comme l'était le défunt, il faut savoir souffrir. (Volt.) Le radoteur Hérodote raconte que Didon s'enfuit de Phénicie pour acheter en Afrique autant de terrain qu'en pourrait contenir le cuir d'un bœuf, et que coupant ce cuir en *lanières* elle entoura de ces *lanières* un territoire immense où elle fonda Carthage. (Sallent.)

— Par analogie. Le bananier ne réussit bien qu'au fond des vallées, à l'abri des grands vents, qui déchirent en *lanières* transversales ses tendres feuilles. (B. de St-P.)

LANIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *lana*, laine; *fero*, je porte). Zool. Qui est chargé de laine, qui porte de la laine, une toison. Animal lanifère.

— Bot. Qui est couvert de poils laineux. Tige lanifère. Feuilles lanifères.

LANIFLORE. adj. des 2 g. (ét. lat., *lana*, laine; *flos*, fleur). Bot. Qui a les fleurs laineuses, comme les découpures du limbe, de la corolle de l'asclépiade laniflore le sont à leur côté interne.

LANIGÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *lana*, laine; *gero*, je porte). Bot. Qui porte un duvet ou un poil épais comparable à de la laine.

— Zool. Qui a le pelage laineux.

— Myth. Surnom de Cérès à Mégare, contrée renommée pour les ouvrages de laine. Cérès lanigère.

LANILLE. s. f. Comm. Étoffe de laine de Flandre.

LANIOGÈRE. s. m. Moll. Petit genre de mollusques fort voisin des glaucus, et faisant le passage de ce genre à celui des carolines et des éolides.

LANION. s. m. Ornith. Genre d'oiseaux de la famille des pies-grièches. Il est composé de deux espèces, dont l'une de la Guiane et l'autre du Brésil.

LANIPÈDE. adj. des 2 g. (ét. lat., *lana*, laine; *pes*, pied). Zool. Qui a les pieds velus, couverts de poils fins, longs et serrés.

LANISTE. s. m. Antiq. Celui qui formait, achetait ou vendait des gladiateurs.

— Conchyl. Coquille cyclostome.

LANIVENTRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *lana*, laine; *venter*, ventre). Zool. Qui a le ventre laineux.

LANMEUR. Géogr. Ch.-l. de cant. (Finistère), arrond. de Morlaix; 2,600 hab.

LANNES (Jean). Duc de Montébello, l'un des plus intrép des généraux français, né en 1769 à Lectoure, d'un simple garçon d'écurie, fut tué à la bataille d'Essling, en 1809.

LANNILIS. Géogr. Ch.-l. de cant. (Finistère), arrond. de Lesneven; 3,090 hab.

LANNION. Géogr. Ch.-l. d'arrond. (Côtes-du-Nord). Grand commerce de grains, bestiaux et chevaux.

LANNOY. Ch.-l. de cant. (Nord), arrond. de Lille. Jadis ville forte, souvent prise et reprise, appartient à la France depuis 1667.

LANOUE (François de), dit *Bras de fer*. Fameux capitaine calviniste, né en Bretagne en 1531, mort au siége de Lamballe en 1591, au service de Henri IV.

LANOUERPE. s. f. Gros bourrelet de peau [illegible]

LANQUETTE. s. f. Bot. Espèce de pourpier.

LANS. s. m. Mar. Écart momentané de la route que suit un bâtiment; mouvement de rotation subit et répété qui a lieu par un grand sillage, ayant le vent de l'arrière. On compense les *lans* en les égalisant autant que possible tribord et bâbord de l'aire de vent qu'on veut suivre. (Will.)

LANSAC. s. m. Hortic. Variété de poire qui mûrit en automne.

LANSON. s. m. Ichthyol. Petit poisson de mer dont les morues se nourrissent. On en fait des appas.

LANSQUENET. s. m. (ét. all., *lands*, du fief; *knecht*, valet; valet de la terre, du fief). Hist. Nom qu'on donnait autrefois à des fantassins allemands, Dans l'origine, les lansquenets furent des serfs faisant campagne à la suite des reîtres et armés d'une mauvaise pique. Chacun de ces reîtres ou cavaliers avait à son service deux lansquenets. Plus tard, ceux-ci formèrent un genre de troupes indépendantes, et, poussés par le désir du pillage, se vendirent comme aventuriers aux rois qui les payaient le plus cher. Charles VIII et Louis XII, rois de France, entretinrent des lansquenets.

— Ancien jeu de hasard qui se jouait avec des cartes de la manière suivante : On y donne à chacun une carte sur laquelle on met ce qu'on veut. Celui qui a la main se donne la sienne. Il tire ensuite les cartes, et s'il amène la sienne, il perd; s'il amène quelqu'une des autres, il gagne. Le lansquenet n'est plus d'usage.

— Lieu où l'on jouait au lansquenet et aux autres jeux de hasard. C'est un chevalier de Paris, il fait ses caravanes dans les *lansquenets*. (Le Sage.)

Vous êtes piliers nés de tous les *lansquenets*,
Qui sont pour la jeunesse autant de trébuchets,
Un bois plein de voleurs est un plus sûr passage;
Dans ces lieux jour et nuit ce n'est que brigandage.
(Regnard.)

LANSQUENET, ETTE. adj. Qui appartient aux lansquenets. Une épée lansquenette.

LANT. s. m. Mamm. L'un des noms vernaculaires du zébu ou petit bœuf à bosse.

LANTA. Géogr. Ch.-l. de cant. (Haute-Garonne), arr. de Villefranche; 1,550 hab.

LANTANIER. s. m. (en lat. *lantana*). Bot. V. LATANIER.

LANTÉAS. s. f. Mar. Grande embarcation dont se servent les commerçants portugais et anglais de Canton à Macao et environs.

LANTER. v. a. 1re conj. Techn. Faire avec la tête du marteau des enjolivements, des lantures, sur une pièce de chaudronnerie.

LANTERNE. s. f. (du lat. *lateo*, je suis caché, selon Isidore, ou du celt. *letern*, lanterne, selon Pezron). Vaisseau fait de matière transparente, servant à conserver la lumière qu'on transporte, ou qui est exposée au vent et à la pluie. Lanterne de verre. Lanterne de corne. Lanterne de papier. Lanterne de talc. Lanterne de toile. Lanterne ronde, carrée. Prendre une lanterne. Avoir une lanterne. Porter une lanterne. Allumer la lanterne. Éteindre les lanternes. Lanterne de voiture, de carrosse. Lanterne de cabriolet. Lanterne de chiffonnier. Prendre, avoir, tenir, porter une lanterne. Lanternes à réverbère. Les maisons de Paris étaient autrefois taxées pour les boues et lanternes. L'abbé Terrasson datait la décadence des lettres de l'établissement des *lanternes*, parce que dans la crainte d'être volé on rentrait de bonne heure, ce qui tournait au profit de l'étude. (Noël.)

— Nom que portèrent, dans le principe, les réverbères des rues de Paris. La Reynie signala le commencement de sa magistrature par l'établissement des *lanternes* dans toutes les rues de Paris. (Sall.)

— Métaph. Ce qui s'appelle chercher dans le fond du cœur avec une *lanterne*, c'est ce que fait Nicole. (Mme de Sév.) Un homme d'esprit est perdu, s'il ne joint pas à l'esprit l'énergie du caractère : quand on a la *lanterne* de Diogène, il faut avoir son bâton. (Chamfort.) Je n'aurai pas travaillé pendant trente ans à me faire une *lanterne*, pour me laisser ensuite éclairer mon chemin par la *lanterne* des autres. (Garat.)

— Fig. Fadaises, balivernes, contes absurdes et ridicules. Cette expression pourrait bien nous venir de Rabelais, à qui nous en devons tant d'autres. On connaît sa description du pays des Lanternois. Les chapitres où il est question des noms de ce singulier pays ne furent pas des moins lus; mais comme on n'y saisit pas toutes les finesses que l'auteur y avait peut-être entendues, on traita de lanternes tout ce qui n'était pas assez sérieux pour être cru. Lanternes que tout cela. Tout ce qu'il nous a dit là, ce sont des lanternes. Conter des lanternes.

— *Lanterne sourde*. Lanterne de ferblanc ou noirci qui n'a qu'une ouverture qu'on ferme à volonté pour cacher la lumière, de façon que celui qui la porte voit sans être vu.

— Fig. On a comparé l'esprit de certaines gens à une *lanterne* sourde qui ne sert qu'à celui qui la porte et qui n'éclaire que son chemin. (Noël.) Les ambassadeurs sont assez bien figurés par Sosie; ils marchent dans l'obscurité des négociations une *lanterne* sourde à la main. (Id.) Quelle prétention que celle de ces hommes qui ont la manie de vouloir éclairer l'univers avec la petite *lanterne* sourde dont la nature leur a fait [illegible]

— Phys. *Lanterne magique*. Instrument d'optique qui au moyen de lentilles et de verres peints fait voir différents objets sur une muraille ou sur une toile. Il se compose d'une lanterne ordinaire à laquelle on adapte un tube renfermant deux verres lenticulaires dont la propriété est d'écarter les rayons qui partent de l'objet, de les rendre divergents, et par suite de projeter des images plus grandes que les objets. Ce tuyau est adapté de manière qu'on peut y introduire les verres peints entre les lentilles et la lumière renfermée dans la lanterne. La lanterne magique fut inventée par le jésuite Kircher. Montrer la lanterne magique.

— Fig. et fam. *C'est une lanterne magique*. Se dit d'une société où un grand nombre de personnes ne font que passer et se succèdent les

unes aux autres. L'on dit dans le même sens, Que le monde est une vraie lanterne magique. Cour des rois, *lanterne* magique, ou un tableau fugitif est sans cesse remplacé par un autre. (Noël.)

— Prov. *Faire croire que les vessies sont des lanternes.* Faire croire des choses absurdes, bizarres. Cette expression proverbiale est très-ancienne, car on la trouve déjà dans les fabliaux du XIe, XIIe et XIIIe siècles.

> Je ne suis pas si enivré
> Que me puissiez cette fois-ci
> Pour *lanterne* vendre vessie.
> (*Le Curé qu'on porte.*)

— Archéol. *Lanterne de Démosthène.* Se dit abusivement d'un petit monument antique d'Athènes, qui a la forme d'une tourelle soutenue par des colonnes. C'est par un abus encore plus grand que quelques personnes donnent à l'imitation de ce monument placée dans le parc de Saint-Cloud, le nom de *Lanterne de Diogène.*

— Archit. Certains petits édifices pyramidaux qui, selon la pratique moderne, couronnent les coupoles des églises. Les anciens ne connaissaient point l'usage des *lanternes* pour couronner les coupoles de leurs édifices. (De Quincy.) || Petite construction dont la forme et l'usage sont assez en rapport avec l'usage et la forme de l'ustensile dont on use pour s'éclairer, et qui ordinairement est faite d'une matière transparente, propre à laisser passer la lumière qu'il renferme. || Se dit encore de certaines loges ou cabinets qui sont placés dans quelques salles d'assemblées publiques, et d'où, sans être vu, on peut voir et écouter. Les lanternes de la grand'chambre.

— Bot. Champignon d'Amérique fort singulier, qui a la forme d'un cul-de-lampe renversé, supporté par trois colonnes.

— Conchyl. Nom marchand de plusieurs coquilles qui sont renflées, minces et un peu transparentes. || *Lanterne d'Aristote.* Appareil de pièces calcaires qu'on trouve dans l'estomac des crustacés.

— Hist. *Mettre à la lanterne.* S'est dit pendant la Révolution française pour Pendre. On disait aussi *lanterner.* V. LANTERNER.

— Hist. milit. *Lanterne de pièce.* Espèce de grand collier dont on se servait pour porter la poudre dans l'âme du canon.

— Mar. Nom qu'on donne dans plusieurs ports militaires à une boîte cylindrique en fer-blanc de calibre, qui contient des balles à mitraille pour le canon dans lequel elle doit entrer. || Nom donné à la partie creusée sur l'avant de la mèche du gouvernail sous chaque ferrure, pour laisser le passage libre à celle de l'étambot, quand on le monte ou le démonte. || *Lanterne à gargousse.* Etui de bois ou de cuir dans lequel on porte les gargousses.

— Mécan. Se dit d'une petite roue formée de plusieurs fuseaux dans laquelle engrènent les dents d'une autre roue.

— Orfévr. Partie d'une crosse d'évêque ou d'un bâton de chantre, qui est grosse et à jour et représente en quelque sorte une lanterne.

— Techn. En termes d'essayeur d'or et d'argent, Espèce de petite armoire vitrée qui empêche l'action de l'air sur les trébuchets ou balances très-fines qui y sont placées.

— Philol. *L'Ile des Lanternes.* Dans Rabelais, pays fantastique habité par de faux savants.

— Relat. *Fête des lanternes.* Fête qui se célèbre en Chine le quinzième jour du premier mois de l'année. Elle est ainsi nommée, parce que ce jour-là on suspend un nombre infini de lanternes dans toutes les maisons et dans toutes les rues.

— Techn. Instrument dont le gazier se sert pour enlever les soies de l'ourdissoir et les porter sur les ensouples du métier de tisserand. || Cage de moulin qui sert à ourdir les chaînes d'étoffe.

LANTERNE. s. f. Bot. Genre établi sur une espèce de mousse qui a beaucoup de rapport avec les clathres.

LANTERNÉ, ÉE. part. pass. du v. Lanterner. S'empl. adjectiv. Etre lanterné par des importuns.

LANTERNEAU. s. m. (dimin. de *lanterne*). Archit. Petite lanterne au sommet d'une coupole, au dessus d'un escalier.

— Techn. Petite chaussée qui sépare les méans dans les aires d'une saline.

LANTERNER. v. n. 1re conj. (rad. *lanterne*, dans le sens de *balivernes*). Etre irrésolu en affaires, perdre le temps à des riens, flaner, baguenauder. Il ne fait que lanterner et n'avance à rien. Il s'est amusé à lanterner.

— ... Remettre quelqu'un ... amuser par de vaines paroles. Vous me lanternez depuis longtemps.

— Tenir des discours frivoles et ridicules, importuner, fatiguer. Voilà un homme qui me lanterne depuis une heure. Que diable me *lanternez*-vous tant? (Sénécé.) Sans craindre que quelque sotte visite vienne nous *lanterner.* (Hamelt.)

— Absol. Vous feriez bien mieux de me payer mes cent écus et les intérêts sans *lanterner.* (Beaumarch.)

— Hist. Pendant la Révolution française, sorte de supplice que la populace en fureur infligeait à ceux dont elle suspectait les opinions. Il consistait à les accrocher à la corde qui, dans les rues, sert à suspendre les réverbères, et on disait également *lanterner* ou *mettre à la lanterne*, à cause de l'ancienne dénomination des lanternes, qui dans toutes les rues précédèrent les réverbères.

LANTERNERIE. s. f. (rad. *lanterne*). Irrésolution, difficulté futile qui retarde quelque affaire. Il est d'une lanternerie qui ne finit point. Il a manqué son affaire à force de lanternerie.

— Fadaise, discours frivole, ridicule. Ne dire que des lanterneries. Le devoir et la raison sont autour de vous; le moyen qu'ils vous laissent le temps de lire des *lanterneries!* (Mme de Sév.) Je voudrais que sans rabattre les *lanterneries* du temps passé, cela se fît avec cette grâce que vous avez quand il vous plaît. (Id.)

— Métrol. Monnaie d'argent de Florence.

LANTERNIER, ÈRE. adj. et s. Se dit de celui qui fait ou vend des lanternes. Le lanternier fait des lanternes, vend des lanternes.

— Se dit aussi de Celui qui allume les lanternes. Le lanternier n'a pas encore allumé toutes les lanternes.

> Dire que vos beaux yeux nous tiennent prisonniers,
> Qu'ils nous font de leurs traits cent blessures internes,
> Il n'est rien si commun, et ce sont balivernes;
> Mais qu'est-ce que des *lanterniers*
> Vous conteraient, que des lanternes? (Benser.)

— Ce mot est pris ici à double sens. Il a aussi l'acception suivante.

— Diseur de fadaises. N'écoutez point ce qu'il vous dira, c'est un lanternier. Quel est le lanternier qui vous a dit ces balivernes?

— Irrésolu, indéterminé en toutes choses, avec qui l'on ne peut rien conclure. C'est un lanternier. On ne peut rien conclure avec lui, ce n'est qu'un lanternier.

— Vétilleux, tracassier. C'est un *lanternier* que son père, dont le style et la mauvaise volonté me mettent en colère. (Mme de Sév.)

LANTERNIÈREMENT. adv. Vieux mot qui s'est dit pour, En lanternier.

LANTERNIPHORE. s. m. (du fr. *lanterne*, et du gr. φέρω, je porte). Surnom que les jansénistes donnaient au chien qui figurait dans un emblème placé à la tête des Nouvelles ecclésiastiques, et dont la devise était : *Il n'aboie pas, mais il éclaire.*

LANTERNISTE. s. m. Hist. littér. Nom des membres d'une académie de Toulouse qui fut fondée à la fin du XVIIe siècle, et qui dans l'origine s'assemblait la nuit. Pour se rendre à la réunion, les lanternistes s'éclairaient dans les rues avec de petites lanternes. Mlle L'Heritier fut la première femme reçue à l'académie des lanternistes.

LANTERNOIS, OISE. adj. et s. Mot forgé par Rabelais pour désigner les habitants de l'île des Lanternes. Le paillard répondit en langage de *Lanternois*, et où l'on n'entend que le haut allemand. (Contes d'Eutrap.)

LANTERNON. s. m. Sorte de coupole.

LANTIONE. s. f. Mar. Espèce de galère chinoise montant un grand nombre de rames et ne s'écartant pas des côtes.

LANTIPONNAGE. s. m. Action de lantiponner. Point de lantiponnage, s'il vous plaît. Monsieur le médecin, que de *lantiponnage!* (Mol.) Il est pop.

— Discours frivole, inutile et importun.

LANTIPONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Lantiponner.

LANTIPONNER. v. n. 1re conj. Expression populaire qui signifie Tenir des discours frivoles, inutiles et importuns. Il ne fait que lantiponner au lieu de venir au fait. Hé, têtigué! ne *lantiponnez* point davantage, et confessez à la franquette que vous êtes médecin. (Mol.)

— Il s'emploie aussi activement. Que me vient-il lantiponner?

LANTURE. s. f. Techn. Enjolivure que le chaudronnier fait avec le marteau.

LANTURLU ou **LANTURELU.** Terme populaire qui n'a point de sens propre, et dont on se sert pour faire connaître qu'on ne croit point une chose dont on parle, ou pour marquer un refus accompagné de mépris. Cette façon de parler est tirée d'un refrain de chanson ou fameux vaudeville qui eut grande vogue en 1629. Le roi lui a répondu : *Lanturlu!* (Voit.)

> Latin, le discours entendu,
> Leur répondit : *Lanturelu!*
> Ce mot, en langage vulgaire,
> Veut dire : Allez vous faire faire...
> Je ne saurais honnêtement
> Vous l'expliquer plus clairement. (Scarron.)

LANUGICORNE. adj. des 2 g. (ét. lat., *lanugo*, duvet; *cornu*, corne). Entom. Qui a les antennes ...

LANUGINEUX, EUSE. adj. (du lat. *lanugo*, duvet). Qui est de la nature de la laine.

— Bot. Qui est chargé de duvet. Fruit lanugineux. Feuilles lanugineuses.

LANULEUX, EUSE. adj. (du lat. *lana*, laine). Hist. nat. Qui est couvert d'un duvet pareil à de la laine.

LANUSURE. s. f. Construct. Pièce de plomb ...ée au droit des arctiers, sous les amortissements.

LANVOLLON. Géogr. Ch.-l. de cant. (Côtes-du-Nord); 1,480 hab.

LAOCOON. Temps. hér. Fils de Priam et d'Hécube, prêtre d'Apollon et de Neptune, s'opposa aux Troyens lorsqu'ils voulurent faire entrer le cheval de bois dans la ville, et enfonça un javelot dans les flancs du colosse pour montrer qu'il était creux et recélait dans son sein quelque piége : en effet les Grecs y étaient cachés; mais ses concitoyens s'obstinèrent à ne pas le croire. Minerve le punit de sa témérité. Un jour que Laocoon sacrifiait un taureau à Neptune, deux serpents sortirent des eaux, fondirent sur ses enfants, se replièrent sur Laocoon qui venait à leur secours, et firent périr ces infortunés dans une longue agonie.

— Archéol. Célèbre groupe de marbre qui représente la mort tragique de Laocoon et de ses enfants. On ignore quel en est l'auteur, mais on l'attribue au ciseau de trois artistes rhodiens.

> . . . . . Au fond du Louvre antique
> Si du *Laocoon* le marbre pathétique
> Dévelope aux regards ses tragiques douleurs,
> Un plaisir sombre et doux a fait couler vos pleurs.
> (Chauss.)

On voit par ces vers que ce mot est de quatre syllabes.

LAOCRATIE. s. f. Influence du bas peuple. Inusité.

LAODICÉE. Géogr. anc. Ville capitale de la Phrygie, au S.-O. sur le Lycus. Elle fut appelée *Pacatiana* par les Romains. || Ville de Syrie sur la Méditerranée, aujourd'hui *Latakieh.*

LAODICÉEN, ENNE. adj. et s. Géogr. anc. Habitant de Laodicée. || Qui appartient à cette ville ou à ses habitants.

LAOMÉDON. Temps hér. Père de Priam, employa Neptune et Apollon, chassés du ciel, à construire des murailles et des digues autour de Troie, et frustra ces dieux du salaire convenu. Neptune, pour le punir, suscita contre Troie un monstre qui fut tué par Hercule. Laomédon ayant encore manqué de parole à son libérateur, celui-ci lui donna la mort.

LAOMÉDONTIADE. adj. et s. Temps hér. Descendant de Laomédon. Il se dit particulièrement de Priam.

LAON. (pr. *Lan*). Géogr. Chef-l. du départ. de l'Aisne, autrefois capitale du Laonnais; 8,400 hab. Commerce actif. Bibliothèque publique de 17,000 volumes. Hôpitaux et casernes; colléges; dépôt de mendicité; tribunal de première instance. Laon ne fut dans l'origine qu'un château, nommé par les Gaulois *Laudunum*, et son histoire ne commence qu'au IIIe siècle. En 407, elle résista aux Barbares, et, en 451, à Attila. Au XIIe, elle secoua des premières le joug des seigneurs. En 1814, Napoléon perdit sous ses murs une grande bataille.

LAONNAIS, AISE. adj. et s. Géogr. Habitant de Laon. Les femmes laonnaises. Les Laonnais furent forcés de recevoir l'ennemi en 1814.

— Qui appartient à Laon ou à ses habitants. Coutumes laonnaises.

LAONNAIS. s. m. Géogr. Petite province de France qui faisait partie de la Picardie; capitale Laon. Dans le principe, le Laonnais fut la résidence des rois de France. Depuis 991 le Laonnais fut gouverné par des seigneurs particuliers, avec le titre de comte, et plus tard, duc et pair. Le Laonnais a formé, en 1790, la plus grande partie du département de l'Aisne.

LAONNISIEN. s. m. Anc. métrol. Monnaie des évêques de Laon.

LAOSYNACTE. s. m. (ét. gr., λαός, peuple; συνάγω, j'assemble). Hist. ecclés. Officier chargé, dans l'Église grecque, de faire l'appel des diacres, et de convoquer la cour et le peuple aux cérémonies religieuses.

LAO-TSEU. Philos. et myth. chin. Nom d'un des plus anciens philosophes chinois. On l'appela de ce nom, qui veut dire *vieil enfant*, parce que la tradition rapporte qu'il vint au monde avec des cheveux blancs. Il voyagea dans les pays situés à l'occident de la Chine. Les peintres chinois le représentent avec deux protubérances qui forment deux cornes, comme on peint Moïse. Il vécut 600 ans av. J.-C. Il est pour les Chinois une espèce de demi-dieu.

LAPAGÉNIE. s. f. Bot. Genre de plantes asparaginées originaires du Chili.

LA PALICE ou **LA PALISSE.** Géogr. Ch.-lieu d'arrond. (Allier); 2,250 hab.

LA PALICE (Jacques de Chabanais, seigneur de). Maréchal de France, gouverneur du Bourbonnais, de l'Auvergne, du Forez, du Beaujolais, du Lyonnais; mort glorieusement en 152. à la défaite de Pavie.

LAPAROCÈLE. s. f. (ét. gr., λάπαρον, la région lombaire; κήλη, tumeur). Pathol. Hernie lombaire qui se fait quelquefois au sacro-lombaire et au long dorsal, par un écartement des fibres du muscle carré des lombes et un éraillement de l'aponévrose du muscle ...

LAPATHIFOLIÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *lapathum*, patience; *folium*, feuille). Bot. Qui a les feuilles semblables à celles de la patience.

LAPATHUM. s. m. (pr. *la-pa-tomm*). Bot. Nom latin de la patience.

LAPÉ, ÉE. part. pass. du v. Laper. S'empl. adjectiv. Cette jatte de lait a été lapée en un instant par ce chien.

LAPER. v. n. 1re conj. (du lat. *lambere*, lécher, ou du gr. λάπτειν, qui a la même signif., ou du celt. *lap*, même sens). Boire en tirant avec la langue, ce qui est le propre de quelques quadrupèdes et particulièrement du chien. Ce chien fait bien du bruit en lapant. Le chat se sert de sa langue pour lécher l'eau, ainsi que le lion et le tigre; et le chien, qui l'a fort longue et fort mince, en forme, en *lapant*, une espèce de cornet avec lequel il l'attire. (B. de St-P.)

— S'empl. aussi activement. Ce chat vient de laper quelque chose. Ce chien a lapé en un instant la jatte de lait qu'on lui avait donnée

> La cigogne au long bec n'en put attraper miette,
> Et le drôle eut *lapé* le tout en un moment. (La Font.)

— SE LAPER. v. pron. Être lapé. Rendre un mets plus clair pour qu'il puisse se laper.

LAPEREAU. s. m. Mamm. Jeune lapin. Manger un lapereau. La femelle, appelée *hase*, porte trente jours, et telle est sa fécondité qu'elle peut produire par année 60 à 120 *lapereaux.* (Encycl.) A l'âge d'un mois les *lapereaux* mangent seuls, et leur mère partage avec eux sa nourriture. (De Morog.)

LA PEYROUSE ou **LA PÉROUSE** (J.-F. Galoup de). Célèbre navigateur français, né à Albi en 1741, fut en 1785 chargé par Louis XVI d'un voyage de découvertes. Il partit de Brest avec les frégates la Boussole et l'Astrolabe. Déjà il avait visité les côtes de la Tartarie, du Japon et de la Nouvelle-Hollande, lorsqu'en 1788 on cessa entièrement d'avoir de ses nouvelles. On présume qu'il fit naufrage sur les récifs qui entourent l'île Vanikoro.

LAPEYROUSIE. s. f. (de *La Peyrouse*). Bot. Genre de plantes de l'ordre des synanthérées, qui comprend plusieurs espèces : la lapeyrousie de Rhunberg, etc.

LAPHRIE. s. f. Entom. Genre d'insectes diptères de la famille des tanystomes. La plus belle espèce est la laphrie de Maroc.

LAPICIDE. adj. des 2 g. (ét. lat., *lapis*, pierre; *cædo*, je tranche). Bot. Se dit d'une plante qui s'établit dans les interstices des roches madrepores, et qui est supposée se creuser elle-même les retraites qu'elle habite.

LAPIDAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *lapis*, pierre). Qui a rapport à la pierre. Se dit du style des inscriptions qui sont ordinairement gravées sur la pierre, le marbre. Style lapidaire. La langue latine est particulièrement propre au style lapidaire.

LAPIDAIRE. s. m. (rad. *lapis*, pierre). Ouvrier qui taille et polit les pierres précieuses. Un habile lapidaire. Les instruments que le *lapidaire* emploie sont peu nombreux et toujours les mêmes, quelle que soit la pierre qu'il travaille. (Encycl.) Les *lapidaires* parisiens sont aujourd'hui reconnus pour avoir porté cet art au plus haut degré de perfection. (Id.)

> Et si mes vers ont su vous plaire
> Lorsque vous les chantez leur sort est trop brillant;
> Mais je ressemble au diamant
> Qui ne doit son éclat qu'à l'art du *lapidaire.* (***)

— Celui qui vend des pierres précieuses. Riche lapidaire.

— Celui qui est expert à connaître les pierres. Habile lapidaire.

— Auteur qui écrit sur les pierres précieuses. Du Rosnel, Berquen et Boot sont des lapidaires.

— Techn. Instrument dont se servent les polisseurs d'acier pour les pièces d'horlogerie et les fabricants de verres de montre à bords polis.

— Entom. Qui fait son nid dans les pierres. Insectes lapidaires.

LAPIDATEUR, TRICE. adj. et s. Se disait autrefois de celui qui lapide. Si les pierres lapidatoires méritaient estre adorées, combien plus les *lapidateurs.* (H. Est.)

LAPIDATION. s. f. (pr. *la-pi-da-ci-on*; du lat. *lapis*, pierre). Action de lapider, d'assommer à coups de pierres.

— Supplice de ceux qu'on faisait mourir ainsi. Lapidation de saint Etienne. La lapidation était en usage chez les Romains et chez les Juifs.

— Antiq. Fête célébrée par les Éginètes en mémoire de deux femmes crétoises qu'ils avaient lapidées dans une sédition.

LAPIDÉ, ÉE. part. pass. du v. Lapider. S'empl. adjectiv. Homme lapidé. Femme lapidée.

> La pécheresse eut sa grâce accordée;
> Mais qu'on suppose à la place de Dieu
> Prude ou docteur; elle était *lapidée.* (Paisser.)

LAPIDER. v. a. 1re conj. (du lat. *lapis*, pierre). Assommer, tuer à coups de pierres. Les Juifs lapidaient les adultères, les blasphémateurs et les idolâtres. Lorsqu'il ne se présentait ...onne pour parler en faveur du condamné, on ...duisait au lieu du supplice, on l'exhortait à ...fesser sa faute, puis après cela on le *lapidait.* (Encycl.)

— On ne se sert de ce verbe au propre que lorsqu'il s'agit d'un supplice infligé par la loi ou par une autorité quelconque. On ne dirait pas ... suivi à coups de pierres et qu'on aurait tué. On l'a lapidé.

— Fig. Se déchaîner en nombre contre quelqu'un. Vous vous ferez lapider si vous parlez ainsi. Si je vous disais cela je me ferais *lapider* par vous. (Rouh.) Voilà mon ancienne thèse qui me fera *lapider* un jour; c'est que le public n'est ni fou ni injuste. (Mme de Sév.)

LAPIDESCENT, ENTE. adj. (du lat. *lapis*, pierre). Hist. nat. Qui a la dureté de la pierre. Polypier lapidescent.

LAPIDEUX, EUSE. adj. Qui est de la nature de la pierre. Les montagnes littorales maritimes présentent deux espèces principales, les sablonneuses et les *lapideuses.* (B. de St-P.)

LAPIDICOLE. adj. des 2 g. (ét. lat., *lapis*,

pierre; *colo*, j'habite). Hist. nat. Qui construit sa demeure dans les pierres.

LAPIDIFICATION. s. f. (pr. *la-pi-di-fi-ka-ci-on;* ét. lat., *lapis*, pierre; *fio*, je deviens). Minér. Formation des pierres. La lapidification diffère de la pétrification, qui s'empare des substances animales et végétales pour les convertir en pierre.

LAPIDIFIQUE. adj. des 2 g. Hist. nat. Qui a la propriété de concourir à la formation des pierres. Eau lapidifique.

LAPIDIFIÉ, ÉE. part. pass. du v. Lapidifier. S'empl. adjectiv. Métaux lapidifiés.

LAPIDIFIER. v. a. 1re conj. *Je la lapidifie, nous lapidifions, vous lapidifiez. Je lapidifiais, nous lapidifiions, vous lapidifiiez*, etc. Réduire les métaux en pierre.

— SE LAPIDIFIER. v. pron. Être lapidifié.

LAPILLEUX, EUSE. adj. (pr. *la-pi-ieu;* du lat. *lapis*, pierre). Bot. Se dit d'un fruit dans la chair ou la pulpe duquel on trouve des concrétions, souvent très-dures, que le vulgaire appelle des pierres, et qui, lorsqu'elles sont abondantes, valent à ce fruit le nom de *carrière*. Fruit lapilleux.

LAPILLIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat. *lapillus*, petit caillou ; *forma*, forme). Hist. nat. Qui a la forme de petites pierres, qui est en petits grains.

LAPILLO. s. m. Gravier de lave.

LAPIN, INE. s. (du lat. *lepus*, lièvre, lapin). Mamm. Mammifère quadrupède de l'ordre des rongeurs et du genre lièvre. Sa chair est très-recherchée comme aliment. Son poil et sa peau fournissent une grande branche de commerce. Sa couleur est d'un brun cendré au-dessus, blanchâtre à la gorge et sous le ventre, rousse à la nuque. Les oreilles sont longues et noires au bout, la queue est noire au-dessus, blanche au-dessous. Cette espèce est originaire d'Afrique. Le lapin habite toujours dans les pays montagneux, sur les petits coteaux, se nourrit de plantes et d'écorces d'arbre et ne sort que la nuit. Il est plus que le lièvre susceptible d'éducation, et sa vie est de huit à neuf ans. La chair du lapin était défendue aux Juifs. Lapin sauvage. Lapin domestique. Lapin de garenne. Lapin de clapier. Lapin gris. Lapin blanc. Fourrure de lapin. Peau de lapin. Gants de poils de lapin. Terrier de lapin. Chasser les lapins. Fureter les lapins. Tirer les lapins. Gibelotte de lapin. Une lapine près de mettre bas. C'est à tort qu'on a prétendu que dans de grands rassemblements de *lapins*, il se dégageait des miasmes dangereux pour l'homme et les animaux. (Encycl.) La différence de saveur des *lapins* sauvages comparée à celle des lapins domestiques, et le mépris que font de ces derniers les hommes qui se piquent de délicatesse, a mis des bornes à la propagation de ces animaux en France. (Id.) Le *lapin* se soustrait aisément aux yeux de l'homme. (Rosset.) La *lapine* allaite ses petits pendant plus de six semaines. (Buff.)

Qu'il était allé faire à l'aurore sa cour,
Parmi le thym et la rosée,
Après qu'il eut brouté, trotté, fait tous ses tours ;
Jeannot *lapin* retourne au souterrain séjour. (La Font.)

Je vois fuir aussitôt toute la nation
Des *lapins*, qui, sur la bruyère,
L'œil éveillé, l'oreille au guet,
S'égayaient, et de thym parfumaient leur banquet.
(Id.)

Sur un lièvre flanqué de six poulets étiques,
Paraissaient trois *lapins*, animaux domestiques,
Qui dès leur tendre enfance élevés dans Paris,
Sentaient encor le chou dont ils furent nourris.
(Boileau.)

— La femelle du lapin se nomme aussi *hase*. Le lapin doit être soigneusement écarté durant le temps que la *hase* allaite; comme le Saturne des mythes grecs, il ne manquerait pas de détruire sa famille. (Guéret.)

— Fig. et pop. *Brave comme un lapin*. Se dit d'un Homme habillé de neuf. || *Propre comme un lapin*. Excessivement propre. || *Il court comme un lapin*. Se dit d'un homme qui court ou qui marche avec vitesse.

— *C'est une lapine, une vraie lapine*. C'est une femme qui fait beaucoup d'enfants.

— *Il est bon là, le lapin*. Expression basse et populaire pour dire, Cela est bon, cela est bien trouvé. Elle a dit à tout le monde qu'elle s'ennuyait de ne pas voir son mari, qu'elle en mourait d'envie (depuis un an qu'elle ne l'avait pas vu); et l'on a dit que c'était une envie de femme grosse. — Ah ! il est bon là, le *lapin*. (Carm.)

— *En lapin*. Expression dont le peuple de Paris se sert par dérision pour désigner celui qui est sur le siége des petites voitures, à côté du cocher.

[illegible]
Trois personnes au fond et trois sur le devant
Le nez au vent,
Le septième en *lapin*, et voilà la patache,
Bien décrite sur mon honneur. (Cenas.)

— Iconol. Le lapin, comme le lièvre, est sur les médailles le symbole de l'Espagne, où il s'en trouve quantité. On en voit aussi sur les médailles de Sicile, et ils marquent en général l'abondance, à cause de la fécondité de ces animaux.

— On a aussi donné vulgairement le nom de Lapin à d'autres animaux. || *Lapin*. Oiseau du genre chouette. || *Lapin d'Allemagne*. Le souslik. || *Lapin d'Amérique*. L'agouti. || *Lapin d'Aroe*. Le kanguroo philandre. || *Lapin de Bahama*. Le monax. || *Lapin du Brésil*. Le cochon d'Inde. || *Lapin de Java*. L'agouti, fort mal à propos, puisque c'est un animal américain. || *Lapin à longue queue*. Le talaï, espèce de lièvre. || *Lapin de Norwége*. Le lemming.

LAPIRÉ. s. m. Bot. Bois de Cayenne.

LAPIS ou **LAPIS-LAZULI.** s. m. Minér. Substance minérale à laquelle on donne aujourd'hui le nom d'*outremer*. V. aussi LAZULITHE.

LAPITHE. s. m. Temps hér. Nom d'un peuple très-ancien qui habitait la Thessalie, le long du Pénée, dont il chassa les Perrhèbes. Les Lapithes furent célèbres par leur adresse à dompter les chevaux, et fameux par leur combat contre les Centaures aux noces de Pirithoüs. Ces derniers s'étant enivrés à ces noces, insultèrent les femmes; Thésée et les Lapithes firent un grand carnage des Centaures, et mirent en fuite ceux qui échappèrent à leurs coups. C'est au sujet de ce festin sanglant que J.-B. Rousseau a dit :

Laissons aux Scythes inhumains
Mêler dans leurs banquets le meurtre et le carnage;
Les dards du Centaure sauvage
Ne doivent point souiller nos innocentes mains,

LAPLACE (Pierre-Simon, marquis de). Profond géomètre, né en 1749 à Beaumont-en-Auge, mort en 1827, fut dès l'âge de 19 ans professeur de mathématiques dans une école militaire, devint examinateur de l'école d'artillerie, fut professeur aux écoles normales et membre de l'Institut dès sa fondation. On a de lui un grand nombre d'ouvrages remarquables.

LAPLACÉE. s. f. (nom scientif. *laplacea*). Bot. Genre de plantes de la famille des ternstrœmiacées.

LAPLACÉÉ, ÉÉE. adj. Bot. Qui a de la ressemblance avec le genre laplacée. || LAPLACÉÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des ternstrœmiacées qui a pour type le genre laplacée.

LAPLEAU. Géogr. Ch.-l. de cant. (Corrèze), arr. de Tulle ; 900 hab.

LAPLYSIE. s. f. Moll. Genre de mollusques appelé aussi Lièvre marin. V. APLYSIE.

LAPLYSIÉ, ÉE. adj. Moll. Qui ressemble à une laplysie. || LAPLYSIÉES. s. f. pl. Famille de mollusques ayant pour type le genre laplysie.

LAPMUDE. s. f. Robe de peau de renne.

LAPON, ONE adj. Qui habite la Laponie. Qui est natif de la Laponie. Femme lapone. Race lapone. La race *lapone* est remarquable par sa taille petite et trapue, par sa laideur et sa malpropreté. (Encycl.) Et d'Indou qu'il était on vous le fait *Lapon*. (La Font.)

— Qui appartient à la Laponie ou à ses habitants. Coutumes lapones. Religion lapone. Grammaire lapone. Dialecte lapon.

— substantiv. Un Lapon. Une Lapone. La taille des Lapons ne s'élève presque jamais au-dessus de 4 pieds 6 pouces. Grâce aux poissons et aux rennes, les Lapons parviennent à rendre leur existence supportable dans un pays où le sol ne leur offre presque aucune ressource. Ils sont d'origine finnoise, se nomment eux-mêmes, et parlent un dialecte finnois. Convertis au christianisme par les missionnaires suédois, les Lapons pratiquent maintenant le culte luthérien, mais en y mêlant des idées païennes. Ils habitent des huttes en terre, n'ayant qu'une ouverture très-étroite et constamment enfumées. Ils n'attachent aucune importance à la fidélité conjugale. Ils aiment passionnément l'eau-de-vie et le tabac. Les Lapons sont nomades, étant obligés de chercher de la pâture pour leurs rennes, dont ils ont quelquefois des troupeaux de plusieurs centaines, et même de 1,000 à 1,500.

LAPONIE. Géogr. Contrée la plus occidentale de l'Europe. Elle se divise aujourd'hui en Laponie suédoise, à l'ouest, et en Laponie russe; 12,000 familles. La Laponie russe forme elle-deux cercles, Kola et Kémi, l'un compris dans le gouvernement d'Arkhangel, l'autre annexé au grand duché de Finlande; 68,000 hab. Ce pays est contigu à la mer Blanche, à l'Océan glacial arctique et au golfe de Bothnie. Sa superficie est d'environ 160,000 kilom. carrés. Des ramifications des monts Dofrines, hauts d'environ 1,000 mètres, et couverts toute l'année de glace et de neige, en traversent l'intérieur et alimentent des fleuves et des rivières qui se rendent en diverses mers. Dans quelques endroits, ces montagnes contiennent d'abondantes mines de fer, de cuivre, de zinc, d'arsenic et même d'or. Les fleuves abondent en saumons et autres poissons; sur les côtes on pêche des baleines, des morues, des harengs, et l'on prend beaucoup d'oiseaux aquatiques. Les contrées montagneuses sont habitées par des ours, des loups, des renards, des loutres, des martres et des hermines. L'animal le plus utile de la Laponie est le renne, qui trouve sous la neige la mousse, sa seule nourriture. La Laponie, située au-delà [illegible] de l'année, mais elle éprouve en été des chaleurs excessives. A Wardhuus, on a un jour de six semaines et une nuit d'égale durée. La végétation est peu variée, cependant les mousses, les lichens, divers arbustes à baies y procurent une nourriture tolérable. Autrefois on distinguait trois Laponies, dites : Norwégienne ou Danoise, Suédoise et Russe ; la délimitation des deux premières fut le sujet d'une guerre au commencement du XVIIe siècle, entre Christian IV et Charles IX.

LAPPA. s. f. Bot. Nom latin du genre bardane.

LAPPACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui est courbé en pointe d'hameçon à l'extrémité, comme les bractées de l'involucre de l'actium lappa.

LAPPAGINE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des graminées.

LAPPAGINÉ, ÉE. adj. Bot. Qui a quelque analogie avec le genre lappagine. || LAPPAGINÉES. s. f. pl. Famille de plantes graminées ayant pour type le genre lappagine.

LAPPLAND. Géogr. Nom que l'on donne quelquefois à la Laponie. Elle est ainsi appelée dans les langues du Nord.

LAPPMUDE. s. f. Relat. Espèce de robe de peau de renne dont on se sert dans la Laponie et en Suède.

LAPPULIER. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones, de la famille des tiliacées, comprenant des plantes originaires des Indes orientales et occidentales.

LAPS, LAPSE. adj. (pr. *lapss ;* du lat. *lapsus*, tombé). Droit can. Se dit de celui qui a quitté la religion catholique après l'avoir embrassée volontairement, et il ne s'emploie qu'avec le réduplicatif *relaps*. Il est laps et relaps.

LAPS. s. m. (pr. *lapss;* du lat. *lapsus*, écoulement). Mot qui ne s'emploie qu'au singulier et dans cette locution, *Laps de temps*, espace de temps. Après un grand laps de temps. La prescription s'acquiert après un laps de temps.

LAPSANA. s. f. Bot. Ce nom botanique est identiquement le même qui celui de *lampsana*. V. LAMPSANE.

LAQ ou **LACQ.** s. m. (du lat. *laqueus*, corde à nœuds coulants). Chir. Nom donné à des bandes de fil ou de laine qu'on applique sur une partie pour la fixer, comme dans quelques cas d'accouchement où l'enfant présente un pied ou une main, ou pour en faciliter l'extension, comme dans les luxations et les fractures. Un lacq. Des lacqs.

LAQUAIS. s. m. (Les diverses opinions des étymologistes sur l'origine de ce mot sont plus absurdes les unes que les autres ; peut-être vient-il du celtique *laquès*, valet, serviteur). Signifia primitivement Aventurier espagnol ou basque, dont la chevelure était renfermée dans un réseau de filet. Un capitaine de *laquais* gascons. (Jean d'Autun.)

— Plus tard, Un valet en général, et spécialement un coureur qu'on appela longtemps aussi Basque.

— Aujourd'hui, Valet qui suit à pied son maître, et qui porte sa livrée. Un beau laquais. Un laquais bien fait. Un grand laquais. Un laquais proprement habillé. Les jeunes gens se piquent d'avoir des laquais bien faits et proprement habillés. L'habit le plus magnifique n'est qu'un habit de livrée quand celui qui le porte a l'âme et les mœurs d'un *laquais*. (Le Spectateur.) Il vaudrait beaucoup mieux être le *laquais* d'un bel esprit que le bel esprit des *laquais*. (Volt.) Dans la chaleur de la querelle, Thévenin dit à Bourvalais : Souviens-toi que tu as été mon *laquais*. — J'en conviens, répondit l'autre, mais je ne le suis plus, et si tu avais été le mien tu le serais encore. (Sallentin.) La guerre commence, on cherche des soldats, et je vois dans Paris trois *laquais* derrière un carrosse. (La Bruy.)

Alidor, dit un fourbe, il est de mes amis,
Je l'ai connu *laquais* avant qu'il fût commis. (Boil.)

— Prov. et fam. *Mentir comme un laquais*. Mentir habituellement et avec impudence. || *Malice de laquais*. Plaisanterie basse. || *Laquais ne déroge pas*. Se dit parce que les laquais appartiennent en général à des maisons considérables.

LAQUE. s. f. (en lat. *laccæ, laccæ gummi*). Suc résineux, concret, demi-transparent, sec, cassant, d'un rouge brun, d'une odeur aromatique, qui exsude sous forme d'un liquide laiteux, des rameaux et des petites branches de plusieurs arbres de l'Inde, et dont la sécrétion est déterminée par la piqûre d'un petit insecte hémiptère. Suivant quelque naturalistes, la laque serait produite par l'insecte lui-même. La récolte de la laque se fait en coupant les tiges et les branches enduites de résine. On dit aussi Gomme laque, résine laque.

— On trouve la laque dans le commerce sous trois formes différentes : || *Laque en bâtons*. La résine dans son état naturel, encore attachée à l'extrémité des branches de l'arbre. Cette laque est d'un rouge brun foncé, transparente sur les bords, brillante dans sa cassure. || *Laque en grains*. La même que la précédente, mais réduite en poudre grossière que l'on fait bouillir avec une faible dissolution de carbonate de soude pour en extraire la matière colorante. || *Laque plate en feuilles* ou *en écailles*. Laque qu'on obtient en fondant au-dessus d'un feu de charbons la laque en grains dans un sac de coton ; lorsqu'elle est fondue, on la fait passer à travers le sac, et on la coule sur le tronc uni [illegible] laque varie en couleur suivant qu'elle a été plus ou moins privée de son principe colorant. Laque en écaille, blonde, rouge, brune.

— Nom donné dans l'origine à une couleur rouge ou cramoisie préparée dans l'Inde avec la résine laque; ensuite, par extension, à diverses pâtes également colorées de rouge.

— Se dit aujourd'hui de toute pâte colorée dont l'alumine, la craie et même l'amidon forment la base, quelle que soit d'ailleurs la matière colorante. Laques rouges, jaunes, vertes, bleues. Les laques sont employées en peinture. La graine d'Avignon sert à préparer la laque d'un brun jaunâtre connu sous le nom de *stil de grain*. La laque est employée principalement dans les arts pour faire des vernis qui prennent beaucoup de solidité. Elle entre dans la composition de la cire à cacheter.

— *Laque carminée*. Laque préparée avec de la cochenille. Les laques carminées sont beaucoup plus riches de ton que la laque garance. M. Mérimée a le premier préparé avec la garance une laque qui peut remplacer la laque carminée.

— *Laque de résine-laque*. Produit des Indes obtenu en précipitant par l'alun une dissolution alcaline de résine-laque.

LAQUE. s. m. Peint. Nom qu'on donne à des ouvrages le plus souvent en carton recouverts d'un très-beau vernis, ornés de figures et de dorures qui viennent de la Chine. Les artistes français ont fait beaucoup d'efforts pour atteindre le degré de perfection des laques de la Chine.

— *Laques français*. Laques faits par nos artistes, pour les distinguer de ceux qui viennent de la Chine.

— Le vernis noir ou rouge qui couvre cet ouvrage. On n'a pu encore parvenir à imiter parfaitement le beau laque de Chine.

— Meuble qui en est revêtu. Une belle table de laque, de laque de Chine. Voilà du vrai laque, du beau laque.

LAQUÉAIRE. s. m. (du lat. *laquearius*, forgé de *laqueus*, lacet). Ant. rom. Gladiateur armé d'un nœud coulant avec lequel il tâchait de saisir son adversaire. Selon quelques antiquaires, le laquéaire étranglait son ennemi ; selon d'autres, il l'égorgeait avec une arme tranchante. Beaucoup pensent que les laquéaires sont les mêmes que les rétiaires.

LAQUÉISME. s. m. État de laquais. Mot formé par la Beaumelle dans son *Qu'en dira-t-on*. Il peut y avoir de l'honneur dans un pays où les laquais s'élèvent ; mais il n'y a ni honneur, ni principe, ni ombre d'honneur, dans un pays où le *laquéisme* s'élève.

LAQUELLE. pron. relat. V. LEQUEL.

LAQUETON. s. m. (dimin. de *laquais*). Petit laquais. N'avoir qu'un laqueton. Fam. et vieux.

LAQUEUX, EUSE. adj. (rad. *laque*). Qui est est de la nature ou de la couleur de la laque. Gomme laqueuse. Ton laqueux. Il y a des tons laqueux dans ce tableau.

LAQUIL. s. m. Bot. Arbrisseau du Pérou rapporté à la famille des rhamnées.

LA QUINTINIE (J. de). Agronome, né en 1626 à Chabanais, mort en 1688. Il fut choisi par Louis XIV pour dessiner les jardins de Versailles.

LAR. Géogr. Ville de Perse dans le Farsistan. Ch.-l. du Laristan ; 12,000 hab. Fort. Étoffes de soie; armes à feu.

LAR. s. m. Mot qui signifiait Feu chez les Étrusques. Porsenna, lar de Clusium.

LAR. s. m. (en lat. *larus*). Ornith. Ancien nom des mouettes.

— Mamm. Le nom de *simia lar* a été donné à un gibbon.

LARA (Maison de). Illustre maison de Castille, issue des comtes de Castille, a pour fondateur Ferdinand Gonzalez, comte de Castille et de Lara, mort en 970, qui lui-même descendait par son père de Ramire Ier, roi des Asturies et de Galice, et par sa mère d'anciens seigneurs de Lara. C'est à cette famille qu'appartiennent les sept infants de Lara, célèbres dans les chroniques espagnoles, et dont la fin tragique a fourni à Lopez de Véga le sujet d'un drame souvent imité.

LARAGNE. Géogr. Ch.-l. de cant. (Hautes-Alpes), arr. de Gap, 900 hab.

LARAIRE. s. m. (en lat. *lararium;* rad. *Lares*, les dieux Lares). Antiq. Chapelle domestique, lieu destiné aux dieux Lares. Grand laraire. Petit laraire. Alexandre Sévère avait deux espèces de *laraires*, l'un très-retiré où étaient les images des grands hommes, des princes déifiés et des personnages les plus recommandables par leurs vertus. (De Quincy.)

LARALES ou **LARALIES.** s. f. pl. Ant. rom. Fête célébrée en l'honneur des dieux Lares, le 21 décembre de chaque année.

LARBRÉE. s. f. Bot. Genre formé de la stillaire aquatique, plante assez commune en France.

LARCHE. Géogr. Ch.-l. de cant. (Corrèze), arr. de Brives ; 800 hab.

LARCHER (Pierre-Henri). Savant professeur, connu principalement comme traducteur d'Hérodote, né à Dijon, le 12 octobre 1726, mort des suites d'une chute, le 22 décembre 1812.

LARCIN. s. m. (du lat. *latrocinium*, vol. bri- [illegible] furtivement, et non à force ouverte ou avec effraction. Il y a bien des gens qui ne vivent que de larcins et de brigandages. On ne peut être absous d'un larcin par un confesseur qu'en faisant restitution. Le larcin n'était point puni à Lacédémone, pourvu qu'on ne fût point pris sur le fait. Comme il y a un *larcin* d'oppression par lequel on fait les pauvres, il y a un *larcin* de détention par lequel on refuse d'assister ceux qui le sont, ce qui est également injuste, également criminel. (Fléch.)

De tout bien mal acquis le possesseur frissonne,
Il croit qu'on lit toujours sur son front soucieux,
Les *larcins* dont on le soupçonne.
(F. de Neufchateau.)

D'une bienfaitrice honteuse
La sensible et timide main
Fait dans l'ombre mystérieuse
Un don comme on fait un *larcin* (***)

— La chose dérobée, prise furtivement. Les recéleurs de larcins sont aussi coupables que les larrons. Il alla cacher son larcin à tel endroit. Recéler un larcin.

— En matière de littérature, Vers, passages, pensées, ou même discours entiers qu'un auteur dérobe à un autre sans faire mention de lui, pour s'en attribuer l'invention et la gloire; plagiat. Celui qui pille les auteurs doit du moins savoir bien déguiser les *larcins*. (Bouh.) Il faut savoir faire la différence entre les *larcins* directs et manifestes d'un auteur et les imitations qu'il fait d'un original. (Trév.) Ceux qui dérobent chez les modernes s'étudient à cacher leurs *larcins*; ceux qui dérobent chez les anciens s'en font gloire. (Noël.) En fait de *larcin* littéraire, il faut voler et tuer son homme. (Rulhière.) Leurs disputes ne roulent que sur des *larcins* d'idées. (Marmont.) Passez-moi mes *larcins*, je vous passe les vôtres. (Richer.)

Tes savants favoris, dans leurs courses sublimes,
Ont par des *larcins* légitimes
Au Midi moins tardif dérobé ses secrets. (***)

— Dans la langue de l'amour et de la galanterie, Plaisirs dérobés et pris en cachette. Faire un doux larcin. *Larcins* d'amour ne veulent longue pause. (La Font.)

Combien de fois le jour a vu les antres creux
Complices des *larcins* de ce couple amoureux.
(La [illegible]line.)

L'un d'eux à la brune qu'il aime
En passant ravit un baiser;
Contre un *larcin* qu'elle pardonne,
La belle s'arme de rigueur. (Desmahis.)

LARD. s. m. (pr. *lar*; du lat. *laridum*, lard; ou du celt. *lard*, qui a la même signification). Graisse ferme qui est entre la chair et la peau des animaux. On le dit particulièrement des pourceaux, des marsouins, des baleines. Les pourceaux nourris de glands ont le lard plus ferme que les autres. Ce cochon a plus de quatre doigts de lard. Bon lard. Lard à larder. Petit lard. Lard frais, ferme. Lard jaune, rance. Du vieux lard. Du lard qui sent le vieux. Une tranche de lard. Une flèche de lard. Un quartier de lard. Un morceau de lard. Viande piquée, garnie, bardée de lard. Omelette au lard. Quoique fort indigeste, le *lard* est recherché, soit comme nourriture, soit comme assaisonnement, et il est l'objet d'un commerce fort étendu. (De Morog.) Le *lard* est dans beaucoup de cantons la base de la nourriture animale des cultivateurs. (Id.)

— Desaintange a su faire passer ce mot dans un encadrement heureux, et la vérité du tableau fait disparaître ce que ce terme a de commun.

Elle y met, dépouillé de sa grossière feuille,
Le légume arrondi que le pauvre recueille.
Le vieillard la seconde, et d'une fourche armé,
Détache un *lard* qui pend au chevron enfumé,
En coupe une parcelle, et dans l'onde bouillante
Adoucit sur le feu sa saumure écumante.

— *Il aime à faire du lard.* loc. prov. Se dit d'un homme qui aime à dormir longtemps.

— *Manger le lard.* loc. fig. Manquer à la règle.

Lors, se va dire un gros paillard,
Par la morbleu! voilà Clément,
Prenez-le, il mange le *lard*. (Cl. Marot.)

— *C'est lui qui a mangé le lard.* Se dit d'un homme sur qui l'on veut rejeter quelque faute. Métaphore empruntée du chat ou autre animal qui aurait dérobé le lard placé dans quelque lieu. On le pressa si fort par toutes sortes d'interrogations, qu'on lui fit confesser qui avait mangé le *lard*, et qu'il avait été de la partie. (H. Estienne.) || *Il y a du lard.* Il y a quelque chose là-dessous. || *Jeter son lard aux chiens.* Renoncer à la discrétion. || *Faire trembler le lard au charnier.* Témoigner une faim violente. || *Venir comme lard aux pois.* Venir à propos. || *Crier au lard sur quelqu'un.* Jeter la pierre à quelqu'un.

— Loc. prov. *Vilain comme lard jaune.* Se dit d'un homme fort avare. || *Il ne donne point son lard aux chiens.* Se dit d'un bon ménager, surtout de celui qui approche un peu de la lésine.

— Techn. Les ouvriers nomment ainsi ce qui est entre l'écorce et le vif de l'arbre. C'est ce qu'on appelle proprement *aubier*.

LARDACÉ, ÉE. adj. (rad. *lard*). Pathol. Se dit, selon quelques auteurs, d'une variété de cancer dans laquelle la partie affectée offre un aspect analogue à celui du lard.

LARDAGE. s. m. Droit sur le lard.

LARDAJOLO. s. m. Bot. Petit agaric comestible qui croît aux environs de Florence. Il a la forme d'un entonnoir.

LARDÉ, ÉE. part. pass. du v. Larder. S'empl. adj. [illegible]

— Fig. Rempli, couvert. A quoi servent tous ces rubans dont vous voilà *lardé*? (Mol.)

LARDER. v. a. 1re conj. (rad. *lard*). Couvrir une pièce de viande de petits morceaux de lard coupés en long. Larder de la viande dru et menu. Larder un gigot de gros lard.

— Absol. La manière de larder. Un rôtisseur qui larde bien. Larder proprement.

— Fig. et fam. *Larder quelqu'un de coups d'épée.* Le percer de plusieurs coups d'épée. || *Larder quelqu'un d'épigrammes, de brocards.* Lui lancer coup sur coup plusieurs épigrammes, plusieurs brocards.

— Fig. Remplir de. Larder ses écrits de citations, de mots grecs ou latins. De maudissons *lardant* sa patenôtre. (Volt.)

— Railler d'une manière piquante Il en vint un, lequel de bonne aventure était un de ceux qui l'avaient si bien *lardé* à sa venue. (Despér.)

— Mar. Passer des bouts de fil de caret, un sur chaque face d'une voile, d'un paillet ou d'une sangle, ou seulement sur une seule face, si on n'a besoin que de garnir un seul côté.

— Se dit encore dans les manufactures de soieries, lorsque la navette, au lieu de passer franchement dans la levée du pas, passe à travers quelques portions de la chaîne levée ou baissée.

— SE LARDER. v. pron Être lardé Viande qui ne doit pas se larder.

LARDÈRE. s. f. Ornith. Nom vulgaire de la mésange charbonnière.

LARDERICHE. s. f. Ornith. V. LARDÈRE.

LARDERON. s. m. Ornith. Nom vulgaire de la petite mésange bleue.

LARDIER. s. m. Ornith. V. LARDÈRE.

LARDITE. s. f. Minér. Silicate d'alumine qui a été appelé aussi Pagodite. C'est une variété de quartz qui par son aspect, sa translucidité et la disposition de ses zones coniques, offre quelque ressemblance avec un morceau de lard.

LARDIZABALE. s. m. Bot. Genre de plantes de la famille des ménispermées.

LARDIZABALÉ, ÉE. Bot. Qui a de l'affinité avec le lardizabale. || LARDIZABALÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des ménispermées, ayant pour type le genre lardizabale.

LARDOIRE. s. f. (rad. *lard*). Brochette pointue par un des bouts pour piquer la viande et y laisser les lardons contenus dans l'autre bout qui est creux, et fendu en plusieurs tranches. Grosse lardoire. Petite lardoire. Lardoire fine. Lardoire de fer, de bois.

— Archit. Armature de fer dont on se sert pour garnir le bout d'un pilot.

— Ornith. Nom vulgaire, en Provence, de la petite mésange bleue.

LARDON. s. m. (rad. *lard*). Petit morceau de lard coupé en long, qu'on introduit dans la viande avec une lardoire. Petits lardons. Gros lardons. Menus lardons. Faire des lardons. Mettre des lardons loin à loin, près à près. Viande remplie de lardons.

— Fig. et fam. Sarcasme, raillerie piquante. Le pauvre homme fut mal accommodé, chacun lui jeta son lardon. Chacun eut son lardon. Vous aurez aussi votre lardon. On agaça la petite, je pris sa défense, aussitôt les *lardons* tombèrent sur moi. (J.-J. Rouss.)

Il n'est fils de bonnes maisons
Qui ne lâche quelques *lardons*. (Du Cerceau.)

Des oisifs du métier et qui toujours sur eux
Portent de tout Paris le *lardon* scandaleux.
(Regnard.)

Que l'on me voie à Paris : anecdote,
Lardon piquant, brevet de la calotte,
Tout sera mis sur mon compte à l'instant.
(Gresset.)

— Nom qui fut donné à une Gazette de Hollande (ou plutôt à un petit feuillet de nouvelles particulières que l'on donnait outre la Gazette), imprimée sur un morceau de papier long et étroit, comme un lardon, et écrit avec une liberté souvent maligne.

— S'est dit aussi du feuilleton qui dans d'autres journaux contenait des bons mots ou des épigrammes.

— *Être le lardon du quartier.* loc. En être la mauvaise langue. Les portières sont les lardons de leur quartier.

— Jeux. *Lardon.* Carte insérée frauduleusement dans un jeu.

— Techn. Parmi les armuriers, Pièce de fer insérée et soudée à l'extérieur d'un canon de fusil pour boucher une fissure. || Chez les serruriers, Morceau de fer ou d'acier qu'on introduit dans les crevasses qui se forment dans les pièces pendant qu'on les forge. || Chez les horlogers, Pièce longue et étroite qui fait partie de la potence dans une montre à roue de rencontre. || Chez les artificiers, Serpenteau qui dépasse la grosseur ordinaire.

LARDONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Lardonner. S'empl. adjectiv. Un sot bien et dûment lardonné.

LARDONNER. v. a. 1re conj. Couper, tailler.

— Fig. Lancer des lardons, des brocards. Lardonner un sot.

LARDONNISTE. adj. et s. Philol. Celui qui publiait les nouvelles satiriques appelées *lardons*.

[illegible]

une étoffe de laine est produit par des fils mal entrelacés.

LARE. s. m. Myth. Nom que les Romains donnaient aux dieux ou génies domestiques qui étaient chargés de protéger chaque maison et chaque famille. On les faisait naître de Mercure et de la nymphe Lara, fille du fleuve Almo. Leurs statues étaient fort petites; on les plaçait au coin du foyer, et on mettait entre elles un chien, symbole d'attachement et de fidélité On identifie souvent les lares avec les mânes des ancêtres de chaque famille. On les confond aussi avec les Pénates; cependant les Pénates paraissent plutôt chargés de dispenser des richesses et les Lares de les conserver. On offrait aux Lares du vin, de l'encens, des couronnes de laine, et une partie des mets, que l'on servait à table.

— Par métaphore, surtout en vers, La maison, la demeure, le foyer. Comme les petites statues de ces dieux étaient d'une matière plus ou moins précieuse, selon la fortune de chaque particulier, on dit des *lares d'argile* pour la maison du pauvre; *des lares d'or*, pour la demeure du riche. Les lares paternels.

Il nous vaut mieux vivre au sein de nos *lares*,
Et conserver, paisibles casaniers,
Notre vertu dans nos propres foyers. (Gresset.)

Ah! puissé-je revoir mes *lares* paternels,
Et tous les mois brûler l'encens sur leurs autels.
(Mollevaut.)

— *A l'aspect de leurs lares.* Dans leurs maisons, dans leur foyer.

Quelques-uns sont percés à l'aspect de leurs *lares*,
D'autres que le péril, que l'effroi rend barbares,
Referment leur asile. (Delille.)

— Se disait aussi des génies tutélaires des vaisseaux, des chemins, de la ville, des carrefours, etc., que l'on distinguait par une épithète. Lares marins. Lares viales. Lares compitaliers. Lares urbains. Lares ruraux. Lares hostiliens. Lares familiers.

— *Petits Lares.* Se disait quelquefois des dieux des campagnes. || *Grands Lares.* Se disait par opposition des douze grands dieux.

— *Lares publics* ou *augustes*. Empereurs déifiés après leur mort. || *Lares succincts.* Ceux qu'on représentait avec la ceinture gabinienne.

LA RENAUDIE (Godefroi de Bassai, seigneur de). Gentilhomme périgourdin qui fut mis à la tête de la conjuration d'Amboise par Condé, qui voulait cacher sa participation au complot. Il périt d'un coup de feu, et son cadavre fut pendu au pont d'Amboise.

LARENIER. s. m. Techn. Rebord d'un châssis pour écarter l'eau.

LARGE. adj. des 2 g (du lat. *largus*, même signif.). Qui a de la largeur. Il se dit d'un corps considéré dans l'extension qu'il a d'un de ses côtés à l'autre, et par opposition à Long ou à Etroit. Ce champ est large. Ce jardin est large. Un jardin plus long que large. Un chemin, une rivière très-large. Une étoffe, un ruban large. Avoir le visage large. La rivière est plus large à cet endroit qu'à son embouchure. Un chapeau trop large d'entrée, trop large de bord. Prendre des souliers trop larges. Des bas trop larges. Antoine lui demande d'un air railleur s'il portait toujours un poignard sur lui? Oui, lui dit Cassius, et même un très-*large* si tu songes à t'emparer du pouvoir. (Sallent.) Le gobie bosc a la tête plus *large* que le corps. (Lacép.) Les balisiers portent différentes sortes de grains, et dont les feuilles *larges*, tournées en cornes, sont engagées les unes dans les autres. (B. de St-P.)

— Fig. Étendu. Laisser une large concession. Un pouvoir bien large. Une part bien large de bonheur. Ce prince a donné à son agent un pouvoir bien large, les pouvoirs les plus larges.

— Qui n'a rien de gênant en matière de morale. Une opinion large. Une conscience large. Avoir une large conscience.

— Libéral. C'est un homme large.

— Dans les arts du dessin, Qui est fait par masses et à grands traits, qui est hardi, qui n'a rien de maigre, de mesquin, de timide. Des contours larges. Des draperies fort larges. Des lumières larges. Une touche, une manière large. Avoir un pinceau large. Le style du XVIIe siècle est excessivement large. L'architecture de Palladio est d'un style très-large.

— Anat. *Os large.* Se dit de ceux dont la longueur et la largeur ont une étendue presque égale et de beaucoup supérieure à leur épaisseur. || *Muscles larges.* Muscles qui occupent les parois des cavités et spécialement celles de la poitrine et de l'abdomen. || *Muscle très-large du cou.* V. PEAUCIER. || *Muscle très-large du dos.* V. DORSAL.

— Loc. *Un cheval large du devant.* Un cheval qui a beaucoup de poitrail. || *Une blessure large.* Une grande blessure. || *Une large base.* Une base étendue.

— Prov. et fig. *Faire du cuir d'autrui large courroie.* Etre libéral du bien d'autrui. || *Accommodez-vous, le pays est large.* Se dit à une personne qui se gêne inutilement. || *Il n'est pas large, mais il est bien long.* Se dit d'un chemin qui ennuie. || *Il est large, mais c'est des épaules.* Se dit par ironie d'un avare. || *Large de bouche, étroit de ceinture.* Promettant beaucoup et ne donnant guère.

— adv. Largement. Prendre large. || *Ce cheval va large, trop large.* Il s'étend sur un trop grand terrain, il se porte de côté.

— s. m. Largeur. Un pays qui a deux cents [illegible] étoffe a un mètre de large.

— Mar. L'éloignement de la terre, en parlant d'une mer quelconque, hors de vue des côtes. On dit d'un bâtiment qui se montre, qu'il vient du large. En parlant du mouillage, Le bâtiment porte au large. Prendre le large. Gagner le large. Courir au large. Attirer l'ennemi au large.

— *La mer vient du large.* Les vagues sont poussées par le vent de la mer et non par celui de la terre.

— Fig. et fam. *Gagner le large, prendre le large.* S'enfuir.

— *Au large.* loc. adv. Spacieusement. Être logé bien au large. Se mettre au large. Vous êtes trop pressé, trop serré, mettez-vous au large.

— Fig. et fam. *Être au large.* Être dans l'opulence. || *Mettre au large.* Mettre dans un état plus commode, plus opulent. Il lui est venu une succession qui l'a mis plus au large qu'il n'était

— *Au long et au large.* loc. adv. En tout sens et avec autant de développement qu'il est possible. S'étendre au long et au large.

— *En long et en large.* En longueur et en largeur alternativement. Se promener en long et en large. Aller en long et en large.

— *Du long et du large.* Locution adverbiale qui n'est guère usitée que dans cette phrase : *On lui en a donné du long et du large.* Il a été bien battu ou bien moqué.

LARGEMENT. adv. D'une manière large. Inusité au propre.

— Fig. Abondamment, autant et plus qu'il n'est nécessaire. Récompenser largement. Se nourrir largement. Vivre largement. Manger et boire largement. User largement de son pouvoir. Payer largement ses serviteurs.

— D'une manière hardie, grande. Peindre largement. Dessiner largement. Composer largement.

LARGESSE. s. f. (rad. *large*). Libéralité, distribution d'argent ou d'autre chose. Quelle largesse! Faire des largesses à ses amis. Ce n'est pas un homme qui fasse de grandes largesses. Il le combla de *largesses*. (Volt.) Les troupes de son père se donnèrent à lui, touchées du nom de César et des *largesses* prodigieuses qu'il leur fit. (Boss.)

Puissent mes vers, aimables comme toi,
En les chantant te payer tes *largesses*. (Parny)

— *Pièces de largesse.* Pièces d'or ou d'argent que les hérauts jetaient parmi le peuple au sacre du roi et aux autres cérémonies. || *Largesse de loi.* Etat d'une pièce qui excède le titre ordonné par la loi.

— *Faire largesse.* Jeter de l'argent au peuple.

— Hist. rom. *Les largesses.* Se dit particulièrement des sommes que les prétendants à l'empire répandaient parmi le peuple et l'armée. || Dans le Bas-Empire, a signifié Le trésor public et le fisc.

LARGEUR. s. f. (rad. *large*). Étendue d'une chose considérée d'un de ses côtés à l'autre, par opposition à Longueur. La largeur d'une rivière. La largeur d'une rue, d'un chemin. Une toile d'un mètre et demi de largeur. La *largeur* de cette île n'est pas proportionnée à sa longueur. (Barthél.) Cette reine entreprit un travail bien plus merveilleux : ce fut d'élever sur l'Euphrate un pont de pierre, afin que les deux côtés de la ville, que l'immense *largeur* de ce fleuve séparait trop, pussent communiquer ensemble. (Boss.) Lorsque le corps a acquis toute son étendue en hauteur et en *largeur* par le développement entier de toutes ses parties, il augmente en épaisseur. (Buff.) Ces deux arbres ont l'un et l'autre une hauteur qui est une fois et demie leur *largeur*. (B. de St-P.) Les feuilles qui garnissent les palmes ont une coudée de longueur et deux pouces de *largeur*. (Id.)

LARGHETTO. adv. Mus. Mot italien qui en tête d'un morceau de musique indique un mouvement plus lent que l'*adagio* et moins lent que le *largo*.

LARGITIONNAL. s. m. (du lat. *largitionalis*, rad. *largitiæ*, largesses, trésor). Hist. Titre du préfet du trésor privé dans le Bas-Empire.

LARGO. adv. Mus. Mot emprunté de l'italien, qui se met en tête d'un morceau de musique pour indiquer qu'on doit le jouer d'un mouvement très-lent.

LARGUE. adj. des 2 g. Mot syn. de Lâche, qui n'est pas tendu, dans la langue commune. Cordage largue. Manœuvre largue. Les écoutes d'une voile, lorsqu'elles ne servent pas par leur tension à la maintenir dans une situation fixe, sont des écoutes largues.

— *Le vent est largue.* Se dit lorsqu'un bâtiment a ses voiles orientées entre le vent arrière et le plus près du vent, c'est-à-dire que les vergues sont brassées sous un angle, depuis 169° jusqu'à 77°, eu égard à la direction de la quille prise en avant. Lorsque le vent n'a qu'un angle de 77°, on n'a qu'un bon quart de largue. Quand le vent est largue pour un bâtiment sous voiles, il est dit Avoir vent largue, courir largue, porter largue.

LARGUÉ, ÉE. part. pass. du v. Larguer. S'empl. adjectiv. Voiles larguées. Une manœuvre larguée.

LARGUER. v. a. 1re conj. Mar. Démarrer ce qui est amarré, ou laisser aller un cordage, l'abandonner.

— Larguer les ris. [illegible] au vent; rendre aux huniers la partie de toile qui était serrée sur la vergue par la bande de ris.

— *Larguer un retour.* Filer promptement une manœuvre quelconque.

— *Larguer en bande.* L'abandonner entièrement.

— Neutral. Se dit aussi d'un bâtiment qui a beaucoup souffert ou qui est vieux, pour dire qu'il y a des parties de sa charpente qui jouent, qui se désunissent. Le bâtiment largue de l'avant, il largue de partout.

— *Largue!* impérat. du v. Larguer. Commandement de larguer, de détourner, de démarrer un cordage quelconque. Largue la grande bouline! Largue tel bras sous le vent! Largue telle drisse en bande! Largue les bonnettes! Largue les perroquets!

LARICE. s. m. Bot. Espèce du genre pin qui croît sur les bords du Pô. Les sœurs de Phaéthon, suivant quelques mythologues, furent changées en larices.

LARIDÉ, ÉE. adj. (du lat. *larus*, mouette). Ornith. Qui a de la ressemblance avec le genre mouette. ‖ LARIDÉS. s. m. pl. Famille de l'ordre des oiseaux palmipèdes qui a pour type le genre larus.

LARIDON. Nom que l'on donne aux cuisiniers, aux marmitons. Oh ! combien de Césars deviendront *Laridons*. (La Font.)

LARIGOT. s. m. Espèce de flûte ou de petit flageolet qui n'est plus en usage, et qu'imite un jeu d'orgue nommé pour cette raison le *jeu du larigot*.

Un pasteur
Qui tient un *larigot* et flûte entre les bœufs. (Rons.)

— *Jeu du larigot*. Le plus aigu de tous les jeux de l'orgue ; il sonne la quinte au-dessus de la doublette. Ce jeu, qui est compris parmi les jeux à bouche, est d'étain et a quatre octaves et demie d'étendue, ce qui forme tout le clavier.

— Prov. *Boire à tire-larigot*. Boire beaucoup, à longs traits. V. BOIRE.

— Fig. et dans un sens un peu trop libre. Danser le double branle au son du *larigot*. (St-Amant.)

LARIN. s. m. Métrol. Monnaie réelle d'argent en usage dans les possessions portugaises des Indes orientales. Le larin vaut fr. 1,29. ‖ Monnaie réelle d'argent employée en Perse, qui vaut fr. 1,2125. On l'appelle *larin* parce que c'était la monnaie propre des princes de Lar, ville de Perse. Le larin est un fil d'argent plié en deux ; il est de la grosseur d'un tuyau de plume ordinaire, et long de deux travers de doigt ou environ. Sur ce fil d'argent ainsi plié, on voit le nom du prince dans les États duquel le larin a été fabriqué.

LARIO. Géogr. Nom que l'on donne quelquefois au lac de Côme.

— Ancien département du royaume d'Italie, dont les limites étaient à peu près les mêmes que celles de la province de Côme.

LARISSE. Géogr. Nom commun à un grand nombre de villes anciennes, toutes fondées par les Pélasges, et dont la plus remarquable était en Thessalie, sur le Pénée. C'est dans cette ville que Persée tua involontairement son père Acrisius. C'est encore aujourd'hui une ville riche et florissante ; elle compte 25,000 hab.

LARISSÉEN, ENNE. adj. et s. Habitant de l'une des villes nommées Larisse. ‖ Qui appartient à Larisse ou à ses habitants.

LARISTAN. Géogr. Province de Perse, dans le Foristan, bornée au sud et à l'ouest par le golfe Persique ; 450 kil. sur 160. Chef-lieu Lar.

LARIX. s. m. (pr. *la-rikse*). Bot. V. MÉLÈSE ou LARICE.

LARMAIRE. adj. des 2 g. Bot. Se dit des graines qui, orbiculaires à la base, se rétrécissent insensiblement et se terminent en une pointe allongée, de manière qu'elles ressemblent à une larme.

LARME. s. f. (du lat. *lacryma*, larme). Physiol. Humeur excrémentielle sécrétée par les glandes lacrymales, et versée entre le globe de l'œil et les paupières, pour faciliter les mouvements de ces parties.

— Dans le langage ordinaire, Goutte d'eau qui sort de l'œil, et dont la cause est ordinairement la douleur, l'affliction, le dépit, la honte, le désespoir ; quelquefois aussi l'attendrissement, la joie. Répandre, verser des larmes. Arroser de larmes les mains de quelqu'un. Les larmes ruisselaient sur ses joues. Les larmes coulaient de ses yeux avec abondance. Des larmes roulaient dans ses yeux. Il tira des larmes des yeux de toute l'assemblée. Les larmes lui en sont venues aux yeux. Il ne lui est pas tombé une larme des yeux. Il a souffert l'amputation sans verser une seule larme. Avoir le visage baigné, mouillé, trempé, noyé de larmes. Des yeux humides, baignés, trempés de larmes. J'aurais voulu pouvoir renfoncer mes larmes. Elle eut peine à retenir ses larmes. Être touché, attendri jusqu'aux larmes. Son sort arracherait des larmes aux plus insensibles. Ce crime mériterait d'être pleuré avec des larmes de sang. Larmes feintes. Larmes de joie, de tendresse, de fureur, de rage, d'admiration. Les larmes de la pénitence, du repentir. Cette faute lui a coûté bien des larmes, des larmes bien amères. Un ruisseau, un torrent de larmes. Son retour m'a fait verser de douces larmes. Les violentes douleurs font verser des larmes. Son amant fondait en larmes à ses pieds. Ils ont de la peine à retenir leurs larmes. Il ne peut s'empêcher de [illegible] de larmes. Avoir les yeux baignés de larmes. Jeter des larmes. Je ne saurais souffrir un héros tel qu'Énée, qui ne fournit que des *larmes* aux malheurs, et des craintes à tous les périls qui se présentent. (St-Évrem.) Comme les *larmes* sont des marques d'un naturel sensible et pitoyable, elles sont aussi des marques de faiblesse et d'artifice. (Fén.) Ses soupirs ridicules et ses *larmes* niaises ont fait rire tout le monde. (Mol.) Les femmes ont le don des *larmes* et un merveilleux talent pour pleurer. (St-Évrem.) Elle les suivait tremblante, éperdue, désirant et craignant de lever sur lui ses yeux couverts de *larmes*. (Barth.) J'ai deux fois entrepris de tracer son éloge, deux fois mes *larmes* l'ont effacé. (Id.) Au récit d'une grande action notre âme s'embarrasse, notre cœur s'émeut, la voix nous manque, nos *larmes* coulent. (Did.) Je remarquai que les *larmes* lui roulaient dans les yeux. (J.-J. Rouss.) Quand aurai-je le plaisir de mêler mes *larmes* aux siennes ? (Volt.) Mon admiration avait besoin de se soulager par des *larmes* que je ne pouvais retenir. (Barth.) Cet adieu éternel redoublait les *larmes* qui n'avaient cessé de couler de tous les yeux. (Id.) Ses yeux étaient devenus deux fontaines de *larmes* qui ne pouvaient tarir. (Fén.) Il ne lui reste plus dans la vie qu'un chemin de *larmes* qui le mène au tombeau. (Id.) Je viendrai bientôt verser dans votre sein des *larmes* qui ne tariront jamais. (Volt.) Méprise l'homme orgueilleux qui a honte de verser des *larmes*. (Young.) On voit tous les jours des enfants transportés de joie ou versant des *larmes* au récit des aventures qu'on leur raconte. (Fén.)

Je fus dès la mamelle un homme de douleur,
Mon cœur au lieu de sang ne roule que des *larmes*,
Ou plutôt de ces pleurs Dieu m'a ravi les charmes,
Il a pétrifié les *larmes* dans mon cœur. (LAMARTINE.)

D'Ulysse, de Pyrrhus, auteurs de nos alarmes,
Quel barbare soldat ne répandrait des *larmes*. (DEL.)

La tragédie en pleurs,
D'Oreste parricide exprima les alarmes,
Et pour nous divertir nous arracha des *larmes*. (BOIL.)

— Fig. Affliction qui fait répandre des larmes. En ce sens il s'emploie toujours au pluriel.

Achille au sang d'Hector doit l'éclat de ses armes,
Et vous n'êtes tous deux connus que par mes *larmes*.
(RACINE.)

— Fig. *S'abreuver de larmes, vivre de larmes*. Se livrer à une grande douleur. ‖ *Essuyer les larmes de quelqu'un*. Le consoler, lui faire oublier sa douleur.

Et contre ma douleur j'aurai trouvé des charmes,
Lorsqu'une main si chère eut essuyé mes *larmes*.
(CORNEILLE.)

— *Avoir recours aux larmes*. Pleurer pour fléchir, pour attendrir celui qu'on supplie. ‖ *Avoir toujours la larme à l'œil*. S'attendrir pour la moindre chose, ou affecter une grande sensibilité. ‖ *Avoir le don des larmes*. Pleurer à volonté. Ne soyez jamais en peine de ceux qui ont le don des *larmes* ; je prie Dieu de ne jamais sentir de ces douleurs, où les yeux ne soulagent point le cœur. (Mme de Sévig.)

Je crois vous avoir déjà dit
Qu'il donnait des pleurs à crédit,
Et qu'il avait le don des *larmes*.

Critique plaisante que Scarron fait du caractère un peu larmoyant d'Énée.

— *Avoir des larmes dans la voix*. Chanter d'une voix touchante, qui fait verser des larmes et semble partir d'une âme qui pleure aussi. Cette expression figurée, dont on a tant abusé, fut hasardée par La Harpe en parlant de Mlle Caussin. ‖ *Larmes de crocodile*. Larmes hypocrites que répand une personne, dans le dessein d'en tromper une autre. Cette expression fait allusion aux gémissements que poussent les crocodiles, dit-on, pour attirer leur proie.

— Fig. Goutte.

Dis-moi s'il est encore
Un endroit où l'Aurore,
Fille des Airs,
Se mire aux *larmes* blanches
Qui pendent sur les branches
Des sapins verts. (***)

— Fam. et par extens. Une goutte, une petite quantité de liqueur. Une larme d'eau-de-vie. Il n'a pris qu'une larme de vin.

— Suc qui découle de certains arbres ou plantes, soit naturellement, soit quand on les taille. Les larmes de la vigne. Les larmes des sapins.

— Sucs gommeux ou résineux, qui se sont coagulés en forme de larmes. Larmes de sapin. Larmes de mastic. Larmes de lierre.

— Archit. Petits ornements en forme de cônes tronqués, qu'on place dans les triglyphes de l'ordre dorique. Le plus souvent on les appelle *gouttes*. ‖ Dans la décoration, Espèce de symbole destiné le plus souvent aux pompes funéraires ou à des chapelles sépulcrales, lequel a la forme d'une goutte d'eau ou d'une larme.

— Bot. Fruit formé par des semences enfermées dans une enveloppe générale qui s'est endurcie et a pris la consistance de la pierre.

— Géol. *Larmes volcaniques*. Masses de matières vitreuses, affectant des formes plus ou moins arrondies, globuleuses ou ovoïdes, qui se rencontrent souvent dans les volcans anciens et modernes, et que tout doit porter à faire considérer comme ayant été projetées avec une assez grande force et à un certain état de fusion, par les cratères en ignition. ‖ Masses tout à fait analogues par leur forme, mais dont le noyau, au lieu d'être spongieux, est formé de masses cristallisées et de nature différente de [illegible]

— Phys. *Larme de verre*. Petits morceaux de verre ordinaire qu'on tire du vase où le verre est en fusion, avec l'extrémité du tuyau de fer. On en laisse tomber les gouttes qui sont extrêmement chaudes dans un vase d'eau froide où elles prennent une forme assez semblable. On fait avec ces larmes une expérience assez curieuse, c'est que lorsqu'on en casse l'extrémité, toute la larme se brise en pièces avec un grand bruit. On les nomme aussi Larmes bataviques, parce que c'est en Hollande qu'on a commencé à en faire.

— Médec. *Larme de cerf*. Liqueur jaune qui sort de deux ouvertures que cet animal a au-dessous des yeux et qu'on appelle aussi Larmiers.

— Hist. anc. *Bataille sans larmes*. Celle qui fut gagnée par l'Archagète sur les troupes réunies des Arcadiens et des Argiens, en 367, et dans laquelle il ne perdit aucun des siens.

— Bot. *Larme de Job*. Plante graminée à feuilles de maïs, dont les semences ont la forme d'une larme. ‖ Autrefois, Le staphylier à feuilles ailées, dont les graines dures et brillantes servaient pour faire des chapelets. ‖ *Larme du Christ*. V. LARMILLE. ‖ *Larme de la Vierge*. On donne ce nom en Italie à l'ornithogale arabique.

— LARME MARINE. s. f. Moll. Nom donné à des masses glaireuses qu'on trouve sur le sable et sur des plantes marines, et que l'on croit être le frai de quelque mollusque ou de quelque poisson.

LARMETTE. s. f. Vieux diminutif de Larme. Petite larme. Il était du style naïf.

O liqueur sainte ! ô petite *larmette !*
Digne qu'aux cieux au plus haut on te mette ;
Qui l'homme à Dieu peut réconcilier,
Quand il se veut par toi humilier. (MAROT.)

LARMIER. s. m. (rad. *larme*). Zool. Nom que portent des sacs membraneux, à parois garnies de follicules, sécrétant une humeur épaisse, onctueuse et noirâtre, qui sont situés dans une fosse sous-orbitaire de l'os maxillaire, s'ouvrent dehors par une fente longitudinale de la peau, et ne s'observent que dans certaines espèces de cerfs.

— Art vétér. Petits enfoncements qui se remarquent dans l'angle interne des yeux du cheval.

— Art du dess. L'angle de l'œil le plus rapproché du nez ; celui dans lequel se forment les larmes. Cet œil est mal fait, il n'a point de larmier. Larmier bien dessiné. Larmier bien peint.

— Archit. Espèce de gouttière pratiquée dans un édifice, de façon qu'elle laisse tomber l'eau goutte à goutte comme des larmes. ‖ *Larmier bombé* ou *réglé*. C'est, en dedans ou hors-d'œuvre d'une porte ou d'une croisée, le linteau cintré par le devant et droit par son profil. ‖ *Larmier de cheminée*. Le couronnement d'une fourche de cheminée. ‖ *Larmier de mur*. Espèce de plinthe sous l'égout du chaperon d'un mur mitoyen ou de clôture. ‖ *Larmier gothique* ou *à la moderne*. C'est, dans les vieux murs, le long d'un cours d'assises, au droit du plancher ou sur les appuis des croisées, une espèce de plinthe en chanfrein refouillé par dessous un canal rond, pour jeter les eaux plus facilement au delà du mur.

— Hydraul. Retraite de maçonnerie construite ordinairement dans un goût gothique, terminée par un talus et une saillie qui sert d'ornement à une pile, à la façade d'un pont, en guise de plinthe ou de cordon.

LARMIÈRES. s. f. pl. Fentes au-dessous des yeux du cerf, d'où coulent les larmes.

LARMILLE. s. f. (pr. *lar-mi-ie*). Bot. Nom vulgaire de la larme de Job et du gremil officinal. ‖ *Larmille des Indes*. V. COIX.

LARMOIEMENT. s. m. (rad. *larme*) Pathol. Écoulement morbide de larmes. Le larmoiement est un des symptômes de la rougeole.

LARMOYANT. part. prés. du v. Larmoyer. Il est invariable. Qui larmoie. Des enfants et des femmes larmoyant et se désolant.

LARMOYANT, ANTE. adj. Qui fond en larmes. On trouva cette mère toute larmoyante. ‖ En ce sens il est familier et se prend le plus souvent en mauvaise part.

— Qui est propre à faire verser des larmes. ‖ S'est dit en ce sens dans le XVIIIe siècle, d'un certain genre de comédies plus attendrissantes que comiques, qui font pleurer plutôt que rire. Si la comédie manquait de comique, dit Voltaire, si elle n'était que *larmoyante*, c'est alors qu'elle serait un genre vicieux.

— Substantiv. dans cette dernière acception. Le mélange du comique et du *larmoyant* forme un genre de comédie réprouvé par les critiques d'un goût sévère. (Acad.)

LARMOYÉ. part. pass. du v. Larmoyer.

LARMOYER. v. n. 1re conj. (rad. *larme*). Il change l'*y* en *i* simple devant l'*e* muet. *Je larmoie, il larmoie, ils larmoient. Il larmoiera*. De plus, il prend un *i* après l'*y* à la première et à la seconde personne du pluriel de l'imparfait de l'indicatif et du présent du subjonctif. Pleurer abondamment ; témoigner sa douleur, son affliction par des larmes. Cette femme ne fait que larmoyer. Je suis si mal traité, que même les amours ayant pitié de moi, en *larmoient*. (Muret.) Songeons à *larmoyer*, il n'est plus temps de rire. (Hauter.)

— Sénèce l'a fait actif dans l'épitaphe d'une chienne, en vieux style.

Ci-gît Cochette, à qui [illegible]
[illegible]
Chienne elle fut moult flatteuse et badine ;
Trop mieux le sent qui *larmoya* son sort.

— Ce verbe, ainsi que *larmoyant*, ne s'emploient plus que dans le style familier et comique. La Bruyère paraît voir à regret qu'on en ait borné l'emploi.

LARMOYEUX, EUSE. adj. Qui pleure facilement. On n'en trouve qu'un exemple dans un auteur du XVIIe siècle. Le peuple plus souvent... bien moins par un sentiment de piété que pour être plus *larmoyeux* et pour s'affliger aisément des moindres choses. (St-Évrem.)

LA ROCHE-BERNARD. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Redon (Morbihan) ; 1,260 hab. ‖ Jadis titre d'une baronie qui fut érigée en duché-pairie en 1663.

LA ROCHE-CANILLAC. Géogr. Ch.-l. de canton, arr. de Tulle (Corrèze) ; 620 hab.

LAROCHÉE. s. f. (en lat. *larochea, rochea*). Bot. Genre de plantes dicotylédones, de la famille des crassulées, qui croît au cap de Bonne-Espérance. La larochée en faucille et la larochée à fleurs écarlates sont d'un aspect agréable, surtout la dernière ; elles produisent un très-bel effet par la vivacité de la couleur écarlate très-vive de leur corolle.

LA ROCHEFOUCAULD (Maison de). Illustre famille de France, d'une antique noblesse, commence à être connue dès le XIe siècle, sous le règne du roi Robert. Elle a produit un grand nombre de personnes distinguées. Un des membres de cette famille, François, comte de La Rochefoucauld, eut l'honneur de tenir le roi François Ier sur les fonts de baptême, et de lui donner son nom ; depuis lors, l'aîné de la famille a toujours été nommé François. ‖ FRANÇOIS DE LA ROCHEFOUCAULD. Cardinal, né à Paris, en 1558, mort en 1645. Fondateur de la congrégation de Sainte-Geneviève. ‖ FRANÇOIS DE LA ROCHEFOUCAULD. Connu d'abord sous le nom de prince de Marsillac, célèbre écrivain, né à Paris, en 1605 ou 1613, mort en 1680, se signala en diverses occasions par son courage, mais se fit surtout remarquer par sa profonde connaissance des hommes et par son esprit d'intrigue. Il est l'auteur des *Maximes morales*. ‖ LA ROCHEFOUCAULD-LIANCOURT (F.-Al.-F., duc de). Né en 1747, mort en 1827.

LA ROCHEJACQUELIN (Henri de). Fameux chef vendéen, né en 1773, tué en 1794, au combat de Nouaillé, près de Cholet. On a retenu de lui cette harangue à ses soldats lorsqu'ils lui déférèrent le commandement : « Si j'avance, suivez-moi ; si je recule, tuez-moi ; si je meurs, vengez-moi. »

LA ROCHE-SERVIÈRE. Géogr. Ch.-l. de cant. (Vendée), arrondiss. de Bourbon-Vendée ; 500 hab.

LA ROMIGUIÈRE (Pierre). Célèbre professeur de philosophie, né en 1756 à Levignac (Rouergue), mort en 1837. S'éloignant de Condillac, dont il avait été d'abord le disciple pur, La Romiguière nie que tout se réduise dans l'homme à la sensation : outre la sensibilité, il admet l'activité, qui est mise en jeu par le sentiment ; il distingue quatre manières de sentir : sensation, sentiment de l'action des facultés de l'âme, sentiment de rapport, sentiment moral ; et montre comment l'activité, s'appliquant à ces quatre sortes de sentiment, en tire toutes nos idées.

LARRADIE. s. f. Bot. V. LEURADIE.

LARRATE. adj. des 2 g. Entom. Qui a du rapport ou de la ressemblance avec le larre. ‖ LARRATES. s. m. pl. Tribu d'insectes hyménoptères, de la famille des oryctères ou fouisseurs, et dont le genre type est le larre.

LARRE. s. f. (en lat. *larra*). Entom. Genre d'insectes hyménoptères fouisseurs, type de la tribu des larrates. On trouve les larres soit dans le sable, où ils creusent pour placer leurs œufs, soit sur les fleurs, surtout celles de la carotte. La femelle pique très-vivement. La larre ichneumoniforme est noire ; la larre crassicorne est également noire, mais ses ailes sont bleues.

LARRÉE. s. f. (nom scientif. *larrea*). Bot. Genre de plantes dicotylédones de la famille des rutacées, qui croît aux environs de Mendoze, dans la plaine de Buenos-Ayres. Larrée luisante. Larrée à lobes divergents. Larrée à feuilles en coin. Ce sont des arbrisseaux d'un bois très-dur, et qui s'élèvent à la hauteur de trois à cinq pieds.

LARRON, LARRONNESSE. s. (du lat. *latero*, compagnon, soldat qui marche à côté du chef ; dérivé de *latus*, côté ; comme il arriva souvent que les soldats pillaient, volaient, détroussaient les passants, ceux qui faisaient comme eux furent appelés en général *laterones*. Il est inutile de dire que de *latero* s'est formé *latro*, voleur, larron). Celui, celle qui dérobe, qui prend furtivement le bien d'autrui. Le larron a été découvert. On a pris le larron. Un larron domestique mérite la corde. Justinien condamne le larron manifeste au quadruple, et le larron non manifeste au double. C'est une franche larronnesse. La coutume de Bretagne condamnait tous les *larrons* à être pendus ; autrement, disait-elle naïvement, il y en aurait trop. (Rouchet.)

Ce sont ces maudites harpies
Aussi *larronnesses* que pies. (SCARRON.)

— Fig. Larron de gloire. Brantôme reproche aux historiens italiens d'être grands *larrons* de la gloire et louange des Français. [illegible]

Ah ! je devais du moins pour contenter ma rage
Faire au *larron* d'honneur crier le voisinage. (Mol.)

L'âge la fit déchoir ; ses soins ne purent faire
Qu'elle échappât au Temps, cet insigne *larron*.
(LA FONTAINE.)

— En parlant des deux malfaiteurs qui furent crucifiés avec Jésus-Christ, on dit toujours *larron*. Jésus-Christ fut crucifié entre deux larrons. Il pardonna au bon larron. Le mauvais larron.

— Impr. Petit fragment de papier qui se trouve par accident entre la forme et la feuille de papier que l'on tire, et qui empêche celle-ci de recevoir l'empreinte de l'encre.

— Rel. Pli d'un feuillet qui, lorsqu'on a relié le livre, n'a pas été rogné. Le relieur a laissé plusieurs larrons dans ce volume.

— S'est dit également des petites pellicules sèches qui sont dans les plumes, et qui boivent ou dérobent l'encre quand on écrit.

— Prov. *Il faut être marchand ou larron.* Se dit pour marquer qu'un marchand qui vend trop cher, dérobe. || *Avoir eu un larron de marché.* Avoir acheté quelque chose à vil prix. || *Il ne faut pas crier au larron.* Se dit quand on a acheté quelque chose à sa juste valeur. || *L'occasion fait le larron.* La facilité de dérober invite à le faire. Se dit aussi de toute occasion où l'on est tenté par la présence de l'objet. || *Ils s'entendent comme des larrons en foire.* Se dit de plusieurs personnes d'intelligence pour faire des friponneries. || *Demandez à mon compagnon si je suis larron.* || *Au plus larron la bourse*, ou *confier la bourse au plus larron.* La confier à celui dont on devrait se défier davantage. Allusion à l'histoire de Judas, à qui on avait confié la bourse. || *Les grands larrons pendent les petits.* Proverbe que l'on fait remonter à Diogène, qui exprima cette pensée en grec en voyant un larron mené par les ministres de la justice. || *Larron comme une chouette.* || *Est bon larron qui à larron dérobe.* Se dit quand un homme en a trompé un aussi fin que lui.

LARRONIQUE. adj. des 2 g. (rad. *larron*). Vieux mot qui signifie Propre aux larrons, aux voleurs; qui a le caractère des larrons, des voleurs. Mais pour retourner aux habiletés *larroniques.* (H. Estienne.)

LARRONNAILLE. s. f. (pr. *la-ro-na-ie*; formé de *larron*, et du dépréciatif *aille*). Vieux mot français qui a signifié Troupe de larrons, de brigands. Iceluy Thomas dist plusieurs grans injures en les appellant *larronnaille.* (*Lett. de Rémiss.*)

LARRONNEAU. s. m. (rad. *larron*). Petit larron. Celui qui ne vole que des choses de peu de valeur. C'est à faire à ces petits *larronneaux*, de se servir des ruses que tu me conseilles. (Vaug.)

Cessez donc d'entrer en furie
Pour quelques petits grains que ronge un *larronneau.*
(La Fontaine.)

|| Il est du style badin.

LARRONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Larronner.

LARRONNER. v. n. 1re conj. (du lat. *latrocinari*, dérober). Exercer le métier de larron, aller à la maraude, piller, dérober. Ils regardaient plus à piller, dérober, *larronner*, et à faire leur profit qu'à gagner de l'honneur. (Brant.)

— S'empl. activ. A son voyage d'Italie, il fit pendre deux soldats : l'un pour avoir *larronné* une seule pièce de lard, et l'autre pour quelque autre chose légère. (Brant.)

LARRONNERIE. s. f. (rad. *larron*). Vieux mot français que nous désirerions voir rétabli dans notre langue, du moins tant qu'il y aura des larrons. Il signifie Métier de larron.

Or saches qu'à *larronnerie*
Il tourna son corps et sa vie. (Hesseus.)

— Il signifie encore Vol, pillage, brigandage. Car se n'estait justice, les royaumes ne seraient que *larronneries.* (Monstrelet.)

LARREY (Jean-Dominique, baron de). Un des chirurgiens les plus connus de notre époque, et dont le nom se rattache à notre gloire militaire; a reçu une nouvelle consécration dans le testament de l'Empereur, où il est signalé comme l'homme le plus vertueux qu'il ait rencontré, naquit à Beaudeau en 1766, près Bagnères, et mourut en 1843.

LARUNS. Géogr. Chef-l. de cant. (Basses-Pyrénées), arrond. d'Oleron; 1,690 hab.

LA RUE (Charles de). Savant jésuite à qui l'on doit des vers latins, des sermons de morale, des tragédies, et des éditions estimées de Virgile et d'Horace, naquit à Paris en 1643, mourut en 1725.

— Anc. ornith. Nom d'un certain oiseau dont la cervelle, le cœur et l'estomac étaient réputés, selon Aurilien, pour avoir des vertus médicales. La cervelle guérissait l'épilepsie, le cœur hâtait l'accouchement, et l'estomac facilitait la digestion.

LARUS. s. m. Ornith. Nom générique des goélands et des mouettes ou mauves.

LARVA. s. m. (Mot latin qui signifie *masque*). Chir. Nom d'une espèce de bandage qu'on applique sur le visage.

LARVA. s. m. Ornith. Nom latin donné au macareux.

LARVAIRE. s. f. Foss. Nom donné à de petits corps cylindriques, poreux, porcés dans leur centre, qu'on trouve dans les couches du calcaire coquillier grossier des environs de Paris [illegible] près de Beauvais, dans une couche de sable quartzeux remplie de coquilles marines, qui ont beaucoup d'analogie avec celles du calcaire grossier. Larvaire réticulée. Larvaire à manchettes. Larvaire encrinule.

LARVE. s. f. (du lat. *larva*, masque). Ant. Nom que les anciens donnaient à des esprits malfaisants qui se plaisaient à effrayer et à tourmenter les hommes; hommes eux-mêmes jadis, mais qui ayant été méchants pendant leur vie l'étaient encore après leur mort.

— Par extens. Fantôme, spectre. Les anciens croyaient que tous ceux qui périssaient de mort violente ou qui ne recevaient point les honneurs de la sépulture devenaient des larves.

— Ensuite, Masque qui n'a que l'apparence humaine. Tous ces sens divers sont inusités aujourd'hui. Mais c'est par analogie que le mot Larve a pris la signification suivante, seule employée chez les modernes.

— Entom. Nom des insectes quand ils sont sous leur première forme, et qu'ils n'ont encore subi aucune espèce de métamorphose. Les vers des charognes sont des larves de différents insectes coléoptères et diptères. On trouve dans la terre où elles se nourrissent de racines, les larves des hannetons, des tipules, des cigales. C'est uniquement dans l'eau que se développent celles des hydrophiles, des éphémères, des libelles, etc. D'autres vivent sur les feuilles, qu'elles dévorent, comme toutes les larves des lépidoptères. Les larves montrent principalement leur industrie de trois manières: dans les moyens de s'abriter des dangers qui les menacent, dans les piéges qu'elles tendent à leur proie, et dans les précautions qu'elles prennent pour passer à leur dernière métamorphose. Les larves d'hyménoptères ne développent aucune industrie. Le sonneur mange des *larves* de hannetons. (Buff.)

— Erpét. Se dit quelquefois par analogie des reptiles batraciens dans la première période de leur existence, ou à l'état de *têtard.*

— Zooph. Il paraîtrait même que, dans un grand nombre de zoophytes, il y aurait aussi un état de larve qui précéderait celui de l'âge adulte, dans lequel l'individu peut reproduire son espèce.

LARVÉ, ÉE. adj. (du lat. *larvatus*; rad. *larva*, masque). Médec. Déguisé, masqué. || *Fièvre larvée.* Affection intermittente sans fièvre apparente.

LARVICOLE. adj. des 2 g. (ét. lat., *larva*, larve; *colo*, j'habite). Entom. Qui vit dans le corps des larves, comme la larve du phryxe larvicole.

LARVIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *larva*, larve; *forma*, forme). Hist. nat. Qui ressemble à une larve d'insecte par la forme générale de son corps.

LARVIPARE. adj. des 2 g. (ét. lat., *larva*, larve; *pario*, j'engendre). Entom. Se dit des insectes qui pondent non des œufs mais des larves.

LARY. s. m. Mamm. Nom vernaculaire d'un écureil de Sumatra.

LARYNGÉ, ÉE. adj. (ét., V. larynx). Anat. Qui appartient au larynx. Nerfs laryngés. Nerf laryngé supérieur. Nerf laryngé inférieur. Artères laryngées. Veines laryngées.

LARYNGIEN, IENNE. adj. (ét., V. larynx). Anat. Syn. de Laryngé.

LARYNGITE. s. f. (rad. *larynx*). Pathol. Inflammation du larynx.

LARYNGOGRAPHIE. s. f. (ét. gr., λάρυγξ, larynx; γραφή, description). Description anatomique du larynx.

LARYNGOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui a rapport à la laryngographie.

LARYNGOLOGIE. s. f. (ét. gr., λάρυγξ, larynx; λόγος, discours). Traité du larynx. Inusité.

LARYNGOLOGIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport à la laryngologie.

LARYNGORRHAGIE. s. f. (ét. gr., λάρυγξ, larynx, ῥέω, je coule). Pathol. Hémorrhagie du larynx.

LARYNGORRHAGIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à la laryngorrhagie.

LARYNGOSTOME. adj. des 2 g. (ét. gr., λάρυγξ, larynx; στόμα, bouche). Entom. Qui a une bouche consistant uniquement en une trompe rétractile formée par l'œsophage. || laryngostomes. s. m. pl. Type d'animaux articulés, comprenant ceux qui, comme les néréidées, ont une bouche qui consiste uniquement en une trompe rétractile formée par l'œsophage.

LARYNGOTOMIE. s. f. (ét. gr., λάρυγξ, larynx; τέμνω, je coupe). Dissection du larynx. || Opération chirurgicale nommée aussi *trachéotomie.* V. ce mot.

LARYNGOTOMIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport à la laryngotomie.

LARYNX. s. m. (du gr. λάρυγξ, un sifflet, le larynx). Anat. Organe de la voix. Le larynx est situé sur la ligne médiane du corps, à la partie supérieure et antérieure du cou. Symétrique et régulier, il a la forme d'un cône tronqué et renversé qui surmonte la trachée-artère, avec laquelle il communique. Le larynx est manifestement destiné à livrer passage à l'air pour l'acte de la respiration, et à lui imprimer certaines modifications qui constituent la voix. Le larynx n'existe que chez les animaux ayant pourvus d'organes vocaux. Les oiseaux chanteurs présentent cette particularité, que chez eux le larynx est double, ce qui explique la continuité des sons qu'ils émettent. L'homme a un larynx plus développé que la femme, l'adulte que l'enfant.

LAS. (de l'ital. *lasso*, malheureux). Interjection plaintive qui est une abréviation de *helas*, et n'a vieilli que dans le haut style, et c'est dommage. Les poëtes doivent combattre un ridicule usage, et réhabiliter cette interjection. Las! qui pourrait le croire? Las! que j'ai souffert de peines.

Le destin veut que j'aime, il le faut satisfaire.
Je ne résiste plus; *las!* que pourrai-je faire?
(La Lyre.)

LAS, ASSE. adj. (pr. *lâ*; du lat. *lassus*, fatigué). Qui est fatigué, qui est dans un état de lassitude. Etre las de travailler. Etre las de marcher. Etre las de courir. Reposez-vous si vous êtes las. Je suis si las que je n'en puis plus. Je suis las sans avoir encore rien fait. J'ai la main lasse d'avoir écrit. Etre las de se tenir debout. Je fus me coucher bien *lasse*, et je ne fis qu'un somme. (J.-J. Rouss.)

— Fig. Se dit de l'ennui que donnent les choses qui durent trop longtemps. Dégoûté, ennuyé. Je suis las de tant d'impertinences. Je suis las de tant de sottises. Je suis las de voir cet homme-là. Je suis las de composer sans fruit et sans récompense. Je suis las d'endurer vos remontrances. Nous sommes las de parler à des sourds qui ne profitent point de nos discours. Cette femme est lasse de son mari, elle ne peut plus souffrir ses débauches.

— Fig. et prov. *On va bien loin depuis qu'on est las.* Un homme qui a du cœur fait des efforts extraordinaires.

— Fig. *Faire quelque chose de guerre lasse.* Le faire après avoir longtemps résisté. Je lui ai cédé de guerre lasse.

— Prov. et pop. *Un las d'aller.* Un homme mou, paresseux et lâche.

— Syn. comp. las. fatigué. harassé. Ces trois mots désignent également une sorte d'indisposition qui rend le corps inapte au mouvement et à l'action. Il faut cependant remarquer qu'ils ont leurs nuances particulières qui les caractérisent; en sorte qu'il y a des occasions où ils ne peuvent ni ne doivent figurer l'un pour l'autre. *Las* se dit quand on est affecté de cette inaptitude au travail et à l'action, abstraction faite de toute cause; *fatigué*, quand on s'est mis dans cet état par le travail; *harassé*, quand on ressent une fatigue excessive. La lassitude provient souvent de l'uniformité du travail ou de la tension longue et uniforme des organes sur une même chose.

LA SABLIÈRE. (Madame de). Dame distinguée par son esprit, son savoir et sa bienfaisance, est un des ornements du xviie siècle. Elle s'est immortalisée par l'hospitalité qu'elle accorda à La Fontaine.

LA SALLE. Ch.-l. de canton (Gard), arr. de Saint-Hippolyte; 2,296 hab.

LASALLE (Le P. J.-B. de). Instituteur des frères des écoles chrétiennes. Né à Reims en 1651, mort en 1719. || (Antoine de). Général de cavalerie, né à Metz en 1775, mort sur le champ de bataille de Wagram.

LASCADIUM. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones de la famille des euphorbiacées, qui croît dans la Louisiane. Lascadium lanugineux.

LASCARIS. Célèbre maison grecque du Bas-Empire, a fourni à l'empire grec de Nicée plusieurs souverains, et a produit des savants distingués. La plus grande illustration de cette famille date de l'avénement de Théodore Lascaris. Il existait encore au dernier siècle dans le comté de Nice des seigneurs du nom de Lascaris, issus d'une fille de Jean de Lascaris, surnommé *Ducas*, qui avait été donnée en mariage à un comte de Vintimille. || Théodore de Lascaris. Empereur de Nicée. Gendre de l'empereur Alexis l'Ange, mort en 1222. || Constantin Lascaris. Un des savants grecs qui contribuèrent le plus à la renaissance des lettres en Europe; issu de la même famille que les empereurs de ce nom. Mourut à Messine en 1493.

LAS CASAS (Barthélemy de). Évêque de Chiapa au Mexique; de l'ordre des dominicains. Né à Séville en 1474, mort à Madrid en 1566. S'est rendu immortel par son zèle infatigable en faveur des malheureux Indiens qu'opprimaient ses compatriotes.

LASCIF, IVE. adj. (ét. lat., *lascivus*, lascif, badin, pétulant, folâtre). Qui est fortement enclin aux plaisirs de l'amour. Qui est d'un tempérament vivement amoureux, irritable, voluptueux. Il se prend toujours en mauvaise part. Un homme lascif. Une femme lascive. Des hommes lascifs.

— Il se dit des choses qui portent à la lasciveté, et plus particulièrement des mouvements par lesquels se manifeste cette inclination. Tableau lascif. Postures lascives. Regards lascifs. Les livres lascifs. Les paroles lascives. Vers lascifs.

— Syn. comp. V. lubrique.

LASCIVEMENT. adv. D'une manière lascive. Regarder lascivement. Danser lascivement.

LASCIVETÉ. s. f. (du lat. *lascivus*, lascif). Forte inclination aux plaisirs de l'amour. Inclination qui vient d'un tempérament amoureux, irritable, voluptueux. Il se prend toujours en [illegible] vice qui blesse la pureté des mœurs. (Lav.) Les princes orientaux s'abandonnent à toutes sortes de *lascivetés.* (Trév.)

— Se dit aussi des choses qui portent, qui excitent à la luxure. La lasciveté d'un tableau. La lasciveté d'un regard. La lasciveté d'un ouvrage. Il y a trop de lasciveté dans ces vers.

LASER. s. m. (pr. *lazerr*). Bot. Genre de plantes dicotylédones de la famille des ombellifères. Les lasers sont des herbes vivaces, à feuilles composées ou décomposées, et à fleurs disposées en ombelles et en ombellules formées de rayons nombreux. On en compte une vingtaine d'espèces. Toutes ces plantes appartiennent à l'ancien continent, et la plus grande partie d'entre elles croît en Europe. Laser à feuilles larges. Laser officinal. Laser de France. Les feuilles de quelques lasers répandent dans les temps chauds, ou lorsqu'on les froisse, une odeur aromatique qui porte facilement à la tête.

LASIA. s. m. (du gr. λάσιος, velu). Bot. Genre de la famille des mousses, ainsi appelé du principal caractère de la coiffe, qui est remarquablement velue. On l'appelle aussi *lainette.*

LASIANTHE. adj. des 2 g. (ét. gr., λάσιος, velu; ἄνθος, fleur). Bot. Qui a des fleurs velues, comme sont les calices du gordonie lasianthe.

LASIANTHÈRE. s. f. (ét., V. lasianthe). Bot. Genre de plantes apocynées, qui ne comprend qu'un arbrisseau des côtes d'Afrique.

LASIOCAMPE. s. f. Entom. Genre d'insectes lépidoptères diurnes. Les insectes de ce genre n'offrent pas de couleurs brillantes. Les lasiocampes sont en général brunes ou jaunâtres; le port de leurs ailes les a fait comparer à un paquet de feuilles sèches, et souvent on leur en a donné le nom.

LASIOCARPE. adj. des 2 g. (ét. gr., λάσιος, velu; καρπὸς, fruit). Bot. Qui a des fruits velus.

LASIOCÉPHALE. adj. des 2 g. (ét. gr., λάσιος, velu; κεφαλὴ, tête, sommet). Bot. Qui a les fleurs disposées en capitules velues.

LASIOGLOTTE. adj. des 2 g. (ét. gr., λάσιος, velu; γλῶττα, langue). Bot. Qui porte des légumes velus.

LASIONITE. s. m. Minér. Variété de wavellite trouvée dans la mine de Saint-Jacques, près d'Amberg, dans le Haut-Palatinat. Il se présente en cristaux capillaires sur du minerai de manganèse.

LASIOPE. adj. des 2 g. (ét. gr., λάσιος, velu; ποῦς, pied). Bot. Qui a le pied ou le stipe velu Pezize lasiope.

LASIOPE. s. m. Bot Genre de plantes synanthérées dont on ne connaît qu'une seule espèce, le lasiope ambigu, qui croît au cap de Bonne-Espérance.

LASIOPÉTALE. s. m. Bot. Genre de plantes de la famille des byttnériacées, servant de type au groupe des lasiopétalées.

LASIOPÉTALÉ, ÉE. adj. Bot. Qui a de la ressemblance avec un lasiopétale. || lasiopétalées. s. f. pl. Groupe de plantes de la famille des byttnériacées, originaires de l'Australie, et ayant pour type le genre lasiopétale.

LASIOPOGE. s. m. (ét. gr., λάσιος, velu; πώγων, barbe). Bot. Genre de plantes synanthérées, famille des corymbifères. C'est une plante herbacée, toute couverte de longs poils laineux.

LASIOPTÈRE. adj. des 2 g. (ét. gr., λάσιος, velu; πτερόν, aile). Entom. Qui a les ailes velues.

LASIOPYGE. adj. des 2 g. Zool. Qui a les fesses velues.

— s. m. Mamm. Genre de singes.

LASIOSPERME. adj. des 2 g. (ét. gr., λάσιος, velu; σπέρμα, fruit). Bot. Qui a les fruits velus Plante lasiosperme.

— s. m. Genre de plantes synanthérées, famille des corymbifères. Le lasiosperme est une plante herbacée toute glabre extérieurement, haute de plus d'un pied. Il habite les montagnes de l'Italie.

LASIOSPORE. adj. des 2 g. Syn. de Lasiosperme.

LASIOSTACHYÉ, ÉE. adj. (ét. gr., λάσιος, velu; στάχυς, épi). Bot. Qui a les fleurs disposées en épis velus.

LASIPÈDE. adj. des 2 g. (ét. gr., λάσιος, velu; ποῦς, pied). Zool. Qui a les pattes velues.

LASIURE. adj. des 2 g. (ét. gr., λάσιος, velu; οὐρά, queue). Zool. Qui a la queue velue.

— Bot. Qui a des pédoncules velus.

LASQUETTE. s. f. Comm. Peau qui provient d'une jeune hermine.

LASSANT. part. prés. invar. du v. Lasser. Une femme lassant la patience d'autrui.

LASSANT, ANTE. adj. Qui est de nature à lasser. Travail lassant. Besogne lassante. Travaux lassants.

— Fig. Ennuyeux, rebutant. C'est une chose bien *lassante* de dire toujours à une même personne : Je vous aime! (St-Evrem.)

LASSAY. Géogr. Ch.-l. de cant. (Mayenne), arr. de Mayenne; 2,800 hab.

LASSÉ, ÉE. part. pass. du v. Lasser. S'empl. adjectiv. Etre lassé. Avoir les bras lassés. Il était *lassé* de tout et regrettait cependant le bonheur, comme si les illusions lui étaient restées. (Mme de Staël.) D'autres fois, *lassé* moi-même de mon silence, je me laissais aller à [illegible]

Les ruisseaux, les zéphyrs, les doux présents de Flore,
Tout ce qui me flattait irrite mes douleurs;
Je pleure avec la nuit, je pleure avec l'aurore,
Et les regards du jour sont *lassés* de mes pleurs
(Lassen.)

Tu disais qu'en ta chambre, étant un peu *lassée*,
Tu t'allais renfermer, lorsque je t'ai laissée. (Mol.)

L'usage veut qu'on dise *étant un peu lassé.* *Lassé* ne s'emploie que comme verbe, et pour exprimer l'action de se fatiguer. Je me suis lassé à courir. J'ai tant couru que je suis las. Cette distinction ne subsistait probablement pas autrefois. Rotrou a dit, dans sa tragi-comédie de Célie :

O ciel! j'ai tant couru que j'en suis tout *lassé.*

LASSER. v. a. 1re conj. (du lat. *lassus*, fatigué). Causer de la lassitude. On se lasse à se

tenir debout. On se lasse par un travail continuel. Ce capitaine est infatigable, il ne se lasse point, il est toujours à cheval. La lecture continuelle lasse les yeux. Cette lecture me lasse. Vous lassez ma patience. On doit éviter les longueurs, parce qu'elles *lassent* l'esprit; les digressions, parce qu'elles le distraient. (Cond.) N'ayant jamais *lassé* mes organes, je jouis encore d'une santé robuste, mon âme ayant hérité de toute la force dont je n'abusais pas. (Balz.)

Un coin de terre avait *lassé* jadis
Ses bras, par l'âge énervés et roidis.
(Bernard.)

— Fig. Se dit de ce qui ennuie, rebute l'esprit. Le trop grand nombre de pensées, dans Sénèque, accable et *lasse* l'esprit. (Nicol.) Les crimes des hommes avaient *lassé* la persévérance de Dieu. (Boss.)

— Absol. Cette occupation lasse beaucoup. Le plaisir lasse à la fin. La musique la plus agréable *lasse* enfin. (Trév.)

— SE LASSER. v. pron. Devenir las, se fatiguer. On se lasse plus à rester debout qu'à marcher. Il ne se lasse point, il est infatigable.

L'autre en vain se *lassant* à polir une rime,
Et reprenant vingt fois le rabot et la lime.
(Boileau.)

— Dans le sens moral. L'esprit se lasse par une trop grande application. Ma patience se lasse. On se lasse d'entendre toujours dire les mêmes choses. Il s'est lassé de feindre. L'esprit se lasse aussi bien que le corps. Vous me ferez un plaisir bien sensible, vous ne vous *lassez* jamais d'en faire. (Volt.) Le public se *lasse* bien d'être généreux. (Id.) Vos bontés ne se *lassent* pas. (Id.) Les plus généreux se *lassent* à prêter à ceux qui ne rendent point. (Id.) Oui, ma fille, entends sa voix qui t'appelle; reviens à Dieu, dont la miséricorde ne s'est point *lassée*, à ce Dieu que le remords désarme. (E. Scribe.)

Il voit sans intérêt leur grandeur terrassée,
Et sa miséricorde à la fin s'est *lassée*.
(Racine.)

— Fig. La terre ne se *lasse* jamais de répandre ses biens sur ceux qui la cultivent. (Fén.)

— Syn. comp. LASSER. FATIGUER. C'est la continuation d'une même chose qui *lasse;* c'est la peine qui *fatigue.* || On se *lasse* à se tenir debout; on se *fatigue* à travailler.

— Au fig. Un suppliant *lasse* par sa persévérance, il *fatigue* par ses importunités. || On se *lasse* d'attendre; on se *fatigue* à poursuivre.

LASSERET. s. m. Techn. Nom que les serruriers donnent à une espèce de piton à vis, à double pointe, dont ils se servent pour retenir et arrêter les pièces, comme on voit aux boucles des portes qui sont arrêtées par un lasseret.

LASSERIE. s. f. Techn. Nom que les vanniers donnent à un tissu d'or mince et serré qui remplit le corps d'une corbeille. || Ils comprennent aussi sous ce nom tout ce qu'ils font de plus beau.

LASSERRE (J. Puget de). Écrivain médiocre, plus connu par les sarcasmes de Boileau que par ses nombreux travaux; naquit à Toulouse en 1606, et mourut en 1665.

LASSIER. s. m. Pêch. Sorte de filet à manche pour la pêche.

LASSIÈRE. s. f. Chass. Sorte de filet pour prendre les loups. Une lassière. Des lassières.

— Écon. rur. Endroit d'une grange où l'on entasse les gerbes.

LASSIS. s. m. Comm. Espèce de capiton ou bourre de soie. || Etoffe fabriquée avec cette matière.

LASSITUDE. s. f. (en lat. *lassitudo;* dérivé de *lassus*, fatigué, las). Sentiment désagréable qu'on éprouve, pour l'ordinaire, après avoir fait des exercices immodérés en force ou en longueur, épuisement de forces totales. Armée exténuée de lassitude et de faim. Grande lassitude. Tomber de lassitude. Etre excédé de lassitude. N'en pouvoir plus de lassitude.

— Médec. *Lassitude spontanée.* Lassitude qui n'est précédée d'aucun exercice, au moins violent, et qui vient d'une disposition du corps, d'une lenteur de circulation dans le sang, de faiblesse dans les nerfs, enfin de quelque dérangement dans la machine. Je ne sais d'où me vient cette lassitude. Sentir de grandes lassitudes dans les membres, dans tout le corps. Avoir des lassitudes dans les jambes.

— Fig. Ennui qui provient d'une chose qui déplaît par elle-même, ou par sa durée, ou par la disposition dans laquelle on se trouve. La réconciliation avec nos ennemis n'est bien souvent qu'une *lassitude* de la guerre. (La Rochef.) [illegible] (Volt.) Il savait qu'il ne faut attaquer les passions des hommes, pour les réduire à la raison, que quand elles commencent à s'affaiblir par une espèce de *lassitude*. (Fén.) Le mépris de la mort n'est souvent qu'une *lassitude* des maux présents. (St-Evrem.)

LASSO. s. m. Relat. Longue et forte lanière garnie de plomb à ses extrémités, dont quelques peuplades de l'Amérique se servent, surtout pour s'emparer des bœufs sauvages, et même quelquefois pour abattre un ennemi.

LAST ou **LASTO.** s. m. Mar. Dans les ports du Nord, Mesure du poids de deux de nos tonneaux ou environ 4,000 livres. Les Hollandais jaugent leurs bâtiments par lasts. Un navire chargé de cent lasts de froment, de farine.

LAST-GELT. s. m. Mot qui désigne le droit d'ancrage à tant le tonneau ou last, que les bâtiments étrangers payent dans les ports de Hollande. Le last-gelt est proportionné à la quantité de marchandises que contient un vaisseau. Les navires ne payent le last-gelt qu'une fois par an.

LASTING. s. m. (mot anglais qui signifie *qui dure*). Comm. Etoffe de laine rase qui dure fort longtemps.

LASTRE-BLANC. s. m. Comm. Nom que les marchands francs de Smyrne donnent aux morceaux de verre plats dont on se sert dans cette ville pour garnir les fenêtres.

LASTRÉE. s. f. Bot. Genre de plantes cryptogames qui renferme un grand nombre d'espèces européennes et exotiques.

LASTRICO. s. m. Techn. Couverture de toit en ciment de chaux ou de pouzzolane.

LATANE ou **LATHANE.** s. m. Minér. Nouveau métal trouvé dans l'oxyde de cerium.

LATANIER. s. m. Bot. Genre d'arbres de la famille des palmiers, originaire de Madagascar et des îles de la Sonde. Le tronc du latanier simple, cylindrique, droit et assez élevé, est couronné par un cou de quinze à vingt feuilles remarquables par leur forme singulière. Ces feuilles sont disposées en faisceaux, pétiolées, palmées ou demi-ailées; d'abord elles se montrent plissées comme un éventail; elles s'ouvrent ensuite, s'étendent en rond, et au moyen des longues pointes qui les terminent, elles figurent à peu près un soleil rayonnant. Une allée de lataniers. Une avenue de lataniers. Sous l'ombre tutélaire des feuilles de *latanier*, se rassemblent les perruches bruyantes, les loris au plumage vermeil et les mille escadrons légers d'oiseaux à reflets métalliques et d'insectes lumineux. (Guérin.) Le *latanier* présente à l'homme des éventails sur les rochers marins. (B. de St-P.)

LATE. s. f. Anc. cout. prov. Sorte d'amende pécuniaire. La late simple était de neuf deniers, la late triple était de vingt-sept.

LATENT, ENTE. adj. (du lat. *lateo*, je suis caché). Qui est caché, qui ne paraît pas aux yeux. Feu latent. Chaleur latente.

— Bot. *Embryons latents.* Corps reproducteurs qui ne se développent que par des causes inattendues, et donnent lieu aux bourgeons adventifs; les embryons visibles dans les végétaux simples qui ne possèdent pas d'autre mode de reproduction, invisibles, quoique existants dans ceux qui ont des nœuds vitaux et des sexes, sont nus, épars et nichés dans toutes les parties du tissu cellulaire vivant de la plante; fertiles sans fécondation, ils peuvent se développer en un scion, une épine ou une fleur.

— Jurispr. *Vices latents.* Se dit de trois maladies des chevaux qu'il est possible de cacher pendant un temps. Le vendeur doit à cet égard la garantie pendant neuf jours. || *Servitudes latentes.* Celles qui ne sont pas en évidence.

— Pathol. Se dit de diverses maladies dont les symptômes obscurs peuvent échapper facilement à l'attention du médecin. Péripneumonie latente.

— Phys. *Chaleur latente.* V. CHALEUR.

LATÉRAL, ALE. adj. (du lat. *latus*, côté). Qui appartient au côté, qui est au côté de quelque chose. Colonne latérale. Nef latérale. Mur latéral. Porte latérale. Les sinus latéraux du cerveau. Les parties latérales d'un chapiteau. La nouvelle fortification a cet avantage sur l'ancienne, qu'outre la défense de front, elle a encore la *latérale* qui se tire du flanc. (Vaub.) Les marins appréhendent fort les vents *latéraux*. (Trév.) La couleur de leurs rochers *latéraux* est, pour l'ordinaire, brune ou noire, et elle contribue sans doute à y affaiblir la réflexion des rayons du soleil. (B. de St-P.)

— Chir. Qui se trouve à l'un des côtés du corps. Opération latérale. Paralysie latérale.

— Algèbr. *Equation latérale.* Expression employée par les anciens algébristes pour désigner les équations du premier degré.

— Bot. Qui est inséré sur le côté de la tige ou des rameaux, ou sur celui d'un autre organe. Fleurs latérales. Feuilles latérales. Folioles latérales. Stipules latérales. || *Anthère latérale.* Celle qui est attachée d'un seul côté du filet. || *Cotyledon latéral.* Celui qui ne tient qu'à un seul côté du blastème. || *Embryon latéral.* Celui qui est rejeté tout d'un côté de la graine. || *Nervures latérales.* Celles qui partent des nervures longitudinales des feuilles pour se diriger vers les bords. || *Radicule latérale.* Celle qui est tournée vers un point périsphérique autre que la base ou le sommet de la graine. || *Stigmate latéral.* Celui qui est placé sur le côté du style ou de l'ovaire. || [illegible] placées sur la tige des deux côtés de la base du pétiole. || *Style latéral.* Celui qui est hors de la direction de l'axe vertical de l'ovaire.

— Zool. Qui est placé sur le côté. Les dents latérales de la charnière d'une coquille univalve. || Se dit aussi d'un insecte dont le corselet diffère des autres parties du corps par sa coloration.

LATÉRALEMENT. adv. De côté. D'une manière latérale. Le flanc défend latéralement la face du bastion opposé.

LATÉRALES. s. f. pl. Conchyl. Famille de l'ordre des coquilles univalves, comprenant celles dont les valves sont appliquées latéralement et libres.

LATERCULE. s. m. Hist. Registre ou code des dignités civiles et militaires de l'empire de Constantinople. C'est par erreur que quelques lexicographes ont supposé que le latercule était un officier.

LATERCULIEN. s. m. Hist. Officier chargé de tenir le latercule de Constantinople.

LATERE (A). (pr. *a la-té-re*). Mots latins qui signifient *à côté de*, et dont on se sert pour qualifier les cardinaux que le pape envoie pour légats dans les cours étrangères, qui s'appellent *légats à latere*, parce qu'ils sont les conseillers ordinaires du pape. Des légats à latere.

LATÉRIFLORE. adj. des 2 g. (ét. lat., *latus*, côté; *flos*, fleur). Bot. Qui a les fleurs latérales.

LATÉRIFOLIÉE, ÉE. adj. (ét. lat., *latus*, côté; *folium*, feuille). Bot. Dont les fleurs naissent sur le côté des feuilles, qui ne sont point opposées.

LATÉRIGRADE. adj. des 2 g. (ét. lat., *latus*, côté; *gradior*, je marche). Entom. Qui a la faculté de marcher de côté aussi bien qu'en avant et en arrière. Araignées latérigrades. || LATERIGRADES. s. m. pl. Quatrième tribu de l'ordre des pulmonaires, famille des dipneumones. On nomme aussi ces araignées *araignées crabes*, parce qu'elles marchent souvent à reculons et de côté comme ces crustacés.

LATÉRINERVÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *latus*, côté; *nervus*, nerf). Bot. Se dit des feuilles dont les nervures partent de la médiane et se dirigent soit horizontalement, soit obliquement vers le sommet.

LATHRÉE. s. f. Bot. V. CLANDESTINE.

LATHRIDIE. s. f. Entom. Genre d'insectes coléoptères.

LATHROBIE. s. f. Entom. Genre de coléoptères différant peu des vrais staphylions.

LATIAR. s. m. Ant. rom. Fête consacrée à Jupiter, protecteur du latium.

LATIBARBE. adj. des 2 g. (ét. lat., *latus*, étendu, large; *barba*, barbe). Zool. Qui a la barbe très-large.

LATIBULUM. s. m. (pr. *la-ti-bu-lomm;* mot latin qui signifie *cachette*). Pathol. Terme par lequel on a désigné le foyer où le venin fébrile a son siége, et d'où il se répand dans le reste de l'économie pour produire les accès.

LATICAPITÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *latus*, large; *caput*, tête). Zool. Qui a la tête large.

LATICAUDE. adj. des 2 g. (ét. lat., *latus*, étendu; *cauda*, queue). Zool. Qui a une longue queue.

LATICIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *lac, lactis*, lait; *fero*, je porte). Bot. Se dit des plantes qui contiennent certains sucs.

LATICLAVE. s. m. (ét. lat., *latus*, côté; *clavus*, clou). Hist. anc. Tunique à large bordure de pourpre par devant, et qui était un habillement de distinction et de dignité chez les Romains. Les sénateurs, les préteurs, les édiles, avaient droit de porter le laticlave. On mettait la robe prétexte sur le laticlave. Quand un préteur prononçait un arrêt de mort, il quittait la prétexte et gardait le laticlave.

LATICLAVIEN, ENNE. adj. Ant. rom. Qui a rapport au laticlave. Se dit des dignités qui donnaient le droit de porter le laticlave. Dignités laticlaviennes.

LATICOLLE. adj. des 2 g. (ét. lat., *latus*, large; *collum*, cou). Zool. Qui a le cou ou le corselet large.

LATICORNE. adj. des 2 g. (ét. lat., *latus*, large; *cornu*, corne). Zool. Qui a les cornes ou les antennes larges.

LATICOSTÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *latus*, large; *costa*, côté). Hist. nat. Qui est marqué de larges côtes.

LATIDENTÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *latus*, large; *dens*, dent). Zool. Qui a des dents larges.

LATIFLORE. adj. des 2 g. (ét. lat., *latus*, large; *flos*, fleur). Bot. Qui a des fleurs amples.

LATIFOLIÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *latus*, large; *folium*, feuille). Bot. Qui a de larges feuilles.

LATILABRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *latus*, large; *labrum*, labre). Zool. Qui a le labre fort large.

LATIMANE. adj. des 2 g. (ét. lat., *latus*, large; *manus*, main). Zool. Qui a les mains fort larges.

LATIN, INE. adj. (en lat., *latinus*). Habitant du Latium. Une femme latine. Un prince latin. Les troupes latines. || substantiv. dans le même sens. Un Latin. Une Latine. Les Latins. [illegible] gènes avec des colonies arcado-pélasgiennes et, si la tradition dit vrai, troyennes, qui s'établirent dans ce pays à une époque très-reculée. On ne sait d'où leur était venu le nom de Latins, car il n'est guère probable qu'ils l'eussent reçu du roi Latinus. On regarde comme premiers rois des Latins, Janus, Saturne, Picus et Faune, qui furent placés par eux au rang des dieux. Ce fut sous le règne de Faune qu'Hercule et Evandre arrivèrent dans le Latium. Environ soixante ans plus tard, Enée vint chercher un asile auprès d'un de ses successeurs Latinus, dont il épousa la fille Lavinie, et à qui il succéda. Ascagne, fils d'Énée, bâtit Albe la Longue, où les rois des Latins établirent leur résidence. C'est là tout ce que l'historien enseigne sur les rois latins jusqu'à la fondation de Rome. La jalousie alluma bientôt entre la nouvelle ville et sa métropole une guerre qui se termina par la soumission des Latins et la ruine de leur capitale.

— Qui appartient au Latium ou à ses habitants. Les villes latines. Mœurs, coutumes latines.

— Se dit particulièrement parmi nous de la langue de ce peuple, qui fut aussi celle des Romains. La langue latine.

— Qui est en langue latine. Auteur latin. Livre latin. Harangue latine. Discours latin. Un proverbe latin. Mot latin. Vers latins.

— Ant. rom. *Féries latines.* Les quatre fêtes pendant lesquelles on célébrait le latiar. Cette fête était au nombre des conceptives.

— Gramm. *Cas latin.* S'est dit quelquefois de L'ablatif, parce que ce cas n'existait pas en grec.

— *Quartier, pays latin.* Quartier de Paris où se trouve la Sorbonne, et où étaient autrefois la plupart des colléges. Vivre, demeurer au quartier latin. Les étudiants demeurent au quartier latin.

— Se dit quelquefois par opposition à Grec. En ce sens il se dit des peuples et des nations, des institutions, etc. L'Eglise latine et l'Eglise grecque. Les Pères grecs et les Pères latins. Les peuples latins. Nous avons vu les sept conciles généraux que l'Orient et l'Occident, l'Eglise grecque et l'Eglise *latine*, reçoivent avec une égale révérence. (Boss.)

Et que tes bons destins,
Ne se borneront pas chez les peuples *latins*. (Corn.)

|| En ce sens il se prend aussi substantivement et signifie les catholiques répandus en Occident. Les Grecs et les Latins. Dans les conciles de Lyon et de Florence, on travailla à la réunion des *Latins* et des Grecs. (Volt.)

— *Rit latin.* Le rit de l'Eglise romaine.

— *Eglise latine.* V. ÉGLISE.

— Hist. *Empire latin de Constantinople.* Empire formé par les croisés et les Vénitiens pendant la quatrième croisade, lorsqu'ils eurent pris Constantinople et renversé du trône Alexis V, en 1204. Cet empire, ainsi nommé parce que tous les croisés étaient de race latine, dura peu. En 1261, Michel Paléologue reconstitua l'Empire grec.

— Mar. *Bâtiment latin.* Se dit, dans le Levant, des bâtiments gréés en voiles triangulaires ou latines. || *Voiles latines.* Se dit des voiles à forme triangulaire, de celles à tiers-point, c'est-à-dire qui sont montées sur trois ralingues, telles que les focs, les voiles d'étai, et autres envergées sur des antennes.

— LATIN. s. m. Linguist. Langue morte qu'on parlait autrefois dans le Latium et puis à Rome, et qui est aujourd'hui la langue de l'Eglise romaine et de tous les savants. On n'est pas d'accord sur la question des origines de cette langue. La critique moderne, en découvrant dans les langues de l'Inde la source plus ou moins éloignée de la plupart des langues d'Europe, y a reconnu celle du latin. Mais les analogies de cette langue avec le grec autorisent à penser qu'en descendant des langues de l'Inde, la langue latine a traversé la langue grecque, et s'est formée immédiatement du dialecte éolien. Dans le principe la langue latine était renfermée dans la ville de Rome, et les Romains n'en permettaient pas l'usage à leurs voisins ni aux peuples qu'ils avaient subjugués, mais on l'accordait comme une faveur. Plus tard, ils imposèrent comme une loi ce qui n'était qu'une grâce, et toutes les nations sujettes à l'empire furent obligées de parler latin : ainsi l'avait voulu l'intérêt de la puissance romaine. Après la translation de l'empire à Constantinople, les empereurs d'Orient continuèrent de prescrire l'usage du latin. Mais enfin, négligeant l'empire d'Occident, la cour de Constantinople abandonna la langue latine, et permit aux juges de prononcer leurs jugements en grec. Justinien a composé ses Novelles en grec. Charlemagne étant devenu empereur d'Occident, ordonna que dans les tribunaux souverains l'on rendît les arrêts en latin, et que les notaires dressassent tous leurs actes en la même langue. Cet usage, qui le croirait! a duré jusqu'à François Ier, qui fut forcé de l'abolir, tant il était devenu difficile de se faire entendre, par le moyen d'un langage que les coutumes et les usages avaient corrompu à l'excès. Dans la bouche des peuples il avait été autrement altéré. Au point que la langue de Cicéron est devenue du français dans la Gaule; de l'italien au delà des Alpes, et de l'espagnol au delà des Pyrénées, sans compter les dialectes nombreux de ces divers idiomes.

— *Latin hongrois.* Se dit du latin parlé en Hongrie.

— *Latin de bréviaire.* Mauvais latin. Mais [illegible] de bréviaire, le jurisconsulte Pomponius s'en est servi. (Abbé d'Aub.)

— *Latin de cuisine.* Mauvais latin. C'est du latin de cuisine, il n'y a que les marmitons qui l'entendent.

— *Latin* se dit figurément et par raillerie d'une chose qu'on n'entend pas. Dame, je n'entends pas le *latin*. (Mol.) C'est du *latin* qui passe votre gamme. (Volt.)

— *Gens de latin.* Les savants. Si les gens de *latin* des sots sont dénigrés. (Regn.)

— *Être au bout de son latin.* Ne savoir plus que dire ni que faire pour achever quelque chose. || *Perdre tout son latin à quelque chose.* Y perdre ses soins et ses frais. Le précepteur et les régents perdaient leur *latin*, en me le voulant apprendre. (Hamilt.) Quand Platon ordonne son

philosophe chef d'une police, il n'entend pas le dire d'une police corrompue comme celle d'Athènes, et encore bien moins comme la nôtre, envers lesquelles le sage même perdrait son *latin.* (Mont.)

> Revêche à mes raisons, il se rend plus mutin,
> Et ma philosophie y perd tout son *latin.* (Régnier.)

> Par cent raisons j'aurais beau les confondre,
> Cicéron même y perdrait son *latin.* (La Fontaine.)

|| Il paraît que l'expression proverbiale *perdre son latin* est fort ancienne dans notre langue, puisqu'elle se trouve déjà dans un poëme intitulé le Vœu du héron, composé en 1338. Cette locution vient apparemment de ce qu'autrefois le latin était la base de toute science, dans un temps où tous les gens un peu instruits et même les savants ne parlaient et n'écrivaient qu'en latin. || On disait autrefois *Savoir, entendre son latin*, pour dire Être alluré, n'être pas gauche, savoir s'y prendre.

> Mignon Gorgias fort prisé
> Des dames : là était ma fin,
> J'entendais assez mon *latin.* (Coquillart.)

> Fort mignon, plaisant et habile,
> Tracassant, traînant le patin,
> Car je savais bien mon *latin.* (Id.)

|| *Parler latin devant les cordeliers.* Parler à des gens plus savants que soi. || *Cracher du grec et du latin.* Faire beaucoup de citations || *Ne savoir ni grec ni latin.* Etre un franc ignorant. || *Être fou en latin et en français.* N'avoir de sens sur aucun point.

— Prov. et pop. *Le jour du jugement viendra bientôt, les ânes parlent latin.* Se dit lorsqu'on entend un ignorant dire du latin.

LATINEUR. s. m. Vieux mot qui signifiait Pédant qui ne faisait que du latin.

> Un *latineur* est ridicule
> Chez les Grâces et chez l'Amour. (Corm.)

LATINIER. s. m. Vieux mot qui a signifié Un interprète en langue latine. Le latin était nécessaire pour les affaires et pour les actes publics ; il l'était pour les voyages, et on appelait les interprètes *latiniers.* (Fleury.)

LATINIQUE. adj. des 2. g. Hist. Qui a rapport au latin.

LATINISANT. part. prés. invar. du v. Latiniser. Qui latinise. Une personne latinisant sans cesse.

LATINISANT, ANTE. adj. Hist. ecclés. Il se dit des personnes qui vivant dans un pays schismatique pratiquent le culte de l'Église latine.

LATINISATION. s. f. (pr. *la-ti-ni-za-ci-on*). Action de latiniser. Sur la question de la *latinisation* des noms et des surnoms, on voit une si grande variété de sentiments et d'usages, qu'il y a lieu de s'étonner que les critiques et les grammairiens n'aient pas essayé d'en fixer les règles. (Huétiana.)

LATINISÉ, ÉE. part. pass. du v. Latiniser. Se prend adjectiv. Nom latinisé. Français latinisé.

— Se dit en matière de controverse d'un Grec qui est entré dans les sentiments de l'Église latine. Grec latinisé.

LATINISER. v. n. et a. 1re conj. (ét. lat., *latinus*, latin). Donner une terminaison, une inflexion latine à un mot d'une autre langue. Latiniser un nom propre. Latiniser les noms barbares. Les auteurs français pour vouloir *latiniser* leurs noms, font si bien qu'on ne les connaît plus. (Trév.) On a été contraint de faire un dictionnaire pour entendre M. de Thou, à cause des mots qu'il a *latinisés.* (Id.) Tite-Live a *latinisé* plusieurs noms barbares qui entrent dans son histoire. (Id.)

— Parler presque toujours latin, faire parade de son latin, se servir de son latin à tout propos ou mal à propos.

> Un pédant qu'on appelle Gilles,
> Pense avoir attrapé nos filles
> Quand il a bien *latinisé.* (Corm.)

— Hist. ecclés. Pratiquer le culte et suivre les doctrines de l'Église romaine.

LATINISEUR. s. m. Se dit familièrement d'un ignorant qui, en voulant citer du latin, l'estropie grossièrement.

LATINISME. s. m. Façon de parler de la langue latine, locution propre à cette langue. Le style français de cet auteur est plein de latinismes.

— Montaigne, Corneille, Racine, Delille, ont fait passer dans notre langue un grand nombre de latinismes qui l'ont enrichie et ont contribué à la force et à la précision de la phrase poétique. Voici quelques tours que nos grammairiens appelleraient des ablatifs absolus et qui sont de véritables latinismes. *Eux domptés*, on entrait dans de nouveaux hasards. (Corn.)

> Je me fais un plaisir, à ne vous rien celer,
> De pouvoir, moi vivant, dans peu les désoler.

> [illegible], une impie étrangère,
> Du sceptre de David usurpe tous les droits. (Rac.)

LATINISTE. s. des 2 g. Celui, celle qui sait le latin, qui entend et parle bien cette langue. Bon latiniste. Bonne latiniste.

— *Grand latiniste.* Qui sait beaucoup de latin.

LATINITÉ. s. f. (en lat. *latinitas*), Langage latin, ou plutôt manière de parler ou d'écrire latin, qui dépend du tour qu'on donne aux phrases, des expressions et des mots dont on se sert. Cet auteur a une bonne latinité. Belle latinité. Latinité pure. La *latinité* de Sénèque n'a rien de celle du temps d'Auguste, rien de facile, rien de naturel. (St-Evr.) On a dit du cardinal Bembo, que, de peur de corrompre sa belle *latinité*, il ne lisait ni son bréviaire, ni la Bible (Teiss.)

— *Basse latinité.* Latin qu'on a écrit depuis que cette langue a commencé à se corrompre. Les auteurs de la basse *latinité* sont la honte et l'infamie de la langue latine. (Volt.)

— *Latinité ecclésiastique.* La phraséologie des Pères de l'Église latine. Saint Cyprien est un de ceux qui ont fixé la latinité ecclésiastique.

— Privilége accordé par Rome aux villes du Latium. La latinité était plus restreinte que le droit de cité, mais plus étendue que le droit italique.

LATINUS. Roi d'un peuple d'Italie, régnait vers l'an 1300 ans av. J.-C., sur le pays qu'on a appelé de son nom Latium. Il accueillit Énée dans ses États, et lui donna sa fille Lavinie en mariage.

LATIPÈDE. adj. des 2 g. (ét. lat., *latus*, large ; *pes*, pied). Zool. Qui a les pieds ou les pattes larges.

LATIPENNE. adj. des 2 g. (ét. lat., *latus*, côté ; *penna*, plume, aile). Ornith. Qui a les ailes larges ou des plumes élargies.

LATIPINNÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *latus*, large ; *pinna*, nageoire). Ichthyol. Qui a les nageoires larges.

LATIQUE. adj. f. Pathol. Se dit d'une fièvre rémittente et quotidienne dont les accès ou les paroxysmes sont longs et peu manifestes.

LATIRE. s. m. Conchyl. Genre de coquilles comprenant une espèce de rocher remarquable par sa couleur orange rubanée de ponceau.

LATIRÈME. adj. des 2 g. (ét. lat., *latus*, large ; *remus*, rame). Zool. Qui a les pattes aplaties en larges rames. || LATIRÈMES. s. m. pl. Section de la classe des oiseaux, comprenant ceux qui ont les doigts réunis par une large membrane.

LATIROSTRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *latus*, large ; *rostrum*, bec). Zool. Qui a le bec large. || LATIROSTRES. s. m. pl. Famille de l'ordre des grimpeurs et de celui des échassiers, comprenant des oiseaux qui ont le bec large et peu élevé.

LATISEPTÉ, ÉE. (ét. lat., *latus*, large ; *septum*, cloison). Crust. Qui a la cloison large et ovale, avec les valves courtes, planes ou concaves s'ouvrant longitudinalement.

LATITUDE. s. f. (du lat. *latitudo*, largeur). Géogr. La distance d'un lieu à l'équateur, ou, en d'autres termes, la longueur de l'arc du méridien, intercepté entre la station et l'équateur, soit terrestre, soit céleste. Latitude terrestre. Latitude sidérale. Latitude de départ. Latitude d'arrivée. Latitude corrigée. Latitude estimée.

— *Latitude croissante.* Celle prise sur le méridien d'une carte réduite, qui représente des degrés égaux et correspondant du méridien du globe, allant en augmentant d'étendue depuis 0 jusqu'à 90, en raison de ce qu'on a rendu trop grand le degré de parallèle, en le faisant égal à celui de l'équateur.

— Astron. *Latitude géocentrique.* L'angle sous lequel paraît, vue de la terre, la distance perpendiculaire du centre d'une planète à l'écliptique.

— *Latitude héliocentrique.* L'angle sous lequel paraît, vue du soleil, la distance perpendiculaire du centre d'une planète à l'écliptique. || *Cercles de latitude.* Synonyme de Méridiens.

— Par extens. Climat considéré par rapport à sa latitude. À la différence des animaux, l'homme peut vivre sous les latitudes les plus opposées.

— Fig. Étendue, espace, faculté de s'étendre en traitant un sujet, d'employer un grand nombre de moyens pour faire quelque chose. Ce programme donne beaucoup de latitude. Avoir le temps et la latitude nécessaires pour faire une chose. On se resserre dans une condition qui veut une *latitude* extrême, puisqu'il n'y a rien de plus grand et de plus élevé que l'obligation de tendre à ce que la religion a de plus pur, de plus saint et de plus parfait. (L'abbé de la Trappe.) || Nous avons cité cet exemple de l'abbé de la Trappe, qui du reste n'est qu'un mauvais modèle à suivre, parce que c'est le premier auteur qui ait employé *latitude* dans le sens d'*étendue.*

LATITUDINAIRE. adj. des 2 g. (rad. *latitude*). Théol. Qui a des dogmes tolérants, qui ouvre un chemin large pour aller au ciel.

— s. m. Membre d'une petite secte religieuse qui croyait que tous les hommes seront sauvés. Cette secte existait au XVIe et au XVIIe siècle en Allemagne et en Hollande. On disait aussi Universaliste. Les latitudinaires professaient surtout [illegible]

LATITUDINARIEN, IENNE. adj. Hist. relig. Syn. de Latitudinaire, employé par Bossuet.

LATITUDINARISME. adj. Hist. relig. Opinions, système des latitudinaires.

LATIUM (pr. *la-ci-omm* ; de *Latinus*, nom propre, et vulgairement de *latere*, cacher, parce que, dit-on, Saturne chassé du ciel s'y cacha). Géogr. anc. Contrée d'Italie, située le long de la mer Inférieure entre l'Étrurie et la Campanie ; on y distinguait le vieux Latium ou le Latium proprement dit au N. ; villes principales : Albe, Préneste, Pedum, Tibur, Algide, Frégelle ; le nouveau Latium au S. ; peuples principaux : les Èques, les Volsques, les Rutules, les Ausones ou Aurunces ; villes : Anagonie, Suessa-Pometia, Ecètes, Vélitres, Antium, Anxur, Ardée, Suessa-Aurunca. Ce dernier pays ne prit le nom de Latium que lorsqu'il eut été conquis par les Romains. La soumission du Latium fut commencée par les Romains.

LATOMIES. s. f. pl. Ant. Anciennes carrières aux environs de Syracuse, devinrent ensuite des prisons. Denys le Tyran, y avait fait, dit-on, pratiquer des tuyaux souterrains qui conduisaient à une chambre de son palais la voix des prisonniers. C'est ce qu'on appelait l'Oreille de Denys.

LATONE. Myth. Fille du Titan Cœus et de Phœbé, sa sœur, fut aimée de Jupiter. Junon, par jalousie, força la Terre à lui promettre de ne donner aucune retraite à Latone ; mais Neptune, touché de compassion, fit sortir du fond de la mer l'île de Délos, où Latone se réfugia et mit au monde Diane et Apollon, fruit de ses amours avec Jupiter. Les femmes en couches imploraient cette divinité dans leurs douleurs.

LATOPOLIS. (ét. gr., λάτω, sorte de poisson ; πόλις, ville ; ville du Lato, ainsi nommée parce qu'elle était consacrée à un poisson appelé *lato*). Géogr. anc. Ville antique de la Haute-Égypte, dont on voit encore aujourd'hui les restes remarquables dans la ville moderne d'Esné ou dans les environs de cette ville. Les antiquités de Latopolis consistent dans les ruines de trois temples, un grand et deux petits.

LA TOUR. Nom de plusieurs familles nobles, dont la plus connue est la maison des La Tour d'Auvergne. Les seigneurs de La Tour, connus dès le XIIe siècle, devinrent comtes d'Auvergne par le mariage de Bertrand de La Tour avec Marie, héritière des comtes d'Auvergne et de Boulogne. Cette maison a formé plusieurs branches, entre autres, celles des vicomtes de Turenne, des ducs de Bouillon, des barons de Murat.

— Ce nom a encore été porté par une famille de Lombardie, qui a longtemps fourni des podestats à Milan ; par une famille princière d'Allemagne, connue sous le nom de *La Tour et Taxis* ; par la famille dauphinoise des La Tour du Pin, issue de la même maison que les derniers dauphins de Vienne, et à laquelle appartiennent les La Tour du Pin Gouvernet, les La Tour du Pin Montaubar. || THÉOPHILE MALO CORRET DE LA TOUR D'AUVERGNE, premier grenadier de France, homme modeste, guerrier intrépide et savant distingué, mort le 27 juin 1800, en avant d'Oberhausen près de Neubourg, dans l'armée d'Helvétie.

LATRAN (Palais de). Palais bâti à Rome par un certain Lateranus Plantius, que Néron fit mourir pour s'emparer de ses biens. Ce palais fut donné par Constantin au pape Melchiade, et servit de résidence à ses successeurs jusqu'à leur départ pour Avignon.

— *Saint-Jean de Latran.* Basilique, première église patriarcale de l'Occident, bâtie par Constantin près du palais de ce nom.

— *Conciles de Latran.* Nom que portent dans l'histoire ecclésiastique onze conciles tenus au palais de Latran. Le dernier des conciles de Latran, tenu en 1512 sous Jules II, est célèbre par l'abolition de la pragmatique sanction.

LA TRÉMOUILLE. Illustre famille, ainsi nommée de la terre de la Trémouille en Poitou, tire son nom de Pierre, seigneur de La Trémouille, qui vivait vers 1010 sous Henri Ier. Elle acquit un grand nombre de fiefs et forma plusieurs branches, celles des princes de Talmont, des comtes d'Olonne, de Joigny, des ducs de Noirmoutier, des vicomtes de Thouars.

LATREUTIQUE. adj. des 2 g. (du gr. λατρεύω, je sers, j'honore, j'adore). Théol. Se dit du culte que l'on offre à Dieu comme au souverain Être. L'holocauste est un sacrifice latreutique. La messe est à la fois un sacrifice eucharistique, latreutique, propitiatoire et impétratoire.

LATRIDIE. s. f. Entom. Genre de coléoptères de la famille des xylophages. Ces insectes forment un genre assez nombreux en espèces ; mais ils sont tous très-petits, et tous ceux qu'on a décrits sont d'Europe.

LATRIE. s. f. (du gr. λατρεία, culte). Théol. Culte de religion qui n'appartient qu'à Dieu seul ; culte d'adoration. Le culte de latrie. Les catholiques adorent Dieu d'un culte de latrie, ils honorent les saints d'un culte de dulie. On confond quelquefois les termes de *latrie* et de *dulie*, mais il faut les distinguer quand on parle exactement.

LATRINES. s. f. pl. (du lat. *lavare*, laver, selon Varron ; selon d'autres de *latere*, être caché, comme indiquant un endroit retiré). Syn de Privé, garde-robe, retrait, cabinet d'aisance.

— On ne s'en sert plus guère que pour exprimer celles des Romains. Vespasien mit un impôt sur les latrines.

LATROBITE. s. f. Minér. Silicate d'alumine composé de 47 parties de silice, de 37 d'alumine, de 8 de chaux, de 7 de potasse, de 3 d'oxyde de manganèse, et d'un peu de magnésie et d'eau. Cette substance cristallise en prismes rhomboïdaux. On la trouve dans les terrains anciens, sur la côte du Labrador.

LATRODECTE. s. m. Arachn. Genre d'araignées, famille des fileuses. Cette arachnide habite l'Italie et les contrées voisines. Sa morsure est mortelle pour l'homme. Le latrodecte est d'un noir luisant clair, coupé par trois rangs de taches d'un rouge de sang. Tout le corps est couvert de poils et fixé au corselet par un pédicule court ; ses yeux sont fauves et au nombre de huit.

LATRONCULAIRE. adj. des 2 g. Didact. Qui a la forme d'un damier.

LATRONCULE. s. m. Ant. rom. Espèce de jetons dont les Romains se servaient pour calculer.

— Pièce d'un jeu qui paraît avoir quelque analogie avec les dames et les échecs des modernes.

LATTAGE. s. m. Constr. Action de latter. Payer tant pour le lattage.

— Espace couvert de lattes.

LATTE s. f. (de l'all. *latt*, latte). Archit. Morceau de bois de chêne refendu selon son fil, en manière de règle mince, que l'on attache avec des clous sur les chevrons des combles, pour recevoir et porter, soit la tuile, soit l'ardoise, qui doit en faire la couverture. Un cent de lattes. Des lattes de chêne. Des lattes de châtaignier. Une botte de lattes. Clouer des lattes. Un grenier lambrissé sous des lattes.

— *Latte postiche.* Nom qu'on donne généralement à toute latte qui n'est employée que pour tenir la maçonnerie, comme celle qui porte sur les étrésillons d'un plancher enfoncé. || *Latte volice.* Latte qui sert à porter l'ardoise. || *Latte jointive.* Celle qu'on met aux pans de charpente, pour recevoir et tenir un enduit de plâtre. || *Contre-latte.* Latte attachée en hauteur, sur une autre latte qu'elle coupe à angle droit ou oblique.

— Mar. Forte tringle de bois dont on se sert pour faire les caillebotis qui ferment certaines écoutilles dans les bâtiments. || *Lattes de caillebotis.* Petites planches resciées, qui servent à couvrir les barrotins des caillebotis. || *Lattes de gabarit.* Celles qui servent à former les façons d'un vaisseau en lui donnant la rondeur. || *Lattes de galère.* Traverses ou longues pièces de bois qui soutiennent la couverture d'une galère.

— Techn. En termes de fondeur, Bande de fer plate, telle qu'elle arrive de la forge. || Pièce du métier à broder. || Palette avec laquelle le faïencier enlève la terre détrempée. || Chacun des échelons d'un volant de moulin à vent sur lesquels on tend la toile.

— Hist. milit. *Les lattes.* Genre de supplice en usage autrefois dans quelques armées du Nord. Les soldats condamnés aux lattes étaient enfermés dans une chambre dont le plancher était formé de lambourdes prismatiques, qui blessaient et fatiguaient le prisonnier.

LATTÉ, ÉE. part. pass. du v. Latter. S'emploie adjectiv. Cloison lattée. Parquet latté.

LATTER. v. a. 1re conj. (rad. *latte*). Archit. Attacher sur les chevrons d'un comble avec des clous les lattes espacées de 10 centim. environ, pour y fixer soit la tuile, soit l'ardoise. Le comble de cette maison est posé, il ne reste plus qu'à le latter. Il faut latter et contre-latter cette cloison.

— Absol. La charpente du toit est faite, il ne reste plus qu'à latter. || *Latter à claire-voie.* Mettre des lattes sur un pan de bois, pour retenir les platras des panneaux et les recouvrir de plâtre.

— *Latter à lattes jointes.* Clouer des lattes si près les unes des autres, qu'elles se touchent presque.

LATTIS. s. m. (pr. *lat-ti* ; rad. *latte*). Archit. Ouvrage de lattes. || *Faire un lattis.* Faire une couverture de lattes. Enduire un lattis avec du plâtre.

LATUDE (H. Mazers de). Né à Montagnac en Languedoc, en 1725. Fut renfermé à la Bastille sous Louis XV, à l'âge de vingt-quatre ans, pour avoir donné de faux avis à madame de Pompadour sur un prétendu complot formé contre sa vie, dans l'espérance d'obtenir par ce zèle simulé la protection de la maîtresse du roi. Il subit vingt-cinq ans d'une rude captivité en punition de cette supercherie. Mort à Paris en 1805.

LAUDANUM. s. m. (pr. *lo-da-nomm* ; probablement par corruption de *laudatum*, dérivé lui-même du mot latin *laus*, louange, comme pour désigner que le médicament qui porte ce nom était digne d'éloges). Pharm. Nom qu'on donne indistinctement à toutes les préparations d'opium liquides ou solides, et plus particulièrement à l'extrait d'opium.

— *Laudanum balsamique.* Extrait d'opium, sulfure de potasse, extrait de safran et de réglisse, acide benzoïque et baume du Pérou. || *Laudanum liquide de Londres.* Liquide préparé avec l'opium thébaïque, le safran, le castor, l'huile de muscade et le vin. || *Laudanum liquide de* [illegible] liquide obtenu en faisant macérer pendant douze ou quinze jours, et au soleil, douze gros d'opium choisi, coupé menu, un gros de safran du Gâtinais, un gros de cannelle et autant de girofle, dans une livre de vin d'Espagne ou de Malaga. || *Laudanum liquide tartarisé.* Liquide obtenu avec la teinture du sel de tartre, l'opium, le safran, la cannelle, les clous de girofle, le macis, la muscade et le bois d'aloès.

— Express. prov. *Donner du laudanum à quelqu'un.* Le louer, le flatter.

LAUDATEUR. s. m. (du lat. *laudator*, rad. *laudare*, louer). Louangeur. Mot proposé par Mercier. Nous n'avons point de mot pour rendre le *laudator* d'Horace dans *laudator tempo-*

ris acti. Mais l'usage n'a pas encore admis *laudateur*.

— Ant. rom. Témoin par lequel un accusé, dans certaines causes, faisait attester sa probité.

LAUDATIF, IVE. adj. (du lat. *laudativus*, rad. *laus*, louange). Rhét. S'est dit quelquefois du genre démonstratif. Genre laudatif. Discours laudatif. Phrase laudative.

LAUDER. s. m. Registre des impôts sur les marchandises.

LAUDES. s. f. pl. (Mot latin qui signifie *louanges*, parce que les psaumes qui composent cette partie de l'office divin contiennent les louanges de Dieu). Liturg. cath. La seconde partie de l'office ordinaire du Bréviaire qui se dit après matines. Dire laudes. Aller à laudes. Les laudes sont principalement composées de psaumes, de cantiques et d'une hymne.

Recevoir à genoux, après laude ou matine,
De son prieur cloîtré cent coups de discipline.
(VOLTAIRE.)

LAUDI. s. m. pl. Mus. Nom que l'on donnait à des chants religieux en usage au XVIe siècle. On disait souvent, *Laudi spirituali*. Les laudi spirituali se chantent encore dans les concerts.

LAUDICÈNE. s. m. (ét. lat., *laus*, louange; *cœna*, souper). Ant. rom. Espèce de claqueur à Rome qui applaudissait les avocats pour prix d'un souper.

LAUDISME. s. m. Féod. Droit que les seigneurs percevaient sur les mutations de fonds.

LAUENBOURG. Géog. Ville du Danemark, ch.-l. du duché de Lauenbourg, sur l'Elbe; 2,000 hab. || *Traité de Lauenbourg*. Traité par lequel le Hanovre fut cédé à la France en 1803.

— *Duché de Lauenbourg*. Un des plus petits États de la Confédération germanique, entre le Holstein, le Mecklembourg, le Hanovre et le territoire de Hambourg; 30,000 hab.

LAUGIER ou **LAUGERIA.** s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones de la famille des rubiacées, qui croît à la Havane, dans les environs de Carthagène, dans la Jamaïque et dans l'île de Montferrat. Les laugiers sont des arbrisseaux dont la tige s'élève jusqu'à huit ou dix pieds de haut. Laugier odorant. Laugier luisant. Laugier coriace. Laugier résineux.

LAUMONITE. s. f. (de *Laumont*, minéralog.). Minér. Substance blanche qui cristallise en prismes obliques rhomboïdaux et qui se trouve quelquefois à l'état pulvérulent. C'est surtout dans les mines de plomb du Huelgoët (Finistère), que se trouve la laumonite.

LAUNAYE. s. f. ou **LAUNÆA** s. m. (de *Mordaunt de Launay*, botan.). Bot. Genre de plantes synanthérées, tribu des lactucées, dont on ne connaît encore qu'une espèce, la *launaye à feuilles de pâquerette*, de l'île de Madagascar.

LAURE. s. f. (du gr. λαύρα, quartier d'une ville, rue). Nom que l'on donnait dans l'Orient à la réunion des cellules des solitaires, lesquelles, éparses çà et là, formaient une sorte de village. Il y avait plusieurs laures dans la Thébaïde. Les laures furent les premiers monastères.

LAURE. Femme célèbre par sa beauté et immortalisée par Pétrarque, était fille d'Audibert de Noves, seigneur provençal, et avait épousé Hugues de Sade. Laure mourut de la peste en 1348.

LAURÉ, ÉE. adj. Numism. Couronné de lauriers. Tête laurée.

LAURÉAT, ATE. adj. et s. (pr. *lo-réa*; du lat. *laureatus*, couronné de laurier, rad. *laurus*, laurier). S'est dit en différents pays, notamment en Italie, en Allemagne, en Angleterre, des poëtes qui recevaient, soit des princes, soit des corps savants, la couronne de laurier comme signe de leur mérite et de leur supériorité. Pétrarque fut couronné poëte lauréat à Rome, le jour de Pâques. Le Tasse allait être couronné poëte lauréat, lorsqu'il mourut la veille même du jour où la cérémonie allait s'accomplir.

— En Angleterre, le roi nomme encore le poëte lauréat. Ce poëte est chargé de célébrer tous les ans, par deux odes, l'anniversaire de la naissance du souverain et le nouvel an. Il reçoit un traitement annuel de 27 livres sterling. John Kay, au XVe siècle, fut le premier poëte lauréat dont parlent les chroniques. Le poëte lauréat actuel est Robert Southey.

— Ant. rom. *Lettres laureates*. Lettres entourées de branches de laurier que les généraux, proclamés imperatores par l'armée, adressaient au Sénat pour demander la confirmation de ce titre et la supplication.

— Celui qui a remporté un prix d'honneur. Proclamer le nom du lauréat, des lauréats.

[illegible] ier). Il s'est dit quelquefois pour Baccalauréat.

LAURÉLIE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des monimiées, ayant une grande analogie avec les lauriers. La laurélie est un grand arbre du Chili. Son écorce étant froissée exhale le plus suave parfum, et son bois donne des planches de construction.

LAURELLE. s. f. Bot. Un des noms vulgaires du laurose.

LAURENBERGIE. s. f. Bot. Genre de plantes du cap de Bonne-Espérance.

LAURENCIE ou **LAURENCIA.** s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des algues, dont on connaît environ une vingtaine d'espèces. Trois ou quatre habitent la Méditerranée, un nombre égal se trouve sur nos côtes océaniques, et le reste est dispersé dans les mers tempérées des deux mondes.

LAURENT (Saint). Martyr, né à Rome dans le IIIe siècle, fut déchiré à coups de fouet par les mains du bourreau, attaché ensuite à un gril de fer sous lequel étaient des charbons ardents. Il souffrit ce supplice avec une constance admirable, affrontant même ses bourreaux et demandant qu'on le retournât sur le gril. L'Église célèbre sa fête le 10 août.

— Loc. prov. *Être mis dedans, comme frère Laurent*. Être tombé dans un piége. || *Être sur le gril, comme saint Laurent*. Être dans une position très-embarrassante. || *Crier à saint Laurent : le diable se brûle*. Se plaindre d'un petit mal à ceux qui en souffrent un grand.

— Géogr. *Saint-Laurent*. Grand fleuve de l'Amérique septentrionale, qui se jette dans l'Atlantique, où il porte les eaux du lac Supérieur, du lac Huron, du Michigan, de l'Érié et de l'Ontario. || Golfe de l'Atlantique à l'embouchure du Saint-Laurent.

LAURENTIEN, IENNE. adj. (pr. *lô-ran-ci-en*). Qui appartient à Laurent. Ne se dit que dans cette locution : *Bibliothèque laurentienne*. Célèbre bibliothèque fondée à Rome par Léon X, et ainsi nommée soit de Laurent de Médicis, père de Léon X, soit de Laurent Parmerio, qui en fut le premier bibliothécaire.

LAURENTINALES. s. f. pl. Fêtes romaines.

LAURENTINE. s. f. Étoffe à fleurs, de soie, de coton et de poil.

— Bot. Espèce de bugle.

LAURÉOLE. s. f. (du lat. *laurus*, laurier). Antiq. Couronne de lauriers des triomphateurs et des empereurs.

— Théol. La récompense céleste des trois sortes d'états : les vierges, les docteurs et les martyrs.

— Bot. Nom vulgaire d'une espèce de daphné.

LAUREY. s. m. Ornith. Variété du lory à collier.

LAURIER. s. m. (du lat. *laurus*, même signif.). Bot. Genre type de la famille des laurinées, dont on connaît aujourd'hui plus de quatre cents espèces. Il renferme des arbres et arbrisseaux originaires, les uns des pays chauds tempérés, les autres des climats brûlants des tropiques, d'autres, des contrées septentrionales de l'Amérique, etc. Les derniers sont susceptibles d'être transplantés dans nos climats d'Europe et en état de résister à la rigueur des hivers; d'autres ne peuvent exister qu'autant qu'ils sont tenus pendant l'hiver dans la serre-chaude ou dans celle d'orangerie. Ces arbres ont des feuilles simples ordinairement alternes; les fleurs petites, disposées très-souvent en panicules terminales. La plupart sont aromatiques. Plusieurs intéressent par leur utilité, par leurs produits, par l'usage qu'on en fait, soit dans l'économie domestique, soit en médecine. Laurier camphrier. Laurier fétide. Laurier rouge. Laurier vénéneux. Laurier cannellier. Laurier casse. Laurier avocatier. Laurier sassafras.

— Le plus connu est le laurier commun ou laurier d'Apollon, laurier des poëtes. C'est un arbre toujours vert, de très-belle forme, de grandeur moyenne dont la tige s'élève à la hauteur de vingt à vingt-cinq pieds et plus. Il croît naturellement dans la Grèce, le Levant, sur les côtes de la Barbarie, et s'est depuis longtemps naturalisé dans les contrées méridionales de la France. Aucun arbre n'a joui chez les anciens d'une plus grande célébrité, aucun n'a été plus souvent chanté par les poëtes. Il était particulièrement consacré au dieu des vers, qui l'adopta pour son arbre favori, lorsque Daphné, fuyant ses embrassements, fut métamorphosée en laurier. On en ornait ses temples, ses autels et le trépied de la Pythie. On prétendait, sans doute à cause de son odeur pénétrante et aromatique, qu'il communiquait l'esprit de prophétie et l'enthousiasme prophétique. De là vient que les poëtes étaient couronnés de lauriers. Virgile fait remonter jusqu'au siècle d'Énée la coutume de ceindre de laurier le front des vainqueurs. Les généraux le portaient dans les triomphes, non-seulement autour de la tête, mais encore dans les mains, et on le plantait aux portes et autour des palais des empereurs. Admis dans les cérémonies religieuses, il entrait dans leurs mystères, et les feuilles étaient regardées comme un instrument de divination. Parmi les Grecs, ceux qui venaient de consulter l'oracle d'Apollon, se couronnaient de laurier s'ils avaient reçu du dieu une bonne réponse. On entourait aussi de laurier les lettres et les tablettes qui renfermaient de bons succès; on faisait la même chose pour les [illegible] rier a servi dans nos universités à couronner les poëtes, les artistes et les savants distingués par de grands succès. Laurier vert, verdoyant, stérile, divin, sacré, docte, immortel, précieux, pacifique, triomphal. Les jets [illegible] du stérile *laurier*. (Hérang.) Et du *laurier* [illegible] l'immortelle verdure. (Del.)

Ce laurier c'est Daphné, chère au dieu qui l'adore,
Sous l'écorce vivante elle palpite encore
Ses bras tendus encore agitent ses rameaux
(PARSEVAL-GRANDMAISON.)

— C'était une croyance généralement répandue, que jamais le laurier n'était frappé de la foudre; d'où vient que Corneille dans sa tragédie des *Horaces*, fait dire au vieil Horace dans la défense de son fils :

Lauriers sacrés, rameaux, qu'on veut réduire en poudre,
Vous qui mettez sa tête à l'abri de la foudre,
L'abandonnerez-vous à l'infâme couteau
Qui fait choir les méchants sous la main du bourreau?

— Fig. Victoire, triomphe, gloire, supériorité, couronne, palme. || *Cueillir, moissonner des lauriers*. Se distinguer par de hauts faits militaires. Nous avons cueilli des *lauriers* partout où nous avons porté la guerre. (Fléch.)

Aux plus savants auteurs, comme aux plus grands guerriers,
Apollon ne promet qu'un nom et des *lauriers*.
(BOILEAU.)

— *Flétrir ses lauriers*. Déshonorer sa victoire. || *Être chargé de lauriers*. Avoir acquis beaucoup de gloire. || *S'endormir sur ses lauriers*. Ne pas poursuivre une carrière glorieusement commencée. || *Se reposer sur ses lauriers*. Jouir d'un repos mérité par de grands succès.

— Bot. On donne le nom de *laurier* à plusieurs arbres à fleurs de laurier. || *Laurier alexandrin*. Nom vulgaire du fragon hypophylle. || *Laurier amandier* ou *laurier cerise*. Nom vulgaire du cerisier laurier cerise. || *Laurier aromatique*. Espèce de brésillet. || *Laurier épineux*. Nom donné autrefois à une variété de houx commun. || *Laurier épurge*. Nom vulgaire du daphné lauréole. || *Laurier grec*. L'azédarach. || *Laurier impérial*. Laurier cerise. || *Laurier des Iroquois*. Le sassafras. || *Laurier au lait*. || *Laurier à languette*. Le cerisier laurier cerise. || *Laurier de mer*. Espèce de phyllanthe. || *Laurier nain*. Espèce d'airelle. || *Laurier poétique*. Nom donné autrefois au laurier franc et au cerisier laurier cerise. || *Laurier de Portugal*. Le cerisier de Portugal. || *Laurier rose*. V. LAUROSE. || *Faux* ou *petit laurier rose*, *laurier St-Antoine*. Nom vulgaire de l'épilobe à épi. || *Laurier rose des Alpes*. Le rosage ferrugineux. || *Laurier rouge odorant*. Le frangipanier à fleurs rouges. || *Laurier royal*. Le *laurus indica*. || *Laurier sauvage*. Le galécérifère, la viorne-tin. || *Laurier-tin*. La viorne-tin. || *Laurier de Trébisonde*. Le cerisier laurier cerise. || *Laurier tulipier*. Nom donné à quelques espèces de magnoliers.

LAURIÈRE. Ch.-l. de cant. (Haute-Vienne), arrond. de Limoges; 1,400 hab.

LAURIFOLIA. s. f. Bot. Arbre exotique dont les feuilles sont semblables à celles du laurier.

LAURIFOLIÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *laurus*, laurier; *folium*, feuille). Dont les feuilles ressemblent à celles du laurier.

LAURINE. s. f. Chim. Substance cristalline particulière qu'on extrait du fruit du laurier.

— Bot. Variété d'olivier.

LAURINÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble au laurier. || LAURINÉES. s. f. pl. Famille de plantes monocotylédonées apétales dont le laurier est le type et le principal genre. Toutes ces plantes appartiennent aux régions chaudes des deux continents.

LAURIOL. s. m. Ornith. Nom du loriot en vieux français. V. LORIOT.

LAURIOT. s. m. Boulang. Petit baquet dans lequel on lave l'écouvillon après s'en être servi pour nettoyer le four. || On s'en sert aussi pour y mettre tremper les drapeaux avec lesquels on bouche les jointures de la bouche du four ou du fermoir.

LAURIS-MARINE. s. f. Moll. Espèce d'huître.

LAURIVORE. adj. et s. (ét. lat., *laurus*, laurier; *voro*, je dévore). Antiq. Surnom donné aux devins, soient parce qu'ils mâchaient des feuilles de laurier avant de se livrer à leur fureur prophétique, soit par une allusion satirique aux produits qu'ils retiraient de leurs prophéties.

LAUROPHYLLE. s. m. Bot. Genre de plantes du cap de Bonne-Espérance, encore peu connu.

LAUROSE. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones apocynées. Les lauroses sont de petits arbres ou des arbrisseaux à fleurs disposées en corymbe, comprenant quatre ou cinq espèces. Le laurose commun, ou laurier rose, est un grand arbrisseau dont les fleurs sont grandes et belles, ordinairement roses. Il est originaire de l'Orient, et doit être mis au nombre de ceux de nos végétaux indigènes qui ont des propriétés suspectes, même dangereuses. Le laurose odorant, ou laurier rose des Indes, croît naturellement sur le bord des rivières et le long des côtes de la mer dans les Indes orientales. Ses fleurs ont une odeur agréable.

LAUSANNE. Géogr. Ville de Suisse, Ch.-l. du canton, près de la rive N. du lac de Genève; 10,000 hab. Édifices remarquables. Académie fondée en 1537, société d'agriculture, bibliothèque, musée. Grande industrie. Affaires de banque. Lausanne fut dans l'antiquité une station romaine; elle porta [illegible] fut affranchie par les Français en 1798, et devint la capitale d'un canton particulier.

LAUSIAQUE. adj. des 2 g. Philol. Se dit de l'histoire des moines qui vécurent dans les laures pendant les trois premiers siècles de l'Église, parce qu'elle est dédiée à un certain Laurus. L'Histoire lausiaque, qu'on attribue faussement, sans doute, à l'anachorète Palladius, contient de curieux détails de mœurs, et donne sur la géographie du temps des renseignements fort précieux.

LAUTERBOURG. Géogr. Ch.-l. de cant. (Bas-Rhin), arrond. de Wissembourg; 2,400 h.

LAUTREC. Ch.-l. de cant. (Tarn), arrond. de Castres; 3,300 hab.

LAUTREC (Odet de Foix, seigneur de), Maréchal de France, se signala dans les guerres d'Italie, et mourut au siége de Naples en 1528.

LAUVINE. s. f. V. AVALANCHE.

LAU-WHA ou **LAU-WHEY-WA.** s. m. Bot. Nom d'une fleur de Chine extrêmement odorante, produite par une plante des provinces maritimes de cet empire, et dont la couleur tire sur celle de la cire.

LAUXANIE. s. f. Entom. Genre d'insectes diptères.

LAUZERTE. Géogr. Ch.-l. de cant. (Tarn-et-Garonne), arrond. de Moissac, 3,600 hab.

LAUZÈS. Ch.-l. de cant. (Lot), arrond. de Cahors; 500 hab.

LAUZET (LE). Géogr. Ch.-l. de cant. (Basses-Alpes), arrond. de Barcelonnette; 900 hab.

LAUZUN. Géogr. Ch.-l. de cant. (Lot-et-Garonne), arrond. de Marmande; 1,400 hab. || Titre d'un duché pairie.

LAUZUN (Ant. Nompar de Caumont, duc de). Seigneur de la cour de Louis XIV, né en Gascogne vers 1632, mort en 1723, s'éleva à une telle faveur auprès du roi qu'il fut sur le point d'épouser et qu'il épousa même, dit-on, Mlle de Montpensier, petite-fille de Louis XIV.

LAVABO. s. m. Cérém. relig. Passage du saint sacrifice de la messe commençant par ce mot latin, qui signifie en français *je laverai*. La messe était au lavabo quand je suis arrivé.

— L'action du prêtre qui se lave les mains en disant la messe.

— Petit linge auquel le prêtre s'essuie les doigts, après se les être lavés. Un lavabo de toile fine.

— Carte qui se place au côté droit de l'autel et sur laquelle est imprimé le passage de la messe qui commence par ces mots : *Lavabo manus meas inter innocentes*, etc. (Je laverai mes mains avec les innocents). Mettre le lavabo où il doit être. Acheter un nouveau lavabo.

— Techn. Petit meuble de toilette très-commode, ordinairement de forme circulaire, imaginé depuis un petit nombre d'années, et qui renferme tout ce qui est nécessaire pour faire la barbe, soigner la bouche, se faire les ongles, couper les cors, et généralement tout ce dont on peut avoir besoin pour la toilette.

LAVAGE. s. m. (du lat. *lavare*, laver). Action de laver. Le lavage des vitres. Le lavage des trottoirs. Le lavage des laines.

— Se dit quelquefois d'une trop grande quantité d'eau répandue pour laver quelque chose. D'où peut venir tout ce lavage?

— Se dit principalement des aliments noyés dans une trop grande quantité d'eau. Ce potage est un vrai lavage. Vous avez mis tant d'eau dans votre vin que ce n'est plus qu'un lavage.

— On le dit même d'une trop grande quantité de breuvage, quel qu'il soit. Je crains que vous ne vous trouviez mal de tout ce lavage.

— Dans le travail des mines, Opération par laquelle on dégage, on sépare, par le moyen de l'eau, les parties terrestres, pierreuses, en un mot, les parties qui ne sont pas métalliques, de la partie propre à être fondue.

— Techn. *Eaux de lavage*. Les eaux qui sont passées sur des terres salpêtrées qui ne sont pas assez chargées de sels nitreux pour être soumises avec avantage à l'évaporation, et que l'on est obligé de passer sur de nouvelles terres pour les porter au degré convenable.

— *Prendre un vomitif, une médecine en lavage*. L'étendre dans une grande quantité d'eau.

LAVAGNE. s. f. Minér. Espèce d'ardoise qui prend son nom du lieu d'où on la tire. Elle sert à couvrir les maisons et à faire des pavés. Elle est même, par sa grande dimension, propre à peindre de grands tableaux. On la trouve sur la côte de Gênes, dans un lieu appelé Lavagne.

LAVAL. (en lat. *Vallis guidonis*). Géogr. Ch.-l. du dép. de la Mayenne; 17,000 hab. Peu d'édifices remarquables. Château des comtes de Laval, aujourd'hui prison. Bâtie sous le règne de Charles le Chauve. Ch.-l. d'une baronie qui fut érigée en comté en 1429, par Charles VII.

— *Maison de Laval*. Maison noble et ancienne de France, dont l'origine remonte au [illegible] siècle, et qui tire son nom de la ville de Laval.

LA VALETTE (G. Parisot de). Quarante-huitième grand maître de Malte, né en 1494, mort en 1568. C'est lui qui fit construire la ville dite Cité-Valette.

LA VALLIÈRE (Louise-Françoise de la Baume le Blanc de). Née en 1644, fille d'un maître d'hôtel du duc d'Orléans, fut d'abord fille d'honneur de la duchesse d'Orléans, puis [illegible] enfants. Elle n'usa de sa faveur que pour faire du bien, et se retira dans un couvent, où elle mourut en 1710.

LAVALLOIS, OISE. adj. et s. Géogr. Habitant de Laval. Femme lavalloise. Un Lavallois. Les Lavallois.

— Qui appartient à cette ville ou à ses habitants. Coutumes lavalloises.

LAVANCHE. s. f. V. AVALANCHE.

LAVANDE. s. f. (du gr. [illegible], sorte de plante). Bot. Genre de plantes labiées à fleurs disposées en épi terminal, d'une odeur fortement aromatique; c'est un sous-arbrisseau qui ne s'élève qu'à deux ou trois pieds, d'une forme élégante, et qui croît dans la région tempérée de l'Europe, sur les coteaux et le long des terrains

pierreux. Chargée de rendre moins pénible à l'œil du voyageur les rochers stériles, pelés et noircis par les autans, la *lavande* se glisse dans leurs tentes pour en corriger l'âpreté moins par ses tiges dures, par ses rameaux grêles, ses feuilles étroites, que par les émanations balsamiques que sollicite sans cesse un soleil ardent. (Guér.)

— *Eau de lavande*. Dissolution essentielle de lavande dans l'esprit de vin.

LAVANDER. s. m. Comm. Espèce de linge ouvré qu'on fabrique en Flandre.

LAVANDERIE. s. f. (du lat. *lavare*, laver). Lieu où les lavandières lavent la lessive. Elle prit son tour à aller à la fontaine de la *lavanderie*. (Vie d'Isabelle.)

LAVANDIER. s. m. (du lat. *lavare*, laver). Nom qu'on donne, dans certaines cours, à un officier chargé de veiller au blanchissage du linge.

— Philos. herm. Nom que les sages donnent à Jupiter, lequel agit et règne durant l'opération appelée lavement des philosophes.

LAVANDIÈRE. s. f. (du lat. *lavare*, laver). Femme qui lave la lessive. Une lavandière. Le chevalier Paul, parvenu au grade de lieutenant général et vice-amiral des terres du Levant, était fils d'une *lavandière*, qui le mit au monde dans un bateau, au mois de décembre. (Sallentin.)

— Mar. Sorte de bateau mornais qui est carré par les deux bouts, ce qui le fait ressembler à ceux dont les blanchisseuses se servent.

— Ornith. Espèce du genre hoche queue.

— Syn. comp. LAVANDIÈRE, BLANCHISSEUSE. Le mot *blanchisseuse* est plus usité, on se sert toutefois du mot de *lavandière* quand on veut parler des femmes qui aident la *blanchisseuse*.

LAVANÈSE. s. f. Bot. Genre de plantes. V. BRISSONIE et TÉPHROSIE.

LAVANGE. s. f. V. AVALANCHE.

LAVARDAC. Géogr. Ch.-l. de cant. (Lot-et-Garonne), arr. de Nérac; 1,000 hab.

LAVARET. s. m. Ichthyol. Genre de poissons assez semblables à la truite.

LAVARONUS. s. m. Ichthyol. Espèce de poisson de la Méditerranée.

LAVASSE. s. f. (rad. *laver*). Pluie subite, abondante et impétueuse. Il vint tout à coup une grande lavasse. Nous avons été surpris à la campagne par une lavasse. Les *lavasses* font souvent déborder les petites rivières et en font des torrents qui font bien du tort dans les campagnes. (Trév.)

— Fam. Vin, bouillon, sauce, tisane où l'on a mis trop d'eau. Ce n'est que de la lavasse.

— Techn. Pierre dont on couvre les toits.

LAVATER (J.-Gaspar). Écrivain suisse, créateur de la science physiognomonique, né à Zurich en 1741, mort en 1801.

LAVATÈRE. s. f. (de Jean-G. *Lavater*). Genre de la famille des malvacées, dont on connaît environ vingt-six espèces, plusieurs indigènes à la France.

LAVATION. s. f. (pr. *la-va-ci-on*; en lat. *lavatio*, même signif.). Vieux mot qui signifie Action de laver.

Et nous sauva par certain convenant,
Que de baptême ayons *lavation*. (E. DESCHAMPS.)

Pourquoi ne pas se servir aujourd'hui de cette expression? Les Italiens et les Anglais la possèdent, et nous, nous n'avons même pas de mot pour rendre l'idée de *lavation*. *Lavement*, qui avait autrefois ce sens, rappelle aujourd'hui une image obscène.

— Antiq. *Lavation de la grand'mère des dieux*. Fête romaine célébrée le 25 mars en l'honneur de Cybèle; pendant cette fête on lavait dans le Tibre la statue de la déesse et tous les objets relatifs à son culte.

LAVAUR. Géogr. Ch.-l. d'arrond. (Tarn); 7,000 h. Ancien évêché suffragant de Toulouse.

LAVE. s. f. (de l'allem. *lauven*, couler). Minér. et géol. Substances minérales en masse, qui sont rejetées par les volcans dans un état de liquidité. Les laves du Vésuve. Les laves de Volvic. La tephrine, l'obsidienne et la leucostine sont des laves. Des îlots, des torrents de laves enflammées. Un fleuve de laves ardentes. Villes ensevelies sous la lave. Les villes voisines des volcans sont souvent pavées de lave. Les *laves* liquéfiées par le feu des volcans bouillonnent et s'élèvent jusqu'à la bouche du cratère qui les renferme. (Lenorm.) C'est ici que la *lave* en longs torrents coula. (Del.)

Court sur les flancs du mont qu'elle embrase et sillonne
(CHÊNEDOLLÉ.)

— Se dit proprement de la roche tephrine. Un vase de lave. L'on a fabriqué des espèces de bouteilles avec de la lave en fusion. Des colonnes, des chapiteaux de lave. Tout le fond de ce vaste terrain n'est que de la *lave* ancienne et moderne. (Buff.)

LAVÉ, ÉE. part. pass. du v. Laver. Se prend adjectiv. Assiette lavée. Ecuelle lavée. Une barbe bien lavée est à demi-faite. Du linge bien lavé, mal lavé. Tout à l'entour, le lavoir est garni de chevalets placés dans l'enceinte pour y placer le linge à mesure qu'il est *lavé*. (Barth.)

Sa tunique est livrée aux femmes de Milet,
Et ses pieds sont *lavés* dans un vase de lait.
(A. DE VIGNY.)

— Fig. Mais pour être sans tache devant Dieu, mon fils, il faut avoir été *lavé* par les eaux de la pénitence, il faut avoir été nourri du pain céleste. (V. Bargem.)

Mais comme il (le trône) est encor teint du sang de [mon père,
S'il n'est *lavé* du tien il ne saurait me plaire. (CORN.)

J'observe que si un trône est *teint de sang*, il n'est point lavé de sang. Si Pulchérie prétend qu'on lave un trône teint du sang d'un empereur avec le sang d'un autre empereur, elle doit dire lavé *par* le tien et non *du* tien.

— Prov. *Il n'y a ni pot au feu ni écuelles lavées*. Se dit d'une maison ou d'une cuisine où règne le désordre.

— *Couleur lavée*. Couleur peu vive et peu chargée. || *Poil bai lavé*. Poil bai clair.

LAVEAUX (J.-Ch. Thibault de). Homme de lettres, né à Troyes, en 1749, mort à Paris, en 1827, auteur de plusieurs ouvrages estimés sur la langue française.

LAVÉE. s. f. (rad. *laver*). Comm. Tas de laine tirée de l'eau et exposée à l'air pour sécher. Une lavée de laine.

LAVÉGE ou **LAVEZZE.** s. f. Minér. Sorte de pierre dont on fait des vases qui résistent au feu. La lavége se tire principalement d'Italie.

LAVELANET. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Foix (Arriége); 1,800 hab.

LAVE-MAINS. s. m. Archit. Petit réservoir d'eau en manière d'auge de pierre ou de plomb, avec plusieurs robinets, pour distribuer l'eau à ceux qui s'y lavent les mains. Le lave-mains est ordinairement placé à l'entrée d'une sacristie ou d'un réfectoire. Un lave-main. Des lave-mains.

LAVEMENT. s. m. (du lat. *lavare*, laver). Action par laquelle on lave. Le lavement des pieds était chez les Juifs une civilité ordinaire qu'ils faisaient à leurs hôtes en arrivant. La cène est une cérémonie où le roi lave les pieds à de petits garçons, en commémoration du lavement des pieds que Notre-Seigneur fit à ses apôtres. Le lavement des mains du prêtre. En ce sens il ne se dit que dans ces sortes de phrases.

— Philos. herm. *Lavement des philosophes*. Opération par laquelle, lorsque la noirceur s'est épaissie, l'humide en s'élevant circule et retombe sur la matière noire, ce qui se fait tant de fois que la matière, de noire devient blanche.

— Clystère, remède liquide qu'on introduit par l'anus dans les intestins. Lavement rafraîchissant. Lavement purgatif. Lavement laxatif. Lavement de tabac. Lavement de graine de lin. Préparer, donner, prendre, rendre, garder un lavement. Prendre en lavement une décoction de graine de pavots. Suivant un critique, dans un temps où la pudeur était plus dans les choses que dans les mots, on désignait par le mot grec *clystère* l'injection pour laquelle la seringue est faite. Des gens délicats y substituèrent longtemps après le mot *lavement*. On l'adopta quoique vague; mais les ecclésiastiques s'en scandalisèrent, parce que ce substantif est employé dans les cérémonies de l'Eglise. Grande rumeur à la cour et chez madame de Maintenon. Les jésuites gagnèrent l'abbé de Saint-Cyran, et employèrent leur crédit auprès de Louis XIV pour obtenir que le mot *lavement* fût mis au nombre des expressions déshonnêtes; en sorte que l'abbé de Saint-Cyran blâma publiquement le père Garasse qui s'en était servi. Mais, disait le père Garasse, je n'entends par *lavement* qu'un bain local, une ablution; ce sont les apothicaires qui l'ont profané en l'appliquant à un usage messéant. Il fut décidé qu'on substituerait le mot *remède* à celui de *lavement*: *remède* comme équivoque parut plus honnête. Louis XIV accorda cette grâce au père Le Tellier. Ce prince ne demanda plus de *lavement*, il demanda son *remède*, et donna ordre à l'Académie française d'insérer ce mot dans son Dictionnaire avec l'acception nouvelle. Ainsi on substitua pendant quelque temps *remède* à *lavement*. Malgré cette décision et cet usage, malgré Saint-Cyran, les jésuites, Le Tellier, les dames de la cour et l'Académie, le mot *lavement* est resté dans la langue. Les médecins et les apothicaires s'en servent exclusivement, et les dames qui, sans être malades, prennent chaque matin un *lavement* pour conserver la fraîcheur de leur teint, ne donnent plus le nom de *remède* à cette injection qui ne remédie à rien. Je ne parle pas ici des dames qui ont conservé religieusement la tradition des us et coutumes de l'ancienne cour.

Cy gyst Maître Louis,
Si accoutumé à prendre,
Qu'il aima mieux mourir que de rendre
Un *lavement* qu'il avait pris. (*Vieilles poésies.*)

LAVENIE. s. f. Bot. Genre de plantes synanthérées, famille des corymbifères, croissant dans la zône torride.

LAVENTIE. (pr. *La-van-ci*). Géogr. Ch.-l. de canton, arr. de Béthune (Pas-de-Calais); 4,415 hab.

LAVER. v. a. 1re conj. (du lat. *lavare*, laver, dérivé du gr. λούω, même sens). Nettoyer quelque chose avec quelque fluide, particulièrement avec de l'eau. Laver du linge. Laver la vaisselle. Laver une plaie avec du vin. Laver des vitres. Laver la salade. Hé, hé, direz-vous, il a fait auparavant une longue et sérieuse pénitence, il a été deux ans à bêcher le jardin, à faucher les prés, à *laver* les vaisselles: voilà ce qui l'a rendu digne de la doctrine de saint Augustin. (Rac.) Les vierges avaient accoutumé de *laver* leurs robes d'écorce dans ce lieu. (Chateaub.) Le jeudi saint le roi Robert servait les pauvres à genoux et leur *lavait* les pieds, revêtu d'un cilice, en l'honneur du lavement des pieds que fit Jésus-Christ à ses apôtres la veille de sa mort. (Sallent.) Tous les ans, nos rois, à pareil jour, *lavaient* les pieds à onze pauvres qu'ils servaient à table avec tous les princes et les grands seigneurs de la cour. (Id.)

L'appui d'un vieux poteau porte un bassin de hêtre;
Une eau tiède remplit cette aiguière champêtre,
Et tous deux à l'envi, par des soins empressés,
Lavent les pieds poudreux des voyageurs lassés.
(DESAINTANGE.)

Ah! c'est donc vainement qu'à ces âmes parjures
J'ai toujours refusé l'encens que je te dois?
C'est donc en vain, Seigneur, que m'attachant à toi
Je n'ai jamais *lavé* mes mains simples et pures
Qu'avec ceux qui suivent ta loi. (J.-B. ROUSS.)

Cette expression *laver ses mains*, commune d'elle-même, acquiert ici toute la noblesse qu'exige le style de l'ode, parce qu'elle est consacrée par l'Ecriture.

— Se dit aussi de ce qu'on nettoie avec d'autres liqueurs. Laver une plaie avec du vin ou de l'huile. Laver son visage avec de l'eau-de-vie, avec de l'eau de savon. Laver ses mains avec de la pâte d'amandes. Laver le papier avec de l'eau d'alun pour lui donner plus de poli, pour l'empêcher de boire.

— Se dit, par extension, des mers, des rivières, qui arrosent de leurs eaux une ville, une province, un Etat. La mer lave les murs de Constantinople. C'est l'Océan qui lave les côtes occidentales de la France. Le Pénée lave les campagnes de la Thessalie. La Seine lave les murs de Paris.

La Seine, au pied des monts que son flot vient *laver*,
Voit du sein de ses eaux vingt îles se former. (BOIL.)

Jusqu'aux pieds les murs que la mer vient *laver*,
Sur nos vaisseaux tout prêts je viens vous retrouver.
(RACINE.)

— Fig. Purifier, effacer. Après avoir *lavé* dans le sang de Jésus-Christ les taches que le péché laisse en nous. (Fléch.) Leurs larmes pourront-elles jamais *laver* les campagnes teintes du sang de tant d'innocents? (Id.)

. . . . Les cruels oppresseurs
Dans leur coupable sang ont *lavé* cette injure.
(J.-B. ROUSSEAU.)

— Fig. *Laver une tache, laver quelqu'un d'une tache*. Se dit en parlant des choses qui flétrissent l'honneur, qui ternissent la réputation. Rien ne peut laver cette tache. C'est une tache dont rien ne peut le laver. Tout mon sang doit *laver* une tache si noire. (Rac.) Il m'a rendu l'honneur, il a *lavé* ma honte. (Corn.)

Je vais dans tous les cœurs enchantés de ta gloire
Te *laver* du soupçon d'une action si noire. (CRÉBILL.)

— On dit dans le même sens, *Laver ses péchés de ses pleurs*. Pleurer ses péchés. || *Laver un affront, un outrage, dans le sang*. Se venger de quelque insulte flétrissante en tuant ou blessant celui de qui on l'a reçue. Ce n'est que dans le sang qu'on *lave* un tel outrage. (Corn.)

Nos Grecs irrités
Ont *lavé* dans son sang ses infidélités. (RACINE.)

Votre honneur vous engage
A *laver* dans le sang un si sensible outrage.
(LA CHAUSSÉE.)

— Prov. et fig. *Laver la tête à quelqu'un*. Lui faire une sévère réprimande.

C'est un petit mutin qui doit venir tantôt,
Et qui lui *lavera* la tête comme il faut. (REGNARD.)

— Quand on emploie cette expression figurée, il faut conserver la convenance des idées, et ne pas dire, comme Voltaire dans l'*Enfant prodigue*. *Lavons* la tête à ce large visage. On ne lave point la tête à un visage.

— Loc. prov. *A laver la tête d'un âne ou d'un Maure on y perd sa lessive*. Vouloir instruire ou corriger une personne stupide ou indocile, c'est peine perdue.

Qui *lave* la tête à l'Anon,
Perd lessive, peine et savon. (***)

|| *Une main lave l'autre*. Les parents, les associés se défendent.

— Archit. Se dit lorsque sur un dessin, sur un plan passé à l'encre, on couche avec un pinceau une teinte d'encre de Chine ou de bistre, pour le faire paraître le plus naturel qu'il est possible par les ombres des saillies et par l'imitation des matières dont l'ouvrage doit être construit. On lave d'un rouge tendre, pour imiter la brique; d'un bleu d'Inde clair, pour l'eau et l'ardoise; de vert, pour les arbres et le gazon; de safran ou de graine d'Avignon, pour l'or et le bronze; et de diverses couleurs, pour imiter les marbres.

— Charp. Oter avec la bisaiguë les traits de scie et les rencontres d'une pièce de bois de sciage pour la dresser et l'avirer. Laver une

— Chim. Oter par le moyen de l'eau les impuretés grossières de quelque mixte.

— Impr. *Laver les formes*. Les mettre dans un baquet rempli de lessive, les brosser, et les passer ensuite à l'eau claire avant que de les mettre sous la presse. On lave également les formes après l'impression.

— Monn. *Laver au plat*. Laver dans un plateau ou bassin de bois les cendres, balayures et autres choses semblables, pour en tirer les plus gros morceaux d'or ou d'argent qui y sont laissés.

— Peint. Se dit en parlant des couleurs qu'on étend et qu'on couche sur un dessin avec le pinceau, à la différence de celles qu'on applique en pointillant. || *Laver les couleurs*. Les faire tremper et délayer dans l'eau, afin que la couleur se précipitant au fond, on puisse ôter toutes les saletés qui s'amassent au-dessus de l'eau, ce qu'on réitère plusieurs fois.

— Plumass. *Laver les plumes*. Rincer les plumes dans l'eau après les avoir savonnées.

— Reliure. *Laver un livre*. Le tremper dans de l'eau chargée d'acide muriatique pour en ôter les taches.

— Techn. *Laver la laine à dos*. Laver la toison sur la bête avant que de la tondre.

— SE LAVER. v. pron. Laver son corps ou une partie de soi-même; le plus généralement, laver son visage, ses mains. On se lave tous les matins après le lever.

— Absol. Se laver les mains. On se lave avant de se mettre à table.

— Laver à soi. Se laver les mains. Se laver le visage. Se laver les oreilles. Se laver les pieds. Se laver les jambes. Se laver une plaie. La coutume de se laver les mains est très-ancienne; elle était même plus commune autrefois qu'elle ne l'est aujourd'hui.

— Fig. *Se laver d'un crime*. S'en purger, s'en justifier.

Laissez-moi nous *laver* l'un et l'autre
Du crime que sa vie a jeté sur la nôtre. (RACINE.)

— Prov. et fig. *Je m'en lave les mains*. Je ne veux pas avoir part à une affaire que je ne crois pas juste. Ce proverbe est une allusion à la même cérémonie que fit Pilate quand on le pressa de condamner Jésus-Christ. || *Se laver la gorge de quelque chose*. En faire des gorges chaudes, s'en moquer. || *Se laver la bouche de quelque chose*. S'en laver les mains.

LAVERIE. s. f. Endroit où on lave. Syn. inusité de Lavoir.

LAVERNALE. adj. Ant. rom. Se disait d'une porte de Rome voisine du bois consacré à Laverne. Porte Lavernale.

LAVERNE. Myth. Déesse des voleurs, des marchands, des plagiaires et des hypocrites.

LAVETON. s. m. Grosse laine. Bourre qui demeure dans les moulins où l'on foule les draps et dont on fait les matelas.

LAVETTE. s. f. (rad. *laver*). Petit torchon qui sert à laver la vaisselle.

— Ornith. Nom vulgaire de l'alouette commune dans quelques provinces méridionales de la France.

LAVEUR, EUSE. s. (rad. *laver*). Celui, celle qui lave. Laveuse de vaisselle. Laveur d'écuelles. Laveurs de gants. Le lavoir doit être disposé de façon qu'on puisse y placer le plus commodément possible les *laveuses* de linge. (Pelouze.)

— Techn. *Laveur de cendres*. Nom donné à ceux qui sont chargés de retirer l'or et l'argent contenus dans les cendres des orfèvres, bijoutiers et autres.

LAVIGNON. s. m. Moll. Nom employé par les pêcheurs de nos côtes pour désigner un sous-genre de mactres.

LAVINIE. Fille unique de Latinus, roi des Latins, était fiancée de Turnus, roi des Rutules, lorsque Enée arriva en Italie, et obtint sa main après avoir tué Turnus.

LAVIS. s. m. (pr. *la-vi*). Dess. Manière de colorier un dessin avec de l'encre de Chine, du bistre, de la sépia ou quelque autre substance colorante. Lavis à l'encre de Chine, au bistre. Lavis à la sépia. Dessin au lavis, fait au lavis. Le lavis n'est plus guère en usage de nos jours que parmi les ingénieurs et les architectes, qui s'en servent pour leurs plans. De toutes les manières de faire des dessins, le *lavis* est la plus expéditive. (De Quincy.)

— Dessin fait à cette manière. Plusieurs peintres hollandais ont consacré leurs loisirs à produire des *lavis* qui ne sont pas sans mérite. (Encycl.)

LAVIT DE LOMAGNE. Géogr. Ch.-l. de cant. (Tarn-et-Garonne), arr. de Castel-Sarrasin; 800 hab.

LAVOIR. s. m. (du lat. *lavare*, laver). Réservoir d'eau ordinairement entouré d'une bordure de pierres plates, dont la surface supérieure est inclinée du côté de l'eau. Les lavoirs servent à laver le linge. Dans plusieurs villes d'Italie il y a des lavoirs publics. Le lavoir est ordinairement disposé à la naissance d'un cours d'eau; à défaut de cours d'eau naturel, on place le lavoir dans le voisinage d'un puits. Dans une grande habitation le lavoir doit attenir à la buanderie.

— On appelle aussi de ce nom, près de la cuisine, le lieu où l'on lave la vaisselle.

— Se dit aussi en parlant des Lieux qu'on

et de leurs mosquées, où ils se lavent le corps, ou du moins les principaux membres, avant que d'entrer dans le temple, par une cérémonie religieuse. On trouve un magnifique lavoir près de cette pagode.

— Minér. Se dit du lieu où l'on tire de l'or par le lavage. Il y a au Pérou des *lavoirs* où l'on a trouvé des pepitas ou grains d'or vierge d'une grandeur prodigieuse. (Fréz.) A neuf ou dix lieues vers l'est de Coquimbo, sont les *lavoirs* d'Andacoll. (Id.) || Canal entouré de planches, rempli d'une eau courante, où on lave la mine de fer dans des paniers d'osier. Ce lavoir est ordinairement entouré d'un bocard. V. ce mot.

— Arqueb. Verge de fer, à un des bouts de laquelle on met un linge mouillé pour nettoyer le canon d'un fusil.

LAVOISIER (Antoine-Laurent). Physicien et chimiste célèbre, qui changea la face de la science par ses importantes découvertes. Il démontra que la calcination des métaux, et en général la combustion des corps, est le produit de l'oxygène avec ces corps, reconnut la composition de l'eau, et la prouva par des expériences. Il tomba sous la hache du tribunal révolutionnaire, le 8 mai 1794.

LAVOULTE. Géogr Ch.-l. de cant. (Ardèche), arr. de Privas ; 4,500 hab.

LAVOULTE-CHILHAC. Géogr. Ch.-l de cant. (Haute-Loire, arr. de Brioude, 800 hab.

LAVRADIE. s. f. Bot. Genre de plantes brésiliennes de la petite famille des frankéniacées.

LAVURE. s. f. (du lat. *lavare*, laver). Eau qui a servi à laver la vaisselle. La *lavure* d'écuelles est bonne pour laver les pieds des chevaux. (***)

— Par exagération. Bouillon fade et insipide, où il y a trop d'eau. C'est de la vraie lavure de vaisselle.

— Techn. Action de laver. La lavure d'un livre qu'on relie. || Effet de cette action. La lavure de ces gants n'est pas bien faite.

— Monn. Opération qui se fait pour retirer l'or et l'argent des cendres, terres ou creusets dans lesquels on a fondu, et des instruments et vases qui ont servi à cette opération.

— Particules de ces métaux que l'on a retirées des cendres, terre et balayures, en les lavant à plusieurs reprises dans une espèce de cuvier qu'on appelle Moulin à lavures.

— *Moulin aux lavures.* Cuvier au fond duquel il y a un moulin de fer ou de fonte, dont le fond est convexe, et qui sert à laver l'or et l'argent.

— *Terres de lavures.* Toutes les matières qu'on lave, c'est-à-dire, les loupes et les creusets de terre dont on s'est servi à la fonte, pilés et réduits en poudre avec les cendres et les balayures que l'on ramasse dans les lieux où se sont faits les travaux des monnaies.

— *Vieilles terres de lavure.* Celles qu'on abandonne, désespérant d'y trouver quelque chose de plus qu'il n'en faut pour payer les ouvriers qui font les lavures.

— Chez les fondeurs, Métal qu'ils retirent des cendrures, allésures et sciures tombées dans les fonderies.

LAW (John). pr. *Lass*). Fameux financier, né à Édimbourg en 1570, vint en France, où il fit adopter un système de banque qui ruina un nombre considérable de familles. Ce système est connu sous le nom de Système de Law. Law, chargé de l'exécration publique et poursuivi par le Parlement, se retira à Venise, où il mourut presque pauvre.

LAXATIF, IVE. adj. (du lat. *laxativus*, relâchement ; dér. de *laxo*, je lâche). Médec. Se dit des médicaments qui purgent doucement et sans irriter, comme les tamarins, la casse, la manne et autres. Médicament laxatif.

— Se prend aussi substantivement au masculin pour Remède laxatif. Un laxatif. Des laxatifs. Les laxatifs diffèrent peu des eccoprotiques.

LAXICOSTÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *laxus*, lâche ; *costa*, côte). Zool. Dont la surface offre des côtes écartées les unes des autres.

LAXIFLORE. adj. des 2 g. (ét. lat., *laxus*, lâche ; *flos*, fleur). Bot. Dont les fleurs sont fort écartées les unes des autres.

LAXIFOLIÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *laxus*, lâche. *folium*, feuille). Dont les feuilles sont fort écartées.

LAXITÉ. s. f. (pr. *lak-ci-té* ; du lat. *laxitas*, dérivé de *laxus*, lâche). Etat ou qualité de ce qui est relâ[illegible], de ce qui n'a point de fermeté, de densité. L[illegible]ité d'une corde. La laxité d'un tissu, de la [illegible]

LAXMAN[illegible] s. f. Bot. Genre de plantes de la Nouvelle-Hollande.

LAYBACH. Géogr. Ville murée des Etats autrichiens, chef-l. du gouvernement de Laybach. Grand commerce avec l'Italie, la Croatie, la Bavière.

— *Gouvernement de Laybach.* Un des quinze gouvernements des Etats autrichiens, dans le royaume d'Illyrie 715,000 hab.

LAYE. s. f. Archit. Nom qu'on donne à un marteau bretté, c'est-à-dire dont le tranchant est dentelé, et dont les tailleurs de pierre se servent.

— Se dit aussi de la bretture ou rayure que [illegible] de parler.

— Mus. Espèce de boîte, dans l'orgue, qui renferme les soupapes et le vent venant des soufflets par le gros porte-vent de bois.

— Techn. Auge sur laquelle on place le marc de vin ou d'huile qu'on veut soumettre à une forte pression. Le liquide tombe dans la laye, et par un conduit ménagé sur un de ses côtés, il est reçu dans un vase placé dessous.

LAYER. v. a. 1re conj. (du lat. *lævigare*, polir). Maçonn. Tailler la pierre avec la laye, ce qui rend le parement de la pierre rayé en petits sillons uniformes, et lui donne toutefois une apparence assez agréable.

— Eaux et for. Marquer les bois qu'on doit laisser dans l'abatis des bois de haute futaie, ou dans la coupe des taillis. || Tracer une laie, une route. Layer une forêt.

LAYETIER. s. m. (rad. *layette*). Ouvrier qui fait des layettes, ratières, chauffrettes et autres menus ouvrages. Les layetiers sont aussi emballeurs, et, à Paris surtout, ils excellent dans ce genre de travail. Les outils qu'on aperçoit dans l'atelier du layetier ne sont pas en grand nombre. Le *layetier* dispose si bien ce qu'on veut faire transporter, que rarement les objets les plus fragiles éprouvent la moindre altération. (Lenorm.)

LAYETTE. s. f. Petit coffret de bois, fort léger et fort mince, où l'on serre ordinairement du linge et autres menues hardes.

— Assemblage de tous les vêtements et les ustensiles nécessaires, tant à l'enfant qui vient de naître qu'à la mère pendant le temps de ses couches. Quant on met un enfant en nourrice, on lui donne une layette. Les layettes sont confectionnées par les lingères.

— Techn. Tiroir d'une armoire, d'un cabinet ou buffet, où l'on serre plusieurs choses qu'on veut séparer et mettre en ordre. Layette est alors synonyme de Tablette.

— Luth. Certains petits morceaux de bois ou d'ivoire, qui servent à boucher les trous du bourdon des musettes.

LAYETTERIE. s. f. (rad. *layette*). Métier des layetiers.

— Commerce de layetier.

LAYEUR. s. m. Celui qui fait, qui trace des laies dans les bois, les forets. || Celui qui marque les bois à couper.

LAZAGNE. s. f. Comm. Espèce de pâte moulée en forme de rubans ou de grands lacets plats, dont on façonne quelquefois les bords en les échancrant ou les festonnant. Les lazagnes se font avec de la semoule, comme les macaronis et les vermicelles, et de la même manière.

LAZARE (Saint). Frère de Marie et de Marthe, demeurait à Béthanie, fut ressucité par Jésus-Christ quatre jours après avoir été mis dans le tombeau. On le fête le 2 septembre et le 17 décembre.

— Pauvre lépreux qui implorait en vain la pitié du mauvais riche ; mais après la mort de tous deux, Lazare alla au ciel, et le mauvais riche en enfer, où à son tour il implorait vainement le secours de Lazare.

— *Hospitaliers de Saint-Lazare.* Ordre religieux et militaire, qu'on croit avoir été établi par les croisés à Jérusalem, au commencement du XIIe siècle, et qui avait pour mission spéciale de soigner les lépreux.

LAZARET. s. m. (rad. *Lazare*). Établissement isolé dans une rade, appartenant plus généralement à un port de la Méditerranée, fréquenté par les bâtiments de guerre et de commerce, où les hommes et les marchandises sont gardées en quarantaine.

— Nom que l'on donna, dans le moyen âge, aux hôpitaux destinés aux lépreux.

LAZARISTE. adj. et s. m. Hist. ecclés. Membre d'un ordre fondé par saint Vincent de Paul, connu aussi sous le nom de Prêtres de la mission, et ainsi nommé parce qu'il fut établi dans une maison qui avait appartenu à l'ordre militaire de Saint-Lazare.

LAZIVRARD. s. m. Minér. Ancien nom du lapis-lazuli et de la couleur qu'elle donne.

LAZULITE. s. f. Minér. Pierre d'un beau bleu d'azur, opaque, à grain très-serré et dont la cassure est mate. La lazulite est assez dure pour rayer le verre et pour étinceler dans certaines parties par le choc du briquet.

LAZZARONE. s. m. (pr. *lad-za-ro-né*). Hist. Nom que l'on donnait à Naples aux dernières classes du peuple, dont la misère, la paresse et l'insouciance étaient proverbiales. A la fin du dernier siècle, on portait le nombre des lazzaroni [illegible] 40,000. La plupart des lazzaroni allaient tout nus ; quelques-uns portaient une chemise, un caleçon de toile et un chapeau de paille. Lors du siége de Naples, par Championnet, les lazzaroni opposèrent pendant trois jours une héroïque résistance.

— Ce nom de *lazzaroni* leur venait ou de ce qu'ils allaient le plus souvent nus comme le Lazare de l'Evangile, ou du costume qu'ils portaient quelquefois, et qui était celui des malheureux sortant des hôpitaux de Saint-Lazare.

— Quelques-uns écrivent à tort un Lazzaroni, des lazzaronis. Où se rencontrent plus de mendiants, de *lazzaronis*, si ce n'est où s'amassent les plus fastueuses richesses. (Virey.)

LAZZI. s. m. (pr. *lat-dzi.*) Mot emprunté à la comédie italienne. Action, mouvement, jeu muet de théâtre dans la représentation des co[illegible] lazzi. Les lazzi d'Arlequin. Il y a des lazzi en figure et des lazzi en paroles. Après avoir répété deux ou trois fois le mot *lazzi*, c'est-à-dire après avoir fait deux ou trois fois le même tour, après avoir représenté deux ou trois fois le même jeu italien. (Ghérardi.)

— Quelques-uns écrivent *lazzis* au pluriel. C'est une orthographe beaucoup plus analogue au génie de notre langue.

A ses fades bons mots, à ses grossiers *lazzis*,
Accorde, pour lui plaire, un aimable souris. (Colnet.)

— Épigramme, bon mot. Que portes-tu là ? — Un poignard, dit Mezetin. Arlequin cherche, voit que c'est une bouteille, la boit, et la rend ensuite à Mezetin en disant : Tiens, je te fais grâce du fourreau. Voilà un lazzi en paroles et en action tout ensemble.

LE. art. masc. sing., qui se change en LA pour le fém. sing., et en LES pour le pl. des 2 g. Notre langue ayant beaucoup emprunté au latin, il y a tout lieu de penser que nous avons formé notre *le* et notre *la* du pronom *ille, illa, illud*. Ces mots *le, la, les*, sont, disons-nous, des articles. Mais qu'est-ce que l'*article* ? S'il faut en croire l'Académie, qui en cela n'a fait que copier Lhomond, l'article est un PETIT MOT. Pour trouver cette définition, l'Académie n'a sans doute pas eu besoin de recourir aux instruments astronomiques de l'Observatoire de Paris, car il est visible pour tous que l'article *le* n'est pas un gros mot. Mais si cette définition accuse quelque bonhomie de la part des législateurs de notre langue, d'autres grammairiens sont venus qui ont poussé plus loin encore le ridicule. Suivant eux, l'article ne signifie rien par lui-même : seul, il n'offre aucun sens, aucune idée à l'esprit Qu'en dites-vous ? Et ne trouvez-vous pas merveilleux qu'il y ait dans une langue quelconque des mots qui ne soient signes d'aucune idée, des mots absolument vides de sens ? C'est là, il faut en convenir, une doctrine déplorable. L'article n'est autre chose qu'un adjectif déterminatif, équivalent, pour le sens, à *ce, cette, ces*, suivis de *qui*. En effet, quand je dis *le soleil*, n'est-ce pas comme si je disais *cet astre qui répand partout la lumière et qu'on nomme soleil* ? D'où l'on voit que l'article précède un autre mot, ainsi que le licteur précédait le consul, comme signe de sa dignité et de son importance. Sa propriété unique est de déterminer le substantif. V. ARTICLE.

— *Le* se met devant un nom masculin singulier. Le saphir. Le salpêtre. Le maïs. Le trèfle. Le froment. Le hameau. Le héros. *Le* monde à nos regards déroule ses merveilles. (Del.) *Le* plaisir dont on est assuré de se repentir ne peut être tranquille. (Mme de la Val.)

— *La* se met devant un nom féminin singulier. La pierre. La paille. La maison. La chouette. La fleur. La chaumière. La haine. La honte. *La* cerise rougit aux rameaux suspendue. (Mich.) *La* femme doit prendre soin du ménage. (Haum.) *La* honte suit toujours un lâche désespoir. (Crébill.)

— *Les* se place devant tous les mots masculins ou féminins. Les arbres. Les roses. Les hommes. Les femmes. Les enfants. Les fruits. Les herbes. Les héros. *Les* bienfaits peuvent tout sur une âme bien née. (Volt.)

— On supprime la lettre finale des articles *le* et *la*, qu'on remplace par l'apostrophe, lorsque le mot suivant commence par une voyelle ou par un *h* muet. L'or. L'argent. L'ivoire. L'usage. L'hospice. L'éléphant. L'amitié. L'eau. L'orange. L'image. L'humanité. *L'*arbrisseau le plus sain a besoin de culture. (Fab. d'Egl.) *L'*honneur aux grands cœurs est plus cher que la vie. (Corn.) *L'*amitié dans nos cœurs verse un bonheur paisible. (Demoust.) Toujours *l'*humanité plaint ceux qu'il faut détruire. (De Bell.)

— *Le* et *les* se joignent aux prépositions *à* et *de*, avec lesquelles ils forment des mots composés, qui retiennent la double valeur des deux mots dont ils sont formés. Ces mots sont *au, aux, du, des*. *Au* est pour *à le* ; *aux* pour *à les* ; *du* pour *de le* ; *des* pour *de les*. V. AU, AUX, DU, DES.

— *Le, la, les*, se répètent ordinairement lorsqu'il y a dans la phrase plusieurs substantifs liés par *et*. Ils croient que *les* sorciers et *les* sorcières ont le pouvoir d'attirer les esprits. (La Harpe.) Le besoin éleva les trônes, *les* sciences et *les* arts les ont affermis. (J.-J. Rouss.) *Les* soldats et *les* habitants deviendraient ennemis les uns des autres. (Id.) Il faudrait commencer toutes les leçons par un hymne adressé à la Divinité, et chanté alternativement en chœur par *les* filles et *les* garçons. (B. de St-P.) Un ambassadeur est une espèce de facteur, par le canal duquel *les* faussetés et *les* tromperies passent d'une cour à l'autre. (Volt.) Un beau matin, le fils s'engage ; *le* père et *la* mère sont au désespoir. (B. de St-P.) *Les* pères et *les* mères des enfants étranglés ouvraient la marche, portant leurs enfants morts dans leurs bras. (Chateaub.)

— Cependant on peut supprimer *le, la, les*, devant le second substantif, quand on éprouve le besoin de rapprocher le plus possible l'expression de la rapidité de la pensée. Je ne serais pas d'avis d'éparpiller les soldats pour maintenir l'ordre dans *les* bourgs et *villages*. (J.-J. Rouss.) Il ne faut pas que *les* prix et *récompenses* soient distribués arbitrairement. (Id.) Le père Du Tertre dit que si tous les nègres sont camus, c'est que *les* pères et *mères* écrasent le nez à leurs enfants. (Buff.)

Ils laissaient passer Cornélio,
[illegible]
[illegible] (Voltaire.)

— Dans les dates, on peut répéter l'article devant chaque substantif *Le* 9 et *le* 10, l'air me parut sensiblement plus chaud et le ciel plus intéressant. (B. de St-P.) Les premières discussions s'engagèrent *le* 28 et *le* 29 août. (Thiers.) || On peut aussi ne pas répéter l'article. En effet, il serait bien difficile de résister au besoin d'abréger. *Le* 20, 21 et 22, continuation de calme et d'ennui. (B de St-P.)

— Quand deux substantifs unis par la conjonction *ou* représentent des objets différents, on répète ordinairement l'article. Le maître ou l'esclave. Le ciel ou la terre. La mère ou la fille. Le père ou le fils. Les professeurs ou les élèves. La rose ou l'œillet. C'est un calcul très-fautif que d'évaluer toujours en argent *les* gains ou *les* pertes des souverains. (J.-J. Rouss.) Dans la décision la plus importante de la vie, n'ordonnez pas *le* oui ou *le* non, laissez le libre arbitre. (Boiste.) Tant que les Etats s'assembleront et que les nonces changeront fréquemment, il sera difficile que *le* sénat ou *le* roi oppriment ou usurpent l'autorité législative. (J.-J. Rouss.)

— Mais quand le substantif qui suit la conjonction *ou* n'est en quelque sorte que l'explication de celui qui précède, l'article peut se supprimer. Les habitants ou indigènes. Les cheveux ou poils. Les collines ou montagnes très-élevées. Les herbes ou plantes aromatiques. On trouve des condors sur les bords de la mer et des rivières, dans *les* savanes ou *prairies* naturelles. (Buff.) *Les* joues ou *côtes* de la tête du condor sont couverts d'un duvet noir. (Id.) On distinguait parmi les nobles *les* palatins ou *gouverneurs* des provinces. (J.-J. Rouss.) Son neveu Loth est établi dans *la* ville ou *bourg* de Sodome. (Volt.)

— Lorsqu'il y a dans la phrase deux adjectifs liés par *et*, on ne répète pas l'article devant le second toutes les fois que les deux adjectifs exprimés servent à qualifier un seul et même substantif. Les belles et vertueuses femmes. Le savant et modeste auteur. Le simple et sublime La Fontaine. A ces mots il lui tend *le* doux et *tendre* ouvrage. (Boil.) Si nous voyageons, *les* belles et *fertiles* plaines nous ennuient. (Ségur.) *Le* long et *gros* bec du toucan. (Buff.) *Les* longs et *grands* travaux que notre amour vous coûte. (Corn.)

Les bons et *vrais* dévots, qu'on doit suivre à la trace,
Ne sont pas ceux non plus qui font tant la grimace.
(Molière.)

— Quand, au contraire, on veut déterminer plusieurs substantifs, il faut répéter l'article devant chacun des adjectif énoncés. Les bons et les mauvais conseils. Les bons et les mauvais chrétiens. *Le* grand et *le* petit épagneul, qui ne diffèrent que par la taille, transportés en Angleterre, ont changé du blanc au noir. (Buff.) *L'*ancien et *le* nouveau continent paraissent tous les deux avoir été rongés par l'Océan. (Id.)

— Les écrivains cependant n'ont pas toujours été fidèles à ce principe. *L'*utile et *la* louable pratique de perdre en frais de noce le tiers de la dot qu'une femme apporte ! (La Bruy.) Il s'était proposé pour modèle *le* sage et *l'*humble saint Augustin. (Bourdal.)

Nuls mets n'excitaient leur envie :
Ni loups ni renards n'épiaient
La douce et *l'*innocente proie. (La Font.)

— Toutefois il y a des cas où la répétition de l'article ajoute à l'énergie, comme dans cette phrase : Cet ordre d'équité et de justice, cette compensation de grandeur et d'abaissement ne parut jamais mieux que dans la vie de l'humble, du pauvre et toutefois *du* grand et de *l'*illustre François de Paule. (Flech.)

— On peut dire : 1° *le* cinquième et *le* sixième degré ; 2° *le* cinquième degré et *le* sixième ; 3° *le* cinquième et *sixième* degré ; 4° *le* cinquième et *le* sixième *degrés* ; 5° enfin *les* cinquième et sixième *degrés*. Les vents alisés cessent en mars et avril entre *le cinquième et le sixième degré* de latitude nord. (B. de St-P.) La France *du dix-septième et du dix-huitième siècle* était inférieure à beaucoup d'autres pays de l'Europe. (Guiz.) Les comédies saintes étaient des espèces de farces sur des sujets de piété, qu'on représentait publiquement dans *le quinzième et le seizième siècle*. (De Jauc.) L'âge de *la première et seconde enfance* ne nous présente qu'un état de misère. (Buff.) Les actes des conciles *du quatrième et du cinquième siècle* sont pleins de canons qui défendent à un simple clerc d'aller se faire ordonner dans un autre diocèse que le sien. (Guiz.) Les Hottentots ne permettent ni le mariage ni la fornication entre les cousins *au premier et second degré*. (La Harpe.) La situation du Monomotapa est entre *le quatorzième et le vingt-cinquième degrés* de latitude méridionale. (La Harpe.) Les bons auteurs *du dix-septième et dix-huitième siècle* serviront toujours de modèles. (Volt.) On trouve ordinairement les vents du sud-est *aux troisième et quatrième degrés* de latitude nord. (B. de St-P.) Personne n'ignore quel prodigieux mouvement a travaillé l'Angleterre *aux seizième et dix-septième siècles*. (Guiz.) Aujourd'hui un débat est engagé, non plus entre deux religions, comme *aux seizième et dix-septième siècles*, mais entre deux esprits opposés, l'esprit occidental et l'esprit du Nord. (St-M. Girard.) L'intérêt particulier de deux ordres a été mis *au premier et second rangs*. (J.-J. Rouss.) Qui ignore qu'*aux douzième et treizième siècles* le pouvoir spirituel a réclamé comme son droit, tantôt l'exercice direct, tantôt la domination indirecte du pouvoir temporel ? (Guiz.) Quoique *au treizième et quatorzième siècles* quel[illegible] bres, toute la populace y était toujours plongée. (Volt.)

— Quand deux adjectifs sont liés par la conjonction *ou*, on répète ordinairement l'article devant le second. *Les* bonnes ou *les* mauvaises conversations gâtent l'homme. (Pasc.) Dieu s'est choisi un peuple dont *la* bonne ou *la* mauvaise fortune dépendît de sa piété. (Boss.) Il y a des jeunes gens qui ne grandissent plus après *la* quatorzième ou *la* quinzième année. (Buff.)

— Néanmoins les meilleurs écrivains ont, en pareil cas, supprimé l'article devant le second adjectif. Quant aux diamants, je n'ai pas ouï dire qu'on en eût encore trouvé dans les *zones tempérées ou* glaciales, peut-être faute de les y avoir cherchés. (B. de St-P.) Qu'importe du bonheur la *source fausse ou* vraie ? (Piron.) Les *remords vrais ou* faux de l'évêque en donnèrent au peuple. (Volt.) Chacune des *fibres ligneuses* ou

nerveuses de la plante paraît un *végétal*, qui correspond depuis la racine jusqu'à la feuille qu'il nourrit. (B. de St-P.)

— L'article doit toujours se répéter quand le substantif est précédé de deux adjectifs énonçant la qualification au plus haut degré. La personne la plus aimable et la plus jolie. L'écrivain le plus pur et le plus correct. Les livres les mieux écrits et les mieux pensées. Les vers les plus touchants et les plus harmonieux. Le moyen *le plus court et le plus sûr* de faire passer la loi serait de s'en rapporter absolument à la décision du sénat. (Rollin.) Je vois revivre le siècle d'Auguste et les temps *les plus polis et les plus cultivés* de la Grèce. (Mass.) Les dogmes *les plus vrais et les plus saints* peuvent avoir de très-mauvaises conséquences. (Montesq.) Achille est représenté comme *le plus impetueux et le plus politique* des hommes. (Volt.) La puissance des rois est fondée sur la raison et sur la folie du peuple, et bien plus sur la folie. *La plus grande et la plus importante* chose du monde a pour fondement la faiblesse. (Pascal.) La meilleure de toutes les éducations est *la plus ordinaire, la moins sévère et la plus proportionnée*, je ne dis pas aux forces, mais à la faiblesse de l'enfant. (Buff.)

— Rien de plus facile que de savoir quand *le* doit subir tous les accidents du genre et du nombre devant *plus, moins, mieux*, ou rester invariable. Toute la difficulté réside dans le point de vue de l'esprit. Veut-on établir une comparaison de supériorité ou d'infériorité entre les mêmes personnes, entre les mêmes choses, qu'on se serve alors de *le plus, les plus, le moins, les moins*, etc. En effet, si l'on dit : *Les livres les plus agréables, l'âme la plus dure, la ruse la mieux ourdie*, etc., c'est pour *Les plus agréables de tous les livres, la plus dure de toutes les âmes, la mieux ourdie de toutes les ruses*, etc. La comparaison portant sur les mêmes objets, l'article *le* prend dès lors le genre et le nombre des substantifs auxquels il est joint. Les romans sont les livres *les plus* agréables, *les plus* universellement lus, et *les plus* utiles. (B. de St-P.) Les Français sont *les plus à craindre* : comme ils aiment passionnément les femmes, ils savent partout les intéresser à leurs projets. (Id.) Les peuples qui vivent de végétaux sont, de tous les hommes, *les moins exposés* aux maladies et aux passions. (Id.) Il prit congé d'eux en les embrassant, en leur faisant accepter les diamants de son pays *les mieux montés*. (Volt.)

Les cœurs nourris de sang et de projets terribles,
N'ont pas toujours été les cœurs *les moins sensibles*.
(Crébillon.)

La ruse *la mieux ourdie*
Peut nuire à son inventeur. (La Font.)

Des amants *les mieux faits* et *les plus* vertueux,
Une fille à seize ans souffre à peine les vœux;
Son orgueil en rebute autant qu'il s'en présente,
Et tout lui paraît bon quand elle en a quarante.
(Boursault.)

. . L'inflexible airain de l'âme *la plus dure*,
S'ébranle et s'amollit au cri de la nature.
(De Belloy.)

— Mais l'article *le* doit rester invariable, si, au lieu de modifier un substantif, il modifie un l'adjectif ou un participe, et forme avec *plus, moins, mieux*, une expression adverbiale. En pareille circonstance, *le plus* signifie *davantage*, et est un abrégé de *au plus haut point, au plus haut degré*. Nous avons l'attention d'offrir à nos divinités les fleurs qui leur sont *le plus agréables*. (Barthél.) Le animaux que l'homme a *le plus admirés* sont ceux qui lui ont paru participer de sa nature. (Buff.) Ceux qui seraient *le mieux organisés* ne feraient-ils pas leurs nids, leurs cellules ou leurs coques d'une manière plus solide? (Id.) Il était fort surpris que les choses qu'il avait *le mieux aimées* n'étaient pas celles qui étaient *le plus* agréables à ses yeux. (Id.) Il y a un tour à donner à tout, même aux choses qui en paraissent *le moins susceptibles*. (Montesq.) Les passions ont un intérêt qui fait qu'on doit s'en défier, lors même qu'elles paraissent *le plus raisonnables*. (La Rochef.)

A ces mots, dans les airs le trait se fait entendre;
A l'endroit où le monstre a la peau *le plus tendre*,
Il en ressent le coup, se sent ouvrir les flancs.
(La Fontaine.)

Dans le temps où nous sommes,
L'on doit peu compter sur les hommes,
Même sur ceux qu'on a *le mieux servis*. (Collé.)

— Les phrases suivantes sont donc incorrectes : Il est rare que nos cerfs portent plus de vingt ou vingt-deux andouillers, lors même que leur tête est *la plus* belle. (Buff.) Maman, je sèmerai autour de la pierre de mon frère les fleurs que vous aimez *les mieux*. (B. de St-P.) ‖ Grammaticalement, il eût fallu *le plus belle* et *le mieux*; mais on doit pardonner à Buffon d'avoir dit *la plus belle*, *le plus belle* étant une expression qui répugne et qui choque. Dans [illegible] qu'à employer un autre tour.

LE. Pron. de la 3e pers. masc. sing., qui fait au fém. sing. *la*, au pl. des 2 g. *les*. Ces pronoms ne sont autre chose que l'article *le, la, les*, auquel on donne ce nom lorsqu'il n'est pas suivi d'un substantif. Ainsi il est aisé de distinguer si ces mots sont articles ou pronoms. Ils sont articles quand ils sont joints à des noms; ils sont pronoms quand ils sont joints à des verbes. Dans *la justice de Dieu*, *la* est article, parce qu'il est suivi d'un nom; et dans *je la défendrai jusqu'à la mort*, *la* est pronom, parce qu'il est suivi d'un verbe.

— Ces pronoms s'appellent aussi pronoms *relatifs*, parce qu'ils ont toujours rapport à un autre mot précédemment exprimé.

— Les pronoms *le, la, les*, se disent des personnes et des choses, et ne s'emploient que comme régimes directs. L'amour avidement croit tout ce qui *le* flatte. (Rac.) Qui chérit son erreur ne *la* veut point connaître. (Corn.)

A mes nobles projets je vois tout conspirer;
Il ne me reste plus qu'à vous *les* déclarer. (Rac.)

Les grandes passions naissent dans un grand cœur;
Qui *les* sent fortement sait en être vainqueur.
(De Belloy.)

— Les pronoms *le* et *la* placés devant un mot commençant par une voyelle ou par un *h* muet occasionneraient un hiatus désagréable. C'est pour éviter cet hiatus qu'en pareille rencontre on supprime la lettre finale, et qu'on la remplace par l'apostrophe. Vous le gâtez. Vous l'irritez.

L'a-t-on vu paissant l'herbe fleurie,
Contempler les tableaux de la terre embellie?
(A. Martin.)

— Toutefois cette élision n'a pas lieu quand ces pronoms suivent le verbe. Menez-*le* à Paris. Conduisez-*la* vers son père.

— Lorsque le verbe est à l'impératif, et qu'il n'y a point de négation, *le, la, les* se placent après ce verbe, auquel on les joint par un tiret, Condamnons-le. Flattons-la. Exhortons-les. Allez, conduisez-*la* dans la chambre prochaine. (Rac.)

— Mais si la phrase est négative, *le, la, les* se placent avant le verbe. Ne le grondez pas. Ne la troublez point. Si l'on vous propose de faire une mauvaise action, ne *la* faites point. (***)

— Dans les phrases purement énonciatives, avec ou sans négation, les pronoms *le, la, les* se placent toujours avant le verbe. Je le veux. Je ne le veux point. On la blâmera. On ne le blâmera pas.

— Lorsque deux pronoms se suivent, et que le verbe est à l'impératif, le régime direct se met toujours avant le régime indirect, s'il n'y a pas négation. Donne-le-moi. Essuie-les-toi. Rends-la-lui. Epargnez-*les*-nous. Figurez-le-vous. Dites-le-leur. Renvoyez-les-moi. Pardonnez-le-lui. Montrez-moi celui qui a pu arriver à trente ans sans être détrompé. Montrez-*le*-moi, ce mortel privilégié. (Ballanche.) Mets-*le*-toi dans l'esprit : qui fait mal trouve mal. (Anonyme.) L'enfant aperçoit-il une araignée ? au lieu de vous empresser de la tuer, laissez-*la*-lui prendre dans sa main. (Id.) Les péchés que nous avons commis, ô Dieu! pardonnez-*les*-nous comme nous les pardonnons aux autres. (Id.)

Là, regardez-moi là, durant cet entretien;
Et jusqu'au moindre mot imprimez-*le*-vous bien.
(Molière.)

— Quand il y a négation, le régime indirect se place avant le régime direct. Ne me la donne pas. Ne te les essuie pas. Ne nous les épargnez pas. Ne vous le figurez pas. Ne me les renvoyez pas.

Du sang de tant de rois c'est l'unique héritage,
Ne me *l'*enviez pas, laissez-moi mon partage.
(Voltaire.)

— Lorsque le verbe n'est pas à l'impératif, le régime indirect se place toujours avant *le, la, les*, qu'il y ait ou qu'il n'y pas négation. Il me l'assurait. Il ne me l'assurait pas. Je te l'offre. Je ne te l'offre pas. Elle se le reproche. Elle ne se le reproche pas. On nous les fera goûter. On ne nous les fera pas goûter. Il vous les casseront. Ils ne vous les casseront pas. Ils se le diront. Ils ne se le diront pas. Je ne te *l'*aurais pas dit autrefois, parce que j'aurais craint d'avoir l'air du despotisme. (Mirabeau.) Je *te le* dis du fond de mon cœur, j'honore le Français comme le seul peuple qui aime véritablement les hommes et qui soit bienfaisant par caractère. (J.-J. Rouss.) Je *vous le* dis encore : vous n'aurez l'estime des hommes que par une solide vertu. (Mme de Maintenon.)

Quand je puis obliger, ma joie est assez grande,
Pour n'attendre jamais que l'on *me le* commande.
(Bouns.)

Un jour deux pèlerins sur le sable rencontrent
Une huître que le flot y venait d'apporter :
Ils l'avalent des yeux, du doigt ils *se la* montrent;
A l'égard de la dent, il fallut contester. (La Font.)

La rigueur n'a jamais produit le repentir.
Ce n'est qu'en pardonnant qu'on *nous le* fait sentir
(Crébillon.)

— Il n'y a d'exception que pour *lui* et *leur*, qui se placent toujours après *le, la, les*, qu'il y ait ou qu'il n'y ait pas négation. Ne la lui rends pas. Ne le leur dites pas. On le lui payera. On ne le lui payera pas. Je le leur ôterai. Je ne le leur ôterai pas. Pour M. de Grignan, il peut bien s'assurer que si je puis quelque jour avoir sa femme, je ne *la lui* rendrai pas. (Mme de Sév.) Le plus sûr appui de l'homme est Dieu; vous voulez *le lui* ravir! (Boiste.) Les fautes, [illegible] *les leur* passez pas. (***)

Vive les jeunes gens! tout est feu, tout est grâce;
Ils ont quelque défauts; ma foi, je *les leur* passe.
(Bret.)

— Lorsque *le, la, les*, sont combinés avec les pronoms *en* et *y*, ces derniers les suivent toujours. Blâme-l'en. Ne l'en blâme pas. Retirez-les-en. Ne les en retirez pas. Nous l'en avertirons. Nous ne l'en avertirons pas. Vous les en empêcherez. Vous ne les en empêcherez pas. Ne l'y jette pas. Jetez-les-y. Ne les y jetez pas. On l'y mettra. On ne l'y mettra pas. On les y forcera bien. On ne les y forcera pas. L'enfant prend de bonne heure des défauts; mais ne *l'en* blâmez pas, et vous en ferez un jour un être malheureux. (Anonyme.) Ce fat va-t-il encore dans cette maison? — Je *l'y* ai vu souvent; mais il n'a pas l'air de s'y plaire beaucoup. (***)

Il est un peu trop tard pour enlever Célie,
Dispensez-*l'en* ce soir, elle vous en supplie. (Mol.)

— Quelquefois avec deux verbes à l'impératif, les pronoms se placent avant le second, cependant cette construction commence à être beaucoup moins en usage qu'autrefois. On dit plutôt *sortez, et laissez-le dormir*, que *sortez, et le laissez dormir*. Peignez-les-moi, dit l'aigle, ou bien *me les* montrez. (La Font.)

Et puisque Jean Lapin vous demande la vie,
Donnez-la-lui, de grâce, ou *l'*ôtez à tous deux.
(La Font.)

. . . . Par mon trouble apprenez
L'excès de vos malheurs, et *me les* pardonnez.
(Guymond de la Touche.)

Vingt fois sur le métier remettez votre ouvrage;
Polissez-le sans cesse et *le* repolissez. (Boil.)

Dites-lui ma pensée, et l'avertissez bien
Qu'elle ne vienne pas m'échauffer les oreilles. (Mol.)

— Lorsque *le, la, les*, sont compléments d'un infinitif dépendant d'un autre verbe, ils se placent le plus ordinairement entre les deux verbes. Je ne puis le croire. Il ne veut plus la revoir. Je vais le consulter. Il faut la consulter. La jeunesse est si aimable qu'il faudrait l'adorer. (Mme de Sév.) J'ai encore quelques jours devant moi, je veux *les* vivre tout entiers. (De Jouy.)

— Cependant on peut placer le pronom avant les deux verbes. C'est une construction qui a passé de la poésie dans la prose, et qui ne doit avoir lieu que lorsqu'elle ajoute à l'élégance et à l'harmonie de la phrase. Je ne le puis croire. Rien ne vous le peut ravir. Je ne la veux plus revoir. Je les vais consulter. D'où j'ai su le tirer. Rien ne l'a pu convaincre. Il les faut chasser. L'un voulait *le* garder, l'autre *le* voulait vendre. (La Font.) Trajan, dans sa réponse au gouverneur, dit qu'on ne doit pas chercher les chrétiens; mais que s'ils sont dénoncés et convaincus, il *les* faut punir. (Chateaub.) Quel profane en ces lieux s'ose avancer vers moi? (Rac.)

Viens voir un nid de tourtereaux
Que j'ai découvert sur ce chêne;
Je *te le* veux donner : hélas! c'est tout mon bien.
(Florian.)

Je connais votre cœur, vous devez vous attendre
Que je *le* vais frapper par l'endroit le plus tendre.
(La Font.)

— Lorsqu'il y a plusieurs verbes dans la phrase, la répétition de *le, la, les*, est indispensable devant chacun d'eux. Je veux le voir, le prier, le presser, l'importuner, le fléchir. Je le crois et le croirai toujours. Je l'ai dit et le répète encore. Il le fait et le défait sans cesse. Je la cherche et ne la trouve plus. Elle le regrette et le regrettera longtemps. Il me l'a dit et me l'a répété cent fois. Je les déteste et ne puis les souffrir. Je l'ai aimé et l'aime encore. Le suprême et le parfait gouvernement consiste à gouverner ceux qui gouvernent; il faut *les* observer, *les* éprouver, *les* modérer, *les* corriger, *les* animer, *les* élever, *les* rabaisser, *les* changer de place, et *les* tenir toujours dans la main. (Fénelon.)

. . . . . . On peut, sans s'avilir,
S'abaisser sous les dieux, *les* craindre et *les* servir.
(Volt.)

Un fils ne s'arme point contre un coupable père;
Il détourne les yeux, *le* plaint et *le* révère. (Id.)

— On peut les répéter ou ne pas les répéter devant un temps composé. Il me l'a dit et me l'a répété cent fois. Il les a flattés et loués.

— *Le, la, les*, prennent le genre et le nombre des substantifs qu'ils représentent quand ceux-ci sont employés dans un sens déterminé, c'est-à-dire lorsqu'ils sont accompagnés de l'article ou d'un adjectif déterminatif. Êtes-vous le roi? — Je le suis. — Etes-vous la reine? — Je la suis. — Etes-vous la maîtresse du logis? — Je la suis. — Etes-vous les maîtres? — Oui, nous les sommes. — Vous n'êtes pas les maîtres, et vous ne les serez jamais. Je serai la malade et toi tu la feras. — Je vous croyais ma fille. — Je la suis aussi. — Je vous prenais pour mon amie. — Je ne la suis pas. — Etes-vous roi? — Oui, je le suis. — Êtes-vous reine? — Oui, je le suis. — Êtes-vous maîtresse ici? — Oui, je le suis. — Etes-vous maîtres? — Oui, nous le sommes. Si c'est effacer les sujets de haine que vous avez contre moi que de vous recevoir pour *ma fille*, je veux bien que vous *la* soyez. (La Font.) Êtes-vous *les trois Romains* qu'on a choisis pour le combat? — Nous *les* sommes (Marmont.) Etes-vous *les prisonniers* que l'on a amenés d'Allemagne? — Nous *les* sommes. (Mlle Vauvill.) Vous n'êtes non pas *la femme*, car vous ne pouvez pas *l'*être; mais l'esclave d'un esclave, qui a été dégradé de l'humanité. (Montesq.)

Miracle! criait-on : venez voir dans les rues
[illegible]
(La Fontaine.)

— Ne me trompé-je pas en vous croyant *ma nièce*?
— Oui, monsieur, je *la* suis. (Boissy.)

Il n'en est pas en foule. Il s'en trouve pourtant,
Gens instruits et profonds, qui n'ont rien de pédant,
Qui ne s'appellent pas *la bonne compagnie*,
Qui *la* sont en effet. (Voltaire.)

— Mais s'il y a dans la phrase des adjectifs ou des substantifs pris adjectivement, indéterminés, quel que soit leur nombre et leur genre, le pronom qui les représente est toujours *le*, l'*illud* des Latins, qui signifie *cela*. Vous me traitez de veuve; il est trop vrai que je *le* suis, que je suis *cela*, c'est-à-dire veuve. Vous n'êtes pas maîtres, et vous ne le serez jamais. Quand je serai malade, tu le deviendras. Je vous croyais femme. — Non, je ne la suis pas. Si vous me preniez pour amie, vous verriez que je le suis. Vous les croyez coupables, et ils ne le sont pas. Hélas! madame, vous me traitez de *veuve*; il est trop vrai que je *le* suis. (Volt.) La ville de Soleure devient le rendez-vous de toute la Suisse; les femmes y sont charmantes, je serais même tenté de les croire *coquettes*, si les femmes pouvaient *l'*être. (De Boufft.) Je veux être *mère*, parce que je *le* suis, et c'est en vain que je ne *le* voudrais pas être. (Mol.) Les pauvres sont moins souvent *malades*, faute de nourriture, que les riches ne *le* deviennent pour en prendre trop. (Fén.) Pourquoi les riches sont-ils si durs envers les *pauvres*? — C'est qu'ils n'ont pas peur de *le* devenir. (J.-J. Rouss.) Catherine de Médicis était *jalouse* de son autorité, et elle *le* devait être. (Le P. Daniel.)

— Mais ne m'es-tu pas *fiancée*?
— Je *le* suis à quelqu'un. C'est un fait bien certain
(De Boufflers.)

— En violation de la règle fondamentale précédemment établie, il est des cas où, lors même que les substantifs sont déterminés, le relatif qui le représente doit être toujours *le*. En cela, voici le conseil que nous donnerons. Ce qu'il y a de mieux à faire, c'est de se consulter sur ce qu'on veut exprimer. Si l'on veut représenter expressément le substantif de la proposition précédente, la construction est naturelle, et l'on emploie *le* pour le masc. singulier, *la* pour le féminin singulier, et *les* pour le pluriel. Si l'on ne veut pas exprimer l'idée d'un substantif, la construction est figurée, il y a syllepse, et l'on fait toujours usage du mot indéterminé *le*. Des hommes d'esprit, vous ne le serez jamais. Une femme de mérite, tu ne le seras jamais. Une dame de maison, tu le seras un jour. Ceux qui étaient des dieux pour les anciens ne le sont pas pour nous. Direz-vous que nous en sommes les auteurs? — Oui, vous l'êtes. Soyez brave, je le serai. Les causes de notre élévation le sont souvent de notre ruine. Les pauvres ne le seront pas toujours. Nous avons été riches, ma fille, tu le seras aussi. Dès que nous avons été heureux, espère, ma fille, que tu le seras également. Si les hommes ne sont pas vertueux, les femmes doivent l'être. Si vous êtes bavarde, votre frère ne l'est pas moins. Puisque le mari est jaloux, la femme doit l'être. Quand une chose est juste, les conséquences doivent l'être. Si vous êtes prodigue, je ne le suis pas. Parce que vous êtes menteurs, faut-il que nous le soyons? Est-ce que nous sommes la cause qu'ils s'en éloignent? Oui, nous *le* sommes. (Marmont.) Les objets de nos vœux *le* sont de nos plaisirs. (Corn.) Les Romains avaient des oracles qui promettaient à Rome d'être la capitale du monde, et elle *le* devint. (B. de St-P.) Voyez Aigues-Mortes, Fréjus, Ravenne, qui ont été des ports et qui ne *le* sont plus. (Volt.) Qu'appelez-vous douze hommes de bonne volonté? Nous *le* sommes tous. (Marmont.) Les belles choses le sont moins hors de leurs places. (La Bruy.)

— Le relatif *le* peut représenter un substantif ou un adjectif différant en genre et en nombre avec ceux qui sont exprimés. En effet, dans la première des phrases suivantes, *le* remplace les mots *grands hommes*; et dans la seconde il tient lieu de l'adjectif *malheureuse*. Il est *des grands hommes* qui ne *le* sont que par des vertus. D'Aguesseau était destiné à *l'*être par les talents. (Thomas.) Ah! je le sens, je n'ai pas été seul *malheureux*; et toi, Sophie, malgré les distractions qui t'obsèdent, tu ne *l'*étais guère moins que moi. (Mirab.)

— Quand le relatif *le* tient la place d'une proposition ou d'un verbe, il reste toujours invariable, et la raison en est aisée à comprendre, c'est que les propositions et les verbes n'ont en soi ni genre ni nombre. Vous devez trembler à l'ouverture de cette lettre, ou plutôt vous *le* deviez, lorsque vous souffrîtes la perfidie de Namir. (Montesq.) Nous sommes entourés d'hommes plus forts que nous; ils peuvent nous nuire de mille manières différentes; les trois quarts du temps ils peuvent *le* faire impunément. (Id.) L'homme est, je vous *l'*avoue, un méchant animal. (Mol.) Si le public a eu quelque indulgence pour moi, je *le* dois à votre protection. (Condill.)

Plus que l'on ne *le* croit, ce nom d'époux engage,
Et l'amour est souvent un fruit du mariage. (Mol.)

Petits esprits, ce que je viens de dire,
C'est bien pour vous que je *l'*ai dit;
Ce n'est pas assez de tout lire,
Il faut digérer ce qu'on lit. (De Boufflers.)

. Le méchant peut trouver un complice;
Mais il n'est ici-bas, si le Ciel l'a permis,
Que les honnêtes gens qui puissent être amis.
(Colin d'Harleville.)

Autant que je *le* puis, je cède à tes raisons;
Elles calment un peu l'ennui qui me dévore. (Rac.)

— La relation du pronom *le* ne doit donner lieu à aucune obscurité [illegible] presque toujours lorsqu'il représente un participe qui n'a pas été exprimé, comme dans cette phrase : *Comment blâmer ce qui ne saurait* l'ÊTRE? Cette construction est concise, mais incorrecte; le pronom *le* exprime une idée que le verbe *blâmer* n'éveille que d'une manière imparfaite et vague; il vaut donc mieux se servir de ce tour : *Comment blâmer ce qui ne saurait être blâmé?* Néanmoins on trouve de fréquents emplois de ces deux constructions dans les meilleurs écrivains. *Instruisez*-le comme vous voudriez que *fût instruit* l'ami d'un monarque. (Marmont.) On ne *loue* d'ordinaire que pour *être loué*. (La Rochef.) Laissez-moi *pleurer* mon père. Vous savez mieux que moi combien il mérite *d'être pleuré*. (Fén.) Un tombeau est un intervalle immense entre un homme qui *juge* et un homme qui *est jugé*. (Thomas.) Le bœuf rem-

plit ses premiers estomacs tout autant qu'ils peuvent *l'être*. (Buff.) Il est difficile d'*embellir* ce qui ne doit *l'être* que jusqu'à un certain degré. (Thomas.) On ne peut vous *estimer* et vous aimer plus que vous ne *l'êtes* du vieux solitaire. (Volt.) Cette femme est belle, et j'aurais un grand penchant à *l'aimer*, si ce qu'on m'a dit de son inconstance ne la rendait indigne de *l'être*. (Corn.)

— Les pronoms *le, la, les* doivent toujours se rapporter à des noms suffisamment déterminés. Les phrases suivantes pèchent donc sous le rapport de la correction, ou du moins elles ont donné lieu à des discussions assez vives. et qui ne sont pas encore sur le point de se terminer. Une âme noble rend *justice* même à ceux qui *la* lui refusent. (Condorc.) Si les Français qui sont aux iles font en effet *fortune*, ils partent, et même souvent sans *la* faire, et ils s'en retournent non pas dans leur province ou dans leur village, mais à Paris. (B. de St-P.) Étrange mépris de tous les principes! On achetait le droit de *justice*; on *la* faisait rendre ou vendre par son valet affublé d'une robe. (Boiste.) Je ne me consolerais point de n'avoir pas fait *fortune*, si j'étais né en Angleterre; je ne suis point fâché de ne *l'*avoir pas faite en France. (Montesq.) Il ne suffit pas d'avoir *raison*; c'est *la* gâter, c'est *la* déshonorer, que de *la* soutenir d'une manière brusque et hautaine. (Fén.) *Grâce! grâce!* Seigneur, que Pauline *l'*obtienne. (Corn.) Vous dites que ce n'est pas votre faute que de manquer de *foi*, puisqu'*elle* ne dépend pas de l'homme. (Mass.) Tandis que nous voguions à pleines *voiles*, tout à coup le vent tombe, et nous *les* voyons s'abaisser. (Marmont.) On a raison d'appeler son bien *fortune*; car un moment *la* donne, un moment *l'*ôte. (Volt.) Ne jouez pas avec l'amour-propre de l'homme ou son honneur : sur eux il n'entend pas *raillerie*; *elle* le rend furieux, féroce, implacable. (Boiste.) Je suis en bonne *santé*, je *la* dois à l'exercice et à la tempérance. (Marmont.)

Cessez pourtant, cessez de prétendre à Pharnace;
Quand je me fais *justice*, il faut qu'on se *la* fasse.
(Racine.)

— Vous me rendrez *justice* en me connaissant mieux.
— Oui, je te *la* rendrai, cruel, je m'y prépare.
(Longepierre.)

J'ai mal connu les dieux, j'ai mal connu les hommes;
J'en attendais *justice*, ils *la* refusent tous. (Voltaire.)

Je disais *vérité*. Quand un menteur *la* dit,
En passant par sa bouche elle perd son crédit. (Corn.)

... D'un enlèvement fait avec trop d'audace,
Vous demandez *raison*, il faut qu'il vous *la* fasse. (Id.)

— Les pronoms *le, la, les* ne peuvent se rapporter qu'à un mot énoncé dans une proposition précédente, c'est-à-dire qu'ils ne peuvent se rapporter ni au sujet ni au complément du sujet de la proposition où ils figurent. Les phrases suivantes sont donc incorrectes. Cependant quelques critiques ont trouvé que ce serait pousser trop loin le rigorisme que de les condamner. Le *temps* passerait sans *le* compter. (J.-J. Rouss.) Les *fourbes* croient aisément que les autres *le* sont. (La Bruy.) L'*allégresse* du cœur s'augmente à *la* répandre. (Mol.) Le fils d'*Ulysse le* surpasse déjà en éloquence, en sagesse et en valeur. (Fén.)

— On peut dire avec le pronom *le*, *comme on le pense*, ou sans ce pronom, *comme on pense*. La cour a quelques ridicules, j'en demeure d'accord : et je suis, comme on *le* voit, le premier à les fronder; mais, ma foi, il y en a grand nombre parmi les beaux-esprits de profession. (Mol.) J'ai passé ici (à Livry) le temps que j'avais résolu, de la manière dont je l'avais imaginé, à la réserve de votre souvenir, qui m'a plus tourmentée que je ne *l'avais* prévu. (Mme de Sév.) Ce serait une belle chose si je remplissais mes lettres de ce qui me remplit le cœur. Ah! comme *vous dites*, il faut glisser sur bien des pensées et ne pas faire semblant de les voir. (Id.) Madame, je viens un peu tard; mais il m'a fallu lire ma pièce chez madame la marquise, dont je vous avais parlé; et les louanges qui lui ont été données m'ont retenu une heure de plus que je *ne croyais*. (Mol.) Vous aimez mieux m'écrire vos sentiments que vous n'aimez à me les dire; de quelque façon qu'ils me viennent, ils sont reçus avec une sensibilité qui n'est comprise que de ceux qui savent aimer *comme je fais*. (Mme de Sév.)

— Dans les expressions : *l'emporter sur quelqu'un*, *ne le céder à personne*, le mot *le* est employé d'une manière absolue, sans relation aucune avec un antécédent exprimé. C'est ce qui constitue ce qu'on appelle un gallicisme. Nous aurions été curieux de voir ce qu'en disaient les grammairiens; mais aucun d'eux, que nous sachions, n'en a parlé. Les premiers nous es- [illegible]

surtout, les idiotismes doivent être éclaircis. Quand Piron dit : *Rien ne doit l'emporter sur la foi des serments*, le substantif auquel *le* se rapporte est indubitablement *le poids*, *l'avantage*. Il existe moralement dans notre esprit une certaine balance à l'aide de laquelle nous pesons le pour et le contre des choses; or, c'est en mettant dans l'un des bassins de la balance toutes les considérations possibles, et dans l'autre la foi des serments, que nous pouvons affirmer que rien ne saurait l'emporter sur cette dernière. Ce raisonnement, s'il est aussi juste qu'il nous le paraît, s'applique à tous les exemples de cette nature. Quand on dit, *le céder*, *ne le céder à personne*, *le* se rapporte à *le pas*; *Nous ne cédons le pas à personne pour le bel air*; *je suis d'un sang dont la valeur ne cède le pas à personne*. Nous ne pensons point qu'on puisse nous contester ces analyses, qui expliquent ce qui était demeuré jusqu'à ce jour inexplicable. Je pense que ce visage est assez passable, et que, pour le bel air, Dieu merci, nous ne *le* cédons à personne. (Mol.)

Enfin, vous *l'*emportez, et la faveur du roi
Vous élève en un rang qui n'était dû qu'à moi.
(Corneille.)

Telle est ma volonté,
Tel est le sort du monde entre nous arrêté;
Vous *l'*emportez sur moi dans un nouveau partage.
(Voltaire.)

Je suis né, tu le sais, assez près de Péronne,
D'un sang dont la valeur ne *le* cède à personne.
(Regnard.)

Aux lois de la nature, amis, soumettons-nous;
Toujours sa volonté *l'*emporte sur la nôtre. (Arnault.)

— Les pronoms *le, la, les* s'emploient comme attributs dans les propositions qui ont pour sujet *ce*, représentant une chose inanimée. Est-ce votre habit? — Oui, ce l'est. Sont-ce vos livres? — Oui, ce les sont. Est-ce ma montre? — Oui, ce l'est. Ce *carrosse* parut être celui de mon fils, ce *l'*était en effet. (Mme de Sév.) ‖ Nous croyons cependant que, dans ce cas, il serait mieux de répéter le substantif.

Hé! sont-ce là vos *gants*? Est-ce là votre *épée*?
— Oui, ce *les* sont. (Regnard.)

— Mais s'il s'agit d'êtres animés, de personnes, on se sert de *c'est lui*, *c'est elle*, *ce sont eux*, *ce sont elles*. Sont-ce vos parents? — Oui, ce sont eux. Est-ce ta mère? — Oui, c'est elle. N'est-ce pas ton oncle? — Oui, c'est lui. Je crois que voilà mon aimable *invisible* dont je te parlais. — C'est *elle*-même. (Regnard.)

Monsieur, c'est là *Crispin*. — C'est *lui*, je le sais bien.
Nous avons eu là-bas un moment d'entretien. (Regnard.)

— Cependant Regnard a, sans y être aucunement forcé par la mesure du vers, employé *elle*, en parlant d'un objet inanimé. Voici le passage :

Il faut donc que mon mal m'ait ôté la mémoire,
Et c'est ma *léthargie*. — Oui, c'est *elle*, en effet.

— Versif. *Le* a l'*e* moyen et non l'*e* muet, aussi peut-il se trouver à l'hémistiche.

Le sang coule, bois-*le*, qu'il suffise à ta rage;
Puisse-t-il t'assouvir! . . . (La Madeleine.)

— Il faut éviter la cacophonie qui résulte de plusieurs *e* moyens qui se suivent; ce son serait bien plus désagréable encore si ces *e* étaient appuyés sur les mêmes consonnes, comme dans les vers suivants :

Elle le voit, frémit; veut lui parler et n'ose.
(Parseval-Grandmaison.)

Un dard est caché dans sa main,
Elle le plonge dans son sein. (Baour-Lormian.)

— Les poètes élident quelquefois le pronom *le* après l'impératif.

Et dans tous vos discours célébrez-*le* à jamais. (***)

Soutiens-*la*; il va frapper, saintement homicide. (***)

Consolez-*le* en ses maux. (***)

LÉ, ÉE. adj. Vieux mot qui a signifié Large. La voie claire, haute et *lée*. (Roman de charité.)

LÉ. s. m. Largeur d'une étoffe entre ses deux lisières. Un lé de velours, de satin. Un lé de taffetas, de toile, de percale, de mousseline. Cette toile est assez large pour qu'on puisse faire deux mouchoirs au lé, dans le lé. Rideau de deux lés, de trois lés. Robe de six lés. Mettre, changer un lé à une robe. Un demi-lé.

LÉACHIE. s. f. ou **LÉACHIA.** s. m. (pr. *lé-a-ki* ou *ki-a*). Bot. Genre de plantes synanthérées, tribu des hélianthées. Les léachies sont de belles plantes qui méritent d'autant plus d'orner nos jardins qu'elles sont assez rustiques, vivent en pleine terre et s'accommodent de presque tous les terrains. Il y a trois espèces de léachies, la léachie lancéolée, la léachie à feuilles éparses, et la léachie trifide.

LÉAGE. s. m. Anc. cout. Droit que l'on payait au seigneur d'un rivière sur laquelle on construisait un moulin.

LEAGUE. s. m. (pr. *li-gue*; mot angl. qui signifie *lieue*). Métrol. Mesure itinéraire d'Angleterre. La league vaut kilom. 5,56934.

LÉAM. s. m. Relat. Selon quelques voyageurs, Monnaie chinoise qui vaut un peu plus de quatre francs; mais comme il n'existe pas dans la Chine d'autre monnaie réelle, ces voyageurs auront sans doute ainsi confondu la moitié d'un poids d'argent.

LÉANDRE. Temps hér. Jeune homme d'Abydos, se noya en traversant l'Hellespont pour aller voir Héro, sa maîtresse.

— LÉANDRE (Saint). Archevêque de Séville, né à Carthagène vers 540; mort en 596; il est fêté [illegible]

LEANGIE. s. f. ou **LÉANGIUM.** s. m. Bot. Genre de la famille des champignons ayant beaucoup d'analogie avec le genre didyme.

LÉARD. s. m. Bot. Nom qu'on donne dans l'Anjou au peuplier noir.

LE BAILLEUL. Géogr. V. BAILLEUL.

LE BAILLY (Antoine-François). Fabuliste, né à Caen, en 1758; mort à Paris, en 1832.

LEBAS (Pierre). Conventionnel, né dans le Pas-de-Calais; fut un des séides de Robespierre; se donna la mort en 1794.

LE BATTEUX. V. BATTEUX.

LEBÉ (Guillaume). Célèbre graveur et fondeur de caractères, né à Troyes, en 1525; mort à Paris, en 1598; fut chargé de fondre les caractères de la belle Bible polyglotte d'Anvers.

LEBEAU (Charles). Professeur, né en 1701, mort en 1778; fut successivement professeur de rhétorique aux colléges d'Harcourt et des Grassins; professeur d'éloquence latine au collége de France; entra à l'Académie des inscriptions.

LEBECKIE. s. f. ou **LEBECKIA.** s. m. Bot. Genre de plantes de la famille des genets, pourvus de pousses cylindriques et polyspermes et dont le calice est à cinq divisions aiguës. Toutes les espèces sont originaires du cap de Bonne-Espérance.

LEBERIS. s. m. Erpét. Nom spécifique d'une vipère du Canada.

LEBETINE. s. f. (du lat. *lebes*, chaudron). Bot. Genre de plantes synanthérées de la tribu naturelle des tagetinées.

— Erpét. Nom spécifique d'une vipère.

LÉBIAS. s. m. Ichthyol. Genre de poissons de la famille des cyprins. Toutes les espèces rapportées à ce genre existent dans la collection d'histoire naturelle de Paris, mais on ignore de quel pays elles viennent.

LÉBIE. s. f. ou **LÉBIA.** s. m. Entom. Genre de la famille des coléoptères créophages, comprenant plusieurs espèces de carabes. Ce sont de petites espèces fort jolies, très-alertes, qu'on trouve sous les pierres.

LEBÉTON, LÉBÉTON ou **LÉBÉTONAIRE.** s. m. Hist. relig. Espèce de tunique sans manches que portaient les solitaires de la Thébaïde.

LEBOEUF ou **LEBEUF** (L'abbé). Chanoine d'Auxerre, membre de l'Académie des inscriptions : né à Auxerre, en 1687; mort en 1760; a rendu de grands services à l'histoire nationale.

LEBON (Joseph). Conventionnel, né à Arras, en 1769; mort sur l'échafaud, le 13 vendémiaire (9 octobre 1795).

LEBRUN (Charles). Peintre, né à Paris, en 1619, mort en 1690, alla se former à Rome, où il eut pour maître le Poussin. Il a fait les peintures de la grande galerie de Versailles. ‖ (Ponce-Denis-Écouchard). Poète lyrique, surnommé le Pindare français, né à Paris, en 1729; mort en 1807; fut élevé par les soins du prince de Conti. On a de lui des odes, des élégies, des épîtres, des épigrammes, des fragments des Veillées du Parnasse et d'un poème sur la Nature. ‖ (Charles-François). Duc de Plaisance, né en 1739, près de Coutances; mort en 1824; présida le Directoire de Seine-et-Oise, fut nommé troisième consul, archi-trésorier et administrateur de la Hollande. On a de lui plusieurs traductions en prose, une de la *Jerusalem délivrée*, une de l'*Iliade* d'Homère et une de l'*Odyssée*.

LÉCANOMANCIE. s. f. (ét. gr., λεκάνη, plat, bassin; μαντεία, divination). Ant. Sorte de divination cabalistique qui se pratiquait en jetant dans un bassin plein d'eau des pierres précieuses et des métaux; on observait le son que ces objets produisaient quand ils touchaient le fond.

LÉCANANTHE. s. m. Bot. Espèce de plantes d'Amérique.

LÉCANORE ou **LÉCANORA.** s. m. Bot. Genre de la famille des lichens.

LÉCANORÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble au lécanore. ‖ LÉCANORÉES. s. f. pl. Tribu de la famille qui a pour type le genre lécanore. Les lécanorées. Une lécanorée.

LE CAT (Claude-Nicolas). Chirurgien né en 1700, à Blérancourt (Aisne), mort à Rouen en 1768; fonda l'Académie royale de Rouen en 1744.

LECCINO. s. m. Bot. Nom d'une espèce de bolet bon à manger, fauve en dessus et jaune sale en dessous; son stipe est de cette dernière couleur, rude et raboteux.

LECH ou **LESZSKO.** Nom de six rois qui ont régné sur la Pologne avant le XIVe siècle.

LE CHAPELIER (Gui). L'un des membres les plus distingués de l'Assemblée constituante; né à Rennes, en 1741 ou 1754; mort en 1794.

LÈCHE. s. f. Tranche fort mince de quelque chose qui se mange. Une lèche de pain. Une lèche de jambon. Une lèche de lard. On ne lui en a donné qu'une lèche. Il est fam.

LÉCHÉ, ÉE. part. pass. du v. Lécher. S'empl. adjectiv. Les doigts léchés. Lèvres léchées. Plats léchés. Assiettes léchées

— Peint. Qui est peint avec un fini, un poli recherché, sur quoi l'on voit que le pinceau a passé et repassé avec une patience infatigable. Tableau léché, trop léché. Cet ouvrage n'a pas [illegible] douce, *léchée*. (Did.) ‖ S'empl. substantiv. Le léché est l'opposé du large, du facile, du heurté.

— Fig. Montaigne a fait un usage bien hardi de ce mot, en parlant d'un évanouissement qu'il avait éprouvé à la suite d'une chute. « Ce que l'âme y prêtait, c'était en songe, touchée bien légèrement et comme *léchée* seulement et arrosée par la molle impression des sens.

— Fig. et fam. *Un ours mal léché*. Homme mal fait, difforme, ou un homme mal élevé, grossier.

— Prov. *S'il n'y avait pas de femmes, les hommes seraient des ours mal léchés*. Ce sont les femmes qui civilisent les hommes et polissent leurs mœurs.

LÈCHE-DOIGT (À). loc. adv. En petite quantité; mesquinement. Fam.

LÉCHÉE. s. f. Bot. Genre de plantes de l'Amérique du Nord.

LÈCHEFRITE. s. f. Art culin. Ustensile de cuisine qui sert à recevoir la graisse de la viande qu'on fait rôtir à la broche. Grande, petite lèchefrite. Mettre la lèchefrite sous le rôti. Retirer la lèchefrite du feu.

— Loc. prov. *Ils ont bu dans une lèchefrite*. Ils ont fait la paix. Le monde, la chair et Satan burent dans une *lèchefrite*. (D'Assoucy.)

LÈCHEGUANE. s. f. Entom. Guêpe du Brésil. Elle est vénéneuse.

LECHENAULTIE ou **LECHENAULTIA.** s. m. (pr. *lè-che-nô-ti* ou *ti-a*). Bot. Genre de plantes dicotylédones, famille des lobeliacées. Il comprend des arbustes, quelquefois des herbes, toutes originaires de la Nouvelle-Hollande, dont les feuilles sont simples, étroites, les fleurs presque solitaires. Le fruit est une capsule.

LÈCHEPATTE. s. m. Mamm. Nom que Buffon a quelquefois donné au paresseux unau, quoiqu'il n'entre pas dans les habitudes de cet animal de se lécher les pattes.

LÉCHER. v. a. 1re conj. (du gr. λείχειν, lécher, laper) L'*é* se change en *è* devant une syllabe muette. *Je lèche*, *tu lèches*, *il lèche*, etc. Passer la langue sur quelque chose. Lécher un plat. Lécher une assiette. Lécher ses lèvres. Lécher ses doigts. Les chiens guérissent les plaies en les léchant. On dit que les loups lèchent leurs petits pour achever de les former. Les petits garçons lèchent les plats par friandise, les chiens lèchent la main de leurs maîtres par affection. N'abandonnez pas votre main à *lécher* au tigre que vous avez apprivoisé. (Sall.) Le chien meurt en *léchant* la main qui l'a frappé. (Id.) Par les lois gombettes, celui qui volait un chien était condamné à lui *lécher* le derrière devant tout le monde. (Id.)

Ulysse est de retour; ô spectacle touchant!
Son chien le reconnaît, et meurt en le *léchant*. (Del.)

— Absol. Faire le métier de parasite. Aimer à lécher.

— Fig. Flatter. Le flatteur est comme le serpent : il *lèche* sa proie avant de l'avaler. (***)

— Peint. Finir un ouvrage avec un soin excessif et minutieux. Ce peintre lèche trop ses ouvrages.

— Par extension, se dit dans le même sens Des ouvrages d'esprit. Lécher ses écrits au point de les rendre secs et froids.

— Prov. *Lécher l'ours*. Sucer les parties en prolongeant le procès.

Il est temps désormais que le juge se hâte :
N'a-t-il point assez *léché l'ours*? (La Fontaine.)

— SE LÉCHER. v. pron. Lécher soi. Un chat qui se lèche. Un chien qui se lèche.

— Lécher à soi. Quand les chats ont mangé quelque chose qu'ils trouvent bon, ils se lèchent les barbes, ils s'en lèchent les barbes. Le comte de Grammont regardait le chancelier Le Tellier comme perfide et implacable dans ses vengeances, le voyant un jour sortir de chez le roi, il dit : Je crois voir une fouine qui venant d'égorger des poulets se *lèche* encore le museau teint de sang. (Sallent.)

— Être léché. Des plats qui ne peuvent se lécher. Un aliment trop épais ne peut se lécher.

— Fam. *On s'en lèche les doigts*, *cela est à s'en lécher les doigts*. Cela est excellent à manger.

— Prov. et fig. *Il n'a qu'à s'en lécher les barbes*. Se dit pour faire entendre qu'un homme n'aura point ce qu'il voudrait avoir.

LÉCHERIE. s. f. (rad. *lécher*). Vieux mot qui signifiait Friandise et quelquefois Incontinence, lubricité, débauche, et par extension Maison de prostitution.

LÉCHEUR, EUSE. adj. et s. Avide, gourmand. Il est familier.

— Parasite.

— A signifié Débauché, amant d'une femme mariée. Je parie qu'il est le *lécheur* de sa femme. (Lancel. du Lac.)

LÉCHONA-GHÉEZ s. m. (pr. *lé-kona-guize*; littér. *langue savante*). Idiome dans lequel sont écrits les livres sacrés des Abyssins et des Ethiopiens.

LÉCHONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Lèchonner. S'empl. adjectiv.

LÉCHONNER. v. a. 1re conj. (fréquentat. de *lécher*). Lécher à diverses reprises.

— Fig. Caresser tout doucement. Que diable ne parlez-vous tout droit, sans aller *lechonnant* les friponneries du sot langage? (***)

LECHT. s. m. Métrol. Poids employé dans [illegible] deux barils.

LÉCIDÉ, ÉE. adj. Bot. Qui tient de la lécidée. ‖ LÉCIDÉES. s. f. pl. Tribu de l'ordre des lichens gastérothalames, qui a pour type le genre lécidée.

LÉCIDÉACÉ, ÉE. s. f. Bot. Qui a de l'analogie avec la lécidée. ‖ LÉCIDÉACÉES. s. f. pl. Section de la famille des lichens, qui a pour type le genre lécidée.

LÉCIDÉE. s. f. ou **LÉCIDÉA.** s. m. Bot. Genre de la famille des lichens, qui comprend une cinquantaine d'espèces.

LÉCIDINÉ, ÉE. adj. Bot. Syn. de Lécidé. ‖ LÉCIDINÉES. s. f. pl. Tribu de lichens, qui a pour type le genre lécidée.

LECK. Géogr. Bras du Rhin qui se forme dans la province d'Utrecht (Hollande).

LECKZINSKI. V. STANISLAS.

LECLERC (Michel). Membre de l'Académie française, né en 1622 à Albi, mort en 1691. ‖ (Sébastien). Dessinateur et graveur, né à Metz en 1637, mort en 1714. Il a laissé un œuvre qui monte à près de 4,000 pièces. ‖ (Jean). Célèbre critique, né à Genève en 1657, mort à Amsterdam en 1736. ‖ (Victor-Emmanuel). Né en 1772. Fils d'un marchand de farines de Pontoise; fut capitaine au siége de Toulon en 1793, et s'y lia d'amitié avec Bonaparte. Le suivit en Italie, et fut promu au grade de général de brigade. Epousa Pauline Bonaparte; mourut à l'île de la Tortue (Saint-Domingue), le 2 novembre 1802.

LÉCLUSE (Charles de). Savant botaniste, né à Arras en 1526, mort en 1609. Fut nommé professeur de botanique à l'Académie de Leyde, et conserva cette chaire jusqu'à sa mort.

LEÇON. s. f. (du lat. *lectio;* formé de *legere*, lire). Instruction d'un maître à ses disciples; instruction qu'on donne ordinairement dans une classe et du haut d'une chaire à ceux qui veulent apprendre une science, un art, une langue. Leçon de droit, de théologie, de médecine, de chimie, de botanique, de littérature, d'arabe, de latin, de grec, d'anglais, d'espagnol, d'italien. Commencer, reprendre ses leçons. Ce professeur a fait aujourd'hui une savante leçon. Faire des leçons publiques. Suivre les leçons, aller entendre les leçons d'un professeur. Arriver au commencement, au milieu, à la fin de la leçon. S'il vient dans ce lieu, c'est pour y puiser des principes de philosophie et des *leçons* d'éloquence. (Barth.) Un habile anatomiste expliquera à mon élève l'écorché, et lui fera l'application de ses *leçons* sur le nu animé et vivant. (Did.)

— Rédaction qu'on fait pour enseigner et pour instruire. La Harpe lisait au Lycée des *leçons* de critique, qui l'ont fait surnommer l'Aristarque français. (Du Roz.) Tous les hommes de goût et de science ont apprécié de notre temps les savantes *leçons* de littérature de M. Villemain. (Id.)

— Tout enseignement particulier fait par un maître à un disciple ou à un petit nombre d'écoliers, en quelque genre que ce soit, depuis le plus relevé jusqu'au plus trivial. Donner, prendre des leçons de danse, d'escrime, d'équitation, de dessin, de peinture, de musique, d'histoire, de géographie, de grammaire. Donner des leçons d'écriture en ville. Prendre des leçons de chant d'un excellent maître. Avec six mois de leçons, il sera suffisamment exercé à la danse. Ce magister crotté jusqu'à l'échine, qui court le cachet à dix sous pour montrer à lire et à écrire aux cuisinières et aux garçons épiciers de son quartier, donne aussi bien des *leçons* que Bossuet en donnait au grand dauphin, fils de Louis XIV. (Du Roz.)

> Non loin de là Rollin dictait
> Quelques *leçons* à la jeunesse,
> Et quoique en robe on l'écoutait. (VOLT.)

— Ce que le maître donne à l'élève à apprendre par cœur. Apprendre, étudier, réciter sa leçon. Savoir sa leçon. Savoir sa leçon par cœur. Retenir bien sa leçon. Dites votre leçon, vos leçons. Dans les classes, les élèves qui apprennent le plus facilement leurs *leçons*, ne sont pas toujours ceux qui ont l'intelligence la plus élevée. (Du Roz.) J'ai vu à la Chambre des députés un honorable membre qui, ayant appris son petit discours comme une *leçon*, eut le malheur d'être interrompu, et fut obligé de descendre de la tribune sans avoir pu ni répondre à l'interpellation ni reprendre le fil de sa harangue. (Id.)

— Par extens. Instructions, conseils donnés à une personne relativement à sa conduite dans la vie, ou dans quelque affaire. Ecoutez les leçons de cet homme sage, elles vous seront utiles dans la vie. Un ami sage lui avait donné de bonnes leçons. Il a eu de mauvaises leçons. Je me passerai bien de vos leçons. Faire la leçon à un homme avant de l'envoyer traiter quelque affaire. Mal retenir les leçons que l'on nous donne. Que servent de froides *leçons* démenties par un exemple continuel, si ce n'est à faire penser que celui qui les donne se joue de la crédulité d'autrui? (J.-J. Rouss.) C'est alors que l'enjouement vient à mon secours, et fait peut-être plus pour la vertu que les graves *leçons* de la morale. (Id.)

> J'ai vu Burrhus, Sénèque, aigrissant vos soupçons,
> De l'infidélité vous tracer les *leçons*,
> Ravis d'être vaincus dans leur propre science. (RAC.)

> Le chantre de Mantoue a su des champs dociles
> Hâter les dons tardifs par des *leçons* utiles. (DEL.)

— Fig. Enseignement, avertissement utile que l'on reçoit des choses. Les leçons de l'expérience [...] événement a été pour moi une leçon excellente. Les leçons du malheur. Mettre à profit les leçons du malheur. Les leçons de l'histoire. Le théâtre peut offrir des leçons profitables. Le silence du peuple est la leçon des rois. Nous avons confondu les *leçons* de la philosophie avec les *leçons* de la nature, et nous avons mal raisonné. (Condill.) Les expressions d'un prince sont des *leçons* de vertu pour le reste des hommes, et l'histoire doit les conserver. (Volt.) Ou peut-on recevoir une plus belle *leçon* de la vanité des grandeurs humaines? (Boss.) L'amour de la gloire, le désir de parvenir, sont les plus importantes *leçons* qui cultivent la jeunesse de ceux que leur naissance destine aux grandes places. (Mass.) L'esprit est moins rebelle que le cœur aux *leçons* de la morale. (S. Dubay.) La *leçon* de l'avenir est dans la contemplation du passé. (Del.)

— Avertissement, instruction, discours qui a pour but de nous corriger. Il veut que tous ses mots soient autant de *leçons*. (Régn.) N'allons pas nous appliquer le trait d'une censure générale, et profitons de la *leçon*. (Mol.)

> Tout homme se révolte au seul mot de *leçon*,
> Il faut l'apprivoiser par un ton moins sévère. (***)

— Réprimande, soit en paroles, soit en actions. C'est en ce sens que l'on dit Faire la leçon à quelqu'un. Donner une leçon à quelqu'un. Toute la fierté romaine est dans ce mot de Sertorius, en parlant de Pompée: J'aurais donné une *leçon* à cet écolier. (Du Roz.) Ceux qui dans le monde ont la manie de faire des *leçons* aux autres, sont obligés d'en recevoir à leur tour, sans pouvoir y répondre. (Id.) Les jeunes gens bien nés se gardent de repousser en face les *leçons* des vieillards: ils les laissent dire, mais ils n'en font ni plus ni moins. (Id.)

> Contemplez de quel œil un père dans Térence
> Vient d'un fils amoureux gourmander l'impudence;
> De quel air cet amant écoute ses *leçons*,
> Et court chez sa maîtresse oublier ces chansons. (***)

— Accident de la vie, expérience qui nous apprend à vivre. Pour les âmes pieuses et dévotes, les morts subites sont de frappantes leçons. Nos pères étaient persuadés que l'appareil de la question, des supplices recherchés et des exécutions publiques, était une utile *leçon* pour une jeunesse débauchée. (Du Roz.) Le malheur est une excellente *leçon* de patience. (Id.) Ah! que mon mariage est une *leçon* bien parlante à tous les paysans qui veulent s'allier à la maison d'un gentilhomme. (Mol.)

— Littér. Les diverses manières de lire les textes des auteurs dans les anciens manuscrits. Il y a deux leçons diverses de ce texte. Voici la bonne leçon. Confronter les différentes leçons d'un passage. Il y a bien des leçons diverses de la Bible, des poëtes et des prosateurs latins. On recherche les anciennes éditions où se trouvent ces diverses *leçons;* mais les critiques ont été trop loin dans la correction des manuscrits, et l'on se trouve quelquefois fort bien d'en revenir à la *leçon* primitive. (Du Roz.)

— Fig. et fam. Récit qui diffère d'un autre relatif au même fait. Vous racontez ainsi l'aventure, mais il y a une autre leçon, une leçon différente.

— Liturg. Petite lecture que l'on fait à chaque nocturne des matines, de quelques extraits de la Bible, des Pères ou de la légende du saint du jour. Il y a trois leçons à chaque nocturne. C'était autrefois un droit très-précieux pour les empereurs d'Occident, de pouvoir, en quelque lieu qu'ils se trouvassent, assister le jour de Noël, revêtus de leurs habits impériaux, à l'office divin, et y chanter la septième *leçon* des matines. (Sallent.) ‖ Dans l'Eglise grecque, Nom donné à deux livres, dont l'un contient les passages de la Bible qu'on lit aux offices de l'année, et l'autre plus volumineux renferme des extraits des Pères.

— Syn. comp. LEÇON. ENSEIGNEMENT. INSTRUCTION. *Leçon* suppose une expérience, une sagesse acquise aux dépens d'autrui. C'est toujours un avertissement pressant de ne pas nous mettre dans un cas donné, sous peine d'encourir un malheur qui y a déjà été éprouvé. *L'enseignement*, dans son sens restreint, n'est qu'un conseil, un avis qui donne à réfléchir; il s'adresse au jugement, à la réflexion. *Instruction* a un sens plus étendu que les deux autres mots: il comprend toute connaissance, tout éclaircissement donné sur des objets inconnus, sur des choses qu'on ignore. Les révolutions sont pour les peuples, et les accidents de la fortune des particuliers, des instructions, des enseignements et des leçons.

LÉCORIS. Myth. Une des Grâces, suivant un ancien monument. Les deux autres sont appelées sur ce même monument Comasie et Gélasie.

LECOUVREUR (Adrienne). Célèbre actrice de la Comédie Française, née à Fismes (Champagne), en 1690. Sa voix triste et voilée, la force et la passion empreintes dans son jeu, se prêtaient à la tragédie, et Adrienne y fut toujours supérieure; se montra l'amie sincère du maréchal de Saxe; mourut en 1730.

LECTEUR, TRICE. s. (du lat. *lector*, formé de *legere*, lire). Celui, celle qui lit à haute voix et devant d'autres personnes. Un bon lecteur. C'est un fort bon lecteur. C'est un lecteur infatigable. Il y a plus de mauvais lecteurs que de bons. C'est une excellente lectrice.

> Le défaut des auteurs dans leurs productions,
> C'est d'en tyranniser les conversations;
> D'être au palais, aux cours, aux ruelles, aux tables,
> De leurs vers fatigants *lecteurs* infatigables.
> [...]

— Celui, celle dont la fonction est de lire. Lecteur du roi. Lectrice de la reine. Cette dame est la lectrice de la princesse. Dans les maisons d'éducation, il y a ordinairement un *lecteur* ou une *lectrice* de semaine pour lire au réfectoire. (Académie.)

— Particulièrement, Celui, celle qui lit seul et des yeux quelque ouvrage, et en ce sens il se dit plus souvent au masculin. L'essentiel pour un écrivain est de plaire à son lecteur, à ses lecteurs. Il est peu de lectrices qui liront cet ouvrage. Un roman a plus de lectrices que de lecteurs. Un philosophe a peu de lectrices. Le lecteur français veut de la clarté dans ses écrits. C'est un grand lecteur. Un *lecteur* manque souvent de moyens pour discerner la vérité. (Duclos.) Mais plaignons ses *lecteurs* et surtout son libraire. (Colnet.)

> Un *lecteur* sage fait un vain amusement,
> Et veut mettre à profit son divertissement. (BOIL.)

— Mus. Celui, celle qui lit la musique. C'est un fort bon lecteur. Il n'est pas bon lecteur.

— *Avis au lecteur.* Petite préface que l'auteur adresse au public en tête de son ouvrage pour lui faire part de quelque note essentielle.

— Fig. et fam. Conseil ou reproche exprimé d'une manière indirecte, avec dessein que telle personne s'en fasse l'application. Ce qu'il vient de dire est un avis au lecteur.

— Événement, malheur qui peut servir d'instruction à quelqu'un et l'avertir de prendre garde à lui. Ne vous hasardez pas dans cette affaire, plusieurs s'y sont ruinés, c'est un avis au lecteur.

— Se disait autrefois, dans quelques communautés religieuses, des Régents, des docteurs qui enseignaient la philosophie. Lecteur en théologie. Lecteur en philosophie. La plupart des *lecteurs*, pour avoir trouvé une pareille robe, pensent tenir un pareil corps. La force et les nerfs ne s'empruntent point; les atours et le manteau s'empruntent. (Mont.)

— *Lecteur royal.* Titre des professeurs du collége de France. Lecteur royal en philosophie, en mathématiques, en arabe, en hébreu. Les professeurs du collége de France, fondé par François Ier, ont porté et portent encore le titre de *lecteurs royaux*, parce que dans l'origine tous lisaient une leçon écrite d'avance. (Du Rozoir.)

— Hist. Esclave chargé chez les Grecs et les Romains de lire pendant le repas. Il y avait chez les Grecs des lecteurs publics attachés aux théâtres.

— Hist. relig. Nom qui fut donné en Suède, dans le XVIIIe siècle, aux membres de plusieurs sociétés religieuses, dont le but était spécialement la lecture et l'interprétation de l'Evangile. ‖ Dans l'Eglise romaine, Un des quatre ordres qu'on appelle les Quatre mineurs.

— Hist. ecclés. Titre qu'ont porté les chanceliers ou notaires des abbayes.

LECTH. s. m. Relat. Sorte de nom de nombre collectif qui dans l'Hindoustan se dit pour Cent mille. Un lecth de roupies.

LECTICAIRE. s. m. (du lat. *lectica*, litière). Antiq. Esclave chargé de porter une litière. Il y avait à Rome des lecticaires publics, qui demeuraient dans la douzième et la quatorzième région.

— Hist. eccl. Dans l'Église grecque, Celui qui portait les morts en terre, parce qu'on se servait quelquefois d'une litière pour cet office.

LECTIONNAIRE. s. m. (rad. *leçon*). Liturg. Livre qui contient les leçons qui se lisent à l'office. Le plus ancien lectionnaire est celui que composa saint Jérôme.

LECTISTERNE ou **LECTISTERNUM.** s. m. (pr. *lek-tiss-tèr-nomm;* ét. lat., *lectum*, couche de table; *sternere*, étendre). Ant. rom. Festin sacré que l'on offrait sous la présidence des épulons aux principaux dieux dont les statues étaient placées sur des lits magnifiques autour d'une table dressée dans un de leurs temples. Le premier lectisterne eut lieu l'an de Rome 356. On ordonnait les lectisternes dans les calamités publiques. Les Mèdes, les Grecs et d'autres peuples de l'Orient avaient aussi des lectisternes. C'est sans doute pendant le règne du *lectisternum* qu'est né le proverbe qui dit, que de la coupe à la bouche il y a souvent bien du vin de perdu. (Brill-Savar.)

— Nom que quelques archéologues ont donné au lit sur lequel on plaçait les dieux dans cette cérémonie.

LECTOURE. Géogr. Ch.-l. d'arrond. (Gers), près du Gers, à 662 kilom. de Paris; 6,360 hab. Le duc de Montmorency fut enfermé dans le château de Lectoure.

LECTURE. s. f. (du lat. *lectura*, choses à lire: formé de *legere*, lire). Action d'une personne qui lit à haute voix. Faire la lecture d'un contrat en présence des témoins. Lecture faite des articles, on signa. Assister à la lecture d'une pièce. On fait une lecture ce soir chez moi. Les *lectures* de salon devinrent fort à la mode vers la fin du siècle dernier; l'amour-propre des auteurs s'accommodait très-bien de succès et d'éloges en quelque sorte obligés. (Encycl.)

— Action, habitude de lire seul et des yeux, pour son instruction ou pour son plaisir. La lecture des romans plaît aux femmes. La lecture de cet ouvrage est très-attachante. Il aime beaucoup la lecture. Se rendre savant par la lecture des bons auteurs, par une lecture continuelle. La lecture forme l'esprit, mais souvent elle gâte le cœur. Quelques personnes ne tirent aucun profit de leurs lectures. [...] par caprice, est toujours sévère à la *lecture* par raison. (Volt.) Il dit vous avoir trouvé plongé dans les *lectures* les plus édifiantes. (D'Alemb.) Quand une *lecture* vous élève l'esprit et qu'elle vous inspire des sentiments nobles et courageux, ne cherchez pas une autre règle pour juger de l'ouvrage. (La Bruy.) Tous les faits principaux de l'histoire doivent être appliqués à la morale et à l'étude du monde, sans cela la *lecture* est inutile. (Id.) Toujours d'un bon auteur la *lecture* profite. (Scarron.)

> Tel est devenu fat à force de *lecture*,
> Qui n'eût été qu'un sot en suivant la nature. (BOIL.)

— Instruction qui résulte de la lecture. Un homme sans lecture, qui n'a aucune lecture, qui n'a point de lecture, qui a beaucoup de lecture, qui est d'une prodigieuse lecture. Être rempli, nourri de la lecture des anciens. La *lecture* de la plupart des hommes ressemble à une garderobe de vieux habits, qui ne reverront jamais le jour. (Noël.) La *lecture* donne à la vanité une juridiction flatteuse sur les plus grands génies. (***)

— Par opposition à Représentation, en parlant d'une pièce. Cette pièce a réussi au théâtre, mais je doute qu'elle se soutienne à la lecture. Les financiers ayant tout fait pour empecher la représentation de Turcaret, la princesse de Bouillon, en faisant offrir à Le Sage sa protection contre la cabale, lui fit demander une *lecture* de sa pièce. (Sall.)

— Art de lire. Enseigner la lecture aux enfants. Un maître de lecture et d'écriture. Ne pas connaître la lecture.

— Art, manière de bien lire. N'oublions jamais que la *lecture* sentimentale doit être fondée sur la lecture régulière. Vainement vous donnez de l'éclat à la voix, si vous frappez l'oreille de sons illégitimes ou si vous la fatiguez de sons confus. Tout doit être distinct, détaché: les membres de phrase, les mots, les syllabes même. Ce n'est point par sa voix qu'on se fait entendre, c'est par sa prononciation. Jamais Lekain ne portait à mon oreille des sons mieux entendus que lorsqu'il parlait plus bas. En général, rien n'est plus rare qu'un bon lecteur. Tout le monde sait dire un mot après l'autre; personne ne sait *lire* (Domerg.)

— *Comité de lecture. Jury de lecture.* Assemblée devant laquelle on lit les ouvrages destinés à un théâtre, et qui juge s'ils méritent d'être représentés.

— *Cabinet de lecture.* Lieu où moyennant une rétribution on lit des journaux et des livres. Entrer au cabinet de lecture.

— Philol. S'est dit pour Commentaire, et absol. pour Commentaire de droit.

LÉCYTHE. s. m. (en gr. λήκυθος). Antiq. Vase à mettre de l'huile, des parfums, des odeurs pour la toilette, et quelquefois du fard. Le lécythe et le xyste n'étaient en usage que parmi les personnes riches et élégantes.

— Petite boîte dans lesquelles les peintres de l'antiquité mettaient leurs couleurs.

LÉCYTHIDÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble au lécythis. ‖ LÉCYTHIDÉES. s. f. pl. Famille et tribu de plantes qui ont pour type le genre lécythis.

LÉCYTHIS. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones, famille des myrtées, très-remarquable par la forme de ses fruits. Il comprend des arbres ou arbrisseaux à feuilles alternes, originaires des contrées chaudes de l'Amérique.

LÉDA. Myth. Fille de Thesticus et femme de Tyndare, roi de Sparte. Jupiter en étant devenu amoureux, se changea en cygne pour la séduire; au bout de neuf mois, Léda accoucha de deux œufs, de l'un desquels sortirent Pollux et Hélène, et de l'autre Castor et Clytemnestre. Les deux premiers furent regardés comme les enfants de Jupiter, et les deux autres comme ceux de Tyndare.

LÉDA. s. f. (du mot myth. *Léda*). Bot. Genre de plantes de la famille des orthodiées.

— Ant. rom. Sorte de danse lascive, dont Juvénal a parlé dans sa sixième satire.

LÈDE. s. m. Bot. Nom vulgaire du ciste ladanifère dans le midi de la France.

— Techn. La partie du milieu d'un marais salant.

LÈDE. s. m. Hist. La troisième partie d'un comté en Angleterre.

LÉDOCARPE ou **LEDOCARPON.** s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones, qui croissent au Chili.

LÉDON. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones, de la famille des rhodoracées. Les lédons sont des arbustes à feuilles simples, alternes, persistantes, à fleurs disposées en corymbe au sommet des rameaux. On en connaît trois espèces, le lédon des marais, le lédon à feuilles larges, et le lédon à feuilles de thym.

LÈDRE ou **LEDRA.** s. m. Bot. Entom. d'hémiptères qui se rapproche de certaines espèces de cicadelles, et contenant deux ou trois espèces des Indes orientales.

LEDRU (Nicolas-Philippe). Physicien connu sous le nom de Comus, né en 1731, à Paris, mort en 1807, fut nommé par Louis XV professeur de physique des enfants de France.

LE DUCHAT. Avocat, né à Metz en 1658, mort en 1735. Il a donné un commentaire sur les œuvres de Rabelais.

[...]

LEEA. s. m. Bot. Genre de plantes regardées par plusieurs botanistes comme congénère de l'aquilice.

LÉÉACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à un lééa. ‖ LÉÉACÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des ampélidées, ayant pour type le genre lééa. ‖ sing. Une lééacée.

LEEDS. (pr. *li-dce*). Géogr. Ville importante de l'Angleterre (York), à 35 kil. S.-O. d'York; 123,400 hab. Son château servit de prison à Richard II, en 1399.

LÉÉLITE. s. f. Minér. Minéral de Suède encore peu connu, d'une dureté égale à celle du silex, et d'une couleur rouge uniforme. Il est composé de silice, d'alumine, de manganèse, d'eau et de lithion.

LÉENA ou **LIONNE**. Célèbre courtisane athénienne, qui fut impliquée dans le complot d'Aristogiton et d'Harmodius, assassins d'Hipparque, roi d'Athènes.

LEERSIE. s. f. ou **LÉERSIA**. s. m. Bot. Genre de plantes monocotylédones, de la famille des graminées, renfermant une douzaine d'espèces, qui, presque toutes, sont exotiques et originaires de l'Amérique.

LEUWARDEN. Géogr. Ville du royaume de Hollande, ch.-l. de la Frise; à 125 kil. N.-E. d'Amsterdam; 18,000 hab.

LEFEBVRE (Tannegui-). Philologue, né en 1615, à Caen, professeur à l'Académie reformée de Saumur, eut pour fille la célèbre Mme Dacier, et mourut en 1672 à Saumur. || Mlle Lefebvre. V. Mme Dacier. || (François-Joseph). Duc de Dantzick, né à Rufach (Bas-Rhin), en 1755, d'un meunier; fut sergent aux gardes françaises en 1789, et devint général de division en 1794. Nommé pair en 1819, il mourut à Paris en 1820. || (Robert). Peintre d'histoire et de portraits; né à Bayeux en 1756, il se suicida en 1830.

LÉFLINGE. s. f. ou **LEFLINGIA**. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones de la famille des caryophyllées, renfermant deux espèces, l'une d'Espagne et l'autre des bords de la Méditerranée.

LEFORT (François). Général et amiral au service de Russie, né à Genève en 1656. Servit d'abord en France; quitta ce pays par suite d'une affaire d'honneur, et passa en Russie sous le czar Fédor-Alexiewitch. Fut nommé vice-roi de Novogorod par Pierre Ier. Mourut en 1719.

LEFRANC DE POMPIGNAN. V. POMPIGNAN.

LÉGAL, ALE. adj. (du lat. *legalis*; rad. *lex*, loi). Qui est établi par la loi, qui est selon la loi, qui résulte de la loi. Des formes légales. Des moyens légaux. Une voie légale. Un intérêt légal. Une incapacité légale. Ce que nous appelons justice n'est bien souvent qu'une injustice *légale*. (De Bugny.)

— Particulièrement, Qui concerne la loi de Dieu donnée par Moïse. Les cérémonies, les viandes légales. Observations légales. Impureté légale.

LÉGALEMENT. adv. D'une manière légale. Agir légalement. Procéder légalement. Cela n'est pas fait légalement. Commettre légalement des injustices.

LÉGALISATION. s. f. (pr. *lé-ga-li-za-ci-on*). Déclaration par laquelle un officier public atteste la vérité des signatures apposées à un acte, ainsi que les qualités de ceux qui l'ont fait et reçu, afin qu'on y ajoute foi dans un autre pays. Un acte qui manque de légalisation. Ce sont les *légalisations* successives qui attesteront l'origine de l'acte; mais l'acte en lui-même ne reçoit aucune approbation par la *légalisation*. (Corne.)

— Action de légaliser. Magistrat chargé de la légalisation de tels ou tels actes. Bureau de légalisation.

LÉGALISÉ, ÉE. part. pass. du v. Légaliser. S'empl. adjectiv. Acte dûment légalisé. Passeports légalisés. Acte légalisé par un ambassadeur. Comme l'authenticité est relative, il est souvent nécessaire que plusieurs signatures soient *légalisées*. (Corm.)

LÉGALISER. v. a. 1re conj. (rad. *légal*). Attester, certifier l'authenticité d'un acte public afin qu'il puisse faire foi hors du ressort où il a été passé. Faire légaliser une procuration. Faire légaliser un acte de naissance. Faire légaliser un acte de décès, un passe-port pour l'étranger. *Légaliser* un acte, c'est donner aux signatures qui en font toute la force un caractère légal, en sorte que l'on doit reconnaître pour vrai, non pas l'acte en lui-même, mais la signature qui en est le complément nécessaire. (Teul.) S'il s'agit d'un acte passé à l'étranger dont on veut se servir en France, il faut avoir soin de le faire *légaliser* par l'ambassadeur ou par le consul de France. (Id.) Le maire *légalise* la signature du citoyen de sa commune; le président du tribunal civil *légalise* celle du maire; le ministre de la justice *légalise* la signature du président; le ministre des affaires étrangères *légalise* celle du ministre de la justice. (Corne.)

— SE LÉGALISER. v. pron. Être légalisé. Des actes qui ne doivent point se légaliser pour être valides.

LÉGALITÉ. s. f. (rad. *légal*). Caractère, qualité de ce qui est légal, selon la loi; observation fidèle de la loi. La légalité d'un acte, d'une mesure. Constater la légalité de ces formes, de ces moyens. Chercher à dominer jusqu'à l'oppression sans sortir de la légalité. La *légalité* nous [illegible] poraire. (Corne.) Il est difficile, en chaque sujet, de tracer la juste limite de la *légalité*. (Id.)

— Corneille a employé ce mot dans le sens de Justice. Voltaire a critiqué avec raison cet emploi.

> Rome m'eût laissé vivre, et sa *légalité*
> N'eût point forcé les lois de l'hospitalité. (Corn.)

LÉGAT. s. m. (pr. *lé-ga*; du lat. *legatus*, envoyé). Ant. rom. Personne que l'empereur ou les premiers magistrats envoyaient dans les provinces pour y exercer quelque juridiction. Les attributions des légats étaient civiles, judiciaires, militaires ou administratives.

— Aujourd'hui, Ecclésiastique, vicaire du pape, et qui est chargé de le représenter. L'histoire ecclésiastique fait mention des légats pontificaux qui, tenant la place du pape, présidaient en son nom les conciles ou généraux ou nationaux. Les légats du pape présidèrent au concile de Trente. En 1001, le légat Frédéric présida toutes les séances du concile de Polden, revêtu des ornements pontificaux, et avec les cheveux entremêlés d'écarlate.

— *Légat-né du saint-siége*. Vicaire apostolique perpétuel que le pape établit dans les royaumes ou les provinces éloignées de Rome. C'est une prérogative annexée au siége archiépiscopal. Outre le légat d'Avignon, il y avait en France deux légats-nés : c'étaient l'archevêque de Reims et celui d'Arles. Les archevêques de Séville et de Tolède en Espagne, celui de Thessalonique en Illyrie, et celui de Cantorbéry en Angleterre (avant le schisme), étaient aussi des légats-nés. Les légats-nés peuvent conférer des bénéfices, députer des délégués, nommer des juges d'appel.

— *Legat à latere*. Anciennement, Ecclésiastique chargé par le souverain pontife de le représenter dans une affaire déterminée. C'était ordinairement sur des évêques que tombait ce choix des papes. || Aujourd'hui, Cardinal envoyé comme ambassadeur extraordinaire près des cours étrangères. || Cardinal chargé du gouvernement de quelque province des États romains.

— Vicaire apostolique ou ecclésiastique délégué par commission temporaire pour rassembler des synodes chargés de maintenir la discipline de l'Église.

— *Légats latéraux*. Nom qu'on donnait, sous les anciens rois de France, à de hauts personnages chargés par eux de quelque commission dans le royaume.

LÉGATAIRE. s. des 2 g. (rad. *légat*). Jurispr. Celui ou celle à qui on fait un legs. Légataire particulier. Légataire universel. On ne peut être légataire et héritier tout ensemble. Le droit coutumier, dont l'influence a dans cette matière dominé les rédacteurs du Code civil, ne reconnaissait d'autre héritier que celui qui tenait ce titre de la loi, et dans quelques termes que se fût exprimé le testateur, il ne pouvait créer que des *légataires*, obligés dans tous les cas de demander la délivrance à l'héritier légitimaire. (Teul.) Dans le cas où il n'existe pas d'héritiers réservataires, le *légataire* universel est saisi de droit, par la mort même du testateur, exactement comme le serait l'héritier légitimaire. (Id.)

> Qu'on est fou quand d'un *légataire*
> On fait dépendre son destin! (Lemoine.)

— *Légataire universel*. Celui à qui tout est légué. || *Légataire à titre universel*. Celui à qui le testateur laisse une quote-part de tous ses biens. || *Légataire particulier*. Celui à qui l'on ne fait qu'un certain legs déterminé.

LÉGATEUR, TRICE adj. et s. Anc. jurispr. Celui, celle qui fait un legs. On l'emploie encore par opposition à Légataire.

LÉGATION. s. f. (pr. *lé-ga-ci-on*; rad. *légat*). Charge, fonctions, dignité d'un légat du saint-siége. Le pape a donné la légation de telle province à tel légat. Les légats à latere ne pouvaient exercer leur *légation* en France sans la permission du roi, et sans avoir fait vérifier au parlement leurs lettres de *légation*. (Acad.)

— Tribunal, juridiction d'un légat. Étendue de pays soumis à la juridiction d'un légat. Particulièrement, les provinces des États romains, gouvernées par des légats à latere. La légation de Bologne. La légation de Ravenne. L'autorité des légats n'est soumise à aucun contrôle dans toute l'étendue de leur légation. Chefs de l'administration de la police, ils ont sous leurs ordres la force armée et en disposent d'après les instructions qu'ils reçoivent directement de Rome. Dans les légations, il y a un tribunal d'appel.

— Temps que durent les fonctions du légat. Cela se passa pendant sa légation.

— Diplom. Commission que quelques puissances donnent à une ou à plusieurs personnes pour aller négocier auprès d'une puissance étrangère. Conseiller, secrétaire de légation.

— Désigne collectivement non-seulement l'ambassadeur, l'envoyé ou le ministre plénipotentiaire, mais aussi les conseillers, les secrétaires sous lui et payés par le gouvernement. La légation partit tel jour. Rappeler la légation.

— Hôtel de la légation. Aller à la légation. Habiter, demeurer près de la légation de tel pays.

— Ant. rom. *Légation libre*. Mission libre qu'obtenaient les sénateurs, afin de pouvoir quitter l'Italie et voyager pour leurs propres affaires.

— Hist. *Légation*. Division administrative des États qui formaient l'empire de Charlemagne [illegible] tions qu'on appelait quelquefois aussi duchés, et chaque légation était subdivisée en comtés. L'étendue des légations et des comtés était ordinairement la même que celle des diocèses. La Bavière formait une légation et l'Italie en contenait seize.

LEGATO. adj. (littéral. *lié*). Mus. Mot italien qui, en tête d'un morceau, d'un passage, indique qu'il faut en lier soigneusement les notes. || *Sempre legato*. Se dit pour exprimer que l'on doit conserver jusqu'à la fin le même genre d'exécution.

LÉGATOIRE. adj. des 2 g. (rad. *légat*). Hist. anc. Qui est gouverné par un légat ou lieutenant. Se dit uniquement des provinces qui étaient gouvernées, sous les empereurs, par un lieutenant. Province légatoire.

LÈGE. adj. des 2 g. Mar. Se dit d'un bâtiment qui n'a pas sa charge complète, et dont la carène n'entre pas assez dans l'eau. Ce vaisseau est lège et n'a pas assez de stabilité. || *Bâtiment qui fait son retour lège*. Bâtiment qui revient sans charge, à vide; bâtiment sur son lest.

LÈGE. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Nantes (Loire-Inférieure). 3,400 hab.

LÉGENDAIRE. s. m. Auteur de légendes. Le nombre des légendaires est très-grand. Le premier légendaire grec est Siméon Métaphraste. Le premier légendaire latin qui soit connu est Jacques de Vorase. En général, les légendaires ont trop légèrement admis les traditions populaires, plusieurs ont abandonné le rôle d'historien et ont écrit d'après les inspirations d'une imagination déréglée et amie du merveilleux.

— Livre qui contient les légendes; recueil de légendes.

LÉGENDE. s. f. (du lat. *legenda*, choses qui doivent être lues; de *legere*, lire). Nom qui signifia d'abord les versets que l'on récitait dans les leçons des matines, et qui fut ensuite donné par extension aux vies des saints et des martyrs, parce qu'on devait les lire dans les réfectoires et les communautés. C'est cette dernière acception qu'il conserve aujourd'hui. Une vieille légende. Les anciennes légendes sont remplies de fables plus propres à scandaliser qu'à édifier. Lire la légende. Ce saint-là n'est pas dans la légende. Des monastères, les *légendes* se répandirent parmi les fidèles, enthousiasmèrent leur zèle et le portèrent jusqu'au fanatisme. (Laurent.) Tout ce que le peuple avait recueilli dans ses souvenirs ou poétisé dans son imagination trouva place dans les *légendes*, qui sont la véritable mythologie du christianisme. (Id.) Les traits d'héroïsme chrétien qu'on trouve racontés dans la *legende* avec une simple naïveté réchauffèrent la foi et la charité. (Id.)

— *Légende dorée*. Compilation des vies des saints, composées vers la fin du XVIe siècle par Jacques de Vorase ou de Voragine. Le succès de cet ouvrage fut prodigieux. Pendant deux siècles, il s'en fit un nombre infini de copies et d'éditions; mais lorsque la pensée humaine eut dépouillé les langes de la superstition, elle reconnut enfin les absurdités de la Légende dorée, et de savants docteurs de France et d'Italie la traitèrent avec un mépris égal à l'admiration qu'elle avait inspirée.

— Par dénigrement, Récit long et ennuyeux par ses détails; longue suite de choses fastidieuses. Il nous a apporté une grande *légende* des actions de ses ancêtres. (Acad.) Cet avocat a produit une *légende* d'autorités qui ne finissait pas. (Id.)

— Inscription gravée autour d'une médaille, d'une pièce de monnaie, d'un jeton. Elle est ainsi nommée parce qu'il faut la lire pour avoir l'explication des figures gravées. Les légendes sont ordinairement circulaires, quelquefois en ligne droite et en sens divers. Elles se rencontrent aussi sur quelques parties du type, comme sur un bouclier, un cippe, un autel, un cordon, une jarretière. Connaître les légendes. Une légende en latin, en grec. La connaissance des *legendes* est peut être ce qu'il y a de plus important dans la numismatique, car elles seules peuvent donner l'explication des types et présentent de précieux renseignements sur l'histoire, la mythologie, la géographie. (De la Grange.) Les pièces consulaires romaines offrent les *legendes* les plus curieuses sur les principales familles de Rome, sur les hauts faits qui les avaient illustrées, et sur les traditions auxquelles elles faisaient remonter leur origine. (Id.)

LÉGENDOGONIE. s. f. (du lat. *legenda*, choses à lire, et du gr. γονή, origine). Théorie des légendes des saints. Par extension, ce mot s'applique aux légendes des personnages célèbres qui n'ont point un caractère spécial de sainteté.

LEGENDRE (Louis). Historien né à Rouen en 1655; mort en 1733, chanoine de la cathédrale de Paris. || (Louis). Conventionnel, né à Paris en 1756; était boucher dans cette ville lorsque la révolution éclata; il prit une part active à tous les événements de cette époque, et mourut pauvre en 1797. Son éloquence sauvage l'avait fait surnommer *le paysan du Danube*. || (Adrien-Marie). Géomètre, de l'Académie des sciences; né à Toulouse en 1752, mort à Paris en 1834; consacra toute sa vie à l'enseignement et aux travaux scientifiques.

LÉGER (Saint). Évêque d'Autun, né vers l'an 616; fut victime de la jalousie d'Ébroïn, qui lui fit crever les yeux et trancher la tête en 678. Il est fêté le 24 avril et le 2 octobre.

[illegible] les uns; selon les autres, de *celer*, vite, prompt, par métathèse ou transposition, le *c* ayant pris la place du *l*, et le *l* celle du *c* changé en *g*, comme dans *alaigre*, de *alacer*). Qui ne pèse guère. Corps léger. L'air est plus léger que l'eau. Léger comme une plume. Léger comme l'air. Un habit léger. Une étoffe légère. Une armure légère. Une voiture légère. Ils n'opposaient à la rigueur des saisons que des vêtements *légers*. (Barth.)

— Subtil. Vapeur légère. Fumée légère. De *légères* vapeurs s'élevaient du fond de la vallée et montaient lentement vers le ciel. (***)

— Dispos, agile. Personne légère. Pied léger. Je me sens aujourd'hui plus léger que d'ordinaire. Marcher, danser d'un pied léger. Être léger à la course. Être plus léger que le vent. Les nymphes de l'Attique vont d'un pas timide essayer sur le gazon des danses *légères*. (Barth.)

— Qui ne pèse, ne s'appesantit pas. Main légère. Exécuter une chose d'une main légère.

— Facile, agréable. Style léger. Poésie légère. Conversation légère.

— Qui n'a pas le poids voulu. Monnaie légère

— Facile à digérer, en parlant des aliments. Aliments légers. Il y a des viandes plus légères que d'autres à l'estomac. || S'applique, dans un sens analogue, à des boissons qui ont peu de force. Un vin léger. Une infusion légère. Du thé fort léger.

— Aisé à supporter. Joug léger.

— Frivole. Sujet léger. Dispute légère. Débat léger. Contestation légère.

— Fig. Peu important, peu considérable. Raisons légères. Un sujet bien léger. Une légère dispute. Une injure légère. Une faute légère. Une peine, une pénitence légère. Une légère blessure. Une douleur légère. Peut-être trouverai-je occasion quelque jour de lui donner une *légère* marque de reconnaissance. (D'Alemb.) Une *légère* incorrection de dessin, qu'on daignerait à peine apercevoir dans un tableau, est impardonnable dans une statue. (Did.) La petite-vérole n'a laissé sur ses joues que de *légères* traces presque imperceptibles. (J.-J. Rouss.) Toute délibération *légère* est un crime quand il s'agit du destin de l'âme et du choix de la vertu. (Id.) Je ne puis ni ne dois refuser cette *légère* complaisance à trente personnes qui me la demandaient en corps. (Volt.) La grâce est *légère*, mais je la demande très-instamment. (Id.) Je défie qu'on ait contre moi la preuve la plus *légère*. (Id.) Il n'y a rien dans la province qui donne la plus *légère* espérance. (Id.) Tout cela a causé des malheurs qui ne doivent pas naître d'une si *légère* cause. (Volt.)

— Fig. Superficiel. Une légère teinture. Une légère idée. Une légère notion. Un léger aperçu. Un léger entretien. Léger propos. Prendre une légère teinture de quelque science. N'avoir qu'une légère notion de quelque chose. Pour vous en donner une légère idée. Vous trouverez dans ma description un *léger* crayon des mœurs des habitants. (J.-J. Rouss.)

— Volage. Esprit léger. Cœur léger. Peuple léger. Caractère léger. Âme légère. Tête légère. L'homme est plus *léger* que le vent. (Du Trembl.)

— Peu sage, peu sensé. Cet homme a une tête légère, un cerveau léger, l'esprit léger. C'est une tête légère. C'est un cerveau, un esprit léger.

— Inconsidéré. Propos légers. Paroles légères. Cette femme est bien légère dans ses paroles et dans ses actions.

— *Terre légère*. Terre meuble, qu'on remue aisément.

— *Couleur légère*. Couleur transparente.

— *Repas léger*. Repas frugal. Prendre un repas léger, un léger repas.

— *Sommeil léger*. Sommeil facile à interrompre. Avoir le sommeil léger, très-léger. Son sommeil est si léger!

— *Être léger de*. Se dit dans tous les styles, tant au propre qu'au figuré, pour N'avoir guère de, manquer de, être innocent de. Chargé de dettes, *léger* d'argent. (Beaum.) Femme très-*légère* de scrupules. (Mar.)

> Plein de courroux et vide de pécune,
> *Léger* d'argent et chargé de rancune. (La Font.)

> . . . Ces enfants perdus, vagues aéronautes,
> Montent *légers* de poids aux sphères les plus hautes,
> Sans nul autre soutien dans cette immensité,
> Qu'un fragile réseau par le gaz emporté. (Fables.)

— *Que la terre te soit légère!* Formule d'adieu dont on se sert fréquemment aujourd'hui dans les allocutions que l'on adresse aux morts, dans les discours que les amis prononcent sur les tombes. Elle revient à celle-ci : *Repose en paix!* || Cette locution nous vient des anciens. *Sit tibi terra levis* (que la terre te soit légère)! était le souhait qu'ils adressaient aux morts, dans la persuasion où ils étaient que la terre était effectivement légère pour ceux qui avaient bien mérité d'elle pendant leur vie. Que la terre, ô grands dieux, soit *légère* à ses os! (***)

> Passant, ne trouble point maintenant mon repos,
> Et toi, terre, à jamais sois *légère* à mes os! (*L'Astrée*.)

— B.-arts. Dans la peinture, Fait avec facilité. Contours légers. Ouvrages légers. Draperies légères. Trait léger. Dessin léger. Cette broderie est légère, est d'un dessin léger. Des nuages légers. Des ombres, des demi-teintes légères. || En sculpture, Mince, évidé, délicatement détaché du bloc; qui a une apparence de légèreté ou qui présente des formes sveltes. Une figure légère. Des formes légères. [illegible] léger. || En architecture, se dit des constructions hardies dont les masses sont sveltes. Flèche légère. Architecture légère. Construction légère. || On dit dans un autre sens, *Construction légère*, *bâtisse légère*, pour dire, Construction, bâtisse pour laquelle on n'a employé que des matériaux de peu de consistance, comme le plâtre et le bois en planches.

— Faucon. Se dit des oiseaux qui se tiennent longtemps en l'air.

— Manég. *Cheval léger*. Cheval vif et bien portant. || *Cavalier léger*. Celui qui se tient ferme sans s'appesantir sur son cheval. || *Avoir la main légère*. Sentir seulement son cheval dans la main pour lui résister, et baisser la main dès qu'il a résisté.

— Fig. Pour gouverner quelqu'un longtemps et absolument, il faut avoir la main *légère* et ne lui faire sentir que le moins qu'on peut sa dépendance. (La Bruy.)

— Mar. *Leger de voiles, léger de rames.* Se dit d'un bâtiment qui marche bien à la voile, d'un canot qui va bien à l'aviron.

— Loc. prov. *Être léger d'un grain.* Avoir le cerveau un peu dérangé. || *Homme léger de deux grains.* Eunuque.

— Loc. adv. *De léger.* A été dit par nos pères pour Légèrement, inconsidérément, sans examen. Croire une chose de léger. Mon Dieu ! l'on ne doit point croire trop *de léger* (Mol.)

— Loc. adv. *A la légère.* Légèrement. Etre vêtu à la légère. Etre armé à la légère.

— Fig. Inconsidérément, sans beaucoup de réflexion. Entreprendre quelque chose à la légère. Examiner une chose trop à la légère.

LÉGER. s. m. Beaux arts. Ce qui est léger, la légèreté. Où avait-il puisé les idées du grand, du simple, du noble, du lourd, du *léger*, du svelte, du grave, de l'élégant, du gracieux? (Did.)

LÉGÈREMENT. adv. D'une manière légère, peu pesante. Etre vêtu légèrement. Etre armé légèrement.

— Avec agilité. Courir légèrement. Danser légèrement.

— Avec délicatesse. Peindre légèrement. Dessiner légèrement.

— D'une manière facile, agréable. Style qui marche légèrement. Converser légèrement. Ecrire légèrement.

— Inconsidérément. Répondre légèrement. Dire légèrement les choses les plus graves. Agir légèrement. Nous nous plaignons quelquefois *légèrement* de nos amis, pour justifier par avance notre légèreté. (La Rochef.)

— Sans motif, sans réflexion. Si l'homme savait bien ce que c'est que la vie et la mort, il ne les donnerait pas si *légèrement.* (Boiste.)

— Sans approfondir, sans s'appesantir sur. Parler légèrement. Parcourir légèrement une matière. Il ne faut pas croire légèrement. Vous étudiez légèrement. On a trop légèrement examiné l'état des choses. Passer légèrement sur une chose.

— Mus. Indique un mouvement analogue à celui de l'allègre vivace.

— Prov. *Qui juge legèrement se trompe lourdement.*

LÉGÈRETÉ. s. f. Qualité de ce qui est léger, peu pesant ; privation ou défaut de pesanteur dans un corps comparé avec un autre plus pesant. Il n'y a point de légèreté positive et absolue, mais seulement une légèreté relative qui ne signifie qu'une pesanteur moindre. La légèreté de l'air. La légèreté d'une plume La légèreté des vapeurs.

— Agilité, vitesse. Marcher avec légèreté. Courir avec légèreté. Courir avec la légèreté du cerf.

— Dans les choses morales, Manque d'importance, de gravité. La légèreté d'une faute. La légèreté d'un service. On ne saurait le condamner si l'on considérait la légèreté de sa faute.

— Fig. Inconstance, instabilité. La légèreté de l'esprit, du caractère. Il a dans le caractère une légèreté qui l'empêche de se fixer à aucun parti. La *legèreté* est le défaut d'assiette, de passions, d'idées et d'uniformité. (Vauven.) Jetez dans la même position des hommes doués d'une incurable *légereté*, leur pensée se portera successivement sur une multitude de détails ou même d'objets en apparence très-futiles. (St-Prosper.) Dans les enfants, la *légèreté* est gentillesse ; dans les hommes faits, vice honteux ; dans les vieillards, folie monstrueuse. (Juan Rufo.) La *legèreté* du caractère est un défaut capital chez un homme. (Encycl.)

— Imprudence, irréflexion. La légèreté de sa conduite, de ses discours, lui a causé bien des désagréments. Si l'on examine le cours de la destinée humaine, on verra que la *légèreté* peut conduire à tout ce qu'il y a de mauvais. (Mme de Staël.) Mais où est la loi qui punit de mort la *legèreté* de la langue et le mouvement de la pensée ? (Mézeray.)

— Se personnifie. La *légereté* fut toujours amie des belles. (Boiste.) S'attacher à la *légèreté*, c'est confier son bonheur à un papillon. (Id.)

— Faute commise par légèreté. Cette légèreté ne méritait pas une si forte punition. Ce ne sont que des légèretés qui tiennent à son âge.

— Agrément, facilité, en parlant du style, de la conversation. Avoir de la légèreté dans le style, dans la conversation. Il y a une différence entre la *légèreté* du caractère et la *légèreté* qu'on apporte dans une conversation rapide et animée : la première se mêle à nos actes ; la seconde, n'est à [illegible] Théodore de Bèze eut une *legèreté* de style qui manqua trop souvent à ses adversaires. (Chateaub.)

— *Avoir une grande légèreté de main.* Écrire avec aisance et célérité. || En parlant d'un joueur d'instrument, Avoir le jeu facile et brillant.

— *Avoir une grande legereté de pinceau.* Avoir une touche légère. La légèreté de touche ou de pinceau est l'art d'appliquer la couleur avec prestesse ou de l'étendre dans une juste mesure au gré de l'imagination. || *Avoir de la legèreté dans la voix.* Faire aisément, en chantant, les passages difficiles.

LÉGICIDE. adj. des 2 g. (ét. lat., *lex*, loi ; *cedo*, je tue), Néol. Qui tue, qui viole, qui détruit la loi. Les décrets légicides d'un tyran. Une ordonnance légicide.

— subst. Retirons la garde des lois à un dépositaire infidèle, à un *légicide.* (Mandar.)

— s. m. Crime de celui qui viole la loi. C'est un légicide. Etre coupable de légicide.

LÉGIFÉRAT. s. m. (rad. *légifère*). Hist. Ancien nom des provinces ou districts de la Suède.

LÉGIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *lex*, *legis*, loi ; *fero*, je porte). Qui donne des lois.

— Surnom de Cérès, destiné à rappeler l'influence que l'agriculture exerce sur l'établissement des premières lois sociales. Cérès légifère.

— s. m. Gouverneur d'un légiférat.

LÉGIFÉRÉ. part. pass. invar. du v. Légiférer.

LÉGIFÉRER. v. n. 1re conj. (ét., V. LÉGIFÈRE.) L'*é* se change en *è* devant une syllabe muette. *Je légifère, tu légifères, il legifère*, etc. Néol. Faire des lois. Avoir la manie de légiférer.

LÉGILE. s. m. Liturg. Pièce d'étoffe dont on couvre le pupitre sur lequel on chante l'évangile, aux messes solennelles.

LÉGION. s. f. (du lat. *legio*, corps de gens de guerre chez les Romains, formé de *legere*, choisir, à cause du choix que l'on faisait des hommes qui se présentaient pour servir dans cette milice). Art milit. Corps militaire chez les Romains, dont le nombre de soldats varia à différentes époques. Il ne dépassa jamais celui de 6,000 fantassins et de 700 cavaliers. Les légions étaient distinguées entre elles par des noms empruntés de l'ordre dans lequel on les avait levées, de l'empereur qui les avait formées, des dieux qui y présidaient, ou d'une circonstance quelconque. La légion était divisée en dix cohortes, la cohorte en trois manipules, et la manipule en deux centuries. L'étendard de la légion fut sous Romulus l'image d'un loup ; d'un aigle sous Marius, et sous Trajan d'un dragon. Le commandant de la légion se nommait *legatus.*

Vous dont j'ai pu laisser vieillir l'ambition
Dans les honneurs obscurs de quelque *légion.* (Rac.)

— Corps militaire français, imité de la légion romaine. François Ier créa sept légions provinciales divisées chacune en six bandes de 1,000 hommes, et qui ne comprenaient ni grandes armes ni cavalerie ; Henri II en créa de nouveau en 155[illegible] ; mais leur existence fut courte. Elles reprirent faveur en 1741 et 1756, et on réunit l'infanterie, la cavalerie et les grandes armes. La guerre de la Révolution donna naissance à plusieurs légions, la batave, la hollandaise, la légion des Alpes, la légion des Francs, etc. Gouvion-St-Cyr, en 1817, tenta de rétablir la légion provinciale. Les gardes nationales ont conservé le nom de légions. La gendarmerie se divise aussi en légions, subdivisées chacune en compagnies.

— *Légion étrangère.* Légion formée d'hommes réfugiés en France, et formant un corps de 6,000 fantassins, assimilés à ceux de l'infanterie de ligne.

— *Légion d'honneur.* Institution fondée le 19 mai 1802 (29 floréal an X) pour récompenser les services militaires, et ceux qui se sont distingués par leur savoir, leurs talents, leurs vertus, etc. V. HONNEUR.

— Par extension et dans le style soutenu, Troupe armée, bataillon, cohorte, phalange. Mais en ce sens il ne s'emploie guère qu'au pluriel.

A leurs *légions* indomptables
Bellone inspire la fureur.
Le bruit, l'épouvante et l'horreur,
Devancent leurs flots redoutables. (J.-B Rouss.)

— Se dit aussi de la troupe des anges et des démons. Une légion d'anges. Une légion de démons.

Déjà le ciel tremblait, et les anges fidèles
Voyaient marcher contre eux les *légions* rebelles.
L'Éternel se leva : Satan, du haut des airs,
Comme l'éclair qui fuit tomba jusqu'aux enfers.
(L. Racine.)

— Enfin il se dit d'un grand nombre, d'une multitude considérable de personnes, d'animaux ou même de choses. Une légion d'hommes et de femmes. Une légion de fourmis. Une légion d'étoiles.

Force sots, force flatteurs,
Je pourrais y mettre encore
Des *légions* de menteurs. (La Fontaine.)

Il vit auprès d'un tronc des *légions* nombreuses
De fourmis qui sortaient de leurs cavernes creuses. (Id.)

— Numism. Médaille qui a pour inscription le mot latin *legio* avec un chiffre, et qui présente au revers deux étendards, et, dans le champ, une aigle romaine. Les légions sont fort rares et fort recherchées des antiquaires.

[illegible] par laquelle on indique qu'un individu en représente un grand nombre d'autres, en amène beaucoup d'autres avec lui. Cette expression est tirée de l'Evangile, où il est dit de Satan : Son nom était Légion.

LÉGIONNAIRE. s. m. Soldat d'une légion romaine. Les légionnaires firent des merveilles en cette occasion.

— Membre de la Légion d'honneur. Les légionnaires portent un ruban rouge à la boutonnière.

— adj. des 2 g. Qui appartient à une légion. Soldat légionnaire. Epée légionnaire. Les épées légionnaires étaient des épées particulières, à l'usage des légions romaines. On voit encore quelques épées légionnaires dans les cabinets d'antiquité.

— Entom. Se dit des espèces de fourmis qui, comme la sanguine, vivent de rapine et se réunissent en légions, pour aller attaquer les espèces qu'elles se proposent de dépouiller et d'asservir. Les fourmis légionnaires.

LÉGIS. s. f. pl. (pr. *lé-jiss*). Nom donné dans le commerce aux plus belles soies de Perse. Il y en a de trois sortes. Les légis voirines, qui sont les plus belles ; les légis bourmes ou bourmios, qui viennent après ; et les légis ardasses, qui sont les plus grosses. Cette dernière sorte est celle qui vient en France en plus grande quantité.

— adject. Soies légis.

LÉGISLATÉ. part. pass. invar. du v. Législater.

LÉGISLATER. v. n. 1re conj. (ét. lat., *lex*, *legis*, loi ; *latum*, supin de *ferre*, porter). Faire le législateur. Ne se dit que dans un sens ironique. La manie de *législater* étouffe l'ordre et la justice sous des piles de lois. (Catherine II.)

LÉGISLATEUR, TRICE. s. (du lat. *legislator ;* formé de *lex*, *legis*, loi, et de *latum*, supin de *ferre*, porter). Celui, celle qui fait les lois, y coopère, qui donne des lois, une constitution à un peuple. Bon, sage législateur. Législateur instruit, savant, patriote. Chercher dans une loi les intentions du législateur. Moïse fut le législateur des Hébreux. Lycurgue et Solon sont des législateurs célèbres. Catherine II fut la législatrice de son peuple. Le *législateur* qui place la loi au-dessus de tout établit un gouvernement plus divin qu'humain. (Guichard.) Il faut que le *législateur* soit un homme de génie, ou que le nombre y supplée. (Boiste.) Dans les monarchies absolues, les rois sont les seuls *législateurs ;* en eux seuls réside le pouvoir législatif. (Encycl.) Un *législateur* prudent prévient le malheur de devenir un *législateur* terrible. (Montesq.)

— Se dit aussi en parlant des lois religieuses. Jésus-Christ est le législateur des chrétiens. Confucius est le législateur des Chinois. Notre divin législateur.

— Par extension. Celui, celle qui établit les règles d'un art, d'une science. Le législateur du Parnasse français, de la poésie française.

— Fig. L'équité naturelle fut la première *législatrice.* (Boiste.) L'opinion est la suprême *législatrice* des peuples et des rois. (Pythag.) Les femmes sont, à Paris, les premières *législatrices* du code moral, bien plus puissant que le code légal. (B. de St-P.)

— Hist. Membre du corps législatif établi par la constitution de l'an VIII, et maintenu jusqu'à la charte de 1814. Les législateurs avaient seulement le droit d'adopter ou de rejeter les projets de lois qui leur étaient apportés par le gouvernement. Ils recevaient un traitement de 10,000 francs, et étaient nommés pour cinq ans par le sénat.

— adject. Un roi législateur. Ce prince guerrier et *législateur* poliça les nations qu'il avait soumises. (Roll.) Sémiramis à la fois guerrière et *législatrice* étonna l'Asie. (Acad.) Comme aucune société ne peut subsister sans lois, c'est donc au blé qu'en est due l'origine ; c'est par cette raison sans doute que les anciens ont appelé Cérès *législatrice.* (B. de St-P.)

LÉGISLATIF, IVE. adj. (ét., V. LÉGISLATEUR). Qui fait les lois, qui a le pouvoir de faire les lois. Pouvoir législatif. Puissance législative. Corps législatif. Assemblée législative. On nomme pouvoir législatif l'autorité de qui émane la loi. Dans les États despotiques, le pouvoir législatif réside dans la personne du roi ; dans les monarchies représentatives, il est partagé entre le roi et un ou plusieurs délibérants. Dans les républiques, le pouvoir législatif réside chez le peuple ou ses représentants. Le corps législatif est l'ensemble des assemblées chargées de faire les lois. Ce message, dont l'intention était facile à deviner, frappa de surprise les opposants des deux assemblées *législatives*, et naturellement excita chez eux la plus vive irritation. (Thiers.)

— Qui est de la nature des lois, qui porte le caractère de loi. Acte législatif. Mesures législatives. Dispositions législatives.

— Phil. Se dit dans le système de Kant des facultés qui exercent une influence sur quelques autres. La raison est législative à *priori.* Le jugement est une faculté législative déterminante ou réfléchissante.

LÉGISLATION. s. f. (pr. *lé-jis-la-ci-on ;* ét., V. LÉGISLATEUR). Droit de faire les lois. Dans les monarchies absolues, la législation n'appartient qu'au monarque.

— Corps même des lois. Bonne législation. Mauvaise législation. [illegible] incomplète, incertaine, indécise. La population d'un pays prouve la sagesse de sa *législation*, (Moïse.) Le plus grand bien de la société entière doit être en dernier résultat le but de toute *législation.* (Boiste.) En *législation* comme en morale, le bien est toujours le mieux. (Rivar.)

— Science, connaissance des lois. Un cours de législation. Cours de législation comparée. Savant en législation.

— Philos. Influence exercée par une faculté ou une opération de l'esprit sur d'autres facultés ou d'autres opérations.

LÉGISLATIVEMENT. adv. Polit. En suivant la marche législative. Administrativement et législativement.

LÉGISLATURE. s. f. Corps législatif ou l'ensemble des pouvoirs qui concourent à la formation des lois. La législature est saisie de tel ou de tel projet de loi. La législature vient de décider une grande question.

— Assemblée législative. Législature nombreuse, complète.

— Temps légal d'existence d'une Chambre élue, ou période de temps qui s'écoule depuis l'installation d'une assemblée législative jusqu'à l'expiration de ses pouvoirs. Pendant la première législature.

LÉGISTE. s. m. (du lat. *lex*, *legis*, loi). Celui qui connaît ou qui étudie les lois. Tous les légistes sont du même avis sur cette question. Savant, habile légiste. Un jeune légiste. Celui qui va parler, de droit, n'est pas un *légiste*, c'est un homme. (Michelet.)

LÉGITIMAIRE. adj. des 2 g. (rad. *légitime*). Qui appartient à la légitime. Portion légitimaire. Droits légitimaires.

— *Héritier légitimaire.* Héritier présomptif d'un bien quelconque, et qui ne peut pas être dépouillé de ce bien par un testament.

LÉGITIMATION. s. f. (pr. *lé-ji-ti-ma-ci-on ;* rad. *légitime*). Jurispr. Acte par lequel on rend légitime un enfant naturel ou qui lui confère les honneurs de la légitimité. Avant les empereurs chrétiens, on regardait les enfants naturels comme incapables de posséder aucuns biens et aucune charge. Justinien voulut qu'ils fussent légitimés par le mariage subséquent de leur père et mère, mais il refusa cette faveur aux adultérins. Cette règle est encore prescrite par la loi qui nous régit. Autrefois la légitimation pouvait s'opérer par lettres de chancellerie. La légitimation est rigoureusement proscrite en Angleterre.

— Diplom. Reconnaissance authentique des pouvoirs d'un envoyé, d'un député, etc. Après la légitimation de ses pouvoirs auprès de la diète, il est entré en fonctions.

LÉGITIME. adj. des 2 g (du lat. *legitimus*, formé de *lex*, loi ; *intimus*, intime). Qui a les conditions, les qualités requises par la loi. Mariage légitime. Pouvoir légitime. Autorité légitime.

— *Enfant légitime.* Enfant né durant le mariage ou durant le temps fixé par la loi.

— *Intérêt légitime.* Intérêt de l'argent au taux fixé par la loi.

— Polit. *Princes, rois légitimes.* Se dit des princes héréditaires d'un pays, et particulièrement lorsque le pays est gouverné par une autorité de fait.

— Anc. jurispr. *Administration légitime.* Se disait de la puissance paternelle qui donnait au père l'usufruit des biens de ses enfants.

— Qui est permis, qui n'est pas défendu par la loi. Amour légitime. J'ai trop appris à mes dépens combien nous peuvent égarer les habitudes les plus *légitimes* en apparence. (J.-J. Rouss.) Mon seul regret est d'avoir connu des sentiments si chers et si *légitimes.* (Id.) Le peuple romain ne se crut pas libre s'il n'avait des lois *légitimes* pour résister au sénat. (Boss.)

— Juste, équitable, fondé sur la raison, fondé sur la loi générale, naturelle. Vœux légitimes. Il a un sujet fort légitime de se plaindre de vous. Sa douleur est légitime. Y a-t-il rien de plus légitime? Prétentions légitimes. Droits légitimes. Conséquence légitime. La gloire du prince est une passion et non un droit *légitime.* (Montesq.) C'est tuer la justice avec son glaive que de dire : Ce qui est établi est *legitime ;* il n'y a de *légitime* que ce qui est juste. (Boiste.) Combien peu de dynasties furent *légitimes* dans leur principe. (Id.) La guerre la plus nécessaire et la plus *légitime*, c'est celle qu'on fait à ses passions. (S. Dubay.)

LÉGITIME. s. f. Jurispr. Portion que la loi donne aux enfants sur les biens de leurs père et mère et qui leur est due, en sorte que leurs parents ne peuvent les en priver, quoiqu'ils disposent de leurs biens en faveur d'autres personnes. Chez les Romains, le père avait le droit de disposer de ses biens comme il le voulait. Les Novelles de Justinien décidèrent que les enfants auraient droit au quart des biens toutes les fois qu'il y en aurait quatre ou moins de quatre. S'il y en avait plus de quatre, ils auraient part au tiers de la succession de leur père. Cette jurisprudence passa dans le droit français, sauf le règlement des parts, qui variait d'une province à l'autre. La légitime n'est due qu'aux enfants légitimes ou légitimés. La légitime des ascendants. Donner sa légitime à un fils. Un fils qui a reçu sa légitime. Demander sa légitime. Il a été réduit à sa légitime.

LÉGITIMÉ, ÉE. part. pass. du v. Légitimer. S'empl. adjectiv. [illegible] *légitimés* par mariage subséquent ont les mêmes droits que s'ils étaient nés de ce mariage. (Toul.) Les bâtards *légitimés* par lettres du prince avaient le droit de porter le nom et les armes de leur père ; ils étaient seulement obligés de mettre dans leurs armes une barre pour se distinguer des enfants légitimes. (Id.)

LÉGITIMEMENT. adv. D'une manière légitime. Conformément à la loi, à l'équité, à la raison, aux règles établies. Un bien légitimement acquis. Cette somme lui est légitimement due. C'est une condition fâcheuse de dépendre de si grands hommes qu'ils puissent nous mépriser *légitimement.* (St-Evrem.) Nous sommes bien *légitimement* punis lorsque notre crédule avidité nous fait dupes. (Boiste.)

LÉGITIMER. v. a. 1re conj. (rad. *légitime*). Donner la légitimité à. Rendre légitime, légal, juridique, authentique. Légitimer un enfant. Légitimer un acte. Son mariage a légitimé deux enfants qu'il avait eus auparavant. Ce prince fit légitimer deux de ses enfants naturels. Il a fait légitimer son pouvoir, sa commission.

— Justifier, rendre excusable. La dureté des parents ne légitime pas l'ingratitude des enfants. L'ivresse ne légitime aucune mauvaise action.

— SE LÉGITIMER. v. pron. Être légitimé. Les enfants adultérins ou incestueux ne peuvent se légitimer. Une tel acte ne peut se légitimer en aucune façon.

LÉGITIMISTE. adj. des 2 g. Qui reconnaît, qui professe, qui défend le principe de la légitimité, les droits de la naissance au trône.

— subst. Un légitimiste. Une légitimiste. Les légitimistes les plus ardents. Les légitimistes de France. Les légitimistes d'Espagne.

— Ce mot ne date que de la Révolution de 1830. Jusque-là on s'était servi du mot Royaliste pour désigner Ceux qui soutenaient la doctrine du droit divin. Une dénomination nouvelle devint nécessaire au moment où la couronne royale passa en vertu de la volonté nationale de la tête des princes de la branche aînée des Bourbons sur celle les princes de la branche d'Orléans.

LÉGITIMITÉ. s. f. (rad. *légitime*). Qualité de ce qui est légitime, de ce qui est conforme à la loi, à la justice, à la raison, aux règles établies. Attaquer la légitimité de son mariage. La légitimité d'un droit, d'une action, d'une prétention, d'une demande.

— Particulièrement, Qualité, état d'un enfant légitime. On lui dispute sa légitimité. En France, comme chez tous les peuples civilisés, le mariage est la source unique de la légitimité. La présomption de légitimité qui résulte du fait du mariage n'est pas absolue : elle peut être détruite dans certains cas par le désaveu du père.

— Dans son acception politique et sociale, Conformité intime avec la loi de justice universelle qui règle les rapports des hommes entre eux. C'est la légitimité qui fait le droit fondamental des constitutions. La *légitimité* reste éternellement ce qu'elle est, parce qu'elle est la justice, non point la justice faite par des scrutins, mais la justice conforme à la nature intime des choses. (Laur.) Tant que sa *légitimité* républicaine fut hors des disputes, Rome fut puissante : ses destinées grandirent, et le monde s'abattit à ses pieds. (Id.)

— Dans un sens nouveau, Droit d'hérédité par ordre de primogéniture dans la monarchie, et surtout dans la monarchie de France. La *légitimité* disparut, et la constitution naturelle de la nation fut remplacée par des constitutions artificielles, qui furent impuissantes à dominer l'immense désordre qui couvrit la France. (Laurent.) Le pacte de la *légitimité* peut être rompu par le despotisme. (Boiste.) C'est une nécessité pour l'usurpation d'employer la violence et la ruse ; la *légitimité* n'a besoin que de la loi. (Id.)

LEGNACO ou **PORTO-LEGNACO.** Géogr. Ville forte du royaume lombardo-vénitien sur l'Olona, à 35 kil. de Vérone ; 10,000 hab. ; prise par les Français en 1796.

LÉGNAN. s. m. Bot. Arbrisseau qui croît à Ténériffe. Les Anglais l'achètent comme bois aromatique.

LÉGNOTIDÉ, ÉE. adj. Qui ressemble à un légnotis. || LÉGNOTIDÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des légnotidées, qui a pour type le genre légnotis.

LÉGNOTIS. s. m. Bot. Genre de plantes syn. de Cassipourier.

LÉGO. s. m. Myth. Nom d'un lac dont il est question dans les poésies ossianiques, et que les bardes représentent comme le séjour des âmes pendant l'intervalle qui s'écoule entre la mort et l'hymne funèbre. Les âmes des lâches y restaient éternellement

LEGONIDEC (Jean-François). Savant linguiste, né vers 1770 à Lanmois, s'occupa avec ardeur de la langue celtique.

LEGOUVÉ (G.-M.-J.-B.). Poète, né à Paris en 1764, mort en 1812, fils d'un avocat distingué, auteur de plusieurs tragédies et de plusieurs poèmes didactiques, autre autres : *la Sépulture, la Mélancolie* et *le Mérite des femmes*, qui est le plus estimé.

LÉGOUZIE. s. f. ou **LÉGOUZIA.** s. m. Bot. Genre de plantes formé des campanules, dont la capsule allongée, étroite et prismatique, s'ouvre par le haut en plusieurs valves.

LEGRAS (Mme), née de Marillac, épouse [illegible] ... ticis, se consacra au service des malades et des enfants trouvés ; fonda avec saint Vincent de Paul la belle institution des *Sœurs de la charité*, dites aussi *Sœurs grises*, et fut la première supérieure de cette congrégation ; elle mourut en 1662.

LEGRAN. s. m. Pêch. Sorte de filet dont on se sert pour pêcher à la jagude.

LEGRIS-DUVAL. Prêtre, né, en 1765, à Landerneau, mort en 1819. Vint à Paris pour se livrer à la pratique des bonnes œuvres ; fonda plusieurs associations philanthropiques et charitables.

LEGS. s. f. (pr. *lè* ; du lat. *legatum*, chose léguée). Don laissé par un testateur. Faire un legs. Laisser un legs. Accepter un legs. Recevoir un legs. Refuser un legs, des legs. Un legs de dix mille fr. Un legs de cent mille fr. Acquitter, payer un legs. Lorsque le *legs* est d'une chose indéterminée, l'héritier n'est pas obligé de la donner de meilleure qualité, mais il ne peut l'offrir de plus mauvaise. (Feu.) Le *legs* étant une libéralité, celui qui se rapporte à un créancier n'est pas censé fait en payement de sa créance, ni le legs fait à un domestique en payement de ses gages. (Id.) Il mourut, et son testament n'était plein que de *legs*. (La Font.)

— *Legs universel.* Disposition testamentaire par laquelle le testateur donne à une ou à plusieurs personnes l'universalité des biens qu'il laisse à son décès. || *Legs à titre universel.* Celui par lequel le testateur lègue une quote-part des biens dont la loi lui permet de disposer ; tels qu'une moitié, un tiers, ou tous ses immeubles, ou tout son mobilier, ou une quotité fixe de tous ses immeubles ou de tout son mobilier.

— *Legs particulier.* Toute disposition testamentaire qui n'est ni de l'universalité des biens ou de la portion disponible de ces biens, ni d'une quote-part de ces biens ou de la portion disponible.

— Anc. jurispr. *Legs pieux.* Legs destiné à de bonnes œuvres. La nullité d'un testament n'entraîne pas celle d'un legs pieux.

— Fig. De funestes dispositions et des maladies sont quelquefois les tristes *legs* que les pères laissent à leurs enfants en mourant. (***) Un bon livre est un *legs* que son auteur fait au genre humain. (Addison.) La gloire est un *legs* onéreux pour qui ne peut la soutenir. (Noël.)

— Conformément à l'étymologie, nos pères ont dit Légat. Il m'a fait un *légat* de cent écus, payables par son héritier. (Pomey.) Feu Montaigne, auteur des Essais, sentant approcher la fin de ses jours, se leva du lit en chemise, prenant sa robe de chambre, ouvrit son cabinet, fit appeler tous ses valets et autres légataires, et leur paya les *légats* qu'il leur avait laissés dans son testament, prévoyant les difficultés que feraient ses héritiers à payer ses *légats*. (Bernard-Anthone.)

LÉGUANA. s. f. (pr. *lé-gu-a-na*). Un des noms de l'iguane commun.

LÉGUÉ, ÉE. part. pass. du v. Léguer. S'empl. adjectiv. Les biens légués à ses enfants. La chose léguée doit être livrée avec ses accessoires nécessaires et dans l'état où elle se trouve au jour du décès du testateur.

— *Accessoires nécessaires d'une chose léguée.* Les choses indispensables à son usage ordinaire. Ainsi le legs d'une terre comprend les bestiaux et les ustensiles qui servent à la faire valoir.

LÉGUER. v. a. 1re conj. (du lat. *legare*, même signif.). L'*é* se change en *è* devant une syllabe muette. *Je lègue, tu lègues, il lègue*, etc. Donner par testament ou par autre acte de dernière volonté. Je donne et lègue ma ferme à un tel. Il a légué dix mille écus par son testament à un tel. Ce que vous *léguez* aux pauvres en mourant, ce n'est pas vous qui le donnez, ce sont vos héritiers ; le don est nul pour le ciel. (Boiste.)

— Fig. Heureux celui qui n'a pas d'enfants, lorsqu'il ne pourrait leur *léguer* que la servitude, l'ignorance et l'abrutissement ! (Boiste.) Didon au lit de mort te *lègue* sa fureur. (Del.) Observateur judicieux, quoique égaré par les idées de son siècle, il nous a *légué* un grand nombre de faits d'histoire naturelle et morale. (M.-Brun.) Cette instruction fut le seul héritage que lui *légua* sa famille. (De Juss.) Je *lègue* l'opprobre et l'horreur de ma mort à la famille régnante d'Angleterre. (Napol.)

LÉGUEVIN. Géog. Ch.-l. de cant., arr. de Toulouse (Haute-Garonne) ; 1,000 hab.

LÉGUME. s. m. (du lat. *legumen*, gousse). Dans le sens propre, Fruit des plantes légumineuses, comme les pois, les fèves, les lentilles, etc. Légumes nourrissants, savoureux. Légumes verts. Légumes secs. Les haricots sont un légume dont les estomacs faibles doivent s'abstenir.

— En général, Toute sorte d'herbes potagères, de plantes, de racines bonnes à manger. Les épinards, les artichauts, les salsifis, sont d'excellents légumes. Il n'est pas de meilleur légume que la pomme de terre. Vivre de légumes, ne manger que des légumes. Celui qui ne vit que de *légumes* et de boissons douces est rarement féroce. (J.-J. Rouss.) Parmi les *légumes* qui servent à la nourriture de l'homme, les uns sont sains et d'une digestion facile, les autres au contraire d'une digestion laborieuse, mais en général, on ne doit pas en faire sa nourriture exclusive. (Virey.)

— Se dit en botanique pour Gousse. [illegible] ... Le légume est un fruit simple, irrégulier, bivalve, déhiscent, portant les graines sur un placentaire qui se divise, lors de la séparation des valves, en deux branches restant fixées chacune à chaque valve, en sorte que celles-ci se partagent les graines. Le légume, généralement uniloculaire, est quelquefois divisé en deux loges par une cloison longitudinale, quelquefois en plusieurs loges par des cloisons traversales. Quelquefois il ne s'ouvre point, et alors il se rapproche des fruits carcérulaires ; quelquefois il est charnu à l'extérieur et ligneux à l'intérieur, et alors il se rapproche des drupes. Sous le rapport de la forme, les légumes sont longs et comprimés, tétragones, cylindriques, enflés comme une vessie, contournés en spirale et articulés. Les légumes contiennent ordinairement plusieurs graines ; quelquefois ils n'en ont que deux et d'autres fois une seule.

LÉGUMIER, ÈRE. adj. Qui a rapport aux légumes. Cultures légumières.

LÉGUMINAIRE. adj. des 2 g. Bot. Se dit de la déhiscence des péricarpes, quand elle se fait par une suture marginale. Déhiscence léguminaire.

LÉGUMINE. s. f. Chim. Matière végéto-animale extraite des légumes, et qui paraît être intermédiaire entre le gluten et l'albumine végétale.

LÉGUMINEUX, EUSE. adj. Bot. Qui porte des légumes ou gousses pour fruit. Plante légumineuse. Fleur légumineuse. J'ai vu à l'Île de France des agates, petits arbres à fleurs *légumineuses* de couleur lilas. (B. de St-P.) La fleur *légumineuse* est entièrement opposée à la fleur en rose. (Id.)

— LÉGUMINEUSES. s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones polypétales, dont le fruit est une gousse ou légume. Elle renferme des plantes herbacées, des arbrisseaux, des herbes annuelles, bisanuelles ou vivaces, et même des arbres. Les feuilles sont alternes, pétiolées, les fleurs pédonculées, solitaires et axillaires, et les tiges droites ou volubiles. Les graines des légumineuses fournissent une nourriture saine et substantielle, et les feuilles, les cosses et les fanes, composent le fourrage le plus abondant. Plusieurs genres de cette famille sont utiles à la médecine et à la teinture. S'emploie au sing. Le trèfle est une légumineuse.

LÉGUMINIFORME. adj. des 2. (ét. lat., *legumen*, gousse ; *forma*, forme). Bot. Qui a la forme d'une gousse. Fruit léguminiforme.

LÉGUMINIVORE. adj. des 2 g. (ét. lat., *legumen*, légume ; *voro*, je mange). Qui vit de légumes.

LÉGUMINODE. s. m. Bot. Fruit composé de plusieurs légumes attachés sur une même base, dans une même fleur.

LÉGUMISTE. adj. des 2 g. Celui, celle qui cultive les légumes.

LÉHA. s. m. Bot. Nom qu'on donne à Amboine à un arbre employé dans cette île pour fixer la couleur rouge des teintures obtenues du bois de sapan et de la racine de bancadu.

LÉI. Géogr. Ville de l'empire chinois, capitale du Petit-Thibet, à 2 kil. du Sompo ; 10,000 hab.

LÉIANITE. s. f. Minér. Roche d'apparence homogène, mélangée de sable très-fin, d'argile endurcie, etc.

LÉIANTHÈRE. adj. des 2. (ét. gr., λεῖος, lisse ; ἀνθηρός, fleuri). Bot. Qui a des anthères lisses. L'ériodendre léianthère.

LEIBNITZ. Géogr. Ville de Hongrie, à 2 kil. de Kœsmarkt ; 3,000 hab.

LEIBNITZ. (Godefroi-Guillaume de). Célèbre philosophe et mathématicien, né en 1646, à Leipzig ; fut à vingt ans docteur en droit à Altdorf, conseiller de l'électeur Ernest-Auguste, conseiller aulique de l'Empereur, et président perpétuel de l'académie de Berlin ; il mourut en 1716. Leibnitz fut le chef d'une école qui fut l'essai d'une alliance entre les écoles idéaliste et sensualiste. Ses principaux ouvrages sont des Essais de théodicée, un Traité de calcul intégral, des Questions de philosophie, de jurisprudence, etc., etc.

LEIBNITZIANISME. s. m. Philos. Philosophie idéaliste de Leibnitz, et plus particulièrement, Système cosmologique des monades, inventé par ce philosophe à la fin du XVIIe siècle. Selon lui, tout est composé de monades, substances simples, capables d'action et de perception. L'âme est une monade qui a conscience d'elle-même. Dans l'homme, l'âme et le corps n'agissent pas l'un sur l'autre, mais il existe entre ces deux substances une harmonie si parfaite que chacune, tout en ne faisant que se développer selon les lois qui lui sont propres, éprouve des modifications de l'autre. Le leibnitzianisme a longtemps régné seul en Allemagne.

LEIBNITZIE. s. f. Bot. Genre de plantes synanthérées, tribu des mutisiées.

LEICESTER. (pr. *Liss-teur*). Géogr. Ville d'Angleterre, ch.-l. du comté de Leicester, à 142 kil. N.-O. de Londres ; 40,000 hab. || Comté du centre d'Angleterre ; 197,000 hab. Ch.-l. Leicester.

LEICHE. s. m. Ichthyol. Genre de squales, appartenant à la famille des plagiostomes, contenant plusieurs espèces de poissons de nos mers et des mers du Nord.

LEIGHIE. s. f. ou **LEIGHIA.** s. m. Bot. Sous-genre du genre hélianthe, de la tribu naturelle des hélianthées, dont les espèces les plus remarquables sont la leighie élégante, la leighie bicolore et la leighie à petites feuilles.

LEIGNE-SUR-USSEAU. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Châtellerault (Vienne) ; 600 hab.

LEIMONITE. adj. (du gr. λειμών, pré). Ornith. Qui vit dans les prés. Oiseaux leimonites. || LEIMONITES. s. m. pl. Famille de l'ordre des sylvains, comprenant des oiseaux qui vivent dans les prés. Les tournelles, les étourneaux et les pique-bœuf sont des leimonites. || sing. Un leimonite.

LEINSTER. Géogr. Province maritime d'Irlande, dont la capitale est Dublin ; 1,700 hab.

LÉIOCARPE. adj. des 2 g. (ét. gr., λεῖος, lisse ; καρπός, fruit). Bot. Qui a les fruits lisses.

LÉIOCÉPHALE adj. des 2 g. (ét. gr., λεῖος, lisse ; κεφαλή, tête). Bot. Qui a la tête lisse. Agaric léiocéphale.

LÉIOCOMME. s. m. (ét. gr., λεῖος, coulant ; κόμμι, gomme). Produit qui sert pour l'impression des étoffes, et remplace la gomme du Sénégal.

LEIODE. s. m. (du gr., λεῖος, lisse). Entom. Genre d'insectes coléoptères hétéromères.

LÉIODERME. adj. des 2 g. (ét. gr., λεῖος, lisse ; δέρμα, peau). Hist. nat. Qui a la peau lisse ou nue. || LÉIODERMES. s. m. pl. Erpét. Famille de l'ordre des ophidiens, comprenant ceux de ces reptiles qui ont la peau nue et sans écailles.

LÉIOGNATHE. s. m. (ét. gr., λεῖος, lisse ; γνάθος, mâchoire). Ichthyol. Genre de poissons de la famille des ostéostomes dont on ne connaît qu'une seule espèce, le léiognathe argenté, qui vit auprès de Tranquebar et n'entre que rarement dans les rivières. Il est très commun dans ces parages, et sa chair est grasse et d'une saveur agréable.

LÉIOPE. adj. des 2 g. (ét. gr., λεῖος, lisse ; πούς, pied). Qui a le pied ou le stipe lisse.

LÉIOPHYLLE. adj. des 2 g. (ét. gr., λεῖος, lisse ; φύλλον, feuille). Bot. Qui a les feuilles lisses.

— s. m. Genre de plantes formé du lédon à feuilles de thym, et ainsi nommé parce que sa capsule s'ouvre par le haut et non à la base comme les autres, et que de plus ses feuilles sont lisses en dessous.

LÉIOPILE. adj. des 2 g. (ét. gr., λεῖος, lisse ; πῖλος, chapeau). Bot. Qui a le chapeau glabre et lisse. Agaric léiopile.

LÉIOPLAQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., λεῖος, lisse ; πλάξ, plaque). Bot. Qui forme des plaques très-lisses.

LÉIOPOME. adj. des 2 g. (ét. gr., λεῖος, lisse ; πῶμα, opercule). Ichthyol. Qui a les opercules lisses. || LÉIOPOMES. s. m. pl. Famille de l'ordre des poissons olobranches, comprenant ceux dont les opercules ne portent ni épines ni dentelures.

LÉIOSPERME. adj. des 2 g. (ét. gr., λεῖος, lisse ; σπέρμα, graine). Bot. Qui a des graines lisses.

LÉIOSTACHYÉ, ÉE. adj. (pr. *lé-io-sta-ki-é* ; ét. gr., λεῖος, lisse ; στάχυς, épi). Bot. Qui a les épis lisses, c'est-à-dire les glumes qui les composent lisses et glabres.

LÉIOSTOME. adj. des 2 g. (ét. gr., λεῖος, lisse ; στόμα, bouche). Ichthyol. Qui a la bouche lisse ou dénuée de dents.

— s. m. Genre de poissons thoraciques à mâchoires dénuées de dents et entièrement cachées sous les lèvres, qui sont ostensibles, à bouche au-dessous du museau, et n'ayant point de dentelure, ni de piquants aux opercules.

LÉIOTRIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., λεῖος, lisse ; θρίξ, cheveu). Mamm. Qui a les cheveux plats et unis. Les espèces d'hommes léiotriques.

LEISTE ou **LEISTUS.** s. m. Entom. Petit genre de coléoptères pentamères de la famille des carabes ou créophages.

LEIPOGRAMME. s. f. Poés. Pièce de vers dans chacun desquels il manque une lettre de l'alphabet.

LEIPZIG ou **LEIPSICK.** Géogr. Ville d'Allemagne dans le royaume de Saxe. Ch.-l. d'un cercle du même nom, à 102 kilom. de Dresde ; 40,000 hab. Outre son université, cette ville possède cinq bibliothèques, un jardin botanique, des sociétés savantes, d'arts, de bienfaisance, et divers établissements d'instruction.

LEITRIM. Géogr. Comté d'Irlande, dans le Connaught ; 141,300 hab.

LE KAIN (Henri-Louis). Célèbre acteur tragique, fils d'un orfèvre de Paris, né en 1728, mort en 1778.

LELÈGE. Peuples errants, composés de différentes peuplades, sorties sans doute de la Carie.

LEMAIRE (Jacques). Navigateur hollandais, qui donna son nom à un détroit découvert par lui et le pilote Schouten, en 1615 ; il mourut en 1616.

LEMAIRE (Détroit de). Géogr. Détroit situé à l'extrémité S. de l'Amérique méridionale, entre la Terre de Feu et l'île des États.

LÉMANIE ou **LÉMANIA.** s. f. Bot. Genre de plantes cryptogames de la famille des algues, comprenant un petit nombre de plantes [illegible] ... noirâtre ou olivâtre, et par leur rigidité, surtout quand elles sont desséchées.

LÉMANIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une lémanie. || LÉMANIÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des algues, qui a pour type le genre lémanie.

LEMANITE. s. f. (rad. *Léman*). Minér. Jade qu'on trouve sur les bords du lac de Genève ou Léman. On le nomme aussi Jade de Saussure, du nom de celui qui l'a fait connaître.

LEMARE (F.-Alex.). Savant grammairien né en 1766 à la Rivière (Jura), mort à Paris en 1835 ; principal du collège de Saint-Claude en 1789, fonda l'Athénée de la jeunesse. Il cultivait à la fois la grammaire, les sciences et l'industrie. Quand on pense qu'un philologue aussi distin-

gué n'a point fait partie de l'Académie, on ne peut s'empêcher de déplorer le hasard qui semble présider au choix des membres de cette assemblée. Quels services n'eût-il pas rendus au Dictionnaire! Mais à quoi bon ces regrets tardifs? Son *Cours de langue*, qui a joui et qui jouit encore de l'estime des vrais savants, n'a seulement pas été autorisé par l'Université. Travaillez donc pour l'honneur de votre pays!

LEMBAIRES. s. m. pl Ant. rom. Troupes qui combattaient sur des bateaux.

LEMBAYE. Géogr. Ch.-l. de cant., arrond. de Pau (Basses-Pyrénées); 5,000 hab.

LEMBERG ou **LÉOPOL.** Géogr. Ville des tats Autrichiens, capitale de la Galicie, à 02 kil. E. de Cracovie; 52,000 hab., dont 15,000 juifs.

LEMERCIER (Népomucène-Louis). Littérateur, membre de l'Académie française, né à Paris en 1772, mort en 1840, est resté toute sa vie homme de lettres. Son chef-d'œuvre est le tragédie d'Agamemnon.

LÉMIE ou **LÉMIA.** s. f. Bot. Genre de la flore du Brésil qui ressemble au pourpier.

LEMIERRE (Antoine-Marin). Poëte, né à Paris en 1723, mort en 1793. Remporta plusieurs fois le prix de poésie à l'Academie.

LEMME. s. m. (du gr. λῆμμα, majeure d'un syllogisme). Proposition préléminaire qu'on établit pour servir à la démonstration de quelque autre proposition, quoiqu'elle n'ait qu'un rapport indirect avec le sujet de cette dernière.

— Mus. Silence, pause.

— Bot. Plante aquatique.

LEMMING. s. m. Mamm. Espèce de rongeur du genre des hamsters.

LEMNA. s. f. Bot. Genre de plantes, syn. de monticule.

LEMNACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui tient du lemna. || LEMNACÉES. s. f. pl. Famille de plantes qui a pour type le genre lemna. || sing. Une lemnacée.

LEMNÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble au lemna. || LEMNÉES. s. f. pl. Famille de plantes qui a pour type le genre lemna. || sing. Une lemnée.

LEMNISCATE. s. f. (du lat. *lemniscatus*; fait du gr. λημνισκός, ruban). Géom. Courbe qui a la forme d'un 8 de chiffre.

LEMNISCÉROS. s. f. Géom. Courbe ou portion de courbe, nommée aussi *nœud* ou *lacs d'amour*.

LEMNISCIE. s. f. Bot. Syn. de Vantanée.

LEMNISQUE. s. m. du (gr. λημνίσκος, ruban). Hist. anc. Bandelette de pourpre avec laquelle on liait les couronnes, et on ornait les palmes des athlètes vainqueurs.

— Bibliol. (÷) Signe usité dans les anciens manuscrits, pour marquer le différence textuelle des interprètes.

— Helminth. Petits appendices, d'une forme extrêmement variable, qu'on observe dans certaines espèces de tænia, sur le bord antérieur ou postérieur des orifices latéraux qui naissent quelquefois du bord même de l'articulation, et dont on ne connaît point encore l'usage.

— adj. des 2 g. Erpét. Se dit quelquefois pour Galonné. Elaps lemnisque.

LEMNOS. Géogr. Ile de la Méditerranée; 8,000 hab. Elle était consacrée à Vulcain, qui y tomba, lorsque Jupiter le précipita du ciel. On recueille dans les montagnes de l'île une terre particulière, longtemps regardée comme une panacée universelle, et nommé terre figillée. Il y avait à Lemnos un fameux labyrinthe.

LÉMODIPODE. adj. des 2 g. (ét. gr., λαιμός, gorge: ποῦς, pied). Crust. Dont la tête porte des pieds. || LÉMODIPODES. s. m. pl. Ordre de la classe des crustacés, comprenant ceux dont la tête est confondue avec le premier segment thoracique, et porte les quatre pieds antérieurs ou les analogues des quatre premiers pieds mâchoires.

LÉMODIPODIFORME. adj. des 2 g. (ét. gr., λαιμός, gorge; ποῦς, pied; et du lat. *forma*, forme). Entom. Se dit des larves hexapodes à longues antennes, qui ont le corps allongé et subcylindrique, le second segment du tronc plus long que les autres, et la paire antérieure de pattes séparée des autres par un intervalle.

LEMONNIER (Pierre). Professeur, né à Saint-Sever, près de Virée, en 1675, mort en 1757; enseigna longtemps la philosophie au collége d'Harcourt (Paris), et devint membre de l'Académie des sciences. || (Pierre-Charles). Astronome, fils du précédent, né à Paris en 1715, mort en 1799, professeur de physique au collége de France, et membre de l'Académie des sciences de Paris.

[illegible] (P.-Edouard). Littérateur et avocat, né à Lyon en 1762, mort en 1826, se fit connaître comme publiciste à l'époque de la Révolution, et entra à l'Académie française en 1817.

LEMOSTÈNE. s. m. Entom. Genre d'insectes carabiques à corps allongé et à corselet sessile, plus étroit que les élytres.

LEMOULÉMON. s. m. Entom. Insecte [illegible] Cayenne, de la famille des capricornes.

LEMOYNE (Pierre). Poëte médiocre, né [illegible] Chaumont en Bassigny, en 1602, jésuite, est l'auteur du poëme de *Saint Louis* (1650), et des *Entretiens poétiques*. Boileau a gardé le silence sur ses poésies, ce qui les fait juger sous un œil favorable.

LEMPS (LE GRAND-). Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Grenoble (Isère); 2,000 hab.

LEMTA. Géogr. Désert d'Afrique, dans la partie occidentale du Sahara.

LEMUNCULE. s. m. Antiq. Petit bateau pour pêcher.

LÉMUR. s. m. Mamm. Nom latin donné d'abord comme nom commun à tous les animaux qui entrent actuellement dans la famille des lémuriens, et plus particulièrement appliqué aujourd'hui aux makis.

LÉMURES. s. f. pl. Myth. rom. Mauvais génies mâles et femelles, qui jetaient l'effroi parmi les vivants, et habitaient les lambris des maisons. Ils n'aimaient que les fèves. Pour les mettre en fuite on jetait des fèves noires et rouges.

LÉMURIEN, IENNE. adj. Mamm. Qui ressemble au lémur. || LÉMURIENS. s. m. pl. Famille de quadrumanes à museau allongé, terminé par un mufle, qui n'ont que des rapports assez éloignés avec les singes de l'Ancien et du Nouveau-Monde. Ils ont pour type le genre lémur ou makis. || sing. Un lémurien.

LÉMURIES. s. f. Ant. rom. Nom des fêtes que les Romains célébraient en l'honneur des Lémures; elles duraient trois jours, qui étaient regardés comme malheureux. Romulus institua cette fête pour apaiser les mânes de Rémus, et leur donna le nom de Rémuries, d'où l'on fit depuis Lémuries.

LÉNA-NOEL. s. m. Bot. Liseron de Ténériffe, qui, lorsqu'on le gratte, exhale l'odeur de la rose.

LENCLOITRE. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Châtellerault (Vienne); 2,000 hab.

LENCLOS. (Ninon de). V. NINON.

LENDEMAIN. s. m. (du lat. *in*, en; *de*, de; *mane*, matin; de ces trois mots réunis on a fait *endemain*, *l'endemain*, puis *lendemain*; et *l'* ayant été réuni au nom, il a fallu le redoubler et dire le *lendemain*, comme nous disons l'Alcoran pour *al Coran* ou *le Coran*, le *lierre* pour *l'hierre*, le *loisir* pour *l'oisir*). Le jour qui a suivi ou qui suivra celui dont on parle. Le lendemain de ses noces. Le lendemain des fêtes. On l'a remis au lendemain. Différer jusqu'au lendemain. Penser au lendemain. Un heureux lendemain. Un fatal lendemain. Un triste lendemain. Un lendemain tant désiré. Il ne faut jamais remettre au *lendemain* ce que l'on peut faire le jour même. (De Witt.) Quoi de pire que de désirer sans cesse le *lendemain*? c'est être toujours mécontent de son logement, et passer sa vie à déménager. (Noël.) Qui n'a pas de *lendemain* doit jouir du moment. (De Pradt.) L'homme consume sa vie dans de vains projets; il espère, il travaille, il s'agite pour le *lendemain*, jusqu'à ce qu'il ne reste plus enfin de *lendemain* pour lui. (Mabire.)

Chez elle, en ces emplois, l'aube du *lendemain*
Souvent la trouve encor les cartes à la main. (Boil.)

La naïve Rosette et le jeune Lubin,
S'aimaient, vivaient contents, sans soin du *lendemain*.
(St-Lambert.)

— S'emploie souvent avec ellipse des prépositions *dans*, *pendant*, etc. Conduisez-vous chaque jour avec vos ennemis comme s'ils devaient devenir vos amis *le lendemain*. (Boiste.)

— Prov. *Il n'y a pas de bonne fête sans lendemain*. Se dit lorsqu'après s'être diverti un jour, on propose de se divertir encore le jour suivant.

LENDIGÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *lens*, lente; *gero*, je porte). Hist. nat. Qui porte des lentes. Se dit particulièrement d'une plante qui offre à sa surface de petits tubercules, de petits renflements vésiculeux comparables à des lentes.

LENDORE. s. des 2 g. Expression populaire par laquelle on désigne une personne lente et paresseuse. C'est un lendore. C'est une grande lendore.

LÉNÉES. s. f. pl Hist. anc. Fêtes athéniennes en l'honneur de Bacchus.

LENFANT (Jacques). Ministre protestant, né à Bazoches (Beauce) en 1661, mort en 1728.

LENGLET-DUFRESNOY (L'abbé). Laborieux compilateur, né à Beauvais en 1674, mort en 1755.

LENGOU. s. m. Bot. Espèce de royoc ou plante dont le fruit anguleux a la grosseur et le goût d'une noix verte. Lorsqu'on le mange, il noircit l'intérieur de la bouche et rend l'haleine suave.

LENGUADO. s. m. Ichthyol. Espèce de pleuronecte qu'on pêche dans la mer du Sud.

lédones, à fleurs complètes polypétalées, famille des dilléniacées, composé d'arbres ou d'arbrisseaux un peu grimpants, de Madagascar et de Ceylan

LÉNIFIER. v. a. 1re conj. *Je lénifie, nous lénifions, vous lénifiez. Je lénifiais, nous lénifions, vous lénifiiez*, etc. Médec. Adoucir au moyen d'un lénitif.

— Fig. Adoucir, consoler, soulager. Par la douceur et l'harmonie nous adoucissons et *lénifions* l'aigreur de ses esprits. (Mol.)

LÉNITÉ. s. f. (du lat. *lenitas*; rad. *lenis*, doux). Douceur, facilité de caractère, indulgence.

LÉNITIF, IVE. adj. (du lat. *lenitivus*; rad. *lenis*, doux). Médec. Qui adoucit les humeurs, qui calme les douleurs. Remède lénitif. Potion lénitive. Electuaire lénitif.

— s. m. Remède lénitif, électuaire. Un lénitif. Un bon lénitif. Un lénitif efficace. Le miel est un bon lénitif.

— Fig. Adoucissement, consolation, soulagement. Cette agréable nouvelle fut un grand lénitif à sa douleur. Je vous amène encore un *lénitif* de bourse. (Régn.)

Voilà trois bons billets que j'ai trouvés sur lui.
Souffrez que je partage avec vous votre ennui;
Ce petit *lénitif* en attendant le reste
Pourra nous consoler d'un coup aussi funeste. (Régn.)

LÉNOK. s. m. Ichthyol. Poisson du genre salmone, et qui vit dans les torrents de la Sibérie orientale.

LENOIR (J.-Ch.) Magistrat, né à Paris en 1732, fut longtemps lieutenant criminel et lieutenant de police de Paris; il créa le Mont-de-Piété et plusieurs établissements utiles. || Le chevalier Alex. Lenoir, mort en 1829, célèbre comme fondateur du musée de l'école des Beaux-Arts.

LE NÔTRE (André). Architecte, célèbre surtout comme dessinateur de jardins, né à Paris en 1613, mort en 1700. Ce fut lui qui dessina la plupart des jardins royaux.

LENS. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Béthune (Pas-de-Calais); 2,640 hab.

LENT, LENTE. adj. (du lat. *lentus*, lent, oisif). Tardif, qui n'agit pas avec promptitude, vitesse. Animal lent. L'âne est un animal lent et pesant. Que cette femme est lente! Que cet homme est lent dans tout ce qu'il fait!

— *Lent à*. Lent à parler. Lent à écrire. Dieu est lent à punir, prompt à récompenser. La fine magnésie est *lente* à se dissoudre. (Del.)

— Dont l'effet manque de promptitude. Avoir un esprit lent. Une imagination lente. Un poison lent. Des remèdes lents. On le fait mourir d'un poison *lent*, qui lui avait été donné il y avait plus de dix années, et qui le consuma à l'âge de quarante-cinq ans. (Volt.) Dans les projets d'une exécution *lente*, rien ne donne plus de supériorité que la douceur et la flexibilité du caractère. (Id.)

— En parlant des choses, exprime la durée prolongée, la faiblesse du mouvement. Avoir le pouls lent. Une eau lente. Une démarche lente. Avoir la parole lente. L'action lente du temps détruit les corps les plus solides. Le mouvement d'Uranus paraît plus lent que celui des autres planètes. Le pouls d'un bœuf est plus *lent* que celui d'un homme, et celui d'un chien plus fréquent. (Buff.)

Quatre bœufs attelés, d'un pas tranquille et *lent*,
Promenaient dans Paris le monarque indolent. (Boil.)

— Dans un sens analogue, Fièvre lente. Un feu lent. Une convalescence lente

— Par une métaphore hardie et heureuse, Racine, transposant la qualité exprimée par ce mot de la cause à l'effet, a dit.

De ses remords secrets triste et *lente* victime,
Jamais un criminel ne s'absout de son crime.

L'ordre naturel exigerait *triste victime de ses remords secrets et lents*. Mais quelle image fait ici la métaphore!

LENTAGO. s. m. Bot. Un des noms du laurier-tin

LENTE. s. f. Entom. Nom donné aux œufs allongés en forme de larmes, que les poux déposent et collent après les cheveux Avoir des lentes à la tête, dans les cheveux. Des lentes vives. Un enfant couvert de lentes.

LENTEMENT. adv. Avec lenteur, d'une manière lente. Marcher lentement. Se mouvoir lentement. Agir lentement. Parler lentement Aller lentement en besogne. Cette rivière coule lentement. Dans les travaux de l'esprit il faut se hâter lentement. Allez *lentement*, vous aurez plutôt fait. (Bacon.) J'avancerai toujours, quoique *lentement*. (J.-J. Rouss.) Nous suivions *lentement* le cours du Pénée. (Barth.) Nous vîmes passer un homme qui se promenait *lentement* auprès de nous. (Id.) Les Français parlent vite et agissent *lentement*. (Volt.) Quand on plaide, il faut payer l'avoué, le greffe, l'enregistrement, le timbre; et tout cela va très-vite, quoique le procès aille fort *lentement*. (De Juss.)

Hâtez-vous *lentement*, et sans perdre courage,
Vingt fois sur le métier remettez votre ouvrage.
(Boileau.)

LENTEUR. s. f. (rad. *lent*). Manque de célérité dans le mouvement et dans l'action. La lenteur de la tortue. Grande lenteur. Lenteur insupportable. La lenteur de sa prononciation m'impatiente. Il met beaucoup de lenteur dans tout ce qu'il fait, à tout ce qu'il fait. Agir avec lenteur. Marcher avec lenteur. La vivacité ou la *lenteur* du mouvement des yeux fait un des principaux caractères de la physionomie, et leur couleur contribue à rendre ce caractère plus marqué. (Buff.) Pardonnez la *lenteur* aux vieillards, c'est leur apanage. (Volt.) Le goût est parvenu au même but avec une *lenteur* qui assure la durée de ses succès. (Brill.-Savar.)

— S'empl. au pl. Les lenteurs de la procédure. Les plaideurs sont sujets à essuyer des lenteurs. Des lenteurs affectées.

— Fig. Se dit de l'esprit qui conçoit, qui imagine avec peine Avoir une grande lenteur d'imagination, d'esprit.

— En parlant de l'action d'une pièce de théâtre, d'un roman. Il y a trop de lenteur dans l'action de cette tragédie, de ce roman.

LENTIBULAIRE. s. f. Bot. Plante aquatique dont les racines sont parsemées de petites vessies qui aident à la soutenir dans l'eau.

LENTIBULARIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble au lentibulaire. || LENTIBULARIÉES. s. f. pl. Famille de plantes qui a pour type le genre lentibulaire. || sing. Une lentibulariée.

LENTICELLE. s. f. (du lat. *lenticella*, petite lentille). Bot. Nom donné à des taches rousses et ovales qui se voient sur l'écorce des branches des arbres, au-dessous de l'épiderme desquelles se trouve un amas pulvérulent, et d'où sortent les racines auxquelles les branches donnent naissance, soit naturellement à l'air, soit quand on les plonge dans de l'eau ou qu'on les enfonce dans un sol humide.

LENTICELLÉ, ÉE. adj. Bot. Qui est muni de lenticelles. Branche lenticellée.

LENTICULAIRE. adj. des 2 g. Qui a la forme d'une lentille. Verre lenticulaire. Pierre lenticulaire. Corps lenticulaire. On trouve à Villers-Cotterets une grande quantité de pierres *lenticulaires*. (Buff.)

— Bot. Se dit des parties qui sont convexes des deux côtés ou au moins du côté libre, et arrondies dans leur pourtour. Feuilles lenticulaires. Glandes lenticulaires. Graines lenticulaires.

— Minér. Se dit d'un cristal provenant d'un autre cristal qui, par une suite des arrondissements qu'ont subis ses faces et ses arêtes, imite la forme d'une lentille. Cristal lenticulaire.

— Zool. Se dit des coquilles dont la forme se rapproche de celle d'une lentille et des animaux dont le corps présente dans son ensemble une forme lenticulaire. Coquille lenticulaire. Animal lenticulaire.

— s. m. Instrument de chirurgie ayant la forme d'un bouton fixé à l'extrémité d'une tige, et dont la circonférence est tranchante.

— Conchyl. Coquille pétrifiée.

LENTICULE. s. f. Bot. Syn. de Lentille. V. ce mot. || Genre de plantes monocotylédones, famille des naïades, fondé sur des herbes extrêmement petites dont les feuilles dépourvues de tiges nagent à la surface des eaux tranquilles.

LENTICULÉ, ÉE. adj. Syn. de Lenticulaire.

LENTICULINE. s. f. Conchyl. Genre de coquille fossile dont les espèces principales sont la lenticulite planulée, la lenticule aplatie, la lenticule variolaire, et la lenticule rotulée.

LENTIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *lens*, lentille: *fero*, je porte). Bot. Qui porte des lentilles. Le peziza lentifère représente une espèce de coupe au fond de laquelle sont placés plusieurs réceptacles en forme de lentilles.

LENTIFORME. adj. des 2 g. Anat. En forme de lente.

LENTIGÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *lens* lentille; *fero*, je porte). Bot. Qui porte des lentilles.

LENTIGO. s. m. Conchyl. Genre de coquilles qui renferme le strombe.

LENTILLAC. s. m. (pr. *lan-ti-iak*). Ichthyol. Un des noms vulgaires de l'émissolle, espèce de chien de mer.

LENTILLADE. s. f. Ichthyol. Un des noms vulgaires de la raie oxyrhynque.

LENTILLE. s. f. (pr. *lan-ti-ie*; du lat. *lens*, même sens). Bot. Genre de plantes de la famille des legumineuses qui se rapproche beaucoup des vesces, et dont l'espèce la plus connue, la lentille commune, est l'objet d'une importante culture, soit pour son fruit, qui fait une excellente nourriture pour l'homme, soit pour sa fane, que les animaux domestiques recherchent. Cette espèce, annuelle et rameuse, croît naturellement dans le midi de la France, en Suisse, en Carniole, et fournit des graines farineuses, orbiculaires, plus ou moins roussâtres, renfermées dans des gousses courtes, larges et obtuses.

— Se dit aussi des graines de lentille. Manger des lentilles. Une soupe aux lentilles. Des lentilles fricassées. Une purée de lentilles. Les *lentilles* présentent une ressource précieuse dans les pays qui leur conviennent. (De Morog.) La nourriture que les *lentilles* fournissent est substantielle, de facile digestion, et d'une saveur agréable. (Id.) Les Anglais, pour rendre la cuisson des *lentilles* plus facile, les privent de leur enveloppe coriace par une espèce de demi-mouture dans des moulins appropriés. (Id.) Il serait sans doute avantageux de revenir à l'usage où étaient nos pères de faire germer les *lentilles* avant de les faire cuire, afin d'en développer le principe sucré. (Id.)

— Nom donné à [illegible]

[illegible] *Lentille d'eau* ou *de marais*. Plante qui flotte sur les eaux stagnantes, et dont la feuille a la forme d'une lentille. || *Lentille bâtarde*. L'ers ervillie. || *Lentille du Canada*. Variété de vesce. || *Lentille carrée, suisse* ou *d'Espagne*. La gesse cultivée.

— Physiol. Taches rousses qui viennent sur la peau, ordinairement au visage et aux mains, et qui ressemblent aux lentilles soit par la couleur, soit par la figure. Ces taches se nomment ordinairement *taches de rousseur*, et dans le langage médical, *ephelides*. Avoir le visage couvert de lentilles.

— Dans les arts mécaniques, Disque de métal à bords tranchants et dont les deux faces sont plus ou moins bombées. On donne cette forme

à ces disques, afin qu'ils divisent l'air avec plus de facilité lorsqu'ils sont en mouvement. Les pendules qui règlent le mouvement de la plupart des horloges se terminent par des lentilles formées ordinairement de deux calottes de cuivre, entre lesquelles on coule du plomb. Le centre de gravité d'un pendule est toujours dans l'intérieur de sa lentille.

— Opt. Verre circulaire dont les faces sont planes, convexes, concaves. On distingue les lentilles plans-convexes, dont une surface est plane et l'autre convexe; les convexes-convexes ou doublement convexes; les plans-concaves, dont une surface est plane et l'autre concave; les concaves-concaves ou doublement concaves; les concaves-convexes. || Les *lentilles creuses* sont formées de deux verres circulaires bombés, appliqués et fixés l'un sur l'autre. On remplit le vide qui régnait entre eux d'un liquide bien pur, tel que l'alcool. || Les *lentilles à échelons* se composent de plusieurs pièces qui font une lentille plane convexe, autour de laquelle s'adaptent des anneaux de verre concentriques et qui s'emboîtent exactement.

LENTILLEUX, EUSE. adj. Semé de lentilles ou taches. Visage lentilleux. Peau lentilleuse.

LENTISQUE. s. m. Bot. Petit arbre de la famille des térébinthacées, qui croît sur les côtes de la Méditerranée, en Provence, en Corse, en Grèce, à l'île de Chio, en Afrique. Le lentisque fournit à l'île de Chio le mastic, substance résineuse employée en médecine comme stimulante, tonique et anti-septique. En Afrique, cette résine est employée comme excellent cosmétique, et en particulier pour nettoyer les dents et donner de la force aux gencives.

— Erpét. Serpent d'Afrique qu'on rencontre ordinairement sur les lentisques.

LENTULUS. Nom d'une branche de la famille romaine des Cornélius, qui a fourni plusieurs consuls à la république, entre autres Lentulus Sura et Lentulus Spinther.

LENZINITE. s. f. Minér. Minéral d'aspect mat et terreux, tendre, même friable, à fracture largement conchoïde, un peu gras au toucher, et happant à la langue. Il est composé de silice, d'alumine et d'eau. Il a été trouvé en morceaux isolés en Allemagne.

LÉO. s. m. Bot. Espèce de chardon remarquable par les épines dont il est hérissé; on le nomme aussi *chardon féroce*.

LÉOBEN. Géogr. Petite ville d'Autriche, dans la province de Styrie; 2,100 hab.

— Hist. *Préliminaires de Léoben*. Premières conditions de paix arrêtées à Léoben entre le général Bonaparte et l'Autriche, le 17 avril 1797. Les préliminaires de Léoben furent suivis du traité de Campo-Formio.

LÉOCARPE. s. m. Bot. Genre de la famille des champignons, très-voisin du diderme, dont une des espèces fait partie.

LÉOGROCOTTE. s. m. Mamm. Prétendu métis de la lionne et de l'hyène mâle.

LÉON. Géogr. Ancien royaume d'Espagne fondé au VIIIe siècle, et réuni au royaume de Castille en 1030. Il comprenait le Léon propre, la Galice, les Asturies, la Vieille-Castille et l'Estramadure. || Chef-lieu de la province et du royaume de ce nom, à 280 kilom. de Madrid. Il fut fondé par Galga, a 7,500 hab., et renferme les tombeaux de trente-sept rois.

— NOUVEAU-LÉON. Un des vingt Etats du Mexique, dont la capitale est Monterei; 100,000 hab.

— Papes. SAINT LÉON Ier, surnommé *le Grand*. Naquit à Rome et succéda à Sixte-Quint (440); mourut en 461. Il est fêté le 11 avril à Rome et le 10 novembre à Paris. || SAINT LÉON II. Succéda à Agathon en 682, et mourut en 683. Fêté le 28 juin. || LÉON III. Romain, succéda à Adrien Ier en 796; mourut en 816. || LÉON IV. Romain, succéda à Serge II en 845, et mourut en 855. || SAINT LÉON V. Romain, succéda à Benoît IV en 903; fut chassé par l'antipape Christophe. || LÉON VI. Succéda à Jean X en 928, et mourut en 929. || LÉON VII. Succéda à Jean XI en 936 et mourut en 939. || LÉON VIII. Fut élu pape après la déposition de Jean XII, en 963; mourut en 965. || SAINT LÉON IX. Succéda à Damase II en 1048, mourut en 1053; fêté le 19 avril. || LÉON X (Jean de Médicis). Succéda à Jules II en 1513, mourut en 1521. || LÉON XI (Alexandre Médicis). Succéda à Clément VIII en 1605, et mourut la même année. || LÉON XII. Succéda à Pie VII en 1823; il s'appelait Annibal della Ganga; mourut regretté de toute l'Église.

— Empereurs d'Orient. LÉON Ier. Succéda à Marcien en 457, mourut en 474. || LÉON II. Fils de Zénon, succéda à son aïeul Léon Ier en 474, [illegible] Succéda à Théodose III en 717, mourut en 741. || LÉON IV. Succéda à Constantin Copronyme en 775, et mourut en 780. || LÉON V. Succéda à Michel III en 813, et mourut assassiné en 820. || LÉON VI. Succéda à Basile en 886, combattit les Bulgares, les Russes et les Sarrasins, et mourut en 911.

— Rois d'Arménie de Cilicie. LÉON Ier. De la race des Rhoupen, succéda en 1123 à son frère Théodore, vainquit les Grecs, et mourut en 1141. || LÉON II. Succéda à Rhoupen II en 1185, fit la guerre aux musulmans, et mourut en 1219. || LÉON III. Succéda à Hétoun Ier en 1269, vainquit les Mameluks, et mourut en 1289. || LÉON IV. Succéda à Hétoun II en 1305, et mourut en 1308. || LÉON V. Succéda à Oschin en 1320, mourut en 1342. || LÉON VI. De la maison de Lusignan de Chypre, fut élu en 1365, mourut en 1393.

11.

— LÉON LE DIACRE. Historien, né au bourg de Caloé (Ionie) vers 930; a fait une histoire de son temps.

— LÉON LE GRAMMAIRIEN. L'un des auteurs de l'Histoire byzantine; écrivit vers 1013.

— LÉON L'AFRICAIN (Jean). Géographe arabe, né à Grenade à la fin du XVe siècle, auteur d'une Description de l'Afrique écrite en arabe, et traduite par l'auteur en italien.

— LÉON DE BYZANCE. Fameux philosophe, né à Byzance, florissait vers l'an 350 av. J.-C.

LÉONARD (Nicolas-Germain). Né en 1744 à la Guadeloupe, se distingua dans la poésie pastorale; mourut en 1792.

— LÉONARD DE VINCI. V. VINCI.

LÉONATUS ou **LÉONAT**. Fils d'Eunus, fut un des principaux généraux d'Alexandre le Grand, roi de Macédoine; périt l'an 323 av. J.-C.

LÉONCE. Usurpa le trône de Constantinople en 695, sous Justinien II; fut jeté en prison et eut le nez coupé; mort en 705. || Patrice d'Orient, se fit proclamer empereur en 485, sous le règne de Zénon, et fut mis à mort trois ans après.

LÉONCITE. s. m. Mamm. Petit quadrumane découvert dans l'Amérique méridionale, et que l'on range parmi les tamarins. Léoncite de Mocoa.

LÉONESSES. s. f. pl. Comm. *Ségovies léonesses*, belles laines d'Espagne que l'on tire du royaume de Léon.

LÉONICÉNIE. s. f. Bot. Syn. de Fothergille.

LEONICENUS (Omnibonus). Grammairien, né en 1420 à Lonigo, mort vers 1500, dirigea l'imprimerie de Nic. Jenson, à Venise.

LÉONICEPS. s. m. Mamm. Nom donné quelquefois au pinche, parce qu'on a cru reconnaître dans la physionomie de ce quadrumane quelque chose de celle du lion.

LÉONIDAS. Premier roi de Sparte, 491-480 av. J.-C., de la race des Agides, défendit avec 4,000 hommes le défilé des Thermopyles, résista pendant trois jours aux Perses avec 300 soldats déterminés à mourir; ils furent tous égorgés. || LÉONIDAS II. Roi de Sparte, successeur d'Arée II, monta sur le trône l'an 257 av. J.-C.

LÉONIDIES. s. f. pl. Ant. gr. Fêtes instituées en l'honneur de Léonidas, roi de Sparte, mort aux Thermopyles.

LÉONIE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, de la famille des sapotées, dont le fruit est une baie globuleuse de la grosseur d'une orange; la léonie croît dans les Andes du Pérou, au milieu des grandes forêts.

LÉONIMÈTRE. s. m. Pièce de vers composée en rimes léonines.

LÉONIN, INE. adj. (du lat. *leoninus*, rad. *leo*, lion). Qui appartient au lion, qui est propre au lion.

— Jurispr. *Société léonine, contrat léonin*. Société, contrat dans lequel l'une des parties a stipulé pour elle la part du lion. Cette locution nous vient de la fable si ancienne qui se trouve dans Esope, Phèdre et La Fontaine, et que tout le monde connaît. Il y a contrat léonin toutes les fois que l'une des parties se met à l'abri de toute perte en stipulant une part dans les bénéfices, et toutes les fois que les chances des pertes ne sont pas en rapport direct avec les chances des bénéfices. Ce contrat est une convention contraire à la morale et à la loi. La stipulation est réputée non écrite, et la convention qui donnerait à un associé tout le bénéfice est nulle. || On dit dans le même sens, Une maxime léonine. Une politique léonine. Un partage léonin. Sans l'évangélisme ou le patriotisme, toute agrégation d'hommes n'est qu'une société *léonine*. (Boiste.)

— *Vers léonins*. Nom que les poëtes du moyen âge donnaient à des vers dont le milieu rime avec la fin comme dans cet exemple :

Dæmon languebat, monachus tunc esse volebat;
Ast ubi convaluit, mansit ut ante fuit.

— S'est dit encore des vers latins et même des vers français et italiens qui riment entre eux. On sait que dans la première de ces langues, la rime était inusitée dans les beaux temps de sa poésie. L'italien peut rimer ou ne pas rimer ses vers à volonté; mais les vers français doivent toujours rimer.

— A aussi signifié Vers à rime riche, par opposition à Rime faible. Maître Pierre Fabry, curé de Meray, qui vivait du temps du roi Charles VIII, donne pour exemple de vers léonins

Glorieuse vierge et pucelle,
Qui es de Dieu mère et ancelle (servante),
Pardonne-moi tous mes péchés,
Desquels je suis fort entaché

— Se dit de la rime elle-même. Rime léonine.

— Quelques-uns ont mis aussi au nombre des vers léonins ceux qui sont entremêlés de français et de latin. Telle est la chanson de Panard, dont voici le commencement :

Bacchus, cher Grégoire,
Nobis imperat;
Chantons tous sa gloire,
Et quisque bibat.
Hâtons-nous de faire
Quod desiderat
Il aime en bon frère
Qui sæpè bibat.

— On n'est pas d'accord sur l'étymologie de *léonin* dans le sens qu'il a en littérature. Les uns disent que les vers *léonins* ont été ainsi nommés parce que les premiers poëtes les regardaient comme les plus remarquables d'entre les vers, comme le lion entre les animaux; d'autres prétendent que le pape Léon II, qui fit admettre ce genre de rhythme dans les hymnes d'église, leur donna son nom; d'autres enfin, et c'est l'opinion la plus probable, disent, que cette dénomination vient d'un poëte *Léonius* qui se rendit célèbre par ses vers latins qui rimaient à chaque hémistiche. Il vivait à Paris sous le règne de Louis VII.

LÉONISÉ, ÉE. part. pass. du v. Léoniser. Société léonisée.

LÉONISER. v. a. 1re conj. (rad. *léonin*). Établir un contract léonin; lier par un contrat léonin. Les révolutions donnent aux opinions cette fureur qui va *léoniser* les peuples les plus façonnés au joug. (Lettre à M. Pitt.)

LÉONISTE. adj. et s. des 2 g. Hist. relig. Nom qu'on donna en Allemagne aux hérétiques vaudois de France.

LÉONNOIS, OISE, ou **LÉONNAIS, AISE.** adj. et s. Géogr. Habitant de Saint-Pol de Léon. || Qui appartient à cette ville ou à ses habitants.

LÉONOIS, OISE. adj. et s. Géogr. Habitant du royaume de Léon. Un Léonois. Une Léonoise. Seigneur léonois. Femmes léonoises.

LÉONOTIS. s. m. Bot. Subdivision du genre phlomis érigée en genre. Les léonotis sont des plantes d'une grande beauté, originaires du Cap et des Indes orientales. On les cultive depuis longtemps comme plantes d'ornement dans nos parterres, où elles jettent un éclat très-brillant par leurs longues corolles d'un rouge de feu très-vif. Les fleurs paraissent vers la fin de l'été.

LÉONTIASE. s. m. (du lat. *leo*, lion). Médec. Sorte de lèpre qui donne à la physionomie du malade quelque chose de celle du lion.

LÉONTICE. s. m. Bot. Nom que les anciens donnaient à une plante dont les modernes ont fait un genre monocotylédon, placé à la suite des narcisses.

— Genre de plantes monocotylédones de la famille des berbéridées, fondé sur des espèces qui croissent au milieu des champs, dans la Grèce, la Syrie, les îles de l'Archipel, etc. Le léontice fleurit à la fin de l'été. On se sert de la racine pour enlever les taches des habits.

LÉONTIQUES. s. m. pl. Ant. gr. Sacrifices institués en l'honneur du soleil, qu'on représentait sous la figure d'un homme avec une tête de lion rayonnée.

LÉONTIUM. Courtisane athénienne, fut disciple, ou selon d'autres, maîtresse d'Épicure.

— Géogr. Ville célèbre de la Sicile, citadelle de Syracuse.

LÉONTODON. s. m. (ét. gr., λέων, lion; ὀδούς, dent). Bot. Genre de plantes de la famille des chicoracées, comprenant le pissenlit.

LÉONTONYX. s. m. (ét. gr., λέων, lion; ὄνυξ, ongle). Bot. Genre de plantes synanthérées, tribu naturelle des inulées, formé pour des espèces du Cap.

LÉONTOPÉTALOÏDE. adj. des 2 g. Bot. Qui ressemble au léontopétalon. Léontice léontopétaloïde.

LÉONTOPÉTALON. s. m. Synonyme de Léontice.

LÉONTOPHTHALME. s. m. (ét. gr., λέων, lion; ὀφθαλμός, œil). Bot. Genre de plantes synanthérées dont on ne connaît encore qu'une seule espèce, le léontophthalme péruvien.

LÉONTOPODE. adj. des 2 g. (ét. gr., λέων, lion; ποῦς, pied). Qui a les pattes semblables à celles du lion.

LÉONTOPODE ou **LÉONTOPODIUM**. s. m. (pr. *lé-on-to-po-di-omm*). Bot. Genre de plantes synanthérées de la tribu naturelle des inulées; ses tiges velues l'ont fait comparer à une patte de lion. Le léontopode croît sur les Alpes, dans la Sibérie.

LÉONTOPODIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble au léontopode. || LÉONTOPODIÉES. s. f. pl. Division du groupe des inulées gnaphaliées sériphiées, qui a pour type le genre léontopode.

LÉONTOSERIE. s. m. Minér. Nom donné par les Grecs à des pierres auxquelles on attribuait la propriété de vaincre la rage des bêtes féroces, et spécialement celle du lion.

LÉONTOSTOMON. s. m. (ét. gr., λέων, lion; στόμα, gueule). Bot. Ancolie des jardins.

[illegible] οὐρά, queue). Bot. Qui ressemble à une queue de lion. Se dit du Hornstedtia, parce que ses feuilles sont longues et garnies de feuilles ciselées, d'un jaune doré, ce qui les a fait comparer à la queue d'un lion.

LÉOPARD. s. m. (pr. *lé-o-par*; du lat. *leopardus*; venu du gr. λέων, lion; πάρδαλις, panthère; animal qui tient du lion et de la panthère). Mamm. Quadrupède mammifère du genre chat, dont il a les mœurs et la conformation. La longueur de son corps varie de 1 mètre à 1 mètre 50 centimètres, et sa hauteur de 75 à 90 centimètres. Son pelage est jaune sur le dos, blanc sous le ventre et tacheté partout. Le Sénégal et la Guinée sont les localités où se trouve le léopard. Les fourreurs lui donnent le nom de tigre d'Afrique. Sa peau est très-estimée. Le léopard est d'une nature féroce, on ne le prive que difficilement, et jamais on n'a pu le dresser à la chasse, comme plusieurs autres espèces de la grande famille des chats. La fourrure du *léopard* est plus précieuse et plus chère que celle de la panthère. (Buff.)

— L'Angleterre porte trois léopards dans ses armoiries, c'est pourquoi en vers et dans le style élevé, même en prose, on entend par *les léopards* le royaume de la Grande-Bretagne. Comme par l'*aigle germanique* on désigne l'Allemagne; par le *lion belgique* les provinces des Pays-Bas, etc.

En vain au lion belgique
Il voit l'aigle germanique
Uni sous les *léopards*. (BOIL.)

Faudra-t-il pour un temps voir les fiers *léopards*
A nos lis usurpés s'unir sur nos remparts ?
(DE BELLOY.)

Albion, à tes regards
Franchit la vaste Amphitrite
Déchaîne ses *léopards*. (LEBRUN.)

Là voyez-vous la cité fortunée,
Qui s'élevait de gloire couronnée,
Pondichéri, tomber devant mes *léopards* ?
(ROUCHER.)

— Ichthyol. Nom spécifique d'un holocentre. || Espèce de poisson rangée parmi les labres et parmi les bodians.

LÉOPARD, ARDE. adj. Employé figurément pour Cruel dans nos comédies.

— *Beauté léoparde*. Expression familière à nos vieux comiques, et qui répond à celle de Tigresse, mots adressés ordinairement à des personnes fort humaines.

LÉOPARDÉ. adj. m. Blas. *Lion léopardé*. Lion de face et sans avoir les pattes obrées.

LÉOPOLD Ier. Second fils de l'empereur Ferdinand III, né en 1640, fut élu roi de Hongrie en 1656, roi de Bohême en 1658, et empereur en 1659, mort en 1705. || LÉOPOLD II (Pre-Joseph). Fils de François Ier, lui succéda en 1765, empereur en 1790, mourut en 1792.

— LÉOPOLD (Saint). Margrave d'Autriche, 1096-1136, fut en concurrence avec Lothaire pour l'Empire; il est fêté le 15 novembre.

— Géogr. V. LEMBERG

LÉOTIE. s. f. ou **LÉOTIA.** s. m. Bot. Genre composé de quelques espèces de champignons extraites des genres helvelle et peziza. La léotie est un champignon à chapeau ovale ou orbiculaire, dont le bord est relevé et entoure le stipe.

LÉOTYCHIDE. Roi de Sparte, de la race des Proclides, l'an 491 av. J.-C., remplaça sur le trône Damara; mort à Tégée, en 467.

LÉPACHYS. s. m. (pr. *lé-pa-kiss*). Bot. Genre de plantes dont les espèces croissent dans l'intérieur des Etats-Unis d'Amérique.

LÉPADIEN, ENNE. adj. Bot. Qui ressemble au genre lépas. || LÉPADIENS. s. m. pl. Famille des nématopodes et famille de thérosoaires, ayant pour type le genre lépas.

LÉPADIFÈRE. adj. des 2 g. (du gr. λεπάς, coquille; et du lat. *fero*, je porte). Qui porte des coquilles. Se dit en botanique d'une gorgonie, à cause de ses rameaux garnis de papilles réfléchies et comme imbriquées d'écailles.

LÉPADIFORME. adj. des 2 g. (du gr. λεπάς, patelle; et du lat. *forma*, forme). Zool. Qui a la forme d'une patelle.

LÉPADITE. s. f. Foss. (du gr. λεπάς, coquille). Nom que les oryctographes donnent aux patelles fossiles.

LÉPADOGASTÈRE. adj. des 2 g. (ét. gr., λεπάς, coquille; γαστήρ, ventre). Ichthyol. Dont les nageoires pectorales réunies forment une sorte d'écaille sous la gorge.

— s. m. Genre de poissons cartilagineux, à branchies complètes, de l'ordre des téléobranches et de la famille des plécoptères ou des discoboles. Ce poisson se trouve dans la Méditerranée, surtout aux environs de Nice.

LÉPALE. s. m. (du gr. λεπάς, écaille). Bot. Écailles qu'on voit à la base des organes mâles dans certaines plantes.

LÉPANTE. Géogr. Ville de Grèce et aujourd'hui port de mer de médiocre importance; 2,000 hab. Archevêché. Les Vénitiens prirent cette ville au XIIIe siècle; les Turcs l'assiégèrent vainement en 1475, mais s'en emparèrent en 1498. Reprise par les Vénitiens, elle fut encore perdue pour eux en 1699.

— *Golfe de Lépante*. Golfe formé par la mer Ionienne, entre la Grèce proprement dite et la Morée.

— Hist. *Bataille de Lépante*. Fameuse bataille [illegible] tre les forces réunies de Venise, de l'Espagne et du pape, et la flotte ottomane. Don Juan d'Autriche, qui commandait les chrétiens, y anéantit les forces navales turques. Sélim II y perdit 161 galères et 32,000 hommes. Cette victoire arrêta les envahissements des Turcs.

LÉPANTHE. s. m. Bot. Genre de plantes monocotylédones, famille des orchidées, fondé sur des espèces originaires des contrées chaudes de l'Amérique et croissant sur le tronc des arbres.

LÉPARIS. s. m. (pr. *lé-pa-riss*). Bot. Syn. de Malaxis.

LÉPAS. s. m. (mot gr. λεπάς, écaille). Conchyl. Coquille univalve qu'on nomme aussi Patelle. Le *lépas* est un coquillage pyramidal,

collé à un rocher qu'il suce, et son existence en dépend tellement, qu'il meurt dès qu'il en est détaché. (B. de St-P.)

— Se dit de plusieurs espèces d'animaux fort différents et chez lesquels les pièces de la coquille sont disposées sur le corps de l'animal à la manière des écailles.

— *Lépas en bateau.* Nom marchand de la patelle rustique. || *Lépas fendu.* Syn. d'Emarginule. || *Lépas de Magellan.* Fissurelle radiée. || *Lépas en treillis.* La patelle grecque. || *Lépas tuilé et épineux.* La patelle granatine.

LÉPASTE. s. f. Antiq. Espèce de coupe en usage chez les Grecs.

LEPAUTE (J.-André). Habile horloger, né à Montmédi, en 1707, mort en 1789; construisit les premières horloges horizontales qu'on ait vues à Paris. On lui doit les horloges des Tuileries, du Palais-Royal, du Jardin du Roi, du Luxembourg. Il a laissé un très-bon traité d'horlogerie.

LÉPÉCHIN. s. m. Ichthyol. Espèce de truite de Sibérie.

LÉPÉCHINIE. s. f. ou **LÉPÉCHINIA.** s. m. (pr. *lé-pé-ki-ni* ou *ni-a*). Bot. Genre de plantes monocotylédones de la famille des labiées, à fleurs d'un jaune pâle. Elle croît dans le Mexique et se cultive au Jardin des Plantes.

LEPELLETIER (Claude). Né en 1630, à Paris, remplaça Colbert comme contrôleur général des finances de 1683 à 1689. On lui doit plusieurs ouvrages de jurisprudence et de droit ecclésiastique.

LÉPÉOPHTHEIRE. s. m. Zool. Genre d'entomostracés.

LÉPICAUNE. s. f. Bot. Genre de plantes synanthérées, famille des chicoracées. C'est une plante vivace par sa racine. Elle habite les prairies pierreuses des Alpes et des Pyrénées, où elle fleurit en juin et en juillet.

LÉPICÈNE. s. f. (ét. gr., λέπος, tunique; κενός, vide). Bot. Glume calicinale des graminées.

LÉPIDAGATE ou **LÉPIDAGATHIS.** s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones à fleurs complètes, de la famille des acanthacées. Elle croît dans les Indes orientales.

LÉPIDANTHÉ, ÉE. adj. (ét. gr., λεπίς, écaille; ἄνθος, fleur). Bot. Squamiflore, dont les fleurs ont une apparence écailleuse.

— subst. Plante squamiflore. Une lépidanthée. Des lépidanthées.

LÉPIDAPLE. s. f. Bot. Genre de synanthérées de la famille des corymbifères, originaire de l'Amérique.

LÉPIDIER. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones, famille des crucifères. Les lépidiers sont des plantes herbacées dont huit espèces croissent naturellement en France.

LÉPIDINÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble au lépidier. || LÉPIDINÉES. s. f. pl. Famille de crucifères qui a pour type le genre lépidier.

LÉPIDION. s. m. Ichthyol. Espèce de poisson du grand genre des gades.

LÉPIDIOPTÈRE. adj. des 2 g. (ét. gr., λεπίς, écaille; πτερόν, aile). Qui a les ailes éc[illegible] V. LÉPIDOPTÈRE.

LÉPIDOCARPODENDRE. s. m. (ét. gr., λεπίς, écaille; καρπός, fruit; δένδρον, arbre). Bot. Genre de plantes protéacées.

LÉPIDOCARPE. s. m. (ét. gr., λεπίς, écaille; καρπός, fruit). Bot. Syn. de Protée.

LÉPIDOCARYE. s. f. (ét. gr., λεπίς, écaille; κάρυον, noix). Bot. Genre de la famille des palmiers.

LÉPIDOCARYÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à la lépidocarye. || LÉPIDOCARYÉES. s. f. pl. Famille de palmiers qui a pour type le genre lépidocarye. || sing. Une lépidocaryée.

LÉPIDOCÈRE. adj. des 2 g. (ét. gr., λεπίς, écaille; κέρας, corne). Entom. Qui a les antennes hérissées de poils courts en forme de petites écailles. Toxophore lépidocère.

LÉPIDOKROKITE. s. m. Minér. Minéral composé de fer oxydé, de manganèse oxydée, de silice et d'eau. On le trouve tantôt dans les filons, tantôt dans les couches de minerai de fer.

LÉPIDOÏDE. adj. des 2 g. Anat. Qui a la forme d'une écaille. Suture lépidoïde.

LÉPIDOLAIRE. adj. (du gr. λεπίς, écaille) Hist. nat. Qui est garni d'écailles.

LÉPIDOLÈPRE. s. m. (ét. gr., λεπίς, brillant; λεπρός, rude). Ichthyol. Genre de poissons voisins des gades, famille des auchénoptères. On pêche les lépidolèpres dans les mers de Nice, vers le mois de juillet et d'août.

LÉPIDOLITHE. s. f. (ét. gr., λεπίς, écaille; [illegible]

infinité de lamelles ou paillettes disposées en tout sens qui brillent d'un éclat argentin à travers une teinte de lilas ou de citron, et passent, en se dégradant, au blanc verdâtre et au blanc nacré. La lépidolithe en masses est translucide et assez tendre pour être coupée avec le couteau; laminaire, elle peut rayer le verre. Elle a été découverte en Moravie.

LÉPIDONOTE. s. m. Entom. V. POLYNOE.

LÉPIDOPE. s. m. (ét. gr., λεπίς, écaille; πούς, pied). Ichthyol. Genre de poissons osseux de la famille des holobranches, dont les catopes rappellent l'idée de pieds écailleux.

LÉPIDOPHYLLE. adj. des 2 g. (ét. gr., λεπίς, écaille; φύλλον, feuille). Bot. Qui a les feuilles en forme d'écailles ou à peu près.

— s. m. Genre de plantes synanthérées, tribu des astérées.

LÉPIDOPHYLLÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble au lépidophylle. || LÉPIDOPHYLLÉES. s. f. pl. Groupe de la section des astérées solidaginés, qui a pour type le genre lépidophylle.

LÉPIDOPODE. adj. des 2 g. (ét. gr., λεπίς, écaille; πούς, pied). Erpét. Se dit d'un reptile saurien qui a les pieds remplacés extérieurement par deux petites plaques écailleuses.

LÉPIDOPOMES. adj. des 2 g. (ét. gr., λεπίς, écaille; πῶμα, opercule). Ichthyol. Dont les opercules sont écailleux. || LÉPIDOPOMES. s. m. pl. Famille de poissons osseux, holobranches, de l'ordre des abdominaux, comprenant ceux dont les opercules sont écailleux et la bouche sans dents.

LÉPIDOPHORE. s. m. (ét. gr., λεπίς, écaille; φέρω, je porte). Bot. Genre de plantes formé aux dépens des anthémis.

LÉPIDOPTÈRE adj. des 2 g. (ét. gr., λεπίς, écaille; πτερόν, aile). Entom. Qui a les ailes couvertes d'une poussière écailleuse. Insecte lépidoptère. || LÉPIDOPTÈRES. s. m. pl. Ordre d'insectes ayant quatre ailes couvertes d'une poussière écailleuse, une bouche sans mâchoires, une langue très-longue, roulée entre les palpes; la tête transversale, les yeux globuleux et saillants, les antennes allongées et grêles; le thorax plus long que large; les ailes très-longues. Les métamorphoses des lépidoptères sont les mêmes que celles des autres insectes. Les papillons appartiennent à cet ordre, qui se divise en trois familles: les diurnes, les crépusculaires et les nocturnes.

LÉPIDOPTÉROLOGIE. s. f. (ét. gr., λεπίς, écaille; πτερόν, aile; λόγος, discours). Traité sur les insectes lépidoptères. Ecrire une lépidoptérologie.

LÉPIDOPTÉROLOGIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport à la lépidoptérologie. Etudes lépidoptérologiques.

LÉPIDOPTÉROLOGUE s. m. Naturaliste qui se livre spécialement à l'étude des lépidoptères. Savant, habile lépidoptérologue.

LÉPIDOSARCOME. s. m. (ét. gr., λεπίς, écaille; σάρξ, chair). Médec. Tumeur charnue et recouverte d'écailles.

LÉPIDOSOME. adj. des 2 g. (ét. gr., λεπίς, écaille; σῶμα, corps). Qui a le corps couvert d'écailles. || LÉPIDOSOMES. s. m. pl. Famille de reptiles sauriens.

LÉPIDOSPERME. s. m. Bot. Genre de plantes monocotylédones, de la famille des cypéracées, originaires du cap de Van-Diemen.

LÉPIDOTE. adj. des 2 g. (du gr. λεπίς, écaille). Hist. nat. Qui est garni d'écailles.

— s. m. Ichthyol. Nom d'un poisson connu des anciens, et qui paraît être le benny du Nil.

LÉPIDOTIS. s. m. Minér. Nom d'un minéral connu des anciens, et que l'on croit être un spath.

— Bot. Genre de plantes établi aux dépens du lycopode.

LÉPIDUS (M. Æmilius). L'un des triumvirs après la mort de César. Dépossédé plus tard de tout son pouvoir par Octave, il fut relégué à Circeïo, où il mourut dans l'obscurité, l'an 13 av. J.-C.

LÉPIMPHIS. s. m. Ichthyol. Genre de poissons voisins des coryphènes, dont quelques espèces sont très-abondantes dans le port de Palerme, vers la fin de l'été et en automne. On les voit nager en troupes nombreuses à la surface de la mer.

LÉPIRONIE. s. f. Bot. Genre de plantes monocotylédones, de la famille des cypéracées.

LÉPISACANTHE. s. f. (ét. gr., λεπίς, écaille; ἄκανθα, épine). Ichthyol. Genre de poissons appartenant à la famille des atractosomes, dont le corps est épais, court, gros, entièrement cuirassé d'énormes écailles anguleuses, âpres et carénées. Il vit dans les mers du Japon.

LÉPISÉLINE. s. f. Bot. Genre de plantes synanthérées, de la tribu des inulées, originaires de l'Afrique méridionale.

LÉPISME. s. m. (du gr. λέπισμα, pelure). Bot. Espèces d'écailles membraneuses ou un peu charnues qui se trouvent, à la base des ovaires, dans les aquilégras, et qui paraissent être ou des étamines avortées ou des expansions du torus.

— Entom. Genre d'insectes aptères de la famille des nématoures, dont le corps est couvert d'écailles semblables à celles des papillons.

LÉPISMÈNE. adj. des 2 g. Entom. Qui ressemble au lépisme. || LÉPISMÈNES. s. m. pl. Famille de l'ordre des thysanoures, ayant pour type le genre lépisme.

LÉPISOSTÉE ou **LÉPISOSTEUS.** s. m. Ichthyol. Genre de poissons holobranches abdominaux, de la famille des siagonotes ou de celle des clupés, qui se trouvent dans les lacs des parties chaudes de l'Amérique.

LÉPISURE. adj. des 2 g. (ét. gr., λεπίς, écaille; οὐρά, queue). Ichthyol. Qui a la nageoire caudale couverte d'écailles. Diacope lépisme

LÉPODE. s. m. Ichthyol. Genre de poissons voisin des léiognathes. Le lépode est très-estimé et a une chair fort délicate.

LÉPONTIENS. s. m. pl. Géogr. Peuple ancien établi moitié en Rhétie, moitié dans la Cisalpine, entre les monts nommés aujourd'hui Rosa et Bernardino, et qui a donné son nom à cette région des Alpes: Alpes Lépontines.

LÉPORAIRE. s. m. (du lat. *lepus*, lièvre). Ant. rom. Enclos joint à une métairie où l'on renfermait des lièvres et même toute espèce de gibier.

LÉPORIDE. adj. des 2 g. (ét. lat., *lepus*, lièvre, et du gr. εἶδος, apparence). Mamm. zool. Qui ressemble au lièvre. || LÉPORIDES. s. m. pl. Famille de mammifères ayant pour type le genre lièvre.

LÉPORIN, INE. adj. V. LÉPORIDE.

LÉPRA. s. f. Bot. V. LÉPRARIE.

LÉPRARIE ou **LÉPRARIA.** s. f. (rad. *lèpre*). Bot. Genre de lichens qui tirent leur nom de leur forme, semblable à celle d'une croûte étalée, irrégulière, composée de petits globules pulvérulents. On les trouve sur les roches, les pierres et les écorces d'arbres.

LÉPRARIÉ, ÉE. Bot. Qui ressemble à la léprarie. || LÉPRARIÉES. s. f. pl. Famille de l'ordre des lichens coniothalames, qui a pour type le genre léprarie.

LÈPRE. s. f. (du lat. *lepra*, formé du gr. λεπρός, rude, écailleux). Pathol. Nom par lequel les gens du monde entendent en général une maladie opiniâtre et hideuse de la peau, à laquelle se rattachent les idées de contagion et de séquestration dont l'Ecriture sainte et les annales du moyen âge font mention. Cette maladie est caractérisée par des tubercules indolents qui se montrent sur divers points de la peau et la rendent épaisse, dure, calleuse et rude comme celle des quadrupèdes, et souvent dure et raboteuse comme l'écorce des arbres. Le mal s'accroît, le tissu muqueux, les membranes, les glandes, les muscles, les cartilages, les os, rien n'est épargné par ce virus extraordinaire. Tout le corps se convertit en ulcères rongeants ou se couvre de tumeurs carcinomateuses; les membres se détachent et tombent en lambeaux hideux et dégoûtants, et au milieu de cet horrible tableau le malade survit le plus souvent aux plus nobles et aux plus importantes parties de son être. On est généralement convaincu que cette affection est plutôt le résultat des mœurs et des habitudes que du climat et des influences atmosphériques. Les hommes qui sont habituellement mal nourris, qui vivent dans la saleté, dans l'indigence et les privations, sont aussi les plus sujets à la lèpre; et l'on a vu le fléau disparaître à mesure que la civilisation s'est perfectionnée. Les divers soins de propreté, le fréquent usage du linge, ont beaucoup contribué à l'éteindre, et n'en ont laissé presque aucun vestige dans nos climats. Etre couvert de lèpre. Etre tout blanc de lèpre. Il fut frappé de la lèpre. Il fut guéri de la lèpre. Chez les Juifs ceux qui avaient la lèpre étaient séparés du reste du peuple; les mêmes mesures étaient prises en France au moyen âge. La *lèpre* est la plus redoutable des maladies cutanées. (Alibert.) Nos pères regardaient la *lèpre* comme un signe non équivoque de la vengeance céleste; son nom seul inspirait l'horreur à tous les peuples. (Id.) Il semble que la *lèpre* en veuille moins à l'existence de l'homme qu'à ses formes, et qu'elle fasse plus consister son triomphe à dégrader qu'à détruire. (De Pons.)

— Nom que la plupart des médecins modernes prétendent ne convenir qu'à la dartre furfuracée, affection caractérisée par de petites élevures, avec rougeur à la peau, qui est aussi indurée, et au soulèvement d'une lame d'épiderme de forme circulaire, qui se reforme pour se détacher indéfiniment.

— Fig. La lèpre du péché. La *lèpre* des mauvaises mœurs, de la cupidité, menaçait de s'étendre sur la société tout entière. (Acad.) L'égoïsme ôte toute espèce de sensibilité, c'est une *lèpre* morale. (Boiste.)

LÉPRÉ, ÉE. adj. Qui ressemble à la lépra. || LÉPRÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des lichens qui a pour type le genre lépra.

LÉPREIRE. s. m. Espèce de lichen.

LÉPREUX, EUSE. adj. Pathol. Qui est affecté de la lèpre. Personne lépreuse. Un vieillard lépreux. Une femme lépreuse.

— Qui a rapport à la lèpre. Symptômes lépreux. Affection lépreuse. Caractère lépreux. Les affections *lépreuses* se montraient alors quelquefois sous la forme de croûtes hideuses recouvrant de vastes ulcères baveux et fétides. (Dict. méd.)

— substantiv. Un lépreux. Une lépreuse. Les [illegible]

lépreux. Robert, roi de France, lavait et baisait les pieds des *lépreux* pour se mettre en odeur de sainteté. (Dict. méd.) Séparés du monde par la loi, les *lépreux* ne pouvaient rien aliéner ni donner; on leur laissait l'usufruit de leurs biens s'ils en possédaient, mais ils ne pouvaient ni tester ni hériter. (Id.)

— Se dit d'une espèce de champignon, parce qu'il forme de larges croûtes compactes.

LEPRINCE DE BEAUMONT (Mme). Née à Rouen en 1711, morte en 1780. Elle composa plusieurs ouvrages qui eurent beaucoup de succès. *Le Magasin des Enfants*, le *Magasin des Adolescents*, le *Magasin des Gens de la campagne.*

LEPRONQUE ou **LÉPRONCUS.** s. m. Bot. Genre de la famille des lichens.

LÉPROPINACIE. s. f. (du lat. *lepra*, lèpre, et du gr. πίναξ, scutelle). Genre de la famille des lichens, dont les espèces sont formées d'une croûte lépreuse qui porte des scutelles en forme d'écusson.

LEPSIS. s. f. Mus. et ant. gr. Se disait d'une des parties de la mélopée. C'est par la lepsis que le compositeur discerne s'il doit placer son chant dans les tons bas, ou aigus, ou moyens.

LÉPROSERIE. s. f. (rad. *lèpre*). Lieu habité par les lépreux, hôpital pour les lépreux. Fonder une léproserie. Il y avait un grand nombre de léproseries en France après les croisades, lors de l'importation de la lèpre. En 1225, du temps de Louis VIII, il y avait deux mille léproseries dans la France d'alors et dix-neuf mille dans la chrétienté. Ces établissements ont disparu avec la maladie qui les avait rendus nécessaires. Dans beaucoup de villes le nom de léproserie est resté à la rue ou au quartier où était situé cet hôpital. Il existe bien encore dans quelques communes des lépreux, mais ils y sont en trop petit nombre pour exiger des *léproseries.* (Dict. méd.)

LEPSINA. Géogr. L'ancienne Eleusis, ville de Grèce, à 17 kilom. d'Athènes sur le golfe d'Egine.

LEPTA. s. m. Bot. Arbre à feuilles ternées.

LEPTACANTHE. adj. des 2 g. (ét. gr., λεπτός, mince; ἄκανθα, épine). Bot. Qui a des épines minces et grêles.

LEPTADÉNIE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones de la famille des asclépiadées, qui ne contient que trois espèces, couvertes d'un duvet cendré. Elles croissent en Afrique et dans les Indes orientales.

LEPTALÉE ou **LEPTALEUM.** s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones de la famille des crucifères. Les leptalées sont originaires de la Sibérie et de la Perse.

LEPTANTHE. adj. des 2 g. (ét. gr., λεπτός, mince; ἄνθος, fleur). Bot. Qui a les fleurs petites.

— s. m. Genre de plantes monocotylédones V. HÉTÉRANTHÈRE.

LEPTASIS. s. m. Bot. Genre de graminées.

LEPTASPIS. s. m. Bot. Genre de plantes monocotylédones de la famille des graminées, qui ne contient qu'une seule espèce, originaire de la Nouvelle-Hollande.

LEPTE. s. m. (du gr. λεπτός, petit). Entom. Très-petite mitte qui n'a que six pattes, dont la couleur est rouge, et qui est très-commune aux environs de Paris, où on la connaît sous le nom de rouget, de bête d'août, de pique-août, à cause des démangeaisons insupportables que sa présence occasionne sur la peau. Le lepte appartient à la famille des rhinaptères.

LEPTÉRANTHE. s. m. Bot. Genre de plantes synanthérées, de la famille des cinarocéphales.

LEPTÈRE. s. m. Ichthyol. Genre voisin de celui des holocentres; c'est un poisson peu estimé qui habite les mers de Sicile.

LEPTIDE. adj. des 2 g. Entom. Qui ressemble au leptis. || LEPTIDES. s. m. pl. Famille de l'ordre des insectes diptères, ayant pour type le genre leptis.

LEPTINELLE. s. f. Bot. Genre de plantes corymbifères.

LEPTIS. s. m. Entom. Genre de diptères de la famille des aplocères.

LEPTIS LA GRANDE. Géogr. Aujourd'hui *Lebedah*, ville d'Afrique, en Tripolitaine, sur la mer, fondée par les Phéniciens. || LEPTIS LA PETITE, auj. *Lepta.* Ville de Byzacène, sur la côte, entre Adrumète et Thapse.

LEPTISME. s. m. (du gr. λεπτός, mince, atténué). Méd. Exténuation générale du corps.

LEPTOCARPE. adj. des 2 g. (ét. gr., λεπτός, mince; καρπός, fruit). Bot. Qui a des fruits grêles et longs.

— s. m. Genre de plantes monocotylédones, de la famille des restiacées. Les leptocarpes croissent sur les côtes de la Nouvelle-Hollande.

LEPTOCARPOÏDE. adj. des 2 g. (ét. gr., λεπτός, mince; καρπός, fruit; εἶδος, ressemblance). Bot. Qui ressemble au leptocarpe.

— s. m. Espèce de jonc de la Nouvelle-Hollande.

LEPTOCAULE. adj. des 2 g. (ét. gr., λεπτός, mince; καυλός, tige). Bot. Qui a la tige grêle. L'astragale leptocaule.

LEPTOCÉPHALE. adj. des 2 g. (ét. gr., [illegible]

une petite tête ou un petit chapeau.

— s. m. Genre de poissons de la famille des périptères. || Espèce de cyprin.

— Famille de poissons comprenant ceux de ces animaux qui ont la tête étroite. Les leptocéphales. Un leptocéphale.

LEPTOCÈRE. adj. des 2 g. (ét. gr., λεπτός, mince; κέρας, corne). Entom. Qui a les antennes minces.

— LEPTOCÈRE. s. f. Bot. Genre de plantes graminées.

LEPTOCHIMIE. s. f. (ét. gr., λεπτός, mince, χυμεία, chimie). Médec. Etat des humeurs, quand elles sont privées des principes constituants.

LEPTOCHIMIQUE. adj. des 2 g. Médec. Qui a rapport à la leptochimie.

LEPTOCHLOA. s. m. Bot. Genre de plantes monocotylédones, de la famille des graminées, qui contient quatre à cinq espèces à épillets, disposés en panicule simple, originaires de l'Amérique.

LEPTOCRAMBE. s. m. Bot. Section du genre crambe, caractérisé par l'articulation inférieure de la silicule qui est allongée et cylindrique.

LEPTODACTYLE, adj. des 2 g. (ét. gr., λεπτός, mince; δάκτυλος, doigt). Qui a les doigts longs et très-minces.

— Mamm. Se dit particulièrement des mammifères pollicates, qui ont le doigt du milieu des pattes de devant allongé et très-grêle. ‖ LEPTODACTYLES. s. m. pl. Famille de l'ordre des mammifères pollicates, comprenant ceux de ces animaux qui sont leptodactyles. Les leptodactyles. ‖ sing. Un leptodactyle.

LEPTODERME. s. m. (ét. gr., λεπτός, mince; δέρμα, peau). Arbrisseau du Nepaul.

LEPTODONTE. adj. des 2 g. (ét. gr., λεπτός, petit, mince; ὀδούς, dent). Hist. nat. Qui a de très-petites dents.

LEPTOGASTRE. s. m. (ét. gr., λεπτός, mince; γαστήρ, ventre). Entom. Genre de la famille des entomotilles, dont les espèces ont l'abdomen excessivement aminci, étroit, allongé, et comme porté à l'extrémité d'un pétiole.

LEPTOGLOSSE. adj. des 2 g. (ét. gr., λεπτός, mince; γλῶσσα, langue). Zool. Qui a la langue étroite.

LEPTOLÈNE. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones, famille des clénacées. C'est un arbrisseau de forme élégante qui s'élève à la hauteur de trois à quatre mètres, sur un tronc de quinze centimètres de diamètre, surmonté d'une cime touffue.

LEPTOMÈRE. s. m. Genre de crustacés.

LEPTOMÉRIE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, de la famille des éléagnées, qui croissent au cap Van-Diémen.

LEPTOMITE. s. m. Bot. Genre de la famille des confervoïdées.

LEPTOMITÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble au leptomite. ‖ LEPTOMITÉES. s. f. pl. Division de la tribu des batrachospermées et famille de l'ordre des confervoïdées, ayant pour type le genre leptomite.

LEPTOMORPHIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., λεπτός, mince; μορφή, forme). Minér. Se dit d'une variété de cristal très-rétréci.

LEPTON. s. m. (du gr. λεπτόν). Ant. gr. Poids des anciens Grecs qui valait gramm. 0,13. Il fallait 536 leptons pour faire une drachme.

— La plus petite monnaie des Grecs valait 13/48 de centime.

LEPTONIE. s. f. Bot. Division du genre agaric. La plupart des espèces de leptonies sont petites. On les trouve à la fin de l'été; on ne les mange pas.

LEPTONTIQUE. adj. des 2 g. (du gr. λεπτύνω, j'atténue). Méd. Syn. de Atténuant. Qui atténue, qui divise.

LEPTOPE. adj. des 2 g. (ét. gr., λεπτός, mince, πούς, pied). Hist. nat. Qui a un pied ou un stipe allongé.

— LEPTOPE. s. m. Entom. Petit genre d'hémiptères, comprenant les saldes, dont le bec est court et arqué et dont les antennes sont en soie.

LEPTOPÉTALE. adj. des 2 g. (ét. gr., λεπτός, mince; πέταλον, pétale). Bot. Qui a des pétales étroites. Dianthe leptopétale. Unone leptopétale.

LEPTOPHINÉ, ÉE. adj. Erpét. Qui ressemble au leptophis. ‖ LEPTOPHINÉS. s. m. pl. Groupe de serpents qui a pour type le genre leptophis.

LEPTOPHIS. s. m. (ét. gr., λεπτός, mince; ὄφις, serpent). Erpét. Genre de serpents.

LEPTOPHONIE. s. f. (ét. gr., λεπτός, mince; φωνή, voix). Faiblesse, gracilité de la voix.

LEPTOPHYLLE. adj. des 2 g. (ét. gr., λεπτός, mince; φύλλον, feuille). Bot. Qui a des feuilles minces et étroites, de petites folioles ou de feuilles divisées en lobes très-grêles.

LEPTOPHYTE. s. m. Bot. Sous-genre de plantes synanthérées, tribu des inulées.

LEPTOPODE. adj. des 2 g. (ét. gr., λεπτός, mince; πούς, pied). Zool. Qui a un pied mince.

— Bot. Dont la fronde tient à un stipe grêle et cylindrique.

— s. m. Bot. Genre de plantes synanthérées, tribu des hélianthées, fondé sur des espèces de l'Amérique du Nord.

[illegible] des auchénoptères, qui vivent dans les profondeurs de la mer de Nice.

LEPTOPORE. s. m. Bot. Genre de champignons qui renferme les bolets qui ont leurs pores au-dessus, et dont la substance est d'une nature particulière différente de celle des bolets sessiles.

LEPTOPTÈRE. adj. des 2 g. (ét. gr., λεπτός, mince; πτερόν, aile). Hist. nat. Qui a de petites ailes.

LEPTORHAMPHE. adj. des 2 g. (ét. gr., λεπτός, mince; ῥάμφος, bec). Ornith. Qui a le bec long et étroit. ‖ LEPTORHAMPHES. s. m. pl. Famille d'oiseaux de l'ordre des passereaux comprenant ceux qui ont le bec long et étroit.

LEPTORHINE. adj. des 2 g. (ét. gr., λεπτός, mince; ῥίν, nez). Zool. Qui a les narines minces. Se dit particulièrement d'une espèce de rhinocéros dont les narines non cloisonnées sont simples et étroites.

LEPTORHIZE. adj. des 2 g. (ét. gr., λεπτός, mince; ῥίζα, racine). Bot. Qui a les racines grêles.

LEPTORHYNQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., λεπτός, mince; ῥύγχος, bec). Ornith. Qui a le bec étroit et mince.

LEPTORINE. s. m. Bot. Genre de la famille des algues voisin du phytelis, et dont les espèces ont été observées sur les côtes de Sicile.

LEPTORKIS. s. m. Bot. Genre de plantes orchidées.

LEPTORME. s. m. Bot. Une des sections du genre héliophile.

LEPTOSAPHE. s. m. Minér. Porphyre d'Égypte tacheté.

LEPTOSÉPALE. adj. des 2 g. (ét. gr., λεπτός, mince; σέπαλον, sépale). Bot. Qui a les divisions du calice étroites et linéaires. Fleur leptosépale.

LEPTOSOME. adj. des 2 g. (ét. gr., λεπτός, mince; σῶμα, corps). Zool. Qui a le corps comprimé et mince. ‖ LEPTOSOMES. s. m. pl. Famille de l'ordre des poissons holobranches; famille de l'ordre des poissons sternoptérygiens, famille diverses de poissons comprenant ceux de ces animaux qui ont le corps mince et déprimé.

LEPTOSPERME. adj. des 2 g. (ét. gr., λεπτός, mince; σπέρμα, graine). Bot. Qui a de très-petites graines.

— s. m. Genre de plantes dicotylédones de la famille des myrtées comprenant des arbres ou arbrisseaux originaires de la Nouvelle-Hollande et dont on cultive quelques espèces dans nos jardins.

LEPTOSPERMÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble au leptosperme. ‖ LEPTOSPERMÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des myrtacées qui a pour type le genre leptosperme.

LEPTOSTACHYÉ, ÉE. adj. (ét. gr., λεπτός, mince; στάχυς, épi). Qui a des épis grêles.

LEPTOSTOME. s. m. (ét. gr., λεπτός, mince; στόμα, bouche). Bot. Genre de mousses établi sur des plantes qui croissent à la Nouvelle-Hollande ou dans les îles au delà de l'Amérique méridionale.

LEPTOSTROME ou **LEPTOSTROMA**. s. m. Bot. Genre de plantes assez semblable à l'hystérie, et qui rentre dans la famille des hypoxylés.

LEPTOSTYLE. adj. des 2 g. (ét. gr., λεπτός, mince; στῦλος, style). Bot. Qui a le style filiforme.

LEPTOTHRION. s. m. Bot. V. ISOCHILE.

LEPTURERIE. s. f. Bot. Genre de lichens.

LEPTURE. adj. des 2 g. (ét. gr., λεπτός, mince; οὐρά, queue). Zool. Qui a la queue mince.

LEPTURE. s. f. ou **LEPTURA**. s. m. Entom. Genre d'insectes coléoptères, de la famille des xylophages. Ces leptures sont de fort jolis insectes à longues antennes en forme de soie. On les trouve sur les fleurs

LEPTURE. s. f. ou **LEPTURUS**. s. m. Bot. Genre de plantes à fleurs glumacées, de la famille des graminées, qui croît sur les côtes maritimes et sablonneuses de la Nouvelle-Hollande. Lepture rampante.

LEPTURÈTE. adj. des 2 g. Qui tient du lepture. ‖ LEPTURÈTES. s. m. pl. Tribu de la famille des coléoptères longicornes; qui a pour type le genre lepture

LEPTURGE. s. m. (ét. gr., λεπτός, fin; ἔργον, travail). Ant. gr. Nom par lequel on désigne les ouvriers qui travaillaient les étoffes transparentes ou les gazes de Cos.

LEPTURGIE. s. f. B.-arts. S'est dit de l'art de peindre en miniature.

LEPTYNITE. s. m. (du gr. λεπτύνω, amincir). Minér. Variété de feldspath, auquel son état d'atténuation donne un aspect analogue à celui du grès. C'est une [illegible] cristallisation dont la base est du feldspath grenu, et dont les parties constituantes essentielles sont du mica et du quartz disséminés.

LÉPYRODIE. s. f. Bot. Genre de plantes monocotylédones, qui renferme plusieurs espèces toutes découvertes sur les côtes de la Nouvelle-Hollande.

LÉPYROPHYTE. s. m. (ét. gr., λεπυρώδης, écailleux; φυτόν, plante). Bot. Nom donné aux plantes dont le fruit conique est formé d'écailles [illegible]

LEQUÉE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, dont les espèces croissent en gazon aux lieux stériles et arides de la Caroline.

LEQUEL, LAQUELLE. pron. conj. composé de l'article *le*, *la*, et de l'adjectif *quel*, *quelle*. Synon. de Qui. Ces pronoms servent non-seulement à déterminer l'objet dont on a parlé, à en rappeler l'idée, mais encore à joindre une autre pensée à ce même objet. C'est cette dernière propriété qui les a fait nommer pronoms *conjonctifs*. On les appelle aussi pronoms *relatifs*, à cause de la relation qu'ils ont avec les substantifs qui les précèdent. Ils se disent des personnes et des choses.

— *Lequel* fait au féminin singulier *laquelle*; au masculin pluriel *lesquels*, et au féminin pluriel *lesquelles*. Le 13 mai fut donné le fameux arrêt d'union, qu'on peut regarder comme l'étendard sous *lequel* se rangèrent par suite tous ceux qui voulurent molester le ministère. (Anquet.) Toute affectation est ridicule, même celle par *laquelle* on prétend s'éloigner de l'affectation. (Brisson.) Ces temps où l'homme perd son domaine, ces siècles de barbarie pendant *lesquels* tout périt, sont toujours préparés par la guerre. (Buff.) Les guerres continuelles dans *lesquelles* les rois furent engagés suspendirent les soins qu'ils auraient dû prendre aux lettres. (Duclos.)

Mais aux amoureuses caresses
La nature a prescrit un terme après *lequel*
Tout homme sent qu'il est mortel. (AUBERT.)

— *Lequel* se joint aux prépositions *de* et *à*, et se contracte en *duquel* et *auquel* pour le masculin singulier, *desquels* et *auxquels* pour le masculin pluriel, et *desquels* et *auxquelles* pour le féminin pluriel. La douceur du ton et des manières a un ascendant imperceptible *auquel* on ne résiste pas. (De Puysieux.) Cette fumée ou vapeur qui brûle n'a jamais la même quantité, la même intensité de chaleur que le corps combustible *duquel* elle s'échappe. (Buffon.) Les paysans attachés à la glèbe étaient la propriété de leurs seigneurs, au pouvoir *desquels* rien ne pouvait les soustraire. (J.-J. Rouss.) Télémaque suivait la déesse environnée d'une foule de nymphes au-dessus *desquelles* elle s'élevait. (Fén.) L'odorat subtil du chien est indifférent à une multitude de parfums *auxquels* l'homme est sensible. (B. de St-P.) J'ai vu un homme qui sort des galères *auxquelles* ce porte-chandelier l'avait bien ridiculement condamné. (Dupaty.)

Et trois ou quatre seulement,
Au nombre *desquels* on me range. (MALHERBE.)

— *A laquelle* et *de laquelle* ne se contractent point. La bonté du Seigneur, *de laquelle* nous ressentons tous les jours les effets, devrait bien nous engager à pratiquer ses commandements. (Wailly.) Chaque matière *à laquelle* le feu ôte ou donne quelque chose n'est plus la substance simple que l'on voudrait connaître. (Buff.)

— Toutes les fois qu'un pronom relatif est complément d'une préposition, on se sert de *qui* pour les personnes ou les objets personnifiés, et et de *lequel*, *laquelle*, etc., pour les choses. V. QUI. La terre est un globe d'environ 3,000 lieues de diamètre : elle est située à 30 millions de lieues du soleil, autour *duquel* elle fait sa révolution en 365 jours. (Rigaud.) Un livre curieux serait celui dans *lequel* on ne trouverait pas de mensonge. (Napol.) Le cruel intendant de tes jardins, depuis ton départ, m'oblige à des travaux insurmontables, dans *lesquels* j'ai pensé mille fois laisser la vie. (Montesq.)

. . . . Notre vie est un pèlerinage
Auquel nous condamne le sort. ([illegible])

— Dans le même cas, il peut aussi se dire des personnes. Quoique les Lapons aient, pendant l'hiver, certaines terres fixes, il y en a beaucoup plus qui courent toujours, et *desquels* on ne saurait trouver l'habitation. (Reguard.) Quand tout le monde est parti, l'on parle de ce qui s'est passé. L'homme rapporte ce qu'on lui a dit, ce qu'on a dit et fait ceux avec *lesquels* il s'est entretenu. (J.-J. Rouss.) Je tiens pour maxime incontestable que quiconque n'a vu qu'un peuple, au lieu de connaître les hommes, ne connaît pas les gens avec *lesquels* il a vécu. (Id.)

— *Duquel* et *dont* s'emploient comme complément d'un substantif. Mais on sert du dernier toutes les fois qu'il est suivi d'un substantif dont il est le complément. *L'âne dont les oreilles*. Au contraire, si le substantif vient avant, sous la dépendance d'une préposition, il faut *duquel*, *de laquelle*, etc. *L'âne dans les oreilles duquel*. V. DONT. Sous les empereurs romains, celui-là seul avait le droit de demander le triomphe sous les auspices *duquel* la guerre s'était faite. (Montesq.) Le nombre du petit peuple devenant incommode, on en fit des colonies par le moyen *desquelles* on s'assura de la fidélité des provinces. (Journ. gramm.) Hier fut un jour sur les événements *duquel* il faut peut-être jeter un voile. (Thiers.) Il le montra entouré de satellites à la violence *desquels* il livrait ses contradicteurs. (Id.)

— Précédé de deux substantifs de différent genre et unis par *et*, *lequel* se met au masculin pluriel. Le courage et l'adresse avec lesquels il se tira d'affaire. Ce sont des hommes et des femmes auxquels je conviens. Il y a des hommes et des femmes auxquels on ne peut plaire. Voilà les termes et les conditions d'après lesquels il veut traiter. On connaît des *nations* entières et des *ordres d'hommes auxquels* la religion défend de manger de rien qui ait eu vie. (Buff.) Le *zèle* et l'*exactitude* avec *lesquels* je me suis acquitté de l'emploi que S. Exc. m'avait confié, n'ont pas [illegible]

— Mais si *lequel* est précédé de deux substantifs ayant entre eux quelque synonymie et non liés par la conjonction *et*, il prend alors le genre et le nombre du dernier : c'est ce qui a encore lieu lorsque les substantifs sont joints par la particule *ou*. Comme on le voit, *lequel*, *laquelle*, etc., sont soumis aux mêmes règles syntaxiques que les adjectifs qualificatifs. Déployer une bravoure, une intrépidité à laquelle rien ne résiste. Il fallait voir l'art ou l'adresse avec laquelle il s'y prit. Ayez ce zèle, cette assiduité avec laquelle il travaille. Pu[illegible]-vous avoir cette habileté, ce talent sans lequel on n'est rien. Louis XIV accorda aux savants et aux artistes *cette faveur*, *cette protection*, sans *laquelle* les arts ne peuvent fleurir. (Wailly.) Il montra un *courage* ou une *prudence* à *laquelle* on prodigua des éloges. (Id.)

— Girault-Duvivier, en parlant de *lequel*, *laquelle*, etc., prétend qu'on ne s'en sert presque jamais en sujet ou en régime direct; qu'en pareille circonstance, il faut toujours employer *qui* ou *que*. Nous concevons qu'en l'absence de faits, Girault-Duvivier ait posé une règle trop rigoureuse; car les exemples suivants prouvent manifestement qu'en sujet ou en régime *lequel*, *laquelle* sont quelquefois préférables à *qui* ou *que*; c'est qu'alors ils rendent la phrase sinon plus élégante, au moins plus soutenue. J'étais ce matin dans ma *chambre*, *laquelle*, comme tu sais, n'est séparée des autres que par une cloison fort mince. (Montesq.) Clusius rapporte, sur le témoignage de quelques *marins*, *lesquels* n'étaient instruits eux-mêmes que par des ouï-dire, qu'il y a deux espèces d'oiseaux de paradis. (Buff.) Quant au marchand, il se défit de tous ses esclaves, à la réserve d'un *grammairien*, d'un *chantre* et d'*Esope*, *lesquels* il alla exposer en vente à Samos. (La Font.) Il n'acheta que des *langues*, *lesquelles* il fit accommoder à toutes les sauces. (Id.) Le jour suivant, que les vapeurs de Bacchus furent dissipées, Xanthus fut extrêmement surpris de ne plus trouver son *anneau*, *lequel* il tenait fort cher. (Id.)

. . . . . . Un chien vient dans une cuisine,
Il y trouve un *chapon*, *lequel* a bonne mine. (RAC.)

— Lorsque l'emploi de *qui*, *que*, *dont*, etc., peut donner lieu à une équivoque, alors, pour exprimer d'une manière plus nette et plus vive le rapport du pronom relatif avec son antécédent, on se sert de *lequel*, *laquelle*, *duquel*, etc. Ainsi, au lieu de dire, *La femme de votre oncle qui est très-charitable, a adopté cet orphelin*, il faut dire, *la femme de votre oncle, laquelle est très-charitable*, etc. La seconde considération dépend de rapports donnés dans certaines situations, *rapports* accidentels à la chose, *lesquels*, par conséquent, ne sont point nécessaires et peuvent varier à l'infini. (J.-J. Rouss.) La médisance est une *pente* secrète de l'âme à penser mal de tous les hommes, *laquelle* se manifeste par les paroles. (Théophraste.) Vous savez, madame la maréchale, qu'il y a une *édition* contrefaite de mon livre, *laquelle* doit paraître ces fêtes. (J.-J. Rouss.) Je plains beaucoup les *auteurs* de tant de tragédies pleines d'horreurs, *lesquels* passent leur vie à faire agir et parler des gens qu'on ne peut écouter ni voir sans souffrir. (Id.) Aussitôt que je fus débarrassé des affaires de la cour, j'allai trouver l'*homme qui* m'avait parlé du mariage de Mme de Miramion, *lequel* me parut dans les mêmes sentiments. (B. Rabutin.) C'est une pédanterie insupportable et un soin des plus superflus de s'attacher à corriger dans les enfants toutes ces petites *fautes* contre l'usage, *desquelles* ils ne manquent jamais de se corriger d'eux-mêmes avec le temps. (J.-J. Rouss.) Voici un *exemple* tiré des papiers anglais, *lequel* je ne puis m'empêcher de rapporter. (Id.) Outre les *vins* destinés pour la vente et pour les provisions ordinaires, *lesquelles* n'ont d'autre façon que d'être recueillis avec soin, la bienfaisante fée en prépare d'autre plus fins pour nos buveurs. (Id.) Je me flatte que vous mettrez le comble à votre générosité en me faisant part de la *lettre* de Louis XIV au cardinal de Bouillon, *laquelle* doit être des premiers jours d'avril 1699. (Volt.) Ce qui m'intéresse, moi et tous mes semblables, c'est que chacun sache qu'il existe un *arbitre* du sort des humains, *duquel* nous sommes tous les enfants. (J.-J. Rouss.)

— *Lequel*, *laquelle*, signifie quelquefois Quel est celui, quelle est celle? etc., et s'emploie aussi pour Celui, celle qui. Parmi ces étoffes, voyez laquelle vous plairait le mieux.

— Doit-on dire : *Qui des deux* ou *lequel des deux*? En parlant des personnes, on peut dire qui ou *lequel* : *Qui* ou *lequel passera de nous deux*? *qui* ou *lequel est le plus heureux, du sage ou du dévot*? etc. Mais si l'on ne parle que des choses, c'est toujours *lequel* qu'il faut employer. *Qui passera de nous deux*? qui cédera sa place à l'autre? le moins habile? mais je suis aussi habile que lui. (Pascal.) *Lequel* est le plus heureux dès ce monde, *du sage* avec sa raison, ou *du dévot* dans son délire? (J.-J. Rouss.) *Lequel des deux* est préférable : d'un côté, *un roi* conquérant et invincible dans la guerre; de l'autre, *un roi* sans expérience de la guerre, mais propre à policer sagement les peuples dans la paix? (Fén.) Savant précepteur, voyons *lequel de nos deux élèves* ressemble au sauvage, et *lequel* ressemble au paysan. (J.-J. Rouss.) Les académies sont en possession de tout temps de remporter le prix de toutes sortes de bassesses, et jamais cour ne proscrivit un abbé de Saint-Pierre pour avoir parlé sous Louis XV un peu librement de Louis XIV, ni ne s'avisa d'examiner *laquelle des vertus* du roi méritait les plus fades éloges. (P.-L. Courier.) *Lequel* vaut le mieux d'un [illegible] (J.-J. Rouss.) *Laquelle* préfères-tu, d'*Athènes* ou de *Rome*? (Cité par Lemare.) *Laquelle* de ces deux villes est la plus illustre, *Athènes* ou *Rome*? (Id.) On jugea qu'il importait de vérifier *lequel* était le fripon des deux. (J.-J. Rouss.) *Lequel* vaut mieux, *de cultiver un art funeste* ou *de le rendre inutile*? (Id.) *Laquelle* de ces deux républiques, *de Sparte* ou *de Sybaris*, fut subjuguée par une poignée de paysans, et *laquelle* fit trembler l'Asie? (Id.) Après cela, tu jugeras toi-même *lequel* vaut le mieux *de ce que tu dis* ou *de ce que tu fais*. (Id.)

Que vous semble, mes sœurs, de l'état où nous sommes?
D'*Esther*, d'*Aman*, qui le doit emporter? (RAC.)

Qui peut de son vainqueur mieux parler que l'ingrat!
Voyons qui son amour accusera des deux? (ID.)

— S'emploie quelquefois, mais seulement dans le style comique et judiciaire, comme adjectif. Lequel homme. Laquelle femme. Lesquels enfants. Lequel principe me fait conclure que..... De laquelle ferme ils jouiront leur vie durant.

Lequel Hiérome, après plusieurs rébellions.
Aurait atteint, frappé, moi sergent, à la joue. (Rac.)

LE RAGOIS (L'abbé). Précepteur du duc du Maine, pour l'instruction duquel il composa une histoire de France qui, malgré sa médiocrité, n'en a pas moins été souvent réimprimée.

LERAY ou **LÈRE**. Géogr. Ch.-l. de cant. (Cher); 1,400 hab.

LÈRE. s. f. Mamm. Espèce de chauve-souris du Brésil.

LEREBOURS. Opticien, né à Mortain en 1762, mort à Paris en 1840. On lui doit les meilleures lunettes de l'Observatoire, et un grand nombre d'instruments de la plus grande précision.

LÉRIDA. Géogr. Ville d'Espagne (Barcelone) sur la Sègre; 13,000 hab.

— Hist. On croit qu'elle fut fondée par les Carthaginois. Les Romains livrèrent sous ses murs plusieurs combats importants. Elle fut longtemps la résidence des rois d'Aragon, et eut à soutenir plusieurs siéges à différentes époques. En 1810, les Français s'en emparèrent.

LÉRIE. s. m. Bot. Genre de plantes synanthérées mutisiacées, famille des corymbifères.

LÉRIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble au lérie. || LÉRIÉES. s. f. pl. Sous-tribu de la tribu des mutisiacées, qui a pour type le genre lério.

LERINS (Iles de). Géogr. Iles de la Méditerranée, sur la côte du département du Var, vis-à-vis de la pointe qui termine à l'est le golfe de Napoule. Dans l'une de ces îles se trouve une citadelle, dans laquelle a été renfermé le Masque-de-fer.

LERME (François de Roxas de Sandoval, duc de). Ministre de Philippe III, roi d'Espagne, jouit d'une autorité sans bornes de 1598 à 1618. Il fut supplanté dans la faveur du roi par son propre fils, qui l'envoya mourir dans une solitude (1625). Il s'était fait nommer cardinal après la mort de sa femme.

LERNACANTHE. s. f. Annél. Genre de vers.

LERNE. Géogr. Canton de l'Argolide, célèbre par un lac ou marais qui se trouvait dans le voisinage. C'est dans ce lac que les Danaïdes jetèrent les têtes de leurs époux après les avoir égorgés. C'est aussi dans ce marais que se trouvait l'hydre tuée par Hercule. V. HYDRE.

— Prov. *C'est une lerne de maux*. Se disait, chez les Grecs, d'une cause qui doit nécessairement produire sans cesse des maux nouveaux, par allusion aux têtes de l'hydre, qui renaissaient à mesure qu'Hercule les coupait.

LERNÉE. s. m. Entom. Genre de crustacés parasites qui vivent dans l'eau, et s'accrochent à diverses parties de la surface extérieure des animaux et surtout des poissons, principalement autour des yeux et des branchies. Le corps des lernées est de forme assez variable, et la bouche est pourvue de deux crochets mobiles convergents.

LERNÉEN, ENNE. adj. Antiq. Qui appartient au canton de Lerne. Hydre lernéenne.

— Qui ressemble à l'hydre de Lerne. Peste lernéenne.

LERNÉES. s. f. pl. Ant. gr. Fête instituée par Philammon et célébrée par les Argiens, dans le canton de Lerne, en l'honneur de Bacchus, de Proserpine et de Cérès.

LERNÉIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *lernæa*, lernée; *forma*, forme). Crust. Qui a la forme des lernées. || LERNÉIFORMES. s. m. pl. Famille de l'ordre des crustacés siphonostomes, comprenant ceux dont le corps est presque cylindrique, ce qui leur donne l'apparence d'un ver.

LERNÉOCÈRE. s. f. (du lat. *lernæa*, lernée; et du gr. κέρας, corne). Entom. Genre de vers caractérisé par un corps plus ou moins allongé, renflé dans son milieu ou ventru, droit ou contourné, couvert d'une peau lisse et presque contourné antérieurement.

LERNÉOMYSE. s. f. (du lat. *lernæa*; et du gr. μῦς, rat). Entom. Genre de vers au corps ovoïde ou déprimé, avec une sorte de céphalothorax en forme de cou étroit cylindrique, terminé antérieurement par une bouche bilabiée. Les lernéomyses adhèrent aux poissons par une espèce de suçoir.

[illegible] née; *penna*, plume). Entom. Genre de vers caractérisé par un corps allongé cylindrique, subcartilagineux, terminé antérieurement par un renflement céphalique, circulaire, tronqué, garni dans sa circonférence d'un grand nombre de mamelons, au milieu desquels est probablement la bouche, et pourvu d'une paire de cornes courtes, obliques en arrière.

LEROY (Louis). Né à Coutances vers 1510, mort à Paris en 1577, l'un des premiers écrivains qui donnèrent du nombre et de l'harmonie à la langue française. On a de lui des traductions de Platon, Aristote, Démosthènes, etc., et des traités sur différentes matières. || (Pierre). Chanoine de la cathédrale de Rouen, l'un des principaux auteurs de la Satire Ménippée.

LÉROT. s. m. Mamm. Petit quadrupède rongeur du genre loir, et qui ravage les espaliers des jardins. Il est gris au-dessus, blanchâtre au-dessous, avec une bande noire à l'œil. Cet animal est très-fétide. Il attaque tous les fruits qui commencent à mûrir. || *Lérot à queue dorée*. Syn. de Rat épineux. || *Lérot volant*. Espèce de chéiroptère.

LEROUXIE. s. f. (de *Leroux*, nom propre). Bot. Genre de plantes qui ne comprend qu'une espèce, la lysimaque des bois.

LERQUE. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones, fondé sur des arbrisseaux des Indes orientales.

LERVÉE. s. f. Mamm. Espèce d'antilope de Barbarie.

LES. art. pl. des 2 g. Bien que les noms propres soient déterminés par eux-mêmes et qu'ils rejettent par conséquent toute espèce d'adjectif déterminatif, cependant souvent les poëtes et les prosateurs, emportés, pour ainsi dire, hors d'eux-mêmes par un mouvement oratoire, et voulant donner à leur expression plus de force, plus d'énergie, emploient l'article pluriel *les*, lors même qu'il ne s'agit que d'une seule personne. Nous avons vu à la fois à la tête des escadrons impériaux *les Murat*, *les Lassalle*, *les Kellermann*, *les Montbrun*. (Foy.) Les ouvrages *des Collins*, *des Tindal*, *des Shaftesbury*, *des Bolingbroke*, affichaient le plus spirituel et quelquefois le plus coupable mépris des lois austères de la religion et de la morale. (Villemain.) Ce qu'il y a de certain, c'est que les plus savants des hommes, *les Socrate*, *les Platon*, *les Newton*, ont été aussi les plus religieux. (B. de St-P.) *Les Platon*, *les Pythagore* ne se trouvent plus; ou, s'il y en a, c'est bien loin de nous. (J.-J. Rouss.)

Que de héros! Je crois entendre dans Athènes,
Discourir *les Platons*, tonner *les Démosthènes*.
(L. Racine.)

Contemples ces armets, ces casques, ces cuissards,
Des Nemours, *des Clissons*, *des Coucis*, *des Bayards*.
(Delille.)

Les Géer, *les Réaumur* ont décrit ces merveilles,
Et le chantre d'Auguste a chanté les abeilles. (Id.)

Vit-on *les Duguesclins*, *les Nemours*, *les Bayards*,
De l'incrédulité suivre les étendards? (Soumet.)

— Toutes les fois qu'un nom propre est employé par *antonomase*, c'est-à-dire pour un nom commun, et à l'effet de désigner des individus semblables à ceux dont on énonce le nom, il faut faire usage de l'article pluriel *les*. Il est dans nos hameaux *des Socrates* champêtres. (L.-P. Lombard.) Le désir de la gloire enfante *les Socrates*. (L. Racine.) Ici, *nos Elzévirs* ont fixé la pensée. (Mme Tastu.)

Il est là des tyrans, des ministres cruels,
Et *des Solons* d'un jour qu'on proclame immortels.
(Michaud.)

On peut donc l'expliquer par ce livre admirable,
Aux Platons, comme à moi, l'énigme inconcevable.
(L. Racine.)

— L'article pluriel *les* s'emploie aussi devant certains noms de montagnes ou de lieux géographiques. Les Alpes. Les Cordillères. Les Cévennes. Les Apalaches. Les Ghates. Les Canaries. Les Antilles. Les Bermudes. Les Malouines. Les Andes. Les Nouvelles-Hébrides. La beauté des paysages de la Suisse est un sujet inépuisable pour le poëte et pour le peintre; cependant, lorsque après avoir lu leurs descriptions et vu leurs tableaux, on voyage sur *les Alpes*, on sent vivement l'impuissance où est l'art de rendre sensibles les beautés sublimes de la nature. (Depp.) *Les Antilles* forment un grand archipel entre l'Amérique septentrionale et l'Amérique méridionale, à l'est du Mexique. (***) *Les Bermudes* ressemblent de loin à une suite de collines couvertes d'une sombre verdure. (***) L'heureux climat des *Canaries* les fit nommer *îles fortunées* lorsqu'on les découvrit. (***)

LE SAGE (Alain-René). Célèbre écrivain, né à Sarzeau près de Vannes en 1668, mort en 1747. Il commença sa carrière littéraire par quelques pièces de théâtre, traduites de l'espagnol, et fit représenter en 1707 *Crispin rival de son maître*, et l'année suivante *Turcaret*, comédies pleines de comique et de gaieté. Dans un autre genre, *le Diable boiteux*, mais surtout *Gil Blas*, son chef-d'œuvre, mirent le sceau à sa réputation. On a encore de Le Sage un grand nombre d'ouvrages moins estimés, tels sont: *Les Aventures de Gusman d'Alfarache; les Aventures de Robert; Histoire d'Estevanille Gonzalès; le Bachelier de Salamanque; la Valise trouvée.*

LESBIAQUE. adj. des 2 g. Ant. gr. Qui appartient à Lesbos.

— Philol. *Livres lesbiaques*. Se dit de trois livres écrits par Dicéarque, contre l'immortalité de l'âme. || *Mètre lesbique*.

LESBIE. s. f. Ichthyol. Genre de poissons [illegible]

LESBIEN, ENNE. adj. et s. Géogr. Habitant de l'île de Lesbos. Les femmes lesbiennes. Les Lesbiennes sont célèbres par leurs débauches. || Qui appartient à Lesbos ou à ses habitants. Coutumes lesbiennes.

LESBIQUE. adj. des 2 g. Philol. Se dit d'une des variétés du dialecte éolien. Dialecte lesbique.

LESBOS. Géogr. Aujourd'hui *Métélin*. Ile de la mer Egée, sur la côte d'Asie, entre Ténédos au N. et Chio au S., avait neuf villes, entre autres Mitylène, Méthymne et Lesbos. Lesbos était célèbre par ses vins. Ses habitants étaient remarquables par leur beauté et leur talent pour la musique, mais aussi par la corruption de leurs mœurs. Lesbos a donné naissance à Arion, à Terpandre, à Sapho, à Erinne, à Alcée, à Pittacus.

LESCAR. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Pau (Basses-Pyrénées); 1,800 hab.

LESCHÉ. s. f. (pr. *lè-ské*, du gr. λέσχη). Ant. gr. Mot qui signifiait chez les anciens Conversation, et par extension, Lieu de réunion et de causerie. Les leschés étaient des édifices où les citoyens des villes grecques se réunissaient pour converser. Il y avait beaucoup de leschés en Grèce et probablement dans toutes les villes. La plus célèbre lesché était celle de Delphes, où se réunissaient tous les nationaux et les étrangers qu'attirait l'oracle de Pytho et les jeux pythiques. La lesché de Sparte était également fort belle.

— Signifie encore Bourse, café, cercle.

LESCOT (Pierre). Architecte, né à Paris en 1510, mort en 1571, l'un des restaurateurs de l'architecture en France. Il donna en 1541 les dessins du Louvre. On lui doit aussi la fontaine des Innocents.

LESCUN (Thomas de Foix, seigneur de). Dit aussi le maréchal de Foix, frère puîné de Lautrec, se distingua en Italie sous les yeux de François Ier, fut fait maréchal en 1521, fit des prodiges de valeur à la malheureuse journée de la Bicoque, et à celle de Pavie en 1525, et mourut peu après de ses blessures.

LESCURE (Marquis de). Général vendéen, né en 1766 dans le Bas-Poitou. Blessé mortellement au combat de la Tremblaye en 1793, il mourut peu de jours après.

LESDIGUIÈRES (François de Bonne, duc de). Connétable de France, né à Saint-Bonnet de Champsaur en 1543. Choisi pour chef par les calvinistes, il remporta plusieurs victoires sur l'armée catholique, et contribua puissamment à mettre Henri IV sur le trône. Il rendit d'importants services à ce prince, ainsi qu'à Louis XIII, qui le fit généralissime de ses armées. Il mourut à Valence en 1626. Il avait abjuré le calvinisme en 1622.

LÈSE. Mot emprunté d'un participe passé féminin latin *læsa*, blessée, violée, et qui s'emploie principalement avec le mot de majesté. Crime de lèse-majesté, c'est-à-dire, crime par lequel la majesté a été blessée, violée. On dit dans le même sens, Crime de lèse-nation, de lèse-humanité. Crime de lèse-majesté humaine, de lèse-majesté divine. Crime de *lèse-majesté*, renfort de toutes les accusations mal prouvées. (Amel. de la Houss.) On a dit que Louis XIV en brûlant la correspondance du duc de Bourgogne et de Fénelon avait commis un crime de *lèse-humanité*. (***) Dans le temps des partis, le crime le moins pardonné est celui de *lèse-opinion*. (***) L'homme le plus coupable de *lèse-majesté* est celui qui conseille aux rois de faire trop sentir le poids de leur autorité. (Boiste.) Tout homme est soldat contre les criminels de *lèse-humanité*. (Tertull.) Ceux qui voudraient ôter aux monarques et aux citoyens la croyance dans Dieu commettraient un crime de *lèse-humanité*. (Boss.) Les paroles ont été souvent punies comme crime de *lèse-majesté* au premier chef; cependant elles ne deviennent des crimes que lorsqu'elles préparent, qu'elles accompagnent ou qu'elles suivent une action criminelle. (Montesq.)

— Il peut se joindre à toutes sortes de mots abstraits; mais si la chose lésée n'a pas un caractère sacré, l'expression devient familière. C'est en ce sens que Molière fait dire à un apothicaire qu'un malade qui a refusé un lavement est criminel de *lèse-faculté*.

— Le crime de lèse-majesté contre les souverains, chez les Romains, était puni avec une grande sévérité: les accusés étaient livrés aux bêtes féroces. En France, la peine de ce crime consistait à être tenaillé vif avec des tenailles rouges ou à être tiré à quatre chevaux. Aujourd'hui l'attentat contre la vie du roi est puni comme le parricide, et celui contre l'État est puni de mort. Toute offense commise contre la personne du roi est punie d'un emprisonnement de six mois à cinq ans et d'une amende de 500 à 10,000 fr.

LÉSÉ, ÉE. part. pass. du v. Léser. S'empl. adjectiv. Membre lésé. Amour-propre lésé. Etre lésé dans ses intérêts. Dans les actes synallagmatiques, chacune des parties doit recueillir l'équivalent de ce qu'elle apporte; si l'une d'elles ne reçoit pas cet équivalent elle est *lésée*, elle souffre un dommage, puisqu'elle avait droit à recevoir une valeur plus grande que celle qui lui est attribuée par la convention. (Teul.) Chez les peuples policés, les hommes, comme les plus forts, ont dicté des lois où les femmes sont toujours plus *lésées* à proportion de la grossièreté des mœurs. (Buff.)

Les vingt écus à Marton la lésée [illegible]

LÉSER. v. a. 1re conj. (du lat. *lædere*, sup. *læsum*, blesser). L'é se change en è devant une syllabe muette. *Je lèse*, *tu lèses*, *il lèse*, etc. Blesser. Le coup a lésé les parties nobles. Le coup a lésé profondément la poitrine.

— Offenser. Léser quelqu'un dans son amour-propre. Léser l'amour-propre de quelqu'un. Léser la susceptibilité d'une personne.

— Faire tort. Je craindrais de vous léser. Je craindrais de léser vos intérêts, de vous léser dans vos intérêts.

— SE LÉSER. v. pron. Se léser soi-même. Il s'est lésé lui-même plus que n'aurait pu faire son plus grand ennemi.

— Se léser réciproquement. A l'égard des accouplements des mulets entre eux, je les ai présumés stériles, parce que de deux natures déjà lésées par la génération, et qui, par leur mélange, ne pourraient manquer de se *léser* davantage, on ne doit attendre qu'un produit tout à fait vicié et absolument nul. (Buff.)

LESGHIS. Géogr. Peuple tributaire de la Russie méridionale, dans la Géorgie, au N.-E., s'étend depuis Belakami jusqu'à Kapitchoï, sur environ 36 kil. de longueur. Il est divisé en 22 tribus et compte 60,000 individus.

LÉSICOLLE. adj. des 2 g. (ét. lat., *læsus*, blessé; *collum*, cou). Zool. Qui a le cou ou le corselet profondément sillonné.

LESINA. Géogr. L'ancienne Pharos, île de la mer Adriatique (Etats autrichiens), sur la côte de Dalmatie, dans l'Adriatique; 15,000 hab.

LÉSINE. s. f. (de l'ital. *lazzarilla*, ladrerie de l'âme, avarice sordide). Epargne sordide et raffinée jusque dans les moindres choses. Etre d'une lésine incroyable. Etre d'une lésine honteuse. Porter de la lésine dans tout. Faire une chose par lésine. Peut-on être capable de tant de lésine, d'une lésine si honteuse? Sa lésine s'exerce sur les moindres objets de sa dépense. Alors on ne mit plus de borne à la *lésine*. (Boil.) Il eût été grand s'il n'eût été qu'économe, mais une *lésine* honteuse et des rapines fiscales ternirent sa gloire. (Volt.)

LÉSINÉ. part. pass. invar. du v. n. Lésiner.

LÉSINER. v. n. 1re conj. (rad. *lésine*). User de lésine. Il lésine partout.

Le pompeux vêtement que vous m'avez donné,
Où votre seigneurie a si bien *lésiné*. (Scarron.)

LÉSINERIE. s. f. Trait de lésine, d'avarice sordide. Faire des lésineries. Ne faire que des lésineries. On prend pour *lésinerie* ce qui n'est souvent que l'effet de l'économie et du bon ordre. (Sallent.) Si je n'avais pas été exacte à compter pour deux sous d'herbes, ce que vous appelez une *lésinerie*, je ne pourrais peut-être pas goûter aujourd'hui le plaisir de vous obliger. (Id.)

— Vice de caractère qui porte à lésiner. Cet homme est d'une lésinerie incroyable. La lésinerie est indigne d'un cœur noble. Si le provincial marchande, c'est amour-propre et non *lésinerie*. (P. Vermond.)

LÉSINEUR, EUSE. adj. et s. Qui lésine, avare. Cet homme est un lésineur.

LÉSION. s. f. (du lat. *læsio*, blessure). Méd. Toute altération dont l'organisation animale est patible. Sous plusieurs rapports le mot *lésion* est analogue pour les médecins au mot *affection*, mais son acception est restreinte aux accidents morbides, sans en spécifier aucun, comme les mots blessure, fracture, luxation, etc. Lésion vitale. Lésion organique. Les *lésions* vitales comprennent toutes les perversions des propriétés élémentaires de la vie, dont les conditions immatérielles échappent à nos sens, et qu'on ne peut mesurer que par le mouvement et le sentiment. (Charbonn.) Les *lésions* organiques comprennent toutes les anomalies qui surviennent dans les conditions matérielles des organes, comme la forme, la couleur. (Id.) Les *lésions* organiques sont les objets de la chirurgie et de l'anatomie pathologique. (Id.)

— *Lésion organique du cœur*, *des poumons*. Altération organique du cœur, du poumon, produite par quelque cause interne.

— Jurispr. Tout dommage souffert par suite d'une convention. Il y a lésion toutes les fois que dans un contrat commutatif, l'un des contractants ne reçoit pas exactement une valeur égale à celle dont il se dessaisit lui-même. En droit, il faut que la lésion soit d'une telle importance relativement à la valeur totale, qu'il soit évident que la partie qui supporte le préjudice a été victime d'une fraude, ce qui l'autorise à demander la rescision de l'acte qu'elle a souscrit.

LESKÉACÉ, ÉE. adj. Qui ressemble au leskée. || LESKÉACÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des mousses qui a pour type le genre leskée.

LESKÉE. s. f. Bot. Genre de plantes cryptogames, de la famille des mousses, dont on compte une cinquantaine d'espèces, qui croissent toutes en Europe ou dans l'Amérique du Nord.

LESLEY. Évêque catholique de Ross, en Écosse, né en 1527, mort en 1596, fit plusieurs tentatives pour tirer la reine Marie Stuart de sa prison, et, chassé d'Angleterre, vint sur le continent solliciter des secours pour cette malheureuse princesse.

LESLIE (John). Physicien écossais, né en 1766 dans le comté de Fife, mort en 1832. On lui doit un très-grand nombre de découvertes et d'expériences ingénieuses consignées dans ses écrits.

[illegible] Géogr. Ch.-l. de cant. (Finistère), arr. de Brest; 2,600 hab.

LESPARRE. Géogr. Ch.-l d'arr. (Gironde); 1,000 hab.

LESPÉDÈZE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, de la famille des légumineuses, dont les espèces nombreuses croissent dans le Nouveau-Monde.

LESPINASSE (Mlle de). Femme galante du XVIIIe siècle, vécut dans une étroite intimité avec d'Alembert, et reçut chez elle un cercle de gens d'esprit. Elle était fille adultérine d'une dame du grand monde. Née en 1732, morte en 1776.

LESSE. s. f. Vieux mot qui a signifié Cordon, ruban. || Air, chanson.

— Liturg. Se dit dans la Champagne d'une certaine liturgie en l'honneur des morts.

— Chass. Se dit des endroits où les loups aiguisent leurs langues.

— Techn. Tour que l'horloger laisse à faire au ressort d'une montre ou d'une pendule, après que la chaîne a été remontée sur le barillet.

LESSE. s. m. Hist. Machine de guerre recouverte de peaux, dont on se servait dans l'empire grec pour se garantir du feu et fermer quelque passage.

LESSERTIE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, de la famille des légumineuses, originaires du cap de Bonne-Espérance.

LESSING (Gotthold-Éphraïm). Poëte et critique allemand, et l'un de ceux qui ont le plus contribué à donner l'essor à la littérature de son pays, naquit à Kamenz, petite ville de la Haute-Lusace, le 22 janvier 1729, et mourut en 1781. Son *Laocoon ou les Limites de la peinture et de la poésie*, est un ouvrage d'excellente critique; ses tragédies de *Minna de Barnhelm* et de *Emilia Galotti*, et son drame de *Nathan le Sage*, sont des chefs-d'œuvre du genre; enfin le livre de l'*Education du genre humain* place Lessing avantageusement parmi les philosophes.

LESSINCIE. s. f. Bot. Genre de plantes à fleurs composées.

LESSIVAGE. s. m. Action de lessiver. Temps que l'on met à lessiver, résultat de cette action. Pendant le lessivage. Il serait bien à désirer pour la santé et pour éviter la fermentation qui détériore le linge sale, que les maîtresses de maison le fissent essanger à mesure de l'emploi, et le fissent sécher et placer dans des greniers aérés: alors, il ne resterait pas même sujet de craindre la trop grande humectation du linge lors du *lessivage*. (Pelouze.)

LESSIVE. s. f. (mot qu'on a d'abord écrit *lexive*, du lat., *lexivium*, qui a la même signification, et dont la racine est *lix*, cendre du foyer). Eau chaude que l'on verse sur du linge à blanchir, entassé dans un cuvier, et sur lequel on a mis un lit de soude ou de cendre de bois neuf. Bonne lessive. Forte lessive. Mettre du linge à la lessive. Couler la lessive. La *lessive* achève de saponifier les graisses, les rend solubles, par conséquent déterge les tissus et les débarrasse de toute impureté. (Pelouze.) L'essangeage du linge avant de le mettre à la *lessive* consiste en un simple lavage à l'eau, qui enlève tout ce qui est susceptible de s'y dissoudre sans l'intermède de l'alcali. (Id.)

— Action de lessiver, de couler la lessive. Faire la lessive. Du linge blanc de lessive. Ce linge ne sera tout à fait blanc qu'après plusieurs lessives.

— Linge qui doit être mis à la lessive, qui doit être lessivé. Ecrire sa lessive. Donner sa lessive. Compter sa lessive. Ne pas trouver le compte de sa lessive. Donner sa lessive à laver. La lessive est bien blanche.

— Toute eau détersive, rendue telle par de la cendre ou par toute autre matière convenable. Faire une lessive pour dégraisser les cheveux. On fait une sorte de lessive aux olives pour en ôter l'amertume. Le degré de force des *lessives* qu'on emploie doit être subordonné à celle du tissu sur lequel on opère, et aussi à la quantité du corps gras dont il est imprégné. (Pelouze.)

— Chim. Eau dont on se sert pour séparer les parties solubles dans un liquide de celles qui ne le sont pas, lorsqu'on soumet à son action une substance qui en renferme de solubles et de non solubles. Les peuples méridionaux de l'Europe ont tiré parti du fruit amer de l'olivier, par des *lessives*. (B. de St-P.)

— *Lessive de cendres*. Dissolution des cendres dans l'eau. Elle est formée de sous-carbonate de potasse, de sulfate et d'hydrochlorate de potasse, de silice, d'oxyde de fer et de manganèse, si les végétaux qui ont fourni les cendres ne produisent pas de la soude. C'est cette lessive qui sert à laver le linge. || *Lessive des savonniers*. Dissolution alcaline dont on se sert pour faire le savon. Elle est principalement formée de soude caustique. On la prépare en traitant le sous-carbonate de soude par la chaux vive. || *Lessive prussique*. Nom donné par les fabricants de bleu de Prusse à l'eau qu'ils font passer sur le mélange des parties égales de sang desséché et de potasse combinés ensemble.

— Fig. et fam. Tertullien dit: que le déluge est la lessive du genre humain. Les eaux de Vichy m'ont purgé autant que j'ai pu l'être; car il s'en faut bien que j'aie le même besoin que j'avais de cette *lessive* il y a dix ans. (Mme de Sévigné.)

Qu'une *lessive* efface un crime. (Boursault.)

— Loc. prov. *Faire la lessive du Gascon*. Retourner sa chemise ou sa cravate quand elle est sale.

— Fig. et fam. *Il a fait une lessive*, *une forte lessive*, *une furieuse lessive*. Il a fait une perte considérable au jeu. Il faut bien vous avouer que j'ai perdu cent louis au pharaon, selon ma louable habitude de faire tous les ans quelque *lessive* au jeu. (Volt.)

LESSIVÉ, ÉE. part. pass. du v. Lessiver. Linge bien lessivé. Certaines étoffes ne peuvent être lessivées sans déteindre.

LESSIVER. v. a. 1re conj. Nettoyer, blanchir au moyen de la lessive. Lessiver le linge. Il faut lessiver deux fois ces draps de lit pour qu'ils redeviennent blancs. On lessive le linge dans un cuvier percé d'un trou au fond.

— Chim. Verser à plusieurs reprises de l'eau chaude ou froide sur des matières terreuses ou autres, pour en extraire les parties solubles

au ressort d'une montre ou d'une pendule, après que la chaîne a été remontée sur le barillet.

LESSE. s. m. Hist. Machine de guerre recouverte de peaux, dont on se servait dans l'empire grec pour se garantir du feu et fermer quelque passage.

LESSERTIE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, de la famille des légumineuses, originaires du cap de Bonne-Espérance.

LESSING (Gotthold-Éphraïm). Poète et critique allemand, et l'un de ceux qui ont le plus contribué à donner l'essor à la littérature de son pays, naquit à Kamenz, petite ville de la Haute-Lusace, le 22 janvier 1729, et mourut en 1781. Son *Laocoon ou les Limites de la peinture et de la poésie*, est un ouvrage d'excellente critique ; ses tragédies de *Minna de Barnhelm* et de *Emilia Galotti*, et son drame de *Nathan le Sage*, sont des chefs-d'œuvre du genre ; enfin le livre de l'*Education du genre humain* place Lessing avantageusement parmi les philosophes.

LESSINCIE. s. f. Bot. Genre de plantes à fleurs composées.

LESSIVAGE. s. m. Action de lessiver. Temps que l'on met à lessiver, résultat de cette action. Pendant le lessivage. Il serait bien à désirer pour la santé et pour éviter la fermentation qui détériore le linge sale, que les maîtresses de maison le fissent essanger à mesure de l'emploi, et le fissent sécher et placer dans des greniers aérés : alors, il ne resterait pas même sujet de craindre la trop grande humectation du linge lors du *lessivage*. (Pelouze.)

LESSIVE. s. f. (mot qu'on a d'abord écrit *lexive*, du lat., *lexivium*, qui a la même signification, et dont la racine est *lix*, cendre du foyer). Eau chaude que l'on verse sur du linge à blanchir, entassé dans un cuvier, et sur lequel on a mis un lit de soude ou de cendre de bois neuf. Bonne lessive. Forte lessive. Mettre du linge à la lessive. Couler la lessive. La *lessive* achève de saponifier les graisses, les rend solubles, par conséquent déterge les tissus et les débarrasse de toute impureté. (Pelouze.) L'essangeage du linge avant de le mettre à la *lessive* consiste en un simple lavage à l'eau, qui enlève tout ce qui est susceptible de s'y dissoudre sans l'intermède de l'alcali. (Id.)

— Action de lessiver, de couler la lessive. Faire la lessive. Du linge blanc de lessive. Ce linge ne sera tout à fait blanc qu'après plusieurs lessives.

— Linge qui doit être mis à la lessive, qui doit être lessivé. Ecrire sa lessive. Donner sa lessive. Compter sa lessive. Ne pas trouver le compte de sa lessive. Donner sa lessive à laver. La lessive est bien blanche.

— Toute eau détersive, rendue telle par de la cendre ou par toute autre matière convenable. Faire une lessive pour dégraisser les cheveux. On fait une sorte de lessive aux olives pour en ôter l'amertume. Le degré de force des *lessives* qu'on emploie doit être subordonné à celle du tissu sur lequel on opère, et aussi à la quantité du corps gras dont il est imprégné. (Pelouze.)

— Chim. Eau dont on se sert pour séparer les parties solubles dans un liquide de celles qui ne le sont pas, lorsqu'on soumet à son action une substance qui en renferme de solubles et de non solubles. Les peuples méridionaux de l'Europe ont tiré parti du fruit amer de l'olivier, par des *lessives*. (B. de St-P.)

— *Lessive de cendres.* Dissolution des cendres dans l'eau. Elle est formée de sous-carbonate de potasse, de sulfate et d'hydrochlorate de potasse, de silice, d'oxyde de fer et de manganèse, si les végétaux qui ont fourni les cendres ne produisent pas de la soude. C'est cette lessive qui sert à laver le linge. ‖ *Lessive des savonniers.* Dissolution alcaline dont on se sert pour faire le savon. Elle est principalement formée de soude caustique. On la prépare en traitant le sous-carbonate de soude par la chaux vive. ‖ *Lessive prussique.* Nom donné par les fabricants de bleu de Prusse à l'eau qu'ils font passer sur le mélange des parties égales de sang desséché et de potasse combinés ensemble.

— Fig. et fam. Tertullien dit : que le déluge est la lessive du genre humain. Les eaux de Vichy m'ont purgé autant que j'ai pu l'être ; car il s'en faut bien que j'aie le même besoin que j'avais de cette *lessive* il y a dix ans. (Mme de Sévigné.)

Qu'une *lessive* efface un crime. (Boursault.)

— Loc. prov. *Faire la lessive du Gascon.* Retourner sa chemise ou sa cravate quand elle est sale.

— Fig. et fam. *Il a fait une lessive, une forte lessive, une furieuse lessive.* Il a fait une perte considérable au jeu. Il faut bien vous avouer que j'ai perdu cent louis au pharaon, selon ma louable habitude de faire tous les ans quelque *lessive* au jeu. (Volt.)

LESSIVÉ, ÉE. part. pass. du v. Lessiver. Linge bien lessivé. Certaines étoffes ne peuvent être lessivées sans déteindre.

LESSIVER. v. a. 1re conj. Nettoyer, blanchir au moyen de la lessive. Lessiver le linge. Il faut lessiver deux fois ces draps de lit pour qu'ils redeviennent blancs. On lessive le linge dans un cuvier percé d'un trou au fond.

— Chim. Verser à plusieurs reprises de l'eau chaude ou froide sur des matières terreuses ou autres, pour en extraire les parties solubles qu'elles contiennent. Lessiver des terres pour en tirer du salpêtre.

— Absol. Faire la lessive. L'art de lessiver. Lessiver à froid. Lessiver à chaud.

— Techn. Nettoyer avec une eau alcaline ou acide. Lessiver le bois peint.

— Fig. et fam. Lessiver la tête à quelqu'un. Lessiver son âme.

LESSIVEUR, EUSE. s. Celui, celle qui lessive. Un bon lessiveur. Une lessiveuse soigneuse. Les *lessiveurs* soigneux de leur travail disent que pour en assurer le succès, il faut, dans le cas d'une opération en grand, prolonger le coulage alcalin à froid pendant vingt-quatre heures, et ne procéder à chaud qu'en augmentant successivement et par degrés la température de la lessive. (Pelouze.)

LESSIVIÈRE. s. f. Femme de journée qui lessive le linge.

LESSONIE. s. f. Bot. Genre de plantes cryptogames de la famille des laminariées, dont les racines puissantes et rameuses, très-implantées dans les fentes des rochers, acquièrent une grande dureté. Elles habitent la Nouvelle-Hollande.

LEST. s. m. (pr. *léstt* ; de l'all. *last*, poids). Mar. Ensemble de pierres, de sable, de bombes, en un mot tous les poids embarqués à bord d'un navire en sus de son chargement, pour le maintenir en équilibre sur l'eau et dans la position la plus favorable à sa marche et à la sécurité de la navigation. A bord des vaisseaux de cent vingt canons, le poids du lest s'élève à 875,000 kilogrammes. Le lest le plus pesant est le meilleur. Ils prirent des carreaux de marbre pour servir de lest. La marine militaire n'emploie pour *lest* que des gueuses en fonte. (Page.) La quantité de *lest* a un rapport direct avec le nombre de canons ; car, ceux-ci, placés dans les parties hautes du navire, exhaussent le centre de gravité, et exigent un contrepoids dans les fonds. (Id.)

— *Le navire est parti, est retourné sur son lest.* Il est parti, retourné sans faire de chargement.

— *Vieux lest.* Celui qui a déjà fait un voyage. ‖ *Voiles à lest.* Vieilles voiles sur lesquelles on pose le lest.

— Se dit également en parlant des Aérostats. Le lest d'un ballon, d'un aérostat. Lâcher du lest.

— Pêch. Poids dont on charge le pied de certains filets de pêche pour les empêcher de se soulever.

— Fig. Quand ce boulet tombe dans l'eau, il y plonge de la longueur d'un pouce, et sert en quelque sorte de *lest* à sa queue et à la foliole qui y est attachée. (B. de St-P.) Notre barque vogue mal lorsque l'économie ne lui a pas réservé pour *lest* une somme disponible. (Boiste.) L'esprit sans le jugement est un vaisseau sans *lest* et sans gouvernail. (Wicherlop.)

LESTAGE. s. m. Mar. Action de lester un bâtiment. Employer tant d'hommes, tant de temps au lestage. Apporter du soin au lestage.

— Art de lester. Entendre le lestage. Ce constructeur entend bien le lestage.

LESTE. adj. des 2 g. (de l'ital. *lesto*, qui signifie proprement, équipé). Qui a de la facilité, de la légèreté dans ses mouvements. Vieillard encore fort leste. Marcher d'un pas leste. On est toujours leste à vingt ans.

— Qui est équipé de manière à exécuter avec facilité tous ses mouvements. On est bien leste avec cette sorte de vêtement. Ces troupes sont bien lestes. Tout son cortége était leste et brillant. Un équipage est une voiture attelée de chevaux lestes et légers.

— Qui est léger, dégagé, qui laisse aux mouvements toute leur liberté, en parlant des habits. Un habillement, un vêtement leste. Cet uniforme est plus leste que l'ancien.

— Adroit, prompt à trouver des expédients. Homme leste. Personne leste. C'est un homme leste en affaires.

— Fig. et en mauvaise part. Léger, peu délicat sur les convenances, les principes, les égards, les propos, les actions, les manières. C'est un homme un peu trop leste. C'est un homme leste en procédés, en paroles. Cette femme est fort leste, fort leste dans ses actions et dans ses discours. ‖ Se dit des choses dans un sens analogue. Tenir des propos lestes, une réponse leste. Une

Une conversation trop leste. Des chansons lestes. Le propos est *leste*. (D'Hélé.) Ses procédés étaient *lestes*, parce que ses désirs étaient vifs. (Merc. de France.)

— Signifia sous Louis XIV, Propre en habits. Vous souffrez que la vôtre aille *leste* et pimpante. (Mol.)

LESTÉ, ÉE. part. pass. du v. Lester. S'empl. adjectiv. Navire bien lesté. Barque mal lestée.

— Fig. *Bien lesté.* Qui a bu et mangé raisonnablement. Avoir le ventre, la panse bien lestés.

Et nous avons l'âme si bonne,
Que quand nous sommes bien *lestés*,
Bien abreuvés, bien empatés,
Nous ne voulons mal à personne.
(P. du Cerceau.)

LESTEMENT. adv. D'une manière leste, agile, prompte. Marcher lestement. Il portait fort *lestement* son gros ventre, et marchait droit, en s'appuyant sur son bâton de voyage. (De Juss.)

— Avec dextérité, promptitude. Se tirer lestement d'un mauvais pas, d'une mauvaise affaire.

— Avec une légèreté répréhensible. Une femme qui agit lestement, qui se conduit lestement. Répondre lestement.

LESTER. v. a. 1re conj. (rad. *lest*). Mettre du lest dans un bâtiment. Lester un vaisseau. Le vaisseau manqua de périr dans la tempête, parce qu'on ne l'avait pas bien lesté.

— Fig. Donner du poids, de l'aplomb. Une telle idée peut seule bien lester un homme dans l'embarras des affaires. C'est le poids dont la nature a *lesté* notre raison, pour la condenser et la fixer à défaut d'instinct. (Virey.)

— Fig. et fam. Repaître. Lester son ventre, son estomac.

— SE LESTER. v. pron. Être lesté. Ce navire ne peut se lester encore.

— Fig. Se donner de l'aplomb, du poids. Il est des hommes qui pour se *lester* ont besoin de porter des fers. (Boiste.) Il y a des têtes qui ne se *lestent* jamais. (Sévign.)

— Fig. et fam. Se repaître, boire et manger. Se bien lester. Se bien lester l'estomac, le ventre, la panse. Je me suis bien lesté avant de me mettre en route.

LESTEUR. s. m. Mar. Bateau qui sert à porter le lest. ‖ Matelot qui leste les navires, qui conduit un bateau lesteur. ‖ adjectiv. Bateau lesteur.

LESTÈVE. s. f. Entom. Petit genre d'insectes de la famille des brachélytres.

LESTIBOUDOISE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, de la famille des amarantacées, qui ne renferme qu'un arbrisseau de Madagascar.

LESTOCQ (Herman, comte de). Premier médecin de l'impératrice de Russie, Elisabeth, célèbre par son dévouement pour cette princesse, et plus encore par sa disgrâce ; né dans le Hanovre en 1692, mort en 1767.

LESTRYGONIEN, IENNE. adj. Géogr. anc. Qui appartient aux Lestrygons.

LESTRYGON, ONE. adj. et s. Myth. Nom d'un peuple mythologique, qui habitait, dit-on, la Sicile orientale, vers Catane et Leontium ; il était voisin des Cyclopes. On en fait des géants et des anthropophages. Ulysse y aborda, et y perdit beaucoup de ses compagnons.

LESUEUR (Eustache). Surnommé le Raphaël français, peintre célèbre, né à Paris en 1617, étudia sous Vouet, et se fit de bonne heure remarquer du Poussin. Il ne chercha point à s'introduire à la cour, et ne peignit que pour des particuliers et des couvents. Persécuté par ses envieux et dégoûté du monde par la perte de sa femme, il se retira dans une abbaye de chartreux, où il mourut en 1655, n'étant âgé que de 38 ans. Ses tableaux les plus importants sont : la Vie de saint Bruno, l'Histoire de saint Martin et celle de saint Benoît.

LETECH. s. m. Mesure hébraïque de capacité, qui était la moitié du chomer, et qui contenait environ 169 pintes.

LETELLIER (Michel). Homme d'État, père du célèbre Louvois ; d'abord ministre de la guerre, puis chancelier sous Louis XIV, et l'un des principaux instigateurs de l'édit de Nantes, né en 1603, mort en 1685. ‖ Jésuite, dernier confesseur de Louis XIV, homme d'un caractère âpre et inflexible, persécuta les jansénistes à outrance, et se rendit généralement odieux. Il mourut à La Flèche en 1719, à l'âge de 76 ans.

LETH. s. m. Nombre de 10,000. Les pêcheurs du Nord comptent les harengs par leth. D'autres les comptent par coques ou barils, qui en contiennent de 900 à 1000.

LÈTS ou **LAITES.** s. f. pl. Nom de certaines vallées situées entre les dunes des landes. Il s'y trouve des gouffres qui offrent l'apparence de prairies, et où les voyageurs s'engloutissent.

LÉTRAL, ALE. adj. (du lat. *lethalis*, mortel ; rad. *lethum*, mort ; venant du gr. λήθη, oubli, fleuve des enfers). Qui donne la mort.

LÉTHALITÉ. s. f. Néol. Qualité de ce qui est léthal ; propriété de donner la mort.

LÉTHARGIE. s. f. Pathol. Sommeil profond, longtemps continué, dont il est difficile, mais non impossible de tirer les malades, et qui peut simuler la mort. Dans leur réveil imparfait, ils

retomber dans l'assoupissement. La ressemblance de cet assoupissement avec la mort a fait quelquefois donner l'inhumation à des êtres vivants. La léthargie peut durer jusqu'à plusieurs mois. Etre en léthargie. Tomber en léthargie. On le croyait mort, mais il n'était qu'en léthargie.

— Fig. Grande insensibilité, extrême nonchalance. Il est plongé dans une léthargie honteuse. Sortir d'une profonde léthargie. Tirer quelqu'un de sa léthargie. Le philosophisme est une froide *léthargie* qui engourdit toute la vie. (Boiste.) Dans les maladies politiques, on revient de la *léthargie* par les convulsions. (De Retz.)

Un ton plein d'énergie
Doit des cœurs assoupis guérir la *léthargie*.
(Sanlecque.)

LÉTHARGIQUE. adj. Qui a rapport à la léthargie, qui tient de la léthargie, qui appartient à la léthargie. Sommeil léthargique. Assoupissement léthargique. Maladie léthargique. Symptômes léthargiques.

— Qui est atteint de léthargie. Homme léthargique. Femme léthargique.

— subst. Un léthargique. Une léthargique. Pendant qu'on portait le corps à son dernier asile, le *léthargique* revient à lui, et se sentant lié en même temps qu'il entendait chanter les prières pour les morts, il devina son affreuse position. (De Font.) Je ne dois non plus me plaindre de mon destin que les *léthargiques* de ceux qui les pincent. (Volt.)

LÉTHÉ. s. m. (du gr. λήθη, oubli). Myth. L'un des cinq fleuves des enfers. Le Léthé baignait de ses eaux dormantes les rives des Champs-Elysées. En arrivant dans les enfers, les ombres étaient obligées de boire de ses eaux, dont la vertu faisait oublier le passé. De même quand les âmes devaient, par ordre du Destin, revenir sur la terre pour animer de nouveaux corps, il importait qu'elles oubliassent les délices et les charmes de l'autre vie : elles buvaient de l'eau du Léthé, et tout s'effaçait de leur mémoire.

LÉTHIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *lethum*, mort ; *fero*, je porte). Qui donne la mort, mortel. Suc léthifère. Plante léthifère.

— Erpét. Se dit particulièrement des reptiles ophidiens apodes, qui sont armés de crochets à venin. ‖ subst. Un léthifère. Les léthifères.

LÈTHRE. s. m. Entom. Genre d'insectes coléoptères, à cinq articles aux tarses, pour y ranger une espèce de scarabée voisine des boursiers, que l'on trouve en Autriche, en Hongrie et dans la Russie méridionale.

LETI (Gregorio). Écrivain italien, historien partial et inexact, satirique remarquable par sa violence ; né à Milan en 1630, mort en 1701.

LÉTIFIER. v. a. 1re conj. (ét. lat., *lætificare*, fait de *lætus*, joyeux ; *facere*, faire, rendre). Réjouir, donner de la joie.

LETOURNEUR (P.). Écrivain français avantageusement connu par ses nombreuses traductions de l'anglais ; né à Valognes en 1736, mort à Paris en 1788.

LETTON, ONE. adj. et s. Géogr. anc. Nom d'un peuple de la Russie-Baltique, qui forme encore le fond de la population en Lithuanie, en Esthonie, en Courlande, surtout dans les campagnes. Les Lettons sont très-superstitieux.

— *Le letton* ou *langue lettonienne*. V. LETTONIEN.

LETTONIEN, ENNE. Ethnogr. Qui appartient aux Lettons.

— *Langue lettonienne.* Langue de la famille slave. La langue lettonienne, le letton ou le lithuanien, est le type le moins altéré de cette famille, qui a conservé le plus de traces de l'origine indienne.

LETTRE. s. f. (du lat. *littera*, même signif.). Nom des caractères de l'alphabet. Les lettres de l'alphabet. Un enfant qui commence à connaître ses lettres, à assembler ses lettres. L'alpha est la première lettre de l'alphabet grec, et l'oméga en est la dernière. Les Anglais, les Français, les Italiens et les Espagnols, se servent des mêmes lettres pour l'écriture et pour l'impression, mais ils les prononcent différemment. Lettres hébraïques, arabes, grecques, romaines. Les lettres ont été imaginées pour conserver les différents sons que l'on forme en parlant, et leur fonction est de les rendre fidèlement au lecteur comme un dépôt qui leur est confié. Ne voilà-t-il pas la collection des *lettres* bien nommées par la dénomination des deux lettres qui la commencent ! (Ch. Nod.)

— Les lettres considérées sous le rapport de l'usage auquel on les applique. Lettres alphabétiques. Lettres numérales. Lettre dominicale. Lettres hiéroglyphiques. Lettre initiale.

— *Lettres numérales.* Les lettres qui servent à représenter les nombres. Les Grecs et les Romains se servaient pour compter de lettres numérales. Il y a sept lettres numérales chez les Romains. ‖ *Lettre dominicale.* La lettre qui marque le dimanche dans l'almanach perpétuel. Le cycle des lettres dominicales est de vingt-huit ans. ‖ *Lettres hiéroglyphiques.* Les lettres hiéroglyphiques sont les figures, les caractères dont les Egyptiens se servaient. ‖ *Lettre initiale.* La lettre qui commence un mot ou un nom propre. N'écrire que les lettres initiales de son nom.

— Ces mêmes caractères, considérés sous le

douce, rude. Une lettre labiale. Une lettre linguale. Une lettre gutturale, dentale, nasale, palatale. Une lettre rude à prononcer. Chez les Anglais, on rencontre plus de lettres sifflantes que chez nous. L'allemand, l'arabe et l'espagnol ont des lettres gutturales. Le grec, et surtout l'ionien, est plein de lettres douces à prononcer. Il y a des lettres que certaines personnes ont peine à prononcer. Certaines personnes affectent à tort de faire sentir toutes les lettres finales. L'usage a admis certaines lettres euphoniques qui sont contraires à la règle grammaticale. Notre orthographe admet beaucoup de lettres étymologiques que plusieurs grammairiens regardent comme inutiles, parce qu'elles ne se prononcent pas. Les *lettres* écrites qui, par les changements survenus à la prononciation, ne se prononcent pas aujourd'hui, ne doivent que nous avertir que la prononciation a changé ; mais ces *lettres* multipliées ne changent pas la nature du son simple, qui seul est aujourd'hui en usage, comme dans la dernière syllabe de *ils aimaient*, que nos pères écrivaient et prononçaient *ils aimoient*, en faisant sonner

ent. (Ch. Nodier.) Les *lettres* doubles ont été supprimées par Piron, par Duclos, par Dumarsais, qui est surtout une grande autorité. Cette réforme a une apparence de philosophie: mais il n'y a point de bonne réforme particulière, et celle-là ne servirait qu'à simplifier l'orthographe sans l'améliorer sensiblement. (Id.) Encore y a-t-il des *lettres* doubles qui feraient nécessairement exception, comme celles de *commotion*, d'*erreur*, d'*immensité*, qui sont caractéristiques et pittoresques. (Id.)

— Caractères de l'alphabet considérés sous le rapport de leur forme dans les diverses écritures. Grande, petite lettre. Lettre gothique, italienne. Lettre financière, bâtarde, ronde ou française. Lettre anglaise. Lettre cursive ou courante. Lettre tremblée, bien faite, mal faite. Lettre trop pleine, trop déliée, trop maigre. Lettre menue. Lettre bien nourrie. Le plein d'une lettre. Le jambage d'une lettre. Le corps, la queue d'une lettre. Bien former, mal former une lettre.

— En imprimerie. Chaque caractère de fonte représentant en relief une des lettres de l'alphabet. Lettre majuscule. Lettre minuscule. Lettre capitale. Lettre de bas de casse. Lettre italique. || *Lever la lettre.* C'est Prendre les lettres les unes après les autres dans les cassetins et les arranger sur le composteur, pour en faire des mots et des lignes. Cet ouvrier lève bien la lettre. Lever la lettre. || *Lettre grise* ou *historiée.* Grande lettre capitale ornée de certaines figures, et ordinairement gravée sur du bois ou sur du cuivre.

— Absol., dans le même art, L'ensemble des caractères dont on se sert pour la composition d'un ouvrage. N'avoir plus de lettre. La lettre manque.

— Sens littéral d'un texte, par opposition au sens figuré ou extensif. Juger selon la lettre de la loi. S'en tenir à la lettre. S'arrêter trop à la lettre. || *A la lettre, au pied de la lettre.* Selon le sens littéral, selon le propre sens des paroles. Prendre une phrase, une expression au pied de la lettre. Expliquer une chose à la lettre. Cela doit s'entendre à la lettre. Traduire à la lettre. Prendre un texte à la lettre. || Fig. *A la lettre.* Exactement, ponctuellement. Cela est vrai à la lettre. Vos intentions seront remplies à la lettre. Exécuter un ordre à la lettre.

— *Aider à la lettre.* S'est dit anciennement des écritures gothiques où il y avait beaucoup d'abréviations qu'il fallait suppléer. De là on dit au figuré *aider à la lettre*, pour Entrer dans l'intention de celui qui parle ou qui écrit, en rendant ce qu'il a dit ou écrit d'obscur plus clair, plus intelligible. Ce qu'il veut dire n'est pas clair, il faut aider à la lettre || Il se dit aussi familièrement d'une personne qui altère un peu la vérité, soit pour tromper, soit pour amuser ceux qui l'écoutent.

— Épître missive, dépêche. Longue lettre. Grande lettre. Une lettre d'une page, de trois, de quatre pages. Une lettre de quelques lignes. Le dessus, l'enveloppe, la suscription d'une lettre. J'ai reçu votre lettre, vos lettres. Ecrire une lettre, des lettres. Porter une lettre à la poste. Affranchir une lettre. Entretenir un commerce de lettres avec quelqu'un. Dater une lettre. Faire une lettre. Intercepter une lettre. Cacheter, fermer, ouvrir, décacheter une lettre. Dicter, signer une lettre. Violer le secret des lettres. Lettres d'affaires, de galanterie, d'amour, de compliments, de condoléances. Lettre anonyme. Lettre de faveur. Lettre de recommandation. Lettre d'avis. Lettre de faire part. Un bout de lettre. Lettre en chiffres. Lettre circulaire. D'ordinaire, les savants écrivent mal les *lettres* familières, comme les danseurs font mal la révérence. (Volt.) Mme de Sévigné parle d'un homme qui écrivait beaucoup de *lettres*, et qui, de peur de prendre l'une pour l'autre, avait soin de mettre le dessus avant de mettre le dedans. (Noël.) Je n'ai fait cette *lettre*-ci plus longue que parce que je n'ai pas eu le loisir de la faire plus courte. (Pasc.) Le prince de Condé ne recevait point de *lettres* sans y faire réponse. (Lenet.)

Une *lettre* peut bien tromper par l'apparence,
Et n'est pas quelquefois si coupable qu'on pense.
(Molière.)

Une *lettre*, monsieur, remet bien une affaire,
Et trois ou quatre mots en hâte barbouillés
Font souvent embrasser des amants bien brouillés.
(Regnard.)

Tout vit par la chaleur d'une *lettre* éloquente,
Le sentiment s'y peint sous les doigts d'une amante.
(Colardeau.)

Interprète éloquent, une *lettre* rassemble
[illegible]
(Lebrun.)

— Ce mot, qui n'a pas assez de noblesse pour s'élever jusqu'au style de l'ode ou de l'épopée, est cependant admis dans la tragédie.

Cette *lettre* sincère
D'un malheureux amour contient tout le mystère.
(Racine.)

Elle a trois fois écrit, et, changeant de pensée,
Trois fois elle a rompu sa *lettre* commencée. (Id.)

— Certains actes expédiés en chancellerie au nom du prince, et dont plusieurs sont abolis par nos lois nouvelles. Lettres d'abolition, de rémission, de rescision, d'attache, de naturalité, de grande naturalisation, de légitimation, de noblesse, de répit, de représailles. || Les *lettres patentes* étaient certains actes émanés de la personne royale, scellées du grand sceau, et contre-signées d'un secrétaire d'Etat. Les lettres patentes étaient délivrées ouvertes. Elles étaient la forme la plus usitée par laquelle les rois témoignaient leur munificence ou rendaient la justice. || Les *lettres de grâce* sont celles par lesquelles le roi fait grâce à un criminel et le décharge des condamnations judiciaires prononcées contre lui. Il est à remarquer que les lettres de grâce ne peuvent avoir d'effet que pour l'avenir, qu'elles n'ont pas d'effet rétroactif.

— Certains actes qui s'expédient sous le sceau de quelque autorité, ou de quelque communauté ou compagnie ecclésiastique ou séculière. Lettres de tonsure. Lettres de prêtrise. Lettre de maître ès-arts. Lettres de bourgeoisie.

— Connaissance que procure l'étude en général, et en particulier celle de la littérature proprement dite. Un homme de lettres. Les gens de lettres. La république des lettres. Aimer les lettres. Protéger les lettres. Faire fleurir les lettres. Un homme sans lettres. Les lettres adoucissent les mœurs et font la gloire des peuples. François Ier fut appelé le père des lettres. Les *lettres*, mon fils, sont un secours du ciel. (B. de St-P.) Les *lettres* et l'amour te pleureront longtemps. (Colnet.) Les *lettres* sont de l'argent dans les roturiers, de l'or dans les nobles, et des diamants dans les princes. (Jules II.)

— *Les belles-lettres.* Cette partie des lettres où le beau se révèle, dont le beau est le principal caractère, comme la poésie, l'éloquence, l'histoire, et aussi la philosophie, quand elle revêt des formes dignes des sujets sublimes qu'elle embrasse. || On dit aussi, mais rarement dans le même sens, les *lettres humaines.* || *Les saintes lettres.* L'Ecriture sainte.

— Art milit. *Lettre de compagnie.* Marque que l'on applique sur les effets d'uniforme des soldats.

— Gramm. *Lettre double.* Se dit des lettres qu'on redouble dans l'orthographe des mots, bien que souvent on n'en prononce qu'une seule; dans *appeler*, la lettre double *pp* est étymologique, dans *appartenir*, elle est purement d'usage. Quelques écrivains ont voulu supprimer les lettres doubles. || Se dit aussi des caractères qui expriment des articulations réunies. Le *x* est une lettre double. Selon saint Grégoire de Tours, Chilpéric voulut transporter dans l'alphabet des Francs toutes les lettres doubles des Grecs. || *Lettres oisives.* Lettres employées dans l'orthographe comme signe purement étymologique, et quelquefois même par le caprice de l'usage, sans représenter aucune articulation. Dans le mot temps, le *p* est une lettre oisive, étymologique. *Lettre euphonique.* V. EUPHONIQUE. || *Lettre radicale.* V. RADICAL. || *Lettres éphésiennes.* V. ÉPHÉSIEN. *Lettres cadméennes, palamédiennes, simonidiennes.* V. CADMÉEN, PALAMÉDIEN, SIMONIDIEN. || *Lettres nundinales.* V. NUNDINAL.

— Hist. relig. et chron. *Lettres fériales.* Lettres qui, dans quelques rituels, indiquent les féries ou jours de la semaine. Les lettres fériales diffèrent des lettres dominicales en ce que chacune des premières indique constamment le même jour de la semaine. *B*, comme lettre fériale, indique toujours le lundi.

— Hist. milit. *Lettre d'attache.* Brevet, ordre de service que signait un colonel-général. || *Lettres avocatoires.* Ordre qui suspend le service d'une troupe placée sous le commandement d'une puissance étrangère, en vertu d'un traité.

— Hist. rom. *Lettres sacrées.* Brevet par lequel les empereurs romains conféraient une dignité de l'empire. || *Lettres de sang.* Lettres de grâce délivrées à ceux qui s'étaient rendus coupables d'homicide.

— Numism. *Lettres incises.* Lettres gravées en creux sur une médaille, après qu'elle a été frappée au lieu d'être en relief, comme le reste de l'empreinte.

— Paléogr. et diplom. *Lettres armoriées.* Sortes de lettres capitales dessinées en noir, dans lesquelles les couleurs sont indiquées par la direction des traits, comme les couleurs et les métaux dans le blason. || *Lettres bâtardes.* Ecriture cursive de la fin du XVe siècle. || *Lettres bénéventines.* Caractères employés par les Lombards. || *Lettres blanches* ou *lettres à jour.* Lettres que l'on indique seulement par leurs contours extérieurs, et dont les jambages sont à jour. || *Lettres bolonaises.* Caractères qui étaient en usage en Italie, au XIVe siècle, et qui diffèrent peu des lettres de forme. || *Lettres bourgeoises.* Caractères qui tiennent le milieu entre nos lettres actuelles et les gothiques cursives, dites bâtardes. || *Lettres en broderie.* Majuscules chargées d'ornements très-déliés, que l'on trouve dans les manuscrits mérovingiens du VIe et du VIIe siècle. || *Lettres capitulaires.* Lettres historiées placées [illegible] d'un manuscrit. Moins les lettres capitulaires sont multipliées dans un manuscrit, plus on peut le croire ancien. || *Lettres en chaînettes, en treillis ou en mailles, lettres tressées ou entrelacées.* Majuscules à ornements compliqués dans les manuscrits du VIIIe et du IXe siècle. || *Lettres enclavées.* Majuscules initiales qui renferment dans leur contour la seconde lettre ou même toutes les lettres du mot qu'elles commencent. Les lettres enclavées ne se trouvent que dans les plus anciens manuscrits. || *Lettres éparses.* Caractères amples, séparés par de grands intervalles. || *Lettres de forme.* Caractères gothiques des manuscrits du XIVe siècle. Les lettres de forme s'emploient pour les missels, les livres de bibliothèque. || *Lettres de marqueterie.* Lettres dont les jambages sont découpés en carreaux noirs et blancs, comme un pavé à compartiments. || *Lettres minutes, minutissimes et rondes.* Lettres onciales réduites à de petites dimensions. || *Lettres onciales.* V. ONCIAL. || *Lettres pisanes.* Caractères semblables à ceux de l'exemplaire des Pandectes, dont les Pisans s'emparèrent à la prise d'Amalfi. || *Lettres perlées.* Celles qui sont formées ou ornées de petits points noirs au milieu desquels se trouve une marque blanche. || *Lettres ponctuées.* Caractères environnés de points, qui se trouvent fréquemment dans les manuscrits anglo-saxons. || *Lettres solides.* Lettres dont les pleins sont fort larges et gros à proportion. || *Lettres tondues.* Se dit, en parlant des manuscrits du XIIIe siècle, des caractères simples, par opposition aux lettres barbues qui étaient hérissées de pointes. || *Lettres tourneuses.* Majuscules gothiques du XVe siècle. || *Lettres tranchées.* Celles qui ont à la base et au sommet de chaque jambage un petit trait horizontal ou incliné.

— Typogr. *Lettres à queue.* Se dit des lettres *g, j, p, q* et *y.* || *Lettres anglaises.* Caractères d'imprimerie imitant l'écriture anglaise. || *Lettres égyptiennes.* Sortes de capitales de forme carrée et sans déliés. || *Lettre moulée.* Lettre imprimée. Cet écrivain imite parfaitement la lettre moulée. || Par extension, Lettre dont la forme ressemble à la lettre imprimée. Ecrire en lettres moulées. || *Lettres ombrées.* Celles qui ont sur un de leurs côtés des traits formant ombre, de manière qu'elles paraissent en relief. || *Lettres ornées.* Caractères de fantaisie plus ou moins chargés d'ornements de diverses espèces. || *Lettres rompues.* Chez les fondeurs, Lettres que l'on sépare des jets.

— Grav. *Estampe, gravure avant la lettre.* Epreuve tirée avant qu'on ait gravé au bas de la planche l'inscription qui en indique le sujet. || *Estampe avec la lettre grise.* Epreuve tirée lorsque l'inscription n'est encore gravée qu'au trait. || *Estampe après la lettre.* Epreuve tirée avec l'inscription au bas.

— Anc. législ. et anc. jurispr. *Lettres closes.* Ces lettres, appelées aussi autrefois *lettres de cachet, du petit cachet, du petit signet du roi,* étaient des lettres émanées du souverain, signées de lui, et contre-signées d'un secrétaire d'Etat, écrites sur simple papier, et pliées de manière qu'on ne pouvait les lire sans rompre le cachet dont elles étaient fermées. Il paraît que ces sortes de lettres furent une arme redoutable dans les mains du cardinal de Richelieu, qui s'en servit pour écarter ceux qu'il jugeait lui être contraires. Les historiens du temps s'accordent à accuser le cardinal de Fleury, quoique d'un caractère doux et pacifique, d'avoir décerné trente à quarante mille lettres de cachet pour cause de jansénisme. Louvois en avait décerné quatre-vingt mille pour cause de protestantisme. || *Lettres d'abolition.* Lettres par lesquelles le roi déclarait qu'il n'y avait lieu à suivre contre une personne prévenue d'avoir commis un crime. || *Lettres d'affranchissement.* Lettres du grand sceau par lesquelles le roi accordait des exemptions de taille, contributions et autres impositions. || *Lettres d'amortissement.* Permission accordée par le roi à des gens de main-morte de posséder des héritages sans pouvoir être privés de cette possession par les seigneurs féodaux ou censiers. || *Lettres d'ampliation, de rémission.* Lettres par lesquelles le roi pardonnait à un prévenu d'avoir oublié une circonstance dans sa demande en rémission. || *Lettres d'anoblissement* ou *de noblesse.* Acte par lequel le roi conférait la noblesse. || *Lettres d'anticipation.* Lettres du petit sceau, qui permettaient à l'intimé de faire assigner l'appelant à certain jour, pour voir procéder sur l'appel interjeté. || *Lettre d'appel comme d'abus.* Lettres du petit sceau portant mandement à tous huissiers d'assigner qui de droit, pour voir statuer sur un appel comme d'abus. || *Lettres d'appel simple.* Lettres du petit sceau portant mandement à tous huissiers de signifier un exploit d'appel. || *Lettres d'assiette.* Lettres portant injonction aux trésoriers de France d'imposer proportionnellement chacun des habitants d'une commune. || *Lettres d'attaches sur bulles.* Lettres du grand sceau par lesquelles le roi autorisait l'exécution des bulles du pape portant donation de certains bénéfices, sous la condition que ces bulles ne contiendraient rien de contraire aux privilèges et libertés de l'Eglise gallicane. || *Lettres de bénéfice d'âge* ou *lettres d'émancipation.* Lettres de la petite chancellerie portant mandement aux juges de permettre à la personne qu'elles concernaient de disposer de ses meubles et de toucher ses revenus. || *Lettres de commission.* Lettres que l'on prenait à la petite chancellerie pour faire assigner quelqu'un devant le parlement. || *Lettres de commission pour constituer nouveau procureur.* Lettres du petit sceau portant mandement à tout huissier ou sergent d'assigner la partie adverse, dont le procureur était décédé, à comparaître devant la cour, pour voir déclarer que, faute par cette partie de constituer un nouveau procureur, elle serait passible de tous dépens et dommages-intérêts. || *Lettres de commission avec adresse au juge.* Lettres du petit sceau portant injonction à un juge royal de faire procéder à l'exécution d'un arrêt. || *Lettres de committimus.* Lettres du grand ou du petit sceau portant mandement à tout huissier ou sergent de faire payer à un créancier privilégié toutes les sommes qui lui étaient dues. || *Lettres de commutation de peine.* Lettres du grand sceau par lesquelles le roi décharge d'une condamnation. || *Lettres de compulsoire.* Lettres en vertu desquelles on pouvait obtenir communication d'une pièce qui se trouvait dans un greffe, en l'étude d'un notaire, ou chez tout autre fonctionnaire public. || *Lettres de confortemain.* Lettres de grande chancellerie portant confirmation des saisies que les seigneurs féodaux avaient faites. || *Lettres de déclaration.* Lettres de grande chancellerie accordées par le roi à ses sujets pour les réintégrer dans leurs droits, lorsque, à raison d'une longue absence, ils étaient réputés avoir renoncé à leur patrie. || *Lettres de désertion.* Lettres de petite chancellerie portant mandement à tout huissier ou sergent d'assigner l'appelant pour voir déclarer que, faute par lui d'avoir relevé l'appel dans le délai voulu, le jugement recevrait son exécution. || *Lettres de dispense.* Lettres que le roi accordait pour dispenser de la règle commune. || *Lettres de don d'aubaine, de déshérence* ou *de bâtardise.* Lettres de grande chancellerie par lesquelles le roi donnait les biens qui lui étaient échus par droit d'aubaine, déshérence ou bâtardise. || *Lettres de don gratuit.* Lettres du grand sceau par lesquelles le roi permettait aux Etats d'une province de donner une somme à un officier public, et à ce dernier d'accepter ce don. || *Lettres d'Etat.* Lettres du grand sceau portant injonction aux juges de surseoir pendant un certain temps à l'instruction et au jugement des procès qui concernaient des ambassadeurs, des employés aux armées et des personnes qui s'éloignaient pour la cause publique. || *Lettres d'intimation.* Circulaires que l'électeur de Mayence envoyait aux électeurs de l'Empire pour leur marquer le jour où l'on procéderait à l'élection d'un empereur et les engager à venir voter. || *Lettres de jussion.* Lettres de grande chancellerie par lesquelles le roi enjoignait aux cours et juridictions supérieures d'exécuter ses ordres lorsqu'elles tardaient de s'y soumettre. || *Lettres de justice.* Lettres qui avaient moins pour objet d'accorder une faveur que de satisfaire aux besoins des sujets, suivant l'équité et la raison. || *Lettres de légitimation.* Lettres de grande chancellerie par lesquelles le roi accordait la légitimation d'un enfant naturel. || *Lettres lombardes.* Lettres de la chancellerie qui conféraient aux Lombards et aux Italiens la permission de faire le commerce en France. || *Lettres de pardon.* Lettres du petit sceau par lesquelles le roi faisait remise de toutes peines criminelles à celui qui avait causé, sans préméditation, la mort de quelqu'un. || *Lettres de péremption d'appel.* Lettres du petit sceau portant mandement à tout huissier ou sergent d'assigner l'appelant pour voir déclarer que, faute par lui d'avoir exercé des poursuites dans les trois ans, l'appel serait périmé. || *Lettres de privilége.* Lettres par lesquelles le roi dispensait de certaines charges ou accordait une grâce. || *Lettres de profession.* Vœux d'une religieuse signés par elle-même. || *Lettres de rappel de ban.* Lettres par lesquelles le roi graciait un banni pour le surplus de sa peine et le réintégrait dans ses biens confisqués, à charge de satisfaire aux autres condamnations. || *Lettres de rappel des galères.* Lettres par lesquelles le roi déchargeait un condamné de la peine des galères. || *Lettres de ratification.* Lettres constatant que les formalités prescrites pour la purge des hypothèques avaient été remplies. || *Lettres de relief d'appel.* Lettres portant mandement à tout huissier ou sergent de signifier un exploit d'appel lorsqu'il en sera requis. || *Lettres de relief de laps de temps.* Lettres par lesquelles celui qui avait laissé passer le temps prescrit, à l'effet de se pourvoir par requête civile, était relevé de cette déchéance. || *Lettres de répit.* Lettres de la grande chancellerie qui accordaient à un débiteur condamné un délai pour se libérer. || *Lettres de reprise de procès.* Lettres de la petite chancellerie qui permettaient au poursuivant d'assigner les héritiers du défendeur décédé pour voir déclarer la cause reprise. || *Lettres de rescision.* Lettres du petit sceau portant mandement aux juges royaux de prononcer la nullité d'un contrat entaché de fraude, de violence, d'erreur ou de lésion. || *Lettres de révision.* Lettres de grande chancellerie portant injonction à des juges d'examiner de nouveau un procès-criminel. || *Lettres de surannation.* Lettres portant mandement de mettre à exécution des lettres de chancellerie, bien qu'il se fût écoulé une année depuis leur délivrance. || *Lettres de terrier.* Lettres du petit sceau que devaient obtenir les seigneurs pour appeler devant un ou plusieurs notaires ceux de leurs vassaux qui étaient débiteurs de redevances et devoirs, afin de leur faire reconnaître ces charges, d'obtenir le payement des arrérages échus, ou de leur faire accepter les déclarations. || *Lettres de vétérance.* Lettres du grand sceau que devaient obtenir les officiers qui avaient servi pendant vingt ans, pour jouir des droits et privilèges accordés aux vétérans. || *Lettres du grand sceau.* Lettres expédiées par les secrétaires du roi et scellées en la grande chancellerie [illegible] || *Lettres du petit sceau.* Lettres scellées en la petite chancellerie en présence d'un maître des requêtes. || *Lettres perpétuelles.* Donations, testaments, constitutions de rentes, contrats de mariage, de vente, d'échange et autres actes translatifs de propriété. || *Lettres pour ester à droit.* Lettres de la grande chancellerie que le contumace pouvait obtenir après avoir laissé passer les cinq années accordées par la loi, à l'effet d'être admis à purger la condamnation qui le frappait. || *Lettres pour faire déclarer un arrêt exécutoire.* Lettres de petite chancellerie portant mandement à tout huissier ou sergent d'assigner les héritiers ou successeurs du défunt pour voir déclarer commun avec eux l'arrêt obtenu contre ce dernier. || *Lettres royaux.* Secours de droit émanés du prince, en faveur de l'impétrant; elles sont de grâce ou de justice. On les appelle *lettres royaux* au masculin parce qu'on a conservé l'ancienne façon de parler. *Royaux* était autrefois masculin et féminin. C'est ainsi qu'on disait *choses héréditaux* dans nos anciennes coutumes.

— *La lettre tue et l'esprit vivifie.* C'es
axiome théologique. Il signifie qu'il ne fau
toujours dans l'interprétation d'une loi,
précepte, s'attacher servilement au sens li
des mots, mais chercher à saisir la pensé
sonnable, l'intention véritable cachée sou
mots.

— Mar. En général, Expédition d'un
émanant de l'autorité compétente, et po
des ordres à exécuter ou conférant des pou
à exercer, dans certaines limites et sous
taines conditions déterminées. || *Lettres de*
Acte qui, à la fois, sert de passe-port aux
taines des navires marchands, et constate la
tionalité du bâtiment ainsi que du pavillon
acte, délivré par le gouvernement, mention
nom du navire, celui du capitaine, celu
l'armateur, le port en tonneaux, la nature
cargaison et le lieu de la destination. || *Le*
de marque. Acte délivré par le gouverne
en temps de guerre aux capitaines des
ments armés pour la course, et à défaut du
ces capitaines seraient considérés non
comme corsaires, mais comme pirates. || *Le*
de représailles. Se disait autrefois, en ca
faits hors de guerre, de l'autorisation transi
de saisir, prendre par force ou autrement
navires et marchandises des sujets du pr
qui avait toléré ou négligé de faire répara
de premiers torts, le tout sous diverses co
tions prescrites par une ordonnance de 168
Lettre de santé. Acte qui certifie l'état de s
du pays ou des pays dans lesquels un navi
relâché, et que le capitaine doit produire, à
arrivée dans un port, avant que d'être adm
la libre pratique.

— Comm. et administr. *Lettre close.* Lettr
roi, contre-signée par un secrétaire d'Eta
scellée du sceau de Sa Majesté. Envoyer
lettre close. Il a reçu une lettre close. Les
putés des départements sont convoqués
lettres closes. || Dans la marine, Lettre pa
quelle un capitaine de vaisseau reçoit du r
commandement d'une division navale. || *Le*
de service. Lettre ministérielle par laquelle
officier en disponibilité est appelé à rempli
fonctions de son grade. Ce lieutenant-génér
reçu ses lettres de service. || *Lettres de p*
Lettre par laquelle un militaire est prév
qu'il passe d'un corps dans un autre; ce n
en quelque sorte qu'un simple avis de muta
de corps. || *Lettre de créance.* Lettre qui p
qu'on doit donner créance à celui qui en
chargé. L'ambassadeur présenta ses lettres
créance. || Lettre qu'un banquier ou un né
ciant donne à un voyageur, comme lettre
change ou de crédit, pour toucher de l'arg
quand il en aura besoin. Avoir des lettres
créance sur Hambourg. || *Lettre de récréa*
Lettre qu'un ambassadeur, ou ministre pléni
tentiaire, ou chargé d'affaires, reçoit de
prince qui le rappelle, pour être remise à c
d'auprès duquel il est rappelé. Le Dictionna
de l'Académie définit cette sorte de lett
« Lettre qu'un prince envoie à son ambassad
ou ministre, pour la présenter au prince d'
près duquel il le rappelle. » Cette définition
très-exacte, mais, en vérité, est-elle écrite en
français, en français académique? Il n'est
un des membres de l'Académie qui ne la de
vouerait pour sa fille, nous en sommes persua
|| Lettres qu'un prince remet à l'ambassade
au ministre plénipotentiaire ou au chargé d
faires, qui prend congé de lui en vertu d'or
de son souverain, et qui sont adressées
souverain. || *Lettre de change.* V. CHANGE
Lettre de crédit. Lettre dont le porteur est
torisé à toucher de l'argent du corresponda
qui elle est adressée. Donner, présenter
lettre de crédit. || *Lettre de marque.* Commis
dont tout capitaine ou patron d'un navire a
en course doit être pourvu. || *Lettre de voit*
Lettre qui contient l'indication des objets d
un voiturier est chargé, et sur la présen
de laquelle il est payé de son salaire.

— Fig. et prov. *Lettres de Bellérophon.* Let
écrites contre ceux qui en sont porteurs. V
l'origine de cette expression. Bellérophon,
de Glaucus, roi d'Epire, ayant eu le mal
de tuer à la chasse son frère Bellerus, se réf
auprès de Prétus, roi d'Argos; il inspira
passion violente à Sténobée, épouse de ce pri
qui, l'ayant trouvé insensible, l'accusa d'a
voulu la séduire. Prétus ajouta foi aux pa
de sa femme; mais ne voulant pas viole
droits de l'hospitalité, il envoya Bellérophon
Lycie vers le roi Iobate son beau-père, avec
[illegible]
[illegible] ce prince de l'injure
avait reçue et le priait d'en tirer vengeance

— *Ecrire un mot en toutes lettres.* L'écrire
abréviation. || *Ecrire un nombre en toutes let*
L'écrire non en chiffres, mais avec des mo
Fig. et fam. *Dire, écrire une chose en t*
lettres. La dire, l'écrire sans rien taire, sans
dissimuler. Je ne lui ai rien caché de cette
ture, je la lui ai dite en toutes lettres,
lui ai écrite en toutes lettres.

— Prov. et fig. *Cet homme est écrit sur*
livre en lettres rouges. Il a des torts, des v
des défauts que je n'oublierai jamais.

— Fig. et fam. *Cela devrait être écrit, g*
imprimé en lettres d'or. Se dit d'une belle
tence, d'une parole remarquable, etc.

— Fig. *Ses actions sont écrites en lettr*
sang dans l'histoire. Se dit d'un personnage
guinaire.

— Fig. et fam. *C'est un sot en toutes le*
Il est tout à fait sot, extrêmement sot.

— *En grosses lettres.* En caractères tr

— *La lettre tue et l'esprit vivifie.* C'est un axiome théologique. Il signifie qu'il ne faut pas toujours dans l'interprétation d'une loi, d'un précepte, s'attacher servilement au sens littéral des mots, mais chercher à saisir la pensée raisonnable, l'intention véritable cachée sous ces mots.

— Mar. **En général**, Expédition d'un acte émanant de l'autorité compétente, et portant des ordres à exécuter ou conférant des pouvoirs à exercer, dans certaines limites et sous certaines conditions déterminées. || *Lettres de mer.* Acte qui, à la fois, sert de passe-port aux capitaines des navires marchands, et constate la nationalité du bâtiment ainsi que du pavillon. Cet acte, délivré par le gouvernement, mentionne le nom du navire, celui du capitaine, celui de l'armateur, le port en tonneaux, la nature de la cargaison et le lieu de la destination. || *Lettres de marque.* Acte délivré par le gouvernement en temps de guerre aux capitaines des bâtiments armés pour la course, et à défaut duquel ces capitaines seraient considérés non plus comme corsaires, mais comme pirates. || *Lettres de représailles.* Se disait autrefois, en cas de faits hors de guerre, de l'autorisation transitoire de saisir, prendre par force ou autrement, les navires et marchandises des sujets du prince qui avait toléré ou négligé de faire réparation de premiers torts, le tout sous diverses conditions prescrites par une ordonnance de 1681. || *Lettre de santé.* Acte qui certifie l'état de santé du pays ou des pays dans lesquels un navire a relâché, et que le capitaine doit produire, à son arrivée dans un port, avant que d'être admis à la libre pratique.

— Comm. et administr. *Lettre close.* Lettre du roi, contre-signée par un secrétaire d'Etat et scellée du sceau de Sa Majesté. Envoyer une lettre close. Il a reçu une lettre close. Les députés des départements sont convoqués par lettres closes. || Dans la marine, Lettre par laquelle un capitaine de vaisseau reçoit du roi le commandement d'une division navale. || *Lettres de service.* Lettre ministérielle par laquelle un officier en disponibilité est appelé à remplir les fonctions de son grade. Ce lieutenant-général a reçu ses lettres de service. || *Lettres de passe.* Lettre par laquelle un militaire est prévenu qu'il passe d'un corps dans un autre; ce n'est en quelque sorte qu'un simple avis de mutation de corps. || *Lettre de créance.* Lettre qui porte qu'on doit donner créance à celui qui en est chargé. L'ambassadeur présenta ses lettres de créance. || Lettre qu'un banquier ou un négociant donne à un voyageur, comme lettre de change ou de crédit, pour toucher de l'argent quand il en aura besoin. Avoir des lettres de créance sur Hambourg. || *Lettre de récréance.* Lettre qu'un ambassadeur, ou ministre plénipotentiaire, ou chargé d'affaires, reçoit de son prince qui le rappelle, pour être remise à celui d'auprès duquel il est rappelé. Le Dictionnaire de l'Académie définit cette sorte de lettre: « Lettre qu'un prince envoie à son ambassadeur ou ministre, pour la présenter au prince d'auprès duquel il le rappelle. » Cette définition est très-exacte, mais, en vérité, est-elle écrite en bon français, en français académique? Il n'est pas un des membres de l'Académie qui ne la désavouerait pour sa fille, nous en sommes persuadés. || Lettres qu'un prince remet à l'ambassadeur, au ministre plénipotentiaire ou au chargé d'affaires, qui prend congé de lui en vertu d'ordres de son souverain, et qui sont adressées à ce souverain. || *Lettre de change.* V. CHANGE. || *Lettre de crédit.* Lettre dont le porteur est autorisé à toucher de l'argent du correspondant à qui elle est adressée. Donner, présenter une lettre de crédit. || *Lettre de marque.* Commission dont tout capitaine ou patron d'un navire armé en course doit être pourvu. || *Lettre de voiture.* Lettre qui contient l'indication des objets dont un voiturier est chargé, et sur la présentation de laquelle il est payé de son salaire.

— Fig. et prov. *Lettres de Bellérophon.* Lettres écrites contre ceux qui en sont porteurs. Voici l'origine de cette expression. Bellérophon, fils de Glaucus, roi d'Epire, ayant eu le malheur de tuer à la chasse son frère Bellerus, se réfugia auprès de Prétus, roi d'Argos; il inspira une passion violente à Sténobée, épouse de ce prince, qui, l'ayant trouvé insensible, l'accusa d'avoir voulu la séduire. Prétus ajouta foi aux paroles de sa femme; mais ne voulant pas violer les droits de l'hospitalité, il envoya Bellérophon en Lycie vers le roi Iobate son beau-père, avec des lettres comme de recommandation, [illegible] lesquelles il instruisait ce prince de l'injure qu'il avait reçue et le priait d'en tirer vengeance.

— *Ecrire un mot en toutes lettres.* L'écrire sans abréviation. || *Ecrire un nombre en toutes lettres.* L'écrire non en chiffres, mais avec des mots. || Fig. et fam. *Dire, écrire une chose en toutes lettres.* La dire, l'écrire sans rien taire, sans rien dissimuler. Je ne lui ai rien caché de cette aventure, je la lui ai dite en toutes lettres, je la lui ai écrite en toutes lettres.

— Prov. et fig. *Cet homme est écrit sur mon livre en lettres rouges.* Il a des torts, des vices, des défauts que je n'oublierai jamais.

— Fig. et fam. *Cela devrait être écrit, gravé, imprimé en lettres d'or.* Se dit d'une belle sentence, d'une parole remarquable, etc.

— Fig. *Ses actions sont écrites en lettres de sang dans l'histoire.* Se dit d'un personnage sanguinaire.

— Fig. et fam. *C'est un sot en toutes lettres.* Il est tout à fait sot, extrêmement sot.

— *En grosses lettres.* En caractères très-lisibles. || Fig. Ceux qui jamais ont mérité le titre de parfait ami, sont couchés en grosses *lettres* et bien aisés à compter. (Anc. trad. de Guzman d'Alfar.)

— *Il n'y manque pas une lettre.* Se dit d'un ouvrage entièrement achevé.

LETTRÉ, ÉE. adj. (du lat. *litteratus*, même sens; rad. *littera*, lettre). Qui a des lettres, du savoir, instruit. Un homme lettré. Une femme lettrée. Des gens ignares et non lettrés.

— Hist. S'est dit des épées sur lesquelles on lisait, soit le nom de l'ouvrier, soit une sentence, comme sur les lames fines d'Orient. Un bon branc d'acier lettré.

LETTRILLE. s. f. (pr. *lè-tri-ie*; dimin. de *lettre*). Mot particulier à la langue espagnole, pour exprimer des madrigaux, de petits compliments, de petites lettres en vers. Il y en a même qui lui reprochent de faire, tantôt des sonnets ou des romances, tantôt des comédies, des dizains et des *lettrilles*. (Le Sage.)

LETTRINE. s. f. (dimin. de *lettre*). Imprim. Petite lettre qui se met au-dessus ou à côté d'un mot, pour renvoyer le lecteur à des notes placées à la marge ou au bas de la page.

— Lettres majuscules qui se mettent au haut des colonnes ou des pages d'un Dictionnaire, pour indiquer les initiales des mots qui s'y trouvent.

— Lettres qui se mettent dans les pages, dans les colonnes même, pour indiquer le changement de la syllabe initiale.

LETTRISÉ, ÉE. adj. Littér. Il se dit d'anciens vers, dont tous les mots commençaient par une même lettre. On a fait des ouvrages en vers latins lettrisés.

LETTSOMIE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, établi pour quelques arbrisseaux du Pérou.

LEU ou **LOUP** (Saint). Évêque de Sens, sous le règne de Clotaire II, était d'une maison alliée à la famille royale. Il mourut en 623. On le fête le 1er septembre.

— Pathol. *Le mal saint Leu.* Espèce de maladie contre laquelle on invoquait saint Leu.

— Anc. prov. *La male garde pait le leu.* Le défaut de précaution permet aux loups de manger les brebis.

— Jeux. *Jeux de la queue leu-leu.* Jeu d'enfants qui consiste à marcher à la file comme des loups. || De là cette loc. *Aller à la queue leu-leu.* Aller un à un les uns derrière les autres.

LEUCACANTHE. adj. des 2 g. (ét. gr., λευκός, blanc; ἄκανθα, épine). Bot. Qui a des épines blanches.

— s. m. Espèce de chardon.

LEUCACHATE. s. f. (pr. *leu-ka-ka-te*). Minér. anc. Espèce d'agathe dont parle Pline.

LEUCADE. Géogr. anc. Ile de la mer Ionienne, près de l'Acarnanie, dont elle n'était séparée que par un canal. || Au sud de cette île était un cap dont le pied était hérissé de brisants. Les amants malheureux venaient chercher un remède à leurs maux, en se précipitant de ce cap dans la mer. C'est ce qu'on appelait : *faire le saut de Leucade.* Ceux qui échappaient à la mort après ce saut périlleux étaient guéris de leur amour. Nicostrate, Artémise, Sapho, périrent, dit-on, en recourant à ce terrible remède.

LEUCADE. s. m. Bot. Genre de plantes labiées.

LEUCADENDRE. s. m. (ét. gr., λευκός, blanc; δένδρον, arbre). Bot. Genre de plantes du cap de Bonne-Espérance.

LEUCADIEN, IENNE. adj. et s. Géogr. anc. Habitant de l'île de Leucade. Les femmes leucadiennes. Les Leucadiens. Les Leucadiennes. || Qui appartient à cette île ou à ses habitants. Mœurs leucadiennes.

— Surnom de Jupiter adoré dans cette île. Jupiter Leucadien.

LEUCANIE. s. f. Entom. Genre de papillons.

LEUCANTHE. adj. des 2 g. (ét. gr., λευκός, blanc; ἄνθος, fleur). Bot. Qui a des fleurs blanches. Citise leucanthe.

LEUCANTHÈME. adj. des 2 g. (ét. gr., λευκός, blanc; ἄνθος, fleur). Bot. Qui a les fleurs blanches.

— s. m. Nom générique de la marguerite des [illegible]

LEUCANTHÉRÉ, ÉE. adj. (ét. gr., λευκός, blanc; ἀνθηρός, fleuri). Bot. Qui a les anthères blanches.

LEUCAS. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones, de la famille des labiées, composé de plusieurs espèces exotiques. Leucas des Indes. Leucas de la Martinique. Leucas de Ceylan.

LEUCÉ. s. f. (du gr. λευκός, blanc). Pathol. Sorte de lèpre qui couvre le corps d'écailles blanches.

LEUCÉTHIOPIE. s. f. (ét. gr., λευκός, blanc; αἰθίοψ, nègre). Zool. Etat dans lequel la peau ou les appendices épidermoïdes qui la couvrent sont de couleur blanche chez un animal dans l'espèce duquel cet état de choses n'est pas ordinaire.

LEUCÉTHIOPIEN, IENNE. adj. et s. (ét., V. LEUCÉTHIOPIE). Géogr. anc. Nom d'un peuple de la Libye Inférieure. Les Leucéthiopiens étaient ainsi appelés, parce qu'ils étaient plus blancs que les autres peuples de cette contrée.

LEUCHÉRIE. s. f. (pr. *leu-ké-ri*). Bot. Genre de plantes synanthérées, de la tribu des nassauvies.

LEUCICHTHE. s. m. Ichthyol. Nom spécifique du corégone.

LEUCINE. s. f. (du gr. λευκός, blanc). Chim. Substance blanche qu'on obtient en traitant la gélatine par l'acide sulfurique.

LEUCIPPE. Philosophe grec, né à Abdère ou à Milet, dans le ve siècle av. J.-C., admettait pour expliquer l'univers le vide et les atomes en nombre infini, doués d'un mouvement éternel.

LEUCIS. s. m. Ant. gr. Poisson sacré que, selon Théocrite, les pêcheurs offraient à Bérénice divinisée pour obtenir une pêche abondante.

LEUCITE. s. m. (du gr. λευκός, blanc). Minér. Minéral sans couleur ou quelquefois blanc, ayant la forme d'une variété de grenat et qu'on trouve abondamment dans les produits volcaniques.

LEUCOBLÉPHARÉ, ÉE. adj. (ét. gr., λευκός, blanc; βλέφαρον, paupière). Zool. Qui a les paupières blanches.

LEUCOCARPE. adj. des 2 g. (ét. gr., λευκός, blanc; καρπός, fruit). Bot. Qui a les fruits et les légumes blancs.

LEUCOCÉPHALE. adj. des 2 g. (ét. gr., λευκός, blanc; κεφαλή, tête). Bot. Se dit d'une plante qui a des fleurs blanches réunies en capitules, ou en ombelles très-serrées. || Se dit aussi d'un champignon qui a le chapeau blanc.

— Zool. Qui a la tête blanche. Le dauphin leucocéphale. Singe leucocéphale.

LEUCOCÈRE. adj. des 2 g. (ét. gr., λευκός, blanc; κέρας, corne). Entom. Qui a les antennes blanches.

LEUCOCHRYSOS. s. m. Minér. anc. Pierre aujourd'hui inconnue dont parle Pline.

LEUCOCROTAPHE. adj. des 2 g. (ét. gr., λευκός, blanc; κρόταφος, tempe). Zool. Qui a les tempes blanches; dont la tête offre de chaque côté une bandelette blanchâtre, étendue de l'œil à l'occiput.

LEUCODENDRE. s. m. (ét. gr., λευκός, blanc; δένδρον, arbre). Bot. Genre de plantes dicotylédones, de la famille des protéacées. Il renferme des arbres ou arbrisseaux très-élégants par le soyeux brillant et argenté, répandu presque sur toutes leurs parties. On en cultive quelques espèces dans les jardins botaniques de l'Europe.

LEUCODERME. adj. des 2 g. (ét. gr., λευκός, blanc; δέρμα, peau). Zool. Qui a la peau blanche.

LEUCODONTE. adj. des 2 g. (ét. gr., λευκός, blanc; ὀδούς, dent). Bot. Qui a les dents blanches. || Qui a des pinces garnies à leur bord intérieur de dentelures blanches.

— s. m. Genre de plantes, de la famille des mousses. Ce sont des mousses rameuses à rameaux cylindriques, qui se courbent par la sécheresse. Ces espèces de leucodons croissent sur les arbres en Europe, aux Canaries et à l'île Bourbon.

LEUCOGASTRE. adj. des 2 g. (ét. gr., λευκός, blanc; γαστήρ, ventre). Zool. Qui a le ventre blanc.

LEUCOGÉE. s. f. Minér. anc. Pierre précieuse dont parle Pline.

LEUCOGNAPHALE. adj. des 2 g. (ét. gr., λευκός, blanc; γνάφαλον, bourre). Ornith. Qui a le duvet blanc et les plumes d'une autre couleur.

LEUCOGRAMME. adj. des 2 g. (ét. gr., λευκός, blanc; γράμμα, lettre, ligne). Hist. nat. Qui a des lignes ou des raies blanches sur le corps.

LEUCOGRAPHE. adj. des 2 g. (ét. gr., λευκός, blanc; γράφω, j'écris). Bot. Se dit d'une espèce de chardon qui a ses feuilles marquées de linéaments blancs qui imitent des caractères d'écriture. Chardon leucographe. || Se dit aussi en entomologie d'une espèce de cétonie, dont les élytres sont marquées de bandes transversales blanches.

LEUCOGRAPHIE. s. f. (ét. gr., λευκός, blanc; γραφή, description). Médec. Description des Albinos; traité sur l'albinisme.

LEUCOGRAPHIS. s. f. Minér. anc. Nom d'une pierre à foulon dont Dioscoride vante les propriétés médicales. [illegible] les crachements de sang.

LEUCOÏON. s. m. Bot. Genre de plantes appelées aussi *perce-neige.*

LEUCOLITHE. s. f. (ét. gr., λευκός, blanc; λίθος, pierre). Minér. Nom que les Grecs donnaient à une pyrite blanche qui, étant calcinée, fournissait un remède contre les maux d'yeux, et était peut-être un sulfure de zinc.

— Un des noms de l'amphigène.

— *Leucolithe d'Altemberg.* Variété de topaze.

— *Leucolithe de Mauléon.* Espèce de topaze qui s'est trouvée pour la première fois à Mauléon.

LEUCOLOME. adj. des 2 g. (ét. gr., λευκός, blanc; λῶμα, bordure). Hist. nat. Qui est bordé de blanc; dont la capsule offre une bordure de flocons blancs.

LEUCOLYTE. adj. des 2 g. (ét. gr., λευκός, blanc; λύω, je délivre, je dissous). Minér. Se dit d'une classe de corps simples et d'une classe de substances minérales comprenant des corps qui, en se dissolvant dans les acides incolores, ne donnent que des solutions sans couleur. || substantiv. Les leucolytes.

LEUCOME ou **LEUCOMA.** s. m. Ant. gr. Registre sur lequel on inscrivait tous les citoyens d'Athènes, à l'âge de vingt ans.

— Médec. Tache blanche sur la cornée transparente de l'œil.

LEUCOMÈLE. adj. des 2 g. (ét. gr., λευκός, blanc; μέλας, noir). Hist. nat. Dont la couleur se compose d'un mélange de blanc et de noir.

LEUCOMORIE. s. f. Médec. Sorte de démence paisible, mélancolie.

LEUCONOTE. adj. des 2 g. (ét. gr., λευκός, blanc; νῶτος, dos). Zool. Qui a le dos blanc.

— Bot. Qui a les feuilles blanches en dessous.

LEUCOPATHIE. s. f. (ét. gr., λευκός, blanc; πάθος, maladie). Zool. Etat d'un animal qui, par vice primitif de conformation, a la peau d'un blanc de lait.

LEUCOPATHIQUE. adj. des 2 g. Médec. Qui a rapport à la leucopathie.

LEUCOPE. adj. des 2 g. (ét. gr., λευκός, blanc; πούς, pied). Zool. Qui a les pieds blancs.

LEUCOPHE. adj. des 2 g. (ét. gr., λευκός, blanc; φαιός, brun). Hist. nat. Dont la couleur se compose d'un mélange de blanc et de brun.

LEUCOPHLEGMATIE. s. f. (ét. gr., λευκός, blanc; φλέγμα, inflammation). Médec. Un des noms de l'anasarque ou hydropisie sous-cutanée.

LEUCOPHLEGMATIQUE. adj. des 2 g. Médec. Qui a rapport à la leucophlegmatie.

LEUCOPHRE. adj. des 2 g. (ét. gr., λευκός, blanc; ὀφρύς, sourcil). Zool. Qui a les sourcils blancs.

— s. m. Amorph. Genre d'animaux microscopiques, que l'on trouve dans les eaux douces ou salées, pures ou putréfiées, dans les infusions végétales.

LEUCOPHTHALME. adj. des 2 g. (ét. gr., λευκός, blanc; ὀφθαλμός, œil). Zool. Qui a les yeux blancs.

— s. m. Minér. Pierre rousse qui renferme un œil noir, dont parlent les anciens, et que l'on s'accorde à regarder comme une calcédoine.

LEUCOPHYLLE. adj. des 2 g. (ét. gr., λευκός, blanc; φύλλον, feuille). Bot. Qui a les feuilles couvertes d'un duvet blanc. || Qui a les feuillets blancs.

— Zool. Qui porte un bandeau et des taches de couleur blanche.

— s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones de la famille des personnées, renfermant des arbrisseaux entièrement blancs et tomenteux, de la Nouvelle-Espagne.

LEUCOPHYTE. s. m. (ét. gr., λευκός, blanc; φυτόν, plante). Bot. Genre de plantes synanthérées, de la famille des corymbifères.

LEUCOPILE. adj. des 2 g. (ét. gr., λευκός, blanc; πῖλος, chapeau). Bot. Qui a le chapeau blanc. Se dit d'une espèce de champignon. Agaric leucopile.

LEUCOPLEURE. adj. des 2 g. (ét. gr., λευκός, blanc; πλευρόν, côté). Hist. nat. Qui a les côtés blancs.

LEUCOPODE. adj. des 2 g. (ét. gr., λευκός, blanc; πούς, pied). Bot. Qui a le stipe blanc, en parlant d'un champignon. || Dont les pétioles sont blancs.

— Zool. Qui a les pieds blancs.

LEUCOPOGE. adj. des 2 g. (ét. gr., λευκός, πώγων, barbe). Zool. Qui a la barbe ou le menton de couleur blanche.

LEUCOPOGE ou **LEUCOPOGON.** s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones, de la famille des épacridées, fondé sur des espèces de la Nouvelle-Hollande.

LEUCOPROCTE. adj. des 2 g. (ét. gr., λευκός, blanc; πρωκτός, derrière). Zool. Qui a le derrière blanc. Se dit particulièrement d'un insecte qui a l'extrémité de l'abdomen blanche. L'anthomye leucoprocte.

LEUCOPRYMNE. adj. des 2 g. (ét. gr., λευκός, blanc; πρύμνα, sacrum). Zool. Qui a les fesses ou le haut des cuisses blanches.

LEUCOPS. adj. des 2 g. (ét. gr., λευκός, blanc; ὤψ, œil). Zool. Qui a l'œil blanc ou entouré de blanc.

[illegible] ὄψις, vue). Entom. Genre d'insectes hyménoptères, famille des néottocryptes, fondé sur des espèces qui habitent l'Afrique ou les Indes orientales.

LEUCOPTÈRE. adj. des 2 g. (ét. gr., λευκός, blanc; πτερόν, aile). Zool. Qui a les ailes blanches.

— Bot. Se dit d'une plante qui a les ailes de ses fruits blanches.

LEUCOPYGE. adj. des 2 g. (ét. gr., λευκός, blanc; πυγή, le derrière, les fesses). Zool. Qui a le croupion blanc.

LEUCOPYRE. adj. des 2 g. (ét. lat., λευκός, blanc; πυρός, fruit). Bot. Qui a des fruits blancs.

LEUCOPYRIE. s. f. (ét. gr., λευκός, blanc; πῦρ, feu, inflammation). Médec. Fièvre hectique.

LEUCOPYRRHE. adj. des 2 g. (ét. gr., λευκός, blanc; πυῤῥός, roux). Hist. nat. Dont la couleur se compose d'un mélange de blanc et de roux.

LEUCORHAMPHE. adj. des 2 g. (ét. gr., λευ-

κὸς, blanc; ῥάμφος, bec). Zool. Qui a le bec ou le museau blanc.

LEUCORHIZE. adj. des 2 g. (ét. gr., λευκὸς, blanc; ῥίζα, racine). Bot. Qui a des racines blanches.

LEUCORHYNQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., λευκὸς, blanc; ῥύγχος, bec). Zool. Qui a le bec blanc.

LEUCORRHÉ, ÉE. adj. (ét., V. LEUCORRHÉE). Zool. Qui a le croupion et les parties inférieures du corps de couleur blanche.

LEUCORRHÉE. s. f. (ét. gr., λευκὸς, blanc; ῥέω, je coule). Médec. Flux ou écoulement blanc, vulgairement appelé flueurs ou fleurs blanches. C'est une affection propre aux personnes du sexe et qui consiste dans une augmentation de la sécrétion muqueuse des parois du vagin, laquelle doit être distinguée des flux sanguins et des flux purulents qui accompagnent beaucoup de maladies de l'appareil génital. La leucorrhée s'observe plus ordinairement après l'âge de puberté, mais il y en a des exemples à tout âge. Les causes principales de cette affection sont l'insuffisance de la transpiration cutanée et pulmonaire de la plupart des femmes, le peu d'exercice qu'elles prennent, et les obstacles qu'apporte au libre développement de la poitrine l'usage des corsets.

LEUCORRHÉIQUE ou **LEUCORRHOÏQUE.** adj. des 2 g. Pathol. Qui dépend de la leucorrhée. Ecoulement leucorrhoïque.

LEUCORYX. s. m. Mamm. Espèce d'antilope des Indes.

LEUCOSANTHE. adj. des 2 g. (ét. gr., λευκὸς, blanc; ξανθὸς, jaune). Bot. Se dit d'un agaric qui a le chapeau blanc et le stipe jaune.

LEUCOSCEPTRE. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones, de la famille des verbénacées, croissant dans les forêts du Haut-Népal.

LEUCOSE. s. f. (du gr. λευκὸς, blanc). Pathol. Ensemble des maladies qui attaquent les vaisseaux lymphatiques.

LEUCOSIDÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à la leucosie.

LEUCOSIDÉES. s. f. pl. Crust. Famille de l'ordre des crustacés décapodes qui a pour type le genre leucosie.

LEUCOSIE. s. f. ou **LEUCOSIA.** s. m. Bot. Genre de la famille des térébinthacées qui ne renferme qu'un arbrisseau de Madagascar.

LEUCOSPERME. adj. des 2 g. (ét. gr., λευκὸς, blanc; σπέρμα, graine). Bot. Qui a les fruits blancs.

— s. m. Genre de plantes dicotylédones de la famille des protéacées, qui comprend des arbrisseaux, tous originaires du cap de Bonne-Espérance, la plupart peu élevés, souvent velus et tomenteux.

LEUCOSPILE. adj. des 2 g. (ét. gr., λευκὸς, blanc; σπίλος, tache). Hist. nat. Qui a des taches blanches.

LEUCOSPORE. s. m. Bot. Division du genre agaric, qui comprend les espèces privées de voile ou chez lesquelles il est variable, dont les feuilles ne changent pas et dont les sporidies sont blanches.

— Division du genre bolet qui renferme des espèces privées de voile, dont le stipe est creux, rempli d'une moelle spongieuse, et dont les tubes sont blancs ou citrins et les sporidies blanches.

LEUCOSTÈGUE. adj. des 2 g. (ét. gr., λευκὸς, blanc; στέγη, couverture). Bot. Qui a ses urnes olivâtres couvertes d'un opercule blanc. Omélie leucostègue.

LEUCOSTICTE. adj. des 2 g. (ét. gr., λευκὸς, blanc; στικτὸς, pointillé). Qui est parsemé de tâches blanches.

LEUCOSTINE. s. f. Minér. Roche volcanique à base de protosilex, renfermant des cristaux de feldspath.

LEUCOSTINIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., λευκὸς, blanc; στιγμὴ, point). Minér. Se dit des roches protosiliceuses composées de cristaux microscopiques entrelacés, dont la coupe offre autant de petits points blancs.

LEUCOSTOME. adj. des 2 g. (ét. gr., λευκὸς, blanc; στόμα, bouche). Hist. nat. Se dit d'une mousse qui a le péristome blanc; d'une coquille dont l'ouverture est blanche et d'un insecte qui a la bouche blanche.

LEUCO-SYRIE. (ét. gr., λευκὸς, blanc; Συρία, Syrie). Géogr. anc. Dénomination [illegible] orientale et à la Cappadoce, au nord de la Syrie. Les habitants de cette contrée avaient le teint plus blanc que les Syriens propres: de là leur nom.

LEUCO-SYRIEN, IENNE. adj. Géogr. anc. Habitant de la Leuco-Syrie. || Qui appartient à la Leuco-Syrie ou à ses habitants.

LEUCOTE. adj. des 2 g. (ét. gr., λευκὸς, blanc; οὖς, oreille). Zool. Qui a les oreilles blanches.

LEUCOTHOÉ. s. f. Crust. Genre de crustacés amphipodes.

LEUCOTRIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., λευκὸς, blanc; θρίξ, poil). Qui est garni de poils blancs.

LEUCOXANTHE. adj. des 2 g. (ét. gr., λευκὸς, blanc; ξανθὸς, jaune). Bot. Qui est marqué de blanc et de jaune.

LEUCOXYLE. adj. des 2 g. (ét. gr., λευκὸς, blanc, ξύλον, bois). Bot. Qui a le bois blanc.

LEUCOZONÉ, ÉE. adj. (ét. gr., λευκὸς, blanc; ζώνη, ceinture). Zool. Qui est marqué de zones ou de bandes circulaires blanches.

LEUCTRES. Géogr. Lieu de la Béotie, entre Thèbes et Thespies, à 13 kilom. environ de la mer; célèbre par la victoire qu'Epaminondas remporta sur Cléombrote, roi de Sparte, l'an 371 av. J.-C. Cette victoire détruisit pour jamais la prééminence de Sparte en Grèce. Epaminondas mourut à cette bataille de Leuctres.

LEUCURE. adj. des 2 g. (ét. gr., λευκὸς, blanc; οὐρὰ, queue). Zool. Qui a la queue blanche.

LEUDAIRE. s. m. Féod. Registre où l'on inscrivait jadis les redevances et les époques d'accomplissement du service militaire féodal.

LEUDE. s. m. (en germ. *leut*, en sax. *lude*, sujet). Mot qui désignait, chez les Germains, les compagnons du chef de la bande guerrière, ses fidèles, ceux qu'il avait attachés à sa personne par des présents d'armes, de chevaux, etc.

— Nom que portèrent également, après l'établissement des Barbares dans l'empire romain, les compagnons ou fidèles du roi. Les leudes avaient le privilège de s'asseoir à la table du roi. Les vassaux chez les Francs, les masnadiéri chez les Lombards, et les thanes chez les Anglais, étaient des leudes. Les présents de terres ou fiefs avaient remplacé depuis la conquête les présents d'armes et de chevaux. Les leudes n'étaient donc autre chose que les feudataires.

LEUDE. s. f. Anc. cout. Sorte de péage. Ici se paye la leude de Nismes.

— Particulièrement, Droit prélevé à Toulouse sur les objets importés par les étrangers.

— Dans la coutume du Languedoc, Droit que le bourreau prélevait sur les denrées exposées au marché.

LEUDERIE. s. f. Anc. cout. Bureau où l'on percevait l'impôt appelé *leude*.

LEUGAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *leuca*, venu du celt. *leuque*, lieue). Archéol. Qui marque les lieues. Colonne leugaire. Pierre leugaire. || On dit aussi *leucaire*.

LEUGEON. s. m. Pêch. Filet dont les mailles ont deux pouces d'ouverture.

LEUM. s. m. Relig. mah. Livre sacré dans lequel toutes les actions des hommes sont écrites de la main des anges.

LEUR. adj. poss. des 2 g. (de l'ital. *loro*, à eux, à elles). Désigne un rapport d'appartenance ou de possession avec la troisième personne du pluriel dont le nom est implicitement contenu dans ce mot. *Leur fortune, leur bonheur*, c'est pour *la* fortune, *le* bonheur *d'eux, d'elles*. Cet adjectif se place toujours devant les substantifs qu'il détermine, qu'il soit ou non précédé d'un adjectif qualificatif, et se dit des personnes aussi bien que des choses. Il est comme pluriel de *son, sa, ses*, avec cette différence que *ses* se dit de plusieurs choses qui appartiennent à une seule personne, tandis que *leur* se dit d'une chose qui appartient à plusieurs personnes, et *leurs* de plusieurs choses qui appartiennent à plusieurs personnes.

— *Leur* s'emploie pour le masculin et le féminin singulier. Leur plaisir. Leur jardin. Leur maison. Leur père. Leur volupté. Leur âme. Les dieux doivent *leur* être aux faiblesses des hommes. (Bours.) Les cœurs pour aimer ont *leur* maturité. (Quin.) Il n'y a pas de gens au monde qui tirent mieux parti de *leur* machine que les Français. (Montesq.)

— *Leurs* sert pour le masculin et le féminin pluriel. Leurs aliments. Leurs chevaux. Leurs maîtres. Leurs vertus. Leurs flatteries. Les auteurs se peignent dans *leurs* ouvrages. (Le Sage.) Les maîtres des humains cachent-ils *leurs* faiblesses? (La Harpe.) La médisance qui s'attache aux personnes irréprochables, épargne encore moins ceux qui y donnent prise par *leurs* actions. (Nicole.)

— Cet adjectif ne se met pas devant un nom qui est suivi d'un pronom relatif. On ne dit pas. J'ai vendu *leurs* chevaux *qu'ils* m'avaient envoyés; mais, j'ai vendu *les* chevaux *qu'ils* m'avaient envoyés.

— Les adjectifs possessifs *leur, leurs*, doivent se répéter devant chaque substantif qu'ils déterminent, J'ai vu leur courage et leur intrépidité. Leurs femmes, leurs enfants, leurs amis, les suppliaient de ne pas résister à la force. Les enfants qui avaient égorgé *leurs* pères et *leurs* mères souffraient moins que ces hypocrites. (Fén.) [illegible] l'usage permet de dire aussi *leurs pères et mères*, ou *leurs père et mère*. Presque tous les oiseaux qui paraissent ne vivre que de graines, ont néanmoins été nourris, dans le premier âge, par *leurs pères et mères* avec des insectes. (Buff.) Les nègres créoles, de quelque nation qu'ils tirent leur origine, ne tiennent de *leurs pères et mères* que l'esprit de servitude et la couleur. (Id.) Ces deux jeunes animaux ne se ressemblaient pas plus que *leurs père et mère* par leur naturel. (Id.)

— Ils se répètent aussi devant des adjectifs ou des substantifs qui ont un sens opposé ou différent. Ils nous ont montré leurs bonnes et leurs mauvaises marchandises. Le peuple n'arrête son attention et ses respects que sur des projets immuables ou qu'il croit tels, et qui lui imposent par *leur* grandeur et *leur* éloignement. (B. de St-P.) *Leur* bonne et *leur* mauvaise fortune dépend de leur conduite. (Caill.) || Cependant les écrivains se sont quelquefois écartés de ce principe, surtout quand les adjectifs suivent le substantif. *Leurs* différends *présents* et *futurs* seront toujours déterminés sans aucune guerre. (J.-J. Rouss.) Il est vrai qu'en pareil cas, il serait difficile de s'exprimer autrement, à moins de répéter le substantif et l'adjectif possessif.

— Mais ils ne se répètent pas devant des adjectifs ou des substantifs qui ont à peu près la même signification. Ils nous ont montré leurs beaux et brillants équipages. Les Indiens et les Juifs, si attachés à *leurs* castes ou tribus, ont méprisé les autres peuples au point de ne jamais s'allier avec eux par des mariages. (B. de St-P.) En récompense de *leurs* bons et *utiles* offices, que Dieu éloigne d'eux tout chagrin domestique. (Id.) Pleins de *leur* ancienne et *aveugle* confiance, ils étaient bien loin de soupçonner le vrai motif de ce voyage. (J.-J. Rouss.)

— Lorsqu'on envisage les personnes et les choses d'une manière générale, ou qu'il n'est question que d'une seule personne ou d'une seule chose, on met *leur* avec le nom au singulier. Le renne et la vigogne refusèrent de vivre dans nos climats, où ils ne trouvaient pas même les plantes de *leur pays*. (B. de St-P.) La plupart des hommes emploient la première partie de *leur vie* à rendre l'autre misérable. (La Bruy.)

— Mais lorsqu'on veut exprimer collectivement plusieurs personnes ou plusieurs choses, il faut employer *leurs* avec le substantif au pluriel. Il ne faut jamais faire balancer les hommes entre *leurs* intérêts et leur conscience. (B. de St-P.) Les Grecs et les Romains, si fameux par leur patriotisme, ont regardé les autres nations comme des barbares; ils ne les nommaient pas autrement, et ils mirent toute leur gloire à s'emparer de *leurs pays*. (Id.) Je vous ai dit un mot sur Aristide et sur Epaminondas, mais je vous ferai connaître *leurs vies*. (Gir. Duv.) L'aigreur et l'opiniâtreté des femmes ne font qu'augmenter *leurs maux* et l'opiniâtreté de *leurs maris*. (J.-J. Rouss.) Les paysans attachés à la glèbe étaient la propriété de *leurs seigneurs*, au pouvoir desquels rien ne pouvait les soustraire. (Id.) Magistrats élevés au-dessus des peuples qui environnent votre tribunal, vous n'en êtes que plus exposés à *leurs regards*; vous jugez *leurs différends*, et ils jugent votre justice. (D'Agues.) Dans une bataille, des Phocéennes, voyant fuir *leurs époux* et *leurs fils*, courent au-devant d'eux, leur ferment le passage, et les forcent de retourner à la victoire ou à la mort. (Thom.) L'Italie est aujourd'hui le seul pays où le bouvier et le vigneron, le laboureur et le berger, remplissent avec *leurs femmes* et *leurs enfants* les salles de spectacle. (Sismondi.)

— D'après cela, c'est, ce nous semble, une question assez inutile de demander s'il faut dire, tous les maris étaient au bal avec *leurs femmes* ou avec *leur femme*. Puisqu'il s'agit ici de plusieurs femmes, il est clair qu'il faut mettre le pluriel *leurs*. Si l'on disait *avec leur femme*, cela voudrait dire qu'il n'y avait qu'une femme qui appartenait à tous les maris. *Leurs femmes* signifie *les femmes d'eux*; c'est le sens collectif; *leur femme*, c'est *la femme d'eux*. Cependant on dirait bien, *tous les maris étaient au bal chacun avec sa femme*, parce que dans cette phrase le sens n'est plus collectif, et que le mot *chacun* le rend distributif.

— Les adjectifs possessifs en relation avec des substantifs abstraits se mettent toujours au singulier. Les louanges qu'on donne aux gens en place doivent peu flatter *leur amour-propre* (Vauv.) Quelle serait la sûreté des citoyens si les magistrats de qui dépendent *leur fortune*, *leur honneur* et *leur vie*, avaient à craindre le ressentiment du dépositaire de l'autorité arbitraire? (Malesh.) Les hommes ont toujours *leur* intérêt pour base, on les voit, avant tout, consulter le plaisir. (Montesq.)

— Quelquefois cependant on emploie indifféremment le singulier ou le pluriel dans les mêmes circonstances. Une ardeur nouvelle s'était emparée de *leur cœur*. (Montesq.) Les passions les plus violentes se partageaient *leurs cœurs*. (Id.)

— Cependant le pluriel est de rigueur toutes les fois qu'il pourrait résulter un faux sens de l'emploi du singulier, comme dans les phrases suivantes. Ma fille, votre modestie, les tendres soins que vous rendez à vos parents, font souhaiter à toutes les mères de vous donner pour épouse à *leurs fils*. (Marm.) Paul et Virginie ne connaissaient d'autres époques que celles de la vie de *leurs mères*. (B. de St-P.) Dans le premier exemple, le singulier donnerait à entendre [illegible] fils, ce qui serait absurde; dans le second, comme il ne s'agit pas d'un frère et d'une sœur, le pluriel est indispensable.

— Pour désigner quelque chose d'habituel et de périodique, on emploie l'adjectif possessif et non l'article. On dira, *elles ont leur migraine*, en parlant de personnes sujettes à cette maladie; et *elles ont la migraine*, en parlant de personnes qui ne l'ont qu'accidentellement.

— *Leur* s'emploie quelquefois substantivement; dans ce cas il est précédé de l'article Vous ignorez encore quel bonheur est le leur. Mon erreur sera la leur. Faites-leur bien comprendre que le sort de ces malheureux sera peut-être le leur. Mes amis sont aussi les leurs. Vos intérêts sont aussi bien les leurs. Notre musique est bien différente de la leur. Les journaux attendent le jugement du public pour y conformer *le leur*. (B. de St-P.) En tâchant d'usurper vos avantages, elles abandonnent *les leurs*. (J.-J. Rouss.)

— Absol. *Les leurs*. Se dit quelquefois pour Leurs parents, leurs amis, ceux qui leur sont attachés, ceux qui sont de la même secte, du même parti. Chacun aime les siens; je m'intéresse pour moi et pour les miens; eux, ils s'intéressent pour eux et pour les leurs.

— *Leur, leurs* ne déterminent le plus souvent que des substantifs qui sont en rapport de possession avec des noms de personnes ou d'objets personnifiés. Ces personnes sont fort aimables; chacun recherche leur société. L'étude de l'histoire est la plus nécessaire aux hommes, quel que soit *leur* âge. (Ségur.) Les Arabes étaient autrefois un peuple doux, amoureux de la liberté. Mahomet changea *leurs* idées; mais il ne leur reste plus rien de l'impulsion qu'il leur avait donnée. (Rayn.)

— Mais s'ils sont en relation avec des noms de choses, on fait usage de l'article et du pronom *en*. Ces vérités ne doivent pas être présentées avec des couleurs qui *en* altèrent la majesté. (Barth.) V. EN.

— Néanmoins, pour rendre l'expression plus énergique, on se sert quelquefois de *leur, leurs*, même avec des noms de choses. Le commerce est comme certaines sources; si vous voulez détourner *leur* cours, vous les faites tarir (Fén.) Le récit de nos maux adoucit *leur* rigueur. (Guym. de la Touche.) Ces arbres sont bien exposés, mais *leurs* fruits ne mûrissent pas. (Bonif.)

L'art et les soins ajoutent à nos jours;
Mais rien ne peut éterniser *leur* cours.
(LOMB. DE LANGRES.)

— Avec le mot *chacun*, on emploie ordinairement *leur, leurs*, toutes les fois que le verbe est séparé de son complément par le mot *chacun*, ou que ce dernier, formant une incise, sépare une des parties de la proposition incidente. Les deux partis regardèrent *chacun* cette élection comme *leur* ouvrage particulier. (Vertot.) Les abeilles dans un lieu donné, tel qu'une ruche ou le creux d'un vieil arbre, bâtissent *chacune leur* cellule. (Buff.) Les langues ont *chacune leurs* bizarreries. (Boil.) La nature semble avoir partagé des talents divers aux hommes pour leur donner à *chacun leur* emploi, sans égard à la condition dans laquelle ils sont nés. (J.-J. Rouss.) Ils s'y trouvèrent *chacun* avec *leurs* milices, que l'on fait monter, dans le compte le moins exagéré, au nombre de 300,000 hommes. (Anquet.) Les dix tribus de l'Attique avaient *chacune leurs* présidents, *leurs* officiers de police, *leurs* tribunaux, *leurs* assemblées et *leurs* intérêts. (Barthél.)

— Les écrivains ne se sont cependant pas toujours conformés à cette règle. Dans l'assemblée générale du peuple romain, tous les citoyens, de quelque rang qu'ils fussent, avaient droit de donner leurs suffrages *chacun* dans *leur* tribu. (Vertot.) Je suppose deux hommes qui ont vécu si séparés du genre humain et si séparés l'un de l'autre, qu'ils se croient *chacun* seul de *leur* espèce. (Condill.) Les citoyens, *chacun* selon *leurs* facultés, tenaient table ouverte. (Vertot.) V. CHACUN.

LEUR. pron. pl. de la 3e pers. des 2 g. Il est invariable et signifie *à eux, à elles*. Il se dit des personnes, des animaux, et des choses. Il est resté une heure avec ses amis, sans leur dire un seul mot. Vos poules ont faim, il faut leur donner à manger. J'ai pris beaucoup de bains pendant ma maladie, je leur dois ma guérison. Ce qui fait que les femmes sont peu touchées de l'amitié, c'est qu'elle *leur* paraît fade après l'amour. (La Rochef.)

Seigneur, tous vos soldats refusent de partir.
Pharnace les retient, Pharnace *leur* révèle
Que vous cherchez à Rome une guerre nouvelle.
(RACINE.)

— On peut dire avec l'article, *Ils se coupent les ongles; ils se sont coupé le pouce; ils se sont fait la barbe; ils se forment le goût*, etc. Et avec l'adjectif possessif, *Ils coupent leurs ongles; il a coupé son pouce; ils ont fait leur barbe; ils forment leur goût*. Cet emploi de l'adjectif possessif ou de l'article n'est pas arbitraire, et la différence qui résulte de l'un ou de l'autre est assez sensible.

— La différence qui caractérise *leurs*, adjectif pluriel, et *leur*, pronom, c'est que le premier se joint toujours à des substantifs, qui, mis au pluriel, lui font conséquemment revêtir le signe de la pluralité: *leurs âmes, leurs rameaux, leurs foyers*; *leur*, au contraire, employé comme complément indirect d'un verbe, le précède immédiatement, excepté à l'impératif, et ne prend alors jamais d'*s*: cela *leur sied, leur convient*, leur [illegible] traduit toujours par un rapport de qualification, et *leur*, pronom, par un rapport d'attribution: *leurs âmes*, c'est pour *les âmes d'elles*; *leur sied, leur convient*, c'est pour *sied à eux, convient à eux*.

Il faut autant de frais pour conserver les femmes,
Qu'on en a prodigué pour attendrir *leurs âmes*.
(DE BIÈVRE.)

Songez donc qu'au grand homme il faut beaucoup de [place;]
Des cèdres rassemblés dans un petit espace
Se nuisent l'un à l'autre et gênent *leurs rameaux*.
(CHÉNIER.)

. . . . . Tels sont les vrais guerriers:
Rivaux aux champ de Mars, amis dans *leurs foyers*.
(DE BELLOY.)

— On dit avec *leur*, pronom. En leur peignant les hommes, peignez-*les-leur* tels qu'ils sont. (J.-J. Rouss.)

Les grands perdent toujours à se glorifier,
Et rien ne *leur* sied mieux que de s'humilier.
(DESTOUCHES.)

Le vrai contentement déride tous les traits
La brillante gaîté, ce fard de la nature,
Rajeunit les vieillards, *leur* donne un air plus frais.
(REGNARD.)

Les dieux, comme il *leur* plait, peuvent en un moment
Nous mettre dans la gloire ou dans l'abaissement.
(L'Abbé Gerbet.)

— Quelquefois, pour plus d'énergie, on met *à eux-mêmes, à elles-mêmes*, après le verbe précédé de *leur*. Je le leur ai dit à eux-mêmes. C'est ce que je leur ai offert à elles-mêmes.

— *Leur* se met avant le verbe quand la proposition est simplement énonciative. Je leur donnerai à manger. Je le leur rendrai. || Quand la proposition est à l'impératif, *leur* se met après le verbe s'il n'y a pas négation, et avant si la phrase est négative. Donnez-leur à manger. Ne leur donnez pas ce qu'ils demandent.

LEURRE. s. m. (du lat. *lorum*, courroie, bande de cuir). Fauconn. Morceau de cuir rouge en forme d'oiseau qui sert pour rappeler l'oiseau de proie lorsqu'il ne revient pas droit sur le poing. On y attache souvent de quoi paître l'oiseau. Jeter le leurre en l'air. Dresser un oiseau au leurre. L'oiseau fond sur le leurre, vient au leurre.

— *Leurre à tiroir*. Leurre garni de chair. || *Acharner le leurre*. Le garnir de chair.

— Espèce de chasse à l'oiseau dans laquelle on emploie le leurre. Chasser au leurre.

— Pêch. Appât factice attaché à l'hameçon.

— Fig. Appât, piége. La loterie est un leurre funeste à beaucoup de gens de bien. Cela lui sert de leurre pour les attirer. Se laisser prendre à un leurre. Le grand *leurre* des hommes, c'est l'avenir. (Font.) L'incertitude de l'avenir m'a toujours fait regarder les projets de longue exécution comme des *leurres* de dupe. (J.-J. Rouss.)

Mal prend aux volereaux de faire les voleurs,
L'exemple est un dangereux *leurre*,
Tous les mangeurs de gens ne sont pas grands seigneurs.
(La Fontaine.)

LEURRÉ, ÉE. part. pass. du v. Leurrer. S'empl. adjectiv. Oiseau bien leurré.

— Fig. Personne leurrée par un faux espoir.

— S'est dit pour Inexpérimenté, c'est-à-dire déniaisé par les nombreux tours qu'on lui a faits.

Quand un jeune homme après avoir en France
Etudié, s'en revient à Florence
Aussi *leurré* qu'aucun de par-delà. (La Fontaine.)

LEURRER. v. a. 1re conj. Fauconn. Dresser un oiseau de proie au leurre. Ces oiseaux-là ne sont pas aisés à leurrer.

— Fig. Attirer par quelque appât pour tromper, décevoir, illusionner. On l'a leurré de cet espoir. L'espérance anime le sage, *leurre* l'indolent qui se repose témérairement sur ses promesses. (Vauven.)

— se leurrer. v. pron. Etre leurré. Ces oiseaux ne se leurrent pas facilement.

— Fig. Se leurrer d'un doux espoir.

LEUTRITE. s. f. (de *Leutra*, nom de lieu). Minér. Marne calcaire et sablonneuse d'un blanc grisâtre ou jaunâtre remplie de cavités tapissées de cristaux de calcaire spathique, et qui a la propriété remarquable de répandre dans l'obscurité une lumière phosphorique très-vive par le plus léger frottement.

LEUWENHOECK (Antoine). Naturaliste, né à Delft en 1632, mort en 1723, fabriqua des microscopes d'une délicatesse et d'une perfection admirables ; s'en servit pour faire des observations curieuses, et acquit un grand renom comme physiologiste et anatomiste.

LEUZÉE. s. f. Bot. Genre de plantes synanthérées, de la famille des cinarocéphales, que l'on trouve dans les lieux montueux, stériles et découverts de la Provence et du Dauphiné.

LEVAGE. s. m. Vieux mot qui signifiait Action de lever et le résultat de cette action. Le levage des dîmes.

— Anc. jurispr. Droit accordé à certains seigneurs hauts justiciers sur les marchandises vendues et transportées hors de leur justice, après y avoir stationné huit jours. || Droit que les vassaux qui habitaient hors du fief payaient à leur seigneur.

— Agric. Manière d'assujétir les pampres des vignes, qui est en usage dans le Médoc.

— Constr. Élévation ou mise en place d'une charpente.

— Techn. Une des opérations qu'exige la fabrication du point d'Angleterre. || Action des bouillons qui s'élèvent au-dessus de la chaudière dans laquelle on cuit le savon.

LEVAILLANT (François). Voyageur et naturaliste, né en 1753 à Paramaribo (Guyane), à Sésanne en 1824 ; a publié une relation curieuse de ses voyages en Afrique, et a décrit une foule d'oiseaux et d'insectes inconnus jusqu'à lui.

LEVAIN. s. m. (du v. *lever*, parce que le levain fait lever la pâte). Substance capable d'exciter un gonflement, une fermentation interne dans le corps avec lequel on le mêle.

— Particulièrement, Pâte aigrie dont on se sert pour exciter la fermentation de la pâte fraîche avec laquelle on fait le pain. Faire un levain, du levain. Ce levain est trop vieux. Mettre trop ou trop peu de levain dans la pâte. Le levain fait enfler et chauffer la pâte. Du pain sans levain

— Par extension. Humeurs du corps humain quand on les suppose viciées, de manière à causer quelque désordre, à produire quelque altération. Ce mal ne se guérit jamais si bien qu'il n'en reste quelque levain. Il n'est pas bien guéri, ces signes-là montrent qu'il y a encore quelque levain. Il se sent incommodé, il y a à craindre que ce ne soit quelque mauvais levain qui s'amasse dans son estomac.

— Fig. Germe de quelque passion violente. Un levain de haine, d'inimitié. Levain de discorde, de division. Leur haine n'est pas si bien apaisée qu'il n'en reste quelque levain. Il y a chez ce peuple un levain de sédition, un levain de discorde, de révolte. Un faux principe est un mauvais *levain* qui, lors même qu'il est petit, peut gâter toute la pâte. (Bayle.) Lorsque la nature forma J.-J. Rousseau, la raison pétrit la pâte et la folie y jeta son *levain*. (Mme de Créqui.) Il reste toujours un *levain* de mécontentement. (Volt.) Dans les grandes villes se forment des *levains* pestilentiels, qui tôt ou tard tuent les mœurs et les empires. (S. Dubay.)

J'ai des défauts, mais le ciel fit les femmes
Pour corriger le *levain* de nos âmes. (Volt.)

— Philos. herm. *Levain de la matière des philosophes*. La pierre au blanc parfait.

LEVANT. part. pass. invar. du v. Lever. Une personne levant la tête.

LEVANT. adj. m. Qui s'élève. Il n'est usité que dans cette expression : Soleil levant. Je serai là au soleil levant, à soleil levant. Cette maison regarde le soleil levant. Le onzième jour, au soleil *levant*, il aperçut la fameuse pagode de Jagrenat. (B. de St-P.)

— Prov. et fig. *Adorer le soleil levant*. Faire la cour à la puissance nouvelle, à la faveur naissante.

— Anc. législ. *Homme levant et couchant*. Homme domicilié, par opposition à Aubain ou étranger.

LEVANT. s. m. (du v. *lever*, parce que le soleil s'y lève). L'un des quatre points cardinaux. La partie du ciel où le soleil se lève, relativement au lieu où l'on est. On dit aussi en géographie, l'est ou l'orient. Du levant au couchant. Entre le levant et le midi. Entre le levant et le nord. Le levant se trouve entre le midi et le nord. L'Allemagne est au levant de la France. Cette maison regarde le levant.

— *Levant d'été*. Point où le soleil se lève sur notre horizon au solstice d'été. || *Levant d'hiver*. Celui où le soleil se lève au solstice d'hiver.

— Particulièrement, Les régions qui sont à notre égard du côté où le soleil semble se lever, comme la Turquie, l'Asie Mineure, la Syrie, la Perse, etc. Les peuples du Levant. Les marchandises du Levant. Trafiquer dans le Levant. Voyage du Levant. Aller dans le Levant. Venir du Levant. Le commerce du Levant. Maroquin du Levant. L'importance du commerce dans le *Levant* a été sentie de bonne heure en Europe, et déjà sous l'empire romain des relations assez fréquentes s'étaient établies avec ces contrées. (Encycl.) Le commerce du *Levant* subit un grand changement par la découverte que firent les Portugais du cap de Bonne-Espérance, et par leurs établissements dans l'Inde. (Depping.) Le commerce du *Levant* éprouva une plus grande altération encore par la découverte de l'Amérique et par l'établissement des colonies européennes dans cette partie du monde. (Id.)

— Dans le commerce, Les pays maritimes qui faisaient naguère partie de l'empire ottoman et dont les ports en particulier avaient le nom d'*échelles*. Les échelles du Levant. Les ports du Levant.

— Géogr. *Mer du Levant*. La Méditerranée. Faire le commerce dans la mer du Levant. Naviguer, croiser sur la mer du Levant.

— Mar. *Escadre du Levant*. La flotte que nous faisons stationner en Grèce, à Smyrne, à Alexandrie.

LEVANTI. s. m. Relat. Soldat de marine turc. La peste et les *levantis* sont après le feu les deux fléaux de Constantinople. (Tournefort.)

— *Levanti patron*. Commandant d'une galère turque.

LEVANTIN, INE. adj. Qui est natif du Levant. Les peuples levantins. Les nations levantines.

— Qui appartient au Levant ou à ses habitants. Coutumes levantines. Usages levantins. Commerce levantin. Les ports levantins.

— substantiv. Homme, femme du Levant. Un Levantin. Une Levantine. Les Levantins. C'est un Levantin.

LEVANTINE. s. f. Comm. Étoffe de soie, dont la côte en biais est tantôt isolée et tantôt du fabricant. Son emploi le plus ordinaire est un peu pour robes et beaucoup pour doublure. On se sert, pour faire les levantines, d'organsins et de trame de France et d'Italie, mais de seconde qualité. Suivant leur destination, les levantines sont cylindrées, gaufrées, moirées ou lustrées.

— Conchyl. Ancien nom de plusieurs coquilles bivalves.

LEVANTINE. Géogr. Vallée étroite et profonde où coule le Tessin, et qui s'étend depuis Saint-Gothard jusqu'à Polleggio, dans une longueur de 44 kil.

LE VAYER (François de La Mothe). Écrivain et philosophe, né à Paris en 1588, mort en 1672; d'abord magistrat, puis précepteur du duc d'Orléans, frère de Louis XIV, et de Louis XIV lui-même, se fit remarquer par ses écrits, sa conduite, et par une sagesse antique.

LÈVE. s. f. Jeux. Espèce de cuiller de bois à long manche, dont on se sert au jeu de mail pour lever la boule.

LÈVE (Antoine de). Capitaine espagnol, né en Navarre, s'éleva du rang de simple soldat aux plus hautes dignités militaires sous Charles-Quint, chassa l'amiral Bonnivet de devant Milan, défendit Pavie contre François Ier, et fut nommé par l'Empereur capitaine général de ses armées.

LEVÉ, ÉE. part. pass. du v. Lever. S'empl. adjectiv. dans toutes les significations du verbe. Le cinquième doigt, qui est l'interne, ne paraît que quand l'animal a la jambe *levée*, et n'est qu'un petit éperon fort court. (Buff.) Nous ne fûmes pas peu surpris de trouver la trappe *levée*, et notre surprise devint encore plus grande, lorsque nous vîmes dans la cuisine Léonarde liée. (Le Sage.)

— Hors du lit. Dès l'aurore, tout le monde est sur pied, les plus grands dormeurs sont les premiers *levés*. (Paulmier.)

— En parlant des astres. La lune était *levée*, on voyait autour d'elle trois grands cercles noirs. (B. de St-P.) Le jour à peine *levé*, l'évêque arriva et commença les exercices religieux. (Guizot.)

— Perçu. Mais tant de sommes *levées* sur le peuple ont-elles été bien employées pour lever et faire subsister les armées avec économie? (Fénelon.)

— *Avoir les yeux levés*. Regarder en haut. Il aperçut sa cousine en pleurs, les yeux *levés*, une main tremblante, l'autre levée. (De Balzac.)

— *Avoir le bras, le fer, le glaive levé*. Être prêt à frapper.

Qui me montra sur moi leur main déjà *levée*,
Enfin par qui la Perse avec moi fut sauvée. (Rac.)
Près de leurs corps sanglants la reine évanouie,
Le roi, le bras *levé*, prêt à trancher sa vie. (Volt.)

— *Marcher la tête levée*. Aller sans rien craindre, sans appréhender aucun reproche, aucun affront, quelquefois avec hardiesse, avec audace.

.....Dans un des parvis aux hommes réservé,
Cette femme superbe entre le front *levé*. (Racine.)

— Techn. *Pain levé*. Pain fermenté. L'usage du levain doit être fort ancien, puisque Moïse, en prescrivant aux Hébreux la manière dont ils devaient manger l'agneau pascal, leur défend l'usage du pain *levé*. (Sallent.)

— Fig. et fam. *Prendre quelqu'un au pied levé*. Le prendre au moment où il se dispose à partir, à s'éloigner.

— Dans une acception plus figurée, Le prendre au mot, ou lui faire une demande sans lui donner le temps de la réflexion.

— substantiv. *Voter par assis et levé*. Manifester son vote dans une assemblée délibérante, en se levant ou en restant assis.

LEVÉ. s. m. Mus. Le temps de la mesure où on lève le pied ou la main.

LÈVE-CUL. s. m. Mot composé qui n'est d'usage que dans quelques locutions adverbiales et triviales.

— Fauconn. *Voler à lève-cul*. Se dit de la manière de chasser de certains oiseaux qui attendent le départ du gibier pour fondre dessus.

— Jeux. *Jouer à lève-cul*. V. cul.

LEVÉE. s. f. Action de lever, de recueillir certaines choses. La chose levée, recueillie. Se dit particulièrement des fruits dans le sens de Récolte. La levée des fruits, des graines. Toute la levée lui appartient.

— Collecte, perception, recette. La levée des impôts. La levée des contributions.

— Art milit. Enrôlement, appel, en parlant des troupes. Une levée de troupes. Une levée de soldats. La levée de 1840. || *Levée en masse*. Appel à tous les citoyens en état de porter les armes. La pospolite polonaise et l'insurrection hongroise étaient des levées en masse. || *La levée d'un siége*. La retraite des troupes qui tenaient une place assiégée. || *Levée des arrêts*. Ordre qui lève les arrêts, qui les fait cesser.

— *La levée des scellés*. L'action par laquelle un officier de justice lève les scellés. Assister à la levée d'un scellé. Etre présent à la levée des scellés.

— *Faire la levée d'un corps, d'un cadavre*. Enlever par autorité publique un corps mort, un cadavre, et le faire porter au lieu où il doit être inhumé ou exposé pour être reconnu. Procéder à la levée d'un cadavre. Procès-verbal de la levée d'un cadavre.

— *Levée de l'appareil*. En chirurgie, Action d'ôter l'appareil mis sur une blessure. Assister

— *Levée de boucliers*. Démonstration par laquelle les soldats romains témoignaient leur résistance aux volontés du général.

— *Faire une grande levée de boucliers*. En général, Faire de grands préparatifs pour une entreprise quelconque. || Fig. Opposition ou attaque contre une personne, contre un corps, faite avec éclat et sans succès. Faire une levée de boucliers bien imprudente.

— Ce qu'un tailleur, une couturière, une ouvrière en linge lèvent sur la largeur d'une étoffe pour un habit, d'une pièce de toile pour des chemises, etc.

— Dans les courses de bague, Action de celui qui lève la lance pour enfiler la bague. Faire une belle levée. Faire une levée de bonne grâce.

— En termes de jeu de cartes, Une main qu'on a levée. Ne pas faire une levée. Faire toutes les levées. Faire une levée avec une petite carte.

— Élévation de terre ou de maçonnerie, en forme de digue, de berge pour retenir les eaux d'un canal, d'une rivière, pour servir de chemin à travers un marais. La levée de la Loire. Faire une levée à travers un marais. || Se dit quelquefois des grandes routes construites par les Romains dans les Gaules, routes auxquelles le peuple attribue une origine plus récente. La levée de Brunehaut.

— Heure à laquelle une compagnie, une assemblée se lève pour finir la séance. Se trouver à la levée du conseil.

— Opération des agents de la poste qui retirent de la boîte les lettres qui y ont été jetées. pour en faire la distribution ou les envoyer à leur destination. Première levée. Les levées du matin, les levées du soir. La levée est faite. Il y a plusieurs levées par jour à ce bureau. || L'ensemble des lettres qu'on retire de la boîte à chaque levée. La levée de deux heures n'a pas été considérable.

— Construct. mar. Les couples dont les contours ont été tracés en grand sur le plancher de la salle des gabaris, d'après le plan du bâtiment, et dont les pièces, travaillées sur gabaris, sont d'abord assemblées sur le parterre du chantier, puis érigées par quartiers sur la quille pour servir avec le lissage à régler les contours des couples intermédiaires, dits de remplissage.

— Géom. *Levée des plans*. Art de représenter sur le papier toutes les parties d'un terrain. On dit plus ordinairement Le lever ou le levé des plans.

— Mar. *Levée de la mer*. Il y a de la levée lorsque la mer est grosse et que le bâtiment largue par l'effet des lames.

— Mécan. Dent d'une roue. || Espace parcouru par le piston dans le corps d'une pompe. C'est ce qu'on appelle aussi le Jeu du piston.

— Techn. Glace que le fabricant scelle sur le banc pour la travailler. || Plateau sur lequel le cartonnier étend les feuilles de carton à mesure qu'elles sont retirées des langes. || Morceau de bois qui dans un moulin à poudre soulève le piston.

LÈVE-GAZON. s. m. Agric. Outil dont on se sert pour détacher du sol les bandes de gazon qui ont été coupées latéralement.

LEVEN. Géogr. Lac d'Écosse dans le comté de Kinross. Il renferme deux îles et un château où la reine Marie-Stuart fut détenue en 1565. On dit aussi le Loch-Leven. Le château de Loch-Leven.

LÉVENAGATTE. s. f. Ichthyol. Un des noms vulgaires d'une espèce de gade.

LÈVE-NEZ. s. m. Mar. Petit cordage qui sert à élever les cargues de la voile nommée *brigantine* ou de celle nommée *artimon*, au point supérieur de la corne en suivant la ralingue de l'arrière, et qui est, à cet effet, frappé par le bout de ces cargues.

— *Lève-nez de la bonnette basse*. Sorte de cargue servant pour élever le bas de la bonnette, la ployer en deux, sur son bout-dehors, près du bout de la vergue de misaine.

LÉVENHOOKIE. s. f. Bot Genre de plantes dicotylédones de la famille des stylidiées, ne renfermant qu'une espèce de la Nouvelle-Hollande.

LEVER. v. a. 1re conj. (du lat. *levare*, même signif.). L'*e* se change en *è* devant une syllabe muette. *Je lève, tu lèves, il lève*, etc. Hausser, rendre plus haut, plus élevé; éloigner de terre en suivant plus ou moins la ligne perpendiculaire à l'horizon. Levez cela plus haut. Levez cela davantage. Levez cela en l'air. Lever un fardeau de terre. Ces machines lèvent plus de dix quintaux. Lever la crémaillère d'un cran, de deux crans. Lever les glaces d'une voiture. Quand on prête serment devant un juge, il faut lever la main. Lever la visière d'un casque. Une femme qui lève son voile. Lever sa robe, son manteau qui traîne. Le prêtre qui lève l'hostie, qui lève le corps de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Lever la tête. Lever les épaules. Lever les mains vers le ciel, au ciel. Levez la main et dites la vérité. Lever la toile, le rideau d'un théâtre. Lorsqu'il est poursuivi, il se jette à l'eau, dans laquelle il se plonge en *levant* la tête de temps en temps. (Buff.)

— Redresser une personne ou une chose qui était couchée ou penchée. Lever un enfant sur ses pieds, un malade sur son séant. Lever un tonneau quand le vin est à la barre ou au bas. Lever une chose à demi, la lever tout à fait

— Oter, enlever, retirer, écarter. Lever un appareil. Lever les scellés. Lever une serrure. Lever le couvercle d'une marmite. Lever le premier service. Lever un plat. Lever la nappe. Il faut *lever* deux pieds de cette terre avant de trouver le tuf. (Acad.)

— Couper une partie sur un tout. Se dit principalement en parlant des étoffes. Lever trois mètres de drap pour faire un habit. Lever sur la longueur de la toile de quoi faire les poignets des chemises. Lever neuf mètres d'étoffe sur une pièce pour faire une robe. Lever trois mètres de ruban pour garnir un bonnet. || Dans le même sens, en parlant des animaux qui servent à la nourriture et dont on coupe un membre ou quelque partie. Lever un aloyau. Lever une épaule de mouton. Lever un gigot de mouton. Lever une cuisse, une aile de poulet, de chapon, de perdrix.

— Percevoir, recueillir, rassembler, ramasser, emporter. Lever les fruits d'une terre. Lever les impôts, des impôts. Lever des droits sur telles denrées. Lever la dîme.

— Admin. *Lever un corps*. Faire emporter un corps mort. C'est au maire de la commune du mort à lever le corps. On trouva un homme tué dans la rue, et la justice envoya lever le corps. || *Lever un corps saint*. Le tirer du tombeau avec cérémonie pour l'exposer à la vénération des fidèles. || *Lever un enfant*. Faire emporter à l'hôpital un enfant qui a été exposé. || *Lever un acte chez un notaire, un arrêt, une sentence*. S'en faire délivrer une expédition. || *Lever une indécision mise sur la recette*. Passer un article sur lequel on n'a pas les renseignements nécessaires.

— Agric. *Lever les guérets*. Donner le premier labour aux terres qui se reposent depuis quelque temps.

— Art milit. *Lever le siége d'une place*. Retirer les troupes qui la tenaient assiégée. Se retirer de devant cette place, en parlant des troupes. Le général fut forcé de lever le siége. Les troupes levèrent le siége. || *Lever le camp*. Décamper. L'armée a levé le camp. Ce général a fait lever le camp à son armée. || *Lever le piquet*. Se retirer avec quelque précipitation. Ces troupes ont levé le piquet. || *Lever la garde, la sentinelle*. Retirer les soldats qui sont de garde, retirer un soldat qui est de faction. || *Lever des soldats, des troupes, une compagnie, un régiment, une armée*. Enrôler des soldats, mettre des troupes, une compagnie, un régiment, une armée sur pied.

— Chass. Lever le lièvre, les perdrix. Faire partir le lièvre, les perdrix.

— Fig. et fam. *Lever le lièvre*. Faire le premier une proposition, ou trouver un expédient dont les autres ne s'étaient pas avisés. || *Lever le pied du cerf*. Le couper pour en faire honneur au maître de la chasse.

— Géom. *Lever un plan, lever le plan d'une place, d'un lieu*. Prendre les mesures nécessaires pour tracer ce plan, le tracer.

— Hortic. *Lever un arbre, une plante*. Les déplanter pour les planter en un autre endroit. || *Lever un arbre en motte*. Le déplanter avec toutes ses racines et avec la terre qui leur est adhérente. || *Le lever en mannequin*. Le déchausser tout autour et retenir la terre qui l'environne avec des claies ou un mannequin, suivant le volume des racines. || *Lever les oignons*. Les arracher lorsque la saison des fleurs est passée. Lever les tulipes. Lever les renoncules.

— Imprim. *Lever la lettre*. V. LETTRE.

— Jeu. *Lever* se dit au trictrac quand le joueur a passé toutes ses dames dans le jan de retour, et qu'il les lève ensuite sur la bande. Je lève deux dames à chaque coup. || Absol. dans ce sens, J'aurai levé avant vous. || Au jeu de cartes, *Lever les cartes* ou *lever la main*. Faire la main, enlever les cartes jouées, celles que l'on avait étant supérieures.

— Manég. *Lever un cheval à cabrioles, à pesades, à courbettes*. Manier un cheval à cabrioles, etc.

— *Lever quelqu'un*. L'aider à se lever, à s'habiller. Son valet de chambre le lève.

— Mar. *Lever les lofs*. Carguer en partie les points des basses voiles pour les dégager en les élevant au-dessus des bastingages, lorsqu'on vire de bord. || *Lever la chasse*. Cesser de poursuivre un bâtiment. || *Lève rames!* Commandement pour faire sortir de l'eau tous les avirons d'une embarcation et les faire tenir à plat horizontalement à la hauteur du plat-bord, jusqu'à ce qu'on les remette en action ou qu'on les rentre.

— *Lever la séance*. Déclarer que la séance est terminée, que les membres de l'assemblée doivent se séparer. Le président a levé la séance à cinq heures.

— Fig. *Lever les défenses, l'interdit, l'excommunication, une opposition, une consigne*, etc. Les révoquer, les faire cesser, les annuler. || *Lever une difficulté, un empêchement, un obstacle, des doutes, un scrupule*. Faire cesser une difficulté, un empêchement, écarter un obstacle, dissiper des doutes, un scrupule.

— *Lever les yeux au ciel*. Tourner les yeux vers le ciel. On dit dans le même sens, *Lever les regards vers le ciel, lever les yeux sur quelqu'un, lever les regards sur quelqu'un*. || Fig. *Il n'ose pas lever les yeux*. Se dit d'un homme qui, ayant quelque reproche à se faire, a honte de voir et d'être vu.

— Fig. *Lever la main*. Jurer, faire serment. J'en lèverais la main. J'en lève la main.

— *Lever la main, le bâton, le sabre sur quelqu'un*. Se mettre en état de le frapper, le frap-

Celui qui lève la main sur son père est un misérable aux yeux des hommes et de Dieu. || Entrer en guerre.

— Fig. et fam. *Lever le pied*. S'enfuir secrètement pour cause de mauvaises affaires.

Le cadédis à qui l'on prête,
Le Normand que poursuit un sergent inhumain,
Se sauvent tous deux de leur dette,
L'un en *levant* le pied, l'autre en *levant* la main. (***)

— Fig. et fam. *Lever les épaules*. Témoigner, en levant les épaules, du mécontentement et du mépris. C'est à faire lever les épaules. || *Lever la crête*. S'enorgueillir, s'en faire accroire, faire le vaniteux, montrer de hautes prétentions. Métaphore tirée de l'orgueil avec lequel le coq lève sa crête. Il commence à lever la crête, à faire l'entendu. || Se montrer, paraître avec plus de hardiesse. On dit dans le même sens, *Lever la tête*.

— Fig. *Lever l'étendard*. Se déclarer chef d'un parti, d'une faction. Lever l'étendard de la révolte. || *Lever l'étendard contre quelqu'un*. Se déclarer ouvertement contre lui.

— Prov. et fig. *Cela lève la paille*. C'est une chose extraordinaire ou décisive. || *Lever le masque*. Agir ouvertement, sans se contraindre, après avoir tenu quelque temps une autre conduite. Se prend presque toujours en mauvaise part.

— *Lever à*.

Et, toujours dans l'orage au ciel *levant* les mains,
Dès que l'air est calmé, rit des faibles humains. (BOIL.)

Suffira-t-il contre eux de vos ministres saints,
Qui *levant* au Seigneur leurs innocentes mains... (RAC.)

— *Lever vers*. Idoménée, *levant* les mains et les yeux vers le ciel, invoquait Neptune. (Fén.)

J'ai peut-être trop cru des témoins peu fidèles,
Et j'ai trop tôt vers toi *levé* mes mains cruelles. (RAC.)

— v. n. Bot. Germer, commencer à pousser, à sortir de terre. Voilà des chênes qui commencent à lever. Les orges lèvent plus vite que le froment. Les blés commencent à lever. Les poëtes sont comme les laboureurs; ils sèment avec profusion, parce qu'ils savent que tous les grains ne *lèvent* pas. (Dorat.)

— Fermenter, en parlant de la pâte. La pâte commence à lever. Le levain fait lever la pâte.

— SE LEVER. v. pron. Se dresser, se mettre debout. Se lever de terre. Se lever de son siége. Quand il entra, tout le monde se leva pour lui faire honneur.

— Particulièrement, Se mettre debout en signe de respect. Lorsque Corneille arrivait au spectacle, on se *levait* pour lui comme pour les princes du sang. (Sallent.) Je ne me *lève* pas devant toi, parce que tu ne laisseras pas d'enfants qui puissent un jour se *lever* devant moi. (Barthél.)

— Quitter la table. Se lever de table. Vous êtes encore à table quand tout le monde s'est levé.

A cet affront, l'auteur se *levant* de la table,
Lance à mon campagnard un regard effroyable. (BOIL.)

— Absol. Sortir du lit. Se lever de bon matin. Se lever avant le jour. Se lever à midi. Se lever trop tard. Par tous pays les pauvres se *lèvent* matin, travaillent à la terre, vivent sous le ciel et dans les champs. (B. de St-P.) Un matin, au point du jour, Paul, en se *levant*, aperçut un pavillon blanc arboré sur la montagne de la Découverte. (Id.)

Chloé, jeune et jolie, et surtout fort coquette,
Tous les matins, en se *levant*,
Se mettait au travail, j'entends à sa toilette;
Et là, souriant, minaudant,
Elle disait à son cher confident
Les peines, les plaisirs, les projets de son âme.
(FLORIAN.)

Lève-toi. — Non. — Tu dors? Mais il faut te *lever*. — Laisse-moi. — *Lève*-toi, te dis-je. — Non de grâce. — *Lève*-toi donc! — Hé bien! que faut-il que je fasse?
(LEMOBLE.)

— Commencer à paraître à l'horizon, en parlant des astres. Le soleil se lève à six heures à telle époque. La lune se lève, se lèvera bientôt. Voilà Vénus qui se lève. Et lorsque la lune se *levant* derrière la grande pyramide vient à paraître sur le sommet de ce sépulcre immense, vous croyez apercevoir le phare même de la mort. (Chateaub.)

— On dit dans le même sens. Le jour se lève de bonne heure en été. L'aurore se *levait* à quelque distance dans la plaine. (Chateaub.)

— Commencer à souffler, en parlant du vent. Le vent se lève.

— S'éclaircir, devenir beau. Le temps se lèvera à midi.

— *Se lever pour* ou *contre une proposition*. Se lever pour l'admission ou pour le rejet d'une proposition. Les trois quarts de l'assemblée se sont levés contre la proposition. Je me lève contre ce que vous dites là.

— Prov. et fig. *Il faut se lever bien matin pour l'attraper*. C'est un homme très-fin, très-difficile à tromper. || *A beau se lever tard, qui bruit a de se lever matin*, ou *A beau se lever matin qui a bruit de se lever tard*. Quand on a une réputation, bonne ou mauvaise, il est difficile de la faire changer. || *Se lever sur ses ergots*. S'apprêter à quereller.

LEVER. s. m. L'heure, le temps où l'on se lève. Aller chez quelqu'un à l'heure de son lever, à son lever. Il se mettait à table au *lever* de l'aurore. (Berch.)

— Action de se lever, manière dont on se lève. Mon lever a lieu tous les matins à six heures. Mon lever n'est pas de longue durée.

— Particulièrement. Moment où le roi passait

dans sa chambre, après son lever. Aller au lever du roi, au lever. Je l'ai vu au lever. Assister à tous les levers. Le grand lever. Le petit lever. Le petit lever, dans l'étiquette de la cour des deux siècles passés, était le moment où le roi commençait à s'habiller et où il recevait les personnes jouissant des premières entrées. Le grand lever commençait lorsque le roi était peigné et rasé. Il demandait alors sa chambre. Le petit lever était une sorte de réunion sans gêne où les bons mots, les propos malins, les bruits de la ville ou de la cour avaient accès. Le grand lever avait plus d'apparat : des huissiers étaient chargés d'empêcher qu'on ne parlât trop haut et de veiller à ce qu'on s'écartât pour le passage du roi. L'usage du lever, à peu près aboli en France, a encore lieu dans quelques cours de l'Europe.

— Moment où un astre commence à poindre à l'horizon. Il ne s'emploie jamais absolument en ce sens. Le lever du soleil. Le lever des étoiles. Le lever de Vénus. Dans nos climats, le *lever* et le coucher du soleil sont en rapport avec la durée du jour, si bien que cet astre monte à l'horizon d'autant plus tôt qu'il descend plus tard : c'est ce qui fit dire une fois à La Fontaine que le soleil avait promis en se couchant de se lever de grand matin. (Arag.)

— *Lever apparent d'un astre*. C'est le lever proprement dit en langage ordinaire, c'est-à-dire le moment où l'astre se montre à l'horizon aux yeux du spectateur. Le lever apparent varie non-seulement par rapport aux divers point de la surface de la terre pour chacun desquels l'horizon est différent, mais aussi en raison de la hauteur du lieu que l'on occupe au-dessus de cette surface, puisque l'horizon change à mesure qu'on s'élève ou qu'on s'abaisse. || *Lever astronomique*. Celui qui s'effectue à l'horizon rationnel. Les anciens distinguaient trois sortes de levers ou de couchers des astres, qu'ils nommaient *héliaque, cosmique* ou *achronyque*. V. ces mots.

— Instant où on lève la toile, le rideau d'un théâtre aux spectateurs. Ne s'emploie pas absolument. Le lever du rideau. Le lever de la toile. Arriver au spectacle au lever du rideau.

— Géom. *Le lever des plans*. L'art de lever, de tracer le plan d'un terrain, d'un édifice.

LEVER-DIEU. s. m. Le temps de la messe où le prêtre lève l'hostie. N'arriver qu'au lever-Dieu. Invar.

LÈVE-ROY. s. m. Droit cout. Mot composé en usage dans les anciennes coutumes, et que l'on croit être une contraction pour Le vrai roi. Jurer par lève-roy.

LEVET. Géogr. Ch.-l. de cant. (Cher), arr. de Bourges; 600 hab.

LEVEUR, EUSE. adj. et s. Celui, celle qui lève.

— Hist. relig. Membre d'une petite congrégation protestante fondée dans le XVIIIe siècle par le ministre Smyton, en Ecosse. Les leveurs regardent comme obligatoire l'élévation du pain à la cène. Les anti-leveurs sont d'une opinion contraire.

— Féod. Celui qui lève des droits seigneuriaux, des dîmes, des tailles, des impositions.

— Techn. Ouvrier qui détache les feuilles de papier des flotres, après que ces feuilles ont été pressées. || Ouvrier qui puise dans la cuve avec une forme pour fabriquer les feuilles de carton, qu'il renverse ensuite sur les langes.

— Typogr. Ouvrier qui enlève les feuilles à mesure qu'elles sont imprimées. || *Leveur de lettres*. Compositeur très-expéditif. C'est un bon leveur de lettres. || *Ce n'est qu'un leveur de lettres*. Se dit d'un compositeur qui ne sait pas son état.

LÉVI. Troisième fils de Jacob et de Lia, né en Mésopotamie, vécut de 2097 à 1960 av. J.-C. Il fut un des principaux auteurs du massacre des Sichémites.

— *Tribu de Lévi*. Une des douze tribus d'Israël, qui fut consacrée au culte. Elle n'eut point comme les autres un territoire à part, mais on lui donna quarante-huit villes qui étaient dispersées dans tout Israël.

LÉVIATHAN. s. m. Mamm. Nom d'un animal mentionné dans le livre de Job, et que les auteurs ont rapporté à quelque espèce de cétacé. Selon plusieurs savants, il se prend en général et indifféremment pour des monstres marins, des serpents énormes ou des poissons d'une grandeur extraordinaire. Plusieurs croient que c'est le crocodile. On l'a aussi regardé comme une allégorie du démon.

— Cabal. Un des quatre esprits qui président aux quatre points cardinaux. Le Léviathan a le midi sous sa dépendance.

— Philol. Titre d'un ouvrage de Thomas Hobbes. Cet écrivain désigne sous le nom de *Léviathan* la démocratie, qu'il combat au profit du despotisme.

LÉVICAUDE. adj. des 2 g. (ét. lat., *levis*, lisse; *cauda*, queue). Zool. Qui a la queue lisse.

LÉVICOLLE. adj. des 2 g. (ét. lat., *levis*, lisse; *collum*, cou). Zool. Qui a le cou ou le corselet lisse.

LÉVICOSTÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *levis*, lisse; *costa*, côte). Zool. Qui est muni de côtes lisses.

LEVIER. s. m. (du lat. *levare*, soulever). Phys. Machine destinée à mettre en équilibre des poids égaux ou inégaux au moyen de l'intermédiaire d'une verge rigide qui les réunit, et en faisant varier convenablement la position du

transversale. On distingue dans un levier le point d'appui, le point par lequel il appuie sur un objet fixe; le point de la puissance, auquel est appliquée la force qui doit déplacer l'obstacle, et le point de résistance, ou celui qui est en contact avec l'obstacle. Les deux parties de la verge se nomment bras du levier. La force du levier. Le point d'appui du levier. La puissance du levier. C'est au célèbre Archimède que l'on rapporte l'honneur d'avoir déterminé d'une manière certaine la proportion exacte qui doit exister entre deux poids pour être équilibrés au moyen d'un levier. Le levier est la plus simple des machines, et celle dont l'application a le plus d'extension. Qu'on me donne un point d'appui assez résistant et un bras de *levier* assez long, je soulèverai la terre. (Archim.)

— *Levier du premier genre*. Celui dans lequel le point d'appui est situé entre la puissance et la résistance, comme par exemple dans la balance ordinaire, la romaine, plusieurs sortes de grues, les ciseaux, les tenailles. || *Levier du second genre*. Celui où la résistance est placée entre l'appui et la puissance. On en voit des exemples dans plusieurs machines simples dont on se sert pour soulever des fardeaux, dans les rames d'un bateau, etc. || *Levier du troisième genre*. Celui où la puissance est placée entre l'appui et la résistance, comme dans les pinces et pincettes. || D'autres sortes de leviers agissent par rotation, et entrent comme éléments dans des machines composées. || *Levier hydraulique*. Appareil qui sert à élever l'eau d'une rivière par la force même du courant.

— Dans le langage ordinaire, Bâton, barre de fer ou de quelque autre matière solide, propre à soulever, à remuer les fardeaux. Levier trop court. Soulever une pierre à l'aide d'un levier de fer. Le point d'appui du levier.

— Par extens. Telle est la découverte de cet admirable système de la gravitation, autre *levier* qui ne se borne point à mouvoir la terre, mais dont l'action s'étend sur le monde entier. (Arag.)

— Fig. L'éloquence est un puissant levier pour remuer la multitude. Sachez vouloir, et vous pourrez; mais si vous lâchez le *levier*, la masse vous écrasera. (De Juss.)

LÉVIER. Géogr. Ch.-l. de cant. (Doubs), arr. de Pontarlier; 1,200 hab.

LEVIÈRE. s. f. Pêch. Grosse corde enroulée sur un treuil, servant à relever le filet que l'on tend aux arches d'un pont.

LÉVIFOLIÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *levis*, lisse; *folium*, feuille). Bot. Qui est muni de feuilles lisses.

LÉVIGATION. s. f. (pr. *lé-vi-gâ-ci-on*). Chim. Opération qui consiste à délayer une poudre dans beaucoup d'eau, à décanter le liquide trouble après l'avoir laissé en repos quelque temps, et à recueillir le dépôt qui se forme en poudre impalpable au fond du second vase.

LÉVIGÉ, ÉE. part. pass. du v. Léviger. S'empl. adjectiv. Poudre lévigée.

LÉVIGER. v. a. 1re conj. (du lat. *levis*, léger). Chim. Soumettre une poudre à la lévigation.

LÉVIPÈDE. adj. des 2 g. (ét. lat., *levis*, lisse *pes*, pied). Entom. Qui a les pieds lisses.

LÉVIRAT. s. m. Hist. sacr. Mot tiré du latin par lequel on désigne L'obligation que la loi de Moïse imposait au frère d'un défunt d'épouser la veuve de celui-ci. Le lévirat. La loi du lévirat.

— Anc. cout. En général, Mariage contracté avec une belle-sœur.

LÉVIRHYNQUE. adj. des 2 g. (du lat. *levis*, lisse, et du gr. ῥύγχος, bec). Zool. Qui a le bec lisse.

LÉVIROSTRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *levis*, léger; *rostrum*, bec). Ornith. Qui a le bec léger. || LÉVIROSTRES. s. m. pl. Famille de grimpeurs comprenant des oiseaux qui ont le bec léger.

LEVIS. adj. m. (pr. *le-vi*) N'est usité que dans cette expression, *Pont-levis*, Pont qui se lève et se baisse pour fermer ou ouvrir le passage d'un fossé. Lever, abaisser le pont-levis.

— Fam. *Culotte à pont-levis*. Culotte qui a par devant une pièce qui s'abat et se relève à volonté.

— *Souliers à pont-levis*. Espèces de chaussures à talons fort hauts, dans lesquelles on mettait de petites mules.

LÉVIS. Maison noble et ancienne de France, que quelques chronologistes ont eu l'idée de faire descendre de Lévi, fils de Jacob. Elle tire son nom de la terre de Lévis, dans l'ancien Mirepoix, près de Chevreuse, et figure dans l'histoire dès le XIe siècle. Cette famille subsiste encore, et est honorablement représentée dans deux de ses branches les plus importantes par M. le duc de Lévis-Mirepoix et M. le duc de Lévis-Ventadour.

LÉVITE. s. m. Nom qu'on donnait aux Israélites de la tribu de Lévi, qui descendaient de Lévi, fils de Jacob. Ce fut aux Lévites que Dieu, en récompense de leur zèle à punir l'adoration du veau d'or, attribua le sacerdoce, qui jusque-là n'avait été exercé que par les premiers-nés d'Israël. De là vient qu'on entend généralement par ce mot les prêtres d'Israël. Les Lévites étaient préposés au service du tabernacle, devaient en garder les portes nuit et jour, porter durant les marches les vases et les autres ustensiles employés dans les sacrifices. Ils chan-

ple, et étaient subordonnés aux sacrificateurs et au grand prêtre, qui étaient de la même tribu, mais de la famille d'Aaron. La loi leur accordait la dîme de toutes les productions de la terre et de tous les animaux, contribution dont ils devaient à leur tour donner la dîme aux prêtres. Elle leur avait assigné pour habitation quarante-huit villes dispersées dans les douze tribus. Ils n'avaient point de vêtements particuliers.

— Par extension, ce nom se donne aux prêtres, aux ministres d'un culte religieux, surtout dans le style soutenu.

LÉVITE. s. f. Sorte de robe de femme, de redingote d'homme dont la forme se rapprochait de celle de l'habillement des prêtres ou lévites. C'est encore le nom qu'on donne dans quelques provinces du Midi à toute redingote.

Nos aimables impertinents
Et la foule de nos coquettes,
En *lévite*, en chapeaux galants,
Recueillent dans ces courts instants,
Le fruit de leurs longues toilettes. (BERANGER.)

LÉVITESSE. s. f. Femme ou fille d'un lévite, d'une lévite. On dit mieux Une femme de la tribu de Lévi.

LÉVITIQUE. adj. Qui appartient aux Lévites. Villes lévitiques. Loi lévitique. Les villes lévitiques étaient les quarante-huit villes d'Israël attribuées aux Lévites pour leur habitation. La loi lévitique est le recueil des lois dont Moïse est l'auteur. On les nomme plus souvent *loi mosaïque*.

— s. m. Troisième livre de l'Ancien Testament, attribué à Moïse, et ainsi nommé parce qu'il contient les règles prescrites aux Lévites dans l'exercice des sacrifices et autres cérémonies religieuses. Il se divise en vingt-sept chapitres, et en trois parties. La première traite des différentes espèces de sacrifices, d'expiations et de consécrations; la deuxième traite de ceux qui offrent les sacrifices, de la lèpre, de l'idolâtrie, du vol, des superstitions, etc.; la troisième traite des temps destinés aux sacrifices, des fêtes, du culte, du tabernacle, des décimes et des vœux.

LÉVITONAIRE. s. m. Ant. chrét. Tunique sans manches à l'usage des moines égyptiens.

LÉVIUSCULE. adj. des 2 g. (du lat. *leviusculus*, diminutif de *levis*, léger). Néol. Un peu léger.

LEVRAUDÉ, ÉE. part. pass. du v. Levrauder. S'empl. adjectiv. Il est triste d'être sans cesse levraudé par des critiques de mauvaise foi. Je crois qu'il vaut mieux bâtir un château, comme j'ai fait, y jouer la comédie et y faire bonne chère, que d'être *levraudé* à Paris, comme Helvétius. (Volt.)

LEVRAUDER. v. a. 1re conj. (rad. *levraut*). Poursuivre un lièvre, et au figuré Poursuivre, balloter, moquer, pourchasser quelqu'un. Il est un peu extraordinaire qu'on ait harcelé, honni, *levraudé* un philosophe de nos jours très-estimable. (Volt.)

LEVRAUT. s. m. (dimin. de *lièvre*). Jeune lièvre. Petit levraut. Grand levraut de trois quarts. Manger un levraut. Il est reconnu que les meilleurs *levrauts* sont ceux qui naissent au mois de janvier. (Néophysiol. du goût.)

LÈVRE. s. f. (du lat. *labrum*, lèvre). Anat. Nom donné à deux espèces de voiles mobiles et contractiles qui forment l'entrée de la bouche, et qui servent à la préhension des aliments. Les lèvres sont formées principalement de muscles et de tissu cellulaire, dans lequel se ramifient en très-grand nombre des vaisseaux et des nerfs, recouverts en dehors par la peau, et en dedans par les membranes de la bouche. Elles jouissent d'une grande sensibilité, se meuvent avec une prodigieuse facilité, et donnent à l'ouverture buccale, en un instant, toutes les formes que réclament et l'exercice de la parole et le jeu de la physionomie. Chez l'adulte du sexe masculin, les lèvres se hérissent de barbe; elles en sont dépourvues chez les femmes. La lèvre supérieure, la lèvre inférieure. Petite lèvre, grosse lèvre. Avoir les lèvres plates, minces, renversées, bien bordées, fraîches, rouges, vermeilles, incarnates. Lèvre de rose, de corail, de carmin. Lèvre brûlante, amoureuse, close, mi-close, demi-close, entr'ouverte, béante, pâle, livide, décolorée. Le vif incarnat des lèvres. Les roses de ses lèvres. Le corail de ses lèvres. Se mordre la lèvre, les lèvres. Remuer les lèvres. Une grande colère rend les lèvres tremblantes. Prononcer un mot du bout des lèvres. Dans les ris immodérés les *lèvres* sont fort ouvertes. (Buffon.) Dans le mépris et la dérision, la *lèvre* supérieure se relève d'un côté et laisse paraître les dents d'en haut et d'en bas. (Id.) Dans le souris malin, on serre davantage les *lèvres* l'une contre l'autre, par un mouvement de la *lèvre* inférieure. (Id.) Qui de vous n'a pas regretté cet âge où le rire est toujours sur les *lèvres*? (J.-J. Rouss.)

Et ces baisers que mes *lèvres* errantes
Venaient chercher sur tes *lèvres* brûlantes,
Où le plaisir confondait nos deux cœurs.
(De Pezay.)

De tes *lèvres* de rose,
J'ai, pendant le sommeil, respiré la fraîcheur.
(Millevoye.)

Brune piquante et de bonne monture,
Ayant seize ans de Dieu, de l'avant-main,
Petite bouche et *lèvres* de carmin. (Gresset.)

— Les lèvres considérées comme organes de la parole. Ses *lèvres* s'efforçaient en vain d'exprimer les pensées qui sortaient avec impétuosité du fond de son cœur. (Fén.) La vérité semble habiter sur ses lèvres [illegible] avec lenteur, mais les grâces et la persuasion semblaient couler de ses *lèvres*. (Id.) Il sentit que la douce persuasion avait coulé de ses *lèvres*. (Id.)

D'autres veulent crier, et leurs voix défaillantes
Expirent de frayeur sur leurs *lèvres* béantes. (Del.)

Mets dans mon âme la justice,
Sur mes *lèvres* la vérité. (Lamartine.)

— Se dit aussi du même organe chez les animaux. Les lèvres du cheval. Les lèvres du bœuf. Les lèvres d'un chien. Chez quelques animaux, comme chez les ruminants et les pachydermes, les *lèvres* sont pourvues d'un appareil musculaire plus puissant, parce qu'elles servent à arracher du sol les herbes qui font leur nourriture. (Buff.)

— Loc. *Il le dit des lèvres, mais le cœur n'y est pas.* Il exprime un sentiment qu'il n'éprouve pas. || Il fait une promesse qu'il n'a pas dessein de tenir. || *N'honorer Dieu que du bout des lèvres.* Ne le prier que des lèvres, ne point le prier cordialement, mentalement. Les hypocrites n'honorent Dieu que du bout des lèvres. || *Rire du bout des lèvres.* Rire sans en avoir envie. Vous riez du bout des lèvres. || On dit dans le même sens. *Son rire ne dépasse pas ses lèvres.* || Fig. *Avoir le cœur sur les lèvres.* Etre franc et sincère. || *Avoir la mort sur les lèvres.* Etre sur le point de mourir. || Avoir la figure d'un mourant. Comme vous voilà pâle et défait, vous avez la mort sur les lèvres. || *Se mordre les lèvres de quelque chose.* S'en repentir. Je n'ai pas eu plutôt lâché cette parole que je m'en suis mordu les lèvres. || *Serrer les lèvres comme un chat qui boit du vinaigre.* Se dit d'un homme qui paraît fâché.

— Par analogie, se dit, en chirurgie, des bords d'une plaie. Les lèvres d'une plaie. Plaie qui ouvre les lèvres. Fermer les lèvres d'une plaie. Les lèvres de la plaie sont vermeilles, commencent à se rapprocher.

— *Frein de la lèvre.* Repli de la membrane muqueuse de la bouche, qui en haut et en bas joint la partie moyenne de la lèvre et de la gencive.

— *Lèvres de la vulve.* On appelle ainsi les replis qui appartiennent aux organes génitaux de la femme. || *Grandes lèvres.* Les deux replis membraneux, plus épais supérieurement qu'inférieurement, qui bornent sur les côtés l'ouverture de la vulve, et s'étendent depuis la partie inférieure du mont de Vénus jusqu'au périnée. || *Petites lèvres* ou *nymphes.* Deux crêtes membraneuses, érectiles, allongées, aplaties transversalement, qui naissent des parties latérales du prépuce du clitoris, descendent sur la face interne des grandes lèvres, et s'y terminent en s'amincissant vers le milieu des contours de l'orifice du vagin.

— Archit. Rebord de la campane qui forme les chapiteaux corinthiens ou composites. || Rebords d'un vase antique, quand ils sont recourbés en forme de lèvres.

— Bot. Les deux lobes principaux d'un calice et d'une corolle bilabiée ou personnée. On les distingue en lèvre supérieure et en lèvre inférieure, suivant leur position à l'égard de la fleur. La première est souvent appelée casque, la seconde, barbe, lèvre ou labelle. L'espace vide compris entre les deux lèvres se nomme *gorge*.

— Conchyl. Les deux bords d'une coquille univalve, dont celui qui couvre la columelle forme la lèvre interne ou gauche, et l'autre, la lèvre externe ou droite. || Bords d'une coquille bivalve, qui sont compris dans le corselet.

— Entom. Nom qu'on donne, dans les insectes, aux pièces uniques et impaires qui ferment la bouche en avant et en arrière, du côté du front et de la ganache. La lèvre supérieure se nomme labre, et l'inférieure conserve le nom de *lèvre*.

— Mamm. Les replis cutanés qui entourent la bouche des mammifères, et qu'on distingue également en lèvre supérieure et en lèvre inférieure, d'après leur situation par rapport au sommet de la tête.

— Manég. *Ce cheval s'arme de la lèvre, se défend des lèvres.* Il a les lèvres si épaisses qu'elles lui ôtent le sentiment des barres, en sorte que l'appui du mors en devient sourd, trop ferme.

— LÈVRE DE VÉNUS. Bot. Un des noms vulgaires de la cardère cultivée.

LÈV[illegible]. s. f. (diminutif de *lèvre*). Peti[illegible]

[illegible] de sa tête,
[illegible] de ses yeux amoureux,
L[illegible] de ses *lèvre*[illegible]
Et la noirceur de ses cheveux. (***)

LEVRETEAU. s. m. (diminut. de *levraut*). Chass. Petit levraut. On dit aussi Lièvreteau.

LEVRETTE. s. f. (ét., V. LÉVRIER). Femelle du lévrier. Jolie levrette. Une grande levrette. Une petite levrette. La levrette est un animal fort gracieux.

— Entom. Espèce de coléoptère noir, avec les élytres striés, marqués de quatre lignes blanches formées par des poils.

LEVRETTÉ, ÉE. adj. Qui a la taille mince comme une levrette. Epagneul levretté.

LEVRETTÉ, ÉE. part. pass. du v. Levretter. S'empl. adjectiv.

LEVRETTER. v. n. 1re conj. (rad. *lièvre*). Chass. Chasser au courre avec des lévriers. On a levretté toute la matinée. [illegible] pauvre animal pendant une [illegible].

— Mett[illegible] bas. Il s'emploie en parlant de la femelle du lièvre.

— Fig. S'est dit dans le sens de Levrauder, harceler, poursuivre comme un lièvre.

LEVRETTERIE. s. f. Chass. Art d'élever les lévriers.

LEVRETTEUR, EUSE. s. Chass. Celui, celle qui élève les lévriers. C'est un habile levretteur.

LEVREUX, EUSE. adj. (rad. *lèvre*). S'est dit d'une personne qui a de grosses lèvres. Personne lèvreuse.

LEVRICHE. s. f. Jeune levrette. Acheter une levriche. Elever une levriche.

LÉVRIER. s. m. (rad. *lièvre*). Nom que l'on donne à une race de l'espèce du chien, à cause de ses formes élancées et de sa légèreté qui la rendent particulièrement propre à la chasse du lièvre; elle peut être aussi dressée à la chasse du loup. En effet, les lévriers sont très-musculeux, très-agiles, et leur mâchoire est très-forte. Ils attaquent le loup avec courage et le mettent en pièces, mais ils ne suivent pas leur proie à la piste. Sans avoir l'odorat grossier, ils ne chassent qu'à la vue, qu'ils ont excellente; ils aperçoivent les objets dans le plus grand éloignement, ils voient même très-distinctement la nuit. Beau, grand lévrier. Lévrier pour la chasse au loup. Lévrier d'attache. Une laisse de lévriers.

— Fig. et fam. Gens qu'on met à la poursuite de quelqu'un. La justice a mis ses lévriers aux trousses du fripon. Quand j'aime, je suis fou en diable. Je n'ai pas la patience de mettre aucun *lévrier* d'amour en campagne, et s'il n'y avait que moi, tous les courtiers de la galanterie mourraient de faim. (Ghérard.) Prenant les personnes qui étaient avec moi pour des *lévriers* de la justice. (Le Sage.)

— Blas. *Lévrier debout.* Lévrier représenté se tenant sur ses pattes de derrière. Quand on met deux lévriers debout dans un écu, ils sont affrontés et se joignent par les pattes de devant.

— Hist. *Ordre du Lévrier.* Ordre militaire du duché de Bar, en Lorraine, au XVe siècle.

— Loc. prov. *Pain de lévrier.* Mauvais pain. || *Soupe de lévrier.* Du pain trempé dans de l'eau. || *Lévrier de bourreau.* Nom que le peuple donnait autrefois aux archers et aux bourreaux.

— Anc. prov. *De toutes tailles bons lévriers.* La taille ne fait rien au mérite. || *Il n'est chasse que de lévriers.* Les lévriers sont les meilleurs chiens. || *Jamais mâtin n'aima lévriers.* Les gens de professions analogues ou rivales se haïssent souvent.

LEVRON, ONNE. s. (diminutif de *levrier*). Nom particulier des levriers de petite race. Les levrons ne servent point à la chasse. Ces petits chiens remarquables par leur élégance et leur grâce ne sont que des animaux de fantaisie.

— Signifie aussi un levrier de six mois ou environ. Un beau levron. Une belle levronne.

Levriers allongés sont propres pour la chasse,
Mais pour des dames non : *levrons* en raccourci,
Nichés au coin du feu tiennent bien moins de place.
(Chapelle.)

— Loc. prov. *Affamé comme un levron.* Se dit d'un jeune homme de fort bon appétit.

LEVROUX. (du lat. barb. *leprosum*). Ch.-l. de cant. (Indre), arr. de Châteauroux; 3,160 h.

LEVÛRE. s. f. (rad. *lever*). Techn. Substance qui, sécrétée pendant l'acte de la fermentation du moût de bière, est entraînée par le gaz acide carbonique à la superficie du liquide, et dégorge par une large bonde des barils. Les boulangers et les pâtissiers s'en servent quelquefois au lieu d'autre levain. On s'en sert surtout pour exciter la fermentation de la bière. Il n'entre point de levûre dans ce pain-là. Il a été défendu aux boulangers de mettre de la levûre dans les petits pains. La *levûre* ne peut se conserver longtemps sans altération, et dans les pays où l'on ne fabrique de la bière que pendant les saisons chaudes, la *levûre* vient souvent à manquer. (Encycl.) Pour être de bonne qualité, la *levûre* ordinaire doit développer une odeur aromatique légère de houblon, sans mélange de goût putride ni acide; elle doit être d'une pâte gris-blanchâtre, uniforme, fragile, non filante, et poisseuse. (Payen.)

— Ce qu'on lève de dessus et de dessous le lard à larder. Une levûre, des levûres de lard.

— Blas. Quartier de l'écu qu'on retranche du côté dextre, vers le chef, pour en faire un autre émail que celui du reste de l'écu. Porter d'or à cinq bâtons de gueules, à la levûre de même.

— Pêch. Demi-mailles par lesquelles on commence un filet.

LEVÛRIER. s. m. Marchand de levûre. Recueillie et pressée par les brasseurs, cette substance est livrée dans cet état aux *levûriers* qui la font sécher, la divisent en mottes arrondies, pesant un demi ou un quart de kilogramme, et la revendent ainsi aux boulangers et aux distillateurs. (Payen.)

LEWIS (Matt.-Grégoire). Littérateur anglais, né en 1773, mort en 1818. Est auteur de plusieurs romans, dont le plus connu est le *Moine*, dont l'apparition fut un véritable événement littéraire. Quelques scènes trop vives, que l'auteur fit disparaître dans les éditions postérieures, provoquèrent même un commencement de poursuites contre son ouvrage.

— Géogr. Rivière de l'Amérique, qui se jette dans la Colombie après un cours de 1,000 kil. || La plus grande des îles Hébrides; 14,000 h.

LEWISIE. s. f. Bot. Plante de l'Amérique septentrionale.

LEXIARQUE. s. m. (pr. *lèk-ci-ar-ke*; ét. gr., λέγω, je choisis, je fais le recensement de; ἄρχω, je commande). Nom donné à six magistrats d'Athènes chargés de tenir un registre des citoyens en âge de jouir de leur patrimoine; d'examiner ceux qu'on devait admettre au rang des prytanes, et d'imposer une amende à ceux qui ne se rendaient pas aux assemblées délibérantes.

LEXICOGRAPHE. s. m. (pr. *lèk-ci-ko-grafe*). Celui qui s'occupe spécialement de lexicographie. Bon, savant lexicographe. [illegible] *lexicographe* ancien n'a eu la prétention de faire un recueil complet des mots de la langue à une certaine époque, ni même de réunir et d'expliquer tous les termes d'un art, d'une science ou d'un auteur; ils [illegible] plutôt s'être bornés à rassembler et à ex[illegible] les termes qui présentaient quelque d[illegible], ou qui pouvaient donner lieu à quelque [illegible]ion. (Vaucher.) Les devoirs du *lexicog*[illegible] deviennent de jour en jour plus étendus et p[illegible]oureux : s'il n'est plus appelé à amasser d'immenses matériaux, on attend de lui qu'il comble les lacunes, travail qui est plus pénible et plus ingrat que celui de ses devanciers. (Id.)

LEXICOGRAPHIE. s. f. (pr. *lèk-ci-ko-grafie*; ét. gr., λεξικὸν, lexique; γράφω, j'écris). Philol. Partie de la linguistique ou de la philologie qui traite plus spécialement des règles à suivre dans la composition des dictionnaires, et des moyens par lesquels on parvient à découvrir et à constater le sens des mots.

— Partie de la grammaire qui envisage les éléments dont les mots se composent, leur dérivation, les différentes modifications dont leur forme est susceptible en passant d'une espèce à une autre, ou même la partie qui embrasse tous les changements que les mots peuvent subir.

LEXICOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. (pr. *lèk-ci-ko-gra-fi-ke*). Philol. Qui appartient, qui a rapport à la lexicographie. Art lexicographique. Science lexicographique. Travaux lexicographiques. Aucun des travaux *lexicographiques* des anciens ne nous est parvenu sous la forme que leur avaient donnée leurs auteurs. (Encycl.)

LEXICOGRAPHIQUEMENT. adv. (pr. *lèk-ci-ko-gra-fi-ke-man*). En lexicographe, selon la lexicographie.

LEXICOLOGIE. s. f. (pr. *lèk-ci-co-lo-jie*; λεξικὸν, lexique; γράφω, j'écris). Philol. Science qui a pour objet la connaissance des mots considérés sous le rapport de leur valeur, de leur étymologie, de tout ce qu'il est nécessaire de savoir pour composer un lexique.

LEXICOLOGIQUE. adj. des 2 g. (pr. *lèk-ci-ko-lo-ji-ke*). Philol. Qui a rapport à la lexicologie. Travaux lexicologiques. Traité lexicologique.

LEXICOLOGUE. s. m. (pr. *lèk-ci-ko-lo-ghe*). Philol. Celui qui s'occupe de lexicologie. Un habile lexicologue.

LEXIGRAPHIE. s. f. (pr. *lèk-ci-gra-fie*; ét. gr., λέξις, diction; γράφω, j'écris). Art d'écrire convenablement les mots, particulièrement sous le rapport de leur terminaison. Quelques grammairiens ont fait usage de ce mot.

LEXIGRAPHIQUE. adj. des 2 g. (pr. *lèk-ci-gra-fi-que*). Qui a rapport à la lexigraphie. Etudes lexigraphiques.

LEXIPHARMAQUE. adj. des 2 g. Médec. V. ALEXIPHARMAQUE.

LEXIPYRÉTIQUE. adj. des 2 g. V. ALEXIPYRIQUE.

LEXIQUE. s. m. (pr. *lèk-ci-ke*; du gr. λεξικόν, sous-entendu [illegible] ou βιβλίον, livre ou recueil de λέξεις, mots rares ou choisis). Dictionnaire des mots. Bon, excellent lexique. Lexique français, italien, anglais. Lexique grec, latin. Les *lexiques* de l'Anglais Johnson, des Allemands Adelung et Graff, du Polonais Linde, du Portugais Bluteau, du Suédois Jean Ihre, sont des travaux qui honorent l'humanité et qu'on devra toujours prendre pour modèles. (Vaucher.)

— Désigne particulièrement Un dictionnaire grec.

— adjectiv. *Manuel lexique.* Petit dictionnaire dont l'usage est facile et fréquent.

LEYCESTERIE. s. f. Bot. Arbuste du Népaul.

LEYDE. (pr. *lè-de*, holl. *Leyden*). Géogr. Ville du royaume de Hollande (Hollande méridionale, dans le Rhinland, qu'on regarde comme le jardin de la Hollande. Divers monuments, parmi lesquels l'église de Saint-Pierre, la plus belle de la Hollande une université célèbre, et grand nombre de sociétés de sciences et d'arts. Patrie d'une foule de savants et d'artistes. Leyde n'était encore qu'un village en 1083; son importance date du XIIIe siècle. Elle soutint en 1574, contre les Espagnols, un siége célèbre qui fit périr plus de 6,000 de ses habitants; elle fut ravagée par la peste en 1655. L'explosion d'un bateau à poudre en 1807 en a détruit presque entièrement le plus beau quartier.

— Phys. *Bouteille de Leyde.* V. BOUTEILLE.

LEYSÈRE. s. f. Bot. Genre de plantes synanthérées de la famille des corymbifères, [illegible] leysère. || LEYSÉRÉES. s. f. pl. Groupe de la section des inulées, ayant pour type le genre leysère.

LEYTUN. s. m. Bot. Arbre des Moluques, qui a le port et le fruit d'un laurier.

LEZ. s. m. (du lat. *latus*, côté). Vieux mot qui a signifié Largeur, côté. De long et de lez. Lez à lez. Il alla mettre le siége devant la ville de Corbeil, c'est à savoir vers le *lez* du Mont-le-Héry, tant seulement. (Monstrelet.)

Retourne-toi, gent aveuglée,
Regarde sur ton destre lez. (*Roman de charité.*)

— Bord, rivage. Le lez de la mer.

— Anc. législ. *Lez et côté.* Limites d'un champ, la partie qui touche aux limites.

— adv. Auprès de. Aubericourt vint à Chastais, et là trouva le comte de Foix qui lui fit bonne chère, et le tint de *lez* de lui, et au départir il lui donna deux cents florins. (Froissart.)

Sur mol duvet assis un gras chanoine,
Lez un brasier en chambre bien natté. (VILLON.)

— Ce mot est encore usité dans quelques noms de lieux. Le Plessis lez Tours, Saint-Denis lez Paris. Plusieurs ne nous mettent point au rang des Champenois, et ne disent pas Reims en Champagne, mais Reims *lez* Champagne, c'est-à-dire, en vieux terme français, auprès de Champagne. (Bergier.)

LÉZARD. s. m. (pr. *lé-zar ;* du lat. *lacerta*, même sens). Genre de reptiles de la famille des lacertiens, qui a pour caractère un bouclier formé par le prolongement des os au crâne, recouvrant la tête en dessus ; un collier ou repli transversal de la peau à la partie inférieure du cou, et une rangée de pores fémuraux. Les espèces qui composent ce genre se font remarquer par la vivacité de leurs mouvements. Les anciens les avaient surnommés les amis de l'homme à cause de leur douceur et de leur timidité. Les lézards habitent dans les fentes des rochers et des vieilles murailles ; leur morsure, quoique dangereuse, n'est pas venimeuse ; ils vivent très-longtemps ; ils sont ovipares et vivipares dans quelques espèces ; on les employait autrefois en médecine. Les principales espèces sont le lézard ocellé, le lézard vert et le lézard gris. Les lézards se nourrissent de vers, d'insectes et d'œufs d'oiseaux. Aristote a ingénieusement comparé les lézards à des serpents auxquels on aurait ajouté des pieds. Dans l'état de repos, et quand, par une belle et chaude journée de printemps ou d'été, le soleil darde à-plomb sur la prairie, le *lézard*, qui recherche avec empressement sa chaleur vivifiante, s'étend nonchalamment sur une pierre ou sur un tertre. (Guér.) Le *lézard* aime son terrier ; après la pierre sur laquelle il s'étend avec délices, nul lieu ne lui plait autant que sa demeure. (Id.) La chair du *lézard* piqueté ou du *lézard* vert ne parait pas désagréable, et les Africains s'en nourrissent volontiers. (Id.)

— Erpét. *Lézard ameiva*. Syn. de Monitor. || *Lézard argus d'Amérique*. Le monitor céphidien. || *Lézard d'eau*. Nom vulgaire de la salamandre. || *Lézard exanthème*. Le tupinambis. || *Lézard galonné*. Le monitor ou sauvegarde. || *Lézard goitreux*. L'anolis. || *Lézard graphique*. Le monitor piqueté. || *Lézard à cinq raies*. L'ameiva. || *Lézard à six raies*. Le seps. || *Lézard à tête bleue*. L'ameiva.

— Ichthyol. *Lézard de mer*. Un des noms vulgaires du callionyme dragonneau.

— Mamm. *Lézard écailleux*. Le pangolin.

— Loc. prov. *C'est un pauvre lézard*. Se dit d'un homme misérable, qui ne saurait ni nuire ni rendre service.

— Blas. Animal héraldique, qu'on représente ordinairement montant ; dans les autres cas, on spécifie sa position en blasonnant. La maison de Le Tellier porte d'azur à trois lézards d'argent, au chef cousu de gueules, chargé de trois étoiles d'or.

— Géogr. Cap situé sur la côte méridionale du comté de Cornouailles.

— Hist. *Bataille du cap Lézard*. Fameux combat naval, où Duguay-Trouin détruisit presque entièrement une nombreuse flotte anglaise, le 21 octobre 1707.

LÉZARDE. s. f. Erpét. Nom vulgaire de la femelle du lézard.

— Fente, crevasse d'un mur ou de tout ouvrage de maçonnerie. Un mur plein de lézardes. Boucher les lézardes d'un mur.

— Fig. On couvrait de belles affiches les lézardes de l'édifice social.

LÉZARDÉ, ÉE. part. pass. du v. Lézarder. S'empl. adjectiv. Murs lézardés du haut en bas.

— Fig. Le système social, *lézardé* de tous côtés, menace d'une chute prochaine. (Le prisonnier de Sainte-Hélène.)

LÉZARDELLE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des saururées, fondé sur une espèce qui croît à l'ombre, aux lieux humides ou inondés de la Virginie, de la Caroline, etc. Elle est cultivée comme plante d'agrément.

LÉZARDER. v. a. 1re conj. (ét. lat., *læsi*, prétérit de *lædere*, blesser ; il est plus probable que l'étymologie de ce mot est *lézard*, parce que cet animal vit ordinairement dans les crevasses des murailles). Faire fendre, crevasser un mur ou tout autre ouvrage de maçonnerie. La rigueur du climat en avait *lézardé* les murailles du haut en bas. (***)

— Fig. De tels principes ne font que lézar[der ...] par le saper dans ses fondements.

— SE LÉZARDER. v. pron. Se couvrir de lézardes. Cette muraille, cet édifice se lézarde.

LÉZARDET. s. m. Erpét. Syn. de Sauvegarde.

LÉZARDIN, INE. adj. Qui tient du lézard.

— Fig. *Plume lézardine*. S'est dit pour Plume diffamatoire.

LÉZARDRIEUX. Géogr. Ch.-l. de cant. (Côtes-du-Nord), arr. de Lannion ; 2,900 hab.

LÉZIGNAN. Géogr. Ch.-l. de cant. (Aude), arr. de Narbonne ; 1,800 hab.

LÉZOUX. Géogr. Ch.-l. de cant. (Puy-de-Dôme), arr. de Thiers ; 3,700 hab.

LHASSA, LASSA ou **H'LASSA.** Géogr. Ville de l'empire chinois, capitale du Thibet et ch.-l. de la province d'Ouei ; 80,000 hab. Siége du Dalaï-lama, et résidence d'un vice-roi chinois. Temple magnifique.

L'HÉRITIER (Charles-Louis). Botaniste, né à Paris en 1746, d'abord procureur du roi à la maitrise des eaux et forêts, puis conseiller à la cour des aides, quitta ses fonctions pour se livrer entièrement à son goût pour la botanique. Il périt en 1800, assassiné à quelques pas de sa maison.

LHERZOLITHE. s. f. Minér. Pyroxène en roche, trouvée dans la vallée de Lherz, dans les Pyrénées.

LHOMOND (Charles-François). Un des professeurs les plus recommandables de l'université de Paris, et auteur de plusieurs ouvrages élémentaires qui sont devenus classiques, naquit en 1727, et mourut en 1794.

L'HÔPITAL (Michel de). Chancelier de France sous François II et sous Charles IX. Ami de la tolérance, il fit tous ses efforts pour prévenir les querelles religieuses et pour rapprocher les catholiques et les protestants ; il empêcha l'établissement de l'inquisition en France, et fit proclamer la liberté des cultes ; mais après plusieurs années de lutte, voyant tous ses efforts échouer contre le fanatisme des partis, connaissant d'ailleurs les projets sanguinaires de Catherine et de Charles IX, il résigna les sceaux, et se retira dans sa terre de Vigny, et mourut de chagrin peu après la Saint-Barthélemy (1573), à l'âge de 68 ans. Ce magistrat intègre avait vécu dans une honorable pauvreté, et ne laissa aucune fortune. || Guill.-Franç.-Ant., marquis de L'HÔPITAL, profond mathématicien, né à Paris en 1661, mort en 1714.

LI. s. m. Mesure itinéraire chez les Chinois, qui est la plus petite mesure des chemins ; elle comprend l'espace jusqu'où la voix de l'homme peut porter dans une plaine quand l'air est tranquille et serein.

LIA. Fille de Laban et femme de Jacob, mère des six patriarches Ruben, Siméon, Lévi, Juda, Issachar et Zabulon. Laban, qui avait promis en mariage à Jacob sa jeune fille Rachel, le trompa en substituant à Rachel, le soir de ses noces, sa fille aînée Lia, que Jacob prit pour épouse, ne la reconnaissant pas dans l'obscurité.

LIABÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble au liabon. || LIABÉES. s. f. pl. Sous-tribu de la tribu des vernoniées, ayant pour type le genre liabon. || On dit aussi Une liabée.

LIABON. s. m. Bot. Genre de plantes de l'ordre des synanthérées et de la tribu naturelle des vernoniées.

LIA-FAIL. s. m. Myth. Pierre sacrée chez les anciens Irlandais.

LIAGE. s. m. (rad. *lie*). Féod. Droit sur la lie de vin.

LIAGE. s. m. (rad. *lier*). Action de lier.

— Manuf. *Fil de liage*. Fil qui lie la dorure à la soie. || *Lisse de liage*. Lisse qui fait baisser celle de fil. || Dans les moulins à poudre, *Liage du salpêtre, du charbon, du soufre*. Mélange de ces matières dans les mortiers.

LIAGORE. s. f. Polyp. Genre de polypiers voisin des tubulaires.

LIAIS. s. m. (du celt. *liag*, pierre). Pierre calcaire dure, d'un grain très-fin, propre à faire des sculptures, et qu'on tire des carrières des environs de Paris. Liais de St-Cloud, d'Arcueil. Pierre de liais. La chapelle de Versailles est en très-beau liais. Les bas-reliefs de la fontaine des Innocents sont de liais, en liais. Il y a du franc liais et du liais Péraud qui est plus dur que le franc.

— Techn. Longues tringles de bois qui soutiennent les lisses chez les tisserands et autres ouvriers qui se servent de la navette.

LIAISON. s. f. (du lat. *ligo*, lier, unir). Union, jonction de plusieurs corps ensemble. Voilà des pierres bien jointes, on n'en voit pas les liaisons. La liaison de deux pièces de bois. Mortier à faire les liaisons des pierres et des émaux d'une mosaïque. La soudure est une espèce de liaison.

— Fig. Amitié, bonne intelligence. Ce qui ruine les familles, c'est le manque de liaison. Il n'y a dans cette maison aucune liaison. Liaison de parenté, d'amitié. Liaison étroite. Former, rompre une liaison. Il n'y a de *liaison* solide qu'entre les gens raisonnables. (Mme du Deff.) Une conformité de mœurs et d'inclinations qui fait les *liaisons* parfaites. (Fléch.) Une *liaison* d'amitié nous fait suivre la fortune et la destinée d'un ami. (Mass.) Quand les *liaisons* sont fondées à la fois sur les penchants et sur les principes, la chaîne est indissoluble. (Mme [...] ... fait qu'on ne prend pas assez d'intérêt les uns aux autres pour être difficile ou constant dans ses *liaisons*. (Duclos.) Les vieilles *liaisons* exigent pour être heureuses plus de qualités estimables qu'on ne l'imagine. (Id.)

— Au pl. dans un sens analogue au précédent, Sociétés, accointances. Cet homme a des liaisons qui me sont suspectes. Vous devez connaître le danger des liaisons. Il a beaucoup de liaisons, mais peu d'amis.

— Fig. Rapport, suite, connexité. Il n'y a aucune liaison entre ces deux affaires. Cette affaire a de la liaison avec celle dont vous vous occupez.

— Gramm. Certains mots qui lient les périodes, et qu'on nomme autrement *conjonctions*. *Et*, *mais*, sont des liaisons. Employées à propos, les liaisons rendent le style plus doux et plus coulant ; mais dans la chaleur de l'improvisation, les liaisons ne servent qu'à énerver le discours en ralentissant son impetuosité.

— Litt. fig. Ce qui lie les parties d'un discours les unes aux autres. Liaison dans les phrases, dans les parties d'un discours. Il y a une liaison intime entre ces deux idées, ces deux périodes. Dans cette tragédie, dans cette comédie, la liaison des scènes est bien observée. Les scènes y sont amenées les unes par les autres.

— Psychol. *Liaison des idées*. Suite d'idées. On l'appelle aussi *association des idées*. La *liaison* de plusieurs idées ne peut avoir d'autre cause que l'attention que nous leur avons donnée, quand elles se sont présentées ensemble. (Condill.) Si les *liaisons* d'idées qui se forment en nous, par des impressions étrangères, sont utiles, elles sont souvent dangereuses.

— Calligr. Traits déliés qui unissent les lettres ou les parties d'une même lettre. Il n'y a aucune liaison dans cette écriture.

— Constr. La manière dont les divers matériaux en général sont disposés les uns par rapport aux autres, de façon à former une construction bien liée ou liaisonnée, et produire en conséquence toute la solidité possible.

— Maçonn. Le mortier, le plâtre qui sert à jointoyer les pierres. || Une maçonnerie en liaisons est celle où les pierres sont posées les unes sur les autres, où les joints sont de niveau, en sorte que le joint du second lit pose sur le milieu de la pierre du premier. || Les paveurs emploient le mot *liaison* lorsqu'ils disposent les pavés de façon à ce qu'ils puissent résister aux roues.

— Art cul. Jaunes d'œufs délayés et autres matières propres à épaissir les sauces. Faire une liaison pour une sauce. Des jaunes d'œufs mêlés de crème ou de consommé servent à faire des liaisons.

— Fauconn. Se dit des ongles et des serres des oiseaux de proie, et de l'action avec laquelle ils lient et enlèvent le gibier.

— Mar. Assemblage de toutes les parties de charpente qui forment la construction d'un vaisseau, et qui se travaillent ensemble. Un vaisseau a de bonnes liaisons ou ses liaisons sont faibles.

— Mus. Trait recourbé qui unit les notes qui doivent être liées. || Suite de notes sur une même syllabe ou un monosyllabe. || Exécution d'un passage d'un même coup d'archet, de langue, de lèvres ou de gosier.

LIAISONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Liaisonner. S'empl. adjectiv. Pierres bien liaisonnées.

LIAISONNER. v. a. 1re conj. Disposer en liaison les pierres d'un édifice, les arranger de façon que le milieu de celles du second rang porte sur les joints de celles du premier, et ainsi de suite. Il se dit aussi des briques, des pavés, etc.

— Remplir de mortier les joints des pierres, des briques, etc.

— Couvreur. *Liaisonner des lattes*. Les clouer de manière qu'elles n'aboutissent pas toutes sur le même chevron.

— SE LIAISONNER. v. pron. Être liaisonné. Cela se liaisonne.

LIANCE. s. f. Féod. Droit d'un seigneur sur un vassal. Devoir de fidélité du vassal.

LIANCOURT ou **LIANCOURT-SOUS-CLERMONT.** Géogr. Bourg, ch.-l. de canton (Oise) ; 1,260 hab.

LIANE. s. f. (du v. *lier*, à cause de la flexibilité de ses rameaux qui les rend propres à faire des liens). Bot. Nom sous lequel on désigue dans les colonies françaises tous les végétaux sarmenteux dont les rameaux choisissent d'autres végétaux pour support, grimpent le long des arbres, s'enlacent dans leurs branches et finissent quelquefois par les étouffer sous une verdure plus épaisse que la leur. Les lianes couvrent quelquefois de proche en proche des parties considérables de forêts, et finissent par les confondre en une seule masse de feuillage. Les *lianes* impriment aux paysages des tropiques la physionomie qui les caractérise ; elles se développent avec une vigueur extraordinaire et acquièrent souvent des proportions gigantesques. (Encycl.) Presque toujours les *lianes* développent des branches qui descendent vers la terre, entraînées par leur propre poids ; elles s'enroulent les unes autour des autres, et forment d'élégantes guirlandes où les oiseaux se plaisent à nicher, doucement bercés par les brises. (Id.)

— Beaucoup de plantes de genres et de familles diverses sont des lianes ; on en trouve parmi les herbes, les arbustes et même les fougères. [...] *amère*. L'abute blanchâtre. || *Liane à laine*. L'omphale diandre. || *Liane d'Asie jaune*. Le tétraptère inégal. || *Liane avancaré*. Espèce du genre phaséole. || *Liane à barrique*. La rivinie octandre ; l'écastaphylle de Brown. || *Liane à batate*. Le convolvulus batate. || *Liane à bauduit*. Le convolvulus du Brésil. || *Liane blanche*. La rivinie unie ; la bignone. || *Liane de bœuf*. L'acasie grimpante. || *Liane bondieu*. L'arbre priant. || *Liane à bouton*. La durante. || *Liane brûlante*. Aroïde qui paraît appartenir au genre draconte, et qui contient un lait âcre. || *Liane brûlée*. La gouane. || *Liane à cabril*. Tabernemontane ; eupatoire grimpante. || *Liane à cacone*. La passiflore maliforme. || *Liane à caleçon*. Les bauhinies, le murucuja, l'aristoloche bilobée, et la plupart des passiflores, dont les feuilles ont deux plus grands lobes. || *Liane carrée*. La paullinie pinnée ; serjanie. || *Liane à cercle*. La pétrée volubile. || *Liane de chat* ou *griffe de chat*. Bignone ongle de chat. || *Liane à chique*. La tournefortie brillante. || *Liane à citron*. Tobi ou toll, plante grimpante dont le fruit ressemble au citron par sa saveur acide. || *Liane à cochon*. Dioscorée ; cissampèle sauvage. || *Liane en cœur*. Le cissampèle. || *Liane contre-poison*. La feuillée grimpante. || *Liane corail*. Le cisse ; la poivrée. || *Liane à cordes*. La bignone viminée. || *Liane à couleuvre*. La feuillée grimpante. || *Liane coupante*. Arunde brisée. || *Liane à coureux*. Térébinthacée, peu connue. || *Liane à crabes*. La bignone équinoxiale. || *Liane crape*. La même que la liane à cordes. || *Liane croc de chien*. Le jujubier iguane. || *Liane à crochets*. L'ourouparia. || *Liane à eau*. Gouet grimpant qui fournit assez d'eau, quand on le coupe par tronçons, pour désaltérer les chasseurs. || *Liane à enivrer le poisson*. Le robinier nicou. || *Liane épineuse*. La pisonie aculée ; la paullinie asiatique. || *Liane franche*. La securidace volubilis. || *Liane à geler* ou *à glacer*. Un cissampèle. || *Liane à grand bois* ou *des grands bois*. Liseron qui s'élève à une hauteur extraordinaire dans les forêts. || *Liane à grands cerfs*. La pavonie épineuse. || *Liane jaune*. La bignone viminée ; l'ipomée tubéreuse. || *Liane à lait*. L'orélie. || *Liane laiteuse*. Divers apocyns, et le cynanche épineux. || *Liane maugle*. L'échite biflore. || *Liane à malingre*. Le convolvulus ombellé. || *Liane à médecine*. La même que la liane à bauduit. || *Liane mibibal*. La banistère convolvulifoliée. || *Liane mince*. La rajanie grimpante. || *Liane à minguet*. Le cisse sicyoïde. || *Liane malabare*. Variété de dioscorée. || *Liane ouarit*. La même que la liane à minguet. || *Liane palétuvier*. L'échite biflore. || *Liane à panier*. La bignone équinoxiale. || *Liane papaye*. L'omphale diandre. || *Liane de pâque*. Le securidaca volubile. || *Liane de la passion*. Diverses passionnaires, particulièrement celles qui ont les plus grandes fleurs. || *Liane à patates* ou *liane à raves*. L'igname. || *Liane percée*. La draconte percée. || *Liane à persil*. La serjanie triternée ; la kœlreutère triphylle. || *Liane à pisser*. Une rivinie. || *Liane purgative*. La même que la liane à bauduit. || *Liane quinze sous*. Une espèce de cissampèle. || *Liane à raisins*. Le coccolobe ; la rivinie. || *Liane à rape*. La bignone échinée. || *Liane à réglisse*. L'abre priant. || *Liane rouge*. Bignone alliacée ou jujubier volubile ; tétracère âpre. || *Liane rude* ou *de St-Jean*. La pétrée volubile. || *Liane à sang*. On pense que c'est un mille-pertuis. || *Liane à savon*. La momordique operculée, la gouane. || *Liane à savonnette*. La feuillée grimpante. || *Liane à scie*. La paullinie. || *Liane à serpent*. Diverses aristoloches, particulièrement l'enguicide des botanistes. || *Liane de sirop*. La colomnée grimpante. || *Liane tocoyenne*. La bignone équinoxiale. || *Liane à tonnelles*. Diverses espèces de quamoclits et d'ipomées. || *Liane à tulipes*. La seule espèce de passiflore qui croisse naturellement à la lisière des forêts. || *Liane à vers*. Le cactus triangulaire. || *Liane vulnéraire*. Même chose que Liane d'Asie jaune.

LIANG-HI. s. m. Philol. chin. Nom chinois de deux lignes primitives dont les combinaisons forment les *koua* ou *trigrammes*. Les deux *Liang-hi* sont l'*Yang* et l'*Yn*.

LIANNE. Géogr. Rivière qui baigne Boulogne et se jette un peu au-dessous dans la mer.

LIANT. part. prés. invar. du v. Lier. Qui lie. Des hommes liant conversation.

LIANT, ANTE. adj. Souple, élastique, qui a un mouvement facile et doux. Les ressorts de cette voiture sont bien liants. Plus le ressort du jarret est *liant* et souple, plus le mouvement du galop est doux. (Buff.)

— Fig. Doux, affable, complaisant, propre à former des liaisons. Il a un caractère, un esprit liant. C'est un homme liant. Béatrix, qui avait l'esprit souple et *liant*, s'insinua sans peine dans les bonnes grâces de sa maîtresse. (Le Sage.)

— Phys. Se dit d'un corps mou qui se pétrit facilement entre les doigts et qui ne se sépare pas quand on le tire. Cire liante.

— Chorégr. Il se dit d'un danseur qui plie les genoux avec facilité. On dit aussi dans ce sens, *Avoir du liant*.

— s. m. Souplesse, élasticité. Il a dans l'esprit beaucoup de liant. Il a du liant dans son caractère, dans son humeur. Mettre du liant dans le commerce de la vie, dans la conduite des affaires.

LIARD. s. m. (pr. *li-ar*). Petite monnaie de cuivre française qui vaut trois deniers. Il faut [...] rac font dériver le mot liard de *hardi* (*li hardi* pour *le hardi*), nom de plusieurs espèces de monnaies en Guienne au temps des Anglais ; d'autres ont trouvé dans le sens du mot *liard*, adj. qui en langue romane signifie gris, brun ou noir, la qualification de *monnaie* noire, par laquelle on avait coutume de désigner les pièces de billon, par opposition à celles d'argent, qu'on appelait *monnaie blanche*. Nous trouvons cette dernière étymologie plus exacte que la première. Le liard a changé plusieurs fois de dimensions et de valeur. Louis XI en éleva la valeur à quatre deniers ; sous Charles VIII il reprit sa première valeur. A la fin du XVIIe siècle il fut réduit à la valeur de deux deniers, et fut appelé *double*. Mais bientôt il reprit son taux ordinaire.

— Fam. *N'avoir pas un liard, n'avoir pas le liard*. Être pauvre, n'avoir pas d'argent pour le moment. || *Je n'en donnerais pas un liard*. Se dit en parlant d'une chose dont on ne fait aucun cas.

— Par exagér. *Il se ferait fouiller pour un liard.* Il est excessivement avare. Dans le même sens. *Il couperait un liard en deux.* De peur de perdre un *liard*, souffrir qu'on vous égorge. (Boil.)

— Prov. *N'avoir pas deux liards pour se faire tondre.* Se dit d'une personne excessivement pauvre.

— Bot. Nom vulgaire du peuplier noir.

LIARDÉ. part. pass. invar. du v. Liarder.

LIARDER. v. n. 1re conj. Boursiller, donner chacun une petite somme. Nous avons été obligés de liarder pour faire entre nous tous une somme de trois francs.

— Fig. Lésiner, payer liard à liard. Il est honteux de liarder ainsi pour faire une bonne action. Il est familier dans les deux sens.

LIARDEUR, EUSE. adj. Qui liarde, qui lésine. Fam. || Il est aussi substantif.

LIAS. s. m. (pr. *li-ass*). Géolog. Terme emprunté aux mineurs anglais pour désigner un système de roches calcaires, argileuses et quartzeuses, qui se présente assez fréquemment dans l'écorce du globe, comme intermédiaire entre les terrains keupriques et jurassiques, et qui offre le plus souvent une stratification concordante avec celle de ces dernières roches. Terrain de lias. Marnes bitumineuses du lias. Formation du lias.

LIASIQUE. adj. des 2 g. Qui est formé de lias. Terrains liasiques. En Franche-Comté, le grès *liasique* de cet étage est composé d'assises d'environ deux pieds. (Virlet.)

LIASSE. s. f. Amas de papiers ordinairement relatifs à une même affaire et liés ensemble. Liasse de lettres. Mettez ces papiers en liasse.

— Plus particul. Papiers d'affaires, de procédures. Votre avoué avait oublié de prendre sa liasse. Il est venu au palais sans sa liasse.

— Ce qui sert à lier les papiers. Je n'ai pas de liasse. Donnez-moi une liasse.

— Comm. Petits paquets dont on compose les grosses liasses de filasse. || Pièce de fil de quatre-vingt-seize mètres.

LIATRIDE ou **LIATRIS.** s. f. Bot. Genre de plante d'Amérique, de la famille des synanthérées, de la tribu naturelle des eupatoriées, section des eupatoriées-liatridées. Liatris rude. Liatris bordée.

LIATRIDÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à la liatride. || LIATRIDÉES. s. f. pl. Section de la famille des synanthérées. || Section de la tribu des eupatoriacées, ayant pour type le genre liatride.

LIBADION. s. m. Bot. V. LEPTON.

LIBAGE. s. m. Maçonn. Gros moellon mal taillé ; quartier de pierre qu'on emploie dans les fondements d'un édifice. || Pierre de taille qui a des fils, des fentes.

LIBAN. s. m. Géogr. Chaîne de montagnes qui longe la Syrie et confine la Palestine. Le sommet du mont Liban paraît en former le point le plus élevé. C'est avec les cèdres du Liban que Salomon construisit le temple de Jérusalem. Les vieux cèdres du Liban que l'on regarde comme saints sont maintenant réduits à sept, et ce nombre tend à diminuer tous les jours. *Liban*, ouvre tes portes, et que le feu dévore tes cèdres. (Zacharie.) Un grand aigle avec de grandes ailes est venu sur le *Liban* et a emporté la moelle du cèdre. (Ezéchiel.)

— Style bibl. *Les cèdres du Liban.* Les grands de la terre. Le Seigneur brisera les cèdres du Liban.

— Mar. et pêch. Nom qu'on donne sur la Méditerranée aux cordages qui forment les ralingues supérieures et inférieures d'un filet. || Corde qui borde le pied du filet et à laquelle on attache le lest. || Corde qui sert à attacher de gros morceaux de liége au filet de la madrague.

LIBANE ou **LIVANE.** s. m. Ornith. Un des noms du pélican.

LIBANIOS. s. m. (du gr. λίβανος, encens). Bot. Espèce de vigne dont le vin avait l'odeur de l'encens et servait aux libations.

LIBANOCHRAS. s. m. (pr. *li-bo-no-krass*). Hist. nat. Sorte de pierre précieuse.

LIBANOMANCIE. s. f. (dt. gr., λίβανος, encens ; μαντεία, divination). Antiq. Divination par l'encens. Le présage était favorable si l'encens brûlait sur-le-champ.

devinait, qui prédisait par l'encens. Art libanomancien. Un libanomancien.

LIBANOTE ou **LIBANOTIS.** s. f. (du gr. λίβανος, encens). Bot. Plante de la famille des ombellifères, odoriférante, vivace, du midi de l'Europe, dont les racines exhalent une odeur analogue à celle de l'encens. On l'a employée en médecine contre les vapeurs et la toux invétérée.

LIBATION. s. f. (pr. *li-ba-ci-on* ; du lat. *libatio* ou *libamen*, du gr. λείβειν, répandre). Effusion des liqueurs consacrées dans les cérémonies religieuses, solennelles, riantes ou funèbres, et dans les sacrifices que faisaient aux dieux les peuples de l'antiquité. Les libations étaient pratiquées par les Juifs dans leurs sacrifices. Les païens faisaient des libations en l'honneur de leurs dieux. Il y avait des libations particulières pour les dieux mânes. J'ai rempli jusqu'aux bords ton calice du sang de la France ; nous te faisons de ce sang une *libation* funèbre. (Edg. Quinet.)

— Ant. rom. *Première libation.* Cérémonie du sacrifice qui consistait à arracher les poils du front de la victime et à les brûler sur l'autel.

— Fam. et par allusion au premier sens. *Faire des libations.* Boire beaucoup de vin, par plaisir plus que par besoin. On a fait à ce dîner d'amples libations, de nombreuses libations.

LIBATOIRE. s. m. Ant. rom. Vase qui servait aux libations.

LIBATTE. s. f. Relat. Camp ou village des nègres.

LIBAU. Géogr. Ville de Russie, dans la Courlande ; 4,600 hab.

LIBELLA. s. f. Antiq. Petite pièce de monnaie romaine, d'argent, dont la valeur était la même que celle de l'*as* primitif.

LIBELLANCE. s. m. Anc. prat. Greffier d'un bailliage ou d'une justice. Clerc et libellance du bailliage.

LIBELLATIQUE. s. et adj. des 2 g. (du lat. *libellaticus*, de *libellus*, certificat). Hist. relig. Chrétien peu zélé qui, sans avoir sacrifié aux idoles pendant les persécutions sous les empereurs, obtenait à prix d'argent du magistrat un faux certificat d'apostasie, pour éviter une renonciation ou le martyre. Les libellatiques furent condamnés par l'Eglise.

LIBELLE. s. m. (du lat. *libellus*, petit livre ; de *liber*, livre). Ecrit ordinairement de peu d'étendue, injurieux, diffamatoire, et le plus souvent calomnieux. Ce libelle fut lacéré et brûlé par la main du bourreau. Un faiseur de libelles. Faire un libelle contre quelqu'un. Qu'il fasse des *libelles*, dernière ressource des lâches ! (Beaum.)

— Dr. rom. *Libelle de divorce.* Acte par lequel un mari notifiait à sa femme qu'il la répudiait. || *Libelle de proclamation.* Action intentée en justice pour obtenir la réparation d'un dommage. || *Libelle d'accusation.* Acte accompagné d'une Charte dans laquelle l'accusateur s'engageait à subir la peine portée par la loi, s'il succombait dans son accusation. || *Libelle de fidélité.* Serment écrit de fidélité.

— Hist. La réforme introduite vers 1713 dans la Constitution du canton de Zurich.

— Hist. eccl. Requête par laquelle les martyrs suppliaient l'évêque de remettre au pécheur une partie de la peine qu'il devait subir. || Certificats à l'aide desquels certains chrétiens se mettaient à l'abri des persécutions. || Ouvrage écrit sur quelque matière relative à la foi. Libelle d'Arius, de Pélasge, etc. || Tout acte en matière ecclésiastique ou de foi. Libelle d'excommunication, d'absolution, de pénitence, etc. || *Libelle de profession de foi.* L'acte porté en Orient par les légats d'Adrien II, suivant lequel Photius devait être condamné par les évêques de son parti.

LIBELLÉ, ÉE. part. pass. du v. Libeller. S'empl. adjectiv. Un exploit libellé. Une ordonnance libellée.

LIBELLÉ. s. m. Prat. Rédaction d'un ordre, d'une demande. Le libellé d'une demande.

LIBELLER. v. a. 1re conj. (du lat. *libellus*, requête, exploit). Prat. Rédiger, dresser, motiver convenablement une demande judiciaire. Libeller une demande. Il faut bien libeller cet exploit.

— Financ. Libeller un mandement, une ordonnance. Spécifier la destination de la somme qui y est portée.

— SE LIBELLER. v. pron. Être libellé. Ces exploits se libellent.

LIBELLISTE. s. m. Auteur d'un libelle. Faiseur de libelles. C'est un mauvais métier que celui de libelliste. Depuis que la presse est libre, il n'y a plus guère de libellistes.

LIBELLULE. s. f. Entom. Genre d'insectes névroptères de la famille des odonates, appelés communément demoiselles. On croit que le nom vient de ce que la plupart des espèces tiennent leurs ailes étendues comme les feuillets d'un livre, lorsqu'elles sont en repos, ou bien à cause de la manière dont ces insectes planent en fendant l'air. Quand à la dénomination de *demoiselle*, il est à croire qu'elle a été donnée par le vulgaire à cause des formes sveltes et élégantes de ces insectes, qui ont le corps allongé et orné de couleurs agréablement distribuées, et à cause de leurs ailes de gaze ; ce qui les a fait encore

cause des nervures dont l'étoffe ou la matière légère de leurs ailes se trouve régulièrement maillée, ainsi que le sont les volants ou les ailes des surplis de nos prêtres catholiques. On sait que les libellules, sous l'état parfait, habitent les lieux humides, sur les bords des marais, des étangs, des rivières. Toutes, en effet, proviennent de larves qui se développent et ne peuvent vivre que dans l'eau. Les principales sont : La libellule aplatie. La libellule à quatre taches. La libellule bronzée. La libellule grande. La libellule à tenailles.

LIBELLULIN, INE. adj. Entom. Qui ressemble à la libellule. || LIBELLULINES. s. f. pl. Famille de l'ordre des insectes névroptères, ayant pour type le genre libellule.

LIBELLULOÏDE. adj. des 2 g. Entom. Qui ressemble aux libellules. || LIBELLULOÏDES. s. m. pl. Nom donné à tous les insectes névroptères, parce qu'ils ressemblent plus ou moins aux libellules.

LIBENTIA ou **LIBENTINA.** Myth. rom. Déesse du caprice et de la fantaisie. On croit que c'est un des noms de Vénus. On dit aussi Lubentia ou Lubentina.

LIBER. s. m. (pr. *li-bèrr* ; mot latin fait du gr. λεπίς, écorce). Phys. vég. Couche de l'écorce la plus voisine du bois blanc ou aubier, que l'on a cru pendant longtemps se changer en bois tous les ans, avec d'autant plus de raison, qu'à la solidité près, il a absolument la même organisation. Le liber est rempli d'abord d'un mucilage parenchymateux, et ensuite de parenchyme ; il est ordinairement vert et spongieux, et c'est lui qui, au moment où la séve monte permet à l'écorce des jeunes rameaux de se développer et d'exécuter la greffe en sifflet. Quand on enlève le liber d'un arbre dans une certaine étendue annulaire, on est certain de le faire mourir. Les anciens se servaient du liber de certains arbres pour écrire, et c'est de ce mot qu'est venu celui de *livre*.

LIBER. Myth. Un des noms de Bacchus. Bacchus mâle, par opposition à Libéra. || Divinité particulière qui présidait à la formation des hommes. || Quelquefois, *le Soleil et Libera*. Le Soleil et la Lune.

LIBERA. s. m. (pr. *li-bé-ra* ; impér. du v. lat. *liberare*, délivrer). Liturg. cathol. Prière que l'Eglise fait pour les morts, et qui commence par ce mot. Chanter un Libera, des Libera.

— Prov. et fig. *Chanter un libera.* Se trouver délivré, débarrassé. A son départ nous chanterons un libera.

LIBÉRA. Myth. Divinité qui présidait à la formation des femmes. || Nom que Bacchus donna à Ariane. || Fille de Jupiter et de Cérès, et par conséquent la même que Proserpine. || Surnom de Bacchus considéré comme femelle, selon quelques antiquaires.

LIBÉRABLE. adj. des 2 g. Admin. Qui peut être libéré. On l'emploie particulièrement en parlant des militaires qui peuvent être libérés pour quelque cause de réforme.

LIBÉRAL, ALE. adj. Qui aime à répandre des bienfaits, à soulager ses semblables, ou même seulement à leur être utile ou agréable. Libéral envers les gens de mérite. La nature a été libérale envers lui. Etre libéral de louanges. Il y a une grande différence entre les hommes prodigues et les hommes libéraux. Elle était naturellement *libérale*, même dans son extrême vieillesse. (Boss.) Le cardinal de Richelieu n'était pas *libéral*. (De Retz.) On n'est vraiment *libéral* que quand on donne sans intérêt. (La Rochef.)

— Se dit en parlant des choses. Inclination libérale. Ame libérale. Main libérale. Une charité vive, *libérale*. (Fléch.) Les dons de votre main *libérale*. (Mass.)

— substantiv. dans le même sens. Le *libéral* double le mérite du présent par le sentiment. (Mme Lambert.)

— *Éducation libérale.* Éducation qui tend à former des hommes libres et dignes de l'être.

— *Arts libéraux*, par opposition aux Arts mécaniques. Ceux qui appartiennent plus particulièrement à l'esprit, et où les facultés intellectuelles ont plus de part que les facultés physiques. La musique, la peinture, la sculpture, sont des arts libéraux. Un art *libéral* ne sert guère que le luxe, et exige des talents enfants des passions. (B. de St-P.) Les Grecs, qui ont voulu s'approprier l'invention de tous les arts *libéraux*, ont prétendu qu'ils avaient imaginé les ordres toscan, ionique, dorique et corinthien. (Id.) Les arts *libéraux* sont un des plus beaux attributs du génie de l'homme, qui en a dérobé le secret à la nature, et l'on peut les regarder comme des initiations aux glorieuses destinées de son avenir. (Dehèq.)

— Qui est favorable à la liberté civile et politique. Opinion, idée libérale. Principes libéraux. Institutions libérales. Parti libéral. Les hommes *libéraux* de chaque époque sont en général ceux qui sont à la hauteur des lumières déjà développées, et à plus forte raison ceux qui devancent leur siècle et n'en partagent point les préjugés. (Schnitz.) En France, dans les temps modernes, les idées *libérales* avaient été couvées par la philosophie du XVIIIe siècle ; la révolution de 1789 les fit éclore. (Artaud.) Les principes *libéraux* ne sont pas le partage d'une époque particulière, ils n'appartiennent pas exclusivement à telle forme spéciale de gouvernement ; ils peuvent fleurir dans tous les

— subst. Polit. Mot qui passa dans le langage politique, vers la fin de 1790, pour désigner les hommes modérés, mais dévoués à la liberté, aux doctrines libérales de la Révolution. Plus tard, on l'appliqua au parti qui lutta pour la cause des libertés politiques contre les tendances de la Restauration. C'est un libéral. Les libéraux de France, d'Italie, d'Espagne.

LIBÉRALEMENT. adv. D'une manière libérale. Il donna libéralement tout ce qu'il avait. J'ai bien peur que nous n'ayons pas, à beaucoup près, les quinze lieues d'atmosphère qu'on donnait *libéralement* à notre chétif globe. (Volt.)

— D'une manière favorable à la liberté civile et politique. Penser, écrire, parler libéralement.

LIBÉRALES. s. f. pl. Antiq. Fête qu'on célébrait à Rome en l'honneur de Bacchus. Aux libérales, les enfants quittaient la robe du premier âge, pour prendre celle qu'on appelait *toga libera*, toge libre. On disait aussi Les libéries. Les libérales étaient la même chose que les Bacchanales.

LIBÉRALISÉ, ÉE. part. pass. du v. Libéraliser. S'empl. adjectiv. Cette province est bien libéralisée depuis dix ans.

LIBÉRALISER. v. a. 1re conj. Néol. Rendre libéral, noble et libre ; convertir aux doctrines libérales. Libéraliser un pays.

— SE LIBÉRALISER. v. pron. Être libéralisé ; admettre les doctrines libérales. Ce pays se libéralise.

LIBÉRALISME. s. m. Idées généreuses, libérales ; tendance bienveillante au bonheur de toutes les classes de la société.

— Polit. Profession de doctrines libérales, favorables aux libertés politiques. Libéralisme éclairé, généreux. Libéralisme fougueux. Vrai, faux libéralisme. Libéralisme intéressé. Le vrai *libéralisme* représente l'ensemble des croyances faites pour diriger des hommes libres ; par conséquent il se fonde sur une double idée, la foi à la liberté humaine, et la foi au progrès ; et il a pour but le perfectionnement de l'homme et des sociétés. (Artaud.)

— Ensemble des doctrines libérales ; réunion de tous les libéraux. Le libéralisme se souleva contre cette mesure. La lutte du libéralisme contre la Restauration.

LIBÉRALITÉ. s. f. (du lat. *liberalitas*, même signif.). Penchant, disposition à donner ce qui nous appartient, à répandre des bienfaits, à soulager ses semblables, ou même à leur être utile ou agréable. Vraie, fausse libéralité. Exercer sa libéralité. La libéralité consiste moins à donner beaucoup qu'à donner à propos. La libéralité tient le milieu entre la prodigalité et l'avarice. Ce que nous appelons *libéralité* n'est le plus souvent que la vanité de donner. (La Rochef.) Lorsque la *libéralité* n'est que l'envie de se montrer libéral ou de se délivrer d'une compassion importune, elle manque le plus souvent aux devoirs qu'elle croit remplir. (Marmont.) La *libéralité* se caractérise par la manière de donner. (Mme Lambert.) La *libéralité* précipitée, qui vient du caprice, d'une saillie d'humeur, mène toujours le repentir après elle. (Amelot.)

La *libéralité*, même au siècle où nous sommes,
Est le penchant des cœurs sensibles, délicats,
C'est le plus beau défaut que l'on ait ici-bas.
(JAUFFRET.)

— Magnificence, générosité active. Grande, folle libéralité. Libéralité royale. La *libéralité* dont la bonté n'est pas la source est une profusion qui conduit à l'avarice, et qui ne peut subsister que par elle. (Fontenelle.)

Un peu d'esprit, beaucoup de mine,
Et plus encore de *libéralité*,
C'est en amour une triple machine,
Par qui maint fat est bientôt emporté. (LA FONT.)

— Se dit en parlant des sentiments, des principes. Cet homme se fait remarquer par la libéralité de ses sentiments.

— Le don même que fait une personne libérale. C'est une libéralité extraordinaire. Je ne suis riche que de vos libéralités. Vos libéralités sont mal placées.

— Myth. Vertu personnifiée sur quelques médailles des empereurs.

LIBÉRATEUR, TRICE. s. Celui, celle qui délivre, qui a délivré une personne, une ville, un peuple de la captivité, de la servitude, d'un grand péril. Vous êtes mon libérateur. Le libérateur de la patrie. Elle fut leur libératrice. Le libérateur de la pensée est le premier des *libérateurs*. (La Harpe.)

O mon *libérateur !*
Viens ; si tu crains ton roi, voilà ton protecteur.
(DE BELLOY.)

— adjectiv. Se dit des choses. Une armée libératrice. Un événement libérateur.

— Ant. rom. Surnom de Jupiter, lorsqu'on lui attribuait la délivrance de quelque péril. Jupiter libérateur.

— Hist. relig. Nom donné à certains sectaires qui enseignaient que Jésus-Christ, en descendant aux enfers, avait délivré tous ceux qui avaient cru en lui.

LIBÉRATIF, IVE. adj. Néol. Qui opère la libération. Moyen libératif. Action libérative.

LIBÉRATION. s. f. (pr. *li-bé-ra-ci-on* ; du lat. *liberatio*, délivrance, affranchissement). Jurispr. Décharge d'une dette, d'une servitude ; délivrance. Il y avait sur ce fonds une servitude fort gênante, j'en ai obtenu la libération moyennant cinq cents francs. Les lois sont toujours favorables à la libération des débiteurs.

sable, d'un comptable.

— *La libération de l'État.* L'acquittement, l'amortissement de la dette publique.

— Admin. milit. Affranchissement de service. Libération de service militaire.

LIBÈRE (Saint). Trente-septième pape, et le seul qui ait porté ce nom. Né à Rome, élu pape l'an 352, mort en 366. L'empereur Constance l'ayant fait exiler pour avoir soutenu saint Athanase contre les ariens, il ne put tenir contre la douleur du bannissement. Il signa une profession de foi en faveur de l'arianisme, souscrivit à l'anathème lancé contre saint Athanase, et rentra dans Rome. Il revint cependant bientôt après à la foi catholique pure. Ce pape a été canonisé.

LIBÉRÉ, ÉE. part. pass. du v. Libérer. S'emploie adjectiv. Il est libéré de toutes ses dettes.

— *Forçat libéré.* Forçat mis en liberté après avoir subi sa peine.

— Bot. Se dit d'une partie qui adhère à une

autre, mais qui s'en sépare à une certaine hauteur.

LIBÉRER. v. a. 1re conj. (du lat. *liberare*, délivrer, affranchir). L'é se change en è devant une syllabe muette. *Je libère, tu libères, il libère*, etc. Jurispr. Délivrer de quelque chose qui est incommode; décharger de quelque obligation. Il veut libérer sa maison de cette servitude.

— SE LIBÉRER. v. pron. En général, S'affranchir. J'ai transigé avec lui pour me libérer des poursuites qu'il faisait contre moi. Se *libérer* de la tyrannie d'un père. (Molière.)

— Dans un sens plus particulier, S'acquitter. Il est toujours permis à un débiteur de se libérer de sa dette.

— Absol. Ce débiteur s'est enfin libéré.

LIBÉRIA. Géogr. Colonie fondée, en 1821, par la société de colonisation de l'Amérique septentrionale, dans la Guinée, à l'E. du cap Mesurado, pour y recevoir des nègres affranchis.

LIBÉRIES. s. f. pl. Antiq. V. LIBÉRALES.

LIBÉRISQUAME. adj. des 2 g. (ét. lat., *liber*, libre: *squama*, écaille). Bot. Synonyme de Chorisolépide. Le péricline des synanthérées, quand les squames en sont libres.

LIBERTÉ. s. f. (du lat. *libertas*, même signification). Pouvoir d'exercer sa volonté en agissant ou en n'agissant pas. Liberté entière, absolue. Liberté d'approuver ou de contredire. Indépendance des commandements, de la volonté d'autrui. Tous les biens et la vertu même sans la *liberté* ne sont rien. (Panute.) La véritable *liberté* consiste à n'obéir à aucune passion. (Dacier.) La *liberté* qu'on se donne de penser tout ce qu'on veut. (Bossuet.) L'antiquité des maisons illustres, en remontant plus loin aux siècles passés, dont la mémoire est toute effacée, a donné aux hommes une plus grande *liberté* de feindre. (Id.)

Si j'avais pu me vaincre, une telle fierté
M'en aurait pour jamais ravi la *liberté*. (DE BELLOY.)

— Se dit particulièrement en psychologie du libre arbitre, de la faculté que nous avons de prendre possession de nous-mêmes, de nous arrêter afin de délibérer, de nous déterminer à la suite d'une délibération, et d'agir à la suite d'une détermination. Pouvoir de l'âme de se déterminer à faire ou à ne pas faire; faculté de parvenir à sa fin, à son état naturel; exercice de la volonté sans contrainte, acte de la volonté fixant son choix. (Le grand Frédéric.) Détermination volontaire au bien ou au mal. (La Bruyère.) Puissance de faire ou de ne pas faire d'après la détermination de la volonté. (Locke.) Propriété de soi-même. (Raynal, Vertot, Voltaire.) La *liberté* n'est que l'intelligence qui juge, qui délibère, qui choisit. (Flourens.)

— *Liberté morale.* La liberté considérée sous le point de vue de la moralité qu'elle engendre, dont elle est la condition nécessaire.

— *Liberté naturelle.* Pouvoir que l'homme a naturellement d'employer ses facultés à faire ce qu'il regarde comme devant lui être utile ou agréable. Dans l'état social, la *liberté* naturelle est restreinte par les conventions établies pour l'utilité commune. (Acad.) Faire ce qui nous plaît est la *liberté* naturelle; sans nuire aux autres, est la *liberté* civile. (Paley.)

— Par opposition à Servitude, État, condition d'une personne libre. La liberté est l'état naturel de l'homme. Dans les temps anciens, ceux qui étaient pris à la guerre perdaient leur *liberté* et devenaient esclaves. (Acad.) L'homme le plus obscur aime la *liberté*. (Chat.) Est-ce un bien pour l'homme que la *liberté*, si elle peut être trop grande et trop étendue, telle enfin qu'elle ne serve qu'à lui faire désirer quelque chose, qui est d'avoir moins de *liberté*? (La Bruyère.) Il en est de la *liberté* comme de l'innocence et de la vertu, dont on ne connaît le prix qu'autant qu'on en jouit soi-même, et dont le goût se perd sitôt qu'on les a perdus. (J.-J. Rouss.) Le ciel nous a donné de la *liberté*, de la santé, une bonne conscience et des amis. (B. de St-Pierre.)

Que sert la bonne chère
Quand on n'a pas de *liberté*? (LA FONT.)

La *liberté*, que tout le monde adore,
Donne à l'homme un courage, inspire une grandeur,
Qu'il n'eût jamais trouvé dans le fond de son cœur.
(VOLTAIRE.)

S'il est un droit sacré, durable, illimité,
Que le long cours des ans ne puisse pas détruire,
Qui par des règlements ne puisse se prescrire,
C'est l'immuable droit de notre *liberté*. (ID.)

— Par opposition à Captivité. Il était prison-

rote. L'asile qu'elle avait choisi pour défendre sa *liberté* devint un piége innocent pour la captiver. (Boss.)

Qui voudrait de la *liberté*
Quand son ami reste à la chaîne? (STASSART.)

— *Mettre en liberté.* Délivrer de la captivité, rendre libre. Narbal prit une occasion pour me mettre en *liberté*. (Fén.)

— Par opposition à Contrainte. Parler, agir en liberté, avec liberté. C'est une maison dans laquelle on jouit d'une grande liberté. Déçue par la *liberté* dont elle a fait un mauvais usage, l'âme cherche à se contraindre de toutes parts. (Boss.)

— Indépendance de caractère, d'état, de conduite. Il aime trop sa liberté pour prendre un tel emploi. Engager, perdre, vendre sa liberté. Quelle *liberté* s'est-elle donnée qui pût, je ne dis pas mériter une censure, mais souffrir une mauvaise interprétation? (Fléch.)

— L'état d'un cœur libre, exempt de la passion de l'amour. Cette femme lui fit perdre sa liberté.

— *Liberté politique*, ou simplement *liberté*. Jouissance de certains droits politiques plus ou moins étendus, que la constitution du pays accorde à chaque citoyen. La *liberté* est souvent préparée par des révolutions, mais elle n'en est jamais le fruit immédiat. (Jay.) La *liberté* est un aliment de bon suc, mais de difficile digestion; il faut donc y préparer longtemps les hommes avant que de la leur donner. (J.-J. Rouss.) La *liberté* ne sait pas toujours garder ses propres bornes; alors elle ressemble à la rébellion, qui alarme bientôt la vérité. (Lacret.) Vive la *liberté*! périssent les tyrans! (Colardeau.) Par le degré de *liberté* se mesure la richesse d'un État. (Villem.) La *liberté* politique bien analysée est une fable convenue, imaginée par les hommes qui gouvernent pour endormir les gouvernés. (Napol.) Partout la *liberté* a plus à craindre les passions de ceux qui la servent que celles des ennemis qui l'attaquent. (Ségur.) Le glaive des amis du despotisme s'est toujours émoussé contre le bouclier des amis de la *liberté*. (Pastoret.)

La *liberté*
Des seuls patriciens ne fut pas le partage;
Elle appartient au monde, et ce grand héritage
Est à tous les humains dispensé par les cieux,
Tel que l'astre du jour, qui luit pour tous les yeux.
(CHÉNIER.)

Puisse, puisse à jamais la *liberté* renaître
Sur les sanglants débris des tyrans abattus,
Pour que le genre humain conserve ses vertus. (ID.)

Toutes ces cruautés,
La perte de nos biens et de nos *libertés*,
Et les proscriptions, et les guerres civiles,
Sont les degrés sanglants dont Auguste a fait choix
Pour monter sur le trône et nous donner des lois.
(CORNEILLE.)

C'est à tort, selon nous, qu'on a reproché à Corneille d'avoir dans ces vers, et à Racine dans ceux-ci:

Venge nos *libertés*, qui respirent encore:
De mon trône et du tien deviens le défenseur,

employé *libertés* au pluriel. « Il fallait, dit-on, *notre liberté*, le mot *liberté* ne se mettant au pluriel qu'en parlant des libertés de l'Église gallicane, des immunités et franchises que les souverains accordent à certaines villes, à certaines provinces, et de certaines manières d'agir trop libres et trop familières. » Dans le sens particulier de chacune de ces trois acceptions, le mot *liberté* ne s'emploie pas au singulier, voilà pourquoi l'Académie le donne au pluriel; mais elle ne dit pas qu'on ne doit pas l'employer en parlant de toutes nos libertés. Nous avons la liberté civile, la liberté politique, la liberté individuelle, la liberté religieuse, la liberté de la presse, etc.; or cela forme nécessairement plusieurs libertés, que le mot *liberté* à lui seul, pris dans son sens absolu, renferme toutes, il est vrai, mais qui toutes ont chacune une signification particulière. On peut perdre une de ces libertés sans perdre les autres; on peut perdre la liberté de la presse et conserver la liberté religieuse; elles sont indépendantes l'une de l'autre; on peut aussi les perdre toutes, et alors, pour l'exprimer, il est permis d'employer le pluriel.

— Manière d'agir libre, familière, hardie. Il se dit, dans cette acception, en bien et en mal, et s'emploie souvent au pluriel. Je n'aime pas cette liberté. Il prend trop de libertés avec ses supérieurs. Se donner des libertés. Prendre des libertés avec une femme.

— Facilité, aisance dans les mouvements du corps, de la main, etc. Cet homme a une grande liberté d'action, de mouvements, de langue, de parole, de geste. Elle fait tout avec beaucoup de liberté et de grâce. Une attaque de paralysie lui a ôté la liberté de ses jambes.

Voyez-vous, les cheveux aux vents abandonnés,
Sans contrainte, sans art, sans parure étrangère,
Marcher, sourir, bondir la folâtre bergère?
Sa grâce est dans l'aisance et dans la *liberté*. (DEL.)

— Il se dit, dans le sens précédent, des choses inanimées. Il faudra donner plus de liberté à ce ressort. Cette porte n'a pas assez de liberté.

— *Liberté de ventre.* Facilité avec laquelle le ventre fait ses fonctions. Peu usité.

— Par politesse dans la conversation, *Prendre la liberté de faire quelque chose*, c'est simplement faire quelque chose. Je prends la liberté de vous rappeler votre promesse. J'ai pris la liberté de vous écrire. Je prends la liberté de ne pas partager votre opinion, de n'être pas de votre avis. ‖ *Demander la liberté.* Demander la permission. Je vous demande la liberté de me promener

venir me voir.

— Au pluriel. Franchises, immunités. Cette province a perdu toutes ses libertés lors de la conquête. Les libertés des communes. Charles XII voulut que l'empereur accordât des *libertés* et des priviléges à ces protestants.

— *Les libertés de l'Église gallicane.* La conservation par l'Église de France de l'ancien droit commun de toutes les Églises.

— *Liberté de commerce.* Faculté de vendre, d'acheter, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, sans être soumis à des lois ou à des règlements gênants ou prohibitifs. ‖ *Liberté des mers.* Droit qui appartient à toutes les nations de naviguer librement sur toutes les mers. Si elle réclame vainement la *liberté* de la mer Noire, elle se console de l'impuissance de ses forfanteries diplomatiques à Constantinople, en se ménageant le monopole de la mer Rouge et le privilége de l'Euphrate. (Barrault.)

— *Liberté de conscience.* Droit que tout homme a de choisir et de professer les opinions religieuses qui lui paraissent le plus conformes à la vérité, sans pouvoir pour cela être inquiété par l'autorité publique.

— *Liberté civile.* Pouvoir de faire tout ce qui n'est pas contraire aux lois. La liberté civile ne peut exister sous un gouvernement arbitraire et absolu. La liberté civile consiste à n'obéir qu'à la loi.

— *Liberté des cultes.* Droit qu'ont les sectateurs des diverses religions d'exercer leur culte et d'enseigner leurs doctrines.

— *Liberté d'écrire.* Droit de manifester sa pensée par écrit.

— *Liberté de la presse.* Droit de manifester, de publier ce que l'on veut par la voie de l'impression, sous les restrictions prescrites par les lois. Le grand principe de la liberté de la presse, posé pour la première fois par l'Assemblée constituante dans la déclaration des droits, a été confirmé par la charte de 1830, qui a établi l'abolition perpétuelle de la censure, et le jugement des délits de la presse par le jury.

— *Liberté individuelle.* Droit qui appartient à chaque citoyen de n'être privé de la liberté de sa personne, que dans les cas et selon les formes déterminées par la loi.

— *Liberté d'esprit.* État de l'esprit dégagé de toute préoccupation, de toute gêne. Il n'a pas la liberté d'esprit nécessaire pour s'occuper en ce moment d'une affaire de ce genre.

— *Liberté de langage*, ou simplement, *liberté*. Franchise, hardiesse. Il lui a parlé avec toute la liberté d'un homme qui ne dépend de personne. Il parlait au prince avec une grande liberté de langage.

— *Liberté de penser.* Droit de manifester sa pensée sans contrainte. ‖ Signifie aussi, Manière hardie de penser sur les matières de religion, de morale, de gouvernement. Il a une grande *liberté* de penser. (Acad.) Ce sens vieillit.

— Beaux-arts. *Liberté de pinceau, de burin, de crayon.* Facilité avec laquelle l'artiste manie ces instruments. Il y a dans ce tableau une grande liberté de pinceau.

— Dogm. *Liberté de contrariété.* Se dit de la liberté de choisir entre le bien et le mal. ‖ *Liberté de contradiction.* Se dit par opposition à la liberté de contrariété, de la faculté de faire telle ou telle chose déterminée ou de ne pas la faire. Jésus-Christ n'avait que la liberté de contradiction, et seulement à l'égard du bien. ‖ *Liberté prochaine.* Pouvoir d'exécuter une chose sur-le-champ. ‖ *Liberté éloignée.* Celle qui est gênée par les obstacles. Nous avons besoin de la grâce pour aider à la liberté éloignée.

— Comm. S'est dit en général de l'état des marchands, affranchis de la juridiction ordinaire des lieux où ils font leur négoce, et pouvant porter les affaires qui les concernent devant un juge de leur nation.

— Jurispr. *Liberté provisoire sous caution.* Droit accordé à un prévenu d'obtenir son élargissement, à la charge par lui de fournir des garanties qu'il ne cherchera pas à fuir. On l'a mis en liberté provisoire sous caution. La mise en *liberté* provisoire était autorisée sous les premières races de nos rois. (E. de Chabrol-Chaméane.)

— Législat. étrang. *Liberté de cour.* Privilége des négociants établis dans les anciennes villes hanséatiques, qui consistait à être jugé en première instance par le consul de leur nation, et en appel par les magistrats des villes associées.

— Manég. *Liberté de langue.* Espace vide, espèce d'arcade ménagée dans le canon du mors, pour loger la langue du cheval. ‖ *Sauteur en liberté.* Cheval dressé à faire des sauts pour accoutumer le cavalier à se tenir ferme en selle.

— Techn. *Liberté.* Filet qui sert à élever et à abaisser les brins de cannes avec lesquels on fait des fauteuils, pour faciliter le passage d'une aiguille de même matière.

— Myth. Divinité allégorique à laquelle les anciens élevèrent des temples. Hygin la fait fille de Jupiter et de Junon. Tibérius Gracchus lui bâtit à Rome, sur le mont Aventin, un temple soutenu de colonnes de bronze, et orné de statues de grand prix. La Liberté y était représentée sous la figure d'une dame romaine, vêtue de blanc, tenant un sceptre d'une main, une pique surmontée d'un bonnet de l'autre, et ayant à ses pieds un chat, animal ennemi de toute contrainte. Le bonnet faisait allusion à l'usage qu'avaient les Romains d'en imposer

franchir.

— Hist. *Déesse de la Liberté.* En France, pendant la Révolution, on avait substitué sur les places publiques aux statues des rois celle de la liberté. Dans plusieurs solennités on vit aussi figurer à cette époque des déesses de la Liberté et de la Raison représentées par des femmes.

— Loc. adv. *En liberté.* Librement. Parler, agir en liberté, en toute liberté. Il agit en pleine liberté.

— Prov. et pop. *Liberté et pain cuit.* On est heureux lorsqu'on a l'indépendance et une existence assurée.

LIBERTICIDE. adj. des 2 g. (ét. lat., *libertas*, liberté; *cædere*, tuer, détruire). Qui détruit la liberté; qui attente à la liberté. Projet, loi, ordonnance liberticide. Les ordonnances du 25 juillet 1830 étaient liberticides.

— Il s'est dit quelquefois substantivement de celui qui détruit la liberté, et du crime que l'on commet quand on viole les libertés publiques. Le liberticide est un fils qui tue sa mère. Le liberticide est un crime de lèse-majesté.

LIBERTIN, INE. adj. Déréglé dans ses mœurs, dans sa conduite. Il est devenu fort libertin. Cette femme, malgré sa mine hypocrite, est fort libertine. Il n'y a pas de plus mauvaise compagnie pour une femme qu'un mari *libertin*. (Mme de Puysieux.)

— substantiv. C'est un libertin, un vrai libertin. La liberté donnée à des peuples corrompus est une vierge livrée à des *libertins*. (Boiste.) Le *libertin* débauché n'est aux yeux de la société qu'un être repoussant, qui soulève le dégoût, dont elle redoute le contact, parce qu'il souille et flétrit tout ce qui approche. (Encycl.)

Pour le cœur d'un *libertin*,
Il n'est pas d'éternel chagrin;
Un rien le trouble, le désole,
Mais un rien aussi le console. (A. DE MONTESQUIOU.)

— Se dit aussi d'un enfant, d'un écolier dissipé, qui joue plutôt que de faire ses devoirs. Il est fort libertin. ‖ subst. Dans le même sens, C'est un petit libertin qu'il faudra punir.

— Esprit fort, incrédule, qui proclame un mépris systématique pour tout principe religieux. Dans ce sens il s'emploie surtout substantiv. Le *libertin* ne s'attaque pas toujours aux dogmes, à la morale que consacre la religion; il peut même sacrifier jusqu'à ses convictions les plus profondes à une puissance qui l'entraîne vers les plaisirs matériels, parce qu'il n'a pas le courage de faire les sacrifices que la religion lui impose. (Encycl.)

On doit craindre le ciel, et jamais *libertin*
N'a fait encor, dit-on, qu'une mauvaise fin. (CORN.)

— Dans plusieurs sens, il se dit aussi des choses. ‖ *Des contes, des discours libertins.* Des contes, des discours licencieux. ‖ *Cet homme mène une vie libertine.* Une vie déréglée. ‖ *Il est d'une humeur libertine.* Il hait toute espèce de contrainte, de sujétion. Revoit-on cet amant? Il faut un épanchement modeste de tendresse, mais cependant plus tendre que ne pourrait être une joie *libertine*. (Mariv.)

— Ce mot s'est pris quelquefois en bonne part dans le sens d'indépendant, qui aime la liberté sans cependant blesser l'honnêteté. J'ai l'esprit *libertin*, et je n'aime pas à traduire. (Voiture.)

Je veux avoir une maîtresse
D'esprit tant soit peu *libertin*. (SARRASIN.)

— Hist. relig. Membre d'une secte anabaptiste qui croit toute servitude contraire à l'esprit du christianisme. ‖ Il s'est dit aussi d'une secte qui professait une espèce de panthéisme.

— Hist. rom. Dénomination qu'on donnait à un affranchi dans ses rapports avec les citoyens nés libres; mais on l'appelait *libertus* dans ses rapports avec son maître. Ces deux mots ont été confondus dans la suite, et ont signifié également *affranchi*. Selon quelques auteurs, libertins, *libertini*, étaient les descendants des affranchis.

— Fauconn. L'oiseau de proie qui s'écarte et ne revient pas.

LIBERTINAGE. s. m. Débauche ou mauvaise conduite; abandon aux plaisirs charnels; désordre, dérèglement de mœurs. C'est un homme qui vit dans le libertinage, dans un libertinage continuel. Donner, tomber dans le libertinage. Mourir de libertinage. Libertinage crapuleux. Le *libertinage* corrompt le cœur le plus parfait. (Trad. de Fielding.) Le prince de Condé était éloigné du *libertinage*. (Lenet.) Le dernier degré du *libertinage* est de s'en vanter. (Sall.)

L'hymen est ordinairement
Le tombeau du *libertinage*,
A moins qu'on ait le diable au corps. (LA CHAUSS.)

Je ne suis point du tout né pour le mariage.
Des parents, des enfants, une femme, un ménage,
Tout cela me fait peur. J'aime la liberté,
Et le *libertinage*. (REGNARD.)

— Irréligion, incrédulité; licence des opinions dans les matières religieuses. Il fait profession de libertinage. Cela sent le libertinage. Le libertinage philosophique voue le mépris, une haine implacable à toute croyance religieuse. Le libertinage philosophique s'allie quelquefois avec des mœurs pures et mêmes austères.

— *Libertinage d'esprit, d'imagination.* Légèreté, inconstance dans les idées qui fait qu'on passe d'un objet à un autre sans s'arrêter à aucun. C'est un bon écrivain, mais il s'abandonne à un libertinage d'imagination qui l'entraîne

libertinage d'esprit qui l'empêche d'approfondir aucun sujet.

LIBERTINER. v. n. 1re conj. Être dissipé, courir beaucoup, vivre dans le libertinage, faire le libertin. Depuis qu'il a fait la connaissance de cette femme, il ne fait que libertiner.

— Il se dit des enfants, des écoliers très-dissipés. Cet enfant ne fait que libertiner, jamais ses devoirs ne sont faits.

— SE LIBERTINER. v. pron. Se dissiper beaucoup, s'écarter de son devoir. Il commence à se libertiner. Ce verbe est familier dans toutes ses acceptions.

LIBERTY. Géogr. Un des quarante comtés de la Géorgie, entre l'Alabama, les comtés de Bryan, de Tatnall, de Makintosh; 6,300 hab.

LIBERUM-VETO. s. m. (pr. *li-bé-romm-vé-to*). Hist. Droit qui appartenait à tout membre de la diète polonaise de rendre nulle, d'arrêter une résolution, et même de dissoudre la diète.

LIBÉTHRA. Géogr. anc. et Myth. Ville de la Macédoine, où l'on voyait le tombeau d'Orphée. || Fontaine sur les frontières de la Macédoine, célèbre dans les poëtes.

LIBÉTHRIDES et **LIBÉTRIADES**. adj. et s. f. pl. Myth. Surnom des Muses, pr de la fontaine de Libéthra qui leur était consacrée. C'était aussi le nom des nymphes de cette fontaine et du mont Libéthrius.

LIBÉTHRIUS ou **LIBÉTHRUM**. Géogr. anc. Montagne de la Béotie, qui faisait partie de la chaîne de l'Hélicon, et où se trouvait la source de Libéthra.

LIBETTE. s. f. Hist. nat. Joli insecte coléoptère.

LIBIDINEUX, EUSE. adj. (du lat. *libidinosus ;* de *libido*, fantaisie, désir déréglé). Dissolu, lascif, trop sensuel. Appétit, discours libidineux. Peu usité.

LIBIDINOSITÉ. s. f. Passion, vice de celui qui est libidineux. Vieux.

LIBIQUE. adj. et s. des 2 g. Géogr. anc. Nom d'un peuple de la Gaule cisalpine, entre le Tessin, le Pô et la Doire.

LIBITINAIRE. s. m. (du lat. *libitinarius ;* de *libitina*, déesse qui présidait aux funérailles). Ant. rom. Officier public qui présidait aux convois, à Rome, et qui fournissait tout ce qui était nécessaire aux funérailles.

LIBITINE. Myth. Déesse qui présidait aux funérailles. Quelques-uns croient que c'est la même que Vénus, d'autres prétendent que c'est Proserpine. || *Compte de libitine.* Registre conservé dans le temple de Libitine, sur lequel on inscrivait le nom des morts pour lesquels une offrande était apportée. || *Porte de Libitine.* La porte par laquelle on enlevait les morts hors de Rome. || Porte de l'amphithéâtre par laquelle on enlevait les corps des gladiateurs qui étaient tués dans les jeux.

LIBOT. s. m. Conchyl. Espèce de patelle.

LIBOURET. s. m. Pêch. Ligne enfilée dans un trou fait à un morceau de bois, à l'extrémité de laquelle sont plusieurs hameçons, et dont on se sert pour pêcher le maquereau.

LIBOURNE. Géogr. Ville de France, ch.-l. d'arrond. (Gironde), au confluent de l'Isle et de la Dordogne. Grains, merrain, sel, étoffes, draps ; 10,000 hab.

LIBRAIRE. s. des 2 g. (du lat. *librarius ;* de *liber*, livre). Marchand de livres. Une boutique de libraire. Cet écrivain s'est mis aux gages de tel libraire. Il a ruiné son libraire. Tous ses ouvrages sont restés chez le libraire. Longtemps les libraires ne furent que de savants imprimeurs qui s'attachaient à reproduire des éditions bien correctes d'auteurs anciens, à l'imitation pour ainsi dire des copistes.

— S'empl. adjectiv. Commis libraire. Imprimeur libraire. Les premiers imprimeurs furent aussi libraires. || On dit d'une Femme qui fait commerce de livres, Une marchande libraire.

— Il se dit aussi des personnes qui louent des livres, qui tiennent un cabinet de lecture. Louer un livre chez le libraire. Prendre des romans au mois chez le libraire. Etre abonné chez un libraire pour la lecture des journaux.

— *Libraire-éditeur.* Celui qui achète des manuscrits et fait imprimer des livres à ses frais. Le *libraire*-éditeur est donc, sous tous les rapports, le conservateur et le propagateur de la science et des connaissances humaines, puisque c'est par ses soins que l'on peut se procurer tout ce qui a été écrit, tout ce qui a été imprimé et tout ce qui s'imprime journellement. (Lenorm.)

Mais, hélas ! je n'ai fait que changer de corsaires :
Après les procureurs j'ai connu les *libraires*. (Boissard.)

— *Libraire d'assortiment* ou *commissionnaire.* Celui qui, moyennant un droit de commission, s'occupe du placement et de l'expédition des ouvrages fabriqués par les éditeurs.

— Ant. rom. Celui qui faisait métier de transcrire des livres. || Employé qui, dans les légions et les manipules, était chargé de tenir le contrôle et la comptabilité. || Celui qui copiait les actes judiciaires. Il s'est dit, dans son acception de copiste, jusqu'au VII° siècle de notre ère environ.

— Hist. eccl. Au moyen âge, Officier ecclésiastique qui, dans les monastères, était chargé de transcrire et de garder les livres. Dans les cathédrales, la dignité de libraire équivalait à celle de grand chantre.

[illegible] s. f. Mot burlesque. Marchande de livres. Femme de libraire. V. LIBRAIRE.

LIBRAIRIE. s. f. (rad. *libraire*). Profession de libraire ; commerce des livres. Un fonds, un magasin, une boutique de librairie. Il a fait fortune dans la librairie. Il est entré dans la librairie. C'est un homme qui entend bien la librairie. La librairie va fort bien, va fort mal depuis quelque temps. On ne trouverait pas ce livre dans toute la librairie. L'exercice de la libraire n'est limité en Angleterre par aucune loi. La librairie russe est concentrée dans un très-petit nombre d'établissements. En Suisse, le mouvement de la librairie repose sur quelques maisons importantes. Au commencement du moyen âge, le commerce de la librairie se trouvait à peu près perdu. L'invention de l'imprimerie devait donner à la *librairie* un essor rapide. (Encycl.) Compagne désormais de l'imprimerie, la *librairie* se développe vivement en Allemagne. (Id.) Les premiers catalogues de *librairie* proviennent d'une imprimerie strasbourgeoise. (Id.) Dès l'origine, la *librairie* française prit place au premier rang ; au XVI° siècle, elle comptait déjà des établissements considérables. (Id.) Le père de la *librairie* française fut Antoine Vérard, de Paris. (Id.) Aujourd'hui la figure des livres ne se montre plus même chez les riches, et la *librairie* se trouve dans une crise dont elle ne sait comment sortir. (Id.)

— Magasin, boutique de librairie. Il vient d'établir une librairie. Ce livre se trouve à telle librairie. Il y a beaucoup de librairies dans cette ville.

— Autrefois, Bibliothèque. La librairie du roi. Cette acception s'est conservée longtemps dans les actes publics. || *Maître de la librairie.* Bibliothécaire du roi. M. de Thou fut maître de la librairie.

LIBRAMENT. s. m. Entom. Balancier des insectes diptères.

LIBRATION. s. f. (pr. *li-bra-ci-on ;* du lat. *libratio*, balancement). Astron. Balancement apparent de la lune autour de son axe, mouvement par lequel elle nous cache et nous découvre alternativement une partie de sa surface. Les astronomes distinguent quatre sortes de librations : La libration diurne, qui est égale à la parallaxe horizontale ; la libration en latitude, qui vient de l'inclinaison de l'axe de la lune sur l'écliptique ; la libration en longitude, qui vient des inégalités du mouvement de la lune dans son orbite ; et la libration qui provient de l'attraction de la terre sur la sphéroïde lunaire.

— *Libration de l'apogée de la lune.* Mouvement que produit l'action du soleil dans le mouvement de cet apogée. || *Libration de la terre.* Mouvement par lequel la terre est retenue dans son orbite, de manière que son axe demeure toujours parallèle à lui-même. || *Libration de l'obliquité de l'écliptique.* Mouvement de l'axe de la terre admis par Copernic, pour expliquer la diminution de l'obliquité de l'écliptique.

LIBRE. adj. des 2 g. (du lat. *liber*, même signif. ; du verbe impersonnel *libet*, il plaît, il convient). Qui a le pouvoir de faire ce qu'il veut, d'agir ou de ne pas agir. L'homme est né libre. La volonté est libre, est une faculté libre. Celui-là seul est véritablement *libre* qui se commande à lui-même. (Dacier.) On n'est *libre* qu'en obéissant aux lois. (Sicard.) Le plus *libre* des hommes est celui qui n'est soumis qu'à Dieu et à sa raison. (Fén.) Il n'y a d'homme *libre* que celui sur qui la fortune n'a pas de pouvoir. (De Bugny.) Chacun chez soi doit être *libre*. (Haumont.) Pour être *libre*, il faut avant tout aimer Dieu. (Lamenn.)

Dès lors à la richesse il fallut renoncer :
Ne pouvant l'acquérir, j'appris à m'en passer ;
Et surtout redoutant la basse servitude,
La *libre* vérité fut toute mon étude. (Boileau.)

— Dans le style soutenu, il prend bien un complément amené par la préposition *de*. Si ce complément est un substantif, *libre* signifie Exempt, affranchi de. Libre de soin, de crainte, de passion, de soucis, d'inquiétude, de toute sorte d'engagement.

Heureux qui, satisfait de son humble fortune,
Libre du joug superbe où je suis attaché,
Vit dans l'état obscur où les dieux l'ont caché.
(Racine.)

Heureux qui, loin du bruit, sans projets, sans affaires,
Cultive de ses mains ses champs héréditaires,
Qui, *libre* de désirs, de soins ambitieux,
Garde les simples mœurs de nos sages aïeux.
(Andrieux.)

— Si le complément est un infinitif, il signifie Qui a la liberté de. Vous êtes libre, il vous est libre d'accepter ou de refuser. Libre à vous de venir.

— Bossuet et Corneille lui ont donné un complément régi par la préposition *à*. Car enfin je suis *libre* à disposer de moi. (Corn.) Il est évident que Corneille ne s'est exprimé ainsi que pour satisfaire à la mesure.

— L'opposé d'Esclave, captif, servile. C'est un homme de condition libre. Il est né libre. Il était prisonnier, mais il est libre maintenant. Une profession libre. L'homme le moins *libre* est celui qui a le plus d'esclaves. (De Bugny.)

— Indépendant. Il est libre, il ne dépend de personne. Il est libre comme l'air. Je ne prendrai pas cet emploi, je veux demeurer libre.

— Qui n'est pas marié. Quand elle devint veuve, je n'étais plus libre. Le commerce entre personnes libres est moins coupable que l'adultère.

— Qui n'éprouve aucune contrainte, aucune gêne. C'est une maison dans laquelle on est fort libre. Je n'aime pas la société des personnes avec lesquelles je ne suis pas libre.

— Licencieux, indiscret, téméraire. Il s'applique alors aux personnes et aux choses. Il est très-libre avec les femmes. Il a des manières trop libres. Ses paroles, ses propos sont trop libres. Il fait des chansons, des vers, des contes fort libres. Des propos libres annoncent des mœurs corrompues.

— Qui a de la facilité, de l'aisance, qui n'est pas gêné dans ses mouvements. Il est libre dans sa taille. Il a la taille libre et aisée. Avoir une contenance, le corps, les mouvements, l'air libre. || Dans ce sens on le dit des choses inanimées. Ce ressort, cette roue, cette pièce est libre dans ses mouvements. Le mouvement de cette montre n'est pas libre.

— Se dit d'un État où le peuple participe à la puissance législative, soit par lui-même, soit par ses mandataires, et où les droits civils et politiques sont garantis par la constitution. C'est un Etat, un peuple, un pays libre. Cette nation est libre. Tout peuple qui a voulu la liberté a toujours été *libre*. (Martin de Gray.) La nation la plus *libre* n'est jamais assez sûre de sa liberté. (Wilkes.) La Suède fut toujours *libre* jusqu'au milieu du XIV° siècle. (Volt.) Les peuples pauvres et sauvages sont toujours *libres*. (B. de St-P.) Un Lacédémonien, interrogé sur ce qu'il savait : Je sais être *libre*, répondit-il. (Sall.)

— *Villes libres.* Villes d'Allemagne qui ne sont soumises à aucun prince, et qui sont gouvernées par leurs propres magistrats. Francfort est une ville libre.

— Dans les phrases ou locutions suivantes, *libre* a des acceptions plus ou moins voisines des divers sens qui précèdent. *Les suffrages ne sont pas libres dans cette assemblée.* On n'ose y dire son avis, y voter suivant sa conscience. || *Le commerce est libre dans ce pays.* Il n'est point entravé par des lois prohibitives. || *La presse est libre dans ce pays.* Les écrits destinés à l'impression ne sont soumis à aucune censure préalable. || *Les mers sont libres.* On peut y naviguer sans craindre les corsaires ou les ennemis. || *Les passages, les chemins sont libres.* On peut y marcher sans rencontrer aucun embarras, aucun danger. || *La campagne est libre.* Les ennemis ne l'occupent plus. || *Espace libre.* Qui n'est point occupé, rempli, embarrassé. || *Cette place est libre.* Personne ne l'occupe, on peut la prendre, s'y mettre. || *Avoir ses entrées libres chez quelqu'un.* Pouvoir entrer à toute heure chez quelqu'un. Dans le même sens. Avoir libre accès, un libre accès auprès de quelqu'un. || *Avoir son temps libre.* N'avoir point d'occupation obligée. Dans le même sens. *Etre libre.* Je suis libre aujourd'hui, je n'ai rien qui m'occupe. || *Avoir le cœur libre.* N'être pas amoureux. || *N'avoir pas l'esprit libre.* Etre préoccupé, incapable de s'occuper sérieusement d'une chose. || *Papier libre.* Par opposition à Papier timbré. Il suffit que vous me donniez un reçu sur papier libre. On dit aussi papier mort. || *Avoir la voix, la parole libre.* N'avoir point d'empêchement dans la voix, dans la parole. Il était bègue, mais maintenant il a la parole libre. || *Avoir la main libre.* Ecrire, peindre légèrement, faire des traits avec hardiesse. || *Avoir le ventre libre.* N'être pas constipé, aller facilement à la garde-robe.

— Prov. *Les volontés sont libres.* Se dit à quelqu'un pour lui déclarer qu'on le laisse libre de faire ou de ne pas faire une chose ; et *Les chemins sont libres.* Pour lui déclarer qu'on ne fera pas d'efforts pour le retenir s'il veut s'en aller.

— Fam. *Avoir le champ libre.* Avoir la liberté de faire une chose ou de ne pas la faire. Rien ne vous empêche de faire cette demande, vous avez le champ libre. || *Laisser le champ libre à quelqu'un.* Ne pas s'opposer à ses prétentions, à ses desseins ; ne pas se mettre en concurrence avec lui. Vous pouvez continuer vos démarches, il vous laisse le champ libre. || *L'homme a son libre arbitre.* Il est libre de choisir entre le bien et le mal.

— Littér. *Vers libres.* Vers où l'on admet différentes mesures, et qui ne sont pas soumis au retour d'un rhythme régulier. C'est une pièce écrite en vers libres. || *Traduction libre.* Celle qui n'est pas littérale, dans laquelle on ne s'est pas attaché à suivre exactement le texte.

— B.-arts. Un tableau est exécuté d'un pinceau libre, ou avec une grande liberté de pinceau, lorsque la touche décèle un travail facile et l'habileté de main d'un maître dans son art.

— Bot. *Amande libre.* Celle dont la surface n'adhère point à l'enveloppe qui la recouvre. || *Calice libre.* Celui qui n'a pas d'adhérence avec l'ovaire. || *Cloisons libres.* Celles qui sont formées par un placentaire devenant libre au moment de la déhiscence. || *Embryons libres.* Les graines, d'après Dupetit-Thouars et Turpin. || *Etamines libres.* Celles qui ne tiennent ensemble ni par les filets ni par les anthères. || *Induvies libres.* Celles qui ne font point corps avec le fruit. || *Nectaire libre.* Celui qui naît sous l'ovaire, sans faire corps avec lui. || *Ovaire libre.* Celui qui n'a aucune adhérence soit avec le périanthe simple, soit avec le calice. || *Placentaire libre.* Celui qui est totalement détaché du péricarpe, et qui ne tient à rien après la déhiscence.

— Hist. relig. Secte anabaptiste qui ne reconnaissait ni autorité civile, ni autorité ecclésiastique [illegible]. *Les libres.* Ils prenaient le titre d'hommes divinisés, parce qu'ils prétendaient que le baptême les avait rendus impeccables.

— Anc. jurispr. *Libre coutume.* Affranchissement d'une coutume ou prestation féodale. Accorder une libre coutume.

— Administ. *Libre coutume.* Entrée franche de droits. Cette marchandise entre, est admise en libre coutume dans ce pays.

— Minér. *Cristaux libres.* Les cristaux aciculaires, lorsque les aiguilles groupées sont distinctes les unes des autres.

— Phys. *Calorique libre.* Celui qui, ne se trouvant point engagé dans des combinaisons avec les corps, agit sur le thermomètre et sur nos organes, et produit les phénomènes de la température.

— Ornith. On appelle *Doigts libres* dans les oiseaux, ceux qui sont entièrement séparés jusqu'à leur articulation avec le tarse.

LIBREMENT. adv. (du lat. *libere*, même signif.). Avec liberté, sans contrainte, sans gêne. Vivre, agir, penser, écrire, parler librement. J'en use librement avec vous. Il parle librement de tout le monde. Dites-moi librement ce que vous en pensez. Cet écrivain parle bien librement des lois qu'il faut respecter. On ne fait rien de bien que ce qu'on fait *librement*. (Montesquieu.)

LIBRICOLE. s. m. Philol. On s'est quelquefois servi de ce mot par plaisanterie, pour Bibliophile, ami des lettres et des livres.

LIBRILLE. s. f. Antiq. Machine de guerre pour lancer des projectiles. La librille était une espèce de fronde.

LIBRIPENS. s. m. (pr. *li-bri-pinss*). Ant. rom. Celui qui pesait l'argent qu'on donnait aux soldats romains. || Fermier de poids public. || Celui qui tenait la livre de cuivre dans la cérémonie du contrat de vente.

LIBUM. s. m. (pr. *li-bomm*). Ant. rom. Gâteau composé de lait, de farine et de sésame, dont on se servait dans les sacrifices, et surtout dans ceux de Bacchus et des Lares.

LIBURNE. s. f. (du lat. *liburna*). Ant. rom. Espèce de bâtiment à rames dont on se servait pour la guerre. Les liburnes avaient au plus cinq rangs de rames. || On donnait aussi ce nom aux habitants de la Liburnie, et aux hérauts des magistrats romains, sans doute parce qu'ils étaient originaires de la Liburnie.

LIBURNIE. Géogr. anc. Ancienne province de l'Illyrie entre l'Istrie au nord, et la Dalmatie au sud. La Liburnie se nomme aujourd'hui Croatie.

LIBURNIEN, IENNE. s. et adj. Géogr. Habitant de la Liburnie. || Qui appartient à la Liburnie ou à ses habitants. Il y avait à Rome beaucoup d'esclaves liburniens. Les Liburniens.

LIBYCIEN. s. m. Ancien habitant de la Gaule cisalpine.

LIBYE. Géogr. anc. Ancien nom de l'Afrique occidentale, bornée par l'Egypte, l'Ethiopie, l'Océan éthiopien, l'Atlantique et la Méditerranée. La Libye se divisait en Libye intérieure, comprenant le Sahara, la Nigritie et la Guinée, et en Libye extérieure, située au nord et renfermant la Barbarie.

— La Libye proprement dite était circonscrite entre l'Egypte, les déserts, la Numidie et la Méditerranée ; elle était habitée par des colonies grecques et égyptiennes.

— Géogr. mod. *Désert de Libye.* Désert qui s'étend à l'O. de l'Egypte et dans le Sahara.

— Hist. *Guerre de Lybie.* Lutte que Carthage eut à soutenir contre son armée mercenaire, après la première guerre punique, l'an 240 av. J.-C.

LIBYEN, YENNE. adj. et s. Géogr. anc. Habitant de la Libye. || Qui appartient à la Libye ou à ses habitants.

— Myth. Surnom d'Apollon, d'Hercule et de Cérès.

LIBY-PHÉNICIEN, IENNE. adj. et s. Géogr. anc. Nom donné aux anciens habitants du royaume de Tunis. || Qui appartient à ces habitants.

LIBYSSA. Géogr. anc. Ville de la Bithynie, sur la Propontide. C'est à Libyssa qu'Annibal s'empoisonna.

LIBYSTIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à la Libye ou aux Libyens.

— *Fables libystiques.* Fables aujourd'hui perdues, composées par un écrivain nommé Libys.

LIBYTHÉE. s. f. Entom. Genre d'insectes qui comprend plusieurs espèces de papillons.

LICANIENS. s. m. pl. Hist. Troupes irrégulières qui faisaient partie de l'armée hongroise, et qui existaient encore au XVIII° siècle.

LICATE ou **LICATIEN, ENNE**. adj. et s. Géogr. anc. Nom d'un peuple de la Vindélicie, ancienne contrée de la Bavière.

LICE. s. f. (du lat. *liciæ*, employé avec la même acception dans la basse latinité, et dérivé de *palitium*, clôture en bois, fait de *palus*, pieu). Lieu destiné aux courses de tête ou de bague, aux tournois, aux combats à la barrière, et autres exercices du même genre. Entrer en lice, dans la lice. Ouvrir, fermer la lice.

— Fig. Discussions, contestations publiques ou privées, de vive voix ou par écrit. Deux académiciens [illegible] quand ils en viennent aux prises, littérairement parlant, et qu'ils se combattent à coups de discours, de pamphlets, d'apostrophes, etc. Celui des deux qui a raison sort vainqueur de la lice. On entre en lice avec confiance ; on en sort l'oreille basse, l'amour-propre et l'intérêt blessés.

— Le lieu où se passent les discussions, où se livrent les combats de la parole. Le barreau est la lice ouverte au talent oratoire. La Chambre des Députés est la lice où vient s'essayer l'éloquence parlementaire.

— Dans un sens plus général. L'enfant gâté sortant du sein de sa famille entre en dans une lice où les combattants sont couverts de fer.

— Barrière qui borde la carrière d'un manége. || Garde-fous d'un pont de bois.

LICE. s. f. (du lat. *lycisca*). Mamm. Femelle d'un chien de chasse. Il y a dans toutes les meutes des lices destinées à faire race. Une lice est nouée quand elle a été couverte et qu'elle a retenu.

— Fig. et fam. Femme lascive et effrontée. Ma-

briquet que les poètes fort peu chastes des XVᵉ et XVIᵉ siècles donnaient aux femmes galantes de leur époque.

LICE. s. f. Ce mot, que les dictionnaires donnent comme terme de manufacture, de gazier, de cartonnier, de corroyeur, de cordier, etc., doit s'écrire et s'écrit *lisse.* V. LISSE.

LICÉE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des champignons.

LICENCE. s. f. (pr. *li-çan-ce;* du lat. *licentia,* formé de *licet,* il est permis). Congé, permission. Ce religieux était sorti sans en avoir demandé la licence à son supérieur.

Cependant accordez à mes vœux innocents
La *licence* d'aimer des charmes si puissants. (CORN.)

Et je vous viens, monsieur, avec votre *licence,*
Signifier l'exploit de certaine ordonnance. (MOL.)

— Comm. Permission spéciale, accordée par le gouvernement, pour exporter ou pour vendre certaines marchandises. Il a obtenu une licence pour envoyer cent pièces de vin en Allemagne. On lui a donné une licence pour le débit du tabac.

— Dans les facultés de théologie, de droit, de médecine, le degré qui est entre celui de bachelier et celui de docteur.

— Le temps que l'on passe sur les bancs pour obtenir le degré de licencié. Faire, commencer, achever sa licence. Sortir de licence. Entrer en licence. Etre le premier, le dernier de sa licence. Ce sens est vieux.

— Liberté trop grande, contraire au respect, à la modestie, à la retenue. C'est un homme qui prend des licences, qui se donne de grandes licences. Il s'émancipe de plus en plus; il prend chaque jour de nouvelles licences. La *licence* des paroles mène à la *licence* des actions. (Labouisse.) La *licence* est contraire au respect et à la modération; elle signifie, Dérèglement dans les mœurs, dans les actions, dans les paroles et dans toute la conduite de la vie. (Ducl.)

Qui donc est ce coquin qui prend tant de *licence*
Que de chanter et m'étourdir ainsi? (MOL.)

Je sais sur ma conduite et contre ma puissance,
Jusqu'où de leurs discours ils portent la *licence;*
Ils vivent, cependant, et leur temple est debout!
(RACINE.)

Madame, vous savez jusqu'à quelle insolence
Le peuple a de ses cris fait monter la *licence.* (VOLT.)

— Abus de la liberté, dérèglement, insubordination. Une licence coupable, funeste, effrénée, aveugle, débordée, immodérée. Arrêter, réprimer la licence des soldats, du peuple, de la jeunesse. La licence ne peut exister sans l'esclavage. Toute l'Europe éclairée veut la religion sans intolérance, l'égalité sans avilissement, la liberté sans *licence,* la monarchie sans despotisme. (***)

Ainsi que la vertu, le crime a ses degrés,
Et jamais on n'a vu la timide innocence
Passer subitement à l'extrême *licence.* (RAC.)

— En poésie. Incorrection, irrégularité de langage permise en faveur du nombre, de l'harmonie, de la rime ou de l'élégance. Toute liberté que le poète se donne contre la règle et l'usage ordinaire. Je t'aimais inconstant, qu'aurais-je fait fidèle? est une licence, il faudrait nécessairement, *qu'aurais-je fait si tu eusses été fidèle?* Dans ce vers l'adjectif *fidèle* semble se rapporter à *je,* tandis qu'il se rapporte à *tu.* La licence est quelquefois l'écart d'un heureux génie, une faute volontaire contre des conditions de peu d'importance en elles-mêmes, d'où peut naître une beauté réelle. Licence heureuse. Licence poétique. Le style épistolaire s'alimente de licences.

D'une *licence* heureuse usez avec prudence,
Mais n'oubliez jamais que c'est une *licence.* (DE RESN.)

— Beaux-arts. Se dit dans le même sens, en peinture, en sculpture, en architecture, en musique, de tout ce qui s'écarte des principes généraux et de la règle commune, sans en être cependant une violation grossière et inexcusable. Il y a dans ce tableau, dans ce groupe, des licences heureuses. Il y a dans l'ouverture de cet opéra une licence remarquable. Les colonnes accouplées sont une licence en architecture.

— Au pl. Traits de plumes hardis, composés pour orner les pages d'écriture.

— Rhétor. Se dit d'une figure qui écarte les déguisements, les ménagements.

LICENCIÉ, ÉE. part. pass. du v. Licencier. [illegible] troupes allemandes *licenciées* devinrent aux Espagnols un nouveau secours. (Volt.)

LICENCIÉ. s. m. Celui qui a pris ses degrés de licence. Licencié en droit. Un licencié. Il est licencié en droit canon. Le directeur de cette maison d'éducation est licencié ès-lettres.

LICENCIEMENT. s. m. Action de licencier, de congédier. Il n'est d'usage qu'en parlant des troupes. La paix fut suivie du licenciement des troupes. Le licenciement de cette armée doit avoir lieu dans deux mois.

LICENCIER. v. a. 1ʳᵉ conj. (rad. *licence*). *Je licencie; nous licencions, vous licenciez. Je licenciais; nous licenciions, vous licenciiez,* etc. *Que je licencie; que nous licenciions, que vous licenciiez,* etc. Congédier, en parlant des troupes, leur donner licence, permission de se retirer. On doit licencier une partie de l'armée au printemps prochain. Il s'emploie souvent en mauvaise part, et sa signification se rapproche alors de celle du verbe *casser.* C'est quelquefois par punition qu'on licencie un corps de troupes, et souvent alors on les incorpore dans d'autres cadres.

— Conférer le grade de licencié. Vieux en ce sens.

— SE LICENCIER. v. pron. S'émanciper, sortir des bornes du devoir, de la modestie. Cet homme se licencie. Il s'est licencié jusqu'à leur manquer de respect. Ce sens a vieilli.

— S'autoriser, prendre la permission. On l'a employé avec un régime et la préposition *de* ou *à.* Oui, je me suis d'aimer parfois *licencié.* (Regn.) A quitter mon parti tout s'est *licencié.* (Mol.)

Quoi! ta bouche se *licencie*
A te donner encore un nom que je défends? (MOL.)

LICENCIEUSEMENT. adv. D'une manière licencieuse. Vivre, écrire, parler, penser licencieusement.

LICENCIEUX, EUSE. adj. Désordonné, déréglé, contraire à la pudeur. Propos, discours licencieux. Paroles licencieuses. Il mène une vie licencieuse. Lire des écrits licencieux. Recueil de vers licencieux.

— B.-arts. Ce qui est fait par une licence trop grande et non autorisée. Le goût de Borromini est tout à fait licencieux. Cet architecte a fait un emploi licencieux de tel ornement. Peu usité dans ce sens. Il s'applique plutôt aux ouvrages, dessins, tableaux, statues, dont le sujet ou la composition offensent les mœurs.

— Littér. *Rime licencieuse.* Rime non suffisante ou même inexacte. Sceptre et spectre, ciel et soleil, sont des rimes licencieuses.

LICÉOÏDE. adj. des 2 g. Bot. Qui ressemble à une licée. || LICÉOÏDES. s. m. pl. Famille de champignons qui a pour type le genre licée. On dit aussi Une licéoïde.

LICERON. s. m. Techn. Barbarisme donné par Landais. V. LISSERON.

LICET. s. m. (pr. *li-cètt*). Mot latin qui signifie Permission. Obtenir un licet, des licets.

LICETTE. s. f. Techn. Barbarisme donné par Landais. V. LISSETTE.

LICHADES. Géogr. anc. Petites îles voisines du cap Cénée, en Eubée.

LICHANOS. s. m. (pr. *li-kâ-noss*). Mus. anc. Chez les Grecs, La troisième corde de chacun des deux premiers tétracordes. || *Lichanos-hypaton.* Une des cordes de la lyre ou de tout le système des anciens Grecs. Elle répond au ré de la seconde octave. || *Lichanos-méson.* Nom d'une corde qui répond au sol de la seconde octave.

LICHAS. Temps hér. Héraut d'Hercule, que Déjanire envoya vers ce héros pour lui porter la tunique teinte du sang du centaure Nessus. Hercule, dans les transports de sa douleur, le précipita dans la mer, où il fut changé en un rocher qui conserva la forme humaine.

LICHAS. s. f. Métrol. Mesure de longueur chez les Grecs.

LICHE. s. f. Techn. Machine qui sert à lisser; lissoir.

— Ichthyol. Genre de poisson qui appartient à la famille des atractosomes, parmi les poissons holobranches thoraciques.

LICHEN. s. m. (pr. *li-kènn*). Bot. Nom donné par les anciens à une plante cryptogame, qui était en usage pour la guérison des dartres et des maladies cutanées.

— LICHENS. s. m. pl. Bot. Famille de cryptogames, comprenant les plantes les plus communes; elles se trouvent partout sur les murs, les bois, les écorces, les feuilles, le marbre le plus dur et même sur le fer. Il n'est pas possible de donner en peu de mots une idée précise et suffisante de la physionomie de ces plantes bizarres, qui se reproduisent probablement par des espèces de séminules appelées *gongyles,* que les vents transportent plus ou moins loin, et dont le nombre s'élève aujourd'hui à plus de quinze cents espèces; leur forme est extrêmement variable; tantôt elles se présentent sous la forme de croûtes (d'où lui vient son nom), de lignes à peine visibles à l'œil nu; tantôt ce sont des folioles, des expansions arborescentes, des filaments disposés avec élégance et d'une étendue et d'un volume plus ou moins considérable. Dans un lichen deux parties sont bien distinctes, et dont la plus apparente est le *thalle,* partie composée de deux autres, l'une *corticale* ou *couche supérieure,* l'autre *médullaire* ou *couche inférieure:* sa couleur est rarement verte, elle [illegible] paille; mais c'est surtout dans les fruits (*apothécions*) que la nature a pris plaisir à offrir à l'œil les nuances les plus riches et les plus variées du rouge-pourpre, de l'orangé et du rose le plus tendre. Malgré le mépris qu'on est tenté d'avoir pour ces humbles plantes, elles rendent des services à l'homme, comme aliment, comme matière tinctoriale et comme médicament; aucune espèce n'est nuisible, le lichen parelle fournit une teinture violette; le lichen des murs est fort du goût des chèvres, il est employé en médecine et donne une couleur jaune; le lichen d'Islande, renommé pour ses vertus médicinales, sert aussi à teindre en jaune et à engraisser les porcs et les bœufs; le lichen du prunellier fournit une belle couleur rouge, le lichen pulmonaire peut être substitué au houblon dans la fabrication de la bière, et au tan pour la préparation des cuirs; le lichen des rennes ou rangiferin, peut servir de nourriture aux hommes eux-mêmes dans les temps de disette, on le mange cru ou cuit avec du lait; il sert aussi à engraisser le bétail de la Laponie; presque tous enfin ont leur utilité. Les lichens résistent aux plus grands froids de la zone polaire, et peuvent se passer de terre puisqu'ils n'ont point de racines, mais seulement des filets destinés à les fixer sur les corps où ils viennent indifféremment; ceux qui s'attachent à l'écorce des arbres se montrent principalement dans les sols arides, c'est-à-dire sur les arbres dont la croissance a été ralentie par le défaut de sève, ou qui sont vieux ou malades; quelques-uns aussi s'implantent dans les pierres calcaires au moyen d'une liqueur acide, comme le *patellaria immersa.* Pâte de lichen. Gelée de lichen. Manger de la pâte de lichen. Acheter de la gelée de lichen.

— Médec. Maladie dans laquelle la peau prend l'aspect du lichen; espèce de dartres qui forme des croûtes.

LICHÉNATE. s. m. (pr. *li-kè-na-te*). Chim. Genre de sels qui résultent de la combinaison de l'acide lichénique avec les bases salifiables.

LICHÉNÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble au lichen. || LICHÉNÉES. s. f. pl. Famille de plantes, ayant pour type le genre lichen.

LICHÉNÉE. s. f. Entom. Très-belle chenille du chêne.

LICHÉNEUX, EUSE. adj. (pr. *li-ké-neu*). Qui ressemble à un lichen. Algues lichéneuses.

LICHÉNICOLE. adj. des 2 g. (pr. *li-ké-ni-ko-le;* ét. lat., *lichenicolus,* de *lichen,* lichen; *colo,* j'habite). Bot. Qui vit sur les lichens.

LICHÉNIFORME. adj. des 2 g. (pr. *li-ké-ni-for-me;* ét. lat., *licheniformis;* de *lichen,* lichen; *forma,* forme). Qui a la forme d'un lichen. Mousse lichéniforme.

LICHÉNINE. s. f. (pr. *li-ké-ni-ne*). Chim. Une des parties constituantes du lichen d'Islande.

LICHÉNIQUE. adj. m. (pr. *li-ké-ni-ke*). Chim. Nom d'un acide que l'on a trouvé dans quelques lichens.

LICHÉNITES. s. f. pl. (pr. *li-ké-ni-te*). Minér. Pierres sur la surface desquelles sont appliquées des espèces de lichens.

LICHÉNIVORE. adj. des 2 g. (pr. *li-ké-ni-vo-re;* ét. lat., *lichenovorus;* de *lichen,* lichen; *voro,* je dévore). Entom. Qui mange les lichens.

LICHÉNOGRAPHE. adj. et s. m. (pr. *li-ké-no-gra-fe;* ét., V. LICHÉNOGRAPHIE). Botaniste qui s'occupe spécialement de l'histoire des lichens, qui les décrit. Un botaniste lichénographe. Un lichénographe.

LICHÉNOGRAPHIE. s. f. (pr. *li-ké-no-gra-fi;* du lat. *lichenographia;* du gr. λειχὴν, lichen; γράφω, j'écris, je décris). Partie de la botanique qui traite spécialement des lichens; ouvrage sur cette branche de la science des végétaux.

LICHÉNOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. (pr. *li-ké-no-gra-fi-ke*). Qui a rapport à la lichénographie.

LICHÉNOÏDE. adj. des 2 g. (pr. *li-ké-no-i-de;* du fr. *lichen,* et du gr. εἶδος, ressemblance). Bot. Qui a de la ressemblance avec un lichen. || LICHÉNOÏDES. s. m. pl. Famille de plantes de l'ordre des confervoïdées, comprenant celles qui ressemblent à des lichens. On donne aussi ce nom aux hépatiques, qui ont le port de certains lichens.

— Pathol. On donne cette épithète à une variété de la dartre squameuse.

LICHÉNOLOGIE. s. f. (pr. *li-ké-no-lo-ji;* ét. gr., λειχὴν, lichen; λόγος, discours). Traité sur les lichens.

LICHÉNOLOGIQUE. adj. des 2 g. (pr. *li-ké-no-lo-ji-ke*). Qu a rapport à la lichénologie.

LICHÉNOLOGUE. s. m. (pr. *li-ké-no-lo-gue*). Naturaliste qui s'occupe des lichens, qui les décrit.

LICHÉNOPORE. s. m. Polyp. Genre de polypiers.

LICHER. v. a. 1ʳᵉ conj. (en lang. pop. et par corruption du v. Lécher). Se dit dans le sens de Boire. Licher un verre de vin.

— Neutral. Aimer à boire, s'adonner à l'ivrognerie. Cet homme ne songe qu'à licher.

LICHEUR. s. m. Techn. Ouvrier qui se sert de la liche; lisseur. Il est vieux.

LICHEUR. adj. m. Buveur, qui aime à boire. Ce mot est trivial et populaire.

— subst. C'est un licheur, un vrai licheur.

[illegible] comté de Stafford; 6,000 hab.

LICHIER. s. m. Mar. Petit navire de transport usité en Hollande.

LICHINE. s. f. (pr. *li-ki-ne*). Bot. Genre d'algues marines qui ressemblent beaucoup au lichen rameux.

LICHINÉ, ÉE. (pr. *li-ki-né*). Bot. Qui ressemble à une lichine. || LICHINÉES. s. f. pl. Ordre de la famille des algues qui a pour type le genre lichine.

LICHTEMBERG. Géogr. Principauté d'Allemagne entre la Bavière rhénane, la régence de Trèves, la principauté de Birkenfeld et la seigneurie de Messenheim, et qui appartient au duc de Saxe-Cobourg-Gotha; 26,000 hab. Ch.-l. Saint-Wendel.

LICHTENSTEIN. Géogr. Principauté d'Allemagne, sur les bords du Rhin, entre la Suisse et le Tyrol; 6,000 hab. Ch.-l. Vadutz.

LICHTENSTEINIE. s. f. Bot. Plante vivace du cap de Bonne-Espérance.

LICIER ou **LISSIER.** s. m. Techn. Ouvrier qui fait les lices.

LICIET. s. m. Bot. Genre de plantes de la famille des solanées, arbrisseaux, la plupart sarmenteux et épineux, qui croissent sur les mauvais sols.

LICINE. s. f. Entom. Genre d'insectes coléoptères, famille des carabiques.

LICINIA. s. f. Ant. rom. Loi décrétée l'an de Rome 657, sous les auspices des consuls Licinius, Crassus et Q. Metius, en vertu de laquelle tous les habitants de l'Italie furent inscrits sur les listes des citoyens dans leurs tribus respectives.

LICINIUS STOLO (Caïus). Tribun du peuple, parvint à obtenir une loi qui exigeait que l'un des deux consuls fût toujours pris parmi les plébéiens (366). Il jouit le premier de cet avantage. || LICINIUS CALVUS. Orateur romain, né l'an 74 av. J.-C., mort à l'âge de trente ans. Contemporain de Cicéron, et son émule au barreau, il joignait à l'éloquence un grand talent pour la poésie. || LICINIUS (Flavius Licinianus). Empereur romain, fils d'un laboureur, né vers l'an 263. Il s'éleva du rang de simple soldat à celui de collègue de Galère, mort en 324.

LICITATION. s. f. (pr. *li-ci-ta-ci-on;* du lat. *licitatio,* fait de *licitari,* enchérir). Jurispr. Acte par lequel les copropriétaires par indivis d'une chose qui ne peut être partagée sans dépréciation, la font mettre aux enchères pour être adjugée au plus offrant et dernier enchérisseur. On a vendu cette maison par licitation. Contrat de licitation. Licitation volontaire. Licitation entre majeurs.

LICITATOIRE. adj. des 2 g. Prat. Qui a rapport à la licitation. Acte, contrat licitatoire.

LICITE. adj. des 2 g. (du lat. *licitus;* fait du verbe *licet,* il est permis). Jurispr. Qui est permis par les lois. Cette chose n'est pas licite. Il ne fait que des gains honnêtes et licites. Ce que la loi permet est *licite,* quoique injuste aux yeux de l'équité. (Boiste.) La mort d'un criminel est *licite;* la loi qui le punit a été faite en sa faveur. (Montesq.)

— Syn. comp. LICITE. PERMIS. Ce qui est *licite* n'est défendu par aucune loi; ce qui est *permis* est autorisé par une loi.

LICITÉ, ÉE. part. pass. du v. Liciter. S'emploie adjectiv. Terre licitée.

LICITEMENT. adv. D'une manière licite, sans aller contre la loi. Cette chose peut être faite licitement.

LICITER. v. a. 1ʳᵉ conj. (du lat. *licitari,* enchérir). Jurispr. Mettre à l'enchère quelque chose qui appartient à plusieurs cohéritiers et copropriétaires, vendre par licitation. Faire liciter une maison, un héritage, une terre. Autrefois on licitait les charges, les rentes.

— Neutral. Il faudra liciter. On sera forcé de liciter.

— SE LICITER. v. pron. Être licité. Cette maison se licitera tel jour.

LICIUM. s. m. (pr. *li-ci-omm*). Ant. lat. Cordon ou ruban auquel les Romains attachaient les offrandes dans les temples. || Bandelette dont on se servait dans les opérations magiques. || Courroie que les licteurs portaient autour de leur corps.

LICNON. s. m. (du gr. λίκνον, van). Ant. gr. Se disait du van sacré, sans lequel aucune cérémonie, dans les mystères de Bacchus, n'eût été complète.

LICNOPHORES. s. m. pl. (ét. gr., λίκνον, van; φέρω, je porte). Ant. gr. Ceux qui portaient le van dans les fêtes de Bacchus.

LICOCHE. s. f. Moll. Nom vulgaire de la limace.

LIÇOIR. s. m. Techn. Barbarisme donné par Landais. V. LISSOIR.

LICOL. s. m. Lien autour du cou d'un cheval. N'est plus usité qu'en poésie et dans d'anciennes locutions proverbiales. V. LICOU.

— *Gens de sac et de licol.* Mauvais sujets, bandits. || *J'aimerais mieux le licol que la bête.* Se disait en parlant de personnes laides ou ineptes richement parées. V. LICOU.

LICONDO. s. m. Bot. Arbre d'Afrique d'une grosseur et d'une étendue extraordinaire. Il paraît être le baobab.

LICOPHIE ou **LYCOPHIE.** s. f. Conchyl. [illegible]

LICORNE. s. f. Mamm. Animal fabuleux qui selon les traditions et les légendes se rapproche de l'âne et du cheval, a le corps blanc, les yeux bleus, la tête couleur de pourpre et surmontée d'une corne longue et aiguë, rouge à sa partie supérieure, blanche inférieurement et noire au milieu. La licorne est remarquable par sa force et son agilité. On ne peut la prendre vivante qu'en plaçant auprès de son gîte une jeune fille vierge. On lui donne pour séjour l'Afrique, l'Arabie et l'Inde. L'existence de la licorne est aujourd'hui complètement niée par tous les naturalistes, qui rapportent cet animal au rhinocéros, à l'oryx ou au daim.

— Nom que l'on donne quelquefois au charançon.

— Astron. Constellation méridionale placée entre le grand et le petit Chien, Orion et l'Hydre. Elle contient trente et une étoiles. || Anc. astr. Constellation située vers la queue de l'Hydre, suivant la sphère persique rapportée par Scaliger sur Manilius.

— Blas. La licorne sert tantôt de pièce principale et tantôt de cimier ou de support ; elle se représente ou passante, action ordinaire de ces animaux, ou rampante. On dit alors qu'elle est saillante ou effarée. || *Licorne en défense.* Lorsqu'elle présente sa tête comme pour frapper de sa corne.

— Cétac. *Licorne de mer.* Cétacé nommé autrement *narval*, qui porte à l'extrémité de sa mâchoire supérieure une dent en forme de corne, droite, et longue quelquefois de 5 mètres.

— Hist. anc. Animal fabuleux qui dans les mythes de l'ancienne Perse était le symbole de la force et de la vitesse.

— Hist. milit. Obusier encore en usage chez les Russes.

— Techn. Espèce de papier.

LICORNET. s. m. Ichthyol. Poison du golfe arabique qui appartient au genre nason.

LICOU ou **LICOL.** s. m. (ét. lat., *ligare*, lier ; *collum*, cou, lien de cou). Lien de cuir, de corde ou de crin, qu'on met autour de la tête des chevaux, des mulets et d'autres bêtes de somme, pour les attacher, au moyen d'une ou deux longes, au râtelier, à l'auge. Le licou de ce cheval est cassé, mettez une longe à ce licou. Mener un cheval par le licou, avec un licou. Ce cheval rompra son licou. *Licol* n'est plus employé qu'en poésie devant une voyelle, ou à la fin du vers, pour procurer une rime. En prose on dit toujours *licou.*

LICTEUR. s. m. (du lat. *lictor ;* de *ligare*, lier). Ant. rom. Officier public qui marchait devant les premiers magistrats de Rome, et qui portait une hache enveloppée et liée dans un faisceau de verges formé de branches d'ormes. Les licteurs faisaient à la fois office d'appariteurs et de bourreaux. Les licteurs marchaient à la file les uns des autres, et non en groupe.

— *Premier licteur.* Celui qui était le premier de la file. || *Licteur le plus proche.* Le dernier de la file, qui était le plus voisin du magistrat lui-même. Les licteurs marchaient au nombre de douze devant les consuls, six devant les proconsuls, les préteurs, les généraux et les maîtres de cavalerie. Les dictateurs en avaient vingt-quatre. Le préteur de la ville en avait deux. Chaque vestale marchait précédée d'un licteur.

LICUALE. s. m. Bot. Genre de plantes monocotylédones de la famille des palmiers. Cette plante croît aux Moluques.

LIÇURE. s. f. Techn. Barbarisme donné par Landais pour *lissure.* V. LISSURE.

LICYMNIUS. Temps hér. Un des fils d'Électryon. Il accompagna Hercule et les Héraclides.

LIDA. Géogr. anc. Montagne de Carie, près de la ville de Pédases.

LIDBECKIE. s. f. Bot. Genre de plantes de l'ordre des synanthérées et de la tribu naturelle des anthémidées.

LIDMÉE. s. f. Mamm. Espèce d'antilope d'Afrique, presque semblable à la gazelle.

LIDO. Géogr. Une des îles qui couvrent le port de Venise. L'équipage d'une flottille française fut massacré au Lido le 23 avril 1797.

LIE. s. f. (du lat. *limus*, limon, sédiment du vin). Ce qu'il y a de plus grossier dans une liqueur et qui va au fond. Lie de vin, de cidre, de bière, d'huile. Tirer du vin jusqu'à la lie. Ce vin est clair et bon jusqu'à la lie. Il n'y a plus de vin dans le tonneau, la lie vient. Boire jusqu'à la lie. || Quand on dit absolument, *De la lie*, on entend de la lie de vin.

— Fig. *La lie du peuple.* La plus vile et la plus basse populace. || *La lie du genre humain, la lie des nations, la lie des hommes.* Les hommes les plus corrompus, les plus méchants et les plus vils. C'est un homme de la lie du peuple. Ne me parlez pas de ces misérables, c'est la lie des hommes. La *lie* du genre humain peut s'immortaliser par sa valeur. (Erasme.)

— Fig. *Boire le calice jusqu'à la lie.* Souffrir une humiliation complète, une douleur longue et cruelle, un malheur dans toute son étendue. Des hommes boivent jusqu'à la *lie* toute l'amertume de leur calice. (Mass.)

— *Boire le plaisir, le bonheur jusqu'à la lie.* L'épuiser. Si tu épuises le plaisir jusqu'à la *lie*, tu trouveras la peine au fond du vase. (Young.)

— Prov. *Il n'y a pas de bon vin sans lie.* Il n'y a pas de plaisirs qui ne soit suivi de peine ou de regret. || *Tu as bu le bon, bois la lie.*

cette phrase familière, Faire chère lie. Faire bonne chère avec gaîté.

> Elle sortait de maladie ;
> Là, vivant à discrétion,
> La galande fit chère l[...] (La Fontaine.)

LIÉ, ÉE. part. pass. du v. Lier. S'emploie adjectiv. Une sauce bien liée. On l'a amené pieds et poings liés. Ces pensées ne sont pas liées. Nous entrons dans la ville les mains *liées* derrière le dos, et notre mort n'était retardée que pour nous faire servir de spectacle à un peuple cruel. (Fén.)

> Les bras au haut du corps se trouvèrent *liés ;*
> La terre heureusement se durcit sous nos pieds.
> (Racine.)

— *Lié à.* Quand ils priaient, ils se tournaient vers l'étoile du nord, tant leur culte était *lié à* l'astronomie. (Volt.) Encore les enfants ne restent-ils *liés* au père qu'aussi longtemps qu'ils ont besoin de se conserver. (J.-J. Rouss.) Tout ce qui n'est pas *lié* au sujet qu'on traite doit être rejeté. (Condill.)

> Dans quel ravissement, à votre sort *lié*,
> Du reste des mortels je vivrais oubliée ! (Racine.)

— *Lié par.* Être lié par serment. Les rapports par lesquels les êtres naturels sont *liés* en une sorte de grande chaîne. (Cuvier.)

> Ah ! madame, excusez un amant qui s'égare,
> Qui lui-même, *lié* par un devoir barbare,
> Se voit près de tout perdre et n'ose se venger. (Rac.)

— *Lié de.* Ils sont *liés* des chaînes de la superstition, dont ils veulent captiver leurs compatriotes. (B. de St-P.)

> D'abord elle a d'Auguste aperçu la statue ;
> Et, mouillant de ses pleurs le marbre de ses pieds,
> Que de ses bras pressants elle tenait *liés :*
> Prince, par ces genoux, dit-elle, que j'embrasse,
> Protége en ce moment le reste de ta race. (Racine.)

> Deux frères jardiniers avaient par héritage
> Un jardin dont chacun cultivait la moitié ;
> *Liés* d'une étroite amitié,
> Ensemble ils faisaient leur ménage. (Florian.)

— *Lié avec.* En Angleterre, les intérêts de la noblesse sont *liés* avec ceux du peuple. (B. de St-P.)

— *Lié entre.* Il faut que dans un discours les idées principales soient *liées* entre elles par une gradation sensible, et par les accessoires qu'on donne à chacune. (Condill.)

— *Jouer en parties liées.* Jouer avec la condition que l'enjeu appartiendra à celui qui aura gagné le plus de parties sur un nombre déterminé. || *Jouer en parties liées.* En sorte qu'il faille gagner deux parties sur trois pour avoir l'enjeu.

— Bot. Se dit du pollen, quand ses graines sont comme liées ou attachées ensemble par des fils.

— Blas. Se dit des cercles de tonneaux, quand l'osier qui les tient est d'un autre émail. Il portait de pourpre à un cercle d'or lié de sable. || Ce qui est joint, attaché et accouplé par un lien, un cordon ou un ruban. D'Orange porte d'or au cor d'azur enguiché d'argent et lié de gueules.

— Méd. *Matières liées.* Excréments qui ont une certaine consistance.

— Musiq. *Notes liées.* Celles sur lesquelles se font la liaison.

— Prat. Engagé. Lié de mariage. Femme liée de mari.

— Prov. *La bécasse est liée.* Se dit trivialement après la signature d'un contrat de mariage. || *Entrez, nos chiens sont liés.* Se dit à ceux qui hésitent à entrer dans une maison.

LIÉGE. s. m. (suiv. quelques étymologistes, du lat. *levis*, léger). Bot. Espèce de chêne vert qui croît en Espagne, en Italie et dans le midi de la France. Glands de liége. Le liége peut pendant un siècle et demi donner de nouvelle écorce tous les six ou huit ans sans périr.

— Se dit ordinairement de l'écorce de cet arbre. Elle est épaisse, fongueuse, astringente et fort légère, et imperméable à l'eau. Des semelles de liége. Des bouchons de liége. Les hommes adroits et légers surnagent comme le liége dans toutes les tempêtes. Les esprits légers ne peuvent pénétrer dans la profondeur des choses, et, tels que le *liége*, restent à la surface. (Boiste.) || Les poëtes disent quelquefois le *liége* pour désigner un objet fait de liége.

> . . . . . . Là, frêle émule de Dédale,
> Un *liége* (un volant) sous mes coups se plut à voltiger.
> (Le Brun.)

> C'est un vin généreux qui, dans l'air élancé,
> Loin du *liége* importun dont il était pressé,
> Fait jaillir à longs flots la mousse et l'ambroisie
> (Chénier.)

— Minér. *Liége fossile* ou *des montagnes.* Variété d'asbeste.

— Pêch. *Patenôtres de liége.* Espèce de chapelet de liége qui sert à maintenir sur l'eau les bords du filet.

— Techn. Une des parties de l'arçon d'une selle.

LIÉGE. Géogr. Ville de Belgique, chef-lieu de la province du même nom, sur la Meuse. Siége d'une cour suprême de justice. Cette ville possède de riches mines de charbon, et fait un commerce très-étendu ; 45,000 hab.

— *Province de Liége.* Province de la Belgique, bornée au S. par le Luxembourg, au N. par le Limbourg, à l'E. par la Prusse rhénane, à l'O. par le Brabant méridional et la province de Namur ; superf. 1,632 kilom. carrés ; 368,200 h. || La province de Liége fut longtemps appelée *Évêché de Liége ;* alors elle était gouvernée par un prince évêque, et faisait partie de l'Allemagne. Les habitants de l'évêché de Liége jouissaient de grandes franchises [...]

fut souvent une cause de soulèvement contre leurs princes évêques. Le pays de Liége fut réuni à la France par le traité de Campo-Formio en 1799, et forma le département de l'Ourthe jusqu'en 1814.

LIÉGÉ, ÉE. part. pass. du v. Liéger. S'empl. adjectiv. Ces filets ne sont pas liégés.

LIÉGÈCE. s. f. Féod. Serment de fidélité que le vassal lige prêtait au seigneur.

LIÈGEMENT. adv. Féod. D'une manière lige.

LIÉGEOIS, OISE. adj. et s. Géogr. Habitant de la ville ou de la province de Liége. || Qui appartient à la ville ou à la province de Liége. || *Almanach liégeois, le Petit, le Grand liégeois, Double liégeois.* Almanachs qui sont faits à Liége, ou plutôt qui étaient primitivement imprimés à Liége.

LIÉGER. v. a. 1re conj. Techn. Garnir de liége. Il se dit surtout en parlant d'un filet à pêcher. Liéger un filet. || SE LIÉGER. v. pron. Etre liégé. Eh bien ! votre filet se liége-t-il ?

LIÉGEUX, EUSE. adj. Bot. Qui offre les caractères ou l'apparence du liége.

LIÉGNITZ. Géogr. Ville des États prussiens dans la Silésie ; 10,000 habit. || *Duché de Liégnitz.* Un des duchés que les descendants de Wladislas fondèrent en Silésie, vers la fin du XIe siècle.

LIEN. s. m. (pr. *li-ein ;* du lat. *ligamen*, dér. de *ligare*, lier). Tout ce qui sert à lier, à attacher, à unir. Lien de paille, de jonc, d'osier. Un gros lien. Un lien de fer. Faire des liens. Les liens d'une gerbe, d'un fagot. Attachez cela avec des liens.

— La corde ou la chaîne avec laquelle un prisonnier est attaché. En ce sens, il se met ordinairement au pluriel. Il était dans les liens. Briser, rompre ses liens. Forger des liens. La fête de Saint-Pierre aux liens.

— Fig. Esclavage, dépendance, surtout en parlant des amants. Il a rompu ses liens. Il trouve ses liens bien doux.

> D'un cœur qui s'offre à vous, quel farouche entretien !
> Quel étrange captif pour un si beau *lien !* (Rac.)

— Fig. Tout ce qui attache et unit les personnes ensemble. Le lien du mariage. Le lien conjugal. Un lien indissoluble. Lien d'amitié, de reconnaissance. Les liens de la nature, du sang, de la chair. L'amour et la pratique de la religion sont un *lien* de parfaite amitié entre Dieu et les hommes. (La Motte le Vayer.) Le plus fort *lien* pour attacher des amis, est la ressemblance des mœurs. (Pline.) Redoutez les *liens* formés par l'imprudence. (Volt.) Le blé a non-seulement rassemblé autour des hommes des animaux de différents genres, mais il est devenu le premier *lien* des sociétés humaines. (B. de St-P.) Les *liens* de l'amitié sont respectables, même après qu'ils sont rompus. (J.-J. Rouss.)

> Mais ce *lien* de sang, qui vous joint tous deux,
> Ecartait Claudius d'un lit incestueux. (Rac.)

> Plus un *lien* est éclatant,
> Plus son étreinte paraît dure. (F. de Neufc.)

> Là sous des traits hideux s'offre la race humaine,
> Plus forts sont les *liens* et plus forte est la haine.
> (Delille.)

— *Traîner son lien.* N'être pas tout à fait échappé d'un danger, affranchi d'une passion, délivré d'une mauvaise affaire. || Prov. Dans le même sens, *N'est pas échappé qui traîne son lien.* Voltaire a dit, *Traîner les liens de la vie.*

> J'ai traîné les *liens* de mon indigne vie,
> Tant qu'un peu d'espérance a flatté ma patrie.

— Anc. prov. *A méchant chien, court lien.* Il faut donner peu de libertés aux méchants.

— *Lien religieux.* Engagement contracté par ceux qui sont dans les ordres sacrés, ou qui ont prononcé des vœux monastiques.

— Art herm. *Liens des philosophes.* Les matières qui contiennent les esprits.

— Comm. Il s'est dit d'un assemblage de six grandes tablettes de verre. Vingt-cinq liens font un ballot.

— Erpét. Couleuvre de la Caroline qui, dit-on, se bat contre le serpent à sonnettes, et l'étouffe dans ses replis.

— Mar. Bande de fer qui entoure le gouvernail.

— Chir. Bande de soie, de fil ou de laine dont on se sert pour attacher les malades pendant quelques opérations.

— Jurispr. *Double lien.* Parenté entre enfants d'un même père et d'une même mère. || *Lien simple.* Parenté entre frères et sœurs qui ont un père et une mère différents. || Jurispr. crimin. Être dans les liens d'un décret, d'un mandat d'arrêt. Se dit d'une personne contre laquelle un mandat a été décerné.

— Techn. Les charpentiers font des liens avec des pièces de bois, s'engrenant les unes dans les autres au moyen de tenons et de mortaises. comme ceux qui lient les faîtes et les sous-faîtes des combles. || Les charrons attachent aussi leurs flèches avec des liens de fer. || *Lien pendant*, Pièce de bois inclinée qui sert à consolider le garde-fou d'un pont en charpente. || Chez les vitriers, Petit morceau de plomb qui lie la verge de fer le long des panneaux, et qui pose sur le châssis. || Chez les chapeliers, La partie inférieure de la forme du chapeau.

— Dans le vignoble d'Orléans, Vin qui se fabrique en petite quantité aux approches de la vendange avec les raisins de l'année, pour la boisson des vendangeurs, lorsqu'il n'y en a plus de celui de l'année [...]

LIENNE. s. f. Techn. Se dit chez les tisserands, des fils de la chaîne qui n'ont pas été levés, et dans lesquels la trame n'a pas passé.

LIEN-TCHEOU-FOU. Géogr. Grande ville et port du la Chine, à 600 kilom. S.-O. de Canton.

LIENTÉRIE. s. f (pr. *li-an-te-ri ;* du gr. λειεντερία ; fait de λεῖος, poli, et de ἔντερον, intestin). Médec. Espèce de dévoiement dans lequel on rend les aliments tels qu'on les a pris. Il vieillit.

LIENTÉRIQUE. adj. des 2 g. (pr. *li-an-té-rique*). Médec. Qui tient de la lientérie. Flux lientérique,

LIEOU-KHIEOU ou **LIEOU-KIEU.** Géogr. Groupe d'îles formant un état tributaire de la Chine, dans l'océan Pacifique, entre le Japon, au N., la Chine, à l'O., et les îles Madjicosimah, au S.-O. Elles sont au nombre de trente-six.

LIEOU-PANG. Empereur chinois, chef et fondateur de la dygnastie des Han, succéda, 202 ans av. J.-C., à Tseu-yng ; mort en 194 av. J.-C.

LIEOU-YU. Empereur chinois, sorti de la plus basse classe du peuple, monta sur le trône en 420 ; mort en 423.

LIER. v. a. 1re conj. (du lat. *ligare*, même signif.). *Je lie ; nous lions, vous liez. Je liais ; nous liions, vous liiez. Que je lie ; que nous liions, que vous liiez*, etc. Serrer, attacher avec un lien ou avec quelque autre chose que ce soit. Lier le bras, la main, le corps. Lier une gerbe de blé, une botte de foin, un fagot. Lier un cerceau avec de l'osier. Lier avec un cordon, avec un mouchoir. Lier des fleurs ensemble pour en faire un paquet. Lier un paquet de livres, de papiers, de lettres. Lier les cheveux. Lier un fou, un furieux.

— Par exagér. *C'est un fou à lier.* C'est un extravagant.

— Joindre ensemble différentes parties par quelque substance qui s'incorpore dans les unes et dans les autres. La chaux et le ciment lient les pierres. Il faut mettre dans cette composition quelque chose pour lier les ingrédients.

— Faire un nœud. Lier les cordons de ses souliers. Lier des rubans.

— Fig. *Lier les idées, les propositions, les parties d'un discours*, etc. Les unir entre elles, les enchaîner les unes aux autres. Il lie bien ses idées. C'est un mauvais logicien, il lie très-mal ses propositions. Il faut une idée intermédiaire, quelques mots pour lier ces deux périodes. Les parties de la harangue que nous avons entendues sont bien liées. Et pour *lier* des mots si mal s'entr'accordant. (Boil.)

— Attacher, unir, enchaîner ensemble, en parlant des personnes et des choses. C'est le sang et l'amitié qui les lient. Ils sont liés d'une étroite amitié. La religion est la chaîne qui lie le ciel à la terre. Il faut *lier* davantage les soldats avec la nation, et rendre leur condition plus heureuse. (B. de St-P.) Les harmonies morales nous *lient* bien plus à la vie que les harmonies physiques, en nous élevant vers les cieux. (Id.) Unissez vos chagrins, *liez* vos intérêts. (Rac.) Que la vertu nous *lie*, et non pas les traités. (Volt.)

> Vivons pour nous, ma chère Rosalie :
> Que l'amitié, que le sang qui nous *lie*
> Nous tienne lieu du reste des humains. (Volt.)

— Engager, astreindre, obliger. Qu'est-ce qui vous lie ? Les paroles, les contrats lient les hommes. Un serment tyrannique et injuste ne *lie* jamais ; une parole donnée librement *lie* toujours. (Linguet.) La force ne *lie* pas la conscience. (Puffend.)

> Et ces noms, ces respects, ces applaudissements,
> Deviennent pour Titus autant d'engagements
> Qui, le *liant*, seigneur, d'une honorable chaîne,
> Malgré tous ses soupirs et les pleurs de la reine,
> Fixent de son devoir les vœux irrésolus. (Rac.)

— *Lier une partie de promenade, de divertissement*, etc. La projeter, en convenir.

— *Il a bien lié, il a mal lié sa partie.* Il a bien, il a mal concerté son affaire, son entreprise.

— *Lier amitié avec quelqu'un.* Contracter amitié avec quelqu'un.

— *Lier conversation, commerce, société avec quelqu'un.* Entrer en conversation, en commerce, etc., avec quelqu'un. Ils ont lié conversation. Vous avez lié commerce avec lui. Nous avons lié société l'un avec l'autre.

— *Lier les mains à quelqu'un.* Le réduire à l'inaction dans une affaire. || *Avoir les mains liées.* Etre empêché d'agir, ne pouvoir agir dans une affaire. Ils m'ont lié les mains. Il ne veut pas avoir les mains liées.

— *Lier la langue.* Empêcher de parler. Le respect, la crainte de vous déplaire m'a lié la langue. On aime mieux avoir les mains et les pieds liés que la langue.

— Dans le langage de l'Église. *Lier et délier.* Donner ou refuser l'absolution.

— Calligr. *Lier les lettres.* Les joindre l'une à l'autre par certains petits traits nommés *déliés.* Il faut mieux lier vos lettres. Vous liez bien vos lettres.

— Art culin. *Lier une sauce.* Lui donner de la consistance. La farine sert à lier les sauces.

— Fauconn. Enlever la proie, en parlant de l'oiseau.

— Mus. *Lier des notes.* Passer, exécuter deux ou plusieurs notes d'un même [...]

d'un seul coup de langue, sur un instrument à vent, ou, en chantant, d'un seul coup de gosier.

— SE LIER. v. pron. S'emploie dans presque toutes les acceptions de l'actif. || *Ces ingrédients se lient bien.* Ils s'unissent, ils s'incorporent. || *Cette sauce se lie.* Elle s'épaissit.

— Fig. *Les scènes de cette pièce se lient mal entre elles.* Elles ne sont pas amenées les unes par les autres. *Voici un fait qui se lie avec une aventure dont j'ai eu connaissance.* Il a du rapport avec cette aventure, il s'y rattache.

— Fig. *Se lier* ou *se lier les mains.* S'obliger à une chose ; s'ôter le pouvoir de faire autrement.

— *Se lier par un serment, par un vœu*, etc. S'astreindre par un serment, par un vœu, à quelque obligation.

— Se dit particulièrement des personnes qui forment une liaison entre elles. Ils se sont liés d'amitié. Nous nous sommes liés dès que nous nous sommes connus. Vous vous êtes lié avec lui ? Ne nous *lions* jamais avec un vicieux. (Lenoble.) Ne nous *lions* qu'à des gens de notre

[illegible]te. (Formage.) Les honnêtes gens se *lient* par les vertus, le commun des hommes par les plaisirs, et les scélérats par les crimes. (Mme Lambert.)

> Prends bien garde, mortel, avec qui tu te *lies*;
> De ta société souvent dépend ton sort,
> Et tel du fleuve noir ne verrait pas le bord,
> Si de mauvaises compagnies
> Ne l'avaient conduit à la mort. (Lenoble.)

— *Se lier avec.* Se joindre, s'unir avec quelqu'un. Le cardinal de Richelieu s'était *lié* contre l'empereur avec la Suède. (Volt.)

— B.-arts. Former un bel ensemble par l'union assortie. Ces couleurs se lient bien.

— Être lié. Les blés se lient bien à la fraîche.

LIER ou **LIERRE**. Géogr. Ville de Belgique, province d'Anvers, au confluent de Deux-Nèthes. Filature et commerce de coton, toiles, distilleries et raffineries, grand commerce de bétail; 10,500 hab.

LIERNAIS. Géogr. Ch.-l. de cant. (Côte-d'Or), arr. de Beaune; 1,200 hab.

LIERNE. s. f. Constr. Pièce de bois qui sert à faire les planchers en galetas. || Pièce de bois non entaillée servant à relier entre elles d'autres pièces, auxquelles elle est fixée par des chevilles ou des boulons. || Nervures d'une voûte gothique qui, formant une croix, tiennent par un bout aux tierçons et par l'autre à la clé.

— Mar. Planches qui garnissent le fond d'un bateau.

— Bot. Nom vulgaire de la clématite des haies.

LIERNÉ, ÉE. part. pass. du v. Lierner. S'empl. adjectiv. Une palée liernée.

LIERNER. v. a. 1re conj. Constr. Garnir de liernes un comble, une palée. Lierner un plancher.

LIERRE. s. m. anciennement **HIERRE**, puis avec l'article l'Hierre, dont on a fait ensuite un seul mot, *lierre*. (en lat. *hedera*, même signif.) Bot. Genre de plantes type de la famille des hédéracées, comprenant huit espèces: grimpantes, à feuilles alternes, entières ou lobées, et à fleurs petites, blanchâtres ou verdâtres, disposées en cime ou en panicule, et dont la plus connue est le lierre grimpant d'Europe, qui s'élève sur les vieux arbres, les vieilles murailles, en s'y accrochant au moyen de supports ou petites racines serrées et étroites qui naissent le long de la tige et des rameaux, et s'appliquent sur les corps, qu'il recouvre de son vert et élégant feuillage. Ses feuilles sont toujours vertes, tantôt cordiformes, tantôt à cinq, trois, deux lobes pliés plus ou moins profonds, mais, en général, toujours glabres et luisantes. Le tronc atteint quelquefois un pied de diamètre; on en cite qui avaient la grosseur d'un homme. Les vertus médicinales du lierre sont bien restreintes; ses feuilles servaient à panser les vésicatoires et les cautères, et n'avaient d'autre propriété que la fraîcheur qu'elles entretenaient sur la plaie; elles ont été remplacées avec avantage par des papiers préparés à cet effet; elles servent de fourrages en Bretagne, quand ceux-ci sont peu abondants, les chèvres, les moutons et les vaches les mangent avec avidité. Les baies sont purgatives et excitent le vomissement. Dans les pays chauds, il découle du lierre un suc qui se durcit à l'air, et se réunit en petites masses irrégulières; cette substance est connue sous le nom de *gomme-lierre*; elle est d'un brun roussâtre, lisse, sans transparence, d'une consistance assez ferme, et elle se ramollit facilement dans les doigts; lorsqu'on la brûle, elle donne une flamme claire, et répand une odeur approchant de celle de l'encens; elle n'a maintenant aucune vertu en médecine. Mais, malgré la perte de ses vertus médecinales, le lierre sera toujours cher à la poésie. Si elle renonce à voir Bacchus, Silène, les Faunes, les Satyres, les Bacchantes, et, en général, les dieux champêtres couronnés de lierre, puisse la vertu, en voyant cet arbrisseau entrelacer de ces cent bras tortueux, depuis le frêle arbuste jusqu'aux plus forts comme aux plus grands arbres, sans les étouffer et sans les quitter, y reconnaître l'emblème de l'amitié fidèle, et leur représenter la femme faible et timide enlaçant de ses bras le corps de son époux adoré. On couronnait aussi les poètes de lierre, parce qu'ils sont consacrés à Bacchus, et que l'éclat des beaux vers dure éternellement, et assure à leurs auteurs l'immortalité. Finissons cette aride description par citer un passage de l'illustre amant de la nature. Le *lierre* ami des monuments et des tombeaux : le *lierre* [illegible] les grands poëtes qui donnent l'immortalité, couvre quelquefois de son feuillage les troncs des plus grands arbres. Il est une des fortes preuves des compensations végétales de la nature; car je ne me rappelle pas en avoir jamais vu sur les troncs des pins, sapins, et des arbres dont le feuillage dure toute l'année. Il ne revêt que ceux que l'hiver dépouille. Symbole d'une amitié généreuse, il ne s'attache qu'aux malheureux; et lorsque la mort même a frappé son protecteur, il le rend encore l'honneur des forêts où il ne vit plus; il le fait renaître en le décorant de guirlandes de fleurs et de festons d'une verdure éternelle. (B. de St-Pierre.)

— Épith. Rampant, flexible, tortueux, souple, immortel, éternel, aux cent bras, aux bras tortueux, aux bras flexibles. Petit lierre. Lierre à larges feuilles, à petites feuilles. Branche de lierre. Couronne de lierre. Ceinture de lierre. Dans les distributions de prix, on couronnait de lierre les élèves qui avaient reçu des prix. L'harmonie fraternelle donne des vrilles à la vigne pour s'attacher à l'orme, et des griffes au *lierre* pour saisir le tronc des chênes. (B. de St-P.) Le *lierre* couvre le sol des forêts humides d'un tapis toujours vert, au milieu même des neiges. (Id.) Le *lierre* est pour les ruines ce que le vert-de-gris ou la rouille pour les médailles : il leur donne ce vernis d'antiquité si précieux aux archéologues. (Guérin.) Le *lierre* ne sied bien qu'aux poëtes heureux. (Desaint.) Le *lierre* aux graines d'or, aux longs bras sinueux. (De Valori.)

> Le *lierre* déployant sa souplesse rampante,
> Jusqu'au fond d'une grotte et se traîne et serpente. (Baour-Lormian.)

> Et permets que la main des timides pasteurs
> Unisse à tes lauriers un *lierre* et des fleurs. (Gresset.)

— Les poètes le font de deux ou trois syllabes, mais le plus grand nombre le font de deux; ce mot rime avec toutes les terminaisons en *ière* et en *ierre*, comme carr*ière*, crin*ière*, p*ierre*, bruy*ère*, pr*ière*, ouvr*ière*, etc.

— On dit aussi par ellipse, Le lierre, pour Couronne de lierre. Porter un lierre. Recevoir un lierre. Déposer un lierre sur un tombeau, sur le front d'une personne.

— *Lierre terrestre, herbe de Saint-Jean, rondelette.* Plante vivace qui vient dans des lieux ombragés, dont les feuilles ont quelque ressemblance avec celles du lierre, et dont on fait usage en médecine. V. TERRÈTE.

— Prov. *Le lierre croit trouver partout des frères.*

LIERRÉ, ÉE. adj. Bot. Dont les feuilles ressemblent à celles du lierre. L'anémone est une plante lierrée.

LIESPUND. s. m. Métrol. Unité de poids employée dans quelques contrées de l'Allemagne et dans le Danemark. La valeur du liespund varie selon les lieux.

LIESSE. s. f. Joie. Vieux mot qui n'est plus guère usité. Vivre en joie et en liesse.

> Mieux vaut la *liesse*,
> L'amour et simplesse
> Des bergers pasteurs,
> Qu'avoir à largesse
> Or, argent, richesse. (Martial.)

LIESSE. Géogr. Bourg à 16 kilom. de Laon. Autrefois célèbre par les nombreux pèlerinages qu'on faisait à une chapelle de la Vierge, dont la fondation remonte au temps des croisades et qu'ont visitée plusieurs rois et reines de France. Il y vient encore aujourd'hui des pèlerins de contrées fort éloignées. Notre-Dame de Liesse.

LIESTAGE. s. m. Anc. jurispr. Droit sur les marchandises qui arrivent par mer.

LIESTALL ou **LIECHSTALL**. Géogr. Ch.-l. de cant. de Bâle-Campagne (Suisse); 2,000 h.

LIEU. s. m. (du lat. *locus*, même signif.). Espace occupé par un corps. Tout corps occupe, remplit un lieu, est dans un lieu. Un corps ne peut être en même temps en plusieurs lieux.

— Espace pris absolument, sans considérer aucun corps qui le remplisse, et vu seulement sous le rapport de la dimension, de la situation ou de quelque autre circonstance qui le distingue. Lieu vaste, étroit, resserré, humide, enfoncé, souterrain. Lieu bas, élevé, éminent. Lieu charmant, agréable, joli, champêtre, retiré, plaisant, sauvage, agreste, solitaire, triste, désert, inconnu, inhabité, écarté, éloigné. Lieu funèbre, fortuné, fréquenté, terrible, affreux, sacré, profane. Un lieu de délices. Changer de lieu. Aller d'un lieu à un autre. Etre dans un lieu. Le lieu où il est né. Son lieu natal. Il faut aimer le *lieu* que l'on doit habiter. (Desforges.) Mais le général Bonaparte était là, avec lui on pouvait aller en tous *lieux*, retrouver le chemin de la patrie, ou se faire une patrie nouvelle. (Thiers.)

> La pompe de ces *lieux*,
> Je le vois bien, Arsace, est nouvelle à tes yeux. (Racine.)

— L'endroit, le temps convenable pour dire, pour faire quelque chose. Ce n'est pas ici le lieu de parler de cela, le lieu de disputer. Nous en parlerons en temps et lieu. Ce n'est ni le temps ni le lieu. Je parlerai de ce fait en son lieu.

— Se dit par rapport à la destination. Lieu d'assemblée, de récréation. Lieu public, particulier. Lieu où l'on rend la justice. Le lieu du supplice. Mettre chaque chose en son lieu, en lieu sûr, en lieu de sûreté. Au lieu du rendez-vous.

— *Le saint lieu, le lieu saint.* L'église, le temple chez les chrétiens et les israélites. Quel est dans le *lieu* saint ce pontife égorgé? (Rac.)

— *Les saints lieux.* Les lieux de la Terre sainte où le Christ a pris naissance et a opéré le mystère de la rédemption.

> Ce ne sont plus ici ces belliqueux essaims,
> Dont les croisés en foule inondaient les *lieux* saints. (Delille.)

— *Les hauts lieux.* Cette expression est fréquemment employée dans l'Ancien Testament pour désigner les montagnes où les Juifs pratiquaient les exercices de leur religion, avant et même après la construction du temple de Salomon.

> Jéhu, sur les hauts *lieux* enfin osant offrir
> Un téméraire encens que Dieu ne peut souffrir,
> N'a pour servir sa cause, et venger ses injures,
> Ni le cœur assez droit, ni les mains assez pures. (Racine.)

— *Lieu de sûreté.* Quelquefois, Prison. Cet étourdi s'est fait mettre au lieu de sûreté. Ce sens est familier. || *Lieu de plaisance.* Maison de campagne qui n'est destinée qu'à l'agrément. || *Lieu de franchise, lieu d'asile.* Lieu où, en vertu de quelque privilége, on est à l'abri de certaines poursuites. Les maisons des ambassadeurs sont des lieux de franchise. Les églises étaient autrefois des lieux d'asile. || *Mauvais lieu.* Maison de débauche. Entrer dans un mauvais lieu. C'est un homme qui hante les mauvais lieux, qui fréquente les mauvais lieux. || *Lieux d'aisances*, ou simplement, *lieux*. Latrines. Aller aux lieux d'aisances. Il va souvent aux lieux.

— Endroit désigné, indiqué. On le met souvent au pluriel. J'étais sur le lieu. Nous irons sur les lieux. Ils se sont transportés sur les lieux. La justice est descendue sur les lieux.

— Se dit aussi, surtout au pluriel, pour Les appartements, les différentes pièces d'une maison, d'une ferme, etc. Nous irons visiter les lieux, et voir s'ils sont en bon état. Faire réparer les lieux. Etat de lieux. Etat des lieux.

— Place, rang. Tenir le premier lieu. Il tient le premier lieu. Ce sens vieillit et ne se dit plus guère qu'au palais. Chaque créancier viendra en son lieu.

— Maison, famille. *C'est une personne qui vient de bon lieu.* Elle est de bonne famille. || *S'allier en bon lieu.* Se bien allier. || *Sentir le lieu d'où l'on vient.* Avoir les habitudes, les manières des gens de sa classe. || *C'est un homme de bas lieu. Il vient de bas lieu. Il est sorti de bas lieu.* De basse extraction. Portez en *lieu* plus haut l'honneur de vos caresses. (Corn.)

> Jupiter eut un fils qui, se sentant du *lieu*
> Dont il tirait son origine. (La Fontaine.)

— Endroit, passage d'un livre. Aristote dit dans plus d'un lieu que... Je ne sais plus dans quel lieu Voltaire a dit cela. Montesquieu a émis cette opinion dans plus d'un lieu.

— Rhétor. *Lieux communs, lieux oratoires*, ou simplement *lieux*. Sources générales d'où un orateur peut tirer ses arguments et ses moyens. Les principaux lieux communs sont : La définition, l'énumération des parties, le genre et l'espèce. Les semblables et les oppositions, les circonstances, la cause et l'effet. On appelle aussi la définition, le genre et l'espèce, Lieux communs de logique, lieux communs de métaphysique, la cause et l'effet. Il y a des lieux communs de grammaire, tels que l'étymologie. Des lieux communs de théologie. Les lieux communs sont intrinsèques et extrinsèques.

— *Lieux communs.* Se dit aussi de certains traits généraux qui peuvent s'appliquer à tout, de certaines réflexions générales qu'on fait entrer dans un sujet particulier. Son discours était rempli de lieux communs. Il a commencé sa harangue par un lieu commun sur l'administration.

— Les idées rebattues. Cet orateur ne dit que des lieux communs. Il n'y a point de *lieux* communs pour celui qui sait penser et qui sait écrire. (Dussault.)

— Admin. milit. *Lieu de gîte.* Station où un corps d'armée en route passe la nuit. Les lieux de gîte ne sont pas toujours des étapes. || *Lieu de séjour.* Endroit où un corps de troupes en route passe deux jours.

— *Lieu public.* Lieu destiné à la réunion du public, tels que les foires, marchés, réjouissances et cérémonies publiques, spectacles, jeux, cafés, églises, jardins, bals, etc.

— Astron. Le point du ciel auquel répond une planète, une comète. Comme nous les voyons de la surface de la terre, nous les rapportons à un point différent de celui où elles seraient vues du centre de la terre. Ce qui fait qu'on distingue le lieu apparent du lieu véritable. La différence s'appelle *parallaxe*.

— Comm. relig. *Lieux réguliers.* Les endroits qui sont dans la clôture du monastère, et qui servent à la communauté. Le dortoir, le réfectoire, le chapitre, sont des lieux réguliers.

— Géom. Ligne droite ou courbe dont tous les points servent à résoudre un problème qui a une infinité de solutions || *Lieux plans.* On nommait ainsi anciennement ceux qui se réduisent à des droites ou à des cercles; et *lieux solides*, ceux qui demandent des paraboles des hyperboles ou des ellipses.

— Ichthyol. Nom vulgaire du merlan jaune. On le prend à la ligne, non loin des côtes, comme le cabillot dont il diffère peu, si ce n'est qu'il est moins gros.

[illegible] du cheval. *Porter un beau lieu.* Se dit d'un cheval qui porte bien sa tête, et relève son encolure avec grâce.

— Mar. *Lieu de reste.* Endroit où se termine le voyage.

— Phys. *Lieu de l'image.* Lieu où l'on aperçoit l'image d'un objet. C'est le même que *lieu apparent*.

— *Tenir lieu de.* Remplacer, suppléer. Votre amitié me tiendra lieu de père. Ses agréments lui tiennent lieu de beauté. Cela tient lieu de tout. Il s'en faut peu que le bonheur ne tienne *lieu* de toutes les vertus. (La Bruy.) La religion tient *lieu* au peuple de morale, de physique, de politique même. (De Rulhières.) La conscience du juste lui tient *lieu* des louanges de l'univers. (J.-J. Rouss.) S'il est des préjugés qui tiennent *lieu* de vertus, il faut les respecter. (S. Dubay.) L'amour tient *lieu* de tout aux amants. (Duclos.)

— *Avoir lieu.* Se dit en parlant de l'époque d'un événement. Cela eut lieu hier. Quand la séance publique aura-t-elle lieu?

— Fig. Occasion, sujet. Donnez-moi lieu de vous obliger. Il n'y a pas lieu à faire cela. Il y a lieu de délibérer. Je n'ai pas donné lieu à vos mauvais procédés. Donnez-moi lieu de vous être utile. Il y a *lieu* de présumer qu'ils convinrent des principaux articles. (Anquet.)

— Fam. *On a parlé de vous en bon lieu.* En bonne compagnie.

— *J'ai appris cela de bon lieu, je le tiens de bon lieu, cette nouvelle vient de bon lieu.* De bonne part, de personnes dignes de foi.

— *Dans ce bas lieu.* Sur la terre, par opposition à l'Existence céleste.

— Prat. *Être au lieu et place de quelqu'un.* Avoir la cession de ses droits et de ses actions. On dit aussi, *subrogé en son lieu et place*.

— *Au lieu de.* loc. préposit. A la place de, en place de. Il m'a apporté un dictionnaire allemand au lieu d'un dictionnaire anglais que je lui avais demandé. Il faut mettre quelque chose au lieu de cette phrase que vous avez retranchée. C'est mon cousin qui est venu au lieu de mon oncle que j'attendais. || Cette locution met aussi en rapport deux membres de phrases qui sont en opposition. Au lieu de secourir son ami, il s'est tourné contre lui. Il se divertit toute la journée au lieu d'étudier.

— *Au lieu que.* Tandis que. Cet homme ne songe qu'à ses plaisirs, au lieu qu'il devrait travailler et veiller à ses affaires.

— *En lieu.* A la place, en remplacement. Il s'est chargé de cette fonction en son lieu.

> Sans sortir de leurs lits plus doux que leurs hermines,
> Ces pieux fainéants faisaient chanter matines,
> Veillaient à bien dîner, et laissaient en leur *lieu*
> A des chantres gagés le soin de louer Dieu. (Boil.)

— *En premier lieu, en second lieu, en dernier lieu.* Premièrement, secondement, enfin. Thalès croyait qu'en dernier *lieu* tout se résolvait en eau. (Fén.)

— *N'avoir ni feu ni lieu.* Être sans demeure assurée, être vagabond, ou être extrêmement pauvre. || *De bon lieu, bonne parole.* Un langage convenable annonce les gens bien élevés.

LIEUDEMONT. s. m. Financ. Papier public portant rente dans l'État romain.

LIEUE. s. f. (du celt. *leg*, ou du lat. *leuca*, même signif.) Mesure itinéraire, dont l'étendue varie selon les provinces, selon les pays. La lieue commune de France, de 26 au degré, est de 2,282 toises ou 4,445 mètres; la lieue de poste, de 2,000 toises ou 3,894 mètres; la lieue marine, de 20 au degré, est de 5,555 mètres; lieue d'Angleterre, 5,569 mètres; lieue royale d'Espagne, 7,066 mètres; lieue commune d'Espagne, 5,606 mètres; lieue de Portugal; 6,180 mètres; lieue de Prusse, 7,407 mètres. Une bonne lieue. Une grande lieue. Une lieue de chemin. Faire trois lieues, quatre lieues à pied. Faire deux, trois lieues, quatre lieues, dix lieues à l'heure. La terre est située à trente-trois millions de *lieues* du soleil. (Buff.) Il y a de Smolensk à Moscou environ cent de nos *lieues*. (Volt.)

— Presque tous les peuples de l'Europe ont donné à leur mesure itinéraire le nom de mille. La France, l'Espagne et le Portugal ont seuls conservé le nom de lieue. Encore la lieue n'est plus en France la mesure légale; elle a été remplacée par le kilomètre et le myriamètre.

— *Lieue de pays.* Lieu qui diffère de la lieue commune, et dont la longueur est déterminée par l'usage de telle ou telle contrée. On ne compte que cinq lieues d'ici à la ville, mais ce sont des lieues de pays qui valent plus de six lieues ordinaires.

— *Lieue carrée.* Espace carré qui a une lieue de chaque côté.

— adv. *Une lieue à la ronde.* Dans un rayon d'une lieue en tous sens. Dans un sens moins rigoureux, Une certaine étendue à peu près d'une lieue de rayon. On a répandu ce bruit une lieue à la ronde.

— Loc. prov. et fig. *Être à cent lieues, à mille lieues d'une chose. N'en pas approcher de cent lieues.* En être fort éloigné. Vous n'avez garde de trouver le nœud de cette affaire, de cette question, vous n'en approchez pas de cent lieues. Vous vous trompez, vous êtes à mille lieues de la vérité. Je suis à mille lieues de vouloir vous offenser. Cela était à mille lieues de sa pensée. Les caractères de ces deux personnes sont à cent lieues l'un de l'autre. *Il est à mille lieues de ce qu'on lui dit.* Il n'y comprend rien || *En tout pays il y a une lieue de mauvais chemin.* On rencontre partout des obstacles et des [illegible] *quinze jours.* Se dit d'un homme fort lent.

— Fig. et fam. *Il n'écoute pas, il est à mille lieues d'ici.* Se dit d'un homme distrait, qui ne fait pas attention à ce qu'on lui dit.

— *Sentir quelqu'un d'une lieue.* Deviner, pressentir son arrivée. J'étais sûr qu'il viendrait, je l'ai senti d'une lieue. || En parlant des choses, J'ai senti d'une lieue la proposition qu'il vient de nous faire.

— *Il sent son fripon d'une lieue.* Se dit d'une personne dont l'air et les manières annoncent que c'est un fripon.

LIEUR. s. m. Celui qui lie les gerbes de blés, les bottes de foin, etc. Allez chercher le lieur, qu'il vienne lier ces gerbes.

LIEUR, EUSE. adj. Entom. On appelle *lieuses* les chenilles qui réunissent plusieurs feuilles ou fleurs de plantes, pour en former un paquet, dont elles habitent les vides.

LIEUTENANCE. s. f. Office, charge, emploi, grade de lieutenant. Obtenir une lieute-

nance. Il a gagné la lieutenance. I
tenance dans l'artillerie. Il occu
la lieutenance du roi dans une gra

LIEUTENANT. s. m. (du lat.
place; *tenens*, tenant, qui tient le li
Officier qui est immédiatement au-
chef, et qui le remplace en cas d'ab
tenant-colonel. Lieutenant d'un
cavalerie, d'infanterie. Lieutenant
Lieutenant d'artillerie. Sous-lieuten

— Se dit en général de tous ceux
souverain ou le chef d'une armée d
certains cas, une partie de son aut
peu guerrier, s'est acquis une grand
ses lieutenants.

— *Lieutenant-général du royaum*
en l'absence du roi le remplace. Av
tir, le roi a nommé son frère lieute
du royaume. En 1814, le comte d'A
entrée en France, prit le titre de li
néral du royaume, et exerça l'aut
jusqu'à l'arrivée de Louis XVIII.
volution de juillet, en 1830, Lou
duc d'Orléans, fut lieutenant-
royaume.

— Particul. L'officier qui est im
après le capitaine, le deuxième o
compagnie. Il y a dans plusieurs c
ticulièrement dans la cavalerie
armes spéciales, des lieutenants en
des lieutenants en second. Dans l'in
lieutenants de première et de deux
Un bon lieutenant en premier. Le l
second.

— *Lieutenant-général des armées*
simplement, *lieutenant-général*. Off
cupe le second grade dans l'armée.
dans cette armée trois lieutenants-g

— *Lieutenant du roi* ou *command*
Celui qui commande dans une plac
en l'absence du gouverneur.

— Anc. jurispr. *Lieutenant civil.*
gistrat de la juridiction du Châtel
Il connaissait des causes civiles.
criminel. Magistrat du Châtelet d
connaissait des causes criminelles.
lieutenant criminel dans toutes les
de l'ancienne France. || *Lieutenant-*
lui qui présidait le tribunal d'une s
d'un bailliage.

— *Lieutenant général de police.* M
avait à Paris la direction de la polic
butions étaient à peu près celles d
police. Il y avait aussi à Lyon un li
néral de police, mais avec des
moins étendues.

— *Lieutenants particuliers au*
Paris. Ils remplaçaient au besoin le
civils et criminels. || *Lieutenant crim*
courte Lieutenant du prévôt de
nommé, parce qu'il portait une robe
que les autres magistrats. || *Lieuten*
d'épée. Officier établi dans tous le
sénéchaussées, et autres juridictio
pour commander le ban et l'arriè
l'autorité des baillis et sénéchaux.
des maréchaux de France. Officier
les querelles entre les militaires, lor
d'honneur était intéressé. || *Lieute*
de l'artillerie militaire. Officier pla
tement au-dessous du grand maîtr
lerie. || *Lieutenants provinciaux d'a*
ficiers supérieurs qui n'obéissaient
tenant-général de leur arme. || *Lie*
montres. Délégué chargé de passer
militaires. || *Lieutenant d'armeme*
chargé des détails de l'équipement. ||
de distribution, lieutenants de loge
nants de musique. Officiers qui on
tions spéciales indiquées par leur ti

— Véner. *Lieutenant de louveteri*
avait une permission de chasse plus
celles qui sont délivrées communé
dée sous la condition d'avoir un éq
la destruction des loups.

— Hist. relig. *Lieutenant.* S'est
vicaire d'un curé.

— Mar. *Lieutenant de vaisseau.* G
entre le capitaine de corvette et le
de frégate.

LIEUTENANTE. s. f. Se disait
la femme d'un officier ou d'un m
portait le titre de lieutenant. Mada
nante civile, la lieutenante crimine

— Hist. milit. *Lieutenante-colon*
nelait ainsi la première compagni
[illegible]
colonel, c'est-à-dire le lieutenant du
néral. Plus tard, la dignité de col
ayant été supprimée, la compagnie
camp passa la première, et la lieut
nelle devint la deuxième.

LIÉVART. s. m. Anc. métrol. V

LIÈVE. s. f. Anc. jurispr. Extra
pier terrier que l'on remettait a
afin qu'il fît payer le cens, les r
droits seigneuriaux. La liève cont
signation de chaque héritage, la red

LIÉVRADE. s. f. Anc. métrol.
terre qui valait à peu près le qu
pent.

LIÈVRE. s. m. (du lat. *lepus*, d
λαγωός, même signif.) Mamm. Quad
vage herbivore, du genre et de la
portant son nom, et de l'ordre des
est d'un gris roux, a de grandes
longues moustaches de chaque côté

nance. Il a gagné la lieutenance. Il a une lieutenance dans l'artillerie. Il occupa autrefois la lieutenance du roi dans une grande ville.

LIEUTENANT. s. m. (du lat. *locus*, lieu, place; *tenens*, tenant, qui tient le lieu, la place). Officier qui est immédiatement au-dessous d'un chef, et qui le remplace en cas d'absence. Lieutenant-colonel. Lieutenant d'un régiment de cavalerie, d'infanterie. Lieutenant de vaisseau. Lieutenant d'artillerie. Sous-lieutenant.

— Se dit en général de tous ceux auxquels le souverain ou le chef d'une armée délègue, dans certains cas, une partie de son autorité. Ce roi, peu guerrier, s'est acquis une grande gloire par ses lieutenants.

— *Lieutenant-général du royaume*. Celui qui en l'absence du roi le remplace. Avant de partir, le roi a nommé son frère lieutenant-général du royaume. En 1814, le comte d'Artois, à son entrée en France, prit le titre de lieutenant-général du royaume, et exerça l'autorité royale jusqu'à l'arrivée de Louis XVIII. Après la révolution de juillet, en 1830, Louis-Philippe, duc d'Orléans, fut lieutenant-général du royaume.

— Particul. L'officier qui est immédiatement après le capitaine, le deuxième officier d'une compagnie. Il y a dans plusieurs corps, et particulièrement dans la cavalerie et dans les armes spéciales, des lieutenants en premier et des lieutenants en second. Dans l'infanterie, des lieutenants de première et de deuxième classe. Un bon lieutenant en premier. Le lieutenant en second.

— *Lieutenant-général des armées du roi*, ou simplement, *lieutenant-général*. Officier qui occupe le second grade dans l'armée. Il y avait dans cette armée trois lieutenants-généraux.

— *Lieutenant du roi* ou *commandant d'armes*. Celui qui commande dans une place de guerre en l'absence du gouverneur.

— Anc. jurispr. *Lieutenant civil*. Second magistrat de la juridiction du Châtelet de Paris. Il connaissait des causes civiles. || *Lieutenant criminel*. Magistrat du Châtelet de Paris. Il connaissait des causes criminelles. Il y avait un lieutenant criminel dans toutes les juridictions de l'ancienne France. || *Lieutenant-général*. Celui qui présidait le tribunal d'une sénéchaussée, d'un bailliage.

— *Lieutenant général de police*. Magistrat qui avait à Paris la direction de la police. Ses attributions étaient à peu près celles du préfet de police. Il y avait aussi à Lyon un lieutenant général de police, mais avec des attributions moins étendues.

— *Lieutenants particuliers au Châtelet de Paris*. Ils remplaçaient au besoin les lieutenants civils et criminels. || *Lieutenant criminel de robe courte*. Lieutenant du prévôt de Paris, ainsi nommé, parce qu'il portait une robe plus courte que les autres magistrats. || *Lieutenant général d'épée*. Officier établi dans tous les bailliages, sénéchaussées, et autres juridictions royales, pour commander le ban et l'arrière-ban, sous l'autorité des baillis et sénéchaux. || *Lieutenant des maréchaux de France*. Officier qui jugeait les querelles entre les militaires, lorsque le point d'honneur était intéressé. || *Lieutenant-général de l'artillerie militaire*. Officier placé immédiatement au-dessous du grand maître de l'artillerie. || *Lieutenants provinciaux d'artillerie*. Officiers supérieurs qui n'obéissaient qu'au lieutenant-général de leur arme. || *Lieutenant aux montres*. Délégué chargé de passer des revues militaires. || *Lieutenant d'armement*. Il était chargé des détails de l'équipement. || *Lieutenants de distribution, lieutenants de logement, lieutenants de musique*. Officiers qui ont des fonctions spéciales indiquées par leur titre.

— Véner. *Lieutenant de louveterie*. Celui qui avait une permission de chasse plus étendue que celles qui sont délivrées communément, accordée sous la condition d'avoir un équipage pour la destruction des loups.

— Hist. relig. *Lieutenant*. S'est dit aussi du vicaire d'un curé.

— Mar. *Lieutenant de vaisseau*. Grade qui est entre le capitaine de corvette et le lieutenant de frégate.

LIEUTENANTE. s. f. Se disait autrefois de la femme d'un officier ou d'un magistrat qui portait le titre de lieutenant. Madame la lieutenante civile, la lieutenante criminelle.

— Hist. milit. *Lieutenante-colonelle*. On appelait ainsi la première compagnie d'un régi- [illegible] colonel, c'est-à-dire le lieutenant du *colonel-général*. Plus tard, la dignité de colonel-général ayant été supprimée, la compagnie *mestre-de-camp* passa la première, et la lieutenante-colonelle devint la deuxième.

LIÉVART. s. m. Anc. métrol. V. LIÉVRADE.

LIÈVE. s. f. Anc. jurispr. Extrait d'un papier terrier que l'on remettait au receveur, afin qu'il fît payer le cens, les rentes et les droits seigneuriaux. La liève contenait la désignation de chaque héritage, la redevance, etc.

LIÉVRADE. s. f. Anc. métrol. Mesure de terre qui valait à peu près le quart d'un arpent.

LIÈVRE. s. m. (du lat. *lepus*, dériv. du gr. λαγωός, même signif.) Mamm. Quadrupède sauvage herbivore, du genre et de la famille qui portent son nom, et de l'ordre des rongeurs. Il est d'un gris roux, a de grandes oreilles, de longues moustaches de chaque côté de la bouche, des yeux grands, ouverts, ovales et saillants, la queue très-courte, mais il est surtout remarquable par la disproportion de ses jambes de derrière, beaucoup plus longues que celles de devant, et par la disposition de ses dents incisives. Le lièvre est un animal fort timide et d'une extrême légèreté à la course. Lièvre agile, alerte, craintif, peureux, inquiet, rusé, étourdi. Lever, lancer, forcer un lièvre. Un rable de lièvre. Un pâté de lièvre. En France le droit de chasse estimait plus la vie d'un *lièvre* que la liberté d'un homme. (Lady Morgan.) Les *lièvres* sont doux et timides, et se nourrissent de feuilles, d'herbes, de racines, de fruits et de grains. Ceux qui paissent le serpolet sont les meilleurs. (Encycl.)

Sur un *lièvre* flanqué de trois poulets étiques,
S'élevaient trois lapins, animaux domestiques. (BOIL.)

Le *lièvre*, en vain palpitant de frayeur,
L'œil attentif et l'oreille étendue,
S'est ramassé dans sa courte grosseur,
Cachant son front sous sa patte velue
Pour échapper à son persécuteur. (LÉONARD.)

Dans un profond ennui ce *lièvre* se plongeait;
Cet animal est triste, et la crainte le ronge. (LA FONT.)

— Fam. *Être peureux comme un lièvre*. Être fort peureux, fort timide.

— *Gentilhomme à lièvre*. Se disait autrefois d'un gentilhomme qui avait peu de revenu, et qui était réduit à vivre de sa chasse.

— Fig. et fam. *Lever le lièvre*. Être le premier à faire une ouverture, proposer le premier quelque chose dont les autres ne s'étaient pas avisés. C'est vous qui avez levé le lièvre. Il n'aurait pas fallu lever ce lièvre-là.

— Prov. et fig. *Vouloir prendre un lièvre au son du tambour*. Faire grand bruit d'un dessein qui aurait besoin d'être tenu secret. || *C'est là que gît le lièvre*. C'est là le secret, le nœud de l'affaire. || *Avoir une mémoire de lièvre*. Avoir une mémoire peu fidèle. || *C'est une mémoire de lièvre qui se perd en courant*. Se dit d'une personne à qui une chose en fait facilement oublier une autre. || *Sommeil de lièvre*. Se dit de l'habitude de dormir les yeux ouverts ou d'un sommeil léger et très-facile à interrompre. || *Il ne faut pas courir deux lièvres à la fois*, ou *Qui court deux lièvres à la fois n'en prend aucun*. Celui qui poursuit deux affaires à la fois s'expose à ne réussir dans aucune. Oh! dam, on ne prend pas deux *lièvres* à la fois. (Rac.) || *C'est une somme à prendre sur le dos d'un lièvre*. Se dit d'une créance dont on n'espère pas le payement. || *Prendre le lièvre au collet* ou *au corps*. Dans une affaire aller droit au but et en décider la conclusion. Je vous aime par bien des raisons, mais surtout parce que vous m'aimez. Celle-là est bien pressante, et prend le *lièvre* au corps. (Mme de Sév.) || *C'est tout lièvre et tout lapin*. C'est toujours la même chose. || *Pas à pas le bœuf prend le lièvre*. En marchant lentement, mais constamment, on arrive plus tôt que ceux qui courent en étourdis. Cette locution et les suivantes ont vieilli.

Pari de course est fait entre *lièvre* et tortue :
Le *lièvre* attend, ricane, et puis broute et s'endort;
Mais la tortue avance, et gagnant sans effort,
Lui dit : « Fameux coureur! la vanité nous tue. »
(MOLLEVAUT.)

|| *Bon lièvre vient mourir au gîte*. On revient toujours dans sa patrie quand on est vieux. || *Si les lièvres avaient des fusils on n'en tuerait pas tant*. Beaucoup de gens ne s'aventurent à la chasse, ou par extension, dans une affaire quelconque, que parce qu'ils savent qu'il n'y a pas de danger. || *Avoine pointant, lièvre gissant*. Lorsque l'avoine commence à pointer, le lièvre y choisit son gîte. *Ce n'est pas viande prête que lièvre en genêtaie*. || *Bon est le lièvre dont la peau coûte cent sous*.

— Agric. Dans quelques endroits, La courroie avec laquelle on attache le joug aux cornes des bœufs.

— Astron. Constellation de l'hémisphère austral.

— Chass. *Prendre un lièvre à l'acroupie*. Le surprendre le matin à son gîte.

— Ichthyol. Poisson du genre blenne.

— Zooph. Mollusque de l'ordre des gastéropodes.

— Entom. Nom vulgaire de la chenille de l'écaille martre ou hérissone.

— Mar. Saisine de beaupré, tour de corde.

LIÈVRETEAU. s. m. Petit lièvre qui tette encore, plus jeune que le levraut. Les lièvreteaux ne sont pas bons à manger.

LIÉVRITE. s. f. Minér. Variété de mine de [illegible]

LIF. s. m. Myth. Nom de l'homme qui, selon les Celtes, repeuplera l'univers après la destruction de la terre par le feu.

LIFFOL-LE-GRAND. Géogr. et hist. (Vosges). Bourg auprès duquel on croit que Frédégonde vainquit Brunehaut en 596. Ebroïn y remporta une victoire sur les Austriens en 680; 1,700 hab. On l'appelle quelquefois Morvilliers.

LIFFRÉ. Géogr. Petite ville de France, ch.-l. de cant. (Ile-et-Vilaine); 2,549 hab.

LIFTHRASER. Myth. celt. Femme de Lif.

LIGAMENT. s. m. (du lat. *ligamentum*, même signif.; de *ligare*, lier). Anat. Partie blanche et fibreuse, un peu élastique et fort résistante, qui sert à maintenir en rapport les os assujétis à pivoter l'un sur l'autre, à maintenir à leur place les viscères. Les ligaments du foie. Les ligaments larges de la matrice. Les ligaments des os de la cuisse. Ligament de la veine ombilicale.

— *Ligament du blanc*. Prolongement du blanc intérieur de l'œuf.

LIGAMENTEUX, EUSE. adj. Anat. Qui est de la nature des ligaments. Appareil ligamenteux, capsule ligamenteuse.

— Bot. Plantes dont les racines et les tiges sont grasses et tortillées en forme de cordage.

LIGAMENTIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat. *ligamentum*, ligament; *forma*, forme). Anat. Qui présente la forme d'un ligament.

LIGAN. s. m. Entom. Espèce d'abeille des Philippines.

LIGAR. s. m. Conchyl. Espèce de coquille du genre sabot.

LIGASTON. s. m. Anat. sept. Nom que les anciens Prussiens et Poméraniens donnaient aux prêtres de leurs idoles.

LIGATIF, IVE. adj. Gramm. Qui lie, qui peut lier un mot à un autre.

LIGATULE. s. f. Bot. Genre de la famille des mousses.

LIGATURE. s. f. (du lat. *ligatura*, même signif.; formé de *ligare*, lier). Chir. Petit ruban fait de plusieurs brins de fils cirés avec lequel on lie les artères et les veines pour prévenir ou arrêter une hémorrhagie, ou que l'on emploie pour opérer une division lente de nos tissus.

— On emploie aussi des ligatures de fil, de soie, etc., pour former la base de certaines tumeurs et les faire tomber en mortification.

— Le nœud que l'on fait avec ce fil, ce cordon; le résultat de l'action de ligaturer. Après l'amputation on fait des ligatures à l'extrémité des vaisseaux. La *ligature* médiale se fait avec une aiguille courbe, au moyen de laquelle on passe une anse de fil autour de l'artère, en y comprenant du tissu cellulaire et des fibres musculaires voisines. (J. Cloquet.)

— L'action de ligaturer, de faire le nœud. Pendant la ligature, il s'évanouit.

— Petite bande ordinairement de drap ou de toile avec laquelle on serre la partie supérieure du bras, du pied, pour pratiquer une saignée. Serrer, ôter, mettre, lâcher la ligature. Cette ligature est trop serrée.

— Comm. Grosse étoffe dont on fait des ceintures pour les paysans et les rouliers. || Etoffe que l'on appelle aussi Brocantelle.

— Cost. Petits rubans qui sont aux souliers d'une femme et qui se croisent sur le coup-de-pied. De jolies ligatures. Des ligatures de satin.

— Croyance pop. Effet de certains maléfices qui suspendent tout à coup quelques fonctions du corps. Certaines peuplades des Indes emploient une espèce de ligature pour rendre les époux impuissants à l'égard de toute autre personne que leurs conjoints.

— Écrit. et impr. Plusieurs lettres et même plusieurs mots liés ensemble. La belle écriture arabe a beaucoup de ligatures. Il y a des manuscrits grecs hérissés de ligatures.

— Dans les premiers siècles, Bande de parchemin sur laquelle on écrivait certains passages de l'Evangile, et qu'on portait sur soi en manière d'amulette.

— Hortic. *Ligature des branches*. Opération qui consiste à lier avec de la laine les branches des arbres, pour assurer la nouure des fruits, leur grosseur et leur précocité; ou les marcottes ou boutures, pour leur faire pousser plus promptement des racines, en empêchant la séve de se porter aux extrémités.

— Mar. Long et fort cordon de fil de caret qui sert à souquer les pièces d'un mât et d'une vergue d'assemblage.

— Mus. anc. Groupe de notes réunies sous un trait. La valeur de notes composant une ligature variait beaucoup, selon leurs positions, leurs formes, etc.

— Phil. herm. Ce qui bouche exactement un vaisseau.

— Théol. Dans le langage mystique, suspension totale des facultés sensitives. L'extase est une ligature de l'âme.

LIGATURER. v. a. 1re conj. Mettre des ligatures, attacher avec une ligature. Ligaturer une artère. Ligaturer une tumeur.

LIGE. adj. des 2 g. (du lat. barbare *ligius*, même signif., et que l'on croit dérivé de *leudis*, vassal, que l'on trouve dans Grégoire de Tours, ou de *ligamen*, lien). Féod. Se disait du vassal tenant une certaine sorte de fief qui se liait d'une manière plus étroite que les autres envers [illegible] vassal *lige* était obligé de servir son seigneur envers et contre tous, excepté contre son père. (Acad.) J'ai intention de m'en retourner à la cour de mon très-redouté souverain et *lige*, seigneur roi d'Aragon. (Monstrelet.)

— *Fief, héritage, terre lige*. Terre possédée sous la charge de l'hommage lige et des obligations qu'elle imposait.

— Entier, absolu, sans contrôle. Protection, puissance lige. Foi lige.

— Proche, immédiat. || *Seigneur lige*. Seigneur dont on relève immédiatement. Le roi de France était lige du roi d'Angleterre pour le duché de Guienne. || On disait aussi : *Plein, demi, quart lige*. Le fief tenu à plein lige était moins honorable que la pairie.

— substantiv. Je serai votre lige.

— s. m. Droit de relief que le seigneur prenait sur son vassal, à cause du fief qu'il tenait de lui.

LIGEANCE. s. f. Féod. Bien tenu par un homme lige, à charge d'hommage lige.

LIGÉE. s. f. Féod. Serment de fidélité.

LIGÉE. Myth. Nymphe, fille de Nérée et de Doris. || C'est aussi le nom d'une sirène.

— Géogr. anc. Ile de la côte de Brutium, appelée ainsi de la sirène ligée.

LIGÉE. Entom. Espèce de papillon.

LIGEMENT. adv. Féod. D'une manière lige. Posséder ligement.

LIGENCE. s. f. Féod. État d'un homme lige, qualité d'un fief lige. || Action de prêter l'hommage lige. || Promesse faite avec serment. || Devoir des vassaux envers leur seigneur.

— adverb. *A ligence*. En homme lige.

LIGER. Temps hér. Guerrier rutule qui tua Emathion, Troyen, et fut tué lui-même par Enée.

LIGHTFOOTIE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, de la famille des campanulacées, qui croît au cap de Bonne-Espérance.

LIGIÉ. s. f. Crust. Genre de crustacés de l'ordre des isopodes et de la famille des cloportides.

LIGNAGE. s. m. (du lat. *linea*, ligne, dont on a fait, dans la basse latinité, le mot *lineagium*. Ménage). Race, extraction, famille. Un homme de haut lignage. Ceux du même lignage. Ils sont de même lignage. Vieux.

— Espèce de vin rouge fait de toute sorte de raisin.

Un laquais effronté m'apporte un rouge-bord,
D'un auvernat fumeux, qui, mêlé de *lignage*,
Se vendait chez Crenet pour vin de l'Ermitage.
(BOILEAU.)

— Anc. cout. Droit qui se prélevait sur les bois, à l'occasion de leur transport.

LIGNAGER. s. m. Jurispr. Celui qui est du même lignage. Les lignagers, dans la coutume de Paris, avaient les quatre quints des propres.

— adjectiv. Il n'est guère usité que dans cette locution : *Retrait lignager*. Action par laquelle un parent, du côté et ligne d'où était venu à un vendeur l'héritage par lui vendu, pouvait retirer cet héritage des mains de l'acquéreur, en lui remboursant le prix qu'il en avait payé. Le retrait lignager a été aboli par notre code civil. (Acad.)

LIGNATILE. adj. des 2 g. Bot. Qui vit sur le bois.

LIGNE. s. f. (du lat. *linea*, même signif.) Trait simple, considéré comme n'ayant ni largeur ni profondeur. On conçoit une ligne comme figurant la trace qu'un point en mouvement laisserait derrière lui. S'emploie surtout dans les sciences mathématiques. Ligne droite. Ligne courbe. Ligne mixte. Ligne brisée. Ligne verticale, oblique, circulaire, horizontale, elliptique, perpendiculaire. Deux lignes droites qui se joignent en un point forment un angle. Mener, tirer, tracer une ligne parallèle à une autre ligne, deux lignes parallèles. Une ligne en spirale. La vérité ressemble à la ligne, qui n'est droite qu'en une façon, et qui est tortue en une infinité d'autres.

— *Aller quelque part en droite ligne*. Y aller sans faire de détour. Sachant qu'on m'attendait, je suis venu ici en droite ligne. Il est allé à Rome en droite ligne.

— Fig. *C'est un homme qui a toujours marché sur la même ligne, qui ne s'est jamais écarté de la ligne qu'il s'était tracée*. Il s'est fait des règles de conduite qu'il a constamment suivies.

— *Suivre la ligne du devoir, de l'honneur*. Tenir une conduite conforme au devoir, à l'honneur.

— *Être, marcher sur la même ligne*. Avoir le même rang. || *Ces deux artistes, ces deux écrivains sont sur la même ligne*. Ils sont égaux en mérite, en réputation.

— *Etre en première ligne, placer en première ligne*. Etre au premier rang, placer, mettre au premier rang. Il est en première ligne parmi les écrivains de notre époque. Dans l'ordre de nos devoirs, il faut mettre la bienfaisance en première ligne. La civilisation place les talents, l'instruction en première ligne. Cette maxime : Ton premier devoir est de te rendre heureux en pratiquant la vertu, met l'égoïsme en première ligne, et dégrade la vertu par le motif intéressé.

— *Etre hors ligne*. Être d'un ordre supérieur, d'un ordre à part. Se dit des personnes et des choses. C'est un homme hors ligne, on ne peut lui comparer personne. C'est un ouvrage d'un [illegible] tout particulier, il est hors ligne.

— Géogr. et astron. *Ligne équinoxiale*, ou simplement *ligne*. Syn. d'Équateur. Le cercle de la sphère, qui est également distant des deux pôles du monde. Les latitudes commencent à se compter de la ligne. Ces peuples sont sous la ligne, au-delà, en deçà de la ligne. || *Passer, couper la ligne*. Traverser l'équateur, passer d'un hémisphère à l'autre, d'une latitude nord à une latitude sud, ou d'une latitude sud à une latitude nord.

— *Ligne méridienne*. Ligne droite tirée du nord au sud dans le plan du méridien.

— Admin. *Ligne de douanes*. Postes et bureaux de douanes placés le long d'une frontière d'une limite, pour percevoir les droits et empêcher la contrebande. || On dit dans le même sens, à l'armée. Ligne de postes. *Lignes de sentinelles avancées*. || *Ligne télégraphique*. Suite de télégraphes correspondant entre eux, et transmettant de la capitale les nouvelles, les communications du gouvernement, et *vice versâ*.

— Anat. Saillie superficielle des os. || *Ligne blanche* ou *médiane de l'abdomen.* Réunion des fibres tendineuses des muscles de l'abdomen. || *Ligne médiane de la langue.* Ligne à la surface de la langue, qu'elle semble partager en deux parties égales. || On appelle aussi *ligne médiane* une ligne fictive verticale, qui est censée partager le corps en deux parties égales.

— Se dit particulièrement des traits ou plis de la main, dont le principal s'appelle vulgairement la Ligne de la vie. Les charlatans qui pratiquent la chiromancie observent les lignes de la main.

— Artill. *Ligne de mire.* Celle qui détermine la position de la pièce, relativement au point que l'on veut atteindre. || *Ligne de tir.* Ligne courbe décrite par le projectile, pour atteindre le point vers lequel se dirige la ligne de mire.

— Astron. *Ligne des apsides.* Celle qui passe par les points apogée et périgée, aphélie et périhélie de l'orbite d'une planète. || *Ligne des syzygies.* Celle qui passe par les centres du soleil, de la terre, et celui de la lune, lorsque celle-ci est en conjonction ou en opposition. || *Ligne des nœuds.* Celle par laquelle le plan de l'orbite d'une planète coupe celui de l'écliptique.

— B.-arts. L'effet général produit par la réunion et la combinaison des diverses parties d'une composition. Ce groupe, ce monument, ce paysage offre de belles lignes, des lignes simples, grandes, etc. La ligne de composition d'un tableau. || *Ligne de beauté.* Ligne courbe dans laquelle certains artistes ont cru trouver tous les éléments des belles formes. La ligne de beauté est une courbe qui offre à peu près la figure de la lettre S.

— Comptabil. *Ligne de compte.* La somme qu'on tire à la marge blanche laissée à côté d'un compte à droite. || *Mettre en ligne de compte*, *tirer en ligne de compte.* Employer, comprendre dans un compte. || Fig. Faire mention d'une chose, la rappeler, en tirer avantage. Je ne mets pas en ligne de compte ce que j'ai fait pour vous.

— Constr. et jardin. Le cordeau, la ficelle dont les maçons, les charpentiers, les jardiniers se servent pour dresser leurs ouvrages. Tirer une muraille à la ligne. Marquer le bois à la ligne. Tracer une allée à la ligne. Planter des arbres à la ligne. || *Ligne de plomb.* Direction que prend une corde, ou tout autre corps flexible, à l'extrémité duquel est fixé un poids. La ligne de plomb est perpendiculaire au plan horizontal. || *Ligne horizontale* ou *de niveau.* Ligne parallèle à l'horizon, ou à la surface de l'eau dormante. || *Ligne allongée.* Ligne qui, dans la coupe des pierres, est tracée à côté d'une autre, et en partant d'un même centre que celle-ci. Les côtés des voussoirs d'une plate-bande sont tracés par des lignes allongées.

— Corderie. Petit cordage à trois torons, de deux à trois millimètres de diamètre, qui sert à un grand nombre d'usages dans la marine. Ligne goudronnée. Ligne d'amarrage, de sonde, de loch, etc.

— Écrit. et impr. Les caractères tracés sur une ligne droite dans une page. Il y a tant de mots à la ligne, à chaque ligne; tant de lignes à la page, à chaque page. Cet enfant écrit assez bien, mais il ne fait pas ses lignes droites. Il faut que le compositeur redresse cette ligne. Il faut un volume pour réfuter une erreur d'une ligne. || Ce qui est écrit dans une ligne. Il n'y a pas une seule ligne correcte dans cet ouvrage. Chacune de ces lignes renferme une erreur. || *Ligne de tête.* La première de la page. || *Ligne de pied.* Ligne composée de cadrats au bas de la page, dans laquelle se place la signature. || *Ecrire deux lignes.* Ecrire quelques mots seulement, une courte missive. Je vous écrirai deux lignes pour vous prévenir. Mandez-lui deux lignes de votre main, afin qu'il sache à quoi s'en tenir sur cette affaire. || *Mettre un mot, un passage à la ligne.* Commencer par ce mot, par ce passage, un nouvel alinéa. Il faudrait mettre ce mot à la ligne. || *Ecrire, mettre un mot, une phrase hors ligne.* L'écrire à la marge.

— Escr. Absol. La ligne qui est directement opposée à l'adversaire, et dans laquelle doivent être les épaules, le bras droit et l'épée. || *Etre en ligne.* Avoir le pied droit placé vis-à-vis la cheville du pied gauche.

— Fortif. Retranchement. En ce sens on l'emploie souvent au pluriel. Travailler aux lignes. Attaquer, forcer, combler des lignes. || Plus spécialement, Une suite d'ouvrages de fortification, permanents ou passagers, destinés à couvrir une une trouée ou un débouché, à protéger les approches d'une place. Lignes continues. Lignes à intervalles. Lignes d'approche, de contre-approche, de circonvallation, de contrevallation, de communication. Lignes parallèles. || *Ligne à crémaillère, à lunette, à ouvrages détachés, à tenailles brisées, lignes bastionnées*, etc. Se dit des différentes manières de fortifier une ligne. || *Ligne magistrale.* La ligne de fortification qui entoure immédiatement le point que l'on veut défendre, ou simplement un tracé d'enceinte. || *Ligne de trajection* ou *ligne de feu.* Terrain protégé ou couvert par le feu d'un ouvrage. || *Ligne de moindre resistance.* L'endroit où une mine doit nécessairement faire explosion. || *Ligne de défense* ou *ligne frontière.* Ligne que, dans le système défensif d'un Etat, occupent ou doivent occuper les places fortes, les camps retranchés et les lignes. || On appelle aussi *Ligne de défense*, un terrain protégé ou couvert par le feu d'un ouvrage.

— Art milit. La direction générale de la position des troupes, soit pour combattre, soit pour s'exercer aux grandes manœuvres. La ligne appuie sa gauche au village, et sa droite à la montagne. || *Se porter sur la ligne.* Se diriger vers le point qu'on doit y occuper. || *Entrer, rentrer, se mettre en ligne, être en ligne.* Se placer, se replacer ou être placé dans la direction générale de la ligne. || *Rompre la ligne.* Se porter trop en avant ou rester trop en arrière de la direction générale de la ligne. Dans le premier cas on force la ligne, dans le second on la refuse. || *Ligne de direction.* Celle qu'un corps doit suivre pour se porter de sa position actuelle à celle qu'on veut lui faire occuper. || *Ligne d'operation.* Celle qu'une armée ou plusieurs corps destinés à la même opération doivent suivre constamment, et de laquelle ils doivent, par leurs manœuvres, chercher à se rapprocher sans cesse quand ils ont été forcés de s'en éloigner. Le Danube est la ligne d'opération de cette armée. || Rang d'une armée en ordre de bataille ou de campement, suite de bataillons ou d'escadrons placés les uns près des autres sur la même ligne, et faisant face du même côté. L'armée était rangée, était campée sur trois lignes. L'armée marchait sur deux lignes. Toutes les troupes étaient en bataille sur deux lignes. Tel corps formait l'aile gauche de la première ligne. La première ligne des ennemis fut forcée en une demi-heure. Toute l'armée suédoise était rangée sur deux *lignes* parallèles. (Daniel.) || *Ligne pleine.* Celle où la droite d'un corps s'appuie à la gauche d'un autre corps, par opposition à *ligne à intervalles*, Celle dans laquelle on laisse un assez grand espace entre la gauche d'un corps et la droite d'un autre. || On appelle aussi cette dernière, *ligne d'échiquier.* || *Lignes combinées.* Se dit d'une armée disposée sur plusieurs lignes. Les lignes combinées firent un mouvement en avant. || *Ligne de convoi.* L'espace qui reste libre entre une armée et sa ligne d'opération. || *Marcher en ligne*, par opposition à *Marcher en échelons.* Se dit d'une armée qui, en marchant, conserve l'alignement général et partiel. L'armée marchait en ligne. || *Par peloton* ou *par section en ligne.* Commandement par lequel on ordonne à une troupe qui est en marche par le flanc de se partager et de s'échelonner en pelotons ou en sections. || *Troupe de ligne.* Celle qui combattait originairement en ligne, par opposition à Troupe légère ou irrégulière. On dit de même Infanterie de ligne et régiment de ligne. Absol. et collectivement. *La ligne.* Les corps composant la troupe de ligne. N'avez-vous pas servi dans la ligne? il veut entrer dans la ligne.

— Mar. Toute réunion de bâtiments de guerre qui sont rangés, qui gouvernent sous un même rumb de vent. Ligne de combat. Ligne ou ordre d'échiquier. Ligne de marche, de convoi. Former, serrer, ouvrir, couper, doubler, rompre, enfoncer la ligne. || *Ligne du plus près.* Ligne de bâtiments de guerre qui forme un angle de soixante-sept degrés trente minutes avec le lit du vent. On la nomme Ligne du plus près tribord, quand les bâtiments qui la forment reçoivent le vent par la droite, et *ligne du plus près bâbord*, quand ils le reçoivent par la gauche. || *Vaisseau de ligne.* Grand vaisseau ayant au moins cinquante pièces de canon, et pouvant se mettre en ligne. On a dit dans un sens analogue *equipage de ligne.* || *Lignes d'eau.* Coupes horizontales de la partie submergée de la carène du vaisseau parallèlement à la flottaison, qui est elle-même la plus haute des lignes d'eau sur le plan de ce vaisseau. || *Ligne du fort.* L'endroit où le vaisseau est le plus gros. || *Lignes d'amarrages.* Cordages goudronnés qui servent particulièrement pour la confection des gréements. || *Lignes de loch.* Cordages qui servent à mesurer la vitesse du sillage. || *Ligne de sonde.* Cordage de 120 brasses de longueur, et de 2 à 3 centimètres de circonférence.

— Math. *Ligne de foi.* Celle qui passe par le centre d'un instrument de mathématique circulaire, et par le point extrême de l'alidade, qui répond à une division du limbe. La ligne de foi représente le rayon mobile et mathématique de l'instrument.

— Métrol. La douzième partie d'un pouce, valant un peu plus de deux millimètres. Cette règle a dix pouces cinq lignes. Un cercle de quinze pouces huit lignes de diamètre.

— Métrol. hydraul. *Ligne d'eau.* La cent quarante-quatrième partie d'un pouce d'eau Il y a cinq pouces trois lignes d'eau dans votre jardin.

— Hydrogr. *Lignes de plus grande pente.* Direction que suivent les eaux pour descendre d'un faîte à un réservoir inférieur, tel qu'un [illegible]

— Opt. En perspective, on distingue la *ligne de terre*, par laquelle le plan géométral (de terre) et celui du tableau se coupent; la *ligne verticale*, par laquelle le plan vertical coupe le tableau; la *ligne visuelle*, celle qui part de l'œil de l'observateur et aboutit à l'objet qu'il considère.

— Chem. de fer. *Ligne d'opération.* Dans les tracés de chemins de fer, celle que l'on jalonne sur le terrain et qui sert de base aux nivellements et levés de plans. || *Ligne d'un chemin de fer.* L'axe à droite et à gauche duquel sont placés les ouvrages dont il se compose. Par extension, on substitue souvent dans le langage habituel le mot de ligne à celui de chemin de fer; ainsi on dit la ligne de Paris à Orléans, pour le chemin de fer de Paris à Orléans.

— Pêch. Fils de crin, de soie ou de toute autre matière souple et tenace, au bout desquels est attaché un hameçon, et dont les pêcheurs se servent pour prendre du poisson. Pêcher à la ligne. Prendre du poisson à la ligne. Amorcer, jeter, retirer sa ligne. Il se dit des fils et de la canne au bout de laquelle ils sont attachés. || *Ligne flottante.* Ligne dont l'extrémité est attachée à un corps flottant. || *Ligne dormante.* Ligne qui demeure fixée dans l'eau, sans qu'on la tienne.

Sur la rive du lac, le pêcheur matinal,
De la pêche a porté le champêtre arsenal,
Le cordonnet mobile et la *ligne* étendue,
Qui dans ses mains s'allonge et dans l'eau diminue.
(Boisjoslin.)

— Mus. Traits horizontaux et parallèles dont se compose la partie, et sur lesquels, ou dans les espaces qui les séparent, on place les notes selon leurs degrés.

— Manég. L'espace droit ou circulaire que parcourt le cheval, soit au cercle, soit au pilier, soit sur le carré du manège. Lignes de volte. Lignes de carré.

— Généal. Suite des descendants d'une race, d'une famille. Ligne directe, droite, collatérale, masculine, féminine. Les héritiers en ligne directe, en ligne collatérale. || *Ligne ascendante.* Les aïeux. || *Ligne descendante.* Les descendants. La ligne masculine a fini à un tel. Fussiez-vous descendu d'Hercule, en droite *ligne.* (Boil.)

— Jeux. *Lignes extrêmes.* Aux échecs, Les quatre bandes composées de vingt-huit cases, formant la bordure de l'échiquier. || *Lignes de hauteur.* Lignes perpendiculaires ou colonnes qui vont d'un joueur à l'autre. || *Lignes horizontales.* Bandes qui vont de la droite à la gauche des joueurs. || *Ligne du milieu*, ou *grande ligne.* Au jeu de dames, La ligne qui traverse le damier diagonalement, d'un angle à l'autre, et qui est la couleur sur laquelle on joue. La ligne du milieu doit être placée de gauche à droite en montant.

— Relat. Cordon que portent les Indiens des trois castes nobles, c'est-à-dire les brahmanes, les guerriers et les marchands.

— *Ligne de marcation.* V. DÉMARCATION.

LIGNE (Charles Joseph, prince de). Général au service de l'Autriche, célèbre par ses talents militaires et par les grâces de son esprit. Né en 1735, mort en 1814. Il a laissé un grand nombre d'écrits, tous en français, et qui brillent par une brillante originalité.

LIGNÉ. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. d'Ancenis (Loire-Inférieure); 2,700 hab.

LIGNÉ, ÉE. part. pass. du v. Ligner. S'emploie adj. Marqué, couvert de lignes parallèles. Du papier ligné.

LIGNÉ, ÉE. adj. Bot. Se dit des végétaux qui sont marqués de lignes fines, simples et parallèles, d'une couleur différente de celle qui fait le fond. || *Feuilles lignées.* Feuilles dont les nervures latérales sont fréquentes, parallèles, déliées. Le palmier, avec ses feuilles *lignées*, croît dans les lieux les plus exposés aux tempêtes. (B. de St-P.)

LIGNÉE. s. f. (du lat. *linea*, ligne ou généalogie). Race, descendance. Avoir une nombreuse lignée. Il est mort sans lignée. Dieu promit à Abraham une lignée nombreuse comme les étoiles du ciel. Il est mort sans laisser de lignée. Peu usité.

LIGNER. v. a. 1re conj. Tracer des lignes parallèles sur une surface. Ligner du papier, de la toile.

— Techn. Tracer des lignes droites sur une pièce de bois, sur un mur, avec un cordeau frotté de craie.

— Véner. Se dit du loup qui couvre la louve.

LIGNEROLLE. s. f. Mar. Petite ficelle faite à la main avec du vieux fil de caret.

LIGNETTE. s. f. Ficelle de médiocre grosseur pour faire des filets.

— Pêch. Ligne très-mince pour pêcher à la canne. On l'appelle aussi *brumet.*

LIGNEUL. s. m. (du lat. *linum*, lin). Techn. Fil enduit de poix dont se servent les cordonniers. On s'en sert aussi pour attacher les touffes de soie d'une brosse, pour lier ensemble les broches des peignes.

LIGNEUX, EUSE. adj. (du lat. *ligneus*, de bois). Bot. Qui a la nature, la consistance du bois, qui a le tissu du bois. Tiges, plantes, couches, fibres ligneuses. La coque de la noix est ligneuse. Les palmes sont *ligneuses*, pointues, et ressemblent à la lame d'un poignard, ou à la feuille d'un roseau. (B. de St-P.)

— Se dit de la partie solide des plantes et des arbres qui forme le bois. *Le corps ligneux* [illegible]

— substantiv. Chim. *Le ligneux* ou *la lignine.* C'est le squelette du végétal, la matière propre du bois, qui reste après l'épuisement complet de tout ce que les substances végétales sèches contiennent de dissoluble dans l'eau et l'alcool. On peut considérer la toile comme du ligneux privé de la plus grande partie des matières étrangères, et le papier blanc non collé, comme du ligneux pur.

LIGNICOLE. adj. des 2 g. (ét lat., *lignum*, bois; *colo*, j'habite). Bot. Se dit des coquilles bivalves qui établissent leur séjour dans les bois.

LIGNIDE. s. f. (du lat. *lignum*, bois). Composé ternaire organique, ayant le bois pour type.

LIGNIÈRES. Géogr. Petite ville, ch.-l. de cant. (Cher); 2,800 hab.

LIGNIFÈRE. adj. des 2 g. (pr. *li-gni-fè-re*; ét. lat., *lignum*, bois; *fero*, je porte). Bot. Se dit des branches qui ne donnent que du bois, sans fleurs ni fruits.

LIGNIFICATION. s. f. (pr. *li-gni-fi-ka-ci-on*). Conversion en bois des bourgeons d'un arbre.

LIGNIFIÉ, ÉE. part. pass. du v. Se lignifier. S'empl. adjectiv. Tous ces bourgeons sont lignifiés.

LIGNIFIER (SE). v. pr. 1re conj. (pr. *li-gni-fi-é*; ét. lat., *lignum*, bois; *fieri*, devenir). Bot. Se convertir en bois. On voit souvent une vieille souche se reproduire. Son bois sec se renouvelle en se recouvrant d'une écorce nouvelle qui se *lignifie*, et pousse de nouvelles branches. (Acad. des sc.)

LIGNIFORME. adj. des 2 g. (pr. *li-gni-forme*; du lat. *ligniformis*; fait de *lignum*, bois; et de *forma*, forme). Minér. Se dit d'un corps composé de filaments tellement entrelacés que tout ressemble à du bois.

LIGNINE. s. f. Chim. V. LIGNEUX.

LIGNIPERDE. adj. des 2 g. (pr. *lig-ui-per-de*; ét. lat., *lignum*, bois; *perdere*, perdre, ruiner). Qui ruine le bois. On l'emploie substantiv. en parlant de quelques insectes. Les ligniperdes.

LIGNIRODE. adj. des 2 g. (pr. *lig-ni-ro-de*; ét. lat., *lignum*, bois; *rodo*, je ronge). On appelle *gomme lignirode*, Un produit particulier qu'on trouve dans les gommes du Sénégal et de l'Inde, formé de gomme semblable à la gomme arabique et de bois rongé.

LIGNITE. s. m. (pr. *lig-ni-te*). Minér. Produits fossiles combustibles, noirs ou bruns, luisants, à cassure résinoïde, dont le tissu est analogue à celui du bois. Cette substance est d'origine végétale, provenant de la décomposition de plantes qui n'ont pas subi intégralement la transformation charbonneuse. Il y en a de diverses espèces, dont les principales sont le lignite friable, que l'on emploie comme la houille, et le lignite terreux et fibreux, dont on se sert dans la peinture. Dépôts de lignite. Gîtes de lignite. Formation de lignite.

LIGNIVORE. adj. des 2 g. (pr. *lig-ni-vo-re*, ét. lat., *lignum*, bois; *vorare*, manger, dévorer). Entom. Qui ronge et dévore le bois. || LIGNIVORES. s. m. pl. Familles d'insectes de l'ordre des coléoptères, comprenant ceux dont les larves se développent dans l'intérieur du bois, et qui, à l'état parfait, conservent les mêmes mœurs.

LIGNITZ. Géogr. Une des plus anciennes et des plus grandes principautés de la Silésie, réunie à la couronne de Bohême depuis la mort du dernier duc Guillaume, en 1775. || Capitale de cette principauté.

LIGNOLET. s. m. Construct. Ligne d'ardoises placée sur le faîte d'un toit. On ne l'emploie guère que dans cette locution, *couvrir en lignolet.* Couvrir d'ardoises le faîte du toit d'un édifice.

LIGNON. (pr. *li-gnion*). Géogr. Petite rivière du département de la Loire. || Autre petite rivière du département de la Haute-Loire.

LIGNOSITÉ. s. f. (pr. *li-gnio-zi-té*; rad. *ligneux*). Etat, qualité de ce qui est ligneux.

LIGNOULOT. s. m. (pr. *li-gniou-lo*). Agric. Perche fixée horizontalement à des pieux, et sur laquelle on attache les jeunes pousses de la vigne.

LIGNUODE. adj. des 2 g. (pr. *lig-nu-o-de*; du gr. λιγνυώδης, de couleur de suie; fait de λιγνύς, suie). Médec. Qui est d'un noir de suie. Langue lignuode. Crachats lignuodes. Il n'est plus guère usité.

LIGNY EN BARROIS. Géogr. Ch.-l. de canton (Meuse); 3,200 hab.

LIGNY. Géogr. Village de Belgique, célèbre par la victoire que Napoléon remporta sur les alliés, le 15 juin 1815.

LIGNYDION ou **LIGNYDIUM.** s. m. Bot. Genre de champignons qui naissent sur le bois et les végétaux. Lignydium jaune. Lignydium des mousses.

LIGOMBEAU. s. m. Hist. nat. Nom vulgaire d'une petite écrevisse de mer.

LIGORNÉ, ÉE. adj. Hortic. Se dit d'une tulipe qui, ayant sa feuille caulinaire liée à la fleur, incline le calice de celle-ci.

LIGUE. s. f. (pr. *li-ghe*; du lat. *liga*, qui avait la même signif. dans la basse latinité, et qui était fait de *ligare*, lier). Union, confédération entre des princes et des Etats pour se défendre d'un [illegible] même intérêt de religion ou de politique. Ligue défensive, offensive. Ligue redoutable, puissante. Entrer dans la ligue. Faire, former, négocier une ligue. Se détacher d'une ligue. Rompre une ligue. Les Francs étaient une *ligue* de princes germains qui habitent le long du Rhin. (Boss.) Cette *ligue* prit un ascendant que des victoires également glorieuses et utiles augmentaient à chaque campagne. (Rayn.)

— Hist. anc. *Ligue achéenne.* République fédérative de l'ancienne Grèce, composée de douze villes de l'Achaïe, et dont les députés s'assemblaient deux fois l'an à Ægium. || *Ligue étolienne* ou *étolique.* Confédération des villes de l'Etolie fondée sur le modèle de la ligue achéenne. Les rivalités de la ligue achéenne et de la ligue étolienne ont eu la plus fâcheuse influence sur les affaires de la Grèce. || On a appelé *guerre des deux ligues*, la guerre qui eut lieu entre la ligue étolienne et la ligue achéenne. || *Ligue italique.* Celle que formèrent les peuples de l'Italie (91 av. J.-C.) pour obtenir le droit de bourgeoisie romaine.

— Hist. mod. *Ligue du bon État.* Celle qui fut formée à Rome par Nicolas Rienzi pendant les troubles qui agitèrent l'Allemagne à l'élection de Charles IV (1346). || *Ligue de Souabe.* Confédération formée en Allemagne en 1448 pour rétablir la paix publique et garantir les particuliers contre les brigandages exercés par les nobles. || *Ligue du bien public.* Alliance formée en 1465 contre Louis XI par une partie de la noblesse de France, à la tête de laquelle était le comte de Charolais, depuis duc de Bourgogne. On a donné aussi à cette ligue le nom de *ligue de Montlhéri*, à cause d'une bataille qui se livra près de cette ville entre l'armée des ligueurs et celle du roi. || *Ligue sainte* ou *ligue de Cambray*. Formée par le pape Jules II, en 1508, contre les Vénitiens, et dans laquelle entrèrent l'empereur Maximilien, Louis XII, roi de France, et la plupart des princes d'Italie. Trois ans plus tard le même pape tourna cette ligue contre la France. || *Ligue sainte.* Se dit aussi de celle que les catholiques opposèrent en 1733 à la ligue défensive, formée à Smalkalde par les protestants. || *Ligues suisses* ou absol. *Ligues.* S'est dit des habitants de la Suisse, à compter de la transformation des cantons en république fédérative. || *Ligues grises* ou *ligues des Grisons.* Les trois petites républiques qui composaient le corps des Grisons. || Confédération générale des Grisons. Elles avaient pour but d'affranchir le pays du joug de la maison d'Autriche. || *Ligue cadée* ou *ligue de la maison de Dieu.* La plus ancienne confédération des Grisons. || *Ligue des dix juridictions* ou *droitures.* Celle des peuples du nord et de l'est de la Rhétie, conclue en 1436. || *Ligue héréditaire.* Alliance des Suisses avec l'archiduc Maximilien. || *Ligue des gueux.* On a donné ce nom aux mécontents des Pays-Bas en 1566, parce que les conjurés portaient sur leurs habits la figure d'une écuelle de bois, avec ces mots : *Serviteurs du roi jusqu'à la besace.* || *Ligue du Rhin.* Alliance conclue en 1658 entre Louis XIV et plusieurs électeurs et princes de l'Empire, pour le maintien de la paix en Allemagne.

— Particulièrement et absol. *La ligue*, dite aussi la *sainte union*. Confédération du parti catholique en France, qui fut formée en 1576 par Henri, duc de Guise, dans le but apparent de défendre la religion catholique contre les huguenots. Henri III, qui, pour déjouer les projets des ligueurs, s'était déclaré lui-même chef de la ligue, n'en fut pas moins chassé de Paris en 1588, dans la journée des barricades. Feignant de se vouloir réconcilier avec les ligueurs, il convoqua les États de Blois, et là fit assassiner le duc de Guise. Ce crime souleva toute la France contre Henri III, qui fut forcé de se jeter dans les bras du roi de Navarre. Grâce à celui-ci, il allait rentrer dans Paris, lorsqu'il fut assassiné par Jacques Clément le 2 août 1589. Henri de Navarre prit alors le titre de roi de France sous le nom de Henri IV, et après une guerre qui se prolongea quelques années et dans laquelle Paris eut à soutenir un siége terrible, il mit fin à la ligue en abjurant le calvinisme en 1593. Du temps de la ligue. Les mémoires de la ligue. La procession de la ligue. Prédicateur de la ligue. La politique transcendante de Henri IV apaisa la *ligue* en appelant aux affaires de l'État les hommes de mérite de tous les partis. (Soulav.) Si un gentilhomme a deux enfants, il en baille un au roi et l'autre à la *ligue*, tellement qu'ils s'entretiennent de part et d'autre (***.)

Mayenne, qui le guide au milieu des combats,
Est l'âme de la *ligue*, et l'autre en est le bras.
(VOLTAIRE.)

— Prov. *Vive le roi, vive la ligue !* Se dit des gens que l'on trouve toujours du côté du plus fort, par allusion à ceux qui, vers la fin du XVIe siècle, se rangeaient alternativement du côté du roi ou de celui des ligueurs, selon les chances de la lutte et leur intérêt momentané.

— Fig. *Ligue* signifie aussi Complot, cabale que plusieurs particuliers font ensemble pour réussir dans quelque projet. Alors il se prend presque toujours en mauvaise part. Il s'est formé une ligue dans telle ville, dans telle compagnie. Il eut bien de la peine à se défendre contre la ligue de ses ennemis.

LIGUÉ, ÉE. part. pass. du v. Liguer. S'emploie adjectiv. Ils étaient tous ligués contre lui.

LIGUER. v. a. 1re conj. (pr. *li-ghé* ; rad. *ligue*). Unir dans une même ligue. Il a ligué tous les princes chrétiens contre le Turc.

J'ai *ligué* du tyran les secrets ennemis.
(CORNEILLE.)

— SE LIGUER. v. pron. Faire une ligue avec quelqu'un, se réunir pour agir de concert. Il se ligua avec les mécontents pour exciter une sédition. Tous ces peuples se liguèrent contre leur ennemi commun. Les journalistes se sont ligués contre cette pièce. *Liguez*-vous saintement pour le bien mutuel. (***) Toute la France se *ligua* pour la défense de sa liberté. (Lav.) Si les âmes honnêtes ne peuvent pas se confédérer contre les hommes faux et pervers, qu'elles se *liguent* du moins en faveur des gens de bien. (Barth.)

LIGUEUR, EUSE. s. (pr. *li-gheur* ; rad. *ligue*). Il ne se dit que des partisans de la Ligue du temps de Henri III et de Henri IV. C'était un ligueur furieux. Cette femme était une ligueuse ardente. De *ligueurs* obstinés confonds les vains projets. (Volt.)

LIGULACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui a la forme d'une ligule.

LIGULAIRE. adj. des 2 g. Bot. Il se dit des parties qui sont longues, grêles et plates.

LIGULAIRE. s. f. ou **LIGULARIA.** s. m. Bot. Genre de plantes appartenant à l'ordre des synanthérées et à la tribu naturelle des adénostylées, et qui habite la Sibérie, le Levant, les marais des Pyrénées, et d'autres montagnes de la France méridionale.

LIGULE. s. f. (du lat. *ligula*, courroie, lanière, aiguillette). Ant. rom. Espèce de spatule dont les aruspices se servaient pour fouiller dans les entrailles des victimes. On dit aussi *lingule*.

— Bot. Nom du petit appendice lamellaire qui garnit la gaîne des graminées, à l'endroit où elle s'unit avec la lame de la feuille. || Les fleurettes ligulées des synanthérées. || Organe appendiculaire qui existe dans les fleurs des stapélies.

— Entom. Lèvre inférieure des insectes.

— Helmint. Genre de vers intestinaux qui n'ont été trouvés jusqu'ici que dans la cavité abdominale des poissons et dans le canal intestinal des oiseaux. Ces vers atteignent quelquefois une longueur de 1 mètre 60 cent. Ligule unisériole. Ligule alternante. Ligule interrompue. Ligule éparse. Ligule noueuse.

— Moll. Genre de mollusques.

— Métrol. anc. Mesure romaine pour les grains et les liquides.

LIGULÉ, ÉE. adj. Bot. Qui a la forme d'une bande étroite. La corolle ligulée est une corolle unilabiée, particulière aux synanthérées flosculeuses et radiées. Le limbe de cette corolle s'allonge d'un seul côté et forme une espèce de languette.

LIGULIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *ligula*, ligule ; *fero*, je porte). Bot. Qui porte des ligules. On donne ce nom aux fleurs composées qui sont devenues doubles par la permutation de leurs corolles en languettes allongées.

LIGULIFLORE. adj. des 2 g. (ét. lat., *ligula*, ligule ; *flos*, fleur). Bot. Plante dont les fleurs sont ligulées.

LIGULIFOLIÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *ligula*, ligule ; *folium*, feuille). Bot. Qui a des feuilles linéaires.

LIGULIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *ligula*, ligule ; *forma*, forme). Bot. Qui est allongé en forme de ligule.

LIGUORI (Alphonse-Marie de). Fondateur d'une congrégation de missionnaires connus sous le nom de *liguoristes* ; né à Naples en 1696, mort en 1787. Il a été béatifié en 1816.

LIGUORISTE. adj. et s. m. Hist. relig. Membre d'une congrégation fondée pour la propagation de la foi et pour l'amélioration des études élémentaires, par Alphonse-Marie de Liguori.

LIGURE. s. f. Minér. Espèce de pierre précieuse à laquelle on attribuait autrefois la propriété de guérir la jaunisse.

LIGURE. s. m. Hist. anc. Dans la Vulgate, La première pierre du troisième rang des douze pierres précieuses qui composaient le rational d'Aaron. On présume que ce pouvait être l'hyacinthe ou peut-être le succin.

LIGURIE. Géogr. anc. Contrée de l'Italie, entre le Pô, la Méditerranée, le Var, les Alpes et l'Étrurie, dont la capitale était Milan. Elle fait aujourd'hui partie du Piémont et du territoire de Gênes. || Ancien nom de la république de Gênes.

LIGURIEN, ENNE. adj. et s. Habitant de la Ligurie. On croit les Liguriens Ibères d'origine. Ils avaient habité dans l'Espagne et dans la Gaule avant d'aller s'établir sur la côte méridionale de la Gaule cisalpine.

— *République ligurienne.* Nom sous lequel les États de Gênes furent constitués en république en 1797. Elle fut réunie à l'Empire français en 1805, et forma les départements de Gênes, de Montenotte et des Apennins, jusqu'en 1815.

LIGURINUS. s. m. Ornith. Nom latin du tarin.

LIGURITE. s. f. Minér. Minéral trouvé disséminé dans une roche talqueuse des bords de la Stura en Ligurie. C'est une substance composée d'acide tétarique, de silice et de chaux. V. SPHÈNE et TITANE.

LIGUSTICUM. s. m. Bot. V. LIVÊCHE.

LIGUSTIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient [...] quelquefois substantiv. *La Ligustique*, pour la Ligurie.

LIGUSTRINÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble au troëne. || LIGUSTRINÉES. s. f. pl. Famille de plantes ayant pour type le genre troëne. || On dit aussi Une ligustrinée.

LIGUSTRUM. s. m. (pr. *li-ghus-tromm*). Bot. Nom consacré maintenant au troëne.

LIGUUS. s. m. Conchyl. Coquille univalve appelée aussi *Ruban*.

LIGYE. adj. et s. des 2 g. Géogr. Ancien nom des Liguriens, d'après la forme grecque Λίγυς. || Peuple d'Asie voisin de la Cappadoce.

LIGYPHONES. s. f. pl. (ét. gr., λιγύς, harmonieux ; φωνή, voix). Myth. Un des noms des Hespérides, considérées comme les étoiles du soir.

LIGYS. Temps hér. Brigand qui, selon quelques mythographes, attaqua Hercule lorsque celui-ci emmenait les bœufs de Géryon, fut tué par ce héros, et donna son nom aux Liguriens.

LIJ-POU. s. m. Hist. or. La première des six cours souveraines de la Chine. Le lij-pou exerce sur tous les magistrats une espèce d'inquisition d'état. On écrit aussi *li-pu*.

LI-KI. s. m. Phil. chin. Nom d'un livre chinois renfermant des maximes de morale et de piété. Ce livre contient une espèce de rituel, et les devoirs des hommes de toutes les conditions. C'est un des plus anciens monuments de la philosophie religieuse des Chinois. On écrit aussi *Li-ky*.

LIKENÉE. s. f. Entom. Nom donné à deux noctuelles remarquables par la beauté de leurs ailes.

LILACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble au lilas. || LILACÉES. s. f. pl. Famille de plantes qui a pour type le genre lilas. || On dit aussi Une lalacée.

LILAS. s. m. (pr. *li-la* ; de l'ar. *lilac*). Bot. Genre de plantes dicotylédones, de la famille des jasminées. Cet arbrisseau, originaire des Indes, présente des fleurs monopétales tubulées disposées en grappes qu'on nomme thyrses, et très-odorantes. Il fleurit un des premiers du printemps et fait un des principaux ornements de nos jardins par la beauté et la suave odeur de ses fleurs. Les principales espèces de lilas sont le lilas commun, le lilas moyen et le lilas de Perse. Le *lilas* est l'ami des chaumières comme l'ornement des jardins les plus somptueux. (Thouin.) Les feuilles des *lilas* sont amères ; aussi ne les voit-on broutées par aucun animal herbivore, ni touchées par aucun insecte. (Id.)

Je te revois sous le dais de verdure,
Que forment les *lilas* aux panaches fleuris.
(BÉRANGER.)

Que le *lilas* vienne en grappe, en bouquet,
Y balancer sa tige parfumée. (CAMPENON.)

Des touffes d'aubépine et de *lilas* sauvage,
Qui, courant en festons, pendent sur le rivage.
(ROUCHER.)

— adj. des 2 g. Qui est de couleur bleue mêlée de rouge, couleur la plus ordinaire du lilas. Une robe, un chapeau lilas. Un ruban lilas. La couleur lilas est fort agréable.

— substantiv. Couleur de lilas. Lilas pâle. Lilas foncé. Le lilas s'accorde bien avec le vert.

LILALITHE. s. f. Minér. Variété du lépidolithe.

LILÉE. Temps hér. Naïade, fille de Céphise. Elle donna son nom à la ville de Lilée, en Phocide.

LILÉE. s. f. Bot. Genre de plantes monocotylédones, de la famille des joncées.

LILI. s. m. Phil. herm. Matière que l'on supposait propre à faire quelque bonne teinture, c'est-à-dire à donner à un composé métallique la couleur de l'or ou celle de l'argent.

LILIACÉ, ÉE. adj. (du lat. *liliaceus*, même signif.). Bot. Se dit d'une corolle à trois ou six pétales, ou monopétale à trois ou six divisions, qui n'a point de calice, comme celle du lis. || LILIACÉES. s. f. pl. Famille de plantes ayant le lis pour type. On remarque parmi cette jolie famille la tulipe, l'impériale, la tubéreuse, et cette nombreuse variété d'aloès qui produisent un si bel effet dans les jardins. || On dit aussi Une liliacée.

LILIAGO. s. m. Bot. Lis asphodèle d'Europe.

LILIAL, ALE. adj. Qui tient du lis. || *Le sceptre lilial.* Le sceptre des rois de France. Pour épouser du sceptre *lilial* la fille aînée. (Marot.) || Pl., *liliaux.* Ce mot est vieux.

LILIGÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *lilium*, lis ; *gero*, je porte). Bot. Qui porte des lis.

LILIIFLORE. adj. des 2 g. (ét. lat., *lilium*, lis ; *flos*, fleur). Bot. Dont la fleur ressemble à celle du lis. || LILIIFLORES. s. f. pl. Classe de plantes cryptocotylédones, comprenant celles dont les fleurs ont plus ou moins de ressemblance avec celles du lis.

LILIIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *lilium*, lis ; *forma*, forme). Bot. Qui a la forme d'un lis.

LILITH. s. m. Mot qui se trouve dans Isaïe, et qui, selon Bochart, désigne un oiseau de nuit ; selon d'autres, c'est un fantôme, un lutin, qui vient, pendant la nuit, enlever ou tuer les enfants. Pour que le Lilith ne nuise pas aux enfants nouveau-nés, les juifs superstitieux écrivent sur leurs murailles un exorcisme dont le sens est : *Adam ! Ève ! hors d'ici Lilith !* || Se- [...] d'Adam, qui se sépara de son mari, et ne voulut pas retourner avec lui.

LILIUM. s. m. (pr. *li-li-omm*). Méd. Médicament dont on se sert pour rappeler les esprits d'un malade très-faible. On dit communément *lilium de Paracelse*, du nom de son auteur. C'est l'alcool de potasse des chimistes modernes.

LILLE. Géogr. Ancienne capitale de la Flandre française, aujourd'hui chef-lieu du département du Nord, et l'une des premières places fortes de France. Lille eut à souffrir des siéges nombreux. Détruite en 1213 par Philippe-Auguste, elle fut rebâtie par la comtesse Jeanne. Louis XIV s'en empara en 1667 et elle fut réunie définitivement à la France en 1713. Lille est une grande et belle ville, et possède une très-forte citadelle, ouvrage de Vauban. Elle fait un commerce très-important, et l'industrie y est très-active. La population est de 76,000 hab.

LILLEBONNE. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. (Seine-Inférieure) ; 3,600 hab.

LILLERS. Géogr. Ch.-l. de cant. (Pas-de-Calais) ; 4,700 hab.

LILLIPUT. Pays imaginaire décrit par Swift dans Gulliver. L'Empire de Lilliput.

LILLIPUTIEN, IENNE. adj. et s. (pr. *lill-li-pu-ci-in*). Philol. Habitant de Lilliput. Qui appartient à Lilliput ou à ses habitants. Les Lilliputiens sont dépeints par Gulliver comme une race de pygmées. L'homme de génie est un Gulliver au milieu des *Lilliputiens*. (Suard.)

— Fig. Il se dit des personnes et des choses fort petites, même au sens moral. Un Lilliputien. Une politique lilliputienne. Bibliothèque lilliputienne. Le dénigrement absurde de l'envie *lilliputienne*. (Merc.)

LILLOIS, OISE. adj. et s. Géogr. Habitant de Lille. || Qui appartient à Lille ou à ses habitants.

— Mamm. Variété de chien.

LILYBÉE. Géogr. Ville située à l'extrémité occidentale de la Sicile. Les Romains, qui l'assiégèrent pendant huit ans, ne l'enlevèrent aux Carthaginois que par le traité qui termina la première guerre punique. Aujourd'hui, Marsalo.

LIMA. s. f. Myth. Divinité qui présidait au seuil des portes. Quelques-uns en font un dieu.

LIMA. Géogr. Capitale du Pérou, dans la vallée de la Rimac, à environ 8 kil. du grand Océan. Elle fut fondée par Pizarre en 1535, et ne tarda pas à devenir le centre du commerce des contrées intérieures de l'Amérique méridionale ; 55,000 esclaves.

LIMACE. s. f. ou **LIMAS.** s. m. (du lat. *limax*, fait du gr. λειμαξ, pré, lieu humide, plein de limon, où vivent ordinairement les limaces). Mollusque rampant, sans coquille, de forme allongée, à quatre tentacules dont les deux plus longues portent les yeux et sont ordinairement rougeâtres. La bave de la limace. || *Limace de mer.* Nom donné à divers animaux qui se rapprochent par leur forme, leur manière d'être, des limaces terrestres.

— Bot. *Limace gorge-pigeon.* Agaric des environs de Paris, à chapeau roux et violet, et rouge en dessous.

— Mécan. Vis d'Archimède, machine à tuyau en hélice pour élever l'eau.

LIMACE ou **LIMASSE.** s. f. Art. vétér. Maladie particulière à la race bovine, dont le siége est au pied, et qui attaque surtout les veaux et les vaches employés aux travaux agricoles. Ce mal attaque d'abord la peau qui sépare les onglons ; cette partie s'enflamme, se gonfle, la peau se déchire, un ulcère se forme, et si les progrès ne sont pas arrêtés, il en résulte souvent une maladie grave et difficile à guérir.

LIMACÉ, ÉE. adj. Art. vétér. Qui ressemble à une limace. || LIMACÉS. s. m. pl. Hist. nat. Famille de mollusques de l'ordre des gastéropodes cœlopnés, ayant le genre limace pour type.

LIMACELLE. s. f. Entom. Genre de mollusques.

LIMACHELLE. s. m. Sorte de marbre qui contient un grand nombre de coquilles, et dont la pâte semble en partie composée de coquilles brisées.

LIMACIAL, ALE. adj. Qui tient de la limace, du limaçon. Forme limaciale.

LIMACIDE. adj. et s. f. Myth. gr. Il se dit des nymphes des prés.

LIMACIE. s. m. Bot. Arbrisseau grimpant, à fleurs jaunes et sans vrilles.

LIMACIEN, IENNE. adj. Moll. Qui a rapport ou qui appartient au limaçon ; qui ressemble au limaçon. || LIMACIENS. s. m. pl. V. LIMACÉS.

— Anat. *Branche limacienne du nerf acoustique.* Branche que le nerf acoustique ou labyrinthique envoie dans la cavité du limaçon.

LIMACIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *limax*, limace ; *forma*, forme). Qui a la forme d'une limace.

LIMACIN, INE. adj. Moll. V. LIMACÉ.

LIMACINÉ, ÉE. adj. Moll. V. LIMACÉ. || LIMACINÉS. s. m. pl. Famille de l'ordre des paracéphalophores pulmobranches, qui a pour type le genre limace.

LIMACODE. s. m. Entom. Genre de papillon.

LIMACOÏDES. s. m. pl. Anat. Nom donné à un ordre de la famille des anthelminthes, com- [...] blent grossièrement à des limaces.

LIMAÇON ou **LIMAS.** s. m. (du lat. *limax*, dér. de *limus*, limon, parce qu'on supposait que ces animaux étaient engendrés dans le limon). Moll. Mollusque gastéropode de la même famille que la limace, dont il ne diffère qu'en ce qu'il est renfermé dans une coquille en spirale, d'où il sort à volonté. On trouve le limaçon dans les lieux frais, parmi les vignes ; il est très-commun en France, où souvent il fait de grands dégâts. Il s'accouple au printemps d'une manière fort bizarre. L'usage du limaçon comme aliment est très-ancien. Pline nous apprend le prix excessif que les Romains payaient pour s'en procurer, lorsque le luxe de la table fut porté au plus haut degré. Aujourd'hui, les mets de limaçons ont beaucoup perdu de leur réputation. En effet, la chair du limaçon est insipide lorsqu'elle n'est pas fortement assaisonnée. Les oiseaux de basse-cour sont très-friands de limaçons. Les cornes d'un limaçon. Le *limaçon*, plastronné, clairvoyant, imperturbable, ram-

pant, tenace et couvrant de sa bave brillante le fruit qu'il ronge, est la véritable image du courtisan. (***)

Voyez le *limaçon*, traînant son enveloppe,
Pointer dans les jardins son double télescope. (Rivarol.)

Des *limaçons* rampants les odieux essaims
De leur écume affreuse infectent les jardins. (Rosset.)

— Prov. anc. *Autant chemine un homme en un jour, qu'en un an le limaçon.* On a bientôt rattrapé celui qui va lentement. ‖ *Contre la nuit s'arment les limaçons.* La nature donne aux animaux l'instinct nécessaire pour leur conservation. ‖ *C'est un limaçon qui sort de sa coquille.* Se dit d'un homme de la classe inférieure, qui cherche à s'élever au-dessus de sa condition.

— Fig. Cérutti est le *limaçon* de la littérature ; il laisse partout une trace argentée, mais ce n'est que de l'écume. (Rivarol.)

— Anat. La partie osseuse du labyrinthe de l'oreille, qui a la forme d'une coquille de limaçon.

— Médec. *Gelée, sirop, bouillon de limaçon.* Préparations médicales faites avec le limaçon.

— Parfum. On distillait, lorsque l'art de la toilette était encore au berceau, un *petit lait de limaçon*, et les dames s'en servaient comme elles firent longtemps du simple limon, pour conserver leur peau lisse et brillante.

— Archit. *Escalier en limaçon.* Escalier qui tourne autour d'un noyau.

— Horlog. Roue destinée à déterminer le nombre de coups que doit sonner une montre, une pendule à répétition.

— Mécan. Se dit de la vis d'Archimède.

— Art milit. Évolution d'infanterie en usage chez les Suisses et les Bourguignons.

LIMAÇONESQUE. adj. des 2 g. S'est dit dans le style burlesque, de Ce qui a la forme d'un limaçon.

LIMAÇONNE. s. f. Entom. Chenille du bombyce agathe. ‖ On dit aussi adjectiv. La chenille limaçonne.

LIMAÇONNER (SE). v. pron. 1re conj. (rad. *limaçon*). Rentrer dans sa coquille. Ce mot, peu en usage, a été employé par Saint-Simon.

LIMAÇONNIÈRE. s. f. (rad. *limaçon*). Enclos dans lequel on rassemble et l'on conserve vivants des limaçons destinés à la consommation, dans les pays où l'on se nourrit de ces animaux.

LIMACULE. s. f. Foss. Sorte de dent fossile marquée de veines.

LIMAGNE. Géogr. Vallée de 240 kil. carrés, qui forme la presque totalité du départ. du Puy-de-Dôme (Basse-Auvergne), et est bornée à l'E. et à l'O. par deux chaînes de hautes montagnes. La Limagne est une des plaines les plus riches et les plus fertiles de la France.

LIMAILLE. s. f. (pr. *li-ma-ye*). Parcelles métalliques enlevées à la lime sur divers objets en fer, fonte, cuivre, plomb, etc. La limaille de fer mêlée au soufre et au sel ammoniaque constitue un lut fort employé dans les ajustements de certaines pièces des chaudières en fonte à vapeur. Les vergobrets, magistrats suprêmes chez les Gaulois, nos ancêtres, avaient la couleur rousse en telle vénération qu'ils se poudraient avec de la *limaille* d'or. (Ste-Foix.)

— Médec. On fait quelquefois usage de la limaille de fer comme tonique, altérant, etc. Prendre de la limaille.

LIMAIRE. s. m. Pêch. Se dit d'un thon qui n'a pas encore atteint un pied de longueur.

LIMAN. s. m. Géogr. Nom qu'on donne aux lacs marécageux ou aux lagunes de la mer Noire. ‖ Particulièrement, Le golfe de la mer Noire formé par les embouchures du Dniéper et du Boug.

LIMANCHIE. s. f. (du gr. λιμὸς, faim ; ἄγχω, je serre, j'étrangle). Médec. Jeûne excessif, synonyme de Limoctonie.

LIMANDE. s. f. Ichthyol. Poisson de mer plat, du genre pleuronecte, holobranche, hétérosome, fort bon à manger. La limande ressemble à la sole, mais elle a la tête plus en pointe et n'est pas si longue. Il faut choisir ce poisson très-frais et d'une chair blanche et ferme. Limande fraîche. Limande frite.

— Constr. Pièce de bois, plate et étroite, dans une charpente.

— Mar. Toile goudronnée dont on enveloppe un cordage que l'on veut garantir du frottement.

— Techn. Règle large et plate dont se servent les menuisiers.

LIMANDÉ, ÉE. part. pass. du v. Limander. S'empl. adjectiv.

LIMANDELLE. s. f. Ichthyol. Poisson de l'Océan, du genre des pleuronectes.

LIMANDER. v. a. 1re conj. Mar. Envelopper un cordage d'une limande.

LIMANDOÏDE. adj. des 2 g. (du fr. *limande*, et du gr. εἶδος, forme, figure). Qui ressemble à une limande.

LIMAN-RÉIS. s. m. Hist. ott. Titre du capitaine du port de Constantinople. Chef des mandédjis.

LIMAS. s. m. Moll. V. LIMACE.

LIMASOL. Géogr. Ville située au sud de l'île de Chypre, avec un port par où s'exportent les meilleurs vins de Chypre.

LIMATION. s. f. (pr. *li-ma-ci-on*). Techn. Action de réduire un corps en poudre, en limaille, par le moyen de la lime ou de la râpe.

LIMAY. Géogr. Ch.-l. de cant. (Seine-et-Oise) ; 1,400 hab.

LIMBAIRE. adj. des 2 g. Bot. Qui a rapport au limbe d'une corolle. Expansion limbaire d'une corolle.

LIMBARDE. s. f. Bot. Genre de plantes de l'ordre des synanthérées, de la tribu naturelle des inulées, et de la section des inulées-prototypes. La limbarde se trouve en France le long des bords de la mer ; elle conserve ses feuilles en hiver.

LIMBE. s. m. (du lat. *limbus*, même signif.). Astron. Bord extérieur d'un astre. Le limbe supérieur, inférieur du soleil. Le limbe supérieur, inférieur de la lune.

— Math. Bord extérieur et gradué d'un quart de cercle. Le limbe d'un instrument de mathématiques.

— Antiq. rom. Frange, bordure d'un vêtement, d'un étoffe.

— Archéol. Selon l'encyclopédie. Cercle, auréole qui entoure la tête des empereurs sur les médailles. Les Latins ne se sont toujours servis, en ce sens, que du mot *nimbus*, et nous croyons qu'il vaut mieux dire *nimbe*, comme l'Académie.

— Art herm. Opération qui consiste, selon les adeptes, à transformer une matière spéciale en matière universelle.

— Bot. Partie laminée d'un calice ou d'une corolle, qui se prolonge ou s'étale au delà des plus profondes incisions du tube d'une fleur ; tout ce qui, dans une feuille, n'est point le pétiole.

— Conchyl. Circonférence des valves d'une coquille bivalve, depuis le disque jusqu'au bord. Limbe est synonyme de disque en parlant d'une feuille, mais il ne l'est plus en parlant d'une coquille.

LIMBER. s. m. Comm. Un lot de quarante peaux. On dit quelquefois *limbre*.

LIMBES. s. m. pl. Lieu où, selon quelques théologiens, étaient les âmes des justes morts avant la venue de Jésus-Christ, et où vont celles des enfants qui meurent sans avoir reçu le baptême. Jésus-Christ, après sa mort, descendit dans les limbes d'où il tira les patriarches, les prophètes.

— Philos. s. f. pl. *Limbes ascendantes.* Dans la théorie sociale de Fourier, La première phase de la vie du genre humain, ou son enfance. Cette phase se compose de sept périodes ; édénisme, sauvagerie, patriarchat, barbarie, civilisation, garantisme et socialisme. ‖ *Limbes descendantes.* Dans la même théorie, La quatrième phase de la vie du genre humain, ou la caducité. C'est sans doute par erreur que Fourier a fait ce mot du genre féminin.

LIMBIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *limbus*, limbe ; *fero*, porter). Bot. Hist. nat. Qui porte un limbe ou un rebord coloré.

LIMBILITHE. s. m. Minér. Matière volcanique jaune, modification du péridot.

LIMBORIE. s. f. ou **LIMBORIA.** s. m. Bot. Genre de plantes qui tient le milieu entre les champignons et les lichens proprement dits. Limborie des haies. Limborie froncée.

LIMBORIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une limborie. ‖ LIMBORIÉES. s. f. pl. Tribu de lichens idiothalames, qui a pour type le genre limborie.

LIMBORINÉ, ÉE. adj. Bot. V. LIMBORIÉ.

LIMBOURG. Géogr. Ville de Belgique, autrefois capitale du duché de Limbourg, dont elle ne fait plus partie ; 2,000 hab. ‖ Ville d'Allemagne, duché de Nassau ; 2,600 hab.

— *Province de Limbourg.* Province des Pays-Bas, dont la capitale est Maëstricht. Sa superf. est de 336 kil. carrés ; 304,000 hab.

LIME. s. f. (en lat. *lima* ; du gr. λειόω, je polis). Techn. Outil de fer ou d'acier, plus ou moins long et étroit, d'une forme plate, ronde ou triangulaire, dont la surface est couverte d'entailles qui se croisent, et qui sert à enlever la superficie du bois, des métaux, à les dégrossir, à les polir, à les couper. Lime rude, mordante. Grosse, petite lime. Il faut passer la lime sur cette clé. Couper un barreau de fer avec une lime. Polir un morceau de bois avec une lime. Les dents de cette lime sont usées. Cette lime ne mord pas. La *lime* est une néces- [illegible]

La *lime* mord l'acier, et l'oreille frémit. (L. Rac.) J'entends crier la dent de la *lime* mordante. (Del.)

— *Lime à potence, à carlette, à cautelle. Lime ovale. Lime en cœur.* Petites limes qui servent à modifier des ouvrages délicats. ‖ *Lime à dos de carpe.* Lime dont on se sert pour ajuster les compas. ‖ *Lime en queue de rat.* Celle que l'on emploie pour agrandir les trous. ‖ Il y a encore des limes rondes et demi-rondes, des limes fendues, coudées. ‖ *Lime douce.* Lime dont les entailles sont peu profondes, et qui polit le métal en le limant. ‖ *Lime sourde.* Lime qui ne fait pas de bruit quand on l'emploie. Couper des barreaux de fer avec une lime sourde.

— Fig. L'affliction est la *lime* de l'âme qui la dérouille, la purifie et l'éclaircit du péché. (Charr.) La *lime* mord, mais le temps caresse, son poli est plus doux. (***)

— En parlant des ouvrages d'esprit. Passer, repasser la lime sur un ouvrage de prose, sur un recueil de vers. Travailler à le corriger, à le perfectionner. ‖ Dans un sens analogue, Il faut encore donner quelques coups de lime à cet écrit, pour en faire disparaître les négligences. Donner le dernier coup de lime à un ouvrage. J'ai quelque opinion que ma *lime* ne gâte pas les ouvrages qu'elle polit. (Balzac.)

N'attendez pas de lui qu'il polisse ses rimes,
Il ébrécherait trop de rabots et de *limes*.
(Boileau.)

— *Lime sourde.* Se dit fig. en parlant d'une personne qui agit secrètement pour quelque mauvais dessein, ou d'une chose qui fait des progrès, qui s'avance sans qu'on s'en aperçoive. Les vices entrent sans mot dire ; ce sont des *limes sourdes*, on ne les sent point qu'ils n'aient ruiné ou perdu un homme. (Guzman d'Alf.) La politique est une *lime* sourde qui use et qui parvient lentement à sa fin. (Montesquieu.)

— *Se servir trop rudement de la lime.* Exercer une critique trop sévère.

— Bot. Sorte de petit citron qui a une eau fort douce, et que, par cette raison, on appelle *lime douce*. ‖ Plante de l'ordre des graminées et du genre des phalans, qu'on nomme aussi *alpiste rude*.

— Conchyl. Genre de coquilles bivalves, voisine des huîtres, et habitées comme elles par un mollusque acéphale.

— Mar. *Lime de marée.* Écume des bords de la mer. ‖ Les pêcheurs appellent aussi *limes* les endroits où la surface de l'eau est unie. On trouve ordinairement beaucoup de sardines dans les limes.

— Vén. Grosses dents du sanglier, que l'on appelle aussi dagues et défenses.

LIMÉ, ÉE. part. pass. du v. Limer. S'empl. adjectiv. Le fer bien limé n'est pas sujet à la rouille. Les vers de cet auteur sont bien limés. Le style trop *limé* perd de sa vigueur. (Balzac.)

LIME-BOIS. s. m. Entom. Genre d'insectes coléoptères de la famille des serricornes. Des lime-bois.

LIMÉE. s. f. (le *limeum* des anciens). Bot. Plante vénéneuse, qu'on croit être une espèce de renoncule.

LIMÉNARCHIE. s. m. (ét. gr., λιμεναρχία, formé de λιμήν, port, et ἀρχή, commandement). Ant. gr. Charge, fonction de gouverneur d'un port.

LIMÉNARCHIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à la liménarchie.

LIMÉNARQUE. s. m. (ét. gr., λιμεναρχής ; formé de λιμήν, port ; et de ἀρχός, chef). Ant. gr. Gouverneur d'un port ; officier qui percevait sur les navires une contribution pour la station ou la libre pratique.

LIMÉNATE, LIMÉNÉSIENNE, LIMÉNÉTIDE et **LIMÉNOSCOPE.** adj. f. Myth. gr. Surnoms de Diane et de Vénus, déesses qui présidaient aux ports.

LIMÉNION. s. m. Ant. gr. Lieu situé sur le territoire de Milet, où les Milésiens furent défaits par les Alyattes.

LIMÉNITIS. s. m. (pr. *li-mé-ni-tiss*). Entom. Genre d'insectes de l'ordre des lépidoptères, famille des diurnes.

— Myth. Surnom donné à Diane par les pêcheurs, qui l'invoquaient comme présidant aux marais et aux étangs.

LIMÉNOPHYLAX. s. m. (du gr. λιμήν, port ; φύλαξ, gardien). Ant. gr. Gardien du port. ‖ Inspecteur des ports.

LIMENTIN ou **LIMENTINUS.** Myth. Dieu qui gardait le seuil de la porte. On appelait quelquefois cette divinité Lima ou Limentine. On en reconnaissait aussi quelquefois plusieurs que l'on appelle les dieux limentins.

LIMENTINE. Myth. V. LIMENTIN.

LIMÉOLE. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones, de la famille des portulacées, qui croît dans l'Éthiopie et au cap de Bonne-Espérance.

LIMER. v. a. 1re conj. (du lat. *limare*, même signif.) Couper, dégrossir, amenuiser, polir avec la lime. Limer une clé. Limer un outil, un canon de fusil, un ressort de pendule, une grille de fer. Les dentistes emploient une petite lime très-plate et très-fine pour *limer* l'extrémité des dents inégales. (Mérot.)

— Fig. Ce qu'il y a de merveilleusement propre à l'éducation, c'est la visite des pays étran- [illegible] celle d'autrui. (Mont.)

— En parlant des productions de l'esprit. Corriger avec soin, polir, perfectionner. Il a été six mois à limer ce poème, cette pièce d'éloquence. Il faut polir et *limer* un ouvrage, afin d'en ôter la première rudesse, qui sent le travail de la composition. (St-Evrem.)

Des gens qui riment, riment, riment,
Affaiblissent les vers qu'ils *liment*. (Scarron.)

En aiguisant, en *limant* de trop près,
L'art affaiblit la pointe de ses traits. (Basset.)

— Techn. Dessécher, vider, en parlant des marais. Limer un marais salant.

— SE LIMER. v. pron. Être limé. Ce drap commence à se limer. V. ÉLIMER.

LIMERICK. Géogr. Comté d'Irlande, province de Connaught. Le comté de Limerick est très-fertile ; 215,000 hab. ‖ Ville d'Irlande, chef-lieu du comté de son nom, sur le Shannon ; 60,000 hab.

LIMESTRE. s. m. Comm. Espèce de serge croisée. On disait aussi, Drap de limestre. Il est vieux.

Combien, pour avoir mis leur honneur en séquestre,
Ont-elles en velours échangé leur *limestre* ? (Régnier.)

LIMETTE. s. f. Bot. Sorte de citron. ‖ *Eau de limette.* V. LIME.

LIMETTIER. s. m. Bot. Variété du citronnier.

LIMEUR. s. m. Techn. Ouvrier en métaux qui se sert pour les travailler de la lime. Un ouvrier ne sera jamais bon *limeur*-ajusteur s'il ne connaît pas un peu le dessein linéaire, la géométrie et même un peu de mécanique. (Lenorm.) Le chef-d'œuvre d'un *limeur* est de faire une surface d'une certaine dimension, rigoureusement dressée en tous sens. (Id.)

LIMEUX, EUSE. adj. Se disait autrefois pour Limoneux. N'est plus usité.

Quoique le lac, de bourbe tant souillé,
De jonc *limeux* couvre le bon herbage. (Marot.)

LIMFIORD, LIIM-FIORD ou **LYMFIORD.** Géogr. Golfe étroit et profond du Danemark, province de Jutland.

LIMICOLE. adj. des 2 g. (du lat. *limus*, limon ; *colo*, j'habite). Hist. nat. Qui se plaît dans le limon, dans les marais bourbeux. ‖ LIMICOLES. s. m. pl. Ornith. Famille d'oiseaux échassiers, comprenant ceux qui se plaisent dans les terrains marécageux, comme les courlis, les bécasses, les barges, etc.

LIMICULE. s. f. Ornith. Un des noms de la barge.

LIMIER. s. m. (du lat. *limen*, proprement seuil d'une porte, et par extens., Demeure, habitation). Mamm. Gros chien de chasse avec lequel le veneur quête le cerf et les autres grandes bêtes, et les fait sortir de leur fort quand on veut les courir. Mener un limier au bois. Dresser un chien pour en faire un limier.

D'un *limier* haletant, au moment qu'il aboie,
Le trait perce la gueule et se trompe de proie.
(Desaintange.)

Et les *limiers* à l'œil ardent,
Qui du fort de la bête à leur poste reviennent,
Entraînent, en les regardant,
Les forts valets qui les retiennent.
(Ch. Perrault.)

— Fig. et fam. *Limier de police.* Espion. Les limiers de police, de la police sont à ses trousses.

LIMIFORME. adj. (ét. lat., *lima*, lime ; *forma*, forme). Hist. nat. Qui a la forme d'une lime, qui est hérissé d'aspérités à sa surface.

LIMINAIRE. adj. des 2 g. Littér. Vieux mot qui signifiait Préliminaire. Il se disait d'un prologue, d'une épître qu'on mettait à la tête d'un livre, et qui tenait lieu de préface. Il ne faut que l'épître *liminaire* d'un Allemand pour me farcir d'allégations. (Mont.) Inusité aujourd'hui.

De là vint cet amas d'ouvrages mercenaires,
Stances, odes, sonnets, épîtres *liminaires*. (Boileau.)

— Philol. *Feuille liminaire.* La première feuille d'un livre.

LIMINARCHIE. s. f. (du lat. *limen*, porte, entrée, et du gr. ἀρχή, gouvernement). Chez les Romains, Charge, fonction d'un liminarque.

LIMINARCHIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à la liminarchie.

LIMINARQUE ou **LIMITARQUE.** s. m. (du lat. *limen*, porte, entrée, et du gr. ἀρχός, chef, commandant). Hist. Chez les Romains, Commandant des troupes préposées à la garde des frontières de l'empire. ‖ Au moyen âge, Concierge ou valet de chambre.

LIMITATIF, IVE. adj. Qui limite, qui renferme dans des bornes certaines. En termes de jurispr. *Legs limitatif, disposition limitative.* Legs, disposition dont l'objet est déterminé de manière que le légataire n'a rien à demander, à prétendre, sur le surplus des biens du testateur.

LIMITATION. s. f. (pr. *li-mi-ta-ti-on* ; du lat. *limitatio*, même signif.). Restriction, détermination, fixation. Il a obtenu un congé sans aucune limitation de temps.

— Se dit aussi quelquefois dans le sens de Limite, démarcation.

LIMITATIVEMENT. adv. Avec des limites, d'une manière limitée.

LIMITE. s. f. (du lat. *limes*, génitif *limitis*, même signif.). Borne, ce qui sert à séparer un État, un terroir, un terrain d'un État, d'un terroir, etc., contigu au voisin. Les Pyrénées sont [illegible] ruisseau est la limite de ma propriété, sert de limite à ma propriété.

— On l'emploie plus ordinairement au pluriel. Les montagnes, les rivières sont les limites naturelles des pays. Le Rhin, la mer, les Alpes et les Pyrénées étaient les anciennes limites des Gaules. Étendre, reculer, resserrer, rapprocher, régler les limites d'un pays. Sortir de ses limites. Rentrer, rester dans ses limites. Assigner, fixer les limites. Les commissaires qui travaillent au règlement des limites. L'Europe ne sera tranquille que lorsque les choses seront ainsi : les *limites* naturelles. (Napol.)

— Au sens moral et fig. Son ambition insatiable est sans limites, ne connaît point de limites. Il ne donne point de limites à ses désirs. La limite qui sépare l'erreur de la vérité n'est pas toujours facile à reconnaître. Il a franchi la limite, les limites de son pouvoir. Je ne passerai point les limites que je me suis prescrites

Le temps est assez long pour quiconque en profite ;
Qui travaille et qui pense en étend la *limite*. (Voltaire.)

Attentif à régler son esprit et son cœur,
Toujours soumis aux lois que le ciel a prescrites,
Qui sait se renfermer dans de justes *limites*
Est dans le vrai chemin qui conduit au bonheur.
(De Reissig.)

— Astron. Au plur. Les points de l'orbite d'une planète les plus éloignés de l'écliptique.

— Mathém. Se dit d'une grandeur qui peut approcher d'une autre grandeur, d'une manière indéfinie, c'est-à-dire autant qu'on le veut, sans pouvoir jamais la surpasser. ‖ *Limites des racines d'une équation*. En algèbre, Les deux quantités entre lesquelles se trouvent comprises les racines réelles d'une équation. ‖ *Limites d'un problème*. Nombres entre lesquels les solutions d'un problème doivent être comprises. Les problèmes indéterminés admettent souvent des limites. ‖ *Méthode des limites*. Méthode de démonstration qui consiste à prouver qu'une quantité ne peut être ni supérieure ni inférieure à telle autre, et par conséquent qu'elles sont égales.

LIMITÉ, ÉE. part. pass. du v. Limiter. S'empl. adjectiv. Le temps de son voyage n'est point limité. Je préfère la monarchie *limitée* à tout autre gouvernement. (Bolingbroke). L'esprit de l'homme est fort *limité*; ses connaissances ne s'étendent pas loin. (Moll.)

Le génie est un dieu tout de gloire et de flamme,
L'harmonie est sa voix, la nature est son âme,
Son vol n'est *limité* ni des cieux ni des mers,
Ses ailes, ses regards embrassent l'univers. (Lebrun.)

LIMITER. v. a. 1re conj. (du lat. *limitare*, même signif.). Borner, poser, donner des limites. La mer limite la France au couchant.

Las! si tu leur apprends à *limiter* la terre,
Pour agrandir leurs champs ils te feront la guerre.
(Ronsard.)

Hélas! quelles raisons arment tous ces sauvages?
Errants, nus, quels états ont-ils à *limiter*?
Des bornes d'un désert veulent-ils disputer?
(L. Racine.)

— Fig. En parlant du prix et de la quantité des choses, du nombre des personnes, de la durée du temps. Dans certaines villes, on limite le prix du pain. On a limité le nombre des personnes qui seront admises.

— Au sens moral. Limiter les pouvoirs d'un procureur fondé. Il n'a jamais pu souffrir qu'on limitât ses droits.

— SE LIMITER. v. pron. Être limité, avoir des limites. Les désirs de l'homme ne peuvent se limiter. Notre imagination ne se limite jamais; plus elle s'avance, plus elle s'excite à s'avancer encore. Un douaire préfix se limite à une certaine somme.

LIMITROPHE. adj. des 2 g. (du lat. *limitrophus*, sous-entendu *fundus*; *limes, limitis*, limite, frontière, et du gr. τρέφω, je nourris). Qui est sur la limite, dont les limites se touchent, Pays, terres limitrophes. Départements, provinces limitrophes. Pays limitrophe de la France.

— Archit. S'est dit quelquefois d'une colonne qui sert à marquer la limite de deux Etats.

— Hist. Ainsi que l'indique l'étymologie, les terres limitrophes étaient les terres assignées aux soldats des frontières pour leur subsistance. On dit aussi *limitotrophe*. Selon quelques historiens, les terres limitrophes était cultivées par les soldats eux-mêmes; les terres limitrophes produisaient du blé qui était envoyé à ces soldats. Ces soldats sont quelquefois eux-mêmes *limitrophes*.

LIMMA. s. m. (du gr. λεῖμμα, même signif.) Anc. mus. Intervalle de la musique grecque. Le limma est d'un *comma* moindre que le demi-ton majeur, en le retranchant d'un ton majeur, il reste l'*apotome*.

LIMMAT. Géogr. Rivière de la Suisse, qui sort du lac de Zurich, et se jette dans l'Aar.

LIMNACÉ, ÉE. adj. Ichthyol. Qui ressemble à un limnée. ‖ LIMNACÉES. s. m. pl. Famille de l'ordre des pulmobranches, et qui a pour type le genre limnée.

LIMNACIDE et LIMNADE. adj. et s. f. Myth. gr. Se dit des nymphes des lacs et des étangs.

LIMNADIE. s. f. Crust. Genre de crustacés lophyropes.

LIMNALECTORE. adj. des 2 g. (ét. gr., λίμνη, étang, et ἀλέκτωρ, coq). Ornith. Qui ressemble aux gallinacés. ‖ LIMNALECTORES. s. m. pl. Famille d'oiseaux de marécages, comprenant ceux qui ressemblent aux gallinacés.

LIMNARPACE. adj. des 2 g. (ét. gr., λίμνη, [illegible] chasse et de proie. ‖ LIMNARPACES. s. m. pl. Famille d'oiseaux de marécage, comprenant les échassiers qui vivent de chasse et de proie.

LIMNATE. s. m. Ant. gr. Membre de la première des anciennes tribus de Sparte.

LIMNATIDE. adj. f. Myth. V. LIMNÉTIDE.

— Ant. gr. Se dit d'une tribu de Sparte qui était presque entièrement composée de pêcheurs.

LIMNÉACÉ, ÉE. adj. Entom. Qui a pour type le genre limnée. ‖ LIMNÉACÉES. s. m. pl. Famille de l'ordre des gastéropodes cœlopnés.

LIMNÉE. s. f. Malacos. Genre de mollusques gastéropodes, qui se trouve dans les eaux douces de toutes les parties de la terre. La limnée columnaire. La limnée leucostome. La limnée brune. La limnée des marais. La limnée voyageuse.

— s. m. Limnées trouvés à l'état fossile dans les différentes souches du calcaire d'eau douce. Limnée effilé. Limnée pointu. Limnée corné. Limnée ovoïde. Limnée ventru.

LIMNÉEN, ENNE. adj. Ant. gr. Qui préside aux étangs. Diane Limnéenne était adorée dans le Limnéum. ‖ Qui est adoré dans le bourg de Limnes, à Athènes. Bacchus Limnéen.

— LIMNÉENS. s. m. pl. Moll. Famille de l'ordre des mollusques trachélipodes.

LIMNÉMICOLYMBE. s. m. (ét. gr., λίμνη, étang; ἥμισυς, demi; κόλυμβος, plongeon). Ornith. Oiseau de marécage qui a l'habitude de se plonger à demi dans l'eau.

LIMNÉOPHILE. adj. des 2 g. (ét. gr., λίμνη, étang; φιλέω, aimer). Ornith. Oiseau de marécage qui se plaît dans l'eau.

LIMNES. s. f. pl. (du gr. λίμναι, marais). Ant. gr. Quartier d'Athènes, où le deuxième archonte et sa femme allaient tous les ans célébrer dans le temple de Bacchus les mystères sacrés.

LIMNÉSIEN et LIMNÉTIDE. adj. f. Myth. gr. Surnom de Diane. V. LIMNÉEN.

LIMNÉTIDIES. s. f. pl. Ant. gr. Fête que les pêcheurs célébraient en l'honneur de Diane *Limnétide* ou *Limnéenne*.

LIMNEUDÉTIQUE. adj. et s. f. (ét. gr., λίμνη, mer; ὁδεύω, je voyage). Didact. Se disait de l'art de suivre sur les mers une direction déterminée. L'art limneudétique. La limneudétique.

LIMNÉUM. s. m. (pr. *lim-né-omm*). Ant. gr. Temple de Diane Limnéenne ou Limnatide, situé dans la Laconie. Sous Tibère, les Messéniens et les Lacédémoniens se disputèrent la possession du Limnéum.

LIMNIACÉ. Myth. gr. Nymphe, fille du Gange, mère de l'Indien Atejo.

LIMNIADE et LIMNIAQUE. Myth. gr. V. LIMNACIDE.

LIMNIATIDE. Myth. gr. V. LIMNÉEN.

LIMNIE. s. f. Entom. Insecte coléoptère.

LIMNITE. s. f. Minér. Sorte de pierres sur lesquelles sont des dentrytes noires qui, par leurs diverses sinuosités, imitent les lignes d'une carte géographique.

LIMNIZÉTÈRE. adj. des 2 g. (ét. gr., λίμνη, étang; ζητέω, je cherche). Se dit d'un oiseau qui cherche sa nourriture dans les étangs, dans les marécages. ‖ substantiv. Les limnizitères.

LIMNOBATÈRE. adj. des 2 g. (ét. gr., λίμνη, étang; βατήρ, marcheur). Ichthyol. Se dit d'un oiseau qui marche sur le bord des eaux dormantes. ‖ LIMNOBATÈRES. s. m. pl. Famille d'oiseaux échassiers.

LIMNOBIE. s. f. Entom. Genre d'insectes diptères.

LIMNOBION. s. m. Bot. Genre de plantes monocotylédones, de la famille des hydrocharidées, qui croît dans les fossés bourbeux de la Basse-Caroline. Le limnobion à éponge est une plante très-remarquable par la surface inférieure de ses premières feuilles, garnies d'une espèce de coussinet spongieux destiné à soutenir les feuilles au-dessus de l'eau.

LIMNOCHARE. s. m. Entom. Genre d'insectes aptères.

LIMNOCHARIS. s. m. Bot. Genre de plantes monocotylédones, de la famille des alismacées, originaires de l'Amérique méridionale.

LIMNOCLEPTE. adj. des 2 g. (ét. gr., λίμνη, étang; κλέπτω, voler). Ornith. Se dit d'un oiseau de marécage qui vit de proie. ‖ LIMNOCLEPTES. s. m. pl. Famille d'oiseaux échassiers qui vivent de proie.

LIMNOCOCHLIDES. adj. et s. m. pl. (ét. gr., λίμνη, étang; κοχλίς, coquille). Conchyl. Famille de l'ordre des gastéropodes pulmonés, comprenant ceux qui vivent dans les eaux stagnantes.

LIMNOCOLYMBES. s. m. pl. (ét. gr., λίμνη, étang; κόλυμβος, plongeon). Ornith. Famille d'oiseaux de marécage, comprenant les plongeons par excellence.

LIMNODROMES. adj. et s. m. pl. (ét. gr., λίμνη, étang; δρόμος, course). Ornith. Famille d'oiseaux de marécage, comprenant ceux qui ont les jambes longues et propres à la course.

LIMNONÉOSSES. s. m. pl. (ét. gr., λίμνη, étang; νεοσσός, poussin). Ornith. Sous-ordre d'oiseaux de marécage, qui comprend les poules d'eau.

[illegible] adj. des 2 g. (ét. gr., λίμνη, étang; φιλέω, aimer). Moll. Sous-ordre des gastéropodes cœlopnés, comprenant ceux qui vivent dans les eaux des marais.

— s. f. Bot. Genre de plantes scrofularioées.

LIMNOPOLYPE. s. m. (ét. gr., λίμνη, étang; πολύπους, polype). Polyp. Famille de l'ordre des polypes brachyoctomes, comprenant ceux qui ont le corps mou, gélatineux et qui vivent dans les eaux stagnantes.

LIMNOPTÈNE. adj. des 2 g. (ét. gr., λίμνη, étang; πτηνός, volatile). Ornith. Se dit d'un oiseau qui aime les endroits marécageux. ‖ LIMNOPTÈNES. s. m. pl. Sous-ordre de l'ordre des mydolornithes, comprenant les oiseaux qui vivent dans les endroits marécageux.

LIMNORIE. Myth. gr. Une des Néréides.

— s. f. Moll. Genre de crustacées de la famille des cymothoadées.

LIMNORTHOPTÈNE. adj. des 2 g. (ét. gr., λίμνη, étang; ὀρθός, droit; et πτηνός, volatile). Ornith. Se dit d'un oiseau de marécage qui vole bien. ‖ LIMNORTHOPTÈNES. s. m. pl. Famille d'oiseaux échassiers, comprenant ceux qui ont le bec droit et qui volent bien.

LIMOCTONIE. s. f. (du gr. λιμοκτονία; formé de λιμός, faim; et κτείνω, je tue). Médec. Faim mortelle ou jeûne excessif, capable de tuer une personne.

LIMODORE. s. m. (du gr. λιμόδωρον, même signif.) Bot. Genre de plantes monocotylédones de la famille des orchidées, qui croît à la Chine, dans les Indes orientales, sur les côtes du Malabar, etc. Limodore de Chine. Limodore bidenté. Limodore obscur. Limodore cordeau. Limodore verdâtre.

— Ancien nom de l'orobranche.

LIMODORÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une limodore. ‖ LIMODORÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des orchidées, qui a pour type le genre limodore.

LIMOGES. Géogr. Ville de France, sur la rive droite de la Vienne, chef-lieu du département de la Haute-Vienne. Cour royale; académie universitaire; hôtel des monnaies. Grand commerce de tissus et de porcelaine. Patrie du chevalier d'Aguesseau et du pape Clément VI; 80,000 hab.

— Express. prov. *Convoi de Limoges*. Révérences sans fin; politesse cérémonieuse.

— *Œuvre, ouvrage* ou *travail de Limoges*. Se disait de tous les ouvrages d'émail.

LIMOINE. s. f. (du gr. λειμών, pré, parce qu'elle croît dans les lieux marécageux). Bot. Plante employée contre la dyssenterie et les pertes de sang, et dont les feuilles, qui sortent de la racine, ressemblent beaucoup à celles du lapathe. On l'appelle aussi *poirée sauvage*.

LIMON. s. m. (du lat. *limus*, limon; et du gr. λίμνη, marais ou de λειμών, lieu humide). Minér. Terrain principalement marno-argileux, impur, mais à particules fines, susceptible de se délayer facilement dans l'eau, et qui résulte des dépôts opérés par des eaux troubles et bourbeuses. Beaucoup de rivières, dans les endroits où la vitesse de leur courant est ralentie par une cause quelconque, déposent une grande quantité de limon, particulièrement à leur embouchure. Ce fleuve traîne du limon. Les anguilles et quelques autres poissons se tiennent dans le limon. L'homme se débat sur le limon de la terre, la religion l'en retire, l'athéisme l'y enfonce. Tous les *limons* sont fertiles; mais ceux où la terre végétale domine le sont plus que les autres. (Dict. d'agric.)

Cet animal immonde (le cochon)
Dans le *limon* infect de la mare bourbeuse
Plonge avec volupté sa croupe paresseuse. (Volt.)

Tel d'un *limon* grossier, le fleuve qui s'épure,
Dans un brillant cristal réfléchit la nature. (Thomas.)

— *Limon d'atterrissement*. Quelques naturalistes désignent sous ce nom tous les terrains qui ont été remaniés, quelle que soit leur nature. Ainsi, non-seulement les dépôts argileux, semblables à ceux de la vallée du Nil, sont pour ces naturalistes du limon d'atterrissement, mais encore les sables calcaires déposés par la Marne dans son long trajet, les sables siliceux des environs de Paris, les galets qui garnissent tous les villages de la Normandie, etc.

— Fig. au sens moral, Extraction, origine, nature. Il se croit pétri d'un autre limon que les autres hommes. Nous sommes tous formés du même limon. C'est du même *limon* que tous ont pris naissance. (Volt.)

Mais ceux que la nature a formés comme nous
D'un *limon* moins grossier que le *limon* vulgaire,
Trouvent des charmes aussi doux
Dans les souhaits d'un cœur sincère,
Que dans les riches bijoux.
(Mme Deshoulières.)

Pourtant à voir un fat avec tant d'arrogance
Vanter le faux éclat de sa haute naissance,
On dirait que le ciel est soumis à sa loi,
Et que Dieu l'a pétri d'autre *limon* que moi. (Boil.)

Un grand toujours gourmé,
D'un *limon* précieux se présumant formé. (Destouches.)

— Archit. Pièce de bois ou de pierre, taillée en biais, qui supporte les marches et la balustrade d'un escalier. En ce sens, il vient de l'adjectif lat. *limus*, oblique, de travers.

— Matière grasse, grisâtre, presque grenue, qui couvre la langue, comme cela arrive dans les embarras gastriques et dans certaines fièvres. Il y a des personnes qui ont tous les matins la langue recouverte de cette espèce de limon, et qui sont obligées de se la râcler avec [illegible] rale.

— Syn. comp. LIMON, FANGE, BOUE, BOURBE, CROTTE. Le *limon* est le dépôt des eaux courantes; la *bourbe*, le dépôt des eaux croupissantes; la *boue*, de la terre détrempée, telle que celle que l'on trouve dans les rues; la *fange*, de la boue presque liquide; la *crotte*, de la boue considérée relativement à l'effet qu'elle produit sur les vêtements.

LIMON. s. m. Hortic. Fruit du limonier. On confond assez fréquemment sous ce nom les fruits de plusieurs arbres du genre citron. Les propriétés et les usages médicaux du limon ne diffèrent en rien de ceux du citron. Limon frais, rafraîchissant, suave, parfumé, odorant. Des limons aigres, verts. Du jus, du sirop de limon. Un gros, un petit limon. L'or du *limon* suave en globe s'arrondit. (B.-Lorm.)

Et l'arbre possesseur des suaves *limons*,
Ces *limons* imitant, par les formes rivales,
Du sein charmant d'Hébé les formes virginales,
Charme l'œil et le goût, et dans l'air embaumé
Répand au loin l'encens de son fruit parfumé.
(Parseval-Grandmaison.)

— Mar. Bouts de cordages bien ridés qui servent de bras d'échelle pour monter dans les haubans, sans marcher sur les bastingages.

— Charr. Chacune des deux branches de la limonière d'une voiture. Le limon droit, gauche d'une charrette. Mettre un cheval en limon, dans les limons. Les deux limons d'une charrette. Ce cheval ne tire pas dans les limons; il a brisé un limon.

LIMONADE. s. f. (rad. *limon*). Boisson préparée avec le fruit du citronnier, dont une variété appelée *limon* sert principalement à cet usage. La limonade est une boisson rafraîchissante. Boire, prendre un verre de limonade, une carafe de limonade. Demander, servir de la limonade, une limonade. Limonade à la glace. Pour préparer la *limonade*, il y a des précautions à prendre si on veut la faire agréable à boire. (Mérat.) Lorsqu'on a extrait le suc du citron, il ne s'agit plus que de le mélanger à l'eau dans de certaines proportions, avec du sucre, pour en faire la *limonade*. (Id.) Il faut deux onces de sucre pour un litre de *limonade*. (Id.) Les *limonades* se préparent ordinairement à froid. (Id.)

— *Limonade cuite*. Limonade qui a été faite à chaud, c'est-à-dire en faisant bouillir le citron dans l'eau. Cette limonade est moins acide et moins agréable que la limonade ordinaire.

— *Limonade vineuse*. Limonade qui est coupée avec du vin.

— *Limonade gazeuse*. Boisson fort agréable, préparée en ajoutant du sirop de citron ou de groseille framboisée à de l'eau saturée d'acide carbonique.

— Il se dit souvent d'une boisson acidulée, dans laquelle le jus de limon ou de citron est remplacé par un autre acide. Limonade acétique. Limonade tartarique, sulfurique, nitrique. Limonade de groseille, de cerise.

LIMONADIER, IÈRE. s. (rad. *limonade*). Celui, celle qui tient un café, qui y fait faire, qui y vend de la limonade, de l'orgeat, des glaces, du café, du chocolat, des liqueurs, etc. Les *limonadiers* ne se sont établis à Paris que sous le ministère du cardinal Mazarin. (Mén.)

LIMONÉ, ÉE. part. pass. du v. Limoner. S'empl. adjectiv. Une anguille limonée.

LIMONELLIER. s. m. Bot. Arbuste des Indes orientales, famille des hespéridées, à fruits rouges de la grosseur d'une cerise. On les confit au sucre. Limonellier à feuilles simples. Limonellier à trois feuilles. Limonellier acide. Limonellier à feuilles de citronnier. Limonellier de Madagascar. Limonellier à cinq folioles.

LIMONER. v. a. 1re conj. Art culin. Passer un poisson dans l'eau bouillante pour le débarrasser du limon dont il est imprégné. Peu usité.

— Eaux et for. Se dit des arbres qui deviennent assez gros pour en faire des limons, des timons. Il y a des pays où l'on ne coupe pas les taillis à moins qu'ils ne limonnent.

LIMONEUX, EUSE. adj. Bourbeux, plein de limon. Eau limoneuse, terrain limoneux. A son front orné de deux croissants, à sa barbe antique et *limoneuse*, vous le prendriez pour le dieu du fleuve, qui jette un œil satisfait sur la grandeur de ses ondes et la sauvage abondance de ses rives. (Chateaub.)

— Se dit des organes sur lesquels on remarque une espèce de limon. ‖ *Langue limoneuse*. Celle qui est enduite d'une matière grasse, grisâtre, presque grenue, comme cela arrive dans l'embarras gastrique et dans certaines fièvres.

— Bot. *Plantes limoneuses*. Plantes qui croissent dans les terrains fangeux.

— s. m. Ichthyol. Poisson du genre du cobite.

LIMONIADE. s. f. Myth. gr. Nymphe des prairies, sujette à la mort comme les faunes.

LIMONIATE. s. f. Anc. minér. Pierre précieuse dont parle Pline. Espèce d'émeraude de couleur vert pré.

LIMONIE. s. f. (du gr. λειμών, prairie). Entom. Genre d'insectes diptères, établi parmi les tipules.

— Bot. Genre de plantes hespéridées.

LIMONIER. s. m. Cheval qu'on met dans les limons d'une voiture, qu'on met en limons. Bon, gros, fort limonier. Ce cheval est trop petit pour être limonier. ‖ adject. Cheval limonier.

— Bot. L'un des plus beaux et le plus commun des citronniers qui croissent dans les [illegible] ovales, un peu aiguës; ses fleurs sont extérieurement purpurines. Ses fruits, presque toujours ovoïdes et mamelonnés au sommet, renferment un suc plus ou moins acide. Quelques-unes de ces variétés sont remarquables par leurs fruits monstrueux, et qui ont les formes les plus bizarres.

LIMONIÈRE. s. f. Brancard formé par les deux limons adaptés au devant d'une voiture.

— Voiture à quatre roues, ayant au lieu d'un timon, un brancard formé par deux limons.

LIMONITE. s. f. Métall. Sorte de minerai de fer.

LIMOSELLE. s. f. Bot. Genre de plantes aquatiques de la famille des primulacées. On en connaît quatre espèces dont trois sont exotiques. La limoselle aquatique est indigène; elle croît en Europe dans les lieux humides et dans ceux qui ont été inondés pendant l'hiver.

— LIMOSELLES. s. f. pl. Entom. Tribu de la famille des myodaires, qui a pour type le genre limosie.

LIMOURS. Géogr. Petite ville de France, chef-l. de cant. (Seine-et-Oise) ; 900 hab.

LIMOU N ou **LIMOSIN**. Géogr. Ancienne province de France, qui avait pour bornes, au N. la Marche, au S. le Quercy, à l'E. l'Auvergne, et à l'O. l'Angoumois et le Périgord. Capitale Limoges. On divisait cette province en Haut et Bas Limousin. Depuis 1790, le Haut forme le département de la Haute-Vienne, et le Bas, celui de la Corrèze.

LIMOUSIN ou **LIMOSIN**, **INE**. s. et adj. Habitant de Limoges ou du Limousin. || Qui appartient à Limoges, au Limousin. Cheval limousin. Jument limousine. || *Marche limousine* ou *limosine*. Se dit du pays qu'on a appelé ensuite la Marche, parce qu'autrefois cette contrée formait la frontière du Limousin.

— Maçon, et plus particulièrement Ouvrier qui fait l'espèce de maçonnerie appelée *limousinage* ou *limosinage*, parce que ces ouvriers viennent plus généralement du Limousin.

— *Raves de Limousin*. Expr. prov. et pop. Se dit des femmes qui ont une petite taille et beaucoup d'embonpoint. || *Zeste de Limousin*. Morceau de pain trempé dans du vin. || *Manger du pain comme un Limousin*. Etre grand mangeur de p

LIMOUSINAGE ou **LIMOSINAGE**. s. m. (rad. *Limousin* ou *Limosin*). Maçonn. Ouvrage de maçonnerie fait avec des moellons et du mortier. Maçonnerie de limousinage. L'Académie ne donne point *limousinage*, ce qui fait supposer qu'elle préfère *Limosin* à *Limousin* ; cependant on trouve ce dernier bien plus communément employé que le premier.

LIMOUSINE. s. f. Hortic. Anémone verte, rouge et blanche.

— Comm. Espèce de manteau d'étoffe grossière de laine et de fil, à raies blanches et noires, que portent les charretiers, les rouliers.

LIMOUSINÉ ou **LIMOSINÉ, ÉE**. part. pass. du v. Limousiner ou Limosiner. S'emploie adjectiv. Une muraille bien limousinée.

LIMOUSINER ou **LIMOSINER**. v. a. 1re conj. (rad. *Limousin* ou *Limosin*). Faire du limousinage.

LIMOUSINERIE ou **LIMOSINERIE**. s. f. Constr. Limousinage. Ouvrage de maçonnerie fait sans revêtement de pierres de taille.

LIMOUX. Géogr. Ville de France, chef-lieu d'arrond. (Aude). Vins estimés. 7,000 hab. || *Blanquette de Limoux*. V. BLANQUETTE.

LIMPIDE. adj. des 2 g. (du lat. *limpidus* ; formé du gr. λάμπω, je brille). Clair, net, pur, transparent, diaphane. Eau, source limpide. Cette eau-de-vie est bien limpide. Les limpides eaux. Des flots mouvants le *limpide* cristal. (De Guerle.) L'eau commune qui sert à la boisson de l'homme doit être *limpide*. (Paris.) En général, les eaux minérales, surtout les acidulées, sont très-*limpides*. (Id.) Les urines sont très-*limpides* quand on a bu beaucoup d'eau. (Id.)

— Fig. Style limpide.

LIMPIDIPENNE. adj. des 2 g. (ét. lat., *limpidus*, clair ; *penna*, aile, plume). Ornith. Qui a les ailes claires, transparentes.

LIMPIDITÉ. s. f. (rad. *limpide*). Qualité de ce qui est limpide. La limpidité des eaux. L'eau de ce ruisseau est d'une limpidité admirable. Il n'est pas rare de rencontrer des eaux dont la *limpidité* est attrayante, et qui, soumises à l'analyse chimique, présentent dans leur composition du cuivre, de la baryte, substances si nuisibles à l'homme. (Paris.)

— Fig. Cet écrivain se distingue par une grande limpidité de style.

LIMPIQUE. Géogr. anc. Contrée maritime de l'Inde, au S.-O. du pays des Dachinabades. Aujourd'hui *Malabar*.

LIMULE. s. m. Crust. Genre de crustacés branchiopodes de la famille des limulidées.

LIMULIDÉ, ÉE. adj. Crust. Qui ressemble à un limule. || LIMULIDÉS. s. m. pl. Famille d'entomostracés, qui a pour type le genre limule.

LIMULIEN, IENNE. adj. Crust. Qui appartiant à un limule. || LIMULIENS. s. m. pl. Famille de l'ordre des décapodes acères, qui a pour type le genre limule.

LIMURE. s. f. Techn. Action de limer. || État d'une chose limée. La limure de ces pistolets est très-fine. || Il se prend quelquefois dans le sens de Limaille.

de robe bordée de pourpre, que portaient les victimaires. Le limus descendait de la ceinture aux pieds, et laissait le haut du corps à nu.

LIMYRE. Géogr. anc. Ville de Lycie, près de l'embouchure d'un fleuve qui portait le même nom.

— Antiq. Fontaine qui était située en Lycie, près de la ville du même nom, et qui rendait des oracles par les poissons qu'elle contenait.

LIN. s. m. (du celt. *llin*, fil, d'où le lat. *linum*, et le gr. λίνον). Bot. Genre de plantes dicotylédones, de la famille des caryophyllées, qui a donné son nom à une famille nouvelle, celle des *linées* ou *linacées*. Toutes les plantes inscrites dans ce genre sont herbacées, annuelles ou vivaces ; on les trouve répandues généralement autour du bassin de la Méditerranée, dans plusieurs contrées de l'Afrique, surtout au cap de Bonne-Espérance et sur le continent américain. Des cinquante-six espèces vraies ou fausses que l'on donne à ce genre, il n'en est point dont les produits intéressent plus vivement l'agriculture et l'industrie manufacturière que le *lin usuel*. Cette plante croît naturellement dans les champs. Elle était très-répandue chez les peuples celtes, surtout chez les Scandinaves, et même chez les Germains. Sa culture était du domaine des femmes, ainsi que sa préparation en fil et en toile. L'écorce de la tige du lin commun fournit un fil qui sert à fabriquer des toiles fines et des dentelles. Sa graine, employée à divers usages en médecine, donne aussi de l'huile. Semer, cueillir du lin. Fleur, graine de lin. Farine de graine de lin. Huile de lin. Eau de graine de lin. Fil de lin. Toile de lin. Filer du lin. De fin lin. Du lin moelleux.

. . . Ici le *lin*, roulé sur un fuseau rapide,
Prépare un voile simple à la be té timide.
(FAMÉNARD.)

Les nymphes de sa cour, sur un fuseau mobile,
Ne filent point le *lin* que roule un doigt habile.
(DESAINTANGE.)

— Il se dit vulgairement de plusieurs plantes textiles ou ayant le port du lin. *Lin des marais*. La linaigrette. || *Lin étoilé*. Espèce de lysimachie. || *Lin de la Nouvelle-Zélande*. Le phormicn. || *Lin sauvage*. La linaire. || *Lin fossile, incombustible*. L'amiante. || *Lin aquatique*. Espèce de conferve. || *Lin de lièvre* ou *lin maudit*. La cuscute. || *Lin sardonique*, ou mieux, selon Larcher, *Lin sardianique*. Lin que les Grecs tiraient de la Colchide.

— Absol. Se prend souvent, en poésie surtout, pour la toile, les vêtements ou autres objets faits de lin. Etre vêtu de lin. De longs habits de lin.

A chaque dame une amoureuse main
Présente alors l'aiguière, le bassin,
L'eau parfumée et le *lin* qui l'essuie. (PARNY.)

Mais sur ces bords peu sûrs, Pholoé, sans alarmes,
Va reprendre le *lin* qui doit cacher ses charmes.
(DE GUERLE.)

Je l'ai vu : son même air, son même habit de *lin*,
Sa démarche, ses yeux, et tous ses traits enfin.
(RACINE.)

— *Gris de lin*. Couleur qui ressemble à celle de la fleur du lin. Le gris de lin est une couleur fort douce. || adjectiv. Couleur gris de lin. Un ruban gris de lin.

— Prov. *Lin semé clair fait graine de commerce et toile de ménage*. || *Lin semé dru fait linge fin*.

LIN (St). Deuxième pape ; fut le coadjuteur de St Pierre, selon quelques auteurs, l'an 55, et lui succéda l'an 56. On ne sait rien sur sa vie ; on fixe généralement l'époque de sa mort à l'an 78.

LINACÉ, ÉE. adj. (rad. *lin*). Bot. Qui ressemble au lin. || LINACÉES. s. f. pl. Nom donné par quelques botanistes à la famille des linées.

LINAIGRETTE. s. f. Bot. Genre de plantes monocotylédones, de la famille des cypéracées, dont les fleurs se changent en houppes blanches. On l'appelle aussi *lin des marais*.

LINAIRE. s. f. Bot. Plante annuelle indigène, de la famille des labiées. On l'appelle aussi *lin sauvage*. On préparait autrefois avec cette plante un onguent contre les hémorrhoïdes.

LINCE. s. f. Comm. Sorte de satin de la Chine.

LINCEUL. s. m. (pr. *lin-ceul* ; du lat. *linteolum*, diminut. de *linteum*, linge, drap). Drap de toile dont on se sert pour ensevelir un mort.

Le brouillard du matin épaississant ses ombres,
Semble un vaste *linceul* sur la plaine étendu. (MICH.)

— Il signifiait particulièrement, Drap de lit ; mais il n'est plus usité en ce sens.

Du temps d'Adam qu'on naissait tout vêtu,
Il ne fallait matelas ni *linceul*. (LA FONTAINE.)

— Prov. *Le plus riche n'emporte qu'un linceul*. La richesse ne sert à rien dans l'autre monde.

LINCK ou mieux **LINK**. s. m. Mot anglais qui signifie *torche*, et par lequel on a désigné certains hommes du peuple de Londres, qui faisaient métier d'éclairer pendant la nuit les personnes qui sortaient. Mon *linck*, dont vous parlez, est affectionné à mon service. (Gramm.)

LINCKIE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des algues.

LINÇOIR. s. m. Constr. Pièce de bois dans laquelle on assemble les solives d'un plancher au-dessus d'une baie, et les chevrons aux lucarnes et au passage d'une cheminée.

LINCOLN. Géogr. Comté d'Angleterre, entre ceux de Rutland, d'York, de Nottingham, de

|| Capitale du comté du même nom.

LINCONE. s. f. Bot. Arbrisseau du cap de Bonne-Espérance, famille des rosacées.

LINDAU. Géogr. Ville de Bavière, sur le lac de Constance ; 5,800 hab.

LINDE (LA). Géogr. Ville de France, ch.-l. de cant. (Dordogne) ; 1,800 hab.

LINDE. Géogr. anc. Ville située à l'est de l'île de Rhodes. Patrie de Cléobule, un des sept sages de la Grèce. Aujourd'hui *Lindo*.

LINDÈRE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones dont la famille naturelle n'est pas encore déterminée. Cet arbrisseau est originaire du Japon. Les naturels du pays font avec son bois des pinceaux souples avec lesquels ils se nettoient les dents. Lindère à ombelles.

LINDERNIACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une lindernie. || LINDERNIACÉES. s. f. pl. Section de la famille des scrofularices, qui a pour type le genre lindernie.

LINDERNIE. s. f. ou **LINDERNIA**. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones voisines des scrofulaires, qui se trouvent dans les marais et les lieux aquatiques, en Alsace, en Bourgogne, en Bretagne ; elle croît aussi en Piémont et en Allemagne. Lindernie pyxidaire.

LINDESNESS. Géogr. Cap qui forme l'extrémité méridionale de la Norwége, à l'entrée du Skager-Rack.

LINDET (J.-B.-Robert). Député à l'Assemblée législative, puis plus tard à la Convention ; il se déclara contre les girondins et vota la mort de Louis XVI ; membre du Comité de salut public en 1793, il se conduisit avec beaucoup de modération. Il était ministre des finances au moment de la révolution du 18 brumaire, et se retira depuis lors de la scène politique ; il est mort à Paris en 1825 dans un âge avancé.

LINDIEN, ENNE. s. et adj. Géogr. anc. Habitant de Linde. || Qui appartient à Linde ou à ses habitants.

LINDLEYE. s. f. Bot. Bel arbre du Mexique.

LINDOR. s. m. Jeux. Jeu de cartes dans lequel le sept de carreau est la carte principale, et s'appelle *Lindor*. C'est le même que le jeu du *nain jaune*.

LINDSÉE. s. f. ou **LINDSEA**. s. m. Crypt. Genre de plantes cryptogames de la famille des fougères, qui croît dans les Indes orientales, à la Guiane, à la Nouvelle-Hollande. Lindsée sagittée. Lindsée lancéolée. Lindsée cunéiforme. Lindsée délicate.

LINDUS. (pr. *lin-duss*). Temps hér. Fils de Cercaphus et de Cydippe. Il régna à Rhodes et fonda la ville de Linde.

LINÉ, ÉE. adj. Bot. V. LINACÉ.

LINÉAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *linearis* ; fait de *linea*, ligne). Didact. Qui a rapport aux lignes, qui se fait par des lignes. Dessin linéaire. Perspective linéaire.

— Algèbr. Qui est du premier degré ou qui n'admet qu'une seule solution. Equation linéaire. Problème linéaire. || *Quantité linéaire*. Quantité qui ne représente ni une surface ni un solide.

— Bot. *Feuille linéaire*. Feuille très-étroite, aplatie, à peu près égale dans toute sa longueur et à côtes parallèles. Les feuilles de la plupart des graminées sont linéaires. Le blé a des harmonies avec le soleil par ses feuilles *linéaires* et un peu concaves, qui en réfléchissent les rayons à son centre. (B. de St-P.)

— Pathol. *Fractures linéaires*. Celles qui sont fort étroites, et dans lesquelles les fragments sont à peine séparés.

LINÉAL, ALE. adj. B.-arts. Qui a rapport aux lignes d'un dessin, d'un tableau, d'un édifice. Harmonie linéale. Situation linéale.

— Jurispr. Qui est dans l'ordre d'une ligne de parenté. Succession, substitution linéale. || Pas de pluriel masculin.

LINÉALEMENT. adv. Relativement aux lignes, d'une manière linéale.

LINÉAMENT. s. m. (du lat. *lineamentum*, fait de *linea*, ligne). Trait, ligne délicate qu'on observe sur le visage, qui en forme la délicatesse, en fait conserver l'image et en cause la ressemblance avec quelque autre. C'est par l'inspection des *linéaments* du visage que les physionomistes prétendent reconnaître le caractère et les inclinations des individus qu'ils soumettent à leurs observations. (Villen.) Dans les affections de l'âme et dans celles du corps, les *linéaments* ou traits du visage éprouvent des altérations soit passagères, soit durables. (Id.)

— Physiol. Premières traces d'organisation de l'embryon de l'homme et des animaux

— Au sens moral. Il n'a encore tracé que les premiers linéaments de son ouvrage. Il suffit à l'homme d'entrevoir les principaux *linéaments* du plan de la nature. (B. de St-P.) C'est en se rappelant sans cesse ces premiers *linéaments* qu'on déterminera les justes intervalles qui séparent les idées principales. (Buff.)

LINÉARIFOLIÉ, ÉE. adj. (du lat. *linearifolium*, de *linearis*, linéaire, et *folium*, feuille). Bot. Qui a des feuilles linéaires.

LINÉARILOBÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *linearis*, linéaire ; *lobus*, lobe). Bot. Qui a des feuilles partagées en lobes linéaires.

LINÉATIFOLIÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *lineatus*, rayé ; *folium*, feuille). Bot. Qui a des feuilles dont les nervures marchent parallèlement de la base au sommet comme les lignes.

qui a pour type le genre lin.

LINÉOLAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *lineolaris* ; de *linea*, ligne). Qui ressemble à un simple trait, à une ligne.

LINÉOLE. s. f. Ornith. Nom vulgaire d'une espèce de bouvreuil.

LINÉOLÉ, ÉE. adj. (du lat. *lineolatus*, de *linea*, ligne). Zool. Qui est marqué de raies, de petites lignes colorées.

LINET. s. m. Comm. Sorte de toile de lin.

LINETTE. s. f. Semence du lin.

— Ornith. Nom de la trigle et de la linotte.

LINGA, LINGAM ou **LINGAN**. s. m. Relig. ind. Divinité adorée dans les Indes. Elle offre le spectacle de l'union des principes de la génération. Le linge est le symbole de la création.

LINGARD. s. m. Techn. Fil de chaîne empesé qui sert à réparer ceux qui se rompent en tissant.

LINGARELLE. s. f. Hist. eccl. Ancien scapulaire que les chanoines et les clercs de la cathédrale de Paris portaient depuis le samedi-saint jusqu'au vendredi après Pâques.

LINGE. s. m. (du lat. *lineum* ; fait de *lin* ; de *lineum* on a fait *lingum*, ou *linjum*, puis *linge*, qui ne s'est dit d'abord que de la toile de lin, puis successivement de celle de chanvre et même de celle de coton). Toile mise en œuvre suivant les différents usages auxquels on veut l'employer. Beau linge. Gros, menu linge. Linge fin, plein, uni, ouvré, damassé. Linge neuf, vieux, sale, blanc. Blanchir, savonner, faire sécher, empeser, repasser, serrer du linge. Mettre du linge à la lessive. Donner son linge à la blanchisseuse. Recevoir, compter son linge. Du linge blanc de lessive. Accoupler le linge. Changer de linge. Mettre, prendre du linge blanc ou simplement du linge. Votre blanchisseuse ne ménage pas le linge. Blanchisseuse de linge fin, de gros linge. Ouvrière en linge. Travailler en linge. Faire, coudre, marquer du linge. Linge de coton. Le *linge*, après avoir servi aux besoins de la vie, dans l'économie domestique, devient encore d'un usage précieux dans le pansement des plaies. (Percy.)

— *Linge de corps*. Les chemises, les mouchoirs, etc. || *Linge de lit*. Les draps, les taies d'oreiller, etc. || *Linge de cuisine*. Les tabliers, les torchons, etc. || *Linge de table*. Les serviettes, les nappes, etc. Il se distingue particulièrement en *linge plein*, Toile unie qui ne diffère des toiles ordinaires que parce qu'on la traverse de liteaux ou raies de fil bleu ou rouge, et en *linge ouvré*, toile ouvragée sur le métier.

— Particulièrement, Le linge de corps. Il a beaucoup de linge. Il est bien en linge. Il s'est mis en linge. Cette personne est sans linge. Il a de beau linge. Etre en linge blanc.

— Morceau de linge. Essuyer avec un linge. Un linge à barbe. Il se frotte avec des linges chauds.

— *Linge damassé*. V. DAMASSÉ.

— Prov. *Être curieux en linge sale*. Être sale, malpropre. || *Il n'a pas plus de force qu'un linge mouillé*. Il est d'une faiblesse extrême, de corps ou de caractère.

— Fig. *Laver son linge sale en famille*. Arranger ses affaires domestiques à huis clos, sans mettre le public dans ses confidences.

— Pop. et fam. *Paquet de linge sale*. Se dit d'une personne malpropre. La voilà faite comme un paquet de linge sale. C'est un vrai paquet de linge sale.

LINGER, ÈRE. s. (rad. *linge*). Celui, celle qui fait commerce de toile, qui vend, qui fait du linge, qui travaille en linge. Magasin de linge, de lingère. Acheter du linge tout fait chez une lingère.

— adjectiv. Marchand linger, marchande lingère. Il est linger. Cette dame est lingère.

— LINGÈRE. s. f. Entom. Espèce d'insecte aptère qu'on trouve souvent dans les armoires

LINGERIE. s. f. (rad. *linge*). Commerce de linge. Métier de linger, de lingère. C'est une personne qui sait bien la lingerie, qui entend bien la lingerie.

— Dans les hôpitaux, les colléges, les grandes maisons, etc. Le lieu où l'on serre le linge. Etre à la lingerie. Aller à la lingerie.

LINGETTE. s. f. Comm. Sorte d'étoffe croisée de laine ; espèce de flanelle.

LINGGA ou **LINGEN**. Géogr. Ile de l'archipel de la Sonde, à l'est de Sumatra ; 10,000 h.

LINGO. s. m. Bot. Espèce de liane de Madagascar.

LINGON, ONE. s. et adj. Géogr. anc. Peuple qui habitait au nord de la première Lyonnaise, et dont la capitale était Lingones, aujourd'hui Langres.

LINGOT. s. m. (pr. *lin-gô* ; du lat. *lingua*, langue, sans doute à cause de sa forme). Morceau de métal fondu qui n'est ni monnayé ni ouvragé, qui n'a d'autre forme que celle qu'on lui a donnée dans la mine en le fondant et en le jetant dans un moule appelé *lingotière*. Il se dit surtout des matières d'or et d'argent. Lingot d'or, lingot d'argent. De l'or, de l'argent en lingot. L'homme d'esprit qui n'a rien publié est semblable au *lingot* dont la valeur n'est pas encore fixée par la marque du prince. (Le duc de Lévis.)

— Chass. Petit morceau de plomb ou de fer dont on charge quelquefois le fusil, au lieu de

— Impr. Morceau de fonte dont on se sert pour remplir les blancs d'une page, et principalement pour maintenir le haut et le bas d'une page divisée en colonnes.

LINGOTIÈRE. s. f. (pr. *lin-go-ti-è-re*). Morceau de fer creux et long. Moule dans lequel on jette le métal en fusion pour le réduire en lingots.

LINGOTIFORME. adj. des 2 g. Techn. Qui a la forme d'un lingot.

— Géol. Les géologues appellent *coulée lingotiforme* celle qui, partant d'une ouverture placée dans un vallon, à son origine, ou sur ses bords, s'épanche en se moulant sur le fond de ce vallon.

LINGUAL, ALE. adj. (pr. *lin-gu-al* ; du lat. *lingua*, langue). Qui appartient, qui a rapport à la langue.

— Anat. *Muscle lingual*. Petit faisceau musculaire étendu de la base à la pointe de la langue.

entre le *genioglosse* et *l'hyoglosse*. C'est le glossien. || *Nerf lingual*. On donne généralement ce nom à une branche du nerf maxillaire inférieure. Vicq d'Azyr appelait *nerf lingual* le nerf hypoglosse ou grand hypoglosse (hyo-glossien). || *Artère linguale*. Celle qui provient de la partie antérieure inférieure de la carotide externe, et s'avance sous le nom de *ranine* jusqu'à la pointe de la langue, où elle s'anastomose par arcade avec la ranine opposée. || *Os lingual*. Quelques anatomistes ont donné ce nom à l'os hyoïde.

— Gramm. *Articulations, consonnes linguales*. Celles qui sont formées par les différents mouvements et les différentes positions de la langue. D, T, L, N, R, sont des consonnes linguales. On dit substantiv. au fém. *une linguale*. La linguale T.

— Philol. Il se dit particulièrement des consonnes sanscrites du troisième ordre, qui sont *ta, tha, da, dha* et *na*, et des lettres hébraïques du quatrième ordre, savoir : *daleth, teth, lamed, noun*, et *thav*.

LINGUARD ou **LINGOUARD**. s. m. Ichthyol. V. LINGUE.

LINGUATULE. s. f. Elminth. Genre de vers intestinaux.

LINGUE. s. f. Ichthyol. Espèce de lotte. || Poisson du genre gade, qu'on apporte d'Amérique, salé et préparé comme la morue.

LINGUELLE. s. f. Moll. Genre de mollusques de l'ordre des inférobranches.

LINGUET. s. m. Mar. Pièce de bois attachée sur le tillac du vaisseau et destinée à arrêter le cabestan.

— Comm. Sorte de satin.

LINGUET (Simon-Nicolas-Henri). Littérateur et avocat distingué, né à Reims en 1736. Il obtint d'abord de brillants succès au barreau, mais se rendit bientôt odieux à ses confrères par son esprit caustique. Rayé du tableau des avocats, il rédigea un journal politique qui le fit renfermer à la Bastille. En 1791, il se déclara contre les idées révolutionnaires et fut condamné à mort en 1794. On a de lui une foule d'écrits remarquables par une grande énergie de style, mais pleins de fiel et d'acrimonie. Ses principaux ouvrages sont *L'Histoire du siècle d'Alexandre*, celle des *Révolutions de l'Empire romain*, celle du *Seizième siècle*, celle de l'*Ordre des Jésuites*, les *Annales politiques et littéraires*, un *Théâtre espagnol*.

LINGUETIANA. s. m. (pr. *lin-gu-é-cia-na*). Recueil contenant les reparties ingénieuses et bons mots de Linguet.

LINGUICULTURE. s. f. (pr. *lin-gu-i-cul-tu-re*). Néol. Etude spéciale des langues.

LINGUIFÈRE. adj. des 2 g. (pr. *lin-gu-i-fè-re*; du lat. *linguiferus*; de *lingua*, langue; *fero*, je porte). Hist. nat. Qui porte une langue ou un organe en forme de langue. L'isélex linguifère est munie d'un appendice linguiforme blanc, adné à sa columelle.

LINGUIFOLIÉE, ÉE. adj. (pr. *lin-gu-i-fo-li-é*; du lat. *lingua*, langue; *folium*, feuille). Bot. Qui a des feuilles linguiformes.

LINGUIFORME. adj des 2 g. (pr. *lin-gu-i-for-me*; (du lat. *linguiformis*; de *lingua*, langue; *forma*, forme) Hist. nat. Qui a la forme d'une langue.

LINGUISTE. s. m. (pr. *lin-gu-is-te*). Celui qui écrit sur les principes et les rapports des langues, ou qui en fait une étude spéciale. Un savant, un habile linguiste. Fidèles à la tradition mosaïque, les premiers *linguistes* divisaient tous les idiomes connus en trois branches auxquelles ils donnaient les noms des fils de Noé, Sem, Cham et Japhet. (Haag.)

LINGUISTIQUE. s. f. (pr. *lin-gu-is-ti-ke*). Étude des langues dans leurs rapports entre elles; science de la grammaire générale appliquée d'une manière comparative aux diverses langues. La linguistique est une science assez moderne. Traité de linguistique. La *linguistique* offre un puissant intérêt historique et psychologique, car c'est elle qui nous permet de remonter au delà des données de l'histoire et de la tradition jusqu'à l'origine des nations, de suivre à travers les siècles les migrations des peuples, de retrouver les traces de leur séjour dans les différentes parties du monde, et tout en jetant quelque lumière sur la géographie ancienne, elle nous fournit de précieux documents sur le développement successif des facultés de l'homme. (Haag.) Les études de *linguistique* tiennent un [illegible] notre époque. (Armand.) Depuis quelques années la *linguistique* a fait de grands progrès. (***)

— adj. des 2 g. Didact. Qui a rapport à l'étude philosophique et comparative des langues. Études, travaux, découvertes linguistiques. Recherches linguistiques.

— Ethnogr. *Contrée linguistique*. Pays où l'on parle des langues homogènes. Toute la contrée linguistique qui s'étend du Gange au golfe Arabique.

LINGUISUGE. adj. des 2 g. (ét. lat., *lingua*, langue; *sugo*, je suce). Entom. Qui a une langue en forme de suçoir. || LINGUISUGES. s. m. pl. Division des insectes édentés, comprenant ceux dont l'extrémité de la lèvre inférieure forme une langue propre à sucer, ou les hyménoptères.

LINGULACÉ, ÉE. adj. (du lat. *lingulacea*). Moll. Qui ressemble à une lingule. || LINGULACÉES. s. m. pl. Famille de la classe des branchiopodes, qui a pour type le genre lingule.

LINGULAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *lingularis*, même signif.). Qui a la forme d'une langue.

LINGULE. s. f. Anc. art milit. Épée romaine qui était longue et étroite.

— Moll. Genre de mollusques acéphales bivalves.

LINGULÉ, ÉE. (du lat. *lingulatus*, même signif.) His. nat. Qui a la forme d'une langue.

LINIAIRE. adj. des 2 g. Allongé comme un fil. Pétiole liniaire.

LINIENSTEIN. s. m. (ét. allem., *linie*, ligne; *stein*, pierre). Minor. Espèce de jaspe onyx, qui présente des lignes noires parallèles sur un fond bleuâtre.

LINIER, IÈRE. s. (rad *lin*). Celui, celle qui prépare et vend du lin. Il est vieux en ce sens. || adj. Qui a rapport au lin. Ne s'emploie guère qu'au fém. dans cette locution, *industrie linière*.

LINIÈRE. s. f. (rad *lin*). Agric. Terre semée en lin, ou dans laquelle on sème habituellement du lin.

LINIFICE. s. m. Antiq. Art de préparer le lin, de le filer, et d'en faire des tissus.

LINIFICIUS LAPIS. s. m. (pr. *li-ni-fi-ci-uss-la-piss*). Pierre qui avait, dit-on, la vertu de guérir de l'épilepsie.

LINIFOLIÉ, ÉE. adj. (ét. lat. *linum*, lin; *folium*, feuille). Bot. Dont les feuilles ressemblent à celles du lin.

LINIGÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat, *linium*, lin; *gero*, je porte). Qui porte, qui produit du lin. || Qui porte des habits de lin.

LINIMENT. s. m. (du lat. *linimentum*; de *linire*, oindre, graisser). Médec. Médicament fait d'huile et d'autres substances, qui s'emploie en frictions et qui est propre à adoucir, amollir, résoudre. Résoudre une tumeur par des liniments. Il est nécessaire de varier l'application des *liniments* pour qu'ils fassent plus d'effet. (Mérat.) || On distingue les liniments relâchants, narcotiques, purgatifs, excitants et irritants.

LINISQUE. s. m. (du lat. *liniscus*, cordonnet). Ornith. Chacune des aréoles, ordinairement régulières, de l'épiderme corné des pattes des oiseaux, quand cet épiderme est réticulé.

LINITION. s. f. (pr. *li-ni-ci-on*). Action d'oindre, d'enduire.

LINK. Relat. V. LINCK.

LINKÉE. s. f. Bot. Nom donné aux champignons pezizes.

LINKIE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, voisin de la famille des solanées, originaire du Pérou.

LINLITHGOW. Géogr. Comté situé au centre de l'Ecosse. || Ville, ch.-l. de ce comté; 5,000 hab.

LINNÉ ou **LINNÆUS**, suivant l'usage en Suède de latiniser les noms. Célèbre naturaliste suédois, né en 1707 à Rœshult, mort en 1778. Fils d'un curé de campagne, il était en apprentissage chez un cordonnier, lorsque, frappé de ses heureuses dispositions, un médecin, ami de sa famille, le plaça à Upsal auprès d'Olaus Rudbeck, professeur de botanique. Il fit, au nom de la société royale d'Upsal, un voyage en Laponie, pour décrire les plantes de ce pays, alla ensuite étudier la médecine à Leyet sous Boërhaave, visita l'Angleterre, la France, où il se lia avec Bernard de Jussieu, et fut à son retour nommé à la chaire de botanique de l'université d'Upsal, qu'il occupa pendant 37 ans. Linné donna à la botanique une classification méthodique qu'il fonda sur les organes sexuels des plantes, et créa pour cette science une langue commode, régulière et uniforme. La classification de Linné a néanmoins le défaut d'être artificielle et de rompre souvent les vrais rapports naturels des êtres. Aussi a-t-elle eu de nombreux adversaires, et est-elle aujourd'hui généralement remplacée par la méthode naturelle de Jussieu. Les principaux ouvrages de Linné sont : *Système de la nature; Fondements de botanique; Bibliothèque botanique; Classification de plantes; Philosophie botanique*.

LINNÉE. s. f. (de *Linnæus*, naturaliste suédois). Bot. Jolie plante d'ornement de la famille des chèvrefeuilles. Les fleurs de la linnée sont roses, odorantes, inclinées; elles naissent deux à deux au sommet de chaque pédoncule.

[illegible] Genre proposé pour placer le lin multiflore.

LINOCIÈRE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, de la famille des jasminées.

LINOMPLE ou **LINUMPLE**. s. m. V. LINON.

LINON. s. m. (rad. *lin*). Sorte de toile de lin, très-claire et très-déliée. De la toile de linon, ou plus ordinairement, du linon. Linon uni, à carreaux, rayé. Linon de batiste. Linon clair, à jour. Linon de gaze. Une robe de linon. On disait autrefois *linomple*.

LINOSTALE. adj. des 2 g. (du gr. λινοστολία, long habit de lin). Qui porte des habits de lin, qui est vêtu de lin. Ce mot n'a été employé que par ironie, en parlant des moines. La troupe *linostale*. (Volt.)

LINOSTALIE. s. f. (du gr. λινοστολία, même signif.) Longue robe, long vêtement de lin.

LINOSTOME. s. m. (ét. gr., λίνον, lin; [illegible], morceau). Linge placé sur le calice pour l'essuyer. Ce mot n'est pas usité dans la liturgie catholique.

LINOSTROPHON. s. m. Bot. Le marrube, plante.

LINOT. s. m. Ornith. S'emploie comme synonyme de Linotte. || Se dit aussi des petits de la linotte. Les jeunes *linots* pris quelques jours après leur éclosion sont susceptibles d'éducation; ils deviennent très-familiers, et répètent tous les airs qu'on leur siffle, sans alors avoir un chant qui, à proprement parler, leur soit particulier. (D'Orb.) Si l'on élève un jeune *linot* avec un pinson ou avec un rossignol, il adopte le ramage et surtout cette partie du chant du pinson qu'on appelle boute-selle. (Buff.)

LINOTTE. s. f. (rad. *lin*). Ornith. Petit oiseau de la famille des granivores et du genre fringille, dont le chant est très-agréable, et qui s'apprivoise aisément. On dit communément *linotte*, même en parlant du mâle. Le chant de la linotte. Siffler une linotte. Linotte de vigne. Linotte verte. Cet oiseau, que sa gentillesse et son ramage rendent également aimable, doit son nom à son goût particulier pour les semences du lin et du chanvre.

Un *linot* depuis peu charmé de votre note,
A fait divorce avecque sa *linotte*. (Palis.)

— Fig. et fam. *C'est une tête de linotte, il a une tête de linotte*. Il a peu de jugement, son esprit est fort léger. Par allusion à la petitesse de la tête de la linotte.

— Prov. fig. et pop. *Siffler la linotte*. Boire copieusement, ou, être en prison.

— Anc. jurispr. Espèce de douaire que quelques coutumes locales de l'Artois accordaient au mari sur les héritages de la femme prédécédée.

LINSOIR. V. LINÇOIR.

LINTÉAIRE. adj. des 2 g. (rad. *lin*). Qui ressemble à un tissu de toile ou de gaze.

— Géom. *Courbe linteaire*. Courbe représentée par une corde lâche suspendue à deux pointes fixes.

LINTEAU. s. m. Constr. Pièce de bois, de pierre ou de fer, que l'on met en travers au-dessus de l'ouverture d'une porte ou d'une fenêtre, pour en former la partie supérieure et soutenir la maçonnerie. Ce linteau n'est pas assez fort. Il faut mettre ici un bon linteau. Du bois bon à faire des linteaux.

— Serrur. Bout de fer placé au haut d'une porte ou d'une grille, pour recevoir les tourillons.

LINTÉEN. adj. m. (rad. *lin*). Ant. rom. De lin. Livres lintéens.

LINTÉIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *linteum*, linge; *forma*, forme). Qui a la forme d'un morceau de linge.

LINTHÉE. s. f. Comm. Étoffe de soie qu'on fabrique en Chine, dans la province de Nankin.

LINTHURIE. s. f. Conchyl. Genre de coquilles univalves.

LINTZ. Géogr. Ville forte de l'archiduché d'Autriche, sur le Danube; 19,000 hab.

LINURGE. s. f. Art divin. Pierre qui se trouvait dans le fleuve Achéloüs. On l'enveloppait d'un linge, et si elle devenait blanche, on se promettait d'heureux succès dans ses entreprises.

LINUS. Myth. Fils d'Apollon et de Terpsichore, et frère d'Orphée. Il inventa les vers lyriques, et substitua, dans la lyre, les cordes de boyaux aux cordes de lin. Ce fut lui qui enseigna la musique à Hercule; mais le disciple ayant été réprimandé trop sévèrement, cassa la tête à son maître.

LINYPHIE. s. f. Entom. Genre d'arachnides.

LIOCRITE. Temps hér. Un des prétendants de Pénélope; il fut tué par Télémaque.

LIODE. Temps hér. Fils d'Œnopo, et un des prétendants de Pénélope. Il fut tué par Ulysse.

LION, LIONNE (du lat. *leo*, ou du gr. λέων, même signif.). Mammifère digitigrade, carnassier, du genre chat. Le lion est à peu près de la même taille que le tigre; et quand il a acquis tout son développement, il a comme lui cinq à six pieds du museau à l'origine de la queue, et sa hauteur est de quatre pieds environ mesurée au garrot. La queue du lion et de la lionne se termine par une touffe de poils bruns. Le mâle âgé de plus de trois ans est seul orné de la crinière [illegible] poitrine; la lionne et les lionceaux en sont privés, et c'est à cette fraise immense qu'il doit la facilité de porter fièrement la tête élevée, car dans le bas âge il la porte horizontale comme la femelle. La couleur des lions adultes est le fauve plus ou moins foncé; elle est uniquement répandue sur leur corps, mais quand ils naissent ils portent une sorte de livrée, composée de bandes plus foncées dont ils conservent les traces jusqu'à l'âge de cinq ou six ans. Le lion, comme tous ses congénères (le chat, le tigre, le lynx, la panthère, le léopard, etc.), dont il est pour ainsi dire le chef, est éminemment carnassier. Sa force prodigieuse est telle qu'il peut terrasser l'homme le plus robuste d'un coup de queue, et briser les reins d'un cheval d'un coup de pied. Il traîne sans difficulté les bœufs les plus lourds à de grandes distances. Cependant, comme le tigre, c'est presque toujours par surprise qu'il attaque sa proie : placé en embuscade près des ruisseaux, où les buffles, les antilopes et autres quadrupèdes du désert viennent boire, il attend, tapi sous les roseaux, le moment qui lui paraît le plus favorable pour se jeter avec la rapidité de la foudre sur sa victime. Mais c'est surtout dans les vastes solitudes où il domine en maître, que tout annonce en lui le roi des animaux; c'est là qu'il déploie toutes les facultés qui assurent sa puissance; c'est là que sûr de la supériorité de ses forces, n'ayant jamais attaqué un être qui ait pu lui résister, il ne craint jamais de manquer de proie, et se contente d'une seule victime de temps en temps, pourvu qu'elle soit vivante, car il préfère retourner à la chasse que de manger les restes de son repas. La figure du lion est mobile et imposante comme celle de l'homme, et ses passions se peignent non-seulement dans ses yeux, qui sont toujours un peu louches, mais encore dans les rides de son front; sa démarche est légère quoique lente et oblique; sa voix est terrible, et tous les animaux tremblent à une demi-lieue à la ronde quand son rugissement fait retentir les forêts pendant la nuit : c'est un cri prolongé, d'un ton grave, mêlé d'un frémissement sonore, saccadé dans la colère, et qu'il semble tirer du creux de ses entrailles. Rien n'est terrible, en effet, comme cet animal quand il s'apprête au combat; il bat violemment ses flancs avec sa longue queue, sa crinière se redresse et s'agite, ses yeux se ferment à demi, sa moustache se hérisse, il découvre ses dents dans sa gueule béante, il allonge ses ongles acérés de la longueur du doigt. Puis il reste immobile, et le bout de sa queue roide et tendue fait seul un mouvement continuel de droite à gauche; alors, et quand il est dans cette attitude, malheur à l'être vivant qu'il regarde, car il va s'élancer et déchirer sa victime; mais du reste son courage si vanté est effacé par l'adresse d'un nègre ou d'un Hottentot, qui l'attaquent souvent tête à tête avec des armes légères. On le prend quelquefois vivant, soit dans des fosses creusées sur son passage et recouvertes de gazon, soit avec de forts filets. Ce redoutable mammifère est susceptible d'apprivoisement; les anciens avaient poussé cet art fort loin. Marc-Antoine se montra aux Romains dans un char conduit par des lions; nos Carter et nos Van Amburgh nous présentent tous les jours des scènes pareilles. La gueule, les ongles d'un lion. Le lion rugit. Un lion rugissant. Une lionne qui défend ses petits. La *lionne* a la grâce et la légèreté; sa tête n'est point ornée de ces poils longs et touffus qui entourent la face du *lion* et se répandent sur son cou en flocons ondulés; elle a moins de parure; mais, douée des attributs distinctifs de son sexe, elle montre plus d'agréments dans ses attitudes, plus de souplesse dans ses mouvements. Plus petite que le lion, elle a peut-être sa force, mais elle compense par sa vitesse ce qui manque à sa masse. Comme le lion, elle ne touche la terre que par l'extrémité de ses doigts; ses jambes élastiques et agiles paraissent en quelque sorte quatre ressorts toujours prêts à se débander pour la repousser loin du sol et la lancer à de grandes distances; elle saute, bondit, s'élance comme le mâle, franchit comme lui des intervalles de quatre à cinq mètres; sa vivacité est même plus grande, sa sensibilité plus ardente, son désir plus véhément, son repos plus court, son départ plus brusque, son élan plus impétueux. (Lacép.) L'ardent *lion* rugit dans les déserts. (Del.) Le *lion* est le plus beau des animaux féroces. Sa taille est si bien prise et si bien proportionnée, qu'il paraît être le modèle de la force et de l'agilité. (Buff.) La *lionne* devient terrible dès qu'elle a des petits. (Id.)

Tel le fougueux *lion*, la terreur des forêts,
Que de hardis chasseurs ont atteint de leurs traits,
Furieux, se retourne, il rugit, il écume. (Aignan.)

— Fig. *Il est hardi, brave comme un lion, c'est un lion, un vrai lion*. Il est intrépide, furieux. Wurmser était très-âgé, brave comme un *lion*, mais tellement sourd, qu'il n'entendait plus autour de lui siffler les balles. (Napol.) || *C'est une lionne, une vraie lionne; elle est comme une lionne*. Se dit d'une femme en fureur.

— Fig. et fam. *C'est l'âne couvert de la peau du lion*. Se dit d'un faux brave qui prend un air menaçant.

— Néol. S'est dit d'abord par allusion aux *lions de la Tour de Londres*, que tous les voyageurs vont visiter, pour désigner une personne distinguée, à quelque titre que ce fût, que les gens du grand monde, à Londres et à Paris, invitaient à leurs soirées, pour se faire honneur de sa présence. *Avez-vous vu mon lion? C'est le lion de la saison*. || Depuis quelques années, il se dit [illegible] mœurs, et qui affectent une certaine originalité. *C'est un lion*. On l'emploie aussi au féminin pour désigner une femme qui partage cette manière de vivre. *C'est une lionne du premier ordre*.

— Prov. et fig. *Coudre la peau du renard à celle du lion*. Joindre la ruse à la force. || *A l'ongle on connaît le lion*. Un seul trait, un seul mot suffit pour juger du caractère ou du génie d'un homme. || *Partage du lion*. Partage où le plus fort emporte tout. || *Mieux vaut chien vivant que lion mort*. La vie est le premier des biens. || *Il est vaillant comme les lions d'Agla, à qui les veaux mangent la queue*. Se dit, chez plusieurs peuples de l'Afrique, en parlant des poltrons.

— Antiq. Symbole de la souveraineté chez les anciens, et particulièrement chez les Perses. || Initié aux mystères mithriaques. || Une des danses comiques des anciens. || *La lionne* était l'hiéroglyphe d'une femme qui n'avait été féconde qu'une seule fois, cet animal ne portant qu'une fois dans sa vie, selon les Égyptiens. ||

La lionne était adorée des Ambraciotes, parce qu'un de leurs tyrans fut mis en pièces par une lionne. || En mémoire de la courtisane Leæna, qui, mise à la question, cracha sa langue au visage du tyran, on avait représenté, dans l'un des monuments publics d'Athènes, une lionne sans langue, avec cette inscription : *La vertu a triomphé du sexe.* || Sur les médailles, une tête de lion avec quatre grains d'orge désigne la ville de Léontium.

— Astron. Le cinquième signe du zodiaque, composé de quatre-vingt-quinze étoiles dans le Catalogue britannique, et qui est ordinairement indiqué, dans les cartes astronomiques, par la figure d'un lion. Le soleil entre dans le signe du Lion vers la fin de juillet. Le signe du Lion. Le *Lion* de ses feux embrasse l'hémisphère. (De Bridel.)

C'était dans la saison où, de pluie altérée,
Des ardeurs du *Lion* la terre est dévorée
(Dulard.)

Et lorsque sous les traits du dieu de la lumière,
Le céleste *Lion* agitant sa crinière,
Darde ses feux sur vous, prêt à tout embraser.
(Fenlon.)

— *Petit Lion.* Constellation entre le Lion et la Grande Ourse.

— Blas. *Lion naissant.* Qui ne paraît qu'à moitié sur le champ de l'écu. || Dans les armoiries, le lion doit être peint de profil, ne montrant qu'une oreille, et ayant le bouquet de la queue tourné contre le dos. || *Lion morne.* Qui n'a ni dents ni langue. || *Lion diffamé.* Qui n'a point de queue. || *Lion issant.* Celui qui étant sur un chef ou sur une fasce, ne montre que la tête, le bout de ses pattes de devant, et l'extrémité de sa queue. || *Lion dragonné.* Monstre qui a la partie antérieure du lion, et le reste d'un serpent, et qui figure dans quelques armoiries. || *Lion d'hermine.* Lion dont le corps est couvert d'une fourrure d'hermine.

— Bot. *Dent de lion.* Un des noms du pissenlit.

— Chevalerie. *Ordre du Lion.* Ordre de chevalerie institué au XIIe siècle par Enguerrand II, en mémoire de l'intrépidité qu'avait montrée son père en tuant un lion qui désolait la contrée. || *Compagnie* ou *ordre de la Lionne.* Association militaire formée par des gentilshommes de Naples, au temps des guerres de la maison d'Anjou.

— Comm. Sorte de linge ouvré qui se fabriquait dans le Beaujolais.

— LE LION OU LA POINTE DU LION. Géogr. Promontoire du royaume de Grèce, dans le golfe de Corinthe. C'est le Pirée des anciens.

— LE LION D'ANGERS. Bourg de France, ch.-l. de cant. (Maine-et-Loire) ; 2,500 hab.

— Hist. et blas. *Lion de Saint-Marc.* Lion ailé, symbole de la république de Venise || *Lion Belgique.* Animal héraldique qui a figuré dans les armoiries de différentes provinces des Pays-Bas, depuis les croisades. Le nouveau royaume de Belgique a aussi adopté le lion belgique.

En vain au *lion* belgique
Il voit l'aigle germanique
Uni sous les léopards. (Boileau.)

— Crust. Crustacé de la Méditerranée, velu et jaunâtre, qui appartient au genre galathée.

— Mamm. *Lion marin.* Espèce de phoque qui porte une crinière.

— Entom. *Lion des pucerons.* Larve d'hémérobe, qui détruit ces insectes || *Lion des fourmis.* Insecte du genre myrméléon.

— Mar. Pièce de bois qui sert à relier la tête des épontilles de la cale avec le pont.

— Métrol. anc. Monnaie frappée d'abord en Flandre, puis en France, en Angleterre, en Bourgogne. Les *lions* furent mis en circulation au commencement du XIVe siècle. *Lion d'or. Denier d'or fin au lion.* || *Lion d'or, lion d'argent.* Monnaie d'or et d'argent de Belgique. Le lion d'or vaut 26 fr. 13 c., le lion d'argent, 6 f. 39 c.

— Myth. Le lion était consacré au soleil, et en Égypte à Vulcain, à cause de son tempérament de feu. Il était aussi consacré à Cybèle. Le char de Cybèle est traîné par deux lions. || *Lion de Némée.* Lion qui désolait l'Argolide. Hercule le tua, lui arracha la peau avec ses ongles, et s'en couvrit comme d'une cuirasse. Ce fut le premier de ses douze travaux || *Lion cythéronien.* Il désolait les domaines d'Amphitryon et de Thestius, au pied du mont Cythéron. Il fut tué par Hercule, qui porta quelque temps sa dépouille.

— Philos. hermét. Le soufre et le mercure. || *Le lion vert.* Le mercure philosophical et la teinture du ... || *Le lion rouge.* La teinture de l'or ; l'huile rouge de vitriol, ou l'élixir parvenu au rouge parfait. || *Le lion ravissant* ou *volant.* Le mercure hermétique.

LIONCEAU. s. m. Diminutif. Le petit du lion.

Le lion qui reconnaît son sang et sa vaillance,
Dans ce lionceau belliqueux,
Se décharge sur lui du soin de sa vengeance. (***)

— Blas. Se dit des lions d'armoiries quand l'écu en porte plus de trois. Semé de lionceaux.

LIONDENT. s. m. Bot. Genre de plantes de l'ordre des synanthérées, de la tribu naturelle des lactucées.

LIONHYNQUE. s. m. Elminth. Genre de vers intestinaux.

LIONNÉ, ÉE. adj. Blas. Se dit du léopard rampant comme le lion. Alindan portait de gueules au léopard lionné d'or.

LIONS-LA-FORÊT. Géogr. Ville de France, ch.-l. de cant. (Eure) ; 1,800 hab.

LIOUBE. s. m. Mar. Entaille angulaire faite dans toute l'épaisseur d'une pièce de bois pour recevoir l'extrémité d'une autre pièce.

LIOUBER. v. a. 1re conj. Mar. Faire des lioubes.

LIOUDI. s. m. Gramm. Nom de la douzième lettre de l'alphabet slave. Elle correspond à notre *l*.

LIPALITE. s. m. Minér. Variété de silex qui paraît se rapprocher du silex pyromaque ou du silex calcédoine.

LIPARA. Géogr. anc. La principale des îles éoliennes, aujourd'hui Lipari. || Ville capitale de l'île du même nom.

LIPARE. s. m. Entom. Genre d'insectes formé de quelques espèces de la famille des charançons ou rhinocères.

LIPARÉEN, ENNE. adj. et s. Géogr. Habitant de Lipari. || Qui appartient à Lipari ou à ses habitants. || Myth. Surnom de Vulcain.

LIPARI. Géogr. Nom d'un groupe d'îles de la Méditerranée, au nord de la Sicile, dont elles dépendent ; 21,000 hab. || La principale du groupe. 18,000 hab. || Ville capitale de ces îles ; 12,500 hab.

LIPARIDE. adj. des 2 g. Entom. Qui ressemble à un lipare. || LIPARIDES. s. m. pl. Groupe de la tribu des charansonites, qui a pour type le genre lipare.

LIPARIE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, de la famille des légumineuses, originaires du cap de Bonne-Espérance.

LIPARIS. Géogr. anc. Rivière de la Sicile, dans la Trachéotide.

LIPARIS. s. m. Bot. Genre de plantes voisines des orchis.

LIPARISES. s. m. Entom. Genre d'insectes coléoptères.

— Ichthyol. Poisson du genre des bouclières.

LIPAROCÈLE. s. f. (ét. gr., λιπαρός, gras ; κήλη, tumeur). Tumeur graisseuse, espèce de lipôme du scrotum.

LIPAROÏDE. adj. des 2 g. (ét. gr., λιπαρός, gras ; εἶδος, apparence). Pharm. Qui ressemble à de la graisse. Se dit des médicaments composés d'un mélange de graisse avec une autre substance.

— Il est aussi s. m. Un liparoïde.

LIPAROLIQUE. adj. des 2 g. Pharm. Se dit des mélanges adipeux artificiels.

LIPAROSQUIRRHE. s. m. ét. gr., λιπαρός, gras ; σκίῤῥος, squirrhe) Médec. Tumeur dure qui est formée par de la graisse.

LIPAROTRICHIE s. f. (ét. gr., λιπαρός, gras ; θρίξ, cheveu). Didact. État des cheveux naturellement gras.

LIPARUS. Myth. Fils d'Auron, donna son nom à une des îles Éoliennes, dans laquelle il était venu s'établir après avoir été détrôné par ses frères.

LIPÉ. part. pass. du v. Liper. Invariable.

LIPER ou **LIPPER.** v. n. 1re conj. (en lat. *lipire*, même signif.). Clapper avec un petit cri, comme le milan.

LIPKI s. m. Hist. Ce mot s'est dit d'abord, en Pologne, Des déserteurs qui passaient à l'ennemi. Par extension, on l'applique aux Turcs ou Tartares qui viennent s'établir en Pologne, et réciproquement aux Polonais qui vont s'établir en Turquie.

LIPODERME. adj. des 2 g. (ét. gr., λείπω, je manque ; δέρμα, peau). Médec. Dépourvu de peau, qui manque de peau sur quelques parties du corps.

LIPOGRAMMATIE. s. f. (ét. gr., λείπω, je laisse, γράμμα, lettre). Philol. Composition dans laquelle on affecte de ne pas faire entrer une ou plusieurs lettres de l'alphabet.

LIPOGRAMMATIQUE. adj. des 2 g. Qui est conforme aux règles de la lipogrammatie. Écriture, composition lipogrammatique. Les ouvrages lipogrammatiques sont de vaines puérilités. On cite une Iliade et une Odyssée lipogrammatiques. Pindare lui-même avait fait, dit-on, une ode où n'entrait pas la lettre *s*.

LIPOGRAMMATISTE. s. m. Auteur qui dans un ouvrage a affecté d'exclure certaines lettres.

LIPOME s. m. (du gr. λίπος, graisse). Chir. Tumeur graisseuse. Espèce de loupe formée par l'accumulation d'une substance graisseuse, dans un kyste placé ordinairement dans le tissu cellulaire.

LIPONYX. s. m. (ét. gr., λείπειν, manquer ; ὄνυξ, ongle). Ornith. Nom générique du rouloul, de l'ordre des gallinacés.

LIPOPSYCHIE. s. f. (ét. gr., λείπειν, manquer, laisser ; ψυχή, âme, vie). Médec. Syn. de Lypothymie.

LIPOTHYMIE. s. f. (ét. gr., λείπειν, abandonner, quitter ; θυμός, âme, cœur). Médec. Premier degré de la syncope, affaiblissement de l'irritabilité du cœur. État dans lequel la circulation est très-ralentie, l'exercice des sens suspendu, la peau décolorée, l'influence nerveuse sur les muscles de relation nulle, mais dans lequel la mémoire et la sensibilité sont conservées. Cette affection s'appelle aussi défaillance, et vulgairement mal de cœur. On la classe parmi les névroses. Aucun sexe n'est exempt de cette maladie, mais la femme y est particulièrement exposée. Alexandre Benedictus a été témoin de *lipothymies* produites par le seul froissement des doigts. (Monfalc.) Un homme éprouvait sur-le-champ une *lipothymie*, lorsqu'il entendait exécuter une musique quelconque. (Id.) Rien de plus commun que les observations d'individus frappés de *lipothymie* à la vue d'une souris, d'une grenouille, du serpent, des anguilles, du chat, du rat. (Id.) Le chatouillement est une cause peu rare de *lipothymie*. (Id.) Une joie très-vive peut causer la *lipothymie*. (Id.) L'amour concentré et très-violent dispose aux *lipothymies*. (Id.) Une *lipothymie* mortelle peut être le résultat d'un violent accès de colère. (Id.)

LIPOTRICHE. s. m. Bot. Genre de plantes de l'Afrique équinoxiale, qui appartient à l'ordre des synanthérées, et à la tribu naturelle des hélianthées.

LIPPE. s. f. La lèvre inférieure, quand elle est trop grosse ou trop avancée. Une grosse, une vilaine lippe. Il est familier.

Puissiez-vous comme un chien barbet,
Étriller ce vilain Philippe
Avec sa grosse et grande *lippe!* (Hasn. Traves.)

— *Faire sa lippe, la lippe, faire une grosse, une vilaine lippe.* Faire la moue, bouder. Familier.

— Techn. Ce qui a la forme d'une lippe. || Se dit en serrurerie, dans les ornements relevés, d'une partie qui est plus renversée que les autres.

LIPPE. Géogr. Rivière d'Allemagne qui se jette dans le Rhin à Wesel. || LIPPE-DETMOLD. Principauté d'Allemagne, 76,000 hab. Capitale Detmold. Le prince de Lippe-Detmold occupe dans l'assemblée générale la trente-quatrième place, qui est la dernière avant les villes libres. || LIPPE-BUCKEBOURG OU SCHAUMBOURG. Autre principauté d'Allemagne, 26,000 hab. Le comte de Lippe-Schaumbourg occupe dans l'assemblée générale la trente-troisième place.

LIPPÉE. s. f. (rad. *lippe*, lèvre). Bouchée. Deux ou trois bonnes lippées. Il est vieux et familier.

— Repas. Dans ce sens il s'emploie toujours avec l'épithète de *franche. Il a eu une franche lippée.* Un bon repas qui ne lui a rien coûté. || *Chercheur de franches lippées.* Parasite de profession.

— Prov. et fam. *Courir la lippée.* Chercher un repas qui ne coûte rien.

LIPPI. s. m. ou **LIPPIE.** s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, de la famille des gattiliers.

LIPPI (Fra-Filippo). Peintre, né à Florence, en 1412, obtint la faveur de Côme de Médicis, par son tableau du Couronnement de la Vierge, son meilleur ouvrage. Ce peintre, dont la vie fut signalée par des aventures romanesques, mourut empoisonné en 1469. || (Lorenzo). De Florence, né en 1606, mort en 1664, fut à la fois bon peintre et bon poëte.

LIPPISTE. s. f. Conchyl. Genre de coquilles du cap de Bonne-Espérance.

LIPPITUDE. s. f. (du lat. *lippitudo*, chassie). Pathol. Sécrétion trop abondante de l'humeur sébacée des paupières, qui deviennent chassieuses.

LIPPU, UE. adj. Qui a une grosse lèvre. Les nègres sont lippus. Il est familier.

— On dit plus souvent substantiv. Un lippu, une grosse lippue.

LIPS. Ant. gr. Nom sous lequel on désignait le vent du sud-ouest ou d'Afrique. On le personnifie sous les traits d'un adulte, avec un aplustre de navire à la main.

LIPSE (Juste). Philologue du XVIe siècle, né en 1547, à Over-Isch (Belgique), mort en 1606. Ses principaux ouvrages sont des éditions de Tacite et de Sénèque le philosophe, des traités sur l'art militaire des Romains et sur la philosophie des stoïciens, une histoire de Louvain, etc.

LIPTOTE. s. f. Rhét. V. LITOTE.

LIPU. s. m. Relat. Tribunal chinois. V. LIJ-POU.

LIPURE. s. f. Mamm. Quadrupède peu connu, de la baie d'Hudson.

LIPYRIE. s. f. (en lat. *lipyria* ; du gr. λείπω, manquer, et πῦρ, gén. πυρός, feu). Médec. Espèce de fièvre continue ou rémittente, accompagnée ... froid extérieur.

LIPYRIEN, IENNE. adj. Médec. Qui a rapport à la lipyrie. Fièvre lipyrienne.

LIQUATER. v. a. 1re conj. (pr. *li-kou-a-té*). Métallurg. Soumettre à la liquation

LIQUATION. s. f. (pr. *li-kou-a-si-on* ; du lat. *liquatio*, fonte, liquéfaction). Opération métallurgique qui consiste à séparer, par une chaleur douce, un métal moins fusible, d'un autre qui l'est davantage, et avec lequel il était allié. C'est ainsi qu'on retire l'argent contenu dans le cuivre de quelque minerai, après avoir uni celui-ci au plomb. On appelle aussi cette opération *ressuage*.

— *Pièces de liquation.* Gâteaux de cuivre alliés au plomb

LIQUÉFACTION. s. f. (pr. *li-kué-fak-si-on*). Changement d'état d'une substance qui, par l'effet de la chaleur, passe de l'état solide à l'état liquide. Liquéfaction de la cire. La *liquéfaction* est employée pour priver certains sels de leur eau de cristallisation, et par là les rendre plus actifs. (Nachet.)

— M. Landais prétend que l'on doit prononcer *li-ké-fak-si-on*, puisqu'on prononce *li-ké-fi-é*. Sans doute cette prononciation serait plus rationnelle, mais l'usage, qui est un maître, en a décidé autrement ; et nous croyons qu'on doit s'y conformer. On peut du reste remarquer que les mots d'un usage fréquent ont pris forcément la prononciation française, parce que le plus grand nombre des personnes qui les employaient en ignoraient l'origine, tandis que ceux dont se servaient presque exclusivement les personnes instruites ont conservé leur prononciation originelle. C'est ainsi que les mots *architecte*, *architecture*, connus de tout le monde, se prononcent à la française, et que les mots *archéologue*, *archéologie*, moins usités, ont conservé leur prononciation grecque.

LIQUÉFIABLE adj. des 2 g. (pr. *li-ké-fi-a-ble*). Qu'on peut réduire à l'état liquide.

LIQUÉFIANT, ANTE. adj. (pr. *li-ké-fi-ant, an-te*). Qui produit la liquéfaction. Chaleur liquéfiante.

LIQUÉFIÉ, ÉE. part. pass. du v. Liquéfier. S'empl. adjectiv. Je vois donc que la terre n'a pu prendre sa figure que dans le temps où elle a été *liquéfiée* par le feu. (Buff.) Les eaux réduites en vapeurs ; l'or, l'argent *liquéfiés*. (Aimé-Martin.)

LIQUÉFIER. v. a. 1re conj. (pr. *li-ké-fi-er* ; du lat. *liquefacere* ; de *liquidus*, liquide, et *facere*, faire). *Je liquéfie, nous liquéfions, vous liquéfiez. Je liquéfiais, nous liquéfiions, vous liquéfiiez. Que je liquéfie, que nous liquéfiions, que vous liquéfiiez*, etc. Fondre, rendre liquide. Le feu liquéfie le plomb, l'argent, l'or, etc.

— SE LIQUÉFIER. v. pron. Devenir fluide par le moyen du calorique. La cire se liquéfie au soleil. Tous les sels ne se *liquéfient* pas aussi facilement les uns que les autres. (Nachet.)

LIQUET. s. f. Hortic. Nom d'une espèce de poire fort petite, qu'on appelle aussi *poire de la vallée*.

LIQUEUR. s. f. (pr. *li-keur* ; du lat. *liquor*, même signif.) Substance fluide et liquide en général. L'eau est la plus abondante des liqueurs. La plupart des corps solides descendent dans les liqueurs en raison de leur poids. Des fruits de Pallas la *liqueur* onctueuse. (Tissot.) Les Chinois tirent des haricots une *liqueur* appelée soui, qu'ils emploient comme assaisonnement dans la plupart de leurs mets. (B. de St-P.) Leur chevelure blonde, ramenée en avant sur leur poitrine, et teinte d'une *liqueur* rouge, est semblable à du sang et à du feu. (Chateaub.)

. . . . . . La diligente abeille
Du calice des fleurs extrait sa *liqueur* d'or.
(Vanaman.)

Il est une *liqueur* au poëte plus chère,
Qui manquait à Virgile et qu'adorait Voltaire.
(Delille.)

— Particulièrement. Certaines boissons qu'on obtient par la distillation, et plus particulièrement les boissons dont la base est l'eau-de-vie ou l'esprit de vin. Liqueur spiritueuse. Liqueur forte, douce. Boire des liqueurs. L'usage des liqueurs est contraire à la santé. Un marchand de liqueurs. Liqueur odorante, fermentée, épurée, distillée, parfumée. Liqueur enivrante. Pour le plus grand nombre des individus, il faut avouer que l'usage des *liqueurs* est tout au moins inutile. (Mérat.) On doit s'abstenir des *liqueurs* de table lorsqu'on a l'estomac irritable. (Id.) Les *liqueurs* alcooliques sont nuisibles étant prises à jeun. (Id.) C'est un abus honteux de voir des hommes bien nés faire un usage immodéré des *liqueurs* alcooliques dans leurs repas, et exhaler toute la soirée une haleine infecte. (Id.)

— Il se prend souvent pour le vin. Liqueur bachique. Liqueur vermeille.

Viens, suis mes pas, viens, ô Javeau!
Remplir les flancs de ta bouteille
D'une pétillante *liqueur*. (Rosedan.)

. . . . Viens sous cette treille,
Aux roses de ton front mariant les parfums,
Dans les flots de *liqueur* vermeille
Noyer le noir essaim des soucis importuns.
(Daveau.)

— *Vins de liqueur.* Vins qui contiennent une quantité plus qu'ordinaire d'alcool, de sucre, etc., qu'on récolte dans les pays chauds, et qu'on boit en petite quantité à l'entremets et au dessert. Tels sont les vins muscats, de Lunel, de ... progrès de la chimie, il se fabrique chez les liquoristes et autres une quantité considérable de vins de liqueur artificiels, c'est-à-dire par le mélange de vin blanc ordinaire, de sucre et de diverses substances aromatiques propres à tromper le goût des buveurs.

— *Ce vin a de la liqueur, trop de liqueur.* Se dit d'un vin ordinaire qui a trop de douceur.

— *Liqueurs fraîches.* Boissons rafraîchissantes, telles que la limonade, l'eau de groseille, l'orgeat, etc.

— Chim. *Liqueur des cailloux.* Dissolution de silice dans la potasse liquide. || *Liqueur de Libavius.* Chlorure de soude. || *Liqueur fumante de Boyle.* Hydrosulfate sulfuré d'ammoniaque. || *Liqueur fumante de Libavius.* Chlorure d'étain. || *Liqueur des Hollandais.* Éther chloré. || *Liqueur de Van-Swieten.* Dissolution qui contient du chlorure suroxygéné de mercure. || *Liqueur minérale anodine d'Hoffman.* Médicament officinal que l'on prépare en mêlant ensemble

deux onces d'alcool et autant d'éther sulfurique rectifié, auxquels on ajoute douze grains d'huile douce de vin.

— Méd. *Liqueur de l'amnios.* La même chose que les eaux de l'amnios.

— Techn. Chez les teinturiers, Eau de son avec laquelle ils préparent les étoffes destinées à la teinture.

LIQUEUREUX, EUSE. adj. (pr. *li-keu-reu*). Qui a de la liqueur, de la douceur. Bien que ce mot dérive évidemment de *liqueur*, il est moins usité que *liquoreux*. Boiste définit *liquoreux* qui a du corps, de l'esprit, et *liquoreux* qui a de la douceur. Cette distinction ne nous paraît pas fondée.

LIQUIDAMBAR. s. m. (ét. lat., *liquidum*, liquide; *ambar*, ambre). Bot. Arbre de l'Amérique septentrionale, famille des amantacées, qui donne un suc résineux, balsamique, rougeâtre, connu sous le nom de *styrax liquide*, et même sous le nom de l'arbre qui le produit. L'écorce du liquidambar copalme répand en brûlant une odeur agréable. Le bois est employé pour la menuiserie. Il présente de belles veines, mais se tourmente en séchant et pourrit facilement.

LIQUIDATAIRE. s. m. (pr. *li-ki-da-tai-re*). Qui est chargé d'une liquidation de compte. On dit plus souvent *liquidateur*.

LIQUIDATEUR. s. m. (pr. *li-ki-da-teur*). Mandataire chargé de liquider ou mettre à fin les affaires d'une maison de commerce ou d'une société. La Cour royale de Paris a jugé que le liquidateur d'une société commerciale, chargé de gérer et d'administrer sous sa responsabilité personnelle, est tenu par corps des engagements qu'il a souscrits.

— adjectiv. Commissaire liquidateur. L'Académie ne donne point de féminin, cependant il nous semble qu'on peut dire *liquidatrice*.

LIQUIDATION. s. f. (pr. *li-ki-da-ci-on*). Jurispr. financ. et comm. Action de régler, de fixer ce qui était indéterminé, incertain, en toute espèce de comptes. Liquidation de dépens, d'intérêts, de compte. Liquidation et partage d'une succession. Travailler à la liquidation de son bien, de ses comptes. Il travaille à la liquidation de ses dettes. Liquidation de fruits.

— *Liquidation d'une société de commerce.* Opérations relatives au payement des dettes et au partage entre les associés de l'actif restant, lorsque la société cesse d'exister.

— Techn. Action de cuire la pâte du savon.

LIQUIDE. adj. des 2 g. (pr. *li-ki-de*; du lat. *liquidus*, même signif.) Qui a ses parties fluides, qui coule ou qui tend à couler. Les corps liquides. Ce breuvage n'est pas assez liquide.

— *Métal liquide.* Métal en fusion. || *Confitures liquides.* Marmelades, gelées, confitures qui sont dans du sirop.

— Poét. *Le liquide empire, la plaine liquide.* La mer. || *Le liquide élément.* L'eau.

Cependant, sur le dos de la plaine *liquide*
S'élève à gros bouillons une montagne humide. (Rac.)

— Gramm. *Consonnes liquides.* On appelle ainsi les lettres *l*, *m*, *n*, *r*, qui, jointes à une autre consonne, sont très-coulantes, et se prononcent aisément. || On dit substantiv. Les liquides.

— Fig. En parlant de bien, d'argent, signifie Net et clair, qui n'est pas sujet à contestation, qui n'est point chargé de dettes. Il a encore dix mille écus de bien clair et liquide. Il a quinze cent mille francs d'argent sec et liquide. On ne peut saisir que pour une dette liquide et certaine. On m'en a offert cinq mille francs d'argent net et liquide. En matière de dette, la compensation ne doit se faire que de liquide à liquide, c'est-à-dire d'une somme liquide à une autre qui le soit aussi.

Quarante mille écus d'argent sec et *liquide*,
De la succession voilà le plus solide. (Regnard.)

— substantiv. Phys. Substances matérielles dont les molécules visibles sont en contact entre elles, et peuvent néanmoins se mouvoir avec une certaine liberté. Les liquides ont plus d'action sur les autres corps que les solides.

— Particulièrement, Les boissons spiritueuses, acides ou fermentées. Droits sur les liquides. Il est chargé de fournir les liquides nécessaires au service de l'armée. L'abus et non l'usage des liqueurs est pernicieux, comme celui de tous les liquides spiritueux. (Rat.)

— Il se dit aussi ... quelques autres boissons ou aliments liquides, tels que le lait, le bouillon, etc. Couper du lait avec un liquide. Cette personne ne vit que de liquides depuis quinze jours. || Il signifie aussi le sang, la bile.

— Admin. La partie des droits réunis qui concerne l'impôt sur les liquides.

— Admin. milit. *Service des liquides.* Employés chargés de distribuer les liquides aux soldats, et les équipages qui transportent ces liquides. || Elliptiq. Il est dans les liquides.

LIQUIDÉ, ÉE. part. pass. du v. Liquider. Simple adjectiv. Des comptes liquidés.

LIQUIDEMENT. adv. (pr. *li-ki-de-man*). D'une manière claire et liquide.

LIQUIDER. v. a. 1re conj. (pr. *li-ki-dé*). Régler, fixer ce qui était indéterminé dans un compte, dans une affaire. Liquider les dépens, les intérêts. Liquider ses dettes, une succession. Liquider la restitution des fruits.

— *Liquider son bien.* Payer ses dettes en vendant une partie de son bien, de manière que le restant soit libre de toute créance.

— SE LIQUIDER. v. pron. S'acquitter, éteindre ses dettes. Il ne me doit plus rien, il s'est liquidé avec moi. S'est-il liquidé avec vous?

— Être liquidé. Ces biens se liquident.

LIQUIDITÉ. s. f. (pr. *li-ki-di-té*). Qualité d'une substance liquide. La liquidité de l'eau. Quelques corps se trouvent le plus souvent dans la nature à l'état de *liquidité*. (Lenorm.) La *liquidité* des corps a des degrés. (Id.)

LIQUOREUX, EUSE. adj. (pr. *li-ko-reu*). Qui est comme de la liqueur. On ne l'emploie guère qu'en parlant de certains vins qui ont une douceur particulière, comme les vins d'Espagne, les vins muscats. Vins liquoreux. Ce vin est trop liquoreux.

— Qui appartient, qui est propre aux liqueurs; qui en résulte. C'est un abus honteux de voir des hommes bien nés faire un usage immodéré des liqueurs alcooliques dans leurs repas. Ils compromettent leur santé et les facultés intellectuelles dont la nature les a pourvus, qui sont toujours plus ou moins obscurcies sous les vapeurs *liquoreuses*. (Mérat.)

LIQUORISTE. s. des 2 g. Celui, celle qui fabrique ou vend des liqueurs. Un fonds de liquoriste. La boutique du liquoriste.

— adjectiv. Marchand liquoriste.

LIRAZZA. s. f. (pr. *li-rad-za*). Métrol. Monnaie d'argent de Venise valant à peu près 65 centimes.

LIRE. v. a. 4e conj. (du lat. *legere*, ou du gr. λέγειν, qui signifie littéralement, recueillir, rassembler, parce qu'en effet en lisant les yeux recueillent pour ainsi dire les lettres et les mots pour en former un discours). *Je lis, tu lis, il lit, nous lisons*, etc. *Je lisais. Je lus, nous lûmes, ils lurent. Je lirai. Je lirais. Lis. Que je lise. Que je lusse. Lisant. Lu.* Parcourir des yeux, avec la connaissance des lettres, ce qui est écrit ou imprimé, soit qu'on profère ou qu'on ne profère pas les mots. Apprendre, montrer à lire. Lire tout bas, tout haut, à haute voix. Lire couramment, doucement, lentement, trop vite. Il ne sait ni lire ni écrire. Il lit bien le grec, l'hébreu. Il se gâtera la vue à lire ces vieux manuscrits. Lire avec des lunettes. Lire à rebours. Une écriture malaisée à lire. Lire toutes sortes d'écritures. Il avait *lu* cent trente fois le Nouveau Testament. (Fléch.) Il *lisait* tous les jours à genoux quelques articles de la loi de Dieu. (Id.) Ne jugez pas de ce travail par le volume; *lisez* et prononcez. (J. Virey.)

— Prononcer à haute voix ce qui est écrit ou imprimé. Il lit bien. Il lit mal. Il ne sait pas lire. Il lit très-distinctement. Il nous a lu les vers qu'il a faits. Lisez-nous votre discours. Il avait l'usage de se faire lire quelque livre pendant ses repas. C'est peu d'aimer les vers; il faut les savoir *lire*. (Fr. de Neufchât.)

— Se dit en parlant des lectures qu'on fait pour son instruction ou pour son amusement. Lire avec application. Lire l'Écriture sainte, l'histoire grecque, l'histoire romaine, l'histoire de France. Il a beaucoup lu. Lire un roman. Avez-vous lu les Mille et une Nuits? Il ne suffit pas de lire, il faut retenir ce qu'on a lu. Lire une lettre, un billet. Je plains ceux qui n'aiment pas *lire*. (Mme de Sév.) On s'accoutume à bien parler en *lisant* les auteurs qui ont bien écrit. (Volt.) Avec quelque attention que j'aie *lu* cet écrivain, sa pensée m'a échappé. (Condill.) Ces lieux charmants me rappelèrent les idées que j'avais eues autrefois en *lisant* les vies des anciens solitaires. (Chateaub.) En un mot, en *lisant* toute l'histoire, soyons en garde contre toute fable. (Volt.)

C'est un auteur malin qui rit et qui fait rire,
Qu'on blâme en le *lisant*, et pourtant qu'on admire.
(Boileau.)

La Pucelle est pourtant une œuvre bien galante,
Et je ne sais pourquoi je bâille en la *lisant*. (Id.)

Personne ne *lit* pour apprendre,
On ne *lit* que pour critiquer. (Mme Deshoul.)

— Se dit encore en parlant de quelque livre qu'un professeur explique à ses auditeurs. Notre professeur nous lisait Virgile. Ce régent lit Homère à ses écoliers. Dans le même sens, on dit à un écolier : Quel auteur vous lit-on dans votre classe? Quel auteur lisez-vous dans votre classe?

— Comprendre ce qui est écrit ou imprimé dans une langue étrangère. Je ne parle pas l'al... l'anglais? Non, mais je le lis assez facilement.

— Fig. On dit d'un ouvrage mal écrit, ou ennuyeux, ou licencieux, C'est un ouvrage qu'on ne peut lire. || Ce livre, cet ouvrage se *laisse lire*. On le lit sans ennui, sans fatigue.

— Fig. Pénétrer quelque chose d'obscur ou de caché. Lire dans la pensée, dans le cœur, dans les yeux de quelqu'un. Lire sur le front, sur le visage de quelqu'un. Je lis dans vos yeux que vous consentez. Si l'on pouvait *lire* dans le cœur des hommes, que de mécomptes! Dans quelle société serait-on à son aise! Transportons-nous en esprit sur le champ de bataille pour y *lire* et méditer à loisir l'instabilité des choses humaines. (Mass.) Dans le fond de mon cœur vous ne pouviez pas *lire*. Et qui *lira* sa honte écrite sur mon front? (Volt.) Les pilotes *lisaient* sur le front des étoiles. (Esmenard.) On *lit* dans ses regards sa fureur et sa rage. (Rac.) Mais pourquoi veux-je *lire* dans une âme où je ne trouverais que de la froideur et de l'indifférence? (St-Evrem.)

Et César qui *lisait* sa peur sur son visage,
Le flattait par pitié pour lui donner courage.
(Corneille.)

Soit que je n'ose encor démentir le pouvoir
De ces yeux où j'ai *lu* si longtemps mon devoir.
(Racine.)

— Imprim. *Lire sur le plomb.* Lire sur l'œil du caractère le contenu d'une ligne ou d'une page.

— Jeux. *Lire dans le jeu, dans les cartes de son adversaire.* Découvrir les cartes que celui-ci a en main. || Fig. Les deviner. Vous lisez dans mon jeu.

— Manuf. *Lire un dessin.* Expliquer en détail à l'ouvrier qui monte un métier le nombre de fils qu'il doit prendre ou laisser pour former sur l'étoffe les figures du dessin.

— Mus. *Lire la musique.* Parcourir des yeux de la musique notée avec l'intelligence des sons que les notes représentent, et des diverses modifications que ces sons doivent recevoir. Il lit fort bien la musique. Il ne sait pas lire la musique.

— SE LIRE. v. pron. Être lu. Cette écriture se lit assez facilement.

LIRE. s. f. Métrol. Monnaie d'Italie dont la valeur varie suivant les localités. Elle se divise généralement en 20 *soldi* de 12 *denari*. Monnaie d'argent : La lire de Toscane, qui vaut environ 0 f. 83; la lire nouvelle du royaume lombard-vénitien, 0 f. 87; la lire vieille, royaume lombard-vénitien, 0 f. 76; la lire du duché de Lucques, 0 f. 61; || Monnaie de compte : lire ou livre italienne, de 1 f.; livre de Sardaigne, de 1 f. 88; lire piémontaise ou de Piémont, 1 f. 175; lire banco valuta de Gênes, 1 f. 036; lire ou livre courante de Milan, 0 f. 764; lire ou livre impériale de Milan, 1 f. 08; lire de Toscane, 0 f. 85; lire du Tessin, 0 f. 66; lire de Venise, 0 f. 509; lire de Parme, 0 f. 246.

LIRELLE. s. f. (du lat. *lirella*; de *liro*, je sillonne). Bot. On donne ce nom dans les lichens, les hypoxylées, etc., au réceptacle des organes reproducteurs, lorsqu'il est sessile, linéaire, flexueux, et qu'il s'ouvre par une fente longitudinale.

LIRELLEUX, EUSE. adj. Bot. Qui offre de petits sillons linéaires.

LIRELLIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *lirella*, lirelle; *forma*, forme). Bot. Qui a la forme d'une lirelle, comme le disque des graphidées.

LIRI. s. m. Conchyl. Espèce de patelle à coquille cartilagineuse.

LIRIA. Géogr. Ville d'Espagne, province de Valence; 12,000 hab.

LIRIDE. s. m. Entom. Genre d'insectes hyménoptères.

LIRIODENDRINE. s. f. Chim. Principe balsamique amer qu'on extrait de l'écorce fraîche des racines du liriodendron.

LIRIODENDRON. s. m. (ét. gr., λείριον, lis; δένδρον, arbre). Bot. Nom donné au genre tulipier.

LIRIPE. Myth. gr. Océanide, mère de Narcisse, qu'elle eut de Céphise.

— Bot. Genre de plantes de la Cochinchine.

LIRIS. Temps hér. Guerrier troyen qui fut tué par Camille.

— Géogr. anc. Fleuve du Latium qui se jetait dans la mer Tyrrhénienne. Aujourd'hui le *Garigliano*.

LIRIS. s. m. (pr. *li-riss*). Entom. Genre d'insectes hyménoptères.

LIRON. s. m. Mamm. Espèce de marmotte des Alpes. || Vieux nom du loir.

LIRONFHA. s. m. (pr. *li-ron-fa*). Mot fait à plaisir pour servir de refrain à des couplets de chanson, et qui n'a aucun sens propre.

LIS. s. m. (pr. *liss*; du lat. *lilium*; fait du gr. λείριον, même signif.). Bot. Genre de plantes, type de la famille des liliacées, comprenant beaucoup d'espèces qu'on reconnaît principalement à leur bulbe, lequel est formé d'écailles charnues et imbriquées les unes sur les autres. Leur tige, qui s'élève quelquefois à cinq ou six pieds de hauteur, est cylindrique, chargée de feuilles étroites, linéaires, éparses ou verticillées. Elle supporte un bouquet ou épi de fleurs très-grandes, dressées ou renversées, blanches ou plus souvent jaunes ou rouges. Cette plante, par ses beaux vases d'albâtre qui couronnent ... ment de nos jardins. Le *lis blanc* ou *lis commun*, *lis candide*, originaire du Levant, et répandu aujourd'hui dans tout le midi de l'Europe, est assurément une des plus belles espèces du genre. Il est également cher à l'horticulture, à la médecine, à la poésie et à l'art héraldique. A l'horticulture, qui en fait un des plus beaux ornements d'un parterre; à la médecine, qui l'administre en beaucoup de cas, soit à l'extérieur, soit à l'intérieur; à la poésie, qui trouve dans la blancheur du lis l'emblème de l'innocence, de la candeur, de la pureté virginale; à l'art héraldique, qui longtemps fit des lis le symbole de la France. Sa tige est couronnée d'un chapiteau de cinq à huit fleurs pédonculées, très-grandes, du blanc le plus pur, du parfum le plus suave, dont celles qui sont tout à fait à l'extrémité de la tige regardent fièrement le ciel, et les autres s'inclinent à demi au-dessous de leurs sœurs. C'est en juin et juillet que brille dans tout son éclat le lis candide. Aussi, dans les Pyrénées, où il forme en général la bordure de toutes les planches d'un potager, en compose-t-on de gros faisceaux pour les faire bénir à l'église le jour de la fête de Saint-Jean Baptiste. Puis de ces lis bénits on forme des bouquets disposés en croix qu'on attache au haut de la principale porte extérieure de chaque maison, et qui y restent jusqu'au retour de la même solennité. Le *lis orangé* croît spontanément dans les Alpes; ses fleurs, assez semblables de forme à celles du lis blanc, sont droites, peu odorantes, d'un rouge orangé. Le *lis turban*, espèce caractérisée par des feuilles très-étroites et par des fleurs pendantes, d'un écarlate brillant, à segments roulés en arrière en forme de turban, croît dans les Alpes et les Pyrénées. Le *lis des Pyrénées* est une espèce voisine du lis turban, mais qui en diffère par des fleurs jaunes, ponctuées de rouge brun. Le *lis martagon* a des fleurs en forme de turban, mais d'un rose violet. Enfin, le *lis superbe*, originaire de l'Amérique septentrionale, s'élève jusqu'à huit pieds, et sa tige se termine par une magnifique girandole de trente à quarante fleurs, lesquelles sont pendantes en forme de turban, d'un rouge orangé, ponctuées de pourpre-brun. Pour me montrer le caractère d'une fleur, les botanistes me la font voir sèche, décolorée et étendue dans un herbier. Est-ce dans cet état que je reconnaîtrai un *lis*? N'est-ce pas sur le bord d'un ruisseau, élevant au milieu des herbes sa tige auguste, et réfléchissant dans les eaux ses beaux calices plus blancs que l'ivoire, que j'admirerai le roi des vallées? sa blancheur incomparable n'est-elle pas encore plus éclatante, quand elle est mouchetée, comme des gouttes de corail, par de petits scarabées écarlates, hémisphériques, piquetés de noir, qui y cherchent presque toujours un asile. (B. de St-P.)

Le *lis*, plus noble et plus brillant encore,
Lève sans crainte un front majestueux;
Paisible roi de l'empire de Flore,
D'un autre empire il est l'emblème heureux. (Parny.

— *Lis des étangs.* Nénuphar blanc. || *Lis des marais.* Espèce d'iris. || *Lis asphodèle.* Plante dont la fleur de couleur jaune ressemble à celle du lis et la racine à celle de l'asphodèle. || *Lis de Saint-Jacques.* Espèce d'amaryllis. || *Lis du Japon.* Nom d'une narcissoïde. || *Lis de mai* ou *lis des vallées.* Muguet. || *Lis des incas.* Astroémère. || *Lis de Matthiole.* Pancrasse maritime. || *Lis du Mexique.* Amaryllis belladone. || *Lis de Saint-Bruno.* Plante de l'ordre des scilles qui croît à la Grande Chartreuse. || *Lis de Suse.* Frétillaire de Perse. || *Lis narcisse des Indes.* Amaryllis des Indes. || *Lis de Surate.* Nom d'une ketmie. || *Lis narcisse, colchique jaune, narcisse d'automne.* Plante qui tient du lis et du narcisse. || *Lis des teinturiers.* La gaude et la lysimachie vulgaire. || *Lis hyacinthe.* Espèce de scille originaire d'Anjou que l'on cultive dans les jardins. || *Lis turc.* L'ixie chinoise.

— Il se prend plus souvent pour la fleur du lis blanc. La blancheur des lis. Le *lis* est le symbole de la virginité, de la candeur, de l'innocence, de la pureté. (Acad.) Du *lis* et du jasmin le calice argenté. (Le P. Venance.) Le *lis* peint la candeur et l'agneau l'innocence. (Del.) Les fleurs du *lis* et de l'oranger désignèrent l'innocence, parce qu'elles sont candides et sans tache comme elle. (Ch. Nod.)

Le *lis* que dans ces lieux un charme fit éclore,
Dans sa coupe d'argent boit les pleurs de l'aurore.
(Baour-Lormian.)

Élevé sur sa tige et rempli de fraîcheur
Le *lis* à mes regards étale sa blancheur. (Roucher.)

Noble fils du soleil, le *lis* majestueux
Vers l'astre paternel dont il brave les feux
Élève avec orgueil sa tête souveraine
Il est le roi des fleurs, comme la rose est reine.
(Boisjolin.)

— Fig. *Un teint de lis, un teint de lis et de roses.* Un teint extrêmement blanc, un teint blanc et vermeil.

— Poétiq. *Les lis de son teint, de son visage, de son sein*, pour la blancheur de son teint, etc. Leurs blonds cheveux flottaient autour d'un sein de *lis*. (Lebrun.) Sur les *lis* de son sein leurs cheveux sont épars. (Colardeau.)

L'accablante douleur
Des *lis* de son beau front a terni la blancheur.
(Millevoye.)

... Un beau mortel dont le duvet naissant
Ne blesse pas les *lis* de ton sein caressant. (Id.)

Jeune vierge, l'exil et tes profonds ennuis
Sur ton teint languissant n'ont laissé que des *lis*.
(Dusaulx.)

Du *lis* et de la rose une teinte légère
...
(Delille.)

— Armoiries. *Fleur de lis.* (Dans ce sens, on doit prononcer *fleur de li*). Figure qui imite à peu près trois fleurs de lis attachées ensemble; celle du milieu est droite, et les deux autres ont leur sommet courbé en dehors. Fleur de lis d'or, d'argent, de gueules. Autrefois l'écu de France avait trois fleurs de lis d'or en champ d'azur. Il porte une fleur de lis d'or dans ses armoiries. Semé de fleur de lis. Les fleurs de lis depuis la croisade de Louis le Jeune ont toujours orné la bannière des rois de France. St Louis avait pris pour devise une marguerite et des lis, par allusion au nom de la reine sa femme et aux armes de France.

— Blas. *Lis au pied nourri.* Fleur de lis terminée par une base. || *Lis naturel ou de jardin.* Lis représenté tel qu'il est naturellement. Il porte d'azur aux trois lis de jardin d'argent tigés et feuillés de sinople. || *Lis au pied coupé.* Celui qui est représenté sans tige. || *Lis renversé.* Lis naturel tourné la tête en bas, et représentant une espèce de cloche fendue par le bas.

— *Siéger, être assis sur les fleurs de lis.* S'est dit de ceux qui exerçaient quelque charge de magistrature, et surtout des membres d'une cour supérieure, par allusion aux tapis semés de fleurs de lis dont leurs siéges étaient couverts.

— Poétiq. *Les lis.* (on pron. *liss*). Se disait pour La France. L'empire des lis. Le trône des lis.

Là, sur un trône d'or, Charlemagne et Clovis,
Veillent du haut des cieux sur l'empire des *lis*. (Volt.)

Je dis plus, tu le dois en faveur du spectacle
Qu'au monarque des *lis* je prépare aujourd'hui. (Corn.)

Soit que son bras, vengeur des chrétiens avilis,
Abattît le croissant ou relevât les *lis*. (De Belloy.)

— On appelait aussi *fleur de lis*, la marque qu'on imprimait avec un fer chaud sur l'épaule des malfaiteurs condamnés à une peine afflictive ou infamante et qui représentait une fleur de lis. Il avait la fleur de lis à l'épaule.

— Prov. biblique. *Les lis de la vallée ne filent point, et ils sont mieux vêtus que Salomon dans toute sa gloire.* Le Créateur pourvoit aux besoins de toutes ses créatures. On l'a appliqué ironiquement aux gens que l'on voit bien vêtus, sans que l'on connaisse la source de leurs revenus. || *Les lis ne filent point.* S'est dit aussi pour, Le royaume de France ne peut tomber en quenouille, c'est-à-dire Les femmes ne règnent point en France.

— Myth. et iconol. La fleur de lis était trop belle pour que les Grecs n'attachassent pas à son origine quelques-unes de leurs idées gracieuses. Aussi la Fable fait-elle naître le lis du lait de Junon. La beauté céleste était représentée ayant la moitié de la tête cachée dans les nues, tenant un lis d'une main, et de l'autre un compas et une boule. La Beauté est encore représentée avec une guirlande de lis et de violettes: pureté et modestie, tels doivent être en effet les attributs de la beauté.

— Art milit. Ancienne machine de guerre, espèce de palissade.

— Astron. Petite constellation située dans la constellation du Bélier.

— Cheval. *Ordre de N.-D. du Lis.* Ordre militaire institué par Garcias IV, roi de Navarre. 1048. || *Ordre du Lis.* Ordre de chevalerie institué par le pape Paul III, 1598. || Ordre honorifique créé par Louis XVIII, 1816. La décoration de cet ordre était une fleur de lis suspendue à un ruban blanc.

— Hist. *Champ du lis.* Le lieu où Charles d'Anjou défit Conradin à la journée de Tagliacozzo, 23 août 1268.

— Métrol. Monnaie de l'ordre des chevaliers de St-Jean de Jérusalem. || *Lis d'or et d'argent.* Monnaies qui remplacèrent les louis de 1655 à 1657.

— Numism. Symbole de la beauté, de la pudicité et de l'espérance. Il y a des médailles romaines à fleurs de lis.

— Pêch. Filet formé de 70 rangs de mailles de trois centimètres carrés environ.

— Techn. Grosses dents de l'extrémité d'un peigne de tisserand.

— Zooph. *Lis de mer.* Espèce d'encrine.

— Autrefois ce mot s'écrivait avec un *y*, *lys*.

La racine des *lys*, sous sa molle épaisseur,
D'une plaie enflammée amortit la chaleur. (Castel.)

LISABLE. adj. des 2 g. Néol. Que l'on peut lire avec quelque fruit ou quelque plaisir. Peu usité.

LISAGE. s. m. Techn. Action de lire les dessins et de les mettre en carte ou en faisceau de tire, dans une fabrique de tissus ouvrés, brochés ou damassés.

LISAILLEUR, EUSE. adj. Néol. Qui lit mal; qui lit beaucoup et sans intelligence.

LISARD. s. m. Comm. Sorte de toile des Indes.

LISATZ. adj. et s. f. pl. Comm. Sorte de toile qui vient de l'Orient.

LISBONNE. Géogr. Capitale du Portugal et chef-lieu de l'Estramadure portugaise, sur la droite du Tage, près de son embouchure; 260,000 hab. L'aspect de cette ville, bâtie en amphithéâtre sur trois collines, est très-pittoresque. Elle n'a pas de port proprement dit, mais une très-belle rade. Presque entièrement détruite en 1755 par un de ces tremblements de terre auquel son sol est fréquemment exposé, elle s'est reconstruite peu à peu et possède aujourd'hui quelques beaux monuments. Elle fait un commerce important de vins, huiles, oranges, etc.

l'Espagne reconnut l'indépendance du Portugal, en 1668.

LISBONNIN, INE. adj. et s. Géogr. Habitant de Lisbonne. || Qui appartient à Lisbonne ou à ses habitants.

— LISBONNINE. s. f. Métrol. Monnaie d'or du Portugal, qui vaut 33 fr. 96 c.

LISE. s. f. Anc. mus. Musette.

— Mar. Sable mouvant sur les bords de la mer.

LISÉRAGE. s. m. Techn. Broderie dont le dessin est tracé par un seul fil continu, de métal ou de couleur, qui tranche sur le fond.

LISÉRÉ. s. m. Ruban fort étroit dont on borde un habit, un gilet. Liséré de soie, d'or, d'argent.

— Raie sur le bord d'un ruban, d'un mouchoir, etc., et d'une couleur autre que celle du fond. Un mouchoir blanc avec un liséré bleu. Ce ruban a un liséré jaune.

LISÉRÉ, ÉE. part. pass. du v. Lisérer. S'emploie adjectiv. Un ruban bleu liseré en vert.

LISÉRER. v. a. 1re conj. Techn. Mettre un liséré. || Border en liserage. Lisérer un mouchoir.

— SE LISÉRER. v. pron. Être liséré. Ces mouchoirs se lisèrent.

LISERET. s. m. Nom vulgaire du liseron des champs.

LISEROLLE ou **LISEROLE.** s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones, de la famille des convolvulacées, qui ont beaucoup de rapport avec les liserons.

LISERON ou **CONVOLVULUS.** s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones, type de la famille des convolvulacées. La plupart de ces plantes, dont on connaît un grand nombre d'espèces, sont grimpantes et s'entortillent autour des plantes voisines. Quelques liserons contiennent des propriétés médicamenteuses dont on tire parti en thérapeutique.

— *Liseron satiné* ou *cnéorum*. Arbuste du Levant, à feuilles satinées. || *Liseron maritime.* La soldanelle.

LISETTE, LISETTE-BÈCHE. s. f. ou **LISET.** s. m. Entom. Nom vulgaire de la larve du gribouri de la vigne, scarabée qui mange les bourgeons de la vigne et des arbres fruitiers. On l'appelle aussi *coupe-bourgeons*.

LISEUR, EUSE. s. Celui, celle qui aime à lire, qui lit beaucoup. C'est un grand liseur. Une grande liseuse. Un liseur infatigable. Un grand *liseur* de romans. (Boil.) C'est une *liseuse*, elle sait un peu de tout. J'en ai aussi une petite teinture, de sorte que nos deux superficies s'accordent bien ensemble. (Mme de Sév.)

— Celui qui lit à haute voix. Un *liseur* dont la voix n'est pas éclatante est complètement inintelligible. (Cormen.)

— L'Académie dit que ce mot est familier. Cependant il exprime une idée qu'on ne saurait rendre autrement sans une périphrase, et nous paraît à ce titre devoir être d'un bon usage.

— Anat. Un des quatre muscles droits de l'œil, ainsi nommé parce qu'il sert à tourner l'œil vers le nez, ce qui se fait en lisant. C'est le même que l'adducteur.

— Techn. Homme qui dans les fabriques de tissus ouvrés, brochés ou damassés, lit les dessins et les met en carte ou en faisceau de tire, si l'on fait usage des Jacquarts ou des métiers à tirer.

LISIANTHE. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones, de la famille des gentianées.

LISIBLE. adj. des 2 g. Qui est facile à lire. Cette écriture n'est pas belle, mais elle est très-lisible. Cette lettre n'est pas lisible, ce n'est qu'un griffonnage.

— Fig. *Ce livre n'est pas lisible.* Se dit d'un livre très-ennuyeux, très-mal écrit, qu'on ne peut lire sans dégoût.

LISIBLEMENT. adv. D'une manière lisible. Ce n'est pas bien écrit, mais c'est écrit lisiblement.

LISIÈRE. s. f. Bord d'une pièce d'étoffe, ordinairement d'une couleur différente. Lisière rouge, bleue, jaune, rayée. Lisière large, étroite. On met souvent les lisières de drap à une porte, à une fenêtre, pour empêcher le vent de pénétrer. Lever les lisières d'un drap. Le tissu des lisières est plus serré que celui du fond, parce que la chaîne y a plus de fils. Ce drap a tant de largeur entre les deux lisières. Les fils de la chaîne destinés à former les *lisières* ne sont pas ourdis en même temps que la pièce, et on ne les roule pas sur l'ensouple; ils sont ajoutés après coup et tendus par des poids particuliers. (Dict. techn.)

— Par extens. Bandes d'étoffes, cordons que l'on attache aux robes des petits enfants qui apprennent à marcher et avec lesquels on les soutient dans leurs premiers pas. Tenir un enfant par la lisière. Mener un enfant à la lisière. Cet enfant commence à marcher sans lisières. Il n'a plus besoin de lisières.

— Fig. On dit d'une personne qui se laisse mener, qu'Elle est en lisières, on la mène à la lisière, par la lisière. Ceux qui aiment à marcher dans les ténèbres sentent qu'ils ont besoin de lisières. Le désir précède la réflexion, qui devrait le tenir en lisières. Les lisières sociales ne doivent pas être des chaînes de fer.

Nous sommes de vieux enfants :
[illegible]
[illegible] légères
Nous bercent en cheveux blancs. (Voltaire.)

— Fig. Les extrémités d'une province, d'un pays considéré comme limitrophe d'un autre. Mons est sur la lisière de la France. La lisière du département de Seine-et-Oise. Il est des lisières de la Provence. Ces villages sont sur la lisière de la Suisse. || Dans le même sens. La lisière, les lisières d'un bois, d'une forêt, d'un champ.

— Prov. *Les lisières sont pires que le drap.* Ceux qui habitent sur les confins d'un pays décrié sont pires que les habitants du pays même.

— Anc. littér. *Rime de lisière.* Se disait des rimes qui sont à la fin des vers, par opposition aux vers léonins, qui rimaient dans le milieu.

LISIEUX. Géogr. Ville de France, chef-lieu d'arrondissement (Calvados); 11,500 hab. Fabrique de toiles.

LISLE ou **L'ISLE.** Géogr. Ville de France, chef-lieu de canton, (Tarn), 4,200 hab. Toiles, rubans. || Ancienne orthographe du nom de la ville de Lille.

LISME. s. m. Hist. Tribut que les Français du Bastion de France, sur la côte de Barbarie, payaient aux Algériens pour avoir le droit de pêcher le corail.

LISOIR. s. m. Techn. Pièce de bois transversale sur laquelle posent les montants ou les ressorts auxquels une voiture est suspendue. || Pièce qui porte les brancards.

— Dans les fabriques de drap, Bâtis de charpente pour l'apprêt de certaines étoffes, et en particulier, des étamines du Mans.

LISPE. s. m. Entom. Genre d'insectes diptères.

LISPUND. s. m. Métrol. Poids d'Allemagne qui vaut à peu près sept kilogrammes.

LISQUE. s. f. Pêch. Genre de filet à larges mailles.

LISSAGE. s. m. Mar. Travail qui consiste à établir les lisses d'un bâtiment en construction.

— Techn. Action de lisser, de rendre uni, poli. Lissage de la poudre à canon.

LISSANTHE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, de la famille des épacridées.

LISSE. adj. des 2 g. (du gr. λεῖος, même signif.). Uni et poli. Surface lisse. Étoffe lisse. Cette surface est très-lisse. Un corps lisse. Du papier lisse. Front lisse. Lisse comme du verre. Tous les corps lisses sont froids au toucher. Ne consulte pas celui dont le front est lisse, il ne réfléchit jamais. L'homme s'agite, court dans sa petite sphère, comme un insecte dans un vase lisse dont il ne peut sortir. L'écureuil a les ongles si pointus et les mouvements si prompts, qu'il grimpe en un instant sur un hêtre dont l'écorce est fort *lisse*. (Buff.)

— Archit. *Colonne lisse.* Colonne sans cannelures et sans ornements.

— Entom. *Yeux lisses.* Dans les insectes, deux ou trois points luisants et convexes, placés à la partie supérieure de la tête, et qui sont ordinairement disposés en triangle.

LISSE. s. f. Mar. Pièce de bois qui sert à lier les membres d'un vaisseau. || Pièce transversale d'un garde-fou. || *Lisse de tribord.* Préceinte un peu plus petite que les autres, qui tient le vaisseau tout autour par les hauts. || *Lisse de plat-bord.* Celle que termine les œuvres mortes entre les deux premières rabattues. || *Lisse d'hourdi* ou *grande barre d'arcasse*. Longue pièce de bois placée à l'arrière, et qui peut être regardée comme un banc qui passe derrière l'étambot et sur lequel sont attachés les estaims. || *Lisse de gabaris.* Toutes les pièces qui sont employées pour former des gabaris ou les facons d'un vaisseau. || *Lisse de porte-haubans.* Longues pièces de bois plates, que l'on fait régner le long des porte-haubans, et qui servent à tenir dans leurs places les chaînes de haubans.

— Constr. Pièce courante qui couronne à hauteur d'appui le garde-fou d'un pont de bois.

— Cordier. Ficelle à lier les paquets.

— Erpét. Couleuvre brune tachetée de roux.

— Manég. Bande de poils blancs qui se prolongent sur le chanfrein de certains chevaux.

— Techn. Pièces mobiles d'un métier à tisser, au moyen desquelles et des pédales on fait ouvrir les fils de la chaîne d'un tissu quelconque pour passer la navette, et par conséquent le fil de la trame ou duite. Les *lisses* ordinaires sont formées de deux tringles ou liteaux en bois disposés parallèlement entre eux, dans une longueur égale à la largeur des tissus qu'on veut fabriquer. (Dict. techn.) Les *lisses* destinées à fabriquer les étoffes façonnées, brochées ou damassées, ne sont pas fixées à des tringles. (Id.)

LISSÉ, ÉE. part. pass. du v. Lisser. S'empl. adjectiv. De la dentelle lissée.

— Confis. *Amandes lissées.* Amandes dont on a enlevé la peau, et que l'on a recouvertes d'une couche de sucre.

LISSÉ. s. m. Qualité de ce qui est lisse. Le lissé d'une étoffe. Le lissé des feuilles.

— Techn. Degré de cuisson du sirop de sucre, au point de filer plus ou moins.

— *Grand lissé.* Se dit quand le fil que l'on forme en tirant du sirop de sucre entre les doigts, est assez fort. || *Petit lissé.* Quand il est fragile. Cuire au grand lissé, au petit lissé. Nous avons obtenu le grand lissé, le petit lissé.

LISSEAU. s. m. Techn. Dans quelques ateliers, Un peloton de fil ou de ficelle.

LISSER. v. a. 1re conj. Rendre lisse. Lisser du linge, de la dentelle, des bas.

... Son plumage entier, qu'il *lisse* et qu'il polit,
Des rayons du soleil se peint et s'embellit.
(Lalanne.)

— Mar. Garnir un vaisseau de ses lisses.

— Techn. Couvrir d'un enduit de sucre. || *Lisser la bougie.* Chez les ciriers, La rendre unie dans toute sa longueur, en la faisant passer sous le rouloir. || *Lisser la bougie filée.* La faire passer dans une serviette mouillée. *Lisser les grains de poudre.* Dans les fabriques de poudre à canon, se dit d'une opération qui se fait dans un cylindre creux mis en mouvement.

— SE LISSER. v. pron. Dans tous les sens de l'actif. Etre lissé. Ce papier, cette étoffe, cette bougie se lisse facilement. Ce vaisseau commence à se lisser.

LISSERON. s. m. Techn. Liteau de bois pour tendre les lisses.

LISSETTE. s. f. Techn. Outil d'os, dont le raquetier se sert pour lisser son ouvrage.

LISSEUR, EUSE. s. Techn. Ouvrier, ouvrière qui lisse la surface du papier, du linge, du cuir, pour la rendre brillante. || Celui, celle qui lisse des sucreries.

LISSIER. s. m. Techn. Ouvrier qui fait les lisses.

LISSOCHILE. s. m. Bot. Genre de plantes de la famille des orchidées.

LISSOIR. s. m. Techn. Instrument, outil de verre, de marbre, d'ivoire, ou de toute autre matière dure, qui sert à lisser, à polir le linge, le papier, etc. || Salle où travaillent, dans une papeterie, les lisseurs et les lisseuses. || Atelier, tonneaux pour lisser la poudre.

— Cartonn. Instrument pour unir et polir le papier, les cartes, le carton.

— Techn. Outil de corroyeur pour polir les cuirs de couleur, et leur donner le dernier lustre.

LISSOIR. s. m. ou **LISSOIRE.** s. f. Techn. Perche dont on se sert pour remuer la laine, la briser.

LISSONOTE. s. m. Entom. Genre d'insectes coléoptères.

LISSOTYLE. s. f. Bot. Genre de plantes voisin des grevilliers.

LISSURE. s. f. Techn. Polissure obtenue avec le lissoir.

LISSUS. Géogr. anc. Ville de Dalmatie, aujourd'hui Alessio.

LISTAOS. s. m. pl. (pr. *liss-ta-oss*). Comm. Toiles rayées de bleu et de blanc que l'on fabriquait en Allemagne pour les exporter en Espagne et dans l'Amérique espagnole.

LISTE. s. f. (du lat. barb. *lista*, fait de l'all. *leiste*, bordure, bande, bandelette, parce qu'on écrivait les catalogues sur des bandelettes de parchemin). Catalogue de plusieurs noms. Il se dit ordinairement des personnes. Liste des conseillers d'état, des officiers généraux, des membres de l'Académie. Cet accusé a demandé la liste de ses juges, la liste des jurés. Liste des électeurs censitaires. Je n'avais pas mis celui-ci sur ma liste. Ces noms ne servent qu'à enfler, qu'à allonger la liste. Je me suis fait porter sur la liste des candidats.

— Il se dit aussi des choses. La liste des promotions. Liste des événements arrivés dans l'année. Liste des ouvrages publiés dans l'année. La liste de la loterie, des numéros sortant, gagnants.

— *Liste civile.* Dans les monarchies constitutionnelles, sommes annuelles votées par le corps législatif, pour les dépenses de la couronne. Etre payé sur la liste civile. Vous êtes payés sur les fonds de la liste civile. Cette dépense est à la charge de la liste civile.

— Administration du revenu de la couronne. Administrateur de la liste civile. Intendant de la liste civile.

LISTEAU. s. m. Mar. Petite lisse ou morceau de lisse. || Pièce de bois qui sert à réparer un léger défaut dans un mât, dans une vergue, quand ces agrès sont composés de plusieurs morceaux. || Suite de tringles posées sur les côtés intérieurs d'un bâtiment en construction, à la hauteur où les baux doivent être placés.

LISTEL. s. m. Archit. Moulure carrée ou bande étroite qu'on dispose comme ornement aux colonnes et autres parties des bâtiments. || Espace plein entre les cannelures.

LISTON. s. m. Mar. Bande de bois dont on recouvre le bord de la première rangée des feuilles qui forment la doublure du vaisseau.

LISTRONITE. s. f. Foss. Coquille bivalve fossile.

LIT. s. m. (pr. *li*; du lat. *lectus*; du gr. λέκτρον ou λέχος, dérivés de λέγομαι, être couché). Meuble sur lequel on se couche pour dormir ou pour se reposer. On comprend ordinairement sous ce nom tout ce qui compose ce meuble. Le bois de lit ou la couchette, le sommier ou la paillasse, un lit de plume, des matelas, un traversin. Les draps, la couverture, la courtepointe ou le couvre-pieds, le ciel du lit, les rideaux, etc. Un beau, un bon lit. Un lit bien garni. Dresser, tendre un lit. Le devant, la ruelle, le dos, le chevet, les pieds d'un lit. Être, se mettre, se tenir au lit. Sortir, descendre, sauter du lit. Se jeter sur son lit, hors de son lit, à bas du lit. Au sortir du lit, au saut du lit. Il est encore au lit. Il n'a même pas un lit pour se coucher, il est très-pauvre. Mourir dans

est le lieu du rendez-vous où vous attendent Dieu ou le démon. Beaucoup d'enfants ont trouvé la mort sur le champ de bataille; il est d'un homme de la braver dans son *lit*. Ceux qui ont leur *lit* bien fait ne veulent pas qu'on le remue. (De Gournay.) Le berceau d'un enfant pauvre est une image fidèle du *lit* du riche mourant. (Oxenstiern.) Un *lit* nous voit naître et nous voit mourir. (X. de Maistre.) Après mon fauteuil, en marchant vers le nord, on découvre mon *lit*. (Id.)

Au sein d'un *lit* qu'habite l'innocence
La naïve bergère, après quelques soupirs,
Ensevelit son innocence.
(Mme la baronne de Bessois.)

Il ne va point chercher des *lits* où la faiblesse
Sur le duvet flottant se roule avec mollesse.
(Thomas.)

La superbe Didon,
Au milieu de ses grands dont la cour l'environne,
Presse un *lit* somptueux qu'un dais pompeux couronne.
(Delille.)

— Le bois et le fond du lit. Un lit de bois de noyer, d'acajou, de chêne, de merisier. On dit aussi Un lit de fer. Les Espagnols, même de la classe pauvre, ont un bois de *lit* doré. (Gard.) En Italie, les *lits* sont d'une largeur démesurée, et nous ne pouvons leur reprocher leur excès de mollesse, car il ne nous souvient que de la dureté de ceux qu'on nous y a donnés. (Id.) || Le tour du lit. Un lit de damas, de percale, de serge. Un lit d'été.

— La plume, les matelas sur lesquels on couche. Un bon lit. Un mauvais lit. Un lit dur, un lit bien mollet. Un *lit* mollet, où on s'ensevelit dans la plume, fond et dissout le corps pour ainsi dire. (J.-J. Rouss.)

— Particulièrement, quelquefois, La couche nuptiale, la foi, l'union conjugale. Ai-je dû mettre au jour l'opprobre de son *lit*? (Rac.)

Après que le transport d'un amour plein d'horreur
Jusqu'au *lit* de ton père a porté sa fureur. (Rac.)

Et vous croiriez pouvoir, sans blesser nos regards,
Faire entrer une reine au *lit* de nos Césars? (Id.)

Et la mère, souillant son *lit* incestueux,
D'une horrible tendresse épouvante les dieux.
(Mollevaut.)

— Par extens. Tout lieu où l'on peut se coucher, ce qui couvre ce lieu. Un lit de gazon, de verdure, de fougère, de mousse. J'eus la terre pour *lit*, mes pleurs pour nourriture. (Dorat.) Ce berceau est une petite planche du bois le plus léger qui porte un *lit* de mousse ou de coton sauvage. (Chateaub.)

Sur un *lit* de feuillage et d'arbustes rampants
Il dépose la tête aux cheveux de serpents.
(Desaintanges.)

Elle tombe, et des bois la dépouille séchée,
Est le *lit* où mourante elle attend le trépas. (Id.)

— On l'emploie quelquefois figurément dans la signification de Mariage. Les enfants du premier, du second lit. Il est du troisième lit. Il a des enfants de deux lits.

— *Lit nuptial.* Le lit où couchent les nouveau mariés la première nuit de leurs noces. Le curé vint bénir le lit nuptial. Chez les Romains, le lit nuptial se dressait pour la nouvelle mariée, dans la salle située à l'entrée de la maison. Le lit nuptial était l'objet d'un grand respect.

— *Souiller son lit* et poétiquement *Souiller le lit nuptial.* Commettre un adultère.

— Fig. Les parfums les plus odorants ainsi que les couleurs les plus vives, dans les végétaux, sont attachés à leurs fleurs comme au *lit* nuptial de leurs amours. (B. de St-P.)

— Boileau a dit dans la Satire contre les femmes :

T'accommodes-tu mieux de ces douces Ménades
Qui, dans leurs vains chagrins, sans mal toujours malades,
Se font des mois entiers, sur un lit *effronté*,
Traiter d'une visible et parfaite santé.

Quelques critiques ont trouvé abusive et forcée la figure qui attribue au lit l'effronterie de la prétendue malade. *Sur un lit effronté*, dit Lebrun, est beau en dépit de toutes les critiques, parce qu'il peint l'objet effronté que ce lit renferme. Thomas a dit, après Boileau :

Noble Britannicus, sur un lit *effronté*,
Elle étale à leurs yeux les flancs qui t'ont porté.

— *Lit de parade.* Lit tendu dans une chambre plutôt pour l'ornement que pour l'usage. || Lit où l'on expose, pendant quelques jours, les princes ou grands seigneurs après leur mort, avant de les inhumer.

— *Lit de repos.* Petit lit bas et sans pavillon, où l'on se repose dans le jours.

— *Lit de sangle.* Lit fait de sangle ou d'un morceau de coutil attaché à deux morceaux de bois de la longueur d'un lit ordinaire, et soutenus par quatre pieds ou jambages qui se croisent deux par deux.

— *Lit de camp.* Petit lit dont le bois se démonte de manière qu'on peut facilement le transporter. || Espèce de couchette formée de planches inclinées, qui sert de lit dans un corps de garde.

— *Lit de veille.* Lit qu'on dresse dans la chambre d'un malade pour le veiller.

— *Lit de table.* Espèce de lit sur lequel les anciens se couchaient pour manger.

— *Lit génial.* Chez les anciens, le lit nuptial, qui était consacré aux génies.

— *Lit de grandeur.* Lit où l'on peut coucher deux.

— *Lit d'ange* ou *lit à la duchesse.* Lit qui était sans quenouilles ou piliers, et dont on redressait les rideaux.

suspendue.

— *Lit de plume.* Toile ou coutil en forme de sac, de la grandeur d'un lit, rempli de plumes.

— *Ils font lit à part.* Se dit d'un mari et d'une femme qui ne couchent pas ensemble. Par opposition, *Ils ne font qu'un lit.* Se dit d'un mari et d'une femme qui couchent ensemble.

— *Garder le lit, ne pas quitter le lit.* Se dit d'une personne qui est retenue au lit par quelque incommodité.

— *Faire un lit, faire le lit.* Le mettre dans tel état qu'on puisse y coucher. On dit aussi Accommoder un lit. Défaire, découvrir, bassiner un lit, etc.

— Fam. *Aller du lit à la table et de la table au lit.* Ne faire que manger et dormir.

— Prov. *Prendre une personne au saut du lit, au sortir du lit.* Aller la trouver, lui faire une visite au moment qu'elle se lève. || Prov. et fig. *Comme on fait son lit on se couche.* On se trouve

— Le bois et le fond du lit. Un lit de bois de noyer, d'acajou, de chêne, de merisier. On dit aussi Un lit de fer. Les Espagnols, même de la classe pauvre, ont un bois de *lit* doré. (Gard.) En Italie, les *lits* sont d'une largeur démesurée, et nous ne pouvons leur reprocher leur excès de mollesse, car il ne nous souvient que de la dureté de ceux qu'on nous y a donnés. (Id.) || Le tour du lit. Un lit de damas, de percale, de serge. Un lit d'été.

— La plume, les matelas sur lesquels on couche. Un bon lit. Un mauvais lit. Un lit dur, un lit bien mollet. Un *lit* mollet, où on s'ensevelit dans la plume, fond et dissout le corps pour ainsi dire. (J.-J. Rouss.)

— Particulièrement, quelquefois, La couche nuptiale, la foi, l'union conjugale. Ai-je dû mettre au jour l'opprobre de son *lit*? (Rac.)

Après que le transport d'un amour plein d'horreur
Jusqu'au *lit* de ton père a porté sa fureur. (Rac.)

Et vous croiriez pouvoir, sans blesser nos regards,
Faire entrer une reine au *lit* de nos Césars? (Id.)

Et la mère, souillant son *lit* incestueux,
D'une horrible tendresse épouvante les dieux.
(Mollevaut)

— Par extens. Tout lieu où l'on peut se coucher, ce qui couvre ce lieu. Un lit de gazon, de verdure, de fougère, de mousse. J'eus la terre pour *lit*, mes pleurs pour nourriture. (Dorat.) Ce berceau est une petite planche du bois le plus léger qui porte un *lit* de mousse ou de coton sauvage. (Chateaub.)

Sur un *lit* de feuillage et d'arbustes rampants
Il dépose la tête aux cheveux de serpents.
(Desaintanges.)

Elle tombe, et des bois la dépouille séchée,
Est le *lit* où mourante elle attend le trépas. (Id.)

— On l'emploie quelquefois figurément dans la signification de Mariage. Les enfants du premier, du second lit. Il est du troisième lit. Il a des enfants de deux lits.

— *Lit nuptial*. Le lit où couchent les nouveau mariés la première nuit de leurs noces. Le curé vint bénir le lit nuptial. Chez les Romains, le lit nuptial se dressait pour la nouvelle mariée, dans la salle située à l'entrée de la maison. Le lit nuptial était l'objet d'un grand respect.

— *Souiller son lit* et poétiquement *Souiller le lit nuptial*. Commettre un adultère.

— Fig. Les parfums les plus odorants ainsi que les couleurs les plus vives, dans les végétaux, sont attachés à leurs fleurs comme au *lit* nuptial de leurs amours. (B. de St-P.)

— Boileau a dit dans la Satire contre les femmes :

T'accommodes-tu mieux de ces douces Ménades
Qui, dans leurs vains chagrins, sans mal toujours malades,
Se font des mois entiers, sur un lit *effronté*,
Traiter d'une visible et parfaite santé.

Quelques critiques ont trouvé abusive et forcée la figure qui attribue au lit l'effronterie de la prétendue malade. *Sur un lit effronté*, dit Lebrun, est beau en dépit de toutes les critiques, parce qu'il peint l'objet effronté que ce lit renferme. Thomas a dit, après Boileau :

Noble Britannicus, sur un lit *effronté*,
Elle étale à leurs yeux les flancs qui t'ont porté.

— *Lit de parade*. Lit tendu dans une chambre plutôt pour l'ornement que pour l'usage. || Lit où l'on expose, pendant quelques jours, les princes ou grands seigneurs après leur mort, avant de les inhumer.

— *Lit de repos*. Petit lit bas et sans pavillon, où l'on se repose dans le jours.

— *Lit de sangle*. Lit fait de sangle ou d'un morceau de coutil attaché à deux morceaux de bois de la longueur d'un lit ordinaire, et soutenus par quatre pieds ou jambages qui se croisent deux par deux.

— *Lit de camp*. Petit lit dont le bois se démonte de manière qu'on peut facilement le transporter. || Espèce de couchette formée de planches inclinées, qui sert de lit dans un corps de garde.

— *Lit de veille*. Lit qu'on dresse dans la chambre d'un malade pour le veiller.

— *Lit de table*. Espèce de lit sur lequel les anciens se couchaient pour manger.

— *Lit génial*. Chez les anciens, le lit nuptial, qui était consacré aux génies.

— *Lit de grandeur*. Lit où l'on peut coucher deux.

— *Lit d'ange* ou *lit à la duchesse*. Lit qui était sans quenouilles ou piliers, et dont on redressait les rideaux.

suspendue.

— *Lit de plume*. Toile ou coutil en forme de sac, de la grandeur d'un lit, rempli de plumes.

— *Ils font lit à part*. Se dit d'un mari et d'une femme qui ne couchent pas ensemble. Par opposition, *Ils ne font qu'un lit*. Se dit d'un mari et d'une femme qui couchent ensemble.

— *Garder le lit, ne pas quitter le lit*. Se dit d'une personne qui est retenue au lit par quelque incommodité.

— *Faire un lit, faire le lit*. Le mettre dans tel état qu'on puisse y coucher. On dit aussi Accommoder un lit. Défaire, découvrir, bassiner un lit, etc.

— Fam. *Aller du lit à la table et de la table au lit*. Ne faire que manger et dormir.

— Prov. *Prendre une personne au saut du lit, au sortir du lit*. Aller la trouver, lui faire une visite au moment qu'elle se lève. || Prov. et fig. *Comme on fait son lit on se couche*. On se trouve bien ou mal selon la conduite que l'on a tenue.

— *A plat de lit*. Expression qui paraît avoir été usitée à Genève en parlant d'une personne alitée. Il n'y avait que l'excuse d'être à plat de *lit* qui pût me dispenser de courir à son premier mot. (J.-J. Rouss.)

— Fig. *Etre au lit de la mort, au lit de mort, sur son lit de mort*. Etre sur le point de mourir. Il ne faut pas attendre qu'on soit au lit de mort pour faire pénitence. || *A son lit de mort*. En mourant, avant de mourir. A son lit de mort il a pardonné à ses ennemis.

— *Lit de misère* ou *de travail*. Lit sur lequel on met une femme pour l'accoucher.

— *Lit de douleur*. Lit dans lequel est couchée une personne souffrante, gravement malade. Il a passé deux mois sur le lit de douleur.

— *Mourir au lit d'honneur*. Mourir à la guerre, dans un combat, à la défense ou à l'attaque d'une place. || On le dit aussi d'un homme qui meurt dans l'exercice d'une profession honorable. Il est mort au lit d'honneur.

— *Coucher au grand lit*. S'est dit d'une femme mariée qui ne fait point lit à part.

— Art milit. *Lit de pont*. Plancher ou fascinage sur lequel passent les chevaux, les voitures et les piétons.

— Anc. jurispr. *Lit entier*. Le mari et la femme. || *Frère, sœur de lit entier*. Nés du même père et de la même mère, par opposition à *Frère, sœur de demi-lit*, qui se disait pour Consanguin et utérin. || *S'obliger de lit entier*. Contracter une obligation en commun avec sa femme. || *Lit brisé*. Mariage dissous.

— Hist. *Lit de justice*. Littéralement, Le trône ou siége sur lequel se plaçait le monarque lors des séances solennelles du Parlement. Le roi étant dans son lit de justice. On entend plus généralement par *lit de justice*, Les séances elles-mêmes. Le roi tint ce jour-là son lit de justice.

— Mar. *Le lit du vent, d'un courant*. La direction du vent, d'un courant.

— Chirurg. *Lit mécanique*. Lit disposé de manière à changer les malades et les blessés sans qu'ils éprouvent de secousses. || *Lit orthopédique*, Lit qui renferme une mécanique propre à redresser les personnes contrefaites.

— Techn. *Lit en bateau* ou *en gondole*. Celui dont le devant a la forme évasée d'une barque. || *Lit en tombeau*. Celui qui a la forme carrée d'un tombeau. || *Lit double* ou *lits jumeaux*. Lit qu'on peut partager pour faire deux lits distincts. || *Lit d'un banc de pierre dans la carrière, d'une assise dans une construction de pierres*. Le dessus et le dessous d'un banc de pierre, d'une assise.

— Véner. *Au lit, au lit, chiens*. Exclamations dont les veneurs se servent pour faire quêter les chiens, quand on veut lancer un lièvre.

— Géogr. Par analogie, Canal dans lequel coule un fleuve, une rivière, un ruisseau; l'espace qu'occupe la mer, le bassin où se trouve renfermé un lac, un étang. La rivière qui était sortie de son lit y est rentrée. La Durance change souvent de lit. L'ancien lit de ce fleuve. Le lit de la mer, de l'Océan. Les ondes dans leur *lit* étaient emprisonnées. (L. Rac.) Le ruisseau courant sur un *lit* de cailloux. (Tissot.) Chaque lame venant à se retirer découvrait une grande partie du *lit* du rivage. (B. de St-P.) La rivière sur le bord de laquelle ils étaient coule en bouillonnant sur un *lit* de roches. (Id.)

Le fleuve Achéloüs, échappé de son *lit*,
Entraînait les troupeaux dans ses eaux orageuses.

Il a dit à la mer : Brise-toi sur ta rive;
Et dans son *lit* étroit la mer reste captive. (L. Rac.)

L'Océan révolté, de ses rives profondes,
Hors du *lit* qu'il creusa repoussera ses ondes.
(Denne-Baron.)

— Couche d'une chose quelconque qui est étendue sur une autre. On trouve dans ce terrain un lit de terre, puis un lit d'argile, puis un lit de sable, puis un lit de pierre. Un lit de moellon. Un lit de plâtre. Un lit de mortier. Un lit de fumier, de terreau. Pour faire ce sirop, on met dans un verre un lit de tranches de pommes, puis un lit de sucre. Lit sur lit, etc. Parmi les montagnes hyémales, les unes ont les *lits* de leurs sommets obliques et relevés vers le ciel. (B. de St-P.)

LITAGE. s. m. Techn. Action de liter les étoffes.

LITAKOU. Géogr. Ville de la Cafrerie, capitale des Betjouanas; 5,000 hab.

LITANIES. s. f. pl. (du gr. λιτανεία, prières,

Prières dans lesquelles, après s'être adressé à Dieu, on l'intercède par l'entremise de la sainte Vierge et des saints, en les invoquant les uns après les autres. Réciter, dire, chanter les litanies. Les litanies des saints. Un saint qui n'est pas dans les litanies.

— *Litanies du saint nom de Jésus, litanies de la sainte Vierge*. Litanies dans lesquelles on invoque Jésus-Christ, la sainte Vierge, en énumérant toutes leurs perfections.

— Se disait autrefois du Kyrié, et des trois jours des Rogations.

— Fig. au sing. Énumération longue et ennuyeuse. Il nous faisait chaque jour une longue litanie de ses malheurs, de ses plaintes, de ses promesses. Une litanie à n'en plus finir.

Jean m'invite à dîner avec cérémonie,
Et me fait une *litanie*
De trente conviés que je ne connais pas. (Sénecé.)

— Prov. *Mettre quelqu'un dans ses litanies*. Prier Dieu pour lui. Il s'emploie plus souvent ironiquement pour souhaiter du mal à quelqu'un. Tôt ou tard le ciel exauce les peuples, et leur ôte les tyrans qu'ils avaient mis dans leurs litanies.

LITCHÉ. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones, de la famille des sapindées, qui produit des fruits savoureux, très-estimés aux Indes. La pulpe fondante et parfumée du corossol reparait dans la fraise qui tapisse nos bois, et celle du *litchi* dans le framboisier. (B. de St-P.)

LITE. s. m. Relat. Suc végétal dont les habitants de Madagascar font usage.

LITÉ, ÉE. part. pass. du v. Liter. S'emploie adjectiv. Des harengs lités.

LITEAU. s. m. Raies colorées qui traversent les toiles d'une lisière à l'autre. Les nappes et serviettes ainsi préparées doivent avoir un *liteau* vers chaque extrémité. (Francœur.) || On l'emploie plus souvent au plur. Des serviettes à liteaux.

— Chass. Le lieu où se repose le loup pendant le jour.

— Menuis. Tringle de bois couchée sur un autre ou sur un mur, soit pour porter une tablette, soit pour servir d'appui à une cloison.

LITÉE. s. f. Chass. Réunion de plusieurs animaux dans le même gîte, dans le même repaire.

LITER. v. a. 1re conj. Pêch. Mettre le poisson de mer, le hareng, le maquereau, la morue, par lits dans des tonnes, dans des barils.

— Techn. Couvrir la lisière du drap, afin qu'en le plongeant dans la teinture, la partie ainsi couverte ne prenne point la teinture et garde son fond.

LITERIE. s. f. Tout ce qui compose un lit, et principalement les matelas, couvertures, traversins, etc. Magasin de literie. Il vend, il tient de la literie. || Particulièrement, dans l'administration militaire, Les lits de la troupe.

LITERNE ou **LINTERNE**. Géogr. anc. Ville de la Campanie, auprès de la mer, au nord de Naples, dans laquelle mourut le premier Scipion l'Africain. Aujourd'hui Patria.

LITES. (du gr. λιταί, prières). Myth. Les prières, filles de Jupiter, suivant Homère, qui les représente boiteuses, ridées, et les yeux baissés. Elles écoutent l'homme qui les respecte, et portent ses vœux au pied du trône de Jupiter.

LITEUR, EUSE. s. Techn. Ouvrier, ouvrière qui lite les draps. On l'emploie plus souvent au féminin. Une liteuse.

LITHACHNE. s. f. Bot. Genre de plantes monocotylédones, de la famille des graminées.

LITHAGOGIE. s. f. (ét. gr., λίθος, pierre; ἄγω, je chasse). Médec. Propriété des remèdes qui guérissent la pierre.

LITHAGOGUE. adj. des 2 g. Médec. Se dit des médicaments propres à faire sortir les graviers des voies urinaires. || On dit aussi subst. Un lithagogue. Le bistouri et les tenettes sont les seuls véritables *lithagogues*. (De Leus.)

LITHANTHRAX. s. m. (ét. gr., λίθος, pierre; ἄνθραξ, charbon). Espèce de charbon bitumineux.

LITHARGE. s. f. (du gr. λιθάργυρος; de λίθος, pierre, et ἄργυρος, argent; littéral. *pierre d'argent*). Chim. Protoxyde de plomb fondu, ordinairement coloré en rouge par un peu de minium. On la nomme litharge d'or ou d'argent, selon qu'elle présente une teinte blanche ou jaunâtre. La litharge sert à donner un vernis aux poteries; on l'emploie dans la fabrication du minium, et elle entre dans la composition de certains verres. Elle a la propriété de rendre les huiles extrêmement siccatives. || *Litharge fraîche*. Masses de litharge fondues, qui sont sous la forme de stalactites. || *Litharge marchande*. Celle qui est sous la forme de petites écailles isolées.

LITHARGÉ, ÉE ou **LITHARGIRÉ, ÉE**. adj. Altéré, falsifié avec de la litharge. La vente du vin lithargé est défendue et punie. Quelques-uns écrivent *lithargyré*.

LITHÉOSPHORE. s. m. Minér. Variété de baryte sulfatée, connue sous le nom de pierre de Bologne.

LITHI. s. m. Bot. Arbre du Chili qui rend une eau verdâtre et vénéneuse.

LITHIAQUES. s. m. pl. (du gr. λίθος, pierre). Philol. Titre d'un poème grec sur les pierres précieuses, faussement attribué à Orphée.

Nom qu'on donnait autrefois à l'acide urique.

LITHIASIS ou **LITHIASIE**. s. f. (du gr. λιθίασις; de λίθος, pierre). Médec. Formation de la pierre dans le corps humain. || Tumeur dure du bord de paupières.

LITHIATE. s. m. Chim. Sel formé par la combinaison de l'acide lithique avec une base. On dit aujourd'hui *urate*.

LITHINE. s. f. (du gr. λίθος, pierreux). Chim. Alcali qui se rencontre exclusivement dans le règne minéral.

LITHIQUE. adj. des 2 g. (du gr. λίθος, pierre). Chim. Se dit des sels qui ont pour base le lithium, son sulfure ou son oxyde. Il se disait aussi de l'acide qu'on nomme aujourd'hui *urique*.

LITHIUM. s. m. (pr. *li-ti-omm*). Chim. Métal encore peu connu, qui fait la base de la lithine.

LITHIZONTES ou **LITHIZONTHOS**. Ant. Nom que les anciens donnaient à l'escarboucle des Indes.

LITHOBIBLION. s. m. (ét. gr., λίθος, pierre, βιβλίον, feuille). Minér. On désigne par ce nom les empreintes de feuilles et les feuilles que l'on trouve fossiles. On dit aussi *bibliolithe* et *lithophyllum*.

LITHOBIE. s. m. (ét. gr., λίθος, pierre; βίος, vie, parce que cet insecte vit sous les pierres). Entom. Genre d'insectes aptères, de la famille des myriapodes.

LITHOBOLIE. s. f. (du gr. λιθοβολέω, je lapide; formé de λίθος, pierre; βολέω, je jette). Ant. Supplice de la lapidation qu'on infligeait aux adultes. || LITHOBOLIES. s. f. pl. Fêtes célébrées par les habitants d'Epidaure, d'Egine et de Trézène, en mémoire de deux jeunes filles de Crète que les habitants de Trézène lapidèrent dans une sédition.

LITHOCALAME. s. m. (du gr. λίθος, pierre; et du lat. *calamus*, tige). Foss. Tige de roseaux fossiles.

LITHOCARPE. s. m. (ét. gr., λίθος, pierre, καρπός, fruit). Foss. Nom générique des fruits pétrifiées.

LITHOCHROMIE. s. f. (pr. *li-to-krô-mi*; ét. gr., λίθος, pierre; χρῶμα, couleur). Procédé lithographique par lequel on imprime, sur la toile, une esquisse en noir et des surfaces de différentes couleurs à l'huile, de manière à produire l'effet d'un tableau à l'huile. La lithochromie obtient peu de succès. Ce mot rend très-mal l'idée qu'on doit se faire de cette imitation de peinture, mais il vient sans doute de ce que les essais en réussissent le mieux sur des lithographies, bien qu'on puisse l'exécuter aussi avec toute autre estampe. Le mot *isochromie* nous paraîtrait mieux convenir. V. ISOCHROMIE.

LITHOCHROMIQUE. adj. des 2 g. (pr. *li-to-krô-mi-ke*). Qui a rapport à la lithochromie. Procédé lithochromique.

LITHOCHROMISTE. s. m. (pr. *li-to-krô-mis-te*). Techn. Artiste ou imprimeur en lithochromie.

LITHOCLASTIQUE. Chir. V. LITHOTRITIQUE.

LITHOCOLLE. s. f. (du gr. λιθοκόλλα; fait de λίθος, pierre; κόλλα, colle). Ciment dont les lapidaires se servent pour fixer, assujétir les pierres précieuses qu'ils veulent tailler sur la meule.

LITHODE. s. f. Crust. Genre de crustacés de l'ordre des décapodes, famille des macroures.

LITHODENDRE. s. m. (ét. gr., λίθος, pierre; δένδρον, arbre). Foss. Nom donné à plusieurs polypiers branchus.

LITHODOME. adj. des 2. (du gr. λιθοδόμος; formé de λίθος, pierre; δέμω, je construis). Conchyl. Coquille d'une espèce de moules qui ont la faculté de s'enfoncer et de vivre dans les pierres.

LITHODRASSIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., λίθος, pierre, calcul; δράσσειν, saisir). Chir. Qui sert à saisir les calculs. || On a aussi donné ce nom à un instrument employé pour pratiquer la lithotritie par égrugement.

LITHOÉCIEN, IENNE. adj. (ét. gr., λίθος, pierre; οἶκος, habitation). Bot. Se dit des lichens qui croissent sur les pierres.

LITHOGÈNE. adj. des 2 g. (ét. gr., λίθος, pierre; γεννάω, je produis). Qui donne naissance à des pierres. Il s'est dit de l'agent inconnu qui a tenu en dissolution la pâte lapidifique dans laquelle ont été pétrifiés les fossiles.

— Se dit d'un ciment qui devient dur comme des pierres. Ciment lithogène.

— Se dit encore de certains polypes dont le tuyau est pétrifié.

LITHOGÉNÉSIE. s. f. (ét. gr., λίθος, pierre; γένεσις, génération). Partie de la minéralogie dont l'objet est de rechercher les lois qui président à la formation des pierres.

LITHOGÉOGNOSIE. s. f. (ét. gr., λίθος, pierre; γινώσκω, connaître). Didact. Connaissance des pierres.

LITHOGLYPHE. s. m. (ét. gr., λίθος, pierre; γλύφω, je grave). Techn. Graveur sur pierre, chez les anciens.

LITHOGLYPHIQUE. adj. des 2 g. Techn. Qui appartient à la gravure sur pierre.

— s. f. Art du graveur sur pierre; art de graver les camées.

γλυφή, gravure, ciselure). Minér. Pierres, substances fossiles qui paraissent moulées et sculptées.

LITHOGONIMIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., λίθος, pierre; γονή, procréation). Bot. Se dit des lichens qui croissent sur les pierres.

LITHOGRAPHE. s. m. Celui qui imprime par le procédé de la lithographie. On le disait autrefois dans le sens de Lithologue. V. ce mot.

— adjectiv. Imprimeur lithographe.

LITHOGRAPHIE. s. f. (ét. gr., λίθος, pierre; γράφω, j'écris). Art de dessiner sur la pierre, à la plume ou au crayon, des représentations de toute nature, qui peuvent ensuite être reproduites sur le papier, les étoffes et même le bois, par la voie de l'impression. La lithographie a été découverte par Aloys Senefelder, allemand, en 1793, et importée en France en 1814. Cet art consiste à tracer sur une pierre avec un corps gras les traits ou le dessin qu'on veut reproduire, à décomposer ce corps au moyen d'un

acide, afin de le rendre insoluble à l'eau, à humecter la pierre pour que l'encre ne puisse adhérer qu'aux traits ou aux points tracés sur la pierre, enfin à placer un papier qui enlève au moyen de la pression l'encre que l'on a appliquée, de manière à reproduire le dessin original. La *lithographie* a cet avantage d'être le jet immédiat de l'artiste. (Rat.) La *lithographie* a créé pour ainsi dire la caricature. (Id.) La *lithographie* fait une concurrence assez active à la typographie et à la taille douce pour l'impression des écritures. (Id.)

— Les feuilles imprimées par ce procédé. Voilà une belle lithographie. Il possède une superbe collection de lithographies. Cette lithographie est pâle, effacée, nette.

— Par extension, dans un sens analogue à imprimerie, L'atelier d'un lithographe. Une bonne lithographie. Acheter une lithographie.

— S'employait autrefois comme synonyme de *lithologie*.

LITHOGRAPHIÉ, ÉE. part. pass. du v. lithographier. S'empl. adjectiv. Des portraits Lithographiés

LITHOGRAPHIER. v. a. 1re conj. Imprimer par les procédés lithographiques. On a lithographié les figures de cet ouvrage.

— SE LITHOGRAPHIER. v. pron. Être lithographié Cette écriture se lithographie.

LITHOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient, qui a rapport à la lithographie. Pierre lithographique. Imprimerie lithographique. Encre lithographique. Atelier lithographique. Les pierres lithographiques viennent pour la plupart d'Allemagne. Le bon marché des impressions *lithographiques* a donné naissance à un grand nombre de journaux envoyant à leurs abonnés des dessins de toute nature. (Rat.)

LITHOÏDE adj. des 2 g. (ét. gr., λίθος, pierre; εἶδος, ressemblance). Hist. nat. Qui a l'apparence d'une pierre.

LITHOLABE. adj. des 2 g. et s. m. (ét. gr., λίθος, pierre, calcul, λαβή, dérivé de λαμβάνω, l'action de prendre, de saisir). Sorte de tenette destinée à saisir le calcul dans la vessie et à le maintenir fixe, pour pouvoir faire agir sur lui les instruments lithotriteurs.

LITHOLOGIE. s. f. (ét. gr., λίθος, pierre; λόγος, discours). Partie de l'histoire naturelle qui a pour objet la connaissance des différentes espèces de pierres.

LITHOLOGIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui concerne la lithologie.

LITHOLOGUE. s. m. Celui qui a écrit sur la lithologie, qui s'occupe de cette science.

LITHOMANCIE. s. f. (ét. gr., λίθος, pierre; μαντεία, divination). Antiq. Divination qui se pratiquait par le moyen de certaines pierres précieuses, nommées *Sederites*. On poussait plusieurs cailloux l'un contre l'autre, et leur son plus ou moins aigu faisait connaître la volonté des dieux.

LITHOMANCIEN, IENNE. adj. et s. Antiq. Celui, celle qui devinait par les cailloux. ‖ Qui concerne la lithomancie.

LITHOMARGE. adj. et s. f. Nom donné à une variété d'argile qu'on a comparée à la moelle, et qu'on appelle aussi Moelle de pierre.

LITHOMORPHITE. s. f. (ét. gr., λίθος, pierre; μορφή, forme). Pierres sur lesquelles sont figurés différents objets, comme s'ils avaient été dessinées ou peints, soit à leur surface, soit même dans leur intérieur.

LITHONAÈTE. s. f. Moll. Genre de cirrhipodes.

LITHONTRIBON. s. m. (ét. gr., λίθος, pierre; τρίβειν, broyer). Anc. méd. Poudre que l'on croyait propre à dissoudre la pierre dans la vessie.

— Bot. Plante qu'on appelle plus communément Herniole.

LITHONTRIPSIE. s. f. Chir. V. LITHOTRITIE.

LITHONTRIPTEUR. s. m. Chir. V. LITHOTRITEUR.

LITHONTRIPTIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., λίθος, pierre; τρῖψις, broiement). Méd. Se disait des remèdes auxquels on attribuait la vertu de dissoudre la pierre dans la vessie. On le dit aujourd'hui de ce qui a rapport à la lithotritie.

— substantiv. Un lithontriptique. Déjà du temps d'Hippocrate, on voit un malade succomber aux accidents produits par un pretendu *lithontriptique*. (Rat.)

[illegible] s. m. (ét. gr., λίθος, pierre; φάγω, je mange). Moll. Littéral Qui mange de la pierre. On désigne sous ce nom plusieurs animaux mollusques, non parce qu'ils se nourrissent réellement de pierres, mais parce qu'ils vivent plus ou moins profondément dans l'intérieur des pierres ou des rochers de la mer.

— adj. Qui appartient aux animaux qui vivent dans les pierres. Espèces lithophages.

LITHOPHANIE. s. f. (du gr. λίθος, pierre; φαίνω, éclairer). Techn. Transparence de la pierre, de la faïence, de la porcelaine, etc.

LITHOPHILE. adj. des 2 g. (ét. gr., λίθος, pierre; φιλέω, j'aime). Bot. Se dit d'une plante qui croît sur les rochers.

— s. f. Genre de plantes dicotylédones, de la famille des amaranthacées, qui croissent sur les rochers, dans les mers de l'Amérique méridionale.

— s. m. Entom. Insecte qui vit dans les endroits pierreux.

LITHOPHOSPHORE. s. m. (ét. gr., λίθος, pierre; φωσφόρος, lumineux). Minér. Baryte sulfatée radiée de Bologne, plus connue sous la dénomination de *pierre de Bologne*, et sous celle de *pierre phosphorique*, traduction de lithophosphore.

LITHOPHYLLE. s. f. (ét. gr., λίθος, pierre; φύλλον, feuille). Foss. Feuille des végétaux fossiles.

LITHOPHYTE. s. m. (ét. gr., λίθος, pierre; φυτόν, plante). Hist. nat. Production marine qui tient de la pierre par sa dureté, et de la plante par sa forme. Les anciens naturalistes donnaient ce nom aux madrépores et surtout aux espèces arborescentes, telles que les coraux, dans l'opinion qu'ils appartenaient au règne végétal.

LITHOPLATOMIE. s. f. (ét. gr., λίθος, pierre; πλάττω, façonner). Chir. Dilatation de l'urètre pour extraire les calculs vésicaux.

LITHOPRIONE. s. f. (ét. gr., λίθος, pierre; πρίω, scier). Chir. Instrument proposé pour broyer la pierre dans la vessie.

LITHORINEUR. s. m. (ét. gr., λίθος, pierre, calcul, ῥινάω, limer). Chir. Nom donné à un instrument destiné à user les calculs dans la vessie, en les égrugeant et en les détruisant de la circonférence vers le centre.

LITHOSCOPE. s. m. (ét. gr., λίθος, pierre; σκοπέω, voir). Chir. Instrument au moyen duquel on reconnaît la présence de la pierre dans la vessie, et on en constate les dimensions.

LITHOSIE. s. m. Entom. Genre d'insectes de l'ordre des lépidoptères, famille des chétocerès.

LITHOSPERME s. m. (ét. gr., λίθος, pierre; σπέρμα, semence). Bot. Le gremil ou herbe aux perles, dont les semences sont renfermées dans une écorce très-dure.

— adj. des 2 g. Qui a des fruits durs et comme pierreux.

LITHOSTROTE. s. m. (ét. gr., λίθος, pierre; στρωτος pavé). Ant. et hist. Chez les Romains, Pavé de marqueterie ou de mosaïque. ‖ Dans l'Évangile, Le lieu où Pilate rendait la justice.

LITHOTOME. s. m. (ét. m. (ét. gr., λίθος, pierre; τομή, section). Chirurg. Nom donné aux instruments destinés à pratiquer l'opération de la pierre. Comme dans cette opération c'est la vessie et non la pierre que l'on incise, on a substitué à ce mot celui de Cystotome.

LITHOTOMIE. s. f. (ét., V. LITHOTOME). Chir. Taille ou opération par laquelle on extrait un calcul de la vessie au moyen d'une incision faite aux parois de cet organe. Le mot Cystotomie est plus exact.

LITHOTOMIQUE. adj. des 2 g. Chir. Qui concerne la lithotomie.

LITHOTOMISTE. s. m. Chirurgien qui s'adonne particulièrement à l'opération de la taille.

LITHOTRIBE. s. m. V. LITHOTRITEUR.

LITHOTRIPSIE. s. f. (du gr. λίθος, pierre; τρίβω, broyer). Chir. Mot par lequel on remplace quelquefois le mot *lithotritie*, et qui est plus conforme à l'étymologie. V. LITHOTRITIE.

LITHOTRIPTÈRE. s. m. Chir. Un des noms du lithotriteur.

LITHOTRITEUR ou **LITHOTRIBE.** s. m. (ét. gr., λίθος, pierre, τρίβειν, broyer). Chir. Instrument au moyen duquel on perfore ou l'on écrase les calculs, les pierres dans la vessie.

LITHOTRITIABLE. adj. des 2 g. (pr. *li-to-tri-ci-a-ble*). Chir. Qui peut être lithotritié. Mot barbare et peu usité.

LITHOTRITIE. s. f. (pr. *li-tho-tri-ci*; ét. gr., λίθος, pierre, τρίβειν, broyer, briser). Chir. Opération au moyen de laquelle les calculs urinaires sont saisis et pulvérisés dans la vessie, à l'aide d'instruments introduits par les voies naturelles, sans incision ni effusion de sang, comme dans la lithotomie ou taille, et aussi sans aucune des chances de mort immédiate, presque inséparables de cette dernière.

LITHOTRITIER. v. a. 1re conj. (pr. *li-to-tri-ci-er*). Chir. Pratiquer la lithotritie. Peu usité.

LITHOTRITIQUE ou **LITHOTRIPTIQUE.** adj. des 2 g. Chir. Qui a rapport à la lithotritie.

LITHOTYPOGRAPHIE. s. f. (ét. gr., λίθος, pierre; τύπος, type; γράφω, tracer). Techn. Art de reproduire sur la pierre une planche imprimée [illegible]

LITHOXYLE. s. m. (ét. gr., λίθος, pierre; ξύλον, bois). Minér. Bois pétrifié.

LITHOZOAIRE. adj. des 2 g. (ét. gr., λίθος, pierre; ζῶον, animal). Zool. Se dit des masses gélatineuses qui encroûtent des supports pierreux. ‖ LITHOZOAIRES. s. m. pl. Nom donné à un ordre de la classe des protozoaires.

LITHUANIE. Géogr. Contrée qui faisait partie de l'ancien royaume de Pologne, et qui appartient aujourd'hui à la Russie, à l'exception d'une partie qui est enclavée dans la Prusse. La Lithuanie russe forme les gouvernements de Mohilew, Wietpsk, Minsk, Wilna et Grodno; sa population est de 1,391,300 h. La Lithuanie prussienne forme un district de la régence de Gumbiner; popul. 400,000 hab.

— Hist. Gouvernée dans l'origine par des grands-ducs, la Lithuanie fut réunie à la couronne de Pologne lors de l'élection de Jagellon, en 1386, et plus complètement en 1586. En 1772, 1793, 1795, différentes parties de son territoire furent successivement réunies à la Russie, qui la tient aujourd'hui presque tout entière sous sa dépendance.

LITHUANIEN, IENNE. adj. et s. Géogr. Habitant de la Lithuanie. Les *Lithuaniens*, branche de la famille lettonne, sont les plus anciens habitants du pays qui leur doit son nom. (Schnitzl.)

— Qui appartient à la Lithuanie ou à ses habitants. La majeure partie des districts circonvoisins de Vilna sont occupés par les Slaves qui, après avoir été ajoutés par les conquêtes à la domination *lithuanienne*, ont fini par rendre dominants leur langage et leurs mœurs. (Schnitzl.)

— LITHUANIEN. s. m. Linguist. Langue du rameau lettonie de la famille slave, parlée en Lithuanie.

LITHUANIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à la Lithuanie. Les provinces lithuaniques.

LITIÈRE. s. f. (du lat. *lectica*, litière; de *lectus*, lit, parce qu'on y était couché). Sorte de voiture ou de chaise, ordinairement couverte, portée, sur deux brancards flexibles, par deux bêtes de somme, l'une en avant et l'autre en arrière, ou même à bras d'hommes. Litière découverte, couverte. Une grande litière. Aller en litière. Se faire porter en litière Votre carrosse est doux comme une litière. Pline appelle une *litière* couverte une chambre de voyageur. (Noël.)

Lucile, le premier,
Vengea l'humble vertu de la richesse altière,
Et l'honnête homme à pied, du faquin en *litière*.
(BOILEAU.)

— Ant. rom. Espèce de chaise à porteurs dans laquelle on s'étendait sur un matelas. Il y avait des litières découvertes, des litières fermées, des litières à portières. Les Romains se servaient de litières pour voyager, pour se faire transporter d'un quartier à un autre.

— Quelqu'un disait d'une tragédie qui ne l'avait point ému : C'est une pièce qui vous mène en *litière* jusqu'au dénoûment. (Noël.)

— Paille ou espèce de fourrage qu'on répand dans les écuries, dans les étables, dans les bergeries, etc., sous des chevaux, des bœufs, des moutons, etc., afin qu'ils se couchent dessus. Une bonne litière. Une vieille litière. Une litière fraîche. Il faut faire la litière à ces vaches. Les moutons n'ont pas de litière. La tendreté des tiges du blé invite tous les animaux pâturants à le brouter, et même à y faire leur *litière*. (B. de St-P.)

— *Ce cheval est sur la litière*. Il est malade, estropié, à ne pouvoir sortir de l'écurie.

— Prov. et fig. *Être sur la litière*. Se dit d'un homme malade au lit, et de celui que l'âge et les grandes fatigues ont mis hors d'état d'agir. Cette métaphore est empruntée des chevaux, qui ne restent en litière que lorsqu'ils sont bien malades. Il est sur la litière. Ils sont tous sur la litière. Nous autres gens de guerre, nous serions bientôt sur la *litière*, si nous ne mangions à toutes les heures du jour. (Ghérardi.)

— *Faire litière de quelque chose*. Prodiguer, répandre quelque chose avec profusion. Il ne tient aucun compte de l'argent, il en fait litière. Il y avait tant de fruit qu'on en faisait litière. Ce capitaine faisait *litière* d'argent; c'est un marquis de 20,000 livres de rente, il a un équipage de prince. (Brueys.) Il est homme qui fait *litière* de pistoles (P. Corneille). On a dit d'un fameux conquérant *Qu'il faisait litière d'hommes*. On retrouve dans Scarron à peu près la même métaphore; il dit des Romains :

Et ses enfants étranges sires,
Feront *litière* des empires,
Et se joueront des potentats,
Comme des souris font les chats.

— Agric. Excréments des vers à soie. ‖ *Litière sautée*. Litière des étables, quand on a enlevé le crottin, en la remuant avec une fourche.

LITIGANT, ANTE. adj. (du lat. *litigare*, plaider). Jurispr. Plaidant, ou qui plaide. Il y a dans cette affaire plusieurs parties litigantes. Vieux.

LITIGE. s. m. (du lat. *litigium*, même signif.) Jurispr. Contestation en justice. Une terre en litige. Un ancien litige.

— Dans le langage ordinaire, Toute sorte de contestation. Votre prétention est en litige. Un événement qui pourrait occasionner un litige.

— Cout. normande. *Droit de litige*. Droit que le roi possédait de nommer aux bénéfices dont [illegible]

LITIGIEUX, EUSE. adj. (rad. *litige*). Qui est ou qui peut être en litige. Point, droit litigieux. Affaire litigieuse.

La Justice, pesant ce droit *litigieux*,
Demande l'huître, l'ouvre, et l'avale à leurs yeux.
(BOILEAU.)

— Qui se plaît dans les contestations, dans les litiges. Esprit litigieux.

LITISCONTESTATION. s. f. Anc. prat. Procès entamé.

LITISCONTESTER. v. a. et n. 1re conj. Contester en justice. ‖ Entamer un procès.

LITISPENDANCE. s. f. (ét. lat., *litis*, gén. de *lis*, procès, *pendere*, pendre) Jurispr. Le temps pendant lequel un procès est pendant en justice. Vous ne devez pas rester en possession pendant la litispendance. Il est vieux.

LITOMANCIE. s. f. (ét. gr., λιτος, qui rend un son clair; μαντεία, divination). Antiq. Divination qui se pratiquait en poussant plusieurs anneaux les uns contre les autres, de manière à leur faire rendre un son plus ou moins clair.

LITOMANCIEN, IENNE. adj. et s. Qui appartient à la litomancie. ‖ Qui pratique la litomancie.

LITORNE. s. m. Ornith. Espèce de grosse grive à tête cendrée, très-estimée des Romains. La litorne est moins bonne à manger que la grive ordinaire.

LITOTE. s. f. (du gr. λιτότης, simplicité; dim. de λιτος, simple, petit). Figure de rhétorique qui consiste à se servir, par modestie ou par égard, d'une expression qui dit moins pour faire entendre plus. C'est ainsi que Chimène, disant à Rodrigue : *Va, je ne te hais point*, veut lui faire entendre qu'elle l'aime toujours. Le mépris du renard, qui trouve *trop verts* les raisins vermeils qu'il ne peut saisir, est une litote.

LITOTHÉCIEN, IENNE. adj. (ét. gr., λιτός, simple; θήκη, étui). Bot. Se dit des champignons membraneux qui tombent en gelée. ‖ LITOTHÉCIENS. s. m. pl. Section de l'ordre des champignons gymnocarpes, comprenant ceux dont les séminales sont placées sur une membrane fructifère qui se résout en gelée.

LITOURNE. s. f. Ornith. V. LITORNE.

LITRAMÈTRE. s. m. Phys. Instrument propre à mesurer la pesanteur spécifique des liquides.

LITRE. s. m. (du gr. λίτρα, mesure grecque pour les liquides). Unité des mesures de capacité. Il contient un décimètre cube. Pour les liquides, le litre répond à une pinte et un vingtième environ; pour les matières sèches, il équivaut à un litron et un quart.

LITRE. s. f. Anc. métrol. Poids d'Égypte, de Judée et de quelques autres contrées de l'Asie. ‖ *Litre d'argent*. Ancienne monnaie de l'Asie La litre d'argent valait l'once d'or ou deux dariques.

LITRE. s. f. (du lat. *listra*, bande d'étoffe longue et étroite). Grande bande ou ceinture noire qu'on tend autour de l'église ou de la chapelle, en dedans ou en dehors, aux obsèques d'un prince, d'un grand, d'un homme constitué en dignité, et sur laquelle on applique ou on peint les armoiries du défunt. On l'appelle aussi *ceinture de deuil*, *ceinture funèbre*.

— *Droit de litre*. Droit qu'avaient les seigneurs patrons-fondateurs et les seigneurs hauts justiciers de faire peindre leurs armoiries au dedans et au dehors des églises ou des chapelles.

LITRON. s. m. (du gr. λίτρα, mesure). Ancienne mesure de capacité pour les matières sèches; il contenait la seizième partie d'un boisseau ou trente-six pouces cubes. Un litron de farine, de pois, de haricots, de fèves, de châtaignes. Un demi-litron de sel. Le litron a été remplacé par le litre.

LI-TSÉE. s. f. Bot. Arbre élevé de la Chine et de l'Ile-de-France, de la famille des laurinées

LITTÉR. Abréviation de Littérature ou de Littéraire.

LITTÉRAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *litterarius*, fait de *littera*, lettres, belles-lettres). Qui appartient aux belles-lettres. Société, journal littéraire. Nouvelles, mémoires littéraires. Critique littéraire. Anecdotes littéraire. Il s'occupe d'objets, de travaux littéraires. Le sujet de cet ouvrage est littéraire. Il est un courage *littéraire* qui exige plus de force d'âme que le courage militaire : il expose à plus de dangers et obtient moins de récompenses. (Boiste.) L'étude des productions artistiques et *littéraires* nous donne l'idée la plus exacte de l'état des esprits. (Trav.)

— *Le monde littéraire*. Ceux qui cultivent les lettres. Cet ouvrage a produit une grande sensation dans le monde littéraire. Cette question partage le monde littéraire.

LITTÉRAIREMENT. adv. Sous le rapport littéraire. Ce discours, considéré littérairement, n'a aucun mérite. Littérairement parlant, cet ouvrage est mauvais.

LITTÉRAL, ALE. adj. (du lat. *litteralis*, conforme à la lettre). Qui est selon la lettre, conforme à la lettre. Le sens littéral de ce passage est très-différent du sens allégorique. L'Académie ne donne pas de pluriel masculin; cependant Boniface, et quelques autres grammairiens disent qu'on trouve Des commentaires, des caractères littéraux.

— *Traduction, version littérale*. Traduction, version faite mot à mot [illegible] est trop littérale. Les traductions trop *littérales* sont comme des pâtés d'imprimerie ou des mosaïques brouillées. (Boiste.)

— Se dit de la langue grecque telle qu'elle est dans les auteurs anciens, par opposition à la langue grecque telle que la parlent aujourd'hui les peuples de la Grèce et des îles de l'Archipel. Il se dit, dans le même sens, de la langue arabe. Le grec littéral diffère beaucoup du grec moderne ou vulgaire. Vous savez l'arabe littéral; mais comprenez-vous l'arabe vulgaire?

— On dit d'un homme qu'*il est trop littéral*, pour faire entendre qu'il prend les choses trop au pied de la lettre.

— Algèb. *Grandeurs littérales*. Grandeurs exprimées par des lettres.

LITTÉRALEMENT. adv. A la lettre. Traduire littéralement un passage. Ceci est expliqué trop littéralement. Ce passage, traduit littéralement, signifie tout autre chose que ce que l'auteur a voulu dire.

LITTÉRALITÉ. s. f. Attachement scrupuleux à la lettre dans une traduction. Il est bien difficile, dans une traduction, de concilier la littéralité avec l'élégance. La *littéralité* est aussi un esclavage, et l'esclavage de l'esprit, souvent de la raison. (De Bonald.) La *littéralité* sauve de l'arbitraire. (Boiste.)

LITTÉRATEUR. s. m. (du lat. *litterator*, formé de *littera*, lettre). Celui qui est versé dans la littérature, homme de lettres. Un grand, un profond littérateur. Toute société de *littérateurs* spéculant sur la malignité, sur les passions, fera fortune. (Boiste). L'envie littéraire n'est pas le vice des *littérateurs*, grâce à leur présomption. (id.)

— adjectiv. Que restera-t-il des travaux de nos publicistes *littérateurs*? (***)

— L'Académie ne dit point comment il faut appeler une femme qui est versée dans la littérature. Laveaux pense qu'il n'y a point d'inconvénient à dire *littératrice*, et nous sommes parfaitement de son avis.

LITTÉRATURE. s. f. (du lat. *litteratura*, même signif.) Science qui comprend la grammaire, l'éloquence et la poésie, et qu'on appelle autrement Belles-lettres. L'étude de la littérature plaît beaucoup aux jeunes gens. Le goût de la *littérature* est un ami de tous les temps. (Mlle Clairon.) La *littérature* est la médecine de l'âme. (Pline le Jeune.) La *littérature* est la connaissance des belles-lettres. (Marmont.) La *littérature* est la connaissance des sciences, des beaux-arts et des belles-lettres. (Sab. de Cast.) La *littérature* se rattache à tout, embrasse tout; tout y rentre et rayonne d'elle: enfin elle est le centre unique d'où émanent les vérités universellement reconnues. (Lemerc.) La *littérature* est l'expression de la société. (Bonald.) La *littérature* est donc l'expression de la pensée humaine, quelle que soit cette pensée, erreur ou vérité; sous quelque forme qu'elle se présente, laide ou belle; à quelque but qu'elle marche, digne d'éloges ou blâmable. Elle est l'expression de la pensée humaine, dès que cette pensée se trahit dans le langage, dès qu'elle se fixe par les signes d'une écriture. (Travers.)

— La connaissance des règles, des matières et des ouvrages littéraires. Il n'a point de littérature. Il a une littérature profonde et variée. Sa littérature est légère, superficielle. Les charmes de la *littérature* sont du petit nombre de ceux dont on peut jouir seul. (Boiste.)

— L'ensemble des productions littéraires d'une nation, d'un pays, d'une époque. La littérature française est très-variée. La littérature anglaise est riche en ouvrages de morale. La littérature moderne. Les littératures étrangères. La littérature du dix-septième, du dix-huitième siècle. La *littérature* et les arts d'un peuple sont l'expression de sa vie morale et intellectuelle. Lorsque le malheur nous enlève notre patrie, nous la retrouvons presque entière dans sa *littérature*. (Boiste.) L'homme de lettres parcourt le domaine de la *littérature* étrangère, dont il remporte des dépouilles honorables au trésor de la *littérature* nationale. (Trav.)

LITTÉROMANIE. s. f. Néol. Manie d'écrire. Il se livra tout entier à la *littéromanie*. (Merc.)

LITTORAL, ALE. adj. (du lat. *littoralis*; fait de *littus*, côte, rivage). Qui appartient aux bords de la mer, aux côtes. Toute la partie littorale de ce pays a été dévastée par des inondations. La partie littorale du royaume, de ce département. Les montagnes *littorales* maritimes présentent deux espèces principales, les sablonneuses et les lapideuses. (B. de St-P.) L'idée de ces talus *littoraux* n'est pas de moi, elle appartient à la nature. (Id.)

— Zool. Nom vulgaire d'un colimaçon très-commun, et d'une espèce de chenille qui ravage les arbres fruitiers.

— s. m. Les côtes qui bordent une mer ou un pays. Le littoral de la Méditerranée, de la mer Noire. Le littoral de la France est comparativement plus peuplé que l'intérieur des terres.

— Bot. adj. Se dit des plantes qui croissent sur le bord des eaux, principalement des fleuves, des rivières et des lacs.

— Géogr. *Littoral hongrois*, ou absol. *Littoral*. District annexé à la Hongrie, et qui s'étend le long de la mer Adriatique.

— Myth. Épithète de Sylvain. || LITTORALES. s. f. pl. Divinités de la mer.

— Zool. Se dit des animaux qu'on trouve sur les bords de la mer ou qui vivent parmi les plantes littorales. || LITTORALES. s. f. pl. Tribu [illegible] insectes hémiptères qui vivent habituellement dans le voisinage de l'eau, sans en habiter ni l'intérieur, ni la surface.

— Ornith. *Oiseaux littoraux*. Famille de l'ordre des oiseaux coureurs, comprenant ceux qui vivent sur les rivages, et dont la plupart se nourrissent de poissons.

LITTORELLE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, de la famille des plantaginées, qui croissent sur les bords des étangs.

LITTRES. s. f. Blas. Devise, légende. Tenir littres en ses armes.

LITTURÉ, ÉE. adj. (du lat. *litteratus*, sur quoi il y a des lettres gravées). Hist. nat. Qui est marqué de lignes colorées, ayant quelque ressemblance avec des caractères d'écriture.

LITUACÉ, ÉE. adj. Conchyl. Qui ressemble à une lituole. || LITUACÉES. s. f. pl. Famille de mollusques de l'ordre des céphalophores polythalamacés, qui a pour type le genre lituole.

LITUITE. s. f. Conchyl. Genre de coquilles fossiles cloisonnées qui sont recourbées seulement à une de leurs pointes et pourvues d'un siphon central.

LITUOLE. s. f. Conchyl. Genre de coquilles univalves.

LITUOLÉ, ÉE. adj. V. LITUACÉ.

LITUOLITE. s. f. Conchyl. Genre de coquilles univalves.

LITURG. Abréviation de Liturgie ou liturgique.

LITURGE. s. m. Antiq. Nom des trois cents plus riches citoyens d'Athènes. Les liturges étaient chargés de subvenir, tour à tour, ou en se réunissant, à toutes les charges extraordinaires de l'État.

LITURGIE. s. f. (du gr. λειτουργία, service, ministère public; formé de λεῖτος, public; ἔργον, ouvrage). L'espèce et l'ordre des cérémonies et des prières qui constituent le service divin. Liturgie de l'Église latine, de l'Église romaine. Liturgie grecque, anglicane. Liturgie ancienne. Un livre de liturgie. Terme de liturgie. Ce que Dieu demande par-dessus tout, c'est l'hommage du cœur, c'est l'immolation et le sacrifice des passions, c'est l'oblation des bonnes œuvres; sans ces pratiques sociales, dans quelque *liturgie* qu'on invoque le Seigneur, comment nos prières seraient-elles exaucées? (Duhéq.)

— Hist. eccl. *Liturgies grecques*. Quatre liturgies papales reconnues par l'Église grecque. La liturgie de saint Basile. La liturgie de saint Jean Chrysostome, celle des Présanctifiés, et celle de saint Jacques, qui n'est en usage que dans l'église de Jérusalem, et seulement une fois par an.

LITURGIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport à la liturgie. Ouvrage liturgique.

— Linguist. *Langue liturgique*. Se dit de l'ancien slave, qui sert encore en Russie et dans les provinces du Danube pour le culte et les livres d'église.

LITURGISTE. s. m. Celui qui est versé dans la liturgie, ou qui a composé quelque ouvrage sur la liturgie. Pierre le Chantre était un des plus savants *liturgistes*. (Acad.)

LITUUS. s. m. (pr. *li-tu-uss*). Mot latin qui signifiait Un bâton recourbé par le haut, comme la crosse des évêques, que portaient les augures comme marque de leur dignité, et qui a aussi servi de crosse aux premiers évêques.

Sa main portait ce bâton pastoral
Qui fut jadis le *lituus* augural. (VOLTAIRE.)

Du casque il passe au bonnet augural,
Au *lituus* pontifical. (DELILLE.)

— Antiq. Instrument de musique militaire des Romains, particulier à la cavalerie. C'était une espèce de trompette, de clairon de cuivre, dont le tube recourbé ressemblait au *lituus* des augures. Peut-être aussi le nom de cet instrument venait-il plutôt du grec λιτός, son clair ou aigu, à cause du son qu'il rendait.

LITYERSE. s. m. Ant. gr. Chanson rustique consacrée à Cybèle ou à Cérès, et dans laquelle il était question des cruautés et de la fin tragique de Lityersès.

LITYERSÈS. Temps hér. Fils de Midas et roi de Célènes, en Phrygie; il forçait tous les étrangers à moissonner avec lui, et leur coupait la tête s'ils n'achevaient pas une tâche égale à la sienne. Il fut tué par Hercule.

LIU-CHIN. Myth. chin. Génie qui commande au tonnerre.

LIURE. s. f. Agric. Grosse corde, sorte de câble dont on se sert pour lier, pour maintenir les fardeaux sur une charrette.

— Charpent. Pièces de bois courbes par un bout, pour élever les bords d'un bateau foncet avec les clous.

— Mar. Il se dit, surtout au pluriel, de plusieurs tours de corde qui lient deux objets ensemble, qui fixent une chose à une autre. Les liures du beaupré.

LIVA. s. m. Hist. ott. Littéralement Étendard. Par extension, Gouvernement militaire de l'empire ottoman, commandé par un pacha à deux queues.

LIVADIE. Géogr. Ville de la Grèce, chef-l. du département d'Attique et Béotie; 10,000 h. || Sous la domination turque, Nom qu'on donnait à la province où se trouve la ville de Livadie.

LIVANE. s. f. Ornith. Nom vulgaire du [illegible]

LIVARDE. s. f. Cord. Corde d'étoupe autour de laquelle on entortille le fil pour le rendre uni.

— Mar. Perche longue et légère avec laquelle on tend une voile rectangulaire enverguée sur le mât.

LIVAROT. Géogr. Bourg de France, ch.-l. de cant. (Calvados); 1,500 hab.

— s. m. Fromage fabriqué dans le bourg de ce nom.

LIVÈCHE. s. f. (en lat. *ligusticum*). Bot. Genre de plantes de la famille des ombellifères, renfermant vingt-trois espèces, dont dix croissent naturellement en Europe, principalement dans les Alpes ou les pays de montagnes. Livèche commune ou ache de montagne. Livèche nodiflore. Livèche du Péloponèse.

LIVERDUN. s. m. Hortic. Espèce de raisin du département de la Meurthe.

LIVERPOOL. (pr. *Li-ver-poul*). Géogr. Ville d'Angleterre, comté de Lancastre, avec un port sur la mer d'Irlande, à l'embouchure de la Mersey. Peu de villes font un commerce aussi immense que celui de Liverpool, et présentent un exemple d'accroissement aussi rapide. Sa population, qui, en 1770, était d'environ 35,000 habitants, est aujourd'hui de plus de 230,000.

LIVERPOOL (Charles Jenkinson, comte de). Ministre d'État anglais, né en 1727, dans le comté d'Oxford, mort à Londres en 1808, se livra d'abord à la littérature, entra à la Chambre des communes en 1762, et parvint successivement aux premières dignités de l'État. Il a laissé un grand nombre de brochures, une collection des traités de 1648 à 1783, et un traité sur les monnaies du royaume.

LIVERPOOLIEN, IENNE. s. et adj. Habitant de Liverpool. || Qui appartient à Liverpool ou à ses habitants.

LIVES. s. m. pl. Géogr. Nom d'un peuple du nord-ouest de la Russie, qui habite principalement la Livonie. Les faibles restes des anciens *Lives*, dans la paroisse de Salis, mériteraient à peine d'être mentionnés, sans l'importance ethnographique de ce débris d'une population plus ancienne. (Schnitzl.)

LIVIDE. adj. des 2 g. (du lat. *lividus*, même signif.). Qui est de couleur plombée, bleuâtre et tirant sur le noir. Peau livide. Teint, chair livide. Lèvres livides. Il est encore tout livide et tout meurtri des coups qu'il a reçus; il en a la peau, la chair toute livide. Il avait sur le visage des taches, des marques livides. Il a la joue toute livide de la contusion qu'il s'est faite. La sombre jalousie, au teint pâle et *livide*. (Volt.)

LIVIDITÉ. s. f. État de ce qui est livide. La lividité de son teint, de sa peau.

LIVIE. s. f. Entom. Genre d'insectes hémiptères, famille des hyménélytres.

LIVIE DRUSILLE. Née l'an 695 de Rome, morte en 782 (29 de J.-C.), épousa en premières noces Tibère Claude Néron, dont elle eut Tibère et Drusus Germanicus. Enlevée par l'empereur Auguste, qui l'épousa du consentement des augures, elle mit tout en œuvre pour assurer l'empire à son fils Tibère, et fut même accusée d'avoir empoisonné son second époux. Tibère ne montra pour elle que la plus noire ingratitude. || LIVIE LIVILLE. Petite-fille de la précédente, épousa Drusus, son cousin, fils de Tibère. Elle empoisonna son mari, d'accord avec Séjan. Après le supplice de ce ministre, elle fut jetée dans un cachot où elle mourut de faim.

LIVIEN, ENNE. adj. Ant. rom. Qui appartient à Livie, femme d'Auguste. || Qui est consacré à cette impératrice.

— Paléogr. Espèce de papier égyptien, plus fort que le papier auguste, mais qui venait immédiatement après celui-ci pour la finesse.

LIVINGSTON (William). Né à New-York en 1723, mort en 1790. Il contribua puissamment par ses efforts et ses écrits à établir l'indépendance dans l'Amérique du Nord contre les prétentions de la métropole, représenta l'État de New-York au congrès, et fut jusqu'à sa mort gouverneur de cet état. On a de lui, outre plusieurs écrits politiques, un poëme intitulé *La solitude philosophique*. || (Robert). Né en 1746, mort en 1813. Député au congrès, il rédigea avec Franklin, Jefferson et Adams, la déclaration de l'indépendance américaine. Il exerça pendant vingt-cinq ans les fonctions de chancelier. Il a laissé un *Examen du gouvernement de l'Angleterre comparé aux constitutions des États-Unis*.

LIVISTONE. s. f. Bot. Genre de plantes monocotylédones, de la famille des palmiers, originaire de la Nouvelle-Hollande.

LIVIUS SALINATOR (Marcus). Consul en 219 av. J.-C. Il fit la guerre avec succès en Illyrie. Élevé de nouveau au consulat en 207 avec Claudius Nero, son ennemi personnel, il sacrifia son inimitié au bien de la patrie, et réunit ses efforts à ceux de son collègue pour vaincre Asdrubal. Nommé censeur, il créa un impôt sur le sel, d'où lui vint le surnom de Salinator. On ignore l'époque de sa mort.

LIVON. s. m. Conchyl. Nom d'une espèce de coquille univalve.

LIVONIE. (de l'esthon. *liv* ou *lib*, sable). Géogr. Province de la Russie, bornée au nord par le golfe de Finlande, au sud par la Lithuanie, à l'ouest par la mer Baltique; 693,000 hab. Chef-lieu, Riga. La population consiste en Es[illegible] qui sont répandus dans la partie septentrionale, et en Latiches, dont la langue est le letton, et qui se distinguent de leurs voisins par les mœurs, les usages, l'habillement. Ils habitent les districts du sud. La noblesse est allemande, ainsi que le clergé et la majeure partie des habitants des villes. La langue officielle est l'allemand. La religion du pays est la protestante. || *Golfe de Livonie* ou *golfe de Riga*, situé à l'ouest de la mer Baltique.

— Hist. La Livonie tire son nom de l'ancien peuple des Lives, lui-même appelé ainsi probablement à cause des sables du pays qu'il habitait. Elle n'est connue dans l'histoire que depuis 1158. Au XIIe siècle, Canut VI, roi de Danemark, s'en empara. Elle passa ensuite à l'ordre Teutonique, qui la conserva jusqu'en 1561, époque à laquelle elle fut réunie à la Pologne. La Suède, la Russie et la Pologne se la disputèrent avec acharnement. Enfin le traité d'Oliva la donna à la Suède en 1660. La Russie acquit la Livonie en 1721, et l'a toujours conservée depuis. Elle forme les trois gouvernements russes de Tevel, Riga et Courlande.

LIVONIEN, ENNE. s. et adj. Géogr. Habitant de la Livonie. || Qui appartient à la Livonie ou à ses habitants.

— Ethnogr. Les Livoniens appartiennent à deux souches différentes, les Lettoniens, qui sont Slaves; les Esthoniens ou Tchoudes, qui sont de race finnoise ou ouralienne.

LIVONINE. s. f. Métrol. Monnaie d'argent de Livonie, qui se divise à Revel en quatre-vingt-seize kopecks.

LIVOT. s. m. Ornith. Nom vulgaire de la buse commune.

LIVOURNE. Géogr. Ville de Toscane, avec un port sur la Méditerranée. Commerce avec le Levant; 65,000 hab.

LIVOURNIN, INE. s. et adj. Habitant de Livourne. || Qui appartient à Livourne ou à ses habitants.

LIVOURNINE. s. f. Métrol. Monnaie de compte de Livourne et de Toscane, qui vaut environ 4 fr. 55 c. || Monnaie d'argent de Toscane, qui vaut 10 paoli ou 5 fr. 61 c.

LIVRADE (SAINTE-). Géogr. Ville de France, ch.-l. de cant. (Lot-et-Garonne); 3,000 h.

LIVRADOIS. Géogr. Ancien petit pays de France, dans la Basse-Auvergne, et dont le ch.-l. était Ambert.

LIVRAISON. s. f. (rad. *livrer*). Comm. Action de livrer une marchandise qu'on a vendue. Il a fait livraison. Il a reçu livraison de cent pièces de vin de Bordeaux. Il m'avait vendu tant de stères de bois, mais quand ce vint à la livraison... Livraison pleine et entière. || *Prendre, refuser, offrir livraison d'une marchandise*. Accepter, refuser, offrir la remise d'une marchandise.

— Librair. Partie d'un ouvrage qui est publié par cahiers ou par volumes, à des époques plus ou moins rapprochées les unes des autres. Cet ouvrage se publie par livraisons. La vingtième livraison de cet ouvrage me manque. Les livraisons de ce Dictionnaire paraissent régulièrement. Il paraît six livraisons de cet ouvrage tous les samedis.

LIVRANCIER. s. m. Comm. Se dit quelquefois de Celui qui livre des marchandises après les avoir vendues.

LIVRE. s. m. (ét. lat., *liber*, peau entre l'écorce et le bois, sur laquelle les anciens écrivaient; dérivé du gr. λέπος, écorce). Assemblage de plusieurs feuilles de papier, de vélin, de parchemin, imprimées ou écrites à la main, cousues ensemble, et formant un volume recouvert d'une feuille de papier, de carton, de parchemin, de basane, de veau, de maroquin, etc. Livre manuscrit. Livre imprimé, broché, relié. Livre stéréotypé. Livre rare. Gros, petit livre. Livre doré, marbré sur tranche. Livre bien conditionné, mal conditionné. Acheter, vendre, louer, emprunter, prêter des livres. Livres de bibliothèque. Catalogue de livres. Les feuilles, les feuillets, les pages, la couverture, le dos, la tranche, la tranche-fil, le signet, les coins d'un livre. Le monde irait toujours bien, s'il pouvait n'avoir pour conseiller que des *livres*. (Aristote). Je m'aperçois que cette lettre est un *livre*. (J.-J. Rouss.)

— *Livre in-folio*. Dont les feuilles sont pliées seulement en deux. *Livre in-quarto*. Dont les feuilles sont pliées en quatre. *Livre in-octavo*. Celui dont les feuilles sont pliées en huit. On dit de même: *Livre in-douze*, *in-seize*, *in-dix-huit*, *in-trente-deux*, etc. Livre dont les feuilles sont pliées en douze, en seize, etc.

— *Livre en feuilles*. Livre imprimé qui n'est encore ni broché ni relié. J'ai acheté ce livre en feuilles pour le faire relier à ma fantaisie.

— *Livre dépareillé*. Volume séparé des autres volumes du même ouvrage, soit que ceux-ci aient été perdus ou détruits. Dans toute sa bibliothèque, il n'y a que des livres dépareillés.

— *Collationner un livre*. Voir si un livre est complet, s'il n'y manque pas quelque feuillet.

— Ouvrage d'esprit, soit en prose, soit en vers, d'assez grande étendue pour former au moins un volume. Un bon, un excellent livre. Un livre bien écrit. Un livre anonyme, pseudonyme. Un livre mal écrit, écrit faiblement. Un livre rempli d'érudition. Un livre grave, léger, sérieux, instructif, amusant, futile, dangereux. Un livre approuvé, censuré, défendu [illegible] Livre revu, corrigé, augmenté par l'auteur. Livre d'église. Livre de droit, de médecine, de théologie, de jurisprudence, d'architecture. Le titre, la table d'un livre. Publier, faire paraître un livre. Faire, composer un livre. Lire, feuilleter, parcourir un livre. Dédier un livre à quelqu'un. Livre d'assortiment. Livre de fonds. Les *livres* sont de bonne compagnie, mais ils ne font que redire cette année ce qu'ils ont dit l'année passée. (Balzac.) Prendre les *livres* n'est pas les apprendre. (Montaigne.) La plupart des *livres* ressemblent à ces conversations générales et gênées, dans lesquelles on dit rarement ce qu'on pense. (Volt.) Il n'y a guère de *livres* anglais où il n'y ait quelque chose contre les Français, d'italiens où il ne se trouve d'idées folles, d'espagnols qui ne soient farcis de miracles, et de français où l'auteur ne se loue dans sa préface. (D'Argens.) Un bon *livre* est un bon ami. (B. de St-P.) Quiconque a peint l'homme tel qu'il est, a fait un *livre* qui restera. (L. Fée.) Enfin, vous publiez un *livre* merveilleux. (Colmet.)

Tout honnête homme doit avouer les *livres* qu'il publie. (J.-J. Rouss.)

— *Livres élémentaires.* Livres qui contiennent les éléments d'une science.

— *Livres classiques.* Ceux dont le temps et une approbation générale ont consacré le mérite, et qui font autorité. Se dit plus particulièrement des ouvrages littéraires. ‖ Ceux qui servent dans les classes à l'instruction de la jeunesse.

— *Livres de bibliothèque.* Ceux qui sont d'une grande étendue, qu'on ne lit pas ordinairement de suite, mais que l'on consulte au besoin. Les dictionnaires sont des livres de bibliothèques.

— *Livre populaire*, par opposition à *Livre de bibliothèque.* Celui qui est à la portée des moindres fortunes par la modicité de son prix.

— *Livres spirituels.* Livres de dévotion qui traitent spécialement de la conduite de l'âme, des règles de la vie chrétienne. Les Heures, les Eucologes, et généralement tous les livres d'église, sont des livres spirituels.

— *Livres d'église. Livres de prières.* Ceux qui servent au clergé pour célébrer l'office divin, et aux fidèles, pour suivre les prières qui se récitent ou se chantent à l'église. ‖ *Livres de dévotion.* Ceux qui servent aux exercices de dévotion, qui contiennent des prières, des oraisons mystiques, etc.

— Liturg. *Livre de paix.* Le livre que l'on donne à baiser à la messe. ‖ *Livre de musique.* Dans l'Eglise grecque, Le livre qui sert à l'office divin, et qui contient les tropaires, les psaumes, et toutes les autres prières qui se chantent.

— *Livres sacrés. Livres canoniques.* Les livres de l'Ecriture sainte qui sont reçus dans toute l'Eglise. ‖ *Livres apocryphes.* Ceux que l'Eglise ne reçoit pas, ne reconnaît pas pour authentiques.

— *Livres sapientiaux.* Les livres de la Bible qui sont plus particulièrement destinés à l'instruction morale des hommes, tels que la Sagesse, les Proverbes, etc. ‖ On distingue aussi les Livres historiques et prophétiques.

— *Mauvais livre.* Livre dangereux, condamnable.

— Divisions d'un ouvrage embrassant une certaine période ou partie déterminée, et qui sont elles-mêmes susceptibles de subdivisions en chapitres. Cet auteur a distribué, divisé son ouvrage en douze livres. La Bible est divisée en livres. Le Télémaque est divisé en vingt-quatre livres. Le Digeste renferme cinquante livres. Le Code renferme douze livres. Le premier, le second livre des Rois. Les vingt-quatre livres de l'Iliade.

— Fam. *Parler comme un livre.* Il s'emploie en bonne et en mauvaise part. En bonne part, il signifie, Parler avec facilité, s'exprimer heureusement sur toute sorte de sujets. En mauvaise part, il signifie, Parler en termes recherchés, trop arrangés pour la conversation.

— Fig. *Le livre, le grand livre de la nature.* La nature étudiée, observée dans les effets et dans les causes. Le livre de la nature est ouvert sous nos yeux. Il a lu dans le grand livre de la nature. ‖ On dit dans le même sens, *Le grand livre des champs*, et absolument, *Le grand livre.* Du grand *livre* des champs les trésors sont ouverts. (Del.) Et pour moi le grand *livre* est fermé pour jamais. (Id.) ‖ *Le livre du temps.* Ils pâlissaient courbés sous le *livre* du temps. (Satiriq.)

— *Le livre de vie. Le livre des vivants. Le livre des élus.* Le livre où sont écrits les noms de ceux qui doivent jouir de la vie éternelle. Ces expressions conviennent plus particulièrement au style de la chaire. Les grandes actions sont écrites pour l'éternité dans le *livre* de vie. (Fléch.) Certains rayons de grâce et de lumière lui firent apercevoir qu'en vain remplirait-il les plus beaux endroits de l'histoire, si son nom n'était écrit dans le *livre* de vie. (Id.)

Leurs noms n'existent plus : leur rebelle folie,
Les a tous effacés du *livre* de la vie. (Delille.)

Que son nom du *livre* de vie
Soit effacé de votre main. (L. Racine.)

— *Le livre des destins* ou *du destin.* Le livre où est écrit tout ce qui doit arriver. Au *livre* des destins tous les jours sont comptés. (Volt.) Le *livre* des destins est ouvert à Protée. (Del.) Remercions la sagesse de Dieu d'avoir fermé aux hommes le *livre* du destin. (Thiers.)

— *Le livre du monde.* La fréquentation, le commerce, la pratique du monde, par lesquels [illegible] de tel que de lire dans le *livre* du monde. (Acad.) Cette locution a vieilli.

— Prov. *Gardez-vous de l'homme qui ne connaît qu'un livre.* Ne disputez point avec un homme sur un sujet dont il a fait son unique étude. ‖ *Un gros livre est un grand mal.* Un ouvrage volumineux est souvent ennuyeux et mauvais. ‖ *Après cela il faut fermer le livre.* Il n'y a plus rien à dire, plus rien à répondre.

— Prov. et fam. *N'avoir jamais mis le nez dans un livre.* Etre fort ignorant. ‖ *Dévorer un livre, dévorer des livres.* Les lire avec une extrême avidité, avec une extrême promptitude. ‖ *Sécher, pâlir sur les livres.* Lire avec une assiduité excessive.

— Prov. et fig. *J'y réussirai ou j'y brûlerai mes livres.* Se dit pour exprimer qu'on est prêt à faire les plus grands sacrifices, à perdre ce qu'on a de plus précieux, enfin, à mettre tout en œuvre pour le succès d'une affaire.

— Anc. expr. prov. *Parler livre.* Parler savamment.

— Loc. adv. *A livre ouvert.* Sans avoir besoin de préparation. Lire la musique, chanter, accompagner à livre ouvert. ‖ *Traduire un auteur à livre ouvert.* Le traduire couramment à la première lecture.

— *A l'ouverture du livre.* loc. adv. En ouvrant le livre. A l'ouverture du livre, je suis tombé sur ce passage, sur ce vers, sur le chapitre dont j'avais besoin.

— On appelait autrefois *Livre des rois*, un jeu de cartes. ‖ *Feuilleter le livre des rois* (Rabelais). Jouer aux cartes.

— *Livre blanc.* Livre qui est tout de papier blanc, sur lequel il n'y a encore rien d'écrit.

— Admin. anc. *Livre.* Se disait des recueils des papiers publics. ‖ *Garde des livres.* Officier qui avait soin des titres de la Chambre des comptes.

— Admin. milit. Les différents cahiers de compte employés dans les régiments. Livre de compagnie, de police, de punition, d'ordre, de détail, etc.

— Ant. rom. *Livres de lin*, ou *lintéens.* Tablettes couvertes d'une toile enduite de cire ou de plâtre, sur lesquelles on écrivait les annales de la République, déposées dans le temple de la déesse Monéta, à Rome. Les oracles sibyllins étaient tracés sur des livres de lin. ‖ *Livres éléphantins.* Livres qui étaient formés d'intestins d'éléphants, selon Scaliger, ou de tablettes d'ivoire, selon Turnèbe. ‖ *Livres sibyllins.* Ceux qui contenaient les oracles des sibylles sur les destinées de l'empire romain. On les conservait dans un souterrain pratiqué au dessous du temple de Jupiter Capitolin. Les livres sibyllins furent consumés par l'incendie qui détruisit le Capitole dans la guerre Marsique. ‖ *Livres fulguraux.* Livres toscans qui enseignaient l'art de prendre les augures par la foudre. Les livres fulguraux étaient conservés dans le temple d'Apollon, à Rome. ‖ *Livre fatal.* Livre prophétique des Etrusques. ‖ Il se disait, à Rome, des livres sibyllins. ‖ *Livres rituels.* Ceux qui enseignaient les rites usités pour la consécration des villes, des temples, des autels, des camps, etc. ‖ *Livre des armées* ou *Livre exercituel.* Livre où se trouvaient décrits tous les augures qui concernent une armée.

— Ant. sac. *Livre volant.* Livre long de vingt coudées et large de dix, qui apparut à Zacharie ; il contenait des malédictions contre les Juifs.

— Comm. Registre sur lequel on inscrit ce qu'on reçoit et ce qu'on dépense, ce qu'on vend et ce qu'on achète, ses dettes actives et passives, etc. Livre de compte. Livre de dépense. Livre de mise et de recette. Livre de commerce. Livre de caisse. Livre de marchandises générales. Livre d'acceptations, d'échéance, etc. Livre de copie des lettres. Tenir les livres. Apprendre la tenue des livres. Un teneur de livres. Tenir les livres en partie simple, en partie double. Livres paraphés. Exhiber les livres en justice. ‖ *Livre journal.* Livre sur lequel on écrit jour par jour, et de suite, ce qu'on a acheté ou vendu, reçu ou payé. ‖ *Livre de raison, livre d'extrait*, ou plutôt *Grand livre.* Registre où les négociants portent tous leurs comptes par doit et avoir. ‖ Absol. *Le grand livre.* Le livre où sont inscrits tous les créanciers de l'Etat. On dit aussi *Le grand livre de la dette publique.* Etre inscrit, porté sur le grand livre.

Des rentiers naufragés,
Tous les débris, à la fois submergés,
Allèrent se noyer dans la mer du grand *livre.*
(Delille.)

‖ *Livre des factures.* Celui sur lequel les marchands inscrivent les factures qu'ils expédient et celles qu'ils reçoivent. ‖ *Etre porté*, ou simplement, *être sur le livre d'un marchand.* Y être inscrit pour marchandises achetées. Il est sur le livre du boucher pour telle somme.

— Hist. *Livre rouge.* Registres secrets des dépenses de Louis XV et de Louis XVI, dont l'authenticité et même l'existence ont été longtemps contestées. Le comité des pensions, aux Etats-généraux, en ayant demandé communication, Necker, après de longues hésitations, en donna quelques feuillets, qui furent publiés; mais il était facile de voir que cette communication n'était pas complète. Ces registres se composent de trois volumes in-4°, reliés en maroquin rouge, et dont un seul était garni d'une petite serrure. Ils furent trouvés, après les événements du 10 août, dans un cabinet secret du château de Versailles, et apportés à l'Assemblée constituante [illegible] d'une bande de papier plusieurs feuillets qui appartenaient aux dépenses des dernières années du règne de Louis XV. L'impression du livre rouge a été faite ensuite par ordre de la Convention, sur une copie dans laquelle on a mentionné exactement toutes les ratures, dont quelques-unes permettent de lire les articles raturés.

— Prov. et fig. *Être écrit sur le livre rouge, être sur le livre rouge.* Etre marqué, noté pour quelque faute que l'on a commise.

— *Livre d'or.* C'était dans plusieurs villes d'Italie un registre officiel sur lequel étaient inscrits en lettres d'or les noms de toutes les familles patriciennes. Le plus célèbre de tous fut le livre d'or de Venise, créé à la suite de la révolution aristocratique de 1297, et qui devint, dès lors, dans cette république, la source unique du patriciat et du pouvoir. ‖ Depuis le règne de Louis XVIII, il s'est dit du Registre sur lequel sont inscrits les noms des pairs de France.

— Hist. or. *Peuple du livre.* Dans le Coran, nom qui désigne les juifs, les chrétiens et les sabéens. ‖ *Livres célestes.* Dans le Coran, Les livres descendus du ciel et mis entre les mains du prophète. Le Coran, le Pentateuque, l'Evangile et le Psautier, sont les quatre livres célestes.

— Magie. *Livre noir.* Les livres qui traitent de sorcellerie, de nécromancie, etc.

— Mar. *Livre de bord.* Registre sur lequel on inscrit toutes les marchandises et même les passagers qui sont à bord d'un vaisseau. ‖ *Livre des signaux.* Volume contenant les signaux généraux et particuliers de nuit et de jour. ‖ Chaque bâtiment de l'Etat est obligé d'en être pourvu dès son armement. ‖ *Livre de loch.* V. LOCH.

— Mus. *Livre.* S'emploie pour Livraison, volume. OEuvre 27, V° livre de duos de violon. ‖ *Chant sur le livre.* Plaint-chant ou contrepoint à quatre parties, que les musiciens composent et chantent impromptu sur une seule.

LIVRE. s. f. (du lat. *libra*, même signif.). Métrol. Poids contenant un certain nombre d'onces, plus ou moins, selon les différents usages du temps et des lieux, et que remplace à peu près le demi-kilogramme. A Paris, et dans la plus grande partie de la France, la livre était de seize onces, 128 gros, 9,216 grains, kilogr. 0,489,500. Vendre, acheter à la livre. Une livre de beurre, de viande. Une livre de chandelle, de savon, d'huile. Des chandelles de six, de huit, de dix, de douze à la livre. Des bougies de quatre à la livre. Un poids de cent livres. On supprime quelquefois le mot livre, Un cent, quatre cents pesant.

— Prov. *Il ne faut pas cinq quarterons pour faire une livre.* Se dit aux personnes qui donnent plus de raisons qu'il n'en faut.

— Ant. rom. Poids romain qui se divisait en douze onces. La livre romaine équivaut à kil. 0,327,187.

— Anc. métrol. *Livre soutive*, en lat. *libra subtilis.* La livre de douze onces.

— Hort. *Poire de livre.* Variété de poire qui est très-grosse.

LIVRE. s. f. Monnaie de compte en France, valant vingt sous de douze deniers ou quatre liards. La livre a été remplacée par le franc. La livre vaut fr. 0,9876. La livre tournois était de vingt sous, la livre parisis de vingt-cinq sous. Il compte par livres, sous et deniers. Il a deux sous de profit pour livre en vous vendant à ce prix. Il avait deux deniers, trois deniers pour livre pour sa commission. ‖ En calculant on pouvait employer ce mot dans tous les cas, Une livre, deux livres, sept livres, quatre-vingts livres, huit cents livres, etc. ; mais dans le langage ordinaire on disait plutôt Vingt, quarante sous, un écu, quatre francs, cent sous, six francs, sept francs, deux cents francs, etc. Cependant, quand la somme ne faisait pas un compte rond, on disait plutôt livre. Deux livres dix sous, trois livres quinze sous, quatre livres cinq sous, quatre cent vingt-cinq livres, trois mille quarante-sept livres, etc. En parlant d'un revenu annuel, on employait toujours et l'on emploie souvent encore aujourd'hui, le mot *livres.* Il a cinquante mille livres de rente. Un revenu de vingt-cinq mille livres.

— *Au sou, au marc la livre.* Au prorata de ce que chacun a mis de fonds dans une entreprise, ou de ce qui lui est dû dans une affaire commune. Partager, payer au marc la livre. Venir au marc la livre. On dit aujourd'hui *au marc le franc.*

— Prov. et fig. *Faire de cent sous quatre livres et de quatre livres rien.* Dissiper son bien en mauvais marchés.

— *Livre sterling.* V. STERLING.

— Métrol. mod. étrang. *Livre* ou *lire autrichienne.* Monnaie de compte, cent centimes, fr. 0,8656. ‖ *Livre de Bâle, livre de Berne, livre de Fribourg.* Monnaie de compte de 10 batz à 10 rappens, ou de 20 sous à 12 deniers suisses, fr. 1,4624. ‖ *Livre du Canada.* Monnaie de compte de 20 shillings à 12 pence courants, fr. 22,2720. ‖ *Livre de Genève.* Monnaie de compte de 20 sous à 12 deniers courants, fr. 1,6103. *Livre.* Monnaie de compte du duché de Lucques, 20 sous à 12 deniers, fr. 0,7222. ‖ *Livre de Modène.* Monnaie de compte de 20 sous à 12 deniers, fr. 0,3838. ‖ *Livre de la principauté de Neufchâtel.* Monnaie de compte de 20 sous à 12 deniers tournois de Neufchâtel, fr. 1,4629. ‖ *Livre du canton de Vaud.* Monnaie [illegible] fr. 0,9705.

— Métrol. anc. *Livre gauloise.* Monnaie de compte que Charlemagne substitua à la livre romaine, ou à l'as. Elle valait 20 sous de 12 deniers. Les vingt sous de la livre gauloise pesaient exactement une livre. La livre valait en général 20 sous d'or, d'argent ou de billon, mais la valeur du *sou* ou *sol* variait beaucoup. Plusieurs auteurs ont dit que la livre de chaque métal était composée de 20 sous du même métal, pesant ensemble une livre. ‖ *Livre barrois.* Monnaie du pays de Bar. ‖ *Livre bourdelais.* Monnaie de Bordeaux, valant 12 sous et 1/2 parisis. ‖ *Livre ancienne du Canada.* Monnaie de compte, de 20 sous à 12 deniers, fr. 0,9280. ‖ *Livre de Flandre.* Ancienne monnaie de compte de Hollande, valant fr. 13,9855. ‖ *Livre mansais.* Monnaie du Mans.

— Droit cout. *Livre de témoins.* Réunion de soixante-douze témoins. D'après un concile de l'année 990, il fallait soixante-douze témoins pour condamner un évêque. ‖ *Livre d'années.* Révolution de soixante-douze ans. Ces deux locutions viennent sans doute de ce qu'une certaine livre (monnaie) ; nommée dans les vieux titres *libra occidua*, se composait de soixante-douze sous. ‖ *Livre de terre.* Portion de terrain qui rapportait une livre de revenu.

LIVRÉ, ÉE. part. pass. du v. Livrer. S'emploie adjectiv. Une femme livrée au désespoir. Exposés aux mêmes périls, *livrés* en proie aux mêmes maladies. (Boss.) Une âme *livrée* au monde et à la fortune. (Mass.) Ces princes effrénés *livrés* dans le fond de leurs palais à de vils esclaves. (Id.) Moins vous dépendez des autres, plus vous êtes *livrés* à vous-mêmes. (Id.) Faibles agneaux, *livrés* à des loups furieux. (Rac.) Je partis l'esprit rempli des objets que je venais de voir et *livré* à des réflexions intarissables. (Chateaub.) Le chien est naturellement, et lorsqu'il est *livré* à lui seul, aussi cruel, aussi sanguinaire que le loup. (Buff.)

Mais sans pitié le ciel a vu couler nos pleurs,
Tous les rangs sont *livrés* au fer des oppresseurs.
(Michaud.)

— *Livré par.* Notre-Seigneur Jésus-Christ fut livré aux Juifs par Judas.

LIVRÉE. s. f. (du lat. *liberata*, qui s'est dit dans le même sens dans la basse latinité, et qui signifiait Ce qui a été donné, livré). Habits dont l'étoffe et les galons rappellent, par les dessins et par les couleurs, les armoiries du maître qui en revêt ses gens, et par extension, Habit d'une couleur convenue, ordinairement galonné, que portent les domestiques d'une grande maison. Une belle, une riche livrée. Habit de livrée. Prendre, quitter la livrée. Changer sa livrée. Galon de livrée. Livrée bleue et rouge. Ce laquais a vendu sa livrée. Les domestiques portent la livrée. Aujourd'hui, en France du moins, fait porter qui veut la *livrée* à ses gens ou même à son seul domestique. (Ourry.)

Parmi la valetaille empressé d'être admis,
Il brigue chez un grand l'honneur de la *livrée.* (Coll.)

— Collectiv. Tous les gens qui portent une même livrée. En entendant ce bruit, toute la livrée du comte accourut. Nous avons rencontré la livrée du prince.

— En général, Tous les laquais, tous ceux qui portent une livrée. L'entrée des spectacles et des jardins publics était jadis interdite à la livrée.

— Syn. de Domesticité. Les gens de livrée.

— Fig. Palissot appelait les philosophes du dernier siècle la *livrée* de Voltaire, *livrée* qu'il lui demandait pardon d'avoir battue. (Ourry.)

— On dit aussi des gens auxquels tel ou tel chef d'une secte politique impose son opinion, qu'ils ont adopté *la livrée d'un parti.* On peut même ajouter que chez nous il en est qui ont successivement endossé bien des *livrées.* (Ourry.)

— *La livrée de la noce, la livrée de la mariée.* Les rubans de couleur qu'aux noces de village la mariée donne aux jeunes gens et aux jeunes filles. Si ces noces se font à Paris, les *livrées* en seront vermeilles. (Sully.)

— Fig. *La livrée de la misère, les livrées des faveurs, de la servitude.* Les marques extérieures auxquelles on peut reconnaître la misère, les faveurs, la servitude. On dit d'un pauvre couvert de haillons qu'il porte la livrée de la misère. Il est à genoux devant tous ceux qui se montrent avec les livrées de la faveur.

— *Les ambitieux et les laquais portent indifféremment toutes les livrées.* Ils se mettent au service de tous ceux qui peuvent servir leur ambition ou payer leurs gages.

— Poétiq. Les livrées de la nature, des bois, des campagnes. Les feuilles, les fleurs, les prairies.

Vertumne a changé ses *livrées*,
Et nos campagnes labourées
Me flattent d'un prochain retour. (J.-B. Rouss.)

— *Porter la livrée de sa dame.* Les chevaliers ne se présentaient aux carrousels et aux tournois qu'avec la livrée de leurs dames. C'était ordinairement une écharpe de la couleur qu'elles affectionnaient le plus.

— Comm. Chez les passementiers, Galon de livrée.

— Hist. Le nom de *livrée* fut donné par nos premiers rois de la seconde race, à des vêtements uniformes et de grand prix qu'ils distribuaient aux seigneurs de leur cour et à leurs grands officiers. Plus tard, au lieu d'habits, les officiers de la maison du roi reçurent, selon leur rang, une somme d'argent comptant, appe[illegible] qu'en 1789. St Louis, suivant la coutume, avait fait donner des habits magnifiques aux grands officiers de la couronne et à ceux de son hôtel et maison, à chacun suivant son état, et ces habits étaient appelés *livrées*, parce qu'ils se livraient et se donnaient du trésor royal. (L'abb. de Choisy.)

— *Livrée de Noël, de l'Assomption.* L'habit de livrée que les seigneurs faisaient ordinairement renouveler à Noël et à l'Assomption.

— Anc. cout. Mesure de terre qui rapportait une livre de rente. Cent livrées de terres signifiaient cent livres de rentes en valeur mobilière. Les filles qui entraient à l'abbaye de Remiremont abandonnaient leur héritage à leurs parents, sauf quinze livrées de terre. On disait aussi Une livre de terre.

— Vén. Pelage que portent, durant la première année, beaucoup de ruminants et quelques carnassiers, et qui se fait remarquer par des mouchetures ou des bandes régulièrement disposées,

dont la teinte est en général plus claire que celle du fond.

— Conchyl. Nom vulgaire d'une hélice fort commune en France.

— Entom. Chenille bedaude qui produit le bombyce de Neustrie. || *Livrée d'Ancre*. Scarabée dont les élytres jaunes portent trois bandes transversales noires, et simulaient ainsi les couleurs de la livrée du maréchal d'Ancre

— Mamm. Pelage de la première année de plusieurs animaux de l'ordre des ruminants et des pachydermes. Ce pelage présente des mouchetures et des bandes régulièrement disposées, d'une teinte différente du fond et ordinairement plus claire.

LIVRER. v. a. 1re conj. (du lat. *liberare*, qui a été employé dans la signification de donner). Mettre en main, mettre quelque chose au pouvoir, en la possession de quelqu'un, selon les conventions que l'on a faites avec lui. Livrer des marchandises. Livrer du bois, du charbon. Livrer un ouvrage pour un prix convenu, le livrer fait et parfait. Il doit livrer telle chose le vingt du mois prochain. Il a livré cent exemplaires de cet ouvrage.

— Se dit aussi en parlant des personnes. Un abus contraire *livre* quelquefois une femme à plusieurs maris. (Chateaub.) On *livrait* sans rançon chacun de ces esprits de lumière, qui avaient porté la bannière de la France. (E. Quinet.)

... Elle amène aussi cette jeune Ériphile
Que Lesbos a *livrée* entre les mains d'Achille. (Rac.)

— Particulièrement, Mettre aux mains, au pouvoir. Livrer un coupable à la justice, aux mains, entre les mains de la justice.

— Livrer par trahison. Livrer une ville, une place à l'ennemi. Il leur livra une porte de la ville. Judas livra Notre-Seigneur Jésus-Christ aux Juifs. Les Ecossais, à qui il se donne, le *livrent* aux parlementaires anglais. (Boss.) Allons aux Grecs *livrer* le fils d'Hector. (Rac.) Si vous *livrez* le fils, *livrez*-leur donc la mère. (Id.

— Fig. *Livrer un manuscrit, un ouvrage à l'impression*. Le faire imprimer.

— *Livrer un combat, une bataille, un assaut*. Donner un combat, une bataille, etc. On dit aussi, Livrer bataille. Les combats qu'ils sont obligés de *livrer* aux ennemis de leur salut. (Mass.)

— Fig. *Livrer bataille, livrer combat pour quelqu'un*. Soutenir les intérêts de quelqu'un, défendre quelqu'un. Le christianisme se renouvelle et sort victorieux du plus terrible des assauts que l'enfer lui ait encore *livrés*. (Chateaub.)

— Abandonner, exposer à, livrer en proie. En ce sens, il est toujours suivi de la proposition *à*. Livrer une ville au pillage, à la fureur des soldats. Livrer les voiles au vent. Ceux qui *livrent* leur patrie à d'hostiles auxiliaires se livrent au repentir, à l'infamie. (La Bruy.)

— Fig. Dans un sens analogue, Livrer ses secrets à un imprudent. Livrer son âme au désespoir, à la douleur, à l'espérance. Livrer son cœur aux passions.

— *Livrer au bras séculier*. Se disait du renvoi que faisait l'official ou juge ecclésiastique au juge laïque d'un ecclésiastique qui avait mérité des peines afflictives. || Fig. et fam. Abandonner ce dont on ne se soucie plus et dont on ne peut pas profiter. Les restes du dîner ont été livrés au bras séculier, ont été laissés aux domestiques.

— Prov. et fig. *Tel vend qui ne livre pas*. On s'engage quelquefois à faire plus qu'on ne peut.

— Fig. et fam. *Je vous livre cet homme-là pieds et poings liés*. Je vous réponds qu'il fera tout ce qu'il vous plaira, que vous en disposerez comme vous voudrez, qu'il n'aura pas d'autre volonté que la vôtre.

— Fam. Promettre. *Je vous livre cet homme-là marié avant un an, je vous le livre ruiné avant qu'il soit peu*, etc. Je vous promets qu'il sera marié avant un an, qu'il sera ruiné dans peu.

— Remettre. *Je vous le livre chez vous avant huit heures*. Je vous réponds que je le mènerai chez vous avant huit heures.

— Répondre de quelqu'un. *Si vous avez besoin de lui dans telle affaire, je vous le livre*. Je vous réponds qu'il vous servira.

— Chass. *Livrer le cerf aux chiens*. Mettre les chiens après le cerf.

— Jeux de dés. *Livrer chance*. Amener un nombre de points qui devient la chance de l'adversaire.

— SE LIVRER. v. pron. S'abandonner à. Se

plaisirs, à l'amour, à ses passions, à la mort, à la paresse, à l'étude, à la société, à la contemplation, à la crainte, à l'ivrognerie, à la colère, au vice, au désordre. Se livrer entièrement à ses goûts, à la dissipation, à un genre d'occupation, à la pratique d'un art, etc. Vous vous *livrez* tous les jours à des passions nouvelles. (Mass.) Il se *livre* au cours d'une si triste destinée. (Id.) Je me *livre* en aveugle au transport qui m'entraîne. (Rac.) Il ne faut pas se *livrer* au plaisir de la critique, il ôte celui de goûter de très-belles choses. (La Bruy.) S'il ne faut pas s'abandonner tout à fait au hasard, il est quelquefois bon de s'y *livrer* un peu. (S. Dub.) Il est bien rare que les animaux se *livrent* d'eux-mêmes aux excès. (B. de St-P.) Edouard se *livrait* avec ardeur à l'étude de chaque auteur. (Defauc.)

— *Se livrer à quelqu'un*. Se confier, s'abandonner à lui. Il s'était entièrement livré à des gens qui le trahissaient. Vous vous êtes trop livré à lui. La femme qui se livre est bientôt abandonnée. Il se *livre* à leurs mauvais conseils et à ses propres faiblesses. (Mass.) Je me *livre* moi-même et ne puis me venger. (Rac.)

— Absol. *C'est un homme qui ne se livre pas*. C'est un homme très-circonspect, très-réservé.

— *Se livrer*. A plusieurs jeux, Donner imprudemment quelque avantage à son adversaire. Je me suis livré. Je me livre à tous les coups.

LIVRESQUE. adj. des 2 g. (rad. *livre*). Qui vient des livres, qui n'est puisé que dans les livres. Fâcheuse suffisance, qu'une suffisance pure, *livresque*. (Montaigne.)

LIVRET. s. m. (pr. *li-vrè*; diminutif de *livre*). Particulièrement. Un petit livre que la police délivre aux ouvriers, qui contient les noms et prénoms de celui à qui on le délivre, son âge, le lieu de sa naissance, son signalement, la désignation de sa profession, etc. Les ouvriers sont tenus de faire inscrire sur leur livret l'époque à laquelle ils entrent chez un maître, ainsi que leur sortie. Un livret bien en règle. Cet ouvrier a perdu son livret. Le porteur d'un livre. Le livret des ouvriers est pour eux une sorte de passe-port indispensable. Nul ne peut, sans se rendre passible de dommages-intérêts, recevoir un ouvrier qui n'est pas muni d'un livret.

— Admin. milit. Petit registre en usage dans l'armée. Livret d'armement, de revue, d'ordinaire, etc. || Chaque militaire a aussi un livret individuel qui lui est remis à son entrée au service, et qui contient, comme celui des ouvriers, ses noms, âge, etc., la désignation du corps, du bataillon ou escadron, et de la compagnie à laquelle il appartient, la note successive des effets d'habillement et d'équipement qui lui sont livrés, etc.

— Petit registre que les caisses d'épargne délivrent à chaque déposant, et sur lequel sont consignés tous les versements et remboursements faits par lui.

— Arithm. Table qui contient tous les produits possibles des neuf premiers chiffres. C'est la table de Pythagore.

— Bot. Nom que l'on donne quelquefois au liber.

— Jeux. Au pharaon et à la bassette, Les treize cartes qu'on donne à chacun des pontes.

— Techn. Chez les batteurs d'or, Petit livre de papier orange sur les feuillets duquel on applique l'or en feuilles.

LIVRIER. s. m. Celui qui fait des livres par métier. J'ai fait des livres, il est vrai, mais je ne fus jamais un *livrier*. (J.-J. Rouss.) Inusité.

LIVRON. Géogr. Ville de France (Drôme); 3,500 hab.

LIXBONNE. Ancienne orthographe du nom de la ville de *Lisbonne*.

LIXE. s. m. Entom. Genre d'insectes coléoptères de la famille des charançons.

LIXITE. adj. des 2 g. Entom. Qui ressemble à un lixe. || LIXITES. s. m. pl. Groupe de la tribu des charançonites, qui a pour type le genre lixe.

LIXITES. Géogr. anc. Nom d'un peuple nomade de la Mauritanie, qui fréquentait les bords du fleuve Lixus.

LIXIVIATION. s. f. (pr. *lik-ci-vi-a-ci-on*; du lat. *lixivia*, lessive). Chim. Opération chimique qui consiste à laver les cendres ou autres matières pour en tirer les sels alcalins qu'elles peuvent contenir.

LIXIVIEL, ELLE. adj. Chim. Il s'est dit des sels que l'on obtient par la lixiviation ou le lavage des cendres. Sel lixiviel.

LIXIVIEUX, EUSE. adj. Anc. chim. Il se disait pour Lixiviel.

LIXUS. (pr. *Lik-çuss*). Temps hér. Fils d'Egyptus et de Caliande, et époux de la danaïde Cléodore.

— Géogr. anc. Fleuve de la Mauritanie, qui se jette dans l'océan Atlantique. Aujourd'hui *Luccas*. || LIXUS ou LIXA. Ville de la Mauritanie, près de l'embouchure du Lixus. C'est près de la ville de Lixus qu'Hercule vainquit le géant Antée. Aujourd'hui *Larache*.

LIZARD. Géogr. Cap situé à la pointe la plus méridionale de l'Angleterre, comté de Cornouailles. On dit aussi cap Lézard.

LIZARDES. s. f. pl. Comm. Toiles fabriquées au Caire.

LIZÉ, ÉE. part. pass. du v. Lizer. S'empl. adjectiv. Des draps lizés.

LIZEE. s. f. Agric. Sorte d'engrais liquide employé en Suisse.

LIZER. v. a. 1re conj. Techn. Étendre, tirer une pièce de drap par les lisières pour en faire disparaître les faux plis. Peu usité.

LIZIER (SAINT-). Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Saint-Girons (Ariége); 1,000 hab.

LIZY. Géogr. Ch.-lieu de canton (Seine-et-Marne): 1,400 hab.

LL. Abréviation de l'adj. poss. pl. *Leurs*. LL. AA. RR. Leurs Altesses royales. LL. MM. II. Leurs Majestés impériales.

LLAGUNE. s. m. Bot. Espèce d'euphorbe du Pérou.

LLAMA. V. LAMA.

LLANO. Géogr. Vastes plaines dans l'Amérique méridionale. || LLANO GRANDE. Ville de la Colombie, dans la Nouvelle-Grenade, département du Cauca.

LLANTU. s. m. Relat. Chez les Péruviens, Bandelette qui servait de diadème aux Incas.

LLAVÉE. s. f. Bot. Genre de fougère d'Amérique.

LLOBREGAT. Géogr. Nom de deux fleuves d'Espagne, qui traversent la Catalogne et se jettent dans la Méditerranée.

LLORENTE (Don Juan-Antoine). Écrivain espagnol qu'on a surnommé un peu emphatiquement le Suétone de l'Inquisition, né à Rincon del Soto (Aragon), le 30 mars 1756, mort à Madrid, le 5 février 1823.

LLOYD. s. m. Espèce de club qui est ouvert aux commerçants de Londres, et qui forme une succursale de la Bourse. Cet établissement a été créé par M. Lloyd, qui lui a donné son nom. Par analogie, on a donné le nom de *Lloyd* français, à un club du même genre.

LLS. Ant. rom. V. LS.

LÔ (SAINT-). Géogr. Sur la Vire, ch.-l. du départ. de la Manche, à 424 kil. de Paris. Fabrique de draps et de coutellerie; 9,200 hab. || Hist. Cette ville tire son nom d'un saint évêque de Coutances, qui vivait au IVe siècle. Elle fut successivement détruite en 890 et rebâtie en 912 par les Normands, qui la fortifièrent. Edouard VI, roi d'Angleterre, s'en empara en 1346.

LÔ (Saint). Évêque de Coutances vers 328, mort entre 363 et 368.

LOANDA. Géogr. Ville de la Guinée inférieure, capitale du royaume d'Angola, avec un bon port sur l'Atlantique; 5,000 hab. On dit aussi Saint-Palel de Loanda.

LOANGEOIS, OISE. adj. et s. Géogr. Habitant du Loango. || Qui appartient au Loango ou à ses habitants.

LOANGO. Géogr. Royaume d'Afrique, entre Gabon, le Congo et l'océan Atlantique, très-fertile, et abondant en palmiers; 600,000 hab. || Capitale du royaume de même nom, port à l'embouchure du Quila; 15,000 hab. Commerce en étoffes de palmier, bois de teinture, ivoire, métaux, etc. On dit aussi Boari ou Bouali.

LOASACÉ, ÉE. adj. Bot. V. LOASÉ.

LOASE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones de la famille des loasées, originaire d'Amérique. Ce genre est remarquable par ses grandes et belles fleurs axillaires ou terminales. Originaire du Pérou et du Chili, il n'a pas encore été introduit en Europe. Loase piquante. Loase torse. Loase à feuilles d'acanthe. Loase grimpante. Loase à trois lobes.

LOASÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une loase. || LOASÉES. s. f. pl. Famille de plantes qui a pour type le genre loase, et qui fait partie de la classe des péripétalées ou dicotylédones polypétales.

LOBAIRE. adj. des 2 g. Hist. nat. Qui est divisé en lobes, qui appartient aux lobes.

— Anat. Se dit des artères et des veines qui se distribuent aux lobes cérébraux. Artères lobaires. On dit substantiv. Les lobaires.

LOBAIRE ou **LOBARIE.** s. f. Bot. Genre de lichens comprenant plusieurs espèces de lobaires pulmonaires. Lobaire à fossettes. Lobaire herbacée.

LOBAU. Géogr. Nom d'une île du Danube, à 2 lieues au-dessous de Vienne. Avant la bataille de Wagram, en 1809, les Français se fortifièrent dans l'île de Lobau.

LOBAU (George Mouton, comte de). Maréchal de France, né à Phelsbourg en 1770, mort en 1838. Il partit comme simple soldat en 1792, combattit successivement en Italie, en Espagne, en Allemagne, en Russie, et s'éleva de grade en grade par son courage. Il était général de division en 1807. En 1809, il sauva par sa bravoure une partie de l'armée française renfermée dans l'île de Lobau, et reçut de Napoléon pour ce fait d'armes le titre de comte de Lobau. Il prit part à la révolution de 1830, fut nommé président de la commission provisoire, et remplaça le général Lafayette dans le commandement de la garde nationale. Il reçut le bâton de maréchal en 1831.

LOBE. s. m. (du lat. *lobus*; du gr. λοβός, dérivé de λαμβάνειν, prendre). Anat. Portion arrondie et saillante d'un organe quelconque. Les lobes du poumon, du foie, du cerveau.

— *Lobe* ou *lobule de l'oreille*. L'éminence arrondie et molle qui termine inférieurement le

agrandissent prodigieusement le *lobe* des oreilles en le perçant et en y mettant des morceaux de bois ou de métal. (Buff.)

— Bot. Division de feuilles dont les bords sont partagés par des incisions profondes. || *Lobes séminaux* ou simplement *lobes*. Les deux corps charnus qui sortent de la semence des dycotylédones lorsqu'elle germe, et qui, dans plusieurs de ces plantes, se transforment en deux feuilles.

LOBÉ, ÉE. adj. (du lat. *lobatus*, même signif.) Bot. Qui est partagé en lobes. Feuilles lobées.

— Ornith. *Doigts lobés*. Dans les oiseaux, Doigts qui sont entourés, chacun isolément, d'une membrane qui s'élargit à mesure qu'elle s'approche de leur extrémité, et qui n'a ni festons ni découpures sur les bords.

LOBÉLIACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une lobélie. || LOBÉLIACÉES. s. f. pl. Famille de plantes qui a pour type le genre lobélie.

LOBÉLIE. s. f. Bot. Genre de plantes campanulacées, famille des lobéliacées; il renferme un grand nombre d'espèces presque toutes exotiques. La racine de la lobélie syphilitique, ou cardinale bleue, plante originaire de la Virginie, est employée en Amérique contre les affections vénériennes. Lobélie de Surinam. Lobélie du Chili. Lobélie laurentie.

LOBENSTEIN. Géogr. Ville d'Allemagne, capitale de l'une des principautés de Reuss; 2,700 hab.

LOBIER. s. m. Bot. Champignon du genre bolet. Ce champignon est rare et ne paraît pas dangereux. Lobier subéreux.

LOBIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat. *lobus*, lobe; *fero*, je porte). Qui porte un ou plusieurs lobes.

LOBIOLE. s. f. Petites pièces ou lanières qu'on voit au bord du thalle des lichens, quand leur forme approche de celle des feuilles.

LOBIPÈDE. adj. des 2 g. (ét. lat., *lobus*, lobe; *pes*, pied). Zool. Dont les pieds sont bordés d'une membrane de chaque côté. || LOBIPÈDES. s. m. pl. Ornith. Famille de l'ordre des échassiers, comprenant ceux de ces oiseaux dont les doigts antérieurs sont garnis d'une membrane qui occupe la longueur de la première phalange, et se continue, de chaque côté du doigt, en une bordure étendue jusqu'à l'ongle.

LOB-NOOR Lac de la partie orientale du Turkestan chinois, ou Petite-Boukharie.

LOBOÏTE. s. f. Minér. Variété de diocrase, peu différente de celle à laquelle on a donné le nom d'*egeran*.

LOBULAIRE. adj. des 2 g. Hist. nat. Qui est partagé en lobes; qui a la forme d'un lobule; qui appartient à un lobe ou à un lobule.

LOBULAIRE. s. f. Bot. Genre de plantes crucifères.

— Zooph. Nom donné à quelques espèces d'alcyons, dans lesquels, sur une masse vivante, vivent des polypes épars, cylindriques, entièrement rétractiles.

LOBULE. s. m. (dimin. de *lobe*). Anat. Petit lobe. Chaque lobe de cet organe se divise en une multitude de lobules.

— Bot. Rudiment de feuille qui, dans les plantes monocotylédones, se développe quelquefois du côté opposé au cotylédon, et représente imparfaitement un second cotylédon.

LOBULÉ, ÉE. adj. Qui est muni de lobes membraneux ou partagé en lobules.

LOCAL, ALE. adj. (du lat. *localis*, même signif., fait de *locus*, lieu). Qui appartient à un lieu, qui a rapport à un lieu. Mouvement local. Coutume, circonstance locale. Les droits, les usages locaux. Les autorités locales. Dissensions locales. Cela dépend du gouvernement *local*. (Rayn.) Le génie est universel, le style est *local*. (Galiani.) Le maire est à la tête de la surveillance *locale*. (Id.)

— *Mémoire locale*. Celle qui retient particulièrement la disposition et l'état des lieux et des choses. Il a une mémoire locale fort heureuse.

— Gramm. *Adverbe local*. Adverbe qui désigne le lieu. *Partout* est un adverbe local.

— Mathém. *Problème local*. Qui se résout par un lieu géométrique. Peu usité.

— Médec. Qui est borné à un espace ou région circonscrite; qui ne s'étend pas à tout le corps; qui n'occupe pas une grande étendue de ses parties. Maladie locale. Mal local. Douleur locale. Affection locale. Comment expliquer pourquoi et de quelle manière la cause productive des affections *locales* peut ainsi se concentrer dans un espace donné, comme si un mur le séquestrait du reste de l'économie animale? (Mérat.) La force qui concentre ainsi l'irritation *locale* ne nous est pas connue. (Id.) Les médicaments *locaux* sont ceux qui agissent sur une partie circonscrite. (Id.) Il y a des lésions vitales *locales*, comme des lésions physiques. (Id.) Dans bien des cas, l'effet *local* des substances médicinales a lieu à de grandes distances. (Id.)

— Peint. *Couleur locale*. Couleur propre à chaque objet, indépendamment de la distribution particulière de la lumière et des ombres. Les peintres vénitiens ont excellé dans les couleurs locales. || Se dit par extens. en parlant de quelques ouvrages de littérature. Il a fait un poème dont l'action se passe en Afrique, et dans lequel la couleur locale est parfaitement observée.

LOCAL. s. m. Lieu considéré par rapport à toutes ses parties, à sa disposition, et ordinairement destiné à l'habitation. Un vaste local. Un beau, un grand local. Un local bien aéré. Le local de cette imprimerie est trop resserré. Connaissez-vous le local? Il a loué de vastes locaux à la campagne.

LOCALEMENT. adv. D'une manière locale; relativement au local. Considérer *localement* (Fén.)

LOCALISATION. s. f. (pr. *lo-ka-li-za-ci-on*). Néol. Action de rendre local; d'adapter aux localités, à un lieu déterminé.

— Didact. Action de déterminer la situation d'un objet. La localisation des facultés humaines dans le cerveau.

— Faculté de se rappeler les lieux, de considérer les objets dans l'espace.

LOCALISÉ, ÉE. part. pass. du v. Localiser. S'empl. adjectiv.

LOCALISER. v. a. 1re conj. (rad. *local*). Néol. Rendre local ; adapter, approprier au local.

— Didact. Placer par la pensée dans un lieu déterminé ; fixer la position d'un objet. La phrénologie localise les sensations dans le cerveau.

LOCALITÉ. s. f. (de l'ital. *localita*, même signif.). Particularité, circonstance locale. On l'emploie surtout au pl. Certaines lois doivent être modifiées en raison des localités.

— Les lieux mêmes, quant à ce qu'ils ont de particulier. Il connaissait bien les localités. Dans telle localité.

— Espace ou région circonscrite. Le phénomène de la *localité* des maladies est une circonstance pathologique des plus curieuses. (Mérat.) La *localité* n'est qu'un phénomène apparent, car toujours il y a dégradation insensible, mais dans un espace court, de l'affection morbifique. (Id.)

— Néol. philos. Qualité de l'être en tant qu'il occupe une place ; impénétrabilité. La matière a la *localité*. (Boiste.)

— Peint. Qualité de couleur qui ne convient qu'à telle ou telle place. La couleur noire est une localité qui attache une figure au sol d'Afrique.

LOCANDE. adj. des 2 g. (de l'ital. *locanda*, habitation ; dérivé de *locare*, louer). Qui doit être loué, qui est à louer, qui peut être donné à bail. Chambre *locande*. (Richelet.) Vieux et peu usité.

LOCAPALA. s. m. Myth. ind. Se dit de plusieurs divinités que Brahma a chargées de créer le monde et de le conserver. Les locapalas sont les gardiens de l'univers.

LOCARIUS. s. m. Ant. rom. Certains spéculateurs qui occupaient d'avance les meilleures places dans les théâtres et les amphithéâtres de Rome, afin de revendre ces places aux spectateurs. Au pl., *locarii*. Hermès qui fit la fortune des locarii.

LOCARNO. Géogr. Ville de Suisse, un des trois chefs-lieux du canton du Tessin, sur le lac Majeur ; 12,000 hab.

LOCATAIRE. s. des 2 g. Celui, celle qui tient à loyer soit une terre, soit une maison, soit une chambre ou un appartement. Il a donné congé à tous ses locataires. Cette dame est une bonne locataire. Il a plusieurs locataires. Le locataire n'est pas tenu à faire les grosses réparations.

— Droit. *Un locataire doit être tenu clos et couvert.* Celui qui loue sa maison doit l'entretenir de telle sorte qu'elle soit habitable.

— *Principal* ou *principale locataire.* Celui, celle qui prend à loyer une maison tout entière pour la sous-louer par parties ou même en totalité. Je loue du principal locataire. La principale locataire de votre maison m'a loué un appartement

LOCATAIRÉE. s. f. Anc. jurispr. Ce mot ne s'employait guère que dans cette locution : *Locatairée perpétuelle*, pour désigner un bail par lequel le propriétaire se réservait la propriété et la possession civile, et ne livrait que la possession utile et naturelle au preneur chargé de payer une rente pendant sa jouissance.

LOCATÉ, ÉE. adj. Se dit d'un héritage que l'on perçoit sur les revenus de locations.

LOCATEUR, EUSE. s. Jurispr. Propriétaire qui donne à loyer soit une terre, soit une maison, soit un appartement. Peu usité.

— Ant. rom. *Locateur scénique.* Entrepreneur qui, moyennant loyer, fournissait aux éditeurs des jeux une troupe d'acteurs, avec les costumes et tous les accessoires nécessaires.

LOCATIF, IVE. adj. Qui appartient à la location, au locataire ; qui résulte de la location, du locataire. On ne l'emploie guère que dans ces locutions : *Réparations locatives.* Réparations à la charge du locataire. ‖ *Valeur locative.* Ce qu'un immeuble peut rapporter quand on le donne à loyer. ‖ *Risques locatifs.* Risques ou responsabilité encourus par le locataire vis-à-vis de son propriétaire, pour les dommages qu'il peut causer par sa faute à la propriété de ce dernier. L'incendie est un risque locatif.

— s. m. *Le locatif.* Gramm. Un des huit cas de la déclinaison sanscrite. Le locatif est l'avant-dernier des huit cas, et passe avant le vocatif. Le locatif sanscrit paraît être l'origine du datif grec.

LOCATION. s. f. pr. *lo-ca-ci-on* ; du lat. *locatio*, dérivé de *locus*, lieu). Action par laquelle [illegible] bail ; le résultat de cette action. Ce terme est corrélatif de celui de Conduction, qui signifie L'action de prendre une chose à loyer ou à bail, et dans l'usage ordinaire, il s'emploie souvent dans le même sens, le mot *conduction* n'étant guère usité qu'au palais.

— La chose louée ; le prix du loyer.

— *Location des loges.* Action de louer des loges au spectacle. Pour la location des loges, s'adresser à... Il est préposé à la location des loges.

— Se dit pour le bureau même de location. Prendre un billet à la location.

LOCATIS. s. m. (pr. *lo-ca-ti*). Mauvais cheval de louage. Nous avons pris chacun un locatis. Il est familier et peu usité.

LOCELLE. s. f. Bot. Cavité partielle de chacune des loges de l'anthère, dans les orchidées.

— Didact. Petite loge.

LOCH. s. m. (pr. *lok*). Mar. Instrument destiné à mesurer le sillage ou la vitesse d'un vaisseau. Le loch se compose d'un bateau et d'une corde. Le bateau est une planchette de bois ayant la forme d'un triangle isoscèle, qu'on leste à la base pour qu'il se tienne debout dans l'eau, la pointe en haut. Le bateau est attaché à un cordon nommé ligne. Cette corde est divisée en parties égales appelées nœuds, espacées de 45 pieds. Si le navire s'écarte dans une minute de la distance de deux nœuds de son bateau de loch, on dit que le navire a filé deux nœuds par minute. Cet instrument est peu fidèle. On a cherché dans ces derniers temps à lui en substituer un autre plus exact.

LOCH. s. m. Pharm. V. LOOCH.

LOCHABER. Géogr. Petit pays d'Ecosse, partie sud-ouest du comté d'Inverness. Le Lochaber est le pays le plus montagneux et le plus aride de l'Ecosse.

LOCHAGE. s. m. Techn. Action par laquelle le raffineur de sucre détache les pains de la forme en les secouant sans les retirer.

LOCHE. s. f. Ichthyol. Sorte de petit poisson du genre cobite, qui se trouve dans les ruisseaux et les petites rivières. ‖ *Loche de mer.* Un des noms de l'aphye, poisson du genre cobite.

— Malacoz. Nom que l'on donne dans plusieurs parties de la France à la limace.

LOCHÉ, ÉE. part. pass. du v. Locher. S'emploie adjectiv. Des pains de sucre lochés.

LOCHÉATE. adj. m. (du gr. [illegible], enfantement). Ant. gr. Surnom de Jupiter comme père de Minerve. On dit aussi Léchéate.

LOCHÉENNE. adj. f. Myth. Epithète de Diane. Diane Lochéenne est la même qu'Ilithyie.

LOCHER. v. n. 1re conj. (de *loche*, à cause du mouvement prompt de ce poisson). Branler, être près de tomber. Il ne se dit plus que d'un fer à cheval. Regardez aux pieds de votre cheval. j'entends un fer qui loche.

— Prov. et fig. *Avoir toujours quelque fer qui loche.* Etre valétudinaire, avoir souvent quelques petites incommodités. ‖ *Il y a quelque fer qui loche.* Il y a quelque chose qui empêche cette affaire de bien aller. Il manque quelque chose. Une fille toujours a quelque fer qui *loche*. (Regn.)

— Techn. Secouer les formes pour détacher les pains de sucre de leurs parois sans les en tirer en entier. Dans ce sens, *locher* est actif. Après un mois de séjour dans cette étuve, on peut *locher* les pains ou les extraire de leurs formes ; ils sont secs et bien dépouillés de mélasse. (Chaptal.)

LOCHES. Géogr. Ch.-l. d'arrond. (Indre-et-Loire), sur l'Indre, à 265 kilom. de Paris. On y remarque le tombeau d'Agnès Sorel. Fabrique de draps, cuirs ; commerce de grains, vins, bestiaux ; 5,000 hab.

LOCHET ou **LOUCHET.** s. m. Instrument pour labourer la terre, sorte de bêche étroite qui est encore en usage en Picardie. Le lochet sert aussi aux mineurs.

LOCHETAGE. s. m. Agric. Labourage au lochet et à la bêche.

LOCHETÉ, ÉE. part. pass. du v. Locheter. S'empl. adjectiv. Une terre lochetée.

LOCHETER. v. a. 1re conj. Agric. Labourer au lochet ou à la bêche.

LOCHIAL, ALE. adj. Méd. Qui a rapport aux lochies. Ecoulement lochial. Les femmes qui ne succombent pas à l'abondance et à la durée de l'écoulement *lochial* restent longtemps dans un état de langueur. (Mérat.)

LOCHIES. s. f. pl. (du gr. [illegible], de [illegible], femme en couche). Méd. Evacuation séreuse et sanguinolente qui a lieu après l'accouchement, et qu'on appelle vulgairement *vidanges*, parce que c'est le moyen dont se sert la nature pour nettoyer et vider la matrice. Lochies séreuses. Lochies sanguines. Lochies blanches, laiteuses, puriformes. Durée des lochies. Ecoulement des lochies. Odeur fétide des lochies. Lochies fétides. Excrétion des lochies. Lochies abondantes. Le flux des lochies. Suppression des lochies. Non assujéties au flux menstruel, les brutes manquent pareillement de *lochies* : en effet elles perdent moins de sang que de glaires. (Haller.)

LOCHIORRHAGIE. s. f. (ét. gr., [illegible], lochies ; [illegible], couler avec impétuosité). Méd. Ecoulement immodéré des lochies.

LOCHIORRHAGIQUE. adj. des 2 g. Méd. Qui a rapport à la lochiorrhagie.

LOCHIORRHÉE. s. f. (ét. gr. [illegible]). Méd. Ecoulement des lochies.

LOCHIORRHÉIQUE. adj. des 2 g. Méd. Qui a rapport à la lochiorrhée.

LOCH-LOMOND. Géogr. Lac d'Ecosse dans le comté de Lenox. Il a 32 kilom. de long et renferme trente-trois îles.

LOCHNÉRIE. s. f. Bot. Espèce d'arabette.

LOCHOGOMPHE. adj. des 2 g. (ét. gr., [illegible], centurie ; [illegible], dent). Infus. Se dit d'un infusoire dont les mâchoires, en forme d'étriers, sont garnies d'un grand nombre de dents soudées par le sommet et par la base.

LOCHOS. s. m. (pr. *lo-koss*). Art milit. Une des subdivisions de la phalange grecque. Le lochos se composait de 8, 12, 16 ou 24 soldats. Thucydide parle d'un lochos de 200 hommes.

LOCKE (Jean). Philosophe anglais, né à Wrington en 1632 ; après avoir fait ses études à Londres et à Oxford, il se lia avec Ashley Cooper, depuis lord Shaftesbury, qui lui confia l'éducation de son fils et lui obtint la place de secrétaire à la chancellerie de la présentation des bénéfices ; après la disgrâce de son protecteur, en 1673, il se retira en Hollande, et ne revint dans sa patrie qu'en 1688, où il mourut en 1704. Locke, comme philosophe, appartient à l'école sensualiste, dont il est le fondateur avec Condillac. Ses principaux ouvrages sont : le *Traité sur l'entendement humain ; le Christianisme raisonnable ; l'Education des enfants* et *le Gouvernement civil.*

LOCKÉE. Myth. Déesse de la fortune chez les Indiens.

LOCKIANISME ou **LOCKISME.** s. m. Philosophie de Locke. Le lockianisme s'est accrédité en France à l'époque où les Anglais commençaient à l'abandonner. Par son analyse du principe des connaissances et de l'origine des idées, le lockianisme a préparé les voies à la doctrine de la sensation.

LOCKIANISTE ou **LOCKISTE.** adj. des 2 g. Qui appartient aux doctrines de Locke. Philosophie lockianiste. ‖ substantiv. Disciple de Locke. Les lockistes ont rendu de grands services à la philosophie, surtout par la netteté avec laquelle ils ont posé les questions.

LOCMAN. s. m. V. LAMANEUR.

LOCMAN. (pr. *Lok-mann*). Célèbre chez les anciens Arabes pour sa longévité et sa sagesse. On n'est pas d'accord sur le temps où il vivait. Les uns le font neveu de Job, d'autres d'Abraham ; quelques-uns, l'un des conseillers de David. Son nom est en grande estime en Orient. Encore aujourd'hui, lorsqu'ils veulent parler d'une personne sage et prudente, les Orientaux disent par forme de proverbe, qu'*il ne faut pas espérer d'apprendre quelque chose à Locman.*

LOCMARIAQUER. Géogr. Petit port de France, dans le département du Morbihan ; 1,750 hab.

LOCO. adv. Mus. Mot italien qui signifie littéralement A la place. Mis après un passage qui doit être exécuté à l'octave haute ou basse, il signifie Qu'il faut reprendre les notes qui suivent comme elles sont écrites, et sans transposition.

— *Loco citato.* Mots latins qu'on emploie quelquefois pour dire, *dans le lieu cité*, au lieu, à l'endroit cité précédemment.

LOCOFOCOS. s. m. (pr. *lo-ko-fo-koss*). Nom qu'on donne aux Etats-Unis au parti radical. Dans une assemblée publique, les lampes étant venues à s'éteindre, on les ralluma au moyen d'allumettes chimiques, nommées en Amérique *locofocos*. Telle est l'origine du mot locofocos appliqué à la politique.

LOCOL. s. m. Entom. Petite abeille des Philippines, qui fait un miel acide et une cire noirâtre.

LOCOMOBILE. adj. des 2 g. Didact. Qui peut être changé de place.

LOCOMOBILITÉ. s. f. Didact. V. LOCOMOTIVITÉ.

LOCOMOTEUR, TRICE. adj. (du lat. *loco movere*, transporter d'un lieu à un autre). Mouvant ou qui meut ; qui sert à la locomotion, qui opère la locomotion.

— Anat. *Appareil locomoteur.* L'ensemble des organes qui servent à la locomotion. Il se divise en deux genres : l'un comprend les organes passifs, les os et leurs dépendances ; l'autre comprend les organes actifs de la locomotion, les muscles et leurs annexes. Nerfs locomoteurs. Muscles locomoteurs.

— Techn. On appelle aussi *appareil locomoteur*, les divers procédés dont l'industrie se sert pour la locomotion.

LOCOMOTIF, IVE. adj. Qui a rapport à la locomotion. ‖ *Faculté locomotive.* Faculté de changer de place par un acte de la volonté. Les animaux diffèrent essentiellement des végétaux par la faculté locomotive, qui exige au moins trois idées.

— Mécan. *Machine locomotive.* Qui a la puissance de se déplacer et de déplacer une chose. ‖ Machine à vapeur que l'on nomme aussi simplement Locomotive. V. LOCOMOTIVE.

LOCOMOTIVE. s. f. Se dit particulièrement, dans les chemins de fer, d'une voiture qui porte le mécanisme et le moteur nécessaire pour la faire avancer sans le secours d'aucune autre impulsion. Telle qu'elle est aujourd'hui, la locomotive est une machine à vapeur à haute pression et [illegible] bulaire fournissant la vapeur à deux cylindres horizontaux ou fortement inclinés, dans chacun desquels se meut un piston, dont la tige communique un mouvement de rotation à un arbre à manivelles. Le foyer est placé à l'arrière de la chaudière, et la cheminée est fort courte, située à l'avant, au-dessus de la boîte à fumée ; elle reçoit aussi le jet de vapeur qui s'échappe des cylindres, et dont le mouvement produit le tirage nécessaire à la combustion. Le foyer de la machine, sa chaudière, sa cheminée et le mécanisme nécessaire au jeu de la vapeur et aux transmissions du mouvement, sont portés par un grand cadre ou châssis qui repose sur deux, trois ou même quatre paires de roues. L'arbre à manivelles sert d'essieu à une de ces paires de roue, qui en tournant avec lui font avancer tout le système.

— Fig. L'éloquence de pareils orateurs n'entraîne pas beaucoup la *locomotive* parlementaire. (Courr. fr.)

LOCOMOTION. s. f. (pr. *lo-ko-mo-ci-on* : du lat. *locomotio* ; fait de *loco movere*, changer de lieu, transporter d'un lieu à un autre). Transport d'un endroit à un autre, changement de lieu, déplacement.

— Physiol. Transport spontané d'un être animé d'un lieu vers un autre, mouvement au moyen duquel il se met en relation avec ce qui l'entoure. Organes de la locomotion. Les parties du corps qui accomplissent cet acte diffèrent dans les animaux. Dans ceux dont le corps est homogène, c'est la masse même du corps, qui, en se contractant, exécute les mouvements. Dans les animaux supérieurs, l'appareil locomoteur se compose de nerfs, de muscles (organes actifs) et de parties dures (organes passifs). La *locomotion*, ce phénomène de la vie relative, est l'attribut le plus caractéristique de l'animalité. (Le Roy.)

— *Locomotion générale.* C'est la locomotion proprement dite, constituant par elle-même une fonction, ou dont le but unique ou l'essence est la simple production du mouvement et de l'action. Elle embrasse l'histoire de l'équilibre ou de la station, et celle des divers mouvements progressifs de l'homme et des animaux. ‖ *Locomotion partielle.* Celle qui n'est qu'un moyen auxiliaire de quelque autre fonction, et qui offre plusieurs sous-divisions.

LOCOMOTIVITÉ. s. f. (du lat. *locomotivitas*, même signif.). Faculté qu'ont les animaux de mouvoir à volonté tout leur corps en masse ou quelques-unes de ses parties. La locomotivité est la faculté de se mouvoir, la locomotion est l'exercice de cette faculté.

LOCQUET ou **LOQUET.** s. m. Comm. La laine la plus grossière ; celle qui recouvre le dessus des cuisses de la bête.

LOCRENAN. s. m. Comm. Grosse toile de chanvre écru, qui se fabrique dans la Basse-Bretagne, dont les pièces sont de 36 mètres de longueur sur 22 de large. On s'en sert pour faire des voiles. On la nomme aussi *toile d'Olonne.*

LOCRES. Géogr. anc. Ville du Brutium, située sur l'Adriatique et non loin de Rhegium (Italie méridionale), fondée par une colonie de Locriens, l'an 757 av. J.-C. Elle se maintint libre jusqu'au temps de Pyrrhus, roi d'Épire, qui s'en empara. Elle resta depuis dans la dépendance des Romains. C'est aujourd'hui Bruzzano.

LOCRIDE. Géogr. anc. Contrée de la Grèce qui se divisait entre trois petits peuples : les Locriens Ozoles, les Locriens Opuntiens et les Locriens Epicnémidiens. La Locride fut peuplée originairement par les Léléges, tribu pélasgique, vers 1529 av. J.-C. Elle fut réduite en 148, avec toute la Grèce, en province romaine.

LOCRIEN, IENNE. adj. et s. Géogr. anc. Habitant de la Locride ou de Locres. ‖ *Locriens Ozoles.* Ceux qui habitaient sur les bords de la mer Ionienne, au midi de la Doride et à l'occident de la Phocide. Leurs villes principales étaient Amphissa et Naupacte, aujourd'hui Lépante. ‖ *Locriens Opuntiens.* Ceux qui étaient à l'orient de la Phocide, sur la mer Egée. Leur capitale était Opuns. ‖ *Locriens Epicnémidiens.* Ceux qui habitaient près du mont Cnémis, plus au nord que les précédents. Leur ville principale était Thronium. ‖ Les habitants de Locres, dans le Brutium, étaient aussi appelés *Epizéphyriens.*

— Mus. anc. Un des modes des anciens. Le mode locrien est nommé par Gaudence le Philosophe, *Mode commun* ou *hypodorien.*

LOCRONAN ou **LOCRENAN.** s. m. Comm. Grosse toile qui se fabrique en Bretagne, et principalement dans la petite ville de Locronan.

LOCRUS. Temps hér. Fils de Phéon, roi des Phéaciens ; il vint s'établir en Italie. Hercule l'ayant tué par méprise, fit bâtir une ville près de son tombeau, et donna à cette ville le nom de Locres. ‖ Fils de Physcius, ou, selon Pindare, de Deucalion et de Pyrrha. Il donna son nom aux Locriens grecs. ‖ Fils de Jupiter et de Mœra ; il aida Amphion à construire Thèbes.

LOCULAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *loculus*, bourse à compartiments). Bot. Qui est partagé en plusieurs loges. Se dit d'un fruit dont les semences sont disposées dans des alvéoles. Fruit loculaire.

LOCULAMENTEUX, EUSE. adj. Bot. Qui est divisé à l'intérieur en plusieurs cavités ou loges, par des cloisons transversales.

LOCULAMENTUM. s. m. (pr. *lo-ku-la-min-tomm*). Ant. rom. Etui dans lequel on enfermait [illegible]

LOCULAR. s. m. Agric. Nom vulgaire de l'épeautre, dans quelques pays. ‖ adjectiv. Blé locular.

LOCULATION. s. f. (pr. *lo-ku-la-ci-on*). Bot. État d'un fruit qui est divisé intérieurement en plusieurs loges.

LOCULE. s. m. Latinisme qui a été employé, dans le style burlesque, pour désigner un Coffre-fort. La première entrait dans ses *locules*. (J.-B. Rouss.)

LOCULE. s. f. Bot. Petite loge.

LOCULÉ, ÉE. adj. Bot. Qui est divisé à l'intérieur en plusieurs petites loges. ‖ LOCULÉES. s. f. pl. Nom donné à une division de la famille des hydrophytes, comprenant celles qui ont des locules.

LOCULEUX, EUSE. adj. Bot. Se dit de tout organe végétal qui est creux et partagé en plusieurs cavités par des diaphragmes.

LOCULICIDE. adj. des 2 g. (du lat. *loculicidus*, de *loculus*, loge, et *cieo*, diviser). Bot. On donne ce nom à la déhiscence qui s'effectue par le milieu des loges d'un péricarpe, le long de la nervure dorsale ou ligne moyenne du dos du carpelle.

LOCUPLÉTATEUR. s. m. Ant. rom. Celui qui enrichit. Qualification donnée sur plusieurs médailles à Trajan et à Adrien : Au locuplétateur de l'univers.

LOCUSTA. s. f. Bot. Nom qu'on donnait autrefois à différentes espèces de mâches.

LOCUSTAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *locusta*, qui signifie proprement sauterelle). Entom. Qui ressemble à une sauterelle. || LOCUSTAIRES. s. m. pl. Famille de l'ordre des insectes orthoptères, qui a pour type le genre locuste.

LOCUSTE. s. f. Entom. Genre d'insectes orthoptères, plus généralement appelés *sauterelles*. Les locustes ont la tête mi-plate, verticale, les yeux ronds et saillants, les mandibules fortes, dentées, et des élytres longues et étroites qui produisent des sons par le frottement. On compte un grand nombre d'espèces de locustes, parmi lesquels la locuste verte est la plus commune.

— Bot. Dans les graminées, Chaque petit paquet, formé d'une ou deux glumes, entourant une ou plusieurs fleurs composées chacune de paillettes, d'étamines et d'un ovaire. Locuste est le synonyme d'Epillet lorsqu'il y a plus de trois fleurs opposées et disposées alternativement.

LOCUSTE. Célèbre empoisonneuse romaine. Ce fut elle qui prépara le poison dont se servit Agrippine pour faire périr Claude, et celui à l'aide duquel Néron se défit de Britannicus. Galba, après la chute de Néron, la fit mettre à mort.

LOCUSTELLE. s. f. Ornith. Espèce de fauvette. || adject. La fauvette locustelle.

LOCUTION. s. f. (pr. *lo-ku-ci-on ;* du lat. *locutio*, même signif.; de *loqui*, parler). Expression, phrase, façon de parler spéciale ou particulière. Bonne, mauvaise locution. Locution impropre, surannée. Une locution élégante. Une locution nouvelle. Locution elliptique. Locution adverbiale, prépositive, conjonctive, proverbiale, familière, etc. Les fautes de locution sont presque toutes des fautes de jugement. Les locutions universelles offrent la philosophie du langage ou l'ensemble des vérités consacrées par toutes les nations : Dieu, l'âme, l'éternité, la vertu.

LODA. Myth. celt. Dieu de Lochlin dans les poésies erses ou ossianiques ; peut-être le même que l'Odin des Scandinaves.

LODALITE. s. f. Minér. Espèce de feldspath.

LODDE. s. m. Ichthyol. Poisson du genre salmone.

LODDIGÉSIE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones de la famille des légumineuses. Cet arbrisseau est originaire du cap de Bonne-Espérance.

LODÉ, ÉE. adj. Dans quelques provinces, Ce qui a été mouillé, inondé. Foin lodé. Vieux.

LODÈVE. Géogr. Ch.-l. d'arr. (Hérault), à 737 kilom. de Paris ; 11,400 hab.

LODI. Géogr. Province ou délégation d'Italie, entre celles de Crémone, Pavie, Milan et le duché de Parme ; 191,600 hab. Cap. Lodi. Elle produit les fromages si renommés dits *parmesans*. || Ville du royaume lombard-vénitien sur l'Adda. Cap. de la province du même nom ; 12,800 hab.

— Hist. *Passage et bataille du pont de Lodi*. Célèbre victoire remportée le 16 mai 1796 par les troupes républicaines, commandées par le général Bonaparte, sur l'armée autrichienne.

LODICULAIRE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des graminées.

LODICULE. s. f. (du lat. *lodicula*, dimin. de *lodix*, couverture). Bot. Parties des fleurs des graminées qui entourent immédiatement l'ovaire. Elles avaient été appelées *corolle*, *écaille*, *nectaire* et *glumelle*.

LODOÏCE. s. m. Bot. Genre de plantes monocotylédones de la famille des palmiers. On l'appelle vulgairement *cocotier de mer*, *des Maldives*, *des îles Séchelles*. Cet arbre s'élève à la hauteur de 15 mètres sur un tronc droit, fibreux, [...] des feuilles qui se détachent à mesure qu'il croît ; d'autres feuilles se développent et le couronnent : elles sont longues d'environ 7 mètres sur 3 de large. Le lodoïce a été transporté des îles Séchelles, où il est originaire, à l'Ile-de-France. Il est employé à une foule d'usages. Chaque individu porte environ vingt à trente cocos, chacun de 10 à 12 kilog. pesant, et qui renferment une substance gélatineuse assez bonne à manger. Les feuilles sont employées à couvrir et à entourer les cases. La noix de coco sert à faire des vases de diverses formes et prend un très-beau poli lorsqu'elle est travaillée.

LODOÏCIEN, IENNE. adj. Qui appartient à Louis.

— Hist. *Jeux lodoïciens*. Jeux solennels que Titon du Tillet proposa d'instituer à l'exemple des jeux olympiques, vers l'an 1750.

LODOMÉRIE. Géogr. Ancienne province de la Pologne, réunie à la Galicie, qui dépend aujourd'hui de l'empire d'Autriche. On appelait primitivement la Lodomérie Wolodimir ou Vladimir.

— Hist. *Royaumes de Galicie et de Lodomérie*. La partie de la Pologne dont l'Autriche s'empara lors du premier partage de ce pays. Les royaumes de Galicie et de Lodomérie comprenaient le comté de Zips, la moitié du palatinat de Cracovie, une partie du palatinat de Sandomir, tout celui de la Russie-Rouge, une grande partie de la Podolie, du Belz et de la Pokucie. Quelques-unes de ces provinces avaient fait autrefois partie de la Hongrie et en avaient été démembrées sous Sigismond : ce qui servit de prétexte à l'Autriche pour l'occupation de ce vaste pays.

LODS. s. m. pl. Jurispr. Ce mot n'est usité que dans l'expression *lods et ventes*. Redevance qu'un seigneur avait droit de prendre sur la vente d'un héritage fait dans sa censive ou dans sa mouvance. Droits de lods et de ventes. Payer les lods et ventes. Faire une remise sur les lods et ventes. Remettre à quelqu'un les lods et ventes. || *Lods et jets de biens*. Lots de terre qu'on tirait ou jetait au sort.

LOEBASIEN. Myth. gr. A qui l'on offre des libations. Epithète de Bacchus.

LOEMIEN. adj. m. (du gr. λοιμός, peste). Antiq. Surnom que les habitants de l'île de Rhodes donnaient à Apollon. On invoquait Apollon Lœmien pour être délivré de la peste.

LOERI. s. m. Ornith. Espèce de perruche à bandeau noir.

LOESELLE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones de la famille des polémoniacées, originaires de la Vera-Cruz. Loeselle ciliée.

LOESS, LEHM ou **LEIMEN.** s. m. Noms que l'on donne dans toute la vallée du Rhin à un dépôt limoneux jaunâtre contenant des coquilles terrestres et fluviatiles, et qu'on croit s'être formé de sédiments provenant de la désorganisation ou de la décomposition des roches traversées par le fleuve du Rhin et ses affluents.

LOF. s. m. Mar. Le côté du navire qu'il présente au vent. || *Aller, venir au lof*. Aller au plus près du vent. || *Virer lof pour lof*. Virer vent arrière pour mettre au vent un des côtés du bâtiment au lieu de l'autre. || On donne le nom de *lof* à celui des coins inférieurs d'une basse voile qui est du côté du vent, lorsqu'elle est orientée obliquement à la quille. Ainsi on dit Le lof de grand'voile ou le grand lof, le lof de misaine. || *Lève les lofs*. Se dit pour ordonner de carguer les points des basses voiles.

— Fig. *Revenir du lof*. Mettre de l'eau dans son vin.

LOFER. v. n. 1re conj. Mar. Venir au lof.

LOFFIH. Géogr. Feuve du Zanguebar qui se jette dans la mer des Indes, au sud de l'île de Zanzibar.

LOFFODEN ou **LOFODEN.** Géogr. Groupe d'îles dans l'Océan glacial, sur la côte de la Norwége ; 3,500 hab. Pêche de morues et de harengs.

LOFNA. Myth. sept. Déesse des anciens Goths qui présidait à la réconciliation des époux.

LOG. s. m. Antiq. Mesure de capacité en Egypte et en Judée. Après leur guérison, les lépreux devaient porter un log d'huile au temple. Le log valait litr. 0,438. Vingt-quatre logs faisaient un modius.

LOGANIACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une loganie. || LOGANIACÉES. s. f. pl. Nom donné à la famille des loganiées.

LOGANIE. s. f. ou **LOGANIA.** s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones, de la famille des gentianées, qui croît à la Nouvelle-Hollande.

LOGANIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une loganie. || LOGANIÉES. s. f. pl. Famille de plantes qui a pour type le genre logania.

LOGARITHME. s. m. (ét. gr., λόγος, discours ; ἀριθμός, nombre). Math. Nombre pris dans une progression arithmétique, et répondant à un autre nombre pris dans une progression géométrique. La table des logarithmes sert à substituer dans les calculs les additions et les soustractions aux divisions. La découverte des logarithmes est due à Neper, mathématicien écossais du XVIIe siècle.

— *Logarithmes logistiques*. Ceux dans lesquels zéro est le logarithme correspondant au nombre 3,600. Ces logarithmes sont commodes pour les calculs astronomiques.

LOGARITHMIQUE. adj. des 2 g. Math. Qui est de la nature des logarithmes, qui a rapport aux logarithmes. Courbe, spirale logarithmique. || On dit aussi substantivement Logarithmique spirale.

— *Echelle, règle logarithmique*. Instrument fondé sur la théorie des logarithmes ; ils sont destinés à remplacer les tables de logarithmes, et à effectuer, au moyen de longueurs prises au compas, les calculs que l'on fait ordinairement à l'aide de ces tables.

— LOGARITHMIQUE. s. f. Sorte de courbe plane qui doit sa naissance aux logarithmes, et dont les abscisses et les ordonnées correspondantes sont entre elles dans le rapport des nombres à leurs logarithmes. Les variétés de la logarithmique tiendront nécessairement aux divers systèmes de progressions qui engendrent les logarithmes.

LOGARITHMOTECHNIE. s. f. (ét. gr., λόγος, discours ; ἀριθμός, nombre ; τέχνη, art). Didact. Art de dresser les tables de logarithmes.

LOGARITHMOTECHNIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui concerne la logarithmotechnie.

LOGATIVE. s. f. Art culin. *Gigot à la logate*. Gigot lardé et battu qu'on fait cuire à petit feu.

LOGE. s. f. (de l'ital. *loggia ;* fait du grec λογεῖον, endroit du théâtre où les acteurs récitaient les vers ; c'était aussi l'endroit de la maison où l'on délibérait sur les affaires importantes ; dérivé de λόγος, discours). Petite hutte. Cet ermite s'est fait une petite loge.

— Petit logement pratiqué ordinairement au rez-de-chaussée d'une maison, près de la porte d'entrée et destinée à l'habitation du portier. La loge d'un portier, d'un suisse. Le portier n'était pas dans sa loge.

— Galerie, portique en avant corps, pratiqué à l'un des étages d'un édifice, pour jouir de la vue du dehors et de la fraîcheur de l'air. Dans ce sens, on ne l'emploie guère qu'en parlant des édifices d'Italie. Les loges du Vatican. || *Loge pontificale*. Celle d'où le pape donne sa bénédiction.

— Dans certains établissements, Les cellules où l'on enferme les fous. Mon Dieu, qu'il y a de folie dans ce monde ! Il me semble que je vois quelquefois les *loges* et les barreaux de ceux qui me parlent, et je ne doute pas qu'ils ne voient les miens. (Mme de Sévigné.)

— Dans les ménageries, Petites chambres où l'on enferme les bêtes féroces. Le lion était dans sa loge. La loge du tigre, de l'hyène. || On appelle aussi, dans le même sens, par extension, Loge, la petite niche qu'on élève quelquefois dans les cours ou dans les jardins pour servir de couche et d'habitation à un chien de garde. Envoyez le chien à sa loge.

— Petites boutiques que les marchands occupent pendant la tenue des foires.

— B.-arts. Cabinet dans lequel on enferme chaque concurrent pour les prix de peinture, de sculpture, d'architecture, etc., afin qu'il y fasse seul l'esquisse du sujet choisi. Entrer en loge. L'entrée en loge pour le prix de peinture aura lieu le... Il est en loge depuis quinze jours.

— Bot. Petites cellules ou cavités ordinairement séparées par des cloisons, dans lesquelles sont renfermés les pépins de certains fruits.

— Comm. Certains établissements de commerce formés par des Européens, en Asie, en Afrique, etc. C'est à peu près la même chose que comptoir. || A Marseille, à Lyon, etc., différents endroits de la Bourse où les hommes de même profession se rassemblent pour parler des affaires de leur état. Loge de change. Je vais à la loge des marchands.

— Franc-maçonn. Fig. Assemblée, réunion de francs-maçons. Aller en loge, être en loge. Tenir une loge. Il est de la loge de... || Se dit aussi du lieu où se tiennent ces assemblées, ces réunions.

— Jeu d'orgues. Dans un buffet d'orgues, le lieu où sont les soufflets.

— Théâtre. Petits cabinets rangés par étages au pourtour d'une salle de spectacle, séparés les uns des autres par des cloisons, et ayant vue sur la scène. Les loges du Théâtre-Français, de l'Opéra-Comique, etc. Loges grillées, loges découvertes. Loge du roi. Loges d'avant-scène, du cintre. Premières, deuxièmes, troisièmes loges. Les loges du premier, celles du deuxième, du troisième étage. Ouvreuse de loges. Loge louée. Louer une moitié, un quart de loge. On voit mieux du parterre que des loges. || Chambres, cabinets où les acteurs s'habillent. Les loges des acteurs. Aller trouver un acteur dans sa loge. || Au plur. Se dit, par extension, des spectateurs qui sont dans les loges. Les loges ont sifflé. Pendant que le parterre sifflait, les loges applaudissaient. || *Loges découvertes*. Espèce de loges qui n'ont pas de plafond, et qui sont séparées les unes des autres par des cloisons à hauteur d'appui. || *Loges grillées*. Devant lesquelles on met à volonté un treillis ou grillage ce qui permet aux personnes qui s'y trouvent de se rendre ainsi invisibles aux spectateurs, sans être privé de la vue du spectacle. || *Avoir loge au spectacle*. || Y avoir loué une loge pour l'année. Il a loge aux Français, à l'Opéra, etc. || *Coupons de loge*. Billets que se partagent entre elles les personnes qui ont loué une loge en commun. || *Jour de loge*. Jour où l'on a droit de jouir d'une loge qu'on a louée à l'année ou pour un autre espace de temps, avec d'autres personnes. C'est demain mon jour de loge aux Italiens. Son jour de loge aux Français est le [...]

— Prov. et fig. *Être aux premières loges*. Se trouver dans la position la plus favorable pour voir quelque chose. J'étais aux premières loges. || *N'est pas mercier qui ne sait pas faire sa loge*. Un bon marchand sait achalander sa maison.

— Anc. jurispr. Logement que le seigneur accordait aux vassaux en temps de guerre. || *Droit de loge*. Redevance que les vassaux payaient au seigneur afin de pouvoir se réfugier dans le château.

LOGÉ, ÉE. part. pass. du v. Loger. S'emploie adjectiv. Être logé. Avoir un logement. Être logé grandement, fort à l'étroit, fort à l'aise. Être logé au rez-de-chaussée, au sixième étage. J'avais été, dans l'après-dînée, chercher mes hardes et mon cheval à l'hôtellerie où j'étais logé. (Le Sage.)

— Fig. et fam. *Il en est logé là*. Se dit d'un homme borné dans ses idées par la prévention, la crédulité, le défaut de lumières ou l'opiniâtreté ; et d'un homme que le changement de fortune réduit à un état fâcheux. || *Nous en sommes logés là*, et ironiquement, *Nous voilà bien logés*. Se dit en parlant d'une affaire dont la conclusion a mal tourné, ou se trouve arrêtée par une difficulté imprévue.

LOGEABLE. adj. des 2 g. (rad. *loger*). Où l'on peut loger commodément. Cette maison est fort logeable, n'est pas logeable. Voici une superbe maison ; mais les logements sont si petits qu'elle n'est pas logeable ; il faudra beaucoup d'argent pour la rendre logeable.

LOGEMENT. s. m. (rad. *loge*). En général, Le lieu où on loge, et plus particulièrement, Le domicile habituel, le lieu où l'on habite ordinairement. Il n'a pu trouver de logement pour passer la nuit. Où est son logement ? Où a-t-il son logement ? Il n'a pas de logement. Son logement est au sixième étage. Logement sur la rue. Son logement consiste en une seule chambre. Logement de trois, de quatre pièces. Avoir son logement au rez-de-chaussée. Le logement du jardinier, du portier. Il a tant d'appointements, la table et le logement. Logement est synonyme d'Appartement, cependant il représente l'idée d'un local moins vaste, moins riche et moins cher. C'est ainsi que les palais, les hôtels ont des appartements ; les maisons bourgeoises ont des logements.

— *Il y a beaucoup de logements dans cette maison*. Il y a place pour loger beaucoup de monde.

— *Logement garni, meublé*. Logement qui se loue tout meublé.

— Les logis désignés pour le roi et pour les personnes de sa suite, dans un voyage. Faire les logements de la cour. Le logement de ce jour fut fort incommode. Autrefois les maréchaux des logis marquaient à la craie les logements.

— Faire les logements, signifie quelquefois Dresser la liste des personnes de la cour que les maréchaux des logis doivent faire loger. || *Envoyer aux logements*. Envoyer un domestique avec les maréchaux des logis pour reconnaître le logis destiné à son maître.

— Se dit, dans le sens précédent, en parlant des troupes qui sont en marche et qui logent chez les particuliers. Faire le logement. Exemption du logement des gens de guerre. Cette ville est sujette au logement des gens de guerre. Il signifie aussi l'ensemble des militaires qui partent à l'avance pour préparer ou pour faire le logement de leur corps. On dit en ce sens, Etre de logement, partir avec le logement, escorter le logement. || *Billet de logement*. Billet que le maire de l'endroit où s'arrêtent pour loger les troupes en marche, délivre à chaque soldat, et en vertu duquel le citoyen qui y est désigné doit donner le logement à un ou plusieurs militaires.

— T. de guerre. Les assiégeants ont fait un logement sur la contrescarpe, sur la demi-lune. Ils s'y sont retranchés pour se mettre à couvert, et se maintenir dans le poste qu'ils y ont pris.

LOGER. v. n. 1re conj. (du lat. *locare ;* fait de *locus*, lieu, place). On met un *e* après le *g* devant *a*, *o*. *Nous logeons, je logeais, nous logeâmes*, etc. Habiter, demeurer dans une maison. Loger au quatrième étage. Loger chez ses parents, dans un hôtel garni, dans un garni, en garni. Nous logerons ensemble. Les hôtelleries étaient si pleines qu'il ne put trouver où loger. Joseph Platon, étant commis aux gabelles, avait épousé Mlle Rosette, blanchisseuse et empeseuse, *logeant* à l'entrée des Porcherons. (R. de Beauv.) Une autre fois, c'était un camarade, disait Napoléon, *logeant* au-dessus de moi, qui avait pris le goût funeste de donner du cor. (Le Cte de Las-Cases.)

— Prov. et fig. *Loger à la belle étoile*. Coucher en plein air, n'avoir pas de retraite assurée. Depuis deux mois qu'on lui a vendu ses meubles, il loge à la belle étoile. || *Etre logé aux quatre vents*. Habiter une maison mal close.

— Fig. au sens moral. Rarement une âme forte loge dans un corps efféminé. L'Amour et la Raison ne logent guère ensemble. Le Désir peut *loger* chez une précieuse. (La Fontaine.)

— v. a. Donner la retraite, le couvert, le logement à quelqu'un. Où pourrez-vous loger tout ce monde-là ? On m'avait assez mal logé. Vous a-t-on bien logé ? Le maître de cet établissement loge tous ses employés.

— Faire habiter, loger quelqu'un à la ville. Je l'ai logé dans une campagne. On l'a logé chez moi.

— Mettre en place, placer. Je ne sais où loger toutes mes affaires. [...] le haut de ma bibliothèque.

— Fig. au sens moral. Toutes les folies qu'un cerveau humain peut loger sont rassemblées dans sa tête. L'âme *loge* la philosophie. (Montaigne.)

— Prov. et fig. *Loger le diable dans sa bourse*. N'avoir pas le sou, n'avoir jamais d'argent.

— SE LOGER. v. pron. Prendre un logement. Il est allé se loger à l'autre extrémité de la ville. Il s'est logé dans un grand appartement. Je me logerai dans un hôtel garni. Où vous êtes-vous logé ? En voyant cette population dehors, on ne peut réellement s'imaginer où tout ce monde s'est *logé* la veille. (X.-B. Saintine.) Une truie était si grasse qu'elle ne pouvait se lever, et qu'une souris, après avoir mangé sa chair, s'y était *logée* et y avait fait ses petits. (Rosset.)

— Disposer, arranger, décorer un logement pour l'occuper. Il a dépensé beaucoup d'argent pour se loger très-mal. Il s'est logé fort commodément.

— Se bâtir, se construire une maison. Il s'est logé très-agréablement à la campagne.

— Fig. au sens moral. Si la Sagesse venait au monde, elle ne se *logerait* pas dans une compagnie. (Sully.)

— Chir. S'arrêter dans une partie, y rester. La balle s'est logée dans la tête, dans l'épaule.

— T. de guer. *Se loger sur la contrescarpe, sur la demi-lune*, etc. S'y retrancher, s'y mettre à couvert. Il ne se dit que des assiégeants.

LOGETTE. s. f. Diminutif. Petite loge. || Cabane, chaumière. Marius sortant de sa *logette.* (Amyot.) Il est peu usité, et ce dernier sens est vieux.

— Bot. Chacune des deux petites cavités auxquelles une petite cloison très-mobile donne lieu dans chaque loge de l'anthère des synanthérées.

LOGEUR, EUSE. s. (rad. *loger*). Celui, celle qui tient des chambres garnies pour les ouvriers et les gens de la classe pauvre.

LOGFIÉ. s. f. Bot. Genre de plantes qui appartiennent à l'ordre des synanthérées et à la tribu naturelle des inulées.

LOGGOUN. Géogr. Pays de la Nigritie, au sud du lac Tchad. Capitale, Kernok.

LOGIAIRE. s. m. Hist. Employé préposé aux portes pour exiger et percevoir les droits d'entrée.

LOGICIEN, ENNE. s. Celui, celle qui possède bien la logique, qui raisonne avec justesse. Grand, excellent, puissant, bon logicien. Il n'est pas logicien le moins du monde. Mauvais logicien. Une bonne logicienne. Un fou qui gagne à la loterie s'appuie de son expérience pour vanter ce jeu : le monde est plein de pareils *logiciens.* (De Levis.) Le *logicien* parle à la raison, le rhéteur aux passions. (***) On n'a pas encore répondu à ce terrible *logicien.* (J.-J. Rouss.)

— Fig. Il se dit d'une faculté personnifiée. L'imagination est souvent une mauvaise logicienne.

— Autrefois dans les colléges, Écolier qui étudiait en logique. || Il s'est dit aussi des médecins qui voulaient arriver à la connaissance des maladies par le raisonnement. Ménécrate, qui vivait sous Tibère, fut un des plus célèbres logiciens.

— adjectiv. La France offrirait-elle l'unique exemple d'une nation prosaïque à son premier âge, mûre à sa naissance, raisonneuse et *logicienne* en naissant? (Michelet.)

LOGIE. s. f. (du gr. λέγω, je dis). Discours, traite. Inusité, si ce n'est pour la composition des mots, comme Chronologie, théologie, etc.

— LOGIES. s. f. pl. Anc. jurisp. Droit annuel perçu par le roi sur chaque prévôté du Poitou.

LOGION. s. m. Hist. anc. Nom que donnaient les anciens Grecs à l'oracle exprimé en prose.

LOGIOS. s. m. (pr. *lo-ji-oss;* du gr. λόγος, discours) Myth. gr. Un des noms de Mercure, considéré comme dieu de l'éloquence.

LOGIQUE. s. f. (du gr. λογική, fait de λόγος, discours). Philos. Science qui enseigne à penser juste, à raisonner avec méthode. La logique se fonde sur l'étude approfondie des formes et des lois de la pensée, et pose les règles de la discussion, de la controverse, de l'argumentation. C'est, à proprement parler, la science des lois de l'entendement, et l'art de faire de l'entendement le meilleur usage possible. Les philosophes qui se sont le plus occupés de la logique sont, parmi les anciens, Socrate, Platon, mais surtout Aristote, dont on a réuni tous les écrits qui traitent de cette science, sous le nom d'*Organon.* Parmi les modernes, Bacon, dans son *Nouvel Organum;* Descartes, dans son discours sur la méthode ; Malebranche, dans la *Recherche sur la verité;* Locke, dans l'*Essai sur l'entendement humain;* Kant, dans la critique de *la Raison pure;* Condillac dans ses divers traités sur la logique, ont jeté de nouvelles lumières sur cette science. Traité de logique. La logique sert à toutes les sciences. La *logique* nous apprend l'usage que nous devons faire de notre raison dans la recherche de la vérité. (Volt.) La *logique* prêta de nouvelles forces, et la rhétorique de nouveaux charmes à la raison. (Barth.) La *logique* est la connaissance des lois de la pensée et l'organe de la science. (Wilm.) En Allemagne, la *logique* est toujours enseignée avec soin dans toutes les universités, et depuis Kant il a paru plus de cent traités sur cette science. (Id.)

— Sens droit, disposition à raisonner juste. Il a une logique naturelle, fort juste, fort droite.

n'aide la *logique* comme beaucoup de bonne foi et de simplicité. (Garat.) Les femmes ont trop d'imagination et de sensibilité pour avoir beaucoup de *logique.* (***)

— Raisonnement, méthode, suite dans les idées. Il n'y a point de logique dans cet ouvrage. Il y a ici un défaut de logique. Sans logique point de style.

— Fig. Manière particulière de raisonner. La *logique* du cœur, des passions. Chercher dans un bienfait un motif intéressé, c'est la logique des ingrats. La logique de l'intérêt est contre. Il n'y a pas un noble mouvement du cœur contre lequel la *logique* de l'intérêt bien entendu ne puisse s'armer. (B. Constant.)

— Dans les colléges, il signifiait La première des deux classes où l'on enseignait la philosophie. Être en logique, aller en logique. Il n'est cette année qu'en logique. Il entrera en physique l'année prochaine.

— Ouvrage sur l'art de raisonner. La Logique de Port-Royal. La Logique de Condillac. Logique générale. Logique élémentaire. Logique appliquée ou transcendentale.

— Philos. *Logique absolue* ou *apodictique.* Dans la philosophie platonicienne, La partie de la logique qui correspond aux idées, et qui produit la certitude. || *Logique imparfaite* ou *enthymematique.* Celle qui reste dans le cercle des objets individuels. || *Logique probable* ou *épichérématique.* Celle qui correspond aux notions intermédiaires entre les sensations et les idées. || *Logique objective.* Celle qui est fondée sur la supposition de l'identité de la connaissance avec l'être. || *Logique subjective* ou *logique de la pensée.* C'est la logique ordinaire.

— adject. des 2 g. Qui est conforme aux règles de la logique. Argument, raisonnement logique. Cela est fort peu logique. || Qui est dérivé de la raison, établi par la raison, et dans quelques systèmes allemands, suggéré par la raison pure. Les formes logiques des jugements peuvent être établies au nombre de douze.

— Syn. comp. LOGIQUE. DIALECTIQUE. La *logique* est une science qui a pour objet la recherche de la vérité. La *dialectique* est un art qui sert de moyen à la logique dans cette recherche. La *logique* s'occupe du fond des idées ; la *dialectique*, de la manière de les présenter. La *logique* s'applique à distinguer le vrai du faux ; la *dialectique* à présenter une proposition de manière à ce qu'elle paraisse vraie.

LOGIQUEMENT. adv. D'une manière conforme à la logique. Procéder, raisonner, discuter logiquement.

LOGIS. s. m. (pr. *lo-ji;* du gr. λογεῖον, endroit de la maison où l'on s'assemblait pour délibérer sur les affaires importantes). Habitation, maison. Grand, beau, joli, petit logis. Garder le logis. Demeurer au logis. Changer de logis. Etre dans un vilain logis. Un logis d'emprunt. Le maître, la maîtresse, la dame du logis. A peine le *logis* leur est abandonné... (Del.) On a poursuivi longtemps l'ennemi ; on s'est battu quelquefois ; on rentre au *logis*, rien n'est changé : le blé est mûr, la subsistance assurée ; c'est la vie du moyen âge. (Edg. Quinet.)

> Voilà mes deux époux sans valets, sans enfants,
> Tout seuls dans leur *logis*, libres et triomphants.
> (BOILEAU.)

— Quelquefois, La maison de celui qui parle. Il y a bien longtemps que vous n'êtes venu au logis. Il faut que je m'en aille, car on m'attend au logis. Ce sens est fam.

— *Corps de logis.* Masse ou partie principale d'un bâtiment. Corps de logis entre cour et jardin. || Logement détaché de la masse du bâtiment principal. J'ai loué un petit corps de logis sur le jardin.

— Fig. et fam. *Il n'y a plus personne au logis.* Se dit d'un homme qui est devenu imbécile, hébété, qui n'a plus de raison, ou qui, étant à l'agonie, a perdu connaissance.

— *La folle du logis.* L'imagination, faculté très-capricieuse.

— Hôtellerie. Le Cheval blanc est un bon logis. Nous avons passé la nuit à la Tête noire, c'est un mauvais logis, un des plus mauvais logis de la route. On met souvent aux enseignes des hôtelleries, *Bon logis à pied et à cheval.*

— Art milit. *Maréchal des logis.* Sous-officier des troupes à cheval chargé des détails du service, de la discipline intérieure d'une compagnie, et notamment de tout ce qui concerne le logement. Le grade de maréchal des logis répond à celui de sergent dans l'infanterie. Maréchal des logis chef. || *Maréchal des logis* est aussi le titre des officiers chargés de faire préparer les logements pour la cour en voyage. Il était grand maréchal des logis chez le roi. Premier maréchal des logis chez la reine. Maréchal des logis de quartier ou servant par quartier.

— Prov. et fig. *Aller marquer les logis.* Se dit de celui qui se détache d'une compagnie, d'une société, pour prendre les devants et arriver le premier au lieu où elle se rend.

— Verrer. *Logis.* Ouverture placée au niveau du siége derrière chaque pot, et qui perce la paroi du jour et son revêtement.

LOGISTE. s. m. Hist. anc. Magistrat d'Athènes qui examinait les comptes et faisait un rapport sur l'administration de chaque comptable à l'expiration de ses pouvoirs. Les logistes étaient au nombre de dix. || Intendant d'une ville sous la domination romaine. || Contrôleur.

κός, qui sait calculer ; fait de λογίζομαι, calculer). Mathém. anc. Il se disait autrefois pour Logarithme. || substantiv. *La logistique spécieuse.* L'algèbre logarithmique. Il n'est plus usité que dans cette expression, *logarithme logistique.*

— Art milit. Nom donné par quelques écrivains à la partie spéculative de la science des armes ; c'est à peu de chose près la stratégie.

LOGISTORIQUE. s. m. Philol. Titre d'un livre de Varron qui renfermait des histoires détachées et des propos remarquables. Le Logistorique était divisé par chapitres portant pour titres des noms d'hommes. Un de ces chapitres était intitulé *Caton.*

LOGODIARRHÉE. s. f. (ét. gr., λόγος, discours ; διάρροια, diarrhée). Flux de paroles vides de sens ; facilité de dire des choses insignifiantes. J'ai la *logodiarrhée*, et je barbouille inutilement du papier pour vous dire des choses que vous savez mieux que moi (Volt.)

LOGOGRAPHE. s. m. (ét. gr., λόγος, discours ; γράφω, j'écris). Celui qui écrit aussi vite que la parole.

— Hist du Bas-Emp. Sous Arcadius, Celui qui tenait les livres de comptes et les registres publics. Ensuite, dans les villes municipales de l'Empire, Intendant, contrôleur. || Vers le XIIIe ou le XIVe siècle, Calligraphe ou copiste.

— Hist. mod. Journal grand in-folio qui rendait un compte détaillé des séances législatives. Il parut en avril 1791, et finit le 10 août 1792. C'est dans la loge du Logographe que fut placé Louis XVI avec sa famille le 10 août.

LOGOGRAPHIE. s. f. (rad. *logographe*). Didact. Art d'écrire aussi vite que la parole. La logographie ne ressemblait en rien à la sténographie. Douze ou quatorze jeunes gens étaient rangés autour d'une table ronde; chacun avait devant soi une provision de bandes longues et étroites de papier, divisées par raies dans un même nombre de compartiments, et portant chacune un numéro d'ordre correspondant au rang des collaborateurs. Quelques mots de la première phrase du discours prononcé étaient saisis par l'écrivain n° 1, qui donnait un coup de coude au n° 2 pour l'avertir de recueillir les mots suivants. Le n° 2, après avoir exécuté sa tâche, transmettait le signal au n° 3, qui prenait son contingent et avertissait le n° 4, et ainsi de suite jusqu'au dernier. Alors le n° 1 recommençait et remplissait la deuxième ligne de sa bande de papier, etc.

— Gramm. La partie de l'orthographe qui prescrit les règles convenables pour représenter la relation des mots avec l'ensemble de chaque proposition.

LOGOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui a rapport à la logographie.

LOGOGRIPHE. s. m. (ét. gr., λόγος, discours; γρῖφος, énigme). Sorte d'énigme consistant en un mot dont les lettres, diversement combinées, forment d'autres mots qu'il faut également deviner. Les logogriphes ne valent pas la peine qu'on prend à les deviner.

> Vous, le soutien du *logogriphe*,
> Et l'ornement du seul journal, etc. (FAB[illegible])
>
> Pour trouver les muses fidèles,
> Il n'est pas de titre plus sûr
> Qu'un *logogriphe* bien obscur. (ID.)

En voici un exemple. Le mot est *rocher*, dans lequel on trouve *roche* et *roc.*

> Vous pouvez, sans fatigue extrême
> Chers lecteurs, me décomposer ;
> Car je n'ai que six pieds ; sans y rien transposer,
> Otez-moi le dernier, je suis toujours le même.
> Otez-m'en deux encore, et sachez bien
> Qu'à ma nature ainsi vous n'aurez changé rien.

LOGOGRIPHIQUE. adj. des 2 g. Néol. Qui tient du logogriphe, qui est obscur. Un style logogriphique.

LOGOMACHIE. s. f. (du gr. λογομαχία ; formé de λόγος, discours ; μάχομαι, combattre). Didact. Dispute de mots. Cette question est une pure logomachie. Bien des discussions ne roulent que sur une logomachie. Une histoire des *logomachies* célèbres rappellerait les principaux travers de l'esprit humain. (Trav.) Autrefois, les *logomachies* les plus fameuses étaient celles des savants, des philosophes, des théologiens ; aujourd'hui ce sont celles des politiques. (Id.)

LOGOMACHIQUE. adj. des 2 g. Néol. Qui appartient à la logomachie. Style, discours, raisonnement logomachique.

LOGOPHANIE. s. f. (ét. gr., λόγος, verbe ; φαίνομαι, apparaître, se manifester). Théol. Il s'est dit de l'incarnation du Verbe divin.

LOGOPHILE. adj. des 2 g. (ét. gr., λόγος, discours ; φίλος, ami). Néol. Qui aime à parler, à faire de longs discours. Il est peu usité.

LOGORRHÉE. s. f. (ét. gr., λόγος, parole ; ῥέω, je coule). Flux de paroles le plus souvent inutiles. V. LOGODIARRHÉE.

LOGOS. s. m. (pr. *lo-goss;* du gr. λόγος, verbe). Philos. Dans la philosophie platonicienne, Dieu considéré comme contenant en lui les idées éternelles, les types de toutes choses. Le Logos des platoniciens a quelque rapport avec le Verbe des théologiens.

— Théol. Proprement le Verbe, nom dont se servent saint Jean l'Evangéliste et les Pères de l'Eglise pour désigner la seconde personne de la sainte Trinité.

LOGOTECHNIE. s. f. (ét. gr., λόγος, discours ; τέχνη, art). Science des mots, de leurs acceptions, de leur emploi, etc.

τίθημι, régler). Hist. Officier de l'empire grec chargé de l'administration des finances. || Intendant, surintendant. || Chancelier. Logothète général ou du trésor public. Logothète des postes. Logothète des affaires privées, des secrets. || *Grand logothète* Titre d'une des premières charges de l'empire, instituée par Andronic le Vieux. || Le chancelier de l'Eglise grecque se nommait aussi *logothète.*

LOGOTROPE. s. m. (ét. gr., λόγος, discours ; τρόπος, mode, forme). Philol. Espèce de syllogisme conditionnel ou hypothétique.

LOGRES. s. m. pl. Anc. jurispr. Ce qui était assuré au survivant des deux époux par le contrat de mariage ou la coutume du pays. || *Don de logres.* Particulièrement, Les présents que l'époux offrait à sa fiancée.

LOGRES. Géogr. Nom de la ville de Londres dans les romans de la Table ronde.

LOGRIEN, ENNE. adj. et s. Géogr. anc. Peuple breton qui occupait la partie orientale de l'île de Bretagne. Les Logriens occupaient le pays où se trouve aujourd'hui Londres

LOGRONO. (pr. *Lo-gro-gno*). Géogr. Province d'Espagne dans la Vieille-Castille. || Capitale de cette province ; 8,000 hab. Elle a été prise par les Français en 1823.

LOGUÉ, ÉE. part. pass. du v. Loguer. S'emploie adjectiv. Formes loguées.

LOGUER. v. a. 1re conj. Techn. Humecter les formes à pains de sucre, en les frottant à l'intérieur avec un linge imbibé d'eau.

LOGUETTE. s. f. Mar. Cordage que l'on ajoute au bout d'un câble pour le tirage des bateaux.

LOGUIS. s. m. Comm. Verroterie que l'on vend aux nègres.

LOHONG. s. m. Ornith. Outarde huppée d'Arabie.

LOI. s. f. (du lat. *lex*, même signif. ; dérivé de *legere*, lire, parce que, selon Varron, on lisait la loi au peuple pour lui en donner connaissance. L'Académie écrit au pluriel *lois* et non plus *loix*, comme cela était autrefois l'usage). Déclaration solennelle donnée par le pouvoir législatif sur un objet d'intérêt général ; prescription émanée de l'autorité souveraine et étendant son empire sur tous les citoyens. Anciennement, en France, la loi était la volonté du prince ; cette volonté était adressée aux cours souveraines, qui pouvaient l'accepter, la refuser ou la modifier. Aujourd'hui la puissance législative s'exerce collectivement par le roi, la Chambre des pairs et la Chambre des députés. La proposition de loi est faite indistinctement par l'un de ces trois pouvoirs. Elle est discutée et votée librement par la majorité de chacune des deux Chambres, en commençant toutefois par la Chambre des députés lorsqu'il s'agit d'une loi d'impôt, et elle est sanctionnée par le roi. Les lois sont exécutoires dans tout le royaume de France, en vertu de la promulgation qui en est faite par le roi. La loi ne dispose que pour l'avenir, et ne peut avoir d'effet rétroactif. Les lois concernant l'état et la capacité des personnes régissent les Français même résidant en pays étrangers. Les lois de police et de sûreté obligent tous ceux qui habitent le territoire. Les lois cessent de produire leur effet par abrogation ou par désuétude. Faire, établir, porter, proposer, discuter, amender, voter, sanctionner, promulguer, publier, restreindre, modifier, changer, abroger, rapporter, citer, alléguer, interpréter une loi. Modérer la rigueur d'une loi. Le préambule, les articles, les dispositions, le texte d'une loi. La majesté, la sainteté des lois. Loi en vigueur. Loi tombée en désuétude. Cela est passé en loi, a force de loi. L'esprit d'une loi. Solon donna des lois aux Athéniens. Les lois romaines. Les lois françaises. Etudier les lois. Cet avocat, ce juge a fait une profonde étude des lois, a une grande connaissance des lois. La *loi* est la raison suprême communiquée à notre nature et qui ordonne ou qui défend. (Trad. de Cicér.) La *loi* est le commandement du souverain usant de sa puissance. (Id.) La *loi* est l'expression de la volonté générale. (J.-J. Rouss.) La nécessité fait la *loi* et ne la reçoit pas. (Max. lat.) Combien de *lois* on rendrait inutiles si on en faisait de bonnes sur l'éducation ! (La Baumelle.) A quoi servent les *lois* sans les mœurs? (Trad. d'Horace.) Si les *lois* sont mauvaises, l'homme social est plus méchant et plus malheureux que l'homme de la nature. (Diogène.) Il ne faut pas faire par les *lois* ce que l'on peut faire par les mœurs. (Montesq.) Un gouvernement n'est fort que par la *loi;* on l'ébranle par l'arbitraire. (Dupin.) Les souverains commandent aux peuples, et les *lois* aux souverains. (Franç. Ier.) *Les lois* les plus conformes à l'équité sont les meilleures. (Le grand Frédéric.) Il s'aperçut bientôt qu'il ne s'agissait pas de réparer l'édifice des *lois*, mais de le détruire, et d'en élever un autre sur de nouvelles proportions. (Barth.) Ils furent tous populaires non point en flattant le peuple, mais en procurant son bien et en faisant respecter la *loi.* (Boss.) On sait que les bonnes *lois* sont rares, mais que leur exécution l'e[illegible] ncore davantage. (Volt.) Ceux qui ont d[illegible] urs mains les *lois* pour gouverner les peuples, doivent toujours se laisser gouverner eux-mêmes par les *lois.* (Fén.) Les *lois* sont le frein le plus puissant pour les hommes, et presque le seul pour les rois. (Turgot.) Les *lois* sont faites pour régler nos actions. (Duclos.) Le prince de Condé prati-

— *Lois civiles.* Lois qui règlent les droits et les devoirs, les intérêts et les rapports des citoyens entre eux. || *Lois criminelles.* Celles qui déterminent, qui définissent les crimes, les délits, la manière de les poursuivre, et les peines qui y sont applicables. || *Les lois humaines*, par opposition aux *Lois divines.* Les lois établies par les hommes pour le maintien de l'ordre et des sociétés. C'est une action qui viole toutes les lois divines et humaines. On ne doit point statuer par les *lois* divines ce qui doit l'être par les *lois* humaines, ni régler par les *lois* humaines ce qui doit l'être par les *lois* divines. (Montesq.) || *La loi de l'Etat* ou absolument *La loi.* Toute règle qui est reçue dans l'Etat, et qui y a force de loi, soit qu'elle ait rapport au gouvernement général, soit qu'elle fixe le droit des particuliers. Observer, exécuter, enfreindre, transgresser, éluder, violer la loi. Contrevenir, déroger à la loi. Maintenir, faire respecter la loi. Invoquer la loi. Cela est contre la loi, n'est pas per-

mis par la loi, tombe, rentre dans l'exception de la loi. || *La loi fondamentale d'un Etat* ou *La loi constitutionnelle*. La loi qui règle la nature, l'étendue et l'exercice des pouvoirs de l'Etat. || *Loi d'exception*. Qui déroge momentanément à la loi constitutionnelle de l'Etat, ou à quelque loi générale. On dit aussi *Loi exceptionnelle*. || *Loi fiscale*. Qui a pour objet l'établissement et le mode de perception des contributions publiques. || *Lois organiques*. Dont l'objet est de régler le mode et l'action des institutions ou établissements dont le principe a déjà été consacré par une loi. || *Loi pénale*. Qui prononce quelque peine. || *Lois politiques*. Les lois qui ont pour objet la conservation de l'Etat, abstraction faite des sociétés et des individus qu'ils renferment. || *Lois ecclésiastiques*. Celles qui concernent l'Eglise, ses ministres et les matières qui ont rapport à l'Eglise. || *Les lois de la guerre*. Maximes que les nations sont convenues entre elles d'observer pendant la guerre. || *Loi martiale*. Qui autorise, dans certains cas, et après avoir rempli certaines formalités, l'emploi de la force armée. || *Loi municipale*. Loi qui règle l'administration des communes. || *La loi des nations*. Le droit des gens.

— *Loi écrite*. Se dit quelquefois de la loi de Moïse, et aussi du temps qui s'est écoulé depuis Moïse jusqu'à Jésus-Christ, pour le distinguer du temps qui a précédé, qu'on appelle le temps de la loi de nature, où les hommes n'avaient pour se gouverner que la loi naturelle et les traditions de leurs ancêtres. Si on n'apprend pas de l'histoire à distinguer les temps, on représentera les hommes sous la *loi* de nature ou sous la *loi* écrite, tels qu'ils sont sous la *loi* évangélique. (Bossuet.) || En France, dans le commencement de la troisième race, on entendait par *loi écrite*, le droit romain, qui était ainsi appelé par opposition aux coutumes, qui commencèrent alors à se former, et qui n'étaient point rédigées par écrit.

— *Loi agraire, gombette, ripuaire, salique*. V. ces mots.

— *La loi ancienne*, ou en style d'Ecriture sainte, *La loi*. La loi de Moïse; la loi des Juifs. Les livres de la loi. Les docteurs de la loi. Voilà la loi et les prophètes. Jésus-Christ a dit dans l'Evangile, qu'il n'est pas venu pour détruire la loi, mais pour l'accomplir. || *La loi nouvelle* ou *la loi de grâce*. La loi de Jésus-Christ; la loi des chrétiens. || *La loi divine*. La loi naturelle, et plus souvent les préceptes positifs donnés par la révélation. On dit aussi, dans l'un et l'autre sens, Les lois divines. || *Loi bursale*. Qui a pour objet de procurer de l'argent à l'Etat, dans un cas de nécessité extraordinaire. || *Loi somptuaire*. Qui a pour but de réprimer le luxe. || *Loi du talion*. Qui veut qu'on traite un coupable de la même manière qu'il a traité ou voulu traiter les autres. La loi du talion n'est pas une loi, mais la substitution de l'arbitraire et de la violence au régime légal.

— Dans une acception plus étendue, Règle qui ordonne ou défend certaines choses, soit qu'elle vienne des hommes ou qu'elle émane de la Divinité. La *loi* de Dieu est une *loi* d'amour. (F. Lamennais.) Quel autre *loi* faut-il à celui qui a la *loi* de Jésus-Christ? (Id.)

— Par extens. Certaines règles, certaines obligations de la vie civile. Dans ce sens, on l'emploie plus ordinairement au pluriel. Les lois de l'honneur, du devoir, de la bienséance, de la politesse, de l'honnêteté, de la société, de l'amitié, etc. Il pouvait avoir manqué aux *lois* de la politique, mais non à celles de l'humanité. (Volt.) C'est ainsi qu'après avoir insulté aux *lois* de l'honneur, il ose se rendre à Lacédémone. (Barth.)

— Règles qui fixent certaines choses. Les lois du langage, de la grammaire, de la syntaxe, de la traduction. Toutes les langues ont des locutions particulières, dans lesquelles on s'affranchit des lois de la grammaire. Cette construction est contraire aux lois de la syntaxe, aux lois du langage. Nous examinerons d'abord les *lois* de la traduction. (D'Alembert.) On a donc cherché les *lois* de l'art de penser où elles n'étaient pas. (Condorc.)

Boileau jadis a su, d'une imposante voix,
Dicter de l'art des vers les rigoureuses *lois*. (Delille.)

— Dans un sens général, Rapports nécessaires qui dérivent de la nature des choses. L'homme, comme être physique, est, ainsi que les autres corps, gouverné par des *lois* invariables. (Montesq.) La mer a des limites et des *lois*, ses mouvements y sont assujétis. (Buffon.) L'onde plus divisée écoute d'autres *lois*. (Del.)

[illegible]

Les lois constantes qui règlent l'ordre du monde physique. Les lois de l'attraction, du mouvement, de la pesanteur, sont des lois de la nature. Les *lois* de la nature sont les règles suivant lesquelles les corps agissent les uns sur les autres. (Buff.)

— Au sens moral, *Les lois de la nature*, ou plus souvent, *La loi naturelle*. Les sentiments de justice, de bienveillance et d'équité que Dieu a gravés dans le cœur de l'homme, et sans lesquels les sociétés humaines ne pourraient exister. Aimer ses père et mère, être reconnaissant envers ses bienfaiteurs, sont des lois de la nature. La loi naturelle nous ordonne de faire pour autrui ce que nous voudrions qu'il fît pour nous. || On dit aussi en ce sens : *La loi de nature*. Il se faut entr'aider, c'est la *loi* de nature. (La Font.) La vertu est pour l'homme la véritable *loi* de la nature. (B. de St-P.) Ce que l'on appelle *loi* naturelle, n'est que celle de l'intérêt et de la raison. (Napol.) Telle est la *loi* sacrée de la nature, qu'il n'est pas permis à l'homme d'enfreindre. (J.-J. Rouss.) Les *lois* de la nature et du sang ne sont pas si fortes que l'horreur d'une mort presque inévitable. (Fléch.)

— Phys. *Lois de Képler*. Lois du mouvement des planètes autour du soleil, démontrées par Képler.

— *Homme de loi*. Ceux dont la profession est d'interpréter les lois, jurisconsulte. On dit aussi Gens de loi. Consulter les gens de loi. Consulter un homme de loi. Se dit aussi des officiers de justice près les tribunaux.

— Fig. *Faire loi*. En parlant des choses, Tenir lieu de loi. Avoir l'autorité, la force d'une loi. Certains coutumes font loi. Dans les langues vivantes, les usages font loi. L'exemple d'un grand écrivain fait quelquefois loi. L'autorité d'Aristote a longtemps fait loi dans les écoles.

— Fig. *Faire, donner, dicter, imposer la loi*. Commander avec autorité, se faire obéir. Cet homme veut faire, imposer, dicter, donner la loi partout où il se trouve.

— Fig. En parlant des choses. Soumises dans les commencements, les habitudes finissent toujours par nous faire la *loi*. (S. Dubay.)

— Fig. *Se faire une loi de quelque chose*. S'imposer une obligation de faire quelque chose. [illegible] se fait une loi de la discrétion. Il s'est fait [illegible] loi de n'aller jamais au spectacle.

— *N'avoir ni foi ni loi*. Etre sans religion, sans morale.

— Prov. *Nécessité n'a point de loi*. Le péril, un extrême besoin, forcent à faire bien des choses, et peuvent les rendre excusables. || Prov. et fig. *Ce que je vous dis, c'est la loi et les prophètes*. C'est une vérité incontestable. || Anc. prov. *Si veut le roi, si veut la loi*. La volonté du roi fait la loi en toutes choses; ou mieux, Un bon roi ne peut vouloir que ce que veut la loi. || Prov. espagnol. *Les lois vont où les rois veulent*. Les princes interprètent les lois selon leurs caprices.

— Loi signifie aussi, Puissance, autorité. Alexandre rangea toute l'Asie sous sa loi, sous ses lois. Les peuples vécurent heureux sous ses lois. La loi du plus fort. La loi du vainqueur. || *Ranger un peuple sous sa loi*. Le soumettre.

— *Etre sous les lois d'une femme*. Etre esclave de ses volontés, de ses caprices.

— *Subir, recevoir la loi de quelqu'un*. Lui obéir en tout, être soumis à ses volontés.

— Antiq. *Loi de Diomède*. Précaution que l'on prend envers quelqu'un dont on se défie, en le faisant marcher le premier, ainsi que Diomède agit à l'égard d'Ulysse, en revenant d'enlever le palladium. Imposer à quelqu'un la loi de Diomède. || Chez les Romains, les lois se distinguaient généralement par le nom de la famille des citoyens qui les avaient faites ou proposées : Loi Cornélia, loi Julia, loi Lucia, etc.; par la désignation de la matière dont elles traitaient : Lois judiciaires; par celles des crimes qu'elles punissaient : Lois de pécuniat, de concussion, etc. Quelquefois on les appelait *curiatæ, centuriatæ, tributæ*, etc., selon que ceux qui les proposaient étaient élus par des curies, par des centuries ou par des tribus; et encore, *Consulares, prætoriæ, tribunitiæ*, selon qu'elles étaient proposées par des consuls, des préteurs ou des tribus. || *Loi annonaire*. Loi qui pourvoyait à ce que les vivres n'enchérissent pas.

— Droit can. *Loi diocésaine*. Taxe que les évêques imposaient aux ecclésiastiques de leur diocèse.

— Droit rom. *Loi romaine*. L'ensemble des lois qui ont successivement régi l'empire romain. La loi romaine se compose de la loi des douze tables, des populicites, plébiscites, sénatus-consultes, constitutions des empereurs, avis des prudents. Elle est consignée principalement dans deux recueils, les Pandectes et le code Justinien.

— Hist. relig. *Loi évangélique* ou *loi chrétienne*. L'ensemble des préceptes de l'Evangile. || *Loi de Mahomet*. L'islamisme.

— Législ. *Loi*. Règle du droit public. || Il se disait pour Justice. *Main de loi*. Main de justice. *Officier de loi*.

— Myth. Divinité allégorique, fille de Jupiter et de Thémis.

— Phil. *Des lois*. Titre d'un traité de Platon et d'un écrit de Cicéron. Le traité des lois est le complément du traité de la république. || *Esprit des lois*. Titre d'un ouvrage de Montesquieu.

— Philol. [illegible] constante, et reconnue dans une série de faits qui en reçoivent un caractère de ressemblance. Les lois de la pensée ne sont pas moins invariables que les lois du monde matériel. La vie du genre humain tout entier est soumise à des lois d'accroissement, de plénitude et de décadence, qui font la base de la théorie sociale. || *Lois d'intelligence* ou *de la pensée, lois rationnelles*. Conditions suivant lesquelles s'accomplissent les fonctions de l'intelligence, et sans lesquelles ces fonctions ne seraient pas possibles.

— Anc. jurispr. *Loi apparissant* ou *apparaissant*. Moyens de reconnaître la vérité dans des cas importants. L'enquête, le duel, l'épreuve de l'eau froide, du fer chaud, étaient des lois apparaissant. On opposait souvent la loi apparaissant à la loi simple. Loi apparaissant, suivant quelques légistes, signifiait une sorte d'enquête. || *Loi plénière*. Se disait aussi pour Loi apparissant. || *Loi simple*. Moyen de terminer un procès sans forme d'enquête et sans duel judiciaire. || *Clameur de la loi apparissant*. Revendication d'un héritage possédé par un tiers, depuis plus de 40 ans. || *Loi de bataille*. Concernant les duels. || *Loi de Godefroy*. La douzième loi écrite qui ait été donnée à la ville et au comté de Cambrésis. Cette loi fut portée par l'évêque de Godefroy, en 1227. || *Loi de grand six sols et de petit six sols*. Droit payé par ceux qui violaient les formes de la justice. || *Loi outrée*. Bref, enquête en matière possessoire, intéressant un mineur. Dans la coutume de Normandie, Loi sur le duel. || *Loi probable et monstrable*. Décision formée sur le serment d'une ou de plusieurs personnes. || *Loi du royaume*. Se disait des lois immuables, par opposition aux Lois ordinaires que le roi pouvait abolir ou modifier. Elles avaient principalement pour objet la conservation du patrimoine et du domaine de la couronne. || *Loi salique*. Recueil de coutumes des Francs saliens. V. SALIQUE. || *Loi subalterne*. Se disait, en Belgique, d'une juridiction inférieure. || *Loi du vicomte de la ville*. Droit et usance du vicomte. || *Amende de loi*. Peine pécuniaire imposée par une loi. Dans ce sens, on disait absolument Loi de sept sols six deniers. || *OEuvre de loi*. OEuvre de justice, et, spécialement, le transport, fait par-devant un officier de justice haute, moyenne ou basse, des fiefs, héritages, cens et autres droits. || *Passer par la loi, venir à la loi*. Faire serment en justice qu'on a payé les droits d'acquit, de cens, de rente, etc., dus pour un héritage que l'on détenait. || *Prisonniers étant en loi*. Sous la main de la justice. || *Ville de loi*. Qui possédait des coutumes locales, des lois particulières, un siége de juridiction, et des officiers de justice. Il se disait aussi des villes manufacturières ayant apprentissage et maitrises.

— Anc. cout. *Loi apparente*. En Normandie, Les lettres royaux obtenus pour recouvrer la possession d'un héritage. || *Loi de créance*. Enquête d'où il résulte qu'une chose est due, qu'un fait existe. || *Loi de crédence*. Déposition des témoins qui se bornaient à dire ce qu'ils présumaient, sans rien affirmer. || *Loi vilaine*. Qui concernait les gens de la campagne. || *Loi portative*. Dans la coutume du Cambrésis et dans celle du Hainaut, Compagnie de juges exerçant hors du territoire du seigneur qui l'avait créé.

— *Loi*. Pour Magistrat civil, juge. Le procès pendant par devant les lois. || *Lois de ville jurée*. Magistrats qui possédaient une juridiction.

— Législ. étr. *Loi mentale*. Loi du Portugal, ainsi appelée parce que Jean Ier ne la promulgua qu'à son lit de mort. Cette loi régla que les donations faites par le roi retourneraient à la couronne, lors de la mort de celui qui les avait reçues.

— Jeux. *Loi de plein, de coin*. Au trictrac, Les conditions qu'il faut observer pour faire son plein, pour prendre un coin.

— Iconol. Divinité allégorique, fille de Jupiter et de Thémis. Une femme majestueuse est assise sur un tribunal avec un diadème sur la tête, un sceptre en main et un livre ouvert à ses pieds, sur lequel on voit cette sentence : *In legibus salus*.

LOI. s. m. Monn. Aloi, titre auquel les monnaies doivent être alliées et fabriquées.

LOÏBÉIS. s. m. pl. Ant. gr. Petits vases dont on se servait pour faire les libations.

LOÏMIEN ou **LOÏMIUS**. Myth. gr. Surnom d'Apollon, comme présidant à la médecine.

LOÏMIQUE. adj. des 2 g. (du gr. λοιμός, peste). Médec. Pestilentiel; qui peut communiquer la peste ou une contagion.

LOÏMOGRAPHE. s. m. (du gr. λοιμός peste; γράφω, je décris). Didact. Auteur qui écrit sur la peste, médecin qui observe la peste.

LOÏMOGRAPHIE. s. f. Médec. Description de la peste et des maladies contagieuses.

LOÏMOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui appartient à la loïmographie.

LOÏMOLOGIE. s. f. (ét. gr., λοιμός, peste; λόγος, discours, traité). Médec. Traité sur les maladies contagieuses.

LOÏMOLOGIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à la loïmologie.

LOÏMOLOGUE. s. m. Didact. Auteur d'un traité sur la peste, sur les maladies contagieuses.

LOÏMOPYRE. s. f. (ét. gr., λοιμός, peste; πῦρ, feu). Médec. Fièvre pestilentielle.

LOIN. adv. de lieu. (du lat. *longinque* ou *longinquus*, même signif. : on écrivait anciennement [illegible]

[illegible] très-loin. Je vais très-loin. Sa vue porte très-loin. Il poussa loin, très-loin ses conquêtes. On va chercher quelquefois bien *loin* ce que l'on a chez soi. (Volt.) Pourquoi tenter si *loin* des courses inutiles? (Rac.) Pourquoi chercher si *loin* un odieux époux? (Id.)

Le port est déjà *loin*, et la rame bruyante
Entr'ouvre à coups pressés la vague blanchissante.
(Gaston.)

— Fig. Aristote a été loin, bien loin, dans la connaissance des choses naturelles. Si on entame une fois cette question, on ira loin, trop loin. Mener, porter, pousser, rejeter, renvoyer loin une affaire. Ce principe s'étend plus loin qu'on ne le croit au premier coup d'œil. Cette affaire ira loin. Cet homme a beaucoup d'expérience et de pénétration, il voit *loin* dans l'avenir. (Acad.) La vertu n'irait pas si *loin*, si la vanité ne lui tenait compagnie. (La Rochef.) La philosophie ne va pas plus *loin* qu'à nous apprendre à supporter les maux; la religion en fait jouir. (Saint-Evrem.) Jamais peut-être on ne poussa plus *loin* l'exagération. (Raynal.)

— Fig. *Aller loin*. Quelquefois, Faire fortune, s'élever à de hauts emplois. Ce jeune homme a de l'esprit, de l'intelligence; il est actif, laborieux, il ira loin, il peut aller loin. Dans le même sens, *Cet emploi peut le mener loin*.

— En mauvaise part et dans un sens contraire. Ce défaut-là le mènera loin. Cette passion vous mènera plus loin que vous ne pensez.

— *Aller loin*. S'étendre beaucoup. Jamais ton autorité n'ira plus *loin* que tes facultés réelles. (J.-J. Rouss.)

— Signifie aussi, Pousser loin, porter à un haut degré. Les femmes vont plus *loin* en amour que la plupart des hommes, mais les hommes l'emportent sur elles en amitié. (La Bruy.)

— Fig. *Il est malade, il n'ira pas loin*. Il mourra bientôt. || *Avec la dépense qu'il fait, il ne peut aller loin*. Il sera bientôt ruiné.

— Fig. et fam. *Ne pas voir plus loin que son nez, que le bout de son nez*. Avoir peu de lumières, peu de prévoyance.

— *Il ne le portera pas loin*. Se dit d'un homme par qui on a été offensé, et signifie Qu'on est résolu à se venger de lui avant peu.

— Fig. *Rejeter, envoyer une chose bien loin*. La repousser, ne pas vouloir en entendre parler. Il a rejeté bien loin cette proposition.

— Prov. *Pas à pas on va loin*. Quand on va toujours, on ne laisse pas d'avancer, quoiqu'on aille lentement. Il s'emploie au propre et au figuré. On dit aussi dans le même sens, *Qui va doucement va loin*.

— LOIN. adv. de temps. Vous me parlez de me payer dans deux ans, c'est me remettre bien loin.

— *De loin*. loc. adv. de lieu. D'une grande distance. Voir, parler, entendre, venir de loin. Il a été tué de loin. Louis qui entend de si *loin* les gémissements des chrétiens. (Boss.) Vous verrez de *loin* la félicité des justes. (Id.) On juge mal de *loin* les choses mêmes que l'on connaissait le mieux, quand on pouvait les observer de près. (Le p. de Talleyr.) O mes chers enfants, le malheur ne m'est venu que de *loin*. (B. de St-P.)

Lui-même d'aussi *loin* qu'il nous vit apparaître,
Adorez, a-t-il dit, l'ordre de votre maître. (Racine.)

Quelque rang où jadis soient montés mes aïeux,
Leur gloire de si *loin* n'éblouit pas mes yeux. (Id.)

— Fig. et fam. *Voir venir quelqu'un de loin*. Voir, deviner où il veut en venir, quelle est son intention, malgré les détours qu'il prend, soit dans ses discours, soit dans ses démarches, pour y arriver.

— Fig. *Voir de loin*. Avoir beaucoup de prévoyance, pressentir longtemps d'avance ce qui doit arriver.

— Fig. et fam. *Revenir de loin, de bien loin*. Réchapper d'une grave maladie ou de quelque danger. Dans le même sens, prov. et fig. *La jeunesse revient de loin*. || *Ne connaître quelqu'un ni de près ni de loin*. Ne le connaître pas du tout.

— Prov. *A beau mentir qui vient de loin*. Celui qui revient d'un pays fort éloigné, peu connu, peut mentir sans craindre qu'on le démente.

— *Nous sommes parents, mais de loin*. A un degré éloigné. || *De loin*. Vous me parlez du temps de notre enfance, c'est me parler de bien loin; c'est se souvenir de *loin*. (Acad.)

— *De plus loin, d'aussi loin que*. loc. conj. de lieu. De la plus grande distance possible. Du plus loin qu'il m'aperçut, il accourut vers moi. D'aussi loin que je le vis, j'ai couru au-devant de lui. || Ces locutions s'appliquent aussi au temps. Du plus loin qu'il m'en souvienne, que je m'en souvienne, la chose était ainsi.

— Fam. *C'est du plus loin qu'il me souvienne*. Se dit d'une chose dont le souvenir est presque effacé.

— *Au loin*. loc. adv. de lieu. A une grande distance. Voir au loin. Voyager, chasser, s'en aller au loin. Chercher les aventures au loin. La rive au *loin* gémit. (Rac.) Si vous menez un âne au *loin*, fût-ce à la Mecque, il n'en reviendra jamais qu'un âne. (Prov. turc.)

— *Au plus loin*. A la plus grande distance possible. Au plus *loin* que ma vue puisse s'étendre, je n'aperçois rien. (Acad.)

— *Loin à loin, de loin à loin, de loin en loin*. A de grands intervalles, à de grandes distances. Planter des arbres loin à loin. Les maisons, les hameaux sont semés loin à loin, de loin à loin, de loin en loin. || Ces locutions [illegible]

[illegible] me voir que de loin à loin. De semblables événements n'arrivent que de loin en loin. Pour combiner plus sûrement ma démarche, j'allai plusieurs fois de *loin* en *loin* examiner l'état des choses. (J.-J. Rouss.) A Aix, quel spectacle! Auberges fermées, cafés, restaurateurs fermés, à peine quelques rares boutiques entr'ouvertes; partout silence et solitude; quelques hommes apparaissent de *loin* en *loin*, tristes et mornes, attendant tous d'heure en heure la fatale atteinte. (National.) Nous avions toujours continué à nous écrire de *loin à loin*. (D'Oliv.)

— *Loin de*. loc. prép. Elle a la même signification que Loin, adv., employé seul. Loin d'ici. Loin du lieu où vous êtes. Loin de la ville. Ils sont loin d'ici, loin l'un de l'autre. Les plus séditieux sont déjà *loin* du bord. (Rac.) Ils s'arrêtent non *loin* de ces tombeaux antiques. (Id.)

Souffre que *loin* des Grecs, et même *loin* de vous,
J'aille cacher mon fils, etc. (Racine.)

La flèche rapide
Qui loin de l'œil qui la guide
Cherche l'oiseau dans les airs. (J.-B. Rouss.)

— Fig. Il est encore loin de la perfection. Combien tout ce qu'on dit est *loin* de ce qu'on pense. (Rac.) Je vois combien tes vœux sont *loin* de mes pensées. (Id.) Par quel trouble me vois-je emporté *loin* de moi? (Id.) Nous sommes *loin* de nous à toute heure emportés. (Boil.)

— *Être loin de son compte*. Se tromper dans son raisonnement, dans son calcul, dans ses prétentions, dans ses espérances.

— *Ils sont tous deux loin de compte, bien loin de compte*. Se dit de deux personnes qui ont une convention, un marché à faire, et dont les prétentions de chacun sont loin de s'accorder. Nous sommes trop loin de compte. Il est bien loin de compte avec moi.

— *Loin de* s'applique aussi au temps. Nous sommes encore loin de l'été.

— *Loin de* se met quelquefois au commencement de la phrase par manière d'interjection. Loin de moi une pareille pensée. Loin d'ici les profanes! *Loin* de nous les héros sans humanité. (Boss.)

Loin, *loin* de nous la doctrine glacée
Qui fait l'Amour enfant de la pensée. (Bernard.)

— Quelques poëtes ont dit elliptiquement *loin* tout seul.

Mais *loin* ces écrivains dont le vers ennuyeux,
Nous dit ce que cent fois on a dit encor mieux. (Del.)

— *Non loin de*, dans le style soutenu et surtout en poésie, se dit pour Près. Ils s'arrêtent non *loin* de ces tombeaux antiques. (Rac.)

Non *loin* de ce rivage un bois sombre et tranquille
Sous ses ombrages frais présente un doux asile.
(Voltaire.)

— Prov. *Loin des yeux, loin du cœur*. On oublie les absents, on se refroidit à leur égard. || *Comme le bénitier, près de la porte et loin du cœur* (chœur). S'est dit, par un mauvais jeu de mots, D'une personne qui n'est pas aimée.

— Être loin, bien loin de faire une chose. N'être pas du tout disposé à faire une chose, être dans des dispositions tout à fait contraires à celles qui pourraient porter à la faire. Je suis bien loin de penser ainsi. Je suis loin de vous en vouloir. Il est loin de s'enorgueillir de son succès. Je suis *loin* de soupçonner qu'il vous ait donné le moindre sujet d'être mécontent. (Volt.) Je suis bien *loin* de m'enorgueillir du succès passager de quelques représentations. (Id.)

— *Bien loin*, ou simplement *Loin*, avec la préposition *de* suivie d'un verbe à l'infinitif, ou avec la conjonction *que*, suivie d'un verbe au subjonctif, signifie Au lieu de, tant s'en faut. Loin de me remercier, il m'a dit des injures. Loin qu'il soit disposé à vous faire des remerciments, il est homme à vous chercher querelle. *Loin* de trembler devant les autels, on y méprise Jésus-Christ présent. (Boss.) Bien *loin* de soulager les maux de tant de personnes affligées, vous affectez de les ignorer. (Fléch.) *Loin* que les peuples soient faits pour eux, ils ne sont eux-mêmes tout ce qu'ils sont que pour les peuples. (Mass.)

Loin de vouloir éviter sa colère,
La plus soudaine mort me sera la plus chère. (Rac.)

Quoi! cher prince, avec toi je me verrais unie!
Et *loin* que ma tendresse eût exposé ta vie,
Tu verrais, etc. (Id.)

LOING. Géogr. Rivière de France, qui prend naissance dans le départ. de l'Yonne, et se jette dans la Seine, près de Moret, après un cours de 130 kilom. || *Canal du Loing*. Canal alimenté par les eaux de la rivière du même nom. Ce canal et celui de Briare mettent la Seine en communication avec la Loire.

LOINTAIN, AINE. adj. Ce qui est très-éloigné du lieu où l'on est, ou dont on parle. Des pays, des climats lointains. Des terres, des régions lointaines. Peuples lointains. Nations lointaines. Climats lointains. Il était souvent occupé d'expéditions lointaines. J'entends le bruit *lointain* des rochers écumants. (Delille.) Leurs reflets fugitifs, leurs murmures *lointains* font passer dans nos sens le calme et le doux sommeil, ami du sentiment confus de l'infini. (B. de St-P.) Un bandeau rougeâtre marquait encore sa trace à l'horizon *lointain* des monts de la Syrie. (Volney.)

Et le berger connaît par d'assurés présages,
Quand il doit éviter les *lointains* pâturages. (Del.)

LOINTAIN. s. m. Éloignement, ce qui est loin, mais toujours à portée de la vue. Je l'ai aperçu dans le lointain. Le goût des points de vue et des *lointains* vient du penchant qu'ont [illegible] ne sont pas. (J.-J. Rouss.) Ce n'est que dans un *lointain* immense que l'air se laisse apercevoir. (Aimé-Martin.) Des *lointains* terminés en vaste amphithéâtre. (Béranger.) Le pâtre amoureux accompagnait la voix de sa maîtresse, soit de son âpre pipeau, soit avec le mandolin suspendu à sa poitrine, et dont les sons scintillants et détachés égayaient les *lointains* de ce modeste paysage. (Poug.)

Dans le *lointain* obscur l'espace resserré,
De plus près se déploie et s'étend par degré.
(Thomas.)

— Peint. Se dit des plans les plus éloignés dans le tableau-paysage, ou dans celui dont le fond présente de longues lignes de perspective. Le lointain ne s'applique pas indistinctement aux objets placés à l'horizon; il ne se dit que des plans, quels qu'ils soient, assez reculés pour que les objets semblent plus ou moins noyés dans le vague de la perspective aérienne. Ce lointain est fort beau. Ce peintre excelle dans les lointains.

LOINTAINETÉ. s. f. Éloignement, état, situation de ce qui est éloigné. Ce mot, qui a vieilli, ne serait peut être pas inutile dans notre langue.

LOIR. s. m. Mamm. Genre de rongeurs classé dans la famille des rats, mais qui a quelques rapports avec les écureuils, soit par ses caractères zoologiques, soit par ses habitudes, aussi quelques naturalistes l'ont-ils rangé parmi ces derniers. La robe de ces animaux est garnie d'une épaisse fourrure et revêtue de couleurs, sinon brillantes, du moins douces et harmonieuses, et leur queue est entièrement velue. Ils sont sujets à un engourdissement périodique qui, commençant avec les froids, cesse aux premiers jours du printemps. Ils sortent plusieurs fois de cet état de torpeur pendant l'hiver, et consomment les provisions qu'ils ont amassées pendant la belle saison, et qui consistent ordinairement en noix, noisettes, faînes, glands, châtaignes, etc. Dans l'été et l'automne, ils se nourrissent des fruits pulpeux des arbres fruitiers. Les loirs demeurent toujours sauvages. Leur chair est bonne à manger; elle a le goût de celle du cochon d'Inde; c'est en automne que cet animal est le plus gras. Les Romains, qui en faisaient grand cas, en élevaient une grande quantité. Varron a donné la manière de faire des garennes de loirs; Apicius, celle d'en faire des ragoûts. En Italie, on est dans l'usage d'en manger. On compte quatre espèces de loirs: le *loir* proprement dit, qui a donné son nom au genre; cette espèce habite les forêts de l'Europe méridionale; le *loir du Sénégal*; le *muscardin* et le *lérot*. Le *loir* six mois entiers s'endort d'un lourd repos. (Delille.)

LOIR. Géogr. Rivière navigable de France, qui naît à Cernay (Eure-et-Loire), traverse les départ. du Loir-et-Cher, de la Sarthe, de Maine-et-Loire, et se jette dans la Sarthe près d'Angers, après un cours de 200 kilom.

— *Loir-et-Cher*. Département du centre de la France, formé de l'ancien Vendômois, du Blaisois et de la Sologne. Il est borné au N. par le département d'Eure-et-Loir, au N.-E. par celui du Loiret, au S.-E. par celui du Cher, au S. par celui de l'Indre, S.-O. Indre-et-Loire, N.-O., celui de la Sarthe. Terrain généralement peu fertile. Il produit du vin, des grains, du fruit, des mûriers, du fer, de la tourbe, de la laine, des chevaux, etc. Sa superficie est de 603,116 hectares, et son revenu territorial de 11,721,000 francs. Il dépend de la Cour royale et de l'Académie universitaire d'Orléans, du diocèse de Blois, de la 4ᵉ division militaire, de la 7ᵉ division de gendarmerie, de la 18ᵉ division des ponts-et-chaussées, 1ʳᵉ division des mines, du 11ᵉ arrondissement forestier, et a une direction d'enregistrement et des domaines de 3ᵉ classe. Il est divisé en trois arrondissements qui se subdivisent en 24 cantons et 296 communes; 244,000 hab. Ch.-l. Blois.

LOIRE. Géogr. L'un des principaux fleuves de la France et de l'Europe. La Loire prend sa source au mont Gerbier-le-Joug, dans les Cévennes (Ardèche). Elle traverse ou baigne douze départements, Ardèche, Haute-Loire, Loire, Saône-et-Loire, Allier, Nièvre, Cher, Loiret, Loir-et-Cher, Indre-et-Loire, Maine-et-Loire et Loire-Inférieure. Elle se jette dans l'Océan au-dessous de Nantes et de Paimbœuf. La pente de la Loire est rapide et ses eaux sont sujettes à de fréquentes inondations. Elle commence à être flottable à Retournac (Haute-Loire), et navigable à La Noirie (Loire). La longueur de la partie flottable est de 51,500 mètres, celle de la partie navigable est de 812,769 mètres. Ses principaux affluents sont l'Arroux, la Nièvre, la Mayenne, la Sarthe, l'Allier, le Loiret, le Cher, l'Indre, la Vienne et la Sèvre Nantaise.

— Département de la France, dans l'ancien Forez, borné au N. par le département de Saône-et-Loire, à l'O. par ceux du Rhône et de l'Isère, au S. par ceux de l'Ardèche et de la Haute-Loire, à l'O. par celui du Puy-de-Dôme, et au N.-O. par celui de l'Allier. Le département, ceint de montagnes, produit de bon vin, des fruits, des grains, du chanvre, des bestiaux, des fromages, de la houille, etc. Commerce actif de fer, acier, armes, quincaillerie, verrerie, rubans, gros drap. Filature, papeterie. Il fait partie de la 19ᵉ division militaire, du 13ᵉ arrondissement forestier, de la Cour royale, de l'académie et du diocèse de Lyon. Son revenu territorial est évalué à 14 millions de francs. Il est divisé [illegible] tons qui comprennent 318 communes; 449,000 h. Ch.-l. Montbrison; ville principale, St-Étienne.

— HAUTE-LOIRE. Département du centre de la France, formé de l'ancien Velay, de quelques communes du Forez, du Gévaudan, du Vivarais, et d'une partie de l'Auvergne. Il est borné au N. par les départements du Puy-de-Dôme et de la Loire, à l'E. par celui de l'Ardèche, au S. par celui de la Lozère, et à l'O. par celui du Cantal. Sa superficie est de 498,046 hectares. Il est traversé par les monts Cévennes, couvert de matières volcaniques et arrosé par la Loire, l'Allier, l'Alagnon, le Lignon, etc. Il produit et exporte lentilles, fruits, châtaignes, huile de noix, bestiaux, beurre, fromage, plomb, antimoine, ardoises, houille. Il fait partie de la 19ᵉ division militaire, du 20ᵉ arrondissement forestier, de la Cour royale de Riom, de l'académie de Clermont et du diocèse du Puy. Il est divisé en trois arrondissements, partagés en 28 cantons, subdivisés en 272 communes. Il envoie à la Chambre trois députés; 295,000 h. Ch.-l. Le Puy.

— LOIRE-INFÉRIEURE. Département de l'ouest de la France, dans l'ancienne Bretagne, borné N. par les départements du Morbihan et de l'Ille-et-Vilaine, à l'E. par le département de Maine-et-Loire, au S. par celui de la Vendée, à l'O. par l'Océan. Il est arrosé par la Loire, le Don, l'Indre, etc. Il produit et exporte vin, eau-de vie, sel, poisson, fer ouvré, étain, diamant d'Alençon, etc. Sa superficie est de 706,285 hectares. Il se divise en cinq arrondissements qui comptent 45 cantons et 206 communes; le revenu territorial est évalué à 19 millions. Ce département fait partie de la 12ᵉ division militaire, du 25ᵉ arrondissement forestier, de la Cour royale et de l'académie de Rennes, et forme le diocèse de Nantes. Il envoie six députés à la Chambre; 471,000 hab. Ch.-l. Nantes.

LOIRET. Géogr. Petite rivière qui prend sa source à 6 kilom. d'Orléans, et sort de deux gouffres appelés le *Bouillon* et l'*Abîme*. Il se jette dans la Loire après un cours de 12 kilom.

— Département de la France formé de la partie nord de l'ancien Orléanais, borné au N. par les départements de Seine-et-Marne et de Seine-et-Oise, à l'E. par le département de l'Yonne, au S.-E. par celui de la Nièvre, au S.-O. par ceux du Cher et de Loir-et-Cher, et au N.-O. par celui d'Eure-et-Loire. Il est arrosé par le Loing, la Loire, le Loiret, etc. Il produit et exporte grains, vins assez renommés, vinaigres, eau-de-vie, safran, moutarde, laine, beurre, bétails, fruits secs, graines, etc. Il est divisé en quatre arrondissements, comprenant 31 cantons subdivisés en 348 communes, et envoie à la Chambre cinq députés; 316,000 hab. Sa superficie est de 705,188 hectares; son revenu territorial s'élève à 17 millions et demi. Il fait partie de la 1ʳᵉ division militaire, du 1ᵉʳ arrondissement forestier, de la Cour royale, de l'académie d'Orléans, et forme le diocèse de cette ville. Ch.-l. Orléans.

LOIRON. Géogr. Bourg de France, ch.-l. de cant. (Mayenne); 1,600 hab.

LOISELEURIE. s. f. (de *Loiseleur des Longchamps*, naturaliste). Bot. Genre de plantes dicotylédones, de la famille des rhodoracées. Cette plante croît naturellement dans les montagnes alpines de l'Europe et dans l'Amérique septentrionale.

LOISELIEN, IENNE. adj. Didact. Qui appartient au jurisconsulte Loisel.

— Législ. *Annales loiseliennes*. Institutes coutumières de Loisel.

LOISIBLE. adj. des 2 g. (du lat. *licet*, il est permis). Qui est permis. Cela n'est pas loisible. Il vous est loisible de faire, de penser ainsi. Que cela soit loisible ou non, il ne s'en soucie pas. Ce mot a vieilli.

LOISIR. s. m. (pr. *loè-zir;* du lat. *otium*, repos, oisiveté, dont on a fait *oisir*, puis, en préposant l'article, *loisir*). Temps dont on peut disposer sans manquer à ses devoirs. Avoir du loisir. Jouir d'un doux loisir, d'un honnête loisir. Bien employer les heures de loisir, ses heures de loisir. Faites cela à vos heures de loisir. Je n'ai pas un moment de loisir. Ceci demande du loisir. Son absence va vous laisser, vous donner du loisir. Un repos absolu énerve l'âme, préférez-lui un *loisir* occupé; préférez les peines du cœur à son *loisir*. (Pythagore.) Je n'ai pu dignement employer ce *loisir*. (Rac.) Le matin, chacun vaque à ses fonctions, et il ne reste de *loisir* à personne pour aller troubler celles des autres. (J.-J. Rouss.) Le charme des doux *loisirs* est le fruit d'une vie laborieuse. (Id.) On a toujours du *loisir* quand on sait s'occuper. (Mᵐᵉ Roland.) Nos *loisirs* sont plus doux par nos amusements. (Volt.) Un homme entre deux âges ne doit pas avoir assez de *loisir* pour se choisir une femme. (Fénel.) On devient célèbre parce qu'on a été maître d'un grand *loisir*, et l'on perd ce *loisir* si précieux parce que l'on est devenu célèbre. (Fonten.) Le *loisir* des gens oisifs fait le désespoir des gens occupés. (***)

Non, je ne trouve point de fatigue si rude
Que l'ennuyeux *loisir* d'un mortel sans étude.
(Boileau.)

Le travail est toujours le père du plaisir,
Je plains l'homme accablé du poids de son *loisir*.
(Voltaire.)

— Quelques poëtes ont heureusement emprunté à Virgile cette locution: *Faire un loisir à quelqu'un*, *lui faire du loisir*, pour dire, Lui procurer un [illegible]

Un héros, des mortels l'amour et le plaisir,
Un roi victorieux nous a fait ce *loisir*. (Racine.)

Le villageois revient habiter sa chaumière;
La paix a ramené les champêtres plaisirs;
Un seul des humains nous a fait ces *loisirs*.
(Crévier.)

— Espace de temps suffisant pour faire commodément quelque chose. Donnez-moi le loisir de faire ce que vous me demandez. Je n'ai pas eu assez de loisir pour penser à cela. Vous en avez le loisir. Vous ne lui donnez seulement pas le loisir de respirer. Vous ne me donnez pas le loisir de répondre.

— Fam. *Il est bien de loisir, il faut qu'il ait bien du loisir de reste*. Se dit d'un homme qui s'amuse à des bagatelles ou qui se mêle d'affaires qui ne le regardent point.

— *A loisir*. loc. adv. A son aise, à sa commodité, sans se presser. Vous ferez cela à loisir. Examinez-le à loisir, plus à loisir. Oui, madame, à *loisir* vous pourrez vous défendre. (Racine.) Jouissez à *loisir* d'un si noble courroux. (Id.) Vous pouvez à *loisir* faire des vœux pour elle (Id.) Réfléchissez à *loisir* sur le parti que je vous propose. (J.-J. Rouss.)

Que, malgré la pitié dont je me sens saisir,
Dans le sang d'un enfant je me baigne à *loisir*.
(J.-B. Rousseau.)

— On dit aussi *à mon loisir*, *à votre loisir*, *à son loisir*, pour Je le ferai à mon loisir, faites-le à votre loisir, qu'il le fasse à son loisir.

— *Il s'en repentira à loisir*. Se dit d'un homme qui fait quelque chose dont on croit qu'il se repentira longtemps. On se repent à *loisir* des engagements faits à la hâte. (Mᵐᵉ de Puysieux.)

— Prov. et fam. *Il n'a pas le loisir de se moucher* ou *d'être malade*. Se dit d'un homme fort occupé.

— Syn. comp. LOISIR. OISIVETÉ. Le *loisir* est un temps de liberté dont on peut disposer pour agir ou pour ne pas agir; l'*oisiveté* est un temps d'inaction. L'oisiveté est l'abus du loisir.

LOK. s. m. Médec. V. LOOCH.

LOKAYATIKA. s. m. Philol. ind. Nom que l'on donne aux philosophes hindous d'une école matérialiste; ils sont plus connus sous le nom de Tcharvâkâs.

LOKE. Myth. scand. Génie malfaisant des anciens Celtes, fils du géant Farbante et de Laufaya. Il a été enchaîné par les dieux, et il restera dans les enfers jusqu'au jour de la destruction du monde.

LOKEREN. Géogr. Ville de Belgique, dans la Flandre orientale; 13,000 hab.

LOLIACÉ, ÉE. adj. (du lat. *lolium*, ivraie). Bot. Qui ressemble à l'ivraie. || LOLIACÉES. s. f. pl. Nom donné à une tribu de la famille des graminées qui a pour type le genre ivraie.

LOLIGO. s. m. Moll. Nom scientifique du calmar. V. ce mot.

LOLIGOÏDE. adj. des 2 g. Moll. Qui ressemble au calmar. || LOLIGOÏDES. s. m. pl. Famille de céphalopodes, qui a pour type le genre calmar.

LOLIUM. s. m. (pr. *lo-li-omm*). Bot. Nom scientifique et latin de l'ivraie.

LOLLARD ou **LOÏLLARD** (Walter). Hérésiarque allemand, qui se fit un grand nombre de disciples en Autriche et en Bohême, etc. Condamné par le tribunal de l'inquisition, il fut brûlé vif à Cologne en 1422.

LOLLARD ou **LOÏLLARD**. s. m. Hist. relig. Sectateur de Lollard, hérésiarque allemand du XIVᵉ siècle. || Sectateur de Wikleff, en Angleterre, au XIVᵉ siècle. || Ce mot a été employé quelquefois, selon quelques auteurs, dès le XIIᵉ siècle, pour désigner les Vaudois en Angleterre et en France.

LOLLARDISME. s. m. Hist. relig. Doctrine de Lollard, qui abolissait la messe, les sacrements, l'ordination, et niait l'intercession des saints.

LOLLIEN (Spurius-Servilius-Lollianus). Soldat de fortune qui parvint aux premiers grades militaires, et fut couronné empereur en 267, par les soldats qui venaient de massacrer Posthume le Jeune. Il eut lui-même ce sort après quelques mois de règne, et périt assassiné par ses propres soldats révoltés.

LOM. s. m. Relat. Nom d'une figure de dragon à cinq ongles, que les Chinois représentent sur les étoffes fabriquées pour l'empereur. Ce sont les armes de Fo-hi, fondateur de l'empire chinois.

LOMA. s. m. Ornith. Nom donné par Illiger à la membrane qui s'étend le long de chaque côté des doigts, dans certaines espèces d'oiseaux.

LOMAD [illegible] m. Philol. Lettre de l'alphabet syriaque, qui répond au lamed des Hébreux.

LOMAGNE. Géogr. Petit pays de la Gascogne, situé entre l'Armagnac, le comté de Gaure et la Garonne; la capitale était Lectoure, mais les limites de ce pays s'étant resserrées, le lieu principal devint le bourg de Vic. Il fait aujourd'hui partie des départements de la Haute-Garonne et du Gers.

— Hist. Au moyen âge, ce pays était gouverné par des vicomtes. Le vicomté de Lectoure et de Lomagne fut réuni à la couronne par Henri IV.

LOMANDRE [illegible] ginaire de la Nouvelle-Hollande. Lomandre à longues feuilles. Lomandre à feuilles roides.

LOMARIE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des fougères, dont la plupart des espèces avaient été placées par les botanistes dans les onoclées. On en compte une vingtaine toutes exotiques.

LOMATOME. adj. des 2 g. (ét. gr., λῶμα, bord, frange; στόμα, bouche). Zool. Qui a la bouche ou l'ouverture munie d'un rebord.

LOMATIE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, de la famille des protéacées, originaire de la Nouvelle-Hollande.

LOMATIN. adj. m. Zool. Épithète donnée aux doigts des mammifères et des oiseaux, quand ils sont bordés d'une membrane latérale.

LOMATOCARPE. adj. (ét. gr., λῶμα, bord; καρπός, fruit). Bot. Qui a des fruits entourés d'un rebord épaissi.

LOMATOPHYLLE. adj. des 2 g. (ét. gr., λῶμα, bord ; φύλλον, feuille). Bot. Qui a les bords de sa feuille d'une autre nature que la lame.

LOMATORHIZÉ, ÉE. adj. (ét. gr., λῶμα, bord ; ῥίζα, racine). Bot. Qui a les racines bordées. || LOMATORHIZÉES. s. f. pl. Section de la famille des crucifères, appelées aussi Pleurorhizées.

LOMBAGIE. s. f. Méd. Faiblesse des reins. Synonyme de Lumbago.

LOMBAGIQUE. adj. des 2 g. Méd. Qui a rapport à la lombagie.

LOMBAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *lumbaris* ; de *lumbus*, rein). Qui appartient aux lombes. Région lombaire. Les vertèbres lombaires. Muscle lombaire. Nerfs lombaires. || *Artères lombaires.* Vaisseaux nés de l'aorte abdominale, directement de sa partie latérale et postérieure, et ordinairement au nombre de quatre. *Lombaire interne*, le grand psoas, et *lombaire externe*, le carré des lombes.

— s. f. *La lombaire.* Se dit pour La vertèbre lombaire.

— Ornith. *Plumes lombaires.* Celles qui garnissent les lombes de l'oiseau.

LOMBAR. s. m. Hist. ecclés. Ceinture de corde que les chartreux portent habituellement sur la chair nue.

LOMBARD (Pierre). Célèbre théologien scolastique, ainsi nommé parce qu'il était natif de Novare en Lombardie. Il fut aussi appelé le Maître des sentences. Il mourut en 1164. Il a laissé un ouvrage remarquable, intitulé *les Sentences*, lequel peut être regardé comme la source de la théologie scolastique.

LOMBARD. s. m. Établissement autorisé dans plusieurs villes pour faire des prêts sur gages. A la fin du XIIe siècle, un grand nombre de marchands de Lombardie vinrent établir des maisons de prêt à Paris dans la rue qui porte encore aujourd'hui leur nom. Depuis on a nommé Lombards tous les établissements du même genre. Dans les lombards, l'intérêt est réglé par le magistrat.

LOMBARD, ARDE. s. et adj. Se dit d'un peuple de race germanique ou scandinave qu'on appela d'abord Langobarde, nom composé de *lang*, long et *baert*, barbe, dont par contraction on a fait Lombard. Les Lombards, établis d'abord en Scandinavie, vinrent ensuite habiter les bords de l'Elbe. Au VIe siècle, ils passèrent en Italie sous la conduite de leur roi Alboin et sur l'invitation de Narsès. Ils s'emparèrent de la Gaule cisalpine, à laquelle ils donnèrent leur nom, et y fondèrent un État qui fut renversé en 774 par Charlemagne. Cet État comprenait alors la Lombardie, l'État de Venise jusqu'à l'Istrie, une partie du Tyrol, l'évêché de Trente, le pays des Grisons, la république de Gênes, la Toscane et le duché de Bénévent. On compte trente-trois rois lombards depuis Alboin, jusqu'à Didier, le dernier.

— Qui a rapport, qui appartient à la Lombardie ou à ses habitants. Royaume lombard. Mœurs, coutumes lombardes.

— Nom générique sous lequel on désignait, au moyen âge, tous les Italiens établis en France et en Allemagne, où ils faisaient presque exclusivement le commerce, et particulièrement celui des métaux précieux et des denrées de l'Inde. || Il était synonyme de Juif dans la mauvaise acception qu'on donne aujourd'hui à ce nom. Les *Lombards* étaient si généralement diffamés sur le fait de l'usure, que Lombard et usurier étaient devenus termes synonymes. (Père du Cerceau.)

Et q[illegible] e las des *Lombards* qu'il trouvait en tous lieux,
Pour n'en plus voir enfin il se creva les yeux.
(Hesnaut.)

— La qualification de Lombard se prenait presque toujours en mauvaise part, et signifiait tantôt Lâche : Ne pas fuir comme un Lombard ; tantôt Traître, trompeur : Il y a du lombard là dessous. || *Boucon de lombard.* Mets empoisonné.

— Prov. *Patience de Lombard.* La patience qui fait supporter les maux sans remède.

— Beaux-arts. *École lombarde.* Les peintres qui ont fleuri dans la Lombardie. L'école lombarde, qui excelle dans la nature, a totalement négligé l'étude du costume. Le Corrège fut le père de l'école lombarde. Les Carrache fondèrent la seconde école lombarde, connue sous le nom d'école de Bologne. Les peintres de l'école *lombarde*, qui ont d'ailleurs si naïvement représenté la nature, ont manqué de science en ce point. [illegible]

—Hist. S'est dit encore des Gibelins, en Italie, au moyen âge.

— *République lombarde.* La république formée dans le Milanais en 1776, et qui est plus connue sous le nom de République cispadane.

— Anc. législ. *Droit lombard* ou *code lombard.* Lois des Lombards par Rotharis, 643.

— Anc. jurispr. *Lettres lombardes.* Lettres de chancellerie accordées aux Lombards et Italiens qui voulaient trafiquer et tenir banque en France.

LOMBARDIE. Géogr. Contrée d'Italie qui comprend à proprement parler le bassin du Pô, et qui tire son nom des Lombards qui y fondèrent vers le milieu du Ve siècle un royaume divisé en Lombardie transpadane et cispadane. Toute la partie de la Lombardie qui dépend des duchés de Milan et de Mantoue est aujourd'hui comprise dans le royaume lombard-vénitien.

— Hist. *Thème de Lombardie.* Nom par lequel les Grecs désignèrent les contrées de la Basse-Italie, qu'ils prirent aux Sarrasins, sous l'empereur Basile le Macédonien, 886. Le gouverneur du thème de Lombardie avait le titre de Catapan. C'est de là que souvent cette province est désignée sous le nom de Catapanat. Le thème de Lombardie fut réuni au duché de Calabre et de Pouille par Robert Guiscard, 1059.

— *Congrégation de Lombardie.* Congrégation qui appartenait à l'ordre des ermites de Saint-Augustin, et qui fut fondée vers 1432 par Jean-Roch, Porzéi de Pavie, Jean de Navarre et Grégoire de Crémone.

— Anc. comm. Nom d'une espèce de fourrure. Querreaux fourrés de Lombardie.

LOMBARDIQUE. adj. des 2 g. Géogr. et hist. Qui appartient aux Lombards. Usages, coutumes lombardiques.

— Diplom. Se dit particulièrement de l'écriture romaine altérée par les Lombards. L'écriture lombardique eut cours en Italie depuis le VIIe siècle jusqu'au commencement du VIIIe. L'écriture lombardique admet une foule de formes différentes en usage aux diverses époques. || substant. Lombardique capitale, historiée, bariolée, massive, bombée, tranchée, demi-tranchée, etc. Lombardiques à compartiments, à volutes, excédantes, en zigzag, etc.

LOMBARDISME. s. m. Littér. Façon de parler propre aux habitants de la Lombardie, dans la langue italienne.

LOMBARD-VÉNITIEN ou **LOMBARDO-VÉNITIEN, ENNE.** adj. Géogr. Qui appartient à la Lombardie et aux États de Venise.

— *Royaume lombardo-vénitien.* Royaume d'Italie formé en 1815, comprenant les États de la république de Venise, l'ancien duché de Milan, et la principauté de Mantoue. Il est divisé en deux gouvernements, dont Milan et Venise sont les capitales, et appartient à l'empereur d'Autriche, roi de la Lombardie vénitienne. Sol très-fertile ; commerce de riz et de soie ; 4,570,000 h. Le vice-roi, qui est toujours un prince de la famille impériale, réside à Milan.

LOMBES. s. m. pl. (du lat. *lombus*, meme signif.). Anat. Région postérieure de l'abdomen comprise entre la base de la poitrine et le bassin. Chez l'homme, les lombes sont formés par la peau, le tissu cellulaire des muscles, des vaisseaux, des nerfs et des vertèbres. Les plaies des *lombes* ne sont dangereuses qu'autant qu'elles sont très-profondes et qu'elles pénètrent dans la cavité abdominale. (Petit.)

LOMBEZ. Géogr. Chef-lieu d'arr. (Gers), à 750 kil. de Paris : 1,550 hab.

LOMBIS. s. m. Conchyl. Grosse coquille vermeille.

LOMBO. s. m. Ichthyol. Poisson des Antilles. On l'appelle aussi Titiri.

LOMBO-ABDOMINAL. adj. et s. m. (du lat. *lumbus*, lombe ; *abdomen*, ventre). Se dit d'un muscle du bas-ventre qui s'étend des apophyses transverses des quatre vertèbres lombaires supérieures à la ligne blanche. Le muscle *lombo-abdominal* resserre la cavité du bas-ventre et presse les viscères qui s'y trouvent. (Petit.)

LOMBO-COSTAL. adj. et s. m. (ét. lat., *lumbus*, lombe ; *costa*, côte). Anat. Nom donné au muscle petit dentelé inférieur, qui s'attache aux apophyses épineuses des trois premières vertèbres lombaires, et aux quatre dernières côtes asternales.

LOMBO-COSTO-TRACHÉLIEN. adj. et s. m. (ét. lat., *lumbus*, lombe ; *costa*, côte ; *trachea*, trachée). Anat. Nom donné au long dorsal ; portion-costo-trachélienne du sacro-spinal.

LOMBO-DORSO-TRACHÉLIEN. adj. et s. m. Anat. Se dit d'un des muscles du dos.

LOMBO-HUMÉRAL. adj. et s. m. (ét. lat., *lumbus*, lombe ; *humerus*, épaule). Anat. Nom donné au muscle grand dorsal, qui s'étend des lombes jusqu'à la partie antérieure du bord postérieur de la gouttière bicipitale de l'humérus. On l'appelle aussi *très-large du dos.*

LOMBO-SACRÉ. adj. m. Anat. Rameau nerveux fourni par la branche intérieure du cinquième nerf lombaire, qui descend dans le bassin au-devant du sacrum, fournit le nerf fessier, et s'unit au plexus sciatique.

LOMBOYÉ, ÉE. part. pass. du v. Lomboyer. S'empl. adjectiv.

LOMBOYER. v. a. 1re conj. Techn. Ce verbe change l'y en i devant l'e muet. *Je lomboie. Je* [illegible] *boie.* Faire épaissir l'eau mère, dans les salines.

LOMBRIC. s. m. (pr. *lon-brik* ; du lat. *lumbricus*). Entom. Genre d'animaux articulés de la classe des chétopodes. Leur corps est arrondi, extensible, allongé, composé d'anneaux et plus pointu antérieurement que postérieurement. Ces annélides, à cause de la nature muqueuse de leur peau, recherchent l'humidité dans la terre ou dans l'air. S'ils se trouvent exposés à l'action de la lumière, du soleil et même de l'air, ils essaient aussitôt de s'y soustraire en s'enfonçant dans la terre ou sous quelque abri, et s'ils ne le peuvent, ils sont bientôt desséchés et privés de la vie. Ils affectionnent les terres grasses, comme celles qui entourent les trous à fumier, les couches de nos jardins, etc. Les lombrics sont très-recherchés par les pêcheurs, auxquels ils fournissent un appât dont les poissons sont très-friands. On appelle communément les lombrics vers rouges, ou vers de terre. Lombric hérissé. Lombric vermiculaire. Lombric des sables. Le *lombric* peut supporter un jeûne de huit ou neuf mois. (Mérat.) Lorsqu'on coupe un *lombric*, les tronçons redeviennent des vers entiers au bout de trois à six mois. (Réaum.) On dit qu'il y a des peuples de l'Inde qui sont très-friands de *lombrics* et qui les mangent tout crus. (Valm. de Bom.)

— Espèce d'ascaride qu'on rencontre fréquemment dans les intestins de l'homme et des animaux. C'est l'ascaride lombricoïde. V. ASCARIDE.

— Erpét. Espèce de serpent du genre orvet.

LOMBRICAIRE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des algues.

LOMBRICAL, ALE. adj. (du lat. *lumbricus*, ver de terre). Il se dit de quelques petits nerfs de la main et du pied, qui ressemblent en quelque sorte à des vers.

LOMBRICIFORME. adj. des 2 g. (du lat. *lumbricus*, lombric, ver ; *forma*, forme). Entom. Qui a la forme d'un lombric, d'un ver. || LOMBRICIFORMES. s. m. pl. Famille de l'ordre des holothurides apodes, comprenant ceux de ces animaux qui par la forme de leur corps se rapprochent des lombrics.

LOMBRICINÉ, ÉE. adj. Entom. Qui ressemble au lombric. || LOMBRICINÉS. s. m. pl. Famille de l'ordre des annélides, ayant pour type le genre lombric.

LOMBRICITE. s. f. Foss. Pétrification imitant les lombrics.

LOMBRICOÏDE. adj. des 2 g. (du lat. *lumbricus*, lombric, et du gr. εἶδος, ressemblance). Zool. Qui ressemble à un lombric. L'ascaride lombricoïde. || LOMBRICOÏDES. s. m. pl. Ordre de la classe des elminthogames, comprenant ceux de ces animaux auxquels la forme de leur corps donne quelque ressemblance avec les lombrics. || On dit aussi au sing. Un lombricoïde.

LOME. s. m. Ornith. Membrane qui borde chaque côté des doigts de certains oiseaux. || Nom du plongeon à gorge rouge.

LOMÉCHUSE. s. f. Entom. Genre d'insectes coléoptères.

LOMELINE. Géogr. Province des États Sardes, division de Novare ; 100,000 hab., chef-lieu Mortara.

LOMENTACÉ, ÉE. adj. Bot. Se dit d'une feuille dont la nervure du milieu ne se ramifie que pour donner naissance au limbo, mais se coupe d'espace en espace par des ramifications, de manière à faire paraître la feuille comme si elle était formée de plusieurs feuilles placées bout à bout. || Il se dit aussi d'une gousse formée par une feuille carpellaire pliée en deux sur elle-même, et qui paraît formée de plusieurs pièces. || LOMENTACÉES. s. f. pl. Famille de plantes correspondant à la tribu des césalpinées dans les légumineuses, et comprenant celles dont les fleurs sont régulières ; crucifères dont les fruits se divisent transversalement en articles monospermes.

LOMENTAIRE. s. f. Bot. Genre d'algues, dont on ne connaît qu'une seule espèce.

LOMORD. Géogr. Lac d'Écosse, entre les comtés de Dumbarton et de Stirling. On rapporte qu'au moment du tremblement de terre qui engloutit Lisbonne en 1755, les eaux de ce lac s'élevèrent tout à coup, et furent agitées pendant plusieurs heures.

LOMONOZOFF. Poète russe, né en 1711 à Kolmogori, mort en 1764. Ses poésies, et surtout ses odes, lui ont assigné le premier rang parmi les écrivains russes.

LOMPE. s. m. Ichthyol. Genre de poissons cartilagineux plécoptères. On l'appelle vulgairement *lièvre de mer.*

LONADE. s. f. Bot. Genre de plantes de l'ordre des synanthérées, de la tribu naturelle des anthémidées. Le lonade croît dans les provinces du midi de la France, et dans la Barbarie. Lonade ombellée. Lonade naine.

LONATO. Géogr. Ville du royaume lombard-vénitien, à une lieue de Garde.

— Hist. *Bataille de Lonato.* Victoire remportée sur les Autrichiens par Bonaparte, général des troupes républicaines, le 3 août 1796.

LONCHÈRE. s. m. (du gr. λόγχη, lance). Mamm. Nom donné à des rongeurs dont le dos est couvert de poils aplatis, roides et piquants, tels que les échinis.

[illegible] geurus, ayant la queue en forme de lancette, et nageoires ventrales séparées.

LONCHITE. s. f. (pr. *lon-ki-te* ; du gr. λόγχη, lance). Astron. Comète qui avait la forme d'une lance.

LONCHITE ou **LONCHITIS.** s. f. (pr. *lon-ki-te* ou *lon-ki-tiss*, même étymologie que le mot précédent). Bot. Espèce de fougère dont les feuilles sont fort pointues et en forme de lance.

LONCHIURE ou **LONCHURE.** s. m. Ichthyol. Genre de poissons osseux holobranches, de la famille des acanthopomes.

LONCHOPHYLLE. adj. des 2 g. (ét. gr., λόγχη, lance ; φύλλον, feuille). Bot. Qui a des feuilles très-longues, linéaires et lancéolées.

LONCHOSTOME. adj. (ét. gr., λόγχη, lance ; στόμα, bouche). Zool. Qui a l'ouverture de la bouche lancéolée.

LONCLOATH. s. m. Comm. Toile de coton blanche et bleue que l'on tire de la côte de Coromandel.

LONDEAU. s. m. Comm. Sorte de toile de Bretagne.

LONDERIRETTE. s. f. Luronne, fille de mœurs suspectes.

LONDINIEN, IENNE. s. et adj. Géogr. Habitant de Londinium. || Qui appartient à Londinium ou à ses habitants.

LONDINIUM. (pr. *lon-di-niom*). Géogr. anc. Ville de la Bretagne, chez les Trinobantes, sur la Tamise. Aujourd'hui Londres.

LONDON. Géogr. V. LONDRES.

LONDONDERRY. Géogr. Comté d'Irlande, dans la province d'Ulster, borné au N. par l'océan Atlantique, à l'O. par le comté de Donnegal, à l'E. par celui d'Antrim, au S. par celui de Tyrone. Sa superficie est d'environ 124 kilom. carrés, et sa population de 186,000 h. || LONDONDERRY, capitale du comté du même nom, sur le Foyle ; 11,000 hab.

LONDONNIEN, IENNE. s. et adj. Géogr. Habitant de Londres. || Qui appartient à Londres ou à ses habitants.

LONDRES. s. m. Anc. mar. Vaisseau de bas bord ; espèce de galère.

LONDRES. Géogr. La plus grande ville de l'Europe et la plus importante cité commerciale du monde ; capitale du comté de Middlesex et de tout l'empire britannique, sur les deux rives de la Tamise, à 69 kilom. de l'embouchure de ce fleuve. Sa superficie est de près de 100 kil. carrés, et sa population de 1,700,000 âmes. On y compte 165,000 maisons, 125 églises paroissiales, 190 chapelles anglicanes, 40 temples d'autres cultes chrétiens, 13 théâtres, 14 prisons. La ville se partage en 6 parties principales ; au centre, la Cité, siége de tout le commerce ; à l'O., Westminster et West-End, quartier de la cour, de la noblesse, du parlement, des administrations publiques ; à l'E., East-End, consacré spécialement au commerce maritime ; au S., Southwark, quartier maritime comme le précédent ; au N., le quartier du Nord, nouvellement bâti, et qui comprend plusieurs villages dans son enceinte. 80 squares (places publiques avec jardins au centre) ; de beaux ponts, de vastes docks pour recevoir les vaisseaux et les marchandises, plusieurs parcs et jardins publics, le tunnel, galerie souterraine, construite sous la Tamise, un grand nombre d'édifices publics, la cathédrale de Saint-Paul, bâtie sur le modèle de Saint-Pierre de Rome, contribuent à l'ornement de cette ville. Londres compte un grand nombre d'établissements scientifiques, de musées, de galeries, de collections précieuses. L'industrie de Londres est très-variée, mais c'est surtout à l'extension prodigieuse de son commerce qu'elle doit son importance. Dès 1835, cette ville possédait 4,991 navires jaugeant 876,400 tonneaux, et surpassait d'un tiers à elle seule le tonnage de toute la France.

— Hist. LONDRES, autrefois *Londinium*, existait avant l'invasion de Jules César, et fut durant l'heptarchie la capitale du royaume d'Essex. Alfred le Grand en fit la capitale du royaume vers la fin du IXe siècle. Cette ville a éprouvé à diverses époques de grands désastres : une famine extraordinaire en 1258, une épidémie qui enleva 100,000 personnes en 1665, et l'année suivante un incendie terrible qui dévora 13,200 maisons, et dont les dommages furent évalués à 250 millions de francs. A la suite de cette calamité, Londres fut presque entièrement rebâtie, et gagna beaucoup sous le rapport de la beauté et de la régularité. Londres a donné le jour à un grand nombre d'hommes célèbres, parmi lesquels Chaucer, Spencer, Prior, More, Temple, Milton, Shaftesbury, Chesterfield, T. Browne, Halley, etc.

— Hist. *Paix de Paris et de Londres.* V. PARIS.

— LONDRES. s. f. S'est dit au XVe siècle des forteresses que les Anglais bâtissaient en France.

— Comm. Sorte de drap. V. LONDRIN.

LONDRIN. s. m. Comm. Drap léger, fait à l'imitation de quelques draps de Londres. Le londrin se fabrique dans nos provinces méridionales.

LONG, ONGUE. adj. (du lat. *longus*, même signif.). Se dit des objets considérés dans leur étendue la plus grande, d'un bout, d'une extrémité à l'autre, par opposition à Court. Une canne longue d'un mètre. Un ruban long de six mètres. La harpe a des cordes plus longues les unes que les autres. [illegible] Un long cou. De longues jambes. Une barbe longue. Une longue allée. Un long chemin. La Loire est le fleuve de France qui a le plus long cours. Avoir une taille longue et mince. Un *long* habit de lin. (Rac.) Les oiseaux sont en général les animaux dont le cou est le plus *long*. (Buff.) Le coryphène chinois montre une très-*longue* nageoire dorsale. (Lacép.) En voyant un champ de blé s'étendre par *longs* sillons, comme un beau tapis vert, nous éprouvons une sensation plus agréable que celle que nous donne sa tige ou sa simple touffe isolée. (B. de St-P.)

— *Lunette de longue vue*, ou simplement *longue-vue.* Lunette d'approche ; lunette avec laquelle on voit les objets éloignés, qui les rapproche à la vue.

— *Habit long.* La soutane et le long manteau que portent les ecclésiastiques. Il est en habit long.

— Prov. *Avoir les dents longues, bien longues*

Être affamé, après avoir été longtemps sans manger.

— Fig. et fam. *Il a les bras longs, les mains longues.* Il a beaucoup d'influence, son pouvoir s'étend bien loin.

— Fig. Levant un *long* regard vers le céleste empire. (Delille.)

— *Boire à longs traits.* Boire de grands coups.

— Fig. Cet homme a de grandes afflictions, il en a bu toute l'amertume à longs traits.

— En parlant d'une surface, La plus grande dimension, par opposition à Large. Ce salon est plus large que long. Le parallélogramme est un carré long. Une table longue. Un corridor long et étroit.

— Relativement au temps, Qui dure plus ou moins longtemps. Au mois de juin, les jours sont plus longs à Saint-Pétersbourg qu'à Paris. Le temps est long à qui attend. Cela ne sera pas de longue durée. Une longue absence. Un long voyage. Un long repos. Une longue et heureuse vie. De longs et heureux jours. De longues souffrances. C'est une maladie très-longue. Une histoire longue et ennuyeuse. Une longue suite d'observations. Une longue discussion s'ensuivit. Ce qui doit finir ne peut être *long.* (Boss.) La *longue* carrière d'un conquérant. (Mass.) Ces jours, si *longs* pour moi, lui sembleront trop courts. (Rac.) Ah! que le temps est *long* à mon impatience! (Id.) Que la nuit est *longue* à la douleur qui veille! (***) La journée [illegible] jamais assez *longue* pour tous les [illegible] à la remplir. (J.-J. Rouss.) [illegible] voyages altérèrent sa santé. (Barth.) Les peuples se réveillent d'un si *long* assoupissement. (Boss.) La dépravation des mœurs ressemble à ces contagions qui font de *longs* et affreux ravages avant qu'on ait découvert les moyens d'en arrêter les progrès. (S. Dubay.) Chaque moment lui paraît *long* comme une heure. (Lemonn.) Ses *longs* malheurs lui donnaient je ne sais quel éclat qui relevait toutes ses bonnes qualités. (Fén.) Plusieurs fois, pendant les *longues* nuits de l'automne, je me suis trouvé seul, placé en sentinelle, comme un simple soldat, aux avant-postes de l'armée. (Chateaub.) Que si l'on savait se résigner avec une mâle fermeté au sort, se tenir toujours prêt sans effroi au dernier passage par une vie forte et irréprochable, on passerait des jours pleins; l'homme verrait avec sérénité s'écouler de *longues* années, qu'il compterait par autant de bienfaits et d'utiles travaux pour ses semblables. (Virey.) Les reptiles, si peu sensibles, si inertes la plupart du temps, peuvent traîner de *longues* journées. (Id.)

— *Ouvrage, affaire de longue haleine.* Ouvrage, affaire qui demande beaucoup de temps et de soin.

— *Voyage de long cours.* Voyage par mer dans des pays fort éloignés.

— *Bail à longues années, à long terme.* Celui dont la durée s'étend au delà du nombre d'années des baux ordinaires.

— Fam. et elliptiq. *Il ne la fera pas longue.* Il ne vivra pas longtemps.

— *Syllabe, voyelle longue.* Syllabe, voyelle dont la prononciation doit avoir plus de durée que celle d'une syllabe, d'une voyelle brève. O est long dans *le vôtre* et bref dans *votre habit.* V. LONG. subst.

— Se dit des ouvrages d'esprit, soit en en considérant l'étendue, soit qu'on ait égard au temps qu'il faut pour les lire, pour les apprendre, les réciter. Cet ouvrage est bien long. Il nous a fait un long discours, une longue harangue.

— Se dit particulièrement d'un ouvrage diffus, qui n'est pas écrit avec une précision convenable. Vous saurez écrire avec clarté et précision lorsque vous aurez observé ce qui rend le discours *long*, pesant et embarrassé. (Condill.) Cet ouvrage est *long* et abstrait. (Volt.)

— Lent, tardif. Dépêchez; que vous êtes long! Cet ouvrier est très-long. Il est long à tout ce qu'il fait. Cette plante est longue à pousser, à croître. Les vieillards sont longs en tout.

— Prat. *Assignation à longs jours.* Assignation qui accorde un délai plus long que le délai ordinaire.

— Anc. t. milit. *Faire long bois.* Laisser beaucoup d'espace entre les rangs des soldats.

LONG. s. m. Longueur, par opposition à Largeur. Cette maison a douze mètres de long sur huit mètres de large. Des rideaux de trois mètres de long.

[illegible] de son long, tout de son long. Tomber par terre ou se coucher en déployant ou en laissant aller son corps de toute sa longueur.

— Fam. *Il nous en a dit long, bien long.* Il nous a dit beaucoup de choses sur ce sujet. || *En savoir long, bien long.* Être fort adroit, rusé, difficile à surprendre. Dans ces deux dernières locutions, *long* est pris adverbialement. Eh! esprit bouché, ne vous souvient-il pas que de fil en aiguille je vous ai conté que le père avait épousé une fille qui en savait bien *long*? (La Font.)

— Fam. *Tirer de long.* S'esquiver, s'enfuir. Quand il eut ce qu'il voulait, il tira de long. Vieux.

— Fig. Apporter des délais dans une affaire.

— *Scieur de long.* Ouvrier qui scie les pièces de bois en long pour faire des planches, des chevrons, etc. || Dans ce sens, on dit aussi, *scier de long.*

— *En long et en large.* En longueur et en largeur, alternativement. On ne l'emploie guère que dans cette expression, Se promener en long et en large. || On dit dans le même sens, *de long en large.*

— Elliptiq. *Prendre le plus long, son plus long.* Aller en quelque lieu par le chemin le plus long. Vous allez là par telle rue? vous prenez le plus long, votre plus long. C'est le plus long de beaucoup.

— Fig. *Prendre le plus long.* Se servir des moyens les moins propres à faire réussir promptement ce que l'on a entrepris, à atteindre le but qu'on s'est proposé.

— *De long, en long.* loc. adv. En longueur, dans le sens de la longueur, par opposition à De travers, en travers. Mettez ces bûches en long, de long. Fendre en long. || *Au long, tout au long.* Amplement. Il nous en a parlé tout au long. Il nous a raconté cette affaire tout au long. Cet auteur en parle au long dans son ouvrage. Je vous l'écrirai tout au long. || *De longue main.* Depuis longtemps. Je le connais de longue main, c'est un mauvais sujet. Il est mon ennemi de longue main. || *Être au long de.* Suivre jusqu'au bout. Être au long d'une messe. Vieux.

— *Le long, tout le long, tout du long, au long de.* loc. prép. En côtoyant. Le long de la rivière. Tout le long de la route. J'allais au long du bois. Il suivait tout du long de la prairie. Le *long* des côtes, la nature a creusé des baies autour desquelles se sont élevées des villes que l'art a fortifiées. (Barth.) Nous vîmes le *long* du chemin quantité de tombeaux. (Id.) || *Tout le long, tout du long de*, signifient aussi Pendant toute la durée de. Il mange tout le long du jour. Il n'a fait que dormir tout du long de la séance. Il s'est promené tout le long de la semaine. Il s'est diverti tout du long de l'année.

— Prov. *De longues terres, longues nouvelles.* En revenant de pays lointains, on a beaucoup de choses à dire. || *Longues paroles font les jours courts.* La causerie fait passer le temps. || *Les princes ont les mains et les oreilles bien longues.* Ils peuvent entendre et atteindre de loin. || *Faire les longs yeux.* Regarder de travers.

— Prov. et fig. *Il en a eu tout du long de l'aune.* Se dit d'un homme qui a été fort maltraité, fort mal mené de quelque manière que ce soit. || On dit dans le même sens, *On lui en a donné tout du long.* Il en a eu du *long* et du large. (Acad.)

— Anat. Se dit des corps dont l'étendue en longueur l'emporte sur la largeur et sur l'épaisseur. Os longs. Muscles longs. Le muscle long du cou. Le muscle long dorsal. Le muscle long fléchisseur du pouce. Le muscle long extenseur du doigt. Le muscle long supinateur. Le muscle long péronier. || substantiv. en parlant de certains muscles, Long fléchisseur. Long extenseur. Long du cou. Le long du cou fléchit les vertèbres cervicales les unes sur les autres et sur les vertèbres dorsales. Le long dorsal s'étend le long du dos. Le long fléchisseur des orteils.

— Fauconn. *Voler en long.* Se dit d'un oiseau qui vole en droite ligne.

— Techn. *Long* se dit d'une pâte ou autre matière molle qui possède à un haut degré la faculté de prendre toutes les formes sous la main de l'ouvrier. || Grande auge dans laquelle les saliniers font déposer la muire.

— Véner. *Tirer de long.* Faire suivre les chiens.

LONG (Jacques **LE**) Savant religieux de l'ordre de l'Oratoire, né à Paris en 1665, mort en 1721. Ses principaux ouvrages sont: une Bibliothèque sacrée et une Bibliothèque historique.

LONGANIME. adj. des 2 g. Néol. Qui a de la longanimité, qui est patient et généreux. Ce héros longanime.

LONGANIMEMENT. adv. Néol. D'une manière longanime.

LONGANIMITÉ. s. f. (ét. lat., *longus*, long; *animus*, âme). Clémence, bonté d'un être puissant qui excuse des offenses, des insultes qu'il pourrait punir. La longanimité de Dieu envers les pécheurs. On ne saurait trop louer la longanimité de ce prince.

— Patience, courage dans le malheur. Il supporte tout cela avec une longanimité exemplaire.

LONGCHAMPS. s. m. Ancienne abbaye de religieuses à deux lieues de Paris, fondée par la B. Isabelle, sœur unique de saint Louis. Cette abbaye était célèbre par les concerts spirituels qu'on y exécutait. Un grand concours de monde s'y réunissait, particulièrement pendant la semaine sainte, pour y entendre le chant des ténèbres. Depuis la destruction de l'abbaye, l'usage ne s'en est pas moins perpétué chez les habitants de Paris de se diriger pendant les trois jours de la semaine sainte aux Champs-Elysées, sur le chemin qui conduisait autrefois au cloître, et cette promenade, destinée surtout à faire briller le luxe des équipages et des toilettes, a conservé le nom de Longchamps. Aller à Longchamps. Il n'y avait personne à Longchamps. Longchamps a été triste cette année.

LONGE. s. f. (rad. *long*). Manég. Corde de chanvre, de crin; lanière, courroie de cuir, qui sert à attacher un cheval à l'auge, au râtelier, etc., ou à le conduire par la main. La longe d'un cheval. Le cheval a rompu sa longe. Ce cheval marche sur sa longe. Mener un cheval par la longe. Attacher un cheval avec deux longes. Tout ainsi que les chevaux qu'on mène en main font bien des bonds et des escapades, mais c'est à la longueur de leurs *longes.* (Mont.) || Corde d'une certaine longueur que l'on attache à l'anneau du caveçon, et qui sert à tenir un cheval que l'on trotte sur des cercles. Trotter un cheval à la longe, à la plate-longe.

— Fig. et fam. *Marcher sur sa longe, dans sa longe.* S'embarrasser dans ses propres mesures, dans les discours que l'on tient.

— Prov. *La longe en vaut mieux que le franc corps.* Se dit des gens qu'il est dangereux de fréquenter.

— Art cul. La moitié de l'échine d'un veau ou d'un chevreuil, depuis le bas de l'épaule jusqu'à la queue. Une longe de veau, de chevreuil. || Il se dit plus particulièrement d'une longe de veau. Nous avons mangé une longe excellente.

— Fauconn. Petite lanière que l'on attache aux pieds de l'oiseau. || *Tirer à la longe.* Se dit de l'oiseau qui vole pour venir auprès de celui qui le gouverne.

— Techn. Lanière de cuir tressée sur une partie de sa longueur qui porte la mèche dans les fouets de carrosse.

LONGÉ, ÉE. part. pass. du v. Longer. S'emploie adjectiv.

LONGÉ, ÉE. adj. Blas. Se dit de l'oiseau de proie dont les longes sont d'un autre émail que le corps. Faucon longé d'azur. Qui a une longe d'azur.

LONGEAU. Géogr. Ch.-l. de canton (Haute-Marne); 400 hab.

LONGER. v. a. 1re conj. (rad. *long*). On met un *e* après le *g* devant *a*, *o*. *Nous longeons. Je longeais. Je longeai. Que je longeasse.* Marcher le long de. Nous avons longé notre parc. Le cerf a longé cette route. L'armée longea la rivière. Nous suivîmes notre route, entre le désert à gauche et les ondulations de l'Anti-Liban à droite, en *longeant* quelques petits champs cultivés par les Arabes pasteurs. (Lamart.) Les marins du prince Henri résolurent d'arriver au pays d'or et des épices en *longeant* les côtes de l'Océan. (M.-Brun.) *Longeant* toujours les Alpes, ils regagnèrent l'Helvétie, la Rhétie et la Norique. (Anquet.)

— S'étendre le long de, en parlant des choses. Cette prairie longe le bois. La route longe la rivière.

— Véner. Il se dit du gibier qui entraîne la chasse bien loin en avant.

LONGÉVITÉ. s. f. (ét. lat., *longus*, long; *ævum*, âge). Prolongation de l'existence la plus durable qu'il soit permis d'espérer selon l'ordre de la nature. La longévité des corbeaux, des carpes, des perroquets. Table de longévité. Il y a en ce pays de rares exemples de longévité. Longévité humaine. Le cerf, sans avoir cette *longévité* fabuleuse que les anciens lui attribuent, atteint cependant trente-cinq à quarante ans. (Virey.) Parmi les carnivores, la *longévité* est plus étendue, puisque le chat vit deux fois plus que le lapin. (Id.) Les arbres et autres végétaux qui se dépouillent chaque hiver de leurs feuilles en nos climats ont plus de *longévité* que ceux des pays chauds, toujours en végétation et en production. (Id.) Le froid est une cause de *longévité* quand il est modéré. (Id.) La respiration abondante de l'air est une excellente source de *longévité.* (Id.) L'unique source de toute *longévité* ne saurait être que la modération et l'égalité du moral, comme celle du physique. (Id.) Ce n'est pas dans les officines des pharmaciens, encore moins dans les prétendus baumes et élixirs de longue vie de tant de charlatans, qu'on trouvera le véritable or potable de la *longévité.* (Id.)

LONGÉVITE. adj. des 2 g. (rad. *long*). Qui a vécu longtemps; qui est destiné à vivre longtemps. Vous supposerez un instant que vous êtes appelé au triste honneur d'être *longévite.* (Pougens.)

— substantiv. Un longévite. Une longévite. Les prétendus *longévites*, dont la vie a débordé toutes les limites possibles que le Créateur a imposées à la faible nature. (Pougens.) Ce mot, qui ne manquerait pas d'utilité, est tout à fait inusité.

LONGFORD. Géogr. Comté d'Irlande, province de Leinster; 108,000 hab. || Cap. du comté du même nom.

LONG-GRAIN. s. m. Techn. Ligne de la plus grande pente des ardoises dans la terre. C'est dans le long-grain que l'ardoise se casse [illegible]

LONGIBRACTÉTÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *longus*, long; *bractea*, bractée). Bot. Qui a de longues bractées.

LONGICARPE. adj. des 2 g. (du lat. *longus*, long, et du gr. καρπός, carpe). Zool. Qui a le carpe très-long.

LONGICAUDE. adj. des 2 g. (ét. lat., *longus*, long; *cauda*, queue). Zool. Qui a la queue longue. || LONGICAUDES. s. m. pl. Ornith. Famille de l'ordre des oiseaux marcheurs, comprenant ceux qui ont la queue longue, tels que les coqs, les faisans, les paons, etc.

— Famille de crustacés.

LONGICAULE. adj. des 2 g. (ét. lat., *longus*, long; *caulis*, tige). Bot. Qui a la tige longue. Plante longicaule.

LONGICOLE. adj. des 2 g. (ét. lat., *longus*, long; *collum*, cou). Zool. Qui a le cou long. Animal longicole.

LONGICÔNE. adj. des 2 g. (du lat. *longus*, long, et du gr. κῶνος, cône). Formé d'un cône allongé. Bec longicône.

LONGICORNE. adj. des 2 g. (ét. lat., *longus*, long; *cornu*, corne). Zool. Qui a les cornes ou les antennes longues. || LONGICORNES. s. m. pl. Entom. Famille de l'ordre des coléoptères, comprenant ceux de ces animaux qui ont les cornes aussi longues et même plus longues que le corps.

LONGICOSTÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *longus*, long; *costa*, côte). Zool. Qui est marqué de longues côtes à la surface.

LONGICRURE. adj. des 2 g. (ét. lat., *longus*, long; *crus*, cuisse). Zool. Qui a de longues cuisses.

LONGICUSPIDÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *longus*, long; *cuspis*, pointe). Hist. nat. Qui est armé de longues pointes.

LONGIÉPINEUX, EUSE. adj. (ét. lat., *longus*, long; *spina*, épine). Hist. nat. Qui porte de longues épines.

LONGIÈRE. s. f. (rad. *long*). Écon. dom. Sorte de nappe ou de linge de table beaucoup plus longue que large.

LONGIFLORE. adj. des 2 g. (ét. lat., *longus*, long; *flos*, fleur). Bot. Qui a des fleurs longues.

LONGIFOLIÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *longus*, long; *folium*, feuille). Bot. Qui a des feuilles longues.

LONGILABRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *longus*, long; *labrum*, labre). Zool. Qui a le labre long. || LONGILABRES. s. m. pl. Tribu de la famille des géocorises, comprenant ceux des hémiptères qui ont le labre long et simulé.

LONGILOBÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *longus*, long; *lobus*, lobe). Hist. nat. Qui est partagé en lobes allongés. || Bot. Qui a des lobes allongés comme les feuilles de la clématite longilobée.

LONGIMANE. adj. des 2 g. (ét. lat., *longus*, long; *manus*, main). Zool. Qui a de longues mains. || Il se dit d'un crustacé qui a de longues pinces. || D'un insecte qui a les pattes de devant plus longues que les autres.

LONGIMÈTRE. s. m. (du lat. *longus*, long, et du gr. μέτρον, mesure). Techn. Nom donné à un instrument à l'usage des tailleurs, pour prendre des mesures.

LONGIMÉTRIE. s. f. (du lat. *longus*, long, et du gr. μέτρον, mesure). Géom. Art de mesurer les longueurs tant accessibles qu'inaccessibles. || Partie de la géométrie élémentaire qui traite des propriétés des lignes.

LONGIMÉTRIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à la longimétrie.

LONGIN. Philosophe et littérateur grec, né vers 210. Il avait ouvert à Athènes une école de rhétorique et de philosophie. Sa réputation parvint jusqu'à Zénobie, reine de Palmyre, qui l'appela auprès d'elle et en fit son premier conseiller. Longin fut mis à mort en 273 par ordre d'Aurélien, comme ayant été l'instigateur de la guerre que Zénobie avait soutenue contre l'empereur. Il ne nous reste de Longin que son *Traité du sublime*, dont Boileau a fait une traduction.

LONGIN (Saint). Deux saints portent ce nom. Le premier, qui était le centenier commandant les soldats romains bourreaux de Jésus-Christ; le second, le soldat qui ouvrit d'un coup de lance le côté de Jésus-Christ déjà mort. Ils souffrirent tous deux le martyre en Cappadoce.

LONGIN. s. m. Se dit quelquefois fam., d'un homme qui est très-lent. C'est un longin.

LONGIPALPE. adj. des 2 g. (ét. lat., *longus*, long; *palpus*, palpe). Zool. Qui a de longues palpes. || LONGIPALPES. s. m. pl. Entom. Tribu de la famille des coléoptères brachélytres, comprenant ceux qui ont les palpes maxillaires presque aussi longues que la tête.

LONGIPÈDE. adj. des 2 g. (ét. lat., *longus*, long; *pes*, pied). Zool. Qui a des pieds ou des pédoncules très-longs. || LONGIPÈDES. s. m. pl. Ornith. Ordre de la classe des oiseaux comprenant ceux qui ont les pattes très-longues.

LONGIPÉDONCULÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *longus*, long; *pedunculus*, pédoncule). Bot. Qui a de longs pédoncules.

LONGIPENNE. adj. des 2 g. (ét. lat., *longus*, long; *penna*, aile). Ornith. Qui a de longues ailes. || LONGIPENNES. s. m. pl. Famille de l'or[illegible] dont les ailes très-longues dépassent la queue.

LONGIPÉTALE. adj. des 2 g. (ét. lat., *longus*, long; *petalum*, pétale). Bot. Qui a des pétales très-longs. Corolle longipétale.

LONGIPÉTIOLÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *longus*, long; *petiolus*, pétiole). Bot. Qui a ses fleurs supportées par de longs pétioles.

LONGIPINNE. adj. des 2 g. ou **LONGIPINNÉ, ÉE.** adj. (ét. lat., *longus*, long; *pinna*, nageoire). Ichthyol. Qui a de longues nageoires. Holocentre longipinne.

LONGIROSTRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *longus*, long; *rostrum*, bec). Zool. Qui a un bec ou un museau très-long.

— Bot. Dont l'opercule est subulé, long et droit, en forme de bec. Se dit en parlant des mousses. Grimmie longirostre.

— LONGIROSTRES. s. m. pl. Mamm. Famille de l'ordre des mammifères édentés, comprenant

ceux qui ont le museau très-allongé. ‖ Famille de l'ordre des échassiers, dans laquelle sont compris ceux qui ont le bec long et grêle. ‖ Division de la tribu des charançonites.

LONGIS. s. m. (pr. *lon-ji*). Se dit des personnes lentes. C'est un fameux longis. Vieux et fam.

— Mar. Se dit de deux barres de bois placées le long des passavants.

LONGISCAPE. adj. des 2 g. (ét. lat., *longus*, long ; *scapus* hampe). Bot. Qui a des hampes très-longues. Primule longiscape.

LONGISÈTE. adj. des 2 g. (ét. lat., *longus*, long ; *seta*, soie). Hist. nat. Qui a de longues soies.

— Bot. Se dit d'une graminée dont les épillets sont entourés d'un involucre composé de très-longs filets ; d'une mousse dont les urnes sont portées par de longs pédoncules ; ou d'une plante dont les légumes sont garnis de longues soies.

LONGISILIQUEUX, EUSE. adj. (ét. lat., *longus*, long ; *siliqua*, cosse, silique). Bot. Qui a de longues siliques.

LONG-ISLAND. Géogr. Ile de l'océan Atlantique, sur la côte des Etats-Unis, dans l'Etat de New-York. ‖ *Golfe de Long-Island.* Golfe qui sépare l'Etat de New-York de celui du Connecticut.

— Nom de quelques-unes des îles Hébrides, à l'ouest de l'Ecosse.

LONGISPINULEUX, EUSE. adj. (ét. lat., *longus*, long ; *spina*, épine). Bot. Qui est armé de longues épines. ‖ Le mesembryanthème longispinuleux est ainsi appelé parce que ses feuilles mortes, qui persistent, prennent l'aspect de longues épines.

LONGISTYLE. adj. des 2 g. (ét. lat., *longus*, long ; *stylus*, style). Bot. Se dit d'une plante qui a des styles très-longs.

— Entom. Se dit d'un insecte qui a un long style à l'extrémité de l'abdomen.

LONGITUDE. s. f. (du lat. *longitudo*, formé de *longus*, long, étendu). Géogr. Distance en degrés d'un lieu quelconque à un premier méridien, ou arc de l'équateur compris entre le méridien d'un lieu et le méridien qu'on regarde comme le premier. Le choix du premier méridien étant tout à fait arbitraire, les géographes de chaque nation ne se sont point accordés sur ce point ; ce qui, du reste, est assez indifférent, car il est évident qu'on connaîtra la longitude d'un point de la terre lorsqu'on connaîtra la position de son méridien par rapport au méridien de tout autre point déterminé. Aujourd'hui l'on compte généralement à partir du méridien de la capitale de chaque Etat. La recherche de la longitude est de la plus grande importance en géographie, en navigation et en astronomie. On détermine particulièrement la longitude à l'aide de l'observation des mouvements propres de la lune et des excellents chronomètres si perfectionnés dans ces derniers temps. Prendre, compter les degrés de longitude. Cette île est à tant de degrés de longitude occidentale, de longitude orientale. Ce serait une heureuse découverte que de trouver la *longitude* sur mer, les *longitudes* en mer. (Acad.)

— Astron. La distance en degrés, qui existe entre un astre rapporté à l'écliptique et le point équinoxial du printemps. ‖ *Longitude héliocentrique.* Point de l'écliptique auquel répond perpendiculairement le centre d'une planète, si elle était vue du soleil. ‖ *Longitude géocentrique.* Point de l'écliptique auquel répond l'axe d'une planète vue de la terre.

— Mar. Distance d'un vaisseau du lieu où l'on est, à un autre lieu compté de l'est à l'ouest en degrés de l'équateur.

— *Bureau des longitudes.* Établissement institué par une loi rendue le 25 juin 1795, et dont le siége principal est à l'Observatoire de Paris. Il est chargé de rédiger pour chaque année la *Connaissance des temps*, ouvrage contenant les levers et couchers du soleil, de la lune, des planètes, leurs longitudes, latitudes, déclinaisons, ascensions, l'annonce de leurs éclipses, les occultations des principales étoiles, etc., pour chaque jour de l'année. Ce bureau publie en outre tous les ans l'*Annuaire du bureau des longitudes*, contenant des tables de poids et mesures, de monnaie, de mortalité, et des dissertations scientifiques.

LONGITUDINAL, ALE. adj. Didact. Qui est étendu en long. Se dit particulièrement en anatomie de toute partie qui se dirige parallèle- [...] Les membranes qui composent les vaisseaux sont tissus de deux plans de fibres, les unes circulaires, les autres longitudinales. ‖ Pl. m., *longitudinaux.*

LONGITUDINALEMENT. adv. En longueur. Il faut mesurer cela longitudinalement.

LONGIUSCULE. adj. des 2 g. (diminut. de *longus*, long). Didact. Qui est peu allongé.

LONGIVARIQUEUX, EUSE. adj. (ét. lat., *longus*, long ; *varix*, varice). Bot. Qui porte de longues varices. Marginelle longivariqueuse.

LONG-JOINTÉ, ÉE. adj. Mamm. Se dit d'un cheval, d'une jument, dont les articulations inférieures sont trop longues. Cheval long-jointé. Votre jument est long-jointée.

LONGJUMEAU. Géogr. Ch.-l. de canton (Seine-et-Oise), à 19 kilom. de Paris ; 2,100 hab.

— Hist. *Paix de Longjumeau.* La paix faite avec les huguenots, le 27 mars 1568. On lui donna les noms de Paix fourrée et de Petite paix.

LONG-NEZ. s. m. Erpét. Nom spécifique d'un reptile de Surinam, du genre typhlops.

— Ichthyol. Poisson de l'océan Atlantique.

LONGNY. Géogr. Ch.-l. de cant. (Orne), à 166 kilom. de Paris ; 3,000 hab. Usines, forges.

LONGOPHYLLE. adj. des 2 g. (du lat. *longus*, long ; et du gr. φύλλον, feuille). Bot. Qui a des feuilles très-longues. Plante longophylle.

LONGO-SARDO. Géogr. Port de Sardaigne, à l'entrée occidentale du détroit de Bonifacio.

LONG-PAN. s. m. Constr. Le plus long côté d'un comble.

LONG-PIC. s. m. Mar. Position d'un bâtiment qui, en levant une ancre mouillée à l'avant, est arrivé au-dessus de cette ancre, de manière que le câble est vertical. Etre à long-pic.

LONGRINE. s. f. Constr. Pièce de charpente qu'on dispose au-dessus du pilotage, dans le sens de sa longueur.

LONGTEMPS. adv. Un long espace de temps. Il a été longtemps malade. Il a négligé trop longtemps ses études. Il est à la campagne depuis longtemps. Il y a longtemps que j'ai ce livre. Je ne serai pas longtemps. C'est fini depuis longtemps. Il le connaît dès longtemps. Nous avons été longtemps amis. Pendant longtemps. Assez et trop *longtemps* mon amitié t'accable. (Rac.) C'est traîner trop *longtemps* ma vie et mon supplice. (Id.) Dès *longtemps* elle hait cette fermeté rare. (Id.) Au joug depuis *longtemps* ils se sont façonnés. (Id.) Des relations se renouvelèrent ainsi *longtemps*. (Defauc.)

— *Longtemps* n'est autre chose qu'un adverbe, et c'est précisément depuis qu'il remplit cet office, que nous avons cessé de dire *un long temps*, ainsi que l'ont fait quelques écrivains. Et depuis *un long temps* nous nous sommes tout dit. (Mol.) *Un long temps* les amasse, un instant les détruit. (T. Corn.) *Un long temps* se consume à détruire un méchant. (Dorat.) Et ne devait-il pas déférer aux anciennes lois de l'Eglise, qui excluaient pour jamais, ou au moins pour *un long temps*, les prêtres qui avaient commis des péchés ? (Pascal.) *Un long temps*, dit un critique, choque l'oreille autant qu'*un jamais*, *un beaucoup*. Cependant on peut dire encore aujourd'hui, *après un si long temps*. On peut aussi l'employer substantivement, comme dans cette phrase : Quand les biens du monde pourraient vous satisfaire, vous n'en jouiriez pas toujours. En jouiriez-vous longtemps ? Et qu'est-ce encore que ce *longtemps* ? (L'abbé Poulle.)

LONGUE. s. f. En prosodie, se dit d'une syllabe longue. Le dactyle est composé d'une longue et de deux brèves.

— Fig. et fam. *Il en sait les longues et les brèves.* Se dit d'un homme habile, intelligent en quelque affaire. ‖ *Observer les longues et les brèves.* Etre cérémonieux, être très-circonspect et exact en tout ce qu'on fait.

— Anc. mus. Note carrée avec une queue à droite ; elle valait ordinairement quatre mesures, c'est-à-dire trois brèves dans le mode mineur parfait, et deux dans le mode mineur imparfait.

— *A la longue.* loc. adv. Avec le temps. A la longue il fera des progrès. Il est très-fort, mais à la longue il se fatigue. A la longue il en viendra à bout. Beauté, talent, esprit, tout s'use à la longue, excepté la sagesse et la vertu. Les honnêtes gens l'emportent à la *longue.* (Volt.) La vérité fait son chemin à la *longue.* (Jackson.) Je vous avoue que j'ai été longtemps sur le sort de mon mari d'une inquiétude qui m'eût peut-être attiré de l'humeur à la *longue.* (J.-J. Rouss.) Il a prévu, par la seule disposition des affaires, que l'Etat de Rome, à la *longue*, reviendrait à la monarchie. (Boss.)

LONGUÉ. Géogr. Ch.-l. de cant. (Maine-et-Loire) ; 4,500 hab. Commerce de bestiaux, huile de noix, prunes, etc. 278 kilom. de Paris.

LONGUE-ÉPINE. s. f. Ichthyol. On a donné ce nom au diodon holocanthe, poisson des mers intertropicales.

LONGUE-LANGUE. s. f. Ornith. Nom vulgaire du torcol.

LONGUEMENT. adv. Pendant un long temps. Vivre longuement. Parler longuement. Discuter longuement une affaire. Le rhinocéros est déjà pubère à trois ans ; il ne peut donc vivre *longuement*. (Virey.) Les oiseaux en cage et condamnés au célibat vivent et peuvent *longuement* subsister. (Id.) Tant que nous proportionnons nos besoins et nos désirs à la sphère de nos moyens et de nos facultés, nous pourrons vivre heureusement et *longuement*. (Id.)

— Syn. comp. LONGUEMENT, LONGTEMPS. *Longtemps* désigne seulement une certaine mesure, une durée de temps, d'existence, d'action ; *longuement* exprime, à la lettre, une action faite d'une manière lente, paresseuse, languissante. Tant qu'on intéresse ou qu'on amuse, on ne parle pas *longuement*, quoiqu'on parle *longtemps*. Avec une grande abondance d'idées, on parle *longtemps* ; avec une abondance de paroles, on parle *longuement*.

LONGUE-PAUME. s. f. Jeux. Jeu de paume dans lequel l'espace qui est entre les joueurs est fort considérable.

LONGUERESSE. s. f. Techn. Long prisme rectangulaire, qu'on taille dans les ardoisières afin d'enlever plus facilement l'ardoise.

LONGUERIE. s. f. Longueur insipide, fatigante. Toutes ces *longueries* d'apprêt ne font qu'étouffer ce qu'il y a de vif et de moelleux. (Mont.) Il n'y a rien qui matte tant le Français que la *longuerie*. (Et. Pasq.) Vieux mot qu'on a laissé perdre.

LONGUERUE (Louis Dufour de). Savant religieux, né en 1652 à Charleville, mort en 1733.

LONGUE-VUE. s. f. Lunette d'approche. V. LONGUE.

LONGUET, ETTE. adj. (dimin. de *long*). Un peu long. Un discours longuet, un peu longuet. Cela est tout longuet. Il est familier.

— s. m. Techn. Marteau dont se servent les facteurs de pianos pour enfoncer les pointes auxquelles sont attachées les cordes. ‖ Sorte de papier.

LONGUEUR. s. f. (du lat. *longitudo*, formé de *longus*, long). Etendue d'une chose considérée d'un bout, d'une extrémité à l'autre dans sa plus grande dimension. La longueur d'un bâton, d'une lance, d'une table. La longueur d'un jardin, d'une allée. Cette canne est d'une bonne longueur.

— L'opposé de Largeur. Cette place a deux cents mètres de longueur sur cent cinquante de largeur. Un salon de quinze mètres de longueur sur douze de largeur. Cette pièce a trop de longueur pour sa largeur.

— La durée du temps. La longueur du temps fait oublier bien des choses. La longueur des jours et des nuits. La longueur de sa maladie l'a ruiné. La longueur d'un siége. Il fait des visites d'une longueur insupportable. Il souffre fort patiemment la *longueur* de nos conversations. (Mme de Sév.) La *longueur* de la vie est presque toujours proportionnelle à la quantité qu'on a reçue et à celle qu'on dépense. (Virey.)

— Se dit des ouvrages d'esprit considérés sous le rapport de l'étendue ou sous celui du temps qu'on met à les lire, à les entendre ou à les réciter. La longueur de son discours nous a fort retardés. La longueur d'un sermon, d'un roman. Il a fait un poëme d'une longueur démesurée.

— Ce qui est superflu, qui surabonde. Il y a des longueurs dans cette comédie. Il faut retrancher ces longueurs. Toutes ces longueurs retardent l'action. Cet ouvrage est délicieux en certains endroits, mais d'une *longueur* assommante. (Mme de Sév.) Ce sont les *longueurs* et non pas la *longueur* qui nuit à la précision. (Grosier). Epargnez-moi des *longueurs* qui me font mourir mille fois pour une. (Mariv.)

— Lenteur dans les affaires, dans les actions. Ce sont des longueurs à n'en pas finir. Je suis ennuyé des longueurs de ce procès. Quelle longueur ! il ne finira pas encore cette semaine. Les longueurs de la chicane.

> Mais la justice marche avec tant de langueur,
> Que bien souvent le crime échappe à sa *longueur*.
> (CORNEILLE.)

— *Épée de longueur.* Épée de défense plus longue que celles que l'on portait ordinairement à la cour et à la ville.

— *Des coups de longueur.* Des coups tirés, projetés de longue main. ‖ On dit trivialement, *C'est un coup de longueur.*

> Deux pendards effrontés, par des coups de *longueur*,
> Trament de nos amis la honte et la ruine.
> (FAB. D'ÉGLANTINE.)

— *En longueur.* loc. adv. Dans toute son étendue, d'un bout à l'autre. Mesurer, scier, fendre en longueur. ‖ Cette locution s'emploie aussi pour marquer la durée du temps. Traîner une affaire en longueur. Il tire la chose en longueur.

LONGUEVILLE. Géogr. Ch.-l. de canton (Seine-Inférieure), à 158 kilom. de Paris ; 460 h.

— LONGUEVILLE, célèbre branche illégitime de la maison d'Orléans, dont elle tirait son origine par le brave Jehan, comte de Dunois, fils bâtard de Louis, duc d'Orléans, frère de Charles VI. ‖ Henri Ier, duc de LONGUEVILLE, aima la belle Gabrielle d'Estrées et la céda à Henri IV. Il tourna plus tard ses armes contre ce prince, et fut tué au siége de Dourlens en 1595. ‖ Henri II, fils du précédent, duc de LONGUEVILLE, né en 1595, se jeta dans le parti de la Fronde et partagea en 1650 la captivité des princes de Condé et de Conti. Il recouvrit la liberté l'année suivante, et mourut en 1663. ‖ LONGUEVILLE (Anne Geneviève de Bourbon, duchesse de). Née à Vincennes en 1618 de Henri II, prince de Condé, et de Marguerite de Montmorency, épousa Henri d'Orléans, duc de Longueville. Elle prit une très-grande part à tous les troubles de la minorité, et fit servir les séductions de son esprit et de sa personne à rai- [...] et de Condé, ses frères et son mari, et le fameux Turenne. Après la paix, elle se retira en Portugal, et ensuite aux Carmélites, où elle mourut en 1679.

LONGUS. (pr. *Lon-ghuss*). Romancier grec, qui vivait au IVe ou au Ve siècle après J.-C. Il est connu par une pastorale intitulée *Daphnis et Chloé*, traduite d'abord par Amyot, et dans ces derniers temps par Paul-Louis Courrier.

LONGWY. Géogr. Chef-lieu de canton (Moselle), sur le Chiers, à 300 kil. de Paris. Popul., 2,358 hab. Cette ville a été fortifiée par Vauban.

LONICÉRACÉ, ÉE. adj. Bot. Syn. de Lonicéré.

LONICÈRE. s. f. Bot. Genre de plantes formé de la réunion du chèvrefeuille, du camérisier et de trois autres.

LONICÉRÉ, ÉE. adj. Qui ressemble à une lonicère. ‖ LONICÉRÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des caprifoliacées, ayant pour type le genre lonicère.

LON LAN LA. Syllabes insignifiantes qui s'emploient dans les refrains populaires.

> Eh ! *lon lan la*, gens de village,
> Sous mon vieux chêne il faut danser. (BÉRANG.)

LONLANLA. s. m. Se dit quelquefois pour Chanson. Faire des lonlanlas.

LONSIOM. s. m. Bot. On a appelé ainsi les scions qui sont très-allongés par l'effet de l'écartement des mérithalles.

LONS-LE-SAULNIER. Géogr. Chef-lieu du département du Jura, sur la petite rivière de Vaille, dans un bassin formé par des montagnes fort élevées, à 358 kil. de Paris. Popul., 8,000 h. Cette ville tire son nom des bâtiments appelés Saulneries ou Sauneries, et qui sont destinés à la fabrication du sel. Lons-le-Saulnier est l'entrepôt du commerce de tout le Jura.

LOO. s. m. Relat. Instrument de percussion des Chinois. Ce sont de grandes plaques de cuivre rondes et avec un rebord, dans la composition desquelles on mêle de l'étain ou du zinc pour les rendre plus sonores. On les frappe avec un maillet de bois dans les occasions où, pour donner le signal, on emploie partout le canon. C'est le même instrument que l'on nomme tamtam en Turquie. Il est aussi connu en France sous ce dernier nom.

LOOCH, LOCH ou **LOOK.** s. m. (pr. *lok*). Pharm. Mot arabe passé dans notre langue pour désigner Un médicament magistral, tenant le milieu pour la consistance entre le sirop et le miel, employé dans les rhumes et autres affections de poitrine, lorsqu'il s'agit de faciliter l'expectoration ou d'adoucir et calmer les douleurs. Le looch blanc est le plus usité et le plus simple. Le looch vert diffère du premier en ce qu'on forme l'émulsion avec des pistaches au lieu d'amandes, qu'on remplace le sucre par du sirop de violettes, auquel on ajoute quelques gouttes de teinture de safran, afin de créer, par le mélange des couleurs jaunes et bleues, une nouvelle couleur verte. Le looch jaune doit au jaune d'œuf sa couleur et sa consistance. Looch vert. Looch blanc. Les loochs se prennent ordinairement par cuillerées.

LOOTZ. Géogr. Maison ducale de Westphalie, possédant dans cette contrée la principauté médiate de Rheina-Wolbeck, le duché de Corswarem et d'autres dominations dans les Pays-Bas. Ses possessions ont une population de 60,000 hab. environ, et une superficie de 144 kil. carrés.

LOPE ou **LOPEZ DE VÉGA.** V. VÉGA.

LOPÈZE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones de la famille des onagraires, originaire du Mexique. Lopèze à grappes. Lopèze velue. Lopèze écarlate.

LOPHANTHE. adj. (ét. gr., λόφος, aigrette ; ἄνθος, fleur). Bot. Qui porte une aigrette, qui ressemble à une aigrette. Les corolles obliques et presque entièrement renversées de l'hysope lophanthe ressemblent à la crête d'un casque.

LOPHARIS. s. m. Ichthyol. Genre de poissons qui appartient aux poissons osseux holobranches, de l'ordre des thoraciques, dans la famille des acanthopomes.

LOPHIE. s. m. Ichthyol. Genre de poissons qui est maintenant divisé en plusieurs autres, les baudroies, les chironectes, les malthées.

LOPHIDES. adj. et s. m. pl. Ichthyol. Famille de poissons qui a pour type le genre lophie.

LOPHIOÏDES. adj. et s. m. pl. Bot. Famille de poissons osseux qui a pour type le genre lophie.

LOPHIOLÈPE. s. m. Bot. Sous-genre de plantes qui appartient à l'ordre des synanthérées, à la tribu naturelle des carduinées et au genre cirsium, dans lequel il est intermédiaire entre les deux sous-genres cirsium et picnomon.

LOPHIONOTE. adj. des 2 g. (ét. gr., λόφος, crinière ; νῶτος, dos). Ichthyol. Dont la nageoire du dos est très-longue. ‖ LOPHIONOTES. s. m. pl. Famille de poissons osseux holobranches, comprenant ceux qui ont la nageoire du dos très-longue. Tous les poissons qui composent cette famille nagent avec une grande facilité et vivent de proie.

LOPHIRE. s. m. Bot. Genre de plantes qui ne renferme qu'une seule espèce, désignée sous le nom de lophire ailée, arbre de l'Afrique équinoxiale.

LOPHIRÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à [...] famille des diptérocarpées, qui a pour type le genre lophire.

LOPHOBRANCHE. adj. des 2 g. (ét. gr., λόφος, aigrette ; βράγχια, branchies). Ichthyol. Dont les branchies sont en forme de petites houppes et disposées par paire le long des arcs branchiaux. ‖ LOPHOBRANCHES. s. m. pl. Ordre de poissons osseux, comprenant ceux dont les branchies sont en forme de petites houppes et disposées par paires le long des arcs branchiaux.

LOPHOGONE. adj. (ét. gr., λόφος, aigrette ; γωνία, angle). Bot. Qui a des angles frangés en forme de crête. Euphorbe lophogone.

LOPHOTE. adj. des 2 g. (du gr. λοφωτός, fait de λόφος, aigrette). Ornith. Qui porte une crête sur la tête. Faucon lophote.

LOPHYRE. s. m. (du gr. λόφουρος, qui porte un panache). Entom. Division du genre hylotome ou ptérone, insectes hyménoptères de la famille des uropistes.

— Erpét. Genre de reptiles établi dans la famille des sauriens-planicaudes. On ne connaît que peu d'espèces de ce genre. Lophyre à casque fourchu. Lophyre sourcilleux.

LOPHYROPE. adj. des 2 g. (ét. gr., λόφουρος, en panache; πούς; pied). Crust. Dont les pieds sont plus ou moins cylindriques ou coniques et ciliés. || LOPHYROPES. s. m. pl. Section de l'ordre des entomostracés, ou ordre de la classe des crustacés comprenant ceux qui ont les pieds plus ou moins cylindriques ou coniques et ciliés.

LOPIN. s. m. (du gr. λοβίον, fait de λοβός, lobe). Morceau de quoi que ce soit. Où la peau du lion ne peut suffire, il faut y coudre un *lopin* de celle du renard. (Mont.) Nous sommes tout de *lopins* et d'une contexture si informe et si diverse, que chaque pièce, chaque moment fait son jeu. (Id.) Non-seulement en vérité, mais en songe même, ils ne peuvent régler l'homme, qu'il ne s'y trouve quelque cadence ou quelque son qui échappe à leur architecture, toute énorme qu'elle est et rapiécée de mille *lopins* faux et fantastiques. (Id.)

— Fig. Je veux que ma mort ait part à l'aisance et à la commodité de ma vie; c'en est un grand *lopin*, et d'importance, et souhaite qu'il ne démente pas le passé. (Mont.)

— Particul. Morceau de quelque chose qui se mange, et principalement de viande. Un lopin. Un gros lopin. Il en avait un bon lopin, de bons lopins. Fam.

— Par extens. Un lopin de terre. Un lopin de pré. Acheter des lopins de bois.

— Portion de quelque chose qui était à partager. Il a eu un bon lopin. Il a attrapé un bon lopin dans la succession. Avoir son lopin. Point de courroux, messieurs, mon *lopin* me suffit. (La Font.)

Quand un prince sans hoirs et sans mâles dévie,
D'un royaume tombé chacun veut un *lopin*. (Ronsard.)

— Techn. Les maréchaux appellent *lopin*, plusieurs petits morceaux de vieux fer qu'ils ont réunis en un seul en les chauffant.

LOPINÉ, ÉE. part. pas. du v. Lopiner. Inus.

LOPINER. v. a. 1re conj. (rad. *lopin*). Partager en morceaux. || *Lopiner une maison, une pièce de terre*. En faire des lopins ou lots, pour les partager entre les héritiers. Vieux et inusité.

LOQUACE. adj. des 2 g. (pr. *lo-ka-ce*). Qui parle beaucoup. Un homme loquace. Une femme loquace. C'est un homme bien loquace.

LOQUACITÉ. s. f. (pr. *lo-ka-ci-té*; du lat. *loquacitas*, fait de *loqui*, parler). Habitude de trop parler. Elle est d'une loquacité fatigante. La loquacité des femmes. On rencontre dans le monde une foule d'individus qui vous poursuivent de leur incohérente *laquacité*, passent insensiblement d'un sujet à un autre, et ne lâchent prise que quand leur langue et leurs poumons ne peuvent plus être les interprètes de leur fécondité stérile. (Brichet.) La *loquacité* est souvent le symptôme d'un dérangement complet des facultés intellectuelles dans les maladies. (Id.) Il est naturel à la douleur de se répandre en plaintes, la *loquacité* même lui est permise; mais c'est à condition qu'on ne dira rien que de juste. (Volt.) On peut juger sur ces principes combien il y a loin de la véritable éloquence à cette *loquacité* si ordinaire au barreau, qui consiste à dire si peu avec tant de paroles. (D'Alemb.) Un défaut plus fatigant encore est cette *loquacité* importune, qui s'est introduite chez nous dans le barreau et dans la chaire. (Marmontel.) Linguet oppose la *loquacité* bretonne à la taciturnité des ministres français. (Noël.)

LOQUE. s. f. (pr. *loke*; du lat. *floccus*, une chose de rien). Pièce, morceau d'une étoffe qui est usée. Son habit est en loques, tombe en loques, s'en va en loques. Fam.

— Jard. Petit morceau de drap avec lequel on attache sur les murailles, au moyen d'un clou, chaque branche et chaque bourgeon à leur place.

LOQUÉ. adj. m. Pêch. *Harengs loqués*. Ceux qui ont été mordus ou blessés par des chiens de mer ou d'autres animaux marins.

LOQUÈLE. s. f. (pr. *lo-kü-è-le*, du lat. *loquela*, même signif.). Facilité de parler en termes communs de choses communes. Cet homme a beaucoup de loquèle. Fam.

LOQUET. s. m. (pr. *lo-kè*; ce mot paraît venir de l'angl. *loch*, serrure, ou *to lock*, fermer la clé). Techn. Sorte de fermeture très-simple que l'on met aux portes qui n'ont pas de serrure et à celles dont le pène est dormant. La porte n'est fermée qu'au loquet. Levez le loquet.

— Comm. Laine enlevée de dessus les cuisses des bêtes à laine. Elle est la moins estimée et sert ordinairement à faire des matelas.

— Mar. Barres pour fermer les écoutilles, cabanes et autres choses semblables.

— *Couteau à loquet*. Qu'on ne peut fermer qu'en retirant le ressort avec le pouce.

— Techn. Pinceaux de chiendent ou de soie dont on forme une brosse.

LOQUETÉ, ÉE. part. pass. du v. Loqueter. Blas. S'empl. adjectiv. Qui est découpé, déchiqueté, qui a des appendices pareils à des découpures. Panthère loquetée.

LOQUETEAU. s. m. Techn. Petit loquet que l'on met ordinairement en haut des volets d'une croisée et auquel on attache un cordon, afin de pouvoir les ouvrir et les fermer aisément.

LOQUETER. v. a. 1re conj. Remuer le loquet d'une porte pour indiquer que l'on a l'intention d'entrer.

— SE LOQUETER. v. pron. Se dit d'une porte dont le pène entre dans le loquet. Cette porte se loquète, se ferme au loquet.

LOQUETEUX, EUSE. adj. et s. (rad. *loque*). Pauvre, déchiré, dont les habits tombent en loques. Ce mot, qui se disait encore en 1728, ne paraît pas avoir été jamais fort en usage. Quelques étymologistes le font dériver de *loquet*. En ce sens, *loqueteux* est un pauvre misérable qui hausse et baisse de temps en temps le *loquet* avec bruit pour faire entendre aux personnes du logis qu'il est à la porte. C'était un pauvre *loqueteux*. (Le Sage.)

LOQUETTE. s. f. (dim. de *loque*). Petite pièce, petit morceau de quelque chose. Une loquette de viande. Pop.

LOQUETTE. s. f. Bot. Nom donné à l'épillet des graminées.

LOQUIS. s. m. pl. Relat. Sorte de verroterie dont les Français se servent pour commercer avec les nègres sur les côtes d'Afrique. Les loquis sont des petits cylindres de verre de couleur.

LORAIRE. s. m. (du lat. *lorum*, courroie). Antiq. Esclave qui était chargé de châtier les autres esclaves.

LORANTHE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones de la famille des loranthées. Ce genre, très-nombreux en espèces, renferme des plantes ligneuses, presque toutes parasites, croissant sur les arbres, comme les guis, avec lesquels ils ont des rapports. Loranthe d'Europe. Loranthe d'Amérique. Loranthe du Chili. Loranthe des Indes.

LORANTHACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à la loranthe. || LORANTHACÉES. s. f. pl. Famille de plantes qui fait partie de la classe des épicoroilées corisanthères, ou dicotylédones monopétales, et qui a pour type le genre loranthe.

LORANTHÉ, ÉE, ou **LORANTHIDÉ, ÉE**. adj. Syn. de Loranthacé. V. ce mot.

LORD. s. m. (pr. *lor*). Mot anglais formé par contraction de Hlaford, *ford*, donner; *hlaf*, pain, et qui signifie Maître, seigneur. Dans un sens plus restreint, Lord est un titre honorifique donné en Angleterre aux nobles de naissance ou de création; on l'accorde aussi par courtoisie à tous les fils de duc et de marquis, et aux fils aînés des comtes. Tout membre de la Chambre haute, tout pair d'Angleterre est lord. Le titre de lord est aussi attaché à certaines fonctions de l'État. Le lord trésorier. Les lords lieutenants. Les lords de l'amirauté. Le lord grand juge. Le lord chancelier. Le lord avocat, etc. La Chambre des lords.

— LORD MAIRE. Gouverneur civil de la ville de Londres. Cette charge, qui date du XIIe siècle, jouit de prérogatives immenses. Le lord maire est le premier juge de toutes les cours et de toutes les commissions de la Cité. Sous le rapport militaire, il est investi des mêmes pouvoirs que les lords lieutenants des comtés.

LORDOSE. s. f. (du gr. λόρδωσις, courbure). Pathol. Nom donné soit à la courbure des os en général, soit, en particulier, à la courbure vertébrale en avant.

LORE. s. f. (du lat. *lorum*, courroie). Bot. Partie caulescente, filamenteuse et aphylle des lichens filamenteux et des conferves.

— Entom. Pièce particulière qu'on observe dans la bouche de quelques insectes, et sur laquelle porte le menton.

LORETTE. Géogr. Ville forte des États romains, dans la délégation et à 20 kilom. d'Ancône, sur une montagne, à 4 kilom. de l'embouchure du Musone dans la mer Adriatique. 6,000 hab. Cette ville est célèbre par une église magnifique, dédiée à la sainte Vierge, et dans laquelle se trouve la chapelle de Nazareth, que les Italiens appellent *Santa Casa*, et qu'ils prétendent avoir été transportée miraculeusement de Palestine en Dalmatie et de Dalmatie en Lorette. Cette chapelle est l'objet de pèlerinages de toutes les parties de la chrétienté. Les Français s'en étaient emparés en 1797; elle fut rendue en 1802.

LORETTE. s. f. Néol. L'usage a introduit ce mot dans la langue, depuis quelques années, pour désigner certaine classe de femmes de mœurs légères et faciles, et adonnées aux plaisirs. La lorette a beaucoup d'analogie avec la grisette, dont elle se distingue cependant par des habitudes de luxe, ordinairement ignorées de cette dernière. Le nom de *lorette* vient sans doute de ce que les femmes auxquelles on a donné cette dénomination affectionnent plus particulièrement pour leur demeure le quartier de Paris appelé Notre-Dame de Lorette. Une élégante, une séduisante lorette. De jolies lorettes.

LORGES (Durfort de Duras, duc de). Maréchal de France, neveu de Turenne, était lieutenant général dans l'armée de son oncle, lorsque celui-ci fut tué en 1675. Il sauva l'armée par une habile retraite, qui lui valut le bâton de maréchal. Il commanda depuis en Allemagne avec distinction, et mourut en 1702.

LORGNADE. s. f. Coup d'œil jeté à la dérobée, en tournant les yeux de côté. Elle ne voulut rien comprendre au nombre infini de *lorgnades* dont il l'attaqua d'abord. (Hamilt.)

. . . . . De plus il vous supplie
De finir la *lorgnade*, et chercher aujourd'hui,
Avec vos airs pincés, d'autres dupes que lui. (Volt.)

— Les dictionnaires disent qu'il est peu usité; tant pis; on ne devrait pas laisser perdre ce joli mot, qui peint si bien ces coups d'œil obliques, si fréquents dans le commerce de la galanterie.

LORGNÉ, ÉE. part. pass. du v. Lorgner. S'emploie adjectiv. Elles étaient lorgnées par tous les jeunes gens.

LORGNER. v. a. 1re conj. (du lat. *luscus*, louche; d'où *luscarus*, *luscarinus*, *luscurinare*, *luscarinare*, et enfin *lorinare*; en Normandie, on dit encore *loriner* dans le sens de *lorgner*). Regarder en tournant les yeux de côté et comme à la dérobée. Lorgner quelqu'un, quelque chose. Je m'aperçois que Moncade vous *lorgne*, et je vois que vous répondez à ses minauderies. (Baron.)

En le jugeant, la reine et son conseil
Lorgnaient Robert et répandaient des larmes.
(Voltaire.)

— Regarder avec une lorgnette. Lorgner une actrice, un acteur, une personne.

— Fig. *Lorgner une femme*. La regarder de manière à faire croire que l'on a du goût pour elle. || *Lorgner une place, une charge, un héritage*. Avoir des vues sur une place, sur une charge, sur un héritage; les désirer.

Elle *lorgne* Carton, son insipide amant,
Qui se croit adorable et qui *lorgne* sa bourse.
(Destouches.)

LORGNERIE. s. f. Affectation de lorgner. Elle se moque bien de ses lorgneries, des lorgneries d'un fat. Ses yeux lui disaient le reste, jusqu'à ce que le sommeil interrompît leur conversation; car ces tendres truchements ne laissaient pas que de se fermer quelquefois au fort de leur *lorgnerie*. (Hamilt.) Discours flatteurs, regards, gestes et *lorgneries*. (Campistr.) Fam. et peu usité.

Areas, las de la *lorgnerie*,
Allait finir la momerie. (***)

LORGNETTE. s. f. (rad. *lorgner*). Petite lunette d'approche dont on se sert pour voir les objets peu éloignés. Lorgnette de spectacle. Lorgnette achromatique.

LORGNEUR, EUSE. s. Celui, celle qui lorgne. Fam.

LORGNON. s. m. Opt. Lentille qu'on tient à la main par une queue en métal, écaille, corne ou carton, etc., laquelle fait partie du cercle où le verre est serti. La queue du lorgnon porte un œil pour recevoir un ruban ou une chaîne qu'on suspend au cou, ou bien le lorgnon est entre deux lames parallèles en écaille ou en métal, qui tiennent lieu d'étui, d'où on le fait sortir en le tournant autour d'un axe au bout de la queue. Le lorgnon s'applique devant un œil, tandis qu'on tient l'autre fermé; le verre doit être concave pour les vues basses ou myopes, et convexe pour les presbytes.

LORICAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *lorom*, courroie). Qui ressemble à une lanière. L'éponge loricaire, dont les rameaux sont lisses et étroits comme des lanières. Le fucus loricaire, dont la fronde dichotome ressemble à un paquet de cordes ou de courroies.

— s. m. Ichthyol. Genre de poissons voisins des callichtes et des doras, remarquable par les plaques osseuses qui cuirassent entièrement leur corps et leur tête. Loricaire sétifère. Loricaire tacheté.

LORICÈRE. s. f. Entom. Genre d'insectes coléoptères carnassiers. Ils vivent dans les lieux rocailleux et un peu humides, courent à terre avec vélocité et se réfugient sous les pierres. On n'en connaît qu'une espèce en France, la loricère bronzée.

LORICULÉ. adj. m. (du lat. *lorum*, courroie). Pol. Se dit d'un polypier qui est très-rameux et qui a des ramifications longues et grêles.

LORIFOLIÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *lorum*, courroie; *folium*, feuille). Bot. Qui a des feuilles très-longues et semblables à des courroies.

LORILLART. s. m. Art milit. Genre de lance ou de javelot dont on se servait au moyen âge.

LORIOT. s. m. (pr. *lo-rió*; du gr. χλωρός, vert; d'où le lat. *chlorion*; on a dit autrefois *lorion*). Ornith. Genre d'oiseaux dans lequel on avait compris les cassiques, les troupiales et les carouges, et dont on a fait depuis un genre à part. Les loriots ont quelques rapports avec les merles. Ils en diffèrent cependant par la faiblesse du bec, la rectitude de la mandibule inférieure, non entaillée, et la longueur des tarses. Leurs mœurs d'ailleurs ne sont pas les mêmes. Ils ne passent jamais l'année entière dans la même contrée, [...] lement sédentaires. Les loriots vivent particulièrement sur les lisières des grands bois et fréquentent le bord des eaux. Ils se nourrissent de fruits et d'insectes. Ils affectionnent beaucoup les figues et les cerises. L'espèce commune en France est le loriot d'Europe. Cet oiseau par l'élégance de ses formes, par le brillant de ses couleurs, est un des plus beaux d'Europe. Sa grosseur est à peu près celle du merle. Tout son plumage est d'un beau jaune à la tête, au dos, à la gorge, à la poitrine, au croupion; l'abdomen est d'un vert jaunâtre. De chaque côté de la tête est une tache noire. Les ailes et la queue sont noirâtres, tachetées de jaune, le bec est de couleur incarnate. Le loriot arrive en Europe vers le milieu du printemps, et nous quitte en automne. Le lauriot coulavau. Le loriot d'or. Le loriot rieur. Le loriot varié. Le loriot vert.

— Fam. *Compère loriot*. Petit apostème qui se forme au bord de la paupière et qui s'appelle ordinairement Orgeolet ou orgelet, à cause de sa ressemblance avec un grain d'orge.

— Antiq. Oiseau auquel les anciens assignaient des propriétés merveilleuses. A Rome on croyait qu'il suffisait de regarder un loriot pour se guérir de la jaunisse. A Athènes, au contraire, on s'imaginait que la vue de cet oiseau donnait la jaunisse.

— Techn. Baquet de boulanger dans lequel on lave l'écouvillon, après avoir nettoyé le four.

LORIPÈDE. adj. des 2 g. (ét. lat., *lorum*, courroie; *pes*, pied). Zool. Qui a les pattes antérieures garnies d'une dent allongée.

LORIPÈDE. s. m. Moll. Genre de mollusques acéphales, lamellibranches, de la famille des conchacés. Loripède orbiculé.

LORIQUE. s. f. (du lat. *lorum*, cuir). Bot. Pellicule, ordinairement lisse et écailleuse, qui garnit la surface extérieure de la graine.

LORIQUÉ, ÉE. adj. Bot. Se dit d'une amande quand elle est recouverte d'une lorique.

— Entom. Se dit du fémur d'un insecte, quand son disque est couvert d'une double série de lignes obliques, simulant une cotte de mailles.

— LORIQUÉS. s. m. pl. Amph. Ordre de la classe des amphibies, comprenant ceux de ces animaux qui ont le corps couvert d'une cuirasse de plaques osseuses.

LORIS. s. m. (pr. *lo-ri*). Mamm. Petit mammifère de l'île de Ceylan, qui appartient à la famille des lémuriens, et dont on a fait le type d'un genre distinct. Ces animaux ressemblent aux makis par leurs formes générales, mais ils ont les proportions plus grêles. Ils sont à peu près de la taille de l'écureuil commun. Leur poil est doux, fin, d'une apparence laineuse et d'une couleur roussâtre. Le loris a la démarche lente; il est nocturne et ne sort que le soir ou la nuit pour aller à la recherche des œufs, des insectes et des fruits dont il fait sa nourriture.

— Ornith. Sous-genre d'oiseaux fondé aux dépens des perroquets et comprenant des espèces voisines des perruches, mais venant toutes des îles équatoriales, des Moluques et de la terre des Papous. Le type du genre est le perroquet tricolore.

LORME (Philibert de). Célèbre architecte du XVIe siècle, né à Lyon. Henri II lui fit construire les châteaux d'Anet et de Meudon, et Catherine de Médicis le palais des Tuileries, qui ne fut achevé que sous Louis XIV. Il mourut en 1577. C'est lui qui le premier a posé les règles de la coupe des pierres, science jusqu'alors inconnue.

LORME (Marion de). Célèbre courtisane du siècle de Louis XIII, née en 1612 ou 1615 à Châlons en Champagne. Elle fut la maîtresse de Desbarreaux et de Cinq-Mars, avec lequel elle contracta, dit-on, un mariage secret. Elle prit part aux troubles de la Fronde, et mourut en 1650, après avoir partagé avec Ninon de Lenclos l'admiration et les soins de tout Paris.

LORMERIE. s. f. (du lat. *lorum*, courroie). Techn. Se dit de toute espèce de petits ouvrages de fer que forgent et fabriquent les cloutiers, les éperonniers et les selliers. Peu usité aujourd'hui.

LORMIER. s. m. Techn. Ouvrier qui fait des ouvrages de lormerie.

LORRAIN, NE. adj. Qui habite la Lorraine, qui appartient à la Lorraine. Peuple lorrain. Coutumes lorraines.

— subst. Un Lorrain. Une Lorraine.

— Loc. prov. *Lorrain vilain, traître à son Dieu et à son prochain*. Se disait, au temps de la Ligue, des princes de la maison de Guise et de leurs partisans.

— s. m. Anc. métrol. Petite monnaie de billon des princes ducs de Lorraine.

LORRAIN (Claude Gelée, dit le). Peintre, né en 1600 à Château de Chamagne en Lorraine, mort à Rome en 1682. Il excella dans le paysage et les marines. Ses principales productions sont: *le Sacre de David*, *le Débarquement de Cléopâtre*, *la Fête villageoise*, et de nombreux paysages.

LORRAINE. Géogr. Ancienne province de France, bornée au N. par le Luxembourg et l'archevêché de Trèves, à l'E. par l'Alsace et le duché de Deux-Ponts, au S. par la Franche-Comté, à l'O par la Champagne et le Barrois. Sa superficie était de 5,696 kilom. carrés, et sa population de 1,139,200 hab. Autrefois divisée en quatre grands bailliages, celui de Nancy, la capitale, celui des Vosges, celui de Bassigny, et la Lorraine allemande; la Lorraine forme au[...]chés, les quatre départements de la Meurthe, de la Moselle, des Vosges et de la Meuse. La Lorraine, en latin *Lotharingia*, fut érigée en royaume par Lothaire II, petit-fils de Louis le Débonnaire, qui lui donna son nom. Ce royaume, morcelé plus tard, fut reconstitué en 895 en faveur de Zwentibold, fils naturel de l'empereur Arnoul de Carinthie. Après la mort de Zwentibold, elle fut définitivement réunie à l'empire de Germanie et gouvernée par des ducs. Son premier duc a été Gérard d'Alsace, tige de l'illustre maison de Lorraine, et dont la descendance finit en la personne d'Isabeau, qui porta en 1430 la Lorraine à la maison d'Anjou. Celle-ci l'a possédée jusqu'en 1736, époque à laquelle le traité de Vienne la donna au roi de Pologne Stanislas Leczinski, à la mort duquel (1766) elle fut réunie à la France par Louis XV, gendre de Stanislas. Le dernier duc, François, reçut la Toscane en compensation.

LORRAINE (Maison de). Une des plus anciennes et des plus illustres maisons souveraines de l'Europe, et qui a eu pour chef Gérard, issu des ducs d'Alsace, et qui fut nommé duc héréditaire de Haute-Lorraine en 1408 par l'empereur Henri III. Cette maison posséda la Lorraine pendant plus de 700 ans, et produisit un grand nombre de princes distingués. Elle subsiste encore aujourd'hui et règne sur l'empire d'Autriche, par le mariage de François III, duc de Lorraine, avec Marie-Thérèse en 1745. La maison de Lorraine était partagée en un très-grand nombre de branches, dont les principales sont celles de Vaudemont, de Mercœur, de Guise, de Joyeuse, de Chevreuse, de Mayenne, d'Aumale, d'Elbeuf, d'Harcourt. Elle s'est alliée avec toutes les maisons souveraines de l'Europe, notamment avec celles de France et d'Ecosse.

LORRAINE (Charles de Guise, dit le cardinal de). Né à Joinville, en 1525, de Claude de Lorraine, premier duc de Guise. Il parut avec éclat au concile de Trente, et se montra toujours zélé défenseur de la religion catholique et la terreur des calvinistes. Il avait été nommé cardinal en 1561, et mourut en 1574. Il ne faut pas le confondre avec le cardinal de Guise, son neveu.

LORRÉ, ÉE. adj. Blas. Se dit des nageoires des poissons. Il porte d'azur au dauphin couronné d'or, lorré de gueules.

LORRIS. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Montargis (Loiret); 1,800 hab.

— Anc. prov. *Il est de Lorris, où les battus payent l'amende.* Se disait en parlant d'une dupe.

LORROISE. s. f. Anc. art milit. Genre de hache dont on se servait au moyen âge.

LORS. adv. de temps. (par contract. du lat. *illa hora*, cette heure; pr. *lor;* on ne fait sentir le *s* que quand *lors* est joint à *que* dans *lorsque*). Le temps, l'heure, le moment dont on parle. On ne l'emploie que dans les locutions suivantes.

— *Pour lors.* En ce temps-là. Pour lors il m'était impossible de l'acheter, puisque je n'avais pas d'argent. Thalès s'en alla en Egypte, où les sciences florissaient pour *lors*. (Fénel.)

— *Dès lors.* Dès ce temps-là. Dès lors je ne l'aimais pas. || Comme conséquence d'une chose, de là, dès là. Nous nous aperçûmes qu'il fréquentait cette maison, dès lors il nous devint suspect.

— *Depuis lors.* Se disait autrefois pour Depuis ce temps.

Elle l'ouvrit (Pandore ouvrit la boîte); et la terre [en vit naître,
Dans un instant, tous les fléaux divers,
Qui *depuis lors* inondent l'univers. (J.-B. Rouss.)

— *Lors* s'emploie quelquefois pour *alors* dans le style familier. Vous aviez *lors* la panse un peu moins pleine. (La Font.) Maurice à quelque espoir se laissant *lors* flatter. (Corn.)

Lors le richard en larmoyant lui dit:
Je pleure, hélas! sur ce pauvre Holopherne,
Si méchamment mis à mort par Judith. (Racine.)

Vœux, serments et regards, transports, ravissements,
Tout par ce couple heureux fut *lors* mis en usage.
(La Font.)

A la vertu, par la force asservie,
Lors vos plaisirs borneront votre envie. (Volt.)

— *Lors de.* loc. prépos. Au moment de; dans le temps de. Lors de son arrivée en France. Lors de son mariage. Lors de son avénement au trône. *Lors* d'une révolution, tout paraît changer, mais ce sont les mêmes passions, sous d'autres noms et d'autres hommes. (Boiste.)

LORSQUE. conj. (pr. *lorss-que;* on élide l'*e* devant *il*, *elle*, *on*, *un*, *une*). Quand; dans le temps que. Lorsque je vous ai rencontré. Lorsque j'irai à la campagne. Lorsqu'il vient ici. Lorsqu'on agit de la sorte. Lorsque Alexandre pénétra dans l'Asie.

Mais *lorsqu'il* me souvint que, parmi tant d'alarmes,
Hermione à Pyrrhus prodiguait tous ses charmes.
(Racine.)

— *Lors* est quelquefois séparé de *que* par un mot. Il avait le secret de plaire, lors même qu'il contredisait.

— Racine a employé *lorsque* pour *où*, corrélatif de *temps*.

Ils regrettent le temps, à leur grand cœur si doux,
Lorsque assurés de vaincre, ils combattaient pour vous.
(Racine.)

— Syn. comp. LORSQUE. QUAND. *Quand* paraît temps, et *lorsque* pour marquer celle de l'occasion. Il faut travailler *quand* on est jeune; il faut être docile *lorsqu'on* nous reprend à propos.

LORULE. s. m. Bot. Le thalle des lichens filamenteux ou rameux.

LORUM. s. m. (pr. *lo-romm*). Ornith. Bande dépouillée de plumes ou colorée, qui chez certains oiseaux, s'étend de chaque côté, depuis la racine du bec jusqu'à l'œil.

LOS. s. m. (du lat. *laus*, louange, éloge). Vieux mot qui signifiait Gloire, louange. Il n'est plus usité. Tous renonçaient au *los* des belles actions. (La Font.) Attribuant au rang le *los* qui appartenait au mérite. (Mont.)

Peuple maudit et malheureuse race,
Que votre *los* fait dessécher d'ennui. (J.-B. Rouss.)

— Anc. jurispr. Gré, volonté, avis, consentement. Avoir son los et choix.

LOSANGE. s. m. (du lat. barb. *laurengia;* fait de *laurus*, laurier, par ce que cette figure ressemble à quelques égards à la feuille de laurier; selon d'autres, du gr. λοξός, oblique, parce que les angles du losange ne sont point droits). Géom. Parallélogramme dont les quatre côtés sont égaux sans que ses angles soient droits. Diamant taillé en losange. || Quelques-uns n'appellent losange que la figure où la diagonale qui joint les deux angles obtus est égale aux côtés du losange, mais la dénomination générale est plus usitée. On dit souvent en géométrie *rhombe* pour *losange*, et *rhomboïde* quand les côtés contigus sont inégaux. La nue se déchire et l'éclair trace un rapide *losange* de feu. (Chateaub.)

— s. f. Blas. Meuble de l'écu qui diffère de la fusée, en ce que celle-ci est plus resserrée au milieu et moins aiguë aux bouts. Elle diffère des macles et des rustres en ce que les losanges sont pleines, au lieu que les macles sont entièrement à jour, et les rustres percées en rond.

— Anc. techn. Se disait des verres qui garnissaient un châssis, quelles que fussent leurs formes, parce que primitivement tous ces verres étaient coupés en losange.

— *En losange.* loc. adverb. Carreaux découpés en losange. Les filles portent l'écu de leurs armoiries en losange.

— Fig. Le premier président Harlay était un petit homme à visage en *losange*. (St-Simon.)

LOSANGÉ, ÉE. part. pass. du v. Losanger. S'empl. adjectiv. Le sol était *losangé* de l'ombre de ces milliers de petits miroirs. (L. Gozlan.)

— Blas. Se dit de l'écu quand il a la forme d'un losange. || Se dit aussi d'un écu couvert tout entier de losanges, ou des pièces qui sont garnies de cette manière. Craon porte losangé de gueules et d'or.

LOSANGER. v. a. 1re conj. On met un *e* après le *g*. *Nous losangeons*, *je losangeais*, *nous losangeâmes*, etc. Didact. Distribuer en losange.

LOSSAN ou **LOSSON.** s. m. Entom. Un des noms du charançon du blé.

LOSSE. s. f. Techn. Outil de fer acéré et tranchant, fait en demi-cône, coupé du haut en bas dans l'axe, et concave en dedans. Il s'emmanche comme une vrille, et sert à percer les bondes des barriques, etc.

LOT. s. m. (pr. *lô;* du flam. *lot*, sort, ou du celto-bret. *lod*, portion, partage). Portion d'un tout qui est partagé en plusieurs personnes. On l'emploie surtout en matière de succession. Faire des lots. Choisir les lots. Tirer les lots au sort. La formation, la composition des lots. Egaliser les lots. Tirer les lots.

— Partie de marchandises. Acheter un lot de soieries dans une vente. Je vous réserverai ce lot.

— Ce qui échoit dans une loterie a chacun des billets gagnants. Il a gagné le gros lot. Il lui est échu un lot de dix mille francs.

— Fig. Le gros *lot* d'un bonheur continu n'a été gagné par personne. (Volt.) Qui peut dire pourquoi quelques-uns ont le gros *lot*, ou quelques autres la faveur des grands? (La Bruy.)

Le bel-esprit, au siècle de Marot,
Des dons du ciel passait pour le gros *lot*.
(Mme Deshoulières.)

En naissant, toute créature,
De bien reçoit un même *lot*. (Hoffman.)

Des gens d'esprit souvent la folie est le *lot*,
Et parfois la sagesse est la vertu du sot.
(J.-B. Rousseau.)

— Fig. au sens moral. Destinée, sort, partage. La misère est mon lot. Mon lot est d'être malheureux, persécuté. La douleur est devenue son lot. Travailler est le *lot* et l'honneur d'un mortel. (Volt.)

— Anc. métrol. Mesure de liquide, qui contenait le double de la pinte. J'ai vu un seigneur qui ne buvait guère moins de cinq *lots* de vin. (Mont.)

LOT. Géogr. Rivière de France qui prend sa source dans les montagnes de la Lozère, reçoit la Truyère, la Selle et une foule d'autres ruisseaux, traverse les départements de la Lozère, de l'Aveyron, du Lot et du Lot-et-Garonne, et se jette dans la Garonne au-dessous d'Aiguillon. Son cours total, d'environ 295,000 mètres, n'est navigable que depuis Entraigues (Aveyron.)

LOT. Géogr. Département français, formé du ci-devant Quercy (Guienne). Il a pour limites au N. le département de la Corrèze, à l'E. ceux du Cantal et de l'Aveyron, au S. celui de Tarn-[illegible] et de la Dordogne. Il tire son nom d'une des principales rivières qui le traversent. Sa superficie est de 524,397 hectares, et sa population de 284,505 hab. Il se divise en trois arrondissements: Cahors, chef-lieu, Figeac, Gourdon. Il est compris dans la dixième division militaire, le diocèse de Cahors, le ressort de la cour royale d'Agen et de l'Académie de Cahors. Le Lot est un pays fertile, pierreux cependant en plusieurs localités. L'agriculture y est peu avancée, l'industrie commerciale s'exerce sur la fabrique de tuiles, poteries, bonneteries, étoffes de coton et de toile, et sur la fabrication des cuirs, du papier, etc.

LOT ou **LOTH.** Hist. s. Fils d'Aran, petit-fils de Tharé, et neveu d'Abraham, quitta avec lui Ur, sa patrie, et alla habiter Sodome, d'où les envoyés de Dieu le firent sortir au moment où elle fut détruite. Ses filles, après l'avoir enivré, le rendirent père chacune d'un fils, Moab et Ammon, tiges des Moabites et des Ammonites. Sa femme, qui dans sa fuite de Sodome avait regardé derrière elle, malgré la défense céleste, fut changée en statue de sel.

LOT-ET-GARONNE. Géogr. Département français, formé de l'Agénois et du Bazadois (Guienne), du Condomois et de la Lomagne (Gascogne). Il a pour limites au N. les départements de la Dordogne et de la Gironde, à l'E. ceux du Lot et du Tarn-et-Garonne; au S., ceux de Tarn-et-Garonne, du Gers et des Landes, et à l'O. ceux des Landes et de la Gironde. Il tire son nom de la Garonne qui la traverse, et du Lot qui vient s'y réunir à cette rivière. Sa superficie est de 497,635 hectares, et sa population de 346,885 hab. Il se divise en quatre arrondissements, Agen, ch.-l.; Marmande, Nérac et Villeneuve d'Agen. Il est compris dans la onzième division militaire, le diocèse d'Agen, le ressort de la cour royale de la même ville et de l'Académie de Cahors. Le Lot-et-Garonne est un pays semé de landes et de rochers calcaires, fertile cependant le long des rivières qui le traversent, et essentiellement agricole. L'industrie commerciale s'exerce sur la préparation du liége, de la résine, du goudron, de la térébentine, la filature de la laine et la fabrication des cuirs, verreries, papiers, etc.

LOTALITE et **LOTALATITE.** s. m. Minér. Espèce de minéral peu connu, trouvé dans la Finlande.

LOTEN. s. m. Bot. Genre de plantes cryptogames établi dans la famille des byssus.

LOTÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble au lotus. || LOTÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des légumineuses, qui a pour type le genre lotus.

LOTERIE. s. f. (rad. *lot;* du flam. *lot*, sort). Jeu de hasard où l'on fait des mises, pour lesquelles on reçoit des billets portant des numéros. Celui ou ceux de ces numéros qui sortent, lorsque le tirage a lieu, donnent droit à un lot, à la propriété d'un objet. Mettre une maison, une terre, une montre, un fusil, un tableau, un livre en loterie. Ouvrir, fermer une loterie. Mettre, gagner à une loterie, à la loterie. L'usage des loteries était connu et pratiqué des Romains. Il nous est venu d'Italie, et après plusieurs essais infructueux, les loteries s'introduisirent en France sous le ministère de Mazarin.

— Particulièrement. Espèce de banque établie par quelques gouvernements, dans laquelle les particuliers font des mises, et courent la chance de perdre leur argent ou de gagner des sommes plus ou moins considérables. En France, un arrêt du conseil d'Etat du 30 juin 1776 supprima toutes les loteries particulières qui existaient alors sous différents noms, et en créa une nouvelle sous la dénomination de *Loterie royale de France.* Il n'y eut d'abord qu'une seule loterie en France, à Paris. Puis, s'établirent depuis 1800 celles de Bordeaux, de Strasbourg, de Lille et de Lyon. Pour mettre un terme aux abus de cette institution immorale, qui donnait à l'Etat un revenu de plus de 20,000,000 f., on commença par la supprimer dans vingt-huit départements, et elle a été définitivement abolie à partir du 1er janvier 1836. Depuis cette époque, à part quelques loteries clandestines que la police met tous ses soins à poursuivre, la loterie ne se rencontre plus en France que lorsque quelques personnes charitables en font, avec une autorisation spéciale, un moyen de secours pour les pauvres.

— Établir, créer une loterie. Loterie clandestine. Loterie royale de France. Loterie étrangère. Bureau de loterie. Billet de loterie. Tirer la loterie.

— *Gagner un extrait, un ambe, un terne, un quaterne à la loterie.* Avoir dans son billet, un, deux, trois, quatre des numéros sortis de la roue, au tirage de la loterie.

— Jeux de cartes dont les règles et les termes sont analogues à ceux de la loterie proprement dite.

— Fig. Affaire de hasard. Le mariage est une loterie; chacun croit y prendre le gros lot. La vie est une *loterie* dont le vice offre les plus mauvaises, et la vertu les plus heureuses combinaisons. (Boiste.) Dans la *loterie* de la vie, nos dernières minutes, semblables aux billets qui restent encore à tirer, haussent en valeur. (Atterbury.) Il en est des recueils de bons mots comme des *loteries;* les billets noirs y sont rares, et les blancs fort communs. (***) Les grands prétendent vous acheter, non par un lot, mais par un billet de *loterie*. (Champfort.) La réputation est une espèce de *loterie*, où il y a plus de perdants que de gagnants, et où l'on [illegible] (***)

— Fam. *C'est une loterie.* C'est une chose dans laquelle le hasard joue le principal rôle. || *C'est un terne à la loterie.* C'est un avantage, un bien que le hasard seul procure.

— Prov. *Ce monde est une loterie.* Le hasard règle la plupart des choses de ce monde.

Ce monde-ci n'est qu'une *loterie*
De biens, de rangs, de dignités, de droits,
Brigués sans titre et répandus sans choix. (Volt.)

LOTÉRIER, IÈRE. adj. (rad. *loterie*). Soumis aux chances du hasard. Notre vie, à bien prendre, est une vie *lotérière;* toutes les chances principales dépendent d'un cas fortuit, d'une rencontre, d'un rapprochement, d'un regard jeté à droite plutôt qu'à gauche. (Merc.) Ce mot ne paraît pas avoir prévalu.

LOTH. s. m. Métrol. Subdivision de la livre. Poids employé en Allemagne. 32 loths valent une livre.

LOTHAIRE Ier Empereur d'Occident et roi de France, né en 795, fils aîné de Louis le Débonnaire et d'Ermengarde d'Alsace, fut associé par son père à l'empire en 817, et nommé roi de Lombardie en 820. Il se révolta plusieurs fois contre son père, partagea l'empire avec ses frères Charles et Louis par le traité de Verdun en 843, et eut le titre d'empereur l'Italie, la Lorraine et la Bourgogne. Il abdiqua en 855 et se retira dans l'abbaye de Pruym, où il mourut peu de jours après avoir pris l'habit religieux. || LOTHAIRE II. Empereur d'Occident ou d'Allemagne, fils de Gebhard, comte de Supplembourg et d'Arnsberg. Il fut élu roi de Germanie après la mort de Henri V en 1125, et sacré en 1133 empereur d'Allemagne, par Innocent II. Il mourut en 1137. || LOTHAIRE II. Roi de France, fils de Louis IV d'Outre-mer et de Gerberge, sœur d'Othon Ier, naquit en 941, fut associé au trône en 952, et succéda à son père en 954. Il mourut à Compiègne, empoisonné, dit-on, par sa femme Emma, fille de Lothaire II, roi d'Italie. || LOTHAIRE II. Roi de Lorraine, second fils de l'empereur Lothaire Ier, succéda en 855 à son père dans cette partie de la France comprise entre le Rhin, la Meuse et l'Océan, et qui fut appelée de son nom *Lotharingia*, Lorraine. Il mourut à Plaisance en 869. || LOTHAIRE II. Roi d'Italie, fils de Hugues, marquis de Provence, roi d'Italie et d'Alda. Associé au trône en 931, et dépossédé avec son père en 949 par Bérenger, marquis d'Yvrée, il conserva cependant la couronne, mais Bérenger eut toute l'autorité. Lothaire mourut empoisonné par ce dernier, en 950.

LOTHERRÈGNE. s. f. Hist. et géogr. Littéral. *Royaume de Lothaire.* Orthographe primitive du mot Lorraine. Bien que l'idée de royaume y soit comprise, nous disons encore Royaume de Lorraine.

LOTHIAN. s. m. Géogr. Ancien pays d'Écosse, divisé aujourd'hui en trois comtés: East-Lothian ou Haddington, West-Lothian ou Linlithgow, et Mid-Lothian ou Edimbourg.

LOTI, IE. part. pass. du v. Lotir. S'emploie adjectiv.

— Fam. *Bien loti.* A qui il est échu un bon lot. Qui a été favorisé par le sort, de quelque manière que ce soit. Elle est bien lotie, elle a fait un très-bon mariage.

— Fam. et iron. *Le voilà bien loti!* Se dit de quelqu'un qui a fait un mauvais choix, qui est trompé dans ses espérances ou lésé de quelque manière que ce soit.

LOTIER. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones, de la famille des légumineuses. Les lotiers sont le plus souvent des herbes annuelles ou vivaces, rarement des arbustes, dont on connaît maintenant plus de soixante espèces, la plupart indigènes de l'Europe. Lotier siliqueux. Lotier carré. Lotier comestible. Lotier conjugué. Lotier corniculé. || *Lotier blanc*, *lotier à feuilles de frène.* L'azédarach. || *Lotier d'Egypte* Espèce de nymphæa. || *Lotier des lotophages.* Jujubier des lotophages. || *Lotier de Mauritanie.* Espèce de bugrane. || *Lotier odorant.* Espèce du genre nénuphar. || *Lotier à quatre feuilles.* Nom vulgaire de l'anthyllis tétraphylle.

LOTIER. s. m. Pêch. Pêcheur qui, en fournissant sa part de filets pour la pêche, jouit du plein lot.

LOTIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *lotus*, lotus; *forma*, forme). Bot. Qui a la forme du lotus.

LOTION. s. f. (pr. *lo-ci-on;* du lat. *lotio*, dériv. du gr. λουτρόν, action de laver). Chim. Action de laver des terres, des cendres ou autres matières, pour en extraire les parties solubles qu'elles contiennent. Tirer les sels d'un mixte par plusieurs lotions réitérées.

— Pharm. L'action de laver les substances telles que les gommes, les racines, pour les nettoyer et leur enlever les impuretés.

— Médec. Toute application humide qui sert à laver tout le corps, ou seulement quelques-unes de ses parties pour les nettoyer ou pour y apporter des changements déterminés. Faire des lotions avec de l'eau simple, avec une décoction. || Plus particulièrement, Médication externe ou topique au moyen desquels on lave, on nettoie, on déterge certaines parties malades. Les lotions prennent leurs noms des propriétés des diverses matières qui les composent. Telles sont les lotions émollientes, détersives, astringentes. [illegible] fréquentes sont en usage dans les pays chauds.

— Relig. mah. Pratique expiatoire requise par le Coran, pour les souillures non substantielles majeures. || *Lotion funéraire.* Celle qui consiste, chez les musulmans, à laver le corps d'un défunt, soit homme, soit femme, soit enfant.

— Art herm. Lotion des philosophes.

LOTIR. v. a. 2e conj. (rad. *lot*). Faire les lots, les portions d'une chose à partager entre plusieurs personnes. Lotir une succession. Il a loti les effets de cette succession. Des libraires ont acheté cette bibliothèque en commun, ils vont la lotir entre eux.

LOTIS. Myth. gr. Fille de Neptune, métamorphosée en un arbre qui porte le nom de *lotos*.

LOTISSAGE. s. m. Techn. Opération de docimastique qui consiste à former un tas avec le minéral pulvérisé et à y prendre de quoi en faire l'essai.

LOTISSEMENT. s. m. (rad. *lot*). Action de

lotir, de faire les lots. On l'emploie principalement en parlant de marchandises. Peu usité.

LOTISSEUR. s. m. Anc. cout. Celui qui divisait les marchandises par lots. Les lotisseurs de cuirs furent créés par un édit de 1627.

LOTIZÉ, ÉE. adj. Anc. cout. Partagé en lots. Bien lotizés.

LOTO. s. m. Sorte de jeu ressemblant à une loterie, et qu'on joue avec des numéros dont les uns sont sur des boules qu'on tire au hasard dans un sac, les autres sur des tableaux distribués aux joueurs. Jouer un loto. Aimer le loto. Faire une partie de loto. Le *loto* est un jeu innocent qui donne la juste mesure de l'esprit de ceux qui y jouent. (Noël.)

Le *loto*, quoi que l'on en dise,
Sera fort longtemps en crédit;
C'est l'excuse de la bêtise,
Et le repos des gens d'esprit. (Ségur.)

— Les objets dont on se sert pour jouer à ce jeu. Acheter un loto, des lotos.

— *Loto dauphin*. Sorte de loto moins simple que le loto ordinaire.

LOTOÏDE. adj. des 2 g. Bot. Qui ressemble au lotos.

LOTOIRE. s. m. Conchyl. Genre de coquilles univalves.

LOTOPHAGE. adj. des 2 g. (ét. gr., λωτὸς, lotus; φάγω, manger). Qui se nourrit de lotus ou de lotos. || Nom d'un peuple qui habitait une île de la petite Syrie et la côte sud de l'Afrique. Il était ainsi appelé parce que, suivant Homère, il se nourrissait des fruits du lotus. || subst. Les Lotophages.

LOTTE. s. f. Ichthyol. Genre de poissons holobranches jugulaires, de la famille des auchénoptères, récemment séparé du genre des gades. La lotte commune, lotte de rivière, passe sa vie au milieu de l'eau douce, dans les lacs, dans les rivières, où elle remonte à de grandes distances. Elle est très-abondante dans certaines contrées de l'Europe, de l'Asie boréale et des Indes. Sa chair est blanche et d'une saveur agréable. Le foie de lotte se résout presque en entier en une huile qui sert à assaisonner les aliments, à brûler, et à quelques usages médicinaux. || *Lotte vivipare*. Le blennie. || *Lotte de Hongrie*. Le grand silure commun ou glanis. || *Lotte barbotte*. Le cobite. || *Grande lotte*. La lingue.

LOTUS ou **LOTOS.** s. m. (pr. *lo-tuss, lo-toss*). Bot. Nom sous lequel les anciens désignaient trois sortes de plantes. Les unes étaient des herbes aquatiques qui croissaient dans le Nil, et qui étaient des espèces de nénuphars; les autres, des herbes terrestres appartenant la plupart à divers genres de la famille des légumineuses; d'autres enfin, des arbres tels que le plaqueminier, le laurier-rose, le santal rouge, et surtout l'espèce de jujubier cultivée dans un pays de l'Afrique, où son fruit est la nourriture principale et a fait donner aux habitants le nom de *Lotophages*. On voit l'image du lotus aquatique d'Egypte sur plusieurs monuments égyptiens.

Et le *lotos*, dont la pudique fleur
Ouvre en tremblant son calice bleuâtre
Au dieu du jour, dont elle est idolâtre. (Campen.)

Là s'élève un *lotos* dont les fleurs en bouton
Se peignent, en s'ouvrant, des couleurs de Sidon. (Desaintanges.)

— Antiq. Plante du pays des Lotophages qui, selon les poëtes et les mythologues, produisait des fruits si délicieux, que les étrangers, après en avoir goûté, oubliaient leur patrie. On ne doit pas confondre le lotus de Libye, qui est une espèce de jujubier, avec le lotus d'Egypte, qui est une espèce de nymphæa.

Là le *lotus* impie, au fruit trop dangereux,
Qui d'Ulysse charma les amis malheureux,
Et leur fit oublier une chère patrie. (Cte de Valori.)

— Loc. prov. *Manger du lotus*. Perdre la mémoire.

LOUABLE. adj. des 2 g. Qui est digne de louanges. Une action, une conduite louable. Il a fait une chose louable. Cela est très-louable. Ne louons pas ce qui est loué plus que ce qui est *louable*. (La Bruy.) Les plus *louables* sont ceux qui ont le courage de reconnaître et de réparer leur égarement. (Fén.) Ce sera pour vous une modestie *louable* et pour moi une récompense très-précieuse. (Id.)

— En parlant des personnes, il est toujours suivi de la préposition *de*. Vous êtes louable d'avoir agi ainsi. Il est très-louable d'avoir fait cela.

— Titre d'honneur que se donnent ordinairement les assemblées des cantons suisses. Les louables cantons d'Argovie, de Bâle.

— Médec. Qui est de la qualité requise. Du pus, du sang louable. Déjections, matières louables.

LOUABLEMENT. adv. D'une manière louable. Se conduire louablement dans une affaire. Peu usité.

LOUAGE. s. m. Prat. Transport, cession de l'usage d'une chose, faite par le propriétaire pour un temps déterminé ou non, moyennant un certain prix. Donner, prendre, tenir à louage. Payer tant pour le louage, tant de louage. Le louage d'une maison. Une voiture, un cheval de louage. || Fig. L'hypocrite prend les vertus à *louage*, et les rejette lorsqu'elles ne lui ont pas profité. (***)

— *Domestique de louage*. Domestique dont on loue le service pour peu de temps.

LOUAGER. s. m. Anc. jurispr. Locataire.

LOUANGE. s. f. (du lat. *laus*, génit. *laudis*, même signif.). Paroles, discours par lesquels on relève le mérite de quelqu'un, de quelque chose, de quelque action. Grande louange. Louange excessive. Louange méritée. Louange grossière, exagérée, outrée, fade, déplacée. Prodiguer, mériter, usurper, obtenir les louanges, des louanges. S'attirer, donner, recevoir des louanges. Prostituer la louange. Accabler de louanges. Etre sobre de louanges. Chanter, publier, célébrer les louanges de Dieu, de quelqu'un. Combler quelqu'un de louanges. Etre amoureux de louanges. Etre au-dessus de la louange, au-dessus de toutes louanges. Avoir besoin de louanges. Se mettre, s'étendre, ne pas tarir sur les louanges de quelqu'un. On a dit à sa louange que... Toute la terre a retenti de ses louanges. Distribuer le blâme et la louange avec discernement. Louange à Dieu. La *louange* et le blâme sortent par la même bouche. (Addison.) Les *louanges* que nous donnons se rapportent toujours par quelque chose à nous-mêmes. (Mass.) Il faudrait être bien exempte d'amour-propre pour n'être pas sensible à des *louanges* comme les vôtres. (Mme de Sév.) Une critique et même une *louange* paraîtront également suspectes. (Volt.) Craignez le poison flatteur de ses *louanges*. (Fén.) On ne tarissait pas sur vos *louanges*. (Barth.) C'est la nature seule qui est digne de nos *louanges* et de notre admiration. (B. de St-P.) La pudeur de ceux qui donnent les *louanges* les plus outrées est bien soulagée par l'amour-propre de ceux à qui elles s'adressent. (Fonten.) On est si avide de *louanges*, qu'on les a dispensées de la justesse et de la vérité, et de tous les assaisonnements qu'elles devraient avoir. (Id.) Il est bien difficile que les *louanges* manquent de vraisemblance pour ceux à qui elles s'adressent. (Id.) Les *louanges* seraient d'un grand prix si elles pouvaient nous donner les perfections dont on nous loue. (Henri IV.) Il y a des reproches qui louent et des *louanges* qui médisent. (La Rochef.)

Une juste *louange* a de quoi nous flatter;
Mais un esprit bien fait doit prendre
Bien moins de plaisir à l'entendre
Que de peine à la mériter. (Pavillon.)

La *louange* chatouille et gagne les esprits;
Les faveurs d'une belle en sont souvent le prix. (La Fontaine.)

— Fam. *Chanter les louanges de quelqu'un*. Le louer, dire du bien de lui. Nous avons chanté vos louanges.

— Prov. et fig. *Voilà des vers à sa louange*. Se dit ironiquement d'un écrit, d'un discours où il y a quelque chose de désagréable pour quelqu'un.

LOUANGÉ, ÉE. part. pass. du v. Louanger. S'empl. adject. Un homme louangé. Une femme louangée.

— substantiv. Celui, celle qui est louangée. Le louangé. Le louangeur prête ses éloges avec usure; il prend pour intérêts les bienfaits et l'affection du *louangé*. (Boiste.)

LOUANGER. v. a. 1re conj. (du lat. *laudare*, même signif.). Ce verbe prend un *e* après le *g* devant *a*, *o*, *Nous louangeons, je louangeais*, etc. Louer en flatteur. On ne l'emploie guère qu'en plaisantant. Il se plaît à louanger. Il veut qu'on le louange du matin au soir.

— SE LOUANGER. v. pron. S'adresser des louanges à soi-même, ou se louer mutuellement. La vanité ne perd aucune occasion de se *louanger*, même indirectement. (Boiste.) En société, les compères se *louangent* dans la crainte de n'être pas assez loués. (Id.) Tour à tour, vous et moi, nous nous *louangerons*. (Poisson.)

LOUANGEUR, EUSE. s. Celui celle qui est dans l'habitude de donner des louanges sans discernement. Un fade louangeur. Un louangeur éternel, fastidieux. Un louangeur insupportable. Tous les *louangeurs* sont également disposés à faire une satire. (Duclos.) Un *louangeur* banal déplaît en cherchant à nous plaire. (Del.)

— adjectiv. Être louangeur. Discours, ton louangeur. Paroles louangeuses. L'enthousiasme prodigue des épithètes *louangeuses*, que la vérité change en piquantes ironies. (Boiste.)

LOUCHE. adj. des 2 g. (du lat. *luscus*, borgne, qui n'a qu'un œil; on écrivait anciennement *lousche*). Dont les yeux ont une direction différente. Un homme louche. Une femme louche. Si l'un des yeux prend plus de force que l'autre, l'enfant deviendra *louche*. (Buff.) Les personnes qui ont la vue courte, ou qui sont

rieure qui réside principalement dans les yeux. (Id.)

— On le dit des yeux mêmes et du regard. Des yeux louches. Avoir le regard louche. L'inégalité dans les yeux est la cause du regard *louche*. (Buff.)

— Fig. Qui n'est pas clair, net, transparent. Du vin louche. Ces perles ont un œil louche.

— Fig. au sens moral. *Cette expression, cette phrase est louche*. Le sens n'en est pas clair, n'est pas déterminé. || *Cette action est louche*. L'intention en est équivoque.

— Substantiv. Dans le sens précédent. Il y a du louche là-dedans, dans cette conduite, dans cette affaire. Cela jette du louche dans la phrase.

— Prov. *L'envie est louche*. Les envieux ne jugent jamais sainement les actions d'autrui.

— Peint. Se dit dans la peinture en émail, D'un certain ton noirâtre qui obscurcit les couleurs et leur ôte leur vivacité. C'est le plus souvent l'effet d'un accident de la cuisson.

LOUCHE. s. f. Se dit dans beaucoup de villes du nord de la France, pour désigner une grande cuiller à long manche, avec laquelle on sert le potage. Une louche d'argent. Douze couverts et la louche.

— Agric. Hoyau. Espèce d'écuelle emmanchée à un long bâton, qui sert à répandre les engrais liquides sur la terre.

— Techn. Outil de tourneur, creux, conique et à bords tranchants, avec lequel on agrandit des trous déjà commencés.

— Ichthyol. Espèce de poisson du genre des labres.

LOUCHÉ, part. pass. du v. Loucher. Invar.

LOUCHE-BOIS. s. m. Entom. Insecte plus communément appelé cloporte.

LOUCHEMENT. s. m. ou **LOUCHERIE.** s. f. Didact. Action de loucher. Tous les louchements ne sont pas également désagréables.

LOUCHER. v. n. 1re conj. Avoir des yeux qui suivent chacun une différente direction. Cet enfant est joli, c'est dommage qu'il louche. Cette dame louche un peu. Cet enfant louchera

LOUCHERIE. s. f. Défaut, habitude de loucher. Il est une *loucherie* qui annonce la timidité, une autre la vacillation des idées, une autre la perfidie. (Boiste.)

LOUCHET. s. m. Techn. Godet de tôle dont on arme les chaînes continues des dragues.

— Hortic. Sorte de hoyau propre à fouir la terre.

LOUCHETÉ. s. f. Médec. Vice de la vue qui fait qu'on voit confusément les objets présentés en face, tandis qu'on les distingue très-bien si on les montre par le côté. Cet état dépend du strabisme, c'est-à-dire de la contraction de quelques muscles de l'œil et du relâchement de leurs antagonistes.

LOUCHETTE. s. f. Appareil qu'on emploie pour empêcher de loucher, pour redresser le regard.

LOUCHEUR, EUSE. s. Celui, celle qui louche, dont les yeux n'ont pas une direction parallèle.

LOUCHON. s. m. Charp. Tronc de sapin sans nœuds.

LOUDÉAC. Géogr. Ch.-l. d'arrond. (Côtes-du-Nord), à 434 kilom. de Paris; 6,700 hab. Loudéac est le centre d'une fabrication très-étendue de toiles dites de Bretagne. Cette fabrication y occupe quatre mille métiers.

LOUDÉAH ou **LAOUDÉAH.** Géogr. Lac de Barbarie, dans la partie méridionale du royaume de Tunis.

LOUDIER. s. m. Comm. Grosse couverture de poils pour les prisonniers.

LOUDUN. Géogr. Ch.-l. d'arrond. (Vienne), à 318 kilom. de Paris; 5,000 hab. Patrie d'Urbain Grandier.

LOUDUNOIS, OISE. adj. Qui habite Loudun. || Qui appartient à Loudun ou à ses habitants. || subst. Un Loudunois, une Loudunoise.

— s. m. Le *Loudunois*. Petit pays de France dont Loudun était la capitale. Coutume du Loudunois.

LOUE ou **LOUVE.** Géogr. Rivière flottable de France, qui se jette dans le Doubs, à 8 kil. au-dessous de Dôle.

LOUÉ, ÉE. part. pass. du v. Louer. S'emploie adjectiv. Maison louée cinq mille francs.

— Approuvé, honoré par des louanges, digne d'éloges. Bien loin que cette curiosité fût blâmable, elle méritait d'être *louée*. (La Font.) Ce que les femmes aiment le plus, c'est d'être *louées* pour des talents qu'elles n'ont pas. (Beauch.)

— *Loué de*.

Mais, par ce même éclat de toi si fort *loué*,
A la terre, beau paon, tu demeures cloué. (F. de Neufch.)

— *Dieu soit loué!* Sorte d'exclamation par laquelle on témoigne son contentement de quelque chose. Dieu soit loué! me voilà délivré de cet importun.

LOUÉ-EN-CHAMPAGNE. Géogr. Ch.-l. de canton, arrond. du Mans (Sarthe); 1,700 hab.

LOUER. v. a. 1re conj. Donner à louage. Louer une maison, un appartement, un [illegible] à quelqu'un. Maison, jardin à louer. Louer loge à l'Opéra. Louer des habits, des chevaux, des meubles, des livres.

— Prendre à louage. Je quitte mon apparte-

Louer des habits. Il loue des ouvriers à la journée. Louer un cabriolet, un cheval. Louer un ameublement. Je rentrai chez moi avec la clé d'une petite chambre que j'avais *louée* au cinquième étage. (X. de Maistre.)

— SE LOUER. v. pron. Se donner à louage; engager son service, son travail pour un salaire. Ce pauvre malheureux se loue à qui plus lui donne.

— On le dit aussi des choses que l'on donne ou que l'on prend à loyer. En ce sens, il signifie Etre loué. Les appartements se louent fort cher dans cette maison. Cela se loue bien.

— Prov. *Louer son ventre et son tabourin*. Prendre l'engagement d'aller dîner chez quelqu'un. || *Il y a des chambres à louer dans sa tête*. Se dit d'un homme qui manque de quelque faculté morale ou intellectuelle.

— *Figures à louer*. Se dit en langage de peintre, des personnages accessoires et inutiles.

LOUER. v. a. 1re conj. (du lat. *laudare*, donner des louanges). *Je loue, nous louons, vous louez. Je louais, nous louïons, vous louïez. Que nous louïons, que vous louïez*, etc. Honorer et relever le mérite de quelqu'un, de quelque chose, de quelque action, par des termes qui témoignent l'estime qu'on en fait. Louer finement, délicatement, dignement, hautement, grossièrement. Louer et remercier Dieu. Savoir louer et blâmer à propos. Il le louait en face. On le loue de faire ces choses. Il en sera loué par tous les gens de bien. C'est le mérite de ceux qui louent qui fait le mérite des louanges. Je critique avec sévérité, et je *loue* avec transport. (Volt.) Le sénat, dont l'approbation tenait lieu de récompense, savait *louer* et blâmer quand il le fallait. (Boss.) *Louer* quelqu'un en face, à moins que ce ne soit sa maîtresse, qu'est-ce faire autre chose, sinon le taxer de vanité? (J.-J. Rouss.) On courrait risque de décourager les enfants, si on ne les *louait* jamais lorsqu'ils font bien. (Fén.)

Et pour *louer* un roi que tout le monde *loue*,
Ma langue n'attend pas que l'argent la dénoue. (Ben.)

On ne peut trop *louer* trois sortes de personnes:
Les dieux, sa maîtresse et son roi. (La Font.)

— Absol. Il s'entend à louer. Il ne sait pas louer. L'art de *louer* commença l'art de plaire. (Volt.) Je *loue* tout haut, et je gronde tout bas. (Catherine II). On ne *loue* d'ordinaire que pour être loué. (La Rochef.) Il est plus poli d'admirer que de *louer*. (Mme de Grignan.)

J'ai peu *loué*; j'eusse mieux fait encore
De *louer* moins...À. (***)

— Approuver. Je loue que vous partiez. Cette locution a vieilli.

— Remercier, rendre grâces. Je loue Dieu de ne pas m'être trouvé mêlé à cette affaire.

— Se dit quelquefois figurément des choses inanimées. Les cieux louent le Seigneur, et le firmament annonce la gloire de ses œuvres.

— Prov. et fig. *Louer avec les mains*. Payer. Des louanges toutes pures ne mettent point un homme à son aise; il y faut mêler du solide; et la meilleure façon de louer, c'est de *louer* avec les mains. (Mol.)

— SE LOUER. v. pron. Se donner des louanges. C'est un homme qui se loue à tout propos. On ne doit pas se louer soi-même. Ces deux auteurs se louent l'un l'autre sans pudeur. Se louer soi-même, c'est en dispenser les autres. Il se loue lui-même sans aucune pudeur.

— *Se louer de quelqu'un, de quelque chose*. Témoigner qu'on en est satisfait. J'ai sujet de me louer de lui, il en a fort bien usé avec moi. Je n'ai pas à me louer de cette acquisition. Je me loue fort du cheval que je vous ai acheté. J'ai fort à me louer du remède que vous m'avez indiqué. Peu de gens ont la bonne foi de se *louer* de la fortune: on attribue tous ses succès à son talent, à sa prudence. (Boiste.) Vous ne sauriez croire à quel point il se *loue* de vos procédés. (D'Alemb.) Qui se *loue* irrite l'envie. (Malherbe.) Se *louer* de quelqu'un, se *louer* d'un grand, phrase délicate dans son origine, et qui signifie sans doute se *louer* soi-même, en disant d'un grand tout le bien qu'il nous a fait ou qu'il n'a pas songé à nous faire. (La Bruy.)

— Prov. *Il se loue et se remercie*. Se dit d'un homme qui se sait trop bon gré d'une chose qu'il a faite.

LOUEUR, EUSE. s. Celui, celle qui fait métier de donner quelque chose à louage. Un loueur de chevaux, de voitures, de chambres garnies. Loueuse de chaises dans une église.

LOUEUR, EUSE. s. Celui, celle qui donne des louanges. Il ne se dit guère qu'en mauvaise part, en parlant d'un flatteur qui loue à tout propos. Un loueur perpétuel. Un loueur impertinent. Une loueuse à gages. *Loueurs* impertinents ou censeurs téméraires. (Mol.) Surtout craignez le poison des *loueurs*. (J.-B. Rouss.) Rien n'est plus tuant que ces *loueurs* de profession, qui sont toujours préparés à débiter leurs sottes flatteries. (St-Evrem.) Il vieillit, *louangeur* est plus usité dans ce sens.

LOUGHMAN. Géogr. Province de l'Afghanistan, à l'E. du royaume de Caboul; 900,000 hab.

LOUGRE. s. f. Mar. Petit bâtiment de guerre ayant comme le chasse-marée deux mâts et deux grandes voiles trapézoïdales, qui lui donnent une légèreté étonnante. Le lougre est le bâtiment des pirates et des contrebandiers.

LOUHANS. Géogr. Ch.-l. d'arrond. (Saône-et-Loire), sur la Seille; 392 kilom. de Paris; 3,700 hab.

Charlemagne, reçut à sa naissance (778) le titre de roi d'Aquitaine. Il associa son fils aîné *Lothaire* à l'empire, et donna à ses deux autres fils, Louis et Pepin, la Bavière et l'Aquitaine. Prince faible et incapable, il eut plusieurs fois à lutter contre les révoltes de ses fils, et fut obligé en 829 de subir l'humiliation d'une pénitence publique à Attigny. Il mourut l'an 840, lorsqu'il marchait contre son fils Louis de Bavière, qui avait pris les armes contre lui. || LOUIS II, dit *le Begue*, roi de France, fils de Charles le Chauve, couronné roi d'Aquitaine en 867, succéda à son père en 877 dans le royaume de France; mort à Compiègne en 879. || LOUIS III, fils du précédent, partagea le trône de France avec son frère Carloman. Il régna sur l'Austrasie et la Neustrie, et Carloman sur l'Aquitaine et la Bourgogne. Il défit Hugues le Bâtard, qui revendiquait la Lorraine, et s'opposa aux courses des Normands, qu'il vainquit en 882. Il mourut la même année. || LOUIS IV, dit *d'Outre-mer*, à cause de son long séjour en Angleterre, fils de Charles le

Simple, succéda à Raoul sur le trône de France, en 936; eut beaucoup de peine à apaiser les révoltes des grands, et fut fait prisonnier par les Normands en 944. Relâché moyennant la cession de la ville de Laon, il mourut à Reims d'une chute de cheval, en 954. || LOUIS V, *le Fainéant*, fils de Lothaire, lui succéda en 986. Il ne dut son surnom qu'à la courte durée de son règne qui fut d'un an, et mourut empoisonné, dit-on, par sa femme Blanche, en 987. En lui s'éteignit la race des Carlovingiens. || LOUIS VI, dit *le Gros*, fils de Philippe Ier et de Berthe de Hollande, né en 1081, succéda à son père, en 1108. Les commencements de son règne furent occupés à faire la guerre contre un grand nombre de seigneurs qui voulaient se rendre indépendants. De 1115 à 1125 il eut à combattre Henri Ier, roi d'Angleterre et duc de Normandie; vaincu au combat de Brenneville en 1119, il fut forcé de faire la paix. Louis le Gros signala les dernières années de son règne par l'affranchissement d'un grand nombre de communes et l'établissement des juges royaux. Il termina aussi le schisme entre le pape Innocent II et Anaclet. Il mourut en 1137. || LOUIS VII, dit *le Jeune*, fils du précédent, né en 1120, monta sur le trône en 1137. Ayant, dans une guerre contre Thibaut, incendié la ville de Vitry, il partit pour la Terre sainte en 1147, afin d'expier ce crime, laissant la garde de son royaume à l'abbé Suger. De retour en France après une expédition malheureuse, il divorça avec sa femme Eléonore de Poitou, qui lui avait apporté la Guienne et qui la transmit à Henri II, roi d'Angleterre, avec qui elle se remaria. Après avoir fait la guerre à l'Angleterre de 1156 à 1177, il mourut en 1180. || LOUIS VIII, dit *le Lion*, à cause de sa valeur, fils de Philippe-Auguste, né en 1187, fit avant de monter sur le trône une expédition infructueuse en Angleterre pour s'emparer de la couronne, et succéda à son père en 1223. Il chassa les Anglais du Poitou, de la Saintonge, de l'Aunis, du Limousin et du Périgord. Engagé dans la croisade contre les Albigeois, il prit Avignon après un siége de trois mois, et mourut la même année (1226) à Montpensier. || LOUIS IX, surnommé Saint Louis, fils aîné de Louis VIII, né en 1215, succéda à son père en 1226, et régna pendant sa minorité sous la tutelle de sa mère, Blanche de Castille. Parvenu à sa majorité, il remporta sur le roi d'Angleterre et sur les grands vassaux de la couronne révoltés les deux victoires de Taillebourg et de Saintes en 1242. En 1248, il voulut acquitter un vœu qu'il avait fait d'aller combattre les infidèles. Après s'être rendu maître de Damiette, il fut vaincu et fait prisonnier à la bataille de la Massoure en 1250, et fut obligé de rendre Damiette pour sa rançon. De retour en France, il donna tous ses soins à de sages réformes, à la diminution des impôts, à la création d'établissements utiles. En 1270 il arma une nouvelle expédition contre les infidèles, assiégea Tunis en Afrique, et mourut dans son camp, emporté par une maladie contagieuse. Ses restes furent transportés en France. Modèle accompli de toutes les vertus chrétiennes, ce prince fut mis au nombre des saints en 1297. || LOUIS X, dit *le Hutin*, d'abord roi de Navarre en 1308, succéda à son père Philippe le Bel en 1314. Son règne n'est remarquable que par l'exécution d'Enguerrand de Marigny, surintendant des finances, et par une guerre malheureuse contre le comte de Flandre. Il mourut à Vincennes en 1316. Il avait fait mettre à mort sa première femme, Marguerite de Bourgogne, convaincue d'adultère. || LOUIS XI, fils de Charles VII, né à Bourges en 1423, excita dès l'âge de 17 ans contre son père la révolte connue sous le nom de la Praguerie, et se retira chez le duc de Bourgogne Philippe le Bon. A la mort de Charles VII, il monta sur le trône, et mit tous ses soins à ruiner et à abattre la haute noblesse et à créer l'unité française. Il sut dissoudre plusieurs ligues formées contre lui, sous le prétexte du bien public. La première se termina par la paix de Conflans en 1465. S'étant imprudemment engagé dans une conférence à Péronne avec Charles le Téméraire, duc de Bourgogne, il fut retenu prisonnier, et n'obtint sa liberté qu'en signant un traité désavantageux qu'il ne tarda pas à violer. Le duc de Bourgogne reprit les armes et s'allia avec le roi d'Angleterre. Mais Louis XI acheta la neutralité de ce dernier et conclut le traité de Pecquigny. La mort de Charles, tué devant Nancy, laissa Louis maître de la Bourgogne. Vers la fin de sa vie il s'enferma au chateau de Plessis-lès-Tours, où il s'entourait des plus grandes précautions, et où il mourut en 1483. Ce prince ct cruel, superstitieux jusqu'à la puérilité. Il serait injuste cependant de méconnaître qu'il rendit de grands services à la France. Il réunit à la couronne l'Anjou, le Maine, la Provence et la Bourgogne, et contribua puissamment à la destruction de la féodalité par la guerre persévérante qu'il fit aux seigneurs. Il institua les postes et favorisa l'industrie. On lui a attribué les *Cent Nouvelles nouvelles*, imitées de Boccace, et le *Rosier des guerres*. || LOUIS XII, dit *le Juste* et le *Père du peuple*, né à Blois, en 1462, de Charles, duc d'Orléans, épousa en 1476 Jeanne de France, fille de Louis XI. Pendant la régence d'Anne de Beaujeu, il prit les armes contre elle, fut vaincu et fait prisonnier. Il succéda à Charles VIII en 1498, et fit rompre son mariage pour épouser Anne de Bretagne, veuve de ce prince. Petit-fils de Valentine de Milan, il voulut faire valoir ses droits sur ce duché contre Ludovic Sforce, et s'empara du Milanais et du royaume de Naples, conquêtes qu'il perdit peu de temps après. Vainqueur en 1509, à Agnadel, des Vénitiens, contre lesquels le pape avait formé la ligue de Cambrai, et qui formèrent presque aussitôt avec lui la *sainte ligue* contre Louis XII, celui-ci ne leur échappa que par la mort du pape, la cession du Milanais et son mariage avec Marie, sœur d'Henri VIII, roi d'Angleterre. Il mourut en 1515. Malgré ses longues guerres, les impôts furent diminués sous son règne, et son premier soin fut toujours le bonheur du peuple. || LOUIS XIII, surnommé le *Juste*, né à Fontainebleau, en 1601, de Henri IV, et de Marie de Médicis, succéda à son père en 1610, sous la régence de sa mère et la tutelle successive de ses favoris, le maréchal d'Ancre, le duc d'Epernon et le connétable de Luynes. A ce dernier succéda dans la faveur du roi le cardinal de Richelieu. Dès lors l'histoire de Louis XIII se résume tout entière dans celle du ministre. Dominé entièrement par ce génie extraordinaire, il lui abandonna les rênes de l'Etat, et n'osa même pas défendre contre sa haine le duc de Montmorency, Cinq-Mars et Chalais. Les événements les plus importants qui signalèrent son règne, sont la prise de la Rochelle contre les protestants, la guerre avec la maison d'Autriche, la conquête de la Lorraine, la défaite des impériaux en Bourgogne, et la prise du Roussillon sur les Espagnols. Louis XIII mourut en 1643, cinq mois après son ministre. || LOUIS XIV, dit *le Grand*, fils de Louis XIII et d'Anne d'Autriche, né à Saint-Germain en Laye, le 5 septembre 1638, parvint au trône en 1644, sous la régence de sa mère, et le ministère du cardinal de Mazarin. L'époque de sa minorité fut signalée par les victoires de Rocroi, de Nordlingen, de Lenz, de Carthagène, de Castellamare, qui amenèrent la paix de Westphalie, et donnèrent l'Alsace et les Trois Evêchés à la France. Mais l'intérieur du royaume fut troublé par les guerres de la Fronde, qui ne se terminèrent qu'en 1652. Ce ne fut qu'en 1661 que Louis XIV prit les rênes du gouvernement. Il commença par disgracier le surintendant Fouquet, et lui donna pour successeur Colbert, qui devint une des gloires de son règne. Nous ne pouvons qu'indiquer sommairement les grands événements qui jetèrent tant d'éclat sur ce règne si long et si glorieux, 1667. Guerre avec l'Espagne, conquête de la Flandre et de la Franche-Comté, 1672; guerre de Hollande et conquête de ce pays, 1678; paix générale, 1687; bataille de Fleurus, de Steinkerque, de Nerwinde, de la Marsaille, 1697; paix générale, 1700; guerre pour la succession d'Espagne, 1712; victoire de Denain, 1713, paix d'Utrecht, qui termine la guerre avec toutes les puissances européennes, sauf l'Autriche, avec laquelle a lieu la paix de Rastadt, en 1714. La dernière partie du règne de Louis XIV fut moins constamment heureuse que la première. La brillante fortune de ce prince s'obscurcit à partir de l'édit de Nantes, 1685. Aux désastres de la guerre se joignirent des malheurs domestiques; il vit mourir successivement le dauphin, son fils, le duc de Bourgogne, avec son épouse, et leur premier né; mais il ne se montra pas moins grand dans le malheur par sa fermeté, qu'il l'avait été dans sa prospérité par sa magnificence. Il mourut en 1715. Vers la fin de sa vie, ce prince, veuf de la première femme, Marie-Thérèse d'Autriche, avait épousé en secret Mme de Maintenon, veuve du poëte Scarron. Le règne de Louis XIV est l'époque la plus brillante de la monarchie; il ne fut pas moins glorieux, en effet, par le triomphe des lettres et des arts que par celui des armes. Les plus rares talents dans tous les genres, les plus hauts génies, Condé, Turenne et Vauban, Duquesne et Duguay-Trouin, Colbert et Louvois, Corneille, Racine, Molière, La Fontaine, Boileau, Bossuet et Fénelon, Lebrun, Lesueur, Girardon, Puget et Perrault, semblent s'être donné rendez-vous sous ce règne pour lui mériter le nom de *Grand*, que la postérité consacrera. || LOUIS XV, fils de Louis, duc de Bourgogne, et arrière petit-fils de Louis XIV, auquel il succéda en 1715, à l'âge de cinq ans; sous la régence du duc d'Orléans. Devenu majeur en 1723, Louis conserva le régent pour premier ministre. Après la mort de ce dernier, Louis de Bourbon lui succéda au pouvoir, et en 1727, le cardinal Fleury fut appelé aux affaires. Louis XV entreprit en 1733 une guerre malheureuse pour replacer Stanislas, roi de Pologne, sur son trône, et signa en 1735 le traité de Vienne par lequel la Lorraine, cédée à Stanislas, devait revenir à la France. En 1740, il se jeta dans une guerre ruineuse pour soutenir Marie-Thérèse d'Autriche, fille de l'empereur Charles VI, et après une longue alternative de succès et de revers, il signa un traité peu avantageux à Aix-la-Chapelle. En 1756 commença la fameuse guerre de Sept ans, guerre si désastreuse pour les Français, et qui se termina en 1763 par le traité de Paris, qui abandonna à l'Angleterre le Canada, la Nouvelle-Ecosse et plusieurs autres possessions coloniales. Le reste du règne de Louis XV ne fut signalé que par la suppression des jésuites en 1764, et l'abolition des parlements en 1771. Louis XV mourut en 1774 de la petite vérole. La corruption des mœurs de ce prince, sa faiblesse, l'empire fatal que prirent sur lui Mme de Pompadour et la Dubarry, ses maîtresses, contribuèrent à amasser les orages qui éclatèrent sous son successeur. || LOUIS XVI, petit-fils et successeur de Louis XV, né en 1754, épousa en 1770 Marie-Antoinette d'Autriche, et monta sur le trône en 1774. Il rappela la même année les parlements exilés par son prédécesseur, entra dans des voies de réforme et d'améliorations, et appela aux affaires Turgot et Malesherbes. En 1778, il reconnut l'indépendance des colonies anglo-américaines. Les dilapidations du règne précédant avaient épuisé les finances, dont Necker, appelé au contrôle général, dévoila l'état déplorable. Deux assemblées de notables, réunies en 1787 et 1788, se séparèrent sans avoir remédié à rien. On résolut de convoquer les Etats généraux qui s'ouvrirent à Versailles le 5 mai 1789. Le ministre Necker, qui jouissait de la faveur populaire, est renvoyé; le peuple de Paris prend les armes, s'empare de la Bastille (14 juillet), court à Versailles au 5 octobre, et amène la famille royale aux Tuileries. Louis XVI ne se croyant plus en sûreté prend la fuite, est arrêté à Varennes et ramené à Paris. Pendant ce temps, les déclarations de guerre des puissances étrangères qui, sollicitées par les princes émigrés, venaient d'entrer en France, aggravèrent la position du roi. Une convention est signée secrètement à Pilnitz, et Louis XVI favorise ces machinations. En 1792 il refuse sa sanction aux décrets de l'Assemblée. Au 20 juin le château est envahi; au 10 août les Tuileries sont emportées d'assaut. Louis cherche un refuge au sein de l'Assemblée législative, qui le suspend de ses fonctions, le met en jugement et le fait enfermer au Temple. La république est proclamée le 22 septembre; Louis est traduit à la barre de la Convention, condamné à mort à une majorité de onze voix, et exécuté sans sursis sur la place de la Révolution, le 21 janvier 1793. Louis XVI subit le dernier supplice avec une résignation qui lui a mérité le surnom de *roi-martyr*. Ce prince avait toutes les vertus de l'homme privé, mais il manquait de la résolution, de la fermeté de caractère qu'eussent exigées les terribles événements contre lesquels il lutta. || LOUIS XVII, fils de Louis XVI, né en 1785, fut d'abord nommé duc de Normandie, puis dauphin à la mort de son aîné le 4 juin 1789. Il fut enfermé au Temple avec son père en 1792, et confié à la surveillance d'un cordonnier nommé Simon, membre de la Commune, homme cruel et grossier, dont les mauvais traitements hâtèrent la mort du jeune prince, qui succomba à une maladie de langueur le 8 juin 1795. Plusieurs imposteurs, prétendant que Louis XVII avait été enlevé vivant de sa prison, cherchèrent à abuser de la crédulité publique sous le nom de ce prince, mais ils ne firent qu'un petit nombre de dupes. || LOUIS XVIII, frère de Louis XVI, né à Versailles en 1755, porta jusqu'en 1795 le titre de comte de Provence. Il émigra en même temps que Louis XVI, le 20 juin 1791, et plus heureux que le roi parvint à sortir du royaume. En 1792 il vint à la tête de 6,000 hommes se réunir à l'armée prussienne qui marchait sur la France, mais la défaite de Valmy détruisit ses espérances. A la mort de Louis XVII il se déclara roi de France, et fut reconnu pour tel par les puissances étrangères. Après avoir séjourné à Varsovie, puis à Mittau, il se rendit en Angleterre, où il resta jusqu'en 1814. Le 24 avril de cette année, il débarqua à Calais, fit quelques jours après son entrée à Paris, et promulgua la Charte constitutionnelle. Chassé de France par le retour de Napoléon en 1815, il se retira à Gand pendant les Cent jours. Ramené sur le trône par la bataille de Waterloo, il régna jusqu'en 1824, en essayant de maintenir l'équilibre entre les partis. Il mourut accablé d'infirmités le 16 septembre 1824. Le seul événement militaire qui ait eu lieu sous son règne est l'expédition d'Espagne, faite en 1822 dans le but de replacer Ferdinand VII sur son trône. Louis XVIII avait l'esprit cultivé, et s'occupait de belles-lettres: on lui attribue quelques ouvrages peu importants.

LOUIS, dauphin de France, appelé communément le grand dauphin, fils de Louis XIV et de Marie-Thérèse d'Autriche, né en 1661, se signala à la tête des armées de son père en 1688 et en 1694. Il mourut en 1711. Il avait eu Bossuet pour précepteur. || LOUIS, duc de Bourgogne, fils aîné du dauphin Louis, né à Versailles en 1682, eut pour précepteur Fénelon, qui composa pour lui son Télémaque. Une mort subite qui donna lieu à des soupçons d'empoisonnement, l'enleva six jours après sa femme, le 18 février 1712. Il fut père de Louis XV. || LOUIS, dauphin de France, fils de Louis XV et père de Louis XVI, né en 1729, mort en 1765.

LOUIS II, *le Jeune*, empereur d'Occident, fils aîné de Lothaire Ier, roi d'Italie, créé roi d'Italie en 844, monta sur le trône impérial en 855, habita Pavie, et mourut en 875, après avoir vaincu les Sarrasins. || LOUIS III, *l'Aveugle*, empereur, né en 880, fils de Boson, roi de Provence et petit-fils du précédent, succéda à son père en 890, et disputa le trône d'Italie à Béranger; d'abord vainqueur, il se fit sacrer empereur à Rome; mais il fut surpris dans Vérone par Béranger, qui lui fit crever les yeux et le renvoya en Provence, où il mourut en 934. || LOUIS IV, *l'Enfant*, fils de l'empereur Arnulf ou Arnoul, monta sur le trône à l'âge de sept ans en 899. Son règne, qui se termina en 911, époque de sa mort à Ratisbonne, fut troublé par les incursions des Hongrois. Il fut le dernier de la race carlovingienne, et après lui la couronne d'Allemagne devint élective. || LOUIS V, duc de Bavière, né en 1284, élu empereur d'Allemagne en 1314, eut pour compétiteur Frédéric le Beau, qu'il battit et força de renoncer à l'empire. Le pape Jean XXII annula cet arrangement et excommunia Louis. Celui-ci fit élire l'antipape Pierre de Corbière, qui le couronna empereur en 1328. Il fut de nouveau excommunié par Clément VI en 1346, et mourut l'année suivante.

LOUIS Ier, dit *le Germanique* et *le Pieux*, fils de Louis le Débonnaire, reçut en partage la Bavière en 817, remporta avec Charles le Chauve, son frère, la victoire de Fontenoy sur Lothaire en 841, et agrandit considérablement ses Etats, qui prirent le nom de royaume de Germanie. Il mourut à Francfort en 876. || LOUIS II, *le Jeune*, fils et successeur du précédent, fut attaqué par Charles le Chauve, son oncle, et le battit près d'Andernach en 876. Mort en 922.

LOUIS Ier D'ANJOU, dit *le Grand*, né en 1326, fils et successeur de Charobert, roi de Hongrie en 1342, chassa les juifs de son royaume, fit la guerre aux Transylvains, aux Croates, aux Vénitiens et aux Tartares, et fut élu roi de Pologne après Casimir III, son oncle, en 1370. Il mourut en 1382. || LOUIS II, roi de Hongrie, fils et successeur de Ladislas en 1516, périt à la bataille de Mohatz, gagnée par Soliman II en 1526.

— LOUIS Ier, duc d'Anjou, deuxième fils de Jean le Bon, roi de France, alla remplacer ce prince à Londres en qualité d'otage, et fut chargé par Charles V de plusieurs entreprises. Nommé régent pendant la minorité de Charles VI, il s'enrichit aux dépens de la France, et alla prendre possession du trône de Naples que la reine Jeanne lui avait laissé par testament en 1380. Mais il tenta vainement d'en chasser Charles de Duras, qui s'en était emparé, et mourut de chagrin en 1384. || LOUIS, duc d'Anjou, fils du précédent, né à Toulouse en 1377, fut nommé en 1384 comte de Provence, sous la tutelle de sa mère, qui le mena à Avignon en 1389, où il fut couronné roi de Naples en 1390. Il mourut à Angers en 1417, avant d'avoir pu prendre possession de son royaume. || LOUIS III, fils du précédent, né en 1403, fit aussi de vains efforts pour se mettre en possession de l'autorité, dont son père n'avait eu que le titre, et mourut près de Tarente en 1434.

LOUIS DE BAVIÈRE, dit *le Sévère*, électeur palatin, fut chargé en 1273 par les électeurs de choisir lui-même un empereur, et nomma Rodolphe de Habsbourg. Il fit périr Marie de Brabant, sa femme, qu'il soupçonna d'infidélité, et fut le père de Louis V, empereur. Mort en 1294.

LOUIS (Saint). Évêque de Toulouse, fils de Charles II, roi de Naples, né à Brignoles en 1274, renonça à la succession paternelle et se fit franciscain. Mort en 1297; canonisé en 1317.

— *Ordre de Saint-Louis*. Hist. Ordre militaire institué en 1693 par Louis XIV pour récompenser les officiers de son armée. Les conditions d'admission étaient d'être catholique et d'avoir servi sur mer ou sur terre comme officier pendant dix ans. La croix de l'ordre était d'or à huit pointes, avec des fleurs de lis aux quatre angles. Cet ordre, sans avoir été aboli, se trouve, depuis l'exil de la branche aînée des Bourbons, dans un état de suspension. Ordre royal et militaire de Saint-Louis. Chevalier de Saint-Louis ou de l'ordre de Saint-Louis.

LOUIS (SAINT-). Géogr. Ile du Sénégal où se trouve situé le chef-lieu des établissements français sur la côte d'Afrique. C'est un banc de sable formé par le fleuve Sénégal. La longueur de cette île est du N. au S. de 2,300 mètres, et sa largeur moyenne de 200. || Ville située dans l'île qui porte le même nom, et capitale des possessions françaises dans la Sénégambie. Cette ville a un port excellent et est elle-même très-salubre; 9,000 hab. mulâtres et noirs, libres et esclaves. || Près de Saint-Louis est un fort du même nom.

LOUIS (SAINT-). Géogr. Ville forte des États-Unis, bâtie dans un territoire sain et fertile, sur le bord occidental du Mississipi, capitale du territoire du Missouri; 3,000 hab.

LOUIS. s. m. Anc. métrol. Monnaie d'argent valant ordinairement 60, 30 et 15 sous. Les louis d'argent furent portés jusqu'à la valeur de 5 et même de 6 livres sous Louis XV. Ces derniers sont plus connus sous le nom d'*écus de six livres*.

— *Louis d'or*. Monnaie ainsi appelée depuis Louis XIII, qui le premier en fit fabriquer l'an 1640. A cette époque, il valait 10 fr. En 1716, on fabriqua des demi-louis de 12 livres, des louis de 24 et des doubles louis de 48. Ces deux dernières monnaies se sont seules conservées jusqu'à nos jours. A la fin du règne de Louis XIV, on fit des louis de 20 livres; il y avait aussi des pièces de 10 livres, mais elles ne circulèrent pas dans le commerce.

— Absol. *Un louis*. Ordinairement, Un louis louis. Vous serez payé en beaux et bons louis. Dans le nouveau système monétaire, le louis est remplacé par la pièce de vingt francs. On surprit un jour Voltaire comptant ses doubles *louis* d'un air joyeux, et disant: Un ami, deux amis, trois amis, etc. (Noël.)

— *Louis d'or*. Monnaie de compte de Hanovre, composée de 5 thalers, et valant au pair fr. 19,4751. || *Louis*. Monnaie d'or de l'île de Malte, de fr. 24.

— Poés. En vers, ce mot est de deux syllabes.

J'ai cent mille vertus en *louis* bien comptés. (Boil.)

A cinq cents *louis* d'or tout au plus chaque année
Sa dépense en habits n'est-elle pas bornée? (Id.)

LOUISE-BONNE. s. f. Agric. Variété de poire.

LOUISE DE SAVOIE, fille de Philippe, duc de Savoie, née en 1476 dans la Bresse, épousa en 1488 Charles d'Orléans, duc d'Angoulême, dont elle eut François Ier. Ce prince lui laissa

la régence du royaume lorsqu'il partit pour la conquête du Milanais. Ce fut Louise de Savoie qui négocia le traité de Cambray en 1529. Elle mourut en 1532.

LOUISE DE LORRAINE, fille du comte Antoine de Vaudemont, née à Nomeny en 1534, se maria en 1575 à Henri III, roi de France, dont elle fut très-négligée. Elle mourut en 1587.

LOUISIADE. Géogr. Archipel de l'Océanie, à l'E. de la Papouasie, dans la Mélanésie. La Louisiade fut découverte en 1769 par Bougainville. Les îles de ce groupe sont hautes et peuplées d'une race de sauvages noirs, farouches et crépus. L'intérieur des terres n'est pas connu.

LOUISIANE. Géogr. L'un des États unis de l'Amérique septentrionale, borné au N. par le territoire d'Arkansas, à l'E. par l'Etat de Missisipi, au S. par le golfe du Mexique, et à l'O. par le Mexique. Sa superficie est de 423,764 kil. carrés; 109,558 hab. Capitale, la Nouvelle-Orléans. La Louisiane est remplie de marais et inondée annuellement sur une grande étendue. Ses productions sont le coton, le sucre, le riz, le tabac et l'indigo. Elle a été découverte en 1504 par le Français Thomas Albert. La France, qui en avait cédé une partie à l'Angleterre en 1763, la vendit aux Etats-Unis en 1801. La Louisiane fait partie de l'Union depuis 1812.

LOUISISME. s. m. Hist. relig. Doctrine de quelques ecclésiastiques qui refusent de reconnaître le concordat de 1802, et rejettent tous les changements opérés dans la constitution du clergé sous Louis XVI. Les adhérents à cette doctrine font partie de la secte connue sous le nom de *Petite Eglise*.

LOUISISTE. s. m. Hist. relig. Adhérent au louisisme.

LOULAY. Géogr. Ch.-l. de cant., arrond. de Saint-Jean-d'Angély (Charente-Inférieure); 500 hab.

LOUP. s. m. (pr. *lou*; du lat. *lupus*, fait du gr. λύκος, même signif.). Mamm. Espèce du grand genre chien; il diffère de l'animal domestique de ce nom par son museau plus allongé, ses oreilles plus développées, son pelage plus touffu, ses proportions plus vigoureuses, sa taille plus grande, ainsi que sa mâchoire et ses dents. Mais ces différences, qui n'ont rien de fondamental, doivent être en grande partie attribuées aux modifications que la vie sauvage ou la vie domestique ont dû nécessairement déterminer chez ces deux espèces. Le loup ordinaire est de couleur fauve, avec le museau noir et allongé. Une ligne noire qui s'étend le long des membres antérieurs est un des caractères physiques qui distinguent plus particulièrement le loup du chien domestique. Le loup, par suite de la guerre continuelle qu'il fait aux bergeries et aux basses-cours, est un des animaux les plus nuisibles; aussi est-il partout l'objet d'une guerre assidue, et a-t-il presque entièrement disparu de pays où il était autrefois très-commun. Il se retire dans les lieux boisés et touffus les plus distants qu'il peut de la présence de l'homme, et n'en sort que pressé par le besoin. Pendant l'hiver, le froid et la faim conduisent les loups en troupes jusque dans les villages, où ils font entendre d'affreux hurlements. Ils peuvent, à ce qu'il paraît, se passer de nourriture pendant plusieurs jours; mais ils résistent moins à la soif, et on les voit fréquemment venir se désaltérer au bord des ruisseaux. Affamé, le loup n'épargne pas même l'homme. La louve met bas de cinq à neuf petits, qu'elle élève avec les plus grands soins. Le loup noir. Le loup rouge d'Amérique. Le loup du Mexique. Le loup de la Floride. Le *loup* est un des animaux dont l'appétit pour la chair est le plus véhément. (Buff.) Le *loup* est l'ennemi de toute société; il ne fait pas même compagnie avec ceux de son espèce. (Id.)

Dans l'ombre de la nuit, tel un *loup* dévorant
Qu'a longtemps tourmenté l'ardente soif du sang,
Autour d'une nombreuse et vaste bergerie,
Bravant le froid, la neige et les vents en furie,
Court, rôde; les agneaux, par leurs longs bêlements,
Tranquilles sous leur mère, irritent ses tourments.
Il épie, il attend le moment du carnage,
Contre sa proie absente il excite sa rage,
Croit déjà la tenir, croit déchirer son flanc,
Se repaître de meurtre et s'abreuver de sang. (Del.)

Telle à l'aspect d'un *loup*, terreur des champs voisins,
Fuit d'agneaux effrayés une troupe bêlante. (Boil.)

— *Loup marin*. On a donné quelquefois ce nom à des phoques et à des hyènes.

— Ichthyol. *Loup de mer*. Nom vulgaire que l'on donne au centropome loubine, poisson à peau gluante et de la longueur d'environ trois […] aigues et dévore tout ce qu'il rencontre. Les pêcheurs ne le prennent qu'avec de grandes précautions. On le rencontre sur les côtes de France. || Nom d'une espèce d'anarrhique, et quelquefois des vieux brochets.

— Entom. Tribu de la famille des aranéides, comprenant ceux de ces animaux qui chassent et attrapent leur proie à la course.

— Fam. *Il fait un froid de loup*. Il fait très-froid, le temps est très-rigoureux. || *Etre enrhumé comme un loup*. Etre fort enrhumé. || *Manger comme un loup*. Manger beaucoup. || *Marcher à pas de loup*. Marcher légèrement, sans bruit et à dessein de surprendre.

— Fig. et fam. *Etre connu comme le loup gris, comme le loup blanc*. Etre bien connu, être connu de tout le monde. || *Entre chien et loup*. Sur le soir, au moment du crépuscule, pendant lequel on entrevoit encore les objets sans pouvoir les distinguer. Nous nous sommes rencontrés entre chien et loup près de votre maison. Il était entre chien et *loup*, quand nous crûmes apercevoir plusieurs personnes. (Acad.) || *Se mettre à la gueule du loup*. S'exposer à un péril évident qu'on pouvait éviter. || *Tenir le loup par les oreilles*. Etre dans une situation pressante, difficile, sans savoir comment en sortir. || *Donner la brebis à garder au loup*. Donner quelque chose à garder à quelqu'un dont on devait se méfier. || *Enfermer le loup dans la bergerie*. Mettre, laisser quelqu'un dans un lieu, dans un poste où il peut faire beaucoup de mal. || Signifie aussi Laisser fermer une plaie avant qu'il en soit temps, ou faire rentrer un mal qu'il fallait faire sortir au dehors.

— Prov. et fig. *La faim fait sortir le loup du bois, chasse le loup hors du bois*. La nécessité contraint à faire bien des choses pour se procurer de quoi vivre. || *Il faut hurler avec les loups*. Il faut s'accommoder aux manières, aux mœurs, aux opinions de ceux avec lesquels on vit ou avec lesquels on se trouve, quoiqu'on ne les approuve pas entièrement. || *Le loup mourra dans sa peau*. Rarement celui qui est méchant devient bon. || *Qui se fait brebis, le loup le mange*. Celui qui est trop bon, qui a trop de douceur envers les autres, encourage les méchants à lui nuire. || *Brebis comptées, le loup les mange*. L'excès de précaution ne garantit pas toujours d'être trompé; il est quelquefois dangereux. || *Les loups ne se mangent pas*. Les méchants s'épargnent entre eux. || *La lune est à l'abri des loups*. Dans les rangs élevés de la société, on n'a point à redouter les outrages des misérables. || *Quand le loup est pris, tous les chiens lui lardent les fesses*. Quand un homme puissant est déchu, les gens de rien tombent sur lui. || *A chair de loup sauce de chien*. Il faut traiter les gens comme ils le méritent. || *En fuyant le loup, il a rencontré la louve*. En évitant un péril, il est tombé dans un autre. || *D'un côté le loup nous menace, de l'autre le chien*. Se dit quand on se trouve entre deux dangers. || *Courage de loup*. Se dit ironiquement d'un homme armé qui attaque un homme sans défense. || *Courir un homme comme le loup gris*. Le poursuivre vivement. || *Etre décrié comme le loup blanc*. Avoir une fort mauvaise réputation. || *Savoir la patenôtre du loup*. Connaître certaines paroles magiques auxquelles on attribuait la vertu de mettre les loups en fuite, et, par allusion, faire connaître à quelqu'un qui fait des menaces qu'on saura bien l'empêcher de les effectuer. || *Il est comme le loup, il n'a jamais vu son père*. C'est un bâtard. || *Avoir vu le loup*. Etre étonné, rester silencieux. As-tu vu le loup, que tu ne lui parles pas? || *Avoir vu le loup* se dit plus ordinairement en parlant d'un homme qui a vu le monde, qui est aguerri, expérimenté, ou d'une femme qui a perdu son innocence. || *Danser le branle du loup*. Avoir peur et prendre la fuite.

— Prov. fig. et pop. *Quand on parle du loup on en voit la queue*. Se dit, lorsqu'en parlant d'une personne, elle vient à passer. || *Loup de mer*. Se dit d'un marin qui a fait un séjour constant sur la mer, qui a perdu tous les usages du monde, qui ne connaît plus que son métier.

— Antiq. Le loup, chez les Egyptiens, était l'hiéroglyphe d'un voleur, excepté à Lycopolis, où cet animal était particulièrement adoré. En Grèce, il était consacré à Apollon, et chez les Romains, au dieu Mars.

— Ant. milit. Espèce de harpon ou de croc à l'aide duquel les Romains détournaient les coups du bélier. || Sorte de mors dont on se servait pour dompter les chevaux fougueux. || Le loup est un des animaux qui ont figuré le plus anciennement sur les enseignes romaines.

— Numism. Le loup, sur les médailles, désigne la ville de Rome ou quelque ville de la domination romaine. On y voit plus souvent la louve. || Une tête de loup est l'emblème de la ville d'Argos.

— Blas. Le loup se représente passant, courant ou ravissant. Albertas portait de gueules au loup ravissant d'or.

— Hist. milit. Genre d'épée à lame plate, de moyenne longueur. || Espèce de verrou ou de crochet qui arrête le chien d'une arme à feu. Le loup est une pièce constitutive de la platine de sûreté.

— Chirurg. Espèce d'ulcère malin, virulent, chancreux, qui ronge les chairs des jambes comme un loup affamé, d'où il a tiré ce nom. Avoir des loups aux jambes.

— Constr. Forte pince courbée avec laquelle on arrache les gros clous. || Gros clou avec lequel on fixe les poteaux d'une cloison.

— Se dit d'un ouvrage mal exécuté. || *Faire un loup*. Manquer un ouvrage.

— Techn. Morceau d'ivoire brut, attaché à un manche, dont les orfèvres se servent pour polir. || Machine pour briser la laine. || Instrument de bois aplati pour dresser les paquets de librairie, quand ils sont cordés.

— Pêch. Nom de plusieurs espèces de filets.

— Astron. Constellation de l'hémisphère austral. Le Loup a cinq étoiles dans le Catalogue britannique, et cinquante et une dans celui de Caille.

— Espèce de masque de velours noir que les dames portaient autrefois pour garantir leur visage du hâle.

— *Broderie, découpure à dents de loup*. Broderie, découpure qui forme une suite d'angles aigus.

— SAUT-DE-LOUP. Fossé assez large pour n'être pas franchi par un loup, qu'on creuse ordinairement au bout des allées d'un parc, d'un jardin, pour les fermer sans ôter la vue de la campagne. V. SAUT.

— LOUP-CERVIER. s. m. Mamm. Quadrupède carnassier qui ressemble à un grand chat, mais qui a la queue courte et des pinceaux de poils aux oreilles. Le loup-cervier est probablement le lynx des anciens. Manchon, fourrure de loup-cervier. Les plus belles peaux de lynx viennent de Sibérie sous le nom de *loup-cervier*, et de Canada sous celui de *chat-cervier*. (Buff.) Les *loups-cerviers* de Canada sont seulement, comme je l'ai déjà dit, plus petits et plus blancs que ceux d'Europe, et c'est cette différence qui les a fait appeler *chats-cerviers*. (Id.)

— Polit. Se dit fig. de ceux qui font métier de jouer à la hausse ou à la baisse sur les fonds publics, et en général de ceux qui spéculent sur les entreprises de l'Etat et sur les besoins publics.

— LOUP-GAROU. s. m. (du fr. *loup*, et du celt. *garo*, *garw*, cruel, sauvage, barbare, féroce). Nom que donnait autrefois le peuple des campagnes à un esprit malin très-dangereux, ou à un sorcier travesti en loup qui court les champs pendant la nuit. Cette superstition subsistait encore en France sur la fin du XVIe siècle, et n'a pas même entièrement disparu aujourd'hui de certaines contrées de la Saintonge, du Limousin et de l'Auvergne. Elle était autrefois tellement accréditée, que les tribunaux condamnaient au feu ceux qui étaient accusés de ce genre de sorcellerie. Il ne faut jamais faire peur aux enfants des loups-garous.

— Fig. et fam. Homme d'une humeur farouche, qui ne peut avoir de société avec personne. Comment fréquentez-vous cet homme-là? c'est un loup-garou, un vrai loup-garou.

Je ne prends point pour vertu
Les noirs accès de tristesse
D'un *loup-garou* revêtu
Des habits de la sagesse. (J.-B. Rouss.)

Mais écoutez ces pieux *loups-garous*,
Persécuteurs de l'art des Euripides,
Qui vont hurlant en phrases insipides
Contre la scène, et même contre vous. (Volt.)

— adjectiv.

Nos femmes de province
Ont l'abord repoussant, la mine plate et mince,
L'esprit sec et bouché, le regard de hibou,
L'entretien discourtois, et l'abord *loup-garou*. (Bers.)

— « On a vu, dit Buffon, des loups accoutumés à la chair humaine se jeter ensuite sur les hommes, attaquer le berger plutôt que le troupeau, dévorer des femmes, emporter des enfants, etc.; on a appelé ces mauvais loups *loups-garous*, c'est-à-dire loups dont il faut se *garer*. » Cette étymologie est inexacte; voyez celle que nous avons donnée.

— Jeu d'enf. Petit bâton plat, à crans, au bout d'une ficelle, que l'on agite circulairement pour faire un grand bruit.

LOUP (Saint). Né à Toul, beau-frère de saint Hilaire, évêque d'Arles. Sa femme et lui se séparèrent d'un commun accord; il entra au monastère de Lérins, fut nommé évêque de Troyes en 427, et sauva cette ville de la fureur d'Attila. Mort en 479.

LOUP. Abbé de Ferrières, dans le XIVe siècle, fut l'un des plus doctes moines de son temps, dressa le canon du concile de Verneuil en 844, et reçut plusieurs missions importantes. On a de lui 134 lettres et un traité des trois questions contre Godeschalk.

LOUPE. s. f. (du gr. λοβός, lobe). Médec. Tumeur ordinairement arrondie, indolente, circonscrite, le plus souvent enkystée, sans inflammation de la peau et de la même couleur que la peau. On a longtemps confondu sous le nom générique de loupe, un grand nombre de tumeurs de nature différente auxquelles on donne aujourd'hui des noms divers selon la nature, le siége, le volume de la tumeur; tels sont le méliceris, l'athérome, le lipome, etc. Les loupes ont essentiellement pour siége le tissu cellulaire. Elles peuvent se rencontrer partout, excepté sur la paume des mains et des pieds. Leur volume varie depuis la grosseur d'une noisette jusqu'à des dimensions excessives. Il lui est venu une loupe à la tête, au cou, sous la gorge. Couper, extirper, résoudre une loupe. Loupes internes. Loupes externes. Loupes de la tête. Loupes des paupières. Loupes du cou. Loupes du tronc. Amputation des loupes. Traitement des loupes.

— Zool. Tumeur qui est naturelle à quelques animaux. Le chameau naît avec des *loupes* sur le dos et des callosités sur la poitrine et sur les […]

— Bot. Excroissance ligneuse qui vient aux troncs et aux branches de quelques arbres. Les loupes d'ormes servent à faire de jolis ouvrages de tabletterie.

— Opt. Verre convexe des deux côtés, qui grossit les objets à la vue. On l'appelle autrement Lentille. Les loupes sont ordinairement enchâssées dans des cercles d'ivoire ou de métal. Ces caractères sont si petits, qu'il faut se servir d'une loupe pour les lire. L'œil de la vanité est une *loupe* qui grossit tous les plus petits objets. (Ségur.) Prenez une *loupe* et voyez la nature redoubler pour ainsi dire de soins à mesure que ses ouvrages diminuent de volume. (Boufflers.)

— Fig. et pop. Se dit d'un ouvrier paresseux, par allusion à celui qui travaille à la loupe, et qui par conséquent ne va pas très-vite. Quelle loupe!

— Joaill. Pierre précieuse que la nature n'a pas achevée. Une loupe de rubis, de saphir.

— Conchyl. Extravasation de matière nacrée à l'intérieur de la coquille des huîtres perlières.

— Techn. Masse de fer fondue et pétrie sous le marteau. || Briques et carreaux des vieux fourneaux qui ont servi à la fonte de l'or et de l'argent, et dans lesquels il se trouve encore quelques particules de ces métaux, que l'on en tire par le moyen du moulin à lavures.

LOUPER. v. a. 1re conj. Se dit fig. et pop. pour Ne rien faire, faire le paresseux.

— Par extens. se dit aussi pop. pour Boire.

LOUPEUR, EUSE. s. Paresseux, par allusion à celui qui travaille à la loupe. V. LOUPE.

— Se dit aussi pop. pour Buveur. C'est un fameux loupeur.

LOUPEUX, EUSE. adj. Qui a des loupes. Un arbre loupeux. Peu usité.

LOUQSOR. Géogr. Village d'Égypte, dans la Thébaïde, l'un des quatre villages bâtis sur l'emplacement de l'ancienne ville de Thèbes, à 500 kil. du Caire. C'est de là que vient le fameux obélisque qui orne depuis 1835 la place de la Concorde à Paris. Ce monument, transporté sur un vaisseau par les soins de l'ingénieur Lebas, a 22 mètres de haut et est chargé d'inscriptions hiéroglyphiques sur ses quatre faces.

LOURD, OURDE. adj. (pr. *lour*; le *d* final ne se fait jamais sentir, pas même devant une voyelle; de la basse lat. *lurdus*, d'où les Italiens ont fait *lordo*, même signif.). Pesant, difficile à remuer, à porter; l'opposé de Léger. Un fardeau bien lourd, trop lourd. Cette charge est trop lourde pour un si petit cheval. C'est une arme bien lourde. L'or est le plus lourd de tous les métaux.

— Qui se remue avec peine, avec effort; l'opposé de Dispos, agile. Les chevaux de Flandre sont lourds. Il était fort agile dans sa jeunesse, mais le voilà devenu bien lourd. Cette disposition bien ou mal cultivée est ce qui rend les enfants adroits ou *lourds*, pesants ou dispos. (J.-J. Rouss.)

— Fig. en parlant de l'esprit, Qui manque de légèreté, de facilité, de finesse, de grâce, de promptitude, de souplesse. C'est un homme bien lourd. Il a l'esprit lourd, bien lourd. || On le dit de même de la manière de converser, du style. Une conversation lourde. Un style lourd. Une lourde plaisanterie.

— Peint. et sculpt. Dans un sens analogue. La touche de ce peintre est lourde, ses contours, ses ciels sont lourds. Une lourde composition. Lourd de couleur, de dessin. Draperie lourde. Les formes de cette statue sont trop lourdes. Cet édifice a des ornements bien lourds. Vous apprendrez à faire vos ciels moins *lourds*. (Dider.) Un tableau *lourd* de dessin et de draperie. (Id.)

— Fig. *Avoir une maison bien lourde*. Avoir une maison, un ménage coûteux.

— Dans le même sens. *C'est une charge bien lourde*. Se dit de ce qui occasionne beaucoup de dépense. Il a huit enfants, c'est une charge bien lourde pour un ouvrier.

— Fig. et fam. *Une lourde tache, une lourde besogne*, etc. Une tache, une besogne rude, difficile à faire. || *Faire une lourde chute*. Tomber de haut, de tout son poids. || *Une lourde faute, une lourde bévue*. Une faute, une bévue grossière.

— Paléogr. *Lettres lourdes*. V. GOFFE.

LOURD. s. m. Techn. Partie d'une meule de moulin qui, étant plus dense et plus pesante que le reste, rompt l'équilibre de l'ensemble.

LOURDAUD, AUDE. s. Grossier et maladroit. Un lourdaud. Un gros lourdaud. Un vrai lourdaud. Une grosse lourdaude. Un lourdaud de village. Laisse-là ces *lourdauds* contre qui tu déclames. (Corn.) Il est fam.

Jamais un *lourdaud*, quoi qu'il fasse,
Ne saurait passer pour galant. (La Fontaine.)

LOURDAUDERIE. s. f. Maladresse grossière, acte d'un lourdaud.

LOURDEAU. s. m. Agric. Variété de raisin de Bourgogne.

LOURDÉE. s. f. Vétér. Un des noms vulgaires du tournis, maladie des moutons.

LOURDEMENT. adv. Pesamment, rudement. Marcher, courir, tomber lourdement.

— Fig. Gauchement, sans finesse. Plaisanter lourdement.

— Grossièrement. S'il croit cela, il se trompe lourdement. Vous errez lourdement. Celui qui jugerait des hommes par leurs discours se trom[…]

LOURDERIE. s. f. Faute grossière contre le bon sens, contre la civilité, la bienséance. Il fait tous les jours d'étranges lourderies. Fam. et peu usité.

LOURDES. Géogr. Chef-l. de cant., arrond. d'Argelès (Hautes-Pyrénées); 3,700 hab.

LOURDEUR. s. f. Pesanteur. On ne l'emploie guère qu'au figuré. Lourdeur de style. Lourdeur de ton. Les draperies de ce tableau sont d'une lourdeur assommante. Cet écrivain a de la lourdeur. Il y a de la lourdeur dans cet édifice. On l'emploie beaucoup plus dans les arts du dessin qu'en littérature. Le frelon serait fort dangereux pour les abeilles, sans sa *lourdeur* et le bruit de son vol. (Del.)

Le temps est un désir pour le mortel actif,
Le temps avec *lourdeur* pèse sur l'homme oisif.
([illegible])

LOURDISE. s. f. Même signification que lourderie. Il vieillit. J'étais désolé de ma *lourdise*. (J.-J. Rouss.)

LOURE. s. f. Mus. Sorte de danse grave dont l'air se bat à deux temps, et d'un mouvement marqué. Danser une loure. || L'air lui-même. Une *loure* ne se joue pas sur le ton de la descente de Mars. (Volt.)

LOURÉ, ÉE. part. pass. du v. Lourer. S'emploie adjectiv. Note lourée. Air louré.

LOUREIRE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones de la famille des euphorbiacées, originaire de la Guadeloupe.

LOURER. v. a 1re conj. Mus. Lier les notes en appuyant sur la première de chaque temps. Lourer des notes. Lourer un air.

LOÜS. s. m. Ant. gr. Nom du dixième mois du calendrier macédonien. Lorsque l'année civile fut fixée par Auguste, il correspondait au mois d'août du calendrier Julien.

LOUSSEAU, LOUSSET ou **LOSSE.** s. m. Mar. Petit réservoir pratiqué pour recevoir l'eau, dans le fond des embarcations qui n'ont point de pompe.

LOUSTIC. s. m. Le plaisant des compagnies suisses, et, par extension, un bouffon de caserne, un mauvais plaisant. C'est le loustic de la société.

LOUTH. Géogr. Comté d'Irlande, dans la province de Leinster; 102,000 hab.; chef-lieu, Dundalk

LOUTRE. s. f. Mamm. Genre de mammifères carnassiers de la tribu des digitigrades, essentiellement aquatiques et très-bons nageurs. Leur tête est plate, leur museau terminé par un mufle dans lequel sont percées les narines; les membres sont courts, les pieds larges et palmés comme ceux du canard, la queue aplatie. Leur nourriture se compose de poissons, de végétaux et de crustacés. Leur demeure n'est qu'un simple trou dans le voisinage ou sur le bord des eaux. La couleur de leur pelage est partout la même, brune en dessus et blanchâtre en dessous. Leur fourrure est assez grossière, mais leur feutre a été employé dans la chapellerie. On compte un grand nombre d'espèces de loutres, mais qui offrent peu de différences entre elles. Loutre de Canada. Loutre de la Caroline. Loutre du Cap. Loutre barang, etc.

LOUTRE. s. m. Chapeau, manchon, etc., fait avec le poil ou la peau de la loutre.

LOUTRÉE. s. f. Anc. cout. Adjudication, délivrance d'un bien à quelqu'un. || *Avoir loutrée.* Etre adjudicataire.

LOUTROPHORE. s. des 2 g. (ét. gr., λουτρόν, bain; φορέω, je porte). Ant. gr. Jeune garçon ou jeune fille qui portait une urne pleine d'eau pour les libations, dans les funérailles d'un adolescent ou d'une vierge. On mettait des statues de loutrophores sur les tombes des vierges.

LOUVAIN. Géog. Grande ville de Belgique, dans le Brabant méridional, à 16 kilom. de Bruxelles, sur la Dyle; sa population est de 25,000 hab. Brasseries renommées, raffineries de sucre, fabriques de drap, de toiles, de dentelles.

LOUVAT. s. m. Louveteau, jeune loup.

Au bout de quelque temps que messieurs les *louvats*
Se virent loups parfaits. (La Fontaine.)

LOUVE. s. f. Mamm. La femelle du loup. La louve, lorsqu'elle a des petits, devient intrépide, semble ne rien craindre pour elle, et s'expose à tout pour les sauver. (Buff.) La *louve* allaite ses petits pendant quelques semaines, et leur apprend bientôt à manger de la chair. (Id.)

— Fig. et fam. Femme tout à fait abandonnée à la débauche. C'est une louve. Chez les anciens, la louve était regardée comme le symbole d'une femme impudique.

— Techn. Outil de fer en *c* dos à dos (*oc*) qu'on place dans un trou fait exprès à une pierre, et qui sert à l'enlever.

— Ant. rom. Symbole de la ville de Rome, sur les médailles et les monuments. Plusieurs monuments antiques représentent la louve allaitant Rémus et Romulus. On voit à côté d'elle la figure de Rome et le berger Faustulus.

— Pêch. Baril défoncé des deux bouts, et placé sur l'écoutillon d'un bâtiment pêcheur. La louve sert de conduit pour jeter dans la cale la morue habillée. || Se dit aussi d'une espèce de filet qu'on tend verticalement sur trois perches, en opposant l'ouverture au courant.

LOUVÉ, ÉE. adj. Relat. Se dit en parlant de certains serpents d'Amérique, qui se tiennent roulés en spirale. Ce serpent était louvé dans [illegible]

LOUVÉ, ÉE. part. pass. du v. Louver. S'empl. adjectiv. Des pierres louvées.

LOUVEL (Pierre-Louis). Né à Versailles en 1783. Garçon sellier d'abord dans les écuries de Napoléon, ensuite dans celles de Louis XVIII, il nourrit pendant six ans, suivant ses propres aveux, la pensée de tuer tous les membres de la famille royale. Le 13 février 1820, à la sortie de l'Opéra, il commença l'exécution de ce projet en assassinant le duc de Berry. Après un procès de trois mois qui prouva qu'il n'avait pas de complices, il monta sur l'échafaud avec fermeté.

LOUVELLE. s. f. Mar. Ne s'emploie que dans cette expression, *Border en louvelle.* Border de manière que les bordages se touchent carrément l'un à côté de l'autre.

LOUVER. v. a. 1re conj. Faire à une pierre un trou pour y mettre la louve. Il faudra louver ces pierres.

— se louver. v. pron. Être louvé.

LOUVERTURE (Toussaint). Célèbre général noir, né de parents esclaves à Saint-Domingue. D'abord médecin dans l'armée des noirs, il passa en qualité de colonel au service de l'Espagne, qu'il quitta pour se joindre au général français Laveaux, dont il reçut le titre de général de brigade. En 1796 il fut proclamé général en chef des armées de la république. Il se débarrassa peu à peu de tous ceux qui pouvaient le gêner dans l'exercice d'un pouvoir absolu, et gouverna ainsi Saint-Domingue jusqu'à l'arrivée du général Leclerc, qui le força de se rendre, l'envoya en France, où il fut enfermé au fort de Joux. Il y mourut en 1803.

LOUVET, ETTE. adj. (rad. *loup*). Ne s'emploie qu'en parlant de la couleur du poil d'un cheval, quand elle approche de la couleur du poil du loup. Cheval louvet. Une jument louvette.

LOUVET DE COUVRAY (Jean-Baptiste). Né à Paris en 1764. Il était déjà connu dans les lettres par son roman des Amours du chevalier de Faublas, lorsque éclata la révolution. Nommé député à la Convention nationale, il s'attacha au parti de la Gironde, et osa attaquer Robespierre. Proscrit avec les Girondins, il se cacha jusqu'au 9 thermidor. Il fut ensuite membre du conseil des Cinq-Cents, et mourut en 1797.

LOUVETÉ. part. pass. du v. Louveter. Invariable.

LOUVETEAU. s. m. Petit loup, qui est encore sous sa mère. Nous avons pris la louve et ses louveteaux. Les *louveteaux* ne sortent du fort où ils ont pris naissance qu'au bout de six semaines ou deux mois. (Buff.)

— Maçonn. Se dit, dans les loges maçonniques, du fils d'un franc-maçon.

— Techn. Sorte de coin de fer à l'usage des maçons.

LOUVETER. v. n. 1re conj. Faire ses petits, en parlant de la louve.

LOUVETERIE. s. f. Equipage pour la chasse du loup. Un officier de la louveterie. Les capitaines de louveterie sont chargés de la destruction des loups.

— Dans quelques maisons royales, Lieu destiné à loger cet équipage.

LOUVETIER. s. m. On ne l'employait guère autrefois que dans cette dénomination, *Grand louvetier*, Officier de la maison du roi qui commande la louveterie.

— Aujourd'hui, Propriétaire qui s'est engagé à tenir un équipage pour chasser le loup.

LOUVETTE. s. f. Entom. Espèce d'hépiale dont la chenille vit sur le houblon.

— Véter. *Louvette des piqueurs.* Tique qui attaque les chiens.

— Mar. *Border en louvette.* Border de manière que les bordages se touchent carrément.

LOUVEUR. s. m. Construc. Maçon qui louve une pierre.

LOUVIERS. Géogr. Ch.-l. d'arr. (Eure), à 107 kil. de Paris; 10,000 hab. Cette ville a une grande importance industrielle pour la fabrication de draps superbes, aussi estimés pour leur solidité que pour leur beauté.

LOUVIERS. s. m. Comm. Sorte de drap fabriqué à Louviers. Un beau louviers. Un habit de Louviers.

LOUVOIS (François-Michel le Tellier, marquis de). Né à Paris en 1641. Il succéda à son père dans la charge de ministre de la guerre en 1654. Son administration fut habile, mais d'une inflexible sévérité. Ce fut lui qui fit exécuter avec la dernière rigueur la révocation de l'édit de Nantes. Il mourut en 1691.

LOUVOYAGE. s. f. Mar. Action de louvoyer.

LOUVOYER. v. n. 1re conj. Mar. Ce verbe change l'*y* en *i* devant l'*e* muet. *Je louvoie, je louvoierai*, etc. Faire plusieurs routes en zigzag au plus près du vent, en lui présentant tantôt un côté du bâtiment, tantôt un autre. Nous fûmes longtemps contraints de louvoyer. Ce vaisseau louvoya toute la journée.

— Fig. Dans le langage ordinaire, Prendre des détours pour arriver à un but que l'on désire, mais où l'on ne peut aller directement. C'est une affaire difficile; ce n'est qu'en louvoyant qu'on pourra réussir. Apprenez à *louvoyer*, mon jeune ami. (J.-J. Rouss.)

LOUVRE. s. m. (Les étymologistes ne sont pas d'accord sur l'origine de ce mot; les uns la [...] *castellum*, château; d'autres de *rouvre, roboretum*, forêt de chênes; d'autres enfin, et c'est l'opinion la plus commune, de *lupara*, à cause des loups qui infestaient ce lieu sauvage). Magnifique palais situé à Paris sur la rive droite de la Seine, et dont l'origine remonte au XIIIe siècle. Philippe-Auguste y fit bâtir en 1204 une grosse tour dont il fit une prison d'Etat et un arsenal. Charles V en fit une bibliothèque, et agrandit le Louvre, qui devint sa demeure. François Ier fit commencer en 1540, sous la direction de Pierre Lescot, d'immenses travaux qui ne furent terminés que sous son successeur Henri II, et qui constituent ce qu'on nomme aujourd'hui le vieux Louvre. Charles IX et Henri III firent continuer la partie parallèle à la Seine connue sous le nom de galerie du Louvre. Enfin sous Louis XIV s'éleva la nouvelle façade d'après les dessins de Claude Perrault. Napoléon apporta de nombreux embellissements au Louvre, et l'enrichit d'un musée de peinture et de sculpture qui en fait le plus précieux ornement. Sous le règne de Louis XVIII, de Charles X et de Louis-Philippe, de belles restaurations intérieures ont été entreprises, et les plus célèbres peintres de notre époque y ont consacré leurs talents. La statue équestre du duc d'Orléans a été récemment placée dans la cour du Louvre.

Le pauvre en sa cabane, où le chaume le couvre,
Est sujet à ses lois;
Et la garde qui veille aux barrières du *Louvre*
N'en défend pas nos rois. (Malherbe.)

— S'est dit d'une habitation royale en général, et surtout des châteaux des rois de France. Le louvre de Fontainebleau.

— Se dit aussi, par allusion au palais du Louvre, d'une maison riche et magnifique. C'est un louvre, ce n'est pas la maison d'un particulier.

— *Honneurs du Louvre.* On appelait ainsi certaines distinctions attachées par le roi à quelques dignités, comme d'entrer en carrosse dans la cour du Louvre, etc.

LOVANISTE. s. m. Hist. et philos. Docteur, membre, étudiant de l'université de Louvain. Les lovanistes ont donné une traduction française de la Bible. Plantin a imprimé l'édition des œuvres de saint Augustin publiée par les lovanistes.

LOVANOIS, OISE. adj. et s. Géogr. Habitant de Louvain. || Qui appartient à Louvain ou à ses habitants.

LOVE. s. f. Tech. Masse de savon ayant la longueur d'une brique, la largeur et l'épaisseur de trois.

LOVÉ, ÉE. part. pass. du v. Lover. S'empl. adjectiv. Les prisonniers n'avaient pour lit qu'un câble lové.

LOVELACE. s. m. Par allusion au personnage ainsi nommé dans la Clarisse de Richardson, se dit d'un homme jeune, spirituel, riche, qui met sa gloire à séduire les femmes. || Se dit ironiquement d'un débauché de mauvais ton, ou d'un fat. C'est le lovelace de l'endroit. Il veut faire le lovelace.

LOVER. v. a. Mar. Ployer un cordage en rond. || se lover. v. pron. S'entortiller autour d'un corps, ou s'enrouler soi-même, comme font la plupart des serpents.

LOVET ou **LOUVET.** s. m. Véter. Fièvre avec tumeurs charbonneuses.

LOWA. s. m. Ornith. Espèce de cormoran de la Chine, qu'on apprivoise et qu'on dresse pour la pêche.

LOWANDO. s. m. Mamm. Espèce de guenon des grandes Indes.

LOXANTHÈRE. adj. des 2 g. (ét. gr., λοξός, oblique; ἀνθηρός, anthère). Bot. Qui a les anthères obliques.

LOXARTHRE. s. m. (ét. gr., λοξός, oblique; ἄρθρον, articulation). Méd. Déviation d'une articulation, sans spasme ni luxation.

LOXIADE. adj. des 2 g. Ornith. Qui ressemble au loxie. || loxiades. s. m. pl. Famille d'oiseaux.

LOXIAS. adj. des 2 g. (du gr. λοξός, oblique). Myth. gr. Surnom d'Apollon, considéré comme le soleil, soit parce que les rayons de cet astre frappent obliquement la terre pendant la plus grande partie du jour, soit à cause de sa marche oblique dans le zodiaque. || Il se prenait aussi figurément, et s'appliquait ainsi à la même divinité, à cause du sens peu clair de ses prophéties.

LOXIDIE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, de la famille des légumineuses, originaire de la Nouvelle-Hollande.

LOXIE. s. f. (du gr. λοξός, oblique). Ornith. On désigne par ce mot tantôt le gros-bec, tantôt le bec-croisé, et même le butor.

LOXOCARYE. s. f. (ét. gr., λοξός, oblique; κάρυον, noix). Bot. Genre de plantes monocotylédones, de la famille des restiacées, originaire de la Nouvelle-Hollande. Loxocarye cendrée.

LOXOCOSME. s. m. (ét. gr., λοξός, oblique; κόσμος, monde). Astron. Instrument propre à démontrer les phénomènes du mouvement de la terre, les saisons et l'inégalité des jours. On lui a donné ce nom parce que ces phénomènes sont produits par l'obliquité de l'axe de la terre sur le plan de l'écliptique.

LOXODROMIE. s. f. (du gr. λοξός, oblique, et δρόμος, course). Mar. Chemin que fait sur mer [...] suivant toujours le même rumb de vent.

— Géom. Courbe qui est tracée à la surface d'une sphère et qui coupe tous les méridiens sous un même angle.

LOXODROMISME. s. m. (rad. *loxodromie*). Didact. Marche dans une direction oblique. || On a appelé *Loxodromisme des couches du globe terrestre* leur parallélisme uniforme, direction dont le type se manifeste sensiblement au milieu de toutes les perturbations partielles.

LOXODROMIQUE. adj. des 2 g. Mar. Qui a rapport à la loxodromie. Ligne loxodromique. Angle loxodromique.

— *Tables loxodromiques.* Tables par lesquelles on peut calculer le chemin que fait un bâtiment.

LOYAL, ALE. adj. (du mot *loi*, qu'on écrivait autrefois *loy*). Sans fraude, d'une bonne qualité, d'une qualité convenable. Marchandise bonne et loyale. Vin loyal. Il est peu usité dans cette acception.

— Pal. *Loyaux coûts, les frais et loyaux coûts.* Les frais faits légitimement. || *Un bon et loyal inventaire.* Inventaire fait fidèlement et régulièrement.

— Fig. Fidèle, sincère, droit, franc, plein d'honneur et de probité. Un homme loyal. Un procédé loyal. Une conduite franche et loyale. De bons et loyaux services. Un loyal chevalier.

— Hist. *Loyal et magnanime.* Épithètes qui entraient dans la formule du serment que les ducs et pairs de France prêtaient au palais, entre les mains du premier président. Vous promettez de vous comporter comme un loyal et magnanime pair.

— Manég. *Cheval loyal.* Se dit d'un cheval qui emploie toute sa force pour obéir, et qui ne se défend pas lorsqu'on le châtie. || *Bouche loyale.* Bouche docile, qui obéit facilement au mors.

LOYALEMENT. adv. Avec fidélité, franchise, bonne foi. Vendre, agir, se comporter légèrement.

LOYAUTÉ. s. f. Fidélité, probité. C'est un homme qui a beaucoup de loyauté. Un procédé plein de loyauté. La loyauté fait la sûreté des relations entre individus. La *loyauté* est le fondement le plus solide des grandes transactions sociales et des rapports internationaux. (Vieill.)

— Techn. *Plomb de loyauté.* Dans la sayetterie d'Amiens, le dernier plomb que les esgards des sayetteurs mettent aux étoffes, comme ayant les qualités prescrites par les règlements.

LOYER. s. m. Le prix du louage d'une maison. Prendre une maison à loyer, donner à loyer. Il n'a pas payé son loyer. Je paye un gros loyer de cette maison. Nous avons payé tous les loyers de l'année dernière. || On dit aussi Donner une ferme à loyer; mais en parlant du prix qu'on paye ou reçoit pour le bail d'une ferme, on dit plus souvent Fermage que loyer.

— Salaire, ce qui est dû à un serviteur, à un ouvrier pour son travail, pour ses services. On ne doit pas retenir le loyer du serviteur et du mercenaire. Peu usité dans ce sens.

— Récompense. Les bonnes actions trouvent leur loyer dans l'estime publique. Ce sens est vieux.

Très-peu de gré, mille traits de satire,
Sont le *loyer* de quiconque ose écrire. (Voltaire.)

Serait-ce la raison qu'une même folie
N'eût pas même *loyer*? (Malherbe.)

— Se prend quelquefois dans le sens de Traitement, soit en récompense, soit en punition.

Triste *loyer*, châtiment lamentable
D'un amour-propre, il est vrai, peu traitable.
(J.-B. Rouss.)

— Prov. *Qui sert et ne pas sert, son loyer perd.* Celui qui n'accomplit pas son service pendant tout le temps pour lequel il s'est engagé perd son salaire ou sa récompense. || *Qui bon maître sert, bon loyer a.* Un homme juste reconnaît toutes les peines qu'on prend pour lui.

LOYOLA. Géogr. Village et monastère d'Espagne dans la province de Guipuscoa, patrie de saint Ignace, fondateur de l'ordre des Jésuites. || *Enfants de Loyola* ou *disciples de Loyola.* Les jésuites.

LOYOLÉTIQUE. adj. des 2 g. Hist. relig. Qui tient des jésuites; jésuitique. On ne l'emploie qu'en mauvaise part.

LOYOLISTE. s. m. Hist. relig. S'est dit quelquefois pour Jésuite, disciple de Loyola. Se prend en mauvaise part.

LOZANGE. s. f. V. losange.

LOZÈRE. Géogr. Petite chaîne de montagnes faisant partie des Cévennes, et s'étendant du N. au S. entre Mende et Uzès. Le Lot et le Tarn y prennent leur source. C'est elle qui donne son nom au département qui suit.

LOZÈRE. Géogr. Département français, formé du Gévaudan et d'une partie des diocèses d'Uzès et d'Alais (Languedoc). Il a pour limites au N. les départements de la Haute-Loire et du Cantal, à l'E. ceux de l'Ardèche et du Gard, au S. ceux du Gard et de l'Aveyron, et à l'O. celui de l'Aveyron. Sa superficie est de 500,543 arpents métriques, et sa popul. de 140,350 hab. Il se divise en trois arrondissements, Mende, chef-lieu, Florac et Marvejols. Il est compris dans la 9e division militaire, le diocèse de Mende et le ressort de l'académie et de la cour royale de Nîmes. La Lozère est sillonnée par plusieurs chaînes de montagnes, ramification de celles des Cévennes; le territoire est peu fer[...] merciale s'y exerce sur l'exploitation des mines de plomb argentifère, de cuivre, d'antimoine et de fer, et sur la fabrication de toiles, lainages, cuirs, poteries, etc.

LUA. Myth. La déesse des expiations, fille de Saturne. Quelques mythologues la confondent avec Némésis.

LUARASICI. Myth. slav. Les principales divinités des Redaires.

LUBE. s. m. Ichthyol. Nom spécifique d'un poisson des mers du Nord.

LUBECK. Géogr. Ville d'Allemagne, agréablement située sur une colline, dans une île au confluent de la Trave et du Wackenitz. C'est une vieille ville aux rues étroites et tortueuses, bordées de maisons d'une architecture lourde et sans goût. Belle cathédrale remplie de monuments antiques; hôtel de ville; gymnase et plusieurs écoles; 25,000 hab. Grâce à sa situation géographique, entre la mer Baltique et la

mer du Nord, cette ville est le centre d'un commerce d'expédition très-étendu.

— *République de Lubeck.* Petit État borné par la Baltique, une partie du grand-duché d'Oldenbourg, le Holstein et le Mecklembourg, comprenant outre le territoire de la ville, la moitié du bailliage de Bergedorf, dont l'autre moitié est possédée par Hambourg. C'est un pays fertile, avec une population de 48,000 h.

— Hist. *Paix de Lubeck.* Paix conclue en 1629, entre l'empereur d'Allemagne et le Danemark, qui s'était uni aux princes protestants de l'Empire, dans la guerre de trente ans.

LUBECKOIS, OISE. adj. et s. des 2 g. Géogr. Habitant de Lubeck. Un Lubeckois. Une Lubeckoise. Les Lubeckois. Une femme lubeckoise.

— Qui appartient à Lubeck ou à ses habitants. Coutumes lubeckoises. La constitution lubeckoise.

LUBÉQUOIS, OISE. adj. et s. Géogr. V. LUBECKOIS.

LUBERSAC. Géogr. Ch.-l. de cant. (Corrèze), arr. d'Uzerche; 3,882 hab.

LUBIE. s. f. (du lat. *libido*, caprice, fantaisie). Caprice extravagant. Il a des lubies. Il lui prend souvent des lubies. Ne s'emploie que dans le style familier. Seigneur Bartolo, si vous avez souvent des *lubies* comme celle dont le hasard me rend témoin, je ne suis plus étonné de l'éloignement que Mademoiselle a pour devenir votre femme. (Beaumarch.)

Car il lui prit une *lubie*
D'aller prôner par Libye. (SCARRON.)

Monsieur mon fils a souvent des *lubies*
Que l'on prendrait pour de franches folies. (VOLT.)

LUBIEUX, EUSE. adj. A qui il prend des lubies. Il ne se trouve que dans Trévoux et dans l'abbé Féraud. Nous observerons que si jamais ce mot a été de quelque usage, il est absolument inusité aujourd'hui.

LUBIN. adj. m. (du lat. *lupinus;* dérivé de *lupus*, loup). Sournois et paillard. Sobriquet que l'on a souvent donné aux moines et plus particulièrement aux cordeliers. Il avait été cordelier, j'entends de ces frères *lubins* dont on fait tant de bons contes. (Le Duchat.)

LUBIN. s. m. Ichthyol. Un des noms vulgaires du centropome loup.

LUBIN (Saint). Natif de Poitiers, évêque de Chartres en 554, mort en 556. On le fête le 14 mars.

LUBINER. v. n. 1re conj. (rad. *lubin*). Vieux mot qui a signifié Agir en moine sournois et paillard. Ce verbe est formé de Lubin, par allusion au frère lubin de la ballade de Marot.

LUBINIE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, famille des primulacées, qui ne contient qu'une seule espèce, la lubinie spatulée. C'est une plante à tige droite, longue d'un pied et plus, simple ou un peu rameuse, glabre, anguleuse par le bord courant des feuilles; la corolle est jaune. Elle a été découverte dans l'île Bourbon et dédiée au chevalier de Saint-Lubin, militaire qui se distingua dans les Indes au siége de Madras.

LUBLIN. Géogr. Ville de l'ancienne Pologne, aujourd'hui à la Russie, jadis chef-lieu d'un palatinat, aujourd'hui d'une waïvodie; 10,300 h. Évêché; citadelle; faubourgs; cathédrale; palais de Sobieski.

LUBOMIRSKI (Maison des princes de). Une des plus anciennes et des plus illustres de Pologne. Depuis les Sigismond, les Lubomirski les plus connus dans l'histoire de Pologne sont: Sébastien, Castellan de Woinicz, mort en 1613; Stanislas, palatin de Cracovie; Alexandre, palatin de Cracovie; Georges, grand maréchal et général de la couronne.

LUBRE. s. m. Anc. métrol. Monnaie bourguignone.

LUBRICIPÈDE. adj. des 2 g. (ét. lat., *lubricus*, glissant, luisant; *pes*, pied). Zool. Qui a des pieds lisses ou luisants.

LUBRICITÉ. s. f. (du lat. *lubricus*, glissant). Dans le sens propre, mais inusité, Pente où l'on ne peut se retenir. Dans le sens moral, Penchant violent ou presque irrésistible d'un sexe vers l'autre. Être d'une lubricité insatiable. Sacrifier tout pour satisfaire sa lubricité. La *lubricité* doit être plus forte chez ces races frêles qui, n'ayant qu'un seul accouplement dans leur vie, consomment en quelques instants toute la puissance qui les anime. (Virey.) Les résultats de la *lubricité* ont partout signalé la décadence [illegible] bâtardissement des races. (Id.) Par les *lubricités* de l'amour, la nature nous ravale sans cesse aux conditions de la mortalité avec les brutes. (Id.)

Trop heureux si le sexe en sa *lubricité*
Renfermait tout l'excès de sa malignité. (***)

LUBRIFIÉ, ÉE. part. pass. du v. Lubrifier. S'empl. adjectiv. Intestins lubrifiés par les mucosités. Les échoueries sont de roc vif, en pente douce et très-glissante, parce qu'elles sont sans cesse *lubrifiées* par un gluten dont la peau de ces animaux est toujours enduite. (B. de St.-P.)

LUBRIFIER. v. a. 1re conj. (ét. lat., *lubricus*, glissant; *facere*, faire). Didact. Oindre, rendre glissant. Le mucus des intestins sert à les lubrifier et à les défendre contre ce qui pourrait les irriter.

LUBRIQUE. adj. des 2 g. (du lat. *lubricus*, glissant). Néol. Qui est glissant.

— Qui a de la lubricité. Un homme, une femme lubrique.

— Qui exprime, qui inspire de la lubricité. Ardeur lubrique. Mouvements lubriques. Actions lubriques. Postures, paroles, vers lubriques. Tableaux lubriques. Regards lubriques.

Rien n'arrête le sexe en son ardeur *lubrique*,
Il redoute moins Dieu qu'il ne craint l'authentique. (***)

LUBRIQUEMENT. adv. D'une manière lubrique. Danser lubriquement. Peu usité.

LUC (Saint). Auteur du troisième Évangile canonique et des Actes des apôtres. Il fut le fidèle ami et compagnon de saint Paul. Les opinions sont partagées sur la question de savoir s'il était d'origine juive ou païenne. Le martyrologe romain le fait mourir en Bithynie; quelques-uns affirment qu'il mourut de mort naturelle, d'autres qu'il fut pendu à un olivier, en Grèce, à l'âge de plus de 80 ans.

— Loc. prov. *Cela n'est pas selon saint Luc.* Se dit d'une chose qui n'est pas dans les règles.

LUC (LE). Ch.-l. de cant., arrond. de Draguignan (Var); 3,500 hab

LUCAIN (Marcus-Annæus Lucanus). Poète latin, naquit l'an 38 de notre ère à Cordoue, en Espagne, où son père le chevalier romain Annæus Méla jouissait d'une grande considération, fut élevé à Rome et à Athènes, devint l'ami et le compagnon de Néron, conspira plus tard contre ce prince qui l'avait offensé, et s'ouvrit les veines par ordre de l'empereur à l'âge de vingt-cinq ans et demi. Son plus bel ouvrage est la *Pharsale.*

LUCANE. s. m. (du lat. *lucana*, bœuf). Entom. Genre de coléoptères lamellicornes, vulgairement appelé cerf-volant. Les lucanes ont été connus et remarqués de tout temps. Ces insectes sont en général d'une grande taille; dans les mâles, la tête, destinée à porter des mandibules très-développées, acquiert un développement énorme et est limitée par des cornes plus ou moins élevées. Les lucanes, sous l'état de larve, vivent dans les vieux bois et dans les racines des arbres, qu'ils réduisent en une espèce de tan; au moment de la métamorphose, ces larves construisent une espèce de coque, de sciure de bois d'où elles ne sortent qu'insectes parfaits. Les espèces principales sont le lucane cerf, le lucane parallélipipède et le serricorne.

LUCANIDE. adj. des 2 g. Entom. Qui ressemble à un lucane. Insecte lucanide. || LUCANIDES. s. m. pl. Tribu de la famille des coléoptères lamellicornes, qui a pour type le genre lucane. Les lucanides ne volent que le soir, du moins les espèces de notre pays. Leurs larves, semblables à celles des hannetons, vivent dans le tronc ou les racines des arbres.

LUCANIE. s. f. Géogr. anc. Ancienne province d'Italie, qui forme aujourd'hui une partie de la Basilicate, entre le Samnium et l'Apulie, le golfe de Tarente et la mer Tyrrhénienne. Une des villes les plus célèbres de la Lucanie fut Sybaris, dont il n'existe plus que quelques ruines sur le golfe de Tarente. Autres villes remarquables, Thurium, Métaponte, Héraclée, Velia, Pæstum.

LUCANIEN, IENNE. adj. et s. Géogr. anc. Habitant de la Lucanie. Un Lucanien. Les Lucaniens. Les femmes lucaniennes. Les Lucaniens tiraient leur origine des Samnites. || Qui appartient à la Lucanie et à ses habitants. Mœurs, coutumes lucaniennes.

— *Bœufs lucaniens.* Nom que les Romains donnèrent d'abord aux éléphants qu'ils virent pour la première fois, dans l'armée de Pyrrhus, en Lucanie.

LUCANISTE. adj. et s. des 2 g. (du lat. *Lucanus*, Lucain). Philol. Partisan et admirateur du poète Lucain. Je ne crois pas qu'après cela il y ait de *lucaniste* qui ne se cache. (Balzac.)

LUCAR. s. m. (du lat. *lucus*, bois sacré). Ant. rom. Revenu qu'on tirait des bois sacrés.

— Salaire des comédiens pris sur ce revenu avec lequel on faisait les frais des jeux et des spectacles.

LUCARIES. s. f. pl. (du lat. *lucus*, bois sacré. Ant. rom. Fêtes que les Romains célébraient dans un bois sacré, situé entre la voie Salarie et le Tibre, en mémoire de l'abri qu'ils avaient trouvé dans ce bois lors de leur défaite par les Gaulois. Les Lucaries se célébraient le 14 des calendes d'août.

LUCARNE. s. f. (du lat. *lucerna*, lanterne; rad. *lux*, *lucis*, lumière). Archit. Petite fenêtre de forme variée, pratiquée ordinairement au toit d'une maison pour donner du jour dans les greniers [illegible] pour y introduire certaines choses. Petite, grande lucarne. Sortir, entrer, passer par la lucarne. Combien de gens furent réduits, pendant la Révolution, à ne plus apercevoir que par le soupirail de la cave ou la *lucarne* du grenier, la lumière qui auparavant ne semblait luire que pour eux! (Sallent.)

— De nos jours, la lucarne ne joue aucun rôle dans la décoration caractéristique d'un édifice; tout au contraire, elle nuit en écrasant les parties inférieures; aussi en fait-on le moins possible et sans aucune décoration avec des poteaux simplement peints, couronnés d'une sorte de fronton très-plat ou terminées par une croupe. Dans le style ogival et l'architecture de la renaissance, les lucarnes ont été fréquemment employées comme partie intégrante de la décoration; elles alourdissent la façade, mais on ne peut s'empêcher d'admirer la grâce de leurs détails. || *Lucarne demoiselle.* Lucarne de charpente couverte en triangle. || *Lucarne faîtière.* Trou dans le toit recouvert simplement d'une tuile. || *Lucarne à la capucine.* Celle qui est couverte en croupe de comble. || *Lucarne flammide.* Celle qui est formée d'une maçonnerie couronnée d'un fronton.

LUCAS DE LEYDE (Luc Dammesz, plus connu sous le nom de). Célèbre peintre et graveur hollandais, né à Leyde en 1494, et mort dans la même ville en 1533.

LUCAYES (Iles). Géogr. Groupe de plus de 600 îlots, qui s'étendent à l'est et au sud de la presqu'île de la Floride, et qui sont ordinairement compris sous la dénomination d'Indes occidentales. Presque entièrement formé d'écueils et de récifs, ce groupe n'offre qu'une douzaine d'îles un peu considérables; 16,000 h., parmi lesquels on comptait naguère plus de 10,000 nègres. Les Anglais possèdent les Lucayes depuis 1672. Guanahani ou San-Salvador, est remarquable comme la première île où aborda Christophe Colomb. Les naturels de ces îles, quoique doux, ont tous été exterminés par les Espagnols. Les îles Lucayes s'appellent aussi les îles Bahama.

LUCE DE LANCIVAL (Jean-Charles-Julien). Poète français, professeur de rhétorique au collége de Navarre, et plus tard au collége Louis le Grand. Sa tragédie d'Hector est remarquable.

LUC-EN-DIOIS. Géogr. Ch.-l. de cant. (Drôme), arr. de Saint-Dié; 5,000 hab.

LUCENAY-L'ÉVÊQUE. Geogr. Ch.-l. de cant. (Saône-et-Loire), arr. d'Autun; 900 hab.

LUCÈNE ou **LUCENA.** s. f. Malacoz. Syn. d'Ambrette.

LUCÈRES ou **LUCÉRIENS.** s. m. pl. Ant. rom. La dernière des trois tribus établies dans l'origine par Romulus, et la troisième des centuries de chevaliers qu'il forma dans la suite avec Tatius.

LUCERNAIRE. s. m. (du lat. *lucerna*, lucerne). Liturg. Office du soir qui se célèbre à la lueur des lampes. || Se dit aussi, dans le rit ambrosien, d'un répons qu'on chante à vêpres et quelquefois des vêpres même. || Candélabre. || Celui qui porte le candélabre.

LUCERNAIRE. s. m. Zooph. Genre de la famille des actinies, comprenant deux espèces dont l'une se trouve sur les côtes de l'Océan et de la Manche: c'est la lucerne octocorne. Les lucernaires vivent dans les profondeurs des mers du Nord, le corps toujours droit et si fortement adhérent aux feuilles des grandes espèces de thalassiophytes, que si on les en détache elles laissent la marque de leur place. Elles se nourrissent de très-petites espèces de crustacés.

— Bot. Nom générique donné par quelques botanistes à la conferve biponctuée ou conferve en croix.

LUCERNALE. s. f. (du lat. *lucerna*, lanterne). Bot. Nom que l'on a quelquefois donné au lychnis des anciens.

LUCERNE. Géogr. Ville de Suisse, ch.-l. du canton de ce nom, située à l'extrémité du lac des Quatre-Saisons à l'issue de la Reuss. Elle a un circuit assez considérable à cause du grand nombre de jardins que la ville renferme. C'est une des plus belles de Suisse. Les rues en sont larges et bien pavées; 6,500 hab. Ses principaux édifices et établissements sont l'hôtel de ville, la cathédrale, le lycée, le séminaire, la bibliothèque publique, la collection d'objets d'art, l'école de dessin.

— *Canton de Lucerne.* L'un des cantons suisses, divisé en cinq bailliages: Lucerne, Entlibuch, Willisau, Sursee et Hochdorff; 116,000 hab., qui professent presque tous la religion catholique.

— *Lac de Lucerne.* Lac de Suisse assez étendu, mais peu large.

LUCERNITÉS. s. f. pl. (du lat. *lucerna*, lanterne). Anc. mus. et liturg. Cantiques des premiers chrétiens. On chantait les lucernités dans les assemblées secrètes, la nuit, à la lueur des lampes.

LUCET. s. m. Bot. Plante des îles Malouines, dont les fleurs ont l'odeur des fleurs d'oranger; mises dans le lait, elles lui communiquent une saveur agréable.

— Techn. Planche mobile qui forme un des côtés du bassicot des ardoisiers.

LUCÉTIEN, IENNE. adj. (du lat. *lux*, *lucis*, lumière). Myth. Surnom de Jupiter et de Junon, considérés comme étant la source de la [illegible]

LUCHET. s. m. Agric. Sorte de bêche dont on se sert à Nîmes.

LUCHS-SAPHIR. s. m. Minér. Pierre qu'on nomme ordinairement saphir d'eau.

LUCIACÉ, ÉE. adj. Zool. Qui tient des lucies. || LUCIACÉS. s. m. pl. Classe de tuniciers correspondant aux lucies composées, et comprenant le genre pyrosome.

LUCIANISTE. adj. et s. des 2 g. Hist. relig. Nom donné à des hérétiques du IIIe siècle qui adhéraient à la doctrine de Lucianus, disciple de Marcion. Les lucianistes admettaient trois principes: le Père, le Fils, Dieu des chrétiens, le Saint-Esprit, dieu des païens. Ils niaient l'immortalité de l'âme, rejetaient l'Ancien Testament, le mariage et la conception immaculée de la sainte Vierge, et admettaient deux dieux, l'un bon, l'autre méchant.

LUCIDAIRE. s. m. (du lat *lucidus*, clair, brillant). Philol. Nom que l'on donnait à un livre dont le sujet était l'éclaircissement d'un point quelconque de littérature ou de science.

LUCIDE. adj. des 2 g. (du lat. *lucides*, fait de *lucis*, gén. de *lux*, lumière). Clair, lumineux, net, transparent, diaphane. Les urines sont claires, *lucides* dans les maladies nerveuses. (Marc.)

— S'emploie figurément dans tous les styles. Esprit lucide. Expression lucide. Un raisonnement lucide.

Souvent l'esprit le plus *lucide*
Voit tous les objets à l'envers;
Mais quand on prend son cœur pour guide,
On ne va jamais de travers. (***)

— *Avoir des intervalles, des moments lucides.* D'une personne dont la tête est dérangée, et qui revient à la raison par intervalles, par moments. Néanmoins Charles VI avait des intervalles *lucides*, et alors il gémissait des malheurs de son peuple et des siens, que sa femme et ses oncles rendaient également malheureux. (Sallent.) Les passions offusquent la raison, mais ce genre de folie a, comme les autres, ses intervalles *lucides.* (Geoffroy.) Nous ressemblons à ces fous qui, dans leurs moments *lucides*, se servent les uns des autres. (Noël.)

— Philos. *Concept lucide.* Se dit dans le système de Kant, d'Un concept fondé sur un jugement, par opposition à *concept complet*, concept fondé sur un raisonnement.

LUCIDE. adj. des 2 g. (du fr. *lucie*, et du gr. εἶδος, ressemblance). Zool. Qui a l'apparence des lucies. || LUCIDES. s. m. pl. Classe des tuniciers correspondant à celle des luciacées.

LUCIDE. s. f. Astron. Nom que l'on donne à plusieurs étoiles d'un éclat remarquable. La lucide du front du Scorpion.

LUCIDEMENT. adv. D'une manière lucide, claire. Exposer lucidement une affaire.

LUCIDITÉ. s. f. Qualité, état de ce qui est lucide.

— Fig. La lucidité du style, d'une expression. La lucidité d'une phrase. La lucidité du raisonnement. Auteur remarquable par la lucidité du style et la force du raisonnement.

LUCIDONIQUE. adj. des 2 g. Beaux-arts. Se dit d'une espèce de peinture à effets transparents. Peinture lucidonique.

LUCIE (Sainte). Vierge et martyre de Syracuse, prise comme chrétienne durant la persécution de Dioclétien et de Maximien, fut condamnée à la prostitution publique par le consulaire Pascale; mais Dieu l'en délivra, et mit fin à ses tourments en permettant qu'on la tuât d'un coup d'épée (304). On la fête le 13 décembre.

— Géogr. *Sainte-Lucie.* Une des petites Antilles. Elle appartient aux Anglais; 25,000 hab. Ch.-l. Le Carénage.

— Comm. *Bois de Sainte-Lucie.* Bois odorant dont on fait des menus ouvrages de tabletterie.

LUCIE. s. f. Zooph. Genre de zoophytes dont la plupart sont phosphorescents.

— LUCIES. s. f. pl. (du lat. *lux*, lumière). Famille de l'ordre des tuniciers téthydes, comprenant ceux de ces animaux qui répandent de la clarté dans les eaux qu'ils habitent.

LUCIEN. Un des plus spirituels écrivains de la Grèce, né à Samosate en Syrie vers l'an 110 ou 120 de J.-C. Comme censeur impitoyable de toute superstition et de tout charlatanisme, Lucien a eu sa part d'influence dans le discrédit du paganisme; mais comme philosophe sceptique, il s'est moqué avec autant de verve du christianisme que de la mythologie.

LUCIENNE. s. f. Philol. Il se dit de la version des Septante, revue sur le texte hébreu par saint Lucien d'Antioche. Les églises de Constantinople et d'Antioche avaient adopté la Lucienne, qu'on appelle aussi la *Commune.*

LUCIFER. (pr. *lu-ci-fèrr;* mot emprunté du latin et formé de *lux*, *lucis*, lumière; et *fero*, je porte). Littéral. Porte-lumière. Nom que les poëtes latins donnaient à l'étoile de Vénus, vulgairement appelée *étoile du matin.* Déjà Lucifer luit sur le sommet du mont Ida. (Virgile.)

Lucifer est ce dieu qui dès l'aube du jour
Précède du soleil la jeune avant-courrière.
Quand Phœbus étincelle au bout de sa carrière,
Lucifer de la nuit annonce le retour,
Et sans trahir leurs pas, sa discrète lumière,
Conduit au rendez-vous l'espérance et l'amour.
(DESSOUTTES.)

— Myth. Fils de Jupiter et de l'Aurora. Les [illegible] astres, qu'il a soin des chevaux et du char du Soleil. On lui donne des chevaux blancs.

— Chez les chrétiens, Satan, le prince des ténèbres, le chef des démons. Laissez mon voile, esprit de *Lucifer.* (La Font.)

Que ce serait chose fort agréable,
Si l'on pouvait parler à *Lucifer.* (VOLT.)

La dessus, son épouse, en habit d'Alecton,
Masquée, et de sa voix contrefaisant le ton,
Vient au prétendu mort, approche de sa bière,
Lui présente un chaudeau propre pour *Lucifer.*
(LA FONT.)

— Cette dernière acception, la seule que ce mot ait réellement dans notre langue, est prise d'Isaïe, où on lit: « Comment es-tu tombé du ciel, *Lucifer*, toi qui paraissais si brillant au point du jour? » Quelques écrivains ont pensé que ce n'était là qu'une simple métaphore, mais les interprètes disent, à l'endroit cité, que le prophète parle expressément de Satan.

et qu'il fait allusion à sa chute. Isaïe le nomme, ajoutent-ils, *Lucifer* ou *brillant*, par rapport à la beauté et aux dons dont il était orné avant sa rébellion, et qui le faisaient paraître entre les anges comme l'étoile du matin parmi les autres étoiles. Cependant ceci ne peut s'entendre que de la version latine de saint Jérôme ; car dans le texte, il y a trois mots différents en trois endroits, dont l'un signifie les étoiles en général, et les deux autres quelque astre en particulier, sans qu'on sache trop bien lequel. Quoi qu'il en soit, le sens que la tradition chrétienne attribue à Lucifer est le seul qu'il ait dans notre langue. Vainement Ch. Nodier a dit : « Il faut restituer à chacun ce qui lui appartient, et laisser à une brillante étoile la qualification de *porte-lumière*, qui sied très-mal à un damné, » et nous ajouterons, à l'Esprit des ténèbres ; la force tyrannique et invincible de l'usage résiste sourdement et impitoyablement à tous les raisonnements du bons sens. C'est ce qui a fait dire à Desaintange, à propos de sa traduction des *Métamorphoses* : « J'ai été obligé de substituer un équivalent au terme de Lucifer employé par Ovide. En effet, ce mot, dans l'acception populaire, ne réveille que l'idée du chef des anges maudits. J'aurais eu beau dire qu'il signifie crépuscule ou précurseur de l'aurore, mon explication étymologique aurait pu être bonne, le terme n'en eût pas moins été rapporté au diable. »

LUCIFER. Évêque schismatique de Cavalis en Sardaigne, soutint la cause de saint Athanase avec tant de véhémence, qu'il fut envoyé en exil par Constantin. Rappelé sous Julien, il se déclara pour le schisme des eustachiens. D'un rigorisme intolérant, il interdisait tout commerce avec les hérétiques. Il mourut en 370.

LUCIFÈRE. adj. des 2 g. (ét., V. LUCIFER). Myth. Surnom de Diane. Diane Lucifère était invoquée dans les accouchements.

— Se dit de vers diaphanes et gélatineux.

LUCIFÉRIANISME. s. m. Hist. rel. Doctrine de Lucifer, évêque schismatique du IVe siècle. Le lucifériánisme interdisait toute espèce de communication avec les hérétiques et avec les personnes soupçonnées de les avoir fréquentées.

LUCIFÉRIEN, IENNE. adj. et s. Hist. rel. Sectateur, sectatrice du lucifériánisme.

— Qui est conforme à la doctrine de l'évêque Lucifer.

LUCIFIQUE. adj des 2 g. (ét. lat., *lux*, *lucis*, lumière ; *facio*, je fais). Didact. Qui produit la lumière.

LUCIFUGACE. adj. des 2 g. (ét. lat., *lux*, *lucis*, lumière ; *fugo*, je fuis). Didact. Qui fuit la lumière.

LUCIFUGE. adj des 2 g. (ét. lat., *lux*, *lucis*, lumière ; *fugo*, je fuis). Qui fuit la lumière.

— S'est dit particulièrement de l'effraie.

— LUCIFUGES. s. m. pl. Famille d'insectes coléoptères qu'on nomme aussi *photophyges*, et qui comprennent ceux de ces animaux qui fuient la lumière.

LUCILIE. s. f. (du lat. *lux*, *lucis*, lumière). Bot. Genre de plantes synanthérées, tribu des inulées, renfermant deux espèces, la lucilie à feuilles aiguës et la lucilie à petites feuilles. Les lucilies habitent l'Amérique équatoriale.

LUCILIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une lucilie. ‖ LUCILIÉES. s. f. pl. Groupe de la section des inulées, qui a pour type le genre lucilie.

LUCILIUS (Caïus-Ennius). Chevalier romain, grand-oncle de Pompée, né à Suessa l'an 144 av. J.-C. Il assista au siége de Numance sous les ordres de Scipion, qui l'honora de son amitié. On le regarde comme le père de la satire latine, parce qu'il l'a revêtue de la forme qu'adoptèrent après lui Horace, Perse et Juvénal. Il ne nous reste que quelques fragments de ses œuvres.

LUCIMÈTRE. s. m. (du lat. *lux*, *lucis*, lumière, et du gr. μέτρον, mesure). Anc. phys. Mot que quelques physiciens ont adopté au lieu de Photomètre.

LUCINE. (du lat. *lux*, *lucis*, lumière). Myth. Déesse qui présidait aux accouchements. Selon beaucoup de mythologues, Lucine était la même que Diane ou Junon. Le poète Olenus en fait une déesse particulière, fille de Jupiter et de Junon.

— Surnom de Junon et de Diane. Junon Lucine. Diane Lucine.

— Les couronnes et les guirlandes entraient dans les cérémonies du culte de Lucine. Tantôt [illegible] trone, tenant une coupe de la main droite et une lance de la gauche, tantôt elle est figurée assise sur une chaise, tenant de la main gauche un enfant emmaillotté et de la droite une fleur. Quelquefois on lui donnait une couronne de dictame, parce que cette herbe était crue favoriser l'accouchement. Chaste Lucine. Lucine propice, officieuse, favorable, indulgente, obligeante, cruelle, contraire, inexorable, inflexible.

O vous, chaste *Lucine*, ou propice Cynthie,
Secourez la jeune beauté
Dont le sein va donner la vie
Au fruit de son amour qu'elle a longtemps porté.
(*Trad. d'Horace.*)

Le terme arrive enfin où son enfant doit vivre ;
Son flanc de son fardeau sans peine se délivre :
Des faveurs de *Lucine* une fille est le fruit. (Delille.)

— Les poètes disent *les travaux de Lucine*, pour L'enfantement.

Qui sera près de toi pour adoucir tes maux,
Si tu dois de *Lucine* éprouver les travaux ? (La Harp.)

— Ou absol. *Lucine*. L'âge et *Lucine* altèrent mille traits. (Bernard.)

LUCINE. s. f. Conchyl. Genre voisin des tellines et des donaces, famille des cumacées comprenant un assez grand nombre d'espèces. Toutes les coquilles de ce genre appartiennent à des animaux marins qui vivent au milieu du sable, dans lequel ils peuvent se traîner, s'enfoncer ou s'élever. Il s'en trouve dans toutes les mers. Les principales espèces sont la lucine ratissoire, la réticulée, la rude, l'écailleuse, l'ondée, la sinuée, l'épaisse, la divergente.

LUCINIADE. s. f. Philol. Titre d'un poème de Lacombe sur les accouchements.

LUCINIENNE. adj. f. Myth. Surnom de Junon. Junon Lucinienne avait un temple à Rome.

LUCINOCTE. adj. des 2 g. (ét. lat., *lux*, *lucis*, lumière ; *nox*, *noctis*, nuit). Bot. Se dit d'une plante qui ouvre ses pétales pendant la nuit et les ferme pendant le jour.

LUCIODONTE. s. m. (du lat. *lucius*, brochet, et du gr. ὀδούς, dent). Foss. Nom donné autrefois à des dents fossiles coniques et pointues, parce qu'on croyait qu'elles avaient appartenu à des brochets.

LUCIOLE. s. f. (de l'ital. *lucciola*, petite lumière). Entom. Nom vulgaire d'un lampyre de l'Italie. C'est un insecte très-lumineux, et quand il y en a un grand nombre dans l'air et les buissons, ils produisent un effet très-curieux, et semblent de nombreuses étincelles qui voltigent dans l'obscurité.

— S'emploie quelquefois en poésie pour Ver luisant, lampyre.

— Bot. Nom de deux espèces de plantes qui brillent plus ou moins la nuit.

LUCIONELLE. s. f. Chétop. Petite espèce de néréide de la mer de Gênes, qui est très-phosphorescente.

— Ornith. Nom donné en Provence à une espèce d'oiseau qui paraît être le tarin.

LUCIPARE. adj. des 2 g. (ét. lat., *lux*, *lucis*, lumière ; *pario*, je produis). Didact. Qui jette ou produit de la lumière.

LUCKNER (Nicolas, baron de). Maréchal de France, né à Campen, en Hanovre, en 1722, mort le 4 janvier 1794 sous le couteau révolutionnaire.

LUÇON (Iles de). Géogr. V. PHILIPPINES.

LUÇONNOIS, OISE. adj. et s. Géogr. Habitant de Luçon. Un Luçonnois. Les Luçonnoises. Une femme luçonnoise. ‖ Qui appartient à Luçon ou à ses habitants.

LUCQUES. Géogr. Ville d'Italie située sur le Serchio, dans une plaine fertile entourée de montagnes qui sont couvertes de bois d'oliviers et couronnées de forêts de sapins et de chênes. Siége d'un évêché ; 22,000 hab. Belles promenades ; rues tortueuses et étroites ; cathédrale ; palais ducal ; université ; nouvel observatoire ; académie *degli Oscuri*, ou Académie lucquoise des sciences, des lettres et des arts.

— *Duché de Lucques*. Duché italien entre la Méditerranée, le duché de Modène et la Toscane ; 145,000 hab. Il est arrosé principalement par le Serchio, qui sert au flottage du bois coupé dans les Apennins. Peu de fertilité, mais bonne culture. Abondance de châtaignes, d'olives, d'amandes, d'oranges, de citrons, de figues ; vin de bonne qualité ; la meilleure huile d'Italie. La forme du gouvernement est une monarchie limitée par un sénat composé de trente-six membres, et convoqué chaque année par le duc.

LUCQUOIS, OISE. adj. et s. Géogr. Habitant de la ville ou du duché de Lucques. Un Lucquois. Une femme lucquoise.

— Qui appartient à Lucques ou à ses habitants. Le gouvernement lucquois. Académie lucquoise.

— *Le Lucquois*. Se dit quelquefois pour L'État de Lucques.

LUCQUOISE. s. f. Comm. Étoffe de soie imitée de celles qui se fabriquent à Lucques.

LUCRATIF, IVE. adj. (ét., V. LUCRE). Qui apporte du gain, du lucre. Commerce, emploi lucratif. Entreprise, charge, commission lucrative. Il y a des économies ruineuses et des prodigalités lucratives. Les offices les plus *lucratifs* ne sont pas sans raison qualifiés de charges. (Virey.)

— Droit rom. Il se dit des choses que l'on acquiert par testament ou par donation.

LUCRATIVEMENT. adv. D'une manière lu-

LUCRATOIRE. adj. des 2 g. Anc. jurispr. Qui procure un gain, un bénéfice.

LUCRE. s. m. (du lat. *lucrum*, gain). Gain, profit que l'on tire de l'industrie, du commerce, d'un travail, d'un négoce, de l'exercice d'une charge. On travaille plus pour le lucre que pour l'honneur. Le vieillard, resserré dans l'égoïsme et le *lucre*, n'est qu'un malade rongé par cette indigence de l'âme qui hâte sa caducité. (Virey.)

— Théol. et anc. jurispr. *Lucre cessant*. Se dit de la position d'un créancier qui manque à faire quelque gain, faute d'une somme qu'il a prêtée. Dans le cas de lucre cessant, il est permis, canoniquement, d'exiger des dommages et intérêts.

LUCRÈCE. Dame romaine, épouse de Collatin, parent de Tarquin, roi de Rome. Cette femme justement célèbre ayant été violée par Sextus, l'aîné des fils de Tarquin le Superbe, septième et dernier roi des Romains, se poignarda pour ne pas survivre à l'outrage qui lui avait été fait. Sa mort tragique fut le signal de la révolte qui renversa pour jamais le trône des rois de Rome.

— Son nom est devenu un terme proverbial pour exprimer une femme d'une sagesse, d'une chasteté exemplaire.

Et comment savez-vous si quelque audacieux
N'a pas interrompu le cours de vos aïeux,
Et si leur sang tout pur, ainsi que leur noblesse,
Est passé jusqu'à vous de *Lucrèce* en *Lucrèce* ? (Boil.)

— Se prend aussi par antiphrase pour Une femme d'une vertu équivoque ; mais il faut que ce sens soit déterminé par les mots qui l'accompagnent.

De retour d'un voyage en arrivant, crois-moi,
Fais toujours du logis avertir la maîtresse :
Tel partit tout baigné des pleurs de sa *Lucrèce*,
Qui faute d'avoir pris ce soin judicieux,
Trouve... tu sais... (Boileau.)

Des *Lucrèces* du temps, là de ces filles neuves,
Qui veulent imposer et se donner pour veuves.
(Regnard.)

— LUCRÈCE BORGIA. Fille du pape Alexandre VI et de la courtisane Vanozzia, épousa en secondes noces Dominique Arimano, et en troisièmes Alphonse d'Est, duc de Ferrare. Elle est fameuse dans l'histoire du XVe siècle par ses incestueuses prostitutions avec son père et ses frères. Son histoire a fourni à Victor Hugo le sujet d'un drame.

LUCRÈCE (Titus-Lucius-Carus). Poète didactique, né à Rome 100 ans av. J.-C. Il rapporta d'Athènes, où il avait été faire ses études, les principes de la philosophie d'Épicure qu'il a mis en vers dans un poème fameux qui nous reste de lui et qui est intitulé : *De natura rerum* (De la nature des choses). On ne sait rien de certain sur sa vie. On dit qu'il se donna la mort à quarante-quatre ans, dans un accès de frénésie, maladie à laquelle il était sujet. Lucrèce est loin de Virgile pour l'élégance et la pureté du style, mais il a plus d'énergie. Son poème offre des beautés du premier ordre.

LUCRÉTILE. Géogr. anc. Montagne située dans la partie méridionale du pays des Sabins. Horace avait une ferme au pied du mont Lucrétile.

Faune aime *Lucrétile* avec ses frais ombrages,
Pour lui de l'Arcadie il laisse les coteaux,
Des chaleurs de l'été, des vents et des orages
Il défend mes troupeaux. (*Trad. d'Horace.*)

LUCRIEN, IENNE. adj. (du lat. *lucrinus* ; fait de *lucrum*, gain). Myth. S'est dit des divinités que l'on invoquait pour obtenir un gain. Mercure était au nombre des dieux lucriens.

LUCRIN. Géogr. Lac près de Naples, célèbre par la bonté de ses huîtres. Le lac Lucrin n'est aujourd'hui qu'un étang, la formation du Monte-Nuovo, en 1538, l'ayant comblé en partie.

LUCS. s. m. (du lat. *lucius*, brochet). Ichthyol. Un des noms vulgaires du brochet.

LUCTUEUSEMENT. adv. Tristement, douloureusement.

LUCTUEUX, EUSE. adj. (du lat. *luctuosus*, qui cause des pleurs ; rad. *luctus*, deuil). Vieux mot qui a signifié Qui cause beaucoup de deuil, qui est plein de deuil. La *luctueuse* journée d'Azincourt. (Est. Pasq.) Cette année est vraiment de bissexte et *luctueuse* pour les gens de notre robe. (Id.)

— Est encore usité en médecine dans cette locution : *respiration luctueuse*. Celle dans laquelle l'air produit une sorte de gémissement pendant l'expiration. C'est surtout dans les maladies de poitrine qu'on observe la respiration *luctueuse* et dans quelques fièvres graves. (Mérat.)

LUCUBRATEUR. s. m. V. ÉLUCUBRATEUR.

LUCUBRATION. s. f. V. ÉLUCUBRATION.

LUCUBRER. v. n. 1re conj. Passer la nuit à travailler. On dit mieux Élucubrer. V. ÉLUCUBRER.

LUCULLAIRE. adj. m. Ant. rom. Il se dit des flamines. Le flamine lucullaire était probablement le pontife d'un temple bâti par Lucullus.

LUCULLÉES. s. f. pl. Hist. anc. Fêtes que les Grecs instituèrent en l'honneur de Lucullus pour la manière dont il gouverna l'Asie Mineure. Les lucullées se nomment aussi les Jeux lucultiens.

LUCULLITE. s. f. Minér. Variété de marbre noir qui est très-fétide. On l'appelle aussi Marbre lucullien ou noir antique.

LUCULLUS (Lucius-Licinius). Né vers 115 av. J.-C., battit Amilcar en deux batailles navales. Nommé consul et envoyé contre Mithridate, il le défit près du Granique, soumit le Pont et vainquit Tigrane, roi d'Arménie. De retour à Rome, il se signale par son luxe et sa mollesse. Il mourut en démence, à 67 ans. On prétend qu'il apporta les premiers cerisiers en Europe.

— Le nom de Lucullus est devenu nom commun pour désigner un homme opulent qui aime à traiter splendidement. Les festins de nos lucullus.

LUCUM. s. m. (pr. *lu-comm*). Bot. Nom donné dans quelques livres de voyage à une graine un peu plus grosse que celle du chanvre, que l'on cultive dans le royaume de Congo. Écrasé avec un pilon, pétri et cuit, le lucum produit un pain blanc qui n'est pas inférieur à celui que l'on fait avec la farine de froment.

LUCUMA. s. m. Bot. Nom qu'on donne dans le Chili à plusieurs plantes d'Amérique.

— Genre de plantes dicotylédones, famille des sapotées. Les lucumas sont de très-beaux arbres dont quelques espèces ont cent pieds de haut, sont couronnées par une belle cime ample, étalée, chargée de très-belles feuilles oblongues. Leurs fleurs sont éparses, solitaires. Le fruit est une pomme très-grosse, dont la chair est ferme et jaunâtre, douce au goût, mais un peu fade.

LUCUMÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à un lucuma. ‖ LUCUMÉES. s. f. pl. Famille des sapotacées, qui a pour type le genre lucuma.

LUCUMON. adj. et s. Hist. anc. Nom que portaient les membres d'une caste dominante et sacerdotale en Étrurie. On était lucumon en Étrurie comme on était patricien à Rome. Servius, parlant des États d'Étrurie, leur donne pour rois douze lucumons. Censorin nous apprend que les lucumones étaient les conservateurs de la doctrine de Tagès, ce dieu sorti de la terre dans le sillon tracé par un laboureur, ce dieu enfant par le corps, vieillard par la sagesse.

— Avant la publication des ouvrages de Niebuhr et d'Ottfried Müller, ce mot était généralement regardé comme nom propre. On nous dit que le Corinthien Démarate avait connu à Tarquinies Lucumon et Aruns. A Clusium, un puissant jeune homme appelé Lucumon débauche la femme d'un autre Aruns, son tuteur.

LUCUMONIE. s. f. Hist. anc. Dignité de lucumon. Pays gouverné par un lucumon.

— Système d'organisation des anciennes milices d'Étrurie.

LUCUNIA. s. f. Ornith. Hoche-queue ou bergeronnette.

LUDAMAR. Géogr. Royaume mahométan de l'Afrique, au N.-E. de la Sénégambie, cap Bénown.

LUDDISTE. adj. et s. Inst. angl. Il se dit des fauteurs d'un soulèvement populaire qui eut lieu en Angleterre au commencement du XIXe siècle, et qui avait pour but de briser les métiers et les machines, sous prétexte que ces inventions nuisaient à la main-d'œuvre.

LUDIER. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones, famille des rosacées. Les ludiers sont des arbrisseaux originaires des îles Maurice et Mascareigne. Ils sont rameux et garnis de feuilles alternes. Leurs fleurs naissent à l'aisselle des feuilles ou le long des rameaux. L'une des espèces, le ludier à feuilles changeantes, est remarquable par le changement successif de son feuillage aux différentes époques de son développement. Les deux autres espèces se distinguent, l'une par ses fleurs sessiles, l'autre par ses feuilles semblables à celles du myrte ; de là les noms spécifiques de ludier sessiliflore et de ludier myrtiflore.

LUDION. s. m. (du lat. *ludus*, jeu). Antiq. rom. Sorte d'histrions qui venaient d'Étrurie et primitivement de Lydie.

— Phys. Petite figure qui flotte dans une bouteille de verre pleine d'eau, et qui est construite de manière qu'on peut à volonté, sans y toucher, la faire monter ou descendre par l'effet de la pression de l'air.

LUDOLFIE. s. f. Bot. Genre de la famille des graminées. Les ludolfies ont le port d'un bambou et des tiges très-hautes, droites, glabres, garnies de feuilles étroites. L'une des espèces, la ludolfie à gros fruit, croît sur les bords du Mississipi, dans la Caroline et la Floride, et l'autre, la ludolfie glauque, dans les Indes orientales.

LUDOVICIEN, IENNE. adj. (du lat. *ludovicus*, Louis). Qui appartient à Louis.

— Diplom. Se dit de l'écriture moderne, dont l'usage date du temps de saint Louis. Gothique ludovicienne.

LUDUS. s. m. (pr. *lu-duss*). Mot latin qui veut dire Jeu, et que les anciens appliquaient à des nodules arrondis qui se trouvent au milieu de quelques roches calcaires, marneuses ou argileuses.

LUDUS HELMONTII et LUDUS PARACELSI. s. m. Minér. Mots latins qui signifient Jeux de Helmont et de Paracelse, et par lesquels on désignait des concrétions pierreuses, renfermant dans leur intérieur des prismes courts à quatre pans, qui brisés ressemblaient à des cubes ou dés à jouer. Paracelse et Van Helmont attribuaient à ces concrétions de grandes vertus médicales.

cotylédones, famille des onagraires. Les espèces de ludwigie sont assez nombreuses, presque toutes marécageuses et la plupart originaires de l'Amérique septentrionale. Ce sont des plantes de peu d'apparence, difficiles à cultiver parce qu'elles demandent beaucoup de chaleur et beaucoup d'eau. Les espèces principales sont la ludwigie à gros fruits, remarquable par la grosseur de ses fruits, la ludwigie à long pédoncule, la ludwigie effilée et la ludwigie à feuilles étroites.

LUET. s. m. Droit cout. Redevance d'un boisseau de seigle que payait chaque ménage tenant feu et fumée et labourant des terres dans une paroisse. On disait aussi droit de luet.

LUETTE. s. f. (du lat. *uva*, raisin ; d'où l'on a fait *uvette*, puis avec l'article *l'uvette*, qui s'est changé en *luette*). Anat. Appendice conoïde, libre et flottant, situé à la partie moyenne du bord inférieur du voile du palais, et dont la forme se rapproche assez de celle d'un grain de raisin.

La longueur et la largeur de ce prolongement palatin varie selon les individus. La luette, qui renferme de toutes parts un grand nombre de glandules muqueuses, peut ne pas exister; quelquefois elle est très-courte, plus rarement, elle est bifurquée, et sa division peut se prolonger dans toute la hauteur du voile du palais. Avoir la luette enflée, relâchée, engagée. Couper la luette. Remettre la luette. Inflammation de la luette. Lorsque la sensibilité de la luette est mise en jeu par une irritation un peu vive, il se manifeste des nausées, et même des vomissements. La luette est sujette à plusieurs maladies, et souvent elle acquiert un volume qui double ou triple sa grosseur et sa longueur ordinaires.

LUEUR. s. f. (du lat. *lucere*, luire). Clarté, lumière faible ou affaiblie. Lueur blafarde, passagère. Faible lueur. Grande lueur. On voit déjà une lueur du côté de l'orient. La lueur d'une lampe, des flambeaux, du feu, de la chandelle. La lueur des étoiles, de la lune. Il lisait à la lueur d'une lampe. A peine leur décharge fut faite, que nous aperçûmes sur la mer une *lueur*, suivie presque aussitôt d'un coup de canon. (B. de St-P.) Aux funèbres *lueurs* de ce vaste incendie. (Gilbert.)

Figure-toi Pyrrhus, les yeux étincelants,
Entrant à la *lueur* de nos palais brûlants. (Racine.)

— Dans un sens métaphorique, La plus brillante victoire n'est que la *lueur* d'un incendie. (Noël.) Nos lumières ne sont guère que des *lueurs*. (Addison.) Il y a des esprits qui ont des éclairs, d'autres n'ont que des *lueurs*. (Id.) Tacite jeta des *lueurs* affreuses dans les profondeurs de l'âme des tyrans. (La Harpe.)

— Fig. Légère apparence. Il n'y a pas une lueur de raison dans tout ce qu'il dit. Il a une lueur d'esprit. J'entrevoyais quelque lueur d'espérance. Une lueur de fortune. J'avais eu une fausse lueur d'espérance. De vaines lueurs. Des lueurs trompeuses. Le seul canal par où la vérité peut encore aller jusqu'aux grands n'y porte qu'une *lueur* trompeuse qui leur aide à se méconnaître. (Mass.) La chaire substitua l'instruction à une pompe vide et déplacée, la raison aux fausses *lueurs*, et l'Evangile à l'imagination. (Id.) On aime à voir briller dans l'âge tendre les premières *lueurs* de toutes les passions dangereuses; les ébauches naissantes des grands vices, on les appelle de grandes espérances. (Id.)

LUFFA. s. f. Bot. Genre de plantes cucurbitacées, croissant dans les Indes orientales et les îles de France et de Bourbon. Les luffas ont les tiges grimpantes, longues, glabres, cannelées; les feuilles alternes, pétiolées. Les fleurs mâles sont disposées en grappes droites, presque longues de quarante centimètres; le fruit est turbiné, très-long et d'une écorce jaune.

LUGDUNUM. Géogr. anc. Ville de la première Lyonnaise et capitale des quatre Lyonnaises, au confluent du Rhône et de l'Arar; patrie de Germanicus. Aujourd'hui Lyon.

— *Lugdunum des Bataves.* Ville de la deuxième Germanie, sur le Rhin; aujourd'hui Leyde.

— *Lugdunum des Convènes.* Ville de la Novempopulanie, capitale des Convènes. Aujourd'hui St-Bertrand de Comminges.

LUGDUS. Temps hér. Personnage que les traditions fabuleuses présentent comme un roi des Gaulois, fils de Narbon et fondateur de Lugdunum.

LUGNY. Géogr. Ch.-l. de cant. (Saône-et-Loire), arr. de Macon; 1,200 hab.

LUGUBRE. adj. des 2 g. (du lat. *lugubris*, fait de *lugere*, pleurer la perte d'un objet chéri). Funèbre, qui marque, qui inspire une sombre tristesse. Voix, plainte, ton lugubre. Des cris lugubres. Un ton lugubre. Avoir un air, une mine bien lugubre. Des habits lugubres. Une contenance triste et lugubre. Spectacle, appareil, pensée lugubre. Des idées lugubres. Cérémonies lugubres. Paroles lugubres. Récits lugubres. Funérailles lugubres. Un air sombre et lugubre. Ce lieu souillé de tant de ruisseaux de sang et si lugubre pour nous. A de longs intervalles on entendait les *lugubres* cris de quelques oiseaux de nuit et de quelques chacals. (Volney.) Et maintenant voilà tout ce qui subsiste de cette ville puissante, un *lugubre* squelette! (Id.) Les femmes mêmes cherchaient à s'étourdir sur le *lugubre* appareil des funérailles. (Sismondi.)

Objets *lugubres* et funèbres,
Dont la nature a tant de peur,
Tombeaux! que j'aime votre horreur,
Que je me plais dans vos ténèbres! (L'abbé Tars.)

— [illegible] mes qui font gloire d'une belle et immortelle douleur prennent un personnage *lugubre*, pour faire croire que leur déplaisir ne finira qu'avec la vie. (La Rochef.) Voilà, pour un jeune homme, des domestiques bien *lugubres*. (Mol.)

LUGUBREMENT. adv. D'une manière lugubre. Chanter lugubrement. Il était vêtu lugubrement.

LUGUBRER. v. a. 1re conj. (rad. *lugubre*). Néol. Empreindre de tristesse.

LUHÉE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones. La luhée est un arbre très-rameux, qui s'élève à la hauteur de vingt à trente pieds, dont les rameaux sont alternes de couleur brune. Elle croît sur les hauteurs, aux environs de Carneus.

LUI. (du lat. *illius*, gén. de *ille*, il, lui). Pronom personnel de la troisième personne et du nombre singulier. Il s'emploie le plus souvent comme régime indirect, et répond *à lui*, *à elle*, et en ce cas il est des deux genres. L'imagination est un vaste pays; celui qui le parcourt s'égare aisément si l'imagination ne *lui* sert de guide. (Boiste.) Mais nous *lui* devons tout; il est notre sauveur. (Chénier.) Voulez-vous que votre enfant soit bien élevé? ne *lui* laissez contracter aucune mauvaise habitude. (J.-J. Rouss.)

J'entends du bruit; on ouvre; allons subitement
Lui demander raison de cet enlèvement.
(Collin d'Harleville.)

Des intérêts du ciel pourquoi vous chargez-vous?
Pour punir le coupable a-t-il besoin de vous?
Laissez-*lui*, laissez-*lui* le soin de sa vengeance;
Ne songez qu'au pardon qu'il prescrit de l'offense.
(Molière.)

Quand sur une personne on prétend se régler,
C'est par les beaux côtés qu'il *lui* faut ressembler.
(Molière.)

— Hors de là, il est toujours masculin.

— Sa fonction principale est de servir de complément à une préposition. En effet, il se construit avec toutes les prépositions sans exception. Dieu voulant, par un triste mais fâcheux exemple, qu'elle ne pensât plus qu'à *lui*, qu'elle ne fût sensible que pour *lui*. (Fléch.) De toute cette gloire, il n'en restera pas plus de vestige après *lui* que de *lui*-même. (Mass.) Le frère d'Amélie, revenant à *lui* et rougissant de son trouble, pria son père de lui pardonner. (Châteaub.) L'Anglais porte partout sa patrie avec *lui*. (B. de St-P.) Il n'attend qu'un prétexte à l'éloigner de *lui*. (Rac.) Un cœur si peu maître de *lui*. (Id.) J'aime assez mon amant pour renoncer à *lui*. (Id.) Et le cri de son peuple est monté jusqu'à *lui*. (Id.) Vous êtes après *lui* le premier de l'Empire. (Id.) Je vous laisse avec *lui*. (Id.) Quand j'osai contre *lui* disputer l'encensoir. (Id.) Et je vous ferai juge entre Athalie et *lui*. (Id.) Le coup qui l'a perdu n'est parti que de *lui*. (Id.) Tous nos ports sont ouverts et pour elle et pour *lui*. (Id.) Hector tomba sous *lui*, Troie expira sous vous. (Id.)

Bajazet, en m'approchant de *lui*,
Me va contre lui-même assurer un appui. (Id.)

— Il ne se dit ordinairement que des personnes. Quoiqu'un homme dise fort bien, en parlant d'un autre, Qu'il se repose sur lui, qu'il s'appuie sur lui; on ne dira pas pour cela d'un lit ou d'un bâton, Qu'on se repose sur *lui*, qu'on s'appuie sur *lui*; on se servira de la préposition elliptique *dessus*, et l'on dira, Reposez-vous dessus, appuyez-vous dessus.

— En parlant des choses, on emploie le pronom *en* pour *de lui*, et le pronom *y* au lieu de *à lui*. En parlant d'un lieu, on ne dit pas, N'approchez pas *de lui*, mais bien, n'*en* approchez pas; ni, Allez *à lui*, mais, allez-*y*.

— Avec les prépositions *de*, *à*, *sur*, il ne se dit guère que des personnes. Cependant, lorsqu'il est précédé de toute autre préposition, il se dit de même des choses inanimées. Ce torrent entraîne avec lui tout ce qu'il rencontre; il ne laisse après lui que des sables et des cailloux. L'intérêt est quelque chose de si bas, qu'il ne faut jamais qu'un honnête homme montre pour *lui* de l'attachement. (Mol.)

La paille légère
Que le vent chasse devant *lui*. (Racine.)

Ah! quel supplice entraîne après *lui* plus d'horreur
Que de se voir forcé de haïr ce qu'on aime.
(La Chaussée.)

— Mais il se dit fort bien dans tous les cas en parlant des choses personnifiées. Voyez le savant avec sa baguette magique diriger la foudre et *lui* dire: Tu tomberas là. (Aimé-Martin.)

— S'emploie comme sujet. Il a plus de force que *il*, et peut se passer de l'appui du verbe. Ses sœurs portaient un panier et *lui* un paquet. (Rac.)

Lui seul aux yeux d'un Juif découvrit le dessein
De deux traîtres tout prêts à vous percer le sein.
(Racine.)

Mais, *lui*, voyant en moi la fille de son frère,
Me tint lieu, chère Elise, et de père et de mère. (Id.)

— Quand le sujet exprimé par *il* doit se répéter pour plus d'énergie, c'est *lui* qu'on emploie. Il croyait, *lui*, qu'il devait faire parler tout l'univers. (Montesq.)

Quoi! de contes d'enfants son peuple s'embarrasse!
Et du péril qui le menace
Lui seul entre les Grecs il néglige l'effet. (La Font.)

— Il est souvent joint au mot *même*, qui lui donne plus de force. *Lui*-même il porterait votre âme à la douceur. (Rac.) *Lui*-même à haute voix viendra la demander. (Id.) Mais *lui*-même il vous cherche. (Id.) Voilà ce qu'un époux m'a commandé *lui*-même. (Id.) Il saura se faire [illegible] même. (Id.)

Un malheureux.....
Que tout le monde hait et qui se hait *lui*-même
(Racine.)

Moi dont l'ardeur extrême.
Je vous l'ai dit cent fois, n'aime en *lui* que *lui*-même.
(Id.)

..... Je me suis fait une douceur extrême
D'entretenir Titus dans un autre *lui*-même. (Id.)

— *Lui* mis pour *le*. Tu *lui* verras subir la mort la plus cruelle. (Rac.) Je *lui* laissai sans fruit consumer sa tendresse. (Id.)

— Il se met quelquefois après le verbe comme régime direct, mais alors il doit être précédé de *que*. Vous n'accusez que *lui*. (Rac.)

— Le régime indirect se répète, par la même raison, après un verbe, mais avec la préposition *à*. Je lui ai parlé à lui et à sa sœur. Je lui ai envoyé de mes nouvelles à elle et à son frère.

— Cependant il s'emploie sans *que* comme régime et après le verbe, lorsqu'il est suivi d'un autre complément. La fortune nous a persécutés *lui* et moi. (Fén.) Ce silence odieux les fit soupçonner *lui* et les siens. (Vert.)

— On voit que dans ces phrases on répète le pronom. Cependant on peut à la rigueur ne l'employer qu'une fois, c'est-à-dire après le verbe. Il semble que Valdo ait eu un bon dessein et que la gloire de la pauvreté évangélique ait séduit lui et ses partisans. Pénélope, ne voyant revenir ni *lui* ni moi, n'aura pu résister à tant de prétendants (Fén.)

— Comme régime indirect, s'il n'est accompagné d'une préposition, il se met toujours avant le verbe. Je lui laisse la paix. Je lui déclare la guerre. Je lui voue une haine éternelle. Je lui écris une lettre. Je lui défends de venir. Je lui sers de père.

— Quand le verbe est à l'impératif, il se met toujours après le verbe. Parle-lui. Dis-lui que je l'aime. Portez-lui de mes nouvelles. Dites-lui tout ce que vous voudrez.

— Il y a une différence entre donnez-*lui* et donnez à *lui*. Le premier exprime seulement l'action de donner à quelqu'un; le second indique une préférence, une exclusion de quelques autres. Vous ne savez pas à qui donner ce livre, donnez-le à lui. ‖ Une différence à peu près semblable se remarque entre je veux *lui* parler et je veux parler à *lui*. Le premier signifie, Je veux lui dire quelque chose, lui faire connaître quelque chose par le moyen de la parole; le second veut dire, Je veux lui adresser la parole à lui et non à un autre.

— Au lieu de *il* et *le* on dit souvent, *C'est lui qui*, *c'est lui que*, qui est plus expressif. C'est *lui* qui rassembla ces colombes timides. C'est *lui* qui de Pyrrhus fait agir le courroux. (Id.) C'est *lui* que je prétends honorer aujourd'hui. (Id.) Philoctète recevra dans son sein mon âme prête à s'envoler: c'est *lui* qui recueillera mes cendres. (Fén.)

C'est *lui* qui m'a ravi l'amitié de mon père,
Qui le fit mon rival, qui révolta ma mère. (Racine.)

C'est *lui*, Seigneur, c'est *lui* dont la coupable audace
Veut la force à la main, etc. (Id.)

— subst. Mon fils me dit des folies. Il dit qu'il y a en lui deux *lui*: un *lui* qui m'adore, et un *lui* qui m'étrangle. Je lui réponds que l'un eût tué l'autre. (Sév.)

LUI part. pass. invar. du v. Luire.

LUIDA. s. f. Bot. Genre de mousses dont les espèces se conviennent par leurs feuilles alternes et orbiculaires, par les fleurs mâles, solitaires, axillaires, sur le même pied.

LU-IN. s. m. Myth. chin. Sorte de passe-port que délivrent les bonzes, et à l'aide duquel on arrive, selon eux, dans le paradis.

LUIRE. v. n. 4e conj. irrég. (du lat. *lucere*; formé de *lucis*, gén. de *lux*, lumière, clarté.) Ce verbe ne s'emploie pas au passé défini, à l'imparfait du subjonctif. *Je luis*, *tu luis*, *il luit*, *nous luisons*, *vous luisez*, *ils luisent*. *Je luisais*, *nous luisions*. *Je luirai*, *nous luirons*. *Luis*, *luisons*. *Que je luise*, *que nous luisions*. *Luisant*. *Lui*. Eclairer; jeter, répandre de la lumière. Le soleil luit. Le jour luit déjà. Quand la lune commence à luire. Dès que le jour luira. On entrevoit quelque chose qui luit au travers de ces arbres. Les vallées y sont si profondes, qu'à peine le soleil y peut faire *luire* ses rayons. (Fén.) Dieu fait *luire* le soleil sur les bons comme sur les méchants. (Boss.) Cette lampe qui *luit* dans un lieu ténébreux. (Mass.) L'éclair serpente et *luit* sous un ciel sans nuage. (Baour-Lorm.) L'astre du jour se lève, il *luit* pour tous les hommes. (Piron.) Un jour plus pur nous *luit* et le vent nous seconde. (Le Fr. de Pomp.)

Ainsi, durant la nuit obscure,
De Vénus l'étoile nous *luit*;
Favorable et brillant augure
De l'éclat du jour qui la suit. (J.-B. Rouss.)

— Se dit des corps polis qui réfléchissent la lumière. On voit dans le sable luire quelque chose qui ressemble à de l'or. Tout luit dans cette maison; les chenets, la pelle et les pincettes. On voyait de loin luire les épées, les casques et les cuirasses.

— Fig. au sens moral, Paraître, briller. Le gouverneur de la ville ne voulut pas se rendre tant qu'il vit luire quelque espoir de secours. Un rayon d'espérance nous luit. Un nouveau jour nous luit, notre destin change. Un rayon de majesté et de vertu que Dieu fit *luire* sur le visage de saint Louis. (Fléch.) Quand même il [illegible] Ceux même à qui la lumière de vérité [illegible] encore en secret. (Id.)

Iris serait l'amour de la terre et de l'onde,
Si vos beautés ne *luisaient* point au monde (Voit.)

Et ton front cette fois
Sera ceint de lauriers qu'on ne vit jamais *luire*
Sur la tête des rois. (Malherbe.)

Enfin, belle Hypermnestre, il *luit* ce jour heureux
Où l'hymen dans Argos va couronner mes vœux.
(Lemierre.)

Depuis ce jour, tourment de ma mémoire,
Nul doux soleil sur ma tête n'a *lui*. (Millevoye.)

— Prov. *Le soleil luit pour tout le monde.* Il est des avantages dont chacun a le droit de jouir. ‖ *Le soleil luit dans son ventre.* Se dit d'un homme qui a grand besoin de nourriture.

LUIS. s. m. Linguist. La neuvième lettre de l'alphabet celtique, qui répond à notre *l*.

LUISAMMENT. adv. D'une manière luisante. De loyauté *luisamment* revêtu. (***)

LUISANT. part. prés. invar. du v. Luire. Qui luit. Des étoiles luisant à nos yeux.

La lune alors *luisant* semblait contre le sire
Vouloir favoriser la dindonnière gent. (La Font.)

LUISANT, ANTE. adj. Brillant, étincelant de lumière. Un ver luisant. Une étoile luisante. Ces flambeaux *luisants* qui traînent partout avec eux l'éclat qui les trahit. (Mass.)

—Qui a quelque éclat, qui réfléchit quelque lumière. Des couleurs luisantes. Une étoffe, de l'encre luisante. La surface supérieure de ses feuilles est *luisante* et vernissée. (St-Martin.) Cet ara a le plumage noir avec des reflets d'un vert *luisant*, et ces couleurs mélangées sont assez semblables à celles du plumage de l'ani. (Buffon.) Il a le poil roux, *luisant*, un peu doré, se nourrit de fourmis, tire sa langue qui est fort longue et faite comme un ver, et les fourmis s'y attachent. (Id.)

— *Luisant de.* Avoir le visage tout luisant de sueur. Les mains luisantes de graisse. Les cheveux luisants de pommade.

— LUISANT. s. m. Le luisant d'une étoffe. Le luisant de cette robe.

— Se dit particulièrement de l'effet de la lumière réfléchie sur les tableaux peints à l'huile ou vernis. Le luisant devient d'autant plus incommode que le tableau reçoit la lumière plus en face; il l'est encore lorsque le spectateur se trouve placé forcément dans l'angle de réflexion de la lumière, ce qui a lieu dans les chapelles latérales des églises.

— LUISANTE. s. f. Astron. Certaines étoiles qui brillent d'un éclat particulier. La luisante de la Lyre.

— Conchyl. Petite espèce d'hélice assez commune en France.

LUISARNER. v. n. Vieux mot qui a signifié Luire par intervalles et qui n'est plus usité que dans ce proverbe: *Soleil qui luisarne au matin, femme qui parle latin, enfant nourri de vin, ne viennent pas à bonne fin.*

LUISETTE ou **LUZETTE.** s. f. Entom. Maladie des vers à soie qui leur donne une couleur blanche. On la nomme aussi Clairette.

LUIS-POTOSI (SAN). Géogr. Etat du Mexique, riche en mines d'argent. ‖ Ch.-l. de l'Etat qui porte le même nom. On dit aussi Saint-Louis de Potosi.

LUITES. s. f. pl. Les testicules du sanglier. V. SUITES.

LUITON. s. m. S'est dit pour Lutin.

Notre ami, monsieur le Luiton,
Dit l'homme, vous perdez un peu trop tôt courage.
(La Font.)

LUKNON ou **LUCKNAW.** (pr. *luk-nô*) Géogr. Ville de l'Inde anglaise, médiate, capitale du royaume d'Aude; 300,000 hab. Trois grands quartiers; monuments magnifiques, mosquées, palais, bazars, bibliothèques, jardins, manufactures de coton, de soie, de cuir et de salpêtre.

LULAF. s. m. Cout. relig. Guirlande de myrthe, de saule et de palmier, dont les Juifs ornent leurs synagogues à la fête des Tabernacles.

LULAT. s. m. Conchyl. Nom vulgaire d'une espèce de moules, servant de type au genre médiole.

LULÉO ou **LULÉA.** Géogr. Ville de Suède, à l'embouchure de la rivière du même nom, dans le golfe de Bothnie. Ch.-l. de la préfecture de Bothnie septentrionale; 1000 hab.

LULLE (Raymond). Né à Palma (île Majorque), en 1234, mort sur le rivage d'Afrique, où il fut lapidé en voulant convertir les Arabes. Raymond Lulle a joué un rôle à part dans l'histoire de la philosophie du moyen âge, où le tour particulier de son esprit et de sa doctrine lui valut le surnom de *docteur illuminé*. Tour à tour soldat, courtisan, missionnaire, homme marié, moine, théologien, philosophe, la singularité de sa vie et de ses travaux a autorisé sur lui les jugements les plus contraires. Il a été regardé par les uns comme un fou, par les autres comme un esprit supérieur; condamné comme hérétique, et vénéré comme un saint et un martyr.

LULLISME. s. m. Philos. Système de Raymond Lulle. Le lullisme était un mélange de rhétorique et de cabale; il avait un double but, discourir de tout sans rien savoir, sans étude ni réflexion, et faire de l'or avec la plus vile matière.

LULLISTE. adj. et s. des 2 g. Philos. [illegible] contrer chez les lullistes des idées morales neuves et élevées.

LULLI (Jean-Baptiste). Le plus célèbre des compositeurs qui brillèrent en France à l'époque de Louis XIV, né à Florence ou dans les environs de cette ville, d'un père qui était meunier, et d'où il fut amené en France par le chevalier de Guise, et conduit chez Mlle de Montpensier qui lui fit enseigner la musique, et mort le 22 mars 1687. La musique de Lulli a été près d'un siècle un objet d'admiration. Il a réussi également dans la musique d'église, de chambre et de théâtre, mais ce sont ses opéras qui ont réellement fondé et conservé sa grande renommée.

LULU. s. m. Ornith. Un des noms vulgaires de la petite alouette huppée.

LUMACHELLE ou **LUMAQUELLE.** s. f. (pr. *lu-ma-kel-le*; de l'ital. *lumachella*, limaçon)

Minor. Calcaire compacte polissable, renfermant une si grande quantité de coquilles fossiles ou de débris de coquilles, qu'il semble en être composé.

— Ne se dit ordinairement que des marbres dans lesquels ces coquilles sont à l'état de débris. On en remarque trois variétés principales. Ces variétés sont très-recherchées, parce que, colorées par l'oxyde de fer, les coquilles mêmes qu'elles renferment et qui appartiennent principalement à des nautiles, leur donnent un éclat fort agréable. La plus belle des lumachelles, celle qui présente surtout le brillant qui en fait tout le prix, est celle de la Carinthie.

— Se dit aussi par extension d'un grand nombre de marbres coquilliers.

— Ornith. *Colombe lumachelle*. Espèce de pigeon de la Nouvelle-Hollande.

LUMBAGO. s. m. (du lat. *lumbus*, les lombes; et du gr. ἄλγος, douleur). Médec. Affection rhumatismale de la région des lombes. Le lumbago est caractérisé par une douleur éprouvée dans les lombes, sans gonflement, sans rougeur, et ordinairement sans chaleur locale, survenant presque toujours subitement, forçant les malades à se tenir courbés en avant, et ayant quelquefois une telle intensité, qu'elle peut déterminer de la fièvre. Un courant d'air frais qui vient frapper sur la région lombaire, un effort pour soulever un fardeau, un mouvement brusque de torsion du tronc, la flexion du corps en avant, prolongée pendant longtemps, sont les causes les plus ordinaires du lumbago, mais il survient souvent sans cause appréciable. Le traitement du lumbago consiste à exciter une violente transpiration par des bains chauds ou de vapeurs.

— S'étend, dans quelques auteurs, à des névralgies, des phlegmasies non rhumatismales, à des douleurs occasionnées par des suppurations des cavités de la région lombaire. Le lumbago n'est mortel que dans le cas où il devient l'origine d'une suppuration profonde ou d'une infiltration sanguine considérable.

LUMBE. s. m. (pr. *lon-be*). Nom vernaculaire du petit plongeon des mers du Nord.

LUMBRES. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de St-Omer (Pas-de-Calais); 800 hab.

LUMBRICARIA. s. f. (pr. *lon-bri-ka-ria*). Bot. Genre de la famille des algues, comprenant les espèces de fucus chez lesquels les organes fructifères sont renfermés dans la substance même de la plante, et occasionnent à l'extrémité de ses rameaux un renflement pisiforme.

LUMBRICITE ou **LOMBRICITE**. s. m. Foss. Nom qui a été quelquefois donné aux pétrifications dont la forme a quelque ressemblance avec celle des vers connus sous le nom de lombrics.

LUMIÈRE. s. f. (du lat. *lumen*; fait de *lux*, lumière). Phys. Cause de la visibilité et de la coloration de tous les corps. C'est un fluide extrêmement subtil répandu dans tout l'univers, traversant les corps transparents qui le réfractent en le rapprochant de la perpendiculaire, en raison de leur densité et de leur combustibilité; arrêté par les corps opaques d'où il est réfléchi en faisant un angle égal à celui d'incidence; réfléchi entièrement par les surfaces blanches et absorbé par les noires; obéissant à des attractions; se décomposant à travers un prisme transparent en sept rayons, se combinant dans les opérations chimiques; produisant par son dégagement la flamme et la phosphorescence; contribuant à la végétation des plantes et à la vie des animaux; opérant la décomposition de beaucoup de composés organiques et inorganiques. Selon quelques physiciens, ce fluide est généralement répandu dans la nature, mis en mouvement par les corps lumineux et transmettant son agitation de proche en proche, à la manière des ondes sonores. Telle est la théorie de Descartes, le système des ondulations, adopté et modifié successivement par Euler et Huyghens et par la plupart des physiciens modernes. Selon Newton, au contraire, la lumière émane des corps lumineux, comme les molécules qui affectent notre odorat émanent des corps odorants; c'est une émission continuelle des particules mêmes des corps lumineux, particules lancées dans l'espace, qu'elles traversent avec une vitesse de près de 700,000 kilom. par seconde, puisqu'elles mettent 8 minutes 13 secondes à parvenir du soleil à la terre. Cette opinion a longtemps prévalu sans contradiction en physique, et le vulgaire encore, et [illegible] d'autre. C'est le témoignage des sens. De là une foule d'expressions dans le langage ordinaire et surtout dans le langage poétique, qui manquent de justesse, rigoureusement parlant, eu égard au système des ondulations, qui est le seul vrai aux yeux de presque tous les physiciens de nos jours. Telles sont : *Le soleil verse des flots de lumière. Le soleil darde, envoie ses rayons sur la terre. La lumière coule du soleil, des astres, etc.* Wollaston a reconnu que l'intensité de la lumière du soleil égale celle de 5,563 bougies à un pied de distance, que celle de la pleine lune n'est que de 1/144 de celle d'une bougie à la même distance, que par conséquent la lumière solaire est de 801,072 fois plus forte que la lunaire, et que la lune réfléchit environ 1/8 de la lumière qui tombe sur elle. Les expériences portent à croire que la lumière de Sirius est vingt mille millions de fois moins forte que celle du soleil. Les expériences de Howard ont pour la première fois établi positivement que la lumière de la lune affecte notablement des thermoscopes très-sensibles.

— Loc. La lumière des astres, du soleil, de la lune. La lumière des flambeaux, des bougies, du gaz, des réverbères. La lumière d'une lanterne. La lumière du jour. La lumière du ciel. Grande, faible lumière. Lumière éclatante, vive, pure, éblouissante, douce, blafarde, pâle. Lumière directe, réfléchie. Lumière bleue, bleuâtre, blanche, rouge, rougeâtre, jaune, jaunâtre, azurée, grisâtre. Un rayon de lumière. Une masse, un torrent, un fleuve de lumière. Donner, verser, répandre la lumière. Le soleil donne la lumière au monde; il répand partout sa lumière. La lune et les autres planètes empruntent leur lumière du soleil. Les étoiles fixes ont une lumière qui leur est propre, ce qui les distingue des planètes. Et Dieu dit : Que la *lumière* soit. Et la *lumière* fut. Dieu vit que la *lumière* était bonne, et il sépara la *lumière* des ténèbres. Et il appela la *lumière* jour et les ténèbres nuit. (Bible.) Où était la *lumière* un moment auparavant ? Comment a-t-elle pu naître du sein même des ténèbres ? (Rollin.) Avec la *lumière*, toutes les couleurs dont elle est mère embelliront la nature. (Id.) Pour créer la *lumière* Dieu n'a eu qu'à parler, c'est encore trop dire; il n'a eu qu'à vouloir. (Id.) Nous saluons tous en entrant dans le monde la *lumière* du jour par nos pleurs. (Boss.)

Eh ! qui ne connaît pas les dons de la *lumière* !
Sans elle tout languit dans la nature entière. (Del.)

Ainsi vers cette zone où le ciel plus vermeil,
Epanche en fleuve d'or les rayons du soleil,
De ses plus riches dons la *lumière* suivie,
Prodigue les couleurs, les parfums et la vie. (Id.)

Un vaste flux de tremblante *lumière*
De sa blancheur couvre tout l'hémisphère.
(Léonard.)

— Absol. Bougie, chandelle, lampe allumée. Il nous faut de la lumière. Apportez-nous de la lumière. Il y avait dans la salle un grand nombre de lumières. On nous a laissés sans lumière.

— Par exten., Jour. Ce matin j'ai voulu devancer la *lumière*. (Rac.) Je tournai les yeux vers l'astre de la *lumière*. (Buff.)

Ces murs me séparant de la nature entière,
Me permettent du moins d'entrevoir la *lumière*.
(De Belloy.)

— Vie. Commencer à voir la lumière. Jouir de la lumière. Etre privé de la lumière. Tant que je jouirai de la lumière. Pourquoi la *lumière* a-t-elle été donnée à un misérable, et la vie à ceux qui sont dans l'amertume du cœur ? (Chateaub.)

— Par métaph. Éclat brillant d'une personne, des grandeurs, des richesses, etc. L'astre jette d'abord une si vive *lumière*, que l'envie n'ose l'attaquer. (Boss.) Pour mettre à couvert la faiblesse commune de la naissance, chacun tâche d'attirer sur elle toute la gloire de ses ancêtres et de la rendre plus éclatante par cette *lumière* empruntée. (Id.) Il ignorait presque seul, comme Moïse, la gloire et la *lumière* qui brillait autour de lui. (Mass.) La *lumière* de la vérité ne ressemble point à la lueur funeste des tonnerres, qui naît du choc des éléments, mais à celle du soleil, qui n'est pure que quand le ciel est sans nuage. (B. de St-P.) On ne s'effraie de la morale que parce qu'on s'en fait une fausse idée, ou parce qu'on en craint la *lumière*. (Dubay.)

— Fig. Intelligence, clarté, savoir, connaissance, en général, Tout ce qui éclaire et guide l'esprit. Lumière naturelle, acquise. Défaut de lumière. Dieu est le père des lumières, la source de toutes lumières. Avoir peu de lumières. Etre dépourvu de lumières. Manquer de lumières. Soumettre une question aux lumières de quelqu'un. Compter sur les lumières de quelqu'un. Il joint les lumières de la science à de grands talents naturels. Un homme qui a des lumières en politique. La lumière de la foi, de l'Evangile, de la raison, de l'expérience. L'état des lumières chez un peuple. Le progrès des lumières. Les vertus ne suivent pas toujours les *lumières*. (Guizot.) Le courage est la *lumière* de l'adversité. (Vauven.)

— Fig. Éclaircissement, indice sur quelque sujet, sur quelque affaire. Il nous donnera, nous fournira des lumières. Avoir des lumières sur une affaire. Ce fait a jeté une grande lumière sur cette affaire, dans cette affaire. Il a porté la lumière dans les ténèbres du moyen âge. La géographie et l'histoire se prêtent mutuellement des lumières.

— Fig. Se dit d'un homme d'un grand savoir, d'un mérite transcendant. Cet écrivain a été la lumière de son siècle. Ce docteur a été une des lumières de l'Eglise. Un artiste qui est une des [illegible] la mort en nous enlevant Boileau et Racine eut éteint ces deux grandes *lumières* du goût, la littérature fut replongée dans les ténèbres. (Geoffroy.)

— C'est par allusion à ce sens que Mme de Sévigné dit fort plaisamment d'un évêque de Rennes à la face brillante et épanouie par la bonne chère, que son visage était une vraie *lumière* de l'Eglise.

— Fig. Publicité, examen. Les fripons, les fourbes craignent la lumière. N'ayant à rougir d'aucune action de sa vie, il ne craint pas la lumière. La *lumière* et les regards publics sont pour sa vertu comme la solitude et les ténèbres. (Mass.) Le crime affecte aujourd'hui la *lumière*. (Id.)

— Fig. *Mettre un livre, un ouvrage en lumière*, Le mettre au jour, le rendre public. C'était une locution fort usitée encore dans l'avant-dernier siècle; elle est fréquente dans Montaigne et dans Ménage. Tout ce que d'Ablancourt et La Chambre ont mis en *lumière* mérite fort d'être lu. (Bouh.) Les édiles avaient la même inspection sur les livres qu'on mettait en *lumière* et sur les pièces de théâtre. (Vertot.) || On dirait cependant aujourd'hui d'un ouvrage non imprimé, qu'*il n'a pas encore vu la lumière*.

— Racine a employé dans une autre signification *mettre en lumière*, mais cette expression ne passerait pas aujourd'hui :

Mais plus ce rang sur moi répandrait de splendeur,
Plus il me ferait honte et mettrait en *lumière*
Le crime d'en avoir dépouillé l'héritière.

— Prov. *Il ne faut pas cacher la lumière sous le boisseau*. Il faut faire usage pour le bien d'autrui des biens que Dieu nous a donnés.

— Artill. Ouverture du petit trou par où on met le feu à un canon, à un fusil, etc. Déboucher la lumière d'un canon, d'un fusil. Un fusil dont la lumière est trop large, trop étroite.

— Hist. relig. *Nouvelle lumière*. Se dit dans les Etats-Unis d'une secte dont les membres prennent exclusivement le nom de chrétiens. Ils rejettent toute hiérarchie ecclésiastique, n'admettent pour loi que la Bible, et croient que les événements extraordinaires qui ont lieu depuis un demi-siècle dans les contrées occidentales sont le commencement du millénium ou du règne des élus.

— Mar. *Lumière de la pompe*. Ouverture pratiquée au corps de pompe, et par laquelle l'eau sort pour entrer dans le manche où le tuyau la conduit.

— Peint. Effets de la lumière imités dans un tableau. Belle distribution, belle économie, belle intelligence de lumière. Un bel effet de lumière. Les lumières de ce tableau sont bien entendues, bien ménagées. Un peintre qui entend bien les lumières. || *Grande lumière*. La partie la plus claire du tableau où se met ordinairement l'objet principal de la composition. Les autres lumières du tableau doivent être proportionnées à la grande lumière. || *Lumière large*. Celle qui s'étend, par une dégradation insensible, du centre aux extrémités, comme dans les tableaux de Paul Véronèse. || *Lumière serrée*. Celle qui a un foyer très-restreint entouré immédiatement de fortes ombres, comme dans les ouvrages de Rembrandt. || *Lumière éparpillée*. Celle qui est distribuée au hasard sans ordre et sans gradation. La lumière éparpillée papillote. || *Lumière naturelle*. Lumière ambiante qui éclaire les objets sous un ciel serein. || *Lumière artificielle*. Celle d'un clair de lune, d'une atmosphère nuageuse, d'un incendie, d'une lampe.

— Philos. scol. *Lumière extérieure, inférieure, intérieure et supérieure*. Les quatre degrés de communication de la science, selon St Bonaventure, qui vivait au XIIIe siècle. La première éclaire les arts mécaniques; la deuxième produit les connaissances sensitives; la troisième, les connaissances philosophiques; la quatrième vient de la grâce de l'Ecriture sainte.

— Techn. Dans les instruments de mathématiques à pinnules, Petit trou à travers lequel on aperçoit l'objet observé. || En termes de facteur d'orgues, L'ouverture par laquelle le vent entre dans un tuyau. || Chez les charpentiers, les menuisiers, les ébénistes, etc., Une mortaise ou une ouverture qui traverse de part en part une pièce de bois. La lumière d'un rabot.

— Théol. *Lumière de gloire*. Secours que Dieu donne aux âmes des bienheureux, afin qu'elles le puissent contempler face à face.

LUMIGNON. s. m. (du lat. *lumen, luminis*, Partie en combustion de la mèche d'une bougie d'une chandelle ou d'une lampe. Quand il voulut moucher la bougie, le lumignon est tombé.

— Ce qui reste d'un bout de bougie ou de chandelle qui achève de brûler. Cette bougie va finir, il n'y a plus qu'un lumignon.

— Fig. Si le petit *lumignon* de raison que vous contribuez à ranimer dans la nation ne vient pas bientôt à s'éteindre. (Volt.)

LUMINAIRE. s. m. (du lat. *luminare*, même signif.; rad. *lumen*, lumière). Corps naturel qui éclaire. Dans ce sens, on ne l'emploie que dans cette phrase de l'Ecriture : Dieu fit deux grands *luminaires*, l'un pour présider au jour, l'autre pour présider à la nuit.

— Toutefois Mascaron a dit : Le signe du Lion n'est jamais plus brillant que lorsqu'il est joint au soleil et qu'il reçoit un redoublement d'ardeur de la conjonction de ce grand *luminaire*. Mais cette phrase paraîtrait aujourd'hui burlesque et de mauvais goût.

— Collectivement, Les torches, les cierges [illegible] Payer tant pour le luminaire, pour entretenir le luminaire. Il y avait un beau luminaire à cet enterrement. Certaines gens éteindraient volontiers le soleil pour vendre plus cher leurs *luminaires*. (***)

— Dans le style trivial, La vue. Il a usé son *luminaire* à force de lire. (Acad.)

Un [illegible] sexagénaire
D'abord s'offre à mon *luminaire*. (J.-B. Rouss.)

LUMINET. s. m. (du lat. *lumen*, lumière). S'est dit quelquefois de l'euphraise, parce qu'elle passait pour un ophthalmique bon pour éclaircir la vue.

LUMINEUX, EUSE. adj. Qui a, qui jette, qui répand de la lumière. Corps lumineux. Le soleil est lumineux. Les étoiles sont lumineuses. Des traits, des rayons lumineux. Un sillon lumineux. Ces globes *lumineux* qui décorent le firmament. (Mass.) Il est surtout nécessaire que les membranes et les humeurs que les rayons *lumineux* doivent traverser, jouissent d'une transparence parfaite. (Richerand.) Le feu est à la vérité très-souvent *lumineux*. (Buff.) Lorsqu'on observe une moisson en plein midi, il semble qu'il en sorte une flamme et que les épis en soient *lumineux*. (B. de St-P.) Thalès croyait que le soleil était un corps *lumineux* de lui-même. (Fén.)

— Longepierre lui a donné un complément, ce que l'usage n'autorise point.

Rhodope, tu connais cette robe éclatante,
De rubis *lumineuse* et d'or étincelante ?

— Fig. Se dit de l'esprit et des productions de l'esprit. Un esprit lumineux. Dans son discours il y a des traits lumineux. Avoir une pensée, une idée lumineuse. Le roi jugea que recevant de plus près les influences pures et *lumineuses* du chef, ils les communiqueraient après à leur compagnie. (Fléch.) Vous aviez orné l'homme, ô mon Dieu ! des dons *lumineux* de la science, de la sainteté et de la justice. (Mass.)

— *Principe fécond et lumineux*. Principe dont on tire sans peine beaucoup de circonstances importantes.

— Phys. *Corps lumineux*. Ceux qui peuvent par eux-mêmes nous manifester leur existence en se mettant en communication avec notre organe de la vue. || *Rayon lumineux*. Dans le système de la matérialité de la lumière, Chaque ligne droite menée d'un point lumineux quelconque à l'œil.

LUMINIER. s. m. (du lat. *lumen*, lumière). Nom qu'on donne, dans la coutume d'Auvergne, aux marguilliers, parce qu'ils ont soin du luminaire des paroisses.

LUMPÈNE. s. m. (pr. *lon-pène*). Ichthyol. Poisson de l'Océan d'Europe et du genre blennie. Le lumpène se cache dans les fonds d'argile ou de sable, parmi les varechs, et offre une teinte de jaune et de blanc mélangés.

LUMPENERZ. s. m. (pr. *lon-pe-nèrs*; ét. all., *lumpen*, chiffon; *erz*, mine, minéral; mine de chiffon). Minér. Sorte d'asbeste tressée, d'un brun rougeâtre, entremêlée d'argent et de manganèse jusqu'à environ quinze centièmes, et qui ne s'est encore trouvée qu'à Clausthal au Hartz, dans les mines de Dorothée et de Caroline.

LUNAIRE. adj. des 2 g. (rad. *lune*). Qui appartient à la lune. Un mois, une année lunaire. Les Turcs comptent par les années lunaires. Cycle lunaire. Influences lunaires. Atmosphère lunaire. On peut trouver des harmonies *lunaires* dans le nombre des nœuds qui divisent la paille du blé. (B. de St.-P.) C'est au milieu d'une vaste plaine d'une rare fertilité, à l'entrée d'une forêt, que fut aperçu le premier être de la race humaine *lunaire*. (Guérin.)

— *Cadran lunaire*. Cadran qui marque les heures par le moyen de la lune.

LUNAIRE. s. f. Bot. Genre de la famille des crucifères. Les lunaires sont des herbes à tiges droites, rameuses, à feuilles pétiolées, cordiformes, grossièrement dentées et à fleurs assez grandes, élégantes, disposées en grappes terminales. Lorsque dans la parfaite maturité du fruit ses valves sont tombées, la cloison, qui est persistante, offre une sorte de disque d'un blanc brillant ou comme argenté, et c'est de la forme et de la couleur de ce disque, comparé à celui de la lune, que ces plantes ont reçu le nom qu'elles portent. On en connaît une dizaine d'espèces, parmi lesquelles on remarque la lunaire vivace et la lunaire annuelle. Ces deux plantes croissent dans les bois des montagnes en France, en Suisse, en Allemagne, etc., et sont cultivées dans les jardins, moins à cause de leurs fleurs, qui sont cependant agréables, que pour l'effet singulier que produisent leurs fruits après leur parfaite maturité.

— Nom sous lequel ont été décrites quelques fougères dans les ouvrages des anciens botanistes.

LUNAISON. s. f. Le temps qui s'écoule depuis le commencement de la nouvelle lune jusqu'à la fin du dernier quartier, c'est-à-dire, d'une nouvelle lune à une autre. Observer les lunaisons. Toute cette lunaison a été pluvieuse.

LUNARIEN, IENNE. adj. Qui a rapport à la lune ou à ses prétendus habitants. Lisez l'ouvrage attribué à Herschell, et vous saurez comment se font les mariages *lunariens*. (Guér.)

— Qui est censé habiter la lune. Homme lunarien. Femme lunarienne. Vespertilion lunarien. Vous saurez quelle est la construction de l'homme et de la femme *lunariens*. (Guér.)

— Substantiv. Habitant de la lune. Vous verrez [illegible] y apprendrez que les *lunariens* sont, je ne dirai pas catholiques, car je ne pense pas qu'ils relèvent de notre saint père le pape, mais bien chrétiens, oui, chrétiens, croyant à un Dieu en trois personnes. (Guér.)

LUNATIQUE. adj. des 2 g. (rad. *lune*). Qui est soumis à l'influence de la lune. On ne l'emploie guère au propre, qu'en parlant d'un cheval qui est sujet à une fluxion périodique sur les yeux, dont la diminution et l'augmentation ont été inutilement attribuées au cours de la lune.

— Médec. Qui est sous l'influence de la lune. Se dit particulièrement des maladies qui semblent être en rapport avec des phases déterminées de la lune et des individus affectés de ces maladies. Maladies lunatiques. Etre lunatique.

— Fig. et fam. Fantasque et capricieux. Il est lunatique. Cette femme est un peu lunatique.

— Quelquefois substantiv., surtout en parlant

des personnes, au propre et au figuré. Le lunatique de l'Evangile. Un lunatique. Une lunatique.

LUNDI. s. m. (ét. lat., *luna*, lune; *dies*, jour, jour de la lune). Le second jour de la semaine. Il viendra lundi prochain. Le lundi de Pâques. Le lundi de la Pentecôte. Nous sommes arrivés ici *lundi* dernier. (J.-J. Rouss.)

Le vendredi, ainsi que chacun sait,
L'œuvre de chair il faut que l'on retranche;
Le samedi, non sans juste sujet,
D'autant que c'est la veille du dimanche;
Pour ce dernier, c'est un jour de repos;
Quant au *lundi*, je ne trouve à propos
De commencer par ce point la semaine,
Ce n'est le fait d'une âme bien chrétienne.
(La Fontaine.)

— *Lundi gras*. Le lundi de la semaine où le carnaval finit. || *Lundi saint*. Le lundi de la semaine sainte.

— Pop. *Faire le lundi*. Ne pas travailler le lundi, fêter le lundi. Beaucoup d'ouvriers font le lundi.

— *La saint lundi*. La fête du lundi. La plupart des ouvriers à Paris, travaillent le dimanche matin pour finir l'ouvrage commencé, le rendre à qui de droit, et en recevoir le prix; après quoi ils partent et vont se divertir le reste du jour. Le lundi matin, ils s'assemblent par coteries, mettent en commun tout ce qui leur reste d'argent, et ne se quittent pas que tout ne soit dépensé. Cet état de choses, qui était rigoureusement vrai il y a dix ou quinze ans, s'est un peu amélioré par les soins des maîtres d'ateliers et par les établissements d'économie; mais le mal est encore très-grand, et il y a beaucoup de temps et de travail perdu au profit des restaurateurs, cabaretiers et taverniers des faubourgs et de la banlieue. Les inconvénients de la *saint lundi*. (Brill.-Savar.)

LUNE. s. f. (du lat. *luna*, lune; dérivé de *lucina*, diminutif de *lux*, lumière). Astron. Planète qui suit la terre dans tous ses mouvements de translation et l'accompagne dans sa révolution annuelle autour du soleil. De tous les corps célestes, la lune est le plus rapproché de notre planète. Sa distance, qui n'est que de soixante rayons terrestres, a permis d'examiner avec plus de soin sa constitution physique. C'est un corps opaque, de forme sphérique, sans éclat par lui-même, mais réfléchissant avec vivacité les rayons du soleil. Des montagnes fort élevées, formées par des volcans éteints, hérissent sa surface. On ne croit pas la lune habitée pour trois raisons principales. 1° La longueur excessive des jours et des nuits lunaires, et les températures extrêmes que cette cause doit déterminer; 2° la grande quantité de cratères et de volcans éteints, ce qui fait supposer que le sol est entièrement vitrifié; 3° l'absence d'atmosphère. La lune est le satellite de la terre et tourne autour d'elle en 27 jours 7 heures 43 minutes. Elle emploie le même temps à faire une révolution sur elle-même. Nous ne pouvons apercevoir de la lune que la partie éclairée par le soleil, c'est ce qui fait que dans sa révolution elle nous apparaît sous différents aspects ou phases. On dit que la lune est nouvelle ou en conjonction, lorsqu'elle se trouve entre le soleil et la terre: nous ne pouvons alors la voir; en avançant elle montre progressivement la partie qu'éclaire le soleil; parvenue à la forme d'un demi-cercle, c'est le premier quartier. Lorsqu'elle accomplit la moitié de sa révolution, elle paraît ronde; c'est la pleine lune ou opposition. Elle décroît ensuite peu à peu et atteint encore la forme de demi-cercle; c'est le dernier quartier, puis elle arrive de nouveau entre le soleil et la terre ou en conjonction; mais comme la terre pendant ce temps s'est avancée aussi dans son orbite, il faut à la lune 2 jours 4 heures de plus pour arriver à ce point. C'est pourquoi cette seconde période que l'on appelle *lunaison* ou *mois lunaire*, est de 29 jours 12 heures. Le point le plus éloigné de son orbite s'appelle *apogée*, et est éloigné de la terre de 91,450 lieues, et le point le plus rapproché auquel on donne le nom de *périgée*, en est éloigné de 80,105. La lune est quarante-neuf fois plus petite que la terre. C'est à son attraction que sont dues les marées.

— En dehors des influences accordées à la lune sur notre atmosphère, on lui fait encore jouer un autre rôle, celui de pronostiquer le temps. Si le troisième jour de la *lune* les cornes du croissant sont bien effilées, le ciel sera serein pendant le mois qui commence. (Aratus.) Si la corne supérieure du croissant de la *lune* paraît noirâtre le soir, au coucher de l'astre, on aura de la pluie au déclin; si c'est la corne inférieure, il pleuvra avant la pleine lune. [illegible] lorsqu'elle est âgée de quatre jours, ne projette pas d'ombre, attendez-vous à du mauvais temps. (Théon.) De pareils dictons ne s'appuient ni sur aucun raisonnement ni sur aucune observation directe.

— *Lune rousse*. Nom que les jardiniers donnent à une lune qui commence en avril, devient pleine soit à la fin de ce mois, soit plus ordinairement dans le courant de mai. Suivant eux, la lumière de cette lune exerce une fâcheuse influence sur les jeunes pousses, dont les feuilles et les bourgeons, exposés la nuit à sa lumière, se roussissent ou se gèlent. Les physiciens donnent une toute autre cause à ce phénomène: c'est par la sérénité du ciel que la congélation des plantes s'opère.

— L'idée que cet astre pouvait être habité a donné lieu à des fictions plus ou moins ingénieuses. Telles sont entre autres les voyages de Cyrano de Bergerac, de Lucien, et surtout la fiction d'Ariosto, qui place dans la lune un vaste magasin rempli de fioles étiquetées où est renfermé le bon sens de chaque mortel.

— Loc. L'orbite, le cercle, le globe de la lune. Le disque de la lune. Les phases de la lune. Les quartiers de la lune. La lune est dans son apogée, dans son périgée. L'ombre de la lune. Le croissant, le décours de la lune. Sur la fin de la lune. Au déclin de la lune. La lune est dans son plein. L'âge de la lune. Pleine lune. Nouvelle lune. Le premier quartier de la lune. Le dernier quartier de la lune. Une éclipse de lune. Un beau clair de lune. Il fait clair de lune. La lune éclaire. La *lune* brillait au milieu d'un azur sans taches. (Chateaub.)

— Suivant les poëtes, la Lune est la même que Diane, et par conséquent la fille de Latone et la sœur d'Apollon. Ils l'appellent aussi Phébé et Hécate.

— Loc. poét. La lune argentée, brillante, pâle, sanglante, inégale, inconstante, variable, silencieuse, au front d'argent, au disque changeant. La fille de Latone. La sœur du soleil. L'amante d'Endymion. La reine des nuits. La reine des étoiles. L'astre des nuits, de la nuit. Des mois l'inégale courrière. Le flambeau de la nuit. L'astre de Phébé, de Diane. L'astre au front d'argent. De Phébé le pâle flambeau. Le globe lumineux qui préside à la nuit. Le globe aux rayons empruntés. L'astre inégal des nuits. La courrière des mois.

Cependant, au travers des chênes sourcilleux,
La *lune* fait briller son disque radieux.
(Mme du Bourdic.)

Liée à nos destins par droit de voisinage,
La *lune* nous échut à titre d'apanage. (Chênedé.)

Dans un cercle inégal mesurant chaque mois,
La *lune* autour de nous marche et luit douze fois,
Et son pas suit de près les pas de notre année. (Id.)

Remarquez cette expression, *aux clartés de la lune; au clair de la lune* eût été trivial. Une chanson ancienne connue de tout le monde, et qui commence par ces mots, a suffi pour faire bannir cette locution du style soutenu. L'Académie, qui rapporte pour exemples, Danser *au clair de la lune*, lire *au clair de la lune*, ne fait aucune remarque sur cette expression.

— Le style imagé et le langage métaphorique tirent des propriétés de cet astre diverses similitudes assez fréquentes dans notre langue. L'amour ressemble à la *lune*, quand il ne croît pas, il faut qu'il diminue. (Noël.) La fortune a cela de commun avec la *lune*, qu'elle s'éclipse en un moment quand elle est dans son plein. (Id.) La race humaine est perpétuelle comme la *lune*, mais elle nous présente tantôt une face tantôt une autre, parce que nous ne sommes pas toujours bien placés pour la voir dans son plein. (Galiani.) Il en est d'un homme vertueux à l'égard de sa patrie comme de la *lune* par rapport à la nuit: il la tire de l'obscurité et lui donne un lustre dont elle serait privée sans lui. (Oxenstiern.) Un écrivain bon raisonneur, mais sans éloquence, ressemble à la *lune*, il éclaire sans échauffer. (***)

Ces joueurs qui courent la fortune
Dans leurs dérèglements ressemblent à la *lune*,
Se couchent le matin et se lèvent le soir (Regnard.)

La créance que les poëtes
Etaient consacrés à Phébus
Passe aujourd'hui pour un abus,
Et sur des preuves plus complètes
On assure que par erreur
On prit le frère pour la sœur.
Enfin l'opinion commune
Est qu'ils sont voués à la *lune*. (Sallentin.)

— S'emploie dans quelques expressions proverbiales et familières. || *C'est une lune, un visage de pleine lune*. Se dit d'une personne qui a le visage fort plein et fort large. || Fig. *La lune de miel*. Le premier mois du mariage, où tout est douceur pour les époux, expression prise de ce proverbe arabe: *La première lune après le mariage est de miel, et celles qui la suivent sont d'absinthe*. || Fig. et fam. *Aboyer à la lune*. Crier contre quelqu'un à qui l'on ne peut faire de mal; faire des menaces impuissantes; métaphore prise des chiens, qui, d'après une opinion populaire, aboient contre la lune, dont l'éclat les blesse. *Plus la lune brille, plus le mâtin aboie*. || *Prendre quelqu'un dans sa bonne lune, dans sa mauvaise lune*. Avoir affaire à quelqu'un quand il est de bonne humeur, de mauvaise humeur. || Fig. et pop. *Avoir des lunes*. Etre sujet à des caprices, à des fantaisies. || *La lune n'a rien à craindre des loups*. Se dit pour marquer l'impuissance des critiques et des envieux contre un mérite supérieur. C'est une opinion populaire que les loups ne peuvent souffrir la clarté de la lune, et qu'ils poussent des hurlements à sa vue. [illegible] quer à ses engagements, faire faillite. || *Vouloir prendre la lune avec les dents* Vouloir faire une chose impossible. || *Changeant comme la lune*. Extrêmement inconstant. Se dit par allusion aux différents aspects ou phases sous lesquelles cet astre nous apparaît. || *Cela lui va comme un manteau à la lune*. Cela ne lui va pas du tout.

— Poétiq. *La lune de feu*. Le mois de juillet. La *lune* de feu avait commencé son cours, et tout annonçait un orage. (Chateaub.)

— S'est dit poétiquement pour Mois. Depuis quatre lunes. Après avoir passé trente *lunes* à Saint-Augustin, je fus saisi du dégoût de la vie des cités. (Chateaub.) Le roseau est peint de différents hiéroglyphes qui marquent l'âge du couple uni et la *lune* où se fait le mariage. (Id.) || Se dit aussi pour Saison. A la prochaine *lune* des fleurs il y aura sept fois dix neiges et trois neiges de plus que ma mère me mit au monde. (Chateaub.)

— Fig. *Cheval sujet à la lune*. Cheval qui a la vue grasse, dont la vue s'obscurcit de temps en temps.

— Philos. hermét. Nom donné à l'argent par les alchimistes. || *Lune cornée*. Chlorure d'argent fondu.

— Entom. Espèce de bombyce de l'Amérique du Nord.

— Bot. *Lune d'eau*. Nom vulgaire du nénuphar blanc, ainsi nommé à cause de ses feuilles orbiculaires nageant sur l'eau.

— Ichthyol. *Lune de mer*. Nom vulgaire de différents poissons, tel que la mole, le gal verdâtre et la sélène argentée.

LUNÉBOURG. Géogr. Ville murée de Hanovre, chef-lieu de la principauté de ce nom; 12,000 hab. Château fort; école militaire très-célèbre; gymnase. Jadis ville hanséatique et impériale, chef-lieu du département de l'Elbe-Inférieur, dans l'ancien royaume français de Westphalie.

— *Principauté de Lunébourg*. Un des gouvernements du royaume de Hanovre. Pays plat et marécageux; 270,000 hab.

LUNEL. Géogr. Ch.-l. de cant. (Hérault); 1,000 hab. Esprits et eaux-de-vie; vins blancs muscats excellents. Petit canal, dit *de Lunel*.

— LUNEL. s. m. OEnol. Sorte de vin qui se fait dans la ville de Lunel en Languedoc, et qui est très-estimé. Du vin blanc de Lunel. Du Lunel. Boire du Lunel. Un petit verre de Lunel.

LUNETIÈRE. s. f. (rad. *lunettes*). Bot. Genre de plantes dicotylédones, famille des crucifères. Les lunetières sont des plantes annuelles ou vivaces à feuilles alternes, oblongues, à fleurs disposées en grappes terminales, et dont les fruits sont remarquables par leur forme singulière, qui ressemble en quelque sorte à une paire de lunettes, ce qui leur a valu leur nom français. On en compte environ trente espèces, qui habitent plus particulièrement l'Europe méridionale, le nord de l'Afrique ou le Levant. On remarque la lunetière auriculée, la lunetière de la Pouille, la lunetière des roches et la lunetière corne de cerf.

LUNETTE. s. f. (dimin. de *lune*). Nom qui s'applique aux divers instruments d'optique, destinés à remédier aux imperfections de la vue ou à étendre le champ visuel. Les myopes dont l'œil réfracte trop fortement la lumière, de manière que ses rayons convergent avant qu'elle soit arrivée à la rétine, se servent de lunettes concaves, qui ont l'avantage de diminuer cette convergence et de rétablir ainsi la netteté de la vue. Les presbytes, au contraire, dont l'œil ne rapproche point assez les rayons lumineux, se servent de lunettes convexes, qui diminuent la divergence de ces rayons et les font converger vers la rétine.

— Se dit particulièrement des verres lenticulaires, enchâssés dans des montures de formes variées, et désignés communément par le nom de besicles. Ces lunettes servent à remédier aux imperfections de la vue, et les verres en sont plus ou moins convexes ou plus ou moins concaves, suivant que la vue est plus ou moins courte, ou, au contraire, plus ou moins longue. Tout nez portant *lunette* est réputé savant. (***) Quand on porte *lunette*, on rit peu, mes enfants. (***)

— *Lunette convexe*. Celle qui grossit les objets. || *Lunette concave*. Qui diminue les objets. || *Lunette d'approche*, *lunette de longue vue* ou *à longue vue*, ou simplement *lunette*. Lunette qui grossit ou qui rapproche les objets. Monter, allonger, raccourcir, dresser une lunette. Une lunette de cinq, de quinze, de vingt mètres. On appelle aussi cette espèce de lunette *longue vue*. Le bon sens est une *lunette* d'approche qui fait apercevoir de loin le mal et le bien. (De Juss.) || *Lunette achromatique*. Lunette qui laisse voir les objets sans couleur étrangère, sans iris. || *Lunette de spectacle*. Lunette dont on se sert particulièrement dans les salles de spectacle. || On disait aussi dans ce sens, *lunette d'opéra*, mais cette expression a vieilli.

— Fig. Les ministres et les conseillers des princes sont comme des *lunettes* qui, bien que commodes pour ceux qui n'ont pas la vue bonne, sont de tel usage qu'on est malheureux d'en avoir besoin. (Sall.) Les *lunettes* qui grossissent le plus sont celles de l'envie. (Id.) La plupart des discussions, des disputes peuvent se terminer par ces mots: Vos *lunettes* ne me vont point. (Id.) Il n'y a pas de *lunettes* plus fausses que celles d'or. (Oxenstiern.) L'amour-propre regarde toujours avec des *lunettes* à grossir les [illegible] qui augmentent et diminuent les objets, et presque rien avec les *lunettes* de la vérité. (Volt.)

— Par extens. Petits ronds de feutre qu'on met, dans les manéges, à côté des yeux des chevaux ombrageux, pour les monter plus facilement. C'est un cheval qu'il est impossible de monter sans lunettes.

— Ouverture ronde du siége d'un privé, d'une chaise percée.

— Archit. Petit jour réservé dans le berceau d'une voûte. || Petite baie voûtée pratiquée dans les côtés d'une voûte.

— Fortif. Petite demi-lune. Les lunettes sont ordinairement percées des deux côtés d'une demi-lune, en manière de contre-garde. V. TENAILLON.

— Gastron. Os fourchu qui est au haut de l'estomac d'un poulet, d'une perdrix etc. Lever la lunette d'un canard.

— Horlog. Partie de la boîte d'une montre, dans laquelle on place le verre.

— Jeu de dames. *Mettre dans la lunette*. Placer une dame entre deux dames de son adversaire, en sorte que l'une des deux est forcée.

— Jeu d'échecs. *Donner une lunette*. Mettre son adversaire à même d'attaquer deux pièces avec un pion.

— LUNETTES. s. f. pl. Deux verres de lunettes assemblés dans une même enchâssure, de manière à pouvoir être placés au-devant des deux yeux. Une paire de lunettes. Des lunettes bien claires, bien nettes. Lunettes bleues. Lunettes vertes. Lunettes à branches. Etui à lunettes. Les degrés de force des lunettes se marquent par des numéros. Les lunettes concaves servent aux myopes, et les lunettes convexes aux presbytes.

Sans *lunettes*, les faibles vues
Peuvent, ne se doutant de rien,
Commettre de lourdes bévues. (Millevoye.)

— Prov. et fig. *Chacun voit avec ses lunettes, à travers ses lunettes*. Chacun a sa manière de voir, de penser; chacun juge des choses suivant ses goûts, ses intérêts, ses préjugés.

— Fig. et fam. *Il n'a pas de bonnes lunettes, il a mis ses lunettes de travers, ses lunettes sont troubles*. Il ne voit pas juste dans cette affaire.

Eh! parbleu, vous rêvez!
Pour connaître vos gens mettez mieux vos *lunettes*
(Regnard.)

LUNETTIER, ÈRE. s. (rad. *lunette*). Celui, celle qui vend, qui fait des lunettes.

LUNÉVILLE. Géogr. Ch.-l. d'arr. (Meurthe), 12,500 hab. Belle église; immense quartier de cavalerie; siége d'un intendant militaire; tribunal de première instance. Il y a eu un congrès tenu en 1801, dans lequel fut conclue la paix entre la France et l'Autriche. Joseph Napoléon y représenta la République française, et en défendit les intérêts avec habileté.

LUNI-SOLAIRE. adj. des 2 g. Astron. Qui est composé de la révolution du soleil et de celle de la lune. || Cycle luni-solaire. Année luni-solaire. Période luni-solaire.

LUNULE. s. f. (dimin. de *lune*). Petite lune croissant. Les filles de Jérusalem et les sénateurs paraient d'une lunule leur cou ou leur jambe à l'endroit de la cheville.

— Conchyl. Impression profonde après la face postérieure, dans certaines coquilles bivalves.

— Entom. Nom donné à une espèce de bombyx.

— Ichthyol. Nom donné à la mole et à la pleuronecte.

LUNULÉ, ÉE. adj. (rad. *lunule*). Bot. Qui est fait en forme de croissant. Feuilles lunulées. Organes lunulés.

LUNULÉ. s. m. Ichthyol. Nom spécifique d'un labre.

LUNULINE. s. f. Zooph. Genre de zoophytes infusoires, qui tient le milieu entre les arthrodiées et les microscopiques gymnodés, famille des bacillariées, et dans lequel sont comprises cinq espèces bien constatées. La lunuline diaphane, que l'on trouve dans une conferve, sous forme de paquets jaunâtres; la lunuline olivacée, qui vit dans les marais; la lunuline de Mougeot, qui croît dans les Vosges; la lunuline vulgaire, qui habite les lacs de la vallée de Montmorency, parmi les ectospermes; et la lunuline molinifère, que l'on trouve parmi les conferves.

LUNULITHE. s. f. Polyp. Genre de polypiers, fort rapproché des orbulites, établi par quelques espèces d'un petit volume qu'on ne connaît encore qu'à l'état fossile. Les lunulithes sont des polypiers pierreux, libres, orbiculaires, aplatis, convexes et ornés de stries rayonnantes. Les espèces principales sont la lunulithe rayonnée, la lunulithe de la craie, la lunulithe urcéolée, la lunulithe pomme-de-pin, en parasol, de Cuvier, conique.

LUNUS. (pr. *lu-nuss*). Myth. Dieu de la lune, la lune elle-même. Lunus était adoré en Carie, en Phrygie, et surtout en Egypte. Les hommes lui sacrifiaient en habits de femme, et les femmes en habits d'homme.

LUON. s. m. Pièce d'un moulin à vent.

LUPAIRE, ou **LUPARIE.** s. f. ou **LUPARIA.** s. m. (rad. *lupus*, loup). Nom par lequel on a quelquefois désigné l'aconit tue-loup.

LUPÉE. s. f. Crust. Genre de crustacés, de la famille des nageurs. La plupart des espèces [illegible] l'aplatissement et la grande étendue transversale de leur carapace, qui a plus du double de sa longueur. Ces crustacés sont essentiellement pélagiens, et se rencontrent souvent en pleine mer, n'ayant pour lieu de repos que des fucus flottants à la surface de la mer. La lupée de Tranquebar. La lupée pélagienne.

LUPERCALES. s. f. pl. (rad. lat. *lupus*, loup). Ant. rom. Fêtes que l'on célébrait à Rome le 15 février, en l'honneur du dieu Pan, ou selon d'autres, en mémoire de la louve qui allaita Rémus et Romulus. On y sacrifiait des chèvres et un chien.

LUPÈRE. s. m. (du gr. λυπηρός, triste, infirme). Entom. Petit genre d'insectes coléoptères, à quatre articles à tous les tarses, à corps arrondi, à antennes en fil, famille des phytophages. La démarche de ces insectes, qui vivent sur les feuilles des arbres, est lourde et pesante. Lupère flavipède ou à pattes jaunes.

LUPÉRIE ou **LUPERIA.** s. f. (du gr. λυπηρός, triste). Bot. Section du genre matthiole, renfermant plusieurs espèces de giroflées, dont le cheiranthe triste fait partie.

LUPERQUE. s. m. (du lat. *lupercus*). Ant. rom. Nom donné aux prêtres qui célébraient les lupercales. Les luperques couraient demi-nus dans les rues, et s'abandonnaient à la licence la plus effrénée.

LUPIN. s. m. (du lat. *lupinus*, dimin. de *lupus*, loup). Bot. Genre de plantes dicotylédones, famille des légumineuses. Les lupins sont des plantes herbacées et frutescentes, à feuilles alternes, pétiolées, digitées, rarement simples, et à fleurs assez grandes disposées au sommet des tiges en grappe ou en épi, d'un joli aspect. Chaque soir, au coucher du soleil, les feuilles de ces plantes voient leurs folioles se replier en dedans, en rapprochant leurs bords, et se pencher en même temps vers la terre, en s'inclinant sur leur pétiole. C'est ce que Linné appelle poétiquement leur sommeil. Le lupin est de toutes les semences la plus utile à la terre, celle dont la culture consomme le moins de journées et exige le moins de frais. En effet, enterré avec la charrue au moment de la floraison, le lupin fournit un excellent engrais pour les vignes maigres et pour les terres labourables; de quelque manière qu'on le traite, il réussit toujours. Le lupin blanc paraît soutirer de l'atmosphère tout l'engrais qui le fait végéter; cette propriété explique comment il prospère sur le sol maigre, aride, sur les sables et les graviers, lui qui demande de préférence un terrain humide et meuble tout à la fois. Les espèces les plus remarquables sont le lupin blanc, le lupin bleu, le lupin bigarré, le lupin multiflore et le lupin en arbre.

— Frais, le lupin offre aux animaux un bon fourrage. La tige desséchée est très-dure, peu appétissante et beaucoup plus propre à former litière qu'à servir de nourriture aux animaux. Le filament qui la recouvre peut fournir de bons cordages. On en fait en Italie de la grosse toile et même de la toile assez fine.

— *Lupin* se dit aussi de la graine de cette plante. Autrefois le lupin fournissait aux hommes un aliment qu'ils regardaient comme fort bon et très-sain. Cette légumineuse était le mets favori des philosophes grecs, et particulièrement des cyniques, qui en portaient ordinairement sur eux. Elle parut ensuite sur la table somptueuse des gastronomes les plus fameux. Les généraux romains, dans leurs triomphes, les édiles dans les fêtes publiques, les intrigants, les ambitieux qui aspiraient au pouvoir, distribuaient la graine du lupin au peuple, qui la recherchait comme légume sec, tantôt cuit avec du garum, tantôt préparé seulement avec un peu de sel ou bien en salade, assaisonné avec du vinaigre, des herbes fines et de l'huile.

— Métrol. ant. Graines de lupin qui servaient d'étalons pour les poids publics, et dans les jeux et sur la scène en guise d'argent monnayé.

LUPINASTER. s. m. Bot. Nom spécifique d'une plante du genre trèfle, qui se distingue par son calice campanulé, son stigmate en crochet et sa gousse polysperme.

LUPINELLE. s. f. Bot. Nom vulgaire d'une espèce de trèfle.

LUPON. s. m. Conchyl. Petite espèce de porcelaine.

LUPULE. s. f. Ichthyol. Syn. de Lucs.

LUPULINE. s. f. Bot. Espèce du genre luzerne, connue sous le nom vulgaire de trèfle jaune ou trèfle noir.

LUPULINE. s. f. (du lat. *lupulus*, houblon). Bot. Nom sous lequel a été d'abord décrite une poussière jaunâtre dorée, résiniforme, aromatique et amère, que l'on trouve, à l'époque de la maturité, à la base de la surface externe des bractées dont sont formés les cônes du houblon, ainsi que sur l'axe qui les supporte.

— Depuis, a été donné seulement au Principe amer de cette substance, parce que l'on a démontré qu'elle n'était point simple, mais bien composée d'une résine, d'huile volatile et d'un principe amer.

LUPULUS. s. m. (pr. *lu-pu-luss*). Bot. Nom latin du houblon. || Nom qui a été donné à plusieurs plantes grimpantes comme le houblon.

LUPUS. s. m. Pathol. Mot latin qui signifie Loup, et par lequel on désignait tout ulcère rongeur.

— Se dit aujourd'hui plus particulièrement [illegible] tanée chronique. Cette inflammation s'annonce par des tubercules plus ou moins volumineux, livides, indolents, solitaires ou en groupes, suivis, soit d'ulcères ichoreux ou rongeants, soit d'une altération profonde de la structure de la peau, sans ulcération préliminaire ni consécutive.

LUQOISE. s. f. Comm. Étoffe de soie magnalet.

LURCY-LÉVY. Géogr. Ch.-l. de cant. (Allier), arr. de Moulins; 2,960 hab.

LURE. Géogr. Ch.-l. d'arr. (H.-Saône), 2,950 hab.

LURETTE. Vieux mot qui entre dans les refrains de chansons. Luron, lurette.

— Est devenu substantif et signifie Une petite luronne. Ma lurette.

LURI. Géogr. Ch.-l. de cant. (Corse), arr. de Bastia; 1,900 hab.

LUPÉRIE ou **LUPERIA**. s. f. (du gr. λυπηρός, triste). Bot. Section du genre matthiole, renfermant plusieurs espèces de giroflées, dont le cheiranthe triste fait partie.

LUPERQUE. s. m. (du lat. *lupercus*). Ant. rom. Nom donné aux prêtres qui célébraient les lupercales. Les luperques couraient demi-nus dans les rues, et s'abandonnaient à la licence la plus effrénée.

LUPIN. s. m. (du lat. *lupinus*, dimin. de *lupus*, loup). Bot. Genre de plantes dicotylédones, famille des légumineuses. Les lupins sont des plantes herbacées et frutescentes, à feuilles alternes, pétiolées, digitées, rarement simples, et à fleurs assez grandes disposées au sommet des tiges en grappe ou en épi, d'un joli aspect. Chaque soir, au coucher du soleil, les feuilles de ces plantes voient leurs folioles se replier en dedans, en rapprochant leurs bords, et se pencher en même temps vers la terre, en s'inclinant sur leur pétiole. C'est ce que Linné appelle poétiquement leur sommeil. Le lupin est de toutes les semences la plus utile à la terre, celle dont la culture consomme le moins de journées et exige le moins de frais. En effet, enterré avec la charrue au moment de la floraison, le lupin fournit un excellent engrais pour les vignes maigres et pour les terres labourables; de quelque manière qu'on le traite, il réussit toujours. Le lupin blanc paraît soutirer de l'atmosphère tout l'engrais qui le fait végéter; cette propriété explique comment il prospère sur le sol maigre, aride, sur les sables et les graviers, lui qui demande de préférence un terrain humide et meuble tout à la fois. Les espèces les plus remarquables sont le lupin blanc, le lupin bleu, le lupin bigarré, le lupin multiflore et le lupin en arbre.

— Frais, le lupin offre aux animaux un bon fourrage. La tige desséchée est très-dure, peu appétissante et beaucoup plus propre à former litière qu'à servir de nourriture aux animaux. Le filament qui la recouvre peut fournir de bons cordages. On en fait en Italie de la grosse toile et même de la toile assez fine.

— *Lupin* se dit aussi de la graine de cette plante. Autrefois le lupin fournissait aux hommes un aliment qu'ils regardaient comme fort bon et très-sain. Cette légumineuse était le mets favori des philosophes grecs, et particulièrement des cyniques, qui en portaient ordinairement sur eux. Elle parut ensuite sur la table somptueuse des gastronomes les plus fameux. Les généraux romains, dans leurs triomphes, les édiles dans les fêtes publiques, les intrigants, les ambitieux qui aspiraient au pouvoir, distribuaient la graine du lupin au peuple, qui la recherchait comme légume sec, tantôt cuit avec du garum, tantôt préparé seulement avec un peu de sel ou bien en salade, assaisonné avec du vinaigre, des herbes fines et de l'huile.

— Métrol. ant. Graines de lupin qui servaient d'étalons pour les poids publics, et dans les jeux et sur la scène en guise d'argent monnayé.

LUPINASTER. s. m. Bot. Nom spécifique d'une plante du genre trèfle, qui se distingue par son calice campanulé, son stigmate en crochet et sa gousse polysperme.

LUPINELLE. s. f. Bot. Nom vulgaire d'une espèce de trèfle.

LUPON. s. m. Conchyl. Petite espèce de porcelaine.

LUPULE. s. f. Ichthyol. Syn. de Lucs.

LUPULINE. s. f. Bot. Espèce du genre luzerne, connue sous le nom vulgaire de trèfle jaune ou trèfle noir.

LUPULINE. s. f. (du lat. *lupulus*, houblon). Bot. Nom sous lequel a été d'abord décrite une poussière jaunâtre dorée, résiniforme, aromatique et amère, que l'on trouve, à l'époque de la maturité, à la base et à la surface externe des bractées dont sont formés les cônes du houblon, ainsi que sur l'axe qui les supporte.

— Depuis, a été donné seulement au Principe amer de cette substance, parce que l'on a démontré qu'elle n'était point simple, mais bien composée d'une résine, d'huile volatile et d'un principe amer.

LUPULUS. s. m. (pr. *lu-pu-luss*). Bot. Nom latin du houblon. ‖ Nom qui a été donné à plusieurs plantes grimpantes comme le houblon.

LUPUS. s. m. Pathol. Mot latin qui signifie Loup, et par lequel on désignait tout ulcère rongeur.

— Se dit aujourd'hui plus particulièrement

tanée chronique. Cette inflammation s'annonce par des tubercules plus ou moins volumineux, livides, indolents, solitaires ou en groupes, suivis, soit d'ulcères ichoreux ou rongeants, soit d'une altération profonde de la structure de la peau, sans ulcération préliminaire ni consécutive.

LUQOISE. s. f. Comm. Étoffe de soie magnalet.

LURCY-LÉVY. Géogr. Ch.-l. de cant. (Allier), arr. de Moulins; 2,960 hab.

LURE. Géogr. Ch.-l. d'arr. (H.-Saône), 2,950 hab.

LURETTE. Vieux mot qui entre dans les refrains de chansons. Luron, lurette.

— Est devenu substantif et signifie Une petite luronne. Ma lurette.

LURI. Géogr. Ch.-l. de cant. (Corse), arr. de Bastia; 1,900 hab.

LURON, ONNE. s. Homme joyeux, sans-souci, bon vivant; homme vigoureux et déterminé; femme réjouie, décidée, qui ne s'effarouche pas aisément. Un luron. Un franc luron. C'est une luronne. Celui qui chante les batailles a l'air d'un *luron*, sa trogne est enluminée. (Mercier.)

— Au féminin, dans le langage grivois, Fille de mœurs suspectes. Une luronne. Une vraie luronne.

— Ce mot, très-caractéristique, très-populaire sans être trop trivial, et que Désaugiers, toujours si correct, a si souvent employé dans ses jolies chansons, ne se trouve dans aucun dictionnaire. Il y a plus, on ne lui connaît aucune analogie immédiate, et la lettrine *lur*, qui exprime une des racines les plus gracieuses, les plus fluides que puisse articuler la voix humaine, est tout à fait inusitée chez nous comme initiale. Je ne serais pas éloigné de croire que luron est fait de ce mimologisme commun du chant et de la danse, de ce *trala deri dera* qui supplée aux paroles et quelquefois à la musique dans les fêtes joyeuses du peuple, et qui a fourni aux vieux chansonniers, entre autres gais refrains, *luron*, *lurette*, *lalure*. Un luron ne demande qu'à chanter et à danser. Ménage n'aurait pas manqué de tirer *luron* de l'italien *lurcone*, un homme de plaisir, un voluptueux, un gourmand. S'il n'avait pas l'origine que je lui attribue, je la chercherais plus volontiers dans les langues du Nord. C'est à elles que nous devons son complément *godelureau*, littéralement un *bon lureau* ou un *bon luron*. Nous avons conservé cette dernière expression en adoptant l'autre. (Ch. Nodier.)

LUSAU. Géogr. Contrée d'Allemagne, entre l'Elbe et l'Oder; superf. 1,680 kil.; 580,000 hab.

LUSIADE. adj. et s. des 2 g. Nom patronymique donné aux descendants de Lusus, fils de Bacchus.

— Nom poétique des Portugais. C'est sous ce nom que le Camoëns a écrit une magnifique épopée destinée à célébrer leurs découvertes sous la conduite de Vasco de Gama. Ce poëme est le chef-d'œuvre de la littérature portugaise.

LUSIGNAN. Géogr. Ch-l. de cant. (Vienne), arr. de Poitiers; 2,500 hab. Le château que cette ville possédait autrefois a donné son nom à la célèbre maison de Lusignan.

— Hist. *Famille de Lusignan*. Ancienne et noble maison de France qui a fourni des rois à Jérusalem et à Chypre. Le chef de cette famille fut Hugues de Lusignan, dit le Veneur, qui vivait au xe siècle. Le dernier des Lusignan fut le marquis de Lusignan.

LUSIGNY. Géogr. Ch.-l. de cant. (Aube), arr. de Troyes; 1,600 hab.

LUSITANIE. Géogr. anc. Ancien nom du Portugal, d'une partie de l'Estramadure espagnole et du royaume de Léon.

— Se dit encore pour Portugal dans le style poétique. Les enfants de la Lusitanie.

LUSITANIEN, IENNE. adj. et s. Habitant de la Lusitanie. Femmes lusitaniennes. Les Lusitaniens. Les Lusitaniens étaient des peuples barbares vivant de brigandages, simples, très-sobres, portant des vêtements noirs, et si braves, que Rome ne put les vaincre que par la ruse.

— Qui appartient à la Lusitanie ou à ses habitants. Mœurs lusitaniennes.

LUSSA-RADJA. s. f. Bot. Espèce de plantes des Moluques, famille des térébinthacées.

LUSTRAGE. s. m. Action de lustrer, et Résultat de cette action. Le lustrage d'une étoffe. Le lustrage d'un ouvrage d'ébénisterie.

— Manière de lustrer. Entendre le lustrage.

LUSTRAL, ALE. adj. (rad. *lustre*). Ant. rom. Qui a rapport au lustre. Cérémonies lustrales. Fêtes lustrales. Eau lustrale.

— *Eau lustral* Eau commune dans laquelle on éteignait un tison ardent tiré du foyer des sacrifices. Cette eau était contenue dans un vase placé à la porte ou dans le vestibule des temples, et ceux qui entraient s'en lavaient eux-mêmes ou s'en faisaient laver par les prêtres. Quand il y avait un mort dans une maison, on mettait à la porte un grand vaisseau d'eau lustrale apporté de quelque autre maison où il n'y avait point de mort. Tous ceux qui venaient à la maison de deuil s'aspergeaient de cette eau en sortant; on s'en servait aussi pour laver le corps.

— C'était proprement l'Eau bénite des anciens. Aussi se sert-on encore de cette expression, dans le style soutenu, en parlant de l'eau

— subst. *Lustrales*. Fêtes lustrales. V. LUSTRE.

LUSTRATIF, IVE. adj. Qui donne du lustre.

LUSTRATION. s. f. (pr. *luss-tra-ci-on*). Antiq. rom. Cérémonie consistant en sacrifices, aspersions ou fumigations, et par lesquelles on purifiait les lieux ou les personnes souillées. Au mois d'avril, on faisait les lustrations des brebis, au mois de mai, celles des moissons. ‖ Particulièrement, La cérémonie qui, chez les Romains, consistait à asperger d'eau lustrale un enfant nouveau-né.

LUSTRE. s. m. (du lat. *lustrum*, dérivé de *luere*, payer, parce qu'en vertu de la coutume établie par Servius Tullius, on payait au commencement de chaque cinquième année le tribut imposé par les censeurs, ou de *lustrare*, passer en revue). Ant. rom. Fête expiatoire, célébrée à Rome depuis un temps immémorial, et dans laquelle le censeur, suivi des pontifes, des vestales et des magistrats, adressait des vœux aux dieux pour la prospérité de l'Etat, et purifiait le peuple par plusieurs sacrifices, dans lesquels on immolait une truie, une brebis et un taureau, et par l'aspersion de l'eau de la mer avec des branches d'olivier, de laurier et de verveine. La cérémonie du lustre fut instituée par Servius Tullius et avait lieu dans le principe tous les ans. De là l'acception suivante donnée à ce mot par extension.

— Espace de cinq ans. Ce sens est très-fréquent dans les auteurs latins, surtout chez les poëtes. Notre langue s'en est aussi emparée.

Maintenant que le temps a mûri mes désirs,
Que mon âge amoureux de plus sages plaisirs
Bientôt s'en va frapper à son neuvième *lustre*,
J'aime mieux mon repos qu'un embarras illustre.
(Boileau.)

Elle tenait par ses aïeux illustres
Aux demi-dieux sur l'Euphrate adorés,
Et ne comptait que deux ans et trois *lustres*.
(Baour-Lormian.)

— Éclat brillant que le polissoir ou une préparation chimique donnent aux objets. Le lustre d'une étoffe, du satin, du taffetas. La pluie ôte le lustre à un chapeau de soie. Les tableaux perdent leur lustre avec le temps.

Le corbeau délateur puni par Apollon
Vit changer en noirceur la blancheur de son *lustre*.
(Desaintange.)

— Composition dont se servent les ébénistes, les chapeliers, les pelletiers, pour lustrer ou vernisser les différents produits de leur industrie.

— Fig. Éclat, splendeur, relief. C'est dans les positions éminentes que la valeur et la vertu brillent de tout leur lustre. C'est dans l'histoire que les princes découvrent que le *lustre* qui vient de la flatterie est superficiel, et que les fausses couleurs, quelque industrieusement qu'on les applique, ne tiennent pas. (Boss.) Le malheur ajoute un nouveau *lustre* à la gloire des grands hommes, il leur manque quelque chose quand ils n'ont jamais été malheureux. (Fén.)

Sans rechercher l'appui d'une naissance illustre,
Un héros de soi-même emprunte tout son *lustre*.
(Boileau.)

— En parlant de l'amitié, Gentil Bernard a dit:

C'est dans tes nœuds charmants que tout est jouissance,
Le temps ajoute encore un *lustre* à ta beauté;
L'amour te laisse ta constance,
Et tu serais la volupté,
Si l'homme avait son innocence.

— *Servir de lustre à quelqu'un*. Faire ressortir son mérite par le contraste de sa propre infériorité. La laideur de cette femme sert de lustre à ses compagnes. Cette peinture sert de lustre à celles qui l'entourent.

— Dans toutes ces acceptions, *lustre* n'a pas de pluriel.

— Techn. Chandelier, quinquet de cristal, de cuivre ou de bronze, à plusieurs branches, suspendu à un plafond, et notamment dans une salle de spectacle. Le lustre de l'Opéra. ‖ *Lustre à tige découverte*. Lustre dans lequel ce qui supporte les bougies ou les lampes n'a aucun ornement. ‖ *Lustre à consoles*. Celui dans lequel les branches sont supportées par des consoles placées au-dessus et au-dessous, la tige couverte d'ornements, et le fond terminé par des culs de lampes. ‖ *Lustre à lacé*. Celui qui est entièrement couvert de cristaux taillés à facettes, de manière à réfracter la lumière sous mille couleurs différentes.

— *Chevalier du lustre*. Nom donné par ironie aux claqueurs de théâtres, parce qu'ils se placent ordinairement sous le lustre.

LUSTRE D'EAU. s. m. Bot. Nom donné vulgairement à l'hottone des marais, et quelquefois à la charagne.

LUSTRÉ, ÉE. part. pass. du v. Lustrer. S'empl. adjectiv. Étoffe lustrée. Chapeau lustré.

LUSTRER. v. a. 1re conj. Donner le lustre à une étoffe, à un chapeau, à une fourrure, etc. Il faut lustrer ce chapeau, cette étoffe. Lustrer une fourrure.

— Absol. Pièce à lustrer. Les maroquiniers *lustrent* avec le jus d'épine-vinette, d'orange ou de citron. (Lenorm.)

— *Lustrer à*. Les drapiers *lustrent* leurs étoffes à la calandre, ou mieux à la presse entre des cartons fortement chauffés. (Lenorm.)

— SE LUSTRER. v. pron. Être lustré. Les soies se lustrent avec de l'alun froid, le taffetas noir avec de la bière double.

celle qui donne le dernier apprêt aux étoffes, chapeaux, cuirs, etc., qui emploie différents moyens pour produire sur les étoffes et autres produits de l'industrie, le brillant qui frappe les yeux.

LUSTREUX, EUSE. adj. Qui a beaucoup de lustre.

LUSTRIER. s. m. Celui qui fait des lustres.

LUSTRINE. s. f. Comm. Étoffe, espèce de droguet de soie.

LUSTROIR. s. m. Techn. Chapeau pour nettoyer les glaces, les polir. ‖ Instrument de vitrier. ‖ Molette.

LUSTUCRU, UE. s. Mot burlesque et terme de mépris dont on se sert en plaisantant pour suppléer au nom d'une personne que l'on n'a pas présent à la mémoire, et pour laquelle on n'a aucune considération. Il paraît formé de ces mots, *l'eusses-tu cru*. C'est un beau lustucru! Quel lustucru! Vous craignez un tel? c'est un pauvre lustucru. Chapelle, ami de Boileau, avait trouvé un vieil almanach à la fin duquel il y avait une méchante pièce en vers burlesques sur le mariage de *Lustucru*, laquelle finissait ainsi:

Et le pauvre *Lustucru*
Trouve enfin sa *Lustucrue*. (Trévoux.)

— Se dit aussi d'un innocent, d'un niais.

Du pied d'un arbre que j'ai vu,
Qu'avait planté ce *lustucru*.

LUT. s. m. (du lat. *lutum*, boue). Enduit tenace et ductile qui devient solide en se desséchant, et dont les pharmaciens et les chimistes se servent pour fermer les jointures des vaisseaux, recouvrir les bouchons, et empêcher l'issue des substances volatiles ou gazeuses. La composition du lut varie selon le but qu'on se propose.

— *Lut d'amandes*. Lut fait avec le tourteau exprimé des amandes, qu'on pulvérise et qu'on incorpore avec suffisante quantité de colle d'amidon, pour lui donner la consistance d'une pâte ductile.

— *Lut de chaux*. Lut formé de chaux délitée, d'eau et de blancs d'œufs.

— *Lut gras*. Argile sèche tamisée, qu'on a réduite en pâte ductile au moyen de l'huile de lin rendue siccative par la litharge. Les luts gras se conservent dans une vessie ficelée.

— *Lut terreux*. Lut fait avec de la terre à four détrempée, et mêlée de crottin de cheval ou de bourre hachée.

LUTAIRE. s. f. ou **LUTARIA**. s. m. Bot. Genre de plantes cryptogames auquel on rapporte des espèces de conferves. Ces espèces croissent au bas des vieux murs ombragés, au fond des mares ou dépôts d'eau, lorsque le liquide est presque entièrement absorbé.

LUTATION. s. f. (pr. *lu-ta-ci-on*). Techn. Action de luter.

LUTÈCE. (en lat. *Lutetia*; selon les uns, du celt. *luh*, rivière; *touez*, au milieu, et *y*, habitation; c'est-à-dire habitation au milieu de la rivière, parce que cette ville était bâtie dans une île au milieu de la Seine; selon d'autres, du bret. *leucotetia*, belle tour, ou du lat. *lutum*, boue, à cause de la boue d'un marais qui était dans le voisinage). Géogr. anc. Ancien nom de la capitale de la Gaule celtique, aujourd'hui Paris. Les poëtes s'en servent quelquefois pour désigner cette capitale de la France.

Près d'un palais dont *Lutèce* est ornée,
Par un prélat à toque enluminée,
Il est un lieu de mimes habité,
Et de badauds en tout temps fréquenté. (J.-B. Rouss.)
Toi qui, du monde auguste reine,
Élèves ton front dans les cieux,
Lutèce, déjà sur ta rive
Tu voyais fleurir l'olivier. (De Wailly.)

LUTÉOLE. s. m. (du lat. *lutea*, jaune). Bot. Nom spécifique d'une espèce de réséda.

LUTÉOLINE. s. f. (du lat. *luteola*, gaude; fait de *lutea*, jaune). Chim. Matière jaune cristallisable isolée de la gaude.

LUTER. v. a. 1re conj. (rad. *lut*). Techn. Fermer avec du lut; enduire de lut les vaisseaux qu'on met au feu. Luter un vase. Luter un tube, une cornue.

LUTH. s. m. (pr. *lutt*; de l'esp. *laud*, fait de l'ar. *alloudh*). Mus. anc. Instrument de musique à cordes, qui n'est plus en usage et que la guitare a remplacé. Le luth était monté de cordes de boyau qu'on touchait avec les doigts des deux mains. On pinçait les cordes de la main droite, et de la gauche on appuyait sur les touches. Il était composé de quatre parties: de la table de sapin ou de cèdre; du corps consistant en neuf ou dix éclisses; du manche qui avait neuf touches ou divisions marquées avec des cordes de boyau, et de la tête ou crosse où étaient les chevilles. Il y avait aussi une rose par où sortait le son; un chevalet où étaient attachées les cordes, et un filet ou morceau d'ivoire qui était entre le manche et la tête sur lequel les cordes portaient par l'autre extrémité. Jouer du luth. Le luth était d'une harmonie étendue et gracieuse, mais la difficulté d'en bien jouer et son peu d'usage dans les concerts l'ont fait abandonner.

Accourez avec moi, vous peintres, vous poëtes;
Palès réclame ici vos *luths* et vos palettes. (Lemierre.)

— Fig. S'est dit et se dit encore de la verve poétique, l'inspiration. Chanter sur un luth harmonieux.

Célébrent sous ses doigts habiles
Les travaux de Newton par ses chants agrandis,
Bientôt va soupirer sous mes doigts moins hardis.
(Dupasseur.)

... Mon *luth* enorgueilli
Fait résonner sa corde harmonieuse. (De Creuz.)

— *Luth* rime avec tous les mots en *ut*, que le *t* soit sonore ou non.

O toi que l'amitié fidèle
Réclame pour son attribut,
Fleur simple et durable comme elle,
Préside aux accords de mon *luth*. (C. Dosse.)

— Erpét. Nom vulgaire d'une tortue de mer.

LUTHÉE. adj. f. (rad. *luth*). qui ressemble à un luth. Ne se dit que dans cette locution. *Mandore luthée*, celle qui a plus de quatre cordes et qui ressemble à un luth.

LUTHER (Martin). (pr. *lu-terr*). Célèbre hérésiarque, fondateur de la religion réformée, né à Eisleben (Saxe), en 1483, d'un pauvre ouvrier mineur. Il étudia à Eisenach, entra en 1505 chez

les augustins à Erfurth, et devint professeur à l'université de Wittemberg. La fameuse querelle des indulgences lui donna occasion de faire éclore les idées de réforme et d'opposition à l'autorité papale qu'il nourrissait depuis longtemps. Il attaqua successivement les indulgences, le pouvoir papal, l'efficacité des sacrements, le purgatoire, la confession auriculaire, et ne conserva d'autres sacrements que le baptême et l'eucharistie sous les deux espèces. Anathématisé en 1520, il fit brûler la bulle du pape. Toute l'Europe prit bientôt part à cette querelle théologique, et Luther attira dans son parti des princes puissants, entre autres ceux de Suède, de Danemark, de Franconie, de Hesse, du Palatinat, du Brandebourg, et vit enfin le triomphe de sa cause assuré par la paix de Nuremberg (1533), qui accorda aux réformés la liberté de conscience jusqu'au prochain concile. Luther mourut en 1546, peu après la convocation du concile de Trente. Il avait vu dans ses dernières années l'Eglise qu'il avait fondée se démembrer et se scinder en plusieurs sectes ennemies. Ce réformateur, d'un caractère fougueux, irascible, employait souvent dans ses discussions un langage injurieux et trivial, mais il exerçait par la fougue de son éloquence un grand empire sur la multitude. Dès 1525, il s'était marié et avait épousé une jeune religieuse, Catherine de Bohren, dont il eut plusieurs enfants. Parmi ses nombreux écrits, on cite son livre de la *Captivité de Babylone*, son traité de la *Confession auriculaire* et ses *Mémoires*.

LUTHÉRANISME. s. m. Doctrine de Luther, religion des luthériens.

LUTHÉRIANISER (SE). v. pron. Néol. Se faire luthérien; embrasser les doctrines de Luther.

LUTHERIE. s. f. (pr. *luterie;* rad. *luth*). Profession, commerce, marchandise de luthier.

LUTHÉRIEN, ENNE. adj. et s. (rad. *luth*). Musicien qui joue du luth. Les plus fameux luthériens du siècle dernier appartenaient à la famille qui s'était fait une réputation dans cette spécialité musicale.

LUTHÉRIEN, ENNE. adj. Hist. rel. Qui suit les doctrines religieuses de Luther. Culte luthérien. Eglise luthérienne. Communion luthérienne. || s. m. pl. Sectateurs des réformes introduites par Luther. Les luthériens condamnent les mystères, le libre arbitre, l'infaillibilité de l'Eglise et des conciles généraux, les jeûnes, la confession, les indulgences, le culte des saints et des images, le sacrifice de la messe, le pouvoir temporel de l'Eglise, le célibat des prêtres, les vœux monastiques, tous les sacrements autres que le baptême et l'Eucharistie. On compte jusqu'à trente-cinq différentes sectes de luthériens. Ils composent aujourd'hui la majorité des populations en Suède, en Danemark, en Prusse et dans tout le Nord de l'Allemagne. Sur une population de 180,000,000 habitants, l'Europe compte 23,100,000 luthériens. En France, les luthériens ou protestants de la confession d'Augsbourg ont des pasteurs, des consistoires, des inspections et des consistoires généraux. Ils ont à Strasbourg un séminaire pour l'instruction des ministres, et une faculté de théologie.

LUTHEUX. s. m. Ornith. Nom vulgaire du cujelier ou alouette lulu.

LUTHIER. (rad. *lutin*). S'est dit spécialement d'un facteur de luths, instrument très-commun autrefois.

— S'est étendu dans la suite à tout ouvrier qui fait des violons, des violoncelles et autres instruments semblables.

LUTIN. s. m. (anciennement *luits*, *luiton*, qui vient de *luicter*, lutter). Espèce de démon ou d'esprit follet, qui, suivant l'opinion populaire et superstitieuse, vient la nuit tourmenter les vivants. Ce vieux château était, dit-on, plein de lutins qui empêchaient de l'habiter. Il prétend qu'il y a dans cette maison un lutin qui ne lui a pas permis de dormir de la nuit.

Quatre *lutins* à l'aile diaprée
Sont les coursiers de son char nébuleux;
Et dans sa main la branche balancée,
Sceptre léger, ressemble au caducée
Qui mène au Styx les manes fabuleux.
(Millevoye.)

— Regnard et Voltaire l'ont pris dans le sens de Démon, génie particulier.

J'admire les ressorts de l'esprit féminin,
Quand il est agité de l'amoureux *lutin*. (Regnard.)

Chacun a son *lutin* qui toujours le promène
Des chagrins aux amusements. (Volt.)

— Par extens., Homme, enfant vif, qui aime

C'est un vrai lutin. On ne peut venir à bout de ce petit lutin. Il a l'esprit comme un lutin.

Et la vieille craignant de laisser passer l'heure,
Courait comme un *lutin* par toute sa demeure.
(La Fontaine.)

— Fam. *Il ne dort pas plus qu'un lutin*. Se dit d'un homme très-agissant, qui donne fort peu de temps au sommeil.

LUTIN, INE. adj. Éveillé, agaçant. Un petit air lutin. Figure lutine. Il est d'une humeur lutine.

LUTINÉ, ÉE. part. pass. du v. Lutiner. S'empl. adjectiv. J'ai été et je suis encore *lutiné* par les embarras que me donne ma pauvre province. (Volt.) Jamais jolie femme ne fut plus *lutinée*. (Regnard.)

J'endors par la douce habitude
D'une oisive et facile étude
L'ennui dont je suis *lutiné*. (J.-B. Rouss.)

|| Cette expression n'est pas assez noble même pour le ton de cette ode.

LUTINER. v. a. 1re conj. (rad. *lutin*). Tourmenter quelqu'un comme le ferait un lutin. Lutiner quelqu'un. Ils les a lutinés toute la nuit. Je fus horriblement tracassé par un invisible enchanteur maure qui paraît faire ici sa résidence, et ses gens *lutinèrent* assez rudement mon écuyer. (Trad. de Don Quichotte.)

— Fig. Se dit d'une chose qui inquiète, qui tourmente. J'ai une affaire qui me lutine sans cesse.

— Neutral. Faire le lutin. Elle ne fait que lutiner toute la nuit.

— SE LUTINER. v. pron. S'agacer, s'intriguer l'un l'autre.

Le bal survient, chacun s'est déguisé,
On se *lutine*, on s'égare, on fredonne,
La foule roule, au flot on s'abandonne,
On s'estropie, et l'on s'est amusé. (Dorat.)

LUTJAN. s. m. Ichthyol. Nom chinois ou malais donné à un genre de poissons de la famille des acanthopomes. Les lutjans ont beaucoup de rapports avec les spares. La plupart sont ornés de couleurs brillantes, et réunissent toutes les nuances de l'arc-en-ciel sur leurs écailles éblouissantes. Leurs dimensions sont en général petites, et ils ont pour habitude de fréquenter les fentes et les cavernes des rochers, n'en sortant que lorsque la mer est calme et tranquille pour nager avec légèreté et vivacité, et aller à la recherche des idotées, des cymothoés, des sphéromes et des fucus. La plupart des lutjans sont originaires des pays chauds. Parmi les espèces les plus remarquables sont le lutjan de Bloch, le lutjan de l'Ascension, le lutjan stigmate, le lutjan argenté, et le lutjan écureuil.

LUTRAIRE. s. f. Moll. Genre de mollusques acéphalés lamellibranches, ou de coquillages bivalves. Les lutraires sont des animaux qui vivent constamment enfoncés sous le sable, dans la vase, à l'embouchure des rivières, la bouche en bas et les tubes en haut. On n'en connaît encore qu'un petit nombre d'espèces. La lutraire comprimée. La lutraire calcinelle. La lutraire blanche. La lutraire papyracée.

LUTRIN. s. m. (du gr. λέκτρον, lieu où on lit; du lat. *lectrum*, *lectrinum*, et le fr. *lectrin*, lutrin). Pupitre élevé dans le chœur d'une église, sur lequel on met les livres dont on se sert pour chanter l'office divin. Il chante au lutrin. Voyons si des *lutrins* Baurg n'a point parlé. (Boil.)

— Collectiv. Ceux qui chantent au lutrin. Diriger le lutrin. Donner le ton au lutrin.

LUTRIX. Erpét. Nom spécifique d'une couleuvre encore peu connue.

LUTRONE. s. m. Ornith. Nom vulgaire de la grive draine.

LUTTE. s. f. (du lat. *lucta*, dérivé de *luere*, pris dans le sens de *solvere*, *laxare*, parce qu'il est question dans la lutte de relâcher les liens dont les membres de l'antagoniste enveloppent le lutteur). Combat de deux hommes corps à corps. La lutte était un des principaux exercices gymnastiques des anciens. On connaissait trois sortes de luttes: la lutte perpendiculaire, l'horizontale et l'acrochirisme. Dans la première, qui était la plus commune, on se proposait de terrasser son adversaire; pour cela les athlètes employaient la force et la ruse. Dans la deuxième espèce, les deux adversaires combattaient courbés sur la terre, roulant l'un sur l'autre et s'entrelaçant de mille façons jusqu'à ce que l'un d'eux prît le dessus et forçât l'autre à demander quartier. Dans l'acrochirisme, les athlètes se prenaient par les extrémités des mains et par les poignets, se les tordaient et tâchaient de se renverser ainsi. Avant de combattre, les athlètes se frottaient le corps d'huile, pour donner de la lubricité, de la force et de la souplesse aux membres.

Enfin, pour arrêter cette *lutte* barbare,
De nouveau l'on s'efforce, on crie, on les sépare
(Boileau.)

— Fig. Résistance.

J'ai vu le bœuf nerveux et le coursier agile,
Opposer au torrent une *lutte* inutile. (Dessint.)

— Fig. Guerre, dispute, conflit, controverse. La paix mit fin à la lutte sanglante qui existait entre ces deux maisons depuis vingt ans. La doctrine de Luther occasionna une lutte violente entre les théologiens. La lutte du jour et de l'ombre. La lutte du pouvoir absolu et de la liberté. Prendre part à la lutte dans une controverse.

— Combat d'esprit. La lutte des concours

— Fig. et fam. *Emporter quelque chose de haute lutte*. Venir à bout de quelque chose par force, par autorité. || *Faire quelque chose de bonne lutte*. Le faire honnêtement, franchement, sans employer la fraude.

LUTTÉ. part. pass. invar. du v. Lutter.

LUTTER. v. n. 1re conj. (rad. *lutte*). Se prendre corps à corps avec quelqu'un pour le terrasser. Lutter avec, contre quelqu'un. Il a lutté contre vous. Il lutte fort bien, il est très-adroit.

— Fig. en parlant de toute espèce de combat. Les deux armées luttèrent avec beaucoup de courage et de sang-froid. Pouvoir lutter avec quelqu'un. Vous n'êtes pas de force pour lutter avec un aussi habile dialecticien. C'est Léonidas *luttant* avec ses Spartiates contre la fastueuse armée des satrapes; mais il n'y eut pas de Thermopyles. (De Norvins.)

— Fig. *Lutter contre la tempête, contre les vents, contre les flots, contre les rochers, contre les obstacles, contre la destinée, contre la mort*, etc. Faire des efforts pour surmonter les flots, les obstacles, etc., se défendre contre la mort, contre la destinée, etc. Il vaut mieux avoir à *lutter* contre la nature que contre les hommes, et s'exposer aux secousses de la terre, qu'aux insultes des nations. (Rayn.) Il est beau de voir un homme *lutter* contre sa passion, quand sa passion est criminelle et funeste. (Volt.) Il ne s'est jamais rien fait de grand dans le monde, que par le génie et la fermeté d'un seul homme qui *lutte* contre les préjugés de la multitude ou qui en donne. (Id.) A Venise, on ne voit pas même une mouche; tous les animaux en sont bannis, et l'homme seul est là pour *lutter* contre la mer. (Mme de Staël.) Combien le pouvoir de l'homme est faible quand il *lutte* contre celui de la nature. (B. de St-P.) Toutes les fois que l'homme veut *lutter* contre le malheur, il est sûr d'être le plus fort. (De Juss.) Comment *luttez*-vous contre la queue de l'hiver? (Volt.)

Enfin ce grand débris, *luttant* contre la tombe,
Par un dernier effort se soulève et retombe. (Del.)

LUTTEUR. s. m. (du lat. *luctator*, même signif.) Celui qui combat à la lutte. Les lutteurs qui combattaient aux jeux olympiques. C'est un bon lutteur.

Ne manque pas d'écrire
Que leur exemple était aux *lutteurs* glorieux.
(La Fontaine.)

— Quoique l'Académie ne donne pas de féminin à ce mot, et qu'on n'en trouve pas d'exemples dans les auteurs, il nous semble que l'on peut dire une *lutteuse*.

LUTZEN. Géogr. Petit village de Prusse sur l'Elster, dans la régence et le cercle de Merseburg. Lutzen est fameux par deux batailles: la première livrée entre le roi de Suède Gustave-Adolphe et les impériaux, le 6 novembre 1632. Le roi de Suède y fut tué et son armée remporta la victoire. La seconde, gagnée le 2 mai 1813 par Napoléon en personne, contre les souverains de Russie et de Prusse.

LUVARE ou **LUVARUS**. s. m. Genre de poissons très-voisins des stromatées. Il ne renferme qu'une seule espèce, le luvarus impérial, qui habite la Méditerranée. C'est un poisson très-rare, dont la chair est exquise.

LUXATION. s. f. (pr. *luk-ça-ci-on;* du lat. *luxatio;* de *luxare*, déboîter). Path. chir. Déplacement de deux ou plusieurs pièces osseuses, dont les surfaces articulaires ont perdu en tout ou en partie leurs rapports naturels, soit par l'effet d'une violence extérieure, soit par suite d'une altération de quelqu'une des parties qui concourent à l'articulation. La luxation est complète quand les os ont entièrement perdu leurs rapports articulaires; incomplète, lorsqu'ils les conservent en partie. Luxation de la mâchoire inférieure. Luxation de l'avant-bras, du pied, de la cuisse, du doigt, du poignet, etc.

LUXE. s. m. (pr. *luk-ce;* du lat. *luxus*, même signif.) Somptuosité, excès de dépense dans les vêtements, la table, l'ameublement, etc. Le luxe des habits, de la table, des décorations, etc. Un luxe ruineux, scandaleux. Il déploie un grand luxe. Etaler un grand luxe, un luxe d'ostentation. Le *luxe* est le précurseur de la misère. (Mass.) Faire des lois efficaces contre le luxe. Réformer le luxe. La cour est le séjour du *luxe* et de la mollesse. (Fléch.)

Et notre *luxe* asiatique
N'a point énervé sa vigueur. (J.-B. Rousseau.)

Il est un *luxe* utile et décent, j'en conviens, (biens;
Permis aux grands Etats, aux grands noms, aux grands
Qui jusqu'aux derniers rangs refoulant la richesse,
Fait redescendre l'or qui remonte sans cesse.
Il est un autre *luxe* au vice consacré,
De l'active industrie enfant dénaturé. (Delille.)

— Fig., au sens physique et au sens moral, Grande abondance, profusion, superfluité. En cet endroit, la nature déploie un grand luxe de végétation. Il y avait dans la salle un grand luxe de bougies. Il y a un trop grand luxe de figures, de comparaisons dans cet ouvrage, dans ce poème. C'est donc le *luxe* des pensées qui empoisonne nos jours. (Barth.) La nature y déployait un *luxe* de fécondité, une magnificence, une majesté qui commandaient la vénération. (Rayn.)

— Parure, ornement, décoration. Le luxe des gens de bonne compagnie consiste aujourd'hui dans la beauté du linge et du drap. Imprimer un ouvrage avec un grand luxe typographique.

D'autres fois s'égayant dans ses sombres retraites,
La nature a son *luxe* et ses pompes secrètes. (Del.)

adjectiv. Os luxé. Bras luxé. Qu'un os *luxé* conserve sa première position ou qu'il en change, la compression qu'il exerce sur l'os contre lequel il appuie y creuse un enfoncement. (Hoyer.)

LUXEMBOURG. Géogr. Grand-duché de la Confédération germanique, borné au N. par la province de Liége, à l'O. par celle de Namur, au S. par la France, et à l'E. par les Etats prussiens du Rhin. Sa superficie est de 820 kil. carrés, et sa popul. de 302,654 hab. Son sol est montagneux, froid, couvert de grandes forêts qui sont la continuation de celles des Ardennes. La principale richesse du pays consiste dans la fabrication du fer. Le Luxembourg est divisé en trois districts: Luxembourg, capitale, Dietkirch et Neufchâteau.

— Hist. Le Luxembourg fut d'abord gouverné par des comtes au xe siècle. Il passa ensuite à la maison de Namur, puis à celle de Bar et à celle de Limbourg. Erigé en duché par Charles IV, en 1354, il passa plus tard à la maison d'Autriche, qui en céda à la France la partie méridionale, en 1659. Le congrès de Vienne en 1815 donna ce grand-duché aux Pays-Bas. Par le traité de Londres (1839), le Luxembourg a été partagé entre la Belgique et la Hollande. || Capitale du duché du même nom. Grande et belle ville sur l'Eltz, qui la divise en haute et basse. Sa popul. est de 10,000 hab. C'est une des plus fortes places de l'Europe. Louis XIV s'en empara en 1684, et les Français en 1795 en firent le chef-lieu du département des Forêts.

LUXEMBOURG. s. m. Palais bâti à Paris en 1615, par Marie de Médicis, sur le modèle du palais Pitti à Florence, et sur les dessins de l'architecte Desbrosses. Cédé par elle au duc d'Orléans, il prit le nom de palais d'Orléans, qu'il garda jusqu'à la révolution, pendant laquelle il fut transformé en prison. Le Directoire y siégea. Sous Napoléon, il devint tour à tour palais du consulat et du sénat conservateur. La Restauration en fit le palais de la Chambre des pairs, et cette destination lui a été conservée depuis la révolution de juillet.

LUXEMBOURG. L'une des plus anciennes et des plus illustres maisons de l'Europe, qui a possédé le trône de Bohême, et a fourni trois empereurs. La branche aînée de cette maison se fondit dans celle d'Autriche en 1437.

LUXEMBOURG (François-Henri de Montmorency, duc et maréchal de). Né en 1628, fit ses premières armes sous le grand Condé, commanda en chef pendant la célèbre campagne de Hollande, gagna en 1690 la victoire de Fleurus, en 1691 celle de Steinkerque, et en 1693 celle de Nerwinde. Mort en 1695. Il avait reçu le bâton de maréchal en 1675.

LUXEMBOURGEOIS, EOISE. adj. et s. Qui appartient au Luxembourg ou à ses habitants. || Habitant, habitante du Luxembourg. Un Luxembourgeois. Une Luxembourgeoise. Les Luxembourgeois.

LUXER. v. a. 1re conj. (pr. *luk-cé;* du lat. *luxare*, même signif.). Chir. Déboîter un os, le faire sortir de la place où il doit être naturellement. Cette chute lui a luxé plusieurs os.

— SE LUXER. v. pron. Sortir de sa cavité. Il y a des os plus sujets à se luxer que d'autres.

LUXEUIL. Géogr. Ch.-l. de cant., arrond. de Lure (Haute-Saône); 3,600 hab. Superbe établissement thermal. On y voyait jadis le fameux monastère de Saint-Colomban, où furent enfermés Ebroïn et saint Léger.

LULUEUX, EUSE. adj. (pr. *luk-çu-eu;* rad. *luxe*). Qui a du luxe, du faste; qui vit dans le luxe. Les Athéniens et les Carthaginois étaient aussi *luxueux* dans le temps de leur prospérité, que dans celui de leur chute. (Fréron.)

— Ce mot n'a pas fait fortune. Il serait à souhaiter qu'il prévalût.

LUXURE. s. f. (pr. *luk-çu-re;* du lat. *luxuria;* rad. *luxus*, luxe). Incontinence, lubricité. Ne s'emploie guère que dans le style de la morale chrétienne. Le péché de luxure. Pécher par luxure. Adonné à la luxure. La luxure est un des sept péchés capitaux.

LUXURIANCE. s. f. (pr. *luk-çu-ri-an-ce*). Jet trop abondant. Un jeune arbuste qui prodigue imprudemment la *luxuriance* prématurée de son jeune feuillage. (Delille.)

— Fig. La luxuriance des productions de l'esprit, de l'imagination.

LUXURIANT, ANTE. adj. (pr. *luk-çu-ri-an*, *ante*). Qui pousse des jets trop abondants. Le sol *luxuriant* de ces plaines fécondes. (Del.)

— Fig. Imagination luxuriante. Esprit luxuriant. Les animaux eux-mêmes n'avaient fait qu'émonder ces richesses *luxuriantes* du sol, qui se réparent toujours avec usure. (Ch. Nod.)

LUXURIER. v. n. 1re conj. S'est dit pour Être trop fertile.

LUXURIEUSEMENT. adv. Avec luxure.

LUXURIEUX, EUSE. adj. (pr. *luk-çu-ri-eu*, *eu-se*). Qui est adonné à la luxure. Un homme luxurieux. Une femme luxurieuse.

— Qui tient de la luxure, qui marque de la luxure, qui peut induire à la luxure. Des pensées luxurieuses. Des paroles luxurieuses. Des regards luxurieux. Des peintures luxurieuses. Ces dames, ces héros à voix *luxurieuse*. (Boil.)

LUZARCHES. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Pontoise (Seine-et-Oise); 1,400 hab.

LUZECH. Géogr. Ch.-l. de cant., arrond. de Cahors (Lot); 2,500 hab.

arr. de Tarbes (Hautes-Pyrénées); 2,600 hab.

LUZERNE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des légumineuses, toutes annuelles et vivaces, habitant plus particulièrement le voisinage du bassin de la Méditerranée. Les nombreuses espèces de luzerne peuvent toutes servir d'alimentation aux animaux et devenir pour la terre un excellent engrais. Une d'elles, cependant, est spécialement cultivée en France pour faire du fourrage; c'est la *luzerne cultivée*. Elle est originaire de Médie et a été importée dans notre pays vers le temps des Romains. Cette plante a toujours été reconnue comme le meilleur fourrage, aussi la cultive-t-on en grand dans tout le Midi; elle y donne plusieurs récoltes par an, et la rapidité de sa croissance est telle dans les terrains bien arrosés, qu'on la voit pour ainsi dire croître à vue d'œil. Le moment favorable pour faucher la luzerne est lorsque les fleurs commencent à s'ouvrir; avant cette époque la plante est trop aqueuse; après, ses tiges sont trop dures. Un champ de luzerne. Faucher la luzerne. Faner la luzerne. Les espèces principales sont la luzerne orbiculaire, la luzerne toupie, la luzerne maritime, la luzerne hérisson, la luzerne houblon, la luzerne arborescente et la luzerne faucille. La *luzerne*, donnée en vert aux juments, aux vaches et aux brebis qui nourrissent, leur fait venir une plus grande quantité de lait. (Loisel. Desl.)

LUZERNIÈRE. s. f. (rad. *luzerne*). Terre semée en luzerne, champ de luzerne. Une *luzernière* bien ménagée peut donner un produit abondant pendant quinze années environ; on peut ensuite la détruire et y mettre des céréales qui y viennent parfaitement. (De Morog.) On ne doit jamais laisser brouter une *luzernière* par les bestiaux, d'abord parce qu'ils la gâtent, ensuite parce qu'elle leur donne des coliques et des vents qui peuvent les faire périr promptement. (Id.)

LUZETTE. s. f. Écon. rur. Maladie des vers à soie.

LUZIN. s. m. Mar. Cordage pour les enfléchures.

LUZIOLE. s. f. Bot. Genre de plantes monocotylédones à fleurs glumacées, famille des graminées, dont on ne connaît qu'une seule espèce, la luziole du Pérou.

LUZULE. s. f. Bot. Genre de plantes monocotylédones, famille des joncées. Les luzules sont des plantes vivaces à racines fibreuses, à tige herbacée, droite, simple, noueuse, garnie de feuilles planes. Leurs fleurs sont petites, peu apparentes, disposées au sommet des tiges en corymbe tantôt lâche, tantôt en forme d'épi. Les espèces principales sont la luzule blanc de neige, la luzule à larges feuilles, la luzule en épi, la luzule des champs et la luzule printanière.

LUZURIAGA. s. m. Bot. Genre de plantes de la famille des asparaginées. La seule espèce de ce genre, le luzuriaga radicant, est une plante à tiges grêles, médiocrement ligneuses, flexueuses, hautes de dix à douze pieds de long, grimpantes le long des arbres, poussant des racines à chacun de leurs nœuds; les feuilles sessiles, alternes, lancéolées; la corolle d'un blanc jaunâtre, parsemée, ainsi que les organes sexuels, de points et de lignes rougeâtres. Le fruit est une baie rouge, globuleuse, de la grosseur d'un pois. Elle croît dans les grandes forêts du Chili.

LUZY. Géogr. Ch.-l. de cant. (Nièvre), arr. de Château-Chinon; 2,000 hab.

LYCANTHROPE. adj. et s. m. (ét. gr., λύκος, loup; ἄνθρωπος, homme). Celui qui est atteint de lycanthropie. Les *lycanthropes* sont habituellement tristes et rêveurs, ont le visage pâle, les yeux caves, l'œil hagard, la langue et la bouche desséchées par une soif immodérée. (Champ.) Tout ce qu'on raconte des lycanthropes ressemble assez à nos contes de village.

LYCANTHROPIE. s. f. Pathol. Espèce particulière d'aliénation mentale ou de délire mélancolique, dans les accès duquel les malades s'imaginent être changés en loup, hurlent comme ces animaux, fuient le jour la compagnie des hommes, et courent la nuit à travers les champs. Etre atteint de lycanthropie.

— Par extension, Manie de ceux qui se croient métamorphosés en quelque autre animal.

— Fig. Maladie de l'âme qui rend aussi sauvage qu'un loup l'infortuné qui en est atteint, et lui fait prendre le monde en horreur. Cette touchante folie, dont Jean-Jacques Rousseau fut une des victimes, ne peut s'appeler, en ce sens, Lycanthropie.

LYCAON. (du gr. λύκος, loup). Myth. Roi d'Arcadie, qui, ayant donné l'hospitalité à Jupiter, voulut éprouver sa divinité en lui faisant servir les membres rôtis et bouillis d'un prisonnier. Jupiter foudroya sa demeure et le changea en loup.

LYCAONIE. Géogr. Petite contrée de l'Asie Mineure, au N. de la Pasidie et de l'Isaurie; cap. Iconium.

LYCAONIEN, IENNE. adj. et s. Géogr. anc. Habitant de la Lycaonie. || Qui appartient à la Lycaonie et à ses habitants.

LYCÉE. s. m. (en lat. *Lycæum*, venu du gr. Λύκειον; rad. λύκος, loup, parce qu'on y avait placé la statue d'un loup en l'honneur d'Apollon). Ant. gr. Nom d'un lieu célèbre près d'Athènes, consacré à Apollon Lycéen, destiné à l'éducation de la jeunesse, et où Aristote enseignait la philosophie.

nois sacré. On y entrait par une cour de forme carrée, dont le pourtour était de deux stades. Des portiques et des bâtiments l'environnaient de tous côtés. On y voyait des salles spacieuses et garnies de siéges, où les philosophes, les rhéteurs et les sophistes rassemblaient leurs disciples, et au dehors des allées d'arbres en quinconce, où les maîtres et les élèves agitaient des questions en se promenant. Sur un des côtés de la cour étaient des pièces pour les bains et les autres usages du gymnase.

— Nom qui fut donné par imitation, dans les premières années de la Révolution, à un lieu où se réunissait une société de personnes qui s'occupaient de littérature et de beaux-arts. Le Lycée eut pour fondateur, en 1787, l'infortuné Pilâtre des Rosiers. Cet établissement, mal conçu ou mal soutenu, était sur le point de tomber lorsque des hommes éclairés, riches, généreux et amis des beaux-arts, vinrent le re

que la plante est trop aqueuse ; après, ses tiges sont trop dures. Un champ de luzerne. Faucher la luzerne. Faner la luzerne. Les espèces principales sont la luzerne orbiculaire, la luzerne toupie, la luzerne maritime, la luzerne hérisson, la luzerne houblon, la luzerne arborescente et la luzerne faucille. La *luzerne*, donnée en vert aux juments, aux vaches et aux brebis qui nourrissent, leur fait venir une plus grande quantité de lait. (Loisel. Desl.)

LUZERNIÈRE. s. f. (rad. *luzerne*). Terre semée en luzerne, champ de luzerne. Une *luzernière* bien ménagée peut donner un produit abondant pendant quinze années environ ; on peut ensuite la détruire et y mettre des céréales qui y viennent parfaitement. (De Morog.) On ne doit jamais laisser brouter une *luzernière* par les bestiaux, d'abord parce qu'ils la gâtent, ensuite parce qu'elle leur donne des coliques et des vents qui peuvent les faire périr promptement. (Id.)

LUZETTE. s. f. Écon. rur. Maladie des vers à soie.

LUZIN. s. m. Mar. Cordage pour les enfléchures.

LUZIOLE. s. f. Bot. Genre de plantes monocotylédones à fleurs glumacées, famille des graminées, dont on ne connaît qu'une seule espèce, la luziole du Pérou.

LUZULE. s. f. Bot. Genre de plantes monocotylédones, famille des joncées. Les luzules sont des plantes vivaces à racines fibreuses, à tige herbacée, droite, simple, noueuse, garnie de feuilles planes. Leurs fleurs sont petites, peu apparentes, disposées au sommet des tiges en corymbe tantôt lâche, tantôt en forme d'épi. Les espèces principales sont la luzule blanc de neige, la luzule à larges feuilles, la luzule en épi, la luzule des champs et la luzule printanière.

LUZURIAGA. s. m. Bot. Genre de plantes de la famille des asparaginées. La seule espèce de ce genre, le luzuriaga radicant, est une plante à tiges grêles, médiocrement ligneuses, flexueuses, hautes de dix à douze pieds de long, grimpantes le long des arbres, poussant des racines à chacun de leurs nœuds ; les feuilles sessiles, alternes, lancéolées ; la corolle d'un blanc jaunâtre, parsemée, ainsi que les organes sexuels, de points et de lignes rougeâtres. Le fruit est une baie rouge, globuleuse, de la grosseur d'un pois. Elle croît dans les grandes forêts du Chili.

LUZY. Géogr. Ch.-l. de cant. (Nièvre). arr. de Château-Chinon ; 2,000 hab.

LYCANTHROPE. adj. et s. m. (ét. gr., λύκος, loup ; ἄνθρωπος, homme). Celui qui est atteint de lycanthropie. Les *lycanthropes* sont habituellement tristes et rêveurs, ont le visage pâle, les yeux caves, l'œil hagard, la langue et la bouche desséchées par une soif immodérée. (Champ.) Tout ce qu'on raconte des lycanthropes ressemble assez à nos contes de village.

LYCANTHROPIE. s. f. Pathol. Espèce particulière d'aliénation mentale ou de délire mélancolique, dans les accès duquel les malades s'imaginent être changés en loup, hurlent comme ces animaux, fuient le jour la compagnie des hommes, et courent la nuit à travers les champs. Etre atteint de lycanthropie.

— Par extension, Manie de ceux qui se croient métamorphosés en quelque autre animal.

— Fig. Maladie de l'âme qui rend aussi sauvage qu'un loup l'infortuné qui en est atteint, et lui fait prendre le monde en horreur. Cette touchante folie, dont Jean-Jacques Rousseau fut une des victimes, ne peut s'appeler, en ce sens, Lycanthropie.

LYCAON. (du gr. λύκος, loup). Myth. Roi d'Arcadie, qui, ayant donné l'hospitalité à Jupiter, voulut éprouver sa divinité en lui faisant servir les membres rôtis et bouillis d'un prisonnier. Jupiter foudroya sa demeure et le changea en loup.

LYCAONIE. Géogr. Petite contrée de l'Asie Mineure, au N. de la Pasidie et de l'Isaurie ; cap. Iconium.

LYCAONIEN, IENNE. adj. et s. Géogr. anc. Habitant de la Lycaonie. || Qui appartient à la Lycaonie et à ses habitants.

LYCÉE. s. m. (en lat. *Lycæum*, venu du gr. Λύκειον ; rad. λύκος, loup, parce qu'on y avait placé la statue d'un loup en l'honneur d'Apollon). Ant. gr. Nom d'un lieu célèbre près d'Athènes, consacré à Apollon Lycéen, destiné à l'éducation de la jeunesse, et où Aristote enseignait la philosophie. [illegible] bois sacré. On y entrait par une cour de forme carrée, dont le pourtour était de deux stades. Des portiques et des bâtiments l'environnaient de tous côtés. On y voyait des salles spacieuses et garnies de siéges, où les philosophes, les rhéteurs et les sophistes rassemblaient leurs disciples, et au dehors des allées d'arbres en quinconce, où les maîtres et les élèves agitaient des questions en se promenant. Sur un des côtés de la cour étaient des pièces pour les bains et les autres usages du gymnase.

— Nom qui fut donné par imitation, dans les premières années de la Révolution, à un lieu où se réunissait une société de personnes qui s'occupaient de littérature et de beaux-arts. Le Lycée eut pour fondateur, en 1787, l'infortuné Pilâtre des Rosiers. Cet établissement, mal conçu ou mal soutenu, était sur le point de tomber lorsque des hommes éclairés, riches, généreux et amis des beaux-arts, vinrent le relever en l'appuyant sur des fondements plus solides. Les professeurs, choisis parmi les célébrités de l'époque, concoururent à ses progrès et à son éclat. C'est là que La Harpe lut ses Leçons de littérature. Sous l'Empire, il perdit son nom, et prit celui d'Athénée, qu'il conserve encore.

— Nom que les Colléges royaux de France prirent sous l'Empire, et qu'ils gardèrent jusqu'à la Restauration.

— Secte, philosophie d'Aristote.

— Par extension, Tout lieu consacré à l'instruction.

— Assemblée de gens de lettres.

— Géogr. anc. Montagne de l'Arcadie qui s'unissait au mont Taygète.

LYCÉEN. adj. m. Ant. gr. Surnom d'Apollon.

— Celui qui étudie dans un lycée. C'est un lycéen. Une troupe de lycéens.

LYCHNANTHE. s. m. (pr. *lik-nan-te* ; ét. gr., λύχνος, lanterne ; ἄνθος, fleur). Bot. Genre de plantes dicotylédones, famille des caryophyllées. Il ne comprend qu'une seule espèce, le lychnanthe grimpant. C'est une plante à racine vivace, qui croît dans les haies, en France, en Suisse, en Italie, etc.

LYCHNIDE. s. f. (pr. *lik-ni-de* ; du gr. λυχνίς, lanterne). Bot. Genre de plantes de la famille des caryophyllées. Les espèces qui le composent, au nombre d'une trentaine, presque toutes indigènes, sont recherchées comme ornement à cause de leurs fleurs d'un rouge de diverses nuances et toujours éclatant. Toutes ces plantes se multiplient d'elles-mêmes par leurs semences ; elles résistent au froid le plus intense. La lychnide à grandes fleurs, une des plus belles, nous vient de la Chine. La lychnide brillante, non moins belle, vient de la Sibérie.

LYCHNIDÉE. s. f. (pr. *lik-ni-de*). Bot. Nom donné par les auteurs à diverses espèces de phlox, de sélago, et d'érinus.

LYCHNIS. s. m. (pr. *lik-ni* ; du gr. λυχνίς, lanterne). Ant. gr. Une lanterne chez les Grecs.

— Bot. Nom que les anciens ont donné à beaucoup de plantes polypétales, dont les pétales, portés sur un onglet allongé, sont insérés sous l'ovaire au fond d'un calice tubulé et nu à sa base extérieure.

— Minér. Une des pierres que Pline range parmi celles qu'on nomme Gemmes ardentes, c'est-à-dire, qui ont un éclat vif et rougeâtre, semblable à celui d'un corps incandescent. Le lychnis offrait avec cette vive couleur une nuance d'ailleurs agréable.

LYCHNITES. s. m. (pr. *lik-ni-tss* ; du gr. λυχνίς, lanterne). Minér. anc. Nom que les anciens donnaient quelquefois au marbre de Paros, parce qu'on l'exploitait à la lueur des lampes.

LYCHNOBE. adj. et s. des 2 g. (pr. *lik-no-be*). Qui fait de la nuit le jour. Inus.

LYCHNOÏDE. s. f. (pr. *lik-no-i-de*) Bot. Nom qui a été donné au phlox et à l'arénaire.

LYCHNOMANCIE. s. f. (pr. *lik-no-man-ci* ; ét. gr., λύχνη, lumière ; μαντεία, divination). Antiq. Divination par la lumière.

LYCHNOROMATE. s. m. (pr. *lik-no-ro-ma-te* ; du gr. λύχνη, lumière ; ῥῶμα, ατος, force vigueur, impétuosité). Lumière universelle, lumière du monde.

LYCIARQUE. s. m. (ét. gr., Λυκία, Lycie ; ἄρχων, magistrat). Magistrat annuel de Lycie qui présidait aux affaires de cette province, et spécialement aux jeux et aux fêtes établis en l'honneur des dieux.

LYCIE. Géogr. anc. Région de l'Asie-Mineure, au sud de la Phrygie, entre la Carie et la Pamphylie ; villes principales, Myra et Patare. La Lycie appartint successivement à Crésus, aux Perses, à Alexandre, à Antigone, aux Séleucides, aux Rhodiens et aux Romains. Très-anciennement la Lycie avait porté le nom de *Myliade*.

LYCIEN, ENNE. adj. et s. Géogr. anc. Habitant de la Lycie. || Qui a rapport à la Lycie et à ses habitants.

LYCIET. s. m. Bot. Genre de la famille des solanées, composé de plus de trente espèces. Les lyciets sont des plantes à tiges ligneuses, droites ou pendantes, à rameaux grêles, épineux, à feuilles libres, à fleurs axillaires et pédonculées. Ils sont répandus sur l'un et l'autre hémisphère.

LYCIOÏDE. s. m. (du lat. *lycium*, lyciet, et [illegible] générique, puis nom spécifique du sidéroxylon.

LYCODONTE. s. m. (du gr. λύκος, loup ; ὀδούς, όντος, dent). Foss. Nom qu'on a quelquefois donné aux dents orbiculaires ou ovales de poissons fossiles.

LYCOGALE. s. f. Bot. Genre de la famille des champignons angiocarpes, dont on ne connaît qu'un petit nombre d'espèces. Les lycogales se rencontrent sur les écorces et les vieux bois. La lycogale couleur de vermillon. La lycogale argentée.

LYCOPE. s. m. (ét. gr., λύκος, loup ; ποῦς, pied). Bot. Genre de plantes dicotylédones, famille des labiées. Les lycopes sont des plantes herbacées, vivaces, à tiges tétragones, à feuilles opposées et à fleurs axillaires. On en connaît neuf espèces, dont les plus remarquables sont : le lycope d'Europe et le lycope de Virginie.

LYCOPERDACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble au lycoperdon. || LYCOPERDACÉES. s. f. pl. Famille et tribu de champignons ayant pour type le genre lycoperdon. Les lycoperdacées existent d'abord à l'état lactescent, se développent et se dessèchent très-rapidement. Elles croissent le plus ordinairement dans les régions tempérées ; les régions très-froides et excessivement chaudes en fournissent à peine deux ou trois espèces.

LYCOPERDASTRE. s. m. Bot. Genre de la famille des champignons.

LYCOPERDINE. s. f. Entom. Genre de coléoptères, famille des fongicoles. Les lycoperdines vivent dans les vesses-de-loup, et ne se trouvent conséquemment qu'en automne.

LYCOPERDITE. s. f. Foss. Nom donné aux alcyons fossiles, dont la forme a des rapports avec la plante de la famille des champignons à laquelle on a donné le nom de vesse-de-loup.

LYCOPERDOÏDE. adj. des 2 g. Bot. Qui ressemble au lycoperdon.

— s. m. Bot. Genre de la famille des champignons, voisin des lycoperdons.

LYCOPERDON s. m. (ét. gr., λύκος, loup ; πέρδω, je pette, je fais un pet). Bot. Genre fort curieux de la famille des champignons, vulgairement appelé *vesse-de-loup, vesse-loup*. C'est un champignon terrestre, globuleux, plus ou moins volumineux. Le péridium, semblable à une toupie ou à une poire renversée, est d'abord charnu, puis pulvérulent, s'ouvre à son sommet quand il est mûr, et laisse échapper une poussière abondante, verte ou brunâtre. C'est à cette propriété et à l'habitude qu'ont ces végétaux de croître dans les bois qu'est dû leur nom trivial. Les espèces principales sont : le lycoperdon gigantesque et le lycoperdon en forme d'outre.

LYCOPERSICON. s. m. Bot. Nom grec de la tomate ou pomme d'amour, dont on fait un genre.

LYCOPHRON. Poète de l'école d'Alexandrie qui parvint à faire sur Cassandre une espèce d'épopée mystique beaucoup moins claire que les vers sibyllins ou que l'Apocalypse.

— Par extension, Tout auteur obscur qui enveloppe sa pensée de voiles impénétrables. Je crois, dit Charles Nodier, que les dictionnaires ne peuvent plus se refuser à admettre ce mot, car le temps ne paraît pas loin où cette personnalité deviendra presque générique. Il fait allusion aux nombreux lycophrons de la littérature moderne.

LYCOPHTHALME. s. m. (ét. gr., λύκος, loup ; ὀφθαλμός, œil). Anc. minér. Pierre semblable à l'œil d'un loup, selon Pline, d'un rouge de sang, noire dans le milieu, avec un cercle blanc qui environne ce centre noir. On croit que c'est une variété d'agate.

LYCOPODE. s. m (ét. gr., λύκος, loup ; ποῦς, pied). Bot. Genre type de la famille des lycopodiacées, que Linné avait placé parmi les mousses, Jussieu parmi les fougères, et dont on a fait plusieurs sections ou sous-genres, en raison des différences marquées qu'offrent le port des végétaux qui le composent, et en raison des caractères variables que présente la fructification. Les lycopodes sont des herbes rameuses, vivaces, rarement ligneuses, le plus souvent rampantes, à feuilles simples, épaisses, imbriquées. On les trouve dans les lieux ombragés, frais et humides des bois. Quelques espèces habitent les endroits secs et arides, et un très-petit nombre croît en Europe, dans les Indes et l'Amérique septentrionale.

— *Poudre de lycopode*. Nom que porte en pharmacie le pollen du lycopode. Il est d'un jaune soufre, pulvérulent, subtil, non miscible à l'eau, mais s'attachant facilement à la surface de la peau, susceptible de s'enflammer subitement quand on le projette sur les flammes d'un corps en ignition. Le lycopode n'a ni odeur ni saveur. La médecine le regarde comme diurétique, et le conseille pour dessécher les écorchures qui surviennent entre les cuisses des personnes trop grasses, des enfants.

LYCOPODIACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui tient du lycopode. || LYCOPODIACÉES, LYCOPODIÉS, LYCOPODINÉES. s. f. pl. Famille de plantes cryptogames, autrefois confondue avec celle des mousses, ayant pour type le genre lycopode.

LYCOPODIÉ, ÉE. adj. Bot. V. LYCOPODIACÉ.

LYCOPODINÉ, ÉE. adj. Bot. V. LYCOPODIACÉ.

LYCOPODITE. s. m. Bot. Genre de plantes fossiles à feuilles linéaires ou sétacées, sans nervures ou traversées par une seule nervure [illegible]

LYCOPSIDE. s. f. (ét. gr., λύκος, loup ; ὄψις vue, apparence). Bot. Genre de plantes dicotylédones, famille des borraginées. Les lycopsides sont des plantes herbacées, souvent annuelles, à feuilles simples, plus ou moins rudes au toucher. On en connaît une douzaine d'espèces originaires de l'Europe et du Levant. La lycopside des champs. La lycopside variée.

LYCOREXIE. s. f. (ét. gr. λύκος, loup ; ὄρεξις, appétit). Pathol. Faim de loup. V. BOULIMIE.

LYCORIEN, ENNE. adj. Annél. Qui ressemble à la lycoris. || LYCORIENNES. s. m. pl. Famille d'annélides, ayant le genre lycoris pour type.

LYCORIS. s. f. Annél. Genre de la famille des néréides.

LYCOSE. s. f. Entom. Genre d'araignées comprenant ceux de ces animaux qui chassent pour attraper leur proie, qui portent leurs œufs dans un cocon attaché à l'anus, qui soignent leurs petits et qui les portent sur leur dos. Les lycoses courent très-vite, habitent à terre ou dans les fentes des murs, les cavités des pierres, etc. Elles se tiennent près de leur demeure et y guettent leur proie, sur laquelle elles s'élancent avec une grande rapidité.

LYCTE. s. m. Entom. Genre de coléoptères, famille des xylophages. Les lyctes sont de très-petites espèces d'insectes qui se trouvent dans les lieux humides. Ils se nourrissent de matières végétales. Leurs antennes sont en masse soli[illegible]ur corps est allongé, linéaire.

[illegible]CRE. s. f. Bot. Genre de plantes monocotylédones, famille des graminées.

LYCURGUE. Célèbre législateur des Lacédémoniens. Dans le but de donner une bonne législation à sa patrie, il parcourut la Grèce, l'Asie et l'Egypte, étudiant avec soin les institutions de ces divers peuples. De retour à Lacédémone, il donna à ses concitoyens des lois d'une grande sagesse, dont l'effet était d'exciter au dernier point l'amour de la patrie, d'épurer les mœurs, et de former des guerriers indomptables.

LYCUS. s. m. (pr. *li-kuss*). Entom. Genre de coléoptères, famille des serricornes. Les lycus sont bien reconnaissables à leur tête allongée, large en arrière, rétrécie en avant, inclinée. On les rencontre sur les fleurs dont ils recherchent les sucs qu'ils puisent au moyen de leur longue tête. Le lycus sanguin. Le lycus très-large.

LYDIE. Géogr. Partie occidentale de l'Anatolie, région de l'Asie-Mineure, sur la côte orientale, entre la Mysie et la Carie. Chef-lieu Sardes. Sur la côte de la Lydie étaient presque toutes les cités grecques qui formaient la confédération ionienne. La Lydie, d'abord royaume indépendant, fut conquise par Cyrus, puis par Alexandre, et passa aux Séleucides après la bataille d'Ipsus. Elle tomba au pouvoir des Romains en l'an 129 av. J.-C.

LYDIEN, IENNE. adj. et s. Géogr. anc. Habitant de la Lydie. || Qui a rapport à la Lydie ou à ses habitants.

— Anc. mus. *Mode lydien*. Un des modes de la musique des Grecs. Il avait dans l'origine un caractère de sensibilité et de mélancolie qui participait à la fois de la mélancolie grave et monotone du dorien et de la délicatesse de l'ionique. Peu à peu il se rapprocha davantage de ce dernier, et devint souvent animé, badin, piquant et propre à la mollesse.

LYELLIE. s. f. Bot. Genre de mousses ne renfermant qu'une seule espèce. Cette mousse forme des touffes ou gazons composés de tiges droites, garnies vers le sommet de frondules éparses dilatées à la base.

LYGÉ. s. m. Bot. Nom donné au spart graminée originaire d'Espagne.

LYGÉE. s. m. (du gr. λυγαῖος, triste, obscur). Entom. Genre d'insectes hémiptères à élytres croisés, famille des frontirostres. On trouve les lygées sur les plantes dont ils sucent les sucs. Sous les trois états de larves, de nymphe et d'insecte parfait, la plupart de ces insectes vivent en société ou plutôt en famille parfois très-nombreuses.

LYGINIE. s. f. Bot. Syn. de Schénode.

LYGISTE. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones, famille des rubiacées. Le lygiste est un arbrisseau à tiges lisses, flexueuses, presque grimpantes, rameuses ; portant quelques fleurs presque à grappes et une baie presque globuleuse pour fruit. On le trouve à la Jamaïque.

LYGODIER. s. m. Bot. V. HYDROGLOSSE.

LYGODISODÉE. s. f. Bot. DISODÉE.

LYGOPHILE. adj. des 2 g. (ét. gr., λύγη, ténèbres ; φιλέω, j'aime). Entom. Qui aime les ténèbres, qui fuit la lumière. || LYGOPHILES. s. m. Famille d'insectes coléoptères, correspondant aux ténébrions de Linné et que l'on nomme aussi ténébricoles.

LYMEXYLON. s. m. (ét. gr., λύμη, ruine ; ξύλον, bois). Entom. Genre d'insectes coléoptères, famille des serricornes. Les lymexylons, comme l'indique leur nom, sont le fléau du bois de construction. Leurs larves se développent dans l'intérieur des bois les plus durs et les plus sains en apparence, et les traversent dans tous les sens, de manière à détruire les charpentes des édifices, les carcasses des navires [illegible] Lymexylon des vaisseaux.

LYMNE. s. m. Ichthyol. Nom spécifique d'un poisson du genre des pastenagues.

LYMNORÉE. s. f. Arachn. Genre de méduses établi pour une espèce observée dans les mers de la Nouvelle-Hollande. La lymnorée a le corps entièrement gélatineux, sans cavité digestive ou gastrique.

— Polyp. Genre de polypiers sarcoïdes. La lymnorée est un polypier fossile, en masse irrégulière, presque globuleuse. La seule espèce connue de ce genre est assez ordinaire dans les environs de Caen.

LYMPHANGITE. s. f. (du lat. *lympha*, lymphe ; et du gr. ἀγγεῖον, vaisseau ; la désinence *ite* annonce une phlegmasie). Pathol. Inflammation des vaisseaux et des ganglions lymphatiques.

LYMPHATIQUE. adj. des 2 g. Anat. Qui a

rapport à la lymphe. Les vaisseaux lymphatiques sont des canaux qui naissent par des radicules extrêmement fines dans les profondeurs de divers organes, et qui après s'être réunis en troncs plus ou moins gros, vont enfin déboucher dans les veines du cœur. Les glandes lymphatiques sont de petits organes irrégulièrement arrondis et situés aux aisselles, aux plis de l'aine, au cou, dans la poitrine, dans l'abdomen. Le système lymphatique n'existe pas chez tous les animaux, et chez ceux dans lequel on le rencontre il n'a pas le même degré de complication. Beaucoup de physiologistes regardent les vaisseaux lymphatiques comme les agents spéciaux de l'absorption.

— *Tempérament lymphatique.* Tempérament dans l'économie duquel prédomine le système lymphatique.

LYMPHE. s. f. (pr. *lin-fe;* du lat. *lympha*, eau, liquide). Physiol. Liquide contenu dans les vaisseaux lymphatiques. C'est un fluide incolore qui provient, selon quelques physiologistes, de toutes les matières que l'absorption interne recueille dans les diverses parties du corps. Il est fait par le système lymphatique au moment même où s'accomplit cette absorption. Il circule ensuite dans un ordre particulier de vaisseaux, reçoit chemin faisant le chyle, est versé avec lui dans les veines, et devient un des matériaux du sang. Suivant d'autres, le sang parvenu dans les radicules artérielles est partagé en deux parties, l'une rouge qui est portée au cœur, l'autre séreuse qui est absorbée par les vaisseaux lymphatiques, et qui constitue la lymphe. Il en est qui veulent que la lymphe ne soit que de l'eau chargée d'un peu d'albumine et de quelques matières salines. La plupart des gens âgés périssent par le scorbut, l'hydropisie ou d'autres maladies qui semblent provenir du vice du sang, de l'altération de la *lymphe*... (Buff.)

— *Lymphe de Cotugno.* Humeur transparente dont sont remplies toutes les cavités de l'oreille interne et qui transmet au nerf auditif les vibrations qu'elle reçoit de la membrane, de la fenêtre ronde, et surtout de la base de l'étrier qui pose sur la fenêtre ovale.

— Bot. Liqueur aqueuse incolore qui existe en plus ou moins grande abondance dans les végétaux, et qui coule dans le tissu interne des plantes lorsque le soleil, au sortir de l'hiver, commence à réchauffer la terre encore glacée. La lymphe circule dans les plantes dans tous les temps de l'année; elle est plus abondante au printemps.

LYMPHITE. s. f. Médec. Syn. de Lymphangite.

LYMPHOSE. s. f. (rad. *lymphe*). Médec. Action élaboratrice spéciale dont résulte la lymphe.

LYMPHOTOMIE. s. f. (du lat. *lympha*, lymphe, et du gr. τέμνω, je coupe). Anat. Dissection des vaisseaux lymphatiques.

LYNCÉE. (du gr. λύγξ, lynx). Myth. Fils d'Apharus, roi de Messénie, fut un des Argonautes. Il avait la vue si perçante qu'il pénétrait les murailles, le ciel et la terre. Il tua Castor et fut tué par Pollux.

LYNCÉE. s. m. Crust. Genre de la famille des cladocères. Ce genre, intermédiaire entre les cyprès et les daphnies, s'éloigne des premiers par les antennes. Les lyncées sont les plus petits des entomostracés. Ils habitent les eaux dormantes où croissent les plantes aquatiques. Le lyncée rose. Le lyncée strié.

LYNGODE. s. et adj. f. Médec. Fièvre intermittente dont le hoquet est le symptôme dominant.

LYNX. s. m. (pr. *linkss;* du gr. λύγξ, que plusieurs dérivent de λύκη, lumière, parce qu'il a la vue perçante). Mamm. Nom sous lequel on comprend des espèces de chat dont les oreilles sont ornées de poils verticaux, la fourrure longue et touffue, et la queue généralement courte. Cet animal est long de 75 centimètres. Le dos et les membres sont d'un roux clair avec des mouchetures d'un brun noirâtre; le tour de l'œil, la gorge, le dessous du corps et le dedans des jambes sont blanchâtres; il a quatre lignes noires prolongées de la nuque au garrot; des bandes mouchetées obliques sur l'épaule, transversales sur l'épaule. Comme le loup, le lynx pousse une sorte de hurlement pendant la nuit; il attaque de préférence les faons. Aussi agile que fort, il grimpe sur les arbres avec beaucoup de facilité pour surprendre les oiseaux dans leurs nids et poursuivre les écureuils, les martres et même les chats sauvages. Quelquefois il se place en embuscade sur une des basses branches, pour s'élancer de là sur un faon de renne, de daim ou de chevreuil. Il lui saute sur le cou, [illegible] que lorsqu'il a abattu sa proie en lui brisant la première vertèbre du cou. Il lui fait alors un trou derrière le crâne et lui suce la cervelle par cette ouverture. Quoique ses formes soient assez épaisses, le lynx est plein de grâce et de légèreté. Son œil est brillant, mais cependant doux et expressif. Comme le chat, il est d'une propreté excessive. Les lynx sont très-communs dans les forêts du nord de l'Europe, de l'Asie et du Caucase. Il y en avait autrefois en France et en Allemagne. On n'en trouve plus que dans les hautes montagnes des Alpes et des Pyrénées.

— Les naturalistes de l'antiquité avaient accrédité la fable que ses yeux pouvaient voir à travers les murailles, et que son urine se changeait en pierres précieuses.

La taupe ne peut voir l'éclat de la lumière,
Mais rien n'échappe au *lynx* : à ses yeux pénétrants,
Les corps les plus épais deviennent transparents.
(Du Resnel.)

— De cette opinion est venue l'expression proverbiale *Avoir des yeux de lynx*, pour dire Avoir la vue fort bonne, et par métaphore, Pénétrer les desseins, les secrets des autres. Cet homme a des yeux de lynx. Le cœur a des yeux de *lynx*. (Mme Necker.) *Lynx* dans le faux, taupes dans le réel. (J.-B. Rouss.)

Lynx envers nos pareils et taupes envers nous,
Nous nous pardonnons tout et rien aux autres hommes.
(La Fontaine.)

LYON. Géogr. La ville de France la plus commerçante et la plus importante après Paris, chef-lieu du département du Rhône, au confluent de la Saône et du Rhône. Sa population est de 197,750 habitants, y compris celles de la Croix-Rousse, de la Guillotière et de Vaise, qui forment des communes séparées. Lyon est le siége d'un archevêché, d'une cour royale, d'un tribunal de 1re instance, de la 7e division militaire. Elle est distante de 464 kilom. de Paris. Elle a une Académie, des Facultés de théologie, des lettres et des sciences, une école secondaire de médecine, une riche bibliothèque publique, un musée, deux belles salles de spectacle. L'industrie et le commerce de Lyon sont immenses; les étoffes de soie en font la base principale. ‖ Hist. Fondée sous le nom de *Lugdunum*, l'an 43 av. J.-C., par L. Munatius Plancus, cette ville devint bientôt tellement importante, qu'elle donna son nom à toute la Celtique. Au ve siècle, elle était la capitale d'un des démembrements du royaume de Bourgogne; mais sa prospérité date surtout des xie et xiie siècles, après la réunion du royaume de Bourgogne à l'Empire. En 1307, elle fut réunie à la France par Philippe le Bel, qui érigea la seigneurie de Lyon en comté. En 1793, Lyon, boulevart de l'opposition royaliste, se révolta contre la Convention et soutint un siége terrible, dont le résultat fut la ruine presque entière de cette ville.

LYONIE. s. f. Bot. Genre de plantes d'Amérique établi pour plusieurs espèces d'andromèdes. Le calice est d'une seule pièce, la corolle presque globuleuse; le fruit une capsule à cinq loges.

LYONNAIS, AISE. adj. Qui appartient à Lyon, qui habite Lyon. L'industrie lyonnaise. ‖ subst. Habitant, habitante de Lyon. Un Lyonnais. Une Lyonnaise.

LYONNAIS. s. m. Géogr. Ancienne province de France qui comprenait le Lyonnais propre, le Beaujolais et le Forez. Elle forme aujourd'hui les départements du Rhône et de la Loire.

LYONNAISE. s. f. Géogr. Nom donné par Auguste à l'une des trois grandes provinces de la Gaule, appelée aussi *Celtique*, et qui a été appliqué à plusieurs divisions territoriales au nombre de quatre. La première avait pour métropole Lyon, et comprenait les Eduens et les Mandubiens (Rhône, Saône-et-Loire, Loire, Côte-d'Or, Nièvre, et partie de la Haute-Marne). La deuxième Lyonnaise avait pour métropole Rouen, et comprenait l'ancienne Normandie. La troisième avait pour métropole Tours, et embrassait la Bretagne, l'Anjou, le Maine et la Touraine. La quatrième avait pour métropole Sens, et embrassait les pays qui constituent aujourd'hui les départements de l'Yonne, Seine-et-Marne, Seine, Seine-et-Oise, Eure-et-Loir et Loiret.

LYONNET. s. m. Entom. Espèce de teigne.

LYONSIE. s. f. Bot. Genre de la famille des apocynées dont il n'existe qu'un seul arbrisseau qui croît dans la Nouvelle-Hollande.

LYPÉMANIE. s. f. (ét. gr., λύπη, tristesse · μανία, manie). Pathol. Syn. de Mélancolie.

LYPÉRANTHE. s. m. Bot. Genre de plantes monocotylédones, famille des orchidées. Les lypéranthes sont des arbres de la Nouvelle-Hollande, dont la souche descendante pousse des racines à sa partie supérieure.

LYRE. s. f. (du gr. λύρα, lyre). Instrument de musique à cordes, et le premier qu'aient inventé les peuples de l'antiquité. Il était ordinairement de forme triangulaire. Le nombre de cordes a fort varié, il y en eut depuis une jusqu'à quarante. On les touchait de [illegible] en les pinçant avec les doigts, ou en les frappant avec le plectrum, ou en pinçant les cordes de la main gauche, tandis qu'on les frappait de la droite avec le plectrum. Les anciens monuments représentent des lyres de différentes figures. La lyre à sept cordes a été la plus usitée; d'où vient qu'on dit encore la lyre à sept cordes, à sept tons, pour la lyre en général. Orphée tirait de sa *lyre* un petit nombre de sons agréables. (Barth.)

En longs habits de lin, le chantre de la Thrace,
A des airs inspirés préludant avec grâce,
Se plaît à parcourir en ses divers accents
De la *lyre* aux sept voix les sept tons décroissants.
(Fayolle.)

Hélas ! nous nous taisons : nos *lyres* détendues
Languissent en silence aux saules suspendues.
(Racine.)

— Fig. et poét. Verve poétique, inspiration. Lyre harmonieuse, mélodieuse, docte, savante, enchanteresse, divine, prophétique, fidèle, amoureuse, immortelle, triste, touchante, frémissante, affaiblie. J'ai besoin qu'il vienne m'exciter à rentrer dans la carrière des mers; il y a longtemps que je n'ai monté les cordes de ma *lyre*, je l'ai quittée pour ce qu'on appelle philosophie, et j'ai bien peur d'avoir quitté un plaisir réel pour l'ombre de la raison. (Volt.)

Aux maux de ma patrie, interdit et sans voix,
J'ai vu souvent ma *lyre* échapper de mes doigts.
(Castel.)

Ce vieillard chenu qui s'avance,
Le Temps dont je subis les lois,
Sur ma *lyre* a glacé mes doigts. (Volt.)

Accourez, troupe savante,
Des sons que ma *lyre* enfante
Ces arbres sont réjouis. (Boil.)

— Se dit plus particulièrement de la verve qui anime les poètes lyriques, c'est-à-dire, ceux qui composent des odes, des chansons, des opéras, en un mot, des ouvrages faits ou supposés faits pour être chantés. La lyre de Pindare, d'Horace, d'Anacréon, de Rousseau, de Lebrun, de Béranger.

Dans le brûlant désordre où sa *lyre* s'égare,
Peut-être que Rousseau fut vainqueur de Pindare.
(Chaussard.)

Là, seul, dans sa douleur sauvage,
Pétrarque à son amante offrait de vains regrets;
Et sa *lyre*, dans le veuvage,
Reposait détendue aux branches d'un cyprès.
(Desorgues.)

— Anat. Nom donné abusivement à la surface de la voûte à trois piliers du cerveau où l'on remarque deux lignes longitudinales auxquelles d'autres lignes transversales viennent se rendre.

— Ichthyol. Nom spécifique de deux poissons, dont l'un appartient au genre callionyme et l'autre à celui des trigles.

— Ornith. Oiseau de la Nouvelle-Hollande, dont la queue présente la forme d'une lyre. V. MERCURE.

— Conchyl. *Lyre de David.* Espèce du genre harpe.

LYRÉ, ÉE. adj. Bot. Se dit des feuilles qui ont les lobes du haut grands et réunis, et ceux du bas petits et divisés jusqu'à la nervure. Feuilles lyrées.

LYRIQUE. adj. des 2 g. (rad. *lyre*). Il se dit de la poésie et des vers qui se chantaient autrefois sur la lyre. Poème lyrique. Genre lyrique. Les modernes ont un autre genre de poème *lyrique* que les anciens n'avaient pas et qui mérite mieux ce nom parce qu'il est chanté, c'est l'opéra. (Marm.)

— Se dit, particulièrement, Des odes et des hymnes. Le caractère de la poésie *lyrique* est la noblesse et la douceur : la noblesse pour les sujets héroïques; la douceur pour les sujets badins ou galants : car elle embrasse tous les genres. (Marmont.) Il cultivait avec succès la poésie *lyrique.* (Barth.)

— Qui fait de la poésie lyrique. Poète lyrique. Les poètes lyriques les plus fameux sont : David, Orphée, Alcée, Sapho, Pindare, Horace, Ossian, Klopstock, J.-B. Rousseau, Lebrun et Béranger.

LYRIQUE. s. m. Le genre lyrique, la poésie lyrique. Dans le *lyrique*, le poète doit principalement s'appliquer à étonner l'esprit par le sublime des choses ou par celui des sentiments; ou à flatter par la douceur et la variété des images, par l'harmonie des vers, par des descriptions ou d'autres figures fleuries ou vives et véhémentes, selon l'exigence des sujets. (Marmont.)

LYRIOCÉPHALE. s. m. (ét. gr. λύρα, lyre; κεφαλή, tête). Erpét. Sous-genre de la famille des iguaniens. Les lyriocéphales sont plus remarquables par leur forme étrange que par leurs couleurs assez belles cependant. Ces singuliers animaux, qui ont les caractères généraux des lophyres, s'en distinguent par la présence d'un tympan placé comme celui des caméléons, audessous de la peau et des muscles. Ils sont en outre remarquables par une crête dorsale très-bien marquée et par la queue, forte, comprimée et carénée. Ils habitent les différentes contrées des Indes et particulièrement le Bengale.

LYRODIE. s. f. Antiq. Air pour la lyre.

LYRON. s. m. Bot. Un des noms anciens du plantain d'eau.

LYROPE. s. m. Entom. Espèce de larre d'Étrurie dont la bouche est un peu différente de celle des autres espèces rapportées à ce dernier genre d'hyménoptères.

LYSANDRE. Général lacédémonien qui vainquit Conon dans la célèbre bataille d'Ægos Potamos, prit Athènes, la démantela et en changea le gouvernement. Il mourut en 366 av. J.-C.

LYSANDRE. s. m. Entom. Papillon des Indes.

LYSIANTHE. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones de la famille des gentianées. Les lysianthes sont de belles plantes remarquables par la grandeur et l'élégance de leurs fleurs et par une tige haute, garnie d'assez grandes feuilles. Il est à regretter qu'aucune des espèces, la plupart originaires de l'Amérique méridionale, ne soit cultivée en Europe. Le lysianthe carine. Le lysianthe à grandes feuilles. Le lysianthe à grandes fleurs.

LYSIAS. Célèbre orateur grec, né à Syracuse, l'an 459, mort en 376 av. J.-C.

LYSIDICE. s. f. Annél. Genre de l'ordre des néréides, famille des eunices. Il y a trois espèces de lysidices : la lysidice valentine, la lysidice olympienne, et la lysidice galatine. Les deux premières habitent la Manche, la troisième se trouve aux îles Chauzey.

LYSIMACHIE. s. f. Bot. V. LYSIMAQUE.

LYSIMACHIÉ, ÉE. adj. (pr. *ly-si-ma-ki-é*). Bot. Qui ressemble à une lysimaque. ‖ LYSIMACHIÉES. s. f. pl. Famille de plantes ayant pour type le genre lysimaque. Les lysimachiées sont généralement désignées aujourd'hui sous le nom de *primulacées.*

LYSIMAQUE. L'un des généraux d'Alexandre; régna dix ans en Macédoine, et fut tué dans un combat contre Séleucus, l'an 283 av. J.-C.

LYSIMAQUE ou **LYSIMACHIE.** s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des primulacées, qui contient une vingtaine d'espèces. Les lysimaques sont de belles plantes communes en France et aux lieux humides de l'Europe. Quelques-unes habitent les diverses contrées du globe. La lysimaque commune se charge, de juillet à septembre, de fleurs nombreuses d'un jaune brillant et disposées en corymbes. La lysimaque à feuilles de saule offre de longues grappes spiciformes et terminales de superbes fleurs blanches, et la lysimaque nummulaire forme de beaux tapis de verdure sur lesquels se jouent de grandes fleurs jaunes. On les appelle aussi Corneille, chasse-bosse, nummulaire, herbe aux écus, monnayère.

— *Lysimaque bleue.* Nom vulgaire de la scutellaire galériculée. ‖ *Lysimaque jaune cornue.* Nom qu'on donne quelquefois à l'onagre. ‖ *Lysimaque rouge.* La salicaire commune.

LYSINÈME. s. m. Bot. Genre de plantes. L'espèce principale, le lysinème piquant est un arbrisseau de la Nouvelle-Hollande très-rameux, garni de feuilles roides, éparses.

LYSIPOMIE. s. f. ou **LYSIPOMIA.** s. m. (ét. gr., λύω, je délie, je dissous; πῶμα, opercule). Bot. Genre de plantes dicotylédones, famille des campanulacées. Les lysipomias sont des plantes herbacées très-basses, presque sans tige, réunies en gazon; elles habitent les hautes montagnes.

LYSIPPE. Célèbre sculpteur grec, né à Sicyone. Il vivait vers 250 av. J.-C. Il a laissé plus de six cents ouvrages. Un des plus célèbres est l'Hercule du palais Pitti, à Florence.

LYSIS. s. f. Médec. Crise salutaire qui s'opère sans phénomène apparent.

LYSISPORIE. s. f. Bot. Division du genre sporotrique.

LYSSES. s. f. pl. (du gr. λύσσα, rage). Pathol. Pustules qui se développent, dit-on, sous la langue des individus mordus par un animal enragé.

LYSSODECTE. adj. des 2 g. Qui a été mordu par un chien enragé.

LYSTRE. s. f. Entom. Genre d'insectes hémiptères de la famille des cigales. Les lystres femelles ont l'abdomen terminé par des touffes d'une substance blanche et comme laineuse, qu'on croit destinée à protéger les œufs. Toutes les espèces de lystres sont étrangères à l'Europe.

LYTHRAIRE. adj. des 2. (du lat. *lythrum*, salicaire). Bot. Qui ressemble à la salicaire. ‖ LYTHRAIRES. s. f. pl. Famille de plantes qui a pour type le genre salicaire, en latin *lythrum*. La tige des lythraires est ligneuse ou herbacée; les feuilles sont opposées ou alternes, les fleurs axillaires ou terminales.

LYTHRODE. s. f. Minér. Nom donné à une pierre rougeâtre qui n'est qu'une variété de l'éléolithe ou fettstein des minéralogistes allemands. V. ÉLÉOLITHE.

[illegible]

LYTTE. s. f. (du gr. λύττα, fureur). Entom. Syn. de Cantharide.

LYZAN. s. m. Ichthyol. Nom d'un poisson rapporté au genre centronote, division des scombéroïdes. V. SCOMBÉROÏDE.

LYZARDE. s. f. Erpét. Par ce mot, qui est une altération de *lézard*, on désigne, dans quelques-unes de nos provinces, le lézard gris des murailles. On écrit aussi *lysarde* ou *lécarde.*

M s. m. ou f. Treizième lettre et dixième consonne de notre alphabet. Suivant l'appellation ancienne (*emm*), elle est du genre féminin; mais elle est du genre masc. suivant la nouvelle (*me*). L'articulation dont la lettre *m* est le signe représentatif a été appelée labio-nasale, parce que, en exigeant le rapprochement de lèvres, elle oblige forcément le nez à livrer passage à une partie de l'air sonore, qu'elle modifie par son action. Cette articulation simple, douce, facile à prononcer, ne paraît étrangère à aucune langue; c'est une des premières que les enfants réussissent à former. Dans presque toutes les langues, elle appartient à l'idée de mère, *ma*, *maman*, *mater*, *madre*, *math*, *matter*.

— Au commencement d'un mot, la prononciation du *m* est toujours la même; à la fin, au contraire, elle peut se modifier considérablement. Il prend presque toujours à la fin d'un mot le son du *n*, comme dans *nom*, *faim*, *parfum*, que l'on prononce *non*, *fain*, *parfun*; il faut excepter de cette règle l'interjection *hom*, et un assez grand nombre de noms propres appartenant à des langues étrangères, et dans lesquels le *m* final conserve sa véritable pronon- [illegible] *salem*, *Salem*, *Roterdam*, *Stockholm*, etc. Il y a cependant quelques noms où cette lettre se prononce comme le *n*; ainsi on écrit *Adam* et l'on prononce *Adan*.

— Lorsque le *m* est redoublé, c'est-à-dire suivi d'un second *m* commençant la syllabe subséquente, il conserve sa valeur, comme dans *immortel*, *immense*; *lemming*, *lipogrammatique*, *mammifère*, *commensurable*, *commuer*, *commutation*, *commémoration*, *grammaire*, *grammatical*, *Emma*, *Jemmapes*, *Ammon*, *Emmaüs*, etc.; excepté dans les mots composés de la préposition *en*, alors le premier *m* se prononce encore comme *n*: *emmener*, *emmailloter*. Il garde aussi sa prononciation quand la syllabe suivante commence par un *n*, par exemple dans *amnistie*, *omnipotence*, *indemnité*, *gymnastique*. Il n'en est cependant pas de même du mot *automne*, ni de *damné*, *damnation*, *condamnation*, où le *m* ne se fait nullement sentir. ‖ *Em* se rend par *ein* dans *sempiternel*, *Memphis*, *Sempronius*, *Bembo* et *semper-virens*, et dans quelques noms propres d'origine allemande ou hollandaise, tels que *A-Kempis*, *Nuremberg*, *Oldembourg*, *Rembrandt*, *Wurtemberg*, etc.

— Dans le corps d'un mot et à la fin d'une syllabe, la lettre *m* prend la prononciation du *n*, comme dans *combler*, *combiner*, *assembler*, *compagnie*.

— Dans la plupart des cas où le *m* se redouble, la voyelle précédente devient brève, comme dans *homme*, *femme*; souvent aussi elle s'allonge (*flamme*), suivant l'effet ordinaire des consonnes doubles en français.

— La lettre *m*, lorsqu'elle est muette, ne saurait entrer en liaison avec une voyelle suivante sans blesser l'harmonie du langage. Cette observation s'applique aux cinq terminaisons *am*, *em*, *im*, *om*, *um*; on ne peut donc pas dire, même en poésie: *Adam-m-et Eve*, *la faim-m-et la soif*, *un essaim-m-enchanteur*, *le thym-m-et la violette*, *un nom-m-illustre*, *un parfum-m-exquis*. Cette prononciation, que nous avons entendu employer par de beaux-esprits de province, est tout à fait fausse et ridicule.

— Le *m* figure un grand nombre d'abréviations. Dans le commerce, il désigne *marc* ou *monnaie*: *M/C.* signifie *mon compte*. En archi- [illegible] nomiques et les ouvrages de géographie, *M.* marque le *Midi*. Dans le style épistolaire, *M.* représente *monsieur*; deux *MM.*, *messieurs*. Dans les ordonnances des médecins, *m.* est l'abréviation du mot latin *misce*, mélangez, ou de *manipulus*, qui veut dire *une poignée*. En terme de grammaire, *m.* signifie *masculin*. On écrit encore *m. à m.*, pour *mot à mot*, et *S. M.*, pour *Sa Majesté*.

— Comme signe numéral, le M latin signifie *mille* ou deux fois *cinq cents*. C'est à la fois un double D (ΩD) et l'initiale du mot *mille*. Surmonté d'un trait horizontal, M̄ vaut un million.

— Sur les monnaies françaises, cette lettre indique qu'elles ont été frappées à l'hôtel de Toulouse.

— Dans les inscriptions latines, M. remplace les noms de *Marcus*, *Manlius*, *Mucius*, ou le titre de *magister*; chez les modernes, MA signifie *magister artium*.

— En musique, *m* veut dire *meno*, moins, ou *mano*, main, ou *mezzo*, moyen, modéré.

M'. Abréviation particulière dans les noms propres écossais, pour *mac*, fils. M'Culloch. M'Donald. On prononce rapidement la syllabe *mac*.

MA. adj. poss. et pron. fém. dont le masc. est *mon*. Ma mère. Ma sœur.

— Devant les mots commençant par une voyelle ou une *h* non aspirée, on dit *mon*, et non pas *ma*. Mon âme. Mon épée. Mon habitation. V. MON.

MA. Myth. Nom d'une femme à laquelle Jupiter confia l'éducation de Rhée.

MAB. Myth. La fée des songes et la sage-femme des autres fées dans les traditions du moyen âge. Quelques-uns en font la reine des fées, et lui donnent pour époux Obéron. Shakspeare lui a donné cette qualité dans une charmante fantaisie de sa tragédie de Roméo et Juliette.

MABA. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones de la famille des ébénacées, qui croît dans les Indes orientales et à la Nouvelle-Hollande. Maba elliptique. Maba des rivages. Maba géminé.

[illegible] tylédones de la famille des euphorbiacées, originaire de la Guiane. Mabier taquari. Mabier calumet, ainsi nommé parce qu'à Cayenne on emploie les petites branches de cet arbrisseau à faire des tuyaux de pipe.

MABILLIEN, ENNE. adj. et s. Qui appartient au jardin Mabille; qui fréquente le bal Mabille, à Paris. Le public *mabillien* s'est formé rapidement, et tient maintenant le canevas de la polka. (***)

MABILLON (Jean). Bénédictin de la congrégation de St-Maur, l'un des hommes les plus savants de son ordre; né à St-Pierremont près de Reims, en 1632, mort en 1707. Il a laissé des ouvrages d'histoire et de diplomatique remarquables par une vaste érudition.

MABLY (Bonnot de). Écrivain français, frère de Condillac; né à Grenoble en 1709, mort en 1785. Secrétaire du card. de Tencin, il fut chargé de quelques missions diplomatiques, mais vers 1746, il renonça aux affaires pour s'adonner exclusivement à l'étude. Ses principaux ouvrages sont: *Parallèle des Romains et des Français*, *Droit public de l'Europe*, *Observations sur l'histoire de France*, *De l'étude de l'histoire*, *Manière d'écrire l'histoire*, etc.

MABOUIER. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones de la famille des capparidées. Cette plante croît sur les montagnes boisées de l'Amérique méridionale. Ses racines longues, noueuses, dures et pesantes, servent aux sauvages à faire des massues.

MABRA. Géogr. Ville du royaume d'Alger dans les environs de Constantine, près du golfe de Bone.

MACABRE. adj. f. Ne s'emploie que dans cette locution, *danse macabre*. Se dit d'une ronde infernale dansée par des morts de toutes conditions et de tous les âges, rois, sujets, riches ou pauvres, vieillards et enfants; c'est une allégorie figurant la fatalité qui condamne tous les hommes à la mort. Cette ronde se trouve représentée au moyen âge dans un grand nombre de cimetières et est décrite dans un ouvrage fort singulier intitulé *Danse macabre ou Miroir de la mort*. Tous les arts s'empare- [illegible] danse macabre de Holbein.

MAC-ADAM. s. m. Techn. Chemin ferré, dont le caillou fait corps, inventé par Mac-Adam, qui a donné son nom à ce genre de pavage. Le principe sur lequel repose le système de Mac-Adam consiste à maintenir dans un état parfait de sécheresse le sol sur lequel une route est établi.

MAC-ADAMISAGE. s. m. Emploi du système de pavage à la Mac-Adam. Les voies romaines à demi effacées par un *macadamisage* communal. (Souvestre.)

MAC-ADAMISÉ, ÉE. part. pass. du v. Mac-adamiser. S'empl. adjectiv. Route mac-adamisée.

MAC-ADAMISER. v. a. 1re conj. Paver une route à la Mac-Adam.

— SE MAC-ADAMISER. v. pron. Être mac-adamisé.

MACAF. s. m. Imprim. Division.

MACAIRE (Saint) l'ancien. Né dans la Haute-Egypte vers l'an 300, de parents pauvres, se retira dans le désert de Scété (Thébaïde), après avoir été revêtu du sacerdoce. On lui attribue 50 homélies. || MACAIRE (Saint) le jeune. Né à Alexandrie en Egypte, contemporain du précédent, se retira vers 335 dans la solitude de Nitrie ; mort en 391.

MACAIRE. s. m. Nouveau mot dont la langue française s'est depuis peu augmentée, car nous n'oserions dire enrichie. Ce nom fut dans l'origine celui d'un des bandits qui figuraient dans un mélodrame joué sur un des théâtres des boulevards. Le talent original de l'acteur chargé de représenter ce rôle lui imprima un caractère tout particulier et en fit la personnification de l'escroquerie et du charlatanisme. Macaire ou Robert Macaire est aujourd'hui le type de la friponnerie adroite et audacieuse.

MACAIRISME. s. f. Néol. L'art du macaire. Escroquerie ordinairement adroite et habile ; exploitation de la crédulité publique par le charlatanisme et la mauvaise foi.

MACAO. Géogr. Ville de Chine, province de Kouang-toung, dans une presqu'île de la baie de Canton, à 118 kilom. de Canton. Cette ville, assez commerçante, appartient de nom aux Portugais, mais un mandarin chinois y exerce une surveillance générale. Elle est aux Portugais depuis 15[illegible]. Sa popul. est de 31,500 hab., dont 30,000 Chinois, 4,000 Portugais et 500 autres Européens. Sur une colline, près de la ville de Macao, se trouve la grotte de Camoëns, où l'on prétend que ce poète a composé ses Lusiades.

MACAQUE. s. m. Mamm. Genre de mammifères quadrumanes de la tribu des singes de l'ancien continent, qui renferme quelques espèces intermédiaires par leurs formes, et par leurs habitudes naturelles, aux guenons et aux cynocéphales. Les macaques sont des singes de moyenne taille, dont le museau est plus gros et plus prolongé que celui des guenons, et moins que celui des cynocéphales ; le front a peu d'étendue, les yeux sont très-rapprochés, le corps est plus ou moins trapu et épais, les bras sont proportionnés aux jambes, les fesses sont pourvues de fortes callosités, la queue varie en longueur suivant les espèces, et dans une d'entre elles, le magot, elle ne forme qu'un simple tubercule. Les macaques habitent l'Afrique, l'Inde et les îles de l'Archipel indien ; ils se rassemblent en troupes nombreuses pour dévaster les champs cultivés et les jardins. Leur intelligence est très-développée, et ils sont en général très-lubriques. Le bonnet chinois, la toque, le rhésus, le maimon, le magot, l'ouanderou, le macaque proprement dit, sont les principales espèces.

MACARANGUA. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, dont la famille naturelle n'est pas encore déterminée. Il comprend des arbres ou arbrisseaux de l'Ile de France et de Madagascar qui fournissent une sorte de résine.

MACAREUX. s. m. Ornith. Espèce d'oiseau nageur du genre alque. Les macareux occupent habituellement les îles et les pointes les plus septentrionales de l'Europe, de l'Asie et de l'Amérique, mais ils ne peuvent tenir la mer que quand elle est tranquille. Lorsque la tempête les surprend au large, il en périt beaucoup. La nuit, ils se retirent dans les fentes des rochers. A terre, ils ne peuvent se tenir debout qu'en se posant sur leurs tarses comme sur leurs pieds, et leur démarche est chancelante. Ils se nourrissent de crustacés et de petits poissons qu'ils prennent en plongeant. Macareux moine. Macareux à aigrette. Macareux starique. Macareux huppé.

MACARE. s. m. (du gr. μάκαρ, heureux). Mot créé par Voltaire pour personnifier le bonheur.

> *Macare*, c'est toi qu'on désire,
> On t'aime, on te perd, et je crois
> Que je t'ai rencontré chez moi. (VOLT.)

MACARET ou **MASCARET.** s. f. Mar. Mouvement rétrograde et quelquefois impétueux que le flux de l'Océan imprime aux eaux des fleuves près de leur embouchure. Cette impulsion devient parfois très-violente, les vaisseaux chassent sur leurs ancres, et divers accidents en résultent. Le macaret roule sur la Garonne avec tant d'impétuosité qu'il renverserait les plus gros navires.

— Techn. Sorte de barre de fer.

MACARIBO. s. m. Mamm. Renne d'Amérique. C'est le même que le caribou. V. ce mot.

MACARISIE. s. f. Bot. Genre de plantes di- ... la famille n'est pas encore déterminée. Macarisie pyramidal.

MACARISME. s. m. Dans l'ancienne liturgie des Grecs, on appelait ainsi les psaumes de l'office divin qui commençaient par le mot grec μάκαριος, heureux. || Hymne grec en l'honneur des saints.

MACARON. s. m. (de l'ital. *maccperoni* ; du gr., μάκαρ, heureux ; mets des heureux). Sorte de pâtisserie croquante et délicate, composée principalement d'amandes douces, amères, et de sucre, dont on fait de petits pains de diverses formes, mais surtout ronds et ovales. Un bon macaron. Macarons aux pistaches. Macarons aux noisettes. Macarons soufflés.

— Tablett. Sorte de peigne dont chaque extrémité est arrondie en forme de macaron.

— Mar. Court morceau de bois placé debout, de distance en distance, pour soutenir les fargues d'une embarcation.

MACARONÉE. s. f. Espèce de poésie burlesque où l'on fait entrer des mots de la langue vulgaire en leur donnant une terminaison latine. Cette poésie a pris naissance en Italie, au commencement du XVIe siècle. On lui a donné ce nom par allusion aux divers ingrédients dont se compose le macaroni, et qu'on compare à l'amalgame de mots que l'on introduit dans la macaronée.

MACARONI. s. m. (mot emprunté de l'ital). Pâte de farine très-fine, à laquelle on donne la forme de petits tubes creux allongés de diverses grosseurs, et qu'on assaisonne de différentes manières, mais particulièrement avec du fromage de Parmesan et de Gruyère. Ces macaronis de Naples sont les plus estimés, ceux d'Auvergne rivalisent aujourd'hui. Manger des macaronis, du macaroni. Macaroni à l'italienne. Macaroni au gratin. Macaroni à la napolitaine.

— On a donné aussi ce nom à une poudre composée d'une partie de protoxyde d'antimoine et de deux parties de sucre, administrée jadis par les religieux de la Charité de Paris, contre la colique métallique.

MACARONIQUE. adj. des 2 g. Qui est composé d'après les règles de la macaronée. Poésie macaronique. Composition, vers macaroniques.

MACARONISME. s. m. Genre de poésie macaronique.

MACASSAR. Géogr. Ancienne ville de l'île de Célèbes, capitale de l'ancien royaume de Macassar. Elle n'existe plus, mais près de son emplacement se voient aujourd'hui Vlaardingen et le fort de Rotterdam. || Le royaume de Macassar était jadis florissant et occupait toute la côte S.-O. de l'île ; il est aujourd'hui vassal de la Hollande. Sa cap. actuelle est Goak. On donne le nom de *rade de Macassar* à une rade belle et sûre située près de Vlaardingen.

MACBETH. Hist. Prince écossais, cousin germain du roi Duncan, qui régnait au XIe siècle. Selon les chroniques, une sorcière lui avait prédit qu'il serait roi. Pour accomplir la prédiction, il assassina Duncan et se fit couronner en 1040. Il fut renversé du trône en 1047 par Malcone, fils de Duncan. Shakspeare a pris le personnage de Macbeth pour sujet d'une de ses plus belles tragédies.

MACDONALD. Duc de Tarente, maréchal de France, né à Sedan en 1765, d'une famille irlandaise, mort en 1840. Servit d'abord dans le régiment irlandais de Dillon ; se distingua à Jemmapes, en 1792 ; prit la flotte hollandaise, en 1795, après avoir traversé le Wahal sur la glace ; porta la guerre dans le royaume de Naples, et soumit la Calabre. Fut nommé, en 1809, maréchal de l'Empire à la bataille de Wagram, puis duc de Tarente ; commanda le 2e corps en Russie (1812) ; combattit à Lutzen, Bautzen et à Leipzig, en 1813, et était à la tête de l'aile gauche de l'armée pendant la campagne de 1814. Après l'abdication de Napoléon, Macdonald fut chargé de licencier l'armée de la Loire. En 1816, il fut nommé grand chancelier de la Légion d'honneur, et conserva cette dignité jusqu'à sa mort.

MACÉDOINE. s. f. Art cul. Mets composé de toutes sortes de légumes ou de différents fruits. Macédoine à la Béchamel.

— Fig. et fam. Ouvrage de littérature où se trouvent réunies et mêlées des pièces de différents genres, tant en prose qu'en vers, et disparates. Se dit souvent en mauvaise part. Ce livre est une macédoine, on y trouve de tout.

— Jeux. Se dit, au jeu de cartes, d'une suite de parties dans lesquelles chacun des joueurs prescrit, lorsqu'il tient les cartes, l'espèce de jeu qu'on jouera sous sa main. Faire une macédoine.

MACÉDOINE. Géogr. Partie occidentale de la Roumélie, royaume de la Grèce ancienne, au N. de la Thessalie, à l'O. de la Thrace, à l'E. de l'Illyrie. Elle avait pour bornes naturelles les monts Cambuniens et Olympe au S., Bermiens et Linde à l'O, Scardus au N., et le Strymon à l'E. On y distinguait cinq régions principales, la Basse-Macédoine, la Haute-Macédoine, la Macédoine orientale ou Illyrie macédonienne, la Thrace macédonienne, la Chalcidique. Les villes d'Edesse et de Pella furent successivement capitales de toute la Macédoine. Le royaume de Macédoine fut fondé, vers l'an 1392 av. J.-C., par quinze tribus de Pélasges, chassées de l'Histiéotide. En 490, la Macédoine, ... et celle de Xercès, mais elle revint à l'alliance grecque dès 479. Philippe II, monté sur le trône de Macédoine l'an 260 av. J.-C., soumit la Grèce entière à sa domination. A la mort d'Alexandre le Grand, son fils, la Macédoine fut démembrée, et, après diverses révolutions, devint le lot de la famille d'Antigone, en 278. Les Romains la réduisirent complétement, après trois guerres, sous leur dépendance, et, en 148, la déclarèrent province romaine. Lors du partage de l'empire, elle fut comprise dans l'empire d'Occident. Elle tomba, au XVe siècle, avec les autres provinces de la Grèce, sous le joug des Turcs Ottomans, qui la possèdent encore.

MACÉDONIEN, IENNE. s. et adj. Habitant de la Macédoine. || Qui appartient à la Macédoine ou à ses habitants. Phalange macédonienne.

MACÉDONIENS. s. m. pl. Sectaires qui niaient que le Saint-Esprit procédât de Jésus-Christ, et qui avaient pour chef le patriarche Macédonius.

MACÉDONIENNE. s. f. Danse antique.

MACÉDONIUS. Patriarche de Constantinople, vers 351, chef d'une hérésie qui consistait à nier la divinité du Saint-Esprit. Les disciples de Macédonius furent nommés Macédoniens ou Pneumatomaques, c'est-à-dire, ennemis du Saint-Esprit.

MACEFRONDE. s. m. Ant. milit. Machine militaire qui servait à lancer des pierres.

MACÉMUTINE. s. f. Ancienne monnaie d'or.

MACER ou **MACIER** ou **MACER.** s. m. Bot. Arbre de Barbarie. On a employé son écorce contre la dyssenterie

MACER. v. a. 1re conj. V. MASSER.

MACÉRATION. s. f. (pr. *ma-cé-ra-ci-on* ; du lat. *maceratio*, même signif.). Pratiq. relig. Mortification par jeûnes, disciplines et austérités de toute nature, que l'on s'inflige dans le but de faire un acte agréable à Dieu. La macération de la chair.

— Chim. Opération qui consiste à traiter une substance organique par un liquide dont la température ne soit pas plus élevée que celle de l'atmosphère. Cette opération a pour but de distendre les parties du corps que l'on y soumet, et de les mieux disposer à se laisser pénétrer par les dissolvants qu'il convient d'employer pour en extraire tels ou tels principes.

— Produit de cette opération, c'est-à-dire, le liquide chargé des principes qu'il a pu extraire.

MACÉRÉ, ÉE. part. pass. du v. Macérer. S'emploie adjectiv. Roses macérées dans l'alcool.

MACÉRER. v. a. 1re conj. Pratiq. relig. L'*é* se change en *è* devant une syllabe muette. *Je macère, tu macères, il macère*, etc. Mortifier, affliger son corps par différentes austérités pour l'amour de Dieu. Ce saint macérait sa chair par les jeûnes, par les disciplines.

— Médec. et chim. Faire infuser à froid, dans l'eau ou dans une liqueur, une substance dont on veut extraire le principe soluble, ou l'affaiblir, la ramollir et la détremper. Faire macérer des roses dans l'alcool, des plantes ligneuses dans une dissolution alcaline.

— SE MACÉRER. v. pron. Être macéré. Ces matières commencent à se macérer.

— Dans le langage ascétique, Mortifier son corps. Il se macérait chaque jour à coups de discipline.

MACERIS. s. m. Astron. Hercule, constellation.

MACERON. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones, de la famille des ombellifères. Les macerons sont des plantes herbacées, vivaces ou bisannuelles, qui ont une odeur forte et aromatique. Les feuilles ont une saveur analogue à celle du persil. Elles ont été employées en médecine comme antiscorbutique. Macerons perfolié.

MACHABÉE (Matathias). Général juif, de la famille des Asmonéens, chassa les Syriens et releva les autels du vrai Dieu, renversés par Antiochus Epiphane. Il mourut l'an 167 avant J.-C., laissant cinq fils. Judas, Simon, Jonathas, Jean et Eléazar.

MACHABÉES. s. m. pl. (pr. *ma-ka-bé*). On appelle ainsi les deux derniers livres de l'Ancien Testament, qui contiennent l'histoire des Juifs sous les premiers princes de la race des Asmonéens, Judas, Jonathas et Simon, surnommés *Machabées*. On attribue le premier à Jean Hircan ; le second à Jason le Cyrénéen.

— Sept frères juifs qui souffrirent le martyre à Antioche, dans la persécution d'Antiochus Epiphane, l'an 168 av. J.-C. Leur mère Salmonée et leur père Eléazar partagèrent leur supplice.

MACHACOIRE. s. m. (pr. *ma-ka-ko-a-re* ; de l'espagn. *machacar*, battre, piller). Agric. Instrument pour rompre et broyer le chanvre.

MACHÆRIE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, de la famille des légumineuses. Elles croissent dans les forêts de la Guiane et à Madagascar. Machærie ponctuée. Machærie réticulée.

MACHÆRINE. s. f. Bot. Genre de plantes monocotylédones, de la famille des cypéracées, originaire de Madagascar. Machærine restioïde.

... face triturante d'une dent composée, qui a été usée par la mastication.

MACHA-MONE ou **MACHEMONE.** s. f. Bot. Espèce de calebasse à chair rafraîchissante.

MACHAONIE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, de la famille des rubiacées. Cette plante croît dans l'Amérique méridionale. Machaonie acuminée.

MACHAONIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à la machaonie. || MACHAONIÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des rubiacées, qui a pour type le genre machaonie.

MACHASOR. s. m. (pr. *ma-ka-sor*). Hist. relig. Sorte de livre de prières chez les Juifs.

MACHAULT. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Vouziers (Ardennes) ; 700 hab.

MÂCHE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, de la famille des valérianées. On en connaît une trentaine d'espèces pour la plupart indigènes de l'Europe, et dont douze croissent en France. Parmi ces dernières, la mâche potagère, vulgairement appelée blanchette, clarette, doucette, salade verte, boursette, salade de chanoine ou de blé, est commune dans les champs et cultivée dans les jardins. Elle est adoucissante et rafraîchissante. On mange pendant l'hiver ses jeunes feuilles en salade. Mâche hérissée. Mâche dentée.

MÂCHÉ, ÉE. part. pass. du v. Mâcher. Du pain mâché.

— Fig. *On lui a donné cette affaire, cette besogne toute mâchée.* Toute préparée.

— Se dit aussi d'une pièce de bois, d'un cordage, lorsqu'il a frotté longtemps contre un corps dur. La quille de ce bâtiment est mâchée.

MACHECOUL. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Nantes (Loire-Inférieure) ; 3,760 hab. C'était autrefois la capitale de l'ancien duché de Retz en Bretagne.

MÂCHECOULIS ou **MÂCHICOULIS.** s. m. (en basse latinité *machicolamentum*). Anc. art milit. Galerie saillante que l'on pratiquait autrefois au haut des tours, des portes de villes, des châteaux forts, et soutenue par des corbeaux en pierre ou consoles. Les intervalles qui restaient entre ces supports formaient autant d'ouvertures par lesquelles on découvrait le pied de la muraille, et l'on jettait sur les assaillants des pierres, des traits, de l'huile bouillante, etc.

> Près de la Loire était un vieux château
> A pont-levis, *mâchicoulis*, tourelles. (VOLT.)

— Se disait souvent des ouvertures mêmes par lesquelles on jetait ces projectiles. Lancer des pierres sur les assiégeants par les mâchecoulis.

MÂCHEDRU. s. m. Express. pop. Gourmand, grand mangeur.

MÂCHEFER. s. m. Scories à demi vitreuses qui s'agglomèrent dans les foyers et forment le résidu combustible des diverses houilles. Elles sont composées d'oxydes terreux, de schistes et de quelques millièmes d'oxyde de fer. On nomme quelquefois le mâchefer *escarbille*, et on l'emploie à chauffer les étuves, à cuire la chaux ou les briques. On fait usage du mâchefer pour garantir les rez-de-chaussée de l'humidité, en en mettant une couche de 30 à 40 centim. sous le plancher. Le mâchefer entre aussi dans la composition du pisé.

MÂCHE-LAURIER. s. m. Poète. Style burlesque.

MÂCHELIER, ÈRE. adj. Zool. Épithète donnée quelquefois, et surtout dans le langage vulgaire, aux dents molaires. Dents mâchelières. || subst. Les mâchelières.

MÂCHEMOURE. s. f. Restes, débris des biscuits de mer qu'on donne aux matelots.

MÂCHER. v. a. 1re conj. (du lat. *masticare*, même signif.). Briser, broyer les aliments sous les dents. Mâcher du pain, de la viande. Avaler sans mâcher.

— Absol. Il importe que les enfants s'accoutument d'abord à *mâcher*, c'est le meilleur moyen de faciliter l'éruption des dents. (J.-J. Rouss.)

— On dit d'un cheval qui joue avec son mors et qui le ronge, *Ce cheval mâche son frein.*

— Fig. en parlant d'un homme, *Il mâche son frein*, signifie qu'il endure quelque chose impatiemment et sans oser se plaindre.

— Fig. Se dit quelquefois dans le sens d'Hésiter, de temporiser. En matière de corrections ainsi que de potions, il y en a de très-salutaires qu'il faut avaler sans *mâcher*. (Levayer.) C'était un siége que nous devions dévorer sans le *mâcher*. (Bassomp.)

— Prov. et fig. On dit d'une personne qui n'entend pas les affaires, ou ne se donne pas la peine nécessaire pour les comprendre, qu'il faut lui mâcher tous ses morceaux, il faut tout lui mâcher.

— Fig. et fam. *Mâcher à quelqu'un sa besogne.* La préparer de façon qu'elle se trouve toute faite.

— Fig. et fam. *Ne pas mâcher ce qu'on pense, ne pas mâcher ce que l'on a sur le cœur.* Le dire franchement, vertement, sans ménagement.

> Je vous parle un peu franc, mais c'est là mon humeur,
> Et je ne mâche point ce que j'ai sur le cœur. (MOL.)

— On dit aussi simplement, Je ne le lui ai pas mâché.

... peut.

— *Mâcher à vide.* Mâcher sans avoir rien dans la bouche. || Fig. et fam. Se repaître de fausses espérances.

> Et nous torchant le bec, alléguait Simonide,
> Qui dit, pour être sain, qu'il faut *mâcher à vide*. ([illegible])

> Qui ne mâche chez vous qu'un laurier insipide
> Court risque de *mâcher à vide*,
> Et souvent de mourir de faim. ([illegible])

— SE MÂCHER. v. pron. Être mâché. Les petits morceaux se *mâchent*, s'avalent et se digèrent bien plus aisément que les gros. (De Juss.)

MÂCHEUR, EUSE. s. Celui, celle qui mâche. Un grand mâcheur de tabac.

— Pop. Celui, celle qui mange beaucoup, longtemps et lentement. C'est un grand mâcheur, une grande mâcheuse.

MACHIAVEL (Nicolas) (pr. *Ma-ki-a-vel*). Fameux publiciste, né à Florence en 1469, d'une

famille noble, mais pauvre; mort en 1527. D'abord secrétaire de la République florentine, il fut ensuite chargé de plusieurs missions en France, en Allemagne et à Rome. Impliqué dans une accusation de conspiration contre le cardinal de Médicis, il fut mis à la torture, puis exilé, et employa le temps de sa disgrâce à composer la plupart de ses ouvrages. Les principaux sont *Le Prince*, livre dans lequel il donne les principes de cette détestable politique qui a conservé depuis le nom de *politique machiavélique*, et qui justifie les plus honteux moyens pourvu qu'ils mènent au succès; *Discours sur Tite-Live, Histoire de Florence, Traité de l'art de la guerre*, et quelques comédies, dont deux, *la Mandragore* et *Belphégor*, ont fourni à La Fontaine le sujet de deux contes.

MACHIAVÉLIQUE. adj. des 2 g. (pr. *ma-ki-a-vé-li-ke*). Conforme aux principes politiques de Machiavel. Doctrine, système machiavélique.

— Par extens., il se dit des Maximes et des actions étrangères à la politique où il entre de la mauvaise foi, de la perfidie et de la fausseté. Conduite, morale machiavélique.

MACHIAVÉLISER. v. n. 1re conj. Néol. Agir d'après les maximes et les principes de Machiavel. Le malheur de notre siècle aujourd'hui est que pour acquérir réputation d'habile homme, il faut *machiavéliser*. (Pasquier.)

MACHIAVÉLISME. s. m. Système politique dont l'astuce et la mauvaise foi composent les maximes, et qu'on trouve développé dans le traité du *Prince*, de Machiavel. Le *machiavélisme*, tout abominable qu'il est, ne laisse pas d'avoir fait assez de progrès dans le monde. (Leclerc.) On commence à se guérir du *machiavélisme*, et l'on s'en guérira tous les jours. (Montesq.)

— Principes et actions agités par le système politique de Machiavel. Il a déployé beaucoup de machiavélisme dans cette négociation.

— Par extens., en parlant des affaires privées, Conduite rusée, astucieuse, perfide. Sa conduite envers ses associés a été d'un machiavélisme révoltant. Machiavélisme littéraire. Il faut se précautionner contre certains génies altiers, qui voudraient introduire le *machiavélisme* dans les sciences. (M. de Trév.)

MACHIAVÉLISTE. s. des 2 g. Celui ou celle qui adopte, qui suit le système et les principes de Machiavel. Le machiavéliste tend à ses avantages particuliers par quelques voies que ce soit. Cet homme est un profond machiavéliste, un machiavéliste raffiné. Les machiavélistes prônent en vain leurs dangereuses maximes.

MÂCHICATOIRE. s. m. Médec. Toute substance médicamenteuse qu'on ordonne à un malade de tenir dans sa bouche et de mâcher, soit qu'il en doive avaler le suc, soit qu'il doive le rejeter. Le tabac est un mâchicatoire. Les Indiens font de la feuille du bétel un *mâchicatoire* dont ils usent sans cesse. (B. de St-P.)

MÂCHICOT. s. m. Se disait de certains chantres attachés à quelques églises, notamment à Notre-Dame de Paris. || Chantre d'église en général. Il ne se disait que par mépris.

MÂCHICOTAGE. s. m. Mus. relig. Addition de notes qui remplissent les intervalles dans le plain-chant.

MÂCHICOTÉ, ÉE. part. pass. du v. Mâchicoter. S'empl. adjectiv. Plain-chant mâchicoté.

MÂCHICOTER. v. a. 1re conj. Chanter en mâchicot, en retranchant ou en ajoutant des notes à celles qui sont sur le livre.

MÂCHICOULIS. s. m. V. MÂCHECOULIS.

MACHINAL, ALE. adj. Qui participe de la machine, qui est produit par le seul jeu des organes, sans intention ni réflexion. Mouvement, effet machinal. Action machinale. Agir d'une manière purement machinale.

— Le pluriel de *machinal*, *machinaux*, est assez peu usité. On en trouve cependant des exemples, et nous pensons qu'on doit admettre ce mot. Ainsi les mouvements qu'il se donne sont plutôt *machinaux* que dépendants des sensations et de la volonté. (Buff.)

MACHINALEMENT. adv. D'une manière machinale. Agir, parler, répondre, vivre machinalement.

MACHINATEUR, TRICE. s. Celui ou celle qui machine quelque complot, quelque intrigue, qui use de finesse pour tromper. Je nommerai les machinateurs. Les plus coupables de cette rébellion sont les machinateurs de toute l'intrigue.

— [illegible] habile à tramer des complots, à former des intrigues. C'est un grand machinateur.

MACHINATION. s. f. (pr. *ma-chi-na-ci-on*). Action, intrigue, pour tramer quelque complot, pour dresser des embûches et nuire à quelqu'un. Machination infernale. Sa machination l'a perdu. Il perçait dans tous les secrets, démêlait toutes les intrigues, découvrait les entreprises les plus cachées et les plus sourdes *machinations*. (Boss.)

MACHINE. s. f. (du gr. μηχανή, même signif.) Engin, instrument, outil propre à faire mouvoir, à tirer, lever, traîner, lancer quelque chose, ou à mettre en jeu par un moteur quelque agent naturel ou artificiel, comme le feu, l'air, l'eau, la vapeur; ensemble de moyens pour obtenir un effet nécessaire; assemblage de ressorts, de mécaniques, de pièces mobiles de toutes sortes. Grande machine. Machine admirable, prodigieuse. Machine simple, composée, sujette à se déranger, à se détraquer. Faire jouer une machine. L'effet d'une machine. Les pièces, les ressorts d'une machine. La théorie, le dessin, l'application d'une machine. Une collection, un cabinet de machines. Une observation qui répand un grand jour sur les éléments de mécanique, c'est que toutes les *machines* ne sont que le levier qui passe par différentes transformations. (Condill.) L'art de créer les *machines* est un privilége que la nature a exclusivement réservé à l'homme. (Biet.)

— *Machine simple*. Celle qui augmente l'action des forces mouvantes par un seul mobile. Les machines simples sont les cordes, le levier, la poulie, le treuil, le plan incliné, la vis et le coin. || *Machine composée*. Celle qui est formée de plusieurs machines simples combinées ensemble.

— *Machine architectonique*. Assemblage d'engins disposés de manière qu'au moyen de poulies et de cordes peu d'hommes élèvent de grands fardeaux et les mettent en place. Tels sont les crics, les grues.

— Phys. *Machine de compression* ou *de condensation*, destinée à comprimer l'air et à le condenser. || *Machine électrique*. Machine qui sert à développer et à conserver pendant quelque temps le fluide électrique. Elle se compose d'un plateau de verre placé entre quatre coussins, deux en haut, deux en bas, et communiquant avec le sol par une chaîne métallique, et d'un ou deux conducteurs métalliques cylindriques, isolés et armés dans la partie voisine du plateau de pointes, qui ont la propriété d'attirer le fluide à mesure qu'il est dégagé par le frottement du verre contre les coussins. || *Machine pneumatique* ou *machine du vide*, appelée aussi *machine de Boyle*, nom de son inventeur. Elle a pour but de faire le vide ou du moins de raréfier considérablement l'air contenu dans une cloche ou dans tout autre vase. Elle se compose d'un corps de pompe cylindrique dans lequel se meut un piston muni d'une soupape s'ouvrant de bas en haut; à l'extrémité inférieure du corps de pompe se trouve une soupape s'ouvrant aussi de bas en haut, et placée à l'entrée d'un tube qui se recourbe et se rend sous le vase où l'on veut faire le vide.

— *Machine hydraulique* ou *à eau*. Machine pour conduire ou élever l'eau, comme une écluse, une pompe, un puits, ou assemblage de diverses machines pour produire certains effets hydrauliques.

— *Machine d'Atwood*. Machine qui sert à ralentir la vitesse des corps et à rendre par là plus facile l'observation du rapport qui lie les vitesses et les temps et les espaces et les temps. Elle se compose d'une poulie autour de laquelle s'enroule un fil aux deux extrémités duquel sont attachés deux poids d'inégale pesanteur, et le long du fil se trouve placée une règle divisée, dans laquelle peut se mouvoir de haut en bas un plan solide.

— *Machines de guerre* ou *machines militaires*. Instruments servant à lancer des flèches, des pierres, à abattre les murailles, à faire brèche, et à couvrir les assiégés. Les anciens ont été très-habiles à construire et diriger ces machines: l'invention de la poudre à canon en a totalement fait perdre l'usage. Faire avancer la machine contre la place assiégée.

La fatale *machine*
Devant eux s'offre à peine, et déjà leur valeur
Ne connaît plus d'obstacle et se change en fureur.
(Baour-Lor.)

— *Machines soufflantes*. Soufflets de formes différentes, aujourd'hui généralement sphériques, employés dans les usines, et dans lesquels l'air est fortement comprimé, afin de donner une grande quantité de vent pour mieux activer la combustion et rendre la réduction du minérai plus prompte et plus parfaite.

— *Machine à vapeur*. Machine fondée sur ce principe que les gaz et les vapeurs exercent un effort continuel sur les parois des vases qui les renferment. Elle se compose d'une chaudière à parois extrêmement fortes, dans laquelle, au moyen d'une forte chaleur, se forme la vapeur; d'un tuyau qui fait communiquer cette chaudière avec un corps de pompe dans lequel se meut de haut en bas et librement un piston. La vapeur, se rendant par le tuyau de communication dans le corps de pompe, chasse le piston à une grande distance. Mais si au moyen d'une injection d'eau froide dans le corps de la pompe on condense la vapeur, cette vapeur n'exercera plus de force pour chasser le piston, et le piston que l'on condense ensuite par de nouvelle eau froide, il se produira un mouvement d'ascension et de descente du piston qu'on pourra convertir en tel autre mouvement demandé et que l'on pourra appliquer à une foule de mécanismes. Les machines à vapeur sont à haute ou à basse pression, c'est-à-dire que la vapeur agit en dessus ou en dessous du piston. On dit une machine de dix, de vingt, de cent chevaux, pour exprimer la force de la machine comparée à celle des chevaux. Leurs voûtes profondes répétaient les chansons des ouvriers et le bruit sans repos des *machines* à vapeur. (A. Martin.)

— *Machine pyrrhique*. Réunion de pièces d'artifices disposées sur des barres de bois ou de fer pour diriger la communication du feu et former un brillant spectacle.

— Astron. *Machine parallactique*. V. PARALLACTIQUE.

— *Machines de théâtre*. Cordes, contrepoids, roues, etc., qui servent à effectuer les changements de décorations.

— On appelle *comédie à machine, tragédie à machine*, une comédie, une tragédie dont la représentation exige l'emploi des machines, pour figurer des descentes, des ascensions de divinités, des apparitions de démons, etc. *Amphitryon, la Lampe merveilleuse* sont des pièces à machines.

— Fig. et fam. Quand un effet dramatique est amené d'une manière forcée, on dit *Cela sent la machine*.

— *Machine infernale*. Vaisseau à trois ponts, dont la cale est remplie de poudre, le second pont de bombes et de carcasses, et le plus haut, de barils cerclés de fer et pleins d'artifices.

— *Machine infernale*. On a donné ce nom à une machine destructive dirigée contre Bonaparte, premier consul de la République française, le 24 décembre 1800. Elle se composait d'un tonneau rempli de poudre, de balles, d'artifices, qui devait faire explosion sur le passage du premier consul. La machine éclata quelques instants après que la voiture l'eut dépassée. Une machine de ce genre fut aussi dirigée le 29 juillet 1834, contre le roi Louis-Philippe, qui fut préservé des effets de cette explosion meurtrière.

— *Machine à mâter*. Charpente d'une mâture, établie principalement dans un grand port, sur le bord d'un quai, un peu inclinée sur la mer, ou sur un bassin, ou sur un ponton, comme à Rochefort.

— Se dit des choses pesantes et difficiles à remuer. La grosse cloche de Rouen, les obélisques, sont de puissantes machines qu'on a de la peine à remuer, à transporter.

— On appelle aussi *machine*, Certain assemblage de ressorts, dont les mouvements et les effets se terminent à cet assemblage même. L'horloge est une belle machine. Les automates sont des machines fort ingénieuses. Que verrons-nous dans notre mort, qu'une vapeur qui s'exhale, que des ressorts qui se démontent, qu'une *machine* qui se dissout et se met en pièces? (Boss.) La *machine* de notre corps est composée de mille ressorts cachés: elle peut être toute prête à se briser sans que personne s'en aperçoive. (Nic.)

— Poét. et fam. *La machine ronde*. L'univers.

Car de s'imaginer qu'un dieu tourne le monde,
Et règle les ressorts de la *machine* ronde.
(Boil.)

— Se dit figurément de l'homme. L'homme est une machine admirable. Je vous avoue que mon chagrin n'a pas peu contribué à envenimer l'humeur qui rongeait ma déplorable *machine*. (Volt.) Les hommes sont comme des *machines* que la coutume pousse, comme le vent fait tourner les ailes d'un moulin. (Id.)

Et c'est le même Dieu de qui la main puissante
De ma frêle *machine* ajusta les ressorts. (Chaulieu.)

— Prov. et fig. Se dit d'Une personne sans esprit, sans énergie. C'est une pure machine, ce n'est qu'une machine, une machine ambulante.

— Fig. Invention, intrigue, ruse, adresse d'esprit, dont on se sert dans une affaire. Il a remué toute sorte de machines pour parvenir à ses fins. Pour vaincre tant de résistance, nos mouvements affectés, nos paroles arrangées, et nos figures artificielles, sont des *machines* trop faibles. (Boss.) Quand il vit toutes les *machines* que la politique arrangeait bien affermies. (Volt.)

Surtout refusez les présents;
Des *machines* d'amour c'est la plus redoutable.
(La Font.)

— On dit figurément, *La machine de l'État*. Il y a des maux qui affligent, ruinent ou déshonorent les familles, mais qui tendent au bien et à la conservation de la *machine* de l'État et du gouvernement. (La Bruy.)

— Fig. Se dit en poésie dramatique et en poésie épique de l'intervention ou du ministère de quelque divinité. Qu'on parcoure l'Iliade, l'Odyssée, l'Enéide, on trouvera que l'exposition fait mention des *machines*, c'est-à-dire, des dieux. (Encycl.) Il est permis aux poètes de faire intervenir des *machines* partout, et d'employer sans cesse le ministère des dieux. (Le P. le Bos.)

— Fig. Se dit en peinture, d'Une belle entente de lumière dans un tableau. Voilà une belle machine. Ce peintre entend bien la machine. || On comprend par ce mot non-seulement une belle intelligence de lumière, mais [illegible] grande composition. Ainsi l'on dit, L'église de Saint-Pierre de Rome est une grande machine.

— Techn. Composition de cire blanche et de soufre, qui sert aux cordonniers pour blanchir les points du talon du soulier.

MACHINÉ, ÉE. part. pass. du v. Machiner. S'emploie adjectiv. Trames adroitement machinées.

MACHINER. v. a. 1re conj. Former en secret de mauvais desseins contre quelqu'un, faire des menées secrètes. Machiner une trahison. Il machinait je ne sais quoi contre eux. Il n'ignorait pas ce qu'on *machinait* contre lui pendant son absence. (Boss.) Il avait *machiné* ma mort, avant que je ne vinsse à la couronne. (Vaug.)

— SE MACHINER. v. pron. Être machiné. Il se machine quelque chose contre lui.

MACHINEUR. s. m. La Fontaine a employé ce mot pour Machinateur, mais cette licence ne peut servir d'exemple. Machineur n'est pas français.

Lui-même ouvrit ce coffre, et rendit bien surpris
Tous les *machineurs* d'impostures.

MACHINISME. s. m. Emploi des machines, des mécaniques. Ces tragédies où le sentiment a beaucoup plus d'appareil et de *machinisme* que de naturel et de réalité. (Sabat.)

MACHINISTE. s. m. Celui qui invente, fait ou conduit des machines. C'est un habile machiniste, un grand machiniste.

— Dans l'art théâtral, le machiniste est celui qui s'occupe de l'arrangement des décorations, de la disposition des trappes, des coulisses, enfin de tout ce qui sert à l'illusion de la scène.

MACHINOIR. s. m. Techn. Outil de cordonnier pour unir et blanchir les points des souliers.

MACHLOSYNE. s. f. Médec. Nymphomanie; fureur utérine.

MÂCHOIRE. s. f. (du lat. *masticare*, mâcher). Anat. Pièces osseuses qui supportent les dents chez les animaux vertébrés, et qu'on distingue en mâchoire supérieure et en mâchoire inférieure. Cette dernière, chez certains animaux, prend le nom de mandibule. La mâchoire supérieure est immobile et unie au crâne par harmonie ou par des articulations serrées; la mâchoire inférieure est mobile et unie au crâne par une articulation lâche ou ligamenteuse. La *mâchoire* inférieure est la seule qui ait du mouvement dans l'homme et dans tous les animaux. (Buff.) Les premières dents n'ont que fort peu de racines, ne sont pas infixées dans la *mâchoire* et s'ébranlent aisément. (Id.)

— Dans les insectes, le nom de mâchoires est donné à des parties de forme et d'origine très-diverses, qui servent à diviser les aliments, sont disposées par paires et se meuvent, non pas de haut en bas, comme chez les mammifères, mais transversalement. Au contraire de ce qui a lieu chez ces derniers, ce sont les mâchoires supérieures qu'on appelle mandibules, et les inférieures qu'on nomme mâchoires.

— Se dit par analogie dans plusieurs arts de deux pièces de fer qui s'éloignent et se rapprochent pour assujétir un objet, pour le serrer, le tenir ferme et fixe, tels que des pinces, des ciseaux, des étaux, des mordaches, etc.

— Armur. Partie du chien du fusil qui porte la pierre.

— Charp. Espèce de fourche ou croissant que les charpentiers font sur le bout inférieur de la corne d'artimon, du gui et autres, pour arc-bouter sur leur mât respectif, en l'embrassant en partie vers l'arrière.

— Fig. et fam. *Avoir la mâchoire pesante, lourde*. S'exprimer lourdement et sans grâce.

— Se dit aussi familièrement d'un homme incapable, d'un esprit lourd. C'est une mâchoire.

— Lang. pop. *Jouer, escrimer de la mâchoire*. Manger avec avidité, avec gloutonnerie.

MÂCHONNER. v. a. 1re conj. Mâcher avec difficulté ou négligence. Ce vieillard a de mauvaises dents; il ne fait que mâchonner les viandes.

— Fig. et triv. N'articuler qu'à moitié, ne pas parler distinctement. Il ne fait que mâchonner ses paroles. Que mâchonnez-vous entre vos dents?

MÂCHONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Mâchonner. S'empl. adjectiv.

— Grav. Se dit des contours mal faits, qui n'ont point de netteté, qui sont durs et tranchés.

MÂCHONNEMENT. s. m. Action de mâchonner quelque chose.

MÂCHOQUET. s. m. Entom. Espèce de grillon des îles. Cet insecte habite dans des trous ou dans des creux d'arbres. Son cri, qui se fait entendre la nuit, n'est pas discordant comme celui de nos criquets; c'est un son métallique répété trois fois de suite.

MACHUL ou **MACHOL.** s. m. (pr. *ma-kul* ou *ma-kol*). Hist. rel. Espèce de viole ou de cistre chez les anciens Hébreux.

MACHUEL. s. f. Ichthyol. Nom spécifique d'une raie.

MÂCHURAT. s. m. Typogr. Apprenti imprimeur. || Mauvais ouvrier qui gâte les feuilles qu'il tire, qui barbouille. Vieux et inusité.

MÂCHURE. s. f. Techn. Partie où le poil du drap est mâché. Défaut de la tonte, lorsque [illegible]

MÂCHURÉ, ÉE. part. pass. du v. a. Mâchurer. Typogr. S'empl. adjectiv. Feuille mâchurée.

MÂCHURER. v. a. 1re conj. (de *mascara*, en languedocien, noircir). Typogr. Barbouiller une feuille, ne pas la tirer nette.

— Se disait autrefois pour Charbonner, noircir, tacher. Mâchurer le visage, les habits. || Il se prenait même au figuré, pour Détracter, décrier. || *Le chaudron mâchure la poêle*. Le chaudron se moque de la poêle. Il n'est plus usité dans ces acceptions.

MACIFORME. adj. des 2 g. (lat., *macis*, macis; *forma*, forme). Bot. Qui ressemble au macis pour la forme et pour la couleur. Farine macIforme.

MACIGNO. s. m. Minér. Espèce de roche arénacée, grenue, composée de petits grains de quartz sableux, de mica, d'argile, de fer ocreux,

réunis par un ciment calcaire plus ou moins solide. Macigno solide. Macigno schistoïde. Masigno mollase. Macigno compacte.

MACIS. s. m. Écorce intérieure de la noix muscade. Huile de macis. Le macis est souvent employé dans la fabrication des liqueurs, il est tonique et d'un goût agréable, surtout en petite quantité. On en fait souvent usage en médecine.

MACK. s. m. Entom. Insecte, espèce de cousin.

MACKINTOSH (Sir James). Baronnet anglais, écrivain philosophe, historien et publiciste distingué, né en 1765, dans le comté d'Inverness (Écosse), mort en 1832. On lui doit, entre autres ouvrages, une *Histoire d'Angleterre* et une *Histoire de la révolution de* 1688.

MACKENZIE. Géogr. Rivière de l'Amérique du Nord, qui sort du lac Athapescow, dans la Nouvelle-Bretagne, et a son embouchure dans l'Océan boréal, après un cours d'environ 3,400 kilom. Elle doit son nom au célèbre voyageur anglais Mackensie.

MACLAGE. s. m. Techn. Opération, action de macler.

MACLE. s. f. Minér. Substance minérale qui se présente le plus souvent sous la forme d'un prisme quadrangulaire, et qui offre sur sa coupe transversale des dessins particuliers produits par une matière noire, disposée tantôt au centre du cristal sous la forme d'un carré, tantôt suivant ces diagonales et figurant ainsi une espèce de croix. Cette dernière particularité lui a fait donner les noms de *pierre de croix*, de *crucite*, de *chiatoslithe*. On trouve la macle dans les derniers dépôts primitifs, ou dans les premiers dépôts des terrains intermédiaires de la Bretagne. On la rencontre encore dans plusieurs endroits des Pyrénées, en Saxe, dans le Cumberland, en Irlande et aux États-Unis.

— Bot. V. MACRE.

— Blas. Sorte de petite figure faite comme une maille de cuirasse, et percée en losange.

MACLÉ. adj. m. Minér. Se dit des cristaux formés de deux moitiés dont la supérieure semble avoir subi une demi-révolution sur l'inférieure. On dit plus souvent dans ce sens *hémitrope*.

MACLER. v. a. 1re conj. Techn. Remuer le verre fondu avec une barre de fer. ‖ Mêler du verre dur avec du verre mou. ‖ SE MACLER. v. pron. Être maclé.

MACLIFÈRE. adj. des 2 g. (du fr. *macle*, et du lat. *ferre*, porter). Minér. Qui contient de la macle.

MACLON. s. m. Hortic. Sorte de raisin.

MACLONNIÈRE. s. f. Pêch. Espèce de filet dont on fait un grand usage dans les étangs de la Bresse et de Cette.

MACLURE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, de la famille des corticées, qui ne renferme qu'une seule espèce, la maclure aurantiacée, arbre qui s'élève à la hauteur de 9 à 10 mètres, et croît sur les bords du Missouri.

MACLURITE. s. f. Conchyl. Petit genre de coquilles univalves voisin du genre solarium.

MACOCO. s. m. Mamm. Animal du Congo, qu'on croit être une antilope.

MAÇON. s. m. (du lat. *mansio*, demeure, habitation, maison). Ouvrier qui travaille à tous les ouvrages de construction, aux bâtiments où il entre de la chaux, des pierres, des briques, du plâtre, du ciment. Un bon maçon. Un compagnon maçon. Journée de maçon. Un tablier de maçon. Soyez plutôt *maçon*, si c'est votre métier. (Boil.) D'ignorant médecin, devint *maçon* habile. (Id.)

— *Maître maçon*. Artisan qui dirige les maçons, surveille leurs travaux; entrepreneur de maçonnerie. Le mémoire du maître maçon. Le toisé du maître maçon. Le maître maçon a reçu l'ordre de l'architecte.

— *Aide maçon*. Manœuvre qui sert et aide le maçon, qui bat et gâche le plâtre, et qui apporte les matériaux. On disait autrefois *aide à maçon*.

— *Maçon* se dit quelquefois pour Franc-maçon.

MAÇON, ONNE. adj. Entom. Épithète que l'on donne à certains insectes qui se construisent des habitations plus ou moins solides avec de la terre qu'ils réduisent en une sorte de mortier. L'abeille maçonne. La fourmi maçonne. L'araignée maçonne. [illegible] *maçonnes*, et construisent entièrement à l'air libre le nid qui doit renfermer un de leurs petits. (Guér.)

—Conchyl. Se dit d'un mollusque qui attache à sa coquille tous les graviers et tous les corps libres qu'il rencontre à la surface du sol.

MÂCON. Géogr. Ch.-l. du départ. de Saône-et-Loire, à 397 kilom. de Paris, sur la rive droite de la Saône; 11,950 hab.

— MÂCON. s. m. Vin rouge estimé produit par l'arrondissement de Mâcon. Du Mâcon. Du vieux Mâcon. Une bouteille de Mâcon. Boire un verre de Mâcon.

MAÇONNAGE. s. m. Maçonnerie, travail du maçon. Il a coûté tant pour le maçonnage de cette maison. Ce maçonnage ne vaut rien.

MAÇONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Maçonner. S'empl. adjectiv.

MAÇONNER. v. a. 1re conj. Travailler à un bâtiment en pierre, brique, plâtre, moellon, etc.

— Boucher une ouverture dans une muraille avec de la pierre, du mortier, du plâtre. Il faut maçonner cette porte, maçonner cette fenêtre.

— Fig. Travailler grossièrement, sans art, sans soin. Voyez comme il a maçonné cela.

Et *maçonnant* sans art un livre abécédaire,
Il peut impunément ruiner un libraire. (GUYAR.)

MAÇONNERIE. s. f. Construction où ont été employés les pierres ou les briques et le mortier. On distingue la grosse et la légère maçonnerie. La première consiste à fabriquer les massifs des fondations, les gros murs, etc.; la seconde comprend les hourdis, les gobetis, enduits, pigeonnages, etc.

— Par extens. La *maçonnerie* de cette espèce d'huître est si bonne, qu'on ne peut la détacher qu'avec un morceau de rocher. (B. de St.-P.)

— Anc. législ. Juridiction qui connaissait en première instance des différends entre ouvriers sur le fait de la construction des bâtiments. Elle était aussi chargée de la police des bâtiments, relative à leur sûreté et à leur solidité. La juridiction de la maçonnerie.

MÂCONNAIS, AISE. adj. et s. Habitant de Mâcon; qui appartient à Mâcon ou à ses habitants. Un Mâconnais. Une Mâconnaise. Les vignobles mâconnais.

MACONNAIS. Géogr. Petite province de France faisant partie de la Bourgogne et qui a formé la partie moyenne du département de Saône-et-Loire. Sa capitale était Mâcon. Elle fit partie du pays des Eduens, fut achetée en 1238 par Louis IX, donnée avec la Bourgogne à Philippe le Hardi, et réunie en 1476 à la couronne, par Louis XI.

MACOUBA. Géogr. Nom d'un canton de la Martinique, dans l'arrondissement de Saint-Pierre.

MACOUBA. s. m. Excellent tabac qui croît dans le nord de la Martinique, il porte le nom de la contrée où il est cultivé. Ce tabac sent la rose et la violette, parce qu'il est préparé avec du sucre brut.

MACOUBÉ. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones de la famille des guttifères, originaire de la Guiane.

MACOUCOU. s. m. Bot. Arbre de la Guiane qui paraît avoir la plus grande analogie avec le houx.

MACQUAGE. s. m. Techn. Action de macquer.

MACQUARTIDÉ, ÉE. adj Entom. Qui ressemble à une macquartie. ‖ MACQUARTIDÉES. s. f. pl. Section de la famille des myodaires calyptérées, qui a pour type le genre macquartie.

MACQUARTIE. s. f. Entom. Genre d'insectes diptères.

MACQUE. s. f. Techn. Espèce de massue avec laquelle on écrase, on brise le chanvre et le lin pour le réduire en filasse. La macque est une masse assez large, munie dans le sens de la longueur de deux ou trois cannelures fortes et saillantes.

MACQUER. v. a. 1re conj. Briser ou écraser avec la macque le chanvre et le lin, pour les rendre propre à être teillés.

MACQUERIE. s. f. Minér. Veine de matière étrangère qui plonge du nord au sud, dans un banc d'ardoise.

MACQUEROLLE. s. f. Ornith. Ancien nom de la macreuse.

MACRACANTHE. adj. des 2 g. (ét. gr., μακρός, grand; ἄκανθα, épine). Bot. Qui a de grandes et fortes épines. Mélocactus macracanthe.

MACRADÈNE. adj. des 2 g. (ét. gr., μακρός, grand; ἀδήν, glande). Bot. Qui a de grandes glandes.

MACRÆPYRHYNQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., μακρός, grand; αἰπύς, haut; ῥύγχος, bec). Ornith. Qui a le bec grand et élevé. ‖ s. m. pl. Famille de l'ordre des ancistropodes, comprenant des oiseaux qui ont le bec grand et élevé.

MACRANTHE. adj. des 2 g. (ét. gr., μακρός, grand; ἄνθος, fleur). Bot. Qui a de grandes fleurs. Lonicère macranthe.

— s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones de la famille des légumineuses, qui croît en Cochinchine. On mange les gousses de cette plante dans leur pays natal.

MACRASPIDE. s. m. (ét. gr. [illegible]). [illegible] Genre d'insectes coléoptères, famille des lamelliformes, tribu des scarabéides. Macraspide à massue. Le macraspide vert.

MACRE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones de la famille des onagrées. Les macres sont des plantes herbacées, aquatiques. La macre flottante, vulgairement châtaigne d'eau, corniole, noix d'eau, saligo, tribule aquatique, etc., croît dans les mares, les étangs et les eaux dormantes en Europe et en Asie. Les fruits de la macre, qui ont beaucoup de rapport [illegible] châtaigne, sont en usage comme ali[illegible]res dans les pays où il y a beaucoup d'[illegible]gs et où cette plante est commune.

MACREUSE. s. f. Ornith. Espèce de canard qui a donné lieu aux fables les plus absurdes. Avant qu'on ne sût que ces oiseaux se retirent pour propager dans des contrées très-septentrionales, comme on ne connaissait ni leurs nids ni leurs œufs, on se livrait sur leur origine aux suppositions les plus ridicules. C'est à l'opinion que les macreuses ne naissaient pas d'une conjonction animale, qu'est dû l'usage de considérer leur chair comme un aliment qui pouvait être mangé les jours maigres.

— Fig. et fam. *Il a du sang de macreuse*. C'est un homme froid, tranquille, que rien n'émeut.

MACRIS. Temps hér. Fille d'Aristée. Macris ayant donné des soins à Bacchus quand Mercure l'eut tiré des flammes, fut persécutée par Junon.

MACROBIEN, ENNE. adj. (ét. gr., μακρός, long; βίος, vie). Didact. Qui a vécu plus que la vie ordinaire.

MACROBIENS. Myth. Peuple fabuleux que les auteurs anciens plaçaient en différentes contrées. Selon quelques écrivains, les Macrobiens vivaient mille ans; d'après Onomacrite, ils jouissaient d'une jeunesse éternelle.

MACROBIOTIQUE. s. f. (ét., V. MACROBIEN). Médec. Art de prolonger la vie par l'observation de l'hygiène.

MACROBOTRYTE. adj. des 2 g. (ét. gr., μακρος, grand; βότρυς, grappe). Bot. Qui a de grandes grappes.

MACROBRANCHE. adj. des 2 g. (ét. gr., μακρός, grand; βράγχια, branchies). Ichthyol. Qui a de longues branchies.

MACROCALICÉ, ÉE. adj. (ét. gr., μακρός, grand; κάλυξ, calice). Bot. Qui a un grand calice.

MACROCARPE. adj. des 2 g (ét. gr., μακρός, grand; καρπός, fruit). Bot. Qui a de grands fruits.

— s. m. Espèce d'algue marine.

MACROCÉPHALE. adj. des 2 g. (ét. gr., μακρος, grand; κεφαλή, tête). Zool. Se dit des animaux dont la tête est très-grosse. Les nations polaires sont *macrocephales* sans être plus policées. (Virey.)

— Bot. Se dit des embryons dont les cotylédons sont soudés sur un corps beaucoup plus gros que le reste.

— Moll. Se dit d'une tribu d'ammonées, renfermant celles dont les tours de spire augmentent si rapidement que le dernier embrasse ordinairement tous les autres. Ammonée macrocéphale. ‖ substantiv. Les macrocéphales.

MACROCÉPHALIE. s. f. (ét. gr., μακρός, grand; κεφαλή, tête). Médec. Genre de déviations organiques comprenant celles qui sont caractérisées par la grosseur excessive de la tête.

MACROCÉRATE. s. m. (ét. gr., μακρος, grand; κέρας, corne). Bot. Genre de plantes crucifères.

MACROCÈRE. adj. des 2 g. (ét. gr., μακρός, grand; κέρας, corne). Se dit d'une plante qui a un éperon très-long, en forme de corne.

— Entom. Se dit d'un insecte qui a les antennes très-longues ou très-pileuses. ‖ Subst. Genre d'insectes diptères. ‖ Genre d'insectes hyménoptères.

MACROCERQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., μακρός, grand; κέρκος, queue). Ornith. Qui a une longue queue.

MACROCHÉIRIE ou **MACROCHÉRIE**. s. f. (ét. gr., μακρός, grand; χείρ, main). Pathol. Genre de déviations organiques comprenant celles qui sont caractérisées par le développement excessif des mains.

MACROCHÈLE. adj. des 2 g. (ét. gr., μακρός, grand; χηλή, pince). Zool. Qui a des pinces fort larges ou fort longues.

— s. m. Entom. Genre d'insectes aptères.

MACROCHÈRE. adj. des 2 g. (ét., V. MACROCHEIRIE). Didact. Qui a les mains longues.

— Hist. Surnom d'Artaxercès.

— s. f. Ant. Tunique de pourpre à longues manches. Alexandre Sévère fit reprendre l'usage des macrochères.

MACROCNÈME. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones de la famille des rubiacées, qui croît à la Jamaïque et au Pérou.

MACROCOLE. adj. des 2 g. Nom que l'on donnait au papier d'Égypte le plus large. Papier macrocole. La largeur du papier macrocole ne dépassait pas deux pieds. Quelques archéologues écrivent à tort *macrocolle*.

MACROCOME. adj. des 2 g. (ét. gr., μακρός, long; κόμη, chevelure). Qui a les cheveux longs.

MACROCOPIDOPTÈNE. adj. des 2 g. (ét. gr., μακρός, grand; κοπίς, sabre; πτηνός, oiseau). Ornith. Qui a un long bec en forme de sabre. [illegible] prenant ceux qui ont le bec long et en forme de sabre.

MACROCOSME. s. m. (ét. gr., μακρός, grand; κόσμος, monde). Scolast. Se disait du monde entier, de l'univers, par opposition à l'homme qu'on appelait le Microcosme.

MACROCOSMOLOGIE. s. f. (ét. gr., μακρός, grand; κόσμος, monde; λόγος, discours). Didact. Science qui traite de l'univers et du globe terrestre, en général et en particulier.

MACROCYSTE. s. m. Bot. Genre d'algues marines.

MACRODACTYLE. adj. des 2 g. (ét. gr., μακρος, grand; δάκτυλος, doigt). Zool. Qui a de grands doigts ou de grands prolongements en forme de doigts.

— s. m. pl. Ornith. Famille de l'ordre des échassiers, comprenant des oiseaux qui ont les doigts libres et très-longs.

— Entom. Tribu de la famille des clavicornes, comprenant des coléoptères qui ont des tarses très-développés, terminés par de forts crochets.

MACRODACTYLIE. s. f. (rad. *macrodactyle*). Médec. Genre de déviations organiques comprenant celles qui sont caractérisées par le développement excessif des doigts.

MACRODIPTÈRE. adj. des 2 g. (ét. gr., μακρός, grand; δίς, deux; πτερόν, aile). Ornith. Se dit d'un oiseau dont chaque aile présente une plume plus longue que les autres, garnie de poils isolés, d'un côté seulement, à sa base, puis de grandes barbes.

MACRODITE. s. m. Conchyl. Genre de coquilles microscopiques, jetées par les flots sur les rivages de la mer Adriatique. Cette coquille est transparente, irisée, et n'a pas plus de deux millimètres de longueur.

MACRODONTE. adj. des 2 g. (ét. gr., μακρός, grand; ὀδούς, dent). Zool. Qui a de grandes ou de longues dents.

— s. m. Bot. Genre de mousse.

MACROGASTÈRE ou **MACROGASTRE**. adj. des 2 g. (ét. gr., μακρός, grand; γαστήρ, ventre). Zool. Qui a le ventre gros et très-développé. ‖ s. m. pl. Entom. Famille de l'ordre des coléoptères, comprenant des insectes qui ont l'abdomen très-développé.

MACROGLOSSE. adj. des 2 g. (ét. gr., μακρός, grand; γλῶσσα, langue). Zool. Qui a une langue très-longue.

— s. m. pl. Mamm. Ordre de la classe des monotrèmes, comprenant ceux de ces animaux qui ont la langue protractile.

— Ornith. Famille d'oiseaux sylvains, dans laquelle sont compris ceux qui ont la langue très-longue et lombriciforme.

— Entom. Genre d'insectes lépidoptères, qui volent avec la trompe très-allongée.

MACROGNATHE. adj. des 2 g. (ét. gr., μακρός, grand; γνάθος, mâchoire). Ornith. Qui a un très-grand bec.

— s. m. Ichthyol. Genre de poissons osseux holobranches, appartenant à la famille des pantoptères. Ce poisson habite les eaux douces des Grandes Indes.

MACROLÉPIDOTE. adj. des 2 g. (ét. gr., μακρός, grand; λεπίς, écaille). Ichthyol. Qui a de grandes écailles.

MACROLOBE. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones de la famille des légumineuses. C'est un arbre de la Guiane qui s'élève à 25 mètres de hauteur. Macrolobe hyménoïde.

MACROLOGIE. s. f. (ét. gr., μακρός, grand; λόγος, discours). Rhét. Se dit quelquefois d'une longueur dans le discours, d'une phrase plus longue qu'il n'était nécessaire.

MACROLOPHE. adj. des 2 g. (ét. gr., μακρός, grand; λόφος, aigrette). Ornith. Qui a une longue huppe sur la tête.

MACROMÉLIE. s. f. (ét. gr., μακρός, grand; μέλος, membre). Médec. Développement excessif de quelque membre.

MACROMITRION. s. m. (ét. gr., μακρός, grand; μίτρα, ceinture). Bot. Genre de mousse qui croît, à l'île Bourbon, sur les écorces des arbustes et des arbrisseaux.

MACROMYDES. adj. et s. f. pl. (ét. gr., μακρός, grand; μυῖα, mouche). Entom. Section de la tribu des myodaires calyptérées entomobies, comprenant les plus gros d'entre ces diptères.

MACRONÈNES. adj des 2 g. (ét. gr., μακρός, grand; νῆμα, fil). Ichthyol. se dit d'un poisson qui a de grands barbillons.

MACRONIEN, ENNE. adj. et s. Nom d'un peuple qui habitait l'intérieur des montagnes au nord de la Mésopotamie.

MACRONYCHE. adj des 2 g. (ét. gr., μακρός, grand; ὄνυξ, ongle). Zool. Qui a des ongles très-longs.

— s. m. pl. Entom. Genre d'insectes coléoptères.

— Ornith. Famille d'oiseaux échassiers tétradactyles, comprenant ceux qui ont les ongles très-longs et presque droits.

MACROPE. s. m. (ét. gr., μακρός, grand; πούς, pied) Entom. Genre de coléoptères xylophages, dont les pattes de devant sont excessivement développées.

— Crust. Genre de crustacés.

MACROPÉTALE adj. des 2 g. (ét. gr. [illegible]) Qui a de grands pétales.

MACROPÈZE. Entom. Genre d'insectes diptères.

MACROPHTHALME. adj. des 2 g. (ét. gr., μακρός, grand; ὀφθαλμός, œil). Zool. Qui a de grands yeux.

— s. m. pl. Crust. Genre de crustacés.

MACROPHYLLE. adj. des 2 g. (ét. gr., μακρός, grand; φύλλον, feuille). Bot. Qui a de grandes feuilles.

MACROPHYSOCÉPHALE. s. m. (ét. gr., μακρός, grand; φύσις, nature; κεφαλή, tête). Médec. Enflure œdémateuse de la tête du fœtus.

MACROPNÉE. s. f. (ét. gr., μακρός, grand; πνοή, souffle). Médec. Respiration longue ou ralentie.

MACROPODE. adj. des 2 g. (ét. gr., μακρός, grand; πούς, pied). Bot. Se dit d'un embryon

dont la radicule est très-grosse et en forme de tête, ou d'une plante qui a de longs pédoncules.

— Mollusq. Se dit d'un céphalopode qui a de grands et gros bras.

— s. m. pl. Mamm. Nom donné à une famille composée des mammifères rongeurs à longues jambes, renfermés dans les genres gerboises, hélamys et gerbelles.

— Bot. Classe de plantes cryptocotylédones qui comprend les naïadées, les podostémées, les hydrocharidées et les nymphéacées.

— s. m. Ichthyol. Genre de poissons osseux thoraciques qui ne compte qu'une espèce, le macropode vert-doré. Ce poisson anime l'eau des lacs de la Chine, et les habitants le nourrissent dans les bassins de leurs jardins.

— s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones de la famille des crucifères. C'est le macropode des neiges, plante qui croît sur le sommet le plus élevé des monts Altaïques.

MACROPODÉE, ÉE. adj. Entom. Qui a de longues pattes. ‖ MACROPODÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des myodaires calyptérées, comprenant celles qui ont les pattes longues.

MACROPODIE. s. f. (ét. gr., μακρός, grand; πούς, pied). Médec. Genre de déviations organiques qui sont caractérisées par le développement excessif des pieds.

— Crust. Genre de crustacés.

MACROPOME. adj. des 2 g. (ét. gr., μακρός, grand; πῶμα, opercule). Ichthyol. Se dit d'un poisson qui a de grands opercules.

MACROPORE. adj. des 2 g. (ét. gr., μακρός, grand; πόρος, pore). Zool. Qui a de grands pores.

MACROPROSOPIE. s. f. (ét. gr., μακρός, grand; πρόσωπον, face). Médec. Genre de déviations organiques qui sont caractérisées par le développement excessif de la face.

MACROPS. s. m. Erpét. Genre de serpents.

MACROPTÈRE. adj. des 2 g. (ét. gr., μακρός, grand; πτερόν, aile). Bot. Se dit d'une plante dont les semences sont garnies d'ailes trois ou quatre fois plus larges qu'elles, ou d'une papilionacée dont les ailes, bien supérieures à la carène, sont presque aussi grandes que celle-ci.

— Ornith. Se dit d'un oiseau dont les ailes sont plus longues que le corps, mesuré depuis le front jusqu'au commencement de la queue.

— Ichthyol. Se dit d'un poisson qui a de grandes nageoires.

— Conchyl. Se dit d'une coquille dont le bord est dilaté en une large aile.

— adj. et s. m. pl. Ornith. Famille d'oiseaux palmipèdes, comprenant ceux qui ont les ailes très-longues.

MACROPTÉRONOTE. adj. des 2 g. (ét. gr., μακρός, grand; πτερόν, nageoire). Ichthyol. Qui a la nageoire du dos très-longue.

— s. m. pl. Genre de poissons osseux holobranches, de l'ordre des abdominaux et de la famille des oplophores. Ce poisson est très-commun dans le Nil et dans les eaux douces de Syrie, où il forme un grand article de nourriture.

MACRORHIZE. adj. des 2 g. (ét. gr., μακρός, grand; ῥίζα, racine). Bot. Qui a de grandes racines.

MACRORHYNQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., μακρός, grand; ῥύγχος, bec). Zool. Qui a un grand bec, ou la tête prolongée en un long museau.

— MACRORHYNQUES. s. m. pl. Ornith. Section de la famille des échassiers tachydromes, comprenant ceux qui ont le bec très-long.

— Ichthyol. Famille de poissons osseux, comprenant ceux qui ont la bouche prolongée en bec.

MACRORTHORHYNQUES. adj. et s. m. pl. (ét. gr., μακρός, grand; ὀρθός, droit; ῥύγχος, bec). Ornith. Famille d'oiseaux sylvains, comprenant ceux qui ont le bec long et droit.

MACROSCÉLIDE ou **MACROSKÉLIDE.** adj. des 2 g. (ét. gr., μακρός, grand; σκέλος, jambe). Entom. Se dit des insectes qui ont les membres postérieurs très-développés. ‖ subst. Un macroscélide.

MACROSCÉLIE ou **MACROSKÉLIE.** s. f. (ét. gr., μακρός, grand; σκέλος, jambe). Médec. Genre de déviations organiques qui sont caractérisées par le développement exagéré des jambes.

MACROSCÉPIDE. s. f. (ét. gr., μακρός, grand; σκέπη, enveloppe). Bot. Genre de plantes dicotylédones de la famille des apocynées, qui [illegible]

MACROSCIEN, IENNE. adj. et s. m. (ét. gr., μακρός, grand; σκιά, ombre). Géogr. Les anciens géographes appelaient ainsi les habitants des contrées au zénith desquelles le soleil ne parvient jamais, parce qu'en hiver, à midi, leur corps projette une très-grande ombre.

MACROSOMATIE. s. f. (ét. gr., μακρός, grand; σῶμα, corps). Térat. Classe de monstres qui sont caractérisés par la grosseur ou la grandeur de tout le corps.

MACROSPERME. adj. des 2 g. (ét. gr., μακρός, grand; σπέρμα, fruit). Bot. Qui a de gros fruits ou de grosses graines.

MACROSPORE. adj. des 2 g. (ét. gr., μακρός, grand; σπορά, semence). Bot. Se dit d'un champignon qui a des sporidies très-grosses.

MACROSTACHYÉ, ÉE. adj. (ét. gr., μακρός, grand; στάχυς, épi). Bot. Qui a les fleurs disposées en un long et gros épi.

MACROSTÈME ou **MACROSTÉMONE.** adj. des 2 g. (ét. gr., μακρός, grand; στήμων, étamine). Bot. Qui a des étamines longues et saillantes hors de la fleur.

MACROSTICHE. adj. des 2 g. (ét. gr., μακρός, grand; στίχος, ligne). Diplom. Qui est écrit en longues lignes.

— Hist. ecclés. Se dit particulièrement de la cinquième profession de foi des eusébiens. Le symbole macrostiche ne contient rien d'absolument hétérodoxe.

MACROSTOME, adj. des 2 g. (ét. gr., μακρός, grand; στόμα, bouche). Zool. Se dit d'une coquille univalve dont l'ouverture est très-large, ou d'un animal qui a une large bouche.

— adj. et s. m. pl. Ichthyol. Famille de l'ordre des poissons chondroptérygiens, comprenant ceux qui ont une grande bouche.

— Erpét. Famille de serpents venimeux, dans laquelle sont compris ceux qui ont la bouche grande.

— Moll. Famille de mollusques gastéropodes, comprenant ceux dont la coquille a une ouverture très-évasée.

MACROSTYLE. adj. des 2 g. (ét. gr., μακρός, grand; στῦλος, style). Bot. Qui a le style très-long.

MACROTARSE. adj. des 2 g. (ét. gr., μακρός, grand; ταρσός, tarse). Zool. Qui a les tarses très-longs ou les pattes très-hautes.

— s. m. pl. Mamm. Famille de mammifères pollicates, comprenant ceux qui ont les tarses très-longs.

— Ornith. Famille d'oiseaux gallinacés, dans laquelle sont rangés ceux qui ont les pattes très-hautes.

MACROTARSIEN, IENNE. adj. Zool. Qui a de longs tarses.

— s. m. pl. Mamm. Famille de mammifères, formée pour le tarsier et les galagos.

MACROTÉLOSTYLE. adj. des 2 g. (ét. gr., μακρός, grand; τέλος, fin; στῦλος, style). Minér. Il se dit d'un crystal prismatique, terminé par de longues pyramides.

MACROULE. s. f. Ichthyol. On donne ce nom et celui de *diable de mer* à la grande foulque.

MACROURE. adj. des 2 g. (ét. gr., μακρός, grand; οὐρά, queue). Bot. Qui a des fleurs garnies de longs éperons ou disposées en longs épis.

— Zool. Se dit d'un mammifère, d'un oiseau, d'un poisson, ayant la queue très-longue.

— s. m. pl. Crust. Famille de crustacés décapodes, dont le corps est très-allongé et terminé par une queue composée de plusieurs feuillets, tels que les écrevisses, les langoustes, les crevettes, etc.

— Ichthyol. Genre de poissons osseux qui habitent les profondeurs des mers hyperboréennes, auprès des rivages de l'Islande et du Groënland, aux habitants desquels il fournit un aliment utile et quelquefois même abondant.

MACSARAT ou **MACZARAT.** s. m. Relat. Grande case fortifiée, où certaines peuplades nègres se réfugient pour résister plus facilement à l'ennemi.

MACSURAH. s. m. Hist. ott. Enceinte fermée de rideaux, où se placent le sultan et sa famille, dans les mosquées. On voit encore dans les églises espagnoles une courtine qui, à l'imitation du macsurah, dérobe la famille royale aux regards du public.

MACTRACÉ, ÉE. adj. Zool. Qui ressemble à une mactre.

— s. m. pl. Mollus. Famille des conchyfères ténuipèdes.

MACTRE. s. f. Conchyl. Genre de coquilles bivalves. Les mactres, qui se trouvent dans toutes les mers des pays froids comme dans celles des pays chauds, vivent enfoncées dans le sable à assez peu de distance de l'embouchure des rivières. La mactre lisor. La mactre fauve. La mactre rostracée, etc.

— Foss. Le genre des mactres, qui présente un assez grand nombre d'espèces à l'état vivant, en fournit peu à l'état fossile, et toutes se trouvent dans les couches postérieures à la craie. Mactre lisse. Mactre triangulaire. Mactre déformée.

MACTRISME. s. m. Antiq. Danse comique chez les Grecs.

MACULAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *macula*, tache). Hist. nat. Se dit d'une bande colorée, formée de taches qui se touchent.

MACULATION. (pr. *ma-ku-la-ci-on*). s. f. Imprim. Action de maculer.

[illegible]

Imprim. Feuille d'imprimerie mal imprimée, dont les caractères sont pochés ou peu lisibles, soit qu'elle soit mal tirée ou trop tôt battue. ‖ Se dit en ce sens d'une mauvaise feuille d'imprimerie qui sert à des enveloppes et à d'autres usages.

— Se dit, parmi les imprimeurs en taille-douce, d'une feuille de papier qu'on met entre l'estampe et le lange.

— Papet. Papier commun qu'on fait avec du drapeau, où l'on mêle du charbon pour le rendre noir.

MACULE. s. f. (du lat. *macula*, tache). Astron. Taches qui paraissent sur le disque du soleil.

— Anc. médec. Se disait d'une tache ou marque de sang, que quelques enfants apportent en naissant, et que l'on attribue à la force de l'imagination de la mère.

— Théol. Se dit figurément dans le langage mystique pour Souillure. *L'Agneau sans macule*, Jésus-Christ. Corneille s'est aussi servi du mot *macule* dans ce sens, mais cet exemple ne pourrait être suivi.

Je saurai conserver, d'une âme résolue,
A l'époux sans *macule* une épouse impollue.

MACULÉ, ÉE. part. pass. du v. Maculer. S'empl. adjectiv. Feuille maculée.

MACULER. v. a. 1re conj. (du lat. *macula*, tache). Imprim. Tacher, barbouiller. Ne se dit que des feuilles imprimées et des estampes. Il s'emploie aussi neutralement. Des feuilles nouvellement imprimées maculent.

— SE MACULER. v. pron. Être maculé.

MACULIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *macula*, tache; *forma*, forme). Didact. Qui a la forme d'une petite tache.

MACULIROSTRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *macula*, tache; *rostrum*, bec). Ornith. Qui a le bec marqué de taches.

MACULIPENNE adj. des 2 g. (ét. lat., *macula*, tache; *penna*, plume). Ornith. Qui a les ailes tachetées.

MACUTA ou **MACUTE.** s. f. Métrol. Monnaie de compte de Guinée, équivalant à 2,000 coquillages, appelés *zembis* ou *cauris*; une macuta vaut fr. 0,48.

MADAGASCAR. (littér. *Ile de la Lune*). Géogr. Ile d'Afrique près de la côte orientale, dont elle est séparée par le canal de Mozambique; elle a environ 1,400 kilom. de long sur 400 de large et 3,200 de circonférence. Les habitants se divisent en trois races principales : les *Malgaches*, qui paraissent être les habitants indigènes; les *Séclaves*, issus des nègres d'Afrique et des Malgaches, et les *Oras*, issus des Arabes, qui sont venus s'établir dans le centre de cette île. Madagascar fut découverte en 1506, fut occupée en 1642 par les Français, qui en furent chassés et n'y rentrèrent qu'en 1814, pour la quitter depuis. 4,000,000 hab.

MADAGASCAROIS, OISE. adj. et s. Habitant de Madagascar. V. MADÉCASSE.

MADAÏN. Géogr. Ville de Perse dans l'Irak-Arabi, sur le Tigre. On y voit les ruines de l'ancienne Ctésiphon.

MADAISE. s. f. Écheveau.

MADAME. s. f. au plur. **MESDAMES.** (composé des deux mots *ma* et *dame*). Titre d'honneur accordé autrefois aux femmes de qualité.

— Toute femme mariée. Madame la duchesse. Madame la comtesse, la marquise. Madame une telle. Rassurez-vous, *madame*, je vous supplie, vous ne serez ni nommée ni connue. (J.-J. Rouss.)

— La maîtresse de la maison.

Ce chien, parce qu'il est mignon,
Vivra de pair à compagnon
Avec monsieur, avec *madame*. (La Fontaine.)

— En parlant des reines on ne dit point : Madame la reine, mais seulement la reine; on ne se sert du titre de madame qu'en lui parlant et en lui écrivant : Madame, si Votre Majesté.....

— Le titre de *Madame* se donne aussi à toutes les filles de France. Par le mot *Madame*, sans y rien ajouter, on entend la fille aînée du roi ou du dauphin, ou la femme de Monsieur, frère du roi. O nuit désastreuse! ô nuit effroyable! où retentit tout à coup, comme un éclat de tonnerre, cette étonnante nouvelle : *Madame* se meurt! *Madame* est morte! (Boss.) *Madame* cependant a passé du matin au soir, ainsi que l'herbe des champs; le matin elle fleurissait, le soir nous la vîmes séchée. (Id.)

— En parlant de la mère de l'Empereur, on disait, sous le régime impérial, *Madame mère*.

— Dans les tragédies, on appelle les filles, *madame*. Dans Andromaque, Oreste dit à Hermione :

Ah! que vous saviez bien, cruelle... Mais, *madame*,
Chacun peut à son choix disposer de son âme.
(Racine.)

— Dans le moyen âge, on donnait aux saintes le titre de *madame*; les religieuses portent encore ce nom, principalement les chanoinesses.

— Dans le langage des coulisses, se dit aujourd'hui en adressant la parole à une actrice, lors même qu'elle n'est pas mariée, quoiqu'on dise en parlant d'elle, *Mademoiselle*.

— Quoique le mot de *madame* ne prenne pas d'article, on dit familièrement : *Elle fait la madame*, elle se donne des airs.

— Iron. C'est une madame. Cette madame. Comment, ma tante, je montre à Lisette des vers qui ont été faits pour moi, et cette *madame* [illegible] pour elle. (Dancourt.)

— *Jouer à la madame*. Se dit des petites filles qui s'amusent à contrefaire les dames, en se faisant des compliments et se rendant des visites.

— Pop. *C'est une grosse madame*. C'est une femme riche.

— Prov. et ironiq. *Monsieur vaut bien madame, madame vaut bien monsieur*. Le mari et la femme sont dignes l'un de l'autre; ils ont autant d'esprit l'un que l'autre.

MADAN. s. m. Relig. ind. Espèce de reposoir couvert d'une voûte, sous lequel on expose la divinité dans les temples.

— Hist. ind. Petit bâtiment élevé sur les grands chemins de l'Hindoustan, pour offrir un lieu de repos aux voyageurs. Dans quelques madans on donne à manger aux brahmanes, mais dans tous on offre aux voyageurs du feu et de l'eau.

MADAPOLAM. Géogr. Ville de l'Hindoustan, présidence de Madras.

— MADAPOLAM. s. m. Espèce de percale tissue de coton blanc plus lisse et plus fort que le calicot, et que l'on tire de Madapolam. Un mètre de madapolam. Les madapolams servent pour pantalons et pour literies.

— Les dictionnaires ne sont pas d'accord sur l'orthographe de ce mot; les uns écrivent *madapollam*, les autres *madapolam*, d'autres enfin *madapolame*. Les uns le font féminin, les autres masculin.

MADAROSE. s. f. (du gr. μαδαρός, chauve). Physiol. Chute des poils et particulièrement des cils. Madarose complète. Madarose incomplète. Madarose par suite de la callosité des paupières ou par suite de rougeur. Les corps gras sont nuisibles dans la *madarose*, et loin de retarder la chute des cils ils la favorisent. (Guillée.)

— Les anciens distinguaient deux espèces de madaroses, la *milphose*, ou chute des cils sans maladie des paupières, et la *ptilose*, celle qui tenait à une acrimonie corrosive. Ces distinctions sont aujourd'hui rejetées.

• **MADAURE.** Géogr. Ville de l'Afrique propre, sur le Bagradas; patrie d'Apulée.

MADÉCASSE. adj. et s. des 2 g. Habitant de Madagascar. ‖ Qui est propre à cette île ou à ses habitants. Les principaux peuples madécasses sont les Ovas et les Séclaves. On dit aussi les Malgaches. La population madécasse paraît être d'origine arabe.

— Qui appartient à Madagascar ou à ses habitants. Chanson madécasse.

— Nom que l'on donne quelquefois à l'île de Madagascar.

MADÉFACTION. s. f. (pr. *ma-dé-fak-ci-on*; du lat. *madefactio*, fait de *madefacere*, rendre humide). Pharm. Action d'humecter certaines substances pour en préparer des médicaments. La madéfaction d'un emplâtre, d'un extrait trop endurci.

MADÉFIÉ, ÉE. part. pass. du v. Madéfier. S'empl. adjectiv. Substance madéfiée. Onguent madéfié.

MADÉFIER. v. a. 1re conj. (du lat. *madefacio*, fait de *madidus*, humide; *facio*, je fais). Pharm. Humecter une substance, la rendre humide. Madéfier un emplâtre, un onguent.

MADEIRA. Géogr. Rivière de l'Amérique méridionale, qui se jette dans l'Amazone.

MADELAER. s. m. Anc. jurispr. Terme usité dans la Flandre flamingante; se disait d'un curateur donné aux successions vacantes et aux successions recueillies, pour en poursuivre les droits et en acquitter les charges.

MADELEINE (Sainte Marie-). Née à Magdalum, en Galilée, fut délivrée par Jésus-Christ de sept démons, et s'attacha à suivre et à servir son libérateur, se trouva au pied de la croix avec la sainte Vierge. Sa fête se célèbre le 22 juillet.

— Prov. *A la Madeleine les noix sont pleines*.

— MADELEINE DE PAZZI (Ste). Née à Florence en 1566, carmélite célèbre par ses austérités et son calme au milieu des maladies et des souffrances qui en furent la suite, morte en 1607, fut canonisée par Alexandre VII, en 1669.

— MADELEINE DE FRANCE. Reine de Navarre, née en 1443, fiancée à Wladislas, roi de Hongrie, épousa Gaston de Foix, en 1470. Régente de Navarre, elle se défendit avec vigueur en 1479, contre les entreprises d'envahissement du roi d'Aragon; morte en 1495.

MADELEINE. s. f. Pâtiss. Sorte de petits gâteaux (ainsi nommés du nom de Madeleine Paulnier, ancienne cuisinière de Mme Perrotin de Barmond, qui en donna la recette) composés de différents ingrédients, entre autres de sucre, de jus de citron, de farine, d'œufs, d'eau-de-vie d'Andaye, etc. Madeleine bien faite. Madeleine compacte, bien cuite. Belles madeleines. Moule à madeleines. Manger des madeleines. Faire cuire des madeleines.

— Hortic. Espèce de poire analogue à celle des bergamotes, et qui mûrit également au commencement de l'été. ‖ Excellente espèce de pêche, autrement nommée *paysanne* et *double de Troyes*; elle est sujette à devenir jumelle, et les fourmis en sont très-friandes.

MADELONNETTES. s. f. pl. Nom que l'on donnait à des femmes de mauvaise vie, retirées volontairement ou renfermées par ordre de l'autorité dans des monastères consacrés à sainte Madeleine. On les appelait aussi *Filles de la Madeleine*. Il y avait plusieurs de ces maisons [illegible] lonnettes à Paris (quartier du Temple), fondé en 1620 par la marquise de Maignelai, sœur du cardinal de Gondi, fut converti en 1793 en une prison publique destinée aux femmes prévenues de délits.

MADEMOISELLE. s. f. (composé des deux mots français *ma* et *demoiselle*). Titre qu'on donne généralement aux filles non mariées.

Eh bien, *mademoiselle*,
C'est donc vous qui tantôt braviez notre [illegible]
(Racine.)

— Employé absolument, Mademoiselle désignait, sous l'ancien régime, la fille aînée de Monsieur, frère du roi, ou la première princesse du sang, tant qu'elle était fille.

— On donnait autrefois le titre de mademoiselle à toute femme mariée qui n'était pas noble.

MADÈRE (de l'espagn. *madera*, bois, planche, parce que cette île est couverte de bois;

Géogr. Ile de l'océan Atlantique, renommée pour ses vins; elle est divisée en deux capitaineries, celle de Funchal et celle de Machico; la culture la plus importante est celle de la vigne. Elle appartient aux Portugais; 100,000 hab.; la capitale est Funchal.

— MADÈRE. s. m. Vin de l'île de Madère. Boire du Madère. Aimer le Madère. Un verre de Madère. Une bouteille de Madère. Le Madère sec est ainsi nommé, parce qu'on le prépare avec les grappes les plus mûres et même déjà un peu séchées. Si le Madère est d'une qualité supérieure, c'est uniquement parce qu'il a été bonifié par un long voyage sur mer.

MADHAVA. adj. m. Myth. ind. (littéral., doux). Surnom de Vichnou et de Crichna.

MADHOU. s. m. Myth. ind. Nom de plusieurs mauvais génies. Un des Madhous se révolta contre Brahma, et fut vaincu par Vichnou.

MADI. s. m. Bot. Genre de plantes du Chili, de la section des corymbifères, qui donne en abondance une graine facile à récolter. On retire de cette graine, ou par expression ou par simple coction, une huile excellente pour la table, claire comme de l'huile d'olive, douce et agréable à manger. Madi cultivé. Madi élégant, Madi mielleux.

MADIAN. s. m. Géogr. anc. Contrée de l'Arabie Petrée, située le long de la mer Rouge, au midi de la montagne du Sinaï.

— *Madian* ou *la terre de Madian*. Ville des Madianites, au sud-est et à quelque distance de la mer Morte.

— *Madian* ou *Madiana*. Ville des Madianites, près du golfe Elanitique; c'est là que résidait Jethro, beau père de Moïse. Aujourd'hui Midian.

MADIAN. s. m. Bot. Fruit enivrant de l'Inde, qui passe pour aiguiser l'appétit.

MADIANITE. adj. et s. des 2 g. Nom d'un peuple qui habitait la terre de Madian, au sud-est de la Judée. Les Madianites furent exterminés en grande partie par Moïse et Gédéon.

MADIER. s. m. Techn. Cloison de charpente.
— Table grossière dont le pâtissier fait usage.

MADINÉENS. s. m. pl. Géogr. anc. Nom d'un peuple de Sicile, allié de Dion.

MADISON (James). Un des auteurs de la constitution américaine, et président des Etats-Unis, né en 1758 à Montpellier, dans la province de Virginie, mort le 28 juin 1836.

MADISTÉRION. s. m. (mot gr. μαδιστήριον, Chir. Instrument dont on se servait pour rendre la peau unie et arracher les poils.

MADJARES. s. m. pl. Géogr. V. MAGYARES.

MADONNADASOUNI. s. m. (littér. *l'Etre absorbé dans son excellence*). Myth. Nom de l'Etre suprême dans l'Homme pellvi.

MADONE. s. f. (de l'ital. *madonna*, fait de *mia donna*, madame). Nom donné en Italie aux statuettes représentant la Vierge, qui se trouvent placées dans les niches à l'angle des rues, quelquefois au-dessous du toit d'une chaumière, d'autres fois sur une route, etc., et devant laquelle on fait brûler nuit et jour une lampe. Les madones sont en grande vénération parmi les Italiens.

MADONNINE. s. f. Métrol. Monnaie de billon de Gênes, qui a cours pour une livre de Gênes, et qui vaut à peu près 84 centimes de France. Quelques dictionnaires disent qu'elle vaut de 71 à 75 centimes.

MADOUINE. s. f. Pistole de Piémont.

MADOURRÉ, ÉE. adj. Imbécile, grossier, maladroit.

MADRA. Géogr. Royaume d'Afrique, dans la Nigritie.

MADRAGUE. s. f. Pêch. Espèce de grand parc ou enceinte en pleine eau, faite de câbles et de filets par compartiments, pour prendre des thons et autres poissons. Elles diffèrent des parcs, en ce que celles-ci sont sur le sable, et que les madragues sont sur le bord de la mer. On les appelle aussi *bordigues*. Pêcher à la madrague. Affermer les madragues.

MADRAS. Géogr. Ville de l'Hindoustan, sur le golfe du Bengale, chef-lieu de la présidence anglaise qui porte le même nom, et de la province de Carnatic.

MADRAS. s. m. (pr. *ma-drass*) Comm. Etoffe dont la chaîne est de soie et la trame de coton, on la nomme ainsi, parce qu'elle a été fabriquée d'abord à Madras, ville de l'Inde. Les madras servent ordinairement aux femmes pour fichus de tête. Un fichu de madras, ou simplement un madras.

MADRATIDE. adj. et s. des 2 g. Hist. Il se dit des membres d'une dynastie arabe qui a régné en Mauritanie pendant 130 ans environ, et qui a été détruite au commencement du x° siècle, par les Fatimites.

MADRE. s. f. Minér. Pierre précieuse, marbrée, dont on faisait les coupes à boire. On croit que la madre est la même pierre que l'onyx. Un hanap de madre.

MADRÉ, ÉE. adj. (par corruption de *marbré*). Tacheté de diverses couleurs, marbré, moucheté. Porcelaine madrée. Bois madré. Léopard madré. Savon madré. Le savon *madré* n'est pas entièrement blanc, il présente dans sa coupe des accidents qui ressemblent beaucoup à ceux qu'on aperçoit sur le marbre. (Lenorm.) On préfère, pour le blanchissage, le savon *madré* au savon blanc, parce qu'il est plus cuit, plus dur, et qu'il est d'un usage plus économique. (Id.)

— Au fig. ce mot vient de *madre*, pierre précieuse, et signifie Rusé, matois, raffiné, qui sait plus d'un tour. C'est un vieillard madré. C'est un madré compère. Le Bohême, voulant se divertir, fit la partie avec trois de ses camarades les plus *madrés*. (St-Martin.) Un renard jeune encore, quoique des plus *madrés*. (La Font.) Le *madré* vieillard n'avait rien perdu de ses puissances commerciales. (Brill.-Savar.)

— On dit aussi substantiv. dans le même sens, C'est un madré, un vieux madré, une vieille madrée.

— Faucону. Se dit d'un oiseau de proie qui a mué plusieurs fois.

— MADRÉ. s. m. Officier qui avait soin des coupes. V. MADRINIER.

MADRÉNAGUE. s. f. Industr. Toile dont la chaîne est de coton et la trame de fil de palmier. On dit aussi par corruption *madrenaque* et *mandrenaque*.

MADRÉPHYLLE. adj. des 2 g. (du fr. *madrépore*; et du gr. φύλλον, feuille). Zool. Dont les cellules sont toujours garnies de lamelles plus ou moins nombreuses sur un polypier rarement arborescent. || Madrépore madréphylle. || MADRÉPHYLLES. s. f. pl. Zool. Famille de madrépores comprenant les madrépores madréphylles.

MADRÉPORACÉ, ÉE. adj. Zool. Qui ressemble à un madrépore.

MADRÉPORE. s. m. Polyp. Genre de polypiers pierreux, subdendroïtes, rameux, à surface garnie de tous côtés de cellules saillantes, à interstices pierreux. Leurs cellules sont éparses, distinctes, cylindracées, tubuleuses, à étoiles presque nulles, à lames très-étroites. C'est dans les régions intertropicales que se trouvent les madrépores. On ne connait pas encore ceux des mers qui baignent l'Europe, et jusqu'ici on n'en a rencontré que dans les mers de l'Amérique méridionale, et surtout dans celles de l'Inde. Ils paraissent s'y développer, fixés à leur base à des profondeurs assez considérables, en élevant plus ou moins les expansions foliacées ou les ramifications caulescentes qui les constituent. On ignore entièrement leur mode d'accroissement, de multiplication et de mort. C'est à l'accroissement très-rapide des madrépores proprements dits, et particulièrement du madrépore muriqué, qu'est due la formation des rescifs qui abondent dans la mer du Sud, dans la mer des Indes et dans la mer Rouge. Accumulés par masses considérables en certains endroits, ils constituent des couches entières de pierres calcaires et servent de base à la plupart des îles de ces pays. On compte dans ce genre neuf espèces seulement: Madrépore palmé, madrépore éventail, madrépore en corbeille, madrépore plantain, madrépore pollicifère, madrépore lâche, madrépore muriqué ou abrotanoïde, madrépore cervicorne, madrépore prolifère. Les *madrépores* et les coraux doivent leur origine à des animaux. (Buff.)

— MADRÉPORES. s. m. pl. Polyp. Famille de zoanthaires ayant pour type le genre madrépore.

MADRÉPORÉ, ÉE. adj. Zool. Qui tient de madrépore, qui ressemble à un madrépore. || MADRÉPORÉS. s. m. pl. Ordre de la section des polypiers pierreux. || Section de la famille des madrépores comprenant le genre madrépore.

MADRÉPORIFÈRE. adj. des 2 g. (du fr. *madrépore*; et du lat. *fero*, je porte). Zool. Qui porte des madrépores ou d'énormes masses calcaires, plus ou moins lapidescentes et de forme variée. Zoanthaire madréporifère.

MADRÉPORIFORME. adj. des 2 g. (du fr. *madrépore*; et du lat. *forma*, forme). Hist. nat. Qui a l'apparence d'un madrépore. Dufourée madréporiforme.

MADRÉPORIQUE. adj. des 2 g. (rad. *madrépore*). Minér. Qui contient des madrépores. Plateau madréporique. Terrains madréporiques.

MADRÉPORITE. s. f. Zool. Madrépore fossile.

— Minér. Variété de carbonate calcaire.

MADRESSE. s. m. Hist. ott. Académie turque.

MADRID. Géogr. Province d'Espagne, formée par les Cortès en 1821 d'une partie de la Nouvelle-Castille, est située entre celles de Tolède, de Guadalaxara et de Cuença. Capitale Madrid; 340,000 hab.

— Ville capitale de l'Espagne, à 24 kil. de ... gauche du Mançanarès. Elle possède une académie fondée par Philippe IV pour le perfectionnement de la langue, une académie de médecine, une des beaux-arts, une bibliothèque publique de 200,000 vol., etc.; 250,000 hab.

— Hist. Nom donné par François Ier, en mémoire de sa captivité en Espagne, à un petit château qu'il fit bâtir dans le bois de Boulogne; il est presque détruit aujourd'hui, et le parc est morcelé.

MADRIER. s. m. (de l'espagn. *madera*, bois, planche). Industr. Planche fort épaisse, ordinairement en bois de chêne, qu'on dispose horizontalement en manière de plate-forme, pour servir à différents usages. Une planche ne peut être appelée madrier que lorsqu'elle a au moins cinq à six centimètres d'épaisseur. Fort madrier. Madrier large, étroit, grand, petit. Mettre des madriers. Se servir de madriers. Les planches employées dans la construction des bâtardeaux et des enceintes de fondations hydrauliques sont de forts *madriers*. (Tourneux.)

MADRIGAL. s. m. (du gr. μάνδρα, bergerie, parce que c'était dans l'origine une chanson pastorale, dont les Italiens ont fait *madrigale*, et nous *madrigal*). Littér. Pensée fine, tendre ou galante, coquettement rendue en vers libres, sans régularité, sans fadeur, et avec une concision épigrammatique. Madrigal délicat, joli. Madrigal bien tourné, bien fait. Madrigal piquant, amoureux, froid, bon, mauvais. Faire un madrigal, des madrigaux. Ne confondons point ici avec l'amour tragique les amants de comédie et d'églogue, les déclarations, les maximes d'élégie, les galanteries de *madrigal*. (Volt.) Je suis un peu fâché que vous n'aimiez pas les *madrigaux*, ne sont-ils pas les maris des épigrammes? ce sont de si jolis ménages quand ils sont bons. (Mme de Sévigné.)

(en son tour,
Le *madrigal*, plus simple (que la ballade) et plus noble
Respire la douceur, la tendresse et l'amour. BOILEAU.)

— Par extens., se dit Des paroles de galanterie qu'on adresse aux femmes. Il va débitant des madrigaux à toutes les dames.

— Musiq. Sorte de composition musicale fort à la mode en Italie au XVI° siècle, ainsi nommée parce qu'elle était composée sur les madrigaux poétiques. Les compositeurs qui ont le plus excellé dans le madrigal sont: Luca Marenzio, Palestrina, Pomponio Nenna, Th. Pecci et le prince de Venouse. L'exécution des *madrigaux* de l'ancienne école italienne présente de grandes difficultés et donne de beaux résultats. (C.-Bl.)

MADRIGALESQUE. adj. des 2 g. Mus. Qui appartient au madrigal, au style du madrigal musical. Expression par laquelle on désignait au XVI° siècle le contre-point rigoureux des madrigaux. Le style *madrigalesque* tient beaucoup de la fugue, sans y ressembler entièrement. (C.-Blaze.)

MADRIGALET. s. m. (dimin. de *madrigal*). Petit madrigal. S'empl. généralement par plaisanterie. Faiseurs de madrigalets.

MADRIGALIER. s. m. Auteur de madrigaux. Lorsque les madrigaux étaient en vogue, on appelait M. de la Sablière le *grand madrigalier* de France, parce qu'il ne faisait que des madrigaux.

MADRIGALIQUE. adj. des 2 g. Néol. Qui appartient au madrigal poétique. Mme de Staël a dit: *Style madrigalique*. Style doucereux, fleuri, mignardé.

MADRILÈGNE. adj. des 2 g. et s. Habitant de Madrid. Un courageux Madrilègne. Une jolie Madrilègne. || Qui appartient à Madrid ou à ses habitants. Littérature madrilègne.

MADRINIER. s. m. Ouvrier qui faisait les coupes de madre.

— Officier chargé de la conservation de ces coupes. On l'appelait aussi *madelinier*, *madalnier* et *mazainier*.

MADRURE. s. f. (rad. *madré*). Marbrure que présentent certaines fourrures, certains savons. La madrure du savon. La madrure d'une fourrure. Jusqu'ici les *madrures* du savon n'avaient présenté que des couleurs gris-noirâtres ou gris-bleuâtres; on est parvenu aujourd'hui à donner au savon des *madrures* jaunâtres, rougeâtres, brunâtres. (Lenorm.)

— Ornith. Mouchetures du plumage des perdreaux, lorsqu'ils se maillent.

MADURA ou **MADURÉ.** Géogr. Ville de l'Hindoustan, présidence de Madras; prise par les Anglais en 1736; 20,000 hab.

MAELSTROM. s. m. (littéral. *courant qui moud*). Géogr. Gouffre de l'Océan septentrional près des côtes de Norvége. Quelques voyageurs pensent que le Maelstrom n'est qu'un courant dont la violence est augmentée par quantité de petits écueils. Lorsqu'il est le plus violent, il forme des tourbillons qui ont la forme d'un entonnoir, ce qui lui a fait donner le nom de *nombril de la mer*.

MAÉMACTÉRION. s. m. Ant. gr. Premier mois d'hiver à Athènes. Dixième mois du calendrier primitif.

MÆRA. s. m. Entom. Papillon d'Europe.

MAESLAND. Géogr. Pays situé le long de la Meuse, dans le Brabant hollandais.

MAESTOSO. adj. et adv. (littéral. *majestueusement*). Mus. Mot italien employé pour marquer qu'un morceau doit être exécuté avec une certaine lenteur ... Il se trouve le plus souvent accompagné des mots: *adagio*, *andante*, etc.

MAESTRAL. s. m. (de l'ital. *maestrale*). Vent nord-ouest sur la Méditerranée. Il est généralement froid et quelquefois d'une violence extrême; il souffle de trois à neuf jours. Les matelots surtout disent par corruption *mistral*.

MAESTRALISER. v. n. 1re conj. Anc. mar. Se disait dans la Méditerranée pour Tourner du nord à l'ouest, en parlant de la boussole.

MAESTRICHT ou **MASTRICHT.** Géogr. Ville fortifiée de Hollande, sur la rive gauche de la Meuse; capitale du royaume de Limbourg; 19,000 hab.; à 88 kilomètres de Bruxelles. Elle fut bombardée en 1794 et prise par les Français, qui la réunirent à la France en 1795, où elle forma le chef-lieu du département de la Meuse-Inférieure. Maintenant elle appartient à la Hollande, quoique enclavée de tous côtés dans le pays ennemi.

MAESTRO. s. m. (mot italien qui veut dire *maître*). Néol. Se dit des grands compositeurs de musique qui composent des œuvres capitales. Un illustre maestro.

MAFAN. s. m. Conchyl. Espèce de cône auquel se rapportent les coquilles si recherchées autrefois sous le nom d'*amiraux*, de *vice-amiraux*, et même d'*extra-amiraux*.

MAFFEI. Famille illustre originaire de Vérone, et dont diverses branches se sont établies sur différents points de l'Italie. Le plus célèbre descendant de cette famille est François Scipion, marquis de Maffei, né à Vérone le 1er juin 1675, mort le 11 février 1755. Il est l'auteur d'une tragédie de Mérope, et a laissé un grand nombre d'ouvrages sur les antiquités.

MAFLÉ, ÉE. adj. V. MAFLU.

MAFLU, UE. adj. Bouffi, qui a de grosses joues, le visage plein. Figure maflue. La voilà, pour conclusion, grasse, *maflue* et rebondie. (La Font.) || substant. C'est une grosse maflue. || Ce mot, qui n'est probablement qu'une corruption de *mufle* ou *muflu*, du nom *mufle*, doit s'écrire *maflu* ou *mafle* et non *mafflu* ou *maffle*, comme l'indiquent tous les dictionnaires; puis entre *mafle* et *maflu*, le choix doit être pour ce dernier, à cause de son analogie avec *joufflu*, *trapu*, *velu*, etc.

MAFORTE. s. f. Hist. ecclés. Espèce de manteau que portaient les moines égyptiens par-dessus la tunique qui couvrait le cou et les épaules.

MAFRACH. s. m. Relat. Grosse valise dont les Persans se servent en voyage. Deux mafrachs font la charge d'un cheval.

MAGADA. Myth. germ. Divinité dont le temple subsista dans la Basse-Saxe jusqu'à Charlemagne.

MAGADES. s. f. pl. Hist. Vierges qui étaient chargées, chez les Guanchos, de verser de l'eau sur la tête des nouveau-nés.

MAGADHA. s. m. Géogr. Contrée de l'Hindoustan, dans le Bahar.

MAGADHI. s. m. Linguist. V. PALI.

MAGADIS. s. f. Musiq. anc. Espèce de lyre en usage chez les Grecs, qui avait, à ce que l'on croit, vingt cordes accordées à l'octave deux à deux. C'est par erreur que quelques dictionnaires, et entre autres celui de Landais, appellent cet instrument *magadès*, et qu'ils font ce mot masculin.

— Espèce de flûte, de trompette.

MAGADISER. v. n. 1re conj. Musiq. anc. Chanter à l'octave, comme le font naturellement les voix d'hommes et de femmes mêlées ensemble.

— Jouer de la magadis.

MAGADOXO. Géogr. Ville du Zanguebar, capitale du royaume qui porte le même nom sur la mer des Indes.

MAGAI. s. m. Bot. Arbre d'Amérique.

MAGALÈSE. s. f. Métallurg. Mine de fer qui contient du zinc. On écrit aussi *magalaise*.

MAGALHAENS. Géogr. Nom portugais du détroit de Magellan, d'après la véritable orthographe du nom du navigateur qui l'a découvert. Le détroit de Magalhaens. V. MAGELLAN.

MAGANTIUS. Temps hér. Guerrier troyen qui, selon une chronique fabuleuse, fonda Magantia, Magontiacum ou Moguntia (Mayence).

MAGANÈSE. s. f. Syn. de Magnésie.

MAGARES. s. m. pl. Relat. Sorciers de Mingrelie.

MAGARIN. s. m. Bot. Espèce de jasmin des Indes.

MAGARSIS. adj. f. Myth. gr. Surnom de Minerve qui était adorée à Magarsus.

MAGARSUS. Géogr. anc. Ville de Cilicie, près de Tarse.

MAGAS. s. m. (pr. *ma-gass*; du gr. μαγάς). Musiq. anc. Concavité au bas de la lyre antique pour la rendre plus sonore. Comme ce nom est du féminin en grec, on lui donne très-souvent et avec raison ce même genre en français. La magas était formée d'une écaille de tortue.

MAGAS. s. m. Conchyl. Genre de coquilles proposé pour une seule espèce, qui paraît ne différer des térébratules que par des appendices internes qu'on remarque à la charnière.

MAGASIN. s. m. (pr. *ma-ga-zin*; de l'ar. *machazin*, lieu où l'on met les richesses). Lieu ... ses quelconques, représentant une certaine valeur, et en général ceux qui servent à loger des étoffes, outils ou des approvisionnements quelconques; ils doivent être situés dans un lieu sain, aéré, sans humidité, et bien couverts. Magasin de nouveautés. Magasin de draps, de verreries, de voitures. Magasin de librairie. Amsterdam, malgré les incommodités de son port, devient le magasin du monde. (Volt.)

— Sert aussi à désigner l'arrière-boutique, qui est ordinairement une vaste pièce dans laquelle on sert les marchandises destinées à remplacer celles qui sont vendues. Magasin de nouveautés.

— *Marchand en magasin*. Celui qui ne vend rien qu'en gros et qui n'a pas de boutique pour le détail. Il y a des marchands qui vendent à la fois en boutique et en magasin, et on les appelle *marchands en gros et en détail*.

— Grand amas de différentes choses. Faire de grands magasins, des magasins considérables.

Un magasin de pommes, de poires, de fruits. Magasin de blé, de poudre, de boulets. Des *magasins* de toute espèce étaient distribués sur la frontière. (Volt.)

— Espèce de panier ou de coffre qui, dans les diligences, dans les coches, dans les voitures publiques ou autres, sert à mettre les malles et les paquets des voyageurs, et divers autres objets, pour les garantir de la pluie, de la poussière.

— *Magasin militaire*. Nom donné à tout bâtiment servant à renfermer ou à conserver des munitions de guerre ou de bouche. Toutes les places fortifiées ont des magasins d'approvisionnements et de réserve pour les vivres, les fourrages et le chauffage des troupes. Le magasin du génie. Le magasin de l'artillerie. Les magasins généraux des places fortifiées se divisent en magasins de grains ou de farine, de vins, de viandes salées, d'eau-de-vie, de légumes, de fourrage et de combustibles.

— Fig. Se dit d'une personne qui n'a aucune idée individuelle et qui lui appartienne. Cet esprit subalterne est un magasin. Que serait-ce que l'amitié, si chacun faisait un *magasin* de ce qui échappe à ses amis pour leur nuire dans la suite? (Nicole). Il y a des esprits subalternes qui ne semblent faits que pour être le recueil, le registre ou le *magasin* des autres. (La Bruy.)

— Fig. et satiriq. On dit d'une académie, d'un cercle ou d'une société de savants, que *c'est un magasin d'esprit*. Il y avait à Athènes des *magasins* de philosophie et de rhétorique, c'est-à-dire de bon sens raffiné et doré par le discours. (Balz.)

— Recueil, ouvrage périodique où l'on insère toute sorte de morceaux concernant la littérature ou les sciences. Le Magasin historique. Le Magasin encyclopédique. Le Magasin des enfants, des adolescents. Le Magasin des jeunes demoiselles, des jeunes dames, des adolescentes. Le Magasin pittoresque. Toutes les sciences, tous les arts furent mis en *magasins* dans le dernier siècle, et les mauvais plaisants ne furent pas seuls à observer que beaucoup de ces *magasins* étaient vides ou assez mal remplis. (Ourry.)

MAGASINAGE. s. m. Comm. Durée du séjour d'une marchandise ou de tout autre objet dans un magasin ou dans un entrepôt. Droit de magasinage.

— Frais que les négociants passent en compte pour louage du magasin.

MAGASINER. v. a. 1re conj. Mettre des marchandises en magasin. On dit mieux *Emmagasiner*.

MAGASINIER. s. m. Celui qui est chargé de la garde des marchandises renfermées dans un magasin. On dit aussi Un *garde-magasin*.

— Livre de magasin, livre auxiliaire sur lequel on inscrit l'entrée et la sortie des marchandises. On met quelquefois les factures dans le *magasinier*, on évite ainsi l'emploi du facturier. (J. Garnier.)

MAGASTACHYE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des graminées.

MAGAUT. s. m. V. MAGOT.

MAGAZINE. s. m. Mot anglais naturalisé chez nous pour désigner des publications élégantes d'un genre voisin de celui des keepsakes.

MAGDALÉNA ou **MADELEINE**. Géogr. Fleuve de la Colombie, dans l'Amérique méridionale. La Magdaléna ou fleuve de la Madeleine se jette dans la mer des Antilles. ‖ Département de la Colombie, dont Carthage est le chef-lieu.

MAGDALÉON. s. m. (du gr. μαγδαλία, fait de μαλάσσω, amollir). Petite masse cylindrique qu'on roule entre les mains. On forme en *magdaleon* les emplâtres et les pilules, et plus particulièrement les premiers. (Nachet.)

MAGDALIDE. s. m. Pharm. Syn. de Magdaléon.

MAGDEBOURG. Géogr. Ville forte des États prussiens, sur l'Elbe; ch.-l. de la province de Saxe. Fut prise d'assaut en 1631 et détruite en grande partie par Tilly, général des troupes impériales. Elle se rendit en 1806 au maréchal Ney. Les archevêques de Magdebourg portaient le titre de primat de Germanie et possédaient un pouvoir temporel. Lors du traité d'Osnabruck, l'archevêché fut transformé en duché et donné à l'électeur de Brandebourg: 49,000 hab.

MAGDEBOURGEOIS, OISE. adj. et s. Géogr. Habitant de Magdebourg. ‖ Qui appartient à cette ville ou à ses habitants.

pierre précieuse. V. MADRE.

MAGDELINIER. s. m. Fabricant de coupe appelées *magdelines*. V. MADRINIER.

MAGDELONNETTES. s. f. pl. V. MADELONNETTES.

MAGDOLE. Géogr. anc. Ville de la Basse-Égypte, au sud de Péluse.

MAGE. s. m. (du gr. μάγος, prêtre de la religion des anciens Perses). Homme savant en astrologie.

— Se dit particulièrement au pluriel des trois personnages qui vinrent de l'Orient pour adorer Jésus-Christ dans l'étable de Bethléhem. L'adoration des mages.

MAGE. adj. des 2 g. V. MAJE.

MAGEDDO. Géogr. anc. Ville de Palestine, dans la demi-tribu de Manassé, à l'ouest du Jourdain. Aujourd'hui Sabéié.

MAGELLAN, MAGELHAENS ou **MAGALHAENS**. Géogr. Nom d'un bras de mer qui sépare le continent de l'Amérique méridionale de la Terre de feu. Détroit de Magellan ou mieux de Magalhaens.

— *Archipel de Magellan* ou *Terre de feu*. Groupe d'îles situé au sud de l'Amérique méridionale.

— *Archipel de Magellan*, ou *de Bonin-Sinna*. Groupe d'îles situé dans le grand Océan boréal, à 260 lieues sud-est des îles du Japon. V. MAGALHAENS.

MAGELLANE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones à fleurs complètes, polypétales, caractérisées par un calice éperonné, à trois divisions, cinq pétales irréguliers, et comprenant plusieurs espèces, entre autres la magellane à feuilles de poireau qui croît dans l'Amérique méridionale.

MAGELLANIQUE. adj. des 2 g. Qui avoisine le détroit de Magellan. Terre Magellanique. Se dit quelquefois de la Patagonie. V. PATAGONIE.

— *Mer Magellanique*. La partie de l'Océan qui entoure la Patagonie.

MAGEROË. Géogr. Ile de l'Océan glacial du Nord, à l'extrémité septentrionale de la Norwége.

MAGGAI. s. f. Bot. Arbre de l'Inde qui est employé en fumigation pour faire suer et guérir ainsi les maladies vénériennes.

MÂGHA. s. m. Chronol. Nom du premier mois indien.

— Temps hér. ind. Prince qui passe pour l'auteur d'un des six grands poëmes profanes de la littérature indienne, intitulé Sisoupâla badha. V. MAHACAVYA et SISOUPALA.

MAGHOL. s. m. Mus. V. MACHOL.

MAGHREB. Géogr. Mot arabe qui veut dire *couchant*, et par lequel les géographes arabes désignent la Barbarie. Balbi a réuni sous cette dénomination la Barbarie, le Bilédulgérid et le Sahara. On dit aussi Magrub, Magrib.

MAGICIEN, ENNE. s. et adj. (rad. *mage*). Celui, celle qui prétend posséder l'art de la magie, qui est réputé en possession de cette science prétendue. Les mages passaient dans l'Orient et dans la Perse pour être devins et on les distinguait des sorciers; aujourd'hui on ne fait aucune distinction des magiciens, des sorciers et des charlatans. Il fut un temps où l'on brûlait vif tout individu qui se disait magicien ou qu'on supposait entaché de magie. Rien n'était plus ridicule que de condamner un vrai *magicien* à être brûlé, car on devait présumer qu'il pouvait éteindre le feu et tordre le cou à ses juges. (Volt.) Une *magicienne* a trompé le jaloux. (Mollev.)

Déjà sous ces murs déserts,
Je vois les antiques fontaines,
Où, dans la nuit des siècles écoulés
Se rassemblaient de belles *magiciennes*. (Gresset.)

— Par extens. Celui qui dans un art a le talent de produire beaucoup de surprise ou de plaisir. Ce prestidigitateur, ce peintre, ce musicien, ce poëte est un magicien, un vrai magicien.

MAGIE. s. f. (du gr. μαγεία, fait de μάγος, mage). Art prétendu auquel on attribue un pouvoir surnaturel, et des effets extraordinaires et merveilleux, par des moyens cabalistiques. Opération de magie. Agrippa fut accusé de magie. Croire longtemps à la magie.

Parlez au diable, employez la *magie*,
Vous ne détournerez nul être de sa fin. (La Font.)

— La magie fut introduite de bonne heure en Grèce. Hérodote dit qu'elle était exercée par de vieilles femmes, dont la misère était aussi excessive que l'ignorance. Ces dites femmes prétendaient avoir des enchantements contre les morsures des scorpions et des vipères, ou pour faire périr les troupeaux et les abeilles; d'autres évoquaient les âmes des morts; elles étaient partout punies par la loi, et elles passaient pour employer le poison plus souvent que les sortiléges. La *magie*, considérée comme la science des premiers mages, ne fut d'abord que l'[illegible] de la sagesse. Mais chez les peuples ignorants et barbares, les hommes instruits succombent aisément à la tentation de passer pour extraordinaires et plus qu'humains. (Mirab.)

— Épith. Trompeuse, prestigieuse, étonnante, artificieuse, illusoire, infernale, merveilleuse, admirable, puissante, secrète, occulte, céleste, mensongère, odieuse, noire.

[illegible] de Médée, l'art de Circé. Des enchantements le *magique* artifice. (Desmar.)

— *Magie noire, magie blanche* ou *naturelle*. La magie noire est ainsi appelée, parce qu'elle est censée opérer les plus terribles effets avec l'aide du démon et des esprits infernaux, tandis que la magie blanche paraît produire les choses surprenantes et merveilleuses par des moyens naturels. La magie noire est la *magie* proprement dite.

— *Magie théurgique*. Pratiques religieuses au moyen desquelles les Chaldéens croyaient pouvoir communiquer avec les intelligences célestes.

— B.-arts. Imitation, espèce de vertu par laquelle un art met des apparences à la place de la réalité, et fait illusion aux sens et à l'esprit. La magie du clair-obscur. La magie de la lumière. La magie de la couleur. Les illusions de la perspective et le jeu de la lumière font la *magie* de l'architecture. (Boutard.) Telle est la *magie* de la mode, que la dernière nous paraît toujours la plus jolie. (S. Dubay.)

— Prov. *C'est la magie noire*. C'est une chose difficile à pénétrer, et où l'on ne comprend rien.

MAGILE. s. m. Entom. Genre d'animaux de la classe des chétopodes à tuyaux, ne comprenant qu'une seule espèce, le magile antique des mers de l'Inde et de l'Ile de France.

MAGION. s. m. Agric. Nom vulgaire des tubercules de la gesse.

MAGIONS. s. m. pl. Hist. Les Guèbres, descendants des anciens mages.

MAGIQUE. adj. des 2 g. (rad. *magie*). Qui a rapport à la magie. Qui tient, qui appartient à la magie. Caractère magique. Art magique. Vertu magique. Pouvoir magique.

— Qui s'opère par la magie. Fait magique. Cause magique. Illusion magique.

— *Miroir, lanterne magique*. Instruments d'optique au moyen desquels on fait voir, par un artifice tout naturel, des objets divers et variés sur une toile ou sur une muraille blanche.

— *Tableau magique*. Plateau de verre, garni d'une feuille d'étain, dont on se sert pour donner la commotion électrique.

— On appelle aussi *tableau magique* une peinture exécutée sur un transparent, de manière à produire deux effets tout différents, suivant qu'il est éclairé. Le Diorama est un tableau magique.

— *Carré magique*. Formé de plusieurs cases dans lesquelles on place des nombres, dont la somme prise en tout sens est la même.

— *Baguette magique*. Verge, baguette dont les magiciens se servent pour tracer des lignes dans leurs enchantements.

— Fig. Qui étonne, éblouit, enchante, fait illusion. Palais, jardin, décoration magique. Cette personne lit, récite les vers d'une manière magique. Pouvoir magique. De l'art ingénieux la *magique* imposture. (Dorat.) Il n'y a que la réelle et grave sculpture à laquelle on n'ait pas à attribuer d'effets *magiques*. (Boutard.)

— Fam. *Cela est d'un effet* ou *produit un effet magique*, un effet surprenant, enchanteur.

MAGISME. s. m. Philos. persé. Doctrine des prêtres de l'ancienne Perse; c'est un dualisme mêlé d'une grossière astrolâtrie, que Zoroastre s'efforça de spiritualiser. Que ce soit au *magisme* qu'il faille attribuer l'origine de ces impostures qui, sous le nom de magicien, faisaient des actions surnaturelles, c'est ce qui paraît vraisemblable, quoiqu'on trouve dès le temps de Moïse des hommes qui exerçaient cette profession. (Francœur.)

— L'époque suivante, à partir du VIe siècle av. J.-C., de la religion de Zoroastre elle-même.

MAGISTER. s. m. (pr. *ma-jiss-tèr*; du lat. *magister*). Maître d'école de village, pédant. Un magister. C'est le magister du village. Se dit ironiquement. D'un certain *magister* le rat tenait ces choses. (La Font.)

— Au plur., *des magister*, sans *s*, le mot étant tout latin.

MAGISTÈRE. s. m. (du lat. *magister*, maître). Dignité du grand maître de l'ordre de Malte. ‖ Son gouvernement. ‖ Sa durée. Rhodes fut prise par les Turcs pendant le magistère de l'Isle-Adam.

— Chim. et pharm. Poudre médicinale très-fine obtenue par précipitation. Magistère de corail. Magistère de perles, d'yeux d'écrevisses. ‖ Il est très-souvent synonyme de Précipité. Magistère de bismuth. Magistère de soufre, de plomb. Magistère d'étain.

MAGISTÈRE. s. m. (du lat. *magisterium*, supériorité que donne la science). Savoir, science. Les savants choppent volontiers à cette pierre: ils font toujours parade de leur *magistère*, et sèment leurs livres partout. (Montaig.)

MAGISTRAL, ALE. adj. (pr. *ma-jiss-tral*). Qui tient du maître, qui lui convient. S'exprimer d'un air, d'un ton magistral. Autorité magistrale. La sévérité paternelle et magistrale. Aller prêcher le premier payant, et régenter l'ignorance ou l'ineptie du premier rencontré, c'est un usage auquel je veux encore grand mal. Rarement le fais-je aux propos mêmes qui se passent avec moi, et quitte plutôt tout que de venir à ces instructions reculées et *magistrales*. (Montaig.) Les gens en place enflent et grossissent leur âme et leur discours naturel, selon la hauteur de leur siége *magistral*. (Id.) ‖ Plur., *magistraux*.

— Hist. [illegible] Nom que l'on donnait aux commanderies magistrales de l'ordre de Malte, qui étaient annexées à la dignité de grand maître. Il y avait dans chaque prieuré une commanderie magistrale.

— Liturg. *Prébende magistrale*. Dans certaines églises cathédrales, la prébende qui dans d'autres s'appelait *préceptoriale*.

— Géom. *Ligne magistrale*. La ligne principale d'un plan tracée par l'ingénieur.

— Méd. phar. *Compositions magistrales*. Médicaments composés de suite d'après l'ordonnance du médecin, et qui ne peuvent se garder longtemps. L'opposé de *médicament officinal*.

— Se prend substantiv. dans le sens de Maître. Les petits *magistraux* ne connaissent ni les desseins de la nature, ni les destinées de l'homme. (Mercier.)

MAGISTRALEMENT. adv. En maître, habilement, adroitement. D'un ton, d'un air magistral. Pâris Alexandre banda son fort arc, tira une flèche de sa trousse, la mit en corde, et la décocha *magistralement*. (Le Maire de Belges.)

MAGISTRAT. s. m. (pr. *ma-jiss-tra*; du lat. *magistratus*, fait de *magister*, maître). Officier qui est revêtu de quelque partie de la puissance publique. Il y a deux sortes de magistrats, les magistrats de l'ordre administratif, et ceux de l'ordre judiciaire. Ce mot s'étend aux principaux fonctionnaires publics délégués par le pouvoir suprême. Le préfet est un magistrat. Le maire est aussi un magistrat. Magistrat intègre. Digne magistrat. Savant, incorruptible magistrat. Il y avait à Rome des magistrats. Pouvoir tout pour la justice, et ne pouvoir rien pour soi-même, c'est l'honorable mais pénible condition du *magistrat*. (D'Aguess.) Un *magistrat* intègre peut se trouver placé entre la haine d'un premier ministre et le mépris de la nation, mais il ne peut balancer. (Malesherbes.) C'est le devoir d'un *magistrat* de se souvenir qu'il représente l'État, qu'il est chargé d'en soutenir la gloire et la dignité, de maintenir les droits du citoyen qui lui sont confiés. (Trad. de Cicéron.) Diriger, ordonner ce qui est juste, ce qui est utile, ce qui s'accorde avec les lois, telles sont les fonctions du *magistrat*; les lois commandent aux *magistrats*, les *magistrats* au peuple; le *magistrat* est une loi parlante, et la loi un *magistrat* muet. (Id.) Le *magistrat* doit être l'écho de la loi. (Pythag.) Combien de fois des *magistrats*, de qui on ne doit attendre que la probité la plus exacte, la sacrifient aux intérêts d'un ami pour ne pas blesser l'union qui les attache. (Stanisl.) Le pouvoir des *magistrats* s'énerve lorsqu'ils vivent familièrement avec les défenseurs des accusés qu'ils sont chargés de juger. (Napol.) Le préfet est un *magistrat* populaire, mais le maire est plus particulièrement le *magistrat* de la ville. (Id.) Le premier *magistrat* de la Suède est le nom de roi. (Volt.) Mieux vaut bon artisan que mauvais *magistrat*. (***)

D'un *magistrat* ignorant
C'est la robe qu'on salue. (La Fon.)

Il faut que Thémis en impose,
Et sourie avec dignité;
Sa grâce est dans sa majesté;
Et les trois sœurs n'ont jamais [illegible]
Les *magistrats* couleur de rose. (Desmoustiers.)

— Dans quelques villes, pour désigner le corps des officiers municipaux, on dit simplement, Le magistrat.

— *Magistrats de sûreté*. Nom donné au commencement de la nouvelle institution des magistrats, depuis la loi du 7 pluviôse an IX jusqu'au code d'instruction criminelle (1808), aux substituts des procureurs généraux chargés de la poursuite des délits. Aujourd'hui cette fonction et le titre n'existent plus. Le pouvoir des *magistrats* de sûreté se borne à décerner des mandats de dépôt: une autorité aussi faible, aussi circonscrite ne saurait alarmer. (Napoléon.)

— Ant. rom. *Magistrats ordinaires*. Ceux qui subsistaient en tout temps pour la police des villes, l'administration. Les *préteurs*, les *tribuns* étaient des magistrats ordinaires. ‖ *Magistrats extraordinaires*. Ceux qui étaient créés pour une circonstance particulière, et qui ne devaient exercer leur charge que pendant un certain temps. Le dictateur était un magistrat extraordinaire. ‖ *Grands magistrats* (*majores*). Ceux dont le pouvoir était fort étendu et qui étaient nommés dans les comices par centuries. Les consuls, les préteurs et le dictateur étaient les seuls grands magistrats. ‖ *Petits magistrats* (*minores*). Ceux qui ne possédaient qu'une autorité restreinte, et qui ne pouvaient pas prendre les auspices. Ils étaient nommés dans les comices par tribus. Les édiles, les tribuns, les questeurs des deniers publics, étaient au nombre des petits magistrats.

— Jurispr. étrang. *Magistrat du Pô, du Rhin*. Commissions chargées de la conservation des rives de ces fleuves.

— Prov. *Le magistrat et l'office découvrent l'homme, font connaître l'homme*.

— adj. Un homme magistrat. On n'est point véritablement *magistrat* sans le respect le plus profond, sans le dévouement le plus absolu aux grands intérêts de la patrie. (N[illegible])

— S'est dit pour Magistrature. [illegible] ou à dire qu'il avait exercé certain honorable *magistrat* à Rome. (Montaigne.)

MAGISTRATURE. s. f. (rad. *magistrat*.) Dignité, fonction de magistrat. Exercer la magistrature. Parvenir à la magistrature. Aspirer à la magistrature. La magistrature française a toujours joui d'une haute considération. Dans l'ancienne monarchie elle [illegible] aussi, autant qu'elle le pouvait, par l'exercice du droit de remontrance et par la résistance qu'elle déployait contre l'enregistrement des édits qui lui semblaient contraires au droit public du royaume et à l'intérêt bien entendu du roi et du peuple. Elle savait opposer aussi aux factieux un courage calme et digne qui a répandu beaucoup d'éclat sur certaines parties de nos annales. (Tailland.) La nouvelle *magistrature* occupe le rang le plus élevé dans l'estime générale, et malgré l'esprit de dénigrement qui mine tous les pouvoirs, elle n'a su s'environner que du respect des peuples et inspirer une juste confiance à ceux qui réclament son patronage. (Id.) La *magistrature* est une espèce de sacerdoce qu'on ne saurait environner de trop de respect. (Dupin aîné.) La *magistrature*, dans l'état actuel de nos institutions, est un corps intermédiaire qui doit protéger toujours la liberté légale, car devant la justice il n'y a ni acception de rang, ni de fortune, le riche comme

la pauvre, le faible comme le fort, l'opprimé comme l'oppresseur, sont tous soumis également à la loi. (Mabire.) Qui est-ce qui s'est acquitté plus dignement de cette suprême *magistrature* que M. le Tellier? (Fléch.)

— Temps durant lequel un magistrat exerce ses fonctions.

— Corps entier des magistrats. Cet homme fait honneur à la magistrature. Entrer dans la magistrature.

— Prat. *Magistrature debout.* V. PARQUET.

MAGISTRIEN. s. m. Hist. Nom du maître des officiers de la cour des empereurs de Constantinople. On nomme magistrien ce que l'on nommait autrement agent de l'empereur.

MAGJON. s. m. Agric. Dans quelques endroits, Tubercule de la gesse tubéreuse.

MAGLANTE. Relat. Une des principales divinités des îles Philippines.

MAGLOIRE (Saint). Né au Pays de Galles (Grande-Bretagne), prit l'habit monastique, fut évêque de Dole ; il mourut, dit-on, vers la fin de l'année 175, âgé au moins de 80 ans.

MAGMA. s. m. (du gr. μάγμα, fait de μάσσω, exprimer en pressurant). Chim. Masse épaisse, visqueuse ou gélatineuse, ayant l'aspect et la consistance d'une bouillie. || Liniment épais dans lequel il n'entre qu'une très-petite quantité de liquide, pour l'empêcher de s'étendre et de couler.

— On appliquait ce mot anciennement au Résidu d'une masse soumise à l'expression, comme l'onguent, et au dépôt formé dans un liquide trouble. V. MARC et FÈCES.

MAGMENTAIRE. adj. des 2 g. Ant. rom. Qui a rapport au magmentum. || Qui est consacré par le magmentum. Victime magmentaire.

MAGMENTUM. s. m. Ant. rom. L'encens ou le vin qu'on répandait sur la victime.

— La victime elle-même, ou les offrandes placées sur l'autel.

MAGNAC-LAVAL. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Bellac (Haute-Vienne) ; 3,500 hab.

MAGNALE. s. f. Anc. phys. Le prétendu esprit de l'eau.

MAGNAN. s. m. Écon. rur. Nom vulgaire du ver à soie dans les parties méridionales de la France.

— Prov. *Mourir la graine dans le ventre, comme les magnans.* Mourir sans accomplir ses desseins.

MAGNANERIE. s. f. (rad. *magnan*). Écon. rur. Bâtiment destiné à l'éducation des vers à soie. En dirigeant bien les travaux d'une *magnanerie* salubre, l'assainissement y sera tel qu'on n'aura plus besoin d'avoir recours à l'emploi des fumigations de chlore gazeux. (Darcet.)

— L'art d'élever les vers à soie. La *magnanerie*, telle que la science de Darcet et la profonde intelligence de Camille Beauvais l'ont faite, nous attend et nous ouvre ses portes. (Constitutionnel.)

— On dit aussi *magnanière, magnanderie, magnassière, coconière, verrerie*, etc.

MAGNANIER. s. m. (rad. *magnan*). Techn. Propriétaire d'un atelier où l'on cultive en grand les vers à soie. Chef d'atelier qui dirige et surveille ces sortes de travaux. Habile magnanier. Magnanier intelligent, prévoyant, actif. Magnanier expérimenté. Un habile *magnanier* n'est pas un homme ordinaire, et l'on ne se décide à lui confier la direction d'un travail aussi important qu'autant qu'on est convaincu qu'il a acquis les connaissances théoriques et pratiques par un long apprentissage, sous un homme parfaitement exercé dans cet art, et qu'il a dirigé pendant plusieurs années, sous sa surveillance immédiate, un atelier considérable. (Lenormant.) Certains *magnaniers* accoutumés à se guider d'après une routine aveugle, s'imaginent mal à propos qu'une litière épaisse est nécessaire pour entretenir la chaleur des vers à soie, et cette erreur me paraît une des plus contraires à la réussite des éducations. (Bonafous.)

— On dit aussi *magnadier, magnandier, magnaissier.*

MAGNANIME. adj. des 2 g. (du lat. *magnanimus* ; fait de *magnus*, grand, et *animus*, âme). Qui a l'âme grande, élevée et généreuse. Prince magnanime. On n'est point magnanime quand [illegible] *magnanimes*, l'oubli est le remède des injures. (***) Toujours égal, toujours *magnanime*, elle entretient la paix dans son cœur avec ceux qui lui déclarèrent la guerre. (Fléch.)

Montrez-nous, guerriers *magnanimes*,
Votre vertu dans tout son jour,
Voyons comment vos cœurs sublimes,
Du sort soutiendront le retour
(J.-B. ROUSSEAU.)

— Se dit aussi des choses morales, et surtout en parlant du cœur. Cœur magnanime. Sentiments magnanimes. Il ne m'appartient pas de pénétrer dans ce cœur *magnanime*. (Fléch.)

. . . Éloigné du malheur qui m'opprime,
Votre cœur aisément se montre *magnanime*.
(RACINE.)

— subst. Un magnanime. Combien de *magnanimes* ont versé des larmes de sang, puisqu'ils ont porté le deuil par leur excessive bonté. (Virey.)

— Surnom de certains rois ou princes. Alphonse, roi d'Aragon, le Magnanime.

MAGNANIMEMENT. adv. D'une manière magnanime ; avec magnanimité. Se conduire magnanimement.

MAGNANIMITÉ. s. f. (du lat. *magnanimitas*, fait de *magnanimus*, magnanime). Qualité de celui qui est magnanime ; grandeur, élévation d'âme : grandeur de courage. La magnanimité d'un prince. Ce cœur dont nous avons tant vanté la *magnanimité*. (Mass.) Cette *magnanimité* devait lui faire de nouveaux partisans. (Volt.)

— Vertu qui porte à l'oubli des injures. La magnanimité est la vertu des héros. La *magnanimité* est le bon sens de l'orgueil et la voie la plus sûre pour recevoir des louanges. (La Rochefoucauld.)

— L'orgueil et l'insensibilité prennent souvent le nom de magnanimité. Les vainqueurs semblent vaincus par tant de barbarie et de *magnanimité*. (Chateaub.)

MAGNAT. s. m. (pr. *mag-na* ; du lat. *magnates*, fait de *magnus*, grand). Mot usité autrefois en Pologne et encore aujourd'hui en Hongrie pour désigner un grand du royaume, un personnage de la haute noblesse. Il se dit principalement au pluriel : Les magnats de Pologne, de Hongrie, etc. Ce n'est plus aujourd'hui qu'un titre honorifique pour les grands dignitaires.

MAGNATISME. s. m. Hist. Il se dit quelquefois de la puissance des magnats, dans la Pologne et la Hongrie.

— Corps des magnats. Autrefois le *magnatisme* conférait en Hongrie des privilèges qui sont successivement tombés devant la domination autrichienne et les modifications que le temps a apportées aux institutions du moyen âge. (Dict. polit.)

MAGNAURE. s. m. Hist. du Bas-Emp. Palais impérial de Byzance qui fut construit par Constantin, et dans lequel l'empereur Théophile ouvrit une école de philosophie dirigée par Léon. L'école du Magnaure.

MAGNE. adj. des 2 g. (du lat. *magnus*, grand). Hist. Vieux mot qui a signifié grand et qui ne se retrouve plus que dans le nom de Charlemagne.

MAGNE. Géogr. Partie de la Morée qui correspond à l'ancienne Eleuthère-Laconie, près duquel s'élève le fort de Mania, qui a donné son nom à cette contrée habitée par les Maniotes.

MAGNÉLITHE. s. f. Minér. Variété de fade.

MAGNÈS. Temps hér. Jeune homme qui fut changé par Médée en pierre d'aimant.

— Myth. Fils d'Éole et d'Enarète. Il donna son nom à la Magnésie, sur laquelle il régna.

— Chim. anc. Nom latin et grec de l'aimant. || *Magnès arsenical.* Mélange des parties égales d'arsenic, de soufre et d'antimoine, condensé en forme de pierre, dont on se servait contre les maladies malignes.

MAGNÉSICO-AMMONIQUE. adj. des 2 g. Chim. Qui résulte de la combinaison d'un sel magnésique avec un sel ammonique. Chlorure magnésico-ammonique.

MAGNÉSICO-CALCIQUE. adj. des 2 g. Chim. Qui est le résultat de la combinaison d'un sel magnésique avec un sel calcique. Silicate magnésico-calcique.

MAGNÉSICO-POTASSIQUE. adj. des 2 g. Chim. Qui résulte de la combinaison d'un sel magnésique avec un sel potassique. Sulfate magnésico-potassique.

MAGNÉSICO-SODIQUE. adj. des 2 g. Chim. Qui résulte de la combinaison d'un sel magnésique avec un sel sodique. Carbonate-sodique.

MAGNÉSIDES. s. m. pl. Minér. Classe de minéraux qui renferme le magnésium et ses combinaisons.

MAGNÉSIE. Géogr. anc. Presqu'île et province de la Thessalie, à l'E.

— Ville de la Magnésie, au S. sur la côte de la mer Égée. || Ville d'Ionie, sur le Méandre. || *Magnésie du Sipyle.* Ville de Lydie, sur l'Hermus.

— Hist. anc *Bataille de Magnésie.* Combat qui eut lieu près de Magnésie du Sipyle, l'an 190 av. J.-C. et dans lequel Antiochus, roi de Syrie, fut défait par les Romains.

MAGNÉSIE. s. f. Chim. Terre blanche, [illegible] aujourd'hui oxyde de magnésium, fusible à une très-haute température, insoluble dans l'eau, soluble dans les acides. || On la prépare en faisant bouillir le sulfate de cette base avec du carbonate de potasse pur, séparant par le filtre, et calcinant le précipité de sous-carbonate de magnésie ainsi obtenu. Magnésie boratée. Magnésie sulfatée, hydratée, hydro-silicatée, carbonatée, silicatée. Les terres et les pierres qui renferment de la *magnésie* pure dans une proportion même peu considérable, nuisent à la fertilité des terres, et s'opposent totalement à la végétation, lorsque la *magnésie* égale les deux cinquièmes de la masse totale. (Brongniart.) La *magnésie* est employée en médecine comme contre-poison des acides, pour combattre les calculs vésicaux d'acide urique, pour neutraliser les acides qui se développent souvent dans l'estomac, enfin comme purgatif. (Cloq.) Les sols arables sont généralement composés de silice, de chaux, d'alumine, de *magnésie*, d'oxyde de fer et de quelques substances salines. (Chaptal.)

MAGNÉSIE. s. f. Art herm. La pierre des sages. Le mercure philosophal. || *Magnesie composée.* Signifie également l'œuvre des sages, composés d'un corps, c'est-à-dire de terre fine, du soleil et d'une âme, c'est-à-dire de teinture du soleil et de la lune. || *Magnesie rouge.* La pierre au rouge parfait, et *Magnésie blanche*, La pierre au blanc parfait.

MAGNÉSIÉ, ÉE. adj. Minér. Qui contient de la magnésie à l'état de combinaison. Alumine magnésiée.

MAGNÉSIEN, ENNE. adj. Minér. Qui contient de la magnésie. Roche magnésienne. Terrains magnésiens.

MAGNÉSIEN, ENNE. s. et adj. Géogr. anc. Habitant de la Magnésie. || Qui appartient à la Magnésie ou à ses habitants.

MAGNÉSIFÈRE. adj. des 2 g. (du fr. *magnesie*, et du lat. *fero*, porter). Chim. Qui contient accidentellement de la magnésie. Chaux carbonatée magnésifère.

MAGNÉSIQUE. adj. des 2 g. Chim. Qui a pour base la magnésie. Sels magnésiques. Sulfure magnésique. Oxyde magnésique.

— Minér. Epithète donnée à un genre de terrains agalysiens épizoïques, qui se compose de roches magnésiennes.

MAGNÉSITE. s. f. (rad. *magnésie*). Minér. Minéral à base de magnésie. Substance composée de silice, de magnésie et d'eau. La variété la plus recherchée est celle qu'on nomme *Écume de mer* ; elle est compacte, à grain fin, susceptible d'être travaillée et de prendre un beau poli. On trouve des magnésites près Paris, dans le Gard, et près Madrid ; cette dernière est ce qu'on appelle de la *Terre de Villecas*. Magnésite écume de mer. Magnésite de Madrid. Magnésite de salinelle. Magnésite parisienne. Les *magnésites* et giobertites entrent dans la composition des porcelaines ; elles peuvent être utilement employées pour la préparation du sulfate de magnésie, et seraient d'une grande ressource pour fournir ce sel, si son usage était plus multiplié. (Brongniart.)

MAGNÉSIUM. s. m. (pr. *ma-gné-zi-omm*). Chim. Métal qui produit la magnésie en se combinant avec l'oxygène. Il est solide, blanc, semblable à l'argent, plus pesant que l'eau, qu'il décompose à la température ordinaire. Oxyde de magnésium. Phtorure de magnésium. Chlorure de magnésium. Iodure de magnésium. Sulfure de magnésium.

MAGNÉTARQUE. s. m. (de *Magnésie* ; et du gr. ἀρχή, commandement). Ant. gr. Titre du magistrat supérieur des Magnésiens.

MAGNÉTIQUE. adj. des 2 g. (du lat. *magnes*, aimant). Phys. Qui a rapport à l'aimant, qui dépend des propriétés de l'aimant ou qui en est doué. Vertu, attraction magnétique. Matière magnétique. Courant, fluide magnétique.

— *Attraction magnetique.* Propriété qu'a l'aimant d'attirer le fer et l'acier, et de s'y attacher fortement.

— *Azimuth magnétique.* Mesure de la déclinaison aimantée.

— *Tourbillon magnétique.* La matière magnétique qui sort des pôles de l'aimant, et entrant dans le fer chasse l'air existant entre eux, de sorte que cet air se retire derrière l'aimant et le fer, et agissant ainsi sur leurs côtés opposés, il pousse celui des deux qui est le plus en état de se mouvoir vers l'autre.

— *Matière magnétique.* On appelle ainsi les différentes propriétés de l'aimant en général.

— *Barreaux* ou *barres magnétiques.* Deux barres d'acier trempé auxquelles on a communiqué la vertu magnétique.

— *Courant magnetique.* La matière magnétique mise en mouvement actuellement.

— *Équateur magnetique.* Courbe formée autour de la terre par la série des points où l'aiguille aimantée reste horizontale

— *Méridien magnetique.* Plan perpendiculaire à la direction de l'aiguille aimantée, dans un lieu quelconque.

— *Emplâtre magnétique.* Composé jadis d'égales parties de soufre, d'antimoine et d'arsenic, n'est plus en usage. Le procédé moderne se bornait à présenter à la partie malade un barreau aimanté, mais le plus souvent il consistait dans l'application permanente de pièces aimantées, de différentes formes, auxquelles on donnait le nom d'*armures magnétiques.*

— Qui a rapport au magnétisme animal. Pouvoir magnétique. Vertu magnétique. Action magnétique. Loge magnétique. Procédé magnétique. Somnambulisme magnétique. Clinique magnétique. Suivez les personnes que vous éprouverez les plus sensibles à l'action *magnetique*, leur traitement les attachera à vous, et si vous produisez le somnambulisme, ses résultats vous convaincront plus que tout le reste (Virey.)

MAGNÉTIQUEMENT. adv. D'une manière magnétique.

MAGNÉTISANT. part. prés. invar. du v. Magnétiser. Ayez toujours les yeux sur votre malade en le *magnetisant*, et non sur ce qui vous entoure. (Virey.)

MAGNÉTISANT, ANTE. adj. Qui a la propriété de magnétiser. Personne magnétisante. Vertu magnétisante. Pouvoir magnétisant. L'énervation est contraire à l'exercice des influences *magnetisantes.* (Virey.)

— substantiv. Un magnétisant. Une magnétisante. Lorsque ces rapports célèbres contre le magnétisme parurent dans le public, il est facile de voir quelle rumeur étrange ils excitèrent parmi les nombreux *magnetisants.* (Virey.)

MAGNÉTISATION. s. f. (pr. *ma-gné-ti-za-ci-on*). Action de magnétiser. La magnétisation d'une personne, d'un arbre. Des migraines, des odontalgies, des otalgies, des névralgies sciatiques ou fémoropoplitées, ne résistent guère la plupart à la *magnetisation.* (Virey.)

— Qualité, état d'une personne magnétisée. La personne magnetisée sort de l'état de *magnetisation* plus forte pour l'ordinaire et plus allègre. (Virey.)

— Manière de magnétiser. On a décrit de plusieurs manières les procédés de *magnetisation.* (Rostan.)

MAGNÉTISÉ, ÉE. part. pass. du v. Magnétiser. S'empl. adjectiv. Personne magnétisée. Anneaux magnétisés Lames magnétisées. Arbre magnétisé. Somnambules magnétisés. Ces corps *magnetisés* lui servent de préservatif au besoin, mais ils n'opèrent sensiblement que sur les personnes *magnétisées.* (Virey.)

— *Magnetisé par.* Personne magnétisée par un maître, par un élève. C'est sous le fameux orme de Buzancy, *magnetisé* par M. de Puységur, que le phénomène depuis s'y répéta souvent. (Virey.)

— substantiv. Un magnétisé. Une magnétisée. La mémoire des *magnetisés* est sans contredit ce qu'ils ont de plus exalté. (Rostan.) Il n'est pas nécessaire que le *magnétisé* ait de la foi dans votre pouvoir, il suffit qu'il ne s'oppose point mentalement, et se laisse opérer sans réserve ni crainte, car l'intention n'est pas de lui faire mal (Virey.) Si les maladies et les passions sont contagieuses entre les humains, pourquoi la santé ne se transmettrait-elle pas d'un magnétiseur robuste à une *magnetisée* languide ou valétudinaire? (Id.) La plupart du temps le *magnetisé* s'attache à son magnétiseur comme à un ange caressant, à un être sublime dans sa bienfaisance. (Id.)

MAGNÉTISER. v. a. 1re conj. Communiquer, diriger, mettre en action le magnétisme animal, c'est-à-dire agir sur son semblable par la volonté, en lui transmettant le fluide magnétique ou vital, principe encore indéfini, qui embrasse le monde entier, et dont les merveilleux effets ont pour but la conservation de la santé et la guérison des maladies. Magnétiser un arbre, ues feuilles, des racines. Magnétiser une bouteille, un verre, une tasse. On peut aussi magnétiser l'eau d'une baignoire. Outre l'homme, on peut *magnetiser* les arbres, surtout ceux de bois compacte, comme l'orme, le chêne. (Virey.) Comme le fluide se propage par le son, on *magnétisait* le forte-piano, dont les accords se faisaient entendre pendant l'opération. (Guérin.) On *magnétise* du fer ; on aimante des aiguilles ; on étudie leur direction, leur inclinaison, leur déclinaison : ces faits tout merveilleux ne sont mis en doute par personne, et le moindre matelot, le mousse le plus stupide, ne s'avisent pas de douter de la boussole. (Virey.)

L'art de *magnétiser* n'est pas ce que l'on pense,
Il vous éblouira : mais, malgré l'apparence,
Quand vous le connaîtrez, messieurs, en vérité,
Vous serez étonnés de sa simplicité. (***)

— Absol. Dans l'action de *magnétiser*, le malade éprouve ordinairement une chaleur douce, qui augmente la transpiration, la température du corps, même jusqu'à la moiteur parfois, rarement du froid ou des frissons ; cet état n'a rien de fébrile, les forces toniques du corps sont accrues, les douleurs s'apaisent, et, chez les femmes, le flux menstruel, s'il était suspendu, revient. (Virey.) Dans les maladies aiguës, on peut *magnetiser*, au début seulement, avec quelque espoir d'utilité ; cependant elles réclament aussi des secours thérapeutiques ordinaires. (Id.) Il y a beaucoup d'avantages à *magnétiser* en face, les courants émanent de toute l'habitude de votre corps. (Id.)

— *Magnétiser avec.* Magnétiser avec les mains. Magnétiser avec une baguette, une bouteille. On peut *magnétiser* avec une canne, mais alors le pôle est changé, ou c'est par la pointe et non par la pomme. (Virey.)

— *Magnétiser par.* Vous *magnétisez* encore par le frottement une fleur, un mouchoir, un chiffon de papier, qu'on présente sous le nez à un malade en crise, ce qui le réveille ordinairement de son sommeil. (Virey.)

— Fig. Le vrai médecin philosophe sait qu'il [illegible] donner de l'empire à ses prescriptions, à ses remèdes, pour les rendre efficaces. (Virey.)

— SE MAGNÉTISER. v. pron. Magnétiser soi. Cependant on est plus chatouillé par d'autres mains que par la sienne propre, car il est évident qu'on ne peut se donner plus d'énergie magnétique qu'on n'en possède naturellement ; de là vient qu'une personne ne peut pas se *magnétiser* elle-même. (Virey.)

MAGNÉTISEUR, EUSE. s. Celui, celle qui magnétise, qui pratique le magnétisme. Magnétiseur actif, magnétiseur passif. Sans la foi, le *magnetiseur* ne saurait vouloir. (Rostan.) Les *magnetiseurs* sont plus souvent des hommes que des femmes, quoique celles-ci puissent opérer aussi sur d'autres personnes de leur sexe, et les mères sur leurs enfants. (Virey.) Tous les *magnetiseurs* savent combien les yeux lancent et reçoivent le fluide magnétique avec énergie, surtout d'un sexe à l'autre. (Id.) Le *magnetiseur* doit conserver ses forces physiques et maintenir son âme dans une assiette tranquille. (Id.) Le *magnétiseur* n'a pas besoin d'une complexion très-robuste pour obtenir de grands effets ; il suffit qu'il soit sensible, plein de zèle et d'une volonté ardente pour transmettre l'agent magnétique ; il ne doit point abuser de ses forces. (Id.)

— adj. Élève magnétiseur. Mesmer avait choisi pour aides *magnetiseurs* de jeunes hommes beaux et robustes comme des Hercules, autour de ses baquets. (Virey.)

MAGNÉTISME. s. m. (du gr. μάγνης ; en lat. *magnes*, aimant). Phys. Propriété que possède l'aimant d'attirer le fer, et ensemble des phénomènes qui en résultent. || *Magnetisme terrestre.* La grande action que semble exercer la terre elle-même sur l'aiguille aimantée. On considère la terre comme un grand aimant qui a ses pôles opposés, de sorte que l'extrémité d'une aiguille aimantée qui se dirige vers le nord ou le pôle boréal en est le pôle dissemblable ou son pôle austral, tandis que le pôle boréal de l'aiguille est attiré par le pôle sud ou austral de la terre.

— *Magnétisme animal*, ou absol. *magnétisme.* Influence réciproque qui s'opère parfois entre des individus, d'après une harmonie de rapports, soit par la volonté ou l'imagination, soit par la sensibilité physique, et dont les principaux phénomènes sont la somnolence, le sommeil, le somnambulisme et un état convulsif. L'aimant est aussi susceptible du *magnétisme* animal, et même de la vertu opposée, sans qu'on le remarque dans son action ordinaire sur le fer et l'aiguille ; preuve que le principe du *magnétisme* animal diffère essentiellement de celui du minéral. (Virey.)

Au nom du *magnétisme*, une foule en extase,
Pour Mesmer, pour Délon, hurlait avec emphase ;
Leur index, tout-puissant, dans ses inflexions,
Formait l'enthousiasme et les convulsions. (***)

— Procédés par lesquels on fait naître les phénomènes ci-dessus énoncés. Croire au magnétisme. Attaquer le magnétisme. Être ennemi, partisan du magnétisme. Par le *magnétisme*, ou tout autre enchantement, il s'établit, en effet, une grande amitié, un attachement sympathique entre l'agent et le patient, ou cette sorte de relation instinctive par laquelle nous sommes portés vers des personnes plutôt que vers d'autres, comme il y a des antipathies spontanées, au contraire, qui seront de l'antimagnétisme. (Virey.)

MAGNÉTOGÈNE. adj. des 2 g. (ét. gr., μάγνης, aimant ; γεννάω, j'engendre). S'emploie quand on veut spécifier que ce dont on parle est du ressort des causes, et non du domaine des effets magnétiques.

MAGNÉTOGÉNIE. s. f. (ét., V. MAGNÉTOGÈNE). Influence, attraction. La magnétogénie est cette partie du magnétisme, magnétologie, qui s'occupe de la *genèse*, de la production des effets magnétiques, ou mieux magnétophænes.

MAGNÉTOÏDE. s. f. (ét. gr., μάγνης, aimant ; εἶδος, forme). Division de la magnétologie qui rassemble tous les faits qui ont une très-grande analogie avec les phénomènes magnétiques, mais que l'on regarderait abusivement comme identiques, ne fût-ce que pour la différence de la cause qui les produit.

MAGNÉTOÏDE. adj. des 2 g. Qui a rapport, qui traite de la magnétoïde.

MAGNÉTOLOGIE. s. f. (ét. gr., μάγνης, aimant ; λόγος, discours). Didact. Traité sur l'aimant et le magnétisme.

— Nom générique embrassant toute la science du magnétisme animal, moyens et résultats, causes et effets.

MAGNÉTOLOGIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à la magnétologie.

MAGNÉTOMÈTRE. s. m. (ét. gr., μάγνης, dimant ; μέτρον, mesure). Phys. Appareil pour faire connaître et comparer les forces attractives des aimants.

MAGNÉTOPHÆNE. adj. des 2 g. (ét. gr., μάγνης, aimant ; φαίνω, apparaître). S'emploie pour spécifier que ce dont on parle est dans la classe des effets et non dans celle des causes magnétiques.

MAGNÉTOPHÆNIE. s. f. (ét., V. MAGNÉTOPHÆNE). Branche de la magnétologie qui s'occupe des phénomènes, des effets magnétiques. Si les phénomènes sont naturels, spontanés, ils rentrent dans la magnétoïde. S'ils sont [illegible] restent alors dans le domaine de la magnétophænie.

MAGNETTE. s. f. Pierre aimantée ; boussole. Vieux.

— Guide-mariniers.

MAGNÉTOTECHNIE. s. f. (ét. gr., μάγνης, aimant ; τέχνη, art). Science qui traite des procédés et des instruments usités pour déterminer artificiellement l'état magnétophæne.

MAGNÉTOTECHNIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport à la magnétotechnie. Peu usité.

MAGNETTES. s. f. pl. Comm. Toiles de Hollande.

MAGNICAUDE. adj. des 2 g. (ét. lat., *magnus*, grand ; *cauda*, queue). Zool. Qui a une grande queue.

MAGNIFICAT. s. m. (pr. *mag-ni-fi-katt* ; mot latin qui signifie *il glorifie*). Premier mot de la version latine du cantique que la mère de Jésus prononça en répondant à sa cousine Elisabeth, dans la visite qu'elle lui fit quelque temps après

quille. (Id.) Le *magnétiseur* n'a pas besoin d'une complexion très-robuste pour obtenir de grands effets ; il suffit qu'il soit sensible, plein de zèle et d'une volonté ardente pour transmettre l'agent magnétique ; il ne doit point abuser de ses forces. (Id.)

— adj. Élève magnétiseur. Mesmer avait choisi pour aides *magnétiseurs* de jeunes hommes beaux et robustes comme des Hercules, autour de ses baquets. (Virey.)

MAGNÉTISME. s. m. (du gr. μάγνης ; en lat. *magnes*, aimant). Phys. Propriété que possède l'aimant d'attirer le fer, et ensemble des phénomènes qui en résultent. ‖ *Magnétisme terrestre.* La grande action que semble exercer la terre elle-même sur l'aiguille aimantée. On considère la terre comme un grand aimant qui a ses pôles opposés, de sorte que l'extrémité d'une aiguille aimantée qui se dirige vers le nord ou le pôle boréal en est le pôle dissemblable ou son pôle austral, tandis que le pôle boréal de l'aiguille est attiré par le pôle sud ou austral de la terre.

— *Magnétisme animal*, ou absol. *magnétisme*. Influence réciproque qui s'opère parfois entre des individus, d'après une harmonie de rapports, soit par la volonté ou l'imagination, soit par la sensibilité physique, et dont les principaux phénomènes sont la somnolence, le sommeil, le somnambulisme et un état convulsif. L'aimant est aussi susceptible du *magnétisme* animal, et même de la vertu opposée, sans qu'on le remarque dans son action ordinaire sur le fer et l'aiguille ; preuve que le principe du *magnétisme* animal diffère essentiellement de celui du minéral. (Virey.)

Au nom du *magnétisme*, une foule en extase,
Pour Mesmer, pour Déion, hurlait avec emphase ;
Leur index, tout-puissant, dans ses inflexions,
Formait l'enthousiasme et les convulsions. (***)

— Procédés par lesquels on fait naître les phénomènes ci-dessus énoncés. Croire au magnétisme. Attaquer le magnétisme. Etre ennemi, partisan du magnétisme. Par le *magnétisme*, ou tout autre enchantement, il s'établit, en effet, une grande amitié, un attachement sympathique entre l'agent et le patient, ou cette sorte de relation instinctive par laquelle nous sommes portés vers des personnes plutôt que vers d'autres, comme il y a des antipathies spontanées, au contraire, qui seront de l'antimagnétisme. (Virey.)

MAGNÉTOGÈNE. adj. des 2 g. (ét. gr., μάγνης, aimant ; γεννάω, j'engendre). S'emploie quand on veut spécifier que ce dont on parle est du ressort des causes, et non du domaine des effets magnétiques.

MAGNÉTOGÉNIE. s. f. (ét., V. MAGNÉTOGÈNE). Influence, attraction. La magnétogénie est cette partie du magnétisme, magnétologie, qui s'occupe de la *genèse*, de la production des effets magnétiques, ou mieux magnétophænes.

MAGNÉTOÏDE. s. f. (ét. gr., μάγνης, aimant ; εἶδος, forme). Division de la magnétologie qui rassemble tous les faits qui ont une très-grande analogie avec les phénomènes magnétiques, mais que l'on regarderait abusivement comme identiques, ne fût-ce que pour la différence de la cause qui les produit.

MAGNÉTOÏDE. adj. des 2 g. Qui a rapport, qui traite de la magnétoïde.

MAGNÉTOLOGIE. s. f. (ét. gr., μάγνης, aimant ; λόγος, discours). Didact. Traité sur l'aimant et le magnétisme.

— Nom générique embrassant toute la science du magnétisme animal, moyens et résultats, causes et effets.

MAGNÉTOLOGIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à la magnétologie.

MAGNÉTOMÈTRE. s. m. (ét. gr., μάγνης, dimant ; μέτρον, mesure). Phys. Appareil pour faire connaître et comparer les forces attractives des aimants.

MAGNÉTOPHÆNE. adj. des 2 g. (ét. gr., μάγνης, aimant ; φαίνω, apparaître). S'emploie pour spécifier que ce dont on parle est dans la classe des effets et non dans celle des causes magnétiques.

MAGNÉTOPHÆNIE. s. f. (ét., V. MAGNÉTOPHÆNE). Branche de la magnétologie qui s'occupe des phénomènes, des effets magnétiques. Si les phénomènes sont naturels, spontanés, ils rentrent dans la magnétoïde. S'ils sont [illegible] restent alors dans le domaine de la magnétophænie.

MAGNETTE. s. f. Pierre aimantée ; boussole. Vieux.

— Guide-mariniers.

MAGNÉTOTECHNIE. s. f. (ét. gr., μάγνης, aimant ; τέχνη, art). Science qui traite des procédés et des instruments usités pour déterminer artificiellement l'état magnétophœne.

MAGNÉTOTECHNIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport à la magnétotechnie. Peu usité.

MAGNETTES. s. f. pl. Comm. Toiles de Hollande.

MAGNICAUDE. adj. des 2 g. (ét. lat., *magnus*, grand ; *cauda*, queue). Zool. Qui a une grande queue.

MAGNIFICAT. s. m. (pr. *mag-ni-fi-katt* ; mot latin qui signifie *il glorifie*). Premier mot de la version latine du cantique que la mère de Jésus prononça en répondant à sa cousine Elisabeth, dans la visite qu'elle lui fit quelque temps après sa conception. Dans la liturgie catholique, on récite ce cantique tous les jours à vêpres. Chanter Magnificat, le Magnificat. Des Magnificat en musique.

— Expr. prov. *Corriger le Magnificat.* Faire des critiques sans fondement ; faire des corrections là où il n'y a pas lieu d'en faire. ‖ On dit aussi, *Corriger le Magnificat à matines.* Afin de faire ressortir doublement l'absurdité des critiques et des corrections. Il serait à souhaiter que partout où le sens des auteurs est clair et net, messieurs les critiques ne s'efforçassent point de le rendre encore meilleur : ils ne corrigeraient pas si souvent qu'ils font *Magnificat à matines.* (Naudé.)

— *Il ne faut pas chanter Magnificat à matines.* Il ne faut pas se glorifier avant le temps.

MAGNIFICENCE. s. f. (du lat. *magnificentia*, fait de *magnificus*, magnifique). Dépense dans le grand et le beau, somptuosité. Grande magnificence. Magnificence extraordinaire, éclatante. Vivre avec magnificence, dans une grande magnificence. J'ai peur que sa *magnificence* ne lui coûte de tristes moments. (Volt.) Pierre le Grand étalait dans les occasions d'éclat autant de *magnificence* qu'il mettait de simplicité dans sa vie privée. (Id.) La *magnificence* et la décence embellissaient sa cour. (Id.) La *magnificence* brille dans ses fêtes, la gaîté dans ses soupers. (Barth.) Jetez les yeux de toutes parts : voila tout ce qu'a pu faire la *magnificence* et la piété pour honorer un héros. (Boss.) Elle eut une *magnificence* royale, et l'on eût dit qu'elle perdait ce qu'elle ne donnait pas. (Id.) Les enfants de la gloire et de la *magnificence* sont rarement les enfants de la sagesse et de la vertu. (Mass.)

Cette *magnificence*
Qui va jusqu'à l'Euphrate étendre sa puissance. (RAC.)

— Qualité de ce qui est magnifique. La magnificence d'un temple, d'une église. La magnificence d'un palais. La *magnificence* y est en effet ; il est vrai qu'elle consiste moins dans la richesse de certaines choses que dans un bel ordre du tout, qui marque le concert des parties et l'unité d'intention de l'ordonnateur. (J.-J. Rouss.) Le reste répondait à cette *magnificence* ; les villes, les arsenaux, les chevaux, les chariots, la garde du prince. (Boss.) Tout l'univers est plein de sa *magnificence.* (Rac.)

— Fig. Élévation, richesse de style. La magnificence du style. Employer la *magnificence* des expressions et des idées. (Barth.)

— Ce mot se trouve rarement au pluriel, quoique pourtant Massillon et Rollin l'aient employé. Les *magnificences* n'y furent guère moins grandes qu'à Alexandrie. (Rollin.) Au lieu d'envier le riche qui nous montre ses *magnificences*, remercions-le du plaisir qu'il nous procure et des soucis qu'il nous évite. (Mass.)

— Titre honorifique que les empereurs romains et les rois goths ont donné à leurs principaux officiers. Votre magnificence.

MAGNIFIÉ, ÉE. part. pass. du v. Magnifier. S'empl. adjectiv.

MAGNIFIER. v. a. 1re conj. (du lat. *magnificere*, fait de *magnus*, grand). Exalter, faire grand, élever à la grandeur. Mon âme magnifie le Seigneur. Il commença par le louer et *magnifier* premièrement en sa vertu. (Rabel.) *Magnifier* est excellent ; il a une grande emphase pour exprimer une louange extraordinaire. (Vaugelas.) Qu'on réserve *magnifier* pour les choses extraordinaires, comme le dit Vaugelas ; qu'on le réserve pour les choses saintes, comme le dit l'Académie, mais qu'on le conserve. C'est surtout aux prédicateurs qu'il convient d'en rétablir l'usage et d'en orner leurs discours. (Roubaud.)

— SE MAGNIFIER. v. pron. S'exalter, se glorifier. Ces deux acceptions, qui ont vieilli, sont à regretter.

MAGNIFIQUE. adj. des 2 g. (du lat. *magnificus*, fait de *magnus*, grand). Splendide, somptueux, qui donne une idée de grandeur, d'opulence. Souper, dîner magnifique. Temple magnifique. Eglise magnifique. Habit magnifique. Meuble magnifique. Bâtiment magnifique. Repas, festin magnifique. Réception magnifique. Le souper fut *magnifique.* (Mme de Sév.) Les ballets sont la partie la plus brillante de l'Opéra de Paris, et, considérés séparément, ils font un spectacle admirable, *magnifique* et vraiment théâtral. (J.-J. Rouss.) Leur parure est plus [illegible] légance que de richesse. (Id.) Tout ce qui paraît grand et *magnifique* devient l'objet de nos désirs. (Boss.) De tes tours les *magnifiques* faîtes. (Rac.) Et lui-même marchant en habits *magnifiques.* (Id.) Une table propre et non *magnifique.* (Boil.)

— On dit *Des titres magnifiques*, pour dire, Des titres pompeux, éclatants. Ces noms *magnifiques.* (Boss.)

— Se dit aussi des choses morales. Piété magnifique. Vertus magnifiques. Un héros en valeur éclatant, en vertus *magnifique.* (Boil.)

— Qui se plaît à faire de grandes et éclatantes dépenses, principalement dans les choses publiques. Un prince magnifique. Une reine magnifique. C'était un prince *magnifique* et généreux, qui plus d'une fois avait dissipé les conjurations, et remporté des victoires par son courage et son habileté. (Barth.) Il ne se permettait d'être *magnifique* que dans l'exercice de sa générosité. (Id.) Quoiqu'il n'y ait jamais eu de roi plus noble et plus *magnifique*, il sut régler ses dépenses. (Fléch.) Au dehors reine *magnifique*, au dedans humble servante de Dieu. (Id.)

— Souvent cet adjectif n'emporte pas une idée d'opulence, mais seulement de grand, de beau. C'est ainsi qu'on a dit : Tout ce que la nature a fait est *magnifique*, et dans tout ce qu'elle a fait elle semble avoir mis une épargne extraordinaire. (Fonten.)

— Sublime, élevé. Style magnifique. Idées magnifiques. L'esprit rempli d'idées *magnifiques*, qui se plaît à se perdre dans ses vastes pensées, s'ennuie dès qu'il se trouve renfermé en lui-même, et resserré en un petit nombre d'objets languissants qui ne frappent que faiblement. (Fléch.) Son style est pur et coulant, plein de douceur et d'harmonie, quelquefois pompeux et *magnifique*, mais quelquefois aussi traînant et surchargé d'ornements qui le déparent. (Barth.)

— Qui est pompeux, brillant, éclatant. Titre magnifique. Noms magnifiques. Paroles magnifiques. Termes magnifiques. N'attendez pas de ces *magnifiques* paroles qui ne servent qu'à faire connaître, sinon un orgueil caché, du moins les efforts d'une âme agitée. (Boss.) Bien souvent on ennuie en termes *magnifiques.* (Boil.)

— Qui fait espérer de grandes choses. Promesses magnifiques. Faire de magnifiques promesses.

— Hist. *Magnifiques seigneurs.* Titre donné au conseil souverain de quelques républiques suisses. ‖ Hist. rom. Titre d'honneur et de dignité qui dans le cinquième siècle fut exclusivement accordé aux patriciens. ‖ *Autorité magnifique.* Titre d'honneur que les empereurs romains ont donné à leurs principaux officiers.

— substantiv. En parlant des personnes. Celui, celle qui est magnifique. Ce que le libéral fait par générosité, le *magnifique* ne le fait souvent que par ostentation. (***)

— En parlant des choses. Ce qui est magnifique. Le *magnifique* est plus souvent voisin du ridicule que de l'extravagance. (Sallent.)

— Ornith. Espèce d'oiseau de paradis ou paradisier.

— Syn. comp. MAGNIFIQUE. SOMPTUEUX. SPLENDIDE. *Magnifique* présente l'idée d'une grande beauté ; *somptueux*, celle d'une grande dépense, et *splendide*, l'idée d'un grand éclat.

MAGNIFIQUEMENT. adv. Avec magnificence, avec splendeur. Bâtir magnifiquement. Traiter magnifiquement des ambassadeurs. Vivre magnifiquement. Etre magnifiquement vêtu. De tous les perroquets l'ara est le plus grand et le plus *magnifiquement* paré. (Buff.)

Vous parlez *magnifiquement*
De cinq ou six contes d'enfant. (LA FONTAINE.)

J'aime superbement et *magnifiquement* :
Ces deux adverbes-là font admirablement. (MOLIÈRE.)

MAGNIROSTRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *magnus*, grand ; *rostrum*, bec). Zool. Qui a un bec grand, gros et fort.

MAGNITUDE. s. f. S'est dit pour Grandeur, taille, au propre ; et au fig. pour Puissance.

MAGNIUM. s. m. Chim. Syn. de Magnésium.

MAGNOC. s. m. V. MÉDICINIER.

MAGNODES. s. m. pl. Ant. gr. Baladins grecs qui jouaient avec les lysiodes.

MAGNOLE. s. f. Bot. Noix du magnolier.

MAGNOLIACÉ, ÉE, ou **MAGNIOLIÉ, ÉE.** adj. Bot. Qui ressemble à un magnolier. ‖ MAGNOLIACÉES. s. f. pl. Famille de plantes qui a pour type le genre magnolier.

MAGNOLIER. s. m. (dédié à *Pierre Magnol*, célèbre botaniste). Bot. Genre de plantes, type de la famille des magnoliacées, renfermant des arbres et des arbrisseaux d'ornement, tous originaires des pays étrangers, et dont plusieurs sont naturalisés dans nos jardins. On en connaît quinze espèces, toutes remarquables par un port élégant et majestueux, par des corolles solitaires aux pétales tantôt pendants, tantôt redressés, et qui exhalent une odeur très-agréable ; par ses grandes feuilles luisantes du plus joli vert, qui persistent toute l'année chez quelques espèces, et tombent aux approches de l'hiver chez d'autres, et par la hauteur qu'ils atteignent dans leur pays. Le bois de toutes les espèces de magnolier est aromatique, mais dans le magnolier à feuilles aiguës, il est dur, d'un beau grain, couleur d'orange ; on s'en sert aux Etats-Unis pour divers ouvrages d'ébénisterie et de menuiserie ; l'écorce du magnolier glauque, réduite en poudre, s'emploie contre les fièvres, et est connue [illegible] *Virginie.* Le magnolier à grandes fleurs acquiert la grandeur du noyer, son tronc est droit, sa tête régulière, d'un vert luisant, est superbe à voir quand durant l'été de larges corolles du blanc le plus pur, relevées par la colonne dorée de leurs nombreuses étamines, se montrent à l'extrémité de chaque rameau. L'odeur suave qui s'exhale de ces brillantes corolles embaume l'atmosphère et porte aux sens les parfums unis de la rose, de la jonquille et de l'oranger. Cette espèce a reçu le nom vulgaire d'*arbre à parasol*, d'après la disposition de ses grandes feuilles qui l'ornent et sont étalées et ramassées cinq et six ensemble, à l'extrémité supérieure des rameaux. Le magnolier bicolore. Le magnolier yu-lon. Magnolier hybride.

MAGNOPOLIS. Géogr. anc. Ville du Pont, au confluent de l'Iris et du Lycus. Mithridate, fondateur de cette ville, l'avait appelée *Eupatoria*, aujourd'hui, Tchénikèh.

MAGNOTE. s. f. Nom que les habitants des Alpes donnent à la marmotte.

MAGO. Géogr. anc. Ville fondée dans l'île de Minorque par les Carthaginois, aujourd'hui Mahon ou Port-Mahon.

MAGODES. s. m. pl. Ant. gr. Acteurs bouffons qui jouaient quelquefois des rôles de femmes et représentaient des pantomimes ou des farces grossières.

MAGODIE. s. f. Ant. gr. Rôle joué par des magodes.

— Pièce dans laquelle ces acteurs paraissaient.

MAGOG. Hist. sacr. Nom d'un peuple qui est mentionné dans l'Ecriture sainte et qui descendait d'un fils de Japhet nommé Magog. Selon les rabbins, Gog était le nom du territoire qu'habitait Magog. Leur opinion est fondée sur ce passage de l'Ecriture : Tourne ton visage du côté de Gog, terre de Magog.

— Géogr. anc. Nom d'une ville de la Syrie. V. HIÉRAPOLIS.

MAGONTIACUM. Géogr. anc. Ville de la première Germanie, chez les Caracates, sur le Rhin. On l'appelait aussi *Moguntiacum* ; aujourd'hui Mayence.

MAGOPHONIE. s. f. Hist. anc. (ét. gr., μάγος, mage ; φόνος, meurtre). Fête célébrée chez les Perses en mémoire du massacre des mages et du faux Smerdis par sept seigneurs perses, 521 ans av. J.-C. La magophonie était une des plus grandes fêtes des Perses.

MAGOT. s. m. (pr. *mâ-ghô* ; par altér. de *macaque*, ou bien du lat. *magodus*, personnage de théâtre chez les anciens). Mamm. Animal le plus commun de la famille des singes, et qui par son intelligence et sa vivacité, ainsi que par quelques points de conformité avec l'espèce humaine, a de tout temps attiré l'attention des voyageurs. Dans son jeune âge, il est très-intéressant à cause de sa gentillesse et de sa douceur ; mais à mesure qu'il avance en âge son caractère devient moins traitable, et la captivité aigrissant ses penchants, et ses mauvaises dispositions, il ne tarde pas à devenir aussi indocile que ses congénères les macaques. Ce singe a comme l'homme seize dents à chaque mâchoire. Sa taille est celle d'un chien ordinaire. Il vit sur les rochers et dans les endroits solitaires, et marche toujours à quatre pattes.

Et le *magot* considéré,
Il s'aperçoit qu'il n'a tiré
Du fond des eaux rien qu'une bête. (LA FONT.)

— Figure grotesque de porcelaine de la Chine. Un magot qui danse sur la corde.

— Fam. et iron. Homme fort laid. Vieux magot. Etre laid comme un magot. C'est un vrai magot. Vous ne seriez pas le premier *magot* qui aurait épousé une jolie fille. (Regn.) L'étoile est forte, et c'est souvent le lot de la beauté d'épouser un *magot.* (Volt.)

— Amas d'argent caché, mis en réserve. Avoir un bon magot. Se faire un magot. Trouver un magot. Mettre un magot dans la cave. Tu as un peu de peine, Claudine, mais aussi tu gagnes bien de l'argent, et je m'assure que tu fais un beau *magot.* (Ghérardi.) Elle a de l'aversion pour le *magot* de vingt mille francs. (Mariv.)

L'jour qu'il maria ses deux filles,
Un bon papa comme un nigaud,
A ses deux gendres, mauvais drilles,
S'avisa d'donner son *magot.* (DÉSAUGIERS.)

MAGRABINE et **MAGRÉBINE.** V. MAUGRABIN.

MAGRADA. s. f. Géogr. anc. Petite rivière qui séparait les Gaules de l'Espagne, aujourd'hui la Bidassoa.

MAGRAPHE. s. m. Mus. anc. Instrument à vent des Hébreux, qui, d'après la description du Talmud, ressemblait à notre orgue.

MAGRÉDINE. s. f. Comm. Toile de lin d'Egypte, du Caire.

MAGROL ou **MAGROT.** s. m. Hortic. Nom d'une sorte de raisin noir du département de la Corrèze.

MAGUEROLE. Géogr. et hist. Ville du Languedoc, détruite par Charles-Martel. Comté de Maguelone. Etang de Maguelone.

MAGUEY. s. m. Bot. Plante du Mexique. Boisson qu'on fabrique avec cette plante et qu'on boit en guise de vin

MAGYAR, ARE. adj. et s. Nom d'un peuple qui a conquis la Hongrie au xe siècle, et qui forme encore la race dominante dans ce pays et dans la Transylvanie. Les Magyars sont [illegible] qui détermina la migration des Magyars et de leurs confédérés vers l'Europe, paraît être le mouvement imprimé aux Arabes par l'islamisme.

— MAGYAR. s. m. Linguist. Langue de la famille ouralienne. V. HONGROIS.

MAGYARISER. v. a. 1re conj. (rad. *magyar*). Faire adopter les mœurs et la langue des Magyars. L'archevêque primat de Hongrie a publié un mandement dans lequel il exerce son clergé à *magyariser* les Slaves. (Courr. fr.)

— SE MAGYARISER. v. pron. Adopter les mœurs, les usages, la langue des Magyars.

MAHÂBHÂRATA. s. m. Littér. ind. Grande épopée sanscrite qui a pour sujet les guerres des Kôravas et des Pandavas, descendants de Bhârata, prince de la dynastie lunaire. On l'attribue au compilateur et poète Vyasa. Le Mahâbhârata est divisé en dix-huit livres, et composé de plus de deux cent mille stances.

MAHÂBHOUTA. s. m. Philos. ind. L'un des

deux grands germes dans lesquels exista d'abord l'univers, produit par l'union de Brahm avec Maya. Mahâbhouta est la condensation de toutes les âmes, de tous les éléments subtils. V. PRADJAPATI.

MAHABOUB. s. m. Métrol. Monnaie d'or de Tripoli et de Tunis, qui vaut 4 piastres et demie ou 24 fr. 03 c. On l'appelle aussi *sultanin*.

— MAHABOUB OU SEQUIN MAHABOUB. Monnaie d'argent d'Egypte composée de 120 médini, et valant 5 fr. 95.

MAHÂCÂLA. s. m. (littéral. *le grand destructeur*). Myth. ind. Un des noms de Siva.

MAHÂCÂVYA. s. m. Myth. ind. Il se dit d'un poème dont le sujet n'est point religieux. Les Mahâcâvyas sont au nombre de six.

MAHÂDÉVA. adj. et s. m. (littéral. *grand dieu*). Myth. ind. Principal surnom de Siva, troisième personne de la trinité indienne.

MAHADI. Myth. or. La quatrième incarnation d'Hakem, divinité des Druses.

MAHAGONI. s. m. Bot. et techn. Nom vulgaire de l'acajou à meubles. V. MAHOGON.

MAHAGOUROU. s. m. Myth. ind. Un des surnoms du Lama; ce mot signifie en sanscrit *le grand maître spirituel*.

MAHAL. s. m. Relat. Palais où le Grand Mogol renferme ses femmes. On écrit aussi *Mahl*.

MAHALEB. s. m. Bot. Arbre qui appartient au genre cerisier, et qui s'élève à douze ou quinze pieds. Son écorce est d'un brun grisâtre; ses feuilles sont ovales, presque en cœur; ses fleurs petites, blanches; ses fruits sont de la grosseur d'un pois, noirs et immangeables. Le mahaleb croît naturellement dans les montagnes de l'est de l'Europe, principalement dans les Vosges, près du village de Sainte-Lucie; aussi l'appelle-t-on vulgairement *bois de Sainte-Lucie*, *cerisier mahaleb*, *prunier odorant*. Le bois du mahaleb est dur, brun, veiné, susceptible de poli. Il est très-recherché par les tourneurs et les ébénistes.

MAHALIGUÉ-PATCHON. s. m. Myth. ind. Fête qui dure quinze jours, et dont le but est d'obtenir le pardon des morts.

MAHÂMAI. Myth. ind. Déesse adorée par les habitants du Népaul, dans le Tibet.

MAHÂMOUNI. Myth. ind. La principale divinité du Tibet et du Boutan.

MAHA-OMMARAT. s. m. Relat. Titre que porte le ministre chargé de représenter le roi de Siam pendant son absence.

MAHARAB. Myth. ind. V. MIROB.

MAHÂRÂCHTRI. s. m. Myth. ind. Nom d'un dialecte pracrit dont se servent les poëtes modernes.

MAHARAM. s. m. Chron. Le premier des mois persans. || Mois des Arabes, qui correspond à peu près à notre mois de septembre.

MAHARÉGI-TIROUMANGÉNON. s. m. Myth. ind. Fête qui se célèbre le jour de la pleine lune du mois de margaji, en l'honneur de Siva.

MAHARCHI. s. m. (littéral. *grand richi*). Myth. ind. V. RICHI.

MAHARAVAÏSAGUI. s. m. Myth. ind. Fête célébrée par les brahmanes, dans la pleine lune du mois de vayassi.

MAHARNAOMI. s. m. (littér. *fête des armes*). Myth. ind. La plus célèbre des fêtes indiennes après le pongol. Elle commence le lendemain de la nouvelle lune du mois d'arpichi.

MAHASOUMDÉVA. Myth. ind. Femme que l'on représente à genoux dans les temples de Gôtama. Mahasoumdéva est regardée par les Birmans comme la protectrice du monde.

MAHÂSOURGO. s. m. Myth. ind. Le ciel, suivant le Chasta ou Shasta, livre sacré des Gentous.

MAHAUT. Ancienne forme du nom Mathilde. La comtesse Mahaut d'Artois.

MAHÉ. Géogr. Ville et établissement français dans l'Hindoustan, près du golfe d'Oman; 6,000 hab. || Capitale des îles Mahé, groupe des Seychelles dans la mer des Indes. Elle appartient aux Anglais.

MAHENDRA. Myth. ind. Un des noms d'Indra.

MAHERNE. s. f. Bot. Genre de plantes du cap de Bonne-Espérance, de la famille des byttnériacées, renfermant des arbustes assez élégants, dont plusieurs espèces sont cultivées dans les jardins de botanique. Maherne verticillée. Maherne hétérophylle. Maherne empennée. Maherne élégante. Maherne glabre. Maherne odorante. Maherne incisée.

MAHESWARA. adj. et s. m. Myth. ind. Un des surnoms de Siva.

MAHESWARI. s. m. Hist. relig. Membre d'une secte religieuse hétérodoxe, qui forme chez les Hindous une branche de celle des sivaïtes. Les maheswaris, nommés aussi *pascipatas*, admettent deux principes primitifs et indépendants par rapport à leur origine. L'un matériel, plastique, appelé *la nature* ou *maya*; l'autre immatériel, actif, appelé *le seigneur* ou *maheswara*.

MAHEUTRE. s. m. et f. Espèce de manche qui couvrait le bras, de l'épaule au coude; coussin qui rembourrait cette partie du vêtement. Les aventuriers de Louis XI portaient un vêtement à maheutre.

— Par extension, Maheutres s'est dit ensuite Des soldats, d'un corps de troupes qui était habillé ainsi. On appelait Maheutres, en 1590, les soldats de la gendarmerie royaliste. Un carabin *maheutre* du parti du roi de Navarre. (Naudé-Mascurat.)

— Par allusion à la vie désordonnée et aux excès des maheutres, ce mot signifia bientôt Un bandit, un assassin.

MAHMEL. s. m. Myth. mah. Pavillon qui couvre le tombeau de Mahomet.

MAHMOUD. Deux sultans ont régné sous ce nom dans l'empire ottoman. || MAHMOUD Ier. Fils d'Ahmed II, né à Constantinople en 1696, monta sur le trône en 1730, et mourut le 13 décembre 1754. || MAHMOUD II. Deuxième fils d'Abdoul-Hamid, né à Constantinople le 2 septembre 1789, mort le 1er juillet 1839, après avoir régné 31 ans.

MAHMOUD. Hist. ar. Nom de l'éléphant blanc que montait le général des troupes abyssiniennes, dans l'expédition entreprise par le roi d'Abyssinie contre la Mecque, en 569.

MAHMOUDI. s. m. Relat. Il se dit des pièces d'argent de 5 piastres, frappées par le sultan Mahmoud en 1811, et valant fr. 4, 14.

MAHMOUDIER. s. m. Relat. Nom d'une pièce d'or turque qui vaut 25 piastres, équivalant à 24 fr. de notre monnaie environ.

MAHOGON s. m. Bot. Genre de plantes de la famille des méliacées. Le mahogon d'Amérique, qu'on appelle vulgairement *acajou à meubles, bois d'acajou, mahogoni et mahagoni*, est un grand arbre de l'Amérique méridionale, d'un très-beau port, très-rameux. Il a le bois dur, très-compacte, d'un brun rougeâtre, l'écorce cendrée, parsemée de points tuberculeux. C'est un des meilleurs bois que l'on connaisse pour tous les ouvrages de charpente, de menuiserie, de tabletterie. On en fabrique des meubles très-élégants; son grain est fin, très-serré; il prend un très-beau poli, et sa couleur est presque inaltérable; il est de très-longue durée. Les Espagnols l'employaient pour la construction de leurs vaisseaux, parce qu'il résiste au boulet, dont il reçoit le coup sans se fendre, et que les vers ne l'attaquent pas comme le chêne.

MAHOM. Ancienne contraction du nom de Mahomet. Li prodoms à Mecques alaient là où Mahom est adoré.

— *Mort Mahom!* Par la mort de Mahomet. Espèce de juron en usage au temps des croisades. On disait aussi : Ventre Mahom!

MAHOM ou **MAHOMET.** Se disait de toute espèce d'idole.

MAHOMERIE. s. f. Mosquée. Et était le moustier en la *mahomerie* des Turcs. (Joinville.) Vieux et inusité.

— Religion de Mahomet.

— L'ensemble des nations musulmanes, et abusivement, des nations idolâtres.

MAHOMET ou **MOHAMMED**, d'après l'orthographe et la prononciation arabe. Fondateur de l'islamisme, né à la Mecque l'an 570, d'Abdallah et d'Eminash, dans la tribu des Koreischites, parmi lesquels on choisissait les prêtres du temple de la Kaaba, et qui prétendaient descendre de Koreisch, le plus illustre des douze fils d'Ismaël. Orphelin à cinq ans, il fut élevé par son oncle Abou-Taleb, chérif de la Mecque. Enrôlé à quatorze ans dans une caravane, il fit quelque temps la guerre sur les frontières de Syrie, et revint ensuite dans sa patrie, où il épousa une riche veuve nommée Kadichah. Il avait alors quarante ans. Ce fut à cette époque qu'il conçut la pensée de réunir tous les Arabes dans une même croyance et de prêcher une religion nouvelle appelée islamisme, consécration à Dieu. Il se retira sur le mont Hérat ou Ara, et y composa le Coran. Les progrès de l'islamisme ayant alarmé les cheiks des Koreischites, Mahomet, condamné à mort, se réfugia à Médine. Sa fuite est considérée comme la date première de son empire, c'est l'hégire; le premier jour répond au 16 juillet 622 de J.-C. Il leva des troupes, remporta plusieurs victoires, s'empara de la Mecque en 630, et fut bientôt maître de toute l'Arabie. Il mourut deux ans après à Médine, des suites d'un poison qu'une femme lui avait donné pour éprouver sa divinité. De toutes ses femmes, la première seule lui avait donné des enfants, dont l'un, Fatime, épouse d'Ali, lui survécut. C'est une erreur populaire de croire que son tombeau est suspendu dans [la cha]pelle de la principale mosquée de Médine.

MAHOMET. Quatre sultans turcs ont porté ce nom. || MAHOMET Ier. Empereur des Turcs, fils de Bajazet Ier; fit mourir son frère Moïse, et lui succéda en 1415. Mort en 1421. || MAHOMET II. Né à Andrinople en 1430, succéda à son père Amurat II, empereur des Turcs. Il tourna ses armes contre les Grecs, prit d'assaut Constantinople en 1453, et acheva de détruire l'empire grec en 1457 par la prise du Péloponnèse, de Sinope, de Trébizonde et de la Cappadoce. Il menaçait l'Italie et l'Afrique à la fois, lorsqu'il mourut à Nicomédie en 1481. Il reçut le surnom de *Grand*. || MAHOMET III. Succéda à son père Amurat III en 1595. Il fit étrangler vingt de ses frères, précipiter dans la mer dix femmes que son père avait laissées enceintes, noyer une de ses femmes, et étrangler le fils qu'il en avait eu. Il mourut de la peste à Constantinople en 1603. || MAHOMET IV. Né en 1642, succéda à Ibrahim Ier en 1649. Il attaqua l'Allemagne et s'avança jusqu'à Vienne, qui fut sauvée par Jean Sobieski. Une révolte des janissaires déposa Mahomet en 1687; il mourut en 1692.

MAHOMÉTAN, ANE. s. (rad. *Mahomet*). Sectateur de la religion de Mahomet. On les appelle aussi *musulmans*.

MAHOMÉTAN, ANE. adj. Qui professe le mahométisme. Sectateur mahométan.

— Qui appartient, qui a rapport à Mahomet ou à ses sectateurs. Religion mahométane. C'est dans les mosquées de Tolède et d'Andalousie que j'ai compris tout ce qu'il y a de *mahométan* dans le christianisme de Caldéron. (E. Quinet.)

— Chron. *Année mahométane*. Année lunaire qui commence à l'anniversaire de l'hégire et qui est tantôt de 354 jours et tantôt de 355. Les années mahométanes forment un cycle de trente ans, dont dix-neuf caves et onze pleines. L'an de l'hégire 1255 commence le 18 mars 1844 et finit le 4 mars 1845.

MAHOMÉTISME. s. m. Religion de Mahomet, qui admet un seul Dieu et la mission divine du prophète Mahomet; elle prescrit la circoncision, l'abstinence du vin, du sang et de la chair de porc; et permet à chaque homme d'avoir autant de femmes qu'il voudra, parce que Mahomet lui-même en eut jusqu'à dix. Généralement dans le mahométisme tous les plaisirs des sens sont permis. Aujourd'hui, quoique le temps de la ferveur et de l'enthousiasme religieux soit passé pour le *mahométisme*, les fidèles sont encore nombreux, et quelque incertains que puissent être d'ailleurs les calculs sur la population en Orient, nous pensons que ce n'est point en exagérer le nombre que de le porter à 110,000,000. (Dict. polit.)

MAHON. Géogr. Ville d'Espagne, capitale de l'île Minorque, dans la Méditerranée. Elle a un beau port; 6,000 hab. On l'appelle aussi *Port-Mahon*. Il fut enlevé d'assaut le 28 juin 1756, par le duc de Richelieu, sur les Anglais, qui occupaient cette place depuis 1708. L'amiral Bing qui n'avait pu couvrir le Port-Mahon, fut condamné à mort.

— Agric. Nom du pavot coquelicot, dans le Boulonnais.

MAHONI. s. m. Bot. et techn. V. MAHOGON.

MAHONIE. s. f. ou **MAHONIA.** s. m. Bot. Genre de plantes, de la famille des berbéridées, qui croît dans l'Amérique septentrionale. Mahonie à feuilles de houx. Mahonie fasciculée. Mahonie nerveuse. Mahonie glumacée. Mahonie du Napaul.

MAHONILLE. s. f. (rad. *Mahon*). Agric. La julienne de Mahon.

MAHONNE. s. f. Mar. Espèce de galère turque. Des *mahonnes* ont été fracassées à Constantinople pendant la tempête. (***)

MAHOT. s. m. Bot. Arbrisseau rampant des îles, de la famille des malvacées; espèce de cotonnier en arbre. On désigne aux Antilles par ce nom plusieurs plantes dont l'écorce est textile.

MAHOUT. s. m. Comm. Drap de laine fort grossier qu'on fabrique en Angleterre et dans le midi de la France, et qu'on expédie pour les Echelles du Levant.

MAHRATTE ou **MAHARATTE.** adj. et s. des 2 g. Nom d'un peuple de l'Hindoustan, très-puissant pendant le XVIIIe siècle, mais aujourd'hui soumis en grande partie aux Anglais. Cette tribu belliqueuse tire son origine des Radjepoutes. Elle professe le brahmanisme, et parle le pracrit. Les divers Etats mahrattes qui ont pu sauver des débris de leur puissance en reconnaissant la suzeraineté de la Compagnie des Indes et en lui payant tribut sont disséminés dans les provinces de Goudouana, de Bedjapour, de Malwah et de Guzerate. Leurs principaux Etats sont les royaumes de Satarah, de Nagpour et de Bopal.

MAHURÉE. s. f. ou **MAHURI.** s. m. Bot. Genre de plantes de la famille des tiliacées. Le mahuri aquatique est un arbre d'environ quinze pieds de haut, qui croît dans la Guiane, aux lieux marécageux.

MAHUTE. s. f. Fauconn. Le haut des ailes près du corps des oiseaux de proie.

MAHUZZIM. Myth. chald. Dieu des Chaldéens, dont la nature et les attributs sont peu connus. Antiochus voulut établir le culte de Mahuzzim chez les Juifs. On dit aussi *Maozim*.

MAI. s. m. Chronol. C'est, dans le calendrier grégorien, le cinquième mois de l'année et le plus beau du printemps qui commence du 19 au 23 mars. Sous les rapports astronomiques, mai occupe la troisième place dans l'écliptique, ainsi que les Gémeaux ♊, emblème de l'accord de la terre et du soleil, dans lesquels ce mois entre du 19 au 23, quoique réellement par la précession des équinoxes, poursuivant son mouvement rétrograde, il soit maintenant dans celui des Poissons. Mai a 31 jours, avec des fractions d'heures, de minutes et de secondes, subordonnées à la vitesse du mouvement du soleil ou à la nature de son orbite. Dans cette saison, l'astre du jour, entré sur notre hémisphère, a déjà franchi l'équateur de 60 degrés. C'est alors que la terre se couronne de ses plus belles fleurs. Mai est le mois des abeilles et des rossignols. Tous les êtres de la nature, l'homme surtout, rendent hommage à ce mois, qui leur rappelle les merveilles de la création.

> Le beau soleil de mai, levé sur nos climats,
> Féconde les sillons, rajeunit les bocages. (MICHAUD.)

— Ce mois était le troisième dans le calendrier des Latins, depuis que Romulus, réformant l'année, qui, avant lui, datait du solstice d'été, lui substitua la sienne, dont il consacra le premier mois au dieu de la guerre, et qu'il appela *mars*. Dans cette innovation, il voulut que le troisième tirât son nom des *majores* ou plutôt *maiores* (anciens), dont il composa son sénat, et il l'appela *mai*. Dans ce mois, consacré à la vieillesse, il était défendu de se marier. D'autres font remonter à Maïa, mère de Mercure, l'étymologie de ce mois des fleurs, mis sous la protection d'Apollon, le dieu du soleil.

— Les poëtes l'appellent Le mois des fleurs, le mois des amours, le plus riant des mois, etc.

> Le mois naissait où refleurit la terre,
> Mois de gaîté, d'espérance et d'amour. (PARNY.)
>
> Jaloux de présider au plus riant des mois,
> Les Gémeaux dans les airs ont déjà pris leur route. (ROUCHER.)
>
> La nature a repris, au mois de ses amours,
> Sa robe nuptiale et ses plus frais atours. (BÉRANGER.)

— On l'appelle aussi Mois de Marie, parce que c'est le mois consacré à la Vierge Marie.

— Voltaire disait le *quatre de mai*, et Racine, le *quatre mai*. Sous le rapport de la correction grammaticale, la première construction est certainement préférable, puisque *quatre* est là pour *quatrième*, et que l'on dit toujours avec la préposition *de* : le *quatrième jour de mai*. Ensuite les Latins disaient avec le génitif : *primus februarii, secundus aprilis*. Ainsi, la grammaire et l'analogie sont pour le *quatre de mai*; mais si l'on consulte l'usage, qui en fait de langage est la règle de l'opinion, on dira le *quatre mai*, le *six mai*, le *vingt-six mai*.

— Cout. *Arbre de mai*. C'est ainsi qu'on appelait un arbre ou simplement un rameau qui se plantait le premier jour de mai, devant la maison des personnes que l'on voulait honorer. Les habitants des campagnes rendaient ainsi hommage à leurs baillis et à leurs seigneurs. Cet usage s'est conservé dans quelques parties de la France. Les jeunes villageois plantent encore des *mais* qu'ils ornent de fleurs et de rubans, à la porte de leurs maîtresses. Les clercs de la basoche dressaient tous les ans à Paris un mai dans la grande cour du Palais. On offrait aussi des mais aux églises. || *Tableau de mai*. Tableau que la corporation des orfèvres de Paris offrait autrefois à Notre-Dame, et que l'on suspendait à la porte de l'église le premier du mois de mai. Les plus célèbres sont ceux de Lebrun et de Lesueur.

— Hist. *Champ de mai*. Cérémonie qui eut lieu à Paris, dans le Champ de Mars, le 1er juin 1815. Napoléon y jura d'observer les constitutions de l'Empire, et reçut les serments du peuple et de l'armée.

— Iconol. Les anciens représentaient ce mois comme un homme entre deux âges, vêtu d'une robe large et à grandes manches, tenant d'une main une corbeille pleine de fleurs et de l'autre une fleur qu'il porte au nez. Quelquefois on plaçait à ses côtés un paon, image naturelle de la variété des fleurs dont s'émaille en ce mois la robe de l'année. Les modernes lui ont donné un habillement vert et fleuri, une guirlande de fleurs, un rameau verdoyant dans une main, et dans l'autre le signe des Gémeaux entouré de roses.

MAI ou **MÉE.** s. f. Techn. Nom qu'on donne, dans la fabrication du cuivre jaune ou laiton, à un instrument qui a la forme d'une pelle, dont l'ouvrier se sert pour faire le mélange de la calamine avec le charbon de bois pulvérisé. || Ce mot, qui est une altération de *la mêle*, instrument qui sert à mêler, nous semblerait mieux écrit *la mée*. Quant à *mai*, avec le genre féminin, c'est une orthographe qui doit être rejetée.

MAÏA. Myth. anc. Fille d'Atlas et de Pléione, qui fut aimée de Jupiter, dont elle eut Mercure, et fut nourrice d'Arcas. || Surnom employé par quelques auteurs comme épithète de Cybèle ou de la Terre. || Fille de Faune et femme de Vulcain.

— Astron. Nom que les astronomes ont donné à l'une des sept Pléiades, qui, placées dans les cieux, forment une constellation septentrionale composée de sept étoiles très-brillantes.

MAÏA. s. m. Zool. Genre de crustacés décapodes brachyures.

MAÏADAN, et non **MAIDAN.** s. m. En Orient, Place où se tient le marché, et le marché même.

MAÏADE. s. f. Anc. jurispr. Droit exclusif qu'avaient certaines personnes de vendre leur ... disait aussi *maïenque*, *maïesque* ou *majesque* et *maihure*.

MAÏADIN. s. m. Relat. Monnaie turque qui valait vingt deniers tournois. Il fallait soixante-dix maïadins pour faire un sequin turc.

MAÏANTHÈME. s. m. Bot. Genre de plantes monocotylédones, de la famille des asparaginées; il ne comprend que deux espèces, le maïanthème à deux feuilles, qui croît dans les bois des montagnes en France et dans le nord de l'Europe, et le maïanthème du Canada, qui croît naturellement dans l'Amérique septentrionale.

MAÏBA. s. m. Mamm. Tapir de l'Inde.

MAIDSTONE. Géogr. Ville d'Angleterre (Kent) sur la Medway; 15,387 hab.

MAIE. s. f. (du gr. μάκτρα, dérivé du verbe μάσσω, je pétris). Techn. Caisse ou huche dans laquelle le boulanger prépare sa pâte.

— Mar. Caisse dont le fond, en caillebotis ou

treillage, est propre à recevoir les cordages que l'on y fait égoutter après les avoir goudronnés.

— Techn. Table sur laquelle on dispose le marc de raisin pour le presser. || Caisse de bois dans laquelle le fabricant de poudre tamise le salpêtre et fait quelquefois le mélange des matières.

— Agric. Se dit dans quelques provinces d'une meule de blé. || *Maie des messiers.* Les gerbes que l'on abandonne aux moissonneurs pour leur salaire.

MAIENIERRET. s. m. Anc. jurispr. Procureur, médiateur.

MAÏENNE. s. f. Hortic. Un des noms vulgaires de la mélongène ou aubergine.

MAIER. s. m. Anc. législ. Maïeur, maire d'une ville.

— Chef d'un corps de métier ou d'une confrérie.

MAIER (Michel). Fameux chimiste allemand, né dans le Holstein en 1558, mort en 1622; exerça la médecine à Rostock et à Magdebourg. Il prétendait faire de l'or.

MAÏESQUE. s. f. Cout. de Béarn. Droit exclusif de vendre son vin pendant le mois de mai. V. MAÏADE.

MAÏÈTE. s. f. Bot. Genre de plantes d'Amérique, de la famille des mélastomées. Maïète en anneau. Maïète ciselée. Maïète en lime. Maïète argentée. La maïète succulente est un arbrisseau de trois à quatre mètres, dont le fruit est une baie velue, rougeâtre, de la grosseur de celles du groseillier épineux. Ses fruits sont d'un bon goût, recherchés par les habitants de la Guiane, où cet arbrisseau croît naturellement.

MAÏEUL ou **MAYEUL** (Saint). Abbé de Cluny, établit la réforme dans l'abbaye de Saint-Denis, et mourut au prieuré de Souvigny en 994, âgé de 86 ans. Il est regardé comme le second fondateur de Cluny. On le fête le 11 mai.

MAÏEUR. s. m. Anc. t. milit. Il s'est dit autrefois pour Major.

— Hist. Se dit en Belgique du premier magistrat municipal des communes rurales. Dans les villes on l'appelle Bourgmestre.

MAÏEUZE. s. f. Ornith. Nom vulgaire de la mésange charbonnière.

MAIGRAGE. s. m. Agric. Herbages à engrais des bœufs, dans quelques localités.

MAIGRE. adj. des 2 g. (du lat. *macer*, *macra*, *macrum*, formé du gr. μακρός, long, mince). Qui n'a point de graisse ou qui en a très-peu, qui est sec et décharné. Un homme maigre. Une personne très-maigre. Un enfant maigre. Devenir maigre. On voit les personnes modérément *maigres* supporter toute espèce de fatigue avec plus de facilité et de constance que les individus chargés d'embonpoint. (Renauld.)

— Se dit aussi des animaux, et particulièrement de ceux que l'on mange. Un poulet maigre. Un bœuf maigre. Les races carnivores d'animaux, quoique voraces et bien nourries de chair, sont toujours *maigres* d'habitude, afin de conserver leur agilité, leur vigueur. (Virey.) Là notre hôte empressé pensa brûler sa maison, en faisant rôtir des grives *maigres*. (Trad. d'Horace.)

— Se dit des aliments peu nourrissants, peu substantiels. Les chartreux et beaucoup d'ordres religieux étaient astreints toute leur vie à des nourritures *maigres*. (Virey.) Les aliments *maigres* débilitent ou relâchent beaucoup les fibres, détendent l'appareil musculaire, en sorte que le tissu cellulaire prédomine davantage. (Id.) Jadis la discipline de l'Eglise supposait que les macreuses, les loutres et autres espèces aquatiques, ne vivant que de poissons ou d'herbages fluviatiles, étaient une chair *maigre*; elle en permettait l'usage dans le Carême, sans dispense. (Id.) Le dactyloptère pérayéu a la chair *maigre*. (Lacépède.)

— *Régime maigre, repas maigre.* Où il n'entre pas, où l'on ne sert point de viande. Le régime *maigre* ou débilitant n'est point approprié à la vie laborieuse de l'homme de guerre, du marin, du fort de halle ou du manœuvre. (Virey.) || *Soupe maigre.* Soupe faite sans graisse ni bouillon de viande. || *Jours maigres.* Les jours pendant lesquels l'Eglise catholique défend de manger de la viande.

— Fig. Se prend dans le sens de Mauvais. Maigre chère. Maigre repas. Faire maigre chère. Faire un maigre repas. Hélas! sur le Parnasse

— Sec, aride, peu fertile. Ce pays, ce sol, ce terrain est bien maigre. Ces terres sont fort maigres. Dans l'intérieur du pays, le sol est *maigre* et ne produit qu'avec peine. (Barth.) C'est sur ces *maigres* campagnes que s'établirent les premiers Français qu'une fatale destinée poussa dans la Guiane. (Rayn.)

— Se dit de l'argile et de la chaux qui contiennent beaucoup de silice.

— Fig. Stérile, où il y a peu de matière, peu d'idées, dépourvu d'agrément, d'ornement. Un sujet maigre. Un ouvrage maigre. Quant à l'ouvrage, il est *maigre*, mais il est aisé de lui donner de l'embonpoint dans une seconde édition. (D'Alemb.) Un style *maigre* et décharné est un style dépourvu d'agréments. (Lav.)

. . En tout cas j'avertis
Qu'elle a l'entention *maigre* et le discours concis.
(Regnard.)

Lui-même applaudissant à son *maigre* génie,
Se donne par ses mains l'encens qu'on lui dénie.
(Boileau.)

— Fig. et en mauvaise part. Triste, pauvre. Les événements sont *maigres* témoins de notre prix et capacité. (Montaigne.)

— B.-arts. Se dit des objets qui, par faute d'ampleur, pèchent contre les proportions que la nature ou l'art ont assignées aux choses de leur espèce, ou ne remplissent pas les conditions de l'emploi auquel ils les ont destinés. || *Colonne maigre.* Celle dont le fût est trop allongé relativement à son diamètre. || *Moulure maigre.* Celle qui est trop menue relativement à l'ordre d'architecture auquel elle s'adapte. || *Claveau maigre.* Celui dont l'angle est plus aigu que ne le comporte la place qu'il doit occuper dans la voûte. || *Tenon maigre.* Celui qui joue dans la mortaise.

— Signifie aussi Exigu, trop sec. En ce sens il est l'opposé de Moelleux, large, nourri. Trait maigre. Touche maigre. Pinceau maigre. Architecture, peinture maigre. Ces ouvrages sont d'un crayon, d'un pinceau maigre.

— Calligr. *Lettre, caractère, écriture maigre.* Dont les traits, tracés avec timidité ou trop légèrement, ou trop obliquement, présentent des pleins faibles et délicats, des liaisons et des déliés de plusieurs espèces. || En t. d'imprim., on dit dans le même sens, *lettre, caractère maigre.* || *Filet maigre.* Filet très-étroit et sans ornement.

— *Maigre échine.* Se dit en plaisantant d'une personne fort maigre. || On dit aussi dans le même sens, *maigre comme un hareng soret, comme un squelette, comme un coucou.*

— Prov. *A chevaux maigres vont les mouches.* On fait tomber les charges, les impôts sur les petits plutôt que sur les grands. || *Il va du pied comme un chat maigre.* Se dit d'un bon piéton. || *Ce sont deux chapons de rente, l'un gras et l'autre maigre.* En parlant de deux personnes qui diffèrent beaucoup sous le rapport de l'embonpoint.

— Mar. *Navire maigre.* S'est dit d'un vaisseau resserré des côtés.

MAIGRE. s. m. La partie de la chair où il n'y a aucune graisse. Je ne veux point du gras de ce jambon, je veux du maigre. Le gras, le maigre du saumon. Voulez-vous du gras ou du maigre?

— Les aliments maigres en général. Le maigre échauffe. Tout le règne végétal, dans ses parties les plus nutritives, telles que les semences et fécules, sont le *maigre* absolu, et leur usage unique constitue cette existence toute pythagoricienne qui fut, dit-on, celle du patriarche, ou de l'antique simplicité du genre humain dans son innocence. (Virey.)

— *Faire maigre, manger maigre.* Ne point manger de viande. || *Traiter en maigre.* Donner un repas où il n'entre point de viande.

— Loc. prov. *Il revient de La Rochelle, il est chargé de maigre.* Se disait d'une personne qui avait fait un long jeûne, par allusion à la longueur du siége de La Rochelle et à la disette qui régna dans cette ville pendant les guerres de religion. || *Cheval chargé de maigre.* Se dit, par plaisanterie, d'une mauvaise rosse.

— Se dit de la partie d'une rivière où l'eau manque. C'est là que commence le maigre.

MAIGRE. adv. Se dit par ellipse pour Maigrement, d'une manière maigre.

— B.-arts. D'une manière trop exiguë, trop sèche, sans moelleux, sans agrément, sans ornement. Dessiner maigre. Peindre maigre. Faire maigre, trop maigre.

— Maréchal. *Etamper maigre.* Percer les trous ou étampures du fer d'un cheval près du bord extérieur; par opposition à *Etamper gras*, pratiquer les étampures près du bord intérieur. On dit de même, *Etamper plus maigre en dehors qu'en dedans.*

— Faucon. *Voler bas et maigre.* En parlant d'un oiseau qui ne vole pas de bon gré.

MAIGRE. s. m. Ichthyol. Grand poisson de mer du genre sciène.

MAIGRELET, **ETTE**. adj. (diminut. de *maigre*). Qui est un peu maigre. Un enfant maigrelet. Une femme jeune et maigrelette. Votre fille est un peu maigrelette.

Vous êtes pourtant plus replet,
Au lieu qu'il était *maigrelet*. (Scarron.)

— Suivant Landais, Laveaux, etc., il ne se dit que des enfants et des jeunes personnes. Nous croyons que c'est là une prescription tout à fait erronée, car l'on peut très-bien dire et l'on dit

maigrelet, ce dindon est bien *maigrelet* faire un repas *maigrelet*, ma part est un peu *maigrelette*, etc. Il se dit donc au propre et au figuré, avec des noms de personnes aussi bien qu'avec des noms de choses.

MAIGREMENT. adv. D'une manière maigre. Il n'est guère d'usage au propre.

— Fig. et fam. Petitement, chétivement. Il nous a traités maigrement. Il a de quoi vivre, mais bien maigrement.

MAIGRESSE. s. f. S'est dit pour Maigreur.

MAIGRET, **ETTE**. adj. (diminut. de *maigre*). Qui est assez maigre. C'est un homme un peu maigret.

MAIGREUR. s. f. (du lat. *macritudo*, *macror*, dérivés de *macer*, *macra*, *macrum*, venus du gr. μακρός, long, mince). Absence ou diminution plus ou moins considérable de graisse qui rend les membres fluets, grêles; état opposé à celui d'obésité ou de corpulence. Une grande maigreur. D'une extrême maigreur. A un tel point de maigreur. La *maigreur* n'exclut point la santé; elle en est même très-souvent la fidèle compagne, pourvu qu'elle ne soit point excessive (Renauld.) La *maigreur* constitutionnelle semble se propager dans certaines familles par voie d'hérédité, sans qu'on puisse lui assigner d'autre cause que celle de la similitude d'organisation entre les enfants et leurs parents. (Id.) Les affections vermineuses déterminent communément la *maigreur*, surtout chez les enfants. (Id.) C'est un signe fâcheux de voir la *maigreur* produite par des affections morales tristes, subsister encore et se prolonger après la cessation de cette cause. (Id.) Il n'y a point de rapport constant entre le régime maigre et la *maigreur* du corps. (Virey.) La vieillesse amène nécessairement la *maigreur*. (Lav.)

— Fig. Il s'emploie dans les arts du dessin et en littérature pour marquer la défectuosité de ce qui est maigre, c'est-à-dire sans ampleur, sans moelleux, sans grâce, sans ornement, etc. La maigreur d'une colonne. Maigreur de touche. La maigreur du style rend cet ouvrage fort ennuyeux. La maigreur de son sujet l'a forcé d'avoir recours à des épisodes, à des déclamations, à des morceaux de remplissage.

MAIGRI, **IE**. part. pass. du v. Maigrir. S'emploie adjectiv. Elle est bien maigrie. Je le trouve bien maigri.

— On dit *il a maigri* et *il est maigri*. Le premier marque l'action, le second le résultat de l'action, l'état. Avec *avoir*, le participe *maigri* est toujours invariable. *Elle a maigri, ils ont maigri.* Avec *être*, il est adjectif et prend l'accord. *Elle est maigrie, ils sont bien maigris.*

MAIGRIR. v. n. (rad. *maigre*). Devenir maigre. Maigrir à vue d'œil. Maigrir de jour en jour. La frayeur fait bientôt *maigrir* les veaux, les agneaux et autres races qu'on inquiète. (Virey.)

— v. a. Faire paraître plus mince, plus effilé. Se dit de l'effet des vêtements sur l'apparence de la taille. Les vêtements noirs maigrissent la taille.

— Techn. Amincir. *Maigrir une pièce de bois.* En ôter ce qu'il faut pour la rendre propre à l'usage qu'on en veut faire.

MAIL. s. m. (pr. *maye*; du lat. *malleus*, marteau). Techn. Gros marteau ou masse de fer carrée, dont le carrier se sert pour enfoncer les coins entre les joints des pierres, ou dans les entailles qu'il y a pratiquées avec le marteau et le ciseau. On dit un *mail*, et au pluriel des *mails*. C'est sans doute, dit T. Corneille, pour mettre de la différence entre le pluriel de *mal*, qui fait *maux*. Il y a des *mails* de différentes dimensions, depuis 8 jusqu'à 12 centimètres de grosseur, sur 24 à 40 centimètres de long, avec un manche d'environ 65 à 81 centimètres de longueur, mince et élastique, afin de donner plus de coup à la masse. (Lenorm.)

— Espèce de petite masse cylindrique de bois, garnie d'un cercle de fer à chaque bout, qui a un long manche un peu pliant, et dont on se sert pour jouer en poussant, en chassant avec force une boule de buis. Votre mail est trop pesant. Il a rompu son mail. Donner un coup de mail. Voilà un beau coup de mail.

— Lieu, allée plantée d'arbres où l'on joue au mail. Un beau mail. Un mail bien entretenu. Ce mail est long de douze cents pas. || C'est aussi, dans quelques villes, le nom de la promenade publique, où l'on jouait autrefois au mail. Voulez-vous faire deux tours de mail?

— *Boule de mail.* La boule avec laquelle on joue au mail.

— Le jeu où l'on fait usage du mail. Le mail, le jeu de mail est maintenant peu en usage. Jouer au mail. Une partie de mail. Louis XIV, à Marly, s'amusait beaucoup à voir jouer au *mail*, où il avait été très-adroit dans sa jeunesse. (St-Sim.)

— Anc. t. milit. *Mail d'armes.* Arme contondante en forme de marteau ou de maillet. Le mail était ordinairement fait de métal ou garni de plomb. Anaxarchus fut couché dans un vaisseau de pierre et assommé à coups de *mail* de fer. (Mont.)

— Techn. Il s'est dit d'une Espèce de ciment que l'on fait en Italie avec de la chaux vive, du vin, de la graisse de porc et des figues.

MAILLÉE. s. f. Anc. t. milit. Nom générique des cottes d'armes ou des hauberts, qui étaient un tissu de mailles.

composé de trois nappes appliquées l'une sur l'autre. Ce terme n'est employé que sur les côtes de la Méditerranée; les pêcheurs des côtes de l'Océan disent *tramail*.

MAILLARD (Stanislas-Marie). Huissier au Châtelet de Paris, un des vainqueurs de la Bastille, et un des héros des journées des 5 et 6 octobre 1789, connu surtout par la part qu'il prit aux massacres de septembre. On ignore l'époque de sa mort.

MAILLE. s. f. (pr. *ma-ye*; du lat. *macula*, ou de l'ital. *maglia*, maille de réseau ou de filet). Espèce de petit anneau dont plusieurs ensemble font un tissu. Les mailles d'un filet. Les mailles d'un rets. Des filets à grandes mailles, à petites mailles. Il y a deux mailles de rompues. Les anciennes ordonnances fixaient la dimension des *mailles* des filets, et du temps de saint Louis il fallait qu'elles fussent assez larges pour laisser passer un gros tournois de plat. (Baudrill.)

— L'ouverture que les nœuds laissent entre eux. Les mailles de ce filet, de ce rets, de cette raquette, sont trop grandes, trop larges.

— Se dit aussi des tissus qui se font à l'aiguille et au métier, comme ceux des bas d'estame, des bas de soie. Maille fermée. Maille tombée. Mailles mêlées. Maille double. Maille retournée. Maille de dentelle. Maille de tulle. || *Maille mordue.* Dans les fabriques de bas au métier, Celle dont la moitié est dans la tête de l'aiguille et l'autre moitié dehors. || *Maille portée.* Celle qui, sans sortir de l'aiguille, est engagée dans la tête de l'aiguille suivante. || *Maille retournée.* Celle qu'on laisse tomber et qu'on relève sur la même aiguille, de manière qu'elle fasse relief à l'envers et creux à l'endroit.

— Anc. arm. Petits annelets de fer dont on formait des armures en les entrelaçant les uns dans les autres. Une chemise, une jaque, une cotte de mailles. Gants de mailles. Un haubergeon fait de mailles.

— Prov. *Maille à maille se fait le haubergeon.* Avec du travail, de l'assiduité, de la patience, on vient à bout de tout.

— Tisser. L'ouverture pratiquée dans les lisses du métier à tisser, et qui sert à recevoir les fils de la chaîne. Maille à nœuds, à crochets, à coulisses.

— Blas. Boucle ronde sans ardillon.

— Faucon. V. MAILLURE.

— Pêch. Pièce de cordage faite avec [illegible]iffe, plante joncacée qui croît en Espagne. || [illegible]ille *royale*. Espèce de filet qui par la grandeur de ses mailles ressemble beaucoup aux cibaudi[illegible]s ou folles.

— Mar. Intervalle entre les membrures d'un bâtiment. || Espèce de cordage dont on se sert pour mailler une voile.

— Charp. Certaines fissures du bois, qui partent du cœur de l'arbre et divergent suivant les rayons.

— Anc. techn. Ouvertures d'une grille de fenêtre à fer maillé. Selon la coutume de Paris, ces mailles ne devaient pas avoir plus de quatre pouces.

— Techn. *Maille de corps d'en bas.* Dans les manufactures de velours, Second fil double dont on garnit les maillons.

— Bot. Variété de manioc.

— Hortic. S'est dit de l'œil ou du nœud d'où sort le fruit des melons, des concombres, et la grappe du raisin.

MAILLE. s. f. (pr. *má-ye*; du bas lat. *mellia*, *medula*, *medalia*). Anc. métrol. Petite monnaie de cuivre qui avait cours sous les rois de la troisième race, et qui ne valait, comme l'obole, que la moitié d'un denier. Il y avait des *mailles parisis*, des *mailles tournois* et des *demi-mailles*. En 1303, Philippe le Bel fit frapper des *mailles blanches*. Il y eut aussi des *mailles d'or*, appelées *mailles de Lorraine*, pesant 2 deniers 4 grains, et qui sous François Ier étaient en circulation parmi nous avec une valeur de 33 sous 6 denier. Les mailles en monnaie ont été ainsi appelées parce qu'elles n'étaient pas plus grandes qu'un petit trou de filet ou qu'une boucle de cotte de mailles.

— *Maille blanche de Meun-sur-Yèvre.* Monnaie d'argent qui pesait 3 deniers 1/2, ce qui équivalait à 20 sous de cuivre.

— Dr. cout. *Maille d'or.* Droit qui était dû au seigneur, en quelques endroits, pour la garde des foires.

— *Maille poitevine.* V. PITE.

— Anc. loc. prov. *Ce n'est pas un jeu de trois mailles.* Ce n'est pas peu de chose. || *Faire la maille bonne.* Garantir que le compte est juste.

— Par extens. Espèce de monnaie de billon au-dessous du denier qui depuis longtemps a cessé d'être en usage, mais dont le nom sert encore à exprimer une chose de très-mince valeur. Il n'a ni denier ni maille, ni sou ni maille. Il n'a pas une maille, pas la maille. Cela ne vaut pas une maille. Je n'en rabattrai pas la maille. Je sais à sou, maille et denier ce qu'il possède de bien. Ils sont ici n'ayant ni sou ni maille. (Volt.)

Montrez-leur comme il faut....
Ne laisser de sa bourse échapper une *maille*. (Boil.)

— Loc. prov. *Avoir maille à partir avec quelqu'un.* Autrefois *partir* signifiait *partager*; ainsi *avoir maille à partir* veut dire au propre, Avoir une maille à partager, et au figuré, Avoir des différends, des tracasseries; car il n'appartient

loir partager la plus petite pièce de monnaie.

— Orfév. Petit poids qui est la quatrième partie d'une once.

MAILLE. s. f. (de l'ital. *macchia*, tache). Se dit du changement de couleur que subissent les plumes du perdreau quand il devient fort.

— Médec. Certaine tache ronde qui vient sur la prunelle de l'œil et qui gêne la vue. Il lui est venu une maille à l'œil.

MAILLÉ, **ÉE**. part. pass. du v. Mailler. S'empl. adjectiv. Un filet bien maillé. Ce héraut d'armes est bien maillé.

— Techn. *Fer maillé.* Treillis de fer qui se met à une fenêtre. Les jours de servitude doivent être de fer *maillé* et verre dormant. (Merl.)

— Oisel. *Perroquet maillé.* Nom donné au perroquet varié.

— Se dit en parlant des perdreaux qui commencent à prendre des mailles, c'est-à-dire des marques ou taches sur leurs plumes. De ces perdreaux *maillés* le fumet seul m'attire (Volt.)

— La Fontaine l'a employé au figuré :

Là se trouvaient tendrons en abondance,
Plus que *maillés* et beaux par excellence.

— Constr. Maçonnerie en échiquier et à joints obliques. || On a aussi employé ce mot comme subst. masc. Le maillé est l'*opus reticulatum* des Romains.

— Blas. Couvert d'une cotte de mailles.

— MAILLES. s. m. pl. V. MAILLOTINS.

MAILLÉ. s. m. Techn. Un des huit ouvriers qui desservent chaque feu dans les fourneaux à la catalane.

MAILLÉ. Illustre et ancienne maison originaire de Touraine, où elle possédait la terre de Maillé, qui fut acquise par le connétable de Luynes, et érigée pour lui en duché. La maison de Maillé a donné naissance à plusieurs branches célèbres, entre autres à celle de Brézé.

MAILLEAU. s. m. Techn. Petit maillet dont on se sert pour mouvoir la branche ou le mâle des forces à drap.

MAILLECHORT. s. m. (pr. *mâ-ye-chor*). Métall. Composition formée de nickel, de zinc et de cuivre de Rosette ; elle a à peu près le son et la couleur de l'argent. Elle fut imaginée par deux ouvriers lyonnais, qui s'appelaient Maillot et Charlier, et qui s'associèrent pour exploiter cette nouvelle composition. Les proportions varient suivant ceux qui la fabriquent ; mais on s'éloigne peu de ces quantités : Nickel, 200 grammes ; zinc, 500 grammes ; cuivre, 400 grammes. On fabrique avec cette matière, qui est extrêmement dure et qui va au feu, toute l'orfévrerie en général et principalement les couverts. On en fait aussi de la petite bijouterie. Ces ouvrages se dorent et s'argentent ordinairement par le procédé Ruolz. Les maisons Christofle et Denière exploitent en grand cette industrie, qui se propage de jour en jour. Un couvert en maillechort. Une timbale de maillechort.

MAILLER. v. a. 1re conj. (pr. *mâ-yé*). Art milit. Couvrir d'un tissu de mailles.

— Mar. Lier une voile à une autre au moyen d'un filin passé dans les yeux de pie pratiqués le long de la ralingue des deux voiles.

— Vénér. Mettre aux chiens une espèce de collier de mailles. Il faut mailler les chiens pour chasser le sanglier.

— Techn. Battre avec un maillet. Mailler les cuirs. || *Mailler une toile de batiste.* La battre sur un marbre avec un maillet de bois bien uni, afin d'en abattre le grain et de lui donner un œil plus fin.

— v. n. Techn. Faire un treillis en losange.

— Hortic. Pousser des mailles ou bourgeons. Le raisin blanc maille plus tôt que le noir.

— Tracer un parterre d'après un dessin craticulé.

— SE MAILLER. v. pron. Se dit des perdreaux à qui les mailles commencent à venir. Ces perdreaux commencent à se mailler.

MAILLER. s. m. Manég. Cheval de velet ou de postillon qui porte une malle.

MAILLERIE. s. f. (pr. *mâ-ie-ri*). Écon. rur. Moulin pour battre le chanvre.

MAILLET. s. m. (pr. *mayé ;* du lat. *malleus*, marteau, d'où le fr. *mail*). Techn. Espèce de marteau de bois à deux têtes fait avec un bois dur, tel que le buis, et qui sert dans beaucoup d'arts industriels. Le maçon, le sculpteur, le marbrier, etc., emploient le *maillet* pour dégrossir et même pour terminer leurs ouvrages. (Lenorm.)

— Fig. Les hivers, les volcans, les torrents, les mers, les tempêtes, les tremblements de terre sont les ciseaux et les *maillets* de la nature. (B. de St-P.)

— Papet. Grosses masses de bois garnies par un bout de pièces de fer appelées *clous*, dont les fabricants de papier se servent pour diviser en petites filandres les chiffons qu'ils emploient pour faire la pâte du papier.

— Plomb. Gros cylindre coupé en deux dans sa longueur par son axe, de sorte que le même cylindre sert à faire deux maillets égaux. Le plombier s'en sert par le côté plat pour battre le plomb ; il frappe quelquefois par ses bouts sur des outils qu'il enfonce dans le plomb.

— T. milit. *Maillet d'armes.* Arme contondante. Les Français se servirent de maillets d'armes au combat des trente, en 1351. V. MAIL-

— Chez les Romains et dans le langage mystérieux des prêtres, c'était la Hache avec laquelle on immolait les victimes. Cette hache coupait d'un côté, et l'autre extrémité, faite en marteau, servait à frapper.

MAILLET. s. m. Cheval attelé entre les deux brancards d'une chaise de poste.

MAILLETAGE. s. m. Mar. Garniture de clous à large tête couvrant la carène d'un bâtiment à flot, pour le préserver de la piqûre des vers.

MAILLETÉ, ÉE. part. pass. du v. Mailleter. S'empl. adject. Ce bâtiment a été bien mailleté.

MAILLETER. v. a. 1re conj. (pr. *ma-ye-té*). Mar. Opérer, faire le mailletage ; garnir de clous le doublage d'un navire. Il faut mailleter ce vaisseau avant de lui faire prendre la mer.

— SE MAILLETER. v. pron. Être mailleté.

MAILLEUR. s. m. (pr. *mâ-ieur ;* rad. *maille*). Techn. Ouvrier qui maille, qui fait des filets. On le nomme aussi *laceur*.

MAILLEZAIS. Géogr. Ch.-l. de cant. (Vendée), à 12 kil. E. de Fontenay ; 1,200 hab.

MAILLIER. s. m. Anc. techn. On nommait ainsi un Ouvrier chaînetier, et généralement celui qui faisait les ouvrages de mailles.

MAILLOCHE. s. f. (pr. *mâ-io-che ;* dimin. de *mail ;* du lat. *malleus*, marteau). Techn. Marteau de même grosseur que le mail, mais dont le fer de la tête a une bien moins grande longueur, et qui sert au carrier pour enfoncer les coins entre les joints des pierres, ou dans les entailles qu'il y a pratiquées avec le marteau et le ciseau.

— Tonnel. Gros morceau de bois tourné presque cylindriquement, qui sert au fabricant de cerceaux ainsi qu'au tonnelier pour frapper sur le coutre à fendre le merrain, et sur les perches qu'il veut diviser pour former les cerceaux.

— Anc. t. milit. Espèce de maillet d'armes.

— Blas. Petit maillet de fer représenté dans les armoiries.

MAILLOIR. s. m. Blanchiss. Marbre, pierre dure sur laquelle on maille les batistes, on bat les toiles avec des maillets de bois.

MAILLOLE. s. f. (pr. *mâ-yo-le*). Agric. Bouture de la vigne.

MAILLON. s. m. (pr. *ma-yon ;* dimin. de *maille*). S'est dit pour Nœud, petite maille.

— Techn. Petit anneau d'émail dont les gaziers se servent pour attacher les lissettes aux plombs. || Les chaînetiers appellent ainsi chaque petite portion du tissu qui forme une chaîne flexible sur toute la longueur. La chaîne se forme de l'assemblage des *maillons*. (Lav.)

— Agric. Lien dont on se sert pour attacher la vigne.

— Mar. Sorte de nœud coulant employé pour saisir un objet sous l'eau.

MAILLOT. s. m. (pr. *ma-yô ;* du lat. *macula*, maille de rets ; d'où l'ital. *maglia*, et le franç. *maille*, parce qu'on liait les enfants de bandes à divers tours qui, se traversant l'un l'autre, formaient comme des mailles de rets). Nom qu'on donne aux couches, aux langes, et à la couverture de laine ou de coton dont on enveloppe un enfant à sa naissance et pendant sa première année. On a poussé trop loin les reproches que l'on a faits au *maillot*. (Gard.) Lorsqu'on ne fait que tenir ce vêtement en contact avec le corps de l'enfant qui vient de naître, le *maillot* est utile pour lui procurer de la chaleur, et pour fournir un soutien à ses membres, qui sont flasques. (Id.) Par l'abus qu'on fait du *maillot* en le serrant trop fortement, on convertit les diverses parties de cet habillement en autant de liens et d'entraves qui gênent les mouvements de l'enfant. (Id.) Quelque gêné que soit l'enfant dans son *maillot*, il fait néanmoins des efforts pour remuer ses jambes, les muscles se contractent. (Id.) Un des grands inconvénients du *maillot* consiste dans l'impossibilité où l'on est de tenir les enfants propres. (Id.)

— *Enfant en maillot.* Qui est enveloppé dans son maillot. || *Enfant au maillot.* Qui est encore dans l'âge où l'on met les enfants au maillot.

— Fig. La liberté, sortie du *maillot*, ne peut de longtemps marcher sans lisières. (***)

— Théât. Espèce de caleçon ou de pantalon collant, que les danseuses mettent pour paraître sur le théâtre.

— Moll. Genre de mollusques hélices, ainsi nommé parce qu'il a la forme d'un enfant enveloppé dans des langes. Ce sont de petits animaux logés dans des coquilles cylindriques et turriculées, dont le volume le plus ordinaire n'excède guère un grain de chenevis. On en compte un grand nombre d'espèces, dont plusieurs habitent la France. On les trouve communément dans les lieux secs et sablonneux, où ils s'abritent durant la chaleur sous les pierres, le gazon ou la mousse.

MAILLOTIN. s. m. (diminut. de *mail ;* du lat. *malleolus*). S'est dit pour désigner une arme en forme de maillet.

— Techn. Pressoir à olives.

MAILLOTINS. s. m. pl. (pr. *mâ-yô-tin*). Hist. Hommes du peuple de Paris, qui pour s'opposer à la perception des nouvelles taxes décrétées par le duc d'Anjou, régent de France, pendant la minorité de Charles IV, se portèrent à l'Arsenal, le 1er mars 1381, s'y armèrent de maillotins, massacrèrent les percepteurs et élar- […] Un mouvement analogue eut lieu en même temps à Rouen. La révolte des maillotins ne fit qu'attirer sur le peuple de la capitale et même sur les bourgeois qui étaient étrangers à ce mouvement, un redoublement d'action. Les supplices infligés aux prétendus fauteurs du soulèvement des maillotins se prolongèrent jusqu'en 1383.

MAILLURE. s. f. (pr. *mâ-yu-re*). Fauconn. Taches ou mouchetures qui forment des espèces de mailles sur les plumes d'un oiseau.

MAILLY. Ancienne et noble famille qui tirait son nom d'un bourg de Picardie, à 24 kil. d'Amiens, et dont l'origine remonte à Anselme de Mailly, qui vivait vers l'an 1050, et commandait les armées du comte de Flandre. Parmi les rejetons les plus distingués de cette famille nous citerons les suivants. || MAILLY (François de). Cardinal et archevêque de Reims, né à Paris le 4 mars 1658, mort le 13 septembre 1721. || MAILLY (le chevalier de), qui s'acquit une certaine célébrité dans les lettres, était filleul de Louis XIV ; il mourut en 1714. || MAILLY (Louise-Julie de Nesle, comtesse de). Née à Paris le 16 mars 1710, fut dame d'honneur de la reine, et devint la maîtresse de Louis XV ; morte le 30 mai 1751. || MAILLY D'HAUCOURT (Joseph Augustin, comte de). Maréchal de France, né à Paris le 5 avril 1708, mort sur l'échafaud le 25 mars 1794.

MAIMATCHIN ou **MAIMADCHAN**. Géogr. Petite ville de l'empire chinois, sur la frontière de la Sibérie, près de la ville russe de Kiakhta.

MAIMBOURG (Louis). L'un des écrivains les plus féconds de la compagnie de Jésus, né à Nancy en 1616, mort à Paris en 1686.

MAIMON. s. m. Zool. Espèce de singe du genre macaque, à queue de cochon.

MAIMONIDES (Moses). Célèbre rabbin, né à Cordoue vers 1136, mort en 1209. Devint premier médecin de Saladin et de ses successeurs. Il a laissé un grand nombre d'ouvrages sur la philosophie et la médecine ; la plupart sont écrits en arabe. Les Juifs le regardent comme leur premier écrivain.

MAIMONIDIEN, IENNE. adj. et s. Philos. S'entend de la doctrine et des disciples du philosophe juif Maimonides, qui développa au XIIe siècle les idées péripatéticiennes d'Averrhoës.

MAIN. s. f. (du lat. *manus ;* en ital. *mano*). Anat. Partie du corps qui termine les extrémités supérieures chez l'homme, et qui sert à la préhension des corps et au toucher. Ce qui constitue la main et la distingue de la patte et du pied, c'est surtout l'indépendance des mouvements du pouce, qui peut s'opposer aux autres doigts, disposition qui n'existe que chez l'homme et chez les singes. Trois parties composent la main : le carpe ou poignet, le métacarpe, et les doigts. On distingue encore dans la main la paume ou partie interne, et le dos. L'homme seul a deux mains. La main droite. La main gauche. Les doigts de la main. Le creux, le dedans, la paume de la main. Le dessus de la main. Le plat de la main. Ouvrir, fermer la main. Tendre la main. Prendre avec la main. Tenir à la main. Avoir à la main, dans la main, entre les mains. Mettre dans la main. Se laver les mains. Avoir les mains jointes. Une main longue, courte, sèche, grasse, décharnée, noire, blanche, rude, douce, sale, propre, nette. Belle main. Vilaine main. Main gourde, pote, estropiée. Avoir les mains chaudes, froides, glacées, gelées, brûlées. Avoir des mains de glace. Avoir les mains à la glace. Avoir froid, chaud aux mains. C'est à la *main*, cet instrument des instruments, que l'homme doit toute son adresse et les arts qu'il exerce, enfin sa supériorité sur tous les animaux. (Helvét.) Parce que l'homme a un cerveau pensant, il lui faut aussi des *mains* opératrices. (Virey.) Ceux dont le cerveau est le plus perfectionné possèdent la *main* la plus adroite. (Id.) La *main* humaine est un organe par excellence, et l'instrument créateur de toutes les machines. (Id.) La *main* de l'accoucheur doit être petite, allongée, susceptible de prendre toutes les formes, de se prêter à toutes les inflexions. (Percy.) En certain pays, quand on achetait un esclave, on lui regardait aux *mains ;* c'était un bon signe s'il les avait dures et calleuses. (Id.) La paume de la *main* est très-absorbante. (Id.) Les engelures n'épargnent guère les *mains* des enfants. (Id.) Je portai la *main* sur ma tête, je touchai mon front et mes yeux ; je parcourus mon corps : ma *main* me parut être alors le principal organe de mon existence. (Buff.) Tout ce que je touchais sur moi semblait rendre à ma *main* sentiment pour sentiment, et chaque attouchement produisait dans mon âme une double idée. (Id.) J'étais assis à l'ombre d'un bel arbre ; des fruits d'une couleur vermeille descendaient en forme de grappe, à la portée de la *main*. (Id.) Je croyais que tes *mains* fermeraient mes yeux, et que tu recueillerais mon dernier soupir. (Fén.) Cynégire, soldat athénien, s'immortalisa à la bataille de Marathon. Ayant saisi de la *main* droite un des vaisseaux des Perses, il ne quitta prise que quand cette *main* lui fut coupée. Alors il le reprit de la gauche. Cet autre *main* est également coupée ; Cynégire saisit le vaisseau avec les dents et y meurt attaché. (Dict. hist.) Tandis que la *main* droite commande, souvent la *main* gauche obéit. (De Juss.) Les *mains* qui m'ouvrirent les yeux à ma naissance pourront me les fermer à ma mort. (J.-J. Rouss.)

Il ne faut pas tant d'art pour conserver ses jours,
Et grâce aux dons de la nature,
La *main* est le plus sûr et le plus prompt secours.
(La Fontaine.)

[…] qui se fait avec les mains. Nous ne trouvions aucun champ où la *main* du diligent laboureur ne fût imprimée. (Fénel.) Le grand point est de se familiariser avec les instruments ; il faut instruire ses *mains*, les livres instruiront son esprit. (Volt.) Ils cultivent de leurs propres *mains* un terrain plus ou moins vaste. (Rayn.) Au milieu de tant d'ignorance, l'homme vint jusqu'à adorer l'œuvre de ses *mains*. (Boss.)

— On dit aussi la main de Dieu, en parlant de sa puissance, de sa justice, de sa libéralité, etc. Tout part de sa puissante *main*. (Boss.) Elle se soumit plus que jamais à cette *main* souveraine, qui tient du plus haut des cieux les rênes de tous les empires. (Id.) Venez voir d'où la *main* de Dieu a retiré la princesse Anne : venez voir où la *main* de Dieu l'a élevée. (Id.) Celui-là seul tient tout dans sa *main*, qui sait le nom de ce qui est et de ce qui n'est pas encore, qui préside à tous les temps, et qui prévient tous les conseils. (Id.) Dieu tient le cœur des rois entre ses *mains* puissantes. (Rac.) Notre sort est dans les *mains* de Dieu. (Fléch.) La *main* qui me frappe me soutiendra. (Id.) A la vue des merveilles de la nature, on se trouve naturellement disposé à admirer la *main* qui les tira du néant. (Chateaub.) Tous les hommes sont sortis égaux des *mains* de la nature. (D'Aguesseau.) Tout est bien en sortant des *mains* de l'auteur des choses. (J.-J. Rouss.) Les hommes les plus heureux et les plus malheureux sont également environnés de la *main* divine. (Montesquieu.)

— Se dit relativement à la moralité des actions qui se font avec la main. Une main bienfaisante, propice, vengeresse, protectrice, puissante, officieuse, prodigue, généreuse, prévoyante, avare, ménagère, économe, ennemie, odieuse, cruelle, redoutable, pesante, meurtrière, foudroyante, homicide, sacrée, auguste, robuste, faible, craintive, défaillante, furieuse, égarée, furtive, sacrilége, innocente, coupable, triomphante, novice. Souiller sa main d'un homicide. Comment ose-t-on d'une *main* sacrilége troubler le repos de la terre ? (Barth.) Sans cette adorable amie dont la *main* compatissante essuie si souvent mes pleurs... (J.-J. Rouss.) Tremper ses *mains* dans le sang des hommes. (Rayn.) Pendant qu'elle ouvrait une *main* pour distribuer ses biens dans cette grande ville, elle étendait l'autre pour assister des provinces affligées. (Fléch.) Avec quelle douceur elle leva vers lui ses yeux mourants et ses *mains* tremblantes. (Id.) On le vit baisser sa tête sacrée aux pieds des pauvres, employer ses *mains* charitables pour les servir. (Id.) Une moisson jaunissante qui n'attendait que la *main* des ouvriers. (Id.) Elle avait dressé de ses propres *mains* le bûcher où elle devait consommer son sacrifice. (Id.) Il me tend une *main* prompte à me soulager. (Rac.) Ils ont senti dans le plus grand éloignement combien la *main* de Louis était secourable. (Boss.) Les *mains* élevées à Dieu enfoncent plus de bataillons que celles qui frappent. (Boss.) Vous avez été au devant de mes vœux : votre *main* octogénaire s'est étendue vers moi pour me repousser de l'échafaud. (Louis XVI.)

— Puissance, autorité, moyens de servir ou de nuire. La main de fer d'un gouvernement.

— Fig. *Entre les mains, dans les mains, dans la main*. Sous la puissance, sous l'autorité, sous la direction. Un enfant passe six ou sept ans de cette manière entre les *mains* des femmes, victime de leur caprice ou du sien. (J.-J. Rouss.) Notre sort n'est pas en nos *mains*. (Fléch.) Je me mets entièrement entre vos *mains*. (Volt.) Du monde entre mes *mains* j'ai vu les destinées. (Id.) Elle met dans ma *main* sa fortune et mes jours. (Rac.) Rome retombe dans les *mains* de Marc-Antoine. (Boss.)

— Fig. On donne aussi des mains à la mort et à d'autres êtres métaphysiques, pour marquer leur puissance, leur influence, etc. La main de la mort. La main du sort. Les mains du hasard. Les mains de la mort, etc. Nous sommes des ballons que la *main* du sort pousse aveuglément et d'une manière irrésistible. (Volt.) Une chaleur agréable le dérobait aux *mains* glacées de la mort. (Fén.) C'est la *main* du hasard qui donne un diadème. (Thom.) Il ne connaissait plus le sommeil, et la froide *main* de la mort pouvait seule lui clore les yeux. (Boss.)

— Fig. S'emploie comme synonyme de Mariage. Offrir, proposer, donner sa main à quelqu'un. Accepter, refuser la main de quelqu'un. L'origine de ce sens particulier du mot *main* n'a pas besoin d'être indiquée. J'aspire à votre *main*, mais je veux être aimé. (Dest.)

Lisette, dans l'état où l'a mis son destin,
Pourrais-je me résoudre à lui donner la *main*?
(Lesage.)

. . . . O cœur vraiment romain,
Et digne du héros qui vous donna la *main*.
(Corneille.)

Non, cher prince, cessez de m'offrir votre *main* ;
Ah ! mon père sait trop que je vous aime en vain.
(De Belloy.)

— *Mariage de la main gauche.* Mariage qu'un prince contracte avec une femme d'une condition inférieure, à qui il donne dans la cérémonie nuptiale la main gauche au lieu de la main droite. Les enfants qui naissent de ce mariage n'héritent pas de la dignité ni du pouvoir de leur père. On dit dans le même sens, Epouser une femme de la main gauche.

— Par distinction, on donne la droite à quelqu'un, soit en s'asseyant, soit en marchant à côté de lui. Donner, céder la main à quelqu'un. Prétendre la main sur quelqu'un. Ce sens est vieux.

l'aide desquels les plantes grimpantes s'attachent aux corps voisins. Et la vigne flexible et le lierre aux cent *mains*. (Delille.)

— Fig. Se dit pour Ecriture. *Avoir une bonne main.* Avoir une bonne écriture. || *Imiter la main de quelqu'un.* Contrefaire son écriture. || *Voyez, est-ce là sa main ?* Reconnaissez-vous son écriture ? || *Il n'a pas la main bien formée.* C'est-à-dire que les lettres de son écriture sont mal formées.

— *Aller bride en main.* Mettre beaucoup de circonspection dans une affaire que l'on traite.

— *S'arracher des mains quelqu'un ou quelque chose.* Se disputer le plaisir de posséder telle personne ou telle chose. C'est une femme aimable que l'on s'arrache des mains. Cet homme a tant de mérite et d'esprit qu'on se l'arrache des mains. Tout le monde s'arrache des mains le dernier ouvrage de Chateaubriand.

— *Avoir en main.* Avoir sous sa dépendance, en sa possession, à sa disposition. Je me con-

nais en gens, et j'ai en *main* le plus joli homme du monde. (Dancourt.)

— *Avoir la main légère.* Se dit d'un chirurgien qui opère avec habileté, d'une personne qui écrit avec aisance et rapidité.

— Fig. User de son pouvoir, de son autorité avec modération. Pour bien gouverner il faut avoir la main légère.

— *Avoir la grande main, la haute main.* Etre haut placé et pouvoir par sa position rendre de grands services. Adressez-vous à lui pour être placé, c'est lui qui a la haute main, la grande main.

— *Avoir les mains longues.* Avoir de grands moyens de servir ou de nuire. Il est dangereux d'offenser cet homme, il a les mains longues.

— *Avoir une main de fer.* Avoir une volonté, une autorité ferme et despotique.

— *Avoir les mains nettes.* N'avoir rien à se reprocher. S'être conduit avec probité, droiture, fidélité. C'est un bon, un honorable comptable, il a quitté sa charge les mains nettes. || *J'ai les mains nettes de cette affaire.* Je n'y ai pris aucune part.

— *Avoir toujours les mains dans ses poches.* Vivre en indolent, en paresseux, en fainéant.

— *Avoir la main bonne pour chanter et la voix belle pour écrire.* Écrire et chanter fort mal.

— *Avoir des mains de laine et des dents de fer.* Manger beaucoup et refuser de travailler, ou travailler avec nonchalance.

— *Donner d'une main et retenir de l'autre.* Faire donation de quelque chose, sans toutefois s'en dessaisir.

— *Ensanglanter ses mains.* Se rendre coupable de meurtre.

— *Être haut à la main.* Être impérieux, violent, emporté, prompt à user de voies de fait.

— *Faire main basse.* Saisir, prendre, enlever, tout ce qui tombe sous la main. Les voleurs font main basse sur tous les objets qu'ils trouvent.

— Fig. N'épargner personne, passer tout au fil de l'épée. On fit main basse dans la ville prise d'assaut. On a fait main basse sur tous les prisonniers.

— Fig. *Faire tomber les armes de la main de quelqu'un.* Adoucir, apaiser sa colère. Lorsque je lui ai dit ce qu'il en était, je lui ai fait tomber les armes des mains.

— *Faire valoir son bien ou son argent par ses mains.* Ne confier son argent à personne, et ne pas louer ses terres, son bien, cultiver soi-même.

— *Faire crédit de la main à la bourse.* Ne vendre qu'argent comptant.

— *Faire sa main.* Piller, dérober, faire un profit illicite. Il a bien fait sa main dans cette affaire.

Le valet grapillait : il eût voulu mieux faire ;
Et des gains du valet Margot *faisait sa main.*
(Lamotte.)

— *Forcer la main à quelqu'un.* Le contraindre à faire une chose malgré lui.

— *Haut la main.* Avec autorité, en surmontant tous les obstacles ; avec promptitude. J'en viendrai à bout haut la main. Il l'a emporté haut la main sur tous les concurrents.

— Fig. *Lâcher la main à quelqu'un.* Lui donner plus de liberté qu'à l'ordinaire. || *Lâcher la main dans une affaire.* Céder de ses prétentions. Donner sa marchandise au-dessous du prix qu'on l'avait fait.

— *Se laver les mains de quelque chose.* Déclarer qu'on n'y a point participé et qu'on est innocent. Cet arrangement a eu lieu malgré moi, je m'en lave les mains. Cet homme a été condamné contre mon sentiment, je m'en lave les mains.

— *Lever la main sur quelqu'un.* Se préparer, être prêt à le frapper. Suivant les anciens canons, quiconque levait la main sur un prêtre était excommunié.

— *Lier les mains à quelqu'un.* Lui ôter la possibilité d'agir. || *Avoir les mains liées.* Etre dans l'impossibilité d'agir dans une affaire. Je ne puis pas arriver où je voudrais, j'ai les mains liées.

— Fig. *Manger dans la main.* Être trop familier. Cet homme est déplaisant et sans gêne, il vous mange dans la main. Je n'aime pas qu'on vienne me manger dans la main.

— *Mettre aux mains deux ou plusieurs personnes.* Les engager dans quelque dispute, dans quelque discussion. Je les ai mis aux mains sur [illegible] mon avocat.

— *Mettre à quelqu'un le pain à la main.* Être l'artisan, la première cause de sa fortune, de son bien-être. C'est moi qui lui ai mis le pain à la main.

— *Mettre l'épée à la main.* Tirer l'épée pour s'en servir.

— *Ce maître lui a mis les armes, le fleuret, le violon à la main.* Il lui a donné les premières leçons d'escrime, de violon.

— *Mettre la main sur quelqu'un.* Le menacer, le frapper.

— *Mettre la main sur quelque chose.* S'en saisir. Lorsque j'ai tiré au sort, j'ai mis la main sur un bon numéro. Je cherche ce livre et je ne puis mettre la main dessus.

— *Mettre la main sur la conscience.* Examiner avec franchise si l'on a quelque chose à se reprocher ou si l'on a fait tort à quelqu'un de quelque manière que ce soit. Allons, mettez la main sur la conscience, et dites-nous au juste ce qu'il en est.

— *Mettre la main à quelque chose.* Se mêler d'une affaire pour tâcher de la faire réussir. Ce travail ne se terminera pas si vous n'y mettez la main.

— Au prop. et au fig. *Mettre la main à l'œuvre, à l'ouvrage.* Commencer à y travailler. Il est temps de mettre la main à l'œuvre.

— Fam. *Mettre la main à la pâte.* Travailler soi-même à quelque chose. || On dit aussi, *Avoir la main à la pâte,* avoir le maniement de quelque chose. || Prov. *Quand on a les mains à la pâte, il en reste toujours quelque chose aux doigts.*

— *Mettre la main à l'encensoir.* S'ingérer dans des fonctions ecclésiastiques, quoiqu'on soit laïque. Plusieurs papes ont injustement accusé nos rois d'avoir mis la main à l'encensoir.

— *Parer un coup avec la main.* Parer un coup de la main gauche.

— *Partir de la main.* Exécuter avec promptitude, avec empressement, ce qui peut être utile ou agréable à quelqu'un.

— *Se payer par ses mains.* S'indemniser sur ce qu'on a en possession, et qui appartient à un débiteur.

— *Peser à la main.* Être incommode, ennuyeux, par sa stupidité, par la pesanteur de son esprit.

— *Porter la main sur quelqu'un.* Le frapper.

. . . Dussent tous les Thébains
Porter jusque sur moi leurs parricides *mains.* (Volt.)

Tant que mon œil verra la lumière éthérée,
Nul mortel, ô Calchas, sur ta tête sacrée
Ne portera la *main.* (Aignan.)

— *Se présenter les mains vides.* Se présenter sans argent ou sans présent, dans une occasion où l'on aurait besoin de l'un ou de l'autre, soit pour obtenir ce qu'on sollicite, soit pour acquérir ce dont on a besoin.

— *Prêter la main, donner les mains à quelque chose.* Aider à le faire, y participer. Il a prêté la main à ce vol, à cette tromperie, à cet enlèvement. Se dit ordinairement en mauvaise part. Mais, madame, est-ce que vous donnerez les *mains* aux desseins de votre nièce ? (Dancourt.)

— *Sortir des mains de quelqu'un.* S'échapper d'auprès de quelqu'un qui vous retient. Cet homme est assommant par son bavardage ; on ne sort pas de ses mains, on ne peut s'arracher de ses mains.

— *Tendre la main à quelqu'un.* Porter des secours, obliger ceux qui en ont besoin. Si l'on ne tend pas la main à cette famille, elle tombera dans la plus grande misère. Il faut tendre la main aux malheureux.

— Par extens. *Tendre la main.* Demander l'aumône. || Se dit aussi de celui qui sollicite une place, une grâce, etc.

— *Tenir la main à quelque chose.* Veiller à ce qu'on exécute bien les ordres qui ont été donnés. Je tiendrai la main à ce que votre ouvrage soit bien fait.

— *Se tenir par la main* ou *Se donner la main.* Être de bonne intelligence, se soutenir l'un et l'autre.

— *Toucher dans la main à quelqu'un.* Mettre sa main dans la sienne, en signe d'amitié, de réconciliation, ou d'acquiescement. Ils se sont touché dans la main, c'est une affaire conclue.

— *Vivre du travail de ses mains.* Vivre du produit de son travail, vivre en travaillant.

— Fam. *Elle a de la gorge comme sur la main, autant que sur la main.* Elle a la poitrine très-plate.

— Par exagér. *Grand comme la main.* Se dit d'une chose fort petite en son genre. Un théâtre grand comme la main. || On dit dans le même sens, *Il a un appartement qui tiendrait dans la main.*

— Fig. *De telle personne à telle autre il n'y a que la main.* Se dit pour exprimer le rapport étroit qui existe entre les personnes dont on parle. De larron à larron il n'y a que la main.

— Par exagér. *Les mains m'en tombent, m'en sont tombées.* J'en éprouve, j'en ai éprouvé une grande surprise.

— *A la main,* signifie quelquefois, Proche, à portée. Vous avez là toutes choses à la main, vous n'avez qu'à prendre.

— Signifie aussi, Dans la main. Avoir son chapeau à la main. Avoir l'épée, le sabre, la plume, le pinceau à la main. || *Avoir sans cesse l'argent à la main.* Dépenser, payer continuellement.

[illegible] arrangée exprès, d'avance, de concert. Vous avez cru que leur rencontre était fortuite, c'était une chose faite à la main.

— *Avoir la parole à la main.* Parler avec facilité, avec faconde et continuité.

— *Acheter de la viande à la main.* L'acheter sans la faire peser, en jugeant de son poids par la vue, et avec la main.

— *Épée à deux mains.* Longue et large épée qu'on tenait des deux mains, et avec laquelle on faisait le moulinet, de manière à parer à la fois tous les coups.

— *Cet homme est à deux mains.* Il remplit deux places, il occupe deux emplois, il fait deux services à la fois.

— *Cet homme est à toutes mains, c'est un homme à toutes mains.* Il est prêt et apte à rendre toute sorte de services ; il est propre à remplir toute espèce d'emploi.

— *A pleines mains.* Abondamment, libéralement. Prendre, donner, répandre de l'argent à pleines mains.

— *A belles mains.* Se dit dans le même sens. Il en a pris à belles mains, c'est-à-dire, autant qu'il en a voulu.

— *A main droite, à main gauche.* Du côté droit, du côté gauche de la personne qui parle, à qui l'on parle, de qui l'on parle. Je suis allé jusqu'au bout de la rue, et j'ai tourné à main droite. Prenez à main gauche. Arrivé à la place, il a pris à main droite. On dit plus ordinairement, à droite, à gauche.

— *Aux mains.* Se dit en parlant de l'action de combattre. *En venir aux mains.* Commencer un combat. *Etre aux mains, en être aux mains.* Combattre actuellement. Seigneur, on est aux *mains,* et la trêve est rompue. (Rac.) Sans doute ils sont aux *mains,* il n'en faut plus parler. (Corn.)

— *Avoir la main bien placée.* Avoir un beau port de main pour jouer d'un instrument avec grâce.

— *Il a les armes bien à la main, belles à la main.* Il a bonne grâce à faire des armes.

— *Cela est bien à la main.* Cela est fait de manière qu'on peut s'en servir aisément, commodément. Cette plume est bien à la main. Cette serpe, cette hache, ce manche n'est pas bien à la main.

— *L'argent ne lui tient pas dans les mains, lui fond dans les mains.* Il dépense sans nécessité, sans modération.

— *Avant la main.* loc. adv. D'avance. Nous nous preparons avant la *main* au voyage que nous entreprenons. (Montaig.) Vieux et inusité.

— *De main,* se joint à plusieurs substantifs, pour spécifier la nature ou l'emploi des personnes ou des choses qu'ils désignent.

— *Une chose faite de main d'homme,* se dit par opposition à ce qui est l'ouvrage de la nature. Cette caverne est faite de main d'homme.

— *Une chose faite de main de maître.* Une chose bien faite, faite par une homme habile. Ce meuble, cet instrument, ce tableau est fait de main de maître. || Se dit aussi en parlant des ouvrages d'esprit. Cette tragédie est faite de main de maître. || On dit dans le même sens. Ouvrage de bonne main, d'une bonne main. Une intrigue ourdie de main de courtisan.

— *Les arts de la main,* par opposition aux arts de l'esprit. Les arts où la main est le principal instrument.

— *De main en main.* De la main d'une personne à celle d'une autre, et de celle-ci à d'autres successivement jusqu'à la dernière. Il est à l'autre bout de la salle, donnez-lui cela, faites-lui passer, faites-lui tenir cela de main en main. L'argent est fait pour passer de main en main. || Fig. Cette tradition, cette nouvelle est arrivée jusqu'à nous de main en main.

— Fig. *De longue main.* Depuis longtemps. Il méditait cela de longue main.

— *Coup de main.* Entreprise hardie, dont l'exécution est prompte. Faire un coup de main, un grand coup de main. || En termes de guerre, Expédition, attaque faite à l'improviste, sans le matériel et les précautions nécessaires pour attaquer en règle. Ce château est à l'abri d'un coup de main. Ce fort a été emporté par un coup de main.

— *Combat de main, combat de main à main.* Combat qui a lieu de près, entre deux ou plusieurs personnes.

— *Homme de main.* Homme d'exécution, homme brave, hardi. Il avait des gens de main avec lui.

— *Tour de main.* Tour de subtilité, d'adresse. Cet escamoteur, ce joueur de gobelets fait des tours de main surprenants.

— *En un tour de main.* En aussi peu de temps qu'il en faut pour tourner la main. Il change d'avis, d'opinion, dans un tour de main. Quelques-uns disent et écrivent, *En un tournemain.*

— *De la main,* signifie, De la part. Ce domestique est sûr, vous pouvez le prendre de ma main. Je voudrais une paire de rasoirs de votre main.

— *Acheter de la première main.* Acheter directement de celui qui a fabriqué ou recueilli une marchandise quelconque. J'ai acheté ces bijoux, ces fruits de la première main. || *Acheter de la seconde, de la troisième main.* De celui qui a acheté d'un autre.

— *Gagner quelqu'un de la main.* Le prévenir, le devancer dans quelque affaire.

— *Lettres de la main.* Lettres closes écrit[illegible] et signées par le roi, sans être contre-signées par un secrétaire d'État.

— *En main propre.* Dans la main même de la personne intéressée.

— *De la main à la main.* Manuellement, sans formalité, sans écrit.

— *De toutes mains.* Des mains de tout le monde. Prendre de toutes mains.

— *Main chaude.* Sorte de jeu où une personne qui a les yeux cachés reçoit des coups dans une de ses mains, et doit deviner qui l'a frappée. Jouer à la main chaude. Des singes dans un bois jouaient à la *main* chaude. (Flor.)

De tous les jeux que l'on invente,
Pour occuper un moment de loisir,
Le plus simple toujours fait le plus de plaisir,
Aussi la *main chaude* est charmante.
(Fab. Fillet.)

— Manég. *Cheval de main.* Cheval mené par un valet monté sur un autre cheval. || *Cheval à deux mains, à toutes mains.* Cheval qui sert à la selle et à la voiture. || *Cheval dans la main.* Se dit d'un cheval bien dressé, qui suit sans effort les indications du cavalier. || *Ce cheval est bien fait de la main en avant.* Il a l'encolure et la tête belles. || *Il est mal fait de la main en arrière.* Il est mal fait de la croupe, du train de derrière. || *Ce cheval est entier à une main.* Il n'a de disposition à tourner que d'un côté. || *Il tourne à toutes mains.* Il prend facilement toutes les allures, le pas, le trot, le galop. || *Cheval qui est sous la main.* Cheval de carrosse accoutumé à tirer sous la main droite du cocher. || *Cheval qui est hors de la main.* Qui est sous la main gauche du cocher. || *Ce cheval bat à la main.* Il secoue la tête et lève le nez. || *Il tire à la main.* Il résiste aux efforts du cavalier. || *Il force la main.* Il s'emporte malgré le cavalier. || *Il pèse à la main.* Il a la tête pesante, il s'appuie sur le mors de manière à lasser la main du cavalier. On dit aussi, *Ce cheval est lourd, dur, pesant à la main* ; et, dans un sens contraire, *Ce cheval est léger, sensible à la main.* || *N'avoir pas de main.* Se dit du cavalier qui se sert mal à propos de la bride. || *Avoir l'appui, la bouche à pleine main.* Se dit d'un cheval qui a l'appui ferme sans peser, sans battre à la main. || *Changer de main.* Porter la tete du cheval d'une main à l'autre pour le faire aller à droite ou à gauche. || *Conduire un cheval de la main* ou *travailler un cheval de la main.* Le changer de main. || || *Hâtez la main.* Se dit à un écolier de manége lorsqu'on veut l'obliger à tourner la main plus vite du côté qu'il manie. || *Lâcher, rendre la main à un cheval.* Lui lâcher la bride. || *Mener un cheval en main.* Le conduire sans être monté dessus. || *Mener un cheval haut la main.* Tenir la main des rênes haute pour le soutenir, pour l'empêcher de butter, de tomber, ou pour lui donner la facilité de lever le devant, de faire des courbettes. || *Mettre un cheval dans la main.* Lui donner une première position indispensable pour tous les autres exercices. || *Partir de la main.* Se dit d'un cheval qui part légèrement et prend bien le galop. || *Un beau partir de la main.* L'action d'un cheval qui part de la main et court en ligne droite avec légèreté et vitesse. || *Sentir un cheval dans la main.* Eprouver par ses mouvements qu'il comprend facilement. || *Soutenir la main* ou *tenir la main.* Tirer la bride, se faire obéir par la pression de la bride. || *Tenir un cheval dans la main.* En être toujours maître. || *Tenir la main à un cheval.* Hausser la main de la bride, pour le conduire à sa volonté. || *Le travailler de la main à la main.* Le travailler par le seul effet de la bride. || *Main de la lance.* La main droite du cavalier. || *Main de la bride.* La main gauche. || *Main ignorante.* Cavalier qui ne sait pas saisir les temps et changer à propos l'emploi de ses forces. || *Main savante.* Cavalier qui conduit et soutient son cheval sans effort et par des mouvements peu apparents. On disait autrefois, *Main légère.*

— Mamm. Se dit des extrémités des quatre membres du singe. Les singes ont quatre mains.

— Mar. *Tirer main sur main.* Tirer un cordage par un mouvement non interrompu, en replaçant la main, à une longueur de bras, au dessus de l'autre, après chaque effort.

— Techn. Outil à quatre branches en forme de doigts, dont les horlogers faisaient usage. || Pièce de fer recourbée de différentes manières, qui sert à enlever des fardeaux. || Pelle de tôle à manche de bois très-court, dont on se sert pour prendre la braise, la cendre, le charbon, dans un ménage. || Anneau de fer à ressort qui est au bout de la corde d'un puits, et dans lequel on passe l'anse du seau. || Certains anneaux de fer qui tiennent à la caisse d'une carrosse, et auxquels les soupentes sont attachées. || Anneau placé au-devant d'un tiroir, et qui sert à le tirer. || Large galon plat ou courroie en forme de boucle, attaché à l'intérieur d'une voiture ou d'une diligence, qu'on passe dans la main pour se soutenir. || *Main coulante,* La partie de la rampe d'un escalier sur laquelle on appuie la main. || *Main molaire.* Espèce de meule qu'on faisait tourner avec la main.

— Manufact. *Donner la main à une étoffe.* L'apprêter de manière à la faire paraître plus épaisse.

— Papet. Assemblage de vingt-cinq feuilles de papier. Vingt mains de papier font une rame.

— Peint. Partie de l'art qui consiste dans l'opération manuelle. Ce peintre a de la main, c'est-à-dire de l'habileté à peindre, une touche ferme et précise, une bonne manière d'empâter, etc.

— Se dit aussi du faire, de la touche particulière d'un peintre. On reconnaît dans ce tableau la main de tel maître On dit dans le même sens, Le faire, la touche, le pinceau.

— Mus. Exercice d'une main sur les instruments à clavier. Il a une main gauche magnifique. Il a une main droite brillante, mais la main gauche est lourde. || *Morceau à quatre mains.* Morceau écrit pour être exécuté par deux personnes jouant à la fois sur le même piano. Il y a des morceaux à six, à huit et même à treize mains, que l'on exécute sur plusieurs instruments. || *Main harmonique.* Application de tout le système de la gamme de Guido d'Arezzo, sur les doigts et les jointures de la main gauche, pour faciliter la mémoire de tous les changements ou nuances, et des rapports de cette nouvelle manière d'écrire avec les lettres et les tétracordes des Grecs.

— Fauc. Patte du faucon. Pour les autours et les éperviers, on dit *le pied.*

— Magie. *Main de gloire.* Main de pendu

desséchée, dans laquelle on plaçait une bougie, dont la lumière, croyait-on, rendait immobiles ceux qu'elle frappait. Les voleurs se servaient de mains de gloire pour pénétrer dans les maisons.

— *Main de gloire.* Se dit aussi d'une racine de mandragore préparée d'une certaine manière, à laquelle les charlatans attribuaient le pouvoir de doubler l'argent qu'on mettait auprès. On disait aussi, *mandegloire.*

— Escr. *Avoir de la main.* Tromper les parades finement et avec adresse.

— Jeux. *Arrière-main.* V. ARRIÈRE-MAIN. || *Avoir la main.* Etre le premier à jouer. || *Avoir la main, faire la main.* Donner les cartes. Quand on fait une mauvaise main au vingt-et-un, on peut perdre beaucoup. Ma main ne m'a rien valu. J'ai gagné beaucoup sous votre main. || *Donner la main.* Céder à son adversaire l'avantage de cette primauté. || *Faire une main.* Faire une levée, prendre une carte de son adversaire avec une carte supérieure de votre jeu. J'ai fait deux mains, trois mains, quatre mains. On dit aussi, Lever une main, deux mains, trois mains, etc. Combien avons-nous de mains? Il a déjà trois mains, prenez garde qu'il ne fasse la quatrième, etc. || *Perdre la main.* Perdre cet avantage pour avoir mal donné les cartes. || *Tirer la main.* Tirer au sort pour savoir qui jouera le premier. || *Pleine main.* Se dit, à certains jeux, de l'action par laquelle le banquier amène toujours les cartes retournées sur le tapis, avant d'amener la sienne.

— Fig. *Il a la main chaude.* Se dit de celui qui gagne plusieurs mains de suite, à certains jeux où le gagnant fait toujours.

— Astron. *Main de justice.* Constellation placée entre Pégase, Céphée et Andromède; elle porte aussi les noms de *sceptre* et de *lézard.*

— Diplom. *Main de justice.* Emblème des sceaux de la troisième race; il se trouve pour la première fois sur celui de Louis X.

— Hist. *Main de justice.* Espèce de sceptre que le roi portait le jour de son sacre, et au haut duquel était la figure d'une main, emblème de la puissance.

— Myth. *Main votive.* Main de bronze ou de marbre que l'on offrait aux dieux en reconnaissance de quelque bienfait, ou pour en obtenir un nouveau.

— Antiq. Chez les Egyptiens, symbole de la force, et chez les Romains, symbole de la foi. || Main ouverte, emblème de l'éloquence. || Main fermée, emblème de la dialectique. || La main est aussi le symbole de l'autorité suprême. || La main portée sur la tête était un signe de détresse. || Deux mains ouvertes, sculptées sur un tombeau, indiquent que l'individu qui y est renfermé est mort très-jeune. || Deux mains jointes, tenant un caducée entre deux cornes d'abondance, expriment que l'abondance accompagne la concorde. || Deux mains jointes, symbole de la concorde et de la bonne foi.

— Hist. *Gens de la haute main.* Membres du Comité du salut public, sous la Convention; ils dirigeaient la haute politique et ordonnaient les arrestations.

— Cérém. ecclés. *Imposition des mains.* Cérémonie que font les évêques dans la consécration des nouveaux évêques et dans l'ordination des prêtres; elle consiste à tenir les mains étendues sur la tête de celui qui reçoit la consécration, l'ordination.

— Prat. *Fermer la main.* Faire une saisie chez un débiteur, pour l'empêcher de faire disparaître des valeurs. || *Payer en main brève.* Payer directement au dernier créancier. Au lieu de payer à Jean qui devait à Jacques, qui lui-même devait à Paul, j'ai payé en *main* brève (à Paul). || *Prendre la main.* Recevoir le consentement et le serment des parties contractantes. || *Mettre la main au bâton* ou *à la verge.* Se dessaisir de son héritage. || *Bailler la main.* Donner son consentement. || *A deux mains.* Se disait d'un double droit que les seigneurs percevaient dans certains cas. Tel village fut imposé à deux mains. || *Conforte main.* Lettres que le roi accordait pour appuyer la main-mise. V. MAIN-MISE. || *Main plevie.* Dans la coutume de Liége, Droit en vertu duquel tous les biens de la femme tombaient au moment du mariage dans le patrimoine du mari, et par lequel, réciproquement, la femme devenue veuve possédait tous les biens du mari hors les fiefs. || *Main pleine.* Signifiait dans la coutume de Blois, Remise entre les mains de la justice de biens suffisants pour assurer au créancier son payement. || *Main moyenne.* Ordonnance de Pareatis. Prendre main moyenne de la justice du lieu. V. PAREATIS. || *Donner, tenir en main ferme.* Donner, tenir un héritage à ferme, sans acquérir de droits féodaux. || *Héritage de main ferme.* Héritage qui ne donnait aucun titre de noblesse. || *Main ferme.* Roture, censive. || *Main assise.* Locution qui était usitée en Artois et en Flandre, et qui désignait une manière d'acquérir hypothèque sur les biens d'un débiteur, en mettant la main de la justice sur ces biens. Assigner un débiteur pour voir consentir ou débattre la main assise et ordonner qu'elle tiendra. || *Main hautaire.* Souveraineté, pouvoir. || *Main de justice.* Autorité de la justice et puissance qu'elle a de faire exécuter ce qu'elle ordonne, en contraignant les personnes et procédant sur leurs biens. || *Main du roi.* Main du commissaire. || *Plaider la main garnie, les mains garnies.* Plaider pour une chose dont on jouit pendant le procès. || *Vider ses mains.* Se dessaisir d'une somme qu'on a entre les mains, et la payer à qui il est ordonné par la justice. Cet homme a été condamné à vider ses mains. || *Saisir entre les mains de quelqu'un.* S'opposer à la délivrance des deniers qui sont entre ses mains. Il a saisi entre les mains de tous les débiteurs.

— Jurispr. *Lever la main.* Jurer, affirmer, certifier une chose qu'on a vue ou entendue, un fait qui est à votre connaissance. || *Sans main mettre.* Sans travailler et sans faire de frais. C'est un bon revenu que les bois et les prés, cela vient sans main mettre.

— Jurispr. féod. *Ce vassal ne doit que la bouche et les mains à son seigneur.* Se disait d'un vassal qui ne devait à son seigneur que foi et hommage, sans être tenu à aucune redevance. || *Réception par main souveraine.* Jouissance provisoire d'un fief, que le juge royal accordait au vassal quand la souveraineté était litigieuse. || *Ce fief est dans la main du roi, du seigneur.* Se disait d'un fief qui relevait du roi ou d'un seigneur suzerain lorsqu'il avait été saisi faute d'aveu.

— Prov. *Froides mains, chaudes amours.* La froideur des mains est, dit-on, le signe d'une complexion ardente, amoureuse. || *Jeux de mains, jeux de vilain,* ou au singulier, *jeu de main, jeu de vilain.* Les jeux de main ne conviennent qu'à des gens mal élevés. || *Une main lave l'autre.* On doit se rendre des services réciproques. || *Il vaut mieux tendre la main que le cou.* Il vaut mieux demander l'aumône que de voler au risque d'être pendu. || *Tous les doigts de la main ne se ressemblent pas.* S'emploie en parlant de deux parents ou de deux amis qui diffèrent d'humeur et de caractère. || *Il ne faut pas que la main gauche sache ce que fait la main droite.* Maxime tirée de l'Evangile, qui signifie, On doit garder le plus profond secret sur le bien que l'on fait. Ses aumônes si bien cachées dans le sein du pauvre ont prié pour lui : sa *main* droite les cachait à sa *main* gauche. (Boss.)

— MAIN-COURANTE. s. f. Comptab. Petit registre à l'usage des commerçants, pour inscrire les diverses opérations de chaque jour, jusqu'à ce qu'elles soient portées sur le journal. On le nomme aussi *brouillard.*

— MAIN-D'ŒUVRE. s. f. Techn. La façon, la mise en œuvre de toute sorte d'ouvrage, soit en construction, soit en toute autre industrie. Il y a des objets dont la main-d'œuvre décuple, centuple la valeur. Le prix de main-d'œuvre varie suivant les lieux et suivant les temps. Le prix de *main-d'œuvre,* joint à celui des matières premières, établit la valeur intrinsèque d'un objet manufacturé. (Lenorm.)

— Il se dit aussi de la rémunération du travail. Néanmoins il ne faut pas confondre la main-d'œuvre et le salaire. La main-d'œuvre s'applique à celui qui traite avec un entrepreneur pour une portion déterminée de l'ouvrage entrepris, et qu'il fait à son propre compte, tandis que le salaire s'applique à celui qui ne fournit absolument que sa coopération personnelle.

— MAIN-FORTE. s. f. Assistance qu'on donne à quelqu'un dans l'embarras, qui a besoin d'aide et de secours. Donner, prêter main-forte à l'exécution des lois, des jugements, des ordonnances. Demander main-forte pour que force reste à la loi.

— Anc. prat. *Main-forte.* Personne puissante qui possède quelque chose. Je ne puis exercer le retrait de cette terre, car elle est à main-forte.

— MAINLEVÉE. s. f. Jurispr. Acte qui lève l'empêchement résultant d'une saisie, d'une opposition ou d'une inscription hypothécaire. Demander, obtenir, accorder mainlevée d'une saisie-arrêt, d'une saisie-exécution, d'une saisie réelle. || *Mainlevée volontaire.* Celle à laquelle le saisissant, l'opposant ou le créancier consent, par acte notarié ou par exploit, suivant la nature de l'affaire. || *Mainlevée judiciaire.* Celle qui est prononcée par jugement, soit que l'on ait refusé de la donner à l'amiable, soit qu'il n'ait appartenu qu'aux tribunaux de l'ordonner. || *Mainlevée administrative.* Celle qui résulte d'un arrêté du préfet dans le cas où il s'agit des intérêts de l'Etat. Les communes et les établissements publics ne peuvent consentir la *mainlevée* d'une inscription hypothécaire, sans l'autorisation du préfet. (Teul.)

— MAIN-METTRE. v. a. 1re conj. Anc. cout. Affranchir un homme de condition servile.

— MAIN-MILITAIRE. s. f. Jurispr. Force publique armée, lorsqu'il s'agit d'une exécution. [illegible] militaire.

— MAIN-MISE. s. f. Jurispr. féod. (du lat. *manumissio,* saisie). Autrefois, Affranchissement des serfs par leurs seigneurs. || Dans un autre sens, il se dit pour Saisie. Il y avait mainmise par défaut de foi et hommage.

— Fig. et fam. *User de main-mise.* Mettre la main sur quelqu'un, le frapper. Il est vieux.

— MAINMORTABLE. adj. et s. des 2 g. Jurispr. Qui est au sujet au droit de mainmorte. Anciennement les paysans de quelques provinces de France étaient mainmortables. || Il se disait aussi des corps et communautés, dont les biens étant inaliénables, ne donnaient pas ouverture aux droits de mutation.

— MAINMORTE. s. f. Jurispr. État des vassaux qui, sous l'empire de la féodalité, étaient soumis à la servitude personnelle, réelle ou mixte. Les mainmortables ne pouvaient disposer de leurs biens par testament, que jusqu'à concurrence de 5 sous, quelquefois de 60 sous, et leur succession revenait au seigneur lorsqu'ils mouraient sans enfants légitimes. On a donné diverses explications sur l'origine de cette expression. L'évêque Albert ou Adalbert, mort en 1142, avait aboli, dans le pays de Liége, une espèce de servitude fort ancienne, dite de *mainmorte* (*mortua manus*). Après la mort de tout paysan qui y était soumis, on coupait sa main droite que l'on présentait au seigneur, afin d'indiquer par là que le défunt s'en trouvait affranchi. Par son édit du mois d'août 1779, Louis XVI avait aboli le droit de mainmorte dans les terres et les seigneuries de son domaine, et avait invité les seigneurs à l'imiter. Cet exemple avait été fort peu suivi, lorsque l'Assemblée constituante étendit à toute la France la suppression de la mainmorte, par la loi du 28 mars 1790.

— *Gens de mainmorte.* On nommait ainsi, sous l'ancien régime, tous les corps ou communautés qui se perpétuaient, et qui par une subrogation successive de personnes étant censés être toujours les mêmes, ne produisaient aucune mutation par décès, et ne pouvaient disposer de leurs biens sans l'autorisation du prince. De nos jours, les communautés religieuses, les hospices et autres établissements publics, se trouvent dans ce cas; mais la dénomination de *mainmorte* n'est plus employée dans les lois qui les concernent.

— *Biens en mainmorte, tombés en mainmorte.* Biens qui sont en la possession de gens de mainmorte.

MAIN ou **MAYN.** Géogr. V. MEIN.

MAÏNA ou **MAGNE.** Géogr. Pays de Grèce (Morée), comprend la partie S.-E. de l'ancienne Laconie; on y compte environ 45,000 hab., dits Maïnotes; ils sont très-braves, mais indisciplinables et pirates déterminés.

— Le Maïna était jadis habité par les *Eleuthéro-Lacons,* dont les Maïnotes actuels prétendent descendre, et qui comme ces derniers se sont rendus célèbres par leur ardent amour pour la liberté. Ils ont puissamment contribué à conquérir l'indépendance de la Grèce. Les Maïnotes étaient régis par des chefs de leur choix, dits *Gérontes;* leur chef suprême se nomme *Protogéronte.* Cette dignité a été jusqu'au XVIIe siècle héréditaire dans une branche de la famille Comnène, issue de David Comnène, dernier empereur de Trébisonde.

MAINADAIRE. s. m. Hist. Titre que portaient autrefois certains nobles espagnols faisant partie de la maison du roi. Ce terme s'emploie surtout en parlant de la cour d'Aragon.

MAINADAIRIE. s. f. Dignité du royaume d'Espagne; office dans la maison du roi.

***MAINADE.** s. [illegible]èce de compagnie franche.

MAINATE. s. m. Ornith. Genre d'oiseaux de la famille des dentirostres, des omnivores ou des conirostres, et de l'ordre des grimpeurs. Ce genre ne renferme que trois espèces. Le mainate de Sumatra est de la grosseur d'une grive assez forte. Le mainate de Java est un peu moins gros. Ces oiseaux sont très-communs et font entendre un chant très-agréable.

MAINE. Géogr. Un des États-Unis de l'Amérique septentrionale, cap. Augusta. On l'appelle aussi le *Main.*

MAINE. Géogr. Ancienne province de France, dont le Mans était la capitale. Le Maine forme actuellement les départements de la Sarthe et de la Mayenne. René d'Anjou céda le Maine au roi de France, par testament, en 1481; il fut réuni définitivement à la couronne en 1584.

. . . . . Les biens du siècle d'or
Ne sont plus biens, ce n'est qu'une ombre vaine.
O temps heureux! je prévois qu'avec peine
Tu reviendras dans le pays du *Maine.* (LA FONT.)

— Fig. et poétiq. *Habitants du Maine.* Se dit pour désigner les Chapons.

Comme ils sont dodus et gras,
Ces bons habitants du *Maine.* (BÉRANGER.)

— MAINE. Géogr. Petite rivière navigable de France qui se jette dans la Sèvre Nantaise. || Nom qu'on donne à la Mayenne depuis son confluent avec la Sarthe jusqu'à son embouchure dans la Loire.

— MAINE-ET-LOIRE. Géogr. Département de la France, dont le chef-lieu est Angers. Comm. d'ardoises, toiles, mouchoirs, grains, vins, etc.; 477,000 hab.

MAINE. s. f. S'est dit pour Plein la main, autant que la main peut contenir. Oh! par- [illegible] de fèves. (Mol.)

MAINE DE BIRAN. Né vers 1770, mort à Paris en 1824; membre du corps législatif, député, conseiller d'État sous la Restauration. Il cultiva la philosophie avec succès, et fut peut-être le métaphysicien le plus profond de son temps. M. Cousin a publié ses œuvres philosophiques en 4 vol. in-8°.

MAINÉE. s. f. S'est dit pour Poignée.

MAINLAND. Géogr. La plus grande des îles Shetland, dans l'Atlantique. Ch.-l. Lerwick; 14,000 hab. On l'appelle aussi *Pomona.*

MAÏNOTE. adj. et s. des 2 g. Géogr. V. MAÏNIOTE.

MAINT, AINTE. adj. collect. (pr *mein, mein-te;* du gall. ou bas-bret. *maint, ment,* quantité, grandeur). Plusieurs, plus d'un. Il ne s'emploie guère que dans la poésie familière et dans la conversation. Maint homme. Mainte femme.

Mainte veuve pourtant fait la déchevelée,
Qui n'abandonne point le soin du demeurant,
Et du bien qu'elle aura fait le compte en pleurant.
(LA FONTAINE.)

Mainte pistole se glissait
Dans l'escarcelle de notre homme. (ID.)

Amour vend tout, et nymphes et bergères :
Il met le taux à *maint* objet divin. (ID.)

Dans *maint* auteur de science profonde
J'ai lu qu'on perd à trop courir le monde.
(GRESSET.)

— Souvent il se répète. Par maints et maints travaux. Dans maint et maint écrit. Gronder *maint* et *maint* procureur. (Boil.) Dans *maints* et *maints* combats sa valeur éprouvée. (Corn.)

Il les aurait fait tous voler jusqu'au dernier
Dans le gouffre enrichi par *maint* et *maint* naufrage
Dieu veuille préserver *maint* et *maint* financier
Qui n'en fait pas meilleur usage. (LA FONT.)

— Il s'emploie souvent aussi au pluriel, et c'est à tort que M. Landais avance le contraire. Maintes fois. Il était là *maintes* filles savantes. (Gresset.)

Le pasteur était à côté,
Et récitait, à l'ordinaire,
Maintes dévotes oraisons. (LA FONT.)

Il arriva qu'au temps que la chanvre se sème,
Elle vit un manant en couvrir *maints* sillons. (ID.)

C'était apparemment le bien des deux partis,
Car si les loups mangeaient *mainte* bête égarée,
Les bergers de leur peau se faisaient *maints* habits
(ID.)

Car, en quelque façon, les malheurs sont propices;
Puis les gueux, en gueusant, trouvent *maintes* délices.
(RÉGNIER.)

— *Maint,* dit La Bruyère, est un mot qu'on ne devait jamais abandonner, et à cause de la facilité qu'il y avait à le couler dans le style, et à cause de son origine qui est française.

MAINTENANCE. s. f. S'est dit autrefois pour Conservation, défense, protection.

— Anc. jurispr. Confirmation par autorité de justice dans la possession d'un héritage ou d'un bénéfice.

MAINTENANT. part. prés. inv. du v. Maintenir. Qui maintient. Des chefs maintenant l'ordre et la discipline.

MAINTENANT. adv. de temps. (du lat. *manus,* main; *tenere,* tenir; littéral., pendant qu'on y tient la main, qu'on a les choses en main, qu'on est après). À présent, à cette heure, aujourd'hui. Il désigne la suite ou la continuation d'une chose, la liaison ou la transition d'une partie à une autre, l'opposition, le contraste de deux événements successifs, de deux objets relatifs l'un à l'autre. J'ai terminé l'ouvrage que vous m'aviez demandé, que voulez-vous maintenant que je fasse? Je ne puis vous recevoir maintenant, revenez dans un autre moment. Nous venons de considérer le beau côté de la médaille, voyons-en *maintenant* le revers. (Roub.) Dans ses premières guerres, il n'avait qu'une seule vie à lui offrir; *maintenant* il en a une autre qui lui est plus chère que la sienne. (Boss.) Tourmenté par son ambition durant sa vie, et tourmenté *maintenant* dans les enfers. (Id.) Ne plaignons plus ses disgrâces, qui font *maintenant* sa félicité. (Id.) Belle âme qui reposez *maintenant* dans le sein de la paix. (Fléch.)

Ses superbes coursiers qu'on voyait autrefois
Pleins d'une ardeur si noble obéir à sa voix,
L'œil morne *maintenant* et la tête baissée,
Semblaient se conformer à sa triste pensée. (RAC.)

— *Maintenant que,* loc. conj. Maintenant que nous sommes seuls, je vais vous parler sincèrement.

Maintenant que je puis couronner tant d'attraits;
Maintenant que je l'aime encor plus que jamais. (RAC.)

Maintenant que le temps a mûri mes désirs,
J'aime mieux mon repos. . . . . (BOIL.)

— On disait autrefois, Les avocats de maintenant, les jeunes gens de maintenant. || Les courtisans appelaient Mme de Maintenon, Mme de *Maintenant.*

— Montaigne en fait un véritable substantif dans cette phrase énergique : Par un seul *maintenant,* Dieu emplit le toujours.

MAINTENEUR. s. m. Celui qui maintient, qui soutient.

— Titre pris par les sept fondateurs des jeux floraux à Toulouse, en 1423.

MAINTENIR. v. a. 2e conj. (littéral. *tenir la main à une chose*). *Je maintiens, tu maintiens, il maintient, nous maintenons, vous maintenez,* [illegible] *nous maintînmes. Je maintiendrai. Je maintiendrais. Maintiens, maintenons, maintenez. Que je maintienne, que tu maintiennes, qu'il maintienne, que nous maintenions, que vous mainteniez, qu'ils maintiennent. Que je maintinsse. Maintenant. Maintenu, maintenue.* Tenir ferme au même état de stabilité, d'immobilité; soutenir, étayer, consolider. Maintenir une maison en bon état. Maintenir une charpente avec du fer.

— Fig. Maintenir le bon ordre, la discipline, la confiance. Les officiers couraient de tous côtés pour *maintenir* l'ordre. (Barth.) Plus il était facile dans la société, plus il était sévère lorsqu'il fallait *maintenir* la décence de chaque état. (Id.) Il était capable de *maintenir* par toutes sortes de crimes le pouvoir qu'il s'était acquis. (Boss.) Il est aisé d'entendre qu'un commerce si agréable des nations servait à *maintenir* dans tout le corps de l'empire la concorde et l'obéissance. (Id.) Le magnétiste doit conserver ses forces physiques et *maintenir* son âme dans une assiette tranquille. (Rostan.)

— Conserver dans le même état, dans la même condition. Il vous a nommé à cette place, il vous y maintiendra.

— Protéger, soutenir, faire subsister. Il maintient depuis longtemps cette famille, il la fait subsister par un travail quotidien.

— Affirmer, Soutenir. Je vous maintiens que cela est vrai. Je maintiens que cette opinion est fausse.

— SE MAINTENIR. v. pron. Demeurer en état de consistance, dans le même état de santé, de condition. Cette église se maintient bien. Ce cheval ne maigrit pas, il se maintient. Il se maintient dans son emploi. Elle se maintient en bonne santé.

— Fig. Toutes les lois se maintiennent en vigueur dans ce royaume. Se maintenir dans ses conquêtes. L'empire se *maintint* en grande puissance et en grande paix. (Boss.) L'homme sage sait rester à sa place; mais l'enfant qui ne connaît pas la sienne ne saurait s'y *maintenir*. (J.-J. Rouss.) Les Portugais, mal affermis dans leurs conquêtes, se virent hors d'état de s'y *maintenir*. (Rayn.) Contre les coups du sort cherche à te *maintenir*. (Boil.)

— Syn. comp. MAINTENIR. SOUTENIR. *Maintenir*, c'est, à la lettre, tenir la main à une chose, la tenir dans le même état; *soutenir*, c'est tenir une chose par dessous ou en dessous, la tenir à une place. On *maintient* ce qui est déjà tenu, et qu'il faut tenir encore pour qu'il subsiste dans le même état; on *soutient* ce qui a besoin d'être tenu par une force particulière, et qui courrait risque sans cela de tomber.

MAINTENON. Géogr. Petite ville du département d'Eure-et-Loir; 1,600 hab.

MAINTENON (Françoise d'Aubigné, marquise de). Petite fille d'Agrippa d'Aubigné, née en 1635 dans une prison de Niort, où son père et sa mère étaient détenus comme protestants, morte en 1719. Elle épousa le poète Scarron. A la mort de celui-ci, elle vécut dans la misère, et sollicita la pension de son mari. Mme de Montespan la lui fit obtenir et lui confia l'éducation des enfants qu'elle avait eus du roi. Ce fut l'origine de la fortune de Mme de Maintenon. Louis XIV, qui la regardait d'abord comme une prude, finit par l'aimer, la fit dame d'atours de la dauphine, et l'épousa secrètement en 1685. Mme de Maintenon eut une grande action sur le gouvernement; elle fonda l'institution de St-Cyr, où elle se retira à la mort du roi.

MAINTENON. s. f. Petite croix d'or portée par les femmes, suspendue à leur cou par une chaîne ou un mince cordon, à branches arrondies, garnie aux extrémités de boutons ou de diamants. Mme de Maintenon porta la première ce genre de parure.

MAINTENU, UE. part. pass. du v. Maintenir. S'empl. adjectiv. Il est maintenu dans son poste, dans sa dignité. On dit que les Persans imposèrent cette somme de neuf ducats lorsqu'ils étaient seigneurs en Jérusalem, et qu'elle a été ainsi *maintenue* depuis leur temps. (Chateaub.)

MAINTENUE. s. f. Jurispr. Confirmation par jugement dans la possession d'un bien ou d'un droit litigieux. On voulait m'obliger à déguerpir, mais j'ai eu arrêt de maintenue.

— *Maintenue provisoire* ou *récréance*. Se dit par opposition à Pleine maintenue, ou maintenue définitive.

MAINTIEN. s. m. Conservation. Le maintien des lois, de l'ordre, de la discipline, de l'autorité publique. Les bonnes mœurs contribuent au maintien de la société. Veiller pour le *maintien* des lois. (Boil.) Tous les ordres de l'Etat contribuaient au *maintien* du gouvernement. (Rayn.) Les juges s'occupent constamment au *maintien* des lois; les prêtres au *maintien* de la religion; le directeur de la police au *maintien* du bon ordre et de la tranquillité publique. (Lav.)

— Contenance, air du visage, habitude du corps. Avoir, prendre, quitter un maintien grave, noble, insolent, hardi, désagréable, gênant. Conserver un maintien modeste, recueilli. On voit à son maintien qu'il a été bien élevé. Le *maintien* séant marque de l'éducation et même du jugement. (Beauz.) Elle conserve le même *maintien* et les mêmes manières qu'elle avait auparavant. (J.-J. Rouss.) Cette affectation de parole et de *maintien* est ce qui rend généralement l'abord du Français repoussant et désagréable pour les autres nations. (Id.) Ils imposaient autant par la gravité de leur main[illegible] que par la force de leur éloquence. (Barth.) Il faut que leur *maintien* et leur récit respirent la sainteté de la vertu, et n'aient pour ornement qu'une simplicité extrême. (Id.) Tous ont les yeux sur lui, observent son *maintien* et son visage. (La Bruy.) Dans son noble *maintien* quelle audace respire. (Lalanne.)

A ce noble *maintien*,
Quel œil ne serait pas trompé comme le mien? (Rac.)

— *N'avoir point de maintien*. Avoir l'air gauche et embarrassé.

— Syn. comp. MAINTIEN. CONTENANCE. Le *maintien* est pour marquer des égards aux autres hommes; la *contenance* est pour leur imposer. Le *maintien* est pour la société, il est de tous les temps; la *contenance* est pour la représentation, hors de là, c'est pédantisme.

MAIRAT. s. f. Fonction de maire. Il y aurait acte contraire aux intérêts et devoirs municipaux, à s'imposer au *mairat* d'une ville malgré elle. (Bordillon.)

MAIRE. s. m. (du lat. *major*, supérieur). Premier officier ou fonctionnaire municipal d'une ville, d'une commune. Le maire de Lyon. A Paris il y a douze maires. Les maires sont aujourd'hui nommés par le roi, ou, en son nom, par les préfets et choisis parmi les conseillers municipaux. Leurs fonctions durent trois ans; ils peuvent être suspendus par les préfets, mais ils ne sont révocables que par le roi. On est épouvanté de tout le mal qu'un homme en place peut faire, ne fût-ce que *maire* d'un hameau. (***) Le préfet est un magistrat populaire, mais le *maire* est plus particulièrement le magistrat de la ville. (Napol.)

— *Adjoint du maire*. Officier municipal qui assiste le maire dans ses fonctions, et qui le remplace en cas d'absence. Suivant l'importance des villes, le maire est assisté de plusieurs adjoints, exerçant chacun nominativement une fonction municipale. || Quelques personnes disent à tort *adjoint au maire*. V. ADJOINT.

— *Maire du palais*. Premier officier, ayant l'administration des affaires de l'Etat, sous nos rois de la première race. Maire du palais de Neustrie. Il fut maire du palais sous Dagobert Ier.

— *Maire de Londres*. Premier magistrat de la ville de Londres, élu annuellement par tous les corps de métiers; gouverneur civil ayant plein pouvoir. Il réside dans la Cité, au palais du lord maire.

— Féod. *Maire du palais royal*. Sénéchal de France, celui qui avait commandement sur tous les domestiques.

— *Maire*. Titre que prenaient les possesseurs de certains petits fiefs. V. MAIRIE. || *Maire* se disait quelquefois pour Prévôt. || Il se disait aussi d'un juge bas officier. || Chef d'un corps d'artisans.

— Se prenait quelquefois adjectiv. pour Majeur ou maje. Le juge maire. Mes parents y tiennent tous les premiers rangs; un mien cousin est juge *maire*. (La Font.)

— *Maire âge*. Le temps de la majorité.

— Navig. *Bateau maire*. V. BATEAU.

— Géogr. *Détroit de le Maire* ou *du Maire*. Détroit situé au sud de l'Amérique; il sépare l'île des Etats de la Terre de feu.

MAIRESSE. s. f. La femme d'un maire. Il ne se dit plus que par plaisanterie.

MAIRIE. s. f. (pr. *mé-ri*; du bas lat. *mairia*, dér. de *major*, maître, premier, ou du tudesque *meyer*). Charge, office de maire. La mairie de Marseille.

— Temps pendant lequel on exerce la fonction de maire. Pendant sa mairie.

— Édifice, bureaux où se tient l'administration municipale. C'est dans cet édifice que sont conservés les registres de l'état civil. Aller à la mairie pour demander un passe-port, un visa. La mairie du 1er, du 9e arrondissement. La dénomination légale donnée au bâtiment où siége l'administration municipale de chaque commune est celle de *maison commune*. V. MAISON.

— Féod. *Mairie seigneuriale*. Justice d'un seigneur qui avait titre de maire ou de prévôt. || *Mairie royale*. Se disait pour prévôté. || *Maire de châtel*. Lieu où réside le seigneur châtelain. || *Mairie*. Sorte de fief ayant droit de basse justice.

MAIRET (Jean). Poète tragique, né à Besançon, en [illegible] en 1686. Est le premier qui donna sur [illegible] théâtre des tragédies régulières. [illegible] éclipser sa réputation.

MAIS. conj. [illegible] (pr. *mè*; du lat. *magis*, davantage). Sert à marquer opposition entre deux membres de phrase. Elle est belle, mais elle est méchante. Il est poli, mais il est faux. Il est riche, mais il est fort intéressé. Elle n'est pas aussi jolie que sa sœur, mais elle est plus instruite. C'était déjà la puissance impériale qu'on lui a vue depuis, *mais* avec l'assentiment universel des peuples, avec des formes moins royales, *mais* plus dignes peut-être. (Thiers.)

— Sert aussi à lier deux membres de phrase dont le dernier expose la raison de ce qui est exprimé dans le premier. Je l'ai puni, mais il l'avait mérité.

— Joint aux mots *encore*, *de plus*, *bien plus*, etc., il sert à lier deux membres d'une phrase dont le second désigne une addition à la chose exprimée par le premier, ou une augmentation de cette chose. Non-seulement il est bon, mais encore il est courageux. Non-seulement il a commis ce crime, mais [illegible] qui plus est, il a eu [illegible]. Sa fortune n'est pas diminuée, mais bien plutôt elle est accrue.

— Employé seul, il sert à lier deux membres d'une phrase dont le second exprime la diminution d'une qualité exprimée dans le premier. Elle est bien faite, mais elle n'est pas grande.

— Dans la conversation, *mais* s'emploie au commencement d'une phrase qui a quelque rapport à ce qui a précédé. Mais ne cesserez-vous jamais de parler de ces choses-là? Mais ne vous ôterez-vous pas de là? Mais encore, mais enfin, que dites-vous de cela? Mais qu'ai-je fait? Mais qu'ai-je dit? Mais qu'avez-vous dit? qu'avez-vous fait?

— Quelquefois il ne marque qu'une transition pour revenir à un sujet abandonné, ou pour quitter celui dont on parle. Mais revenons à notre affaire. Mais il est temps d'en finir. Mais encore faut-il s'entendre.

— Il peut se répéter, et la répétition ajoute beaucoup d'énergie à la phrase.

Du marbre, de l'airain, qu'un vain luxe prodigue,
Des ornements de l'art, l'œil bientôt se fatigue;
Mais les bois, *mais* les eaux, *mais* les ombrages frais,
Tout ce luxe innocent ne fatigue jamais. (Delille.)

— Lorsque de deux membres de phrases réunis par la conjonction *mais*, l'un est affirmatif et l'autre négatif, il n'est pas nécessaire de répéter le verbe dans le second membre, parce que la conjonction *mais*, servant à marquer opposition ou restriction, annonce assez par elle-même si le membre qui la suit doit être pris dans un sens affirmatif ou négatif. L'harmonie ne frappe pas simplement l'oreille, *mais* l'esprit. (Boil.) Le flambeau de la critique ne doit pas brûler, *mais* éclater. (Fav.) Ce n'est pas le mot d'inquisition qui nous fait peur, *mais* la chose même. (Pasc.) Les satires de J.-B. Rousseau n'étaient pas, comme celles de Boileau, de mauvais ouvrages, *mais* des injures personnelles et atroces. (Volt.) Il n'est pas dans l'esprit humain de se mettre à la place des gens qui sont plus heureux, *mais* seulement de ceux qui sont plus à plaindre. (J.-J. Rouss.) Le caprice des enfants n'est jamais l'ouvrage de la nature, *mais* d'une mauvaise discipline. (Id.) Le premier de tous les biens n'est pas dans l'autorité, *mais* dans la liberté. (Id.) Nous ne sommes point les esclaves du prince, *mais* ses amis; ni les tyrans du peuple, *mais* ses chefs. (Id.) Un roi ne doit point avoir plus de richesses et de plaisirs, *mais* plus de sagesse, de vertu et de gloire que le reste des hommes. (Fén.) Ce ne sont pas les médecins qu'il joue, *mais* le ridicule de la médecine. (Mol.)

Le gibier du lion ce ne sont pas moineaux.
Mais beaux et bons sangliers, daims et cerfs bons et beaux.
(La Fontaine.)

— Quelquefois, pour donner plus d'énergie à la phrase, on répète le verbe après *mais*. Les convenances de la nature ne sont pas celles d'un sybarite, *mais* elles sont celles du genre humain et de tous les êtres. (B. de S.-P.) On trouve des moyens pour guérir de la folie; *mais* on n'en trouve pas pour redresser un esprit de travers. (Vauven.) On aime à deviner les autres, *mais* on n'aime pas à être deviné. (Id.) Les grandes passions sont aussi rares que les grands hommes. On est occupé, intéressé; *mais* on n'est pas amoureux. (Meilhan.) Il manque bien des choses à l'indigence, *mais* tout manque à l'avarice. (Trad. de P. Syrus.) Il faut regarder son bien comme son esclave; *mais* il ne faut pas perdre son esclave. (Montesq.) Le cœur suffit pour savoir, *mais* il ne suffit pas pour savoir choisir. (Dict. de max.) Il est bon de se fier aux hommes; *mais* il est encore meilleur de s'en défier. (Id.) On excuse souvent ceux qui sont avares de leur esprit, *mais* on n'excuse jamais ceux qui en sont prodigues. (Id.) On donne des conseils; *mais* on ne donne pas la sagesse d'en profiter. (La Rochef.) Il est aisé de critiquer un auteur; *mais* il est difficile de l'apprécier. (Vauven.) Le premier de nos devoirs est d'être homme; *mais* le second est d'être citoyen. (Labouisse.) Il faut, en quelque sorte, respecter les fautes des grands hommes; *mais* il ne faut pas les imiter. (La Roch.) C'est un parti sage à la guerre de se tenir sur la défensive; *mais* ce n'est pas le plus brillant. (Id.) La nature a dit à la femme: Sois belle si tu peux, sage si tu veux; *mais* sois considérée, il le faut. (Beaum.)

— adverb. et fam. Il s'unit toujours dans ce cas au verbe *pouvoir*, par une négation ou par une interrogation. *Je n'en puis mais*. Ce n'est pas ma faute, je n'en suis pas la cause. Si le père a fait une faute, le fils n'en peut mais. Si cela est arivé, en puis-je mais?

— subst. et fam. Il ne loue guère sans quelque *mais*. Il y a toujours avec lui des *si* et des *mais*. Il n'y a point de *mais* qui tienne; je ne donne point ma fille à un muet. (Bruéys.)

— Il signifiait quelquefois Davantage. Vous dites qu'il y a deux aunes de cette étoffe, il y en a mais. Locution usitée surtout dans le Lyonnais.

— *Mais que*, dès que, après que, pourvu que. L'Académie le considère comme vieux langage. Boiste seulement comme populaire.

— *Mais* se disait quelquefois pour *mal*. Mais faire. Mais parler. Mais aise.

MAIS. Myth. ind. Le ministre de Vichnou, dans la doctrine des couravaths. Il est chargé d'examiner les bonnes et les mauvaises œuvres des morts, et de présenter à Vichnou les âmes purifiées par les diverses générations.

MAÏS. [illegible] Bot. Genre de [illegible] minées comprenant des plantes annuelles à racine fibreuse, formant une touffe épaisse de laquelle s'élèvent une ou plusieurs tiges glabres, remplies d'une moelle saccharine. Ces tiges sont articulées et garnies à chaque nœud d'une feuille laméolée, longue de trente à soixante centimètres, large de cinq à huit centimètres, ciliée sur les bords, pubescente en dessous, engaînante à sa base, striée longitudinalement et divisée par une nervure blanchâtre. Les fleurs mâles, d'un blanc verdâtre ou légèrement purpurines, sont disposées en panicule longue, partagée quelquefois en vingt-cinq à trente épillets penchés; les fleurs femelles, situées aux aisselles des feuilles, offrent un épi enveloppé par un spathe composé d'une vingtaine de feuilles membraneuses superposées les unes aux autres, sur lesquelles retombent un grand nombre de styles filiformes, dont la réunion a l'aspect d'une longue barbe pendante; à ces fleurs succèdent des épis longs de vingt à trente-deux centimètres, enveloppés de plusieurs feuilles roulées et sortant de [illegible], qui contiennent des graines [illegible] d'une écorce mince, lisse, ferme, plus ou moins colorée, variant du blanc mat au [illegible], le plus communément d'un beau jaune [illegible] renfermant une matière farineuse blanche, sucrée et très-nourrissante. De même que toutes les plantes cultivées, le maïs a éprouvé différentes modifications sous la main de l'homme. On en connaît aujourd'hui trois especes principales et un grand nombre de variétés. C'est surtout par la couleur des grains qu'elles se distinguent les unes des autres; le maïs est très-important non-seulement pour l'homme, mais même pour les animaux. Il sert d'aliment à l'homme; on fait avec la farine de ses grains, du sucre et du lait une bouillie qu'on appelle *gaudes* et qui est un aliment très-populaire en Bresse et Franche-Comté. Il est une des substances que l'homme prépare de mille manières différentes pour son usage, et qui, sous toutes les formes, lui offre un aliment solide et bon. Les épis naissants, confits dans le vinaigre comme les cornichons, font un mets et un assaisonnement agréables. Il peut remplacer l'orge dans la fabrication de la bière. Les animaux domestiques aiment le grain avec passion; il remplace l'avoine pour les chevaux en Amerique: il engraisse promptement les bœufs, les oies, les dindes, les canards, etc. Etant coupé vert, le maïs donne un fourrage abondant et très-substantiel pour tous les bestiaux, et surtout pour les vaches; séché, il peut servir utilement au chauffage dans les fours et même dans les foyers. Le maïs commun. Le maïs hérissé. Le maïs à rafle rouge. Maïs tardif, quarantain. Maïs à gros épi, à épi rameux. Maïs blanc, rouge, panaché, etc.

— On donne aussi le nom de maïs son grain et même à sa farine. Egréner du maïs. Faire cuire du maïs. Tourte de maïs. Bouillie de maïs.

MAISON. s. f. (pr. *mé-zon*: du lat. *mansio*, demeure, séjour; et par corruption, d'abord, *masio*, et ensuite *maison*). Logis, bâtiment servant d'habitation, de demeure. L'homme, jeté nu sur la terre, se vit forcé non-seulement de se couvrir de vêtements, mais de se bâtir des asiles où il pût se mettre à couvert des chaleurs brûlantes du soleil, de l'humidité des pluies, des rigueurs des hivers, etc., suivant la situation du pays qu'il habitait: de là l'origine des *maisons*. La forme et les dimensions de ces constructions varient à l'infini, suivant les climats, la nature des matériaux qu'on y emploie, et même la richesse de ceux qui les font bâtir. Maison commode, bien logeable. Bonne, grande, petite, jolie vilaine maison. Maison à porte cochère. Maison de brique, de pierre de taille. Maison entre cour et jardin, sur la rue. Bâtir, abattre, démolir une maison. Maison à louer. Maison à vendre. Les fondements, les gros murs, la couverture d'une maison. Il est en maison d'emprunt. Au bout du terme, il faut qu'il vide la maison. Il va de maison en maison. Sa maison est ouverte à tous venants. Il ne sort point, il ne bouge point de sa maison. Tes *maisons* ne sont plus qu'un amas de pierres. (Boss.) Prodiguer ses trésors pour embellir ses *maisons*. (Fléch.) Elle va pour les malheureux quêter dans les *maisons*. (Boil.) Le maître de cette *maison* la trouve trop sauvage et s'y tient peu. (J.-J. Rouss.) Dois-je rester dans votre *maison* malgré vous? (Id.) La grandeur qui était dans son âme se répandait dans toute sa *maison*. (Buff.) Dans les pays du nord, on fait des *maisons* en bois d'une grande simplicité. (Teyss.) Les Kamtchadales se réfugient en hiver dans des *maisons* souterraines. (Id.) En Chine et dans les pays chauds en général, les *maisons* sont fort basses. (Id.) Les peuplades qui errent dans les régions septentrionales de l'Amérique se bâtissent en hiver des *maisons* qui sont entièrement composées de blocs de neige. (Id.)

— *Maison de ville*. La maison qu'un particulier habite à la ville.

— *Maison de campagne*. Habitation où se trouvent les accessoires qui constituent les agréments de la campagne; parc, jardin à l'anglaise, parterre, remise, fontaine, jet d'eau, serre-chaude, billard. Un ami inutile est comme une belle *maison* de campagne dont on ne tire aucun revenu, mais qui coûte beaucoup à entretenir. (Oxenst.) || On dit dans le même sens, *maison de plaisance*. Le surintendant Fouquet avait à Saint-Mandé une jolie *maison* de plaisance. (Dul.)

— *Maison des champs*. Habitation avec les accessoires nécessaires aux vues d'économie ou de placement que l'on fait construire ou que l'on acquiert; elle comprend [illegible], potager, basse-cour, bétail, etc.

— *Maison rustique*. Tous les habitants qui composent une ferme, une métairie.

— Fam. *Garder la maison*. Rester chez soi, ne pas sortir.

— Prov. *Il est fait comme un brûleur de maisons*. Se dit d'un homme mal habillé et tout en désordre.

— Fig. et prov. *Charbonnier est maître dans sa maison*. Chacun vit comme il l'entend, comme il lui plaît. || *Par-dessus les maisons*. Se dit en parlant de choses exagérées, exorbitantes, excessives. Il fait des demandes, il a des prétentions par-dessus les maisons. Cet objet a été vendu par-dessus les maisons.

— *Maison royale*. Maison qui appartient au roi, et où il peut habiter avec sa cour. Fontainebleau, St-Cloud, sont des maisons royales. || *La maison royale* signifie aussi Les princes du sang.

— *Maison du roi, des princes*. Tous les officiers, etc., qui servent un roi, des princes. || On appelait aussi *maison du roi*, les troupes destinées pour la garde de la personne du roi.

— *Maison militaire*. Nom qu'on donne aussi à la troupe ou à l'ensemble des troupes qui gardent la personne du roi La maison du roi faisait partie de la maison militaire. || *Maison rouge*. Les mousquetaires.

— *Maison* signifie aussi, Race, lignée. On dit d'une famille noble, de gens illustres ou vertueux, Grande, illustre, ancienne maison. Maison de France. La maison de Lorraine. La fière et riche maison de Bourgogne. Celle qui élève les hommes et qui agrandit les *maisons*. (Boss.) Un prince qui a honoré la maison de France. Un prince de la première *maison* de l'univers. (Id.) La *maison* de Bavière est une de ces *maisons* augustes où la puissance, la valeur et la piété se perpétuent, et dont la gloire ne vieillit point avec le temps. (Fléch.) On était avide de voir les princes de la *maison* de Bourbon. (Fléch.)

— *Relever sa maison, sa fortune*. Un homme relève sa maison lorsqu'il acquiert des biens, des honneurs, qui rendent à sa famille son ancienne splendeur et les avantages qu'elle avait perdus.

— Quand le dernier rejeton d'une race est mort, on dit qu'une maison est éteinte, finie. Maison éteinte de Holstein, de Brandebourg, de Montmorency.

Et quand Dieu. . . . .
Voudrait que de David la *maison* fût éteinte...
(Racine.)

— *Maison garnie*. Maison où on loue des chambres, des appartements meublés. Tenir maison garnie. Loger en maison garnie. || Maison meublée à louer en tout ou en partie.

— *Maison d'éducation*. Maison destinée à l'éducation, à l'instruction des enfants, et où on les prend en pension.

— *Maison de santé*. Établissement où les malades, les valétudinaires, les convalescents, se mettent en pension pour y être traités, soignés particulièrement.

— *Maison de jeu*. Établissement ouvert au public, où l'on joue à des jeux de hasard.

— Comm. et financ. *Maison de commerce*. Maison, établissement où l'on fait trafic de marchandises. Il vient d'ouvrir une maison de commerce. En ce sens, on dit aussi simplement, Ce négociant a une maison à Paris et une à Lyon; ou encore, Il a maison à Londres et à Paris. C'est une excellente maison, une maison solide, qui jouit d'un grand crédit. || *Maison de commission*. Maison d'un négociant qui fait la commission, qui vend et achète toutes sortes de marchandises pour le compte de ses commettants. C'est une bonne maison. Une maison importante qui fait de grandes affaires, de fortes expéditions. || *Maison de nouveauté*. Vaste établissement où l'on vend en gros et en détail toutes sortes de marchandises et d'articles de goût, principalement à l'usage des dames. C'est une maison bien assortie, on y trouve tout ce qu'on peut désirer. || *Maison de banque*. Comptoir où l'on fait trafic de l'argent et des négociations des valeurs du commerce, et où l'on traite de grandes affaires commerciales, et surtout par spéculation. || *Maison de prêt*. Où l'on prête de l'argent sur des effets déposés en nantissement.

— *Maison de ville, maison commune*. Hôtel de ville, lieu où s'assemblent les officiers municipaux. Il était allé à la maison de ville, à la maison commune. On dit communément, *Aller à la municipalité, à l'hôtel de ville*.

— *Maison d'arrêt, de détention, maison de force, de correction*. Prisons, lieux légalement et publiquement désignés pour recevoir ceux qu'on vient d'arrêter ou ceux qui ont été condamnés à la détention

— *Maison de charité*. Maison où l'on donne des secours à la classe indigente.

— *Maison d'asile* ou *Salle d'asile*. Où l'on reçoit les enfants en bas âge de la classe pauvre, pour les soigner et leur donner une première instruction.

— *La maison de Dieu*. L'Eglise. La maison de Dieu est une maison de prière. Il faut entrer avec respect dans la maison de Dieu. Ils troublent dans la *maison* de Dieu le vénérable silence des mystères. (Fléch.) Elle voulut que la *maison* de Dieu devînt la sienne. (Id.)

— Prov. et pop. *C'est la maison de Dieu, du bon Dieu, on n'y boit ni on n'y mange*. Se dit [illegible] sonne.

— *Petite maison*, au sing. S'entendait autrefois d'une maison ordinairement située dans un quartier éloigné, destinée à des parties de plaisir, à des plaisirs occultes, et souvent même à des orgies. Il leur a donné à dîner dans sa petite maison. Il les a reçus à dîner dans sa petite maison.

— *Petites maisons*. Nom donné autrefois à un hôpital de Paris, où l'on renfermait les aliénés. On l'a mis aux petites maisons.

Il n'est point de fou qui, par belles raisons,
Ne loge son voisin aux *petites maisons*.
(Boileau.)

Heureux si, de son temps, pour de bonnes raisons,
La Macédoine eût eu des *petites maisons*. (Id.)

— Prov. *Il est à mettre aux petites maisons, c'est un échappé des petites maisons*. C'est un homme sans raison, qui fait ou qui dit des folies. || *Ce sont les petites maisons ouvertes*. C'est un trait de folie, ce sont des extravagances.

— Par extens. *Maison*, signifie Le ménage, tout ce qui a rapport aux affaires domestiques. Tenir, lever maison. C'est elle qui tient, qui a soin de la maison. Ce petit revenu leur suffit pour faire aller, pour faire rouler la maison. Il a une maison bien dispendieuse, bien lourde.

— *Avoir une bonne maison*. Donner souvent à manger. || *Avoir un grand état de maison*. Etaler un grand luxe de table, d'ameublement, avoir beaucoup de domestiques, de chevaux, de voitures.

— *Faire bien les honneurs de sa maison*. Bien recevoir, bien traiter ceux qu'on invite.

— *Faire une bonne maison*. Amasser beaucoup de bien, se mettre en état de bien établir sa famille.

— *Maison*, se dit encore de ceux qui vivent ensemble dans une maison, qui composent une même famille. Il est aimé de toute la maison. Il est l'ami de la maison. Il est de la maison. Je suis de la *maison*, point de cérémonie. (Boissy.) Les cris de sa maison désolée. Malgré les nécessités de sa *maison* épuisée. (Boss.) Considérez ce que peut dans les *maisons* la prudence d'une femme sage, pour les soutenir. (Id.)

— On dit, *Une maison bien réglée*, pour signifier Une maison où il y a de l'ordre.

— En parlant des gens attachés au service d'une maison. *Un valet et deux servantes composent toute sa maison*.

— Fam. *Faire maison nette*. Renvoyer à la fois tous ses domestiques. || *Faire maison neuve*. Prendre de nouveaux domestiques.

— *Les gens de la maison*. Les domestiques attachés au service d'une maison en particulier. || *Les gens de maison*. En général, Les personnes dont l'état est de servir comme domestique.

— Fig. et fam. *Traiter, accommoder quelqu'un en enfant, en fils de bonne maison*. Le châtier comme il le mérite, de la bonne manière.

— Prov. *Les maisons empêchent de voir la ville*. Une trop grande attention aux petits détails fait perdre de vue le fond, le principal de l'affaire. || *Quand on voit brûler la maison de son voisin, on a sujet d'avoir peur*. Le malheur des autres doit nous servir d'avertissement. || *Fumée, pluie et femme sans raison, chassent l'homme de sa maison*. Il est aussi impossible de vivre avec une femme déraisonnable que d'habiter une chambre mal couverte ou dont la cheminée fume.

— Expr. prov. *N'avoir ni maison, ni buron*. Ne posséder aucun bien, n'attendre aucun héritage.

— *Voilà une belle maison, s'il y avait des pots à moineaux*. Se dit pour ridiculiser une maison de mince apparence.

— *Être dans la maison du roi*. Être en prison.

— Pop. On dit, *la maison*, pour Les gens de la maison. Holà ! hé ! la maison, toute la maison.

— Ant. rom. *Maison dorée*. Palais de Néron, à Rome. || De nos jours, Maison située dans la cité des Italiens. La Maison dorée du boulevard.

— Anc. cout. *Maison de force* ou *forcée*. Prison où l'on renfermait les femmes de mauvaise vie. || *Maison de la ville*. Prison publique. || *Maison de justice*. Lieu où l'on détient les prévenus de crime.

— On nomme aussi *maison*, Une compagnie, une communauté d'ecclésiastiques, de religieux. Il était docteur de la maison et société de Sorbonne. La maison de Saint-Lazare, de Saint-Acheul.

— Astrol. *Les douze maisons du soleil*. Chacun des douze signes du zodiaque. Dans l'ancienne astronomie, la douzième partie du ciel, comprise entre deux cercles de position. Ces cercles passent par les deux intersections du méridien et de l'horizon, et coupent l'équateur en douze parties égales. Les astrologues leur ont donné les qualifications suivantes : 1° *la maison de vie*; 2° *la maison des richesses* ; 3° *la maison des frères* ; 4° *la maison des parents* ; 5° *la maison des enfants* ; 6° *la maison de santé* ; 7° *la maison du mariage* ; 8° *la maison de la mort* ; 9° *la maison de la piété* ; 10° *la maison des offices* ; 11° *la maison des amis* ; 12° *la maison des ennemis*.

— Phys. *Maison de tonnerre*. Petit édifice légèrement construit, dans lequel on place une cartouche qu'on peut enflammer par l'électricité. L'usage de cette machine est de démontrer et de prouver l'utilité des conducteurs contre les effets du tonnerre.

— Législ. mod. *Maisons pénitentiaires*. Prisons établies en Amérique, en France et dans [illegible] moral des détenus par l'instruction élémentaire et religieuse, l'enseignement d'un état, le travail silencieux, et par des classifications diverses de punition, de récompense, d'épreuve et d'isolement.

— Philol. *Maison rustique*. Titre de plusieurs ouvrages qui traitent de l'économie rurale.

— Syn. comp. MAISON, LOGIS, HÔTEL, PALAIS, CHÂTEAU. Le mot *maison* marque plus particulièrement l'édifice ; celui de *logis* est plus relatif à l'usage. On loge dans une maison ; et une maison a plusieurs corps de logis, qui peuvent être habités par une ou plusieurs personnes. Les bourgeois occupent des *maisons* ; les grands à la ville occupent des *hôtels* ; les rois, les princes, etc., y ont des *palais* ; les seigneurs ont des *châteaux* dans leurs terres.

MAISON (Nicolas-Joseph). Maréchal de France, né à Epinay en 1770, se distingua dans les guerres de la République et de l'Empire. En 1830, il fut un des commissaires qui accompagnèrent Charles X à Cherbourg. Il fut depuis appelé au ministère des affaires étrangères en 1835, et envoyé comme ambassadeur à Vienne et en Russie. Il est mort à Paris en 1840.

MAISON DE DIEU ou **LIGUE CADÉE**. Géogr. Petite république de Suisse, formant la partie S.-E. du canton des Grisons. Chef-lieu Coire.

MAISONNAGE. s. m. Dr. cout. Bois de haute futaie que l'on abat pour l'employer à des constructions.

MAISONNÉE. s. f. Tous les gens de la famille qui demeurent dans une même maison. On a mené en prison toute la maisonnée. Toute la maisonnée est venue dîner chez moi. Pop.

MAISONNETTE. s. f. (dimin. de *maison*). Maison basse et petite. Il a fait bâtir une jolie maisonnette. Il est logé dans une maisonnette.

MAISONNEUVE (J.-B. Simonnet de). Né à Saint-Cloud en 1750, mort en 1819; auteur de la tragédie de *Roxelane et Mustapha*, et de plusieurs poésies.

MAÏSOUR. Géogr. Contrée de l'Inde méridionale qui embrasse une partie du plateau formé par les deux chaînes des Ghattes, à l'ouest de Pondichéry; son étendue est d'environ 2,000 lieues carrées. On y compte à peu près trois millions d'habitants. || Petite ville dominée par une citadelle bâtie sur une colline, et dans laquelle s'élève le palais du radjah, qui y fait sa résidence. Elle est à 16 kil. au midi de Seringapatam. Son nom hindou est *Mahésasoura*.

MAISTRANCE. s. f. Mar. Mot par lequel on désigne dans les ports le corps des maîtres ou premiers sous-officiers de marine, chargés des différents détails du service.

MAISTRE (Joseph, comte de). Écrivain et diplomate remarquable, né à Chambéry en 1753 d'une famille d'origine française, mort en 1821; se distingua surtout dans la polémique religieuse en faveur de la papauté. || MAISTRE (Xavier, comte de). Naquit à Chambéry en 1764; auteur du *Voyage autour de ma chambre*. Un excellent juge a dit : « C'est Sterne, mais Sterne décent. »

MAISTREMENT. adv. A signifié Avec science et habileté, en maître.

MAÎTRE. s. m. Celui qui a des sujets, des serviteurs, des domestiques, des ouvriers, des esclaves; supérieur qui commande de droit ou de force. Bon maître Mauvais maître. Rude maître. Maître fâcheux. Chercher maître. Servir son maître. L'esclave n'a qu'un *maître*; l'ambitieux en a autant qu'il y a de gens utiles à sa fortune. (La Bruy.) Nous demeurâmes à table jusqu'à ce qu'il plût à nos *maîtres* de se retirer. (Le Sage.) Lorsque Sancho entendit son *maître* parler de la sorte, il se prit à pleurer amèrement. (Viard.)

Les astres ont cru reconnaître
La voix puissante de leur *maître*. (A.-Martin.)

— Fam. *Avoir bon maître*. Être au service ou dans la dépendance d'un homme puissant par qui l'on peut être protégé.

— Fig. et fam. *Chercher maître*. Être dans l'indécision du parti qu'on prendra, de l'opinion qu'on adoptera, tant en politique qu'en religion. Ses sentiments, ses opinions ne sont pas encore arrêtés, il cherche maître.

— Prov., en style biblique. *Nul ne peut servir deux maîtres*. Il est impossible de concilier le service de Dieu avec celui du monde. || Par extens. Il est difficile de vaquer à deux emplois à la fois, de mener de front deux affaires; on ne réussit bien ni dans l'une ni dans l'autre.

— Prov. *Tel maître, tel valet*. Les valets prennent les habitudes, les manières de leurs maîtres. || Dans un sens analogue, *Les bons maîtres font les bons valets*. || *Qui a compagnon a maître*. On est souvent obligé de céder aux volontés de ses associés, des personnes avec lesquelles on vit. || *Il faut être compagnon de sa femme et maître de son cheval*. On doit traiter doucement sa femme et tenir sévèrement son cheval.

— *Mon maître, le roi mon maître, l'empereur mon maître*. Expressions employées ordinairement par les ambassadeurs ou autres gens d'un souverain en pays étranger, lorsqu'ils parlent de lui.

— Celui qui commande, qui domine, soit de droit, soit de force. Dieu est le maître de l'univers. Il s'est rendu le maître de la place. César [illegible] en maître. Chacun est maître, le maître chez soi. Achève, ô mort favorable! rends-moi bientôt à mon *maître*. (Boss.) Cet homme, qui s'était mis au-dessous du reste des hommes, devint le *maître* des rois et des puissants de la terre. (Fléch.)

En quelque obscurité que le sort l'eût fait naître,
Le monde en le voyant eût reconnu son *maître*.
(Racine.)

— *Heurter, frapper en maître*. Frapper vigoureusement à la porte d'une maison plusieurs coups de suite, ou seulement un coup très-fort.

— *Se rendre maître de*. S'emparer de. Se rendre maître d'une position militaire. Se rendre maître du bien d'autrui.

— Fig. et fam. *Se rendre maître de la conversation*. Attirer sur soi l'attention générale; y jouer le rôle principal; la fixer sur le sujet qu'on préfère.

— *Être maître de ses passions*. Les dompter, les vaincre. || *Être maître de soi*. Se posséder. Il a été dans cette circonstance bien maître de lui. Il ne disait, *maître* de lui-même, que ce qu'il voulait. (Boss.) *Maître* de sa douleur, comme de tout le reste. (Id.) On n'est pas le *maître* de ses aversions, mais on est comptable de leurs effets. (S. Dubay.)

— *Se rendre maître*. Comprimer, étouffer, éteindre. Se rendre maître du feu, d'un incendie. Se rendre maître d'une sédition, d'une émeute

— *Se rendre maître des esprits, des cœurs*. Prendre de l'empire sur les esprits, gagner les cœurs. Maître d'un cœur déjà charmé. *Maître* de leurs suffrages. (Rac.)

. . . . . . Salem, toujours vainqueur,
Ne demeure-t-il pas *maître* de notre cœur? (Boileau.)

— *Ce chanteur est maître de sa voix*. Il la dirige avec facilité, il en fait ce qu'il veut.

— *Être le maître, être maître de faire quelque chose*. Avoir la liberté, le pouvoir de faire quelque chose. Choisissez, vous êtes le maître. Vous êtes le maître d'accepter ou de ne pas accepter. Je n'étais pas *maître* d'en sortir à ma volonté. (X. de Maistre.) || Absol. *Vous êtes bien le maître*. C'est à vous de choisir, vous êtes encor maître. (Rac.) || Et par civilité, Nous irons où il vous plaira, vous êtes le maître.

— Prov. *Trouver son maître*. Avoir affaire à quelqu'un de plus fort, de plus rusé, de plus habile que soi. C'était un querelleur, mais il a trouvé son maître. Il passait pour le plus habile joueur de billard, mais il a trouvé son maître.

— *Vous êtes mon maître*. Se dit à celui par qui l'on a été vaincu à un jeu, dans quelque exercice. On dit aussi dans ce sens, *Les anciens sont nos maîtres en beaucoup de choses*.

— Propriétaire. Il est maître de cette terre, de ce château. Qui est le maître de ce cheval? Quelques rayons de miel sans *maître* se trouvèrent. (La Font.)

Le coursier, écumant sous son *maître* intrépide,
Nage, etc. (Racine.)

— Prov. *L'œil du maître*. La surveillance, la sollicitude, l'exactitude du propriétaire. Il n'y a rien de tel que l'œil du maître.

— Fam. *Il trouvera maître*. Se dit d'un cheval égaré, d'un bijou perdu, et signifie, Quelqu'un le réclamera ou se l'appropriera.

— *L'argent n'a point de maître*. Rien ne fait connaître à qui appartient une pièce d'argent perdue.

— Signifie aussi Professeur, celui qui élève, instruit, enseigne quelque art, quelque science, quelque chose en général. Maître d'écriture, de langue française. Maître de danse. Maître d'escrime ou maître d'armes. Maître de dessin. Il a appris d'un bon maître, sous un bon maître. Je n'ai plus besoin de maître. Autrefois on disait Maître à danser, à chanter, etc.

Des singes tout couverts d'étoffes chamarrées,
Des guenons aussi bien parées,
Avaient eu leur *maître* à danser. (F. de Neufch.)

— Fig. Les mauvais succès sont les seuls *maîtres* qui peuvent nous reprendre utilement. (Boss.) Dieu lui servit lui-même de *maître* dans la retraite et le silence. (Fléch.)

— Dans ces diverses acceptions, *maître* a un féminin, qui est *maîtresse*. Une maîtresse de pension. Avoir une maîtresse instruite, habile, pour élever des enfants. V. MAÎTRESSE.

— *Maître ès-arts*. Celui qui avait reçu, dans une université, les degrés qui donnaient pouvoir d'enseigner les humanités et la philosophie.

— *Maître de pension*. Chef émérite d'une maison ou d'un établissement qui prend des jeunes gens en pension pour les élever et les instruire.

— *Maître d'étude*. Celui qui, dans un collège ou une pension, surveille les élèves pendant les heures de travail et de récréation.

— *Maître d'école*. Celui qui enseigne à lire et à écrire, dont l'école est destinée à donner aux enfants l'instruction la plus élémentaire. On dit aujourd'hui *instituteur primaire*.

— Fig. *Le temps est un grand maître*. Avec le temps on apprend beaucoup de choses qu'on ignore, qu'on ne peut prévoir.

— Prov. *Jurer sur la parole du maître*. Adopter aveuglément et soutenir les opinions d'un homme qui vous subjugue, à qui l'on a, pour ainsi dire, soumis sa raison.

— Savant, expert en quelque art. Homère et Virgile sont deux grands maîtres en poésie. Il écrit en maître. Coup de maître. Main de maître. Ce tableau est d'un grand maître. Ce maître est savant *maître* d'escrime. (Boil.)

— *Maîtres du Parnasse*. Signifie Ceux qui dictent des lois sur le Parnasse, les grands écrivains, dont les œuvres peuvent servir de modèles. (Ils) ont jugé les auteurs en *maîtres* du Parnasse. (Boil.)

— Au pl. se dit particulièrement des grands peintres qui ont illustré les écoles. Les maîtres de l'école italienne, de l'école française. Les grands maîtres de l'école vénitienne excellent dans la couleur.

— *Maître* est aussi un titre qu'on donne à des personnes revêtues de certaines charges. Maître des requêtes. Maître des comptes. Maître des cérémonies. Maître de la garde-robe. Maître d'hôtel du roi.

— Pal. et prat. Titre qu'on donne également aux avocats, aux notaires, aux avoués et à quelques autres gens de robe. Maître B... a la parole, dit le président s'adressant à un avocat à

l'audience. Par-devant maître N... et son confrère, notaires à Paris, etc.

— *Grand maître.* Titre donné aux chefs de différents corps ou ordres. Grand maître des chevaliers de Malte, des Templiers, des Hospitaliers.

— En 1600, Henri IV institua pour Sully le titre de *grand maître de l'artillerie*, première dignité, allant de pair avec celle de maréchal.

— *Maître clerc, maître garçon, maître valet.* Celui qui est le premier entre ses compagnons dans une étude, dans une boutique, dans une maison.

— Prov. et fig. *Compter de clerc à maître.* Compter à la rigueur, sans autre responsabilité que celle de l'exactitude.

— Prov. et en mauvaise part. *Maître gonin.* Homme fin, rusé, adroit. Ce sont des tours de maître gonin.

— Pop. *Maître Aliboron.* V. ALIBORON.

— Fig. et fam. *Maître Jacques.* Homme qui réunit plusieurs emplois dans une maison. Il est à la fois cuisinier, valet de chambre, cocher; c'est un maître Jacques.

— *Maître* s'est dit de celui qui, après avoir été apprenti, était reçu, avec les usages ordinaires, dans quelque corps de métier. Maître cordonnier, tailleur, maçon, charpentier || Il se dit aujourd'hui des artisans qui emploient ou dirigent plusieurs ouvriers, qui ont des ateliers, qui font des entreprises. Le devis du maître maçon. Voilà le maître de cet atelier, de ces menuisiers. || On dit aussi, en parlant d'un chef d'atelier, Un contre-maître. Adressez-vous au contre-maître. Cela regarde le contre-maître.

— *Passer maître.* Se faire recevoir à la maîtrise, en parlant d'un artisan. || Fig. et fam. *Passer quelqu'un maître.* Ne pas l'attendre pour dîner. || *Il est passé maître en fourberie.* C'est un grand fripon, un grand fourbe.

— Fam. *Un maître homme, un maître sire.* Un homme entendu, habile, sachant se faire obéir et servir.

— Par exagér. et fam. *Maître* se joint quelquefois à certains termes d'injure. Maître fou. Maître sot. Maître fripon.

— *Maître.* V. PETIT-MAÎTRE.

— *Maître.* Titre qui fut donné, dans le XIIe siècle, aux cardinaux et aux évêques.

— *Maître du sacré palais.* Titre d'un religieux dominicain, qui demeure dans le palais du pape, ayant autorité spéciale pour examiner les livres, et pour accorder la permission d'imprimer. Ce livre porte l'approbation du maître du sacré palais.

— *Maître des chambres.* En Italie, l'huissier qui introduit à l'audience des cardinaux.

— *Maître d'hôtel.* Officier d'une grande maison qui découpe et sert à table.

— *Maître des hautes-œuvres.* Exécuteur de la haute justice, le bourreau. || *Maître des basses-œuvres.* Cureur de retraits, vidangeur.

— *Maître compagnon.* Celui qui conduit l'atelier pour le maître maçon, et qui le remplace. || *Maître de pelle.* Garçon boulanger chargé d'enfourner le pain.

— Comm. relig. *Père maître.* Religieux qui dirige les novices.

— Anc. cout. *Maître des ponts et pertuis.* Préposé sur les rivières pour conduire les bateaux au passage, souvent dangereux, des ponts et pertuis.

— Franc-maçon. *Maître.* Celui qui a été reçu dans la chambre du milieu, qui dirige les apprentis et les compagnons.

— Hist. *Maître œcuménique.* Directeur général du collége de Constantinople, fondé par Constantin.

— Anc. législ. *Maître ès-lois.* Jurisconsulte.

— Manég. *Avoir les pieds en maître à danser.* Avoir les pointes des pieds trop en dehors.

— Mar. Le premier officier qui commande toute la manœuvre. || *Maître d'équipage.* Le premier sous-officier de manœuvre, qui a autorité sur tout l'équipage. || *Maître bau.* La poutre du pont placée dans la partie la plus large. || *Maître couple.* Le couple de membrure le plus ouvert. || *Maître gabarit.* La partie la plus large du bâtiment. || *Maître des ports.* Inspecteur qui a soin des ports et qui fait placer les navires. || *Maître de chaloupe.* Officier marinier qui conduit la chaloupe et qui veille à ce que les matelots ne s'en écartent point quand ils vont à terre. || *Maître de quai.* Officier préposé dans un port de commerce pour y exercer diverses [illegible] Espèce de charpentier qui visite les mâts et qui est chargé de les entretenir en bon état.

— Mus. Absol. *Maître.* Musicien, compositeur. Cet opéra est d'un grand maître. || *Maître de musique.* Musicien chargé de diriger l'orchestre dans un opéra, un concert. En ce sens il est le *maestro di capella* des Italiens, dont nous avons fait *maître de chapelle.* Le maître de chapelle aujourd'hui est chargé de diriger le chant dans une église et de former les enfants de chœur. || Anc. mus. *Maîtres chanteurs.* Membres d'une association musicale et poétique qui vint après celle des *minnesængers*, et qui eut beaucoup d'influence en Allemagne vers le XVe siècle.

— Pêch. *Maître de palangre.* Se dit, sur les côtes de la Méditerranée, de la maîtresse corde. || *Maître de grave.* Celui qui après la pêche de la morue est chargé de faire sécher sur la grève les poissons dont on veut faire du *stockfisch.*

— Phil. *Maître des sentences.* Surnom de Pierre Lombard, philosophe du XIIe siècle, auteur d'un livre qui portait ce titre.

— Techn. *Maître à danser.* Compas à l'usage des horlogers, dont les branches croisées ressemblent par le bas à deux jambes, portant leurs pieds en dehors.

— *Maître.* Se prend quelquefois pour Premier ou principal, en parlant des choses inanimées qui sont de même nature. Le maître autel. Le maître brin d'une plante. || M. Landais en fait un adjectif, aussi dit-il : la *maîtresse voûte.*

MAÎTRESSE. s. f. Celle qui a des domestiques, des serviteurs, des esclaves. Bonne maîtresse. Mauvaise maîtresse. C'est une très-bonne maîtresse. La maîtresse du logis. La maîtresse de la maison. La *maîtresse* de la maison doit toujours s'assurer que le café est excellent. (Brillat-Savar.) Monsieur, voilà mes *maîtresses* qui vont venir tout à l'heure. (Mol.)

— Celle qui possède, qui est propriétaire d'une chose.

— Fig. L'écolier s'avança timidement vers celle qui était déjà la *maîtresse* de son cœur. (H. Houssaye.)

— Fig. Cette femme est maîtresse d'elle-même, maîtresse de ses passions. Un objet plus noble qu'elle se propose en cela, c'est de rester *maîtresse* d'elle-même, d'accoutumer ses passions à l'obéissance, et de plier tous ses désirs à la règle. (J.-J. Rouss.)

— Celle qui enseigne une science, un art, etc. Maîtresse de langues. Maîtresse de dessin. Maîtresse de musique. Maîtresse de chant. Maîtresse de piano.

— *Maîtresse de pension.* Celle qui tient les jeunes filles en pension pour les instruire ou les faire instruire. || *Maîtresse d'école.* Celle qui enseigne à lire et à écrire à des enfants.

— La fille ou femme veuve, recherchée ou promise en mariage, ou simplement aimée de quelqu'un. Il est fort assidu auprès de sa maîtresse. Il courtise sa maîtresse depuis des années. Sa maîtresse ou son amante partage son amour. Elle aura le pouvoir d'épouse et de *maîtresse.* (Rac.) J'ignore ce grand art qui gagne une *maîtresse.* (Boil.) Il n'y a point d'ami aussi agréable qu'une *maîtresse* qui nous aime. (B. de St-P.)

— Fam. *Une maîtresse femme.* Une femme habile, intelligente, ferme, qui a de la tête, qui en impose.

— *Petite-maîtresse.* Femme élégante, recherchée dans ses manières, dans son ton, dans sa parure, dans son ameublement; affectée dans son langage, ayant ainsi les ridicules du petit-maître.

— Se dit encore, D'une femme ou fille qui vit avec un homme dans un commerce d'amour et de galanterie. C'est sa maîtresse. Sa maîtresse ne l'aime pas. Il a eu bien des maîtresses.

— *Maîtresses cartes.* Les cartes du quatrième lot et de la dernière qualité qui puissent entrer dans un jeu.

— Mar. *Maîtresse ancre.* La plus grosse ancre d'un bâtiment.

— Pêch. *Maîtresse corde.* La plus grosse des cordes dont on se sert pour le genre de pêche appelé *pêche aux cordes.*

— Techn. *Maîtresse pièce.* La principale pièce d'un ouvrage quelconque.

MAÎTRISE. s. f. Qualité de maître dans les arts et métiers. On disait autrefois : Gagner, acheter la maîtrise. Parvenir à la maîtrise.

— *Maîtrise* ou *grande maîtrise.* Charge et dignité données aux chefs de certains ordres militaires et de chevalerie. La grande maîtrise de l'ordre de Malte. La grande maîtrise de l'ordre Teutonique.

— Emploi de maître de chapelle dans une cathédrale. || Maison où les enfants de chœur reçoivent leur éducation musicale.

— Anc. admin. *Maîtrise des eaux et forêts.* Juridiction pour les délits relatifs aux rivières, aux bois, à la chasse, à la pêche, tant au civil qu'au criminel.

MAÎTRISÉ, ÉE. part. pass. du v. Maîtriser. S'empl. adjectiv. Passions maîtrisées. Imagination maîtrisée. Transports maîtrisés.

MAÎTRISER. v. a. 1re conj. (rad. *maître*). Gouverner en maître, avec une autorité absolue. C'est une injustice de vouloir maîtriser ses égaux. Il ne faut pas se laisser maîtriser.

— Se rendre maître d'une chose, en disposer [illegible] sève de manière à la diriger à volonté. (Chapt.)

— Fig. Vaincre, réduire, réprimer, soumettre. Maîtriser ses penchants. Maîtriser ses passions, les élans de son cœur.

— *Maîtriser la fortune.* Faire tourner les événements à son avantage, par la force de son caractère ou par l'habileté de sa conduite.

— SE MAÎTRISER. v. pron. Être maîtrisé. La nécessité ne peut se maîtriser.

— Se dompter soi-même. Dompter son esprit, son imagination, son caractère, son tempérament. Pour bien maîtriser les autres, il faut se maîtriser soi-même.

MAIXENT (SAINT-). Géogr. Ch.-l. de cant. (Deux-Sèvres); 4,300 hab.

MAJA. s. m. Ornith. Nom donné à de petits oiseaux qui volent en troupes, et sont de grands destructeurs des rivières, surtout dans l'île de Cuba.

MAJAGUÉ. s. m. Ornith. Ancien nom du cormoran.

MAJAN. s. m. Ornith. Genre d'oiseaux des Indes orientales. V. MAÏAN.

MAJAT. s. m. Conchyl. Espèce fort commune de cyprée ou porcelaine livide.

MAJAUFE. s. f. Bot. Nom sous lequel on cite quelques espèces de fraisier à ovaires gros et rares, et à longues étamines.

MAJE. adj. m. (du lat. *major*, supérieur). Anc. jurispr. Il se disait, dans plusieurs provinces, des juges qui présidaient à une juridiction subalterne. Juge maje.

— L'Académie et tous les dictionnaires écrivent à tort *mage;* cette orthographe est entièrement contraire à l'étymologie.

MAJESTA. Myth. lat. Terre fertile. On la considère comme l'épouse de Vulcain, et encore comme la mère de Mercure. On l'appelle aussi *Maïa.*

MAJESTAS. Myth. lat. Divinité romaine, fille du dieu Honor et de la déesse Reverentia. Ovide suppose que Majestas ou la Majesté régna très-anciennement dans le ciel, et qu'à partir du chaos elle gouverna le monde.

MAJESTÉ. s. f. (du lat. *majestas*, de *major*, plus grand, et de *status*, état, rang). Grandeur suprême, auguste, souveraine. La majesté de Dieu. Une majesté divine, sainte, sacrée, auguste, suprême, sublime, révérée, douce, fière, grave, royale, terrible, redoutable. Elle voudrait disparaître tout entière devant la *majesté* du roi des rois. (Boss.) Celui qui règne dans les cieux, à qui seul appartient la gloire, la *majesté* et l'indépendance. (Id.) Au jour de la dédicace du temple, Dieu y parut dans toute sa *majesté.* (Id.) Le Capitole bâti par Tarquin le Superbe, et le temple qu'il éleva à Jupiter dans cette forteresse, étaient dignes dès lors de la *majesté* du plus grand des dieux et de la gloire future du peuple romain. (Id.) Les citoyens et les étrangers admiraient la *majesté* des rois d'Israël. (Id.) Pénétré de la *majesté* suprême de Dieu. (J.-J. Rouss.) Je ne sais quelle terreur vint saisir mon âme, dans ce lieu simple et auguste, tout rempli de la *majesté* de celui qu'on y sert. (Id.) L'homme a la force et la *majesté;* les grâces et la beauté sont l'apanage de l'autre sexe. (Buff.) La *majesté* des rois inspire plus de respect que de tendresse. (Fléch.) Viens-tu du Dieu vivant braver la *majesté*? (Rac.)

Et vous, sous sa *majesté* sainte,
Cieux, abaissez-vous. (RACINE.)

Au fond de leur palais, leur *majesté* terrible,
Affecte à leurs sujets de se rendre invisible. (ID.)

— Qualité de tout ce qui est revêtu d'un caractère de grandeur propre à inspirer le respect. La majesté de son front. La *majesté* de la nature ennoblit les êtres les plus vils à nos yeux. (Barth.) Que de dons et de richesses consacrés à la *majesté* du culte. (Mass.) Le faste n'ajoute rien à la *majesté* du trône. (Rayn.) L'auguste *majesté* sur votre front empreinte. (Rac.) Sur son front vertueux la *majesté* respire. (Baour-Lorm.)

Seigneur, je n'ai jamais contemplé qu'avec crainte
L'auguste *majesté* sur votre front empreinte.
(RACINE.)

La douce *majesté* dont son œil étincelle
Dissipe la tempête et les noirs aquilons. (FAVOLLE.)

— Fig. Se dit des empires, des lois, des compagnies et des assemblées augustes qui sont revêtues du caractère de l'autorité publique. La majesté de l'empire romain, du peuple romain. La majesté du sénat. La majesté des lois. Ainsi puisse être rendue la *majesté* à vos tribunaux. (Boss.) Alexandre Sévère disait qu'en adoucissant la *majesté* de l'Empire, on la rendait plus supportable. (Ablanc.)

Un rang dont je n'ai pu soutenir la clarté,
Et dont un autre enfin remplit la *majesté.* (RACINE.)

..... Vous pourriez par cette indignité,
De l'empire à vos pieds fouler la *majesté.* (ID.)

— Se dit, en littérature, de ce qui présente quelque chose de grand, d'auguste. La majesté du style. On trouvait dans ses discours une *majesté* imposante sous laquelle les esprits restaient accablés. (Barth.) La sublimité des pensées et la *majesté* du style rendent cette histoire digne de Moïse. (Boss.) La *majesté* des Écritures m'étonne. (J.-J. Rouss.) L'éloquence le cède à la poésie pour la *majesté* de l'expression. (D'Ablanc.) Il y a beaucoup de grandeur et de *majesté* dans ces paroles de Moïse : Que la lumière soit, et la lumière fut. (Boil.)

— Se dit aussi au sens moral. Ces vérités ne [illegible] qui en altèrent la *majesté.* (Barth.)

— Se dit ironiq. D'un certain air de gravité hautaine par laquelle des gens sans mérite réel s'efforcent d'humilier ceux qui en ont. Cette femme affecte un air de majesté qui la rend ridicule. Si les pensées, les livres et leurs auteurs dépendaient des riches et de ceux qui ont fait une belle fortune, quelle proscription !... quelle *majesté* n'observent-ils pas à l'égard de ces hommes chétifs, que leur mérite n'a ni placés ni enrichis, et qui en sont encore à penser et à écrire judicieusement ! (La Bruy.)

— Titre que l'on donne aux têtes couronnées. Il n'y a d'exception à cet égard aujourd'hui que pour les souverains qui sont en dehors du système européen. On dit en parlant à un empereur, à un roi, etc., *Votre Majesté*, et en parlant d'eux, *Sa Majesté. Leurs Majestés.* Votre Majesté, sire, a ordonné. Plaise à Votre Majesté. || Par une de ces contradictions que l'usage a converties en loi, on ne doit pas dire, en parlant au roi ou du roi, Votre Majesté est *maîtresse*, mais Votre Majesté est *maître.* La grammaire doit, en pareil cas, s'effacer devant l'étiquette traditionnelle.

— Pour les empereurs, il est d'usage de joindre à la qualification de *majesté* l'épithète *impériale;* celle de *royale*, en parlant des rois, ne s'emploie que dans certaines langues, mais n'est pas usitée en français. Quelquefois on y ajoute encore d'autres épithètes, telles que *très-gracieuse* en Angleterre, *très-haute* en Allemagne, *impériale et royale* en Autriche. Le titre de *majesté catholique* a été donné par la cour de Rome aux souverains d'Espagne; celui de *majesté très-chrétienne* aux rois de France; celui de *très-fidèle* aux souverains de Portugal; celui d'*apostolique* à ceux de Hongrie. Ces titres se sont conservés dans le langage de la chancellerie. || On dit aussi *Sa Majesté Britannique, Sa Majesté Suédoise, Sa Majesté Danoise*, pour dire, la reine d'Angleterre, le roi de Suède, le roi de Danemark. || On dit encore *Sa Majesté la reine d'Angleterre, Sa Majesté le roi de Suède*, etc.

— On écrit par abréviation : V. M. pour Votre Majesté, VV. MM. pour Vos Majestés, S. M. pour Sa majesté, et LL. MM. pour Leurs Majestés.

— Titre d'honneur donné, dans le moyen âge, aux rois, aux papes, aux cardinaux, aux archevêques, aux princes, et même aux grands du royaume, qui jouissaient des prérogatives de la souveraineté sur une ou plusieurs provinces.

— Hist. rom. *Loi de majesté.* Loi portée par Auguste, et qui prononçait la peine de mort contre tout individu coupable d'un délit envers l'État, ou le chef de l'État. || *Jugement de majesté.* Jugement prononcé en vertu de la loi de majesté.

— Diplom. *Sceau de majesté.* Nom du grand sceau des empereurs d'Allemagne. || S'est dit aussi Du grand sceau féodal de l'électeur de Mayence. *Lettres de majesté.*

— *Crime de lèse-majesté.* Dans notre ancienne législation, on distinguait : 1° le crime de *lèse-majesté divine*, qui était une offense commise envers Dieu; 2° le crime de *lèse-majesté humaine*, qui était l'attentat commis contre le souverain ou contre l'État. Lors de la révision du Code pénal en 1832, l'expression de *lèse-majesté* a été effacée : elle subsiste, au contraire, dans les codes de la plupart des autres nations européennes. Quant au crime de *lèse-majesté divine*, il a disparu de notre législation moderne.

— Iron. et burl. Se dit à l'égard des gens de peu de considération. Hé bien ! pour avoir fait cette raillerie, est-ce que Votre *Majesté* s'en tient offensée? A-t-on choqué Votre *Majesté*? (Trév.)

— Iconol. La Majesté royale est représentée assise sur un trône, vêtue de la pourpre et du manteau royal. Elle a une couronne sur la tête, tient un sceptre de la main droite, et de la gauche un aigle, emblème, chez les Égyptiens, de la puissance royale.

MAJESTUEUSEMENT. adv. Avec majesté, avec grandeur. Il s'avance majestueusement, accompagné des principaux seigneurs de sa cour. Le tonnerre gronde majestueusement. La narration doit couler *majestueusement* comme les fleuves, et non pas avec rapidité comme les torrents. (St-Évrem.) Considérez ces grands globes qui roulent si *majestueusement* sur nos têtes. (Ablanc.)

MAJESTUEUX, EUSE. adj. (pr. *ma-jes-tu-eu*). Qui a de la majesté, de la grandeur, de l'éclat. Un port majestueux. Une taille, une démarche majestueuse. Front majestueux. Temple majestueux. Un air majestueux. Style majestueux. Combien il était intrépide à la tête de ses armées, combien auguste et *majestueux* au milieu de son palais et de sa cour. (Boss.) Venez contempler dans la première place du monde la rare et *majestueuse* beauté d'une vertu toujours constante. (Id.) Comme un fleuve *majestueux* et bienfaisant, qui porte paisiblement dans les villes l'abondance. (Id.) Plus une action théâtrale est *majestueuse* ou effrayante, plus elle deviendrait insipide, si elle était souvent répétée. (Volt.) Tout ce qui peut rendre la religion plus *majestueuse.* (Fléch.) || Les grands conquérants, qu'on nous dépeint avec tant de gloire, ressemblent à ces fleuves débordés qui paraissent *majestueux*, mais qui ravagent toutes les fertiles campagnes qu'ils devraient seulement arroser. (Fén.) Au-dessous de nous, cette immense plaine d'eau que le lac forme au sein [illegible] des Alpes nous séparant des riches côtes du pays de Vaud, dont la cime du *majestueux* Jura couronnait le tableau. (J.-J. Rouss.)

. . . . . . Ces bois *majestueux*,
Où l'azur rembruni des cieux épais et sombres
Redouble encor l'horreur des éternelles ombres.
(THOMAS.)

L'astre *majestueux* dont les flammes fécondes
Dispensent la chaleur et la vie aux deux mondes
(CASTEL.)

MAJESTUEUSE. s. f. Hort. Nom d'une espèce d'œillet dont la fleur est *grosse* et la plante vigoureuse.

MAJET. s. m. Bot. V. MAÎTRE

MAJEUR, EURE adj. (du lat. *major*, comparat. de *magnus*, grand). Le plus grand, le plus considérable. La majeure partie de cet écrit est incorrecte.

— Fig. Grand, important, considérable et sans comparaison. Une affaire majeure. Un in-

térêt majeur. C'est une cause majeure qui m'oblige à vous quitter. Ce grand changement tient à des intérêts majeurs.

— Dans une acception unique et particulière, il signifie Irrésistible. || *Force majeure.* Force à laquelle on ne peut résister, événement qu'on ne peut empêcher et dont on ne peut être responsable. Je ne puis me dispenser de faire telle chose, il y a force majeure. C'est un cas de force majeure. Tous ceux qui gouvernent se sentent assujétis à une force *majeure.* (Boss.)

— Dans l'Eglise catholique romaine. *Ordres majeurs.* Le sous-diaconat, le diaconat, la prêtrise et l'épiscopat. Par opposition aux *ordres mineurs.* Quand on est entré dans les ordres majeurs, on ne peut plus se marier. || *Excommunication majeure.* Celle qui retranche entièrement de l'Eglise et de toute communion avec les fidèles, par opposition à *excommunication mineure.*

— Mar. *Mât majeur.* Le mât le plus élevé d'un bâtiment.

— Mus. *Tierce majeure.* Tierce composée de deux tons. *Ut mi* est une tierce majeure. || *Sixte majeure.* Intervalle tel que celui de *sol* à *mi.* || *Septième majeure.* Intervalle tel que celui d'*ut* à *si.* || *Ton* ou *mode majeur.* Celui où la tierce et la sixte au-dessus de la tonique sont majeures. Ton d'ut, mode majeur. || On dit aussi substantiv., *le majeur.* Un air en majeur. Passer du majeur au mineur.

— Jeux. *Tierce majeure.* Se dit au piquet lorsqu'on a un as, un roi et une dame de la même couleur. || *Quarte majeure* ou *quatrième majeure.* Les quatre cartes de la même couleur qui se suivent. || *Quinte majeure.* Les cinq plus fortes cartes qui se suivent dans la même couleur, toujours en commençant par l'as. || On disait autrefois, et quelques personnes disent encore aujourd'hui, *Tierce major, quinte major.*

— Géogr. *Lac Majeur.* V. LAC.

MAJEUR, EURE. adj. et s. Celui ou celle qui a atteint l'âge fixé par les lois du pays pour jouir de ses droits et pouvoir valablement contracter, transiger, transporter, etc. Il ne fallait avoir que vingt ans pour être majeur en Normandie. On n'était majeur dans la coutume de Paris qu'à vingt-cinq ans. Actuellement on est majeur à vingt et un ans ; on ne peut toutefois contracter mariage, sans le consentement de ses père et mère, que lorsqu'on est majeur de vingt-cinq ans.

— MAJEURS. s. m. pl. Nos ancêtres ou les prédécesseurs. Nos majeurs nous ont donné ces exemples de vertu.

— MAJEURE. s. f. Logiq. La proposition d'un syllogisme, qui contient le grand terme ou l'attribut de la conclusion. Je vous accorde la majeure, mais je nie la mineure.

— Théol. anc. L'acte que soutenaient les étudiants en théologie, la deuxième année de leur licence, et qui durait depuis huit heures du matin jusqu'à six heures du soir

MAJOR. adj. des 2 g. (du lat. *major,* plus grand). Supérieur. Ne s'emploie que dans quelques locutions qui servent à désigner les grades militaires.

— *État-major.* Officiers et sous-officiers sans troupes. Il se dit aussi des officiers supérieurs d'un corps de troupes. || *État-major général.* Le corps des officiers généraux de l'armée.

— *Corps de l'état-major.* Corps d'officiers destinés à remplir les fonctions de chef d'état-major, d'aides-majors généraux, d'aides de camp, secondant les officiers de ces divers grades.

— Lieux où sont les bureaux de l'état-major. Aller faire viser sa feuille de route à l'état-major.

— *État-major de l'artillerie, du génie.* Officiers supérieurs d'artillerie, du génie, qui ne sont point attachés aux régiments de l'arme.

— *État-major des places.* Corps des officiers, sous-officiers et caporaux ou brigadiers employés au commandement et au service des places de guerre.

— *Chef d'état-major.* Officier chargé de remplir auprès d'un officier général ayant un commandement supérieur, ou auprès d'un chef de service à l'armée, des fonctions analogues à celles que remplit le major général auprès du généralissime.

— *Adjudant-major.* Officier chargé de commander, de surveiller le service dans un régiment et de diriger l'exécution des manœuvres.

— *Chirurgien-major.* Le premier chirurgien d'un régiment. || *Aide-major.* Chirurgien adjoint au chirurgien-major.

— *Sergent-major.* Le premier des sous-officiers d'une compagnie.

— *Ronde major.* Celle que fait le major.

— *Tambour-major.* Celui qui commande et dirige les tambours d'un régiment.

— *Trompette-major.* Le chef des trompettes d'un régiment

MAJOR. s. m. Officier supérieur dirigeant l'administration et la comptabilité d'un régiment, chargé de tout ce qui concerne le recrutement et l'état civil du corps. Le major de ce régiment est un bon comptable.

— Officier supérieur, spécialement chargé dans une place de guerre, des détails du service, sous l'autorité du commandant. Le major de la place. L'aide-major de la place

— *Major général.* Officier général exercé dans tous les détails des opérations d'une armée. C'est un des principaux officiers de l'armée. Il transmet aux généraux et aux différents corps les ordres du général en chef, et envoie directement les rapports des diverses opérations militaires au ministre de la guerre. C'est sur lui que roulent tous les détails de l'armée, l'ordre des mouvements généraux, des campements et cantonnements. Il est chargé de la reconnaissance des terrains et des positions militaires de bataille. Il surveille les opérations des siéges et l'exécution des plans d'attaque ou de défense, etc.

— *Major de place.* Officier supérieur chargé du détail et de la surveillance du service d'une place de guerre. Dans les places où il n'y a pas de major titulaire, l'adjudant de place le plus ancien en remplit les fonctions.

MAJORAT. s. m. (du lat. *major,* majeur, parce que cette substitution est établie en faveur de ceux qui sont *majores natu,* les premiers nés). Immeuble inaliénable attaché à la possession d'un titre de noblesse, et qui passe avec le titre à l'héritier naturel ou adoptif du titulaire. Espèce de fidéi-commis graduel, successif, perpétuel, indivisible, en vertu duquel certains titres, certaines fonctions, sont affectés à l'aîné d'une famille. Constituer, fonder, établir un majorat. Les majorats, institution du moyen âge, étaient en usage dans tous les pays autrefois régis par le droit féodal. Depuis 1830, il n'a pas été établi de majorats en France, et même une loi du 12 mai 1835 a décidé que toute institution de majorats serait interdite à l'avenir.

— *Majorat régulier.* Celui qui appelait à la possession de l'immeuble inaliénable le plus proche du dernier possesseur. || *Majorat irrégulier.* Celui qui appelait l'aîné, ne fût-il pas le plus proche. || *Majorats des pairs.* Majorats institués en faveur des personnes appelées par le roi à la pairie. En vertu d'une ordonnance du 25 août 1817, nul ne pouvait être appelé à la chambre des pairs, s'il n'avait préalablement institué un majorat. Les majorats se divisaient en trois classes : *Majorat de duc,* avec un revenu de 30,000 fr. *Majorat de marquis* ou *de comte,* avec un revenu de 20,000 fr. *Majorat de vicomte* ou *de baron,* avec un revenu de 10,000 fr.

MAJORDOME. s. m. (du lat. *major,* le plus grand ; *domus,* de la maison). Chef des cuisines et de l'office ; grand ordonnateur des festins ; maître d'hôtel. On l'emploie en parlant des officiers qui servent en cette qualité à la cour de Rome, dans les autres cours d'Italie et en Espagne. Le majordome du pape. Le majordome de la reine d'Espagne.

. . . Un gros valet d'étable,
Glorieux de porter les plats dessus la table,
D'un nez de *majordome,* et qui morgue la faim,
Entre, serviette au bras, et fricassée en main. (Régn.)

— Hist. Nom donné quelquefois au maire du palais. || Premier ministre chargé par un prince des affaires intérieures et extérieures de l'État, dans la paix comme dans la guerre. || Officier des galères qui avait la direction des vivres.

MAJORIN. s. m. Hist. Titre d'un magistrat espagnol, ayant à peu près l'autorité d'un maire.

MAJORIQUE. s. f. Terre cuite peinte.

MAJORITE. s. m. Relig. Nom donné à certains hérétiques qui furent ainsi appelés de George Major, l'un des disciples de Luther, qui soutenait que personne ne pouvait être bienheureux sans bonnes œuvres, pas même les enfants.

MAJORITÉ. s. f. Jurispr. État de celui, de celle qui est parvenue à un âge suffisant pour être légalement capable de former tous les contrats qu'autorise la législation du pays. La majorité, c'est-à-dire la capacité raisonnablement supposée au plus grand nombre des Français, a été fixée uniformément pour les deux sexes à l'âge de vingt et un ans accomplis.

— En 1804, le Code civil a opposé une restriction relative seulement au *contrat de mariage.* Pour la validité d'un acte si important, lorsqu'il existe un père, une mère, ou d'autres ascendants dont le consentement doive être représenté ou légalement requis, la loi ne répute le fils majeur qu'à vingt-cinq ans, et soumet les enfants de l'un et de l'autre sexe à des formalités appelées *sommations respectueuses.*

— *Majorité du roi.* Âge qui, selon les coutumes des Francs, était fixé à quinze ans. Sous la seconde race, on le recula à vingt et un ans. Philippe le Hardi, en 1270, fixa la majorité de son fils à quatorze ans accomplis, et Charles V, en 1374, ordonna que les rois de France seraient majeurs à treize ans et un jour. La sagesse du législateur lui fit appréhender avec raison l'abus des régences, qui non-seulement pouvaient absorber l'autorité royale, mais encore être souvent préjudiciables au [illegible] Cependant Charles VI, qui profita le premier de cette majorité anticipée, fut physiquement fou toute sa vie. Aucun règne ne fut plus violemment agité par l'esprit turbulent des princes du sang. Les guerres civiles furent des plus multipliées, comme des plus funestes. Actuellement, la majorité du roi est fixée à dix-huit ans.

— Hist. A Rome, l'âge de la majorité était fixé à vingt-cinq ans. Chez les Germains, les Ripuaires et les Burgondes, à l'âge où l'on peut porter les armes, à quinze ans.

— Anc. législ. *Majorité féodale.* Âge auquel on faisait ou recevait l'acte de foi et hommage. Cet âge était fixé pour tout homme tenant fief à vingt ans, et pour les filles à quinze ans accomplis.

MAJORITÉ. s. f. Pluralité des votants, des suffrages, dans une assemblée délibérante, dans un corps politique. Nombre qui excède la moitié des votes plus un. Ce député a obtenu la majorité des suffrages. La majorité des Français.

— Le parti qui, dans une assemblée, réunit ordinairement le plus grand nombre de suffrages. Ce député est membre de la majorité. Cette discussion a amené une division dans la majorité ordinaire de l'assemblée.

— *Majorité absolue.* Celle qui se compose de la moitié des voix plus une. || *Majorité relative.* Celle qui se forme de la supériorité du nombre des voix obtenues par l'un des concurrents.

— Par extens. La majeure partie d'une réunion, d'une assemblée, d'un régiment. La majorité de la chambre est contre le projet de loi. La majorité du régiment n'a pas pu faire feu.

MAJORITÉ. s. f. Charge de major. Le roi lui donna la majorité de tel régiment. Aide-majorité. Ce sens est vieux.

MAJORQUE ou **MAIORQUE.** (en lat. *Majorca* ou *Mallorca*). Géogr. La plus grande des cinq îles Baléares, dans la Méditerranée ; 140,000 hab. Capitale Palma. Siége du capitaine général de la province de Majorque, d'un évêché, d'une université, etc.

— Hist. *Royaume de Majorque.* Royaume qui comprenait toutes les Baléares et quelques annexes. Il fut fondé par les Maures d'Espagne, à qui Jacques Ier, roi d'Aragon, l'enleva en 1229. Un siècle et demi plus tard, il fut réuni à l'Aragon et à la Castille par don Pèdre.

MAJORQUIN ou **MAIORQUIN, INE.** adj. et s. Habitant de l'île de Majorque. || Qui appartient à cette île ou à ses habitants.

MAJOUR. s. m. Pêch. Espèce de maille de six à sept lignes en carré qu'on fait à certains filets. C'est principalement en Provence qu'on se sert de ce mot.

MAJUMA. s. f. Antiq. Fête d'origine syrienne, adoptée par les Grecs et les Latins, et célébrée au mois de mai dans presque tous les ports de la Méditerranée. La fête de Maie, si joyeusement célébrée dans presque toutes les petites villes de Provence, n'est sans doute qu'un reste de l'ancienne Majuma.

MAJUMAS. Géogr. anc. Port de la ville de Gaza, sur la mer Intérieure, dans le pays des Philistins.

MAJUSCULE. adj. des 2 g. (du lat. *majusculus*). Un peu plus grand. Lettre majuscule. Caractère majuscule. Alphabet majuscule. Italiques majuscules. Toute langue régulière a un double alphabet : le *minuscule,* celui dont les lettres composent le texte d'un ouvrage manuscrit ou imprimé, et le *majuscule,* composé de lettres plus grandes. L'imprimée admet deux genres : la romaine et l'italique, qui ont chacune leurs lettres majuscules et minuscules.

— Diplom. *Écriture majuscule.* Se dit de l'écriture dont toutes les lettres sont des capitales.

— MAJUSCULE. s. f. Lettre majuscule, grande lettre. La première lettre d'un nom propre doit toujours être une majuscule. Grande majuscule. Petite majuscule. Les majuscules italiques ressemblent aux majuscules romaines ; ce sont les mêmes ; seulement elles sont penchées, et non droites.

— L'usage des lettres majuscules a beaucoup d'analogie avec la ponctuation. En effet, qu'est-ce que ponctuer ? C'est séparer par des signes. La majuscule ou capitale, dans ses différents emplois, est aussi un signe de séparation, puisqu'elle sert à séparer les vers d'avec la prose, une phrase d'avec une autre, un nom propre d'avec un nom commun. Éviter de faire majuscules les lettres initiales dans certains cas, c'est une pratique contraire à un usage très-réfléchi de la nation, pratique qui tend à bannir de notre écriture la netteté de l'expression, de laquelle dépend toujours la distinction précise des objets. Ajoutons que l'œil même est intéressé à la conservation des lettres majuscules ; il s'égarerait et se lasserait de l'uniformité d'une page où toutes les lettres seraient constamment égales. Les grandes lettres répandues avec intelligence parmi les petites sont des points de repos pour l'œil, auquel elles offrent en même temps le plaisir de la variété ; ce sont, en outre, des avis muets sur des observations nécessaires ; c'est une heureuse invention de l'art, pour augmenter ou pour fixer la lumière, et alors leur usage est d'un très-grand prix. On convient généralement que les lettres capitales ne font pas un bel effet dans l'impression. Il est d'ailleurs aisé de sentir qu'en multipliant beaucoup leur usage, on les rend inutiles au but de leur institution [illegible] paraissent à tout moment dans l'écriture imprimée ou manuscrite. Aussi doit-on borner le plus qu'il est possible l'usage des lettres capitales, et ne s'en servir que dans les occasions où elles sont d'une utilité manifeste. Servons-nous-en pour indiquer au lecteur les noms propres et les mots qui en tiennent lieu, les êtres abstraits personnifiés, les noms de nations employés substantivement ; pour lui faire distinguer les divers sens d'un même mot, pour lui rappeler le principal sujet du discours, et pour lui marquer, d'une manière plus frappante que par le point, les endroits où la fin du sens amène un repos nécessaire à son attention et à sa poitrine. Ce ne sera peut-être que trop de fonctions données à remplir aux lettres capitales : n'en exigeons du moins pas davantage, ne les rendons pas inutiles [illegible] sans besoin ni raison, et ne répandons pas sur nos livres ou sur nos manuscrits une bigarrure qui à des distinctions utiles ne substituerait que de la confusion.

— Comme l'usage bien ou mal entendu des lettres majuscules n'est pas indifférent, nous avons cru qu'il ne serait pas hors de propos de donner quelques règles à ce sujet.

— En poésie, il est reçu, pour mieux assurer la distinction des vers, de mettre une majuscule au commencement de chaque vers, grand ou petit, soit qu'il commence un sens, soit qu'il ne fasse que partie d'un sens commencé. On nous permettra de regarder cet emploi des majuscules au commencement de chaque vers comme un des plus ridicules abus de l'usage. N'est-il pas bizarre, en effet, de voir des prépositions, des conjonctions et des pronoms relatifs avec des majuscules ? Quoi qu'il en soit, nous plaindrions fort le novateur qui se présenterait avec un livre de poésie dont les commencements de vers ne seraient point escortés de majuscules, tant est puissante l'habitude invétérée de certains usages ; L'essai du reste en a été tenté ; qu'on nous dise quel en a été le succès. Voici un exemple de vers avec les majuscules traditionnelles.

Sur l'appui du monde
Que faut-il qu'on fonde
D'espoir ?
Cette mer profonde,
En débris féconde,
Fait voir
Calme au matin l'onde,
Et l'orage y gronde
Le soir

— Le premier mot d'un discours quelconque, et de toute phrase nouvelle qui commence après un point ou un alinéa, doit être distingué des autres par une lettre initiale majuscule. Cette règle est conforme à l'usage général. On remarquera qu'il est bon qu'un point, dont la petitesse peut échapper aux yeux, soit suivi d'un signe qui annonce plus manifestement le repos. L'initiale majuscule sert d'ailleurs, dans ce cas, à distinguer les sens indépendants les uns des autres, et facilite par conséquent l'intelligence de ce qu'on lit. Voici un exemple de l'emploi de la majuscule après le point : *Dix* fois le soleil fit son tour sans que le vent fût apaisé. *Il* tombe enfin, et bientôt après un calme profond lui succède. *Les* ondes, violemment émues, se balancent longtemps encore après que le vent a cessé. (Marmont.)

— C'est un usage universel et fondé en raison de mettre les deux points après qu'on a annoncé un discours direct que l'on va rapporter, soit qu'on le cite comme ayant été dit ou écrit, soit qu'on le propose comme pouvant être dit par un autre ou par soi-même. Dans ce cas, le mot qui vient après les deux points doit s'écrire avec une initiale majuscule. En voici quelques exemples. L'amitié a choisi pour devise un lierre qui entoure de verdure un arbre renversé, avec ces mots : *Rien* ne peut m'en détacher. (De La Tour.) Écolier, il pose les premiers fondements de sa bonne renommée ; car, comme l'a dit un conteur célèbre, avec une originalité piquante : *L'honnête* enfant est un honnête homme qui n'a pas fini sa croissance. (Rollin.) L'homme rebrousse chemin, et dit : *La* nature brute est hideuse et mourante. (Buff.) En sortant des barrières, j'étais toujours sûr de trouver un grand pauvre qui criait d'une voix glapissante : *La* charité, s'il vous plaît, mon bon monsieur ! (Arnault.)

— Mais si les deux points n'annoncent pas un discours direct, et qu'ils soient employés comme simple signe de ponctuation, on ne doit pas faire usage de la majuscule. Exemples. Tu veux cesser de vivre : *mais* je voudrais bien savoir si tu as commencé. (J.-J. Rouss.) Ne craignez point cela, dit-elle, l'ordre est parfait dans ce pays-là : *les* chats ont leurs maisons, comme nous les nôtres, et ils ont aussi leurs hôpitaux d'invalides. (Fén.)

C'est le cœur qui fait tout : *le* denier de la veuve
Sera compté comme un trésor. (Gresset.)

— Les points suspensifs n'exigent pas de lettres majuscules après eux. Exemples : L'or et l'argent s'épuisent, mais la vertu, la constance .... *et* la pauvreté ne s'épuisent jamais. (Montesq.) Ne craignez donc aucun danger, Télémaque, et périssez dans les combats plutôt que de faire douter de votre courage..... *mais* aussi n'allez pas chercher les périls sans utilité. (Fén.)

Le bras fatal, sur la tête étendu,
Prêt à frapper, tient le fer suspendu.....
Un bruit s'entend.... *l'air* siffle ... *l'autel* tremble....
Du fond des bois, au pied des arbrisseaux,
Deux fiers serpents soudain sortent ensemble,

— Néanmoins, on emploie la majuscule après les points suspensifs, dans le cas où, indépendamment de la suspension, il aurait fallu un point simple ou absolu. Exemples :

Il tombe enfin ; il meurt dans les tourments
Il meurt..... *Alors* les énormes reptiles
Tranquillement rentrent dans leurs asiles.
(Malfilâtre.)

Par la mort..... *Il* n'acheva pas,
Car il avait l'âme trop bonne :
Allez, dit-il, je vous pardonne ;
Une autre fois n'y venez pas. (Scarron.)

— Le point d'interrogation et le point d'exclamation n'exigent pas une grande lettre après eux, excepté dans le cas où le sens, absolument terminé, aurait demandé un point, indépendamment de l'interrogation ou de l'exclamation. Qu'elle est belle cette nature cultivée ; que, par les soins de l'homme, elle est bril-

lante et pompeusement parée ! (Buff.) Que de trésors ignorés ! *que* de richesses nouvelles ! (Id.) || La majuscule, au contraire, ne doit être placée qu'après un sens absolument terminé, comme dans les phrases suivantes : De quoi les hommes n'abusent-ils pas ? *Ils* abusent des aliments destinés à les nourrir, des forces qui leur sont données pour agir et se conserver. (Lamen.) Que signifient les désirs et les espérances d'un temps plus heureux ? Nous rendrons le temps meilleur si nous savons agir. (Franklin.) || Voici un exemple qui réunit tout à la fois le point d'interrogation et le point d'exclamation. En effet, dès qu'elle parut : Ah ! mademoiselle, comment se porte mon frère ? *Madame*, il se porte bien de sa blessure. Et mon fils ? *On* ne lui répondit rien. Ah ! mademoiselle ! *mon* fils ! *mon* cher enfant ! *Répondez*-moi ; est-il mort sur-le-champ ? *n'a-t-il* pas eu un seul moment ! *ah !* mon Dieu ? *quel* sacrifice ! (***)

— On ne met point de majuscule après la virgule ni après le point-virgule. Exemples :

Une beauté jeune, fraîche, ingénue,
S'appelle Hébé. (Voltaire.)

Quand il quitta les cieux il se fit médecin,
Architecte, berger, ménétrier, devin (Id.)

— Les éditeurs du Dictionnaire de l'Académie n'ont tenu aucun compte de cette règle. Voici jusqu'à quel point ils ont poussé le mépris de la ponctuation et l'abus de l'emploi des majuscules. Nous transcrivons au hasard quelques-uns des articles du Dictionnaire officiel. GUERRE, se dit en parlant Des bêtes qui en attaquent d'autres pour en faire leur proie. || GUERRE, Nom d'Un jeu qui se joue sur un billard. || Faire la guerre à quelqu'un, Lui faire souvent des réprimandes sur quelque chose. || CONFIRMATION, en rhétorique, Cette partie du discours oratoire qui suit la narration, etc., etc. Où était, nous le demanderons, la nécessité de mettre des capitales aux mots *des, nom, un, lui, cette* ? N'est-ce pas vouloir multiplier inutilement les majuscules et en bigarrer les livres ? Si nous-même nous nous sommes permis quelquefois d'en faire usage, ce n'a jamais été que dans des cas extrêmement rares, et pour jeter plus de clarté sur certaines explications.

— Tous les noms propres d'anges, d'hommes, de femmes, de fausses divinités, d'animaux, de royaumes, de provinces, de fleuves, de rivières, de montagnes, de villes, de fêtes, de vaisseaux, etc., etc., doivent s'écrire avec une majuscule initiale. Cette règle est universellement adoptée, et elle fournit dans l'écriture une distinction très-commode entre les noms propres et les noms communs proprement dits, que des personnes peu instruites seraient souvent tentées de prendre les uns pour les autres, la grande lettre qu'elles voient à la tête d'un nom propre les avertit de sa nature et prévient toute méprise. Voici quelques exemples : C'est une nymphe en pleurs qui se plaint de *Narcisse*. (Boil.) C'est *Neptune* en courroux qui gourmande les flots. (Id.) C'est *Jupiter* armé pour effrayer la terre. (Id.) *Minerve* est la pudeur, et *Vénus* la beauté. (Id.) Pour moi *Palès* encore a des asiles verts. (Chénier.) C'est à Samos que *Junon* prit naissance. (Malfilât.) Le cheval d'*Alexandre* s'appelait *Bucéphale*. (Boiste.) Des colibris étincellent sur le jasmin des *Florides*. (Chateaub.) J'avais à droite la terre d'*Asie* et la ville de *Scutari* ; la terre d'*Europe* était à ma gauche. (Id.) Cette baie, renfermée entre deux coteaux, présentait en regard et en amphithéâtre *Constantinople* et *Galata*. (Id.) La vallée de *Tempé*, les bois de l'*Olympe*, les côtes de l'*Attique* et du *Péloponnèse*, étalent de toutes parts les ruines de la *Grèce*. (Id.) Mille autres fleuves tributaires du *Meschacebé*, le *Missouri*, l'*Illinois*, l'*Akansa*, l'*Ohio*, le *Wabache*, le *Tenase*, engraissent de leur limon cette délicieuse contrée et la fertilisent de leurs eaux. (Id.) La cataracte est formée par la rivière *Niagara*, qui sort du lac *Érié* et se jette dans le lac *Ontario*. (Id.) La beauté des paysages de la *Suisse* est un sujet inépuisable pour le poëte et pour le peintre. (Depping.) *Tyr* est au pied du *Liban* dont le sommet fend les nues et va toucher les astres. (Fén.) Le *Liban* a un caractère que je n'ai vu ni aux *Alpes* ni au *Taurus*. (Lamart.) La pleine lune s'élevait sur un fond bleuâtre aux planes rives de l'*Euphrate*. (Volney.) Le *Rhin* sépare la *France* de l'*Allemagne*. (Boiste.) On appelle quinzaine de *Pâques* tout le temps qui est entre le dimanche des *Rameaux* et celui de *Quasimodo* inclusivement. (Acad.) La *Pentecôte* est la fête que l'Église célèbre le cinquantième jour après *Pâques*, en mémoire de la descente du Saint-Esprit sur les apôtres. (Id.) On nomme bûche de *Noël* une grosse bûche qu'on met au feu la veille de *Noël* au soir, afin qu'elle

Rogations, prières publiques que l'Église fait pour les biens de la terre pendant les trois jours qui précèdent la fête de l'*Ascension*. (Id.)

Combien de monuments dont la grandeur étonne !
Regardez : c'est *Bossuet* qui s'élève et qui tonne ;
C'est *Descartes*, du monde éclairant le chaos ;
C'est *Corneille*, *Pascal*, *Racine*, *Despréaux* ;
Montesquieu qui des lois explique les oracles ;
Buffon de la nature étalant les miracles.
Et vous, chœur immortel par les *Grâces* orné,
Vous, reines des beaux-arts que conduit *Sévigné*.
(Chénier.)

— Le mot *Dieu*, quand il désigne particulièrement l'Être suprême, doit avoir une initiale majuscule, parce qu'il est alors comme un nom propre. La même chose a lieu pour tous les mots qui désignent *Dieu*, tels que *Créateur*, *Tout-Puissant*, etc. La crainte de *Dieu* est le commencement de la sagesse. (Beauzée.) Une multitude d'animaux, placés dans ces belles retraites par la main du *Créateur*, y répandent l'enchantement et la vie. (Chateaub.) La nature est le trône extérieur de la magnificence divine. L'homme qui le contemple, qui l'étudie, s'élève par degrés au trône intérieur de la *Toute-Puissance*. (Buff.) Oui, je viens dans son temple adorer l'*Éternel*. (Rac.) Le *Tout-Puissant* qui ôte, quand il lui plaît, l'esprit des princes. (Boss.) Jésus-Christ élèvera son trône au-dessus des nuées, à côté du *Très-Haut*. (Mass.) Le *Fils* de l'homme assis à la droite du *Père*. (Id.) C'est un coup de la *Providence*. (Acad.) Dieu est l'*Être suprême* (Id.) Pâques.... fête que les chrétiens solennisent tous les ans en mémoire de la résurrection de *Notre-Seigneur*. (Id.)

Que le *Seigneur* est bon, que son joug est aimable !... (Racine.)

Pécheurs, disparaissez, le *Seigneur* se réveille (Id.)

— Mais le mot *Dieu* s'écrit avec une initiale minuscule, s'il est appliqué aux fausses divinités du paganisme ; s'il est pris dans un sens figuré, ou bien encore s'il est regardé comme sujet de quelque qualification déterminative, ou, ce qui est la même chose, comme nom commun, ainsi que dans les passages suivants. Si vaincre est d'un héros, pardonner est d'un *dieu*. (***) On a compté jusqu'à cent cinquante-neuf *dieux* que les païens ont adorés. (Trév.) Parmi les nations les plus éclairées et les plus sages, le crime était adoré et reconnu nécessaire au culte des *dieux*. (Boss.) Le *dieu* des miséricordes, le *dieu* des vengeances, le *dieu* d'Abraham. Les rois sont ordinairement appelés les *dieux* de la terre. (Beauz.)

— Malgré cette règle, il n'est pas rare de voir, dans mainte édition de luxe, le mot *dieu* écrit avec une majuscule, même lorsqu'il est suivi d'une qualification déterminative, comme dans ces phrases : De quel sentiment n'est-on pas ému lorsqu'on les voit soulever et joindre avec effort leurs mains défaillantes pour invoquer le *Dieu* de l'univers, et celui de leur cœur et de leur pensée. (Mme Necker.) Mais le *Dieu* de clémence, dont je suis le ministre, m'ordonne d'user, même envers vous, de l'indulgence que vous n'avez pas eue pour elle. (Fléch.) || On trouve également le mot *Dieux* au pluriel avec une majuscule.

— Les noms des peuples, des nations, servant à désigner des multitudes d'individus, sembleraient devoir être regardés comme des noms communs, et suivre les règles d'orthographe prescrites pour ceux-ci. Mais l'usage général veut qu'on les écrive par de grandes lettres. En effet, plusieurs de ces noms n'étant pas d'un usage bien commun, ont besoin par cela même d'un signe d'orthographe qui les fasse remarquer ; d'ailleurs, il est bon que ces noms s'écrivent d'une autre manière lorsqu'ils se prennent adjectivement ou lorsqu'ils signifient la langue d'une nation, que lorsqu'ils en marquent des individus. On écrit donc avec une capitale : Jamais on ne vaincra les *Romains* que dans Rome. (Corn.) Vous arrivez sans cesse d'un bazar à un cimetière, comme si les *Turcs* n'étaient là que pour acheter, vendre et mourir. (Chateaub.) En peu d'instants, les flammes poussées par le vent s'élevèrent, s'étendirent, et offrirent aux yeux des *Russes* le spectacle de la flotte ennemie embrasée tout entière. (Rulh.) Ils se jetèrent avec beaucoup de courage l'épée à la main dans le corps-de-garde où les *Espagnols* s'étaient retranchés. (Vertot.) Je suis Grec, seigneur ; et ce nom vous l'avez élevé si haut, que, sans vous faire tort, il ne nous est plus permis de l'avilir. (Montesquieu.) Lorsque Alexandre eut détruit l'empire des *Perses*, il voulut que l'on crût qu'il était fils de Jupiter. (Id.) L'*Espagnol* veut un ciel ardent ; le *Danois* un temps brumeux ; nous aimons la verdure des forêts, le *Suédois* préfère la blancheur des neiges. (Volney.)

Le *Germain*, le *Persan*, exilés de leur zone,
Boivent, l'un l'eau du Tigre, et l'autre de la Saône.
(Dussaulx.)

L'âne, c'est quelquefois une pauvre province ;
Les voleurs sont tel et tel prince,
Comme le *Transilvain*, le *Turc* et le *Hongrois*,
Au lieu de deux j'en ai rencontré trois. (La Font.)

— Mais on écrira sans majuscule : Les soldats *romains* frémissaient, se cherchaient dans les ténèbres. (Chateaub.) Les vaisseaux *turcs*, en suivant la côte, rencontrèrent le petit golfe de Tchesmé, et y entrèrent comme dans un asile. (Ruihière.) Les vaisseaux *russes*, quoique assez éloignés, étaient agités comme par les secousses d'une violente tempête. (Id.) L'officier *espagnol* avec ses soldats fut obligé de se rendre

autres : Vive le duc de Bragance, roi de Portugal ! (Vertot.) L'orateur *grec*, comme l'orateur *français*, compte les mots et ne donne rien à la phrase. (Dussault.) La première ligne des galères *persanes* faisait face à celle des Grecs. (Montesq.) Ambitieux de tous les genres de gloire, Mahomet II s'était livré à l'étude, et parlait avec une égale facilité l'*arabe*, le *turc*, le *latin*, l'*hébreu* et le *persan*. (Ségur.)

Il sait le *turc* et le *hongrois*,
L'*arabe*, l'*indien*, l'*iroquois*. (Lamare.)

Le monarque des bois, d'une voix radoucie,
Lui dit en bon *français* : Ridicule animal,
Tu veux donc qu'aujourd'hui de dîner je me passe ?
(Voltaire.)

— On fait usage de la majuscule pour indiquer au lecteur tout nom abstrait personnifié, par allégorie, ainsi que cela a lieu dans les exemples ci-après : L'*Amour* est nu, mais il n'est pas crotté. (La Font.) L'*Amour* et la *Folie* un jour jouaient ensemble. (Id.)

Aux jeux de l'aveugle *Fortune*
Tout est soumis dans l'univers. (J.-B. Rouss.)

L'*Ennui*, le sombre *Ennui*, triste enfant du *Dégoût*,
Dans ces lieux enchantés se traîne et corrompt tout.
(Colardeau.)

Là gît la sombre *Envie* à l'œil timide et louche,
Versant sur des lauriers le poison de sa bouche.
(Voltaire.)

On fait beaucoup de bruit et puis on se console ;
Sur les ailes du *Temps* la *Tristesse* s'envole. (La Font.)

Là, tout l'*Espoir* au front serein,
L'*Ambition* au front d'airain,
Avec la *Crainte* au front sinistre,
Les *Soupçons*, l'*Intérêt* ; enfin
C'est l'antichambre d'un ministre. (Desoust.)

— On doit regarder comme de vrais noms propres les mots *Champs-Élysées*, *Mer-Rouge*, *Mer-Méditerranée* ; car c'est sous ces noms qu'on a généralement coutume de désigner ces lieux. Il faut donc les commencer par une majuscule : il en faut également une au second mot, autrement on croirait que *champs* et *mer* forment seuls le nom propre. Par la même raison, il ne suffirait pas non plus de mettre une majuscule au second mot. La *Mer-Méditerranée* est entre l'Europe, l'Afrique et l'Asie, et communique avec l'Océan par le détroit de Gibraltar. (***) Le sage Mentor, descendu aux *Champs-Élysées*, achevait de me décourager. (Fén.) Voyez les chiens de *Terre-Neuve* s'élancer dans les flots et ramener vers le rivage les malheureux naufragés. (Alibert.) Il fait de longues navigations sur la *Mer-Rouge*. (Fén.) Le Meschacebé, dans un cours de plus de mille lieues, arrose une délicieuse contrée que les habitants des *États-Unis* appellent le nouvel Eden. (Chat.) Devant moi le canal de la *Mer-Noire* serpentait entre des collines riantes, ainsi qu'un fleuve superbe. (Id.) Il serait curieux de comparer ce passage au fragment où Napoléon rêve Paris devenu la capitale du catholicisme, et la chaire de saint Pierre transférée à *Notre-Dame*. (Villemain.) Quand nous eûmes doublé le cap de *Bonne-Espérance*, nous fûmes assaillis par un vent épouvantable du sud. (B. de St-P.) Charles-Quint laissa l'Espagne, l'Italie, les *Pays-Bas* et le *Nouveau-Monde* à son fils. (Méhégan.)

Ou de trente feuillets réduits peut-être à neuf,
Parer, demi-rongés, les rebords du *Pont-Neuf*. (Boil.)

— Cependant rien de plus arbitraire que la manière dont ces sortes de mots s'écrivent dans la plupart des livres. C'est ainsi, pour n'en citer qu'un exemple, que l'Académie écrit la *mer Méditerranée* en ne mettant de majuscule qu'au second mot, et que d'autres écrivent la *mer Rouge* en mettant une capitale seulement à *Rouge*. Quant au trait d'union, les uns le mettent, les autres le suppriment ; ces derniers écrivent *mer Rouge*, *mer Méditerranée*, etc. Nous croyons que le tiret est indispensable.

— Quant aux adjectifs *bas* et *haut* qui accompagnent quelquefois les substantifs, nous avons quelques observations à faire.

— On écrit, *un bas Breton, un bas Normand, la basse Bretagne, la basse Normandie* ; on écrit, *les basses Pyrénées*, celles qui sont voisines de l'Océan ; *les basses Alpes*, celles qui sont voisines de la Méditerranée. || Quand ces dénominations indiquent les départements où sont situées les basses Pyrénées, les basses Alpes, on écrit *les Basses-Pyrénées, les Basses-Alpes*.

— On écrit, *le bas Rhin, le bas Danube*, la partie de ces fleuves qui est plus voisine de l'embouchure que de la source. || Quand il s'agit du département auquel le bas Rhin a donné son nom, on écrit, *le Bas-Rhin, Préfet du Bas-Rhin*.

— On écrit avec majuscules et trait d'union, *les Pays-Bays* (la Belgique et la Hollande), *les États-Unis* (grande république dans l'Amérique septentrionale). || Et sans majuscules ni trait d'union, *le pays bas est inondé*. C'est-à-dire la partie basse du pays dont on parle.

— État, signifiant Peuple, nation, prend toujours une majuscule. *Les États qui sont unis par le commerce et la paix. Les États unis par ce nouveau traité.*

— On écrit, *les hautes Pyrénées*, celles qui forment le milieu de la chaîne, qui sont à peu près à égale distance de l'Océan et de la Méditerranée ; *les hautes Alpes*, celles qui sont loin de la Méditerranée. || Quand ces dénominations indiquent les départements où sont situées les hautes Pyrénées, les hautes Alpes, on écrit, *les Hautes-Pyrénées, les Hautes-Alpes*.

— *Le haut Rhin, la haute Loire, la haute Garonne, la haute Marne*, etc., indiquent la

voisine de la source que de l'embouchure. || Quand il s'agit des départements qui en prennent le nom, il faut écrire, *le Haut-Rhin, la Haute-Marne*, etc. *Préfet du Haut-Rhin*.

— Les noms des sciences, des arts, des métiers, dit Beauzée, et après lui tous les grammairiens, doivent prendre une initiale majuscule, s'ils sont pris dans un sens individuel, qui distingue la science, l'art, le métier, de toute autre science, de tout autre art, de tout autre métier. Toutefois ces noms rentrent dans la classe des noms appellatifs (ou communs), quand ils sont présentés comme sujets d'une qualification déterminative, et alors on les écrit sans initiale. Aussi, conséquemment à cette règle, écrit-on avec une majuscule : La *Grammaire* a des principes plus importants et plus solides qu'il ne paraît d'abord. (Beauzée.) Les poëtes disent que la *Musique* est un présent des dieux. (Id.) Il est honteux d'ignorer le fondement de l'*Orthographe*. (Id.) La *Menuiserie* emprunte le secours de la *Géométrie* et du *Dessin* pour fournir des embellissements à l'*Architecture*. (Id.) || Mais on écrit sans majuscules : On a appliqué sans jugement la *grammaire* latine à toutes les langues, comme si chaque langue ne devait pas avoir sa *grammaire* propre. (Beauzée.) La question de savoir si la *musique* italienne est préférable à la *musique* française a déjà été agitée bien des fois et n'est pas encore résolue. (Id.) Notre *orthographe* actuelle est loin de l'*orthographe* ancienne. (Id.) La *menuiserie* du buffet d'orgue de l'église *Saint-Sulpice* est travaillée bien délicatement. (Id.) Les curieux font grand cas des *dessins* des grands peintres. (Id.)

— Cette règle a rencontré un grand nombre de contradicteurs. Je ne vois pas pourquoi, dit Boiste, ces noms auraient de grandes lettres. Si l'on me dit qu'ils doivent être regardés comme des noms propres, et que, comme tels, ils ont droit à la grande lettre, je demanderai à mon tour, si *or*, *argent*, *cuivre*, *feu*, *air*, *eau*, ne sont pas les noms propres des espèces de métaux et des éléments qu'ils désignent ; cependant on ne s'avise pas d'écrire *un vase d'*Or, *une montre d'*Argent, *un ustensile de* Cuivre, *boire de l'*Eau, *se chauffer au* Feu, *respirer l'*Air, etc. Les objets désignés par ces noms pouvaient d'autant mieux prétendre à la grande lettre, qu'ils ont une existence physique dans la nature ; tandis que les autres n'ont leur existence que dans l'esprit de l'homme. Je crois donc ne devoir accorder la grande lettre qu'aux noms des individus qui existent en eux-mêmes, comme disent les philosophes, et je crois devoir la refuser à tous les noms des êtres abstraits et idéaux, excepté dans le seul cas où ils sont personnifiés. J'écrirai donc par de petites lettres : *l'*HISTOIRE, *la* GÉOGRAPHIE, *le* BLASON, *la* MUSIQUE, *la* GRAMMAIRE, *sont des sciences et des arts qu'il convient aux dames d'étudier. Thompson se connaissait en* MUSIQUE, *en* PEINTURE, *en* SCULPTURE, *en* ARCHITECTURE ; *l'*HISTOIRE NATURELLE *et l'*ANTIQUITÉ *ne lui étaient pas moins connues*. Cependant, lorsque les noms d'arts, de sciences, sont employés comme noms propres, je les écris par une grande lettre : *la* Théologie *de Stackhouse, la* Logique *de Crousas, la* Grammaire *de Port-Royal, la* Philosophie *de Dagoumer*, etc. Nous sommes entièrement de l'avis de Boiste, et nous croyons que ce serait chose assez ridicule de mettre des grandes lettres à tous les mots d'arts et de sciences qui font le sujet non-seulement d'un livre, mais de chaque chapitre de ce livre. C'est ainsi, par exemple, que Girault-Duvivier et la plupart des grammairiens se sont crus dans l'obligation, en traitant de l'emploi des *majuscules*, de mettre dans le cours du chapitre qui a rapport à cet objet, une grande lettre au mot *majuscule* ; ainsi ont-ils fait pour le *nom*, l'*adjectif*, le *verbe*, etc. Ce scrupule nous paraît assez niais ; est-ce que tout nom d'une science, d'un art, etc., ne distingue pas nécessairement cette science et cet art des autres ? C'est là une conséquence de la définition du substantif. Nous soutenons donc jusqu'à preuve du contraire, qu'il y a abus dans le principe établi par Beauzée. L'Académie s'est permis d'écrire : « *Division*, en termes d'*Imprimerie*, est synonyme de *tiret*. » Là-dessus M. Landais fait cette question : Pourquoi un I majuscule à *Imprimerie* ? Et cependant M. Landais a reproduit textuellement la règle de Beauzée. Il nous semble qu'il y a là contradiction, car l'*Imprimerie* est un art.

— Les noms des ouvrages doivent toujours s'écrire avec une majuscule, voilà ce que nous disent toutes les grammaires. Mais s'il est bon de savoir qu'il faut distinguer le titre d'un livre ou d'une pièce quelconque par une initiale majuscule, encore faudrait-il nous dire si tous les mots qui composent ce titre doivent prendre chacun l'initiale. C'est précisément là ce que les grammairiens ne nous apprennent pas. Ici on écrit : *La Chaumière Indienne*, et là *l'Année sainte*, en mettant une grande lettre à *Indienne* et une petite à *sainte*. Quelle bizarrerie ! Il y a quelques livres répandus dans la chambre indifféremment ; ouvrez-les, c'est *le Combat spirituel*, *le Chrétien intérieur* et l'*Année sainte*. (La Bruy.) J'ai toujours considéré les *Études de la Nature*, dont les *Harmonies* forment la suite, plutôt comme une poétique, comme un traité de goût, que comme un livre de science et de philosophie. (Dussault.) *Paul et Virginie* et *la Chaumière Indienne* sont des productions charmantes. (Id.) *Le Barbier de Séville* est notable par la gaîté de ses répliques. (Lemercier.)

dans la *Folle Journée*. (Id.) Le premier et le second acte du *Mariage de Figaro* ressemblent aux imbroglios animés de Calderon. (Id.) C'est dans les *Confessions* de saint Augustin qu'on apprend à connaître l'homme tel qu'il est. (Chateaub.)

Toujours sur sa toilette est la *Sainte Écriture*,
Et le *Petit Carême* est sa seule lecture (Volt.)

— Les noms de religion, d'ordres monastiques, de sectes, etc., doivent suivre, dit Boiste, la règle des noms de nations. J'entends ici les noms qu'on appelle *concrets*, comme *Chrétien*, *Mahométan*, *Païen*, *Bénédictin*, *Chartreux*, *Dominicain*, *Jésuite*, etc., et non les noms appelés abstraits, comme *christianisme*, *mahométisme*, *paganisme*, etc. Ces derniers doivent suivre la règle des noms communs. On écrit donc avec majuscules : La douceur avec

laquelle Henri IV traita les *Huguenots* en convertit plus de soixante mille. (Condillac.) || Saint Bruno fonda l'ordre des *Chartreux*. (Boil.)

O *Chrétien*, je t'admire, et je reviens à toi :
L'un et l'autre hémisphère est rempli de ta loi.
(Cité par Boiste.)

Un *Païen* converti, qui croit un Dieu suprême,
Peut-il être chrétien, s'il n'aspire au baptême ?
(Boileau.)

|| Et sans majuscules : Le parti *huguenot*. (Acad.) Là, un soldat *chrétien* meurt isolé, d'une main retenant ses entrailles, de l'autre prenant un crucifix et priant Dieu pour son empereur. (Chateaub.) Ici, environné de ses compagnons, un soldat *païen* expire en vomissant des imprécations contre César et contre les dieux. (Id.) Il voulut être *chartreux*. (Boiste.) || Cependant cette règle n'est pas généralement suivie. L'Académie écrit sans majuscule les *païens*, les *chrétiens*, les *jésuites*, les *jansénistes*, les *calvinistes*, les *mahométans* ; quant au mot *juif*, elle l'écrit tantôt avec une grande lettre, tantôt avec une petite. Voir dans son Dictionnaire, dernière édition, les mots : *Juiverie, judaïque, judaïsme, jubilé*, et *Pâque*.

— Suivant Beauzée, il faut donner des lettres majuscules pour initiales aux noms appellatifs des tribunaux, des compagnies, des corps, et à ceux qui déterminent, par l'idée d'une profession ou d'une dignité, soit ecclésiastique, soit civile, lorsque ces noms sont employés sans complément déterminatif pour désigner individuellement leur objet. On comptait autrefois douze *Parlements* en France. (Beauzée.) L'*Eglise* est la colonne et le soutien de la vérité. (Id.) L'*Académie* a été établie pour connaître principalement de l'ornement, de l'embellissement et de l'augmentation de la langue française. (Id.) L'*Apôtre* fait une belle peinture de la charité. (Id.) Le *Roi* des rois est le souverain créateur du ciel et de la terre. (Id.)

— Mais ces mêmes mots s'écrivent sans majuscule s'ils sont présentés dans le discours sans application individuelle, ou si l'application est désignée par un complément déterminatif. La fermeté des membres du *parlement* a souvent fait époque dans notre histoire. (Beauzée.) Nous devons prier pour l'union des *églises*. (Id.) On doit de grandes lumières aux *académies* de l'Europe. (Id.) Un *apôtre* doit surtout prêcher d'exemple. (Id.) Le lion est le *roi* des animaux ; le phénix, le *roi* des oiseaux ; le basilic, le *roi* des serpents. (Id.)

— Quand un mot a plusieurs sens différents, il est assez convenable d'employer une *initiale majuscule* pour désigner le sens le plus considérable. Cette attention est propre à prévenir bien des équivoques et à faciliter au lecteur l'intelligence de ce qu'il lit, en lui faisant apercevoir sur-le-champ dans quelle acception il doit prendre les mots dont il fait usage. Ainsi l'on écrira avec une initiale majuscule : *la* JEUNESSE, pour désigner les jeunes gens : et *votre* GRANDEUR, en parlant à un grand d'Espagne, à un évêque ; mais on écrira avec une minuscule : *la jeunesse*, pour marquer le plus bel âge de la vie, et *la grandeur* de Dieu, pour désigner son excellence.

— On écrira le mot *grand* avec une majuscule dans cette phrase : *Les Grands seraient inutiles sur la terre, s'il ne s'y trouvait des pauvres et des malheureux*. (Mass.)

— Et avec une minuscule dans celle-ci : *Un* GRAND *homme excelle par un* GRAND *sens, par une vaste prévoyance, et par une haute capacité.*

— Le mot *justice* s'écrira par un grand *J*, lorsqu'il exprimera cette vertu morale qui fait que l'on rend à chacun ce qui lui appartient : *La* JUSTICE *est la première des vertus, elle est due à tous les hommes sans distinction ;* ou bien encore, lorsqu'on voudra parler des officiers ou magistrats qui rendent la justice : *Eloignez cette idée qu'on a de la* JUSTICE, *qu'elle doit toujours être effrayante, toujours armée ; elle lève quelquefois son bandeau pour jeter des regards de pitié sur les misérables*. Mais le mot *justice* s'écrira par un petit *j*, lorsqu'il signifiera *bon droit, raison : Il ne faut pas se faire* JUSTICE *à soi-même.*

— La *noblesse* par un petit *n* est l'avantage d'être noble : *La vertu est la vraie* NOBLESSE *de l'homme de bien.*

— La *Noblesse* par un grand *N* est le corps des nobles : *La* NOBLESSE *de France s'est de tout temps distinguée par son attachement à la Monarchie.*

— Cette distinction doit même avoir lieu en- [illegible] *Il se rendit au* SÉNAT (en parlant du lieu) ; *il fut blâmé par le* SÉNAT (en parlant du corps) ; quoique dans les deux cas il s'agisse uniquement du sénat.

— Toutes ces règles de Beauzée ont donné lieu à quelques observations critiques, que nous allons reproduire.

— 1° Pourquoi écrirait-on la *Jeunesse* avec un grand *J*, et la *vieillesse* dans le sens analogue avec un petit *v* ? Si, parce qu'un mot a plusieurs acceptions, on donne la majuscule à l'une d'elles, quelle autorité fixera celle qui doit jouir de ce privilége ? Abus.

— 2° Pourquoi écrire les *Grands* avec un grand *G*, et les *pauvres*, les malheureux, avec des minuscules initiales, à moins que ce ne soit pour flatter l'orgueil des *puissants* ? Cela blesse une généreuse susceptibilité, cela est d'une ridicule platitude aujourd'hui. Les *grands* pour la plupart sont masques de théâtre. (La Font.)

— 3° Pourquoi écrirait-on la *justice* avec une majuscule, si elle n'est point personnifiée par allégorie ? Nous sommes tout disposés à accorder quelque privilége à cette vertu, mais elle refuse par son essence même un honneur qu'on n'accorde pas à la bienfaisance, à l'humanité, à la bonté, à la magnanimité, à la sagesse, à la vérité, à toutes ses sœurs enfin les autres vertus.

— On écrit, *La Saint-Jean*, *la Saint-Martin*, etc., Le jour où l'on célèbre la fête de saint Jean, de saint Martin, etc. ; *l'église Saint-Germain*, *l'église Saint-Gervais*, etc., et absolument, *Saint-Germain*, *Saint-Gervais*, etc., L'église consacrée à Dieu sous l'invocation de saint Germain, de saint Gervais, etc. En général, le mot *saint* prend une majuscule et se joint par un trait d'union au substantif qu'il modifie, lorsqu'il forme avec ce dernier un nom qui ne s'applique point à un saint, ou qui ne s'y rapporte plus que d'une manière indirecte. La ville de Saint-Germain en Laye ; le village de Saint-Cloud ; Saint-Germain en Laye, Saint-Cloud. La rue Saint-Honoré. Le faubourg Saint-Jacques. La porte Saint-Antoine. L'hôpital Saint-Louis. La prison de Sainte-Pélagie, Sainte-Pélagie. L'ordre de Saint-Lazare. Une croix de Saint-André. Le poëme des Saisons, par Saint-Lambert.

— Mais on écrit sans majuscule au mot *saint* et sans trait d'union entre les deux mots : Les apôtres saint Pierre et saint Paul. Les Confessions de saint Augustin. La pragmatique sanction de saint Louis. L'apôtre saint Jacques. L'apôtre de Paris, c'est saint Denis. L'apôtre des Indes, c'est saint François Xavier. L'Église n'a reconnu que quatre Évangiles : l'Evangile selon saint Matthieu, l'Evangile selon saint Marc, l'Evangile selon saint Luc, et l'Evangile selon saint Jean

— On écrit encore de cette manière le mot *saint*, chaque fois que l'on désigne précisément un saint lui-même, et non pas quelque édifice ou localité, quelque fête ou quelque coutume qui peut avoir pris son nom. C'est encore la dernière manière que l'on emploie dans ces phrases proverbiales : Découvrir saint Pierre pour couvrir saint Paul. Etre dans la prison de saint Crépin. C'est saint Roch et son chien.

— Enfin, on applique souvent la majuscule à des prépositions et à toutes les parties du discours qui subissent une abréviation plus ou moins forte, comme Séguin *C.* Ouvrard, où *C* signifie *contre*, afin que ces abréviations frappent davantage les yeux du lecteur.

— Voici la liste des mots qu'on a coutume de représenter en abrégé par des majuscules.

A. P. A protester.
A. S. P. Accepté sous protêt.
A. S. P. C. Accepté sous protêt pour *à-compte*. (Termes de commerce.)
B^{on}. Baron.
B^{onne}. Baronne.
Ch^{er}. Chevalier.
Cte. Comte.
Ctesse. Comtesse.
D. O. M. Abréviation latine de ces mots : *Deo optimo maximo.*
D^{r}. Docteur.
D^{r}-M^{n}. Docteur-médecin.
E. Est.
J.-C. Jésus-Christ.
LL. AA. II. Leurs Altesses Impériales.
LL. AA. RR. Leurs Altesses Royales.
LL. AA. SS. Leurs Altesses Sérénissimes.
LL. Em. Leurs Éminences.
LL. Ex. Leurs Excellences.
LL. HH. Leurs Hautesses.
LL. MM. Leurs Majestés.
LL. MM. II. Leurs Majestés Impériales.
LL. MM. RR. Leurs Majestés Royales.
M. ou M^{r}. Monsieur.
M. A. Maison assurée.
M. A. C. I. Maison assurée contre l'incendie.
M^{d}. Marchand.
M^{de}. Marchande.
Melle. Mademoiselle.
Mgr. Monseigneur.
Mis. Marquis.
M^{ise}. Marquise.
MM. Messieurs.
Mme. Madame.
Mst. Manuscrit.
N. Nord.
N. B. Nota bene.
N.-D. Notre-Dame.
N.-N.-E. Nord-nord-est.
N.-N.-O. Nord-nord-ouest.
N^{t}. Négociant.
N^{o}. Numéro.
N.-S. Notre-Seigneur.
N.-S. J.-C. Notre-Seigneur Jésus-Christ.
O. Ouest.
O/O. Pour cent.
O.-N. Ouest-nord.
O.-S. Ouest-sud.
P.-S. Post-scriptum.
R. P. Révérend père.
S. Sud.
S. A. I. Son Altesse Impériale.
S. A. R. Son Altesse Royale.
S. A. S. Son Altesse Sérénissime.
S.-E. Sud-est,
S. Em. Son Eminence.
S. Ex. Son Excellence.
S. G. Sa Grandeur.
S. H. Sa Hautesse.
S. M. Sa Majesté.
S. M. B. Sa Majesté Britannique.
S. M. C. Sa Majesté Catholique.
S. M. I. Sa Majesté Impériale.
S. M. R. Sa Majesté Royale.
S. M. S. Sa Majesté Suédoise.
S. M. T. C. Sa Majesté Très-Chrétienne.
S. M. T. F. Sa Majesté Très-Fidèle.
S.-O. Sud-ouest.
S. P. Saint Père.
SS. PP. Les saints pères.
S. P. Q. R. Abréviation latine de ces mots : *Senatus populusque romanus.*
S. S. Sa Sainteté.
S.-S.-E. Sud-sud-est.
S.-S.-O. Sud-sud-ouest.

— Nous ne terminerons point cet article sans faire une observation générale sur l'emploi des majuscules. Nous convenons que quand les majuscules sont nécessaires pour prévenir une équivoque, on fait fort bien de les employer ; mais nous pensons qu'excepté ces cas, qui n'ont lieu que dans un très-petit nombre de mots, et ceux où ces lettres sont prescrites par un usage uniforme et constant, on fait fort bien de les supprimer, et qu'il n'y a rien dans cette suppression qui puisse révolter la raison. Si les majuscules sont nécessaires à l'œil pour l'empêcher de s'égarer et de se lasser de l'uniformité des pages ; si les majuscules ont l'avantage d'offrir en même temps à l'œil et des points de repos et les plaisirs de la variété, il nous semble qu'on évitera ces inconvénients et qu'on procurera ces plaisirs en mettant des majuscules au commencement de chaque phrase, et dans tous les cas où elles sont prescrites par un usage constant. Si d'un côté, l'œil se lasse d'une trop grande uniformité de caractères, de l'autre il est choqué à la vue d'une page hérissée de majuscules ; et l'on sait combien sont choquantes à la vue ces copies où des maîtres d'écriture ignorants s'efforcent de multiplier les majuscules, pour faire briller l'adresse de leur main et la hardiesse des traits de plume. (Laveaux.)

MAK. s. m. Entom. Nom donné à Cayenne et à la Guiane à une espèce du genre cousin.

MAKAIRA. s. m. Ichthyol. Nom spécifique d'un poisson du genre espadon.

MAKAKCUAN. s. m. Mamm. Petit carnassier de la Guiane française, qui est, dit-on, de la grandeur du chat domestique, à pelage grisâtre, et qui pénètre dans les terriers pour dévorer les animaux qui s'y retirent.

MAKAREKAU. s. m. Bot. Arbre très-élevé des Indes, porté sur plusieurs racines qui sortent de terre et forment à sa base des espèces d'arcades. Les feuilles ont 1 m. 80 cent. de longueur, les fleurs sont longues de 3 cent., et le fruit est de la grosseur d'une citrouille.

MAKÉLAER. s. m. Comm. C'est à Amsterdam ce que nous appelons en France Courtier ou agent de change.

MAKEMBA. Myth. afr. Idole des noirs du Congo, qui préside à la santé du roi. La Makemba est adorée sous la figure d'une natte à laquelle sont suspendus divers ornements.

MAKI. s. m. Mamm. Genre de mammifères de l'ordre des quadrumanes, formant le passage des singes des deux continents. Le maki vari. Le maki rouge. Le maki mococo. Le maki noir. Le maki à front blanc, noir.

MAKOUKE ou **MACOUTE.** s. f. Relat. Espèce de monnaie de compte en usage parmi les nègres de la côte d'Angola. V. MACUTA.

MAL. s. m. (du lat. *malum*, mal, malheur). Ce qui est opposé, contraire au bien. Mal naturel. Mal physique. Mal moral. Mal imaginaire. Surmonter ses maux. Guérir les maux. Prévenir le mal. Arrêter le mal. Faire du mal. Réparer le mal. Heureux de ne connaître dans son enfance que les *maux* physiques, *maux* bien moins douloureux que les autres. (J.-J. Rouss.) L'homme est sujet à mille *maux*, sa vie est un tissu de misères. (Id.) Soyez sensible à l'amitié, elle seule adoucit les *maux* de la vie. (Volt.) Dès l'instant que nous recevons la vie, nous sommes condamnés à rouler dans un cercle de biens et de *maux*, de plaisirs et de douleurs. (Barth.) Les *maux* qui affligent la terre ne viennent pas de Dieu. (Lamenn.) Dieu dispense les biens et les *maux*. (Fléch.) || En parlant du corps politique : Les remèdes pires que les *maux*. (Boss.) Ils ne sentent les *maux* de l'Etat qu'autant qu'ils en souffrent eux-mêmes ou que le repos de leur famille en est troublé. (Id.)

— Perte, dommage, calamité. Grand mal. Petit mal. Mal immense. L'inondation a fait un grand mal dans cette ville. Il ne se contentait pas de déplorer les *maux* de la guerre, il [illegible] (Fén.) Un *mal* ne vient jamais que faute de s'entendre. [illegible]

— Défaut, imperfection.

— Travail, peine. Avoir bien du mal à gagner sa vie, à faire une chose.

— Médisance, choses désavantageuses. Dire du mal de quelqu'un. C'était à qui me dirait le plus de *mal* de cet homme, et j'y en vois si peu, que je commence à soupçonner qu'il n'ait un mérite importun qui éteigne celui des autres. (La Bruy.)

Qu'on parle bien ou mal du fameux cardinal,
Ma prose ni mes vers n'en diront jamais rien ;
Il m'a trop fait de *mal* pour en dire du bien,
Il m'a trop fait de bien pour en dire du *mal*. (Corn.)

— Faute, mauvaise action, crime. Mal funeste. Mal caché, découvert. Grand mal. Faire du mal. La loi civile se détermine selon les circonstances, quelquefois elle est plus attentive à réparer le *mal*, quelquefois à le prévenir. (Montesq.) Tout en faisant le *mal* on croit souvent bien faire. (Agniel.) Avant l'âge de raison, nous faisons le bien et le *mal* sans le connaître, il n'y a point de moralité dans nos actions. (J.-J. Rouss.) On est bien près du *mal* quand on ne frémit pas à sa seule pensée. (Livry.) L'homme prudent sait prévenir le *mal* ; l'homme courageux le supporte sans se plaindre. (Pittacus.) On se corrige quelquefois mieux par la vue du *mal* que par l'exemple du bien, et il est bon de s'accoutumer à profiter du *mal*, puisqu'il est si ordinaire, au lieu que le bien est si rare ! (Pascal.)

. . . Du *mal* que l'on fait,
S'il le peut prévenir, tout homme est responsable,
Et je le crois non moins coupable
Que le méchant qui le commet. (Arnault.)

Vers le *mal* la pente est aisée,
Et lorsque devant nous une ornière est creusée,
On ne peut s'en tirer sans un pénible effort.
(Lenoble.)

Combien de gens ne font du *mal*
Que pour le plaisir de le faire. (A. Ricard.)

— Inconvénient, malheur. Je ne vois pas un grand mal à faire cette partie, cette affaire.

Le *mal* est qu'en rimant, ma muse un peu légère
Nomme tout par son nom. . . . . (Boil.)

— Fig. et prov. *Prendre une chose en mal.* S'en offenser. || *Tourner une chose en mal.* Lui donner un mauvais sens.

— Médec. Douleur physique, maladie locale, tout ce qui est opposé à l'état de santé. Avoir du mal. Avoir mal à la jambe. Avoir mal au bras. Faire du mal à quelqu'un. Guérir un mal. Enflammer un mal. Adoucir les maux. *Mal* nouveau se guérit aisément. (Legrand.) Rien n'est à ménager quand les *maux* sont extrêmes. (Lefranc.) Un *mal* violent veut un remède extrême. (Chénier.) Qui ne sent pas son *mal* est d'autant plus malade. (Corn.) Un *mal* funeste et contagieux se répandit tout à coup. (Fléch.) Il sait guérir, sans qu'il se flatte, toutes sortes de *maux*. (Lafond.) || *Mal des ardents.* Erysipèle ou anthrax épidémique, ou toute autre maladie inflammatoire caractérisée surtout par un sentiment de chaleur ardente. || *Mal Saint-Antoine.* V. ÉRYSIPÈLE. || *Mal d'aventure.* Petit abcès qui survient le plus ordinairement à la suite d'un coup ou d'une piqûre près d'un des ongles des doigts de la main. Souvent on a donné ce nom au panaris. || *Mal caduc, mal St-Jean, mal sacré, haut mal.* V. ÉPILEPSIE. || *Mal de cœur.* Syn. de Nausée. || *Mal de dents.* Expression par laquelle on désigne en général toutes les affections douloureuses des dents. || *Mal d'enfant.* Douleurs qui accompagnent l'enfantement. || *Mal d'estomac.* Nom vulgaire de toutes les sensations pénibles qui ont leur siége dans la région épigastrique, lors même que l'estomac y est tout à fait étranger. || *Mal de fiume.* V. SCHERLIÉVO. || *Mal français.* Nom donné à la syphilis, parce que les Napolitains supposent que ce sont les Français qui l'ont apportée chez eux. || *Mal de gorge.* Syn. d'Angine. || *Mal de mâchoire.* V. TRISMUS. || *Mal de mer.* Nausées ou vomissements pénibles dont sont ordinairement tourmentés ceux qui vont sur mer pour la première fois, et quelquefois même ceux qui voyagent depuis longtemps sur la mer. || *Mal de mère.* V. HYSTERIE. || *Mal de misère.* V. PELLAGRE. || *Mal de Naples.* Nom donné à la syphilis, parce que des soldats l'apportèrent, dit-on, du siége de Naples.

La pâle Fièvre et la triste Famine,
Le *mal* de Naples et la langueur qui mine. (Bern.)

|| *Mal de rose* ou *des Asturies.* Variété de la lèpre que l'on observe particulièrement dans les Asturies. || *Mal rouge de Cayenne.* Espèce d'éléphantiasis. || *Mal St-Lazare.* Syn. d'Éléphantiasis. || *Mal Ste-Marie.* Nom donné tantôt à la lèpre, tantôt à la gale. || *Mal de Siam.* La fièvre jaune. || *Mal de tête.* V. CÉPHALALGIE. || *Mal vertébral de Pott.* Carie d'une ou de plusieurs vertèbres, ainsi appelée parce que Pott, chirurgien anglais, en a donné une excellente description.

— Art vétér. *Mal d'âne.* Crevasse qu'on remarque souvent autour de la couronne du cheval, du mulet et surtout de l'âne, lorsque ces animaux ont la maladie connue sous le nom d'*eaux aux jambes*. || *Mal de cerf.* Maladie du cheval qui ne diffère pas du tétanos. || *Mal de feu* ou *d'Espagne.* Inflammation du cerveau ou de ses membranes, chez les chevaux, ainsi nommée à cause de la violence de ses symptômes, de la rapidité de sa marche. || *Mal de garrot.* Toute meurtrissure, blessure produite par une contusion ou des frottements rudes et réitérés. || *Mal de taupe.* V. TAUPE.

— Prov. *Mal d'autrui n'est que songe.* Le mal [illegible] *deux maux il faut éviter le pire, il faut choisir le moindre.* || *Mal sur mal n'est pas santé.* Un mal n'en guérit pas un autre. || *Mal sur mal est santé.* C'est une méchante équivoque fondée sur l'absence de la lettre T dans ces trois mots : *Mal sur mal.* || *A force de mal tout ira bien.* Les affaires les plus désespérées peuvent s'améliorer. || *Rage d'amour fait passer le mal de dents.* Il n'est pas de douleurs que la passion ne fasse oublier. || *Chacun sent son mal.* Se dit d'une douleur qu'on ne veut pas faire connaître. || *Aux grands maux les grands remèdes.* || *Mal de dents et mal d'enfant sont les plus grands qui soient.* || *Tomber de fièvre en chaud mal.* || *Le mal ne se peut céler.* || *Le mal vient à cheval et retourne boiteux et contreval.*

MAL. adv. (du lat. *male*, mauvais). Autrement qu'il ne convient, d'une mauvaise manière, maladroitement. Cet adverbe se met tantôt avant le verbe, tantôt après. Le bien qu'on nous fait *mal* nous est plus insupportable que le mal qu'on nous fait. (***) En voulant mieux

faire, on fait souvent plus *mal*. (Mme de Sévig

— *Etre mal, fort mal.* Etre en danger d mourir. Ce malade est bien mal, va très-ma Il vous demande en courant comment se por votre père ; et comme vous lui dites qu'il e fort *mal*, il vous crie qu'il est bien aise. (L Bruy.)

— *Se trouver mal.* Tomber en faiblesse. Du rant la route elle s'est trouvée *mal*. (J.-J. Rouss

— Fig. *Se trouver mal de...* S'en repentir. J me trouve mal de cet arrangement, de cette a faire.

— *Mettre mal.* Brouiller. Mettre mal une pe sonne avec une autre. || *Etre mal.* Etre brouill être mal avec une personne, avec une famill

— *Penser mal de.* Avoir une mauvaise op nion. La plupart des malades deviennent di posés à *mal* penser ou *mal* faire, d'après l'acr monie qui les ronge. (Virey.)

— *Mal parler, Parler mal.* Bien des gran mairiens ont établi une différence entre c deux expressions, mais cette distinction ne r pose sur aucun fondement solide, et de plus el est démentie par les faits. Je ne dis rien, de pe de *mal* parler. (Mol.) Je ne vous dirai point qu vos chevaux sont sur la litière ; les pauvr bêtes n'en ont point, et ce serait *mal* parle (Id.) A la cour, c'eût été très-*mal* parler que d se servir de cette phrase proverbiale : Cela e beau comme le Cid. (Fonten.) Ce n'est pas *m* parler que de nommer une chose du nom qu le bas peuple lui a imposé. (Volt.) Dieu nou défend de parler *mal* de notre prochain. (Lhom Il faudrait que je fusse un monstre pour parle *mal* du ministre dans de telles circonstance (Volt.)

— Prov. *Mal vit qui ne s'amende.* Celui q ne se corrige pas est coupable.

— Chass. Un animal est *mal mené* lorsqu' a beaucoup couru, et qu'il est sur ses fins.

MAL, ALE. adj. (du lat. *malus*, mauvais S'est dit pour Mauvais, méchant. Avoir attribu la divinité à la *male* fortune et autres injur de notre vie. (Mont.) La *male* femme le battai (Id.)

— Ce mot aujourd'hui ne se retrouve plu que dans la composition de certains mots comm *malheur, maladroit, malfaiteur, malaise.*

MALABAR (Côtes de). (*Malabaya* ou *Ma layavar*, en lang. indig.). Géogr. Partie de l côte occidentale de l'Inde, en deçà du Gange elle est fort étroite et n'a guère que 120 kilo de large ; elle forme aujourd'hui un district d la présidence de Madras et a pour chef-lie Calicut ou Cotchin ; 158,000 hab. Ce pays e le premier que les Européens aient découve dans l'Inde.

MALABARE. adj. et s. des 2 g. Géog Habitant du Malabar. Les Malabares paraisse Hindous d'origine. || Qui appartient au Malab ou à ses habitants. Côte malabare.

— Linguist. *Famille malabare.* Famille d langues indiennes qui comprend le malaba proprement dit, le tamoul et le télinga.

— Ethnogr. Se dit également des peuples q parlent ces langues.

— MALABARE. s. m. Langue parlée par l Malabares. Le malabare est parmi les idiom de l'Hindoustan un des plus agréables ; aussi l Européens qui vivent dans cette contrée l'ét dient-ils ordinairement de préférence à to les autres.

MALABATHRUM. s. m. (Nom syriaque Pharm. Feuilles d'une espèce de laurier, q sont oblongues, pointues, luisantes, large marquées de trois nervures principales qui s' tendent depuis le pétiole jusqu'à l'extrémité la feuille, glabres et entières ; elles ont u odeur aromatique agréable, approchant un p de celle du girofle.

MALABESTE. s. f. Mar. Syn. de Patarass

MALACANTHE. adj. des 2 g. (ét. gr., μ λακός, mou ; ἄνθος, fleur). Bot. Qui porte d fleurs en capitules doux au toucher, à cau des poils soyeux qui les hérissent. Trèfle mal canthe.

MALACCA. Géogr. Ville de l'Inde transga gétique anglaise, chef-lieu de la province Malacca, à l'extrémité sud de la péninsule même nom ; fut fondée par les Malais en 125 Vers 1820, 12,000 hab. ; aujourd'hui, 5,000.

MALACENTOMOZOAIRE. adj. des 2 (pr. *ma-la-kan-to-mo-zo-err* ; ét. gr., μαλακός, mo ἔντομος, coupé ; ζῶον, animal). Zool. Qui tient [illegible]

MALACENTOMOZOAIRES. s. m. pl. Groupe d'an maux intermédiaires entre celui des mollusqu et des articulés, et dont on a fait par contra tion *malentozoaires*.

MALACHIE. (nom hébr. qui signifie *mess ger, envoyé, ange*). Le dernier des douze pet prophètes, né, selon la tradition, à Sopha, da la tribu de Zabulon, et fut ainsi nommé à cau de sa beauté. Il vivait vraisemblablement temps de Néhémie, et l'aida dans ses travau Le style vif et animé de ce prophète est trè concis et très-énergique.

MALACHIE. s. f. (du gr. μαλακός, mou). E tom. Genre d'insectes coléoptères pentamères élytres molles, à corselet plat et carré, de la tribu des apalytres ou mollipennes, qui se trou dans toutes les parties du monde. Malachie c vreuse. Malachie bipustulée. Malachie rous marginelle, chevalière.

MALACHITE. s. f. (pr. *ma-la-ki-te* ; du μαλάχη, mauve). Minér. Espèce de cuivre c

faire, on fait souvent plus *mal*. (Mme de Sévig.)

— *Être mal, fort mal*. Etre en danger de mourir. Ce malade est bien mal, va très-mal. Il vous demande en courant comment se porte votre père; et comme vous lui dites qu'il est fort *mal*, il vous crie qu'il est bien aise. (La Bruy.)

— *Se trouver mal*. Tomber en faiblesse. Durant la route elle s'est trouvée *mal*. (J.-J. Rouss.)

— Fig. *Se trouver mal de...* S'en repentir. Je me trouve mal de cet arrangement, de cette affaire.

— *Mettre mal*. Brouiller. Mettre mal une personne avec une autre. || *Etre mal*. Etre brouillé, être mal avec une personne, avec une famille.

— *Penser mal de*. Avoir une mauvaise opinion. La plupart des malades deviennent disposés à *mal* penser ou *mal* faire, d'après l'acrimonie qui les ronge (Virey.)

— *Mal parler, Parler mal*. Bien des grammairiens ont établi une différence entre ces deux expressions, mais cette distinction ne repose sur aucun fondement solide, et de plus elle est démentie par les faits. Je ne dis rien, de peur de *mal* parler. (Mol.) Je ne vous dirai point que vos chevaux sont sur la litière; les pauvres bêtes n'en ont point, et ce serait *mal* parler. (Id.) A la cour, c'eût été très-*mal* parler que de se servir de cette phrase proverbiale : Cela est beau comme le Cid. (Fonten.) Ce n'est pas *mal* parler que de nommer une chose du nom que le bas peuple lui a imposé. (Volt.) Dieu nous défend de parler *mal* de notre prochain. (Lhom.) Il faudrait que je fusse un monstre pour parler *mal* du ministre dans de telles circonstances. (Volt.)

— Prov. *Mal vit qui ne s'amende*. Celui qui ne se corrige pas est coupable.

— Chass. Un animal est *mal mené* lorsqu'il a beaucoup couru, et qu'il est sur ses fins.

MAL, ALE. adj. (du lat. *malus*, mauvais). S'est dit pour Mauvais, méchant. Avoir attribué la divinité à la *male* fortune et autres injures de notre vie. (Mont.) La *male* femme le battait. (Id.)

— Ce mot aujourd'hui ne se retrouve plus que dans la composition de certains mots comme *malheur*, *maladroit*, *malfaiteur*, *malaise*.

MALABAR (Côtes de). (*Malabaya* ou *Malayavar*, en lang. indig.). Géogr. Partie de la côte occidentale de l'Inde, en deçà du Gange; elle est fort étroite et n'a guère que 120 kilom. de large; elle forme aujourd'hui un district de la présidence de Madras et a pour chef-lieu Calicut ou Cotchin; 158,000 hab. Ce pays est le premier que les Européens aient découvert dans l'Inde.

MALABARE. adj. et s. des 2 g. Géogr. Habitant du Malabar. Les Malabares paraissent Hindous d'origine. || Qui appartient au Malabar ou à ses habitants. Côte malabare.

— Linguist. *Famille malabare*. Famille de langues indiennes qui comprend le malabare proprement dit, le tamoul et le télinga.

— Ethnogr. Se dit également des peuples qui parlent ces langues.

— MALABARE. s. m. Langue parlée par les Malabares. Le malabare est parmi les idiomes de l'Hindoustan un des plus agréables; aussi les Européens qui vivent dans cette contrée l'étudient-ils ordinairement de préférence à tous les autres.

MALABATHRUM. s. m. (Nom syriaque). Pharm. Feuilles d'une espèce de laurier, qui sont oblongues, pointues, luisantes, larges, marquées de trois nervures principales qui s'étendent depuis le pétiole jusqu'à l'extrémité de la feuille, glabres et entières; elles ont une odeur aromatique agréable, approchant un peu de celle du girofle.

MALABESTE. s. f. Mar. Syn. de Patarasse.

MALACANTHE. adj. des 2 g. (ét. gr., μαλακός, mou; ἄνθος, fleur). Bot. Qui porte des fleurs en capitules doux au toucher, à cause des poils soyeux qui les hérissent. Trèfle malacanthe.

MALACCA. Géogr. Ville de l'Inde transgangétique anglaise, chef-lieu de la province de Malacca, à l'extrémité sud de la péninsule du même nom; fut fondée par les Malais en 1252. Vers 1820, 12,000 hab.; aujourd'hui, 5,000.

MALACENTOMOZOAIRE. adj. des 2 g. (pr. *ma-la-kan-to-mo-zo-err*; ét. gr., μαλακός, mou; ἔντομος, coupé; ζῶον, animal). Zool. Qui tient le

MALACENTOMOZOAIRES. s. m. pl. Groupe d'animaux intermédiaires entre celui des mollusques et des articulés, et dont on a fait par contraction *malentozoaires*.

MALACHIE. (nom hébr. qui signifie *messager*, *envoyé*, *ange*). Le dernier des douze petits prophètes, né, selon la tradition, à Sopha, dans la tribu de Zabulon, et fut ainsi nommé à cause de sa beauté. Il vivait vraisemblablement au temps de Néhémie, et l'aida dans ses travaux. Le style vif et animé de ce prophète est très-concis et très-énergique.

MALACHIE. s. f. (du gr. μαλακός, mou). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, à élytres molles, à corselet plat et carré, de la famille des apalytres ou mollipennes, qui se trouve dans toutes les parties du monde. Malachie cuivreuse. Malachie bipustulée. Malachie rousse, marginelle, chevalière.

MALACHITE. s. f. (pr. *ma-la-ki-te*; du gr. μαλάχη, mauve). Minér. Espèce de cuivre carbonaté dont la couleur varie du vert pomme au vert d'émeraude. C'est en Sibérie, et particulièrement dans les monts Ourals, qu'on le trouve en abondance, en morceaux remarquables par leur volume, leur dureté, leur compacité. Malachite pulvérulente. Malachite soyeuse. Malachite concrétionnée, cristallisée. Une plaque de malachite. Les gros morceaux de *malachite* concrétionnée sont très-rares, et par conséquent d'un grand prix. (Dict. techn.) Le Muséum d'histoire naturelle de Paris possède un grand nombre de magnifiques échantillons de *malachite* ouvragée. (Passot.)

— adj. Cuivre malachite soyeux. Cuivre malachite concrétionné. Le cuivre *malachite* soyeux affecte tantôt la forme de houppes ou d'aigrettes, tantôt celle d'étoiles. (Dict. techn.)

MALACHODENDRE, ou par élision **MALACHODRE.** s. m. (ét. gr., μαλάχη, mauve; δένδρον, arbre). Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, polypétalées, de la famille des malvacées, comprenant le malachodre ovale, arbrisseau fort élégant, remarquable par la beauté et la grandeur de ses fleurs.

MALACHRE. s. f. (du gr. μαλάχη, mauve). Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, polypétalées, famille des malvacées. Malachre en tête. Malachre rayonnée. Malachre à feuilles d'alcée. Malachre rayée, ciliée, trilobée.

MALACIE. s. f. ou **MALACIA.** s. m. (du gr. μαλακία, fait de μαλακός, mou). Pathol. Grande indulgence pour ses désirs, lors même qu'ils sont contraires à la raison. La *malacie* dépend de la pléthore lorsque la femme est robuste, lorsque le pouls est plein et fort. (Murat.)

— Dépravation du goût, avec désir de manger des substances peu alimentaires ou qui ne contiennent aucun principe nutritif, et qui répugnent même ordinairement. On cite l'exemple d'une femme qui dans le cours de sa maladie dévora vingt livres de poivre, tandis qu'une autre malade semblablement affectée se nourrissait exclusivement de glace. Une autre dévorait avec un plaisir indicible la croûte qui s'attache aux murs des fosses d'aisance, etc. Un moyen presque sûr de guérir la *malacie* est de mêler avec les aliments qu'appètent ceux qui en sont atteints des médicaments amers, ou émétiques, ou cathartiques, afin de leur inspirer de l'aversion pour eux. (Murat.)

MALACODERME. adj. des 2 g. (ét. gr., μαλακός, mou; δέρμα, peau). Entom. Dont le corps est mou et flexible. || MALACODERMES. s. m. pl. Tribu de la famille des coléoptères serricornes, comprenant ceux qui sont malacodermes.

MALACOÏDE. s. f. (ét. gr., μαλάχη, mauve; εἶδος, forme). Bot. Syn. de Malope.

MALACOLITHE. s. f. (ét. gr., μαλακός, mou; λίθος, pierre). Minér. Variété de pyroxène; syn. de Sahlite.

MALACOLOGIE. s. f. (ét. gr., μαλακός, mou; λόγος, discours). Traité des mollusques.

MALACOLOGIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport à la malacologie.

MALACOMYDE. adj. des 2 g. (ét. gr., μαλακός, mou; μυῖα, mouche). Entom. Se dit des mouches dont le corps est mou. || MALACOMYDES. s. m. pl. Tribu de la famille des myodaires malacosomes, comprenant celles qui ont le corps mou.

MALACOPHYLLE. adj. des 2 g. (ét. gr., μαλακός, mou; φύλλον, feuille). Bot. Dont les feuilles se sont amollies et sont rendues douces au toucher par les poils qui les garnissent.

MALACOPTÈRE. adj. des 2 g. (ét. gr., μαλακός, mou; πτερόν, aile). Ornith. Dont le plumage est doux et soyeux. || MALACOPTÈRES. s. m. pl. Sous-ordre de l'ordre des oiseaux rapaces, comprenant ceux de nuit, dont le plumage est doux et soyeux.

MALACOPTÉRYGIEN, ENNE. adj. (ét. gr., μαλακός, mou; πτέρυξ, nageoire). Ichthyol. Dont les nageoires sont garnies de rayons mous et flexibles. Poisson malacoptérygien.

— MALACOPTÉRYGIENS. s. m. pl. Ichthyol. Section de la classe des poissons, comprenant ceux de ces animaux qui avec un squelette osseux ont les rayons de leurs nageoires mous, à l'exception au plus du premier de la dorsale et des pectorales.

MALACORHYNQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., μαλακός, mou; ῥύγχος, bec). Ornith. Qui a le bec mou et membraneux. Oiseau malacorhynque.

MALACOSARCOSE. s. f. (du lat. *malacosarcosis*, fait du gr. μαλακός, mou; σάρξ, chair). Pathol. Etat de mollesse du système musculaire.

MALACOSOME. adj. des 2 g. (ét. gr. μαλακός, mou; σῶμα, corps). Zool. Dont le corps est mou. || MALACOSOMES. s. m. pl. Entom. Famille de l'ordre des myodaires, comprenant ceux des diptères dont le corps est généralement mou.

MALACOSTÉOSE. s. f. (du lat. *malacosteosis*; fait du gr. μαλακός, mou; ὀστέον, os). Pathol. Ramollissement des os.

MALACOSTRACÉ, ÉE. adj. (ét. gr., μαλακός, mou; ὄστρακον, coquille). Conchyl. Qui est couvert d'une croûte de peu de consistance. || MALACOSTRACÉS. s. m. pl. Section ou division de la classe des crustacés.

MALACOSTRACITE. s. f. Foss. Empreinte d'écrevisses ou de serres d'écrevisses fossiles.

MALACOXYLE. s. m. (ét. gr., μαλακός, mou; ξύλον, bois). Bot. Syn. de Mapou.

MALACOZOAIRE. adj. des 2 g. (ét. gr., μαλακός, mou; ζῶον, animal). Dont le corps est sans trace de membres, et recouvert d'une peau molle et contractile dans tous ses points. || MALACOZOAIRES. s. m. pl. Type d'animaux comprenant ceux qui sont malacozoaires.

MALACTIQUE. adj. des 2 g. (du gr. μαλάσσειν, ramollir). Pharm. Syn. peu usité d'Emollient. || On dit aussi Un malactique.

MALACURE. adj. des 2 g. (ét. gr., μαλακός, mou; οὐρά, queue). Ornith. Epithète donnée au muscicape, à cause de ses longues pennes caudales qui ne sont que des filets, dont les barbes de chaque côté ressemblent à des crins noirs placés à une certaine distance les uns des autres.

MALADE. adj. des 2 g. (du gr. μαλακός, mou; ou de la basse lat. *malatus*, qui se porte mal). Qui éprouve une lésion notable et permanente d'une ou de plusieurs fonctions. Individu malade. Homme malade. Femme malade. Etre malade, très-malade, dangereusement malade. Etre malade à l'extrémité. Tomber malade. Retomber malade. Rendre malade. Se sentir malade. On a remarqué depuis longtemps que les habitants des campagnes étaient moins souvent *malades* que les hommes qui font leur séjour dans les grandes villes. (Pinel.) Le médecin ne reconnait point pour *malades* tous ceux qui se plaignent, ni même tous ceux qui souffrent. Ce n'est pas être *malade* qu'éprouver de la gêne après avoir dîné, trop veillé, trop bu, trop couru, trop senti, trop pensé, et pourtant c'est souffrir, et l'on court risque, si l'on persévère, de souffrir encore davantage. (Bourdon.) Je trouve que, dès qu'on tombe *malade* à Paris, on tombe mort. (Mme de Sévigné.)

— Se dit aussi des parties du corps. Une partie malade. Membre malade. Avoir un bras, une jambe malade. Avoir une main malade.

— Se dit aussi des animaux. Un chien malade. Une bête malade. Un animal malade. Quand l'animal est *malade*, il souffre en silence et se tient coi. (J.-J. Rouss.) Les animaux, lorsqu'ils sont *malades*, restent tranquilles, refusent les aliments, et l'homme, qui est le chef, le maître de tous les êtres, ne sait pas imiter leur exemple. (Pinel.)

— Par extension. Se dit de tout ce qui dépérit, qui tire à sa fin. Un arbre malade. Des plantes malades.

— Par analogie. État malade. Institution malade. Faculté malade. La Comédie française est aussi *malade* que moi. (Volt.) L'État, qui a été aussi *malade* que vous et moi, reprendra sa santé. (Id.)

— Fig. Cœur malade. Esprit malade. Avoir l'imagination malade. Son cœur *malade* ne sait plus rien sentir que l'amour et la douleur. (J.-J. Rouss.) Il espère que vous m'aiderez à mettre quelque appareil sur les blessures de ce cœur *malade*, qui ne peut encore écouter la raison que par l'organe du sentiment. (Id.) Le cœur *malade* des mortels compte toujours pour rien ce qu'il a le plus désiré, dès qu'il le possède. (Fén.) Les médecins ne se contentent pas d'avoir la maladie en gouvernement, ils rendent la santé *malade*, pour garder qu'on ne puisse en nulle saison échapper à leur autorité. (Montaigne.)

— Fig. Qui est fortement endommagé. Fortune malade. Bien malade.

— substant. Celui, celle qui est malade. Un malade. Une malade. Visiter, aller voir les malades. Garder un malade. Soigner un malade. Secourir les malades. Malade obstiné, fâcheux. Vous savez, monsieur, ce que c'est qu'un pauvre *malade*. (Mol.) Combien de malheureux, de *malades*, ont plus besoin de consolations que d'aumônes! (J.-J. Rouss.)

— Prov. *Bien est malade qui ne peut gésir*. || *Demander à un malade s'il veut la santé*. || *Le malade a la liberté de tout dire*.

MALADEMENT. adv. S'est dit pour D'une manière malade.

MALADETTA. Géogr. La plus haute montagne des Pyrénées, en Espagne, près des frontières de France et des sources de la Garonne. Le pic de Néthou en est le point culminant; hauteur, 3,481 mètres. On l'appelle aussi le *Mont maudit*.

MALADIE. s. f. (rad. *malade*). État quelconque de l'économie animale opposé à l'état de santé; trouble accidentel et plus ou moins profond qui se manifeste dans l'état des organes ou dans l'exercice des fonctions. Légère maladie. Fâcheuse maladie. Maladie dangereuse, mortelle. La maladie d'une personne, d'un animal, d'une bête. La cause, le traitement d'une maladie. Guérir de sa maladie. Contracter, gagner une maladie. Guérir une maladie. Relever de maladie. Etre atteint d'une maladie incurable. Etre sujet aux maladies. Aigrir, adoucir une maladie. S'il est beau et glorieux de guérir les *maladies*, quelle gratitude ne devons-nous pas à celui qui sait les prévenir? (Pinel.) Les *maladies* constituent une partie d'autant plus importante de l'histoire naturelle et philosophique de l'homme, qu'elles se partagent en quelque sorte l'existence de presque tous les membres de la grande famille du genre humain : elles envahissent même souvent la vie entière d'une foule d'individus qu'une éducation malheureuse, des professions sédentaires, des institutions barbares, encore empreintes de leur origine grossière et sauvage, et tous les vices d'une fausse civilisation, condamnent à ne jamais goûter les doux et inappréciables bienfaits de la santé. (Chambert.) L'homme qui ne meurt point de *maladies* accidentelles vit partout quatre-vingt-dix ou cent ans. (Buff.) Nous nous donnons plus de tourments pour guérir nos *maladies* que nous n'en aurions à les supporter. (J.-J. Rouss.) Le repos et la nourriture ne sont-ils pas de faibles remèdes de la continuelle *maladie* qui nous travaille? (Boy.)

Oh! que pour la punir de cette comédie,
Ne lui vois-je une vraie et triste *maladie*! (Boil.)

— Considérées pathologiquement, les maladies sont aiguës, atoniques, bilieuses, catarrhales, chroniques, convulsives, cutanées, dissimulées, endémiques, épidémiques, évacuatoires, exagérées, exanthématiques, fébriles, glaireuses, goutteuses, héréditaires, imaginaires, imputées, inflammatoires, intermittentes, laiteuses, malignes, métatastiques, miasmatiques, morales, etc. || *Maladie bleue*. V. CYANOSE. || *Maladie imaginaire*. V. HYPOCHONDRIE. || *Maladie nerveuse*. V. NÉVROSE. || *Maladie noire*. V. MÉLÆNA. || *Maladie du pays*. V. NOSTALGIE. || *Maladie pédiculaire*. V. PHTHIRIASE. || *Maladie de Poit*. V. MAL VERTÉBRAL. || *Maladie vénérienne*. V. SYPHILIS.

— Se dit aussi des animaux. V. ART VÉTÉRINAIRE.

— On dit aussi absol. La maladie, quand on parle d'une maladie épidémique

— Fig. Altération dans le moral. Hélas! combien le cœur a-t-il de *maladies*! (Volt.) Que faire contre une *maladie* de l'âme si invétérée et si contagieuse? (La Bruy.)

— Affection ou aversion que l'on a pour une chose. Avoir la maladie des livres, des médailles. Etre possédé de la maladie du luxe, des dépenses. La maladie du jeu. Quelle est l'incurable *maladie* de Théophile? Elle lui dure depuis plus de trente années. Il ne guérit point; il a voulu, il veut et il voudra gouverner les grands. (La Bruy.) L'ardeur de leurs disputes insensées est devenue la plus dangereuse de leurs *maladies*. (Boss.)

— Par analogie, De même qu'on dit Un État malade, on dit La maladie d'un Etat, d'un empire, d'une faculté. Les *maladies* des empires ne sont pas du nombre de celles qui se guérissent d'elles-mêmes. (Raynal.) Il fut convaincu que tous les gouvernements sont attaqués par des *maladies* incurables. (Barth.)

— Se dit aussi des plantes. On a comparé sans fondement les maladies des végétaux à celles des animaux. La manie trop commune de chercher des analogies avant de bien connaître les faits a beaucoup nui aux progrès de la pathologie végétale. Les maladies des plantes sont les lésions externes, les écoulements, la débilité, la cachexie, la putréfaction, l'excroissance, les monstruosités, la stérilité, la carie, le charbon, etc. Les maladies des plantes sont générales quand elles affectent à la fois tout le système organique; locales, quand elles n'affectent que telle ou telle partie, comme les boutons, les branches, etc.; endémiques, quand elles sont particulières à certaines races ou à certaines familles; sporadiques, quand elles attaquent indifféremment tantôt une espèce tantôt une autre; épidémiques, quand elles frappent un grand nombre d'individus dans une même contrée; contagieuses, quand elles se propagent d'un individu à un autre, soit par le contact immédiat, soit par des particules subtiles qui sont transportées par les vents.

— Fig. et prov. *C'est une maladie de femme*. Ce n'est rien.

— Prov. *Maladie et douleur se connaît à la couleur*. || *Maladie n'est pas santé*. || *Maladies viennent à cheval et s'en retournent à pied*. || *De grande maladie vient-on bien en grande santé*.

MALADIF, IVE. adj. (rad. *malade*). Sujet à être malade, valétudinaire. Personne maladive. Homme maladif. Femme maladive.

— Causé par la maladie. Au trouble *maladif* succède un calme salutaire nommé guérison. (Salland.)

MALADIVETÉ. s. f. État d'une personne maladive.

MALADRERIE. s. f. Hôpital de lépreux. Syn. de Léproserie et de Ladrerie. Ces établissements ne reçurent une très-grande extension et n'acquirent une régularité uniforme qu'après la seconde croisade. Les *maladreries* étaient de vastes enclos plus ou moins grands, tous bâtis sur le même modèle, renfermant des jardins, des vergers et des vignes; des habitations gothiques pour les malades des deux sexes, qui avaient chacun une cellule; une église et un cimetière, où quiconque entrait là dedans était bien sûr d'être enterré, car il n'en sortait plus. (Dict. des sc. méd.)

MALADRESSE. s. f. (du vieux fr. *male*, mauvaise, et *adresse*). Défaut, manque d'adresse, d'aptitude aux ouvrages manuels ou aux exercices du corps. La maladresse d'une personne, d'un ouvrier, d'un apprenti. La maladresse d'un chirurgien.

— Fig. Manque d'intelligence, d'adresse. Se conduire avec maladresse. Ce discours est rempli de maladresses. Cette apologie renferme beaucoup de maladresses. Les hommes manquent plus de cœurs par leur *maladresse* que la vertu n'en sauve. (Ninon.)

— Syn. comp. MALADRESSE. MALHABILETÉ. La *maladresse* se dit, dans le sens propre, du peu d'aptitude aux exercices du corps; la *malhabileté* ne se dit que du manque d'aptitude aux fonctions de l'esprit. Le premier peut se dire au figuré du manque d'intelligence et de capacité

pour les opérations intellectuelles ; mais il n'y a par réciprocité, et jamais l'on ne nommera malhabileté le défaut d'aptitude aux exercices corporels.

MALADROIT, OITE. adj. Qui n'est pas adroit, qui manque d'adresse, de tact. Ouvrier maladroit. Homme maladroit. Personne maladroite. Main maladroite.

— Qui manque d'esprit, d'intelligence. Jeune homme maladroit. Discours maladroit. Réponse maladroite. Je ne serais pas non plus si *maladroit* que de choisir la capitale pour le lieu de mes observations. (J.-J. Rouss.)

— substantiv. Celui, celle qui manque d'adresse. Un maladroit. Une maladroite. Le *maladroit* est un étourdi, non de cette étourderie de tête et d'esprit si gracieuse et si aimable quelquefois, mais d'une étourderie massive, corporelle, qu'on croirait toute concentrée dans ses mains et dans ses jambes. (N. Gallois.)

— Syn. comp. MALADROIT. MALHABILE. Un joueur de billard est *maladroit ;* un négociateur est *malhabile ;* on peut dire aussi qu'un négociateur est *maladroit*, mais on ne dira pas qu'un joueur de billard soit *malhabile*. V. MALADRESSE.

MALADROITEMENT. adv. D'une manière maladroite, avec maladresse. Faire une chose maladroitement.

MALAGA. Géogr. Ville et port d'Espagne, ch.-l. de l'intendance de Malaga, sur la Méditerranée ; fut fondée par les Phéniciens, prise par les Arabes en 714, et reconquise par les Espagnols en 1487 ; 70,000 hab. L'intendance de Malaga, située dans la capitainerie générale de Grenade, est très-fertile en vins renommés, en fruits exquis, surtout en raisin.

— MALAGA. s. m. Comm. Variété de raisin très-estimé qui nous vient de Malaga, cuit et sec, dans de petites boîtes oblongues.

— Vin du territoire de Malaga. Du Malaga. Un verre de Malaga. Une bouteille de Malaga. Boire du Malaga. Le Malaga coloré ambre foncé est le seul qui vienne en France, où il est difficile de l'avoir dans toute son authenticité. En nature et vieux, il est éminemment parfumé et tonique.

MALAGMA ou **MALAGME.** s. m. (du lat. *malagma ;* fait du gr. μάλαγμα, dérivé de μαλάσσειν, amollir). Médicament topique qui a la vertu de ramollir. ‖ Cataplasme émollient.

— Par extens. Toute espèce de topique mou.

MALAGMER. v. a. 1re conj. V. AMALGAMER.

MALAGRIDA (Gabriel). Jésuite italien né en 1689, à Mercajo, dans le Milanais, fut choisi pour aller faire des missions au Brésil, et mourut brûlé le 21 septembre 1761, non comme complice d'un régicide, mais comme faux prophète.

MALAGUETTE. s. f. Comm. Espèce de poivre nommé aussi *poivre de Guinée* et *graine de paradis*.

MALAI. s. m. Linguist. V. MALAIS.

MALAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *mala*, joue). Anat. Qui appartient, qui a rapport à la joue. Os malaire. Apophyse malaire.

MALAIS, AISE. adj. et s. Géogr. Grande variété de l'espèce humaine que l'on fait sortir de la presqu'île de Malacca, et qui est répandue dans l'Océanie occidentale. Les Malais, établis sur presque toutes les côtes de l'Océanie occidentale, semblent tenir à la fois des Hindous et des Chinois ; mais leur peau se rapproche du rouge de brique foncé, et quelquefois du blanc ou du noir. Ils ont la taille bien faite, la stature moyenne et carrée, et les pieds fort petits, quoiqu'ils marchent toujours pieds nus. Orgueilleux et jaloux, libertins et perfides, mais braves et indépendants hors des villes, les *Malais* sont presque toujours armés du kriss, souvent empoisonné avec la résine du terrible oupas. (De Rienzi.)

— adj. Qui appartient, qui est propre à ce peuple. Coutumes, mœurs malaises. Langue malaise. Les Chinois établis dans presque toutes les îles *Malaises* s'y marient avec des femmes du pays, parce qu'ils ne peuvent en amener de Chine. (De Rienzi.)

— MALAIS. s. m. Linguist. La langue la plus pure de l'Inde orientale, qui était la langue des savants, et qui est devenue celle du commerce. Quelques-uns écrivent *malai*.

MALAISANCE. s. f. État de celui qui est mal à son aise ; qualité de ce qui est malaisé. Notre désir s'accroît par la *malaisance*. (Mont.)

MALAISE. s. m. (du vieux fr. *male*, mauvais, et *aise*). Pathol. État incommode du corps, dans lequel les fonctions ne s'exécutent pas avec une entière liberté, et ne sont cependant pas assez dérangées pour constituer une maladie. Les causes du malaise sont ordinairement des abus ou quelques négligences dans l'emploi des six choses hygiéniques ; sa durée peut n'être que d'un moment ou se prolonger plusieurs jours, et il n'exige d'autre traitement que le régime habituel. Malaise partiel. Malaise général. Malaise idio-sympathique. Le *malaise* peut être considéré sous deux points de vue, ou comme le prodrome de presque toutes nos affections, ou comme un symptôme inhérent à la plupart d'entre elles. (Villen.)

— Fig. Détresse, indigence, manque d'argent.

MALAISÉ, ÉE. adj. Qui n'est pas aisé, qui est pénible, difficile. Il n'est pas *malaisé* de tromper un trompeur. (La Font.) Les traditions anciennes du genre humain et celles de la famille d'Abraham n'étaient pas *malaisées* à recueillir. (Boss.) Il est bien *malaisé* de régler ses désirs. (La Font.)

— D'un usage incommode. Escalier malaisé. Entrée malaisée. Porte malaisée. Sur un chemin montant, sablonnant, *malaisé*. (La Font.)

— Qui vit difficilement, dont le bien ne suffit pas toujours aux nécessités de la vie. Personne malaisée. Les auteurs de pensées et de maximes sont-ils comme les gens *malaisés*, qui ne payent leurs tributs qu'en petite monnaie ? (Noël.)

Dans ce tombeau fut déposé
Le corps de messire Nicaisé,
Qui vécut si bien à son aise,
Qu'il mourut enfin *malaisé*. (***)

— Qui se trouve dans l'embarras malgré une grande fortune. Riche malaisé. Prince malaisé.

MALAISÉMENT. adj. D'une manière malaisée, avec difficulté, avec peine. On grave sur le marbre bien plus *malaisément* que sur le sable. (Boil.)

MALAISER (SE). v. pron. 1re conj. Se faire difficilement. Plaisir et profit se *malaisent*. (Baïf.) Vieux et inusité.

MALAISIE. Géogr. Nom que l'on donne quelquefois à l'Océanie occidentale, à cause des Malais qui en sont la race dominante.

MALAISIEN, ENNE. adj. Syn. de Malais. Famille malaisienne.

MALAKAIRE. s. m. Hist. rel. Membre d'une petite secte russe qui se distingue par la pureté de ses mœurs. Les malakaires vivent habituellement de laitage ; ils observent des jeûnes rigoureux.

MALAMIRIS. s. m. Bot. Nom d'une espèce de poivre dans la presqu'île de l'Inde.

MALANDRES. s. f. pl. (du lat. *malandria*, pustules qui attaquent le cou des chevaux). Art vétér. Crevasse située au pli du genou, et d'où découle une humeur âcre qui corrode la peau.

— Défectuosités du bois carré, lorsqu'une partie est pourrie.

MALANDREUX, EUSE. adj. Qui a des malandres. Se dit en parlant du bois. Bois malandreux.

MALANDRIE. s. f. (du lat. *malandria*). Espèce de lèpre.

MALANDRIN. s. m. Hist. Nom donné, du temps des croisades, à des voleurs bohémiens ou arabes.

— Sous le règne du roi Jean, Bandits de diverses nations, que les rois prenaient à leur solde en temps de guerre, et qu'on licenciait à la paix. Ce licenciement ne s'effectuait jamais qu'au grand préjudice du pauvre peuple. Les malandrins cédèrent sous Charles V à l'ascendant du connétable du Guesclin.

— Coquin, vagabond. C'est un malandrin. Arrêter un malandrin, des malandrins. Nul *malandrin* n'eut l'air plus malhonnête. (Volt.)

Des *malandrins* la grossière cohue
Cuvait son vin, dans la grange étendue. (VOLTAIRE.)

MALANÉ. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, monopétalées, de la famille des rubiacées, comprenant le *malané sarmenteux*, arbrisseau de cinq à six pieds, dont le bois est blanchâtre et l'écorce roussâtre gercée ; et le *malané verticillé*, arbre d'une hauteur médiocre, dont le bois, blanc et susceptible d'un beau poli, est vulgairement appelé *bois de losteau*.

MALAPARI. s. m. Bot. Arbre des Moluques, de la famille des légumineuses.

MALA-POENNA. s. m. Bot. Grand arbre dont les feuilles, portées sur des pétioles renflés et velus, sont lancéolées, épaisses, luisantes en dessus, lanugineuses en dessous ; les fleurs naissent sur les rameaux en petits paquets sessiles, au nombre de cinq dans chaque paquet.

MAL-APPRIS, ISE. adj. Qui a reçu une mauvaise éducation, qui ignore les belles manières, les règles de la bienséance. Parmi des femmes lascives et impudiques, ils seront les bien-venus, en appelant les honnêtes qui n'aiment que leurs maris, sottes, *mal-apprises* et sans grâce quelconque. (Amyot.)

— Ce mot a été employé par des écrivains modernes. On se moqua d'elle comme d'une folle très-*mal-apprise*. (Mme de Sévig.)

— On dit aussi substant. Un mal-appris. Une mal apprise. C'est, ne vous en déplaise, madame, qu'Arlequin est un *mal-appris*. (Mariv.)

Typogr. Ouvrier qui a de la peine à lire. Inus.

MAL À PROPOS. adv. A contre-temps, lorsqu'il ne convenait pas. Arriver mal à propos.

MALAPTÈRE. adj. des 2 g. Syn. de Malacoptérygien.

— s. m. Ichthyol. Nom spécifique d'un poisson rangé parmi les labres.

MALAPTÉRONOTE. adj. des 2 g. (ét. gr., μαλακός, mou ; πτερόν, aile ; νῶτος, dos). Ichthyol. Qui porte des rayons mous à la nageoire du dos.

MALAPTÉRURE. s. m. (ét. gr., μαλακός, mou ; πτερόν, aile ; οὐρά, queue). Ichthyol. Genre de poissons de la famille des oplophores, et de l'ordre des holobranches abdominaux, dont on ne connaît qu'une seule espèce, le *malaptérure électrique*, ayant la tête moins grosse que le corps, qui est renflé en avant et généralement aplati comme la tête ; une teinte grisâtre, relevée par quelques taches noires ou foncées que l'on voit sur sa queue. Il habite le Nil et le Sénégal, et possède la propriété de donner des commotions électriques.

— C'est à tort ou par erreur typographique que plusieurs Dictionnaires et surtout Laveaux écrivent *malaperture*. Quelle en serait l'étymologie ?

MALARMAT. s. m. (ét. lat., *malè*, mal ; *armatus*, armé). Ichthyol. Syn. de Péristédion.

MALART. s. m. Ornith. Nom que l'on donne dans quelques départements au canard domestique mâle.

MALASPINA ou **MALESPINE.** Famille illustre d'Italie, feudataire immédiate de l'Empire, souveraine de la Lunégiane depuis le XIVe siècle.

MALASSIN. s. m. La falerre des moutons.

MALATE. s. m. (du lat. *malus*, fait de *malus*, pommier). Chim. Genre de sels produits par la combinaison de l'acide malique avec les bases salifiables.

MALATESTA. (littér. *mauvaise tête*). Famille souveraine de Rimini et d'une grande partie de la Romagne ; son dernier membre, Pandolfe IV, fut chassé de Rimini par César Borgia.

MALATHISE. s. f. Synonyme de Malachite. C'est en Sibérie qu'on trouve ces superbes *malathises* qui ornent nos cabinets d'histoire naturelle. (Malte-Brun.)

MALAUCÈNE. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. d'Orange (Vaucluse) ; 3,225 hab.

MALAVEN. s. m. Bot. Nom qu'on donne aux îles Philippines à un bois incorruptible ; l'arbre qui le produit n'est pas connu.

MALAVENTURE. s. f. Accident fâcheux.

MALAVISÉ, ÉE. adj. Qui fait, qui entreprend à contre-temps ; imprudent, indiscret. Etre malavisé. Personne malavisée. A dire tout ce qu'on pense sans savoir devant qui on parle, on est fort *malavisé*. (Roub.)

— substantiv. Un malavisé. Une malavisée. C'est un malavisé. Le *malavisé* ne regarde pas assez à la chose qu'il fait, il la fait mal. (Roub.) Le *malavisé* qui ne se soucie point de voir les difficultés est un sot. (Id.)

— Syn. comp. MALAVISÉ. IMPRUDENT. Celui qui ne s'avise pas des choses dont il doit s'aviser est *malavisé ;* celui qui ne voit pas aussi avant dans la chose qu'il aurait dû y voir est *imprudent*. *Avisé* veut dire qui voit, qui voit bien ; *prudent*, qui voit en avant, qui aperçoit au loin.

MALAVISÉMENT. adv. Maladroitement.

Qui donne *malavisément*,
Honteusement perd ce qu'il donne. (BAÏF.)

MALAXÉ, ÉE. part. pass. du v. Malaxer. S'empl. adject. Emplâtre malaxé.

MALAXER. v. a. 1re conj. (du gr. μαλάσσειν, ramollir). Pharm. Pétrir une substance pour la rendre plus molle et plus ductile. Malaxer un emplâtre. Malaxer une pâte de pastilles, une masse pilulaire.

— Par extens. Masser. Les Indiens efféminés pratiquent le massage, espèce de pétrissement de tout le corps nu, surtout au sortir du bain, par les mains délicates de femmes instruites à cette opération ; elles *malaxent* mollement toutes les articulations qu'elles font craquer. (Virey.)

MALAXIDE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des orchidées, comprenant des plantes herbacées, vivaces, à feuilles entières, alternes, et à fleurs disposées en grappe ou en épi au sommet des tiges. La malaxide de Loesel. La malaxide des marais. La malaxide monophylle.

MALAXIDÉ, ÉE. adj. Qui ressemble à une malaxide. ‖ MALAXIDÉES. s. f. Tribu de la famille des orchidées, ayant pour type la malaxide.

MAL-BÂTI, IE. adj. Mal fait, mal tourné. Homme mal-bâti. Femme mal-bâtie. Fam.

— subst. et par dérision. C'est un mal-bâti, un grand mal-bâti. Quel est ce *mal-bâti* de Romain qui vient après ce chaud amoureux ? (Boil.)

MALBERGE. s. f. Assemblée des Francs sur les montagnes.

MALBOROUGH. s. m. Comm. Petite étoffe rose à petits dessins.

MALBROUGH. V. MARLBOROUGH.

MALBROUCK. s. m. Mamm. Nom propre d'une espèce de guenon.

juive. ‖ Serviteur du grand prêtre Caïphe, fut frappé par saint Pierre, qui lui coupa l'oreille droite.

— Sorte de coutelas.

— Nom donné dans le XVIIe siècle à un demi-confessionnal qui n'avait qu'une oreille, ainsi nommé parce que Malchus n'avait qu'une oreille.

MALCHUS ou **MALCHE.** s. m. Ichthyol. Nom spécifique d'un poisson des eaux douces du Chili.

MALCOLM. Nom de quatre rois d'Écosse, qui régnèrent du Xe au XIIe siècle, dont le plus célèbre, Malcom III, fils de Duncan, fut tué dans une bataille contre Guillaume le Roux, en 1093.

MALCOLME. s. f. Bot. Genre de plantes établi pour plusieurs espèces.

MALCONTENT, ENTE. adj. Qui n'est pas assez content, mal satisfait. Etre malcontent de quelqu'un, de son fils, de ses parents. Un prince peut être malcontent des services de ses sujets ; un père, de l'application de son fils ; un maître, des progrès de son élève.

— subst. Nom donné, en 1573, aux Français qui, étant soutenus par le duc d'Alençon, frère du roi, Henri de Montmorency et le vicomte de Turenne, se plaignaient de l'inobservance des ordonnances, et demandaient l'assemblée des Etats. Nous jouons tous au *malcontent*, et avons oublié toutes autres sortes de jeux. (Est. Pasq.) Biron jouait à face ouverte au *malcontent*. (Id.)

— *A la malcontent*. loc. adv. A la manière d'un malcontent. ‖ Se dit aujourd'hui d'une sorte de coiffure qui consiste à porter les cheveux presque ras. Tailler les cheveux à la malcontent. Se mettre à la malcontent. Faire couper ses cheveux à la malcontent.

— Syn. comp. MALCONTENT. MÉCONTENT. On est *malcontent* quand on n'est pas aussi satisfait que l'on avait droit de l'attendre, et l'on est *mécontent* quand on n'a reçu aucune satisfaction. *Malcontent* se dit plus particulièrement du supérieur à l'égard de l'inférieur, et *mécontent*, au contraire, se dira plutôt de l'inférieur à l'égard du supérieur. *Malcontent* exige toujours un complément ; *mécontent* peut s'employer sans complément.

MALCONTENTEMENT. s. m. Se dit pour Mécontentement. Le prétexte de la conjuration d'Amboise était la religion, combien que le bruit fut qu'il y avait plus de *malcontentement* que d'huguenoterie. (Brulard.)

MALDANIES. s. f. pl. Helminth. Famille de l'ordre des annélides.

MAL-DISANT, ANTE. adj. Se dit pour Médisant.

MALDIVES (littér. *îles de Malè*). Géogr. Groupes innombrables d'îles, d'îlots et d'écueils, dans la mer des Indes, qui s'élèvent jusqu'à 12,000, et dont la plus grande est *Male* ou *Maledive*. Toutes ces îles forment un petit royaume, dont le chef s'intitule sultan.

MALDONAT (Jean). Jésuite, né en 1534, dans l'Estramadure, mort en 1583, enseigna la philosophie avec un très-grand succès au collége dit de Clermont, à Paris.

MALDONNE. s. f. (du fr. *mal* et *donner*). Jeux. Se dit familièrement de l'action de donner mal les cartes. Il faut refaire, il y a maldonne.

MALDRE. s. m. Métrol. Mesure de seize boisseaux à Hambourg.

MÂLE. adj. des 2 g. (du lat. *masculus*, dont on a fait *masle*, puis *mâle*). Qui est du sexe masculin. Qui est du même sexe que l'homme. Enfant mâle. Perdrix mâle. Il naît en Europe un seizième d'enfants *mâles* de plus que de femelles. (Buff.)

— Qui appartient au sexe masculin. Organes mâles de la génération.

— Fig. Qui appartient à l'homme, qui est fort, vigoureux, énergique. Vertu mâle. Courage mâle. Voix mâle. Style mâle. Mon esprit en conçoit une *mâle* assurance. (Corn.) Il faut à l'homme digne de ce nom de vastes entreprises, de hautes pensées, des périls éclatants, mais en même temps toute sa *mâle* énergie. (Virey.) Il y a des hommes privilégiés et dont la vieillesse a quelque chose de *mâle* et de beau. (Bouh.)

C'est là ce qu'attendaient ma haine et ma colère,
De la *mâle* vertu qui fait son caractère. (VOLT.)

Reconnais donc, Antoine, et conclus avec moi,
Que la pauvreté *mâle*, active et vigilante,
Est parmi les travaux moins lasse et plus contente,
Que la richesse oisive au sein des voluptés. (BOIL.)

— B.-arts. Qui est tracé, imaginé avec hardiesse ; qui porte l'empreinte du génie. Vous êtes né avec le génie le plus *mâle* et le plus ferme. (Volt.) Une raison forte et de l'éloquence *mâle*. (Id.)

— Bot. Qui ne porte que des étamines. Les anciens, dit M. Cuvier dans ses notes sur Delille, n'ignoraient pas que le palmier *femelle* a besoin de la poussière du palmier *mâle* pour être fécondé, mais ils n'avaient point étendu cette découverte aux autres plantes. Le premier qui prouva par des expériences décisives la nécessité du concours des deux sexes dans les végétaux fut Vaillant, démonstrateur de botanique au Jardin des Plantes de Paris ; mais il ne réussit point à persuader son contemporain Tournefort, qui continua à regarder la poussière des étamines comme un simple excrément.

l'opinion de Vaillant, et Kœlreuter l'a mise hors de doute, en produisant des mulets végétaux ; la poussière des étamines d'une espèce voisine donne des individus de forme intermédiaire ; et comme ces mulets végétaux ne sont pas tous inféconds, il est possible de changer par degrés une espèce en une autre. Ainsi, on ne devra donc pas s'étonner, si, en parlant de certaines plantes, de certaines fleurs, les écrivains ont dit : *plante mâle, plante femelle*, comme le prouvent les citations suivantes : Pour que le fruit du dattier ou du pistachier se développe, il est indispensable que les individus *mâles* soient placés au voisinage des individus *femelles*. (Encycl. mod.) Les pins *mâles* donnent une quantité prodigieuse de poussière séminale, qui, portée par les vents, a fait croire à des hommes ignorants qu'il pleuvait du soufre. (Millin.) Lorsque les dattiers sont en fleurs, les Arabes vont couper des rameaux *mâles* pour féconder les *femelles*, fendent légèrement le tronc de ces

dernières, et y implantent une tige de fleurs *mâles*. (Castel.) Il y a des fleurons qui, ayant des étamines, et n'ayant point de germe, portent le nom de fleurons *mâles*. (J.-J. Rouss.) On nomme plante androgyne celle qui porte des fleurs *mâles* et des fleurs *femelles* sur le même pied. (Id.) Il y a plus d'arbres à chatons *mâles* qu'il n'y en a qui aussi aient des chatons *femelles*. (Id.) Le peuple donne mal à propos le nom de chanvre *mâle* aux pieds qui portent les semences, et celui de chanvre *femelle* à ceux qui sont stériles. (Id.) Un organe *mâle* ou *femelle* peut donc, à lui seul, constituer une fleur. Pour qu'une fleur soit complète, elle doit offrir les organes des deux sexes, environnés d'une double enveloppe. (Encycl. mod.)

— *Encens mâle*, L'encens indien.

— Mar. *La mer est mâle* lorsqu'elle est couverte de lames élevées, qui brisent sur les bordages et embarquent dans différentes parties. ‖ Un bâtiment est *mâle* lorsqu'il s'élève bien à la lame et n'embarque pas d'eau.

— Techn. Se dit de la partie des forces, ciseaux ou tenailles, qui est mobile.

MÂLE. s. m. Celui qui est du sexe masculin, ou qui est du sexe correspondant à celui de l'homme. La valeur et la guerre sont le partage du *mâle*; l'amour est un combat dans lequel on n'acquiert le droit de donner la vie qu'en sachant braver la mort. (Virey.) Parmi tous les êtres organisés, animaux et végétaux, lorsque leurs sexes sont séparés, les *mâles* se distinguent des femelles, en ce que les premiers sont destinés à donner, et les secondes, formées pour recevoir. (Id.) Ce qui décèle encore la prédominance du principe de l'ardeur dans le *mâle*, c'est le teint plus brun, ce sont ces couleurs animées ou plus foncées généralement que chez les femelles, car toute leur texture est plus dense, plus aride, plus concentrée. (Id.) *Mâle* aussi dangereux que femelle maligne. (Boil.)

— Pop. On dit qu'un homme est *un laid mâle*, un *vilain mâle*, pour dire qu'il est mal fait et difforme. ‖ On dit aussi que c'est un *franc mâle*, un *bon mâle*, pour dire qu'il est vigoureux.

— Prov. *Mariage d'épervier, la femelle vaut mieux que le mâle*. Parce qu'en effet parmi les éperviers le mâle est le plus faible.

— Bot. Se dit des végétaux qui ne portent que des étamines.

> Le *mâle* (de la saussaie) fait voler à travers la campagne
> Mille esprits créateurs sur sa verte compagne. (***)

MALE. Géogr. Ile de la mer des Indes, la plus grande des Maldives; elle a 8 kilom. de tour; 2,000 hab.

MALEBESTE, MALBESTE. s. f. ou **MALEBET**. s. m. Mar. Hache à marteau qui sert à pousser l'étoupe dans les grandes coutures des vaisseaux.

MALEBÊTE. s. f. (ét. lat., *malus*, mauvais; *bestia*, bête). Personne dangereuse, et dont on doit se défier.

> Ainsi Fortune *male-bête*,
> Par un vrai tour de son métier,
> Fit voir qu'il ne faut s'y fier. (Scarron.)

MALEBOSSE. s. f. S'est dit pour Grosse bosse.

> . . . Et le fripier Martin
> Avec sa *malebosse* y perdait son latin.
> (Régnier.)

MALEBOUCHE. s. f. S'est dit pour Médisance. Se dit aujourd'hui pour Mauvaise langue.

— MALEBOUCHE. Nom d'un personnage métaphysique que nos anciens poëtes introduisaient puérilement sur la scène, avec d'autres de cette espèce, à la place des divinités anciennes.

MALEBRANCHE (Nicolas). Philosophe, théologien et mathématicien habile, né à Paris, en 1638. Il était fils d'un secrétaire du roi, et entra dans la congrégation de l'Oratoire. Son principal ouvrage est la *Recherche de la vérité*. Il mourut, en 1715, dans un âge très-avancé. Ses adversaires lui reprochent de s'être laissé entraîner par son imagination dans un spiritualisme exagéré. Il a fondé l'école métaphysique mystique.

MALEBRANCHISME. s. m. Philos. Doctrine de Malebranche. Le *malebranchisme* n'est que le cartésianisme corrigé et mitigé. (Trév.) Le *malebranchisme* est contenu dans le livre de la Recherche de la vérité. (Id.)

MALEBRANCHISTE. adj. et s. des 2 g. Partisan du malebranchisme. École malebran- [illegible] Un *malebranchiste* ne peut souffrir qu'on s'occupe d'autre chose que du monde intelligible; il regarde en pitié les poëtes, les orateurs les plus distingués. (Trév.)

— Qui a rapport, qui appartient au malebranchisme ou aux malebranchistes. Doctrine malebranchiste. Opinion malebranchiste.

MALÉDICTION. s. f. (pr. *ma-lé-dik-ci-on*; du lat. *maledictio*; fait de *male*, malheurs; *dicere*, dire, annoncer). Action de maudire; imprécation qu'on fait contre quelqu'un, en souhaitant qu'il lui arrive du mal. Donner sa malédiction. S'attirer des malédictions. Recevoir la malédiction de son père, de sa mère. Vous savez qu'Esaü, mon frère, est tout velu; si mon père me touche avec la main, je crains qu'il ne s'imagine que j'ai voulu le tromper, et que je n'attire sur moi sa *malédiction*. (Bible.) La *malédiction*, sans rites, sans solennités, et même quelquefois muette, était, dans les saintes Écritures, la dernière expression de la justice divine et humaine, en ces temps où il n'y avait encore ni lois, ni prisons, ni bourreaux. (Denne-Baron.) La *malédiction* peut être l'œuvre de la passion; elle peut être le cri de l'impuissance, qui veut rendre Dieu complice de sa haine; elle implique une idée de vindicte; elle appelle la vengeance divine sur des torts dont le châtiment n'est pas immédiat, et qu'elle voudrait punir dès cette vie. (Artaud.)

— Fatalité, mauvaise destinée. La malédiction est attachée à cette chose, à cette personne. La malédiction est sur cette maison, sur cette affaire.

— En style de l'Écriture, il se dit de la condamnation des réprouvés. Dieu a donné sa malédiction aux méchants et les a envoyés au feu éternel. N'est-ce pas la plus méritée des *malédictions* que celle de Dieu contre le premier homicide? (Denne-Baron.)

— *Malédiction!* Exclamation qui exprime le dépit et la colère. Elle n'est guère en usage qu'au théâtre.

MALE-FAIM. s. f. (littér. *mauvaise faim*). Faim excessive, cruelle.

> De tous les métiers le pire,
> Et celui qu'il faut élire
> Pour mourir de *male-faim*,
> Est à point celui d'écrire. (Moreau.)

MALÉFICE. s. m. (du lat. *maleficium*, mauvais service). Action par laquelle on est censé causer du mal à l'aide de moyens surnaturels et cachés, soit aux hommes, soit aux animaux, soit aux fruits de la terre même. Il y avait autrefois dans divers pays chrétiens un tribunal des maléfices.

MALÉFICIÉ, ÉE. adj. Qui a reçu un maléfice, maltraité. Tout estropié par accident ou *maléficié* par la nature, jeune ou vieux, est un pauvre. (Raynal.)

MALÉFIQUE. adj. des 2 g. Astrol. jud. Se dit des planètes auxquelles les ignorants attribuent des propriétés malignes.

MALEK-ADEL. V. MÉLIK.

MALÉKITE. s. m. Membre d'une secte musulmane qui suit un des quatre rites orthodoxes de l'islamisme, ainsi nommée d'un certain Malek, son fondateur.

MALEMENT. adv. S'est dit pour Malheureusement.

> Et nous eut *malement* contraints
> De courir les pays lointains. (Scarron.)

MALEMORT. s. f. (ét. lat., *mala*, mauvaise; *mors*, mort). S'est dit pour Mort malheureuse et tragique.

MALENCOMBRE. s. f. Syn. de Malencontre.

> . . . . *Malencombre*
> Puisse arriver à qui me répond toujours : Oui!
> (Scarron.)

MALENCONTRE. s. f. (du fr. *male*, mauvaise, *encontre*, aventure). Mauvaise rencontre, mésaventure. Je suis tombé sur le lard; *malencontre* est celui qui l'attacha. (Cl. Fauchet.) Où tu loges jamais n'arrive *malencontre*. (Ronsard.) Fam.

— Prov. *Qui se soucie malencontre lui vient.*

MALENCONTREUSEMENT. adv. D'une manière malencontreuse. Le scribe, tout intrépide qu'il était, a dû s'arrêter sur ce paragraphe, placé si *malencontreusement* sur sa route. (Fréron.)

MALENCONTREUX, EUSE. adj. Malheureux, rempli de rencontres fâcheuses, qui porte malheur. Présage malencontreux. Personne malencontreuse. Je suis quelquefois assez *malencontreux* pour dire quelque chose qui lui plaise. (Sév.) Voici pour moi un jour bien *malencontreux*. (Brueys.)

> Et pour surcroît de maux un sort *malencontreux*,
> Conduit en cet endroit un grand troupeau de bœufs.
> (Boileau.)

MALENGIN. s. m. (ét. lat., *malum*, mauvais; *ingenium*, génie). S'est dit pour Tromperie, fourberie.

MAL-EN-POINT. adv. En mauvais état pour la fortune, pour la santé.

MALENTENDU, UE. adj. Mal conçu, mal ordonné. Exécution malentendue. Bâtiment malentendu. Ouvrage malentendu.

— MALENTENDU. s. m. Erreur, paroles prises à contre-sens, discours mal interprétés. Un malentendu, de fâcheux [illegible] Les *malentendus* ont fait plus de mal au monde que les tremblements de terre. (Lemontey.)

> Et la pâle Famine, et la Peste effroyable,
> N'égalent point les maux et les troubles divers,
> Que les *malentendus* sèment dans l'univers.
> (Boursault.)

— Syn. comp. MALENTENDU. QUIPROQUO, V. QUIPROQUO.

MALENTOZOAIRE. adj. des 2 g. Zool. Syn. de Malacentomozoaire.

MALE-NUIT. s. f. Nuit passée dans l'insomnie.

MALÉOLENCE. s. f. (ét. lat., *malus*, mauvais; *oleum*, huile). Mauvaise odeur de l'huile. La maléolence des lampions.

MALEPESTE. s. f. Imprécation familière, qui marque le dépit ou l'étonnement. *Malepeste!* il se fait ici les plus belles affaires de Paris. (Palaprat.) *Malepeste* du sot que je suis aujourd'hui! (Mol.)

MALERAGE. s. f. S'est dit pour Désir violent.

MALEROUDA. s. m. Ornith. V. MAL-COWDA.

MALES. s. m. pl. Mar. Syn. d'Aiguillots. V. ce mot.

MALESHERBES. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Pithiviers (Loiret); 1,390 hab. Jadis titre d'une seigneurie appartenant à la maison de Lamoignon.

MALESHERBES (Chrétien-Guill. Lamoignon de). Ministre de Louis XVI, né à Paris en 1721, fils du chancelier Guill. de Lamoignon; fut nommé directeur de la librairie en 1750, entra au ministère en 1775; il voyagea en Hollande et en Suisse sous le nom de M. Guillaume, fut rappelé à Paris, et demanda la défense du roi, qui lui fut accordée; peu après il fut arrêté, conduit devant le tribunal révolutionnaire, et monta sur l'échafaud avec courage, lui et sa famille, le 22 avril 1794.

MALESHERBIACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une malesherbie. ‖ MALESHERBIACÉES. s. f. pl. Famille de plantes ayant pour type le genre malesherbie.

MALESHERBIE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes polypétalées, de la famille des passiflorées, comprenant plusieurs espèces du Chili et du Pérou. La malesherbie thyrsiflore et la malesherbie à feuilles linéaires ou linéarifoliée.

MALESHERBIÉ, ÉE. adj. Bot. Syn. de Malesherbiacé. ‖ MALESHERBIÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des passiflorées ayant pour type le genre malesherbie.

MALES-SEMAINES. s. f. pl. Purgations menstruelles auxquelles les femmes sont sujettes. ‖ On dit aussi au sing. *Avoir sa male-semaine*.

MALESTAN. s. m. Pêch. Nom que l'on donne sur quelques côtes aux sardines mises en saumure avant leur placement dans les barils.

MALESTROIT. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Ploërmel (Morbihan); 1,800 hab.

MALET. (Claude-François de). Général français, né à Dôle en 1754, fit avec distinction les campagnes de la Révolution, devint général de brigade en 1799, et fut nommé gouverneur de Pavie en 1805. Il refusa de reconnaître Napoléon, et fut incarcéré en 1808 par mesure de sûreté. Il s'échappa de sa prison avec les généraux Guidal et Lahorie dans la nuit du 23 au 24 octobre 1812. Ayant conspiré ensemble pour renverser du trône Napoléon absent; il parcourut les casernes de Paris en répandant le bruit de la mort de Napoléon. Il était sur le point de réussir, quand un général fit tout échouer. Il fut traduit devant une commission militaire, et fusillé le 29 octobre 1812.

MAL-ÊTRE. s. m. État de langueur, indisposition vague. Éprouver du mal-être. Sentir un mal-être.

— État incommode, gêne. Maman devait éprouver toutes les peines de l'indigence et du *mal-être*, après avoir passé sa vie dans l'abondance, pour la lui faire quitter avec moins de regret. (J.-J. Rouss.) Après avoir passé presque toute ma vie dans le *mal-être*, et souvent prêt à manquer de pain, il ne m'est jamais arrivé une seule fois de me faire demander de l'argent par un créancier. (Id.)

MALETROUSSE. s. f. Dr. cout. Ancien droit sur les fruits, sur les bestiaux.

MALETTE À BERGER. s. f. Bot. Nom vulgaire du thlaspi bourse à pasteur.

MALEVILLE (Jacques de). Jurisconsulte, né en 1731 à Domne (Périgord), mort en 1824; plaida comme avocat à Bordeaux, coopera à la rédaction du Code civil, devint sénateur en 1806, et pair en 1814.

MALÉVOLE. adj. des 2 g. (ét. lat., *malum*, mal; *volo*, vouloir). Qui veut du mal, malveillant. Voilà, lecteur bénévole ou *malévole*, tout ce que j'ai à te dire. (Scarr.) Fam.

> Montaigne, cet auteur charmant,
> Tour à tour profond et frivole,
> Dans son château paisiblement,
> Loin de tout frondeur *malévole*,
> Doutait de tout impunément. (Voltaire.)

MALEZIEU (Nicolas de). Né à Paris en 1650, mort en 1727, fut précepteur du duc du Maine et resta toute sa vie auprès de lui; fut membre de l'Académie française et de celle des sciences.

MALFAÇON. s. f. Ce qu'il y a de mal fait [illegible] façons.

— Fig. et fam. Mauvaise façon d'agir, supercherie.

MALFAIRE. v. n. 4e conj. (littér. *faire mal*). Faire du mal, de méchantes actions, nuire. Être enclin à malfaire. Se plaire à malfaire. *Malfaire* est quelquefois utile ou nécessaire. (Laya.)

MALFAISANCE. s. f. Disposition à faire du mal, à nuire volontairement.

— Fig. La malfaisance des moyens.

MALFAISANT, ANTE. adj. Qui se plaît à faire du mal, à nuire. Homme malfaisant. Femme malfaisante. Esprit malfaisant. Humeur malfaisante. C'est l'instinct de tous les animaux, dès que le péril les occupe, de cesser d'être *malfaisants*. (Marmont.) D'animaux *malfaisants* c'était un très-bon plat. (La Font.) Cet homme est tout entier dans le tombeau, puisque sa malédiction, dernière émanation du génie *malfaisant*, retombe et se perd avec lui dans l'abîme. (Thomas.)

> O surprise! ô douleur profonde!
> Fatale absence! horribles changements!
> Quels autres *malfaisants*
> Ont flétri la face du monde? (Voltaire.)

— Qui est nuisible, qui cause du mal. Vin malfaisant. Boisson malfaisante. Médicament malfaisant. Ragoût malfaisant.

MALFAIT, AITE. adj. Laid, mal bâti, contrefait, difforme. ‖ Se dit en parlant des personnes. Personne malfaite. Homme malfait. Enfant malfait.

— Mal composé, mal disposé, mal entendu, mal exécuté. Se dit en parlant des choses.

MALFAITEUR, TRICE. s. Celui, celle dont les habitudes ou dont les actions sont criminelles. Un malfaiteur. Une malfaitrice. Punir les malfaiteurs. La loi punit des travaux forcés toute association de malfaiteurs envers les personnes ou les propriétés.

> Un *malfaiteur* ne peut se soustraire au supplice,
> Et s'il échappe à la justice,
> Rarement il échappe à sa propre fureur.
> (Lebrun.)

> Un *malfaiteur* a beau se croire adroit,
> Il se trahit toujours par quelque endroit.
> (Jauffr.)

MALFAMÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *malus*, mauvais; *fama*, renommée). Qui a une mauvaise réputation. Homme malfamé. Femme malfamée.

— MALFAMÉES. s. f. pl. Bot. On donne ce nom dans les colonies à quelques espèces d'euphorbes qui n'ont point les propriétés pernicieuses que possèdent les autres espèces. On les appelle aussi *malnommées*.

MALFILÂTRE (Jacq.-Ch.-L. de Clinchamp de). Poëte français, né à Caen en 1733 d'une famille pauvre, manifesta de bonne heure de grandes dispositions pour la poésie, et remporta quatre fois le prix décerné par l'Académie de Rouen. Il est mort de faim et de misère en 1767. Il a laissé un poëme intitulé : *Narcisse dans l'île de Vénus*, et différentes poésies.

MALGRACIEUSEMENT. adv. S'est dit pour D'une manière malgracieuse.

MALGRACIEUX, EUSE. adj. Qui n'est pas gracieux; qui a de l'aigreur, de la rudesse; qui est incivil. Homme malgracieux. Convive malgracieux. Personne malgracieuse. Enfant malgracieux. Fam.

— Fig. Réponse malgracieuse.

MALGRÉ. prép. (mot composé de deux autres mots français : *mal* pour *mauvais*, et *gré* pour *volonté*). Contre le gré de. Malgré soi. Malgré quelqu'un. Nous suivons *malgré* nous le vainqueur de Lesbos. (Rac.) Sauvons-le *malgré* lui de ce péril extrême. (Id.) Ma folle ardeur *malgré* moi se déclare. (***)

— Nonobstant. Se dit des choses. Malgré la pluie. Malgré l'orage. Malgré la grêle. *Malgré* cela, vous ne sauriez croire combien l'approche du danger augmente ma poltronnerie. (Volt.) *Malgré* la vue de toutes nos misères qui nous touchent et qui nous tiennent à la gorge, nous avons un instinct que nous ne pouvons réprimer, qui nous élève. (Pasc.)

> Le monde est une comédie :
> *Malgré* l'intérêt que j'y prends,
> Je m'en amuse, et j'étudie
> Les ridicules différents. (Favart.)

> Mon estime toujours commence par le cœur;
> Sans lui l'esprit n'est rien, et, *malgré* vos maximes,
> Il produit seulement des erreurs et des crimes.
> (Gresset.)

— Au mépris de. Malgré Dieu. Ils ont tenté Dieu, en songeant à se faire heureux *malgré* ses lois. (Boss.) J'aime, il est vrai, *malgré* votre défense. (Rac.)

— *Malgré que*. Quoique ce mot doive toujours avoir pour complément un substantif, cette préposition se construit avec *que* dans l'expression consacrée *malgré qu'il en ait*, c'est-à-dire *mauvais gré qu'il en ait*; hors de là, ce serait une faute. En effet, si l'on construisait *malgré que* avec un verbe autre que *avoir*, on n'obtiendrait plus la même analyse. Malgré qu'on en ait. Malgré qu'ils en aient. On n'a besoin d'élever que les hommes vulgaires; leur éducation doit seule servir d'exemple à celle de leurs semblables; les autres s'élèvent *malgré* qu'on en ait. (J.-J. Rouss.) Pénétrée du regret de sa mère, elle voudrait vous oublier, et, *malgré* qu'elle en ait, il trouble sa conscience pour la forcer de penser à vous. [illegible] en ait, nous voulons être comptés dans l'univers et y être un objet important. (Montesq.)

— Les anciens disaient *maugré*. *Maugré* moi je t'écris, *maugré* moi je t'efface. (De la Boët.)

— S'est dit substantiv. pour Mauvais gré. Votre *malgré* ne voudrais encourir. (Villon.)

MALHABILE. adj. des 2 g. Qui n'est pas habile, qui manque d'habileté, d'intelligence, de capacité, d'adresse. Jeune homme malhabile. Personne malhabile. Négociateur malhabile.

MALHABILEMENT. adv. D'une manière malhabile. S'y prendre malhabilement. Travailler malhabilement.

MALHABILETÉ. s. f. Défaut, manque d'habileté, d'adresse. La malhabileté d'un enfant, d'un jeune homme. La malhabileté d'une personne.

MALHERBE (François de). Poëte français, né à Caen vers 1555, mort à Paris en 1628, se fit connaître par des pièces de poésie où l'on trouvait une harmonie et une pureté de style jusqu'alors inconnues; il porta si loin la sévé-

rité de son goût, qu'il fut appelé *le tyran des mots et des syllabes*. Il parvint à épurer la langue, et mérita les éloges de Boileau :

> Enfin *Malherbe* vint, et le premier en France
> Fit sentir dans les vers une juste cadence,
> D'un mot mis en sa place enseig... le pouvoir, etc.

MALHERBE. s. f. Bot. Nom donné dans les départements méridionaux de la France à la dentelaire, à la globulaire turbith, et au daphné mézéréon.

MALHEUR. s. m. (du lat. *mala hora ; mala*, mauvaise ; *hora*, heure). Mauvaise destinée, mauvaise fortune. Etre dans le malheur. Tomber dans le malheur. Le *malheur* dépend moins des choses que l'on souffre que de l'impatience avec laquelle on augmente son *malheur*. (Fén.) Le *malheur* est moins difficile à supporter que l'extrême bonheur ; l'un vous fortifie et l'autre vous énerve. (Ségur.) Le *malheur* nous rend plus sages : on dirait que le bonheur et la bonne fortune sont incompatibles ; la prospérité ôte à l'homme le jugement. (Sénèq.) Le *malheur* et la pauvreté ramènent à l'égalité. (Daru.) Les réflexions, les connaissances, la philosophie, et plus encore la voix d'une conscience pure, rendent courageux dans le *malheur*. (Boss.) L'histoire a peint des sages dans la retraite, des héros dans l'oppression ; mais elle n'offre rien de plus grand que la dignité de Sully dans le *malheur*. (Buff.)

> Éloigné du *malheur* qui m'opprime,
> Votre cœur aisément se montre magnanime. (Rac.)

— Désastre, infortune, accident fâcheux. Grand malheur. Etrange, fâcheux malheur. Malheur ordinaire, extraordinaire. Malheur prévu, imprévu, juste. Les malheurs de la vie. Un surcroît de malheurs. L'image de nos malheurs. Tomber dans un grand malheur. Etre accablé de malheurs. Prévenir les malheurs. Profiter de ses malheurs. Oublier ses malheurs. Pleurer son malheur. Accroître ses malheurs. Diminuer ses malheurs. Plaindre les malheurs de quelqu'un. Supporter ses malheurs. Succomber à ses malheurs. Est-ce un si grand *malheur* que de cesser de vivre? (Rac.) Plaignez votre *malheur* sans vouloir l'augmenter. (Id.) Nos *malheurs* trouvent des cœurs sensibles. (Id.) On a mille remèdes pour consoler un honnête homme et pour adoucir son *malheur*, mais on n'en trouve pas un pour alléger celui du méchant. (La Bruy.) Un homme plus grand que ses *malheurs* fait voir qu'il n'en était pas digne. (Stanislas.) Un *malheur* continuel pique et offense ; on hait d'être ainsi houspillé par la fortune. (Mme de Sév.)

> Vos yeux, de larmes moins trempés,
> A pleurer vos *malheurs* étaient moins occupés.
> (Racine.)

— État des malheureux. Mon *malheur* croissait toujours. (Fén.)

— *Malheur à !* Exclamation qui emporte une idée de vengeance, et qui sert à prédire le malheur qui tombera sur telle personne. Malheur à lui ! Malheur aux vaincus ! Malheur aux faibles ! aux méchants ! aux traîtres ! *Malheur* à qui profane l'Evangile ! (Lamenn.) *Malheur*, trois fois *malheur* à ceux qui s'armeront pour les Mameluks et combattront contre nous ! (Napol.) *Malheur* à qui est exposé à l'entretien d'un tel personnage ! (La Bruy.) *Malheur* aux aveugles qui conduisent ! *Malheur* aux aveugles qui sont conduits ! (Pasc.)

> *Malheur* en ce moment au voyageur tranquille
> Dont l'innocente approche a troublé leur asile :
> Sur lui, de tous côtés, dardant leurs aiguillons,
> Ils (les frelons) brunissent les airs de bruyants bataillons.
> (Aignan.)

— Se dit aussi en parlant des choses, et sert à prédire un mauvais succès, ou que la chose dont on parle n'en aura pas, qu'elle arrive dans un mauvais temps. *Malheur* aux détails ! la postérité les néglige tous ; c'est une vermine qui tue les grands ouvrages. (Volt.)

— *Malheur sur*. Malheur sur eux et sur leurs enfants !

— *Par malheur*. Expr. adv. Par accident. Il est tombé par malheur.

— Malheureusement. J'en pourrais, par *malheur*, faire d'aussi méchants. (Mol.)

— *Pour le malheur de*. Expr. prép. Malheureusement pour. Ce fut en ces temps que, pour le *malheur* du royaume, mourut ce cardinal fameux par la force de son génie. (Fléch.) Hélas ! pour mon *malheur*, je l'ai trop écouté. ... et vous plut. (Id.)

— Prov. *A quelque chose malheur est bon*. Le *malheur* est bon à deux choses : à éprouver les amis, et à épurer la vertu. Il en est de l'homme de bien comme des plantes aromatiques, plus elles sont broyées, plus elles exhalent leurs parfums. (B. Franklin.)

> Quand le *malheur* ne serait bon
> Qu'à mettre un sot à la raison,
> Toujours serait-ce à juste cause
> Qu'on le dit bon à quelque chose. (La Font.)

‖ *Le malheur n'est pas toujours à la porte d'un pauvre homme*. La fortune peut changer ; il arrive souvent quelque consolation inattendue ; la pauvreté n'est pas toujours un obstacle au bonheur. ‖ *O malheur, je te salue, si tu viens seul !* On doit remercier le Ciel quand on n'éprouve qu'un malheur à la fois.

— Syn. comp. MALHEUR. ACCIDENT. DÉSASTRE. Le *malheur* s'applique aux événements ; l'*accident* regarde la personne ; le *désastre* est plus général.

MALHEURE (A la). Express. adv. Locution qui se disait pour Mal à propos, malheureusement. Comme le chariot de l'épousée sortait de la porte, un essieu se rompit, et chacun s'écria à la *malheure*. (Cl. Fauchet.)

> Et bien à la *malheure* est-il venu d'Espagne,
> Ce courrier que la foudre et la grêle accompagne !
> (Corneille.)

MALHEUREUSEMENT. adv. D'une manière malheureuse. Mourir malheureusement. Vivre malheureusement.

— Par malheur. Malheureusement il est mort. Malheureusement il est arrivé que... Une excellente femme disait : Je n'ai pas d'enfants, *malheureusement* pour eux. (Noël.)

MALHEUREUX, EUSE. adj. (rad. *malheur*). Qui n'est pas heureux, qui n'est pas favorisé de la fortune, qui est dans une situation fâcheuse, affligeante ; qui a du malheur. Un homme malheureux. Il est bien malheureux. Les hommes ne peuvent pas manquer d'être *malheureux* ; ils le sont les uns par les autres, et de plus par eux-mêmes. (S. Dubay.) Ceux qui ont toujours été *malheureux* ne sentent que la moitié de leurs peines. (La Roche.) Il est aussi naturel de craindre que d'espérer quand on est *malheureux*. (Stanislas.) L'avantage qu'il y a d'être *malheureux*, c'est qu'on sait compatir aux maux d'autrui. (Fén.) Le plus *malheureux* des hommes est celui qui ne sait pas supporter le malheur. (Bias.) Ceux qui croient avoir du mérite se font un honneur d'être *malheureux*, pour persuader aux autres et à eux-mêmes qu'ils sont dignes d'être en butte à la fortune. (La Rochef.)

— Se dit aussi des choses. Digne de pitié. Etat malheureux. Un règne malheureux. Une vie malheureuse. Situation malheureuse. La condition des despotes est si *malheureuse*, qu'ils ont assez de puissance pour opérer les plus grands maux. (Barth.)

— Qui n'est pas favorisé de la fortune, qui n'a pas de chance, de succès. Etre malheureux au jeu. Avoir été malheureux dans une entreprise, dans une affaire. Etre malheureux à la guerre. Il est malheureux en amis. Etre malheureux en tout.

— Fâcheux, funeste. Un choix, un coup malheureux. Une entreprise malheureuse. Guerre malheureuse. Passion malheureuse. Les armes de la France furent d'abord *malheureuses* de tous les côtés. (Volt.) Les entreprises hardies, quoique *malheureuses*, font souvent des imitateurs. (Id.)

— Qui cause ou peut causer, qui annonce du malheur. Evénement malheureux. Jour malheureux. Rencontre malheureuse. Des suites malheureuses. L'habitude *malheureuse* que nous avons prise de nous forger des fantômes de douleur et de plaisir. (Buff.) Il usait dans toute son étendue du *malheureux* droit de se venger. (Volt.)

— Qui a des suites fâcheuses, funestes, déplorables. Un malheureux effet. Une malheureuse délicatesse. Les malheureux progrès de l'erreur. Son pouvoir *malheureux* ne sert qu'à le gêner. (Rac.) La *malheureuse* facilité que nous avons à nous servir de mots que nous n'entendons point, commence plutôt qu'on ne pense. (J.-J. Rouss.)

— Qui porte malheur, qui est de mauvais augure. Mine malheureuse. Physionomie malheureuse.

— Mauvais en son genre. Malheureux écrivain.

— Médiocre, insuffisant, qui n'est pas proportionné. Une malheureuse chambre. Un malheureux dîner. Une malheureuse pièce de cinq francs, de cinquante centimes.

— *Avoir, faire une fin malheureuse*. Mourir comme un impie ou comme un criminel, par la main du bourreau, ou périr d'une mort tragique.

— *Avoir la main malheureuse*. Se dit d'un chirurgien qui réussit rarement dans ses opérations, et particulièrement de toutes les personnes qui, travaillant à des ouvrages de main, ne réussissent pas, ou des personnes qui cassent tout, sans faire attention.

— *Fin malheureuse*. Mort tragique ou honteuse. ‖ *Mémoire malheureuse*. Qui retient mal. ‖ *Facilité malheureuse*. Facilité dont on abuse.

— Prov. *Etre malheureux en fricassée*. Ne réussir à rien. ‖ *Etre malheureux comme un chien qui se noie*. Etre très-malheureux. ‖ *Quand un homme est malheureux, il se noierait dans un crachat*. Il arrive à certaines gens des accidents qu'on n'aurait pas cru possibles. ‖ *Malheureux au jeu, heureux en femme ou en amour*. Se dit par plaisanterie pour consoler les joueurs qui perdent. ‖ *Il est des enfants de Turlupin, malheureux de nature*. Se disait d'un homme malheureux par sa naissance, les Turlupins ayant été proscrits avec toute leur postérité.

MALHEUREUX, EUSE. s. Celui, celle qui est dans l'indigence, dans la pauvreté, dans la misère. Nous querellons les *malheureux* pour nous dispenser de les plaindre. (Vauven.) Si chacun faisait tout le bien qu'il peut faire sans s'incommoder, il n'y aurait pas de *malheureux*. (Duclos.) Les *malheureux* sont malheureux partout. (J.-J. Rouss.) On oublie aisément les *malheureux* quand on est dans la prospérité. (***) Il est rare qu'un *malheureux* ait des amis, plus rare encore qu'il ait des parents. (Stanislas.) Il faut honorer l'homme dans les *malheureux*, et ne pas les dégrader plus qu'ils ne le sont par leur misère. (Id.)

> Mon cœur, jaloux du sort de ces grands *malheureux*,
> Veut s'élever, madame, et tomber avec eux. (Racine.)

— Personne méchante, fourbe, sans honneur, méprisable, vile. Il faut chasser ce malheureux.

> Tant d'amour touche enfin une âme généreuse ;
> Hélas ! que de raisons contre une *malheureuse !*
> (Racine.)

— Exclam. Malheureux ! qu'as-tu fait ? Ah *malheureux !* je t'estimais, et tu me déshonores. (J.-J. Rouss.)

— *Grand malheureux*. Façon de parler qui se prend quelquefois en mauvaise part, et exprime le plus grand mépris. Regnard l'applique à un marquis qui lui paraît lâche et ridicule :

> Voilà donc le marquis, cet homme dangereux ?
> — Oui, monsieur, le voilà. — C'est un grand *malheureux*.

— On appelle aussi *malheureuse* une femme de mauvaise vie. C'est une malheureuse.

MALHONNÊTE. adj. des 2 g. Qui est incivil, qui est contraire à la civilité, à la bienséance. Un homme malhonnête. Procédés malhonnêtes. Conduite malhonnête. Ton malhonnête.

— Qui n'a ni probité ni honneur. Un malhonnête homme. Dans cette acception l'adjectif se met toujours avant son substantif.

— Qui est contraire à la probité. Action malhonnête.

— subst. Un malhonnête. Une malhonnête. Vous êtes un malhonnête.

— Syn. comp. MALHONNÊTE. DÉSHONNÊTE. Il ne faut pas confondre ces deux mots. *Déshonnête* est contre la pureté, contre la pudeur, la bienséance ; *malhonnête* est contre la civilité et quelquefois contre la droiture, contre la bonne foi. Le premier ne se dit que des choses ; le second se dit également des choses et des personnes.

MALHONNÊTEMENT. adv. D'une manière malhonnête, contraire à la probité ou à la bienséance. Parler malhonnêtement. Se conduire malhonnêtement. En user malhonnêtement.

MALHONNÊTETÉ. s. f. Manque de civilité, de bienséance. Il y a de la malhonnêteté dans ses manières, dans son procédé.

— Action, discours malhonnête. Dire des malhonnêtetés. Répondre des malhonnêtetés.

MALIA. Géogr. anc. Ville de Phthiotide, célèbre par ses eaux minérales.

MALIAQUE. adj. des 2 g. Géogr. anc. Qui appartient à la ville de Malia. ‖ *Golfe Maliaque*. Golfe de la mer Egée, au S.-E. de la Thessalie, près des Thermopyles et de la ville de Malia. Aujourd'hui *golfe de Zeitoun*.

MALIARE. adj. et s. des 2 g. Nom donné à une des castes qui habitent la côte de Malabar. Les *maliares* sont musiciens, devins et charlatans. (De Rienzi.)

MALIBRAN (Marie-Félicité). Célèbre cantatrice, née à Séville en 1809, de Manuel Garcia ; elle mourut à 27 ans en 1836, d'une fièvre nerveuse. Elle excellait autant comme tragédienne que comme cantatrice.

MALICE. s. f. (du lat. *malitia*, fourberie). Esprit, action qui fronde le ridicule, les travers, qui s'empare du côté comique d'une chose ou d'une personne sans vouloir leur nuire. Il entre toujours dans la malice de la facilité et de la ruse. Grande malice. Avoir un fond de malice. Etre sans malice. Etre exposé à la malice de quelqu'un. Se garantir de la malice de quelqu'un. La ruse que suppose la *malice* dispose insensiblement à la malignité, parce que rien ne coûte à l'amour-propre pour réussir. (Roubaud.) L'Apôtre nous avertit que nous devons être enfants en *malice*. (Boss.) On est d'ordinaire plus médisant par vanité que par *malice*. (La Rochef.) La *malice*, chez nous, est la mère de la chanson, et la chanson a été pendant je ne sais combien de temps la seule consolation de nos aïeux. (A. Genevoy.) Les premiers hommes, lorsque le monde plus innocent était encore dans son enfance, remplissaient des neuf cents ans par leur vie ; et lorsque la *malice* s'est accrue, la vie en même temps s'est diminuée. (Boss.) Je restais toujours exposé à la *malice* de mes ennemis, et je m'étais presque ôté les moyens de m'en garantir. (Montesq.)

> Un cœur noble ne peut soupçonner en autrui
> La bassesse et la *malice*
> Qu'il ne sent point en soi. (Racine.)

> . . . C'est chez les plus sots
> Que l'on trouve la pure *malice*. (Nivern.)

— *Malice noire*. Celle qui part d'un cœur perfide, pervers, atroce et traître, action de méchanceté horrible et réfléchie.

> Non, il le faut ici confesser à sa gloire,
> ... point une *malice* noire ;
> Et nos seuls ...
> Abusaient contre nous de sa facilité. (Racine.)

— Action faite, parole dite avec malice. Faire des malices.

— Par extens. Inclination à jouer des petits tours de gaieté et malins pour rire. Espièglerie, supercherie plaisante. Une petite malice. Une malice d'enfant. Méditer une malice. Faire une malice. Un peu de *malice* ne gâte rien en amour ; elle attise et rallume le feu prêt à s'éteindre. (Chev. de Propiac.)

> En un cœur féminin la *malice* semée
> Profite, multiplie, et croît comme chiendent.
> (Desbassy.)

> Ceux qui ne savaient pas la ruse et la *malice*,
> S'étonnaient de voir que Martin
> Chassât les lions au moulin. (La Font.)

— Se dit aussi en parlant des enfants qui ont l'esprit tourné à la moquerie. Cet enfant est plein de malice. Sa physionomie est remplie de malice. Sa bouche abondait en *malice*. (J.-B. Rouss.)

— *A la malice de*. Être exposé à la malice de quelqu'un. Je restais toujours exposé à la *malice* de mes ennemis, et je m'étais presque ôté les moyens de m'en garantir. (Montesq.)

— *Entendre malice à quelque chose*. Donner une interprétation maligne à quelque chose. ‖ *Ne pas entendre malice à quelque chose*. Dire ou faire quelque chose sans mauvaise intention.

— Ce mot est quelquefois synonyme de Malignité. C'est en ce sens qu'on dit *la malice du péché*.

— *Fourré de malice*. Expression proverbiale qui s'applique à un homme malin, qui fait le simple. C'est un innocent fourré de malice. Un vieux singe tout pelé par dehors, mais fourré de *malice* au dedans. (Est. Pasq.)

— L'Académie ne dit *malice* que des personnes et du péché ; mais il se dit aussi des choses. Aux *malices* du sort enfin dérobez-vous. (Rac.) ‖ Les *malices*, expression neuve qui dit plus que caprices. (Geoffroy.)

— Syn. comp. MALICE. MALIGNITÉ. MÉCHANCETÉ. Le propre de la *malice* est l'adresse et la finesse ; le propre de la *malignité*, la dissimulation et la profondeur ; le propre de la *méchanceté*, l'audace et l'atrocité.

MALICIEUSEMENT. adv. Avec malice. Il se place entre l'auxiliaire et le participe. Dire une chose malicieusement. Il l'a dit malicieusement. Il a malicieusement interprété cette réponse.

MALICIEUX, EUSE. adj. Qui est enclin à faire des malices. Personne malicieuse. Homme malicieux. Femme malicieuse. Enfant malicieux. Les hommes sont quelquefois plus méchants que les femmes, mais les femmes sont toujours plus *malicieuses* que les hommes. (Girard.)

— Qui a de la malice, qui est rempli de malice. Esprit malicieux. Dessein malicieux. Arrêter les progrès d'une procédure *malicieuse*. (Boss.)

— *Cheval malicieux*. Qui use d'adresse contre celui qui le monte.

— subst. Un malicieux. Un petit malicieux. Le *malicieux* veut faire de petites peines, et non causer de grands malheurs. Quelquefois il veut seulement se donner une sorte de supériorité sur ceux qu'il tourmente. (Laveaux.)

— Syn. comp. V. MALIN.

MALICORE ou **MALICORIUM.** s. m. (ét. lat., *malus*, pomme ; *corium*, cuir). Bot. Nom donné à l'écorce de grenade, parce que cette enveloppe a un peu l'apparence du cuir.

MALICORNE. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de La Flèche (Sarthe) ; 2,000 hab.

MALIEN, IENNE. adj. et s. Géogr. anc. Nom d'un peuple de Thessalie qui habitait les bords du golfe Maliaque.

MALIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *malum*, pomme ; *forma*, forme). Bot. Qui a la forme d'une pomme. Fruit maliforme.

MALIGNEMENT. adv. Avec malignité. Répondre malignement. Interpréter malignement une chose. D'un frivole encens malignement avare.

MALIGNEUX, EUSE. adj. S'est dit pour Malin, rusé, méchant.

MALIGNITÉ. s. f. (rad. *malin*). Inclination à penser, à faire du mal ou à en dire. Le noir venin de sa *malignité*. (Boil.) Quand on ne peut satisfaire sa vanité en se faisant grand, on tâche de satisfaire sa *malignité* en rabaissant ceux qui le sont. (Nicole.) Lorsque la *malignité* affecte de se montrer compatissante, ne vous y trompez pas, elle cherche à exciter l'indignation contre l'auteur des maux qu'elle feint de déplorer. (Lévis.) On se venge avec d'autant plus de fureur et de *malignité* de son ennemi, qu'on se sent plus faible ou qu'on le redoute davantage. (Viroy.) La *malignité* se nourrit en mère cruelle des rapports qu'elle a elle-même enfantés. (S. Dubay.)

> Que veut-il ? est-ce haine, est-ce amour qui l'inspire ?
> Cherche-t-il seulement le plaisir de leur nuire ?
> Ou plutôt n'est-ce point que sa *malignité*
> Punit sur eux l'appui que je leur ai prêté ? (Racine.)

— Influence pernicieuse, qualité nuisible que l'on suppose dans certaines choses. La malignité du sort. La malignité de l'air. La malignité des hommes.

— Ce mot a été employé au pluriel. Le moindre défaut d'un auteur célèbre, joint avec les *malignités* du public, suffit, dit-il, pour faire tomber un ouvrage. (Volt.)

— Propriété contagieuse de certaines maladies ...

MALIGNOSITÉ. s. f. S'est dit pour Malignité, méchanceté.

MALIKI. s. m. Relig. mahom. Un des quatre rites orthodoxes de l'islamisme.

MALIKIANÉ-KALFASSI. s. m. Hist. ott. Bureau du département des finances à Constantinople, où se fait le contrôle des fermes à vie.

MALIMBE. Géogr. Ville du royaume de Congo, sur la côte d'Afrique.

MALIMBE. s. m. Ornith. Oiseau de l'ordre des passereaux entre les veuves et les bouvreuils.

MALIN, IGNE. adj. (du lat. *malignus*, fait de *malum*, mal). Qui est disposé à faire du mal, qui prend plaisir, qui est enclin à faire, à dire du mal. Homme malin. Femme maligne. Auteur malin. Public malin. Volonté maligne. Esprit malin. Les hommes sont naturellement si *malins*, qu'ils ne s'attachent qu'aux défauts des autres, et ne regardent presque pas leurs vertus, qui mériteraient beaucoup plus d'attention. (Belleg.)

Mâle aussi dangereux que femelle *maligne.* (Boil.)

— Qui se plait, qui est enclin à faire ou à penser des malices. Homme malin. Enfant malin. Le Français né *malin* créa le vaudeville. (Boil.)

— Satirique. Discours malin. Interprétation maligne. Maligne approbation. Prose maligne. Vers malins. Pensées malignes. Couplet malin. Cette critique me paraît beaucoup plus ingénieuse que l'autre, mais bien plus *maligne.* (Volt.) J'ai trop bien profité pour n'être pas instruit à quels discours *malins* le mariage expose. (Boil.) Après cette précaution si nécessaire, je crois pouvoir protester contre tout chagrin, toute plainte, toute *maligne* interprétation, toute fausse application et toute censure. (La Bruy.)

— Fin, rusé. Il est trop malin pour s'y laisser prendre.

— Se dit aussi des passions, des mouvements du cœur, de l'âme. Joie maligne. Regard, souris malin. Passion maligne. Plaisir malin. On trouve une *maligne* joie à mortifier les personnes vaines. (St-Evrem.) Les passions *malignes* ne donnent jamais de contentement doux et tranquille. (St-Réal.) La paresse est la plus ardente et la plus *maligne* de toutes les passions. (La Rochef.)

Fuyez surtout, fuyez ces basses jalousies,
Des vulgaires esprits les *malignes* fureurs.
(Boileau.)

Je sais, sur leurs avis, corriger mes erreurs,
Et je mets à profit leurs *malignes* fureurs. (Id.)

— Fam. *Cet homme a un malin vouloir, a du malin vouloir contre quelqu'un.* Cet homme a mauvaise volonté, mauvaise intention.

— Fam. *Le malin esprit* ou l'*esprit malin.* Le diable, à cause de son inclination naturelle vers le mal.

Ces visites, ces bals, ces conversations,
Sont du *malin* esprit toutes inventions.
(Molière.)

— On dit aussi substantivement, Le *malin.* Tout faiseur de journal doit tribut au *malin.* (La Font.) Mon Dieu ! pensez que c'est le *malin* qui vous tente. (Sarras.)

— Malfaisant, nuisible. Se dit des choses inanimées. Influence maligne. Astres malins. Suc malin. Maligne impression. Les astres arrêtent leurs cours et détournent leurs *malignes* influences. (Fléch.) Du sort fâcheux la *maligne* inconstance. (Boil.) Le quadrat est un aspect *malin*, à ce que disent les astrologues, et à ce que croient les sots. (Trév.)

— Médec. Qui présente un caractère de malignité. C'est l'opposé de *bénin.* Maladies malignes. Plaie maligne. Une maladie est d'autant plus *maligne* que les symptômes en sont plus intenses. (Mérat.) || *Fièvre maligne.* La fièvre ataxique.

— substantiv. Un homme fin, rusé. C'est un malin. Ce mot a un féminin, bien que tous les dictionnaires disent le contraire. T'ai-je peint la *maligne* aux yeux faux, au cœur noir? (Boileau.)

MALINE. s. f. Mar. Nom donné aux grandes marées qui arrivent aux époques de syzygies. Etre dans les malines. Les grandes *malines* sont les marées des équinoxes. (Montferr.)

MALINE. s. f. (rad. *Malines*). Comm. Espèce de dentelle très-fine, qui tire son nom de la ville de Malines, où il s'en fait un très-grand commerce. Un mètre de maline. Une garniture de maline. De la maline brodée. || Quelques dictionnaires écrivent avec raison, au sing., *malines*, comme étant plus correct, d'après l'étymologie.

MALINES. (de *Malina*, nom vernacul., qui signifie *grande marée*). Géogr. Ville des Pays-Bas, située dans le Brabant autrichien, à 16 kilom. de Bruxelles, aujourd'hui ch.-l. d'arr. de la province d'Anvers ; 24,440 hab.

MALINGRE. adj. des 2 g. Qui est faible et languissant, soit par suite de maladie, soit sans maladie. Se dit surtout des personnes qui sentent des incommodités sans en connaître la cause. Enfant malingre. Personne malingre. Il est bien malingre.

MALINTENTIONNÉ, ÉE. adj. Qui a de mauvaises intentions, qui a dessein de nuire, de faire du mal. Homme malintentionné. Femme malintentionnée. Juge malintentionné. Je le crois malintentionné pour moi, malintentionné à mon égard. Après cette précaution si nécessaire, je [illegible] sants et les lecteurs *malintentionnés.* (La Bruy.)

— substantiv. Un malintentionné. Une malintentionnée. Des malintentionnés. C'est un malintentionné.

MALIQUE. adj. des 2 g. (du lat. *malum*, pomme). Chim. Qui appartient à la pomme. Se dit d'un acide blanc, inodore, qui existe dans presque tous les fruits acides. Acide malique. Ether malique.

MALIS. s. f. Pathol. Abcès rempli de vers. Inusité

MALITORNE. adj. des 2 g. (ét. lat., *male*, mal ; *tornatus*, tourné). Très-maladroit ; qui ne peut rien faire de bien. Un homme malitorne. Valet malitorne.

— substantiv. Homme gauche et mal tourné. Nous avons le fils du gentilhomme de notre village, qui est le plus grand *malitorne* et le plus sot dadais que j'aie jamais vu. (Mol.)

MAL-JUGÉ. s. m. Jugement rendu contre le droit de la partie qui a été condamnée. Le mal-jugé d'une sentence.

— Fig. Jugement erroné, faux.

MALKOHA. s. m. Ornith. Oiseau de l'île de Ceylan, dont la queue largement barbée est étagée et dépasse des trois quarts les ailes pliées. Les malkohas sont pleinement frugivores. Malkoha à sourcils rouges. Malkoha leucogastre. Malkoha rouverdin.

MALKUT. s. m. Hist. rel. Flagellation religieuse en usage chez quelques juifs modernes.

MALLAGUETTE. s. f. V. MALAGUETTE.

MALLARD. s. m. Comm. Petite meule de rémouleur.

MALLE. s. m. Ichthyol. Espèce de silure ; c'est un des plus gros poissons d'eau douce ; il pèse jusqu'à 15 myriagr. et se trouve dans le Nil. Sa chair est délicate.

MALLAS. s. f. Métrol. Demi-denier de la livre catalane.

MALLE. s. f. (du gr. μαλλὸς, toison, parce qu'elles étaient couvertes de peaux de bête ; ou de l'all. *mall*, malle). Espèce de coffre, de forme variée, qui est propre à transporter des hardes d'un lieu dans un autre.

— *Faire sa malle.* Y ranger les effets qu'on veut emporter. || *Défaire sa malle.* En tirer les effets qu'elle contient.

— Valise que les courriers et les postillons ont derrière eux, et dans laquelle ils portent les lettres. La malle du postillon, du courrier, est fermée. Fermer la malle. Ouvrir la malle. Mettre des lettres dans la malle.

— *Malle* ou *malle-poste.* Voiture pour le service de la poste aux lettres. La malle d'Angleterre. La malle-poste de France. La malle est arrivée, arrive, part. Plur., des *malles-postes.* || *Courrier de la malle.* Celui qui accompagne la malle pour distribuer les lettres en chemin dans les différents bureaux.

— Grand panier que les merciers de campagne portent sur leur dos, et dans lequel se trouvent toutes sortes de menues marchandises.

— Prov. *Cet homme a été troussé en malle.* La maladie de cet homme a été de courte durée ; il est mort en peu de temps. || *Trousser en malle.* Enlever, dérober furtivement et promptement. || On dit d'un bossu qu'*il porte toujours sa malle sur son dos.* || *A faire malles on gagne sa vie : à faire bien on est repris.* Se dit par ellipse et par allusion à *mal*, pour A faire des malles on gagne sa vie, et Quand on travaille bien on est repris par un maître.

MALLÉABILISER. v. a. 1re conj. Rendre malléable.

— Fig. Malléabiliser les caractères. Mot proposé par Mercier.

MALLÉABILITÉ. s. f. Propriété que possèdent certains métaux de s'étendre sous le laminoir ou par le choc du marteau en feuilles extrêmement minces. La hauteur de l'étampe repose sur la *malléabilité* des métaux. (Gaut. de Claub.)

— Fig. La malléabilité du caractère.

MALLÉABLE. adj. des 2 g. (du lat. *malleabilis ;* fait de *malleus*, marteau). Techn. Qui est susceptible de s'aplatir par l'action du marteau. Un petit nombre seulement de métaux sont représentés *malléables* et ductiles : c'est que le vulgaire n'aperçoit que les propriétés saillantes et fortement tranchées.

— Fig. L'esprit de l'homme n'est *malléable* que dans la jeunesse. (Pyth.)

MALLÉACÉ, ÉE. adj. (du lat. *malleus*, marteau). Conch. Qui ressemble au marteau. || MALLÉACÉES. s. f. pl. Famille de conchyfères monomyaires ayant pour type le genre *marteau* ou *malleus.*

MALLÉA-MOTHE. s. f. Bot. Nom donné à la pavette de l'Inde.

MALLÉIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *malleus*, marteau ; *forma*, forme). Qui a la forme d'un marteau. Tête malléiforme.

MALLEMOLLE. s. f. Comm. Espèce de mousseline ou de toile de coton blanche, claire et très-fine, qui est apportée des Indes orientales.

— Fichu de mousseline des Indes qui est quelquefois rayé ou bordé d'or, et que les femmes mettent sur leur cou.

MALLÉOLAIRE. adj. des 2 g. (rad. *malléole*). Anat. Qui a rapport aux malléoles. [illegible] *malléolaires.*

MALLÉOLE. s. f. (du lat. *malleolus*, fait de *malleus*, marteau). Anat. Saillies osseuses situées l'une au côté interne et l'autre au côté externe de la partie inférieure de la jambe, vulgairement appelées *chevilles du pied.* On observe souvent chez les enfants de cinq à dix ans, au niveau des *malléoles*, des excoriations qui dépendent du frottement des *malléoles* l'une contre l'autre pendant la progression. (Nysten.)

— Hist. anc. Faisceau de joncs, de roseaux liés avec du fer, à l'extrémité duquel était une cavité que l'on remplissait de matières combustibles, et dont l'autre extrémité était armée d'un dard ; il servait à mettre le feu en le lançant contre les objets qu'on voulait incendier.

MALLE-POSTE. s. f. V. MALLE. || Plur., des *malles-postes.*

MALLET. s. m. Petit cochon d'un an qui, dans le département des Vosges, sert une année à féconder les truies, et que l'on tue ensuite.

MALLET DU PAN (Jacques). Né à Genève en 1750 ; placé par Voltaire à Cassel comme professeur de belles-lettres ; vint à Paris et rédigea la partie politique du *Mercure de France ;* fut un des plus habiles défenseurs de la monarchie : de là il passa en 1797 en Angleterre, où il fonda le *Mercure britannique*, et mourut à Londres, le 15 mars 1800.

MALLETIER, IÈRE. (rad. *malle*). Celui, celle qui fait des malles ou des coffres pour les voyages. Le coffretier, le *malletier*, le bahutier, le layetier, qui formaient anciennement quatre états différents, qui avaient continuellement besoin du secours l'un de l'autre pour terminer le même ouvrage, ne font plus aujourd'hui qu'un seul et même état, et chacun fait en entier toutes les parties qui étaient alors divisées. (Lenorm.)

— adj. Ouvrier malletier. Coffretier-malletier.

MALLETTE. s. f. (dim. de *malle*). Petite malle. Porter sa mallette. Ouvrir sa mallette. On dit plus souvent Cassette.

— Sorte de petit sac, fait avec de la grosse toile, que les capucins portaient au bras, et dans lequel ils mettaient leurs sermons quand ils allaient prêcher en campagne.

MALLIENS. s. m. pl. Géogr. Anciens peuples des Indes, voisins des Oxydraques.

MALLIER. s. m. (rad. *malle*). Cheval de valet ou de postillon qui porte la malle où sont contenues les lettres ou autres choses. || Le cheval qu'on met entre les brancards d'une chaise de poste.

MALLINGTONÉE. s. f. Bot. V. MILLINGTONIE.

MALLOCOQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., μαλλὸς, toison ; κόκκος, coque). Bot. Qui a des fruits velus. Plante mallocoque.

— s. f. Espèce de grewie de la famille des tiliacées, qui a été observée dans une des îles de la mer du Sud.

MALLOPHORE. adj. des 2 g. (ét. gr., μαλλὸς, toison ; φορὸς, porteur). Myth. gr. Épithète donnée à Cérès dans la Mégaride, comme étant la déesse tutélaire des troupeaux de brebis.

MALLORA. s. f. Bot. Espèce de palmier de Madagascar, dont le fruit est rond comme celui du vouakoa, et contient une substance farineuse, avec laquelle on a pu nourrir pendant deux mois l'équipage d'un vaisseau. Les malloras ont été naturalisés dans nos colonies françaises.

MALLOTE. s. m. Bot. Genre de plantes réuni au trévier.

MALLUM ou **MALLUS.** s. m. Archéol. fr. Assemblée des Francs, dans laquelle les procès les plus importants étaient portés devant les *rachembourgs.* On écrit aussi *malle* et *mâl.*

MALMAISON. s. f. (du lat. *malus portus*, *malo mansio*, *mala domus*, ainsi appelée à cause de l'invasion des Normands, au IXe siècle, dont la présence fut fatale). Petit château d'ancienne origine, situé dans l'arrondissement de Versailles, canton de Marly, à 12 kilom. de Paris. La Malmaison fut habitée pendant très-longtemps par Joséphine et par Napoléon.

— Bot. Nom vulgaire de l'astragale des champs.

MALMENÉ, ÉE. part. pass. du v. Malmener. S'empl. adject. Personne malmenée. Ce plaideur a été malmené. Ces troupes ont été malmenées.

MALMENER. v. a. 1re conj. L'*e* se change en *è* devant une syllabe muette *Je malmène*, *tu malmènes*, *il malmène*, etc. Maltraiter de coups, de paroles ; traiter durement. Malmener son adversaire.

— Faire essuyer une grande perte. On l'a malmené dans ce procès.

MALMESBURY (John Harris, comte de). Fils du célèbre grammairien James Harris, né à Salisbury, le 20 avril 1746 ; habile diplomate, fut ministre plénipotentiaire, pair en 1788 ; Mort à Londres, le 20 novembre 1820.

MALMOULUE. adj. f. Vén. Se dit des fumées du cerf, lorsqu'elles sont mal digérées.

MALNOMMÉE. s. f. Bot. V. MALFAMÉE.

MALO (SAINT-). (du lat. *Sanctus Maclovius*). Géogr. Ville de France ch.-l. d'arr. (Ile-et-Vilaine) ; 10,000 hab., à 12 kilom. de Dôle et à 360 kilom. de Paris.

— SAINT-MALO DE LA LANDE. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Coutances (Manche) ; 450 hab.

— Prov. *Il a été à Saint-Malo, les chiens lui ont mangé les mollets.* Se dit d'une personne qui n'a point de mollets. C'était une coutume fort ancienne à Saint-Malo d'y lâcher la nuit quinze gros chiens qui parcouraient la ville et déchiraient les jambes de ceux qu'ils rencontraient. Avant de les déchaîner, on sonnait une cloche pour avertir.

Bon voyage, cher Du Molet,
A *Saint Malo* débarques sans naufrage. (***)

MALONS. s. m. pl. Techn. Briques qui servent à maçonner les chaudières à savon.

MALOPE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des malvacées, comprenant des plantes annuelles, propres à former des massifs ou à orner des plates-bandes par ses grandes touffes couvertes de fleurs pareilles à celles des mauves, d'un joli rose foncé.

MALORDONNÉE. adj. f. Blas. Se dit de trois pièces, une en chef, et les deux autres parallèles en pointe.

MALOT. s. m. Entom. Nom donné aux taons dans quelques provinces.

MALOTRU, UE. adj. (du lat. *male*, mal, et *astructus*, qui dans la basse latin. a signif. bâti). Mal fait, mal bâti, misérable.

— S'emploie plus souvent comme substantif. Un malotru. Une malotrue. C'est un malotru

Celle-ci fit un choix qu'on n'aurait jamais cru,
A la fin se trouvant toute aise et toute heureuse
De rencontrer un *malotru.*
(La Fontaine.)

— Prov. *De jeune marié ménage malotru.*

MALOUIN, OUINE. adj. et s. Géogr. Habitant de Saint-Malo. Qui est de Saint-Malo. Un Malouin. Une Malouine. Homme malouin. Femme malouine. Armateur malouin. Capitaine malouin. Les *Malouins* sont les meilleurs gens de mer qui soient en Europe. (Trévoux.)

— Qui appartient à cette ville ou à ses habitants. Coutumes malouines. Mœurs malouines. Vaisseaux malouins.

MALOUINES (îles). (rad. *Malo*). Géogr. Groupes d'îles situées dans l'océan Atlantique, à l'extrémité S.-E. de l'Amérique. C'est en l'honneur des marins bretons, dont l'armement s'était fait à Saint-Malo, que Bougainville leur donna le nom de Malouines.

MALPIGHIA. s. f. Bot. V. MAREILLER.

MALPEIGNÉ, ÉE. s. Celui, celle qui a les cheveux en désordre ; qui est malpropre, mal vêtu. Un malpeigné. Une malpeignée. C'est un malpeigné.

MALPIGHIACÉ, ÉE. adj. Bot. Se dit des poils attachés horizontalement par leur centre à une base glanduleuse, et donnant issue par leurs extrémités à la liqueur que cette plante sécrète

— Qui ressemble à une malpighia. || MALPIGHIACÉES. s. f. pl. Famille de plantes qui a pour type le genre malpighia.

MALPIGHIÉ, ÉE. adj. Bot. Syn. de Malpighiacé. || MALPIGHIÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des malpighiacées, ayant pour type le genre malpighie.

MALPIGHINÉES. s. f. pl. Bot. Famille de plantes comprenant plusieurs familles, et dont le type est la famille des malpighiacées.

MALPLAISANT, ANTE. adj. Déplaisant, désagréable, fâcheux.

Il ne fut jamais créature
De plus *malplaisante* structure.
(Scarron.)

MALPLAQUET. Géogr. Village du département du Nord, arr. d'Avesne, célèbre par la bataille du 12 septembre 1709, entre les Français et les puissances alliées contre elle dans la guerre de la succession d'Espagne.

MALPOLE. s. m. Erpét. Nom spécifique d'une couleuvre d'Amérique.

MALPROPRE. adj. des 2 g. Qui n'est pas propre, qui est sale, dégoûtant. Homme malpropre. Femme, fille malpropre. Enfants malpropres.

— Se dit aussi des choses. Chambre malpropre. Habits malpropres.

— Qui se plaît dans la saleté. Homme malpropre.

— Fig. Qui n'est pas propre à. Qui n'a pas les qualités nécessaires pour faire une chose. Etre malpropre à faire une chose. Vous me trouvez *malpropre* à cette confidence. (Corn.) Si ce front est *malpropre* à m'acquérir le vôtre. (Id.) Des filles *malpropres* et sans vocation. (De Salles.)

— subst. Un malpropre. Une malpropre. || Ce mot, dans toutes ses acceptions, est banni du style noble.

MALPROPREMENT. adv. D'une manière malpropre, avec malpropreté. Manger malproprement.

— Grossièrement. Travailler malproprement.

MALPROPRETÉ. s. f. (rad. *mal* et *propre*). Manque de propreté, saleté. Etre d'une grande malpropreté. Manger avec malpropreté. La *malpropreté* est une rouille qui peut user nos corps, et porter coup à notre santé. (De Juss.)

— Qualité, état de ce qui est malpropre, de ce qui est sale. La malpropreté de cet homme, de cette femme. La malpropreté d'une chambre.

MALSAIN, AINE. adj. (rad. *mal* et *sain*). Qui n'est pas sain, qui a en soi un principe de maladie. Femme malsaine. Homme malsain [illegible] d'une complexion malsaine.

— Qui est contraire, qui peut nuire à la santé. Des eaux malsaines. Lieu malsain. Terrain malsain. Nourriture malsaine. Mets malsains. Fruit malsain. Rien n'est si *malsain* que les plaisirs où l'on ne peut se modérer. (Fén.) Envoyez vos enfants reprendre au milieu des champs la vigueur qu'on perd dans l'air *malsain* des lieux trop peuplés. (J.-J. Rouss.)

— Mar. Épithète qui sert à désigner le fond de la mer, losrqu'il est garni d'écueils ou de dangers sous l'eau, pouvant compromettre la sûreté du navire qui y mouille ou qui y navigue.

MALSÉANT, ANTE. adj. Qui est contraire à la bienséance, qui ne sied pas, qui n'est pas convenable. Cela est malséant pour un homme de son âge. Il est malséant de faire telle chose. De tels pensers me seraient *malséants* (La Font.)

MALSEMÉ. s. m. Vèner. Andouillers en nombre impair. On se sert de ce terme quand le

nombre des andouillers aux têtes du cerf, du daim et du chevreuil, n'est pas le même de chaque côté. Un cerf porte dix, douze *mal-semés* lorsqu'il a plus d'andouillers à une empaumure qu'à l'autre. (Baudrill.)

MALSONNANT, ANTE. adj. Théol. Qui semble contraire à la véritable doctrine, qui est hasardé. Propositions malsonnantes.

— Par extens. Qui est contraire à la morale, à la bienséance. Discours malsonnant. Expression malsonnante.

MALT. s. m. (pr. *malti:* mot anglais francisé). Brass. Orge qu'on a fait germer et sécher et dont on a séparé les germes; lorsque l'orge a été moulue elle prend le nom de *drèche*. Le *malt* destiné à la préparation de la bière blanche est desséché avec la plus minutieuse précaution, de manière à ne pas le roussir. (Saunois.) Le *malt* ne renfermant plus que de faibles quantités de fécule, sa conversion s'effectue par deux opérations successives, dont la première a pour but de dissoudre toute la matière sucrée, et la seconde, de convertir le sucre en alcool. (Gault. de Claubr.)

— Le malt est l'objet d'un immense commerce en Angleterre; imposé à part et indépendamment du droit de sa fabrication, c'est aussi une branche importante du revenu public; on l'estime à plus de 15 millions de francs.

— Les uns nomment ainsi les grains germés; les autres, les grains germés et séparés de leurs germes; enfin il est des auteurs qui ne donnent ce nom qu'aux grains germés, séchés, séparés de leurs germes et moulus grossièrement.

MALTAGE. s. m. (rad. *malt*). Brass. Opération qui a pour objet de convertir en substance sucrée toute la partie de l'orge susceptible d'éprouver cette conversion. Le but du *maltage* est le développement d'un principe particulier qui changera plus tard la fécule en dextrine et en sucre de raisin. (Saunois.)

— Résultat de cette opération. Un beau maltage. Maltage mal fait.

MALTAILLÉ, ÉE. adj. Blas. Qui est taillé d'une manière bizarre.

MALTAIS, AISE. adj. et s. Géogr. Habitant de Malte, qui est de cette île. Les *Maltais* qui rendaient de grands services à l'ordre pouvaient être anoblis par le grand maître et obtenir les mêmes priviléges que les nobles de race. (Dufev.) Le peuple *maltais* pousse si loin l'opinion avantageuse qu'il a de sa patrie, qu'il l'appelle *Fiore del mondo*, la préfère toujours à tout autre pays, et ne la quitte jamais qu'à regret et qu'avec douleur. (Tabl. de Malte.) || Qui appartient à cette île ou à ses habitants.

MALTALENT. s. m. Mauvaise volonté, dépit, mécontentement. Vieux mot tout à fait hors d'usage. La vertu, la santé, le mérite, la réputation du mari, sont des boute-feux de leur *maltalent* et de leur rage. (Mont.)

> Et puis rempli de *maltalent*,
> Car tout fripon est violent. (Scarron.)

MALTE. (Les Grecs l'appelaient *Melité*, fait de μέλι, miel, à cause de la bonté de son miel). Géogr. Ile située sur la Méditerranée, à 100 kilom. S. de la côte de Sicile, entre Tripoli de Barbarie et la Sicile. Cette île est citée par Homère dans son Odyssée sous le nom d'Hypérie; 112,000 hab. Ses oranges célèbres et d'autres fruits exquis, la beauté de ses fleurs et surtout de ses roses, son miel délicieux, la fécondité de ses brebis et de ses bestiaux, en font un des plus charmants pays du monde.

— Cheval. *Ordre de Malte.* Ordre militaire dont l'origine n'est pas certaine et qui paraît remonter au delà de la première croisade. L'ordre de Malte, répandu aux temps de ses succès sur presque toute l'Europe, où il avait partout de riches possessions, se composait de trois classes principales de membres, les *chevaliers*, les *servants d'armes* et les *frères d'obédience*. Les armes de l'ordre consistaient en une croix d'argent dite de Malte, à cause de sa forme particulière, sur un champ de gueule, surmontée d'une couronne ducale, avec un chapelet qui serpentait autour de l'écusson, et au bas duquel pendait une petite croix avec cette légende: *Pro fide*. L'ordre de Malte comprenait aussi des femmes qui étaient soumises à la même règle que les hommes.

— Prov. *Faire des croix de Malte.* Jeûner involontairement ou n'avoir pas de quoi satisfaire son appétit.

MALTÉ, ÉE. part. pass. du v. Malter. S'emploie adjectiv. et signifie, Qui a subi l'opération du maltage. En Danemark, on prépare de grandes quantités d'orge *maltée*, et on y fait une bière qui a la réputation de se bien conserver sur mer. (Dict. de comm.)

MALTE-BRUN (Conrad). Poète, écrivain politique et philosophe, un des plus célèbres géographes modernes, né en 1775, à Thye (Jutland). Il a publié une *Apologie de Louis XVIII*; *un traité de légitimité*; la *Géographie mathématique, physique et politique*; et il mourut le 14 décembre 1826, d'une attaque d'apoplexie.

MALTER. v. a. Brass. Convertir l'orge en malt.

MALTEUR, EUSE. s. (rad. *malt*). Ouvrier qui, en Angleterre, prépare le malt. Ce nom est le synonyme de Brasseur, en France.

MALTHA. s. f. Ichthyol. V. MALTHÉE.

MALTHE. s. f. (du lat. *maltha*, bitume). Techn. Ciment dont on se servait autrefois et qui consistait dans un mélange de poix, de cire, de plâtre et de graisse.

— Nom donné par les Romains à un ciment très-fin composé de chaux vive, fusé au vin, incorporé avec soin de graisse de pourceau et de chair de figue fraîche ou poix fondue.

— Minér. Variété de bitume.

MALTHÉE. s. f. Ichthyol. Genre de poisson de la famille des chismopnés, qui manquent de vessie natatoire, comprenant deux espèces, la malthée chauve-souris, poisson fort maigre, et dont la chair est peu mangeable, et la malthée faujas. Les malthées habitent les mers de l'Amérique méridionale et particulièrement celle du Brésil.

MALTHER. v. a. 1re conj. S'est dit pour Plâtrer de malthe.

MALTHINE. s. f. (du gr. μαλθαχῖνος, mou comme la cire). Entom. Petit genre de coléoptères apalytres, formé aux dépens de quelques espèces de téléphores.

MALTHUS (Thomas-Robert). Célèbre économiste anglais, professeur d'histoire et d'économie politique au collége de la Compagnie des Indes, dans le comté de Hartfort, né en 1766, à Rockery (Surrey), mort à Bath, en 1834.

MALTÔTE. s. f. (du lat *male*, mal; et du lat. *tollere*, lever). Impôt qui n'est pas dû, qui n'est pas légal. || Somme que les agents du fisc exigeaient des contribuables outre ce qui était dû.

— Impôt levé sous Philippe le Bel, en 1296, pour la guerre contre les Anglais.

— Par extens. et abusiv. Toute espèce d'impositions. L'art de la *maltôte* est toujours inventé après coup, et lorsque les hommes commencent à jouir de la félicité des autres arts. (Montesq.)

— Fam. Corps des maltôtiers. La maltôte s'est enrichie cette année. La maltôte est désolée.

> Qui désormais à la *maltôte*
> Osera disputer le rang,
> Puisqu'elle va côte à côte
> Avecque les princes du sang. (***)

— On nommait aussi autrefois *maltôte*, Un grand bateau sur la rivière, où il y avait un bâtiment pour loger des commis chargés de surveiller tout ce qui arrive à Paris par la Seine. || On l'appelle maintenant *patache*.

— Express. prov. *Faire la maltôte.* Frauder.

MALTÔTIER. s. m. Celui qui levait la maltôte.

— Usurier.

> Il prit partie dans les finances,
> C'est là que son art excella;
> Jamais *maltôtier* n'égala
> Son brigandage affreux, ses dures impudences.
> (Mlle L'Héritier.)

> Au défaut du savoir, il a cette impudence,
> Qui donne aux *maltôtiers* leur subite opulence. (***)

MALTRAITÉ, ÉE. part. pass. du v. Maltraiter. S'empl. adjectiv. Les injures d'un amant *maltraité* sont des louanges. (Scuder.)

> Mais il s'agit ici d'un amant *maltraité*,
> Et peut-être monsieur ne l'a jamais été. (Piron.)

— *Maltraité par.* Narbal, *maltraité* par le père, ne laissa pas d'aimer le fils et de veiller à ses intérêts. (Fén.) Les Albinos sont en si petit nombre, si faibles et si *maltraités* par les Nègres, qu'il est à craindre que cette espèce ne subsiste pas encore longtemps. (Volt.)

> *Maltraité* par les chiens, le loup, couché par terre,
> Sur ses pieds, quoi qu'il fît, ne pouvait se dresser.
> (F. de Neufch.)

MALTRAITER. v. a. 1re conj. (littéral. *traiter mal*). Traiter durement, outrager quelqu'un de coups ou de paroles. Maltraiter une personne, un valet. La puissance souveraine peut *maltraiter* un brave homme, mais non pas le déshonorer. (Volt.) Il se retourne, et voit un brutal qui de paroles insolentes *maltraitait* une bergère. (Mol.) On ne doit *maltraiter* personne. (Fr. de Neufch.)

— Faire tort à quelqu'un, ne pas lui rendre justice, juger avec défaveur. Ce père a maltraité son fils dans son testament.

MALUMIGIS. s. m. pl. Myth. mahom. Hérétiques mahométans qui soutiennent que la créature peut parvenir en ce monde à la parfaite connaissance du Créateur.

MALVA. s. m. Bot. Nom latin de la mauve

MALVACÉ, ÉE. adj. (du lat *malvaceus*, fait de *malva*, mauve). Bot. Se dit d'une corolle composée de cinq pétales qui, par leur insertion sur la gaîne des étamines, semblent adhérer les uns aux autres et constituer une corolle monopétale, comme dans la mauve. || MALVACÉES. s. f. pl. Famille de plantes dicotylédonées ayant pour type le genre malva. || On dit aussi au sing. Une malvacée.

MALVALES. s. f. pl. Ant. rom. Fêtes célébrées par les dames romaines en l'honneur de Matuta.

MALVÉ, ÉE. adj. Bot. Syn. de Malvacé. || MALVÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des malvacées, ayant pour type le genre mauve.

MALVEILLANCE. s. f. Dessein qu'on a de nuire à quelqu'un, l'opposé de Bienveillance. La malveillance du peuple. La *malveillance* est le fruit soit de la haine, soit de l'envie, soit enfin d'une indifférence blâmable. La publique allégresse étant la *malveillance*. (Arnault.) Quand on est tombé dans la *malveillance* du peuple, on n'en saurait revenir. (Trév.)

MALVEILLANT, ANTE. adj. Qui annonce la malveillance, qui est plein de malveillance. Caractère malveillant, propos malveillant. Le pire de tous les gouvernements est le *malveillant*. (Noël.)

— Qui veut du mal à quelqu'un, qui a mauvaise volonté. Personne malveillante. Homme malveillant. Celui qui regarde, les bras croisés, briser les vitres de son voisin quand il pourrait l'empêcher, n'est-il pas aussi *malveillant* que celui qui les brise? (Th. Barrière.)

— subst. Un malveillant. Des malveillants. Une malveillante. Ceux qui ont le plus de mérite, ont toujours des *malveillants* qui cherchent à les détruire. (Trév.)

MALVEISINE. s. f. (littér. *mauvais voisin*). Anc. art milit. Ancienne machine de guerre consistant dans une espèce de pierrier, ainsi appelée parce qu'elle incommodait beaucoup les ennemis qui se trouvaient auprès.

MALVERSATION. s. f. (pr. *mal-ver-ça-cion*). Toute faute grave et punissable, commise par les fonctionnaires publics ou par les officiers ministériels dans l'exercice de leurs emplois ou de leurs charges. Ce mot signifie plus spécialement, Délit de corruption, concussion, exaction, larcin. Les magistrats et autres fonctionnaires publics se rendent coupables de *malversation* toutes les fois que, dans l'exercice de leurs fonctions, et par des motifs d'intérêt, de haine, de vengeance, ils font quelque injustice ou mettent obstacle à des choses justes. (Dubard.) Toutes les *malversations* sont punies par des peines pécuniaires et corporelles, suivant les cas. (Id.)

MALVERSER. v. n. 1re conj. (du fr. *mal*, et du lat. *vertere*, tourner, détourner). Commettre des malversations en faisant des profits illicites. Les comptables sont punis de la peine du quadruple, quand ils ont *malversé*. (Trév.)

MALVOISIE. Géogr. Ville de Grèce, capitale d'une presqu'île du même nom, sur la côte orientale de la Morée.

MALVOISIE. s. f. (de *Malvasia*, ville du Péloponnèse, d'où est venu ce vin). Œnol. Vin grec doux. Boire de la malvoisie. Une bouteille de malvoisie. Un verre de malvoisie.

— Nom générique applicable à plusieurs sortes de vins sucrés. La *malvoisie* de Chypre et celle de Candie sont très-supérieures à celle des Canaries ou de Madère. (Néol. Phys. du goût.) C'est le fin du fin à la manière d'un célèbre gourmet qui résumait un jour son opinion sur d'excellente *Malvoisie*. (Leclerc.) C'est du velours, c'est du satin en bouteille! Jamais une captive aux yeux noirs ne vous présentera le Champagne mousseux, la *Malvoisie* de Madère, les liqueurs, créations du grand siècle. (Brill.-Savar.)

— Quelques auteurs font ce mot masculin. C'est surtout au mont Ida que les moines grecs font du *Malvoisie* excellent: une partie de ce vin est convertie en eau-de-vie; et quant à celui qu'on destine aux Turcs, on y mêle du sel et du plâtre pour lui donner un goût piquant auquel ce peuple tient beaucoup. (Dubourg.)

MALVOULOIR. s. m. S'est dit pour mauvais vouloir; mauvaise volonté.

MALVOULU, UE. adj. A qui l'on veut du mal. Qui est haï, détesté. Fam.

MAMACHOCHA. Myth. péruv. Nom sous lequel les Péruviens adoraient l'Océan.

MAMACONA. s. f. Relat. Titre que l'on donnait aux plus âgées des vierges consacrées au Soleil, sous les Incas.

MAMAGU. s. f. Bot. Espèce de fougère de la Nouv...-Zélande, dont la racine et le bas de la tige contiennent une moelle que les habitants mangent après l'avoir fait rôtir.

MAMAKUN. s. m. Myth. ind. Espèce de bracelets que les insulaires des Moluques portent toujours comme des préservatifs contre les piéges des esprits malins.

MAMAN. s. f. Terme dont les petits enfants et ceux qui leur parlent se servent au lieu du mot *mère*. Maman me l'a ordonné. Demandez à votre maman la permission de jouer. On dit dit aussi Grand'maman, bonne maman, pour Grand'mère. Les grand'mamans sont pleines d'indulgence pour les enfants.

— On dit familièrement *Une grosse maman*, en parlant d'une femme de bonne mine, qui a de l'embonpoint.

MAMANIVA. s. m. Myth. ind. Idole monstrueuse des Banians. Les adorateurs du *mamaniva* se font au front, avec du vermillon, une marque qu'ils regardent comme un talisman puissant. (Compl. acad.)

MAMANPIAN. s. m. Médec. Ulcère par lequel débute le pian.

MAMBI. s. m. Relat. Substance d'un gris blanchâtre et de nature savonneuse que les Péruviens mêlent avec les feuilles du coco et qu'ils mâchent. Elle paraît être la cendre de la plante nommée *quinoa*.

MAMBRÉ. Géogr. sacr. Vallée de Palestine entre Hébron et Jérusalem.

MAMBRÉS. Hist. sacr. Un des magiciens égyptiens qui luttèrent contre Moïse.

MAMBRIN. s. m. Chevaler. Roi maure dont l'armet ou le casque enchanté rendait invulnérable celui qui en était coiffé, et était l'objet de la convoitise des paladins de la chrétienté. Le paladin Renaud l'enleva à ce fier Sarrasin. L'armet de Mambrin a dû en grande partie sa célébrité à la spirituelle critique qu'en a fait Cervantes dans son roman de Don Quichotte.

MAMBRINE. s. f. Mamm. Variété de la chèvre.

MAMEI. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones de la famille des guttifères. Le mamei d'Amérique, vulgairement abricotier d'Amérique, est un grand et bel arbre qui s'élève à une hauteur de 20 à 25 mètres, et supporte une cime ample, touffue, pyramidale. Il porte un fruit qui a une saveur douce, fort agréable et qui est fort estimé dans le pays. L'esprit-de-vin distillé sur les fleurs du mamei donne une liqueur qu'on vante beaucoup, et qu'on nomme dans les Antilles *eau créole*.

MAMELLAIRE. adj. des 2 g. Anat. Qui a rapport à la mamelle.

MAMELLE. s. f. (du lat. *mamilla*, dimin. de *mamma*, pris du gr. μαμμα, mère). Zool. Organe glanduleux propre à la sécrétion du lait, qui appartient exclusivement aux animaux de la classe des mammifères. Les mamelles, placées à la face inférieure du corps dans les animaux, et à la partie antérieure et supérieure chez l'homme, sont composées d'une multitude de petits grains lobés liés entre eux par un tissu spongieux, cellulaire et graisseux. Leur masse est traversée par un grand nombre de conduits lactifères qui se réunissent en plusieurs troncs vers un point de la surface de l'organe pour y former un tubercule sensible et érectile, le mamelon, par l'extrémité duquel s'opère la sortie du lait. On les trouve dans les deux sexes en pareil nombre et semblablement disposées, mais elles n'ont d'utilité que chez les femelles. Dès que la gestation s'opère, les mamelles se gonflent et la sécrétion du lait commence, sécrétion qui devient plus abondante encore durant l'allaitement des petits. Le nombre des mamelles est très-variable dans les espèces de mammifères; mais il est toujours en rapport avec le nombre de petits qu'elles peuvent mettre bas. Elles diffèrent aussi quant à leur situation, d'où elles ont reçu le nom de mamelles pectorales, abdominales, inguinales, selon qu'elles sont placées sur la poitrine, sous le ventre ou dans la région des aines. Mamelles de la femme. Mamelles d'une vache, d'une chienne, d'une chèvre. Mamelle droite. Mamelle gauche. Mamelles molles, flasques, pendantes, longues, fermes, consistantes. Les Amazones se brûlaient la *mamelle* droite, afin de mieux lancer le javelot. (Per.) La terre comme une mère fut couverte de *mamelles*. (B. de St-P.) Dans la Flandre, les femmes ont les *mamelles* très-volumineuses; il en est de même des Hollandaises, des femmes turques, de celles de Siam. (Murat.) Les Groënlandaises ont des *mamelles* molles et si longues qu'elles donnent à téter leurs enfants par-dessus les épaules. (Buff.)

> Ses nourrissons avides
> Avaient, hélas! tari ses *mamelles* arides. (St-Amant.)

> La bique allant remplir sa traînante *mamelle*
> Et paître l'herbe nouvelle. (La Fontaine.)

> La chèvre d'elle-même, à son bercail fidèle,
> Rapportera le lait qui gonfle sa *mamelle*.
> (Jusserand.)

— *Enfant à la mamelle.* Enfant que l'on nourrit en le faisant téter.

— Fig. Le labourage et le pâturage sont les deux *mamelles* de l'État. (Sully.)

MAMELLES. s. f. pl. Bot. Nom donné à un assez grand nombre de champignons qui ont plus ou moins de ressemblance avec des mamelles. Mamelles de chair. Mamelles à l'orme. Mamelles rayées et dorées. Mamelles pourpres et blanches. Mamelles vertes et rouges. Mamelles brunes.

MAMELLIÈRE. s. f. Anc. t. milit. Partie d'une cuirasse qui protégeait la poitrine.

MAMELLIFÈRE. adj. des 2 g. (du lat., *mamilla*, mamelle; *ferre*, porter). Zool. Qui porte des mamelles. On dit plus ordinairement Mammifère.

MAMELLIFORME. adj. des 2 g. (du lat. *mamilla*, mamelle; *forma*, forme). Zool. Qui a la forme d'un petit mamelon.

MAMELON. s. m. (du lat. *mamma*, mamelle). Zool. Éminence conoïde, d'une teinte rosée, qui s'élève du centre de chaque mamelle.

— Par extension, Toute protubérance arrondie qui fait saillie au milieu d'une surface quelconque. Une voûte entière de granit couronne ensuite les régions polaires du Nord; elle s'y manifeste en *mamelons*. (B. de St.-P.)

— Anat. Se dit de tous les tubercules qui ont une forme analogue à celle du mamelon proprement dit; tels sont les mamelons de la substance tubuleuse des reins, ou les houppes nerveuses qui tapissent la surface de la langue.

— Bot. Excroissances tuberculeuses qui naissent à la surface d'une plante ou d'un de ses organes.

— Conchyl. Sommet d'une coquille univalve, lorsqu'il est obtus et arrondi.

— Entom. Dans les chétopodes, Prolongement plus ou moins considérable des côtés des segments du corps, à l'extrémité desquels se trouvent implantées les soies.

— Géogr. Petit monticule isolé. Partie supérieure d'une montagne terminée en pointe.

— Minér. Certaines concrétions pierreuses et minérales, dont les surfaces présentent des espèces de tubercules assez semblables aux bouts des mamelles.

— Foss. Pièces pentagones ou hexagones, convexes d'un côté, concaves de l'autre, portant à leur centre, du côté bombé, un mamelon, et qu'on trouve à l'état fossile. Ces pièces ont fait partie du têt des cidarites, et portent le petit bouton sur lequel était attachée une des pointes dont l'animal était couvert.

— Techn. Extrémité arrondie de quelques pièces de fer ou de bois. Le mamelon d'un goud.

— MAMELONS. s. m. pl. Bot. Familles dans le genre agaric, ainsi nommées à cause de la forme du chapeau, qui est plus ou moins semblable à une mamelle. Mamelons plateaux. Mamelons carnés. Mamelons à l'ail. Mamelons à columelle noire. Mamelons fauves à grand ombilic.

— Techn. *Mamelon artificiel.* Petit instrument inventé pour suppléer à l'allaitement maternel, dans le cas où une conformation vicieuse ou une maladie du mamelon empêche la mère de nourrir son enfant.

MAMELONNÉ, ÉE. adj. Qui offre des tubercules en forme de mamelons, ou qui est remarquable par une protubérance plus ou moins considérable que l'on pourrait comparer à un mamelon. Masses mamelonnées.

— Minér. Se dit d'un corps concrétionné, dont la surface est relevée en mamelons.

— Bot. Se dit d'une partie dont la surface est chargée d'élévations arrondies. Plante, feuille mamelonnées.

— Zool. Se dit d'une partie qui offre des corps saillants, arrondis en forme de mamelons.

— MAMELONNÉS. s. m. pl. Bot. Familles comprises dans le genre agaric, caractérisées par leur chapeau mamelonné. On distingue les mamelonnés blancs, de couleur, foncés, gris, pâles. ‖ *Mamelonné bistre.* Agaric des environs de Paris, qui est de couleur bistre et qui offre un mamelon à son centre. ‖ *Grand mamelonné.* Agaric blanc, remarquable par un mamelon central.

— MAMELONNÉ. s. m. Ichthyol. Poisson du genre baliste.

MAMELOUK, MAMLOUK, MAMLÚK ou **MAMELUK.** s. m. (de l'ar. *mamlouk*, celui qui est possédé, esclave; du v. *malak*, posséder). Milice égyptienne dont l'origine remonte aux invasions de Gengis-khan; elle se composa d'abord des jeunes gens esclaves que les Mongols avaient enlevés dans leurs diverses excursions et dont les sultans ayoubites d'Égypte achetèrent un grand nombre vers l'an 1230. La puissance de cette nouvelle milice devint bientôt redoutable aux sultans, et dès 1254, Noureddin-Ali, leur chef, monta sur le trône de l'Égypte. L'Égypte fut gouvernée par les Mamelouks jusqu'en 1517, époque à laquelle Sélim, sultan des Ottomans, dépouilla les Mamelouks de l'autorité suprême, et ne leur laissa que le gouvernement des provinces sous le commandement d'un pacha nommé par la Porte. Ils avaient cependant encore conservé une grande influence lorsqu'en 1811, Méhémet-Ali, pacha actuel d'Égypte, résolu de mettre un terme à leurs exigences, les réunit sous le prétexte d'une expédition, et en fit massacrer un grand nombre sous ses yeux. Pendant l'occupation de l'Égypte par les Français, le général Bonaparte prit à son service plusieurs cavaliers mamelouks qui le suivirent en France et formèrent en 1804 une compagnie de la garde de l'empereur; on les appelait *Mameluks de la garde.* Ils avaient conservé leur costume oriental.

MAMELU, UE. adj. (rad. *mamelle*). Qui a de grosses mamelles. Homme mamelu. Femme mamelue.

— subst. Gros mamelu. C'est une grosse mamelue. Famil.

MAMELUCO s. m. Relat. Se dit au Brésil de l'enfant né d'un blanc et d'un naturel du pays.

MAMERS. Géogr. Ch.-l. d'arrond. (Sarthe); à 166 kil. de Paris; 5,700 hab.

MAMERT (Saint). Archevêque de Vienne en Dauphiné, au vᵉ siècle, mort vers 477. Il institua les Rogations.

MAMERTE. Anc. géogr. Ville d'Italie à 48 kil. S. d'Hipponium, en face de Messine en Si-

MAMERTIN, INE. adj. Qui appartient à Mamerte. Légion mamertine.

— MAMERTINS. s. m. pl. Hist. Corps de mercenaires, recruté dans l'origine à Mamerte, et qui s'adjoignirent ensuite les hommes de tous les pays. Ils s'emparèrent de Messine l'an 270 av. J.-C. Pressés par les Carthaginois, ils appelèrent les Romains en Sicile, 264-263 av. J.-C., et devinrent ainsi l'occasion de la première guerre punique.

MAMESTRA. s. f. Entom. Genre de papillaires.

M'AMIE. s. f. S'est dit pour mon *amie.* Il ne faut pas confondre cette expression avec *ma mie.* V. MIE et AMIE.

MAMILLAIRE. adj. des 2 g. Qui ressemble à un mamelon.

— Bot. Qui porte des tubercules en forme de mamelons.

— Anat. *Tubercules mamillaires.* Tubercules blanchâtres situés entre les bras de la moelle allongée, tout près du bord antérieur de cette protubérance, et correspondant à la partie antérieure-inférieure du troisième ventricule. ‖ *Eminences mamillaires.* Saillies plus ou moins prononcées que présente la face interne des os du crâne, et qui correspondent aux anfractuosités du cerveau.

— Conchyl. On donnait autrefois le nom de coquilles mamillaires aux espèces de volutes dont on a fait le genre gondole.

MAMILLAIRE. s. m. Hist. relig. Membre d'une secte de mennonites.

MAMILLAIRE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des cactées, renfermant des plantes basses à tiges allongées en colonne, hérissées en tous sens de tubercules ou mamelons horizontaux, disposés en spirales multiples et terminés par un faisceau d'épines rayonnantes. On en connaît au moins soixante espèces.

MAMILLÉ, ÉE. adj. Bot. Qui est couvert de tubercules arrondis.

MAMILLEUX, EUSE. adj. Bot. Syn. de Mamillé.

MAMILLIFÈRE adj. des 2 g. Hist. nat. Qui porte de petits mamelons.

MAMM. Abréviation du mot *mammifère.*

MAMMAIRE. adj. des 2 g. Qui concerne les mamelles, qui a rapport aux mamelles.

— Anat. *Glande mammaire.* Organe spécial de la sécrétion du lait, formé de petits lobes blanchâtres, unis entre eux par un tissu cellulaire dense et non graisseux, et placés au-devant du muscle grand pectoral. La glande *mammaire* se développe beaucoup chez les femmes très-sensibles aux plaisirs de l'amour, chez les jeunes filles qui ont les cheveux noirs, le teint brun. (Murat.) ‖ *Artères mammaires.* Elles sont au nombre de trois : l'artère mammaire interne, qui naît de la partie inférieure de la sous-clavière; l'artère mammaire externe supérieure, et l'artère mammaire externe inférieure, qui proviennent toutes deux de l'artère axillaire. On dit substant. La mammaire pour l'Artère mammaire.

— Bot. *Vaisseaux mammaires.* Linéaments vasculaires qui passent dans les cotyledons, ainsi nommés parce que ces derniers fournissent à la jeune plante une sorte de lait végétal sans lequel il ne semble pas qu'elle puisse se développer.

MAMMAL, ALE. adj. Zool. Qui a des mamelles.

MAMMALOGIE. s. f. (du lat. *mamma*, mamelle; du gr. λόγος, discours). Branche de la zoologie qui traite de l'histoire naturelle des mammifères. *Mammologie*, qui s'emploie aussi, est plus correct.

MAMMALOGIQUE. adj. des 2 g. (rad. *mammalogie*). Qui se rapporte à la mammalogie. Méthode mammalogique.

MAMMALOGISTE. s. m. Naturaliste qui s'occupe spécialement des animaux compris dans la classe des mammifères. Un savant mammalogiste.

MAMMÉEN, ENNE. adj. Hist. rom. Qui appartient à Mamméa. Se dit des enfants des deux sexes pour lesquels Alexandre Sévère fonda des revenus. Il les appela ainsi du nom de sa mère Mamméa.

MAMMELU. s. m. S'est dit autrefois pour Mameluk.

> Assis comme un gros mammelu
> Sur un trône bordé de mousse. (Ricaut.)

MAMMIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat. *mamma*, mamelle; *fero*, porter). Zool. Qui porte des mamelles. Les animaux mammifères sont les plus favorisés sous le rapport de l'intelligence.

MAMMIFÈRE. s. m. Mamm. On comprend sous cette dénomination tous les animaux vivipares, à sang chaud et à mamelles; c'est la première classe du règne animal. A sa tête est l'homme, qui seul est bimane. Tous les mammifères ont des mamelles, des poumons, un cerveau volumineux, un cœur à deux ventricules, et un diaphragme musculaire entre la poitrine et le bas-ventre. Presque tous ont les mâchoires garnies de dents; presque tous aussi un système pileux plus ou moins développé. La classification des mammifères repose en général sur des modifications essentielles dans l'organisation, particulièrement dans celle des organes du toucher et de la manducation. On a divisé les mammifères en huit ordres : les bi-

rongeurs, les édentés, les pachydermes, les ruminants et les cétacés. Quelques auteurs admettent un ordre de plus dans lequel ils rangent les marsupiaux. Les mammifères habitent toutes les parties du monde. C'est parmi eux, notamment dans les espèces marines, que l'on trouve les animaux de la plus grande taille, y compris même ceux qui existèrent dans les temps antédiluviens.

— *Mammifères fossiles.* Animaux mammifères dont on trouve les ossements dans les couches diverses qui composent la surface du globe. Les espèces de mammifères dont on a pu reconnaître les restes sont réparties dans trente-six genres dont douze n'ont plus d'analogues vivants sur le globe. Ces douze genres sont : megalonyx, megatherium, mastodonte, anthracotherium, anoplotherium, elasmotherium, palæotherium, chæropotames, adapis, dichobune, lophiodon et dinotherium. La plupart appartiennent aux pachydermes et paraissent avoir habité des lieux marécageux.

MAMMIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *mamma*, mamelle; *forma*, forme). Qui a la forme d'une mamelle.

MAMMILÈVRE. adj. Zool. Qui a les lèvres mamelonnées.

MAMMITE. s. f. Inflammation des mamelles.

MAMMOLOGIE. s. f. Syn. de Mammalogie. V. MAMMALOGIE.

MAMMON. s. m. Myth. Dieu de la richesse chez les Syriens. Ce mot se rencontre plusieurs fois dans le Nouveau Testament avec le sens de Richesse. Jésus-Christ a dit : On ne peut à la fois servir Dieu et Mammon.

MAMMOSA. adj. f. (mot lat. qui signifie littéral. *qui a de fortes mamelles*). Myth. rom. Epithète donnée à Cérès et à la Fortune.

MAMMOUTH. s. m. Foss. Éléphant fossile auquel les habitants de la Sibérie ont donné le nom de Mammouth, et que les naturalistes appellent éléphant primordial. L'ivoire fossile a été dès la plus haute antiquité un objet de commerce très-recherché. Il y a sur les côtes de la Sibérie des îles entièrement composées de sable pétri d'une immense quantité de défenses et d'ossements de mammouths. On a trouvé dans un état parfait de conservation des mammouths que les glaces recouvraient depuis un temps qu'il est impossible d'évaluer. La présence des débris de mammouths n'est pas uniquement bornée à la Sibérie; on en trouve aussi, quoique bien moins fréquemment, en Europe et même en Amérique, où ils sont gisants pêle-mêle avec des ossements de mastodontes.

MAMMULE. s. f. Bot. Conceptacles bombés, sans bordure ni bourrelet, qui naissent du thalle de certains lichens.

— Arachn. Protubérances anales qui, dans les araignées, contiennent les instruments servant à filer la toile.

MAMOSBANI. s. m. Comm. Mousseline blanche rayée des Indes orientales.

MAMOUDI. s. m. Métrol. Monnaie d'argent qui a cours en Perse et en plusieurs lieux des Indes orientales. La valeur du mamoudi est d'environ 55 centimes.

MAMOUDIS. s. m. pl. Comm. Toiles peintes qui se tirent des États du Grand Mogol, par Surate. ‖ On donne aussi ce nom à des toiles blanches et fines qu'on apporte de la Mecque à Smyrne.

M'AMOUR. s. f. (par contraction pour *mon amour; amour* étant autrefois féminin, on disait *à ma amour*, d'où par euphonie *m'amour*). Terme de mignardise et de caresse dont on se sert quelquefois en parlant à sa femme, à sa maîtresse, à une petite fille. Vous avez raison, *m'amour.* (Destouches.) Vous ne connaissez pas, *m'amour*, la malice de la pendarde. (Mol.)

> *M'amour*, ma dame souveraine,
> Veuillez ouïr ce qui me mène
> Vers vous. (AL. CHARTIER.)

MAN (Ile de). Géogr. Ile de la mer d'Irlande; 42,000 hab. Ch.-l. Castleton. Cette île renferme de hautes montagnes et possède des mines de plomb, de fer, de cuivre, des carrières de granit, etc.

MAN. Relat. Figure de dragon à quatre ongles, qu'on représente en Chine sur des étoffes.

MAN ou **MEM.** s. m. Métrol. Poids en usage dans les Indes orientales. Le man de roi ou poids de roi sert à peser les denrées et les choses nécessaires à la vie, il vaut 40 livres. Le man dont on se sert pour peser les marchandises de négoce vaut 30 livres.

MANA. Myth. lat. Déesse étrusque adoptée par les Romains; elle présidait à la naissance des enfants.

MANAGUIER. s. m. Bot. Genre de plantes de la Guiane.

MANAKIN. s. m. Ornith. Genre de passereaux dentirostres, caractérisés par un bec court, des narines latérales recouvertes en partie par une membrane garnie de petites plumes; des ailes et une queue courte. Ils habitent l'Amérique méridionale, vivent dans les bois et se nourrissent d'insectes et de fruits sauvages; leurs couleurs sont éclatantes. Manakin à longue queue. Manakin à deux brins. Manakin rouge. Manakin à gorge blanche. Manakin à tête d'or.

MANALE. adj. f. Ant. rom. *Pierre manale.* Pierre en laquelle le peuple romain avait une

de Rome, dans les temps de sécheresse, pour avoir de la pluie.

MANALGIE. s. f. (ét. gr. μανία, manie, fureur; ἄλγος, douleur). Médec. Engourdissement général du corps et de l'esprit.

MANANT. s. m. (pr. *manan*; du lat. *manens*, demeurant). S'est dit dans l'origine pour Demeurant, habitant. Les *manants* et habitants d'Angoulême. (Pasquier.) Jules César avait fait commander à tous les *manants* et habitants des Alpes et Piémont, qu'ils eussent à apporter... (Rabel.)

— S'est pris plus tard particulièrement pour Un habitant de la campagne, un paysan. Un *manant* sur ses pieds est plus grand qu'un gentilhomme à genoux. (Franklin.)

> Il arriva qu'au temps que le chanvre se sème,
> Elle vit un manant en couvrir mainte sillons.
> (La Font.)

‖ N'est plus usité dans ce sens.

— Par extension et par allusion aux mœurs peu polies des gens de la campagne, on a donné au mot *manant* la signification de Rustre, grossier, impertinent. Cet homme s'est conduit en manant. C'est un vrai manant.

MANAS. s. m. Philos. ind. L'âme sensible, instrument de l'intelligence, que l'on distingue de l'âme connaissant et voulant. Se dit dans les systèmes du Nyâya et du Vaisêchia.

MANASSAROVAR. Géogr. Lac du Tibet, regardé par les Hindous comme un lieu de haute sainteté.

MANASSÉ. Fils aîné de Joseph, fut adopté par Jacob, son grand père, et devint chef d'une des douze tribus.

MANASSÉ (Tribu de). La plus grande des douze tribus de la Judée, se divisait en demi-tribu occidentale et demi-tribu orientale. La première de ces demi tribus avait pour bornes celles d'Issachar au nord, d'Ephraïm au sud, et de Gad à l'ouest. La deuxième était située entre celles de Gad, d'Issachar, de Zabulon et de Nephthali.

MANASSÈS. Roi de Juda, succéda à son père Ezéchias à douze ans (694 av. J.-C.), dressa des autels à Baal, et fit mourir le prophète Isaïe. Assar-Haddon, roi d'Assyrie, marcha contre lui, le défit, et l'emmena captif à Babylone vers la vingt-deuxième année de son règne, 672 av. J.-C. A la mort d'Assar-Haddon, Manassès, après trois ans de captivité, remonta sur le trône de ses pères, s'occupa d'anéantir l'idolâtrie dans son royaume, fortifia Jérusalem, et racheta ses fautes passées par une conduite pleine de sagesse. Il mourut en 639.

MANATE. s. m. Mamm. Nom spécifique du lamentin.

MANATIDE. adj. des 2 g. Cétac. Qui ressemble au manate ou lamentin. ‖ MANATIDES. s. f. pl. Famille de l'ordre des cétacés, qui a pour type le genre manate.

MANÇANAREZ. Géogr. Petite rivière d'Espagne qui naît dans la Sierra de Guadarrama, passe à Madrid et tombe dans le Henarez, après un cours de 95 kilom. ‖ Ville d'Espagne, dans la Manche, près des bords de l'Azuer; 9,000 h.

MANCANDO. adv. Mus. Mot italien qui signifie En défaillant. Il indique qu'un passage doit être exécuté en retenant et affaiblissant les sons; c'est à peu près la même chose que *diminuendo.*

MANCEAU, ELLE adj. et s. Qui appartient au Mans, le pays Manceau. ‖ Habitant du Mans. Les Manceaux sont fins et adroits. C'est un Manceau, c'est tout dire. On écrit aussi *manseau, manselle*, et quelquefois *manseaute* au féminin. Cette orthographe, bien que plus conforme à l'étymologie, est cependant moins usitée que celle de *manceau.*

— Prov. *Un Manceau vaut un Normand et demi.* Les Manceaux sont encore plus enclins à la chicane que les Normands. V. MANSAIS pour le sens littéral de ce proverbe.

MANCELLE. s. f. Petite chaîne qui tient au collier des chevaux de voiture.

MANCENILLIER. s. m. (pr. *man-ce-ni-li-é*). Bot. Genre de plantes dicotylédones de la famille des euphorbiacées. L'espèce type est un arbre de troisième grandeur, ayant le port, le feuillage et l'aspect du pommier. Il a l'écorce grisâtre, le bois dur et d'un très-beau grain. Le suc laiteux qui découle de toutes les parties du mancenillier est très-blanc, très-abondant, très-caustique et très-vénéneux. Une goutte de ce suc reçue sur le dos de la main y produit bientôt une ampoule comme ferait un charbon ardent. Les Indiens trempent dans ce suc le bout de leurs flèches, qui conservent ensuite pendant très-longtemps des propriétés vénéneuses. On prétend que le mancenillier est funeste jusque dans son ombre, et même dans la pluie qui a été en contact avec son feuillage. Cet arbre croît sur les rivages des Antilles et de l'Amérique.

MANCHE. Géogr. Partie de l'océan Atlantique qui baigne la côte N. de la France depuis l'île d'Ouessant jusqu'à Calais, et la côte S. de l'Angleterre depuis le cap Lézard jusqu'à Douvres, et qui communique par le Pas-de-Calais avec la mer du Nord. Les îles de la mer de la Manche sont les Sorlingues, l'île de Wight, Aurigny, Guernesey et Jersey, l'île de Bas et l'île d'Ouessant.

MANCHE (Département de la). Géogr. Département maritime de France, le plus à l'O.

S.-E. par celui de l'Orne, au S. par ceux d'Ille-et-Vilaine et de la Mayenne, partout ailleurs par la mer, 6,757 kil. carrés; 594,400 hab. Ch.-l. St-Lô. Ce département a six arrondissements : Cherbourg, Valogne, Coutances, Avranches, Mortain; il appartient à la 14ᵉ division militaire, à la Cour royale de Caen, et a un évêché à Coutances. Le sol de ce département est plat, son climat humide. Il a d'excellents pâturages. L'industrie s'exerce principalement sur la fabrication des draps, de la toile, de la dentelle, sur la quincaillerie et la coutellerie.

MANCHE Géogr. Pays d'Espagne, une des cinq intendances de la capitainerie générale de la Nouvelle-Castille, au S. de l'intendance de Tolède; 300,000 hab. Ch.-l. Ciudadreal.

MANCHE s. m. (ét. lat., *manubrium*, même signif.). Techn. Poignée que l'on adapte à un outil, à un instrument, et par où on le prend pour s'en servir. Chaque instrument a son manche fabriqué sous la forme qui convient à l'u-

sage qu'on en fait. Manche de couteau, de marteau, de rasoir, de canif. Le manche d'une cognée, d'une raquette, d'un battoir, d'une é lie. Manche de balai. L'Académie dit, comme le peuple, *manche à balai*, mais cette expression est tout à fait incorrecte aujourd'hui.

— *Manche d'une éclanche, d'une épaule de mouton, d'un gigot.* Partie par où on les prend pour les découper.

— Agric. *Manche de la charrue.* Partie de la charrue que tient le laboureur. Tenir le manche de la charrue.

— Luth. *Manche de violon, de luth, de guitare*, etc. Pièce de bois collée à l'extrémité du corps de ces instruments. Le manche ne sert pas seulement à tenir l'instrument, il porte les chevilles par le moyen desquelles on l'accorde, et c'est en posant les doigts sur le manche qu'on forme les différents tons. On dit qu'*un musicien connaît bien son manche*, qu'*il est sûr de son manche*, pour dire qu'il touche les cordes avec justesse et précision.

— Fig. *Branler dans le manche.* Ne pas être établi solidement, n'avoir pas de chances de durée. Hâte-toi de t'enrichir, car ce ministre, à ce que l'on m'a dit, branle dans le *manche*. (Le Sage.) || Se dit aussi pour Ne pas être ferme dans le parti qu'on a embrassé, dans la résolution qu'on a prise, ou bien encore, être sur le point de faire banqueroute, avoir sa fortune ébranlée.

— Fig. *Jeter le manche après la cognée.* Perdre tout espoir, abandonner tout. Quelque chose qui arrive, il ne faut pas jeter le manche après la cognée.

— Techn. *Manche à polir.* Manche de bois sur lequel on place les pièces à polir, pour les travailler plus commodément.

— Coutell. *Faux manche à tremper.* Barre de fer terminée par une espèce de douille où est reçue l'extrémité des pièces que l'on a à tremper.

— Conchyl. *Manche de couteau.* Nom vulgaire d'un certain nombre d'espèces de solen, dont la forme allongée, étroite, à bords parallèles, rappelle assez bien celle de nos manches de couteau.

MANCHE. s. f. (du lat. *manica;* de *manus*, main). Partie d'un vêtement qui couvre depuis le haut du bras jusqu'au poignet, la partie dans laquelle on passe la main. Manches courtes. Manches longues. Une manche de chemise, de veste, de robe, d'habit, de soutane. La manche, les manches d'une chemise, d'un habit, d'une robe. De tous les habits de livrée qu'il avait vendus, il en avait conservé une seule *manche* qu'il passait dans son bras toutes les fois qu'il voulait jeter de l'eau par la fenêtre, afin que les voisins ne s'aperçussent pas qu'il était sans domestique. (Chron. scand.) La tunique des anciens Grecs était sans *manches*. (Villermé.) Les *manches* et les bas sont les vêtements dont le besoin semble le moins se faire sentir. (Id.) La robe ou toge des Romains n'avait pas non plus de *manches*. (Id.) Qui n'a vu le laborieux vigneron courbé sur son hoyau, ou bien l'homme de peine sous le faix, se débarrasser d'abord, lorsqu'il a chaud, de sa veste à *manches*, pour ne garder que le gilet qui en est dépourvu. (Id.) Les enfants et les jeunes gens préfèrent des *manches* courtes et légères. (Id.) Les vieillards aiment les *manches* longues et chaudes. (Id.) On doit croire que les *manches* des Orientaux ne sont aussi larges qu'à cause de la chaleur habituelle du climat. (Id.)

— *Fausses manches.* Manches que l'on met par-dessus les autres, pour les conserver. || *Manches pendantes.* Bandes d'étoffe que l'on attachait à certaines robes de cérémonie.

— Fig. *Avoir, tenir quelqu'un dans sa manche.* L'avoir à sa discrétion, pouvoir en disposer. Je suis homme à avoir le pape dans ma *manche* quand je voudrai. (Volt.) Le bonhomme, nous l'avons dans notre *manche*. (Mariv.)

— Fig. et fam. *Tirer la manche de quelqu'un.* Le solliciter de faire quelque chose. Je serai fort aise que ce monsieur tire un peu la *manche* du garde des sceaux en ma faveur. (Volt.) || *Il ne s'est pas fait tirer la manche.* Il ne s'est pas fait prier.

— Prov. et fam. *C'est une autre paire de manches.* C'est une autre affaire, c'est autre chose. Les deux servantes de cette maison méritent assez d'être aimées; mais pour être épousées, ah! c'est une autre paire de *manches*. (Th. ital.) || *Du temps qu'on se mouchait sur la manche.* Du temps qu'on était fort simple.

— *Avoir la conscience large comme la manche d'un cordelier.* Ne se faire scrupule de rien.

[illegible] quand on est forcé d'en jouer trois pour savoir quel est celui qui gagne. Être manche à manche.

— Pharm. *Manche d'Hippocrate.* Sac de flanelle ou de laine ayant la forme d'un cône renversé, et dont on se sert pour filtrer des liquides épais, sirupeux, etc.

— Mar. *Manche à eau.* Long tuyau de cuir ouvert aux deux bouts qui sert à verser l'eau qu'on embarque dans les futailles ou réservoirs situés à fond de cale. || *Manche à air.* Chausse de toile dont on suspend le haut à l'étai des mâts, tandis que le bas descend sous le pont. C'est un excellent moyen de renouveler l'air des régions inférieures du navire; la manche ouverte du côté du vent favorise un courant d'air de haut en bas.

— Géogr. Se dit d'une manière générale des bras de mer qui vont s'étrécissant entre deux côtes et se terminant à un détroit. Manche de Tartarie.

— Pêch. Filet large à l'entrée et qui va en s'étrécissant jusqu'à son extrémité.

— *Gardes de la manche.* Compagnie de vingt-cinq gentilshommes qui se tenaient de chaque côté du roi dans les cérémonies, et chaque fois qu'il allait à la chapelle. Ils portaient pour armes une longue hallebarde à lame damasquinée et frangée d'argent. Ils étaient choisis dans la compagnie écossaise.

— *Gentilshommes de la manche.* Corps de gentilshommes attachés au service personnel des enfants de France, dès qu'ils passaient des mains des femmes à celles des hommes. Ils les accompagnaient partout, et comme l'étiquette leur défendait de les tenir par la main, il ne leur était permis de les toucher qu'à la manche.

MANCHEREAUX. s. m. pl. Techn. Chez les cartiers, Poignées fixées aux deux bouts de la boîte de la lisse, et avec lesquelles on fait mouvoir la perche.

MANCHERONS. s. m. pl. Agric. Partie de la charrue qu'on tient avec les mains lorsqu'on laboure.

MANCHESTER. Géogr. Ville d'Angleterre, dans le comté de Lancastre, au confluent de l'Irk et de la Medlok avec l'Irwell. Cette ville, qui au commencement de ce siècle n'avait pas 80,000 hab., en compte aujourd'hui près de 200,000. L'industrie de Manchester est immense; on y travaille surtout le coton; cependant on y fabrique aussi des draps, velours, mousselines, batistes, soieries, etc. L'abondance et le bas prix de la houille, l'excellence des machines et les communications nombreuses et rapides, favorisent admirablement l'industrie de cette ville. Un superbe chemin de fer réunit Manchester à Liverpool.

MANCHETTE. s. f. Ornement fait de toile, de dentelle plissée, qui s'attache au poignet de la chemise. Manchettes d'homme. Manchettes de femme. Une paire de manchettes. Manchettes brodées. Lydias, après avoir toussé, relevé sa *manchette*, étendu la main et ouvert les doigts, débite gravement ses pensées quintessenciées et ses raisonnements sophistiques. (La Bruy.) Mes *manchettes* de mousseline viennent des bords du Gange, si souvent désolés par nos guerres. (B. de St-P.)

— Prov. et fig. *Vous m'avez fait là de belles manchettes.* Vous avez fait une étourderie, une sottise qui m'embarrasse fort.

— *Un marquis de la manchette.* Un homme qui tend la main, un mendiant.

— Mal, rougeur au poignet fortement serré avec deux doigts.

— Tapiss. Partie de l'accotoir d'un fauteuil qu'on garnit d'étoffe.

— Imprim. *Ouvrage à manchettes.* Livre dont les marges sont chargées d'additions.

— Mar. Cordage d'environ quatre brasses dont le double est arrêté sur un bas-hauban. Les deux bouts estropent chacun une cosse dans laquelle passe une manœuvre telle que le courant du grand bras et son dormant, que la manchette soutient, empêche de tomber trop bas, lorsqu'il y a du mou dans ce bras. On appelle manchette tout cordage qui sert au même usage.

— Bot. *Manchette de la vierge.* On a donné ce nom au liseron. || *Manchette grise.* Agaric de couleur grise, qui croît en touffe au pied des arbres et dont le chapeau est plissé en forme de manchette.

— Polyp. *Manchette de Neptune.* Nom vulgaire du millépore celluleux, qui ressemble à de la dentelle.

MANCHON. s. m. Petit vêtement que l'on porte en hiver pour garantir les mains du froid, et qui est fait, soit en pelleterie, soit en étoffe de soie, soit en plumes d'oiseaux. Le manchon est composé d'un double sac sans fond. Manchon de martre, de tigre, d'ours, de renard, de velours. On a vu les *manchons* de luxe monter à des prix excessifs; mais le modeste gérard était à la portée des moindres fortunes; aussi était-il le *manchon* du rentier. (Villermé). Il est fâcheux que la mode ait proscrit les *manchons*, car la santé s'en trouvait fort bien. (Id.) Nous conseillons aux gens âgés de braver la coutume et de se servir des *manchons*, qui leur épargneront bien des rhumes, des coliques et autres infirmités qui tiennent à la rigueur de l'atmosphère. (Id.)

— Fond. Virole qui couvre le joint des tuyaux de fonte.

[illegible] font, en les étendant, les feuilles de verre à vitre.

MANCHONNIER. s. m. Dans les verreries, Ouvrier qui travaille aux manchons.

MANCHOT, OTE. adj. (du lat. *mancus, quasi manu carens*, manquant presque de main). Qui n'a qu'une main ou qu'un bras dont il puisse se servir, de quelque manière qu'il ait perdu l'usage de l'autre. Il est manchot de la main droite. Il a reçu à l'armée un coup qui l'a rendu manchot. Il est des cas où le chirurgien lui-même rend un homme *manchot*, en lui amputant la main, l'avant-bras ou le bras. (Villermé.) Que voulez-vous que je fasse d'une fille *manchote*? (Sall.)

> Le bras *manchot* qui, resté sans office,
> Laisse au survivancier tout le poids du service. (Des.)

— On dit substantiv. Un manchot, une manchote. Un manchot de naissance. On sait quel parti vraiment admirable les *manchots* tirent du moignon ou bout de membre qui leur reste. (Villermé.)

— Fig. *Ne pas être manchot.* Avoir de l'adresse, de la dextérité. Le vin que m'apporte l'ambassadeur manchot du roi de Prusse, qui n'est pas *manchot*. (Volt.) Le drôle n'est pas *manchot* de la langue. (Le Sage.) Sans tête avec deux bras on est toujours *manchot*. (***)

MANCHOT. s. m. Ichthyol. Nom spécifique d'un poisson plat de la famille des hétérosomes.

— MANCHOTS. s. m. pl. Ornith. Famille de l'ordre des oiseaux palmipèdes, comprenant ceux qui n'ont que des moignons d'ailes, faisant office de nageoires. Les caractères généraux de ces oiseaux sont un bec fort, plus long que la tête, comprimé sur les côtés; les ailes impropres au vol, très-petites; les pieds portés très en arrière, très-courts, très-gros. On divise le genre manchot en trois sous-genres: les manchots proprement dits, ne comprenant qu'une seule espèce, le grand manchot qui a le volume d'une oie et atteint quelquefois plus d'un mètre de hauteur; les gorfous, ne comprenant qu'une seule espèce, le gorfou sauteur, de la grosseur d'un gros canard; les sphénisques, comprenant deux espèces, le sphénisque du Cap et le petit sphénisque. Les manchots habitent la terre de Van-Diémen, les îles Malouines, la Nouvelle-Guinée et les terres australes. Sur les côtes des Malouines viennent pondre, depuis octobre jusqu'en avril, des troupes innombrables de *manchots* dont la forme et le port bizarres étonnent toujours les voyageurs. (Depping.)

MANCIPATION. s. f. (pr. *man-ci-pa-ci-on;* du lat. *mancipo*, aliéner). Législ. rom. Espèce d'aliénation volontaire en usage chez les Romains, par laquelle le propriétaire transférait à un autre la propriété d'une chose en observant certaines formalités.

MANCO-CAPAC. Hist. péruv. Fondateur de l'empire du Pérou et chef de la race des Incas, était fils du Soleil, selon la tradition du pays. Il réunit sur les bords du lac de Cusco des peuplades sauvages, les civilisa, et bâtit la ville de Cusco.

MANDANT. part. prés. invar. du v. Mander. La reine mandant les ambassadeurs.

MANDANT. s. m. Jurispr. Celui qui donne un mandat.

MANDARA. Géogr. Royaume de Nigritie, entre le Bournou au N., le Baghermé à l'E., l'empire des Fellatahs à l'O.

MANDARIN, INE. adj. Qui appartient aux mandarins. La langue mandarine ou savante. La langue *mandarine* a cours dans tout l'empire et on l'entend partout. (Le [illegible])

MANDARIN. s. m. (du por[illegible] *mandar*, commander). On comprend sous ce nom tous les lettrés du Céleste Empire, divisés en 18 classes ou degrés. A la tête de toute la hiérarchie et les premiers après l'empereur, sont les quatre conseillers privés au premier degré et de première classe. On leur adjoint un certain nombre de conseillers de second rang, fonctionnaires supérieurs dans l'ordre administratif. Le nombre des mandarins s'élève à 90,000, dont 9,000 grands mandarins et 81,000 mandarins subalternes. Le pouvoir du mandarin est aussi absolu que celui de l'empereur. Dans la religion de la Chine, l'empereur sacrifie publiquement à l'Esprit du ciel, les autres parties du sacerdoce pontifical passent aux *mandarins* des villes. (B. de St-P.)

MANDARINAT. s. m. Charge, office, dignité de mandarin. Il n'y a que les lettrés qui soient élevés au mandarinat.

MANDARINISME. s. m. Néol. Système d'épreuves et de concours que l'on fait subir, à la Chine, à ceux qui aspirent aux grades de lettrés et par suite aux charges de l'État.

— Se dit par extension de tout système qui tend à classer les citoyens selon le degré d'instruction qu'ils ont acquis. L'instruction des grades universitaires est un acheminement au mandarinisme.

MANDAT. s. m. (pr. *manda;* du lat. *mandare*, charger). Législ. Acte par lequel une personne donne à une autre, nommée mandataire, pouvoir ou procuration de faire quelque chose pour le mandant et en son nom. Le contrat est formé entre le mandant et le mandataire du moment qu'il y a acceptation de la part du mandataire, et l'exécution du mandat est considérée comme une acceptation tacite, quand il n'y en a pas eu d'autre. Le mandat est ou spécial et pour [illegible] du mandant. Il n'y a qu'un mandat exprès qui puisse autoriser à aliéner, hypothéquer ou faire acte de propriété, le mandat conçu en termes généraux n'embrassant que les actes d'administration.

— Jurispr. crim. Acte émané du magistrat qui en vertu de la loi a le pouvoir de le décerner, et dont la signification est faite par un huissier ou par un agent de la force publique. Le mandat a pour objet d'obliger à se représenter celui contre lequel il est décerné. || *Mandat de comparution.* Assignation spéciale donnée au nom du magistrat instructeur à la personne inculpée. || *Mandat d'amener.* Celui qui est décerné contre l'inculpé prévenu d'un fait de nature à n'entraîner qu'une peine correctionnelle, et qui ne s'est point présenté après avoir reçu un mandat de comparution; contre tout inculpé d'un délit emportant peine afflictive et infamante, ou même contre les témoins qui refuseraient de comparaître. || *Mandat de dépôt.* Celui en vertu duquel l'inculpé mis en état de prévention est envoyé provisoirement dans une maison d'arrêt. || *Mandat d'arrêt.* Celui en vertu duquel le prévenu d'un fait emportant peine afflictive ou infamante ou emprisonnement correctionnel est mis en état d'arrestation après qu'il a été entendu, ainsi que le procureur du roi.

— Comm. *Mandat de change.* Acte qui a toutes les formes de la lettre de change et emporte les mêmes conséquences, mais qui, par convention tacite, n'est pas soumis à l'acceptation du tiré, ni par conséquent aux suites d'un protêt faute d'acceptation. || *Mandat de payement.* Lettre ou billet portant ordre ou autorisation de payer à un tiers une certaine somme.

— Polit. Ligne de conduite, obligations que les électeurs imposent à leurs députés. Trahir son mandat. Observer son mandat. Être fidèle à son mandat. Les cahiers des bailliages étaient de véritables mandats. L'Assemblée constituante rejeta les mandats impératifs.

— *Mandat apostolique.* Écrit venant de la cour romaine et ayant pour but une prescription ou une défense. On a aussi quelquefois donné ce nom à des rescrits pontificaux qui conféraient une mission ou un emploi particulier à certains individus.

MANDATAIRE. s. m. Celui qui est chargé d'une procuration pour agir au nom d'un autre. Le mandataire ne peut rien faire au-delà de ce qui est porté dans son mandat.

— Celui en faveur de qui le pape a expédié un mandat.

MANDATÉ, ÉE. part. pass. du v. Mandater. S'empl. adjectiv. *Sommes mandatées.* Sommes pour le payement desquelles il a été délivré un mandat.

MANDATER. v. a. 1re conj. Admin. Délivrer un mandat pour le payement d'une somme. Il reste à mandater pour le présent trimestre.

MANDATEUR. s. m. Hist. milit. S'est dit d'un aide de camp ou même d'un soldat chargé de porter des ordres.

MANDCHOU, OUE, ou MANTCHOU, OUE. adj. Qui appartient à la Mandchourie. Peuple mandchou. Dynastie mandchoue.

— MANDCHOUS OU MANTCHOUS. s. m. pl. Habitants de la Mandchourie. Les Mandchous, qui ont donné leur nom au pays, appartiennent à la race tungouse. Ils ont la figure moins plate que les Mongols, la taille moyenne, les yeux petits, le nez camus, le teint jaunâtre et la chevelure noire. Leur langue diffère du chinois, du coréen et du mongol. Les Mandchous ont fait la conquête de la Chine en 1644, et la dynastie aujourd'hui régnante en Chine est une dynastie mandchoue. La religion la plus répandue parmi les Mandchous est le chamanisme; le bouddhisme compte aussi des sectateurs.

MANDCHOURIE ou MANTCHOURIE. Géogr. Grande région de l'Asie centrale comprise dans l'empire chinois; a pour bornes au N. et à l'O. la Sibérie, au S. la Corée, au S.-O. la Mongolie, à l'E. la Manche de Tartarie. Elle est arrosée par le grand fleuve Amour.

MANDE. s. f. Panier d'osier à deux petites anses, très-fin, garni intérieurement de toile, et dont on se sert pour transporter la terre à pipe.

MANDÉ, ÉE. part. pass. du v. Mander. S'empl. adjectiv. Il a été mandé à la cour.

MANDELSTEIN. s. m. (de l'all. *mandel*, amande; *stein*, pierre). Minér. Roches qui offrent des noyaux de nature quelconque, de forme arrondie ou oblongue comme celle des amandes, et qui sont enveloppés par la pâte ou même se fondent avec elle. On a classé sous ce nom plusieurs sortes de roches différentes qui n'ayant pas de nom particulier et se ressemblant par la structure, se sont trouvées naturellement rapprochées.

MANDEMENT. s. m. (du lat. *mandare*, charger). Écrit adressé par les évêques à leurs diocésains pour indiquer les synodes, ordonner des prières et des jeûnes, ouvrir des jubilés, etc. Il était défendu aux religieux et aux autres exempts, sous prétexte d'exemption, de refuser de publier les mandements épiscopaux. Mandement de l'archevêque de Paris.

— Jurispr. Formule qui termine les grosses des jugements et des actes et qui les rend exécutoires.

— Prat. Injonction de venir, de se rendre à une citation. S'il ne vient au mandement de la cour, il sera interdit.

[illegible] qu'un, portant ordre à un receveur ou fermier de payer quelque somme. Il a donné un mandement de telle somme sur son fermier. J'ai payé selon votre mandement.

MANDER. v. a. 1re conj. (du lat. *mandare*, même signif.) Envoyer dire, faire savoir par lettres ou par message. Je lui ai mandé cette nouvelle. J'ai mandé à mon fermier de payer cette somme. Je lui ai mandé de venir ou qu'il [illegible]. Si elle était partie d'Europe, elle m'aurait *mandé* son départ. (B. de St-P.)

— Donner ordre à un inférieur de faire quelque chose. Le roi mande à ses juges de faire bonne et prompte justice.

— *Mandons et ordonnons.* Premiers mots du mandement qui termine les actes publics.

— Enjoindre de venir à soi. Il a mandé son intendant. Ce général a mandé tels régiments. Il avait déjà *mandé* près de trente mille hommes. (Volt.)

Et ce dont chacun est surpris,
C'est que le loup, dans tout ce monde,
Ait aussi *mandé* la brebis. (F. de Neufch.)

— *Mander sa voiture, ses chevaux.* Donner ordre qu'on les envoie.

— On dit proverbialement pour faire entendre qu'on n'a pas craint de dire en face à quelqu'un une chose fâcheuse, *Je ne lui ai pas mandé*, je lui ai dit que...

MANDER. v. a. 1re conj. Enlever le fumier de l'écurie. Ce mot est usité dans les Ardennes.

MANDIBULAIRE. adj. des 2 g. Qui a rapport à la mandibule. Os mandibulaire.

MANDIBULE. s. f. (du lat. *mandibula*, de *mandere*, mâcher, mâchoire). Zool. Se dit dans les mammifères, de la mâchoire inférieure. Mandibule grêle. Le bord inférieur de la mandibule. Les deux branches de la mandibule. Le menton large, en même temps qu'il est haut et allongé, semble donner à l'esprit le lourd, le pesant de la *mandibule*. (Villermé.)

L'autre qui, s'en doutait, lui lâche une ruade
Qui vous lui met en marmelade
Les *mandibules* et les dents. (La Font.)

— Entom. Première paire de pièces qui au-dessous de la lèvre supérieure des insectes se meuvent latéralement vis-à-vis l'une de l'autre et qui affectent toutes sortes de formes. Elles sont de substance cornée, unies ou dentelées, longues ou courtes. Elles servent, soit à broyer les substances solides dont l'insecte se nourrit, soit à les aider à saisir la femelle.

— Ornith. Se dit, dans les oiseaux, des deux parties qui forment le bec, et qui sont tantôt égales, tantôt inégales, la mandibule supérieure étant quelquefois plus courte, quelquefois plus longue que la mandibule inférieure. Les formes des mandibules varient beaucoup : elles sont crochues, courbées en haut, courbées en bas, convexes, etc.

MANDIBULÉ, ÉE. adj. Zool. Qui a des mandibules. || MANDIBULÉS. s. m. pl. Entom. Section de la classe des insectes, comprenant ceux qui conservent leurs organes de mastication en arrivant à l'état parfait. || Familles d'aptères parasites, dans laquelle on range ceux de ces insectes qui ont des mandibules et des mâchoires.

MANDIBULIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat. *mandibula*, mandibule; *forma*, forme). Entom. Se dit des mâchoires des insectes quand elles sont dures et cornées.

MANDIBULITHE. s. f. (du lat. *mandibula*, mandibule; et du gr. λίθος, pierre). Foss. Mâchoire fossile de poisson.

MANDIL. s. m. Relat. Espèce de bonnet ou de turban des Persans.

MANDILLE. s. f. (pr. *man-di-ye*; du lat. *mantile*, manteau; ou par corruption de *mantille*, dimin. de *manteau*). Ancienne casaque de laquais. Quand on voulait reprocher à une personne la bassesse de sa naissance, on lui disait que son père avait porté la mandille. Et l'eût-on vu porter la *mandille* à Paris. (Boil.)

Tel sur son écusson porte un casque sans grille,
Dont le père autrefois a porté la *mandille*.
(Boursault.)

MANDINGO. Géogr. Royaume d'Afrique entre le Fouladou, le Jallonkadou, le Bambara et le Kaarta. L'or est très-commun dans ce pays; on le retire du sable par le lavage.

MANDINGUES ou **MANDINGOS.** s. m. pl. Géogr. Famille de peuples africains répandue à la fois dans les pays situés entre la Gambie, la Geba et les côtes qu'arrose le Kissi, dans plusieurs des royaumes de la Sénégambie et dans la moitié du Soudan. Les Mandingues sont hospitaliers, laborieux, rusés, très-propres au commerce. Leur langue est douce et harmonieuse. Ils vivent rarement au delà de quarante ans.

MANDOLINE. s. f. Mus. Instrument composé d'une caisse ovoïde sonore et d'un manche, et sur lequel sont tendues quatre cordes disposées et accordées comme celles du violon. Il y a des mandolines dont toutes les cordes sont en double, à l'exception de la chanterelle. On joue de cet instrument en grattant les cordes avec un petit morceau de plume, d'écorce de cerisier ou d'écaille de tortue. L'usage de cet instrument n'est guère répandu qu'en Italie et en Espagne.

MANDORE. s. f. Mus. Instrument de musique long d'environ cinquante centimètres et ayant la forme du luth. Il est monté de quatre cordes doubles, accordées de quinte en quarte. On a abandonné la mandore depuis longtemps.

MANDOU. s. m. Myth. égypt. Un des huit grands dieux d'Égypte, représenté par un bouc à tête de bélier. Ce dieu, que les Grecs ont comparé à Pan, est comme lui le symbole du principe fécondateur universel. Il était adoré principalement à Panopolis et à Mendès.

MANDRAGORE. s. f. (du gr. μανδραγόρας, plante qui endort). Bot. Genre de plantes dicotylédones de la famille des solanées. C'est une herbe sans tige qui pousse du collet de sa racine de grandes et larges feuilles; leur couleur est brunâtre, et leur odeur désagréable. Le fruit est une baie de la grosseur d'une très-petite pomme, ayant une odeur fétide, comme tout le reste de la plante. La mandragore croît naturellement dans les bois et sur le bord des rivières en Italie, en Espagne et dans le Levant. Elle possède à un haut degré les propriétés narcotiques et purgatives. Les anciens lui attribuaient des vertus secrètes. Les fables les plus absurdes s'étaient accréditées au sujet de cette plante. On se plaisait à trouver une ressemblance parfaite entre les racines des mandragores et le corps humain, et l'on allait même jusqu'à prétendre que la plante poussait des gémissements quand on l'arrachait de terre. Les mandragores étaient regardées comme beaucoup plus précieuses et beaucoup plus puissantes quand elles avaient été recueillies sous des gibets. On était persuadé que, conservées dans un morceau de linceul, ces mandragores portaient bonheur.

MANDRAGORITE. s. m. Vin dans lequel on a fait infuser des racines de mandragore. Ce vin a une propriété très-narcotique.

MANDRE. s. f. Hist. relig. Monastère, habitation d'un religieux. || Grotte occupée par un anachorète.

MANDRERIE. s. f. Techn. Nom donné par les vanniers à tous les ouvrages pleins et d'osier seulement, sans lattes ni cerceaux.

MANDRIER. s. m. Techn. Ouvrier qui fait des ouvrages de mandrerie.

MANDRILL. s. m. Mamm. Espèce de singe du genre cynocéphale, remarquable par sa laideur.

MANDRIN. s. m. Techn. Chez les tourneurs, Pièce qui se monte au moyen de vis sur un tour en l'air, et qui sert à fixer les objets qu'on veut travailler, soit en dedans, soit en dehors. Mandrin à virole. Mandrin à pince. Mandrin universel. Mandrin à ovale.

— Forg. Outil de fer ou d'acier dont les forgerons et les ajusteurs se servent pour agrandir et égaliser des trous, soit à chaud, soit à froid.

— Mécan. Pièce creuse en fer forgé ou en fonte, dont on se sert pour réunir les deux extrémités d'une tige métallique, ou en guise de moyeu pour supporter les bras d'une roue hydraulique.

— Chaudronn. Long bâton de fer sur lequel on forme le tuyau d'un cor de chasse.

— Fourbiss. Instrument de fer qui sert à soutenir, entr'ouvrir et travailler plusieurs pièces des épées et des fourreaux.

— Horlog. Outil qui sert à tourner certaines pièces.

— Dor. Plateaux de bois de plusieurs grandeurs, sur lesquels les doreurs travaillent les plus grandes pièces.

— Artif. Cylindres de bois dur, de calibre, sur lesquels on roule le papier pour les cartouches, les gargousses, les feux d'artifice.

— Mar. Morceau de bois poli qui sert de gabari aux charpentiers et autres.

— Chir. Stylet qui remplit le canal de la sonde, s'oppose à l'écoulement de l'urine ou lui livre passage quand il est retiré.

— S'emploie comme nom commun, en terme de mépris et par allusion au brigand de ce nom, pour désigner un homme capable de toute espèce de crimes. C'est un Mandrin.

MANDRIN (Louis). Fameux chef de brigands, né vers 1725, dans le Dauphiné, répandait partout la terreur par le meurtre et l'assassinat, et mit plusieurs fois en déroute les détachements envoyés pour s'emparer de sa personne. Surpris en 1755, il subit le supplice de la roue.

MANDRINER. v. a. 1re conj. Techn. Mettre sur ou dans le mandrin l'objet qu'on veut travailler.

MANDRITE. s. m. Hist. ecclés. Religieux qui habite une mandre; cénobite.

MANDUBIEN, ENNE. adj. et s. Géogr. anc. Nom d'un peuple de la première Lyonnaise, chez les Eduens, au nord, dont la capitale était Alesia, près de Sémur.

MANDUCABLE. adj. des 2 g. (du lat. *manducare*, manger). Medec. Qui est bon à manger, que l'on peut manger sans nuire à sa santé, en général ou dans telle ou telle circonstance.

MANDUCATION. s. f. (pr. *man-du-ca-ci-on*; du lat. *manducare*, manger). Phys. Action de manger. Ce mot a strictement la même signification que celui de *mastication* chez presque tous les auteurs qui s'en sont servis. Cependant il existe entre ces deux mots une différence assez sensible. La *manducation* est la première partie de la digestion, c'est l'opération préliminaire à la digestion stomacale, celle qui s'effectue dans la bouche et le pharynx; ainsi la préhension des aliments par les lèvres, leur introduction dans la bouche, leur gustation, leur mastication et leur déglutition : voilà les actes dont l'ensemble [...] commune à tous les animaux qui ont une bouche, soit que celle-ci soit aussi complète que chez l'homme, soit qu'elle consiste seulement comme dans les *étoiles de mer*, les *siponcles*, et les *zoophytes*, en une ouverture non munie de parties dures pouvant servir à broyer les aliments. Il n'y a point de mastication chez ces animaux.

— Particulièrement, dans le langage mystique, l'Action par laquelle on mange le corps de Jésus-Christ dans l'Eucharistie.

MANDUCITÉ. s. f. (du lat. *manducare*, manger). Appétit dévorant. Mot forgé par Rabelais.

MANDUCUS. (du lat. *manducare*, manger). Philol. lat. Personnage tragi-comique qui paraissait surtout dans les atellanes. Il portait un masque dont la large bouche était armée de longues dents qu'il faisait claquer. Les mères en effrayaient leurs enfants.

MANÉ ou **MANNO.** s. m. Nom des grappes de la vigne avant la floraison, dans les départements du Midi.

MANÉAGE. s. f. Mar. Sorte de travail de main que font les matelots et dont ils ne peuvent demander aucun salaire au marchand; tel est celui qui consiste à charger des planches, du merrain, du poisson, etc.

MANÉCANTERIE. s. f. Hist. relig. V. MANICANTERIE.

MANÉE. s. f. (rad. *main*). S'est dit pour Poignée, ce que la main peut contenir.

— Anc. cout. *Droit de manée de sel.* Droit de prendre une poignée de sel sur chaque voiture.

MANÉG. Abréviation du mot Manége.

MANÉGE. s. m. Art de dompter, de discipliner, d'instruire les chevaux. D'une manière générale, toutes les connaissances relatives au cheval.

— Particulièrement, L'art de monter à cheval avec avantage, non-seulement dans les mouvements ordinaires, mais spécialement dans les dosses, dans les airs. Un cheval propre au manége, dressé au manége, bon pour le manége. Mettre un cheval au manége.

— *Manége par haut.* Façon de faire travailler les sauteurs qui, s'élevant plus haut que le terre à terre, manient à courbettes, à croupades, à ballottades. || *Manége de guerre.* Le galop inégal, dans lequel le cheval change aisément de main, dans les occasions où l'on en a besoin.

— Bâtiment où l'on dresse les chevaux et où l'on donne des leçons d'équitation en se conformant aux règles de l'art. Un beau manége. Un manége couvert. Un manége découvert.

— Fig. Manières d'agir adroites et artificieuses pour parvenir à une chose. Celui qui sent sa faiblesse appelle à son secours le *manége* et la brigue, que l'autre plus sûr de lui dédaigne. (J.-J. Rouss.) J'ai vu quelquefois le *manége* des jeunes femmes, qui feignent de vouloir nourrir leurs enfants. (Id.) De ce *manége* adroit le succès est certain. (Colnet.) Il y a des rencontres dans la vie où la vérité et la simplicité sont le meilleur *manége* du monde. (La Bruy.) A la cour, ramper, flatter et demander, c'est tout le *manége* des subalternes. (Volt.)

Je dirai par quels soins, par quel heureux *manége*,
Il saura conserver un si beau privilége. (Colnet.)

— Machine mise en mouvement par un ou plusieurs animaux, tournant autour d'un axe vertical, et que les animaux font mouvoir en parcourant un cercle horizontal.

— Minér. Allure, marche, direction des veines de charbon de terre.

— Mar. Manière particulière de se mouvoir, de faire certaines évolutions.

— Hist. *Le manége*, *le parti du manége* ou *la société du manége*. S'est dit sous le Directoire, d'un parti formé des débris des Jacobins, réunis dans une salle de manége attenante aux Tuileries.

MANÈQUE. s. m. Bot. Variété de la muscade.

MANÉROS. s. m. Mus. anc. Chant lugubre des anciens Égyptiens, appelé de Maner, fils unique du premier roi d'Égypte, enlevé par une mort prématurée, et dont la mémoire fut célébrée par cette espèce de chant.

MÂNES. adj. et s. m. pl. (du lat. *manere*, rester). Se disait, dans la mythologie étrusque et romaine, des âmes des morts considérées comme divinités infernales. On leur rendait un culte, et l'on croyait qu'ils veillaient à la garde des tombeaux. On distinguait des Mânes bons et méchants; dans la première classe étaient les dieux Lares et les Pénates, dans la seconde, les Larves et les Lémures. Mânes plaintifs. Mânes irrités. Le cyprès était consacré à ces dieux. *Mânes* trop généreux, vous n'en rougissez pas. (Volt.) Polyxène fut sacrifiée aux *mânes* d'Achille. (Acad.) Attestant les *mânes* de sa mère. (Rac.) Pensez-vous qu'après tout ses *mânes* en rougissent. (Id.)

Orphée autour de lui vit ces *mânes* errants,
Jeunes, vieillards, époux, femmes, filles, enfants.
(Delille.)

MANES. s. f. Relat. Nom que les Caraïbes donnent à un mastic d'un violet foncé, fait avec la cire molle que fournissent leurs abeilles.

MANÈS, MANY ou **MANICHÉE.** Hist. rel. Hérésiarque du IIIe siècle, chef de la secte des manichéens, était un esclave persan appelé d'abord [...] rétique Terebinthus les dogmes les plus extravagants, qu'il répandit dans la Perse, où ils firent de rapides progrès. Sapor Ier, roi de Perse, qui lui avait confié la guérison de son fils, ayant vu celui-ci succomber, fit écorcher vif Manès en 274, et s'efforça d'exterminer sa secte.

MANÈS. s. m. Ant. gr. Nom d'une petite statue d'airain qui faisait partie de l'appareil avec lequel on jouait au cottabe.

MANET. s. m. Pêch. Filet en nappe simple, dont les mailles sont proportionnées à la grandeur des poissons qu'on se propose de prendre.

MANETTE. s. f. Maçonn. Poignée en fer, fixée sur le haut de la barre de la bauche ou planche du moule du maçon piseur.

— Jardin. Instrument de fer dont les jardiniers se servaient beaucoup autrefois, et dont ils se servent fort peu aujourd'hui pour arracher les plants avec leur motte ou pour faire des trous propres à recevoir ces mêmes plants : c'est un cylindre creux, mince, ouvert des deux bouts, au moyen d'une fourche de fer, attaché par le haut à un court manche de bois, coupant, et un peu plus étroit par le bas.

MANFRENIER. s. m. Anc. comm. Drap qui se fabriquait à Louviers et à Tours. On disait aussi *maufronier*.

MANGABEY. s. m. Mamm. Mammifère quadrumane du genre des guenons. On appelle Mangabey à collier un autre singe du même genre.

MANGALA. Myth. ind. Dieu qui préside à la planète appelée Mars par les Européens.

MANGALAWARA. s. m. Relat. Nom du mardi chez les Hindous.

MANGALIS. s. m. Relat. Petit poids des Indes orientales, qui pèse environ cinq grains. On ne s'en sert que pour peser les pierres fines.

MANGALORE. Géogr. Ville de l'Hindoustan anglais. Ch.-l. de la province de Kanara, avec un port sur le golfe d'Oman.

MANGANATE. s. m. Chim. Genre de sels qui résultent de la combinaison de l'acide manganique avec les bases salinables.

MANGANÈSE. s. m. Chim. Corps simple compris dans la troisième section des métaux, découvert par Scheele et Gahn en 1774. C'est un métal d'un gris blanchâtre, très-dur et très-cassant. Sa pesanteur spécifique est de 6, 85. Le manganèse existe abondamment dans la nature, mais on ne l'a rencontré qu'à l'état de phosphate, de carbonate et surtout d'oxyde. Dans les laboratoires, le peroxyde de manganèse sert à préparer l'oxygène par la calcination et à dégager le chlore de l'acide hydrochlorique.

MANGANÉSIATE. s. m. Chim. S'emploie quelquefois comme synonyme de manganate.

MANGANÉSIEN, ENNE. adj. Se dit d'une substance qui contient du manganèse.

MANGANÉSIFÈRE. adj. des 2 g. (du lat. *manganesium*, manganèse; *fero*, je porte). Chim. Se dit d'un corps qui contient accidentellement du manganèse.

MANGANÉSIQUE. adj. des 2 g. V. MANGANIQUE.

MANGANEUX. adj. m. Chim. Se dit d'un oxyde. L'oxyde manganeux est le premier degré d'oxygénation du manganèse et le sulfure manganeux son seul degré de sulfuration. || On appelle sels manganeux ceux qui ont pour base le sulfure ou l'oxyde, ou qui résultent de combinaisons entre le métal et les corps halogènes, analogues à l'oxyde manganeux pour la composition.

MANGANICO-POTASSIQUE. adj. m. Chim. Se dit des sels doubles qui résultent de la combinaison d'un sel manganique avec un sel potassique.

MANGANIDES. s. m. pl. Minér. Famille de minéraux qui comprend le manganèse et ses combinaisons.

MANGANIQUE. adj. des 2 g. Chim. Qui a rapport au manganèse. On appelle oxyde manganique le second, et acide manganique le quatrième degré d'oxydation du manganèse; sels manganiques, ceux qui résultent de la combinaison de l'oxyde manganique avec les oxacides, ou qui, devant naissance au métal uni à des corps halogènes, sont proportionnels à l'oxyde manganique pour la composition.

MANGANOSO-AMMONIQUE. adj. m. Chim. Se dit des sels doubles qui résultent de la combinaison d'un sel manganeux avec un sel ammonique.

MANGANOSO-MANGANIQUE. adj. m. Chim. Se dit d'un oxyde de manganèse qui est une combinaison d'oxyde manganique et d'oyde manganeux, c'est-à-dire un véritable sel.

MANGANOSO-POTASSIQUE. adj. m. Chim. Se dit des sels doubles qui sont produits par la combinaison d'un sel manganique avec un sel potassique.

MANGÉ, ÉE. part. pass. du v. Manger. S'empl. adjectiv. Rien n'est plus délicat que le bec-figue *mangé* dans la saison. (Buff.) Que mes yeux voient ton corps *mangé* par les vautours. (Fén.)

— Fig. On dit qu'une planche, une écriture sont mangées, pour dire qu'elles sont usées, effacées.

— Mar. *Être mangé par la mer.* Être en butte à une mer très-agitée, qui entre par les hauts du navire [...] d'une côte plus haute que sa mâture, il est comme dans l'obscurité.

— Prov. *Écu changé, écu mangé.* Une pièce d'argent, dès qu'elle est changée, est bientôt dépensée.

MANGEABLE. adj. des 2 g. Qui est bon à manger. Il mange de tout ce qui est mangeable.

— Se dit d'un aliment qui sans être absolument bon, peut cependant être mangé sans dégoût et sans inconvénient. Ce poisson n'est pas gâté; il est encore mangeable. Ce pain n'est pas mangeable.

MANGEAILLE. s. f. Ce qu'on donne à manger à quelques animaux domestiques, à des oiseaux. Faire de la mangeaille pour les volailles, leur donner de la mangeaille.

— Se disait aussi autrefois de la nourriture des hommes. Les guerres forcèrent Charles IX et Henri III à faire sur leurs maisons et *mangeailles* beaucoup de retranchements. (Brant.)

— S'emploie quelquefois encore dans ce sens, dans le style familier. Se crever de mangeaille. Et monsieur a-t-il invité des gens pour les assassiner à force de *mangeaille ?* (Mol.)

MANGEANT. part. prés. invar. du v. Manger. Qui mange. Des personnes mangeant avidement.

MANGEANT, ANTE. adj. Qui est occupé à manger, qui peut manger. Je l'ai trouvé buvant et mangeant et se portant très-bien.

Soyons bien buvants, bien *mangeants*,
Nous devons à la mort de trois l'un en dix ans.
(La Fontaine.)

MANGEMENT. s. m. S'est dit pour Repas, action de manger.

MANGEOIRE. s. f. Auge des chevaux qui est appliquée sous le râtelier, ou l'on met l'avoine, le son ou autre chose qu'on leur donne à manger. On appelle devanture de la mangeoire, l'élévation ou bord de la mangeoire, et enfonçure de la mangeoire, le creux ou le canal de la mangeoire.

— Prov. et fig. *Tourner le dos à la mangeoire*. Faire tout le contraire de ce qu'il faudrait faire pour réussir.

MANGEOTÉ, ÉE. part. pass. du v. Mangeoter. S'empl. adjectiv. Chose mangeotée.

MANGEOTER. v. a. et ... 1re conj. Manger sans appétit, avec nonchalance. Le malade commence à mangeoter. Ne s'emploie que dans le style familier.

MANGE-PEUPLE. adj. et s. des 2 g. Concussionnaire. S'est dit des intendants des finances, des traitants, etc. || Pl., des *mange-peuple*. Plusieurs de ces commissions avaient été révoquées comme des *mange-peuple*. (Pasq.) || Il s'est dit aussi des conquérants.

MANGER. v. a. 1re conj. (du lat. *manducare*, presque *manu ducere*, conduire avec la main). On met un *e* après le *g* devant *a, o*. *Nous mangeons, je mangeais, nous mangeâmes*, etc. Prendre des aliments solides pour se nourrir. Manger du pain, de la viande, du fruit. Les chevaux mangent du foin et de l'avoine. Les oiseaux mangent du grain, des moucherons. On *mange* avec appétit leur soupe un peu grossière, mais bonne, saine et mangeable, chargée d'excellents légumes. (J.-J. Rouss.) J'avais *mangé* l'ours et le chien sacré avec les sauvages. (Chateaub.) *Manger* l'herbe d'autrui, quel crime abominable! (La Font.) Là, tout ce qu'on *mange* est sain. (Boil.)

(Ils) écoutaient les conseils qu'il daignait leur donner,
Et l'appelait Mécène en *mangeant* son dîner.
(Olivier.)

— Absol. Le malade ne mange pas. Il y a deux jours qu'il n'a mangé. Il ne veut ni boire ni manger. L'austérité de ces religieux va jusqu'à ne *manger* que pour la faim. Ils s'arrêtent à la nécessité, sans aller jusqu'au plaisir. (Flech.) Vous entrez dans les cuisines, où l'on réduit en art et en méthode l'art de flatter votre goût et de vous faire *manger* au-delà du nécessaire. (La Bruy.) Le Créateur, en obligeant l'homme à *manger* pour vivre, l'y invite par l'appétit. (Bril.. Savar.) Qu'avez-vous donc, dit-il, que vous ne *mangez* pas? (Boil.)

— *Donner à manger*. Recevoir des convives à sa table. Il donne souvent à manger.

— Se dit aussi d'un traiteur, d'un aubergiste. Donner à manger à la carte, à prix fixe. Ici on donne à manger à tout prix.

— *Manger comme un chancre, manger comme quatre*. Expressions populaires. Manger avec excès.

— Prendre ses repas. Ils mangent ensemble. Manger à l'auberge. Manger chez soi. *Manger* seul, c'est manger comme les lions et les loups, *manger* avec des inconnus, ce n'est que cérémonies; *manger* avec des importuns, le repas est un supplice. (St-Evrem.)

— Fig. Dépenser, dissiper, consumer. Manger sa fortune. Il a mangé son bien en libertinage, en procès. Il a mangé tout son patrimoine et la dot de sa femme. Cet homme a mangé plus d'or qu'il n'est gros. Un grand seigneur enrageait de ne pouvoir *manger* que son bien. (Lamb.)

Table ouverte en tout temps, deux écuyers, six pages,
Domestiques sans nombre et bien entretenus,
Tout cela ne saurait *manger* ses revenus. (Destouches.)

Dans un repas célèbre, on dit qu'un de ces princes
Mangea le revenu de deux grandes provinces.
(Hancourt.)

— Fig. *Manger quelqu'un*. Dissiper son bien, ses chevaux le mangent, le ruinent, le consument en dépense. Des chicaneurs viendront nous *manger* jusqu'à l'âme et nous ne dirons mot! (Rac.)

— On dit figur. Qu'*une forge mange bien du charbon*, pour dire qu'elle en consume beaucoup; que *certains legumes mangent bien du beurre*, pour dire qu'il en faut beaucoup pour les apprêter.

— Fam. Se mettre dans une grande colère contre quelqu'un. Je n'ai garde de lui en parler, il me mangerait. On dit dans le même sens, Manger le blanc des yeux. Ils se sont mangé le blanc des yeux.

— Par menace. *Je le mangerais avec un grain de sel, à la croque au sel*. Se dit d'un homme à qui l'on se croit très-supérieur en force.

— Par extens. En parlant des choses, ronger, corroder, détruire, faire dépérir. Le temps mange et détruit tout. La lime et la rouille mangent le fer, le cuivre. L'eau-forte mange l'argent. L'eau régale mange l'or. Le grand air mange les couleurs. Ce caustique mange les chairs mortes.

— Fig. Faire disparaître. De pâles vapeurs *mangèrent* insensiblement les contours anguleux de la montagne. (G. Sand.)

— Fig. *Manger quelqu'un des yeux*. Le regarder avidement, avec passion, avec amour, avec tendresse. || *Le manger de caresses*. Lui faire de grandes caresses, lui témoigner une vive amitié.

— Fig. *Beau, joli à manger*. Cet enfant est joli à manger, il est à manger. Pauline est une petite fille à *manger*; c'est la joie de toute votre maison. (Mme de Sév.) Cette bonne princesse est si tendre et si jolie, qu'on voudrait la *manger*. (Id.)

J'en sais qui sous nos lois sont prêts à se ranger,
Faits comme une peinture et jolis à *manger*. (***)

— Ne pas bien prononcer tous les mots ou toutes les syllabes des mots. Cet homme mange ses mots, mange la moitié des mots.

— *Manger ses douleurs*. Retenir ses cris. || Se dit aussi d'une femme en travail qui s'efforce de supporter ses douleurs sans pousser de cris.

— *Manger le chemin*. Se dit d'un cheval qui allonge le pas avec une grande vitesse.

— Fig. *Manger les crucifix*. Se dit des hypocrites, des dévots outrés qu'on voit sans cesse agenouillés dans les églises. || On dit aussi dans le même sens *manger les saints*.

— Jeux. Se dit, aux jeux de cartes, à l'égard des triomphes supérieurs qui emportent les inférieurs, particulièrement au jeu de l'impériale, où l'on mange les cartes marquantes de son adversaire, lorsqu'on en joue de supérieures qui les emportent. Vous m'avez mangé toutes mes figures.

— Mar. On dit aussi, sur mer, d'un objet plus élevé qu'un bâtiment, qu'il lui mange le vent, c'est-à-dire qu'il l'abrève. || *Manger du sable, avoir mangé du sable*. Se dit lorsque le timonier, étant au gouvernail, a secoué le sable de l'horloge pour le faire passer plus promptement, ou lorsqu'il a tourné le sablier trop tôt et avant que tout le sable soit passé.

— Loc. prov. *L'appétit vient en mangeant*. L'ambition, l'envie d'amasser du bien augmente à mesure qu'elle se satisfait. || *Qui se fait brebis le loup le mange*. Quand on a trop de douceur, trop de bonté, on trouve souvent des gens qui en abusent. || *Les gros poissons mangent les petits*. Les gens puissants oppriment les faibles. || *Manger son pain blanc le premier*. Commencer par être heureux, et tomber ensuite dans les peines, dans la misère. || *Cet homme sait bien son pain manger*. Entend bien ses intérêts, sait bien se tirer d'affaires. || *Manger son blé en herbe, en vert*. Dépenser ses revenus avant de les avoir touchés. || *Manger de la vache enragée*. Avoir, essuyer beaucoup de peines, de privations, de traverses. || *Manger dans la main*. Avoir des manières trop familières. || *Il le mangerait à la croque au sel*. Il lui est très-supérieur en force. || *Il y a à boire et à manger*. Se dit d'une affaire qui peut avoir de bons ou de mauvais résultats, d'une question qui présente deux sens, d'un ouvrage où il y a du bon et du mauvais. || *Voilà ce que les rats n'ont pas mangé*. Se dit lorsqu'on met en évidence une chose que l'on tenait soigneusement caché. || *Manger à table ronde*. Assister à un repas dont l'étiquette est bannie. || *Cela ne mange pas*. Se dit de choses utiles qu'on aime à garder.

— *Il en veut manger*. Expr. pop. et triv. pour, Il a envie de se battre, de se mesurer. C'est sa faute, il en a voulu manger.

— SE MANGER. v. pron. Être mangé. La pomme de terre se mange à la table du riche comme à celle du pauvre.

— Fig. Se regarder avidement, avec passion, avec amour, avec tendresse, se faire de grandes caresses, se témoigner une vive amitié. Ces deux amants se mangent des yeux, se mangent de caresses. || Se dit quelquefois dans un sens opposé pour se regarder d'un air furieux. Ces deux hommes étaient prêts à en venir aux mains; ils se mangeaient des yeux.

— Fig. Se maltraiter, se détruire, se faire du tort. Ces deux industries rivales se mangent mutuellement. Ces gens se sont querellés, ils ont failli se manger.

En quel siècle suis-je venu?
L'on se déchire, l'on se *mange*. (Gess.)

— Gramm. [illegible] français l'*e* féminin se mange toujours devant une voyelle.

MANGER. s. m. Mets, aliments dont on se nourrit. C'est un manger délicat, un manger friand, un manger de roi. Le nectar est le breuvage des dieux, et leur *manger* l'ambroisie. (Abl.) Montez et flattez tout le saoûl, c'est un *manger* de prince. (Le Sage.)

— On dit familièrement d'un homme qui s'occupe d'une chose avec ardeur, qu'il en perd le boire et le manger.

— Art culin. *Blanc-manger*. V. BLANC-MANGER.

— Bot. *Manger des oiseaux*. Nom d'une calebasse de Guinée et d'Amérique.

MANGERIE. s. f. Vieux mot qui signifiait Repas, festin, action de manger. Il n'est plus usité dans cette acception. L'étoile de la mangerie s'est mise en ce pays malgré moi. (Mme de Sév.)

— Fig. Exactions à l'aide desquelles on tire de l'argent de quelqu'un par toutes sortes de ruses et de moyens injustes. Les mangeries des procureurs sont la ruine des plaideurs. Tous ces impôts arbitraires sont des mangeries.

MANGE-TOUT. s. m. Celui qui dissipe follement tout ce qu'il a, tout ce qu'il gagne. || Au pl., des *mange-tout*.

MANGEUR, EUSE. s. Celui, celle qui a l'habitude de manger beaucoup. On le joint ordinairement à une épithète. C'est un grand mangeur, un beau mangeur, un petit mangeur. C'est une grande mangeuse.

— Absol. et fig. *Un mangeur*. Un homme qui fait de folles dépenses, un dissipateur.

— Se dit fam. de ceux qui font des concussions, des exactions. On appelait autrefois mangeurs, les sergents ou officiers qui étaient envoyés en garnison pour contraindre un débiteur au payement de sa dette.

— On appelle dans le langage populaire les gens de chicane, des *mangeurs de chrétiens*; un fanfaron, un *mangeur de petits enfants*, un fainéant, un *mangeur de viandes apprêtées*; un bigot, un faux devot, un *mangeur de crucifix*, un *mangeur d'images*, un *mangeur de saints*; un homme studieux, qui lit beaucoup, un *mangeur de livres*.

— Entom. *Mangeur de fourmis*. Le fourmilier didactyle.

— Helminth. *Mangeur de pierre*. Petit ver qui se trouve dans l'ardoise. || *Mangeur de poire*. Petite chenille qui se nourrit de l'intérieur de la poire nommée la sucrée.

— Ichthyol. *Mangeur d'appât*. Baliste noir qui, ayant une bouche extrêmement petite et mangeant par succion, s'empare toujours de l'amorce de l'hameçon avec lequel on veut le prendre. || *Mangeur de plomb*. Plongeon ainsi nommé à la Louisiane parce que, quand il voit le feu du bassinet, il plonge si promptement que le plomb ne peut le toucher.

— Ornith. *Mangeur de riz*. Nom d'un gros-bec et de l'ortolan de riz. || *Mangeur de vers*. Espèce de fauvette. || *Mangeur de noyaux*. Nom vulgaire du gros-bec.

MANGEURE. s. f. (pr. *man-ju-re*). Endroit mangé d'un drap, d'une étoffe, d'un pain. Mangeure de vers. Mangeure de souris.

— Vèner. Se dit de la pâture du sanglier.

MANGLE. s. m. Bot. Fruit du manglier.

MANGLIER. s. m. Bot. Nom collectif de divers genres d'arbres et entre autres du palétuvier, qui à la Guiane et aux colonies croissent sur les rivages de la mer. Leurs rameaux pendants s'enfonçant dans la terre, y jettent des racines et s'entrelaçant à l'infini, forment des barrières impénétrables où les poissons se réfugient et où les mollusques s'attachent et vivent.

MANGON. s. m. Anc. métrol. Sorte de monnaie d'or.

MANGONNEAU. s. m. Anc. art milit. Machine de guerre du moyen âge. Le mangonneau était imité de l'ancienne catapulte. || Projectile lancé par le mangonneau.

MANGONNIER. s. m. Nom languedocien du chasse-marée ou marchand de poisson.

MANGOUSTAN. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones de la famille des guttifères. Le mangoustan est un arbre d'une moyenne grandeur, qui produit des fruits réputés les plus exquis et les plus savoureux de toute l'Asie.

MANGOUSTE. s. m. Bot. Fruit du mangoustan. Il est de la grosseur d'une orange et sent la framboise.

MANGOUSTE. s. f. Mamm. Genre de mammifères de la famille des carnassiers digitigrades, renfermant plusieurs espèces. La mangouste à bandes est un animal d'une taille de 18 à 20 centimètres, au corps allongé et aux pattes courtes terminées par cinq doigts armés d'ongles aigus. La couleur de sa peau est brune; douze à treize bandes transversales d'un brun foncé sillonnent son corps, depuis les épaules jusqu'à l'origine de la queue. Les autres espèces sont la mangouste vansire, la mangouste nems, la mangouste de Java et la mangouste rouge. Les mangoustes habitent au bord des eaux et se nourrissent de rats et de serpents.

MANG-TAAR. s. m. Myth. sept. L'enfer des Jacoutes.

MANGUE. s. m. Bot. Fruit du manguier, rafraîchissant et très-savoureux. On en fait des [illegible]

MANGUE. s. m. Pêch. Nom d'un grand filet dont on se sert près de Fréjus.

MANGUE. s. m. Zool. Mammifère d'Afrique.

MANGUIER. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones de la famille des térébinthacées. Le manguier croît dans les Indes orientales, au Malabar, à Goa, au Bengale, etc. C'est un arbre de 10 à 12 mètres de hauteur, qui produit des fruits savoureux, très-recherchés dans l'Inde.

MANHEIM. Géogr. Ville d'Allemagne, autrefois capitale du Palatinat, maintenant deuxième résidence du grand-duc de Bade et chef-lieu du cercle du Necker, au confluent de cette rivière avec le Rhin. La population est de 22,000 hab. Le palais du grand-duc est un des plus grands et des plus beaux de l'Allemagne. On fabrique à Manheim le similor, appelé aussi or de Manheim.

MANI. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones de la famille des guttifères. Le mani à fleurs écarlates est un grand arbre de la Guiane, qui fournit un suc jaune, résineux, très-abondant, dont on se sert pour goudronner les barques et les cordages.

— Résine qui découle de cet arbre.

MANIA. Myth. rom. Divinité romaine, la mère des Lares. || La déesse de la Folie, chez les Grecs.

MANIABLE. adj. des 2 g. Qui se manie facilement, qui se prête facilement à l'action de la main. Cuir maniable. Drap doux et maniable. Cet outil est trop gros, il n'est pas maniable.

— Qui est aisé à mettre en œuvre. Cuivre maniable. Il y a des bois et des pierres qui ne sont pas maniables, qui ne valent rien pour la sculpture. L'or est le plus ductile et le plus maniable de tous les métaux.

— Qu'on peut toucher sans se blesser. Attendez que ce fer soit refroidi, il n'est pas encore maniable.

— Fig. Traitable, d'un commerce facile. Caractère, esprit maniable. C'est un homme maniable, vous obtiendrez de lui ce que vous voudrez. La vertu souple et *maniable* d'Atticus lui attirait une croyance et une approbation qu'il ne méritait pas. (St-Réal.)

— Dans le sens contraire, *Cet homme n'est pas maniable*. Il est d'une humeur difficile, il n'y a pas moyen de lui faire entendre raison.

— Mar. *Le vent est maniable*, lorsqu'il est d'une force modérée qui permet toutes sortes de manœuvres. On dit, dans un sens analogue, Le temps est maniable.

MANIACAL, ALE. adj. Pathol. Qui tient du maniaque. Se dit d'une espèce de délire furieux, semblable à celui des maniaques.

MANIAGE. s. m. Techn. Action de manier l'argile pour en faire des boules propres à être moulées.

MANIAQUE. adj. des 2 g. (rad. *manie*). Médec. Qui est attaqué de manie. Les femmes *maniaques* sont plus bruyantes que les hommes atteints de cette espèce de folie; elles parlent et crient davantage; elles sont plus dissimulées, et n'accordent que très-difficilement leur confiance. (Esquir.) De quatre cents épileptiques que nous avons à la Salpêtrière, cinquante au moins sont *maniaques*. (Id.) Il est des individus qui, avant de devenir *maniaques*, sont tristes, moroses, inquiets, défiants, soupçonneux. (Id.)

— Qui appartient à la manie. Le délire *maniaque* est permanent, chronique, sans fièvre. (Esquir.) Ceux que le délire *maniaque* agite sont irrités, parce qu'ils jugent mal les impressions internes et externes qu'ils éprouvent actuellement. (Id.)

— substantiv. Celui, celle qui est attaqués de manie. C'est le désordre de la pensée qui entraîne tous les excès du *maniaque*, comme conséquence immédiate de ce désordre. (Esquir.) Le *maniaque* est un Protée qui, se cachant sous toutes les formes, se soustrait à l'observation de l'œil le plus exercé et le plus attentif. (Id.) Un jeune *maniaque* ressentait des douleurs dans les membres, il devenait furieux, assurant qu'on le perçait de mille clous. (Id.) Presque tous les *maniaques* qui se portent à des actes de fureur y sont excités par la présence d'une chose ou d'une personne sur lesquelles ils se ruent. (Id.)

— Celui, celle qui a des habitudes, des gestes bizarres. C'est un maniaque.

MANICA. Géogr. Ville d'Afrique, capitale du royaume du même nom, au nord de la Cafrerie.

MANICAIRE. s. m. Bot. Genre de plantes de la famille des palmiers. Il ne contient qu'une espèce, qui vient dans la Guiane hollandaise.

— Ant. rom. Gladiateur que l'on appelait aussi laquéaire, et qui cherchait à envelopper son adversaire dans une espèce de lacs ou de filet.

MANICANTERIE. s. f. Dans certains chapitres, école de chant où l'on entretenait des enfants de chœur et où on leur apprenait à chanter. C'est ce qu'on nomme plus ordinairement aujourd'hui *maîtrise*.

MANICHÉEN, ENNE. adj. Qui appartient au manichéisme. Hérésie manichéenne.

— s. m. pl. Hérétiques, disciples de Manès.

MANICHÉISME. s. m. Hist. relig. Hérésie introduite par Manès. Le fondement du manichéisme était l'existence des deux principes du [illegible] chaque homme, l'une intellectuelle et raisonnable, venant du bon principe, l'autre mauvaise, venant du mauvais principe et causant tous les péchés. Il rejetait le baptême, niait la liberté de l'homme, prétendait que toutes les religions étaient indifférentes, que Jésus-Christ était le soleil matériel éclairant le monde, et admettait une foule d'autres erreurs. On a par suite étendu le nom de manichéisme à toute doctrine fondée sur les deux principes opposés du bien et du mal, en ce sens on retrouve le manichéisme dans une foule de sectes postérieures, les pauliciens, les bogomiles, les albigeois, etc. Le manichéisme fut condamné par plusieurs conciles et proscrit par les empereurs.

MANICHÉISTE. adj. des 2 g. Philos. Qui appartient au manichéisme.

MANICHORDION. s. m. Mus. Sorte d'épinette dont les sautereaux sont armés de petits marteaux de cuivre. Les cordes, au nombre de

amille des guttifères. Le manil à fleurs
t un grand arbre de la Guiane, qui
suc jaune, résineux, très-abondant,
sert pour goudronner les barques et
s.
qui découle de cet arbre.
Myth. rom. Divinité romaine, la
res. || La déesse de la Folie, chez les

ILE. adj. des 2 g. Qui se manie fa-
ui se prête facilement à l'action de
ir maniable. Drap doux et mania-
util est trop gros, il n'est pas ma-

st aisé à mettre en œuvre. Cuivre
l y a des bois et des pierres qui ne
aniables, qui ne valent rien pour la
l'or est le plus ductile et le plus ma-
us les métaux.
peut toucher sans se blesser. At-
ce fer soit refroidi, il n'est pas en-
ble.
traitable, d'un commerce facile. Ca-
prit maniable. C'est un homme ma-
s obtiendrez de lui ce que vous vou-
rtu souple et maniable d'Atticus lui
croyance et une approbation qu'il
pas. (St-Réal.)
le sens contraire, Cet homme n'est
le. Il est d'une humeur difficile, il
oyen de lui faire entendre raison.
Le vent est maniable, lorsqu'il est
modéré qui permet toutes sortes de
. On dit, dans un sens analogue, Le
maniable.

CAL, ALE. adj. Pathol. Qui tient
ie. Se dit d'une espèce de délire
nblable à celui des maniaques.
IE. s. m. Techn. Action de manier
r en faire des boules propres à être

QUE. adj. des 2 g. (rad. manie).
est attaqué de manie. Les femmes
ont plus bru antes que les hommes
cette espèce de folie; elles parlent et
ntage; elles sont plus dissimulées,
nt que très-difficilement leur con-
nt.) De quatre cents épileptiques
rons à la Salpêtrière, cinquante au
maniaques. (Id.) Il est des individus
de devenir maniaques, sont tristes,
quiets, défiants, soupçonneux. (Id.)
ppartient à la manie. Le délire ma-
permanent, chronique, sans fièvre.
ux que le délire maniaque agite sont
se qu'ils jugent mal les impressions
externes qu'ils éprouvent actuelle-

ntiv. Celui, celle qui est attaqués de
it le désordre de la pensée qui en-
les excès du maniaque, comme con-
nmédiate de ce désordre. (Esquir.)
est un Protée qui, se cachant sous
ormes, se soustrait à l'observation
lus exercé et le plus attentif. (Id.)
maniaque ressentait des douleurs dans
il devenait furieux, assurant qu'on
mille clous. (Id.) Presque tous les
ui se portent à des actes de fureur
és par la présence d'une chose ou
ans sur lesquelles ils se ruent. (Id.)
elle qui a des habitudes, des gestes
ent un maniaque.
. Géogr. Ville d'Afrique, capitale
du même nom, au nord de la Ca-

IRE. s. m. Bot. Genre de plantes
des palmiers. Il ne contient qu'une
rivent dans la Guiane hollandaise.
om. Gladiateur que l'on appelait
aire, et qui cherchait à envelopper
aire dans une espèce de lacs ou de

NTERIE. s. f. Dans certains cha-
e chant où l'on entretenait des
chœur et où on leur apprenait à
st ce qu'on nomme plus ordinaire-
d'hui maîtrise.
ÉEN, ENNE. adj. Qui appartient
sme. Hérésie manichéenne.
l. Hérétiques, disciples de Manès.
ÉISME. s. m. Hist. relig. Hérésie
r Manès. Le fondement du mani-
l'existence des deux principes de

me, l'une intel ectuelle et raisonna-
un bon principe, l'autre mauvaise,
s mauvais principe et causant tous les
petait le baptême, niait la liberté
prétendait que toutes les religions
fférentes, que Jésus-Christ était le
ui éclairant le monde, et admettait
d'autres erreurs. On a par suite
m de manichéisme à toute doctrine
ous deux principes opposés de bien
en ce sens on retrouve le mani-
ns une foule de sectes postérieures,
es bogomiles, les albigeois, etc.
isme fut condamné par plusieurs
roscrit par les empereurs.
ÉISTE. adj. des 2 g. Philos. Qui
u manichéisme.
ORDION. s. m. Mus. Sorte d'épi-
es sauteraux sont armés de petits
cuivre. Les cordes, au nombre de

soixante-dix, dont plusieurs à l'unisson, sont recouvertes de bandes de drap qui en rendent le son sourd et fort doux.

MANICLE. s. f. (contract. de *manicule*, petite main, dimin. du lat. *manus*, main, parce que cet instrument fait l'office d'une main). Manuf. Tasseau ou manche que les tondeurs de drap tiennent à la main pour faire mouvoir les forces dont ils se servent.

— Porcel. Manche adapté à la feuille de tôle forte qui recouvre le dessus des allandiers pendant que le fabricant de porcelaine fait brûler les bûches, avant de mettre le petit bois en travers.

— Quelques dictionnaires écrivent aussi *manique*, mais c'est à tort. V. MANIQUE.

MANICOLLE. s. f. Pêch. Espèce de grande truble.

MANICORDE. s. m. Mus. V. MANICHORDION.

MANICORDIUM. s. m. (pr. *ma-ni-kor-di-omm*). Papet. Chez les fabricants de formes à papier, Fil de laiton fin qui enchaîne de distance en distance dans leur longueur les fils de laiton dont est composée la forme, et qui par leur ténacité ne pourraient pas se soutenir dans un même plan ni à une même distance entre eux sans son secours.

MANICOU. s. m. Mamm. Animal du genre sarigue, appelé aussi sarigue à oreilles bicolores. Il a le museau assez semblable à celui du sanglier, les jambes courtes, la queue roide et assez longue, le poil rude et long, de couleur brun fauve. Il habite au milieu des bois. Les petits séjournent pendant cinquante jours après leur naissance dans la poche que le manicou femelle a de même que la sarigue. Cet animal fait une guerre assidue aux oiseaux de basse-cour. Il est originaire de l'Amérique septentrionale.

MANICROT. s. m. Hist. milit. Nom donné dans les hôtels d'invalides à une classe de mutilés, c'est-à-dire à ceux qui ont perdu ou deux yeux, ou deux bras, ou deux jambes.

MANICULE. s. m. (du lat. *maniculus*, petite main). Zool. Pied de devant d'un mammifère.

MANICULE. s. f. (dimin. de *manie*). Pathol. Manie peu prononcée.

MANIE. s. f. (du gr. μανία, fureur). Pathol. Espèce d'aliénation mentale, caractérisée soit par le trouble d'une ou de plusieurs fonctions de l'entendement, soit par une impulsion aveugle à des actes de fureur. Le trouble des fonctions de l'entendement est le caractère le plus remarquable de la manie. Il donne lieu à des émotions bizarres, gaies ou tristes, extravagantes ou furieuses. Les gestes, les paroles semblent se succéder automatiquement. Chez quelques personnes, la succession des idées est assez naturelle; puis par intervalles il se manifeste une impulsion aveugle à une sorte de fureur dans laquelle les malades frappent, brisent tout ce qu'ils rencontrent. Plusieurs ont des visions fantastiques, des hallucinations, une extrême exaltation. La manie se change souvent en démence.

— Habitude, caprice bizarrerie, fantaisie. Ce vieillard a la manie de ne fréquenter que des jeunes gens. Quelle *manie* à un être aussi passager que l'homme de regarder au loin dans un avenir qui vient si rarement, et de négliger le présent dont il est sûr! (J.-J. Rouss.) Il n'y a pas de *manie* plus inutile que celle de ces gens qui s'érigent en réformateurs du siècle. (St-Evrem.) Les qualités deviennent des *manies* si l'on n'y prend garde, car tout dégénère dans la vie, excepté la vertu proprement dite. (Mme Neck.)

Malheureux mille fois celui dont la *manie*
Veut aux règles de l'art asservir son génie. (Boil.)

— Goût excessif, attache immodérée et singulière. La manie des tableaux, des livres, des fleurs, des chevaux. Cet homme a la manie des tulipes. Maudite ambition, détestable *manie*. (Corn.) L'amour est, je l'avoue, une belle manie. (Regnard.)

Maint poète, aveuglé d'une telle manie,
En courant à l'honneur trouve l'ignominie. (Boil.)

— Folie dans laquelle l'imagination est frappée d'une idée fixe. Il a la manie de se croire empereur.

La moitié des humains rit aux dépens de l'autre,
Les fous ont leur manie, et nous avons la nôtre.
(Destouches.)

— *Manie* entre dans la composition de plusieurs mots où il signifie Passion, goût déréglé pour quelque chose, tels que démonomanie, [illegible], anglomanie, etc.

— Divin. Figure de cire autrefois en usage dans les sortilèges.

— Entom. Genre de papillons. V. MANTHE.

MANIEMENT. s. m. (pr. *ma-ni-man*). Action de toucher, de tâter avec la main. Il y a plusieurs substances naturelles ou artificielles dont la bonne ou mauvaise qualité se reconnaît au maniement. (Encycl.) Il y a des médaillistes si fins qu'ils connaissent la qualité d'une médaille au maniement. (Trév.)

— Fréquent passage des choses par les mains, qui leur apporte quelque dommage. Le maniement des monnaies leur cause toujours quelque déchet. Les étoffes de soie se gâtent par le maniement.

— Mouvement facile des parties du corps. Il était perclus de ses membres, il commence à en avoir le maniement assez libre.

— Art milit. *Maniement des armes*. Exercice de pied ferme qu'on enseigne aux soldats.

— Fig. Administration, direction. Le maniement des affaires. Le maniement des finances. Le maniement de l'État. Colbert arriva au *maniement* des finances avec de la science et du génie. (Volt.) Ce prince lui donna sa confiance et le *maniement* des affaires. (Id.)

— Se dit, en langage de banque et de finance, de l'argent que reçoivent les caissiers, les trésoriers, et dont ils sont comptables. Ce trésorier a un maniement considérable, beaucoup de maniement.

— Peint. *Le maniement du pinceau, le maniement des couleurs*. La manière de conduire le pinceau, d'employer les couleurs.

MANIÉ, ÉE. part. pass. du v. Manier. S'emploie adjectiv. Le marbre est *manié* si délicatement, qu'il semble qu'il ait quitté sa dureté naturelle pour prendre la forme qu'on lui a voulu donner. (Regnard.)

— Mar. *Bâtiment bien manié*. Conduit par un habile manœuvrier.

MANIER. v. a. 1re conj. (du lat. *manus*, main). *Je manie, nous manions, vous maniez. Je maniais, nous maniions, vous maniiez. Que je manie, que nous maniions, que vous maniiez*, etc. Toucher à pleine main. Manier un outil, des hardes, des livres. Il n'est permis qu'aux ecclésiastiques de manier les vases sacrés. Sa main n'a pas encore *manié* des instruments pesants. (Lacép.)

— Donner de la souplesse à une chose en la faisant passer et repasser entre les mains. Il faut manier les peaux jusqu'à ce qu'elles soient souples et douces.

— Éprouver la qualité d'une chose par le toucher. On connaît la qualité d'un chapeau en le maniant. Manier du drap, du papier, une étoffe.

— Toucher souvent. Les gens d'affaires manient beaucoup d'argent. Les plus honnêtes gens s'appauvrissent rarement en *maniant* de l'argent. (Christine.)

— Diriger à son gré, avec facilité. Manier un navire avec adresse. À l'âge de sept ans il savait *manier* un cheval. (Volt.)

— Fig. Conduire avec adresse, diriger comme on veut. L'esprit de la populace est difficile à manier. C'est le talent des orateurs de manier les esprits, de leur inspirer les passions, les mouvements qu'ils désirent.

Vous maniez avec plus de souplesse
Des passions la sauvage rudesse. (Desmah.)

— Se servir adroitement de quelque chose. La plupart de ces hommes savent *manier* l'épée et le mousquet aussi bien que la serpette et la houe. (J.-J. Rouss.) On ne l'instruisit pas à *manier* la laine; courir dans les forêts, suivre un cerf dans la plaine, ce sont tous ses plaisirs (La Font.)

— Dans les arts, *Manier le crayon, le pinceau, le ciseau, la pointe, le burin, la plume*. S'en servir avec plus ou moins d'habileté.

— Fig. Il était plus habile à *manier* les ressorts de la politique que ceux de la guerre. (Rayn.)

— Employer, mettre en œuvre la matière de quelque ouvrage. Ce serrurier manie bien le fer. Ce boulanger manie bien la pâte. Ce sculpteur manie bien la terre. Alors l'artiste tâtonne, *manie* et remanie sa couleur. (Dider.)

— Fig. Cet auteur a bien manié son sujet. Un homme qui manie bien sa langue. Un flatteur grossier et qui ne sait pas *manier* finement les louanges se récrie à la moindre bagatelle. (Boil.) La louange n'est guère moins difficile à *manier* qu'à obtenir. (S. Dub.)

— Fig. Administrer. Manier les finances. Les ministres manient les affaires publiques. On ne dira pas que vous *maniez* vos livres comme vous avez *manié* les finances du roi, sans faire votre profit d'un si beau trésor. (St-Ange.)

— Prov. *On ne peut manier du beurre sans se graisser les doigts*. Lorsqu'on manie de l'argent, il y a toujours quelque profit à faire.

— v. n. Manég. Se dit en parlant d'un cheval bien dressé. Ce cheval manie bien sous l'homme. Il manie bien à courbettes. Il manie bien à toutes sortes d'airs.

— Couvr. *Manier à bout*. Relever la tuile ou l'ardoise d'une couverture, et y ajouter du lattis neuf avec les tuiles qui y manquent, en faisant servir les vieilles.

— Pav. Asseoir du vieux pavé sur une forme neuve, et en remettre de nouveau à la place de celui qui est cassé.

— Se manier, v. pron. Être manié. Le marbre se manie facilement sous la main du sculpteur.

— Fig. Le peuple ne se manie pas toujours comme l'on veut.

— *Au manier*. loc. adv. En maniant. Vous reconnaîtrez la bonté de cette étoffe au manier.

MANIER. s. m. Ornith. Nom vulgaire d'une pie-grièche.

MANIÈRE. s. f. (du celt. man, mann, mine, semblant, apparence, signe, démonstration; d'où l'ital. *maniera* et le fr. *manière*). Façon, sorte, moyen particulier de faire une chose. Chaque ouvrier a sa manière. Vous parlez avec chaleur de la *manière* dont elle remplit ses devoirs d'épouse et de mère. (J.-J. Rouss.) J'ai de fort bonnes raisons pour ne pas changer de *manière*. (Id.) Je lui ai écrit de la *manière* la plus pressante. (Volt.) Le plus grand obstacle à l'avancement des connaissances de l'homme est moins dans les choses mêmes que dans la *manière* dont il les considère. (Buff.) Il n'y a au monde que deux *manières* de s'élever, ou par sa propre industrie, ou par l'imbécillité des autres. (La Bruy.) La *manière* de s'en servir est bizarre. (J.-J. Rouss.) L'homme du peuple a de plus une *manière* d'observer et de sentir qui n'est pas indifférente. (B. de St-P.) Deux tyrans opprimèrent la Suède d'une *manière* horrible. (Volt.) Le général Bonaparte, appelé un moment Napoléon Bonaparte, ne devait bientôt plus s'appeler que Napoléon, conformément à la *manière* de désigner les rois. (Thiers.)

Ou bien réduit à sec, d'une âme familière,
Peut-être il parle au ciel d'une étrange *manière*.
(Regnard.)

— Absol. Usage, coutume. C'est sa manière.

— *Manière de voir*. Point de vue particulier sous lequel l'esprit considère les choses. C'est ma manière de voir. || *Manière de penser*. Opinions particulières que l'esprit adopte. Je ne chercherai même pas à pressentir leur *manière* de penser. (Volt.) Nous nous tromperions grossièrement si nous nous imaginions qu'il y a dans la nature des espèces et des genres, parce qu'il y a des espèces et des genres dans notre *manière* de concevoir. (Cond.)

— *Manière d'être*. Situation particulière dans laquelle on se trouve relativement au bien-être ou au mal-être. Moins sa *manière d'être* est à sa disposition, plus il demande fréquemment qu'on la change. (J.-J. Rouss.)

— *Manière de parler*. Expression de la pensée. Manière de parler correcte, incorrecte. Cet homme a une belle manière de s'énoncer. S'emploie souvent ironiquement. Voilà une belle manière de parler.

— *Manière de parler*. Locut. prov. Chose dite sans conséquence ou par exagération. Il vous a invité à venir à sa campagne, mais c'est une manière de parler. Quand on dit qu'il a beaucoup de crédit, c'est une manière de parler.

— Se dit de ce qui a l'apparence d'une chose qu'on spécifie. Une manière de mascarade.

C'est pourquoi le monde a pensé
Qu'il s'était sans doute passé
Entre Didon et maître Énée
Une *manière* d'hyménée. (Scarron.)

— Se prend le plus souvent en mauvaise part, pour désigner ce qui a l'apparence d'une chose qu'on spécifie. Une manière d'intendant, une manière de valet de chambre. C'est une *manière* de petit-maître, parlant assez résolument pour faire trouver ses reparties spirituelles à ceux qui n'en écoutent que le ton. (J.-J. Rouss.)

— Procédé, moyen, art de faire les choses. Ce chimiste a trouvé une nouvelle manière de fondre le verre, d'allier les métaux. On a trouvé de nouvelles manières de bâtir, de naviguer. Cela est fait d'une manière nouvelle, d'une autre manière.

— Se dit aussi elliptiq. pour Manière de s'y prendre, c'est-à-dire procédés, précautions à prendre pour réussir à quelque chose. Il faut connaître la manière. Il ne sait pas la manière.

— En littér. et dans les arts. Façon de dessiner, de composer, d'exprimer, de colorier, etc., particulière à un artiste, à un écrivain, à une école. On reconnaît les ouvrages des peintres à leur manière. La manière de Rembrandt, du Corrège. La manière de l'école romaine, de l'école flamande. || Se dit aussi de différents caractères de peinture. Il était entraîné à la *manière* souple et gracieuse, jusqu'à sacrifier quelquefois la correction du dessin. (Dider.) L'esquisse même a sa *manière*, qui n'est pas celle de l'ébauche. (Id.)

— Dess. *Manière noire*. Une gravure à la manière noire est celle dans laquelle le graveur n'a pas ménagé assez de parties claires et de demi-teintes, ou bien dont, par un vice d'impression, les parties noires sont trop fortement marquées.

— Se prend souvent en mauvaise part, et signifie Recherche, affectation, mauvais goût. Rien de vrai, rien de simple, rien de naturel ne coule de leur plume; ils ne connaissent point la marche du cœur; on sent partout la *manière*. (Voisen.) Même lorsque Quinault veut exprimer des idées douces, il tombe dans la *manière* et dans l'affectation. (Petitot.) Il n'y aurait point de *manière* ni dans le dessin ni dans les couleurs, si l'on imitait scrupuleusement la nature. (Id.)

— Au pluriel, dans le sens le plus général, Usages établis pour rendre plus doux le commerce que les hommes doivent avoir entre eux; façons d'agir dans les relations ordinaires de la vie. [illegible] rudes, grossières. Il a d'excellentes manières. Les *manières* changent selon les différentes sortes de gouvernement; il y a cette différence entre les mœurs et les *manières*, que les premières regardent plus la conduite extérieure, les autres l'intérieure. (Montesq.) Les *manières*, que l'on néglige comme de petites choses, sont souvent ce qui fait que les hommes décident de vous en bien ou en mal. (La Bruy.) Les femmes polissent les *manières*. (Legouvé.) L'homme vraiment religieux se reconnaît à la simplicité de ses *manières*. (A. Libes.) La beauté bien souvent plaît moins que les *manières*. (Desmouch.)

— *Manières du monde*. Certaines manières particulières usitées dans le grand monde. Tout homme oisif qui veut voir le monde doit au moins en prendre les *manières* jusqu'à un certain point. (J.-J. Rouss.) Il est donné à quelques personnes d'être des modèles de ce que nous appelons *manières* élégantes. (Condill.) Les *manières* anglaises sont fort de mon goût. (J.-J. Rouss.) Nous n'avons plus de mœurs, nous avons des *manières*. (***)

— Traits distinctifs, singularités que l'on remarque dans les actions extérieures des particuliers. Tu n'as pas mal décrit sa figure et ses *manières*. (J.-J. Rouss.) Sans y songer, on prend des *manières* assortissantes aux choses qu'on dit, et il n'y a pas moyen de mettre à des discours sensés les grimaces de la coquetterie. (Id.) Tâchez de vous accoutumer aux mœurs et aux *manières* de ceux avec qui vous avez à vivre. (Sév.)

— *Par manière d'acquit*. loc. adv. Négligemment, ou parce qu'on ne peut s'en dispenser. Travailler par manière d'acquit. || *Par manière d'entretien, de conversation*. Sans avoir eu aucun dessein formel d'en parler.

— *De la bonne manière*. loc. adv. Iron. Sans ménagement. Il a été critiqué, il a été étrillé de la bonne manière.

— *De manière que*. loc. adv. De sorte que. Il s'expliqua sur ce point de manière que l'on vit bien... Il se conduisit de manière qu'on n'eut rien à lui dire. || Le peuple dit, *de manière à ce que*, mais cette façon de parler ne se trouve pas dans nos bons écrivains, et les mots *à ce* sont tout à fait superflus.

— *De manière à*. loc. prépos. De façon à. Parler de manière à lever tous les doutes.

MANIÉRÉ, ÉE. adj. Qui est remarquable par une affectation particulière. Se dit des personnes et des choses. Auteur maniéré. Style maniéré. Air maniéré. Je craignais de lui voir cette politesse *maniérée*, ces façons singeresses qu'on ne manque jamais de contracter à Paris. (J.-J. Rouss.) Cornélie, autrefois grave, est aujourd'hui *maniérée*, boudeuse, frivole. (Drouin.)

— Dans les arts, se dit d'une Recherche malheureuse de délicatesse, de grâce, d'élégance dans le caractère, les formes, l'arrangement des objets d'une composition. Des figures maniérées. Des draperies maniérées. Un pinceau *maniéré* fait des peintures froides; il s'appesantit sur les détails inutiles, et il dégrossit à peine les principaux traits. (Condill.)

— substantiv. *Le maniéré*, se dit pour Le style, le genre maniéré. Peintre élégiaque, il est d'une expression qui n'a rien du prétentieux et du *maniéré* de tant d'autres, qui font de la sensiblerie au lieu de sentiment. (A. Jal.)

MANIÉRISME. s. m. Néol. Défaut du maniériste; style maniéré.

MANIÉRISTE. s. m. Peintre qui dans ses ouvrages n'imite pas la belle nature, se jette dans l'affectation. Horace Walpole est un *maniériste*, qui s'est fait une seconde nature de sa manière. (Rev. Britann.)

— Mercier voudrait qu'on l'appliquât aux écrivains qui ont un style maniéré. Florian était un maniériste. Laveaux pense aussi que cette expression pourrait être utile.

MANIES. Myth. gr. Divinités grecques, les mêmes que les Furies.

— Myth. rom. Se dit quelquefois des Larves.

— Ant. rom. Personnages fabuleux représentés par des masques, dont on faisait peur aux enfants.

MANIETTE. s. f. Imprim. Petit morceau de feutre dont l'imprimeur en taille-douce se sert pour frotter les bords d'une planche gravée.

MANIEUR. s. m. Celui qui manie beaucoup. On dit par dénigrement un manieur d'argent. Le *manieur* d'argent, l'homme d'affaires est un ours qu'on ne saurait apprivoiser. (La Bruy.)

— Anc. cout. *Manieurs de blé sur grène*. Journaliers qui remuaient le blé sur les ports avec une pelle, afin de le dépouiller de toute humidité.

MANIFESTATION. s. f. (pr. *ma-ni-fess-ta-cion*). Action par laquelle on manifeste, on fait connaître, on produit au dehors. Après une manifestation si évidente de la puissance de Dieu. La manifestation du Verbe. Jérusalem devint une cité sainte, image de l'Église où Dieu devait habiter comme dans son véritable temple, et du ciel, où il nous rendra éternellement heureux par la *manifestation* de sa gloire. (Boss.)

— Dans le langage politique, Expression publique d'un sentiment, d'une opinion quelconque. Manifestation de l'esprit public. Manifestation bruyante, éclatante, solennelle. La manifestation bruyante de l'opinion du jour tient souvent lieu de talents, de mérite et même de vertus.

MANIFESTAIRE. s. m. Hist. relig. Nom [illegible] croyaient dans l'obligation absolue d'avouer toutes leurs opinions religieuses chaque fois qu'ils étaient interrogés à ce sujet.

MANIFESTE. adj. des 2 g. Notoire, évident, que tout le monde peut connaître. C'est une chose manifeste et publique. C'est une erreur manifeste. Lorsque le voleur était surpris avec la chose volée, avant qu'il l'eût portée dans le lieu où il avait résolu de la cacher, cela était appelé, chez les Romains, vol *manifeste*. (Montesq.)

MANIFESTE. s. m. Exposé, déclaration publique qu'une puissance en contestation avec une autre fait de ses droits, de ses griefs, du but qu'elle se propose en prenant les armes, et quelquefois des moyens qu'elle prétend employer pour atteindre ce but. Donner un manifeste. Publier un manifeste. Les *manifestes* du roi et du parlement inondèrent l'Angleterre. (Volt.) On est si prévenu contre la vérité des manifes-

tes, que le moyen de tromper les cours est de parler toujours vrai. (De Torcy.) Un *manifeste* est une espèce de plaidoyer dans lequel on s'efforce de se concilier l'opinion publique en démontrant que l'on agit conformément aux principes de l'équité naturelle (Bastide.)

— Comm. Dans les échelles du Levant, Déclaration des marchandises renfermées à bord d'un vaisseau.

MANIFESTÉ, ÉE. part. pass. du v. Manifester. S'empl. adjectiv. Cette opinion, si souvent manifestée, n'a cependant jamais prévalu.

MANIFESTEMENT. adv. Clairement, évidemment. Je vous démontrerai manifestement que.... Cet accusé est manifestement coupable.

MANIFESTER. v. a. 1re conj. Mettre au grand jour, développer ce qui était ignoré ou obscur, produire au dehors. C'est de ces diverses manières que l'autorité *manifeste* ses volontés. (Barth.) D'autres occasions ont *manifesté* ses talents pour la guerre. (Id.) Tous nos soins doivent donc se borner à connaître la vérité, tous nos talents à la *manifester*, tout notre zèle à la défendre. (Mass.) Le temps, les expériences ont *manifesté* un grand nombre de vérités inconnues aux anciens. (Roch.) Ainsi l'homme peut raisonner, sous un Dieu qui lui a *manifeste* sa bonté. (L'abbé de Beauvais.) Je nourris mes chagrins sans les *manifester*. (Volt.)

— SE MANIFESTER. v. pron. Se montrer, se découvrir, se produire au dehors. Jésus-Christ se manifesta aux apôtres. La gloire, la vertu de Dieu se manifesta en eux. Tôt ou tard la vérité se manifeste aux hommes. Une voûte entière de granit couronne ensuite les régions polaires du nord; elle s'y *manifeste* en mamelons. (B. de St-P.) Un nouveau soulèvement s'était *manifesté* pendant l'absence du roi. (Anquetil.)

— Produire au dehors ses sentiments intérieurs. Les courtisans ne se manifestent pas aisément.

MANIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *manus*, main; *forma*, forme). Zool. Qui a la forme d'une main. Se dit des palpes quand elles sont en pinces, c'est-à-dire munis d'un doigt, comme dans les scorpions.

MANIGANCE. s. f. (du lat. *manus*, main, la main étant l'instrument par excellence dont on se sert pour faire un coup adroit, une chose subtile). Petite intrigue, manœuvre secrète et artificieuse pour parvenir à quelque fin. Il y a de la manigance dans cette affaire. Fam.

MANIGANCÉ, ÉE. part. pass. du v. Manigancer. S'empl. adjectiv.

MANIGANCER. v. a. 1re conj. Le *c* prend une cédille devant *a*, *o*. *Nous manigançons. Je manigançais. Nous manigançâmes*, etc. Tramer une manigance, comploter. C'est vous qui avez manigancé tout cela.

— Absol. Intriguer, manigancer pour se faire recevoir député. Il est famil. dans les deux sens.

MANIGRAPHE. s. m. (ét. gr., μανια, folie; γράφω, écrire). Auteur qui a écrit sur l'aliénation mentale.

MANIGRAPHIE. s. f. Didact. Traité sur l'aliénation mentale.

MANIGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport à la manigraphie.

MANIGREPIS. s. m. pl. Relat. Ermites indiens.

MANIGUETTE. s. f. Bot. Nom qu'on donne, chez les droguistes, à la graine du canang aromatique.

MANIGUIÈRE. s. f. Pêch. Pêcherie formée de filets tendus sur des pieux aboutissant à des manches dans lesquelles entrent les anguilles.

MANIKOR. s. m. Ornith. Manakin jaune et rouge de la Nouvelle Guinée.

MANILIER. s. m. Techn. Fabricant de mannes, d'ouvrages d'osier.

MANILLE. (pr. *ma-ni-ye*). Géogr. Une des îles Philippines qui a 640 kil. de long sur 160 de large; 100,000 hab. Elle se divise en quinze provinces ou alcaïdies. || Capitale de l'île du même nom, et chef-lieu des possessions espagnoles dans la Malaisie. Cette ville est bien bâtie, passablement fortifiée, et fait un commerce très-actif avec l'Europe et la Chine surtout. Elle est le siége d'un archevêché; 15,000 hab.

MANILLE. s. f. (pr. *ma-ni-ye*). Jeux. Mot usité aux jeux d'hombre, du quadrille et du tri. couleur dans laquelle on joue. La manille est la seconde triomphe, c'est un matador.

— Raffin. Cheville de bois dur avec laquelle on perce la tête des gros pains de sucre, pour faciliter l'écoulement du sirop.

— Erpét. Vipère de l'Inde dont la morsure est très-dangereuse.

— Relat. Grand morceau de cuivre jaune, en forme de bracelet, que les nègres portent comme parures aux jambes et aux bras.

MANILUVE. s. m. (ét. lat., *manus*, main; *luo*, laver). Médec. Bain de mains. On emploie les manilaves dans un grand nombre d'affections. On les rend irritants au moyen de l'acide hydrochlorique, de la moutarde, etc. On dit aussi et mieux *Manuluve*. V. MANULUVE.

MANIME. adj. et s. m. Géogr. anc. Nom d'un peuple de la Germanie. Les Manimes faisaient partie de la nation des Lygiens.

MANIOC. s. m. Bot. Plante du genre médicinier. C'est un arbuste qui habite les tropiques. Son suc est laiteux et très-vénéneux, et cependant on retire de la racine de manioc ratissée, lavée et râpée, une fécule extrêmement nourrissante, dont l'emploi est général aux Antilles. Le cipipa ou tapioca se retire de la fécule décantée. Cette fécule sert à composer la cassave et le couac. On fait aussi avec le manioc fermenté diverses boissons. On vend en Europe la farine de manioc, sous les noms de tapioca et de tipiaca. Ce sont les sauvages de l'Amérique qui ont donné à nos colonies le *manioc* et la patate. (B. de St-P.)

MANIOLES. s. f. pl. Géogr. anc. Groupe d'îles de l'Inde, dont la position exacte n'est pas connue. Les Manioles étaient habitées par des anthropophages.

MANIOLLE. s. f. Pêch. Espèce de filet en forme de poche, fixé à un cercle, et qui sert pour la pêche des éperlans.

MANIOTE. adj. et s. des 2 g. Géogr. Habitant de Maïna, Mania ou Magne, partie de la Morée qui correspond à l'ancienne Eleuthéro-Laconie. On aurait tort de confondre les Maniotes avec les Slaves: l'empereur Constantin Porphyrogénète affirme qu'ils sont d'origine grecque. La fertilité du sol n'étant pas en rapport avec les besoins, trop souvent la piraterie, favorisée par la nature des côtes, est devenue la ressource des Maniotes. Leur langue, quoique corrompue par un mélange de mots slaves, présente encore beaucoup de traces du dialecte dorien.

— Qui est de Maïna, qui appartient à Maïna ou à ses habitants. Les Français estiment le petit mais brave peuple *maniote*, qui, seul de l'ancienne Grèce, a su conserver sa liberté. (Napol.)

MANIPULAIRE. adj. des 2 g. Qui a rapport au manipule. Soldats manipulaires. Enseignes manipulaires.

— substant. Centurion qui, chez les Romains, commandait la fraction de la légion appelée manipule.

MANIPULATEUR. s. m. Chim. et pharm. Celui qui manipule. Le bon *manipulateur* est celui dont la tête conduit le bras, et qui dirige par une longue expérience, règle, modifie, perfectionne selon les circonstances, les procédés de son art. (Nachet.)

MANIPULATION. s. f. (pr. *ma-ni-pu-la-ci-on*; du lat. *manus*, main). Manière d'opérer en chimie, en pharmacie et dans plusieurs arts. La *manipulation* est une faculté acquise par une longue habitude et préparée par une adresse naturelle, d'exécuter les différentes opérations manuelles des arts. (Nachet.)

MANIPULE. s. m. (du lat. *manipulus*; littéralement *poignée d'herbe*). Première enseigne des Romains, ainsi appelée parce qu'ils attachaient une botte de foin à une longue perche et combattaient sous ce drapeau. Plus tard le manipule devint une haste surmontée d'une main, au-dessous de laquelle on plaçait de petits boucliers, les images des divinités tutélaires, et en dernier lieu, celles des empereurs.

— Se disait aussi de la troupe même à laquelle il servait d'enseigne, comme on disait autrefois en France la cornette pour la compagnie. Il y avait trois manipules par cohorte et trente par légions.

— Ornement ecclésiastique que les officiants, prêtres, diacres et sous-diacres, portent au bras gauche, et qui consiste dans une bande large de 6 à 8 centimètres, faite en forme de petite étole, de la même étoffe que les chasubles et les étoles. Les Grecs et les Maronites portent deux manipules, un à chaque bras.

— Médec. Une poignée; c'est une espèce de mesure assez arbitraire, d'herbes, de fleurs, de semences, etc.; c'est ce que la main en peut contenir, ou ce qu'on peut saisir et empoigner d'une main. Un manipule de fleurs de sureau.

— Pharm. Dans les laboratoires, Petit coussinet fait le plus ordinairement en feutre de chapeaux, dont on se sert pour soulever ou emporter de dessus le feu les bassines et autres vases dont la chaleur brûlerait les mains.

— Artific. Certaine quantité de pétards de fer ou de cuivre, joints ensemble par un fil d'archal, et chargés de poudre grainée et de balles de mousquet.

— Diplom. *Manipule de cordelettes*. Quipos ou nœuds dont les Péruviens se servaient en place d'écriture.

MANIPULÉ, ÉE. part. pass. du v. Manipuler. S'empl. adjectiv.

MANIPULER. v. a. 1re conj. Chim. et pharm. puler un médicament.

— Absol. Ce chimiste manipule bien. Une longue pratique donne seule le talent de bien manipuler.

— SE MANIPULER. v. pron. Être manipulé. Ces substances se manipulent facilement.

MANIQUE. s. f. (du lat. *manica*, mitaine). Techn. Morceau de cuir dont le cordonnier, le sellier, etc., s'entourent la paume et le dessus de la main, afin d'empêcher que le fil ciré ne les blesse lorsqu'ils serrent avec force les coutures.

— Prov. *Il entend la manique*. Se dit popul. d'un homme adroit.

— *Il tire la manique, c'est un homme de la manique*. Se dit pour désigner un savetier.

— Quelques Dictionnaires écrivent aussi *manicle*. V. MANICLE.

MANISSA. Géogr. Ville de la Turquie d'Asie, dans l'Anatolie, près de Sarabet; 12,000 h.

MANISSE. Mythol. Idole monstrueuse des Tartares, qui a neuf têtes disposées en pyramide.

MANISURE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des graminées qui croît en Amérique, dans l'Inde et aux Antilles.

MANITOU. s. m. Relat. Esprit ou divinité tutélaire qu'adorent les sauvages de l'Amérique septentrionale et surtout les Illinois. Chacun d'eux choisit pour son manitou le premier objet qui frappe ses sens, et l'honore comme son protecteur. Au-dessus de ces dieux est le grand manitou ou le grand Esprit, l'Etre suprême. Les sauvages n'entreprennent aucune hostilité sans consulter leur *manitou*. (B. de St.-P.)

MANITRONC. s. m. (ét. lat., *manus*, main; *truncus*, tronc). Entom. Segment antérieur du tronc des insectes, celui qui reçoit la tête.

MANIVEAU. s. m. Petit plateau ou petit panier d'osier sur lequel on range certains comestibles pour les vendre. Maniveau d'éperlans. Maniveau de champignons.

MANIVELLE. s. f. Mécan. Pièce ordinairement en fer, façonnée en équerre, dont une des branches se fixe par son bout sur l'axe d'une machine, d'une roue, et dont l'autre branche forme le manche par lequel on fait tourner à bras la machine ou la roue. Les manivelles jouent un grand rôle dans le mouvement des machines: c'est par leur moyen qu'on transforme le mouvement de rotation en celui de va-et-vient, et réciproquement, à l'aide d'un axe à deux manivelles, faisant entre elles un angle droit. Tourner une manivelle.

— Mar. Pièce de bois que le timonier tient à la main pour faire mouvoir le gouvernail.

— Impr. Morceau de bois creux et arrondi placé à la partie de la broche qui sert à faire rouler le train d'une presse.

— Maçonn. Brancard avec corde et crochet pour enlever des pierres.

— Cord. Instrument de fer pour tendre un cordage.

— Charronn. Essieu à manche pour conduire deux roues à la fois. || Moitié d'essieu pour conduire une roue.

MANLIUS. (pr. *Man-li-uss*). Nom d'une famille patricienne de Rome qui produisit plusieurs personnages célèbres. || MANLIUS CAPITOLINUS (Marcus). Lors de la prise de Rome par les Gaulois, sauva la capitale, attaquée par surprise pendant la nuit, et reçut le surnom de Capitolinus, 390 av. J.-C. Dans la suite il souleva le peuple contre le sénat, fut accusé d'aspirer à la royauté, et précipité du haut de la roche Tarpéienne, 384 av. J.-C. || MANLIUS TORQUATUS. Fils du dictateur Manlius Imperiosus, qui l'avait relégué à la campagne. Ayant appris que son père était accusé pour ce fait, il se rendit chez le tribun accusateur, et l'engagea à se désister de sa poursuite. Nommé tribun militaire dans la guerre contre les Gaulois, il tua de sa main un Gaulois d'une taille gigantesque, et lui enleva son collier d'or (*torques*), d'où lui vint son surnom de Torquatus; consul dans la guerre contre les Latins, l'an 340 av. J.-C. Il fit trancher la tête à son fils pour avoir combattu contre sa défense. || MANLIUS TORQUATUS. Consul en 224 av. J.-C. Soumit la Sardaigne. Rome n'ayant plus alors d'ennemis, il ferma le temple de Janus, ce qui n'était pas encore arrivé depuis Numa.

MANMADIN. Myth. ind. Le dieu de l'amour, fils de Vichnou et de Lakchmî.

MANMAGON. s. m. Relat. Fête solennelle célébrée tous les douze ans à Combouconnom, dans le Tanjaour.

MANNE. s. f. (pr. *mâ-ne*; d'un mot hébreu qui signifie *don*, *bienfait*; *manne* signifie donc littéralement *don du ciel*). Bot. Matière concrète et sucrée fournie par plusieurs végétaux et entre autres par le frêne à fleurs et le frêne à feuilles rondes, naturellement ou par suite d'incisions pratiquées artificiellement. On en connaît trois espèces principales: la manne en larmes, la manne en sorte et la manne grasse. La manne est soluble dans l'eau, de couleur blanche variant jusqu'au jaune, d'une odeur suave analogue à celle du miel, et d'une saveur douce, légèrement nauséabonde. La manne est un purgatif très-employé en médecine. On la récolte en Italie et en Sicile.

— Comm. *Manne d'encens*. Encens de choix ayant la couleur de la belle manne.

— Anc. minér. Couche de terre qui recouvre la veine de métal, et par laquelle on peut reconnaître quel est ce métal. || *Manne d'or*. Terre qui recouvre de l'or. gomme, friable, très-douce, susceptible d'être pétrie en gâteaux, et que les uns regardent comme identique à la manne ordinaire, et d'autres comme une substance particulière. Quelque temps après leur sortie d'Égypte, les Hébreux, étant arrivés à la vallée de Sin, manquèrent de nourriture. Alors parut sur le sol, le matin après la rosée, cette substance que les Hébreux appelèrent manne. Elle se fondait au soleil et se corrompait dans vingt-quatre heures. Aussi ne devait-on en recueillir que pour la nourriture de la journée. Elle tomba pendant quarante ans, c'est-à-dire jusqu'à ce que les Israélites furent en possession de la Terre-Sainte.

— Fig. *C'est une bonne manne*, *une vraie manne*. Se dit d'un aliment qui est très-abondant et très-utile pour la nourriture du peuple.

— Fig. Dans le langage mystique, Aliment, nourriture céleste. La vérité est une manne céleste dont il faut nourrir son esprit et son cœur.

— Dans quelques écrivains ascétiques, Espèce de poussière embaumée qui, selon eux, sort du sépulcre des saints.

— Pêch. *Manne des poissons*. Papillon dont les poissons sont très-friands, et qui sert à faire des appâts.

— Art hermét. La matière terrestre. || *Manne divine*. La matière de la pierre des philosophes.

MANNE. s. f. (pr. l'*a* bref; du sax. *mana*, corbeille; selon d'autres, du lat. *manus*, main). Sorte de panier rond, ovale ou rectangulaire, à fond plat, assez profond, sans anses extérieures, fabriqué ordinairement en osier, et à l'usage des chapeliers, des épiciers, des chandeliers, etc. Elles sont garnies à chaque bout d'une poignée qui sert à les transporter d'un lieu à un autre. On emploie aussi les mannes à mettre le linge, la vaisselle qu'on doit poser sur la table. Mettre la vaisselle dans la manne.

— *Manne d'enfant*. Long panier d'osier qui sert de berceau pour les enfants au maillot.

— *Manne à marée*. Grand panier à mettre le poisson.

MANNÉE. s. f. Le contenu d'une manne.

— Anc. cout. Ce que l'on donnait pour le droit de mouture.

MANNEQUIN. s. m. (pr. *ma-ne-kein*, dimin. de *manne*). Long panier de gros osier et à claire voie ordinairement employé au transport des fruits et des légumes. Mannequin de marée. Mannequin de fruits.

— Jard. Longs paniers de gros osier et à claire voie dont on enveloppe les ifs, les arbres à fruits, les tilleuls. Ces mannequins sont destinés à garantir les arbres pendant leur jeunesse des atteintes des animaux qui pourraient les endommager.

— *Arbre à mannequin*. Dans les pépinières des environs de Paris, Arbres qu'après avoir cultivés pendant deux ou trois ans en pots ou en pleine terre, on place dans un panier à claire voie semblable à ceux dans lesquels on apporte les huîtres au marché, et qu'on enterre ensuite, afin qu'une ou deux années après, lorsqu'on veut les transplanter à demeure, on puisse les enlever avec la motte.

— Espèce de hotte à l'usage des chiffonniers.

— Peint. Figure d'homme plus ou moins grande que les peintres et les sculpteurs couvrent de draperies et d'habillements, suivant le sujet qu'ils veulent traiter. Tous les membres de ces mannequins sont à articulations. On fait des mannequins en bois et en métal (laiton et acier). Mannequin de grandeur naturelle. Petit mannequin.

— *Cette figure sent le mannequin*. Elle n'a pas été étudiée sur la nature.

— Archit. Diverses représentations de paniers chargés de fleurs et de fruits, lesquelles servent d'ornement aux édifices.

— Chir. Figure d'homme ou de femme sur laquelle les élèves s'exercent à l'application des bandages et à la manœuvre des accouchements.

— Fig. *Cet homme est un vrai mannequin*. Un homme qui n'a de l'homme que l'apparence, qui est sans caractère, que l'on fait mouvoir comme on veut.

MANNEQUINAGE. s. f. Archit. Genre de sculpture employé dans la décoration des édifices.

MANNEQUINÉ, ÉE. part. pass. du v. Mannequiner. Peint. et sculpt. S'empl. adjectiv. Qui est à la manière du mannequin, qui sent le mannequin. Vos chasseurs et vos amazones sont roides et *mannequinés*. (Dider.)

— *Draperies mannequinées*. Disposées avec affectation. Ce sont ces vêtements-là qui n'ont pas été *mannequinés*. (Dider.)

MANNEQUINER. v. a. 1re conj. Diderot a employé ce mot dans le sens de Donner la forme, l'apparence d'un mannequin. Cette robe de chambre est roide, empesée; elle me *mannequine*. (Dider.)

MANNET. s. m. Mamm. Espèce d'animal rongeur vulgairement connu sous le nom de Lièvre sauteur du Cap. Il est de la taille du lièvre, vit dans des terriers très-profonds, et se nourrit d'herbes et de graines. Sa chair est bonne à manger.

MANNETTE. s. f. (dimin. de *manne*). Petite manne. || Grand panier à deux anses qu'on appelle aussi *banne*.

MANNHARTZBERG. Géogr. Chaîne de montagnes d'Allemagne s'étendant de la Moravie au Danube par la basse Autriche, et donnant son nom à deux cercles de la basse Autri-

MANNIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *manna*, manne; *fero*, porter). Bot. Qui donne de la manne, par l'effet de la piqûre des insectes ou autrement.

MANNIPARE. adj. des 2 g. (ét. lat., *manna*, manne; *pario*, engendrer). Bot. Qui produit, qui engendre la manne. || Se dit d'un insecte dont la piqûre fait découler la manne des plantes.

MANNITE. s. f. Chim. Substance qu'on retire de la manne. Elle a une saveur sucrée; elle est soluble dans l'eau et dans l'alcool, surtout à chaud.

MANNSWERK. s. m. Métrol. Mesure de superficie pour les prairies en usage à Zurich, et qui vaut 89,000 pieds carrés de Zurich, ou ares 29,06537.

MANOEUVRE. s. m. (ét. lat., *manus*, main; *opus*, travail). D'une manière générale, Celui qui travaille de ses mains; ne s'applique cependant qu'à un apprenti qui sert les maçons, prépare le plâtre, la gâche, nettoie les [illegible] apporte les pierres, etc.

— Fig. et par dénigr. Se dit d'un homme qui exécute un ouvrage d'art sans goût et par routine. Ce n'est qu'un manœuvre. Compiler ainsi est un ouvrage de manœuvre.

— En mauvaise part, Homme rusé, subtil. Un rusé manœuvre. Peu usité dans ce sens.

MANOEUVRE. s. f. Mar. Action de gouverner, de conduire un vaisseau, de régler ses mouvements, de lui faire faire toutes les évolutions nécessaires, soit pour la route, soit pour le combat.

— Se dit en général de tous les cordages qui servent à gouverner et faire agir les vergues et les voiles d'un vaisseau, à tenir les mâts, etc. ‖ *Manœuvres courantes.* Celles qui passent sur les poulies, comme les bras, les boulines, et qui servent à manœuvrer le vaisseau à tout moment. ‖ *Manœuvres dormantes.* Cordages fixes, comme l'itague, les haubans, les gahaubans, les étais, qui ne passent pas par des poulies ou qui ne se manœuvrent que rarement. ‖ *Manœuvres à queue de rat.* Celles qui vont en diminuant, et qui par conséquent sont moins garnies de cordons vers le bout que dans toute leur longueur. ‖ *Manœuvres en bandes.* Celles qui n'étant ni tenues, ni amarrées, ne travaillent point. ‖ *Manœuvres majors.* Les gros cordages, tels que les câbles, les haussières, les étais, les grelins. ‖ *Manœuvres passées à contre.* Celles qui sont passées de l'arrière du vaisseau à l'avant, comme celles du mât d'artimon. ‖ *Manœuvres passées à tours.* Celles qui sont passées de l'avant du vaisseau à l'arrière, comme les cordages du grand mât et ceux des mâts de beaupré et de misaine.

— Service des matelots et usage que l'on fait de tous les cordages pour faire mouvoir le vaisseau. ‖ *Manœuvre basse.* Celle que l'on peut faire de dessus le pont. ‖ *Manœuvre haute.* Celle qui se fait de dessus les hunes, les vergues et les cordages. ‖ *Grosse manœuvre.* Travail qu'on fait pour embarquer les câbles et les canons et pour mettre les ancres à leur place. ‖ *Manœuvre hardie.* Manœuvre périlleuse et difficile. ‖ *Manœuvre fine.* Manœuvre prompte et délicate. ‖ *Manœuvre tortue.* Mauvaise manœuvre.

— Art milit. Mouvement qu'on fait exécuter à des troupes. Manœuvres de guerre. Manœuvres d'une revue. Les savantes manœuvres de ce général ont décidé la victoire. L'armée se rassemble sans perte, et de savantes *manœuvres* forcèrent l'armée ennemie à se retirer et à prendre ses quartiers. (Volt.) L'Occident attache l'honneur des armes à la précision des *manœuvres.* (De Pradt.)

— Constr. Mouvement libre des ouvriers et des machines dans un endroit serré et étroit, pour y pouvoir travailler. Il faut laisser de la place pour que la manœuvre soit libre.

— Peint. Se dit d'un tableau dans lequel les couleurs sont bien fondues. La manœuvre de ce tableau est belle, il est bien empâté.

— Chirurg. Ensemble des opérations que les chirurgiens exécutent sur le cadavre ou sur le mannequin pour s'exercer à la pratique des opérations ou des accouchements.

— Fig. Moyens qu'on emploie pour réussir dans les affaires du monde. Il a fait une manœuvre qui a gâté ses affaires. Cette *manœuvre* peut être politique, mais il fallait de grands succès pour la rendre glorieuse. (Volt.) C'est là qu'on voit sensiblement les obscures *manœuvres* du vice. (J.-J. Rouss.) Je laisse un libre cours aux *manœuvres* de vos amis et aux vôtres. (Id.) Philippe n'eut garde d'envoyer aucun agent connu ou suspect; il sentait bien que tous soupçonneraient sa *manœuvre.* (Rollin.)

MANOEUVRÉE. s. f. Droit cout. Travail manuel. Les vassaux devaient des manœuvrées à leur seigneur.

MANOEUVRER. v. a. 1re conj. Faire faire des évolutions aux navires, aux manœuvres. Manœuvrer un vaisseau. Manœuvrer des voiles. Déjà les matelots anglais avaient passé sur le vaisseau entièrement démâté, pour le *manœuvrer.* (Volt.) Les Anglais qui étaient dans le vaisseau occupés à *manœuvrer* leur prise furent prisonniers eux-mêmes. (Id.)

— v. n. Travailler aux manœuvres, les gouverner et faire agir les vergues et les voiles d'un vaisseau pour faire une manœuvre. L'équipage a bien manœuvré. Il faut du temps à un matelot pour apprendre à bien manœuvrer.

— Art milit. Exécuter des manœuvres. Faire manœuvrer des troupes. L'armée manœuvra [illegible]

— Fig. Faire jouer des ressorts pour réussir dans une affaire, dans une entreprise. Il a bien manœuvré dans cette affaire. Manœuvrer sourdement. Se prend le plus souvent en mauvaise part.

MANOEUVRIER. s. m. Mar. Celui qui entend bien la manœuvre des vaisseaux. Un bon, un fin, un excellent manœuvrier.

MANOEUVRIER, ÈRE. adj. Art milit. Se dit d'une armée, d'un corps de troupes habiles à faire des évolutions de tactique. Une armée manœuvrière. Des troupes manœuvrières.

MANOIR. s. m. (du lat. *manere*, rester, demeurer, ou du celt. *maner*, maison de noblesse). Vieux mot qui signifiait Maison, demeure. Il était surtout d'usage dans le style du palais. Un aîné partageant noblement doit avoir par préciput le principal manoir. Au moyen âge, toute habitation à laquelle était jointe une certaine étendue de territoire était un manoir. Le manoir comprenait souvent quatre hectares. Tout possesseur de trois manoirs était tenu, dès le temps de Charlemagne, de marcher en personne à la guerre. Il y avait diverses sortes de manoirs. Manoir seigneurial. Manoir libre ou ingénu, Manoir servile.

— Se dit encore quelquefois en plaisantant. Venez me visiter dans mon manoir.

— S'emploie souvent en poésie. Tu l'as fait déloger de son *manoir* champêtre. (Ronsard.)

Et dans les profondeurs d'un gothique *manoir*,
Un bruit de cor se fait entendre.
(Géraud.)

Je vais dans mon *manoir* tranquille
Goûter des plaisirs purs ignorés à la ville. (Marsais.)

— Les poëtes disent aussi en parlant de l'enfer : Le manoir infernal. Le manoir ténébreux. Le sombre manoir. Le manoir de Pluton. Il était fête au *manoir* infernal. (Volt.)

Je rêvais donc qu'au *manoir* ténébreux
J'étais tombé, et que Pluton lui-même... (Volt.)

— *Le manoir liquide.* Se dit poétiq. pour L'Océan.

Peu s'en fallut que le soleil
Ne rebroussât d'horreur vers le *manoir* liquide.
(La Font.)

MANOMÈTRE. s. m. (ét. gr., μανός, rare, ténu; μέτρον, mesure). Phys. Instrument qui sert à mesurer la densité de l'air. Ce n'était d'abord qu'un simple globe de verre posé sur une balance très-sensible et mis en équilibre avec un poids équivalent, en sorte que la boule de verre l'emportait sur le poids ou le poids sur elle. Cette différence de poids s'appréciait au moyen d'une portion de cercle gradué sur lequel tournait la languette ou aiguille de la balance. Aujourd'hui, on préfère un tube de verre rempli d'air sec et plongeant dans une cuvette pleine de mercure. Lorsqu'on introduit cette cuvette dans une atmosphère dont on veut connaître l'élasticité, le mercure pressé par l'air ou les gaz qui y sont contenus monte plus ou moins dans le tube, qui est gradué et indique la force de la pression. Le manomètre sert surtout dans les machines à vapeur pour indiquer la force d'expansion de la vapeur, qu'on évalue en atmosphères, c'est-à-dire en une mesure pour laquelle la force atmosphérique ordinaire sert d'unité. Dans les machines à haute pression, le *manomètre* est une sorte de baromètre à siphon communiquant avec la chaudière, dont la force d'expansion chasse le mercure dans le tube gradué, qui indique ainsi à chaque instant la pression exercée par le gaz dans l'intérieur de la machine. (Encycl.)

MANOMÉTRIE. s. f. Phys. Art de se servir du manomètre.

MANOMÉTRIQUE. adj. des 2 g. Phys. Qui a rapport à la manométrie.

MANOQUE. s. f. Écon. rur. Petite botte de feuilles de tabac sèches et triées qu'on réunit et qu'on lie par leurs pétioles.

— Mar. Petite pièce de ligne de trente à soixante brasses, ployée comme un écheveau et liée au milieu. ‖ *Ployé en manoque.* Se dit de toute ficelle ou corde arrangée de cette manière.

MANORINE. s. f. Ornith. Oiseau de l'ordre des sylvains et de la famille des chanteurs, au bec court, au plumage d'un vert olive, légèrement lavé de jaune en dessous. Il habite la Nouvelle-Hollande.

MANOSCOPE. s. m. (ét. gr., μανός, rare; σκοπέω, j'examine, je considère). Phys. Instrument propre à apprécier les variations qu'éprouve la densité de l'air. Il consiste en une balance très-exacte, offrant à l'un de ses bras une boule de cuivre vide d'air et très-volumineuse, et à l'autre un très-petit poids faisant équilibre à la boule. Celle-ci, perdant plus ou moins de son poids selon que le volume d'air qu'elle déplace est plus ou moins dense, le défaut d'équilibre qui en résulte est indiqué par le nombre de degrés que parcourt un index sur un arc de cercle qui se trouve au milieu de la balance.

MANOSQUE. Géogr. Ch.-l. de canton, arr. de Forcalquier (Basses-Alpes); 5,500 hab.

MANOU ou **MENOU.** Myth. ind. Nom du père du genre humain dans la mythologie indienne. C'est à lui que les Indiens attribuent le plus ancien code qui existe en sanscrit.

— Se dit de quatorze personnages héroïques; chaque Manou est le chef d'un manwatara. Il a déjà paru sept Manous. Le septième Manou s'appelle Vaivaswata.

— *Code de Manou* ou *lois de Manou.* Code des Hindous, attribué [illegible] swayambhouva. C'est un recueil divisé en 12 livres qui traitent du droit public et privé et des commandements de Dieu. Il est difficile de déterminer l'époque à laquelle cet ouvrage fut composé, mais il remonte vraisemblablement à plusieurs siècles avant notre ère. Quelques-unes des dispositions du code de Manou rappellent une époque fort ancienne; le bouddhisme semble y exister en germe; la mythologie n'y est que peu développée, et nulle part on n'y trouve ordonné aux femmes de se brûler sur le corps de leurs maris. Ces lois forment des distiques rimés. Un grand nombre de savants en ont publié des commentaires et des remaniements.

MANOUF. s. m. Comm. Sorte de lin qui vient du Levant.

MANOUL. s. m. Mamm. Quadrupède de la Tartarie, du genre des chats.

MANOURABLE. s. m. Ant. cout. Celui qui doit la manœuvrée à son seigneur.

MANOUVRIER. s. m. (ét. lat., *manus*, main; *operarius*, ouvrier). Ouvrier qui travaille de ses mains et à la journée, qui vit du travail de ses mains.

MANOUVRIER, IÈRE. adj. Néol. Qui appartient, qui ressemble au travail du manouvrier.

— Combien je méprise ce genre d'érudition *manouvrière* qui m'entretient d'inutilités, me fait mourir d'ennui et menace d'encombrer nos bibliothèques. (Mercier.)

MANQUANT. part. prés. invar. du v. Manquer. Qui manque. Des personnes manquant à leurs devoirs, à leur parole. Des enfants manquant au respect qu'ils doivent à leurs parents.

MANQUANT, ANTE. adj. Qui est de moins là où il devrait se trouver. Les sommes manquantes. Les élèves manquants. Les soldats manquants. Les soldats manquants à l'appel. Les livraisons manquantes.

— substantiv. Les manquants. Les manquantes. Avoir soin de noter les manquants. Les manquants à l'appel.

— Qui croirait qu'un mot aussi usité ne se trouve dans aucun dictionnaire ?

MANQUE. s. m. Absence, défaut. Manque de parole. Manque d'argent. Manque d'esprit. Les femmes pardonnent aisément un *manque* de respect, quand il ne vient que d'un excès d'amour. (St-Évrem.) Quelques talents que l'on ait, le *manque* de politesse détruit l'estime. (Bell.) Je cherchai la cause du mal, et je crus l'avoir trouvée dans le *manque* d'instruction et de loisir. (J.-X. Martin.) Le *manque* de bonne foi m'offense. (Mme de Sév.) Il n'a *manque* d'amour ni *manque* de valeur. (Corn.)

— En peint. Le manque d'expression.

— Ce qui manque à une chose pour qu'elle soit complète, entière. J'ai trouvé cent francs de manque dans ce sac d'écus.

— *Manque de.* loc. prépos. Faute de. S'il est malheureux, ce n'est pas manque d'argent. Ce n'est pas manque de soins, s'il ne réussit pas en cette affaire.

— Au jeu de billard. *Manque de touche.* V. MANQUE-À-TOUCHER.

MANQUE. s. f. Législ. milit. Action de manquer à l'appel, faute que punissent les règlements. C'est sa troisième manque à l'appel. On dit aussi *manquement.*

— Syn. comp. MANQUE. MANQUEMENT. Comme on dit *manquement*, on dit aussi *manque* de foi. *Manque* exprime la nature, l'espèce de la chose, d'une manière générale; *manquement* exprime l'action ou l'omission par laquelle on est coupable de ce *manquement.* Le *manque* est le *manquement* en soi et effectué; le *manquement* est le *manque* s'effectuant.

MANQUÉ, ÉE. part. pass. du v. Manquer. S'empl. adjectiv. C'est une affaire manquée, un projet manqué.

— Mal réussi, défectueux. Ouvrage manqué.

— Fam. Dénué de talent. Peintre, musicien, avocat, médecin manqué.

MANQUE-A-TOUCHER. s. m. (pr. *man-ka-tou-ché*). Au jeu de billard, se dit lorsque le joueur n'atteint pas la bille sur laquelle il joue. Des manque-à-toucher. On dit plus ordinairement *manque de touche.*

MANQUEMENT. s. m. Défaut par omission. Manquement de foi. Manquement de respect. Manquement de parole. Il est sujet aux manquements. La source la plus ordinaire des *manquements* des hommes est qu'ils s'effrayent trop du présent et qu'ils ne s'effrayent pas assez de l'avenir. (Card. de Retz.) Tout lui succédait, quand Tryphon, par un *manquement* de parole, le fit périr avec ses enfants. (Boss.) Tous les malheurs des hommes, tous les revers funestes dont les histoires sont remplies, les bévues des politiques et les *manquements* des grands capitaines, tout cela n'est venu que faute de savoir danser. (Mol.)

— Se dit quelquefois pour *manque.* C'est son troisième manquement à l'appel.

— Syn. comp. MANQUEMENT. MANQUE. V. MANQUE.

MANQUER. v. n. 1re conj. Faire une faute. Tous les hommes sont sujets à manquer. Vous avez manqué dans cette occasion. Il n'y a personne qui ne manque quelquefois.

— Tomber, périr, ne pouvoir se soutenir. Cette maison manque par les fondements. Si [illegible] sere. Ce cheval manque par les jambes.

— S'affaisser. La terre manqua sous ses pieds.

— Ne point partir, en parlant d'une arme à feu. Son fusil manqua. Il m'aurait tué si ses pistolets n'avaient pas manqué.

— Fig. Faire banqueroute, faire faillite. Ce banquier a manqué. Cette maison a manqué d'un million.

— Défaillir. Le cœur lui manque. Les forces lui manquent. La parole lui manque. Les jambes me manquent.

— Faire faute. C'est l'argent qui lui manque. Les fruits ont manqué cette année. Les vivres manquaient aux assiégés. Cette ressource va leur *manquer* incessamment. (Volt.) Les dents *manquent* aux enfants. (Buff.) Suppléez dans vos pensées à ce qui *manquera* à mes expressions et à mes paroles. (Fléch.) C'est plutôt la volonté que l'art de se connaître qui *manque* à l'homme. (S. Dubay.) Ce ne sont pas les préceptes qui *manquent* aux hommes, mais bien les hommes qui *manquent* aux préceptes. (Id.) Les notions historiques, les monuments nous *manquent* pour résoudre cette question aussi intéressante que curieuse. (Fourn.)

— Être stérile, ne pas rapporter, ne rien produire. Les vignes ont manqué. Ces terres ont manqué. Cette année la sécheresse fut très-grande, de manière que les terres qui étaient dans les lieux élevés *manquèrent* absolument, tandis que celles qui purent être arrosées furent très-fertiles. (Montesq.)

— *Il ne lui manque que la parole.* Se dit d'un portrait très-ressemblant, ou quelquefois d'un animal fort intelligent.

— Être de moins, en parlant des personnes et des choses. Les derniers chants de ce poëme manquent entièrement.

— Ne pas réussir. L'expérience a complétement manqué. Le feu d'artifice a manqué.

— Unipers. Il manque deux personnes. Il nous manque plusieurs convives. Il manque deux volumes à cet exemplaire de Voltaire. Il manque plusieurs décades de Tite-Live. Il est affreux qu'il ait *manqué* à ce réformateur des hommes la principale vertu, l'humanité. (Volt.) Il ne me *manque* que de vous embrasser. (Id.)

— *Manquer de.* Oublier, omettre de faire quelque chose. Ne manquez pas de vous y trouver. Ne manquez pas de vous trouver au rendez-vous. Je n'y manquerai pas. Je vous attends demain; n'y *manquez* pas, au moins. (Boil.)

— Être sur le point de. Il a manqué de tomber, de se tuer. Il a manqué d'être pris. Fam.

— Avoir faute de. Manquer d'argent, de munitions. Manquer d'appétit, de courage. Manquer du nécessaire. Manquer de raison, d'expérience. Manquer d'occasions. Cet homme ne manque pas de vanité, d'ambition. J'ai *manqué* de mémoire et de confiance. (J.-J. Rouss.) Le général des impériaux *manquait* d'hommes et d'argent. (Volt.) Qu'il est à plaindre l'homme à talents qui *manque* de caractère. (A. Libes.) Les écrivains qui ont *manqué* de goût ont été presque tous des hommes du second ordre, nés dans un temps de décadence. (La Harpe.)

— *Ne pas manquer de.* Se dit ellipt. pour Ne pas manquer l'occasion de, l'avantage de, etc., et signifie à peu près Finir par. Cette acception est omise dans le dictionnaire de l'Académie. Qui cherche Dieu de bonne foi ne *manque* jamais de le trouver. (Boss.) On ne peut *manquer* d'être honoré des hommes quand on les tient par l'intérêt. (Fléch.) Les rapports de l'instituteur avec les parents ne peuvent *manquer* d'être fréquents. (Guizot.)

— *Manquer de parole.* Ne pas tenir sa parole.

— *Manquer à.* Ne pas faire ce que l'on doit à l'égard de quelqu'un ou de quelque chose. Manquer à ses amis. Manquer à ses devoirs, à ses engagements, à un rendez-vous. J'espère que je ne m'oublierai pas jusqu'à *manquer* au respect que je dois à vos mœurs. (J.-J. Rouss.) Je n'ai jamais *manqué* à mes amis. (Volt.)

— *Manquer à quelqu'un.* Manquer au respect, aux égards qui lui sont dus. Il vous a manqué essentiellement. A qui ai-je *manqué* dans la moindre chose. (J.-J. Rouss.)

— *Manquer à toucher, manquer de touche.* Au billard. Ne pas atteindre la bille sur laquelle on joue.

— v. a. Laisser échapper une chose, l'occasion de faire quelque chose. Manquer son coup. Manquer son projet, son entreprise. Manquer l'occasion. L'occasion de faire des heureux est plus rare qu'on ne pense; la punition de l'avoir *manquée* est de ne la plus retrouver. (J.-J. Rouss.) Trente mille hommes commandés par Grouchy ont *manqué* l'heure et le chemin, et ne se sont pas trouvés à la bataille. (Las-Cases.)

Rarement on peut voir, sans en être piqué,
Posséder par un autre un cœur qu'on a *manqué.*
(Molière.)

— Ne pas trouver. Je vous ai manqué d'une demi-heure. La police a manqué le voleur.

— Ne pas atteindre. Manquer une pièce de gibier. Je regrette bien d'avoir manqué ce lièvre.

. . . . . Le garde sort du bois :
Depuis l'aube, dit-il, je cours dans cette plaine
Après un vieux chevreuil que j'ai *manqué* deux fois
Et qui m'a mis tout hors d'haleine. (Florian.)

— Par menace, *S'il me manque, je ne le manquerai pas.* Il peut compter sur les effets de mon ressentiment.

— Ne pas réussir dans une chose qu'on a entreprise. Ce peintre a tout à fait manqué [illegible] qu'un auteur en *manquant* son sujet se montre très-capable de réussir dans un autre. (La Harpe.)

— *Manquer une bille.* Au billard, ne pas envoyer une bille dans la blouse, comme on cherchait à le faire.

— *La manquer belle.* loc. fam. Échapper à un grand danger. Dans le combat, une balle perce son chapeau; il l'a manqué belle. Il est tombé du second étage sans se faire de mal; il l'a manqué belle.

— SE MANQUER. v. pron. Être manqué. Le gibier qu'on tire au vol se manque souvent.

— Se manquer réciproquement, ne pas s'atteindre. Les deux adversaires tirèrent l'un sur l'autre, mais ils se manquèrent.

— Manquer à soi. Se manquer à soi-même. Manquer à ce qu'on se doit, se faire tort. Le roi, poursuivi par l'implacable fortune, ne s'est jamais *manqué* à lui-même. (Fléch.)

— Différ. gramm. MANQUER UNE CHOSE. MANQUER À UNE CHOSE. Ne *manquer* aucun sermon du carême, c'est les entendre, et, en quelque sorte, les recevoir tous; ne *manquer* à aucun,

c'est assister à tous. J'ai arrêté une place pour ne *manquer* aucun sermon du carême. (Fén.)

— MANQUER À, MANQUER DE. On *manque à* faire ce qu'on doit faire ordinairement, ce qui constitue un devoir général. A cause qu'elle *manque* à parler Vaugelas. (Mol.) La cour *manque* à verser la faveur de ses dons sur eux. (Id.) Je serai fidèle au roi que les dieux m'ont donné; j'aimerais mieux qu'il me fît mourir que de *manquer* à le défendre. ‖ On *manque de* faire une action précise, unique, qu'on oublie ou qu'on omet effectivement de faire à telle époque déterminée. Ne *manquez* pas de vous y trouver.

— Faut-il dire *manque deux livraisons* ou *manquent deux livraisons*? Quelques personnes pensent qu'on peut dire *manque deux livraisons*, parce que, suivant elles, le pronom *il* est ellipsé, et que c'est comme s'il y avait : *il manque deux livraisons*. Parmi les grandes puissances de l'Europe on compte la Russie, l'Angleterre, la Prusse; *manque* la France, l'Autriche, etc. ‖ D'après la généralité des grammairiens, quand on veut employer un impersonnel, on se sert du pronom *il;* le sous-entendre, c'est tomber dans l'obscurité. Ainsi, toutes les fois qu'on retranche le pronom sujet, le pluriel du verbe est préférable au singulier, attendu qu'il y a inversion; il faut donc écrire *manquent* deux livraisons, *manquent* deux personnes, *manquent* la France, l'Autriche, etc., ou bien dire *il manque* deux livraisons, *il manque* deux personnes, etc. Cette difficulté est passée sous silence dans tous les dictionnaires.

MANS (LE). (pr. *Le Man*). Géogr. Ch.-l. du départ. de la Sarthe, près de la Sarthe, à 110 kil. de Paris; 23,200 hab. Les poulardes du Mans sont très-estimées.

— Hist. *Prise du Mans.* Combat à la suite duquel les Vendéens furent chassés de la ville du Mans, en 1793, par Marceau et Westermann.

MANS. s. m. Nom que les agriculteurs donnent à la larve du hanneton; ils l'appellent aussi ver blanc et ver turc.

MANSAIS. adj. m. Anc. métrol. Se disait de la monnaie des seigneurs du Mans. Denier et sol mansais.

— substantiv. Un mansais. Les mansais valaient un normand et demi.

MANSARD ou **MANSART.** s. m. Ornith. Nom vulgaire du pigeon ramier.

MANSARDE. s. f. Archit. Chambre pratiquée dans un comble brisé, de manière que la partie inférieure formant l'égout soit roide et presque à plomb de mur, et la supérieure, qui porte le faîtage, en pente plus douce. On y perce des lucarnes pour éclairer l'intérieur. On attribue l'idée des mansardes à l'architecte Mansard, qui aurait donné son nom à ce genre de constructions. Habiter une mansarde. Loger dans les mansardes. Les mansardes d'un hôtel.

— Fenêtre pratiquée dans la partie verticale d'un toit brisé. Le voleur s'est introduit par la mansarde. Fenêtre en mansarde.

— *Comble, toit en mansarde.* Comble, toit brisé.

— *Étage en mansarde.* Étage dont les chambres sont des mansardes.

— Art. milit. *Mansarde de tente.* Partie supérieure d'une tente d'officier, de l'espèce de celles qu'on nomme marquises.

MANSART ou **MANSARD** (François). Architecte, né en 1598, à Aix, mort à Paris en 1666. Il a fait la restauration de l'hôtel de Toulouse, achevé le château de Blois, et commencé le Val-de-Grâce, à Paris. Il bâtit ensuite l'église de Sainte-Marie de Chaillot, et le château de Maisons, près Saint-Germain en Laye. C'est lui qui a inventé cette sorte de couverture brisée, qu'on a appelée de son nom mansarde. ‖ MANSART (Jules Hardouin, dit). Neveu du précédent, né à Paris en 1645, fut chargé par Louis XIV des travaux d'architecture les plus importants du règne de ce prince. Il éleva les châteaux de Marly et du grand Trianon, celui de Clagny, la maison de Saint-Cyr; fit la place Vendôme, celle des Victoires, et mit le sceau à sa réputation par la construction du château de Versailles et de l'hôtel des Invalides. Il mourut subitement à Marly, en 1708.

MANSE. s. f. (de l'all. *mann*, homme; ou du lat. *manere*, rester). Anc. métrol. Dans les temps féodaux, Mesure de terre jugée nécessaire pour faire vivre un homme et sa famille. On l'évalue à environ 4 hectares.

— C'est dit du revenu d'un prélat, d'un abbé ou d'une communauté. De là trois sortes de manses : l'épiscopale, l'abbatiale et la conventuelle.

MANSEAU, ELLE. adj. Géogr. V. MANCEAU.

MANSEIN. s. m. Hortic. Variété de raisin.

MANSELLES. s. f. pl. Ponts et chauss. Bras d'une bie ou demoiselle.

MANSFELD. Géogr. Ville des États prussiens (Saxe), jadis capitale d'un comté du même nom, aujourd'hui ch.-l. du cercle dit des montagnes de Mansfeld.

— *Comté de Mansfeld.* Ancien comté d'empire dans la Haute-Saxe, entre les principautés d'Anhalt, d'Halberstadt, de Saxe-Eisenach, le comté de Stolberg, l'évêché de Mersebourg et la Saxe électorale. 510 kil. carrés; 6,000 habit. Il se composait de deux parties, dont l'une reconnaissait la supériorité territoriale de la Saxe électorale, et l'autre celle de l'archevêché de Magdebourg. Ce pays très-montagneux est rempli de mines fort riches. La maison des comtes de Mansfeld a produit plusieurs hommes remarquables.

MANSFELDOIS. s. m. pl. Hist. relig. Protestants d'Allemagne qui, dans le XVIe siècle, firent une secte à part, ayant à leur tête les comtes de Mansfeld.

MANSFENI. s. m. Ornith. Espèce d'aigle, de la grosseur du faucon, qui habite les Antilles et les rivages vaseux de l'Amérique méridionale.

MANSION. s. f. (du lat. *mansio*, demeure). Hist. anc. Lieu marqué sur les grandes routes, où les légions, les recrues, les généraux et les empereurs eux-mêmes, trouvaient préparé d'avance tout ce dont ils pouvaient avoir besoin. Il y avait aussi des mansions ou gîtes pour les particuliers qui voyageaient, et qui répondaient sans doute à ce que nous nommons aujourd'hui des auberges.

— Astron. Maison. Les vingt-huit mansions de la lune.

MANSIONNAIRE. s. m. (du lat. *mansio*, demeure). Hist. ecclés. Officier qui demeurait près de l'église, afin de la garder. Le mansionnaire passait souvent la nuit dans l'église même. Les basiliques avaient des *mansionnaires* ou gardiens, chargés de les nettoyer et de les orner. (Fleury.)

— Officier des rois de France, de la deuxième race, chargé de faire préparer et meubler les appartements royaux. C'était un maréchal du palais.

MANSIONNERIE. s. f. Charge de mansionnaire.

MANSIONNIER. s. m. Anc. jurispr. Espèce de colon ou de fermier.

MANSJOUS. s. m. pl. Relat. Pirogues que les Indiens font avec le bois de différentes espèces de jacquier.

MANSLE. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Ruffec (Charente); 1,300 hab.

MANSOURAH. Géogr. Ville de la Basse-Égypte, sur la branche orientale du Nil, chef-l. d'une province du même nom. Il s'y livra, en 1250, une bataille où saint Louis fut fait prisonnier par les Sarrasins. En 1798, la garnison française qui occupait cette place fut massacrée par les Arabes.

MANSUÉTAIRE. s. m. Ant. rom. Celui qui domptait et apprivoisait les bêtes féroces.

MANSUETTE. s. f. Jardin. Grosse poire pyramidale, courbée, obtuse, jaunâtre, tachetée de brun.

MANSUÉTUDE. s. f. (du lat. *mansuetudo*, même signif.). Douceur d'âme, patience; constante égalité de l'âme, qui supporte le mal de la même manière qu'elle fait le bien. Ce mot est surtout employé dans le langage mystique. La mansuétude est une vertu chrétienne. Saint Paul recommande aux évêques de tempérer par la *mansuétude* ce que l'autorité a de sévère. (Le P. Gail.)

— Hist. rom. Titre que l'on donnait aux empereurs. Eutrope dit à l'empereur Valens : D'après l'ordre de ta mansuétude, j'ai rassemblé dans un récit rapide l'histoire des Romains. ‖ Titre d'honneur qu'on donnait aux rois mérovingiens.

MANTAIS, AISE. adj. et s. Qui appartient à Mantes ou à ses habitants. ‖ Habitant de cette ville.

MANTAIS. s. m. Géogr. Petit pays de l'Ile-de-France, au S.-E. et S.-O. du Vexin français, le long de la rive gauche de la Seine, eut pour ch.-l. Mantes, puis Versailles. Le Mantais est aujourd'hui en grande partie renfermé dans le département de Seine-et-Oise; le reste est compris dans le département d'Eure-et-Loire.

MANTE. s. f. (du lat. *mantellum*. V. MANTEAU). Vêtement de femme ample et sans manches, qui se portait par-dessus les autres vêtements, dans les temps froids. Ce fut d'abord un grand voile noir traînant jusqu'à terre, que les dames de la cour portaient dans les grandes cérémonies et surtout dans le deuil.

— Par extens. en poésie, Voile, manteau.

Et l'aiguille savante imitant la peinture,
De sa *mante* royale embellit la bordure. (DELILLE.)

— Hist. ecclés. Chape de laine à capuchon, que le pape porte quelquefois. Jadis le premier diacre investissait le pape du souverain ponti-

· Habit de certaines religieuses.

— Comm. Grande couverture de lit, que l'on fabriquait autrefois à Montpellier, à Avignon et à Paris.

— MANTE DE MER. s. f. Crust. Nom vulgaire des crustacés de l'ordre des stomapodes, qui constituent le genre squille.

MANTE. s. f. (du lat. *mantis*, devin, parce que l'habitude qu'ont ces insectes d'étendre fréquemment leurs pattes antérieures avait fait imaginer qu'ils indiquaient ainsi ce qu'on leur demandait). Entom. Genre d'insectes orthoptères de la famille des coureurs, tribu des mantides. On trouve ces insectes sur le littoral de la Méditerranée, dans la Provence et le Languedoc. Ils se tiennent au soleil et sont très-voraces. La mante religieuse a été ainsi appelée, parce qu'on la voit souvent posée sur ses pattes de derrière, ayant le corps vertical, et joignant ses deux larges pattes de devant dans l'attitude de la prière. Les mantes tiennent des demoiselles par leurs ailes et la forme de leur corps, et des sauterelles par celle de leurs pattes de derrière. Mante orateur. Mante religieuse. Mante striée. Mante païenne. Mante précieuse.

MANTEAU. s. m. (du lat. *mantellum;* rad. *manus*, main, parce que les mains sont cachées sous ce vêtement; on écrivait autrefois *mantel*). Vêtement long, ample et sans manches, destiné à se placer par-dessus les autres vêtements, et à envelopper tout le corps. Il était en usage chez les Grecs; les Romains ne l'adoptèrent que sous les Antonins. Les Espagnols en font un grand usage. Manteau d'hiver. Manteau d'été. Manteau bleu. Manteau noir. Manteau de campagne. Manteau de drap, de camelot, de velours. Manteau de deuil. S'envelopper de son manteau, dans son manteau. Avoir le nez dans son manteau. Tirer quelqu'un par son manteau. Elles portent un *manteau*, qui tantôt est ramassé en forme d'écharpe, et tantôt se déployant sur le corps, semble, par ses heureux contours, n'être fait que pour le dessiner. (Barth.) Charles XII dormit quelques heures sur la terre enveloppé de son *manteau*. (Vol.)

— Fig. La terre a revêtu son manteau de neige. C'est alors que les zéphyrs, qui l'ont dépouillée du *manteau* des hivers, la revêtissent de la robe du printemps. (B. de St-P.)

— *Manteau long.* Manteau de soie noire étroit, que les ecclésiastiques portent avec la soutane.

— *Manteau court.* Petit manteau de soie noire fort étroit, ne descendant que jusqu'aux genoux, que les ecclésiastiques portent avec l'habit de ville.

— *Manteau de cérémonie.* Long manteau fourré, doublé et traînant à terre, que les rois, les princes et les grands dignitaires portent dans les cérémonies d'éclat. Manteau impérial. Manteau royal. Manteau ducal. Manteau de pair.

— *Manteau de cour.* Robe à longue queue et ouverte par devant que mettent les dames de la cour, les jours de présentation.

— *Manteau de deuil.* Long manteau noir que portent les proches parents du défunt et le maître des cérémonies, dans les grands enterrements.

— *Manteau couleur de muraille.* Espèce de manteau brun que les grands seigneurs portaient sous la régence, lorsqu'ils allaient le soir à quelque rendez-vous secret.

— *Manteau de lit, de nuit.* Espèce de manteau fort court et ordinairement fourré dont les femmes et les malades se servent dans la chambre et dans le lit.

— *Manteau de dames.* Espèce de pelisse, ordinairement sans manches, que les femmes mettent par-dessus leurs vêtements.

— *Manteau d'armes.* Espèce de manteau de toile, de coutil, dont on couvre les faisceaux d'armes pour garantir les fusils de la pluie.

— *Manteau de guérite.* Capote à capuchon, à l'usage des factionnaires.

— Techn. Bout d'une pièce d'étoffe de laine qui se trouve du côté du chef et qui lui sert d'enveloppe. ‖ Enveloppe extérieure d'un moule, qui laisse un certain espace entre elle et le noyau.

— Archit. *Manteau de cheminée.* Partie qui avance le plus dans la chambre. ‖ Se dit aussi d'un barreau de fer qui, dans une cheminée, porte sur les jambages et qui soutient le manteau en maçonnerie.

— Fig. et fam. *Sous le manteau de la cheminée.* En cachette, ou, sans observer les formes. Cette transaction s'est faite sous le manteau de la cheminée.

— Fig. *Sous le manteau.* Clandestinement, en cachette. Livres vendus sous le manteau.

Je vais lui demander certain livre nouveau
Qu'on dit bon, car il est vendu sous le *manteau*. (BOISSY.)

— Fig. Apparence ou prétexte dont on veut couvrir une action souvent peu louable. Le vice se cache souvent sous le manteau de la vertu. Il cache sa haine et sa vengeance sous le manteau de la religion. Se faisant un *manteau* de tout ce qu'on révère. (Mol.)

D'un lâche orgueil leur esprit revêtu
Se couvre du *manteau* d'une austère vertu. (BOILEAU.)

— Fig. *S'envelopper de son manteau.* Attendre avec calme et résignation son sort.

— Théât. *Rôles à manteau.* Ceux des personnages ... res, etc. Jouer les rôles à manteau, ou simplement, les manteaux.

— Théât. *Manteau d'arlequin.* Draperie d'ornement qui descend au-dessus de l'avant-scène et derrière la toile, et n'est visible que lorsque celle-ci est levée.

— Faucon. Couleur du poil des animaux et du pennage des oiseaux de proie. Ce faucon a un manteau bien bigarré.

— Hist. *Manteau à bec.* Vêtement de cérémonie du grand maître de l'ordre de Malte.

— Anc. cout. *Droit de manteau.* Droit annuel de 10 livres tournois appartenant à chaque secrétaire de la couronne de France. Prendre gages et manteaux.

— Blas. Fourrure herminée sur laquelle est posé l'écu des chevaliers.

— Prov. *Il ne s'est pas fait déchirer le manteau.* Il ne s'est pas fait prier. ‖ *S'il fait beau, prends ton manteau; s'il pleut, prends-le si tu veux.* Il faut prévoir les éventualités fâcheuses, et se prémunir contre elles, lors même qu'elles ne paraissent pas probables.

— Prov. et fig. *Garder les manteaux.* Ne pas prendre part aux divertissements de ceux que l'on a accompagnés.

Pendant que vous serez tête à tête,
Je vous promets de garder les *manteaux*. (*Th.*)

— Zool. Partie supérieure du corps, principalement dans les oiseaux.

— Conchyl. Membrane charnue qui revêt l'intérieur des coquilles bivalves, et qui, ployée en deux sur le dos de l'animal, semble le couvrir comme un manteau. On a donné aussi le nom de manteau à la même partie, quoique considérablement modifiée, dans les mollusques céphalés, conchifères ou nus. ‖ *Manteau de Saint-James.* Coquille précieuse du genre harpe. ‖ *Manteau ducal.* Nom généralement donné par les marchands d'objets d'histoire naturelle à une espèce de peigne, que la beauté et la variété de ses couleurs font beaucoup rechercher dans les collections.

— Infus. Masse épaisse ou membraneuse qui dans les infusoires paraît être la couche externe du corps de l'animal lui-même, se gonfle avec l'âge et protége les parties internes.

— Bot. Ensemble des pétales d'une anémone.

MANTEAUX-BIFORÉS. s. m. pl. Conchyl. Ordre de la classe des conchifères, comprenant ceux dont le manteau offre deux ouvertures, l'une servant de passage au pied, l'autre aux déjections.

MANTEAUX-OUVERTS. s. m. pl. Conchyl. Ordre de la classe des conchifères, comprenant ceux dont le manteau n'a pas d'ouverture spéciale pour les déjections et la respiration.

MANTEAUX-TRIFORÉS. s. m. pl. Conchyl. Ordre de la classe des conchifères, qui comprend ceux dont le manteau a trois ouvertures, une pour le pied, une pour les déjections et une pour la respiration.

MANTEAUX-TUBULEUX. s. m. pl. Conchyl. Ordre de la classe des conchifères, comprenant ceux dont le manteau est terminé postérieurement par deux tubes, ou par un seul partagé en deux conduits dans l'intérieur.

MANTEGNA (André). Célèbre peintre italien né en 1431. Son chef-d'œuvre est le Triomphe de César. On lui attribue communément l'invention de la gravure au burin pour les estampes. Il mourut en 1517.

MANTELÉ, ÉE. adj. Ornith. Se dit d'un oiseau dont la partie supérieure du corps est d'une teinte qui tranche avec celle du reste du corps. Corneille mantelée.

— Entom. Se dit encore d'un insecte dont les ailes sont, dans une partie de leur longueur, d'une teinte différente de celle de la pointe.

MANTELET. s. m. (pr. *man-te-lè;* dimin. de *manteau*). Sorte de manteau que les femmes appliquaient sur leurs épaules et sur la poitrine, pour les garantir du froid, auquel était adaptée une capuche qui, recouvrant la tête, y produisait le même effet. Mantelet ouaté. Mantelet doublé. L'usage de ces sortes de mantelets était général il y a cinquante ans. Le vitchoura de nos élégantes n'est guère que le *mantelet* de nos grand'mères, seulement il coûte vingt fois plus. (Mérat.)

— Aujourd'hui, petit manteau de soie, de velours ou de drap, que les femmes portent sur leurs robes.

— Petit manteau violet que les évêques jettent sur leur roc et lorsqu'ils sont devant le pape ou son légat, pour témoigner que leur autorité lui est subordonnée.

Art. milit. Parapet portatif et roulant dont se couvraient les pionniers employés au travail d'un siége. Il était fait en gros madriers doublés, ayant un mètre et demi de haut, unis par des barres de fer et formant quelquefois un angle et deux faces.

— Carross. Pièce de cuir qui s'abat devant la portière des calèches.

— Mar. Espèces de portes qui ferment les sabords.

— Blas. Espèce de lambrequin large et court dont les chevaliers couvraient leur casque et leur écu, et que quelques auteurs ont aussi appelé camail. ‖ Il se disait aussi des courtines du pavillon, des armoiries quand elles n'étaient pas recouvertes de leurs chapeaux.

MANTELET. s. m. Conchyl. Genre de coquillages qui fait le passage des cônes aux vo-

MANTELINE. s. f. Manteau que portaient autrefois les femmes à la campagne.

MANTELURE. s. f. Véner. Se dit du poil du dos du chien, quand ce poil diffère de celui du reste du corps.

MANTÈQUE. s. f. Relat. Graisse de différents animaux dont les Arabes et les Barbaresques font un grand usage, en guise de beurre, pour préparer leurs mets.

MANTES. Géogr. Chef-lieu d'arrond. (Seine-et-Oise), à 56 kil. de Paris; 3,850 hab. Cette ville est bien bâtie et située dans une position charmante.

MANTICHORE. s. m. (pr. *man-ti-ko-re*). Entom. Genre de coléoptères, section des pentamères, famille des carnassiers, tribu des cicindélées, aux mandibules longues et dentées, à la tête très-grosse et large, au corselet cordiforme. Ces insectes sont carnassiers, vivent dans l'Afrique, courent avec rapidité et se cachent sous les pierres.

— Quadrupède fabuleux, sur lequel les naturalistes anciens ont débité beaucoup de contes.

MANTIDES. adj. des 2 g. Entom. Qui ressemble à la mante. ‖ MANTIDES. s. m. pl. Famille de l'ordre des insectes orthoptères, ayant pour type le genre mante.

MANTIL. s. m. Anc. comm. Linge de table, et particulièrement nappe et napperon.

MANTILLE. s. f. (pr. *man-ti-ye*). Longue et large écharpe noire qui fait partie du costume national des Espagnoles. Elle se porte ordinairement sur la tête et se croise sous le menton, de manière à ne laisser voir distinctement que les yeux.

Vrai Dieu ! lorsque son œil pétille
Sous la frange de ses réseaux,
Rien que pour toucher sa *mantille*,
De par tous les saints de Castille,
On se ferait rompre les os ! (ALF. DE MUSSET.)

— Echarpe de soie noire que les femmes portent un peu flottante sur les épaules et serrée sur la taille, comme une imitation de la mantille des Espagnoles. Mantille de dentelle. Mantille de velours. Mantille de soie.

MANTINÉE. Géogr. anc. Ville d'Arcadie, près de l'Argolide, est célèbre par trois batailles livrées sous ses murs ; la première en 418 av. J.-C., où les Lacédémoniens défirent l'armée d'Argos et d'Athènes ; la deuxième en 363, où Epaminondas vainquit les Spartiates et périt dans l'action ; la troisième en 296, où Démétrius Poliorcète battit le roi de Lacédémone, Archidame IV.

MANTINÉEN, ENNE. adj. et s. Habitant de Mantinée. ‖ Qui appartient à Mantinée ou à ses habitants.

MANTISALQUE. s. f. Bot. Genre ou sous-genre de plantes de l'ordre des synanthérées, de la tribu naturelle des centaurées. On ne connaît encore qu'une seule espèce, la mantisalque élégante. Cette plante habite l'Europe méridionale et la Barbarie ; on la trouve dans le midi de la France.

MANTISPE. s. f. Entom. Genre d'insectes névroptères.

MANTO. Myth. Fameuse prophétesse, fille du devin Tirésias. Suivant quelques auteurs, ce fut elle qui conduisit Enée aux enfers et qui vendit à Tarquin le Superbe les livres sibyllins.

MANTO. s. m. Entom. Papillon d'Europe.

MANTOIS. adj. et s. Géogr. V. MANTAIS.

MANTONNET. s. m. Serr. Pièce de fer qui sert à recevoir le bout des loquets ou loqueteaux, pour tenir une porte fermée. Il fait quelquefois partie de la platine, comme dans les serrures à ressort, dont le pène mouvant sert de loquet. Ce mot serait mieux écrit *mentonnet*. V. MENTONNET.

MANTOUAN, ANE. adj. et s. Géogr. Habitant de Mantoue. ‖ Qui appartient à Mantoue ou à ses habitants.

MANTOUAN. s. m. Géogr. Le duché de Mantoue.

MANTOUE. Géogr. Ville des États Autrichiens, dans le royaume Lombard-Vénitien, chef-lieu de la délégation de Mantoue, au milieu de marais, dans une île du Mincio, à 124 kilom. de Milan. Cette ville est, tant par sa position que par les ouvrages de l'art, une des places les plus fortes de l'Europe. Sa population est de 30,000 hab. Elle renferme plusieurs beaux monuments, des académies, une bibliothèque, une université. Virgile naquit dans ses environs.

— Hist. Mantoue fut bâtie, suivant les uns, au XVe siècle av. J.-C., selon les autres au XIe, par Ocnus, et reçut le nom de Mantoue en l'honneur de la prophétesse Manto, mère d'Ocnus. Les Gaulois s'en emparèrent, puis les Romains en devinrent maîtres en 197 av. J.-C. Elle tomba successivement au pouvoir des Marcomans, de Radagaise, d'Alaric, passa aux Hérules, aux Ostrogoths, aux Grecs, aux Lombards, aux Francs, au royaume d'Italie, et devint une des républiques lombardes au milieu du XIIe siècle. En 1328, Louis Ier de Gonzague s'empara du pouvoir et fonda une dynastie qui régna près de quatre siècles. Après l'extinction de cette famille, en 1708, le duché de Mantoue fut possédé par la maison d'Autriche. Les Français prirent la ville de Mantoue en 1797 et la rendirent en 1799. Elle revint en leur pouvoir en 1801, et ils ne l'ont rendue qu'en 1814.

— *Duché de Mantoue*. Comprenait la Man-
[illegible]
Mantouan ou le vrai duché de Mantoue était situé entre celui de Milan à l'O., celui de Modène et l'Etat ecclésiastique au S., la terre ferme vénitienne à l'E., et avait entre autres villes, outre Mantoue, Pizzighitone, Luzzara, Caneto, Goito, Quistello.

— *Délégation de Mantoue*. Une des neuf délégations du gouvernement de Milan, dans le royaume Lombard-Vénitien, répond à peu près à l'ancien Mantouan. Elle a 150 kilom. carrés et 250,000 hab.

— Poétiq. *Le cygne de Mantoue, le chantre de Mantoue*. Virgile.

MANTRA. s. m. Philol. ind. Prière des Hindous. Les mantras forment en général la deuxième partie de chacun des quatre livres des Védas.

MANTURE. s. f. Mar. Grand coup de mer, agitation violente des vagues, forte houle.

— Techn. Fil de fer qu'on a brûlé par place.

MANTURNA. s. f. Myth. rom. Divinité romaine qui était invoquée afin que la nouvelle épouse pût se plaire dans la demeure conjugale.

MANUAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *manus*, main). Féod. Se disait d'un droit qui résultait de l'épreuve manuelle ou corporelle. ‖ *Droit manuaire*. Droit du plus fort.

MANUATE. adj. des 2 g. (du lat. *manus*, main). Mamm. Qui a des mains. ‖ MANUATES. s. m. pl. Section de la classe des mammifères, comprenant ceux de ces animaux qui ont des mains.

MANUBALISTE. s. f. (ét. lat., *manus*, main ; *balista*, baliste). Arbalète à main ; machine portative des anciens, qui servait à lancer des traits.

MANUBIAIRE. adj. des 2 g. Ant. rom. Qui concerne les dépouilles des ennemis vaincus. ‖ *Colonne manubiaire*. Espèce de colonne triomphale, ornée de trophées d'armes.

MANUCODE. s. m. Ornith. Espèce d'oiseau de paradis.

MANUCODIATE. adj. des 2 g. Qui ressemble au manucode. ‖ MANUCODIATES. s. m. pl. Famille de l'ordre des oiseaux sylvains, qui a pour type le genre manucode.

MANUDUCTEUR. s. m. (ét. lat., *manus*, main ; *ducere*, conduire). Mus. Chef d'un orchestre qui bat la mesure. ‖ Se disait autrefois d'un officier qui, placé au milieu du chœur, donnait le signal au choriste pour entonner, marquait le temps, battait la mesure et réglait le chant.

MANUDUCTION. s. f. (pr. *ma-nu-duk-ci-on* ; ét. lat., *manus*, main ; *ducere*, conduire). Chir. L'art de conduire la main dans les opérations.

MANUEL, ELLE. adj. (du lat. *manualis*, à la main, dérivé de *manus*, main). Qui se fait avec la main. Ouvrage, travail manuel. Opération manuelle. Je ne m'arrêterai pas à prouver au long l'utilité des travaux *manuels* et des exercices du corps pour renforcer le tempérament et la santé. (J.-J. Rouss.)

— *Distribution manuelle*. Se dit particulièrement de ce que les chanoines reçoivent pour leur assistance à certains offices ou services particuliers.

MANUEL. s. m. Ouvrage présentant sous un petit format, qui permet de l'avoir constamment à la main, l'essence des traités longs et étendus composés sur un sujet quelconque. Manuel lexique. Manuel des sciences. Manuel des arts. Manuel du cavalier, de l'artilleur. Collection de manuels. Il n'y a pour ainsi dire pas de branche dans la science ou dans les arts, pas de métier même qui n'ait son manuel. La France a beaucoup à envier à l'Allemagne, où des savants du premier ordre n'ont pas dédaigné d'écrire de simples *manuels*. (Encycl.)

— Particulièrement, Ouvrage dont on fait un fréquent usage, qu'on a toujours sous la main. Ce livre devrait être le manuel de tous ceux qui veulent s'instruire.

MANUEL (Louis-Pierre). Né à Montargis en 1751. Partisan zélé de la Révolution, il fut nommé procureur de la commune de Paris, en 1790, et plus tard député à la Convention. Dans le procès de Louis XVI, il vota la détention et le bannissement à la paix, et éveilla par cette conduite modérée les soupçons de ses anciens amis. Traduit au tribunal révolutionnaire, il fut condamné à mort le 14 novembre 1793. On a de lui un assez grand nombre d'écrits politiques. ‖ MANUEL (Jacques-Antoine). Né à Barcelonnette, département des Basses-Alpes. Député à l'Assemblée nationale dans les Cent jours, il chercha vainement à réunir les partis napoléoniste et républicain devant les dangers de l'invasion étrangère ; membre de la Chambre des députés sous la Restauration, il s'y montra l'un des plus vigoureux adversaires des tendances réactionnaires de ce gouvernement. En 1821, au milieu d'une discussion violente, la majorité de la Chambre, que la hardiesse de Manuel avait exaspérée, ordonna son exclusion, et sur le refus des gardes nationaux de service d'exécuter cet ordre, des gendarmes l'arrachèrent de la tribune. Il mourut le 20 août 1827 ; 100,000 personnes protestèrent par leur présence à ses obsèques contre la rigueur dont il avait été victime.

MANUELLE. s. f. Techn. Outil dont le cordier se sert pour tordre les cordages.

MANUELLEMENT. adv. Avec la main, de la main à la main. Donner, recevoir manuellement.

MANUFACTURE. s. f. (ét. lat. *manus*, main ; *facere*, faire). Fabrication de certains produits de l'industrie. La manufacture des étoffes de laine et de soie est une source de richesses pour la France. Depuis un siècle, tous les genres de manufacture se sont perfectionnés. Fabrication est plus usité dans ce sens.

— Vaste entreprise occupant un grand nombre d'ouvriers. Bâtiment où l'on fabrique. Colbert fut le premier qui en France donna aux manufactures une existence assurée. Ce fut lui qui organisa les manufactures royales. On donne ce nom à des établissements entretenus par le gouvernement, et administrés à son profit par des agents nommés par lui. Il a fait construire une fort belle manufacture. Elever, établir une manufacture de draps, d'étoffes, de soie, de glaces. La manufacture de tapisseries des Gobelins. La manufacture de porcelaines de Sèvres.

— Les ouvriers de la manufacture. Toute la manufacture prit part à la fête. La manufacture s'est révoltée.

— Se dit quelquefois figur. et en mauvaise part. Le bureau de ce journal est une manufacture de calomnies. C'est une manufacture de libelles.

MANUFACTURÉ, ÉE. part. pass. du v. Manufacturer. S'empl. adjectiv. Produits manufacturés.

MANUFACTURER. v. a. 1re conj. Fabriquer des ouvrages dans une manufacture. Ces étoffes ont été manufacturées à Paris. On dit plus ordinairement fabriquer.

— SE MANUFACTURER. v. pron. Être manufacturé. C'est à Lyon que se manufacture ce genre de soierie.

MANUFACTURIER, ÈRE. adj. Qui a rapport, qui appartient à la manufacture. Peuple manufacturier. Industrie manufacturière. Système manufacturier. Le régime *manufacturier* est une des dernières transformations de l'industrie moderne, transformation devenue nécessaire par le développement des besoins, l'exigence de la consommation et les progrès de la concurrence entre les différents peuples. (Lenormand.)

— substantiv. Celui ou celle qui est propriétaire d'une manufacture, qui entreprend des travaux de manufacture.

— Ouvrier qui travaille dans une manufacture.

MANULÉE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones de la famille des rhinanthées, originaire du Cap de Bonne-Espérance. Manulée à tiges nues. Manulée tomenteuse. Manulée hérissée.

MANULUVE. s. m. (ét. lat., *manus*, main ; *luo*, je lave). Thérap. Moyen thérapeutique qui consiste dans l'immersion plus ou moins prolongée des mains et le plus souvent des avant-bras dans un liquide chaud. Quelques personnes, qui ont sans doute plus d'égard à l'euphonie de notre langue qu'à l'étymologie du mot, écrivent et prononcent *maniluve*. V. MANILUVE.

MANUMIS, ISE. part. pass. du v. Manumitter. S'empl. adjectiv. Qui est mis en liberté. ‖ Se disait substantiv. pour Affranchi.

MANUMISSION. s. f. (ét. lat., *manus*, main ; *missus*, part. de *mittere*, envoyer). Affranchissement, action d'affranchir les esclaves. La manumission, qui était en usage chez les anciens Romains, avait passé dans le droit féodal ; le maître, en présentant son esclave au magistrat, le tenait par la main, lui donnait un petit soufflet sur la joue et le laissait aller.

— S'est dit par analogie d'une manière générale dans le sens d'Affranchissement. L'animal qui jouit de sa *manumission* court se désaltérer dans les eaux qui ne viendraient point à lui. (Rivarol.)

MANUMITTER. v. a. 1re conj. (ét. lat., *manus*, main ; *mittere*, envoyer). Anc. législ. Affranchir, mettre en liberté. Manumitter un serf.

MANUS. s. f. Législ. rom. Puissance du mari sur la femme. Elle s'acquérait de trois manières : 1° par la forme du mariage appelée par confarréation, 2° par la coemption ou vente solennelle de la femme au mari, 3° par usucapion, qui s'accomplissait après deux années de mariage, à moins que pendant ce temps la femme ne s'absentât du domicile conjugal pendant trois jours et trois nuits.

MANUS (IN). (pr. *i-nn-ma-nuss*). Expression latine qui s'emploie dans cette phrase, *dire son in manus*, recommander son âme à Dieu au moment de mourir.

MANUS-DEI. s. m. (littér. *de la main de Dieu*). Thérap. Emplâtre de la main de Dieu, ainsi nommé des grandes propriétés qu'on lui attribuait ainsi qu'à un autre emplâtre appelé divin.

MANUSCRIT, ITE. adj. Qui est écrit à la main, par opposition à ce qui est imprimé. Pièce, copie manuscrite. Ouvrage manuscrit.

— subst. au masculin. Un manuscrit. Il a vendu son manuscrit à l'imprimeur. J'ai lu cette pièce en manuscrit. Il m'a légué tous ses manuscrits. Je vous montrerai mon *manuscrit*, et je vous raconterai l'histoire que je vous ai commencée. (Alph. Karr.) On ne jette pas six mille francs dans la rivière simplement pour supprimer un *manuscrit*. (J.-J. Rouss.)

— Se dit particulièrement de certains écrits précieux par leur ancienneté ou par leur objet, ou par leur matière et leur rareté. Des manuscrits rares, curieux. De vieux manuscrits. Ma-

— Diplom. Tous les vieux manuscrits qui existent encore sont écrits sur parchemin ou sur papier. Les manuscrits écrits sur papier sont : 1° en papier égyptien, fait de la plante de papyrus ; 2° en papier de coton ou de soie, inventé en Orient vers l'an 706 et dont l'usage n'a cessé entièrement qu'au milieu du XIVe siècle ; 3° en papier de toile, qui date de la première partie du XIIIe siècle. Les manuscrits étaient divisés en deux classes, les rouleaux, les livres reliés ou brochés.

— Philol. *Manuscrit d'Elephantine ou de Philé*. Manuscrit sur papyrus, trouvé en 1805 dans l'île d'Elephantine, et contenant huit ou neuf cents vers de l'Iliade, tracés en belles capitales. On pense que ce manuscrit date de l'époque de Ptolémée.

MANUSTUPRATION. s. f. V. MASTURBATION.

MANUTENTION. s. f. (pr. *ma-nu-tan-ci-on*). Administration, gestion. Je lui ai laissé la manutention de mes affaires.

— En parlant des choses morales. Maintien, conservation. Les souverains et les magistrats doivent veiller à la manutention des lois. Les généraux doivent s'occuper de la manutention de la discipline. Peu usité dans ce sens.

— Admin. milit. Etablissement où se fabrique et se conserve le pain pour la troupe.

MANUTENTIONNAIRE. s. m. (pr. *ma-nu-ten-ci-on-né-re*). Admin. milit. Chef d'une manutention.

MANUTENTIONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Manutentionner. S'empl. adjectiv.

MANUTENTIONNEL, ELLE. adj. (pr. *ma-nu-tan-ci-o-nel*). De la manutention, qui appartient à la manutention.

MANUTENTIONNER. v. a. 1re conj. (pr. *ma-nu-tan-ci-o-ne*). Faire confectionner le pain de l'armée. Manutentionner les vivres de l'armée.

— Neutral. Ce fournisseur manutentionne depuis vingt ans.

— SE MANUTENTIONNER. v. pron. Être manutentionné. Le pain se manutentionne dans cette ville.

MANZANILLE. s. m. Bot. V. MANCENILLIER.

MANZEL. s. m. Relat. Rendez-vous de voyageurs en Perse, à la fin du jour.

MAON. s. m. Métrol. Poids indien. Le maon du Bengale vaut kilogr. 33,8610. Le maon du Bazar vaut kilogr. 37,2470.

MAONEY. s. m. Métrol. Mesure agraire de l'Inde qui équivaut à ares 2,2296.

MAPOU. s. m. Bot. Il se dit, aux Antilles, de tous les arbres à bois mou.

MAPPAIRE. s. m. Ant. rom. Officier romain qui donnait le signal des jeux en jetant en l'air une mappe qu'il recevait des mains du personnage le plus considérable de l'assemblée, ou de celui qui donnait les jeux.

— Hist. Sous les deux premières races, Officier qui présentait la serviette au roi pour s'essuyer les mains.

MAPPE. s. f. (du lat. *mappa*, nappe). Hist. anc. Chez les Romains, Rouleau de linge qui servait de signal pour annoncer le commencement des jeux.

— A signifié chez nous, Torchon dont on se sert pour essuyer les meubles.

— S'est dit des cartes géographiques, des plans cadastraux. Le lavis des *mappes* de nos geomètres. (J.-J. Rouss.)

— Bot. Espèce de ricin des Moluques.

MAPPEMONDE. s. f. (ét. lat., *mappa*, mot punique d'origine, et qui chez les Latins signifiait le linge dont on couvre la table et dont nous avons fait le mot nappe ; *mundus*, monde). Carte géographique qui représente la surface de tout le globe terrestre avec ses continents, ses fleuves, etc. Pour bien concevoir la projection d'une mappemonde, il faut se figurer qu'on a scié un globe terrestre en deux suivant le plan de l'un de ses méridiens, et qu'ensuite on a placé les deux demi-boules l'une à côté de l'autre. Dans le tracé de la mappemonde, on fait en sorte que l'ancien et le nouveau continent se trouvent chacun à part dans l'une des moitiés de la carte. On trace sur la mappemonde l'équateur, qu'on appelle aussi ligne équinoxiale ou simplement ligne, par la raison que dans cette carte la projection de ce cercle est une ligne droite. On y trace aussi les méridiens, les parallèles à l'équateur, les tropiques et tous les cercles enfin, que l'on est dans l'usage de tracer dans une carte ordinaire. Toute carte particulière est un fragment d'une mappemonde.

— *Mappemonde céleste*. Carte céleste dans laquelle on voit d'un coup d'œil la position des étoiles qui brillent dans l'un et dans l'autre hémisphère céleste.

— Conchyl. Espèce de coquille ainsi nommée parce que la disposition de ses couleurs a quelques rapports avec celle des terres sur les mappemondes.

— *Jeu de la mappemonde*. Sorte de jeu dans lequel on emploie un tableau représentant les diverses contrées de la terre.

MAPPER. v. a. 1re conj. Vieux mot qui a signifié Frotter pour ôter l'ordure, nettoyer en frottant. Madame Mazarin aimait si fort la propreté, qu'elle faisait assez souvent *mapper* et brosser son appartement à la manière d'Angleterre deux ou trois fois le jour. (Trév.)

plantes différentes.

MAPROUNIER. s. m. (pr. *ma-prou-nié*). Bot. Genre de plantes dicotylédones de la famille des euphorbiacées. Le maprounier de la Guiane est un arbrisseau d'environ sept à huit pieds de haut, qui croît à Cayenne, et qui perd ses feuilles tous les ans.

MAQUE. s. f. Techn. Instrument avec lequel on donne la première préparation au chanvre pour le réduire en filasse après qu'il a été roui. On l'appelle aussi Brayoire.

MAQUÉ, ÉE. part. pass. du v. Maquer. S'empl. adjectiv. Chanvre maqué.

MAQUE-BREU. s. m. Ornith. Nom donné en Picardie au stercoraire labbe.

MAQUELETTE. s. f. (dimin. de *maque*). Petite massue.

MAQUER. v. a. 1re conj. Rompre avec la maque. Maquer le chanvre.

MAQUEREAU. s. m. (du lat. *macula*, tache).

Ichthyol. Poisson du genre scombre, famille des scombéroïdes, ordre des acanthoptérygiens. Il se distingue par la présence de cinq petites nageoires attachées en dessus et en dessous de la queue, par une tête allongée, une bouche largement ouverte, une mâchoire supérieure dépassant un peu l'inférieure, un tronc comprimé, une nageoire caudale fourchue, et ses couleurs brillantes. Il est dépourvu d'écailles, et sa taille varie de 15 à 20 pouces. C'est au sein de l'Océan polaire, loin de la zone tempérée, que les maquereaux prennent probablement naissance. Ils sont pour les pêcheurs de la Flandre, de la Normandie et de la Bretagne, une source de richesse considérable. Le *petit maquereau* se distingue de l'espèce précédente par la présence d'une vessie natatoire; il est commun dans la Méditerranée, sur les côtes des îles Baléares, et sur les rivages de la Provence. La chair du maquereau est très-nutritive. En l'année 1430, c'était le seul poisson de mer qui parvint jusqu'à Paris, où l'usage de l'apprêter avec des groseilles vertes paraît fort ancien. On ne connaît que trois ou quatre bonnes manières de préparer les maquereaux. Maquereaux à la maître d'hôtel. Maquereaux aux groseilles à l'ancienne mode. Maquereaux à la flamande. Filets de maquereaux. Laitances de maquereau. Maquereau frais. Maquereaux salés.

— Taches de la peau qui viennent particulièrement aux jambes et aux cuisses pour s'être chauffé de trop près. Ces taches sont ainsi nommées parce qu'elles imitent les taches des maquereaux.

MAQUEREAU, ELLE. adj. et s. (de *Mercureau*, dimin. de Mercure, petit Mercure, entreteneur de mauvais commerce). Celui, celle qui fait le métier de débaucher et de prostituer les femmes et les filles. C'est un terme dont il n'est pas honnête de se servir. Voltaire a su faire entrer ce mot dans un poëme badin, en prenant la précaution d'avertir qu'il était dans la bouche d'hommes sans éducation

Ce qu'à la cour, où tout se peint en beau,
Les courtisans nomment l'ami du prince;
Ce qu'à la ville, et surtout en province,
Les gens grossiers appellent *maquereau*.

MAQUERELLAGE. s. m. Métier infâme d'une personne qui débauche et prostitue les femmes et les filles.

— Ce mot, ainsi que le précédent, ne paraissait pas aussi malhonnête autrefois qu'il le paraît aujourd'hui. Il n'est *maquerellage* si propre et si ordinaire à corrompre les femmes, que de les paître et entretenir de leurs louanges. (Mont.) Ceux qui jugent qu'il n'y a point d'appétits si violents que ceux que l'amour engendre, ont cela pour leur opinion qu'ils tiennent au corps et à l'âme, et que tout l'homme en est possédé, en manière que la santé même en dépend, et est la médecine parfois contrainte de leur servir de *maquerellage*. (Id.) Toute l'Asie se servit et se consomma en guerres pour le *maquerellage* de Pâris. (Id.)

— Scarron dit :

Que Cupidon pour tout potage
N'est que dieu du *maquerellage*.

MAQUERELLEMENT. adv. En maquereau, en maquerelle.

Hécé, la méchante sorcière,
Supposa *maquerellement*
Aux chevaux du porte-lumière
La cousine d'une jument. (***)

MAQUERELLERIE. s. f. V. MAQUERELLAGE.

MAQUETTE. s. f. (de l'ital. *macchietta*, dimin. de *macchia*, tache, petite tache). Sculpt. Modèle informe et en petit d'un ouvrage de ronde-bosse. Maquette de cire. Maquette de terre.

MAQUI. s. m. (pr. *maki*). Bot. Genre de plantes dicotylédones à fleurs complètes ou peut-être dioïques. Le *maqui glanduleux* est un arbrisseau du Chili, dont le fruit est une baie de la grosseur d'un pois. Ces baies sont bonnes à manger. Les habitants du Chili en retirent une liqueur dont ils font une sorte de vin.

MAQUIGNON. s. m. (pr. *ma-ki-gnon*; du lat. *mango*, *mangonis*, fait du gr. μάγγανον, artifice, intrigue, ruse; marchand d'esclaves). Nom qu'on donnait autrefois indistinctement à tous les marchands de chevaux. Ne s'applique plus guère qu'en mauvaise part pour désigner Un marchand, un revendeur de chevaux qui fait métier de tromper les acheteurs.

— Par extens. Celui qui intrigue pour des mariages, des ventes, des échanges, etc. Cloué pour longtemps ici à faire le *maquignon* de mes nièces pour leur chercher une honnête alliance. (Galiani.)

— Fig. *Maquignons* de la gloire, ils en font le partage. (Combaud.)

MAQUIGNONNAGE. s. m. (pr. *ma-ki-gno-na-ge*). Métier de maquignon. Exercer le maquignonnage.

— Par extens. Commerce illicite et secret. Faire, exercer le maquignonnage.

MAQUIGNONNER. v. a. 1re conj. (rad. *maquignon*). User d'artifice pour faire paraître un cheval meilleur qu'il n'est.

— Fig. Se mêler de trafics illicites. Comme celui qui *maquignonnait* les enjolements. (Cholières.)

MAQUILLEUR. s. m. (pr. *ma-ki-yeur*). Mar. Bateau pour la pêche des maquereaux.

MAR. Abréviation des mots Marine, maritime.

MARA. s. m. Mamm. Espèce de rongeur de la famille des caviens. Le pelage du mara est doux, soyeux, très-fourni, de couleur brune sur le dos et à la région externe des membres, blanche dans les autres parties. Les maras vivent par paires. Le mâle et la femelle vont de concert et marchent avec beaucoup de rapidité. Les Indiens mangent leur chair.

MARABBA. s. m. Mus. Instrument arabe qui a deux cordes à l'unisson, et dont le corps est recouvert des deux côtés d'une peau tendue. Le marabba se joue avec un archet.

MARABOTIN. s. m. Ancienne monnaie d'Espagne et de Portugal. Le marabotin était une monnaie d'or des Maures. V. MARABOUTIN.

MARABOU. s. m. Ornith. Oiseau du genre cigogne que nous connaissons aussi sous le nom d'argala. Les marabous se trouvent en très-grand nombre au Sénégal et dans l'Inde. Chandernagor et Calcutta nourrissent une infinité de ces animaux qui y sont très-utiles en dévorant toutes les immondices qui se trouvent dans les rues. Le gouvernement les y a pris sous sa protection, et une amende de 200 francs est infligée à celui qui tue un marabou. Ces oiseaux sont tellement apprivoisés dans ces pays, qu'ils ne manquent pas de se rendre tous les jours à l'heure du dîner devant les casernes où ils se tiennent régulièrement alignés, attendant la fin du repas pour dévorer les restes qu'on leur jette, et surtout les os dont ils sont friands. On les réduit à la domesticité, afin de leur ôter, à mesure qu'elles poussent, leurs plumes si précieuses pour le commerce.

— Plumes de marabou. Chapeau orné de marabous. Une coiffure garnie de marabous. Le marabou est souple, léger, ondoyant, et se prête merveilleusement aux gracieuses combinaisons de la mode. Les plus grandes qualités du *marabou* aux yeux des dames ne sont pas sa souplesse et sa vaporeuse légèreté, mais bien sa cherté, sa rareté et son origine indienne. (Guérin.)

MARABOUT. s. m. (de l'ar. *marbouth*, religieux, solitaire). Surnom donné à une race d'Arabes qui, ayant successivement pénétré dans la partie occidentale de l'Afrique, s'étaient enfin établis dans le désert de Saharah, afin de s'isoler des autres tribus musulmanes et de se livrer plus librement aux autres pratiques superstitieuses du mahométisme. Les chefs des Marabouts devinrent dans la suite souverains des deux Mauritanies, fondèrent la ville et l'empire de Maroc, et régnèrent même en Espagne.

— Signifie encore, dans les États barbaresques, Un religieux, un anachorète, unique desservant d'une mosquée de campagne ou d'une chapelle sépulcrale grossièrement construite.

— Temple rustique ou chapelle sépulcrale desservie par un marabout.

— Sorte de coquemar, composé de fer et de cuivre, qui vient du Levant et qui par sa forme peu élégante et sa base fort large, ressemble beaucoup à ces temples rustiques desservis par un marabout.

— Pop. Par allusion, soit au vase, soit à la mosquée, soit au desservant, Homme laid, mal bâti, sale et grossier. C'est un marabout, un vilain marabout, un vrai marabout. Cette locution vient, dit-on, de l'arrivée à Paris, en 1715, d'un ambassadeur de Perse auquel on en fit l'application, quoiqu'il ne fût pas Africain.

— Anc. mar. Grande voile des galères supprimée depuis comme embarrassante et inutile.

MARABOUTIN. s. m. (rad. *marabout*). Métrol. Monnaie d'or qui eut cours dans le moyen âge en Espagne, en Portugal, en Languedoc. De graves discussions s'élevèrent au commencement du XVIIIe siècle au sujet de ce mot. Mais aucun d'eux ne paraît avoir deviné la véritable étymologie du nom de cette monnaie, qui doit avoir été introduite ou frappée dans la Péninsule, sous la dénomination des Morabethoun ou Almoravides.

MARACA. s. m. Bot. Nom qu'on donne dans le Brésil à des courges de la grosseur de la tête, qui étant desséchées, vidées et remplies de cailloux, servent de tambour de basque.

— Relat. Vase dont on se sert au Pérou pour recueillir un baume précieux qui porte le même nom.

MARACAXAO. s. m. Ornith. Nom vernaculaire d'un oiseau du Mexique, de l'ordre des chanteurs. C'est une espèce de chardonneret. Le mâle a la taille du chardonneret commun, le devant de la tête et de la gorge est rouge. Le dessus de la tête et le cou de la femelle sont cendrés.

MARACAYBO. Géogr. Ville de l'Amérique du Sud, ch.-l. du dép. de Zulia; 20,000 hab.

— *Lac de Maracaybo*. Golfe situé dans le Venezuela. 44,000 kilom. carrés. Il communique avec le détroit de ce nom et reçoit plusieurs rivières. Maracaybo est bâti sur ses bords. ‖ *Golfe de Maracaybo*. Golfe de la mer des Antilles, le long de la côte de la Colombie. Il reçoit les eaux du lac Maracaybo. ‖ *Province de Macarayb*o. Une des quatre provinces du dép. de Zulia, dans la république de Venezuela. Villes principales Maracaybo, Perija, Alta-Gracia, Gibraltar.

MARACH. Géogr. Ville murée de la Turquie d'Asie, ch.-l. du pachalik de ce nom. Château; vieilles mosquées.

— *Pachalik de Marach*. Pachalik de la Turquie d'Asie, entre les pachaliks de Roum et de Diarbekir, d'Alep et d'Adana. 310 kilom. sur 220; 250,000 hab. Traversé par le Taurus, arrosé par l'Euphrate. Climat et sol variés. Fruits délicieux.

MARADROLOGIE. s. f. (ét. gr., μάραθρον, fenouil; λόγος, discours). Traité du fenouil. Titre d'un ouvrage de J.-E. Shenk.

MARADROLOGIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport à la maradrologie.

MARAÏAÏBA. s. m. Bot. Palmier d'Amérique à feuilles larges, à tige entièrement couverte d'épines noires, très-dures, et dont les fruits, disposés en grappes, de la grosseur d'un œuf de pigeon, sont bons à manger.

MARAÎCHER. s. m. (rad. *marais*). L'Académie le définit : Jardinier qui cultive un marais. Cette définition n'est pas juste. On appelle maraîchers, à Paris, des jardiniers qui cultivent, dans l'intérieur de cette ville ou dans les environs, des terres qui n'étaient autrefois que des marais. La vie du maraîcher est pénible. Attaché à un champ resserré, le maraîcher en obtient à force d'activité et de soins industrieux cinq à six récoltes dans la même année. Dès la pointe du jour le *maraîcher* commence son travail; courbé tout le jour au milieu de ses semis variés, combinés avec les besoins de chaque saison, et dirigés avec autant d'ordre que de propreté; la nuit close peut seule suspendre des travaux qui doivent renaître le lendemain. (Guérin.)

— Se dit aussi des cultivateurs qui fournissent les asperges, les artichauts, les melons, le céleri, les cardons, etc. Les travaux de ces maraîchers diffèrent de ceux des précédents. L'inclinaison convenable du sol, l'exposition et l'abondance des eaux sont les trois conditions que doit surtout rechercher celui qui veut établir un marais.

MARAÎCHER, ÈRE. adj. Qui a rapport à la culture des terrains ou jardins consacrés à la production des plantes légumières pour la consommation des habitants de Paris. Culture maraîchère. Plantes maraîchères. Année maraîchère. Industrie maraîchère. L'année maraîchère se divise en trois saisons. La Société d'Agriculture de la Seine avait proposé, en 1810, un prix au meilleur traité de la culture *maraîchère*. (De Morog.)

MARAICHIN. s. m. Nom qu'on donne aux bœufs élevés dans les marais du Poitou et de l'Aunis.

MARAIGNON. s. m. Ichthyol. Nom vulgaire de la très-jeune anguille.

MARAIL. s. m. Ornith. Espèce de faisan de Cayenne.

MARAIS. s. m. (pr. *ma-rè*; du lat. *mariscus*, jonc marin). Géol. Terrain plus ou moins étendu, dont la surface est habituellement couverte d'eau stagnante, et dont le sol est formé par un limon composé d'argile et de débris plus ou moins altérés des végétaux nombreux qui s'en élèvent. Les débris d'animaux et de végétaux putréfiés rendent les marais insalubres. Les marais les plus remarquables sont, en Amérique, ceux de l'embouchure du Mississipi, de l'Orénoque et du fleuve des Amazones; en Asie, ceux de l'Euphrate et le Palus-Méotide : en Europe, ceux de Moscovie, à la source du Don; de Finlande entre la mer Baltique et la mer Blanche; ceux de Hollande et de Westphalie; en France, ceux de la côte occidentale, dans les départements des Landes et de la Gironde.

— Se dit aussi des Lieux humides et bas quelquefois submergés, et où l'eau se trouve habituellement à un ou deux pieds au-dessus du sol. Marais d'eau douce. Marais saumâtre. Des pluies abondantes, le débordement des fleuves et des rivières sur un plateau bas et encaissé dans une terre à fond imperméable, sont le plus souvent la cause de la formation des marais d'eau douce. Les principales plantes des marais sont les conferves, les stratictes, les potamogétons, les scirpes, les joncs et les carex. Les crapauds, les grenouilles vertes, la couleuvre lisse et la vipère, la salamandre et les sirènes, habitent les marais. Les effluves qui se dégagent des marais en rendent le voisinage malsain. Sous le régime féodal, les seigneurs étaient de droit propriétaires des *marais*, à moins que l'Etat, les communes ou les particuliers n'eussent des titres à leur opposer. (Lemonn.)

Le Bosphore m'a vu par de nouveaux apprêts,
Ramener la terreur du fond de ses marais.
(RACINE.)

— *Marais verts*. Marais recouverts d'une couche de gazon ou d'herbages souvent assez élevés, qui trouvent dans une première couche … rais verts donnent le plus souvent un produit en foin.

— *Marais à tourbe, stériles ou à bruyères*. Marais sur lesquels il ne croît guère que les plantes qui forment la tourbe, et un petit nombre d'autres, telles que l'ornithogale jaune, le lidérer à feuilles étroites, le piment royal et la bruyère. Les marais à tourbe ne donnent presque aucun produit, si ce n'est peut-être un misérable pâturage.

— *Marais salants*. Étendue de terrains que viennent inonder les eaux de la mer et que l'on a disposés de manière à pouvoir y retenir les eaux de la mer, et en recueillir par évaporation le sel marin qu'elles contiennent. Pour former un marais salant, il faut choisir une plage aussi unie que possible, connaître les hauteurs des plus grandes marées, afin d'empêcher le flot de passer au-dessus des digues que l'on est obligé de construire, et celle des marais élevés pour que le marais ne puisse jamais manquer d'eau; il doit être exposé aux vents du nord et de l'est, qui étant les plus vifs et les plus secs sont préférables, parce que l'évaporation se fait alors plus rapidement dans un temps donné. En France, les principaux marais salants sont dans le Midi, à Pécais (Hérault). Le jas d'un marais salant. Les aires d'un marais salant. Les villes, les maures, la table, le muant, les brassours d'un marais salant.

— Géogr. *Marais pontins*. Marais situés dans les États du pape, au midi de Rome, s'étendant de Nettuno à Terracina. Ces marais se forment de la grande quantité d'eau que d'innombrables sources, provenant des montagnes voisines amènent dans la plaine, où, faute de déclivité, elle se répand, croupit, et n'est absorbée que très-lentement par les sables.

— Nom de la contrée où se trouvent ces marais. Les habitants des Marais-Pontins sont animés d'un esprit de brigandage qu'on ne saurait réprimer. On trouve dans les Marais-Pontins beaucoup de champs labourés, d'immenses pâturages où paissent des chevaux et des troupeaux de bœufs et de buffles.

— Hist. *Le marais* ou *la plaine*. Nom qu'on donna en 1793, à la partie la moins élevée de la salle de la Convention où siégeaient les membres du parti modéré. La faction démagogique occupait la partie la plus élevée, désignée sous le nom de *la montagne*. On disait l'*armée du marais* et par dénigrement les *crapauds du marais*.

— Quartier de Paris, qu'on appelle aussi quartier du Temple.

— Bot. *Fève de marais*. V. FÈVE.

— Prov. *Il n'est que pois et blé de marais*. Le blé et les légumes viennent bien sur les bosses d'un marais salant.

MARAJOLO. s. m. Métrol. Monnaie effective de Bologne valant deux sous du pays.

MARALDI. Nom de deux célèbres astronomes, oncle et neveu, de la famille de Cassini. Le premier, Jacques-Philippe, né dans le comté de Nice en 1665, mort en 1729; l'autre, Jean-Dominique, né à Paris en 1709, mort en 1788.

MARALDI. s. m. Ichthyol. Espèce de poissons du genre des gades et de la division des merluches.

MARALIA. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, famille des araliacées. Le maralia est un petit arbrisseau de l'île de Madagascar, chargé de feuilles alternes ailées, à fleurs disposées en grappes pendantes composées de petites ombelles à longs pédoncules.

MARAMBA. Myth. afr. Idole adorée des habitants de Maïmba, qui se consacrent à son culte dès l'âge de douze ans.

MARAMPOYAN. s. m. Bot. Nom vernaculaire d'une plante médicinale de Sumatra, dont les jeunes pousses sont employées pour frotter les membres après une violente fatigue.

MARAN, ANE. s. Hist. Nom que les Espagnols donnent aux Maures, et qui par extension signifie Un homme de basse extraction.

MARANATHA. exclam. (littéral. en syriaq. *que le Seigneur vienne!*) Formule d'anathème ou de malédiction empruntée à la Bible. Si quelqu'un n'aime point Notre-Seigneur, qu'il soit anathème, *maranatha!* (St Paul.)

MARANCE. s. f. Anc. cout. Amende qu'on payait pour des fautes légères.

MARANCER. v. a. 1re conj. Anc. cout. Condamner à la peine nommée *marance*.

MARANDER. v. a. 1re conj. Pêch. Se dit en Normandie pour, Raccommoder un filet.

MARANE. s. des 2 g. Hist. V. MARAN.

MARANGOUIN. s. m. Entom. V. MARINGOUIN.

MARANHAM. Géogr. Ile, ville, fleuve et province du Brésil.

MARANS. Géogr. Ch.-l. de cant. (Charente-Inférieure), arr. de La Rochelle; 4,650 hab. Marais salants; blé, légumes.

MARANTA. s. m. Bot. Genre de plantes originaires de l'Amérique, dont on cultive trois espèces dans nos jardins. Le maranta zébré du Brésil est remarquable par ses longues feuilles rayées de brun velouté et de jaune en dessus, et d'un beau violet en dessous. Le maranta zébré, le maranta à feuilles de balisier, et le maranta bicolore, se cultivent en serre chaude et avec … comme elles, appartiennent à la famille des amomées.

MARANTACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble au maranta. ‖ MARANTACÉES. s. f. pl. Famille de plantes qui a pour type le genre maranta.

MARASCA ou **MARASQUE.** s. m. Hortic. Espèce de petite cerise acide avec laquelle on fait le marasquin, qui en tire son nom.

MARASME. s. m. (pr. *ma-ras-me*; du lat. *marasmus*, même signif.; dérivé du gr. μαραίνω, dessécher). Pathol. Maigreur extrême de tout le corps. Le marasme s'observe quelquefois chez les individus parvenus à une vieillesse très-avancée; il est dans ce cas le résultat naturel de l'affaiblissement progressif des forces vitales, des mouvements de composition et de décomposition qui tendent à s'arrêter de la périphérie aux centres. Le marasme s'observe plus souvent dans les maladies chroniques. Le marasme des malades atteints de phthisie, de gastro-entérites chroniques,

est l'effet de la persistance du mal lui-même. Le *marasme* consiste dans un défaut de nutrition, et dans un affaiblissement provenant de la lésion d'un organe quelconque, dont l'action semble s'accroître aux dépens de celle du tissu cellulaire. (Renauldin.) Les causes capables de produire le *marasme* sont extrêmement nombreuses. (Id.)

— Fig. Le ministère anglais pourrait espérer en favorisant la discorde, en laissant de l'espoir aux mécontents, de nous voir peu à peu tomber dans un dégoût égal du despotisme et de la liberté, désespérer de nous-mêmes, nous consumer lentement dans un *marasme* politique. (Mirabeau.)

MARASQUIN. s. m. (pr. *ma-ras-kin ;* rad. *marasca*). Liqueur provenant de la distillation du fruit du marasque. On la fabrique surtout à Zara (Dalmatie). Elle est très-recherchée le long de l'Adriatique ; il s'en exporte aussi pour les pays étrangers.

MARAT (Jean-Paul). Fameux démagogue, né en Suisse en 1744, vint à Paris exercer la profession de médecin, et se fit un certain nom par ses écrits sur les sciences naturelles. D'un caractère violent, d'une imagination ardente, il embrassa avec exaltation les principes et les idées de la révolution, publia des journaux incendiaires, devint l'idole du peuple, s'immisça, dans le comité de salut public, eut la plus grande part aux massacres de septembre, ainsi qu'à la condamnation de Louis XVI, fit décréter la création du tribunal révolutionnaire, attaqua avec fureur les Girondins, et par sa politique atroce, s'abreuva de sang dans tout le cours de sa popularité. Il fut assassiné dans son bain par une jeune femme, Charlotte Corday, qui voulait délivrer sa patrie d'une tyrannie odieuse, le 13 juillet 1793.

MARATHON. Géogr. Bourg de l'Attique, à 31 kilomètres d'Athènes. Dans la première guerre médique, Miltiade y remporta sur les Perses une victoire décisive, l'an 490 av. J.-C.

MARATHRUM. s. m. (pr. *ma-ra-tromm ;* du gr. μάραθρον, fenouil). Bot. Plante qui croît à la Nouvelle-Grenade, sur les rochers. Ses feuilles très-découpées rappellent celles du fenouil ; sa souche tubéreuse admet de nombreuses racines ; les fleurs naissent solitaires sur des pédoncules radicaux.

MARÂTRE. s. f. (du lat. *mater*, mère). Belle-mère. Ne se prend qu'en mauvaise part. Constantin fit mourir son fils par les instigations de sa marâtre. Crispe, fils de Constantin, mais d'un autre mariage, accusé par Fauste, sa *marâtre*, de l'avoir voulu corrompre, trouva son père inflexible. (Boss.)

— Par extension, Mère qui traite rudement ses propres enfants. Médée n'était point une mère, mais une marâtre.

— Ce mot est beau dans le style noble, soit en prose, soit en vers.

Jusque sur notre autel votre injuste *marâtre*
Veut offrir à Baal un encens idolâtre. (Racine.)

Périsse la *marâtre*,
Périsse le cœur dur de soi-même idolâtre,
Qui peut goûter en paix, dans le suprême rang,
Le barbare plaisir d'hériter de son sang. (Voltaire.)

— Fig. L'adversité est notre mère, la prospérité n'est que notre *marâtre*. (Mont.)

— Il s'emploie au figuré, non-seulement comme nom, mais aussi comme adjectif. C'est sur une terre *marâtre* que le génie humain s'évertue par les plus industrieux efforts. (Virey.) Précipitation, ennemie de sagesse *marâtre*, de toute bonne action. (Charron.)

La nature *marâtre*, en ces affreux climats,
Ne produit au lieu d'or que du fer, des soldats.
(Crébillon.)

Que maudit soit le jour où la haine *marâtre*
En foule de ton sein rejeta tes enfants (Delille.)

La jeunesse au travail ardente, opiniâtre,
Creuse d'un soc tranchant une terre *marâtre*. (Gaston.)

MARATTES. Géogr. Peuples de la presqu'île de l'Inde. V. MAHRATTES.

MARATTIA. s. m. Bot. Genre de la famille des fougères, remarquable par sa fructification située à la surface inférieure des frondes, et composée de grosses capsules très-nombreuses. Les marattias sont des fougères exotiques qu'on ne voit chez nous que dans les herbiers ; elles se distinguent par la beauté et la grandeur de leurs frondes, toujours deux fois ailées. Trois espèces sont plus connues, le marattia ailé, le marattia à feuilles de frêne, et le marattia à feuilles de [illegible]

MARATTIACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble au genre marattia. ‖ MARATTIACÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des fougères, qui a pour type le genre marattia.

MARATTIÉ, ÉE. adj. Bot. Syn. de Marattiacé.

MARAUD, AUDE. (pr. *ma-rô, ode ;* du gr. [illegible], même signif.) Mauvais sujet, coquin, fripon, gueux, vaurien. C'est un terme de mépris. Il ne faut point ajouter foi à tout ce que dit ce maraud. Cette femme est une maraude. Ma foi, *maraude*, vous ne vous rirez pas de nous. (Mol.)

Quoi ? je vous vois, *maraude*,
Vite, sortez, friponne, allez, quittez ces lieux.
(Mousse.)

Voyant la splendeur peu commune
Dont ce *maraud* est revêtu,
Qui ne dirait que la fortune
Veut faire enrager la vertu ? (Gaen.)

MARAUDAGE. s. m. (rad. *maraude*). Action de marauder, d'aller en maraude. Réprimer le maraudage.

MARAUDAILLE. s. f. (pr. *marô-da-ye ;* rad. *maraud*). Canaille, réunion de marauds. Ces *maraudailles* de Paris disent que Marforio demande à Pasquin pourquoi on nous prend en une même année Philisbourg et Maestricht, et que Pasquin répond, parce que M. de Turenne est à Saint-Denis et M. le prince à Chantilly. (Mme de Sév.)

MARAUDE. s. f. (rad. *maraud*). Vol commis par des soldats écartés de l'armée. Maraude simple. Maraude avec récidive. Maraude à main armée. La *maraude* et le vagabondage des soldats devinrent des délits militaires, lorsque les lois de la discipline régirent les armées et qu'une organisation régulière assura leur existence. (Encycl.) Pendant nos guerres de la Révolution, le soldat manquant souvent d'objets nécessaires à ses premiers besoins, les chefs se virent souvent forcés de tolérer la *maraude*. (Sicard.) Sous l'Empire, la *maraude* simple était punie de la prison et de l'exposition ; la *maraude* avec récidive, de cinq ans de fer, et la *maraude* à main armée, de huit ans de la même peine. (Id.)

— Action de butiner, courses, vagabondage dans le dessein de butiner. Aller en maraude. Venir de la maraude. Réprimer la maraude.

MARAUDÉ. part. pass. invar. du v. Marauder.

MARAUDER. v. n. 1re conj. (rad. *maraud*). Aller en maraude. Il se dit particulièrement des soldats qui s'écartent de l'armée pour butiner. Il est défendu aux soldats de marauder sous des peines très-sévères. Dans des temps malheureux, les chefs se sont vus forcés de permettre aux soldats de marauder pour subvenir à leurs besoins. Dans le moyen âge, un des moyens les plus communs employés par les seigneurs pour s'enrichir était de marauder.

MARAUDEUR. s. m. Soldat qui maraude. Arrêter, punir les maraudeurs. Dans le moyen âge, les provinces étaient infestées de maraudeurs.

— Par extens. Toute personne qui entre dans les biens d'autrui pour y prendre quelque chose qui sert d'aliment.

MARAVÉDIS ou **MARAVEDI.** s. m. (de *almoravide*). Mot par lequel les Espagnols désignaient une petite monnaie de cuivre qui vaut un centime et demi. C'est aujourd'hui une monnaie fictive dont deux forment un ochavo, et 34 un réal. La plus ancienne mention qui soit faite des maravédis dans l'histoire d'Espagne est sous Alphonse, lors de la bataille de Las Navas. On trouve dans les lois espagnoles des maravédis de différentes espèces. Maravédis sans additions. Maravédis alphonsins. Maravédis blancs. Maravédis bons. Maravédis de bonne monnaie. Maravédis combrenos. Maravédis noirs. Maravédis vieux.

MARAXE. s. m. Ichthyol. Poisson des Indes, plus cruel et plus grand que le tiburon, et dont la chair n'est pas bonne à manger.

— Conchyl. Coquille du genre buccin. ‖ Espèce de turbinelle.

MARBOURG. Géogr. Ville de la Hesse électorale, ch.-l. de la Haute-Hesse, bâtie sur la Lahn et sur le penchant d'une colline dominée par un château ; 7,000 hab. A Marbourg s'est tenu un célèbre colloque entre les réformés et les protestants, représentés par Zwingle et Luther.

MARBRE. s. m. (du lat. *marmor*, même sens, le second *m* syncopé et le *b* interposé, comme dans *chambre* de *camera*). Minér. Pierre calcaire, compacte et dure, mais que le fer peut rayer. Les variétés classées parmi les sels terreux sont spécifiées en minéralogie sous le nom de chaux carbonatée, parce que, composées de chaux et d'acide carbonique, si elles sont fortement chauffées elles donnent pour la plupart de la chaux vive. Le marbre se reconnaît à son effervescence avec les acides. Il s'étage par bancs immenses et épais, et va jusqu'à former à lui seul une montagne entière ou s'alterne de couches de granit. Dans plusieurs variétés de marbre la phosphorescence est une de leurs propriétés. Le nombre des marbres est infini, ainsi que la combinaison de leurs taches, de leurs veines et de leurs couleurs. Ils composent une grande partie du globe. Plus les marbres se rapprochent de la cime des monts, plus ils sont estimés, plus ils sont [illegible] ... plus ils ont d'homogénéité. Presque toutes les chaînes de montagnes fournissent du marbre. Les Pyrénées, l'Espagne, l'Italie, abondent en beaux marbres. Les couleurs, les veines, les taches des marbres, sont le produit de substances étrangères qui se sont infiltrées primitivement dans la pâte calcaire. Marbres simples. Marbres brèches, marbres composés et marbres lumachelles. Marbres antiques. Marbres modernes. Marbre calcaire, saccharoïde, salin, statuaire, rouge antique, blanc, veiné, bleu turquin, incarnat, royal, rouge de Vérone, jaune de Sienne, jaune de Vérone, jaune antique, noir antique. Marbre de Campan, isabelle, de Campan rouge, griotte, vert antique, vert d'Égypte, vert de mer, vert poireau, vert de Suse, vert de Florence. Polir le marbre. Scier le marbre. Une figure de marbre. Une statue de marbre. Une colonne de marbre. Un tombeau de marbre. Tout le dedans est incrusté de marbre. Incrustation de marbre. Une carrière de marbre. Graver sur le marbre. Qui me donnera le burin que Job désirait pour graver sur l'airain et sur le *marbre* cette parole sortie de sa bouche. (Boss.) On l'a vu marcher sur les eaux comme sur un *marbre* solide. (Fléch.)

Rentrons, et qu'un sang pur par mes mains épanché
Lave jusques au *marbre* où ses pas ont touché.
(Racine.)

Elle a d'Auguste aperçu la statue,
Et mouillant de ses pleurs le *marbre* de ses pieds. (Id.)

Les *marbres* de Paros, les *marbres* de Nubie,
Ceux qui dorment au sein de l'antique Arabie
Aux grottes de Memphis, aux rives des Génois,
Des bouts de l'univers rassemblés à sa voix,
En formes tour à tour pompeuses ou riantes,
Venaient développer leurs veines ondoyantes ;
Ces *marbres* à grand bruit se mouvaient, se plaçaient.
(Thomas.)

— *Marbre statuaire.* Celui qu'on emploie à faire des statues. On le nomme aussi Marbre salin, marbre blanc. Ce marbre est connu dans la minéralogie sous le nom de *chaux carbonatée saccharoïde*, parce que sa texture grenue et brillante a l'aspect du sucre. Pas un débris de corps organisé ne s'y trouve et n'en altère la pureté. Cette pierre, souvent d'un blanc de lait, appartient exclusivement aux terrains de cristallisation. Les marbres statuaires fameux chez les anciens étaient ceux de Paros, de Naxos, de Ténédos, de Thasos, de Lesbos, de Chio, du mont Pentélès, près d'Athènes ; de l'Hymette, qui y touche ; de la Proconnèse, dans la mer de Marmara ; les marbres de l'Arabie, dont les blocs sont aussi blancs que la neige. Le marbre de Carrare, en Italie, surpasse en blancheur celui de Paros. Employé aujourd'hui exclusivement à tout autre par nos statuaires, il était souvent préféré par les anciens à celui de cette île fameuse.

— Ouvrage en marbre, surtout au pluriel. Des marbres antiques. Un beau marbre. Tous ces *marbres* vivants sont les fils du ciseau. (Lebrun.)

Le *marbre*, façonné par une main savante,
M'offre en ses traits hardis une image vivante.
(Dulard.)

Sous la main de nos Praxitèles,
Respirez, *marbres* de Paros.
(Fr. de Neufch.)

— Par métaphore, Tombeau, sépulcre. Et vous, *marbres* sacrés de nos premiers aïeux. (Crébill.)

Ils diront vos vertus ; c'est peu : je veux un jour
Qu'un *marbre* solennel atteste notre amour.
(Delille.)

— Se prend au figuré pour L'image de la froideur, de l'indifférence. Être froid comme un marbre.

— De la dureté, de l'insensibilité. Cœur de marbre. La cour est un édifice de *marbre :* les gens y sont fort polis, mais fort durs. (La Bruy.) En France comme en Italie, une seule plante végète sur le *marbre*, c'est la mendicité. (Lemontey.)

— De l'immobilité. Demeurer comme un marbre. Il demeura comme un marbre à ce spectacle. Je demeurai comme un *marbre* à ce discours. (Mariv.)

— Techn. Pierre pour broyer les drogues, les couleurs. ‖ Pierre sur laquelle les imprimeurs posent les formes. Dans la plupart des imprimeries, cette pierre a été remplacée par une table de fer ; on continue toutefois de lui donner le nom de marbre. Poser une forme sur le marbre.

— *Marbres d'Arundel.* Marbres que le comte d'Arundel, Thomas Howard, fit acheter des mains des Turcs, qui les avaient enlevés à un antiquaire européen voyageant en Grèce et en Asie pour y recueillir ces débris de l'art antique. Ils s'appellent aussi *Marbres de Paros*, du lieu où ils furent trouvés, et *Marbres d'Oxford*, du nom de l'université d'Oxford, sous la tutelle de laquelle ils furent mis. Ces marbres, rangés dans les jardins du comte d'Arundel, au bord de la Tamise, étalèrent aux yeux des érudits des caractères respectés par le temps, et devinrent une vraie source de lumières pour l'histoire de la Grèce.

— *Marbres d'Elgin.* V. ELGIN.

— Anc. jurispr. *Table de marbre.* Nom donné à trois juridictions qui siégeaient au palais. La grande salle où elles s'assemblaient était occupée par une grande table de marbre destinée aux banquets royaux. Les juges se plaçaient autour de cette table. Les trois juridictions de la table de marbre étaient 1° la connétablie et [illegible] ... l'amirauté ; 3° la déformation générale des eaux et forêts. Cette dernière était la plus considérable par le nombre et l'importance des causes. On l'appelait spécialement : *Chambre de la table de marbre.* Elle se composait d'un président à mortier, d'un nombre déterminé de conseillers de la grand'chambre, auxquels se joignaient les magistrats attachés particulièrement à cette juridiction. La table de marbre fut détruite par le grand incendie du palais en 1618 ; mais les trois juridictions qui siégeaient à l'entour n'en conservèrent pas moins leur premier nom jusqu'en 1790. ‖ C'était autour de cette table que se réunissaient à diverses fêtes de l'année les clercs du palais, dits *clercs de la basoche*, pour y représenter des scènes bouffonnes ou satiriques, nommées *sotties*, *farces*, ou *moralités*. Le roman de *Notre-Dame de Paris* s'ouvre par une représentation autour de la table de marbre, pleine de mouvement, de couleur et d'originalité.

— Mar. *Marbre du gouvernail.* Cylindre horizontal sur lequel s'enveloppent les cordages qui font mouvoir la barre du gouvernail, et qui, établi sur l'arrière, tourne sur son axe à l'aide d'une roue verticale dont les rayons ont leurs mortaises sur tout le centre des deux extrémités.

MARBRÉ, ÉE. part. pass. du v. Marbrer. S'empl. adjectiv. Qui imite le marbre. Papier marbré.

— Nuancé de différentes couleurs. Étoffe marbrée.

— Irrégulièrement panaché. Fleurs marbrées.

— *Truffes marbrées.* Truffes grises et blanches en dedans.

MARBRÉ. s. m. Bot. Nom donné à des champignons du genre bolet. Les marbrés se font connaître à leur surface entr'ouverte, plus ou moins profondément découpée, et sillonnée en manière de fortes veines de marbre. Ils naissent dans nos bois en automne. Le marbré feuille morte. Le marbré bistre. Le marbré olivâtre. Le marbré couleuvre.

— Erpét. Genre de reptiles sauriens donc l'espèce type, l'iguane marbré, est la seule qui soit connue. Le marbré n'a pas de crête dorsale ; ses doigts ne sont point dilatés ; sa gorge est extensible, et il a la faculté de changer de couleur à son gré, comme le caméléon. C'est un joli animal dont les teintes brunâtres cendrées sont tellement variées, qu'on les a comparées aux nuances que présente le marbre. Il est propre à l'Amérique méridionale.

MARBRÉE. s. f. Ichthyol. Nom qu'on donne dans quelques départements à la lamproie commune.

— Nom spécifique d'une torpille et d'une améline de la mer de Nice.

MARBRER. v. a. 1re conj. (rad. *marbre*). Imiter par la peinture les couleurs variées du marbre. Marbrer du papier. Marbrer une étoffe. Quelle main délicate a ainsi marbré les pétales de ces fleurs ?

— Absol. L'art de marbrer. Les couleurs dont on se sert pour marbrer.

— SE MARBRER. v. pron. Être marbré. Les papiers qui doivent se marbrer.

MARBRERIE. s. f. Art de tailler, de polir le marbre.

— Atelier de marbrier.

MARBREUR, EUSE. s. (rad. *marbre*). Artisan qui donne au papier les couleurs du marbre.

MARBRIER. s. m. Artisan qui travaille le marbre. Habile marbrier.

MARBRIER, IÈRE. adj. Qui a rapport au marbre. Industrie marbrière.

MARBRIÈRE. s. f. Carrière de marbre.

MARBRURE. s. f. Imitation du marbre sur le papier, sur la tranche ou sur la couverture d'un livre. Belle marbrure. Marbrure bien faite.

MARC. s. m. (pr. *mar ;* du bas lat. *marca*, même signif.). Métrol. Nom d'un poids qui valait 8 onces anciennes, ou 64 gros, ou 192 deniers, ou 4,608 grains. On commença à se servir en France du poids de marc sous Philippe Ier, dans le XIe siècle. En 1713, la valeur du marc d'or fut fixée, par arrêt du conseil d'État, à 474 livres 10 sous 10 deniers, et celle du marc d'argent fin à 31 livres 12 sous 3 deniers. Aujourd'hui la valeur du marc d'or est d'environ 800 fr.

— *Poids de marc.* 8 onces ou la moitié de la livre de Paris, telle qu'elle existait avant le système décimal.

— *Au marc la livre.* Manière de répartir ce qui doit être reçu ou payé par chacun en proportion de sa créance ou de son intérêt dans une affaire.

— Anc. jurispr. *Marc d'or.* Certaine finance que le titulaire d'un office payait au roi avant d'en obtenir les provisions.

— *Marc d'argent.* Droit que les notaires payaient au roi en pays de droit écrit, pour le joyeux avénement à la couronne. Le droit de marc d'argent était un droit domanial.

MARC. s. m. (pr. *mar ;* du bas lat. *marcus*, fait de *amurca*, marc d'huile ; dériv. du gr. ἀμέργω, je trais, j'exprime). Ce qui reste des fruits ou des herbes dont on a extrait le jus par la pression ou par l'ébullition. Du marc de café. Du marc de raisin. Marc de betterave, de pommes, de poires. Le marc des olives offre la peau, le parenchyme et les détritus des noyaux. [illegible] ... marc de raisin. Le marc de raisin garantit du hâle les planches d'un jardin. Le *marc* de vin au sortir du pressoir contient encore un peu de vin dont on peut obtenir de l'eau-de-vie par la distillation. (De Morog.) Dans quelques vignobles des bords du Rhin et dans plusieurs de nos départements du Midi, on donne le *marc* de raisin aux bestiaux pendant l'hiver. (Id.)

— Fig. Je ne conseille point aux dames d'appeler leur honneur leur devoir : leur devoir est le *marc*, leur honneur n'est que l'écorce. (Montaigne.) Les autres réservent à vivre jusqu'à ce qu'ils ne puissent plus vivre ; à jouir de la vie alors qu'il n'y aura plus que la lie et le *marc*. (Charr.) Pour découvrir et savoir quelle est la vraie prud'homie, il ne faut s'arrêter aux actions ; ce n'en est que le *marc*, et le plus grossier : il faut pénétrer au dedans et savoir le motif qui fait jouer les cordes. (Id.) Si le plaisir se vendait, les riches en tireraient la quintessence ; le *marc* resterait pour le peuple. (Noël.)

MARC (Saint). Un des quatre évangélistes, né, à ce qu'on croit, dans la Cyrénaïque, s'attacha

MARC MARC MARC

bonne heure à saint Pierre, l'accompagna dans ses travaux, le suivit à Rome, où il lui servit d'interprète.

— SAINT MARC. Pape, 18 janvier 336; n'occupa le saint-siége que huit mois et deux jours.

— MARC. Hérésiarque, disciple de Valentin; reconnaissait un principe du mal et une quaternité composée de l'Ineffable, le Silence, la Prière et la Vérité. Il fit des prodiges qu'on croit les effets du somnambulisme, et fonda la secte des marcassius.

MARCASSIN. s. m. Jeune sanglier qui n'a pas encore de défenses. Une laie avec ses marcassins.

— Nom donné aux jeunes cochons dans quelques cantons. Une truie et ses marcassins.

MARCASSITE. s. m. Minér. Nom donné aux fers pyriteux ou sulfurés jaunes, d'un jaune d'or pur, d'une homogénéité et d'une pureté assez grande pour être susceptibles d'être taillés, polis et employés comme objet d'ornement.

MARCEAU (J.-B.) Général républicain, né à Chartres en 1769; s'engagea à quinze ans; devint commandant du 1er bataillon d'Eure-et-Loire; fit la guerre de la Vendée. Général de division, il bloqua Mayence en 1796, reçut un coup de feu près de Limbourg, dont il mourut quelque temps après, le 21 septembre 1796. L'armée autrichienne et l'armée française lui rendirent les honneurs militaires. Beaucoup d'humanité, de désintéressement, de courage et de talent stratégique

MARCEAU. s. m. Ichthyol. Espèce de saule.

MARCEL (Saint). Pape, 308-309; succéda à St Marcellin; fut banni par l'empereur Maxence pour avoir occasionné quelques troubles par sa sévérité envers ceux qui avaient faibli dans les persécutions. On le fête le 16 janvier. ‖ Évêque de Paris célèbre par sa piété; fut élevé sur ce siége épiscopal à la fin du IVe siècle, et l'occupa jusqu'à sa mort, vers 440. ‖ ETIENNE MARCEL. Prévôt des marchands de Paris; se signala par son audace pendant la captivité du roi Jean; souleva le peuple contre l'autorité du dauphin et contre la noblesse; porta le trouble dans les états-généraux de 1356, en engageant les députés du tiers à refuser des subsides et à réclamer au contraire des reformes exagérées. Il se préparait à ouvrir les portes de Paris à Charles le Mauvais, roi de Navarre, lorsqu'il fut tué par deux courageux citoyens, Jean et Simon Maillard.

— *Faubourg St-Marcel* ou vulgairement *St-Marceau*. Un des faubourgs de Paris, situé entre le faubourg St-Jacques, le Jardin des Plantes et la barrière de Fontainebleau. C'était autrefois une ville séparée. En 1686, la porte de St-Marcel fut démolie, le terrain de la contrescarpe du fossé St-Victor fut abaissé, le fossé comblé; des maisons furent bâties le long des murs de la ville, et des rues que l'on fit achevèrent de joindre le faubourg St-Marcel au faubourg St-Jacques et au quartier St-Victor.

MARCELINE. s. f. Minér. Silicate de manganèse, qui a été trouvé aux environs de Saint-Marcel, en Piémont.

MARCELLÉES. s. f. pl. Ant. rom. Fêtes que les Syracusains instituèrent en l'honneur de Marcellus, par reconnaissance pour la sagesse de son administration en Sicile. Verrès abolit les marcellées.

MARCELLIANISME s. m. Hist. relig. Doctrine de Marcel, qui vivait dans le IVe siècle, et pensait, d'après Sabellius, que le Père, le Fils et le Saint-Esprit, ne représentent point trois personnes, que ce sont seulement trois dénominations de l'Être suprême, suivant qu'on l'envisage comme créateur, rédempteur ou régénérateur.

MARCELLIANISTE ou **MARCELLIN.** s. m. Hist. relig. Adhérant à la doctrine de Marcel; partisan de la doctrine du marcellianisme.

MARCELLIN (Saint). Pape de 295 à 304. C'est sous son pontificat qu'eut lieu la persécution de Dioclétien.

MARCELLUS (M. Claudius). Général romain, fut cinq fois consul, et surnommé l'Épée du peuple romain. Il vainquit les Gaulois, tua de sa main Virodomare, leur chef, s'empara de Syracuse, commanda une armée contre Annibal, et périt dans une embuscade, l'an 207 av. J.-C. Annibal le fit enterrer avec de grands honneurs. ‖ Descendant du précédent, prit le parti de Pompée contre César, qui, vainqueur, [illegible] au sénat. Cicéron prononça pour lui son oraison *pro Marcello*. ‖ Petit-fils du précédent, fils d'Octavie, épousa Julie, fille d'Auguste. Le sénat le créa édile. Sa mort prematurée l'empêcha de succéder à Auguste.

MARCENAT. Géogr. Ch.-l. de cant. (Cantal), arr. de Murat; 2,600 hab.

MARCESCENT, ENTE. adj. (du lat. *marcescere*, se dessécher). Bot. Qui se dessèche. Se dit particulièrement du calice d'une fleur qui se dessèche lorsqu'il accompagne le fruit. Calice marcescent.

— Se dit aussi des corolles qui, après la fécondation, ne continuent pas de végéter. Corolles marcescentes.

MARCGRAVIACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble au genre marcgravie. ‖ MARCGRAVIACÉES. s. f. pl. Famille de plantes qui ont pour type le genre marcgravie. Les marcgraviacées sont des arbrisseaux quelquefois grimpants, à feuilles alternes, à fleurs en épi.

MARCGRAVIE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, famille des capparidées. La marcgravie est un arbrisseau de l'île de Cayenne, dont les tiges se divisent en rameaux glabres, revêtus d'une écorce cendrée; les fleurs sont ascendantes. Les espèces principales sont la marcgravie à ombelles, la marcgravie de Wahl et la marcgravie de Jussieu.

MARCHAIS. s. m. Ichthyol. Variété de maquereau qui n'a pas de taches.

— Hareng qui n'a plus de laite ni d'œufs. V. CLUPÉE.

MARCHAND, ANDE. s. Celui, celle qui fait profession d'acheter et de vendre. Le marchand prend les marchandises des mains du producteur pour les mettre à la disposition du consommateur. L'entremise du marchand est fort précieuse; il tient à la disposition des acheteurs d'une ville les denrées produites dans une autre, il en fait provision, afin de pouvoir satisfaire tous les besoins. Marchand en gros. Marchand en détail. Marchand en demi-gros. Marchand de nouveautés. Marchand de vin. Marchand de toile, de drap. Le marchand en gros ne tient guère que d'une seule espèce de denrées ou seulement celles du même ordre.

— Fig. Tous les hommes sont des *marchands* qui exposent en vente la valeur, les sciences, les arts ou l'esprit pour en tirer du profit et de la renommée. (***)

— Sous l'ancien régime, on connaissait à Paris les six corps ou communautés des marchands qui vendaient les plus notables marchandises. Ils marchaient dans l'ordre suivant: Les drapiers et chaussetiers, les épiciers, les merciers, les pelletiers, les bonnetiers et les orfèvres.

— *Marchand forain*. Celui qui fréquente les foires, les marchés. Tout marchand étranger, déballant et vendant ses marchandises dans les villes où il est de passage.

— Loc. prov. *Il en sera le mauvais marchand*. Il lui en arrivera malheur. ‖ *Marchand qui perd ne peut rire*. ‖ *N'est pas marchand qui toujours gagne*. ‖ *De marchand à marchand il n'y a que la main*. Les marchands font leurs traités sans écrit et en se touchant la main. ‖ *Tromper le marchand*. Acheter une chose à vil prix. ‖ *Il faut être marchand ou larron*. Se dit pour exciter ceux qui achètent à se fier à la foi, à la parole de celui qui vend.

—adjectiv. Les marchands ne sont point assujétis, comme les personnes non *marchandes*, à mettre sur leurs billets ou promesses le bon ou approuvé portant en toutes lettres la somme ou la quantité de la chose énoncée. (Teulet.)

— Fig. Il y a des esprits *marchands* qui méprisent tout ce qui n'a pas l'intérêt pour but. (Mme du Deffand.) Il n'y a rien de plus *marchand* que ce procédé. (Mol.)

— Qui est de bon débit, de bonne qualité. Blé marchand. Farines marchandes.

— Où il y a un grand nombre de marchands, où il se fait un grand mouvement commercial. Place marchande. Ville marchande. Province marchande. Pays marchand. Quartier marchand. Rue marchande.

— Fig. et fam. *Être en place marchande*. Être en un lieu où l'on peut se faire voir et entendre de plusieurs personnes

— *Rivière marchande*. Celle dont les eaux ne sont ni trop hautes ni trop basses pour empêcher la navigation et le transport des marchandises. Quelques rivières ne sont marchandes qu'une partie de l'année, la navigation y étant interrompue par la trop grande crue des eaux en hiver ou leur trop grande baisse en été.

— *Prix marchand*. Celui auquel les marchands vendent entre eux. Acheter, vendre au prix marchand. Laisser une marchandise au prix marchand. Le prix marchand est plus modique que le prix ordinaire.

— *Bâtiment marchand, marine marchande*. Bâtiment, marine servant à faire le commerce. Les marchandises livrées au commerce traversent les mers sur des bâtiments marchands. L'ensemble des bâtiments marchands forment la marine marchande par opposition à marine royale.

MARCHAND. s. m. Ornith. Espèce de canard à large bec. ‖ Nom donné quelquefois au vautour urubu.

MARCHANDAILLER. v. a. 1re conj. (pr. *mar-chan-dâ-ye*; dépréciatif de *marchander*). [illegible]

MARCHANDÉ, ÉE. part. pass. du v. Marchander. S'empl. adjectiv. Chose longtemps marchandée. Objet bien marchandé.

MARCHANDER. v. a. 1re conj. (du lat. *mercari*, acheter; rad. *merx*, marchandise). Demander et débattre le prix d'une chose. Marchander un habit, des fruits.

— Fig. *Ne pas marchander quelqu'un*. L'attaquer brusquement soit de fait, soit de paroles. Pressé par son ennemi, il ne le marchanda point et le tua d'un coup de pistolet. Il lui reprocha son infidélité en face sans le marchander. Il ne faut point marchander cette place, mais bien l'attaquer brusquement. J'affronterais plus aisément la mort dans la chaleur du combat avec l'émulation des autres et le bruit des trompettes, que de voir de grosses vagues me marchander et me mettre à loisir à deux doigts de ma perte. (De Sévigné.)

— Fig. Essayer de séduire par son argent; disputer le prix.

Je sais que les Romains qui l'avaient en otage,
L'ont enfin renvoyé pour un plus digne ouvrage;
Que ce don à sa mère était le plus fatal
Dont leur Flaminius *marchandait* Annibal.
(CORNEILLE.)

Cette expression populaire *marchandait*, devient ici très-énergique et très-noble par l'opposition du grand nom d'Annibal, qui inspire le respect. On dirait très-bien même en prose, cet empereur après avoir *marchandé* la couronne, *trafiqua* du sang des nations. Mais *ce don dont leur Flaminius*, n'est ni harmonieux, ni français; on ne marchande point d'un don.

— *Ne pas marchander sa vie*. La défendre courageusement.

— A signifié Ménager, épargner. Il n'était pas homme à *marchander* notre chevalier. (Trad. de don Quich.)

— Absol. Ne point aimer à marchander. Ne rien acheter sans marchander longtemps. C'est un homme qui ne sait point faire les choses de mauvaise grâce et qui ne *marchande* point avec son maître. (De Sévig.) Lorsque nous nous faisons réciproquement des offres, nous *marchandons*. (Condill.)

— Neutral. Hésiter, balancer. Nous *marchandons* mon frère et moi à qui parlera le premier. (Molière.)

Je me meurs d'est trop *marchander*,
Pour vous dire ma peine extrême. (SCARRON.)

Avant que d'entrer en étude,
On cherche encore à *marchander*;
Il faut toujours quelque prélude,
Et du temps pour échafauder.
(P. DU CERCEAU.)

En ce sens il n'est guère usité.

MARCHANDISE. s. m. (ét., V. MARCHAND). Produit acheté pour être revendu, chose dont on trafique; tout ce qui peut faire l'objet d'un commerce. Les grains, les fruits, les métaux, les étoffes, les meubles, en un mot toutes les productions de la nature et celles de l'industrie des hommes deviennent des marchandises lorsqu'elles entrent dans le commerce. Leur rareté, l'intérêt qu'on attache à leur possession, leur utilité, leur durée plus ou moins longue, sont autant de causes qui influent sur le prix des marchandises.

— *Marchandise de pacotille*. Marchandises fabriquées exprès pour l'exportation, et notamment pour l'Amérique du Sud. Les marchandises de pacotille font l'objet d'un commerce très-considérable. La qualité des marchandises de pacotille est inférieure à celle des marchandises qui doivent être livrées à la consommation intérieure. ‖ Par extens. Marchandise de mauvaise qualité.

— *Marchandise de contrebande*. Marchandise prohibée et défendue par les ordres du gouvernement, soit pour l'entrée et la sortie, soit pour le débit, le port et l'usage dans l'étendue de l'État. Plusieurs étoffes sont marchandises de contrebande.

— Fig. Les sciences sont les plus précieuses *marchandises* qui entrent dans le commerce des hommes. (Lamotte-Lev.)

— Se prend quelquefois pour Trafic. Faire marchandise. Faire d'une chose métier et marchandise.

— Se dit figurément en ce sens. Il fait métier et marchandise de son esprit.

Qu'un honnête homme une fois en sa vie
Fasse un sonnet, une ode, une élégie,
Je le crois bien;
Mais que l'on ait la tête bien rassise
Quand on en fait métier et *marchandise*,
Je n'en crois rien. (ANDR. R.)

— Mar. *Moitié guerre, moitié marchandise*. Se dit d'un vaisseau qui, quoique chargé de marchandises, est toutefois en état de se défendre. Vaisseau équipé moitié guerre, moitié marchandise.

— Loc. prov. *Moitié guerre, moitié marchandise*. Se dit quand on obtient quelque chose moitié de gré, moitié de force. Cet homme a gagné cette femme tant par son argent que par ses cajoleries; c'est moitié guerre, moitié marchandise. ‖ *Faire valoir sa marchandise*. Vanter ce qu'on a, faire valoir ce qu'on dit. ‖ *Marchandise qui plaît est à demi vendue*.

— Syn. comp. MARCHANDISES, DENRÉES. Les *marchandises* sont les matières premières manufacturées; les *denrées* ne s'appliquent qu'aux productions de la terre qui servent à la subsistance.

MARCHANGY (Louis-Antoine de). Né dans [illegible] fit connaître par un ouvrage intitulé *la Gaule poétique*, où il envisageait l'histoire nationale dans ses rapports avec la poésie, l'éloquence et les arts, et publia en 1826 *Tristan le voyageur*, qui est le complément de l'ouvrage précédent. Il entra en 1815 dans le ministère public et devint avocat-général à la cour royale de Paris. Il se signala dans plusieurs causes célèbres par son zèle et son dévouement au pouvoir.

MARCHANTIE ou **MARCHANTE.** s. f. Bot. Genre de plantes, famille des hépatiques. La marchantie se trouve sur tous les points du globe. Les espèces en sont nombreuses. Marchantie patte d'oie, hémisphérique, odorante, marginée, triandre, conique.

MARCHAUX. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Besançon (Doubs); 400 hab.

MARCHE. s. f. (de l'allem. *mark*, frontière, borne, limite). Mot qui dans notre langue a aussi signifié Frontière. Quand l'empereur Constantin eut pris sa délibération de transporter le siége de l'empire romain sur les *marches* d'Orient. (J. Le maire de Belges.)

Près de la *marche* de la mer
Avait fait son castel fermer.
(*Le roman du Chevalier au barisel.*)

— Servit particulièrement à désigner dans le moyen âge, surtout depuis Charlemagne, les provinces frontières d'un empire. Les marches étaient gouvernées par des commandants militaires nommés margraves ou marquis, et qui étaient chargés de défendre les frontières. La plupart de ces contrées ont reçu dans la suite d'autres titres, tels que ceux de comtés, duchés, etc.; cependant le nom de marche a été conservé dans les temps modernes par quelques-unes d'entre elles, comme le comté de la Marche, en France, les Marches d'Italie, la Marche de Brandebourg.

— *La Marche Limousine* ou absol. *La marche*. Province et grand gouvernement de l'ancienne France, ainsi nommée parce qu'elle était sur la frontière de France du côté du Limousin, dont elle avait fait longtemps partie. La Marche forme aujourd'hui le département de la Creuse et une forte partie de celui de la Haute-Vienne.

— *La Marche d'Italie*. Ancienne province des États de l'Église, au S.-E. Elle se divisait en Marche d'Ancône au nord et en Marche de Fermo au sud. Elle forme aujourd'hui les délégations d'Ancône, Macérata, Fermo et Ascoli.

— *Marche d'Espagne*. Nom donné par Charlemagne aux pays qu'il avait conquis au-delà des Pyrénées. Elle se divisait en Marche de Gascogne, capitale Pampelune, et Marche de Gothie ou Septimanie.

— LA MARCHE. Ch.-l. de cant., arr. de Neufchâteau (Vosges); 1,000 hab.

MARCHE (Jacq. de Bourbon, comte de la). Petit-fils de Jacques Ier de Bourbon, tige des comtes de la Marche, épousa en secondes noces Jeanne II, reine de Naples et de Sicile. Cette princesse n'ayant voulu lui donner que le titre de duc de Calabre, il fit mettre à mort plusieurs des favoris de la reine et la tint elle-même dans une sorte de captivité. Il mourut en 1438. ‖ OLIVIER DE LA MARCHE. Chroniqueur français, né en 1426. On a de lui des mémoires qui sont précieux pour l'histoire du temps.

MARCHE. s. f. (ét., V. MARCHER). Mouvement de celui qui marche, ou plus rigoureusement. Mouvement sur un sol fixe dans lequel le centre de gravité est mu alternativement par une partie des organes locomoteurs et soutenu par les autres, sans que le corps cesse un instant de reposer sur le sol. La marche ne s'exécute pas toujours de la même manière. Marche en avant. Marche en arrière. Marche de côté. Marche sur un sol ascendant ou descendant. La marche diffère par l'étendue du pas, sa vitesse. Précipiter sa marche. Hâter sa marche. Ralentir sa marche. Quel que soit le mode de la marche, elle se compose nécessairement de la succession des pas. Dans la *marche* sur deux pieds, chez l'homme et les animaux qui partagent ce mode de locomotion, l'un des pieds est porté en avant, tandis que l'autre s'étend sur la jambe. (Guérin.) Afin d'exécuter le pas dans la *marche* en arrière, l'une des cuisses se fléchit en même temps que la jambe fléchit sous la cuisse. (Id.) La *marche* sur un plan ascendant fait éprouver beaucoup de fatigue. (Id.) La *marche* sur un plan descendant est également pénible. (Id.) On se dévie de la ligne droite lorsqu'on *marche* quelque temps les yeux ouverts. (Id.)

— Particulièrement, Mouvement d'une armée qui marche et chemin qu'elle fait. L'art des *marches* est tout l'art de la guerre. (Général Bardin). Il n'y a que des peuples à la fois méthodiques et conquérants pour qui les *marches* puissent être un art. (Id.) Que de campements, que de belles *marches*! (Boss.) C'est en vain qu'au travers des bois, avec sa cavalerie toute fraîche, Bec précipite sa *marche*. (Id.)

— *Faire une fausse marche*. Feindre d'aller d'un côté et tourner de l'autre. ‖ *Faire une marche forcée*. Faire plus de chemin que de coutume. Napoléon apprit que les Russes et les Prussiens se dirigeaient à *marches* forcées sur Paris. (L. Gallois.) ‖ *Gagner une marche*. Prendre les devants sur l'ennemi.

— Se dit dans le même sens, D'un cortége, d'une procession, d'une multitude. Les dommages que la *marche* tumultueuse d'une grande et nombreuse cour cause quelquefois au public et aux particuliers. (Fléch.)

— Manière de marcher. Avoir une marche majestueuse. La duchesse de Bourgogne avait [illegible] Les pas des femmes, qui ont plus de vitesse et moins d'étendue que ceux des hommes et qu'exécutent d'ordinaire des membres agiles et délicats, donnent à leur *marche* la grâce et la légèreté qui en sont comme le caractère distinctif. (Rullier.)

— Par extens. Chemin d'un lieu à un autre. Une longue marche. Une marche de deux heures.

— Fig. Cours, progrès, avancement. La marche du cœur humain. La marche de la nature. La marche de la civilisation. Arrêter la marche des lumières. Arrêter une maladie dans sa marche. La véritable science consiste à suivre la *marche* de la nature. (A.-Martin.) Rien ne retarde plus la *marche* du génie que la pauvreté. (Manuce.)

— Conduite, manière d'agir, de procéder de quelqu'un. La marche de cet homme a été louche dans cette affaire.

— Archit. Degré qui sert à monter un escalier. Les marches d'un escalier. Gravir der-

marches à la fois. On compte en architecture une grande variété de marches, dont les plus connues sont les marches d'angles carrées ou droites, chanfreinées, courbes, délardées, gironnées, inclinées, moulées, et enfin les marches rampantes.

— Fig. dans le sens de Degré. La plus basse *marche* est la plus ferme, c'est le siége de la constance. (Mont.) Quelles que soient les révolutions de la vie, l'homme ne craint plus de tomber lorsqu'il est assis à la dernière *marche.* (B. de St-P.)

— Dans le sens de Condition, état. Un excellent animal est plus approchant de l'homme de la plus basse *marche*, que n'est cet homme d'un autre très-grand et excellent. (Charron.)

— T. de jeu. Aux échecs, au jeu de dames, Mouvement particulier auquel chaque pièce est soumise.

— Littér. Progrès continu de l'action dans un ouvrage de littérature. La marche d'un poëme, d'une pièce de théâtre.

— Mar. *Marche d'un navire.* Vitesse qu'il prend en parcourant la mer, poussé par le vent qui souffle dans ses voiles. Une bonne marche est celle qu'obtient un bâtiment dont les formes sont élancées et susceptibles de diviser facilement le fluide. Quand la coque est construite de cette façon, on dit que le navire a une *marche supérieure.* || *Ordre de marche.* Position, arrangement assigné aux vaisseaux d'une escadre qui navigue. L'ordre de marche des vaisseaux est toujours combiné de manière qu'ils évitent facilement l'abordage.

— Mus. Toute pièce de musique destinée à être exécutée pendant la marche d'une troupe militaire, d'un cortége, d'une procession, ou en général d'une réunion quelconque d'individus. Les marches ont pour but soit de régler le pas, de diminuer la fatigue ou d'exciter divers sentiments. Marche militaire, religieuse, funèbre, triomphale. Les marches sont pour l'ordinaire à deux reprises. La marche militaire est à quatre temps; mais le pas redoublé, autre marche plus usitée dans les troupes, est à deux. La marche militaire à quatre temps ne s'emploie la plus souvent qu'aux revues, à la parade ou dans quelque autre circonstance analogue. || En composition, syn. de Progression. Marche mélodique. Marche harmonique.

— *Battre, sonner la marche.* Donner aux troupes, par le son des trompettes ou des tambours, le signal de se mettre en marche.

— Techn. Pièce de bois sur laquelle les ouvriers posent les pieds pour faire mouvoir leurs métiers.

— Loc. *Ouvrir la marche.* Marcher le premier. || *Se mettre en marche.* Partir. Se dit particulièrement d'une procession, d'un cortége, d'une troupe.

MARCHÉ. s. m. (du lat. *mercatus*). Convention qui intervient entre deux individus dont l'un désire vendre un objet, une denrée, dont l'autre a besoin. Marché avantageux, désavantageux, ruineux. Tout est à bon *marché* quand on revend, et cher quand on rachète. (Boile.)

— Se dit particulièrement des Conventions que les marchands font les uns avec les autres pour fournitures, achats ou trocs moyennant une certaine somme. Rédiger un marché par écrit. Ne pas revenir d'un marché conclu. Mettre une condition dans son marché. Je lui ferai bien tenir son marché. Je crois avoir fait un bon marché. Dans les cas ordinaires, la volonté seule des parties et le besoin qu'elles éprouvent de vendre et d'acheter, font la règle des conditions du marché. *Il est rare que l'on ne fasse pas un bon marché en achetant des espérances par des privations.* (Lévis.)

— Lieu public où l'on vend toutes sortes de denrées et autres marchandises. Le marché au blé, aux chevaux, aux bœufs. Le marché au foin.

— Dans un sens plus étendu, Pays où les produits fabriqués doivent être livrés à la consommation. Marché national. Marché étranger. Les marchés d'Europe. Les marchés d'Orient.

— Vente et débit qui se fait à un marché. Il faut voir le cours du marché. Le marché n'a rien valu aujourd'hui.

— Assemblée des personnes qui vendent et achètent. Tout le marché s'attroupa.

— Temps que dure le marché. Il y a dans les ville deux jours de marché. On ne doit faire les ventes à l'encan qu'aux jours et heures de [illegible] ... suivant la population, une ou plusieurs fois par semaine, des marchés de légumes, de bestiaux, de fruits et autres objets.

— Loc. *Marché fait.* Prix réglé. || *Marché donné.* Prix médiocre. || *Marché d'or.* Marché très-avantageux. || *Être quitte à bon marché.* Être quitte avec moins de perte qu'on ne croyait.

— Loc. prov. *Avoir de quelqu'un bon marché.* En venir facilement à bout. || Se dit dans le même sens des choses. Cette expression n'est guère sérieuse, et tout homme de goût condamnera les phrases suivantes : Il eut bon *marché* d'une si grande et si mémorable victoire. (Vaugel.) La modération que je connais en votre esprit me fait espérer que vous aurez meilleur *marché* de cette affliction qu'un autre. (Voit.) || *Faire d'une chose bon marché.* Ne pas l'épargner. On fait tout aussi bon *marché* de la médisance que des conseils (S. Dubay.) ||

Mettre le marché à la main. Témoigner qu'on est prêt à rompre un engagement. || *Courir sur le marché de quelqu'un.* Faire des démarches pour obtenir ce qu'un autre sollicite. || *Boire le vin du marché.* Ratifier le marché en buvant ensemble. || *Faire bon marché de sa vie.* La hasarder.

— Prov. *Les bons marchés ruinent.* || *A bon payeur, bon marché.* || *Il le payera plus cher qu'au marché.* Il se repentira de ce qu'il a fait. || *Avoir bientôt fait son marché.* Avoir bientôt pris sa résolution. || *Il n'y a au marché que ce qu'on y met.* Se dit quand on se plaint d'une clause onéreuse. || *Bon marché vide le panier, mais il ne remplit pas la bourse.* Quand un marchand vend trop bon marché, il débite bientôt sa marchandise, mais il se ruine.

— *Marché d'ouvrage.* Convention par écrit entre l'entrepreneur et celui qui fait bâtir, suivant les dessins et devis. || *Marché la clé à la main.* Marché dans lequel l'entrepreneur s'oblige à fournir tout ce qui est nécessaire pour la construction d'une maison.

— Loc. adv. *Par-dessus le marché.* En outre, de plus.

— *Marché franc.* Celui où l'on ne paye pas de droit pour vendre.

— Fig. Il fit extrêmement bon visage, sans incliner d'aucun côté, jusqu'à ce qu'il eut reconnu le cours du *marché.* (Bassomp.) Mon cœur me fait bien souffrir; j'ai bien meilleur *marché* de mon esprit et de mon humeur... (De Sévig.) Le congrès est devenu un *marché* diplomatique où les provinces ont été mises à l'encan, les dynasties échangées, les nations vendues. (Salvandy.) Le temple de la Fortune est comme un *marché* public où le prix des denrées baisse lorsque l'on attend. (Bacon.)

> D'où vient qu'on a tant approché
> Cette justice du *marché ?*
> On le peut aisément comprendre;
> C'est pour montrer qu'elle est à vendre. (***)

— Diff. gramm. ACHETER BON MARCHÉ, ACHETER A BON MARCHÉ. Quelques grammairiens prétendent que cette locution *acheter à bon marché* est vicieuse, et qu'il faut dire *acheter bon marché.* Nous croyons, nous, le contraire. L'usage veut qu'on dise *acheter à bon marché*, tout comme on dit *acheter à bon compte, acheter à vil prix*, etc.

MARCHÉ. part. pass. inv. du v. Marcher.

MARCHENOIR. Géogr. Ch.-l. de cant. (Loir-et-Cher), arr. de Blois; 600 hab.

MARCHE-PALIER. s. m. Marche qui forme le bord d'un palier d'escalier. || Au pl., *des marches-palier.*

MARCHEPIED. s. m. (du fr. *marche*, degré, et *pied*). Petit meuble qu'on met sous les pieds lorsqu'on est assis, et dont on se sert quand on est debout pour atteindre à un objet élevé. Le marchepied fut jadis un attribut de la dignité royale, et particulièrement des grandes divinités du paganisme. La terre était le marchepied du Jéhova des Juifs. Le célèbre Phidias eut soin de placer sous les pieds de la statue de Jupiter, dont il orna le temple d'Olympie, un marchepied d'or et d'ivoire, comme le reste du colosse. Le marchepied est un accessoire des trônes, sur lesquels la majesté royale siége dans les jours d'apparat. Souvent les marchepieds de nos salons sont ornés de pattes d'animaux, de sphinx, de griffons et d'objets semblables.

— Petits degrés en forme d'estrade, qu'on pratique dans le chœur des églises, sous les stalles, dans un grand nombre d'ouvrages de menuiserie. Le marchepied de l'autel.

— Espèce de degrés à charnières brisées, qui servent à monter dans une voiture. Le marchepied d'une voiture. On fait aujourd'hui des voitures sans marchepied.

— Mar. Cordage tendu le long d'une vergue, pour servir d'appui aux pieds des matelots qui travaillent sur cette vergue. || Barres de bois, placées en travers dans le fond des embarcations, pour offrir un appui aux pieds des nageurs.

— Fig. Moyen de parvenir à un poste plus élevé. La tribune parlementaire sert de marchepied à un député ambitieux pour arriver au pouvoir. Les ambitieux servent de marchepied les uns aux autres. Le mensonge peut être regardé comme le *marchepied* de tous les vices. (S. Dubay.) Ne sois jamais le *marchepied* de personne. (Boil.) Les ambitieux se servent de *marchepied* les uns aux autres. (Id.)

— Jurispr. Servitude établie pour l'utilité publique ou communa[u]té, et qui consiste dans le [illegible] le long des rivières navigables ou flottables.

MARCHER. v. n. 1re conj. (du lat. *varicare*, écarter, ouvrir les jambes). S'avancer d'un lieu à un autre par le mouvement progressif des pieds. Marcher en avant. Marcher en arrière. Marcher vite, lentement. Marcher à grands pas, à pas précipités. Marcher hardiment. Marcher posément, doucement, lourdement, légèrement. Marcher gravement, majestueusement, à grands pas, à petits pas, à pas comptés, à pas de géant, à pas de tortue. Marcher sur la pointe du pied. Se regarder marcher. Un enfant qui ne marche pas encore. Un enfant qui commence à marcher tout seul. Un malade qui ne peut marcher. Les voyageurs aiment à marcher à la fraîche. Ne vous arrêtez pas, marchez toujours. *Marcher*, c'est se tenir alternativement en équilibre sur un pied et sur l'autre. (Dupont de Nemours.) *Marchant* d'un pas affecté avec des contenances étudiées. (Boss.) On l'a vu *marcher* sur les eaux comme sur un marbre solide. (Fléch.) L'homme *marche* exclusivement sur ses deux jambes. (Rullier.) Au défaut de promenades, les hommes qui composent voient le plus souvent naître leurs idées en *marchant* dans leur cabinet. (Id.) Cet homme *marche* bien, *marche* droit, *marche* ferme : cet autre *marche* doucement, légèrement; on dirait qu'il craint de fouler la terre. (La Bruy.) La plupart des quadrupèdes, lorsqu'ils *marchent*, se servent principalement des pattes de derrière pour pousser leur corps en avant, et des pattes antérieures pour se soutenir dans la nouvelle position qu'ils prennent à chaque pas. (Guérin.) Si le poulain en *marchant* fléchit mollement les genoux, on en peut conclure qu'au manége il aura les mouvements souples et moelleux. (P.-L. Courier.)

> De tous les animaux qui s'élèvent dans l'air,
> Qui *marchent* sur la terre ou nagent dans les mers.
> Boileau.

— S'avancer à pied, à cheval, etc. Il faisait marcher ses vieilles troupes. L'armée commença à marcher. Les troupes marchent de ce côté-là. Les troupes marchent à l'ennemi. Les forces ennemies marchèrent toute la nuit. Faire marcher la cavalerie. Je *marcherai* devant toi comme dans les combats. (Boss.) Elle *marche* comme un général à la tête d'une armée royale. (Id.) Il commande et il agit tout ensemble, et tout *marche* en concours et en sûreté. (Id.) Aben Hamet soutenait le doux fardeau, et répétait en *marchant* : Ah ! que ne suis-je un brillant Abencerage ! (Chateaub.) *Marchons*, et dans son sein rejetons cette guerre. (Rac.) C'est à Rome, mes fils, que je prétends *marcher.* (Id.)

> Laissez. . . . .
> A cet hymen sans vous *marcher* Iphigénie. (Racine.)

> J'entends de toutes parts menacer ma patrie;
> Je vois *marcher* contre elle une armée en furie. (Id.)

> Et lui-même, *marchant* en habits magnifiques,
> Criait à toute voix dans les places publiques. (Id.)

> On le verra pompeux dans cette ville,
> *Marcher* encor chargé des dépouilles d'autrui. (Boil.)

> Partez, *marchez*, courez, vous courez au carnage,
> C'est le chemin de Marathon ! (C. Delavigne.)

— On le dit aussi des armées, des corps d'armée. L'armée marchait en bataille. On fit marcher la garde impériale. Il est des cas où une armée doit *marcher* sur une seule colonne, et il en est où elle doit *marcher* sur plusieurs. (Napol.) Il faut *marcher*, si l'on craint la cavalerie, en colonnes, à distance de peloton, afin de pouvoir former le bataillon carré par peloton à droite et à gauche en bataille. (Id.) Une armée qui *marche* à la conquête d'un pays. (Id.)

— Tenir un rang dans une cérémonie; aller suivant un certain ordre. Chacun marchait selon son rang. Les princes du sang marchent avant les ducs.

— Se mouvoir par des rouages ou par tout autre moyen. Cette montre, ce navire marche bien. Les aiguilles de cette montre ne marchent pas.

— Être porté. Nos plus riches trésors *marcheront* devant nous. (Rac.)

> Illustre porte-croix par qui notre bannière
> N'a jamais en *marchant* fait un pas en arrière.
> (Boileau.)

> Quel est ce glaive enfin qui *marche* devant nous ? (Rac.)

Le glaive qui marche est, dit Geoffroy, une de ces expressions neuves trouvées par Racine, et dont l'audace est si naturelle et si heureuse, qu'elle ressemble moins à une métaphore qu'au mot propre.

— Fig. Progresser, poursuivre son cours, procéder. Se dit des personnes et des choses personnifiées. La cour est un terrain sur lequel les ambitieux ne *marchent* qu'en tremblant. (La Bruy.) Il *marche* hardiment à son but. (Voit.) *Marchant* ainsi d'enchantement en enchantement dans l'établissement de l'ère religieuse, nous trouvons une seconde sorte d'origine que nous appelons locale. (Chateaub.) || En parlant des choses. Les arts et les sciences *marchaient* d'un pas égal. (Condill.) La nature *marche* toujours par degrés. (Buff.) Ah ! quand la révolution française *marchait* d'un pas assuré, elle avait au moins devant les yeux le drapeau de ses philosophes. (E. Quinet.)

— Procéder, travailler, agir.

> Notre muse, souvent paresseuse et stérile,
> A besoin pour *marcher* de colère et de bile. (Boileau.)

— Se dit aussi dans le même sens des choses personnifiées. Par ce plan sa plume *marche* sans guide, et jette à l'aventure des traits réguliers et des figures discordantes. (Buff.)

— Avancer vers des conclusions. L'affaire [illegible] ... avance vers son dénouement.

> Que l'action *marchant* où la raison la guide,
> Ne se perde jamais dans une scène vide. (Boil.)

— *Ce poëme, cet ouvrage marche bien.* Il est bien distribué, bien suivi.

— En parlant de la conduite. *Marcher* sans règle et sans conduite au gré de ses aveugles désirs. (Boss.) On veut *marcher* dans les voies qu'on s'est faites soi-même. (Fléch.) Il faut *marcher* dans le monde comme en pays ennemi. (St-Evrem.) Jugez-moi, Seigneur, parce que j'ai *marché* dans l'innocence; j'ai espéré en vous, et je ne serai pas vaincu. (La Harpe.) Les peuples à l'envi *marchent* à ta lumière. (Rac.) *Marcher* de vertus en vertus. (Id.)

> Mon Dieu, qu'une vertu naissante...
> Parmi tant de périls *marche* à pas incertains. (Rac.)

> Ne jugez pas le son cœur par le vôtre;
> Sur des pas différents vous marchez l'un et l'autre.
> (Id.)

> Une égalité d'âme...
> Qui *marche* en ses conseils à pas plus mesurés,
> Qu'un doyen au palais ne monte les degrés. (Boil.)

> Crois-tu que toujours ferme au bord du précipice,
> Elle pourra *marcher* sans que le pied lui glisse ! (Id.)

> La vieillesse chagrine incessamment amasse,
> *Marche* en tous ses desseins d'un pas lent et glacé.
> (***)

— On dit dans le même sens. *Marcher droit.* Faire son devoir. || *Marcher sur le bon pied.* Se conduire de la manière qui seule convient.

— *Marcher à tâtons.* Agir, dans une affaire, sans avoir les données, les lumières nécessaires.

— Fam. *Cela marche tout seul.* Cela n'a pas besoin de soins.

— *Marcher devant quelqu'un.* Le précéder, lui montrer le chemin qu'il doit suivre.

> O mon père ! ô mon roi !
> Le dieu qui vous inspire a *marché* devant moi. (Volt.)

— *Marcher sur quelque chose.* Mettre le pied dessus en marchant. Il a marché sur un serpent. Vous marchez sur mes pieds. Prenez garde où vous marchez. *Marchant* sur le goufre, voyant qu'il ne peut tarder à s'y voir englouti, le bon fils veut signaler sa dernière heure par les pieux sentiments qui l'ont guidé dans ses voyages. (Capelle.)

> Je n'imiterai point ce malheureux savant
> Qui, des feux de l'Etna scrutateur imprudent,
> *Marchant* sur des monceaux de bitume et de cendre,
> Fut consumé du feu qu'il cherchait à comprendre.
> (Voltaire.)

— *Marcher sur les mains.* Marcher à l'aide des mains, en s'appuyant sur ses mains comme sur ses pieds. Entendez-vous par sauvages des animaux à deux pieds, *marchant* sur les mains au besoin, isolés, errant dans nos forêts ? (Volt.)

— Fig. *Marcher entre des écueils, sur des épines.* Marcher, s'avancer dans une carrière pleine de difficultés. L'intérêt et l'injustice, toujours mêlés trop avant dans les grandes affaires du monde, font qu'on *marche* parmi des écueils. (Boss.)

— *Marcher sur les pas, sur les traces de quelqu'un.* Au propre, le suivre. Les pères Lombard et Ramette, *marchant* sur les traces de ce saint homme, s'enfoncèrent dans les marais de la Guiane. (Chateaub.) A *marcher* sur mes pas Bajazet se dispose. (Rac.) La victime bientôt *marchera* sur vos pas. (Id.) Ne peut-elle à l'autel *marcher* que sur vos pas ? (Id.)

> De mes braves amis la moitié séparée
> A *marché* sur les pas du courageux Osmin;
> Le reste m'a suivi par un autre chemin. (Racine.)

> Les plaisirs et la joie. . .
> M'abandonnent, Zaïre, et *marchent* sur leurs pas.
> (Id.)

— On dit dans le même sens, *Marcher à la suite de quelqu'un.* Patrocle et quelques chefs qui *marchent* à ma suite. (Rac.)

— Au figuré, Imiter. Il se fit conduire à Assise et au Mont-Cassin pour y révérer les fondateurs des deux plus célèbres ordres de l'Église; *marchant* avec respect sur les vestiges de ces saints hommes, il recueillait les restes de leur esprit. (Fléch.)

— *Marcher loin des routes tracées.* N'imiter personne.

> Ces sages qui, *marchant* loin des routes tracées,
> Nous ont faits héritiers de toutes leurs pensées.
> (Aimé Martin.)

— *Marcher sous les lois de quelqu'un.* Être dans sa dépendance, le servir.

> Tout, si je vous en crois,
> Doit *marcher*, doit fléchir, doit trembler sous vos lois.
> (Racine.)

> Dans un camp où tout vous est soumis,
> Où je vois sous vos lois *marcher* la Grèce entière. (Id.)

— *Marcher égal à.* Être égal à. Et moi qui *marche* égale au souverain des dieux. « Qui *suis* l'égale du souverain des dieux : voilà le mot simple. Combien le mot *marche* est supérieur ! Combien il ajoute à la beauté du vers ! C'est la démarche, en effet, qui caractérise la démarche des personnages. Aussi Virgile dit-il en parlant de Vénus : *Et vera incessu patuit dea.* Elle marche, et son port révèle une déesse. Racine a senti la beauté de cette expression, lorsqu'il a fait dire à Mathan :

> Je ceignis la tiare et *marchai* son égal.

Racine, en effet, est le premier qui a donné cette valeur au verbe *marcher* en l'empruntant heureusement à Virgile. Mais il n'est pas resté sans imitateurs.

> Jeune, le front paré de son croissant divin,
> Un carquois sur l'épaule, et son arc à la main,
> Elle *marche*; sa grâce en marchant se déploie;
> [illegible]
> Moi qui, reine autrefois puissante et couronnée,
> D'honneurs et de respects *marchais* environnée.
> (Delavigne.)

> Que ne puis-je aussi bien, dans les parvis célestes
> Vainqueur de la vieillesse et du fleuve infernal,
> M'asseoir avec les dieux et *marcher* leur égal.
> (Aignan.)

— *Il marche toujours bien accompagné.* Se dit d'un homme qui est toujours accompagné de gens pour le défendre au besoin.

— *Marcher à.* Est beau au propre et au figuré, et est du style noble. Ôtez à Louis XVI *marchant* à la mort l'image d'un Dieu mourant sur la croix, que lui reste-t-il ? (Bauch.) Déjà avancé dans le pèlerinage de la vie, j'ai rencontré sur ma route une multitude d'hommes *marchant* au but suprême par des sentiers différents. (Villen.-Barg.) Tel est l'arrêt du sort : tout *marche* à son déclin. (Delille.)

> Elle *marche* à son crime, et l'astre de la nuit,
> La lune, en la voyant, se détourne et s'enfuit.
> (Delavigne.)

Richelieu, Mazarin,
Marcheront à grands pas au pouvoir despotique.
(Voltaire.)

— *Marcher à l'ennemi.* Signifie S'avancer hostilement, et ordinairement en ordre de bataille, pour se mesurer avec l'ennemi, pour en venir aux mains.

Cependant de Turnus le rival furieux
Marche à lui, brandissant sa formidable lance. (Del.)

— Loc. prov. *Il ne faut pas lui marcher sur le pied.* C'est un homme susceptible, ou qu'il est dangereux d'offenser.

— On dit d'un homme que l'on voit d'une humeur brusque et difficile, contre son ordinaire, *Je ne sais sur quelle herbe il a marché.* Je ne savais sur quelle herbe ils avaient *marché.* (J.-J. Rouss.)

— MARCHER. v. a. T. de chapell. *Marcher l'étoffe d'un chapeau.* La manier à froid ou à chaud.

— T. de pot. *Marcher la terre.* La fouler, la pétrir avec les pieds.

MARCHER. s. m. Action de marcher, manière dont on marche, démarche. Avoir un marcher gracieux, élégant, ignoble. Un marcher grave. Un marcher lourd, pesant. Vous le reconnaîtrez à son marcher. Non-seulement les tempéraments, mais encore l'idiosyncrasie exerce son influence sur le *marcher;* c'est elle qui fait que, toutes choses égales d'ailleurs, on est bon ou mauvais piéton. (Renauld.)

— Endroit sur lequel on marche. Le doux marcher de la mousse. Le doux marcher des tapis moelleux.

MARCHETTE. s. f. Avicept. Planchette ou toute autre machine qui tient un piége tendu, et que l'oiseau fait détendre lorsqu'il se pose dessus.

MARCHEUR, EUSE. adj. et s. Celui, celle qui marche. Bon marcheur. Bonne marcheuse. Mauvais marcheurs. Les Basques sont peut-être les meilleurs marcheurs de toute l'Europe. Les bilieux, forts et actifs, sont d'ordinaire très bons *marcheurs;* ils peuvent aller vite et longtemps. (Renauld.) Le repos ou l'inaction trop prolongés enlèvent jusqu'au désir de marcher, tandis qu'un exercice journalier, gradué, et qu'on augmente proportionnellement à l'accroissement des forces, rend d'ordinaire la plupart des hommes très-bons *marcheurs.* (Id.)

— Mar. Bâtiment qui avance vite avec peu de voilure. Ce bâtiment est bon marcheur.

— Hist. nat. Se dit des oiseaux qui ont l'habitude de marcher, des reptiles batraciens qui marchent, et des insectes qui ne peuvent que marcher, qui n'ont point d'ailes. Oiseaux marcheurs. Reptiles marcheurs. Insectes marcheurs. ‖ Se prend substant. dans ces divers sens. Un marcheur. Les marcheurs.

— Ornith. *Pieds marcheurs.* Ceux dont les tibias sont couverts de chair et de plumes jusqu'à l'articulation du coude-pied, vulgairement appelé genou, et ceux qui ont un doigt en arrière et trois en avant, dont les deux externes tiennent ensemble depuis la base jusqu'au delà de la moitié sans membrane interdigitale.

MARCHIENNES. Géogr. Ch.-l. de canton (Nord), arr. de Douai; 2,600 hab.

MARCIAC. Géogr. Ch.-l. de cant. (Gers), arr. de Mirande; 1,500 hab.

MARCIEN. Empereur d'Orient, né vers 391, dans la Thrace, d'une famille obscure, s'enrôla fort jeune dans la milice, et s'éleva jusqu'au rang de sénateur. Théodose le Jeune étant mort, Pulchérie, sa sœur, qui avait été proclamée impératrice, épousa Marcien. Ce guerrier brava les menaces d'Attila et le força de s'éloigner.

MARCIGNY-LES-NONNAIS. Géogr. Ch.-l. de cant. (Saône-et-Loire), arrond. de Charolles; 2,660 hab.

MARCILLAC. Géogr. Ch.-l. de cant. (Aveyron), arr. de Rhodez; 1,450 hab.

MARCILLAT. Géogr. Ch.-l. de cant. (Allier), arr. de Montluçon; 1,500 hab.

MARCILLY-LE-HAYER. Géogr. Ch.-l. de cant. (Aube), arr. de Nogent-sur-Seine; 600 h.

MARCION. Hérésiarque du IIe siècle, né à Sinope, en Paphlagonie, avait été ordonné prêtre; convaincu d'avoir séduit une vierge, fut chassé de l'Eglise par son père, qui en était évêque. Il se rendit à Rome, prit Cerdon pour maître en théologie. Il admettait deux principes, soutenait que Jésus-Christ n'avait eu qu'une chair apparente, niait la résurrection ... sait que ceux qui faisaient profession de continence.

MARCIONISME. s. m. Hist. relig. Doctrine de Marcion.

MARCIONITE. adj. et s. des 2 g. Hist. relig. Partisan de Marcion. Les Marcionites infestèrent l'Italie, l'Egypte, la Syrie, la Perse.

MARCK (Comté de la). Ancien état de l'empire d'Allemagne, dans le cercle de Westphalie, entre les duchés de Berg, de Clèves, de Westphalie, et l'évêché de Munster.

— *Comtes de la Marck.* Maison noble et ancienne, issue de la maison d'Altena, est connue dans l'histoire depuis le XIIIe siècle. Les membres les plus illustres de cette famille sont Guillaume, baron de Lumaine; Robert II, comte; Evrard, cardinal, évêque de Liége; Robert III, l'Adventureux, qui nous a laissé des mémoires intéressants; Robert, nommé aussi maréchal de Bouillon.

MARCKÉE. s. f. Genre de solanées indigènes des forêts de la Guiane. C'est une liane grimpante et volubile, ayant ses rameaux courbés en forme de pendants. Les fleurs de la marckée sont assez grandes et d'un rouge écarlate. Elles forment une grappe pendante au sommet d'un pédoncule axillaire plus long que les feuilles.

MARCKOLSHEIM. Géogr. Ch.-l. de cant. (Bas-Rhin); arr. de Schelestadt 1,500 hab.

MARCOMAN, ANE. adj. et s. Se dit d'un peuple de Germanie, qui habitait au temps d'Auguste sur les deux rives de l'Elbe, dans les monts Hercyniens. Un Marcoman. Une Marcomane. Les troupes marcomanes. Les Marcomans chassèrent les Boïens de la Bohême actuelle, et envahirent l'Italie, dont ils furent repoussés.

MARCOMIR. Nom de plusieurs princes que on fait régner sur les Francs bien avant Pharamond.

MARCOTTAGE. s. m. Hortic. Operation qui consiste à faire produire des racines à des branches encore attachées à la plante-mère. Pour cet effet, on élève le plus souvent une butte de terre autour de la base des jeunes branches; souvent aussi, il est nécessaire de courber les branches en terre au lieu de les laisser dans la direction perpendiculaire; d'autres fois il faut en outre inciser la partie courbée en terre, afin de déterminer à l'endroit de la blessure un bourrelet qui facilite l'émission des racines. Le marcottage est une opération très-avantageuse, faite dans le but de multiplier des végétaux qui ne propagent pas leurs qualités utiles ou agréables par la voie du semis, ou bien qui sont trop longtemps à faire attendre les jouissances qu'on leur demande. Marcottage par stalon, par turion, par œilletons, par éclats, par racines, par butte, en archet, en provins, en berceau, en serpenteaux. Marcottage par torsion, par étranglement, par plaies annulaires, par incision, par double incision. Marcottage en l'air, en paniers, en pots ordinaires, en pots troués, en pots fendus, en caisse, en entonnoir de plomb. Le premier printemps doit être préféré pour le *marcottage* des végétaux ligneux des zones glaciales et froides; le commencement du second printemps pour ceux des zones tempérées, le milieu du troisième pour ceux des zones chaudes, et le commencement de l'été pour le *marcottage* des plantes des zones brulantes. (De Morog.) Le *marcottage* doit toujours précéder de quelques jours l'ascension de la séve dans les tiges des végétaux. (Id.)

MARCOTTE. s. f. (du lat. *mergus*, même sens). Hortic. Branche d'arbre, d'arbuste, de plante vivace, qui, par son contact prolongé avec une terre humide, se garnit de racines et devient ainsi un sujet indépendant de celui qui la produit. Le plus souvent deux ou trois *marcottes* suffisent pour un pied garni de six à huit branches, à moins que ce ne soit un arbre à larges feuilles, qui peut alors en nourrir un plus grand nombre sans s'appauvrir. (De Morog.) Il ne faut pas trop se presser de séparer les *marcottes* de leur mère; mais attendre qu'elles soient bien enracinées, pour ne pas compromettre leur existence. (Thoin.)

MARCOTTÉ, ÉE. part. pass. du v. Marcotter. S'empl. adjectiv. Les rameaux marcottés forment des individus doués des mêmes qualités que leurs souches. Le marcottage a pour but de déterminer les rameaux *marcottés* à pousser des racines et à former de nouveaux individus doués de toutes les qualités de leurs souches. (Thoin.)

MARCOTTER. v. a. 1re conj. Déterminer au moyen de procédés, d'opérations et d'une culture particulière, des bourgeons, des rameaux et des branches qui tiennent à leur source à pousser des racines, pour qu'ils puissent former de nouveaux pieds.

— Absol. Action de marcotter. Manière de marcotter. On marcotte sur un terrain humide. Marcotter par incision, par ligature.

MARDASSIDE. adj. et s. des 2 g. Hist. or. Nom d'une dynastie de sultans qui a régné à Alep et en Syrie, dans le XIe siècle.

MARDE. adj. et s. des 2 g. Hist. anc. Nom d'une des dix tribus des Perses. ‖ Membre de cette tribu. Les Mardes étaient nomades; ils habitaient vers le sud de la mer Caspienne.

— On croit que le mot *marde* signifiait *homme* dans la langue des anciens Perses. ... à différents peuples de l'Asie.

MARDELLE. s. f. Barbarisme qui s'est employé pour *margelle*. V. MARGELLE.

MARDI. s. m. (du lat. *martis*, de mars; *dies*, jour; jour de mars; les astronomes pensent que Mars présidait à la première heure de ce jour, de là son nom). Second jour ouvrable de la semaine, celui qui suit le lundi et qui précède le mercredi.

— La troisième férie, d'après le Bréviaire.

— Était considéré comme un jour malheureux par les Espagnols. Il faut que tu aies commencé cette trame sous un astre malin et un *mardi*, qu'elle te réussit si mal. (***)

— *Mardi gras.* Le dernier jour de carnaval. Le *mardi* gras est de tous les mardis le plus joyeux sans contredit, le plus fete, et nous devons même ajouter le plus universellement fêté. Jour de débauches, de folles orgies, le *mardi* gras est devenu dans la plus grande partie de la chrétienté une véritable saturnale, et ne laisse rien à désirer aux bacchanales, aux fêtes de la bonne déesse et à tant d'immorales représentations publiques des anciens. (***)

MARDOCHÉE. Oncle ou cousin germain d'Esther.

— *Jour de Mardochée.* Nom d'une fête instituée par Esther et Mardochée, sans doute en mémoire de la manière miraculeuse dont les Juifs avaient échappé à la colère d'Assuérus.

MARDONIUS. Gendre de Darius, et beau-frère de Xerxès, roi de Perse, commanda les troupes de ce prince contre les Grecs, et prit Athènes. Il fut vaincu et tué à la bataille de Platée, 497 av. J.-C.

MARE. s. f. (du celt. *mar*, mer). Amas d'eau dormante; bassin peu profond et de peu d'étendue, qui se trouve à la surface du sol et qui reçoit les eaux que l'atmosphère répand sur les terres voisines. Grande, petite mare. Une mare bourbeuse. Tomber dans une mare. Se noyer dans une mare. On trouve des mares dans les endroits secs et élevés comme dans ceux qui sont bas et humides. Au milieu des plaines du pays chartrain, on rencontre çà et là des *mares* séparées entièrement les unes des autres, mais qui paraissent avoir été reunies dans les temps où la culture n'avait point modifié le terrain qui les sépare. (Guérin.) C'est de la *mare* d'un pauvre homme, dont on a détourné le ruisseau, que sortira l'épidémie qui emportera la famille du château voisin. (B. de St-P.)

— *Se noyer dans la mare à grappin.* V. GRAPPIN.

— Techn. Auge circulaire, dans laquelle les olives sont écrasées par une meule.

MARÉAGE. s. m. Anc. mar. Solde qu'on accordait aux matelots pour un voyage de long cours sur un bâtiment marchand.

MAREC ou **MARÉCA.** s. m. Ornith. Espèce de canard de Bahama.

MARÉCAGE. s. m. (rad. *marais*). Terre à fond humide et bourbeux. Pays plein de marécages. Les marécages rendent ces provinces impraticables.

— Terre mêlée d'eau, et qui pour l'ordinaire n'est pas assez ferme pour qu'un homme puisse passer dessus.

MARÉCAGEUX, EUSE. adj. (rad. *marais*). Plein de marecages, de marais. Pays marécageux. Contrée marécageuse.

— Qui habite les marécages, les marais. Animaux marécageux. Plantes marécageuses. ‖ C'est dans ce sens que La Fontaine a dit *la gent marecageuse*, pour les grenouilles.

— Qui provient des marécages, des marais. Émanations marécageuses. Effluves marecageux. Les émanations marécageuses qui pénètrent dans l'économie par la peau qui les absorbe, par les poumons et par les voies digestives, avec l'air et les aliments, sont la cause d'une foule de maladies.

— Qui sent le marécage. Odeur marécageuse. Goût marécageux. Ces oiseaux ont un goût marécageux.

— *Air marécageux.* Air grossier, humide.

MARÉCAGINE. s. f. Bot. Espèce de plantes du genre paludèle.

MARÉCHAL. s. m. (du celt. *marc*, cheval, et *cal*, au-dessus, préposé). Artisan qui ferre les chevaux et qui les panse en maladie. On dit aussi maréchal ferrant. Maréchal vétérinaire. Des maréchaux ferrants. Le maréchal ferrant doit connaître non-seulement la structure anatomique du cheval, les principes de médecine de vétérinaire, mais encore il doit apporter à l'art de la ferrure une attention, des perfectionnements dont les hommes ignorants en cette matière sont loin d'apprécier les difficultés. Une loi écossaise punissait le *maréchal* qui blessait le cheval par sa faute; il devrait en être de même des instituteurs qui gâtent la morale des enfants. (Miss Edgeworth.) Vous voulez dire que je dois payer le *maréchal*, et où pourrons-nous en trouver un? (Defaucompr.)

— Officier dont la fonction est de commander les armées en chef. Le titre de maréchal est le grade le plus élevé de l'armée. On dit aussi Maréchal de France. Le roi l'a fait maréchal de France. Le roi lui a donné le bâton de maréchal. Chaque soldat a dans son sac le bâton de *maréchal* de France. (Louis XVIII.)

— *Maréchal de camp.* Officier dont le grade répond à celui de général de brigade ... lieutenant général.

— *Maréchal des logis.* Sous-officier des troupes à cheval, chargé des détails du service, de la discipline intérieure d'une compagnie et de ce qui concerne le logement. Le grade de maréchal des logis répond à celui de sergent dans l'infanterie, et le grade de maréchal des logis chef à celui de sergent-major. ‖ Titre des officiers chargés de faire préparer des logements pour la cour en voyage. Il y avait autrefois des maréchaux des logis par quartier, un grand maréchal des logis chez le roi, et un premier maréchal des logis chez la reine.

— Chez les étrangers, Titre porté par plusieurs grands officiers. Le grand maréchal de l'empire. Le maréchal de l'Eglise. Le grand maréchal de Pologne. Le maréchal de la diète. Les feld-maréchaux.

— Hist. Ce mot, sur l'origine duquel les auteurs sont très-partagés, se rencontre dans l'histoire des premiers temps de la monarchie. Il a signifié d'abord un officier supérieur placé sous les ordres du connétable ou du général en chef, et que l'on nommait maréchal de l'host ou de l'armée, maréchal de camp. Les maréchaux de camp de l'armée du roi étaient appelés maréchaux de France pour les distinguer des maréchaux des autres seigneurs féodaux. Les maréchaux de France furent bientôt élevés au-dessus de tous les autres maréchaux de camp, et acquirent une importance de plus en plus grande, surtout après la suppression de la dignité de connétable, en 1627. Depuis cette époque, la dignite de maréchal de France est la plus élevée de l'armée. Le bâton de maréchal est la marque distinctive de cette dignite. Avant François Ier, les fonctions de maréchal étaient temporaires. Ce prince nomma le premier des maréchaux à vie, et en fixa le nombre à quatre. Ce nombre a beaucoup varié depuis, il y en eut vingt sous Louis XIV; il est aujourd'hui fixé à douze.

— *Prevôt des maréchaux.* Officier commandant, sous l'autorité des maréchaux, une compagnie d'archers à cheval pour la sûreté publique dans les provinces.

— *Maréchal de la foi.* Titre qui fut donné, dans la guerre des Albigeois, à Gui de Lévis, et ce nom resta héréditaire dans sa famille.

— *Maréchal de l'armée de Dieu et de l'Eglise.* Titre du général qui fut élu par les barons anglais révoltés contre Jean Sans-terre, en 1215.

— *Maréchal des nonces.* Titre de l'officier qui, dans les diètes de Pologne, présidait les délibérations et maintenait l'ordre.

— *Maréchal d'empire.* Se dit, dans l'histoire du règne de Napoléon, des généraux ayant un rang analogue à celui des maréchaux de France. Les maréchaux d'empire furent Berthier, Murat, Moncey, Jourdan, Masséna, Augereau, Bernadotte, Soult, Brune, Lannes, Mortier, Ney, Davoust, Bessières, Kellermann, Lefèvre, Pérignon et Serrurier.

— Entom. Nom vulgaire des taupins dans les départements.

— Ornith. Nom qu'on donne dans les environs de Niort au rossignol de muraille.

MARÉCHALAT. s. m. Dignité, charge de maréchal. Promu au maréchalat.

MARÉCHALE. s. f. Femme d'un maréchal. Madame la maréchale. La maréchale d'Ancre. Voyez madame la *maréchale*, elle est toujours la même. (J.-J. Rouss.)

MARÉCHALERIE. s. f. Etat et profession de maréchal. Le traducteur français en son épître, dit que nos Français ont emprunté ce mot *maréchalerie* de la langue germanique, d'autant que les Allemands appelaient par le passé *mara* ou *marca*, ce que nous disons cheval ou jument. (Duverdier.)

— Art de ferrer, de panser et de traiter les chevaux. Connaître à fond la maréchalerie.

— Titre de plusieurs ouvrages sur cet art. La maréchalerie de Laurent Rusé, translatée du latin en français. L'art vétérinaire ou grande maréchalerie de Jean Massé.

MARÉCHAUSSÉE. s. f. (rad. *maréchal*). Anc. adm. Juridiction des prévôts, des maréchaux de France.

— Compagnie de cavaliers chargés de veiller à la sûreté publique. Ce corps, très-ancien, fut créé pour faire respecter les lois et en assurer l'exécution. Lorsque la dignité de connétable existait en France, la maréchaussée ressortissait de ses attributions immédiates; elle fut soumise aux maréchaux de France depuis la suppression de cette charge. ‖ La maréchaussée prit le nom de gendarmerie nationale par décret des 22, 23, 24 décembre 1790, 16 janvier et 16 février 1791.

MARÉE. s. f. (du lat. *mare*, mer). Mouvement périodique de la mer par lequel elle s'élève et s'abaisse successivement dans le même lieu, à des intervalles de temps réglés. Haute marée. Basse marée. Pleine marée. Aller contre la marée. Avoir pour soi vent et marée. Attendre la marée. Il est pleine mer quand la marée montante est parvenue à sa plus grande hauteur; il est basse mer lorsque la marée a cessé de descendre. L'influence de la lune est la cause des marées. Dans les espaces libres, la *marée* montante arrive toujours aux environs de l'heure où la lune passe au méridien du lieu, et douze heures après lorsqu'elle passe au méridien opposé. (Guérin.) La *marée* est plus forte quand la lune est plus près de la terre ... (Id.) La *marée* est aussi plus forte aux époques des nouvelles et pleines lunes, que lorsque le soleil et la lune sont en conjonction. (Id.) Le flux n'y est point considérable, et la plus haute *marée* n'y est que de huit pieds. (Buffon.)

— *Avoir vent et marée.* Avoir le vent et le courant favorable. Le vaisseau avait vent et marée.

— Fig. Avoir toutes les circonstances favorables pour réussir dans une affaire. Pour exécuter ses projets il avait pour lui vent et marée.

— *Aller contre vent et marée.* Les avoir contraires. Le vaisseau marchait lentement, car nous allions contre vent et marée.

— Fig. Persister dans une entreprise malgré tous les obstacles. Il marche contre vent et marée. Elle a établi son fils à la cour contre vent et marée. (Sévign.)

— Fig. Ainsi se forma cette infinie marée

d'hommes, qui s'écoula en Italie sous Brennes et autres. (Mont.) La *marée* montait toujours. (Saint-Sim.)

— Prov. *Ce qui vient de flot s'en retourne de marée.* Les fortunes faites promptement s'évanouissent de même. || *La marée n'attend personne.* Il faut profiter du moment. || *Arriver comme marée en Carême.* Arriver fort à propos, comme la marée ou le poisson dans le Carême.

— Poisson de mer apporté fraîchement, et non encore salé. La marée est abondante. Marchandes de marée.

— Anc. législ. *Chambre de la marée.* Juridiction qui connaissait des affaires civiles et criminelles relatives au commerce du poisson.

MARÉKANITE. s. f. Minér. (de *Marikan*, montagne volcanique dans le golfe du Kamtschatka). Variété d'obsidienne. C'est une substance vitreuse d'origine volcanique, tantôt transparente et tantôt translucide ou même opaque, d'un vert plus ou moins intense. On la trouve au Kamtschatka, en petits morceaux ovoïdes.

MAREMME. s. f. (en ital. *maremma*). Nom qu'on donne en Italie à des terrains isolés et situés soit dans les États de l'Église, soit dans le grand-duché de Toscane, aux environs de Sienne et sur le versant occidental des Apennins, soit encore dans le royaume de Naples, et qu'on ne saurait habiter en été à cause des émanations délétères qu'exhale un sol imprégné de soufre et d'alun. Les maremmes de Rome. Les maremmes de Toscane. En hiver les maremmes sont autant de riches prairies où le bétail trouve une abondante nourriture. Il y a deux mille ans que les *maremmes* de l'Italie, aujourd'hui si désertes, si insalubres, n'étaient qu'un immense et magnifique jardin dans lequel était agglomérée une population compacte. (Encycl.) Ces pensées de mort, qui s'élèvent du milieu de tes *maremmes*, villes désertes, je les imposerai au monde. (E. Quinet.)

MARÈNE. s. f. Ichthyol. Nom vulgaire d'un corégone.

MARENGO. Géogr. Hameau d'Italie dans les États Sardes, à 8 kil. E.-S.-E d'Alexandrie, sur la Bormida.

— *Département de Marengo.* Département français en Italie avant 1814; ch.-l. Alexandrie.

— *Bataille de Marengo.* Victoire remportée sur les Autrichiens, le 14 juin 1800, par les Français sous les ordres du premier consul Bonaparte. Quatre fois les troupes françaises furent repoussées et mises en retraite, quatre fois elles furent ramenées au combat. L'arrivée du corps de troupes de Desaix décida la victoire.

— Art culin. *A la marengo.* Manière d'accommoder la volaille en la dépeçant, la faisant saisir par un feu ardent, et achevant de la cuire avec des champignons et de l'huile d'olive.

— Loc. *Brun marengo*, ou absol. et adjectiv. *marengo.* Couleur brune mêlée de petits points blancs semblables à la poussière. Un habit de drap marengo. Une redingote brun marengo.

MARENNES. (du vieux mot *marenne*, terre sur les bords de la mer; rad. lat. *mare*, mer). Géogr. Ville de la Charente-Inférieure, ch.-l. de sous-préfecture, à 2 kil. de l'Océan; 4,800 hab. Sels, vins, eau-de-vie; huîtres renommées.

MARENTÉRIE. s. f. Bot. Genre de plantes cotylédones, famille des anonées. Les marentéries sont des arbustes de l'île de Madagascar, dont les rameaux sont grimpants, les fleurs terminales et solitaires.

MARÉOGRAPHE. s. m. Mar. Instrument porté sur le flot et qui trace lui-même, comme l'indique son nom, les accidents du mouvement de la mer. L'invention en est due à M. Chazallon.

MARÉOTE. s. f. Hist. Nom par lequel on désigna quelquefois le nome maréotide. Fleury s'en sert fréquemment.

MARÉOTIDE. adj. et s. m. Géogr. anc. Il se dit d'un des nomes de l'Égypte, voisin du lac Maréotis. Le nome maréotide appartenait primitivement à la Libye.

MARÉOTIQUE. adj. des 2 g. Géogr. anc. Qui appartient au nome maréotide.

— Se disait quelquefois pour Égyptien. Le vin maréotique était fort estimé des anciens.

MARÉOTIS. Géogr. anc. Lac de la Basse-Égypte, à l'ouest du Delta, près d'Alexandrie. Aujourd'hui Mariout.

MARES. s. m. Métrol. anc. Mesure asiatique qui valait six cotyles, selon Pollux et Aristote. D'après Polyen, le marès valait dix conges. C'est, d'après d'autres autorités, la même chose que le capitha.

MARESCALIER. s. m. (rad. *maréchal*). Anc. législat. Maréchaussée, garde des frontières. || Tribunal des maréchaux de France. || *Droit de marescalier.* Droit qu'avaient les seigneurs d'exiger de leurs fermiers de l'avoine et du foin pour nourrir leurs chevaux.

MARETON. s. m. Nom vulgaire d'une espèce de canard, dans quelques provinces.

MAREYEUR, EUSE. adj. et s. (rad. *marée*). Marchand, marchande de marée.

MARFORIO. s. m. Nom d'une statue antique que le peuple de Rome avait placée en face de celle de Pasquin, près de la place de Navone, au coin de la rue des Libraires. Quand on voulait attribuer à Pasquin un mot satirique, on le préparait par une question placée dans la bouche de Marforio. Marforio, transporté au Capitole, est condamné au silence.

MARFOURÉ. s. f. Bot. Nom vulgaire de l'ellébore fétide.

MARGADON. s. m. Moll. Nom vulgaire de la seiche commune sur quelques-unes des côtes de la France septentrionale.

MARGAIGNON. s. m. Ichthyol. Nom vulgaire de l'anguille mâle.

MARGAL. s. m. Bot. Nom vulgaire de l'ivraie.

MARGARATE. s. m. Chim. Sel qui résulte de la combinaison d'une base avec l'acide margarique, et qui est un véritable savon. Les margarates n'existent pas dans la nature. Margarates de potasse et de soude. Margarate d'ammoniac. Margarate de baryte, de plomb.

MARGAREUX, EUSE. adj. Chim. Se lit dans quelques auteurs pour Margarique.

MARGARINE. s. f. (du lat. *margarita*, perle). Chim. Nom donné, en raison de son éclat, à une matière que depuis on a reconnue être du margarate de potasse ou de soude.

MARGARIQUE. adj. des 2 g. Chim. Se dit d'un acide qui se produit par la saponification de l'huile. Acide margarique. L'acide *margarique* est insoluble dans l'eau, comme l'acide stéatique; il est extrêmement soluble dans l'alcool et dans l'éther, s'unit aux bases salifiables, et forme des sels qui ont beaucoup d'analogie avec les stéarates. (Chevreul.)

MARGARITACÉ, ÉE. adj. (du lat. *margarita*, perle). Hist. nat. Qui fournit des perles. Coquilles margaritacées. || MARGARITACÉES. s. f. pl. Moll. Famille de l'ordre des acéphalophores lamellibranches, et famille de coquilles bivalves libres comprenant des coquilles dont quelques-unes sont garnies d'une très-belle nacre et fournissent des perles.

MARGARITATE. s. m. Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide margarique avec des bases salifiables.

MARGARITAIRE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, famille des euphorbiacées. La margaritaire croît à Surinam.

MARGARITE. s. m. (du lat. *margarita*, perle). Conchyl. Petit genre d'avicules qui renferme celles de ces moules qui sont droites, assez régulièrement allongées. L'espèce principale fournit les perles.

MARGARITIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *margarita*, perle; *fero*, je porte). Conchyl. Qui produit des perles. Avicule margaritifère.

— Qui porte des taches blanches arrondies, imitant des perles. Pangonie margaritifère.

MARGARITINI. s. m. pl. (du lat. *margarita*, perle). Relat. Petits morceaux de verre dont on fait des colliers pour les femmes du peuple de Venise.

MARGARITIPHORE. adj. des 2 g. Syn. de Margaritifère.

MARGARITIQUE. adj. des 2 g. Chim. Se dit d'un acide qu'on obtient par la distillation de l'huile de ricin, et qui cristallise en belles paillettes nacrées. Acide margaritique.

MARGARITITE. s. f. Nom donné à des perles pétrifiées.

MARGARONE. s. m. Chim. Substance particulière qu'on obtient en distillant l'acide marganique avec de la chaux.

MARGAUDER ou **MARGAUTER.** v. n. 1re conj. Syn. de Margotter.

MARGAY. s. m. Espèce de chat d'Afrique.

MARGE. s. f. (du lat. *margo*, même signification). En général Bord. A chaque pas il s'arrêtait pour examiner les pierres qui s'élevaient en monceaux blanchâtres sur les deux *marges* du chemin. (G. Sand.)

— Particulièrement, Blanc autour d'une page écrite ou imprimée. Les marges d'un livre. Laisser une marge, une grande marge.

— Fig. Latitude pour agir. Laisser assez de marge à quelqu'un pour exécuter un projet.

— Fig. Temps de reste pour exécuter une chose, loisir.

— *En marge.* A la marge. Écrire une note en marge.

— Bot. Bordure qui entoure le disque des lichens. La marge est vraie quand elle fait représentée par le bourrelet formé par le talus qui ceint quelquefois très-étroitement l'apothécion.

MARGELLE. s. f. Nom donné à un, deux et quelquefois trois anneaux elliptiques superposés, qui, dans les marchanties, élèvent l'ouverture supérieure un peu au-dessus de la surface de l'expansion. Margelle des stomates.

MARGELLE. s. f. (du lat. *margo*, marge). Pierre qui forme le rebord d'un puits.

MARGEOIR. s. m. Techn. Plaque de fonte qui sert à boucher les deux soupiraux de la gaye, dans un four de fusion destiné à la fabrication des glaces.

MARGER. v. a. 1re conj. (rad. *marge*). On met un e après le *g* devant *a*, *o*. *Nous margeons*, *je margeais*, etc. Typogr. Mettre la feuille à imprimer en rapport avec la forme, de manière à ce que les marges soient égales.

— Techn. Boucher avec des plaques de tôle entourées de terre glaise tous les orifices de la carquaise dans laquelle ont été placées les glaces d'une coulée.

MARGEUR. s. m. Techn. Ouvrier qui scelle les margeoirs.

MARGEUR, EUSE. s. Typogr. Celui, celle qui pose les feuilles à imprimer sur le cylindre de la presse mécanique.

MARGIANE Géogr. anc. Contrée de la Bactriane, près de l'Oxus, au nord de la Bactriane propre; cap. Marginie.

MARGINAIRE adj. des 2 g. Hist. nat. Qui tient à la marge, au bord.

— Conchyl. *Cloisons marginaires.* Celles qui sont formées par le bord des valves rentrant dans l'intérieur du péricarpe et allant se joindre à l'axe réel ou imaginaire.

MARGINAL, ALE. adj. Écrit ou imprimé en marge. Note marginale.

— Hist. nat. Qui est placé sur le bord. Le placentaire marginal se fixe au bord soit des valves, soit des cloisons. Les stipules marginales s'insèrent le long du côté du pétiole.

— Entom. *Aréoles marginales.* Aréoles des ailes, des insectes lorsqu'elles sont ouvertes et se terminent dans le bord. || *Epiplèvres marginales.* Celles qui sont seulement une continuation du bord infléchi.

MARGINALINE. s. f. Moll. Genre de la famille des stichostègues.

MARGINATURE. s. f. Bot. Ce qui a rapport aux bords d'une partie d'un végétal.

MARGINÉ, ÉE. adj. (rad. *marge*). Qui est muni d'un bord. Se dit particulièrement d'une partie qui est munie d'un rebord saillant, mais étroit. Un pétiole est marginé lorsqu'il est garni latéralement d'expansions foliacées. Une graine est marginée lorsqu'elle est pourvue d'un rebord saillant, produit par l'expansion des tuniques séminales.

— Se dit aussi d'une partie dont les bords sont d'une autre nature que la partie moyenne, la différence étant notable et la transition brusque, ou qui est circonscrite par une bande colorée.

MARGINELLE. s. f. Moll. Genre de la famille des columellaires. Les marginelles sont des mollusques que l'on ne trouve que dans les mers des pays chauds, et toujours sur les rochers, sur les bords de la mer, surtout dans les endroits exposés à la fureur des vagues. Les espèces en sont nombreuses. Marginelle neigeuse, nubéculée, rayonnée, bleuâtre, galonnée, rose, bifaciée, féverolée, etc.

MARGINER. v. a. 1re conj. Noter en marge. Si mes respectables et bons confrères veulent continuer à me *marginer*, tout ira bien. (Volt.)

MARGINICOLLE. adj. des 2 g. (du lat. *margo*, bord, marge; *collum*, cou). Zool. Qui a le col ou le corselet entouré d'un bord autrement coloré.

MARGINIE. Géogr. anc. Capitale de la Margiane. On l'appelait aussi Antioche. Aujourd'hui Margishak.

MARGINIFORME. adj. des 2 g. (du lat. *margo*, marge; *forma*, forme). Hist. nat. Qui ressemble à une bordure. Se dit particulièrement des appendices des squames du péricline des synanthérées, quand ils ressemblent à une bordure.

MARGINIPENNE. adj. des 2 g. (ét. lat., *margo*, bord; *penna*, aile). Zool. Qui a les ailes bordées.

MARGOPOLIS. s. f. Philol. Titre d'une satire de Varron, dont il ne reste que des fragments. La Margopolis était dirigée contre l'ambition et contre l'avidité des places et des honneurs.

MARGOT. s. f. (pr. *Mar-go*; diminut. de *Marguerite*). Nom injurieux que l'on donne à une femme bavarde ou d'une vertu plus qu'équivoque.

> Ci-gît *Margot*, la gente damoiselle
> Qu'eut deux maris, et si mourut pucelle. (***)

— Nom vulgaire de la pie. L'aigle, reine des airs, avec *Margot* la pie. (La Font.)

— On dit quelquefois substantiv. Une margot. Notre margot sait parler.

MARGOT. s. m. Hist. Nom donné à certains aventuriers qui ravagèrent la France au moyen âge

[illegible] marnais, carré par devant et pointu par derrière.

MARGOTIN. s. m. Techn. Assemblage de deux ou trois crins tordus dont on fait des lignes pour la pêche. || Sorte de petit fagot.

MARGOTON. s. f. (autre dimin. de *Marguerite*). Femme d'une vertu plus qu'équivoque.

> Il eût mieux fait, certes, le pauvre sire,
> De se gaudir avec sa *Margoton*. (Volt.)

MARGOTTE. s. f. Anc. mar. Nom que les calfats donnaient à une toile goudronnée qui entourait les chandeliers attachés aux parois du vaisseau.

MARGOTTER v. n. 1re conj. Crier. Il se dit en parlant de la caille. La caille margotte.

MARGOUILLET. s. m. (pr. *mar-gou-yé*). Mar. Sorte d'anneau employé pour diriger de petites manœuvres qui descendent sur le pont.

MARGOULIN. s. m. Sorte de négociant

MARGOUILLIS. s. m. (pr. *mar-gouy-i*). Gâchis plein d'ordures. Marcher dans le margouillis.

— Mélange malpropre de sauces, de potages et autres mets analogues. Cet homme fait un bien vilain margouillis.

— Lieu plein de boue. Il alla tête baissée jusque sur le bord d'un ruisseau ou *margouillis.* (Peliss.)

— Fig. et fam. Embarras d'une mauvaise affaire. Ne pouvoir sortir de ce margouillis. Laisser quelqu'un dans le margouillis.

MARGOUILLISTE. s. m. Brouillon. Ce mot, employé par Voltaire, est vieux et inusité.

— Hist. relig. Nom que l'on a donné à une secte obscure et peu connue, qui s'est montrée dans le Forez.

MARGOUSIER. s. m. Un des noms vulgaires d'une espèce d'azédarah.

MARGRAVE. s. m. (de l'all. *mark*, marche, frontière; *graff*, comte). Hist. Titre que portaient dans l'origine les juges qui administraient les provinces frontières en Allemagne, par opposition à Landgrave, nom des juges qui rendaient la justice dans l'intérieur du pays.

— Titre que portent quelques petits princes souverains d'Allemagne. Le margrave de Bade. Le *margrave* de Bade s'était rendu cher à ses sujets par le zèle avec lequel il cherchait à améliorer leur sort. (Beauchamp.)

MARGRAVE. s. f. Femme ou veuve d'un margrave. Madame la margrave. || On dit aussi Margravine. Le margrave et Mme la margravine. Dans son grand herbier, la *margrave* avait fait graver et enluminer toutes les plantes de son jardin. (Beauchamp.)

MARGRAVIAL, ALE. adj. Hist. Qui appartient à un margrave. || *Branche électorale, branche margraviale.* Se dit des deux divisions de la maison de Brandebourg.

MARGRAVIAT. s. m. (pr. *mar-gra-via*). État, dignité de margrave.

— Juridiction du margrave. Les habitants du margraviat. Les villes du margraviat.

— *Margraviat oriental.* Désignation sous laquelle fut d'abord désignée l'Autriche, comme duché dépendant de l'Empire. A une époque postérieure, on ne compta plus que quatre margraviats: celui de Brandebourg avec toutes ses branches; celui de Misnie à l'électeur de Saxe; celui de Moravie à la maison d'Autriche, et celui de Bade.

MARGRIETTE ou **MARGRILLETTE.** s. f. (du lat. *margarita*, perle). Grosse verroterie que les Européens portent sur les côtes d'Afrique. Les margriettes sont ordinairement d'un bleu foncé tirant sur le noir, avec des raies jaunes ou blanchâtres.

MARGRITIN. s. m. (du lat. *margarita*, perle). Comm. Espèce de rocaille très-fine. Le plus beau margritin se tirait de Venise.

MARGUERITE. s. f. (du lat. *margarita*, perle). Bot. Nom vulgaire de plusieurs espèces de plantes du genre aster. La marguerite est une plante à racine fibreuse rampante, âcre au goût; elle pousse plusieurs tiges à la hauteur d'environ 30 centimètres, pentagones, solides, rameuses, accompagnées de beaucoup de feuilles oblongues grasses, dentelées. Les fleurs sont rondes, belles, radiées, de couleur jaune en dedans, mais couronnées de feuilles blanches. On l'appelle *marguerite*, parce que la fleur, qui est quelquefois simple et quelquefois toute pleine de feuilles, est d'un blanc pâle et ressemble à la perle. Les marguerites doivent être cultivées dans une terre grasse, humide, exposée au soleil.

— Fleur de cette plante. Un bouquet de marguerites. Madame Marguerite de France, fille de François Ier, ayant épousé Emmanuel Philibert, et allant en Savoie trouver ce prince, on lui présenta quelque part sur la route une corbeille de fleurs où il n'y avait que des marguerites avec ces vers:

> Toutes les fleurs ont leur mérite,
> Mais quand mille fleurs à la fois
> Se présenteraient à mon choix,
> Je choisirais la marguerite. (***)

— *La grande marguerite.* Nom vulgaire du chrysanthème. || *Marguerite jaune.* Autre espèce de chrysanthème.

— *Petite marguerite.* Syn. de Pâquerette. La petite marguerite a une racine vivace qui ne forme point de tige. Les fleurs sont radiées. Elles sont blanches ou blanches et rouges. Les [illegible] sont communes dans les prairies.

— *Reine marguerite.* Syn. d'Aster. La reine marguerite nous a été apportée d'Amérique. La fleur en est très-belle, et fait en automne la principale décoration des jardins. Il y en a de différentes couleurs, de simples et de doubles.

— *Marguerite de la Saint-Michel.* L'aster annuel.

— Prov. *Jeter des marguerites devant les pourceaux.* Parler de belles choses devant des gens qui les méprisent parce qu'ils ne les connaissent pas. En ce sens, on fait allusion au sens étymologique de ce mot, sens qu'il eut autrefois dans notre langue.

— *A la franche marguerite.* Lorsqu'un amant va rêvant dans la prairie, il cueille une marguerite, il en arrache les feuilles l'une après l'autre, en disant tour à tour: *Elle m'aime*, *pas du tout*, *un peu*, *beaucoup*, *passionnément.* Si la dernière feuille amène *pas du tout*, il gémit, il se désespère, si elle amène *passionnément*, il s'enivre de joie, il se croit destiné à la félicité,

car la marguerite est trop franche pour le tromper.

— Mar. Appareil à mouffle qu'on attache à un câble pour aider aux mouvements du cabestan, lorsque celui-ci ne suffit pas pour lever l'ancre.

MARGUERITE, Géogr. Une des îles sous le vent dans les Antilles. Elle forme une province dans le département de l'Orénoque, dans la Colombie; 18,000 hab. || SAINTE-MARGUERITE. Ile de France qui dépend du départ. du Var. C'est la plus considérable des îles Lérins.

MARGUERITE (Sainte). Reine d'Ecosse, sœur d'Edgard et petite-fille d'Edmond II. Poursuivie par Guillaume le Conquérant, elle aborda en Ecosse avec ses frères et fut accueillie par Malcolm III, qui l'épousa en 1070. Elle se servit de l'ascendant qu'elle eut sur son époux pour faire fleurir la religion et la justice. || MARGUERITE D'ANJOU. Fille de René d'Anjou, comte de Provence et roi de Sicile, et d'Isabelle de Lorraine, née en 1425, épousa en 1443 Henri VI roi d'Angleterre. Elle régna sous le nom de son mari. Le duc d'York s'étant révolté et emparé du pouvoir, Marguerite se mit elle-même à la tête de ses troupes, battit le duc d'York à Wakefield et le comte de Warwick à Saint-Albans. Défaite à son tour, elle fut faite prisonnière avec son fils et enfermée à la Tour de Londres. Rachetée par Louis XI, elle mourut en France en 1482. || MARGUERITE D'AUTRICHE. Fille de l'empereur d'Autriche Maximilien et de Marie de Bourgogne, née en 1480 à Gand, et morte en 1530 à Malines. Elle fut gouvernante des Pays-Bas. || MARGUERITE DE BOURGOGNE. Fille de Robert II, duc de Bourgogne, épousa Louis le Hutin en 1305, à l'âge de 15 ans. Convaincue d'adultère, ainsi que Blanche de Bourgogne, femme du frère du roi, avec deux frères, l'un Philippe, l'autre Gaulthier d'Aulnay, elle fut enfermée au château Gaillard, où elle fut étranglée par l'ordre de son mari. || MARGUERITE DE DANEMARK. Seconde fille de Waldemar III, roi de Danemark, et femme d'Haakan VII, roi de Norwége, réunit les trois royaumes de Suède, de Danemark et de Norwége, et fut surnommée la Sémiramis du Nord. || MARGUERITE D'ECOSSE. Fille de Jacques Ier roi d'Ecosse, épousa en 1428 le dauphin (Louis XI), à l'âge de douze ans. Femme vertueuse et spirituelle, elle mourut de douleur pour avoir été calomniée. Ses dernières paroles furent : Fi ! fi de la vie ! qu'on ne m'en parle plus. || MARGUERITE DE FRANCE. Fille de François Ier, née en 1523, épousa Emmanuel Philibert, duc de Savoie. Elle fut surnommée la Pallas de l'Europe pour son savoir, et la mère des peuples pour sa bienfaisance. Elle mourut en 1574. || Fille de Henri II, née en 1552, épousa en 1572 le prince de Béarn, Henri de Bourbon (Henri IV). Elle mourut en 1615 et a laissé des poésies et des mémoires. || MARGUERITE DE PARME. Fille naturelle de Charles-Quint et de Marguerite Vangeste, demoiselle flamande, épousa à treize ans le duc de Florence Alexandre de Médicis, puis le duc de Parme, Octave Farnèse. Philippe II lui confia le gouvernement des Pays-Bas. Elle mourut en 1580. || MARGUERITE DE PROVENCE. Femme de saint Louis, mourut en 1285, à soixante-seize ans. || MARGUERITE DE VALOIS. Fille de Charles d'Orléans et de Louise de Savoie et sœur de François Ier, épousa en secondes noces Henri d'Albret, roi de Navarre, dont elle eut Jeanne d'Albret. Elle mourut en 1549, au château d'Odos en Bigorre. Sa beauté la fit surnommer la Marguerite des marguerites, la quatrième Grâce, et son talent littéraire la dixième Muse. || MARGUERITE D'YORK. Fille de George, duc de Clarence, et mère du cardinal Polus, eut la tête tranchée à l'âge de 71 ans, par ordre de Henri VIII d'Angleterre (1541).

MARGUERITELLE. s. f. (dimin. de *Marguerite*). Syn. de Petite marguerite.

MARGUILLERAUT. s. f. (dimin. de *marguiller*). Petit marguillier. Terme de mépris. Ridicules marguillerauts.

MARGUILLERIE. s. f. Charge de marguillier.

> Fossoyeurs qu'en termes plus beaux
> Dans l'église on nomme bedeaux,
> Fermiers de la *marguillerie*,
> Dont les abus sont infinis,
> Gros portefaix de confrérie
> Gouffres béants de pains bénits.
> (*Satire contre les marguilliers.*)

MARGUILLIER. s. m. (pr. *mar-ghi-ier*; du lat. *matricularius*; rad. *matriculum*, matricule; le matricule était un registre public où l'on enregistrait les pauvres qui demandaient l'aumône à la porte des églises, et les marguilliers étaient [illegible] la fabrique et de l'œuvre d'une paroisse. Dès que le conseil de fabrique pour une église est formé, on choisit au scrutin parmi les membres ceux qui, comme marguilliers, entreront dans la composition du bureau. Les marguilliers nomment entre eux un président, un secrétaire et un trésorier. Le bureau des marguilliers dresse le budget de la fabrique, prépare les affaires qui doivent être portées au conseil, est chargé de l'exécution de ses délibérations et de l'administration journalière du temporel d'une paroisse.

> . . . Vous apprendrez par des faits admirables
> De quoi les marguilliers sont quelquefois capables.
> (Voltaire.)

MARGUS. Géogr. anc. Rivière de Mésie, affluent du Danube, aujourd'hui Morava. || Rivière de la Bactriane, affluent de l'Oxus, elle donnait son nom à la Margiane. Aujourd'hui, le Merghab.

MARGYRICARPE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, famille des rosacées. Le margyricarpe soyeux est un petit arbrisseau diffus, très-rameux et à feuilles très-petites. Il croît au Pérou.

MARI. s. m. (du lat. *maritus*, qui est marié). Celui qui est joint à une femme par le lien conjugal. Un bon mari. Un mari jaloux, bourru. Un mari empressé. Un vieux mari. Un mari complaisant. Dans les législations anciennes, le mari et la femme s'unissaient par un contrat volontaire auquel ne présidait pas nécessairement l'autorité publique. Le mari doit protection à la femme, la femme obéissance à son mari. La femme doit suivre son mari partout où il juge à propos de résider. Le mari est obligé de recevoir sa femme et de lui fournir tout ce qui est nécessaire pour les besoins de la vie, selon ses facultés et son état. Mettre le fer entre les mains d'un *mari* pour venger son propre honneur, ce n'est pas violer les lois, c'est les observer. (St-Evrem.) Il semble qu'aujourd'hui un *mari* se fait une ridicule honte d'aimer sa femme, et que la tendresse conjugale soit une pratique bourgeoise. (Id.) Une femme se défait d'un galant quand elle veut, mais il faut qu'elle garde un *mari* tant qu'il dure. (Le ch. de M.) Taupes avant le mariage, lynx après, les amants sont autant aveugles sur les défauts de leurs maîtresses que les *maris* sont clairvoyants sur les faiblesses de leurs femmes. (***) Ce qui perd plus d'un ménage, c'est que tel qui ne se souvient pas qu'il est époux, se souvient toujours qu'il est *mari*. (Roub.) Une femme est en puissance du *mari*; le *mari* est le chef de la communauté. (Id.) Le *mari* a des droits, l'époux a des devoirs. (Id.) J'ai ri de ce que tu me dis que tu as pris un *mari* pour être avec lui : je pensais, dans mon ignorance, que la femme était faite pour le *mari*, le *mari* pour la patrie, la famille et la gloire. (Napol.)

> Il est bon qu'un *mari* nous cache quelque chose,
> Qu'il soit quelquefois libre, et ne s'abaisse pas
> A nous rendre toujours compte de tous ses pas. (Corn.)

> Sachez. . . . . .
> Que qui donne à sa fille un *mari* qu'elle hait
> Est responsable au ciel des fautes qu'elle fait. (Mol.)

> . . . Ce que le soldat, de son devoir instruit,
> Montre d'obéissance au chef qui le conduit;
> Le valet à son maître; un enfant à son père;
> A son supérieur le moindre petit frère,
> N'approche point encor de la docilité,
> Et de l'obéissance et de l'humilité,
> Et du profond respect où la femme doit être
> Pour son *mari*, son chef, son seigneur et son maître.
> (Id.)

— Syn. comp. MARI, ÉPOUX. *Mari* désigne la qualité physique; *époux* marque l'engagement social; il veut dire promis, accordé, dans son acception étymologique. Le *mari* répond à la femme, comme le mâle à la femelle. L'*époux* répond à l'épouse comme un des deux conjoints à l'autre. Les Latins appelaient l'animal mâle, *mari*; *époux* ne peut convenir qu'aux personnes. On prend un *mari*; la cérémonie donne un *époux*. *Époux* est par lui-même plus noble; il est du haut style; *mari* est plus familier.

MARIABLE. adj. des 2 g. Qui peut être marié. Jeune fille déjà mariable. Surtout garde ma fille, elle est bien *mariable*. (Poisson.)

MARIA-CAPRA. s. m. Ornith. Espèce de traquet de l'île de Luçon.

MARIAGE. s. m. (rad. *marier*). Union légitime de l'homme et de la femme. Contrat civil par lequel l'homme et la femme sont joints d'un lien indissoluble. Le mariage, contrat le plus important de la vie civile, est soumis chez la plupart des nations civilisées de l'Europe, surtout en France, à des formalités nombreuses destinées à assurer le sort irrévocable de la famille. La première et la plus essentielle de toutes les conditions est le consentement des parties contractantes. Il n'y a pas de mariage s'il n'y a pas de consentement. Quelles que soient les stipulations qui auront précédé, si, au moment de la célébration publique du mariage, l'une des parties refusait de donner son consentement, il ne pourrait pas être passé outre, et il ne resterait à l'officier public qu'à renvoyer les parties qui s'étaient présentées devant lui pour former une union que l'une d'elles n'a pas voulu réaliser. La loi, se fondant sur les observations les plus générales, eu égard au climat que nous habitons, a décidé que l'homme, avant dix-huit ans révolus, et la femme, avant quinze ans révolus, ne pouvaient contracter mariage. Dans l'état actuel de notre législation, le mariage régulièrement contracté est perpétuel et indissoluble. Il ne peut se dissoudre que par la mort naturelle ou civile des deux époux. [illegible] civil et religieux à la fois, acte fondateur de la société domestique, dont l'autorité civile, venant au secours de l'accord domestique, doit garantir les intérêts, et où l'autorité religieuse fait intervenir la Divinité d'une manière extérieure et sensible pour conserver l'union des cœurs et épurer celle des corps. (De Bonn.) Les promesses de *mariage*, qui formaient autrefois un contrat irrévocable, n'ont plus aujourd'hui aucune force. (Toul.) La promesse de *mariage* pouvait être considérée comme le mariage même. (Id.) La femme séduite par une promesse de *mariage* avait action en justice contre son séducteur, auquel on ne laissait d'autre alternative, en présence de la promesse qu'il avait souscrite, que d'épouser ou d'aller à la mort. (Id.) Le *mariage* prend sa forme des mœurs, des usages, de la religion de chaque peuple. (Napol.)

— Suivant que l'on considère le mariage comme contracté dans telle ou telle circonstance, on dit : Mariage d'inclination. Mariage de raison. Mariage de convenance. Mariage d'argent. Mariage de conscience. Mariage d'amour, etc. Les *mariages* d'inclination sont plus heureux que ceux d'amour : ils ont été précédés d'une plus longue épreuve. (Mme de Puys.) L'amour plus que la fortune préside au *mariage* d'inclination, dont il fait tous les frais. (Urb. Barr.) L'intérêt plus que l'amour préside au *mariage* de raison, mais il domine d'une manière absolue dans un mariage d'argent. (Id.) Quelquefois il faut plaindre plutôt que blâmer les *mariages* d'argent, car l'une ou l'autre partie y est sacrifiée. (Id.)

— Célébration des noces. Assister au mariage de quelqu'un. La célébration du mariage se doit faire à telle église.

— Dot de la mariée. Cet homme a trouvé un bon parti, un bon mariage. Ce mariage est de cent mille écus.

— Ce qu'un père donne à son fils en le mariant.

— Sacrement qui sanctifie l'union de l'homme et de la femme.

— État d'un homme et d'une femme mariés. Heureux mariage. Trouver son bonheur dans le mariage. Les lois du mariage. Les douceurs du mariage. Les rigueurs, les ennuis du mariage. Les filles cherchent dans le *mariage* le bonheur et l'indépendance. (M. Esp.) On envisage d'ordinaire le *mariage* comme le bonheur des soupirs et des petits soins. (St-Evrem.) Les engagements du *mariage* m'effraient s'il n'est pas heureux, et l'on est réduit à attendre que la mort vienne à pas tardifs rompre et briser la chaîne. (Id.) Le meilleur *mariage* expose à des hasards, et comme une eau pure et calme commence à se troubler aux approches de l'orage, un cœur timide et chaste ne voit point sans quelque alarme le prochain changement de son état. (J.-J. Rouss.) Le *mariage* est le lien le plus général et le plus étendu de la société; mais il s'en faut bien que ce soit toujours celui qui unit le plus sincèrement un homme avec une femme. (Id.) Souvenez-vous toujours que, même dans le *mariage*, le plaisir n'est légitime que quand le désir est partagé. (Id.) Les aigreurs comme les douceurs du *mariage* se tiennent secrètes par les sages. (Mont.) Il y a de bons *mariages*, mais il n'y en a point de délicieux. (La Rochef.) Les domestiques de nos paysans sont familiers avec leurs maîtres, se mettent à table avec eux, et obtiennent même leurs filles en *mariage*. (B. de St-P.) Le *mariage* est quelquefois un licou qui attache l'homme et la femme au chagrin. (Erasme.) Selon qu'il en retourne, on trouve dans le *mariage* les trois états de la vie : le purgatoire, l'enfer et le paradis; mais, comme dans le ciel, les élus y sont rares. (***) Les *mariages* les plus parfaits sont les moins imparfaits; les plus pacifiques sont les moins orageux. (La Rochef.)

— Fig. Le *mariage* de raison du 29 octobre, si fréquemment troublé pendant ces quatre ans, pouvait-il finir autrement que par un divorce? (Courr. fr.)

— *Contrat de mariage*. Acte par lequel les futurs époux déterminent le régime particulier qu'ils adoptent pour régler leurs intérêts respectifs pendant toute la durée du mariage. Le contrat de mariage doit être arrêté avant que le mariage soit célébré, et il ne peut y être fait aucun changement dans la suite. Un contrat de *mariage* est souvent entre les parties l'engagement de ne point vivre ensemble. (Massias.)

— *Acte de mariage*. Acte même de la célébration du mariage.

— *Mariage in extremis*. Celui qui est contracté par des personnes dont l'une ou l'autre étant dangereusement malade au moment de la célébration, meurt peu après, en sorte que le mariage n'a été contracté qu'en vue de la mort. Autrefois les mariages in extremis étaient déclarés nuls toutes les fois que les époux avaient vécu dans un concubinage notoire. Aujourd'hui toutes ces recherches sont interdites.

— *Mariage de la main gauche*. Espèce de mariage en Allemagne, où le mari donne à sa femme la main gauche au lieu de la droite; et alors les enfants qui en proviennent sont réputés bâtards à l'égard de certains effets civils, quoique légitimes en effet. Il n'y a que les princes et les grands seigneurs allemands qui puissent contracter ces sortes de mariages. Ulfeldt fut favori de Christian IV, roi de Danemark, qui le fit grand maître de ses royaumes, mais aussi son gendre, en lui faisant épouser Eléonore, sa fille, qu'il avait eue d'un mariage [illegible]

— *Mariage à temps ou à essai*. Sorte de concubinage régulier dont on trouve dans notre histoire quelques exemples qui ne sont pas très-anciens. On cite un contrat de mariage fait dans l'Armagnac en 1297 pour sept ans, entre deux nobles qui se réservaient la liberté de le proroger à l'expiration du terme, s'ils étaient contents l'un de l'autre.

— *Mariage de conscience*. Dans le langage familier, Union entre deux personnes qui ont eu entre elles un commerce d'amour.

— *Mariage encombré*. Nom qu'on donnait autrefois, dans la coutume de Normandie, à un mariage dans lequel la dot de la femme se trouvait en péril.

— Prov. *Mariage de gens des vignes; tant tenu, tant payé*. Le sens de ce proverbe se tire de ce que ceux et celles qui travaillent à la vendange, réjouis et ragaillardis par les agréables fumées du vin nouveau, font des alliances familières qui ne durent que ce que durent les vendanges.

— *Mariage en détrempe*. Intrigue amoureuse qui dure peu de temps, qui n'a point la solidité d'un mariage réel et légal. Métaphore empruntée d'un tableau en détrempe qui n'a point la durée des tableaux peints à l'huile.

— Anc. jurispr. *Mariage réchauffé*. Mariage d'un veuf et d'une veuve. || *Mariage clandestin*. Mariage contracté sans les solennités requises; par exemple ailleurs qu'à l'église. Les mariages clandestins étaient nuls quant aux effets civils, bien qu'ils fussent quelquefois confirmés quant à l'alliance. || *Mariage à mort-gage*. Mariage à l'occasion duquel un père ou une mère donnaient une terre à leur enfant, en se réservant le droit de la racheter. || *Mariage par paroles de présents*. Mariage où les parties contractantes, après s'être transportées à l'église et présentées au curé pour recevoir la bénédiction nuptiale, sur le refus de cet ecclésiastique, déclaraient en présence des notaires amenés par elles, qu'elles se prenaient pour conjoints, et requéraient lesdits notaires d'en donner acte. || *Mariage par échange*. Mariage qui était contracté entre des personnes serves appartenant à des seigneurs différents, et à la suite duquel le seigneur de l'époux donnait à l'autre seigneur une serve en échange de l'épouse. || *Devoir de mariage*. Nécessité où se trouvait une fille ou une veuve ayant moins de soixante ans et possédant un fief de corps, de se marier pour faire rendre au seigneur les services attachés à ce fief; si elle ne se mariait pas, elle devait indemniser le seigneur. || *Mariage avenant*. Dot qu'une fille noble, orpheline, qui se mariait, pouvait exiger de ses frères.

— Hist. *Mariage du doge avec l'Adriatique*. Cérémonie qui avait lieu tous les ans à Venise, le jour de l'Ascension. Le doge, monté sur le navire nommé *Bucentaure*, allait jeter une bague dans les flots de l'Adriatique en prononçant une formule commençant par ce mot : *Desponsamus*, etc. (Nous l'épousons.) || *Mariage républicain*. Supplice inventé à Nantes par Carrier, et qui consistait à attacher ensemble un homme et une femme, et à les noyer ainsi dans la Loire. V. NOYADE.

— Philos. herm. *Mariage philosophical*. Union du soleil et de la lune dans le mercure hermétique.

— T. de jeu. Nom d'un jeu de cartes dont le principal avantage est de réunir sous sa main un roi et une dame de même couleur. || Réunion d'un roi et d'une dame dans la main d'un joueur. || *Mariage d'atout*. Le roi et la dame de la couleur retournée. || *Mariage sur table*. Celui qui a lieu quand le joueur qui donne a retourné un roi et tient la dame dans sa main, et réciproquement. || *Mariage de rencontre*. Levée composée d'un roi et d'une dame de même couleur. En général, on ne compte pas les mariages de rencontre.

— Bot. *Mariage des plantes*. Se dit de la manière dont les fleurs mâles fécondent les femelles. Le *mariage* chez les plantes s'annonce par toutes les pompes d'une végétation; il se célèbre publiquement ou clandestinement. (Guérin.)

— Hist. La forme, la célébration et les conditions du mariage varient suivant les différents peuples. Chez les Hébreux, le mariage était une obligation rigoureuse. Celui qui ne mariait pas ses enfants était déshonoré. Les festins nuptiaux duraient sept jours. Chez les Assyriens, toutes les filles nubiles étaient tous les ans assemblées dans un même lieu et mises à l'encan, en commençant par les plus belles. L'argent qu'on en tirait servait à offrir une compensation de la beauté aux autres, et à marier ainsi les plus laides. A Lacédémone, les hommes ne se mariaient point avant trente ans et les filles avant vingt. Les filles ne portaient à leurs maris que leur honneur et leur vertu. Dans le reste de la Grèce, c'était aux pères que l'on demandait les [illegible] en mariage. A Athènes, on se mariait ordinairement en hiver, dans le mois appelé, à cause de cette circonstance, *gamelion*. Tous les mariages se célébraient à la lueur des flambeaux. Le mariage légal se contractait à Rome de trois manières différentes : par confarréation, par coemption et par cohabitation. L'âge fixé par les lois pour se marier était quatorze ans pour les garçons et douze pour les filles. On ne se mariait jamais au mois de mai ni dans les jours néfastes.

— Prov. *Les mariages sont écrits dans le ciel*. Les mariages s'accomplissent selon les décrets de la Providence. || *Rompre son mariage*. A signifié Manquer à la foi conjugale.

MARIALE. s. m. Liturg. Dans l'Eglise grecque, Livre de prières contenant l'office de la vierge Marie.

MARIALVA. s. m. Bot. Genre de plantes du Brésil.

MARIANNAIS, AISE. adj. et s. Géogr. Qui est né aux îles Mariannes. Un Mariannais. Une femme mariannaise. || Qui est propre aux îles Mariannes ou à ses habitants. Mœurs mariannaises.

MARIANNES (îles). Géogr. Chaîne d'îles de la Polynésie, située au nord des Carolines, et composée de dix-sept îles. La population de toutes les Mariannes n'est guère que de 5,000 habitants. La végétation est grande, puissante et féconde. L'arbre à pain, le goyavier, le riz, le maïs, et la plus grande partie des plantes légumineuses y ont été naturalisées par les Espagnols, à qui elles appartiennent. Elles furent découvertes par Magellan en 1521. On les nomme aussi îles des *Larrons*, îles de Marie-Anne.

MARICA. s. m. Bot. Genre de la famille des ridées.

MARICONPY. s. m. Bot. Plante de Cayenne.

MARIE. (mot hébr. qui signifie *exaltée, élevée, amertume de la mer*). Sœur de Moïse et d'Aaron, et de Jocabed, naquit environ 10 ans avant Moïse, 1776 ans av. J.-C. Elle mourut au campement de Gadès, dans le désert de Sin. ‖ Vierge de la tribu de Juda et de la famille de David, fille de Joachim et d'Anne, et mère de Jésus-Christ. Elle épousa Joseph, son parent, à l'âge de 15 ou 16 ans, et demeura constamment vierge. Peu de temps après son mariage, l'ange Gabriel lui apparut pour lui annoncer qu'elle enfanterait le Sauveur. Et aussitôt elle conçut par l'opération du Saint-Esprit : elle mit au monde le Sauveur dans une étable de Bethléhem, où elle était venue avec Joseph pour le dénombrement des Juifs ordonné par Auguste. Elle se sauva en Égypte avec son fils, pour le soustraire au glaive d'Hérode. Après sept ans, Hérode étant mort, elle revint à Nazareth, où elle commença cette vie d'amour, de piété et de saint respect pour son fils, qu'elle accompagna jusqu'à la croix. On croit qu'elle mourut septuagénaire, à Jérusalem ou à Éphèse. ‖ Sœur de Marthe et de Lazare, née à Béthanie, bourgade voisine de Jérusalem. ‖ SAINTE MARIE MADELAINE. Née à Magdalum, en Galilée, fut délivrée par Jésus-Christ de sept démons, et s'attacha à suivre son libérateur. Les uns disent qu'après la descente du Saint-Esprit, elle se retira avec la sainte Vierge et saint Jean, à Éphèse; les autres croient qu'elle vint à Marseille, et que là elle se retira dans une grotte, la Sainte-Baume, où elle fit pénitence. Sa fête se célèbre le 22 juillet. ‖ SAINTE MARIE ÉGYPTIENNE. Célèbre pénitente, quitta son père et sa mère à l'âge de douze ans, et passa dix-sept ans à Alexandrie, plongée dans la débauche. S'étant rendue à Jérusalem, elle voulut adorer la sainte croix, mais elle fut arrêtée et repoussée jusqu'à trois fois par une puissance invisible. Elle se convertit alors et se retira au delà du Jourdain, où elle passa 47 ans dans la pénitence la plus austère.

— MARIE. Deux reines d'Angleterre ont porté ce nom. MARIE Ire, TUDOR, née en 1515, de Henri VIII et de Catherine d'Aragon, succéda en 1553, à son frère, Édouard VI. Son premier soin fut de faire emprisonner sa sœur Élisabeth, et d'ordonner la mort de Jeanne Gray et de ses partisans. Elle rétablit la religion catholique, et persécuta les protestants. Elle mourut sans enfant, en 1558. ‖ MARIE II, de la maison de Stuart, fille de Jacques II, femme du prince d'Orange, fut appelée au trône par le parlement, en 1688. Elle mourut en 1694.

— MARIE D'ANGLETERRE. Femme de Louis XII, roi de France, était fille de Henri VII, roi d'Angleterre ‖ MARIE D'ANJOU. Femme de Charles VII, roi de France, était fille de Louis, duc d'Anjou, roi titulaire de Naples. Son mari la délaissa pour Agnès Sorel. ‖ MARIE DE BOURGOGNE. Fille de Charles le Téméraire, et héritière du duché de Bourgogne et de tous les États de son père, porta les États des Pays-Bas à l'Autriche, par son mariage avec l'empereur Maximilien. Elle mourut en 1482. ‖ MARIE DE BRABANT. Femme de Philippe le Hardi, roi de France, était fille de Henri II, duc de Brabant. Elle mourut en 1321. Elle protégeait les trouvères et les troubadours. ‖ MARIE DE CLÈVES. Femme de Henri Ier, prince de Condé, inspira une passion violente au duc d'Anjou, depuis Henri III. Catherine de Médicis, craignant l'ascendant de cette princesse, la fit, dit-on, mourir subitement, en 1574, à 18 ans.

— MARIE DE MÉDICIS. V. MÉDICIS.

— MARIE LECZINSKA. Femme de Louis XV, roi de France, dont elle eut deux fils et huit filles, était fille de Stanislas Leczinski, roi de Pologne. Elle fut sur le trône le modèle de toutes les vertus et la mère des pauvres.

— MARIE-THÉRÈSE D'AUTRICHE. Femme de Louis XIV, roi de France, était fille de Philippe IV, roi d'Espagne. Elle mourut en 1683. Son époux la pleura, et fit son éloge en disant : Voilà le seul chagrin qu'elle m'ait donné. C'était une femme d'un esprit élevé, mais d'une dévotion outrée.

— MARIE-THÉRÈSE. Née en 1717, impératrice-reine de Hongrie et de Bohême, que son père Charles VI fit héritier de ses États par la fameuse pragmatique sanction, pour laquelle il demanda la ratification de toutes les puissances de l'Europe. Elle eut à soutenir plusieurs guerres pour cette succession avec le roi de Prusse. Elle mourut en 1780, laissant à son fils l'em-

— MARIE-STUART. V. STUART.

— Ordre cheval. *Ordre de Sainte-Marie des lis.* Ordre de chevalerie institué en 1043 ou 1048, par Garcias VI, roi de Navarre. L'enseigne de cet ordre est l'écu de Navarre entouré d'un collier chargé de cinq (5); du collier pend une médaille représentant un lis ouvert et couronné. ‖ *Ordre de Saint-Marie de Merceda.* Ordre établi par le roi d'Aragon, vers 1220, pour le rachat des esclaves. ‖ *Ordre de Sainte-Marie du Rosaire.* Ordre militaire institué par saint Dominique en 1209 ou 1213, pour combattre les hérétiques. ‖ *Ordre de Sainte-Marie teutonique.* Nom donné quelquefois à l'ordre teutonique. ‖ *Ordre de la glorieuse Vierge Marie.* Ordre de chevalerie institué en 1233 et confirmé par Urbain IV en 1262; ses chevaliers avaient pour mission de soulager la veuve et l'orphelin, et de réconcilier les familles. ‖ *Ordre de Marie-Thérèse.* Ordre de chevalerie institué par l'impératrice reine de Hongrie, en mémoire de deux victoires remportées en juin 1757.

— LES MARIES. s. f. pl. Hist. Fête célébrée autrefois à Venise, le 21 janvier, en mémoire de la délivrance de quelques jeunes filles faites prisonnières par les Istriens.

— MARIE-GALANTE. s. f. Bot. Nom vulgaire du quinquina corymbifère.

— MARIE-GRAILLON. s. f. (pr. *ma-ri-grâ-yon*). Femme laide et malpropre. Popul.

— MARIE-SALOPE. s. f. Mar. Petit bâtiment d'une construction particulière destiné à porter, à une certaine distance des ports, les vases, les sables, etc., que l'on en tire quand on les cure et qu'on les nettoie. Ce bâtiment porte un mât placé au milieu avec une voile carrée. On le décharge en ouvrant le fond par un mouvement de bascule.

— Pop. Se dit d'une femme sans ordre et peu soigneuse de sa personne.

MARIÉ, ÉE. part. pass. du v. Marier. S'empl. adjectiv. Personne mariée. Cette femme est mariée depuis six mois. L'aînée déjà *mariée*, et une de ses plus jeunes sœurs lui furent confiées. (X. Marmier.) On croit qu'il fut *marié*, et qu'il eut même un fils. (Anquet.) A peine Vénus eut fait un mois de séjour à Cythère, qu'elle sut que les sœurs de son ennemie étaient *mariées*. (La Font.) La nuit et l'obscurité égalant tous les objets, c'est ce qui rend l'infidélité des gens *mariés* inexcusable. (Christine.) Les religieuses et les femmes *mariées* sont malheureuses de différente manière. (Id.) Les soldats *mariés* sont plus attachés à leur patrie, et plus courageux que ceux qui ne le sont pas. (B. de St-P.)

— *Marié à.* Il eut une fille nommée Isabelle, *mariée* depuis à l'empereur Frédéric II. (Chateaubriand.)

— *Il sera marié cette année.* Se dit en plaisantant, d'une personne qui jette au plafond des choses qui s'y attachent. ‖ Se dit aussi d'une personne qui a le fond de la bouteille lorsqu'on lui verse à boire.

— Littéral. *Rimes mariées.* Rimes qui se suivent deux à deux.

— subst. Celui, celle qui est nouvellement marié, mariée. Le marié. La mariée. Un nouveau marié. Une nouvelle mariée.

— Prov. *Se plaindre que la mariée est trop belle.* Se plaindre mal à propos d'une chose dont on se devrait louer.

— *Mener quelqu'un comme une mariée.* Le mener avec pompe et cérémonie.

— Chorégr. Sorte de danse figurée, dans laquelle un homme et une femme jouaient une espèce de pantomime : on la nommait ainsi, parce qu'elle se dansait aux noces des bourgeois.

— T. de jeu. *Jeu de la mariée.* Nom donné quelquefois au jeu de cartes, plus souvent appelé *gambarde*.

— Entom. Nom vulgaire d'une noctuelle.

MARIENBAD. (Les bains de Marie). Géogr. Petite ville de Bohême, dans le cercle de Pilsen. Renommée pour ses eaux minérales.

MARIENBOURG. Géogr. Ville des États prussiens, dans la Prusse occidentale, régence de Dantzick, ch.-l. de Cercle; pop., 15,000 hab.

MARIENDAL. Géogr. Village du pays de Bade. ‖ *Bataille de Mariendal.* Journée du 5 mai 1645, dans laquelle Turenne fut contraint à battre en retraite devant les impériaux, commandés par Mercy.

MARIENGROS. s. m. Métrol. Monnaie de compte du duché de Brunswick. Le mariengros vaut environ onze centimes.

MARIENWERDER. Géogr. Régence de la Prusse occidentale; 350,000 hab. ‖ Chef-lieu de la régence; 5,000 hab.

— Hist. *Bataille de Marienwerder.* Victoire remportée par les Polonais et les Allemands sur Gustave-Adolphe, le 24 juin 1629.

MARIENZELL. Géogr. Village d'Autriche près de New-Stadt. ‖ Hist. *Bataille de Marienzell.* Victoire remportée par le maréchal Davoust sur les Autrichiens, le 7 novembre 1805.

MARIER. v. a. 1re conj. (rad. mari). *Je marie, nous marions, vous mariez. Je mariais, nous mariions, vous mariiez,* etc. Joindre un homme et une femme par le lien conjugal suivant les règles prescrites par les lois et les coutumes du pays.

— Donner la bénédiction nuptiale à. Le prêtre qui nous a mariés. Elle fit dégrader et déposer Prétextat, évêque de Rouen, qui avait marié Mérovée. (Anquetil.)

passent publiquement l'acte légal qui unit les parties contractantes et du prêtre qui sanctifie cette union, mais aussi de toute personne qui procure un mariage, qui y contribue, qui le fait faire. Ce sont leurs parents qui les ont mariés malgré eux. Un père qui marie ses filles contre leur goût est coupable envers elles et plus encore envers la société.

— Abs. On ne marie point pendant le Carême, ni pendant l'Avent.

— *Fille bonne à marier.* Fille en âge d'être mariée. Dans les pays chauds, les filles sont bonnes à marier plus jeunes que dans les pays froids.

— *Marier à.* Unir à, donner pour mari, pour femme à. Il a marié sa fille au plus riche fermier du canton. Je l'ai mariée à un autre, elle a maintenant un mari, une famille, et moi, jamais je ne dirai : Ma femme, mon fils. (Eug. Scribe.)

— *Marier avec.* Comment peut-on être tyran des femmes? en les *mariant* sans les consulter; une jeune fille avec un vieillard, une femme sensible avec un homme indifférent. (B. de St-P.) Sa tante l'a *mariée* à un grand seigneur (Id.)

— Fig. Unir, allier, assortir. Marier la vigne avec l'ormeau. Marier sa voix au son des instruments. Marier les couleurs. Marier les lettres avec les armes. Ainsi dans une fête champêtre, la jeune bergère *marie* ses pas à la musette. (Mirab.) Les dieux ont *marié* la peine avec le plaisir, et le travail avec la gloire. (***)

Il lui remet son glaive où l'art industrieux,
Qui du grand Lysson éternisa la gloire,
Dans la Crète avec l'or sut *marier* l'ivoire. (GASTON.)

Le cytise doré, l'élégant sycomore,
Mariant leur verdure et leurs grappes de fleurs,
En festons près de moi suspendent leurs couleurs
(CHÊNEDOLLÉ.)

Vénus, ô toi déesse d'Épicure,
Ame de tout, qui remplis la nature,
Qui *mariant* tant d'atomes divers,
D'un nœud durable enchaînes l'univers,
C'est toi qui vis dans tout ce qui respire,
Mais c'est dans l'homme où siége ton empire.
(ESSARTS.)

— Écon. rur. *Marier des ruches.* Faire passer des abeilles d'une ruche dans une autre.

— *Marier à. Marier avec.* Au fig. *marier à* et *marier avec* ne s'emploient pas indifféremment. Le premier se dit de deux choses qui se confondent ensemble. Marier le luth à la voix. Le second se dit des choses qui ne sont que jointes ensemble et restent distinctes après leur jonction. Marier la vigne avec l'ormeau.

— SE MARIER. v. pron. S'unir par le lien conjugal. Épouser une femme pour son bien, ce n'est pas se *marier*; c'est négocier. (St-Evrem). Ne te *marie* jamais que par amitié, mais aie soin de n'aimer que ce qui mérite de l'être. (Penn.) Je ne sais pourquoi vous vous imaginez qu'il a fallu pour me *marier* quitter le nom que je porte. (J.-J. Rouss.) Les époux en se *mariant* font vœu de s'aimer; ne serait-il pas mieux pour leur bonheur qu'ils fissent vœu de se plaire. (Mabir.) Jeune homme, considère s'il n'est pas trop tôt pour te *marier*; vieillard, considère s'il n'est pas trop tard. (Thalès de Mil.)

— Prendre une femme, un mari. Quels que soient les inconvénients du mariage, il vaut mieux, il est plus naturel de se marier que de vivre dans le célibat. Elle apprit avec dépit que Théodebert s'était *marié* sans la consulter. (Anquetil. Les femmes en se *mariant* donnent plutôt la main que le cœur à leurs époux. (***) Ce n'est point se *marier*, c'est négocier que de prendre une femme pour son bien; ce n'est point se *marier*, c'est se contenter que de prendre une femme pour sa beauté; ce n'est point se *marier*, c'est radoter à certain âge que de prendre une jeune femme pour avoir de la société; se *marier*, c'est choisir avec discernement, à loisir, par inclination et sans intérêt, une femme qui vous choisisse de même. (Dufresny.)

— Fig. L'architecture légère des Arabes s'était *mariée* à l'architecture gothique, et, sans rien perdre de son élégance, elle avait pris une gravité plus convenable aux méditations. (Chateaubriand.)

— Prov. *Qui se marie par amour a une bonne nuit, deux mauvais jours.* Les mariages d'inclination sont rarement heureux.

MARIEUR, EUSE. adj. et s. (rad. *marier*). Celui, celle qui fait des mariages. Se dit par dénigrement.

MARIETTE. s. f. (dimin. de *Marie*). Nom qu'on donne aux petites filles du nom de Marie.

— Bot. Nom vulgaire d'une campanule de jardin.

MARIGNAN. Géogr. Bourg du royaume Lombard-Vénitien, à trois lieues de Milan.

— Hist. *Bataille de Marignan.* Victoire remportée par François Ier, sur les Suisses, le 13 et le 14 septembre 1515. Le soir même de cette bataille, Bayard y arma chevalier le roi François Ier. Le duc de Milan, abandonnant à la suite de la victoire sa capitale qui passa aux Français, livra le Milanais à François Ier. Trivulce appelait la bataille de Marignan le combat des géants.

MARIGOT. Géogr. En Afrique, Sorte de canal naturel ou de ruisseau sans pente sensible. Le courant des marigots se dirige tantôt vers le fleuve ou bras principal, tantôt dans le sens opposé suivant que la saison fait grossir ou diminuer le volume des eaux.

— Petit lac formé par les pluies.

— *Courir, aller au marigot.* Se dit parmi les pêcheurs de maquereaux, De l'action de ceux qui se retirent dans quelque endroit poissonneux, y pêchent pour eux, mangent leur poisson et se reposent.

MARIKINA. s. m. Mamm. Nom donné par Buffon à une jolie petite espèce de ouistitis, connue vulgairement sous le nom de singe-lion.

MARILA-À-GRAPPES s. m. Bot. Genre de plantes qui tient le milieu entre la famille des guttifères et celle des hypéricées. Les marilas-à-grappes sont des plantes de la Martinique.

MARIMBA. s. m. Relat. Instrument de percussion. Espèce de tambour en usage au Congo.

MARIN, INE. adj. (du lat. *marinus*, marin; rad. *mare*, mer). Qui est de la mer. Monstre marin. Dieu marin.

— Qui sert à la navigation sur mer. Aiguille marine. Carte marine.

— *Trompette marine.* Instrument de musique qui n'avait qu'une corde, et dont on jouait avec un archet.

— Bot. Se dit des plantes qui croissent au fond des eaux de la mer ou sur ses bords. Les débris des productions marines s'y trouvent en abondance. (Buff.)

— Ornith. Qui fréquente la mer. Oiseau marin.

— Zool. Qu'on trouve dans les eaux de la mer. Animal marin.

— *Avoir le pied marin.* Savoir marcher sans chanceler à bord d'un vaisseau tourmenté par la mer.

— Fig. Ne pas se déconcerter, conserver son sang-froid dans les circonstances difficiles.

MARIN. s. m. Homme de mer servant à bord des vaisseaux, pour les gréer et les manœuvrer.

— Se dit particulièrement d'un homme qui est tellement habitué avec la mer et les vicissitudes de sa profession, qu'il s'est fait une patrie de l'Océan, et qu'il se considère dépaysé lorsqu'il est sur le sol. Bon marin. Vieux marin. Tout enfant, ce *marin* s'est jeté dans une carrière où il a grandi, où il s'est développé, où il s'est fait homme enfin. (Lecomte.) Le *marin* quitte sa famille pour aller courir mille chances aventureuses; il sait si peu s'il reviendra, qu'il est insouciant pour l'avenir. (Id.) On a répété, comme exemple d'un problème insoluble, que le *marin*, à peine arraché à la mort et aux dangers de la navigation, oubliait promptement toutes ses vicissitudes pour courir de nouveaux hasards sur l'élément perfide dont il s'est fait une patrie. (Id.)

Et puisqu'un jour il faut mourir,
Un franc *marin* qui fuit la terre
Doit rendre le dernier soupir
Dans la vague qui fut sa mère...
(Ed. CORBIÈRE.)

— Dans un sens plus rigoureux, Officier habile dans l'art de la navigation. C'est un bon marin, un habile marin.

— *Marin d'eau douce.* Nom qu'on donne par dénigrement à l'homme qui navigue sur les rivières.

— LE MARIN. Géogr. Un des quatre arrondissements de la Martinique, colonie française, dans la mer des Antilles. Il se divise en six quartiers, et a une population de 14,000 hab.

— SAINT-MARIN. Géogr. Petite république d'Italie, enclavée dans le comté d'Urbin. Son territoire actuel a une superficie de 59 kilomètres carrés, et une population de 7,000 hab. Les revenus sont de 70 à 80 mille francs, et la force armée de 40 hommes. Cette république remonte au VIIe siècle. L'autorité réside dans un conseil général appelé *arringo*, composé d'un représentant pris dans chaque famille, et ayant soixante membres qui forment le corps législatif; dans deux capitaines qui ont le pouvoir exécutif; dans un conseil de douze magistrats, dont les deux tiers se renouvellent chaque année, et enfin dans une cour de judicature élue tous les ans. ‖ Chef-lieu de cette république; 3,000 h.

MARINADE s. f. Mar. Nom donné aux différents aliments préparés pour se conserver des années entières à la mer.

— Saumure qui sert à la conservation des viandes.

— Friture de viande marinée.

MARINADE. s. f. Nom qu'on donnait aux articles ampoulés que Marin insérait dans la *Gazette de France* lorsqu'il en était le rédacteur.

MARINE. s. f. (du lat. *mare*, mer). Assemblage de tous les bâtiments flottants, grands et petits, appropriés aux besoins maritimes d'un peuple. Avoir une forte marine. Une marine puissante. La marine anglaise a été longtemps supérieure à la nôtre. La marine française se compose de tant de bâtiments.

— Le personnel de la flotte, officiers et marins. La marine se recrute au moyen de l'inscription maritime.

— Administration de la marine. Les bureaux de la marine. Le ministère de la marine.

— Goût, odeur de la mer. Cela sent la marine, a un goût de marine.

— Ce qui concerne la navigation sur mer, la science de la navigation. Habile dans la marine. Il entend bien la marine. La *marine* est un art sublime, merveilleuse combinaison de science et d'audace, chef-d'œuvre de conception humaine, qui domptant la mer et neutralisant ses dangers, a fait de l'Océan le domaine de l'homme. (J. Lecomte.) J'ai passé tout mon temps à chercher l'homme de la *marine*, sans avoir pu réus-

— Puissance militaire et commerciale d'une nation maritime. La marine est pour les nations une source de gloire et de richesses. Le peuple possesseur de la plus puissante *marine* peut prétendre à la domination universelle. (***) Dans l'équilibre social des peuples civilisés, une forte *marine* est, pour quelques nations, non-seulement l'auxiliaire indispensable de leur existence politique, mais encore un puissant et formidable levier qui peut élever les faibles au niveau de la prépondérance des forts. (J. Lecomte.) *La marine* française est appelée à avoir de la supériorité sur la marine anglaise. (Napol.)

— *Marine militaire.* Marine dont les vaisseaux appartenant à l'État, et approvisionnés de munitions de guerre, servent à protéger l'indépendance du pavillon national sur les mers. La marine militaire d'un État se compose de la flotte, des officiers et marins destinés à la monter, des chantiers, ports, arsenaux, et de tout ce qui constitue le matériel naval

— *Marine marchande.* Celle dont les navires, frétés par des particuliers, ne sont employés qu'au transport des marchandises de commerce. La marine marchande est à la fois l'école et la pépinière de la marine militaire. La prospérité et le développement de la marine marchande sont une source de richesses, tant pour le pays en général que pour les particuliers.

— *Ministère de la marine.* Ministère qui s'occupe du personnel et du matériel de la marine royale; de l'administration et de la police des bagnes, des tribunaux maritimes, du martelage des bois propres aux constructions navales, de la police de la navigation et des pêches maritimes; de l'administration militaire, civile et judiciaire, et de la défense des colonies.

— *Jeu de la marine.* Jeu de tableaux, représentant les divers objets à l'usage des marins.

— MARINES. s. f. pl. Peint. Classe de dessins et de peintures qui ont pour objet de représenter des scènes maritimes. Peintre de marines. Peindre des marines. Aimer les marines. Les marines des Flamands.

MARINÉ, ÉE. part. pass. du v. Mariner. S'empl. adjectiv. Viande marinée. Poisson mariné.

— Blas. Se dit des animaux représentés avec une queue de poisson. Imloff porte de gueules au lion mariné d'or.

MARINEL. s. m. Vieux mot qui a signifié Marin, matelot.

— ... Sorte de divinité des eaux ou d'... qui joue un grand rôle dans la poésie du moyen âge.

MARINER. v. a. 1re conj. Faire cuire du poisson et l'assaisonner de telle sorte qu'il puisse se conserver longtemps. Mariner du poisson.

— Assaisonner certaines viandes d'une manière qui les rend mangeables plus promptement.

— Laisser tremper de la viande, etc., dans du vinaigre assaisonné d'oignons, d'ail, de thym, etc., afin de l'attendrir et lui donner du goût. Mariner du chevreuil.

MARINESQUE. adj. des 2 g. Littér. ital. Qui est à la manière du poète Marini. Style marinesque. Poésies marinesques.

MARINGOUIN. s. m. Entom. Nom vernaculaire donné en Amérique à de petits diptères du genre empis et du genre culex. Les maringouins sont des insectes qui se tiennent dans les endroits frais, ou paraissent avant le lever et après le coucher du soleil. Ils attaquent les hommes et les bestiaux en si grand nombre que les blessures deviennent un vrai supplice.

MARINI (Giovanni-Baptista, dit le cavalier Marin). Poète italien, auteur de diverses satires et d'un Adonis, ouvrage dont le style respire une mollesse voluptueuse, offre des peintures ingénieuses, mais est semé de pointes et de concetti. Son style corrompit la poésie italienne et fut le germe d'un mauvais goût qui y régna pendant le XVIIe siècle. Il mourut en 1628.

MARINIER. s. m. Celui qui conduit un bâtiment sur les grandes rivières.

— Homme de mer pour la manœuvre d'un vaisseau.

— adject. *Officiers mariniers.* Bas officiers qui servent à la manœuvre d'un vaisseau.

MARINIÈRE. s. f. Gymn. Manière de nager en couchant le corps sur le côté, l'un des bras allongé, l'autre poussant l'eau vers les pieds. On l'emploie surtout adverbialement. Nager à la marinière.

— Anc. cout. *Chausses à la marinière.* Culottes froncées à la ceinture ainsi qu'au bas des cuisses et ne dépassant pas les genoux.

MARION DELORME. Amie de Ninon de Lenclos et célèbre comme elle par sa beauté et sa galanterie; née vers 1612, morte vers 1706.

MARION-ET-CROZET. Géogr. Petites îles de l'Océan austral, ainsi nommées des navigateurs qui les ont visitées. Climat désolé. Nulle végétation, point d'habitants.

MARIONNETTE. s. f. (de *Marion*, dimin de *Marie*, nom propre). Petite figure humaine en bois ou en carton, qu'un saltimbanque caché derrière un petit théâtre fait mouvoir par des fils, par des ressorts, ou simplement à la main. Faire jouer les marionnettes. Les marionnettes étaient connues des Grecs et des Romains. Descartes soutient que les bêtes n'agissent que comme des *marionnettes*, que la circulation du sang leur tient lieu de ressort. (***)

— Fig. Femme de petite taille. ... marionnette.

— Personne frivole, sans caractère, qu'on dirige comme on veut. Ceux qui sont réduits à servir, se peuvent dire avec vérité les *marionnettes* des grands du monde. (***)

— Chose, événement que l'on traite à sa fantaisie. Nous avons gagné notre petit procès; nous en avons fait les marionnettes d'un grand, car nous l'avons sollicité.

— Hist. relig. Nom que l'on donna aux cordicoles, ou partisans de la double dévotion établie par Marie Alacocque et Marie des Vallées.

— Anc. art milit. Nom d'une batterie de caisse qui annonçait l'exécution des châtiments militaires.

— Techn. Bobine mobile placée sur le bord de l'établi du cardeur. || Bobine sur laquelle le fil se dévide. || Pièce de bois mobile à laquelle sont fixées les tiges sur lesquelles se meuvent les rouets de l'ourdisseur.

MARIOTTE (Edme). L'un des physiciens les plus remarquables du XVIIe siècle, né près de Dijon, avait embrassé l'état ecclésiastique et était prieur de Saint Martin-sous-Beaune, lorsqu'il fut appelé à faire partie de l'Académie des sciences lors de sa fondation. Il mourut en 1684, laissant plusieurs traités remarquables sur différents points de physique.

— Phys. *Loi de Mariotte.* Loi trouvée par le physicien de ce nom et en vertu de laquelle le volume occupé par un gaz est réciproquement proportionnel à la pression qu'il supporte, c'est-à dire que si sa pression est deux, trois fois plus grande, le volume deviendra deux, trois fois plus petit.

MARIPA. s. m. Bot. Palmier de Cayenne, dont le tronc a environ trois mètres de hauteur et deux de diamètre. Ses feuilles pennées ont trois mètres de long et ne s'étalent pas. Il porte des fleurs mâles sur un pied et des femelles sur un autre.

MARIPE. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones, famille des convolvulacées. Le maripe est un arbrisseau grimpant dont les branches très-longues se divisent en rameaux qui retombent vers la terre. Il croît en Amérique.

MARIPOSA. s. m. Ornith. Nom donné à plusieurs espèces d'oiseaux. || *Mariposa des oiseleurs.* Un bengali. || *Mariposa pintade.* Le pape de la Louisiane.

MARISQUE. s. m. Bot. Genre de plantes monocotylédones, famille des cypéracées, formé de plusieurs espèces de souchets, de scirpes, de killinges, à tige presque nue. Les espèces qui le composent croissent en Amérique. Marisque agrégé, à gros épis, roux, sans feuilles.

— Hortic. Espèce de grosse figue sans goût.

MARISQUE. s. f. Pathol. Tumeur ou excroissance charnue, molle, fongueuse, indolente, ressemblant à une figue, qui vient au fondement, au périnée, et à la partie interne et supérieure des cuisses chez les femmes.

MARIT. Abréviation du mot *maritime.*

MARITAL, ALE. adj. (du lat. *maritalis*). Qui tient du mari, qui appartient au mari. Pouvoir marital. || Pl. masc., *maritaux.*

MARITALEMENT. adv. En bon mari. Traiter une femme maritalement.

— Fam. Comme mari et femme. Un homme et une femme qui vivent maritalement.

MARITIME. adj. des 2 g. (du lat. *maritimus*; rad. *mare*, mer). Qui est situé près de la mer. Ville maritime. Provinces maritimes.

— Qui est relatif à la mer. Service maritime.

— Qui a rapport à la marine. Lois maritimes. La république n'aura jamais de marins, tant que l'on ne refera pas toutes les lois *maritimes.* (Napol.)

— Qui est adonné à la navigation sur mer. Peuple maritime. Nation maritime. Puissance maritime.

— *Forces maritimes.* Forces navales ou de mer.

— *Législation maritime.* Recueil de lois relatives au service de la marine.

— Admin. *Division maritime.* La France considérée sous le rapport maritime est divisée en cinq arrondissements ou préfectures maritimes. Le premier, qui comprend les départements maritimes du Nord, du Pas-de-Calais, de la Somme, de la Seine-Inférieure, du Calvados et de la Manche, a pour ch.-l. Cherbourg; le deuxième, comprenant les départements maritimes de l'Ile-et-Vilaine, Côtes-du-Nord, Finistère et Granville, a pour chef-lieu Brest; le troisième qui comprend les deux départements du Morbihan et de la Loire-Inférieure, a pour ch.-l. Lorient; le quatrième, qui comprend les cinq autres départements maritimes, a pour chef-lieu Rochefort; le cinquième, qui renferme tout le littoral de la Méditerranée, a pour chef-lieu Toulon. Dans chaque chef-lieu d'arrondissement il y a un préfet maritime et un conseil d'administration composé du préfet maritime et des chefs des différents services du port.

MARITORNE. s. f. Nom d'une servante d'auberge dans Don Quichotte.

— Est passé dans notre langue pour y signifier dans le langage familier, Une femme mal bâtie et maussade.

MARIUS (Caïus). Célèbre général romain, d'une naissance obscure, fut sept fois consul. Il acheva la guerre de Jugurtha, défit près d'Aix les Teutons et les Cimbres, fut forcé par Sylla de s'enfuir de Rome et de se cacher dans les marais de Minturnes, puis en Afrique. Rappelé par Cinna, qui le mit à la tête de ses troupes, il entra triomphant à Rome, et tira vengeance de ses ennemis. Il mourut l'an 86 av. J.-C.

MARIVAUDAGE. s. m. Littér. Mot forgé pour exprimer le style précieux et fatigant de Marivaux. Voltaire disait de cet auteur qu'il pesait des riens dans des balances d'araignées. Ce qui constitue le marivaudage est une recherche affectée de situations, une grande subtilité dans les sentiments, et une complication d'intrigues embarrassantes et obscures.

— Se dit par extension de tout style dépourvu de naturel, comme celui de Marivaux.

MARIVAUDÉ. part. pass. inv. du v. Marivauder.

MARIVAUDER. v. n. 1re conj. Littér. Imiter les raffinements de Marivaux; tomber dans le marivaudage.

MARIVAUX (Pierre Carlet de Chablain de). Né à Paris en 1688, mort en 1763, membre de l'Académie Française et célèbre auteur dramatique. Il soutint seul et longtemps la fortune des Italiens, auxquels il a donné vingt et une pièces.

MARJOLAINE. s. f. Bot. Plante de la famille naturelle des labiées, originaire du midi de l'Europe, et cultivée dans les jardins. La marjolaine a une odeur aromatique agréable. Dans les pays du Midi, on l'emploie assez fréquemment comme assaisonnement dans divers aliments. Elle facilite la digestion de ceux qui sont lourds et flatulents, comme les haricots, les pois. On en faisait autrefois un grand usage en médecine. Elle passait pour être très-efficace contre les maladies du cerveau. C'était surtout en infusion théiforme qu'on l'administrait aux malades. La *marjolaine bâtarde* ou *marjolaine sauvage*, qu'on appelle aussi *origan* ou *grand origan*, croît communément en Europe sur les pelouses sèches. Elle est très-aromatique, et s'emploie comme remède tonique et stimulant.

MARJOLET. s. m. (dérivé de *Mariole*, petite Marie). Terme de mépris désignant un jeune homme sans expérience, inconséquent, qui parle à tort et à travers, sans sentir la portée de ses paroles.

Entendre un *marjolet* qui dit avec mépris
Ainsi qu'ânes ces gens sont tous vêtus de gris.
(RÉGNIER.)

Bref, qui le sent, ami du *marjolet*,
Ecarte ainsi toutes les détestables. (LA FONT.)

— On le trouve dans un autre sens. Ormin se voyant pour la seconde fois réduit à servir de *marjolet* à sa dame. (*Guzman d'Alf.*)

MARKAIRE. s. m. Agric. Pâtre qui a soin des vaches et qui prépare le fromage. || Celui qui est à la tête d'une markairie.

MARKAIRIE. s. f. Se dit dans les Vosges d'une chaumière où se font les fromages cuits. || Science de faire ces fromages.

MARLBOROUGH (John Churchill, duc de). Un des plus grands généraux anglais, né dans le Devonshire en 1650. Il servit avec distinction dans le corps d'armée que Charles II fournit à Louis XIV dans la guerre contre la Hollande. De retour en Angleterre, il obtint un régiment, et épousa en 1680 Sara Jennings, favorite de la princesse Anne. Nommé en 1700 commandant en chef de toutes les forces d'Angleterre dans les Provinces-Unies, il reçut en 1702 l'ordre de la Jarretière, et fut mis à la tête des affaires. La guerre ayant éclaté contre la France, il se fit nommer commandant en chef des troupes alliées et remporta les fameuses victoires de Hochstedt, de Ramillies et de Malplaquet. Il mourut en 1742, laissant une fortune immense.

MARLE. Géogr. Chef-l. de cant. (Aisne), arr. de Laon; 1,500 hab.

MARLI. s. m. Techn. Espèce de tricot-chaîne ou grosse gaze gommée dont on garnit le devant des chapeaux des dames et d'autres pièces de leur toilette. Les mailles, disposées en losange, et que les fils de la chaîne traversent diagonalement, sont formées par les fils de trame qui s'entrelacent entre eux.

MARLITE. s. f. Minér. Pierre ou roche mélangée qui renferme de la chaux carbonatée.

MARLY. Géogr. Ch.-l. de cant. (Seine-et-Oise), près de la rive gauche de la Seine, à 18 kilom. O. de Paris, et à 7 kilom. de Versailles. Il est situé dans un vallon à l'extrémité d'une forêt, avec un beau château bâti sous Louis XIV par les soins de l'architecte Mansard. On l'appelle aussi Marly-le-Roi, Marly-la-Machine.

— *Machine de Marly.* Machine hydraulique construite sous Louis XIV pour faire monter les eaux de la Seine à 162 mètres de hauteur dans un bel aqueduc qui les conduit à Versailles. Cette machine, construite par le Hollandais Rannequin, se composait de quatorze roues hydrauliques de 10 mètres de diamètre, dont les unes faisaient jouer des pompes qui portaient l'eau dans un premier réservoir, tandis que les autres faisaient mouvoir des balanciers de fer qui transmettaient ce mouvement à des pompes placées dans ce réservoir, et dans un second d'où l'eau était enfin élevée au point culminant du réservoir supérieur. Cette machine est remplacée aujourd'hui par une très-belle machine à vapeur de la force de soixante chevaux.

— Se disait substantiv., sous Louis XIV, des voyages que le roi faisait de Versailles à Marly pour passer quelques jours dans cette résidence avec une partie de la cour. Le traitant Samuel Bernard obtint l'honneur d'être des marlys du roi.

MARMAILLE. s. f. (pr. *mar-md-ye*; rad. *marmot*). Troupe de petits enfants. Familier. Voilà bien de la marmaille. Faites taire cette marmaille.

MARMANDE. Géogr. Ch.-l. d'arr. (Lot-et-Garonne); 8,000 hab. Cette ville est très-ancienne et eut à souffrir plusieurs siéges au moyen âge. Bel hôtel de la mairie, collége, port commode, tribunal de première instance et de commerce.

MARMARA. Géogr. Petite mer, appelée par les anciens Propontide, et située entre la mer Noire et l'Archipel. Elle n'a que 260 kil sur 80. On y trouve l'île de Marmara, qui lui a fait donner ce nom.

MARMARIDE. adj. et s. des 2 g. Nom des peuples qui habitaient la Marmarique.

MARMARIQUE. Géogr. Ancienne contrée d'Afrique, entre la Méditerranée, l'Egypte, la Cyrénaïque et le désert au sud. Quelques auteurs ont compris dans cette contrée la Cyrénaïque; d'autres, au contraire, l'ont extrêmement resserrée. Suivant Ptolémée, la Marmarique avait 27 villes.

MARMAROS. Géogr. Un des cinquante-deux comitats de Hongrie, en deçà de la Theis, entre les monts Krapacks, la Transylvanie et les comitats de Szathmar, Beregh et Ugosch; 114,000 hab.; ch.-l. Szigeth. Bois, sel gemme, argent, fer, diamants, avoine, lin, bétail, poisson.

MARMATITE. s. f. Minér. Substance composée de sulfure de zinc et de protosulfate de fer. On la trouve dans la Colombie.

MARMELADE. s. f. (du port. *marmellada*, même sens). Confiture de fruits presque réduits en bouillie. Marmelades d'abricots. Marmelade de prunes, de pêches. Faire de la marmelade.

— Fam. *Viande en marmelade.* Viande trop cuite.

— Se dit familièrement de ce qui est fracassé, broyé. Il a reçu un coup de poing qui lui a mis la mâchoire en marmelade.

MARMENTEAU. adj. m. Bot. Se dit des bois qui, plantés en avenues, en quinconces ou en bosquets, servent à l'embellissement des villes ou des habitations particulières, et qu'un simple usufruitier n'a pas le droit d'abattre.

— substantiv. Les marmenteaux. On ordonnait que les marmenteaux fussent abattus ou étêtés quand le propriétaire était condamné pour crime de lèse-majesté.

MARMITE. s. f. Écon. dom. Vase profond dans lequel on fait cuire des aliments par l'ébullition de l'eau, principalement de la viande dont on fait le potage. Marmite en métal, en poterie de terre. Les marmites en métal sont communément en fonte de fer, plus rarement en fer battu. Les marmites sont presque toujours arrondies. Ecumer la marmite. Marmite de fonte, de cuivre, d'argent, de terre. Une marmite pleine. La marmite bout. Couvercle, pied de marmite. Un parvenu disait: Toute ma vaisselle est en argent, tout, jusqu'à mes *marmites* de fer. (***)

— *Marmite américaine.* Marmite d'importation américaine, dans laquelle les aliments à cuire ne sont pas plongés dans l'eau bouillante, mais seulement exposés à la vapeur et perdent beaucoup moins de leur saveur.

— *Marmite de Papin.* Vase de fonte ou de cuivre à parois très-fortes, et qui se termine à sa partie supérieure par un rebord horizontal, d'où part un cadre en fer perpendiculaire au plan du rebord. Le couvercle s'appuie sur ce rebord et s'y applique avec force par la pression d'une vis qui s'engage dans un écrou pratiqué au milieu de la traverse horizontale du cadre: dans le couvercle est pratiquée une soupape de sûreté fermée par un levier, dont l'extrémité opposée porte un poids. Cette marmite, inventée par le physicien Papin, sert à extraire la gélatine des os et à faire cuire les substances alimentaires végétales ou animales plus promptement que dans les marmites ordinaires.

— *Marmite autoclave.* Sorte de marmite de Papin, dans laquelle la pression même de la vapeur contribue à fermer hermétiquement le couvercle.

— Fig. et fam. *Écumeur de marmite.* Parasite. || *Ecumer la marmite.* Vivre en parasite.

— Pop. *Nez en pied de marmite.* Nez large par le bas et retroussé.

— Fam. *Sœurs de la marmite.* Sœurs de charité qui distribuent des bouillons aux malades.

— Loc. prov. *La marmite bout, est bonne dans cette maison.* On y fait bonne chère. || *Cela sert à faire aller, à faire bouillir la marmite.* Cela contribue à faire subsister la maison. || *La marmite est renversée dans cette maison.* On n'y traite plus. || *Il avalerait la marmite des cordeliers.* Se dit d'un glouton, d'un homme vorace.

— Hist. ott. *Marmite des janissaires.* Ustensiles de cuisine dont était pourvu chaque corps de janissaires. Cette milice y attachait un grand prix; chaque orta du corps portait ses marmites en parade dans les solennités publiques, et quand un orta avait laissé prendre ses marmites par l'ennemi, tous les officiers de cet orta étaient cassés. Dans les séditions, les janissaires qui se soulevaient les premiers enlevaient les marmites, et invitaient les autres à faire cause commune avec eux. De là ces expressions, si communes dans l'histoire ottomane, Enlever, renverser les marmites des janissaires.

— Bot. *Marmite de singe.* Nom vulgaire, à Cayenne, de quelques espèces de quatelé qui sont assez gros et ont la forme d'une marmite fermée supérieurement par son couvercle, et remplie de quelques graines que les singes mangent avec avidité.

MARMITEUX, EUSE. adj. (du lat., *male*, méchamment; *mitis*, doux: qui fait le doux, le bon apôtre, ou du fr. *marmite*). Pauvre, misérable. Vieux mot inusité.

Et tous ces fols, ces grands vanteux,
Sont tous confus et *marmiteux.* (***)

— Montaigne attache à ce mot un autre sens. Je vois avec dépit, en plusieurs ménages, monsieur revenir maussade et tout *marmiteux* du tracas des affaires, environ midi, que madame est encore à s'attifer en son cabinet.

MARMITON. s. m. (rad. *marmite*). V... cuisine; celui qui est chargé du plus bas ... dans la cuisine. C'est un marmiton. Il e... comme un marmiton.

MARMITONNAGE. s. m. Métier, con... de marmiton. Nourri dans le calme de mo... *mitonnage.* (Guzm. d'Alfar.)

MARMITONNÉ. part. pass. invariab... v. Marmitonner.

MARMITONNER. v. n. 1re conj. Re... l'office de marmiton, et par extension, da... style burlesque, Faire les travaux les plus ... siers de la cuisine, cuisiner.

MARMOLITHE. s. f. Minér. Variété d... pentine ou de talc. La marmolithe est d... leur grisâtre ou verdâtre; sa texture est f... ses lames sont parallèles aux pans d'un p... quadrilatère.

MARMONNER. v. a. 1re conj. Mur... entre ses dents. Il *marmonnait* toutes se... rielles. (Rabel.) Qu'est-ce que vous *marm*... là? (Acad.) Fam.

— Absol. Marmonner entre ses dents.

Et *marmonner* en tes deux lèvres
Comme un qui frissonne des fièvres. (Jo...

MARMONTEL (J.-Fr.). Membre de l'A... mie française et littérateur assez distingué... à Bord en Limousin en 1719, mort le 31 dé... bre 1799. Il a fait des opéras, des opéras-c... ques et des tragédies, mais ses ouvrages ... plus connus sont les *Contes moraux*, *Belis*... *les Incas*, et ses *Eléments de littérature.*

MARMORAIRE s. m. (du lat. *marmora*... marbrier; rad. *marmor*, marbre). Ant. ... Ouvrier qui travaillait le marbre. Les ma... raires formaient un sédalitium.

MARMORÉEN, ENNE. adj. (du lat. ... *mor*, marbre). Didact. Qui est de marbre. T... ple marmoréen. Colonne marmoréenne.

— Qui appartient au marbre, qui resse... au marbre, qui a les qualités du marbre. ... reté marmoréenne. Blancheur marmoréenn...

MARMORISATION. s. f. (pr. *mar-mo-r*... *ci-on*). Minér. Transformation d'une pierre ... marbre.

MARMORISÉ, ÉE. part. pass. du v. M... moriser. S'empl. adjectiv. Pierre marmorisé...

MARMORISER. v. a. 1re conj. (du lat. ... *mor*, marbre). Didact. Transformer en mar... Les pierres que la nature marmorise. || SE M... MORISER. v. pron. Être marmorisé. Les pie... qui se marmorisent.

MARMOSE. s. f. Mamm. Espèce de qua... pède appartenant à l'ordre des marsupia... genre des didelphes.

MARMOT. s. m. (pr. *mar-mo*; du gr. ... spectre). Mamm. Gros singe à longue que... Gros marmot. Laid comme un marmot.

— Petite figure grotesque. Marmot de pie... Un marmot de bois. Avoir des marmots d... son cabinet.

— Par extens. Petit garçon.

Il n'est *marmot* osant crier
Que du loup aussitôt la mère ne menace. (LA F...

Voulez-vous qu'un mari, dans ses heures brutales,
Pour transmettre après lui ses vertus animales,
Introduise la vie à nombre de *marmots*
Qui tiendront de leur père et qui seront des sots ...
(BOURSAULT.)

— Prov. *Faire croquer le marmot.* Faire ... tendre longtemps. Vous ne l'entendez pas ... de nous faire croquer le *marmot* dans votre ... tichambre. (Ghér.) Je me fis annoncer com... successeur de don Valério, ce qui n'empêc... qu'on ne me fît attendre plus d'une heure d... l'antichambre. Monsieur le secrétaire, me ... sais-je pendant ce temps-là, prenez, s'il v... plaît, patience; vous croquerez bien le *marm*... avant que vous ne le fassiez croquer aux autr... (Le Sage.) L'expression *croquer le marmot* ... allusion, dit-on, à l'usage féodal d'après leq... le vassal qui allait rendre hommage à son s... gneur devait, en l'absence de celui-ci, récite... sa porte, comme il l'eût fait en sa présen... les formules de l'hommage, et baiser à plusieu... reprises le verrou, la serrure ou le heurtoir ... pelé *marmot*, à cause de la figure grotesq... qui y était ordinairement représentée. En m... mottant ces formules, il semblait murmurer ... dépit entre ses dents, et en baisant ce marm... il avait l'air de vouloir le croquer, le dévor... Les Italiens disent dans le même sens, *mangia*... *i catenacci*, manger les cadenas ou les verrou...

MARMOTTE. s. f. Mamm. Genre de ro... geurs qui par la disposition de leur systè... dentaire forme le passage entre les loirs et ... écureuils, et dans lesquels on range de pet... mammifères à jambes courtes, à tête large ... aplatie, à queue velue, courte ou médiocreme... longue, et dont la marche plantigrade est lou... et embarrassée. Mais si les marmottes coure... mal, elles ont la facilité de s'aplatir de mani... à entrer dans les plus étroites ouvertures, et ... vent se creuser des terriers plus profonds, do... elles bouchent l'orifice avec de la terre, ... qu'elles garnissent intérieurement de foin. El... passent l'hiver en léthargie, vivent en soci... et s'apprivoisent aisément. On en connaît de... espèces: la marmotte des Alpes et la m... motte de Pologne. La première, que nos pet... savoyards promènent dans nos rues, est do... taille d'un lapin; son pelage est d'un gris j... nâtre, cendré vers la tête. Les montagnar... mangent sa chair et emploient sa fourrure. E... pétillait et frétillait comme une marmotte ... chaînée. (Moyen de parvenir.)

MARMITON. s. m. (rad. *marmite*). Valet de cuisine ; celui qui est chargé du plus bas emploi dans la cuisine. C'est un marmiton. Il est sale comme un marmiton.

MARMITONNAGE. s. m. Métier, condition de marmiton. Nourri dans le calme de mon *marmitonnage*. (Guzm. d'Alfar.)

MARMITONNÉ. part. pass. invariable du v. Marmitonner.

MARMITONNER. v. n. 1re conj. Remplir l'office de marmiton, et par extension, dans le style burlesque, Faire les travaux les plus grossiers de la cuisine, cuisiner.

MARMOLITHE. s. f. Minér. Variété de serpentine ou de talc. La marmolithe est de couleur grisâtre ou verdâtre ; sa texture est foliée ; ses lames sont parallèles aux pans d'un prisme quadrilatère.

MARMONNER. v. a. 1re conj. Murmurer entre ses dents. Il *marmonnait* toutes ses kyrielles. (Rabel.) Qu'est-ce que vous *marmonnez* là ? (Acad.) Fam.

— Absol. Marmonner entre ses dents.

> Et *marmonner* en tes deux lèvres
> Comme un qui frissonne des fièvres. (JODELLE.)

MARMONTEL (J.-Fr.). Membre de l'Académie française et littérateur assez distingué, né à Bord en Limousin en 1719, mort le 31 décembre 1799. Il a fait des opéras, des opéras-comiques et des tragédies, mais ses ouvrages les plus connus sont les *Contes moraux*, *Bélisaire*, *les Incas*, et ses *Éléments de littérature*.

MARMORAIRE s. m. (du lat. *marmorarius*, marbrier ; rad. *marmor*, marbre). Ant. rom. Ouvrier qui travaillait le marbre. Les marmoraires formaient un sédalitium.

MARMORÉEN, ENNE. adj. (du lat. *marmor*, marbre). Didact. Qui est de marbre. Temple marmoréen. Colonne marmoréenne.

— Qui appartient au marbre, qui ressemble au marbre, qui a les qualités du marbre. Dureté marmoréenne. Blancheur marmoréenne.

MARMORISATION. s. f. (pr. *mar-mo-ri-zâ-ci-on*). Minér. Transformation d'une pierre en marbre.

MARMORISÉ, ÉE. part. pass. du v. Marmoriser. S'empl. adjectiv. Pierre marmorisée.

MARMORISER. v. a. 1re conj. (du lat. *marmor*, marbre). Didact. Transformer en marbre. Les pierres que la nature marmorise. || SE MARMORISER. v. pron. Être marmorisé. Les pierres qui se marmorisent.

MARMOSE. s. f. Mamm. Espèce de quadrupède appartenant à l'ordre des marsupiaux, genre des didelphes.

MARMOT. s. m. (pr. *mar-mo* ; du gr. μορμώ, spectre). Mamm. Gros singe à longue queue. Gros marmot. Laid comme un marmot.

— Petite figure grotesque. Marmot de pierre. Un marmot de bois. Avoir des marmots dans son cabinet.

— Par extens. Petit garçon.

> Il n'est *marmot* osant crier
> Que du loup aussitôt la mère ne menace. (LA FONT.)

> Voulez-vous qu'un mari, dans ses heures brutales,
> Pour transmettre après lui ses vertus animales,
> Introduise la vie à nombre de *marmots*
> Qui tiendront de leur père et qui seront des sots ?
> (HOURSAULT.)

— Prov. *Faire croquer le marmot*. Faire attendre longtemps. Vous ne l'entendez pas mal de nous faire croquer le *marmot* dans votre antichambre. (Ghér.) Je me fis annoncer comme successeur de don Valério, ce qui n'empêcha qu'on ne me fît attendre plus d'une heure dans l'antichambre. Monsieur le secrétaire, me disais-je pendant ce temps-là, prenez, s'il vous plaît, patience ; vous croquerez bien le *marmot* avant que vous ne le fassiez croquer aux autres (Le Sage.) L'expression *croquer le marmot* fait allusion, dit-on, à l'usage féodal d'après lequel le vassal qui allait rendre hommage à son seigneur devait, en l'absence de celui-ci, réciter à sa porte, comme il l'eût fait en sa présence, les formules de l'hommage, et baiser à plusieurs reprises le verrou, la serrure ou le heurtoir appelé *marmot*, à cause de la figure grotesque qui y était ordinairement représentée. En marmottant ces formules, il semblait murmurer de dépit entre ses dents, et en baisant ce marmot, il avait l'air de vouloir le croquer, le dévorer. Les Italiens disent dans le même sens, *mangiare i catenacci*, manger les cadenas ou les verrous.

MARMOTTE. s. f. Mamm. Genre de rongeurs qui par la disposition de leur système dentaire forme le passage entre les loirs et les écureuils, et dans lesquels on range de petits mammifères à jambes courtes, à tête large et aplatie, à queue velue, courte ou médiocrement longue, et dont la marche plantigrade est lourde et embarrassée. Mais si les marmottes courent mal, elles ont la facilité de s'aplatir de manière à entrer dans les plus étroites ouvertures, et savent se creuser des terriers plus profonds, dont elles bouchent l'orifice avec de la terre, et qu'elles garnissent intérieurement de foin. Elles passent l'hiver en léthargie, vivent en société et s'apprivoisent aisément. On en connaît deux espèces : la marmotte des Alpes et la marmotte de Pologne. La première, que nos petits savoyards promènent dans nos rues, est de la taille d'un lapin ; son pelage est d'un gris jaunâtre, cendré vers la tête. Les montagnards mangent sa chair et emploient sa fourrure. Elle pétillait et frétillait comme une marmotte déchaînée. (Moyen de parvenir.)

> Le petit dieu qui fait le bonheur de la vie,
> Dans votre cœur mal conseillé
> Est une *marmotte* endormie ;
> Mais dans vos yeux, belle Sylvie,
> C'est un marmot bien éveillé. (PIRON.)

> La *marmotte* a mal au pied,
> Faut lui mettre une emplâtre ;
> Quel emplâtre lui mettrez ?
> Un emplâtre de plâtre... (*Chant savoyard.*)

— S'est dit dans le sens de Petite fille.

> La voici ! silence ! *marmottes*,
> Où l'on vous troussera les cottes. (RICHER.)

— Sorte de coiffure de femme qui consiste en un mouchoir qui enveloppe la tête. Cette coiffure, disgracieuse chez les femmes du peuple de Paris et de quelques provinces, est pleine de grâce sur la tête des jeunes filles de Bagnères, de Bordeaux et de Bayonne, et autres cantons de la Guyenne et de la Gascogne, et surtout chez les créoles ; mais aussi là où la grâce l'accompagne, cette coiffure n'est point flétrie du nom de *marmotte*.

MARMOTTER. v. a. 1re conj. (rad. *marmot*). Parler confusément et entre ses dents. Marmotter des prières. Marmotter des patenôtres. Que marmottez-vous là ?

— Absol. Marmotter sans cesse. Ne faire que marmotter. Il marmotte entre ses dents.

MARMOTTERIE. s. f. Sommeil aussi long que celui de la marmotte. Se dit par plaisanterie et famil. Vous le savez, la Mode dormait ; c'était sa sieste de l'année, cette *marmotterie* d'usage qui dure d'août jusqu'en octobre. (*J. des Débats.*) Ce mot est omis dans tous les Dictionnaires.

MARMOTTIER. s. m. Nom que le peuple donnait autrefois aux curieux d'antiques, de petits bustes de marbre, qu'il appelle des *marmots*.

MARMOUSET. s. m. (dimin. de *marmot*). Petite figure grotesque. C'est un faiseur, un marchand de marmousets.

— Espèce de chenet de fonte en forme de prisme triangulaire, dont une extrémité est ornée d'une figure quelconque.

— Petit homme mal bâti. Quand ces siècles ont porté des fous, la France a porté des sages qui leur ont bien fait connaître que les royautés ni les empires ne sont matière de *marmousets* empatenôtrés. (La Fulminante.) On disait un jour du père Bourdaloue qu'il faisait excellemment des portraits, sur quoi Mme de Termes ajouta : Il faut convenir qu'il est inimitable, et que tous ceux qui l'ont voulu copier n'ont fait que des *marmousets*. (***)

— Petit garçon. Taisez-vous, marmouset.

— En ces deux derniers sens il a un féminin.

> . . . . . Dame adorable ou non,
> Visibles délités ou franches *marmousettes*. (SCARRON.)

— Hist. *Conspiration des marmousets*. Conspiration de quelques jeunes seigneurs, sous Louis XIII. Richelieu la ruina par ce nom ridicule.

MARMOUTIER. Géogr. Ch.-l. de cant. (Bas-Rhin), arr. de Saverne ; 2,740 hab.

MARMOUTON. s. m. Mamm. Un des noms vulgaires du mouton.

MARNAGE. s. m. Action de marner les terres. Pline rapporte que la Bretagne et la Gaule s'étaient enrichies par le *marnage*. (Encyclop.)

— Résultat de cette action. Bon marnage.

MARNAIS. s. m. Navig. Espèce de bateau plat qui descend la Marne jusqu'à Paris. || On dit aussi adjectiv. Bateau marnais.

MARNAT. s. m. Conchyl. Petite espèce de Turbo.

MARNE. Géogr. (en lat. *Matrona*). Rivière de France, qui prend sa source à une lieue de Langres, auprès du hameau de la Marnote, arrose le département de Haute-Marne, puis celui de la Marne et une partie de celui de Seine-et-Marne, et après un cours de 392 kil., se réunit à la Seine auprès de Paris.

— *Département de la Marne*. Département de France, dans la région du N.-E. Il est formé de la Champagne propre, du Chalonais et du Remois ; 345,500 hab. Chef-lieu Châlons-sur-Marne.

— *Département de la Haute-Marne*. Un des départements de la France, région du N.-E. Il est formé de la Champage et des parties de la Bourgogne et de la Lorraine ; 249,800 hab.

— *Département de Seine-et-Marne*. V. SEINE.

MARNE. s. f. (du lat. *marna*, marne). Minér. Terre calcaire mêlée d'argile dont on se sert pour amender les terres. Les variétés de marne sont très-nombreuses. Les principales sont : la marne terreuse, la marne pierreuse et la marne à foulon. La marne terreuse, qui est la marne proprement dite, est pour l'ordinaire un dépôt tertiaire formé par les eaux continentales, des débris d'anciennes couches calcaires et argileuses ; c'est quelquefois aussi le produit de la décomposition des laves et des basaltes. Disposées en amas dont l'étendue est beaucoup plus grande en longueur qu'en largeur, les marnes tertiaires sont un mélange de diverses sortes de terres variant à l'infini dans la proportion des terres qui les composent, et dans ses couleurs. La marne est blanchâtre, grisâtre, bleuâtre, jaune, bleue, etc., suivant les matières qu'elle contient ; elle absorbe beaucoup d'humidité, dont on pourrait la dire avide, et se durcit au feu comme l'argile. Les potiers l'emploient avec avantage. Lorsqu'on veut employer la marne à l'engrais des terres, il faut la laisser un certain temps exposée à l'air. La marne légèrement sablonneuse sera la meilleure, la seule convenable pour l'engrais des terres.

— *Marne à foulon*. Variété de marne résultant de la décomposition des laves par les vapeurs sulfuriques des terres alumineuses, par les vapeurs aqueuses, ou par une désagrégation spontanée de leurs parties intégrantes attribuée à des agents naturels qui nous sont inconnus. Cette marne est excessivement soluble dans l'eau, très-savonneuse, ce qui la rend très-utile pour les apprêts des draperies dans certaines manufactures.

MARNÉ, ÉE. part. pass. du v. Marner. S'emploie adjectiv. Champ marné. Terres marnées.

MARNER. v. a. 1re conj. Répandre de la marne sur les terres. Marner un champ. Les anciens connaissaient comme nous l'art de marner les terres.

— v. n. Mar. Se retirer, en parlant de la mer. La mer marne.

MARNERON. s. m. Techn. Ouvrier qui travaille dans une marnière.

MARNEUX, EUSE. adj. Qui est de la nature de la marne. || Qui en renferme. Terre marneuse.

MARNIÈRE. s. f. Carrière de marne. Creuser, ouvrir une marnière. Une bonne marnière. Tomber dans une marnière.

MARNO-BITUMINEUX, EUSE. adj. Minér. Qui tient, qui contient de la marne et du bitume.

MARNO-CHARBONNEUX, EUSE. adj. Minér. Qui contient de la marne et du charbon.

MARNO-GYPSEUX, EUSE. adj. Minér. Qui contient de la marne et du gypse.

MARNO-SABLONNEUX, EUSE. adj. Minér. Qui contient de la marne et du sable.

MAROC. (pr. *ma-rok* ; de *Maracasch*, la ville parée ou embellie). Géogr. Contrée d'Afrique bornée au N. par la Méditerranée, au S. par le Sahara, à l'O. par l'océan Atlantique, à l'E. par l'Algérie ; 10,000,000 hab. Cette population se divise en Maures établis dans les villes et se livrant au commerce ; en Arabes qui habitent les villages ou mènent une vie nomade ; en Berbers ou Amazirghs, les plus anciens habitants du sol ; en Juifs, qui payent à l'empereur un tribut considérable et qui habitent certains quartiers séparés dans les villes ; et en chrétiens, négociants, artistes ou esclaves. Blé, huile, amandes, dattes, gomme. Manufactures de maroquin et de soieries.

— Admin. Le Maroc se compose des royaumes de Fez, de Maroc, de Sous, de Tafilet et de Seldjemesse, et du pays de Darah. Depuis 1670, cet État a pris le titre d'empire. L'empereur est tout à fait indépendant de la Turquie. Son armée se compose de 12,000 cavaliers maures, et peut en temps de guerre se monter à 100,000 hommes. La marine compte 24 bâtiments et 6,000 hommes.

— Le Maroc, anciennement gouverné par plusieurs dynasties comme les Almoravides, les Almohades, est soumis depuis 1559 à une dynastie dont le chef fut Méhémet. La capitale de l'empire était autrefois Maroc, aujourd'hui Méquinez.

MAROCAIN, AINE. adj. et s. Habitant du Maroc. Un Marocain. Les femmes marocaines. Prince marocain

— Qui appartient au Maroc ou à ses habitants. Troupes marocaines. Flotte marocaine. Villes marocaines.

MAROLLES. Géogr. Village de France (Nord). Commerce de petits fromages dits fromages de Marolles.

— MAROLLES-LES-BRAUX. Chef-lieu de cant. (Sarthe) ; arr. de Mamers ; 2,000 hab.

MAROLLES. s. m. Nom que portent les petits fromages fabriqués à Marolles. Du bon marolles. Un morceau de marolles.

MAROLY. s. m. Ornith. Oiseau d'Afrique.

MAROMME. Géogr. Ch.-l. de cant. (Seine-Infér.) ; arr. de Rouen ; 2,300 hab.

MARONGAYE. s. m. Bot. Arbrisseau de Sumatra à feuilles ailées ou pennées, et dont la racine ayant la forme, le goût et l'odeur du ... est mangée de la même manière.

MARONITE. adj. et s. des 2 g. Hist. relig. Peuple de l'Asie et de la Turquie d'Asie, en Syrie. Les Maronites, dont il est déjà question au VIe siècle, professent les principes religieux qui ont été prêchés parmi eux, à cette époque, par un moine nommé Marron, principes qu'on accusait de monothélisme. Néanmoins ils sont toujours restés fidèles à l'Église de Rome, quoiqu'ils diffèrent des catholiques par le mariage des prêtres et par le sacrifice de la messe, qu'ils disent en arabe. Leur chef prend le titre de patriarche d'Antioche et réside à Kanobin. Il rend tous les dix ans compte au pape de l'état de l'Église maronite. La langue vulgaire des Maronites est l'arabe, et la langue savante le chaldéen. Leur constitution est une république militaire. Les moines maronites vivent dans des grottes et des cellules taillées dans le roc, sur les flancs du Liban ; 150,000 hab.

MAROQUIN. s. m. (pr. *ma-ro-kein* ; de *Maroc*, pays d'où l'on a tiré la manière d'apprêter ces peaux). Peau de bouc ou de chèvre, travaillée, passée au sumac, apprêtée avec de la noix de galle et mise en couleur. Maroquin de gros grain. Maroquin de grain délié. Maroquin rouge, citron, jaune, violet, noir, bleu, vert. Maroquin du Levant, de la Barbarie, d'Espagne, de Paris, de Flandre, de Marseille. Souliers de maroquin. Livre relié en maroquin. Tapisseries en maroquin. Meubles en maroquin. Chaises, fauteuils couverts en maroquin. Tannage des maroquins. Les véritables maroquins rouges, jaunes et violets viennent du Tétouan. Les maroquins cordouans sont apprêtés avec du tan, ce qui les fait différer des vrais maroquins. La fabrication des maroquins n'a été établie en France que vers le milieu du XVIIIe siècle.

— Sorte de raisin.

— Toute peau façonnée à la manière du maroquin. Les peaux les plus propres à confectionner le maroquin sont, outre celles de bouc, de bouquetin et de chèvre, les peaux de veau et de mouton.

— *Papier maroquin*. Papier de couleur apprêté de manière à ressembler au maroquin.

MAROQUINÉ, ÉE. part. pass. du v. Maroquiner. S'empl. adject. Peau maroquinée. Mouton maroquiné.

MAROQUINER. v. a. 1re conj. Façonner la peau de veau ou celle de mouton en maroquin. Maroquiner une peau. Maroquiner de la basane. Maroquiner du papier.

MAROQUINERIE. s. f. Art d'apprêter le maroquin. || Commerce de maroquin. || Atelier de maroquinier. Le nommé Garon fut le premier qui établit à Paris une manufacture de maroquin, dans le faubourg Saint-Antoine.

MAROQUINIER. s. m. Ouvrier qui façonne les peaux en maroquin. Habile, adroit maroquinier.

MAROS. Géogr. Rivière qui prend sa source en Transylvanie, passe par Kalsbourg où elle devient navigable, et se jette dans la Theis en Hongrie.

— Siége de Transylvanie, l'un des cinq du pays des Szoklers ; 70,000 hab.

— *Maros-Vaharseli*. Capitale du Maros, jolie ville de 10,000 hab. Tribunal supérieur d'appel, collége, séminaire, gymnase, bibliothèque, cabinet de minéraux.

MAROT (Clément). Né à Cahors (Lot) en 1495, mort en 1544. Il fut l'un des premiers écrivains de la langue française et le premier poète de son temps. Son épître à François Ier, ses rondeaux, ses sonnets, ses épigrammes, ses élégies et ses ballades, lui ont fait une grande réputation. Son style empreint d'une grâce naïve a fait école.

MAROTIQUE. adj. des 2 g. Imité de Marot. Style marotique. Vers marotiques. Épître marotique. Grâce, naïveté marotique. Le style *marotique* employé avec choix et sobriété dans les genres qui le comportent, tels que le conte, l'épigramme, l'épître badine et tout ce qui tient au genre familier, contribue à la naïveté et à la précision. La Fontaine en a fait usage avec beaucoup de succès dans ses contes, et l'a judicieusement exclu de ses fables, où la morale et la raison n'admettent point cette bigarrure, et où les animaux qu'il introduit devaient parler la même langue. Voltaire s'en est servi avec ce goût exquis qui savait distinguer les nuances propres à chaque sujet. Le style marotique permet de retrancher les articles et les pronoms, comme on les retranchait au temps de Marot, ce qui donnait à la phrase un tour plus vif. Il permet une espèce d'inversion qui ne va pas au style, sérieux et quelques constructions anciennes que notre langue empruntait du latin, avant qu'elle eût une syntaxe régulière. Ces formes vieillies ont l'avantage de nous rappeler le premier caractère de notre langue, qui était la naïveté ; et d'ailleurs tout ce qui est ancien prend à nos yeux un air de simplicité, parce que l'élégance est moderne. (La Harpe.)

— Un exemple fera mieux sentir en quoi consiste le genre marotique.

> Un gros prieur *son petit-fils baisoit*,
> *Et mignardoit* au matin en sa couche,
> Tandis *rostir sa perdrix on faisoit* :
> Se lève, crache, esmeutit, et se mouche :
> *La perdrix vire*, au sel de broc en bouche
> La dévora ; *bien savoit la science*.
> Puis quand il eut pris sur sa conscience
> Broc de vin blanc, du meilleur qu'on élise,
> Bon Dieu, dit-il, donne-moi patience.
> (MAROT.)

MAROTISME. s. m. Manière, style de Marot. Le marotisme consiste dans un aimable enjouement, dans un gracieux badinage et surtout dans une naïveté fine et délicate qu'on remarque dans Marot.

— Imitation du style de Marot. Le marotisme consiste dans l'emploi de quelques mots vieillis, dans la suppression des adjectifs *le*, *la*, *les*, *un*, *une* ; dans la suppression des pronoms personnels *je*, *tu*, *il*, *nous*, *vous*, *ils* ; dans des inversions particulières et dans l'admission de quelques constructions anciennes, naïves et concises. L'abus de *marotisme* est un des vices qui défigurent les ouvrages de J.-B. Rousseau. (La Harpe.)

MAROTISER. v. n. 1re conj. Imiter Marot en écrivant. Voltaire, Hamilton, La Fontaine, marotisaient souvent dans leurs poésies légères.

— Activ. Donner une tournure, une teinte marotique à. Marotiser son style. Marotiser ses lettres. La Fontaine s'est gardé de marotiser ses fables comme il faisait ses contes.

MAROTISTE. adj. et s. des 2 g. Celui, celle qui affecte dans ses écrits le style marotique.

MAROTON. s. m. Ornith. Nom vulgaire de plusieurs espèces de canards sauvages.

MAROTTE. s. f. (pour *mérotte*, petite mère, petite poupée). Sceptre terminé par une tete grotesque coiffée d'un capuchon bigarré et garni de grelots. C'est l'attribut de la Folie. C'est à tort qu'on représente Momus avec une *marotte;* cet attribut ne se trouve sur aucun monument ancien, et ne date que du moyen âge. (Millin.) La *marotte* est le sceptre avec lequel la sottise commande à la plus grande partie de l'univers. (**)

— Fig. Objet de quelque affection déréglée Chacun a sa marotte. Il est coiffé de cette femme : c'est sa marotte. La chimie est sa marotte. A chaque fou plaît sa marotte. La science est un trésor en de certaines mains, et en d'autres une *marotte.* (Mont.)

Si vous saviez combien j'aime ce garçon-là,
C'est qu'a ce que je vois sa *marotte* est la vôtre.
(Piron.)

MAROTTI. s. m. Bot. Grand arbre de Malabar, à feuilles alternes, simples et ovales.

MARONETTE. s. f. Ornith. Espèces de râle d'eau.

MAROUFLE. s. m. (rad. *maraud.*) Fripon, rustre. Terme injurieux. Allez donc, maroufle.

Un *maroufle* à besace,
Dans sa crasse orgueilleuse, à charge au genre humain,
S'il eût bêché la terre, eût servi son prochain.
(Voltaire.)

MAROUFLE. s. f. Colle très-tenace dont les peintres se servent pour maroufler.

MAROUFLÉ, ÉE. part. pass. du v. Maroufler. S'empl. adjectiv. Toile marouflée.

MAROUFLER. v. a. 1re conj. Peint. Coller la toile d'un tableau sur une autre toile, ou sur un panneau de bois, sur une muraille, etc. Maroufler une toile.

— Constr. Coller derrière un panneau de lambris de la toile, de la filasse, ou tout autre corps résistant, pour empêcher les planches du panneau de se disjoindre.

MAROUTE. s. f. Bot. Nom vulgaire de la camomille puante.

— Sous-genre de plantes synanthérées.

MAROZZIA. Courtisane romaine, fille de Théodora. Sa beauté, ses charmes et son esprit la rendirent maîtresse des cœurs des plus grands seigneurs de Rome, et elle s'en servit pour satisfaire son ambition. Elle s'empara du château Saint-Ange, fit déposer et périr Jean X, en 928, et fit pape, en 931, son fils Jean XI, qu'elle avait eu du duc de Spolette.

MARPRIME. s. f. Mar. Nom que les voiliers donnent à un poinçon dont ils se servent pour percer les trous de la toile.

MARQUADISSE. s. f. Relat. Nom donné dans le Levant aux veines et aux points d'or qui se trouvent dans le lapis lazuli.

MARQUANT. part. prés. du v. Marquer. Qui marque Des cadrans marquant l'heure avec la même précision.

MARQUANT, ANTE. adj Qui se fait distinguer, remarquable. Personne marquante. Couleur marquante. Personnages marquants.

MARQUE. s. f. (de l'allem. *mark*, trace). Tout ce qui désigne, distingue une chose, qui peut empêcher de confondre une chose avec une autre de la même nature.

— Empreinte ou toute autre figure qu'on fait sur une chose pour la reconnaître ou la distinguer d'une autre. Mettre la marque sur de la vaisselle. La marque des cuirs. La marque des étoffes. La marque du papier. La marque des moutons. La marque des chevaux de tel haras. ‖ Se dit particulièrement en ce sens, dans le commerce, de l'empreinte qu'une maison a choisie pour empêcher de confondre ses marchandises avec celles qui sortent d'autres ateliers. En général, la marque d'un commerçant est le signe particulier dont il revêt ses marchandises pour en constater l'origine La marque d'un commerçant forme entre ses mains une propriété qui lui est garantie par la loi. Cette marchandise est à la marque de tel marchand. L'ouvrier a mis sa marque à son ouvrage. Ce papier porte la marque du fabricant. La *marque* est en même temps une garantie pour le producteur et pour le consommateur. (Dict. de comm.)

preinte. Apportez la marque pour marquer cette vaisselle.

— Empreinte que le gouvernement met sur toutes les marchandises assujéties à quelque contribution pour faire connaître qu'elles ont acquitté le droit. Droit de marque. Ceux qui auront contrefait les marques destinées à être apposées au nom du gouvernement sur les diverses espèces de denrées ou de marchandises, ou qui auront fait usage de ces fausses marques, seront punis de la réclusion.

— Chiffre secret dont les marchands se servent pour indiquer sur leurs marchandises le prix qu'elle leur a coûté. Consulter la marque avant de dire le prix des marchandises.

— Impression juridique du fer chaud sur l'épaule d'une personne condamnée. Subir l'exposition et la marque. Condamner à la marque. La flétrissure par la marque est indélébile. En France, la peine de la marque a été abolie.

— Croix, signe par lequel un homme qui ne sait point écrire supplée au défaut de signature. Le témoin a déclaré ne savoir signer et a fait sa marque. Mettre sa marque au bas d'un écrit.

— Trace que laisse sur le corps une contusion, une blessure, une brûlure ou une éruption à la peau. Avoir sur le front la marque d'un coup. Il a été blessé au front, la marque y est encore. Il porte encore les marques des blessures qu'il a reçues à la guerre. Une brûlure qui laisse une marque ineffaçable Les marques des griffes d'un chat. Il a eu la petite vérole, il lui en reste les marques. Reine de ton poignard connais du moins les *marques.* (Rac.) ‖ On dit familièrement en ce sens. *Faire porter ses marques à quelqu'un*, pour Le maltraiter de telle sorte que les marques lui en restent.

— Trace, impression qu'un corps laisse sur un autre à l'endroit où il l'a touché, où il a passé. La marque du couteau. La marque du pied du cheval. La marque de ses doigts est sur toutes les pages de ce livre Une voiture vient de passer ici, la marque des roues est toute fraiche. Ces murs portent encore les marques du feu, de l'incendie. L'animal a traversé ce champ, voici la *marque* de son pied. (Balz.) Ma sœur, on voit la *marque* du couteau. (Rac.)

— Tache, signe qu'une personne ou un animal apporte en naissant. Naître avec une marque sur le front. Cet enfant avait une marque en venant au monde. Ce chien a de belles marques. Ce cheval a une marque au front. ‖ Dans un sens analogue, mais figuré :

. . . . Quelle Jérusalem nouvelle
Sort du fond des déserts brillante de clartés,
Et porte sur son front une *marque* immortelle ?
(Racine.)

Et la plus prompte mort, dans ce moment sévère,
Devient de leur amour la *marque* la plus chère. (Id.)

— Signe qui distingue un corps, une personne d'une autre. Les marques de leur dignité. Le mortier était la marque des présidents du parlement. Les faisceaux et la hache étaient la marque des grands magistrats romains. La *marque* d'une si grave dignité fut comme un jouet entre ses mains. (Boss.)

Le Pont vous reconnaît dès longtemps pour sa reine,
Vous en portez encor la *marque* souveraine.
(Racine.)

De la faveur du plus grand des monarques,
Tout révère à genoux les glorieuses *marques.* (Id.)

— *Marques d'honneur*. Marques de distinction accordées par le souverain. La décoration de la Légion d'honneur est une marque d'honneur. La croix de Saint-Louis, le cordon de Saint-Michel sont des marques d'honneur. ‖ Dans ce sens on dit, Porter les marques d'un ordre. On y voyait les magistrats et les guerriers avec les marques de leur ordre. ‖ Dans un sens contraire, on dit *marques d'infamie*, de tout ce qui prouve, fait connaître l'infamie de quelqu'un.

— Distinction. Un homme de marque. Des gens de marque. Des personnages de marque. Il y avait à cette cérémonie beaucoup d'hommes, de personnages de marque.

Je découvrais en vous d'assez illustres *marques*,
Pour vous préférer même aux plus heureux monarques.
(Corneille.)

Les *marques* ne doivent jamais paraître dans la poésie, à moins que ces marques ne signifient quelque chose. Dirait-on en prose : Le prince Eugène avait des *marques* qui l'égalaient aux plus grands monarques? (Volt.) Corneille voulait dire des vertus assez éminentes, des qualités assez illustres; d'ailleurs le mot *marques* ne peut s'employer vaguement ni en vers ni en prose.

— Ce qu'on emploie pour se souvenir d'une chose. Faire une marque dans un livre. Faire des marques pour indiquer la quantité d'objets qu'on a reçus ou donnés. Mettez un papier dans sa tabatière pour lui servir de marque.

— Dans ce sens il se dit particulièrement, à certains jeux, Des jetons qui servent à marquer les points et les parties qu'on gagne. Donner une marque, des marques. Avoir plus de marques que la partie adverse. ‖ On dit ironiquement d'un homme sujet à marquer plus qu'il ne faut, Il est heureux à la marque.

— Jetons, fiches ou tout autre signe que l'on met au jeu au lieu d'argent. Convenir en se mettant au jeu de la valeur des marques.

— Fig. Signe, indice. Marque de bonheur, de malheur. C'est bonne, c'est mauvaise marque. Quand un enfant est gai, c'est marque qu'il se porte bien.

— Présage. Marque de beau temps, de mau-

les des ronces qui présentent leur envers, une marque certaine de pluie pour le lendemain. Le silence absolu des oiseaux qui se cachent sous la feuillée par un jour nuageux est une *marque* infaillible que l'orage est prêt à fondre en torrents de pluie. (***)

— Preuve, témoignage. Prodiguer des marques de tendresse. Donner à quelqu'un une marque, des marques d'estime, d'amitié, de son estime, de son amitié. Donner des marques de grandeur d'âme, des marques de courage des marques de lâcheté, des marques d'ignorance. J'ai reçu des marques de sa bienveillance. Je suis sensible aux marques d'affection qu'il m'a prodiguées. Laisser en partant des marques de sa reconnaissance. La piété doit faire respecter toutes les *marques* que Dieu donne de son amour. (Boss.) La vertu d'un cœur noble est la *marque* certaine. (Boil.) Je vous connais pour noble à ces illustres *marques.* (Id.) Les Crétois donnèrent à Télémaque et à Mentor toutes les *marques* d'une amitié sincère. (Fén.)

Il laisse échapper. . .
Quelque *marque* des soins qui doivent l'occuper.
(Racine.)

. . . Un père dont jusqu'à ce jour
Je n'ai jamais reçu que des *marques* d'amour. (Id.)

— Fam. *Une marque que j'ai fait cela*, et elliptiq. *marque que j'ai fait cela.* Une preuve que j'ai fait cela. Une marque que je connais votre frère, c'est que je pourrais vous dépeindre parfaitement sa physionomie.

— *Lettres de marque.* Acte du gouvernement qui autorise celui qui en est porteur à se faire justice lui-même aux dépens d'une nation ennemie. On ne voit pas bien quelle est la relation entre cette action particulière et les diverses significations que peut avoir le mot *marque.* On peut conjecturer avec raison que c'est par suite d'une confusion de mots que cette locution a été admise, car on devrait dire *lettres de marches*, *marches* dans le sens de frontière. En effet, les *lettres de marque* sont un acte qui autorise le sujet d'une puissance à passer les frontières, les marches, pour aller saisir sur la terre voisine ce qu'il pourra enlever, afin d'obtenir la réparation d'un tort qu'il a souffert et qu'on a refusé de réparer. ‖ Ne se dit guère plus que d'un acte du gouvernement qui contient l'autorisation d'armer et d'équiper en guerre un navire pour courir sur les ennemis de l'État. Les lettres de marque ne peuvent être accordées que par le ministre de la marine, si ce n'est dans les colonies, où les gouverneurs ont aussi le même droit.

— MARQUES. s. f. pl. Mar. Points de reconnaissance, comme montagnes, arbres, clochers, qui servent à déterminer l'endroit où l'on est quand le navire se trouve en vue du rivage.

MARQUÉ, ÉE. part. pass. du v. Marquer. S'empl. adjectiv. dans tous les sens du verbe. Linge marqué. Serviettes marquées. Ce maître des dieux et des hommes déclare net qu'il ne peut empêcher Sarpédon son fils de mourir dans le temps *marqué.* (Volt.) J'attendais le moment *marqué* dans ton arrêt. (Rac.) Ah! seigneur, si votre heure est une fois *marquée.* (Id.) Toutefois, la trace de ces deux statues est encore bien *marquée* à Rome. (Chateaub.)

J'attendais le moment *marqué* dans ton arrêt,
Pour oser de ton peuple embrasser l'intérêt. (Rac.)

Eh! seigneur, si votre heure est une fois *marquée*,
Le ciel de nos raisons ne sait point s'informer. (Id.)

— Dans un sens particulier, Évident. Avoir des soins marqués pour quelqu'un. Avoir des égards marqués pour quelqu'un. Tout ouvrage régulier doit avoir un but *marqué.* (La Harpe.) Lorsqu'il emporta la lumière, je jetai les yeux sur lui, et je vis une altération *marquée* sur sa physionomie. (X. de Maistre.)

— *Marqué par.* Il y a sur la surface de la terre des contrées élevées qui paraissent être des points de partage *marqués* par la nature pour la distribution des eaux. (Buff.) La destinée de Beaumarchais semble *marquée* de tout temps par les alternatives les plus bizarres et les contrastes les plus étranges. (La Harpe.) Le cimetière des Moraves est un jardin dont les allées sont *marquées* par des pierres funéraires, à côté desquelles on a planté un arbuste à fleurs. (Mme de Staël.) Ce sommet sacré est *marqué* par trois monuments, ou plutôt par trois ruines. (Chateaub.)

Gardons-nous toutefois, trop hardis interprètes,
De supputer les temps *marqués* par les prophètes
(Racine.)

— *Papier marqué.* Papier timbré. Le papier marqué porte l'empreinte du sceau public et la quittance du droit de contrôle.

— *Ouvrage marqué au bon coin.* Ouvrage très-bien fait. La prose poétique du Télémaque est *marquée* à un coin particulier, et porte l'empreinte du génie de Fénelon. (La Harpe.) ‖ V. COIN.

— *Avoir un goût marqué pour.* Avoir un goût particulier pour. Elle avait un goût marqué pour la musique, la poésie, les lettres.

— *Être marqué.* Avoir apporté en naissant quelque signe.

— *Être marqué au front, à la joue*, etc. Avoir quelque marque sur ces parties-là. ‖ *Être marqué au B. V. B.*

— *Être marqué de petite vérole.* Avoir sur le corps et principalement sur le visage des marques de petite vérole. Au physique, Grandet était un homme de cinq pieds, trapu, carré, ayant des mollets de douze pouces de circonfé-

son visage était rond, tanné, *marqué* de petite vérole. (Balzac.) Mon nouveau guide était un petit homme maigre, fort *marqué* de petite vérole. (Chateaub.)

— Fig. *Son fruit en sera marqué.* Se dit d'une femme qui désire avec ardeur une chose qu'elle ne saurait avoir.

— *Cheval marqué de tête.* Cheval qui a l'étoile ou la pelote au front.

— *Être marqué au livre rouge.* Être noté pour quelque faute.

— *Être marqué.* Au jeu de piquet. Avoir perdu l'avantage des points dans un des paris qui composent la partie. ‖ On dit substantivement dans un sens analogue, Un marqué. Deux marqués.

— *Avoir les traits marqués.* Avoir les traits prononcés. Les hommes ont les traits plus marqués que les femmes.

MARQUER. v. a. 1re conj. (pr. *mar-ké;* rad. *marque*). Mettre une marque, une empreinte à. Marquer de la vaisselle. Marquer du linge. Marquer des arbres. Marquer des serviettes, des draps. Marquer des moutons, des chevaux. On doit *marquer* le linge de ménage afin qu'il ne se perde ou ne s'égare pas lorsqu'on le donne à blanchir. (Lenorm.) Dieu a *marqué* la religion du même sceau de la vertu. (Chateaub.) On ne saurait trop admirer la sagesse de celui qui l'a *marqué* du sceau de la religion. (Id.)

— Dans le même sens, figurément. Il *marqua* de son sang ce jour infortuné. (Rac.)

Ta fureur. . . . .
D'un sang toujours nouveau *marquera* tous tes jours.
(Racine.)

Marquer de cette ignominie,
Le sang de mes aïeux qui brille dans Junie. (Id.)

— Particulièrement, Imprimer avec un fer chaud un signe flétrissant sur l'épaule de l'homme qui est condamné à cette peine. Marquer un forçat. C'est le bourreau qui marque les criminels. V. MARQUE.

— Faire impression par un coup, par une blessure, une brûlure. Il a reçu un coup de pierre qui l'a marqué au front, qui lui a marqué le front. Marquer au front d'un coup de sabre.

— Tracer, indiquer. Marquer le chemin que doit parcourir un char.

— Laisser des traces. Un torrent qui marque son passage par de grands ravages. Les armées marquent ordinairement leur passage par de grands désordres.

— Fig. Marquer son chemin par des traces de sa bonté. Marquer son passage par des traits de générosité. De grands malheurs ont marqué la fin de sa vie.

— Mettre une marque pour faire souvenir. Marquer un passage dans un livre. Marquer l'endroit où l'on a cessé de lire. Je lui ai marqué ce passage avec le crayon. Marquer son jeu. Marquer les points qu'on gagne au jeu. Marquer une chasse au jeu de la paume.

— Dans le sens moral, Fixer, déterminer. Ce que les destins ont marqué. Il a marqué sa place parmi les grands écrivains. Il doit se présenter aux heures qu'on lui a *marquées.* (Fléch.) Au vestibule obscur il *marque* une autre place. (Boil.)

Même il était dans Thèbes en ces temps malheureux
Que le ciel a *marqués* d'un parricide affreux. (Volt.)

Pour prix d'un triomphe si beau,
Ils ont au champ troyen *marqué* votre tombeau.
(Racine.)

— Désigner d'une manière précise. Les trois temps que *marquait* le prince. (Boss.) De ce port où la tempête l'avait jeté, il *marquait* les routes qui pouvaient sauver du naufrage. (Fléch.) Il lui *marquait* les justes mesures de sa grandeur. (Id.) Je lui *marque* le cœur où sa main doit frapper. (Rac.) Va *marquer* les écueils de cette mer terrible. (Boil.) Seuls de tous les peuples, ils ont constamment *marqué* leurs époques par des éclipses, par les conjonctions des planètes. (Volt.)

Le compagnon sans faute se va rendre
Devers l'endroit qu'Aminte avait *marqué;*
Le rendez-vous était bien expliqué. (La Font.)

Et bientôt la censure au regard formidable,
Sait, le crayon en main, *marquer* nos endroits faux.
(Boileau.)

— Indiquer. Son regard, son maintien marquent de la défiance. Sa taille, son maintien marquent bien ce qu'il est. Ces ornements *marquent* dans les hommes quelque dignité. (Boss.) Une fierté noble qui *marquait* la grandeur de sa naissance. (Id.)

Son frère au moins jusqu'à ce jour
Dans ses desseins n'a pas *marqué* d'amour. (Rac.)

— Spécifier de bouche ou par écrit. Marquer à quelqu'un ce qu'il doit faire. Exécuter rigoureusement les ordres qu'on nous a marqués. Ce que vous m'avez marqué dans votre lettre me fait grand plaisir.

— Signaler. Un monarque qui marque le commencement de son règne par des bienfaits. Marquer son avénement au trône par des réformes sages et utiles. La chaîne des sentiments qui ont *marqué* la succession de mon être. (J.-J. Rouss.)

— Témoigner, donner des marques de. Marquer à quelqu'un sa reconnaissance, son amitié, sa tendresse, son estime, son affection, son respect, sa bonne volonté. Marquer du respect, de l'estime, de l'amitié pour quelqu'un. Je lui ai marqué mon mécontentement, mon indignation. Il déchirait ses vêtements et *marquait* sa douleur. (Fléch.) On me verra toujours lui *marquer* mon respect. (Boil.)

les portes. Indiquer la place où il faut asseoir le camp, les logements qu'on doit occuper, les postes utiles à garder.

— Neutral. *Cette nouvelle allée commence à marquer.* Les arbres commencent à grandir.

— *Ce cheval marque encore.* Les creux de ses dents paraissent encore, et font connaître qu'il n'a pas plus de huit ans. ‖ *Il ne marque plus.* Les creux de ses dents ont cessé de paraître.

— *Le cadran solaire marque encore, ne marque plus.* Le soleil y donne encore, n'y donne plus.

— Fam. *Cela marquerait trop.* Cela serait trop remarqué. ‖ Dans un autre sens, Cela décèlerait trop l'intention qu'il faut cacher.

— *Cet homme ne marque point.* Ne se fait pas remarquer. ‖ Dans un sens analogue, *On ne trouve rien qui marque dans cet ouvrage.*

— Chass. Se dit du mâle de la perdrix grise, lorsqu'il a la crête couleur de feu, et le dessous de l'estomac d'un gris-roux.

— Escrim. Se dit d'un coup donné en plein dans le corps. Cette botte marque bien.

— SE MARQUER. v. pron. Marquer soi-même. Il a plu à la divine Providence de se *marquer* elle-même. (Boss.)

— Être marqué. L'époque de son retour ne saurait se marquer exactement.

MARQUESEC. s. m. Pêch. Sorte de filet dont les mailles sont fort serrées, et qui sert sur les côtes de Provence pour pêcher les amas de petits poissons appelés menuise.

MARQUETÉ, ÉE. part. pass. du v. Marqueter. S'empl. adjectiv. Ce marbre, ce jaspe sont bien marquetés. Les faons de biche sont marquetés jusqu'à un certain âge.

— Blas. Se dit des mouches représentées dans les armoiries, ayant sur les ailes des taches d'un autre émail que le corps. Porter d'azur aux trois abeilles d'or marquetées de sable.

MARQUETER. v. a. 1re conj. (dimin. de *marquer*). Il prend deux *t* devant un *e* muet : *Je marquette, tu marquettes, il marquette. Je marquetterai. Je marquetterais.* Marquer de plusieurs taches. Marqueter une peau en manière de peau de tigre. Il vient d'avoir une ébullition qui lui a marqueté la peau.

— SE MARQUETER. v. pron. Être marqueté ; se marquer de plusieurs taches. Sa peau s'est marquetée de taches rouges et bleues.

MARQUETERIE. s. f. (rad. *marque*). Techn. Ouvrage de bois de diverses couleurs appliqué par feuilles minces sur de la menuiserie, de manière à former des compartiments. Une table en marqueterie. Un parquet de marqueterie. Travailler en marqueterie. Un bel ouvrage de marqueterie.

— Se dit également des ouvrages de ce genre où au lieu de bois on emploie des métaux ou d'autres matières. Marqueterie d'or, d'argent, de nacre, d'ivoire.

— Ouvrage de marbre de diverses couleurs, formé de lames minces appliquées sur une dalle de pierre. Marqueterie sur lambris. Marqueterie sur sol d'une galerie.

— Art de faire des ouvrages de marqueterie. Bien connaître la marqueterie. Habile en marquetterie. La marqueterie est un art assez difficile. L'art de la marqueterie fut inventé en Orient et apporté par les Romains. Jean de Verme, contemporain de Raphaël, est le premier qui imagina l'art de teindre les bois avec divers ingrédients et des huiles cuites qui les pénètrent, et parvint à faire des perspectives en marqueterie.

— Fig. Ouvrage d'esprit composé de morceaux qui n'ont pas entre eux de véritable liaison. Se prend le plus souvent en mauvaise part. Ce discours est une vraie marqueterie. Poëme en marquetterie. Ce poëte travaille en marqueterie.

— *Lettres en marqueterie.* Lettres communes dans les manuscrits, et dont le corps est divisé en compartiments peints de couleurs diverses.

MARQUETEUR. s. m. Techn. Ouvrier qui travaille en marqueterie. Un bon marqueteur. Un habile marqueteur. Outre les bois précieux et aromatiques, les marqueteurs emploient l'or, l'étain, l'argent, le cuivre, l'écaille de tortue, l'ivoire, la corne, la nacre de perle et autres matières. Une chose très-importante dans l'art du *marqueteur*, c'est de connaître la manière de teindre les bois indigènes, non-seulement pour imiter les couleurs des bois exotiques, mais pour obtenir toutes les couleurs et leurs différentes nuances. (Lenorm.)

— Fig. Ecrivain ou poëte qui fait des ouvrages composés de morceaux qui n'ont aucune liaison. Se prend le plus souvent en mauvaise part. Cet orateur m'a fait l'effet d'un marqueteur.

MARQUETTE. s. f. Pain de cire vierge. Une marquette de cire.

MARQUEUR, EUSE. s. Celui, celle qui marque. Marqueur de cuirs, de draps. Marqueuse de linge. Habile marqueuse.

— Se dit particulièrement, à divers jeux, de celui qui marque les points de chaque joueur. Demander au marqueur si le coup est bon.

— Anc. art. milit. Nom sous lequel les anciennes ordonnances désignent l'officier chargé de marquer les logements.

MARQUIS. s. m. (pr. *mar-ki* ; du bas lat. *marquensis*, comte d'une marche). Titre que por-

des marches, des frontières d'un Etat. Le marquis de Brandebourg.

— Plus récemment, Titre de dignité qu'on donnait à celui qui possédait une terre érigée en marquisat par lettres patentes.

— Aujourd'hui, Titre de noblesse confirmé ou conféré par le roi. Un marquis est plus qu'un comte et moins qu'un duc. Monsieur le marquis de.

— Par dérision. Nom donné aux jeunes gens qui prennent des airs avantageux. Il fait le marquis. C'est un marquis.

— Fig. et fam. *Marquis de Carabas.* Homme qui possède ou qui se vante de posséder un grand nombre de fiefs. C'est un marquis de Carabas.

> Il marche en branlant
> Son sabre innocent,
> Chapeau bas, chapeau bas,
> Gloire au marquis de Carabas. (Béranger.)

— Ce mot a pour féminin correspondant *marquise*. V. MARQUISE.

MARQUISAT. s. m. (pr. *mar-ki-za*). Titre de dignité qui était attaché à une terre, dont la seigneurie s'étendait sur un certain nombre de paroisses. Terre érigée en marquisat. Un domaine ne pouvait être érigé en marquisat que par lettres patentes du roi.

— Terre même qui avait ce titre. Posséder un marquisat. Le marquisat de.

MARQUISE. s. f. Titre que l'on donne à la femme d'un marquis. Madame la marquise. La marquise de.

— Par iron. Femme qui se donne des airs d'importance. Elle fait la marquise. C'est une marquise.

— Tente ordinairement rayée et d'une coupe élégante, confectionnée en fort coutil, pour prévenir l'infiltration de l'eau, et que l'on met par dessus celle des officiers. Tendre une marquise.

— Mar. Deuxième tente que l'on place au-dessus de celle du gaillard d'arrière, dans les chaleurs insupportables de la zone torride.

— Techn. Dans le midi de la France, Grande tente divisée en cabinets où les baigneurs se déshabillent.

— Bot. Variété de poire pyramidale, assez grosse, d'un vert jaunâtre tacheté de gris, à chair fondante et sucrée, mûrissant en novembre et en décembre.

MARQUISE. Géogr. Ch.-l. de cant. (Pas-de-Calais), arrondissement de Boulogne ; 2,000 h.

MARQUISES (Iles). Géogr. Iles situées dans le grand Océan équinoxial, sous environ 138 à 141° de long. or., et sous 8 à 11° de lat. S. Il y en a cinq principales, savoir : Fatouiva, Motane, Tahouata, Ohivasa et Fetongou. Elles furent découvertes en 1595 par le navigateur espagnol Alvaro Mendana. Ce n'est qu'en 1791 que d'autres îles situées au nord et nord-ouest des précédentes ont été découvertes par Ingraham, navigateur américain. Il les nomma *îles de Washington*. Les îles Marquises et Washington forment un même archipel auquel on donne le nom de Mendana. Une race d'hommes forts et grands, à teint basané, belliqueux et anthropophages, habite cet archipel au nombre d'environ 50,000 individus. La polygamie est en usage chez eux, ainsi que la prostitution des femmes aux étrangers.

MARQUISER. v. a. 1re conj. Qualifier de marquis. Marquiser un roturier.

— Donner le titre de marquis à. Marquiser un baronnet.

— SE MARQUISER. v. pron. Prendre le titre de marquis. Depuis que de son chef chacun s'est *marquisé*. (Scarron.)

MARQUISOTTE. s. f. (dimin. de *marquise*). Petite marquise, marquise de fraîche date. Vieux.

MARQUOIR. s. m. Techn. Instrument qui sert à marquer, à l'usage des tailleurs et des couturières.

— Modèle pour guider dans l'apprentissage de la marque du linge.

MARRANE. adj. et s. des 2 g. Nom que les Espagnols donnent aux Maures ou aux descendants des Maures. Ce mot pour un Espagnol est une insulte grossière.

MARRAINE. s. f. (du lat. *mater*, mère). Celle qui tient un enfant sur les fonts baptismaux. Le parrain et la marraine. La filleule porte ordinairement le nom de sa marraine.

— Par extens. Celle qui baptise, qui donne un nom à quelque chose avec ou sans cérémonie. La femme du maire est la marraine de la cloche.

MARRE. s. f. Sorte de pelle large et courbée.

— Sorte de grosse pioche.

— Anc. jurispr. *Prise de marre.* Saisie des instruments de labourage pour cens non payé.

MARRENEUR. s. m. Agric. Ouvrier qui laboure avec la marre.

MARRER. v. a. 1re conj. Labourer avec une marre. Marrer son champ.

MARRI, IE. adj. Fâché, repentant. Être marri d'avoir offensé Dieu. Avoir le cœur marri, l'âme toute marrie. Il est vieux et presque inusité.

MARRON. s. m. Bot. Fruit du marronnier. Abattre des marrons. Quelques bêtes fauves mangent les marrons d'Inde avec avidité, mais

l'homme.

— Particulièrement Fruit du châtaignier le plus petit du genre que l'on cultive principalement aux environs de Lyon, et dans nos départements de la Haute-Vienne et de la Creuse. Le marron de Lyon est presque rond, recouvert d'une pellicule extérieure, d'un roux brun et rude au toucher. Marrons grillés. Marrons bouillis, rôtis.

— *Marrons glacés.* Marrons confits dans le sucre.

— Prov. et fig. *Se servir de la patte du chat pour tirer les marrons du feu.* Se servir adroitement d'un autre pour faire une chose dangereuse, dont on espère de l'utilité et qu'on n'osa faire soi-même. ‖ *Il est allé rôtir les marrons.* Se dit lorsqu'une personne sort du jeu sans argent.

— Couleur qui imite celle du marron. Le marron est une bonne couleur pour les vêtements.

— adjectiv. Dont la couleur approche de celle du marron. Couleur marron. Un habit de couleur marron. Un habit marron. Du drap marron.

— *Marron noir.* Espèce d'agaric de la famille des calottins de pierre ou de bois, ayant le port du champignon de couche. Il est de couleur de marron foncé au-dessus. ‖ *Marron de cochon.* Les racines du cyclame commun. ‖ *Marron d'eau.* Les fruits de la macre. ‖ *Marron rôti.* Nom vulgaire d'une espèce de sabot.

— Ichthyol. Espèce de poisson du genre squale.

— Moll. *Marron pourpre.* Nom marchand du murex ricinus. ‖ *Marron épineux.* Conchifère du genre came.

— Artif. Espèce de pétard de forme cubique, fait d'un fort carton entouré d'une ficelle enduite de goudron.

— Art milit. Pièce de cuivre ou petit anneau de fer que les rondes déposent à chaque poste, dans une boîte destinée à cet usage. Les marrons servent à constater que le service des rondes s'est fait avec exactitude.

— Cost. Grosse boucle de cheveux noués avec un ruban. Elle avait des marrons sur les oreilles.

— Techn. Grumeau qui reste dans la pâte de farine, lorsqu'elle a été mal pétrie.

— Impr. Ouvrage imprimé clandestinement. ‖ Caractère découpé dans des feuilles de cuivre. On s'en sert avec un pinceau et de la couleur pour tracer des lettres et des mots entiers sur des ballots, de petites affiches, etc.

MARRON, ONNE. adj. Se dit dans les colonies des animaux domestiques qui s'échappent des habitations.

— Se dit surtout d'un nègre ou d'une négresse qui s'est enfui de chez son maître. Nègre marron. Négresse marronne. Dans les colonies, les blancs vont à la chasse des nègres *marrons* ou fuyards, et les tuent à coups de fusil comme des bêtes. (Virey.)

— subst. Le *marron* est surtout le nègre qui s'est enfui de l'habitation de son maître, et qui se cache dans les bois, les cavernes, les montagnes, pour échapper aux châtiments rigoureux dont on l'accable. (Virey.)

— Qui exerce sans titre, sans commission, l'état d'agent de change, de courtier, d'imprimeur. C'est un courtier marron. C'est un imprimeur marron.

— subst. C'est un marron.

MARRONNAGE. s. m. Etat d'un esclave fugitif. Réprimer le marronnage. On a souvent employé les mesures les plus atroces pour réprimer le marronnage.

— Etat d'un agent de change, d'un courtier, d'un imprimeur, qui exerce sans titre, sans commission. Exercer le marronnage. Le marronnage est une espèce de contrebande. Il ne paraît pas que la pénalité et le privilége soient suffisants pour tuer le *marronnage*. (Dict. de comm.)

MARRONNER. v. a. 1re conj. Friser les cheveux en grosses boucles. Ne se dit plus.

MARRONNER. v. n. Vieux mot qui a signifié Faire le métier de pirate, de corsaire.

— Il se dit populairement dans le sens de Murmurer, se plaindre.

MARRONNIER. s. m. Bot. Genre de la famille des hippocastanées. C'est un arbre de deuxième grandeur, portant sur un tronc droit une large tête pyramidale garnie d'un très-beau feuillage à cinq et à sept folioles oblongues de grandeur inégale et partant, comme les rayons d'un parasol, du sommet d'un long pétiole. Sur ce feuillage d'un vert foncé se détachent agréablement, dès le mois de mai, de grands bouquets de fleurs blanches panachées de rouge, placées au bout du rameau qui les porte. A cet élégant appareil succèdent des fruits de la grosseur et de la figure de la châtaigne. On le multiplie aisément, il ne demande d'autres soins que d'être débarrassé dans les premières années des herbes qui l'entourent. Le marronnier commun, qu'on nomme aussi marronnier d'Inde, n'est pas originaire de l'Inde comme son nom semble l'indiquer, mais de l'Asie Mineure, le premier qui parvint en France y fut apporté de Constantinople en 1615. Les autres espèces de marronniers sont le marronnier de l'Ohio, le marronnier rubicond, et le marronnier à gros panaches de fleurs.

> ...s'arrondissent en voûte et nous cachent les nues. (Castel.)

MARRUBE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones de la famille des labiées. Les marrubes sont des plantes herbacées vivaces, à feuilles simples opposées et à fleurs disposées par verticilles axillaires, accompagnés de bractées. On en connaît aujourd'hui une trentaine d'espèces reconnaissables à leur odeur musquée.

MARS. (pr. *Mârss*). Myth. Dieu de la guerre, fils de Jupiter et de Junon. Son éducation fut confiée à Priape. Ses amours avec Vénus sont très-célèbres. Vulcain, averti par Apollon, tendit des rets invisibles dans lesquels les amants furent pris. Il favorisa les Troyens dans la guerre de Troie. Les Romains lui rendaient un culte plus grand que les Grecs. On le représentait sous la figure d'un homme grand et fort, armé d'un casque, d'une lance, d'un bouclier, et assis sur un char attelé de deux coursiers appelés la Fuite et la Terreur. Le coq et le vautour lui étaient consacrés. Ses enfants sont Hermione, qu'il eut de Vénus ; Romulus et Rémus, nés de Rhée, et Evadné qu'il eut de Thébé.

— Epith. Audacieux, fier, intrépide, furieux, indomptable, implacable, homicide, inhumain, sanguinaire, redoutable.

— Périphr. Le fils de Junon, le dieu de la Thrace, le dieu de la guerre, le dieu des combats, le dieu qui préside aux combats, le dieu des guerriers.

— Poét. *Les jeux de Mars.* Se dit pour les combats. ‖ *Les champs de Mars.* Le lieu où se livre une bataille. *Les travaux de Mars.* Les travaux de la guerre. ‖ *Le métier de Mars.* Le métier de la guerre, la profession des armes. ‖ *L'école de Mars.* L'apprentissage de la guerre. ‖ *Les enfants, les nourrissons, les favoris de Mars.* Les guerriers.

> Pour lui *Mars* n'ouvre point sa glorieuse école :
> Il n'est point conquérant, mais il est agricole. (Del.)

— *La ville de Mars.* Rome.

— *Champ de Mars.* V. CHAMP.

— Une des planètes de notre système, la quatrième dans l'ordre des distances au soleil. Sa lumière rougeâtre et toujours trouble indique l'existence d'une atmosphère. Elle exécute sa révolution autour du soleil en 686 jours 23 heures 30 minutes 39 secondes. Son volume est à peine le sixième de celui de la terre. La durée de la rotation de Mars sur lui-même est de 24 heures 31 minutes 21 secondes 3 dixièmes.

— Troisième mois du calendrier grégorien en usage dans toute la chrétienté. Il est composé de trente et un jours. C'est du 19 au 23 de ce mois que le soleil entre dans le premier signe septentrional du Zodiaque, ou le Belier. Le mois de mars est la saison de refloresceence pour notre hémisphère. Le 2 mars. Le 20 mars. Le mois de mars. La lune de mars. A la mi-mars. Les giboulées de mars. La bière de mars. Les blés de mars. Au mois de mars, les oiseaux font leurs nids et la terre se couvre de verdure et de fleurs. Le mois de *mars* est parmi les peuples septentrionaux celui de l'année qui a acquis le plus de célébrité, et fut le plus signalé par des fêtes riantes et magnifiques, qui dureront autant que le monde. (D.-Baron.)

— Troisième mois du calendrier de Numa. Chez les Romains, les calendes de mars étaient signalées par plusieurs cérémonies. En l'honneur du retour du soleil, on renouvelait sur l'autel de Vesta le feu sacré, pris au foyer même du soleil avec un miroir ardent.

— Par extens. Menus grains qu'on sème au mois de mars, tels que les orges, les avoines, les millets. S'il ne pleut pas, tous les mars sont perdus. Le temps sera favorable aux mars.

— Alchim. Le fer.

— Entom. Espèce de papillon de jour du genre nymphalie.

MARSANA. s. m. Bot. Arbrisseau connu aussi sous le nom de *buis de Chine*.

MARSANNE. Géogr. Ch.-l. de cant. (Drôme), arr. de Montélimart ; 1,600 hab.

MARSDÈNE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, famille des apocynées. La marsdène odorante est un arbrisseau de la Nouvelle-Hollande dont les tiges sont redressées, ramifiées. La marsdène veloutée et la marsdène en bec ont les tiges grimpantes.

MARSE. adj. et s. des 2 g. Géogr. anc. Nom d'un peuple d'Italie, dans le Samnium, près du lac Fucin. Les Marses passaient pour les plus braves guerriers d'Italie. Ils eurent la plus grande part dans la guerre des alliés contre Rome, à la tête desquels ils figuraient. Ils étaient de la même race que les Sabins et réputés autochthones. ‖ Nom d'un peuple germain de la race des Istevons. Les Marses, défaits par Germanicus, abandonnèrent les bords du Rhin pour s'établir près de l'Elms.

MARSEILLAIS, AISE. adj. et s. Habitant de Marseille. Un Marseillais. Une Marseillaise. Barbaroux était Marseillais. Une femme marseillaise.

— Qui appartient à Marseille ou à ses habitants. Des vaisseaux marseillais. Mœurs, coutumes marseillaises.

— Hist. S'est dit particulièrement des Fédérés venus du midi de la France à Paris, lors de la seconde fête annuelle de la fédération, le 14 juillet 1792. Les fédérés marseillais demandèrent l'abolition de la royauté dès le 3 août, et prirent part à l'attaque des Tuileries le 10 du

— Hist. *La Marseillaise.* Hymne patriotique et guerrier, dont les paroles et la musique furent composées à Strasbourg par un officier du génie, Rouget de Lisle, en 1792. Il avait été fait pour l'armée du Rhin, et en conséquence reçut de son auteur le titre de *Chant de guerre de l'armée du Rhin* ; mais bientôt les Marseillais l'ayant fait connaître à Paris, on l'y baptisa du nom de *Marseillaise*, ou *Hymne des Marseillais*. C'est le seul nom qui lui soit resté.

MARSEILLE. Géogr. Grande ville de France, ch.-l. du départ. des Bouches-du-Rhône, avec un port sur la Méditerranée, le plus considérable de France par son commerce. Evêché ; chef-lieu de la 8e division militaire. Lazaret, manufactures, savon, huile d'olive, eaux-de-vie, liqueurs, anchois, grains, fruits secs et confits, laines, peaux, cuirs, et denrées coloniales, 146,000 hab.

— Hist. Marseille, appelée *Massilie* dans les temps anciens, fut fondée par les Phocéens d'Ionie vers l'an 600 av. J.-C., et devint bientôt, par son heureuse situation et par les lu-

mières de ses habitants, une ville puissante, capable de prêter des secours efficaces à Rome même. Au moyen âge, la république oligarchique de Marseille fut réunie au comté de Provence par Charles d'Anjou, en 1257, et elle passa en 1481 sous la domination des rois de France. Elle se défendit contre le connétable de Bourbon en 1524, et contre Charles-Quint en 1536. Louis XIV y vint apaiser une sédition en 1660, et y fit construire le fort Saint-Jean. Marseille fut ravagée par la peste à diverses époques. La dernière invasion de ce fléau est connue sous le nom de *peste de Marseille.* Marseille est une des plus anciennes villes de France. Appelée par Cicéron l'*Athènes des Gaules*, par Pline la *maîtresse des études*, elle voyait se presser dans ses lycées la plus brillante jeunesse de Rome, avide d'y puiser le goût des lettres et cette fleur de langage, ce doux atticisme transmis par l'Ionie.

MARSELLE. s. f. Bot. Un des noms vulgaires de la viorne.

MARSETTE. s. f. Bot. Nom vulgaire d'une graminée commune dans les prés.

MARSHALLIE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones à fleurs composées, famille des corymbifères. La marshallie à feuilles lancéolées et la marshallie à larges feuilles croissent dans les montagnes de la Caroline.

MARSILÉE. s. f. ou **MARSILÉA.** s. m. Bot. Syn. de Rhizophylle.

— Genre de la famille des rhizospermes ou marsiléacées. Les marsilées sont des plantes à tige filiforme, rampante, rameuse, poussant de distance en distance des faisceaux de racines. Les espèces principales sont la marsilée à quatre feuilles, qui se rencontre dans les lacs, dans les marais, la marsilée du Coromandel, et la marsilée d'Egypte.

MARSILÉACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une marsilée. || MARSILEACÉES. s. f. pl. Petite famille de plantes ayant pour type le genre marsilée. Les marsiléacées rampent au fond des eaux stagnantes et peu profondes.

MARSIPPOSPERME. s. m. Bot. Syn. de Jonc à grandes fleurs.

MARSOUIN. s. m. Mamm. Genre de mammifères cétacés de la famille des dauphins. Les marsouins ont la tête obtuse et arrondie, et se distinguent par là des dauphins. Ce genre renferme sept espèces, dont les plus communes sont le marsouin commun, long de 1 mètre à 1 mètre 50 cent., au corps en forme de fuseau, ayant la partie dorsale teinte d'une couleur sombre, aux reflets violacés ou verdâtres, le marsouin globiceps, le marsouin épaulard, et le marsouin beluga.

— Mar. Pièce de bois qui relie la carlingue à l'étrave et à l'arcasse. || Tente placée en avant du mât de misaine.

MARSUPIAL, ALE. adj. (du lat. *marsupium*, bourse, poche). Mamm. Qui a la forme d'une bourse. || Qui porte une bourse. || *Os marsupiaux.* Appareil osseux spécial qui se trouve chez les quadrupèdes appelés *marsupiaux*, tant mâles que femelles, et qui forme une espèce d'appendice des os iliaques. || MARSUPIAUX. s. m. pl. Famille de mammifères. Ces animaux singuliers sont surtout remarquables par l'appareil génital des femelles. On distingue chez les marsupiaux deux gestations : l'une, que l'on nomme *uterine*, a lieu dans la matrice. Au bout de vingt à vingt-six jours de gestation utérine, ces animaux mettent au jour des petits à peine ébauchés, et ces embryons viennent, par un mécanisme singulier, se fixer aux mamelles au moyen de la bouche. Ces mamelles sont toujours abdominales et le plus souvent placées dans une bourse ou poche formée par un repli de la peau. Alors il se passe ce que l'on peut appeler une seconde gestation ou gestation marsupiale ou mammaire. A la fin de la première gestation, ces animaux ne pèsent qu'un gramme; au bout de quinze jours de la seconde, ils atteignent la taille d'une souris ; quand ils ont celle d'un rat, ils n'adhèrent plus aux mamelles, mais ils les reprennent à volonté. Parmi les marsupiaux on distingue le genre sarigue.

MARSUPIALITÉ. s. f. Mamm. État d'un mammifère qui offre l'organisation des marsupiaux.

MARSUPIE. s. f. (du lat. *marsupium*, bourse). Vieux mot qui a signifié Gibecière, bourse.

MARSUPIFLORE. adj. des 2 g. (ét. lat. *marsupium*, bourse; *flos*, fleur). Bot. Qui a des fleurs comparables à des bourses.

[illegible] bourse). Zooph. Nom donné à des fossiles qui se trouvent dans différentes localités de l'Angleterre, et qui paraissent appartenir à la famille des échinides.

MARSYAS. Myth. Fils d'Hyagnis, d'Olympus et d'OEnagrus, né à Célènes en Phrygie. Il inventa et perfectionna la flûte. Il osa rivaliser avec Apollon, qui l'écorcha vif.

On se rappelle encor le sort de *Marsyas*,
Puni d'un vain défi par un cruel trépas. (Désaintanges.)

— S'emploie comme nom commun, et comme synonyme de Sot, ignorant.

A mépriser cet art (l'art des vers) les sots trouvent leur
Mais, grâce à la raison, je n'ai point partagé (compte ;
Des *Marsyas* du temps l'ignorant préjugé. (Baour.)

— Géogr. Fleuve de Phrygie qui se jette dans les Méandres.

— Ant. rom. Figure d'une divinité champêtre, du genre de celles des faunes et des silènes, dont les Romains ornaient leurs fontaines.

MARSYPOCARPE. s. m. (du lat. *marsupium*, bourse; et du gr. καρπός, fruit). Bot. Nom donné par quelques botanistes à la bourse à berger. V. THLASPI.

MARTAGON. s. m. Bot. Espèce de lis dont les pétales sont renversées et recourbées. Le martagon du Canada est le lis superbe.

MARTE ou **MARTRE.** s. f. (du lat. *martes*, même signif.). Mamm. Genre de carnassiers digitigrades. On réunissait autrefois sous ce nom un grand nombre de mammifères carnassiers qui ont six incisives en haut et en bas, celles de la mâchoire inférieure comme entassées et irrégulièrement rangées. Aujourd'hui on a généralement réduit le genre marte aux quatre espèces suivantes : les putois, les zorilles, les martes proprement dites, les gloutons. Les martes ont le corps allongé, vermiforme, les pieds courts, terminés par cinq doigts armés d'ongles crochus et acérés, la queue médiocrement longue, garnie de poils longs et soyeux. Ces animaux répandent une odeur infecte qui provient d'une matière particulière sécrétée par de petites glandes situées au pourtour de l'anus. Ils portent l'instinct de la destruction au plus haut degré, et s'attaquent quelquefois à des animaux sept à huit fois plus grands qu'eux. La forme allongée des martes leur donne la facilité de s'introduire dans les habitations des hommes, où elles détruisent toutes les volailles et se repaissent ensuite de leur sang et de leur cervelle. Dans les campagnes, elles recherchent les nids des oiseaux pour en manger les œufs ou en dévorer les petits. Les fourrures des espèces de ce genre composent la base du commerce de pelleteries. Elles se tirent de différents pays, mais les plus belles viennent du Canada, de la Biscaye et de la Prusse. Il y a une sorte de fourrure de marte plus estimée que les autres, que l'on appelle marte zibeline, et qui se tire en grande partie de Moscovie, par la voie d'Arkhangel. On trouve des martes dans tous les pays froids ou tempérés de l'Europe, de l'Afrique, de l'Amérique et de l'Asie. La Nouvelle-Hollande est la seule contrée qui n'en ait pas encore fourni. La *martre* naît pour nous dans le fond des déserts. (Lemierre.)

— Peau de la marte, lorsqu'elle est employée en fourrure. Un manchon de marte. Une robe fourrée de marte. Il faut plusieurs douzaines de martes pour garnir ce manteau.

— Prov. et fig. *Prendre marte pour renard.* Se méprendre, se tromper, prendre une chose pour une autre.

MARTEAU. s. m. (du celt. *martol ;* ou de l'ital. *martello*). Techn. Instrument de percussion en fer et acier, plus ou moins pesant, et de formes diverses, suivant l'usage qu'on en fait ; il est traversé par un manche en bois de figure ovale, sur l'un des bouts duquel il est fortement fixé. La tête d'un marteau. Le manche d'un marteau. L'œil d'un marteau. Marteau de menuisier, de serrurier, de couvreur, de bourrelier, de chaudronnier, de charpentier, de cordonnier, etc. Marteau de forge. Battre au marteau, avec le marteau. De gros marteaux. Ici, les fers de la Norwége s'enflamment et s'amollissent sous le *marteau* des forgerons. (A.-Mart.)

— Arqueb. *Marteau à frapper devant.* Marteau qui sert à forger les grosses pièces de fer, ainsi nommé parce que l'ouvrier qui le tient se place devant l'enclume pour frapper, pendant que de l'autre côté un autre ouvrier tient le fer à forger d'une main et frappe de l'autre avec le marteau à main. || *Marteau à main.* Marteau un peu moins gros que le marteau à frapper devant, et qui sert pour forger des pièces de moyenne grosseur.

— Bijout. *Marteau à emboutir.* Marteau dont la plane est convexe, et qui sert à creuser un vase sur une espèce de moule qui a la même forme et qu'on nomme *dé.* || *Marteau à sertir.* Marteau très-petit ayant une tranche et une plane, la panne arrondie en goutte de suif, et la tranche obtuse, dont les bijoutiers se servent pour rabattre les sertissures d'une garniture.

— Constr. *Marteau à ardoise.* Marteau qui sert à tailler l'ardoise et à la percer pour faire les trous des clous.

— Ébén. *Marteau à plaquer.* Marteau dont la panne est fort large, à l'usage des ébénistes.

— Horlog. Pièce qui frappe sur le timbre pour annoncer les heures.

— *Ouvriers à marteau.* Tous ceux qui dans leur état se servent de cet instrument, tels que [illegible] ferblantiers, les chaudronniers, les batteurs d'or, etc.

— Se dit de quelques instruments qui servent à heurter, à cogner, à frapper. Le marteau d'une porte.

— Fact. d'instr. Petites tringles de bois que l'on fait mouvoir en touchant le clavier d'un piano, et dont une extrémité garnie de peau sert à frapper les cordes de l'instrument.

— Phys. *Marteau d'eau.* Tube de verre terminé dans sa partie supérieure par une boule creuse et remplie d'eau mêlée d'esprit de vin, pour qu'elle ne gèle pas. On purge cette eau d'air en la faisant bouillir; on ferme hermétiquement l'extrémité de la boule ; l'eau tombe au fond du tube, qui a été privé d'air, lorsqu'on l'agite, comme un corps solide, et comme tomberait la pluie si l'atmosphère ne lui opposait pas de résistance et ne la divisait pas en gouttes.

— Astron. Pinnule mobile sur une arbalète.

— Techn. Les deux morceaux de fer qui embrassent de chaque côté le coffre d'une étrille.

— Anat. Un des quatre osselets de l'ouïe renfermés dans la caisse du tambour, ainsi nommé à cause de sa forme qui rappelle celle d'un marteau.

— Admin. forest. Instrument de fer dont on se sert pour faire le martelage, marquer dans les forêts les arbres qui sont propres à la marine. Ces marteaux portent l'empreinte d'une ancre surmontée du sceau de l'Etat. Les contrefacteurs de ces marteaux sont punis des travaux forcés à temps.

— Art milit. Sorte d'arme offensive qui était faite à peu près comme un marteau.

— Loc. prov. *Ne pas être sujet à un coup de marteau.* Ne point être assujéti à obéir sur-le-champ et au premier signal. || *Il vaut mieux être marteau qu'enclume.* Il vaut mieux faire du mal que de le souffrir.

— Fig. et prov. *Être entre le marteau et l'enclume.* Être dans une telle situation que, de quelque côté que l'on se tourne, on trouve de l'embarras, de l'inconvénient. Je me vois de tous côtés entre l'enclume et le *marteau.* (Volt.)

— Fig. et fam. *Graisser le marteau.* Donner de l'argent au portier d'une maison, afin de s'en faciliter l'entrée. On n'entrait point chez nous sans graisser le *marteau.* (Rac.)

— Fig. et fam. *Perruque à trois marteaux.* Perruque qui avait une longue boucle entre deux nœuds.

— Fig. et fam. *Avoir un coup de marteau, un petit coup de marteau.* Avoir quelque manie, quelque bizarrerie. Il semble que la science entête les gens et leur donne, comme l'on dit, un coup de *marteau* à la tête. (Charr.)

— Fig. On disait d'un avocat habile, mais intéressé, que, pour lui faire entrer une affaire dans la tête, il fallait l'y enfoncer avec un *marteau* d'or. (Noël.)

— *C'est un diamant sous les marteaux.* Se dit d'une personne ferme et inflexible.

— Bot. Un des noms vulgaires du narcisse.

— Conchyl. Genre de coquilles bivalves de la famille des submytilacées. Les espèces de ce genre, qui est pour ainsi dire intermédiaire aux vulselles et aux pernes, n'ont encore été trouvées que dans les mers de l'Inde et de l'Australasie; on distingue six espèces : le marteau vulgaire, le marteau blanc, le marteau normal, le marteau vulsellé, le marteau retus, le marteau raccourci.

— Crust. *Marteau d'eau.* Branchipe stagual auquel on a donné ce nom à cause des mouvements brusques que fait cet animal en nageant et qu'on a comparés à des coups de marteau.

MARTÉGAL. s. m. Pêch. Sorte de brégin.

MARTEL. s. m. Marteau. Vieux mot qui n'est plus usité que dans cette location : *martel en tête*, souci, inquiétude. Cette affaire lui donne, lui met martel en tête. Il en a martel en tête. La coquetterie de sa femme lui met martel en tête.

— On a employé ce mot au figuré ainsi que nous le voyons par le mot de *martel*, que l'on a donné à Charles, un de nos maires du palais; ce surnom lui vient, parce qu'il battait ses ennemis comme le marteau bat le fer quand on le forge.

MARTELAGE. s. m. Adm. forest. Marque que les agents des eaux et forêts font avec leur marteau aux arbres qu'on veut réserver dans les triages mis en vente. La marine a le droit de choisir et de faire marteler dans les forêts de l'Etat, dans celles des communes et des particuliers, les arbres propres aux constructions navales.

— Empreinte qui résulte du martelage.

MARTELÉ, ÉE. part. pass. du v. Marteler. S'empl. adjectiv. Fait au marteau. Vaisselle martelée.

— Numism. *Médaille martelée.* Celle dont on a effacé le revers, qui était commun, pour frapper à la place un revers rare.

— Mus. *Trille martelé.* Trille bien frappé et dans lequel les deux sons se font entendre distinctement.

— Fig. *Vers martelés.* Vers péniblement composés, dans lesquels on sent l'effort [illegible] travail.

MARTELÉES. s. f. pl. Véner. F[illegible] des bêtes fauves qui n'ont pas d'aiguillon[illegible] extrémités.

MARTELER. v. a. 1re conj. (rad. *marteau*, [illegible] muette. *Je martèle, tu martèles, il martèle*, etc. Battre à coups de marteau. Marteler de la vaisselle d'étain. Marteler un morceau de fer.

— Fig. Faire avec effort un travail d'esprit. Il martèle ses vers. Il martèle sa diction.

Qui de son lourd marteau *martelant* le bon sens,
A fait de méchants vers douze fois douze cents.
(Boileau.)

— Donner de l'inquiétude, causer du souci. Cette affaire me martèle le cerveau, ou simplement me martèle. Je viens pour soulager le mal qui me *martèle.* (Volt.) Dieu *martèle* les mauvais princes de mille tintoins, qui sont autant de bourreaux en leur conscience. (Et. Pasq.)

— Admin. forest. Marquer avec un marteau les arbres qui sont à abattre.

— SE MARTELER. v. pron. Fig. Se tourmenter, s'inquiéter. Se marteler le cerveau.

— v. n. Même sens que l'actif. Marteler sur l'enclume.

— Faucon. Faire son nid, en parlant des oiseaux de proie.

MARTELET. s. m. (diminut. de *martel*). Techn. Petit marteau dont quelques ouvriers se servent pour des ouvrages délicats.

MARTELET. s. m. Ornith. Nom vulgaire du martinet noir.

MARTELEUR. s. m. Techn. Celui qui dans une forge est chargé de faire travailler le marteau.

MARTELINE. s. f. Techn. Marteau de sculpteur dont un des côtés est armé de dents pour gruger le marbre.

MARTELLEMENT. s. m. Anc. mus. Sorte d'agrément de l'ancien chant français ; espèce de trille qui se faisait en descendant diatoniquement.

MARTELLIEN. adj. m. Littér. Se dit des vers héroïques de la poésie italienne. Les vers martelliens sont rimés et ont quatorze syllabes.

MARTELLO. s. m. Fortif. Genre de tours ou fortins, propres à la défense des côtes. Martello est le nom de l'ingénieur corse qui a inventé cette sorte de défense. Un martello. Une tour à la martello.

MARTEROR ou **MARTROR.** s. m. Diplom. Nom qui dans les dates des anciennes chartes indique la Toussaint.

MARTHE (Sainte). Sœur de Lazare et de Marie de Béthanie, fut pendant quelque temps l'hôtesse du Seigneur. On ne sait rien de certain sur ce qu'elle devint après la mort du Christ.

MARTIAL (M. Valérius Martialis). Poète latin, né à Bilbilis, en Espagne, l'an 40 de J.-C., mort en 103. On a de lui treize livres d'épigrammes.

MARTIAL, ALE. adj. (pr. *mar-ci-al;* du lat. *martialis*, même signif.) Guerrier, belliqueux. Courage martial. Humeur martial. Air martial. Il a rapporté de ses campagnes un certain air *martial* qui lui sied bien. (J.-J. Rouss.) Cette fureur *martiale* avait passé toutes les bornes sous Charles XII, mais elle s'éteignit après la mort tragique de cet homme extraordinaire. (Rayn.)

— *Cour martiale.* Nom qui a été donné sous la République à tous les conseils de guerre.

— *Loi martiale.* Loi qui autorise l'emploi de la force armée dans certains cas, et en observant certaines formalités. La loi martiale a été promulguée le 21 octobre 1789. Proclamer la loi martiale.

— Chim. Se dit des substances dans lesquelles il entre du fer. Pyrite martiale. Terre martiale. Eau martiale. Préparations martiales. Remèdes martiaux. Ce mot est synonyme de ferrugineux, aujourd'hui peu usité.

— Myth. lat. Surnom de Jupiter et de Junon.

— Ant. rom. *Jeux martiaux.* Jeux institués en l'honneur de Mars.

MARTIALISÉ. part. pass. du v. Martialiser. Invariable.

MARTIALISER. v. n. 1re conj. (pr. *mar-ci-a-li-zé*). S'est dit quelquefois dans le sens de faire la guerre. J'ai politiqué, financé, *martialisé* de reste. (Fréd. le Grand.)

MARTICHORAS. s. m. Myth. parse. Un des animaux merveilleux de la mythologie des anciens Perses : on le représente avec des ailes, le corps d'un lion, les pieds d'un cheval et la tête d'un homme portant la tiare.

MARTICLES. s. f. pl. Mar. Petites cordes dont on se sert dans un vaisseau et qui aboutissent à des poulies qu'on nomme araignées.

MARTIGNAC (Vicomte, Gaye de). Ministre de l'intérieur vers la fin de la Restauration, né à Bordeaux, en 1776, mort le 3 mars 1832.

MARTIN (Saint). Évêque de Tours, né à Sabaric en 316, mort en 397 ou 400, fut ordonné prêtre par saint Hilaire, vécut quelque temps en ermite, et fut nommé évêque de Tours en 374. Il fonda le monastère de Marmoutier près de Tours. C'est le premier saint qui ait reçu un culte public dans l'Eglise romaine. On raconte que, dans un repas où il assistait, l'empereur Maxime lui fit donner la coupe pour la recevoir ensuite de sa main. C'est cette anecdote qui a fait choisir saint Martin pour le patron des buveurs. Sa fête se célèbre le 11 novembre.

— *La Saint-Martin.* Se dit pour La fête de [illegible] pour les partages des cheptels sont la saint Jean et la saint Martin.

— Prov. *Si l'hiver va droit son chemin, vous l'aurez à la saint Martin.* || *A la saint Martin il faut goûter le vin.*

— Loc. prov. *Faire la Saint-Martin.* Faire bonne chère.

MARTIN. Cinq papes ont porté ce nom : MARTIN Ier, pape de 649 à 655. || MARTIN II, de 882 à 884. || MARTIN III, de 943 à 946. || MARTIN IV, pape français, de 1281 à 1285. || MARTIN V, de 1417 à 1431. Ce dernier mit fin au grand schisme d'Occident, et présida le concile de Constance.

MARTIN (Dom Jacques). Savant religieux de la congrégation de Saint-Maur, né à Fanjaux en 1694, mort en 1751. La science historique lui doit plusieurs travaux importants.

MARTIN (Jean-Blaise). Célèbre chanteur, né à Paris, le 14 octobre 1769, mort le 26 oc-

tobre 1837, à La Rouzière, près de Lyon, chez Elleviou. La voix de Martin était un magnifique baryton, composé du ténor avec les sons graves de la basse.

MARTIN. s. m. Nom commun qui se trouve dans plusieurs locutions proverbiales. || *Pour un point Martin perdit son âne.* Se dit au jeu, quand on perd la partie faute d'un point. On disait autrefois avec plus de raison, *Pour un poil Martin perdit son âne.* || *C'est le prêtre Martin qui chante et qui répond.* Se dit d'un homme qui fait la demande et la réponse, qui veut se mêler de tout.

Et sera le prêtre *Martin*,
Il chantera et répondra.
(AL. CHARTIER.)

|| *Il y a plusieurs ânes à la foire qui s'appellent Martin.* C'était autrefois l'usage de donner des noms de saints aux animaux, et l'âne reçut celui de Martin. De là ce proverbe qui s'employait autrefois pour signifier qu'il ne faut pas affirmer une chose d'après une simple indice. || *Ce que ne veut Martin veut son âne.* || *Il n'y a point de Martin qu'il n'y ait de l'âne.* || *Prendre Martin pour Renard.* Se méprendre, se tromper grossièrement. || *La mère qui a nourri Martin a nourri un bel âne.*

— *Martin-bâton.* express. famil. Baguette qui sert à battre les animaux récalcitrants. *Martin-bâton* accourt, l'âne change de ton. (La Font.) Il refusa de marcher; mais on lui prouva de par *martin-bâton* et le plat de sabre, qu'il avait tort de manifester une volonté. (Berbrug.)

— On dit aussi simplement *martin* dans le même sens. *Martin* fit alors son office. (La Font.)

MARTIN (SAINT-). Géogr. L'une des Antilles, située à 180 kil. N.-O. de la Guadeloupe dont elle est une dépendance. Sa population est de 3,000 hab. Son tabac est très-estimé, et elle produit abondamment du sucre et du rum.

MARTIN. s. m. Ornith. Genre d'oiseaux de l'ordre des passereaux, de la famille des dentirostres. Ces oiseaux, voisins des merles par quelques attributs, le sont encore plus des étourneaux par leurs mœurs. Comme ces derniers, ils se rassemblent et volent en grandes troupes; réduits en captivité, ils apprennent facilement ce qu'on veut leur apprendre, et répètent même souvent les cris des animaux qui sont dans leur voisinage. Les martins sont grands destructeurs de toutes sortes d'insectes, particulièrement de sauterelles, et par là rendent de grands services à l'agriculture. Ils attaquent aussi les petits quadrupèdes tels que les mulots, les souris, et se rejettent même sur les fruits et les jeunes pousses. Ces oiseaux sont tous originaires de l'Afrique et des grandes Indes. Martin ordinaire. Martin brame. Martin goulin. Martin vieillard. Martin à longue queue. Martin pymée.

— MARTIN-CHASSEUR. s. m. Ornith. Oiseau de la famille des alcédides, très-voisins des martins-pêcheurs. Ils vivent dans les forêts, et se nourrissent, d'insectes, de lombrics et de larves. Les espèces les plus communes sont: le martin-chasseur géant, le martin-chasseur à tête grise, et le martin chasseur à coiffe brune.

— MARTIN-PÊCHEUR OU ALCYON. s. m. Ornith. Genre d'oiseaux de la famille des alcyons et de l'ordre des passereaux syndactyles. Ils sont répandus sur tout le globe en nombre considérable, vivent sur les bords des rivières, des lacs, des étangs, et se nourrissent des petits poissons et d'insectes aquatiques. Ils ne s'attroupent jamais. Les espèces les plus connues sont: le *martin-pêcheur d'Europe*, au plumage mêlé de bleu, de vert et de noir; le *martin-pêcheur huppé* au plumage rouge et gris noirâtre; le *martin-pêcheur à collier*, etc. Le *martin-pêcheur*, qui vole le long des rivières est à la fois couleur de muse et glacé d'azur. (B. de St-P.) Les *martins-pêcheurs* et une foule d'oiseaux riverains embellissent, par l'émail de leurs couleurs, les bords des fleuves de l'Asie et de l'Afrique. (Id.) Le *martin-pêcheur* agite rapidement ses ailes d'azur pour fasciner sa proie (Chateaub.)

— MARTIN-SEC. s. m. Agric. Poire d'automne, de taille moyenne, pointue, d'un roux foncé d'un côté, et de l'autre d'un jaune de coing.

— MARTIN-SIRE. s. m. Variété de poire allongée, assez grosse, d'un vert jaunâtre, tachetée de points gris, à chair ferme, sucrée, et mûrissant en novembre.

MARTINÉ, ÉE. part. pass. du v. Martiner. Famil. adjectiv. [illegible]

MARTINE. s. m. Techn. Barre de fer ou d'acier d'un petit échantillon, qu'on étire sous un martinet.

MARTINER. v. a. 1re conj. Techn. Frapper avec le martinet. Martiner une barre de fer.

MARTINET. s. m. (pr. *mar-ti-né*). Techn. Énorme marteau dont on se sert dans la fabrication des métaux, pour les étirer et leur faire prendre différentes formes, en les dégageant de leurs scories au moyen de la percussion. Il y en a qui pèsent jusqu'à 3,000 et même 4,500 kilogr. Un courant d'eau ou la vapeur fait mouvoir ces lourdes machines, qu'on nomme aussi *ordons*. La roue motrice est supportée par un arbre creux fait de plusieurs pièces de bois.

— Sorte d'usine ainsi nommée du marteau ou martinet qui en est le principal agent.

— Mar. Cordage qui remplit le service de balancines de la corne d'artimon. || Bouts de cordages garnis de nœuds réunis sur le bout extérieur d'une bringuibale, sur lesquels les hommes pèsent lorsqu'on pompe.

— Art milit. Machine de guerre du moyen âge, qui jettait de grosses pierres.

— Petite discipline de cordes attachées au bout d'un manche, et dont les maîtres d'école se servent pour corriger les enfants.

— Espèce de petit chandelier plat qui a un manche. Se servir d'un martinet.

— Magie. Le bouc qui présidait au sabbat, suivant quelques démonographes. || *Maître martinet.* Démon familier qui accompagne et guide les voyageurs.

MARTINET. s. m. Ornith. Genre d'oiseaux de l'ordre des passereaux et de la famille des fissirostres. Ils ont le bec très-petit, très-fendu, triangulaire, les pieds courts, la queue fortement bifurquée, les ailes excessivement longues et étroites. Les martinets volent presque toujours, se nourrissent d'insectes et habitent les lieux élevés. On en connaît plusieurs espèces, telles que le grand martinet à ventre blanc, le martinet noir, le martinet coiffé, etc.

MARTINEUR. s. m. Ouvrier qui présente les barres de fer à l'action d'un martinet.

MARTINEZ. Nom de plusieurs peintres espagnols, dont le plus célèbre est Sébastien Martinez, grand maître de l'école de Séville, né en 1602, mort en 1667.

— MARTINEZ PASQUALIS. Chef de la secte des martinistes portugais, mort en 1779, institua un rit cabalistique qu'il introduisit dans quelques loges maçonniques des principales villes de France.

MARTINEZIE. s. f. Bot. Genre de plantes monocotylédones de la famille des palmiers, originaire du Pérou.

MARTINGALE. s. f. Équit. Large courroie qui s'adapte au menton du cheval, et correspond aux sangles. La martingale s'emploie ordinairement pour assurer la tête du cheval qui se cabre, ou pour ramener le nez de celui qui l'éloigne ou qui porte au vent.

— Art milit. Languette de buffle cousue à la giberne du fantassin.

— Jeux. Manière de jouer qui consiste à toujours risquer une somme augmentée proportionnellement à celle que l'on vient de perdre et aux chances du jeu, et qui par conséquent doit faire rentrer le joueur, lorsqu'il gagne, dans tous les fonds qu'il a perdus précédemment. Jouer la martingale.

— Se dit aussi de certaines manières de jouer, imaginées par différents joueur. Ce joueur prétend avoir découvert une martingale infaillible.

— Mar. Cordage proportionné en grosseur au bâton de foc, sorte de sous-barbe destinée à l'assujétir.

— Anc. cost. *Chausses à la martingale.* Culottes dont le pont était placé par derrière.

MARTINI (Jean-Baptiste). Religieux franciscain, né à Bologne en 1706, mort le 23 août 1784; a publié plusieurs ouvrages didactiques, tels qu'un *Essai de contrepoint* et une *Histoire de la musique.*

MARTINIEN, ENNE. adj. Qui appartient à un homme nommé Martin. || *Chronique martinienne.* Chronique du dominicain polonais Martin de Gnesne; elle va de Jésus-Christ jusqu'en 1271.

MARTINIQUE. Géogr. Une des Antilles, située entre la Dominique et Sainte-Lucie: sa population est de 112,000 hab., dont 28,000 hommes libres et 84,000 esclaves. Elle se divise en quatre arrondissements, Fort-Royal, la Trinité, Saint-Pierre et Marin. Fort-Royal est la capitale de l'île. Les principales cultures sont celles de la canne à sucre, du café, du cacao, du coton, du girofier. La Martinique, découverte en 1502 par Colomb, fut prise par les Français en 1635. Elle tomba plusieurs fois au pouvoir des Anglais, et fut rendue à la France en 1814. En 1839, un terrible tremblement de terre lui a fait souffrir les plus grands désastres.

MARTINISME. s. m. Hist. rel. Doctrine secrète, mystique et fort obscure, de prétendus philosophes qui se vantaient de professer un christianisme épuré. Ils prétendaient avoir commerce avec les morts, les intelligences secrètes, et connaître les mystères de la nature.

MARTINISTE. s. des 2 g. Hist. relig. Sectateur du martinisme.

[illegible] de la rainette verte.

MARTIOBARBULE. s. m. Ant. milit. Arme dont les Romains et les Byzantins ont fait usage, et qui était, à ce que l'on croit, une espèce de masse de plomb. || Soldat qui se servait de cette arme.

MARTOIRE. s. m. Serrur. Marteau à deux pannes qui sert à relever les brisements.

MARTRAS. s. m. Agric. Tas de fumier.

MARTRE. s. f. Mamm. V. MARTE.

MARTRE. s. f. Entom. Larve d'une espèce de bombyce, qui est couverte de poils fauves, soyeux, qu'elle a la faculté de redresser.

MARTROR. s. m. Diplom. Nom par lequel les chartes du Languedoc désignent la fête de la Toussaint.

MARTURIE. s. f. Ant. gr. Se dit en parlant des tribunaux d'Athènes, de la déposition directe d'un témoin.

MARTYR, YRE. s. (du gr. μάρτυρ, témoin). Celui, celle qui souffre des peines, des supplices et même la mort, pour la défense de sa religion. Un martyr de la foi. Vierge et martyre. L'Église honore la mémoire des martyrs. On vit les fidèles s'assembler sur les tombeaux des *martyrs*, et y porter avec simplicité leurs vœux et leurs offrandes. (Mass.)

— Hist. relig. *Martyr désigné.* Celui qui devait souffrir le martyre. || *Martyr consommé.* Celui qui est mort pour la foi.

— Chronol. *Ère des martyrs.* Ère que l'Égypte et l'Abyssinie ont suivie et suivent encore, et que les mahométans même ont souvent marquée depuis qu'ils sont maîtres de l'Égypte. Elle se prend du commencement de la persécution de Dioclétien, qui fut l'an de J.-C. 302 ou 303.

— Par analogie, Celui, celle qui souffre beaucoup par suite de ses passions, de ses opinions. Il est martyr de son ambition, de son opinion. Martyr du bien public. Il y a des *martyrs* de vanité aussi bien que de piété. (Nic.) Un courtisan *martyr* de son ambition a des torrents de louanges pour ceux qui peuvent contribuer à l'élever. (La Bruy.) L'amour console ses *martyrs* par quelques plaisirs secrets. (Volt.) Le crime a ses héros, l'erreur a ses *martyrs*. (Id.) Les petits princes sont, à proprement parler, les *martyrs* de la souveraineté. (***)

Ou bien si par malheur ma femme était jolie,
Je serais le *martyr* de sa coquetterie. (GRESSET.)

L'amour est un dangereux maître,
Tous ses sujets sont ses *martyrs*. (SCUDÉRY.)

— Se dit aussi par exagération de celui qui souffre quelque douleur. Cet homme est martyr de la goutte.

— *Être le martyr de quelqu'un.* Être en butte à ses mauvais traitements, à sa tyrannie, à ses caprices. Cet enfant est le martyr de son frère. La faiblesse de cet homme en a fait le martyr de sa femme.

— Loc. prov. *Être du commun des martyrs*, par allusion à l'office général des martyrs. Se dit d'un homme qu'aucun talent, aucune qualité spéciale ne distingue de la foule des gens ordinaires.

— S'empl. adjectiv. Un peuple martyr. Vous dont le sang *martyr* a scellé votre foi. (Clém.) || *Le roi martyr.* Se dit de Louis XVI.

MARTYRAIRE. s. m. Hist. ecclés. Officier préposé à la garde des châsses des martyrs, dans les églises.

MARTYRE. s. m. La mort ou les souffrances endurées pour la défense d'une religion. Se dit particulièrement du témoignage rendu à Jésus-Christ et à sa religion, par la mort de celui qui le rend. Souffrir le martyre. Endurer le martyre La couronne du martyre. Dans le *martyre* on envisage la mort environnée de ce qu'elle a de plus terrible et accompagnée de honte et d'opprobre. (St-Evrem.)

— Par anal. et par exagér. Peines de corps et d'esprit. Ce mal de dents me fait souffrir le martyre. Sa conversation est pour moi un marture.

Et plusieurs qui tantôt ont appris mon *martyre*,
Bien loin d'y prendre part, n'en ont rien fait que rire.
(MOLIÈRE.)

— Se dit aussi souvent des peines de l'amour. Il lui a conté son martyre, son amoureux martyre. Celle qui cause mon martyre. Il est surtout usité dans ce sens dans la poésie galante et marotique.

MARTYRIEN. s. m. Hist. relig. Nom de certains sectaires massaliens, qui honoraient les martyrs de leur croyance.

MARTYRISÉ, ÉE. part. pass. du v. Martyriser. S'empl. adjectiv.

MARTYRISER. v. a. 1re conj. Faire souffrir le martyre. Sous le règne de Néron on martyrisa beaucoup de chrétiens.

— Par analogie, Faire souffrir de grandes douleurs, de grands tourments. Il fut attaqué par des voleurs qui le martyrisèrent cruellement.

— Par exagér., au phys. et au moral. Tourmenter, contrarier. La discordance de cette musique m'a martyrisé les oreilles. Cet homme me martyrise par ses assiduités.

C'est là que plus d'un Apollon,
Martyrisant le violon,
Jure tout haut sur une corde. (VADÉ.)

MARTYRIUM. s. m. (pr. *mar-ti-ri-omm*). Liturg. Église placée sous l'invocation des martyrs ou d'un martyr [illegible] le sépulcre d'un martyr.

MARTYROLOGE. s. m. (ét. gr., μάρτυρ, témoin, martyr; λόγος, discours). Catalogue où furent inscrits d'abord les noms des martyrs, et dans lequel on inséra depuis les noms des autres saints qui sont en vénération dans l'Église. C'est au pape Clément, qui vécut immédiatement après les apôtres, qu'on attribue le mérite d'avoir introduit l'usage de recueillir les noms et les actes des martyrs. Il y a un grand nombre de martyrologes. Les plus célèbres sont ceux d'Eusèbe, traduits par saint Jérôme, et dont il ne reste que des fragments; de Bède, continué par Florus; de Vandelbert, de Rabam, de Notker et d'Usuard, moines français. Ce dernier est celui dont se sert ordinairement l'Église romaine, avec les remarques et les changements de Baronius. Un pieux usage est établi dans l'Église romaine, c'est de lire, à prime, la liste des martyrs et des saints inscrits pour chaque jour dans le martyrologe, et de se proposer ainsi l'exemple de leurs vertus.

— Fig. Guy-Patin avait le dessein de faire le *martyrologe* de l'antimoine, c'est-à-dire la liste des malades que l'antimoine avait tués. (***) On a dit que l'histoire n'est guère autre chose que le *martyrologe* des nations. (Noël.)

— S'est dit quelquefois de la Relation d'un martyre.

MARTYROLOGISTE. s. m. Auteur d'un martyrologe.

MARUM. s. m. (pr. *ma-romm*). Bot. Plante du genre germandré, très-aromatique, dont l'odeur est très-forte et pour laquelle les chats montrent beaucoup de goût; aussi l'appelle-t-on vulgairement *herbe aux chats.* On en faisait autrefois grand usage en médecine. Elle est aujourd'hui presque abandonnée.

MARURANG. s. m. Bot. Plante des Indes orientales, dont on a fait un genre dans la famille des cistes.

MARVAUX. s. m. pl. Sal. Corbeilles de forme conique, dans lesquelles on fait égoutter le sel nouvellement fabriqué.

MARVEJOLS. Géogr. Ch.-l. d'arr. (Lozère), à 559 kilom. de Paris; 4,000 hab. Commerce de serges, draps, toiles, lin, garance, châtaignes.

MARYLAND. Géogr. Un des vingt-quatre États unis de l'Amérique du Nord, borné au N. par celui de Pensylvanie, à l'E. par l'océan Atlantique, le Delaware et le New-Jersey, au S.-O. par la Virginie. Sa superficie est de 257 myriamètres carrés, et sa population est de 450,000 hab. Capitale Annapolis. Le Maryland produit du tabac, du maïs, du chanvre, du lin, du noyer noir, des chèvres, des eaux-de-vie. Il a des mines de fer.

MARYLAND. s. m. Tabac provenant de Maryland. Le maryland est très-doux et très-agréable à fumer.

— Jeux. Espèce de jeu de cartes.

MAS. s. m. Métrol. Monnaie de compte du royaume d'Achem, qui vaut la seizième partie du taël. || C'est aussi une monnaie d'or courante de ce royaume, qui vaut environ 1 fr. 50 cent. de France. A Batavia, c'est la dixième partie du taël; à la Chine, la dixième partie du lyang.

MASACCIO (Tommaso-Guidi). (pr. *ma-sat-chio*). Peintre, né près de Florence, en 1401, mort vers 1443, fut un des premiers réformateurs de son art.

MASANIELLO ou **TOMMASO ANIELLO.** Pêcheur napolitain, né en 1622, à Amalfi. Se mit en 1647 à la tête du peuple insurgé contre les receveurs des impôts, assiégea le vice-roi dans son palais, et le força à le reconnaître comme gouverneur. Pendant sept jours il fut maître de Naples, qu'il remplit de massacres; mais des émissaires du vice-roi l'assassinèrent dans un mouvement populaire. Il est le héros des deux opéras intitulés *Masaniello* et la *Muette de Portici.*

MASARA. Géogr. anc. Ville de la petite Arménie, sur l'Euphrate.

MASARE. s. m. Entom. Genre d'insectes hyménoptères voisins des guêpes, dont ils diffèrent par leurs antennes en masse et non en fuseau.

MASARIDES. s. m. pl. Entom. Tribu de la famille des hyménoptères diploptères, qui a pour type le genre masaris.

MASATO. s. m. Boisson que fabriquent les Péruviens avec la racine pilée et fermentée d'une espèce d'yucca.

MASAUPADA. s. m. Relat. Sorte de carême qu'observent les Indiens depuis le 21 septembre jusqu'au 10 décembre.

MASBATE (Ile). Géogr. Une des Philippines, au S. de celle de Luçon; 1,200 hab.

MASBOTHÉEN. s. m. Hist relig. Membre d'une secte chrétienne, issue d'une secte juive qui portait le même nom. Les *masbothéens*, qui subsistaient dans les premiers siècles du christianisme, observaient rigidement le sabbat des Juifs. (Compl. acad.)

MASCA. s. m. Bot. Genre de plantes de la famille des polygalées. Ce sont des arbrisseaux d'une toise de hauteur, dont toutes les parties et surtout la racine sont amères et savonneuses.

MASCAGNI (Paul). Célèbre anatomiste, né en 1752, à Castellotto, hameau du Haut-Siennois, mort le 19 octobre 1815.

MASCAGNIN. s. m. Minér. Nom univoque donné à l'ammoniaque sulfatée hydratée, en l'honneur du célèbre Mascagni; c'est une substance blanche, soluble, amère, très-piquante, cristallisant en prismes rhomboïdaux. Elle se trouve en effervescence sur les laves récentes du Vésuve et de l'Etna, etc.

MASCALI. Géogr. Ville de Sicile, sur la mer, au pied de l'Etna, à 46 kilom. de Messine, à 336 kilom. de Naples et à 2,056 de Paris, compte 22,000 hab.

MASCARA. Géogr. Ville de l'Algérie, à 255 kilom. S.-O. d'Alger et à 82 kilom. S. de Mostaganem; 6,000 hab. Ch.-l. de prov. Prise par les Français après un combat sanglant en 1837; cédée à Abd-el-Kader par le traité de la Tafna, et occupée de nouveau en 1841. || Province, dite de Tlemcen, la plus occidentale de l'Algérie, entre la Méditerranée au N., le Maroc à l'O., le Bilédulgérid au S., les prov. d'Alger et de Titterie à l'E. Tlemcen et Mascara en sont les plus grandes villes.

MASCARADE. s. f. (rad. *masque*). Déguisement d'une personne qui se masque et se travestit pour se divertir. Une mascarade singulière. Une brillante mascarade. Imaginer une mascarade. Il n'y a point de carnaval ni de *mascarades* en Angleterre, de même que dans tous les pays exclusivement protestants. (Encyclopédie.)

— Fig. Une jolie femme parcourant un de ces jardins de fantaisie qu'on nomme à l'anglaise, disait assez ingénieusement : On a mis ici la nature en *mascarade*. (Alm. litt.) Le manége des gens de cour est une continuelle *mascarade*. (Noël.)

— Réunion de personnes non-seulement masquées, mais déguisées sous des habillements et des costumes divers. Plusieurs fêtes et cérémonies anciennes, entre autres, la fête de l'âne, celle de la mère folle, la fameuse procession d'Aix, en Provence, étaient de véritables mascarades.

— Danse exécutée par une troupe de gens masqués. Danser une mascarade.

— Chansons grotesques composées pour les comédies-ballets où l'on dansait sous le masque.

MASCAREIGNE ou **BOURBON.** Géogr. Ile de l'Océan indien, à l'est de Madagascar, qui appartient à la France. Elle fournit à son commerce, le sucre, le café, le m...nac, la cannelle et le girofle ; aucune de ces productions n'en est indigène, mais elles y réussissent parfaitement. La population de cette île s'élève à plus de 65,000 âmes. Saint-Denis en est la capitale.

MASCARET. s. m. Phénomène dont la marée est la cause principale, et qui se remarque dans plusieurs rivières et particulièrement en France dans la Seine et la Dordogne. Ce phénomène présente le spectacle d'une masse d'eau en forme de monticule, remontant le courant avec force et impétuosité. On l'observe surtout quand les eaux de la Dordogne sont très-basses, en août et en septembre. Alors on voit près du Bec d'Ambès, point où la Dordogne se joint à la Garonne, une lame d'eau haute de huit à dix pieds, ordinairement de la grandeur d'une tonne, rouler sur la côte, la parcourir dans toutes ses sinuosités, rapidement, mais avec un bruit assez fort. Quelquefois le mascaret remonte la rivière jusqu'à environ huit lieues de son confluent, et s'éteint en espèce de brouillard. Suivant d'anciens auteurs, le mascaret causait autrefois des ravages partout où il passait ; aujourd'hui c'est un phénomène plus curieux que redoutable. On l'appelle *pororoca* sur le fleuve de l'Amazone en Amérique, *rat d'eau* sur quelques autres fleuves, *bogatz* sur le Nil, *barre* sur la Seine.

— On suppose que ce mot vient de *Saint-Macaire*, nom de l'endroit jusqu'où les eaux de la Dordogne sont repoussées, à 36 kilom. de son embouchure.

MASCARILLE. s. m. (pr. *mass-ka-ri-ye*). Bot. Espèce de champignon du genre agaric et de la famille des calotins de terre ou des bois. Il est très-recherché par les amateurs, et n'a pas de mauvaises qualités. Suivant quelques auteurs, c'est le champignon de couche qu'on nomme mascarille.

— MASCARILLE. Nom d'un valet de l'ancienne comédie italienne.

MASCARIN. s. m. Ornith. Espèce de perroquet.

MASCARON. s. m. Archit. Figure ou masque sculpté en ronde-bosse ou en bas-relief qu'on emploie comme ornement en architecture ou en décoration. On place ordinairement les mascarons sous les entablements, sous les balcons, à l'orifice des fontaines, à l'ouverture des grottes, etc. On leur donne indifféremment un caractère grotesque ou sérieux. Ce sont des figures de satyres, de faunes, de naïades, etc. Mascaron supportant des arcades de fruits. Mascaron jetant l'eau d'une fontaine. Sculpter des mascarons sur la façade d'un théâtre. Les architectes du XVIIe et du XVIIIe siècle abusèrent de l'usage des *mascarons* ; on les voit prodigués sans discernement sur les façades de tous les édifices de cette époque, palais et hôtels. (Quatr.)

MASCARON (Jules). L'un des plus fameux prédicateurs du XVIIe siècle, fils d'un habile avocat au parlement d'Aix, en Provence, né à Marseille, en 1634, mort à Agen, le 16 décembre 1703. En 1666 il prononça l'oraison funèbre d'Anne d'Autriche, reine de France. Quelques années après il fut nommé à l'évêché de Tulle. Ses deux plus célèbres oraisons funèbres sont

MASCATE ou **MASKAT.** Géogr. Ville et port de mer sur la côte orientale d'Arabie, à environ 96 milles N.-O. du cap Rous-el-Had ; 12,000 hab. C'est la clé du golfe Persique et le centre de son commerce. ‖ *L'imamat de Mascate* appelé aussi *royaume d'Oman*, comprend une étendue de 400 kilom. de côtes sur le golfe Persique et détroit d'Ormus, au sud-ouest de l'Arabie. La population se monte à près d'un million d'habitants.

MASCHROKITHA. s. m. Mus. anc. Instrument des Hébreux, ayant de la ressemblance avec le syrinx des Grecs.

MASCLEF (François). Savant hébraïsant, né en 1663 à Amiens, mort en 1738, était chanoine d'Amiens. Il est connu par le système de lecture de l'hébreu sans points-voyelles.

MASCULIFLORE. adj. de 2 g. (ét. lat., *masculus*, mâle ; *flos*, fleur). Bot. Qui a des fleurs mâles. Calathide masculiflore. Disque masculiflore.

MASCULIN, INE. adj. Qui appartient, qui a rapport au mâle. Le sexe masculin. Les descendants en ligne masculine. Succession masculine.

— Fig. Qui tient de l'homme. Mme Clive-Hart, jeune mariée très-effrontée, très-emportée, très-*masculine*. (Volt.)

— Juripr. féod. *Fief masculin*. Fief que les mâles seuls étaient capables de posséder.

— Bot. *Corolles masculines*. Corolles qui, dans les synanthérées, sont accompagnées d'organes mâles parfaits.

— Gramm. Se dit des substantifs, des pronoms et des adjectifs qui sont du genre que les grammairiens appellent *genre masculin*, parce qu'il comprend les êtres mâles et les choses inanimées qu'on leur assimile. Tout nom qui désigne un homme, ou bien un mâle chez les animaux est masculin. *Alexandre, lion, tigre*, etc. Il serait assez curieux de rechercher si les noms *masculins* ont été donnés par les femmes, et les noms féminins par les hommes, aux choses qui servent plus particulièrement aux usages de chaque sexe. (B. de St-P.) Boileau avait fait *mœurs masculin* dans les premières éditions de son *Art poétique*. (Braconn.)

— *Terminaison masculine*. La terminaison d'un mot dont l'*e* muet ne forme pas à lui seul la dernière syllabe, ou ne concourt pas à la former de manière à s'y faire sentir. *Main* et *maison* ont la terminaison masculine, quoique ces mots soient du genre féminin. *Homme* a la terminaison féminine quoiqu'il soit du genre masculin. Un nom féminin qui a une terminaison *masculine* nous offre peut-être l'emblème inaperçu d'une beauté mâle, ou plutôt la réunion de la force et de la grâce. (Braconn.)

— Versif. *Rimes masculines*. Rimes qui ont une terminaison masculine, comme *yeux, cieux* ; et *vers masculins*, ceux dont les rimes sont masculines.

— s. m. *Le masculin*. Se dit pour, Le genre masculin. L'ancienne grammaire disait : Le masculin est plus noble que le féminin. Mettre un adjectif au masculin. Employer le masculin.

MASCULINISÉ, ÉE. part. pass. du v. Masculiniser. S'emploie adject. Nom masculinisé. *Renne* et *sarique* sont *masculinisés* par tous les naturalistes. (Braconn.)

MASCULINISER. v. a. 1re conj. Néol. Rendre mâle. ‖ Se dit surtout au figuré. Masculiniser son éducation.

— Gramm. Faire un mot du genre masculin, lui donner le genre masculin. Gattel indique *renne* féminin, ainsi que Boiste, qui pourtant le *masculinise* quand il l'écrit *rhenne*. (Braconn.)

— SE MASCULINISER. v. pron. Devenir mâle. Etre masculinisé.

— Fig. Prendre des formes masculines. Une femme qui se *masculinise* se neutralise. (Noël.)

MASCULINITÉ. s. f. Caractère, qualité de mâle. La masculinité est nécessaire pour avoir droit à la couronne de France.

— Gramm. Propriété par laquelle un nom prend ou reçoit le genre masculin. Nos grammairiens n'ont jamais pu expliquer la *masculinité* de *bécard*, nom qui désigne la femelle presque ignorée du saumon. (Braconn.) La *masculinité* accompagne le penchant de l'homme à s'approprier tout ce qui annonce de la grandeur, de la force, de la supériorité. (Id.)

MASDEVALLIE. s. f. ou **MASDEVALLIA.** s. m. Bot. Genre de plantes de la famille des orchidées, qui croît au Pérou et dans les contrées froides du royaume de Quito. La masdevallie uniflore.

MASEMENT. s. m. Jurispr. anc. Étendue d'une juridiction ; territoire

MASGNAPENNE. s. f. Bot. Nom donné à une racine, peut-être celle de la sanguinaire du Canada, dont se servaient les sauvages de la Virginie pour teindre en rouge leurs meubles et leurs armes.

MASHAM (Abigaïl). Favorite de la reine Anne, avait été placée auprès de cette princesse par lady Marlborough, sa cousine. Abigaïl supplanta sa protectrice, obtint une grande influence, et dirigea en 1714 les négociations secrètes entamées avec la France, pour faire remonter le prétendant sur le trône.

MASIER. s. m. Nom donné à un tube calcaire. V. VERMET.

roi des Massyliens. Fiancé à Sophonisbe, fille d'Asdrubal, il prit d'abord le parti des Carthaginois contre les Romains. Le mariage de Sophonisbe avec Syphax, roi de l'autre partie de la Numidie, et la clémence de Scipion, qui renvoya son neveu sans rançon, lui firent embrasser avec chaleur le parti des Romains. Il remporta plusieurs victoires sur Syphax, qu'il fit prisonnier, et épousa Sophonisbe, qu'il empoisonna peu après pour obéir à Scipion. Masinissa fut constamment l'allié des Romains, et reçut en récompense toute la Numidie. Il mourut à l'âge de 90 ans, l'an 149 av. J.-C.

MASIS. Géogr. anc. Ville de l'Argolide orientale, dans l'Hermionide.

MASLAC. s. m. Bot. Nom donné à l'opium extrait du pavot noir, et dont les Turcs prennent chaque jour une partie équivalente à la grosseur d'un pois.

MASLENIZA. s. f. (Mot russe qui signifie littér. *semaine de beurre*). Hist. relig. Se dit en Russie de la semaine qui précède le Carême.

MASNAGE. s. m. Anc. cout. Cens ou loyer qu'on payait pour habiter une maison. On disait aussi *masouage*.

MASO FINIGUERRA. Orfèvre de Florence, passe pour être l'inventeur de l'art de graver les estampes sur cuivre vers 1480. Cette invention heureuse passa en Flandre. Martin d'Anvers et Albert Durer furent les premiers qui en profitèrent.

MASOLES. s. m. pl. Hist. Nom d'une milice croate qui devait se tenir toujours prête à marcher contre les Turcs.

MASON (William). Poète anglais, né en 1725 dans l'Yorkshire, mort en 1797, était chapelain du roi et chef des chantres de la cathédrale d'York. Il a laissé des poèmes dramatiques et didactiques, des odes, des élégies, etc.

MASONIER. s. m. Anc. cout. Fermier, locataire.

MASOURKA ou **MASURKA.** s. f. Mus. Danse nationale polonaise dont l'air est de 3/4, et dans lequel la tonique sert habituellement de base invariable ou se meut par octave. Danser la masourka.

MASOVIE. Géogr. Woiwodie du royaume de Pologne, dont le ch.-l. est Varsovie.

MASOVIEN, ENNE. adj. et s. Géogr. Habitant de la Masovie ; qui appartient à la Masovie ou à ses habitants.

MASPHA. Géogr. anc. Ville de Palestine, près de Jérusalem. Samuël y tenait les assemblées du peuple. ‖ Il y a aussi une autre ville du même nom, dans les montagnes de Galaad ; Jacob y fit alliance avec Laban.

MASPIEN, ENNE. adj. et s. Hist. Nom d'une des trois tribus nobles des Perses. ‖ Membre de cette tribu.

MASQUE. s. m. (de l'ital. *maschera*, ou du celt. *masz*, *mascl* ; formé de *macz* ou *mas*, le même que *facs* ; en lat. *facies*, visage, et *cle*, ce qui cache, ce qui couvre ; en bas lat. *mascha*, *mascus*). Antiq. C'était chez les Grecs et les Romains une espèce de casque qui couvrait toute la tête, et qui, outre les traits du visage, portait la chevelure, les oreilles, la barbe, et même jusqu'aux ornements que les femmes employaient dans leurs coiffures. On ne connaît pas l'inventeur des masques, on sait seulement qu'ils ont été inventés par les Grecs, pour leurs théâtres, afin que les acteurs eussent la ressemblance et le caractère du personnage qu'ils devaient représenter. Ils servaient aussi pour les processions et les initiations dans les fêtes de Bacchus. Comme l'origine de la tragédie grecque se rattache au culte de ce dieu, ils furent en usage pour le théâtre dès ses commencements. Les premiers masques n'étaient que d'écorce d'arbre ; on en fit dans la suite de cuir doublé de toile ou d'étoffe ; mais comme la forme de ces masques s'altérait aisément, on en fit en bois et même en ivoire. On en distinguait de trois sortes : les tragiques, les comiques et les satiriques. ‖ *Masque tragique*. Celui qui servait pour les pièces héroïques : les traits en étaient imposants et propres à inspirer la terreur. Eschyle fut le créateur des masques tragiques. ‖ *Masque comique*. Masque auquel on donnait une expression grotesque et souvent quelque difformité risible. ‖ *Masque satirique*. Masque qui devant servir dans des espèces de farces, recevait du sculpteur les formes les plus bizarres et les plus extravagantes.

Eschyle dans le chœur jeta les personnages,
D'un *masque* plus honnête habilla les visages. (Boil.)

— Faux visage qui sert à déguiser celui qui s'en couvre. Masque en carton. Masque en cire. Masques de Paris. Masques couverts de satin de diverses couleurs. Masques élastiques à mâchoires mouvantes. Masques de Venise. Mettre un masque. Oter son masque. Un masque hideux. Arracher le masque à quelqu'un. Les masques se fabriquent sur des moules ordinairement en plâtre et formés d'après une figure en relief, sculptée exprès. Autrefois tous les *masques* se fabriquaient exclusivement en Italie ; aujourd'hui c'est Paris qui fournit non-seulement l'Italie, mais tout l'univers. (Lenorm.) L'usage des *masques* tels qu'on les porte aujourd'hui nous est venu d'Italie, et particulièrement de Venise, où, pendant son long carnaval, il eût été ridicule de marcher sans déguisement, et sans porter au moins un *masque* à la main. (Id.) Peu à peu je l'accoutume à des *masques* agréables et enfin à des figures hideuses. (J.-J. Rouss.)

verrai-je des visages d'hommes ? (Id.) Les grands pour la plupart sont *masques* de théâtre. (La Font.) Le *masque* rend l'homme plus hardi à entreprendre, et la femme plus faible à se défendre. (***) Il devint si pâle et si maigre qu'il n'avait pas besoin de *masque* pour ne pas être reconnu. (Marg. de Nav.)

— Les masques étaient en usage en France dès le XIVe siècle ; des seigneurs de la cour en portaient dans les fêtes qui furent données à Saint-Denis après le mariage de Charles VI, en 1389. Dans le XVIe siècle, on prit des masques pour aller jouer au *momon* ou jeu de hasard. Le Parlement ordonna, le 26 novembre 1535, à deux de ses huissiers d'enlever tous les masques qui, dans Paris, se trouveraient exposés en vente. Le lendemain, cette cour rendit une autre ordonnance par laquelle la fabrication et la vente des masques sont prohibées, et il est défendu à toutes personnes, de quelque qualité et condition qu'elles soient, de porter des masques, ni jouer au jeu de *momon* en masque ou autrement. Vers la fin du règne de François Ier, les femmes de la cour et de la ville adoptèrent les masques pour préserver leur peau des atteintes de l'air et conserver la fraîcheur de leur teint. L'usage de ces masques, qui était encore très-répandu pendant le règne de Louis XIV, tomba en désuétude sous la régence ; ils furent remplacés par le rouge et les mouches. Ces masques étaient ordinairement de velours noir et se nommaient des *loups* ; ils étaient doublés de taffetas blanc, et se pliaient en deux comme un portefeuille. Aucune ligature ne les fixait sur le visage, mais à l'endroit de la bouche s'avançait une petite verge de fil d'archal terminée par un bouton de verre. Cette verge, qui entrait dans la bouche de la personne masquée, suffisait pour contenir le masque et changeait, disait-on, le son de sa voix.

— *Masques à domino*. Masques qui n'ont pas de menton, et sont coupés à la hauteur de la lèvre supérieure.

— Se dit aussi de ceux qui portent des masques pour se déguiser pendant le carnaval. Une troupe de masques. Une voiture de masques. De beaux masques. Un joli masque. De vilains masques. Les masques n'entrent point ici.

— Fig. Voile, apparence trompeuse sous laquelle on cache ou l'on s'efforce de cacher une chose mauvaise, odieuse. Se couvrir du masque de la vertu. Les hypocrites se couvrent du masque de la dévotion. La bienséance est le *masque* de la vertu. (***) Le plus grand danger des préjugés et des vices est de se déguiser sous le *masque* des vérités et des vertus. (Barth.) Les peuples éclairés n'ont sur nous d'autre supériorité que d'avoir perfectionné l'art de feindre, et le secret d'attacher un *masque* sur tous les visages. (Id.) Un poète disait, en parlant des courtisans, que le jour de l'an ils paraissaient à la cour portant un double *masque*, en l'honneur de ce jour. (Lemierre.) Les actions de vertu ne sont souvent que *masques* et en portent le visage, mais elles n'en ont pas l'essence. (Mont.) Naissance et dignités sont de beaux *masques* qu'il faut rarement s'aviser de lever. (Guichard.)

Au moindre revers funeste
Le *masque* tombe, l'homme reste,
Et le héros s'évanouit. (J.-B. ROUSSEAU.)

Il est plus de *masques* au monde
Que de visages découverts. (LESSEAU.)

D'un *masque* étudié craignez la tromperie ;
Car si vous jugez sur la peau
Ou sur quelque autre singerie,
En homme, vous prendrez un loup pour un agneau,
Vous aurez pour un ange, en femme, une furie.
(F. DE NEUFCHATEAU.)

— Fig. *Lever le masque*. Ne plus dissimuler, agir ouvertement, sans retenue et sans honte. Cette femme a levé le masque. Ce fourbe, cet hypocrite n'avait pas encore levé le masque.

— Fig. *Il est toujours sous le masque*. Il se déguise, il fait toujours paraître d'autres sentiments que ceux qu'il a.

— *Arracher, ôter le masque à quelqu'un*. Faire connaître sa fausseté, sa perfidie. Il faut ôter le *masque* des choses aussi bien que des personnes. (Mont.)

— Anc. expr. prov. *Etre en masque*. Dissimuler.

— Théât. On dit d'un acteur dont la physionomie répond aux rôles qu'il joue, qu'il a un *bon masque*.

— Archit. Figure d'homme ou de femme, etc., sculptée sur la clé d'une arcade. Ces masques sont quelquefois accompagnés de quelques attributs qui indiquent l'usage auquel l'édifice est destiné. On en voit à la clé de chaque arceau du Pont-Neuf, et dans beaucoup d'autres édifices.

— Bot. *Fleurs en masque*. Fleurs personnées. V. PERSONNÉES.

— Chir. Bandage dont on se sert dans le cas de brûlure au visage. C'est un morceau de toile qui couvre toute la figure, et dans lequel sont pratiqués quatre trous, dont deux pour les yeux, un pour le nez et l'autre pour la bouche. Ce morceau de toile ovale porte tout autour six parties saillantes, qui se croisent derrière la tête, et servent à le fixer au bonnet avec des épingles.

— Entom. Nom donné à l'extrémité de la lèvre inférieure des larves de libellules, qui recouvre toute la partie antérieure de la bouche.

— Escrim. Cadre en fer ovale, couvert d'une toile métallique fortement concave, pour y loger la figure et la mettre à l'abri des coups de fleuret qui pourraient l'atteindre. Ce masque

a son extrémité d'une plaque en même métal qui appuie sur l'occiput et maintient le masque à sa place sans le secours d'aucun cordon. Les trous de la toile métallique sont assez grands pour ne pas intercepter la vue, et assez petits pour que le bouton du fleuret ne puisse pas s'y introduire.

— Littér. Pièce de vers destinée à être récitée sur le théâtre par plusieurs personnages déguisés. Ce genre de composition était autrefois en usage dans la littérature anglaise. Milton a composé des masques.

— Mar. Sorte de revêtement en croûte de chêne ou de sap, que l'on établit devant les parties supérieures arrière et avant, devant la poupe et la poulaine des vaisseaux, frégates, etc., en construction sous des cales couvertes, afin d'abriter ces parties contre l'ardeur du soleil et contre la pluie. ‖ Abri que l'on obtient, soit fortuitement, soit à dessein, sur une côte. ‖ Souvent aussi, à la mer ou au mouillage, on se pro-

cure, au moyen d'une voile que l'on oriente sur l'avant du bâtiment, quand il a le vent de bout, un abri, un *masque*, pour empêcher la fumée des cuisines de se porter sur le gaillard d'arrière.

— Moul. Terre préparée et appliquée sur le visage de quelqu'un pour en prendre le moule.

— Peint. Ornement consistant en une face d'homme dont les traits sont ordinairement plus ou moins chargés. Il est pour la peinture ce qu'est le mascaron pour la sculpture.

— Techn. Ciselet gravé en creux ou en relief, dont beaucoup d'ouvriers se servent pour former des figures en creux ou en relief sur les métaux.

— Hist. *Le masque de fer* ou *l'homme au masque de fer*. Se dit d'un prisonnier d'État, dont la figure était cachée par un masque de velours noir à ressorts, et qui fut transféré successivement de Paris en Bourgogne, et de là à Pignerol, à Exiles, aux îles Marguerite et à la Bastille, où il entra le 18 septembre 1698, et où il mourut le 19 novembre 1703. L'existence de ce personnage, dont Voltaire a parlé le premier, a été contestée; mais elle paraît certaine aujourd'hui. Selon les suppositions les plus vraisemblables, l'*homme au masque de fer* était un frère jumeau de Louis XIV, né le 5 septembre 1638, quelques instants après celui-ci, et quand déjà Louis était proclamé dauphin de France.

MASQUE. s. f. Se dit en parlant d'une femme vieille et laide ou d'une femme malicieuse. C'est alors un terme injurieux et populaire. C'est une masque. La vilaine masque! Ah! ah! petite *masque*, vous ne dites pas que vous avez vu un homme dans la chambre de votre sœur. (Mol.) Voilà une petite *masque* qui connaît bien ses gens! (Dest.)

MASQUÉ, ÉE. part. pass. du v. Masquer. S'empl. adjectiv. Femme masquée. Des voleurs masqués. Des jeunes gens masqués. Sous le règne de François Ier, les dames n'allaient plus que *masquées* dans les rues, aux promenades, en visite, et même à l'église. (Ste-Foix.)

— *Bal masqué*. Bal où l'on va avec masque et travestissement. Aller au bal masqué. Un homme d'esprit me racontait qu'un soir, dans un bal *masqué*, il passa devant une glace, et que, ne sachant comment se distinguer lui-même au milieu de tous ceux qui portaient un domino pareil au sien, il se fit un signe de tête pour se reconnaître. (Mme de Staël.)

— Fig. On dit qu'un homme *est toujours masqué*, pour dire qu'il est dissimulé, qu'il n'agit pas ouvertement. Le monde est un théâtre où tous les personnages sont *masqués*. (***) Un roi connaît beaucoup moins que les particuliers les hommes qui l'environnent. On est toujours *masqué* auprès de lui (Fén.)

— Caché à la vue. Il est *masqué* d'ailleurs par les couvents grecs qui sont accolés aux murailles. (Chateaub.)

— Zool. Épithète donnée à des mammifères et à des oiseaux dont la face est en totalité ou en partie d'une autre couleur que le reste du corps, de sorte qu'elle paraît comme couverte d'un masque.

— Blas. *Lion masqué*. Lion qui a un masque.

— Mar. Un navire ne peut être *masqué* que s'il reçoit un de ses côtés à un angle plus ou moins ouvert. (Lecomte.) V. MASQUER.

MASQUER. v. a. 1re conj. Mettre un masque sur le visage de quelqu'un.

On masque d'abord les visages,
On finit par *masquer* les cœurs. (SALLENTIN.)

— Fig. Couvrir, cacher sous de fausses apparences. Masquer ses mauvais desseins. Masquer sa débauche sous des apparences de sagesse. La politesse cache les vices comme la parure *masque* les rides. (Bacon.)

Mais bien que d'un faux zèle ils *masquent* leur faiblesse,
Chacun voit qu'en effet la vérité les blesse. (Boil.)

— Par extens. Déguiser quelqu'un, en lui mettant, outre le masque, des habits qui empêchent de le reconnaître. Masquer quelqu'un en scaramouche, en arlequin, en pierrot.

— Fig. Couvrir, cacher une chose de manière qu'on en ôte la vue. Ce mur masque nos fenêtres. Ce petit bois masque la maison.

— T. de guerre. *Masquer une batterie, masquer un pont, masquer une porte, masquer une place*. Placer des troupes, ou élever un ouvrage vis-à-vis d'une batterie, d'un pont, d'une place, afin d'empêcher les ennemis d'en sortir, ou de découvrir les manœuvres qu'on veut faire.

— Mar. Un navire [illegible] manière à donner à la coque une impulsion de marche, bat au contraire les voiles sur leur surface antérieure, à contre-sens en un mot. En masquant un bâtiment, on le fait reculer, ou on l'arrête dans sa marche, ou on amoindrit son sillage. (Lecomte.)

— SE MASQUER. v. pron. Mettre un masque. Se masquer pour aller au bal. Aux masques que portaient les dames sous François Ier succédèrent les mouches, dont elles mirent une si grande quantité, qu'elles parurent n'avoir fait que changer de manière de se *masquer*. (Ste-Foix.)

— Fig. Un hypocrite qui se masque sous les dehors de la dévotion. Le vice se *masque* souvent sous l'apparence de la vertu. (Lav.)

MASS. s. m. Métrol. Mesure de capacité pour les liquides, employée en Allemagne, et dont la valeur varie suivant les localités. La mass de Vienne ou d'Autriche vaut lit. 1,41501. 40 mass de Vienne forment un eimer.

MASSA. Géogr. Ville d'Italie, capitale du duché de Massa-Carrara; 10,000 hab.

MASSA-CARRARA. Géogr. Duché d'Italie dont le ch.-l. est Massa. Il appartient au duc de Modène; 30,000 hab.

MASSACHUSSETS. Géogr. Un des États-Unis de l'Amérique septentrionale; 600,000 h., capit., Boston. Climat agréable et sain, très-froid l'hiver. Le sol, aride sur les côtes, est fertile à l'intérieur. Le Massachussets est du nombre des colonies anglaises qui se formèrent de 1621 à 1636, dans ce qu'on appelait Virginie septentrionale ou Nouvelle-Angleterre.

MASSACRANT. part. prés. invar. du v. Massacrer. Des soldats massacrant leurs prisonniers.

MASSACRANT, ANTE. adj. Très-maussade, très-bourru. Il est d'une humeur massacrante. Ce mot est familier, et peut-être vaudrait-il mieux dire *il est de bien mauvaise humeur*; l'expression *massacrante* ne peut avoir une analogie naturelle avec l'idée qu'on veut exprimer.

MASSACRE. s. m. (du bas lat. *massacrium*; d'où l'ital. *massare*, tuer, assommer). Grand carnage, surtout de gens sans défense. Grand massacre. Horrible massacre. Massacre des innocents. L'Europe fut un champ de *massacre* et d'horreur. (Boil.)

— Fig. et fam. *C'est un massacre*. Se dit d'une chose précieuse, brisée ou gâtée. || Se dit aussi d'un mauvais ouvrier; mais, dans ce cas, *massacre* n'est pas substantif; il est verbe. V. MASSACRER.

— Véner. Tête du cerf, du chevreuil, du daim, séparée du corps, et placée debout sur la peau. || Grande tuerie de sangliers, de chevreuils et autres bêtes et gibier. || *Sonner le massacre*. Appeler au son du cor les veneurs et les chiens pour faire la curée.

MASSACRÉ, ÉE. part. pass. du v. Massacrer. S'empl. adjectiv. Des hommes massacrés. Ils furent cruellement massacrés. Vous avez vu les fils *massacrés* par la mère. (Rac.) Sous la seconde race de nos rois, la France était tombée dans l'anarchie la plus profonde; les voyageurs étaient surtout arrêtés, dépouillés et *massacrés* au passage des rivières. (Chateaub.) Tous les jours un solitaire de la Thébaïde ou un ermite du Liban recueillait les cendres de quelques chevaliers *massacrés* par les infidèles. (Id.) Il tire ensuite la conférence en longueur, et pendant qu'il semble discuter avec eux de bonne foi, on les enveloppe, et ils sont *massacrés*. (Anquet.)

Parlez : vos ennemis, aussitôt *massacrés*,
De ma fatale erreur répareront l'injure. (RACINE.)

— Poét. Tué, assassiné. Que par ses propres mains son père *massacré*. (Corn.) Priam fut *massacré* dans son palais par le fils d'Achille. (Chateaub.) Et la tombe de Cicéron indiquait la place où le père de la patrie fut indignement *massacré*. (Id.)

Ce fut lui qui du prince, à ses yeux *massacré*,
Rapporta dans nos murs le corps défiguré. (Volt.)

Non, je ne reviens point de ma surprise extrême,
Quoi! Ménas à mes yeux *massacré* par lui-même! (Id.)

MASSACRER. v. a. 1re conj. Tuer, assommer, écraser, déchirer impitoyablement des gens sans défense. Faire massacrer tous les habitants d'une ville.

— Poét. Tuer, assassiner.

Des inconnus, dit-il, ont porté ces grands coups;
Ils ont devant mes yeux *massacré* votre époux. (VOLTAIRE.)

Dans ces funestes lieux, témoins de ma misère,
Mon époux, à mes yeux, a *massacré* mon père. (Id.)

— Par exagér. Couvrir de blessures. Il a rencontré des voleurs qui l'ont tout massacré.

— Fig. et fam. Gâter, briser, mettre en mauvais état. Massacrer des statues, des meubles.

— Fam. Travailler très-mal, faire mal ce qu'on fait. Cet acteur a massacré son rôle. Le tailleur a massacré mon habit.

— Fig. On dit d'un ouvrier que *c'est un massacre*, c'est-à-dire un homme qui *massacre* l'ouvrage, qui travaille très-mal, qui gâte tout ce qu'il touche. Ici *massacre* est la 3e pers. du prés. de l'indic. du v. *massacrer*, et non le substant. *massacre*, comme l'indiquent à tort tous les dictionnaires.

MASSACREUR. s. m. Celui qui massacre, qui tue. Peu usité.

[illegible] forte de la Palestine, dans la tribu de Juda, près de la mer Morte. Hérode y fit faire d'immenses travaux pour la rendre inexpugnable; ce prince y avait un magnifique palais.

MASSAGA. Géogr. Ville de l'Inde ancienne, chez les Assacènes, au N. de Peucela (Peichaver), et au N.-O. de Taxila (Attok), fut saccagée par les Macédoniens d'Alexandre.

MASSAGE. s. m. (de l'ar. *mass*, presser doucement, ou du gr. [illegible], frotter). Médec. Pratique hygiénique qui consiste à pétrir les chairs, à presser avec la main les parties du corps, afin d'exciter la tonicité de la peau et des tissus. Leurs articulations, constamment relâchées, surtout par le *massage*, deviennent souples, sans ressort. (Virey.) Plus varié que les frictions, le *massage* ne peut-il pas les remplacer dans une foule de circonstances? (Piorry.) Le *massage* dissipe la rigidité que les fibres musculaires acquièrent par la fatigue. (Id.) Les Égyptiens pratiquent le *massage* à peu près de la même manière que les Indiens. (Id.) On dit aussi *massement*

MASSAGÈTE. adj. et s. des 2 g. (en lat. *Massagetæ*). Géogr. Nom d'un peuple de l'Asie occupant une plaine immense à l'orient de la mer Caspienne. Les Massagètes habitaient sous des tentes, comme les Scythes, d'où ils sortaient, au-delà du fleuve Iaxartes, aujourd'hui Sihon. Frères des Goths, des Huns et des Vandales, ils ont débordé vers l'est le trop plein de ces populeuses nations, en s'avançant toujours vers le Pont-Euxin. Leur nom indique assez qu'ils furent de la même famille que les Gètes. Ils tenaient aussi une partie de leurs usages et de leur costume des Parthes, dont ils étaient devenus voisins. Vainement le grand Cyrus prétendit les soumettre. Un *Massagète* épris d'une femme suspendait son carquois à son chariot, sa chambre nuptiale, et là, sans épithalame, sans crainte, sans honte, il consommait paisiblement ses noces. (Denne-Bar.)

MASSALA. Géogr. anc. Ville de l'Arabie heureuse, chez les Homérites.

MASSALIEN. s. m. Hist. rel. Membre d'une petite secte chrétienne qui s'éleva en Orient dans le IVe siècle, et dont les fondateurs furent des moines de la Mésopotamie. Ces sectaires faisaient consister toute la religion dans la prière, et rejetaient tout culte extérieur.

MASSALIOTE. adj. et s. des 2 g. Géogr. anc. Habitant de Massilie ou Marseille. V. MASSILIEN.

MASSANKRACHE. s. m. Relat. Membre du premier ordre du clergé, dans le royaume de Camboge. Les massankraches sont supérieurs même aux rois.

MASSANE. s. f. Mar. Cordon de la poupe qui sépare le corps de la galère de l'aissade de poupe.

MASSAPÉE. s. f. Mar. Instrument pour faire mouvoir les cordages d'un bâtiment.

MASSARIL. s. m. Bot. Nom de l'espèce de raisin que l'on recueillait en Afrique pour l'employer comme médicament.

MASSAT. Géogr. Ville de France (Ariége); 7,200 hab.

MASSE. s. f. (du bas lat. *massa*, massue, ou gros marteau de bois). Amas de plusieurs parties de même ou de différente nature qui font corps ensemble. Comment concevoir que la terre, cette *masse* morte et insensible, soit sans principe? (Nicole.) Le chaos des poètes n'était qu'une *masse* informe et confuse de matière. (Encycl.) Archimède se vantait que si on lui donnait un point fixe en l'air il enlèverait toute la *masse* de la terre. (Id.) Les pyramides d'Égypte ne sont que d'énormes *masses* de pierres. (Lav.) Leur *masse* indestructible a fatigué le temps. (Del.)

O ciel! quoi! sur mon banc une honteuse *masse*
Désormais me va faire un cachot de ma place. (Boil.)

— Corps compacte très-solide. Une masse de plomb. Une masse de métal.

— Corps gros informe. L'ours en naissant paraît n'être qu'une masse.

— *C'est une masse de chair*. C'est une personne au corps et à l'esprit lourds, ou simplement c'est une personne grosse, grasse et pesante.

— La totalité d'une chose dont les parties sont de même nature. La masse de l'air. La masse du sang. La masse des citoyens.

— Fig. La masse des lumières. La masse des connaissances humaines.

— Réunion. La masse des créanciers d'un failli. La *masse* des nations et des partis est plus fidèle qu'on ne croit aux sentiments de l'honneur, à la gloire et à l'indépendance nationale. (Napol.)

— Le fonds d'argent d'une succession, d'une société. Toute la masse est de cent mille francs. Il faut qu'il rapporte cela à la masse.

— Fig. Se dit quelquefois du public, du commun des hommes. Cela est bon pour la masse. S'adresser aux masses. Émouvoir, soulever les masses.

— Fig. Il faut moins considérer les détails que les masses.

— Admin. milit. Somme formée des retenues faites sur la solde de chaque soldat à pied ou à cheval, et allouée par abonnement pour une dépense spéciale. Masse d'habillement. Masse de chaussure. Masse d'équipement.

— Anc. admin. *Bon de masse*. Bon que l'on [illegible]

— Archit. Ensemble d'un ouvrage, par rapport à ses proportions. Cet édifice, cette colonnade fait une belle masse.

— *Masse de carrière*. Amas de plusieurs lits de pierre les unes sur les autres, dans une carrière.

— *Masse d'un pont*. Se disait des piliers d'un pont.

— Art milit. Se dit d'une colonne très-serrée. Les masses se portèrent sur tel point.

— Anc. art milit. Ancienne arme de fer, fort pesante d'un bout, ne pouvant ni percer ni trancher, mais avec laquelle on assommait. On dit aussi *masse d'armes*.

— Balanc. Le contrepoids de métal qui, attaché à un anneau, sert à montrer la pesanteur des objets par le peson.

— Blas. Bâtons à tête garnie d'argent que l'on met en sautoir derrière l'écu du grand chancelier de France.

— Bot. Nom donné à une petite famille formée dans le genre clavaire, à cause de la forme en massue des trois espèces qui la composent. || *Masse de bedeau*. Nom vulgaire commun à deux plantes, l'éracage des moissons et la massette à larges feuilles. || *Masse d'eau*. V. MASSETTE.

— Chass. *Masse à pic*. Instrument propre aux oiseleurs.

— Anc. cout. Bâton à tête d'or ou d'argent qu'on portait par honneur dans certaines cérémonies devant les rois, devant les chanceliers de France, qui les avaient en sautoir derrière l'écu de leurs armes; devant le recteur et les quatre facultés de l'université de Paris allant en procession, et enfin devant quelques chapitres et devant les cardinaux.

— Jeux. Instrument pour jouer au billard.

— Gros bout de la queue ordinaire. Jouer de la masse, avec la masse.

— Jurispr. *Masse active*. L'ensemble de l'avoir d'un négociant. || *Masse passive*. L'ensemble de ses dettes.

— Métrol. *Masse*, ou *chaise*, ou *royal dur*. Nom d'une ancienne monnaie d'or en France. Philippe le Bel fit faire des chaises ou cadières appelées *royaux durs*. Cette monnaie n'était qu'à 22 carats et pesait 5 deniers, 12 grains trébuchants.

— Minér. Couches dont l'épaisseur dépasse de beaucoup celle qu'on est convenu tacitement de leur accorder, et qui se succèdent sans changer de nature, sans être séparées autrement que par de très-petits filets de substances hétérogènes.

— Musiq. Se dit dans le même sens. Les arpéges des violons et des violes, liés par les tenues des instruments à vent, forment de belles *masses* harmoniques. (Cast.-Bl.) Un solo de hautbois plane et se dessine avec grâce sur les *masses* de l'orchestre. (Id.)

— Peint. Réunion de plusieurs parties considérées comme ne faisant qu'un tout. Les lumières de ce tableau sont disposées par grandes masses. Les masses d'ombre soutiennent bien cette composition. Les figures bien groupées forment des masses agréables.

— Phys. La grandeur, l'entité physique, l'étendue d'un corps, la somme totale de ses particules matérielles, par opposition au volume, et quel que soit ce volume. On juge de la *masse* des corps par leur poids. (Encycl.) Les *masses* de deux corps également pesants sont égales. (Id.) L'accélération de la chute des corps est en raison composée de la *masse* et du volume. (Id.) La *masse* entière de ces bancs calcaires était molle dans le commencement. (Buff.)

— Techn. Gros marteau de fer, carré des deux côtés, emmanché de bois, servant aux carriers, aux tailleurs de pierre, aux paveurs, aux sculpteurs. || Cône tronqué dans lequel on fait cristalliser l'alun.

— *Enlever une ferrure dans la masse*. La découper à froid dans un morceau de fer.

— *En masse*. loc. adv. Tous ensemble, en totalité. Se porter en masse. Faire une levée en masse. A voir la chose en masse, et sans s'arrêter aux détails, on est satisfait. Vu l'incertitude de la médecine en elle-même et l'ignorance de ceux qui l'exercent, ses résultats, pris en *masse*, ne sont-ils pas plus funestes qu'utiles? (Napol.)

MASSÉ, ÉE. part. pass. du v. Masser. S'emploie adjectiv. Une personne qui a été bien massée.

MASSELOTTE. s. f. Métal superflu qui se trouve aux moules des pièces des canons et des mortiers, après que ces pièces ont été coulées.

MASSEMENT. s. m. Action de masser et résultat de cette action. Rechercher les sensations voluptueuses produites par le massement. Ne pourrait-il pas être de quelque utilité d'appeler l'attention des médecins sur le *massement* des peuples de l'Asie? (Piorry.) Le *massement* peut être pratiqué sans qu'on ait été d'abord soumis à l'action de l'eau. (Id.) Le *massement* des Turcs est assez analogue à celui des Égyptiens. (Id.) Le *massement*, joint aux bains, détermine dans l'économie animale un changement accompagné des plus agréables sensations. (Id.) On dit aussi *massage*.

MASSEMILLÉ. s. m. Relat. Se dit, aux colonies, d'un fruit qui ressemble aux pommes de l'Europe.

MASSÉNA (André). Prince d'Essling, [illegible] taines dont les fastes de la guerre fassent mention; né à Nice le 6 mai 1758. S'étant enrôlé fort jeune dans un régiment français, il se distingua dans les premières guerres de la révolution à l'armée du Midi; fut en 1795 promu au grade de général de division, et prit la part la plus glorieuse à la conquête de l'Italie par Bonaparte, qui le surnommait l'*Enfant chéri de la victoire*. Masséna fut nommé maréchal de l'Empire en 1804. En 1805 il reçut le commandement en chef de l'armée d'Italie et poursuivit avec vigueur le prince Charles, qui fut contraint de se retirer en Allemagne; en 1806 il accompagna Joseph Bonaparte qui allait prendre possession du royaume de Naples, et battit plusieurs fois les rebelles de la Calabre; en 1809 il commanda en Autriche le 5e corps de la grande armée, et décida la victoire à Essling; Napoléon, en récompense, le nomma prince d'Essling.

MASSÉNA. s. m. Ichthyol. Nom spécifique d'un poisson du genre céphaloptère.

MASSEPAIN. s. m. (du lat. *massa*, masse; *panis*, pain; d'où les Espagnols ont fait *mazapan*, et les Italiens *marzapane*. Espèces de petits biscuits fait de pâte d'amande et de sucre, auxquels on donne le plus souvent une forme ronde comme un petit pain, d'où leur est venu le nom par lequel on les désigne. Massepains royaux. Massepains de Turin. Massepains de marrons. Massepains filés. Massepains de pistaches.

MASSER. v. a. 1re conj. Médec. Pétrir les chairs, presser avec la main les parties du corps, les articulations, afin d'exciter la tonicité de la peau et des tissus. Les femmes romaines se faisaient *masser*, au sortir du bain, par des esclaves robustes. (Virey.) Dans les Indes, on fait d'abord usage des bains et des frictions; après leur emploi, celui qui veut se faire *masser* est étendu sur un lit où sur un sopha, où l'opérateur manie ses membres comme s'il pétrissait de la pâte. (Piorry.) Chez les Turcs, c'est dans une étuve sèche que l'on se fait *masser*. (Id.) Les femmes de nos contrées, transportées sous le ciel fortuné des Indes, ne passent pas un seul jour sans se faire *masser* par leurs esclaves, et sacrifient des heures entières à cette occupation. (Id.)

— Peint. Disposer les masses. Masser les ombres. Masser les lumières. Masser le feuillage d'un arbre. || S'empl. aussi absolument. Ce peintre masse bien.

— Art milit. Disposer en masses, en colonnes serrées. Masser son infanterie.

— SE MASSER. v. pron. B.-arts. Se grouper, s'agencer. Les personnages de ce peintre se massent naturellement.

— Techn. Se réunir en une masse ferme et compacte.

MASSÉSYLE. adj. et s. des 2 g. Géogr. V. MASSÉSYLIEN.

MASSÉSYLIEN, ENNE. adj. et s. Géogr. anc. Nom d'un peuple de la Numidie occidentale.

MASSÈTE. s. f. Entoz. Genre de vers intestinaux assez peu connus à cause de leur petitesse et de la variation extrême de leur forme.

MASSÉTER. adj. et s. m. (pr. *mas-sé-tèrr*; du gr. μασητήρ, dérivé de μασάομαι, je mange). Anat. Qui élève la mâchoire inférieure et agit beaucoup pendant la mastication.

— *Muscle masséter*. Muscle situé à la partie postérieure de la joue, et couché sur la branche de l'os maxillaire inférieur.

MASSÉTÉRIN, INE. adj. Anat. Qui a rapport, qui appartient au muscle masséter.

— *Artère massétérine*. Artère qui naît du tronc même de la maxillaire interne ou de la temporale profonde postérieure, et se répand dans l'épaisseur du muscle masséter, après avoir traversé horizontalement l'échancrure sigmoïde de l'os maxillaire inférieur. || *Veine massétérine*. Veine qui offre la même distribution que l'artère précédente; elle se rend dans la veine maxillaire. || *Nerf massétérin*. Celui qui est fourni par le nerf maxillaire inférieur provenant du trifacial.

MASSÉTÉRIQUE. adj. des 2 g. Anat. Syn. de Massétérin. V. MASSÉTÉRIN.

MASSETTE. s. f. Bot. Genre de plantes qui a donné son nom à la famille des typhacées ou typhinées, et qui renferme sept espèces dont les plus intéressantes sont la *massette à larges feuilles*, vulgairement appelée *masse d'eau*, *masse au bedeau*, *roseau des étangs*, et la *massette à feuilles étroites*. Ces plantes croissent dans les étangs, les fossés aquatiques, le long des rivières et des ruisseaux. Dans les cantons où les massettes sont abondantes, on emploie leurs feuilles pour former le siége des chaises communes, pour faire des paillasses et des nattes.

— *Massettes à ressort*. Petit groupe de champignons ayant une tête oblongue qui ressemble plus ou moins à une massette portée sur une tige grêle. Les graines renfermées dans cette tête sont lancées au loin par les filaments élastiques sur lesquels elles sont d'abord fixées.

MASSIA. s. m. Relat. Nom donné, au Japon, à certaines chapelles consacrées aux divinités subalternes. Les *massias* sont desservis par les canosi, qui reçoivent les offrandes des dévots. (Comp. Acad.)

MASSIAUX. s. m. pl. Portions de fonte brute converties en masses de fer, dans un seul foyer et au charbon de bois.

MASSICOT. s. m. Chim. Protoxyde de plomb jaune, formé de cent parties de ce métal est de [illegible] [illegible] susceptible de se combiner aux acides et de former des sels. On faisait autrefois un grand usage du massicot pour la peinture à l'huile, notamment pour peindre les carrosses en jaune.

MASSIER. s. m. Officier qui porte une masse dans certaines cérémonies. Les massiers de l'université.

MASSIF, IVE. adj. Qui est ou qui paraît pesant. Bâtiment massif. Ornement massif. Une femme massive. Je suis tout matériel, et ne me paye que de la réalité, encore bien *massive*. (Mont.)

— Fig. Épais, lourd, matériel. Avoir l'esprit massif.

— Techn. Se dit des bois employés pleins et sans placage. Meubles d'acajou massif.

— Orfév. Qui est sans creux ni matière étrangère. Vase d'argent massif.

— Minér. Se dit d'un minéral, quand il est en masse d'un certain volume qui, n'ayant aucun caractère particulier, ne peuvent être désignées que d'après la considération abstraite de ce masses mêmes. || On dit qu'une roche a une *structure massive*, quand elle ne présente aucun jour. Leptynite massif.

— s. m. Ce qui est massif, le solide. Aimer le massif. Je suis lourd et me tiens un peu au *massif* et au vraisemblable. (Montaigne.)

— Archit. Ouvrage de maçonnerie fondé en terre pour porter un perron, un piédestal, etc. Le massif d'un perron. Le massif d'une muraille.

— Jardin. Plantation d'arbre de toute grandeur formant un bosquet. Massif de verdure. Massif d'arbustes. De beaux massifs. Établir des massifs. De petits massifs. Massifs de jardins. Dans les jardins réguliers, les *massifs* sont ordinairement séparés par des allées en ligne droite. (Baudr.) Dans les jardins paysagers, les *massifs* sont toujours irréguliers, et terminés dans la totalité ou une portion de leur pourtour, par des angles plus ou moins saillants. (Id.)

— Art forest. Futaie d'arbres rapprochés les uns des autres.

MASSILIE. (en lat. *Massilia;* du celt. *mas*, demeure, et *Sal*, Salyes ou Salyens : demeure des Salyens). Géogr. anc. Ville de Gaule, nom que portait anciennement Marseille.

MASSILIEN, ENNE. adj. et s. Géogr. anc. Habitant de Massilie. || Qui appartient à Massilie ou à ses habitants.

MASSILLON (Jean-Bapt.). Le plus grand orateur de la chaire évangélique. Né en 1663 à Hyères en Provence, mort en 1742. Louis XIV se plaisait à l'entendre, mais il ne fit rien pour son avancement; le régent fut plus juste, et le nomma en 1717 évêque de Clermont. Il fut reçu à l'Académie en 1719. On a de Massillon un grand nombre de sermons, parmi lesquels on remarque surtout les sermons réunis sous le titre de *Petit Carême*, prononcés en 1717 devant le jeune roi Louis XV, et où il traite des devoirs des grands. Le genre de Massillon est une éloquence douce, insinuante, souvent pathétique, harmonieuse, et abondante en développements.

— s. m. Livre contenant les œuvres de Massillon, et principalement le Petit Carême.

Toujours sur sa toilette est la sainte Écriture,
Auprès d'un pot de rouge on voit un *Massillon*. (Volt.)

MASSIN. s. m. Relat. Se dit, dans l'île de Madagascar, de certaines lois traditionnelles qui sont encore en pleine vigueur.

MASSIVEMENT. adv. D'une manière massive. Cet édifice est trop massivement bâti.

— Fig. L'Allemand se tenait *massivement* devant lui, dans une attitude carrée. (Sterne.)

MASSIVETÉ. s. f. Néol. Qualité de ce qui est massif.

MASSKANNE. s. f. Métrol. Mesure de capacité pour les matières sèches, en usage en Bavière, et qui vaut lit. 1,0698.

MASSLING. s. m. Métrol. Mesure de capacité pour les matières sèches, usitée à Zurich.

MASSOLE. s. f. Hist. Supplice en usage dans quelques villes d'Italie, et qui consiste à assommer le patient avec une espèce de massue.

MASSOLER. v. a. 1re conj. Faire périr par le supplice appelé massole.

MASSON. s. m. Bot. Nom vulgaire du jujubier cotonneux.

MASSON (Jean Papire). Historien, né en 1544 dans le Forez, mort en 1611; remplit à Paris les fonctions de substitut du procureur général.

MASSONE. s. f. Bot. Genre de plantes monocotylédones, de la famille des asphodélées, qui croît principalement au cap de Bonne-Espérance. Massone à larges feuilles. Massone ondulée. Massone à fleurs violettes. Massone pustuleuse. Massone en cœur.

MASSORAH ou **MASSORE**. s. f (de l'héb. *massorah*, tradition). Examen critique du texte de l'Écriture sainte, fait par des docteurs juifs qui ont fixé les différentes leçons, le nombre des versets, des mots, des lettres, etc.

MASSORÈTE. adj. des 2 g. Qui a rapport à la massore. Ceux qui lisent et expliquent le texte hébreu sans points *massorètes*, ajoutent à la consonne, lorsqu'elle n'est pas précédée d'une voyelle primitive, la voyelle qui précède cette même consonne [illegible] [illegible] Assurer que les docteurs *massorètes* ont touché à la vraie pierre de touche chaque mot, chaque sens, chaque construction de ce qui nous reste de l'idiome d'Isaïe et de Daniel, serait trop aventureux; mais du moins ont-ils préservé pour l'avenir de l'outrage du temps, des superstitions et des sectes, une des belles langues parlées jadis sur la terre. (Id.)

MASSORETS. s. m. pl. Ceux qui ont travaillé à la Massore.

MASSORÉTIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport à la Massore. L'exemplaire *massorétique* est le texte dont on se sert aujourd'hui. (***)

MASSOT. s. m. Ichthyol. Nom donné au labre tourde.

MASSUE. s. f. Bâton noueux, et beaucoup plus gros par un bout que par l'autre. La massue était l'arme d'Hercule. La béquille du Temps fait plus de besogne que la *massue* d'Hercule. (Gracian.)

— Fig. et fam. *Coup de massue*. Accident fâcheux et imprévu. Ce fut pour lui un coup de massue. Le coup de *massue* du sort caractérise l'homme et sa valeur, comme le coup du balancier marque la monnaie. (***)

— Prov. *Faire de sa tête massue*. Se donner beaucoup de mal, s'exposer à quelque péril pour réussir dans une affaire; vaincre un obstacle à force de travail intellectuel. || *C'est avec la massue d'Hercule qu'il coupe un cheveu en quatre*. Se dit d'un homme qui discute lourdement.

— Bot. Nom donné à la partie supérieure du corps des champignons, lorsqu'elle se compose d'un renflement qui fait suite au stipe, ou qui en est séparé par un bord sensible. || *Massue d'Hercule*. Nom d'une variété de concombre, ainsi nommée d'après la forme de son fruit. || *Massue des sauvages*. Nom donné aux racines du mabouyer, que les naturels de l'Amérique employaient pour faire des massues.

— Conchyl. *Massue* ou *grande massue d'Hercule*. Nom donné par les marchands de coquilles au rocher cornu, à cause de la longueur du canal et la brièveté de la spire de cette coquille. On l'appelle aussi *massue épineuse*. || *Massue d'Hercule à pointes courtes* ou *de la Méditerranée*. Le rocher *brandaris*.

MASSYLE. adj. des 2 g. Géogr. anc. Nom d'un peuple de la Numidie orientale, qui eut pour roi Masinissa. C'est à tort qu'on les confond avec les Manissyles.

MASSYLIEN, ENNE. adj. et s. Géogr. anc. V. MASSYLE.

MASTACEMBLE. s. m. Ichthyol. Genre de poissons osseux, holobranches, de la famille des pantoptères, qui se nourrissent de vers dans les eaux douces de l'Asie, et dont la chair est estimée.

MASTAU. s. m. Anc. cout. Redevance que payaient les tenanciers d'une ferme.

MASTAURE. Géogr. anc. Ville de Lydie, sur les frontières de la Carie. Aujourd'hui *Tiria*.

MASTAX. s. m. Zool. Nom donné aux poils qui, chez les mammifères, couvrent la lèvre supérieure, sous les narines; et à la partie latérale du sinciput qui, chez les oiseaux, est contiguë à la base de la mâchoire, et qui se distingue par ses plumes ou par sa couleur.

MASTELLO. s. m. Métrol. Mesure pour les liquides, usitée en Italie, qui vaut lit. 82,125. Le mastello de Venise vaut lit. 64,800. On dit au pl. *mastelli*.

MASTÈRES. s. m. pl. Ant. gr. Magistrats athéniens qui étaient spécialement chargés de la recherche des biens des exilés.

MASTIC. s. m. (pr. *mass-tik*). Composé pâteux, ductile, employé pour clore des joints, s'opposer au passage ou à l'action des gaz ou des liquides.

— *Mastic de limaille de fer*. Mastic de limaille de fer bien propre et non oxydée, ou tournure de fonte douce pilée, de fleur de soufre et de sel ammoniac en poudre. Ce mastic, interposé entre les pièces et serré fortement, résiste bien et devient presque aussi dur que la fonte.

— *Mastic pour les garnitures métalliques*. Mastic composé de résine sèche, de cire jaune et d'ocre rouge. Ce mastic sert, comme plusieurs autres, à fixer les ajustages et à fermer hermétiquement les joints; il convient surtout aux appareils pneumatiques.

— *Mastic de cire jaune*. Mastic composé de cire jaune, fondue et mélangée avec un dixième de son poids de térébenthine commune. Il sert à couvrir les bouchons ou fermer les joints d'appareils qui dégagent des vapeurs acides.

— *Mastic mou*. Mélange fait à chaud, de cire jaune, de térébenthine et de rouge de Venise. Le mastic mou est fort commode toutes les fois que, l'ayant sous la main, il s'agit d'arrêter promptement une fuite.

— *Mastic de vitrier*. Mastic qu'on prépare en faisant dessécher au feu de la craie ou blanc d'Espagne en poudre, et malaxant à la spatule sur une table en marbre cette substance avec une quantité suffisante d'huile de lin pour former une pâte consistante, mais ductile. Chacun sait comment les vitriers appliquent le mastic pour sceller les joints des encadrements dans lesquels ils ajustent les carreaux de vitre. On fait encore usage de ce mastic pour reboucher les fentes, cavités, trous de chevilles et clous enfoncés, etc., avant de peindre à l'huile diver[illegible]

— *Mastic des fontainiers*. Mastic composé de résine privée d'eau et de ciment de brique parfaitement sec, et qu'on emploie pour sceller les robinets des fontaines, assembler et lier fortement les tuyaux en grès, etc.

— *Mastic de Dihl*. Mastic composé d'huile de lin cuite et de ciment de terre à porcelaine en poudre fine. Le mastic de Dihl à ciment blanc acquiert une nuance de pierre très-convenable pour les rejointements des dalles, pierres de taille, dans les endroits exposés à la vue.

— *Mastic des sauvages*. Mastic fort dur dont les sauvages de la Nouvelle-Hollande se servent pour fixer la pierre de leurs haches, et qui est composé de résine jaune, de sable pur, d'oxyde de fer et de chaux.

— *Mastic pour les bouteilles*. Mastic dont on se sert pour cacheter les bouteilles, et qui est fait avec du mastic bitumineux mêlé à chaud avec un poids égal au sien de bitume épuré.

— *Mastic-bitume*. Mastic formé d'une sorte de goudron épaissi et de substances terreuses.

— Bot. Résine qui découle du lentisque. On en recueille aussi sur une espèce de térébinthe. || Espèce de thym qui exhale l'odeur du mastic.

MASTICAGE. s. m. Opération qui exige l'emploi du mastic, du ciment.

MASTICATION. s. f. (pr. *mass-ti-ka-ci-on*; du gr. μαστιχάω, je mâche; d'où le lat. *masticatio*). Action de mâcher, c'est-à-dire de diviser, de déchirer, de comminuer les aliments solides avec les dents ou les mâchoires, pour qu'ils soient plus facilement imprégnés de salive, avalés et digérés. Les organes de la mastication. Les vieillards évitent les aliments durs, et n'exercent qu'une *mastication* imparfaite, quoique longue. (Villermé.) Les accidents qui arrivent souvent à ceux qui négligent de mâcher leurs aliments, prouvent la nécessité d'une parfaite *mastication*. (Id.) La force des muscles servant à la *mastication* est quelquefois si grande, qu'on a vu des hommes briser des pierres entre leurs dents. (Id.) La *mastication* n'a pas lieu chez tous les animaux. (Id.) L'agacement produit par les acides rend la *mastication* incommode et même douloureuse. (Id.)

MASTICATOIRE. adj. des 2 g. Se dit des remèdes qu'on mâche pour exciter la sécrétion de la salive. Cette définition, qu'on trouve dans tous les dictionnaires, est inexacte, et nous croyons devoir lui substituer celle-ci : Se dit des substances qui augmentent le flux salivaire et muqueux de la bouche, comme le bétel, la pyrèthre, le tabac, etc. Remède masticatoire. Substance masticatoire. Préparation masticatoire.

— substantiv. Se dit pour Remède masticatoire.

MASTICHINA. s. m. Bot. Nom donné à une plante labiée qui a l'odeur du mastic.

MASTICINE. s. f. Chim. Nom donné à la portion du mastic qui est peu soluble dans l'alcool. La masticine est blanche, visqueuse, insoluble dans l'alcool froid, soluble dans l'éther et dans l'huile de térébenthine. C'est une véritable sous-résine.

MASTIGADOUR. s. m. Vétér. Espèce de mors garni d'anneaux et de patenôtres, qu'on met dans la bouche des chevaux pour exciter la sécrétion de la salive.

MASTIGE. s. m. Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères. Ces insectes paraissent voisins des ptines, de la famille des térédyles ou perce-bois. On les trouve sous les écorces et avec les débris de végétaux sous les pierres.

MASTIGOCÈRE. s. m. (ét. gr., μάστιξ, fouet, κέρας, corne). Entom. Nom donné aux palpes maxillaires des insectes hyménoptères qui les ont très-longues.

MASTIGODE. s. m. (ét. gr., μάστιξ, fouet; εἶδος, forme, ressemblance). Helminth. Genre de vers trichocéphales. V. TRICHOCÉPHALE.

MASTIGOPHORE. s. m. (ét. gr., μάστιξ, μάστιγος, fouet; φέρω, je porte : porte-verge). Antiq. Espèce d'huissier chargé, dans les jeux publics de la Grèce, de punir ceux qui enfreignaient les règlements de police.

MASTIPHAL. Cabal. Le prince des démons dans la Petite Genèse.

MASTIQUÉ, ÉE. part. pass. du v. Mastiquer. S'empl. adject. Des blocs de marbre mastiqués.

MASTIQUER. v. a. 1re conj. Joindre, boucher, coller et rapprocher des parties séparées, qu'on y applique un mastic proprement dit, ou toute autre substance analogue. Mastiquer des morceaux de marbre. L'électromètre de Bonnet consiste en un flacon de cristal dont on a scié la base pour lui en substituer une de cuivre, dans laquelle on a *mastiqué* le flacon. (Libes.)

— Mastiquer avec de la terre, de la glaise, du goudron, etc.

MASTITE ou **MASTOÏTE**. s. f. (en lat. *mastitis*; du gr. μαστός, mamelle, et de la terminaison *ite*, qui indique une phlegmasie). Pathol. Inflammation des mamelles, c'est-à-dire de la partie glanduleuse du sein et de son tissu cellulaire interlobulaire. C'est surtout à la suite des couches, pendant l'allaitement, que la *mastite* aiguë est fréquente. (Nysten.)

MASTO-BRANCHIAL. adj. et s. m. Anat. Se dit des muscles de l'hyoïde de la salamandre.

MASTOCÉPHALE. adj. des 2 g. (ét. gr., μαστός, mamelle; κεφαλή, tête). Bot. Dont le [illegible] ric mastocéphale.

MASTODIES. s. m. pl. Mamm. Nom proposé pour remplacer celui de mammifères.

MASTODOLOGIE. s. f. (ét. gr., μαστός, mamelon; λόγος, discours). Mamm. Mot proposé pour remplacer le nom hybride de *mammalogie*, dont on se sert pour désigner la branche d'histoire naturelle qui a pour objet la connaissance des mammifères.

MASTODOLOGISTE. s. m. Didact. Naturaliste qui étudie spécialement les mammifères.

MASTODONTE. s. m. (ét. gr., μαστός, mamelon; ὀδούς, ὀδόντος, dent : dents mamelonnées). Mamm. Nom donné par Cuvier à un genre d'animaux perdus, fort voisins des éléphants par leur structure, et qui, comme eux, doivent être rangés dans l'ordre des pachydermes et dans la tribu des proboscidiens. Ce genre se divise en six espèces, toutes caractérisées par des diffé-

rences de forme et de proportion dans les dents molaires, dont on découvre fréquemment des débris. La taille d'une seule de ces espèces est au moins égale à celle de l'éléphant. Cette espèce, généralement désignée sous la dénomination d'*animal de l'Ohio*, a été confondue par les Anglais et les habitants des Etats-Unis avec l'éléphant fossile, le *mammouth*. Les dépouilles de cet animal gisent dans le sol d'atterrissement des principales vallées des fleuves. Aucun témoignage authentique ne porte à croire qu'il existe aujourd'hui des mastodontes vivants en Amérique ni ailleurs.

MASTODYNIE. s. f. (ét. gr., μαστός, mamelle : ὀδύνη). douleur. Path. douleur des mamelles, sorte de névralgie de ces organes.

MASTOÏDE. adj. des 2 g. (ét. gr., μαστός, mamelle ; εἶδος, ressemblance). Anat. Qui a la forme d'un mamelon.

— *Apophyse mastoïde*. Apophyse placée à la partie inférieure et postérieure de l'os temporal, et qui donne attache au muscle sterno-mastoïdien.

MASTOÏDIEN, ENNE. adj. Anat. Qui a rapport à l'apophyse mastoïde. || *Antre mastoïdien*. Nom donné aux cellules mastoïdiennes. || *Cellules mastoïdiennes*. Cellules placées dans l'apophyse mastoïde : elles communiquent toutes les unes avec les autres, et s'ouvrent dans la caisse du tympan. Elles paraissent avoir pour usage d'augmenter l'intensité du son. || *Gouttière mastoïdienne*. Enfoncement qui présente la face interne de la portion mastoïdienne du temporal, et qui fait partie du sinus latéral. || *Muscle mastoïdien*. Nom donné par quelques anatomistes au muscle sterno-mastoïdien. || *Ouverture mastoïdienne*. Ouverture de communication de la caisse du tympan avec les cellules mastoïdiennes || *Portion mastoïdienne du temporal*. Portion de l'os temporal qui porte l'apophyse mastoïde. || *Rainure mastoïdienne* ou *digastrique*. Enfoncement situé en dedans de l'apophyse mastoïde et qui donne attache au ventre postérieur du muscle digastrique. || *Sinus mastoïdien*. V. CELLULES MASTOÏDIENNES. || *Trou mastoïdien*. Trou placé derrière l'apophyse mastoïde, et qui donne passage à une petite artère de la dure-mère, ainsi qu'à une veine qui se rend dans le sinus latéral.

— substantiv. Se dit pour le muscle mastoïdien. Le mastoïdien postérieur. Le mastoïdien latéral.

MASTOÏDO-ORICULAIRE. adj. et s. m. Anat. Nom donné au muscle postérieur de l'oreille, parce qu'il se porte de l'apophyse mastoïde à la partie postérieure de l'oricule ou conque de l'oreille.

MASTOÏDO-CONCHINIEN. adj. et s. m. Anat. Nom donné au muscle oriculaire postérieur.

MASTOÏDO-GÉNIEN. adj. et s. m. Anat. Qui appartient à l'apophyse mastoïde et à l'apophyse géni.

MASTOÏDO-HYGÉNIEN. adj. et s. m. Anat. Nom donné au muscle digastrique.

MASTOÏTE. s. f. Pathol. V. MASTITE.

MASTO-MAXILLIEN, IENNE. adj. Anat. Qui est en rapport avec l'apophyse mastoïde et l'os maxillaire.

MASTORRHAGIE. s. f. (ét. gr., μαστός, mamelle ; ῥήγνυμι, je coule avec force). Pathol. Ecoulement de sang par les mamelons.

MASTORRHAGIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport à la mastorrhagie.

MASTO-SUS-ACROMIAL. adj. et s. m. Anat. Se dit d'un muscle de l'épaule de la salamandre.

MASTOTHÈQUE. s. f. (ét. gr. μαστός, mamelle ; θήκη, boîte). Mamm. Repli cutané ventral qui, chez les mammifères marsupiaux, environne et renferme les mamelles.

MASTOZOAIRE, adj. des 2 g. (ét. gr., μαστός, mamelle, ζῶον, animal).

— MASTOZOAIRES. s. m. pl. Nom proposé pour remplacer celui de mammifères.

MASTOZOOLOGIE. s. f. Mamm. Mot proposé pour remplacer celui de *mammalogie*

MASTOZOOTIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., μαστός, mamelle ; ζῶον, animal). Géol. Epithète donnée aux terrains diluviens et tertiaires, dans lesquels ont été trouvés les débris des grands mammifères.

[illegible]

ci-on; du lat. *manus*, main ; *stupro*, je corromps). Excitation des organes génitaux avec la main ; habitude honteuse appelée aussi *onanisme*. Jouissance vénérienne factice obtenue à l'aide de la main. Ce vice dégoûtant, qui peut avoir les suites les plus fâcheuses, ne s'observe que chez les hommes et quelques espèces de singes. Rechercher les plaisirs honteux de la masturbation. Se livrer à la masturbation. C'est surtout chez les jeunes personnes de l'un et de l'autre sexe que la *masturbation* fait beaucoup de ravages. (Fourn.) Combien ne voyons-nous pas, en effet, de ces êtres affaiblis, décolorés, également débiles de corps et d'esprit, ne devoir qu'à la *masturbation*, principal objet de leurs pensées, l'état de langueur et d'épuisement où ils sont plongés ! (Id.) C'est principalement dans les établissements publics, où sont réunis en grand nombre les jeunes gens de l'un et de l'autre sexe, que se développe avec facilité l'habitude de la *masturbation*. (Id.)

MASTURBÉ, ÉE. part. pass. du v. Masturber. S'empl. adject.

MASTURBER. v. a. 1re conj. Procurer des jouissances vénériennes à l'aide de la main.

— SE MASTURBER. v. pron. Se procurer des jouissances vénériennes à l'aide de la main.

MASULIPATAM. Géogr. Ville de l'Inde anglaise (Madras) dans un îlot, à 20 kilom. nord de l'embouchure de la Kistuah ; 60,000 hab. Bon port, forteresse importante. Beaux tissus dits *chints* ; toile de coton, tabac, etc. Cette ville a été successivement aux Mongols, aux Mahométans, aux Français (1751), qui la fortifièrent, et aux Anglais (1759), qui l'ont gardée depuis ce temps.

MASULIPATAM. s. m. Comm. Toile de coton des Indes, qui est très-fine, et qui s'emploie ordinairement en mouchoirs. Cette toile tire son nom du lieu où on la fabrique.

MASULIT. s. m. Mar. Chaloupe des Indes, dont les bordages sont cousus avec du fil d'herbes, et dont les calfatages sont de mousse.

MASURAGE. s. m. Anc. cout. Cens qu'on payait pour une maison ou une masure.

MASURE. s. f. (pr. *ma-zu-re*). Restes d'anciens bâtiments. Un hameau de masures. De vieilles masures. Les hiboux, les oiseaux de nuit se retirent dans les vieilles masures.

— Fig. Méchante habitation qui menace ruine. Habiter une méchante masure. Se retirer dans une méchante masure.

MASURIER. s. m. Anc. cout. Locataire ; celui qui devait payer le masurage.

MAT, ATE. adj. S'est dit pour Triste, abattu. || Nous avons fait de ce mot son correspondant *mat*. V. ci-après.

MAT, ATE. adj. (pr. *matt*, du franç. *mat*) Qui n'a point d'éclat, qui réfléchit peu la lumière. Couleurs mates. || Dans les ornements, *Or mat*. La dorure qui n'a pas de brillant, qui ne fait pas miroir. || Dans la peinture en bâtiment, *Blanc mat*. Le blanc de détrempe à la colle et sans vernis, qui n'a pas le brillant du blanc de la peinture à l'huile. || En parlant d'un tableau, *coloris mat*. Coloris qui a peu d'éclat, et qui n'est composé que de tons mous.

— Qui n'a pas été poli. Argent mat. Métal mat.

— Lourd, compacte. Pain mat. Gâteau mat. Biscuit mat.

— Qui est trop chargé, qui n'est pas assez dégagé. Broderie mate.

— Mar. *Mer mate*. Grosse mer dont les lames longues et élevées marchent lentement.

— Pathol. Se dit du son des cavités qui n'est point aussi marqué qu'il devrait l'être. Dans l'anévrisme du cœur ou des gros vaisseaux, la phthisie, la vomique, l'hydropisie de poitrine, le son de la cavité thoracique est *mat*. (Béclard.)

— L'Académie, Chésurolles, Boiste, Rivarol donnent *mate* comme le féminin de ce mot ; Landais, Trévoux lui donnent *matte*. Quant à Laveaux, il met d'accord tout le monde ; dans son Dictionnaire français il écrit broderie *mate*, et dans son Dictionnaire des difficultés il écrit broderie *matte*. Il est plus rationnel d'écrire au féminin *mate* avec un seul *t*, car sans cela il faudrait écrire : *matir*, *mateur*, *matoir* avec deux *t*. D'ailleurs nous n'avons qu'une dizaine d'adjectifs en *at*, et tous font leur féminin régulièrement en *ate*. Pourquoi une exception pour *matte* ? Quel avantage la langue en retirerait-elle ? Tout exception non fondée doit être rejetée. Donc écrivons *mate* au féminin.

MAT. adj. et s. m. (pr. *matt* ; du persan *schah mat*, le roi est mort). Jeux. Se dit aux échecs du dernier coup qui fait gagner la partie, lorsque le roi est en échec ou en prise, et qu'il ne saurait se remuer qu'il ne soit encore pris. Donner échec et mat. Faire mat. Un beau mat.

— Jeux. *Échec et mat du berger*. Se dit de celui qu'on fait en deux ou trois coups, dès le commencement de la partie. || *Être sous le mat*. Avoir à craindre un échec et mat.

L'autre reste atterré dans sa douleur muette,
Et du terrible *mat* à regret convaincu,
Regarde encor longtemps le coup qui l'a vaincu.
(Delille.)

— Fig. et fam. *Donner échec et mat à quelqu'un*. Emporter sur lui un avantage complet, le ruiner entièrement.

[illegible]

Qui des yeux et des mains n'eut un échec et mat.
(Régnier.)

— adj. Fig. Il est mat. Le voilà mat. Faire mat.

Là vous mîtes en batterie
Soupirs, roulements d'yeux, mine, minauderie,
Pour faire encore échec et mat,
Les débris du triumvirat.
(Gresset.)

— En parlant de la disgrâce de M. de Pomponne Mme de Sévigné a dit : C'est un *mat* qui a été donné, lorsqu'on croyait avoir le plus beau jeu du monde, et rassembler toutes ses pièces ensemble.

MÂT. s. m. (pr. *mâ* ; de l'allem. *mast*). Mar. Pièce de bois grosse et longue, courte et faible, suivant le navire ou l'embarcation, qui s'appuie sur la carlingue pour porter les voiles nécessaires à la route du vaisseau. Le mât de misaine. Grand mât. Mât d'artimon. Grand mât, petit mât du perroquet. Mât de perruche. Mât de cacatoès. Mât de beaupré. Mât de hune. Mât pavoisé. Mât de rechange. Mât de fortune. Mât jumelé. || *Aller à mâts et à cordes*. Cheminer par la seule impulsion du vent sur les mâts et légèrement, après que toutes les voiles ont été serrées. Les *mâts* sont les plus puissants agents du vaisseau. Des *mâts*, des vergues, des cordages et des voiles composent tout l'appareil qui est nécessaire pour lui communiquer le mouvement que lui peut prêter le vent. (J. Lec.) Les *mâts* des grands navires sont maintenus dans la position plus ou moins verticale qu'on veut leur donner au moyen des haubans (Billot.) L'Océan est couvert et sillonné de barques, dont les *mâts* ressemblent de loin à des forêts mouvantes. (Rayn.) L'usage a maintenant, dans toutes les marines européennes, réduit à trois les *mâts* verticaux, en conservant le *mât* oblique de l'avant. (Jab.)

Adieu, mon beau navire
Au grand *mât* pavoisé.
(F. Soulié.)

— Par extens. L'ensemble des mâts qui sont superposés les uns aux autres.

— *Mât de cocagne*. V. COCAGNE.

— Blas. *Mât désarmé*. Mât représenté sans voiles et sans cordages.

MATACHÉ, ÉE ou **MATACHIÉ, ÉE.** part pass. du v. Matacher ou matachier. S'empl. adjectiv. Sauvage mataché ou matachié.

MATACHER ou **MATACHIER.** v. a. 1re conj. Relat. Tatouer, teindre la peau de différentes couleurs. Tous les peuples nus se peignent ou *matachient* la peau de diverses couleurs. (Virey.)

MATACHINADE. s. f. Archéol. V. MATASSINADE.

MATACHINER. v. n. 1re conj. V. MATASSINER.

MATACON. s. m. Bot. Espèce de noisette qui s'engendre dans la terre comme les truffes, et dont les Madécasses font un pain du même nom.

MATADOÉE. adj. f. Conchyl. Épithète donnée à une coquille bivalve du genre telline. Vénus matadoée.

MATADOR. s. m. (mot espagnol qui est dérivé du lat. *mactator*, tueur, assommeur). Nom donné en Espagne au toréador qui est obligé de combattre le taureau à pied et de lui donner la mort.

— Sous Louis XIII, Chef principal d'une coterie de galants de la cour.

— Fig. Homme riche et puissant ; personne considérable dans un état.

— Jeux. Au jeu de l'hombre et du quadrille, nom donné aux cartes supérieures, ainsi nommées parce qu'elle semblent assommer les autres par leur valeur. Ce sont, Spadille, Manille, et Baste. On appelle *faux matadors*, lorsqu'il ne manque que spadille pour en faire plusieurs.

MATAFION. s. m. Anc. mar. Petit cordage dont on se servait à bord d'une galère.

MÂTAGE. s. m. (rad. *mât*). Mar. Opération qui consiste à placer sur un navire ou sur une embarcation les mâts qui leur sont nécessaires pour naviguer. Le mâtage d'un vaisseau, d'un navire, d'un bâtiment.

MATAGOT ou **MATAGAU.** s. m. Mar. Grosse jumelle de brasseyage, qui servait de garniture contre le frottement des drisses et suspentes des basses vergues avec leurs mâts respectifs.

MATAGRABOLISER. v. a. 1re conj. (ét. gr., μάταιος, fou ; γράφειν, écrire ; βάλλειν, jeter). Se donner beaucoup de peine pour rien. Mot burlesque forgé par Rabelais. Il y a huit jours que je suis à *matagraboliser* cette harangue. (Rab.)

MATALISTA. (nom vernaculaire). Bot. Racine provenant d'Amérique et à laquelle on attribue la vertu de purger.

MATAMATA. (nom vernaculaire). Erpét. Sous-genre de reptiles comprenant une espèce de tortue caractérisé par un nez prolongé en trompe, des pieds courts, carapace étroite et ne pouvant recevoir la tête et les pieds.

MATAMBOLA. s. m. Myth. af. Celui des Ganges qui se charge de ressusciter les morts.

MATAMORE. adj. et s. m. (littéral. *tue-mores*). Personnage des comédies espagnoles qui se vantait à tout propos de ses exploits contre les Mores. Capitan matamore. Le matamore.

— Nom donné en 1714 à une troupe de deux mille hommes levée par les habitants de Barcelone, qui refusaient de reconnaître Philippe V [illegible] massacrer tous ceux de leurs concitoyens qui passaient pour être attachés à ce prince.

— Par dérision. Faux brave, fanfaron. Faire le matamore.

— Techn. Vaste silo creusé à une grande profondeur dans le sol.

MATAMORE. s. f. Cachot souterrain dans lequel les barbaresques renfermaient toutes les nuits les esclaves.

MATANOS. s. m. Agric. Nom donné à une touffe de blé dans le midi de la France.

MATANZAS. Géogr. Ville et port de Cuba, située sur la côte septentrionale, à 88 kil. de la la Havane.

MATAPAN. Géogr. Cap d'Europe qui termine la partie méridionale de la Morée et qui est la pointe la plus méridionale de l'Europe. || On dit aussi le cap Matapan.

MATARA. s. m. Métrol. Mesure pour les liquides dont on se sert en quelques lieux de Barbarie. Le matara de Tripoli.

MATARO. Géogr. Ville d'Espagne dans la Catalogne ; 13,000 hab. ; à 28 kil. de Barcelone.

MATASSE. s. f. (du lat. *mataxa*, fait du gr., μέταξα ou μεταξύ, entre-deux). Comm. Soie qui n'a pas encore été filée.

MATASSIN. s. m. (de l'esp. *matachino*, fait de *matar*, tuer). Bouffon. Celui qui danse les matassins ou la matassinade.

— MATASSINS. s. m. pl. (de l'esp. *matachino*). Chorég. Danse folle, vive et bouffonne imitée de la danse armée des anciens.

MATASSINADE. s. f. Archéol. Syn. de Matassins. Danse armée en usage au XVIe siècle.

— Folâtrerie.

MATASSINER. v. n. 1re conj. S'est dit pour Danser la danse appelée les matassins ou la matassinade. || S'est dit aussi pour Folâtrer.

MATATAN. s. m. Relat. Espèce de gros tambour indien.

MATATHIAS. Juif, père des Machabées, de la race des Asmonéens, commanda les Juifs révoltés contre les rois de Syrie, et eut pour successeur Judas Machabée, son fils.

MATAVANE. s. f. Relat. Grand vase de terre qui se fabrique au Pégu, et qui a la propriété de purifier l'eau qu'on y met.

MATCHI-MANITOU. s. m. Myth. amer. Esprit malfaisant, auquel les sauvages de l'Amérique septentrionale attribuent tous les maux qui leur arrivent.

MAT-COMECK. Myth. amér. Dieu que les Iroquois et autres sauvages de l'Amérique septentrionale invoquent durant le cours de l'hiver.

MATE. s. f. Hist. Nom donné autrefois à une place à Paris, où les filous, coupe-bourses, escrocs, avaient coutume de s'assembler. De ce mot nous avons fait Matois. || S'est dit pour Escroc, filou. Nous vîmes pendre un enfant de la *mate* ; c'était le même qui avait volé la vaisselle d'argent de M. le prince de la Roche-sur-Yon. (Brantôme.)

MATÉ, ÉE. part. pass. du v. Mater. S'empl. adjectiv. Oiseau maté.

— Fig. Tenu ferme, dompté. Napoléon remarque quelque part que nous demandons à être *matés*, et qu'en France un libre et confiant laisser-aller engendre une familiarité dangereuse. (Phil. Chasl.)

MÂTÉ, ÉE. part. pass. du v. Mâter. S'empl. adjectiv. Vaisseau mâté. Navire mâté.

MATÉ. s. m. Bot. Plante du genre houx et de la famille des rhamnoïdes, arbre de la grosseur d'un petit chêne, aux feuilles larges, dentées, et aux fleurs réunies en grappe de trente à quarante chacune. On la nomme vulgairement *herbe du Paraguay*, *et thé du Paraguay*, parce que ses feuilles, réduites en poudre dans l'eau bouillante, servent de boisson et remplacent le thé dans une grande partie de l'Amérique méridionale.

MATELAS. s. m. (pr. *ma-te-lâ* ; du celt. *matalocz*, d'où on a fait *mattress*, en anglais, et *materais*, en vieux français, pour coussin). Espèce de sac ou coussin rempli d'une substance flexible élastique, propre à reposer le corps de l'homme pendant son sommeil, dont la forme est celle d'un parallélipipède ; son épaisseur varie suivant la quantité de matière qui le forme, et son élasticité. Matelas de crin, de plume, de laine. Matelas de duvet, de paille Grand matelas. Petit matelas. Bon, mauvais matelas. Matelas bien dur, trop mou. Matelas mal cardé. Carder un matelas. Les *matelas* demandent pour la santé un entretien presque continuel, réclamé aussi par l'économie On devrait, chaque matin, avant de faire le lit, les exposer quelque heures à l'air, surtout ceux des individus qui suent beaucoup ou émanent des odeurs fortes. (Mérat.) La composition des *matelas* n'est point indifférente pour le repos de l'homme et son sommeil. Si le villageois robuste et endurci à la fatigue se contente d'un coucher dur, il en faut un plus ou moins doux au citadin, à l'homme de lettres, au malade. (Id.) Tout est aux éculiers, couchettes et *matelas*. (La Font.)

— Fig. La liberté ne se repose que sur des *matelas* de cadavres. (Mirab.) Idée extravagante et barbare de Mirabeau : idée que l'esprit révolutionnaire fit regarder comme un apophthegme, et qui n'était qu'une absurdité d'énergumène.

— Coussin piqué que l'on met dans les voitures [illegible] à un fiacre, à un carrosse, à une diligence.

MATELASSÉ, ÉE. part. pass. du v. Matelasser. S'empl adjectiv. Persiennes matelassées. Voiture matelassée.

MATELASSER v. a. 1re conj. (rad. *matelas*). Garnir de matelas, garnir de quelque étoffe piquée et rembourée. Matelasser des chaises. Matelasser un lit Matelasser le fond d'un carrosse, le fond d'une voiture.

MATELASSIER, ÈRE. s. (rad. *matelas*). Celui, celle qui fait, qui carde les matelas. Un bon matelassier. Un mauvais matelassier. Une matelassière habile, prompte. Les *matelassiers* ne doivent carder les matelas que dans un lieu très-aéré, et le dos au vent pour respirer le moins possible de poussière et d'odeurs. (Mérat.)

MATELASSIÈRE. s. f. Techn. Toile dont on garnit l'intérieur des panneaux d'une caisse de carrosse

MATELÉE. s. f. Bot. Genre de plantes dico-

tylédones à fleurs complètes, monopétalées, de la famille des apocynées, comprenant la matelée des marais, plante de Cayenne, remplie d'un suc laiteux.

MATELINEUR. s. m. (de l'ital. *matto*, fou). S'est dit pour Fou. Ils sont *matelineurs* prompts à prendre la chèvre. (Régnier.)

MATELLES (LES). Géogr. Ch.-l. de cant. arr. de Montpellier (Hérault); 400 hab.

MATELOT. s. m. (rad. *mât*, ou du celt. *martolod*, ou bien du gr. μασσαλιώτης, marseillais). Marin dont la position est hiérarchiquement celle du soldat dans l'armée de terre. L'inscription maritime range sous cette dénomination tous les marins immatriculés, c'est-à-dire ayant fait deux campagnes et qui, non revêtus d'un grade, sont âgés de 18 à 50 ans. Les matelots proprement dits forment le noyau de l'équipage, dont ils sont la force agissante et matérielle. Bon matelot. Mauvais matelot. Matelot doux, bienfaisant, bienveillant. Matelot rude, grossier, intrépide, hardi, ardent, actif, laborieux, prudent, pâle, tremblant, malhonnête. Enrôler un matelot. Le *matelot* est aussi bon soldat que gabier agile, hardi, entreprenant, rompu à la fatigue, suppléant à la force, quand elle lui manque, par l'adresse la plus merveilleuse; il ne se plaint ni du temps, ni des intempéries, ni du travail, quand il sait voir des nécessités à traverser. (J. Lecomte.) Fierté et abnégation, audace et naïveté, haine et dévouement, prudence et témérité, tout cela réside dans le *matelot* et s'éveille à la moindre sensation qui l'effleure. (Id.) Il faut partir, les *matelots* sont prêts. (Boil.)

Et de leurs bras nerveux nos ardents *matelots*,
Font écumer la mer et bouillonner les flots. (Delille.)

Et le feu des éclairs et l'abîme des flots,
Montraient partout la mer aux pâles *matelots*. (Volt.)

Des obstacles vainqueurs, de hardis *matelots*,
Dominateurs des mers et souverains des flots,
De l'aurore au couchant, du midi jusqu'à l'ourse,
Promènent des vaisseaux dont l'art règle la course.
(Delille.)

— *Matelot du commandant*. En armée ou en escadre, deux vaisseaux, entre lesquels le vaisseau amiral doit combattre, selon l'ordre de la marche, sont nommés l'un le *matelot de l'avant*, l'autre le *matelot de l'arrière* du vaisseau. || On dit aussi adject. Un vaisseau matelot.

— Syn. de Compagnon, ouvrier charpentier de deuxième ou de troisième classe qui, sur un chantier de construction, travaille sous la conduite d'un chef ouvrier. || Syn. de Camarade; se disait autrefois d'un matelot du quart de tribord, par rapport à un autre matelot du quart de bâbord, avec lequel il se servait alternativement du même hamac, avec lequel il était amateloté.

— *Matelot d'eau douce*. V. MARIN.

— Se dit figurément et bassement en morale, de celui qui gouverne et qui tient le timon des affaires.

Laissez l'État, et n'en dites plus mot;
Il est pourvu d'un meilleur *matelot*. (Trévoux.)

— On dit adjectiv. Se faire matelot. S'engager matelot. Telle est l'estime inspirée par les qualités qui font le bon matelot, que l'on donne ce nom par excellence à l'homme qui les possède; ainsi l'on dit de lui: Il est *matelot*. (Baron.) Cet emploi du mot *matelot* comme adjectif est omis dans tous les dictionnaires.

— Cost. Vêtement d'enfant qui se compose d'une espèce de corsage, de veste attachée au pantalon. Matelot rouge. Matelot noir. Matelot de drap. || Se dit aussi d'un costume qui imite l'habillement des matelots, et qui sert de travestissement en temps de carnaval.

— Conchyl. Nom vulgaire d'une espèce de coquille du genre cône.

— Ornith. Nom vulgaire de l'hirondelle de fenêtre.

MATELOTAGE. s. m. Art du matelot; ensemble des connaissances pratiques, fortifiées, complétées par une longue expérience à la mer, que doit réunir un bon matelot. || Salaire des matelots. || Union de deux marins, dont chacun devient le matelot de l'autre.

MATELOTE. s. f. (rad. *matelot*). Art culin. Manière d'apprêter certains poissons en les passant au roux et les faisant cuire avec du vin blanc, du vin rouge, et dans certains cas avec du cidre et du poiré mousseux. Matelote vierge. Matelote à la marinière. Matelote à la royale, à la châtelaine. Matelote normande. Matelote à la Charles IX. Matelote de carpe, d'anguille. Bonne matelote. Mauvaise matelote. Manger une matelote. Mme Cazanual comparait [illegible] sauce fait manger le poisson. Les meilleures histoires, ajoutait-elle, sont les mieux contées. (Noël.)

— Sorte de danse en usage parmi les matelots. Danser une matelote.

— *A la matelote*. loc. adv. A la manière des matelots. On a porté pendant un temps des chausses à la *matelote*, serrées sur la cuisse. (Trévoux.)

— M. Landais dit: *L'Académie écrit matelote*. Il n'y a pas qu'elle, tous les Dictionnaires, entre autres, Laveaux, Boiste, Rivarol, Chateaurolles, Trévoux, donnent ce mot avec un seul *t*. M. Landais seul, par originalité sans doute, écrit *matelotte* avec deux *t*. Pourquoi n'écrivait-il pas *matelottage* ainsi?

MATELOTESQUE. adj. des 2 g. (rad. *matelot*). Qui tient du matelot, qui lui est propre. Caractère matelotesque. Les plaisanteries *matelotesques* ne manquent pas. (J. Lecomte.) || Le mot *matelotesque*, que ne donnent aucun Dictionnaire, et que M. Landais aurait écrit avec deux *tt*, s'il l'avait trouvé, nous paraît très-bon. Il est en complète analogie avec les mots *soldatesque*, *gigantesque*, *romanesque*, *madrigalesque*, etc., sur lesquels il a été évidemment calqué. C'est un pendant utile du mot *soldatesque*; gardons-le, en remerciant celui qui nous en a fait cadeau.

MÂTEMENT. s. m. (rad. *mât*). Mar. Action de mâter un vaisseau; résultat de cette action. Avec une machine à mâter, on peut accomplir le *mâtement* de quatre bas mâts d'un vaisseau dans une seule journée; c'est l'un des précieux avantages que cet appareil a sur les autres moyens employés à son défaut. (J. Lecomte.) Ce mot est omis dans tous les dictionnaires.

MATÉOLOGIE. s. f. (ét. gr., μάταιος, vain; λογία, discours). Vaine recherche, discussion inutile, travail qui a pour objet d'approfondir des mystères impénétrables, de résoudre des problèmes insolubles.

MATÉOLOGIEN. s. m. S'est dit pour Vain discoureur.

MATÉOLOGIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport à la matéologie.

MATÉOTECHNIE. s. f. (ét. gr., μάταιος, vain; τέχνη, art). Science vaine, fantastique, futile.

MATER. v. a. 1re conj. (rad. *mat*). Jeux. Au jeu d'échecs, Faire mat, réduire le roi, par l'échec qu'on lui donne, à ne pouvoir sortir de sa place sans se mettre en échec de nouveau. Mater quelqu'un avec un pion.

— Fig. Humilier, abattre, dompter l'humeur, le caractère. Mater une personne. Mater un jeune homme. Mater un étourdi, un débauché. Mater l'orgueil de quelqu'un. || Se dit aussi dans le même sens au propre. On n'appelle pas Matois les chats sans cause; car ils *matent* bien ceux qui tombent en leurs piéges. (Bouchet.)

— Affaiblir le corps. Mater son corps. Mater sa chair. Les dévots *matent* leur chair par les jeûnes et les austérités, par les haires et les disciplines. (Trévoux.)

— Amollir, pétrir, malaxer. On fait de ce mélange, avec de l'eau ou mieux de l'urine, une pâte que l'on fait pénétrer, en la *matant*, entre les joints des chaudières. (Gault. de Claub.)

— Techn. V. MATIR.

— Fauconn. Dresser un oiseau de proie.

— SE MATER. v. pron. Être maté. Son corps ne peut se mater par les jeûnes.

— Fig. Le caractère de ce débauché ne peut se mater.

MÂTER. v. a. 1re conj. (rad. *mât*). Mar. Placer les bas mâts, à bord d'un bâtiment, dans les places qu'ils doivent occuper pour fonctionner. Mâter un navire, un vaisseau. On *mâte* ordinairement les grands navires à l'aide d'une machine appelée mâture. (Jal.)

— Par extens. Dresser, mettre un objet debout. Mâter une barque. Mâter une pièce de bois.

— *Machine à mâter*. Hardi et puissant appareil, composé de plusieurs mâts ou longues pièces de bois ingénieusement rassemblées, dont la combinaison a pour but d'offrir un point de suspension élevé pour y fixer les cordages qui servent à hisser les bas mâts des vaisseaux de grande dimension, soit pour placer ces mâts dans le navire, soit pour les en retirer.

— SE MÂTER. v. pron. Être mâté. Ces futailles ne peuvent se mâter. Ce vaisseau ne peut se mâter.

MATERA ou **MATERIS.** s. f. Ant. gaul. Espèce de trait fort lourd dont les Gaulois faisaient usage.

— Myth. Un des surnoms de Minerve, à laquelle étaient consacrées les piques.

MATERAT. s. m. Ornith. Nom vulgaire de la mésange à longue queue.

MÂTEREAU. s. m. (dim. de *mât*). Mar. Petit mât ou partie de mât, dont les proportions réduites indiquent qu'il remplace momentanément un autre mât absent.

MATÈRES. s. f. pl. Myth. gr. Divinités adorées à Engyum en Sicile.

MATÉRIAIRE. s. m. (du lat. *materia*, matière). Hist. rel. Celui qui, étant prévenu par la philosophie qu'il ne se fait rien de rien, recourait à une matière éternelle [illegible] système de la création, qui n'admet que Dieu seul.

MATÉRIALISÉ, ÉE. part. pass. du v. Matérialiser. S'empl. adject. Le pouvoir, les dignités, les honneurs, ont constitué les grandeurs, mais elles sont tellement *matérialisées* aujourd'hui, leur représentation est devenue tellement nulle et peu imposante, que l'idole de nos aïeux est brisée. (Barrière.)

MATÉRIALISER. v. a. 1re conj. (rad. *matière*). Philos. Considérer comme matériel. Donner à l'esprit les qualités de la matière. L'athéisme spiritualise la matière, et *matérialise* l'esprit. (Boiste.) Il y a dans une belle âme quelque chose de divin que rien ne peut *matérialiser*. (Id.) Nos passions terrestres, c'est l'arbre de la science; elles nous *matérialisent* si l'âme ne les divinise. (A.-Martin.)

— v. n. Devenir corps.

— SE MATÉRIALISER. v. pron. Devenir un corps. || Devenir matérialiste.

MATÉRIALISME. s. m. (rad. *matériel*). Philos. Système philosophique qui n'admet d'autre existence que celle de la matière, et qui nie par conséquent celle de l'âme et de Dieu. Matérialisme métaphysique, moral, religieux, politique. Matérialisme esthétique. Si le *matérialisme* ne fait pas nécessairement de malhonnêtes gens, du moins il devient la justification de tous les vices et de tous les crimes. (Virey.) La pensée, l'intelligence est-elle dehors ou dedans la matière? voilà tout le nœud du *matérialisme*: mais qui nierait l'intelligence? (Boiste.) Il n'y a point d'homme plus près du *matérialisme* que le métaphysicien, parce que l'analyse qui l'égare est née de l'orgueil et de la faiblesse de l'esprit humain. (B. de St-P.) Vos divins sourires dissipent les froids arguments du *matérialisme*. (Id.)

MATÉRIALISTE. s. des 2 g. Partisan du matérialisme. Si, dans l'hypothèse des *matérialistes*, l'amour-propre avait été seulement consulté, il est à croire qu'il aurait pris des conclusions plus flatteuses, et surtout plus consolantes que celles de l'anéantissement. (S. Dubay.)

— Celui, celle qui n'admet que des choses matérielles, comme l'or pour l'avare, la bonne chère pour le gastronome, les plaisirs sensuels pour le voluptueux. Les avares, les gastronomes, les voluptueux, sont de vrais *matérialistes*. (Boiste.)

— On dit aussi adjectiv. dans le même sens, Personne matérialiste. Etre matérialiste. Ecrivain matérialiste. On peut être très-*matérialiste* en parlant toujours de l'idée. (E. Quinet.)

— Qui a rapport au matérialisme, qui concerne le matérialisme, qui est entaché de matérialisme. Système matérialiste. Opinion matérialiste. Dans une société *matérialiste* on ne sait ni vieillir, ni mourir. (De Bonald.) L'hypothèse *matérialiste* a revêtu plus d'une forme et a passé par des phases diverses. (Artaud.)

MATÉRIALITÉ. s. f. (du lat. *materialitas*; fait de *materia*, matière). Qualité de ce qui est matériel, de ce qui est matière; existence comme matière.

MATÉRIAUX. s. m. pl. (du lat. *materia*, matière). Tous les éléments autres que les outils, engins et machines qui entrent dans les constructions. En même temps on bâtit le pont, dont les solides *matériaux* étaient préparés. (Boss.)

— Plâtras, produit de démolitions. Vendre des matériaux. Acheter des matériaux. Combler un trou avec des matériaux.

— Fig. Tout ce qui sert à composer un ouvrage, notes, recueils. Les matériaux d'un ouvrage historique, biographique. Bons matériaux. Mauvais matériaux. Matériaux choisis. Assembler des matériaux. Recueillir des matériaux. Les sensations et les opérations de l'âme sont les *matériaux* de toutes nos connaissances, *matériaux* que la réflexion met en œuvre en cherchant par des combinaisons les rapports qui les renferment. (Condill.) L'homme compose son bonheur de trop de *matériaux* incohérents pour qu'il puisse en construire un édifice durable. (S. Dubay.)

Ce n'est pas tout d'avoir de bons *matériaux*,
Il faut savoir les mettre en œuvre. (Gresset.)

— On dit vulgairement *les matéraux*; on a tort, la seule bonne orthographe est *matériaux*.

MATÉRIEL, ELLE. adj. (du lat. *materialis*; fait de *materia*, matière). Qui est composé, formé de matière. Substances matérielles. Les spinosistes ne reconnaissent que des substances matérielles. Une substance *matérielle* qui peut produire les poëmes d'Homère, les pensées de Pascal, est-elle concevable? (Boiste.) La matière ne peut avoir que des qualités *matérielles*. (Id.) Toutes les causes de dépérissement que nous venons d'indiquer agissent continuellement sur notre être *matériel* et le conduisent peu à peu à sa dissolution. (Buff.) Si l'âme n'est pas distincte du corps, elle doit être composée d'un certain nombre de molécules *matérielles*, à quelques parties du corps qu'elles appartiennent. (Artaud.)

— L'opposé de Formel. La cause matérielle. Sens matériel.

— Qui a rapport à la matière; qui tient de la matière. Les opérations des animaux ne sont que des résultats mécaniques et purement *matériels*. (Encycl.)

— Techn. Qui est trop lourd, trop pesant, relativement à son usage, ou qui est grossier sous [illegible] riel. Ouvrage matériel. Ornement trop matériel.

— Se dit aussi des personnes qui ne sont pas assez détachées du matérialisme, qui sont attachées aux plaisirs sensuels. Nous sommes trop *matériels* pour connaître la beauté de la vertu par elle-même; nous ne la suivons que par la gloire qui en revient. (St-Réal.)

— Fig. Grossier et pesant. Homme matériel. Esprit matériel. Ton esprit, je l'avoue, est bien *matériel*. (Mol.) Le premier qui a dit un esprit *matériel* a fort bien dit; car il a forcé la matière et l'esprit à s'unir dans la même expression: mais on l'a tant répété, que ces deux mots se sont familiarisés dans notre pensée, malgré leur haine naturelle, et l'effort qui les rapproche ne se fait plus sentir. (Rivarol.)

— Jurispr. *Faux matériel*. Celui qui est commis innocemment, sans intention coupable.

— MATÉRIEL, ELLE. adj. et s. Hist. rel. Nom donné par les valentiniens à celui qui n'était pas de leur secte, parce qu'ils pensaient que leurs âmes périssaient avec le corps.

— MATÉRIEL. s. m. Ce qui regarde, ce qui compose le corps. Le matériel d'une discussion. Le peuple ne tient qu'au *matériel* de la religion. (Boiste.)

— Ensemble des machines, ustensiles, outils et moyens d'exécution de toute sorte qui sont nécessaires à une fabrique, à une usine, à une exploitation quelconque, soit agricole, soit industrielle. Le matériel d'une fabrique, d'une imprimerie.

— Art milit. Nom donné à tout ce qui a rapport à l'approvisionnement, au harnachement et à l'équipement d'une armée, d'un siége. Le matériel d'une armée, d'une flotte, d'un vaisseau.

— Nom général par lequel on désigne toutes les dépenses occasionnées par les services publics, classées séparément, dans les budgets et les comptes des divers départements ministériels. Le matériel du département de la guerre, du génie, de l'artillerie. Le matériel des poudres et salpêtres. Le matériel des vivres.

— Peint. et sculpt. *Le matériel de l'art*. L'ensemble des parties grossières de l'exécution, qui n'exigent qu'une intelligence commune jointe à des connaissances pratiques, sans le concours du génie. Cela tient au matériel de l'art. Posséder le matériel de l'art.

— Ontol. L'opposé de Formel. Il faut distinguer le matériel du formel. Le matériel et le formel du péché.

MATÉRIELLEMENT. adv. D'une manière matérielle. Est-il *matériellement* impossible de concevoir que la pensée adhère éternellement à des principes subtils qui s'échappent après la mort, conservant d'éternelles impressions de douleur ou de volonté? (Boiste.) Aimer *matériellement*, c'est presque haïr. (Id.)

MATERNEL, ELLE. adj. (du lat. *maternus*, fait du lat. *mater*, ou du gr. μήτηρ, mère). Qui appartient à la mère, qui lui est naturel, qui lui est propre. Tendresse, sollicitude maternelle. Quand la nation entière meurt de faim, l'enfant trouve encore au sein *maternel* une source de vie. (Chateaubriand.)

. . . L'amour *maternel*
Est de tous les amours le seul qui soit réel.
(Desaugiers.)

— Poét. Qui appartient aux lieux qui nous ont vus naître. La langue maternelle. Le sol maternel. L'étable maternelle. Les peuples qui prient Dieu dans leur langue *maternelle* tiennent plus à leur religion que les autres. (B. de St-P.)

L'arbre suce la terre, et ses rameaux flétris
A leur col *maternel* vont mêler leurs débris. (Delille.)

— On dit aussi en poésie la *tige maternelle*, pour la Tige qui porte une plante, une fleur.

— Qui est, qui vient du côté de la mère. Parents maternels. Biens maternels. Côté maternel.

— *Société maternelle*. Association de femmes charitables dont le but est de rassembler des secours pour les femmes pauvres en couche.

MATERNELLEMENT. adv. D'une manière maternelle. Agir maternellement. Cette femme ne pardonne rien à son fils, elle ne le traite pas *maternellement*. (Trév.)

MATERNISER. v. n. 1re conj. (du lat. *maternus*, maternel). Tenir de sa mère, ressembler à sa mère. Les garçons *maternisent* ordinairement plus qu'ils ne paternisent. (Le P. Porée.)

— Ce mot, donné par le Complément de l'Académie pour un néologisme, n'en est pas un, puisqu'un auteur, le P. Porée, l'a employé dans un discours sur la naissance du dauphin. Quant à Landais qui le donne comme un mot de Boiste, il se trompe, car ce dernier l'a pris dans Trévoux.

MATERNITÉ. s. f. (du lat. *maternitas*, fait de *mater*, mère). Etat, qualité de mère. La *maternité* me rend l'amitié plus nécessaire, par le plaisir de parler sans cesse de mes enfants, sans donner de l'ennui. (J.-J. Rouss.) La *maternité* produit une relation entre les enfants et la mère. (Trév.) La *maternité* a ses plaisirs et ses peines. (Acad.) Je vous quitte d'honorer ma grande *maternité*. (Mme de Sév.)

— MATERNITÉ (La). Hôpital où se font les accouchements et qui est situé dans le quartier St-Jacques, à Paris.

MATEROT. s. m. Hortic. Variété de raisin.

MATEUR. s. m. (rad. *mat*). Techn. Ouvrier qui, par un travail particulier, empêche les surfaces des métaux d'être brillantes, en formant sur elles une espèce de sablé, à l'aide d'instru- [illegible]

MÂTEUR. s. m. (rad. *mât*). Mar. Maître-ouvrier qui, dans les grands ports de l'État, a seul la direction et l'exécution des mâts de toutes sortes, soit d'une seule pièce, soit d'assemblage. || Nom donné particulièrement aux maîtres et contre-maîtres, chargés de diriger le travail sous les ordres des supérieurs.

— adj. Maître mâteur. La surveillance du maître mâteur dans le choix et le travail des pièces, n'a point cessé d'être d'un haut intérêt. (Montferr.)

MATÉVON ou **MATHÉVON.** s. m. Hist. Nom donné dans l'est et le midi de la France, en 1795, à des révolutionnaires exaltés qui furent victimes des réactions.

MATEY. s. f. Agric. Nom donné dans le Médoc à des masses de mottes de gazon qu'on met les unes sur les autres pour les faire pourrir et former de l'engrais destiné aux vignes.

MATHA. Géogr. Ch.-l. de cant., arrond. de Saint-Jean-d'Angély (Charente-Inférieure); 1,800 hab.

MATHAN. (en hébr. *don*). Prêtre de Baal et conseiller de la cruelle Athalie, mère d'Ochozias, roi de Juda; fut tué devant l'autel de Baal, l'an du monde 3126 av. J.-C.

MATHÉMATICIEN, ENNE. s. Celui, celle qui sait les mathématiques, les enseigne et les pratique. Je ne puis concevoir comment tous ces habiles *mathématiciens* nient un *mathématicien* éternel. (Volt.) Le titre de géomètre est décerné au haut savoir mathématique; celui de *mathématicien* est abandonné aux prétentions des demi-savants, à l'audace de la charlatanerie. (Ferry.)

— Se disait autrefois des astrologues.

— Philol. *Contre les mathématiciens.* Titre d'un livre de Sextus Empiricus dirigé contre les philosophes dogmatiques.

MATHÉMATIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient, qui se rapporte aux mathématiques. Sciences mathématiques. Déductions mathématiques. Lois mathématiques. Un style léger et fleuri ferait un singulier contraste avec la mâle austérité des recherches *mathématiques*. (Louv.) On s'accorde à reconnaître deux méthodes pour traiter les sciences *mathématiques* : la synthèse et l'analyse. (Id.)

— Qui est déduit régulièrement de principes; sûr, démontré, exact, rigoureux, infaillible. Les vérités *mathématiques*. (Buff.) Cette industrie tient essentiellement à l'esprit *mathématique*, source de tout perfectionnement intellectuel. (Ferry.)

MATHÉMATIQUEMENT. adv. Selon les règles des mathématiques. Démontrer mathématiquement. Son fils, aussi universellement abhorré qu'il était *mathématiquement* détestable. (St-Simon.)

MATHÉMATIQUES. s. f. pl. (en lat. *mathematica*; fait du gr. μάθησις, science; dér. de μαθεῖν, apprendre). La science des quantités ou des grandeurs générales; la science des lois, des temps et de l'espace. Les Grecs comprenaient sous ce nom la réunion de toutes les connaissances évidentes et certaines qu'ils possédaient. Les mathématiques ont pour objet de mesurer, de comparer les grandeurs, comme les distances, les surfaces, les vitesses, et en général tout ce qui est susceptible d'augmenter ou de diminuer. Elles se divisent en mathématiques pures et en mathématiques mixtes ou appliquées. Les premières comprennent l'algorithmie et la géométrie. Les mathématiques peuvent être appliquées ou aux objets de la nature ou à ceux de l'art. Appliquées aux objets de la nature, elles sont physico-mathématiques, et renferment la mécanique et toutes ses branches, l'astronomie, l'hydraulique, l'optique, l'acoustique, etc. Appliquées aux objets de l'art, elles renferment l'arpentage, l'architecture, la gnomonique, la géodésie, etc. Apprendre les mathématiques. Savoir, connaître les mathématiques. Enseigner les mathématiques. Journal de mathématiques. Cultiver les mathématiques. Etudier les mathématiques. Problème de mathématiques. Les *mathématiques* sont bien dignes d'occuper les méditations de l'homme sage, auquel elles peuvent offrir d'intéressantes distractions. Diderot trouva une consolation dans la science lorsque, enfermé à Vincennes et privé de papier, de livres, de plumes et d'encre, il s'amusait à faire de la géométrie sur les murs de sa prison. (Louvet.) Tous les peuples un peu considérables de l'ancien monde ont aimé et cultivé les *mathématiques*. (Id.) L'étude des *mathématiques* peut distraire des grandes douleurs; elle absorbe l'esprit tout entier. (Boiste.)

— L'Académie écrit au singulier Théorème, problème de mathématique. Instrument de mathématique. Etudier en mathématique. Etui de mathématique. On devrait écrire avec les mathématiciens, Un étui de mathématiques. Un problème de mathématiques. Etudier en mathématiques. En effet, ce mot ne devrait plus s'employer qu'au pluriel, puisqu'il désigne maintenant plusieurs sciences particulières.

— Iconol. Femme d'un âge moyen, couverte d'un voile blanc et transparent, un globe à ses pieds; elle tient de la main droite un compas dont elle forme un cercle sur un papier où l'on voit déjà plusieurs figures tracées.

MATHÉSIOLOGIE. s. f. (ét. gr., μάθησις, science; λόγος, discours). Didact. Science de l'enseignement en général.

MATHIAS. V. MATTHIAS.

MATHILDE (Sainte). Reine de Germanie, fut mariée jeune à l'empereur Henri Ier, dit *l'Oiseleur*, dont elle eut deux fils, fonda plusieurs monastères, et mourut en 968. On la fête le 14 mars. ‖ Reine d'Angleterre, fille de Malcolm, roi d'Ecosse, fut mariée à Henri Ier, roi d'Angleterre, et mourut le 30 avril 1118, jour où sa fête est célébrée.

MATHIOLE. s. f. Bot. V. MATTHIOLE.

MATHURIN (Saint). Hist. ecclés. Religieux d'un ordre institué par Innocent III, en 1199, pour la rédemption des captifs.

— Par dérision. Un homme attaqué de folie ou qu'on veut taxer de folie.

— Prov. *Il faut l'envoyer à saint Mathurin.* Il est devenu fou. Ce proverbe est fondé sur l'opinion vulgaire que ce saint peut guérir la folie. ‖ *Coliques de saint Mathurin.* La folie. ‖ *Il est fou, il doit une belle chandelle à saint Mathurin.*

MATHURINADE. s. f. Extravagance.

MATHUSALA, et non **MATHUSALEM.** (ét. hébr., *meth*, mort; *shalahh*, il a envoyé; littéral. *il a congédié la mort*). Hist. sacr. Patriarche, fils d'Énoch et père de Lamech, célèbre par sa longévité, naquit vers l'an du monde 687, et mourut en 1656, âgé de 969 ans, selon la Genèse.

— On dit prov. *C'est un Mathusala.* C'est un homme qui a vécu longtemps. ‖ *Vieux comme Mathusala.* Extrêmement vieux.

MATIÈRE. s. f. (du lat. *materia;* fait de *mater*, mère). Phys. Tout ce qui produit ou peut produire sur nos organes un certain ensemble de sensations déterminées; substance impénétrable, pesante, jouissant des trois dimensions qui caractérisent l'étendue; tout ce qui tombe sous les sens, tout ce que nous pouvons voir, toucher, entendre, tout ce qui est coloré, sonore, odorant, savoureux, résistant, doux ou rude au toucher, etc.; l'ensemble des corps au milieu desquels nous vivons. Matière confuse, informe. Matière céleste. La division générale qu'on devrait faire de la *matière*, est *matière* vivante et *matière* morte, au lieu de dire *matière* organisée et *matière* brute. (Buff.) Dieu n'est ni contraint ni embarrassé par la *matière* : il la tourne comme il lui plaît par son droit souverain. (Boss.) La *matière* ne peut être son principe à elle-même, ni encore moins se donner à elle-même le mouvement. (Malebr.) Peut-on concevoir que la *matière* aveugle, par le concours d'un mouvement fortuit, ait pu composer une machine aussi admirable que le monde? (Jaq.) C'est par les talents de l'esprit et non par la force et par les autres qualités de la *matière* que l'homme a su subjuguer les animaux. (Buff.)

— *Matière subtile.* Nom donné par Descartes à un fluide subtil qu'il avait imaginé remplir tout l'espace et influer considérablement sur le mécanisme de l'univers.

— Se dit par opposition à Esprit. S'élever au-dessus de la matière. Etre enfoncé dans la matière. Dieu avait au commencement des anges, esprits purs et séparés de toute *matière*. (Boss.) Ceux qui ont le corps grêle, le grossissent d'embourrures; ceux qui ont la *matière* exile, l'enflent de paroles. (Montaigne.)

— *Avoir l'esprit enfoncé dans la matière.* Avoir l'esprit lourd, pesant, matériel. Je lui adressai la parole pour le faire parler et pour sonder son esprit, qui me parut bien enfoncé dans la *matière*. (Le Sage.)

— Ce dont une chose est faite. La matière coûte bien moins que la façon. Bonne matière. Dure matière. Matière solide, molle, combustible, vitrifiable, liquide. Les os ne sont dans le commencement que des filets d'une *matière* ductile. (Buff.)

— *Matières d'or et d'argent.* Les espèces fondues, les lingots, les barres employées à la fabrication des monnaies.

— Manuf. *Matières premières.* Celles qui ne sont point encore mises en œuvre; les productions de la nature. Nous devons toutes ces productions au travail du cultivateur, et nous devons au travail de l'artisan toutes les formes données aux *matières* premières. (Condill.)

— Dans un sens plus général, Toute substance qui entre dans la composition d'un corps.

— Au sens moral, Le sujet sur lequel on parle, on écrit. Belle matière à traiter. Matière sèche, aride, stérile. Approfondir une matière. Epuiser une matière. Entrer en matière. Table des matières. Plus on voit de livres sur une *matière*, plus on peut juger que l'on n'y connaît rien. (St-Evrem.) Je suis le premier en France qui ait débrouillé ces *matières*. (Volt.) En voulant s'éclaircir de bonne foi sur ces *matières*, il s'était enfoncé dans les ténèbres de la métaphysique. (J.-J. Rouss.) Les *matières* de police sont les choses de chaque instant. (Montesq.) Les *matières* de religion ressemblent à ces parties actives qui existent dans tous les corps propres à la fermentation. (Rayn.)

> Le sort qui de l'honneur nous ouvre la carrière,
> Offre à notre constance une illustre *matière*. (Corn.)

> Songez à prendre goût aux plus nobles plaisirs,
> Et traitant de mépris les sens et la *matière*,
> A l'esprit, comme nous, donnez-vous tout entière.
> (Molière.)

— Cause, sujet, occasion. Il n'y a pas là matière à se fâcher, à rire, à plaisanter. Fournir matière à... Donner matière à...

> Ait fourni de *matière* aux plus vieilles chroniques.
> (Boileau.)

> Son trépas à mes pleurs offre assez de *matières*
> Sans que j'aille chercher d'odieuses lumières. (Rac.)

— Bot. *Matière verte.* Matière végétative qui se développe dans de l'eau distillée exposée à l'air et à la lumière, ainsi que dans l'eau des puits, des fontaines, des rivières ou de pluie, et jusque dans l'eau salée de la mer. Elle se forme sur les parois des vases, dans la masse du liquide mis en expérience, sur les pierres et autres corps inondés, en y produisant une teinte agréable à l'œil. La matière verte se développe dans la nature entière, partout où la lumière agit sur l'eau; elle pénètre les marais où l'on fait parquer les huîtres, les fossés des grandes routes, les pierres taillées et le bas des vieux murs humides.

— Chim. *Matières animales.* Matières dont les principes ont été unis sous l'influence de la vue d'un animal. ‖ *Matières inorganiques.* Les corps simples et les corps composés dont les principes ont été unis sous l'influence de la vie d'un être organisé. ‖ *Matières organiques.* Matières dont les principes ont été unis sous l'influence de la vie d'un être organisé, soit d'un végétal, soit d'un animal. ‖ *Matières végétales.* Les corps composés dont les principes ont été unis sous l'influence de la vie d'un végétal. ‖ *Matière colorante.* V. PRINCIPE COLORANT.

— Jurispr. *Matière criminelle, civile.* Ce qui donne action au civil, au criminel. ‖ Ce qui constitue un crime, un délit, la matière d'un crime, d'un vol, d'un assassinat. Rien ne rend le crime de lèse-majesté plus arbitraire que quand les paroles en deviennent la *matière*. (Montesq.) ‖ *Matière sommaire.* Affaire qui, d'après sa nature ou la modicité de la somme réclamée, doit être jugée promptement, avec des formalités et une procédure plus simple et moins coûteuse. Les *matières sommaires* sont jugées à l'audience, après les délais de la citation échue, sur un simple acte, sans autres procédures ni formalités. (Code de procéd.)

— Partie qui compose la science du droit; dans ce sens, ce mot s'emploie plus souvent au pluriel. Matière féodale. Matière bénéficiale. Matières commerciales.

— Méd. Substances évacuées par le haut et par le bas. Matières fécales. Matières des vomissements. Matières crues, cuites, indigestes. Matière de la transpiration. ‖ *Matière fécale.* V. EXCRÉMENTS. ‖ *Matières médicales.* Substances que le médecin emploie pour le traitement des maladies ou les différents points de cette science dont il fait l'objet de ses études et de ses méditations. ‖ *Matière médicale.* L'ensemble des moyens que le médecin emploie pour traiter et guérir les maladies. ‖ Dans l'acception limitée par l'usage, la *matière médicale* est cette partie de la médecine qui traite des médicaments sous le rapport de leur origine, de leur préparation et de leurs propriétés. Dans les écrits modernes on a remplacé cette dénomination par celle de *pharmacologie*. ‖ *Matière morbifique.* Matière liquide ou solide qu'on suppose produire les maladies; elle est dite *crue* dans le commencement des maladies; *cuite* ou *en coction* vers leur terminaison. ‖ *Matière peccante.* Liquides ou solides du corps humain altérés et qui produisent les maladies. Cette expression est tombée en désuétude. ‖ *Matière de l'hygiène.* Ensemble des choses dont l'influence bien ménagée ou l'usage convenable, sont propres à concourir à la conservation de la santé. La *matière* de l'hygiène est pour l'homme dans l'état de santé, ce que la matière médicale est pour l'homme dans l'état de maladie. (Dict. des sc. médic.)

— Théol. Le signe, l'action qui constitue le sacrement. L'opposé de Forme. La matière du baptême est l'ablution. La matière de la pénitence, de l'Eucharistie.

— *En matière de.* loc. prép. En fait de. En matière de droit, de théologie. En matière de religion, de finances. En *matière* de guerre la réputation fait tout. (Vaug.) Les inclinations sont libres en *matière* de mots. (Ablanc.) En *matière* de morale nous aimons spéculativement tout ce qui porte le caractère de la sévérité. (Montesq.) Il est très-facile de tromper l'homme en *matière* de religion, et très-difficile de le détromper. (Boiste.) En *matière* de finance, la force le cède à l'opinion. (Id.)

— Syn. comp. MATIÈRE, SUJET. La *matière* est le genre d'objets dont on traite; le *sujet* est l'objet que l'on traite.

— Prov. *Tous corps sont forgés d'une matière.*

MATIGNON. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Dinan (Côtes-du-Nord); 1,180 hab.

MATIN. s. m. (de l'it. *mattino*, ou du lat. *matutinum*). Astron. La moitié du jour comprise entre minuit et midi. Une heure du matin. Deux heures, trois heures du matin. Se lever à quatre heures du matin. A quatre heures du *matin* nous vîmes Ouessant. (Las-Cases.)

— Vulgairement, La partie du jour comprise entre le lever du soleil et midi. Et dans un sens plus étendu, Tout le temps qui s'écoule depuis le lever jusqu'au dîner. Matin naissant, pur, frais, humide de rosée, éclatant. Matin brillant, vermeil. Le *matin*, rafraîchi par la rosée, est moins touchant que l'était Daphné les joues couvertes de larmes de joie. (Gessner.) Songez chaque *matin* que vous aurez certainement dans le jour une portion de peine et peut-être de plaisir. (Boiste.) On paye bien cher le soir les folies du *matin*. (F. Bacon.) L'œil du *matin* verra tous les apprêts. (Bernard.) [illegible]

Parmi ces êtres éphémères se doivent voir des jeunesses d'un *matin* et des décrépitudes d'un jour. (B. de St-P.)

> Sur l'herbe l'on voyait encore
> Briller les perles du *matin*. (Lebrun.)

> . . . . . L'aurore, étincelante et pure,
> Des roses du *matin* colorait la nature. (Cassas.)

> Devançant ses feux, le flambeau du *matin*
> Jette au sein des vapeurs un rayon incertain.
> (Lavo.)

> Un jour tu subiras notre commun destin;
> Tu seras insensible à la voix du *matin*,
> Et tu t'endormiras au milieu des nuages.
> (Baour-Lormian.)

— Syn. simpl. Point du jour, aurore, matinée. ‖ Périphr. L'aube matinale, les feux du matin, la fraîcheur du matin, le lever de l'aurore, le réveil du jour, la douce haleine du matin, le flambeau du matin, les roses du matin.

— Fam. *Un de ces matins, un beau matin.* Jour, temps non déterminé. J'irai vous voir un de ces matins, un de ces quatre matins. Notre homme un beau *matin* va chercher compagnie. (La Font.)

— Poét. *Le matin de la vie, le matin de son âge, le matin de ses ans, de ses jours.* L'enfance, la jeunesse. Le *matin* de la vie appartient aux amours. (De Bièvre.) Le *matin* de la vie est, comme le matin du jour, plein de pureté, d'images et d'harmonies. (Chateaub.) Au *matin* de ma vie, je vous eusse préféré à tout. (G. Sand.)

> Mais elle était du monde, où les meilleures choses
> Ont le pire destin,
> Et rose elle a vécu ce que vivent les roses,
> L'espace d'un *matin*. (Malherbe.)

— *Le premier matin.* Le premier jour de la vie, le jour de la naissance. Si le noir Scorpion voit ton premier *matin*. (Rosset.)

— *Le matin de l'année.* Le printemps.

> Printemps chéri, doux *matin* de l'année,
> Console-nous de l'ennui des hivers. (Parny.)

— Il s'emploie quelquefois en poésie comme syn. de l'Aurore, du Levant, de l'Orient. On dit *les portes du matin*, comme on dit *les portes de l'orient*.

> O soleil. . . . . .
> Si jadis l'horreur d'un festin
> Fit que de ta route ordinaire
> Tu reculas vers le *matin*. (Malherbe.)

> Si le char du soleil aux portes du *matin*
> Promet à la nature un jour pur et serein. (Castel.)

— *Étoile du matin.* La planète de Vénus, appelée aussi *Lucifer*.

> Déjà l'Ida s'éclaire, et de l'astre du jour
> L'étoile du *matin* annonçait le retour. (Delille.)

— Ce mot s'emploie plus généralement sans l'article contracté *au*, après les adverbes *demain* et *hier*. Ainsi on dit *demain matin, hier matin*, mais on ne dit pas *hier au matin, demain au matin*.

— Iconol. Le Matin est représenté sous la forme d'un jeune homme ailé planant dans les airs, et ayant une étoile sur la tête; il verse d'un vase des gouttes d'eau, image de la rosée, et près de lui voltige une hirondelle.

— Prov. *Rouge au soir, blanc au matin, c'est la journée du pèlerin.* Le ciel rouge le soir et blanc le matin présage un beau temps. ‖ *Tel rit le matin qui le soir pleure.* Celui qui est tranquille le matin ne sait ce qui peut lui arriver le soir, tant les entreprises des hommes sont variées et incertaines. ‖ *Il faut se lever bien matin pour le surprendre.* Se dit en parlant d'un homme fin et prudent. ‖ *Qui a bon voisin a bon matin.* Locution proverbiale donnée à tort ici par l'Académie et par Laveaux. V. MÂTIN.

— MATIN. adv. Se lever matin. Déjeuner fort matin, très-matin. Sortir matin, de grand matin. Le monstre quitta la femme plus *matin* que de coutume. (La Font.) Vous avez fort envie d'aller à Grignan. Je sais vos raisons; sans cela je vous dirais qu'il est trop *matin* (c'était au mois de mars): vous trouverez encore la bise en furie. (Mme de Sév.)

> Les coqs, lui disait-il, ont beau chanter *matin*,
> Je suis plus matineux encore. (La Font.)

MÂTIN. s. m. (du bas lat. *massatinus*, chien de la maison; fait de *mansio*, demeure; on écrivait autrefois *mastin*). Mamm. Race de chiens renfermant ceux de ces animaux dont la tête est plus ou moins allongée. Le mâtin est un animal domestique, à grande taille, à queue relevée; son pelage est assez court, d'un fauve jaunâtre, quelquefois blanc et noir; son nez est constamment noir. Quoique de taille assez légère, il est robuste et courageux. Sans être très-caressant, il est attaché à son maître, et le défend avec intrépidité dans le danger. Le mâtin est le protecteur des fermes et des maisons isolées, dont il écarte les loups et autres carnassiers plus petits. Le grand danois, le *mâtin* et le lévrier, quoique différents au premier coup d'œil, ne sont cependant que le même chien. Le grand danois n'est qu'un *mâtin* plus fourni, plus étoffé; le lévrier, un *mâtin* plus effilé, plus délié, et tous deux plus soignés; et il n'y a pas plus de différence entre un chien grand danois, un *mâtin*, et un lévrier, qu'entre un Hollandais, un Français et un Italien. (Buff.) Le petit roquet ose montrer les dents au *mâtin* qui vient flairer sa pâtée. (De Juss.)

> Tous les gens querelleurs, jusqu'aux simples *mâtins*,
> Au dire de chacun, étaient de petits saints.
> (La Font.)

— On dit aussi adjectiv. Un chien mâtin.

— Homme grossier, mal bâti de corps ou d'esprit. C'est un mâtin, un gros mâtin. [illegible] vial.

— Prov. *Le gros mâtin cherche du matin la bonne herbe contre le venin.* ‖ *Jamais mâtin n'aima lévrier.* ‖ *Qui de mâtin fait son compère, plus de bâton ne doit porter.* ‖ *Un os pour deux mâtins, quand bien même il serait gros, est trop peu.* ‖ *Voilà un bon mâtin, s'il voulait mordre.* Cet homme serait bien capable de faire quelque chose s'il voulait travailler. ‖ *Qui a bon voisin a bon mâtin.* Celui qui a un bon voisin, a une bonne et sûre garde.

MATINAGE. s. m. Treill. Courbure des copeaux de treillageurs.

MATINAL, ALE. adj. (rad. *matin*). Qui se lève matin sans en avoir l'habitude, par hasard. Personne matinale. Il vient au rendez-vous attendre le soleil; le démon des bois n'est point si *matinale*. (La Font.) Messieurs, nous ne sommes pas aussi *matinals* que vous. (Boulf.)

— Ce mot marque un rapport, une conve-

nance avec le matin, et semblerait ne devoir se dire qu'en parlant des choses ; mais l'usage a prévalu. Rosée matinale. Pluie matinale.

— Qui paraît au point du jour. || *L'aube matinale.* L'aurore L'aube *matinale* commence à blanchir le ciel. (X. de Maistre.) Quelle est celle-ci, qui apparaît comme l'aube *matinale*, belle comme la lune, brillante comme le soleil. (A.-Martin.)

Il ne laisse à la nuit qu'un étroit intervalle,
Entre le crépuscule et l'aube *matinale*. (Le Mierre.)

La prière, qui veille en ces saintes demeures,
De l'astre *matinal* nous annonce le cours. (Lamartine.)

— On dit aussi poétiq. *L'étoile matinale*, pour L'étoile du matin.

Dans les beaux jours d'été l'étoile *matinale*
De l'aube au teint vermeil se montre la rivale.
(Ricard.)

— Qui se fait, qui est fait le matin. Visite matinale. Cette *matinale* promenade du père Alexis ne m'avait pourtant pas frappé comme un fait extraordinaire. (G. Sand.)

— Myth. rom. *Le Père matinal.* Surnom de Janus, considéré comme le dieu du temps.

— Bot. *Fleurs matinales.* Qui s'ouvrent le matin. La chicorée, le pissenlit ont les fleurs *matinales*. (Massey.)

— Syn. comp. V. MATINEUX.

MATINALEMENT. adv. Du matin. Faire une chose matinalement.

MÂTINÉ, ÉE part. pass. du v. Mâtiner. S'empl. adjectiv. Chienne mâtinée.

— Gourmandé, maltraité. Les gens qui ont le cœur noble ne veulent pas être *mâtinés*. (Sarras.)

MÂTINEAU. s. m. (dimin. de *mâtin*). Petit mâtin.

Lui, berger, pour plus de ménage,
Aurait deux ou trois *mâtineaux*
Qui lui dépensant moins veilleraient aux troupeaux.
(La Fontaine.)

MATINÉE. s. f. (rad. *matin*). La partie de la journée qui s'écoule depuis le point du jour jusqu'à midi. Fraîche, délicieuse matinée. Belle matinée. Longue, courte matinée. Matinée pluvieuse, froide. Travailler toute la matinée. Ne déjeuner que dans la matinée. Passer la matinée à lire, à dormir, à jouer. La *matinée* se passait dans ce cruel exercice. (Boss.) Par une belle *matinée* du mois d'août, un jeune paysan venait chercher sa prétendue à la ferme de son futur beau-père. (Chateaub.)

— Fig. La matinée de la vie. Tout le plaisir des jours est dans leur *matinée*. (Malherbe.)

— *Dormir la grasse matinée.* Dormir bien avant dans le jour.

On vit avec horreur une muse effrénée
Dormir chez un greffier la grasse *matinée*. (Boileau.)

Ah ! que c'est chose belle et fort bien ordonnée,
De dormir dans un lit la grasse *matinée*. (Régnier.)

— Prov. *De grasse matinée robe déchirée.* Les paresseux n'amassent jamais rien.

MÂTINEMENT. adv. A la manière des mâtins. Aboyer mâtinement. Le chien aboyait si fort et si *mâtinement* qu'il m'en déplut. (Guzm. d'Alfar.)

MÂTINER. v. a. 1re conj. (rad. *mâtin*). Se dit proprement d'un mâtin ou d'un autre chien qui couvre une chienne de plus belle race.

— Fig. S'est dit pour Maltraiter de paroles, gourmander. Qu'un homme seul *mâtine* cent mille villes, et les prive de leur liberté, qui le croirait, s'il ne faisait que l'ouïr dire, et non le voir ? (Et. de la Boétie)

— Fig. Se dit aussi d'une femme qui s'est mariée à un homme indigne d'elle. Cette expression est triviale.

MATINES. s. f. pl. (rad. *matin*). Liturg. La première partie de l'office canonial, qui se chante ou se récite la veille, ou à minuit, ou bien encore le matin. C'est pour cela que les matines ont été nommées indifféremment, *vigiles*, *office nocturne* ou *heures matinales*. Dans l'office des dimanches et des fêtes, les *matines* sont ordinairement divisées en trois nocturnes, composés chacun de trois psaumes, de trois antiennes, de trois leçons. Le frater s'en ira bientôt à sa brigade, et de là à *matines*. (Mme de Sév.) Ces pieux fainéants faisaient chanter *matines*. (Boil.)

Les cloches dans les airs de leurs voix argentines
Appelaient à grand bruit les chantres à *matines*.
(Boileau.)

— Hist. *Matines parisiennes.* Le massacre des huguenots, autrement nommé la Saint-Barthélemy, dont le signal était le premier coup de matines, à minuit. || *Matines de Moscou.* Massacre de tous les Polonais adhérents au [illegible] qui eut lieu à Moscou le 27 mai 1606, à l'heure de matines.

— Liturg. Livre d'église contenant les prières du matin, et surtout l'office de la Vierge.

— Prov. On dit qu'*un homme est étourdi comme le premier coup de matines*, parce qu'on est à demi endormi quand ce premier coup sonne. || *Matines bien sonnées sont à demi dites.* Les choses bien préparées se font facilement. || *Dangereux comme le retour de matines.* Se disait d'une chose fort à craindre, par allusion à la Saint-Barthélemy, qui commença lorsque les cloches sonnèrent matines. || *Après matines doit-on chanter Te Deum ?* || *Commencer matines par tousser et souper par boire.* Messieurs, l'on dit que *matines* commencent par tousser et souper par boire. (Rab.)

— *Chanter le Magnificat à matines.* V. MAGNIFICAT.

— *Le retour est pis que matines.* La suite d'une mauvaise affaire est pire encore que le commencement.

— Régnier, en parlant des gens entêtés de leurs ouvrages, a dit proverbialement qu'ils s'imaginent,

Que portés à l'église ils valent des *matines*,
Tant, selon leurs discours, leurs œuvres sont divines

MATINEUX, EUSE. adj. (rad. *matin*). Qui a l'habitude de se lever matin. Artisan matineux. Ouvrier matineux. Personne matineuse. Coq matineux.

Le cerf léger bondit le long d'une clairière,
Et regarde souvent le berger *matineux*,
Qui sort, avec la paix, de son humble chaumière.
(Léonard.)

Heureux qui de Palès respirant tous les charmes,
Va surprendre l'Aurore à ses premières larmes,
Et, d'un pied *matineux* effleurant le gazon,
De l'oiseau qui s'éveille entend le premier son !
(Lebrun.)

— Se dit aussi en poésie des choses. L'alouette aux *matineux* concerts. (Parny.)

— Syn. comp. MATINEUX. MATINAL. MATINIER. *Matineux* ne se dit que de ce qui a l'habitude de se lever matin ; *matinal*, de ce qui se lève matin par hasard, et non par habitude ; *matinier*, de ce qui a rapport au matin, et ne se dit que dans l'acception citée.

— C'est donc à tort que les poètes surtout emploient le mot *matinal* pour *matineux*. C'est ainsi qu'ils disent le coq matinal, l'hirondelle matinale, etc.

En vous voyant, le beau Céphale
Croit voir l'objet de son amour ;
Et l'hirondelle *matinale*,
S'étonne d'annoncer le jour. (De Bernis.)

MATINIER, IÈRE. adj. (rad. *matin*). Qui appartient au matin. Se dit dans cette locution, *l'étoile matinière*.

MATINIER. s. m. Chantre, chapelain à gages. || Partie de l'office que l'on chante à matines.

MATINUS. Géogr. anc. Montagne de l'Apulie, au pied de laquelle on trouvait beaucoup de forêts de buis, fréquentées par les abeilles.

MATIR. v. a. 2e conj. (rad. *mat*). Bijout. Faire paraître des ornements polis ou brunis sur un fond mat, c'est-à-dire sur un fond sablé régulièrement, qui fait alors ressortir l'ornement, qui reste seul poli et se détache parfaitement.

— Arqueb. Faire disparaître la raie que l'on aperçoit en regardant deux pièces de fer jointes et soudées ensemble. Pour cela, on met la pièce dans l'étau, et en frappant à petits coups avec le marteau sur la tête du matoir, on parvient facilement à *matir* la pièce, et par ce moyen à masquer ou cacher la jonction des deux pièces. (Lenorm.)

— Absol. Lorsqu'on est satisfait de cette empreinte, on le trempe, on le revient violet, et l'on s'en sert pour *matir*. (Lenorm.)

MATISE ou **MATISIE.** s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, polypétalées, irrégulières, de la famille des malvacées comprenant la *matise en cœur*, arbre d'environ 4 mètres de hauteur, qui croît dans les vallées chaudes et humides de l'Amérique méridionale, et dont le fruit a le goût de l'abricot.

MATITE. s. f. (par altér. du gr. μαστός, mamelon). Minér. V. MASTITE.

MATLAZAHUATL. s. m. Méd. Nom mexicain d'une maladie épidémique extrêmement meurtrière, qui attaque spécialement les Indiens de la Nouvelle-Espagne, et qui est la plus grande cause de la dépopulation de ce pays.

MATO-GROSSO. Géogr. V. MATTOGROSSO.

MATOIR. s. m. (rad. *mat*). Techn. Outil qui sert à matir. Chez l'arquebusier, le matoir est un petit ciseau en acier qui n'est pas aigu, mais bien trempé. Le ciseleur, le graveur, l'orfèvre en grosserie ont aussi leurs matoirs, qui ne sont pas faits de la même manière. Lorsqu'on désire avoir un *matoir* qui présente un sablé plus rare et plus clair, on prend l'acier préparé et mou, et l'on frappe à coups de marteau sur un grès dur. (Lenorm.)

— Chem. de fer. Marteau qui sert à river les clous ou boulons en les refoulant sur eux-mêmes, lorsqu'ils sont chauffés à une haute température.

MATOIS, OISE. adj. (rad. *mate*). Rusé, fin. Homme matois. Enfant matois. Vieillard matois. Personne matoise.

Sur la branche d'un arbre était en sentinelle
Un vieux coq adroit et *matois*. (La Font.)

Je les soupçonne d'être deux *matoises* d'autant plus raffinées, qu'elles affectent plus de simplicité. (Le Sage.)

MATOISEMENT. adv. En matois.

MATOISERIE. s. f. (rad. *matois*). Fourberie, ruse. Ce mot est familier et très-peu usité.

Mais d'où vient qu'au renard Esope accorde un point :
C'est d'exceller en tours pleins de *matoiserie*.
(La Fontaine.)

MATON. s. m. Ce qui est caillé en grumeaux. Sauce en matons.

MATOU. s. m. Chat entier. Ne voulez-vous pas faire taire ce petit fripon de *matou* ? (Mme Deshoulières.) Maudit soit le *matou* ! (Le Sage.)

— Fig. et pop. Homme désagréable par la figure et par le caractère. C'est un matou, un vilain matou.

— Ichthyol. Nom vulgaire d'un pimélode de la Caroline.

MATOUR. Géogr. Ch.-l. de cant., arrond. de Mâcon (Saône-et-Loire) : 2,330 hab.

MATOURÉE. s. f. ou **MATOURÉ.** s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones à fleurs complètes, monopétalées, irrégulières, de la famille des personnées, comprenant la *matourée des prés*, vulgairement *basilic sauvage*, plante herbacée qui s'élève à la hauteur d'un mètre environ, à fleurs solitaires, bleuâtres, et qui croît dans les terrains humides de l'île de Cayenne.

MATRACA. s. m. (mot espagnol). Roue garnie de marteaux de bois. || Instrument de musique espagnole fait en bois.

MATRALES. s. m. pl. Ant. rom. Fête de Matuta ou d'Ino, que les dames romaines célébraient le 11 juin.

MATRAMEAUX. s. m. pl. Pêch. Nom donné à Bordeaux à des filets nommés ailleurs *folles*.

MATRAS. s. m. (pr. *ma-trâss* ; du lat. *matracium*, fait de *mater*, mère, à cause de la ressemblance du ventre de ce vase avec le ventre d'une mère). Vase de verre à long col, dont le corps rond ou ovoïde contient une demi-livre, jusqu'à plusieurs livres de liquide, et est parfois surmonté de tubulures. Matras tubulés. || On se sert de matras dans plusieurs opérations de chimie et de pharmacie.

— Techn. Outil de savonnier servant à fermer ou à ouvrir le canal ou l'épine de la chaudière.

— Trait de ces grosses arbalètes qui se bandent avec des ressorts.

— Expr. prov. *Etre comme un matras désempenné.* Etre dépourvu de l'aplomb nécessaire.

MATRASSÉ, ÉE. part. pass. du v. Matrasser. S'empl. adjectiv. Mon cher pays, tu as été *matrassé* sous les cruels efforts d'une ligue importune. (***)

MATRASSER. v. a. 1re conj. (rad. *matras*, ancien trait d'arbalète). S'est dit pour Assommer de coups. || Fig. Ebaucher. J'ai à la hâte *matrassé* grossièrement ce crayon de la réformation de l'Etat. (N. Pasquier.)

MATRÈME. s. f. Polyp. Genre de polypiers fossiles, de la famille des tubiporites.

MATRICAIRE. s. f. (du lat. *matricaria*, fait de *matrix*, matrice, parce qu'elle est employée dans les douleurs de matrice). Bot. Genre de plantes dicotylédones à fleurs composées, de la famille des corymbifères.

MATRICAUX. adj. m. pl. (du lat. *matrix*, matrice). Méd. Se dit des remèdes propres aux maladies de matrice. Peu usité.

MATRICE. s. f. (du lat. *matrix*, fait de *mater*, mère). Anat. Viscère creux destiné à servir d'asile ordinaire au fœtus, et à lui fournir les fluides nécessaires à sa nutrition jusqu'au terme de l'accouchement. Il est situé dans le petit bassin, derrière la vessie, devant le rectum, au-dessous des circonvolutions de l'iléon, au-dessus du vagin. Sa situation est oblique, de sorte que son fond est en haut, et son col en bas et un peu en avant. La matrice est fort petite à la naissance et dans les premières années de la vie ; elle se développe presque tout à coup à l'époque de la puberté, et continue de croître jusqu'à l'âge adulte. Elle diminue un peu de volume après la cessation des règles, mais prend de l'accroissement pendant la grossesse et dans certains cas de squirrhe. Matrice simple. Matrice double. Orifice interne, externe de la matrice. Col de la matrice. Veines, artères de la matrice. Irrégularité de la matrice. Ligaments de la matrice. Imperforation, oblitération de la matrice. Amputation de la matrice. Renversement, déplacement, descente de la matrice. Hydatides de la matrice. Maladies de la matrice. Inflammation de la matrice. Polypes de la matrice. Cancer de la matrice

— On emploie aussi ce terme en parlant des animaux. La matrice d'une jument, d'une chatte.

— Bot. *Matrice de gérofle.* Le fruit du géroflier parvenu à sa maturité.

— Contrib. ind. *Matrices des contributions.* Les rôles à souche servant à vérifier les erreurs commises sur les bordereaux envoyés aux contribuables. Les rôles-matrices.

— Fond. Moule dans lequel on fond les caractères d'imprimerie.

— Mamm. Table munie de deux chevilles de bois saillantes, sur laquelle on fait les rôles de tabac.

— Métrol. Étalons ou originaux des poids et mesures qu'on garde dans toutes les mairies.

— Minér. On donne quelquefois ce nom, dans les filons métallifères, aux parties qui ne sont pas métalliques, par suite de l'ancien préjugé que les métaux s'engendraient au milieu d'elles.

— Monn. *Matrice primitive.* Morceau d'acier sur lequel a été gravée primitivement l'empreinte d'une monnaie.

— Techn. Dessin quelconque, en creux ou en relief, destiné à reproduire des dessins pareils en plus ou moins grand nombre. Les tarauds-mères, ou *matrices*, sont ceux à l'aide desquels on fait les coussinets des filières, qui reproduiront ensuite à volonté des vis semblables aux mères par l'inclinaison du filet. (Dict. de l'ind.) Carré d'acier qui porte gravées en creux des figures ou des inscriptions, et qui sert à frapper les médailles et les pièces de monnaie. || Poinçon, mollette servant pour la gravure des cylindres et des planches à imprimer les toiles, le papier peint. || Moule dont on se sert pour frapper des ornements de métal ou pour les redresser.

— MATRICE. adj. f. *Eglise matrice.* Celle qui est considérée comme la mère de quelques autres Eglises.

— *Couleurs matrices.* Les couleurs simples servant à composer les autres. On distinguait autrefois cinq couleurs matrices : le rouge, le blanc, le bleu, le fauve ou couleur de racine, et le noir.

— Fr.-maçonn. *Loge matrice* ou *loge mère.* Celle qui en a fondé plusieurs autres.

— Fig. *Langue matrice.* Celle qui n'est dérivée d'aucune autre langue, et dont d'autres sont dérivées. Le grec est une langue matrice. L'arabe et le sanscrit sont des langues matrices.

MATRICIDE. s. m. (ét. lat., *mater*, mère ; *cædo*, je tue). Crime de celui, de celle qui tue sa mère. Commettre un matricide.

— s. des 2 g. Celui, celle qui tue sa mère, qui commet un matricide. Nous confessons qu'en notre ville, jadis, il y a eu un parricide, et en Argos un *matricide*. (Amyot.)

MATRICULAIRE adj. des 2 g. Admin. Qui est porté sur la matricule. Officier matriculaire. Procureurs matriculaires.

— s. m. Officier chargé du soin de conserver les matricules.

— Hist. *Contingent matriculaire.* Contingent que chaque Etat de l'Empire devait fournir d'après l'inscription sur la matricule.

MATRICULE. s. f. Grand registre sur lequel sont inscrits les noms et prénoms des soldats à mesure qu'ils entrent au corps, leur numéro d'ordre, le lieu et la date de leur naissance, et leur signalement complet. Ce registre indique aussi le passage d'un corps à un autre, les condamnations infamantes, les désertions, etc.

— Le registre, la liste, le rôle sur lequel on écrit le nom des personnes qui entrent dans certaines sociétés ou compagnies. Demeurez, vous dis-je ; je veux au moins avoir un avocat à mon audience ; si vous sortez, je vous raye de la *matricule*. (Bruéys.)

— Inscription sur la matricule. Le jour de sa matricule. Payer son droit de matricule.

— Extrait de la matricule délivré à la personne qui est inscrite, afin qu'elle puisse prouver son inscription. Montrer sa matricule. Délivrer la matricule d'une personne.

— Hist. *Matricule de l'Empire.* Dénombrement des princes et des Etats qui ont séance aux diètes de l'Empire.

— On dit aussi adjectiv. *Le registre matricule.* Les registres *matricules* sont faits en double expédition. (Sicard.) Les officiers ont aussi un registre *matricule* particulier, sur lequel figurent toutes les mutations qu'ils ont éprouvées depuis leur entrée au service. (Id.)

MATRICULIER, ÈRE. s. Anc. cout. Mendiant, mendiante appartenant à une paroisse, et dont le nom était inscrit sur une matricule.

MATRIE. s. f. (du lat. *mater*, mère). Plutarque prétend qu'on devrait dire *matrie* plutôt que patrie, parce que nous devons plus de reconnaissance à nos mères qu'à nos pères.

MATRIMOINE. s. m. Jurispr. Bien qui provient du côté de la mère.

MATRIMONIAL, ALE. adj. (du lat. *matrimonium*, mariage). Qui appartient au mariage. Cause matrimoniale. Question matrimoniale. Convention matrimoniale. Bien matrimonial. Droit matrimonial. Notre politique *matrimoniale*. (Courr. fr.) Ces Orientaux, qui épousent tant de femmes, ont sans doute la vertu *matrimoniale* du plus haut étage. (Montesquieu.)

— Hist. rom. *Tables matrimoniales.* Se disait des contrats de mariage.

MATRIMONION. s. m. (du lat. *matrimonium*, mariage). Mariage. Mot burlesque forgé par Molière.

Quelque autre, sous l'espoir du *matrimonion*,
Aurait ouvert l'oreille à la tentation.

MATRISSAGE. s. m. Techn. Opération par laquelle on restitue de l'humidité au papier qui a été séché trop rapidement.

MATRISYLVA. s. m. Bot. Nom donné au muguet des bois.

MATROLOGUE. s. m. (ét. gr., μήτηρ, mère ; λόγος, discours). Anc. jurispr. Registre sur le[illegible] concerne une ville, une compagnie, une communauté.

MATRONAL, ALE. adj. Bot. Se dit des plantes qui ont de belles fleurs et du parfum. Le rosier est une plante matronale.

MATRONALES. s. f. pl. (du lat. *matrona*, dame). Hist. rom. Fête célébrée avec autant de pompe que de plaisir par les dames romaines, aux calendes de mars.

MATRONE. s. f. (du lat. *matrona*, fait de *mater*, mère). Femme qui pratique les accouchements. Cette acception est maintenant inusitée.

— Prat. Sage-femme que les juges désignent pour visiter une autre femme, dans certains procès où son rapport ou celui d'un accoucheur devient nécessaire pour qu'ils puissent prononcer leur jugement.

— Une *matrone romaine.* Une dame romaine. Chez les Romains, une sorte de vénération était

attachée à ce titre de *matrone*, qui désignait de la sagesse et de la gravité.

— Par plaisant. Femme d'un certain âge qui a de la gravité. Rechercher les matrones. Se plaire avec les matrones. Respectable matrone.

— Par déris. Femme qui tient une maison de prostitution.

— Divinité tutélaire des contrées et des villes. Les matrones sabiennes.

— Myth. Nom de Junon, protectrice des femmes en état de devenir mères. || Surnom des Parques.

MATRONÉE. s. f. ou **MATRONIQUE.** s. m. (du lat. *matronæum*). Anc. cout. Lieu destiné autrefois aux femmes dans les églises, et séparé de celui des hommes.

MATRÔON. s. m. Anc. mus. Air de flûte que l'on croit avoir été inventé par Marsyas.

MATSCHEWITZ. Géogr. Village de la Pologne, dans la Masovie, célèbre par une bataille gagnée par les Russes sur les Polonais, le 4 octobre 1794.

MATSURI. s. m. Myth. Fête des bannières, consistant en processions et représentations dramatiques, mêlées de danses et de chants.

MATTA. s. m. Relat. Idole monstrueuse adorée à Nagrakut, dans la province de Lahore.

MATTABAS. s. m. Anc. comm. Espèce de drap d'or. || On disait adjectiv. *Du drap d'or mattabas.*

MATTAIRE. s. m. (du lat. *mattarius*). Hist. relig. Sectaire manichéen qui se couchait sur des nattes. || Par extens. Homme qui couche sur une natte de jonc.

MATTAMORE. s. m. Agric. V. SILO.

MATTARO. s. m. Métrol. Unité de poids de Tripoli.

MATTE. s. f. Métall. Substance métallique chargée de soufre, qui résulte de la première fonte d'une mine qui a été traitée dans le fourneau de fusion. Matte de cuivre. Matte de plomb.

— Econ. domest. Nom donné aux environs de Paris au lait caillé.

— Pêch. *Matte de thons.* Se dit en Provence d'un banc de thons.

— Bot. Un des noms du thé du Paraguay.

MATTEAU. s. m. Techn. Assemblage d'écheveaux de soie réunis par une ficelle nouée.

MATTÉES. s. f. pl. Hist. anc. Chez les anciens, Service composé de mets délicats hachés et assaisonnés d'épices.

MATTEGAU. s. m. Mar. V. MATAGAU.

MATTELIN. s. m. Comm. Espèce de laine que l'on tire du Levant.

MATTER. v. a. 1re conj. V. MATER.

MATTHIAS. Empereur d'Allemagne, fils de Maximilien II et frère de Rodolphe II, succéda à ce dernier le 13 juin 1212; persécuta les protestants de Bohême par une guerre qui dura 30 années; il mourut de chagrin, à l'âge de 62 ans, de n'en pas voir le terme.

— MATTHIAS CORVIN. Roi de Hongrie au milieu du XVe siècle, fut l'un des hommes les plus remarquables de son temps, comme prince, comme législateur et comme guerrier.

MATTHIEU (Saint). L'un des douze apôtres et des quatre évangélistes, était fils d'Alphée, Galiléen, et demeurait à Capharnaüm, lorsque Jésus-Christ passant devant sa demeure lui enjoignit de le suivre. On croit qu'après avoir prêché pendant quelques années l'Evangile en Judée, il passa en Perse ou chez les Parthes, où il souffrit le martyre. Il avait écrit l'Evangile qui porte son nom vers l'an 36 de J.-C. Le texte grec, à défaut de l'hébreu qui est perdu, tient aujourd'hui lieu de l'original.

— MATTHIEU (Pierre). Né en 1563 à Salins, fut nommé historiographe de France par Henri IV; mort en 1621. [illegible] a de lui un assez grand nombre d'ouvrages historiques.

— MATTHIEU PARIS. Historien anglais du XIIIe siècle, religieux du monastère de Saint-Alban. Il fut chargé par le roi Henri III de faire une histoire d'Angleterre. On a aussi de lui une Histoire universelle depuis le commencement du monde jusqu'à Guillaume le Conquérant.

— MATTHIEU DE WESTMINSTER. Bénédictin de l'abbaye de Westminster, au XIVe siècle, composa en latin une chronique générale depuis le commencement du monde jusqu'à l'an 1307.

MATTHIEU (SAINT-). [illegible] arr. de Rochechouart (Haute-Vienne) ; 2,900 hab.

MATTHIOLE. s. f. (d'un nom propre). Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, polypétalées, de la famille des crucifères, comprenant plusieurs espèces, entre autres la matthiole elliptique, la matthiole acaule, la matthiole fluette, la mathiole toruleuse, la matthiole odorante.

MATTHISSON (Frédéric de). Poète lyrique allemand, né le 23 janvier 1761, à Hohendodeleben, près de Magdebourg; mort à Wœrlitz, le 12 décembre 1831.

MATTIA. s. m. Bot. Genre établi pour le cynoglosse. V. CYNOGLOSSE.

MATTO-GROSSO. Géogr. Province du Brésil, bornée au N. par celle de Para, au S. par celle de San-Paulo, le Paraguay et le Rio de la Plata, à l'O. par le Pérou et le Bolivia, à l'E. par la province de Goyaz. Sa population est de 120,000 hab. Capit., Villa-Bella.

MATTOIR. s. m. Techn. V. MATOIR.

MATTOIS. s. m. Bœuf né en Auvergne, et engraissé dans le ci-devant Poitou.

MATTON. s. m. Constr. Grosse brique qui sert au pavage.

— Agric. Syn. de Nourteau.

— Cord. Dans les corderies, Nœud, bourre, petit amas de duretés, qui se rencontre dans quelques parties d'un cordage.

MATUDILHADON. s. m. Agric. Machine avec laquelle on sépare la filasse de la chenevotte du chanvre, dans le midi de la France.

MATUTI. s. m. Mesure de liquides en usage dans quelques villes de Barbarie.

MATURATIF, IVE. adj. (du lat. *maturare*, faire mûrir). Pharm. Qui a la propriété de hâter la formation du pus dans les tumeurs et dans les plaies. Médicament maturatif. Fomentation maturative. Cataplasme maturatif.

— subst. Stimulant qui agit en excitant les propriétés vitales et en ranimant l'action des parties qui manquent de force. Un maturatif. Des maturatifs. Maturatif émollient. Maturatif excitant. Les *maturatifs* émollients s'appliquent sous forme de fomentation, de cataplasme et d'onguent. (Petit.)

MATURATION. s. f. (pr. *ma-tu-ra-ci-on*; du lat. *maturatio*; fait de *maturare*, faire mûrir.) Etat d'une chose qui mûrit, progrès d'un fruit ou d'une graine vers la maturité. Certains fruits, loin du soleil, cru indispensable à leur *maturation*, mûrissent pourtant et vous surprennent un matin, à un endroit infréquenté du verger. (L. Gozlan.) La *maturation* est un véritable acte de la vie; elle suppose un certain concours d'actions, tantôt naturel, comme la *maturation* des fruits pour les plantes et les germes pour les animaux, et tantôt provoqué accidentellement, comme la *maturation* des tumeurs froides ou inflammatoires. (Petit.)

— Écon. domest. Coction que l'on fait subir aux fruits cueillis avant leur maturité, pour les rendre mangeables.

— Pathol. Progrès successif d'un abcès vers la maturité.

— Chim. Épuration du métal.

MÂTURE. s. f. (rad. *mât*). Mar. Nom collectif qui comprend l'ensemble des mâts. La mâture d'un vaisseau, d'une frégate. La mâture d'une chaloupe. La mâture de ce vaisseau est excellente.

— Atelier dans lequel on confectionne et l'on prépare les mâts, les vergues, les hunes, etc.

— Bois propre à faire les mâts. On nomme ainsi les arbres de pin et de sapin que l'on réunit dans un arsenal maritime pour servir à la confection des mâts. Les forêts du Nord fournissent le meilleur bois de mâture. Faire venir de la mâture du Canada. On ne connaît pas sur la terre de contrée plus riche en *mâture* et en bois de construction. (Rayn.)

— Art de mâter les vaisseaux. Ce constructeur entend bien la mâture.

MÂTURIER. s. m. (rad. *mât*). Mar. Syn. de Mâteur.

MATURIN. Géogr. Département de la Colombie, l'un des quatre qui forment la république de Venezuela, borné au N. par la mer des Antilles, au S. par l'Orénoque, à l'E. par l'Océan Atlantique, à l'O. par le département de Venezuela; 250,000 hab. Capitale Cumana.

MATURITÉ. s. f. (du lat. *maturitas*; fait de *maturare*, mûrir). Bot. Etat des fruits et des graines qui sont arrivés à leur entier développement. Parfaite maturité. Maturité précoce. Ce fruit ne viendra pas à maturité. Ce fruit est à son point de maturité. La chaleur est une des causes qui déterminent le mieux la *maturité*; car elle tend particulièrement à faire développer dans les péricarpes la matière sucrée. (Lemonn.)

> De ce faîte des cieux où cet astre est monté,
> Descendent l'abondance et la *maturité*,
> L'une et l'autre en nos champs de son globe émanée.
> (LAMISSAS.)

— Époque à laquelle les fruits deviennent mûrs.

— Pathol. Etat d'un abcès dans lequel le pus est entièrement développé.

— En termes de brasserie, on dit que *le levain est en maturité*, lorsque la mousse de la fermentation commence à s'affaisser.

— Fig. Se dit [illegible] terme, à leur point de perfection complète. La maturité d'une affaire. La maturité de l'âge. La maturité du jugement. Maturité du style. La sagesse n'attendit pas en elle la *maturité* de l'âge. (Fléch.) Chaque chose a son point de *maturité*. (Volt.) Il mourut au plus haut point de sa valeur, et dans la *maturité* de sa sagesse. (Fléch.) Les affaires ont un point de *maturité* qu'il faut attendre, et qu'il est dangereux de prévenir. (Nivern.)

— *Avec maturité.* Avec jugement, réflexion, circonspection. Au lieu d'aller légèrement dans cette affaire, il faudrait y procéder avec maturité.

MATURNE. s. f. Entom. Papillon d'Europe.

MATUTA. Myth. lat. La même, chez les Romains, que Leucothoé ou Ino chez les Grecs. On la confond quelquefois avec l'Aurore.

— Crust. Genre de crustacés de l'ordre des décapodes, famille des brachyures, tribu des nageurs. Se trouve dans les mers des Indes et à la Nouvelle-Hollande.

MATUTINAIRE. s. m. Liturg. Livre qui contient l'office de matines.

MATUTINAL, ALE. adj. Qui se fait le matin, qui appartient au matin. *Matinal* est beaucoup plus usité.

MATZOU. Myth. Divinité chinoise représentée ordinairement avec deux filles dévotes à ses côtés, qui soutiennent sur sa tête une espèce de dais.

MAU. (du lat. *malus*, mauvais). Vieux mot qui a signifié Mauvais, et qui se retrouve dans certains mots, comme dans Maudire, mauconseil, etc.

MAUBÈCHE. s. f. Ornith. Genre d'oiseaux échassiers de la famille des scoloparidés, comprenant deux espèces, la *grande maubèche grise*, de la taille d'une bécassine, et la *petite maubèche grise*, de moitié plus petite que l'autre espèce; celle-ci a le dessus et le dessous du corps de la même couleur, et des nuages gris sur la poitrine. Les *maubèches* vivent en troupes, et habitent les bords de la mer, où elles courent sur le sable avec beaucoup de vitesse. (Baudrill.)

MAUBERT (Place). Place située au centre d'un des quartiers les plus populeux de Paris, le quartier Saint-Victor.

— Prov. *Faire des compliments de la place Maubert.* Dire des paroles grossières; s'exprimer dans un langage trivial et populaire.

MAUBEUGE. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. d'Avesnes (Nord) ; 6,250 hab.

MAUBOIS. s. m. Comm. Sorte d'étoffe pour habits d'hommes qui se fabrique à Lyon

MAUBOUGE. s. m. Droit cout. Impôt sur les boissons qui entraient ou que l'on brassait dans les lieux où il y avait foire et marché.

MAUBOURGUET. Géogr. Ch.-l. de cant., arrondissment. de Tarbes (Hautes-Pyrénées) ; 1,740 hab.

MAUBUÉ, ÉE. adj. Vieux mot qui signifiait Mal lavé, qui lave mal. La rue Maubuée, à Paris, en avait pris son nom.

MAUCAUD. s. m. ou **MAUCAUDÉE.** s. f. Métrol. Ancienne mesure de superficie.

MAUCE. s. f. (par corrupt. de *mauve*). Ornith. V. MAUVE.

MAUCERG. s. m. Agric. Nom vulgaire donné à l'ellébore pied de griffon.

MAUDIRE. v. a. 4e conj. irrég. (de *mal*, et *dire*). *Je maudis, tu maudis, il maudit, nous maudissons, vous maudissez, ils maudissent. Je maudissais. Je maudis, nous maudîmes. Je maudirai. Je maudirais. Maudis, maudissons, maudissez. Que je maudisse, que tu maudisses, qu'il maudisse, que nous maudissions, que vous maudissiez, qu'ils maudissent. Que je maudisse, qu'il maudît. Maudissant. Maudit, maudite.* Faire des imprécations contre quelqu'un ou quelque chose. Maudire sa destinée. Il maudit le jour de sa naissance. On a vingt-quatre heures pour maudire ses juges. Et *maudissant* vingt fois le démon qui m'inspire. (Boil.)

— En parlant de Dieu, Réprouver, abandonner. Dieu a maudit toute cette génération. L'Eternel, dans sa justice, a maudit le méchant.

— SE MAUDIRE. v. pron. et récip. Maudire soi. Les méchants se maudissent entre eux.

MAUDISSABLE. adj. des 2 g. Qui peut être maudit, qui est digne d'être maudit. Homme maudissable. Personne maudissable. Peu usité.

> Les ennemis, dès lors, en leurs sinistres salles,
> T'enlevant tout soudain dans les eaux infernales,
> Plongèrent tristement ton *maudissable* corps.
> (J. BAÏF.)

MAUDISSON. s. m. Vieux mot qui s'est dit pour Malédiction, et qui s'emploie quelquefois encore dans la poésie légère. De *maudissons* lardant sa patenôtre. (Volt.) De *maudissons* lardait ses oremus. (J.-B. Rouss.)

> Invectives, gros mots, injures, *maudissons*,
> Ce n'est que menu grain, nous nous en engraissons
> (DUFRESNY.)

MAUDIT, ITE. part. pass. du v. Maudire. S'empl. adjectiv. Il prend les deux prépositions *de* et *par*. Cette race a été maudite de Dieu ou par Dieu. O mon Dieu, vous avez menace les superbes, et ceux qui s'écartent de votre loi sont *maudits*. (La Harpe.)

— Exécrable, détestable [illegible] temps maudit. Dans ce sens il précède ordinairement le substantif. Un maudit chemin. Un maudit jeu. Un maudit métier. Cette crainte *maudite* m'empêche de dormir, sinon les yeux ouverts. (La Font.)

— *Terre maudite.* Terre stérile. Car la vie sans amour, c'est un champ aride, c'est une terre *maudite* que la pluie ni la rosée ne fécondent jamais. (Alph. Karr.)

— On dit aussi exclamativ. Maudit soit l'importun :

> *Maudit* soit le premier dont la verve insensée
> Dans les bornes d'un vers renferma sa pensée. (Boil.)

— Anc. prat. Ce qui est avancé mal à propos par un avocat dans un plaidoyer

MAUDUYTA. s. m. Bot. Arbre de la famille des simaroubées.

MAUGÈRE. s. f. Mar. Morceau de cuir cloué au-dessus des dalots de l'avant les plus rapprochés de la mer, pour en fermer l'ouverture. || Conduit de cuir ou de toile goudronnée par où l'eau s'écoule du vaisseau dans la mer.

MAUGICIO. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Montpellier (Hérault) ; 1,700 hab.

MAUGIROU. s. m. Agric. Espèce de prune.

MAUGREBIN, INE. adj. et s. Géogr. Habitant de la Barbarie. || Qui appartient à la Barbarie ou à ses habitants.

MAUGREBLEU. Interj. Espèce de juron. *Maugrebleu* du geste ! (Piron.)

MAUGRÉÉ, ÉE. part. pass. du v. Maugréer. S'empl. adjectiv.

MAUGRÉER. v. a. 1re conj. (rad. *mauvais*, et *gré*). Détester, jurer, faire des imprécations. Ils les *maugréent* en leur cœur, et les ont en horreur plus étrange que les bêtes sauvages. (Estienne de la Boëtie.)

> Un chacun d'eux, laidement ajusté,
> S'en retournait sur un brancard porté,
> En *maugréant* et Jeanne et sa fortune.
> (VOLTAIRE.)

— Absol. Bien vite il sut jurer et *maugréer*. (Gresset.)

MAUGRÉEUR. s. m. Celui qui maugrée, qui blasphème. Vieux et inusité.

MAUHLIA. s. m. Bot. Syn. de Massone.

MAULE. Géogr. Province du Chili, bornée au N. par celle de Colchagua, au S. par celle de la Conception, à l'O. par le grand Océan et à l'E par la Cordillière des Andes ; 58,000 hab. Capitale, Cauquènes. Les habitants de cette province ont le teint noir, le front sombre, le caractère sauvage et perfide.

MAULÉON. Géogr. Chef-l. d'arrondissement des Basses-Pyrénées, à 840 kilom. de Paris ; 1,150 hab.

MAULÉON-BAROUSSE. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Baguères-de-Bigorre (Hautes-Pyrénées) ; 850 hab.

MAULIN. s. m. (du lat. *maulinus*, de Maule. animal ainsi nommé parce qu'il a été découvert dans la province de Maule, au Chili). Mamm. Espèce de rongeur indéterminé, du double plus grand que la marmotte, dont il a le pelage : il en diffère en ce qu'il a les oreilles plus pointues et le museau plus allongé. Ses dents sont, pour le nombre et la disposition, égales à celles de la souris.

MAUNÉIE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs incomplètes, comprenant des arbrisseaux observés à Madagascar, à feuilles alternes, ovales, dentées, munies d'épines dans leur aisselle, à fleurs solitaires, axillaires, et dont le fruit consiste dans une baie ovale.

MAUPEOU (Charles-Augustin de). Né à Paris en 1714, mort en 1792. Il succéda à son père en 1763 dans la charge de premier président du Parlement de Paris, et devint chancelier de France en 1768. Il signala son ministère par la lutte qu'il engagea avec le Parlement.

MAUPERTUIS (Pierre-Louis Moreau de). Géomètre et astronome, né à Saint-Malo en 1698. Membre de l'Académie des sciences de Paris, il fut mis en 1736 par cette société à la tête de ceux de ses membres qui furent envoyés au pôle arctique pour déterminer la figure de la terre. L'Académie française et celle de Berlin le reçurent aussi dans leur sein. Il mourut en 1759. On lui doit, entre autres ouvrages, un *Essai de cosmologie.*

MAUPITEUX, EUSE. adj. Vieux mot qui signifiait Cruel, impitoyable. || Aujourd'hui, *Faire le maupiteux.* Affecter la misère, se plaindre sans en avoir autant sujet qu'on veut le faire paraître. Cette expression a vieilli.

MAUR (Saint). Célèbre disciple de saint Benoît, fonda à Glanfeuil, aujourd'hui Saint-Maur-sur-Loire, un monastère dont il fut le premier abbé. On croit qu'il mourut le 15 janvier 540. Il a donné son nom à une congrégation de l'ordre de Saint-Benoît.

MAUR (SAINT-). Célèbre congrégation de l'ordre de Saint-Benoît, fondée en 1613 par Jean Renaud, abbé de Saint-Augustin de Limoges, dans le but de rétablir la règle de Saint-Benoît dans toute sa pureté primitive. L'abbaye de Marmoutier était la maison chef d'ordre. L'ordre avait un supérieur général, des assistants et des visiteurs. La congrégation se divisait en dix provinces. Les religieux faisaient une profession particulière des belles-lettres, et avaient dans chacune [illegible] pour élever la jeunesse. Ils ajoutaient à leur nom de famille, qu'ils conservaient, le mot *dom.* La science historique a été en quelque sorte créée en France par les bénédictins de Saint-Maur. C'est à eux que l'on doit l'*Art de vérifier les dates*, la *Diplomatique*, la *Gallia christiana*, les *Histoires de Paris*, de *Bourgogne*, du *Languedoc*, de *Bretagne*, l'*Histoire littéraire de la France*, etc. Les principaux écrivains de cette congrégation sont DD. d'Achéri, Mabillon, Ruinart, Rivet, Vaissette, Lobineau, Félibien, Montfaucon, Martenne, etc.

— Hist. *Traité de Saint-Maur.* Traité que Louis XI conclut avec les princes ligués à la suite de la guerre du Bien public, le 29 octobre 1465.

MAUR-LES-FOSSÉS (SAINT-). Géogr. Village des environs de Paris, canton de Charenton-le-Pont, arr. de Sceaux (Seine) ; 850 hab.

— Prov. *Comme la chandelière de Saint-Maur, s'aller coucher sans étrenner.*

MAURANDIE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, monopétales, irrégulières, de la famille des scrofulaires. La *maurandie fleurie* est une plante du Mexique, dont les tiges ligneuses sont grimpantes et les fleurs axillaires, pendantes, solitaires et d'un pourpre violet; elle fleurit pendant une grande partie de l'été.

MAURE. s. m. Mamm. Nom propre d'une espèce de semnopithèque.

— Erpét. Couleuvre d'Alger encore peu connue.

MAURE. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Redon (Ille-et-Vilaine); 4,290 hab.

MAURE (SAINTE-). Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Chinon (Indre-et-Loire); 2,260 hab.

MAURE (SAINTE-). Géogr. Une des îles Ioniennes au N. de Céphalonie. Elle formait autrefois la presqu'île de Leucate; 20,000 hab. Cap. Sainte-Maure.

MAURELLE. s. f. Bot. Nom donné à Montpellier au tournesol employé dans la teinture.

MAUREPAS (Jean-Frédéric Phélypeaux, comte de). Petit-fils de Louis Phélypeaux, contrôleur général des finances sous Louis XIV, né en 1701. Ministre secrétaire d'Etat en 1738, il montra de l'habileté, mais s'étant attiré la haine de Mme de Pompadour, il fut exilé à Bourges. Rappelé au ministère en 1774, à l'avènement de Louis XVI, il rétablit l'ancien Parlement et entreprit la guerre d'Amérique. Il mourut en 1781.

MAUREPASIA. s. f. (de *Maurepas*). Bot. Arbre de Saint-Domingue, bon pour la construction et la fabrique des meubles, et qui est l'acajou franc.

MAURES. s. m. pl. Géogr. et hist. Peuple d'Afrique, répandu dans le royaume de Maroc et de Fez, dans la régence d'Alger et la partie intérieure de l'Afrique. Les Maures sont issus, dit-on, du mélange des Berbères avec les Arabes ou de leurs descendants avec les Nègres. Ils ont le teint brun, de beaux yeux, de belles dents. Ils professent la religion de Mahomet, et dans l'Afrique, vers les bords du Niger, cette croyance est mêlée au fétichisme. On a aussi donné le nom de Maures aux Sarrasins ou Arabes qui, sortis de l'Arabie, s'établirent dans le nord de l'Afrique et de là passèrent en Espagne, où ils établirent leur domination. Chassés peu à peu de ce pays par les rois de Castille et d'Aragon, ils perdirent enfin Grenade, leur dernier boulevard, que Ferdinand le Catholique leur enleva en 1492. Leur domination en Espagne avait duré près de huit siècles. Les Maures passèrent en partie en Afrique; quelques-uns restèrent en Espagne, embrassèrent le christianisme et furent appelés Morisques. Philippe II les expulsa au nombre de plus de 100,000 en 1571 et Philippe III proscrivit ce qui en restait en 1610. Les Maures avaient apporté en Espagne les sciences, les lettres et les arts de l'Orient. Leur expulsion est une des principales causes de la ruine de l'Espagne.

— adj. des 2 g. Qui appartient aux Maures. Les rois maures. La nation maure.

MAURET. s. m. ou **MAURETTE.** s. f. Bot. Nom vulgaire du petit fruit noir de l'airelle ou myrtille, qui est quelquefois employé pour colorer le vin.

MAURIAC. Géogr. Chef-lieu d'arrondissement du département du Cantal; 3,540 hab.; à 471 kilom. de Paris.

MAURICE (ILE) ou **DE FRANCE.** Géogr. Ile de l'océan Indien, au S.-E. de Madagascar. Sa population est de 96,000 hab., dont 26,000 hommes libres, 66,000 esclaves noirs, le reste composé d'Indiens et de Chinois. Le chef-lieu est Port-Louis. Elle produit de l'ébène, des ananas, des oranges, de l'indigo, du sucre, du café, du tabac, du girofle, du coton, du camphre, de la gomme élastique. Découverte en 1507 par le Portugais Mascarenhas, qui la nomma Acerna ou Cerné, elle passa en 1598 aux Hollandais, qui lui donnèrent le nom de Maurice et l'abandonnèrent en 1712. Les Français vinrent l'occuper en 1715 et lui donnèrent le nom d'île de France. Depuis 1810 elle appartient à l'Angleterre.

MAURICE (Saint). Chef de la légion thébaine, toute composée de chrétiens, refusa d'exécuter les ordres de l'empereur Maximilien Hercule, qui voulait le forcer à sacrifier aux dieux, et fut massacré ainsi que tous ses soldats, le 22 septembre 286.

— *Saint-Maurice.* Ordre militaire de Savoie, établi en 1434 par Amédée VIII et réuni sous Grégoire XIII à celui de Saint-Lazare. Les chevaliers portaient une croix blanche pommetée et bordée de bandes vertes sur le manteau, qui dans les cérémonies était de taffetas incarnat, doublé de soie blanche, avec une houppe en soie blanche et verte. Ils portaient aussi une cotte de damas incarnat, sur laquelle était brodée en or, devant et derrière, la croix de l'ordre.

MAURICE (Tiberius Mauricius). Empereur d'Orient, né en 539 à Arabisse en Cappadoce. Il avait épousé la fille de Tibère Constantin, auquel il succéda en 582. Il périt assassiné en 602 par le centurion Phocas, qui se fit proclamer empereur. Il avait vu ses cinq fils égorgés sous ses yeux.

MAURICE DE SAXE. Duc de Saxe de la branche Albertine, né en 1521 du duc Henri le Pieux. Il servit d'abord l'empereur Charles-Quint, qui, pour récompenser ses services, l'investit en 1547 de l'électorat de Saxe, dont il avait déchu Jean-Frédéric, de la branche Ernestine. Mais Maurice ne tarda pas à tourner ses armes contre l'Empereur, qu'il faillit faire prisonnier en 1552 à Inspruck, et le força de signer le traité de Passau, qui rendit aux protestants le libre exercice de leur religion. Il mourut l'année suivante des suites des blessures qu'il reçut à la bataille de Sievershausen, dans laquelle il défit Albert de Brandebourg.

— MAURICE (comte de Saxe). Né en 1696 d'Auguste II, électeur de Saxe, roi de Pologne, fit ses premières armes en Flandre sous Marlborough et le prince Eugène, vint en France en 1720, où il prit le commandement d'un régiment, et devint successivement maréchal de camp, lieutenant-général et maréchal de France. Il gagna les batailles de Fontenoi, de Raucoux, de Lawfeld, et mourut en 1750, laissant la réputation d'un des plus grands hommes de guerre du XVIIIe siècle.

MAURICE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones à fleurs incomplètes, dioïques, de la famille des palmiers, comprenant la maurice flexueuse, arbre de l'Amérique dont le tronc s'élève à la hauteur d'environ huit mètres, son feuillage est pendant et en forme d'éventail. Cet arbre bienfaisant nourrit, à l'embouchure de l'Orénoque, la nation indomptée des Guaranis, qui y trouvent non-seulement une habitation sûre, mais aussi des mets variés; la moelle du tronc recèle une farine analogue au sagou, qui forme en se séchant des disques minces de la nature du pain; de la sève fermentée de cet arbre, ils font un vin de palmier doux et enivrant; les fruits encore frais leur fournissent une nourriture agréable. Ainsi cet arbre nourrit à lui seul tout un peuple sauvage, de même qu'une simple espèce de fleur suffit à la subsistance de plusieurs milliers d'insectes.

MAURIENNE. Géogr. Division de la Savoie dans les Etats Sardes. Chef-lieu Saint-Jean de Maurienne.

MAURIENNOIS, OISE adj. et s. Habitant de la Maurienne. || Qui appartient à la Maurienne ou à ses habitants.

MAURIS. s. m. Comm. Nom donné autrefois à une toile de coton blanche qui vient des Indes orientales.

MAURITANIE. Géogr. Nom que les anciens donnaient à la partie occidentale de l'Afrique, qui forme aujourd'hui le royaume de Fez et de Maroc. On la nommait aussi Maurusie. La Mauritanie fut réduite en province romaine sous le règne de Claude.

— Iconol. La Mauritanie est figurée sur les médailles, conduisant un cheval avec une espèce de longe ou de houssine, à cause de la vitesse de ses coursiers; elle est vêtue d'une étoffe légère, relevée sous le sein et à la taille.

MAURITIE. s. f. Bot. Grand palmier de la Guiane.

MAUROCEMIE. Bot. Genre de plantes établi pour placer quelques espèces de jongermannies, croissant en Europe dans les fossés, les endroits ombragés, et particulièrement dans les bois montueux.

MAURON. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Ploërmel (Morbihan); 4,230 hab.

MAURS. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. d'Aurillac (Cantal); 430 hab.

MAUSOLE. Myth. Roi de Carie, devenu célèbre par l'amour que son épouse Artémise eut pour lui; mort l'an 353 av. J.-C. Sa femme lui éleva un magnifique tombeau, qui passa pour une des merveilles du monde, et fut appelé *mausolée.*

Peu de femmes vont à l'école
De l'épouse du roi *Mausole.* (SARRASIN.)

MAUSOLÉE. s. m. Archit. Se dit, par allusion au magnifique tombeau élevé par la reine de Carie à Mausole son époux, de tout monument sépulcral somptueux, qui présente le caractère d'un édifice. Le mausolée d'Auguste. Le mausolée d'Adrien. On lui a dressé un superbe mausolée, un mausolée de marbre. Il a été élevé à la mémoire du roi Louis XVI, sur le lieu même où les restes de cet infortuné monarque ont été retrouvés, un *mausolée* qui est le seul grand monument de ce genre que nous possédions. (Boutard.)

. . . . Il est une hauteur
Où l'yeuse croissant sur la terre isolée
Couvre d'un roi latin l'antique *mausolée.* (DELILLE.)

— Catafalque; représentation que les catholiques dressent dans les églises pour le service des morts. Le mausolée était orné d'un grand [illegible]

MAUSSADE. adj. des 2 g. (ét. lat. *male*, mauvais; *sapidus*, qui s'est dit autrefois pour Savoureux, doux, agréable). Qui a mauvais goût, mauvaise grâce, désagréable. Homme maussade. Humeur maussade. La politesse, cette qualité si aimable, si douce, si estimable dans le monde, est *maussade* dans les arts d'imitation. (Dider.) La vie la plus triste et la plus *maussade* est celle dont on ne fait qu'un passe-temps. (S. Dubay.)

—Se dit d'une chose mal faite, mal construite. Cet habit est d'une forme maussade. Cette construction est fort maussade.

MAUSSADE. s. m. Crust. Espèce d'entomostracé du genre cypris.

MAUSSADEMENT. adv. D'une manière maussade, désagréable. Il fait tout maussadement.

MAUSSADERIE. s. f. Mauvaise grâce, manière désagréable. Cette femme est d'une maussaderie insupportable.

MAUVAIS, AISE. adj. Qui a quelque vice ou quelque défaut essentiel, ou qui n'a pas les qualités relatives à l'usage qu'on en fait, à l'idée qu'on en a, au service qu'on en attend. Il est l'opposé de Bon. Mauvais vin. Mauvais pain. Mauvais repas. Mauvaise chère. Mauvaise coutume. Mauvaise mine. Mauvaise année. Mauvaise cause. Mauvais temps. Mauvais chemin. Mauvaise rencontre. Mauvaise santé. Mauvais conseil. Mauvaises habitudes. Mauvaises mœurs. Mauvais choix. Mauvaise conduite. Mauvaise humeur. Mauvaise honte. Mauvais goût. J'espère que vous reviendrez de vos *mauvais* principes. (Volt.) C'était un grand seigneur, dont le fond n'était pas *mauvais*, mais qui était corrompu par la vanité et la volupté. (Id.) On ne doit pas juger du bon ou du *mauvais* naturel d'une personne par les traits de son visage. (Buff.) Les dogmes les plus vrais et les plus saints peuvent avoir de très-*mauvaises* conséquences. (Montesq.) Une *mauvaise* parole est souvent plus dangereuse qu'un *mauvais* procédé. (De Juss.) La chair du renard est moins *mauvaise* que celle du loup. (Buff.) La chair du lion est d'un goût désagréable et fort; cependant les nègres et les Indiens ne la trouvent pas *mauvaise* et en mangent souvent. (Id.)

— Nuisible, incommode, qui cause du mal. L'excès d'application est mauvais à la santé. Le fruit est mauvais pour certains estomacs.

— Sinistre, malheureux, funeste. Mauvais augure. Mauvais présage. Mauvaise physionomie. Mauvais pronostic. La bonne et la mauvaise fortune. La Providence permit que la gloire de sa conversion ne fût pas douteuse aux yeux du bon et du *mauvais* parti. (Fléch.) Dieu s'est choisi un peuple dont la bonne ou la *mauvaise* fortune dépendit de sa piété. (Boss.) Les bonnes ou les *mauvaises* conversations gâtent l'homme. (Pasc.) L'Egypte se vantait de régler par son fleuve la bonne ou la *mauvaise* destinée de ses vainqueurs. (Rollin.)

— Accompagné de la négation, signifie Assez bon, et même très-bon, selon le ton dont on le dit. Les vins ne sont pas mauvais cette année. Les auteurs de ce théâtre ne sont pas mauvais.

— Qui manque de talent, d'esprit. Un mauvais peintre. Un mauvais poète. Un mauvais orateur. Nos écrits sont *mauvais*, les siens valent-ils mieux? (Boil.)

— Fâcheux, dangereux, qui cherche à nuire. Un mauvais voisin. Un mauvais esprit.

— Se dit d'une personne qui manque des qualités qui constituent l'homme bon, et a au contraire des vices qui la portent à faire le mal. Un mauvais frère. Un mauvais fils. Un mauvais gendre.

— On dit que les *temps sont mauvais*, pour marquer des temps de trouble, de disette, d'oppression.

— *Mauvais bruits.* Bruits nuisibles à la réputation.

— *Trouver une chose mauvaise.* Ne pas la trouver à son goût. J'ai trouvé ce ragoût très-mauvais. On ne se porte pas bien quand on trouve le vin mauvais. Cette médecine est bien mauvaise.

— *Prendre, interpréter, expliquer quelque chose en mauvaise part.* Le prendre mal, lui donner un sens fâcheux, s'en montrer offensé.

— *Mauvais lieu.* Lieu de débauche. || *Hanter les mauvais lieux.* Fréquenter les maisons de prostitution.

— Croy. pop. *Mauvais œil.* Se dit dans quelques pays du midi de l'Europe, de la faculté funeste attribuée à certains individus, de porter malheur à ceux qu'ils regardent. La croyance du mauvais œil se retrouve chez les Grecs anciens et modernes, chez les montagnards de l'Ecosse et dans tout l'Orient. Avoir le mauvais œil. Etre doué du mauvais œil.

— Diplom. *Le mauvais riche.* Dans les dates des chartes, désigne le jeudi de la deuxième semaine de Carême.

— Mar. *Mauvais temps.* Se dit pour marquer que le vent régnant est contraire. || *Fond de mauvaise tenue.* Endroit du fond de la mer où les ancres n'ont pas de prise et chassent.

— Métrol. *Deniers mauvais.* Se disait autrefois des deniers qui restaient à partager entre un grand nombre de personnes. Trois deniers pour quatre partageants étaient trois deniers mauvais.

— substant. Dans toutes choses il y a du bon et du mauvais. Le mauvais de cette affaire, c'est que... Il est difficile à contenter, et ne voit jamais que le mauvais d'un ouvrage. Discernant le bon d'avec le *mauvais.* (Fléch.)

— Se prend quelquefois substant. dans le sens de Méchant. Dieu fait luire son soleil sur les bons et sur les *mauvais.* (Boss.)

— Fam. *Faire le mauvais.* Menacer de battre, s'emporter en invectives ou en voies de fait.

— adverb. *Sentir mauvais.* Exhaler une mauvaise odeur. Ce gibier commence à sentir mauvais. Il sent bien mauvais ici. En Laponie, une peau d'hermine coûte quatre ou cinq sous. La chair de cet animal sent très-*mauvais.* (Regnard.)

— On dit familièrement *Il fait mauvais*, pour Il fait mauvais temps; *Il fait mauvais marcher*, pour On marche difficilement.

— *Trouver mauvais.* Désapprouver. Ne trouvez pas mauvais que je vous interrompe. Je trouve très-mauvais que vous vous occupiez de mes affaires. Ne trouvez pas *mauvais* que je ne cherche point. (La Font.)

— Féod. *Le mauvais emporte le bon.* Se disait dans la coutume du Nivernais, pour exprimer que les enfants issus d'une personne libre et d'une personne serve étaient de condition servile.

MAUVAISTIÉ ou **MAUVAISETIÉ.** s. f. Méchanceté. Vieux mot qui n'est plus usité.

Tu prétends finement par cette *mauvaistié*
Lui donner plus d'amour, à moi plus d'amitié.
(RÉGNIER.)

MAUVE. s. f. (du lat. *malva*, fait du gr. μαλάχη, dérivé de μαλάσσω, amollir, à cause de la propriété de cette plante). Bot. Genre de dicotylédones, type de la famille des malvacées, comprenant des plantes souvent herbacées, quelquefois frutescentes, à feuilles alternes, à fleurs disposées au sommet des tiges ou des rameaux, et plus communément dans les aisselles des feuilles. On en connaît près de cent espèces, dont la plus grande partie est exotique, et parmi lesquelles on compte la mauve ombellée, la mauve sauvage, la petite mauve, la mauve crépue, la mauve alcée, et la mauve musquée. Les mauves, qui ne sont plus pour nous que des plantes médicales, étaient comme aliment d'un usage commun parmi les anciens. Elles étaient cultivées avec soin dans les jardins, et elles paraissaient sur les tables diversement préparées. Aujourd'hui encore, les Chinois mangent les feuilles de mauve apprêtées à peu près comme nous mangeons la laitue et les épinards. Ces plantes doivent les propriétés adoucissantes et émollientes qui les rendent souvent utiles au mucilage abondant contenu dans toutes leurs parties.

— La mauve était chez les anciens le symbole de la douceur et de la facilité, parce qu'elle humecte et adoucit. Semez la *mauve*, mais n'en mangez pas, c'est-à-dire, Ayez de la douceur pour les autres, et non pas pour vous. (Pythagore.)

— Bot. *Mauve en arbre.* Nom vulgaire de la ketmie des jardins. || *Mauve des Juifs.* Nom vulgaire de la corète potagère. || *Mauve rose.* La guimauve alcée.

— Ornith. Mot qui devrait être rayé du vocabulaire ornithologique, afin d'éviter toute confusion avec le mot *mouette*, dénomination exclusive d'une famille d'oiseaux palmipèdes, qui comprend les goëlands.

MAUVETTE. s. f. Bot. Nom donné à l'orchis brûlé et au géranium à feuilles rondes.

MAUVEZIN. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Lectoure (Gers); 2,690 hab.

MAUVIETTE. s. f. (dim. de *mauvis*). Ornith. Nom vulgaire de l'alouette commune, dans la saison où, devenue grasse, elle se prend au filet, et se sert sur les tables. Mauviettes au gratin. Mauviettes aux truffes. Mauviettes à la broche, aux fines herbes. Mauviettes en caisse. Salmis de mauviettes. Mauviettes à la minute. Mauviettes au chasseur. Mauviettes à la chipolata. Pâté de mauviettes. Manger des mauviettes. Servir des mauviettes.

— Expr. prov. *Manger comme une mauviette.* Manger fort peu.

MAUVIS. s. m. (en bas lat. *malviscum*; en ital. *malvigio*, fait de *malus*, mal, à cause du dégât que font ces oiseaux en mangeant les raisins). Ornith. Nom vulgaire donné à l'alouette huppée, à un oiseau sylvain de la grosseur d'un ramier, et à une espèce de grive dont le plumage est couleur de rouille, qui est appelée aussi *grive tannée.*

MAUVISQUE. s. f. (du lat. *malvariscus*). Bot. Genre de plantes dicotylédones à fleurs complètes, polypétales, de la famille des malvacées, comprenant des arbrisseaux à feuilles alternes, entre autres, la mauvisque en arbre, grand arbrisseau de la hauteur de 4 mètres environ, qui croît au Mexique, et que l'on cultive au Jardin des Plantes, à Paris; la mauvisque élégante; la mauvisque à grandes fleurs; la mauvisque à feuilles molles.

MAUZÉ ou **MAUZÉ-SUR-LE-MIGNON.** Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Niort (Deux-Sèvres); 1,800 hab.

MAVACURÉ. s. m. Bot. Plante vénéneuse d'Amérique.

MAVARELNAR ou **MAVARENNAHAR.** Géogr. Nom par lequel on désigne en général toute la partie sud-est de la Tartarie indépendante.

MAX. s. m. Metrol. Monnaie d'or de Bavière qui vaut 25 fr. 87 cent. de France. Il y a des *double max*, des *demi-max* et des *quarts de max.*

[illegible] bois des Indes occidentales dont l'écorce sert à fabriquer de bons cordages.

MAXILLAIRE. adj. des 2 g. (pr. *mak-cil-lè-re*; du lat. *maxillaris*, fait de *maxilla*, mâchoire). Anat. Qui a rapport aux mâchoires. Glandes maxillaires. Artère maxillaire externe, interne. Nerfs maxillaires. Sinus maxillaire. || *Os maxillaires.* Les os qui forment les mâchoires.

— On dit aussi substantiv., par ellipse, *la maxillaire* pour L'artère maxillaire. La maxillaire inférieure, supérieure. Et *le maxillaire* pour L'os maxillaire.

— Entom. *Palpes maxillaires.* Filets articulés insérés sur le bord externe des mâchoires, dans les insectes.

— Moll. Dont la bouche est composée au moins d'un labre, de deux mandibules, d'une languette, et de deux mâchoires rapprochées an-

térieurement. ‖ MAXILLAIRES. s. m. pl. Section de la classe des crustacés, comprenant ceux de ces animaux qui ont deux mâchoires rapprochées antérieurement.

MAXILLAIRE. s. f. (pr. *mak-ci-lè-re*). Bot. Genre de plantes dicotylédones à fleurs irrégulières, de la famille des orchidées, comprenant des plantes parasites à racines bulbeuses, qui croissent dans les grandes forêts du Pérou sur le tronc des arbres et sur les rochers. Maxillaire ciliée, ailée, cunéiforme, ondulée. Maxillaire à longs pétales.

MAXILLÉ, ÉE. adj. (du lat. *maxillatus*; fait de *maxilla*, mâchoire). Conchyl. Dont la charnière offre des dents longues et nombreuses. Coquille bivalve maxillée.

MAXILLEUX, EUSE. adj. (du lat. *maxillosus*; fait de *maxilla*, mâchoire). Entom. Dont les mâchoires sont très-grandes. Insecte maxilleux.

MAXILLIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat. *maxilla*, mâchoire; *fero*, je porte). Zool. Qui porte des mâchoires. ‖ Se dit particulièrement de la bouche des insectes, lorsqu'on y distingue des mâchoires.

MAXILLIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *maxilla*, mâchoire; *forma*, forme). Hist. nat. Qui a la forme d'une mâchoire.

— Qui en remplit l'office, comme certains appendices de la base des pieds des limules.

— *Dents maxilliformes*. Dans les chétopodes, celles qui sont placées à l'orifice de la bouche, opposées et plus ou moins semblables à des crochets dont le bord interne est pourvu ou dégarni de tentacules.

MAXILLO-ALVÉOLI-NASAL. adj. m. Anat. Epithète donnée au muscle abaisseur de l'aile du nez.

MAXILLO-CONCHIEN, IENNE. adj. Anat. Qui tient à la mâchoire et au pavillon de l'oreille.

MAXILLO-JUGAL. adj. et s. m. Anat. comp. Un des os de la tête de la salamandre.

MAXILLO-LABIAL. s. m. Anat. Muscle triangulaire des lèvres, ainsi nommé, parce qu'il s'étend de la lèvre externe de la partie latérale du menton à l'angle des lèvres.

MAXILLO-LABII-NASAL. adj. m. Anat. Epithète donnée au muscle élévateur commun de l'aile du nez et de la lèvre supérieure.

MAXILLO-NARINAL. adj. m. Anat. Nom donné au muscle transversal du nez.

MAXILLO-PALPÉBRAL. adj. m. Anat. Nom donné au muscle orbiculaire des paupières.

MAXILLO-SCLÉROTICIEN. s. m. Anat. Muscle petit oblique ou petit rotateur de l'œil, ainsi appelé parce qu'il s'étend de l'os maxillaire qui concourt à former l'orbite jusqu'à la partie supérieure, postérieure et latérale externe du globe oculaire.

MAXIME. adj. des 2 g. (du lat. *maximus*, très-grand). Mus. Se dit de tout intervalle plus grand que le majeur, lorsqu'on n'admet pas le degré de l'augmenté, et plus grand d'un demi-ton que l'augmenté, quand on admet ce degré de plus. La seconde *maxime* est une tierce majeure, et la tierce *maxime* une quarte. (C.-Blaze.)

MAXIME. s. f. Anc. mus. Note faite en carré long horizontal, avec une queue au côté droit, laquelle valait huit mesures à deux temps, c'est-à-dire deux longues, et quelquefois trois, selon le mode.

MAXIME. s. f. (du lat. *maxima*, très-grande; parce qu'en morale c'est ce qu'il y a de plus capital, de plus grand). Proposition générale qui sert de principe, de règle, de fondement en morale, dans les sciences, les arts, dans toutes les actions de la vie. Maxime générale, fondamentale, mauvaise, dangereuse, fausse. J'ai fait indirectement parler la raison en *maximes* générales. (J.-J. Rouss.) Ce sont là des *maximes* de votre morale; ce sont donc aussi des règles de votre conduite. (Id.) Un des plus beaux artifices des Egyptiens pour conserver leurs anciennes *maximes*, était de les revêtir de certaines cérémonies qui les imprimaient dans les esprits. (Boss.) Cette *maxime* est dans toute la terre la sauvegarde de la vertu. (Volt.) Toute observation qui tient plus à la pratique est une *maxime*: toute observation qui tient plus à la théorie est un principe. (Condill.) Les *maximes* sont d'un grand usage en morale et en politique. (Id.) Nous avons un plus grand nombre de [illegible] sommes-nous plus sages? (S. Dub.) Il en est des *maximes* comme des lois, la multiplicité en prouve moins la pratique que la violation. (Id.) Les *maximes* sont des plantes dont le cœur est le sol naturel, et qui y produiraient toujours la vertu, si le germe n'en était étouffé par les passions. (Id.) Les plus belles *maximes* ne constituent et ne supposent pas toujours les mœurs; elles n'en sont le plus souvent que la censure. (Id.) On peut établir, comme *maxime* générale, que les substances nutritives ne sont repoussantes ni au goût ni à l'odorat. (Brill.-Sav.)

— Particul., Vérité exprimée en peu de mots, et présentée d'une manière absolue. *Connais-toi toi-même. Il faut garder la médiocrité en toutes choses*, etc.

— Recueil de préceptes moraux. Les *Maximes* de La Rochefoucauld. Fénelon a écrit les *Maximes des saints*.

MAXIME (Magnus Maximus). Espagnol, général des Romains en Bretagne, prit le titre d'empereur en 383, se rendit maître des Gaules, de l'Espagne et de la Bretagne, passa les Alpes, s'empara de l'Italie; mais vaincu par Théodore, il fut assassiné par ses propres soldats en 388.

MAXIMÉ, ÉE. part. pass. du v. Maximer. S'empl. adjectiv.

MAXIMER. v. a. 1re conj. Néol. Établir le maximum; fixer le taux le plus élevé d'une marchandise. En 1793, on maxima les marchandises de première nécessité.

MAXIMIANISTE. s. m. Hist. relig. Membre d'une secte donatiste fondée par Maximien, diacre de Carthage, vers la fin du IVe siècle.

MAXIMIEN HERCULE (Marcus Aurelius Valerius). Associé à l'empire en 286 par Dioclétien, qui lui donna l'Italie, l'Afrique, les Gaules et l'Espagne: mort assassiné par les ordres de Constantin, son gendre, l'an 310. ‖ MAXIMILIEN (Galerius Valerius). D'abord simple soldat, fut créé césar en Orient par Dioclétien en 292, proclamé auguste en 305; il gouverna avec cruauté, et fut chassé l'année suivante de l'Italie par Maxence, qui lui succéda.

MAXIMILIEN. s. m. Métrol. Monnaie d'or de Bavière valant fr. 17, 18.

MAXIMILIEN Ier. Archiduc d'Autriche, né en 1459, monta sur le trône impérial en 1493. Il fit la guerre aux Français avec des succès balancés; s'unit ensuite avec le roi de France contre Venise, puis avec l'Espagne et le pape contre la France. Mort à Inspruck en 1519. ‖ MAXIMILIEN II. Empereur d'Allemagne, né en 1527. Il succéda à l'empereur son père en 1564. Mort en 1576. ‖ MAXIMILIEN JOSEPH. Roi de Bavière, né en 1576. Il fut longtemps le fidèle allié de Napoléon. En 1813 il entra dans la ligue générale des puissances d'Allemagne contre la France. Il mourut en 1825.

MAXIMIN (Caius Julius Verus). Né en 173; fut d'abord berger dans la Thrace, entra dans les troupes romaines, et fut proclamé césar après l'assassinat d'Alexandre Sévère. Il se signala par sa férocité. Il tomba sous le fer de ses soldats en 238. ‖ MAXIMIN surnommé *Daïa* (Valerius Maximus). Neveu de Galère Maximien, reçut de Dioclétien le titre de césar en 305, et prit celui d'auguste en 308. Il mourut en 313.

MAXIMIN (SAINT-). Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Brignoles (Var); 3,650 hab.

MAXIMUM. s. m. (pr. *mak-ci-momm*). Mot latin qui signifie Le plus grand. On s'en sert en mathématiques pour désigner l'état le plus grand où une quantité variable puisse parvenir, eu égard aux lois qui en déterminent la variation. ‖ Au pl. on dit *maxima*. C'est Fermat qui trouva la méthode de déterminer les *maxima* et les *minima* dans les quantités qui croissent d'abord, puis décroissent, ou qui commencent à diminuer pour augmenter ensuite.

— Dans le langage usuel, La somme la plus forte dans l'ordre de celles dont il est question. Obtenir le maximum de la pension.

— Par extens. La plus forte des peines prononcées par la loi contre un crime ou un délit. On lui a appliqué le maximum de la peine.

— Se dit d'une manière générale, dans le langage ordinaire, du plus haut degré où une chose puisse atteindre. C'est le maximum de la vertu, le maximum du vice. Notre siècle est parvenu au *maximum* de la démence; les extrêmes se touchent: qui sait si nous n'atteindrons pas au *maximum* de la raison? (La Harpe.)

— Législ. franç. Le prix au delà duquel le gouvernement révolutionnaire défendit de vendre et d'acheter certains objets de consommation. Le maximum du prix du blé. Le maximum d'une denrée. Le maximum des salaires. Les décrets sur le *maximum* et leur exécution restent comme un des témoignages les plus imposants de l'énergie du gouvernement révolutionnaire. (Dict. polit.)

MAYA. Myth. ind. La mère de la nature et des dieux du second ordre. Selon la philosophie des Védas, Maya est la matière ou l'illusion, source de tous les phénomènes, et cause de la manifestation de toutes les existences individuelles.

MAYAQUE. s. f. Bot. Genre de plantes monocotylédones, à fleurs complètes, de la famille des joncées, comprenant la mayaque des rivières, petite plante aquatique qui ressemble à une mousse. Elle croît dans la Guiane, sur le bord des ruisseaux, ainsi que dans la Virginie et [illegible]

MAYE. s. f. Pierre creusée en auge pour recevoir l'huile d'olive au sortir du moulin.

MAYENÇAIS, AISE. adj. et s. Géogr. Habitant de Mayence. ‖ Qui appartient à Mayence ou à ses habitants.

MAYENCE. (*Moguntia* ou *Moguntiacum* des Romains). Géogr. Ville d'Allemagne, dans le grand duché de Hesse-Darmstadt, sur le Rhin, un peu au-dessous du confluent du Mein. Forteresse de la confédération germanique; 37,000 hab. Sous l'Empire, Mayence appartint à la France, et fut le chef-lieu du département du Mont-Tonnerre. Elle fleurit par la navigation, qui y est très-active, par le commerce des vins, de ses jambons renommés et autres denrées, et surtout par les affaires d'expédition, qui y sont très-considérables.

— *Archevêché de Mayence*. Pays d'Allemagne sur le Rhin et sur le Mein, moins étendu que l'électorat de ce nom. ‖ *Electorat de Mayence*. Electorat fondé en 1713 en faveur de François-Louis, comte palatin du Rhin, grand-maître de l'ordre Teutonique.

MAYENNE (Charles de Lorraine, duc de). Deuxième fils de François de Lorraine, duc de Guise, fit la guerre avec ardeur aux protestants. Chef de la ligue, il prit le titre de lieutenant-général de France, fit déclarer roi le cardinal de Bourbon sous le nom de Charles X, et marcha contre Henri IV, qui le défit à Arques, puis à Ivry. Il mourut à Soissons en 1611.

MAYENNE. Géogr. Ville de France qui source à Linières, dans le Bas-Maine, et après avoir reçu la Sarthe et le Loir, va se jeter dans la Loire au-dessous de Pont-de-Cé. Elle donne son nom au département de la Mayenne, qu'elle traverse dans toute sa longueur.

— Prov. *Au lieu de Clisson la Mayenne perd son nom.*

MAYENNE. Géogr. Départ. de la France, formé du Bas-Maine et d'une partie de l'Anjou. Il est borné au N. par les départ. de l'Orne et de la Manche, à l'E. par celui de la Sarthe, au S. par celui de Maine-et-Loire, et à l'O. par ceux d'Ille-et-Vilaine et de la Loire-Inférieure; 362,600 hab. Superficie, 514,868 hectares. Chef-lieu Laval. Il est compris dans la 4e division militaire, le diocèse du Mans, et le ressort de la cour royale d'Angers. Les céréales, le cidre, la filature du lin, la fabrication du papier, des calicots et des fers, le commerce des bois, font la principale richesse de ce département.

MAYENNE. Géogr. Ch.-l. d'arr. du départ. de la Mayenne, à 245 kil. de Paris; 10,000 h.

MAYÈPE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, polypétalées, de la famille des rhamnées, comprenant la mayèpe de la Guiane, arbrisseau de 1 à 2 mètres, revêtu d'une écorce amère et blanchâtre, ainsi que son bois.

— Nom vulgaire de la mélongène, ou morelle aubergine.

MAYET. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de la Flèche (Sarthe); 3,520 hab.

MAYET-DE-MONTAGNE. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de La Palisse (Allier); 1,820 hab.

MAYNOU. s. m. Ornith. Oiseau des Indes orientales.

MAY-NUOC ou **MAY-RA**. s. m. Bot. Espèce de rotang de la Cochinchine. Ses tiges ont plus de trente mètres de longueur; divisées en lanières et privées de leur moelle, on les tord en cordes qu'on emploie à retenir les ancres des navires, ou à lier les planches qui forment la toiture des maisons.

MAYO. Géogr. Comté d'Irlande, dans la province de Connaught; 300,000 hab. Ch.-l. Ballinrobe.

MAYON. s. m. Métrol. Monnaie d'argent du royaume de Siam, valant f. 0,50.

MAYONNAISE. s. f. Art culin. Orthographe vicieuse de Bayonnaise. V. BAYONNAISE.

MAYS. s. m. Bot. V. MAÏS.

MAY-SAONG. s. m. Bot. Espèce de rotang de la Cochinchine qui sert à faire d'excellents cordages.

MAY-TAT. s. m. Bot. Espèce de rotang de la Cochinchine dont les tiges sont employées à faire de très-jolis ouvrages.

MAYTENUS. s. m. Bot. V. TÉNACIER.

MAZAME. s. m. Mamm. Nom propre d'une espèce du genre cerf.

MAZAMET. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Castres (Tarn); 7,100 hab.

MAZAR. s. m. Agric. Nom bourguignon des larves d'insectes qui rongent les bourgeons des arbres.

MAZARIN (Jules). Né à Piscina, dans l'Abruzze, en 1602, premier ministre sous la régence d'Anne d'Autriche. Il se rendit odieux au peuple et au parlement, et eut longtemps à lutter contre les troubles de la Fronde, suscités par une partie des grands du royaume, à la tête desquels les princes s'étaient rangés. Mazarin, par une politique fine et adroite, sortit triomphant de toutes les attaques dirigées contre lui. Il fit la paix avec l'Espagne en 1659. On lui reproche d'avoir laissé languir la marine et le commerce, et d'avoir augmenté le désordre des finances.

— MAZARIN. s. m. Hist. Nom par lequel les [illegible] Mazarin. C'est un Mazarin. À bas les Mazarins.

MAZARIN. s. m. Techn. Gobelet très-petit en verre, et de qualité fort commune.

MAZARINADE. s. f. Hist. Pamphlets, satires, libelles en prose et en vers publiés contre le cardinal Mazarin, du temps de la fronde. Mazarinades anonymes. Les *mazarinades* en prose sont en très-grand nombre, et dans les titres l'indécence le dispute souvent au facétieux, au ridicule; plusieurs de ces titres même ne peuvent être transcrits. (Villenave.)

MAZARINER (SE). v. pron. 1re conj. (rad. *Mazarin*). Devenir partisan du cardinal Mazarin. Le conseiller Roussel s'humanisa et se *mazarinisa* dès lors qu'on lui eut promis en secret le gouvernement de la Bastille pour son fils. (Noël.)

MAZARINESQUE. adj. des 2 g. Qui tient du cardinal de Mazarin. ‖ Gui-Patin appelle *créature mazarinesque* une personne dévouée à ce cardinal.

MAZARINISME. s. m. Politique du cardinal Mazarin. Système analogue à celui de ce ministre ‖ Dévouement au cardinal Mazarin.

MAZARINISTE. s. des 2 g. Partisan du cardinal Mazarin.

MAZDÉEN, ÉENNE. adj. Qui appartient au mazdéisme. Dogme mazdéen. Doctrine mazdéenne.

MAZDÉISME. s. m. Relig. Nom sous lequel on désigne la religion de Zoroastre. Le mazdéisme, ou culte du feu, a encore des sectateurs dans la Perse.

MAZDÉISNAN. s. m. Sectateur du mazdéisme.

MAZÉ, ÉE. part. pass. du v. Mazer. S'empl. adjectiv. Qui a subi le mazéage. Fonte mazée.

MAZÉAGE. s. m. Techn. Affinage préliminaire au coke que subissent les fontes.

MAZÉDIATE. adj. des 2 g. (du gr. μαζός, mamelle). Bot. Qui renferme une poussière dans l'intérieur de l'apothécie. Lichen mazédiate. ‖ MAZÉDIATES. s. m. pl. Classe de lichens, comprenant ceux qui sont mazédiates.

MAZER. v. a. 1re conj. Techn. Faire subir à la fonte un affinage préliminaire en la faisant fondre et en la tenant toujours bien liquide dans les bas foyers appelés fineries, chauffés avec du coke pur ou avec du coke mélangé de houille, ou même simplement avec du bois, mais en activant toujours la combustion par un vif courant d'air forcé. Les fontes mazées unies aux brutes et aux riblons acquièrent une valeur nouvelle.

MAZERIE. s. f. Techn. Lieu où l'on maze la fonte, où on la convertit en massiaux. Il y a dans ce pays plusieurs mazeries en activité.

MAZETTE. s. f. Hippiat. Mauvais petit cheval, cheval ruiné qu'on ne saurait faire aller ni avec le fouet, ni avec l'éperon. Être monté sur une mazette. Une petite, une vieille mazette. Piquer la mazette.

— Fig. et fam. Celui qui manque de force ou d'ardeur soit en marchant, soit en portant des fardeaux. Ce n'est qu'une mazette.

— Se dit familièrement d'une personne inhabile, maladroite, particulièrement aux jeux d'esprit ou d'adresse. Malgré ses prétentions au jeu du billard, ce n'est qu'une mazette.

MAZIÈRES ou **MAZIÈRES EN GATINE**. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Parthenay (Deux-Sèvres); 790 hab.

MAZINA. s. f. Zooph. Genre de zoophytes, comprenant un certain nombre d'espèces d'alcyonum.

MAZOURKA, **MAZOUREK** ou **MASOURKE**. s. f. V. MASOURKA.

MAZUS. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, monopétalées, irrégulières, de la famille des personnées, comprenant le mazus ridé de la Cochinchine, et le mazus nain de la Nouvelle-Hollande.

MAZUT. s. m. Agric. Nom donné aux chalets dans les montagnes du Cantal.

ME. pron. pers. de la 1re pers. des 2 g. Il a la même signification que *je* et *moi*, mais son emploi grammatical n'est pas le même. *Me* ne s'emploie que comme régime du verbe.

— Tantôt il est régime direct. Vous me soupçonnez à tort. *Me* laisserai-je éternellement ballotter par les sophismes des mieux disants? (J.-J. Rouss.) Rends-moi chrétienne et libre, à tout je *me* soumets. (Rac.) Madame, enfin le ciel près de vous me rappelle. (Id.)

..... Dissipe tes douleurs,
Et ne *me* trouble pas par ces indignes pleurs.
(BOILEAU.)

— Tantôt il est régime indirect. Vous me donnez un sage conseil, c'est-à-dire, vous donnez *à moi*. Vous *me* parlez toujours d'inceste, d'adultère. (Rac.) Aimable fille, n'es-tu point un ange du ciel, ou Dieu *me* montre-t-il en toi l'épouse qui embellira ma solitude? (Ball.)

Un noble orgueil m'apprend qu'étant fille de roi,
Tout autre qu'un monarque est indigne de *moi*.
(CORNEILLE.)

— L'*e* de *me* s'élide lorsque le verbe suivant commence par une voyelle. Il m'égratigne. Vous m'étourdissez. Il m'assomme. Ne *m'ôtez* pas ce bien dont je suis si jaloux. (Volt.)

Je ne *m'emporte* plus en d'inutiles plaintes. (VOLT.)

— L'*e* de *me* s'élide aussi devant les pronoms *en*, *y*. Ne m'en parlez plus. Vous m'y laisserez. Je n'ose plus voir le monde, et quoi qu'on ait fait pour *m'y* remettre, j'ai passé tous ces jours-ci comme un loup-garou. (Mme de Sév.)

Je *m'en* vais seule au temple où leur hymen s'apprête,
Où vous n'osez aller mériter ma conquête. (RACINE.)

— *Me* se place toujours devant le verbe. Je reçois souvent de petits billets de ce cher cardinal; je lui en écris aussi; je tiens à ce léger commerce très-mystérieux et très-secret: il *m'en* est plus cher. (Mme de Sév.) Je ne *m'en* prends qu'au vice, et jamais à la loi. (Fabr. d'Egl.)

Tout se tait, et moi seul, trop prompt à me troubler,
J'avance des malheurs que je puis reculer. (RACINE.)

— Il en est de même avec les temps composés des verbes. Mon ami, je *me* suis instruite avec soin de ce qui s'est passé entre vous et mylord Edouard. (J.-J. Rouss.)

Je me suis plaint aux dieux de voir qu'un si grand [homme
Fût à la fois la gloire et le fléau de Rome. (Voltaire.)

— Mais il se place après le verbe, lorsque ce dernier est à l'impératif, et que *me* est suivi du pronom *en*. Donnez-m'en.

Répondez-*m'en*, vous dis-je : ou, sur votre refus,
D'autres me répondront et d'elle et de Burrhus. (Rac.)

— Cependant si la phrase était négative, *m'en* se placerait avant le verbe à l'impératif. Puisque c'est une chose qui doit vous faire tant de plaisir, ma chère, ne *m'en* veuillez donc pas. (Mme de Sévigné.)

— On doit dire, Je *m'en* suis allé; je ne *m'en* serais pas allé, et l'on s'exprimerait mal en disant comme les gens peu instruits de leur langue, Je *me* suis *en* allé, je ne *me* serais pas *en* allé. Le pauvre homme et la pauvre femme tombaient des nues : j'ai ajouté beaucoup de choses honnêtes, et je *m'en* suis allé emportant leurs bénédictions. (De Boufﬂ.) A mon arrivée dans cette petite ville, je descendis chez les meilleures gens du monde, et je crois que je ne *m'en* serais pas allé si facilement, sans la nécessité qui m'obligeait à continuer mon voyage. (***)

— Quand *me* employé comme régime indirect est accompagné d'un autre pronom, il se place toujours le premier. Ne me l'enviez pas. Ne me le dissimulez pas. Il me le cache. Ne me le refusez pas. On me les a promis.

Du sang de tant de rois c'est l'unique héritage,
Ne *me* l'enviez pas, laissez-moi mon partage. (Volt.)

— Lorsqu'il y a plusieurs impératifs de suite, on peut placer *me* devant le dernier. Allez, et *me* laissez. On peut dire aussi, Allez, et laissez-*moi*. Toutefois nous ferons observer que la première construction commence à être moins en usage, et qu'on dit plutôt : Sortez, et laissez-*moi* dormir, que, Sortez, et *me* laissez dormir. Soldats, suivez leurs pas et *me* répondez d'eux. (Volt.) Laissez-moi cette chaîne ou *m'*arrachez le jour. (La Harpe.) Conservez bien votre courage, et *m'*en envoyez un peu dans vos lettres. (Mme de Sév.) Peignez-les-moi, dit l'aigle, ou bien *me* les montrez. (La Font.) Passez votre chemin, la fille, et *m'*en croyez. (Id.) Finissons d'abord votre affaire, et *me* dites qui est celle que vous aimez. (Mol.) Sortez donc, je vous prie, et *me* laissez l'attendre. (Id.) Tenez, monsieur, battez-moi plutôt, et *me* laissez rire tout mon saoul ; cela me fera plus de bien. (Id.)

.. Par mon trouble apprenez
L'excès de vos malheurs, et *me* les pardonnez.
(Guym. de la Touche.)

— Quand *me* est le complément d'un infinitif, il peut se placer avant le premier verbe, ou entre ce verbe et l'infinitif. On peut dire : Il vient *me* reprocher ma pitié. Cette dernière transposition, empruntée aux Italiens, est dans notre langue, comme dans la leur, très-gracieuse et très-élégante. Aujourd'hui cependant cette construction est bien moins usitée qu'au siècle de Louis XIV. || Cette transposition ne peut avoir lieu avec un temps composé : on ne peut dire dans aucun cas, Je *m'*aurais voulu procurer ce plaisir. Il faut dire en suivant la même règle, J'aurais voulu *me* procurer ce plaisir.

— La répétition du pronom *me* devant chaque verbe est indispensable. Il vient *me* voir, *me* prier, *me* presser, *m'*importuner. Mais on ne le répète pas devant un temps composé. Il *m'*a flatté et loué. || Quand dans la même phrase, *me* est régime direct d'un verbe, il doit se répéter avant chacun de ces verbes. Il *m'*estime, et *me* donne chaque jour des preuves de sa bienveillance.

— On doit se garder de confondre : *Il* ME *faut faire, il* ME *faut donner quelque chose*, avec *il faut* ME *faire, il faut* ME *donner quelque chose.* Ces deux constructions présentent un sens bien différent. Dans la première, *il me faut faire, il me faut donner*, on veut dire que c'est MOI qui dois faire, c'est MOI qui dois donner ; dans la seconde, au contraire, c'est à MOI qu'il faut que l'on fasse, que l'on donne ; *me* est ici le but vers lequel tend l'action du second verbe. Voici un exemple à l'appui de cette distinction :

Je subis mon destin, vous voyez sa rigueur :
Il *me* faut faire un choix, il est fait dans mon cœur.
(Voltaire.)

— Quoique la plupart des grammairiens approuvent les expressions suivantes : *Donnez-y-moi une place, portez-y-moi, jette-m'y*, et autres semblables, le goût et l'harmonie se réunissent pour les faire rejeter. En effet, elles ont un son dur et désagréable. *Portez-y-moi* ne vaut pas mieux que *portez-m'y*. On doit plutôt se servir d'une circonlocution polie, comme : *Faites-moi le plaisir de me porter, de me mener là, en cet endroit*, ou, si l'on répugne à la prière, [illegible] *moi une place dedans, jette-moi dedans*, ou toute autre locution que ce sifflant et bâillant *donnez-y moi une place*. Les étrangers, dit Boiste, doivent apporter une attention particulière à l'emploi de cet *y*, souvent contraire aux lois de la grammaire générale, et pouvant former, par sa consonnance, des locutions très-ridicules. Des Français même s'y méprennent, surtout dans la conversation ; il n'est pas rare d'entendre, même dans la capitale, des personnes instruites en apparence dire : *Menez-m'y*, et plus souvent encore *menez-y-moi*, moins blâmable, il est vrai, quoique de style sauvage.

MÉ. Particule qui entre dans la composition des mots pour y ajouter une idée de négation, comme dans *méconnaître, mécréant* : et le plus souvent pour en changer la signification, comme si l'on y joignait le mot *mal*; *mécontent*, *médire*, qui signifient *mal content, mal dire.* Devant une voyelle *mé* se change en *més : mésallier, mésestimer*.

MEÂ CULPÂ. s. m. (pr. *mé-â kul-pâ*). Expression latine tirée du *Confiteor*, et qui signifie Par ma faute. || Pl., des *meâ culpâ*. Faire des meâ culpâ à n'en plus finir. Que font à Dieu vos génuflexions, vos *meâ culpâ*, vos momeries ? (Boiste.)

— *Dire son meâ culpâ*. Se repentir ; avouer sa faute aux autres ou à soi-même.

MÉACO ou **MIACO**. Géogr. Grande et belle ville du Japon, dans l'île de Niphon, à 400 kil. d'Yédo, autrefois cap. de l'empire ; 600,000 hab.

MÉADIE. s. f. **MÉADIA**. s. m. (de *Méad*, nom propre). Bot. Genre de plantes de la Caroline, famille des primulacées, dont les fleurs, très-singulières dans leurs formes, sont réunies au nombre d'une douzaine à l'extrémité de la hampe.

MÉAGE. s. m. (du lat. *meare*, passer d'un endroit dans un autre). Jurispr. anc. Droit d'entrée que l'on payait dans certaines villes de Bretagne.

MÉAN. s. m. (du lat. *meare*, couler). Cinquième réservoir d'un marais salant.

MÉANDRE. (du gr. Μαίανδρος). Géogr. anc. Rivière assez considérable, peu large, mais profonde, de l'Asie-Mineure ; elle prenait sa source dans l'ancienne Phrygie, sur les hauteurs de Célènes, et, après un grand nombre de replis sur elle-même, allait se jeter dans la mer, à trois lieues de Milet. Les mille détours du Méandre et ses cygnes, qui chantaient leur mort si mélodieusement, au rapport des poëtes, ont rendu ce fleuve célèbre.

Tel qu'on voit sur ses bords frais et voluptueux
Se jouer le *Méandre* en replis tortueux ;
De sa source à la mer, de la mer à sa source,
Un doux caprice égare et promène sa course ;
Et du flot qui remonte au flot qui redescend,
Livre, sur son passage, un combat innocent. (B.-Lorm.)

— *Cygne du Méandre*. Surnom donné quelquefois à Homère, par allusion à l'harmonie de ses poésies.

— MÉANDRE. s. m. Se dit par extension et en poésie de plusieurs fleuves et même de ruisseaux, et particulièrement de la Seine, à cause de leurs nombreuses sinuosités. Le Méandre des Gaules. Soudain des sources jaillissent de toutes parts ; les fleuves circulent en formant des *méandres* délicieux. (A.-Mart.)

Tel un ruisseau charmé de sa rive opulente,
En *méandre* d'azur roule une onde plus lente.
(Chaussard.)

— Labyrinthe compliqué, allée tortueuse.

— Discours plein de divagations. Son discours est un vrai méandre.

— Par métaphore, cette expression sert aussi à peindre les ruses et les détours des négociations politiques. Les *méandres* sans fin de la diplomatie. (Dehèque.)

— Hortic. Bordure de buis qui dessine les sinuosités de nos parterres.

La France la première. . . . .
D'un *méandre* de buis inventa la bordure,
D'un gazon façonné disposa la parure. (Rosset.)

J'étais ravi de voir à travers un *méandre*
La sève en circulant s'élever et descendre. (St-Lamb.)

— Perrault en a fait un heureux emploi pour exprimer les innombrables sinuosités du sang qui coule dans les veines.

L'homme, de mille erreurs autrefois prévenu,
Et, malgré son savoir, à lui-même inconnu,
Ignorait en repos jusqu'aux routes certaines
Du *méandre* vivant qui coule dans ses veines.

— B.-arts. Ornement qu'on emploie dans l'architecture, dans les broderies, et qui offre des sinuosités et des entrelacements quelquefois très-compliqués. La pourpre y serpentait dans un double *méandre*. (Del.)

— S'emploie particulièrement dans une pareille acception en parlant des monuments de l'antiquité ; mais on dit plus ordinairement *une grecque*, quand il s'agit d'édifices et de costumes modernes.

MÉANDRINE. s. f. (rad. *Méandre*). Zooph. Genre type de la famille des polypiers, ayant le corps court, membraneux sur les côtés ; la bouche garnie de plis et de tentacules assez longs, simples, sur un seul rang et au nombre de dix-huit à vingt. Les principales espèces sont : la méandrine labyrinthiforme, la méandrine cérébriforme, la méandrine aréolée, la méandrine ondoyante, la méandrine filograne.

— Foss. Celle que l'on trouve à l'état fossile dans les couches de nos pays, et dont les principales espèces sont : la méandrine orbiculaire [illegible] la méandrine de Lucas. || *Méandrine asthéoïde*. Polypier qui porte un pédicule fort et un peu élevé, ayant l'extérieur presque lisse et couvert de pores très-petits ; la forme évasée ; la partie supérieure couverte d'étoiles. Il se trouve dans la couche du calcaire coquillier grossier, à Valmondois (Seine-et-Oise).

MÉANDRINÉ, ÉE. adj. Zooph. Qui ressemble à la méandrine. || MÉANDRINÉES. s. f. pl. Famille de polypiers ayant pour type le genre méandrine.

MÉANDRIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient au Méandre, qui est propre au Méandre.

— Fig. Qui est plein de détours, de sinuosités. Les routes méandriques d'un labyrinthe. Des broderies méandriques.

— Par extens. Qui est énigmatique, amphibologique. Discours méandrique. Conversation méandrique. Langage méandrique.

MÉANDRITE. s. f. (rad. *Méandre*). Polype congloméré en forme de boules, dont la surface est creusée de sillons tortueux et dentelés.

MÉANT, ANTE. adj. (du lat. *means* ; fait de *meatus*, action de marcher.) Qui marche, qui coule.

MÉAT. s. m. (pr. *mé-att* ; du lat. *meatus* ; fait de *meare*, couler, passer d'un lieu dans un autre). Anat. Canal du corps, conduit ou orifice qui livre passage à un liquide. || *Méat des fosses nasales*. On désigne ainsi les intervalles qui se trouvent entre chaque cornet. On distingue le méat supérieur, le moyen et l'inférieur. Tous ces méats sont tapissés par la pituitaire. || *Méat auditif*. Le trou auditif externe. || *Méat urinaire*. L'ouverture antérieure de l'urètre chez la femme. || *Méat cystique*. Conduit qui porte la bile de la vésicule du fiel dans le canal cholédoque et *vice versa*.

— Bot. Intervalle irrégulier qui se trouve entre les cellules du tissu cellulaire. Les *méats* intercellulaires sont presque toujours remplis de liquide. (De Candolle.)

MEAUX. Géogr. Ville de France, chef-lieu d'arr. (Seine-et-Marne), près du canal de l'Ourcq, évêché suffragant de l'archevêché de Paris, et que le célèbre Bossuet posséda ; collége communal ; société d'agriculture, sciences et arts. Cathédrale d'un genre gothique très-curieux ; grains, bestiaux, fromages de Brie ; 7,800 hab. ; à 43 kilom. de Paris.

— *L'évêque de Meaux*. Se dit de Bossuet, qui fut évêque de cette ville.

— Prov. *Les chats de Meaux.* || *La crotte de Meaux.* || *Famine de Meaux.*

MÉBAAR. s. m. Ichthyol. Poisson rouge, à yeux fort saillants, et très-commun au Japon, où il constitue la nourriture ordinaire des pauvres.

MEBBIE ou **MEBBRIE**. s. m. Mamm. Se dit, au Congo, d'une espèce de chien sauvage, peut-être d'un chacal.

MÉBORIER. s. m. (pr. *mé-bo-rié*). Bot. Genre de plantes dicotylédones à fleurs incomplètes, dont la famille n'est pas encore déterminée, ayant un calice à cinq divisions creusées d'une fossette à leur base, point de corolle, trois étamines. Méborier de la Guiane.

MÉCANICIEN, IENNE. s. (rad. *mécanique*). Celui, celle qui possède la science appelée mécanique, qui s'occupe de la théorie de cette science. Il faut qu'un mécanicien soit bon géomètre.

— Se dit aussi d'un artiste qui invente ou qui construit des machines. Un machiniste est un mécanicien. Un horloger est un mécanicien. Un faiseur d'automates est un mécanicien. Il était naturel aux hommes de suppléer à la faiblesse de leurs bras par les moyens que la nature avait mis à leur portée, et ils ont été *mécaniciens* avant de chercher à l'être. (Condill.)

— adj. Ouvrier mécanicien. Serrurier mécanicien. Les travaux de l'ouvrier *mécanicien* sont à peu près les mêmes que ceux du serrurier, aussi le nomme-t-on généralement serrurier-*mécanicien*. (Louvet.) Pour le maître *mécanicien*, il faut un outillage plus parfait et plus grand. (Id.)

— *Ingénieur-mécanicien*. Homme adonné à la pratique d'un art qui exige beaucoup de précision et nécessite l'emploi de machines.

— Par abus, Ouvrier qui dirige les machines.

— Syn. comp. MÉCANICIEN. MACHINISTE. *Machiniste* se dit de celui qui se livre à une occupation manuelle, qui ne comprend que les opérations de l'ouvrier. *Mécanicien* se dit d'un homme plus savant, qui développe plus d'intelligence et d'invention, et s'élève jusqu'à la théorie, en même temps qu'il pratique.

MÉCANICITÉ. s. f. (rad. *mécanicien*). Néol. État de ce qui est mécanique. La mécanicité de certaines professions les rend accessibles à tout le monde.

MÉCANIQUE. s. f. (du gr. μηχανή, machine). Techn. Science des lois de l'équilibre et du mouvement, ou plus exactement science des lois et des forces motrices, qui dans l'origine n'avait pour objet que des connaissances pratiques sur le jeu et l'emploi des machines. Aujourd'hui on désigne sous le nom général de *mécanique* l'ensemble de toutes les sciences qui se rapportent, soit à l'équilibre ou au mouvement des corps, soit aux lois abstraites ou concrètes du mouvement, soit aux lois de forces motrices, soit à la construction ou à l'usage des machines. Vaste [illegible] premières forment la *mécanique rationnelle*, et les secondes la *mécanique pratique* ou *appliquée*. Apprendre la mécanique. Enseigner la mécanique. Etre fort en mécanique. Principes de mécanique. C'est au profond géomètre de Syracuse qu'il faut attribuer l'honneur d'avoir créé la *mécanique*. (Biet.)

— Phys. Partie de la physique qui a pour objet de déterminer l'effet que doit produire sur un corps l'application d'une ou de plusieurs forces. La mécanique se divise en deux sections principales : la statique et la dynamique. La *mécanique* nous apprend à faire servir à nos usages les forces que nous observons dans les corps ; elle est fondée sur les lois du mouvement, et en imitant la nature, elle produit comme elle des phénomènes. (Condill.)

— Structure naturelle ou artificielle d'un corps, d'une chose. La mécanique du corps humain. La mécanique d'une montre. Rien ne peut changer les lois de la *mécanique* qui règlent le nombre de nos années. (Buff.)

— Machine. Mécanique bien compliquée. Etoffe fabriquée à la mécanique. Ouvrage imprimé à la mécanique.

— Mécanisme, appareil mécanique d'une machine. La mécanique du métier à bas est très-compliquée, mais très-ingénieuse.

— Astron. *Mécanique céleste*. Science du mouvement des astres. La *mécanique* céleste fut reconnue beaucoup plus parfaite que celle des objets qui ne dépendent que de notre globe. (Biet.)

— Ouvrage qui traite de la mécanique. La Mécanique céleste de Laplace. La Mécanique analytique de Lagrange.

— Syn. comp. MÉCANIQUE. MACHINE. Le mot *mécanique* ne s'applique guère qu'aux appareils de faibles dimensions, ou à ceux qui sont susceptibles d'être manœuvrés à la main ; tandis que l'expression de *machine* s'entend plus ordinairement des appareils compliqués et d'une certaine grandeur.

MÉCANIQUE. adj. des 2 g. (du lat. *mechanicus* ; fait de μηχανή, machine). Phys. Qui a rapport à la mécanique, qui est conforme aux lois de la mecanique. Puissances mécaniques. Propriétés mécaniques. Causes mécaniques. Lois mécaniques. Principes mécaniques. Les lois *mécaniques* de la nature sont dirigées par une puissance intelligente. (B. de St-P.)

— *Arts mécaniques*. Se dit des arts qui ont principalement besoin du travail de la main, et dont l'utilité est le but, tels que la menuiserie, la serrurerie, etc., par opposition aux arts libéraux. Les arts se divisent en deux classes : l'une comprend tous les beaux-arts, et l'autre tous les arts *mécaniques*. (Condill.) Un art *mécanique* est nécessaire aux besoins des hommes et ne demande que de la patience, compagne de la vertu. (B. de St-P.)

— Fig. Une démarche mécanique annonce la roideur du caractère et la dureté de l'esprit. Tant de villes rasées, tant de nations exterminées, tant de millions de peuples passés au fil de l'épée, et la plus riche et belle partie du monde bouleversée pour la négociation des perles et du poivre ! *Mécaniques* victoires ! (Montaigne.)

— Fig. *Actions mécaniques*. Celles que l'habitude a rendues très-familières et auxquelles l'intelligence n'a pour ainsi dire aucune part.

— Fig. *Partie mécanique*. Partie la moins relevée et purement pratique d'un art libéral. Ce peintre a trop négligé la partie mécanique de son art.

— Didact. *Philosophie mécanique*. Science qui explique les phénomènes de la nature par les principes mécaniques, appelés quelquefois *philosophie corpusculaire* et aujourd'hui *physique mécanique*.

— Géom. *Construction, solution mécanique.* Construction ou solution d'un problème qui n'est pas géométrique, c'est-à-dire dont on ne peut venir à bout pour des constructions de courbes géométriques. || *Courbes mécaniques*. Celles qui ne peuvent pas être exprimées par des équations algébriques et qui sont appelées plus généralement *courbes transcendantes*.

— Minér. *Division mécanique des cristaux*. Opération par laquelle on parvient à séparer les lames composantes de ces corps en saisissant leurs joints naturels à l'aide d'un instrument tranchant.

— Chim. Qui n'agit point chimiquement. Corps mécaniques. Irritants mécaniques.

— S'écrivait autrefois *méchanique*, et se disait fig. pour Sordide, parcimonieux. Le philosophe Lycon prescrit à ses amis de mettre son corps où ils aviseront pour le mieux, et quant aux funérailles, de les faire ni superflues ni *méchaniques*. (Montaigne.)

MÉCANIQUEMENT. adv. D'une façon mécanique. Il ne se met qu'après le verbe. Il a tracé cette figure mécaniquement. On peut faire *mécaniquement* toute sorte d'anamorphose par un procédé très-simple. (Francœur.)

MÉCANIQUERIE. s. f. Mot donné par Boiste pour Mesquinerie. V. ce mot.

MÉCANISANT. part. pass. inv. du v. Mécaniser.

MÉCANISANT, ANTE. adj. Philol. *Passion mécanisante*. Se dit, dans le système de Fourier, Des trois passions qui appartiennent à la sphère intellectuelle de l'homme et qui [illegible] l'attraction passionnelle. Ces trois passions sont nommées, par l'école sociale : la *cabaliste*, génératrice des discords ; la *composite*, génératrice des accords, et la *papillonne*, génératrice des alternats. On les appelle aussi *passions distributives*.

MÉCANISÉ, ÉE. part. pass. du v. Mécaniser. S'empl. adjectiv. Hommes mécanisés.

MÉCANISER. v. a. 1re conj. (rad. *mécanique*). Didact. Rendre semblable à une machine. L'industrie mécanise les hommes.

— Réduire les arts à l'état de métier mécanique. Mécaniser les arts.

— Pop. Ennuyer, fatiguer quelqu'un. Mécaniser quelqu'un. Il nous mécanise. Il nous a mécanisés.

MÉCANISME. s. m. (pr. *mé-ka-nis-me* ; rad

mécanique). Phys. Structure d'un corps et action combinée de ses parties. Le mécanisme de l'univers. Le mécanisme du corps humain. Le mécanisme d'une montre. Tout *mécanisme* est muet ou sans action, sans la présence d'un moteur qui lui donne la vie. (Biet.)

— Peint. et sculpt. S'entend, dans le langage de l'art, des procédés et des moyens d'exécution, et aussi, dans un sens figuré, de la combinaison et de l'arrangement méthodique des parties de la composition. Le mécanisme de la peinture, de la sculpture, etc.

— Fig. *Le mécanisme des vers ou de la prose.* La composition des parties du vers ou de la phrase, suivant le rhythme qui est propre à l'un ou à l'autre. Ce poète a bien étudié, bien connu le mécanisme des vers. La raison a besoin de toute sa force pour rompre le mécanisme de l'argumentation qui veut l'enchaîner à l'erreur.

— Fig. *Le mécanisme du langage.* La structure matérielle des éléments de la parole. On a écrit savamment sur le mécanisme du langage.

MÉCAPHRODITE. s. f. (ét. gr., μήκων, pavot; ἀφρὸς, écume; θέω, mouvoir). Bot. Sorte de pavot.

MÉCARDONIE. s. f. (ét. gr., μήκων, pavot; ἄρδω, arroser, faire croître). Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, monopétalées, irrégulières, ayant un calice composé de sept folioles, une corolle irrégulière, la lèvre supérieure bifide, l'inférieure à trois divisions, quatre étamines didynames, un ovaire supérieur, un style comprimé, courbé à son sommet.

MÉCASALNIL. s. m. Relat. Nom que les Indiens donnent à la gousse de la vanille.

MÉCASPHINS. s. m. pl. Sorciers chaldéens.

ME CASTOR. Sorte d'interj. (Mots latins). Ant. rom. Jurement par Castor, en usage chez les anciens.

MÉCÈNE. (Caius Cilnius **MÆCENAS**). D'abord simple chevalier romain, descendait d'une ancienne maison des rois d'Étrurie. Favori et ministre d'Auguste, il encouragea les lettres et les arts, et combla de bienfaits Horace, Virgile et les autres savants de son siècle. Virgile lui a dédié ses *Géorgiques*, et Horace ses *Odes*. Mécène mourut l'an 8 de J.-C.

— s. m. Fig. et par allus. Protecteur des lettres, des sciences, des arts. Les Mécènes de Chapelain furent bien plus généreux que ceux de Corneille. Fouquet fut un digne Mécène pour La Fontaine. Colbert, le *Mécène* de tous les arts, forma une académie d'architecture. (Volt.) La plupart des *Mécènes* ont été des hommes peu instruits, témoin Auguste et Louis XIV. (B. de St-P.)

— Les poètes disent quelquefois *Mécénas.*

Où chercher un patron dans le siècle où nous sommes?
Il est de grands esprits, il est de savants hommes,
Mais il n'est plus de *Mécénas*. (***)

— Quelques biographes écrivent *Mécènes* au lieu de *Mécène*, en parlant du favori même d'Auguste, et plusieurs dictionnaires écrivent aussi au fig. *un Mécènes*. Boiste écrit: *un mécène, des mécènes*, sans lettre capitale. Dans nos beaux jours, on a vu des *mécènes* qui ne savaient pas lire.

MÉCERY. s. m. Se dit de l'opium que l'on porte du Caire dans l'Inde et qui est blanc. ‖ Opium qui vient d'Aden et de la mer Rouge, et qui est noir et dur. ‖ Opium de Cambaye et du Décan, qui est rougeâtre et plus friable.

MÉCHAIN (Pierre-François-André). Astronome, né à Laon, en 1744, mort en 1805, découvrit plusieurs comètes, calcula plusieurs orbites, et fut reçu à l'Académie des sciences. Il fut chargé de mesurer l'espace contenu entre Rhodez et Barcelone.

MÉCHAMMENT. adv. (pr. *mé-cha-man*; rad. *méchant*). Avec méchanceté. Il peut se mettre entre l'auxiliaire et le verbe. Il a fait cela méchamment. Tous ces faits ont été méchamment inventés.

MÉCHANCETÉ. s. f. (du vieux v. fr. *méchoir*; fait de *mé*, pour *mal*; et de *choir*, tomber). Penchant à faire du mal. On ne saurait mieux définir la méchanceté qu'en l'appelant une difformité naturelle du cœur. La méchanceté de cette femme. Il agit en tout avec méchanceté. La méchanceté de son caractère. La *méchanceté* suppose un goût à faire du mal; la malignité, une *méchanceté* cachée; la noirceur, une *méchanceté* profonde. (Vauven.) La *méchanceté* se trouve plus souvent avec la sottise qu'avec l'esprit. (Duclos.) L'action ne fait qu'exercer et manifester la *méchanceté*; elle ne la fait pas naître; ainsi un voleur l'est avant de [illegible] toute *méchanceté* vient de faiblesse. (J.-J. Rouss.) Il est bon de s'accoutumer à se passer des hommes; vous savez que j'en ai éprouvé la *méchanceté* jusque dans ma solitude. (Volt.)

— Action méchante. Il a fait, il a commis une horrible méchanceté. Méchanceté noire.

— Dans le cas où l'on parle des actions produites par le vice, on peut le mettre au pluriel. Il m'a fait mille méchancetés.

— Parole médisante, parole dite dans l'intention de nuire, d'offenser. Ce propos n'est pas une plaisanterie, c'est une méchanceté. Il n'ouvre la bouche que pour dire des méchancetés.

— Fig. Se dit de l'esprit. La *méchanceté* de l'esprit étouffe la bonté du cœur. (Boiste.)

— Fam. Opiniâtreté, indocilité. Voyez la méchanceté de cet enfant. ‖ Se dit pareillement des petites malices que les jeunes gens se font les uns aux autres par esprit de gaîté. Ils se font tous les jours des méchancetés les uns aux autres.

MÉCHANIQUE. s. f. S'est dit pour Mécanique.

MÉCHANISME. S'est dit autrefois pour Mécanisme. V. ce mot.

MECHANITIS. s. m. (pr. *mé-ka-ni-tiss*). Entom. Genre de lépidoptères diurnes, renfermant plusieurs espèces de papillons héliconiens.

MÉCHANT, ANTE. adj. (rad. *méchanceté*). Qui manque de bonté, qui est porté à faire du mal. Méchant homme. Méchante femme. De méchantes gens. C'est un méchant esprit. Un méchant sujet. Un méchant garnement. Il est plus bête que méchant. Aussi disait-il qu'il y avait peu de différence entre un juge *méchant* et un juge ignorant. (Fléch.) L'histoire n'a pas craint de dire du pape Alexandre VI, que c'eût été le plus *méchant* homme de son temps, s'il n'avait pas eu don César Borgia, son fils, encore plus *méchant* que lui. (***) Comment un homme aussi vertueux a-t-il pu se prendre d'une passion si durable pour une aussi *méchante* femme? (J.-J. Rouss.) Il est impossible que les enfants deviennent indociles, *méchants*, menteurs, avides, quand on n'aura pas semé dans leur cœur les vices qui les rendent tels. (Id.) Il ne faut point aimer une aussi *méchante* âme. (Lemonn.)

Mathan, d'ailleurs, Mathan, ce prêtre sacrilége,
Plus *méchant* qu'Athalie. . . . . (Racine.)

— Mauvais, qui ne vaut rien dans son genre. Méchante terre. Méchant bois. Méchant pays. Méchante viande. Méchant vin. Mechante cause. Méchant livre. Méchante toile. Il n'y a guère d'occasions où l'on fît un *méchant* marché de renoncer au bien que l'on dit de nous, à condition de n'en dire point de mal. (La Rochef.) Il importe peu au public que la *Mort de César* soit une bonne ou une *méchante* pièce. (Volt.) Cet auteur a une fort *méchante* réputation. (Id.) Elle vous a donné un très-*méchant* conseil. (Id.) Nous passâmes le Pythicus à notre tour, au-dessous d'un *méchant* pont de pierre. (Chateaub.) Votre réputation vous attire cette *méchante* affaire. (Mol.)

— On l'applique aussi aux animaux. Un méchant cheval. Une méchante monture.

— Contraire à la probité, à la justice. Une méchante action. Une méchante intention. Un méchant dessein. Quiconque a commis dans sa vie une *méchante* action n'a rien à espérer d'elle que justice et pardon, s'il l'a offensée. (J.-J. Rouss.)

— Chétif, insuffisant. Nous n'avions à souper qu'un méchant poulet, et nous étions cinq à table. Il fait trop valoir une méchante petite pension qu'il me donne et que j'ai bien gagnée. ‖ Dans un sens analogue. *Il se fait bien valoir pour un méchant dîner qu'il donne tous les mois.* Ce qui signifie, pour un seul dîner, quoiqu'il puisse être bon.

— En parlant des choses. *Avoir méchante physionomie, méchante mine*; ou bien, *Une physionomie méchante, la mine méchante.* Avoir la physionomie d'un méchant homme.

— *Avoir méchante mine*, signifie quelquefois seulement, Avoir l'air ignoble et bas.

— *Être de méchante humeur.* Être d'humeur chagrine.

— Fam. *Méchante langue.* Homme ou femme qui se plaît à médire.

— Fam. *Trouver plus méchant que soi.* Trouver plus fort, plus fier, plus puissant que soi.

— Qui manque de mérite, de capacité; qui n'a pas les qualités qu'exige son état. Un méchant poète. Un méchant orateur. Un méchant avocat. Un méchant musicien.

— Se dit par forme de reproche amical. Vous êtes bien méchant de m'avoir laissé si longtemps en peine, de m'avoir fait attendre si longtemps.

— *Méchant*, a divers sens suivant qu'il précède ou qu'il suit le substantif. *Une méchante épigramme* est une épigramme sans sel et sans esprit. *Une épigramme méchante* est une épigramme pleine de traits malins et piquants. *Méchant homme* a rapport aux actions; *homme méchant* aux pensées et aux discours. L'un fait des méchancetés, l'autre en pense et en dit.

— *Méchant*, dans le sens de, Qui est enclin au mal, qui a l'habitude de faire du mal, se met avant le substantif quand il est seul; mais quand il est joint aux adverbes de quantité, on peut le mettre avant ou après. C'est le plus *méchant* homme, ou l'homme le plus *méchant* que je connaisse. C'est un fort *méchant* homme, ou un homme fort [illegible] ment, infiniment, etc., il se met toujours après. C'est bien l'homme le moins *méchant* que je connaisse. C'est un homme extrêmement *méchant*.

— Prov. *Jamais cheval ni méchant homme n'amenda pour aller à Rome.* Les voyages n'améliorent que ceux qui ont déjà de bonnes dispositions. ‖ *Méchante parole jetée va partout à la volée.* ‖ *Méchantes paroles ont méchants liens.*

— Loc. prov. *Il ne sera pas si méchant qu'il l'a promis à son capitaine.* Il ne fera pas tout le mal dont il menace.

MÉCHANT, ANTE. s. Personne méchante, qui a l'habitude de faire du mal. C'est un méchant. C'est une méchante. Hanter les méchants. Dieu punira les méchants. Il est à propos que les *méchants* prospèrent quelquefois pour les confondre à la vue des biens dont ils jouissent et qu'ils ne méritent pas. (La Rochefouc.) Quand on voit la prospérité des *méchants*, on a de la peine à faire taire les murmures de la raison contre la Providence. (Id.) Rien n'est si sot que les *méchants*, ni si méchant que les sots. (De Bonneville.) Voir et écouter les *méchants*, c'est déjà un commencement de méchanceté. (Confucius.) Le *méchant* se nuit à lui-même avant de nuire aux autres. (Saint August.) Les *méchants* sont comme les mouches qui parcourent le corps d'un homme et ne s'arrêtent que sur ses plaies. (La Bruy.) Jamais, en quoi que ce puisse être, les *méchants* ne sont bons à rien. (J.-J. Rouss.) Vous voulez que la justice règne sur la terre, et le *méchant* y oppose sa volonté mauvaise. (F. Lamenn.) L'utilité de la vertu est si manifeste, que les *méchants* la pratiquent par intérêt. (Vauven.) Le dieu vengeur est le dieu des *méchants*, je ne puis ni le craindre pour moi, ni l'implorer contre un autre. (J.-J. Rouss.)

J'abhorre les *méchants*,
Leur esprit me déplaît comme leur caractère.
(Gresset.)

Quiconque a pour punir l'autorité suprême,
Et souffre les *méchants*, devient méchant lui-même.
(***)

Méchant! C'est bien à vous d'oser ainsi nommer
Un Dieu que votre bouche enseigne à blasphémer.
(Racine.)

Celui qui met un frein à la fureur des flots,
Sait aussi des *méchants* arrêter les complots. (Id.)

— Fam. *Les bons pâtissent pour les méchants.*

— Fam. *Faire le méchant.* S'emporter en menaces.

— Prov. *Méchant comme les mille diables.* Ce proverbe vient de la licence des gens de guerre au commencement du XIVᵉ siècle, qui, sous prétexte qu'ils étaient mal payés, commettaient toute espèce de désordres. L'une de ces troupes, dans le but d'inspirer plus de terreur, se faisait appeler *les mille diables.* ‖ *A méchant, méchant et demi.* Il ne faut pas ménager les méchants. ‖ *Il n'est nul si méchant qui ne trouve sa méchante.* ‖ *Ce qu'on donne aux méchants toujours on le regrette.*

MÈCHE. s. f. (du lat. *myxus*, mouchure, fait du gr. μύξα, morve). Techn. Substance combustible qu'on place dans l'axe d'une chandelle, d'une bougie, d'un flambeau, ou dans une lampe, et qu'on allume en mettant en contact un corps enflammé. Cette substance brûle et éclaire tant qu'elle est humectée par le suif, la cire ou l'huile qui l'environne. Les substances végétales sont les seules qui présentent toutes les qualités que l'on peut désirer dans de bonnes mèches. Mèches de coton. Mèches plates. Mèches cylindriques. Grosse mèche. Petite mèche. Mèche soufrée. La mèche d'une lampe, d'un cierge, etc. Lampe à deux mèches, à trois mèches. Mèche de chandelle. Mèche de bougie. Mèche de réverbère, de quinquet, etc.

— Matière sèche préparée pour prendre facilement feu, comme linge demi-brûlé, éponge, amadou, etc. Il faut faire de la mèche pour votre briquet, celle-là ne vaut plus rien. Cette mèche prend bien.

Des veines d'un caillou qu'il frappe au même instant,
Il fait jaillir un feu qui pétille en sortant;
Et bientôt au brasier d'une *mèche* enflammée,
Montre, à l'aide du soufre, une cire allumée. (Boil.)

— Corde faite d'étoupe broyée et sèche, dont les canonniers se servent pour mettre le feu au canon, et les mineurs à une mine. Un rouleau de mèches. Mettre la mèche sur le serpentin. Souffler la mèche. Compasser la mèche. De la mèche qui brûle bien. Ils sortirent tambour battant, mèche allumée. La mèche est actuellement remplacée par la *lance*. V. LANCE.

Bientôt le long de la *mèche* perfide
Le feu glisse et s'avance en dévorant son guide.
(Delille.)

On vit approcher deux pirates,
Grand bruit au fort; le tambour bat;
A ses bronzes (canons) court le soldat,
Portant la *mèche* en spirale allongée. (Lemercier.)

— Fig. *Mener quelqu'un tambour battant, mèche allumée.* Le mener bon train, sans ménagement.

Une belle mène un amant,
Tant qu'elle n'est point animée
Du feu qui cause ce tourment:
Mais d'abord qu'elle est enflammée,
Soudain, par un juste retour,
Le galant la mène à son tour,
Tambour battant, *mèche* allumée. (Lesage.)

— Bout de ficelle qui termine un fouet, une cravache. La mèche de votre cravache est usée.

— *Mèche de cheveux.* Bouquet de cheveux séparé, en forme de mèche, du reste de la chevelure. Couper une mèche de cheveux.

[illegible] Découvrir, au moyen d'une contre-mine, l'endroit où une mine a été pratiquée, et enlever la mèche qui devait la faire jouer.

— Fig. et fam. *Découvrir, éventer la mèche.* Découvrir le secret d'un complot.

— Arqueb. Partie d'une pierre à fusil qui est taillée en biseau, et qui frappe sur la batterie.

— Charp. Pièce principale d'une œuvre de charpentage composée de plusieurs pièces, et autour de laquelle viennent s'ajouter et se consolider mutuellement toutes les pièces composantes. ‖ *Mèche de tarière.* Bout tranchant, d'une forme analogue à celle de la mèche du vilebrequin, du fer d'un long outil de perceur.

— Chir. Petite bande de toile ou assemblage de brins de charpie, de fils de coton, de soie. Mèche pour les sétons. Mèche pour la fistule à l'anus. Mèche de linge. Mèche de coton. Il faut enduire la mèche de cérat avant de l'introduire dans la plaie.

— Cord. Toron qu'on place dans l'axe des cordes qui ont plus de trois tours.

— Mar. *Mèche de mât.* Pièce du centre d'un mât d'assemblage. ‖ *Mèche de cabestan.* Principale pièce de la charpente d'un cabestan. ‖ *Mèche de gouvernail.* Forte pièce de chêne qui sert de base à tout l'assemblage du gouvernail.

— Techn. Instrument propre à faire des trous dans des corps durs, tels que le bois, la pierre, les métaux. Il se compose d'une tige en acier bien trempée et terminée en forme de cuiller, de trident, etc., que l'on place à volonté dans le fût de certains outils, et que l'on fait avancer en leur imprimant un mouvement de rotation. La mèche d'une vrille, d'un vilebrequin. ‖ *Mèches en cuiller.* Celles qui sont cannelées dans le sens de leur longueur et dont le bout est relevé. ‖ *Mèche trois-pointes* ou *anglaises.* Celle qui fait des trous réguliers et avance très-promptement dans le bois en planche. ‖ *Mèche à percer les métaux.* Cylindre d'acier dont on enlève par le bas un peu plus que la moitié. Cette mèche mord plus ou moins, selon la pente plus ou moins grande qu'on lui donne au bout. ‖ *Mèche en gouttière*, dite *louche.* Celle qui sert aux luthiers et dans d'autres professions pour aléser des trous et les polir en dedans, comme lorsqu'il s'agit des corps de flûtes, clarinettes et autres instruments de bois. ‖ Spirale du tire-bouchon. La mèche d'un tire-bouchon.

— *Faire la mèche.* S'empl. chez les vermicelliers, pour dire Couper les vermicelles en sortant du moule, avant qu'ils soient assez refroidis, ce qui fait qu'ils ne se cassent pas en se rejoignant.

— Fig. loc. triv. *Il n'y a point mèche.* Il n'y a pas moyen.

MÉCHÉ, ÉE. part. pass. du v. Mécher. S'emploie adjectiv.

MÉCHÉANCE. s. f. (du vieux v. fr. *mécheoir*, fait de *mé*, pour *mal*, et de *choir*, tomber). Vieux mot qui signifiait, Mauvaise chance, mauvaise fortune, accident fâcheux, malheur fortuit. Suffise à toi et à moi que l'un de nous deux soit infortuné, et que de ma *méchéance* tu aies compassion. (Al. Chartier.)

MÉCHÉHED. Géogr. Ville de Perse, capitale du Khorassan persan; 50,000 hab. Patrie de Ferdousi. ‖ MÉCHÉHED-ALI. Ville de la Turquie d'Asie, pachalik de Bagdad, où l'on voit le tombeau d'Ali; 7,000 âmes.

MÉCHEF. s. m. (rad. *méchoir*). Vieux mot qui n'est plus aujourd'hui que du style familier, et qui signifie Malheur, fâcheuse aventure. S'il n'y prend garde, il lui arrivera méchef.

Non, jamais l'homme heureux n'espère
De se voir tomber en *méchef.* (Ronsard.)

MÉCHER. v. a. 1ʳᵉ conj. (rad. *mèche*). L'é se change en è devant une syllabe muette. *Je mèche, tu mèches, il mèche.* Techn. Faire entrer dans un tonneau la vapeur du soufre brûlant, au moyen d'une mèche. Mécher un tonneau.

MÉCHEUX, EUSE. adj. (rad. *mèche*). Qui forme mèche. Les laines bayonnaises sont *mècheuses.* (Encycl. des g. du monde.)

MÉCHINE ou **MECHINUM.** s. m. (pr. *mé-ki-ne*). Bot. Se dit de diverses racines qui paraissent appartenir au genre du gingembre.

MÉCHIR. s. m. (pr. *mé-kir*). Chron. Sixième mois de l'année solaire des anciens Egyptiens, qui répond à la fin de décembre.

MÉCHITAR. (pr. *mé-ki-tar.*) Célèbre Arménien, né à Sébaste (Sivas), en 1676, se livra spécialement à l'étude des Écritures saintes et des Pères de l'Eglise. Il bâtit dans la petite île de Saint-Lazare, près de Venise, en 1717, un monastère de moines arméniens catholiques, qui subsiste encore sous le nom d'ordre des méchitaristes ou de Saint-Lazare.

MÉCHITARISTES. s. m. pl. (pr. *mé-ki-ta-riste*, rad. *Méchitar*). Moines arméniens catholiques, habitant près de Venise un monastère fondé par Méchitar. Ils suivent la règle des bénédictins. La congrégation des *méchitaristes* établie à Vienne s'occupe, comme celle de Venise, de travaux littéraires, et se livre à l'enseignement de la jeunesse. (***).

MÉCHOACAN ou **VALLADOLID.** (pr. *mé-ko-a-can*). Géogr. Un des dix-neuf États du Mexique, situé entre le grand Océan et les États de Mexico. Superf. 7,446 l. carrées; 419,500 hab. Cap. Valladolid de Méchoacan. Vers à soie. Eaux minérales. [illegible] de cuivre et d'étain.

MÉCHOACAN. s. m. (pr. *mé-ko-a-kan*). Bot. Plante de l'Amérique méridionale et du genre liseron, dont la racine peu usitée présente à peu près les mêmes propriétés que celle du jalap, mais elle est moins active. Elle était employée autrefois en médecine comme purgative. ‖ *Méchoacan noir.* Le jalap. V. ce mot.

MÉCHOISIR. v. n. 2ᵉ conj. (ét. fr., *mé*, pour *mal*; et *choisir*). Faire un mauvais choix. Inus.

MÉCHOIR. v. n. impers. 3ᵉ conj. (ét. fr., *mé*, pour *mal*, et *choir*, tomber). Vieux mot qui s'est dit pour Mésarriver, arriver malheur, mal réussir. Il *méchut* à ce pauvre soldat de manger de la chair un jour prohibé. (Brant.)

— *Il vous mécherra de cette entreprise.* Vous vous en trouverez mal.

— Il a été employé quelquefois sous la forme neutre personnelle, et a signifié Tomber dans

l'infortune, éprouver un malheur fortuit et imprévu. *Méchoir* puisse-t-il de corps et d'âme. (Farce de Pathelin.)

MECKELN (Israël van). Nommé en France *Israël de Malines*, passe pour l'inventeur de la gravure. Ses premiers essais datent de 1450.

MÉCITÉ, ÉE. part. pass. du v. Méciter.

MÉCITER. v. a. et n. 1re conj. (ét. fr., *mé* pour *mal*, et *citer*). Néol. Citer mal à propos; se tromper en faisant une citation.

MECKLEMBOURG ou plutôt **MECKLENBOURG.** (pr. *mè-klain-bour*; en lat. *Megalopolis*; de *Meklinborg* ou *Micklenborg*, de *Michel* et *bourg*). Géogr. Pays d'Allemagne, sur les côtes de la Baltique, divisé en deux principautés. 513,000 hab. Cette contrée fut primitivement habitée par les Hérules, les Vandales et les Wendes. Aujourd'hui elle est indépendante.

— MECKLEMBOURG-STRÉLITZ. Grand-duché de la Confédération germanique, au N. ; 79,700 h.; superf. 36 milles carrés. Capitale, Strélitz. Le grand-duc régnant est Georges-Frédéric-Charles-Joseph, qui succéda à son père, mort en 1816.

— MECKLEMBOURG-SCHWÉRIN. Grand duché de la Confédération germanique, au N. Il a une superficie totale de 228 milles carrés géogr. et une population de 476,500 hab. répartis dans 41 villes, 11 bourgs et 2,001 villages. La capitale Schwérin, a 12,000 hab. Blé, bestiaux, chevaux, succin. Le grand-duc régnant, Frédéric-Louis, est le frère de la princesse Hélène, mariée en 1837 au duc d'Orléans. La religion dominante est le protestantisme.

MECKLEMBOURGEOIS, OISE. adj. et s. (pr. *mè-klin-bour-geoi, oi-se*). Qui appartient au Mecklembourg ou à ses habitants. || Habitant du Mecklembourg.

MÉCLOÏQUE. adj. m. (abréviat. de *méconochlorique*; ét. gr., μήκων, pavot; χλωρός, vert). Chim. Se dit d'un acide formé par l'action du chlore sur la méconine.

MÉCOMÈTRE. s. m. (ét. gr., μῆκος, longueur; μέτρον, mesure). Chir. Instrument qui sert à mesurer la longueur particulièrement des fœtus.

MÉCOMPTE. s. m. (pr. *mé-kon-te*; ét. lat., *mala*, mauvais; *computatio*, compte). Erreur de calcul, défaut de supputation. Il y a du mécompte dans votre calcul. Il y a du mécompte en cette addition, en cette règle.

— Ce qui manque au compte de quelque somme. Il y a du mécompte dans ce sac d'argent. J'ai recompté cette somme, il y avait du mécompte.

Un pâtre à ses brebis trouvant quelque *mécompte*,
Voulut à toute force attraper le larron. (La Font.)

— Par extens. Espérance trompée, idée fausse ou exagérée qu'on s'est faite d'une chose. Cet auteur se flattait de réussir, mais il a trouvé du mécompte, bien du mécompte. On le croit fort riche, mais quand on viendra à connaître le fond de ses affaires, on trouvera du mécompte. Ce qui fait surtout le *mécompte* d'un écrivain, c'est qu'il croit rendre les choses telles qu'il les aperçoit ou qu'il les sent. (Vauven.) Il tombe toujours dans quelque *mécompte*, tantôt par ses passions, tantôt par celles de ses ministres. (Fén.) L'égoïsme expose à bien des *mécomptes* lorsqu'il est général. (Boiste.) Vous faites monter à deux cent mille francs la succession de votre oncle? il y aura du *mécompte*. (***)

MÉCOMPTER. v. n. 1re conj. (pr. *mé-kon-té*; rad. *mécompte*). Mal compter. Se dit quelquefois d'une horloge qui sonne une autre heure que celle qui est marquée par les aiguilles. Ne vous y fiez pas, cette horloge mécompte.

— SE MÉCOMPTER, v. pron. Se tromper dans un calcul, dans un compte. Vous vous êtes mécompté dans votre calcul. Prenez garde de vous mécompter. Je me suis mécompté de tant.

— Par extens. Se tromper en quelque chose qu'on croit ou qu'on espère. Si vous croyez, si vous espérez telle chose, vous vous mécomptez. Il s'est mécompté dans ses conjectures. Quand on compte sans la Providence, on court risque souvent de se *mécompter*. (Mme de Sév.) On ne trouve point dans les hommes ni les vertus ni les talents qu'on y cherche: on a beau les étudier, les approfondir, on s'y *mécompte* tous les jours. (Fén.)

Un mari se *mécompte*
Quand il dort l'esprit en repos,
S'imaginant qu'un mariage
Fait d'une fille folle une femme bien sage. (Gres.)

MÉCON. s. m. (du gr. μήκων, pavot). Bot. Nom donné aux pavots par les Grecs, qui l'étendaient aussi à quelques plantes de la même famille, et peut-être à des euphorbes.

MÉCONATE. s. m. (rad. *mécon*). Chim. Sel qui résulte de la combinaison de l'acide méconique avec les bases salifiables. Le méconate de morphine est très-soluble, incristallisable, et peut être décomposé par les alcalis. Le sous-méconate, au contraire, est cristallisable et très-peu soluble.

MÉCONIAL, ALE. adj. (rad. *mécon*). Médec. Qui appartient au méconium.

MÉCONINE. s. f. (rad. *mécon*). Chim. Substance cristalline particulière extraite de l'opium.

MÉCONIQUE. adj. m. (rad. *mécon*). Chim. Se dit d'un acide solide, incolore, volatil et très-soluble, découvert dans l'opium. Acide méconique.

MÉCONITE. s. f. (rad. *mécon*). Bot. Plante des anciens, inconnue aux modernes.

MÉCONITES. s. f. pl. (rad. *mécon*). Foss. Petits fossiles cloisonnés, d'une forme globulaire, qui ont au plus la grosseur d'une graine de pavot, et qui forment à eux seuls des couches calcaires considérables. On les avait pris autrefois pour des œufs de poissons pétrifiés.

— Minér. Se dit des pierres calcaires uniquement formées de petites concrétions globulaires compactes, ou à couches concentriques, qui se distinguent aussi par leur volume inégal et leur forme différente. || S'empl. adjectiv. Pierres méconites.

MÉCONIUM. s. m. (pr. *mé-ko-ni-omm*; mot lat. formé du gr. μήκων, pavot). Physiol. Matière excrémentitielle que rend l'enfant peu de temps après la naissance, et qui s'était accumulée dans les intestins pendant tout le cours de la gestation. Le méconium est d'un brun olive ou jaunâtre, visqueux, ordinairement insipide et inodore; sa couleur et sa consistance sont analogues à celles du suc de pavot non épaissi. Si le *méconium* n'est pas rendu dix ou douze heures au plus tard après la naissance de l'enfant, sa rétention peut donner lieu à des accidents. (Gard.) On doit se hâter de solliciter l'excrétion du *méconium*. (Id.)

— Entom. Gouttelette rougeâtre que l'insecte parfait évacue immédiatement après sa transformation.

— Bot. Suc exprimé des têtes et des feuilles de pavot mises sous presse. Il est d'une qualité inférieure à celle de l'opium, et son action est moindre.

MÉCONJECTURE. s. f. (ét. lat., *mala*, mauvaise; *conjectura*, conjecture). Néol. Conjecture qui porte à faux.

MÉCONJECTURÉ, ÉE. part. pass. du v. Méconjecturer.

MÉCONJECTURER. v. n. 1re conj. (rad. *méconjecture*). Néol. Se tromper dans ses conjectures.

MÉCONNAISSABLE. adj. des 2 g. (rad. *méconnaître*). Qui n'est pas reconnaissable, qui est difficile à reconnaître, qu'on a peine à reconnaître, tant il est changé, soit en bien, soit en mal. Sa maladie l'a rendu méconnaissable. Cet homme a changé d'humeur, il est méconnaissable à tous les yeux. Sous prétexte de ne pas révolter les grands contre la vérité, nous la leur rendons *méconnaissable*. (Mass.)

MÉCONNAISSANCE. s. f. (rad. *méconnaître*). Manque de reconnaissance, de gratitude. Il y a de la méconnaissance dans son procédé. La *méconnaissance* marque plus de légèreté et moins de vice que l'ingratitude. (Acad.)

— Action de méconnaître, de ne pas connaître. Dieu découvre à Daniel que la ruine des Juifs sera la suite de la mort du Christ et de leur *méconnaissance*. (Boss.) Le crime est visiblement leur *méconnaissance* envers le Messie, qui venait les instruire et les affranchir. (Id.) Acception omise dans la plupart des Dictionnaires.

— Syn. comp. MÉCONNAISSANCE. INGRATITUDE. La *méconnaissance* peut être un effet de l'indifférence, de l'oubli; l'*ingratitude* est toujours la marque d'un mauvais cœur.

MÉCONNAISSANT. part. prés. invar. du v. Méconnaître. Qui méconnaît. Des enfants méconnaissant leur bienfaiteur.

Méconnaissant des arts les monuments poudreux,
Sur eux il promenait ses regards dédaigneux. (F. Billy.)

MÉCONNAISSANT, ANTE. adj. Qui manque de reconnaissance, qui oublie les bienfaits. Il est fort méconnaissant. Il ne sera pas méconnaissant du bien que vous lui ferez. Des enfants méconnaissants. Un fils *méconnaissant* fit au cœur de David une plaie profonde que les ans ne purent fermer. (P. la Neuville.) Il ne faut jamais être oublieux au point d'être *méconnaissant*. (Linguet.)

MÉCONNAÎTRE. v. a. 4e conj. (ét. fr., *mé* pour *mal*, et *connaître*). *Je méconnais, tu méconnais, il méconnaît, nous méconnaissons, vous méconnaissez, ils méconnaissent. Je méconnaissais. Je méconnus. Je méconnaîtrai. Je méconnaîtrais. Méconnais, méconnaissons, méconnaissez. Que je méconnaisse. Que je méconnusse. Méconnaissant. Méconnu, méconnue.* Ne pas reconnaître une personne à cause des changements qui se sont opérés en elle. Il avait changé d'habit, je le méconnaissais. Les longs voyages l'ont tellement vieilli, qu'il est facile de le méconnaître. La petite vérole l'a tellement défigurée que je l'ai méconnue.

Un corps défiguré,
[illegible]
Et que méconnaîtrait l'œil même d'un père. (Rac.)

— Par extens. Désavouer par mépris, par orgueil, affecter de ne pas connaître. Qui *méconnaît* ses amis dans la prospérité mérite de n'en plus retrouver dans le malheur. (***) Ceux dont l'élévation était votre ouvrage vous oublient, vous *méconnaissent*. (Mass.) Le comte d'Estaing, cité devant le tribunal révolutionnaire, et interrogé sur son nom : Il est assez connu, répond d'Estaing; peut-être me méconnaissez-vous; mais quand vous m'aurez fait couper la tête, envoyez-la aux Anglais, ils ne la *méconnaîtront* pas. (Hist. de la Révolut.)

Pour le prix de mes soins, j'ai la douleur amère
De trouver un enfant qui *méconnaît* sa mère. (Bours.)

Ce même Bajazet, sur le trône affermi,
Méconnaîtra peut-être un inutile ami. (Racine.)

— Fig. Ne pas rendre justice à une personne; ne pas apprécier une qualité, une chose, comme elle le mérite, ne pas la distinguer, malgré les caractères, les signes qui devraient la faire connaître et distinguer. On a méconnu ses talents, ses vertus, ses services, ses bienfaits. Les Juifs ont *méconnu* et crucifié Jésus-Christ. (Boss.) Le nouvel empire que Jésus-Christ devait établir y est marqué si expressément par ses propres caractères, qu'il n'y a pas moyen de le *méconnaître*. (Id.) L'ange rebelle qui *méconnut* sa nature était plus faible que l'heureux mortel qui vit en paix selon la sienne. (J.-J. Rouss.) L'Église a *méconnu* dans Galilée l'enseignement de l'esprit; elle est tombée dans le piége des sens. (Edg. Quinet.) Mon cœur aimait Dieu, et mon esprit le *méconnaissait*. (Chateaub.)

— Fig. Ne pas connaître, ne pas reconnaître. Méconnaître la vérité. Je ne vous connais pas, mon Dieu, et je ne saurais vous *méconnaître*. (Fléch.)

Trop souvent un esprit qui se flatte et qui s'aime
Méconnaît son génie, et s'ignore soi-même. (Boileau.)

Et mille fois un fat finement exprimé
Méconnaît le portrait sur lui-même formé. (Id.)

— SE MÉCONNAÎTRE. v. pron. Oublier ce qu'on a été ou ce qu'on est, ce qu'on doit aux autres. Les parvenus se méconnaissent aisément. Vous prenez un ton qui ne vous convient pas, vous vous méconnaissez. C'est un homme qui se méconnaît jusqu'à insulter ses supérieurs. Les hommes se jugent mal parce qu'ils se *méconnaissent*. (Boiste.)

De ce lieu Philémon partit à demi nu.
Bien suivi, bien couvert le voilà revenu :
Je ne le connus point dans cette pompe extrême :
Qui ne l'aurait pas méconnu?
Il se *méconnaît* bien lui-même. (De Cailly.)

MÉCONNU, UE. part. pass. du v. Méconnaître. S'empl. adjectiv. Il existe une sorte de douceur sévère et très-profitable pour l'âme à être *méconnu*. (St-Beuve.)

— En parlant des choses morales. Considérez votre innocence *méconnue* comme une expiation. (Alban de Barg.) Il est étonnant qu'un sens si important ait été *méconnu*, et soit resté confondu ou plutôt annexé au toucher. (Brill.-Sav.)

— *Méconnu par*. Ils n'ont pas été *méconnus* ces titres par des hommes dont l'hommage n'est pas suspect. (Frayssinous.) Se voir *méconnu*; *méconnu* par l'homme orgueilleux qui pense, en se moquant, examiner les autres! (X. Marmier.)

— *Méconnu de*. Cet homme de génie a été *méconnu* de ses contemporains. (Acad.)

MÉCONOPSIS. s. m. (pr. *mé-co-no-psiss*; ét. gr., μήκων, pavot; ὄψις, vue, aspect). Bot. Genre de plantes distingué des pavots par les valves de ses capsules, qui le rapprochent des argémones, et surtout par le stigmate pourvu d'un style court et non sessile.

MÉCONTENT, ENTE. adj. (rad. *mécontenter*). Qui n'est pas satisfait de quelqu'un, qui croit avoir sujet de s'en plaindre. Il est mécontent de vous. Il s'en est allé mécontent. Être mécontent de soi-même. Un père qui est mécontent de son fils. Un maître qui est mécontent de son domestique. On est toujours *mécontent*, on aime à se plaindre partout où l'on est : on crie toujours contre quelqu'un ou contre quelque chose. On dit : Quelle nation! quel climat! quel temps! quelle vie! (P. de Ligne.) Le plus *mécontent* des deux, peut-être, n'est pas celui qui se plaint le plus. (J.-J. Rouss.)

— Qui n'est pas satisfait de quelque chose. Il est mécontent de sa santé, de la conduite de son fils. Vous êtes mécontent de tout. L'homme se montre toujours si *mécontent* de son sort, qu'il semblerait devoir moins regretter la vie. (S. Dubay.)

Quelque puissant qu'on soit en richesse, en crédit,
Quelque mauvais succès qu'ait tout ce qu'on écrit,
Nul n'est content de sa fortune,
Ni *mécontent* de son esprit. (Mme Deshoulières.)

MÉCONTENT, ENTE. s. Celui, celle qui croit avoir sujet de se plaindre. Souvent, pour obliger une seule personne, on fait plusieurs mécontents. Quelle que soit la justice du souverain, il fera toujours des *mécontents*. (Encycl.) On ne peut guère obliger un homme qu'en lui accordant la préférence sur beaucoup d'autres, dont on fait ordinairement autant de *mécontents*. (Id.)

— Se dit particulièrement de ceux qui ne sont pas satisfaits du gouvernement, quelquefois même des factieux, et en ce sens il s'emploie le plus souvent au pluriel. Le parti des mécontents. Il y a beaucoup de mécontents dans cet État. Qu'on donne cette satisfaction aux *mécontents* de changer ceux qui gouvernent, pour en mettre [illegible] regretteront les premiers. (De Costar.) Dans la suspension de la société, tout indifférent devient *mécontent*; tout *mécontent* un ennemi; tout ennemi, un conspirateur. (Guizot.)

— Syn. comp. MÉCONTENT, MALCONTENT. Un maître est *mécontent* d'un domestique qui le trompe, qui le vole, qui lui manque de respect. Un maître est *malcontent* d'un domestique qui le sert maladroitement. || MÉCONTENT. MALINTENTIONNÉ. Les *mécontents* ne sont pas satisfaits du gouvernement, du ministère, de l'administration des affaires; ils désirent qu'on y fasse quelque changement. Les *malintentionnés* ne sont pas satisfaits de leur propre situation, et pensent à s'en procurer une qui soit à leur gré.

MÉCONTENTÉ, ÉE. part. pass. du v. Mécontenter. S'empl. adjectiv. Un maître mécontenté. Une personne sans cesse mécontentée.

MÉCONTENTEMENT. s. m. (rad. *mécontenter*). Déplaisir, manque de satisfaction; sentiment pénible produit par la conduite que les autres ont tenue à notre égard, ou par l'idée que nous nous sommes faite de cette conduite. Donner du mécontentement, de grands mécontentements, de grands sujets de mécontentement à ses parents. Un mécontentement général se manifesta. Un enfant qui donne du mécontentement à ses maîtres. Un maître qui donne du mécontentement à ses domestiques. Avoir bien du mécontentement de la conduite de quelqu'un. Le *mécontentement* que nous avons quelquefois de nous-mêmes devrait diminuer notre surprise du *mécontentement* que les autres ont souvent de nous. (Lingrée.) Il est difficile qu'un *mécontentement* qui n'est pas fondé puisse durer longtemps. (Encycl.) La servitude est si peu naturelle à l'homme, qu'elle ne saurait exister sans quelque *mécontentement*. (J.-J. Rouss.)

MÉCONTENTER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *mé* pour *mal*, et *contenter*). Rendre mécontent; donner sujet d'être mécontent; causer à quelqu'un un sentiment pénible, par la conduite que l'on tient. Mécontenter ses maîtres. Mécontenter ses parents, sa famille. Mécontenter tous les ouvriers qu'on emploie. Ce ministre mécontente tous ceux qui ont affaire à lui.

Mécontentez une femme en un point,
Tout le passé s'oublie et n'est plus rien pour elle. (La Chaussée.)

— Absol. Il faut moins craindre de *mécontenter* que d'être partial. (Encycl.)

— SE MÉCONTENTER. v. pron. Être mécontent. Il se mécontente de tout.

— v. récipr. Ils se sont mécontentés l'un l'autre.

MÉCORHYNQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., μῆκος, longueur; ῥύγχος, bec). Entom. Dont le bec, cylindrique ou filiforme, est plus ou moins allongé. || MÉCORHYNQUES. s. m. pl. Groupe de curculionides gonatocères, comprenant les insectes mécorhynques.

MÉCQUE (La) ou plutôt **MEKKÉ.** (en arabe *Om el Kora*, la mère des villes). Géogr. La ville sainte des musulmans, celle qui a donné le jour à Mahomet et qui renferme la Kaaba, petit temple sacré dont la tradition attribue la fondation à Abraham. Elle est située dans l'Arabie déserte, à 46 kilom. de la mer Rouge, au milieu d'une plaine stérile et enclavée dans les montagnes. Jadis elle comptait plus de 100,000 hab., aujourd'hui elle en a moins de 30,000. La Mecque est interdite aux infidèles, qui ne peuvent en approcher qu'à une distance de 9 lieues. Tout Arabe, fidèle observateur de la loi du Koran, doit faire un pèlerinage au moins une fois dans sa vie. Cette obligation y attirait jadis des milliers de pèlerins; le nombre en a beaucoup diminué, à cause des brigandages des Wahabis.

MÉCRÉABLE. adj. des 2 g. (rad. *mécroire*). Qui ne mérite aucune croyance. Il est *mécréable* que nous soyons seuls produits en état défectueux et indigent. (Mont.) Inus.

MÉCRÉANCE. s. f. (rad. *mécroire*). S'est dit pour Refus de croire, incrédulité, fausse croyance, défiance, mauvaise foi. Ici enclins à la superstition, ailleurs à la *mécréance*; ici à la liberté, ici à la servitude. (Montesq.)

MÉCRÉANT. s. m. (rad. *mécroire*). Terme employé autrefois en parlant de tous les peuples qui ne sont pas de la religion chrétienne, et principalement des mahométans. Un esclave qui sort des mains des *mécréants*. (Regnard.)

— Ne se dit plus guère que par dénigrement, en parlant d'un chrétien qui ne croit point les dogmes de la religion, et qu'on regarde comme un impie. C'est un mécréant.

Il lui fâchait que sa pucelle unie
Du *mécréant* n'eût pas tranché la vie. (Volt.)

— Mercier, dans son style original, dit en parlant de Louis XIV : Quoique dévot, c'était un *mécréant* de la première classe; il ne croyait ni à la vertu d'aucune femme, ni à la probité d'aucun homme.

MÉCRÉANT, ANTE. adj. Impie, infidèle, incrédule. Homme mécréant. Femme mécréante. Si le prince incrédule a droit à l'obéissance du sujet, le sujet *mécréant* a droit à la protection du prince. (Boiste.)

MÉCRITE. s. m. (ét. gr., μακρός, haut; [illegible], parvenir). Relat. Se dit, en Perse, de certains montagnards qui gravissent avec une facilité extrême les hauteurs les plus escarpées.

MÉCROIRE. v. n. 4e conj. (ét. fr., *mé* pour *mal*, et *croire*). Refuser d'ajouter foi, ne pas [illegible] je suis gêné, et cependant je n'oserais dire que je suis mal; on me *mécroirait*. (Chollières.) Ils me reprennent et me *mécroient* comme si je m'accusais d'être infidèle. (Mont.)

— Ce verbe a été employé par quelques auteurs modernes, mais seulement dans le style plaisant ou marotique.

On en pourra gloser, on pourra me *mécroire*;
Tout cela n'est pas un grand mal. (La Fontaine.)

Car gens de bien m'ont expliqué la chose
Très-doctement, et partant ne veux pas
Mécroire en rien la vérité du cas. (Volt.)

Mais quand je vois. . . . .
Plus ne *mécrois* au divin Pythagore;
Et gagerais que l'autre Sévigné
Respire en vous, et qu'elle écrit encore. (Laharpe.)

— Loc. prov. *Il est dangereux de croire et de mécroire*. Suivant l'Académie, le v. *mécroire* ne

s'emploie plus guère que dans cette phrase proverbiale. Les vers que nous avons cités plus haut prouvent qu'on peut encore s'en servir dans le style marotique ou plaisant.

MÉCROYANT, ANTE. adj. et s. (rad. *mécroire*). Qui ne croit pas, qui n'a pas de foi. C'est Frédéric le Grand qui a employé ce mot. V. MÉCRÉANT.

MÉCRU, UE. part. pass. du v. Mécroire. Qui n'est pas cru, à qui ou à quoi on n'ajoute pas foi. Les propres condamnations sont toujours accrues, les louanges *mécrues*. (Montaig.) Ce mot a vieilli, et c'est dommage.

MECUM (VADE). s. m. V. VADE.

MÉDAILLE. s. f. (pr. *mé-da-ye*; de l'ital. *medaglia*, formé par corr. du lat. *metallum*, ou du gr. μέταλλον, métal, parce que les monnaies, les médailles sont faites d'or, d'argent, de bronze ou autre métal). Numism. Pièce de métal fabriquée en l'honneur d'une personne illustre, ou pour conserver le souvenir d'une action mémorable, d'un événement, d'une entreprise. L'étude des médailles ou la science numismatique, à la fois poétique et historique, s'est élevée à une telle hauteur aujourd'hui; elle a eu des résultats si importants, qu'il est impossible de l'examiner et de l'étudier, sans se croire transporté au milieu des contrées et des siècles d'où elle nous est parvenue. En réunissant toutes les médailles qui offrent des édifices, des temples, des ponts, des cirques, des ports, des phares, des arcs de triomphe, des colonnes, on peut former un recueil précieux des monuments de l'architecture antique. On comprend sous le nom de médaille les anciennes monnaies des Grecs, des Romains, des Gaulois, etc. Médailles d'or, d'argent, de cuivre, de bronze, de grand bronze, de moyen, de petit bronze. Médaille antique. Médaille des derniers temps. Médailles romaines, grecques. Médailles du Haut-Empire, du Bas-Empire. Médailles impériales, consulaires. Médailles bien conservées, entières. Médaille à fleur de coin. Médaille frappée, moulée, jetée en sable. Médaille de bas or. Le coin, la matrice d'une médaille. Le poinçon d'une médaille. La légende, l'exergue, le champ, l'inscription d'une médaille. Le modèle d'une médaille. Découvrir des médailles. Histoire par les médailles. La face ou la tête d'une médaille. Le revers d'une médaille. Monogramme d'une médaille. Nimbe d'une médaille. Médaille quinaire. Tête de médaille. Type des médailles. Volume d'une médaille. Médailles moulées, non frappées, dentelées, incertaines, réparées, sans tête, contorniates, contremarquées, uniques. Médailles sur les allocutions, de consécration. Médailles christophores, bractéates, de billon.

— *Ordre des médailles.* Classes générales sous lesquelles on distribue les suites de médailles. Ces ordres sont ordinairement au nombre de cinq : 1° la suite des rois; 2° la suite des villes; 3° la suite des consulaires; 4° la suite des impériales; 5° les divinités, les héros et les hommes célèbres de l'antiquité.

— *Monnaie royale des médailles.* Atelier monétaire, à Paris, spécialement destiné à la fabrication des médailles.

— Fig. Allez, je ne veux point d'autre *médaille* que celle qui restera dans les cœurs des honnêtes gens. (J.-J. Rouss.) || Les livres sont comme les *médailles*, les plus précieux restent dans les cabinets, les médiocres circulent. (Boiste.) Nous sommes des *médailles* que l'on peut regarder du bon et du mauvais côté, ou seulement de profil. (Id.) La bassesse est une *médaille* dont le revers est l'insolence. (Id.)

— Fig. et fam. *Le revers de la médaille.* Le mauvais côté, les mauvaises qualités d'une personne ou d'une chose. On vous a dit du bien de cet homme; mais voyez le revers de la médaille. Voilà qui est le plus joli du monde; mais regardons le *revers de la médaille*; je vais vous faire voir un Français sur son retour de tendresse. (Ghérardi.)

— *Tourner la médaille.* Examiner une chose d'un autre côté, sous un autre point de vue. Nos dehors sont réglés; nos airs sont gracieux, nos mines sont modestes, tout ce qui paraît est bon; mais *tournez la médaille*, rien n'est plus bizarre que notre humeur, rien n'est plus faux que notre mérite. (Ghérardi.)

— Pièce d'or, d'argent ou de cuivre, qui représente un sujet de dévotion, et que le pape a bénite. Médailles de tel saint. Il a cinq ou six médailles pendues à son chapelet. Il apporté des médailles de Rome. Bénir des médailles. Médaille de sainte Reine, de Notre-Dame de Liesse.

— Se dit encore de certains prix qu'on donne [illegible] souscripteurs qui ont obtenu les premiers rangs dans les concours ouverts par les académies ou par le gouvernement. Il a obtenu une médaille d'or, d'argent, de bronze, à la dernière exposition des produits de l'industrie française. Vous vous moquez de moi, monsieur, avec votre *médaille*. (J.-J. Rouss.) Les officiers subalternes eurent des *médailles* d'or. (Volt.) Les simples soldats eurent des *médailles* d'argent. (Id.)

— Archit. Bas-relief de forme ronde, sur lequel est représentée la tête de quelque personne illustre, ou quelque action mémorable.

— Plaque de métal numérotée que portent à Paris les porte-faix, colporteurs, etc.

— *Médailles coulées.* Celles dont les faussaires ont cherché, avec l'outil, à faire disparaître les traces du coulage.

— *Médailles retouchées.* Celles dont les faussaires ont changé, à l'aide du burin, les lettres des légendes et altéré les types des pièces antiques.

— *Médailles encastrées.* Celles que les faussaires obtenaient en sciant dans leur épaisseur quelques pièces antiques, puis prenant l'envers de l'une et le revers de l'autre, ils les soudaient ensemble, et de deux médailles communes en obtenaient une très-rare.

— *Médailles imaginaires.* Celles que les faussaires inventaient de types qui n'existaient point, comme la pièce de César avec *Veni, vidi, vici.* Je vins, je vis, je vainquis.

— *Médailles modernes.* Toutes pièces non destinées à la circulation, pièces commémoratives, frappées et distribuées dans quelque circonstance solennelle, et qui se rapportent plus particulièrement à un personnage célèbre ou à un fait important. Elles datent du XVe siècle. Médaille du duc d'Orléans.

— Bot. Nom vulgaire de la lunaire.

— Prov. et fig. *Chaque médaille a son revers.* Chaque chose a deux faces, chaque chose a un bon côté et un mauvais. || *C'est une tête de médaille.* Se dit d'une personne dont les traits sont grands et fort marqués. || Iron. *C'est une vieille médaille.* Se dit d'une vieille femme. || *La médaille est renversée* ou *retournée*. La fortune a changé; les affaires ont pris une autre face.

MÉDAILLEUR. s. m. (pr. *mé-da-ieur*; rad. *médaille*). Techn. Celui qui grave les coins des médailles.

MÉDAILLIER. s. m. (pr. *mé-da-ié*; rad. *médaille*). Meuble composé de plusieurs tablettes à tiroir, dans lesquelles il y a de petites enfonçures de forme ronde et de différentes grandeurs, propres à recevoir des médailles. Médaillier de bois d'acajou, de citronnier. || Collection de médailles. Le plus riche médaillier qui existe est celui de la bibliothèque Royale à Paris.

MÉDAILLISTE. s. m. (rad. *médaille*). Amateur de médailles. || Celui qui s'occupe de la science des médailles. Fameux médailliste.

— Fabricant de médailles.

MÉDAILLON. s. m. (pr *mé-da-ion*; rad. *médaille*; de l'ital. *medaglione*). Médaille d'une grandeur extraordinaire, telle quelquefois qu'on ne peut la frapper sous le balancier, et qu'on ne l'obtient que par le moulage. Médaillon d'or, d'argent, de bronze.

— Archit. Cartouche rond dans lequel est sculptée, de bas-relief, une tête ou un sujet, à l'instar d'une tête ou d'un revers de médaille.

— Bijou, cadre de forme circulaire ou ovale, dans lequel on enferme un portrait, des cheveux, etc. Médaillon d'or. Médaillon d'écaille.

MÉDARD (Saint). Évêque de Noyon, né à Salency, près de Noyon, sous le règne de Childéric. Mort en 545.

— Comm. relig. *Abbaye de Saint-Médard.* Abbaye de bénédictins, à Crouy, près de Soissons, fondée par Clotaire Ier, vers 560, détruite par les calvinistes en 1568.

— *Saint Médard, grand pleurard.* Proverbe populaire, par lequel on indique qu'il pleut souvent à la Saint-Médard, c'est-à-dire, le 8 juin, ou que si le temps devient pluvieux à cette époque de l'année, c'est pour longtemps.

> *S'il pleut le jour de saint Médard,*
> *Il pleut quarante jours plus tard.* (***)

— Loc. prov. *Faire la mine comme saint Médard.* Faire la grimace; par allusion à une très-mauvaise statue de saint Médard. || *Ris de saint Médard.* Rire forcé, à contre-cœur. Cette expression est venue de ce que saint Médard ayant le don d'apaiser le mal de dents, était représenté la bouche entr'ouverte, laissant un peu voir ses dents, pour avertir ceux qui auraient ce mal de recourir à lui, et de ce qu'en entr'ouvrant ainsi la bouche il paraissait rire, mais d'un rire forcé.

> *Ris qui est de saint Médard*
> *Le cœur n'y prend pas grande part.*

MEDDA. s. m. (littér. *prolongation*). Gramm. or. Signe, semblable à l'accent circonflexe des Grecs (˜) qui se place dans les mots arabes, au-dessus de l'élif, et qui indique que cette lettre doit être doublée.

MEDDABERIM. s. m. pl. (littér. *parleurs*). Philos. Nom donné à des philosophes arabes, qui embrassèrent le scepticisme et jouèrent un rôle semblable à celui des sophistes grecs.

MEDDI. s. m. Métrol. Mesure de capacité dont on fait usage dans la Haute-Égypte, particulièrement pour vendre l'alun.

MEDDIX. s. m. Ant. lat. Titre du premier magistrat des villes [illegible] meddix tuticus. Meddix et meddix tuticus paraissent appartenir à la langue osque.

MÈDE. adj. et s. des 2 g. Géogr. Habitant de la Médie. || Qui appartient à la Médie ou à ses habitants. Les Mèdes, peuples d'Asie, tirent, selon l'histoire profane, leur nom de Médus, leur premier roi, fils de Médée. Mais suivant l'histoire sacrée, leur nom vient de Madaï, troisième fils de Japhet. Les Mèdes secouèrent le joug des Assyriens, l'an 820 av. J.-C., sous la conduite d'Arbacès. Peu de temps après, ils adoptèrent le gouvernement républicain. Cyrus réunit ces peuples aux Perses l'an 555 av. J.-C. Les Mèdes étaient belliqueux, et, comme la plupart des peuples de l'Asie, polygames.

— MÈDE. s. m. Linguist. Une des quatre principales langues de l'ancien empire des Perses. Le pehlvi, le zend et l'assyrien étaient les trois autres langues. Le mède se parlait à Ecbatane.

MÉDECIN. s. m. (pr. *mé-de-cin*; du lat. *medicus*, fait du gr. μέδειν, soigner, dont la racine est μῆδος, soin). Celui qui possède les connaissances nécessaires pour maintenir la santé de l'homme dans son état normal, pour reconnaître les maladies à leurs symptômes et à leurs diagnostics, et pour signaler les remèdes propres à les guérir. Bon médecin. Mauvais médecin. Un médecin habile, expert, savant, docte, prudent, sage. Un médecin routinier. Un médecin de campagne. Médecin de génie. Médecin sans génie. Un médecin philosophe. Le médecin ordinaire du roi. Médecin poëte. Médecin français. Médecin anglais. Médecin allemand. Fameux médecin. Médecin célèbre. Médecin distingué. Un grand médecin. Un jeune médecin. Un vieux médecin. Un médecin fat et ridicule. Appeler le médecin. Il est abandonné des médecins. Médecin de la Faculté de Paris. Un bon *médecin* est celui qui a des remèdes spécifiques, ou, s'il en manque, qui permet à ceux qui les ont de guérir ses malades. (La Bruy.) La témérité des charlatans et les tristes succès qui en sont les suites font valoir la médecine et les *médecins*; si ceux-ci laissent mourir, les autres tuent. (Id.) Il est des *médecins* qui agissent sans délibération; c'est un attentat à la vie : il en est d'autres qui délibèrent sans agir; c'est une méditation sur la mort. (Labouisse). Le *médecin* qui traite un malade me représente un enfant qui mouche une chandelle. (Id.) Un sage *médecin* dit à ses malades : De l'exercice, de la gaieté, point d'excès, et moquez-vous de moi. (Id.) Lorsque le *médecin* fait rire le malade, c'est le meilleur signe du monde. (Mol.) Il y a parmi les morts une honnêteté et une discrétion la plus grande du monde, et jamais on n'en voit se plaindre du *médecin* qui l'a tué. (Id.) Désormais on ne dira plus : Telle personne est morte de telle et telle maladie; mais elle est morte de deux ou trois *médecins*. (Id.) Tant que les hommes aimeront la vie, le *médecin* sera raillé et bien payé. (La Bruyère.) Un *médecin* est une sorte d'homme payé pour dire des fariboles dans une chambre auprès d'un malade, jusqu'à ce que la nature ait guéri celui-ci, ou que les remèdes l'aient fait crever. (La Bruy.) Il y eut un temps, en France, où les hommes étaient assez superstitieux pour faire leur testament quand ils avaient vu un *médecin* en songe. Ils croyaient que c'était un présage de mort. (Sainte-Foix.) Un *médecin* de génie est le plus magnifique présent que la nature puisse faire au monde. (Monfalc.) Le *médecin* veille sur la santé du monarque comme sur celle de l'habitant des chaumières. (Id.) Le *médecin* routinier exerce un art dont il ignore tous les principes. (Id.) Un *médecin* grand parleur est un surcroît de maux pour le malade. (Id.)

> Enfin un *médecin*, fort expert en son art,
> Le guérit par adresse, ou plutôt par hasard. (Fon.)

— Périphr. Un prêtre d'Hygie. Un disciple d'Hygie. Un enfant, un disciple, un prêtre d'Esculape. Un prêtre du dieu d'Épidaure. Un enfant, un disciple d'Hippocrate. Un nouvel Hippocrate. Un moderne Galien. Un suppôt de la Faculté. || On dit aussi un Esculape, pour Un médecin.

> D'Esculape, d'Amour, des sœurs de Calliope,
> Je vois l'aimable sectateur,
> Le nouveau débarqué Procope,
> Galant couru, poete et docteur. (Piron.)

— On dit quelquefois Docteur-médecin.

— Fig. Se dit quelquefois de ce qui est propre à rendre ou à conserver la santé. Le régime et l'exercice sont d'excellents médecins. La résignation, la patience et la sobriété, sont d'habiles médecins. La tempérance et le travail sont les deux vrais *médecins* des hommes. (J.-J. Rouss.)

— Fig. S'emploie aussi en parlant des afflictions, des maladies morales. En certains cas, le *médecin* de l'âme est plus nécessaire que le *médecin* du corps. (***) Jésus-Christ nous a acquis par son sang, vous lui ravissez sa conquête; il est le *médecin* des âmes, et vous en êtes le corrupteur. (Mass.) En remerciant ses *médecins*, voilà, dit-il, maintenant mes vrais *médecins*; il montrait les ecclésiastiques dont il écoutait les avis. (Boss.) Le temps est *médecin* d'heureuse expérience. (Malherbe.) Le temps est le plus habile *médecin*; il guérit le mal ou l'emporte avec nous. (Boiste.) Le vin est le *médecin* de la mélancolie. (***)

— *Médecin galénique.* Celui qui employait autrefois des remèdes doux. || *Médecin clinique.* Médecin sédentaire, par opposition à Médecin empirique. || *Médecin empirique.* Celui qui allait de ville en ville donnant des consultations. || *Médecin méthodique.* Celui qui s'attache exactement à la médecine, par opposition à [illegible] Celui qui se sert de remèdes violents. || *Médecin astrologue.* Celui qui prétendait guérir par l'influence des astres, etc.

— On dit fam. qu'*Une personne fait honneur à son médecin*, pour dire qu'elle jouit constamment d'une bonne santé. Il faut être jeune pour faire honneur à son médecin.

— Fig. Le quatrième doigt de la main, parce qu'on s'en servait pour délayer les médicaments.

— Prov. *La robe ne fait pas le médecin.* Le titre ne suppose pas toujours la science. || *Être son médecin soi-même.* Connaître sa santé, et vivre de régime pour la conserver. Se méfier des médecins, et ne pas les appeler même en cas de maladie. || *Médecin d'eau douce.* Médecin peu habile ou qui n'ordonne que des remèdes fort communs et sans efficacité. || *Médecin, guéris-toi toi-même.* Se dit à un homme qui se mêle de donner des conseils et qui aurait besoin d'en recevoir. || *Après la mort, le médecin.* Se dit d'un secours qui vient lorsqu'on n'est plus en état d'en profiter. || *Heureux le médecin qui vient sur le déclin du mal.* Se dit pour exprimer qu'on attribue souvent aux médecins les crises salutaires de la nature. || *Les médecins font les cimetières bossus.* Les médecins tuent beaucoup de malades. || *C'est folie de faire de son médecin son héritier.* || *De médecin qui ne sait bien l'art.* || *En gouttes médecin ne voit goutte.* || *A pouls de toile, médecin de drap.* Ce proverbe vient de ce qu'un médecin ayant été appelé pour visiter une demoiselle malade à laquelle il voulut tâter le pouls, celle-ci, émue de quelque petite honte, faisant la délicate et craignant qu'il ne maniât son bras nu, tira le bout de la manche de sa chemise jusque sur sa main; et qu'alors le médecin prit le bout de son manteau et s'en couvrit toute la main, puis maniant le pouls de la demoiselle, il lui dit : *A pouls de toile, médecin de drap.* || *Le médecin joue quand la maladie le brave.* || *Le médecin est le ménétrier du corps et de l'âme.* || *Les médecins sont les notaires des apothicaires.* || *Les médecins sont des astres en terre.* || *Quand le médecin boit de son vin, il est malade.* || *Quand le médecin meurt, il est hors d'apprentissage.* || *Si le médecin ne peut sauver le corps, il faut sauver l'âme.* || *Le teston d'un papiste et d'un huguenot ne se battent jamais en l'escarcelle d'un médecin.* || *Un grand médecin ne fait point le pot bouillir.* || *Les médecins et les maréchaux tuent les gens et les chevaux.* || *Médecin de Salamanque guérit l'un et l'autre manque.* || *Jeune barbier, vieux médecin, s'ils sont autres ne valent pas un brin.*

MÉDECINE. s. f. (du lat. *medicina*, même signif.; fait du gr. μήδομαι, avoir soin; dont la racine est μῆδος, soin). Pathol. Science qui a pour objet la conservation de la santé et la guérison des maladies. Docteur en médecine. La faculté de médecine. Des livres de médecine. Il sait bien la médecine. Étudier la médecine. Faire, exercer, pratiquer la médecine. La médecine aurait pu faire plus de progrès parmi nous, si l'on s'était moins occupé à raisonner qu'à observer. Considérée dans la généralité de l'objet qu'elle embrasse, la médecine a pour but de rechercher quelles sont les influences funestes qui viennent trop souvent porter le désordre dans l'organisation humaine; ces influences déterminées, elle doit signaler les moyens propres à les neutraliser; enfin, et ce n'est point là sa tâche la moins importante ni la moins difficile, elle doit formuler et appliquer les règles concernant les traitements variés qu'il convient d'opposer aux maladies qui se déclarent. De tout temps il s'est rencontré des esprits sceptiques qui ont nié le pouvoir et l'utilité de la médecine; on l'a représentée comme une science aveugle, qui met dans un corps qu'elle ne connaît pas des drogues qu'elle ne connaît pas davantage. Mais déjà Hippocrate avait répondu à ce vain scepticisme, qui ne saurait tenir devant la moindre maladie. Les malades, dit-il, guérissent quelquefois sans médecin, mais ils ne guérissent pas pour cela sans *médecine*. Pour atteindre le triple but qu'elle se propose, la médecine s'est partagée en diverses spécialités auxquelles des noms également spéciaux ont été imposés. Telles sont l'hygiène, la médecine proprement dite, la chirurgie, l'obstétrique, etc. La médecine, comme tous les arts utiles, est contemporaine des premières sociétés. Elle fut pratiquée par les Asclépiades, répandus dans la Grèce et dans l'Asie Mineure; mais il faut arriver jusqu'à Hippocrate pour voir la médecine se constituer en un corps de doctrine régulier.

— Périphr. poét. L'art de guérir. L'art d'Esculape. L'art du dieu d'Épidaure. L'art d'Apollon. L'art d'Épidaure. L'art d'Hippocrate. L'art de Galien. De Galien la science suspecte. L'art de guérir les humains.

— S'empl. quelquefois pour Système médical. Médecine d'Hippocrate. Médecine des Arabes.

— Partie de la médecine qui a pour objet la curation des maladies, et qui porte plus particulièrement le nom de thérapeutique. || *Médecine agissante.* Celle qui a recours sur-le-champ aux moyens de guérison. || *Médecine expectante.* Celle qui attend que la nature opère pour employer ces moyens. || *Médecine clinique.* Celle qui se pratique auprès du lit des malades. || *Médecine mentale.* Celle qui s'occupe des maladies de l'esprit. || *Médecine légale.* Celle qui se compose du résumé de toutes les connaissances médicales, chirurgicales, pharmaceutiques et thérapeutiques, propres à mettre le médecin à même de fournir aux tribunaux tous les éclaircissements qui leur sont nécessaires pour asseoir leur jugements [illegible] et criminelles, ayant quelque contact avec la science du corps humain. || *Médecine vétérinaire.* Celle qui a pour objet la santé des animaux domestiques.

— Potion, breuvage ou autre remède qu'on prend par la bouche pour se purger. Forte médecine. Médecine légère. Prendre une médecine. Prendre médecine. Préparer une médecine. Cette médecine a bien opéré. Gorgés de médecines, nous sommes plus faibles et non plus sains. Il n'usait que d'une seule *médecine*, qui est de n'en prendre point. (Bouchet.) Ben-Jonhson prenait toujours *médecine* avant de composer ses pièces; il attribuait leur succès à cette précaution. (***)

— *Médecine noire.* Celle où entrent la casse et le séné, qui lui donnent une couleur noire. || *Médecine blanche.* Potion purgative dont l'émulsion d'amandes est l'excipient, et qui contient une résine purgative triturée avec le dou-

ble de son poids de gomme arabique. || *Médecine en lavage.* Celle qui est étendue dans beaucoup d'eau. || *Médecine douce.* Celle qui est préparée pour opérer doucement. || *Médecine de précaution.* Médecine que prennent des personnes en bonne santé pour se purger par précaution. || *Médecine universelle.* Médicament auquel on attribue la vertu de guérir toute sorte de maladies. Il croit avoir trouvé une médecine universelle.

— Fig. Moyens moraux de guérir. La médecine de l'esprit. La médecine des passions. La médecine de l'âme. La médecine du cœur. La *médecine* de l'esprit, ou la connaissance du moral de l'homme, importe beaucoup au médecin : ce ne sont pas toujours les médicaments qui guérissent un malade ; de sages conseils, des discours qui éclairent sa raison, des témoignages d'amitié qui touchent son cœur, sont des moyens bien plus puissants de le rendre à la vie. (Monfalc.) || Cette acception, qui le croirait ? est omise dans tous les dictionnaires.

— Fig. *Médecine de cheval, médecine comme pour un cheval.* Médecine trop forte.

— *Sentir la médecine.* Avoir une odeur désagréable, un goût de drogues.

— Fig. *Avaler la médecine.* Prendre son parti, se résigner. Malgré de violents dégoûts, il lui fallut avaler la médecine.

— Prov. et fig. *Il ne faut pas prendre la médecine en plusieurs verres.* Il faut faire sur-le-champ et d'un seul coup une chose désagréable dont on ne peut se dispenser. || *Argent comptant porte médecine.* Se dit pour Refuser de faire crédit. || *Les médecins prennent médecine le jour de leurs noces.* Se dit trivialement parce que, dans le langage populaire, on appelle *médecine* la femme du médecin. || *Contre la mort il n'y a point de médecine.* || *Contre le vice est vertu médecine.*

Tard médecine est apprêtée
A maladie enracinée.

— Iconol. La Médecine est représentée sous les traits d'une femme âgée, pour exprimer que l'expérience est la base de cet art. Elle tient une figure de la Nature, objet continuel de ses observations ; et le bâton noueux sur lequel elle s'appuie indique les difficultés dont son étude est accompagnée. Le serpent, dont la peau se renouvelle, emblème de la santé, entoure ce bâton, qui repose sur les ouvrages d'Hippocrate et de Galien. Le coq, déjà consacré à Esculape, peut être pris pour le symbole de la vigilance, si convenable au médecin ; la bride et le mors, aux pieds de la figure, sont celui de la tempérance, indispensable au convalescent.

MÉDECINÉ, ÉE. part. pass. du v. Médeciner. S'empl. adjectiv. Quand nous voyons un homme mal chaussé, nous disons que ce n'est pas merveille, s'il est chaussetier. De même il nous semble que l'expérience nous offre souvent un médecin plus mal *médeciné*, un théologien moins réformé, et coutumièrement un savant moins suffisant (capable) qu'un autre. (Montaigne.)

MÉDECINER. v. a. 1re conj. (rad. *médecine*). S'empl. quelquefois fam. et signifie Donner des remèdes purgatifs. Peu usité. || Il ne se dit guère qu'en mauvaise part. Ils l'ont trop médeciné. Ils l'ont tant médeciné, qu'il en est mort.

— Prov. *Il est plus facile de médeciner que de curer.*

— SE MÉDECINER. v. pron. Se droguer. Il a la manie de se médeciner. Cette femme s'est usé le corps à force de se médeciner. Fam.

MÉDÉE. Myth. Fille d'Étès, roi de la Colchide, et d'Hécate. Elle était magicienne comme Circé, sa nièce ou sa sœur. Éprise de Jason, elle le rendit victorieux des monstres qui gardaient la toison d'or, et s'enfuit avec lui. Lorsque ce héros devint infidèle, Médée se vengea en empoisonnant le beau-père et la nouvelle femme de Jason, elle égorgea ensuite sous ses propres yeux les deux enfants qu'elle avait eus de lui.

Livrée à tes fureurs, impitoyable Amour,
Une mère à ses fils a pu ravir le jour.
Méconnais-tu ton sang dans ces chères victimes,
Implacable *Médée*? Amour, voilà tes crimes !
Si ses fils ont péri par un coup inhumain,
Dans leur flanc innocent tu conduisis sa main.
(Gresset.)

Voilà *Médée* : on voit dans ses regards
Qu'elle vient d'égorger, dans sa rage homicide,
Les enfants du héros vainqueur de la Colchide.
(Du Vayer.)

MÉDÉE. s. f. S'emploie comme titre de tragédies dont Médée fait le sujet. Le caractère de Médée, ses aventures, étaient du domaine de la poésie, et en faisaient surtout une héroïne de tragédie, témoin les *Médées* d'Euripide, de Sé- [illegible]

MÉDÉE. s. f. Minér. Pierre noire, traversée par des veines d'un jaune d'or, de laquelle suinte une liqueur de couleur de safran, et qui a le goût du vin.

— Entom. Lépidoptère d'Afrique du genre sphinx.

MÉDELIN. Géogr. Ville d'Espagne (Badajoz) ; 1,800 hab. Ruines romaines ; patrie de Fernand Cortez ; victoire des Français sur les Espagnols, 28 mars 1809.

MÉDÉOLE. s. f. (du lat. *medeola*, même signif.). Bot. Genre de plantes de la famille des asparaginées, ayant pour caractère une corolle à six divisions égales ; point de calice ; un ovaire supérieur, chargé de trois styles ; une baie trifide à trois loges ; une ou deux semences dans chaque loge. Médéole sarmenteuse. Médéole à feuilles étroites.

MÈDES. s. m. pl. Géogr. V. MÈDE.

MÉDÉSICASTE. s. m. Entom. Papillon du midi de l'Europe.

MEDESUSIUM. s. m. (mot latin). Bot. Se dit de la reine des prés.

MÉDIAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *mediarius*, fait de *medium*, milieu). Bot. Qui est placé au milieu. Embryon végétal médiaire. Cloisons médiaires. Nervures médiaires d'une feuille.

MÉDIAL, ALE. adj. (du lat. *medius*, qui est au milieu). Qui occupe le milieu.

— Hist. anc. *Hostie* ou *victime médiale.* Celle qu'on immolait à midi.

— Gramm. *Lettre médiale.* Lettre qu'on emploie dans le milieu des mots. Certaines lettres médiales diffèrent des initiales et des finales. || On dit substantiv. Une médiale. Les médiales.

MÉDIAN, ANE. adj. (du lat. *medianus*, fait de *medium*, milieu). Qui se trouve au milieu.

— Entom. *Aréoles médianes.* Celles qui résident dans les ailes des insectes entre les apicoles et les basilaires.

— Bot. *Cloisons médianes.* Se dit des cloisons valvéennes, que l'on appelle médianes quand elles tirent leur origine de la partie moyenne des valves. || *Anthère médiane.* Celle qui repose sur le filet.

— Anat. *Ligne médiane.* Ligne verticale qu'on suppose partager longitudinalement le corps en deux parties égales. Médiane basilique, céphalique. || *Veines médianes.* Veines au nombre de trois, qui sont à la superficie de l'avant-bras. || || *Nerf médian.* Se dit du nerf formé principalement par la première paire dorsale et les septième et huitième paires cervicales, auquel se joint un cordon venant des cinquième et sixième.

— Archit. *Colonnes médianes.* Colonnes qui sont au milieu d'une façade, et dont l'entre-colonnement est plus large que celui des autres. On dit aussi, Entre-colonnement médian.

— Ant. rom. *Porte médiane.* Porte principale d'une ville, celle qui conduit au centre de la ville.

— MÉDIAN. s. m. Entom. Pièce de la face des myodaires, qu'on remarque entre les faciaux et les pièces du pourtour de l'œil, un peu au-dessus des pièces latérales du péristome.

— Métrol. Monnaie d'or qui se frappe à Tremecen, ville et port des côtes de Barbarie.

— MÉDIANE. s. f. Anat. Se dit pour la veine médiane, la ligne médiane. La médiane basilique. La médiane céphalique.

MÉDIANOCHE. s. m (mot espagnol qui vient de deux mots lat., *media nox*, qui signifie milieu de la nuit, repas qui se faisait quelquefois après minuit). Repas en gras qui se faisait après minuit sonné, particulièrement dans le passage d'un jour maigre à un jour gras. Il y aura grand médianoche demain. Viendrez-vous au médianoche ? On revient à dix heures ; on trouve la comédie : minuit sonne, on fait *médianoche.* (Mme de Sév.) On servit après minuit sonné le plus grand *médianoche* du monde en viandes très-exquises. (Id.)

MÉDIANTE. s. f. (du lat. *medians*, qui est au milieu, fait de *medium*, milieu). Mus. La tierce au-dessus de la note tonique ou principale. Dans le mode majeur d'*ut*, *mi* est la médiante. Dans le mode mineur de *la*, *ut* est la médiante.

— Pl.-chant. Repos au milieu de chaque verset, qui se fait presque toujours sur la dominante du ton. La médiante est marquée par un astérisque.

— Math. Division par deux. Inusité.

MÉDIASTIN. s. m. (du lat. *mediastinus*, fait de *medium*, milieu). Bot. Cloison transversale très-mince, qui, dans les crucifères, sépare le fruit en deux parties, et sur les deux faces de laquelle les graines demeurent alternativement fixées, après l'ouverture des valves.

— Anat. Cloison membraneuse formée par l'adossement des plèvres, divisant la poitrine en deux parties, l'une à droite, l'autre à gauche. Médiastin antérieur. Médiastin postérieur. || *Mediastin du scrotum.* S'est dit quelquefois pour la cloison formée par l'adossement des deux dartos.

— Ant. rom. Esclave du dernier ordre, qui n'avait point de service spécial, et qu'on employait tour à tour aux travaux les plus urgents.

MÉDIASTIN, INE. adj. Qui appartient au médiastin. *Artères médiastines.* Branches arté- [illegible] cellulaire du médiastin. || *Veines médiastines.* Se dit de celles qui du côté droit s'ouvrent dans la veine cave supérieure et dans l'azygos, et de celles qui du côté gauche s'ouvrent dans la sous-clavière gauche.

— MÉDIASTINES. s. f. pl. Anat. Se dit pour Les artères médiastines. Les médiastines antérieures. Les médiastines postérieures.

MÉDIASTINE. s. f. Bot. Cryptogame, sorte de plantes de la famille des clavaires truffons, qui croît entre l'écorce et le bois des vieux arbres, et à laquelle sa forme réticulaire a valu le nom générique de réticule.

MÉDIASTINITE. s. f. (rad. *mediastin*). Pathol. Inflammation du mésentère.

MÉDIAT, ATE. adj. (pr. *mé-dia* ; du lat. *medias*, *tis* ; fait de *medium*, milieu). Qui n'a rapport, qui ne touche à une chose que moyennant une autre qui est entre deux. Autorité, juridiction médiate. Héritier médiat. Puissance médiate. Plus d'une fois des feudataires immédiats de l'empire d'Allemagne en étaient devenus feudataires *médiats.* (Encycl.)

— Bot. Épithète donnée à l'insertion des étamines, lorsqu'elles sont soudées à la corolle, cas dans lequel elles sont censées avoir la même insertion que cette dernière.

— Hist. *Princes médiats.* Princes qui ne tiennent point leurs fiefs directement de l'empire d'Allemagne.

MÉDIATEMENT. adv. (rad. *médiat*). D'une manière médiate. Il ne se met qu'après le verbe. Cette cause a agi médiatement, et non pas a médiatement agi. Le magnétisme animal peut guérir immédiatement les maladies des nerfs et *médiatement* les autres. (Virey.)

MÉDIATEUR, TRICE. s. (rad. *médiat*). Celui, celle qui s'entremet pour ménager un accommodement entre deux personnes, entre deux Etats, entre deux partis. Il fut choisi pour médiateur. Elle se rendit médiatrice entre les deux partis. Le roi d'Angleterre se rendit médiateur entre l'Espagne et l'Autriche. Capucin, disait Timoléon de Brissac mourant, qui t'a fait assez hardi que de t'établir *médiateur* entre Dieu et Timoléon ? (Sall.) Les deux Hotham père et fils choisirent la reine pour *médiatrice.* (Boss.) Les *médiateurs* n'ont pas supposé ce déni de justice. (J.-J. Rouss.) Après que notre grand roi, plus jaloux de sa parole et du salut de ses alliés que de ses propres intérêts, eut déclaré la guerre aux Anglais, ne fut-elle pas encore une sage et heureuse *médiatrice* ? (Boss.) Dans la nouvelle alliance que Dieu a voulu faire avec l'Eglise chrétienne, Jésus-Christ a été le *médiateur* de rédemption entre Dieu et les hommes. (***) Toutes les nations regardaient la France comme leur *médiatrice* et leur mère commune. (Volt.)

Des corps inanimés âme et *médiateur*,
Il porte à l'Eternel son hommage et le leur. (Rosset.)

— Fig. Le plus grand des médiateurs est l'équité.

. . . . . . *Médiateur !....* ce rôle
Est toujours difficile, et souvent dangereux. (***)

— Jeu. Sorte de jeu de quadrille qui ne se joue plus. On ne joue plus le médiateur.

— Hist. Ministre d'État qui, sous les empereurs de Constantinople, était chargé de toutes les affaires de l'intérieur du palais. Le médiateur ou le grand médiateur. || *Médiateur de la république helvétique.* Titre que prit Napoléon après l'acte de médiation. V. MÉDIATION.

MÉDIATEUR, TRICE. adj. Qui intervient entre deux personnes, entre deux partis, pour amener un accommodement, pour prévenir les hostilités ou ramener la paix. Puissance médiatrice. Il se peut que dans un traité on constitue à l'avance une puissance quelconque *médiatrice* pour tous les différends qui pourront s'élever à l'avenir. (Dict. polit.) Depuis le congrès de Vienne, les cinq puissances représentant tous les grands intérêts de l'Europe se sont fréquemment réunies en congrès et en conférences ; et lorsque des questions générales sont venues à surgir, elles se sont spontanément portées *médiatrices.* (Comte de G.)

MÉDIATION. s. f. (pr. *mé-di-a-ci-on* ; rad. *médiat*). Intervention bienveillante d'une troisième personne entre deux autres qui sont en contestation. Se dit surtout en politique, lorsque deux Etats sont en guerre entre eux ou seulement en contestation, et qu'une troisième puissance interpose ses bons offices pour prévenir les hostilités ou rétablir la paix. On refusa sa médiation. Il nous a offert sa médiation ; nous l'avons acceptée. Cet accommodement a été fait par la médiation d'un tel prince. On s'est servi de sa médiation. Vous avez publié que je voulais écrire l'histoire de la *médiation.* (J.-J. Rouss.)

— Astron. Moment de la culmination d'un astre.

— Partage de chaque verset d'un psaume en deux parties, la première psalmodiée ou chantée par un côté du chœur et la seconde par l'autre côté. Cette médiation est marquée par un astérisque sur la plupart des livres d'église.

— Hist. *Acte de médiation.* Acte par lequel la Suisse fut organisée le 20 février 1803 et qui la constitua en une confédération composée de dix-neuf cantons, régie par une diète nationale annuelle.

— Géom. anc. Division par deux. Ce terme n'est plus usité.

— Syn. comp. MÉDIATION. ENTREMISE. La [illegible] vaille à rapprocher l'une de l'autre des personnes divisées par des prétentions, des passions ou des sentiments opposés. L'*entremise* est l'action d'une personne qui, possédant la confiance de deux autres personnes éloignées l'une de l'autre, propose ou fait réussir entre elles quelque affaire à leur satisfaction réciproque.

MÉDIATISATION. s. f. (pr. *mé-di-ati-za-ci-on* ; rad. *médiat*). Se dit en Allemagne de l'action de réunir de petites souverainetés à des Etats plus puissants. Les exemples d'une semblable *médiatisation* ne manquaient pas dans l'histoire d'Allemagne ; car plus d'une fois des feudataires immédiats de l'Empire en étaient devenus feudataires médiats (Encycl. des gens du monde.)

MÉDIATISÉ, ÉE. part. pass. du v. Médiatiser. S'empl. adjectiv. Prince médiatisé. On eut aussi le tort de ne pas déterminer toujours d'après une rigoureuse justice les rapports des princes *médiatisés* avec leurs nouveaux souverains. (Encycl. des g. du m.)

MÉDIATISER. v. a. 1re conj. (pr. *mé-di-ati-zé* ; rad. *médiat*). Réunir de petites souverainetés à des Etats plus puissants, afin qu'elles relèvent médiatement de l'Empire. Lorsque, en 1806, l'empire d'Allemagne fut dissous, on sentit la nécessité de médiatiser cette foule de petites souverainetés qui, malgré toutes les sécularisations opérées en Souabe, en Franconie, en Bavière et sur les bords du Rhin, existaient encore sur cette terre si profondément empreinte du régime féodal. Malheureusement on ne suivit pas une règle fixe. Ainsi, tout en *médiatisant* la principauté de Furstenberg et celle de Linanges du Leiningen, qui comptaient, l'une 74,000, l'autre 83,000 habitants, on conserva des souverainetés beaucoup moindres. (Encycl. des g. du m.) || Ce mot et ses dérivés sont omis dans tous les Dictionnaires.

MÉDICAGO. s. m. (pr. *me-di-ka-gô*). Bot. Nom latin et scientifique du genre luzerne.

MÉDICAL, ALE. adj. (du lat. *medicus*, *a*, *um*, fait du gr. μῆδος, soin). Qui tient à la médecine et aux médecins. C'est là une question tout à la fois judiciaire et médicale. Le charlatanisme *médical* ne saurait manquer de succès, puisqu'il domine sur les hommes par le premier de tous les intérêts, l'amour de la vie et la crainte de la mort. (Monfalc.)

— Signif. quelquefois Propre à guérir. Les propriétés médicales d'une plante.

— *Matière médicale.* Connaissance des substances employées en médecine, et de la manière de les préparer et de les administrer. Il possède à fond la matière médicale. L'étude de la matière médicale est une branche très-importante de la médecine.

— Syn. comp. MÉDICAL. MÉDICINAL. *Médical* s'applique aux objets généraux de la science ; *médicinal*, signifie qui a des propriétés médicamenteuses. L'expression *propriétés médicales* n'est donc pas juste.

MÉDICAMENT. s. m. (du lat. *medicamentum*, même signif., fait de *medicare*, donner des remèdes, dérivé du gr. μῆδος, soin). Substance employée pour ramener à leur type naturel les propriétés vitales altérées dans le cours des maladies. Médicaments internes, externes. Médicaments doux ou bénins. Médicaments actifs ou forts. Administrer des médicaments. Il se ruine en médicaments. Ce mot, au pl., est syn. de drogues.

— *Médicament simple.* Celui que l'on emploie seul. || *Médicament composé.* Celui où l'on associe ensemble plusieurs substances médicamenteuses. || *Médicaments alimenteux.* Se dit de certaines matières qu'on a crues propres à nourrir et à guérir en même temps.

— Syn. comp. MÉDICAMENT. REMÈDE. *Médicament* se dit toute matière capable de produire dans l'anim. vivant des changements utiles ; *remède* se dit en général de tout ce qui contribue à guérir les maladies, à conserver la santé. La nature fournit ou suggère les remèdes ; la pharmacie compose, apprête les médicaments.

MÉDICAMENTAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *medicamentarius*, fait de *medicare*, donner des remèdes, dérivé du gr. μῆδος, soin). Qui traite des médicaments. Code médicamentaire.

MÉDICAMENTÉ, ÉE. part. pass. du v. Médicamenter. S'empl. adjectiv.

MÉDICAMENTER. v. a. 1re conj. (rad. *médicament*). Appliquer des médicaments aux malades, leur donner les remèdes qui leur sont nécessaires. Il serait mort s'il n'eût été bien médicamenté. Braillier prétend que les médecins devraient rechercher les médicaments nés et nourris dans le climat de la France, plutôt que de *médicamenter* leurs malades avec des remèdes étrangers et bizarres, dont ils ignorent la nature et les effets. || On dit aussi, Médicamenter un cheval, un chien, une vache.

— Au fig. et par plaisanterie, dans le sens de, Traiter une affaire épineuse. Mon Dieu ! laissez-moi *médicamenter* cette affaire. (Mol.)

— SE MÉDICAMENTER. v. pron. Prendre des remèdes, des médicaments. Il n'aime pas à se médicamenter. Cette malade imaginaire s'est tant *médicamentée*, qu'il en est résulté pour elle une belle et bonne maladie qu'elle n'avait point, et dont elle est morte. (***)

MÉDICAMENTEUX, EUSE. adj. (rad. *médicament*). Qui a la vertu d'un médicament, qui est susceptible de former des médicaments. Le lait est un aliment médicamenteux. [illegible] je suis forcé d'en faire l'aveu, les anciens sont encore nos maîtres en fait des propriétés *médicamenteuses* et nutritives des plantes. (Fodéré.)

MÉDICASTRE. s. m. (du lat. *medicare*, soulager, fait de μῆδος, soin). Se dit, par dénigrement, d'un mauvais médecin, d'un médecin inexpérimenté. Inus.

MÉDICATION. s. f. (du lat. *medicatio*, même signif. fait du v. *medicari*, soulager, dérivé du gr. μῆδος, soin, traitement). Thérap. Effet produit par l'action des médicaments après leur administration. Modification des propriétés vitales. Médications externes. Médications internes.

— Système, mode de traitement d'une maladie.

MÉDICATEUR, TRICE. adj. qui a rapport à la médication ; qui peut opérer un changement dans l'organisation. Le corps, sous l'empire de la maladie, par le seul fait de la coordination qui existe entre toutes ses lois et ses parties, doit tendre sans cesse à revenir à l'état de santé. Ce retour est la guérison. L'impulsion par laquelle l'organisme opère ce retour salutaire, a reçu le nom de *forces médicatrices*, ou d'*action de la nature*, ou seulement de *nature*. (Naud.) Les forces *médicatrices*, que sont-elles en réalité, sinon cette même action de toute l'économie qui marche au secours de celles de ses parties qui sont lésées ? (Id.) Ce mot est omis dans tous les Dictionnaires.

MÉDICIEN, ENNE. adj. (rad. *Médicis*). Beaux-arts. Qui appartient aux Médicis, à leur influence ; qui se rapporte au temps des Médicis. || SIÈCLE MÉDICÉEN. Le seizième siècle. On dit plus souvent, Siècle des Médicis.

MÉDICÉO-LAURENTIN, INE. adj. Hist. Qui appartient à Laurent de Médicis. || *Bibliothèque médicéo-laurentine*. Bibliothèque célèbre, fondée à Florence par Laurent de Médicis. Le mot *médicéo-laurentin* n'est usité que dans cette acception.

MÉDICINAL, ALE. adj. (du lat. *medicatus*, qui est propre à guérir, fait de *medicor*, donner des remèdes). Thérap. Qui sert de remède ; qui est doué de la faculté d'agir sur nos organes, de changer leur disposition actuelle ; qui est employé en médecine pour combattre des causes morbifiques. Herbes médicinales. Plante médicinale. Potion médicinale. Eau médicinale. L'importance des secours moraux, dans la thérapeutique, est si grande, que les anciens regardaient la morale, la philosophie et l'éloquence, comme des instruments *médicinaux*. (Monfalc.) Toujours composés des mêmes principes, les minéraux ne varient pas ; leur force *médicinale* est fixe comme leur matériel. (Barb.) Les productions *médicinales* doivent subir diverses préparations avant d'être administrées. (Id.) Il est des préparations qui tendent à réprimer l'excès d'activité des ingrédients *médicinaux*. (Id.) Les médicaments sont formés d'une ou de plusieurs substances naturelles ; mais tous les corps végétaux, animaux et minéraux, ne sont pas également propres à devenir des composés *médicinaux*. (Id.) || C'est à tort, comme on le voit, que Laveaux et l'Académie prétendent que ce mot n'a point de pluriel au masculin.

MÉDICINIER. s. m. (rad. *médecine*). Bot. Genre d'arbrisseau de l'Amérique méridionale, famille des euphorbiacées, dont les semences contiennent un acide nommé jatrophique, et donnent une huile semblable à l'huile de croton tiglion. Le médicinier a reçu le nom qu'il porte des propriétés plus que purgatives de ses graines. Médicinier glanduleux. Médicinier cathartique. Médicinier brûlant. Médicinier sauvage. || *Médicinier acuminé*. Celui qui est de la plus belle espèce, et dont les fleurs sont d'un rouge écarlate brillant, qui paraissent encore plus belles par le vert foncé des feuilles sur lesquelles elles se détachent avec élégance.

MÉDICIS. Famille célèbre de Florence, dont la généalogie n'est bien constatée que depuis Philippe de Médicis, établi à Fiorano en 1220. Secouru par les Guelfes contre les Gibelins, celui-ci fut amené en triomphe à Florence, où ses descendants parvinrent aux premières charges de la république. || JEAN Ier DE MÉDICIS. Né en 1360, élu gonfalonier en 1421 ; mort en 1429. || COSME Ier DE MÉDICIS. Fils de Jean, et surnommé *le Père de la patrie* et *l'Ancien*, né à Florence en 1389 ; élu gonfalonier en 1434 ; mort en 1464. || PIERRE Ier DE MÉDICIS. Fils de Cosme Ier ; élu gonfalonier en 1460 ; mort en 1472. || LAURENT Ier DE MÉDICIS. Surnommé *le Grand* et *le Père des lettres*, fils de Pierre Ier ; naquit en 1448, et succéda à son père dans la charge de gonfalonier ; mort en 1492. Conspiration des Pazzi, qui furent mis à mort. || PIERRE II DE MÉDICIS. Fils et successeur de Laurent Ier ; se fit détester par son orgueil et chasser de la république ; il se noya en 1503, au passage du Garigliano, où il combattait avec les Français contre les Espagnols. || ALEXANDRE DE MÉDICIS. Fils de Laurent II, duc d'Urbin, fut imposé aux Florentins par Charles-Quint comme duc de Florence ; il gouverna en tyran et fut assassiné en 1537 par Lorenzino de Médicis, fils de Laurent III et petit-fils de Pierre-François. || JEAN II DE MÉDICIS. Fils de Jean et petit-fils d'un autre Jean, fils de Pierre-François ; il fut surnommé *Invincible* à cause de sa valeur ; blessé à Governolo (Mantouan) d'une arquebuse, il mourut en [illegible] ses soldats s'étant habillés en noir pour montrer leur douleur, on les a nommés *bandes noires*. || COSME DE MÉDICIS. Second du nom et le premier duc de ce nom ; né en 1519, fils de Jean de Médicis aux *bandes noires* ; élu duc de Florence en 1537, après l'assassinat d'Alexandre de Médicis ; élevé à la dignité de grand-duc de Toscane en 1569 ; mort en 1574. || FRANÇOIS-MARIE DE MÉDICIS. Né en 1541 ; succéda à Cosme son père en 1574 ; mort en 1587 sans enfants mâles. || FERDINAND Ier DE MÉDICIS. Frère du précédent, lui succéda en 1587 ; il maria sa nièce, Marie de Médicis, fille de François et de Jeanne d'Autriche, au roi Henri IV ; mort le 7 février 1609, pleuré de ses sujets. || COSME II DE MÉDICIS. Fils du précédent, lui succéda et mourut le 28 février 1621. || FERDINAND II DE MÉDICIS. Fils aîné de Cosme II ; né en 1611, succéda à son père dans le grand duché de Toscane ; mort en 1665 universellement regretté. || COSME III DE MÉDICIS. Succéda à son père ; marié, après la paix des Pyrénées, à Marguerite-Louise d'Orléans, il fut toute sa vie en désaccord avec sa femme ; mort en 1723. || JEAN-GASTON DE MÉDICIS. Né en 1671 ; second fils de Cosme III ; succéda en 1723 à son père sur le trône grand-ducal ; mort en 1737. Avec lui finit le dernier rejeton mâle des Médicis ; avec la princesse Anne, sœur de ce prince, finit la maison de Médicis. || CATHERINE DE MÉDICIS. Fille de Laurent de Médicis, duc d'Urbin, et de Madeleine de Latour, comtesse de Boulogne ; épousa en 1533 le duc d'Orléans, second fils de François Ier (Henri II) ; elle se rendit maîtresse du gouvernement sous Charles IX, et organisa le massacre de la St-Barthélemi ; morte en 1589. || MARIE DE MÉDICIS. Fille du grand duc François Ier et de Jeanne d'Autriche ; mariée en 1601 à Henri IV, roi de France ; régente après le meurtre de Henri IV ; exilée à Blois ; morte de chagrin à Cologne en 1642 ; elle fit bâtir le palais du Luxembourg. || LORENZINO MÉDICIS. Homme enthousiaste et d'un caractère sombre, passionné pour la liberté ; voulut la rétablir dans sa patrie, et tua Alexandre de Médicis, tyran de Florence. || HIPPOLYTE DE MÉDICIS. Né à Urbin en 1511, fils naturel de Julien de Médicis ; cardinal en 1529 ; défendit les côtes de l'Italie contre Barberousse ; conspira contre Paul III, qui lui préféra Alexandre comme souverain de Florence ; mort empoisonné en 1535. || PIERRE DE MÉDICIS. Né à Florence en 1586 ; peintre d'histoire estimé pour la pureté de son dessin, son coloris et son expression naturelle.

MÉDICOMANE. s. des 2 g. (ét., V. MÉDICOMANIE). Didact. Celui, celle qui a la manie de médicamenter, de faire de la médecine.

— adjectiv. Cette femme est vraiment médicomane.

MÉDICOMANIE. s. f. (du lat. *medicatio*, médication, et du gr. μανία, fureur, folie). Didact. Habitude de se mêler de médecine, sans avoir fait les études nécessaires.

MÉDICUSIE. s. f. Bot. Genre de plantes appartenant à l'ordre des synanthérées, à la tribu naturelle des lactucées, ayant pour caractères la calathide incouronnée, fissiflore, le péricline ovoïde, le clinanthe nu, les fruits arqués en dedans, l'aigrette composée de squamellules filiformes barbées. Médicusie âpre.

MÉDIE. Géogr. anc. Contrée d'Asie, bornée au N. par la mer Caspienne et l'Arménie, à l'O. par l'Assyrie, au S. par la Susiane et la Perse, à l'E. par l'Hyrcanie et le pays des Parthes. La Médie était une des satrapies de l'empire perse. La capitale était Ecbatane, aujourd'hui l'Irac-Adjémi. Arbacès en fut le premier roi, 759 av. J.-C., enfin après bien des vicissitudes, Cyrus, roi de Perse, hérita de la Médie qu'il réunit au royaume des Perses, 560 av. J.-C.

— *Pierres de Médie*. Sc. occ. Pierres magiques, auxquelles on attribuait, entre autres vertus merveilleuses, la propriété de guérir de la goutte et de la cécité.

MÉDIÉTÉ ou **MÉDIÉTÉTÉ.** s. f. (du lat. *medium*, milieu). Géom. anc. Rapport imaginé par les anciens géomètres. || Nom que l'on donnait à la proportion arithmétique ou géométrique, dans laquelle il se trouve une moyenne proportionnelle. 9 : 3 :: 3 : 1, forme une médiété. Inusité.

MÉDIFIXE. adj. des 2 g. (ét. lat., *medium*, milieu ; *figo*, je fixe). Bot. Qui est fixé au filet par la partie moyenne. Anthère médifixe, comme dans le lis.

MÉDIFOURCHE. s. f. (ét. lat., *medium*, milieu ; *furca*, fourche). Entom. Prolongement vertical, branches de l'endosternum des insectes, servant de point d'attache aux muscles moteurs de l'aile.

MÉDIMNE. s. m. (du gr. μέδιμνος, même signif.). T. d'antiq. Mesure grecque, pour les choses sèches, qui contenait six boisseaux romains, et qui valait près de quatre de nos boisseaux ou cinquante et un litres soixante-dix-neuf centilitres.

— Métrol. anc. Principale mesure de capacité pour les grains en usage chez les Grecs.

MÉDIN ou **MÉDINI.** Métrol. anc. Monnaie d'Égypte, dont cent vingt font un sequin-mahaboub. Le médin vaut environ 5 centimes.

— Trente-troisième partie de la piastre d'Alexandrie. || A Constantinople, Monnaie d'argent de la valeur de 8 aspres

MÉDINA-DE-RIO-SÉCO. Géogr. Ville d'Es[illegible]lid. Cette ville fut surnommée India-Chica (petite Inde), à cause du commerce considérable qui s'y faisait au XVIIe siècle. Le maréchal Bessières y remporta une victoire sur les Espagnols, en 1808.

MÉDINA (J.-B.) Né à Bruxelles en 1660, peintre distingué, vécut et travailla en Angleterre. Ses travaux ont été estimés fort peu inférieurs à ceux de Rubens ; mort en 1711.

MÉDINE. (en ar. *Medinah-al-Nabi* ; littéral. *ville du prophète*). Géogr. Ville d'Arabie, dans l'Hedjaz, fameuse comme ayant été le refuge et la première possession de Mahomet, et comme étant le lieu de sa sépulture. Les pèlerins y vont visiter son tombeau. Popul., 8,000 h. Autrefois Iatrep, Iatrepa.

MÉDIOCRE. adj. des 2 g. (du lat. *mediocris*, même signif., fait de *medius*, qui est au milieu). Qui est entre le grand et le petit, entre le bon et le mauvais. Une somme médiocre. Un cheval de médiocre taille. Du vin médiocre. Cela n'est que médiocre. Une fortune médiocre. Une médiocre fortune. Une beauté médiocre. Une médiocre beauté. Le pays est d'une très-*médiocre* étendue. (Barth.) Une portée d'esprit fort *médiocre*. (La Bruy.) Il n'y a rien qui se soutienne plus longtemps qu'une *médiocre* fortune ; il n'y a rien dont on voie mieux la fin que d'une grande fortune. (Id.) Vous pouvez lui insinuer un peu de dégoût pour la vie *médiocre* qu'elle mènerait à Paris. (Volt.)

— *Homme médiocre*. Homme de peu d'esprit, de peu de capacité, relativement à la place qu'il occupe, aux prétentions qu'il annonce. Les gens médiocres sont ordinairement satisfaits d'eux-mêmes. L'homme *médiocre* est rarement généreux ; il n'est jamais plus insolent que lorsqu'il tient dans son antichambre un homme d'un mérite supérieur. (La Bruy.) Les enfants étourdis, bruyants, légers, ne deviennent guère que des gens *médiocres*. (Le roi Stanislas.) Tout est médiocre dans l'homme *médiocre*. (Mlle de Somery.) Il n'y a aucun écrivain *médiocre* qui n'ait de l'esprit, et qui par là ne mérite quelque éloge. (Volt.)

— Avec l'adv. *bien*, il signifie Au-dessous du médiocre. C'est un esprit bien médiocre. Il a fait une fortune bien médiocre. Ma douleur serait bien *médiocre*, si je pouvais la dépeindre. (Sévig.)

— MÉDIOCRE. s. m. Ce qui est médiocre. Le médiocre est insupportable dans la poésie et la peinture. Les grands, les petits et les *médiocres* vivent également assujétis aux mêmes nécessités naturelles. (Boss.) Les vers, le vin et les melons sont trois choses qui supportent difficilement le *médiocre*. (***)

Dans l'art dangereux de rimer ou d'écrire,
Il n'est point de degrés du *médiocre* au pire. (Boil.)

MÉDIOCREMENT. adv. (pr. *mé-di-o-kre-man* ; rad. *médiocre*) D'une façon médiocre. Il est médiocrement riche, médiocrement savant. Cela n'est que médiocrement bien. C'est avoir fait un grand pas dans la finesse, que de faire penser de soi que l'on n'est que *médiocrement* fin. (La Bruy.) A coup sûr ce livre ne plaira *médiocrement* à personne. (J.-J. Rouss.)

— Se construit quelquefois avec la préposition *de*. Cette femme a médiocrement d'esprit.

MÉDIOCRITÉ. s. f. (du lat. *mediocritas* ; fait de *medium*, milieu). Qualité de ce qui est médiocre. La médiocrité de ses ressources, de son revenu.

— État de fortune qui tient de l'opulence et de la pauvreté. La médiocrité de sa fortune. Vivre dans la médiocrité. Tous les biens, toutes les joies des sens consistent dans la santé, la paix et le nécessaire : la *médiocrité* possède ce nécessaire ; elle maintient la santé par la tempérance soumise à ses lois, et la paix est sa compagne inséparable. (Pope.) Trop souvent, pour vouloir sortir de sa *médiocrité*, on tombe dans la misère. (***) Son extérieur n'était point négligé, quoiqu'il se ressentît de la *médiocrité* de sa fortune. (Barth.)

— Mor. Juste milieu. La médiocrité est compagne du repos. La médiocrité satisfait les désirs du sage. Une heureuse *médiocrité* est le plus sûr asile de la générosité et de l'honneur. (Pope.) J'aime une heureuse *médiocrité* qui est au-dessus du mépris et au-dessous de l'envie. (St-Évrem.)

Loin de moi la richesse ainsi que la misère,
Riche, on est dur, injuste, insensible et colère ;
Pauvre, il faut endurer ou l'opprobre ou la faim,
O *médiocrité* ! reçois-moi dans ton sein ! (***)

— Se dit de ce qui a rapport à l'esprit, abstraction faite de la fortune. On ne fait pas aujourd'hui dix pas sans être environné d'hommes, de journaux, de livres, de pièces d'une médiocrité désespérante. La médiocrité en poésie est rebutante. Les talents les plus utiles à l'État, selon le langage de l'homme jaloux, ne sont qu'une ambition démesurée qui ne cache qu'un grand fonds de *médiocrité* et d'insuffisance. (***) Une des plus grandes preuves de *médiocrité*, c'est de ne pas savoir reconnaître la supériorité là où elle se trouve. (Say.) Les grands talents attirent la haine, comme le fer attire la rouille, la seule *médiocrité* n'a pas d'ennemi. (D'Alemb.) Rien ne prouve plus la *médiocrité* que les petits mystères à l'oreille, les conversations dans une embrasure de fenêtre, les nouvelles de gazette qu'on donne pour des lettres qu'on a reçues, la discrétion sur les petites choses, la petite finesse et les cachotteries. (Pr. de Ligne.) Le goût de l'extraordinaire est le [illegible] *médiocrité* de l'esprit est de toujours compter. (La Bruy.)

— Néol. Par une figure applicable à tous les mots de cette espèce, figure dont on fait d'ailleurs un grand abus, il se dit d'un personnage médiocre sous le rapport des talents et de l'esprit. C'est une médiocrité. Nous sommes inondés de médiocrités. Le champ le plus fertile en prétention, c'est la *médiocrité*. (S. Dub.)

— Boileau dit en parlant de la jalousie : C'est un vice qui suit la *médiocrité*.

— *Il faut garder la médiocrité en toutes choses*. C'est-à-dire, il faut garder en tout un juste milieu. Il vieillit en ce sens, et l'on dit maintenant : *Il faut garder en toute chose un juste milieu*.

MÉDIO-DORSAL, ALE. adj. (du lat. *medium*, milieu ; *dorsum*, dos). Conchyl. Qui est placé au milieu de la longueur du bord supérieur d'une valve de coquille. Crochet médio-dorsal.

— Anat. Qui est situé dans le milieu du dos.

MÉDIO-JURASSIQUE. adj. des 2 g. (ét. lat. *medius*, qui est au milieu ; *jus*, sédiment, crasse qui reste au fond d'un liquide). Géol. Qui comprend les terrains oolithiques intermédiaires. Terrains médio-jurassiques.

MEDIOLANUM. Géogr. anc. V. MILAN.

MÉDIOMATRICES. s. m. pl. Géogr. anc. Peuple de la première Belgique, sur la Moselle, dont la capitale s'appelait Mediomatrices, auj., Metz.

MÉDIONNER. v. a. 1re conj. (du lat. *medius*, qui est au milieu). Techn. Prendre le milieu, ou un terme moyen.

— Maçonn. Compenser, comme lorsque dans des toisés de crépi et d'enduit, on compte trois, quatre ou cinq toises pour une toise de construction.

MÉDIOXIME. adj. des 2 g. (pr. *mé-di-ok-cime* ; du lat. *medius*, qui est au milieu). Myth. rom. Se dit des Divinités aériennes tenant le milieu entre celles de la terre et celles du ciel.

MÉDIPECTORAL, ALE. adj. (ét. lat., *medium*, milieu ; *pectus*, poitrine). Entom. Qui se fixe à la médipoitrine. Ailes inférieures médipectorales.

MÉDIPOITRINE. s. f. (ét. lat., *medium*, milieu ; et du fr. *poitrine*). Entom. Partie inférieure du second segment du thorax des insectes.

MÉDIPONTIN. s. m. (ét. lat., *medius*, qui est au milieu ; *pons*, pont). Mar. Pont de cordes. || Câble de pressoir.

MÉDIQUE. adj. des 2 g. (rad. *Mède*). Hist. anc. Qui appartient à la Médie ou aux Mèdes, et même aux Perses, que l'on appelait quelquefois Mèdes.

— *Guerres médiques*. Guerres que les Perses firent aux Grecs dans le Ve siècle av. J.-C., et qui sont au nombre de trois.

— Ant. gr. *Robe médique*. Robe des anciens Perses. Ce costume, qui était semblable au cafetan des Perses modernes, accordé, dans certains cas, comme distinction honorifique, était porté par certains officiers, à la cour des anciens rois de Perse.

— *Déesse médique*. Statue de Némésis placée dans un bourg de l'Attique : on l'avait taillée dans un bloc de marbre apporté par Xerxès.

— Ant. rom. *Herbe médique*. Nom que les anciens donnaient à une herbe qui croissait en abondance dans les pâturages voisins de Nysa, et qui paraît être le trèfle.

MÉDIRE. v. n. 4e conj. irrég. (ét. fr., *mé*, pour *mal*, et *dire*). *Je médis, tu médis, il médit, nous médisons, vous médisez, ils médisent. Je médisais. Je médis. Je médirai. Médis. Que je médise. Que je médisse. Médisant. Médit.* Mal parler de quelqu'un sans nécessité, en dire du mal par malignité ou légèreté. Médire de son prochain. Médire de tout le monde. Il ne suffit pas de ne jamais *médire* des autres, il faut n'entendre qu'à regret le mal qu'on en dit, et oublier même, s'il se peut, qu'on en puisse dire. (***) La moitié du monde prend plaisir à *médire*, et l'autre moitié à croire les médisances. (***) Les femmes aiment mieux qu'on *médise* de leur vertu, que de leur esprit ou de leur beauté. (Fonten.) Puisque nous ne pouvons parvenir à la grandeur, vengeons-nous à en *médire* (Mont.) Toujours *médire* des autres, c'est *médire* de soi. (***)

— Absol. Celui qui *médit* hautement est semblable à un chien qui aboie et qui mord. (La Roch.) C'est un méchant métier que celui de *médire*. (Boil.)

Ce sont propos oisifs, chansons et fariboles :
Bien souvent le prochain en a sa bonne part,
Et l'on y sait *médire* et du tiers et du quart. (Molière.)

— Fig. Il y a des louanges qui *médisent*. (La Rochef.)

— Prov. *Il n'y a personne sur qui on ne médise*.

— S'employait subst. autrefois. Quant à moi, je foule aux pieds ton *médire* indiscret. (Nic. Pasquier.) Nos pères faisaient volontiers des noms des infinitifs.

MÉDISANCE. s. f. (rad. *médire*). Discours au désavantage de quelqu'un, tenu par imprudence ou par malignité. La médisance est très-commune dans la société. Cette femme se permet fréquemment la médisance. La médisance se nourrit du contact fréquent des individus entre [illegible] combien elle avait d'aversion pour les discours empoisonnés de la *médisance* ! (Boss.) Elle savait de quel poids est non-seulement la moindre parole, mais le silence même des princes, et combien la *médisance* se donne d'empire quand elle a osé seulement paraître en leur auguste présence. (Id.) Ni sa bouche ni ses oreilles n'ont jamais été ouvertes à la *médisance*. (Id.) La *médisance* est la comédie des dévots. (***) Il n'y a point, en général, de vertus plus pures que celles qui ont essuyé les traits les plus aigus de la *médisance*, comme nous voyons que les meilleurs fruits sont ceux que les oiseaux ont béquetés. (Shenstone.) La *médisance* est une petitesse dans l'esprit ou une noirceur dans le cœur ; elle doit toujours sa naissance à la jalousie, à l'envie, à l'avarice, ou à quelque autre passion ; elle est la preuve de l'ignorance et de la malice. (Duclos.) On répète les *médisances*, en citant leur auteur pour s'en donner le plaisir sans danger. (Volt.) La *médisance* est

comme un torrent qui contracte toujours l'odeur des canaux par où il passe. (***). La haine impuissante se soulage par la *médisance.* (***). Je ne suis point étonné qu'on s'entretienne à Paris plus volontiers de *médisance*, de calomnie, de vers satiriques, que d'un ouvrage utile. (Volt.) || Dans une acception plus large. Mal inquiet qui trouble la société, qui jette la dissension dans les cités, qui désunit les amitiés les plus étroites, qui est la source des haines et des vengeances, qui remplit tous les lieux où elle entre de désordre et de confusion ; partant ennemie de la paix, de la douceur et de la politesse. Non, non, la *médisance* y va plus doucement. (Boil.)

— Signif. quelquefois les gens médisants. Faire taire la médisance. La médisance ne l'a point épargné.

— *C'est une pure médisance.* Se dit d'une imputation avancée sans preuve.

— Syn. comp. MÉDISANCE. DÉTRACTION. DIFFAMATION. DÉNIGREMENT. V. DÉNIGREMENT.

MÉDISANT. part. prés. inv. du v. Médire. Qui médit. Des gens médisant de leurs voisins.

MÉDISANT, ANTE. adj. Qui est disposé à médire, qui a l'habitude de médire. C'est un homme bien médisant. Langue, personne médisante. Des gens médisants. On est d'ordinaire plus *médisant* par vanité que par malice. (La Rochef.)

La *médisante* Envie est assise auprès d'elle,
Vieux spectre féminin, décrépite pucelle,
Avec un air dévot déchirant son prochain,
Et chansonnant les gens, l'Évangile à la main.
(VOLTAIRE.)

Le monde est *médisant*, vain, léger, envieux,
Le fuir est très-bien fait, le servir encor mieux. (ID.)

Là le Grec né moqueur, par mille jeux plaisants,
Distilla le venin de ses traits *médisants.* (BOIL.)

— Prov. et fig. *L'histoire médisante dit telle chose.* Pour dire que des personnes médisantes répandent telle et telle chose.

MÉDISANT, ANTE. s. Celui, celle qui a l'habitude de médire. Vous êtes un médisant. Il ne faut pas croire les médisants. Le *médisant* secret est un serpent qui mord sans faire de bruit. (La Rochef.) On ne craint d'ordinaire les *médisants* que parce qu'on aime les flatteurs. (***) Les *médisants* sont comme les tigres, on les craint même lorsqu'ils se jouent. (***) Le *médisant* n'est guère plus coupable que l'écoutant. (***) Elle mit, selon le conseil du sage, une haie d'épines autour de ses oreilles pour arrêter et pour piquer les *médisants.* (Fléch.) Le *médisant* parasite n'ouvre la bouche qu'aux dépens d'autrui. (De Bassomp.) De ces *médisants* l'engeance tout entière. (Boil.)

MÉDISTERNUM. s. m. (du lat. *medium*, milieu, et du gr. στέρνον, le sternum). Entom. Milieu de la partie inférieure du second segment du thorax des insectes.

MÉDIT. part. pass. invar. du v. Médir. Il ne s'emploie qu'avec l'auxiliaire *avoir*. J'ai médit. Elle a médit. Nous avons médit, etc.

MÉDITATEURS. s. m. pl. (rad. *méditer*). Philosophes pratiques du commencement du XIXe siècle, qui avaient adopté le costume oriental, et qui réduisaient à une pe[illegible] [illegible]tée la jouissance du beau dans le[illegible] et dans les arts.

MÉDITATIF, IVE. adj. (rad. *méditer*). Qui est porté à la méditation. C'est un esprit méditatif. La vie méditative ne convient qu'aux anges ; l'homme doit agir. Cet homme, aussi actif qu'intelligent, aussi *méditatif* que laborieux. (Volt.) || S'emploie aussi substant. Les méditatifs en matière de dévotion. Les méditatifs sont ordinairement distraits. Il n'y a que l'homme machine ou le méditatif qui puisse supporter la solitude.

— Gramm. *Verbe méditatif.* Se dit de certains verbes latins en *urire*, qui expriment, non point l'action elle-même, mais une tendance à l'action. *Parturire*, éprouver les douleurs de l'enfantement ; *amaturire*, se mettre à aimer, sont des verbes méditatifs.

— Syn comp. MÉDITATIF. PENSEUR PENSIF. RÊVEUR. V. RÊVEUR.

MÉDITATION. s. f. (pr. *mé-di-ta-ci-on* ; rad. *méditer*). Opération que fait l'esprit lorsqu'il veut approfondir un sujet, ou qu'il s'applique fortement à la recherche de quelque vérité. La méditation porte sur des sujets élevés et importants, et ne se dit guère que des grands travaux de l'esprit. Après une profonde méditation sur ce sujet. La méditation de la mort. La *méditation* est la compagne inséparable de l'étude ; elles habitent la même demeure. (***) S'élever

mysteres. (Fléch.) C'est ici une effusion de mon cœur, plutôt qu'un ouvrage et une *méditation* de mon esprit. (Id.) J'ai trouvé qu'il y a dans la *méditation* des pensées honnêtes une sorte de bien-être que les méchants n'ont jamais connu, c'est celui de se plaire avec soi-même. (J.-J. Rouss.) Tous deux, un livre à la main, paraissaient ensevelis dans une *méditation* profonde. (Barth.)

— Signifie, en termes de dévotion, Oraison mentale, c'est-à-dire, Action de se recueillir pour se remplir des mystères et des vérités de la religion. Les religieux font la méditation. Entrer en méditation. L'heure de la méditation. Longue méditation. Elle passait la plus grande partie de son temps dans la *méditation*, etc (Boss.) C'est le fruit des *méditations* que vous avez vues. (Id.)

La *Méditation*, assise et recueillie,
Couve tous les trésors renfermés dans son sein,
Et son front taciturne est penché sur sa main.
Elle ne quitte point ce solitaire asile ;
Le regard incliné, la paupière immobile,
D'un invisible objet que poursuit son ardeur,
Son œil semble de loin percer la profondeur.
(THOMAS.)

— Se dit de certains écrits composés sur quelques sujets de dévotion ou de philosophie. Les Méditations de Descartes. Les Méditations de sainte Thérèse. Lisez ses *Méditations* toutes pleines de lumière et de grâce. (Boss.)

— Syn. comp. MÉDITATION. CONTENTION. APPLICATION. V. APPLICATION.

MÉDITÉ, ÉE. part. pass. du v. Méditer. S'empl. adject. Entreprise longtemps méditée. Au milieu de cette vie simple et occupée, le Paradis, si longtemps *médité*, s'achevait promptement. (Villemain.)

MÉDITER. v. a. 1re conj. (du lat. *meditari*, même signif.). Considérer attentivement dans son esprit, l'occuper de l'examen d'une pensée, réfléchir, chercher à approfondir. Méditer les règles de l'éloquence. Méditer une vérité. Méditer profondément une matière. Cela n'empêche pas qu'à la sourdine, les gens qui veulent s'instruire ne lisent des ouvrages qu'il faut *méditer*. (Volt.) Des essaims innombrables s'agitent à la surface de la terre : leur murmure continuel n'est pas sans délices pour le philosophe *méditant* dans les bois. (Deleuze.) Enfin, ayant triomphé de la cupidité, *méditant* un des plus nobles desseins qu'ait jamais conçu le cœur de l'homme. (Chateaub.) Souvent quand la beauté *méditant* des conquêtes. (Delille.)

Pauvre, libre, content, sans soins, sans embarras,
Il vivait dans les bois, seul, *méditant* sans cesse.
(FLORIAN.)

Suspendez vos travaux, impatients d'éclore,
Méditez-les longtemps, *méditez*-les encore. (DELILLE.)

Immobile, il (Caton) entend la tempête qui gronde ;
Il tient, en *méditant* l'éternité profonde,
Un poignard d'une main et de l'autre Platon. (ID.)

—Projeter, se proposer. Méditer un plan, une entreprise, un projet. Méditer la ruine de quelqu'un. Cet homme est las du monde, il médite sa retraite. Il lui peint vivement l'horreur des attentats qu'il a commis, et qu'il *médite* encore. (Barth.) Ils *méditent* une vengeance éclatante. (Id.) Pendant qu'il rassemble de nouvelles forces, et *médite* de nouveaux carnages. (Boss.) Lorsque le souverain est ambitieux et *médite* des entreprises injustes. (Mass.) Que ceux qui cherchent à m'ôter la vie soient couverts de honte ; que ceux qui *méditent* le mal contre moi soient repoussés et confondus. (La Harpe.) Orcan qui *méditait* ce cruel stratagème. (Rac.)

— S'empl. absol. Ce philosophe passa sa vie à méditer. Méditons à la vue de cet autel. Ce n'est guère que dans la retraite qu'on peut *méditer* à son aise. (Volt.) Lire un peu et *méditer* beaucoup, voilà ce qui conduit à la connaissance de soi-même et des autres. (***)

Certes, plus je *médite*, et moins je me figure
Que vous m'osiez compter pour votre créature.
RACINE.

— *Méditer sur.* Penser attentivement à..... Méditer sur une question, sur une difficulté, sur un livre. Je me suis extrêmement divertie à *méditer* sur les caprices de l'amour. (Mme de Sévigné.) || L'usage prescrit de dire, Méditer sur Dieu, sur l'âme, sur le monde, sur l'éternité, sur le flux et le reflux de la mer, et non pas, Méditer Dieu, l'âme, etc. || On dit pareillement, Méditer sur les propriétés médicinale d'une plante, sur le caractère d'un homme, et non pas, Méditer les propriétés, le caractère d'un d'un homme.

— *Méditer de.* Méditer de bâtir. Méditer de reprendre un procès suspendu. Méditer de réparer une faute. Il médite de se retirer du monde. Il y a longtemps que je *médite* de vous écrire. (Volt.)

— *Méditer qui, quel.* Je méditais qui je choisirais pour médecin, quel remède serait propre à mon mal.

— *Méditer à qui, à quoi, à quel.* Méditer à qui on confiera un dépôt, à quoi il faudra borner ses demandes, à quel tribunal on aura recours.

— *Méditer comment.* Méditer comment on entrera en négociation, comment on évitera un danger, comment on se débarrassera d'un importun.

— *Méditer où.* Méditer où l'on ira, où l'on s'arrêtera.

— *Méditer par où.* Méditer par où on attaquera la place, par où on fera retraite, par où on commencera.

— *Méditer si.* Méditer si l'on continuera d'écrire, si l'on préférera le silence. Méditer si l'on partira ou si l'on restera.

—Dans le langage de la chaire, Méditer s'emploie sans préposition. *Méditer les années éternelles.* Considérer d'avance les récompenses et les peines d'une vie à venir. Le mystère de Jésus-Christ qu'il avait si bien *médité.* (Boss.) || *Méditer la loi de Dieu.* Remplir son esprit des maximes, des vérités semées dans l'Évangile, s'occuper continuellement de la loi que Dieu nous a donnée. Or, quiconque a *médité* l'Évangile, doit convenir que ses préceptes divins ont précisément ce caractère triste et tendre. (Chateaub.) Ministre de la parole de Dieu, l'avons-nous lue, l'avons-nous *méditée* si souvent ? (Fléch.)

— Par extension, Méditer un auteur. Quand on a *médité* Réaumur, Spallanzani ; quand on a connu la sagesse de leurs précautions, la finesse de leurs ressources, l'élégance de leurs expériences, on se rend propre à étudier la nature. (Senebier.)

— Absol. Faire une méditation pieuse. Les religieux, les séminaristes ont des heures réglées pour méditer en commun.

— SE MÉDITER. v. pron. Être médité. Plus l'homme se médite lui-même, plus il s'étonne. Les innovations ne sauraient trop se *méditer ;* c'est une graine inconnue qui peut produire le bien comme le mal. (***)

— s. m. Autrefois, Action de méditer ; la méditation. Le *méditer* est une puissante étude et pleine, à qui sait se tâter et employer vigoureusement. (Mont.)

— Syn. comp. MÉDITER. PRÉMÉDITER. *Méditer* un discours, c'est appliquer sa pensée à trouver ce qu'on doit dire. On *prémédite* un discours, quand on craint de ne pouvoir l'improviser et de rester court au moment de parler.

MÉDITERRANÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *medium*, milieu ; *terra*, terre). Géogr. Qui est au milieu des terres. Les villes, les provinces méditerranées. La mer Méditerranée.

MÉDITERRANÉE. s. f. Géogr. Nom collectif de toutes les mers qui, ne faisant pas partie d'un océan, communiquent avec un de ces grands amas d'eau salée par un ou plusieurs détroits, comme la Mediterranée proprement dite, la Baltique, la mer Rouge. La Méditerranée est entre l'Europe, l'Afrique et l'Asie, et communique avec l'Océan par le détroit de Gibraltar. Naviguer sur la Méditerranée. Les îles, les ports de la Méditerranée.

— Fig. Qui pourrait découvrir cette *méditerranée* de montagnes, chargées d'îles toutes variées dans leurs formes et dans leurs caractères. (Ch. Nodier.)

MÉDITERRANÉEN, ENNE. adj. (rad. *Méditerranée*). Qui appartient à la Méditerranée.

— Didact. *Région méditerranéenne.* Une des divisions du globe chez les botanistes.

— Ichthyol. Qui vit dans la Méditerranée. Poissons méditerranéens.

MÉDITRINALES. s. f. pl. (rad. *Méditrine*). Ant. lat. Fêtes romaines célébrées en l'honneur de Méditrine, et qui avaient lieu à l'époque de l'année où l'on goûtait le vin nouveau, regardé comme très-bon pour la santé.

MÉDITRINE. (du lat. *mederi* ; fait du gr. μῆδος, traitement). Myth. lat. Divinité qui présidait aux médicaments et aux guérisons.

MÉDITULLIUM (mot lat.) Anat. Diploé ou substance spongieuse des os.

MÉDIUM. s. m. (pr. *mé-di-omm* : mot lat. qui signif. proprement, *milieu*). Moyen d'accommodement, tempérament propre à concilier des prétentions opposées. Chercher, trouver un médium dans une affaire. Il est familier.

— Fig. Dans tout le reste de ses ouvrages, la nature ne rassemble que des *médium* harmoniques. (B. de St-P.)

— Mus. Se dit des sons de la voix qui tiennent le milieu entre le grave et l'aigu. La voix de ce chanteur a un beau médium, elle donne les sons les mieux nourris, et remplit agréablement l'oreille.

— Bot. Sorte de plante astringente des anciens, qui croît dans les lieux pierreux et ombragés, et dont la tige, haute de trois coudées, porte des fleurs purpurines grandes et rondes. Les botanistes modernes ne sont pas bien d'accord sur l'application de ce nom.

— T. d'école. Argument qu'on propose contre une thèse.

MÉDIUS. adj. m. (pr. *mé-di-uss*). Anat. Se dit du doigt du milieu, situé entre l'indicateur et l'annulaire. || S'empl. substantiv. Le médius.

MÉDIUSCULE. adj. des 2 g. (diminut. de *medius*, qui est au milieu). Typogr. Se dit des lettres qui tiennent le milieu entre les grandes lettres (majuscules) et les petites (minuscules) Lettre médiuscule. Caractère médiuscule.

— S'emploie plutôt comme subst. fém. Une médiuscule. Des médiuscules. Les médiuscules servent dans le discours à faire ressortir des phrases ou des mots auxquels on veut donner plus de force qu'aux phrases ou qu'aux mots que le besoin a fait composer en italique, qu'on y soit déterminé par le motif de fixer davantage l'attention du lecteur, ou simplement par la valeur relative du sens des mots, comme, par exemple, dans les indications de source par lesquelles on termine ordinairement des citations quelconques. Très-souvent aussi les médiuscules ser-

et à figurer les titres courants, les interlocuteurs, etc. Ce mot est omis dans tous les dictionnaires.

MÉDIVALVE. adj. des 2 g. (ét. lat., *medium*, milieu ; *valva*, valve). Bot. Qui est fixé le long de la ligne médiane des valves du fruit. Placentaire médivalve.

MÉDIX-TUTIQUE. s. m. Ant. lat. V. MEDDIX.

MÉDO-BACTRIENNE, IENNE. adj. Hist. Qui appartient aux Mèdes et aux Bactriens. Empire médo-bactrien.

MÉDOC. (pr. *Mé-dok*). Géogr. Ancien petit pays de France, compris aujourd'hui dans le département de la Gironde. Lesparre en était la ville principale. Le Médoc est encore renommé pour ses vins.

— s. m. Vin renommé. Une bouteille de Médoc. Un verre de Médoc.

—Sorte de caillou brillant qui se trouve sous la forme de cailloux roulés et d'une figure ovale, dans le pays de Médoc. On fait des bijoux avec des cailloux de Médoc. Des boucles de Médoc.

MÉDOIS, OISE. adj. et s. (rad. *Mède*). Géogr. Qui concerne les Mèdes. Nom que d'anciens géographes ont donné aux Mèdes.

MÉDON, surnommé le *Boiteux*. Fils de Codrus, dernier roi d'Athènes, élu premier archonte, 1070 av. J.-C.

MÉDONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Médonner.

MÉDONNER. v. a. et n. 1re conj. (ét. fr., *mé* pour *mal*, et *donner*). Mal donner. S'emploie principalement au jeu de cartes. Battez les cartes, refaites, vous avez médonné.

MÉDONTIDE. s. m. Hist. Descendant de Médon, fils de Codrus et premier archonte d'Athènes. Les Médontides occupèrent pendant près de trois siècles la dignité d'archonte perpétuel.

MÉDO-PERSE. adj. des 2 g. Hist. anc. Qui se rapporte à la fois aux Mèdes et aux Perses, qui appartient à l'empire des Perses et des Mèdes réunis. Époque médo-perse.

— Ethnogr. *Race ou famille médo-perse.* Nom générique par lequel on désigne les diverses peuplades de l'Iran.

— Hist. anc. Qui est en usage chez les Mèdes et chez les Perses. Coiffure médo-perse. Costume médo-perse.

MÉDO-PERSIQUE. adj. des 2 g. Hist. anc. V. MÉDO-PERSE.

MÉDOQUIN, INE. adj. et s. (rad. *Médoc*). Géogr. Qui appartient au Médoc ou à ses habitants. || Habitant du Médoc.

MÉDRASCHIM. s. m. Nom que les Juifs donnent aux interprétations allégoriques de l'Écriture sainte.

MÉDRÈSE. s. f. V. MÉDRESSÉ.

MÉDRESSÉ. s. f. Hist. or. Espèce d'académie, chez les Turcs, ou collége que les sultans font bâtir à côté de leurs djamis ou principales mosquées.

MÉDULE. s. des 2 g. Géogr. anc. Peuple de la deuxième Aquitaine, au N. des Bituriges vibisques, dans le pays de Médoc. || Peuple des Alpes graïennes au S. des Centrons. Le nom de ce dernier peuple s'écrit aussi Médulle.

MÉDULLAIRE. adj. des 2 g. (rad. *medulla*, moelle). Anat. Qui a rapport à la moelle ou qui en a la nature. Organe médullaire. Membrane médullaire. La texture de la membrane médullaire est peu connue. Substance médullaire du cerveau.

— *Huile médullaire.* Se dit de la partie la plus subtile de la moelle des os.

— *Système médullaire.* Se dit de celui qui occupe le tissu celluleux des extrémités des os longs, et l'intérieur des os plats et des os courts. || Se dit aussi de celui qui ne se trouve que dans le canal central des os longs.

— *Artères médullaires.* Rameaux nourriciers qui pénètrent dans l'intérieur des os.

— Bot. *Canal médullaire.* Cavité cylindrique et pleine de moelle qui occupe le centre de la tige des plantes dicotylédones || *Étui médullaire.* Rangée de fibres ligneuses intérieures qui entourent immédiatement la moelle. || *Prolongements* ou *rayons médullaires.* Lames verticales, de nature assez analogue à la moelle, qui partent de cet organe en tous sens, se dirigent vers la circonférence de la tige, et sont visibles, sous la forme de rayons, sur la coupe transversale du tronc d'un arbre.

— MÉDULLAIRE. s. f. Se dit pour Artère médullaire, membrane médullaire. || *Médullaire du tibia.* S'est dit de la branche que la poplitée fournit à cet os, et qui est la nutricière du tibia.

MÉDULLE. s. f. (du lat. *medulla*, moelle). Bot Moelle des végétaux ligneux. Médulle centrale. Médulle corticale. Médule interne. Médule externe.

MÉDULLEUX, EUSE. adj. (rad. *médulle*). Bot. Qui est rempli de moelle. Tige médulleuse.

MÉDULLINE. s. f. (rad. *médulle*). Chim. Moelle des végétaux, particulièrement celle du sureau et de l'hélianthe. La subérine qui se tire du liége et la *médulline* de la moelle ont beaucoup d'analogie avec la lignine. (De Cand.)

MÉDUSAIRE. adj. des 2 g. (rad. *méduse*). Zooph. Qui ressemble à une méduse. || MÉDU-

mollasses, comprenant celles qui ont une forme régulière, bien circulaire, avec un orifice simple, arrondi, médian, entouré ou non d'appendices de forme variable, dont la réunion constitue un pédoncule commun.

MÉDUSANE. s. f. (rad. *méduse*). Bot. Arbre de la Cochinchine, dont le fruit est une capsule ovale, à trois lobes et à trois valves, couverte de longs filets velus, flexueux, renfermant des semences dans une seule loge.

MÉDUSE. Myth. Une des trois Gorgones, et la seule qui fût mortelle. Ayant osé disputer à Minerve le prix de la beauté, cette déesse fit des cheveux de Méduse autant de serpents, et donna à ses yeux la vertu de changer en pierre tous ceux qu'elle regardait. Persée lui coupa la tête, qui depuis fut gravée avec ses serpents sur la redoutable égide de Minerve.

— Fig. La vue de l'infortune fait sur la plupart des hommes l'effet de la tête de *Méduse;* à son aspect leurs cœurs se changent en rochers. (Helvétius.) Le philosophisme est la tête de *Méduse*, qui change tout en rochers. (***)

— Prov. *C'est la tête de Méduse.* Se dit d'un objet qui étonne et interdit.

MÉDUSE. s. f. Zooph. Groupe de zoophytes constituant presque à lui seul la première division des acalèphes. Il renferme des animaux marins dont le corps, semblable à une masse de gelée, est phosphorique pendant la nuit, et cause souvent à celui qui le touche des démangeaisons et des inflammations érysipélateuses.

— Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, polypétales, famille de la monadelphie pentandrie, ayant pour caractère essentiel un calice persistant à cinq folioles, cinq pétales, cinq filaments réunis en tube à la base; les anthères pendantes, un ovaire supérieur, un style, un stigmate simple, une capsule hérissée à trois valves, six semences. Méduse hérissée.

— Entom. Papillon d'Europe.

— MÉDUSES. s. f. pl. Zooph. Famille de la classe des cyclozoaires, qui a pour type le genre méduse.

MÉDUSÉEN, ENNE. adj. (rad. *Méduse*). Myth. Qui appartient à Méduse

MÉDUSER. v. a. 1re conj. (rad. *méduse*). Néol. Ne s'emploie qu'au fig. et a le sens de Pétrifier, frapper d'étonnement. Cette expression, tant soit peu précieuse, n'a pu guère passer que dans la conversation, et n'est plus de mode.

MÉDUSIDÉ, ÉE. adj. (du lat. *medusa*, méduse; et du gr. εἶδος, ressemblance). Zooph. Qui ressemble à une méduse. || MÉDUSIDÉES. s. f. pl. Famille d'acalèphes ayant pour type le genre méduse.

MÉDUSINÉ, ÉE. adj. Zooph. V. MÉDUSAIRE. || MÉDUSINÉES. s. f. pl. Ordre de la classe des protozoaires, ayant le genre méduse pour type.

MÉDUSULE. s. f. (rad. *méduse*). Bot. Champignon solide, globuleux, stipité, ayant des conceptacles externes filiformes, flexibles, et qui se résolvent en eau. L'espèce qui constitue ce genre est voisin du genre dematium et des autres genres faits à ses dépens. || Genre de lichens.

MÉE. s. f. ou **MAIE.** s. m. (pr. *mé*). Techn. Outil pour mélanger la calamine et le charbon en poudre.

MÉEL (Jean). Peintre allemand connu en France sous le nom de *Miel*, né en 1599, mort à Turin en 1664; a excellé dans les tableaux de chevalet.

MEERSCHAUM. s. m. (pr. *mé-erss-chôm;* mot allem. fait de *meer*, mer, et de *schaum*, écume; littéral. *écume de mer*). Se dit, en Allemagne, de l'écume salée de l'eau de la mer qui s'attache aux plantes marines et qui s'y dessèche.

— Minér. Blanc jaunâtre, opaque, tendre, gras au toucher, dont les Tartares se servent pour laver leur linge, et dont les Turcs font des pipes à fumer le tabac.

MÉES (Les). Géogr. Ch.-l. de cant., arrond. de Digne (Basses-Alpes); 2,100 hab.

MÉESIE. s. f. ou **MÉESIA.** s. m. (pr. *mé-é-zi*). Bot. Genre de plantes de la famille des mousses, ayant les cils du péristome interne réunis par une membrane réticulée.

MEETING. s. m. (pr. *mi-tin-gue*, mot anglais). Polit. Réunion populaire dont le but est de délibérer et de discuter sur un sujet politique ou sur toute question importante qui intéresse la nation. Un *meeting* est un mode de consulter le peuple et de saisir l'esprit public sur une mesure constitutionnelle. (Raym.) De nombreux *meetings* précèdent ordinairement les élections en Angleterre. (Id.)

MÉFAIRE. v. n. 4e conj. (ét. fr., *mé* pour *mal*, et *faire*). Jurispr. Nuire, faire tort, faire préjudice, faire mal, faire une action contraire au bon ordre et aux lois. Il est vieux.

MÉFAIT. s. m. (rad. *méfaire*). Jurispr. Action contraire au bon ordre et aux lois. Cette expression a vieilli et n'est plus admise qu'au palais et dans le style comique ou critique. Il a été puni pour ses méfaits. De ses *méfaits* je veux savoir le fil. (Volt.)

Du fabuliste adroit l'obligeante malice
Transporte aux grands enfants un pareil artifice,
Et charge devant eux de leurs propres *méfaits*
L'innocent animal, hélas! qui n'en peut mais.
(Chaussard.)

[illegible] en ne peut se fier. Il s'en plaignait presque tous les jours à la Rancune, en qui il avait une grande confiance, quoique ce fût le plus *méfiable* de tous les hommes. (Scarron.) Inusité.

MÉFIANCE. s. f. (rad. *méfier*). Soupçon en mal, défaut de confiance, action du méfiant, crainte habituelle d'être trompé. Une grande méfiance. Une méfiance extrême, injurieuse. La méfiance enfante souvent la calomnie. La méfiance mutuelle des fripons est un avis aux honnêtes gens. La méfiance nuit souvent quand elle est portée trop loin. Dans les affaires de ce monde, ce n'est pas la foi qui nous sauve, ce n'est que la *méfiance*. (***) On est souvent trompé par la confiance, mais on se trompe soi-même par la *méfiance*. (De Ligne.)

— Prov. *Méfiance est mère de sûreté.*

— Syn. comp. MÉFIANCE. DÉFIANCE. La *méfiance* est une crainte habituelle d'être trompé; la *défiance* est un doute sur les bonnes qualités des hommes ou des choses.

MÉFIANT (SE). part. prés. invar. du v. Se méfier. Qui se méfie. Le roi et la reine se *méfiant* d'une femme attachée à M. le dauphin, et dont le service finissait le 20 juin, voulurent attendre ce jour. (Dulaure.)

MÉFIANT, ANTE. adj. (rad. *méfier*). Qui se méfie, soupçonneux. Homme, caractère méfiant. Etre, devenir méfiant. C'est un esprit méfiant. C'est une personne méfiante.

— Pris substantiv. Le méfiant n'a point d'amis. Méfiez-vous des *méfiants*. (De Livry.) Le *méfiant* est souvent dupé par sa méfiance. (***) Le *méfiant* déconcerte les fripons et les repousse. (B. de St-P.)

— Syn. comp. MÉFIANT. DÉFIANT. Le *méfiant* juge les hommes par lui-même et les craint. Le *défiant* en pense mal et en attend peu.

MÉFIER (SE). v. pron. 1re conj. (ét. fr., *mé* pour *mal*, et *se fier*) *Je me méfie, nous nous méfions, vous vous méfiez. Je me méfiais, nous nous méfiions, vous vous méfiiez*, etc. Soupçonner en mal, se méfier que tel malheur arrivera.

— Se défier de quelqu'un; ne pas se fier à quelqu'un. Il se méfie de moi. Il se méfie de tout le monde. C'est un homme dont il faut se méfier. Je me méfie de ses caresses, de ses protestations. Il ne faut pas tant se méfier des autres que se défier de soi-même.

— Ne pas se fier aux apparences, et se dit des choses. Ils se sont méfiés, elles se sont méfiées de leur expérience. Après de longues infortunes on méconnait le bonheur lorsqu'il se présente, ou l'on s'en méfie. Faut-il donc bannir de la physique toutes les hypothèses? non, sans doute; mais il y aurait peu de sagesse à les adopter sans choix, et on doit se *méfier* surtout des plus ingénieuses. (Condill.) Après s'être *méfié* les gens on se *méfie* des choses, après s'être *méfié* des autres on se *méfie* de soi, et l'on n'est plus bon à rien. (De Ligne.)

— v. récipr. Se méfier l'un de l'autre. Les plus tendres amants se méfient l'un de l'autre.

— Syn. comp. SE MÉFIER. SE DÉFIER. *Se méfier* indique une disposition passagère et qui pourra cesser. *Se défier* marque une disposition habituelle et constante. On se *méfie* d'un homme qui n'est pas franc; on se *défie* d'un traître.

MÉGABRONTÈS. Temps hér. Guerrier de Cyzique, tué par Hercule dans l'expédition des Argonautes.

MÉGABYSE. s. m. Ant. gr. Se disait autrefois de certains prêtres de Diane, à Ephèse, qui étaient eunuques.

MÉGABYSE. Un des sept satrapes qui conspirèrent contre le mage usurpateur Smerdis, et à qui Darius, après son expédition contre les Scythes, donna le commandement de l'armée qu'il laissait en Europe. Il fut père du célèbre Zopyre. || Petit-fils du précédent; commanda les armées perses en Grèce; fut battu en 450 dans la Cilicie par Cimon. Il avait épousé Amytys, fille de Xerxès.

— Satrape rebelle qui défit deux grandes armées qu'Artaxerxès envoya contre lui; mort 447 ans av. J.-C.

MÉGACARPÉE. s. f. (ét. gr., μέγας, grand; καρπός, fruit). Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, de la famille des crucifères, ayant un calice à quatre folioles, quatre pétales entiers, six étamines tétradynames sans dents, point de style, un stigmate sessile, un silicule sessile. Mégacarpée laciniée.

MÉGACÉPHALE. adj. des 2 g. (ét. gr., μέγας, grand; κεφαλή, tête). Qui a une grosse tête.

— Bot. Qui a les fleurs réunies en grosses boules.

MÉGACÉPHALE. s. f. Entom. Genre d'insectes coléoptères de la section des pentamères, famille des carnassiers, ayant le corps bombé, la tête forte et ronde, et ressemblant beaucoup aux cicindèles. Le mégacéphale à quatre taches, long de neuf lignes, d'un vert doré, a les mandibules, les antennes, les palpes fauves.

MÉGACÈRE. adj. des 2 g. (ét. gr., μέγας, grand; κέρας, corne). Zool. Qui a de grandes cornes.

MÉGACHILE. s. f. (ét. gr., μέγας, grand; χεῖλος, lèvre). Entom. Genre d'insectes hyménoptères, de la section des porte-aiguillons, famille des mellifères, ayant la tête forte, épaisse, les yeux ovalaires, les mandibules triangulaires, les antennes courtes, le corselet arrondi et [illegible] plaques de feuilles.

MÉGACLÈS. Archonte annuel l'an 600 av. J.-C. pendant l'administration duquel éclata la conjuration de Cylon. Les conjurés s'étant réfugiés dans le temple de Minerve, Mégaclès les en fit sortir par ruse, et les fit ensuite massacrer.

— Tyran de Sicyone. Forcé de céder à Pisistrate la souveraine puissance, il se ligua avec lui et lui donna sa fille en mariage.

MÉGADÈRE. s. m. (ét. gr., μέγας, grand; δέρη, cou). Zool. Genre de chauve-souris d'Afrique et des Indes.

— Entom. Genre d'insectes coléoptères.

MÉGADERME. s. m. (ét. gr., μέγας, grand; δέρμα, peau). Mamm. Mammifère de la famille des vespertilionides, très-remarquable en ce qu'il présente au-dessus des narines un développement singulier de la peau; est privé d'incisives supérieures, a les canines fortes et crochues, les oreilles très-grandes et réunies sur le devant de la tête, trois crêtes nasales, point de queue, les lèvres velues et sans tubercules. Mégaderme lyre. Mégaderme feuille. Mégaderme trèfle. Mégaderme spasme.

MÉGADOMESTIQUE. s. m. (pr. *mé-gha-do-mèce-ti-ke;* ét. gr., μέγας, grand; δομαῖος, attaché à la maison; fait de δόμος, maison). Hist. Titre du grand domestique, officier de la cour de Constantinople sous les empereurs d'Orient, depuis Isaac Comnène. Ce titre répondait à celui de grand sénéchal en France.

MÉGA-ÉLECTROMÈTRE. s. m. (ét. gr., μέγας, grand; ἤλεκτρον, ambre jaune; μέτρον, mesure). Phys. Instrument propre à faire connaître et mesurer des quantités considérables d'électricité.

MÉGAGNATHE. s. m. (ét. gr., μέγας, grand; γνάθος, joue, mâchoire). Entom. Genre d'insectes coléoptères.

MÉGAHÉTÉRIARQUE. s. m. (ét. gr., μέγας, grand; ἕτερος, différent; ἀρχός, commandant). Hist. Nom d'un grand officier de la cour de Constantinople, qui commandait en chef les troupes étrangères de la garde de l'empereur.

MÉGALANTHE. adj. des 2 g. (ét. gr., μέγας, grand; ἄνθος, fleur). Bot. Qui a des fleurs grandes ou amples.

MÉGALANTHROPOGÉNÉSIE. s. f. (ét. gr., μέγας, grand; ἄνθρωπος, homme; γένεσις, génération). Art prétendu de procréer de beaux enfants, des enfants de génie, des grands hommes. Cette acception est ridicule; mais on conçoit que l'amour des époux et leurs conditions d'organisation puissent influer sur les produits du mariage. || Traité sur cet art.

MÉGALARTE. (ét. gr., μέγας, grand; ἄρτος, pain). Myth. gr. Celui qui, avec Mégalomaze, apprit aux hommes à convertir le blé en farine et la farine en pain.

— adj. f. Surnom de Cérès, à Scolos, en Béotie.

MÉGALARTIES. s. f. pl. (rad. *Mégalarte*). Ant. gr. Fêtes célébrées en l'honneur de Cérès.

MÉGALASCLÉPIADES ou **MÉGALASCLÉPIES.** s. f. pl. (ét. gr., μέγας, grand; ἀσκληπιεῖα, fêtes d'Esculape). Ant. gr. Fêtes célébrées à Epidaure en l'honneur d'Esculape.

MÉGALÉ, ÉE. adj. (littéral. *la grande;* ét. gr., μεγάλη, grande fém. de μέγας, grand). Myth. gr. Un des surnoms grecs de Junon et de Cybèle.

MÉGALÉSIEN, ENNE. adj. (rad. *mégalésies*). Ant. rom. Qui a rapport aux Mégalésies.

— *Jeux mégalésiens.* Jeux qui se célébraient à la fête appelée Mégalésie et qui furent institués en l'honneur de Cybèle, vers le temps de la seconde guerre punique.

MÉGALÉSIES. s. f. pl. (du gr. μεγάλη, grande). Ant. rom. Fêtes romaines en l'honneur de Cybèle, appelée la grande déesse.

MÉGALÉSIUM. s. m. (mot latin fait du gr. μέγας, grand). Ant. rom. Temple de Cérès.

MÉGALOCARPE. adj. des 2 g. (ét. gr., μέγας, grand; καρπός, fruit). Qui a de gros fruits. || Se dit d'une espèce de plante dont le calice n'est pas gibbeux à sa base et dont le stigmate et la silicule ont une large bordure. Biscutelle mégalocarpe.

MÉGALOCÈTE. s. m. (ét. gr., μέγας, grand; κῆτος, baleine). Pathol. Augmentation de volume du ventre.

MÉGALOCHIRE. adj. des 2 g. (ét. gr., μέγας, grand; χείρ, main). Hist. nat. Qui a de grandes mains ou de grands tentacules.

MÉGALODONTE. s. m. (ét. gr., μέγας, grand; ὀδούς, dent). Entom. Genre d'insectes hyménoptères, de la famille des uropristes, voisins des tenthrèdes, avec lesquelles les deux espèces qu'il renferme ont été rangées.

— Conchyl. Genre de coquilles.

MÉGALOGONE. adj. des 2 g. (ét. gr., μέγας, grand; γωνία, angle). Minér. Qui a les faces à angles très-obtus.

MÉGALOGRAPHE. s. m. Celui qui dessine les objets en grand.

MÉGALOGRAPHIE. s. f. (ét. gr., μέγας, grand; γράφω, je peins). B.-arts. Art, chez les anciens, de dessiner, de peindre en grand, de traiter par la peinture les sujets grands et élevés, tels que les batailles, les amours des dieux [illegible]

MÉGALOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. (rad. [illegible] galographie.

MÉGALOMAZE. adj. des 2 g. (ét. gr., μέγας, grand; μᾶζα, gâteau). Myth. gr. Epithète de Cérès. V. MÉGALARTE.

MÉGALOMÈTRE. adj. des 2 g. (ét. gr., μέγας, grand; μετρέω, mesurer). Bot. Dont le calice fort développé est divisé en un grand nombre de parties.

MÉGALONYX. s. m. (ét. gr., μέγας, grand; ὄνυξ, ongle). Mamm. Genre de mammifères fossiles, découvert, en 1796, à la profondeur de deux ou trois pieds, dans une caverne du comté de Green-Briar, dans l'ouest de la Virginie, et qui doit être rapporté au genre mégathère.

— Ornith. Genre d'oiseaux de la famille des mégapodes, ayant le bec plus court que la tête, droit, conique, robuste; les ongles très-longs, très-forts et très-peu recourbés. Mégalonyx roux.

MÉGALOPE. s. f. (ét. gr., μέγας, grand; πούς, pied). Crust. Genre de crustacés de l'ordre des décapodes, famille des macroures, tribu des galathines, ayant la carapace large, courte et un peu déprimée; les antennes extérieures sétacées, et formées d'articles allongés. Mégalope rhomboïdale. Mégalope armée. Mégalope mutique.

— Entom. Genre d'insectes coléoptères, de la section des tétramères, famille des eupodes, ne comprenant que deux espèces, qui ont été rapportées de l'Amérique méridionale.

— Ichthyol. Genre de poissons des Indes, de la famille des gymnopomes, ayant l'ouverture de la bouche médiocre, la nageoire dorsale unique, le ventre caréné, dentelé, presque droit, la nageoire anale libre, les yeux très-grands, les écailles cornées. Mégalope filament. Mégalope cailleu-tassart. Mégalope nasique.

MÉGALOPHONIE. s. f. (ét. gr., μέγας, grand; φωνή, son, voix). Pathol. Augmentation de la voix. || Vociférations des malades.

MÉGALOPHRYDE. s. m. (ét. gr., μέγας, grand; ὀφρύς, sourcil.) Erpét. Genre de reptiles batraciens.

MÉGALOPIDE. adj. des 2 g. (ét. gr., μέγας, grand; πούς, pied; εἶδος, ressemblance). Qui ressemble à la mégalope. || MÉGALOPIDES. s. f. pl. Se dit d'une famille de crustacés décapodes macroures, qui a pour type le genre mégalope.

MÉGALOPIDÉ, ÉE. adj. Hist. nat. Syn. de Mégalopide.

MÉGALOPOLIS ou **MÉGALÉPOLIS.** (ét. gr., μέγας, grand; πόλις, ville). Géogr. anc. Ville et capitale de l'Arcadie, vers le S., sur l'Hélisson, bâtie, vers l'an 370 av. J.-C., par le conseil d'Epaminondas. Cléomène, roi des Spartiates, la fit piller et incendier par ses troupes, l'an 232 av. J.-C. Elle joua, dans la ligue achéenne, un grand rôle sous Philopœmen, dont elle était la patrie. Aujourd'hui Sinano.

MÉGALOPOLITAIN, AINE. adj. et s. (rad. *Mégalopolis*). Géogr. Qui appartient à Mégalopolis. || Habitant de Mégalopolis.

MÉGALOPORE. adj. des 2 g. (ét. gr., μέγας, grand; πόρος, pore). Hist. nat. Qui a de très-grands pores.

MÉGALOPTÈRE. adj. des 2 g. (ét. gr., μέγας, grand; πτερόν, aile). Entom. Qui a de grandes ailes. || MÉGALOPTÈRES. s. m. pl. Tribu de la famille des névroptères planipennes, comprenant ceux de ces insectes qui ont de grandes ailes couchées horizontalement ou en toit.

MÉGALORHIZE. adj. des 2 g. (ét. gr., μέγας, grand; ῥίζα, racine). Bot. Qui a de grandes et grosses racines.

MÉGALOSAURE. s. m. (ét. gr., μέγας, grand; σαῦρα, lézard). Erpét. Grande espèce de reptiles fossiles, découverte à Stonesfield, près d'Oxford, en Angleterre. Cuvier pense que c'était un animal marin, grand comme la baleine, et très-vorace.

MÉGALOSPERME. adj. des 2 g. (ét. gr., μέγας, grand; σπέρμα, graine). Bot. Qui a de gros fruits.

MÉGALOSPLANCHNIE. s. f. (pr. *mé-ga-loss-plan-kni*, ét. gr., μέγας, grand; σπλάγχνον, viscère). Pathol. Se disait des tumeurs qui occupent un des viscères abdominaux, et qui sont étrangères à la grossesse.

MÉGALOSPLÉNIE. s. f. (ét. gr., μέγας, grand; σπλήν, rate). Pathol. Gonflement de la rate sans dureté.

MÉGALOTE. adj. des 2 g. (ét. gr., μέγας, grand; οὖς, oreille). Zool. Qui a de grandes oreilles. Chica mégalote.

MÉGALOTE. s. m. Mamm. Mammifère d'Afrique placé dans le genre chien.

MÉGALOTROCHE. s. m. (ét. gr., μέγας, grand; τροχός, roue). Infus. Genre d'infusoires rotifères, servant de type à la tribu des mégalotrochés.

MÉGALOTROCHÉ, ÉE. adj. Infus. Qui ressemble au mégalotroche. || MÉGALOTROCHÉS. s. m. pl. Tribu de la classe des infusoires rotifères, qui a pour type le genre mégalotroche.

MÉGALURE. s. m. (ét. gr., μέγας, grand; οὐρά, queue). Ornith. Genre d'oiseaux.

MÉGAMÈDE. Temps hér. Fille d'Arnéus, épouse de Thespius et mère des cinquante Thespiades.

MÉGAMÈTRE. s. m. (ét. gr., μέγας, grand; μέτρον, mesure). Métrol. Instrument propre à [illegible]

— Astron. Instrument propre à mesurer les distances entre les astres. || Instrument propre à déterminer les longitudes en mer.

MÉGANÉRÉIDE, ÉE. adj. (ét. gr., μέγας, grand; νηρεΐδες, néréides). Annél. Se dit des grandes espèces de néréides. || MÉGANÉRÉIDÉES. s. f. pl. Groupe de néréides multidentées, comprenant les plus grandes espèces.

MÉGANTHE. adj. des 2 g. (ét. gr., μέγας, grand; ἄνθος, fleur). Bot. Qui a de grandes fleurs.

MÉGANYCTÈRE. adj. des 2 g. (ét. gr., μέγας, grand; νυκτερίς, chauve-souris). Mamm. Qui ressemble aux plus grandes chauves-souris connues. || MÉGANYCTÈRES. s. m. pl. Famille de l'ordre des mammifères cheiroptères, comprenant les plus grandes chauves-souris connues.

MÉGAPODE. s. m. (ét. gr., μέγας, grand;

ποῦς, pied). Ornith. Genre d'oiseaux ayant le bec grêle, faible, droit, un peu comprimé, les jambes écussonnées, assez élevées, les ongles très-forts, très-longs, les ailes médiocres, la queue petite, dépassant à peine les ailes. Mégapode Duperrey. Mégapode Freycinet. Mégapode La Pérouse.

MÉGAPTÉRYGIEN, IENNE. adj. (ét. gr., μέγας, grand ; πτέρυξ, nageoire). Zool. Qui a de grandes nageoires. || MÉGAPTÉRYGIENS. s. m. pl. Ordre de la classe des ptéropodes, comprenant ceux de ces animaux qui ont de grandes nageoires.

MÉGARDE. s. f. (ét. fr., *mé*, pour *male*, mauvaise ; et *garde*). Faute d'attention, faute de prendre garde. || S'empl. adv. et n'est usité qu'avec *par*. Il a brisé ce verre par mégarde. Il lui est arrivé par mégarde de blesser son ami.

— S'est employé comme subst. masc.

Un cousin vient exprès épouser sa cousine ;
Mais par mégarde un soir ce cousin l'assassine.
Par mégarde ! .. Il est bon... Mais il faut avouer
Que c'est par un *mégarde* à se faire rouer.
(POISSON.)

MÉGARE. Myth. Fille de Créon, roi de Thèbes, et femme d'Hercule, qui la tua dans un accès de fureur. || MÉGARE. Myth. Fils de Jupiter et d'une nymphe sithnide, se sauva du déluge de Deucalion en atteignant à la nage le sommet d'une haute montagne. Il était guidé par les cris d'une bande de grues, d'où ce mont s'appela *Géranien*, du gr. γέρανος, grue.

MÉGARE. Géogr. Ville de la Grèce, capitale de la Mégaride, située près du golfe Saronique, fondée vers l'an 1131 av. J.-C., n'offre plus aujourd'hui qu'un monceau de ruines. Elle avait 12,000 âmes. Euclide et Stilphon y fondèrent l'école philosophique mégarienne. || MÉGARE L'HYBLÉENNE. Ville voisine du mont Hybla, dans la Sicile orientale, avait été fondée par une colonie de Mégariens, 728 ans av. J C. Détruite de fond en comble par Gélon, roi de Syracuse, elle se releva ; mais ayant voulu, l'an 214 av. J.-C., résister aux Romains, elle fut prise et pillée. Deux siècles après elle n'existait plus. || Ville d'Epire, vers le sud, dans la Molosside. || Ville de Thessalie, au nord, sur les confins de la Macédoine. || Ville d'Illyrie. || Ville de Syrie, au nord, sur les confins de la Cilicie. || On appelait aussi de ce nom un quartier de Carthage.

MÉGARE. s. m. (du gr. μέγαρον, temple, étable). Ant. gr. Se dit en général d'un grand temple. || Se dit particulièrement d'un endroit où l'on immolait les porcs pendant les Thesmophories.

— Foss. Pierre remplie de coquilles fossiles. Pierre de Mégare.

MÉGARÉEN, ÉENNE, ou MÉGARIEN, IENNE. adj. et s. (rad. *Mégare*). Géogr. Qui appartient à Mégare. || Habitant de Mégare. A la bataille de Salamine, vingt vaisseaux de la Mégaride concoururent à la défense de la Grèce, et trois mille Mégaréens combattirent à Platée dans l'armée de Pausanias.

MÉGARIDE. Géogr. anc. Petit pays de la Grèce propre, qui séparait les Etats d'Athènes de ceux de Corinthe, et s'étendait du golfe Saronique à la mer des Alcyons. Mégare en était la capitale.

MÉGARIEN. adj. m. (rad. *Mégare*). S'est dit dans l'antiquité des zoïles et des médisants.

— Antiq. *Ris mégarien*. Ris moqueur ; ris sardonique ; ris des zoïles, des médisants.

— Prov. *Larmes mégariennes* ou *des Mégariens*. Fausses larmes. Ce proverbe venait de ce que le territoire de Mégare était très-fertile en ognons.

MÉGARIME ou **MÉGARIMA.** s. f. Conchyl. Espèce de térébratules dont les valves sont presque égales, lisses, arrondies, transversales, sans auricules, l'ouverture arrondie.

MÉGARIQUE. adj. des 2 g. (rad. *Mégare*). Géogr. Qui appartient à la ville de Mégare ou à ses habitants.

— Philos. Qui appartient à une école de philosophie fondée à Mégare par Euclide, vers l'an 400 av. J.-C. Ecole mégarique.

— Se dit aussi d'une secte de médecins.

MÉGARON. s. m. (du gr. μέγαρον, maison, temple). Ant. gr. Appartement souterrain que l'on construisait un des jours des Thesmophories et dans lequel, après avoir immolé des porcs, on déposait les objets sacrés du culte mystérieux de Cérès.

MÉGASCLÉPIADES. s. f. pl. Antiq. V. MÉGALASCLÉPIADES.

MÉGASCOPE. s. m. (ét. gr., μέγας, grand ; σκοπέω, j'observe). Phys. Instrument qui fait voir les objets en grand, et avec beaucoup de précision.

MÉGASTACHYE. s. f. (pr. *mé-ga-ss-ta-kie* ; ét. gr., μέγας, grand ; στάχυς, épi). Bot. Genre de plantes graminées monocotylédones, à fleurs plumacées, de la famille des graminées, ayant des fleurs disposées en une panicule rameuse, les épillets composés de fleurs imbriquées sur deux rangs, la valve inférieure de la corolle échancrée à son sommet, la valve supérieure bidentée, trois étamines, le style court, les stigmates velus, les semences nues. Mégastachye ciliée. Mégastachye hypnoïde.

MÉGASTACHYÉ, ÉE. adj. Bot. Qui a les fleurs disposées en grands épis.

MÉGASTHÈNES (ét. gr., μέγας, grand ; σθένος, faculté). Historien grec qui vivait vers l'an 300 av. J-C., et jouissait d'une grande considération à la cour de Séleucus Nicanor. Composa une Histoire des Indes.

MÉGASTOME. adj. des 2 g. (ét. gr., μέγας, grand ; στόμα, bouche). Conchyl. Qui a une large bouche et une grande ouverture. || MÉGASTOMES. s. m. pl. Famille de l'ordre des coquilles univalves, comprenant celles qui ne sont pas symétriques, et dont l'ouverture est très-grande.

MÉGATHÈRE ou **MÉGATHÉRIUM.** s. m. (ét. gr. μέγας, grand ; θήρ, bête farouche). Mamm. Genre de mammifères fossiles de grande taille, comprenant deux espèces : l'une, très-grande, trouvée au Paraguay ; l'autre, plus petite, dont on n'a pu rencontrer que des ossements détachés dans les cavernes des montagnes Bleues, en Virginie. Le mégathère, par sa conformation, paraît avoir appartenu à l'ordre des édentés. C'est aux tatous qu'il semble avoir le plus ressemblé, quoique sa tête fût plutôt celle des paresseux ou bradypes.

MÉGATOME. s. m. (ét. gr., μέγας, grand ; τόμος, morceau, pièce ; de τέμνω, couper). Erpét. Genre de reptiles coléoptères.

— Entom. Petit genre d'insectes coléoptères, établi aux dépens du genre dermeste, dont il ne diffère que par les antennes plus allongées, dont le dernier article est très-long, conique dans les mâles.

MÉGELLE. s. m. Relat. Assemblée des grands seigneurs persans à l'occasion de quelque cérémonie publique. || *Le mégelle*. Quelquefois aussi, espèce de grand conseil.

MÉGER. s. m. Agric. Cultivateur qui partage le fruit d'une exploitation avec le propriétaire.

MÉGÈRE. (du gr. μεγαίρειν, porter envie, haïr). Myth. Une des trois Furies, ainsi appelée à cause des haines et des querelles qu'elle excitait parmi les hommes. O monstre, que *Mégère* en ses flancs a porté ! (Rac.)

MÉGÈRE. s. f. Se dit d'une femme méchante et emportée. Il a épousé une mégère. C'est une vraie mégère. Chaque parti eut ses mégères. La nature n'a rien produit de plus hideux qu'une *mégère* philosophiste. (Boiste.)

MÉGÈRE. s. f. Entom. Espèce de lépidoptères du genre papillon.

— Erpét. Genre de serpents.

MÉGERLIN (David-Frédéric). Théologien et philologue allemand, né dans le Wurtemberg au commencement du XVIIIe siècle, mort à Francfort en 1778.

MÉGERIE. s. f. (du gr. μείρω, partager). Agric. Produit brut d'une terre dont les fruits se partagent entre le propriétaire et le cultivateur.

MÉGÉTHOLOGIE. s. f. (ét. gr., μέγεθος, grandeur ; λέγω, dire). Didact. Ensemble des procédés par lesquels on remonte aux valeurs des quantités inconnues, en partant des conditions auxquelles elles doivent satisfaire.

MEGG. s. m. (pr. *mé-gue*). Arme offensive, javelot des Turcs.

MEGGENHOFFEN (Ferdinand, baron de). Né à Burghausen en 1761 ; un des chefs de l'illuminisme en Bavière.

MÉGI, IE. part. pass. du v. Mégir. S'empl. adjectivement. Apprêté par le mégissier. Peau mégie.

MÉGIE. s. f. (rad. *mégir*). Techn. Art de préparer en blanc les peaux de mouton et autres peaux délicates, et de les rendre propres à divers usages. On passe également en mégie les peaux de veau, de chèvre, de lapin, etc.

MÉGILLE. s. f. (du gr. μέλι, miel). Entom. Genre d'insectes hyménoptères de la famille des mellites, composé des anthophores et de quelques espèces des genres nomie, halicte et cératine.

MÉGIR. v. a. 2e conj. (du lat. *mergere*, tremper). Techn. Mettre en mégie. Façonner par la mégie.

MÉGISSÉ, ÉE. part. pass. du v. Mégisser. S'empl. adjectiv. Peaux mégissées.

MÉGISSER. v. a. 1re conj. (rad. *mégir*). Techn. Passer une peau en mégie.

MÉGISSERIE. s. f. (rad. *mégir*). Techn. ... rie et à d'autres menus ouvrages, tels que tabliers d'ouvriers et de sapeurs, sacs à poudre et à tabac, etc., en les blanchissant, sauf à les teindre ensuite, et en leur conservant le moelleux et la souplesse qu'elles avaient auparavant. Les premières opérations de la mégisserie sont les mêmes que pour la chamoiserie. Cette branche d'industrie est exploitée en France dans un grand nombre de départements ; mais c'est dans celui de l'Ardèche et surtout à Annonay qu'elle est pratiquée avec le plus d'étendue et le plus de succès.

MÉGISSIER. s. m. (rad. *mégir*). Techn. Artisan dont le métier est d'apprêter les peaux de mouton, de veau, etc., pour les rendre propres à différents usages autres que ceux qui concernent le métier de corroyeur et celui de pelletier.

MÉGISTANE. s. m. Hist. anc. Se dit quelquefois des grands de l'empire des Parthes. Les mégistanes et les satrapes.

MÉGISTANE. adj. des 2 g. Ornith. Qui est de très-grande taille. || MÉGISTANES. s. m. pl. Famille de l'ordre des échassiers, tribu des ditridactyles, ayant deux ou trois doigts antérieurs, et comprenant les plus grands oiseaux connus.

MÉGNIE. s. f. (du lat. *maneo*, demeurer ; fait du gr. μένω, même signif.). Vieux mot qui se disait de tous ceux qui habitaient une maison, comme on dirait familièrement la maisonnée.

Il sort plein d'ire, il descend tout d'un saut,
Rencontre un bât, se le met, et puis crie :
Je suis bâté. Chacun au bruit accourt,
Les père et mère et toute la *mégnie*,
Jusqu'aux voisins. (***)

— Par extens. Lignée, famille. Monseigneur de Milan aimait le roi de France sur tous les princes du monde, et l'honneur de tout son sang, et de toute la *mégnie* de France. (Monstrelet.)

— Suite, compagnie. Il s'en alla avec privée *mégnie* au châtel de Marcoussy. (Monstrelet.)

MÉGOPHRYS. s. m. (ét. gr., μέγας, grand ; ὀφρύς, sourcil). Erpét. Se dit d'un genre nouvellement établi parmi les batraciens, ayant une tête anguleuse avec un prolongement de peau en forme de cône qui surmonte les paupières supérieures.

MÉGOUVERNÉ, ÉE. part. pass. du v. Mégouverner.

MÉGOUVERNEMENT. s. m. (rad. *mégouverner*). Néol. Mauvais gouvernement. || Action de mal gouverner.

MÉGOUVERNER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *mé*, pour *mal* ; et *gouverner*). Néol. Gouverner mal.

MEG-PRENNAÏSME. s. m. Relat. Association de certains brigands de Delhy qui massacrent tous les membres adultes d'une famille pour s'emparer des enfants et les vendre comme esclaves.

MÈGUE. s. m. (du lat. *macer*, maigre ; fait de *macere*, être maigre). Petit-lait.

MÉGUIDÉ, ÉE. part. pass. du v. Méguider.

MÉGUIDER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *mé*, pour *mal*, et *guider*). Guider de travers, fourvoyer.

MÉGUSON ou **MACJON.** s. m. Bot. Se dit dans les Pays-Bas et dans le nord de la France de la racine tubéreuse d'une gesse, très-cultivée dans ces pays ; elle est noire et de la grosseur du gland.

MÉHADU. Myth. ind. Divinité subalterne créée avant la formation du monde, suivant les brahmanes, et devant venir un jour détruire l'univers.

MÉHAH. s. m. Métrol. anc. Monnaie d'Égypte et d'une partie de l'Asie.

MÉHAIN ou **MÉHAING.** s. m. (ét. fr., *mé*, part. extract. prise en mauvaise part ; *haigner*, vieux. v. inus. qui signif. estropier). Législ. anc. Vieux mot qui signifie Mutilation, laquelle rend un homme impotent et incapable de servir à la guerre. Chaque blessé plaint son *méhaing*. (Alain Chartier.)

MÉHAIGNÉ, ÉE. part. pass. du v. Méhaigner. S'empl. adjectiv. De beaux héritages et achats avec lesquels je me puisse ébaudir, quand d'ailleurs je serais *méhaigné*. (Rabel.)

MÉHAIGNER. v. a. 1re conj. (rad. *méhaing*). Législ anc. Se disait autrefois pour Estropier, rendre impotent.

MÉHAIGNEUR. s. m. (rad. *méhaing*). Cout. de Norm. Celui qui blesse, qui mutile.

MÉHENBÉTÈNE. s. f. Bot. Fruit de l'Inde, contenant un noyau trifide, et que l'on appelle aussi *noisette d'Inde*.

MEHCHER. s. m. Relat. Lieu voisin de la Mecque où, suivant Chardin, les Persans croient que se fera le jugement dernier.

MÉHÉDI ou **MAHADI.** s. m. (littéral., *directeur céleste*.) Relig. mah. Se dit particulièrement de Mohammed, de la race d'Ali, c'est le douzième et dernier imam que les musulmans schiites attendent comme un Messie, et qui doit revenir un jour pour rétablir sur toute la terre le khalephat universel.

MÉHÉDI (Moulassem-Mohammed ben-Abd-Allah al). Celui qui fonda la dynastie des ismaéliens d'Afrique, fit bâtir la ville dite de son nom Méhédyeh, et y établit sa résidence, à 62 ans, 322. ... quatrième incarnation de Hakem.

— Hist. mah. Titre qu'ont porté les trois premiers souverains Fatimites d'Afrique, depuis Obeidollah (909) jusqu'à Moez, qui prit celui de calife, en 969, époque à laquelle il conquit l'Egypte.

MÉHÉMED, MÉHÉMET ou **MOHAMMED I.** Roi de Cordoue, de la dynastie des Ommiades, succéda à son père Abd-er-Rahman II, en 852. Il fut battu plusieurs fois par Alphonse le Grand. Guerres civiles. Mort en 885.

MÉHÉMED ou **MÉHMET EL-NASSER.** Roi d'Afrique et d'Espagne, en 1199, fils d'Yacoub-al-Mansour, de la dynastie des Almohades, combattit les rois de Castille, de Navarre et d'Aragon ligués contre les musulmans. Battu en 1212 à Toloca, il s'enfuit dans son royaume d'Afrique. Mort en 1213.

MÉHÉMED Ier (Abou-Abdallah). Premier roi de Grenade, de la dynastie des Nassérides, fut forcé de se reconnaître vassal de Ferdinand, roi de Castille, 1245, et de payer tribut. Mort en 1273. Il bâtit l'Alhambra. || MÉHÉMED II, surnommé Al-Fakih. Deuxième roi de Grenade, fils et successeur du précédent, régna 30 ans, de 1273 à 1302, avec autant de gloire que de bonheur. Il remporta en 1275 une brillante victoire sur Alphonse X, et fit fleurir le commerce et les lettres. || MÉHÉMED III, dit *al-Amasch*. Troisième roi de Grenade, fils du précédent, lui succéda en 1302. Un traité peu honorable avec les rois de Castille et d'Aragon fut le prétexte d'une sédition qui ôta le trône à Méhémed pour le donner à son frère Nasser, qui peu après le fit mettre à mort, 1314. || MÉHÉMED V. Sixième roi de Grenade, fils et successeur d'Ismaël ben-Féragh, proclamé à l'âge de 12 ans, en 1321. Mort assassiné en 1334. || MÉHÉMED VI (Aboul-Walid). Roi de Grenade en 1354, renversé du trône par ses frères, y fut replacé par Pierre le Cruel, dont il fut toujours l'allié. Mort en 1379. || MÉHÉMED VII. Roi de Grenade, succéda à son père, Méhémed VI, en 1379, et mourut après un règne pacifique. || MÉHÉMED IX, surnommé *el-Aïcar* (le Gaucher). Roi de Grenade en 1423, gouverna en tyran, et fut dépouillé de son royaume par son neveu Méhémed el-Aradi, 1445, qui fut à son tour renversé du trône en 1454. || MÉHÉMED BALTEZI. D'abord fendeur de bois (baltadjy), devint grand vizir sous Achmet III. En 1710, il enferma Pierre le Grand et son armée forte de 200,000 hommes sur les bords du Pruth. Mort en 1713, exilé à Lemnos.

— MÉHÉMED-EFFENDI. Grand trésorier de l'empire ottoman, ambassadeur de France en 1720. Mort dans l'île de Chypre, où il fut exilé en 1730.

— MÉHÉMED (Emir). Né en Circassie, 1724, devint grand vizir, 1769, et fut tué par les ordres de Mustapha III en 1769.

— MÉHÉMED-PACHA. Grand vizir de Soliman Ier, de Sélim II et d'Amurath III, dut sa fortune à Roxelane. Mort assassiné en 1579.

— MÉHÉMED-RIZA-BEYG. Premier ambassadeur de Perse en France, 1714. Chargé de déterminer Louis XIV à envoyer une escadre française dans le golfe Persique pour faire la guerre aux Arabes de Mascate, et n'ayant pas réussi dans ses négociations, il se donna la mort au moment de rentrer en Perse.

MEHER. Myth. pers. Ange qui donne aux champs leur fertilité.

MEHERCULE. interj. (Mot latin formé de *me*, part. de serment, et de *herculè* : par Hercule). Ant. rom. Formule de serment dont les hommes seuls se servaient à Rome. Par syncope *meherole*.

MEHKÉMÉ. s. m. Hist. ott. Cour de justice ; tribunal.

MEHRAB. s. m. Relig. mahom. Partie de la mosquée qui correspond à la place de l'autel dans nos églises. L'imam qui officie se tourne vers le mehrab.

MEHTER. s. m. Hist. ott. Gardien des tentes et pavillons dans l'armée turque. Les mehters sont chargés de la garde et du transport de tous les objets de campement.

— Concierge de l'hôtel du grand vizir.

MEHTER-BACHI. s. m. Hist. ott. Chef des mehters. || Directeur de la musique militaire du sérail.

MÉHUL (Étienne-Henri). Un des plus grands musiciens qu'ait produits la France ; né à Givet, petite ville du département des Ardennes, le 24 juin 1763. Il composa des morceaux très-estimés et fit exécuter à l'Opéra-Comique, *Euphrosine et Coradin*, dont le succès fut prodigieux. Mort le 18 octobre 1817.

MEHUN-SUR-YÈVRE. Géogr. Petite ville de France, ch.-l. de cant., arrond. de Bourges (Cher) ; 3,600 hab. Ruines d'un château, toiles d'emballage.

MEI. s. f. (du lat. *dimidium*, moitié). Se disait autrefois pour Moitié. Mei chaussée.

MEÏAGOGUE. Ant. gr. V. MIAGOGUE.

MEIANNE. s. f. Se disait autrefois de la voile que nous nommons Voile de misaine. Ce mot se trouve dans Rabelais.

MEIBOMIE ou **MEIBOMIA.** s. f. (fait de *Meibomius*, nom propre d'homme). Bot. Se dit de l'hedysarum canadense, dont la gousse, rétrécie d'un seul côté par des étranglements multipliés et presque égaux, peut fournir une bonne distinction générique.

... Sécrétion des glandes palpébrales.

MEIBOMIUS (Henri). Né à Lubeck, en 1638, étudia à Helmstadt et dans les universités hollandaises. Il immortalisa son nom dans les sciences anatomiques par ses recherches sur les glandes pituitaires des paupières appelées *glandes de Meibomius*.

MEIBOMIUS. s. m. Bot. Follicules palpébraux auxquels Meibomius a donné son nom.

— *Trou de Meibomius*. Découverte faite par Meibomius, du trou aveugle de la langue.

MEIGLE ou **MÈGLE.** s. f. Agric. Espèce de pioche dont le fer est recourbé, large du côté du manche et recourbé en pointe. Les vignerons labourent les vignes avec la meigle.

MEIGRET (Louis). Grammairien, né à Lyon, en 1510, publia à Paris plusieurs ouvrages qui avaient pour but de réformer l'orthographe française.

MEÏ-KONG ou **MAY-KONG** Géogr. Grand fleuve d'Asie qui prend sa source dans le Thibet, traverse l'empire d'An-nam et se jette dans la mer de Chine sous le nom de Rivière de Cambodge.

MEILHAN. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Marmande (Lot-et-Garonne) ; 3,000 hab. Bois à brûler.

MEILLANT (CHÂTEAU-). Géogr. Ville de France. V. CHÂTEAU-MEILLANT.

MEILLERAIE ou **MILLERAY.** Géogr. Village de France (Loire-Inférieure), à 17 kilom. S. de Châteaubriant ; 800 hab. Célèbre couvent de trappistes. || Village de Suisse, sur le bord S. du lac de Genève. Près de là sont les rochers de la Meilleraie, que J.-J. Rousseau a rendus célèbres.

MEILLEUR, EURE. adj. (pr. *mè-ieur* ; du lat. *melior*, meilleur). Qui est au-dessus du bon, qui a un plus haut degré de bonté. Cet homme est bon, mais son frère est meilleur, encore meilleur. Les lois rigoureuses ne rendent pas les peuples meilleurs. Ce n'est pas être bon que d'être *meilleur* qu'un méchant. (P. Syrus.) Un bonheur qui ne remplit pas le cœur de l'homme, des qualités qui ne le rendent pas *meilleur*. (Boss.) L'homme cherche à perfectionner tous ses ouvrages, mais il ne fait rien pour se rendre *meilleur*. (S. Dubay.) Ils veulent bien plus en imposer aux autres ou faire applaudir leur talent, que se rendre *meilleurs* ou plus sages. (J.-J. Rouss.) Il n'est *meilleur* ami ni parent que soi-même. (La Font.) Le travail est une *meilleure* ressource contre l'ennui que les plaisirs. (Trublet.) Certainement l'athéisme ne rend pas les hommes *meilleurs*. (Volt.) Un ton poli rend les bonnes raisons *meilleures*, et fait passer les mauvaises. (Chateaub.)

— Se dit des choses physiques et morales. Mon pain est meilleur que le vôtre. Donnez-nous de meilleur vin, de meilleure viande. Cela est un peu meilleur. Le malade est en meilleur état. L'affaire n'est pas en meilleurs termes qu'auparavant. Rien de meilleur pour nous que la vertu. L'imagination nous trompe toujours en nous montrant tout meilleur ou pire que ce n'est. O reine admirable et digne d'une *meilleure* fortune. (Boss.) Jamais homme sur toutes sortes d'affaires ne fut d'un *meilleur* conseil. (Fléch.) Jamais amnistie ne fut signée de *meilleure* foi. (Id.) Tu m'ôtes de grande peine en me donnant de *meilleures* nouvelles de ta mère. (J.-J. Rouss.) Phèdre enlevée enfin sous de *meilleurs* auspices. (Rac.)

— Suivi de *que*, veut *ne* devant le verbe suivant. Ces fruits sont meilleurs que je ne le croyais. A moins que le premier verbe ne soit négatif ou employé interrogativement. Ces fruits ne sont pas meilleurs que je le croyais.

— Il est superlatif, précédé de l'article *le*, ou d'un équivalent, et signifie, Qui est au-dessus de tout dans son genre, pour la bonté, l'utilité. Il est le meilleur homme du monde. C'est le meilleur ouvrage de cet auteur. L'esprit de parti trouble les meilleures têtes. C'est mon meilleur ami. Ce sont vos meilleurs parents. C'est la *meilleure* leçon que vous puissiez recevoir. (Acad.) L'homme est le *meilleur* et le plus méchant des animaux. (Max. lat.) Des hommes souples et bornés s'élèvent aux premières places, et les *meilleurs* sujets deviennent inutiles. (Mass.) J'ose encore recourir à vous comme au *meilleur* de tous les pères. (J.-J. Rouss.) En ce sens, il est constant que les *meilleurs* ménages sont ceux où la femme a le plus d'autorité. (Id.) La raison du plus fort est toujours la *meilleure*. (La Font.)

— Suivi d'un verbe, il demande le subjonctif. C'est le *meilleur* homme qui *soit* au monde. Le *meilleur* usage qu'on *puisse* faire de son esprit est de se défier. (Fén.) La *meilleure* satire qu'on *puisse* faire des mauvais poètes, c'est de donner d'excellents ouvrages. (Volt.) La voix de la nature est le *meilleur* conseil que *doive* écouter un bon père pour bien remplir ses devoirs. (J.-J. Rouss.) || Cependant on trouve aussi des exemples de l'indicatif après *le meilleur*. Je fais la *meilleure* contenance que je *puis*. (Mme de Sévigné.)

— MEILLEUR. s. m. Ce qu'il y a de meilleur ; le mieux. Le meilleur de l'affaire. Le meilleur est que..... Quand on n'a rien à dire, le meilleur est de se taire. Il lui faut toujours le plus beau et le meilleur. Le moins de servitude qu'on peut est le *meilleur*. (Pasc.) Il est fam.

— *Avoir du meilleur*. S'est dit anciennement ...

— Fam. *Boire du meilleur* ; *tirer du meilleur*. Boire, tirer du meilleur vin qu'il y ait ou qu'on ait.

— Prov. *Le meilleur n'en vaut rien*. Se dit de deux ou de plusieurs personnes presque également méchantes ou vicieuses.

MEIMAC. Géogr. V. MEYMAC.

MEIN. (pr. *min* ; du lat. *meo*, couler). Géogr. V. MAIN.

MEÏNDER. Géogr. Petite rivière de la Turquie d'Asie (Anatolie), qui sort des monts de Kutayeh, et tombe dans l'archipel vis-à-vis de Samos. Cours très-sinueux. Autref. le Méandre.

MEININGEN (duché de SAXE-). (pr. *Mé-in-gé-ne*). Géogr. Duché d'Allemagne, entre ceux de Saxe-Gotha, de Saxe-Weimar, et de la principauté de Schwartzburg ; 130,000 hab. || Ville d'Allemagne, capitale du duché de Saxe-Meiningen ; 5,500 hab. Filatures de coton, de fil, tanneries, draps, toiles, etc.

fleuve d'Asie qui prend sa source dans le Thibet, traverse l'empire d'An-nam et se jette dans la mer de Chine sous le nom de Rivière de Cambodge.

MEILHAN. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Marmande (Lot-et-Garonne) ; 3,000 hab. Bois à brûler.

MEILLANT (CHÂTEAU-). Géogr. Ville de France. V. CHÂTEAU-MEILLANT.

MEILLERAIE ou **MILLERAY**. Géogr. Village de France (Loire-Inférieure), à 17 kilom. S. de Châteaubriant ; 800 hab. Célèbre couvent de trappistes. ‖ Village de Suisse, sur le bord S. du lac de Genève. Près de là sont les rochers de la Meilleraie, que J.-J. Rousseau a rendus célèbres.

MEILLEUR, EURE. adj. (pr. *mè-ieur;* du lat. *melior*, meilleur). Qui est au-dessus du bon, qui a un plus haut degré de bonté. Cet homme est bon, mais son frère est meilleur, encore meilleur. Les lois rigoureuses ne rendent pas les peuples meilleurs. Ce n'est pas être bon que d'être *meilleur* qu'un méchant. (P. Syrus.) Un bonheur qui ne remplit pas le cœur de l'homme, des qualités qui ne le rendent pas *meilleur*. (Boss.) L'homme cherche à perfectionner tous ses ouvrages, mais il ne fait rien pour se rendre *meilleur*. (S. Dubay.) Ils veulent bien plus en imposer aux autres ou faire applaudir leur talent, que se rendre *meilleurs* ou plus sages. (J.-J. Rouss.) Il n'est *meilleur* ami ni parent que soi-même. (La Font.) Le travail est une *meilleure* ressource contre l'ennui que les plaisirs. (Trublet.) Certainement l'athéisme ne rend pas les hommes *meilleurs*. (Volt.) Un ton poli rend les bonnes raisons *meilleures*, et fait passer les mauvaises. (Chateaub.)

— Se dit des choses physiques et morales. Mon pain est meilleur que le vôtre. Donnez-nous de meilleur vin, de meilleure viande. Cela est un peu meilleur. Le malade est en meilleur état. L'affaire n'est pas en meilleurs termes qu'auparavant. Rien de meilleur pour nous que la vertu. L'imagination nous trompe toujours en nous montrant tout meilleur ou pire que ce n'est. O reine admirable et digne d'une *meilleure* fortune. (Boss.) Jamais homme sur toutes sortes d'affaires ne fut d'un *meilleur* conseil. (Fléch.) Jamais amnistie ne fut signée de *meilleure* foi. (Id.) Tu m'ôtes de grande peine en me donnant de *meilleures* nouvelles de ta mère. (J.-J. Rouss.) Phèdre enlevée enfin sous de *meilleurs* auspices. (Rac.)

— Suivi de *que*, veut *ne* devant le verbe suivant. Ces fruits sont meilleurs que je ne le croyais. A moins que le premier verbe ne soit négatif ou employé interrogativement. Ces fruits ne sont pas meilleurs que je le croyais.

— Il est superlatif, précédé de l'article *le*, ou d'un équivalent, et signifie, Qui est au-dessus de tout dans son genre, pour la bonté, l'utilité. Il est le meilleur homme du monde. C'est le meilleur ouvrage de cet auteur. L'esprit de parti trouble les meilleures têtes. C'est mon meilleur ami. Ce sont vos meilleurs parents. C'est la *meilleure* leçon que vous puissiez recevoir. (Acad.) L'homme est le *meilleur* et le plus méchant des animaux. (Max. lat.) Des hommes souples et bornés s'élèvent aux premières places, et les *meilleurs* sujets deviennent inutiles. (Mass.) J'ose encore recourir à vous comme au *meilleur* de tous les pères. (J.-J. Rouss.) En ce sens, il est constant que les *meilleurs* ménages sont ceux où la femme a le plus d'autorité. (Id.) La raison du plus fort est toujours la *meilleure*. (La Font.)

— Suivi d'un verbe, il demande le subjonctif. C'est le *meilleur* homme qui *soit* au monde. Le *meilleur* usage qu'on *puisse* faire de son esprit est de se défier. (Fén.) La *meilleure* satire qu'on *puisse* faire des mauvais poètes, c'est de donner d'excellents ouvrages. (Volt.) La voix de la nature est le *meilleur* conseil que *doive* écouter un bon père pour bien remplir ses devoirs. (J.-J. Rouss.) ‖ Cependant on trouve aussi des exemples de l'indicatif après *le meilleur*. Je fais la *meilleure* contenance que je *puis*. (Mme de Sévigné.)

— MEILLEUR. s. m. Ce qu'il y a de meilleur ; le mieux. Le meilleur de l'affaire. Le meilleur est que..... Quand on n'a rien à dire, le meilleur est de se taire. Il lui faut toujours le plus beau et le meilleur. Le moins de servitude qu'on peut est le *meilleur*. (Pasc.) Il est fam.

— *Avoir du meilleur*. S'est dit anciennement

— Fam. *Boire du meilleur ; tirer du meilleur*. Boire, tirer du meilleur vin qu'il y ait ou qu'on ait.

— Prov. *Le meilleur n'en vaut rien*. Se dit de deux ou de plusieurs personnes presque également méchantes ou vicieuses.

MEIMAC. Géogr. V. MEYMAC.

MEIN. (pr. *min ;* du lat. *meo*, couler). Géogr. V. MAIN.

MEÏNDER. Géogr. Petite rivière de la Turquie d'Asie (Anatolie), qui sort des monts de Kutayeh, et tombe dans l'archipel vis-à-vis de Samos. Cours très-sinueux. Autref. le Méandre.

MEININGEN (duché de **SAXE-**). (pr. *Mè-nin-ghè-ne*). Géogr. Duché d'Allemagne, entre ceux de Saxe-Gotha, de Saxe-Weimar, et de la principauté de Schwartzburg ; 130,000 hab. ‖ Ville d'Allemagne, capitale du duché de Saxe-Meiningen ; 5,500 hab. Filatures de coton, de fil, tanneries, draps, toiles, etc.

MÉIOGONE. adj. des 2 g. (ét. gr., μείων, moindre ; γωνία, angle). Minér. Minéral dont deux pans, séparés par un intermédiaire, s'infléchissent de manière que l'angle qu'ils formaient entre eux se trouve diminué. Arragonite méiogone.

MÉIONITE. s. f. (du gr. μείων, moindre, parce que dans ces cristaux la pyramide du sommet est plus basse que dans les autres cristaux analogues). Minér. Substance minérale qu'on appelle aussi *hyacinthe blanche*, dont la couleur est le blanc grisâtre. Elle est en masse, mais le plus souvent on la rencontre cristallisée. Méionite dodécaèdre. Méionite dioctaèdre. Méionite triplante. Méionite granuliforme.

— *Méionite d'Arfredson*. Silicate alumineux composé de 58 à 59 parties de silice, de 20 d'alumine, et de 21 de potasse, avec un peu de chaux et d'oxyde de fer. Elle se confond par la forme avec la véritable méionite.

MÉIOSE. s. f. (du gr. μείωσις, diminution ; fait de μειόω, diminuer). Pathol. Mot employé pour désigner la période des maladies où l'intensité des symptômes commence à diminuer.

MÉIOSTÉMONE. adj. des 2 g. (ét. gr., μείων, moindre ; στήμων, étamine). Bot. Qui a moins d'étamines. ‖ MÉIOSTÉMONES. s. f. pl. Classe de plantes comprenant celles qui ont moins d'étamines que de pétales ou de divisions à la corolle.

MEIRIN. s. m. (pr. *mè-rin*). Législ. anc. Maire, échevin. Sous prétexte d'administrer la justice dans les terres, il y met des *meirins* ou maires, qui font sur les églises des exactions telles qu'il leur plaît. (Fleury.) ‖ Signifie Sergent dans la coutume du Labour.

MÉIS. Géogr. Ville de la Turquie d'Asie (Anatolie), chef-lieu de Livah, au S.-E. de Smyrne ; commerce actif avec l'Égypte et Rhodes. Bois, goudron, sel, etc. Ruines nombreuses, entre autres un mausolée que le docteur Clarke prétend être les restes de celui de Mausole. Autrefois Telmesse.

MEISSAC. Géogr. Ville de France. V. MEYSSAC.

MEISSEN. Géogr. Cercle du royaume de Saxe, situé entre ceux de Dresde, de Leipsick et de Lusace ; 298,300 hab. ‖ Capitale du cercle, sur l'Elbe ; 10,000 hab. Collége, fabrique de porcelaine, mines d'étain. Jadis chef-lieu de la Misnie.

MEISTERSÆNGERS. s. m. pl. (ét. all. qui signifie *maîtres chanteurs*). Hist. litt. Membres d'une corporation de poètes et de musiciens allemands qui remplacèrent les minnesængers vers la fin du XIVe siècle et au XVe.

MEISTRE ou **MESTRE**. s. m. (du lat. *magister*, maître). Mar. Le plus grand mât d'une galère. Mât, arbre de meistre.

MEIX. s. m. Anc. cout. Se disait, en Bourgogne, des maisons d'un village, avec leurs jardins, vergers et autres dépendances. ‖ Habitation d'un cultivateur, jointe à autant de terre qu'il en faut pour l'occuper et le nourrir avec sa famille. Terres de meix. Cens de meix. ‖ *Terre en meix*. Terre prête à recevoir la semence.

MEJAHÆSE. s. f. Bot. Fougère dont on applique avec succès, en Arabie, les feuilles broyées sur les brûlures.

MÉJANAH. Géogr. Ville de l'Algérie (Constantine), à 150 kil. S.-E. d'Alger, dans une vaste plaine à laquelle elle donne son nom. Vallée de la Méjanah.

MÉJANE. s. f. Ichthyol. Se dit vulgairement de la dorade dans son premier âge.

MÉJEANS. s. m. Ornith. Nom provençal d'un grèbe.

MÉJUGÉ, ÉE. part. pass. du v. Méjuger. S'empl. adjectiv.

MÉJUGER. v. n. 1re conj. (ét. fr., *mé*, pour *mal ;* et *juger*). Néol. Se tromper dans un jugement que l'on porte, mal juger. Nous méjugeons des autres et de nous-mêmes.

— SE MÉJUGER. v. pron. Se mal juger. Les hommes se méjugent les uns les autres.

— Chass. Se dit du cerf qui porte les pieds de derrière au delà de la trace des pieds de devant. Peu usité.

MÉKHITAR (Pierre). Fondateur du couvent arménien de Venise, né à Sébaste, dans la

MÉKHITARISTES. s. m. pl. (rad. *Mékhitar*). Hist. ecclés. Savants moines arméniens établis dans la petite île de Saint-Lazare, près de Venise, qui tirent leur nom de Pierre Mékhitar. ‖ Société de savants, à Vienne, qui s'occupent de la propagation des bons livres.

MEKIANG ou **MAY-KIANG**. Géogr. Fleuve d'Asie. V. MEI-KONG.

MEKKE (LA). Géogr. V. MECQUE (LA).

MÉKRAN. Géogr. Province du Béloutchistan, entre le Caboul et la mer des Indes, n'ayant point de ville considérable, mais presque partout d'horribles déserts. Climat sain, dattes renommées. Ch.-l. Kedjè. La côte du Mékran était jadis habitée par un peuple ichthyophage. Autrefois Gédrosie.

MEKTOUBDJI. s. m. Hist. ott. Titre du premier secrétaire du grand vizir et de celui du ministre des finances.

MEL. s. m. (du gr. μελίνη, panic, grain semblable au millet). Bot. Nom donné en Languedoc aux millets.

MÉLA (Pomponius). Le plus ancien géographe romain, florissant sous Claude, et né en Espagne. Son ouvrage, *De situ orbis* (De la situation de l'univers), quoique incomplet, représente assez bien la civilisation de l'époque, concentrée autour de la Méditerranée, ce grand lac gréco-romain.

MÉLAC. s. m. (du gr. μέλας, noir). Minér. Étain du Pérou, en forme de chapeau. Etain de mélac.

MÉLACONISE. s. f. (ét. gr., μέλας, noir ; κόνις, poussière ; littéral. *poussière noire*). Nom donné à un oxyde noir de cuivre, qui se compose d'environ 20 parties d'oxygène et 80 de métal, et qui paraît être le résultat de la décomposition des sulfures et des carbonates de cuivre.

MÉLACORYPHE. adj. des 2 g. (ét. gr., μέλας, noir ; κορυφή, sommet). Zool. Qui a le dessus de la tête noir. Coulicou mélacoryphe.

MÉLADERMIE. s. f. (ét. gr., μέλας, noir ; δέρμα, peau). Pathol. Coloration de la peau en noir.

MÉLADOS. s. m. Mamm. Cheval qui a le poil blanc, les yeux bleus, et dont les lèvres et le bout du nez sont couverts de ladre ou de dartres furfuracées.

MÉLÆNA. s. f. V. MÉLÉNA.

MÉLAGASTRE. adj. des 2 g. (ét. gr., μέλας, noir, γαστήρ, ventre). Zool. Qui a le ventre noir. ‖ Ichthyol. s. m. Poisson du genre des labres.

MÉLAGE. s. m. (du v. fr. *mêler*.) Cart. Mise en tas des divers papiers que le cartier doit coller ensemble. Mélage en gris. Mélage en blanc. Mélage en étresse ou en ouvrage.

MÉLAGRORIPHE. s. m. (ét. gr., μέλι, miel ; γράω, manger). Ornith. Petite mésange noire.

MÉLAÏNE. s. f. (du gr. μέλας, noir). Moll. Matière colorante noire de l'encre des mollusques céphalopodes.

— Pigmentum de la choroïde et de la peau des nègres.

— Substance noire des glandes bronchiques et de la mélanose.

MÉLAÏNOCOME. adj. des 2 g. (ét. gr., μέλαινα, noir ; κόμη, chevelure). Parfum. Qui teint les cheveux ou le poil en noir. Pommade mélaïnocome. ‖ substantiv. Un mélaïnocome.

MÉLALEUCÉ, ÉE. adj. (rad. *mélaleuque*). Bot. Qui ressemble au mélaleuque. ‖ MÉLALEUCÉES. s. f. pl. Section de la tribu des myrtacées leptospermées, qui a pour type le genre mélaleuque.

MÉLALEUQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., μέλας, noir ; λευκός, blanc). Bot. Qui est noir et blanc.

MÉLALEUQUE. s. f. Genre de la famille des myrtoïdes et de la polyadelphie polyandrie, renfermant une vingtaine d'arbrisseaux des îles de la mer des Indes ou de la mer du Sud, dont quelques-uns sont cultivés dans les jardins d'agrément, et ayant les feuilles à bois blanc qui fournissent, par la distillation, l'huile très-odorante de Caieput. Mélaleuque à feuilles de millepertuis. Mélaleuque à feuilles de bruyère. Mélaleuque armillaire. Mélaleuque noueuse. Mélaleuque gibbeuse. Mélaleuque à feuilles de thym. Mélaleuque à feuilles elliptiques. Mélaleuque à feuilles de styphélie.

MÉLALOME. adj. (ét. gr., μέλας, noir ; λῶμα, frange). Bot. Qui est bordé d'une frange noire. Pézize mélalome.

MÉLALOPHE. adj. des 2 g. (ét. gr., μέλας, noir ; λόφος, aigrette). Hist. nat. Qui a une aigrette noire.

MÉLAM. s. m. Chim. Corps particulier que la chimie crée de toutes pièces.

MÉLAMBO. s. m. Bot. Écorce résineuse et amère qu'on emploie en médecine, et qui paraît produite par un arbre d'Amérique appartenant à la famille des magnoliacées.

MÉLAMÈRE. adj. des 2 g. (ét. gr., μέλας, noir ; μέλος, membre). Zool. Qui a les membres noirs.

MÉLAMINE. s. f. (rad. *mélam*). Chim. Base salifiable produite par le mélam.

MÉLAMPE. Myth. Argien, médecin et devin célèbre, fils d'Amithaon et d'Idomène, fut honoré après sa mort comme un demi-dieu. Il

gos, qu'il avait guéries de la folie en leur donnant de l'ellébore, appelée depuis mélampodium. Son beau-père lui donna une partie de ses Etats, sur lesquels les descendants de Mélampe régnèrent pendant plusieurs générations.

MÉLAMPE adj. des 2 g. (ét. gr., μέλας, noir ; πούς, pied). Hist. nat. Qui a les pieds noirs.

— s. m. Conchyl. Genre de coquilles, seconde section des auricules, dont l'ouverture entière, d'un pouce de longueur étroite, allongée, a sa lèvre externe tranchante, dentée, et l'interne ou columellaire marquée de trois plis. ‖ Entom. Espèce de papillon.

MÉLAMPELOS et **MÉLAMPELON**. s. m. (mots grecs formés de μέλας, noir, πελός, brun). Bot. Se disait chez les anciens Grecs de la pariétaire.

MÉLAMPITE. s. m. (rad. *mélampe*). Bot. Nom des plantes du genre mélampyre.

MÉLAMPODE. s. m. (ét. gr., μέλας, noir ; πούς, pied). Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs composées, de la famille des corymbifères, ayant des fleurs radiées, le calice commun à cinq folioles égales, un ovaire inférieur, un style simple, le réceptacle conique et les semences tétragones. Mélampode d'Amérique. Mélampode soyeux. Mélampode à longues feuilles. Mélampode à tige basse. Mélampode austral.

MÉLAMPODIÉ, ÉE. adj. (rad. *mélampode*). Bot. Qui ressemble à un mélampode. ‖ MÉLAMPODIÉES. s. f. pl. Sous-tribu de la tribu des astéroïdées, qui a pour type le genre mélampode.

MÉLAMPYGE. adj. des 2 g. (ét. gr. μέλας, noir ; πυγή, fesse). Zool. Qui a les fesses noires et velues.

— Géogr. anc. Se disait d'un rocher du mont Anopée en Phocide, près du sentier par où les Perses tournèrent la position des Grecs aux Thermopyles. La roche mélampyge.

MÉLAMPYRE. s. f. (ét. gr., μέλας, noir ; πυρός, froment). Bot. Genre de plantes de la famille des rhinantoïdes, qui croissent toutes en Europe, et qui renferment des herbes à feuilles simples, opposées, à fleurs disposées en épis terminaux et accompagnées de bractées. Mélampyre à crêtes. Mélampyre des champs. Mélampyre des forêts, des bois, des prés. On le nomme aussi vulgairement, *blé de vache*, parce qu'il est recherché des vaches, et *queue de renard*, *rougeole*, à cause de sa forme et de sa couleur.

MÉLANACRE. adj. des 2 g. (ét. gr., μέλας, noir ; ἄκρος, bout). Hist. nat. Qui est noir au bout.

MÉLANAGOGUE. adj. des 2 g. (ét. gr., μέλας, noir ; ἄγω, je chasse). Thérap. Qui fait sortir la bile noire.

— s. m. Remède propre à purger la bile noire ou mélancolie.

MÉLANANTHE. adj. des 2 g. (ét. gr., μέλας, noir ; ἄνθος, fleur). Bot. Qui a des fleurs noires ou d'un pourpre noirâtre.

MÉLANANTHÈRE. adj. des 2 g. (ét. gr., μέλας, noir ; ἀνθηρός, anthère). Bot. Qui a les anthères noires.

MÉLANCHLÈNE. adj. des 2 g. (pr. *mé-lan-klè-ne ;* ét. gr., μέλας, noir ; χλαῖνα, robe). Entom. Qui a le corps de couleur noire. ‖ MÉLANCHLÈNES. s. m. pl. Groupe de la tribu des carabiques, ainsi nommé à cause de la couleur noire des insectes qui le constituent.

MÉLANCHLORE. adj. des 2 g. (pr. *mé-lan-klo-re ;* ét. gr., μέλας, noir ; χλωρός, vert). Pathol. Qui tient du noir et du vert. Les anciens donnaient cette épithète à quelques médicaments externes.

MÉLANCHLOROSE. s. f. (pr. *mé-lan-klo-ro-ze ;* rad. *mélanchlore*). Pathol. Maladie analogue à la jaunisse, dans laquelle la peau prend une teinte noirâtre.

MÉLANCHRYSE. s. m. (pr. *mé-lan-kri-ze ;* ét. gr., μέλας, noir ; χρυσός, or). Bot. Genre de plantes du cap de Bonne-Espérance, de la famille des synanthérées, ayant l'involucre cylindracé, le réceptacle épais, les ovaires couverts de longs poils capillaires.

MÉLANCHTHON (Philippe). (ét. gr., μέλας, noir ; χθών, terre). Appelé d'abord *Schwartzerde*, mots allemands qui signifient *terre noire*. Né à Bretten, dans le palatinat du Rhin, le 16 février 1497 ; ami et collaborateur de Luther. Son ouvrage, *Loci communes rerum theologicarum*, qui devint la base de la dogmatique protestante, contient l'exposition claire, en même temps que scientifique, de la doctrine chrétienne ; mort en 1560, à Wittemberg.

MÉLANCHTHONIEN, ENNE. adj. (rad. *Mélanchthon*). Hist. rel. Se dit des intérimistes, parce que l'acte de conciliation appelé *interim* fut accepté par Mélanchthon, disciple et successeur de Luther.

MÉLANCOLIE. s. f. (ét. gr., μέλας, noir, χολή, bile). Pathol. Bile noire ; humeur sécrétée par le foie, lorsqu'elle devient épaisse et noire. Les anciens médecins regardaient la mélancolie comme capable de produire les affections, les maladies hypocondriaques.

— Disposition triste qui vient de quelque cause morale ; maladie nerveuse, délire partiel sans fièvre, accompagnée d'une tristesse profonde et d'une crainte continuelle et imaginaire ; trouble apporté dans les affections de l'âme et dans les facultés intellectuelles. Mélancolie noire, sombre, triste, profonde. Chasser, dissiper, égayer la mélancolie. Tomber dans la mélancolie. Se plonger dans la mélancolie. Accablé de mélancolie. Abattu par la mélancolie.

— La jeunesse, l'âge des passions fougueuses, l'âge mûr ou celui de l'ambition, de l'avarice, des inquiétudes de toute espèce, sont susceptibles de favoriser le développement de cette maladie. Les symptômes de la mélancolie sont une grande excitabilité nerveuse et spasmodique, un sommeil troublé, agité par des rêves effrayants, un air triste, rêveur, taciturne, interrompu par les accès d'une gaieté convulsive, des terreurs pusillanimes, etc. Les calamités publiques impriment à l'âme du citoyen une mélancolie secrète qui noircit à ses yeux le passé et l'avenir. La mélancolie naît des passions réprimées. Des soupirs de la volupté se forment souvent les vapeurs de la mélancolie. Peu à peu je sentis augmenter la *mélancolie* dont j'étais accablé. (J.-J. Rouss.)

— Disposition de l'âme qui, se refusant aux vives impressions du plaisir ou de la joie, se plaît dans la rêverie, dans une méditation

vague, et trouve du charme à s'occuper d'idées attendrissantes ; amour de la rêverie, de la solitude. Il a une mélancolie douce. La mélancolie a ses charmes. Une légère teinte de mélancolie rend sa figure plus attrayante. La mélancolie lui a inspiré des vers touchants.

Ils sont passés ces jours d'ivresse et de folie :
Viens, je me livre à toi, tendre *mélancolie!* (***)

Surtout je redoutais cette *mélancolie*
Où j'ai vu si longtemps votre âme ensevelie. (RACINE.)

— Prov. *Il n'engendre point la mélancolie, de mélancolie.* Se dit d'un homme qui vit sans souci, qui est extrêmement gai. ‖ *La mélancolie ne paye point de dettes.* En s'abandonnant au chagrin on n'avance pas les affaires.

— Syn. comp. MÉLANCOLIE. TRISTESSE. CHAGRIN. La *mélancolie* marque une douleur plus concentrée ; la *tristesse* une douleur plus grave ; le *chagrin* une douleur plus vive.

MÉLANCOLIÉ, ÉE. part. pass. du v. Mélancolier. S'empl. adjectiv.

MÉLANCOLIER. v. a. 1re conj. (rad. *mélancolie*). Se disait autrefois pour Attrister, rendre mélancolique.

— S'employait aussi absol., et signifiait Se chagriner, s'affliger.

— SE MÉLANCOLIER. v. pron. S'attrister, se livrer à la mélancolie. Et puis il se prenait à penser sur la table en se *mélancoliant.* (Les Quinze joies du mariage.) C'est être fou que de se *mélancolier* pour les affaires d'autrui. (***)

MÉLANCOLIEUX, IEUSE. adj. (rad. *mélancolie*). Se disait autrefois pour Triste, chagrin, mélancolique.

MÉLANCOLIQUE. adj. des 2 g. (rad. *mélancolie*). Qui est enclin à la mélancolie, dominé par la mélancolie. Homme, femme mélancolique. Le lièvre est un animal mélancolique.

Le *mélancolique* animal,
En rêvant à cette matière,
Entend un léger bruit. (LA FONT.)

— S'emploie en parlant des choses morales. Humeur, affection, esprit, tempérament mélancolique. Dévotion mélancolique. Ame mélancolique.

— Qui inspire la mélancolie Temps, lieu, entretien mélancolique. Musique mélancolique. Air mélancolique. Chant mélancolique. Forêt mélancolique. Écrire sur des sujets mélancoliques. D'un ton *melancolique.* (Boil.) La bière est trop *mélancolique.* (Mol.)

— Qui est triste, qui est chagrin. Qu'avez-vous? vous êtes tout mélancolique, je vous trouve bien mélancolique.

— MÉLANCOLIQUE. s. des 2 g. Personne mélancolique. Laissons-là ce mélancolique. Les rêveries d'un mélancolique. Les mélancoliques sont bons, mais irritables ; ils ont le sentiment exquis du bien et du mal. Pascal, J.-J. Rousseau, Gilbert, Pétrarque, le Tasse, le Dante, Young, Tibère, Louis II, sont cités parmi les plus fameux mélancoliques. Le *mélancolique* a ordinairement de l'esprit, de la sensibilité, mais souvent de l'humeur. (Mme de Somery.)

Dès longtemps vous savez, sur la scène comique,
Faire rire aux éclats le plus *mélancolique.* (COLNET.)

— Syn. compl. MÉLANCOLIQUE. ATRABILAIRE. Le *mélancolique* est dans un état de langueur et d'anxiété ; l'*atrabilaire* est dans un état de fermentation et d'angoisse.

MÉLANCOLIQUEMENT. adv. (rad. *mélancolie*). D'une manière triste et mélancolique. Nous avons passé quelques jours assez mélancoliquement. Il a chanté trop mélancoliquement.

MÉLANCONION. s m. (ét. gr., μέλας, noir ; ἐγκόνις, qui est dans la poussière). Bot. Espèce de champignon noir.

MÉLANCORYPHOS ou MÉLANCORYPHE. s. m. (ét. gr., μέλας, noir ; κορυφή, sommet). Ornith. Nom par lequel on désignait, soit la fauvette à tête noire, soit la petite mésange à tête noire.

MÉLANCOUPHALI. s. m. Ornith. Nom donné au traquet par les habitants de l'île de Coudri.

MÉLANCRANIE. s. f. (ét. gr., μέλας, noir ; κρανίον, tête). Bot. Graminée qui entrait dans la composition des frondes des habitants des îles Baléares.

MÉLANCRANIS. s. f. Bot. Genre de plantes monocotylédones de la famille des cypéracées, ayant des épis composés de toutes parts d'écailles imbriquées. Mélancranis scarieuse. Mélancranis radiée.

MÉLANDÉROS. s. m. (ét. gr., μέλας, noir ; δέρη, cou). Ornith. Petit oiseau dont le cou est noir.

MÉLANDRE. s. m. (rad. *mélandrye*). Ichthyol. Petit poisson de la Méditerranée, dont on ignore le genre.

MÉLANDRION. s. m. Bot. Plante qu'on ne peut déterminer avec précision, faute d'indications assez complètes.

MÉLANDRYE. s. f. (ét. gr., μέλας, noir ; δρῦς, chêne). Entom. Genre d'insectes de l'ordre des coléoptères, famille des sténélytres, tribu des hélopiens, ayant le corps oblong ou cylindrique, la tête inclinée, les yeux assez grands, arrondis et sans échancrures, les antennes filiformes, de la longueur de leur tête et du corselet.

MÉLANÉ, ÉE. adj. (du gr. μέλας, noir). Pathol. Qui est formé de mélanose. Cancer mélané.

— Qui est de couleur noire.

MÉLANELLE. s. f. (du gr. μέλας, noir). Zool. Genre d'animaux microscopiques.

MÉLANÉSIE. (du gr. μέλας, noir). Géogr. Partie de l'Océanie habitée par des indigènes de race noire. Elle comprend la Nouvelle-Guinée et les îles qui l'avoisinent : 2,400 hab. Hautes montagnes, grandes forêts, immenses déserts, végétation extraordinaire.

MÉLANÉSIEN, IENNE. adj. et s. des 2 g. (rad. *Mélanésie*). Qui a rapport à la Mélanésie. ‖ Habitant de la Mélanésie. Les Mélanésiens se divisent en deux races, les Papouas et les Endamènes, les premiers de couleur noire jaunâtre, les seconds tirant sur la suie vieille et terne.

MÉLANGE. s. m. (rad. *mélanger*). Mixtion, confusion de choses mêlées ensemble, agrégation de plusieurs choses diverses. Mélange de liqueurs, de vins. Ce vin est un mélange pernicieux à la santé.

Mais je n'ai plus trouvé qu'un horrible *mélange*
D'os et de chair meurtris et traînés dans la fange.
(RACINE.)

— Se dit des personnes. Quel mélange de gens! Quel mélange d'individus dans ce bal! Un mélange de toutes sortes de personnes. La société est un mélange de sots et de gens d'esprit.

— Fig. S'empl. en parlant des choses morales. Un bonheur sans mélange est celui qui n'est troublé par aucun accident fâcheux. Le mélange du bien et du mal est l'un des mobiles du monde. La vie est un mélange d'événements heureux et malheureux. Le *mélange* des mœurs grecques et asiatiques y fut si grand qu'on n'y reconnut plus l'ancienne Egypte. (Boss.) Le *mélange* du vice et de la vertu embellit l'un, et détruit les charmes de l'autre. (Mme de Necker.) Il y a partout *mélange* de bien et de mal, mais à diverses doses. (J.-J. Rouss.) On ne sait d'où lui peut venir ce *mélange* de qualités si contraires. (Boss.) On demande si en comparant ensemble les diverses conditions des hommes, leurs peines, leurs avantages, on n'y remarquerait pas un *mélange* ou une espèce de compensation de bien ou de mal, qui établirait entre elles l'égalité, ou qui ferait du moins que l'un ne serait pas plus désirable que l'autre. (La Bruy.) Une sublimité chrétienne sans aucun *mélange* de vanité philosophique. (Fléch.) D'un bonheur sans *mélange* on se lasse à la fin. (Regnier.)

Le sort, qui toujours change,
Ne vous a pas promis un bonheur sans *mélange.*
(RACINE.)

Et de vos fictions le *mélange* coupable
Même à ces vérités donne l'air de la fable.
(BOILEAU.)

— Croisement des races, accouplement de deux êtres animés d'espèces différentes. Le mélange des blancs avec les noirs produit les mulâtres. Le mélange d'animaux de différentes espèces produit ordinairement d'autres animaux qui n'engendrent pas. Le *mélange* des races et des familles par le mariage s'est combiné sur les institutions politiques, beaucoup plus encore que d'après les vues de la nature. (Rayn.)

— Chim. Se dit de matières dont chacune conserve dans la masse formée par leur réunion les propriétés qui la caractérisent. ‖ *Mélanges frigorifiques.* Se dit des corps que l'on met en contact pour produire du froid.

— Minér. Substances dont les éléments tendent à se combiner. Le grès de Fontainebleau est un mélange de silice et de carbonate de chaux.

— Mus. anc. Une des trois parties de la mélopée grecque.

— Littér. au pl. Productions littéraires où la pensée trouve des aliments qui entretiennent sa vigueur et son activité, sans lui imposer la fatigue de l'étude. Mélanges de littérature. Mélanges historiques.

— Réunion d'articles sur des objets variés, dans les ouvrages périodiques.

— Partie, dans les catalogues de livres, qui comprend les ouvrages qu'on n'a pu classer dans les autres divisions.

— Peint. Union de plusieurs couleurs dont se forment les teintes qui sont nécessaires au peintre. Il entend bien le mélange des couleurs.

— Techn. Quantité de chaque matière qui entre dans la composition d'un chapeau. ‖ Dans les fabriques de poteries, Action de mêler la terre avec du sable, du ciment ou du mâchefer.

MÉLANGÉ, ÉE. part. pass. du v. Mélanger. S'empl. adjectiv. Du vin mélangé. Couleurs

le jarret et les quatre pieds, sont d'un brun *mélangé* de roux. (Buff.). Ses yeux gris, *mélangés* de noir, exprimaient une douceur, une résignation chrétienne. (De Balz.)

— Fig. Par quel hasard ce mépris à demi haineux, cette persécution *mélangée* de pitié, avaient-ils frappé les plus anciens pensionnaires? (De Balz.)

— Manuf. *Drap mélangé.* Drap dont la trame et la chaîne sont de laine de différentes couleurs.

MÉLANGEOIR. s. m. (rad. *mélanger*). Techn. Machine dont on se sert pour triturer et mêler les substances qui entrent dans la composition de la poudre à canon.

MÉLANGER. v. a. 1re conj. (du lat. *miscere*, même signif.). On met un *e* après le *g* devant *a, o. Nous mélangeons, je mélangeais, nous mélangeâmes,* etc. Faire un mélange d'une chose avec une autre, ou de plusieurs choses ensemble, pour obtenir par leur agrégation et leur variété un résultat avantageux et un nouveau tout. Mélanger des vins. Ce cabaretier mélange son vin. Mélanger les couleurs, les styles, les fleurs. De savantes recherches nous ont appris la manière de *mélanger* la boisson. (Barth.)

— SE MÉLANGER. v. pron. Être mélangé. Ces liquides ne peuvent se mélanger. Telles couleurs se mélangent bien ou mal.

— Syn. comp. MÉLANGER. MÊLER. V. MÊLER.

MÉLANGISTE. s. m. (rad. *melanger*). S'est dit de ceux qui veulent confondre des choses entièrement distinctes. Notre critique a raison de s'élever contre les *mélangistes* qui voudraient franciser le castillan, etc. (*Mém. de Trévoux.*)

MÉLANGULA. s. f. (ét. gr., μῆλον, pomme ; ἀγκών, angle ; *pomme anguleuse*). S'est dit d'abord des variétés de citrons et d'oranges ayant des tubercules et des mamelons.

— Nom donné aux cédrats, sorte de citrons tuberculeux, d'un rouge violet dans leur jeunesse, d'un beau jaune dans leur maturité, ayant une odeur suave.

MÉLANHÈME. s. m. (ét. gr., μέλας, noir ; νῆμα, courant). Pathol. Matière noire que le malade rend par haut et par bas dans la fièvre jaune.

MÉLANICTÈRE. adj. des 2 g. (ét. gr., μέλας, noir ; ἴκτερος, jaunisse). Hist. nat. Qui est jaune et noir.

— s. m. Ornith. Espèce de tangara. Tangara mélanictère.

MÉLANIDE. s. m. (rad. *Mélas*). Hist. anc. Membre d'une famille puissante de Corinthe, issue de Mélas. Les Mélanides et les Bacchiades eurent entre eux de longues contestations.

MÉLANIDE. adj. des 2 g. (ét. gr., μέλας, noir ; εἶδος, ressemblance). Mamm. Qui ressemble à une mélanie. ‖ MÉLANIDES. s. m. pl. Famille de l'ordre des gastéropodes pectinibranches, qui a pour type le genre mélanie.

MÉLANIE. s. f. (du gr. μέλας, noir). Moll. Genre de mollusques de la famille des conchylies. Les mélanies sont toutes des coquilles d'eau douce des pays chauds. Mélanie thiare, thiarelle. Mélanie carnifère, granifère. Mélanie spinoleuse. Mélanie truncatule. Mélanie flambée. Mélanie décollée. Mélanie clou. Mélanie lisse, subulée, froncée. Mélanie ponctuée, strangulée, tronquée, aspérulée. Mélanie tuberculeuse. Mélanie âpre. Mélanie auriculée, cordonnée.

— Foss. Genre de coquilles qui, se trouvant à l'état vivant, ont le test mince et la couleur brune. Mélanie à petites côtes. Mélanie variable. Mélanie lactée. Mélanie bordée. Mélanie grain-d'orge. Mélanie raccourcie. Mélanie caniculaire. Mélanie froncée. Mélanie brillante. Mélanie tortue. Mélanie demi-striée. Mélanie cuilleronne. Mélanie fragile. Mélanie souillée. Mélanie grillée.

— Entom. Variété de l'espèce agrion vierge, sorte de demoiselle dont les ailes sont dressées dans le repos, colorées d'un brun doré avec une tache noire, et le corps d'un vert métallique.

MÉLANIE *l'Ancienne.* Née vers 345, dame romaine, petite-fille du censeur Marcellus, devint veuve en 366 ; resta vingt-sept ans dans un couvent qu'elle fit construire à Jérusalem, où elle mourut en 410. ‖ SAINTE MÉLANIE *la Jeune.* Petite-fille de la précédente, embrassa la vie monastique, à Jérusalem, avec Pimen, son mari, 417, et mourut en 439, dans un couvent qu'elle avait fait élever sur le mont des Oliviers, en 435.

MÉLANIEN, IENNE. adj. (du gr. μέλας). Hist. nat. Se dit des envies ou taches cutanées qui résultent d'un excès local de matière colorante, et qui sont d'une nuance intermédiaire entre la couleur normale et le noir. Taches mélaniennes.

— Zool. s. f. Se dit d'une des variétés de l'espèce humaine, qui habite la terre de Diémen, et dont on a rangé l'espèce dans la troisième race ou l'éthiopienne, rameau papou.

— Moll. Qui ressemble à la mélanie. ‖ MÉLANIENS. s. m. pl. Famille de l'ordre des mollusques trachélipodes phytiphages, ayant pour type le genre mélanie.

MÉLANIPELOS. s. m. (ét. gr., μέλας, noir ; πελός, brun). Bot. V. HELXINE.

MÉLANIPPE. (ét. gr., μέλας, noir ; ἵππος, cheval, cavale). Temps hér. Fille de Chiron, fut métamorphosée en cavale.

MÉLANIPPIES. s. f. pl. (rad. *Ménalippe*). [illegible] de Ménalippe, une des amantes de Neptune.

MÉNALIPPUS. Temps hér. Vaillant guerrier thébain, fils d'Astacus, fut tué par Amphiaraüs, dans la guerre des sept chefs.

MÉLANIQUE. adj. des 2 g. (du gr. μέλας). Min. Qui a une teinte noire. Calciphyre mélanique.

— Chim. Se dit d'une matière colorante noire trouvée dans l'urine, et qui a la propriété de se combiner avec les alcalis.

MÉLANIS. s. m. (du gr. μέλας, noir). Erpét. Sorte de vipère. V. VIPÈRE.

MÉLANISME. s. m. (du gr. μέλας, noir). Hist. nat. Excès de coloration, soit de la peau elle-même, soit des productions qui la recouvrent.

MÉLANITE. s. m. (du gr. μέλας, noir). Entom. Genre de papillons de jour, comprenant quelques espèces des Indes.

— MÉLANITE. s. f. Minér. Variété de grenat de couleur noire, et d'une opacité parfaite, qui se trouve en cristaux dodécaèdres émarginés parmi les matières volcaniques.

MÉLANOCARPE. adj. des 2 g. (ét. gr., μέλας, noir ; καρπός, fruit). Bot. Qui a des fruits de couleur noire.

MÉLANOCAULE. adj. des 2 g. (ét. gr., μέλας, noir ; καυλός, tige). Bot. Qui a la tige noire.

MÉLANOCÉPHALE. adj. des 2 g. (ét. gr., μέλας, noir ; κεφαλή, tête). Zool. Qui a la tête de couleur noire.

MÉLANOCÉRASON. s. m. Bot. Nom grec donné anciennement à la belladone.

MÉLANOCÈRE. adj. des 2 g. (ét. gr., μέλας, noir ; κέρας, corne). Zool. Qui a qui a les cornes ou les antennes noires.

MÉLANOCERQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., μέλας, noir ; κέρκος, queue). Zool. Qui a la queue noire.

MÉLANOCHIRE. adj. des 2 g. (pr. *mé-la-no-kir* ; ét. gr., μέλας, noir ; χείρ, main). Zool. Qui a les mains noires.

MÉLANOCHLORE. adj. des 2 g. (pr. *mé-la-no-klor* ; ét. gr., μέλας, noir ; χλωρός, jaune). Zool. Qui a le corps varié de noir et de jaune.

MÉLANOCHROÏTE. s. f. (ét. gr., μέλας, noir ; χρόα, couleur). Min. Minéral de Sibérie.

MÉLANOCORHYNQUE. s. m. (ét. gr., μέλας, noir ; ῥύγχος, bec). Ornith. Se disait chez les anciens du gobe-mouche ordinaire, qui, à l'époque des amours, offre un joli mélange de noir et de blanc, tandis qu'en hiver il est gris comme sa femelle.

MÉLANODÈRE. adj. des 2 g. (ét. gr., μέλας, noir ; δειρή, cou). Zool. Hist. nat. Qui a le cou ou la gorge de couleur noire.

MÉLANOGASTRE. adj. des 2 g. (ét. gr., μέλας, noir ; γαστήρ, ventre). Zool. Qui a le ventre noir.

MÉLANOGÉTULES. s. m. pl. (du gr., μέλας, noir ; et du nom de peuple *Gétules*). Nation de l'Afrique ancienne, entre la Mauritanie, la Numidie et la Libye inférieure.

MÉLANOGNATHE. adj. des 2 g. (ét. gr., μέλας, noir ; γνάθος, mâchoire). Zool. Qui a la mandibule noire.

MÉLANOGRAPHITE. s. f. (ét. gr., μέλας, noir ; γράφω, peindre). Minér. Pierre figurée dont les dessins sont noirs, et qui imitent des caractères, des mousses, des arbres, etc.

MÉLANOÏDE. s. m. (ét. gr., μέλας, noir ; εἶδος, ressemblance). Conchyl. Genre de coquilles établi dans le voisinage des mélanées, dont il diffère par le défaut d'échancrure.

MÉLANOLEUQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., μέλας, noir ; λευκός, blanc). Qui est noir et blanc.

MÉLANOLOME. s. f. (ét. gr., μέλας, noir ; λῶμα, bordure). Bot. Genre de plantes à fleurs composées, appartenant à l'ordre des synanthérées, dont les caractères sont les suivants : calathide très-radiée ; disque multiflore ; couronne unisériée ; involucre de quelques feuilles verticillés autour de la base du périclinе ; clinanthe plan, épais, charnu. Mélanolome basse. Mélanolome élevée.

MÉLANOLOPHE. adj. des 2 g. (ét. gr., μέλας, noir ; λόφος, aigrette). Zool. Qui a une aigrette noire. Syn. de Mélalophe.

MÉLANOMPHALE. adj. des 2 g. (ét. gr., μέλας, noir ; ὀμφαλός nombril). Zool. Qui a l'ombilic noir.

— s. m. Bot. Ornithogale arabique dont la fleur a le centre ou l'ombilic noir.

MÉLANOPE. adj. des 2 g. (ét. gr., μέλας, noir ; ὤψ, œil). Zool. Qui a les yeux noirs.

MÉLANOPHORE. s. f. (ét gr., μέλας, noir ; φέρω, porter). Entom. Genre d'insectes diptères, de la famille des athéricères, tribu des muscides, ayant les ailes écartées, les antennes se joignant à leur base, et les cuillerons couvrant presque entièrement les balanciers.

MÉLANOPHRE. adj. des 2 g. (ét. gr., μέλας, noir ; ὀφρύς, sourcil). Zool. Qui a les sourcils noirs.

MÉLANOPHTHALME. adj. des 2 g. (ét. gr., μέλας, noir ; ὀφθαλμός, œil). Ornith. Qui a les yeux noirs. Ichneumon mélanophthalme.

— Bot. Qui a des taches entourées d'un cercle noir, figurant un œil. Dolichos mélanoph-

MÉLANOPHYLLE. adj. des 2 g. (ét. gr., μέλας, noir ; φύλλον, feuille). Bot. Qui a des feuilles noires ou noirâtres.

MÉLANOPS. adj. m. (ét. gr., μέλας, noir ; ὤψ, aspect). Ornith. Se dit d'une espèce de corbeau.

MÉLANOPSIDE. s. f. (ét gr., μέλας, noir, ὤψ, œil, εἶδος, apparence). Conchyl. Genre de mollusques établi en 1807, dont la coquille est allongée, l'ouverture ovale, le bord columellaire, calleux et plus ou moins excavé. Mélanopside buccinoïde. Mélanopside épineuse. Mélanopside lisse. Mélanopside de Dufour. Mélanopside à côtes. Mélanopside à petites côtes. Mélanopside à gros nœuds. Mélanopside chevronnée. Mélanopside d'Esper. Mélanopside allongée.

— Foss. Les mélanopsides, ainsi que les mélanies, ne se trouvent plus aujourd'hui à l'état vivant que dans les eaux douces des climats chauds. On ne les trouve à l'état fossile, dans

nos pays, que dans les couches postérieur craie, et jamais, comme les mélanies, d calcaire coquiller marin. Mélanopside noïde. Mélanopside à côtes. Mélan noueuse. Mélanopside de Boué. Mélanops Dufour.

MÉLANOPTÈRE. adj. des 2 g. (ét μέλας, noir ; πτέρον, aile). Zool. Qui a les ou les élytres noires.

MÉLANOPYGE. adj. des 2 g. (ét. gr., noir ; πυγή, derrière). Zool. Qui a l'anus environs de l'anus de couleur noire.

MÉLANOPYRRHE. adj. des 2 g. (é μέλας, noir ; πυῤῥός, roux). Hist. nat. Q noir et roux.

MÉLANORHABDOTE. adj. des 2 g. (é μέλας, noir ; ῥάβδος, raie). Hist. nat. Q marquée d'une raie noire.

MÉLANORHAMPHE. adj. des 2 g. (é μέλας, noir ; ῥάμφος, bec). Hist. nat. Qui a noir.

MÉLANORHYNQUE. adj. des 2 g. (é μέλας, noir ; ῥύγχος, bec). Zool. Qui a noir.

MÉLANORRHÉ, ÉE. adj. (ét. gr., noir ; ῥέω, couler). Zool. Qui a le conto l'anus de couleur noire.

MÉLANOS, OSSE. adj. (du gr. μέλας, Zool. Qui a une teinte noire.

— s. m. Animal dont le tissu muqueux cutané passe au noir.

MÉLANOSCHOENE. s. m. (du gr. noir ; et du lat. *schœnus*, chouin). Bot. Se d'une espèce de chouin.

MÉLANOSE. s. f. (ét. gr., μέλας, noir ; maladie). Pathol. Matière noire, d'un tiss mogène, ayant une consistance analog celle des grandes lymphatiques, laissant s par la pression un liquide roussâtre et mêlé de grumeaux noirâtres qui se convert enfin en une bouillie noire.

MÉLANOSÉLINON. s. m. (ét. gr., noir ; σέλινον, ache). Bot. genre de plante bellifères.

MÉLANOSINAPIS. s. m. (mot grec, posé de μέλας, noir, σίναπι, moutarde). Une des cinq sections du genre sinapis, la contient la vraie moutarde.

MÉLANOSPERME. adj. des 2 g. (ét μέλας, noir ; σπέρμα, graine). Bot. Qui fruits noirs.

MÉLANOSTICTE. adj. des 2 g. (ét μέλας, noir ; στικτός, pointillé). Hist. nat est marqué de points noirs.

MÉLANOSTOME. adj des 2 g. (ét. gr λας, noir ; στόμα, bouche). Zool. Qui a la che noire.

MÉLANO-SYRIEN, IENNE. adj. et s gr. μέλας, noir ; et du nom de peuple *Sy* Géogr. anc. Nom donné aux Syriens pr ment dits, par opposition aux Leuco-Sy ‖ Se disait aussi des habitants de la petite ménie.

MÉLANOTE. adj. des 2 g. (ét. gr., noir ; νῶτος, dos). Zool. Qui a le dos noir.

— MÉLANOTE. adj. des 2 g. (ét. gr., noir ; οὖς, oreille). Zool. Qui a les oreilles n

MÉLANOURINE. s. f. (ét. gr., μέλας, οὖρον, urine). V. MÉLANIQUE.

MÉLANOXYLE. adj. des 2 g. (ét. gr., noir ; ξύλον, bois). Bot. Dont le bois est n

MÉLAMPADAM. Myth. Ind. Le cinqu et le plus magnifique paradis des Indiens.

MÉLANPHARMACON. s. m. (mot formé de μέλας, noir ; φάρμακον, remède). mac. Se disait autrefois d'un médicamen quide que l'on conseillait de verser sur fracturé, afin de s'assurer de la profondeur fente. Inusité.

MÉLAMPYRON. s. m. (ét. gr., μέλας, πυρός, froment). V. MÉLAMPYRE.

MÉLANTÉRIE. s. f. (du gr. μελαν composé de μέλας, noir ; ἔρα, terre). M S'est dit autrefois pour désigner une terre pyriteuse, susceptible de donner une co noire analogue à celle de l'encre ; la mei était couleur de soufre brillant et d'o croit que c'était un fer sulfaté, terreux, i Se dit ordinairement d'une matière terreu noirâtre, produite par la décomposition schiste, qui provient lui-même de la décom

— Celle que, dans quelques contrées, o pelle *terre à vigne*, parce qu'elle y est emp comme engrais, et comme un préservatif les vers qui attaquent la vigne.

MÉLANTHACÉES. s. f. pl. (rad. *méla* Bot. Famille de plantes qui a pour ty genre mélanthe.

MÉLANTHE. s. m. (ét. gr., μέλας, ἄνθος, fleur). Bot. Genre de plantes de la f des joncées, renfermant des plantes qui feuilles simples, alternes ; les fleurs dis en épis terminaux. On en compte plus quinzaine d'espèces dont les plus remarq sont le mélanthe à épi et le mélanthe à de jonc.

— Type de la famille des liliacées.

MÉLANTHE. Peintre grec, condiscipl pelles, 300 av. J.-C., peignit Aristrate, ty Sicyone, sur un char de triomphe.

nos pays, que dans les couches postérieures à la craie, et jamais, comme les mélanies, dans le calcaire coquiller marin. Mélanopside buccinoïde. Mélanopside à côtes. Mélanopside noueuse. Mélanopside de Boué. Mélanopside de Dufour.

MÉLANOPTÈRE. adj. des 2 g. (ét. gr., μέλας, noir; πτέρον, aile). Zool. Qui a les ailes ou les élytres noires.

MÉLANOPYGE. adj. des 2 g. (ét. gr., μέλας, noir; πυγή, derrière). Zool. Qui a l'anus ou les environs de l'anus de couleur noire.

MÉLANOPYRRHE. adj. des 2 g. (ét. gr., μέλας, noir; πυῤῥός, roux). Hist. nat. Qui est noir et roux.

MÉLANORHABDOTE. adj. des 2 g. (ét. gr., μέλας, noir; ῥάβδος, raie). Hist. nat. Qui est marquée d'une raie noire.

MÉLANORHAMPHE. adj. des 2 g. (ét. gr., μέλας, noir; ῥάμφος, bec). Hist. nat. Qui a le bec noir.

MÉLANORHYNQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., μέλας, noir; ῥύγχος, bec). Zool. Qui a le bec noir.

MÉLANORRHÉ, ÉE. adj. (ét. gr., μέλας, noir; ῥέω, couler). Zool. Qui a le contour de l'anus de couleur noire.

MÉLANOS, OSSE. adj. (du gr. μέλας, noir). Zool. Qui a une teinte noire.

— s. m. Animal dont le tissu muqueux souscutané passe au noir.

MÉLANOSCHOENE. s. m. (du gr. μέλας, noir; et du lat. *schœnus*, chouin). Bot. Se disait d'une espèce de chouin.

MÉLANOSE. s. f. (ét. gr., μέλας, noir; νόσος, maladie). Pathol. Matière noire, d'un tissu homogène, ayant une consistance analogue à celle des grandes lymphatiques, laissant suinter par la pression un liquide roussâtre et tenu, mêlé de grumeaux noirâtres qui se convertissent enfin en une bouillie noire.

MÉLANOSÉLINON. s. m. (ét. gr., μέλας, noir; σέλινον, ache). Bot. genre de plantes ombellifères.

MÉLANOSINAPIS. s. m. (mot grec, composé de μέλας, noir, σίναπι, moutarde). Bot. Une des cinq sections du genre sinapis, laquelle contient la vraie moutarde.

MÉLANOSPERME. adj. des 2 g. (ét. gr., μέλας, noir; σπέρμα, graine). Bot. Qui a des fruits noirs.

MÉLANOSTICTE. adj. des 2 g. (ét. gr., μέλας, noir; στικτός, pointillé). Hist. nat. Qui est marqué de points noirs.

MÉLANOSTOME. adj. des 2 g. (ét. gr., μέλας, noir; στόμα, bouche). Zool. Qui a la bouche noire.

MÉLANO-SYRIEN, IENNE. adj. et s. (du gr. μέλας, noir; et du nom de peuple *Syrien*). Géogr. anc. Nom donné aux Syriens proprement dits, par opposition aux Leuco-Syriens. || Se disait aussi des habitants de la petite Arménie.

MÉLANOTE. adj. des 2 g. (ét. gr., μέλας, noir; νῶτος, dos). Zool. Qui a le dos noir.

— MÉLANOTE. adj. des 2 g. (ét. gr., μέλας, noir; οὖς, oreille). Zool. Qui a les oreilles noires.

MÉLANOURINE. s. f. (ét. gr., μέλας, noir; οὖρον, urine). V. MÉLANIQUE.

MÉLANOXYLE. adj. des 2 g. (ét. gr., μέλας, noir; ξύλον, bois). Bot. Dont le bois est noir.

MÉLAMPADAM. Myth. ind. Le cinquième et le plus magnifique paradis des Indiens.

MÉLANPHARMACON. s. m. (mot grec, formé de μέλας, noir; φάρμακον, remède). Parmac. Se disait autrefois d'un médicament liquide que l'on conseillait de verser sur un os fracturé, afin de s'assurer de la profondeur de la fente. Inusité.

MÉLAMPYRON. s. m. (ét. gr., μέλας, noir; πυρός, froment). V. MÉLAMPYRE.

MÉLANTÉRIE. s. f. (du gr. μελαντηρία, composé de μέλας, noir; ἔρα, terre). Minér. S'est dit autrefois pour désigner une terre noire pyriteuse, susceptible de donner une couleur noire analogue à celle de l'encre; la meilleure était couleur de soufre brillant et d'or. On croit que c'était un fer sulfaté, terreux, impur. Se dit ordinairement d'une matière terreuse et noirâtre, produite par la décomposition de ce schiste, qui provient lui-même de la décomposi-

— Celle que, dans quelques contrées, on appelle *terre à vigne*, parce qu'elle y est employée comme engrais, et comme un préservatif contre les vers qui attaquent la vigne.

MÉLANTHACÉES. s. f. pl. (rad. *mélanthe*). Bot. Famille de plantes qui a pour type le genre mélanthe.

MÉLANTHE. s. m. (ét. gr., μέλας, noir; ἄνθος, fleur). Bot. Genre de plantes de la famille des joncées, renfermant des plantes qui ont les feuilles simples, alternes; les fleurs disposées en épis terminaux. On en compte plus d'une quinzaine d'espèces dont les plus remarquables sont le mélanthe à épi et le mélanthe à feuilles de jonc.

— Type de la famille des liliacées.

MÉLANTHE. Peintre grec, condisciple d'Apelles, 300 av. J.-C., peignit Aristrate, tyran de Sicyone, sur un char de triomphe.

MÉLANTHÉ, ÉE. adj. (rad. *mélanthe*). Bot. Qui ressemble au mélanthe. || MÉLANTHÉES. s. f. pl. Groupe de la famille des liliacées, qui a pour type le genre mélanthe.

MÉLANTHÈRE. adj. des 2 g. (ét. gr., μέλας, noir; ἀνθηρός, anthère). Bot. Syn. de Métananthère. Erice mélanthère.

— MÉLANTHÈRE. s. f. Genre de plantes appartenant à l'ordre des synanthérées, ayant la calathide incouronnée, le péricline inférieur aux fleurs, le clinanthe convexe, l'aréole opicillaire, les corolles blanches, les anthères à loges noirâtres, le nectaire tubulé. Mélanthère à feuilles d'ortie. Mélanthère à feuilles en violon. Mélanthère à feuilles trilobées.

MÉLANTHÉRIN. s. m. (du gr. μελανθέρινος, fait de μέλας, noir; θέρινος, d'été). Ichthyol. V. THON.

MÉLANTHÉRITE. s. f. (rad. *mélanthérie*). Minér. Schiste noir dont on se sert pour dessiner.

MÉLANTHIACÉ, ÉE. adj. Bot. Syn. de Mélanthé. || MÉLANTHIACÉES. s. f. pl. Syn. de Colchiacées.

MÉLANTHION. s. m. (ét. gr., μέλας, noir; θύω, brûler des parfums, encenser). Bot. Encens noir.

MÉLANTHUS. Fils d'Andropompe, descendant des Néléides, qui régnèrent à Pylos après Polycaon. Chassé de ses États par le retour des Héraclides, il se réfugia à Athènes, où il tua Thymètes, qui régnait alors, et qu'il remplaça sur le trône (1128 av. J.-C.). Ses descendants, dont Codrus fut le dernier, lui succédèrent.

MÉLANURE. adj. des 2 g. (du gr. μέλας, noir; οὐρά, queue). Zool. Qui a la queue noire.

— s. m. Entom. S'est dit souvent trivial. des espèces d'insectes très-différents, ayant l'extrémité des élytres ou de l'abdomen noire.

— Ichthyol. Nom donné à deux espèces de poissons, dont l'une appartient au genre salmone, tandis que l'autre est l'oblade de Linné.

MÉLANZANE. s. f. (ét. gr., μῆλον, pomme). Bot. Espèce de fruit cultivé en Égypte, appelé aussi *pomme d'amour*, et dont les variétés sont blanches et rouges, longues et rondes.

MÉLAPÉLON. s. m. (ét. gr., μέλας, noir; πελός, brun. Bot. V. HELXINE.

MÉLAPHYRE. s. m. (ét. gr., μέλας, noir; φύρω, pétrir). Minér. Roche ayant la structure qu'on nomme *porphyrique*, c'est-à-dire composée d'une pâte homogène dans laquelle des cristaux de feldspath sont disséminés. Mélaphyre demi-deuil. Mélaphyre sanguin. Mélaphyre à taches vertes.

MÉLAPTÈRE. adj. des 2 g. (ét. gr., μέλας, noir; πτέρον, aile). Zool. Qui a les nageoires noires.

MÉLAR ou **MÉLER.** Géogr. Lac de Suède sur les bords duquel est bâti Stockholm.

MÉLAR. s. m. Conchyl. Coquille du genre cône.

— Bot. Petite figue blanche et ronde qu'on cultive en Espagne.

MÉLARHIN, INE. adj. (ét. gr., μέλας, noir; ῥίν, nez). Zool. Qui a le nez noir.

MÉLAROSA. s. m. (du gr. μέλας, noir, et du lat. *rosa*, rose). Bot. Variété de citronnier dont le fruit a une odeur analogue à celle de la rose.

MÉLAS. Général autrichien qui battit Championnet près de Saluces, en 1799, et perdit l'année suivante, contre Bonaparte, la bataille de Marengo. Mort en 1810.

MÉLAS. (du gr. μέλας, noir). Géogr. anc. Nom commun à beaucoup de rivières chez les anciens. || Fleuve de Béotie qui avait la propriété de rendre noires les brebis qui buvaient de ses eaux.

MÉLAS. s. m. Pathol. Tache noire et superficielle de la peau. C'est le *vitiligo melas* des sauvages.

— Zool. Espèce de très-gros chat ou de petit tigre noir de Java, d'un noir foncé par tout le corps, mais avec des reflets bruns qui dessinent des taches œillées lorsqu'on le voit sous un certain jour.

— Conchyl. Genre de coquilles qui n'est composé que d'une seule espèce, l'hélice ambarale, coquille fluviatile de couleur noire, dont les tours de spire sont armés d'épines.

— Entom. Espèce de papillon.

ἴκτερος, jaunisse). Pathol. Espèce de jaunisse dans laquelle la peau se colore en noir.

MÉLASIS. s. m. (du gr. μέλας, noir). Entom. Genre d'insectes coléoptères, famille des serricornes, offrant pour caractères des mandibules pointues, quatre palpes courts, des antennes également courtes, un corps allongé, cylindrique. Mélasis flabellicorne.

MÉLASME. s. m. (du gr. μέλας, noir). Path. Espèce d'ecchymose commune chez les vieillards, dont elle affecte principalement les jambes.

MÉLASME. s. f. Bot. Genre de plantes placé parmi les gérardes, à tiges tétragones rudes, à feuilles opposées, à fleurs solitaires et pendantes, avec deux courtes bractées, opposées au milieu de leur pédoncule.

MÉLASOME. adj. des 2 g. (pr. me-la-zô-me; ét. gr., μέλας, noir; σῶμα, corps). Entom. Qui a le corps noir. || MÉLASOMES. s. m. pl. Famille de l'ordre des insectes coléoptères, comprenant ceux qui ont le corps noir ou cendré, et offrant pour caractères la tête enfoncée jusqu'aux yeux dans le corselet, les yeux à peine saillants, ovales; les antennes grenues; un crochet aigu à la partie interne des mâchoires; peu ou point d'ailes.

MÉLASPERME. adj. des 2 g. (ét. gr., μέλας, noir; σπέρμα, graine). Qui a des graines ou des séminules noires.

— s. m. Bot. Se disait, chez les Grecs, d'une plante dont les graines, noires et très-odorantes, étaient fréquemment employées en médecine, et servaient à donner du goût au pain. C'est le pavot noir et la nigelle des Romains.

MÉLASPHÆRULE. s. f. Liqueur qui reste après qu'on a fait subir au suc de la canne toutes les opérations propres à en retirer la plus grande quantité de sucre possible, et qui donne un esprit ardent connu dans le commerce sous le nom de *tafia*.

MÉLASSE. s. f. (pr. *mé-la-ce*; du gr. μέλι, miel). Chim. Espèce de sirop qui reste après la cristallisation du sucre de betteraves, de cannes, etc., et qui refuse de donner des cristaux. *Mélasse de sucre brut.* Celle que l'on emploie à la confection de l'alcool. || *Mélasse de sucre de betteraves.* Celle qui sert au même usage, et qui peut en outre s'employer dans la confection des rouleaux d'imprimerie. || *Mélasse de raffinage du sucre de cannes.* Celle qui s'emploie dans la préparation du pain d'épices, des oublies, de l'alcool, et qui sert à remplacer le sucre chez les personnes indigentes.

— Celle qui résulte du raffinage du sucre de betteraves, et qui pourra se distinguer de la précédente lorsque la fabrication du sucre indigène aura acquis tout le développement qu'elle commence à prendre.

MÉLASTOMA. s. m. (mot gr. comp. de μέλας, noir; στόμα, bouche). Bot. Genre de plantes dont les fruits, qui sont d'un goût agréable et fort recherchés dans l'Inde, noircissent la bouche de ceux qui en mangent.

MÉLASTOMACÉ, ÉE. adj. (rad. *mélastome*). Bot. Qui tient au mélastome. || MÉLASTOMACÉES. s. f. pl. Famille de plantes qui a pour type le genre mélastome.

MÉLASTOME. adj. des 2 g. (ét. gr., μέλας, noir; στόμα, bouche). Zool. Se dit d'un animal qui a la bouche noire.

— Bot. Genre type de la famille des mélastomacées, se composant d'un assez grand nombre d'arbres, arbustes ou herbes d'un aspect élégant, à feuilles opposées, aux fleurs tantôt nues, tantôt accompagnées de bractées. Mélastome succulent. Mélastome arborescent. Mélastome jaunâtre. Mélastome crépu. Mélastome à épi simple. Mélastome à queue. Mélastomethé. Mélastome malabathroïde. Mélastome soyeux.

MÉLASTOMÉ, ÉE. adj. (rad. *mélastome*). Bot. V. MÉLASTOMACÉ. || MÉLASTOMÉES. s. f. pl. Section de la famille des mélastomacées, qui renferme le genre mélastome, et dont la tige ligneuse porte des feuilles opposées, simples, et marquées de nervures longitudinales.

MÉLATON. Hist. relig. Hérésiarque qui enseignait que c'est le corps, et non pas l'âme, qui est fait à l'image de Dieu.

MÉLATONIEN. s. m. (rad. *Mélaton*). Hist. relig. Membre d'une secte fondée par Mélaton.

MÉLÂTROPHIE. s. f. (ét. gr., μέλος, membre; ἀτροφία, atrophie, dépérissement). Pathol. Atrophie d'un membre.

MÉLAXANTHE. adj. des 2 g. (ét. gr., μέλας, noir; ξανθός, jaune). Hist. nat. Qui est jaune et noir.

MÉLAY. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Laval (Mayenne); 1,300 hab. Étamines.

MELÂYED. s. m. Comm. Genre de châles qui se fabriquent en Orient.

MELBA. s. m. Ornith. Se dit de deux espèces d'oiseaux, un martinet et un chardonneret.

MELCHISÉDECH (pr. *mèl-ki-cé-dèk*). Roi de Salem, dont parle la Genèse, vint à la rencontre d'Abraham, victorieux des quatre rois ligués qui avaient emmené Loth. Il bénit Abraham et lui présenta du pain et du vin; car il était prêtre du Très-Haut.

— *Prêtre selon l'ordre de Melchisédech.* Se dit de Jésus-Christ. Cette expression est opposée à celle-ci : *Prêtre selon l'ordre d'Aaron.*

dech). Hist. rel. Membre d'une secte qui prétendait que Melchisédech était la grande vertu de Dieu et supérieur à Jésus-Christ, et qui niait la divinité du Fils de Marie.

— Autre secte qui a vu en Melchisédech le Fils de Dieu apparu sous une forme humaine à Abraham.

MELCHITES. s. m. pl. (pr. *mèl-ki-te*). Hist. relig. Se dit des chrétiens schismatiques du Levant, appartenant à l'Église grecque proprement dite. Ils n'ont été nommés Melchites, mot qui signifie Royalistes, que parce qu'ils adoptent les canons du concile de Chalcédoine, convoqué en 451 par l'empereur Marcien, et qu'ils sont par conséquent de la religion de l'empereur.

MELCHOM. (pr. *mel-kom*). Myth. or. Dieu des Ammonites, qu'on croit être le même que Moloch. Salomon bâtit un temple à Melchom; et Manassès dressa un autel à ce faux dieu dans le temple de Jérusalem.

MELCHTAL (Arnold de). (pr. *melk-tal*). Un des trois fondateurs de la liberté suisse (1307), né dans le canton d'Unterwald.

— Géogr. Vallée de la Suisse, dans le S. du canton d'Unterwald, arrosée par le Melch.

MELDE. adj. et s. des 2 g. Géogr. anc. Nom d'un peuple gaulois de la quatrième lyonnaise, dont Meaux était la capitale.

MÊLÉ, ÉE. part. pass. du v. Mêler. S'empl. adjectiv. Vins mêlés. Liqueurs mêlées.

— *Mêlé à.* Toute notre littérature étant actuellement *mêlée* à la politique, on ne peut plus séparer l'une de l'autre. (La Harpe.)

> Le bruit, l'éclat de l'eau, sa blancheur transparente,
> D'un voile de cristal alors peu différente,
> Font goûter un plaisir à cent plaisirs *mêlé*.
> (La Fontaine.)

— *Mêlé avec.* Des substances animales en putréfaction toujours *mêlées* avec la terre végétale. (Libes.)

— Fig. Les rabbins de l'Orient, *mêlés* avec les Grecs, devinrent plus savants que les rabbins de Jérusalem et de la Morée. (Volt.) C'est ici que l'intérêt du culte se trouve *mêlé* avec celui de l'État. (Mass.)

— *Mêlé dans.* Être mêlé dans la foule, dans une assemblée. Ces fleuves tant vantés, *mêlés* dans l'Océan avec les rivières les plus inconnues. (Boss.) Des jaunes d'œufs *mêlés* dans du verjus. (Boil.)

— Fig. *Être mêlé dans une mauvaise affaire.* Y être impliqué.

— *Mêlé de.* Ces deux parties sont d'un gris *mêlé* de roussâtre. (Buff.) Les poils de la queue, comme ceux du corps, sont *mêlés* de noir et de blanchâtre. (Id.) La couleur du poil de la tête est d'un fauve *mêlé* de gris. (Id.) La face externe de la moitié des jambes de devant est d'un fauve *mêlé* de gris cendré. (Id.)

— Fig. Tout, dans le monde, est *mêlé* de force et de faiblesse, de petitesse et de grandeur. (Vauv.) Ces paroles *mêlées* de douceur et de crainte. (Fléch.) Il l'aborda avec un respect *mêlé* d'admiration et de sentiment. (Barth.) La joie qu'il en témoigna fut *mêlée* de surprise. (Le Sage.) Cependant le surlendemain j'y apportai un bouton de rose avec ses épines, comme le symbole de mes espérances *mêlées* de beaucoup de craintes. (B. de St-P.) Télémaque lui répondit avec un étonnement *mêlé* de joie. (Fén.) Avec quel transport, avec quelle joie *mêlée* de crainte il aperçut le premier promontoire de l'Espagne. (Chateaub.) Ce génie est mâle, quelquefois *mêlé* de rudesse. (Villem.) Quel jour *mêlé* d'horreur vient effrayer mon âme? (Rac.)

— *Mêlé par.* Si ce levain précieux vient un jour à sanctifier toute cette masse où il a été *mêlé* par ses royales mains. (Boss.)

— *Mêlé parmi.* Pourquoi croyez-vous que les nations les plus barbares aient toutes eues une espèce de religion militaire, et que le culte se soit toujours trouvé *mêlé* parmi les armes? (Mass.)

— *Œuvres mêlées.* Recueil d'ouvrages divers, de pièces diverses.

— *Société mêlée.* Société moitié bonne, moitié mauvaise.

— Fig. et fam. *C'est marchandise mêlée.* Se dit d'une compagnie composée de personnes de différents états, de différents caractères. || Se dit aussi d'une personne en qui l'on trouve autant de mauvaises qualités que de bonnes.

— Fam. *Avoir les dents mêlées.* Articuler mal pour avoir trop bu.

— *Cheval mêlé.* Se dit d'un cheval de tirage, lorsqu'il embarrasse ses jambes dans les traits qui l'attachent à la voiture.

— Loc. prov. *C'est un marchand mêlé.* Se dit d'un homme qui fait plusieurs métiers, qui cultive plusieurs arts avec un succès médiocre.

MÊLE (PÊLE-). loc. adv. V. PÊLE-MÊLE.

MÉLÉAGRE. Myth. Un des héros demi-dieux de l'antiquité païenne, fils d'Œnée et d'Althée, surtout célèbre par la chasse du sanglier de Calydon, qu'il abattit d'un coup de javelot. Voici la version la plus accréditée sur la mort de Méléagre : Althée avait, dit-on, reçu des divinités infernales, à la naissance de son fils, un tison auquel se trouvait attachée l'existence de ce dernier. Cette femme cruelle, pour venger la mort de ses deux frères que Méléagre avait tués, jeta le tison dans un brasier où il se consuma rapidement; la vie de Méléagre s'éteignit en même temps.

MÉLÉAGRE. Un des généraux d'Alexandre

partage des provinces. Perdiccas le fit périr en 323.

MÉLÉAGRE. s. m. Conchyl. Genre de coquilles. Tous les sabots ombiliqués entrent dans ce genre, qui a pour type le sabot pie. C'est une très-belle espèce dont l'intérieur est blanc, flambé de noir et l'extérieur nacré.

— Entom. Papillon d'Europe.

— adj. Bot. *Frétillaire méléagre.* Plante dont la fleur est marquée de petites taches disposées comme les divisions d'un damier, qui rappellent aussi les bigarrures des couleurs du dindon.

MÉLÉAGRIDE. (rad. *Méléagre*). Myth. gr. Se dit des sœurs de Méléagre, métamorphosées en oiseaux par Diane, à l'exception de Gorgé et de Déjanire.

MÉLÉAGRIDE. s. m. Ornith. Nom que les anciens donnaient à l'oiseau que nous connaissons aujourd'hui sous celui de pintade. || Se

disait plus particulièrement de la femelle de l'espèce, tandis qu'ils donnaient au mâle celui de *poule africaine*.

— MÉLÉAGRIDE. s. f. Bot. Plante liliacée qui croît en France.

MÉLÉAGRIDE. adj. des 2 g. (de *méléagre*; et du gr. εἶδος, ressemblance). Ornith. Qui ressemble à une pintade. || MÉLÉAGRIDES. s. m. pl. Famille de l'ordre des oiseaux gallinacés qui a pour type la pintade.

MÉLÉAGRIS. s. m. (rad. *méléagre*). Ornith. Se disait autrefois de la pintade, oiseau remarquable par son plumage picoté de blanc. || Se dit aujourd'hui du dindon.

MÉLÉCHER. Myth. or. Idole que les Juifs adorèrent; suivant les uns, c'était le soleil; suivant les autres, c'était la lune.

MÉLÉCIAS. Hist. relig. Évêque de Lycopolis, dans les premiers temps de l'Église, qui ayant été déposé pour avoir sacrifié aux idoles, fonda une secte d'où sortit, dit-on, l'arianisme.

MÉLÉCIEN. s. m. Hist. rel. Disciple de Mélécias, qui fonda une secte d'où sortit, dit-on, l'arianisme.

MÉLECTE. s. f. (du gr. μέλι, miel). Entom. Genre d'insectes hyménoptères, famille des mellifères, ayant le corps noir, mais couvert d'un duvet assez épais, ordinairement d'un gris jaunâtre ou blanc, formant des taches sur les côtés de l'abdomen et sur les pattes.

MÉLÉDA. Géogr. Une des îles illyriennes, dans l'Adriatique.

MÉLÉDIN. Fils aîné de Mélik el-Adel. V. MÉLIK EL-KAMEL-NASER-EDDYN.

MÊLÉE. s. f. (rad. *mêler*). Combat opiniâtre entre deux troupes de gens de guerre. Sanglante mêlée. Mêlée rude, affreuse, horrible, épaisse, engagée. Se jeter dans la mêlée. Ce n'est point dans la dispute qu'un vrai guerrier doit se montrer, c'est dans la mêlée. Leur choc de la *mêlée* a suspendu l'horreur. (D. Guerle.)

À leur riche parure, à leurs brillants exploits,
Au fort de la *mêlée* on distingue les rois.
(DELILLE.)

Bellone échevelée
Dans la sanglante *mêlée*
Presse le choc des guerriers. (LEBRUN.)

De l'effroyable Mars compagne échevelée,
Elle engage à grands cris la sanglante *mêlée*. (AIGNAN.)

— Signifie aussi Batterie entre plusieurs individus. Il s'est battu avec cinq ou six hommes, et on lui a pris son chapeau dans la *mêlée*. (Acad.)

— Fig. et fam. Contestation aigre entre plusieurs personnes, vive dispute. Celui qui se jette dans la *mêlée* des partis, tenant d'une main le flambeau de la Raison, de l'autre le miroir de la Vérité, sera maltraité par tous. (Boiste.)

MÉLÉGUETTE ou **MANIGUETTE.** s. f. (du gr. μελίνη, graine de paradis, graine semblable au millet). Bot. Semence de l'amomum, ressemblant à du millet des Indes.

MÉLEK. Mot qui signifie Roi dans les langues sémitiques. V. MÉLIK.

MÉLEK EL-MOUT. Myth. or. L'ange de la mort, chez les Persans.

MÉLÉNA. s. f. (ét. gr., μέλας, noir; au fém. μέλαινα). Pathol. Vomissement de matières noires, accompagné de déjections de même nature. On l'appelle vulgairement *Maladie noire*.

— Bot. Variété d'anémones.

MÉLÉNAGOGUE. adj. des 2 g. V. MÉLANAGOGUE.

MÉLENDEZ-VALDEZ. Poète espagnol, né en 1751 à Ribera (Estramadure), composa des odes, des élégies, des églogues, des épîtres remarquables surtout par la pureté et l'élégance. Mort à Montpellier en 1817.

MÉLÈNE ou **MÉLÆNE.** s. m. V. MÉLÉNA.

MÉLÉNORRHAGIE. s. f. (ét. gr., μέλας, noir; ῥηγνύω, faire jaillir). Pathol. Vomissement de sang noir.

MÉLÉQUIN. s. m. Métrol. Ancienne monnaie française.

MÊLER. v. a. 1re conj. (du gr. μίσγειν, mélanger, mixtionner). Brouiller, mettre ensemble deux ou plusieurs choses. Mêler des drogues, des couleurs. Mêler des grains ensemble. Mêler l'eau avec le vin. Mêler ses livres. Mêler ses papiers. Mêler diverses sortes de fleurs dans un bouquet. La femelle du chameau fournit un lait abondant, et qui fait une bonne nourriture en le *mêlant* avec une plus grande quantité d'eau. (Buff.) La Marne *mêle* ses eaux avec celles de [illegible] (Acad.)

Les frimas fondus
Ont *mêlé*, transporté les terrains confondus.
(DELILLE.)

Les divins voyageurs, altérés de leur course,
Mêlaient au vin grossier le cristal d'une source.
(LA FONT.)

— Fig. Joindre. Maintenant que l'Espagne et la France *mêlent* leurs larmes. (Boss.) *Mêler* l'esprit du monde à une cérémonie de religion. (Fléch.) Cet auteur a *mêlé* l'agréable à l'utile dans tous ses ouvrages. (Acad.) Ne *mêlons* pas de faiblesse à une action si forte. (Boss.) Désirs excessifs et ambitieux que les princes *mêlent* à l'usage de l'autorité. (Mass.) Le poète a *mêlé* toutes les religions ensemble; et cette confusion détruit la haute dignité de la tragédie, celle de la destinée qui conduit tout. (Mme de Staël.) Il *mêlait* les plaisirs aux affaires sans qu'elles en souffrissent. (Volt.)

Telle qu'une bergère aux plus beaux jours de fête,
De superbes rubis ne charge point sa tête,
Et, sans *mêler* à l'or l'éclat des diamants,
Cueille en un champ voisin ses plus beaux ornements.
(BOILEAU.)

Il *mêle* avec l'orgueil qu'il a pris dans leur sang,
La fierté des Nérons qu'il a prise en mon flanc.
(RACINE.)

Ainsi, loin d'un vulgaire insolent et parjure,
Épris d'un utile repos,
Je *mêle* aux doux loisirs la gloire et ses travaux.
(LEBRUN.)

Il *mêle*, en se vantant lui-même à tout propos,
Les louanges d'un fat à celles d'un héros.
(BOILEAU.)

— Fig. *Mêler ses larmes à celles de quelqu'un.* Pleurer avec lui, partager son affliction.

Nos lévites pleuraient de joie et de tendresse,
Et *mêlaient* leurs sanglots à leurs cris d'allégresse.
(RACINE.)

— Unir sans ordre, intervertir, embrouiller. Mêler les passions, les affaires. Va! je vais retrouver ma caboche, et débrouiller l'écheveau d'affaires que ton mari a *mêlé*. (De Balz.)

— *Mêler le vin.* Mettre ensemble des vins de diverses sortes.

— *Mêler du fil, des écheveaux, la fusée.* Les brouiller de manière qu'on ne puisse aisément les dévider ou les séparer. || On dit de même: *Mêler des cheveux*, etc.

— Jeu. *Mêler les cartes*, ou simplement *mêler*. Battre les cartes. C'est à vous à mêler les cartes, à mêler. Une dévote se confessait du trop grand attachement qu'elle avait pour le jeu. Son confesseur lui remontra qu'elle devait en premier lieu considérer la perte du temps... Hélas! oui, mon père, dit la pénitente en l'interrompant, on perd tant de temps à *mêler* les cartes. (Boil.)

— Fig. et fam. *Mêler les cartes.* Embrouiller les affaires. Vous avez bien mêlé les cartes.

— *Mêler les dés.* Lancer un dé contre un autre, de manière à retourner celui-ci, ou à le pousser hors de sa place.

— *Mêler une serrure.* Fausser les gardes ou quelque ressort d'une serrure, en sorte que la clé ne puisse ouvrir.

— Manég. *Mêler un cheval.* Le mener de façon qu'il ne sache plus ce qu'on exige de lui.

— *Mêler les races.* Les croiser. || Dans un sens analogue, Mêler les familles par des mariages.

— Cartonn. Distribuer les feuilles de carton suivant l'ordre qu'elles doivent avoir dans les cartons collés.

— Fig. *Mêler quelqu'un dans une accusation.* L'y comprendre. || *Mêler quelqu'un dans des discours, dans des propos.* Parler de lui de manière à le compromettre ou à lui déplaire. Je vous prie de ne point me mêler dans vos discours, dans vos caquets.

— *Mêler avec* et *mêler à.* Le premier signifie Brouiller ensemble plusieurs choses. Mêler l'eau avec le vin. Mêler de l'or avec de l'argent. *Mêler à* signifie Joindre, unir. Mêler la douceur à la sévérité. Les poètes ne s'assujétissent pas à cette règle et semblent préférer la préposition *à* dans l'un et l'autre cas.

— SE MÊLER. v. pron. Se mettre, se joindre ensemble. Le vinaigre et l'huile ne se mêlent pas. Le fer, par sa fusion, s'est *mêlé* à la roche vitreuse. (Buff.)

Tous ces métaux divers sont pesants, ou légers,
Ou purs, ou se *mêlant* de métaux étrangers.
(DELILLE.)

— Fig. Toutes les nations voisines se sont *mêlées*. (Volt.)

— *Se mêler à la conversation.* Y prendre part. Napoléon sortit de son appartement et se *mêla* à la conversation. (De Pradt.)

— Se confondre. Les fleuves courent se *mêler* dans la mer. (Montesq.)

— Se réunir à. Les eaux de la Marne se mêlent à celles de la Seine à Charenton-le-Pont.

— *Se mêler dans la foule, se mêler parmi les ennemis.* S'engager dans la foule, s'engager au milieu des troupes ennemies. || On dit dans un sens analogue que *des troupes se sont mêlées à la main*, pour dire Qu'elles sont entrées les unes dans les autres l'épée à la main.

— Fig. en parlant des choses morales. Il se mêle toujours beaucoup d'imagination dans nos jugements les plus réfléchis. Nous ne pouvons un moment arrêter nos yeux sur la gloire de cette princesse, sans que la mort ne s'y *mêle* aussitôt pour tout offusquer de son ombre. (Boss.)

Et se *mêlant* au bruit de la grêle et des vents.
(BOILEAU.)

Comme j'aime le bruit de la foudre et des vents
Se *mêlant* dans l'orage à la voix des torrents.
(DE LAMARTINE.)

— *Se mêler d'une chose.* En prendre soin. Je ne me mêlerai plus de vos affaires. Mêlez-vous de votre métier. Se mêler d'un raccommodement. Un Dieu qui se *mêle* des choses de la terre. (Mass.) Je ne me *mêlerai* plus de vos affaires. (Acad.) Vous diriez qu'il y a en lui un autre homme à qui sa grande âme abandonne de moindres ouvrages où elle ne daigne se *mêler*. (Boss.)

— Iron. S'entremettre, s'ingérer mal à propos. De quoi vous mêlez-vous? Il se mêle d'écrire. Il se mêle de tout. Il se mêle toujours de ce qui ne le regarde pas. Il veut se mêler d'intrigues. Les politiques ne se *mêlent* plus de deviner ses desseins. (Boss.) Jugeant de tout, se *mêlant* de tout. (Fléch.) L'autorité des princes a toujours perpétué les erreurs, quand elle a voulu se *mêler* toute seule de rapprocher les esprits de la vérité. (Mass.)

— Signifie encore, S'occuper d'une chose étrangère à sa profession, à ses habitudes, à ses talents. Il est médecin, et il se mêle d'architecture. Il n'appartient pas à un cordonnier de se mêler de peinture. Il est homme de guerre, et il se mêle de peindre. Un poète ne doit pas se *mêler* de combats. (Volt.) Elle veut aussi se *mêler* quelquefois d'être sentencieuse et de faire la personne de bon sens; cela lui sied encore plus mal que son naturel. (Sév.) *Mêlez-vous* de boire, je vous prie. (Boil.) Ils se sont *mêlés* d'être conquérants. (Boss.) Le roi se *mêle* depuis peu de faire des vers. (Mme de Sévig.) Il écrit très-bien quand il veut s'en *mêler*. (Id.)

— Fig. S'accoupler. Les animaux d'espèces différentes qui se mêlent ensemble produisent les mulets. Nos chevaux se sont mêlés. || On dit dans un sens analogue, Les familles se mêlent par les mariages.

— Prov. et fig. *Cette affaire se fera, à moins que le diable ne s'en mêle, si le diable ne s'en mêle.* Cette affaire se fera malgré toutes les difficultés, tous les obstacles.

— Expr. prov. *Le diable s'en mêle!* Espèce d'imprécation, quand on voit se succéder une foule d'obstacles imprévus.

— Syn. comp. MÊLER. MÉLANGER. MIXTIONNER. *Mêler*, c'est mettre ensemble toute espèce de choses; *mélanger*, c'est assembler, assortir des choses qui doivent se convenir; *mixtionner*, c'est mélanger, fondre des drogues dans des liqueurs pour les y incorporer.

MÉLÈS. Géogr. anc. Petite rivière de Lydie et Ionie, qui naissait près du Sypile et tombait dans le golfe de Smyrne. On donnait Homère comme fils du fleuve Mélès, d'où son nom de Mélésigène. Aujourd'hui rivière de Smyrne.

MÉLÈS. Roi de Lydie, qui succéda en 747 av. J.-C. à son père Alyatte Ier. Il fut père de Candaule.

MÉLÉSIGÈNE. adj. et s. m. (de *Mélès*, fleuve d'Asie, et du gr. γείνομαι, naître). Surnom d'Homère. V. MÉLÈS.

MÉLÉTIEN. s. m. Hist. relig. V. MÉLÉCIEN.

MÉLETTE. s. f. Ichthyol. Petit poisson à bande latérale argentée, que l'on a placé parmi les clupées et que l'on a figuré sous le nom de stoléphore commersonien. || Poisson du genre scopèle. || Se dit généralement de tous les poissons ayant une ligne spirale argentée.

— Bot. Sorte de petite figue brune en dehors, rouge en dedans, qu'on nomme aussi *angélique*.

MÉLÈZE. s. m. (du gr. μέλας, noir). Bot. Genre d'arbres de la famille des conifères, et que leurs feuilles d'un vert clair, non persistantes, étroites, en faisceaux, leurs chatons mâles simples, les écailles de leurs cônes minces et en pointe à leur sommet, distinguent suffisamment des pins, des sapins et des cèdres, espèces de la même famille, avec lesquelles ils ont de nombreux rapports d'organisation. Les mélèzes croissent sur les montagnes élevées, au milieu des rochers; ils redoutent les pays chauds. Des trois espèces que l'on connaît, deux appartiennent à l'Amérique du Nord. Le mélèze commun croît en Europe, dans les Alpes françaises, dans les Vosges, etc. Il atteint communément de 30 à 40 mètres, sur un diamètre de plus d'un mètre à sa base. Sa tige droite, recouverte d'une écorce lisse, porte des rameaux horizontaux ou pendants et se termine par une flèche élancée. Son bois rougeâtre et veiné, très-léger, est cependant très-dur et de bonne conservation. On l'emploie pour charpentes, pour les constructions navales, dans la menuiserie, la tonnellerie, etc. Le mélèze est fréquemment cultivé comme arbre d'ornement dans les jardins paysagers. On le nomme aussi *larix*.

MELFI (Concile de). Concile tenu en 1091, par le pape Urbain II, le pontife y reçut les hommages de Roger, fils de Robert Guiscard, comte de Sicile.

MELGORIEN, ENNE. adj. Qui appartient au comté de Melgueil.

— adj. et s. m. Métrol. Ancienne monnaie d'argent qui avait cours dans la Provence et le Languedoc. Sou melgorien, ou simplement un melgorien.

MELGUEIL. (en lat. *Melgorium*). Géogr. et hist. Château situé à deux lieues de Montpellier, sur un étang appelé aujourd'hui l'*étang de Mauguio*.

— *Comtes de Melgueil.* Comtes auxquels appartenait le château de Melgueil, et qui succédèrent à ceux de Maguelone, dans le Xe siècle.

MÉLHANIE. s. f. (du gr. μέλας, noir). Bot. Genre de plantes d'Afrique.

MÉLIA, MILIN ou **MÉLÉA.** s. f. (du gr. μελία, frêne). Bot. Nom que les Grecs donnaient au frêne.

MÉLIA AZÉDARAK. s. m. Bot. Plante des régions intertropicales, d'un feuillage élégant, d'une taille qui va jusqu'à six et neuf mètres, ayant un parfum suave, et dont les feuilles et les racines sont un très-bon purgatif.

MÉLIACÉ, ÉE. adj. (rad. *mélie*). Bot. Qui ressemble à la mélie. || MÉLIACÉES. s. f. pl. Famille de plantes dicotylédonées, à corolles polypétales, à étamines hypogynes, qui a pour type le genre mélie. Méliacées à feuilles simples. Méliacées à feuilles composées.

MÉLIADE ou **MÉLIDE.** Géogr. anc. Contrée de la Grèce, sur le golfe Maliaque. || Myth. gr. Se dit de certaines nymphes qui prenaient soin des troupeaux.

MÉLIADE ou **MÉLIDE.** s. f. Antiq. Argile de Mélos, que les peintres mêlaient à leurs couleurs.

MÉLIANTHE. s. m. (ét. gr. μέλι, miel; ἄνθος, fleur). Bot. Genre de plantes de la famille des rutacées qui croissent au cap de Bonne-Espérance, ayant pour caractère essentiel un calice persistant à cinq divisions profondes, l'inférieure gibbeuse, quatre pétales onguiculés, quatre didynames, un ovaire supérieur, un style, une capsule vésiculeuse. Mélianthe à larges feuilles. Mélianthe à feuilles étroites. Mélianthe velu.

MÉLIBÉE. Géogr. anc. Ville de Thessalie, dans la Magnésie, sur la côte de la mer Égée.

— s. m. Entom. Insecte de l'ordre des lépidoptères.

MÉLIBÉEN, ENNE. adj. et s. (rad. *Mélibée*). Antiq. gr. Habitant de la ville de Mélibée. || Surnom de Philoctète, né à Mélibée.

MÉLICA. s. f. (du gr. μελίνη, graine semblable au millet). Bot. V. MÉLIQUE.

MÉLICACÉ, ÉE. adj. (rad. *mélique*). Bot. Qui ressemble à une mélique. || MÉLICACÉES. s. f. pl. Tribu des graminées qui a pour type le genre mélique.

MÉLICÉRIS. s. m. (pr. *mé-li-cé-riss*; ét. gr., μέλι, miel; κηρός, cire). Pathol. Tumeur enkystée, qui renferme une matière douée de la consistance et de la couleur du miel.

MÉLICERTE. Myth. gr. Fils d'Athamas et d'Ino, fuyant avec sa mère les fureurs de son père, se précipita dans la mer. Les jeux isthmiques furent institués en son honneur.

MÉLICERTE. s. m. Entom. Espèce de papillon de jour.

— Polyp. Genre de polypiers, voisin des vorticelles, ayant quatre lobes autour de la bouche, le corps fusiforme, contenu dans un tube corné opaque.

— Crust. Genre de crustacés, voisin des palémons, qui ne contient qu'une espèce qui vit dans les mers de Sicile. Mélicerte tigre.

— s. f. Zooph. Genre de méduses gastriques monostomes, dont les bras très-nombreux, filiformes, forment une espèce de houppe à l'extrémité du pédoncule. Mélicerte fasciculée. Mélicerte pleurostome.

MÉLICERTE. s. f. Astron. Nouvelle constellation d'Hercule.

MÉLICHLORON ou **MÉLICHLORE.** s. m. (pr. *mé-li-klo-ron*; ét. gr., μέλι, miel; χλωρός, vert). Anc. minér. Pierre précieuse qui était partie couleur de miel, partie d'un jaune foncé, et qu'on croit être une agate à deux couches.

MÉLICHROE. s. m. (du gr. μέλι, miel; χρόα, couleur). Bot. Genre de plantes établi pour placer la ventenatie couchée et une autre espèce, originaire comme elle de la Nouvelle-Hollande.

MÉLICHROTE. s. m. (ét. gr. μέλι, miel; χρόα, couleur). Anc. minér. Pierre précieuse qui avait la couleur du miel.

MÉLICHRYSE. s. m. (ét. gr., μέλι, miel; χρυσός, or). Anc. minér. Pierre précieuse qui était de la couleur du miel et renfermait des paillettes d'or.

MÉLICOPE. s. f. Bot. Plante de la Nouvelle-Zélande, qui forme un genre dans l'octandrie monogynie et dans la famille des xanthoxylées, et qui a pour caractère essentiel un calice à quatre divisions, quatre pétales, quatre glandes, huit étamines, quatre ovaires, un style, un fruit composé de quatre capsules uniloculaires, monospermes. Mélicope lisse.

MÉLICOPÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à la mélicope. || MÉLICOPÉES. s. f. pl. Groupe de la tribu des rutacées diosmées, ayant pour type le genre mélicope.

MÉLICOQUE. s. f. Bot. Genre de plantes des Indes.

MÉLICYTE. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones dont on ne connaît encore que les parties de la fructification, ayant des fleurs dioïques, un calice à cinq dents, une corolle à cinq pétales, plus longs que le calice. Mélicyte ramiflore.

MÉLIDE. Géogr. et myth. gr. V. MÉLIADE.

MÉLIDE. s. f. Vétér. Morve, maladie des ânes.

[illegible] de la famille des méliacées.

— Crust. Genre de crustacés.

— Conchyl. Genre de coquilles chambrées.

— Mar. Toile à voiles.

MÉLIÉ, ÉE. adj. Bot. Syn. de Méliacé. || MÉLIÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des méliacées qui renferme le genre mélie.

MÉLIEN, ENNE. adj. (rad. *Méliade*). Géogr. anc. Habitant de la Méliade.

MÉLIER. s. m. (du gr. μέλι, miel). Agric. Espèce de raisin blanc, agréable au goût, et dont on fait de bon vin.

— Bot. Genre de plantes de la dodécandrie monogynie et de la famille des mélastomes, comprenant trois arbres, dont les feuilles sont opposées, pétiolées; les fleurs axillaires, solitaires ou ternées. Mélier quinquinerve.

MÉLIGÉION. s. m. (mot grec composé de

μέλι, miel; et de γάω, prim. des formes γεννάω, γίγνομαι, naître, être formé). Pathol. Humeur fétide et huileuse, de la consistance du miel, qui coule d'un ulcère compliqué de carie.

MÉLIK ou **MALEK**. (littéral. *roi*). Nom porté par un grand nombre de princes, que l'on distingue entre eux par leurs surnoms.

MÉLIK-CHAH, surnommé DJELAL-EDDYN (*gloire de la religion*). Sultan seldjoucide de Perse, succéda à son père Alp-Arslan en 1072. Ce prince, le plus illustre de sa dynastie, agrandit ses Etats. Il créa une nouvelle ère, connue sous le nom d'*ère djelalienne*. Mort à Bagdad, à 38 ans, d'une maladie aiguë, en 1083. ‖ MÉLIK-CHAH II. Petit-fils du précédent, succéda en 1152 à son oncle Mas'oud. Mort en 1160. ‖ MÉLIK-ARSLAN. Sultan seldjoucide, fils de Togrul II, régna avec gloire sur la Perse occidentale, en 1160. Il dépouilla les chrétiens de la Géorgie, qui avaient envahi ses Etats. Mort en 1175. ‖ MÉLIK EL-AFDAHL. Fils aîné du grand Saladin, battit les chrétiens et les templiers près de Tibériade, 1187. Ayant hérité des Etats de son père, à la mort de celui-ci, il en fut dépouillé par son oncle Mélik el-Adel, 1199. ‖ MÉLIK EL-ADEL (Saïf-Eddyn-Aboubekr-Mohammed). Connu sous le nom de Malek-Adel et de Saphadin. Sultan d'Egypte et de Damas, de la dynastie des Ayoubites, frère puîné du grand Saladin, enleva aux chrétiens, pendant la troisième croisade, plusieurs places importantes. Après la mort de Saladin en 1193, il sema la division parmi ses fils, et s'empara des contrées qu'ils gouvernaient. Mort en 1213. ‖ MÉLIK EL-KAMEL-NASER-EDDYN. Connu chez les historiens occidentaux sous le nom de *Mélédin* et de *Melek el-Quemel*, fils aîné de Mélik el-Adel, succéda à son père sur le trône d'Egypte en 1218. Prince éclairé, il protéga les arts et les sciences, et fut tolérant envers les juifs et les chrétiens. Mort en 1238. ‖ MÉLIK EL-ADEL II. Fils du précédent, lui succéda en Egypte. S'étant rendu méprisable par ses débauches et son incapacité, il fut déposé en 1240, et confiné dans une prison, où il mourut huit ans après. ‖ MÉLIK EL-SALEH-NEDJM-EDDYN. Frère du précédent, fut mis à sa place sur le trône d'Egypte, 1240. ‖ MÉLIK EL-MOADHAM-CHÉRIF-EDDYN, nommé *Coradin* dans les relations des croisades. Fils de Mélik el-Adel, régna dix ans sur la Syrie, 1218. Mort en 1227. ‖ MÉLIK EL-NASSIR. Fils du précédent, monta sur le trône de Damas, après la mort de son père; mais il en fut bientôt dépouillé par ses oncles, et réduit à se réfugier dans le désert d'Arabie, où il mena la vie des nomades. ‖ MÉLIK EL-MOADHAM-GAIATH-EDDYN-TOURAN-CHAH. Sultan d'Egypte, de la dynastie des Ayoubites, fils de Mélik-Nedjm-Eddyn, monta sur le trône d'Egypte, en 1249, après avoir assassiné son frère Abd el-Chah. Ce fut lui qui coupa les vivres à l'armée de saint Louis et le força à cette funeste retraite qui coûta la vie à 30,000 Français. Devenu odieux à ses sujets, il fut détrôné et mis à mort par les Mameluks baharites, en 1520, après cinq mois de règne. En lui s'éteignit la dynastie des Ayoubites, qui fut remplacée par celle des Mameluks baharites.

MÉLIKÉEN, ENNE. adj. (rad. *Mélik*). Qui appartient au sultan Mélik-Chah-Djelal-Eddyn. Ère mélikéenne.

MÉLIKTU-ZIZIAR. s. m. Relat. Magistrat persan qui a l'inspection du commerce, et qui juge de toutes les contestations qui y sont relatives. Ce titre répond chez nous à l'ancien titre de prévôt des marchands.

MÉLILITHE. s. f. (ét. gr., μέλι, miel; λίθος, pierre). Minér. Espèce d'argile compacte, d'un blanc jaunâtre, semblable par sa couleur au miel, qui s'employait en médecine et était regardée comme soporifique.

MÉLILOT. s. m. (pr. *mé-li-lô*; ét. gr., μέλι, miel; λωτός, lotus). Bot. Plante de la famille des légumineuses, voisin des trèfles dont il a tous les caractères, hors la gousse qui est plus longue et point couverte par le calice, et des luzernes dont il diffère par son calice tubuleux, par sa carène qui est petite, simple, rapprochée de l'étendard, et par sa gousse à peine déhiscente et généralement monosperme. Il renferme environ trente espèces de plantes herbacées, spontanées dans toute l'Europe tempérée et méridionale. Partout les mélilots viennent sans culture dans les blés, les avoines, etc. L'odeur que ces plantes exhalent est très-forte dans les pays chauds. Elles sont appétées par tous les bestiaux, mangées en pâture ou servies comme fourrage frais avant la chute des feuilles. Les fleurs d'or de l'espèce commune, qui sont fort petites, demeurent [illegible] ... ressemblance de ces plantes avec celles du genre voisin *lotus*, le goût des abeilles pour leurs fleurs, qui passent pour leur procurer un miel abondant et bon, peut-être l'odeur mielleuse qu'on s'est plu à leur trouver leur ont valu le nom qu'elles portent. Mélilot officinal. Mélilot blanc commun. Mélilot bleu, houblonné, connu sous le nom de *petit trèfle jaune*. Mélilot de Messine. Mélilot sillonné, grêle, parviflore. Mélilot d'Italie. Mélilot élevé, blanc, denté, corniculé. Mélilot d'Allemagne. Mélilot des champs, d'Egypte. Mélilot faux. Mélilot des sables. Mélilot vrai. Combien de fois, loin des villes, dans le fond d'un vallon solitaire couronné d'une forêt, assis sur le bord d'une prairie agitée de vents, je me suis plu à voir les *mélilots* dorés, les trèfles empourprés, et les vertes graminées former des ondulations semblables à des flots et présenter à mes yeux une mer agitée de fleurs et de verdure! (B. de St-P.)

MÉLILOTOÏDES s. f. pl. (du lat. *melilotus*, mélilot, et du gr. εἶδος, ressemblance). Bot. Mélilot de Crète, différent des autres espèces par sa gousse beaucoup plus grande, comprimée, orbiculaire et membraneuse.

MÉLIMÈLE. s. m. (ét. gr., μῆλον, pomme; μέλι, miel). Thérap. Se dit de deux médicaments, l'un composé de miel et de coing, et l'autre de miel et de pomme. Inus.

— Bot. Nom de la pomme d'api.

MÉLINDE (Royaume de). Géogr. Un des principaux Etats de la côte de Zanguebar (Afrique orient.), gouverné par un roi mahométan qui exerce un pouvoir absolu, et qui est tributaire des Portugais. On y trouve des moutons dont la queue seule pèse 50 à 60 kilog. Or, cuivre, ivoire, cire. ‖ Capitale de ce royaume, à l'embouchure du Quilimancy; comptait autrefois 200,000 hab., et n'offre plus aujourd'hui qu'une solitude.

MÉLINE. s. f. (du gr. μέλινον, millet). Bot. Genre de plantes monocotylédones, à fleurs plumacées, de la famille des graminées, ayant des fleurs polygames; un calice bivalve; trois étamines; un ovaire médiocrement échancré; le style bifide, les stigmates en pinceau. Méline à petites fleurs.

— Antiq. Terre alumineuse de couleur jaune ou même fauve, qui pourrait bien avoir été une sorte d'ocre jaune. ‖ Terre argileuse blanche, légère, douce au toucher, friable, happant la langue et se délayant facilement dans l'eau. Les peintres s'en servaient pour peindre en blanc.

MÉLINÉ, ÉE. adj. (rad. *méline*). Bot. Qui ressemble à une méline. ‖ MÉLINÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des graminées, qui a pour type le genre méline.

MÉLINET. s. m. (du gr. μέλινον, millet). Bot. Genre de la pentandrie monogynie et de la famille des borraginées, renfermant des plantes à feuilles simples et alternes, dont les fleurs sont disposées en grappes terminales, garnies de feuilles. Mélinet rude. Mélinet glabre. Mélinet à petites fleurs. Mélinet tacheté.

MÉLINGE. s. f. Comm. Étoffe que l'on fabrique à Cherbourg avec les laines du pays.

MÉLINGES. s. m. pl. Géogr. et hist. Se dit d'une tribu skype, qui fut établie au IXe siècle en Macédoine, et que l'on trouve aujourd'hui dans la Laconie.

MÉLINIS. s. m. (du gr. μελίνη, panic, graine semblable au millet). Bot. Plante graminée du Brésil, qui a l'aspect d'une canche, mais qu'on a regardée comme formant seule un genre.

MÉLINOÉ. Myth. gr. Fille de Jupiter et de Proserpine, suivant un hymne orphique; elle naquit sur les eaux du Cocyte, et devint la reine des ombres.

MÉLINOPHAGE. adj. et s. des 2 g. (ét. gr., μέλινον, millet; φάγομαι, manger). Géogr. anc. Nom d'un peuple de Thrace qui se nourrissait de millet.

MÉLINOS et **MÉLINE.** s. f. (du gr. μέλινον, millet). Bot. Se disait, chez les anciens Grecs, du millet en épi.

MÉLINOSE. s. f. (mot grec formé de μέλι, miel; littéral. *jaune-pâle*). Minér. Molybdate de plomb d'un beau jaune, et dont les cristaux dérivent d'un prisme à base carrée: elle se présente aussi en lames cristallines.

MELINUM. s. m. (pr. *mé-li-nomm*; mot lat. fait de *Mélo*, nom d'une île). Antiq. Terre que les anciens tiraient de l'île de Mélo, et qu'ils employaient dans la peinture. V. MÉLINE.

— Bot. Espèce de sauge, remarquable par les glandes mielleuses dont elle est couverte.

— Pharm. Huile de fleurs de coing, que les anciens regardaient comme souveraine dans certaines maladies.

MELION, MELIUM. (du gr. μέλι, miel). Bot. Herbe aquatique ou croissant dans des lieux humides, réputée aphrodisiaque.

MÉLIORAT. s. m. Manuf. Espèce d'organsin qu'on fabrique à Bologne.

MÉLIORATION. s. f. (pr. *mé-li-o-rá-ci-on*; rad. *meliorer*). Jurispr. anc. Travaux qui augmentaient la valeur d'une chose.

— Action de rendre meilleur. V. AMÉLIORATION.

MÉLIORÉ, ÉE. part. pass. du v. Méliorer. S'empl. adjectiv.

[illegible] meilleur). Jurispr. anc. Rendre meilleur. Se disait autrefois en jurisprudence en parlant d'un héritage. Il ne faut pas attacher le savoir à l'âme, il l'y faut incorporer, et s'il ne change et *méliore* son état imparfait, il vaut mieux le planter là. (Mont.)

MÉLIPHYLLON. s. f. (ét. gr., μέλι, miel; φύλλον, feuille). Bot. Se disait autrefois de la mélisse.

MÉLIPILLA. Géogr. District de la province de Santiago dans le Chili; pop. 28,000 hab.; riches métalliques; ch.-l. Valparaiso.

MÉLIPONE. s. m. (ét. gr., μέλι, miel; πόνος, travail). Entom. Genre d'insectes hyménoptères de la section des porte-aiguillons, famille des mellifères, tribu des apiaires, ayant les pattes plus larges que les abeilles, l'abdomen plus court et tout au plus de la longueur du corselet. Mélipone buchaire.

MÉLIQUE s. f. (du gr. μέλι, miel). Bot. Genre de graminées remarquable par ses panicules élégantes plutôt que par son utilité, ayant un calice plumacé à deux valves membraneuses, trois étamines à anthères fourchues, un ovaire supère, une graine ovale. Mélique bleue. Mélique penchée. Mélique uniflore. Mélique ciliée. Mélique de Bauhin.

MÉLIS. s. m. Mar. Toile à voile qu'on fabrique à Angers. Mélis double. Mélis simple.

— Mamm. Blaireau.

MÉLISEY. Géogr. Ch.-l. de cant., arrondissement de Lure (Haute-Saône); 2,000 hab. Fromages.

MÉLISMATIQUE. adj. des 2 g. (du gr. μέλισμα, chanson; fait de μέλος, vers). Modulé, qui tient à l'agrément du chant.

— Mus. anc. *Chant mélismatique*. Espèce de chant dans lequel on passe différentes notes sur une seule syllabe des paroles.

MÉLISPONDE. s. f. (ét. gr., μέλι, miel; σπονδή, libation). Ant. gr. Libation de miel.

MÉLISSE. s. f. (du gr. μέλισσα, abeille; fait de μέλι, miel). Bot. Plante aromatique qui forme dans la famille des labiées un des genres les plus remarquables par l'élégance, le parfum, l'utilité des plantes qui le composent. On en compte au moins quinze espèces, soit en Europe, soit en Amérique. Toutes ces plantes sont odorantes, et elles se rapprochent beaucoup des thyms et des origans. La mélisse officinale croît dans les lieux incultes des contrées méridionales de l'Europe. On la trouve même aux environs de Paris. L'odeur suave et assez analogue à celle du citron qu'exhalent toute les parties de cette plante lui a fait donner les noms de *citronnelle, herbe au citron, citronade*. C'est une des plantes les plus chères aux abeilles, une de celles qui donnent à leur miel les meilleures qualités; d'où lui est venu le nom de *mélisse*. Mélisse grandiflore. Mélisse calament. Mélisse népéta. Mélisse de Crète. Mélisse des Pyrénées. Mélisse des bois. Mélisse des Canaries. Mélisse de Constantinople. Mélisse épineuse. Mélisse de Moldavie. Mélisse punaise. Mélisse rouge. Mélisse sauvage.

— *Eau de mélisse*. Liqueur spiritueuse, cosmétique et stomachique, appelée vulgairement *eau des Carmes* et dont la mélisse fait la base.

— Entom. Syn. d'Abeille, parce que les abeilles sont très-avides de cette plante.

MÉLISSE. Myth. gr. Fille de Mélissus, roi de Crète; elle nourrit Jupiter, de concert avec sa sœur Amalthée.

— Ant. gr. Se disait d'une espèce de femmes inspirées, attachées au service des temples, et particulièrement des prêtresses de Cérès, en Crète.

— Se disait quelquefois des âmes des morts et de celles des initiés.

MÉLISSIÈRE. s. f. (pr. *mé-li-cié-re*; du gr. μέλι, miel). Bot. Un des noms de la mélite à feuilles de mélisse.

MÉLISSODE. s. f. Entom. Genre d'insectes hyménoptères.

MÉLISSOGRAPHE. s. m. (rad. *mélissographie*). Celui qui écrit l'histoire des abeilles

MÉLISSOGRAPHIE. s. f. (ét. gr., μέλισσα, abeille; γράφω, écrire). Histoire des mœurs des abeilles.

MÉLISSOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. (rad. *mélissographie*). Qui appartient à la mélissographie.

MÉLISSOPHAGE. adj. des 2 g. (ét. gr., μέλι, miel; φαγεῖν, manger). Qui mange du miel, qui en vit.

— MÉLISSOPHAGE. s. m. Ornith. Se dit, en Crète, du guêpier.

MÉLISSOPHYLLE. adj. des 2 g. (ét. gr., μελισσία, mélisse; φύλλον, feuille). Bot. Qui a des feuilles semblables à celles de la mélisse.

MÉLISSOT. s. m. (rad. *mélite*). Bot. Nom vulgaire de la mélite à feuilles de mélisse.

MÉLISSUS. Myth. Roi de Crète, père de Mélisse et d'Amalthée. ‖ Philosophe éléatique, natif de Samos, florissait vers l'an 450 av. J.-C. Homme d'Etat et général habile en même temps que philosophe, il ne put cependant empêcher sa patrie de succomber, 440 ans av. J.-C.

MÉLITAGRE. s. m. (ét. gr., μέλι, miel; ἄγρα, prise). Pathol. Dartre crustacée.

[illegible] aujourd'hui *Malte*. ‖ Ile de la mer Adriatique, aujourd'hui *Méléda*.

MÉLITE. s. f. (du gr. μέλι, miel). Bot. Plante de la famille de labiées. Mélite mélissophyle. Mélite grandiflore.

— Crust. Genre de crustacés de l'ordre des amphipodes, et qui comprend une espèce de crevette.

— Foss. S'est dit autrefois des bois fossiles que l'on croyait pouvoir rapporter au genre du frêne.

MÉLITÉE. s. f. (du gr. μέλι, miel). Arachn. Genre de la division des monostomes, pédonculé, brachidé, dont les huit bras, supportés par autant de pédicules, sont réunis par une espèce de croix de Malte et qui n'offre pas d'organes apparents.

— Polyp. Genre de polypiers de l'ordre des isidées, de la division des corticifères, renfermant des espèces lisses, dendroïdes, noueuses, à rameaux souvent anastomosés, à l'écorce crétacée, très-mince et friable. Leur couleur varie du blanc rose au rouge de corail le plus vif. Mélite ochracée. Mélité orangée. Mélite rétifère. Mélite textiforme.

— Entom. Genre d'insectes de l'ordre des lépidoptères.

MÉLITÈNE. Géogr. anc. Petit pays entre la Cappadoce et l'Euphrate, dépendant jadis de l'Arménie, aujourd'hui *Meledri*. ‖ Capitale de la petite Arménie, fondée par Trajan, aujourd'hui *Malatia*. Elle fut longtemps le siége d'une légion surnommée la Foudroyante, toute composée de chrétiens, qui sauva l'armée de Marc-Aurèle, 474. Il se livra à Mélitène, en 572, une grande bataille entre Justinien et Chosroës.

MÉLITÉUS. (du gr. μέλι, miel). Temps hér. Fils de Jupiter et d'Othréis, fut exposé dans une forêt et nourri par des abeilles. Il fonda une ville appelée *Mélita*.

MÉLITHREPTE. s. m. (ét. gr., μέλι, miel; θρεπτός, nourri, nourrisson). Ornith. Genre d'oiseaux.

MÉLITHYTES. s. m. pl. (ét. gr., μέλι, miel, θύειν, offrir en sacrifice). Ant. gr. Gâteaux de miel qu'on offrait à Trophonius.

MÉLITIS. s. m. (ét. gr., μῆλον, pomme; λίθος, pierre). Minér. Pierre de couleur vert-pomme citée par les anciens.

MÉLITITE. s. f. Minér. V. MÉLITE.

MÉLITOME. s. m. (ét. gr., μέλι, miel; τέμνω, diviser). Entom. Genre d'insectes hyménoptères.

MÉLITOPHILE. adj. des 2 g. (ét. gr., μέλι, miel; φίλος, ami). Entom. Qui aime, qui recherche la mélite. ‖ MÉLITOPHILES. s. m. pl. Division de la tribu des scarabéides, de la famille des lamellicornes, comprenant les insectes qui ont le labre membraneux caché sous une avance du chaperon, les mandibules très-minces, les mâchoires terminées en forme de pinceau, les palpes filiformes ou en massue, les antennes formées de dix articles.

MÉLITOSPONDE. s. f. Ant. gr. V. MÉLISPONDE.

MÉLITURGE. s. f. (ét., V. MÉLITURGIE). Entom. Genre d'insectes hyménoptères de la famille des mellifères, tribu des apiaires, dont on ne connaît qu'une seule espèce, la méliturge clavicorne.

MÉLITURGIE. s. f. (ét. gr., μέλι, miel; ἔργον, travail). Travail, industrie des abeilles.

MÉLITURGIQUE. adj. des 2 g. (pr. *mé-li-tur-gi-ke*; rad. *méliturgie*). Qui a rapport à la méliturgie.

MÉLITUS. Un des accusateurs de Socrate, orateur et mauvais poète, 400 av. J.-C.

MELIUS (Spurius). Chevalier romain que sa libéralité envers le peuple fit accuser d'aspirer à la tyrannie, tué par Servilius Ahala, général de cavalerie, l'an de Rome 314, 440 av. J.-C.

MELKART. (littéral. *roi de la ville*, ou plutôt le *roi fort*). Antiq. Hercule phénicien ou Hercule de Tyr, considéré de même que l'Hercule grec, comme l'image du soleil. Une flamme éternelle brûlait dans son temple; tous les ans on élevait en son honneur un immense bûcher des flammes duquel les prêtres faisaient échapper un aigle, symbole de l'année qui renaît de ses cendres. Melkart était adoré non-seulement à Tyr, mais dans toutes les colonies phéniciennes.

MELLA ou **MELLE.** s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones jusqu'à présent peu connu, ayant pour caractère un calice à cinq divisions inégales, ovales, une corolle monopétale, le tube cylindrique, quatre étamines didynames, les anthères arrondies, un ovaire supérieur, les feuilles larges, dentées en scie.

— Ichthyol. Nom que les pêcheurs des environs de Rome donnent à la liche. V. LICHE.

MELLANDE. s. f. (ét. gr., μέλι, miel; ὠόν, œuf). Rond de blanc d'œuf assaisonné de sucre et de fleur d'oranger.

MELLARIUM. (mot latin). Ant. gr. Vase rempli de miel que l'on portait aux fêtes de la bonne déesse.

MELLATE ou **MELLITATE.** s. m. (du gr. μέλι, miel). Chim. Sel jaunâtre ou rougeâtre, résinoïde, cristallisant en octaèdres à base carrée, très-fragile, facile à rayer par l'acier, donnant charbon quand on le soumet à l'action du chalumeau.

MELLE. Géogr. Ch.-l. d'arr. (Deux-Sèvres), à 438 kilom. de Paris; 2,700 hab. Toile, serges, lainages divers, grains, mulets, etc., eaux sulfureuses, environs charmants.

— Métrol. s. m. Ancienne mesure pour les grains.

MELLÉOLÉ. s. m. (ét. gr., μέλι, miel; αἰόλος, varié). Pharm. Médicament formé de miel avec une poudre quelconque.

MELLÉOLIQUE. adj. des 2 gr. (rad. *melléolé*). Pharm. Qui est formé de miel.

MELLERAY. Géogr. Bourg de France. V. MEILLERAIE.

MELLET. s. m. Hortic. Espèce de figue.

MELLI. Géogr. Royaume d'Afrique, dans

l'intérieur des terres, à la distance de 640 lieues des côtes de l'Océan, au S. du royaume de Cassina. Climat très-chaud. Grand commerce de sel.

MELLICHRYSOS. s. m. (ét gr., μέλι, miel; χρυσός, or). Minér. Sorte de gomme des anciens, qui à la transparence joignait la couleur de l'or unie à celle du miel pur. || Se dit aujourd'hui d'une hyacinthe de couleur de miel, ou bien du spath fluor, c'est-à-dire, de la chaux fluatée.

MELLIER. s. m. Mamm. Troisième estomac des mammifères ruminants.

MELLIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat. *mel*, miel; *ferre*, porter). Entom. Qui produit du miel. || MELLIFÈRES. s. m. pl. Famille de l'ordre des hyménoptères porte-aiguillons, ayant le premier article des tarses postérieures très-grand, la mâchoire et la lèvre allongées, les pattes postérieures dépourvues des brosses qui se remarquent dans les autres espèces.

— Bot. Se dit d'une plante qui sécrète une liqueur sucrée. Protée mellifère.

MELLIFICATION. s. f. (pr. *mel-li-fi-ka-ci-on*; ét. lat., *mel*, miel; *facere*, faire). Econ. rur. Action de faire le miel, ou manière de le faire, en parlant des abeilles.

MELLIFIQUE. adj. des 2 g. Entom. Qui fabrique du miel.

MELLIFLU, UE. adj. (ét. lat., *mel*, miel; *fluere*, couler). Qui abonde en miel, qui distille le miel. || Néol. Se dit fig. de ce qui est trop doucereux et presque fade. Paroles melliflues. Discours melliflus. Et voyant la suavité *melliflue* de vos disertes révérences. (Rab.)

Une éloquence *melliflue*,
Un beau parler, un miel en bouche. (MAROT.)

MELLIFLUITÉ. s. f. (rad. *melliflu*). Didact. Qualité de ce qui engendre le miel.

MELLILITE. s. m. Minér. V. MELLITE.

MELLINE. s. m. (du gr. μέλι, miel). Entom. Genre d'insectes hyménoptères, section des porte-aiguillon, famille des fouilleurs, ayant les antennes en fil, l'abdomen pédiculé, le chaperon non métallique. Melline à moustaches. Melline quatre-bandes. Melline champêtre. Melline cinq bandes.

MELLINIORE. adj. des 2 g. Entom. Qui ressemble à un melline. || MELLINIORES. s. m. pl. Famille d'insectes hyménoptères qui a pour type le genre melline, comprenant ceux des crabonites qui ont les antennes filiformes, peu ou point coudées; les mandibules tridentées; les palpes maxillaires beaucoup plus longs que les labiaux, et la languette distinctement trifide.

MELLIPÈDE. adj. des 2 g. (ét. lat., *mel*, miel; *pes*, pied). Zool. Qui a les pattes d'un jaune de miel.

MELLIPHAGE ou mieux **MÉLIPHAGE.** adj. des 2 g. (pr. *mé-li-fa-ge*; ét. gr., μέλι, miel; φαγεῖν, manger). Zool. Qui vit de miel ou du suc des fleurs.

— MELLIPHAGES. s. m. pl. Ornith V. MELLIPHAGIDES.

MELLIPHAGIDE. adj. des 2 g. Ornith. V. MELLIPHAGE. || MELLIPHAGIDES. s. m. pl. Tribu de la famille des ténuirostres, comprenant des oiseaux qui vivent du suc des fleurs.

MELLIRÈNE. s. m. Ant. gr. Se disait à Lacédémone des plus âgés des jeunes gens qui étaient sur le point de passer de la classe des éphèbes dans celle des irènes.

MELLISUGE. adj. des 2 g. (ét. lat., *mel*, miel; *sugo*, je suce). Entom. Qui suce le miel, le nectar des fleurs.

MELLITHE. s. m. (ét. gr., μέλι, miel; λίθος, pierre). Minér. Minéral qui se présente en cristaux octaèdres ou en grains irréguliers, d'un jaune de paille, de miel ou d'huile figée, ayant l'aspect de certaines substances résineuses, et ressemblant particulièrement au succin jaune du miel. Mellite primitif. Mellite basé.

— Entom Se dit d'un genre qui correspond à peu près au genre andrène.

— Foss. Se dit des échinites fossiles en forme de disque avec des lacunes et des découpures sur leurs bords, et qui se trouvent rangées aujourd'hui dans le genre scutelle.

— Pharm. Sirop préparé avec le miel, l'eau simple, différentes infusions et décoctions, et les sucs de plantes. Mellite de roses ou miel rosat. Mellite scillitique. Mellite de mercuriale. Mellite de mercuriale composé.

MELLITE. adj. des 2 g. (du gr. μέλι, miel, Entom. Qui fait du miel. Abeille mellite. || MELLITE. s. m. pl. Famille d'insectes hyménoptères comprenant les abeilles, et qui est caractérisé qu'ont pris les mâchoires et la lèvre inférieure, qui font ainsi l'office d'une trompe, et qui donnent à ces insectes la faculté de sucer le nectar des fleurs pour en extraire la matière sucrée.

MELLITIQUE. adj. des 2 g. (rad. *mellite*). Chim. Qui est extrait du mellite. || *Acide mellitique*. Se dit d'un acide organique formé d'oxygène, de carbone et d'hydrogène, dans des proportions qui n'ont point été déterminées.

MELLITURGE. s. f. Entom. V. MÉLITURGE.

MELLITURGIE. s. f. V. MÉLITURGIE.

MELLIVORE. adj. des 2 g. (ét. lat., *mel*, miel; *voro*, je mange). Zool. Qui vit de miel. Trochile mellivore. || s. m. Se dit d'un genre du ratel, animal qui, par ses caractères peu connus, paraît se rapprocher particulièrement des gloutons, où on l'a placé.

MELLO. Bourg de Portugal (Beira), à 26 kil. N.-O. de Guarda, a donné son nom à une branche de la maison de Bragance; 800 hab.

MELLOBANDES. Roi franc, le premier dont l'histoire fasse mention, qui servait dans l'armée romaine vers 354, remporta, sous Gratien, une grande victoire sur les Allemands, en 378.

MELLO-FREIRE-DOS-REIS (José de). Né, en 1738, à Anciâo (Portugal). Jurisconsulte portugais, grand vicaire de Crato, a fait plusieurs savants traités de droit, réunis à Coïmbre, 1815.

MELLON. s. m. Chim. Produit obtenu principalement par l'action du chlore sec à chaud sur le sulfo-cyanure de potassium, et qui est insoluble dans l'eau, jaune, solide, pulvérulent, sans odeur ni saveur. Sulfure de mellon. Chlorure de mellon.

MELLONA ou **MELLONNIE.** (du gr. μέλι, miel). Myth. lat. Divinité protectrice des abeilles et du miel.

MELLONURE. s. m. (rad. *mellon*). Chim. Composé de mellon avec plusieurs métaux.

MELOBÉSIE. s. f. (du lat. *melobesia*, même signif.). Polyp. Genre de polypiers coralligènes flexibles, où l'on a placé quelques espèces de corallines dont le polypier est entièrement crétacé, et en plaques minces, attaché aux plantes marines, à la surface desquelles on voit souvent quelques tubercules plus ou moins saillants, dans le centre desquels est un trou qu'on suppose être habité par un polype. Mélobésie membraneuse. Mélobésie pustuleuse. Mélobésie farineuse. Mélobésie verruqueuse.

MÉLOCACTE. s. f. (pr. *mel-lo-kocte*; ét. gr., μῆλον, pomme; κάκτος, chardon; litt. *melon-chardon*). Bot. Espèce de cacte à tige basse, qui a la forme d'un melon à côtes et qui est hérissé d'épines.

MÉLOCARPOS. s. m. (mot grec, composé de μῆλον, pomme; καρπός, fruit). Bot. S'est dit, chez les anciens, de l'aristoloche à longue racine, parce que ses fruits ressemblent à des melons à petites côtes.

MÉLOCHIE. s. f. (pr. *mé-lo-kie.*) Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, de la famille des hermanniées, ayant un calice persistant, cinq pétales, cinq étamines, un ovaire supérieur, cinq styles, une capsule à cinq loges. Mélochie pyramidale, tomenteuse, odorante. Mélochie à grappes. Mélochie grênelée.

MÉLOCHITE. s. f. Minér. Ancien nom de la pierre d'Arménie, qui est elle-même une variété terreuse du cuivre azuré ou carbonaté bleu.

MÉLOCRINITE. s. m. Polyp. Genre de polypiers.

MÉLODICA. s. m. (ét. gr., μέλος, air, modulation; ᾠδή, chant). Mus. Instrument à clavier, comme un piano, avec un registre de flûte. Le mélodica descend jusqu'au sol grave du violon.

MÉLODIE. s. f. (du gr. μελῳδία, formé de μέλος, vers; ᾠδή, chant; chant de vers, pour exprimer les charmes de la musique, parce qu'en effet de beaux vers en belle musique sont tout ce qui existe de plus agréable à entendre). Mus. Succession de sons qui, au moyen des intervalles, du rhythme, des valeurs de notes, des modulations, des cadences et de la mesure, forment un sens musical agréable à l'oreille. La mélodie est une des parties les plus importantes de la musique. Douce mélodie. Cet air a beaucoup de mélodie. Cet air manque de mélodie. Mélodie tendre, charmante. La variété de la mélodie. Quelle touchante mélodie! Les Français ont disputé aux Italiens le prix de la mélodie; mais la préférence que toutes les nations accordent à la mélodie italienne semble avoir décidé la question pour toujours. Une *mélodie* neuve, gracieuse, originale, est et a toujours été fort rare. (C.-Blaze.) La *mélodie* appartient tout entière à l'imagination; elle est le résultat d'une heureuse inspiration, et non des calculs de la science. (Id.) La *mélodie* concourt avec l'harmonie à tous les effets de la musique, et la réunion de ces deux puissances musicales forme l'objet de la composition. (Id.)

L'aimable *mélodie* est une voix de flamme,
Langage universel, naïf écho de l'âme,
Qui résonne au-delà du cercle étroit des sens,
Et dans le souvenir imprime ses accents;
Organe des transports dont le cœur est la proie,
La *mélodie* exprime et le deuil et la joie.
(CHAUSSARD.)

Quelle touchante *mélodie*!
Que ces airs oubliés longtemps
Flattent mon oreille attendrie! (LÉONARD.)

— S'emploie très-souvent au pluriel; et, chose singulière, cet emploi n'est signalé dans aucun dictionnaire. Une romance exécutée par une voix ou une flûte seule, un chœur religieux chanté et accompagné à l'unisson, sont des *mélodies*. (C.-Blaze.) Avec de l'imagination et du goût, tout homme peut former des *mélodies*. (Id.) Les *mélodies* de Lulli et de Rousseau sont différentes. (Volt.) Les *mélodies* de Beethoven se perdent fréquemment dans un dédale harmonique où le vulgaire se lasse bien vite de les chercher. (La Fage.)

— Fig. La mélodie la plus douce à l'oreille est la voix de celle que l'on aime.

— Par extens., en parlant de poésie ou de prose, signifie Un choix, une suite de mots, de phrases propres à flatter l'oreille. La mélodie du style. La mélodie des vers de Racine. La mélodie du discours consiste dans la manière dont les sons simples ou composés sont assortis et liés entre eux pour former un mot, les mots entre eux pour former un membre de période, ainsi de suite. Vous êtes étonné de cette espèce de *mélodie*, qui, parmi nous, anime non-seulement la déclamation, mais encore la conversation familière. (Barth.)

— Syn. comp. MÉLODIE. HARMONIE. La *mélodie* est une suite de sons qui se succèdent agréablement. L'*harmonie* est le résultat du mélange de plusieurs sons qu'on entend à la fois. La *mélodie* diffère de l'*harmonie* en ce que d'abord celle-ci fait entendre plusieurs sons simultanément, tandis que la mélodie ne les articule que successivement, et qu'ensuite l'harmonie n'a nul besoin du secours du rhythme, des valeurs des notes et de la mesure pour faire impression sur nos sens.

MÉLODIEUSEMENT. adv. (rad. *mélodie*). D'une manière mélodieuse. Avec mélodie. Le rossignol chante mélodieusement.

MÉLODIEUX, EUSE. adj. (rad. *mélodie*). Rempli de mélodie. Son mélodieux. Voix mélodieuse. Accents mélodieux. Hélas! une voix mélodieuse et de beaux yeux ne sont pas toujours les organes d'une âme céleste. Des sons mélodieux rendent l'âme attentive et la distraient de sa douleur. Les nourrices sont souvent obligées de bercer l'enfant entre leurs bras et d'ébranler doucement son berceau par des chants agréables et *mélodieux*. (Barth.)

En vain vous me frappez d'un son *mélodieux*,
Si le terme est impropre ou le tour vicieux. (BOIL.)

— On donne souvent l'épithète d'*harmonieux* à ce qui est *mélodieux*, et de *mélodieux* à ce qui est *harmonieux*; confondre les accords avec les chants, ou ceux-ci avec les accords, est une méprise familière aux poètes.

MÉLODIN. s. m. Bot. Arbrisseau de la Nouvelle-Ecosse, à tige volubile et à feuilles ovales, qui forme un genre dans la pentandrie monogynie, ayant un calice persistant, à cinq divisions, une corolle hypocratériforme, cinq étamines, un ovaire supérieur, deux styles, une baie globuleuse. Mélodin grimpant.

MÉLODIQUE. adj. des 2 g. (rad. *mélodie*). Mus. Qui appartient à la mélodie. Marche, progression mélodique. On l'oppose à harmonique. Toute composition est, par sa nature et par le procédé de sa formation, essentiellement et radicalement *mélodique*. (La Fage.) La disposition des parties *mélodiques* est soumise à des règles fondées sur la nature des éléments mis en œuvre et sur l'expérience. (Id.)

MÉLODIQUEMENT. adv. (rad. *mélodie*). D'une manière mélodique.

MÉLODISTE. s. m. (rad. *mélodie*). Mus. Celui qui a reçu de la nature la faculté de créer de belles mélodies; celui qui en est amateur passionné. Dire qu'un musicien est *mélodiste*, c'est laisser entendre qu'il n'a pas fait de bonnes études en harmonie. S'il réunissait à un degré éminent le génie créateur et la science des accords, on l'appellerait compositeur. Aussi le titre de *mélodiste* se donne à ceux qui ont obtenu de faciles succès à la faveur de leurs mélodies bien ou mal ajustées. L'*O salutaris* de Gossec n'a qu'une page, et cette page est un plus beau titre de gloire musicale que les cinquante opéras de tel ou tel *mélodiste*. (C. Blaze.) Le *mélodiste* le plus fécond ne produira jamais rien de bon. (Id.)

MÉLODORE. s. m. Bot. Genre de plantes intermédiaires entre les canangs et les corossoliers, établi dans la polyandrie monogynie et dans la famille des anones, renfermant deux espèces qui ont les feuilles alternes, et les fleurs solitaires éparses sur le bois des rameaux.

MÉLODRAMATIQUE. adj. des 2 g. (rad. *mélodrame*). Qui a rapport au mélodrame.

MÉLODRAMATURGE. s. m. (du fr. *mélodrame*, et du gr. ἔργον, travail). Néol. Auteur de mélodrames.

MÉLODRAME. s. m. (ét. gr., μέλος, vers, chant; δρᾶμα, drame; littéral. *drame mêlé de chant*). Littér. Sorte de drame dont les scènes déclamées sont coupées par des morceaux de musique instrumentale. Le *mélodrame*, qui est la fin de l'art dramatique, la confusion de toutes les émotions du cœur de l'homme, croit aux fantômes, aux assassins, aux revenants, aux vampires, à tout ce qui est ruines, sang, misère, flétrissure, infamie. (J. Janin.) J'ai bien peur que les prétendus drames qu'on nous an- [illegible] déguisés. (Id.)

— Iron. *Héros de mélodrame*. Personnage qui exprime toujours des sentiments exagérés, qui parle sans cesse de poison, de poignards, de suicide, etc.

— Mus. Passage exécuté par l'orchestre, et exprimant les sentiments du personnage qui est en scène.

MÉLODUNUM. Géogr. Ville de Gaule (quatrième Lyonnaise), chez les *Senones*, aujourd'hui Melun. V. MELUN.

MÉLOÉ. s. m. (du gr. μέλι, miel, à cause de la consistance mielleuse de l'humeur que rend l'insecte dans le danger). Entom. Genre d'insectes coléoptères, famille des trachélides, dont plusieurs espèces ont les mêmes propriétés vésicantes que les cantharides; ils offrent pour caractères: les antennes à articles grenus; une tête plus large que le corselet; les élytres mous, courts, sans ailes, ne recouvrant pas l'abdomen qui est renflé. Le méloé maïale et le méloé proscarabée ont été longtemps administrés à l'intérieur contre la rage.

MÉLOGRAPHE. s. m. (rad. *mélographie*). Celui qui écrit ou copie de la musique.

MÉLOGRAPHIE. s. f. (ét. gr., μέλος, chant; γράφω, écrire). Art d'écrire la musique.

MÉLOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. (rad. *mélographie*). Qui a rapport à la mélographie.

MÉLOLONTHE. s. m. Entom. Genre d'insectes coléoptères, qui comprend en particulier notre hanneton vulgaire. V. HANNETON. Pauvre enfant qui t'amuses d'un hanneton, sais-tu que c'est un *mélolonthe*? (Ch. Nod.)

— Entom. Genre d'insectes coléoptères phytophages, appelés clythres, n'ayant que quatre articles à tous les tarses.

MÉLOMANE. s. des 2 g. (rad. *mélomanie*). Celui, celle qui aime la musique à l'excès, avec passion, qui est possédé de la mélomanie. Il se prend en bonne et en mauvaise part. C'est un mélomane. C'est une mélomane. Un mélomane amateur. Néron, quittant la pourpre pour aller sur le théâtre disputer le prix du chant, était un *mélomane* ridicule. (La Fage.) Un homme qui dépenserait toute sa fortune pour se procurer le plaisir de tenir à sa disposition les plus habiles virtuoses serait sans contredit un *mélomane* fort inconsidéré. (Id.)

— adjectiv. L'artiste musicien est essentiellement *mélomane*. (La Fage.) Cet emploi du mot *mélomane* comme adjectif est omis dans tous les dictionnaires.

MÉLOMANIE. s. f. (ét. gr., μέλος, modulation, musique; μανία, manie, folie). Amour excessif de la musique. La mélomanie, comme toutes les manies, est le plus souvent un ridicule. On a fait plusieurs pièces sur la *mélomanie*; le caractère du mélomane n'a pas encore été traité d'une manière convenable. (C.-Blaze.)

MÉLOMÈLE. s. m. (rad. *mélomélie*). Anat. Monstre qui offre les caractères de la mélomélie.

MÉLOMÉLIE. s. f. (ét. gr., μέλος, membre; μελίζω, démembrer). Anat. Monstruosité produite par l'insertion des membres accessoires sur les membres normaux.

MÉLOMÉLIEN, IENNE. adj. (rad. *mélomélie*). Anat. Qui offre les caractères de la mélomélie.

MELON. s. m. (du gr. μῆλον, grosse pomme, parce que la figure de ce fruit approche de celle d'une pomme). Bot. Plante annuelle et potagère de la famille des cucurbitacées, et dont la tige rampe à terre. Les Orientaux et les peuples de l'Europe en font le plus grand cas, elle est originaire des régions les plus tempérées de l'Asie, vers le pays des Kalmouks, et fut apportée en Occident lors des premières expéditions des Romains contre les Perses. L'empereur Tibère en faisait ses délices, et il voulait qu'on lui en servît tous les jours, hiver comme été. Le fruit varie beaucoup de forme de volume et de qualité; tandis que les variétés les plus petites n'excèdent guère la grosseur d'une orange, il en est d'autres qui peuvent se comparer à des potirons. La forme sphérique ou ellipsoïde est celle qu'affectent la plupart des variétés; leur chair, plus ou moins sucrée et juteuse, est rouge ou jaunâtre, ou blanche, ou verte. Le melon est un fruit aussi agréable que rafraîchissant, mais absolument dépourvu de qualités nutritives, et convenant peu aux estomacs délicats. Melon à côtes. Melon vineux. Melon sur couche, sous cloche. Bon melon. Une tranche de melon. Sonder, ouvrir un melon. Nos médecins mangent le melon et boivent le vin frais, pendant qu'ils tiennent leur patient obligé au sirop et à la panade. (Mont.) Le *melon* qui mûrit sous un abri de verre. (Michaud.)

Ce *melon* avancé par l'apprêt d'une couche
D'un jus plus savoureux parfume-t-il la bouche?
(DELILLE.)

Et le *melon* pesant dont la feuille serpente.
Doux fruit qui, dégagé de sa feuille rampante,
Sur sa couche exhaussée aux rayons du midi,
Etale la grosseur de son ventre arrondi. (ROUCHER.)

Ou quelque longue pluie, inondant vos vallons,
A-t-elle fait couler vos vins et vos *melons*? (BOIL.)

— *Melon d'Orient*. Celui qui a l'écorce unie, lisse et très-mince, et qui est entièrement rempli d'une chair plus ou moins aqueuse, douce et très-sucrée. Il a une saveur particulière fort agréable. Melon de Malte d'hiver. Melon cosabah. Melon muscade. Melon de Perse. Melon du Pérou. || *Melons brodés ou communs*. Ceux [illegible] champ des habitudes robustes, et qui peuvent être cultivés en pleine terre avec quelque succès. Melon d'Honfleur. Melon de Coulommiers. Melon de Touraine. || *Melon cantaloup*. Dont les côtes très-saillantes sont séparées par des sillons profonds, et qui a les surfaces vertes, jaunes ou brunes, plus ou moins intenses, très-inégales ou raboteuses. || *Melon d'eau* ou *pastèque*. Espèce de melon originaire de la Calabre, cultivée en Provence, dont le fruit a la chair rouge et les semences noires. || *Melons maraîchers* ou *galeux*. Ceux dont les surfaces sont grisâtres, crevassées et rugueuses, et les côtes à peine marquées.

— Minér. *Melon du Mont-Carmel*. Se dit des cornalines globuleuses, dont l'intérieur est creux et tapissé de cristaux de quartz blancs, et qui

coupées et polies rappellent l'intérieur des melons rouges, dont elles ont la forme et quelquefois la grosseur. || *Melons fossiles*. Nom donné, à cause d'une fausse ressemblance, à quelques silex jaspoïdes creux, qui n'ont d'ailleurs aucune origine végétale.

— Foss. *Melons pétrifiés*. Géodes ou cailloux chambrés, dont les cavités sont remplies de cristaux.

— Étui fait de carton battu et recouvert d'une peau, qui a la forme d'un melon, et qui sert en voyage pour enfermer les perruques.

— Conchyl. Nom que les marchands de coquilles donnent quelquefois à la volute gondole, sans doute à cause de sa forme ovale renflée et de sa couleur d'un jaune rougeâtre.

— Chir. Tumeur formée par la hernie de l'iris à travers la cornée transparente.

MELON (J.-François). Né à Tulle, appelé à Paris, fut employé par la cour dans des affaires importantes. Il a laissé un Essai politique sur le commerce.

MÉLONÉE. s. f. (du gr. μῆλον, pomme). Bot. Espèce de courge.

MÉLONGÈNE ou **AUBERGINE**. s. f. (ét. gr., μῆλον, pomme; γίνομαι, naître). Bot. Plante potagère originaire de l'Amérique équatoriale, et fréquemment cultivée dans le midi de la France, ainsi que dans les climats plus chauds; elle fait partie du genre morelle ou solanum, type de la famille des solanées. La mélongène est une plante annuelle, plus ou moins cotonneuse. Le fruit, qui est la partie comestible de la plante, atteint le volume d'un œuf d'oie ou d'une orange, il est de forme tantôt sphérique, tantôt ovale, tantôt plus ou moins allongée, luisant à la surface, charnu en dedans, ordinairement violet. Ce fruit est un mets très-recherché par les habitants de l'Europe méridionale; on le mange soit frit ou grillé, soit apprêté de diverses autres manières. Une variété de la mélongène, connue sous les noms vulgaires de *plante aux œufs*, ou *poule pondeuse*, est cultivée comme plante d'agrément. Ses fruits, qui sont d'un beau blanc et semblables à des œufs de poule, ne sont pas mangeables, et l'on prétend même qu'ils ont des propriétés vénéneuses. On écrit aussi *melongène*.

MÉLONIDE. s. f. (ét. gr., μῆλον, pomme; εἶδος, ressemblance). Bot. Fruit charnu provenant de plusieurs ovaires pariétaux, réunis et soudés avec le tube du calice, qui, souvent, très-épais et charnu, se confond avec lui. Il se rapproche du melon. || *Mélonide à nucules*. Celle dont l'endocarpe qui revêt chaque loge est osseux (*la nèfle*). || *Mélonide à pépins*. Celle dont l'endocarpe est simplement cartilagineux (*poire, pomme*).

MÉLONIDIE. s. f. Bot. V. MÉLONIDE.

MÉLONIE. s. f. (du gr. μῆλον, pomme). Conchyl. Genre de coquilles polythalames, de la famille des nautilacées, dont les caractères sont: la forme ombiliquée et une ouverture semi-lunaire fermée par une cloison diaphragmatique, sans siphon.

— Foss. Se dit de coquilles, à l'état fossile, qu'on trouve en Toscane, mais qui soit à l'état frais ou à l'état fossile, sont rares, puisqu'on n'en voit pas dans les collections.

MÉLONIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *melo*, melon; *fero*, produire). Bot. Qui produit des melons. || Se dit de plantes à fruits en forme de melon ou de coing.

MÉLONIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *melo*, melon; *forma*, forme). Bot. Qui a la forme d'un melon.

MÉLONITE. s. f. (du gr. μῆλον, pomme). V. MELONS PÉTRIFIÉS.

MÉLONNÉ, ÉE. adj. (rad. *melon*). Bot. Qui ressemble au melon.

MÉLONNÉE. s. f. Bot. Variété de courge, dont la chair ressemble à celle du melon.

MELONNIER. s. m. (rad. *melon*). Celui qui vend des melons. Peu usité.

MELONNIÈRE. s. f. (rad. *melon*). Terrain propre à la culture des melons. Il faut faire là une melonnière. Pour former une *melonnière* de bon rapport, on doit s'attacher essentiellement au choix d'un terrain dont l'exposition soit des plus favorables. (J. St-Am.) Les jardiniers de Honfleur savent disposer avec art leurs *melonnières*. (Id.)

MÉLOPE. s. m. Ichthyol. Poissons du genre labre.

MÉLOPÉE. s. f. (ét. gr., μέλος, mélodie; ποιέω, je fais). Mus. C'était, chez les anciens, l'art ou les règles de la composition du chant, [illegible] mélopée se distinguait donc de la composition des chants, et mélodie des chants composés. Beaucoup de littérateurs ont employé indifféremment ces deux mots, en se servant du nom de la cause à la place de celui de l'effet. Nous n'avons point de mélopée écrite, mais elle existe dans les partitions des Haendel, des Mozart, des Cimarosa, des Cherubini, des Méhul, etc.

MÉLOPÉPO. s. m. (ét. gr., μῆλον, pomme; πέπων, fait de πέσσω, cuire). Nom latin de l'espèce de courge qui donne le bonnet d'électeur.

MÉLOPÉPONITE. s. f. (rad. *mélopépo*; littéral. *melon pétrifié*). V. MÉLONITE.

MÉLOPHAGE. s. m. (ét. gr., μῆλον, brebis; φάγω, manger). Entom. Genre d'insectes diptères de la famille des pupipares, ayant la tête séparée du corselet; pas d'ailes; la tête ovalaire; les antennes logées dans deux fossettes; le corselet presque carré; les pattes robustes; les crochets longs et recourbés. || *Mélophage des moutons*. Se dit d'un insecte de couleur fauve, long de deux lignes et demie, qui s'attache aux moutons et vit dans leur toison.

MÉLOPHARE. s. m. (ét. gr., μέλος, air, musique; φάρος, phare, fanal). Mus. Fanal à trois, quatre ou six petites fenêtres à rainures qui, au lieu de vitres, reçoivent des feuilles de papier sur lesquelles on écrit de la musique. Le mélophare repose sur un grand pied comme un pupitre, et la lumière qu'il renferme, arrivant à l'œil à travers le papier, donne à chaque exécutant le moyen de lire, pendant la nuit, la partie qui lui est destinée. On se sert du mélophare pour les sérénades. En Provence, les amateurs de musique en font un usage fréquent pendant les belles nuits d'été.

MÉLOPHORE. s. m. (ét. gr., μῆλον, pomme; φέρω, porter). Hist. anc. Garde royale, à la cour des anciens rois de Perse. Ils étaient ainsi appelés, parce qu'ils portaient, au lieu d'une lance, un bâton dont le haut se terminait en un bouton d'or, semblable à une pomme.

MÉLOPHORE. adj. f. (ét. gr., μῆλον, brebis; φέρω, porter). Myth. gr. Surnom de Cérès, protectrice des troupeaux. Cérès Mélophore était adorée à Mégare.

MÉLOPLASTE. s. m. (ét. gr., μέλος, son; πλάσσω, je trace). Mus. Mode d'enseignement musical simultané, imaginé par P. Galin, mort à Paris, en 1821.

— Tableau représentant une portée musicale, sur laquelle le professeur indique avec une baguette les sons dont il demande l'expression à l'élève.

MÉLOPS. s. m. Ichthyol. Poisson rangé parmi les labres. V. CRÉNILABRE.

MÉLOS. s. m. (mot grec fait de μέλος, vers). Mus. ant. Chant, mélodie. Douceur du chant, liaison des sons. || S'empl. par emphase, en parlant des beautés de la mélodie. On retrouve dans cet auteur le chant divin, le mélos, tant prisé des anciens.

— Anat. Partie organique composée d'autres parties.

MÉLOS. (Ile de). Géogr. anc. Ile de la mer Égée, dans les Cyclades. Les Phéniciens vinrent s'y établir les premiers; Sparte y envoya ensuite une colonie vers 1116 av. J.-C. Les Athéniens s'en étant emparés pendant la guerre du Péloponnèse, massacrèrent toute la population mâle.

MÉLOSE. s. f. (du gr. μήλη, sonde). Chir. Action de sonder une plaie.

MÉLOTE. s. f. (du gr. μῆλον, brebis). Hist. ecclés. Peau de brebis avec la laine que portaient quelques religieux. Venant à la communion, ils ôtaient la *melote* et la ceinture, et ne gardaient que la tunique. (Fleury.)

MÉLOTHRIE. s. f. (ét. gr., μῆλον, fruit; τρεῖς, trois). Bot. Genre de plantes de la triandrie monogynie, de la famille des cucurbitacées, renfermant trois plantes ayant pour caractère essentiel: un calice campanulé, une corolle monopétale, trois étamines insérées à la base du limbe de la corolle, les anthères conniventes, un ovaire inférieur, un style, trois stigmates, une baie à trois loges polyspermes. Mélothrie pendante. Mélothrie fétide.

MÉLOTIS ou **MÉLOTRIDE**. s. m. (ét. gr., μήλωσις, action de sonder; οὖς, ὠτός, oreille). Chir. Sonde pour l'oreille.

MÉLOUABLE. adj. des 2 g. (ét. fr., *me*, pour *mal*, et *louable*). Méprisable, qu'on ne peut louer. Montaigne a fait usage de cette épithète.

MELPÉE. (du gr. μέλπειν, chanter). Géogr. anc. Lieu de l'Arcadie, ainsi nommé parce que ce fut là que Pan inventa l'art de jouer de la flûte.

MELPOMÈNE. (ét. gr., μέλπω, chanter; μῆνις, courroux). Myth. Une des neuf Muses, qui présidait à la tragédie antique, et dont les attributs étaient une massue, un masque grave et un sceptre. Outre cela, une tunique dont les plis balayaient la terre, un grand manteau par dessus, une large ceinture qui serrait cette tunique sur des hanches robustes, et de riches cothurnes exhaussés de quatre doigts, distinguaient assez cette muse de ses sœurs. Plus tard, on l'arma d'un poignard, et on mit dans sa main des diadèmes.

Melpomène avec pompe étalant ses douleurs,
Nous charme en nous forçant de répandre des pleurs.
(Dammas.)

Mais je vois Melpomène errante, échevelée,
[illegible]

— Les poëtes disent par périphrase, *les jeux de Melpomène*, pour La tragédie, et *un favori de Melpomène*, pour Un acteur tragique.

— MELPOMÈNE. adj. m. Myth. Surnom de Bacchus, à cause des chants dont il faisait ses délices. Les Acarnaniens et les Athéniens honoraient Bacchus Melpomène comme le dieu qui préside aux représentations dramatiques.

MELROSE ou **MELROSSE**. Géogr. Ville d'Écosse, à 56 kil. S. d'Edimbourg; 4,400 hab. Aux environs, ruines de la célèbre abbaye de Melrose.

MELTHE ou **MELTE**. s. f. (du lat. *meta*, borne). Cout. anc. Signifie dans la coutume du Hainaut, Borne limite, étendue d'une juridiction.

MELUN. (contract. de *Melodun*; anc. *Melodunum*, *Mealedonense*, *Migliduneuse*, *Mecledo*, *Milidunum*, *Milido*; du celt. *mer*, eau, rivière; *lodenn*, *lodunn*, partage; *merlodunn*, *melodun*, partage de la rivière; cette ville était bâtie dans une île que forme la Seine en se partageant, où il n'y a plus à présent que le château). Géogr. Anc. ville de France, ch.-l. du départ. de Seine-et-Marne, sur la Seine, à 39 kil. S.-E. de Paris; 5,846 hab. Grains, farines, verrerie, faïence, etc. Maison centrale de détention. Patrie d'Amyot. Charles VII la reprit sur les Anglais en 1430. Dans la partie orientale d'une île que forment deux bras de la Seine, on voit les ruines d'un palais qui fut habité par plusieurs rois de France, et où la reine Blanche, mère de saint Louis, tint sa cour pendant quelque temps.

— Maison célèbre de France, remontant au Xe siècle, dans laquelle on remarque SIMON DE MELUN, fait maréchal de France, et tué à la bataille de Courtray en 1302. || JEAN II, vicomte de Melun, fils du précédent, mort en 1382. || GUILLAUME DE MELUN, son frère, archevêque de Sens. || CHARLES DE MELUN, baron de Nantouillet, qui, accusé d'intelligence avec les ennemis de l'État, eut la tête tranchée le 20 août 1432, sous Louis II. || LOUIS DE MELUN, marquis de Maupertuis, puis duc de Joyeuse, se signala en 1677 au siége de Valenciennes. Louis XIV rétablit pour lui, en 1714, le duché-pairie de Joyeuse, dont les titulaires venaient de s'éteindre. Mort en 1721.

— Prov. *Les anguilles de Melun. Il est des anguilles de Melun, il crie avant qu'on l'écorche*. V. ANGUILLE.

MELUNDOIS, OISE. adj. et s. des 2 g. V. MELUNOIS, OISE.

MELUNOIS, OISE. adj. et s. (rad. *Melun*). Géogr. Habitant de Melun. || Qui appartient à Melun ou à ses habitants.

— s. m. Territoire de Melun.

MELURSUS. s. m. Zool. Quadrupède voisin des ours, qui n'en diffère pas génériquement.

MÉLUSINE (la fée). Croy. pop. Fille d'Élénas, roi d'Albanie, était changée en serpent tous les samedis, pour expier le meurtre de son père. Elle épousa Raymondin, comte de Poitiers: ayant été aperçue par son époux pendant sa métamorphose, elle est enfermée depuis lors dans un souterrain du château de Lusignan.

— Fig. Femme acariâtre.

— Loc. prov. et pop. *Cris de Mélusine. Crier comme une Mélusine*. Se disait des cris étouffés que les villageois poitevins croyaient entendre sortir de la forteresse de Lusignan, où la fée Mélusine était enfermée.

MELVIL (Sir James). Né à Halhill dans le comté de Fife, en 1530, fut page de Marie Stuart, puis son conseil privé. On a de lui des mémoires écrits simplement et naïvement. Mort à Halhill en 1606.

MELVILLE. Géogr. Ile située sur la côte N. de la Nouvelle-Hollande, ainsi nommée en l'honneur de lord Melville. || Ile située dans l'Océan glacial arctique. Froid extrême.

MELVILLE (Henri Dundas, baron Dundas, lord vicomte). Né à Edimbourg en 1741, pair d'Angleterre, lord de l'amirauté en 1804, ministre de la marine. Mort en 1811. Il est auteur de plusieurs brochures politiques fort remarquables.

MELZIL-DELRIL (François). Né à Milan, 6 mars 1753, duc de Lodi, ministre plénipotentiaire de la république cisalpine au congrès de Rastadt. Mort en 1816.

MÉLYRE. s. m. (du gr. μελυρίς, fait de μέλι, miel). Entom. Genre d'insectes coléoptères, famille des serricornes, tribu des mélyrides, dont plusieurs insectes sont remarquables par la propriété qu'ils ont de faire sortir et rentrer à volonté, des côtes antérieures de la poitrine et de la base de l'abdomen, des vésicules connus sous le nom de cocardes.

MÉLYRIDE. adj. des 2 g. (de *mélyre*, et du gr. εἶδος, ressemblance). Entom. Qui ressemble au genre mélyre. || MÉLYRIDES. s. m. pl. Tribu de coléoptères serricornes, ayant une tête inclinée, les mandibules bifides à la pointe, les palpes filiformes, les antennes plus ou moins en scie, les articles des tarses entiers, le corps plus ou moins cylindrique et les élytres molles. Cette tribu a pour type le genre mélyre.

MEM. s. m. Gramm. Treizième lettre de l'alphabet hébraïque, qui correspond à notre *m*. || Signe numérique de 40.

MÉMACIEN, IENNE. adj. et s. Géogr. anc. Se dit d'un peuple de la Sogdiane, dont la capitale fut détruite par Alexandre.

[illegible] rieux, fait de μαιμάω, désirer avec fureur). Ant gr. Fête célébrée à Athènes en l'honneur de Jupiter Namacies, c'est-à-dire, furieux, violent, comme étant le maître des saisons.

MÉMACTÉRION. s. m. (rad. *mémactéries*). Chronol. C'est du du quatrième mois de l'année athénienne, qui concourait avec le mois de novembre ou de décembre, et dans lequel on faisait des fêtes appelées *mémactéries*, que les Athéniens célébraient en l'honneur de Jupiter, et dans lesquelles ils faisaient un sacrifice pour obtenir de lui, comme maître des saisons, un hiver doux.

MÉMARCHURE. s. f. (ét. fr., *mé*, pour *mal*, et *marcher*, verbe). Art. vétér. Entorse d'un cheval qui a fait un faux pas. Ce cheval est boiteux d'une mémarchure, il a pris une mémarchure.

On guérit sa monture,
Soit du farcin, soit de la *mémarchure*. (Le Vert.)

MEMBRACE. s. f. (du gr. μεμβράς, espèce de sardine). Entom. Genre d'insectes hémiptères, famille des cicadaires, ayant les antennes insérées sous un rebord du front; les pattes foliacées; le front allongé; le corselet foliacé. Membrace lunulée. Membrace lancéolée. Membrace à oreille. Membrace cornue. Membrace du genêt.

MEMBRACIDE. adj. des 2 g. Entom. Qui ressemble à une membrace. || MEMBRACIDES. s. f. pl. Tribu de la famille des hémiptères cicadaires, ayant le genre membrace pour type, et pour caractères deux ocelles, les antennes de trois articles, le corselet dilaté.

MEMBRANACÉ, ÉE. adj. (rad. *membrane*). Bot. Qui tient de la membrane. || MEMBRANACÉES. s. f. pl. Série de l'ordre des mucédinées, comprenant des champignons floconneux, qu'on peut regarder comme formés par un tissu de membranes rameuses.

MEMBRANACIDE. adj. des 2 g. (rad. *membrane*). Bot. Qui tient du genre membrace. || MEMBRANACIDES. s. m. pl. Tribu de la famille des hémiptères cicadaires, qui a pour type le genre membrace.

MEMBRANE. s. f. (pr. *man-bra-ne*; rad. *membre*). Anat. Tissu organique, aplati, mince, tantôt disposé en longs canaux, tantôt étendu largement sur les viscères, et placé non-seulement à l'intérieur, mais encore à l'extérieur. Les membranes sont destinées en général à exhaler, à absorber, à sécréter certains fluides, à isoler, à envelopper ou à former d'autres organes. Membranes du cerveau. Membrane pituitaire. Piquer la membrane. La membrane qui enveloppe le muscle.

— *Membranes muqueuses*. Celles qui versent à leur surface libre des mucosités plus ou moins abondantes, suivant les organes dont elles font partie. || *Membranes séreuses*. Celles qui tapissent les surfaces contiguës des viscères et des articulations, et qui sont toujours couvertes d'une sérosité qui facilite beaucoup le glissement des organes les uns sur les autres, surtout dans l'abdomen, où sont réunis un grand nombre de viscères. || *Membranes fibreuses*. Celles qui ne sécrètent aucune humeur, et dont l'usage est de fournir une enveloppe solide aux organes. || *Fausse membrane*. Tissu vivant qui s'organise quelquefois à la surface des membranes muqueuses et séreuses lorsqu'elles sont enflammées. Dans le croup il se forme une fausse membrane qui bouche les voies aériennes. On l'appelle aussi *membrane accidentelle*. || *Membrane pupillaire*. Celle qui existe chez le fœtus humain, depuis l'âge de trois mois jusqu'à celui de sept.

— Art hermét. *Membrane de la terre*. Matière de la pierre des sages.

— Bot. Terme générique et vague servant à désigner des organes planes, minces et faibles, généralement destinés à en envelopper d'autres.

— Reliur. Ais qu'on place sur un paquet de livres mis en presse; il y a également une autre membrane dessous.

— MEMBRANES. s. f. pl. Anat. Se dit des membranes qui enveloppent immédiatement le fœtus dans la cavité de la matrice, et dont la rupture, occasionnée par la contraction de cet organe pendant l'accouchement, donne lieu à la sortie des eaux de l'amnios.

MEMBRANÉ, ÉE. adj. (rad. *membrane*). Bot. Qui est aplati comme une membrane. Tige membranée.

MEMBRANEUX, EUSE. adj. (rad. *membrane*). Anat. Qui est de la nature des membranes, ou composé de plusieurs membranes. Ligaments membraneux. Replis membraneux.

— Entom. Qui tient de la membrane. || MEMBRANEUX. s. f. pl. Tribu de la famille des hémiptères géocorises. || Famille de l'ordre des gymnogènes appendicés, dans laquelle sont rangés ceux dont le corps est aplati en manière de membrane.

— Bot. Se dit de l'aigrette des synanthérées, quand elle est formée par une membrane entière.

— Zool. Se dit des pieds des oiseaux, quand la peau en est douce et fine.

— Entom. Se dit des ailes des insectes, lorsqu'elles sont minces, flexibles, transparentes ou opaques, et semblables à une membrane. || MEMBRANEUSES. s. f. pl. Tribu d'hémiptères de la famille des longilabres, dont la gaine du suçoir n'offre que deux ou trois articles. Cette division renferme une partie des punaises [illegible] et les plus incommodes, les punaises des lits.

MEMBRANIFOLIÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *membrana*, membrane; *folium*, feuille). Bot. Qui a des feuilles ou des expansions foliacées membraneuses.

MEMBRANIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *membrana*, membrane; *forma*, forme). Anat. Qui a la forme l'apparence d'une membrane. Se dit des parties dilatées et amincies par suite de leur distension, ou de la diminution de leur substance. Les muscles de l'abdomen dans l'ascite considérable deviennent *membraniformes*. (Nysten.)

MEMBRANIN, INE. adj. (rad. *membrane*). Anat. [illegible] Qui a la forme ou les caractères d'une membrane.

MEMBRANO-CALCAIRE. adj. des 2 g. (pr. *man-bra-nô-kal-kè-re*; ét. lat., *membrana*, membrane; *calx*, chaux). Zooph. Qui a une forme d'expansions membraneuses encroûtées de sels calcaires.

MEMBRANULE. s. f. (dimin. de *membrane*). Anat. Petite membrane.

— Bot. Petite membrane qui couronne l'urne de certaines mousses. ‖ Celle qui recouvre les fruits des fougères.

MEMBRE. s. m. (du lat. *membrum*, même signif.; dérivé du gr. μέρος, portion, fait de μείρω, partager). Anat. Appendice ou prolongement du corps des animaux, qui sert ordinairement à la locomotion et quelquefois aussi comme moyen de défense. Dans tous les animaux vertébrés le nombre des membres pairs ne surpasse jamais quatre; quelquefois une des deux paires ou toutes les deux à la fois viennent à manquer. Ces membres sont distingués en *thoraciques* et en *abdominaux*. Les premiers offrent quatre portions qui sont, à partir du tronc: l'épaule, le bras, l'avant-bras et la main; les seconds n'en présentent que trois, savoir: la cuisse, la jambe et le pied. La queue est le seul membre impair offert par les animaux vertébrés; elle manque rarement. Membre gangréné, paralysé. Etre entrepris de tous ses membres. Etre saigné des quatre membres. Ressentir de vives douleurs dans tous les membres. Membres vigoureux, robustes, souples. O *membres* tendres et délicats, si souvent couchés sur la dure. (Boss.) Plût à Dieu que, touché d'un si saint exemple, je mortifie mes *membres* mortels. (Id.) Ces visages ridés, ces *membres* courbés par les ans. (Id.) Souvent elle avait dispersé leurs *membres* sur la poussière et rougi les eaux de leur sang. (J.-J. Rouss.) On se garde bien d'emmailloter l'enfant, et d'enchaîner ses *membres* par des machines dont on use en certains pays. (Barth.) Le doux sommeil s'était insinué dans leurs *membres*. (Fén.) Il ne se forma plus de nouveau sang au cœur, et chaque *membre* en souffrit. (La Font.) Que de corps entassés, que de *membres* épars privés de sépulture! (Rac.) C'est en multipliant les *membres* dans les insectes que la nature leur assure les attributs de la mobilité la plus étonnante. (Cuv.)

— Fig. et poétiq. Se dit des branches des arbres.

> Déjà gisent au loin tes *membres* dispersés,
> Hélas! et de ta tête altière
> L'orgueil humilié roule dans la poussière. (Lalanne.)

— Fig. Chacune des parties d'un corps politique. Le canton de Zurich était le premier membre du corps helvétique. La Pensylvanie est un membre de la république des Etats-Unis.

— Chacune des personnes qui composent un corps constitué dans l'Etat, une société littéraire ou savante, etc. Membre de la Chambre des pairs, de la Chambre des députés, de l'Institut. Ceux qui exécutent les lois ne doivent pas oublier qu'ils sont membres de la société. Tout *membre* d'une société doit prendre parti pour elle; or, la nation est, après l'humanité, la première des sociétés. (***) Le conseil exécutif était composé de vingt-quatre *membres*. (L. Gallois.) Pour l'ordinaire on ne comptait plus les prisonniers parmi les citoyens, et on les laissait aux ennemis, comme des *membres* retranchés de la République. (Boss.)

— Se dit aussi dans le même sens, des personnes qui composent une famille. Il était traité comme un des *membres* de la famille. (Rayn.)

— Théol. On appelle figurément les fidèles, *les membres du corps mystique de l'Eglise*.

— On dit aussi dans le même sens. Les pauvres sont les membres de Jésus-Christ. Ne sont-ce pas des chrétiens et des catholiques, nos frères, nos propres *membres*, enfants de la même Eglise? (Boss.) Et comme rien ne lui est cher que ces enfants de sa prédilection éternelle, que ces *membres* inséparables de son Fils bien-aimé. (Id.) Vous avez fait servir votre corps à l'iniquité, et d'un *membre* de Jésus-Christ vous en avez fait un instrument de honte et d'infamie. (Mass.)

— *C'est un membre pourri.* Se dit en parlant d'une partie du corps gâtée, gangrenée.

— Fig. Personne qui déshonore le corps, la compagnie à laquelle elle appartient: C'est un membre pourri, il faut le retrancher.

— Gramm. Chaque partie d'une période ou d'une phrase. Les membres d'une période. Une période de quatre membres. Il y a trop de symétrie dans les membres d'une phrase de rhéteur.

— Archit. Chacune des parties grandes ou petites du système selon lequel l'édifice est construit. La frise est un membre de l'entablement. Le larmier est le principal membre de la corniche. ‖ Simple moulure. ‖ *Membre couronné*. Moulure accompagnée d'un petit filet au-dessus ou au-dessous. ‖ *Membre creux*. Moulure concave.

— Algèb. Chacune des deux quantités qui sont séparées par le signe d'égalité. Membre d'une équation.

— Zooph. *Membre marin* ou *Priape de mer*. Nom qui servait autrefois à désigner les holothuries à cause d'une ressemblance grossière avec l'organe excitateur mâle de l'espèce humaine.

— *Membre viril*. Se dit de la partie de l'homme qui sert à la génération.

— Blas. Jambe ou patte de griffon, d'aigle ou d'autre oiseau, séparée du corps.

— Féod. Ce qui dépend d'une terre, d'une seigneurie, d'un bénéfice. Ce fief était un membre de la terre seigneuriale. ‖ *Tenir par un membre*. Posséder comme bien indivis.

— Mar. s. m. pl. Grosses pièces de bois qui forment les côtes ou les couples d'un navire. Membres d'un bâtiment.

— Entom. Appendices qui sont placés sur les parties latérales du tronc des insectes et qui servent à leur transport ou à la locomotion.

MEMBRÉ, ÉE. adj. (rad. *membre*). Qui a des membres bien faits, bien proportionnés. Il est bien membré; c'est-à-dire, il est bien proportionné, bien fait dans les principales parties du corps.

— Blas. Se dit des jambes et des cuisses d'un animal, lorsqu'elles sont d'un autre émail que celui du corps.

MEMBRET. s. m. (rad. *membre*). Techn. Petite épaisseur qu'on ménage au bout de chaque branche d'un éperon.

MEMBRETTE. s. f. (rad. *membre*). Archit. Partie du pied droit d'une arcade ornée de pilastres, qui reste nue à droite et à gauche du pilastre. On l'appelle aussi Alette.

MEMBRILLE. s. f. (rad. *membre*). Vulgair. Coing.

MEMBRIOLET. s. m. (dimin. de *membre*). S'est dit pour Petit membre.

MEMBRON. s. m. (rad. *membre*). Archit. Baguette ordinairement de trois quarts de ligne d'épaisseur, qui sert d'ourlet à la bavette d'un bourseau et aux ennusures d'un comble.

MEMBRU, UE. adj. (rad. *membre*). Fam. Qui a les membres fort gros. Etre bien membru.

— Fig. Le style de Saint-Just a le mérite de la nouveauté, si peu de temps après la période large, *membrue* et pompeuse de Mirabeau; si près de la période élégante, imagée, pittoresque de Vergniaud. (Ch. Nodier.)

— S'empl. subst. et fam. Un gros membru.

MEMBRURE. s. f. (rad. *membre*). Anat. Assemblage ou totalité des membres. Un athlète vigoureusement constitué sera désigné comme ayant une forte membrure. On dira d'un enfant ou d'une jeune femme faible que la membrure en est encore frêle et délicate.

— Menuis. Pièce de bois épaisse, servant de support, de principal point d'appui à une charpente, ou à d'autres objets dont la construction résulte du travail et de l'ajustement de plusieurs pièces entre elles. Les panneaux de cette menuiserie sont d'un pouce, et les membrures de deux pouces.

— Mar. Assemblage de pièces de bois qui, dans la construction d'un grand bâtiment, forment les côtés, sous le nom de Couples de levées, et sous celui de Membrures proprement dites, dans les petits bâtiments. Bois de membrure. La membrure de ce bâtiment est entièrement pourrie. ‖ *Sa membrure joue*. Se dit d'un vieux navire cassé par l'âge, et que de nombreux services ont éprouvé.

— Métrol. Sorte de mesure en usage sur les ports, pour mesurer la voie de bois de corde. La membrure doit avoir quatre pieds de haut sur autant de large.

— Reliur. Ais pour mettre les livres en presse. V. MEMBRANE.

MÊME. adj. des 2 g. (de l'ital. *medesimo*). Qui n'est pas autre, qui n'est point différent. Dans ce sens il s'accorde toujours. Le même habit. La même plante. Le même éloge. La même loi. Le même ouvrage. Les mêmes raisons. Ce sont les mêmes gens. Ils boivent le même vin. Le peuple et les grands n'ont ni les *mêmes* vertus, ni les *mêmes* vices. (Vauven.) Les souverains ont partout les *mêmes* devoirs à remplir. (Malesh.) Tous les galériens se voient du *même* œil; car le malheur est comme la mort, il met de niveau tous les hommes. (Dupaty.) Est-il bien facile de mettre de l'intérêt dans une scène, entre deux ou trois interlocuteurs qui parlent tous de la *même* chose? (Flore.) Les *mêmes* vertus qui servent à fonder un empire servent aussi à le conserver. (Montesquieu.) Quoique l'Evangile propose à tous la *même* doctrine, il ne propose pas à tous les *mêmes* règles. (Mass.) On prend la pie dans les *mêmes* pièges et de la *même* manière que la corneille. (Buff.) Après Vénus vient la Terre; ces deux planètes sont à peu près de la *même* grosseur. (Libes.) Des *mêmes* ennemis je reconnais l'orgueil. (Rac.) Toujours du *même* amour tu me vois enflammée. (Id.) Un *même* jour leur ravira leur mère. (Id.) Calprenède et Juba parlent du *même* ton. (Boil.)

— Il peut se rapporter à un nom précédemment exprimé; et dans ce cas, il prend toujours l'accord. Cet homme n'est plus le même. Elle n'était plus la même. Ses talents ... sont les mêmes. Sa folie n'est plus la même. Son écriture n'est plus la *même*. Le nombre des galériens est à peu près le *même* tous les ans. (Dupaty.) Les symptômes ne furent pas partout les *mêmes*. (Sismondi.) La manière d'amener ces petits morceaux de poésie est malheureusement toujours la *même*. (Florian.) Mais depuis le moment qu'Elisabeth eut découvert la tristesse de ses parents, ses pensées ne furent plus les *mêmes*. (Mme Cott.) Le caractère de l'enfance paraît unique, les mœurs de cet âge sont assez les *mêmes*. (La Bruy.) Chaque âge a ses ressorts qui le font mouvoir; mais l'homme est toujours le *même*. (Dict. de max.) C'est avec du caractère qu'on parvient à vaincre son caractère, c'est-à-dire avec une volonté ferme, continuellement la *même*. (La Font.)

— S'emploie immédiatement après les pronoms personnels pour marquer plus expressément la personne ou la chose dont on parle. Dans ce cas, il prend le nombre du pronom auquel on le joint par un trait d'union. Moi-même. Toi-même. Lui-mêmes. Nous-mêmes. Vous-mêmes. Eux-mêmes. Elles-mêmes. Soi-même. Je dis quelquefois en *moi-même*: La vie est trop courte pour que je m'en inquiète. (Vauven.) Comment prétendons-nous qu'un autre garde notre secret, si nous ne pouvons le garder *nous-mêmes*? (La Rochef.) *Toi-même*, ô mon fils, mon cher fils! *toi-même* qui jouis maintenant d'une jeunesse si vive et si féconde en plaisirs, souviens-toi que ce bel âge n'est qu'une fleur. (Fén.) Qu'il est grand d'être toujours plus fort que *soi-même*. (Mass.) Pour la passion de l'avarice, l'avare ne se la cache qu'à *lui-même*. (Id.) Vous qui méprisez les opinions religieuses, et qui vous dites supérieurs en lumières, venez et voyez *vous-mêmes* ce que peut valoir pour le bonheur votre prétendue science. (Neck.) Il se trouve toujours des hommes qui ont assez de courage et de mépris d'*eux-mêmes* pour exposer leur vie par l'appât du plus vil intérêt. (Buff.) Le prince de Condé demandait que les églises réformées fissent sur *elles-mêmes* une imposition. (Anquet.) Le courage n'est souvent que la peur, et la victoire que la peur remporte sur *elle-même*. (Massias.) Celui qui aime le travail a assez de *soi-même*. (La Bruy.) A Lacédémone, le pouvoir des éphores était opposé à celui des deux rois: sans le contre-poids, les deux rois se seraient détruits *eux-mêmes* par la jalousie du gouvernement. (B. de St-P.) Tout ce qui a rapport à Dieu, temples, cérémonies, costumes, idoles même, doit être respecté par celui qui se respecte *lui-même*. (***) Les louanges que nous donnons se rapprochent toujours par quelque chose à *nous-mêmes*. (Mass.) Contre *moi-même* enfin j'osai me révolter. (Rac.)

> L'arbre égale en beauté celui que Phébus aime;
> S'il en avait l'odeur, c'est le laurier *lui-même*. (Del.)

> . . . Souvent le ciel par des ordres suprêmes,
> Sans nous en consulter dispose de *nous-mêmes*.
> (T. Corneille.)

> Phèdre, atteinte d'un mal qu'elle s'obstine à taire,
> Lasse enfin d'*elle-même* et du jour qui l'éclaire,
> Peut-elle contre vous former quelques desseins?
> (Racine.)

— Les poètes ne se sont pas toujours astreints à cette règle, soit par négligence, soit à cause de la rime ou de l'élision des voyelles. En voici quelques exemples:

> *Elles-même* aux railleurs dénonçant leurs maris.
> (Gilbert.)

> Soyons vrais, de nos maux n'accusons que *nous-même*.
> Votre amour fut aveugle et mon orgueil extrême.
> (La Harpe.)

> Loin de moi les mortels assez audacieux,
> Pour juger par *eux-même* et voir tout par leurs yeux.
> (Voltaire.)

— Lorsque *nous* et *vous* sont employés pour *moi* et *toi*, l'adj. *même* se met toujours au singulier. Remettez-vous, madame, et rentrez en *vous-même*. (Volt.) Quel caprice vous rend ennemi de *vous-même* (Id.) Mais entrons dans ce camp, voyons tout par *nous-même*. (Chateaub.) De quel droit sur *vous-même* osez-vous attenter? (Rac.) C'est votre temps, ce sont vos soins, vos affections, c'est *vous-même* qu'il faut donner. (J.-J. Rouss.) Vous seul pouvez parler dignement de *vous-même*. (Volt.)

> Va; mais *nous-même* allons, précipitons nos pas.
> Qu'il me voie attentive au soin de son trépas.
> (Racine.)

> Mais *vous-même*, ma sœur, est-ce aimer votre père
> Que de lui faire en vain cette injuste prière? (Id.)

— *Soi-même*, *lui-même*, ont des sens différents. *Se sauver, se perdre soi-même*, c'est sauver ou perdre sa propre personne. *Il s'est sauvé lui-même*, c'est-à-dire, sans le secours d'autrui. *Il s'est perdu lui-même*, c'est-à-dire, par sa faute. *Il se loue lui-même*, c'est-à-dire, lui se loue, et peut-être les autres ne le louent pas. *Il se loue soi-même*, c'est-à-dire, il loue sa propre personne, et non pas celle d'un autre. On voit que *lui-même* est sujet de la phrase, et que *soi-même* est employé comme régime. C'est pour donner plus d'énergie à la phrase que *soi-même* et *lui-même* se répètent en pareil cas. Les poètes emploient fort bien *soi-même* pour *lui-même*, *elle-même*; ils semblent même préférer le premier.

> Mais souvent un esprit qui se flatte et qui s'aime,
> Méconnaît son génie et s'ignore *soi-même*. (Boil.)

> Un Dieu de l'univers architecte suprême,
> Où la nature enfin se corrigeant *soi-même*,
> Sépara, dans les flancs du ténébreux chaos,
> Et les cieux de la terre, et la terre des eaux
> (Desaintange.)

— Se met aussi après les pronoms démonstratifs, *ceci*, *cela*, *celui-ci*, *celle-ci*, *celle-là*, ... se joint pas à ces pronoms par un trait d'union. Respectons cette grandeur dangereuse à ceux qui s'en approchent, et cette autorité fatale à ceux *mêmes* qui l'exécutent. (La Beaum.) Le sénat se trouva composé de ceux *mêmes* qui s'opposaient le plus à la loi. (St-Réal.) C'est une maladie contagieuse qui a flétri ceux-là *mêmes* à qui elle n'a pas donné la mort. (Frayssinous.) Prenez garde si nos bienfaits ne nuisent point aux autres, et ne tournent point contre ceux *mêmes* qui en sont l'objet. (La Bruy.) Le scandale est toujours fâcheux pour ceux *mêmes* qui lui ont donné le moins d'occasion. (Fielding.) L'ambition et l'amour donnent un certain aveuglement à ceux *mêmes* qui ont le plus de pénétration. (Mme de Puysieux.)

— Il se place souvent après le substantif, pour exprimer un rapport d'identité. Dans ce cas, il est employé pour *lui-même*, *elle-même*, *eux-mêmes*, etc., et prend l'accord. C'est du sein *même* du mouvement que naît l'équilibre des mondes et le repos de l'univers. (Buff.) Si la vertu *même* et si la gloire ne nous rendent heureux, ce qu'on appelle bonheur vaut-il nos regrets? (Vauven.) Dès que deux amants sont d'accord, les montagnes *mêmes* se séparent pour leur ouvrir un passage. (Le Sage.) Les écorces *mêmes* des végétaux sont en harmonie avec les températures de l'atmosphère. (B. de St-P.) Ce mensonge n'a rien qui ne soit innocent. Les dieux *mêmes* ne peuvent le condamner, il ne fait aucun mal à personne. (Fén.) Il est aisé à un traducteur de se tirer des endroits *mêmes* qu'il n'entend pas. (Boil.) On ne donnerait pas aujourd'hui un soufflet sur la joue d'un héros. Les acteurs *mêmes* sont très-embarrassés à donner ce soufflet. (Volt.) Les rochers *mêmes* et les plus farouches animaux sont sensibles à de touchants accords. (Gress.) Les mauvais princes nuisent plus par l'exemple que par leurs fautes *mêmes*. (Trad. de Cicéron.) Il faut être tolérant pour les intolérants *mêmes*, et ne haïr que les persécuteurs. (Le cardinal de Belloy.) Les longues guerres entraînent toujours après elles beaucoup de désordres; les armées victorieuses *mêmes* se dérèglent pendant les temps de confusion. (Fén.) Les cultivateurs, les bourgeois *mêmes* restèrent longtemps attachés à la glèbe. (Id.) C'est dans la mer *même* que s'est opérée la pétrification des marbres et des pierres. (Buff.) L'Océan *même* eut ses végétaux. (B. de St-P.) Un roi n'a d'autre frein que sa volonté *même*. (Rac.)

— S'emploie souvent comme adverbe; alors il signifie De plus, aussi, encore. Ainsi employé, *même* est constamment invariable, quels que soient les mots qui le précèdent et qui le suivent. Nous ne devons pas fréquenter les impies, nous devons *même* les éviter comme des pestes publiques. (Gir. Duv.) Leurs vertus et *même* leurs noms étaient ignorés. (B. de St-P.) On cesse de s'occuper d'infortunés qu'on ne voit point, et on finit *même* par les oublier tout à fait. (Mme Cottin.) Comment croire que les besoins physiques, qui ébranlent *même* les saints, ne sont que de faibles accessoires de la vie humaine? (B. de St-P.) Ils s'exerçaient à faire usage des armes à feu, et à exécuter *même* des manœuvres prises de la tactique des Grecs, qui sont nos maîtres presque en tout genre. (Id.) Nos dogmes, *même* ceux que la raison ne peut comprendre, sont rendus croyables par la raison. (De la Luz.) Les hommes, les animaux, et *même* les plantes sont sensibles aux bienfaits. (Gir.-Duv.) Frappez et Tyriens et *même* Israélites. (Rac.) Il faut être en garde contre les écrivains *même* accrédités. (B. de St-P.) On fait souvent vanité des passions *même* les plus criminelles. (La Rochef.) Tout citoyen doit obéir aux lois, *même* injustes. (B. de St-P.) Nos méthodes savantes nous cachent les vérités naturelles connues *même* des simples bergers. (Id.) Les animaux les plus sauvages *même* nous offrent des exemples de la reconnaissance. (Bon.) Ses remords ont paru *même* aux yeux de Narcisse. (Rac.) Tous les hommes, *même* les plus vicieux, témoignent une constante admiration pour les vertus éminentes. (Sacy.) Il ne faut pas toujours avoir raison pour plaire; il y a des torts qui sont plus faits pour réussir, et des travers *même* fort agréables, quand ils ne sont pas joués. (Le prince de Ligne.) Les Romains donnèrent le droit de citoyens romains aux habitants de plusieurs villes, et *même* de quelques provinces des Gaules. (B. de St-P.) Nous sommes si présomptueux que nous voudrions être connus de toute la terre, et *même* des gens qui viendront quand nous ne serons plus. (Pascal.) Un ami vrai est une chose avantageuse, *même* pour les grands seigneurs. (Id.) La bienveillance plaît à tous, *même* aux rois: comme nous, ils ont besoin d'être heureux. (Volt.) L'esclavage mixte est ce que la rapacité a jamais inventé de plus exécrable, et ce que les brigands n'oseraient pas *même* imaginer. (Id.) Ceux qui n'emploient leur crédit que par intérêt ne méritent pas *même* de passer pour avoir du crédit. (Duclos.) Les goûts sont différents, souvent *même* opposés. (Fr. de Neufch.)

> . . . . Le ciel
> *Même* au plus fortuné mortel
> Vend les faveurs dont il dispose. (Fr. de Neufch.)

— C'est donc à tort que Boileau a dit:

> S'emparer des discours *mêmes* académiques.

— Il s'emploie aussi comme adverbe après un subst.; dans ce cas, il y a inversion, et *même* est invariable. Ainsi on peut dire: On doit tout sacrifier, ses affections *même* les plus chères pour son salut; ou, on doit tout sacrifier ... vent rendre une égale justice à tout le monde, *même* à leurs ennemis; ou, les magistrats doivent rendre une égale justice à tout le monde, et à leurs ennemis *même*. C'est la reconnaissance qui porta autrefois les hommes à se faire des dieux *même* de leurs bienfaiteurs. (Mass.) Je crois en trouver la raison jusque dans les beaux endroits *même* de la Sophonisbe de Corneille. (Volt.) On ne méprise point un charpentier, au contraire, il est bien payé et bien traité; les bons rameurs *même* ont des récompenses sûres et proportionnées à leurs services. (Fénel.) Les divertissements *même* de Pierre le Grand furent consacrés à faire goûter le nouveau genre de vie qu'il introduisait parmi ses sujets. (Volt.) Rien ne doit être plus respectable aux yeux *même*

d'un monarque, que les décrets d'une nation assemblée par ses députés. (B. de St.-P.) Autrefois les hommes *même* de la plus grande qualité n'ajoutaient à leurs noms de famille que ceux de leur baptême. Quand Charles de Valois, frère de Philippe le Bel, avait passé en Italie, les Lombards, les Toscans *même* prirent les modes des Français. (Volt.) Les Grecs, si amoureux de leur liberté, se mettaient aux gages *même* des rois de Perse. (B. de St-P.)

La faiblesse aux humains n'est que trop naturelle;
Les dieux *même*, les dieux de l'Olympe habitants,
Qui d'un bruit si terrible épouvantent les crimes,
Ont brûlé quelquefois de feux illégitimes. (Racine.)

Votre front prête à mon diadème,
Un éclat qui le rend respectable aux dieux *même*. (Id.)

J'enlèverais ma femme à ce temple, à vos bras;
Aux dieux *même*, à nos dieux s'ils ne m'exauçaient pas. (Voltaire.)

— Quelques grammairiens pensent qu'on peut aussi l'employer comme adverbe, et par conséquent le laisser invariable, après *ceux*, *celles*, etc., lorsqu'il y a inversion. Suivant eux, on peut écrire; ceux *même* qu'il servit ne le défendront pas, parce que c'est comme s'il avait: *même* ceux qu'il servit ne le défendirent pas. On en trouve au reste de nombreux exemples dans les plus belles éditions des écrivains classiques. Mais ceux qui veulent tout ramener à des règles générales ne manqueront pas de regarder ces exemples comme autant de fautes typographiques. Ni les motifs de la religion, ni ceux *même* du monde ne peuvent nous détacher. (Mass.) Ils ne suivent pas constamment leurs lois primitives; et celles *même* qu'ils se donnent, ils ne les suivent pas toujours. (Montesq.) Les hommes vertueux sont respectés de ceux *même* qui n'ont aucune vertu. (***) Dandelot, sur les instances du cardinal de Châtillon et de l'amiral de Coligny, ses frères, et sur celles *même* du cardinal de Lorraine, fut relâché. (Anquetil.)

Les filles de l'Egypte à Suse comparurent,
Celles *même* du Parthe et du Scythe, etc. (Racine.)

— Il est également adverbe et invariable après deux ou plusieurs substantifs. J'ai tout à craindre de leurs larmes, de leurs soupirs, de leurs plaisirs *même*. (Montesq.) A Paris règne la liberté et l'égalité; la naissance, la vertu, le mérite *même* ne sauvent pas un homme de la foule dans laquelle il est confondu. (Id.) Les animaux, les plantes *même* étaient au nombre des divinités égyptiennes. (De Wailly.)

— Les poètes se permettaient autrefois, tantôt de mettre un *s* au singulier pour gagner une syllabe, tantôt de le retrancher au pluriel, parce qu'il y avait une syllabe de trop. Cette licence ne se pardonnerait pas aujourd'hui, et aucun poète n'écrirait:

Ici dispensez-moi du récit des blasphèmes
Qu'ils ont vomis tous deux contre Jupiter *mêmes*. (Corneille.)

. . . . . Des tours et stratagèmes,
J'en vais dire un de mes plus favoris;
J'en ai bien lu, j'en vois pratiquer *mêmes*,
Et d'assez bons, qui ne sont rien au prix. (La Fontaine.)

— Se met aussi après les substantifs qui désignent quelque qualité, pour exprimer qu'elle est au plus haut degré dans la personne dont on parle. Cet homme est la bonté même, la vertu même. Cette femme est la fausseté même, la franchise même. Ce soldat est la valeur même. Cet enfant est la malice même. Cette Esther, l'innocence et la sagesse *même*. (Rac.)

— On dit de Dieu qu'*il est la sagesse même, la miséricorde même, la bonté même*, pour dire que Dieu est sage, miséricordieux et bon souverainement.

— Quelquefois il marque parité, et peut se tourner par l'adjectif *égal* ou *semblable*. Donnez-nous du même vin. Donnez-nous du même cidre que l'autre jour. On vous infligera la même punition qu'on lui a fait subir. Il est habillé de même couleur, de la même couleur. On vous fera le même traitement qu'on lui a fait. Ce qui cause tant et de si cruels débats entre les humains, c'est qu'ils ne considèrent pas les *mêmes* êtres sous la *même* face et du *même* point de vue. (***) J'ai fait construire un fourneau de *même* forme. (Buff.) Chose digne d'admiration, dans l'immense quantité d'hommes qui peuplent la terre, on n'en trouve pas deux ayant *même* visage, *mêmes* traits. (Restaut.) Ils donnent à la puissance de Dieu les *mêmes* bornes que Dieu a données à leur intelligence. (Fléch.) Que l'homme est malheureux d'avoir tous les jours à satisfaire aux *mêmes* besoins! (***)

— Peut se placer soit au commencement du vers, soit au commencement du second hémistiche.

Les remords ont paru *même* aux yeux de Narcisse. (Racine.)
Josabeth livrerait *même* sa propre vie. (Id.)
Et le nom d'Esther est sorti de sa bouche. (Id.)
[illegible] (Boileau.)

— Entre quelquefois dans les phrases adversatives, pour les fortifier. Tant s'en faut qu'il sorte, que même il ne peut se lever. Non-seulement il n'est point généreux, mais même il est avare. Tant s'en faut qu'il l'ait voulu offenser, que même il l'a défendu.

— *Être soi-même*. Ne pas démentir son caractère. Je l'ai trouvé tout abattu de ce revers; il n'était plus lui-même.

— *Faire une chose de soi-même*. De son propre mouvement. J'y suis allé de moi-même.

— *Être à même*. Être en état, être à portée, avoir la faculté de se procurer, de faire quelque chose qu'on désire. Ayant un si beau jardin, si vous aimez à vous promener, vous êtes à même. || *Être à même de*. Vous êtes à même de vous procurer de la distraction. Vous êtes à même de faire beaucoup de bien à votre ami.

— *Mettre quelqu'un à même de faire quelque chose*. Lui en procurer la facilité, les moyens. Je l'ai mis à même de travailler utilement. Il faut se mettre à même de se passer de tout pour mieux en jouir.

— Fam. *Boire à même la bouteille, à même le seau*. Boire dans la bouteille, dans le seau. « *A même*, dit Thomas Corneille, s'emploie quelquefois à un autre usage qui n'est pas reçu par ceux qui parlent correctement; c'est quand on dit *boire à même la bouteille*. Cette expression est souvent employée dans le langage familier. » « Mais, répond Laveaux, avant de condamner cette expression familière, que l'on peut regarder comme une espèce de gallicisme, je demanderais à Thomas Corneille par quelle autre expression il pourrait la remplacer. » L'Académie a omis d'en parler. Est-ce à dessein? Est-ce par inadvertance? Nous ne savons. Cependant il nous est permis de croire que c'est pur oubli de sa part, car cette manière de s'exprimer n'est pas plus incorrecte et est tout aussi usitée que cet autre gallicisme, *mettre de l'eau plein la bouteille, plein le seau*, où le mot *plein* joue un rôle assez difficile à expliquer.

— Fig. Puisez dans la coupe du plaisir, mais ne buvez pas *à même*. (Boiste.)

— *De même, tout de même*. loc. adv. De même manière, de même sorte. Si vous en usez bien, il en usera de même, tout de même. Faites de même. J'avais pensé de même que vous. J'ai un chapeau qui est fait tout de même que le vôtre. Ces deux cheminées sont faites tout de même l'une et l'autre. Bien mal acquis s'en va de même. J'ai chassé un valet ivrogne, j'en ai repris un autre qui est tout de même. Cette femme est amoureuse de sa beauté, toutes les autres le sont de même. J'ai un bureau qui est fait tout de même que le vôtre.

— *De même que*. loc. conj. Lorsqu'on emploie *de même que* au commencement du premier membre d'une comparaison, on met assez souvent *de même* au commencement du second. De même que le feu éprouve l'or, de même l'adversité éprouve l'homme courageux. *De même* que la cire molle reçoit aisément toutes sortes d'empreintes et de figures, *de même* un jeune homme reçoit facilement toutes les impressions qu'on veut lui donner. (Acad.)

— Blas. *De même*. Se dit pour éviter de répéter la désignation de l'émail. Il porte d'or à trois fasces de sable, surmontées de trois merlettes de même; c'est-à-dire, également de sable.

— substantiv. et par ellipse, on dit, *Cela revient au même*, pour Cela revient au même résultat; c'est-à-dire, c'est la même chose.

— s. m. Terme de jeu. Partie, au jeu de billard, qui consiste à pousser la bille de son adversaire immédiatement dans une des six blouses. Jouer le même. Vous jouerez le doublé, je jouerai le même. || *Faire son joueur au même*. Envoyer la bille de son adversaire dans une blouse sans lui avoir fait toucher la bande.

— Fig. et pop. *Faire au même*. Tromper, attraper. Vous voulez me faire au même.

MÉMÉCYLE. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, polypétalées, de la famille des onagrariées, comprenant le mémécyle en tête, arbrisseau de l'île de Ceylan, dont les rameaux, revêtus d'une écorce blanchâtre, sont garnis de feuilles opposées, ovales et longues d'environ six centimètres. Mémécyle ramiflore, cordifolié.

MÉMÉCYLÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à un mémécyle. || MÉMÉCYLÉES. s. f. pl. Famille de plantes qui a pour type le genre mémécyle.

MÉMEL. Géogr. Ville du royaume de Prusse, à 120 kil. de Kœnigsberg, située sur la mer Baltique; ayant un bon port et 8,000 hab. C'est là que le roi Frédéric-Guillaume III se retira, en 1807, lors de l'invasion de ses Etats par Napoléon, et qu'il reçut les conditions du vainqueur.

MÊMEMENT. adv. (rad. *même*). Même, de même, pareillement. Il est vieux et ne peut plus entrer que dans le style marotique ou badin. Les auteurs comiques le mettent volontiers dans la bouche des paysans qu'ils introduisent dans leurs comédies. On le trouve aussi dans ces vers connus de tout le monde:

Vendredi chair ne mangeras
Ni le samedi *mêmement*. (*Comm. de Dieu.*)

MÉMENTO. s. m. (mot lat. impératif du v. *memini*, se souvenir). Marque destinée à rappeler le souvenir de quelque chose. Mettre un mémento dans sa tabatière. Il est familier.

— Liturg. cathol. Mémento des [illegible] prières à la messe pour les vivants et pour les morts. || S'empl. au pl., des *mémento*.

MÉMERCUS. Myth. gr. Fils aîné de Jason et de Médée. S'étant retiré avec son père à Corcyre, il fut déchiré par une lionne à la chasse.

MÊMETÉ. s. f. (rad. *même*). Qualité de ce qui est semblable à une autre chose. Le mot scientifique *identité* pourrait être rendu en français par *mêmeté*. (Volt.)

MEMHOUR. s. m. Hist. ott. Billet de paye dont se sert pour les troupes réglées.

MÉMIN ou **MÉMINA**. s. m. (du gr. μείων, moins, fait de μείω, être inférieur). Mamm. Le plus petit des mammifères ruminants, extrêmement vif dans ses mouvements, et rapide à la course.

MÉMINE ou **MÉMÈNE**. adj. et s. des 2 g. Géogr. anc. Peuple gaulois de la deuxième Narbonnaise, à la droite de la Durance.

MEMMIA. (nom propre latin.) Hist. rom. Famille romaine qui ne parvint au consulat qu'après la chute de la république.

— MEMMIA SULPITIA. Fille de Memmius Sulpitius, personnage consulaire, et petite-fille de Catulus, épousa l'empereur Sévère, et mourut jeune.

MEMMIUS (Caius). Membre célèbre de la famille Memmia. D'abord tribun du peuple, puis préteur, fut exilé par César, l'an 61 av. J.-C.

MEMMO. Famille illustre de Venise, qui donna un doge et un tribun à la république.

MEMNON. Myth. Troyen, fils de Tithon et de l'Aurore, frère de Priam, vint au secours de Troie, vers la dixième année du siége, avec dix mille Perses et autant d'Ethiopiens. Il se distingua par sa bravoure, et tua Antiloque, fils de Nestor; mais Achille, à la prière de ce sage vieillard, vint l'attaquer, et, après un rude combat, le fit tomber sous ses coups.

— *Ville de Memnon*. Ville de Suse, fondée par Tithon, fils de Memnon || Se dit aussi pour la citadelle de cette ville. || *Palais de Memnon*. Palais des rois de Perse, à Suse.

— Philol. lat. Titre d'une tragédie du poète Alpinus.

— *Colosse de Memnon*. Archit. Se dit d'une statue d'un travail grossier, dont les bras et les jambes sont engagés dans le corps, et qui est maintenant dans une dégradation complète. Sur ses jambes sont gravés, en latin et en grec, les noms des hommes et des femmes célèbres, venus des pays éloignés pour entendre les sons qu'elle rendait lorsqu'elle était frappée des premiers rayons du soleil.

MEMNONIDES ou **MEMNONIENS**. adj. m. pl. (rad. *Memnon*). Myth. gr. Oiseaux qui naquirent des cendres de Memnon, et qui venaient tous les ans visiter son tombeau sur les rives de l'Hellespont. || s. m. pl. Se dit de la famille de Memnon.

MEMNONITE. s. f. (rad. *Memnon*). Conchyl. Coquille de la Nouvelle-Zélande.

MÉMOIRE. s. f. (du lat. *memoria*, même signif., fait du gr. μέμνημαι, se souvenir). Physiol. et psychol. Faculté de conserver dans l'esprit les impressions et les images des objets dont nos sensations nous ont donné la notion; de rappeler au besoin et à volonté ces impressions, ces images, en l'absence même des objets qui les ont produites. Cette faculté merveilleuse de garder, d'emmagasiner tant de sensations et d'idées, a dû être de tout temps comparée à une sorte de registre, de livre, dans lequel on inscrit les choses dont on veut conserver la note, pour se les représenter en d'autres circonstances. La mémoire se fait, disaient les anciens, par une impression, comme un cachet qui laisse son empreinte sur de la cire. Ainsi notre cerveau reçoit et garde plus ou moins les empreintes de tout ce qui vient le frapper, comme une suite de tableaux ou d'images gravées. La mémoire est donc le trésor de toutes les connaissances, puisque sans elle il serait impossible d'avoir aucune science ni aucun art; on serait obligé de vivre au jour la journée, sans expérience du passé, sans pouvoir prévoir les maux à venir. Mémoire sûre, fidèle, très-heureuse, précieuse, facile, exercée, féconde, remplie, meublée, riche, enrichie, prodigieuse, étonnante, tenace, artificielle, rafraîchie, chancelante, indécise, incertaine, faible, prompte, légère, ingrate, infidèle, affaiblie, rebelle. Cela m'est sorti de la mémoire. Perdre la mémoire. Ma mémoire m'a trahi. Il se charge trop la mémoire. Repasser quelque chose dans sa mémoire. Cultiver, enrichir sa mémoire. Ecrire quelque chose de mémoire. Une mémoire active et fidèle double la vie. La mémoire et l'imagination. Avoir la mémoire pleine, remplie de mille choses. La *mémoire* est un magasin plus fourni de matière que d'invention. (Mont.) La *mémoire* comparée à l'esprit est comme la fleur artificielle auprès de la rose. (Cuvel.) La *mémoire* donne l'être au passé, elle est l'ouïe des sourds et la vue des aveugles. (Plut.) Il n'est pas au pouvoir des hommes de perdre la *mémoire*. (Tacite.) La *mémoire* est une table d'airain remplie de caractères que le temps efface insensiblement, si l'on n'y repasse pas quelquefois le burin. (Locke.) L'infidèle *mémoire* trace au crayon les bienfaits et burine les injures. (Ségur.) La *mémoire*, pour les esprits bornés, est un fonds qui ne rapporte pas. (Lally-Tolendal.) Repassez dans votre mémoire le noble dessein qu'il conçut. (Fléch.) Les vices des [illegible] passent d'âge en âge, et ne s'effacent plus de la *mémoire* des hommes. (Mass.) Il est des gens qui ont la *mémoire* assez pleine, mais le jugement fort vide et fort creux. (Mont.) En tout genre il n'y a que les choses principales qui restent dans la *mémoire* des hommes. (Volt.) Sa *mémoire* n'existe plus parmi ceux qui l'environnaient et qui l'ont remplacé. (X. de Maistre.) Monsieur, vous savez qu'un testateur mourant manque souvent de *mémoire*; si par hasard mon maître vient à m'oublier, je vous prie de le faire souvenir de mon zèle. (Le Sage.) Les choses qu'on apprend par cœur s'impriment dans la *mémoire*. (Rollin.) Un homme qui n'a que de la *mémoire* est comme celui qui possède une palette et des couleurs; mais qui pour cela n'est pas peintre. (Malesh.) La *memoire* est le dépôt universel des pensées et des paroles; quelques trésors qu'on amasse, si l'on manque de *mémoire* pour les conserver, ils sont perdus. (Thomas.) La *mémoire*, comme les livres qui restent longtemps renfermés dans la poussière, demande à être déroulée de temps en temps; il faut, pour ainsi dire, en secouer les feuillets, afin de les trouver en état au besoin. (Sén.) Il n'est pas possible d'expliquer en détail toutes les causes physiques de la sensibilité et de la *mémoire*. (Condill.) Que vos exemples se gravent dans la *mémoire* de vos élèves, en attendant qu'ils puissent entrer dans leurs cœurs! (J.-J. Rous.) Rappelez un moment en votre *mémoire* la stricte idée des guerres soit civiles, soit étrangères, où le soldat recueille ce que le laboureur avait semé. (Fléch.) Vous faites fort bien tandis que vous êtes encore jeune, d'enrichir votre *mémoire* par la connaissance des langues. (Volt.)

D'innombrables filets, ciel! quel tissu fragile!
Cependant ma *mémoire* en a fait son asile,
Et tient dans un dépôt fidèle et précieux
Tout ce que m'ont appris mes oreilles, mes yeux.
Elle y peut à toute heure et remettre et reprendre,
M'y garder mes trésors, exacte à me les rendre. (L. Racine.)

D'un conte odieux...
Vous avez comme moi sali votre *mémoire*. (Boil.)

Je puis choisir, dit-on, ou beaucoup d'ans sans gloire,
Ou peu de jours suivis d'une longue *mémoire*. (Rac.

— Racine l'a employé dans le sens d'esprit.

J'y courus, je pensai que la guerre et la gloire,
De soins plus importants rempliraient ma *mémoire*.

— *Mémoire locale*, ou *mémoire des lieux proprement dite*. Facilité qu'ont certaines personnes à se rappeler sans le moindre effort tout ce qui peut être localité, lorsqu'elles l'ont remarqué même une seule fois. Il a la mémoire locale. J'en ai une mémoire locale.

— Fam. *Mémoire de lièvre*. Mémoire très-infidèle. || *Cet homme a une mémoire de lièvre, il la perd en courant*. Une chose lui en fait aisément oublier une autre.

— *Mémoire artificielle*. Nouvelle science que professent quelques personnes sous le nom de mnémotechnie.

— Action, effet de la mémoire, souvenir, chose, action de mémoire. Je n'ai pas de mémoire de cela. J'en ai perdu, j'en garderai toujours la mémoire. Il en sera mémoire à jamais. Des actions d'éternelle mémoire. Renouveler la mémoire d'une chose. Ces aumônes dont la *mémoire* passe de race en race. (Fléch.) La *mémoire* d'un bonheur passé ne fait qu'augmenter le déplaisir de l'avoir perdu. (Id.)

— Impression favorable ou défavorable qui reste d'une personne après sa mort. Sa mémoire est en horreur, en exécration. Chérir, honorer la mémoire de quelqu'un. La mémoire des bienfaiteurs de l'humanité doit être éternelle. La mémoire des tyrans est odieuse. Rendre, décerner des honneurs à la mémoire d'un grand homme. Cette action ternit, souille sa mémoire. Faire le procès à la mémoire d'un homme. La mémoire du juste sera éternelle. Cela est injurieux à la mémoire de ce monarque. Épargner la mémoire des morts. Déchirer la mémoire des morts. Condamner la mémoire de quelqu'un. Mémoire durable, immortelle, éternelle, vive, longue, précieuse, chère, récente, renouvelée, rafraîchie, fraîche, importune, douloureuse, pénible, affreuse, odieuse. Rendre des devoirs publics à la *mémoire* de ce prince. (Boss.) Chrétiens, que la *mémoire* d'une grande reine appelle de tous côtés à cette triste cérémonie. (Id.) Ce fidèle ministre dont vous honorez ici la *mémoire*. (Fléch.) Les vices ou les vertus des hommes du commun meurent d'ordinaire avec eux; leur *mémoire* périt avec leur personne. (Mass.) Ce sont les peuples qui perpétuent de siècle en siècle la *mémoire* des bons princes. (Id.) Charles de Condren, dont le nom inspire la piété, dont la *mémoire*, toujours fraîche et toujours riante, est douce à toute l'Église comme une composition de parfums. (Boss.) L'histoire de l'Église garde chèrement la *mémoire* de cette reine. (Id.) La *mémoire* de ces trois premiers auteurs des nations et des peuples s'est conservée parmi les hommes. (Id.) D'un beau trépas la *mémoire* durable. (Rac.) Des historiens ont flétri la *mémoire* de cet Athénien, d'autres l'ont relevée par des éloges. (Barth.) Parce qu'on a été assez sot pour la croire heureuse, on est assez cruel pour persécuter sa *mémoire*. (Volt.) C'est une grande tache peut-être à la *mémoire* de ce roi, qu'on ait persécuté un homme si nécessaire. (Id.) Il eut la gloire plus précieuse d'être un bon roi, et sa *mémoire* sera toujours en bénédiction à toute la postérité. (Id.) Cette seule action du pape, par laquelle il finit sa vie, doit faire bénir sa *mémoire*. (Id.) L'hymen de Soliman ternit-il sa *mémoire*? (Rac.) Ne vous [illegible] votre mémoire et pour la durée de votre nom. (La Bruy.) On sait quels honneurs son roi rendit à sa *mémoire*. (Volt.) La postérité attachera l'opprobre à leur *mémoire*. (Id.)

— Poés. Souvenir de la postérité. Il n'a guère cette signification que dans les poètes.

Heureux si j'avais pu ravir à la *mémoire*
Cette indigne moitié d'une si belle histoire. (Rac.)

. Faut-il à la *mémoire*
Transmettre le récit de cette horrible histoire? (Volt.)

— Liturg. Commémoration d'un saint dans l'office du jour, et prière, antienne, par lesquelles on la fait. L'Église fait aujourd'hui mémoire de tel saint. || *Mémoires*, ne s'emploie au pluriel que dans ce dernier sens: *On chanta*

deux mémoires. || Liturg. Autel érigé sous l'invocation d'un saint.

— Jurispr. *Réhabiliter, purger la mémoire de quelqu'un.* Casser, annuler le jugement qui l'a condamné.

— *A la mémoire, à l'éternelle mémoire de.* Formules que l'on met à la tête des inscriptions, des épitaphes, etc.

— *En mémoire de.* loc. prov. Pour perpétuer le souvenir de. On éleva un monument en mémoire de cet événement. On a institué une fête publique en mémoire de cette grande victoire.

— On dit, et c'est une espèce de formule que l'on emploie en parlant d'un prince qui s'est illustré par sa valeur ou ses vertus, *Tel prince de glorieuse mémoire, de vertueuse mémoire, de triomphante mémoire.* Henri IV, de glorieuse *mémoire.* (Fléch.) Françoise de la Châtre, d'heureuse et sainte *mémoire.* (Boss.) Louis XIII, de triomphante et glorieuse *mémoire.* (Id.)

— En mauvaise part. Ce magistrat, de hideuse *mémoire.* (Boil.)

— S'empl. ironiq. *Tel homme d'avaricieuse mémoire. Telle femme de scandaleuse mémoire.* Cambacérès, Grimaud de la Reynière, sont des hommes de gourmande mémoire

— *De mémoire d'homme on n'avait vu chose pareille, il n'avait fait un si grand froid,* etc. On n'a aucun souvenir d'une chose semblable, d'un froid si rigoureux. Il est vrai que de *mémoire* d'homme, on n'a jamais vu venir une lettre de change de ce pays-là. (***) || La Fontaine a dit, par imitation, *de mémoire de singe,* et cela est très-joli dans une fable.

> Thémis n'avait point travaillé,
> De *mémoire de singe,* à fait plus embrouillé.

— Compt. *Pour mémoire.* Se dit de certains articles qui ne sont point portés en ligne de compte.

— Myth. Déesse que l'on nomme aussi Mnémosyne.

— Poés. *Les filles de Mémoire.* Se dit des Muses. On les appelle ainsi, parce qu'elle sont filles de Mnémosyne, qui signifie Mémoire.

> Non, non, sans le secours des filles de *Mémoire,*
> Vous vous flattez en vain, partisans de la gloire,
> D'assurer à vos noms un heureux souvenir.
> (Rousseau.)

— Poét. *La Mémoire, la déesse de Mémoire,* se prend quelquefois pour l'Histoire, pour La déesse de l'histoire, pour Clio.

> O toi pour qui les temps marchent sans intervalles,
> *Mémoire,* ouvre à mes yeux tes antiques annales.
> (Baour-Lormian.)

— *Temple de mémoire.* Temple chimérique bâtie par les poètes, où, s'il faut ajouter foi aux gracieux mensonges de leurs vers, les noms des grands hommes sont conservés à la postérité.

> Que d'auteurs ont cru leur nom
> Inscrit au temple de *Mémoire,*
> Qui n'ont recueilli qu'un chardon
> Au lieu des palmes de la gloire. (C. Dusse.)

— Hist. anc. *Maître de la mémoire.* Officier du palais des césars, chef des secrétaires qui tenaient note de toutes les actions et de tous les propos remarquables de l'empereur, de ses réponses aux requêtes qui lui étaient présentées, etc. || *La mémoire.* Recueil fait sous la direction du maître de la mémoire.

— Prov. *Mémoire et usage rendent l'homme sage.* || *Mémoire du mal a longue trace; mémoire du bien tantôt passe.*

— Iconol. On représente la Mémoire par une femme d'un âge moyen, dont la coiffure est enrichie de perles et de pierreries, et qui se tient le bout de l'oreille avec les deux premiers doigts de la main droite. Le chien placé près d'elle rappelle que les animaux jouissent de cette faculté.

— Syn. comp. MÉMOIRE, SOUVENIR, RÉMINISCENCE. La *mémoire* ne concerne que les idées de l'esprit; le *souvenir* regarde les idées qui intéressent le cœur; la *réminiscence* ne fait que réveiller les idées anciennes, sans rappeler aucune trace de cette préexistence.

MÉMOIRE. s. m. Écrit sommaire que l'on remet à quelqu'un pour le faire ressouvenir de quelque chose, ou pour lui donner des instructions sur quelque affaire. Donnez-moi, remettez-moi un petit mémoire de votre affaire, si vous voulez que je m'en occupe. Mémoire instructif, exact, détaillé. Dresser un mémoire pour une affaire. Vous dirai-je qu'il se fit une religion d'écouter les raisons des parties, et de lire tous leurs *mémoires,* quelque longs et ennuyeux qu'ils pussent être. (Fléch.) Il dressa un *mémoire* accablant contre le grand vizir. (Volt.)

— Jurispr. Factum ou petit ouvrage imprimé, dans lequel sont exposés et détaillés les faits et les moyens d'une cause pendante devant les [illegible]

— Comptab. État sommaire de ce qui est dû à un marchand pour ses fournitures, à un artisan pour son ouvrage. Mémoire de frais, de dépens. Arrêter un mémoire. Régler un mémoire. Mémoire du marchand de drap, du tailleur, du maître d'hôtel. Que de gens frémissent lorsqu'un fournisseur vient leur présenter leur *mémoire.* (***)

— Fig. et fam. *Mémoire d'apothicaire.* Mémoire sur lequel il y a beaucoup à rabattre, dont les parties sont enflées.

— Judic. État des sommes dues à un homme de justice pour ses vacations, ses écritures et ses déboursés dans une affaire. Mémoire de frais. Arrêter, régler un mémoire.

— Dissertation sur un objet de science, de littérature ou d'histoire. Mémoire sur le magnétisme animal, sur la religion des anciens Gaulois. Il a lu, il a publié un excellent mémoire sur les phénomènes de l'électricité.

— Prat. Requête. Présenter un mémoire.

— s. m. pl. *Recueils de mémoires.* Collections présentant la suite instructive et curieuse des essais et des recherches qui ont eu pour but d'accélérer les progrès des sciences. Les mémoires de l'Académie des sciences, de l'Académie des inscriptions et belles lettres.

— Relations écrites par ceux qui ont eu part aux événements, qui en ont été les témoins oculaires. Les mémoires de Sully. Les mémoires du cardinal de Retz. Les *mémoires* de Comines sont estimés. (Dict.) Il s'est peint lui-même dans ses *mémoires,* écrits avec un air de grandeur, une impétuosité de génie, et une inégalité de style qui sont l'image de sa conduite. (Volt.) Les *memoires* secrets des contemporains sont suspects de partialité. (Id.)

— Documents divers d'après lesquels on écrit l'histoire. Cet historien a travaillé sur de bons, sur de mauvais mémoires. Mémoires historiques.

— Espèce d'écrits scandaleux, ayant surtout pour élément de succès le mensonge, publiés sous le nom de personnages illustres d'ordinaire, et farcis d'anecdotes controuvées et de mensonges plus ou moins spirituellement arrangés. Ne lit-on pas tous les jours avec un nouveau péril ces *mémoires* scandaleux faits dans les siècles de nos pères, qui ont conservé jusqu'à nous les désordres des siècles précédents? (Mass.)

— Hist. du Bas-Emp. *Maître des mémoires.* Second des quatre surintendants des archives impériales.

— Fig. et fam. *Il a eu de bons, de mauvais mémoires.* Se dit d'un homme qui sait bien ou qui sait mal un fait qu'il raconte.

MÉMONDAR. s. m. Relat. Titre d'un officier persan chargé de recevoir les étrangers, de leur assigner un logis, et de pourvoir à leur subsistance.

MÉMORABLE. adj. des 2 g. (rad. *mémoire*). Digne de mémoire, qui mérite d'être conservé dans la mémoire; remarquable. Chose, fait, journée, événement, siége mémorable. Il n'a rien fait de mémorable. Paroles mémorables. On n'exige pas qu'un roi dise des choses *mémorables,* mais qu'il en fasse. (Volt.) Tout ce que ce prince a fait de *memorable.* (Id.) L'histoire en est *mémorable,* et mérite de vous être racontée. (Boss.) Ce brave militaire, qui avait cru couronner sa carrière par un acte *mémorable,* en était à craindre de voir sa vieille considération ternie par le rôle qu'on allait lui faire jouer dans une négociation scandaleusement rompue. (Thiers.) Ce fut en cette rencontre que cette fille forte et courageuse donna un exemple *mémorable* de sa fermeté. (Fléch.)

> Un prince déplorable,
> D'un téméraire orgueil exemple *mémorable.* (Rac.)

MÉMORABLEMENT. adv. (rad. *mémoire*). D'une manière mémorable. Inus.

MEMORANDUM. s. m. (pr. *mé-mô-ran-domm;* du lat. *memoro,* se souvenir; littéral. ce qu'on veut retenir, ou ce dont on veut qu'un autre se souvienne). Espèce de note diplomatique contenant l'exposé sommaire de l'état d'une question, et la justification de la position prise par un cabinet, ou des actes qui en sont émanés.

— Petit cahier sur lequel on inscrit les choses dont on veut se souvenir.

MÉMORANT, ANTE. adj. (rad. *mémoire*). Qui se souvient de. Être mémorant d'un fait, d'une personne, d'une idée. Il est fam. et peu usité.

MÉMORATIF, IVE. adj. (rad. *mémoire*). Qui se souvient, qui a mémoire de quelque chose. Être mémoratif. Soyez-en mémoratif, s'il vous plaît. Il est bien tard, soyez *mémoratif.* (Volt.) Il est fam. et peu usité.

MÉMORIAL. s. m. (rad. *mémoire*). Ce mot a plusieurs significations. Il est souvent syn. de Mémoire; cependant il indique plutôt un placet, et ces mémoires diplomatiques des cours de Rome et d'Espagne qui servent à l'instruction d'une affaire. On a présenté un mémorial au conseil des Indes || S'emploie dans le même sens au pluriel. On a présenté plusieurs mémoriaux au pape.

— Fig. Ce nom nouveau du Sauveur est celui de l'Eucharistie, nom composé de biens et de grâces, qui nous montre dans cet adorable sacrement une source de miséricorde, un miracle d'amour, un *mémorial,* et un abrégé de toutes les grâces. (Boss.) L'ingratitude déchire page à page le *mémorial* des bienfaits. (Merc.)

— Ouvrage où sont [illegible] || *Le Mémorial de Sainte-Hélène,* ouvrage où sont consignées jour par jour les conversations intimes de Napoléon à Sainte-Hélène.

— Comm. Livre-journal sur lequel les commerçants et les banquiers écrivent leurs affaires quotidiennes, au fur et à mesure qu'elles sont conclues.

— Titre commun aujourd'hui parmi les journaux de diverses couleurs. Mémorial bordelais. Mémorial de la Scarpe. Mémorial de l'armée.

— Chose destinée à rappeler la mémoire d'un fait. Peu usité en ce sens. On lit cependant dans Bossuet : Les pierres qu'ils avaient dressées et entassées pour servir de *mémorial* à la postérité.

— Nom donné par les chevaliers de Malte aux extraits des preuves de noblesse que l'on présentait pour être admis.

— Ant. parse. Fête des mages, parce que ces fêtes n'étaient que des commémorations des grands phénomènes de la nature.

— Théol. Signe, figure qui rappelle une chose. L'Eucharistie est le mémorial de la passion de Jésus-Christ.

— Autrefois, Rapport ou mémoire adressé au prince sur des questions administratives.

MÉMORIAL, ALE. adj. Qui regarde la mémoire, qui rappelle le souvenir. Arithmétique mémoriale. Peu usité.

MÉMORIALISTE. (rad. *mémoire*). Auteur de mémoires. Si on en croit les *mémorialistes* de Trévoux, l'histoire demande des figures lumineuses. (Dict. néol.)

— Nom donné aux membres d'une société formée en Angleterre sous le nom de *Société de la paix;* ils adressaient des mémoires à tous les rois.

MÉMORIAUX. s. m. pl. (rad. *mémoire*). Registre de la Chambre des comptes où étaient transcrites les lettres-patentes des rois.

— Hist. du Bas-Emp. Nom des officiers subalternes des archives impériales.

— Titre d'un ouvrage de M. Sabinus sur le droit civil.

— Se disait au moyen âge de toute espèce de greffiers.

MÉMORIEUX. adj. m. (rad. *mémoire*). Qui a de la mémoire. En lisant un ouvrage, on peut en trouver l'auteur un homme savant et *mémorieux;* mais pour juger en lui les parties les plus siennes et les plus dignes, la force et la beauté de son âme, il faut savoir ce qui est sien et ce qui ne l'est pas. (Mont.) Il est peu usité.

MEMPHIS. (pr. *Mein-fiss*). Géogr. anc. Ville de l'Egypte, chef-lieu de l'Heptanomide, sur le Nil, longtemps la capitale d'un vaste Etat et de l'Egypte elle-même; près de là se trouvaient les fameuses pyramides. Ruines magnifiques. Memphis ne décrut qu'après la fondation d'Alexandrie.

MEMPHITE. adj. et s. des 2 g. Géogr. anc. Qui appartient à Memphis ou à ses habitants. || Habitant de Memphis

— Chron. Se dit des rois de plusieurs dynasties égyptiennes.

— *Nome memphite.* Nome de l'Heptanomide septentrionale, dont la capitale était Memphis.

— s. f. Minér. Sorte de pierre que l'on trouve aux environs de Memphis, et que l'on regardait autrefois comme narcotique. || Espèce d'agate onyx, à couche supérieure blanche, inférieure noire, qu'on tirait d'Arabie, et sur laquelle on gravait des figures en relief.

MEMPHITIQUE. adj. des 2 g. (pr. *mein-fitike;* rad. *Memphis*). Hist. Qui appartient à Memphis.

— *Pierre memphitique.* Se dit d'une pierre d'Egypte.

— *Danse memphitique.* Se dit d'une danse grave et guerrière, qui s'exécutait au son des instruments militaires.

— s. m. Linguist. Dialecte de la langue copte, parlé à Memphis.

MÈN. (pr. *mènn;* du gr. μήνη, lune). Myth. gr. Divinité particulière adorée dans l'Asie Mineure. Des savants croient que c'est la lune. Plusieurs temples étaient consacrés à son honneur dans l'Asie Mineure et dans la Perse, où l'on jurait souvent par le *mèn* du roi, c'est-à-dire par la fortune.

MÉNA ou **MÉNÉ.** (du gr. μήν, mois). Myth. anc. Fille de Jupiter, déesse qui présidait au flux menstruel des femmes.

MENAÇANT. part. prés. invar. du v. Menacer. Qui menace. Des périls menaçant de m'atteindre, menaçant de fondre sur moi. Des supérieurs menaçant des inférieurs. Il fait encore tous les jours la même chose en *menaçant* les hommes de la rigueur de son jugement à venir. (Le Maistre de Sacy.) En paix comme en guerre, l'épée est toujours présente, *menaçant* de faire comme celle de Brennus pesant les tributs de Rome. (Ségur.)

> Là, sur une charrette, une poutre branlante,
> Vient *menaçant* de loin la foule qu'elle augmente.
> (Boileau.)

MENAÇANT, ANTE. adj. (rad. *menacer*). Plein de menace; qui respire la menace. Visage, air, œil menaçant. Paroles menaçantes. Une voix menaçante. Écrire une lettre menaçante. User de termes menaçants. Au second [illegible] soldats dont la figure est si *menaçante* reposent sous les armes. (Mme de Staël.) Là, jamais ne brille un glaive, nul mot *menaçant* ne se fait entendre. (X. Marmier.) Il les trouva assemblés au conseil le visage sévère et l'air *menaçant.* (Chateaub.) La nature a-t-elle donné aux enfants un air imposant, un œil sévère, une voix rude et *menaçante* pour se faire redouter? (J.-J. Rouss.) Son accueil était dur, ses paroles *menaçantes.* (Ségur.)

— Fig. Je l'entrevois prêt à fondre sur moi avec l'attirail pompeux et *menaçant* de la rhétorique. (Barth.)

— Redoutable. Partout on trouve l'Angleterre assise sur des rochers ou placée dans des îles inaccessibles; partout en sûreté pour elle, et *menaçante* pour les autres. (De Pradt.)

> Le prêtre, environné de victimes mourantes,
> Observe avec horreur leurs fibres *menaçantes.*
> (Delille.)

— Se dit aussi d'une chose qui est sur le point de tomber, dont la chute peut occasionner du désastre. Les montagnes écroulées étaient couvertes de leurs débris, et n'offraient que des roches *menaçantes* et confusément entassées. (Bast.)

— Par extens. Qui pronostique, qui fait craindre quelque malheur. Présage menaçant. Mer menaçante. Avenir menaçant. Alors une foule de dangers *menaçants* ne distinguent plus la terre solide de l'eau non encore glacée. (Deleuze.) Les sens semblent devenir meilleurs pour le tourmenter; il voit, au milieu de la nuit, des lueurs *menaçantes.* (Chateaub.)

MENACE. s. f. (rad. *menacer*). Parole ou geste dont on se sert pour marquer à quelqu'un sa colère, son ressentiment, pour lui faire craindre le mal qu'on lui prépare. Menace altière, superbe, présomptueuse, impérieuse, orgueilleuse, impudente, hardie, fière, terrible, furieuse, barbare, sanglante, rigoureuse, offensante, outrageuse, injurieuse, vive, horrible. Vaine menace. Faire des menaces. User de menaces. Rire des menaces. Je ne crains guère ses menaces. Des discours pleins de menaces. Lettres remplies de menaces. Braver les menaces de quelqu'un. Ses menaces sont restées sans effet. Employer tour à tour les caresses et les menaces. Il vaut mieux perdre une *menace* que de la réaliser. (Boiste.) Je crains qu'un prompt effet n'ait suivi la *menace.* (Rac.) Il mit en usage la persuasion et la *menace.* (Volt.) Le Rhin la voit d'un œil qui porte la *menace.* (Boil.) Aux *menaces* du fourbe on ne doit point dormir. (Mol.) Il n'employait les châtiments qu'après les avis et les *menaces.* (Barth.) Le Troyon se retire exhalant la *menace.* (Aignan.) Dans ses traits convulsifs respire la *menace.* (B.-Lorm.)

— Fig. La terrible menace du ciel irrité. De combien près la *menace* a-t-elle été suivie du coup? (Boss.) Il est effrayé des *menaces* du ciel. (Barth.) Des dieux divulguons la *menace.* (Rac.)

— Fig. et fam. *Menaces en l'air.* Menaces qui ne sont suivies d'aucun effet.

— Iconol. On représente la Menace comme une femme agitée dont les yeux sont ardents et la face enflammée. Elle est dans l'action de faire des reproches, et tient une épée d'une main et de l'autre un bâton. Son vêtement est de couleur brune, et on la peint au milieu d'une nuit qui n'est pas entièrement obscure.

MENACÉ, ÉE. part. pass. du v. Menacer. S'empl. adjectiv. Il est menacé d'un grand malheur. Celui qui fait tort à quelqu'un est menacé par plusieurs. Charles, *menacé* de plus près, se mit le premier en état de défense contre le vieux duc. (Anquetil.) Cette Agar *menacée* de mourir de la soif de Dieu ne verra-t-elle aucune source jaillir à ses côtés? (E. Quin.)

> *Menacés* de la mort, si près de leur naissance,
> Ils ignorent les jeux de sa folâtre enfance.
> (Delille.)

> Cependant Soliman n'était pas *menacé*
> Des périls évidents dont vous êtes pressé.
> (Racine.)

— Fig. Quand il marche, tout se croit également *menacé.* (Boss.) Les jours d'Eliacin seraient-ils *menacés?* (Rac.) Ils font prendre les armes aux frères convers et fortifient la ville *menacée.* (Chateaub.)

— On dit aussi *Être menacé de fièvre, d'apoplexie, de phthisie,* etc. Avoir à craindre d'être attaqué prochainement par une de ces maladies || On dit dans le même sens qu'*un pays est menacé de guerre.* || Dans un sens analogue, *Être menacé d'une disgrâce, d'une banqueroute,* pour dire que l'on doit craindre d'être bientôt disgracié, d'essuyer une banqueroute, que, selon les apparences, on sera bientôt disgracié, on essuiera bientôt une banqueroute.

— S'empl. aussi absol. dans ce sens, *Honneur menacé,* c'est-à-dire honneur que l'on est en danger de perdre.

> Mais, le sang innocent dût-il être versé,
> Que ne demande point votre honneur *menacé.*
> (Racine.)

— Racine le construit avec un nom de personne pour complément. J'ai vu ce même enfant dont je suis *menacé.* Et d'un enfant fut en songe *menacée.*

MENACER. v. a. 1re conj. (du lat. *minari,* même signif.). On met une cédille sous le *c* devant *a, o. Nous menaçons, je menaçais, nous menaçâmes,* etc. Faire des menaces. Il nous menace. Il m'est venu menacer chez moi. Menacer quelqu'un de l'œil, de la main. Trois puissants [illegible] Les courtisans et le peuple ne savaient que craindre un ennemi que quand il *menace* leur ville. (Id.)

> Selon qu'il vous *menace,* ou bien qu'il vous caresse,
> La cour autour de vous ou s'éloigne ou s'empresse.
> (Racine.)

> . . . . Par mille cris de joie,
> Nous *menaçâmes* de loin les rivages de Troie. (Id.)

— *Fig.* en parlant des choses morales. La puissance souveraine qui l'invite ou qui le menace. (Fléch.) C'est moi seul que sa fureur menace. (Rac.)

— Fig. Le bélier impuissant les menaçait en vain. (Rac.)

— S'emploie encore au fig. en parlant d'une attaque qu'on médite, d'un projet qu'on forme contre quelqu'un. Il *menace* ses voisins pour endormir les plus éloignés. (Fléch.) Il semble encore se soutenir seul, et seul encore *menacer* le favori victorieux de ses tristes et intrépides regards. (Boss.) Tout semblait *menacer* déjà ce Louis XIV qui avait auparavant *menacé* l'Europe. (Volt.)

— Par extens. en parlant des dangers que nous avons à craindre, des choses qui peuvent être les instruments de notre malheur ou de notre perte. Le mal qui consume l'un *menace* les autres. (Fléch.) Plus on tient à la vie, plus tout ce qui la *menace* nous alarme. (Mass.) Les malheurs qui *menacent* Jérusalem. (Id.) En quittant la cour, où tout est aitôt vu, je me dérobai sans le savoir au péril qui me *menaçait*. (J.-J. Rouss.)

— *Menacer de*, suivi d'un nom. Il l'a menacé de coups de bâton. Il l'a menacé de la mort. (Un conquérant qui *menaçait* tout le Nord de la servitude. (Boss.)

— *Menacer de*, suivi d'un infinitif. Il nous *menace* en sa colère d'abréger nos jours. (Boss.) Un empereur l'avait *menacé* de lui faire la guerre. (Fléch.) La terrible machine infernale qui *menaçait* d'abîmer tout. (Font.)

— *Menacer de*. Prédire à quelqu'un un malheur. D'un sinistre avenir je *menaçai* ses jours. (Rac.)

Un auteur les *menace*
De jouer des bigots la trompeuse grimace. (Boil.)

— *Menacer de* s'emploie aussi pour dire, Il est à craindre que... Tout fait craindre que... La discorde en ces lieux *menace* de s'accroître. (Boil.)

— Par extens. Pronostiquer, faire craindre quelque malheur éloigné. La disposition de l'air nous menace d'un grand orage. Ce torrent qui se déborde menace de tout submerger. Les divisions qui règnent dans ce pays le menacent d'une guerre sanglante. Pour garantir le public et sa propre conscience des maux dont les *menaçait* l'infirmité de son âge. (Boss.) Un lourd rocher qui *menace* les ondes. (Del.)

Rhinberg et Vesel terrassés en deux jours,
D'un joug déjà prochain *menacent* tout son cours. (Boileau.)

— Dans cette acception, on dit en le construisant avec un nom de personne. L'enfant dont le ciel vous *menace*. (Rac.)

— On dit qu'*un bâtiment menace ruine*, pour dire qu'il est près de tomber. Cet édifice, ce mur menace ruine.

— Fig. Cet établissement, ce royaume menace ruine. Vous ne trouvez plus ici maintenant que les tristes restes d'une grandeur qui *menace* ruine. (Fén.)

— Fig. et poét. *Menacer le ciel, les cieux*. Se dit de certains objets très-élevés. Ces tours, ces chênes menacent les cieux. Ces montagnes, ces arbres, ces bâtiments menacent le ciel.

Je retourne à ces monts qui *menacent* les cieux,
A ces antres glacés où la nature expire. (Voltaire.)

— S'empl. souvent sans aucun régime. Cet homme menace toujours. Cette femme est sans cesse à menacer. Il jure, il menace. Il est vrai, oui, j'ai *menacé*, défié, tiré l'épée. (X. Marmier). La ville royale s'émeut, et Rome même *menace*. (Boss.) Sans *menacer*, sans avertir, la mort se fait sentir tout entière dès le premier coup. (Id.)

— S'empl. par antiph. dans le discours familier et signif. Faire espérer. Il nous menace d'un excellent repas.

— Loc. prov. *Tel menace qui tremble, qui a grand'peur*.

— SE MENACER. v. pr. Se faire mutuellement des menaces. Les lâches se menacent, les braves se battent. On se *menace*, on court. (Rac.) Ils se *menacent* des yeux. (Boil.)

MENACEUR, EUSE. s. m. (rad. *menacer*). Celui, celle qui menace. Inusité. Toutefois de grands *menaceurs* font peu d'effet. (Desperriers.)

MENACEUX, EUSE. adj. (rad. *menacer*). Se disait autrefois pour Menaçant. Inus. Ils sont allés, selon leur faiblesse, feindre cette sotte image (de la vertu), triste, querelleuse, *menaceuse*, et la placer sur un rocher à l'écart, au milieu des ronces. (Mont.)

MÉNACHANITE. s. m. (pr. *mé-na-ka-ni-te*; fait de *Menakant*, nom d'une vallée en Angleterre). Miner. Minéral dont la couleur est le noir grisâtre, ayant l'éclat du diamant, et ne se trouvant qu'en petits grains aplatis anguleux, qui ont une surface raboteuse, brillante. ‖ On dit aussi *ménakanite*.

MÉNADE. s. f. (du gr. μαινάς, furieuse, fait de μαίνομαι, être fou). Bacchante. Les anciens appelaient ainsi les femmes qui se livraient à [illegible] ... Une pierre antique, gravée, nous offre l'image d'une Ménade dans cet abandon où jette l'ivresse. Elle a la tête renversée, les yeux égarés, les cheveux épars et les genoux sur un autel. Cette furieuse semble, dans son transport, invoquer le dieu dont elle est saisie. Horace a bu son nectar quand il voit les *Ménades*. (Boil.)

La Ménade émue au front chargé de lierre;
Ses cris roulent au loin dans la forêt entière;
L'ivresse a redoublé ses pas tumultueux. (Ménard.)

Bacchus regrette Orphée; il veut, il doit venger
Le poète sacré qui chanta ses mystères.
[illegible] pour vous punir, Ménades sanguinaires;
Vous dont l'aveugle rage a [illegible],
Dans ses forêts de Thrace il enchaîne vos pas;

Vos pieds changeant de forme en racines s'allongent,
Et leurs doigts tortueux dans la terre se plongent. (Desaintange.)

— Fig. Femme emportée, furieuse, qui ne garde aucune mesure.

— Boileau l'a employé par une espèce d'antiphrase avec l'épithète de *douce*, en parlant d'une femme qui fait enrager son mari par des moyens hypocrites et détournés, tels qu'une feinte maladie.

T'accommodes-tu mieux de ces douces *Ménades*,
Qui, dans leurs vains chagrins, sans mal toujours malades,
Se font des mois entiers, sur un lit effronté,
Traiter d'une visible et parfaite santé?

MENADURE. s. f. Jurispr. anc. Assignation. ‖ Ajournement.

MÉNAGE. s. m. (du bas lat. *mainagium* et *managium*, maison, demeure; dérivé de *manere*, demeurer). Gouvernement domestique, tout ce qui concerne la dépense et l'entretien d'une famille. Ménage de garçon. Ménage bien réglé. Tenir ménage. Il faut bien des choses en ménage. C'est un vrai gouffre que le ménage. Ménage de ville, de campagne. Mettre ordre au ménage. Tout sert en ménage. Ils font ménage commun. Il s'est mis en ménage depuis peu. Les détails du ménage. Dans un *ménage* il faut de petites querelles. (Col. d'Harlev.) C'est ainsi que j'ai vécu dans mon petit *ménage*. (J.-J. Rouss.)

— Se dit aussi des animaux.

Nul accent douloureux n'attriste son passage,
Hors quelques moineaux francs qui, sous de pauvres toits,
Ont peine à nourrir leur *ménage*. (Aubert.)

— Fig. L'esprit et la mémoire forment un *ménage* où la femme donne souvent au mari des enfants qui ne sont pas de lui. (Boiste.) Le vice et la vertu, le mensonge et la vérité, l'égoïsme et la bonté, font mauvais *ménage*. (Id.) L'homme riche sans religion, volé par des gens qui n'en avaient pas, veut des domestiques religieux. On dirait qu'il veut charger Dieu de son *ménage*. (Le prince de Ligne.)

— Dans un sens plus restreint, Association d'un homme et d'une femme mariés ensemble. Mettre une fille en ménage. Entrer en ménage. C'est un joli ménage. Troubler un ménage.

— Se dit relativement à la manière dont les époux vivent ensemble : *Ils font bon* ou *mauvais ménage*. Ils vivent en bonne ou en mauvaise intelligence. Des *ménages* brouillés raccommode les torts. (Delille.)

— Se dit de toutes les personnes dont se compose une famille. Il y a quatre ménages dans cette maison. Le bureau de bienfaisance est venu au secours des pauvres ménages de cette maison. Un seul doit commander dans ce nombreux *ménage*. (Lalanne.)

— Signifie aussi Meubles, ustensiles nécessaires dans un ménage. S'acheter un ménage. Son ménage s'en va pièce à pièce par la négligence et la maladresse de ses domestiques.

— Soin qu'on donne à l'arrangement et à la propreté des meubles d'un appartement. Cette servante est plus propre au ménage qu'à la cuisine.

— Economie, épargne dans l'administration de son bien. Elle entend bien le ménage. Il vit avec grand ménage.

Lui berger, pour plus de *ménage*,
Aurait deux ou trois mâtineaux,
Qui, lui dépensant moins veilleraient aux troupeaux. (La Fontaine.)

— *Faire le ménage*. Balayer, faire les lits, mettre en ordre tout ce qui est dans l'appartement, dans la chambre.

— *Femme de ménage*. Femme du dehors, qui vient faire le ménage. ‖ *Bonne femme de ménage*. Femme qui entend bien la conduite de sa maison.

— *Pain de ménage*. Pain moins blanc, moins léger que celui des boulangers, mais dont la dimension est plus grande.

— *Toile de ménage*. Toile dont le fil est fait dans les ménages, et qui, ayant plus de corps que celle des marchands, lui est préférable.

— *Liqueurs de ménage*. Liqueurs qu'on fait chez soi et pour son usage particulier.

— *Vivre de ménage*. Vivre avec économie.

Le maître du logis veut, selon son pouvoir,
Régaler l'étranger : il vivait de *ménage*,
Mais donnait de bon cœur, comme on donne au village. (Andrieux.)

— Par plaisanterie, *Vivre de ménage*. Vendre ses meubles pour vivre.

— *Ménage de bouts de chandelles*. Economie sordide dans de petites choses.

— Iron. *Gâte-ménage*. Se dit parmi les domestiques de celui qui est très-économe.

— Prov. *Il n'y a qu'un ménage de gâté*. Se dit en parlant de deux personnes aussi déraisonna- [illegible] semble.

— Fam. *Avoir ménage en ville*. Entretenir une maîtresse.

— Syn. comp. MÉNAGE, ÉPARGNE. *Ménage* s'emploie dans le sens de Dépense ordinaire; *épargne* dans le sens de Revenus.

MÉNAGE (Gilles). Né à Angers le 15 août 1613, suivit d'abord la carrière du barreau, mais ne tarda pas à se dégoûter de cette profession pour se livrer entièrement à la culture des lettres. Le cardinal de Retz lui donna un emploi dans sa maison, et l'appuya de son crédit. On consulte encore son *Dictionnaire des origines de la langue française*. Sa causticité lui attira un grand nombre d'ennemis. Mort à Paris en 1692.

MÉNAGÉ, ÉE. part. pass. du v. Ménager. S'empl. adj. Nous vivons avec le bien amassé et ménagé dans notre jeunesse. Bien des choses méritent d'être *ménagées* autant que l'argent. (Christine.)

— S'emploie mieux au figuré. Ce corps si tendre, si chéri, si *ménagé*. (Boss.) Les soldats *ménagés* et exposés. (Id.) Les chevaux, lorsqu'ils ont été *ménagés*, peuvent engendrer jusqu'à l'âge de vingt ans, et même au delà (Buff.) Quatre-vingt-dix ans si soigneusement *ménagés*. (Boss.)

— Fig. en parlant des choses morales. Rien de plus précieux que la vie quand elle est utilement *ménagée* pour l'éternité. (Boss.)

Le seul courroux d'Achille avec art *ménagé*,
Remplit abondamment une Iliade entière. (Boileau.)

MÉNAGEMENT. s. m. (rad. *ménager*). Circonspection, égards, précaution. User de ménagements envers quelqu'un. Avoir de grands ménagements pour lui. Le traiter sans ménagements. Employer, garder des ménagements avec lui. Cette affaire est délicate, il faut s'y conduire avec grand ménagement. A voir les *ménagements* dont j'usais, on m'aurait cru faux. (J.-J. Rouss.) On se fait toujours des ennemis de ceux avec qui on rompt sans *ménagement*. (Mme de Puysieux). Je lui dis mes sentiments, sans aucun *ménagement*. (Volt.) Elle fut confondue et poussée à bout par l'horreur de son procédé, qui lui fut reproché sans *ménagement*. (Sévig.) Quel déluge de maux dans le peuple! le désordre débarrassé de la gêne même des *ménagements*. (Mass.) Partout ailleurs, Jésus-Christ semble n'exercer qu'avec une sorte de *ménagement* les fonctions éclatantes de son ministère. (Id.) Son rang même lui était à charge par les *ménagements* qu'on s'imposait devant lui. (Id.)

— *Le ménagement des esprits, des affaires*. Se dit de l'art de les manier, de les conduire. Cette locution a vieilli.

— Le traducteur de l'histoire de Hume donne souvent à ce mot un sens qu'il n'a pas en français. *Cette dignité fut mise en commission, et Bellasis en eut le ménagement*. C'est-à-dire, qu'il l'exerça. C'est un anglicisme.

— Syn. com. MÉNAGEMENT, ÉGARDS, CONSIDÉRATION. La *considération* est dans la manière de traiter les gens; les *égards* ne permettent pas de manquer en rien à ce qu'exige la bienséance ou la politesse, les *ménagements* nous empêchent de choquer ou de faire de la peine.

MÉNAGER. v. a. 1re conj. (rad. *ménage*). Dans ce verbe, le *g* doit toujours se prononcer comme *j*; et pour lui conserver cette prononciation lorsqu'il est suivi d'un *a* ou d'un *o*, on met un *e* muet avant cet *a* ou cet *o*. *Nous ménageons. Je ménageais, tu ménageais, il ménageait*. User d'économie, dépenser avec réserve, avec prudence. Ménager son revenu, son bien. Je vous laisse ma bourse, ménagez-la. Ne pas ménager sa fortune. Ménager sa dépense. Ménager la bourse de ses amis.

— Par extens. *Ménager sa santé, ses forces, son crédit*. En user avec prudence, avec circonspection. J'ai toujours à vous exhorter à *ménager* votre santé et à surmonter votre paresse. (Volt.) Elle aimait mieux employer son crédit pour les intérêts des autres, que de le *ménager* pour les siens propres. (Fléch.) Ames tièdes, qui *ménagez* votre timide et avare piété. (Id.)

— *Ménager des troupes*. Ne pas les exposer mal à propos. Ils doivent *ménager* des vies que Jésus-Christ a rachetées par sa mort. (Fléch.) Quel soldat n'a-t-il pas *ménagé* comme un sujet du prince et une portion de la république? (Id.) Il fallait opposer à tant d'ennemis un homme d'un courage ferme et assuré, d'une capacité étendue, d'une expérience consommée, qui *ménageât* les forces du royaume. (Id.) Que pouvaient-ils refuser à un capitaine qui prodiguait son sang, et ne *ménageait* que le leur. (Id.)

— *Ménager les intérêts de quelqu'un*. Avoir soin de les conserver, de ne pas les compromettre.

— Fig. En parlant des personnes, Traiter avec ménagement, de manière à ne point offenser, à ne point déplaire. C'est un homme qu'il faut ménager, qu'il importe de ménager. Puisqu'il en use ainsi, on ne le ménagera pas. Rappelez-vous avec quelle circonspection elle *ménageait* le prochain. (Boss.) N'attendez pas que je *ménage* vos esprits. (Fléch.) Ils croient n'avoir rien à *ménager*, parce qu'ils sentent qu'ils n'ont rien à perdre. (Id.) Nous lui laissons un maître : il le doit *ménager*. (Rac.)

Aujourd'hui, toutefois, sans trop le *ménager*,
Sur un ton un peu haut je vais l'interroger. (Boil.)

— Fig. Manier, conduire, préparer avec ménagement, avec adresse. Cette affaire est déli- [illegible] vous échouerez. Il a *ménagé* un accommodement entre deux ennemis qui se croyaient irréconciliables. Ménager une trêve, une entrevue. Il ménage si bien l'esprit du peuple. Ménager un juge, l'esprit d'un juge. Propre à *ménager* les esprits. (Boiste.) Il *ménagea* l'accommodement de la mère et du fils. (Volt.)

— *Ménager le temps, ménager son temps*. Ne pas le perdre, en faire un bon emploi. Par le travail, on charmait l'ennui, on *ménageait* le temps. (Boss.) Elle *ménageait* si bien son temps que, sans retarder les desseins du roi, elle avait toute la complaisance qu'une femme doit à son époux, et toute la fidélité qu'une chrétienne doit à Dieu. (Fléch.)

Notre ennemi trompé,
Tandis que je vous parle est ailleurs occupé;
Ménageons les moments de cette heureuse absence. (Racine.)

— *Ménager son temps*. Signifie aussi Prendre son temps bien à propos pour quelque chose. ‖ Dans le même sens, *Ménager l'occasion*. Préparer le moment, la circonstance favorable pour faire quelque chose. Qui pourrait dire avec quelle fidélité elle *ménagea* les occasions de travailler à son salut? (Fléch.)

— *Ménager ses paroles*. Parler peu et avec circonspection. ‖ *Ménager les termes, les expressions*. Parler avec une rare circonspection, et en n'employant que des termes qui ne peuvent pas choquer.

— *Ménager la délicatesse*. Ne rien proposer qui l'offense.

— *Ménager la modestie*. Ne rien dire ou exiger qui lui soit contraire.

— *Ce chanteur ménage bien sa voix*. Il la conduit bien, il en tire tout le parti qu'il en peut tirer.

— *Ce poète a bien ménagé les incidents de son épopée, de sa tragédie*. Il les a disposés avec art.

— *Ménager une chose à quelqu'un*. La lui procurer, la lui réserver. Je lui ai ménagé une place, une pension. Vous m'avez ménagé une agréable surprise. Il lui a ménagé la bienveillance du prince. Dieu ne vous a sauvé de tant de périls que pour vous *ménager* plus de loisir de vous convertir à lui. (Mass.) Prenons à grands frais des mesures infinies pour nous *ménager* un instant de bonheur. (Mass.) Cette facilité d'oublier les maux est une consolation que le ciel m'a *ménagée*. (J.-J. Rouss.) Ils nous auront *ménagé* la bienveillance et l'affection des peuples européens. (De Las Cases.)

— *Ménager un terrain, une étoffe*. Les employer si bien qu'il n'y ait rien de perdu.

— *Ménager un escalier, un cabinet dans un bâtiment*. Y pratiquer un escalier, un cabinet, sans gâter le dessin principal.

— Fig. La nature y a entassé des rochers majestueux, creusé des vallons riants et *ménagé* des cascades rafraîchissantes. (Sismondi.)

— *Ménager ses pas*. Eviter de faire des démarches, en faire le moins qu'on peut. Il craint de se déranger, il ménage bien ses pas.

— *Ménager un cheval*. Être attentif à ne point le fatiguer.

— Peint. *Ménager l'ombre et la lumière dans un tableau*. Les distribuer habilement. ‖ *Ménager les teintes*. Prendre soin de ne pas les brouiller.

— *N'avoir rien à ménager avec quelqu'un*. N'avoir plus de mesures à garder avec lui.

— *Ménager quelqu'un*. Ne pas lui dire tout ce qu'on aurait envie de lui dire, ne pas user de la supériorité, de l'avantage qu'on a sur lui. Vous êtes plus fort que lui, vous avez plus d'esprit que lui, ménagez-le. Je le ménage, sans cela, je le gagnerais à tout coup.

— S'empl. absol. Il ménage pour sa vieillesse. Il ménage pour ses enfants.

— Loc. prov. *Ménager la chèvre et le chou*. User d'adresse pour se conduire entre deux partis, entre deux adversaires, de manière à ne blesser ni l'un ni l'autre.

— Prov. et fig. *Qui veut aller loin ménage sa monture*. Il faut éviter les excès; il faut user avec ménagement des choses dont on veut se servir longtemps.

— SE MÉNAGER. v. pron. Se réserver. Il s'est ménagé du pain pour ses vieux jours.

— Fig. Il s'était *ménagé* deux tours dans la liste des cavaliers écrite sur l'éventail, et avait pu lui parler pendant la première contredanse. (De Balz.)

— Fig. Avoir soin de sa personne, de sa santé. Si vous voulez vivre longtemps, il faut vous ménager. Ils répondit à ceux qui le priaient de se *ménager*, que sa santé et sa vie étaient au public, et non à lui. (Fléch.)

— Au sens moral. Se conduire avec adresse, avec circonspection. *Se ménager bien avec tout le monde*. C'est-à-dire, Se bien conduire avec tout le monde.

— Dans un sens analogue. *Se ménager entre deux personnes, entre deux partis contraires*. C'est-à-dire, Se conduire de telle sorte qu'on soit toujours bien avec l'un et avec l'autre.

— Boileau l'a employé sans régime indirect.

L'âge viril . . . . .
Se pousse auprès des grands, s'intrigue, se *ménage*.

— On dit encore, *Se ménager avec quelqu'un*, pour dire, Appeler une grande attention à la manière dont on se conduit avec quelqu'un, pour ne pas le choquer. Je me *ménage* selon les lieux, les temps et les personnes avec qui je [illegible]

— V. récipr. Se traiter avec ménagement de part et d'autre.

MÉNAGER, ÈRE. adj. Qui entend le ménage, l'économie, qui a soin de son bien. C'est un homme bien ménager, une femme fort ménagère. Les jeunes gens ne sont guère ménagers. Il est prodigue du bien d'autrui et bon ménager du sien. Être trop ménager. N'être pas assez ménager.

— Fig. Elle trouvait honteux qu'il n'y eût que la charité qui fût ménagère et réservée. (Fléch.) Trop heureux les Français, si votre majesté, plus ménagère d'une vie précieuse, n'éprouvait pas, etc. (Crébill.)

— Poét. Fourmi ménagère. Main ménagère.

MÉNAGER, ÈRE. s. C'est un mauvais ménager, un grand ménager. C'est le meilleur ménager du monde. Elle est bonne ménagère. La plus utile et honorable science et occupation à une mère de famille, c'est la science du ménage. J'en vois quelqu'une avare, de *ménagères* fort peu. (Mont.)

— Fig. On dit qu'*un homme est bon ménager du temps*, pour dire, Qu'il l'emploie utilement, qu'il n'en perd point. Le sage est *ménager* du temps et des paroles. (La Font.) || Dans le même sens. *L'homme doit être meilleur ménager de sa santé*. C'est-à-dire, Il doit prendre plus de [illegible] de la conserver.

[illegible] dont la pr[illegible]dence a de meilleurs objets,
[illegible]illeur *ménager* du sang de ses sujets. (Corn.)

— Fig. en parlant des choses morales. L'injustice est une mauvaise *ménagère*; elle ne tient pas tout ce qu'elle promet. (Montesq.)

— On appelle *ménagère* une servante qui a soin du ménage de quelqu'un. Il a chez lui une bonne ménagère. Notre ménagère est très-habile. Nous avons à la maison une ménagère dont nous sommes fort contents.

— Cout. de Norm. Celui qui occupe un manoir.

— Pop. A la campagne, le mari en parlant de sa femme l'appelle quelquefois *notre ménagère*.

MÉNAGERIE. s. f. (rad. *ménage*). Collection plus ou moins nombreuse et variée d'animaux rassemblés de divers points de la terre, et qu'on entretient ainsi par curiosité ou quelquefois dans des motifs d'instruction. La ménagerie du jardin du roi. Il n'appartient qu'aux souverains d'avoir des ménageries. Chez nous, Perrault, Buffon, Daubenton, n'ont pu formuler leurs utiles observations que grâce à l'établissement des ménageries.

Dans une *ménagerie*
De volatiles remplie
Vivaient le cygne et l'oison. (La Font.)

— Écon. domest. Lieu bâti auprès d'une maison de campagne pour y engraisser, y élever des bestiaux, des volailles, etc. Il ne trouve rien de bon que ce qui vient de sa ménagerie. Il nourrit d'excellents veaux dans sa ménagerie.

— Se dit quelquefois, par mépris, de pauvres familles où il y a beaucoup d'enfants, se traînant déguenillés et sans pain dans leur chenil.

— S'est dit autrefois pour l'Economie et le soin du ménage.

MÉNAGEUR, EUSE. adj. et s. (rad. *ménage*). Celui, celle qui ménage tout le monde. Ne s'emploie qu'en mauvaise part. Si, en tournant le feuillet, ils veulent dire le contraire et ménager la chèvre et le chou, je les traiterai comme ces *ménageurs* politiques. (Mme de Sév.)

MÉNAGIANA. s. m. (rad. *Ménage*, nom pr.). Recueil des conversations qui se tenaient chez Ménage, et qui offre des particularités curieuses sous le rapport des mœurs, et des anecdotes littéraires qui en rendent la lecture amusante et quelquefois utile.

MÉNAGOGUE. adj. des 2 g. (ét. gr., μὴν, mois; ἄγω, je chasse). Pathol. Se dit d'un médicament propre à déterminer le flux menstruel.

MÉNAGYRTES. s. m. pl. (ét. gr., μὴν, mois; ἀγύρτης, quêteur, mendiant). Ant. gr. Prêtres de Cybèle, qui quêtaient de l'argent tous les mois.

MÉNAH. Géogr. Relig. mah. Vallée qui est située à quatre lieues de la Mecque, et dans laquelle les pèlerins doivent jeter sept pierres par-dessus l'épaule. Les docteurs musulmans disent que c'est en mémoire des pierres qu'Adam jeta au diable lorsqu'il revint l'aborder après lui avoir fait commettre le péché originel.

MÉNAIS. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, de la famille des borraginées, à tige ligneuse, légèrement velue, garnie de feuilles rudes au toucher. Cette plante, originaire de l'Amérique méridionale, a les semences presque ovales.

MÉNAK ou **MÉNACHINE.** s. m. (fait de *Menakan*, nom d'une vallée, dans le comté de Cornouailles (Angleterre). Minér. Prétendu métal que l'on a cru avoir trouvé dans le ménakanite.

MÉNAKANITE ou **MÉNACHANITE.** s. m. (rad. *ménak*). Minér. Fer oxydé titanifère ou fer ménakanite, découvert à Menakan, dans le comté de Cornouailles (Angleterre).

[illegible] die, séjour ordinaire du dieu Pan, qui pour cette raison reçut le nom de Ménalien. Cette montagne est fameuse dans les écrits des poètes.

MÉNALIDE. adj. des 2 g. ou **MÉNALIEN, ENNE.** adj. Géogr. anc. Qui appartient au mont Ménale.

— Myth. gr. *Biche ménalienne*. Biche, aux pieds d'airain et aux cornes d'or, qu'Hercule prit à la course.

MÉNALIPPE. s. m. et f. (ét. gr., μένω, être fixe; ἵππος, cheval). Astron. Nom de la constellation de Pégase.

MÉNALIPPIES. s. f. pl. (rad. *Ménalippe*). Hist. anc. Fêtes qu'on célébrait à Sicyone en l'honneur de Ménalippe, une des maîtresses de Neptune.

MÉNANDRE. Poète comique grec, disciple de Théophraste, naquit à Athènes l'an 342 av. J.-C., et fut honoré par les Grecs du titre de *Prince de la nouvelle comédie*, mort 293 av. J.-C. || MÉNANDRE LE GNOSTIQUE. Disciple de Simon le Magicien, se fit chef d'une secte particulière qui reconnaissait un être éternel et nécessaire, source de l'existence. Il vivait l'an 50 de J.-C.

MÉNANDRIENS. s. m. pl. (rad. *Ménandre*, nom propre d'homme). Hist. ecclés. Se dit des disciples du gnostique Ménandre, qui vivait dans le Ier siècle, et qui attribuait à une multitude de génies la création du monde.

MÉNAPIEN, IENNE. adj. et s. Géogr. anc. Peuple de la deuxième Germanie, au nord entre l'Escaut et la Meuse.

MÉNASTASIE. s. f. (ét. gr., μὴν, mois; στάσις, croupissement). Physiol. Se dit de la colique des mois, ou de la douleur utérine qui revient tous les mois, lorsque les règles ne peuvent couler avec liberté.

MENAT. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Riom (Puy-de-Dôme); 1,300 hab.

MENATZACH. s. m. Mus. anc. Celui qui, chez les Hébreux, dirigeait l'exécution de la musique sacrée.

MENAVI. s. m. Relig. mah. Commentaire du Gulchendras, code religieux des Soufys, où, d'une part, l'amour de Dieu et l'union intime avec Dieu y sont décrits en termes extatiques; de l'autre, la vanité du monde, la dignité de la vertu et l'énormité du vice, s'y trouvent vivement représentées.

MENCAUDÉE. s. f. Métrol. anc. Mesure agraire.

MENCIEN. adj. et s. m. Géogr. Se disait autrefois du territoire de Meaux, qu'on appelait aussi *Multien*.

MENDAÏTE. s. m. Hist. relig. Membre d'une petite secte joannite, établie sur les bords de l'Euphrate et du golfe Persique, dont la doctrine offre un mélange de celles des chaldéens, des chrétiens et des juifs.

MENDANA. Géogr. Archipel du grand Océan équinoxial, qui se compose de deux groupes : les îles Marquises et les îles Washington, découvert au XVe siècle par l'Espagnol Alvaro Mendana.

MENDE. Géogr. Ville de France, ch.-l. du département de la Lozère; 5,900 hab. Evêché; papeterie; serges de Mende. Prise, reprise et saccagée sept fois, pendant les guerres civiles, dans l'espace de 35 ans; à 570 kil. de Paris.

MENDÉIS. Temps hér. Épouse du roi de Thrace Sithon.

MENDELSSOHN (Moïse). (littér. *fils de Mendel*). Célèbre philosophe israélite, né à Dessau le 12 septembre 1729, et mort à Berlin le 4 janvier 1786.

MENDÈS. Géogr. anc. Ville de l'Égypte ancienne (Delta), près de la bouche du Nil.

MENDÈS ou **MANDOU.** Myth. égypt. Un des principaux dieux des Mendésiens, adoré en Égypte sous la forme d'un bouc.

MENDÉSIEN, IENNE. adj. et s. (rad. *Mendès*). Géogr. anc. Habitant de Mendès. || Qui appartient à Mendès ou à ses habitants. Les Mendésiens n'immolaient ni boucs ni chèvres, croyant que leur dieu se cachait souvent sous la forme de ces animaux; à la mort de celui des boucs qu'ils honoraient sur tous les autres, le deuil était général.

— *Nome mendésien*. Préfecture d'Égypte. || *Bouche mendésienne*. Une des sept bouches du Nil.

— Nom donné aux rois d'Égypte qui ont régné à Mendès. || *Dynastie mendésienne*. La vingt-neuvième dynastie égyptienne, qui a régné à Mendès, au Ve siècle av. J.-C.

MENDIANT. part. prés. inv. du v. Mendier. Qui mendie. Une vieille femme mendiant de porte en porte. Des hommes mendiant leur pain.

MENDIANT, ANTE. adj. Qui demande l'aumône, qui a l'habitude de mendier. Des gens mendiants.

— Fig. La variété des tons de la *mendiante* rhétorique. (Le Sage.)

— Hist. ecclés. Qui vit de quête, d'aumônes. Religieux mendiant. Moine mendiant. Les dominicains, les jacobins sont des moines mendiants. Grégoire VII et ses successeurs, appuyés sur la plèbe des ordres *mendiants*, fondent la monarchie spirituelle. (E. Quinet.)

— subst. Un mendiant. Une mendiante. Des mendiants, des mendiantes. Un jeune mendiant. Une vieille mendiante. Surveiller les mendiants [illegible] *diants* vivent de leurs plaies. (Chateaub.) L'inventeur des dédicaces fut un *mendiant*. (Boiste.) Le dernier des *mendiants* est un homme comme le roi. (Le gr. Frédéric.) On voyait des troupes de *mendiants* sans religion et sans discipline, demander avec plus d'obstination que d'humilité. (Fléch.) Qu'il ne soit pas permis aux *mendiants* d'errer dans le pays, dit la loi des pauvres; que personne ne donne l'aumône au pauvre qui refuse de travailler de ses mains. (***)

Dès que les *mendiants* furent soufferts en France,
Le crédule bourgeois fournit à leur dépense. (Boileau.)

— Fig. L'orgueil est un *mendiant* qui crie aussi haut que le besoin. (Franklin.) Un rang élevé est souvent un *mendiant* orgueilleux qui s'arme de fierté en demandant l'aumône. (Noël.)

— Hist. ecclés. Religieux qui font vœu de pauvreté et qui vivent d'aumônes. Les jacobins, les franciscains, les augustins et les carmes, étaient spécialement connus sous le nom des *quatre mendiants*.

— Cuis. Nom donné à quatre sortes de fruits secs, que les épiciers mêlent ordinairement ensemble ; ce sont les figues de Provence, les raisins de Malaga, les amandes et les avelines. Acheter des quatre mendiants. Manger des quatre mendiants ou absolument, Manger des mendiants. On les appelait anciennement *fruit de Carême*. Le petit père André disait un jour en prêchant devant Louis XIII, que ces fruits étaient ainsi nommés parce qu'ils avaient pour patrons les quatre ordres mendiants, savoir : les franciscains capucinaux, qui représentaient les raisins secs; les récollets, qui étaient comme des figues sèches; les minimes, qui semblaient des amandes avariées; et les moines-déchaux, qui n'étaient que des noisettes vides.

MENDICITÉ. s. f. (du lat *mendicitas*, fait de *mendico*, mendier). Condition de ceux qui se procurent la subsistance en demandant l'aumône. Etre réduit à la mendicité. Abolir la mendicité. Extirper la mendicité. Ordonnance contre la mendicité. Tomber dans la mendicité. Sortir de la mendicité. Tout pays où la *mendicité* devient profession est mal gouverné. (Volt.) Hôpitaux dressés par ses soins et par ses bienfaits dans les villes de son gouvernement, pour les mettre à couvert d'une importune *mendicité*. (Fléch.) La *mendicité* même n'est plus la ressource de l'indigence, puisqu'on emprisonne les mendiants. (B. de St-P.) En Angleterre, aussi bien qu'en France, la *mendicité*, comme une lèpre hideuse et dégoûtante, exerçait de cruels ravages. (Gérando.) Le vagabondage engendre la *mendicité*. (Id.)

L'avarice. . . . .
Peut nous réduire à pis que la *mendicité*. (Boil.)

— *Dépôt de mendicité*. Maison de réclusion pour les mendiants, les vagabonds. Le département de la Seine entretient deux dépôts de mendicité, l'un à Saint-Denis, l'autre à Villers-Coterets (Aisne).

— Syn. comp. MENDICITÉ. PAUVRETÉ. INDIGENCE. Dans le langage usuel on confond assez ordinairement ces expressions, et cependant elles sont loin d'exprimer la même idée. La *pauvreté* est le manque du nécessaire, c'est le commencement de l'indigence, mais elle n'est pas encore l'indigence. L'*indigence* est le dernier degré de la pauvreté, le dénûment absolu. La *mendicité* est l'indigence solliciteuse qui cache quelquefois la plus affreuse misère, mais plus souvent encore l'oisiveté la plus coupable.

MENDIÉ, ÉE. part. pass. du v. Mendier. S'empl. adjectiv. Secours mendié. Recommandation mendiée.

MENDIER. v. n. 1re conj. (pr. *man-di-é*; du lat. *mendico*, gueuser). *Je mendie, nous mendions, vous mendiez. Je mendiais, nous mendiions, vous mendiiez. Que je mendie, que nous mendiions, que vous mendiiez*, etc. Demander l'aumône. Être réduit à mendier. Mendier de maison en maison. Se plaire à mendier. Est-il rien de plus honteux pour un roi que de voir ses sujets mendier ?

Un dervis en un mot, s'en allait *mendiant*,
Et priant,
Lorsque les cris plaintifs d'une jeune corneille,
Par de cruels parents laissée en son berceau,
Presque sans plume encor, vinrent à son oreille.
(Florian.)

— v. a. Demander, quêter de l'argent, des vivres. Mendier son pain. Mendier sa nourriture. Mendier sa vie. Comme vous j'étais alors dans la misère, j'ai *mendié* mon pain. (De Balzac.)

Tandis que Colletet, crotté jusqu'à l'échine,
S'en va *mendier* son pain de cuisine en cuisine.
(Boileau.)

— Fig. Rechercher, solliciter avec empressement et avec quelque sorte de bassesse. Mendier des lettres de recommandation. Mendier des louanges. Mendier le secours, l'assistance, l'appui de quelqu'un. Mendier les suffrages des uns et des autres. Mendier la faveur d'un ministre. J'eus peur que, si je produisais cet ouvrage sur notre théâtre, on ne m'accusât d'avoir *mendié* les louanges qu'on m'y donnait. (Molière.)

J'ai *mendié* la mort chez des peuples cruels,
Qui n'apaisaient leurs dieux que du sang des mortels.
(Racine.)

Je pouvais, il est vrai, *mendier* son appui,
Et, son premier esclave, être tyran sous lui. (Volt.)

— Anc. prat. Se disait pour Demander, réclamer. *Mendier une saisie*. La réclamer. || *Mendier une intervention*. Faire intervenir quelqu'un dans un procès.

MENDOIS, OISE. adj. et s. (rad. *Mende*). [illegible] tants. || Habitant de Mende.

— MENDOIS. s. m. Métrol. anc. Monnaie des évêques de Mende.

MENDOLE. s. f. (du lat. *mendus*, tache). Ichthyol. Genre de poissons se distinguant des spares par leurs dents en velours ras, leurs mâchoires extensibles en une sorte de tube, et garnies d'une rangée de fines dents. La forme de leur corps est oblongue, comprimée et un peu semblable à celle du hareng; ils ont une écaille allongée au-dessous de chacune de leurs ventrales et une entre elles; la chair de ces poissons est bonne à manger.

MENDOZA. Famille ancienne et illustre d'Espagne, dans la Castille, a fourni un grand nombre d'hommes distingués, et parmi lesquels on cite don Pedro Gonzalez de Mendoza, archevêque de Séville, chancelier de Castille, né en 1428, mort en 1495; et don Diego Hurtado de Mendoza, ambassadeur de Charles-Quint, né à Grenade en 1503, mort en 1574.

MENDOZE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, dont les feuilles sont velues et la tige grimpante. Les mendozes croissent dans les grandes forêts du Pérou.

MENDRAGUE. s. f. Pêch. Se dit pop. pour Madrague.

MÈNE. s. f. Techn. Ensemble d'un certain nombre de cuviers dans lesquels le fabricant de savon fait et recueille les lessives.

MÉNÉ. (du gr. μήνη, lune). Myth. héb. Déesse, la même que la lune, dont le culte était fort commun en Palestine, et auquel les Hébreux étaient attachés. Les pères, dit Jérémie, allument du feu, les femmes pétrissent des gâteaux, et les enfants amassent du bois pour cuire ces gâteaux en l'honneur de cette déesse, la reine du ciel.

MÉNÉ. s. m. Ichthyol. Genre de poissons de la famille des gymnopomes, ayant la tête et la queue très-comprimées, le ventre dentelé, la nageoire dorsale conique et très-longue, les épaules et le bassin très-développés. Ménés des athérines, des cyprins, des argentines, des stoléphores, des hydrargyrés, des dorsuaires, des clupanodons.

MENÉ, ÉE. part. pass. du v. Mener. S'empl. adjectiv. Elle fut menée de captivité en captivité. Au sortir de cet arsenal, elles furent *menées* dans les chambres, puis dans les jardins, et partout elles avaient un nouveau poison. (La Font.)

— *Mené par*. Nous avons été menés par les événements. Elle est *menée* par une autre voie. (Boss.)

L'architecte y posa les vivantes images
De ces objets divins, Cléopâtre, Phrynés,
Par qui sont les héros en triomphe *menés*.
(La Fontaine.)

MENEAU. s. m. Archit. Montant et traverse de bois, de pierre ou de fer, qui, dans les croisées, servent à séparer les baies ou ouvertures. Meneaux d'une fenêtre gothique. || *Faux meneau*. Celui qui n'est pas assemblé avec le dormant d'une croisée, mais avec les châssis, et qui s'ouvre avec eux.

MENECHMES. s. m. pl. (pr. *mé-nek-me*; du lat. *menæchmi*; fait du gr. μένος, courage; αἰχμή, lance; littér., *qui a du cœur*). Philol. Titre d'une comédie de Plaute, dont toute la fable roule sur les équivoques auxquelles donne lieu la ressemblance parfaite de deux frères jumeaux nommés Ménechmes. Cette comédie a été imitée par Regnard. Les Ménechmes de Plaute. Les Ménechmes de Regnard.

— Fig. et par extens. Se dit de deux frères, de deux hommes, quoique étrangers l'un à l'autre, entre lesquels il existe une grande ressemblance. Dans ce sens il s'emploie souvent au singulier. Trouver son ménechme. Le ménechme d'une personne. Ce sont deux ménechmes. Si l'on rencontrait son véritable *ménechme*, ce ne serait pas la personne que l'on aimerait le mieux. (Boiste.) L'homme le plus extraordinaire a eu son *ménechme*. (Id.)

— Bien que *ménechme* signifie, *qui a du cœur*, cette expression n'en est pas moins restée pour désigner un type de ressemblance.

MÉNECHMÉISME. s. m. (pr. *mé-nék-mé-is-me*. rad. *ménechme*). Néol. Etat de parfaite ressemblance. Caractère des ménechmes. C'est Virgile qui, en deux vers, paraît avoir tiré le meilleur parti du *ménechméisme*, en en faisant une scène de famille pleine de grâce et de sentiment. (Dehèque.) Ce mot, quoique très-naturel, ne se trouve pas dans les dictionnaires, pas même dans le complément de l'Académie.

MENÉDÈME. Temps hér. Fou de Cyzique, qui paraissait en public vêtu en furie, avec une robe noire ceinte d'un baudrier rouge, et se disait envoyé par les dieux infernaux pour reconnaître et dénoncer les crimes des mortels.

MENÉE. s. f. (rad. *mener*). Secrète et mauvaise pratique pour faire réussir quelque chose, quelque dessein. Menée sourde. Dangereuse menée. || S'emploie le plus souvent au pluriel. J'ai épié, j'ai découvert ses menées. Faire de sourdes menées pour emporter une chose. Trente peuples s'étaient levés par les menées de Manlius. L'envie ne va que par des *menées* secrètes. (Boss.)

— Véner. Route droite que suit le cerf quand il fuit. || *Etre à la menée d'un cerf*. Prendre les routes d'un cerf qui fuit. || Dans le même sens. *Bête mal menée*. Se dit d'une bête lorsque, fatiguée de la poursuite des chiens, elle est sur ses fins. || *Avoir la menée belle*. Se dit d'un chien [illegible]

— Féod. *Menée du fief*. Citation qui avait pour objet d'appeler les sujets et vassaux à la guerre, ou de les prévenir qu'on commençait à juger les procès. || *Menée de* ou *du sergent*. Exploit par lequel un seigneur faisait sommer un vassal de satisfaire à ses devoirs.

— Horlog. Chemin que parcourt la dent d'une roue, depuis le joint où elle rencontre l'aile du pignon jusqu'à celui où elle la quitte. || Se dit aussi du chemin que fait la dent d'une roue de rencontre, lorsqu'elle pousse la palette.

— Chand. Opération nécessaire pour la fabrication d'une sorte de chandelle.

— Liturg. Se dit d'un livre des chrétiens grecs, divisé en douze parties pour les douze mois, et dans lequel se trouve l'office de chaque jour. Dans les Menées, les hymnes qu'on doit chanter en chœur sont notées.

MÉNÉHOULD (SAINTE-). Géogr. Ville de France, ch.-l. d'arrond. du départ. de la Marne,

sur l'Aisne. Bois, grains, forges, verreries; 4 000 hab. Un grand château-fort, dont la fondation remonte à une époque très-reculée, a été l'origine de cette ville. À 206 kil. de Paris.

— Art culin. *Sauce à la Sainte-Ménéhould.* Sauce faite avec du beurre, de la farine, du lait, du persil, des ciboules, du laurier, des champignons et quelques échalottes. Pieds de mouton, pieds de cochon à la Sainte-Ménéhould.

MÉNÉLAÏES. s. f. pl. (rad. *Ménélas*). Ant. gr. Fêtes célébrées à Thérapné en l'honneur de Ménélas.

MÉNÉLAS. (pr. *Mé-né-lâss*). Myth. gr. Roi de Sparte, fils d'Atrée et d'Agamemnon. L'enlèvement d'Hélène, son épouse, par Pâris, causa la ruine de Troie.

MÉNÉLAS. s. m. Entom. Beau papillon d'Amérique dont les ailes sont bleues, brillantes en dessus et brunes en dessous.

MENENIUS AGRIPPA. Le premier citoyen à qui Rome rendit les honneurs du triomphe. Il ramena dans Rome le peuple qui s'était retiré sur le mont Sacré, en lui racontant la fable des membres et de l'estomac.

MENER. v. a. 1re conj. (de l'ital. *menare*, dérivé du lat. *minare*). L'*e* se change en *è* devant une syllabe muette. *Je mène, tu mènes, il mène. Je mènerai. Je mènerais*, etc. Conduire, guider. Mener un enfant par la lisière. Mener un enfant au collége. Mener la mariée à l'église. Mener une femme par la main. Si vous n'y êtes jamais allé, je vous y mènerai. Puisque vous savez le chemin, menez-nous. Il me *mena* jusqu'au vaisseau. (Fén.) Ils la *mènent* au temple. (Racine.)

Je l'ai vu vers le temple où son hymen s'apprête,
Mener en conquérant sa superbe conquête
(Racine.)

— *Mener une dame.* Lui donner la main et être son écuyer. Je le vis qui menait une dame. || On dit, dans le même sens, en parlant de bal et de danse, *Mener une dame*, c'est-à-dire, la prendre pour danser avec elle.

— Fig. et pop. *Mener quelqu'un par un chemin où il n'y a point de pierres.* Le poursuivre vivement, sans perdre une occasion de l'attaquer.

— Prov. et fig. *C'est un aveugle qui mène l'autre.* Se dit d'un homme de peu d'esprit et de sens qui entreprend de conduire un homme qui n'en a pas plus que lui.

— Peut avoir un nom de chose pour sujet. Le ciel *mène* à Lesbos l'impitoyable Achille. (Rac.) L'ode *mène* Achille sanglant aux bords du Simoïs. (Boil.)

Consultez ces héros que le droit de la guerre
Mena victorieux jusqu'au bout de la terre. (Rac.)

— *Ce chemin mène à tel endroit.* On va par ce chemin à tel endroit.

— Prov. *Tout chemin mène à Rome.* On peut arriver à un but par différents moyens.

— Se dit en parlant des animaux. Mener les troupeaux à l'abreuvoir. Mener paître des moutons. Mener des veaux au marché. Mener des chiens en laisse. Mener un cheval en main, à la main. Mener des chevaux boire. Mener des bêtes aux champs. Un jour, comme il eut *mené* son troupeau dans le lieu le plus retiré vers la montagne d'Horeb, Dieu lui apparut au milieu d'un buisson ardent qui ne se consumait pas (Le Maistre de Sacy.) Que le lion et l'agneau vivent ensemble paisiblement sous son empire, et que cet enfant les *mène* encore et les voie réunis. (Mass.) On *mène* un coursier ombrageux à l'objet qui l'effraye, afin qu'il n'en soit plus effrayé. (J.-J. Rouss.)

— *Mener de front trois chevaux, quatre chevaux.* Guider trois, quatre chevaux attelés sur une même ligne.

— Se dit des voitures, des charrettes, des bateaux, etc. Mener une charrette. Mener la charrue. Mener le carrosse. Mener un bateau. Mener une barque.

— Voiturer. Mener du blé au marché. Mener des marchandises à la foire. Mener du bois par bateau. Voulez-vous que je vous mène à la ville, dans mon cabriolet? || S'empl. absol. en ce sens, J'ai un cocher qui mène bien, qui mène grand train.

— Fig. *Mener les bras.* Travailler à force de bras.

— Se faire accompagner de ou par. Il mena tout son monde avec lui.

— Introduire, donner accès. Menez-moi chez [illegible] chez son rapporteur.

— Conduire par force en quelque endroit. Mener quelqu'un en prison. Le mener au supplice. Mener des captifs en triomphe. Où menez-vous donc ces gens-là? Il veut que ce soit moi qui vous *mène* au supplice? (Rac.)

— Se dit aussi de ceux qui ont la conduite d'une troupe, et qui la font marcher et agir. Le colonel mène son régiment. Mener des soldats à la guerre, à l'assaut. Cet officier mène bien une troupe. Voilà celui qui nous *menait* dans les hasards. (Boss.) Des lâches qu'il faut *mener* au combat. (Fléch.) Les Scythes que ce prince *menait* à la guerre ont plutôt fait des courses que des conquêtes. (Boss.)

— Fig. *Mener des troupes à la boucherie.* Les exposer à une mort presque certaine.

— Signifie quelquefois Traiter, surtout en mauvaise part. *Mener les ennemis battant.* Les obliger à se retirer avec précipitation, et les poursuivre dans leur fuite. || Il se dit aussi de quelqu'un sur qui on remporte promptement un avantage, soit au jeu, soit autrement. Je l'ai mené battant et lui ai gagné trois parties en une demi-heure. Si cet homme-là vous fait un procès, il vous mènera battant.

— Fam. *Mener la bande.* Être le chef d'une association d'intérêt ou de plaisir. || Dans le même sens, *C'est lui qui mène la bande.* C'est lui qui mène les autres.

— *Mener la danse* ou *mener le branle.* Être à la tête de ceux qui dansent. Il y a un certain branle qu'on appelle *le branle à mener.*

— Fig. et fam. *C'est à vous de mener la danse, de mener le branle.* C'est à vous de conduire les autres, de leur donner l'exemple.

— Cérém. funèbr. *Mener le deuil.* Être à la tête des parents, des amis, de toutes les personnes qui forment le cortége.

— Fig. Gouverner. C'est un pauvre homme, il se laisse mener par le premier venu. Il porte le jupon, c'est sa femme qui le mène. Il mène ce peuple-là à sa fantaisie. Il le mène comme il veut.

— *Mener doucement quelqu'un.* Le conduire avec ménagement, éviter de le fâcher. C'est un enfant timide, menez-le doucement.

— Fig. et fam. *Mener quelqu'un tambour battant.* Le traiter avec hauteur, rudement.

— Fig. et fam. *Mener quelqu'un bon train, beau train, grand train, le mener rudement.* Remporter l'avantage sur lui en peu de temps, le forcer à faire ce qu'on veut.

— Prov. et fig. *Mener quelqu'un par le nez.* Abuser de l'ascendant qu'on a sur quelqu'un, pour lui faire faire tout ce qu'on veut. Il se laisse mener par le nez. || On dit aussi en parlant d'un homme faible, crédule, sans caractère. C'est un homme à mener par le nez.

Qu'est-il besoin ici du soin que vous prenez?
C'est un homme, entre nous, à *mener* par le nez.
(Molière.)

— Prov. et fig. *Mener quelqu'un à la baguette.* Le traiter avec hauteur, lui faire faire par autorité ce qu'on veut. || On dit dans le même sens, et fam. *On les menait plus vite que le pas.*

— Prov. et fig. *Mener quelqu'un par la lisière, à la lisière.* Le conduire, le gouverner comme un enfant. || *Mener quelqu'un en laisse.* En disposer à son gré, le conduire comme on veut.

— Par extens. *Cette médecine l'a mené doucement* ou *rudement.* Elle l'a peu ou beaucoup tourmenté.

— Fig. au sens moral. Diriger, gouverner, déterminer. L'ambition le mène. L'intérêt seul le mène. C'est ainsi que ses généreuses inclinations le *menaient* à la gloire. (Boss.) Le prince le *mène* aux leçons vivantes et à la pratique. (Id.) La vengeance et les préjugés *mènent* les cours comme les particuliers. (Volt.) C'est l'adulation qui *mène* toujours les grands à la gloire insensée et mal entendue de l'ambition, et ce désir insensé de gloire, où ne *mène*-t-il pas un cœur qui s'y livre? (***) Lorsque les maîtresses et les favoris *mènent* ceux qui *mènent* les peuples, le désordre les *mène* tous au malheur. (***)

— Fig. *Cela ne mène à rien.* On n'en peut espérer aucun avantage.

— Se dit en parlant de choses qui se dépensent et se consomment. *Mener loin quelqu'un.* Fournir longtemps du secours à quelqu'un, lui durer longtemps. Ces provisions peuvent encore nous mener loin. || S'empl. plus ordinairement avec la négation. Cet argent ne le mènera pas loin, guère loin. Ces munitions ne peuvent nous mener loin. || *Mener loin quelqu'un, le mener comme il faut, le mener rudement.* Lui causer de la peine, lui susciter bien des affaires.

— Fig. et fam. Dans un sens absolu. *Le jeu, la débauche, les femmes mènent bien loin*, c'est-à-dire jettent dans de grands écarts.

— Absol. La science mène plus souvent à la réputation qu'à la fortune. Le crime mène à l'échafaud. Le travail et l'économie mènent à l'aisance, sinon à la fortune. Les premières folies mènent à d'autres. Il y a une noble émulation qui *mène* à la gloire par le devoir. (Mass.) Le savoir-faire et l'habileté ne *mènent* point jusqu'aux énormes richesses. (La Bruy.) Ici les talents qui *mènent* à la réputation ne sont point ceux qui *mènent* à la fortune. (J.-J. Rouss.) Le trop de dévotion *mène* au fanatisme; le trop de philosophie *mène* à l'irréligion. (Le roi Stanislas.)

— Fig. Signif. encore, en parlant des choses, Diriger, conduire. Mener la maison, le négoce. [illegible] une affaire. Mener une négociation. C'est lui qui mène tous les procès de la famille.

— Fam. *Mener rudement une affaire.* La traiter avec activité.

— Fig. *Mener de front deux affaires, plusieurs sciences.* S'en occuper, les cultiver à la fois. Cet homme menait de front vingt travaux à la fois. || Dans un sens anal. Il mène de front les affaires et les plaisirs.

— Passer sa vie de telle ou telle manière. La vie égale et douce que nous *menons* depuis deux mois. (J.-J. Rouss.) Au milieu de la vie frivole qu'elles *mènent.* (Id.) Vous devez *mener* une vie bien triste. (Volt.) Si je ne craignais pas d'être un fat, je vous dirais que je *mène* une vie délicieuse. (Id.) Le plus grand bien auquel on puisse prétendre est de *mener* une vie conforme à son état et à son goût. (Id.) Les femmes des Grecs *menaient* une vie beaucoup plus retirée que les nôtres. (Id.) En vérité, si les dieux ne m'avaient mis sur terre que pour y *mener* une vie voluptueuse, je croirais qu'ils m'auraient donné en main une vie grande et immortelle. (Montesq.)

— *Mener une vie sainte.* Vivre saintement. Ayant abandonné le monde pour *mener* une vie plus sainte. (Fléch.) Je parle à des épouses de Jésus-Christ qui *mènent* une vie humble et pénitente. (Id.)

— *Mener une vie scandaleuse.* Vivre scandaleusement.

— *Mener un train, un grand train, grand train.* Faire beaucoup de dépense, faire grand fracas, vivre avec faste.

— Fam. *Mener beau bruit, grand bruit.* Faire grand fracas. || *Mener grand deuil de quelque chose.* En être fort attristé.

— Fig. et fam. Amuser, entretenir de fausses espérances. Il y a six mois que vous me menez avec de belles paroles. Il y a bien longtemps que vous me menez sans que je voie aucun résultat de vos promesses. Je ne veux plus me laisser mener de la sorte.

— Chass. *Mener la quête.* Faire une battue pour trouver la perdrix. || *Mener les chiens à l'ébat.* C'est les faire promener, attention que l'on doit avoir deux fois par jour.

— Féod. *Mener bannière.* Réunir le ban du fief.

— Horlog. Se dit de l'action de la dent d'une roue qui presse l'aile d'un pignon.

— Jurispr. anc. *Mener par court.* Faire droit, rendre justice.

— Avait autrefois le sens de Faire l'office de tuteur.

— Manég. *Le pied qui mène.* Se dit du pied droit de devant du cheval.

— Techn. *Mener la table.* Chez les cartiers, Assortir les cartes et les diviser par deux.

— SE MENER. v. pron. Être, devoir, pouvoir être mené. Telle affaire se mène mal. Cette espèce de gens ne se mènent pas aisément.

— v. récipr. Se conduire l'un l'autre. Souvent les aveugles se mènent les uns les autres.

— Syn. comp MENER MAL. MAL MENER. *Mener mal*, se dit toujours ou presque toujours au propre pour, Mal diriger ou mal conduire. *Mal mener* s'emploie dans le sens moral de, Avoir des procédés roides et sans ménagement.

MÉNÈS. Temps hér. Premier roi et législateur de l'Égypte, où il fonda Memphis.

MÉNÈS ou **MÉNÉ.** s. m. (du gr. μήνη, lune, à cause de leur forme en disque et de leur couleur argentée). Ichthyol. Genre de poissons remarquables par leur corps comprimé, et surtout par le développement de leur épaule et de leur bassin, qui donnent beaucoup de saillie à la partie inférieure et antérieure de leur tronc. Ce genre n'a qu'une seule espèce, connue sous le nom de *ménès Anne-Caroline*, rapportée de Pondichéry.

MÉNESPAUSIE. s. f. (ét. gr., μὴν, mois; παῦσις, cessation). Physiol. Syn. de Ménopause.

MÉNESTRANDIE. s. f. (ét., V. MÉNESTREL). Se disait autrefois d'une corporation formée par les ménestrels.

MÉNESTRATE. Sculpteur célèbre qui fit dans le temple de Diane, à Éphèse, une Hécate d'un marbre si éclatant, que les gardes du temple avertissaient les spectateurs de ne pas la regarder trop fixement.

MÉNESTREL. s. m. (du lat. barb. *ministerialis*, homme de métier). Nom donné du temps de Charlemagne, et pendant l'âge de la chevalerie, à ceux qui composaient les mélodies des chants des troubadours. Quelquefois ils chantaient leurs propres poésies; mais alors on leur donnait plutôt le nom de *chanterres*, et ils se faisaient accompagner de jongleurs ou de joueurs d'instruments. Les ménestrels étaient très-vénérés chez les peuples scandinaves; ils perdirent toute considération vers la fin du XVIe siècle, et en 1597 la reine Élisabeth ordonna de les traiter comme vagabonds. Rutebeuf fut un *ménestrel* duquel on trouve plusieurs fabliaux mis en rimes, et encore des plaintes de la Terre-sainte adressées au roi saint Louis. (Cl. Fauchet.)

Les *ménestrels* succèdent au festin.
On écoutait leur voix douce et naïve,
Les fabliaux, la romance plaintive,
Et des chansons l'ingénieux refrain. (Parny.)

— On divisait les ménestrels en *trouveres* et en *troubadours.* V. ces mots, ainsi que CHANTERRES, nom général sous lequel ils étaient désignés.

MÉNESTRIER (Claude-François). Jésuite, né à Lyon en 1633, fut le fondateur de la science héraldique. Mort en 1705.

MÉNÉTRIER. s. m. (rad. *ménestrel*). Nom donné autrefois à toute sorte de joueurs d'instruments, surtout quand ils jouaient pour faire danser. Ils formaient une confrérie sous l'invocation de saint Julien.

— Iron. Mauvais joueur de violon qui fait danser dans les villages.

Plus d'un *ménétrier*, debout sur son tonneau,
Sous son archet aigu fait détonner Rameau. (Lemierre.)

Voyez l'orchestre même, où, tels que des ballons,
De gros *ménétriers*, gonflant tous leurs poumons,
Sous leurs doigts font crier leur aigre cornemuse.
(Parseval-Grandmaison.)

— Chantre ou maître d'école d'un hameau.

— Loc. Prov. *Il est comme les ménétriers, il n'a point de pire logis que le sien.* Il est comme certains musiciens qui mènent une vie un peu vagabonde. || *Soufflez, ménétrier, l'épousée passe.* Cela se dit lorsqu'on se vante. || *Quelquefois le ménétrier chante tandis qu'il est le plus triste de la compagnie.*

MÉNÉTRIÈRE. s. f. S'est dit autrefois pour Musicienne. Pythagoras commanda à la *ménétriere* de changer de ton, et par une musique poisante, sévère et spondaïque, enchanta tout doucement leur ardeur. (Mont.) Une harmonie grossière, telle qu'on devait l'attendre d'une *menetriere* de village. (Dacier.)

MENETTE. adj. f. N'est usité que dans cette locution proverbiale, *C'est une sœur menette.* C'est une personne prude et dévote.

MENEUR, EUSE. s. (rad. *mener*). Celui, celle qui mène.

— *Meneur de dame.* Celui qui conduit une femme par la main, dans certaines cérémonies. Il faut un meneur à cette quêteuse.

— Celui, celle qui se charge de mener des nourrices à Paris, et d'aller chez les parents des enfants mis en nourrice pour recevoir les mois.

— Fig. et fam. Personne qui est à la tête d'une intrigue, d'un mouvement populaire, qui les dirige, qui leur donne l'impulsion et le mouvement. C'est le meneur de la compagnie. C'est un meneur. On a arrêté les meneurs.

— *Meneur d'ours.* Celui qui fait voir et danser des ours en public pour gagner sa vie.

— Hist. milit. *Meneur de gens de guerre.* Ancien titre des commissaires des guerres.

— Cart. *Meneuse de table.* Se dit d'une fille de boutique qui forme des jeux avec les cartes après qu'on les a coupées. || *Meneur de ciseaux.* Ouvrier cartier qui découpe les cartes.

MENGEL. s. m. Métrol. Mesure de capacité de Brême. || MENGEL DE HOLLANDE. Seizième partie d'un stekan.

MENGS (Antoine-Raphaël). Né à Aussig (Bohême) le 22 mars 1728. Un des plus grands artistes du XVIIIe siècle. Mort le 20 juin 1779.

MENG-TSEU. Célèbre philosophe chinois de l'école de Confucius, né dans le petit royaume de Tsou (aujourd'hui Chang-toung) au commencement du IVe siècle de notre ère. Mort à l'âge de quatre-vingt-quatre ans.

MENHIR. s. m. (du celt. *men*, pierre; *hir*, long, grand, étendu, élevé). Bloc de pierre d'une hauteur quelquefois considérable, élevé en forme de colonne. On retrouve des menhirs ou *pierres levées* dans certaines contrées de la France, surtout dans la Bretagne. Ils servaient au culte religieux des druides et des anciens Gaulois.

MÉNI. s. m. Bot. Fruit du Brésil dont on tire de l'huile à brûler.

MÉNIANE. s. f. (du lat. *Mœnius*, nom de celui qui en fut l'inventeur). Archit. et ant. rom. Terrasse ou balcon en avant-corps, et qui est ménagé pour laisser jouir de la vue du dehors.

— adj. *Colonne méniane.* Colonne surmontée d'une espèce de balcon.

MÉNIANTHE. Bot. V. MÉNYANTHE.

MÉNICAL. s. m. Nom donné au Mexique à un alcool tiré par la distillation de la boisson nommée *maguey.*

MÉNICKÉA. s. f. Bot. Genre de plantes synonyme du fromager pentandre.

MÉNIDE. adj. des 2 g. (rad. *menès*). Ichthyol. Qui ressemble au genre ménès. || MÉNIDES. s. m. pl. Famille de poissons ayant pour type le genre ménès, et différant des spares par leur mâchoire rétractive, dont ils se servent pour saisir leur nourriture.

MÉNIDIE. s. f. Ichthyol. Nom spécifique d'une atherine.

MENIGOUTTE. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Parthenay (Deux-Sèvres); 900 hab.

MÉNIL. s. m. (du lat. barb. *manile*, fait du v. *manere*, demeurer). Autrefois Habitation, village; de là, Ménilmontant, Grand-Ménil, Auber-Ménil.

MÉNILEK. Relat. Fils de Salomon, suivant les légendes fabuleuses des Abyssiniens qui croient qu'il transporta l'arche d'alliance à Axum.

MÉNILITHE. s. f. (du vieux fr. *ménil*, demeure, hameau; et du gr. λίθος, pierre). Minér. Variété d'opale commune, raboteuse à sa surface [illegible] verre. On la trouve à Ménilmontant, près Paris, empâtée dans un argile schisteux, comme le caillou dans la craie. On l'appelle *menilithe brune.* || *Menilithe blanche.* Celle qui est d'un gris jaunâtre, en tubercules, éclatante à l'intérieur, et qu'on trouve à Argenteuil, près Paris, empâtée dans une marne argileuse.

MÉNILLE. s. f. Mar. anc. Pièce de bois clouée sur le manche de l'aviron d'une galère. Les ménilles formaient plusieurs anses destinées chacune à un rameur.

— Papet. Manche pour lever les mires.

MÉNILMONTANT. Géogr. Village des environs de Paris, département de la Seine, commune de Belleville; 1,800 hab.

MENIN. s. m. (de l'esp. *menino*, petit, mignon). S'est dit primitivement en Espagne des jeunes nobles attachés aux enfants de la famille royale pour partager leurs jeux et les accompagner.

— S'est dit autrefois en France de chacun des six gentilshommes attachés au dauphin

— Par extens. Les poètes ont employé ce mot dans diverses acceptions. Quévédo, dans son Buscon, appelle les pauvres qui vont aux enterrements pour porter les torches et pour augmenter la pompe, *les pauvres menins de la mort.* Des *menins* de la mort une troupe inhumaine. (Régnard.) || Voltaire appelle les bons poètes les *menins* d'Hélicon.

MÉNINE. s. f. S'est dit pour Fille d'honnenr.

MENIN. Géogr. Ville de Belgique, dans la Flandre occidentale. Siamoises et autres lainages. Fortifiée en 1685 par Vauban; prise par les alliés en 1706; reprise en 1744 par Louis XV, et en 1792 et 1794 par les armées de la République: rendue en 1814.

— Hist. *Prise de Menin.* Siége et prise de cette ville en 1744 par le maréchal de Saxe, en présence de Louis XV.

— Anat. Qui a rapport à la méninge ou dure-mère. || *Artère méningée* ou *moyenne sphéno-épineuse.* La plus volumineuse des branches fournies par l'artère maxillaire interne, qui s'introduit dans le crâne et va distribuer ses branches principalement à la dure-mère.

MÉNINGE. s. f. (du gr. μήνιγξ, μήνιγγος, membrane). Anat. Nom des membranes qui enveloppent le cerveau et sont de dehors en dedans. Elles sont au nombre de trois : la dure-mère ou méninge, l'arachnoïde ou méningine, la pie-mère ou méningette.

— Sédiment du vin dans le tonneau, avant que le vin ait commencé à fermenter.

MÉNINGETTE. s. f. (dimin. de *méninge*). Anat. Une des méninges, la pie-mère.

MÉNINGINE. s. f. (dimin. de *méninge*). Anat. La membrane pie-mère réunie au feuillet cérébral de l'arachnoïde.

MÉNINGINITE. s. f. (rad. *méninge*). Pathol. Inflammation de l'arachnoïde.

MÉNINGITE. s. f. (rad. *méninge*). Pathol. Inflammation des méninges, et surtout de la dure-mère.

MÉNINGO-CÉPHALITE. s. f. Pathol. Inflammation des membranes du cerveau

MÉNINGO-GASTRALGIE. s. f. Pathol. Névralgie de l'estomac.

MÉNINGO-GASTRIQUE. adj. des 2 g. Path. Qui dépend d'une affection de la membrane interne de l'estomac. Se dit d'une fièvre que l'on appelait autrefois *fièvre bilieuse.* Fièvres méningo-gastriques.

MÉNINGOGÈNE. adj. des 2 g. (ét. gr., μήνιγξ, méninge; γείνομαι, naître). Pathol. Qui donne lieu à la formation de fausses membranes.

MÉNINGOPHYLAX. s. m. (ét. gr., μήνιγξ, méninge; φύλαξ, gardien). Chir. Instrument de chirurgie pour garantir les méninges dans l'opération du trépan.

MÉNINGORRHÉE. s. f. (ét. gr., μήνιγξ, méninge; ῥέος, écoulement). Pathol. Congestion d'un liquide quelconque entre, sur ou sous les méninges.

MÉNINGORRHÉIQUE. adj. des 2 g. Pathol. Qui a rapport à la méningorrhée.

MÉNINGOSE. s. f. (ét. gr., μήνιγξ, méninge; ὀστέον, os). Anat. Union des os par des ligaments qui ont la forme des membranes; telle est l'articulation des os du crâne chez le fœtus.

MÉNIOQUE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones de la famille des crucifères, croissant dans le midi de l'Europe.

MÉNIPPE (de Stratonice). L'homme de toute l'Asie qui parlait avec le plus de grâce et d'éloquence, et qui donna des leçons au grand orateur de Rome. Né vers l'an 300 av. J.-C., à Gadara, ville de la Phénicie, d'où son surnom, Ménippe le Gadarénien. Ses écrits étaient si satiriques et si mordants, que Lucien l'appelle *le plus hargneux et le plus acharné des dogues que sa secte ait enfantés.*

MÉNIPPÉ, ÉE. adj. (rad. *Ménippe*). Qui est fait à l'imitation des ouvrages de Ménippe.

— *Satire Ménippée.* Satire mêlée de prose et de vers, ainsi appelée de Ménippe Gadarénien, philosophe cynique qui a beaucoup écrit en ce genre. Nous avons en France une satire Ménippée sur les troubles de la France.

MÉNIPPÉE. s. f. (rad. *Ménippée*, nom d'une nymphe). Polyp. Polypier coralligène subcalcaire très-friable, d'un blanc jaunâtre à l'état de dessication, et dont la grandeur ne dépasse pas un décimètre. On trouve les ménippées attachées par des fibres nombreuses à la base des [illegible] Ménippée hyalo.

MÉNIS. Myth. égypt. Roi d'Egypte qui apprit le premier à ses sujets l'usage de l'argent monnoyé, et les dégoûta ainsi de la vie sobre et frugale qu'ils avaient menée jusqu'alors.

MÉNISCIUM. s. m. (pr. *mé-niss-ci-omm;* du gr. μηνίσκος, croissant). Bot. Genre de plantes de la famille des fougères, caractérisé par sa fructification privée d'*indusium*, et disposée en paquets linéaires, placés en travers entre les veines de la fronde. Les espèces qui le composent croissent dans l'Inde et dans l'Amérique méridionale. Méniscium triphylle, arborescent.

— On trouve dans les dictionnaires *ménicé, ménisse* et *menisciòn*, qui sont tous les trois la francisation inexacte du mot *meniscium*, seul usité dans la nomenclature botanique.

MÉNISCOÏDE. adj. des 2 g. (ét. gr., μηνίσκος, croissant; εἶδος, ressemblance). Bot. Qui a la forme d'un croissant. Capsule méniscoïde.

MÉNISCOTIE. s. f. Bot. Arbuste de Java.

MÉNISPERMACÉ, ÉE. adj. (rad. *ménisperme*). Bot. Qui ressemble à un ménisperme. || MÉNISPERMACÉES. s. f. pl. Famille de plantes ayant pour type le genre ménisperme.

MÉNISPERMATE. s. m. (rad. *ménisperme*). Chim. Genre de sels produits par l'acide ménispermique.

MÉNISPERME. s. m. (ét. gr., μήνη, lune; σπέρμα, semence; littéral. *graines en croissant*). Bot. Genre de plantes servant de type à la famille des ménispermées, et dont les fruits donnent, en Arabie, par la fermentation, une liqueur enivrante. Ménisperme comestible. Ménisperme du Canada. Ménisperme lacuneux.

MÉNISPERMÉ, ÉE. adj. Bot. Syn. de Ménispermacé. || MÉNISPERMÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des ménispermacées, ayant pour type le genre ménisperme.

MÉNISPERMINE. s. f. (rad. *ménisperme*). Chim. Matière découverte dans la coque du Levant, blanche, solide, cristallisable, insoluble dans l'eau, mais dissoute par l'alcool, formant des sels qui ont le plus souvent l'aspect de la cire.

MÉNISPERMIQUE. adj. des 2 g. (rad. *ménisperme*). Chim. Qui à rapport au ménisperme. L'acide ménispermique a été extrait de la coque du Levant.

MÉNISPERMOÏDE. adj. des 2 g. (ét. gr., μήνη, lune; σπέρμα, semence; εἶδος, ressemblance). Bot. Syn. de Ménispermacé. || MÉNISPERMOÏDES. s. f. pl. Famille de plantes comprenant les ménispermacées.

MÉNISPERMOÏDÉ, ÉE. adj. Bot. Syn. de Ménispermacé. || MÉNISPERMOÏDÉES. s. f. pl. Syn. de Ménispermacées.

MÉNISPORE. s. m. (ét. gr., μηνίσκος, ornement en forme de croissant; πόρος, pore, conduit). Bot. Genre de la famille des champignons, formé par des fibrilles droites, portant de petits conceptacles courbés en croissant. Le ménispore glauque.

MÉNISQUE. s. m. (du gr. μηνίσκος, fait de μήνη, lune). Ant. gr. Tout ornement en forme de croissant.

— Géom. Figure plane ou solide composée d'une partie concave et d'une partie convexe, à l'instar des ménisques optiques. Peu usité en ce sens.

— Optiq. Verre convexe d'un côté et concave de l'autre.

— Hist. anc. Plaque que l'on mettait sur la tête des statues des divinités, afin que les oiseaux ne vinssent point les salir.

— s. m. pl. Bijout. Croissants, tels que bracelets, colliers.

MÉNISSE. s. f. Bot. Francisation donnée par Landais et Boiste au mot *méniscium.* V. MÉNISCIUM.

MÉNITTES. s. f. pl. Papet. Syn. de Ménilles.

MENNETON-SUR-CHER. Géogr. Ch.-l. de cant., arrond. de Romorantin (Cher); 1,000 h.

MENNICHERSTEIN ou **MENNIGERSTEIN.** s. m. (rad. *Mennich*, nom de pays). Géol. Espèce de tuf volcanique, appelé aussi *trass*, qui s'exploite en grand à Mennich, sur les bords du Rhin, et qui est l'objet d'un commerce très-étendu avec la Hollande.

MENNON (Simon). Né dans la Frise, en 1505; il a donné son nom aux mennonites ou anabaptistes, qu'il réunit en communauté en 1537; mort en 1561, dans le Holstein.

MENNONISME. s. m. (rad. *Mennon*). Hist. relig. Doctrine d'une secte d'anabaptistes répandue en Hollande, et fondée dans le XVIe siècle par Simon Mennon.

MENNONITE. s. m. Hist. relig. Membre d'une secte qui rejette le dogme de la Trinité, et permet à tous l'interprétation des saintes Ecritures. Mennonites rigides ou flamands. Mennonites modérés.

— Conchyl. Ancien nom du cierge blanc.

MÉNODORE. s. f. (ét. gr., μένος, force; δωρέω, donner). Bot. Genre de plantes dicotylédones, croissant au Mexique, sur les collines, et que les vaches et les mulets broutent avec avidité.

MÉNOLE. s. f. Techn. Bâton garni d'une planche ronde et trouée qu'on plonge dans le [illegible]

— Ichthyol. Sorte de petit poisson.

MÉNOLOGE. s. m. Chron. Martyrologe ou calendrier de l'église grecque, divisé en douze parties, pour les douze mois de l'année; il contient en abrégé les vies des saints pour chaque jour, ou la simple commémoration de ceux dont on n'a point les vies écrites.

MÉNOLOGUE. s. f. (ét. gr., μὴν, mois; λόγος, discours, traité). Physiol. Traité des purgations menstruelles des femmes.

MENON. s. m. Mamm. Espèce de chèvre du Levant, dont la peau sert à faire de beau maroquin.

MÉNONVILLÉE. s. f. (rad. *Ménonville*, nom propre d'homme, à la mémoire duquel on a fait ce genre). Bot. Genre de plantes dicotylédones de la famille des crucifères, qui croît au Pérou.

MÉNOPAUSE. s. f. (ét. gr., μὴν, mois; παῦσις, cessation, fait de παύω, cesser). Physiol. Cessation du flux périodique, temps critique des femmes.

MÉNOPHANE. Général de Mithridate, ayant saccagé Delos, pilla le temple et enleva la statue d'Apollon, qu'il jeta dans la mer, mais comme il revenait chargé de ces dépouilles sacrées, le dieu le fit périr dans les flots.

MÉNOPLANIE. s. f. (ét. gr., μὴν, mois; πλάνη, course errante). Physiol. Flux de sang qui a lieu par un autre organe que la matrice, et qui remplace l'écoulement menstruel.

MÉNORRHAGIE. s. f. (ét. gr., μὴν, mois; ῥήγνυμι, rompre). Physiol. Flux excessif des règles ou menstrues chez les femmes, comme si les vaisseaux utérins étaient rompus.

MÉNORRHAGIQUE. adj. des 2 g. (rad. *ménorrhagie*). Pathol. Qui appartient à la ménorrhagie.

MÉNORRHÉE. s. f. (ét. gr., μὴν, mois; ῥέος, écoulement; fait de ῥέω, couler). Pathol. Hémorrhagie par la matrice.

MÉNORRHOÏQUE. adj. des 2 g. (rad. *ménorrhée*). Pathol. Qui appartient à la ménorrhée.

MÉNOSTASE. s. f. (ét. gr., μὴν, mois; στάσις, stagnation; fait de ἵσταμαι, rester immobile). Pathol. Accumulation et rétention du sang menstruel dans la matrice.

MENOTTE. s. f. (dimin. de *main*). Petite main et particulièrement la main d'un enfant. Cet enfant a de jolies menottes, de belles menottes. Donner, tendre la menotte.

— MENOTTES. s. f. pl. Fers qu'on met aux poignets d'un prisonnier, d'un criminel, pour lui ôter l'usage des mains. Mettre les menottes. Oter les menottes. Les gendarmes qui l'ont arrêté lui ont mis les menottes.

— Fig. et fam. *Mettre des menottes à quelqu'un.* Le mettre dans l'impossibilité d'agir dans une affaire, de s'en emparer, de nuire.

MENOTTÉ, ÉE. adj. (rad. *menotte*). Qui a les menottes. Voleur, criminel menotté.

MENOTYRANNOS. (ét. gr., μὴν, μηνὸς, mois; τύραννος, tyran, roi; littéral. *roi des mois*). Surnom sous lequel les Phrygiens adoraient Atys, pris pour le soleil.

MENOU (Jacques-François). Né en 1751, maréchal de camp. Il se distingua dans l'expédition d'Egypte, et à la mort de Kléber reçut le commandement en chef. Battu par les Anglais près d'Alexandrie, il ramena l'armée française en France par capitulation; mort en 1810.

MENOU. Myth. ind. V. MANOU.

MENS. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Grenoble (Isère); 1,900 hab. Toiles.

MENS. (pr. *meinss;* du lat. *mens*, pensée; fait du gr. μένος, mouvement impétueux de l'âme). Ant. rom. Nom que les Romains donnaient à la Pensée divinisée, à laquelle un temple avait été bâti sur le Capitole.

MENSAIRE. s. m. (du lat. *mensarius*, banquier; fait de *mensa*, table, parce qu'ils avaient une table devant eux). Ant. rom. Titre de cinq officiers qui tenaient dans les marchés une espèce de tribunal, auquel les créanciers avaient recours contre leurs débiteurs. || MENSAIRES. s. m. pl. Agents du trésor public, inférieurs aux questeurs.

MENSAL, ALE. adj. (du lat. *mensis*, mois). Qui a rapport au mois.

— *Junon mensale.* Ainsi surnommée parce qu'elle présidait aux calendes de chaque mois, jour des payements que l'on faisait aux banquiers appelés *mensaires.*

— Ant. rom. Se dit du titre sous lequel chaque curie faisait des sacrifices à Junon.

MENSALE. s. f. (du lat. *mensa*, table). Chirom. Ligne qui traverse le milieu de la main.

MENSE. s. f. (du lat. *mensa*, table). Autrefois, Table où l'on mangeait.

— Se disait plus spécialement des revenus dont jouissaient les abbés des monastères ou les religieux. Mense abbatiale. Mense conventuelle. Mense commune.

— Fig. Toutes les espèces ont un droit égal à la *mense* de la nature. (Buff.)

MENSEUR. s. m. (du lat. *mensa*, table). Ant. rom. Officier des empereurs, qui marquait et distribuait les logements.

MENSOLE. s. f. (de l'ital. *mensola*, même signif.; fait du lat. *mensa*, corbeau à soutenir). Archit. Pierre au milieu d'une voûte qui la ferme et l'arrête.

MENSONGE. s. m. (ét. lat., *mens*, esprit; *somnium*, rêve; littér. *rêve de l'esprit*). Tout acte accompli dans l'intention de tromper, et qui peut être fait par le geste, la parole et même le silence. Mensonge adroit. Mensonge évident. Mensonge caché, découvert, surpris. Grand, horrible mensonge. Mensonge prémédité. Surprendre un mensonge. Dire, faire un mensonge. Eviter un mensonge. Cacher, découvrir un mensonge. Etre dupe d'un mensonge. Discerner le mensonge d'avec la vérité. Forger un mensonge. Prêter l'oreille au mensonge. Le *mensonge* est transparent; avec de l'attention on peut voir au travers; mais la vérité, de quelque côté qu'on la regarde, est toujours la même. (Sénèq.) Il vaut mieux être mis dans les fers pour avoir dit la vérité, que de s'en tirer à la faveur du *mensonge* : le *mensonge* est comme une blessure; quoiqu'elle guérisse, la cicatrice reste toujours. (Persans.) Les *mensonges* son de la nature des boules de neige qui tombent des montagnes; ils grossissent en chemin, jusqu'à ce qu'ils se dissipent, se fondent et enfin se réduisent à rien. (Ozenstiern.) Le *mensonge* ne s'est point trouvé dans leur bouche, ni aucun déguisement dans leur conduite. (Boss.) Le *mensonge* et la duplicité entrent plus difficilement dans un cœur à qui la vérité ne saurait nuire, et qui n'a rien à craindre ni à espérer des hommes. (Mass.) Le *mensonge* peut être regardé comme le marche-pied de tous les vices. (S. Dub.) Le *mensonge* inventé par l'envie et par la calomnie a d'abord quelque force; mais il ne tarde pas à la perdre. (Théophraste.) L'aversion du *mensonge* est souvent une imperceptible ambition de rendre nos témoignages considérables, et d'attirer à nos paroles un respect de religion. (La Rochef.) Nous nous persuadons quelquefois nos propres *mensonges*, pour n'en avoir pas le démenti; et nous nous trompons nous-mêmes, pour tromper les autres. (Vauven.) Le *mensonge* n'est un vice que quand il fait du mal; c'est une grande vertu, quand il fait du bien. (Volt.) Comme rien n'est plus beau que de connaître la vérité, rien n'est plus honteux que d'approuver le *mensonge*, et de le prendre pour elle. (Cicér.) Le *mensonge* est, en général, une chose odieuse, avilissante et malhonnête; mais la vérité ne serait-elle pas souvent un plus grand mal que le *mensonge?* (Marmontel.)

— *Mensonge innocent.* Mensonge sans conséquence, qui ne peut nuire à personne. || *Mensonge officieux.* Fait pour plaire à quelqu'un, pour lui être utile. || *Un mensonge puant.* Un mensonge évident et grossier.

— Dans l'Écriture, *L'esprit de mensonge. Le père du mensonge.* Le diable. Le *mensonge* est entré dans le monde par l'auteur de tout mal, et a été l'instrument de la chute de l'homme; désastre universel qui a valu au tentateur le surnom de père du *mensonge.* (Vieillard.) Allez, dit le Seigneur à l'esprit du *mensonge*, entrez dans la bouche des prophètes du roi Achab. (Mass.)

— Fig. Fausse doctrine. Il recevait avec ce beau sang des principes d'erreur et de *mensonge.* (Fléch.) O Dieu de vérité! vous n'avez pas fait cet esprit pour le *mensonge.* (Id.) De nombreux apologistes ont victorieusement répondu aux subtilités et aux *mensonges*; mais ils ont été moins heureux contre la religion. (Chateaubriand.) D'un Dieu de vérité faire un Dieu de *mensonge.* (Boil.)

— Fig. Erreur, illusion. Tout n'est que mensonge. Le monde n'est qu'illusion, vanité et mensonge. || Il y a des femmes en qui l'art surmonte la nature, et que l'on peut appeler de beaux *mensonges.* (Lamotte-Levayer.)

— Par métaph. Les fictions du roman, de la fable et de tout genre de composition, dont la fiction est la base. Les mensonges de la poésie. Les aimables mensonges de la fable. Un livre curieux serait celui dans lequel on ne trouverait pas de *mensonges.* (Bonap.)

> L'homme est de glace aux vérités,
> Il est de feu pour les *mensonges.* (La Fontaine.)

— Le mensonge personnifié. Le *Mensonge* parut vainqueur de l'Evangile. (Id.)

> Assis dans la chaire empestée
> Où le *Mensonge* règne et répand son poison
> (Racine.)

— Ce mot a été employé au féminin par Rabelais et Montaigne. Les paroles mêmes qui signifient la *mensonge*, la trahison inouïe.

— Hist. *Champ du Mensonge.* Lieu situé entre Brisach et la rivière d'Ill, où les troupes de l'empereur Louis le Débonnaire se rencontrèrent avec celles de ses trois fils révoltés, en 833.

— Myth. lat. Divinité infernale, qui doit être la même que le dieu Mercure, conducteur des ombres.

— Prov. *Tous songes sont mensonges.* Il ne faut pas croire aux rêves.

— Iconol. Le Mensonge est représenté laid, mal coiffé et mal vêtu : sa draperie est garnie de langues et de masques : il tient un faisceau de paille allumée, pour marquer que ses propos n'ont aucune consistance, et meurent presque aussitôt qu'ils sont nés. On lui donne une jambe de bois pour marquer son peu de solidité.

— Syn. comp. MENSONGE. MENTERIE. Le *mensonge* est une fausseté méditée, composée de manière à séduire, à abuser. La *menterie* est une simple fausseté avancée dans l'intention de tromper.

MENSONGER, ÈRE. adj. (rad. *mensonge*). [illegible] Histoire mensongère. Discours mensonger. Plaisirs mensongers. Caresses mensongères. Douleur mensongère. Promesse mensongère. Espoir mensonger. Attraits mensongers. Regards mensongers. Une conscience pure se rit de la calomnie *mensongère.* (Ovide.) Redoutez du moment le conseil *mensonger.* (Del.) Sous l'appareil *mensonger* de vos fausses jouissances, l'instinct de la nature vous parle encore. (Bergasse.)

> Tandis qu'aux bords crétois le ravisseur d'Europe,
> D'un taureau *mensonger* dépouille l'enveloppe.
> (Desmahises.)

— Suivant l'Académie, ce mot ne se dit que des choses; l'Académie se trompe : il s'emploie aussi en parlant des personnes, et alors il est synonyme de Menteur. Dieu! que vous êtes *mensongère!* (Desportes.)

— Syn. comp. MENSONGER. MENTEUR. *Men-*

songer indique l'état constant de ce qui a la qualité exprimée par le substantif *mensonge ; menteur* rappelle l'action du verbe *mentir*, l'habitude de mentir.

MENSONGÈREMENT. adv. (rad. *mensonge*). D'une manière mensongère. Parler mensongèrement.

MENSORES. s. m. pl. (du lat. *mensurare*, mesurer). Ant. rom. Fourriers et maréchaux des logis qui avaient soin de marquer les logements, soit lorsque l'empereur voyageait, soit lorsqu'il fallait camper.

— Se disait des arpenteurs, des architectes des experts des bâtiments publics.

MENSTRUAL, ALE. adj. (du lat. *menstrualis*, qui se fait chaque mois). Physiol. Qui a rapport aux menstrues. || Au pl., *menstruaux*.

MENSTRUATION. s. f. (pr. *manss-tru-a-ci-on ;* du lat. *menstrua*, fait de *menses*, mois). Physiol. Excrétion sanguine qui se fait tous les mois par les organes génitaux de la femme, et qui dure depuis l'âge de puberté jusqu'à l'âge critique. Cet écoulement est le signe le moins équivoque de la puberté chez les jeunes filles. Il commence dans nos climats tempérés vers l'âge de treize à quinze ans. Dans les pays froids, auprès du pôle, et dans les montagnes, la menstruation ne s'établit souvent qu'à vingt-quatre ans. Menstruation régulière, irrégulière, véritable. Menstruation apparente, précoce, difficile, laborieuse, prématurée. Périodicité de la menstruation. Menstruation par le nez, par les doigts, par les mamelles. Toutes les femmes sans exception, à quelque race d'hommes qu'elles appartiennent, sont soumises à la *menstruation*. (G. de Caux.) C'est à l'époque de la *menstruation* que les jeunes filles deviennent tristes et mélancoliques, qu'elles s'abandonnent à de douces rêveries, et que, sans en connaître la cause, elles versent des larmes involontaires qui calment momentanément le malaise qui les tourmente. (Maygrier.) La santé peut être dérangée par le défaut de *menstruation*. (Id.) La *menstruation* est moins précoce dans les campagnes que dans les villes. (Id.)

— Se dit aussi pour l'époque des menstrues. La quantité de sang que perdent les femmes à chaque *menstruation* est loin d'être la même pour toutes. (Mayg.)

MENSTRUE. s. m. (du lat. *menstruum*, fait de *mensis*, mois). Chim. Mot adopté par les anciens chimistes pour signifier Un dissolvant lent, à l'aide d'une douce chaleur que l'on soutenait pendant un mois.

— Hermét. Mercure des sages. || Signifie aussi Eau. De là ce précepte des médecins hermétiques : *Ne mangez pas du fils dont la mère abonde en menstrue*, c'est-à-dire, d'un produit dans lequel l'eau domine. || *Menstrue végétal*. Se dit de l'eau ardente sept fois rectifiée.

— MENSTRUES. s. f. pl. Physiol. Ecoulement qui se fait par les parties sexuelles de la femme, et qui se renouvelle tous les mois. Le mot *menstrues* est le mot scientifique ; ceux de *règles, mois, ordinaires, affaires, purgations, lunes*, etc., sont des noms vulgaires donnés par les femmes. Les *menstrues* ont une périodicité d'un mois ; elles arrivent pourtant tous les quinze jours chez certaines femmes, toutes les six semaines, tous les trois mois seulement chez d'autres. (G. de Caux.)

— Ce mot est absolument banni du style poétique, et l'idée qu'il présente doit, en vers, être rendue par une périphrase.

Ton seizième printemps et ton cœur vient d'éclore ;
L'inconstante Phébé, te marquant ses retours,
Dans les fastes des mois te fait suivre son cours
(Lebrun.)

.. Cet astre inconstant (la lune) dont les métamor-
Des Grâces, nous dit-on, séparent les Amours [phoses
Par une barrière de roses. (Desoutiers.)

MENSTRUÉ, ÉE. adj. (pr. *manss-trué ;* du lat. *menstruus*, qui arrive tous les mois). Physiol. Se dit d'une femme chez laquelle le flux menstruel s'est établi. Chez les femmes les plus régulièrement *menstruées*, il y a d'un mois à l'autre de fréquentes variations d'un jour ou même de plusieurs. (Courr. franç.)

MENSTRUEL, ELLE. adj. (rad. *menstrues*). Physiol. Qui a rapport à l'écoulement périodique des femmes. Flux ou écoulement menstruel. Purgations menstruelles. Révolution menstruelle. Epoque menstruelle. L'évacuation *menstruelle* est moins grande chez les femmes de la campagne que chez celles qui habitent les

est désordonnée, dissolue, sont les plus abondamment réglées. (G. de Caux.) Le sang *menstruel* est fourni par exhalation ; il s'écoule des orifices exhalants, qui s'ouvrent de toutes parts à la surface de la membrane muqueuse qui tapisse la cavité de la matrice et de son col. (Id.)

MENSTRUEUX, EUSE. adj. (rad. *menstrue*). Chim. anc. Qui abonde en menstrue.

MENSUAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *mensis*, mois). Syn. peu usité de Mensuel.

MENSUEL, ELLE. adj. (pr. *man-suel* du lat. *mensis*, mois). Administr. Qui se fait par mois tous les mois. Etat mensuel de recette, de dépense. Ecrit mensuel. Annonce mensuelle. Réclame mensuelle. Billet mensuel.

MENSUELLEMENT. adv. (pr. *man-suel-le-man* ; rad. *mensuel*). Tous les mois. Ce mot, quoique très-usité, est omis dans tous les dictionnaires, même dans celui de Napoléon Landais. Payer mensuellement, une dette. Etre payé mensuellement. Les hémorroïdes suppléent en beaucoup d'individus l'écoulement de sang dont la femme se débarrasse *mensuellement*. (Virey.)

MENSURABILITÉ. s. f. (rad. *mensurable*). Géom. Propriété, qualité de ce qui est mensurable.

MENSURABLE. adj. des 2 g. (du lat. *mensurabilis*, même signif., fait de *mensuro*, je mesure). Géom. Qui est susceptible d'être mesuré. Syn. peu usité de Mesurable.

MENSURATION. s. f. (du lat. *mensurare*, mesurer). Géom. Action de mesurer.

MENTAGRE. s. f. (du lat. *mentum*, menton; et du gr. ἄγρα, proie ; littér. *qui occupe le menton*). Pathol. Dartre rougeâtre qui survient au menton, et qui attaque particulièrement les enfants à la première dentition.

MENTAL, ALE. adj. (du lat. *mens*, gén. *mentis*, esprit). Qui se fait, qui s'exécute dans l'esprit, dans l'entendement. L'opposé de verbal.

— *Oraison mentale*. Oraison qui se fait en esprit et sans proférer une seule parole. || *Restriction mentale*. Réserve tacite qu'on fait d'une partie de ce qu'on pense, pour induire en erreur ceux à qui l'on parle. La restriction mentale est contre la bonne foi.

— Qui a rapport à l'entendement. || *Aliénation mentale*. Folie, démence. || *Maladies mentales*. Celles qui dérangent les fonctions intellectuelles.

MENTAL, ALE. adj. (du lat. *mentum*, menton). Ornith. Qui est produit par la réunion des deux branches de la mandibule des oiseaux. Angle mental.

MENTALAGRE. s. f. Pathol. V. MENTAGRE.

MENTALEMENT. adv. (rad. *mental*). D'une manière mentale; intérieurement ; dans son esprit. Prier Dieu mentalement. En immolant notre espèce à la satire, nous faisons *mentalement* exception de nous. (Boiste.) Les lois ne punissent point ceux qui n'ont commis le crime que *mentalement*. (***)

MENTAVAZA. s. m. Ornith. Oiseau gris de l'île de Madagascar, ayant la taille d'une perdrix, le bec long et crochu, et fréquentant les bords de la mer. Les mentavazas sont de très-bon goût. || *Mentavasa-angathou*. Oiseau de la même couleur et de la même taille que le précédent, mais qui en diffère par son bec droit plus petit.

MENTE. s. f. Comm. Espèce de couverture de laine qu'on fabrique à Reims.

MENTELLE (Edme). Géographe et membre de l'Institut et de la Légion-d'honneur ; né en 1730 à Paris, mort en 1815.

MENTERIE. s. f. (rad. *mentir*). Simple fausseté dite sans l'intention de tromper; mensonge badin, sans conséquence. Menterie plaisante, ridicule. Menterie hardie, vaine. Débiter des menteries. Dire de petites menteries. Forger, méditer une menterie. Soutenir une menterie. Le bavard dit des menteries. Par des mensonges on se rend odieux, et par des *menteries*, méprisable. (Roubaud.) Un plaisant ne met dans son jeu que de la *menterie*, car il n'y met ni l'intention, ni l'importance, ni la malignité d'un mauvais dessein. (Id.)

— Fig. La civilité du monde est *menterie* plutôt que mensonge, elle ne trompe personne. (Roubaud.)

— Ce mot est du style familier, et dit moins que mensonge. Un enfant pour badiner dit des menteries. Un homme pour se faire valoir dit des mensonges.

MENTEUR, EUSE. adj. (rad. *mentir*). Qui dit un mensonge, une menterie. Jeune homme menteur. Femme menteuse. Personne menteuse. Celui qui a besoin d'un motif pour être engagé à mentir, n'est pas né *menteur*. (Vauven.)

— Qui dit des faussetés, des erreurs. L'usage a décidé : tout poète est *menteur*. (Colnet.) Des prophètes *menteurs* la troupe confondue. (Rac.)

— Qui a l'apparence trompeuse, qui peut induire, qui induit en erreur. Dans ce sens, il se dit en parlant des choses. Silence menteur. Physionomie menteuse. Ornement menteur. Visage menteur. Regard menteur. Mine menteuse. Propos menteurs. Le silence *menteur*. (Desmahis.) En amour la colère est toujours *menteuse*. (P. Syrus.) Le monde est *menteur*. Il promet un bonheur qu'il ne peut donner. (Mme de Pompadour.) Toutes les passions sont *menteuses*. (La Bruy.)

De vos songes menteurs l'imposture est visible ;
A moins que la pitié qui semble vous troubler,
Ne soit ce coup fatal qui vous faisait trembler. (Rac.)

— Théol. *Tout homme est menteur*. Tout homme est sujet à se tromper.

— Chass. *Chien menteur*. Celui qui cèle la voix pour gagner le devant, ou qui crie à faux.

— Prov. *Il est menteur comme un arracheur de dents, comme un laquais*. Il ment souvent, et avec effronterie.

MENTEUR, EUSE. s. Celui, celle qui ment, qui dit ou fait un mensonge, soit par habitude, soit accidentellement. Un menteur. Une menteuse. Un menteur fieffé. Un grand menteur. Un menteur hardi. Un menteur de profession. Menteur impudent, effronté. Le *menteur* a besoin d'une mémoire exquise. (Boiste.) Le *menteur* n'est pas cru, même s'il dit la vérité. (Arist.) Le *menteur* détruit de tout son pouvoir cette confiance mutuelle qui fait le lien des hommes. (St-Lamb.) Un *menteur* est aussi nécessaire dans les mariages qu'un notaire. (Bruéys.) Le *menteur* ne trompe habituellement que lui. (Lingré.) Ce qui empêche les *menteurs* de pouvoir jamais se corriger, c'est qu'ils tirent vanité de leurs mensonges. (Id.)

— Log. anc. *Le menteur*. Argument célèbre des sophistes grecs, inventé par Carnéades, qui prétendait s'en servir pour démontrer qu'il n'y a point d'évidence réelle.

— Ce mot a servi de sujet et de titre à plusieurs pièces de théâtre. Le Menteur de Corneille. Le Menteur de Scribe.

— Expr. prov. *Menteur comme une oraison funèbre, comme une épître dédicatoire*. Se dit d'un hableur insigne. || *A menteur, menteur et demi*. Il est bon de refuter un mensonge par un mensonge plus grand encore, comme l'enseigne l'apologue dans lequel l'homme qui prétend avoir vu un chou gros comme un chêne, trouve un plaisant qui lui répond qu'il existe une marmite grande comme une église, faite exprès pour faire cuire ce chou. || *Il faut qu'un menteur ait bonne mémoire*. Se dit de certaines personnes habituées à débiter tant de choses, qu'il leur est impossible de ne pas se contredire. Ce proverbe fut appliqué au grammairien Didyme, qui avait traité de ridicule une histoire inventée par lui-même et insérée dans un de ses ouvrages.

MENTHE. s. f. (du gr. Μίνθος, fille du Cocyte, qui fut changée en cette plante). Bot. Genre de plantes dicotylédones monopétales, de la famille des labiées, comprenant des plantes herbacées, presque toutes vivaces, à tiges plus ou moins tétragones, garnies de feuilles simples, opposées, et à petites fleurs, disposées par verticilles, rapprochées en épi ou en tête au sommet des rameaux, ou écartées les unes des autres dans les aisselles des feuilles. On compte près de vingt espèces de menthes, dont plusieurs sont employées en médecine, telles sont *la menthe poivrée*, exhalant une odeur aromatique très-volatile, dont les feuilles sont douées d'une saveur chaude, piquante et camphrée; elle laisse au palais et à la langue une chaleur vive, suivie d'une impression froide qui s'évapore instantanément et rafraîchit le lieu qu'elle a touché. La menthe crépue. La menthe rotondifoliée. La menthe verte. La menthe cultivée. La menthe cervine. C'est avec la menthe poivrée qu'on fait d'excellentes liqueurs de table, et les pastilles si connues et si agréables de menthe.

— *Menthe à bouquet*. Nom vulgaire de la balsamite odorante. || *Menthe de chat*. La cataire commune. || *Menthe de cheval*. La menthe sauvage. || *Menthe commune*. La menthe apparentée. || *Menthe coq*. La balsamite odorante. || *Menthe à épi* ou *menthe de Notre-Dame*. La menthe verte. || *Menthe grecque*. La balsamite odorante. || *Menthe à grenouilles*. La menthe aquatique. || *Menthe romaine*. Plusieurs espèces de menthes. || *Menthe rouge*. La menthe aquatique. || *Menthe de Sainte-Marie*. La balsamite odorante. || *Menthe sauvage*. Plusieurs espèces de cataires et la menthe rotondifoliée.

MENTHOÏDÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à la menthe. || MENTHOÏDÉES. s. f. pl. Section de la famille des labiées, ayant pour type le genre menthe.

MENTI. part. pass. du v. Mentir. Il est invariable et ne s'emploie qu'avec l'auxiliaire *avoir*. J'ai menti. Nous avons menti. Elles ont menti.

MENTIANE. s. f. (pr. *man-ci-a-ne*). Bot. Nom vulgaire de la viorne.

MENTION. s. f. (pr. *man-ci-on ;* du lat. *mentio*, même signif.). Commémoration, rapport fait de vive voix ou par écrit. Faire mention de quelqu'un, de quelque chose. Il est fait mention de lui dans ce livre. Faire mention de ses rapines. Il y a telle femme qui anéantit ou qui enterre son mari au point qu'il n'en est fait dans le monde aucune *mention*. (La Bruy.)

— *Mention honorable*, ou simplement *mention*. Distinction accordée à quelqu'un ; nomination de la personne qui dans un concours n'a obtenu ni le prix ni l'un des accessits. Sa pièce de vers a obtenu une mention, la première mention.

MENTIONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Mentionner. Ce qui a été mentionné ci-dessus. Choses mentionnées dans un contrat.

MENTIONNER. v. a. 1re conj. (pr. *mancio-ne ;* rad. *mention*). Faire mention. Mentionner une proposition au procès-verbal. Vous

payement.

— *Mentionner quelqu'un honorablement*, ou simplement *mentionner*. Accorder à un ouvrage de concours l'espèce de distinction appelée *mention*.

MENTIR. v. n. 2e conj. irrég. (du lat. *mentiri*, mentir). *Je mens, tu mens, il ment, nous mentons, vous mentez, ils mentent. Je mentais. Je mentis. Je mentirai. Je mentirais. Mens, mentons, mentez. Que je mente. Que je mentisse. Mentant. Menti*. Dire un mensonge, affirmer pour vraie une chose qu'on sait être fausse. Mentir impudemment. Mentir à tout propos. On ne gagne rien à mentir. Prenez garde de mentir. *Mentir*, c'est faire le brave envers Dieu, et le poltron envers les hommes. (Mont.) Beaucoup de gens se piquent d'avoir un bon cœur, qui n'osent dire qu'ils ont un bon esprit : ils ne veulent pas *mentir* deux fois. (***) Quoique les personnes n'aient point d'intérêt à ce qu'elles disent, il ne faut pas conclure de là absolument qu'elles ne *mentent* point, car il y a des gens qui *mentent* simplement pour *mentir*. (Pascal.) Quiconque est capable de *mentir*, est indigne d'être compté au nombre des hommes. (Féu.) Combien de gens *mentent* parce qu'ils ont été trompés. (Sevig.) Qui *mentit*, *mentira* tout le temps de sa vie. (Andrieux.) Il faut bonne mémoire après qu'on a *menti*. (Corn.)

D'un bout du monde à l'autre on *ment* et l'on *mentit* :
Nos neveux *mentiront* comme ont fait nos ancêtres.
(Voltaire.)

— Fig. Sa physionomie annonce l'esprit, et ne ment pas. La satire *ment* sur les gens de lettres pendant leur vie, et l'éloge *ment* après leur mort. (Volt.)

— *Faire mentir*. Empêcher d'être vrai ; empêcher un accident prédit d'avoir lieu. Faire mentir le proverbe, la sentence, la prédiction.

— *Mentir à*. Mentir à quelqu'un. Mentir à une personne. Mentir à sa conscience. Les femmes à leur cœur même savent *mentir*. (Nanteuil.)

— Théol. *Mentir à Dieu, mentir au Saint-Esprit*. Ananias et Saphira mentirent au Saint-Esprit.

— *Mentir par*. Mentir par malice, par caprice.

Parisien, Gascon, Normand,
Savent tous trois *mentir*, mais bien diversement :
Le Parisien par caprice,
Par air, ou, si l'on veut, par sotte vanité;
Le Gascon par nécessité;
Le Normand par fraude et par malice. (Fleury.)

— *Mentir pour*, suivi d'un substantif. Mentir pour quelqu'un. Pourquoi viens-tu mentir pour moi, qui ne *mentis* jamais pour personne? (Fléch.)

— *Mentir pour*, suivi d'un infinitif. Combien de gens *mentent* pour tromper ! (Sévign.)

— *Il en a menti*. Ce qu'il dit n'est pas vrai. Vous en avez menti. || Autrefois, pour rendre cette injure plus atroce, on disait : *Il a menti par sa gorge*. C'est là sans doute une bonne raison pour dire à toute une nation, vous en avez *menti*. (Volt.)

Sottement vous avez *menti*,
Par lui l'esprit humain s'éclaire. (Voltaire.)

— Fam. *Il n'enrage pas pour mentir*. Il est dans l'habitude de mentir. || *Il ne ment jamais s'il n'ouvre la bouche*. Se dit d'un grand menteur. || *Il ne faut pas mentir devant des menteurs*. Il ne faut pas faire une chose devant ceux qui y excellent.

— Prov. et fam. *Bon sang ne peut mentir*. Des personnes bien nées ne dégénèrent point. On le dit aussi en mauvaise part et par ironie. || *Nature ne peut mentir*. Les instincts naturels ne sauraient tromper. || *On sait mentir sans parler*. Induire en erreur par sa contenance, par ses gestes.

— *Sans mentir, à ne point mentir*. loc. adv. Se dit pour En vérité, à dire vrai. Sans mentir, c'est un perfide, un brave homme. Je viens tremblante, à ne vous point *mentir*. (Rac.) Sans *mentir*, l'avarice est une étrange rage. (Boil.) Le pays sans *mentir* est un bouffon plaisant. (Id.)

Sans *mentir*, si votre ramage
Ressemble à votre plumage,
Vous êtes le phénix des hôtes de ces bois. (La Font.)

— Prov. *A beau mentir qui vient de loin*. Un homme qui vient d'un pays éloigné peut facilement en imposer. Les dictionnaires ont tort de considérer *mentir* dans cette expression comme verbe; il est plutôt substantif, comme le prouve la définition qu'ils en donnent. *A beau mentir qui vient de loin*, ne signifie pas autre chose que (*celui*) qui vient de loin a (*un*) beau mentir, c'est-à-dire, Celui qui vient de loin peut mentir facilement, il est sûr d'être écouté. En regardant *mentir* comme verbe, *beau* ne sert plus du tout à le qualifier ; il devient adverbe, et a le même sens que dans les locutions, *il a beau dire, il a beau faire;* tandis que pris substantivement *beau* a le même sens que dans *il a beau jeu*.

— Un poète lui a donné un complément direct, et a dit en parlant du perroquet :

L'oiseau coloré qui *ment* la voix humaine. (Le Brun.)

— SE MENTIR. v. pron. Mentir à soi-même, s'en imposer. L'homme se *ment* à lui-même. (Boiste.) L'imagination, les passions se *mentent* à elles-mêmes. (Id.) Omission de l'Académie.

— v. récipr. Les amants comme les courtisans se *mentent* l'un à l'autre. (Boiste.)

— Syn. comp. MENTIR. DIRE DES MENSONGES. *Mentir* est plus fort que dire des mensonges

genre d'action.

MENTISME. s. f. (du lat. *mens*, gén. *mentis*, esprit). Mouvement déréglé de l'action mentale par l'effet d'une passion ou d'une imagination vive.

MENTO-LABIAL, ALE. adj. Anat. Qui tient au menton et à la lèvre. || s. m. Carré du menton ou abaisseur de la lèvre inférieure.

MENTON. s. m. (du lat. *mentum*, menton). Anat. Partie inférieure de la face de l'homme, saillie plus ou moins prononcée que produit la mâchoire au-dessous de la lèvre inférieure. Menton pointu, fourchu, long, carré, court, rond, plat. Menton de galoche. Un gros menton. La peau du menton est plus épaisse que celle de la face. On doit être sage quand on a de la barbe au menton. Elle a les yeux d'un bleu merveilleux, des cheveux noirs, un tour de visage et un *menton* à peindre. (Sévig.) Son *menton* nourrissait une barbe touffue. (La Font.) Les Anglais, et en général les peuples du Nord, ont fréquem-

ment un *menton* très-épais. (Paris.) Les Espagnois, les Italiens, et autres nations du Midi, ont le *menton* pointu. (Id.)

— *Menton de galoche.* Menton qui avance beaucoup en faisant la pointe, par analogie avec la forme de certaines chaussures connues sous le nom de *galoche*.

— Fig. et fam. *Avoir deux mentons, double, triple menton.* Se dit d'une personne replète qui a le dessous du menton très-gras.

Toi qui fus des plaisirs le délicat arbitre,
Tu languis, cher abbé, je vois, malgré tes soins,
Que ton triple menton, l'honneur de ton chapitre,
Aura bientôt deux étages de moins. (Volt.)

|| On dit également, *Avoir un menton à double, à triple étage.* Son *menton* sur son sein descend à triple étage. (Boil.)

— Fam. *Etre assis à table jusqu'au menton.* Y être assis fort bas.

— Expr. prov. *Branler le menton.* Manger. || *Secouer le menton.* Se moquer de quelque réprimande. || *Lever le menton.* Faire le brave, le résolu. || *Mettre ses mains sous le menton.* Prendre ses aises.

— Entom. Une des deux pièces des lèvres des insectes, qui s'étend depuis la pièce prébasilaire jusque vers l'extrémité des mâchoires, en recouvrant les parties internes de ces dernières jusqu'aux pièces dorsales qui restent libres sur les côtés.

Mamm. Se dit aussi du dessous de la mâchoire inférieure dans certains animaux. Le menton d'un cheval, d'une chèvre, d'un bouc.

— Ornith. Région inférieure de la tête des oiseaux, comprise entre les branches de la mandibule et la gorge.

MENTONNET. s. m. (rad. *menton*). Mécan. Pièce saillante fixée à une roue ou à un arbre tournant, qui vient faire son arrêt sur une autre pièce, lorsqu'elle la rencontre dans son mouvement.

— Coutell. Sorte de tenon réservé au talon d'une lame de couteau pour porter le ressort et empêcher le tranchant de se gâter en se fermant.

— Technol. Pièce de fer qui reçoit le bout du loquet ou du loqueteau pour tenir une porte fermée.

— Art milit. Anse de bombe.

MENTONNIER, IÈRE. adj. (rad. *menton*). Anat. Qui a rapport au menton, qui appartient au menton. Trou mentonnier. Artère mentonnière. Nerf mentonnier. Le trou *mentonnier* termine le canal maxillaire, qui est creusé dans l'épaisseur de l'os maxillaire inférieur. (Paris.)

— Anat. *Mentonnier-labial.* Se dit du muscle carré du menton. || subst. Le mentonnier-labial.

MENTONNIÈRE. s. f. (rad. *menton*). Bande de toile ou d'étoffe qui tenait autrefois aux masques des dames, et qui couvrait le menton. Il y a encore des masques à mentonnière pour le bal.

— Ajustement en usage dans les toilettes des femmes, et destiné à garnir le menton. Bonnet à mentonnière. Il fait froid, mettez une mentonnière.

— Chir. Bandage pour le menton, dans les cas de blessure ou de fluxion.

— Docim. Plaque de fer placée horizontalement au-devant et au bas de l'entrée de la moufle dans le fourneau d'essai.

— Emaill. Plateau saillant du fourneau de l'émailleur.

— Entom. Pièce principale du masque des libellules.

— Impr. Sorte de tasseau ou de support triangulaire qui se place sous la casse pour la relever par-devant.

MENTOR. (pr. *min-torr*). Fils d'Alcimus, ami d'Ulysse, roi d'Ithaque, et précepteur de son fils Télémaque. Fénelon, dans son Télémaque, fait accompagner ce prince par Minerve, cachée, selon la tradition, sous les traits de Mentor.

— Par extens. Nom qui sert à désigner un homme appelé à exercer, par la sagesse de ses conseils, une influence paternelle sur une personne qui lui est confiée. Il m'a servi de mentor. Il aurait bien besoin d'un mentor. Nos mentors du jour appellent radoteurs de grands écrivains, oracles de l'Europe éclairée, Locke, Beccaria, tous les amis de l'humanité. Si vous êtes trop sérieux pour être leur camarade, vous êtes trop jeune pour être leur *mentor*. (J.-J. Rouss.)

Muse, baisse le ton, et, sans être grotesque,
Peins des fils du hameau le *mentor* pédantesque ;
Bientôt j'enseignerai comment un soin prudent
Peut de ce grave emploi seconder l'ascendant. (Del.)

un taureau :

Puis, *mentor* ruminant de mon fécond troupeau,
Suit à pas de recteur mon grave et lourd taureau. (***)

MENTSCHIKOFF (Alexandre). Né en 1694, d'un pauvre paysan des environs de Moscow, devint, sous Pierre le Grand, prince d'Ingrélie, ministre d'Etat et feld-maréchal. Perdu dans l'esprit de Pierre II, il fut exilé en Sibérie, et mourut misérablement en 1729.

MENTULAGRE. s. f. (du lat. *mentulagra*, fait de *mentula*, le pénis, et du gr. ἄγρα, proie). Physiol. Etat convulsif ou spasmodique des muscles ischio-caverneux ou érecteurs du pénis, que l'on observe quelquefois chez les eunuques.

MENTULE MARINE. s. f. Erpét. Nom vulgaire d'une sangsue de mer.

MENTZÈLE. s. f. Bot. V. MENTZÉLIE.

MENTZÉLIACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à la mentzélie. || MENTZÉLIACÉES. s. f. pl. Famille de loasées, renfermant le genre mentzélie.

MENTZÉLIE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, polypétalées, régulières, servant de type à la famille des loasées, et renfermant deux plantes inusitées de l'Amérique méridionale, qui croissent au Mexique. Mentzélie rude. Mentzélie hispide.

MENU, UE. adj. (du lat. *minutus*, fait de *minuo*, diminuer). Délié, qui a peu de volume, peu de grosseur, de circonférence. Homme menu. Menu bois. Bâton menu. Tête menue. Herbe menue. Corde trop menue. Avoir les bras, les doigts menus, les jambes menues.

— Agric. *Menu bétail.* Brebis, moutons, par opposition à Gros bétail, bœufs, vaches, etc. || *Menus grains.* Le millet, les pois, les lentilles, les vesces, etc.

— Chass. *Menu gibier.* Se dit, par opposition à Gros gibier, des lièvres, perdrix, bécasses, etc. Et par opposition à Gibier ordinaire, des cailles, grives, mauviettes et autres petits oiseaux. || *Menus droits.* Se dit particulièrement de certaines parties du cerf, comme les oreilles, le mufle, les daintiers et les nœuds. || *Menu plomb.* Le plus petit plomb dont se servent les chasseurs, celui qui sert à tirer aux oiseaux, et qu'on nomme aussi *cendrée*.

— Cout. anc. *Menus marchés.* Bois que les officiers des maîtrises pouvaient vendre sans avoir besoin d'une commission du grand maître.

— Cuis. *Menus droits.* Extrémités d'un animal dont on fait certains ragoûts. || *Menu rôt.* Cailles, perdreaux, ortolans, etc. Un service de menu rôt.

— Féod. *Menues dîmes.* Celles qui se prenaient sur les menus grains et sur le bétail.

— Qui a peu d'importance. Les menues réparations. Menus frais. Menues sommes. Menus détails. Les menues réparations sont à la charge des locataires.

— Fig. et fam. *Menus suffrages.* Petits profits attachés à un emploi. Il tire tout de sa charge, sans les menus suffrages. Il a vieilli.

— Liturg. *Menus suffrages.* Oraisons qui se disent après l'office, pour la commémoration des saints. || Par extens. Certaines prières à dévotion.

— Qui a peu de valeur. || *Menue monnaie.* Monnaie de cuivre ou de billon.

— *Menu peuple.* Petit peuple, peuple qu'on appelle dédaigneusement le bas peuple, et qui était autrefois ainsi désigné.

Le *menu* peuple s'expose
A discourir de chaque chose. (Voiture.)

— *Menus plaisirs.* Dépenses de fantaisie. Certaines dépenses d'amusement. Donner tant par mois à son fils pour ses menus plaisirs.

— Fig. L'égoïsme met en pratique cette assertion : Les sots sont ici-bas pour nos *menus* plaisirs. (Boiste.)

— *Menus plaisirs* ou simplement *Les menus.* Autrefois, Dépenses du roi qui n'entraient pas dans les dépenses ordinaires, comme les fêtes, les bals, les spectacles à la cour. Intendant des menus plaisirs, ou simplement, Intendant des menus. Trésorier des menus.

Un intendant des plaisirs dits *menus*,
Chez qui les arts sont toujours bien venus,
Grand connaisseur, et pour vous plein de zèle,
Vous avertit que la pièce nouvelle
Aura l'honneur de paraître à la cour.
(Voltaire.)

— *Hôtel des menus plaisirs.* Lieu où était l'administration qui réglait cette sorte de dépenses. Aujourd'hui il existe encore un hôtel et une administration des menus plaisirs, administration de laquelle ressortit le Conservatoire.

— Syn. comp. MENU. DÉLIÉ. MINCE. *Menu* a rapport à la grosseur dont un objet manque, et quelquefois à la grandeur en tous sens ; *délié* n'est opposé qu'à la grosseur ; *mince* ne se dit que de ce qui manque d'épaisseur.

MENU. s. m. Détail écrit, mémoire, note d'un repas. Le menu d'un repas. Demander le menu. Savoir le menu. Ce *menu*, pris au hasard, n'est qu'un feuillet détaché de la série des *menus* du moment. (De Cussy.)

— Menu linge. Changer tant de menu. Mettre à la lessive tant de paquets de menu.

— Fam. *Se donner du menu.* Se donner du bon temps, se divertir.

— *Gens de menu* ou *gens du menu.* Se disait autrefois des gens de basse condition, sans importance sociale.

ter par le menu. Dire, expliquer une chose par le menu. Savoir le menu. Expliquer ce que je dis par le *menu*, serait de plus grand labeur que de plus apparent profit. (Sebilet.) Je serais ennuyeux si je vous racontais par le *menu* le commencement et les progrès de mon affection. (Roman de d'Urfé.)

Renaud poursuit, louant par le *menu*
Tout ce qu'il voit, tout ce qu'il n'a point vu.
(La Fontaine.)

— Ichthyol. Nom spécifique d'un cycloptère.

— Minér. Petit diamant taillé en rose ou en brillant.

MENU. adv. En petits morceaux, en morceaux d'un menu volume. Hacher menu. Vous les hachez *menu* comme chair à pâté. (Mol.)

— Prov. *Ecrire menu.* Ecrire en lettres fort petites.

— Se joint quelquefois avec *dru*, pris aussi adverbialem. Il pleut dru et menu. || Fam. Les balles tombaient autour de lui dru et menu.

— Fam. *Marcher, trotter dru et menu.* Marcher vite et à petits pas. La gent trotte-*menu*. (La Font.)

MENUAILLE. s. f. (pr. *me-nu-â-ye* ; rad. *menu*). Métrol. Quantité de petites monnaies. Payer en menuailles. Il est fam. dans toutes ses acceptions.

— Pêch. Quantité de petits poissons qu'on met dans un étang pour le peupler.

— Par extens. Toute sorte de petites choses mises au rebut. Que voulez-vous faire de cette menuaille ?

MÉNUCHON. s. m. Bot. Nom vulgaire du mouron des champs. || On le nomme aussi *menuet*.

MENUET, ETTE. adj. (diminut. de *menu*). Se disait autrefois pour Petit, délicat, menu. Avoir le visage menuet et le ventre rondelet.

MENUET. s. m. (rad. *menu* ; ainsi appelé parce qu'on le dansait à petits pas, à pas menuets, comme on disait anciennement. C'est à cause de cela qu'on a dit longtemps, *danser les menuets*). Sorte de danse grave à trois temps qu'on dansait à deux. Danser un menuet, un pas de menuet. Le *menuet* règne sur les bords de la Seine, et paraît la danse la plus propre à combiner à la fois les grâces d'un cavalier et de sa dame. (B. de St-P.) Je cherche à m'affermir dans le pas du *menuet*. (Volt.) Je n'avais répété ce *menuet* que pour lui. (Id.)

Un jeune homme en est-il plus riche quand il sait
Chanter ré, mi, fa, sol, ou danser un *menuet* ?
(Regnard.)

— Un poëte l'a fait de trois syllabes : D'un pesant *menuet* l'ours traînait la cadence. (Imb.)

— Mus. Air composé de deux reprises sur lequel on dansait le menuet. Jouer un menuet. Air de menuet.

— Bot. V. MÉNUCHON.

MENUF. s. m. Manuf. Sorte de lin fin et de toile d'Egypte.

MENUFEUILLÉ, ÉE. adj. (pr. *me-nu-feu-ié* ; ét. lat., *minutus*, exigu, étroit ; *folium*, feuille). Bot. Qui a des feuilles très-étroites. Plantes menufeuillées. Peu usité.

MENUISE ou **MENUISAILLE.** s. f. (pr. *me-nui-za-ie* ; rad. *menu*). Chass. Petit plomb à tirer qu'on appelle plus souvent *cendrée*.

— Pêch. Amas de petits poissons de diverses espèces qu'on trouve dans les seines à mailles serrées, quand elles ont été traînées dans une rivière.

— Tout poisson qui n'est mangeable qu'en friture.

— Syn. comp. MENUISE. ALEVIN. La *menuise* se rejette à l'eau, sert d'amorce pour pêcher à la ligne, ou bien se mange en friture. L'*alevin* est composé de poissons d'espèces choisies pour la multiplication.

MENUISÉ, ÉE. part. pass. du v. Menuiser.

MENUISER. v. a. et n. 1re conj. (pr. *me-nui-zé* ; rad. *menu*). Menuis. Travailler en menuiserie. Aimer à menuiser.

MENUISERIE. s. f. (du lat. *minutarius* ou *munitiarius*, dér. de *minutus*, menu, parce que le menuisier ne se sert que de menu bois et travaille en petit, comparativement au charpentier, etc.). Menuis. Art de tailler, de polir et d'assembler des bois de différentes espèces pour de menus ouvrages, comme les portes, les croisées, toutes les espèces de revêtements en bois dans l'intérieur des appartements. Une belle menuiserie. Il entend bien la menuiserie. Bois propre à la menuiserie.

— Ouvrage fait par un menuisier. Lambris de menuiserie. Menuiserie bien travaillée. Belle menuiserie.

— *Assemblage de menuiserie.* Art de réunir et de joindre plusieurs morceaux de bois ensemble pour ne faire qu'une seule pièce. Assemblages carrés, à bouement, à queue d'aronde, à clé, en fausse coupe, en adeul, et en emboîture.

— Hortic. *Menuiserie des jardins.* Se dit de l'art du treillage.

— Orfèvr. Petits ouvrages d'or et d'argent, comme anneaux, boucles, crochets, etc., par opposition à la *grosserie*, qui comprend les grands ouvrages, la vaisselle, etc.

— *Menuiserie d'étain.* Tout ce qui se fabrique en étain, excepté la vaisselle et les pots.

MENUISIER. s. m. (rad. *menu*). Artisan qui

servent à l'intérieur des maisons, comme portes, fenêtres, meubles. Maître menuisier. Excellent menuisier. Habile menuisier. Bon menuisier. Ouvrier menuisier. Menuisier en bâtiments. Menuisier en meubles. Menuisier en voitures. Menuisier treillageur.

MENUISIER, IÈRE. adj. Entom. Se dit des fourmis qui établissent leur société dans le tronc des vieux arbres, où elles construisent des chambrées disposées par étages, séparées entre elles par des murs latéraux, des plafonds et des planchers, et solidifiées par une incrustation noirâtre ayant à peu près l'épaisseur d'une carte à jouer.

— Se dit aussi des abeilles qui coupent et perforent le bois pour y déposer leurs larves. On en a fait le genre xylocope. V. ce mot.

MENUISIÈRE. s. f. Femme d'un menuisier.

MENU-PENSÉE. s. f. Bot. Variété de la pensée ou violette tricolore.

MENURE. s. m. Ornith. Genre d'oiseaux de la famille des passereaux dentirostres, ayant le bec à sa base plus large que haut, les pieds grêles, les ailes courtes, la queue à pennes très-longues. Ce genre ne renferme qu'une seule espèce, le *menure-lyre*.

— MENURE-PARKINSON. Oiseau remarquable par la forme et la beauté de sa queue, qui se trouve dans les pays montagneux de la Nouvelle-Hollande.

MENUTHIS. Myth. égypt. Divinité égyptienne adorée dans le bourg qui porte le même nom, et qu'on croit être la même qu'*Euménuthis*.

MENU-VAIR. s. m. Anc. comm. Se disait autrefois d'une fourrure très-utile faite de la peau d'un petit écureuil du Nord qui a le dos gris et le ventre blanc. Aujourd'hui *petit-gris*.

— Blas. Se dit du vair, lorsqu'au lieu d'avoir quatre ou cinq rangées il en a six ou sept.

MENU-VAIRÉ, ÉE. adj. Blas. D'un menu-vair d'émail différent.

MÉNYANTHE. s. m. (ét. gr., μήνη, lune ; ἄνθος, fleur). Bot. Genre de plantes de la famille des lysimachiées, remarquable par la beauté et la bonne odeur de ses fleurs. Dans le nord de l'Europe, on le substitue quelquefois au houblon dans la fabrication de la bière. La seule espèce de ce genre est le *ményanthe à trois feuilles*.

MÉNYANTHINE. s. f. (rad. *mé-ny-an-the*). Chim. Inuline retirée du ményanthe à trois feuilles.

MENZIÈZE. s. m. ou **MENZIÉZIE.** s. f. Bot. Arbuste d'Amérique.

MENZIL. s. m. Hist. ott. Bureau du département des finances. || LE MENZIL. s. m. Espèce de poste aux chevaux.

MÉON ou **MÉUM.** s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones polypétales aromatiques de la famille des ombellifères herbacées, à feuilles ailées, et à fleurs disposées en ombelle. La racine de cette plante était autrefois employée en médecine, comme stomachique, et a une propriété très-excitante. Méon athamantique. Méon mutelline.

MÉONIDE. adj. des 2 g. Ant. gr. Qui appartient à la Méonie ou à ses habitants. || MÉONIDES. s. f. pl. Se dit des Muses, parce qu'on croyait que la Méonie était la patrie d'Homère, leur plus célèbre favori.

MÉONIE. (rad. *Méon*, roi de Phrygie). Géogr. anc. Nom poétique de la Lydie. V. LYDIE.

MÉONIEN, ENNE. adj. et s. Géogr. Syn. de Méonide. || Habitant de la Méonie.

MÉOSCHION. s. m. Bot. Genre de plantes établi pour placer quelques espèces d'ischèmes.

MÉOTE ou **MÉOTIDE.** adj. et s. des 2 g. Géogr. anc. Peuple de la Scythie méridionale, sur les bords du Palus-Méotide, qui en a pris son nom.

MÉOTIDE. adj. des 2 g. Géogr. anc. Qui appartient aux méotes. || *Palus méotide.* Petite mer, au nord du Pont-Euxin, avec lequel elle communiquait par le Bosphore cimmérien. Auj. Azof.

On a vu mille fois des fanges *méotides*
Sortir des conquérants, Goths, Vandales, Gépides.
(Boileau.)

MÉOUVE. s. m. Bot. Un des noms vulgaire du mélèze, en Languedoc.

MÉPARTI, IE ou **MIPARTI.** part. pass. du v. Mépartir ou Mipartir. En arrivant à Antioche, il trouva devant la porte de la ville grande multitude de gens *mépartis* en deux rangs, deçà et delà la rue. (Boiste.) V. MI-PARTI.

MÉPARTIR ou mieux **MIPARTIR.** v. a. irrég. 2e conj. (ét. lat., *dimidius*, demi ; *partiri*, partager). *Je mépartis. Je mépartissais. Je mépartis. Je mépartirai. Je mépartirais. Que je mépartisse. Mépartissant.* Diviser, partager en deux portions égales. Et dit-on encore que la coutume de *mépartir* les cheveux des nouvelles mariées avec le fer d'un javelot vint aussi de là, étant signe que les premières noces furent faites par force d'armes. (Amyot.) Il est vieux et peu

— S'est pris aussi dans un sens métaphorique. Celui-là *mépartissait* l'esprit et traversait la première résolution qu'il avait prise. (Sully.)

usité.

MÉPARTISSANT. part. prés. invar. du v. Mépartir.

tecte). Chim. Ancien nom de plusieurs carbonates et sous-carbonates. Méphite ammoniacale. Méphite calcaire. Méphite martiale. Méphite de magnésie. Méphite de plomb. Méphite de potasse. Méphite de soude.

MÉPHITIQUE. adj. des 2 g. (rad. *méphite*). Qui est malfaisant, meurtrier. Se dit particulièrement des exhalaisons et des fluides que les nouveaux chimistes ont nommés *gaz*, et emporte avec lui l'idée de puanteur. Vapeur méphitique. Air méphitique. Molécules méphitiques. Bouffée méphitique.

— Chim. *Acide méphitique.* Se disait anciennement de l'acide carbonique.

MÉPHITIS. (rad. *méphite*). Myth. rom. Divinité des anciens habitants de l'Italie qui présidait à l'air corrompu, aux lieux infects, particulièrement à ceux d'où s'exhalaient des vapeurs sulfureuses. Dans l'embrasement général de Cré-

mone, on remarqua que le tem
déesse resta seul debout.
— s. m. Puanteur. Emanation
Spécialement exhalaisons sulfure
MÉPHITISÉ, ÉE. part. pass.
tiser. S'empl. adjectiv. Un homm
Une femme méphitisée par le ga
nique. Nous avons énoncé rapide
miers secours à donner aux indiv
sés. (Fodéré.) La classe du peupl
aux incendies, aux rivières, au
lieux *méphitisés*, ne calcule pas
qu'elle peut courir. Omiss. des di
— substantiv. Un méphitisé. Un
Les *méphitisés* par le gaz acide ca
lent le grand air, et un air plu
chaud. (Fodéré.) Omiss. des dicti
MÉPHITISER. v. a. 1re conj. (
Néol. Infecter de méphitisme, de
faisantes.
— SE MÉPHITISER. v. pron. Etre
la longue, le terrain des cimetièr
méphitiser entièrement, au point
santé et la vie de ceux qui avois
pôts de corruption. (Fodéré.) On
tionnaires.
MÉPHITISME. s. m. (rad. *m*
Altération de l'air atmosphérique
diverses émanations ; exhalaison
Les causes productrices du méphi
eaux croupissantes, les exhalai
azote, ammoniacal, acide sulfureu
drochlorique, des puits, des égout
de terre, du gaz oxyde de carbon
tisme des puits. Méphitisme d
Méphitisme des caves. Méphitism
Méphitisme des fosses d'aisances.
méphitisme. Avoir une attaque d
Préservatif contre le méphitisme.
planté dans tous les sites du globe
propres à changer en parfum le
l'air, et à servir de décoration
par leurs formes mélancoliques
(B. de St-P.)
MÉPLACÉ, ÉE. part. pass. du
S'empl. adjectiv. Je suppose q
laide s'introduise dans une cérém
que de jolies femmes représenten
dire : Voilà une femme *méplacée* ;
rait pas aussi bien *mal placée*,
parce que ces mots ont plusie
Harpe.)
MÉPLACER. v. a. 1re conj.
pour *mal*, et *placer*). On met un
le *c* devant *a*, *o*. *Nous méplaço*
çais, etc. Ne pas placer selon les
Proposé par La Harpe dans ce
n'a pas été adopté.
MÉPLAT. s. m. (ét. fr., *mé*,
plat). Peint. et sculpt. Indicat
rents plans d'un objet. Méplats fi
sés. Faire ressortir les méplats
Graduer savamment les méplats
dans la nature de l'homme approc
ligne droite, dans celle de la femm
circulaire.
— Charp. Pièce de bois équarr
plus large qu'épaisse.
MÉPLAT, ATE. adj. Qui a pl
que de largeur. Bois méplat. Fer
— Peint. *Lignes méplates.* Lign
sent le passage d'un plan à un a
méplate procède de la ligne dro
courbe, par une multitude et une
flexions qui échappent à la démo
thématique, mais dont la nature
productions. On dit aussi formes
— Grav. *Manière méplate*, *ta*
Système de tailles tranchées et s
ment. On fait usage de la *manière*
donner de la force aux ombres et
contours. (Encycl.)
MÉPONCTUÉ, ÉE. part. pas
ponctuer. S'empl. adjectiv.
MÉPONCTUER. v. a. 1re con
pour *mal* ; et *ponctuer*). *Je mépon*
ponctuons, *vous méponctuez*. *Je*
nous méponctuions, *vous méponct*
Ponctuer d'une manière contraire
MÉPRENDRE (SE). v. pron.
fr., *mé*, pour *mal* ; et *prendre*). *J*
tu te méprends, *il se méprend*, *no*
nons, *vous vous méprenez*, *ils se*
me méprenais. *Je me mépris*, *no*
mes. *Je me suis mépris*. *Je me*
me méprendrais. *Méprends-toi*. *M*
Méprenez-vous. *Que je me mépre*
personne ou une chose pour une
suis jamais mépris au jugement c
cet homme. Je ne vous devais
nous sommes mépris. Je crains
vous mépreniez. Cette affaire a
il se méprend fort. Je vois en
méprenez. En suivant toujours
ne pouvez pas vous méprendre.
Le cuisinier fut fort surpris ;
Il vit bien qu'il s'était mépris.
— *Se méprendre à quelque cho*
une chose telle qu'elle est. Il
méprendre. Il y a dans la vérit
candeur et une ingénuité que ri
trefaire et à laquelle on ne se
pourvu qu'on y soit attentif. (L
sera si ressemblant et si bien a
pourra pas *s'y méprendre*. (Des

mone, on remarqua que le temple de cette déesse resta seul debout.

— s. m. Puanteur. Emanation pestilentielle. Spécialement exhalaisons sulfureuses.

MÉPHITISÉ, ÉE. part. pass. du v. Méphitiser. S'empl. adjectiv. Un homme méphitisé. Une femme méphitisée par le gaz acide carbonique Nous avons énoncé rapidement les premiers secours à donner aux individus *méphitisés*. (Fodéré.) La classe du peuple qui accourt aux incendies, aux rivières, aux puits, aux lieux *méphitisés*, ne calcule pas les dangers qu'elle peut courir. Omiss. des dictionn.

— substantiv. Un méphitisé. Une méphitisée. *Les méphitisés* par le gaz acide carbonique veulent le grand air, et un air plutôt froid que chaud. (Fodéré.) Omiss. des dictionn.

MÉPHITISER. v. a. 1re conj. (rad. *méphite*). Néol. Infecter de méphitisme, de vapeurs malfaisantes.

— SE MÉPHITISER. v. pron. Etre méphitisé. A la longue, le terrain des cimetières finit par se *méphitiser* entièrement, au point d'exposer la santé et la vie de ceux qui avoisinent ces dépôts de corruption. (Fodéré.) Omiss. des dictionnaires.

MÉPHITISME. s. m. (rad. *méphite*). Hyg. Altération de l'air atmosphérique produite par diverses émanations; exhalaison malfaisante. Les causes productrices du méphitisme sont les eaux croupissantes, les exhalaisons des gaz azote, ammoniacal, acide sulfureux et acide hydrochlorique, des puits, des égouts, du charbon de terre, du gaz oxyde de carbone, etc. Méphitisme des puits. Méphitisme des cimetières. Méphitisme des caves. Méphitisme des mines. Méphitisme des fosses d'aisances. Virulence du méphitisme. Avoir une attaque de méphitisme. Préservatif contre la méphitisme. La nature a planté dans tous les sites du globe des végétaux propres à changer en parfum le *méphitisme* de l'air, et à servir de décoration aux tombeaux par leurs formes mélancoliques et religieuses. (B. de St-P.)

MÉPLACÉ, ÉE. part. pass. du v. Méplacer. S'empl. adjectiv. Je suppose qu'une femme laide s'introduise dans une cérémonie où il faut que de jolies femmes représentent, on pourrait dire : Voilà une femme *méplacée ;* ce que ne dirait pas aussi bien *mal placée*, ou *déplacée*, parce que ces mots ont plusieurs sens. (La Harpe.)

MÉPLACER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *mé*, pour *mal*, et *placer*). On met une cédille sous le *c* devant *a, o. Nous méplaçons, je méplaçais*, etc. Ne pas placer selon les convenances. Proposé par La Harpe dans ce sens, ce mot n'a pas été adopté.

MÉPLAT. s. m. (ét. fr., *mé*, pour *mal*, et *plat*). Peint. et sculpt. Indication des différents plans d'un objet. Méplats finement accusés. Faire ressortir les méplats d'une figure. Graduer savamment les méplats. Le méplat dans la nature de l'homme approche plus de la ligne droite, dans celle de la femme, de la ligne circulaire.

— Charp. Pièce de bois équarrie, beaucoup plus large qu'épaisse.

MÉPLAT, ATE. adj. Qui a plus d'épaisseur que de largeur. Bois méplat. Fer méplat.

— Peint. *Lignes méplates*. Lignes qui établissent le passage d'un plan à un autre. La ligne méplate procède de la ligne droite à la ligne courbe, par une multitude et une variété d'inflexions qui échappent à la démonstration mathématique, mais dont la nature abonde en ses productions. On dit aussi formes méplates.

— Grav. *Manière méplate*, *tailles méplates*. Système de tailles tranchées et sans adoucissement. On fait usage de la *manière méplate* pour donner de la force aux ombres et en arrêter les contours. (Encycl.)

MÉPONCTUÉ, ÉE. part. pass. du v. Méponctuer. S'empl. adjectiv.

MÉPONCTUER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *mé*, pour *mal ;* et *ponctuer*). *Je méponctue, nous méponctuons, vous méponctuez. Je méponctuais, nous méponctuïons, vous méponctuïez, etc.* Néol. Ponctuer d'une manière contraire aux règles.

MÉPRENDRE (SE). v. pron. 4e conj. irr. (ét. fr., *mé*, pour *mal ;* et *prendre*). *Je me méprends, tu te méprends, il se méprend, nous nous méprenons, vous vous méprenez, ils se méprennent. Je me méprenais. Je me mépris, nous nous méprîmes. Je me suis mépris. Je me méprendrai. Je me méprendrais. Méprends-toi. Méprenons-nous, Méprenez-vous. Que je me méprenne. Que je me*

personne ou une chose pour une autre. Je ne me suis jamais mépris au jugement que j'ai porté de cet homme. Je ne vous devais que tant, nous nous sommes mépris. Je crains que vous ne vous mépreniez. Cette affaire aura des suites, il se méprend fort. Je vois en quoi vous vous méprenez. En suivant toujours cette rue, vous ne pouvez pas vous méprendre.

> Le cuisinier fut fort surpris ;
> Il vit bien qu'il s'était mépris. (La Fontaine.)

— *Se méprendre à quelque chose.* Ne pas voir une chose telle qu'elle est. Il ne faut pas s'y méprendre. Il y a dans la véritable vertu une candeur et une ingénuité que rien ne peut contrefaire et à laquelle on ne se *méprend* point, pourvu qu'on y soit attentif. (Lav.) Le portrait sera si ressemblant et si bien achevé, qu'on ne pourra *pas s'y méprendre*, (Desh.)

— Fig. S'oublier et manquer de respect. Vous vous méprenez sans doute ! à qui pensez-vous parler ?

— Se dit en parlant des choses. Ses yeux peuvent-ils pas aisément se *méprendre* ? (Rac.)

> Ton goût a craint de se *méprendre*,
> Et des fruits qu'on veut nous défendre
> Il choisit le plus défendu. (Parny.)

MÉPRIS, ISE. part. pass. du v. pron. Se méprendre. Ne s'empl. qu'avec l'auxil. *être* mis pour *avoir*. Je me suis mépris. Elle s'est méprise. Ils se sont mépris. Elles se sont méprises.

MÉPRIS. s. m. (ét. lat., *minus*, moindre; *pretium*, pris). Sentiment par lequel on juge une personne ou une chose indigne d'estime, de considération, d'égards. Froid, profond mépris. Mépris insultant, injurieux, injuste, insupportable. Parole, geste de mépris. Mépris public. Concevoir, témoigner du mépris pour quelqu'un. S'exposer au mépris, Braver le mépris public. Etre sensible au mépris. Être dans le dernier mépris. L'homme pardonne quelquefois la haine, jamais le *mépris*. (Ferrand.) Le *mépris* est comme le fer brûlant dont on use pour noter d'infamie les criminels; les empreintes sont presque toujours ineffaçables. (Alibert.) Un homme assez vain pour croire qu'il ne peut jamais être l'objet du *mépris*, y est d'autant plus sensible, lorsqu'il ne peut plus se le dissimuler. (Duclos.) Quelle erreur à une chrétienne d'orner ce qui n'est digne que de son *mépris*. (Boss.) Qu'on est digne de *mépris* quand on peut faire des heureux et qu'on ne le veut pas! (Mass.) Le *mépris* est un supplément que nous ajoutons à l'insuffisance des lois pénales. (Alibert.) Le *mépris* est une pilule qu'on peut bien avaler, mais non mâcher sans faire la grimace. (Mol.) Le *mépris* dans les grandes villes est comme l'air infect qu'on y respire, on s'y fait. (Mercier.) Il est des personnes que le *mépris* ne saurait offenser. (Duclos.) Les lois de la religion éviteront d'inspirer d'autre *mépris* que celui du vice. (Montesq.) Un tranquille et froid *mépris*, voilà l'espèce de haine qui convient aux âmes généreuses, et la seule dont elles soient susceptibles. (Mme de Genlis.) Nous sommes moins offensés du *mépris* des sots, que d'être médiocrement estimés des gens d'esprit. (Vauvenargues.) Le *mépris* que les grands ont pour le peuple les rend indifférents sur les flatteries ou sur les louanges qu'ils en reçoivent. (La Bruy.)

> C'est chez elle toujours que les fades auteurs
> S'en vont se consoler du *mépris* des lecteurs.
> (Boileau.)

— *Tomber dans le mépris*, c'est-à-dire, dans un état où l'on encourt le mépris. Cet homme qui était si considéré est tombé dans le mépris. Ce favori est tombé dans le dernier mépris. Otez-lui ses richesses, et il tombera bientôt dans le mépris.

— En parlant des choses, Dédain, sentiment qui nous élève au-dessus de certaines choses que nous jugeons indignes de nos affections, de notre attention. Mépris des grandeurs, de la richesse, de la faveur, des louanges. Mépris des dangers, de la mort. Ses chants enflammés inspiraient le *mépris* des dangers et de la mort. (Barth.) L'un des principaux bienfaits de la vertu, c'est le *mépris* de la mort. (Montaign.) Du *mépris* de la réputation naît celui de la vertu. (Tacite.) ‖ Dans le même sens, *le mépris du monde et de ses vanités*.

— S'emploie souvent au pluriel et se prend pour les paroles ou les actions qui marquent le mépris. Souffrir, endurer les mépris. Les mépris d'un tel homme valent des louanges. Je ne suis pas fait pour souffrir vos mépris. Il distribuait à des Grecs les *mépris* qu'il venait d'essuyer de la part des Perses. (Barth.) Pouvez-vous d'un superbe oublier les *mépris* ? (Rac.)

> Je reconnais toujours vos injustes *mépris*,
> Ils ont même passé sur mon malheureux fils. (Rac.)

— Fig. En parlant des choses morales. La philosophie n'applique ses *mépris* qu'aux choses; le philosophisme les applique aux hommes. (***)

— *Au mépris de.* loc. prép. Au préjudice de, sans avoir égard à. Au mépris de ses promesses, de ses serments. Agir au mépris des lois, de sa parole. L'ingrate, qu'il aime au *mépris* de ma sœur. (Rac.)

> Au *mépris* de tes lois,
> L'hypocrisie a pris et mon nom et ma voix. (Boil.)

— *En mépris de.* loc. prép. Par un sentiment de mépris. En mépris du devoir.

— Prov. *La familiarité engendre le mépris.* ‖ *Il n'y a point de dette sitôt payée que le mépris.* Le mépris est généralement réciproque, ou le mépris est payé par la haine.

main qui fait claquer les doigts, geste que fait la statue de Sardanapale, pour indiquer le peu de valeur dont lui paraissait la vie.

MÉPRISABLE. adj. des 2 g. (rad. *mépris*). Digne de mépris. Homme méprisable. Ennemi méprisable. Femme méprisable. Il s'est rendu méprisable par ses dérèglements. Elle s'est rendue méprisable par sa mauvaise conduite. Il répugne d'être soumis à des maîtres qui se sont rendus *méprisables*. (Sainte-Foix.) Un prince *méprisable* l'est plus qu'un autre homme. (Mirabeau.) Lequel est le plus vil d'un riche *méprisable* ou de celui qui le considère ? (S. Dubay.)

> De mes lâches soupirs d'autant plus *méprisable*,
> Qu'un long amas d'honneurs rend Thésée excusable.
> (Racine.)

— En parlant des choses. Qualités méprisables. Société méprisable. conduite méprisable. Habitudes méprisables. Que de choses méprisables sont estimées par les hommes. Le monde a trouvé le secret de rendre et le vice *méprisable* et la vertu ridicule. (Mass.) C'est l'adulation qui, à force de louer les faiblesses des rois, rend leurs vertus même *méprisables*. (Id.)

— Dont on ne doit pas faire cas, qui n'est digne que de dédain. La faveur des grands, la richesse, sont pour le sage des biens méprisables.

MÉPRISABLEMENT. adv. (rad. *mépris*). D'une manière méprisable; avec mépris. Peu usité.

MÉPRISAMMENT. adv. (rad. *mépris*). Néol. D'un ton méprisant; d'une manière méprisante.

MÉPRISANT. part. prés. invar. du v. Mépriser. Qui méprise. Je me livrai à mon penchant; et, *méprisant* la vaine opinion des conditions, je me jetai successivement dans les divers états qui pouvaient m'aider à les comparer tous. (***)

> Cruel ! si, de mes pleurs *méprisant* le pouvoir,
> Vous consentez sans peine à ne plus me revoir,
> Partez. (Racine.)

MÉPRISANT, ANTE. adj. (rad. *mépris*). Qui a l'habitude de mépriser. Homme méprisant. Femme méprisante.

— Se dit des choses et signifie Qui marque du mépris. Air méprisant. Regard méprisant. Accueil méprisant. Humeur fière et méprisante. Ton méprisant. Manières méprisantes. Parler d'un ton méprisant. Il ne faut presque rien pour être cru fier, incivil, *méprisant*, désobligeant; il faut encore moins pour être estimé tout le contraire. (La Bruy.)

> Là, le Grec né moqueur, par mille jeux plaisants,
> Distille le venin de ses traits *méprisants*. (Boil.)

MÉPRISE. s. f. Erreur de celui qui se méprend, qui prend une chose pour une autre; inadvertance. Lourde méprise. Grossière méprise. Grande méprise. Méprise impardonnable. Méprise inconcevable. Tomber dans une méprise. Donner une lettre à une personne autre que celle à qui elle est destinée, c'est commettre une méprise. Bien des historiens ont, dans leurs ouvrages, commis ou enregistré des méprises grossières. Le nombre des pièces de théâtre dans lesquelles l'action ne se lie et ne se soutient que par des méprises, est immense. Presque toutes les *méprises* de l'amour viennent de ce qu'on ne distingue pas le physique du moral. (Boiste.) Les *méprises* viennent, en presque toute chose, de ce qu'on sépare le bien du mal. (Id.) Tout ce qui nous fait sentir notre *méprise* devient lui-même l'attrait qui la perpétue. (Mass.) Rien n'est plus grand dans le souverain, que de vouloir être détrompé, et d'avoir la force de convenir en soi-même de sa *méprise*. (Id.) Il est essentiel, pour quiconque veut faire par lui-même des progrès dans la recherche de la vérité, de connaître les *méprises* de ceux qui ont cru lui en ouvrir la carrière. (Condillac.)

— Loc. adv. *Par méprise.* Par inadvertance. Il a fait cela par méprise, ce n'est point sa faute.

MÉPRISÉ, ÉE. part. pass. du v. Mépriser. S'empl. adjectiv. Il n'y a que ceux qui sont méprisables, qui craignent d'être *méprisés*. (La Rochef.) Avec le temps on y admit les paysans même, partie du peuple injustement *méprisée* ailleurs. (Volt.)

> Roxane *méprisée*
> Bientôt de son erreur sera désabusée. (Rac.)

> Vous m'en voyez encor toute scandalisée,
> Il est fort mal plaisant d'être ainsi *méprisée*. (Dest.)

— *Méprisé par.* On n'est *méprisé* par les autres que lorsqu'on a commencé par se mépriser soi-même. (Sénèq.) Il succéda à La Motte dans la place d'académicien, place *méprisée* par les gens qui pensent, respectée encore par la populace, et toujours courue par ceux qui n'ont que de la vanité. (Volt.)

— En parlant des choses. La foi violée, les traités *méprisés*. (Fléch.) Sur le haut Hélicon leur veine *méprisée*. (Boil.) Quoi ! l'art qui nourrit les hommes est *méprisé*. (B. de St-P.) La vertu obscure est souvent *méprisée*. (Mass.)

MÉPRISER. v. a. 1re conj. (rad. *mépris*). Avoir du mépris pour; n'attacher aucun prix à; ne tenir aucun compte de. Mépriser des services. Mépriser les méchants. Il méprise tous les conseils qu'on lui donne. Je ne méprise nullement cela. Il ne faut point mépriser les pauvres, les malheureux. On n'aime point constamment ceux qu'on méprise. On ne peut être un grand homme, lorsqu'on méprise les hommes. On rit de l'homme dans La Bruyère; on le *méprise* dans Pascal;

se ! Nous *méprisons* beaucoup de choses, pour ne pas nous *mépriser* nous-mêmes. (Vauven.) On *méprise* dans la société un homme riche dont l'esprit est sans goût et sans culture. (Volt.) Le rossignol *méprise* la parole et le sifflet. (Buff.) On ne *méprise* pas tous ceux qui ont des vices, mais on *méprise* tous ceux qui n'ont aucune vertu. (Condill.) Loin de trembler devant les autels, on y *méprise* Jésus-Christ présent. (Boss.) Ne vous étonnez pas si l'Ecclésiaste *méprise* tout en nous, jusqu'à la sagesse. (Id.) La cour où l'on *méprise* ceux que la fortune a abandonnés. (Fléch.) On *méprise* devant nous le nom du Seigneur, et nous demeurons insensibles. (Id.) Personne ne *méprise* davantage, que ceux qui sont véritablement méprisables. (Duclos.) On s'occupe rarement de ceux qu'on *méprise;* mais on veut toujours paraître *mépriser* ceux qu'on hait. (Lingrée.) Achille nous menace; Achille nous *méprise*. (Rac.) Qui *méprise* Cotin n'estime pas son roi. (Boil.)

— Ne pas craindre. Mépriser les dangers, la mort, la calomnie. Sachez que le vrai courage consiste à envisager tous les périls et à les *mépriser* quand ils sont nécessaires. (Fén.)

— S'élever au-dessus de l'amour qu'on a ordinairement pour une chose, qui ne mérite pas notre recherche. Mépriser les honneurs, les richesses. Mépriser les choses de ce monde. Mépriser la vie. Celui qui *méprise* sa vie est le maître de la vôtre. (Max. lat.) On s'attache à la vie; elle la *méprise*. (Fléch.) Dans le cours de ses victoires et de son ministère, il a *méprisé* également le faste et les richesses. (Volt.)

— Parler mal, médire de quelqu'un en son absence. Rien de plus lâche que de mépriser une personne absente.

— SE MÉPRISER. v. pron. Etre méprisé. Il y a des choses qui se méprisent rarement; l'or, les éloges, la beauté, la vertu.

— Avoir du mépris pour soi-même. Il ne faut pas permettre à l'homme de se *mépriser* tout entier, de peur que, croyant avec les impies que sa vie n'est qu'un jeu où règne le hasard, il ne marche sans règle et sans conduite au gré de ses aveugles désirs. (Boss.) Quiconque commet une bassesse doit se *mépriser*. (Volt.) Que je me serais *méprisé* de souiller d'un seul soupir un aussi ravissant tableau d'innocence et d'honnêteté. (J.-J. Rouss.)

— v. récipr. Les fripons, les méchants et les sots se méprisent mutuellement.

— Syn. comp. MÉPRISER. DÉPRISER. *Mépriser*, c'est attribuer une valeur mauvaise; *dépriser*, c'est retrancher ou rabattre de la valeur.

MÉPRISEUR. s. m. (rad. *mépris*). Celui qui méprise. Pyrrhus était un trop grand *mépriseur* du peuple. (Amyot.) Ce mot n'est plus usité.

— Syn. comp. MÉPRISEUR, CONTEMPTEUR. *Contempteur* appartient exclusivement au style noble et poétique; *mépriseur* avait quelque chose de plus simple et de plus familier.

MER. s. f. (pr. *mèr;* du lat. *mare*, mer, ou de l'adj. *amarum*, amer, à cause de l'amertume de ses eaux). Géogr. Vaste étendue d'eau salée qui environne la terre et qui couvre la plus grande partie de la surface du globe. On l'appelle plus proprement *Océan*.

— Dans un sens plus restreint, Division ou portion de cette masse d'eau portant une dénomination particulière tirée des différentes régions, des pays ou villes qu'elle baigne, ou de quelque circonstance locale. Mer Méditerranée. Mer Adriatique. Mer Rouge. Mer Noire. Mer Glaciale. Mer de Tunis et de Tripoli. Mer de Barbarie. Mer Caspienne. Mer Morte. Mer Atlantique. Mer Egée. Mer Britannique. Mer du Nord. Mer du Sud. Mer des Indes. Mer Australe. Mer Baltique, etc. Le flux, le reflux de la mer. Le rivage, le bord, les sables, le sein, les gouffres, les abîmes de la mer. Poisson de mer. Bains de mer. Mer vaste, profonde, immense, azurée, calme, immobile, tranquille, obéissante, avare, avide, perfide, infidèle, inconstante, écumeuse, blanchissante, irritée, agitée, orageuse, courroucée, furieuse, enflée, émue, féconde en naufrages, bruyante, mugissante, indomptée, indomptable, menaçante, inaccessible, impitoyable, terrible, en fureur. Mer semée de bancs et d'écueils. Aller sur mer, en mer. Mettre un vaisseau en mer, à la mer. Jeter des marchandises à la mer pour alléger le navire. Combattre sur terre et sur mer. Ce prince, cet Etat est puissant sur mer. C'est un homme accoutumé à la mer. Nettoyer, balayer la mer de pirates. Avant lui, la France, presque sans vaisseaux, tenait en vain aux deux *mers*. (Boss.) Il couvrait la *mer* de voiles et de vaisseaux. (Fléch.) Dieu permit aux vents et à la *mer* de gronder et de s'émouvoir. (Id.) La *mer* abaisse ses flots et porte avec respect les vaisseaux chargés de tant de noblesse chrétienne. (Id.) Eloignés de leurs amis par tant de terres et par tant de *mers*. (Id.) Contre la liberté des *mers* et la fidélité du commerce, des armateurs français leur avaient enlevé et leurs richesses et le vaisseau qui les portait. (Id.) Tout ira bien : la *mer* de ce nouveau monde vaut déjà mieux que les *mers* de notre Europe. (Volt.) On sait que la *mer* Baltique n'a ni flux ni reflux. (Id.) La scorpène didactyle habite dans la *mer* des Indes. (Lacépède.) Le coryphène pointu habite dans les *mers* de l'Asie. (Id.) On trouve la tigle même dans les *mers* de l'Inde. (Id.) Nous laissions nos yeux s'égarer sur les vastes plaines de la *mer*. (Barth.) Platon, sur qui les grands objets faisaient toujours une forte impression, semblait attacher son âme sur les gouffres que la nature

dont les vagues s'étaient élevées jusqu'aux cieux, traînait à peine ses flots sur le rivage. (Id.) Cette *mer* est souvent enveloppée de vapeurs sombres et agitée par des tempêtes violentes. (Id.) Tyrans des *mers* de l'Orient, ils y rançonnaient les vaisseaux de toutes les nations. (Rayn.)

> Est-il rien plus cruel que la *mer*,
> *Mer* qui son nom a dérobé d'amer ? (Rousseau.)

> Les vents agitent l'air d'heureux frémissements,
> Et la *mer* leur répond par ses mugissements. (R.)

> Les malheurs de Lesbos, par vos mains ravagée,
> Epouvantent encor toute la *mer* Egée. (Id.)

> J'entends déjà frémir les deux *mers*, étonnées
> De voir leurs flots unis au pied des Pyrénées.
> (Boileau.)

— Périphr. poét. Le gouffre, le vaste gouffre des mers. Des mers le gouffre immense. Les gouffres de la mer. L'abîme des mers. Des mers

la liquide étendue. Le vaste azur des mers. Le vaste sein des mers. Des mers les campagnes profondes. La liquide plage. L'abîme liquide. L'humide, le liquide élément. Le perfide élément La plaine liquide. Les liquides plaines. La plaine azurée. L'azur de la plaine liquide. Les plaines de l'onde. La plaine des mers. La plaine profonde. L'onde amère. Les flots amers. L'abîme des ondes. Le sein des ondes. Le vaste sein de l'onde. L'humide cristal. De Neptune les liquides palais. L'empire des ondes. Le liquide, l'humide empire. Le théâtre des tempêtes, des naufrages. L'empire de Neptune. L'empire du trident. Les champs, les plaines de Neptune. Les champs d'Amphitrite. Les gouffres de Thétis. Le palais de Thétis. Les plaines de Nérée. Il souffle et de la *mer* tarit le gouffre immense. (L. Rac.) De la profonde *mer* j'entends gronder l'abîme. (Del.) Les astres s'éteindront dans l'abîme des *mers*. (D.-Baron.) Déjà j'entends des *mers* mugir les flots troublés. (L. Rac.)

— Les divinités qui président au liquide élément, telles que Neptune, Amphitrite et Thétis, sont prises chez les poëtes comme synonyme de *mer*.

L'été s'ouvrait à peine ; à l'orageux *Neptune*
Mon père me pressait de livrer ma fortune. (Delille.)

Au fond des vastes *mers* le dieu se précipite,
Et cherche son salut dans le sein d'*Amphitrite*. (Aignan.)

— Boileau, par une heureuse hardiesse, a osé dire *l'un et l'autre Neptune*, pour Les deux mers.

— *Le dieu des mers*. Périphrase poétique par laquelle on désigne Neptune.

— *Port de mer*. Ville ou endroit situé sur le bord de la mer et ayant un port.

— *Bras de mer*. Partie de la mer qui passe entre deux terres assez proches l'une de l'autre.

— *Coup de mer*. Tempête de peu de durée. Nous essuyâmes un coup de mer à telle hauteur. ‖ Se dit aussi d'une vague. Durant cette tempête, un coup de mer emporta notre gouvernail.

— *Ecumeur de mer*. Pirate, corsaire qui court les mers pour voler les vaisseaux marchands.

— *Homme de mer*. Homme dont la profession est de naviguer sur mer. ‖ Particulièrement, Pilote ou officier de marine qui entend bien la navigation.

— *Armée de mer*. Flotte composée de vaisseaux armés en guerre.

— Absol. *Mettre en mer*, *à la mer*. Quitter le rivage, le port. Cet amiral a mis en mer. ‖ *Se mettre en mer*. S'embarquer.

— *Mettre un vaisseau à la mer* ou *le mettre à l'eau*. Oter le vaisseau de dessus les chantiers et le mettre à flot.

— *Tenir la mer*. Naviguer en haute mer. Courir en haute mer. Ces deux vaisseaux ne sont plus en état de tenir la mer.

— *Pleine mer* ou *haute mer*. Partie de la mer la plus éloignée du rivage. Etre en haute mer, en pleine mer.

— *Mer haute et basse*. Mouvement journalier, régulier et périodique d'élévation et d'abaissement alternatifs qu'on observe dans les eaux de la mer.

— *Il est basse mer*. La mer est à la fin de son reflux.

— *La mer est basse en cet endroit*. Il n'y a presque pas d'eau. ‖ *La mer est basse a cette côte*. On n'y trouve que deux ou trois brasses d'eau.

— *Il y a de la mer*. La mer est un peu agitée. ‖ *Il n'y a plus de mer*. La mer est calme.

— *Tirer à la mer* ou *porter le cap à la mer*. Se mettre au large en s'éloignant de la terre.

— *La mer brise*. Se dit lorsqu'elle bouillonne en frappant contre un rocher ou contre la terre. ‖ *La mer étale*. Lorsqu'elle ne fait aucun mouvement ni pour monter ni pour descendre. ‖ *La mer moutonne*. Pour dire que l'écume des lames paraît blanche. ‖ *La mer rapporte*. Pour dire que la grande marée recommence. ‖ *La mer a perdu*. Pour dire qu'elle a baissé.

— Par exagérat. Grande étendue d'eau quelconque. La rivière débordée couvrait toute la plaine ; c'était une mer.

— Se dit par extens. et fig. d'une jarre ou de quelque autre vase de terre dans lequel est une certaine quantité de vin qu'on renouvelle à mesure qu'on y puise. Il a une mer de vin de Chypre.

— Fig. Amas considérable. Le texte se trouve souvent noyé dans une *mer* de notes quelquefois inutiles ou du moins prolixes. (L'abbé Desfont.) A l'occident, la voûte du ciel paraissait fondue en une mer de diamants et de saphirs. (Chateaub.) Quelques rochers isolés sortent de cette *mer* de verdure comme des écueils élevés au-dessus de la surface de l'eau. (Id.) L'affreux orage roule une *mer* de poussière. (Del.) Du métal enflammé cette *mer* ondoyante. (Thom.) Une *mer* de brouillard s'étendait sur la plaine. (Amalric.) Quand le vent agite les plantes, vous diriez, à leurs ondulations, d'une *mer* de verdure et de fleurs. (B. de St-P.)

D'un déluge de feu l'onde comme allumée,
Semblait rouler sur nous une *mer* enflammée.
(Castillon.)

— Fig. Se dit aussi dans un sens moral. Une mer de maux. Une mer de délices. Une mer de douleurs. Nous reprîmes peu à peu, dona Thérèse et moi, l'usage de nos sens, perdus dans une *mer* de délices. (Marq. d'Argens.) Celui-là seul qui ne craint pas les orages peut s'embarquer sur la *mer* de l'ambition. (S. Dubay.) Démétrius disait qu'il n'y avait gens plus méprisables que ceux qui n'avaient jamais senti de traverse, d'affliction, appelant leur vie la *mer* morte. (Charr.) Courir les *mers* d'amour de rivage en rivage. (Sarrazin.) Le monde est une *mer* orageuse où parmi les ténèbres et la tempête les fragiles vaisseaux se servent comme d'écueils les uns aux autres pour se briser ensemble. (Fléch.)

Pour moi, sur cette *mer* qu'ici-bas nous courons,
Je pense à me pourvoir d'esquif et d'avirons. (Boil.)

Loin de lui le cœur emporté
Nage dans une *mer* immense
D'amertume et de volupté. (Desmoustier.)

Nous avons assez vu, sur la *mer* de ce monde,
Errer au gré des flots notre nef vagabonde ;
Il est temps de jouir des délices du port. (Racan.)

— *Mer éthérée*. S'est dit poétiquement pour L'air, les plaines, les régions de l'air.

Dieu des tempêtes, ô Borée !
Respecte ce héros (Montgolfier) qui volant sans effroi
A travers les écueils de la *mer* éthérée,
Ose s'élever jusqu'à toi. (Roman.)

— *Mer sans eau*. Nom donné par les Arabes au désert.

— Fig. *C'est une mer*. Se dit quelquefois d'une affaire compliquée. Cet ouvrage est une mer. C'est une mer d'intrigues, de déboires.

— Fam. *Cela est salé comme mer*. Cela est extrêmement salé.

— Fig. *Être en pleine mer*. Être fort avancé dans une entreprise.

— Prov. et fig. *C'est la mer à boire*. C'est un travail difficile, immense, dont on ne prévoit pas la fin.

Si j'arrondissais mes États !
Si je pouvais remplir mes coffres de ducats !
Si j'apprenais l'hébreu, les sciences, l'histoire !
Tout cela, c'est la *mer* à boire. (La Font.)

— *Ce n'est pas la mer à boire*. C'est une chose qu'il est facile d'exécuter, de mener à terme.

— Par exag. *Il avalerait la mer et les poissons*. Se dit d'un grand buveur, d'un grand mangeur, quelquefois d'un homme cupide, dont l'ambition est insatiable.

— Fig. et fam. *Chercher quelqu'un par terre et par mer*. Le chercher partout.

— Prov. et fig. *Porter de l'eau à la mer*. Donner à ceux qui sont dans l'abondance. ‖ *C'est une goutte d'eau dans la mer*. C'est une petite chose jetée, perdue dans une grande ; c'est un faible secours là où il en faudrait un considérable. ‖ *Qui craint le danger ne doit pas aller sur mer*. Une fois engagé dans une affaire, il faut en affronter les périls. ‖ *Qui est sur la mer, il ne fait pas des vents ce qu'il veut*. ‖ *A tort se lamente de la mer, qui ne s'ennuie d'y retourner*.

— Loc. prov. *Labourer le rivage de la mer*. Prendre une peine inutile.

— Fig. *Voguer en pleine mer*. Se dit d'un homme qui a des succès, ou dont la fortune est bien établie.

— Cout. anc. *Lettres de mer*. Lettres qu'on délivrait, en Bretagne, aux vaisseaux naviguant sur la côte, afin de les exempter du droit de bris, de leur permettre d'acheter des vivres dans les ports, et de leur garantir des secours en cas de danger.

— Astron. S'est dit de différentes taches du disque de la lune.

— Ant. hébr. *Mer d'airain*. Énorme cuve d'airain, soutenue par douze taureaux du même métal, que Salomon plaça dans le temple, et dont les prêtres se servaient pour leurs purifications.

— Hist. *Rois de la mer*. Chefs des pirates du Nord.

— Hist. rel. Divinité tutélaire du royaume de Saka, en Afrique. Les habitants de Bénin et d'Adra jurent par la mer.

— *Vert de mer*. Couleur analogue à la teinte des eaux de la mer.

— Comm. *Écume de mer*. V. écume. ‖ *Consulat de la mer*. V. consulat.

MER. Géogr. Chef-l. de cant., arrond. de Blois (Loir-et-Cher) ; 3,800 hab. On l'appelle aussi Ménars-la-Ville.

MÉRA. Myth. Chienne d'Icarius, qui, par ses cris, indiqua à Erigone où les assassins avaient jeté le corps de son père après l'avoir tué. Erigone se pendit à cette vue, et Méra mourut de douleur à ses côtés. Elle fut mise au rang des dieux. C'est la Canicule.

MÉRANDINE. s. f. Comm. Espèce de toile qu'on fabrique en Auvergne.

MÉRANGÈNE. s. f. Bot. Nom vulgaire de ...

MÉRARCHIE. s. f. (ét. gr., μέρος, partie ; d'un commandement). Ant. milit. Subdivision de la phalange grecque, qui comprenait 128 files ou 2,048 hommes.

MÉRARI. Hist. hébr. Fils de Lévi, et tige première de la famille lévitique des Mérarites, fut père de deux fils, Moholi et Musi, qui donnèrent naissance aux Moholites et aux Musites.

MÉRARITE. s. m. Hist. hébr. Se dit des membres de la tribu de Lévi qui descendaient de Mérari, et dont les fonctions étaient de garder les vases du temple, et de porter les ais du tabernacle, les colonnes, etc.

MÉRARQUE. s. m. (ét., V. mérarchie) Ant. milit. Chef d'une mérarchie.

MÉRATIE. s. f. (pr. mé-ra-ci) Bot. Genre de plantes d'Amérique appartenant à la tribu naturelle des hélianthées et à la section des hélianthées milleriées, dont on ne connaît qu'une seule espèce.

MÉRATROPHIE. s. f. (ét. gr., μηρός, cuisse ; στρέφος, luxation, fait de στρέφω, tordre). Pathol. Atrophie d'un membre.

MERBRÉGIE. s. f. Agric. Variété de raisin.

MERCADONE. s. f. Bot. Plante herbacée du Pérou, qui forme un genre dans la didynamie angiospermie.

MERCANETTE. s. f. Ornith. Un des noms vulgaires de la sarcelle.

MERCANTILE. adj. des 2 g. (du lat. *mercans*, gén. *mercantis*, marchand ; fait de *merx*, marchandise). Qui a rapport au commerce. Profession mercantile. Contrat mercantile. Nation mercantile. Un mercier qui avait des prétentions au sceptre *mercantile* protesta contre ce qu'il considérait comme une violation des droits de sa communauté. (Dufey.)

— S'empl. en mauvaise part, dans le sens moral. Esprit mercantile. Style mercantile. Les ruses de la mauvaise foi et de l'esprit mercantile. Ce n'est pas avec le despotisme, la corruption ou bien un système moral *mercantile*, que l'on peut régénérer une nation. (***)

— *Arithmétique mercantile*. Celle qui n'est propre qu'aux marchands, pour la distinguer de celle des géomètres, des algébristes, etc.

MERCANTILEMENT. adv. (rad. *mercantile*). D'une manière mercantile. Agir mercantilement.

— *Il parle, il écrit, il s'exprime mercantilement*. C'est-à-dire selon les maximes, les usages, le langage propres aux négociants.

MERCANTILISME. s. m. (rad. *mercantile*). Propension à rapporter tout au commerce, au trafic. Omission des dictionnaires.

MERCANTILLE. s. f. (pr. *mèr-kan-ti-ye*; rad. *mercantile*). Négoce de peu de valeur. Faire la mercantille. Peu usité.

MERCANTORISTE. adj. des 2 g. (rad. *mercantile*). S'est dit de ce qui appartient aux marchands, et particulièrement du langage commercial. Expression mercantoriste. Style mercantoriste.

MERCAPTAN. s. m. (ét. lat., *aptum*, propre, *mercurio*, au mercure, ainsi appelé à cause de sa grande affinité par le mercure). Chim. Radical particulier d'une certaine classe d'hydraciques, liquide incolore, d'une odeur fétide, très-soluble dans l'alcool, peu dans l'eau.

MERCAPTHYDRIQUE. adj. m. (rad. *mercaptan*). Chim. Se dit d'un acide qui est produit par la combinaison du mercaptan avec l'hydrogène.

MERCAPTIDE. s. m. (fait du mot *mercaptan*, et du gr. εἶδος, forme). Chim. Combinaison du mercaptan avec un métal.

MERCAPTURE. s. m. Syn. de Mercaptide. V. ce mot.

MERCAVA. s. m. Rabb. Partie mystérieuse de la création. ‖ Spéculation sur la nature de Dieu et de ses œuvres.

MERCÉDONE. (du lat. *merx*, marchandise, et du gr. δίδωμι, livrer). Myth. rom. Divinité qui présidait aux ventes et aux payements.

MERCÉDONIEN, ENNE. adj. Ant. rom. Qui appartient à la déesse Mercédone ou aux payements. ‖ *Jours mercédoniens*. Epoque du payement des loyers.

MERCÉDONIUS. s. m. (pr. *mer-ce-do-ni-uss*). Ant. rom. Mois intercalaire que Numa inséra dans le calendrier, et qui avait alternativement 22 et 23 jours.

MERCEROT. s. m. (rad. *mercier*). Comm. Petit mercier qui étale aux foires de villages, ou qui porte, à la campagne, une balle ou panier de menues merceries. Inus.

MERCENAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *mercenarius*, même signif., fait de *merces*, salaire). Qui se fait pour le gain, pour le salaire. Travail mercenaire. Labeur mercenaire.

— Se dit par analogie de ce qui a pour but un intérêt sordide. Louanges mercenaires. Eloquence servile et mercenaire. Ame mercenaire. Actions, discours mercenaires. Amitiés mercenaires. Amours mercenaires. Je blâme un bienfaiteur dont l'âme est *mercenaire*. (Mme Joliv.) Qu'il a bien découvert son âme *mercenaire* ! (Mol.) Qu'est-ce qu'une armée ? c'est une multitude d'âmes pour la plupart et viles et *mercenaires*. (Fléch.) Ils font (les poëtes) d'un art divin un métier, une marchandise, et des ouvrages *mercenaires*. (Rac.)

Je dois mes premiers jours à la femme étrangère
Qui me vendit son lait et son cœur *mercenaire*.
(L. Racine.)

— *Troupes mercenaires*. Troupes étrangères dont on achète le service.

— Hist. ecclés. Se disait d'un prêtre qui n'était attaché à aucune paroisse.

MERCENAIRE. s. des 2 g. Celui ou celle qui sert ou qui travaille pour de l'argent, dont on paye la peine. On ne doit pas marchander le salaire du mercenaire.

— Fig. Homme intéressé, homme aisé à corrompre pour de l'argent. C'est un vil mercenaire. Presque tous les égoïstes célibataires meurent abandonnés à d'avides *mercenaires*. (***) Les ambitieux qu'on loue tant sont des glorieux qui font des bassesses, ou des *mercenaires* qui veulent être payés. (Fléch.)

— s. m. pl. Etrangers qui servent dans une armée pour de l'argent. Un corps de mercenaires.

— Hist. *Guerre des mercenaires*. Guerre terrible que Carthage eut à soutenir en Afrique contre des mercenaires révoltés, pendant l'intervalle de la première à la deuxième guerre punique.

MERCENAIREMENT. adv. (rad. *mercenaire*). D'une manière mercenaire. Agir mercenairement. Peu usité.

MERCENARITÉ. s. f. (rad. *mercenaire*). Qualité de celui qui est mercenaire.

MERCERIE. s. f. (du lat. *merx*, marchandise). Toute espèce de marchandises de mercier ; diverses marchandises servant à l'habillement, à la parure. Commerce de merceries. Belle mercerie. Merceries bien variées. Les merceries se sont bien vendues à la dernière foire. Menue mercerie.

— Hist. comm. La mercerie ou le corps des merciers, qui formait le troisième des six corps de marchands de Paris, se subdivisait en vingt classes. Cette corporation établie par Charles VI, et abolie sous Henri IV, renfermait dans son sein, sous Henri II, trois mille merciers. La mercerie avait son écusson, en champ d'argent, chargé de trois vaisseaux, dont deux en chef et un en pointe.

— Loc. prov. *Il a plu sur sa mercerie*. Se dit d'un homme qui fait de mauvaises affaires.

MERCI. s. f. (du lat. *merces*, *mereri*, *misérescere*, avoir miséricorde). Miséricorde, grâce qu'on demande à un vainqueur, à un plus fort que soi, à celui qu'on a offensé. J'implore votre merci. C'est un homme sans merci. Prendre, recevoir à merci. C'est un homme dont vous ne devez point attendre de merci. Ce mot, qui n'a point de pluriel, n'est plus guère d'usage aujourd'hui que dans ces locutions : *demander merci*, *crier merci*, et s'emploie le plus souvent sans article.

— *A la merci de*. A la discrétion de. Les peuples, dans les campagnes et dans les villes, ne vivaient plus qu'à *la merci* de quelques riches, souvent intéressés, qui songeaient plus à profiter des maux d'autrui qu'à les soulager. (Fléchier.) C'est un bien grand malheur que d'être à la *merci* de gens qui ne vous valent pas. (Boiste.) Il ne faut pas pousser le désintéressement jusqu'à se mettre à la *merci* de l'ingratitude. (Boiste.)

Ce même Antiochus, se cachant à ma vue,
Me laisse à la *merci* d'une cour inconnue. (Rac.)

Le bonheur de l'impie est toujours agité,
Il erre à la *merci* de sa propre inconstance. (Id.)

Errant à la *merci* de ses inquiétudes,
Sa douleur l'entraînait aux noires solitudes. (Saurin.)

Ils verraient leurs écrits, honte de l'univers,
Pourrir dans la poussière à la *merci* des vers. (Boil.)

— Dans un sens analogue, Etre à la merci des flots, à la merci de l'orage, des vents, de la tempête. Il a passé la nuit dans la forêt, à la merci des loups.

— Fam. *Crier merci*. Demander pardon.

La dignité, la gloire sont ici
Réduites, hélas ! à vous crier *merci*. (Gresset.)

— *Crier merci*. Se disait autrefois pour demander la conversion de la peine encourue en une amende pécuniaire. ‖ *Prendre à merci*. C'était l'accorder.

— Cout. féod. Le peuple était réputé corvéable et taillable à merci et miséricorde.

— Hist. milit. Poignard qu'on a aussi nommé Miséricorde.

— Comm. relig. *Ordre de la Merci*, *de Notre-Dame de la Merci*. Ordre de religieux institués pour racheter les captifs réduits en esclavage par les infidèles.

— *Don d'amoureuse merci*. Se disait, dans les romans de chevalerie, pour Les faveurs d'une dame.

Conclusion que Renaud sur la place
Obtint le don *d'amoureuse merci*. (La Font.)

MERCI. s. m. (par abrév. de *je vous remercie*). Remercîment. Dans ce sens, il ne s'emploie guère que dans les phrases qui sont du style familier. Il ne m'a pas seulement dit merci.

— *Grand merci*. Se dit pour Remercîment. Ce tableau ne m'a coûté qu'un grand merci. Cela vaut bien un grand merci.

Mes beaux pères religieux,
Vous dînez pour un grand *merci*.
O gens heureux ! ô demi-dieux !
...

— *Voilà le grand merci que j'en ai*. Voilà la reconnaissance qu'on me témoigne pour les services que j'ai rendus. Cela ne se dit que par manière de plainte.

— Dans le même sens, *grand merci*, se dit pour Je vous rends grâce. Vous me donnez cela, grand merci.

Employez-moi, car mes parents
Y tiennent tous les premiers rangs ;
Un mien cousin est juge-maire,
Le dauphin dit : Bien grand *merci*. (La Font.)

— *Merci de ma vie !* Sorte d'exclamation populaire par laquelle on manifeste de l'impatience, de la colère. *Merci* de ma vie ! le premier qui avance, je lui donnerai de ces deux épées dans le ventre. (Dancourt.) *Merci* de ma vie ! Je m'en vais chercher le chevalier, et s'il ne change de sentiment, ce sera à moi qu'il aura affaire. (Id.)

Hé ! *merci* de ma vie, il en irait bien mieux,
Si tout se gouvernait par ses ordres pieux. (Boil.)

— La Fontaine a dit : *Merci de moi.*

Merci de moi, lui dit la mère,
Tu mangeras mon fils ! L'ai-je fait à dessein,
Qu'il assouvisse un jour ta faim ?

— Loc. adv. *Dieu merci.* Grâce à Dieu. J'ai l'œil bon, *Dieu merci.* (La Font.) Je sais l'art de fourber assez bien, Dieu *merci.* (Quinault.) Voilà mes guichetiers en défaut, Dieu *merci.* (Rac.)

Quelque rare que soit le mérite des belles,
Je pense, Dieu *merci*, qu'on vaut son prix comme elles.
(Molière.)

— Absol. *Merci.* J'en ai assez.

MERCIE. Géogr. anc. Un des sept royaumes de l'Heptarchie anglo-saxonne, et le seul qui n'eût pas la mer pour frontière. Situé au centre de la Grande-Bretagne, il fut fondé en 584 par Crida, et transformé en comté par Edouard Ier, roi d'Angleterre, en 918.

MERCIEN, IENNE. adj. et s. (rad. *Mercie*). Géogr. Qui appartient à la Mercie ou à ses habitants. || Habitant de la Mercie.

MERCIER, ÈRE. s. (du lat. barb. *mercerius*, fait de *merx*, marchandise). Marchand, marchande qui vend en gros et en détail du fil, des aiguilles, des rubans et autres menues marchandises pour l'habillement et la toilette des femmes. Riche mercier. Petit mercier. Habile [illegible] mercière. Grâce aux priviléges attachés à son genre de commerce, un *mercier* pouvait jadis se croire plus qu'un bourgeois et presque autant qu'un gentilhomme. (Dufey.) Le *mercier* ne fabrique rien lui-même et vend un peu de tout. (***)

— Colporteur, porte-balle qui va par les villes et par les villages pour y vendre toute sorte de marchandises de menue mercerie.

— Hist. du moyen âge. *Roi des merciers.* Autrefois, Chef du corps de la mercerie, dont l'autorité s'étendait dans toute la France. Le roi des merciers avait des lieutenants dans toutes les principales villes ; à lui seul appartenait le droit d'accorder le brevet de marchand mercier. Le roi des merciers, d'abord supprimé par François Ier, puis rétabli par Henri III, fut irrévocablement supprimé en 1597 par Henri IV. || *Garde-maître des merciers.* Nom que prit le roi des merciers, lors de la suppression de ce titre par Henri IV.

— Prov. et fig. *A petit mercier, petit panier.* Proportionner sa dépense à son revenu, quand on a peu de bien; et particulièrement dans les affaires commerciales, Ne pas faire des spéculations, des entreprises au-dessus de ses forces. || *Au jour du jugement, chacun sera son mercier, et portera son panier.* Chacun répondra de ses fautes et en portera la charge. || Prov. *Chaque mercier prise ses aiguilles et son panier.* || *Il n'est pas digne d'être mercier qui ne sait pas faire sa loge.* || *Assez dépendre et rien gagner, mène à mal le pauvre mercier.*

— Loc. prov. *Il tuerait un mercier pour un peigne.* Se dit d'un homme colérique.

— adjectiv. Un marchand mercier. Une marchande mercière. Le droit d'accorder le brevet de marchand *mercier* appartenait autrefois au roi des merciers. (Encycl.) Les gardes *merciers* portaient la robe consulaire dans toutes les cérémonies publiques. (Dufey.) Un noble pouvait être *mercier* sans déroger. (Id.) Omiss. des dict.

MERCIER (Louis-Sébastien). Écrivain fécond et spirituel, mais paradoxal et le plus souvent déclamateur. Il fut député au conseil des Cinq-cents et membre de l'Institut ; mort en 1814. Parmi ses nombreuses productions, on remarque principalement son *Essai sur l'art dramatique* et son *Tableau de Paris.*

MERCOEUR. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Tulle (Corrèze) ; 1,000 hab.

MERCORET. s. m. Bot. Un des noms vulgaires de la mercuriale annuelle.

MERCOUFAT-CALÉMI. s. m. Hist. ott. Bureau du département des finances. Le mercoufat-calémi établit des taxes pour les magasins de toutes les places frontières, et fixe les prestations en nature.

MERCREDI. s. m. (ét. lat., *dies*, jour; *Mercurii*, de Mercure). Quatrième jour de la semaine, ainsi nommé de ce que, dans l'opinion de ceux qui admettent des heures planétaires, la planète de Mercure était censée dominer la première heure de ce jour. C'est aujourd'hui mercredi. De mercredi en huit jours. De mercredi en huit. Le mercredi saint. Le mercredi des Cendres.

— Myth. or. Un des jours blancs, chez les Persans, pour lesquels, cependant, le dernier mercredi du mois de séphar est le plus redouté des jours noirs. || Jour qui chez les [illegible]

— Iconol. Était personnifié par une figure de Mercure, qu'on reconnaît aux ailerons de son pétase.

MERCURE. (du lat. *Mercurius*, fait de *merces*, marchandise, parce qu'il était le dieu favori des marchands et des voleurs). Myth. rom. Fils de Jupiter et de Maïa ; messager, ambassadeur, héraut, entremetteur de Jupiter ; dieu de l'éloquence, des voyageurs, des marchands et même des voleurs. Il était en outre chargé de conduire les âmes des morts dans le Tartare ou les Champs-Élysées. On lui offrait les langues des victimes, emblème de son éloquence. Il est représenté sous la figure d'un beau jeune homme, avec des ailes à la tête et aux talons. Il tient un caducée de la main droite, et quelquefois une bourse de la main gauche. La multiplicité des fonctions attribuées à ce dieu par les mythologues grecs a fait croire qu'il y a eu plusieurs Mercures. Les plus connus sont Mercure fils de Maïa, et Mercure Trismégiste.

— s. m. Ant. rom. Jeune enfant employé dans la célébration des mystères.

— Ant. gr. Se disait à Athènes du premier criminel qu'on livrait au supplice, quand on en devait exécuter plusieurs, parce qu'il montrait aux autres le chemin des enfers.

— Fig. Se dit d'un homme qui s'entremêle dans les affaires d'amour, par allusion à ce dieu, qui, en sa qualité de messager de Jupiter, servit souvent les intrigues amoureuses du souverain des dieux.

— Titre de quelques écrits périodiques de politique ou de littérature. Mercure de France. Mercure galant. Nouveau Mercure.

— Loc. prov. *C'est un Mercure galant.* Se dit d'une personne qui prend plaisir à recueillir et à colporter des nouvelles.

— Astron. Très-petite planète dont le diamètre forme les deux cinquièmes de celui de la terre, et du volume le seizième. C'est la première dans l'ordre des distances au soleil. Mercure décrit autour du soleil une orbite elliptique très-allongée dont l'excentricité dépasse le cinquième de la distance moyenne. Il exécute sa révolution sidérale dans une période d'environ 88 jours, en tournant sur son axe à peu près en 24 heures comme la terre. On suppose que cette planète est environnée d'une atmosphère. D'après le calcul des astronomes, la chaleur qu'elle éprouve est égale à celle de l'eau en ébullition, si elle n'est tempérée par la densité de l'atmosphère qui l'entoure. Mercure est le plus souvent invisible à l'œil nu. Mercure en conjonction. Mercure direct, stationnaire, rétrograde. Les divers aspects de Mercure.

— Entom. Nom d'un papillon du genre satyre.

— MERCURE TRISMÉGISTE. (du lat. *Mercurius*, Mercure, et du gr. τρεῖς, trois ; μέγιστος, grand ; littéral. *trois fois grand*). Il est le même que le *Thot* ou *Thaut* des Egyptiens. Contemporain d'Osiris, il fit fleurir le commerce et les arts ; donna aux Egyptiens un grand nombre de connaissances, et leur enseigna l'astronomie. On lui attribuait quarante livres sur la médecine, la théologie et la géographie.

MERCURE. s. m. Métal liquide, brillant, d'un blanc tirant sur le bleu, insipide et inodore, appelé communément *vif-argent.* C'est le seul métal qui jouisse de la singulière propriété d'être toujours liquide à la température ordinaire. A l'état de chlorure, c'est-à-dire combiné avec le chlore, on le connaît sous le nom de *mercure doux* ou *calomel ;* à l'état de sulfure, c'est-à-dire combiné avec le soufre, on l'appelle communément *cinabre.* Le mercure entre en ébullition à 350 degrés centigrades, et se change en une vapeur qui se condense facilement. Il pèse un peu plus de treize fois plus que l'eau, et ne se congèle qu'à 40 degrés au dessous de zéro. Il est fort employé en métallurgie pour le traitement des mines d'or et d'argent ; dans les arts, comme matière colorante à l'état de cinabre ; pour dorer et argenter, à l'état d'amalgame d'or et d'argent ; pour l'étamage des glaces, à l'état d'amalgame d'étain. Le mercure a une puissante action sur l'économie animale : il agit fortement sur le système nerveux et occasionne des tremblements difficiles à guérir sur les ouvriers qui l'emploient dans leurs travaux. La médecine a su profiter de cette puissante action pour le faire entrer dans un grand nombre de médicaments très-efficaces lorsqu'on les emploie avec les précautions convenables, spécialement dans les affections syphilitiques. Ce métal est peu répandu dans la nature, et les mines qui le fournissent sont assez rares. Les principales exploitations sont celles d'Idria, en Frioul, au comté de Goritz, et celles d'Almaden, province de la Manche, en Espagne. Mercure doux. Mercure vierge. Mercure cendré. Mercure pur. Mercure gommeux. Mercure soluble. Mercure natif. Mercure argental. Mercure sulfuré. Extraire le mercure de son minerai. Frotter avec du mercure. Congélation du mercure. Préparer du mercure.

Des beaux jours, de l'orage, exact indicateur,
Le *mercure* captif ressent sa pesanteur (de l'air).
(Delille.)

— *Mercure corné des anciens chimistes.* C'est le mercure muriaté des modernes. || *Mercure précipité blanc.* Protochlorure de mercure préparé au moyen de la précipitation du nitrate de protoxyde de mercure par le chlorure de sodium. || *Mercure doux.* Un des anciens noms du protochlorure de mercure. || *Mercure animé.* Préparation faite par les alchimistes pour la pierre [illegible] *philosophes.* Substance que les alchimistes croyaient contenir un élément précieux.

— *Fixer le mercure.* L'unir à un corps de telle sorte qu'il ne puisse redevenir coulant, moyen qu'on n'a pu encore trouver.

— Fig. et prov. *Fixer le mercure.* Rendre fidèle une personne très-légère.

MERCUREUX, EUSE. adj. (rad. *mercure*). Chim. Qui a rapport au mercure. || *Oxyde mercureux.* Oxyde qui est le premier degré d'oxydation du mercure. || *Sels mercureux.* Sels qui résultent de la combinaison soit de l'oxyde avec les oxacydes, soit du sulfure avec les oxydes, ou du métal avec les corps halogènes, quand ces derniers composés correspondent à l'oxyde mercureux pour la composition.

MERCURIAL, ALE. adj. Ant. rom. Qui appartient à Mercure, au culte de ce dieu.

MERCURIALE. s. f. (rad. *mercure ;* du lat. *Mercurius*, parce qu'au dire des anciens, ce dieu avait le premier fait usage de cette plante). Bot. Genre de plantes annuelles, indigènes, de la famille des euphorbiacées, renfermant une dizaine d'espèces, dont huit sont indigènes. Ce sont des plantes aux tiges droites, peu rameuses, aux feuilles d'un vert sombre, dentées, ovales, lancéolées. La mercuriale vivace passe pour avoir des qualités très-malfaisantes et pour causer des assoupissements, des vomissements, des convulsions. Elle croît spontanément dans tous les endroits cultivés. Mercuriale sauvage. Mercuriale annuelle. Mercuriale commune. Mercuriale des bois.

— Jurispr. anc. Assemblée des cours souveraines qui avait lieu autrefois le premier mercredi après l'ouverture des audiences de la Saint-Martin et de Pâques, dans lesquelles le premier président exhortait les conseillers à rendre scrupuleusement la justice, et blâmait ou louait les autres membres subalternes de la magistrature, selon qu'ils s'étaient bien ou mal acquittés de leurs fonctions.

— Discours que le procureur général, ou l'un des avocats généraux qu'il en a chargé, prononce à la rentrée des tribunaux, après les vacances, sur un sujet convenable à la circonstance, et dans lequel il trace aux avoués et aux avocats le tableau de leurs devoirs, et exprime ses regrets sur les pertes que la cour ou le barreau a faites dans le cours de l'année.

— Par extens. Réprimande, reproches plus ou moins vifs adressés à quelqu'un. On lui a fait une rude mercuriale. Il m'a fallu subir une sévère mercuriale.

— Hist. littér. S'est dit de certaines réunions de gens de lettres, qui se tenaient habituellement le mercredi, chez quelque personne savante. On tenait des mercuriales chez Ménage.

— Comm. État du prix des grains, fourrages, etc., vendus au marché. || Registres où les maires des communes dans lesquelles se tiennent les marchés, constatent le prix des grains, foins et autres semblables denrées. La rédaction des mercuriales se fait d'après la déclaration des marchands et de leurs facteurs. Elles doivent être arrêtées immédiatement après la clôture des ventes. Les résultats en sont adressés le 15 et le 30 de chaque mois au sous-préfet.

— MERCURIALES s. f. pl. Ant. gr. Fêtes crétoises en l'honneur de Mercure. Les Mercuriales se célébraient aussi à Rome, le 14 juillet, mais avec moins de pompe.

MERCURIALISÉ, ÉE. part. pass. du v. Mercurialiser. S'empl. adjectiv.

MERCURIALISER. v. a. 1re conj. (rad. *mercuriale*). Réprimander, blâmer, faire des représentations. Tels de mes amis ont parfois entrepris de me chapitrer et *mercurialiser* à cœur ouvert. (Montaigne.) Peu usité.

MERCURIAUX. adj. m. pl. (rad. *mercure*). Pharm. Se dit des médicaments dans lesquels il entre du mercure, et qui agissent, à dose trop forte, comme des poisons irritants. Il ne faut pas abuser des médicaments mercuriaux. || subst. On ne doit employer les mercuriaux qu'avec prudence et circonspection.

MERCURICO-AMMONIQUE. adj. des 2 g. Chim. Qui résulte de la combinaison d'un sel ammonique avec un sel mercurique. Sel mercurico-ammonique.

MERCURICO-ARGENTIQUE. adj. des 2 g. Chim. Qui est le résultat de la combinaison d'un sel argentique avec un sel mercurique. Sel mercurico-argentique.

MERCURICO-BARYTIQUE. adj. des 2 g. Chim. Qui est produit par la combinaison d'un sel mercurique avec un sel barytique. Sel mercurico-barytique.

MERCURICO-CALCIQUE. adj. des 2 g. Chim. Qui résulte de la combinaison d'un sel mercurique avec un sel calcique. Sel mercurico-calcique.

MERCURICO-CÉRIQUE. adj. des 2 g. Chim. Qui doit naissance à un sel mercurique combiné avec un sel cérique. Sel mercurico-cérique.

MERCURICO-COBALTIQUE. adj. des 2 g. Chim. Qui résulte d'un sel mercurique uni à un sel cobaltique. Sel mercurico-cobaltique.

MERCURICO-CUIVRIQUE. adj. des 2 g. Chim. Qui résulte de la combinaison d'un sel mercurique avec un sel cuivrique. Sel mercurico-cuivrique, et mieux cuprique.

MERCURICO-FERREUX, EUSE. adj. Chim. Qui résulte d'un sel mercurique uni avec un sel [illegible]

MERCURICO-GLUCIQUE. adj. des 2 g. Chim. Qui résulte de la combinaison d'un sel mercurique avec un sel glucique. Sel mercurico-glucique.

MERCURICO-LITHIQUE. adj. des 2 g. Chim. Qui résulte de la combinaison d'un sel mercurique avec un sel lithique. Sel mercurico-lithique.

MERCURICO-MANGANEUX, EUSE. adj. Chim. Qui est produit par un sel mercurique combiné avec un sel manganeux. Sel mercurico-manganeux.

MERCURICO-MANGANIQUE. adj. des 2 g. Chim. Qui résulte de la combinaison d'un sel mercurique avec un sel manganique. Sel mercurico-manganique.

MERCURICO-POTASSIQUE. adj. des 2 g. Chim. Qui doit naissance à la combinaison d'un sel mercurique avec un sel potassique. Sel mercurico-potassique.

MERCURICO-SODIQUE. adj. des 2 g. Chim. Qui est produit par la combinaison d'un sel mercurique avec un sel sodique. Sel mercurico-sodique.

MERCURICO-STRONTIQUE. adj. des 2 g. Chim. Qui résulte de la combinaison d'un sel mercurique avec un sel strontique. Sel mercurico-strontique.

MERCURICO-YTTRIQUE. adj. des 2 g. Chim. Qui est le résultat de la combinaison d'un sel mercurique avec un sel yttrique. Sel mercurico-yttrique.

MERCURICO-ZINCIQUE. adj. des 2 g. Chim. Qui est produit par un sel mercurique combiné avec un sel zincique. Sel mercurico-zincique.

MERCURIEL, ELLE. adj. (rad. *mercure*). Chim. Qui contient du mercure. Onguent mercuriel. Pilules mercurielles. Remèdes mercuriels. || *Frictions mercurielles.* Frictions faites avec un onguent qui contient du mercure.

MERCURIFICATION. s. f. (ét. lat., *mercurius*, mercure ; *fieri*, devenir, être fait). Opération par laquelle on tire le mercure des métaux.

— Art hermét. Nom que les alchimistes donnaient à la prétendue conversion d'un métal en mercure ou à l'extraction du mercure, regardé par eux comme l'élément de certains métaux.

MERCURIQUE. adj. m. (rad. *mercure*). Chim. Se dit d'un oxyde qui est le second degré d'oxydation du mercure. Oxyde mercurique. Sulfate mercurique. || *Sels mercuriques.* Sels produits par la combinaison soit de l'oxyde avec les acides, soit du sulfure avec les sulfides, ou par celle du métal avec les corps halogènes, en quantité suffisante pour produire des corps dont la composition correspond à celle de l'oxyde mercurique.

MERCUROSO-MERCURIQUE. adj. m. Chim. Se dit d'un sel qui résulte de la combinaison d'un sel mercureux avec un sel mercurique. Sel mercuroso-mercurique.

MERDAILLE. s. f. (pr. *mèr-dâ-ie ;* du lat. *merda*, excrément de l'homme). Troupe importune de petits enfants. Faites taire cette merdaille. Il est pop.

MERDASCHT. Géogr. Plateau sur lequel se trouvent les ruines de Persépolis.

MERDE. s. f. (du lat. *merda*, même signif.). Matière fécale de l'homme et de quelques animaux, tels que le chien, le chat, etc. Ce mot est bas et trivial.

— Econ. *Merde à gaillard.* Mélasse. Bas et ignoble.

— *Merde !* Interj. de mépris. Bas et ignoble.

— Prov., fig. et bassem. *Plus on remue la merde, plus elle pue.* Plus on approfondit une mauvaise affaire, plus on déshonore ceux qui y ont participé. || *Il y a de la merde au bâton, au bout du bâton.* Se dit d'une affaire où il y a quelque chose de honteux.

— *Dire merde à quelqu'un*, c'est dire qu'on se moque de lui. Pop., à éviter.

— *Merde d'oie.* Excrément de ce volatile, dont la couleur est entre le vert et le jaune.

— S'empl. adjectiv. Qui est de cette couleur. Habit merde d'oie. Taffetas merde d'oie.

— Bot. *Merde du diable.* Nom donné quelquefois à l'assa-fœtida à cause de son extrême puanteur.

— *Merde de cormoran.* Nom donné par les pêcheurs à des substances desséchées et dures qui semblent être des varechs.

— Géol. Marne très-bitumineuse que l'on trouve aux environs de Syracuse

— Ornith. Alcyon dont la forme se rapproche de la fiente d'un oiseau.

MERDEUX, EUSE. adj. (rad. *merd*). Souillé, gâté de merde. Chemise merdeuse. Terme bas, à éviter.

— Fig. et bassem. *Cas merdeux.* Se dit d'une faute que l'on est forcé d'avouer. || *Bâton merdeux.* Se dit d'une personne dont le caractère est intraitable.

— subst. Polisson, gamin.

MERDICOLE. adj. des 2 g. (ét. lat., *merda*, excrément ; *colo*, habiter). Entom. Qui construit son nid avec des excréments de cheval et de mulet. Fourmi merdicole.

MERDIGÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *merda*, excrément ; *gero*, porter). Entom. [illegible] excréments. La criocère merdigère est ainsi appelée parce que sa larve se couvre de ses propres excréments, sous le toit desquels elle vit à l'abri de tout danger.

MERDIVORE. adj. des 2 g. (ét. lat., *merda*, excrément ; *voro*, dévorer). Entom. Qui vit d'excréments.

MERDRIGNAC. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Loudéac (Côtes-du-Nord) ; 2,800 hab.

MÈRE. s. f. (du gr. μήτηρ, mère). Femme qui a mis au monde un ou plusieurs enfants. Bonne mère. Tendre mère. Mauvaise mère. Mère dénaturée. Mère indulgente. Méchante mère. Elle est mère de six enfants. Voilà votre mère. Il est parent du côté de la mère. Ils sont frères de père et de mère. Remplir bien ses devoirs d'épouse et de mère. Perdre sa

mère. Jamais cette incomparable *mère* ne fut si bonne, si charmante, si digne d'être adorée. (J.-J. Rouss.) Ma *mère* est faible et sans autorité; je connais l'inflexible sévérité de mon père. (Id.) Elle avait perdu sa *mère* au moment que cette perte lui pouvait être la plus cruelle. (Id.) Charles X avait onze ans lorsqu'il perdit sa *mère*. (Volt.) Ce serait donc auprès de sa *mère*, de son père, de ses frères et de ses sœurs, qu'une fille s'instruirait de ses devoirs futurs de mère et épouse. (B. de St-P.) Un chef-d'œuvre d'amour est le cœur d'une *mère*. (Gaillard.) Mon père et ma *mère* m'ont abandonnée, et dès le ventre de ma *mère* il se déclara mon Dieu. (Boss.) Nous vîmes alors dans cette princesse, au milieu des alarmes d'une *mère*, la foi d'une chrétienne. (Id.) Les sentiments de la nature et de l'amour se réveillaient avec plus de force dans le cœur des *mères* et des épouses. (Barth.) Elle est née d'une *mère* qui peut lui servir d'exemple et de guide dans la voie du salut. (Fléch.) Ces *mères* mouraient sans secours sous les yeux de leurs enfants, les enfants entre les bras de leurs *mères*, faute de pain. (Id.)

Eh! qui pourrait compter les bienfaits d'une *mère!*
A peine nous ouvrons les yeux à la lumière,
Que nous recevons d'elle, en respirant le jour,
Les premières leçons de tendresse et d'amour.
(Ducis.)

Ah! que de la patrie il soit, s'il veut, le père,
Mais qu'il songe un peu plus qu'Agrippine est sa *mère*.
(Racine.)

— Se dit aussi des femelles d'animaux qui ont des petits. Poussins qui suivent leur mère. Un faon qui suit sa mère. La mère et les poussins. Cette chienne est une bonne mère, elle nourrit bien ses petits. Lorsque les dindons sont devenus forts ils quittent leur *mère*. (Buff.) Aux repas, tout s'endort, les petits et la *mère*. (La Font.)

Le père vole au loin chercher dans la campagne
Des vivres qu'il rapporte à sa tendre compagne,
Et la tranquille *mère*, attendant son secours,
Echauffe dans son sein le fruit de leurs amours.
(L. Racine.)

Veut-on pour la charrue un taureau vigoureux?
Des *mères* avec soin il faut choisir l'espèce. (Del.)

— *Mère de famille.* Se dit d'une femme mariée qui a des enfants. La *mère* de famille, telle que nous la comprenons, c'est l'épouse aimante et fidèle, la *mère* tendre et dévouée, la tutrice économe, que le père lègue après lui à ses enfants, et qui ne compromet jamais leur bien-être par des fantaisies ruineuses. A elle notre respect et nos hommages! (Dupouy.) J'étais allé passer quelques jours à la campagne chez une bonne *mère* de famille qui prenait un grand soin de ses enfants et de leur éducation. (J.-J. Rouss.)

— *Mère nourrice.* Femme qui nourrit de son lait un enfant, et qui en prend soin dans le temps de sa première enfance, au lieu de sa mère naturelle.

— *Notre première mère.* Ève, la femme d'Adam.

— *Grand'mère.* Aïeule. Grand'mère du côté paternel, du côté maternel. Grand'mère paternelle. Grand'mère maternelle.

Il vous convient d'extirper ces chimères,
Epouvantail d'enfants et de grand'*mères!*
(J.-B. Rouss.)

— Loc. prov. *Renvoyer quelqu'un à sa grand'mère.* Le relancer vivement, lui dire son fait, le gronder d'importance.

— *Mère-grand.* Se disait autrefois pour Grand'mère. Si Dieu me sauve le moule du bonnet, c'est le pot au vin, comme disait ma *mère*-grand. (Rabelais.) Pendant qu'on faisait le procès à Plautius Silvanus, Urgolania, sa *mère-grand*, lui envoya un poignard. (Mont.)

— *Belle-mère.* Terme relatif. Par rapport aux enfants, c'est la seconde épouse de leur mère; par rapport au gendre, c'est la mère de sa femme; par rapport à la bru, c'est la mère de son mari.

— *Mère* se prend souvent dans une acception figurée. Moment fatal pour tant de pauvres dont elle était la *mère* et la protectrice! (Fléch.) Il demeura sous la conduite d'une *mère* que les pauvres avaient toujours regardée comme la leur. (Id.)

— Fig. *Notre mère sainte Église. L'Église est la mère des fidèles. L'Église est une bonne mère.* Que dirai-je des prières des agonisants, où, dans les efforts que fait l'Église, on entend ses vœux les plus empressés, et comme les derniers cris par où cette sainte *mère* achève de nous enfanter à la vie céleste. (Boss.) L'Église ne fait que gémir; *mère* affligée, elle a souvent à se plaindre de ses enfants qui l'oppriment. (Id.) Il n'y a qu'une seule Église catholique qui est la *mère* commune de tous les fidèles; elle est la *mère* toujours féconde de tous les particuliers qui la composent. (Id.)

— *La mère commune.* Se dit quelquefois de la nature. On n'y voit partout que les tendres soins de la *mère* commune. (J.-J. Rouss.)

— Qualification que l'on donne à une religieuse professe. La mère prieure. La mère abbesse. La mère sacristaine. La mère Sainte-Ursule.

— Fam. Se dit quelquefois en parlant à une femme du peuple d'un certain âge. La mère. La mère une telle. Comment vous portez-vous, la mère, la mère Gauthier? Venez çà, la bonne mère, qu'on vous parle.

— Loc. fam et fig. *Mère aux écus.* Femme riche et avare.

— *Contes de la mère l'oie.* Contes qui servent à amuser les enfants.

— *Faire des contes de ma mère l'oie.* Dire des choses où il n'y a nulle apparence de raison et de vérité.

— Fig. Se prend souvent dans le sens de Cause, source. L'ambition est la mère de tous les crimes, la méfiance est la mère de la sûreté. La nécessité est la mère des inventions. L'exactitude est fille de la probité et *mère* du crédit. (De Juss.)

La liberté compagne attirante et facile,
Mère de tous les biens dont mon cœur est jaloux.
(La Harpe.)

— Fig. Pays où une chose a pris naissance. La Grèce est la mère des arts.

— Signifie quelquefois Matrice; mais dans ce sens il n'est guère d'usage que dans ces phrases: *mal de mère, vapeurs de mère.*

— Agric. Pied d'arbre, d'arbrisseau ou d'arbuste, coupé rez terre, qui ne sert qu'à fournir des branches propres à être marcottées.

— Bot. *Mère de girofle.* Nom des clous de girofle garnis de leur fruit arrivé à maturité.

— Chass. Entrée de la tanière d'une bête fauve. La renardière n'a jamais qu'une mère.

— Comm. relig. *Clercs réguliers de la Mère de Dieu.* Nom d'une congrégation établie à Lucques en 1583 pour la propagation de la doctrine chrétienne.

— Entom. *Mère à poux.* Nom vulgaire donné à certains insectes dans quelques pays. D'abord aux scarabées géotrupes et onites, dont le corps est en effet très-souvent couvert de petits cirons: et ensuite, probablement par préjugé, aux blaps présage-mort, que l'on a accusés de donner de la vermine aux enfants.

— Erpét. *Mère d'eau.* S'est dit quelquefois du serpent devin.

— Hist. ecclés. Se dit des églises qui en ont fondé d'autres, ou qui ont établi des congrégations. Dans les processions de Notre-Dame de Paris, la bannière de la mère était suivie de celles de ses quatre filles.

— Hist. *Confrérie de la mère folle.* Société bouffonne, établie à Dijon, qui avait pour but de joyeuses réunions et des mascarades quelquefois satiriques. || *La mère folle.* Chef de la confrérie.

— Législ. anc. V. MERC.

— Minér. *Mère des mines* ou *mère à maréchal.* Se dit, dans le Bourbonnais, d'une veine particulière de houille, parce qu'elle est bonne pour les maréchaux, et qu'elle colle bien au feu.

— Minér. *Mère* ou *matrice d'émeraude.* Nom donné à plusieurs pierres vertes qui n'ont rien de commun avec l'émeraude.

— Myth. anc. *Mère des dieux, grand'mère, mère nourricière.* Surnoms de Cybèle. || Surnom de Minerve, chez les Eléens.

— Myth. anc. *Les mères.* Se dit des femmes qui ont élevé secrètement Jupiter.

— Pêch. *Mère des harengs.* Nom que les pêcheurs donnent à l'alose, qui est beaucoup plus grosse que le hareng et dont la forme est la même.

— Techn. Moule qui n'est destiné qu'à donner de nouveaux modèles, sur lesquels on peut faire d'autres moules.

— Tonn. Tonneau dans lequel on convertit le vin en vinaigre.

— S'emploie quelquefois adjectiv. Une femme n'est estimée qu'au moment où elle devient *mère*. (Chateaub.)

— *L'idée mère d'un ouvrage.* L'idée principale dont les autres ne sont que la conséquence.

— *La mère patrie.* État qui a fondé une colonie et qui la gouverne. La France est la mère-patrie d'Alger.

— *La reine-mère.* La mère du roi.

— *Mère-goutte.* Vin qui coule du pressoir ou de la cuve sans que le raisin ait été pressuré.

— *Mère-laine.* Laine la plus fine qui se tond sur les brebis.

— Anat. *Dure-mère et pie-mère.* Deux des membranes qui enveloppent le cerveau. V. MÉNINGE.

— Chim. *Eau-mère.* Eau saline et épaisse, qui ne donne plus de cristaux. L'eau mère du nitre.

— Couchyl. *Mère-perle.* Grosse coquille qui renferme quelquefois un grand nombre de perles.

— Gramm. Se dit des langues originales d'où dérivent toutes les autres. Le sanscrit est la langue mère des autres langues. L'hébreu est une langue mère.

— Fig. Se dit aussi dans un sens moral. Emanée de la nature et de la raison, la morale est la science *mère* des devoirs et des vertus de l'homme. (S. Dubay.)

— Hortic. *Branches mères.* Grosses branches d'arbre dont les autres sont les rejetons.

— Ornith. *Mère caille* ou *mère des cailles.* Nom vulgaire du râle de genêt. || *Mère carey.* Très-grand pétrel des Espagnols. L'oiseau auquel les matelots du capitaine Cook donnèrent ce nom.

— Techn. Dans les fabriques, la plus grande plaque de cuivre laitonnée.

— Loc. prov. *C'est le ventre de ma mère, je n'y retourne plus,* c'est-à-dire, je ne veux pas recommencer cette affaire. || *On ne la retrouve plus, la mère en est morte.* Se dit d'une chose devenue fort rare. || *Apprendre à sa mère à faire des enfants.* Se mêler d'enseigner quelque chose à plus savant que soi. || *Il n'est pas de bonne mère qui ne fasse, qui ne dise,* etc. Il n'y a pas un homme bien né qui ne fasse, etc. || *L'oisiveté est la mère de tous les vices.*

MÉREAU. s. m. (du gr. μέρος, part; fait de μείρω, partager, distribuer). Hist. ecclés. Espèce de jeton ou de cachet qu'on distribuait aux ecclésiastiques et chanoines qui existaient à l'office ou à quelque délibération. Les méreaux servaient ensuite à établir les droits de chacun aux distributions. || Espèce de cachet, chez les protestants, qu'on donnait à ceux qui voulaient communier.

— Hist. milit. Nom donné primitivement aux marrons que les rondes déposaient dans les corps de garde.

MÉRELLE ou **MARELLE.** s. f. (du gr. μέρος, partie, division; de μείρω, partager). Jeu. Espèce de jeu qui se joue avec un petit nombre de jetons, sur un damier où se trouvent tracés plusieurs carrés concentriques, unis entre eux par des lignes transversales.

— Autre jeu consistant en une manière d'échelle tracée avec de la craie, dans lesquelles on marche à cloche-pied, en poussant avec le pied une espèce de palet. Le jeu de la vie est comme celui de la *merelle*; on y poursuit le bonheur à cloche-pied pour le repousser lorsqu'on l'atteint. (Boiste.)

MÉRELLÉ, ÉE. adj. Blas. Qui ressemble à une mérelle ou marelle. || *Chaîne merellée.* Se dit d'un meuble des armoiries des anciens rois de Navarre. La chaîne mérellée est ainsi nommée, parce qu'elle forme à peu près une figure semblable à celle que les enfants tracent pour jouer à la mérelle.

MERENDRAS. s. m. Bot. Nom du colchique de montagne aux environs de Salamanque.

MÉRENDÈRE. s. f. Bot. Genre de plantes monocotylédones, servant de type à la famille des colchicacées, ayant la racine bulbeuse, les feuilles simples, les fleurs solitaires, et croissant sur les pelouses, dans les Pyrénées et sur les collines de Barbarie. Mérendère bulbocode. Mérendère caucasique.

MÉRENDÉRÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une mérendère. || MÉRENDÉRÉES. s. f. pl. Famille des colchicacées qui a pour type le genre mérendère.

MÉRENGIE. s. f. Bot. Plante de la famille des sablines.

MÉRÉRIS. Démonogr. Chef de certains démons qui se mêlent aux foudres et aux éclairs.

— Conchyl. Genre de coquilles bivalves, établi aux dépens des vénus, dont les coquilles qui le composent sont transverses et orbiculaires.

MÉRÉTRICE. s. f. Conchyl. Genre de coquilles démembré de celui des vénus, et que depuis on a cru plus convenable de nommer cythérée.

MÉRÉTRICIER. s. m. (rad. *mérétrice*). Conchyl. Animal de la mérétrice, ayant le devant du manteau ouvert, un pied, les tubes respiratoires égaux.

MÉRÉUSSIR. v. n. 2ᵉ conj. (du fr. *mé*, pour *mal*, et *réussir*). Néol. Echouer, ne point réussir. Il a méréussi dans toutes ses tentatives.

— S'empl. quelquefois activ. Méréussir une affaire, une entreprise.

MÉRÉVILLE. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. d'Etampes (Seine-et-Oise); 1,800 hab. Joli château dit Folie-Méréville.

MERGANSER. s. m. Ornith. Nom donné au harle.

MERGENTHEIN. Géogr. Ville de Wurtemberg, dans le cercle de Joxt; 8,000 hab. Résidence de l'ordre teutonique vers 1520, après qu'il eut été réduit à ses domaines d'Allemagne.

MERGER. s. m. Agric. Tas de pierres provenant de l'épierrement du sol.

MERGIAN-BANOU. Myth. or. Fée dont il est souvent question dans les romans orientaux. C'est la fée Morgante de nos anciens romanciers.

MERGUI. Géogr. Ville de l'Indo-Chine, chef-lieu de la province du même nom, avec un port sur le golfe du Bengale.

MERGULE. s. m. Ornith. Genre d'oiseaux nageurs du Groenland, de la famille des brachyptères, ayant le bec plus court que la tête, les narines arrondies, les ongles falculaires pointus. La seule espèce qui compose ce genre est l'oiseau vulgairement nommé colombe ou pigeon du Groenland.

MERGUS. s. m. Ornith. Se dit des oiseaux aquatiques de différents genres, tels que les plongeons, les harles, les grèbes, les pingouins; s'applique aujourd'hui exclusivement au genre

MÉRIANE. s. f. (du lat. *meridianus*, de midi). Bot. Genre de plantes dicotylédones, de la famille des mélastomées, qui croît à la Jamaïque, sur les hautes montagnes. Mériane à fleurs blanches. Mériane à fleurs purpurines. Mériane ciliée.

MÉRIANELLES. s. f. pl. Bot. Espèces d'antholyses.

MÉRICARPE. s. m. (ét. gr., μερίς, portion; καρπός, fruit). Bot. Se dit de chacune des deux portions du fruit des ombellifères, composée de chaque carpelle et du calice qui en revêt la partie externe.

MÉRIDIANA. s. f. Bot. Genre de plantes d'Egypte et des Indes, qui n'a que huit étamines et une corolle monopétale à quatre divisions profondes.

MÉRIDIANE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, de la famille des portulacées, qui n'est qu'un démembrement du genre des pourpiers, dont le nombre des parties de la fructification est très-variable. Méridiane cruciforme, elliptique. Méridiane à fleurs axillaires.

MÉRIDIEN. s. m. (du lat. *meridianus*, fait de *meridies*, comp. de *merus* ou *medius*, qui est au milieu, et de *dies*, jour). Astron. Grand cercle de la sphère qui passe par les pôles du monde, par le zénith et le nadir, et divise le globe terrestre en deux hémisphères. C'est le passage du soleil au méridien d'un lieu qui en marque le midi. Chaque lieu a son méridien. C'est sur le méridien que l'on compte la latitude à partir de l'équateur. || *Premier méridien.* Celui duquel on compte tous les autres, en allant d'orient en occident. Les Français ont adopté pour premier méridien celui qui passe par l'Observatoire de Paris. || *Méridien terrestre.* Cercle terrestre, correspondant au méridien céleste, qui passe par les pôles de la terre et qui se trouve dans le même plan que ce dernier. C'est proprement l'intersection de la surface de la terre par le plan du méridien. || *Méridien universel.* Celui où, dans le calcul des éclipses, l'on suppose le soleil fixe, les différents pays y arrivant successivement.

— Phys. *Méridien magnétique.* Grand cercle qui passe par les pôles de l'aimant, et dans le plan duquel se trouve l'aiguille aimantée. || *Méridien du globe* ou *de la sphère.* Se dit du cercle de cuivre dans lequel la sphère tourne et est suspendue.

MÉRIDIEN. s. m. Myth. sept. Espèce de démon fort redouté en Russie, où l'on croit qu'il se montre au temps des moissons.

— Ant. rom. Gladiateur qui entrait dans l'arène à midi.

MÉRIDIEN, ENNE. adj. Astron. Qui a rapport au méridien. Aspect méridien. Exposition méridienne.

— *Ombre méridienne.* Celle qui est projetée au moment de midi. || *Hauteur méridienne d'un astre.* Hauteur d'un astre au moment où il est dans le méridien du lieu d'où on l'observe. || *Ligne méridienne* ou substantiv. *méridienne.* Ligne droite tirée du nord au sud, dans le plan du méridien. || Ligne tirée depuis l'extrémité la plus méridionale d'un pays, jusqu'à son extrémité la plus septentrionale. La ligne méridienne de la France.

MÉRIDIENNE. s. f. Ligne qui est la section du plan du méridien, et d'un autre plan quelconque horizontal, vertical ou incliné, qui sert à marquer l'heure de midi. || *Méridienne d'un cadran.* Ligne d'intersection du plan de ce cadran et du plan méridien. || *Méridienne de temps moyen.* Celle qui marque le midi moyen, et qui est une ligne courbe.

— Sommeil que les habitants des pays méridionaux ont l'habitude de prendre après leur repas de midi. Quelques médecins prétendent que la méridienne est nuisible à la santé; d'autres la regardent comme salutaire. *Faire sa méridienne,* la méridienne. La nécessité du sommeil est toujours en raison du travail de la journée, dès lors la *méridienne* ne peut être condamnée pour la classe ouvrière ou agricole. (Delpit.) Le sommeil pris au milieu du jour, et lorsque tout concourt à porter au dehors le mouvement et la vie, paraît un acte contraire aux sages dispositions de la nature. Aussi, l'engourdissement des facultés physiques et morales succède-t-il à ces *méridiennes* ramenées par une habitude vicieuse ou provoquées par une digestion laborieuse. (Id.)

— MÉRIDIENNES. s. f. pl. Bot. Fleurs qui s'ouvrent vers le milieu de la journée.

MÉRIDIONAL, ALE. adj. (du lat. *meridionalis*, même signif., composé de *medius*, qui est au milieu, et de *dies*, jour). Géogr. Qui est au midi. Pays méridional. Amérique méridionale. Peuples méridionaux. Contrée méridionale. Exposition méridionale. L'aigle confie son nid au rocher qui se perd dans la nue; l'autruche aux sables arides des déserts; le flammant, couleur de rose, aux vases de l'Océan *méridional.* (B. de St-P.) L'oranger passe la mer et borde de ses fruits dorés les rivages *méridionaux* de l'Europe. (Id.)

— Astron. *Distance méridionale.* Différence de longitude entre le méridien sous lequel un vaisseau se trouve, et celui d'où il est parti. || *Cadran méridional.* Celui qui est dans le plan qui va du levant au couchant, et qui est directement tourné vers le midi.

— *Parties méridionales, minutes méridionales,* dont les méridiens croissent dans les cartes marines, à proportion que les parallèles de latitude décroissent. || On dit dans le même sens, *latitudes croissantes.*

— S'empl. substantiv., en parlant des habitants du midi de la France. Les méridionaux. C'est un méridional.

— Syn. comp. MÉRIDIONAL, DU MIDI. *Méridional* se dit de ce qui regarde le midi, a rapport au midi; *du midi*, de ce qui appartient au midi. Lyon et Bordeaux se trouvent dans la partie *méridionale* du royaume de France; Marseille et Toulouse, dans la partie *du midi.*

MÉRIL. s. f. (du gr. μέρος, partie, fait de μείρω, diviser). Art milit. Subdivision qui était dans les corps de la milice byzantine.

—s. m. Entom. Genre d'insectes hyménoptères dont les mâles ne sont pas encore connus, et dont les espèces semblent être comprises dans la famille des floriléges, près des meilines.

MÉRIER-BLANC. s. m. Ornith. Oiseau qui mange les mûres. V. MÛRIER.

MÉRIGAL. s. m. Métrol. Monnaie d'or du Monomotapa, qui pèse un peu plus qu'une pistole d'Espagne.

MÉRIN. s. m. Législ. anc. Sergent. || Dans la Navarre française, se disait pour Magistrat, juge, etc.

MÉRINDADE. s. f. Législ. anc. Juridiction dans la Navarre.

MÉRINDOL. Géogr. et hist. Village situé dans le canton de Cadenet (Vaucluse), célèbre dans l'histoire de nos guerres religieuses par le massacre de ses habitants, qui suivaient les erreurs des Vaudois.

MÉRINGENNE. s. f. Bot. Un des noms vulgaires de l'aubergine.

MÉRINGIE. s. f. Bot. Plante à racine fibreuse, qui forme un genre dans l'octandrie digynie, et qui fait partie de la famille des caryophyllées.

MERINGUE. s. f. Pâtiss. Espèce de pâtisserie fort délicate faite avec des blancs d'œufs et du sucre en poudre que l'on garnit de crème fouettée ou de confitures. Meringue à la rose, à la vanille. Meringue aux confitures. Manger des meringues.

MÉRINIDE. adj. et s. des 2 g. Hist. Se dit d'une dynastie arabe qui domina dans la Barbarie, depuis le renversement des Almohades (1213) jusqu'en 1519.

MÉRINOS. s. m. (pr. *mé-ri-noss*; de l'espagn. *merino*, qui signifie proprement errant, et qui se dit des troupeaux qu'on mène de pâturage en pâturage). Mamm. Mouton de race espagnole, dont la laine est très-fine, et qui est acclimaté en Espagne depuis plus de deux mille ans. Le premier troupeau de mérinos fut amené d'Espagne en France sous Louis XIII; il y en eut depuis plusieurs importations. Un troupeau de mérinos. Laine de mérinos.

— Comm. Etoffe faite avec la laine de cet animal; tissu croisé pure-laine, différant essentiellement de tout autre tissu de laine croisé, en ce qu'il n'est pas feutré ou foulé, et que la chaîne et la trame dont il est confectionné sont toutes deux en laines peignées avant la filature. Acheter un mètre de mérinos. Une robe, un châle de mérinos.

— S'empl. adjectiv. Bélier mérinos. Brebis mérinos.

MÉRION. Temps hér. Fils ou frère de Jason, célèbre par ses richesses et par son avarice.

— Antiq. Fils de Molus et de Melphis et parent d'Idoménée, conduisit avec lui au siége de Troie les quatre-vingts vaisseaux de l'île de Crète.

MÉRION. s. m. Ornith. Genre d'oiseaux insectivores de la famille des sylvidés, placé entre les hochequeues et les fauvettes, ayant un bec plus haut que large, des pieds longs et grêles, des ailes courtes, arrondies, une queue très-longue. Ces oiseaux habitent les lieux humides, couverts de hautes herbes et de joncs, le long desquels ils voltigent, et courent à terre plutôt qu'ils ne volent. Mérion binnion. Mérion noir et rouge. Mérion superbe, tacheté, galactote, longibande.

MÉRIONES. s. f. pl. Mamm. Nom donné au genre gerbille, qui renferme des rongeurs de petite taille, très-remarquables, ainsi que les gerboises, par l'excessive longueur de leurs jambes de derrière.

MÉRIS. Anc. t. milit. Genre de javelot.

MERISE. s. f. (syncope de *amère cerise*). Fruit du merisier; petite cerise douce. Merise noire. Merise rouge. Cueillir des merises. Les merises, dont la chair est ferme et peu abondante, sont douces quand elles sont bien mûres; mais d'une saveur âcre et amarescente avant la maturité. Elles sont pour les oiseaux fructivores, et surtout pour les grives, une nourriture qui les engraisse promptement, et rend leur chair plus délicate. Quelques variétés de ce fruit sont du nombre des plus recherchés sur nos tables. Les ménagères savent en préparer des compotes, des confitures. On en fait également un vin et des liqueurs agréables Combien de fois j'ai mangé pendant l'hiver, chez des charbonniers, de la soupe aux *merises*, c'est-à-dire du pain bouilli dans de l'eau avec des *merises* sèches et un peu de beurre! (Boss.) Le vin et l'eau-de-vie de [illegible] qu'à contribuer à l'agrément de nos repas. (Lois.-Deslongch.)

MERISIER. s. m. Bot. Espèce du genre cerisier, qui se distingue du cerisier proprement dit en ce qu'elle forme un arbre beaucoup plus élevé, à tête pyramidale, et que son fruit est petit, sucré, à chair adhérant au noyau. Le merisier croît spontanément dans les bois montueux d'une grande partie de l'Europe. Dans la forêt Noire et en Suisse, on s'occupe particulièrement de sa culture parce qu'on extrait de son fruit par la distillation la liqueur de table connue sous le nom de *kirschenwasser*. Le bois du merisier est dur, uni, d'un grain serré et d'un roux foncé. Les ébénistes et les tourneurs en font un grand usage. Merisier à grappes. Merisier sauvage. Couchette de merisier. Les *merisiers* sauvages embaument les airs, et semblent couverts de neige au milieu du printemps (B. de St-P.)

— Nom donné par les Français établis au Canada à une espèce de bouleau. Merisier du Canada.

MÉRISME. s. m. (du gr. μερισμός, division; fait de μερίζω, diviser). Littér. Figure de rhétorique; c'est la division d'un sujet, d'un point à traiter, et ses différentes parties.

— Bot. Genre de la famille des champignons, intermédiaire entre les genres théléphore et clavaire. Ces champignons sont rameux, coriaces, comprimés, et le plus souvent poilus à leur sommet. Mérisme fastidieux, vermiculaire, crêté, palmé.

MÉRITANT. part. prés. invar. du v. Mériter. Qui mérite. Une personne méritante des éloges.

MÉRITANT, ANTE. adj. Qui a du mérite. C'est un homme fort méritant. Une personne méritante. || substantiv. Donner des récompenses aux plus méritants.

MÉRITE. s. m. (du lat. *meritum*, même signif., fait de *mereri*, mériter). Ce qui rend une personne digne d'estime. Mérite supérieur, éminent. Mérite superficiel. Faux mérite. Mérite personnel. Grand mérite. Avoir du mérite. Etre plein de mérite. Reconnaître, honorer le mérite. Réunir tous les genres de mérite. Donner les emplois au mérite et non à la faveur. Il a le mérite de savoir se taire et parler à propos. J'estime son mérite. On a récompensé en lui le mérite de ses ancêtres. Produire le mérite, le mettre dans son jour. La modestie doit accompagner le mérite. On lui a rendu de grands honneurs à cause de son rare mérite. Les hommes d'un grand *mérite* et d'une grande vertu s'attirent quelquefois, de la part des personnes du premier rang qui viennent à les connaître, une sorte de respect qui n'a point été établi par les lois de la société, et dont la nature s'est réservé le droit de disposer en faveur de la vertu. (Montesq.) Tant qu'on peut se parer de son propre *mérite*, on n'emprunte point celui de ses ancêtres. (St-Evrem.) Quelque vanité qu'on nous reproche, nous avons besoin quelquefois qu'on nous assure de notre *mérite*. (Vauven.) Rien n'est si utile que la réputation, et rien ne donne la réputation comme le *mérite*. (Id.) Il y a une classe de gens à qui l'on n'accorde du *mérite* que parce qu'on est las de leur en avoir refusé : ils obtiennent leur réputation comme certains pauvres obtiennent l'aumône, à force d'importunité. (Rivarol.) Personne presque ne s'avise de lui-même du *mérite* d'un autre. (La Bruy.) En Turquie, les titres confèrent les talents, comme ailleurs la naissance confère le *mérite*. (Pouqueville.) Plus on a de *mérite*, plus on doit prendre garde de ne pas gêner les autres et de leur être incommode; car naturellement on craint les maîtres. (La Rochef.) C'est l'effet d'un *mérite* extraordinaire d'être dans tout son jour auprès d'un *mérite* aussi grand. (Montesq.) Toutes les dignités doivent respect au *mérite*; les grands s'élèvent eux-mêmes par les honneurs qu'ils lui rendent. (Lacretelle aîné.)

Le *mérite* modeste est souvent obscurci :
Le malheur est partout, mais le bonheur aussi. (Volt.)

— S'empl. quelquefois au pluriel dans le même sens. Ce peu de terre que vous voyez dans cette chapelle couvre ces grands noms et ces grands *mérites*. (Fléch.)

— En parlant des choses, Ce qu'elles ont d'estimable, de bon. Le mérite d'un ouvrage. Le mérite d'une belle action. Cette tragédie n'est pas sans mérite, a beaucoup de mérite, bien du mérite. Ce qu'il a fait est d'un grand mérite. Le temps seul décide du mérite des ouvrages. Le mérite de la vertu, de la science. Le mérite de l'obéissance. La foi nous laisse tout le *mérite* de la fermeté. (Mass.) Il me semble que le grand *mérite* des épîtres de Boileau est d'être naturelles, correctes et raisonnables. (Volt.) Vous avez le *mérite* du style, et celui de l'invention dans un genre où tout paraissait avoir été dit. (Id.)

— Dans un sens collectif, ne s'emploie qu'au singulier; mais pris dans un sens distributif, se met souvent au pluriel. César et Pompée avaient chacun leur mérite, mais c'étaient des mérites différents.

— Ce qui rend digne de récompense ou de punition. Dans cette acception, le pluriel est aussi usité que le singulier. Dieu nous jugera selon le mérite de nos œuvres. Dieu nous traitera selon nos mérites. Cette dernière phrase a passé dans la conversation, où elle se prend ordinairement en mauvaise part. Il sera traité selon ses mérites. L'homme n'est propriétaire incommutable que de ses mérites. Ils ont reçu leur récompense, dit le Fils de Dieu; ils ont [illegible] vengeur qui du haut de son tribunal pèse les actions et discerne les *mérites*. (Mass.)

Ils ne s'assurent point en leurs propres *mérites*,
Mais en ton nom sur eux invoqué tant de fois.
(Racine.)

— Dans le langage mystique, *les mérites de la passion de Jésus-Christ*. Ce qu'il a souffert pour la rédemption des hommes.

— *Les mérites des saints*. Les bonnes œuvres des saints. Dans ces deux acceptions, *mérite* n'est usité qu'au pluriel. Juges des vertus et des *mérites* des saints. (Fléch.)

— Par déris. *Faire valoir tous ses mérites*. Exagérer ses services.

— *Se faire un mérite d'une chose*. En tirer gloire, avantage. La femme qui se fait un mérite de sa beauté, annonce elle-même qu'elle n'en a pas de plus grand.

Et loin de repousser le coup qu'on vous prépare,
Vous voulez vous en faire un *mérite* barbare. (Rac.)

— Dans un sens analogue. *Se faire un mérite de quelque chose auprès de quelqu'un*. C'est-à-dire, faire valoir auprès de quelqu'un ce qu'on a fait pour lui. On se fait, par l'aumône, un mérite auprès de Dieu et des hommes. Se fit-il un *mérite* devant Dieu de procurer à ses religieux des commodités temporelles? (Mass.)

— Ironiq. Se faire un mérite de son fanatisme, de ses erreurs, de ses torts, etc.

— *Abandonner quelqu'un à son peu de mérite*. Ne le protéger plus, ne se mêler plus de ses affaires, ne s'intéresser plus à sa fortune.

— Hist. cheval. *Mérite militaire*. Ordre fondé par Louis XV, en 1759, pour récompenser les services des officiers étrangers employés dans l'armée française, qui ne pouvaient recevoir l'ordre de St-Louis en leur qualité de protestants. Aboli par la Convention, l'ordre du Mérite militaire fut rétabli le 25 novembre 1814 avec quelques modifications dans ses statuts. Plusieurs États européens ont aussi des ordres du mérite civil et militaire.

— *Mérite méconnu*. Dans une épigramme sur Ajax, Aristote l'a dépeint sous la figure de la vertu, qui, la tête rasée, assise près du tombeau de ce héros, fond en larmes. On sait que la cause de sa mort fut le jugement injuste qui le dépouilla des armes d'Achille en faveur d'Ulysse.

— Iconol. On représente le Mérite assis sur le sommet d'un rocher escarpé. Ses armes et le livre qu'il tient marquent qu'il est le fruit des travaux et de l'étude. Il est couronné de laurier.

— Syn. comp. MÉRITE. MÉRITES. Le *mérite* signifie, d'une manière abstraite et collective, toutes sortes de perfections, ce que vaut en général une personne ou une chose; les *mérites* expriment, d'une manière concrète et détaillée, telles et telles qualités particulières.

MÉRITÉ, ÉE. part. pass. du v. Mériter. S'empl. adjectiv. Punition méritée. Eloge mérité. Le supplice le mieux mérité est la jalousie d'une vieille coquette. Voilà une réputation d'amour-propre établie, et cependant je trouve qu'elle n'est pas *méritée*. (De Sénanc.) Dieu m'accorde d'expier par cette mort non *méritée* le crime dont ma jeunesse fut coupable. (Mme de Staël.) Je croyais entendre sortir de sa bouche des reproches trop *mérités* et des leçons trop mal écoutées. (J.-J. Rouss.)

Et fuyant de Fagon les maximes énormes,
Au tombeau *mérité* la mettre dans les formes. (Boil.)

— *Mérité par*. La fin de l'homme, c'est Dieu *mérité* par les vertus, possédé dans la plénitude de son bonheur et de sa gloire. (L'abbé Legris-Duval.)

MÉRITER. v. a. 1re conj. (du lat. *mereri*, même signif.). Etre digne, se rendre digne de. Mériter récompense. Mériter les bonnes grâces de quelqu'un. Mériter d'être loué. Il mérite qu'on ait soin de lui. Il a mérité le prix. Il mérite des louanges. Il faut lui donner cette récompense, il l'a bien mérité. Il mérite de commander. On a puni le coupable comme il le méritait. Afin de l'amener au milieu de leur camp, pour y trouver la sûreté qu'elle avait si justement *méritée*. (Le Maistre de Sacy.) Pour moi, dit-elle, j'ai *mérité* mon sort. (B. de St-P.) Voilà ce que vous pouvez dire dans votre infortune : Je ne l'ai pas *méritée*. (Id.) Qui consolera cet infortuné qui marche au supplice qu'il n'a peut-être point *mérité*? (Michaud.) Cyrus, Alexandre et César ont *mérité* l'amitié et l'estime de tous les siècles. (Christine.) Le malheur ne déshonore que ceux qui l'ont *mérité*. (Phèdre.) C'est toujours un grand bonheur de *mériter* tout, quand même on n'obtient rien. (Mme de Mainten.)

Arrêtez, et sachez que je l'ai *méritée*,
Quand votre gloire parle, elle est seule écoutée.
(Voltaire.)

L'héritage brillant qui vous est présenté,
Avant de l'obtenir, vous l'aurez *mérité*. (La Harpe.)

— Se dit en ce sens avec un nom de chose pour sujet.

Il appelait de loin le jeune Téligny;
Téligny, dont l'amour a *mérité* sa fille,
L'espoir de son parti, l'honneur de sa famille,
Qui, sanglant, déchiré, traîné par des soldats,
Lui demandait vengeance, et lui tendait les bras.
(Voltaire.)

— S'empl. avec un nom de personne pour régime direct. Pendant que tant de naissance, tant de biens, tant de grâces qui l'accompagnaient lui attiraient les regards de toute l'Europe, le prince Edouard de Bavière la *mérita*. (Boss.) Vous *méritiez*, ma fille, un père plus [illegible]

— Se dit des choses qui font obtenir quelque grâce, quelque faveur, quelque récompense. Cette action mérite récompense. Ses services lui ont mérité cette place. Son assiduité au travail lui a mérité cette récompense. Les services de son père lui ont *mérité* cet accueil favorable. (Acad.) La mort de Notre-Seigneur Jésus-Christ nous a *mérité* le ciel. (Id.) La défense de cette ville lui *mérita* l'estime des ennemis, les cœurs des citoyens, et les récompenses du roi. (Volt.)

— Être assez considérable, assez important pour, etc.; être d'un assez grand prix pour, etc. Cela mérite qu'on y songe. Quel est le merveilleux avantage qui *mérite* d'être attribué d'une façon si particulière à la divine bonté? (Boss.) Un tel entretien *mérite* de faire partie d'une cérémonie si sacrée. (Id.) Ce que le prince fit ensuite *méritait* d'être raconté à toute la terre. (Id.) La véritable gloire consiste à faire ce qui *mérite* d'être écrit, à écrire ce qui *mérite* d'être lu. (Pline.) Cette communication du feu *mérite* une attention particulière. (Buff.) Cette dernière raison me semble être la seule qui *mérite* quelque attention. (Id.) Quelque petits que fussent ces objets, ils étaient dignes de mon attention, puisqu'ils avaient *mérité* celle de la nature. (B. de St-P.)

Examinons ce bruit.....
S'il ne *mérite* pas d'interrompre ma course. (Rac.)

— *Cette nouvelle mérite confirmation*. Elle n'est pas sûre, elle a besoin d'être confirmée.

— Se prend aussi en mauvaise part, et signifie alors Encourir, attirer sur soi. Il mérite punition, châtiment. Il mérite qu'on le punisse. Je n'ai pas mérité de vous un si cruel châtiment. Mon amour *mérite* votre haine. (Rac.) Mais pendant un siècle et demi qu'a duré cette république, on trouve à peine un exemple d'un Indien qui ait *mérité* le dernier châtiment. (Chateaub.) Craindre le mépris, c'est déjà l'avoir *mérité*. (Beauchêne.)

Des gens qui ne sont pas plus sages
Disent à leur prochain de dures vérités,
Et vengent sur autrui, par d'injustes outrages,
Ceux qu'ils ont bien mieux *mérités*.
(F. de Neufchateau.)

. . . . . Bajazet, trop indigne de vivre,
Aux mains de ces cruels *mérite* qu'on le livre. (Rac.)

— *Bien mériter de l'État, de sa patrie, des lettres*, etc. Rendre de grands services à l'État, à sa patrie, aux lettres.

— Absol. Etre digne de récompense par ses talents, par ses services. Cet homme mérite beaucoup.

— Syn. comp. MÉRITER. ÊTRE DIGNE. On *mérite* par ses actions; on *est digne* par ses qualités.

— SE MÉRITER. v. pron. Être, devoir, pouvoir être mérité. L'estime ne se mérite que par les talents et les vertus. La supériorité s'obtient, mais ne se mérite que par la naissance.

. . . . . Ces bienfaits, dont j'ose me vanter,
Par des vers immortels ont dû se *mériter*. (Boil.)

— v. récipr. Ils travaillaient, sans y penser, à se plaire et à se *mériter* l'un l'autre. (Fléch.)

MÉRITHALLE. s. m. (ét. gr., μέρος, partie, θαλλός, rameau). Bot. Espaces plus ou moins étendus qui, dans les végétaux, sont compris entre deux rangées ou deux couples de feuilles, et qui résultent de l'écartement des nœuds vitaux ou conceptacles des embryons fixes sur les axes. || Ce qu'on nomme *entre-nœud* dans les graminées.

MÉRITOIRE. adj. des 2 g. (rad. *mérite*). Qui mérite. De tes hardis travaux l'hommage *méritoire*. (Millev.)

— Se dit particulièrement en parlant des bonnes œuvres que Dieu récompense dans le ciel. Cela est méritoire envers Dieu, devant Dieu. Œuvre méritoire. C'est un acte très-*méritoire* aux Indes de prier Dieu dans l'eau courante. (Montesq.)

— S'applique souvent aux actions qui n'ont point de motif religieux, mais qui sont louables, dignes d'estime ou de reconnaissance. En sauvant la vie à cet homme qui allait périr, vous avez fait une action méritoire. En défendant cet homme injustement accusé, vous avez fait une action méritoire.

— *Cela est* ou *n'est pas méritoire*. Il y a ou il n'y a pas de mérite de l'avoir fait. Cette expression est en usage depuis quelque temps.

MÉRITOIREMENT. adv. (rad. *mérite*) D'une manière méritoire. Pour faire l'aumône méritoirement, il faut la faire pour l'amour de Dieu.

MERLAN. s. m. Ichthyol. Poisson du genre des gades, famille des auchénoptères. Il a le corps médiocrement allongé, couvert d'écailles molles et petites, le museau avancé, la nageoire caudale en croissant, la bouche ample, la mâchoire supérieure un peu saillante et garnie, comme l'inférieure, de dents fines, aiguës et isolées, le palais hérissé de quatre pointes crochues. Sa taille est de 35 à 50 cent. Le corps de ce poisson offre la blancheur resplendissante de l'argent sur le ventre et les flancs, et des nuances d'un vert olivâtre plus ou moins foncé sur le dos. Ses nageoires pectorales et caudales sont noirâtres et grisâtres. Le merlan habite l'Océan d'Europe en tirant vers le nord. Il se nourrit de vers, de mollusques, de crabes, de jeunes poissons, et s'approche souvent des rivages, où il se montre quelquefois en quantité pro[illegible] sur les côtes septentrionales de l'Europe, principalement autour de l'Angleterre et de la Hollande. Sa chair blanche et ferme est agréable au goût et d'une digestion très-facile. Merlan ordinaire. Merlan jaune. Merlan noir. Merlan vert. Frire des merlans. Merlans au gratin. Filets de merlan. Merlan salé.

— Par extens. Sobriquet que le peuple donne aux perruquiers, et qui vient de ce qu'autrefois ils étaient blancs de poudre, comme le poisson appelé merlan est blanc de la farine dont on le frotte avant de le jeter dans la friture. C'est que ce mal peigné-là s'est avisé de m'appeler chien de *merlan*. Quand on a de l'honneur, c'est un peu dur à entendre. (Carmontel.)

— Prov. anc. *Merlans sont viandes de laquais, de postillon*. Le merlan ne charge pas l'estomac et n'empêche pas de courir.

MERLAT. s. m. (rad. *merle*). Ornith.

donné dans plusieurs départements de France au merle commun.

MERLE. s. m. (du lat. *merula*, même signif.). Ornith. Genre de passereaux de la famille des dentirostres, comprenant non-seulement les merles proprement dits, mais aussi les grives et les moqueurs. Les caractères de ce genre sont : un bec aussi large que haut à sa base, comprimé latéralement, les pieds un peu grêles, les narines ovoïdes. Le plumage du merle proprement dit est coloré par une grande masse. Dans le merle commun, ou merle noir, il est en totalité d'un noir foncé, sans reflets. La femelle diffère du mâle en ce que son plumage est brunâtre et noir. Les merles se nourrissent de baies, de fruits et d'insectes ; leur chant est un sifflement éclatant qu'ils font entendre surtout le soir et le matin, depuis le commencement du printemps jusqu'à l'automne. Bien que l'oiseau noir par excellence, le merle offre cependant des variétés blanches assez fréquentes. On trouve des merles dans toutes les parties du monde. Merle brun. Merle bleu. Merle d'eau. Merle de montagne. Merle à plastron blanc. Merle rose, grive. Merle mauvis, litorne. Merle draine. Merle huppé de Surate. Merle olive des Indes. Merle à longue queue. Merle brunet. Merle à calotte noire, à calotte blanche, etc., etc. Le *merle* cherche l'ombre et les taillis épais. (Michaud.)

— Fig. et fam. *C'est un fin merle.* C'est un homme fin et adroit.

— Ironiq. *Beau merle.* Se dit d'un homme laid, mal fait, sans esprit.

— Fam. *Jaser comme un merle.* Parler beaucoup.

— Prov., fig. et pop. *Si vous faites cela, je vous donnerai un merle blanc.* Se dit pour défier quelqu'un de faire une chose qu'on regarde comme impossible. ‖ *C'est un dénicheur de merles.* C'est un homme fort appliqué à rechercher et à découvrir tout ce qui peut lui être agréable ou utile, et fort adroit à en profiter. ‖ *A d'autres, dénicheur de merles!* Se dit à une personne à qui l'on ne se fie pas. ‖ *Or, commence le merle à faire son nid.*

— Hist. *Champ des merles.* Lieu situé entre la Servie et la Bulgarie, où Jean Huniade fut défait par Amurat II, en 1449.

— *Merle roukie.* Se dit en Languedoc du merle des roches.

— Ichthyol. *Merle* ou *Merlet.* Poisson du genre labre.

MERLÉ ou **MERLET.** s. m. Hortic. Variété de raisin.

MERLEAU. s. m. Ornith. Jeune merle.

MERLÉE. s. f. Art milit. Créneau d'une tour.

MERLERAULT (LE). Ch.-l. de cant., arr. d'Argentan (Orne) ; 1,500 hab.

MERLESSE ou **MERLETTE.** s. f. (rad. *merle*). Ornith. Femelle du merle.

MERLETTE. s. f. (rad. *merle*). Blas. Petit oiseau représenté sans pieds ni bec. Il porte d'or à trois merlettes de sable.

— Anc. art milit. Genre de casque.

— Ornith. V. MERLESSE.

MERLIER. s. m. Bot. Un des noms vulgaires du néflier.

MERLIN DE DOUAI (Philippe-Antoine). Savant jurisconsulte, né le 30 octobre 1754, à Arleux, ancienne petite ville du Cambrésis, fut nommé député aux États-généraux par le bailliage de Douai. Exilé à la seconde Restauration comme régicide, il se retira à Bruxelles, où il résida jusqu'à la révolution de juillet, qui lui rouvrit les portes de la France.

MERLIN ou **MELKIN** (Ambroise). Écrivain anglais du ve siècle, qu'on a regardé longtemps comme un magicien et un enchanteur. On lui a attribué des prophéties extravagantes.

— Par extens. Grand magicien, faiseur de tours fort adroits. Il possède la baguette de Merlin. C'est un nouveau Merlin.

MERLIN. s. m. Mar. et pêch. Petit cordage de deux ou trois fils de caret fins, commis ensemble au moyen de la roue du siége de commettage. Le merlin s'emploie surtout pour les divers petits amarrages du gréement.

— Techn. Long marteau, espèce de massue dont se servent les bouchers pour assommer les bœufs.

— Espèce de hache pour fendre le bois.

MERLINE. s. f. (rad. *merle*). Mus. Espèce de serinette plus grave que la serinette ordinaire et dont on se sert pour apprendre les airs aux merles.

MERLINÉ, ÉE. part. pass. du v. Merliner.

MERLINER. v. a. 1re conj. (rad. *merlin*). Mar. Coudre une ralingue avec le renfort d'une voile, travail qui s'exécute au moyen de fortes aiguilles, dans l'œillet desquelles se passe le merlin.

MERLON. s. m. Fortif. Vide qui se trouve entre les deux joues d'une embrasure de batterie de rempart, depuis le haut de ces deux joues jusqu'à la genouillère. Ce vide ou ouverture a extérieurement 5 mètres 847 cent. et 3 mètres 672 cent. intérieurement. ‖ *Demi-merlon.* Espace compris entre l'embrasure et l'extrémité de l'épaulement du parapet.

MERLONGE. s. f. Ichthyol. Un des noms vulgaires de la merluche.

MERLOT. s. m. Ichthyol. V. MERLE.

MERLUCHE. s. f. ou **MERLUS.** s. m. Ichthyol. Genre de poisson de la famille des gades ou gadoïdes, offrant les caractères suivants : corps allongé, épais, revêtu de petites écailles, à deux nageoires dorsales, une seule anale, et manquant de barbillons comme les merlans. Le merlus ordinaire ou merluche vit dans l'Océan et la Méditerranée, et atteint quelquefois la longueur de plus de 70 centim. Il est vorace et va par troupes très nombreuses. Sa chair est blanche et lamelleuse ; on la sale et on la sèche comme on fait des morues.

— Comm. *Poignée de merluches.* Se dit de deux merluches liées ensemble.

— Loc. prov. *Manger de la merluche.* Se mortifier, endurer le mal. Les devoirs et les considérations nous font manger de la *merluche* toute notre vie, pour manger du poisson frais après la mort. (Mme de Sévig.)

MERLUS. s. m. Ichthyol. V. MERLUCHE.

MERLUSINE. Croy. pop. V. MÉLUSINE.

MERLUT. s. m. Comm. Peau de bouc ou de mouton qu'on fait sécher avec le poil, avant de l'envoyer à la mégisserie. Peaux en merlut.

MERMNADE. s. m. Hist. anc. Membre d'une dynastie de rois de Lydie. Le premier des Mermnades fut Gygès et le dernier Crésus, de 720 à 557 av. J.-C.

MÉROCÈLE. s. f. (ét. gr., μηρός, cuisse ; κήλη, tumeur, hernie). Chir. Hernie crurale, peu volumineuse, arrondie, qu'on reconnaît à une tumeur globuleuse située sur la partie moyenne du pli de la cuisse.

MÉROCTE. s. m. Antiq. Pierre magique à la surface de laquelle suintait une espèce de lait. C'est la serpentine noble des modernes.

MÉRODON. s. m. Entom. Genre d'insectes diptères, de la famille des sarcostomes, ayant le corps allongé, l'abdomen cylindrique, la tête large, transversale. Dans l'état parfait, on le trouve sur les fleurs.

MÉROÉ. Géogr. Ancienne presqu'île d'Éthiopie, formée par le Nil à l'O. et le fleuve Astaboras à l'E. D'après d'anciens témoignages, il paraît que les sciences et particulièrement l'astronomie y furent cultivées dès les temps les plus reculés. Les habitants du royaume de Méroé étaient de race noire. Ce furent eux qui peuplèrent graduellement l'Egypte en suivant la vallée du Nil. Leur gouvernement était théocratique. Il ne nous reste que quelques débris épars d'architecture pour nous diriger dans l'étude de la civilisation de ce peuple. La presqu'île de Méroé est aujourd'hui appelée *Shandy*. Elle fait partie de la Nubie.

— Capitale du royaume du même nom. Ses ruines, que l'on voit encore entre Chandy et Gerry, prouvent qu'elle se trouvait un peu plus au sud que la première de ces deux villes.

MÉROM. Géogr. sacr. V. SAMOCHONITES.

MÉROPE. Myth. Fille de Cypsélus, roi d'Arcadie, mariée à Cresphonte, roi de Messénie, qui périt sous les coups du soldat Polyphonte, ainsi que le plus jeune de ses fils. L'autre, nommé Egisthe, fut sauvé par Narbas. Polyphonte promit à cette mère infortunée, si elle consentait à l'épouser et à régner avec lui, de sauver Egisthe ; Mérope, cédant à l'amour maternel, marcha tristement vers l'autel, où l'usurpateur périt de la main d'Egisthe. Voltaire a fait de cet événement historique le sujet d'une de ses tragédies.

— Astron. Myth. Une des Pléiades, ou fille d'Atlas. Elle épousa Sisyphe, qui n'était point un des Titans, tandis que ses six sœurs épousèrent des princes de cette maison, dont la fable fait autant de dieux : et comme des sept étoiles qu'on nomme *Pléiades*, il y en a une qui jette peu d'éclat, on dit que c'était Mérope, qui se cachait de honte d'avoir épousé un mortel.

MÉROPIDÉ, ÉE. adj. Ornith. Qui ressemble au mérops. ‖ MÉROPIDÉS. s. m. pl. Tribu de passereaux qui a pour type le genre mérops.

MÉROPS. s. m. Ornith. Nom générique des guêpiers, appliqué quelquefois à des oiseaux étrangers à ce genre, tels que le grimpereau de muraille, la sittelle à huppe noire.

— Myth. gr. Un des géants qui voulurent escalader le ciel.

MÉROS. Myth. anc. Montagne des Indes consacrée à Jupiter, et sur laquelle on croyait que Bacchus avait été élevé.

MÉROU. s. m. Myth. ind. Montagne fabuleuse couverte d'or et de pierreries, qui occupe le centre des sept continents.

— Ichthyol. Poisson de la Méditerranée, de la famille des percoïdes et du genre serran.

éminent guerrier). Succéda à Clodion dans le commandement de la tribu des Francs Saliens en l'an 448. Il étendit les bornes de sa domination depuis les bords de la Somme jusqu'à Trèves, et mourut en 458, laissant le commandement à son fils Childéric. Il a donné son nom à la première dynastie des rois francs. ‖ MÉROVÉE. Fils de Chilpéric, épousa Brunehaut en 576. Poursuivi par Chilpéric, il fut forcé de se réfugier dans une église, d'où il ne sortit que pour être ordonné prêtre, et peu après mis à mort.

MÉROVINGIEN, IENNE. adj. (rad. *Mérovée*). Hist. Qui appartient à la dynastie ou à la famille de Mérovée. ‖ Qui appartient au temps de cette dynastie.

— Diplom. *Écriture mérovingienne.* Écriture dont se servaient les Gaulois avant l'établissement des Francs, et dont l'usage, un peu modifié, se conserva sous les rois mérovingiens. L'écriture mérovingienne remplaça l'écriture romano-gallicane.

— MÉROVINGIENS. s. m. pl. Hist. Rois ou chefs des Francs Saliens, descendants de Mérovée, fils de Clodion, et dont le chef le plus illustre fut Clovis, qui commanda les Francs de 480 à 511.

MERRAIN. s. m. (pr. *mè-rin*). Véner. Tige principale qui supporte les andouillers ou bois des cerfs et des autres animaux quadrupèdes ruminants, à cornes caduques.

— Tonnell. Bois de chêne fendu en menues planches, dont on fait des panneaux, des douves de tonneaux, et d'autres ouvrages. Acheter du merrain. Merrain à panneaux. Merrain à futailles.

— Mar. Les tonneliers de la marine distinguent les douves ou douelles qui servent à monter des pièces, barriques, et toute espèce de futailles, par merrain de fonçaille ou d'enfonçure.

MERSEN ou **MEERSEN.** Géogr. hist. Village des Pays-Bas, près de Maestricht, où les fils de Louis le Débonnaire tinrent plusieurs congrès. ‖ *Traité de Mersen.* Traité, conclu en 870, par lequel Charles le Chauve et Louis le Germanique se partagèrent les États de leurs neveux.

MERSENNE (François-Martin). Né au bourg d'Oisé (Maine), en 1588, religieux minime, fut l'ami de Descartes. Philosophe et mathématicien, il inventa la courbe appelée *cycloïque*. Mort en 1648.

MERTENSE. s. f. (rad. *Mertins*, nom d'un botaniste distingué de Brême). Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs polygames, de la famille des urticées, qui très-rapproché des micocouliers en diffère par son port, par ses styles bifides. Mertense lisse, pubescent. Mertense jujubier.

MÉRU. s. m. Myth. ind. Montagne d'or située au milieu de la terre. V. MÉROU.

MÉRU. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs incomplètes, dont le fruit n'a point été observé. Méru uniforme. Méru à grappes.

MÉRU. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Beauvais (Oise) ; 2,000 hab.

MÉRULA. s. m. (rad. *merle*). Mus. Autrefois, registre de l'orgue qui imitait le chant des oiseaux, et particulièrement celui du merle.

MÉRULAXE. s. m. Ornith. Genre d'oiseaux que l'on fait rentrer dans le genre fourmilier.

MÉRULE. s. m. (rad. *merle*). Bot. Genre de la famille des champignons, ayant le chapeau charnu ou membraneux, avec la surface inférieure marquée de veines, ou de rides, ou de plis rameux, et souvent entrelacés. Mérule orangé, chanterelle. Mérule corne d'abondance, en forme de massue. Mérule pleureur, destructeur.

MÉRULIDE. adj. des 2 g. (rad. *merle*). Ornith. Qui ressemble au merle. ‖ MÉRULIDES. s. m. pl. Tribu de la famille des oiseaux percheurs dentirostres, ayant pour type le genre merle.

MÉRULIN, INE. adj. Bot. Syn. de Méruliné. ‖ MÉRULINS. s. m. pl. Groupe de la tribu des mérulinés, qui renferme le genre mérule.

MÉRULINÉ, ÉE. adj. (*merle*). Bot. Qui ressemble à un mérule. ‖ MÉRULINÉS. s. m. pl. Famille de l'ordre des exosporiens pilomyces, qui a pour type le genre mérule.

MERVEILLOT. s. m. Agric. Variété de raisin.

MERVEILLE. s. f. (pr. *mer-vè-ye* ; de l'ital. *maraviglia*, même signif.). Chose admirable à la vue, extraordinaire, quelquefois incompréhensible, que l'œil humain n'est point accoutumé à voir communément sur la terre. Une merveille de l'art. Les merveilles de nos jours, de notre siècle. On raconte des merveilles de ces pays-là. La mémoire de Joseph et des *merveilles* que Dieu avait faites par ce grand ministre des rois d'Egypte était encore récente. (Boss.) Ce n'est pas la toute-puissance de Jésus-Christ et la *merveille* des pains multipliés par sa seule parole qui doit aujourd'hui nous toucher et nous surprendre. (Mass.) La mauvaise subtilité du bel esprit en a regardé les *merveilles*. (Fén.) Quelle partie du monde habitable n'a pas ouï les victoires du prince de Condé, et les *merveilles* de sa vie ? (Boss.)

Quoi ! toujours les plus grandes *merveilles*,
Sans ébranler ton âme, frapperont tes oreilles.

Cependant cet oiseau qui prône les *merveilles*,
Ce monstre composé de bouches et d'oreilles !
(BOILEAU.)

— En parlant des œuvres de Dieu. Les merveilles de la nature. Les *merveilles* des cieux seraient bientôt insipides pour celui qui les découvrirait, s'il ne pouvait les raconter. (Cicéron.) Élevant son esprit aux choses visibles de Dieu, par les *merveilles* visibles de la nature. (Fléch.)

— Se dit aussi des travaux de l'esprit humain. Ce poëme est une merveille. L'Iliade d'Homère est la merveille du génie.

Le public, enrichi du tribut de mes veilles,
Croit qu'on doit l'ajouter merveille sur merveille.
(BOILEAU.)

— S'emploie dans le même sens au pluriel.

Le siècle fortuné. . . . . . .
Qui, rendu plus fameux par tes illustres veilles,
Vit naître sous ta main ces pompeuses *merveilles*. (ID.)

— S'emploie quelquefois dans le même sens en mauvaise part.

Par un tas de confuses *merveilles*,
Sans rien dire à l'esprit, étourdir les oreilles. (BOIL.)

— Fig. Une des plus grandes *merveilles* que Dieu opère en ses saints, c'est de les rendre en même temps humbles et magnanimes. (Fléch.)

— Fig. Se dit quelquefois des personnes. Il fut regardé comme la merveille de son siècle. Cet enfant est vraiment une merveille. Du théâtre français l'honneur et la *merveille*. (Boil.)

— Littér. Expression dont l'ancienne poésie faisait un grand usage, et dont l'emploi est plus restreint aujourd'hui. On disait d'une femme : *Cette jeune merveille, une adorable merveille.* ‖ *Passer pour merveille.* Expression autrefois usitée dans le style tragique.

— Fam. *C'est une merveille, c'est merveille de vous voir, c'est une merveille de vous voir.* Se dit pour faire un reproche d'amitié à quelqu'un qu'on avait coutume de voir, et qu'on ne voit plus que rarement.

— Se dit quelquefois ironiquement pour rabaisser une chose que l'on exalte outre mesure. Voilà une belle merveille ! Admirez la merveille ! Quelle merveille ! ‖ Dans le même sens : *Ce n'est pas merveille.* Ce tableau est médiocre, ce n'est pas merveille.

— Hist. anc. *Les sept merveilles du monde.* Sept ouvrages extraordinaires célèbres dans l'antiquité. Ces sept merveilles sont : les pyramides d'Egypte ; les jardins et les murs de Babylone ; le tombeau élevé par Artémise au roi Mausole, son époux ; le temple de Diane à Éphèse ; la statue de Jupiter Olympien par Phidias ; le colosse de Rhodes ; le phare d'Alexandrie.

— Prov. et par extens. On dit d'un superbe édifice, ou de quelque autre chose excellente dans son genre, que c'est une des *sept merveilles du monde.*

— Ironiq. dans le même sens : *C'est la huitième merveille du monde.*

— *Faire merveille, faire des merveilles.* Déployer dans certaines circonstances des qualités extraordinaires. Il a fait des merveilles dans cette bataille. Ce prédicateur a fait des merveilles. Dans toutes ses épreuves, ce candidat a fait merveille.

L'aide qu'il veut avoir, c'est que tu le conseilles,
Si tu le fais, seigneur, il fera des *merveilles*.
(MALHERBE.)

— *A merveille* ou *à merveilles.* loc. adv. Parfaitement, d'une manière admirable. Peindre, chanter, danser à merveille. Je vois ici des ministres calvinistes, des arminiens, des sociniens, des rabbins, des anabaptistes qui parlent tous à *merveille.* (Volt.) Toutes nos espèces de graminées croissent à *merveille* aux Antilles, mais n'y donnent jamais de graines. (B. de S.-P.)

— Fig. et prov. *Promettre monts et merveilles.* Faire de très-grandes promesses, le plus souvent promettre au delà de ce qu'on peut tenir.

— *Pas tant que de merveille.* Locution familière employée dans le sens de Pas beaucoup. Il ne l'aime pas tant que de merveille. A-t-il beaucoup d'esprit ? pas tant que de merveille. Cette locution vieillit.

— Art culin. Sorte de pâtisserie.

— Bot. *Merveille à fleurs jaunes.* (Vulg. Balsamine des bois. ‖ Se dit de plusieurs variétés de fleurs, et particulièrement de tulipes. Merveilles d'Amsterdam, de Harlem.

— Hortic. *Merveille d'hiver.* Sorte de poire d'automne presque ovale et verdâtre.

— Syn. comp. MERVEILLE, MIRACLE. La *merveille* peut être un phénomène de la nature dont on ne connaît pas la cause ; le *miracle* est un prodige qui ne peut être attribué à aucune cause naturelle.

MERVEILLEUSEMENT. adv. (rad. *merveille*). D'une façon merveilleuse, à merveille. Cette femme est merveilleusement bien faite. Un esprit merveilleusement fécond. Il peint merveilleusement. Elle a l'esprit aimable et *merveilleusement* droit. (Mme de Sév.) Je vous avoue, madame, qu'il y a *merveilleusement* à profiter de tout ce que vous dites. (Mol.)

MERVEILLEUX, EUSE. (pr. *mèr-vè-yeu* ; rad. *merveille*). Admirable, surprenant, étonnant, qui cause de l'admiration. Homme merveilleux. Femme merveilleuse. Enfant merveilleux. Elle veillait sur elle-même, à l'imitation de cette *merveilleuse* femme dont parle l'Écriture. (Fléch.) Malheur au siècle qui produit de ces hommes rares et *merveilleux*. (Mass.)

leux homme. Vous êtes un homme étrange, extraordinaire par vos sentiments, par vos manières.

— S'emploie surtout en parlant des choses. Pièce merveilleuse. Récit accompagné, chargé de circonstances merveilleuses. Cela a produit, a obtenu un succès merveilleux. Tout paraît merveilleux au jeune homme qui entre dans le monde ; tout paraît insipide au vieillard qui en sort. Il faut des vers pour les choses *merveilleuses* ; la prose n'y suffit pas. (Mme de Staël.) Pour certaines gens, et surtout pour certaines femmes, tout est *merveilleux*, ou tout est affreux. C'était le temps où elle devait être livrée à elle-même, pour mieux sentir dans la suite la *merveilleuse* victoire de la grâce. (Boss.) Nous

ne devons pas être curieux de connaître distinctement ces nouveautés *merveilleuses* du siècle futur. (Id.)

> Ce cousin des quatre fils Aymon,
> Dont tu l'a quelquefois la *merveilleuse* histoire.
> (Boileau.)

— Fam. Excellent dans son espèce. Les muscats ont été merveilleux cette année. Voilà du vin merveilleux. Ces poulets sont d'un *merveilleux* goût. (Boil.)

— *Merveilleux* à. Ses nombreux défauts *merveilleux* à décrire. (Boil.)

— Littér. *Idées merveilleuses.* Idées d'une noblesse, d'une élévation extraordinaire. ‖ *Style merveilleux.* Qui affecte l'étrange, l'extraordinaire.

MERVEILLEUX. s. m. Se disait, dans les dernières années de la République française, d'un petit maître, d'un homme à la mode. C'est un de nos merveilleux. Et tous nos *merveilleux* près d'elle ont échoué. (Lanoue.)

> Nos *merveilleux*, nos petits maîtres
> Exhalent l'ambre le plus doux. (*Mercure.*)

— On disait, dans le même sens, au féminin *une merveilleuse*, en parlant d'une femme qui affectait les manières des petites maîtresses. ‖ adjectiv. dans le même sens. Une femme merveilleuse.

— Se dit quelquefois encore ironiquement d'une personne qui affecte les bons airs, qui a beaucoup de prétentions.

MERVEILLEUX. s. m. Littérat. Intervention des êtres surnaturels dans un poëme épique ou dramatique. Le merveilleux de la mythologie. L'emploi du merveilleux devient de jour en jour plus difficile. Le merveilleux de son poëme consiste en personnages allégoriques. Les tragiques grecs ont erré en prenant souvent l'horreur pour la terreur, et le dégoûtant et l'incroyable pour le tragique et le *merveilleux*. (Volt.)

— D'une manière générale, ce qui surprend l'esprit, le force à l'admiration. Le *merveilleux* d'un charlatan impose aux sots; le *merveilleux* du talent impose aux gens d'esprit. (La Harpe.)

— Ce qui, dans un événement, s'éloigne de l'ordre naturel et du cours ordinaire des choses. Voilà le merveilleux de l'aventure, de l'histoire. Le merveilleux entoure les hommes. Le *merveilleux* disparaît dès qu'on le discute. (Barth.) Qu'est-ce que l'avenir? Qu'est-ce que le passé? Qu'est-ce que nous? Quel fluide magique nous environne et nous cache les choses qu'il nous importe le plus de connaître? Nous naissons, nous vivons, nous mourons au milieu du *merveilleux*. (Napol.)

MERVILLE. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. d'Hazebrouck (Nord); 6,000 hab.

MÉRYCISME. s. m. (du gr. μηρύκω, ruminer). Mamm. V. RUMINATION.

— Pathol. Affection qui consiste en une espèce de rumination analogue à celle des animaux. Inusité.

MÉRYCOLE. adj. et s. des 2 g. Pathol. Se dit d'une personne qui est sujette au mérycisme.

MÉRYCOLOGIE. s. f. (ét. gr., μηρύκω, ruminer; λόγος, discours). Traité de la rumination ou sur les ruminants.

— Pathol. Description du mérycisme.

MÉRYCOLOGIQUE. adj. des 2 g. (rad. *mérycologie*). Qui a rapport à la rumination ou au mérycisme.

MÉRYCOLOGISTE ou **MÉRYCOLOGUE.** s. m. (rad. *mérycologie*). Celui qui se livre à la mérycologie.

MÉRYCOTHÉRION. s. m. (ét. gr., μηρύκω, ruminer; θήρ, bête). Mamm. Mammifère dont on ne connaît que des débris fossiles.

MÉRYTE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, encore très-peu connu, caractérisé par des fleurs dioïques, réunies en une petite tête sessile, et découvert dans les îles de la mer du Sud.

MÉRYX. s. m. Genre de coléoptères, section des tétramères, famille des xylophages, tribu des trogossitaires. Ce genre, établi sur un insecte rapporté des îles de la mer du Sud, est voisin de celui des lyctes.

MES. pl. de l'adj. possessif Mon, ma. Mes habits. Mes bas. Mes livres. Mes oiseaux. J'aurai donc *mes* lettres. (Sév.) V. MON.

MÉS. Particule qui change la signification d'un mot en mal, dans la composition des mots *mésallier*, *mésadministrer*, etc. Ce n'est autre chose que *mé* pour *mal*, qui se change en *més* devant les mots commençant par une voyelle. Il est à remarquer que beaucoup de mots, dans la composition desquels entrait cette particule, ne sont plus aujourd'hui en usage: ainsi on ne dit [illegible] servir.

MÉSA. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, de la famille des [illegible], ayant un calice à cinq dents, le style court, les semences nombreuses. Mésa lancéolé. Mésa des bois.

MÉSADMINISTRÉ, ÉE. part. pass. du v. Mésadministrer. S'empl. adjectiv.

MÉSADMINISTRER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *més*, pour *mé*, mal; et *administrer*). Néol. Administrer sans habileté.

MÉSADOU. s. m. (pr. *mé-za-dou*). Écon. rur. Lame de bois dont se servent en quelques endroits les fabricants de fromage, pour rapprocher toutes les parties du caillé qui nagent dans le petit-lait.

MÉSADVENANCE. s. f. (pr. *mé-zad-ve-nan-ce*; rad. *mésadvenir*). Autrefois. Disgrâce, désagrément, accident. Nous appelons laideur aussi une *mésadvenance* au premier regard, qui loge principalement au visage, et nous dégoûte par le teint, une tache, une rude contenance, par quelque cause souvent inexplicable en des membres pourtant bien ordonnés et entiers. (Mont.) On écrit aussi ce mot et les quatre suivants sans *d*: *mésavenance*. V. ce mot.

MÉSADVENANT. (rad. *mésadvenir*). part. prés. inv. du v. Mésadvenir.

MÉSADVENANT, ANTE. adj. Fâcheux, désagréable. Tout affection est *mésadvenante* au courtisan. (Montaig.) C'est une espèce de moquerie et d'injure, de vouloir faire valoir un homme par des qualités *mésadvenantes* à son rang, quoiqu'elles soient autrement louables, comme qui louerait un roi d'être un bon peintre, un bon architecte. (Id.) Inusité.

— S'empl. aussi pour Messéant.

MÉSADVENIR. v. n. unipers. 2e conj. (pr. *mé-zad-ve-nir*; de *més* pour *mé*, mal; et *advenir*). Tourner à mal. Quand il leur *mésadvient* en quelque rencontre ou bataille. (Montaig.) Ce verbe ne s'emploie plus guère qu'à l'infinitif.

MÉSADVENU, UE. part. pass. du v. Mésadvenir. Délibéré, s'il lui fût *mésadvenu*, de se brûler soi-même. (Ch. Fauchet.)

MÉSAIR ou **MÉZAIR.** (du gr. μέσος, qui est au milieu). Manég. Allure d'un cheval, qui tient le milieu entre le terre-à-terre et les courbettes.

MÉSAISE. s. m. (pr. *mé-zai-ze*; de *més*, pour *mé*, mal; et *aise*). Privation d'aise ou de bien-être. Éprouver du mésaise par tout le corps. Peu usité.

— Syn. comp. MÉSAISE. MALAISE. *Malaise* paraît plus propre pour l'état de la santé; *malaise*, pour celui de la fortune.

MÉSAL. s. m. Conchyl. Coquille dont on a fait une espèce de turbo, et qui paraît appartenir au genre turritelle.

MÉSALLERIE. s. f. (pr. *mé-zal-le-ri*). Anc. médec. S'est dit pour désigner une énorme enflure aux jambes.

MÉSALLIANCE. s. f. (pr. *mé-zal-li-an-ce*; rad. *mésallier*). Alliance, mariage avec une personne d'une condition fort inférieure à celle de la personne qui l'épouse. Faire une mésalliance. Il ne veut pas souffrir de mésalliance dans sa famille. Les mésalliances des gens de qualité empêchaient leurs enfants d'être chevaliers de Malte.

MÉSALLIÉ, ÉE. part. pass. du v. Mésallier. S'empl. adjectiv. Jeune fille mésalliée.

MÉSALLIER. v. a. 1re conj. (pr. *mé-zal-lié*; de la partic. dépréc. *més*, et du mot *allier*). *Je mésallie, nous mésallions, vous mésalliez. Je mésalliais, nous mésalliions, vous mésalliiez*, etc. Marier à une personne d'une naissance ou d'un rang inférieur. Ce tuteur refuse un parti fort riche, pour ne point mésallier sa pupille. Il n'a point mésallié sa fille.

— SE MÉSALLIER. v. pron. Épouser une personne d'une condition inférieure. Jamais on ne s'est mésallié dans cette famille. Il n'a pas voulu se mésallier. La noblesse allemande ne se mésallie guère.

— Fig. et fam. Déroger, s'abaisser. Il craindrait de se mésallier s'il fréquentait ses égaux, quand ils sont moins riches que lui.

MÉSANCYLE. s. m. (ét. gr., μέσος, qui est au milieu; ἀγκύλη, javelot). Art milit. Espèce de dard qui était retenu par une courroie attachée au milieu de la hampe.

MÉSANGE. s. f. (pr. *mé-san-ge*; du gr. μείων, petit, menu; en allem. *meise*, *meise*; en anm. *mees*). Ornith. Genre d'oiseaux de l'ordre des granivores, ayant le bec épais à la base, les narines arrondies, les pieds robustes à quatre doigts, remarquables par leur forme et leur plumage varié. Les plus grosses espèces de mésange n'égalent pas la taille du moineau. Ces oiseaux se nourrissent d'amandes, de graines, d'insectes et particulièrement d'abeilles, dont ils sont très-friands. On trouve des mésanges dans toutes les parties de l'ancien continent; il en existe aussi dans le nord de l'Amérique. Mésange charbonnière. Mésange nonnette. Mésange huppée. Mésange bleue. Mésange moustache. Mésange à longue queue.

MÉSANGÈRE. s. f. (rad. *mésange*). Ornith. Grosse mésange.

MÉSANGETTE. s. f. (pr. *mé-san-get-te*; rad. *mésange*). Chass. Cage à trébuchet dont on se sert pour prendre les mésanges et tous les petits oiseaux [illegible]

MÉSANIO. s. m. (pr. *mé-sa-nio*). Minér. Sorte de cors [illegible].

MÉSAPE. s. m. (pr. *mé-sa-pe*). Crust. Genre de crustacés décapodes.

MÉSARAÏQUE. adj. des 2 g. (pr. *mé-sa-ra-i-ke*; du gr. μεσάραιον, fait de μέσος, qui est au milieu; ἀραιά, intestins). Anat. Qui a rapport au mésentère. Veines mésaraïques.

MÉSARRIVER. v. n. impers. 1re conj. (de *més*, partic. dépréc., et du mot *arriver*). Se dit d'un accident fâcheux qui est amené par quelque imprévoyance. Si vous ne changez de conduite, il vous en mésarrivera. S'il vous mésarrive, ne vous en prenez qu'à vous. Que voulez-vous qu'il en mésarrive?

MÉSATISFAIRE. v. a. 1re conj. (pr. *mé-ça-tis-fè-re*; de *més*, partic. dépréc., et de *satisfaire*). Néol. Ne pas satisfaire, mécontenter.

MÉSATISFAIT, AITE. part. pass. du v. Mésatisfaire.

MÉSAULE. s. des 2 g. (ét. gr., μέση, qui est au milieu; αὐλή, cour). Ant. gr. Cour intérieure d'une maison grecque.

— *La mésaule* ou adjectiv. *La porte mésaule.* Se dit d'une porte qui conduisait d'une cour à l'autre, ou de la cour intérieure à l'appartement des femmes. V. ANDRON.

MÉSAVENANCE. s. f. (pr. *mé-za-ve-nan-ce*; rad. *mésavenir*). Qualité de ce qui est mésavenant. Peu usité.

MÉSAVENANT. part. prés. invar. du v. Mésavenir. Qui mésavient.

MÉSAVENANT, ANTE. adj. Qui n'est point avenant, qui déplaît, qui contrarie les principes, les usages, les intérêts ou les préjugés de certains individus. Peu usité.

MÉSAVENIR. v. n. unipers. 2e conj. (pr. *mé-za-ve-nir*; de *més*, pour *mé*, mal, et *avenir*). Mésarriver, réussir mal dans ses affaires.

MÉSAVENTURE. s. f. (pr. *mé-za-van-tu-re*; ét. fr., *més*, pour *mé*, mal; et *aventure*). Accident, événement fâcheux. Il m'est arrivé une singulière mésaventure, une mésaventure étrange. Sans cette mésaventure, nous serions arrivés trois heures plus tôt.

> Mainte *mésaventure*
> L'aurait fait retourner chez lui,
> Avec cette partie en cent lieux altérée. (La Font.)

MESCAL. s. m. Mus. Instrument à vent composé de différents tuyaux, et employé par les Turcs.

— Métrol. Petit poids de Perse.

MESCHIA. Myth. parse. Auteur du genre humain, né du corps d'un arbre appelé Reivas, lequel avait été produit de la semence de Kaïomorts (le premier homme) à l'instant qu'il expira.

MESCHIANÉ. Myth. parse. Nom de la première femme, qui naquit, ainsi que son époux Meschia, du sang de Kaïomorts.

MÈSE. s. f. (pr. *mè-ze*; du gr. μέσος, qui est au milieu). Anc. mus. Une des sept cordes de la lyre, celle du milieu, qui était consacrée au soleil. ‖ Son du milieu du système musical des Grecs.

MÉSÉDIFIÉ, ÉE. part. pass. du v. Mésédifier.

MÉSÉDIFIER. v. a. 1re conj. (pr. *mé-zé-di-fi-é*; de la part. dépréc. *més*, pour *mé*, et *édifier*). Lang. ascét. Scandaliser.

— SE MÉSÉDIFIER. v. pron. Être scandalisé.

MESELINE. s. f. (pr. *mé-ze-li-ne*). Comm. anc. Étoffe mêlée de soie et de laine. ‖ Sorte de brocatelle qu'on fabriquait en Flandre.

MÉSEMBRIA. s. f. (du gr. μεσημβρία, midi). Myth. gr. et ant. La sixième des dix heures ou divisions du jour chez les Grecs. C'était l'heure de midi, qu'on personnifiait quelquefois.

MÉSEMBRYANTHÈME. s. m. (ét. gr., μεσημβρία, midi; ἄνθημα, floraison; parce que la fleur de quelques espèces s'épanouit au milieu du jour). Bot. Nom scientifique du genre ficoïde. V. FICOÏDE.

MÉSEMBRYANTHÉMÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble au genre mésembryanthème. ‖ MÉSEMBRYANTHÉMÉES. s. f. pl. Section de la famille des ficoïdées, qui a pour type le genre mésembryanthème.

MÉSEMPLOI. s. m. (pr. *mé-san-ploi*). Néol. Mauvais emploi d'une chose.

MÉSEMPLOYÉ, ÉE. part. pass. du v. Mésemployer. S'empl. adjectiv.

MÉSEMPLOYER. v. a. 1re conj. (pr. *mé-san-ploi-ié*; de *més*, pour *mal*, et *employer*). Néol. Employer de travers, à contre-sens.

MÉSENGLE. s. m. Ornith. Nom donné en Picardie aux mésanges, et particulièrement à la mésange charbonnière.

MÉSENSEIGNÉ, ÉE. part. pass. du v. Mésenseigner. S'empl. adjectiv.

MÉSENSEIGNER. v. a. 1re conj. (pr. *mé-san-ce-gni-é*; de *més*, pour *mé*, mal, et *enseigner*). Néol. Enseigner de travers, par une mauvaise méthode.

MÉSENTENDRE. v. a. 4e conj. (pr. *mé-san-tan-dre*; de *més*, pour *mé*, mal, et *entendre*). Néol. Malentendre, refuser d'écouter, de prêter son attention; interpréter dans un sens différent du sens vrai.

MÉSENTENDU, UE. part. pass. du v. Mésentendre. [illegible]

MÉSENTÈRE. s. m. (pr. *mé-zan-tè-re*; ét. gr., μέσος, qui est au milieu; ἔντερον, intestin, fait de ἐντός, dans, dedans). Anat. Replis du péritoine qui maintiennent les diverses parties du canal intestinal dans leur situation respective, en leur laissant cependant une mobilité plus ou moins grande. Un de ces replis a reçu le nom de *mésentère* proprement dit. Il appartient à l'intestin grêle, qu'il suspend et retient en position.

MÉSENTÉREMPHRAXIS. s. f. (pr. *mé-zan-té-ran-frak-cis*; ét. gr., μέσος, qui est au milieu; ἔντερα, entrailles; ἐμφράσσω, j'obstrue, composé de ἐν et de φράσσω, même signif.). Pathol. Obstruction du mésentère.

MÉSENTÉRÉSIE. s. f. (rad. *mésentère*). V. MÉSENTÉRITE.

MÉSENTÉRIE. s. f. (pr. *mé-zan-té-ri*; rad. *mésentère*). Pathol. Gonflement des glandes du mésentère.

MÉSENTÉRIN, INE. adj. (rad. *mésentère*). Hist. nat. Qui offre à sa surface des ondulations irrégulières simulant celles du mésentère. Éponge mésentérine.

MÉSENTÉRIQUE. s. m. (rad. *mésentère*). Bot. Genre de plantes cryptogames de la famille des champignons, comprenant des champignons rampants qui forment sur les vieux bois des pellicules qui par la disposition des veines ressemblent au mésentère, membrane qui enveloppe les intestins. Mésentérique jaune, bleu, argenté.

MÉSENTÉRIQUE. adj. des 2 g. (rad. *mésentère*). Anat. Qui appartient au mésentère. Vaisseaux mésentériques. Glandes mésentériques. Artères mésentériques. Veines mésentériques. Plexus mésentérique.

MÉSENTÉRITE. s. f. (rad. *mésentère*). Pathol. Inflammation du mésentère. ‖ Affection tuberculeuse des ganglions mésentériques.

MÉSESTIMABLE. adj. des 2 g. (rad. *mésestime*). Néol. Qui n'est pas digne d'estime.

MÉSESTIME. s. f. (ét. fr., *més*, pour *mé*, mal; et *estime*). Néol. Défaut d'estime, mépris.

MÉSESTIMÉ, ÉE. part. pass. du v. Mésestimer. S'empl. adjectiv.

MÉSESTIMER. v. a. 1re conj. (pr. *mé-zes-ti-mé*; rad. *mésestime*). Avoir mauvaise opinion de quelqu'un, n'avoir point d'estime pour lui. Depuis qu'il a fait cette action, je l'ai toujours mésestimé. Il ne faut pas *mésestimer* un général qui a agi avec honneur. (Villem.)

— Apprécier une chose au-dessous de sa valeur, la dépriser. Vous mésestimez ces étoffes, cette bague.

— SE MÉSESTIMER. v. pron. Être mésestimé. Ces marchandises se mésestiment aujourd'hui sur le marché.

— Mésestimer soi. L'homme faux, quelque vain qu'il soit, se mésestime malgré lui. Rien ne se mésestime entièrement de ce qui vient de la louange.

— v. récipr. Les intrigants se mésestiment et se craignent.

MESGIOGIBACHI. s. m. Relig. mah. Prêtre qui dessert une mosquée intérieure où les femmes du sérail vont faire leurs prières.

MESGRIN (Paul de Stuert de Caussade, comte de SAINT-). Un des mignons de Henri III, et celui qu'il aimait le plus. Mort assassiné en 1578.

MESHUI. adv. de temps. (ét. lat., *magis*, plus; *hodie*, aujourd'hui). Ce jourd'hui, à cette heure, dorénavant. Il osait dire que ses réponses devaient *meshui* servir de lois. (Mont.) Vieux mot qui ne pourrait guère s'employer que dans le style marotique.

> Naguère avais, dans un accès de goutte,
> Juré de par le benoît saint Martin,
> Que ne boirais, quelque cher qu'il m'en coûte,
> De *meshui* plus un pauvre coup de vin. (Cassagne.)

MÉSIE ou **MÆSIE.** (pr. *mé-zi*). Géogr. anc. Province de l'Empire romain entre le Danube et le mont Hémus, conquise par les Romains sous Auguste, qui la divisa en deux provinces, Mésie supérieure et Mésie inférieure, aujourd'hui la Bulgarie et la Servie.

MÉSIEN, ENNE. adj. et s. Géogr. anc. Qui appartient à la Mésie ou à ses habitants. ‖ Habitant de la Mésie.

MÉSIER. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, de la famille des ochnacées. Cet arbrisseau croît dans l'Inde, et est en tout temps chargé de fleurs et de fruits. Mésier denté.

MÉSINFÉRÉ. part. pass. invar. du v. Mésinférer.

MÉSINFÉRER. v. n. 1re conj. (pr. *mé-zin-fe-re*; de *més*, partic. dépréc., et du mot *inférer*). Néol. Se tromper dans les conjectures que l'on tire.

MÉSINFORMÉ, ÉE. part. pass. du v. Mésinformer. S'empl. adjectiv.

MÉSINFORMER. v. a. 1re conj. (pr. *mé-zin-for-mé*; de *més*, partic. dépréc., et du mot *informer*). Néol. Donner des informations inexactes.

MÉSINGLE. s. f. Ornith. V. MÉSANGE.

MÉSINTELLIGENCE. s. f. (pr. *mé-zin-tel-li-jan-ce*; de *més*, partic. dépréc., et du mot *intelligence*). Mauvaise intelligence, défaut d'accord [illegible] bien ensemble. Il règne de la mésintelligence entre eux. Entretenir, fomenter la mésintelligence. La *mésintelligence* se glissait entre les puissances alliées. (Volt.) La bataille de Wagram occasionna une grande *mésintelligence* entre Napoléon et le maréchal Bernadotte. (L. Gallois.)

— Fig. Désaccord, défaut d'harmonie. Nous sentons toujours une *mésintelligence* entre nos penchants et nos lumières. (Mass.)

MÉSINTERPRÉTÉ, ÉE. part. pass. du v. Mésinterpréter. S'empl. adjectiv.

MÉSINTERPRÉTER. v. a. 1re conj. (pr. *mé-zin-ter-pré-té*; [illegible] et du mot *interpréter*). L'é se change en è devant une syllabe muette [illegible] *je mésinterprète, tu mésinterprètes*.

il mésinterprète, etc. Interpréter mal, juger à faux. On doit y regarder à deux fois avant de mésinterpréter les actions de ses amis.

MÉSIRE. s. m. Pathol. Maladie du foie.

MÉSITE. s. f. Chim. Substance qu'on retire du goudron par la distillation.

MÉSITÈS. (du gr. μέσος, qui est au milieu). Myth. perse. Nom que les Perses donnaient à leur dieu Mithra, comme tenant le milieu entre Ormuzd et Ahriman.

MESLAY. Géogr. Ch.-l. de cant., arrond. de Laval (Mayenne); 1,500 hab.

MESLE. s. f. (pr. *mé-le;* du lat. *mespilum*, même signif.). Bot. Ancien nom de la nèfle.

MESLEIN. s. m. (pr. *mé-lin*). Métrol. Mesure de capacité du duché de Bade. Le meslein vaut un litre et demi.

MESLIE. s. f. (pr. *mé-li*). Pêch. Fretin qui sert d'appât. Meslie blanche. V. MENUISE.

MESLIER. s. m. Bot. Ancien nom du néflier. || Variété de vigne. || Houx épineux.

MESMARIAGE. s. m. Féod. Ce qu'un serf payait à son seigneur pour pouvoir se marier à une femme de condition libre, ou à la fille d'un serf d'un autre domaine.

MESMER (Antoine). Né en 1733 à Wiel, près de Stein, aux bords du Rhin; fondateur de la doctrine du magnétisme animal. Il vint à Paris en 1778, où il fit un grand nombre d'adeptes, et présenta sa doctrine aux académies, qui la condamnèrent. Il se retira dans sa ville natale, où il mourut dans l'oubli en 1815. On a de lui plusieurs ouvrages sur le magnétisme animal.

MESMÉRIEN, ENNE. adj. (rad. *Mesmer*). Qui a rapport au mesmérisme. Cet auteur fit un parallèle curieux du baquet *mesmérien* avec le tonneau du diacre Pâris, où les convulsionnaires jouaient une pareille comédie. (Virey.)

— subst. Partisan du mesmérisme.

MESMÉRIQUE. adj. des 2 g. (rad. *Mesmer*). Qui appartient au système de Mesmer, ou magnétisme. Baquet mesmérique.

MESMÉRISME. s. m. (rad. *Mesmer*). Doctrine de Mesmer sur le magnétisme animal. Le mesmérisme a été longtemps en vogue.

MESMÉRISTE. s. des 2 g. (rad. *Mesmer*). Syn. de Mesmérien.

MESNADIER. s. m. Hist. Autrefois, Membre d'un ordre de chevaliers attachés à la maison des rois d'Aragon. C'était la première classe de la simple noblesse.

MESNALORD. s. m. Hist. Noble de la première classe en Angleterre, au moyen âge.

MÉSOBRANCHE. adj. des 2 g. (pr. *mé-zo-bran-che;* ét. gr., μέσος, milieu; βράγχια, branchies). Annél. Dont les branchies occupent la partie moyenne du corps. || MÉSOBRANCHES. s. m. pl. Ordre de la famille des annélides, comprenant ceux de ces animaux dont les branchies occupent la partie moyenne du corps ou s'étendent depuis ce point jusqu'à l'extrémité postérieure.

MÉSOBRAQUE. adj. des 2 g. et s. m. (pr. *mé-zo-bra-que*). Littér. anc. Se dit d'un pied de cinq syllabes, deux longues, une brève et encore deux longues, comme *pulcherrimarum*.

MÉSOBSERVÉ, ÉE. part. pass. du v. Mésobserver. S'empl. adjectiv.

MÉSOBSERVER. v. a. 1re conj. (pr. *mé-zob-ser-vé;* de *mé* ou *més* pour *mal*, et *observer*). Néol. Mal observer, faire des observations fausses ou inexactes.

MÉSOCARPE. s. m. (pr. *mé-zo-car-pe;* ét. gr., μέσος, milieu; καρπός, fruit). Bot. Substance interposée entre l'épiderme externe et l'épiderme interne du péricarpe, tantôt charnue et succulente, tantôt sèche et filandreuse, quelquefois aussi presque nulle.

MÉSOCÉPHALE. adj. des 2 g. (pr. *mé-zo-cé-fa-le;* ét. gr., μέσος, qui est au milieu; κεφαλή, tête). Anat. Qui est placé au milieu de la tête et du cerveau.

— subst. Protubérance cérébrale. Moelle allongée, qui est située à la partie inférieure, postérieure et moyenne du cerveau. On la nomme aussi *pont de Varole*.

MÉSOCÉPHALIQUE. adj. des 2 g. (pr. *mé-zo-cé-fa-li-ke;* rad. *mésocéphale*). Anat. Qui appartient au mésocéphale. Artère mésocéphalique.

MÉSOCÉPHALITE. s. f. (pr. *mé-zo-cé-fa-li-te;* rad. *mésocéphale*). Pathol. Inflammation du pont de Varole.

MÉSOCHÈRE. s. f. (pr. *mé-zo-chè-re;* ét. gr., μέσος, qui est au milieu; χείρ, bras). Entom. Genre d'insectes hyménoptères.

MÉSOCHONDRIAQUE. adj. des 2 g. (pr. *mé-zo-kon-dria-ke;* ét. gr., μέσος, qui est au milieu; χονδρίον, cartilage). Anat. Se dit de deux plans de fibres musculeuses, dont les faisceaux charnus sont placés entre les anneaux de la trachée-artère.

MÉSOCHORE. s. m. (pr. *mé-zo-kô-re;* ét. gr., μέσος, qui est au milieu; χορός, chœur). Mus. anc. Celui qui, chez les Grecs, se tenait au milieu d'un chœur pour en diriger l'exécution. Le mésochore battait la mesure avec une sandale de bois. || Celui qui, chez les Romains, donnait dans les jeux publics le signal des applaudissements.

MÉSOCOECUM. s. m. (pr. *mé-zo-cé-komm;* du gr. μέσος, qui est au milieu; et du lat. *cæcum*, boyau). Anat. Repli du péritoine qui soutient le cœcum.

MÉSOCOLON. s. m. (pr. *mé-zo-ko-lon;* ét. gr., μέσος, qui est au milieu; κῶλον, colon). Anat. Se dit des expansions du péritoine dans la duplicature desquelles sont comprises les diverses portions de l'intestin colon, qu'elles maintiennent dans leur situation respective. Mésocolon lombaire droit. Mésocolon transverse. Mésocolon lombaire gauche. Mésocolon iliaque.

MÉSOCRÂNE. s. m. (pr. *mé-zo-kra-ne;* ét. gr., μέσος, qui est au milieu; κρανίον, crâne). Anat. Partie moyenne du crâne.

MÉSOCYNION. s. m. (pr. *mé-zo-ci-ni-on;* du gr. μεσοκύνιον, jarret, jointure du pied et de la jambe). Mamm. Dans les mammifères ongulés, la base des doigts; la partie située au-dessous du canon, entre celui-ci et la corne.

MÉSODISCAL, ALE. adj. (pr. *mé-zo-dis-kal;* ét. gr., μέσος, milieu; δίσκος, disque). Bot. Qui est en rapport avec le milieu du disque. Insertion mésodiscale.

MÉSOFFRIR. v. a. 2e conj. (pr. *mé-zof-frir;* de *mes*, partic. dépréc., et du mot *offrir*). Offrir d'une marchandise beaucoup moins qu'elle ne vaut. Les marchands surfont et les acheteurs mésoffrent. Vous mésoffrez trop de cette marchandise. On fait un mariage comme une emplette; on marchande, on surfait, on *mésoffre*, enfin on est pris au mot. (Dufresny.)

— Anc. prov. *A qui meschet, on lui mésoffre.* On se prévaut de l'état de gêne où se trouve un vendeur pour acheter à bas prix sa marchandise.

MÉSOGASTRE. s. m. (pr. *mé-zo-gas-tre;* ét. gr., μέσος, qui est au milieu; γαστήρ, ventre). Anat. Région moyenne de l'abdomen, celle qui est intermédiaire aux régions épigastriques et hypogastriques.

MÉSOGASTRE. adj. des 2 g. Ichthyol. Se dit d'un poisson qui a les nageoires placées au milieu du ventre. Exocète mésogastre.

MÉSOGASTRIQUE. adj. des 2 g. (pr. *mé-zo-gas-tri-ke;* rad. *mésogastre*). Anat. Qui occupe le milieu du ventre.

MÉSOGLOÏARIÉ, ÉE. adj. (pr. *mé-zo-glo-i-a-ri-é*). Bot. Qui ressemble à une mésogloie. || MÉSOGLOÏARIÉES. s. m. pl. Division de la tribu des batrachospermées, ayant pour type le genre mésogloïe.

MÉSOGLOÏE. s. f. (pr. *mé-zo-glo-i;* ét. gr., μέσος, milieu; γλοιόν, glissant, glutineux). Bot. Genre de la famille des algues, dont le caractère essentiel est pris dans la consistance plus compacte de la partie centrale de la fronde; ce que l'on a voulu exprimer par le nom de *mésogloïe*. Mesogloïe vermiculaire.

MÉSOGLOSSE. adj. des 2 g. (pr. *mé-zo-glosse;* ét. gr., μέση, qui est au milieu; γλῶσσα, langue). Anat. Qui occupe le milieu de la langue.

MÉSOGONIDIE. s. m. (ét. gr., μέσος, qui est au milieu; γόνος, génération). Bot. Se dit dans les lichens, des gonidies parvenues à un certain développement, dans lequel elles se montrent sous la forme d'un réticule d'apparence vitrée, d'où partent ensuite, comme d'un centre commun, toutes les productions qui doivent constituer le nouveau lichen.

MÉSOGONIMIQUE. adj. des 2 g. (pr. *mé-zo-gho-ni-mi-ke;* rad. *mésogonidie*). Qui appartient au mésogonidie. Morphose mésogonimique.

MÉSOÏDE. adj. des 2 g. (pr. *mé-zo-i-de;* ét. gr., μέση, qui est au milieu; ᾠδή, chant). Mus. anc. Se dit des tons moyens du système musical des Grecs. On se servait dans le style dithyrambique de la mélopée mésoïde, ou subst. de la mésoïde.

MÉSOLABE. s. m. (pr. *mé-zo-la-be;* ét. gr., μέσος, qui est au milieu; λαμβάνω, prendre). Géom. Ancien instrument de mathématiques inventé pour trouver mécaniquement les moyennes proportionnelles nécessaires pour la solution du problème de la duplication du cube.

MÉSOLE. s. f. (pr. *mé-zo-le*). Minér. Espèce de zéolithe.

MÉSOLEUQUE. adj. des 2 g. (pr. *mé-zo-leu-ke;* ét. gr., μέσος, milieu; λευκός, blanc). Zool. Qui a le milieu du corps blanc. Trochile mésoleuque.

— Minér. anc. s. m. Pierre noire traversée par une ligne blanche.

MÉSOLINE. s. f. (pr. *mé-zo-li-ne*). Minér

MÉSOLITHE. s. f. (pr. *mé-zo-li-te;* ét. gr., μέσος, qui est au milieu; λίθος, pierre). Minér. Variété de mésotype. V. ce mot.

MÉSOLOBAIRE. adj. des 2 g. (pr. *mé-zo-lo-bai-re;* rad. *mésolobe*). Anat. Qui a rapport au mésolobe. Artères mésolobaires.

MÉSOLOBE. s. m. (pr. *mé-zo-lo-be;* ét. gr., μέσος, qui est au milieu; λοβός, lobe). Anat. Partie du cerveau placée entre les deux hémisphères; corps celluleux.

MÉSOLOGARITHME. s. m. (pr. *mé-zo-lo-ga-rit-me;* ét. gr., μέσος, qui est au milieu; λόγος, discours; ἀριθμός, nombre). Ornith. Expression qu'on employait autrefois pour désigner les logarithmes des cosinus et des cotangentes, et qui n'est plus usitée.

MÉSOMACRE. adj. des 2 g. (pr. *mé-zo-ma-cre*). Littér. anc. Se dit d'un pied composé de deux brèves, d'une longue et deux brèves, comme *avidissimus*.

MÉSOMÉLAS. s. m. (pr. *mé-zo-mé-lass;* ét. gr., μέσος, qui est au milieu; μέλας, noir). Minér. anc. Pierre d'une couleur pâle, traversée par une ligne noire.

MÉSOMÉRIE. s. f. (pr. *mé-zo-mé-ri;* ét. gr., μέσος, qui est au milieu; μηρός, cuisse). Anat. Partie du corps qui est placée entre les cuisses.

MÉSOMPHALE. adj. des 2 g. (pr. *mé-zon-fa-le;* ét. gr., μέσος, qui est au milieu; ὀμφαλός, nombril). Qui est au centre.

— Ant. gr. Épithète que l'on donnait à Delphes et à son oracle, parce que cette ville était au centre de la Grèce.

— subst. Anat. Se dit quelquefois pour Ombilic.

MÉSOMYDE. adj. des 2 g. (pr. *mé-zo-mi-de;* ét. gr., μέση, qui est au milieu; μυῖα, mouche; εἶδος, ressemblance). Entom. Qui ressemble à une mouche intermédiaire. || MÉSOMYDES. s. f. pl. Famille de l'ordre des myodaires, qui fait en quelque sorte le passage entre plusieurs autres, sans avoir elle-même rien de naturel.

MÉSOMYONE. adj. des 2 g. (pr. *mé-zo-mi-o-ne;* ét. gr., μέσος, qui est au milieu; μυών, muscle). Conchyl. Qui ressemble à un muscle qui est au milieu. || MÉSOMYONES. s. m. pl. Section de l'ordre des conchifères patulipalles, comprenant ceux de ces animaux dont la coquille n'offre qu'une seule impression musculaire presque centrale.

MÉSÔN. adj. m. (pr. *mé-zô-ne;* du gr. μέσων, des moyennes). Anc. mus. Se disait chez les Grecs du deuxième tétracorde de leur système musical. On l'appelait ainsi, parce que les Grecs n'ayant primitivement que trois tétracordes, le tétracorde mésôn était celui du milieu.

MÉSONÈME. adj. des 2 g. (pr. *mé-zo-nè-me;* ét. gr., μέσον, qui est au milieu; νῆμα, fil). Zool. Qui porte un filament au milieu du corps.

MÉSONYCHIE. s. f. (pr. *mé-zo-ni-ki;* ét. gr., μέσος, qui est au milieu; ὄνυξ, ongle). Entom. Genre d'insectes hyménoptères.

MÉSONYCTIKON ou **MÉSONYCTIQUE.** s. m. (pr. *mé-zo-nic-ti-kon;* ét. gr., μέσος, qui est au milieu; νύξ, nuit). Mus. rel. Hymne qu'on chante la nuit dans l'Église grecque.

MÉSOPENTECÔTE. s. f. (pr. *mé-zo-pen-te-cô-te;* ét. gr., μέσος, qui est au milieu; πεντήκοντα, cinquante). Liturg. gr. Nom donné par les Grecs à la quatrième semaine après Pâques.

MÉSOPHRAGME. s. m. (pr. *mé-zo-frag-me;* ét. gr., μέσος, qui est au milieu; φράγμα, cloison). Entom. Partie qui descend verticalement dans le thorax des insectes, où elle sert d'attache à quelques-uns des muscles des ailes, et forme tant la cavité antérieure de l'alitronc avec le prophragme que la postérieure avec le métaphragme.

MÉSOPHRYON. s. m (pr. *mé-zo-fri-on;* ét. gr., μέσος, qui est au milieu; ὀφρύς, sourcil). Anat. Partie du visage qui se trouve entre les deux sourcils.

MÉSOPHYLLE. s. m. (pr. *mé-zo-fi-le;* ét. gr., μέσος, qui est au milieu; φύλλον, feuille). Bot. Plexus de fibres vasculaires et de tissu cellulaire, qui constitue le corps même de la famille des plantes, entre les deux faces de laquelle il se trouve compris.

MÉSOPHYTE. s. m. (pr. *mé-zo-fi-te;* ét. gr., μέσος, qui est au milieu; φυτόν, plante). Bot. Nœud vital dans les plantes, c'est-à-dire ligne de démarcation entre la partie ascendante et la partie descendante du végétal.

MÉSOPLEURIOS. adj. des 2 g. (pr. *mé-zo-pleu-ri-oss;* mot gr. fait de μέσος, qui est au milieu; πλευρόν, côte). Anat. Se dit des muscles intercostaux.

MÉSOPORPHYRE. adj. des 2 g. et s. f. (pr. *mé-zo-por-fi-re;* ét. gr., μέσος, qui est au milieu; πορφυρίς, robe de pourpre). Ant. gr. Se dit d'une robe ornée de nœuds ou de bandes de pourpre. C'est le laticlave des Romains.

MÉSOPOTAMIE. (pr. *Mé-zo-po-ta-mie;* ét. gr., μέσος, qui est au milieu; ποταμός, fleuve). Géogr. anc. Pays qui s'étendait entre l'Euphrate et le cours supérieur du Tigre jusqu'à la muraille de Sémiramis, à l'endroit où les deux fleuves se rapprochent le plus l'un de l'autre, au-dessus de la ville actuelle de Bagdad. La Mésopotamie, si célèbre dans l'Écriture, est la patrie d'Abraham, et le théâtre d'une partie des événements qui ont signalé la fondation des premiers royaumes de la terre. Elle se di-

...mie supérieure. Ce pays fut sans cesse disputé par les Parthes aux empereurs romains, qui finirent par renoncer à sa conquête. Aujourd'hui, Al-Djézira.

— Iconol. On représente la Mésopotamie entre deux fleuves, le Tigre et l'Euphrate; elle porte une mitre sur la tête.

MÉSOPOTAMIQUE. adj. des 2 g. (pr. *mé-zo-po-ta-mi-que;* rad. *Mésopotamie*). Géogr. anc. Qui appartient à la Mésopotamie. || Géogr. mod. *Région mésopotamique.* Expression que plusieurs géographes ont récemment employée pour désigner une vaste portion d'une contrée comprise dans l'angle formé par la réunion de deux courants d'eau.

MÉSOPRION. s. m. (pr. *mé-zo-pri-on*). Ichthyol. Genre de poissons acanthoptérygiens ayant une dentelure sur le milieu de chaque côté de la tête, et dont la chair est excellente.

MÉSOPE. s. m. (pr. *mé-zo-pe;* ét. gr., μέσος, qui est au milieu; πούς, pied; littéral. *pied central*). Bot. Se dit des tribus du genre chanterelle, comprenant des champignons dont le stipe est central.

MÉSOPYCNE. adj. des 2 g. Mus. anc. Se dit des sons mobiles du genre enharmonique dans la musique des Grecs. On appelait *mesopycne* le second son de chaque tétracorde. Sons mésopycnes.

MÉSOPYRRHE adj. des 2 g. (pr. *mé-zo-pirre*, ét. gr., μέσος, qui est au milieu; πυῤῥός, roux). Hist. nat. Qui est jaune ou roux dans le milieu, comme l'abdomen de la limnobie mésopyrrhe.

MÉSORE. s. m. (pr. *mé-zo-re;* ét. gr., μέσος, qui est au milieu; ὥρα, heure). Liturg. gr. Intervalle entre les heures de l'office divin.

MÉSORECTUM. s. m. (pr. *mé-zo-rec-tomm;* du gr. μέσος, qui est au milieu; et du mot lat. *rectum*, droit). Anat. Expansion triangulaire du péritoine, étendue de la face antérieure du sacrum à la face postérieure du rectum, et maintenant cet intestin dans sa position naturelle.

MÉSORHINION. s. m. (pr. *mé-zo-ri-ni-on;* ét. gr., μέσος, qui est au milieu; ῥίν, nez). Ornith. Partie du bec des oiseaux qui se trouve comprise entre les deux narines.

MÉSORI. s. m. (pr. *mé-zo-ri*). Chronol. Douzième mois de l'année solaire des anciens Égyptiens.

MÉSOSPERME. s. m. (pr. *mé-zos-per-me;* ét. gr., μέσος, qui est au milieu; σπέρμα, graine). Bot. Partie de l'enveloppe de la graine qui se trouve placée entre le pellicule externe et l'interne.

MÉSOSTERNUM. s. m. (pr. *mé-zo-ster-nomm;* du gr. μέσος, qui est au milieu; et du lat. *sternum*, os plat du devant de la poitrine). Anat. Partie moyenne du sternum.

MÉSOSTOME. adj. des 2 g. (pr. *mé-zos-to-me;* ét. gr., μέσος, qui est au milieu; στόμα, bouche). Zool. Qui a la bouche dans l'axe du corps. || MÉSOSTOMES. s. m. pl. Tribu de la famille des échinodermes échinoïdes irréguliers, comprenant ceux qui ont la bouche dans l'axe du corps.

MÉSOTHÉNAR. s. m. (pr. *mé-zo-té-nar;* ét. gr., μέσος, qui est au milieu; θέναρ, la paume de la main). Anat. Un des muscles du pouce de la main, qui s'appelle aussi *antithénar*.

MÉSOTHORAX. s. m. (pr. *mé-zo-to-rakss;* ét. gr., μέσος, qui est au milieu; θώραξ, thorax, poitrine). Entom. Deuxième partie du corselet, qui supporte les ailes supérieures et la paire de pattes intermédiaires.

— Anat. Partie moyenne de la poitrine.

MÉSOTOME. adj. des 2 g. (pr. *mé-zo-tome;* ét. gr., μέσος, qui est au milieu; τέμνω, couper). Hist. nat. Qui offre une échancrure dans le milieu.

MÉSOTYPE. s. f. (pr. *mé-zo-ti-pe;* ét. gr., μέσος, qui est au milieu; τύπος, forme). Minér. Substance minérale ordinairement blanche et quelquefois jaune, qui ne raye pas le verre et donne de l'eau par la calcination. Elle appartient aux dépôts d'origine ignée. Mésotype pyramidée, sexoctonale, zéolithe, bacillaire, aciculaire, capillaire, compacte, natrolithe, farineuse.

MÉSOXANTHE. adj. des 2 g. (pr. *mé-zo-csan-the;* ét. gr., μέσος, qui est au milieu; ξάνθος, jaune). Zool. Qui est jaune au milieu, comme l'abdomen de la laphrie mésoxanthe.

MÉSOYAGE. s. m. (pr. *mé-zo-ia-ge*). Agric. Petite culture, celle qui se fait à la bêche.

MÉSOZEUGME. s. m. (pr. *mé-zo-zeug-me;* ét. gr., μέσος, qui est au milieu; ζεῦγμα, liaison, de ζεύγνυμι, joindre). Rhét. Figure de rhétorique appelée généralement *zeugme*, qui consiste à exprimer au milieu de la phrase les mots sous-entendus précédemment et plus loin. Cette figure n'est commune qu'aux langues qui admettent l'inversion.

MESPILIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *mespilum*, nèfle; *forma*, forme). Bot. Qui a la forme d'une nèfle.

MESPLE. s. f. (du lat. *mespilum*, même signif.). Bot. Ancien nom de la nèfle.

MESQUIN, INE. adj. (pr. *mès-kein;* de l'ital. *meschino*, misérable; dérivé de l'arabe *meskin*, pauvre). Chiche, qui fait une dépense au-dessous de son bien. Cette femme est trop mesquine. Cet homme est excessivement mesquin.

— En parlant des choses dans lesquelles on ... peu en rapport avec sa condition. Son ordinaire est bien mesquin. Sa robe est bien mesquine. Il a un appartement bien mesquin. Son équipage est bien mesquin. Il mène une vie mesquine.

— *Avoir l'air mesquin, la mine mesquine.* Avoir l'air pauvre, la mine chétive.

— Fig. Se dit aussi quelquefois des choses morales qui manquent des qualités qu'elles doivent avoir dans leur genre. Pensée, idée mesquine. Politique mesquine. Caractère mesquin. Un ouvrage sec et mesquin.

— Se dit dans les arts de ce qui est maigre, pauvre, de mauvais goût. Ce contour est mesquin. La composition de ce tableau est mesquine. Cette décoration est mesquine. Architecture mesquine. Les deux personnages qui conversent sur le fond sont d'une couleur sale, *mesquins* de caractère, pauvres de draperie. (Dider.)

MESQUINEMENT. adv. (pr. *mès-ki-ne-man;*

rad, *mesquin*). D'une manière mesquine. Il nous fit souper bien mesquinement. Vous êtes chaussé fort mesquinement. Cette salle est bien mesquinement décorée, est bien mesquinement meublée. Il nous a reçus et traités bien mesquinement.

— On dit aussi, dans les arts de dessin, que des figures sont mesquinement dessinées, qu'un sujet est mesquinement traité.

MESQUINERIE. s. f. (pr. *mèss-ki-ne-ri* ; rad. *mesquin*). Epargne sordide, économie poussée trop loin. Cette femme est d'une mesquinerie ridicule. Cette dernière offre me toucha fort et me fit oublier la *mesquinerie*. (J.-J. Rouss.)

— Se dit des choses faites avec une excessive économie. La mesquinerie de ce salon, de ce bal, de ce spectacle.

MESQUIS. s. m. Comm. Sorte de basane apprêtée avec du rédon, au lieu de tan. Basane passée en mesquis.

MESQUITE. s. m. Bot. Grand et bel arbre de l'Amérique, dont les gousses desséchées servent à faire de l'encre. On ignore à quel genre il appartient.

MESRAÏM ou **MISRAÏM**. Géogr. anc. Nom donné par l'Ecriture à l'Egypte.

MESSADGE. s. m. (rad. *message*). Législ. anc. Sergent qui remplissait les messages des juges et exécutait aussi à la requête des parties.

MESSADGERIE. s. f. (rad. *message*). Législ. anc. Fonction des messadges.

MESSAGE. s. m. (du lat. *missio*, envoi, fait de *missus*, part. pass. de *mittere*, envoyer). Charge, commission de dire ou de porter quelque chose. On m'a chargé d'un mauvais, d'un bon message. Il s'est mal acquitté de son message. Je ferai votre message.

Alors que de ton passage
On leur fera le *message* (MALHERBE.)

. . Les chargeant d'un *message*
Pour Mahomet, droit dans le paradis. (LA FONT.)

Ils vont finir ces jours où les esprits célestes
Remplissaient ici-bas leurs *messages* divins. (DELILLE.)

— Signifie aussi quelquefois La chose même qu'on a commission de porter. C'est lui qui a porté ce message, vos messages. Nous n'avons pas reçu votre message.

— Polit. Communication officielle entre le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif, ou entre les deux chambres. Ce terme est particulièrement usité en parlant du parlement anglais ou des chambres du royaume des Pays-Bas.

— Législ. anc. Redevance payée au seigneur par le messier pour son office.

MESSAGER, ÈRE. s. (rad. *message*). Celui, celle qui fait un message. Messager sûr. Messager fidèle. Remettez-moi cette lettre, je serai votre messagère. Alors, triste *messager* d'un événement si funeste. (Boss.)

— Fig. dans le style élevé. Des désastres fameux ce *messager* fidèle. (Boil., en parlant de la Renommée.)

A me servir aussi cette voix empressée,
Loin de moi, quand je veux, va porter ma pensée,
Messagère de l'âme, interprète du cœur. (L. RAC.)

— Dans le langage poétique, on dit, *le messager des dieux*, pour Mercure, *la messagère de Junon*, pour Iris ; *la messagère du Jour*, pour l'Aurore.

...De Junon l'habile *messagère*
Glisse dans l'air sur une aile légère,
De ses couleurs le mélange éclatant
Brille à sa suite, il peint dans un instant
L'immensité des célestes campagnes. (MALFIL.)

— Fig. Annonce, signe avant-coureur de quelque événement futur. Les prodiges, les monstres, sont des messagers de la colère de Dieu. Les hirondelles sont les messagères du printemps. La pensée de nos morts, légion invisible, *messagère* de l'avenir, se promène dans les sierras et dans les plaines de l'Espagne. Ces morts ont réveillé les vivants, ils les agitent d'une tempête irrésistible. (E. Quinet.) L'éclair, *messager* du tonnerre. (Baour-Lormian.) Ces globes, *messagers* de la Mort qui les suit. (Thom.)

— Se dit particulièrement de celui qui est établi pour porter les lettres et les paquets d'une ville à une autre. Messager à pied, à cheval, en charrette. Il est parti par la voie du messager. Portez ce paquet au messager. Le messager de Bordeaux. Le messager de Fontainebleau à Paris. Le *messager* attend et me presse. (J.-J. Rouss.)

— S'emploie quelquefois sans article. Envoyer messager sur messager.

— Autrefois, voiture ou coche d'eau faisant le service des messageries.

— *Messager d'État*. Fonctionnaire chargé de porter officiellement les messages d'un des grands pouvoirs de l'Etat. Messager de la Chambre des pairs, de la Chambre des députés.

— Hist. rom. Titre de certains officiers substitués par Dioclétien aux inspecteurs de l'annone, chargés de faire la distribution aux soldats. || Hist. *Messagers du roi*, *messagers de l'Université*. Fonctionnaires et traitants chargés autrefois de transmettre les missives royales ou celles de l'Université.

— Cout. anc. *Vin de messager*. Ce que la partie perdante devait rembourser à son adversaire, demeurant hors de la juridiction, pour ports de lettres, voyages, etc.

— Prov. *On ne trouve jamais de meilleur messager que soi-même*, c'est-à-dire, Personne ne peut faire mieux que nous-mêmes nos propres affaires. || *Messager de malheur*. Celui qui apporte habituellement de mauvaises nouvelles || *Ne fais pas d'un fou ton messager*. Il ne faut confier le soin de ses affaires qu'à des personnes prudentes et sensées. || *A messager de loin comptez vos nouvelles*.

— Ornith. Oiseaux du cap de Bonne-Espérance.

MESSAGERIE. s. f. (rad. *message*). Emploi de messager.

— Établissement où l'on fait partir, à jour et à heures fixes, pour une ou plusieurs villes, des voitures dont on loue les places à des voyageurs. Les messageries générales. Établir une messagerie, plusieurs messageries. On doit à l'université de Paris l'invention des postes et messageries.

— Lieu où la messagerie a son bureau et ses voitures. Aller à la messagerie. || Se dit encore des voitures mêmes établies pour ce service. Prendre la messagerie. Voyager par la messagerie. || Dans les deux sens précédents, s'empl. souvent au pluriel. Passer aux messageries. Envoyer par les messageries. Prendre les messageries.

MESSALIENS. s. m. pl. Hist. ecclés. Anciens sectaires ainsi appelés d'un mot hébreu qui signifie *prière*. Ils enseignaient que la seule prière suffisait pour le salut, et rejetaient le baptême, la cène et le mariage. Messaliens anciens. Messaliens nouveaux.

MESSALINE (Valérie). Arrière-petite-fille d'Octavie, sœur d'Auguste, fille de Valérius Messalinus Barbatus et d'Emilia Lepida, et femme de l'empereur Claude, acquit la honteuse célébrité d'avoir poussé l'impudicité jusqu'à la prostitution la plus infâme. Cette femme, que Juvénal a flétrie des épithètes les plus vraies et les plus énergiques, mourut l'an 47 de J.-C.

Soit que, poussant à bout la luxure latine,
Aux portefaix de Rome il vende *Messaline*,
(BOILEAU.)

— Se dit d'une manière générale, et par allusion à l'épouse impudique de Claude, pour désigner une femme de mœurs dissolues : *C'est une Messaline.*

MESSALINES, s. f. pl. Comm. anc. Toiles fabriquées en Egypte.

MESSANE. Géogr. V. MESSINE.

MESSAPIE. Géogr. anc. Pays de l'Iapygie, aujourd'hui terre d'Otrante. La Messapie, dont la capitale était Tarente, fut comprise sous Auguste dans la deuxième région de l'Italie.

MESSAPIEN, IENNE. adj. et s. (rad. *Messapie*). Géogr. anc. Qui appartient à la Messapie ou aux habitants de cette contrée. || Habitant de la Messapie.

MESSE. s. f. (du lat. *missio*, renvoi, fait de *mittere*, envoyer, parce qu'après l'évangile et le sermon on faisait sortir les cathécumènes et les pénitents qui ne communiaient pas). Sacrifice de la loi nouvelle, dans lequel l'Église offre à Dieu, par les mains du prêtre, le corps et le sang de Jésus-Christ, sous les espèces du pain et du vin. Messe de paroisse. Célébrer la messe. Entendre la messe. Le canon de la messe. Chanter, servir la messe. La messe est dite. Au sortir de la messe. Il a perdu la messe. Il a manqué la messe. Répondre la messe. Faire, dire, fonder une messe pour quelqu'un. La messe est à l'évangile. Un livre de messe. J'y cours, midi sonnant, au sortir de la *messe*. (Boil.)

C'est alors qu'on apprit qu'avec un peu d'adresse,
Sans crime un prêtre peut vendre trois fois la *messe*,
Pourvu que, laissant là son salut à l'écart,
Lui-même en la disant n'y prenne encore part.
(BOILEAU.)

— *Messe basse*. Celle qui se dit par un prêtre seul, sans aucun chant. || *Messe solennelle*, *messe haute*, *grande messe* ou *grand'messe*. Celle qui se chante par les choristes, et se célèbre ordinairement avec diacre et sous-diacre. || *La première messe*. Celle qui se dit au point du jour. J'ai entendu la première messe. || *La première messe d'un prêtre*. La première qu'il dit après son ordination. || *Messe ambrosienne*. Messe suivant le rite de l'église de Milan. || *Messe grecque*. Messe suivant le rite grec et en langue grecque. || *Messe votive*. Messe qui se dit pour quelque dévotion particulière, et qui n'est point de l'office du jour. || *Messe rouge*. Messe que les cours souveraines de justice faisaient célébrer après les vacances pour leur rentrée, et à laquelle elles assistaient en robes rouges.

— Hist. relig. *Messe des catéchumènes*. Se disait autrefois de [illegible] cède l'oblation, et à laquelle seulement les catéchumènes avaient le droit d'assister. || *Messe des fidèles*. Par opposition à celle des catéchumènes et que les fidèles entendaient jusqu'à la fin. || *Messe de scrutin*. Messe que l'on célébrait pour les catéchumènes le mercredi et le samedi de la quatrième semaine de Carême, lorsqu'on examinait s'ils étaient suffisamment disposés au baptême. || *Messe du jugement*. Celle qu'on célébrait pour un accusé qui voulait se justifier par une épreuve. || *Messe des présanctifiés*. Messe dans laquelle on ne consacre point, et qui se célèbre le vendredi saint. || *Messe sèche* ou *nautique*. Messe supprimée aujourd'hui, dans laquelle il ne se faisait point de consécration, et qui se disait ordinairement sur les vaisseaux, où l'on n'aurait pu consacrer le sang de Jésus-Christ sans s'exposer à le répandre dans le balancement du vaisseau. || *Messe sèche*. Se disait aussi d'une messe dans laquelle on ne faisait pas de consécration, parce que le prêtre avait déjà communié. || *Messe dorée*. Celle qui se célébrait dans les jours de réjouissance, où l'on faisait des largesses au peuple, et où les princes et les rois faisaient éclater leur magnificence. || *Messe anglicane*. Messe dite selon le rite qui s'observait autrefois en Angleterre. || *Messe gallicane*. Messe du rite qui s'observait autrefois dans les Gaules. || Se dit aussi de l'office de Paris. || *Messe gothique*. Celle qui se célébrait suivant le rite des Goths, qui étaient ariens. || *Messe mozarabe*, *mozarabique*, ou *messe des Espagnes*. Celle qu'on célébrait suivant le rite mozarabe. V. MOZARABE. || *Messe latine*, *romaine* ou *grégorienne*. Se dit de l'office de Rome, par opposition à la messe ambrosienne ou à la messe gallicane. || *Messe de minuit*. Celle qu'on célèbre au milieu de la nuit, à Noël. || *Messe du point du jour*. Celle qui se dit le jour de Noël, à la pointe du jour. || *Messe de paroisse*. Celle que l'on chante à la paroisse les fêtes et dimanches. || *Messe du chœur*, *messe commune* ou *messe conventuelle*. Se dit, dans les communautés religieuses, de la grand'messe, à laquelle tous les moines doivent assister. || *Messe conventuelle*. Celle qu'on est obligé de dire tous les jours dans certaines églises. || *Messe de la férie*. Celle où l'on fait les prières et les lectures conformes au temps de l'année ecclésiastique. || *Messe des morts* ou *de Requiem*. Celle qu'on dit à l'intention des morts, et dont l'introït commence par ces mots : *Requiem æternam*. || *Messe des âmes du purgatoire*. Messe instituée par le pape Grégoire III, au VIIIe siècle, pour le repos des âmes qui languissent dans le purgatoire. || *Messe pour la mort des ennemis*. Messe qui a été longtemps en usage en Espagne, et qui a été supprimée comme contraire à la charité chrétienne. || *Messe de Beata* ou *messe de la Vierge*. Celle que l'on offre à Dieu par l'entremise de la sainte Vierge. || *Messe du Saint-Esprit*. Celle que l'on célèbre au commencement de quelque solennité, à la rentrée des vacances universitaires, etc. || *Messe d'un saint*. Celle où l'on invoque Dieu par l'intercession d'un bienheureux. || *Messe d'ange*. Messe d'action de grâces que l'on dit au lieu de messe funèbre, pour les enfants morts au-dessous de sept ans. || *Messe privée*. Où le prêtre n'a que son clerc pour assistant. || *Messe du jour*. Qui est propre au temps où l'on est et à la fête que l'on célèbre. || *Messe musquée*. Celle que l'on dit la dernière, et où va le beau monde. || *Messe de chasseur*. Messe dite à la hâte.

— Fam. *Voilà une messe qui sort de la sacristie*. Voilà un prêtre qui sort de la sacristie pour aller dire la messe. || *Voilà une messe qui sonne*. Voilà qu'on sonne une messe. || *Ce prêtre vit de ses messes, il n'a que ses messes pour vivre*. Il vit des rétributions qu'il reçoit pour célébrer la messe. || *Il a chanté messe tel jour*. Il a dit sa première messe tel jour.

— Loc. prov. *Il va à la messe des morts, il y porte pain et vin*. Il déjeune ou il mange avant d'aller à la messe. || *Il ne faut pas se fier à un homme qui entend douze messes*. Il faut se défier des hypocrites. || *Il ne va ni à messe ni à prêche*. Il n'a point de religion.

— *Enfant de messe de minuit*. Vaurien, libertin.

— Mus. OEuvre de musique composée sur les paroles de certaines prières de la messe : Kyrie, Gloria, Credo, Sanctus, Agnus Dei. Ce musicien a composé une belle messe. La messe de Cherubini est un chef-d'œuvre.

— *Messe des morts*. OEuvre musicale composée de sept parties.

MESSÉ, ÉE. part. pass. du v. Messer. || *Etre messé*. Avoir entendu la messe. Familièrement et inusité.

MESSÉANCE. s. f. (rad. *messeoir*). Manque de bienséance, le contraire de bienséance. Il y a de la messéance de la part de ce magistrat de parler de la sorte. Il y aurait de la messéance de votre part de sortir affublé d'un pareil costume. Peu usité.

MESSÉANT, ANTE. adj. (rad. *messeoir*). Malséant, qui n'est pas séant, convenable ; qui est contraire à la bienséance. Il est messéant à un prêtre d'être recherché dans ses habits. Posture messéante. Ce que vous venez de dire est très-messéant. De servir d'amusement aux grands et faire à l'envi parade de son esprit, je trouve que c'est un métier *messéant* à un homme d'honneur. (Mont.) Aux canonnades, il est *messéant* de s'ébranler pour la menace du coup. (Id.)

— Syn. comp. MESSÉANT. MALSÉANT. *Messéant* indique une inconvenance intrinsèque, essentielle ; *malséant* signifie une inconvenance de forme.

MESSÈNE. Géogr. anc. Capitale de la Messénie, fondée par Epaminondas, l'an 370 av. J.-C., et détruite comme toutes les villes de Messénie par les Lacédémoniens. Un village appelé Mavro-Mathi a remplacé la ville antique, dont on découvre à peine les restes au milieu de la riche végétation qui les envahit de toutes parts. C'était la plus grande ville du Péloponnèse.

— Hist. *Bataille de Messène*. Bataille gagnée par les Messéniens et par leur chef Dinocrate, sur Philopœmen. 183 av. J.-C.

MESSÉNIAQUE. adj. des 2 g. (rad. *Messénie*). Géogr. et hist. Qui appartient à la Messénie. Golfe Messéniaque.

MESSÉNIE. Géogr. Contrée célèbre du Péloponnèse, bornée au N. par l'Arcadie, à l'O. par la mer Ionienne, au S. par la Méditerranée et à l'E. par la Laconie. Elle était parcourue par une chaîne de montagnes, dont les sommets les plus connus sont l'Ira et l'Ithôme. Elle forme aujourd'hui, avec la Triphylie, une des divisions de la Morée.

— Hist. *Guerres de Messénie*. Trois guerres longues et acharnées, soutenues par les Messéniens contre les Lacédémoniens, à la suite desquelles, l'an 453 av. J.-C., une partie des habitants de la Messénie devinrent esclaves, et les autres se réfugièrent en Sicile, où ils donnèrent leur nom à la ville de Messine.

MESSÉNIEN, IENNE. adj. et s. (rad. *Messénie*). Géogr. et hist. anc. Qui appartient à la Messénie ou à ses habitants. Guerres messéniennes. || Habitant, habitante de la Messénie.

MESSÉNIENNES. s. f. pl. Genre de poésies nationales composées par M. C. Delavigne, et dont le titre a été emprunté à l'abbé Barthélemy, auteur d'élégies sur les malheurs de la Messénie. Nos vraies *messéniennes* sont, la *Marseillaise*, le *Chant du départ* et la *Parisienne*. (Dehèque.)

— On dit aussi au sing. Une Messénienne. Première Messénienne. Messénienne sur la bataille de Waterloo. Messénienne sur la mort de lord Byron.

MESSEOIR. v. n. 3e conj. irrég. (ét. fr., *mes*, pour *mé*, mal, et *seoir*). Ce verbe n'est plus en usage à l'infinitif. Il ne s'emploie que dans certains temps, et toujours à la 3e personne du sing. ou du plur. *Je messied, ils messiient. Il messeyait, il messiéra. Il messiérait. Qu'il messiée, qu'ils messiéent. Messeyant.* Il est souvent impersonnel, et signifie, N'être pas convenable n'être pas séant. Il vous messied. Il ne vous messied pas. Cela messied. Cette coutume messied à votre âge. Cet habit ne vous messiéra pas. Il ne *messied* pas même au vieillard d'apprendre. (Stobée.) Alexandre était trop jeune dit La Bruyère ; César était trop vieux, dit Pascal, pour conquérir le monde : concluons-en qu'une folle entreprise *messied* à tout âge. (***)

Cette maigreur est leste et ne te *messied* point ;
Que je la troquerais contre mon embonpoint !
(E. AUGIER.)

MESSER. s. m. (pr. *mess-err*). Vieux mot emprunté de l'italien, que l'on emploie quelquefois dans la poésie badine au lieu de *messire*, monsieur. *Messer* loup attendait chape-chute à la porte. (La Font.) L'âne à *messer* lion fit office de cor. (Id.)

De cet accueil, *messer* Bertrand surpris
Leur dit serrant sa gibecière. (D'ALLAINVAL.)

— Par extens. *Messer gaster*. Nom donné par La Fontaine à l'estomac.

MESSER. v. a. et n. 1re conj. (rad. *messe*). Dire la messe ou l'entendre. Fam. et inus.

MESSERVI, IE. part. pass. du v. Messervir. S'emploie adjectiv.

MESSERVIR. v. a. 2 conj. irrég. (pr. *mécer-vir* ; de *mes*, partic. dépréc., et du mot *servir*). *Je messers, tu messers, il messert, nous messervons, vous messervez, ils messervent. Je messervais. Je messervis. Je messervirai. Je messervirais. Messerve, messervons, messervez. Que je messerve. Que je messervisse. Messervant. Messervi, messervie.* Servir mal ; n'avoir pas pour son maître le zèle convenable ou la fidélité qu'on lui doit. Ce mot n'est plus usité dans cette acception ; il se prend aujourd'hui dans le sens de Desservir, rendre de mauvais offices.

MESSÉTERIE ou **MESSETÈNE.** s. f. Relat. Droit d'entrée qui se paye à Constantinople, particulièrement sur les pelleteries et le café, et qui fut établi pour l'entretien de la sultane Validé.

MESSEURE. s. f. (du lat. *messis*, moisson). Cout. anc. Quantité de blé que l'on donnait aux moissonneurs pour leur salaire.

MESSIADE. s. f. (du lat. *Messias*, Messie, et du gr. ἀείδω, chanter ; littéral. *harmonie de l'Evangile*). Philol. Titre d'un ouvrage écrit en bas allemand ancien, et composé dans le IXe siècle, par l'ordre de Louis le Débonnaire. || LA MESSIADE. Titre d'un poème allemand de Klopstock.

MESSIANIQUE. adj. des 2 g. (rad. *messianisme*). Qui appartient au Messie. Prophéties messianiques. Royaume messianique. Les idées *messianiques* étaient répandues parmi les Juifs avant le schisme religieux qui les sépara des Samaritains. (Le pasteur Cuvier.)

MESSIANISME. s. m. (du lat. *Messias*, Messie, et du gr. νέος, nouveau). Nouvel enseignement qui promet le développement de la parole du Messie. Messianisme terrestre.

MESSIDOR. s. m. (du lat. *messis*, moisson). Dixième mois du calendrier républicain [illegible] qui commençait le 19 juin et finissait le 18 juillet. On lui avait donné ce nom, parce que c'est dans ce mois que se font les moissons.

— B.-arts. Imitation lourde et peu intelligente de l'antique, qui a été adoptée en architecture pendant les dernières années de la république française. C'est du messidor. Style de messidor, ou, par opposition, style messidor.

MESSIE. s. m. (de l'hébr. *maschiach*, oint, consacré ; le mot grec χριστός, Christ, a la même signif.). L'oint par excellence, le libérateur promis dans l'Ancien Testament, et que les chrétiens reconnaissent en la personne de Jésus-Christ. Jésus-Christ est le vrai Messie. Le Messie promis à l'humanité. Les psaumes du roi prophète offrent de nombreux passages qui s'appliquent naturellement au *Messie*, et dans lesquels, hors de cette acception, il serait difficile de trouver une signification raisonnable. (Cuvier.) Ce *Messie* tant de fois promis, comme le fils d'Abraham, devait aussi être le fils de David et de tous les rois de Juda. (Boss.) En

prenant le nom de *Messie*, le Christ voulait annoncer qu'il était envoyé de Dieu ; qu'il venait, en exécution des promesses faites, fonder le royaume spirituel, c'est-à-dire l'Eglise. (Blad.)

— *Faux Messies*. Imposteurs qui à différentes époques se donnèrent pour le Rédempteur annoncé par les prophètes.

— Fig. et fam. *Attendre quelqu'un comme le Messie*. Comme les Juifs attendent le Messie, avec la plus vive impatience.

MESSIER. s. m. (du lat. *messis*, moisson). Garde préposé à la sûreté des récoltes, à la garde des fruits quand ils commencent à mûrir. Ce mot, comme l'indique son étymologie, ne s'appliquait dans l'origine qu'aux gardes des moissons. Il a été depuis étendu, par analogie, aux gardes des vignes. Cet enfant a été surpris cueillant des raisins par les messiers.

— Hist. ecclés. Titre d'un ancien dignitaire de l'église de Cambray, chargé de faire garder les blés du chapitre.

— Astron. Constellation de l'hémisphère boréal, découverte par l'astronome français de ce nom.

MESSIES. (du lat. *messis*, moisson). Myth. rom. Déesses des moissons chez les Romains. Il y avait dans le grand cirque des colonnes qui soutenaient les statues des Messies.

MESSIEURS. s. m. pl. (pr. *mes-si-eu*). Pluriel de Monsieur. On causa par la portière avec ces *messieurs*, qui sont pleins de légèreté et d'étourderie. (X. Marmier.)

— Nom qu'on donne aux membres d'une cour souveraine. Les messieurs de la cour. Un jour que quelques conseillers parlaient un peu trop haut à l'audience, le premier président, M. de Harlay, dit : Si ces *messieurs* qui causent ne faisaient pas plus de bruit que ces *messieurs* qui dorment, cela accommoderait fort ces *messieurs* qui écoutent. (Sall.)

— Techn. anc. Se disait autrefois des gentilshommes verriers. Pour établir des verreries en Champagne, on a fait venir des messieurs de Normandie.

MESSIN, INE. adj. et s. Géogr. Qui appartient à Metz ou à ses habitants. || Habitant de Metz.

— *Le pays messin*, ou subst. *le Messin*. Ancienne subdivision de la France, dans la Lorraine. Le Messin, dont la capitale était Metz, forme aujourd'hui la plus grande partie du département de la Moselle.

MESSINE. Géogr. Grande et belle ville de Sicile, fondée environ dix siècles avant notre ère sous le nom de *Zancle*. Elle prit plus tard le nom de Messine, lorsqu'elle reçut dans ses murs les Messéniens échappés aux désastres de leur patrie. Détruite par un tremblement de terre en 1783, elle fut rebâtie sur son ancien emplacement. Elle possède un des plus beaux ports de la Méditerranée. Sa population est d'environ 70,000 hab. || *Détroit de Messine*. Détroit qui sépare la Sicile de l'Italie.

MESSINOIS, OISE. adj. et s. Géogr. Qui appartient à Messine ou à ses habitants. || Habitant de Messine.

MESSIRE. s. m. (de l'ital. *messere*, contraction de *mio signore*, mon seigneur). Titre d'honneur qui se donnait anciennement dans les actes aux personnes distinguées, et qui depuis ne s'est donné qu'au chancelier de France. Messire de Joinville. Messire d'Harcourt. En cet an fut pris *messire* Mansart d'Esue, dedans le châtel de Vitry, dont il fut capitaine et gouverneur. (Monstr.)

— Dans la poésie badine, s'est dit pour Messer ou Monsieur. Messire Pierre. Messire Antoine. *Messire* lion. (La Font.)

Là trouverez *messire* Benserade,
Le preux Chapelle et maître Chapelain (Hamilt.)

— Hortic. *Poire de messire Jean*. Poire de couleur rousse qui est cassante et fort sucrée. Elle mûrit en automne. Compote de poires de messire Jean. || Au pl. on ne dit pas des *messires Jeans*, mais des poires de *messire Jean*.

MESSORE. s. m. Ichthyol. Nom vulgaire du turbot.

MESSOU. Myth. amér. Nom donné par des sauvages américains à celui qu'ils disent avoir été le réparateur du monde après le déluge.

MESTEQUE. adj. des 2 g. Teint. Une des deux sortes de cochenille qu'on trouve dans le commerce. Cochenille mestèque.

crétions pierreuses qui se forment dans l'intérieur du fruit des cocotiers, et auxquelles les naturels du pays supposent de grandes vertus.

MESTIRITOS. s. m. Polyp. Se dit d'un petit genre établi sous ce nom, qui diffère de celui des encrinites en ce que les articulations ont leur circonférence radiée, le centre carré, l'axe central en croix.

MESTIVAGE. s. m. et **MESTIVE.** s. f. (du lat. *messis*, moisson). Anc. cout. Redevance en blé. || Temps de la moisson. || Moisson.

MESTO. adj. m. (mot italien). Mus. Triste. || *Adagio mesto*. Adagio d'un caractère triste. Ne pas confondre *mesto* et *maestoso*.

MESTRE. s. m. (du lat. *magister*, maître). Le grand mât dans certains bâtiments du Levant. Arbre de mestre. Voile de mestre. Antenne de mestre.

— Art milit. *Mestre de camp*. Autrefois, Commandant en chef d'un régiment d'infanterie ou de cavalerie. Le roi dit lui-même au régiment qu'il lui donnait M. de La Feuillade pour *mestre de camp*. (Sév.) || *Mestre de camp général de la cavalerie*. Officier qui venait après le colonel général de la cavalerie || *La mestre de camp*. Se disait de la première compagnie d'un régiment, soit de cavalerie, soit d'infanterie.

MESTRE-ÉCOLE. s. m. Hist. ecclés. Écolâtre ; titre d'un ancien dignitaire ecclésiastique.

MÉSUA. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, de la famille des guttifères, dont le fruit, avant sa maturité, laisse écouler un suc glutineux très-tenace. Cette plante croît dans les Indes orientales.

MESUAGE. s. m. Droit cout. Maison d'habitation.

MESURABLE. adj. des 2 g. (rad. *mesurer*). Qui se peut mesurer. L'infini n'est pas mesurable.

MESURAGE. s. m. (rad. *mesurer*). Législ. anc. Droit seigneurial qui se prenait sur chaque mesure.

— Géom. prat. Action de mesurer l'aire des surfaces ou la solidité des corps.

— Action de mesurer. Il a acheté trois sacs d'avoine ; il est content du mesurage.

— Arp. Procès-verbal d'un arpenteur, auquel est ordinairement annexé le plan figuré de l'arpentage.

MESURE. s. f. (du lat. *mensura*, même signif. ; fait de *metiri*, mesurer). Métrol. Quantité prise pour terme de comparaison, et qui sert à évaluer la grandeur d'autres quantités de même nature. Considérées sous le rapport des usages civils et commerciaux, les mesures se divisent en mesures de longueur, de superficie, de capacité et de pesanteur. Les rapports qui unissent entre elles ces différentes mesures forment le système métrique de chaque nation. Le système métrique créé en France en 1790 est sans contredit le plus parfait qui ait jamais été inventé jusqu'à ce jour. Mesures itinéraires, agraires, géodésiques, etc. Le système des poids et des mesures. Bonne mesure. Fausse mesure. Unité des mesures. Etalon des mesures. Vendre à fausse mesure. Faire bonne mesure. L'arbitraire régnait autrefois sur la détermination des mesures. Le système des anciennes *mesures* françaises date de Charlemagne, qui le substitua au système romain dans toute l'étendue de la monarchie. (Louvet.)

— *Mesures anciennes*. Se dit des mesures usitées chez les peuples de l'antiquité. Les mesures égyptiennes avaient pour unité linéaire la coudée royale, longueur prise dans les dimensions du corps de l'homme ; le cube de la demi-coudée était l'unité de volume ; ce cube, rempli d'eau, l'unité de poids, et enfin ce poids, en argent, l'unité monétaire. Le système métrique égyptien, conservé dans toute sa pureté par les Hébreux après leur sortie d'Egypte, subit ensuite de grands changements chez les Romains, les Arabes et les Persans ; mais il n'en est pas moins la souche commune des divers systèmes de mesures de ces peuples. On en trouve encore la trace dans les mesures des différentes contrées de l'Europe.

— *Mesures modernes*. Se dit du nouveau système de mesures fondé sur le mètre, et qui a reçu le nom de système métrique. Les divisions de la mesure se marquent par les mots *déci*, *centi*, *milli*, pour marquer un dixième, un centième, un millième ; au contraire, les multiples décimaux se marquent par *deca*, *hecto*, *kilo*, *myria*, qui veulent dire, dix, cent, mille, dix mille.

— *Mesures nautiques*. Se dit de trois unités particulières dont se servent les marins pour mesurer le chemin parcouru par un navire ; ce sont le *degré du méridien*, la *lieue marine* et le *mille marin*.

— Bot. Se dit de la grandeur comparative des plantes et de leurs parties, offrant souvent d'excellents caractères dont le botaniste fait usage.

— Archit. *Prendre des mesures*. Rapporter sur le papier celles que l'on détermine avec quelque instrument. || *Donner des mesures*. Régler la proportion de ce qu'on désire faire établir.

— Mar. Parmi les matelots, Petit vase, quart, tasse qui sert à distribuer à chacun la ration qui lui revient.

— Fig. Si le temps comparé au temps, la *mesure* à la *mesure*, le terme au terme, se réduit à rien, que sera-ce si l'on compare le temps à l'éternité, où il n'y a ni *mesure* ni terme ? (Loss.)

toute la *mesure* des dons ordinaires. (Id.) On disait l'autre jour que la vraie *mesure* du mérite du cœur, c'était la capacité d'aimer. (Mme de Sévig.) Il avait appris dans l'Ecriture que ceux qui ont beaucoup sont obligés de donner beaucoup, et que la *mesure* de leurs aumônes doit être celle de leurs richesses. (Fléch.) Je sais que tout homme est pécheur, qu'il y a une *mesure* de justice au-delà de laquelle la condition mortelle ne va point. (Id.) Dieu exigera plus de celui à qui il aura plus donné ; ses bienfaits deviendront la *mesure* de vos devoirs. (Mass.) Que cet enfant prenne dans la tendresse de la nation pour lui, la règle et la *mesure* de l'amour qu'il doit avoir pour elle. (Id.)

— Fig. Limites, justes proportions, justes bornes, capacité. Régler ses besoins selon la mesure de ses ressources. Cela passe la mesure de son esprit, de son talent. Concourir à l'unité réelle du genre humain, c'est pour chaque peuple se [...] dans la *mesure* de son génie. (E. Quin.) Pour nous, à qui Dieu, par sa grâce, a révélé ses vérités, nous avons lu dans ses Ecritures qu'il y a un temps de pleurer et une *mesure* de larmes. (Fléch.) Il lui marquait les justes *mesures* de sa grandeur en l'instruisant de ce qu'un roi doit à ses sujets, et de ce qu'un fils doit à son père. (Id.) Les lumières et la sincérité sont dans la vraie *mesure* de l'autorité. (Diderot.)

— Fig. *Il a comblé la mesure*. Ses fautes, ses mauvais procédés sont portés à l'excès. Nos crimes désormais ont comblé la *mesure*. (Rac.) || Dans un sens analogue, *La mesure est comble*. La mesure des injustices est comble, je vais me venger.

Qu'ils comblent enfin la *mesure*
De leurs exécrables forfaits. (L. Racine.)

— Se dit dans le même sens, de ceux à qui beaucoup de fautes ont attiré quelque châtiment ou quelque disgrâce. Il a été puni ou il a été disgracié, la mesure était comble.

— *Faire tout avec mesure, avec poids et mesure*. Agir en tout avec circonspection. L'Ecriture dit que *Dieu a tout fait avec poids et mesure*.

Il fait naître et mûrir les fruits ;
Il leur dispense avec *mesure*
Et la chaleur des jours et la fraîcheur des nuits.
(Racine.)

— *Avoir deux poids et deux mesures*. Juger avec partialité ; dans le même sens, *Changer de poids et de mesure*.

Près de leurs passions rien ne me fut sacré ;
De *mesure* et de poids je changeais à leur gré. (Ath.)

— Dimension. Prendre la mesure d'une colonne, d'une pièce d'architecture, d'un bastion. Il a pris la mesure des plus beaux palais de l'Italie. Il en sait, il en connaît toutes les mesures.

— On dit aussi, à peu près dans le même sens. Prendre la mesure d'un homme pour lui faire un habit. Prendre la mesure d'un habit. Prendre la mesure du pied pour faire des souliers. Un homme d'État prend des mesures ; un ouvrier, un maçon, un tailleur, un cordonnier prennent une *mesure*. (Volt.)

— Ce que contient un vaisseau qui sert de mesure pour vendre en détail certaines denrées. Une mesure de blé, de sel, d'avoine. Faire donner deux mesures de blé à son cheval.

— Géom. et arith. Certaine quantité qu'on prend pour unité, et dont on exprime les rapports avec d'autres quantités homogènes. Vingt et quarante ont des mesures communes qui sont 5, 4, 2.

— Poés. Cadence des vers, déterminée dans les langues anciennes par les brèves et les longues, et en français, par le nombre des syllabes. Ce vers est trop court, la mesure n'y est pas. On retient plus facilement les vers que la prose, à cause de la mesure. La mesure de l'alexandrin français est de douze syllabes, avec un repos nommé césure entre la sixième et la septième syllabe. Une mesure se compose de deux syllabes. Nous avons des vers de douze, de dix, de huit, de sept, de six, de cinq, de quatre, de trois, de deux, et même d'une syllabe.

Voici un exemple où l'on trouve des vers de toutes les mesures.

O mort, viens terminer ma misère cruelle !
S'écriait Charle, accablé par le sort.
La Mort accourt du sombre bord.
C'est bien ici qu'on m'appelle
Or çà, de par Pluton,
Que demande-t-on ?
Je veux, dit Charle.
Tu veux... parle.
Hé bien !
Rien. (***)

Pour enfermer son sens dans la borne prescrite,
La *mesure* est toujours trop longue ou trop petite.
(Boileau.)

Sais-tu pourquoi mes vers sont lus dans les provinces ?
Ce n'est pas que leurs sons agréables, nombreux,
Soient toujours à l'oreille également heureux ;
Qu'en plus d'un lieu le sens n'y gêne la *mesure*. (Id.)

O malheur à tout nom qui, propre à la censure,
Peut entrer dans un vers sans rompre la *mesure*. (Id.)

— Mus. Règle qui établit le rapport des sons entre eux, quant à leur durée. Battre, observer la mesure. Sentir et ne pas sentir la mesure. Chanter en mesure.

— Plus particulièrement, Court espace de temps, d'une durée convenue, pendant lequel doivent s'entendre un certain nombre de notes, formant une petite agglomération de sons. Dans la musique écrite, les mesures sont indiquées ordinairement par des lignes verticales. Les mesures sont binaires, ternaires ou quaternaires,

selon qu'elles se partagent en deux, trois ou quatre temps. Elles sont simples ou composées. Mesure à deux temps, à trois temps, à quatre temps. Il n'y a réellement que deux sortes de *mesures* dans notre musique ; savoir, à deux et trois temps égaux. (J.-J. Rouss.)

— *Jouer, chanter, danser en mesure*. Observer exactement la mesure en jouant d'un instrument, en chantant, en dansant. || Dans le sens contraire : Être hors de mesure. Manquer la mesure, à la mesure. Manquer, perdre la mesure. Presser la mesure.

— Fig. *Être en mesure de faire une chose*. Être en état de la faire. Vous êtes en mesure d'appuyer mes démarches. Je ne suis pas en mesure de demander cette place. || *Être hors de mesure*. Ne plus avoir les moyens de faire une chose. || *Mettre quelqu'un hors de mesure*. Déranger ses projets.

— Fig. Précaution, moyens pour arriver à son but. L'autorité vient de prendre une mesure très-sage. Il a pris ses mesures, pris de fausses mesures. Cet événement a déconcerté ses mesures. Il a pris ses mesures de longue main pour arriver à cette place. Est-on sot, étourdi, prend-on mal ses *mesures* ? (La Font.) Toutes les *mesures* sont prises pour que vos assemblées ne soient jamais nécessaires. (J.-J. Rouss.) Le plus grand courage et les meilleures *mesures* ont besoin de la fortune. (Volt.) Ce grand échec déconcerta leurs *mesures*. (Rayn.) Il y a peu de règles et de *mesures* certaines pour bien gouverner ; l'on suit le temps et les circonstances, et cela roule sur la prudence et sur les vues de ceux qui gouvernent. (La Bruy.)

Demain, dès cette nuit, je prendrai des *mesures*
Pour assurer le temple et venger ses injures. (Rac.)

— *Rompre les mesures de quelqu'un*. Traverser ses desseins. C'est ce qui a rompu toutes ses mesures. C'est ce qui a rendu toutes ses mesures inutiles. Il y a des *mesures* prises dans le ciel qu'il ne peut rompre. (Boss.)

— Modération, retenue, sentiment des bienséances. Avoir de la mesure. Manquer de mesure. Il n'a gardé aucune mesure avec moi, envers moi. Il m'a écrit, il m'a parlé avec beaucoup de mesure. Garder la mesure en tout. Être plein de mesure. Il ne garde de mesure en rien, sur rien. Emportés par leur humeur violente, ils ne gardent plus ni lois ni *mesures*. (Boss.) Cette armée, toute indépendante, réforme elle-même, à sa mode, le parlement, qui eût gardé quelques *mesures*. (Id.) Ce peuple qui avait perdu toute espérance de santé, et toute *mesure* de prudence. (Fléch.) On est né quelquefois avec des mœurs faciles, de la complaisance, et tout le désir de plaire ; mais, par les traitements que l'on reçoit de ceux avec qui l'on vit, ou de qui l'on dépend, on est jeté hors de ses *mesures*, et même de son naturel. (La Bruy.)

— *Passer la mesure*. Sortir des bornes que la bienséance, que la politesse prescrit.

— *C'est un homme sans règle et sans mesure, qui n'a point de mesure*. Il est excessif et déréglé en tout ce qu'il fait.

— *Ne point garder de mesure avec quelqu'un*. N'avoir aucun ménagement, aucun égard pour lui.

— Manég. Précision des mouvements d'un cheval, soit qu'il marche, trotte ou galope. Ce cheval fournit son air avec toute la mesure et la précision possible.

— Escrim. Distance convenable pour parer ou pour porter un coup de fleuret. Être à la mesure, hors de mesure. || *Mesure dure*. Jeu d'un tireur qui emploie la force, ne répond aux coups qu'on lui riposte que par des mouvements convulsifs, et offre avantage sur lui par sa pesanteur. || *Entrer en mesure*. Approcher de son adversaire en faisant un petit pas en avant. || *Gagner la mesure*. Porter le pied droit en avant et le faire suivre de la jambe gauche, en observant d'un pied à l'autre la même distance que dans la garde. || *Rompre la mesure*. Se mettre hors de la portée du coup. || *Serrer la mesure*. Avancer sur l'adversaire. || *Lâcher la mesure*. Reculer devant lui.

— Fig. *Serrer la mesure*. Presser son adversaire dans une discussion.

— Jeux. Au jeu de mail, Espèce de compas rond qui sert à marquer les différents poids que doivent avoir les bonnes boules de différentes grosseurs.

— Féod. *Droit de mesure publique*. Droit que les seigneurs s'étaient attribué, et qui consistait à donner, par leurs officiers, les poids et les mesures.

— Techn. Bande de papier, plus ordinairement aujourd'hui, Bande de cuir avec laquelle les tailleurs et les couturières prennent les longueurs et les largeurs des vêtements qu'ils ont à faire. || Chez les tireurs d'or, Anneaux plus ou moins ouverts, dans lesquels on passe le fil d'or pour en voir la grosseur.

— Techn. anc. *Mesure de suif*. Se disait autrefois d'un pain de suif pesant cinq livres et demie.

— Métrol. *Grande mesure des marchands*. Mesure de longueur d'Augsbourg, employée pour les étoffes, et dont la valeur est de mèt. 0,6095.

— Loc. conj. *A mesure que*. Selon que, suivant que, à proportion que, en même temps que. A mesure que l'on avançait, l'autre reculait. La chair prend toujours plus de dureté à *mesure* qu'on avance en âge. (Buff.) A *mesure* que l'homme s'approche des éléments de la nature, les principes de sa science s'évanouissent.

s'avancer le long de la muraille blanche à *mesure* que le soleil s'élève. (X. de Maistre.) Auteur de tout ce qui doit être, le temps détruit tout ce qu'il fait naître, à *mesure* qu'il le produit. (J.-J. Rouss.)

— S'emploie aussi sans *que*, et alors il se met toujours à la fin des phrases. Travaillez, vous serez payé à mesure. || S'emploie aussi avec *de*, comme locution prépositive. Les Romains élevaient leurs prétentions à mesure de leurs défaites.

— Loc. conj. *A fur et mesure, au fur et mesure*. V. FUR.

— Loc. adv. *Sans mesure*. Avec excès. Je vis une affliction sans *mesure*. (Boss.) Aussi pleure-t-elle sans *mesure*, et ne veut point recevoir de consolation. (Id.) Sans *mesure* et sans règle au vice abandonnée. (Boil.)

— Par extens. La puissance de Dieu est sans borne et sans *mesure*. (Fléch.)

— Loc. adv. *Outre mesure.* Avec excès. Il dépense outre mesure.

— Prov. *Les petites mesures ne reviennent point aux grandes.* Lorsqu'on vend en détail, on perd sur la mesure. ‖ *De tout et partout c'est mesure.*

— Iconol. La Mesure est représentée par une femme de bonne mine et modestement habillée, tenant de la main droite le pied romain, de la gauche l'équerre et le compas, sous les pieds le carré géométrique, et à côté de sa robe le niveau avec son aplomb.

MESURÉ, ÉE. part. pass. du v. Mesurer. S'empl. adject. La force accélératrice dans la chute des corps est *mesurée.* (Thomas.) La longueur du corps, *mesurée* depuis l'œil jusqu'à l'origine de la queue, est à peu près égale à sa hauteur prise au niveau du garrot. (Buff.)

— Fig. en parlant des personnes et des choses. Circonspect. Expressions peu mesurées. Ton mesuré. Homme fort peu mesuré dans ses discours. Les périodes de ce discours sont bien peu mesurées. Je vous assure que ce mouvement et ces sentiments *mesurés* donnent à l'âme une forte impulsion. (Sénanc.) Leur démarche, leur course, leurs sauts, ne sont ni gênés ni *mesurés.* (Buff.) Ses mouvements sont toujours *mesurés,* et son caractère paraît tenir de la gravité de sa marche. (Id.)

Qui marche en ses conseils à pas plus *mesurés*
Qu'un doyen au Palais ne monte les degrés. (Boil.)

— Littér. *Vers mesurés ou métriques.* Se dit des vers français qu'on a essayé de faire en imitant la mesure des vers latins.

— Mus. Mot que l'on écrivait autrefois sur les partitions, pour indiquer l'endroit où cessait le récitatif, et où reprenait le chœur.

MESURÉMENT. adv. (pr. *me-zu-ré-man;* rad. *mesurer*). D'une manière mesurée, avec prudence. Ce mot, aujourd'hui peu usité, se trouve dans Montaigne. De la savoir choisir et s'y conduire *mesurément,* c'est une des plus ardues besognes que je sache. (Mont.)

MESURER. v. a. 1re conj. (pr. *me-su-ré;* du lat. *mensurare,* même signif.). Chercher à connaître ou à déterminer une quantité par le moyen d'une mesure. Mesurer un champ. Mesurer les degrés de froid, de chaleur. Mesurer un espace. Mesurer la distance d'un lieu à un autre. Mesurer au mètre, au litre, au boiseau.

— *Mesurer des yeux, avec les yeux.* Juger, à la vue, de la distance ou de la grandeur d'un objet. Mesurer des yeux la hauteur d'une tour, la profondeur d'un précipice.

— Par extens. et fig. L'homme, sur un monde de poussière qui s'ouvre et l'emporte avec rapidité, a *mesuré* l'immensité des cieux. (A.-Martin.) Votre fils chéri va *mesurer* la scène qu'il doit parcourir. (Mme Campan.) Et le grand homme fut le premier Européen qui traversa chargé de chaînes cet Océan dont il avait le premier *mesuré* les flots. (Malte-Br.)

J'ai vu sur l'Apennin flotter ses étendards,
Ses yeux ont *mesuré* l'empire des beaux-arts.
(F. Bruy.)

— Poét. Soumettre aux règles de la mesure.

Tantôt dans les ardeurs de ce zèle incommode,
Je songe à *mesurer* les syllabes d'une ode. (Boil.)
Lui-même en *mesurant* le nombre et la cadence.
(Id.)

— Fig. dans le style élevé. *Mesurer la terre.* Tomber par terre. Les guerriers de ce coup vont *mesurer* la terre. (Boil.)

— Fig. Apprécier. Je sais de vos présents *mesurer* la grandeur. (Rac.) Est-ce au pied du savoir qu'on *mesure* les hommes? (Boil.)

— Régler avec sagesse, avec circonspection. Mesurer ses actions, ses démarches. Il n'entreprend rien sans avoir auparavant bien mesuré toutes choses. Il faut mesurer ses paroles quand on parle à plus grand que soi. Un ambassadeur doit mesurer toutes ses démarches.

— *Mesurer sur.* Proportionner sur, régler sur. Mesurer sa dépense sur son revenu. Ne *mesurez* pas sur votre puissance la justice de vos entreprises. (Mass.) *Mesure* tes conseils sur ma vaste puissance. (Rac.) Il est juste de *mesurer* ce que je vous dois sur ce que vous avez fait pour moi. (Mass.) Il nous comblerait tous les jours de nouvelles faveurs, s'il en *mesurait* l'abondance et l'excès sur celui de notre tendresse. (Id.)

— Dans le même sens, avec *là-dessus.* Le zèle de vos sujets est inépuisable, mais ne *mesurez* pas là-dessus les droits que vous avez sur eux. (Mass.) Vos bienfaits vous donnent sur vos su- [illegible] jours; *mesurez* là-dessus ce que vous devez au Seigneur. (Id.)

— *Mesurer à.* Dieu *mesure* l'abondance de ses dons à la faiblesse de ses créatures. (Mass.) Je *mesure* mon vol à mon faible génie. (Boil.) Que je méprise ces philosophes, qui *mesurent* les conseils de Dieu à leurs pensées! (Boss.) *Mesurer* les lumières de Dieu à celles de l'homme. (Mass.)

Mais, hélas! épargnez une âme plus timide,
Mesurez vos malheurs aux forces d'Atalide;
Et ne m'exposez point aux plus vives douleurs,
Qui jamais d'une amante épuisèrent les pleurs.
(Racine.)

— *Mesurer par.* Nous devons *mesurer* notre vie par les actions, non par les années. (Boss.) Aussitôt qu'on cesse pour nous de compter les heures, et de *mesurer* notre vie par les jours et par les années. (Id.) Ceux qui *mesurent* la durée de leur vie par l'abondance et la variété de leurs divertissements. (Fléch.)

— Fig. *Mesurer un homme des yeux.* L'examiner depuis la tête jusqu'aux pieds, en forme de menace, de provocation. ‖ *Mesurer son épée avec quelqu'un.* Se battre à l'épée contre lui. ‖ *Mesurer ses forces contre quelqu'un.* Faire épreuve de ses forces contre celles d'une autre personne.

— Constr. *Mesurer par équarrissement.* Prendre, pour le volume d'une pierre ou d'une pièce de bois taillée de forme irrégulière, le parallélipipède rectangle dans lequel elle serait inscrite.

— Véner. *Mesurer une forêt.* Se dit en parlant du cerf ou de toute autre bête qui la traverse d'un bout à l'autre.

— Prov. *On sera mesuré à la même mesure qu'on aura mesuré les autres.* La pareille sera rendue à chacun. ‖ *Voilà le boisseau où on les mesure.* Se dit, dans une contestation, quand on énonce la règle qui décide de la matière. ‖ *A brebis tondue Dieu mesure le vent.* Dieu proportionne à notre faiblesse les maux qu'il nous envoie.

— Loc. prov. *Mesurer les autres à son aune.* Juger des sentiments d'autrui par les siens. Il me croit méchant et perfide, il mesure tout le monde à son aune.

— SE MESURER. v. pron. Être, pouvoir être mesuré. Les marchandises se mesurent au poids, à la longueur ou bien au volume. Nous pouvons considérer le temps de deux manières différentes; premièrement, en tant qu'il se *mesure* en lui-même, par heures, par jours, par mois, par années. (Boss.)

— Fig. *Se mesurer par.* L'estime des hommes se *mesure* par les difficultés surmontées. (Volt.)

— Fig. *Se mesurer à.* La gloire doit se *mesurer* aux moyens de l'acquérir. (La Rochef.)

— *Se mesurer avec quelqu'un.* Essayer contre quelqu'un ses forces physiques. ‖ Fig. Vouloir s'égaler à lui, sous le rapport des forces intellectuelles. Il ne vous appartient pas de vous mesurer avec lui.

— v. récipr. Ils se sont d'abord mesuré des yeux.

MESURE-FORCEPS. s. m. V. LABIMÈTRE OU LABIDOMÈTRE.

MESUREUR. s. m. (rad. *mesurer*). Officier public qui a droit, dans quelques marchés, de mesurer certaines marchandises. Mesureur de grains, de charbon. Juré mesureur.

MÉSUS s. m. (rad. *mésuser*). Législ. anc. Abus et dégradation commis dans les bois, pâturages et communes.

MÉSUSER. v. n. 1re conj. (ét. fr., *més,* pour *mé,* mal, et *user*). Abuser. Faire un mauvais usage. Il a mésusé de vos bienfaits. La fortune, moins folle que l'on ne pense, retire presque toujours ses bienfaits à ceux qui en *mésusent.* (Boiste.) Et songez qu'il vaut mieux encor qu'il en *mésuse.* (Mol.)

MÉTABALE. s. f. (du gr. μετάβασις, transition, formé de μετὰ, d'une autre manière, et de βαίνω, marcher). Rhét. Transposition, transition.

MÉTABOLE. s. f. (du gr. μεταβολή, changement, formé de μετὰ, d'une autre manière, et de βάλλω, je jette). Rhét. Figure qui consiste à accumuler plusieurs expressions synonymes pour peindre une même idée. Il y a une métabole dans cette phrase : Si vous ne pouvez pas ce que vous voulez, il faut vouloir ce que vous pouvez.

— Ant. milit. Nom d'une espèce de conversion ou de demi-tour en usage dans l'infanterie grecque.

— Pathol. Changement d'une maladie en une autre.

MÉTABOLE. adj. des 2 g. (du gr. μεταβολή, changement). Entom. Qui subit un changement. ‖ MÉTABOLES. s. m. pl. Sous-classe de la classe des insectes, comprenant ceux de ces animaux qui subissent des métamorphoses.

MÉTABOLÉLOGIE. s. f. (ét. gr., μετὰ, d'une autre manière; βάλλω, je jette, et λόγος, traité). Pathol. Discours sur les changements qui surviennent dans la marche des maladies.

MÉTACARPE. s. m. (ét. gr., μετὰ, après; καρπός, carpe). Anat. Partie de la main située entre le carpe et les doigts, composée de cinq os cylindroïdes, formant le dos de la main par sa partie postérieure, et la paume par sa partie antérieure. Les cinq os du métacarpe. Articulations du métacarpe. Maladies du métacarpe.

— Foss. Pierre de l'espèce des étoiles de mer avec ses doigts.

MÉTACARPIEN, ENNE. adj. Anat. Qui appartient au métacarpe. Articulations métacarpiennes. Os métacarpien. Artère métacarpienne. Les cinq os métacarpiens.

— On dit aussi substantiv. par ellipse. *Le métacarpien,* pour l'os métacarpien. Le premier, le second métacarpien. Le troisième, le quatrième métacarpien. La dissection de la tumeur prouva qu'elle était formée aux dépens du cinquième *métacarpien,* qui était réduit à une coque osseuse remplie d'une substance gélatiniforme. (Marjol.)

MÉTACARPO-MÉTACARPIEN. adj. et s. m. Anat. Se dit d'un muscle de la patte de la grenouille.

MÉTACARPO-PHALANGIEN, ENNE. adj. Anat. Qui appartient au métacarpe et aux phalanges. Articulation métacarpo-phalangienne.

— s. m. *Métacarpo-phalangien du pouce.* Muscle adducteur du pouce, assez mince et triangulaire, situé dans l'éminence thénar. ‖ *Métacarpo-phalangiens latéraux externes.* Muscles interosseux externes, ainsi appelés parce qu'ils s'étendent depuis la partie inférieure du carpe, entre les cinq os métacarpiens, jusqu'aux premières phalanges des quatre doigts qui suivent le pouce. ‖ *Métacarpo-phalangiens latéraux internes.* Muscles interosseux internes de la main destinés à porter en dedans les doigts auxquels ils correspondent.

MÉTACENTRE. s. m. (ét. gr., μετὰ, prép. qui marque le changement; κέντρον, centre). Mar. Centre qui varie et se déplace suivant le plus ou moins d'inclinaison latérale du vaisseau. ‖ Point qui doit toujours être au-dessus du centre de gravité de la masse entière.

MÉTACÉTONE. s. f. Chim. Substance particulière qui se rapproche de l'acétone.

MÉTACHORÈSE. s. f. (pr. *mé-ta-ko-rè-zè;* du gr. μεταχώρησις, fait de μετὰ, qui indique le changement, et de χῶρος, lieu). Pathol. Transport d'une maladie d'une partie dans une autre.

MÉTACHRONISME. s. m. (pr. *mé-ta-kro-nis-me;* ét. gr., μετὰ, qui indique changement; χρόνος, temps). Chronol. Erreur de date qui se fait en rapportant un fait à un temps antérieur à celui où il est arrivé.

MÉTACISME. V. MYTACISME.

MÉTACONDYLE. s. m. (ét. gr., μετὰ, après; κόνδυλος, condyle). Anat. Dernière phalange des doigts ou des orteils.

MÉTAGALLATE. s. m. Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide métagallique avec une base salifiable.

MÉTAGALLIQUE. adj. des 2 g. (du gr. μετὰ, après; et du fr. *gallique*). Chim. Qui est produit par l'action du feu sur l'acide gallique. Acide métagallique.

MÉTAGITNION. s. m. (ét. gr., μετὰ, après; γειτνία, voisinage). Chron. anc. Deuxième mois chez les Athéniens, qui répond à notre mois de juin.

MÉTAIL. s. m. S'employait autrefois dans le sens général de métal. ‖ Aujourd'hui, Composition formée de la combinaison de plusieurs métaux. L'or est un métail, le similor un métail. C'est dans ce sens que l'on devrait dire, *métail d'Alger,* et non pas *métal d'Alger,* mais l'usage a prévalu. V. MÉTAL. ‖ Au pl., Métaux.

MÉTAIRIE. s. f. Agric. Ferme destinée à l'exploitation d'une culture d'environ trente à quarante hectares seulement. Belle métairie. Pauvre métairie. Posséder trois métairies.

— Petite ferme, terre de médiocre étendue, dont le fermier paye une redevance annuelle déterminée, en argent ou en fruits.

MÉTAL. s. m. (du lat. *metallum,* fait du gr. μέταλλον, dérivé de μεταλλάω, scruter, rechercher, parce qu'il faut faire beaucoup de recherches pour trouver le métal de la terre). Minér. Corps simple, rangé parmi les substances minérales, qui se trouve dans le sein de la terre, dans toutes sortes de terrains, et plus communément dans ceux qui sont primitifs et de transition. Les propriétés particulières des métaux sont : la ductilité, qui consiste à pouvoir s'allonger en fils très-fins par la filière, ou à s'étendre en lames plus ou moins minces par le martelage et le laminoir; l'odeur, la saveur, la résonnance ou sonoréité, qui n'appartient qu'à quelques-uns d'eux. Les alchimistes et les anciens ne connaissaient que sept métaux, qu'ils désignaient chacun par le nom d'une des sept planètes d'où ils pensèrent qu'ils recevaient des influences; au quinzième siècle on en connaissait déjà dix qui furent divisés en métaux parfaits et métaux imparfaits, en nobles et en ignobles, d'après la rareté et le prix. Depuis le dix-septième siècle jusqu'à nos jours, le nombre des métaux a été porté à trente-deux. Les *métaux* en général sont les meilleurs conducteurs de l'électricité, et c'est à la faveur de cette propriété que le grand physicien et philosophe Franklin est parvenu à ravir la foudre au ciel. (Pelouze.)

Sans argent on fait peu d'affaires;
Mais quelle affaire ne fait point
Ce bienheureux *métal*! (La Font.)

. . . . En amour, comme en guerre,
On ne dois plaindre un *métal* qui fait tout,
Renverse murs, jette portes par terre,
N'entreprend rien dont il ne vienne à bout. (Id.)

— *Métal natif* ou *métal vierge.* Métal que l'on [illegible]

— adj. L'arsenic *métal* ne fournit aucun médicament à la médecine. (Nachet.)

— Blas. Se dit de l'or et de l'argent que l'on représente par le jaune et le blanc. Lorsque l'écu porte métal sur métal, on dit que les armes sont fausses à enquerre. L'écu ponctué par le graveur représente l'or; il représente l'argent, au contraire, quand il est tout à fait blanc et uni.

— Fond. Mélange d'étain, de cuivre jaune et de débris de vieux canons. Cuiller, fourchette de métal.

— Pot d'étain. Mélange de régule, d'antimoine, d'étain de glace et de cuivre rouge.

— *Métal d'Alger.* Composition métallique qui imite grossièrement l'argent. Couvert de métal d'Alger. ‖ *Métal de prince.* Cuivre très-raffiné, dont on fait des tabatières, des étuis, etc. ‖ *Métal de miroirs.* Composition métallique très-compacte, dure et serrée, qui prend le poli au point de devenir unie comme une glace.

MÉTALASIE. s. f. Bot. Genre de plantes de l'ordre des synanthérées. Métalasie en cime. Métalasie en ombelle.

MÉTALENT. s. m. Néol. Absence de talent; inhabileté. A la cour, le mérite parvient quelquefois par la bassesse, et le *métalent,* par l'effronterie. (Boiste.)

MÉTALEPSE. s. f. (du gr. μετάληψις, transposition; formé de μετὰ, qui marque changement, et de λαμβάνω, je prends). Rhét. Figure par laquelle on prend l'antécédent pour le conséquent, comme *il a vécu,* pour *il est mort;* ou le conséquent pour l'antécédent, comme *nous le pleurons,* pour *il est mort.*

MÉTALIMNÉEN, ENNE. adj. (ét. gr., μετὰ, après; λίμνη, étang). Minér. Qui n'a lieu qu'après la formation du calcaire marin. Dépôts métalimnéens d'eau douce.

MÉTALLANTHROPONISME. s. m. Une des trois formes principales de l'anthropomagnétisme.

MÉTALLÉITÉ. s. f. (rad. *métal*). Ensemble de toutes les propriétés, perfections ou imperfections que présentent les métaux et qui les caractérisent. On ne peut pas déterminer d'une manière bien précise les divers degrés de *métalléité.* (Pelouze père.)

MÉTALLESCENCE. s. f. Hist. nat. Propriété des corps métallescents.

MÉTALLESCENT, ENTE. adj. Hist. nat. Dont la surface joue les couleurs métalliques. L'acoryne métallescent.

MÉTALLIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat. *metallum,* métal, *ferre,* porter). Minér. Qui contient du métal, un métal quelconque. Filon métallifère. Mine métallifère.

MÉTALLIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *metallum,* métal; *forma,* forme). Minér. Qui a l'apparence d'un métal.

MÉTALLIN, INE. adj. Hist. nat. Qui a une teinte métallique. Farge métalline.

MÉTALLIQUE. adj. des 2 g. (rad. *métal*). Minér. Qui a les qualités d'un métal. Corps, substance métallique. Saveur métallique.

— *Éclat métallique.* Brillant produit par une réflexion vive et abondante, d'où résulte l'apparence d'un métal.

— *Plumes métalliques.* Plumes qui offrent des couleurs aussi brillantes que le métal le plus poli.

— Entom. *Insectes métalliques.* Insectes qui ont des couleurs ou un éclat métallique. Les ailes d'un papillon ont un reflet métallique.

— Numism. *Science métallique.* Science qui concerne les médailles.

— *Histoire métallique.* Histoire où les événements sont constatés par une suite de médailles. L'histoire métallique de Louis XIV.

— Diplom. *Caractères métalliques.* Caractères tracés en encre métallique ou de couleur métallique.

— Financ. *Monnaie métallique.* Monnaie fictive, mais qui est remboursable en espèces. Le Directoire émit des inscriptions métalliques en 1799.

— s. f. Syn. de Métallurgie. S'occuper, traiter de la métallique. Un traité de métallique. Il a vieilli en ce sens. V. MÉTALLURGIE.

— MÉTALLIQUES. s. m. pl. Entom. Section de la famille des muscides, comprenant des espèces dont le corps est orné de teintes métalliques.

— Minér. Classe de minéraux et groupes de roches, comprenant les substances métalliques proprement dites.

— Rentes sur l'État en Autriche payables en espèces et non en papier-monnaie. ‖ En Russie, Effets publics payables en roubles d'argent, par opposition à ceux qui sont payables en billets de banque.

MÉTALLISATION. s. f. (pr. *mé-tal-li-za-ci-on*). Chim. Opération chimique ou plutôt métallurgique, à l'aide de laquelle les métaux minéralisés sont ramenés à leurs propriétés métalliques.

— Phys. anc. Génération naturelle des métaux dans le sein de la terre.

— Minér. Opération par laquelle des dépôts laissés par les eaux ont été imprégnés de métaux.

MÉTALLISÉ, ÉE. part. pass. du v. Métalliser.

MÉTALLISER. v. a. [illegible] Chim. Faire prendre l'état métallique à un oxyde.

MÉTALLOCHIMIE. s. f. (ét. gr., μέταλλον, métal; χημεία, chimie). Chim. Partie de la chimie qui traite spécialement des métaux.

MÉTALLOCHIMIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à la métallochimie.

MÉTALLOGRAPHE. s. m. Auteur d'une métallographie.

MÉTALLOGRAPHIE. s. f. (ét. gr., μέταλλον, métal; γράφω, écrire). Description des métaux.

MÉTALLOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport à la métallographie.

MÉTALLOÏDE. adj. des 2 g. (ét. gr., μέταλλον, métal; εἶδος, ressemblance). Chim. Qui ressemble à un métal. ‖ MÉTALLOÏDES. s. m. pl. Corps simples qui ne sont pas des métaux, mais qui leur ressemblent à certains égards, comme l'oxygène, l'hydrogène, le nitrogène, le soufre, etc.

— Minér. Se dit de l'éclat, lorsque le corps qui l'offre est une substance pierreuse n'ayant que l'apparence du brillant propre aux métaux. Diallage métalloïde.

MÉTALLURGIE. s. f. (ét. gr., μέταλλον, métal; ἔργον, travail). Techn. Art d'extraire les métaux de leurs minerais. Comme science, la métallurgie se rattache à la minéralogie par la connaissance qu'elle exige des substances minérales que l'on se propose de traiter; à la chimie, par la nature des effets que l'on cherche à produire et par les agents qu'elle emploie; enfin à la mécanique, par les machines dont elle a souvent besoin.

MÉTALLURGIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport à la métallurgie. Opération métallurgique. Usine métallurgique.

MÉTALLURGISTE. s. m. Celui qui s'occupe de la métallurgie.

MÉTALOGIQUES. s. m. pl. (ét. gr., μετὰ, prépos.; λόγος, discours). Philol. Titre d'un livre de Jean de Sarisbéry, renfermant une apologie de la saine dialectique et de la véritable éloquence.

MÉTAMÉCONIQUE. adj. m. (ét. gr., μετὰ, prépos.; μήκων, pavot). Chim. Se dit d'un acide qu'on produit en faisant bouillir l'acide méconique avec de l'eau. Acide métaméconique.

MÉTAMORPHISTE. s. m. (rad. *métamorphose*). Hist. ecclés. Nom de certains sectaires du XVIe siècle, qui disaient que le corps de Jésus-Christ s'est métamorphosé en Dieu dans le ciel.

MÉTAMORPHOPSIE. s. f. (ét. gr., μεταμόρφωσις, métamorphose; ὄψις, vue). Pathol. Affection de la vue, qui présente les objets autrement conformés qu'ils ne le sont réellement.

MÉTAMORPHOSABLE. adj. des 2 g. Qui peut être métamorphosé ou changé.

MÉTAMORPHOSE. s. f. (ét. gr., μεταμόρφωσις, formé de μετὰ, qui indique le changement; et de μορφή, forme). Transformation, changement d'une forme en une autre.

— Ant. païenne. Ne s'employait qu'au propre, et exprimait ces prétendus prodiges émanés de la puissance des dieux d'alors: tels que ceux de Narcisse changé en fontaine, de Progné en hirondelle, des paysans de Lycie en grenouilles, et tant d'autres.

— Entom. Changement de forme ou de structure qui survient pendant la vie des insectes, depuis le moment où ils sortent de l'œuf jusqu'à celui où ils sont aptes à reproduire leur espèce ou à propager leur race.

— Par extens. Changement extraordinaire dans la forme extérieure ou dans l'habillement de quelqu'un. Je l'ai vu si replet il y a trois ans, le voilà si élancé; quelle métamorphose! L'an dernier vous étiez léger et inconséquent, aujourd'hui vous êtes prudent et discret, quelle heureuse métamorphose!

— Fig. Changement dans la fortune, l'état et le caractère d'une personne. Le voilà riche, le voilà doux et soumis, quelle métamorphose!

— Philol. Se dit absolument de l'Ane d'or d'Apulée, imité de celui de Lucius de Patras.

— MÉTAMORPHOSES. s. f. pl. Titre qui sert à désigner un des plus beaux monuments des lettres romaines, un poëme cyclique qu'Ovide a composé sur les diverses métamorphoses de la Fable. Les Métamorphoses d'Ovide.

MÉTAMORPHOSÉ, ÉE. part. pass. du v. Métamorphoser. S'empl. adjectiv. La Fable seule a expliqué les mystères de ces fleurs qui se regardent sans cesse, lorsqu'elle en a fait autant de nymphes *métamorphosées*. (A.-Martin.)

— *Métamorphosé par*. Le libertin se transforme quelquefois par respect humain; il est *métamorphosé* par la conversion. (Roub.)

MÉTAMORPHOSER. v. a. 1re conj. Changer d'une forme en une autre. Narcisse fut métamorphosé en la fleur qui porte son nom. Jean-Jacques a dit: « L'homme qui pense est un animal dégénéré; » la perfectibilité doit donc tendre à le *métamorphoser* en brute? (Boiste.)

— Fig. Changer l'extérieur ou le caractère de quelqu'un. Le riche héritage qu'il a fait l'a métamorphosé en un homme léger et dissipateur, lui qui était si prudent et si rangé.

— SE MÉTAMORPHOSER. v. pron. Métamorphoser soi. L'homme a la faculté de se *métamorphoser* aussi promptement qu'il change de costume. (Boiste.)

— *Se métamorphoser en*. Se métamorphoser en cygne. Un Dieu ne peut guère se communi- [illegible] (Volt.)

MÉTANCHÉE. s. f. Métrol. Ancienne mesure agraire qui valait dans la Loire 10 ares 7 cent., et dans l'Ardèche, 9 ares 5 cent.

MÉTANGISMONITE. s. m. Hist. ecclés. Membre d'une secte qui, pour expliquer le mystère de la sainte Trinité, prétendait que le Fils est dans le Père comme un vase qui serait renfermé dans un autre vase.

MÉTANIPTRIDE. s. f. Ant. gr. Coupe dans laquelle on buvait à la fin du repas, après que les convives s'étaient déjà lavé les mains.

MÉTAPARAAL, ALE. adj. Anat. Se dit d'une des pièces osseuses qui constituent la vertèbre.

MÉTAPÈDE. s. m. (ét. gr., μετὰ, après; πούς, ποδός, pied). Anat. Partie du pied, qui est à ce membre ce que le métacarpe est à la main.

MÉTAPÉRIAL, ALE. adj. Anat. Se dit d'une des pièces osseuses qui forment la vertèbre.

MÉTAPHLOGOSE. s. f. (ét. gr., μετὰ, après; φλόγωσις, inflammation). Pathol. Le plus haut degré de l'inflammation.

MÉTAPHORE. s. f. (du gr. μεταφέρω, transporter). Rhét. Figure de rhétorique par laquelle on transporte la signification propre d'un mot à une autre signification qui ne lui convient qu'en vertu d'une comparaison qui se fait dans l'esprit. Toute métaphore doit être juste, naturelle, sensible au commun des lecteurs; il faut encore qu'elle soit noble dans le style élevé. La lumière de l'esprit, la fleur des ans, la mesure du génie, l'ivresse du plaisir, le feu de l'amour, la tendresse du cœur, etc., sont autant de métaphores, parce qu'il y a une sorte de comparaison ou quelque rapport équivalent entre les mots *lumière*, *fleur*, *mesure*, *ivresse*, *feu*, *tendresse*, auxquels on donne un sens métaphorique, et les noms auxquels on en fait l'application. Dans la tragédie d'*Alzire*, Alvarès dit à Gusman:

Votre hymen est le nœud qui joindra les deux mondes.

Cette métaphore présente à l'esprit une idée frappante, un magnifique spectacle. Le juste peut avec confiance condamner dans les autres ce qu'il s'interdit à lui-même; ses instructions ne rougissent pas de sa conduite. (Mass.)

Faudra-t-il de sang-froid, et sans être amoureux,
Pour quelque Iris en l'air faire le langoureux,
Lui prodiguer les noms de Soleil et d'Aurore,
Et toujours bien mangeant mourir par *métaphore*?
(BOILEAU.)

MÉTAPHORIQUE. adj. des 2 g. Rhét. Qui appartient à la métaphore. Cela se doit entendre dans un sens métaphorique.

— Qui abonde en métaphores. Style métaphorique.

— Philol. Se dit d'une des six sortes de caractères dont se compose la langue idéologique des Chinois. Caractères métaphoriques.

MÉTAPHORIQUEMENT. adv. Rhét. D'une manière métaphorique. Métaphoriquement parlant.

MÉTAPHORISTE. s. m. Néol. Celui qui parle, qui s'exprime habituellement d'une manière métaphorique.

— Hist. ecclés. Se disait des sectaires qui avaient adopté les opinions de Daniel Charnier, ministre à Montauban, et qui prétendaient que le dogme de la présence réelle est une espèce de métaphore.

MÉTAPHOSPHATE. s. m. (du gr. μετὰ, et du fr. *phosphate*). Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide métaphosphorique avec une base.

MÉTAPHOSPHORIQUE. adj. m. Chim. Qui a rapport au phosphore. Acide métaphosphorique.

MÉTAPHRAGME. s. m. (ét. gr., μετὰ, en arrière; φράγμα, cloison). Entom. Cloison qui dans les insectes sépare la cavité thoracique de l'abdominale.

MÉTAPHRASE. s. f. (du gr. μετάφρασις; fait de μετὰ, qui indique le changement, et de φράζω, je parle). Littér. Interprétation d'un ouvrage ou d'un écrit quelconque.

— Traduction faite pour en expliquer le sens plus que pour en rendre les beautés. La métaphrase des Phénomènes d'Aratus, par Aviénus.

MÉTAPHRASTE. s. m. (ét. gr., μετὰ, après; φραστής, qui indique). Littér. Critique qui interprète un auteur obscur, qui l'explique et le traduit en même temps.

MÉTAPHRASTIQUE. adj. des 2 g. Littér. Qui contient une métaphrase, qui explique en traduisant. Traduction métaphrastique.

MÉTAPHRÈNE. s. m. (du gr. μετάφρενον, l'entre-deux des épaules). Mot tiré du grec, que Rabelais a employé pour désigner le dos.

MÉTAPHYSICAILLE. s. f. Néol. Mauvaise métaphysique.

MÉTAPHYSICIEN, IENNE. adj. Qui a rapport à la métaphysique, qui concerne cette science. Esprit métaphysicien. Ecole métaphysicienne.

— substantiv. Celui, celle qui fait son étude de la métaphysique, qui a du goût pour les recherches métaphysiques. Locke et Condillac sont d'illustres métaphysiciens.

MÉTAPHYSIQUE. s. f. (du gr. μετὰ τὰ φυσικά, ce qui vient après la physique). Pris dans son acception la plus étendue, ce mot désigne la philosophie théorique elle-même, en tant que celle-ci a pour objet des choses intelligibles, des choses qui ne se révèlent pas à l'observation, et qu'elle se fonde sur des principes rationnels. La métaphysique proprement dite se divise en *générale* et *spéciale*. || *Métaphysique générale*. Science qui traite des facultés de l'entendement humain, des premiers principes de nos connaissances et des idées universelles; science des principes suprêmes, de la connaissance humaine; science de l'être en soi et des principes de toutes choses. La métaphysique générale se compose de deux parties bien distinctes, qui sont la critique ou la théorie de la connaissance, et l'ontologie ou la science de l'être. || *Métaphysique spéciale*. Science qui a pour objet la psychologie rationnelle ou la philosophie de l'âme, la cosmologie ou la philosophie de la nature et de l'univers, et la théologie naturelle. Cours de métaphysique. S'enfoncer dans les profondeurs de la métaphysique. L'histoire de la *métaphysique* est celle même de la philosophie, dont elle est tellement la partie principale, que la différence des opinions philosophiques en général tient surtout à celle des systèmes de *métaphysique*. (Wilm.) Votre écrit respire la plus saine *métaphysique*. (Volt.) La *métaphysique* est le champ des doutes et le roman de l'âme. (Id.) Je me suis plongé dans la *métaphysique* la plus triste et la plus épineuse. (Id.) En voulant s'éclaircir de bonne foi sur ces matières, il s'est enfoncé dans les ténèbres de la *métaphysique*. (J.-J. Rouss.)

— Se prend quelquefois dans le sens de Philosophie. La métaphysique des langues. La métaphysique du langage.

— Se prend souvent aussi en mauvaise part pour désigner l'abus des abstractions. Il y a bien de la métaphysique dans ce traité de littérature, de morale, de politique.

— Se dit des écrits d'Aristote, que ce philosophe ou l'un de ses commentateurs a placés après les livres qui traitent de la physique.

— Iconol. La Métaphysique est représentée avec un sceptre; elle contemple un globe céleste orné d'étoiles; le bandeau qu'elle a au-dessus des yeux, sans lui dérober la lumière d'en haut, l'empêche seulement de regarder en bas vers le globe de la terre sur lequel elle est appuyée, et qu'elle couvre d'une partie de sa draperie, pour s'occuper de contemplations plus élevées.

MÉTAPHYSIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à la métaphysique. Science métaphysique. Idées, preuves métaphysiques.

— Trop abstrait, trop subtil. Ce que vous avancez là est bien métaphysique.

— Qui est fondé sur l'évidence. Certitude métaphysique.

MÉTAPHYSIQUEMENT. adv. D'une manière métaphysique. Cela est métaphysiquement certain.

MÉTAPHYSIQUER. v. n. 1re conj. Traiter un sujet métaphysique; parler d'une manière trop abstraite. Ce qui lui nuisait le plus était l'habitude de *métaphysiquer*, dont apparemment le beau sexe dalmate ne s'accommodait pas. (Alfr. Musset.)

— Fam. A force de métaphysiquer, ce raisonneur ne s'entendra pas lui-même.

MÉTAPHYSTÈGUE. s. m. Entom. Pièces du thorax des insectes.

MÉTAPLASME. s. m. (du gr. μεταπλασμός; fait de μετὰ, qui indique le changement, et de πλάσσω, je forme). Gramm. Dénomination générale que les grammairiens ont donnée aux figures de diction, c'est-à-dire à celles qui n'ont pour objet que les altérations ou changements que peuvent éprouver les lettres ou les syllabes d'un mot. Malgré lui, malgré ses dents, pour, Malgré lui, malgré ses aidants.

MÉTAPLASTIQUE. adj. des 2 g. Gramm. Qui a rapport au métaplasme, qui contient un métaplasme. Forme métaplastique.

MÉTAPONTE. (du lat. *Metapontum*). Géogr. anc. Ville d'Italie, sur la côte orientale de la Lucanie, puissante et riche. Pythagore y mourut. Elle fut prise par les Romains avant 270, se déclara pour Annibal en 217, mais fut reconquise vers 207. Auj. Torre di Mare.

MÉTAPONTIEN, ENNE. ou **MÉTAPONTIN, INE.** adj. et s. Géogr. anc. Qui appartient à Métaponte ou à ses habitants. || Habitant de Métaponte.

MÉTAPOROPOIÈSE. s. f. (ét. gr., μετὰ, prépos. qui marque changement; πόρος, pore; ποίησις, composition). Pathol. Changement survenu dans l'état des pores cutanés.

MÉTAPTÈRE. s. m. (ét. gr., μετὰ, prépos.; πτερόν, aile). Conchyl. Genre de coquilles bivalves.

MÉTAPTOSE. s. f. (du gr. μεταπίπτω, je dégénère). Pathol. Changement d'une maladie en une autre de nature différente, soit en pis, soit en mieux. Vis-à-vis des malades ou de leurs parents, qui veulent savoir le nom de la maladie existante, les *métaptoses* deviennent fort embarrassantes. (Mérat.)

MÉTARRY. s. f. Anc. techn. Autrefois, Femme qui dans les salines de Franche-Comté était chargée de détremper le sol et de le mettre en mesures, pour le passer ensuite à une autre femme nommée *fassary*, qui le façonnait en pains.

MÉTASCHÉMATISME. s. m. Pathol. Syn. [illegible]

MÉTASTASE (Pierre-Bonaventure Trapassi, dit). L'un des plus grands poëtes de l'Italie né à Rome en 1698, mort à Vienne en 1782. Les œuvres poétiques de Métastase consistent en soixante-trois tragédies lyriques et opéras, douze oratorios, quarante-huit cantates, et une foule d'élégies, idylles, sonnets. Il composa aussi quelques ouvrages en prose.

MÉTASTASE. s. f. (du gr. μετάστασις; fait de μετὰ, qui indique le changement, et ἵστημι, placer). Rhét. Figure qui consiste à rejeter sur le compte d'autrui les choses que l'orateur est forcé d'avouer.

— Pathol. Déplacement d'une maladie, et transport de la matière qui l'entretenait ou de la cause qui l'avait déterminée sur un autre point plus ou moins éloigné de celui où elle avait d'abord fixé son siége. On distingue trois mutations de maladies qu'il est essentiel de ne pas confondre; ce sont la métastase, la métaptose et l'épigénèse. Métastase salutaire. Métastase complète, incomplète. Métastase favorable. Métastase nuisible. Métastase lymphatique, critique, sanguine, séreuse. Formation des métastases. Etudier les métastases. Théorie des métastases. Histoire des métastases. Métastase des forces vitales.

MÉTASTATIQUE. adj. des 2 g. Minér. Qui se tient au delà. Chaux carbonatée métastatique.

— Pathol. Qui dépend de la métastase, qui en a le caractère. Crise métastatique. Matière métastatique. Surdité métastatique. Etat métastatique. Jetée métastatique.

MÉTASYNCRISE. s. f. (du lat. *metasyncrisis*; fait du gr. μετὰ, qui marque le changement, et du verbe συγκρίνω, je mêle ensemble). Pathol. Changement universel au moyen duquel on cherchait à rendre le corps entièrement différent de ce qu'il était auparavant.

MÉTASYNCRITIQUE. adj. des 2 g. Pathol. Qui a rapport à la métasyncrise; qui produit la métasyncrise. || *Cycle metasyncritique*. Régime particulier que les médecins de la secte méthodique rendaient progressivement plus restaurant, pour réparer les pertes faites par le corps pendant un traitement antérieur très-sévère.

MÉTATARSE. s. m. (du lat. *metatarsus*; fait du gr. μετὰ, au delà; ταρσός, tarse). Anat. Partie du pied située entre le tarse et les orteils. Elle est composée de cinq os disposés parallèlement. Les cinq os du métatarse. Les os du *métatarse* sont composés de tissu celluleux à leurs extrémités, et de tissu compacte à leur corps. (Mayol.)

MÉTATARSIEN, ENNE. adj. Anat. Qui appartient au métatarse. Os métatarsien. Il y a cinq os métatarsiens. Articulation métatarsienne. Artère métatarsienne.

— On dit aussi subst. et par ellipse, *le métatarsien*, pour L'os métatarsien. Le premier, le troisième métatarsien.

MÉTATARSO-MÉTATARSIEN. adj. et s. m. Anat. Se dit d'un muscle de la patte de la grenouille.

— MÉTATARSO-PHALANGIEN. adj. m. Anat. Qui s'attache au métatarse et aux phalanges.

— MÉTATARSO-PHALANGIEN. s. m. Anat. Muscle inter-osseux du pied. On distingue deux métatarso-phalangiens: le métatarso-phalangien latéral inférieur, et le latéral supérieur.

— MÉTATARSO-SOUS-PHALANGINIEN. adj. m. Qui s'attache au métatarse et au-dessous des phalanges.

— MÉTATARSO-SOUS-PHALANGINIEN TRANSVERSAL DES ORTEILS. s. m. Muscle transversal des orteils qui s'étend entre le bord externe et le bord interne du pied, sous les têtes antérieures des quatre derniers os du métatarse.

— MÉTATARSO-SOUS-PHALANGETTIEN. adj. et s. m. Se dit d'un muscle de la patte de la grenouille.

— MÉTATARSO-SUS-PHALANGIEN. adj. et s. m. Se dit d'un muscle de la grenouille.

MÉTATAXIMÈTRE. V. MONOTRÈME.

MÉTATEUR. s. m. Ant. milit. Officier des anciennes armées romaines qui traçait le camp et en déterminait l'enceinte.

MÉTATHÈSE. s. f. (du gr. μετάθεσις, transposition; fait de μετὰ, au delà; τίθημι, je place). Gramm. Figure qui consiste dans la transposition d'une lettre, comme *eprevier* pour *épervier*.

— Philol. *Métathèse des jugements*. Se dit, dans la logique de Kant, d'une espèce de transposition des termes d'un jugement, qui sert à en détruire un autre par voie de raisonnement immédiat. Ex.: Tout ce qui est immuable est nécessaire, et tout ce qui est nécessaire est immuable.

— Pathol. Transposition de la cause d'une maladie du lieu où elle existait dans un autre où sa présence est moins nuisible.

MÉTATHÉSIE. s. f. (ét. gr., μετὰ, au delà; θέσις, imposition). Zool. Classe de monstres caractérisés par la transposition de quelque membre.

MÉTATHORAX. s. m. (ét. gr., μετὰ, au delà; θώραξ, poitrine). Entom. Troisième segment du thorax des insectes ailés, qui supporte la paire de pattes et les ailes postérieures.

MÉTATION. s. f. Ant. milit. Action de camper. || Art de placer et de fortifier un camp. V. CASTRAMÉTATION.

MÉTAURE. (du lat. *Metaurus*). Géogr. Rivière d'Italie (Ombrie). Sur ses bords eut lieu en 207 une célèbre bataille où fut défait et tué Asdrubal, frère d'Annibal. Auj. Metaro.

MÉTAUX. s. m. pl. V. MÉTAL.

MÉTAYAGE. s. m. Écon. rur. Contrat par lequel le possesseur d'un fonds le donne à cultiver à une famille, à la condition d'en partager les produits avec elle.

MÉTAYER, ÈRE. s. Écon. rur. Celui, celle qui fait valoir une métairie. Métayer intelligent et honnête. L'éducation des bestiaux fait une partie importante des soins du *métayer*, qui les tient souvent à cheptel. (Francœur.)

— Jurispr. *Métayer partiaire*. Fermier qui retient moitié de la récolte, et donne l'autre au propriétaire de la terre.

MÉTAZOÏQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., μετὰ,

après; ζωή, vie). Minér. Qui est postérieur à l'apparition des animaux sur le globe.

MÉTÉCAL. s. m. Métrol. V. MÉTICAL.

MÉTÈCE. adj. et s. des 2 g. ou **MÉTÉCIEN, IENNE.** adj. Antiq. gr. Étranger établi à Athènes.

MÉTÉCIE. s. f. Antiq. gr. Tribut que les étrangers payaient pour demeurer à Athènes.

— MÉTÉCIES. s. f. pl. Fêtes célébrées à Athènes, en l'honneur de Minerve et en mémoire de la réunion des habitants dans une seule ville.

MÉTEIL. s. m. Froment et seigle mêlés ensemble. Semer du méteil. Du pain de méteil.

— Se dit quelquefois adjectiv. Blé méteil. Le revenu de cette terre se paye en blé méteil.

— *Passe-méteil.* Blé dans lequel on mêle deux tiers de froment contre un tiers de seigle. C'est du passe-méteil.

MÉTEL. s. m. Bot. Nom spécifique d'une espèce de datura, originaire de l'Inde.

MÉTELIN ou **MÉDELIN.** Géogr. Ile de la Turquie d'Asie, dans l'archipel. Olives, fruits, figues, etc. Patrie des deux frères Barberousse. Autrefois Lesbos.

MÉTELLUS. Famille de grands hommes qui était une branche de la famille plébéienne Cécilia, et qui fournit depuis l'an 283 av. J.-C., un grand nombre de généraux distingués, à qui leurs exploits méritèrent de glorieux surnoms.

MÉTEMPSYCOSE. s. f. (pr. *mé-tanp-ci-ko-ze;* ét. gr., μετεμψύχωσις, même signif., formé de μετά, qui indique changement, et d'ἐμψυχόω, introduire l'âme, animer). Philos. Transmigration d'une âme d'un corps dans un autre. La métempsycose est une ébauche imparfaite du dogme de l'immortalité de l'âme; c'est la conception d'une autre vie encore mêlée d'un alliage d'erreurs. Le dogme de la métempsycose est d'origine indienne. De l'Inde cette croyance passa en Egypte, d'où plus tard Pythagore l'importa dans la Grèce. Les disciples de ce philosophe enseignèrent que l'esprit, lorsqu'il est affranchi des liens du corps, va dans l'empire des morts attendre dans un état intermédiaire d'une durée plus ou moins longue, puis ensuite animer d'autres corps d'hommes ou d'animaux, jusqu'à ce que le temps de sa purification et de son retour à la source de la vie soit accompli. Métempsycose universelle. Métempsycose animale. Métempsycose continue. Métempsycose intermittente. Pour l'homme éclairé par la morale du christianisme, la véritable *métempsycose* n'est autre chose que le perfectionnement infini de l'homme intérieur, ou sa tendance graduelle vers le but de la perfection. (Artaud.)

MÉTEMPSYCOSISTE. adj. et s. des 2 g. Philos. Qui appartient au système de la métempsycose. || Partisan de la métempsycose.

MÉTEMPSYQUE. s. m. Hist. ecclés. Nom donné à des sectaires juifs et chrétiens qui admettaient la métempsycose.

MÉTEMPTOSE. s. f. (ét. gr., μετά, qui indique le changement; ἔμπτωσις, chute). Astron. Equation solaire des nouvelles lunes, qui a pour but d'empêcher qu'elles n'arrivent un jour trop tard. Elle consiste à retrancher un jour d'une année séculaire, au lieu de la faire bissextile.

MÉTENSOMATOSE. s. f. (ét. gr., μετά, qui indique le changement; ἐνσώματος, corporel). Phil. Transmutation d'un corps en un autre corps. Fénelon a employé ce mot pour désigner la croyance des peuples sauvages, qui pensent que les morts vont habiter avec leurs facultés corporelles une contrée lointaine.

MÉTÉORE. s. m. (du gr. μετέωρος, haut, fait de μετά, au-dessus, et de αἴρω, j'élève). Phénomène qui se passe au sein de l'atmosphère, tels que la formation du vent, des nuages, de la pluie, de la grêle, des aurores boréales, etc. On divise généralement aujourd'hui les météores en quatre groupes; le premier se compose des *météores ignés*, qui renferment le tonnerre, le feu St-Elme, les feux follets, les étoiles filantes et les bolides ou globes de feu; le second, des *météores lumineux*, qui sont l'arc-en-ciel, les aurores boréales, la lumière zodiacale, les parhélies et les parasélènes; le troisième, des *météores aqueux*, c'est-à-dire le serein, la rosée, la gelée blanche, les brouillards, les nuages, la pluie, le givre, la neige, la grêle; le quatrième, des *météores aériens*, les vents et les trombes. Météore éclatant, terrible, sinistre. Les *météores*, qui ne sont que des accidents passagers dans l'air, ont pourtant des effets souvent terribles sur notre pauvre humanité. (Déaddé.)

— Fig. Se dit d'un personnage qui a jeté un grand éclat. Ce conquérant fut un météore qui [illegible] comme des *météores* qui brillent et se consument pour éclairer la terre. (Napol.)

MÉTÉORIDE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones. La météoride écarlate est un grand arbre qui croît dans les forêts de la Cochinchine.

MÉTÉORINE. s. f. vulgairement *Souci.* Bot. Genre de plantes de l'ordre des synanthérées, de la tribu naturelle des calendulées. La météorine, indigène au cap de Bonne-Espérance, est cultivée en Europe dans les jardins pour la beauté de ses calathides, qui s'ouvrent dès sept heures du matin et ne se ferment pas avant quatre heures du soir, si le temps est serein; mais s'il doit pleuvoir dans le jour, elles restent fermées. On joint les feuilles de la météorine à celles de la salade pour leur donner du ton. Cette plante s'employait autrefois en médecine comme narcotique, dépurative et antiscorbutique.

MÉTÉORIQUE. adj. des 2 g. Phys. Qui appartient au météore. Phénomènes météoriques.

— Se dit des pierres qui tombent du ciel en certaines circonstances.

— Se dit des eaux qui proviennent de la condensation des vapeurs suspendues dans l'atmosphère.

— Bot. Se dit des fleurs dont l'influence de l'état atmosphérique modifie l'épanouissement et la clôture. Les vents d'est, les grandes chaleurs, les pluies d'orage agissent visiblement sur ces fleurs.

MÉTÉORISÉ, ÉE. part. pass. du v. Météoriser. S'emploie adjectiv.

— Pathol. *Ventre météorisé.* Ventre enflé et tendu par des flatuosités, par des gaz.

MÉTÉORISER. v. a. 1re conj. (rad. *météore*). Pathol. Causer, donner le météorisme. La luzerne est un excellent fourrage, mais c'est un de ceux qui sont le plus sujets à *météoriser* les bœufs, les vaches et les moutons. (Brard.)

— SE MÉTÉORISER. v. pron. Pathol. Se gonfler, se distendre par l'effet d'une accumulation de gaz.

MÉTÉORISME. s. m. (du gr. μετέωρος, élevé, fait de μετά, au-dessus, et de αἴρω, j'élève). Pathol. Distension de l'abdomen par un gaz.

MÉTÉORITE. s. m. (rad. *météore*). Minér. Masse pierreuse et métallifère qui se précipite des régions atmosphériques à la surface de la terre avec un ensemble de phénomènes constant. On peut diviser les météorites en météorites métalliques, météorites pierreux et météorites charbonneux. Tous contiennent du fer à l'état natif.

MÉTÉOROGNOSIE. s. f. (ét. gr., μετέωρος, météore; γνῶσις, connaissance). V. MÉTÉOROLOGIE.

MÉTÉOROGRAPHE. s. m. (ét. gr., μετέωρος, météore; γράφω, écrire). Phys. Instrument dont on se sert dans les observations météorologiques.

— Celui qui s'occupe de la description des météores.

MÉTÉOROGRAPHIE. s. f. (rad. *météorographe*). Phys. Description des météores.

MÉTÉOROGRAPHIQUE. adj. des 2 g. (rad. *météorographie*). Phys. Qui appartient à la météorographie.

MÉTÉOROLITHE. s. m. Phys. V. AÉROLITHE.

MÉTÉOROLOGIE. s. f. (ét. gr., μετέωρος, météore; λόγος, discours). Phys. Partie de la physique générale qui traite des phénomènes dont l'atmosphère est le théâtre, de leurs causes et de leurs effets. Les succès obtenus dans toutes les sciences qui prêtent leur secours à la *météorologie* font espérer que les progrès de cette science seront d'autant plus rapides qu'ils ont été plus tardifs. (Louvet.)

MÉTÉOROLOGIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., μετέωρος, météore; λογικός, fait de λόγος, discours). Phys. Qui a rapport à la météorologie.

— *Observations météorologiques.* Celles que font les physiciens sur tous les changements qui s'opèrent dans l'atmosphère pendant un temps déterminé. || *Tables météorologiques.* Tables où ces observations sont inscrites. || *Instruments météorologiques.* Instruments construits pour montrer l'état ou la disposition de l'atmosphère, tels sont les thermomètres, les baromètres, etc.

MÉTÉOROLOGISTE ou **MÉTÉOROLOGUE.** s. m. (rad. *météorologie*). Phys. Celui qui écrit sur les météores.

MÉTÉOROMANCIE. s. f. (ét. gr., μετέωρος, météore; μαντεία, divination). Art divin. Divination par les météores, et particulièrement par le tonnerre et les éclairs.

MÉTÉOROMANCIEN, IENNE. adj. et s. (rad. *météoromancie*). Art divin. Celui, celle qui pratique la météoromancie. || Qui concerne la météoromancie.

MÉTÉORONOMIE. s. f. (ét. gr., μετέωρος, météore; νόμος, loi). Phys. Recherche des lois qui président à la manifestation des météores.

MÉTÉORONOMIQUE. adj. des 2 g. (rad. *météoronomie*). Phys. Qui appartient à la météoronomie.

MÉTÉOROSCOPE. s. f. (ét. gr., μετέωρος, météore; σκοπέω, considérer). Astron. Nom que portait autrefois l'astrolabe planisphère, qui servait à observer et à marquer les distances, les grandeurs et la situation des corps célestes, [illegible]

— Se dit aujourd'hui avec plus de justesse des instruments destinés à faire des observations météorologiques.

MÉTÉOROSCOPIE. s. f. (rad. *météoroscope*). Astron. Contemplation ou étude des météores.

MÉTÉOROSCOPIQUE. adj. des 2 g. (rad. *météoroscopie*). Astron. Qui appartient à la météoroscopie.

MÉTHEG. s. m. Gramm. hébr. (littér. *frein*). Nom de l'accent euphonique en hébreu, qui a pour objet d'arrêter la prononciation d'une voyelle, de manière à la détacher de la syllabe suivante.

MÉTHÉMÉRIN, INE. adj. (ét. gr., μετά, par, ἡμέρα, jour). Pathol. Qui a le caractère quotidien; qui revient tous les jours.

MÉTHOCAMPE. s. m. Entom. Genre d'insectes lépidoptères.

MÉTHODE. s. f. (du gr. μέθοδος, formé de μετά, par; ὁδός, voie; moyen d'arriver à un but par la voie la plus convenable). Ordre qu'on suit pour dire, pour faire ou pour enseigner quelque chose. Méthode facile, aisée. Mauvaise méthode. Chanter avec méthode. La méthode de ce maître ne vaut rien. Cette femme a la voix belle, mais elle n'a pas de méthode. Il y a une méthode pour tout. Méthodes astronomiques. Imaginer, créer une méthode. Lorsqu'une *méthode* n'est pas la bonne, plus on la suit, plus on s'égare. (Condill.) La *méthode* est l'art de concilier la plus grande clarté et la plus grande précision avec toutes les beautés dont un sujet est susceptible. (Id.) Les *méthodes* par lesquelles on recherche la nature. (Buff.)

— *Méthode logique.* Marche que nous suivons pour acquérir nos connaissances, ou pour nous assurer de leur exactitude. || *Méthode analytique.* Celle qui consiste à observer des individus, à décomposer des notions particulières et complexes, pour en tirer des idées plus générales et plus simples, de manière à s'élever ainsi de degré en degré jusqu'aux conceptions les plus abstraites. || *Méthode synthétique.* Celle qui consiste à descendre des principes aux conséquences, du général au particulier, à recomposer ce qui a été analysé. || *Méthode dialectique.* Marche que l'on suit dans l'exposition et l'enseignement d'une science, d'une théorie, d'une suite de faits. || *Méthode scientifique scolastique* ou *théorique.* Celle qui part de propositions élémentaires ou de faits principaux, et qui se borne à la marche rigoureuse de la science, en écartant ce qui n'est que curieux. || *Méthode populaire* ou *pratique.* Par opposition à la précédente, celle qui, partant de notions usuelles et propres à captiver l'attention, s'appuie pour la soutenir sur les faits les plus curieux et les plus susceptibles d'une application pratique. || *Méthode systématique.* Celle qui, pour l'exposition des idées, adopte un ordre dans lequel elles s'engendrent et se suivent naturellement. || *Méthode fragmentaire ou rhapsodique.* Celle qui consiste à traiter successivement différents points d'une science, à présenter des faits divers, sans qu'il y ait une liaison entre ces parties, ou du moins, sans indiquer cette liaison, bien qu'elle existe. || *Méthode syllogistique.* Celle qui présente la science sous la forme d'un enchaînement de syllogismes. || *Méthode tabulaire* ou *synoptique.* Celle qui présente d'un coup d'œil l'ensemble de la science. || *Méthode acroamatique.* Celle d'un professeur qui parle seul, ou qui dicte. || *Méthode érotématique.* Celle d'un professeur qui interroge ses élèves. || *Méthode catéchétique.* Celle dans laquelle les questions et les réponses sont déterminées d'avance. || *Méthode socratique dialogique.* Celle dans laquelle les deux interlocuteurs se questionnent et se répondent mutuellement. Cette méthode, dont se servait Socrate, tend à faire trouver par le disciple lui-même les notions qu'on veut lui inculquer. || *Méthode dogmatique.* Celle qui commence par établir la proposition, la thèse que l'on veut trouver; qui ensuite la divise; qui, pour chaque partie, pose ses définitions, ses axiomes et ses demandes; qui démontre alors chaque point par des arguments en forme, et prévoit ensuite les objections; qui, enfin, résume toutes ses preuves, et conclut en répétant la proposition même comme une chose invinciblement acquise et démontrée. || *Méthode thomistique.* Celle qui débute par une exposition de tous les systèmes opposés à celui qu'on veut établir, qui les réfute successivement, et les remplace enfin par une vérité rigoureusement démontrée. || *Méthode historique.* Elle est à peu près la même que la méthode thomistique, sauf qu'elle ne conclut pas toujours d'une manière absolue. || *Méthodes oratoires.* Toutes les méthodes dialectiques, appliquées à la composition d'un discours, et spécialement à l'arrangement de la partie appelée la *démonstration* ou la *preuve.* || *Méthode cicéronienne.* Disposition des preuves d'un discours, qui se rencontre fréquemment dans les discours de Cicéron, et qui consiste à présenter avec beaucoup de développement quelques arguments principaux, à accumuler ensuite les preuves de moindre importance, traitées sommairement ou par énumération, et à terminer enfin par l'argument le plus puissant de tous.

— *Discours sur la méthode.* Titre d'un des ouvrages de Descartes, dans lequel ce philosophe établit la nécessité du doute méthodique.

— *Méthode de Bacon.* V. ORGANUM.

— Se dit particulièrement des différentes ma- [illegible] Dumarsais consiste à débuter par la pratique et l'analyse, pour finir par la théorie et la synthèse. (Compl. de l'Acad.)

— Livre élémentaire, surtout pour l'étude d'une langue. Méthode grecque, latine. Méthode latine de Port-Royal.

— Principes particuliers et moraux au moyen desquels on parvient plus facilement à apprendre une science, un art. Méthode Jacotot. Les nouvelles méthodes d'enseignement simplifient singulièrement les difficultés de la science.

— Dans les ouvrages d'esprit. Disposition des matières et des idées, dans l'ordre le plus logique, le plus propre à faciliter l'intelligence de l'ouvrage. Il y a beaucoup, il n'y a point de méthode dans cet ouvrage. Ce discours est sans méthode. Nous mettons de la *méthode* dans cette recherche. (Buff.)

— Hist. nat. Distribution des êtres d'après tels ou tels caractères. Chaque branche a sa méthode. Méthode de minéralogie, de botanique.

— *Méthode naturelle.* Celle qui est fondée sur les rapports que les êtres ont entre eux. || *Méthode artificielle.* Celle qui n'est établie que d'après quelques caractères particuliers et convenus.

— Mus. Manière d'exécuter. Style d'exécution. Ce musicien a une excellente méthode. Les routiniers ont quelquefois du goût, mais leur *méthode* est toujours mauvaise. (Castil-Blaze.)

— Recueil de préceptes et d'exemples pour l'enseignement du chant vocal ou du jeu d'un instrument. Méthode de chant. Méthode de piano, de violon, de flûte, de basson.

— Usage, manière d'être, coutume. C'est sa méthode. Il a une singulière méthode. Selon sa méthode, il est allé faire sa méridienne. A table on ne manque pas, selon la *méthode* française, de faire beaucoup babiller le petit bonhomme. (J.-J. Rouss.)

— Pathol. *Méthode curative.* Traitement d'une maladie suivant certaines règles de l'art.

— Math. Marche pour résoudre un problème.

— Géom. Dans une acception plus usitée. Route trouvée et expliquée par un géomètre, pour résoudre plusieurs questions du même genre, et qui sont renfermées comme dans une même classe.

— Arith. *Méthode opératoire.* Marche à suivre pour faire une opération.

MÉTHODIAIRE. s. m. Littér. anc. Acteur qui remplissait un rôle dans le méthodium.

MÉTHODIQUE. adj. des 2 g. Relativement aux personnes, qui a de la règle, de la méthode. Homme, esprit méthodique. Je l'ai trouvé grave, *méthodique*, et prêt à peser le sentiment au poids de la raison. (J.-J. Rouss.)

— En parlant des choses. Qui est fait avec méthode, avec règle. Traité méthodique. Ordre méthodique.

Je ne puis oublier l'appétit *méthodique*
De Géta, qui mangeait par ordre alphabétique.
(BERCHOUX.)

— Se prend souvent en mauvaise part, pour qualifier un homme trop compassé, qui n'agit que par poids et par mesures. Cet homme est méthodique dans ses plus simples actions.

— Médec. *Secte méthodique.* Secte d'anciens médecins, qui eut pour chef Thémison de Laodicée, lequel florissait avant et sous le règne d'Auguste. Ils réduisaient toute la médecine à un petit nombre de principes communs. || S'est dit aussi des médecins qui s'attachaient exactement à la méthode prescrite par les règles de l'art, par opposition aux médecins empiriques, qui ne s'attachaient qu'à l'expérience.

MÉTHODIQUEMENT. adv. Avec méthode. Il a traité cette matière méthodiquement.

MÉTHODISME. s. m. (rad. *méthode*). Action de procéder avec méthode. Cette acception ne se trouve dans aucun dictionnaire. On pourrait cependant citer de nombreux exemples dans lesquels Méthodisme est employé en ce sens, qui nous paraît d'une utilité incontestable. Si le *méthodisme* de la nomenclature a l'avantage de représenter la nature des choses, il entraîne aussi l'inconvénient de fréquents changements. (Pelletan.)

— Hist. relig. Secte religieuse formée au sein de l'église anglicane au commencement du XVIIIe siècle. Elle fut fondée par John Wesley. Le méthodisme se distingue par l'extrême sévérité de ses doctrines. Il a fait en Angleterre et en Amérique un très-grand nombre de prosélytes.

— Médec. Système dans lequel on attribuait toutes les maladies au resserrement ou au relâchement de la fibre.

MÉTHODISTE. adj. des 2 g. (rad. *méthode*). Qui agit avec méthode, partisan de la méthode. || Particulièrement, Zélateur d'une méthode spéciale dans une science ou dans un art quelconque. || S'empl. substantiv. Les méthodistes sont trop exclusifs dans leurs opinions.

— Hist. relig. Qui a rapport au méthodisme. Association méthodiste. Ministres méthodistes. || substantiv. Sectateur du méthodisme. La liturgie des méthodistes ne diffère en rien de celle de l'église épiscopale, si ce n'est qu'ils la suivent avec plus de zèle et de dévotion.

— S'est dit des écrivains catholiques qui au XVIIe siècle inventèrent une nouvelle méthode de dialectique au moyen de laquelle ils s'efforçaient, dans leurs discussions avec les protestants, de mettre ces derniers en défaut.

— [illegible] valent les doctrines du méthodisme. S'emploie substantiv.

MÉTHODIUM. s. m. (pr. *mé-to-di-om*). Littér. anc. Espèce d'intermède qu'on plaçait vers la fin d'une pièce de théâtre.

MÉTHODOLOGIE. s. f. (ét. gr., μέθοδος, méthode; λόγος, discours). Philos. Traité des méthodes; art de diriger l'esprit humain dans la recherche de la vérité

MÉTHOMENIA. s. f. Pathol. V. MÉTHYOMANIE.

MÉTHONE. Géogr. anc. Ville située en Thessalie, dans la Magnésie méridionale.

MÉTHONICÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à la méthonique. || MÉTHONICÉES. s. f. pl. Groupe de la famille des liliacées, qui a pour type le genre méthonique.

MÉTHONIQUE. s. f. (du lat. *methonica*, la-

tinisation d'un nom vernaculaire). Bot. Liliacée de Malabar, la plus belle par sa taille et par son éclat. La méthonique superbe. Cette plante ne subsiste chez nous qu'en serre chaude, encore ne fleurit-elle que rarement.

MÉTHONIQUE. adj. des 2 g. Astron. V. MÉTONIQUE.

MÉTHOQUE. s. f. Entom. Genre d'insectes hyménoptères qui ont le dessus du corselet comme noueux ou articulé.

MÉTHYLÈNE. s. m. Chim. Substance particulière découverte dans l'esprit de bois.

MÉTHYOMANIE. s. f. (ét. gr., μέθυ, vin; μανία, manie). Pathol. Délire dans lequel le malade est tourmenté par une soif continuelle.

— S'est dit de l'habitude de boire des liqueurs fortes.

MÉTICAL. s. m. Métrol. Poids de Tripoli pour l'or et l'argent, qui équivaut à gramm. 4,77.

MÉTICULEUSEMENT. adv. D'une manière méticuleuse.

MÉTICULEUX, EUSE. adj. (du lat. *meticulosus*, craintif, fait de *metus*, peur). Susceptible de petites craintes, de petits scrupules. Son extrême dévotion, la faiblesse de sa santé, de son esprit, le rend méticuleux. Caractère, esprit méticuleux.

MÉTICULEUSE. s. f. Entom. Espèce de noctuelle dont la chenille est très-craintive, ne sortant que la nuit pour se nourrir de diverses plantes potagères.

MÉTICULOSITÉ. s. f. (rad. *méticuleux*). Néol. Défaut d'un esprit faible, ou scrupuleux sans motifs.

METIDJAH. V. MITIDJAH.

MÉTIER. s. m. Profession d'un art mécanique. Apprendre, exercer un métier. On l'a mis en métier. Le métier de tailleur, de maçon, de serrurier. Le métier va bien. Ce métier ne vaut plus rien. Un homme de métier. Gens de métier. La religion, chez les Turcs, fait un devoir même au sultan de savoir un *métier*. (B. de St-P.) Les hommes ne rougissent pas de prendre pour eux les *métiers* commodes, et de laisser les plus rudes aux femmes. (Id.) Tout le monde se croit savant dans le *métier* d'autrui. (S. Dub.) Les Suédois, devenus ingénieux par le besoin, y exercèrent les *métiers* et les arts dont ils pouvaient avoir quelque teinture. (Volt.) Il n'y a aucun *métier* qui n'ait son apprentissage. (La Bruy.)

— *Arts et métiers*. L'ensemble des arts mécaniques. École conservatoire des arts et métiers. Il y avait autrefois des corps d'arts et métiers.

— S'empl. quelquefois par opposition au mot art. C'est faire d'un art un métier.

— Par extens. Se dit aussi de professions non mécaniques. Métier des armes, de la guerre. Cet avocat entend bien son métier. En fait de peinture, il faut s'en rapporter aux gens du métier. Que chacun fasse son métier. Consultez-le sur votre comédie, il est du métier. Mêlez-vous de votre métier. Il y a des métiers si nobles qu'on ne peut les faire pour de l'argent sans se montrer indigne de les faire. (J.-J. Rouss.) Le *métier* de souverain surpasse les forces de l'homme; il demande un dieu. (L'emp. Julien.) Dans le *métier* des rois tu le devrais instruire. (Genest.) Tout gentilhomme se croyait essentiellement appelé au *métier* de la guerre. (J. Racine.)

Sans ce *métier* fatal au repos de ma vie,
Mes jours pleins de loisir couleraient sans envie.
(Boileau.)

— *Faire un métier*. En joignant une épithète à ce mot, Exercer une profession. Faire un métier fatigant, ingrat, pénible, lucratif.

— *Faire son métier*. Exercer exactement les obligations de sa charge, de son emploi. Quelquefois, en mauvaise part, Faire des actes conformes à son caractère, à ses inclinations. Ce fripon vous a volé, il n'a fait que son métier.

— Fig. En mauvaise part. Ce qu'on a coutume de faire. Faire le métier d'oisif, de parasite, d'espion. Il fait le métier de duper tout le monde. Il est fort plaisant de son métier. Le métier des coquettes est de tromper leurs amants.

— *Jalousie de métier*. Jalousie qui règne ordinairement entre personnes de la même profession.

— *Faire métier et marchandise d'une chose*. Faire une chose dans des vues intéressées; ou simplement, la faire habituellement.

Ces gens ont, par une âme à l'intérêt soumise, [illegible]

— *Avoir cœur, avoir le cœur au métier*. Travailler avec ardeur, prendre plaisir à son travail.

— Autrefois *métier* s'employait pour Besoin. *Si métier est*. Si besoin est. Ainsi la dame attourna Lancelot de tout ce que *métier* lui fut. (Lancelot.)

— Machine qui sert à fabriquer divers produits. Métier de tisserand, de passementier. Métier à broder. Métier à bas. Métier à faire de la tapisserie. Monter, démonter un métier. Des bas faits au métier. Il a trois sortes d'étoffes sur le métier.

Lorsqu'Arachné, sur des *métiers* divers,
L'aiguille en main, colorait l'univers. (De Baris.)

— Fig. et fam. En parlant des ouvrages d'esprit. Avoir un poëme, une tragédie sur le métier. Sa comédie est depuis longtemps sur le métier. Je ne me porte pas assez bien pour avoir à la fois trois tragédies sur le *métier* et une calomnie sur les bras. (Volt.) Vingt fois sur le *métier* remettez votre ouvrage. (Boil.)

— *Corps de métiers*. Ancienne organisation des artisans qui, dans chaque profession, étaient soumis à des règlements spéciaux et divisés en maîtres, compagnons et apprentis.

— *Entreprendre sur le métier*. Se disait d'un compagnon qui travaillait hors de l'atelier de son maître.

— B.-arts. Partie mécanique, manuelle d'un art. On le dit en parlant de peinture, de sculpture et même de littérature. Avoir du métier.

— Brass. Liqueur qu'on tire du houblon, et qui ne prend le nom de bière que lorsqu'elle a été entonnée. Premier métier. Deuxième métier.

— Pâtiss. Espèce d'oublie ou de pâtisserie mince et roulée, cuite entre deux fers, comme les gaufres.

— Techn. *Métier battant* ou *ouvrant*. Métier à étoffes qui travaille actuellement.

— Cave où les vinaigriers pressurent la lie du vin.

— *Être du métier*. Se dit, grossièrement, d'une femme de mauvaise vie.

— Loc. prov. *Gâter le métier*. Donner sa peine, sa marchandise à trop bon marché. || Fig. C'est un mari trop complaisant pour sa femme, il gâte le métier. || *C'est un homme de tous métiers*. C'est un homme intrigant et capable de se prêter à tout, selon les conjonctures. || *Il est de tous métiers, et il ne peut vivre*. Se dit d'un intrigant maladroit. || *Donner, servir un plat de son métier*. Faire ou dire quelque chose qui tienne de sa profession, de son caractère. C'est un menteur qui nous a servi un plat de son métier. || *Jouer un tour de son métier*. Faire quelque tour d'adresse, d'escroquerie. Le fripon nous a joué un tour de son *métier*. (Regn.)

— Prov. *C'est un méchant métier que celui qui fait pendre son maître*. || *De tous métiers, il est des pauvres et des riches*. || *Il n'y a point de si petit métier qui ne nourrisse son maître*. || *Quand chacun fait son métier, les vaches sont bien gardées*. Tout va bien quand chacun ne se mêle que de ce qu'il doit faire.

MÉTIS, ISSE. adj. (pr. *mé-tiss*; du lat. *mixtus*, mêlé, mélangé). Qui est né d'un blanc et d'une Indienne, ou d'un Indien et d'une blanche. Les Espagnols naturels, et les Espagnols métis. Une femme métisse. || subst. Un métis. Une métisse.

— On dit quelquefois *Métif, métive*.

— Illégitime, bâtard.

Vers la terre d'où sont sortis,
Tant légitimes que *métis*,
Vos aïeux tant hommes que femmes. (Scarron.)

— Fig. S'est dit d'un homme qui prend un terme moyen entre différents partis. Se tenir chancelant et *métis*. (Montaig.)

— Zool. Se dit des animaux nés du mélange de deux espèces. Ce chien n'est pas bon lévrier, il est métis. Bêtes métisses. Bélier métis.

— Qui provient de ces animaux. Laine métisse.

— Bot. Se dit des fleurs et des fruits produits de deux espèces différentes. Cette poire est métisse. Cet œillet est métis.

— Gramm. S'applique à des mots composés, tirés de deux langues différentes. Choléra-morbus, lithotriteur, sont des mots métis. On dit plus souvent Hybrides. V. ce mot.

MÉTISSAGE. s. m. (rad. *métis*). Écon. rur. Action de croiser une race avec une autre, pour améliorer celle qui a moins de valeur. Le métissage des bêtes ovines.

MÉTIVAGE. s. m. (du lat. *messis*, moisson). Féod. Droit que le seigneur prélevait sur les moissons.

METKAL ou MIKTAL. s. m. Métrol. V. MÉTICAL.

MÉTOCHE. s. f. Ant. et archit. V. MÉTOPE.

MÉTONIEN et MÉTONIQUE. adj. m. Chron. Se dit du cycle qui a été inventé par Méton. Cycle métonien. V. CYCLE.

MÉTONOMASIE. s. f. (du gr. μετονομασία, changement de nom; fait de μετά, qui indique le changement; et de ὄνομα, nom). Didact. Changement de nom propre par la voie de la traduction, comme: *Ramus* pour *la Ramée*; *Mélanchthon* fait de deux mots allemands pour *schwarzerd*, qui signifie en français *terre noire*.

[illegible] le changement; ὄνομα, nom). Rhét. Figure de rhétorique qui consiste à prendre la cause pour l'effet ou l'effet pour la cause, le contenant pour le contenu, etc. Les travaux de Mars. La mort est dans ses mains. Il avala la coupe funeste. Vivre de son travail, c'est-à-dire vivre de ce qu'on gagne. Cérès et Bacchus, pour dire du pain et du vin. L'Amour languit sans Bacchus et Cérès. (Deshoul.) Avez-vous lu Bossuet, Racine et Voltaire? c'est-à-dire les ouvrages de ces grands écrivains. Cette personne a une belle main, pour dire qu'elle écrit bien. En parlant d'un habile peintre, C'est un savant pinceau. Voilà une méchante langue, pour désigner une personne médisante. Le coq gaulois, pour le gouvernement français. La flotte était de cent voiles, c'est-à-dire de cent vaisseaux.

MÉTOPAGE. s. m. (ét. gr., μέτωπον, front; πήγνυμι, réunir). Anat. Monstre produit par deux corps réunis front à front.

MÉTOPAGIE. s. f. (rad. *métopage*). Anat. Monstruosité qui consiste dans la réunion de deux corps par le front.

MÉTOPAGIEN, IENNE. adj. Anat. Qui a rapport à la métopagie. Monstres métopagiens.

MÉTOPANTRALGIE. s. f. (ét. gr., μέτωπον, front; ἄνθραξ, charbon; ἄλγος, douleur). Pathol. Douleur dans les sinus frontaux.

MÉTOPANTRALGIQUE. adj. des 2 g. (rad. *métopantralgie*). Pathol. Qui appartient à la métopantralgie.

MÉTOPANTRITE. s. f. (ét. gr., μέτωπον, front; ἄνθραξ, charbon). Pathol. Inflammation des sinus frontaux.

MÉTOPANTRITIQUE. adj. des 2 g. (rad. *métopantrite*). Pathol. Qui a rapport à la métopantrite.

MÉTOPE. s. m. (du gr. μέτωπον, front). Archit. Intervalle carré qui est entre les triglyphes de la frise dorique, et dans lequel on met ordinairement des ornements. || *Demi-métope*. Portion de métope qui termine une frise.

— Archit. anc. Ouverture entre les triglyphes représentant les poutres du plafond. Dans l'*Iphigénie en Tauride* d'Euripide, Pylade propose à Oreste de pénétrer dans le temple en passant par l'ouverture des métopes. || Espace qui se trouve entre les denticules d'une corniche.

— *Métope barlongue*. Celle qui est plus large que haute.

MÉTOPIE. s. f. Entom. Genre d'insectes diptères, voisin des mouches proprement dites.

MÉTOPOCÈRE. s. m. Erpét. Genre de reptiles sauriens.

MÉTOPOMANCIE. s. f. Art divin. V. MÉTOPOSCOPIE.

MÉTOPOSCOPE. s. m. (rad. *métoposcopie*). Art divin. Celui qui exerce l'art de la métoposcopie. Les metoposcopes distinguent sur le front sept lignes, à chacune desquelles préside une planète.

METOPOSCOPIE. s. f. (ét. gr., μέτωπον, front; σκοπέω, je considère). Art divin. Art de conjecturer par les traits du visage ce qui doit arriver à quelqu'un. Faire une prédiction fondée sur la métoposcopie.

MÉTOPOSCOPIQUE. adj. des 2 g. (rad. *métoposcopie*). Art divin. Qui concerne la métoposcopie. Observations métoposcopiques.

MÉTOSE. s. f. Pathol. Rétrécissement de la pupille. Ce mot paraît être une altération de meïose. V. MEÏOSE.

MÉTRA. Myth. gr. Fille d'Erysichthon, douée par Neptune du pouvoir de se métamorphoser à son gré. Elle fit usage de cette faculté pour soulager la faim de son père, en se laissant vendre à différents maîtres sous la forme de vache, mouton, cheval, etc., et fournir, avec le prix de sa servitude, des aliments à son père.

MÉTRAGE. s. m. (rad. *mètre*). Techn. Action de mesurer par mètres.

— Résultat, tableau du mesurage métrique d'un bâtiment, d'un ouvrage d'art quelconque.

MÉTRALGIE. s. f. (ét. gr., μήτρα, matrice; ἄλγος, douleur). Pathol. Douleur qui se fait sentir dans la matrice.

MÉTRALGIQUE. adj. des 2 g. (rad. *métralgie*). Pathol. Qui appartient à la métralgie. Douleurs métralgiques.

MÉTRANASTROPHIE. s. f. (ét. gr., μήτρα, matrice; στροφή, conversion). Pathol. Renversement de la matrice.

MÈTRE. s. m. (du gr. μέτρον, mesure). Arithm. Unité de longueur des nouvelles mesures en France, égale à la dix-millionième partie de l'arc du méridien terrestre, compris entre le pôle boréal et l'équateur, et à peu près équivalente à trois pieds onze lignes et demie des anciennes mesures: toutes les mesures nouvelles dérivent du mètre. Les mesures linéaires ou de longueur sont des multiples ou des sous-multiples décimaux du mètre. On compose les mesures plus grandes ou plus petites que l'unité principale en faisant précéder le nom de cette unité des mots *myria*, dix mille; *kilo*, mille; *hecto*, cent; *déca*, dix; *déci*, dixième; *centi*, centième; *milli*, millième. Pour exprimer la distance d'un lieu à un autre, on fait usage du myriamètre et du kilomètre. Mètre carré. Mètre cube.

— Poés. gr. ou lat. Pied déterminé par la quantité, comme le dactyle, le spondée, etc. Le spondée est un mètre que l'on multiplie lors-[illegible] qu'on veut exprimer la [illegible], la gravité; le dactyle, au contraire, est le type de la rapidité, de la légèreté.

— Système de pieds composés de syllabes différentes et d'une étendue déterminée. Chez les anciens, le mètre fixait invariablement le nombre des pieds des vers, quel que fût d'ailleurs le nombre des syllabes; chez nous, le mètre fixe le nombre des syllabes. Vers du même mètre. On a fait un traité sur les mètres employés par Horace. Il y a une harmonie propre à chaque mètre. Changement de mètre.

Apollon me commande, et ma muse docile
Laisse courir ses vers sur un mètre facile. (***)

— S'emploie quelquefois en style marotique pour Vers, poésie.

Maître Clément, le grand forgeur de mètres,
Si doucement n'eût su poétiser. (J.-B. Rouss.)

Les mètres inégaux, fils d'un heureux délire,
Courent légèrement; l'à-propos les inspire.
(Chaussard.)

— Mus. Loi de la mesure, d'après laquelle la variété relative des sons se présente deux ou plusieurs fois dans un ordre semblable.

MÉTRÉ, ÉE. part. pass. du v. Métrer. S'empl. adjectiv.

— MÉTRÉ. s. m. Résultat d'un mesurage métrique.

MÉTRÈME. s. m. (du gr. μέτρον, mesure). Poés. Phrase rhythmique. On conçoit qu'il y a une très-grande latitude pour la longueur des *métrèmes*, et qu'ils se succèdent avec la plus grande irrégularité; un court à côté d'un long, etc. (Ackermann.)

MÉTREMPHRAXIE. s. f. (ét. gr., μήτρα, matrice; ἐμφράσσω, obstruer). Pathol. Obstruction, engorgement de la matrice.

MÉTRENCHYTE. s. m. (ét. gr., μήτρα, matrice; ἐν, dans; χέω, je verse). Pathol. Liquide qu'on injecte dans la matrice.

— Instrument à l'aide duquel se fait cette injection.

MÉTRER. v. a. 1re conj. (rad. *mètre*). Techn. Mesurer une terre ou un bâtiment, une surface ou un solide quelconque, par mètres.

MÉTRÈTE. s. m. (du gr. μετρητής, formé de μέτρον, mesure). Ant. gr. La plus grande mesure dont les Grecs se servaient pour les liquides, qui valait 12 conges, ce qui fait près de 39 litres. || *Métrète italique*. V. AMPHORE.

MÉTREUR. Néol. Mot proposé pour remplacer celui de toiseur.

MÉTRICIEN. s. m. (rad. *mètre*). Philol. Se dit des auteurs qui ont traité de la prosodie et de la versification. Diomède est un des métriciens les plus célèbres.

MÉTRICOLO. s. m. Métrol. Poids de Goa pour les drogues. || Pl. métricoli. Huit métricoli font 31 grammes.

MÉTRIE. s. f. (rad. *mètre*). Didact. S'est dit quelquefois de la science de l'étendue, de la mesure. || En général ce mot ne s'emploie que comme élément des mots composés: Géométrie, stéréométrie, etc.

MÉTRIOPATHIE. s. f. (ét. gr., μέτριον, mesure; πάθος, passion). Didact. État modéré des passions ou des souffrances.

MÉTRIOPATHIQUE. adj. des 2 g. (rad. *métriopathie*). Didact. Qui appartient à la métriopathie.

MÉTRIOPE. adj. des 2 g. (ét. gr., μέτριος, médiocre; πούς, pied). Ornith. Qui a des pattes de longueur médiocre.

MÉTRIOPTÈRE. adj. des 2 g. (ét. gr., μέτριος, médiocre, πτέρον, aile). Ornith. Qui a des ailes de longueur médiocre. Oiseau métrioptère.

MÉTRIORHAMPHE. adj. des 2 g. (ét. gr., μέτριος, médiocre; ῥάμφος, bec). Ornith. Qui a le bec de grosseur médiocre. || MÉTRIORHAMPHA. s. m. pl. Famille de l'ordre des passereaux, comprenant ceux de ces oiseaux qui ont le bec médiocre, sous le rapport de la grosseur et de la longueur.

MÉTRIORHYNQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., μέτριος, médiocre; ῥύγχος, bec). Ornith. Qui a le bec de longueur médiocre. Syn. de Métriorhamphe.

MÉTRIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport au mètre, base du nouveau système de mesure. Système métrique. Quintal métrique.

— Poés. Composé de mètres. Poésie métrique. Les vers latins et les vers grecs sont métriques. || *Art métrique*. Partie de l'ancienne poétique qui a pour objet la quantité des syllabes, le nombre et la différence des pieds qui doivent entrer dans les vers. On dit dans le même sens Prosodie.

— Mus. anc. Se dit de la partie de la musique qui a pour objet les lettres, les syllabes, les pieds, les vers et le poëme. Musique métrique.

MÉTRIQUE. s. f. Philol. Connaissance de la quantité et des différentes espèces de vers, dans les langues prosodiques. Il connaît à fond la métrique grecque.

— s. m. Auteur qui traite de la quantité et des règles de la versification. Les métriques anciens. On dit quelquefois métricien. V. ce mot.

MÉTRITE. s. f. (du lat. *metritis*; fait du gr. μήτρα, matrice). Pathol. Inflammation de la matrice. Métrite aiguë. Métrite chronique. Chez les femmes affectées de *métrite*, les dépendances de la matrice, ainsi que leurs vaisseaux, sont dans un état de turgescence bien remarquable. (Murat.)

[illegible] médiocre; οὐρά, queue). Ornith. Qui a la queue de longueur médiocre.

MÉTROCAMPSIE. s. f. (ét. gr., μήτρα, matrice; κάμψις, action de plier). Pathol. Inflexion de la matrice.

MÉTROCÈLE. s. f. (ét. gr., μήτρα, matrice; κήλη, hernie, tumeur). Chir. Hernie formée par la matrice.

MÉTROCÉLIQUE. adj. des 2 g. (rad. *métrocèle*). Chir. Qui appartient à la métrocèle.

MÉTRODYNIE. s. f. (ét. gr., μήτρα, matrice; ὀδύνη, douleur). Pathol. Douleur dans la matrice.

MÉTRODYNIQUE. adj. des 2 g. (rad. *métrodynie*). Pathol. Qui appartient à la métrodynie.

MÉTROGRAPHE. s. m. (ét. gr., μέτρον,

mesure ; γράφω, écrire). Didact. Celui qui écrit sur les poids et mesures, sur leur valeur.

MÉTROGRAPHE. s. m. (ét. gr., μήτρα, matrice ; γράφω, écrire). Pathol. Auteur d'une description de la matrice et des maladies de cet organe.

MÉTROGRAPHIE. s. f. (rad. *métrographe*). Didact. Traité sur les mesures.

— Pathol. Description de la matrice.

MÉTROGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à la métrographie.

MÉTROL. Didact. Abréviation qui signifie Métrologie.

MÉTROLOGIE. s. f. (ét. gr., μέτρον, mesure ; λόγος, discours). Didact. Connaissance des poids et des mesures de tous les peuples, tant anciens que modernes.

— Traité de cette science. Métrologie de Paucton.

MÉTROLOGIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui concerne la métrologie.

MÉTROLOGISTE ou **MÉTROLOGUE.** s. m. Didact. Auteur d'une métrologie, de recherches métrologiques.

MÉTROLOXIE. s. f. (ét. gr., μήτρα, matrice ; λοξός, oblique). Médec. Obliquité de la matrice.

MÉTROMANE. s. des 2 g. (rad. *métromanie*). Celui, celle qui a la manie de faire des vers. C'est un métromane. C'est une métromane.

MÉTROMANIE. s. f. (ét. gr., μέτρον, vers ; μανία, fureur). Manie, fureur de faire des vers.

> Mordu du chien de la *métromanie*,
> Le mal me prit, je fus auteur aussi.
> (Voltaire.)

— Littér. Titre d'une comédie de Piron.

MÉTROMANIE. s. f. (ét. gr., μήτρα, matrice ; μανία, fureur). Pathol. Fureur utérine ; on dit plus souvent *nymphomanie*. V. ce mot.

MÉTROMÈTRE. s. m. (du gr. μετρέω, mesurer). Mus. Pendule dont on se sert pour régler la mesure d'un morceau de musique, et qui indique une mesure d'autant plus rapide qu'on raccourcit davantage le pendule.

MÉTRONOME. s. m. (ét. gr., μέτρον, mesure ; νόμος, loi). Ant. gr. Se dit de certains officiers, vérificateurs des poids et mesures à Athènes.

— Mus. Instrument propre à mesurer le temps musical. Dans cet instrument, chaque vibration du balancier produit un bruit sensible à l'oreille. Au moyen du métronome, tout le système de la division du temps en musique est représenté dans son ensemble et dans ses détails.

— Art milit. V. MÉTROBATE.

MÉTROPOLE. s. f. (ét. gr., μήτηρ, mère ; et πόλις, ville). Géogr. Autrefois, ville capitale d'une province.

— Se dit maintenant d'une ville qui a un siége archiépiscopal. Paris, Bordeaux, Rouen, sont des métropoles.

— Se dit d'un État par rapport à ses colonies. Les colonies doivent être protégées par leur métropole. On fit passer de la *métropole* dans la colonie des gens qui n'avaient ni le goût ni l'habitude du travail. (Rayn.)

— Hist. rom. Dans la division de l'empire romain, établie par Constantin, se disait de la ville principale de chaque province.

— S'empl. quelquefois adjectiv. *Église métropole*. Eglise métropolitaine ou archiépiscopale.

MÉTROPOLITAIN, AINE. adj. (rad. *métropole*). Archiépiscopal. Eglise métropolitaine. Siége métropolitain.

— substantiv. Archevêque, par rapport aux évêques qui sont ses suffragants. Il a appelé de la décision de l'évêque au métropolitain.

— Hist. ecclés. S'est dit de simples évêques qui résidaient dans les métropoles, c'est-à-dire dans les capitales des provinces de l'empire romain.

MÉTROPOLITE. s. m. (rad. *métropole*). Hist. ecclés. Archevêque de l'Eglise russe. Le métropolite de Moscou.

MÉTROPOLYPE. s. m. (ét. gr., μήτρα, matrice ; πολύπους, polype). Chir. Polype de la matrice.

MÉTROPTOSE. s. f. (ét. gr., μήτρα, matrice ; πτῶσις, chute). Chir. Descente de la matrice.

MÉTRORRHAGIE. s. f. (ét. gr. μήτρα, matrice ; ῥήγνυμι, je romps). Pathol. Écoulement excessif de la matrice autre que l'écoulement périodique. Les jouissances prématurées, l'excès des plaisirs vénériens, ont causé quelquefois des *métrorrhagies* mortelles. (Montmahon.)

MÉTRORRHAGIQUE. adj. des 2 g. (rad. *mé*- [illegible] trorrhagie.

MÉTRORRHÉE. s. f. (ét. gr., μήτρα, matrice ; ῥέω, couler). Pathol. Écoulement muqueux par la matrice.

MÉTRORRHEXIE. s. f. (ét. gr., μήτρα, matrice ; ῥήγνυμι, je romps). Chir. Rupture de la matrice.

MÉTRORRHOÏQUE. adj. des 2 g. (rad. *métrorrhée*). Pathol. Qui a rapport à la métrorrhée.

MÉTROSCOPE. s. m. (rad. *métroscopie*). Chir. Instrument en forme de tube, destiné à l'exploration de la matrice.

MÉTROSCOPIE. s. f. (ét. gr., μήτρα, matrice, σκοπέω, j'examine). Chir. Exploration de la matrice.

MÉTROSCOPIQUE. adj. des 2 g. (rad. *métroscopie*). Chir. Qui concerne la métroscopie.

MÉTROSIDÉROS. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones de la famille des myrtées. Les métrosidéros, originaires de la Nouvelle-Hollande, sont de charmants arbrisseaux, aujourd'hui très-communs dans les jardins d'Europe. Leurs fleurs sont d'une grande beauté. Métrosidéros à fleurs nombreuses, Métrosidéros en ombelles. Métrosidéros à panache, à feuilles lancéolées, à feuilles de saule, etc.

MÉTROSOME. adj. des 2 g. (ét. gr., μέτρον, mesure ; σῶμα, corps). Zool. Dont le corps a les formes et les proportions ordinaires.

MÉTROSTÈRE. s. m. (ét. gr., μήτρα, matrice ; στερεόω, consolider). Chir. Instrument propre à fixer la matrice.

MÉTROTOME. s. m. (rad. *métrotomie*). Chir. Instrument propre à opérer la section de la matrice.

MÉTROTOMIE. s. f. (ét. gr., μήτρα, matrice, τέμνω, couper). Chir. Opération qui consiste à ouvrir la matrice ou à l'extirper.

MÉTROTOMIQUE. adj. des 2 g. (rad. *métrotomie*). Chir. Qui a rapport à la métrotomie.

MÉTROXYLE. s. m. Bot. Palmier des Indes, qui donne du sagou.

METS. s. m. (pr. *mè* ; du lat. *missus*, placé, mis). Ce qu'on porte sur la table à chaque service ; tout ce qu'on sert sur la table pour manger. Mets délicat. Mets grossier. Nous avons fait bonne chère, tous les mets étaient excellents. Tous les *mets* qu'on y sert sont communs, mais excellents dans leur espèce. (J.-J. Rouss.) Choisissez vos *mets* sans les mesurer. (Id.) Les *mets* inapprêtés qui forment leur repas. (Del.)

> Moins d'éclat, plus de *mets* ;
> On ne se nourrit point de bijoux, de hochets. (Brach.)

> Il effleure en tremblant de ses lèvres livides,
> De ces *mets* affadis les douceurs insipides. (Id.)

— Féod. *Mets de mariage*. Droit que certains seigneurs avaient de se faire donner un plat de chaque mets servi au repas de noces de leurs vassaux.

METS-INDIEN, ENNE. adj. et s. Ethnog. Celui qui est né de l'union d'un blanc avec un naturel de l'Amérique On dit aussi Métis.

METTABLE. adj. des 2 g. Qui peut se mettre. Ce manteau est trop usé, il n'est plus mettable. Cette robe n'est plus mettable. Cet habit est encore mettable.

— Se dit par extens. du visage, et même des qualités de l'esprit. Oui, vraiment, ce visage est encor fort *mettable*. (Mol.)

> L'esprit n'y sera point pédant,
> Le savoir n'y sera *mettable*
> Que sous les traits de l'agrément (Gar r.)

METTAGE. s. m. Action de mettre. Mettage en couleurs. Peu usité.

METTAL ou **METTAR.** s. m. Métrol. Mesure de capacité de Tunis, employée pour les liquides, et qui équivaut à lit. 19, 3970.

METTEUR. s. m. Celui qui met. N'est guère usité que dans les locutions suivantes.

— Imprim. *Metteur en pages*. Ouvrier chargé de rassembler les différents paquets de composition, pour en former des pages et des feuilles.

— Techn. *Metteur en œuvre*. Ouvrier dont le travail consiste à monter des perles fines aussi bien que des perles fausses, et des pierres précieuses aussi bien que des imitations.

— Admin. anc. *Metteur à port*. Se disait, à Paris, des ouvriers établis sur les ports pour décharger les marchandises.

— Fig. En parlant des ouvrages d'esprit. Cet écrivain est un habile metteur en œuvre des ouvrages d'autrui.

METTRAY. Géogr. Village du département d'Indre-et-Loire, près de Tours, dans lequel on a établi récemment un établissement agricole et industriel en faveur des jeunes détenus libérés.

METTRE. v. a. 4ᵉ conj. irrég. (de la basse lat. *mittere*, poser, placer). *Je mets, tu mets, il met, nous mettons, vous mettez, ils mettent. Je mettais. Je mis, nous mîmes. Je mettrai. Je mettrais. Mets, mettons, mettez. Que je mette. Que je misse. Mettant. Mis, mise.* Poser, placer une personne ou une chose dans un lieu déterminé ; placer, dans un certain rapport de position, un être animé avec un autre, ou une chose avec une autre, ou un être animé avec une chose. Je fis un paquet de mes hardes, où je *mis* par mégarde quelques nippes de mon maître. (Le Sage.)

— *Mettre dans*. Mettre une chose dans la chambre. La mettre dans le cabinet, dans la cour, dans le jardin. Mettre une chandelle dans [illegible] un malade dans une baignoire. Le mettre dans un bon lit. Mettre un cadavre dans une fosse. Mettre un cheval dans l'écurie. Mettre un oiseau dans une cage. Mettre du foin dans le grenier. Mettre du bois dans la cheminée. Mettre de l'eau dans du vin. Mettre de l'huile dans la lampe. Mettre du sel dans la soupe. Mettre du bois dans le feu. Il *mit* les lettres dans ses poches, et sortit ensuite. (Le Sage.) A l'insu de Cléantis, on *mit* des fleurs dans la ruelle de son lit pour voir ce qui en serait. (Mariv.)

— Fig. Mettre une personne dans l'embarras. Mettre une affaire dans un faux jour. Mettre le nez dans les affaires de quelqu'un. Mettre le nez dans les livres. Mettre quelqu'un dans son tort. Mettre sa gloire, son bonheur dans la vertu. Mettre son espérance dans les bontés de quelqu'un. Je la promenai pendant six mois dans le royaume de Galice ; de là, comme je l'avais *mise* dans le goût de voyager, elle eut envie d'aller faire une tournée en Portugal. (Le Sage.) Elle est dans cet âge vraiment aimable, qui *met* les grâces dans toutes leurs forces. (Mariv.) J'espère que vous vous en acquitterez avec tant d'adresse et de discrétion, que je ne me repentirai point de vous avoir *mis* dans ma confidence. (Le Sage.) Je n'ai fait que dégager ces propositions de toute hypothèse, c'était le seul moyen de les *mettre* dans leur vrai jour. (Cordill.) C'est pour une oreille telle que la sienne que Virgile a *mis* tant de charme dans l'harmonie de ses vers. (La Harpe.) Contentez-vous de remplir votre devoir dans l'état où la Providence vous a *mis*. (B. de St-P.) Tibulle est celui des écrivains du siècle d'Auguste qui a *mis* dans ses vers le plus d'élégance et de charme. (La Harpe.) L'homme d'État doit *mettre* son cœur dans sa tête. (Napol.) Il a montré à tous les peuples son dessein de les *mettre* dans l'esclavage. (Fén.) Charlemagne *mit* un tel tempérament dans les ordres de l'Etat, qu'ils furent contre-balancés, et qu'il resta le maître. (Montesq.) Leur esprit était vif et ferme, mais ils prenaient peu de soin de le cultiver, *mettant* leur confiance dans leurs corps robustes et dans leurs bras nerveux. (Boss.) Il *mettait* l'espérance du succès dans les troupes qu'il avait amenées de Perse. (Id.) Parvenu à un âge où l'esprit commence à *mettre* de l'ordre dans ses pensées. (Condill.) *Mettre* de l'ordre dans ses connaissances. (Id.) L'ordre qu'il a *mis* dans sa maison est l'image de celui qui règne au fond de son âme, et semble imiter, dans un petit ménage, l'ordre établi dans le gouvernement du monde. (Id.) La piété véritable ne *met* pas une perfection chimérique dans des œuvres que Dieu ne demande pas de nous. (Mass.) Ce qui *met* l'ordre dans l'homme peut seul le *mettre* dans l'Etat. (Mass.) Il faut *mettre* les hommes dans les intérêts de notre gloire, si nous voulons qu'elle soit immortelle, et nous ne pouvons les y mettre que par nos bienfaits. (Id.) L'Espagne réunie avec l'empire *mettait* un poids redoutable dans la balance de l'Europe. (Volt.) Commence-t-il à chanceler dans le poste où on l'avait *mis*. (La Bruy.)

> Te voilà, séducteur,
> Qui dans le trouble seul a *mis* tes espérances (P[illegible].)

— *Mettre à*. Mettre une chose à sa place. Mettre du foin au grenier. Mettre un poulet à la broche. Mettre le pot au feu. Mettre un cheval à l'écurie. Mettre du bois au feu. Mettre les chevaux à la voiture. Mettre un mors, une bride, une selle à un cheval. Mettre des marchandises à bord d'un navire. Mettre de la toile à la rosée. Mettre pied à terre. Mettre un enfant à terre. Mettre quelqu'un à côté de soi. Le mettre à sa gauche. Le mettre à sa droite. Mettre un tableau à son jour. Mettre l'adresse à une lettre. Ma terreur redoubla quand je vis *mettre* les chevaux pour repartir. (J.-J. Rouss.) Je n'eus pas *mis* pied à terre, que l'hôte vint me recevoir fort civilement. (Le Sage.)

— Par extens. Mettre un homme au cachot, aux galères, au carcan, au pilori, aux fers, à la chaîne, à la torture, à la question, aux arrêts, à l'amende.

— Fig. Mettre un homme au-dessus, au-dessous, à côté d'un autre. Mettre quelqu'un au nombre, au rang de ses amis. Mettre quelqu'un à la tête d'une affaire. Mettre des obstacles, des bornes, des limites à quelque chose. Mettre le comble à ses bienfaits, à son ingratitude. Mettre quelque chose à la discrétion de quelqu'un. Mettre un homme à la raison, à l'épreuve. Mettre une chose à l'enchère, à l'encan. Mettre quelque chose au hasard. Mettre à l'abri, à l'écart. Mettre quelqu'un au fait. Mettre une ville au pillage. Mettre deux personnes aux mains. Les mettre aux prises. Mettre un cheval au pas, au trot, au galop. Mettre un écrit au net. Mettre les choses au pis. Une dispute qui s'éleva sur les limites de leurs gouvernements *mit* le comble à leur haine. (Rayn.) Dieu n'aurait pas commandé la charité à tous les hommes, s'il n'avait pris soin de la *mettre* à la portée de tous. (De Juss.) C'est cette insouciance qui est cause que les Espagnols vous ont *mis* la corde au cou. (X. Marmier.) Delphine, ne fais pas une concession d'un quart de liard à cette grosse bête qui l'a *mise* à la chaîne et l'a rendue malheureuse. (De Balzac.) On prétend qu'on peut en reconnaître l'expression en *mettant* sa main à sa bouche en ne laissant apparaître que le front, le nez et les yeux. (B. de St-P.) On crut très-heureusement procéder en règle, en *mettant* ce même prix à l'assassinat d'un cardinal premier ministre. (Volt.) Vous [illegible] (Sévig.) Son grand courage l'a *mis* au-dessus des grandes souffrances. (Fén.) Personne ne sait mieux qu'elle *mettre* un prix aux douceurs de la vie. (J.-J. Rouss. N'est-ce donc rien d'être guéri des malheureux préjugés qui *mettent* à la chaîne la plupart des hommes et surtout des femmes ! (Volt.) Nous vous remercions d'avoir *mis* un frein à l'autorité des rois, à l'insolence du peuple, aux prétentions des riches, à nos passions et à nos vertus. (Barth.) Les rois sont des surveillants que les peuples ont *mis* à leur tête pour le protéger. (Mass.) Nos rois ont *mis* le titre de chrétien à la tête de tous les titres qui entourent et ennoblissent leur couronne. (Id.) La postérité le *mettra* au rang des plus grands princes. (Acad.) Qu'ils *mettent* ce malheur au rang des plus sinistres. (Rac.) Le roi a estimé la capacité de cette princesse, et l'a *mise*, par son estime, au-dessus de tous nos éloges. (Boss.) La vertu vous *met* au-dessus de l'envie. (Mass.) Il n'y a que la religion qui puisse nous *mettre* au-dessus des événements. (Id.) Et, de peur que la vue de l'objet aimé ne rendît ses remontrances inutiles, il *mit* ma princesse à la porte. (Le Sage.)

> Des héros qu'autrefois
> Leur vertu chez les Grecs *mit* au-dessus des rois.
> (Racine.)

> Celui qui *met* un frein à la fureur des flots
> Sait aussi des méchants arrêter les complots. (Id.)

— Fig. *Mettre à* suivi d'un nom employé sans article. Mettre un homme à mort. Le mettre à terre. Mettre une chose à haut prix, à bas prix. Mettre quelqu'un à couvert. Le mettre à portée de la faire. Mettre une ville à contribution. Mettre une affaire à jour. Mettre une chose à profit. Mettre une chose à exécution. Mettre quelqu'un à bien, à mal. C'est moins avec des paroles que par des démonstrations muettes, qu'au jour de l'an l'inférieur *met* le supérieur à contribution. (Arnault.) On résolut de *mettre* à profit une aussi grande découverte. (Rayn.) Il semble que Dieu lui ait fait un rempart pour le *mettre* à couvert de toute insulte. (Fléch.) Des circonstances heureuses le *mirent* à portée de développer aux yeux des nations des talents acquis dans la retraite. (Volt.) *Mettant* donc à part tout ce qui m'est personnel, je ne répondrai qu'à quelques objections faites contre des vérités morales. (B. de St-P.)

— *Mettre à*, suivi d'un infinitif. Je mets à la former mon étude et mes soins. (Rac.) Il *mit* à tout blâmer son étude et sa gloire. (Boil.) *Mettez* votre gloire à réparer les malheurs des guerres passées. (Mass.) Mettez votre bonheur à les aider, comme elle l'y avait *mis* elle-même. (B. de St-P.) Ce n'est pas par malice qu'il est sincère, c'est qu'il a *mis* son affection à se distinguer par là. (Mariv.)

— *Mettre en*. Mettre un homme en prison. Mettre un oiseau en cage. Mettre un enfant en nourrice. Mettre un enfant en pension. Le mettre en apprentissage. Le mettre en métier. Le mettre en pénitence.

— Fig. Mettre quelque chose en tête à quelqu'un. Lui mettre en tête un rude adversaire. Mettre une ville en état de siége. Mettre de l'argent en dépôt. Mettre des effets en gage. Mettre un homme en cause, en jugement. Mettre quelqu'un ou quelque chose en mouvement, en train, en repos. Mettre une armée en campagne, en déroute. Mettre les ennemis en fuite, en désordre, en désarroi. Mettre ses affaires en ordre. Mettre un État en feu, en combustion. Mettre une maison en vente. Mettre quelqu'un en colère. Le mettre en fureur. Le mettre en peine, en gaîté, en joie, en bonne ou en mauvaise humeur. Mettre une chose en évidence. Mettre en quelqu'un ses affections. Mettre en danger. Mettre en péril. Mettre en faveur, en crédit, en honneur, en réputation, en vogue. Mettre sa conscience en repos. Mettre quelqu'un en jeu. Le mettre en avant. Le mettre en frais, en dépense. Mettre une parole en oubli. Que chacun *mette* un peu du sien dans les choses de la vie, et elles en iront mieux. (De Juss.) Nous *mettrons* son honneur et son rang en oubli. (Rac.) Elle n'a jamais *mis* sa confiance qu'en Dieu seul. (Fléch.) J'ai *mis* en pièces une lettre accablante que vous n'auriez jamais supportée. (J.-J. Rouss.) Plusieurs souverains de l'Europe ont *mis* en pratique les maximes de Voltaire et l'ont avoué. (La Harpe.) Les lois cruelles contre les débiteurs *mirent* bien souvent en danger la république romaine. (Montesq.) Ils *mirent* en usage le peu d'art qu'on peut employer quand on est sans pouvoir. (Volt.) Vous *mettez* très à propos vos réflexions en usage. (Id.) Le roi croyait avoir *mis* en sûreté la gloire que donnent les armes. (Volt.) C'est un ami que je *mettrai* bientôt en œuvre. (Sévig.) Le général *mit* en œuvre toutes les ressources de la guerre, auxquelles ni la fortune, ni même la valeur du soldat, ne peuvent avoir part. (Volt.) Une assez courte expérience les *mit* en état de se passer de secours étrangers. (Rayn.)

> Ne croyez pas pourtant que, semblable à Pharnace,
> Je vous serve aujourd'hui pour me *mettre* en sa place
> (Racine.)

— *Mettre sur*. Mettre une assiette sur une table. Mettre des porcelaines sur une cheminée. Mettre un livre sur une tablette. Mettre quelque chose sur le feu. Mettre le pied sur quelque chose. Après que les Athéniens eurent sauvé leurs vieillards, leurs femmes avec leurs enfants, ils *mirent* sur des vaisseaux tout ce qui était en état de porter les armes. (Boss.) Cette fois elle avait *mis* une plus grande quantité de vivres sur le tombeau de sa mère. (B. de St-P.) Je ne sais quand on rit, j'ai mangé, sans y prendre garde, une aile de poulet qu'ils avaient *mise* sur mon assiette. (E. Scribe.)

— Fig. Mettre la main sur la conscience. Mettre le doigt sur la plaie, sur le mal. Mettre à quelqu'un le poignard sur la gorge. Mettre une question sur le tapis. Mettre quelqu'un sur son testament. Mettre quelque chose sur le compte, sur le dos de quelqu'un. Mettre écu sur écu. Mettre quelqu'un sur la voie. Mettre un homme sur les dents. Le mettre sur un bon pied, sur le bon pied. Mettre une armée sur pied. Pour se dispenser de reconnaître le mérite d'une action, on ne manque pas de la *mettre* sur le compte du devoir. (S. Dubay.) Je m'avançai, saluai Son Excellence en *mettant* la main sur mon cœur. (Chateaub.) Ils s'approchèrent de moi, et, me *mettant* chacun un pis-

tolet sur la gorge, ils me sommèrent de leur apprendre qui j'étais et d'où je venais. (Le Sage.)

Crois-tu que quelque voix ose parler pour lui ?
Sur quel volcan fragile a-t-il *mis* son appui ? (Racine.)

— *Mettre sous, entre, contre, par*, etc. Mettre ses pieds sous la table. Mettre quelqu'un hors d'une maison. Mettez vos livres avec les miens. Mettre un enfant par terre. Mettre un écran devant le feu.

— Fig. Mettre quelqu'un hors de combat. Je me *mets* entièrement sous votre protection. (Volt.) Sans cesse on lui *met* sa gloire sous les yeux. (Mass.) Si l'on ne le voyait de ses yeux, pourrait-on s'imaginer l'étrange disproportion que le plus ou le moins de pièces de monnaie *met* entre les hommes ? (La Bruy.) La nature n'a *mis* aucune inégalité morale entre les espèces d'animaux et leurs individus. (Virey.) Ils *mettent* entre la faute et le châtiment le plus de proportion qu'il est possible. (Barth.) Qui peut vous *mettre* ainsi hors de vous-même ? (Volt.)

— Il est souvent suivi d'un complément direct non précédé de l'article. Mettre fin à des désordres, à une vie malheureuse. Il s'étrangla, et *mit* fin à un empire et à une vie qu'il n'avait pas osé défendre. (Volt.)

— *Mettre le couvert.* Mettre sur une table à manger tout ce qu'il faut pour le dîner, hors les mets.

— *Mettre le pied dans une maison.* Y entrer, y venir, s'y introduire. Jamais je n'ai mis les pieds dans cette maison. Il n'a pas plutôt *mis* le pied dans une assemblée, qu'il cherche quelque femme auprès de qui il puisse s'insinuer. (La Bruy.)

Si ma fille une fois *met* le pied dans l'Aulide,
Elle est morte. (Racine.)

Que jamais l'astre qui nous éclaire
Ne te voie en ces lieux *mettre* un pied téméraire. (Id.)

— Envoyer, conduire en un lieu, y faire entrer, y établir. Mettre un enfant en pension. Le mettre à l'école. Le mettre au collége. Le mettre dans une pension, dans une école, dans un collége. Mettre son fils chez le notaire, chez l'avoué. Mettre un malade dans une chambre bien froide. L'intendant accomplit sa promesse, et me *mit* dès ce jour-là chez don Vincent de Guzman. (Le Sage.)

— Par extens. Mettre un enfant en nourrice. Mettre un enfant en apprentissage, en métier.

— Fig. *Mettre un prince sur le trône.* Élever un prince à la dignité souveraine. Les rois étaient électifs; or on *mettait* sur le trône le plus grand et le plus fort. (Rayn.)

— *Mettre quelqu'un dans un poste.* Lui conférer un emploi.

— *Mettre quelqu'un dans le monde.* L'introduire dans la société.

— *Mettre un prince, une ville au ban de l'Empire.* Déclarer qu'ils ont encouru les peines de confiscation ou autres, prononcées par les lois de l'Empire.

— Réduire. Mettre un militaire à la retraite, à la réforme, à la demi-solde. Mettre un homme à la mendicité, à la besace, à l'aumône. Le mettre au pied du mur, aux abois, à bout de voie, à bout. Mettre une appellation au néant. Mettre une marchandise au rabais. Mettre une fontaine à sec.

— *Mettre quelqu'un à quia.* Le réduire à ne savoir plus que répondre.

— Revêtir, mettre sur soi. Mettre sa chemise. Mettre ses bas. Mettre ses souliers, ses bottes. Mettre son pantalon. Mettre son gilet. Mettre ses gants. Mettre son épée. Mettre sa cravate. Mettre son habit. Mettre son chapeau. Je ne pouvais, sans passer pour un extravagant, *mettre* cet habit que pour me déguiser. (Le Sage.) A ces mots, je me levai; je *mis* seulement mon haut de chausse et mon pourpoint, et j'allai, en jurant, trouver le garçon qui m'attendait. (Le Sage.) Comment se coiffera-t-on ? Quel habit *mettra*-t-on ? Quels rubans ? De quelle couleur seront-ils ? (Mariv.)

— Porter habituellement sur soi. Il ne met pas de gants. Il ne met que des bottes. ‖ *Mettre sur soi tout ce qu'on gagne.* Le dépenser en parure, en toilette.

— Accommoder, apprêter d'une certaine façon. Mettre un brochet au bleu. Mettre des anguilles en matelotte. Mettre un poulet en broche, des fruits en compote.

— Placer, employer d'une certaine manière. Mettre son argent à la caisse d'épargne. Mettre son argent à fonds perdu. Je suis dupé dans cette affaire, j'y ai mis du mien. Ils *mettront* en valeur jusqu'aux rochers, qu'ils couvriront de productions. (Condill.)

— *Mettre de l'argent à la grosse aventure.* Placer de l'argent sur un navire marchand au risque de le perdre, si ce navire périt.

— Absol. *Mettre au jeu.* Déposer son enjeu. ‖ *Mettre à la loterie.* Prendre un billet de loterie.

— Ensemencer, planter, employer d'une certaine manière. Mettre une terre, un champ en seigle, en avoine. Mettre toute une île en osier. Mettre vingt arpents en vigne, en bois. Que sera-ce s'ils *mettent* en jardins et en parcs des champs qu'on ensemencerait ? (Condill.)

— Changer la forme, faire passer d'un état dans un autre. Mettre une chose en pièces, en poudre, en cendre. Mettre un champ en prairie artificielle. Il a mis ce poulet en charbon en le laissant trop longtemps au feu. Mettre une armée en bataille. Mettre des paroles en musique. Mettre une chambre en couleur. Mettre ses souliers en pantoufles. Mettre une vigne en espalier. Mettre ses idées par écrit. Mettre une pensée en vers. Mettre des paroles en musique. Mettre du latin en français.

— Ajouter à quelque chose une partie qui y manque. Mettre un pied à une table. Mettre un fer à un cheval. Mettre le comble à un bâtiment. Mettre un manche à un balai. Mettre une corde à un violon. Mettre une roue à un carrosse. Mettre un bouton à un habit. Mettre une pièce à un pantalon.

— *Mettre de l'eau dans son vin.* Se modérer sur quelque affaire, sur quelque prétention; marquer moins de chaleur, d'animosité.

— Express. prov. *Mettre de la paille dans ses souliers* ou *du foin dans ses bottes.* Prendre ses précautions, s'assurer d'avance une bonne part dans les bénéfices d'une affaire.

— Se dit des dispositions, des qualités morales que l'on emploie, que l'on manifeste en faisant une chose. Mettre de l'âme dans son chant. Y mettre de l'expression. Mettre de l'accent, du feu dans son langage. Mettre de l'esprit dans ses écrits. Y mettre du goût, de l'imagination, de l'art, du sentiment. Mettre de la bonne foi dans sa conduite. Y mettre de l'adresse, de la réserve, de la modération, du mystère, de la discrétion. Mettre de la passion dans une action; y mettre de la haine, du ressentiment, de la colère, de l'injustice. Mettre de l'ardeur, de la nonchalance dans ses démarches. Mettre de la chaleur, de la vivacité dans ses paroles. Mettre de la dureté dans ses réprimandes. Le Français, au lieu de *mettre* de l'accent dans son parler, y *met* de l'air. (J.-J. Rouss.) Elles ont *mis* dans leurs manières le même esprit qui dirige leur ajustement. (Id.) Elle s'informe des besoins de son voisinage avec la chaleur qu'on *met* à son propre intérêt. (Id.) Le premier pas vers le vice, c'est de *mettre* du mystère aux actions innocentes. (Id.) *Mettez* de la décence dans vos expressions. (Barth.) Tout ce qui me déplaît dans votre nation, c'est que personne n'ose *mettre* son âme sur le papier. (Volt.)

— Suivi d'un adverbe. Mettre bien. ‖ *Ils avaient de la peine à se rapprocher, je les ai mis bien ensemble.* Je les ai réconciliés. ‖ *Mettre des personnes mal ensemble.* Les brouiller, les refroidir l'une pour l'autre. ‖ *Mettre bas.* Faire ses petits. Elle ne paraît jamais avoir plus de ventre que quand il y a longtemps qu'elle a *mis* bas, et que ses petits sont déjà grands. (Buff.)

— Fig. Se débarrasser, écarter, éloigner. Mettre bas son chagrin, son animosité.

— *Ce cerf a mis bas, a mis sa tête bas.* Il s'est dépouillé de son bois, son bois est tombé.

— *Mettre bas ses habits.* Se déshabiller.

— *Mettre bas les armes.* Se rendre, s'avouer vaincu, cesser de se défendre.

— *Mettre bas son chapeau*, ou *mettre son chapeau bas.* Oter son chapeau. ‖ *Mettre pavillon bas.* Baisser le pavillon pour annoncer qu'on se rend.

— Suivi immédiatement d'un infinitif. Mettre sécher du linge. Mettre chauffer de l'eau. Mettre cuire des pois.

— METTRE. v. n. *Mettre sus.* Établir, réparer.

— *Mettre jus.* Abolir, éteindre.

— *Mettre en ne* ou *en ny.* Nier, s'inscrire en faux.

— Prov. *Je n'y prends, ni n'y mets.* La chose dont il s'agit m'est indifférente; ou bien, je ne retranche ni n'ajoute rien à l'histoire que je raconte, mais je n'en garantis pas la vérité.

— Constr. *Mettre des pièces de bois en chantier.* Tracer sur ces pièces, d'après une épure, les lignes qui indiquent la manière dont on doit les tailler. ‖ *Mettre un travail en chantier.* Le commencer.

— Jeux. *Mettre dedans, dessous, dessus, en beau, en passe.* V. DEDANS, DESSOUS, DESSUS, BEAU, PASSE.

— Impr. *Mettre en pages.* Composer et placer les titres, les signatures et les folios d'un ouvrage qui a été composé en paquets. Lier les pages et les disposer pour l'imposition. ‖ *Mettre en train.* Se dit de la préparation entière de tout ce qui est nécessaire pour qu'une forme mise sous presse vienne bien à l'impression.

— Lapid. *Art de mettre en œuvre.* Art de monter les diamants et les autres pierres fines ou fausses sur de l'or, de l'argent, etc.

— Manég. *Mettre un cheval dedans, dans la main, dans les talons.* Le dresser, le faire obéir à la main, aux talons du cavalier. ‖ Faire passer un cheval à un nouvel exercice. Ce cheval est propre à mettre aux airs relevés, aux courbettes.

— Manuf. *Mettre en main la soie.* La préparer pour la mettre en teinture.

à flot, en panne. Mettre vent en poupe. Mettre toutes voiles dehors. Mettre le cap en route.

— Menuis. *Mettre en fût.* Monter le fer d'un outil de la classe des rabots, varlopes, etc., sur le bois appelé fût.

— Plumass. *Mettre au bleu.* Mettre les plumes dans de l'eau bleue.

— Raffin. *Mettre sur le pot.* Emboîter la tête du pain sur un pot d'une grandeur proportionnée à la forme qui le contient et propre à recevoir le premier sirop qui en découle.

— Reliur. *Mettre les ficelles à la corde.* Mettre de la corde aux ficelles quand elles sont épointées.

— Techn. *Mettre en cire.* Ranger sur un bloc de cire toutes les parties d'un ouvrage dans l'ordre de l'inclinaison qu'elles doivent avoir étant montées. ‖ *Mettre en terre.* Couvrir la cire d'une terre apprêtée que l'on fait ensuite chauffer pour fondre la cire, ce qui laisse l'ouvrage à découvert.

— Vén. *Mettre aux abois.* Se dit d'un cerf que l'on force.

— Fig. Réduire aux dernières extrémités.

— SE METTRE. v. pron. Se placer, se poser. Se dit au propre et au figuré. Se mettre dans une baignoire. Il m'eût été impossible d'en sortir, si, par la providence de Dieu, le côté où je m'étais *mis* n'eût été celui du sérail. (B. de St-P.)

— *Se mettre à.* Se mettre au-dessus de lui. Se mettre à table. Se mettre au soleil. Se mettre à l'ombre. Se mettre au jour. Se mettre aux pieds de quelqu'un. Se mettre au feu. Se mettre en quatre pour quelqu'un. Se mettre au fait, au courant d'une chose. Se mettre à portée, à même de faire quelque chose. Se mettre à l'abri, à l'écart, à couvert. Se mettre à la suite d'une personne, d'une affaire. Rien ne coûte moins à la passion que de se mettre au-dessus de la raison : son grand triomphe est de l'emporter sur l'intérêt. (La Bruy.) Il fallut presque me porter jusqu'à mon carrosse, et je me *mis* au lit dès que je fus arrivée chez moi. (Mariv.) Je me *mis* au lit, après avoir bien fermé mes rideaux, et là me livrant à tout l'œstre poétique et musical, je composai rapidement en sept ou huit heures la meilleure partie de mon acte. (J.-J. Rouss.) Je me *mets* au hasard de me faire rouer. (Boil.) Les petits spectacles se sont *mis* au niveau des grands; ils annoncent des pièces demandées. (La Harpe.) Il aimait mieux se *mettre* à la discrétion de son vainqueur que dans les bras de son protecteur. (Volt.) Dès que j'aurai fini le petit-lait auquel je me suis *mis*, j'irai chez vous. (Id.) Ah ! maudit portier, m'écriai-je en bâillant, songez-vous que je viens de me *mettre* au lit tout à l'heure? (Le Sage.) Le roi vint, et fort gravement regarda tout sans se *mettre* à table. (Sévig.)

— *Se mettre à la place de quelqu'un.* S'emparer de la place de cette personne.

— Fig. Se figurer être dans la position, dans la situation d'une autre personne, afin de bien juger de ses intentions, de ses actions. *Mettez*-vous un moment à ma place. (J.-J. Rouss.) ‖ *Se mettre à quelque chose.* S'en occuper. Je me suis mis à l'étude; je n'ai pas renoncé à cet ouvrage, je m'y mettrai incessamment.

— *Se mettre à son aise.* Prendre ses aises, en user sans contrainte.

— *Se mettre à tout.* Se rendre utile en toute occasion, ne se refuser à rien.

— *Se mettre au régime. Se mettre au lait, au petit-lait.* Commencer à user du régime, à faire usage du lait, du petit-lait.

— *Se mettre à*, suivi d'un infinitif. Commencer à. Se mettre à courir. Se mettre à rire. Se mettre à pleurer. Se mettre à jouer. Se mettre à parler tout bas. Se mettre à boire. Se mettre à crier. Se mettre à travailler, à étudier. Se mettre à ne rien faire. Je me suis *mise* à la questionner à mon tour. (J.-J. Rouss.) La bonne dame a pris ma distraction pour un hommage, et s'est mise à m'aimer sans autre forme de procès. (Mariv.) Aujourd'hui qu'il n'y a plus de police au Parnasse, la basse littérature s'est *mise* à parodier la bonne. (La Harpe.) Une de ces femmes s'adonne à ne dire que des choses fines; une autre se *met* à être vive et pétillante. (Mariv.) Ayant achevé ces paroles, il se *met* à lire le billet dans les termes dont il l'avait rempli lui-même. (Le Sage.)

— *Se mettre au-dessus, au-dessous.* Lydias s'égale à Lucien et à Senèque, et se *met* au-dessus de Platon, de Virgile et de Théocrite. (La Bruy.) Il parut flatté d'approcher le premier général des temps modernes, et disposé comme lui à se *mettre* au-dessus des passions de parti. (Thiers.)

— *Se mettre avec.* Se mettre bien, se mettre mal avec quelqu'un.

— *Se mettre dans.* Se mettre dans une baignoire. Se mettre dans les affaires. Se mettre dans les remèdes. Se mettre dans l'embarras. Il se *met* dans l'esprit en un moment les temps, les lieux, les personnes et leurs intérêts. (Boss.) Gil Blas se *met* dans le goût du théâtre; il s'abandonne aux délices de la vie comique, et s'en dégoûte peu de temps après. (Le Sage.) Pourquoi s'est-on *mis* dans la tête que celui qui remplace un académicien doit le louer en tout et outre mesure? (La Harpe.)

— *Se mettre dans la dévotion.* Se livrer aux pratiques de dévotion.

— *Se mettre derrière.* Se mettre derrière la porte.

— *Se mettre devant.* Se mettre devant quelqu'un.

— *Se mettre en.* Se mettre en danger, en évidence, en sûreté. Se mettre en garde, en défense. Se mettre en pension, en apprentissage, en métier. Se mettre en eau, en sueur, en nage. Se mettre en crédit, en renom, en réputation. Se mettre en colère, en fureur, en peine. Se mettre en humeur de faire quelque chose. Se mettre en mouvement, en repos. Se mettre en train, en avant. Se mettre en frais, en dépense. Se mettre en jeu. Se mettre en feu, en haleine. Se mettre en voyage. Se mettre en course. Se mettre en route. Se mettre en état de faire une chose. Se mettre en mer. Comment se faire craindre sans se *mettre* en danger d'être haï ? (Fléch.) Je reviens chez moi avec cet oracle qui s'ajustait si bien à mon caractère, et dès ce moment je me *mis* en besogne. (Mariv.) Je me *mis* en campagne le lendemain matin, pour commencer l'exercice de mon emploi d'économe. (Le Sage.) Je pris du papier, une plume et de l'encre, et je me *mis* en devoir d'obéir à don Mathias. (Id.) Quelquefois, se *mettant* en fureur à la vue de ce grand nombre de misérables dont Paris est rempli : Que n'envoie-t-on, s'écriait-elle, ces fainéants périr dans nos colonies? (B. de St-P.)

— *Se mettre en tête.* Vouloir avec obstination.

— *Se mettre entre.* Psyché descendit du char; et s'étant *mise* entre l'un et l'autre de ses parents, suivie de la troupe, elle passa par dedans un bois assez agréable, mais qui n'était pas de longue étendue. (La Font.)

— *Se mettre sur.* Se mettre sur le pied de faire telle chose. Se mettre sur les rangs.

— S'habiller d'une certaine manière. Se mettre bien. Se mettre mal. Se mettre avec goût, avec esprit. Les femmes de Paris se *mettent* si bien, qu'elles servent en cela, comme en tout, de modèle au reste de l'Europe. (J.-J. Rouss.) J'ai vu peu de femmes d'une taille aussi noble et d'un si grand air; elle se *mettait* toujours d'une manière modeste. (Mariv.)

— Hortic. *Se mettre à fruit.* Se dit d'un arbre qui commence à porter des fruits. Il y a des arbres qui se mettent difficilement à fruit.

— Syn. comp. METTRE. POSER. PLACER. Le premier de ces verbes, *mettre*, a un sens plus général; *poser* et *placer* en ont un plus restreint. *Poser*, c'est mettre avec justesse, dans le sens et de la manière dont les choses doivent être mises. *Placer*, c'est les mettre avec ordre dans le rang et le lieu qui leur conviennent. Pour bien *poser*, il faut de l'adresse dans la main, pour bien *placer*, il faut du goût et de la science. On *met* des colonnes pour soutenir un édifice; on les *pose* sur des bases; on les *place* avec symétrie.

METZ. (pr. *mèss*; anciennem. *Dividurum Mediomatricorum, civitas Mediomatricum*, nom qu'elle prit au IVe siècle, des Médiomatriciens ou Médiomatrices, dont elle était la capitale; du celt. *med*, en composition *mes*, coupure, partage; *ten, in*, rivière; parce qu'elle est placée entre deux rivières; elle était aussi nommée *Metis*). Géogr. Ch.-l. du départ. de la Moselle, sur la Moselle et la Seille, à 317 kil. de Paris; 43,000 hab. Cette ville est une des places les mieux fortifiées de France. Elle est le siége d'un évêché et le chef-lieu d'une division militaire. Commerce de fer en barres, tôles, fonte, ferblanc, bois de construction, liqueurs, grains, vins, huile, etc. ‖ Hist. Metz, autrefois capitale des Médiomatrices, devint en 510 capitale du royaume d'Austrasie, puis de celui de Lorraine en 844. Elle passa en 923 sous la domination de l'Allemagne, fut reconnue ville libre impériale en 985, se donna à la France en 1552, et y fut définitivement réunie en 1648 par le traité de Munster. Les habitants de Metz sont les Messins.

METZEN. s. m. Métrol. Mesure de capacité employée pour les grains dans les différents États de l'Allemagne.

METZU (Gabriel). Célèbre peintre hollandais, né à Leyde en 1615; mort à Amsterdam.

MEUBLANT. part. pass. inv. du v. Meubler. Des tapissiers meublant une chambre.

MEUBLANT ANTE. adj. Qui est propre à meubler, qui s'emploie en tenture, en garniture de meubles. Étoffe meublante. Draperies meublantes. Des rideaux meublants. Le damas est bien *meublant*, est une étoffe bien *meublante*. (Acad.)

— Jurispr. *Meubles meublants.* Ce qui sert à garnir une maison, une chambre, sans être attenant aux murs.

MEUBLE. adj. des 2 g. (du lat. *mobilis*, mobile; fait de *movere*, mouvoir). Que l'on peut remuer, qui peut être mu facilement.

— Agric. Qui est friable et facile à labourer ou qui a été rendu tel par de fréquentes façons. Terre meuble. Plus les terres sont *meubles* à une grande profondeur, plus elles deviendront fertiles. (Morog.)

— Jurispr. *Biens meubles.* Choses qui peuvent être facilement transportées d'un lieu dans un autre, sans détérioration. Les choses incorporelles sont réputées biens meubles.

MEUBLE. s. m. (du lat. *mobilis*, mobile, fait de *movere*, mouvoir). Tout ce qui sert à garnir, à orner une maison, un appartement, sans en faire partie. Meuble en acajou, en noyer. Acheter des meubles, de beaux meubles. Saisir des meubles. Vendre ses meubles. Être riche en meubles. Le bois le plus communément employé dans les *meubles* de luxe est, sans contredit, l'acajou, recommandable par la beauté de ses dessins et de ses nuances, ainsi que par sa facilité à subir toutes les formes qu'on veut lui donner. (Déaddé.) A des *meubles* anciens et riches, ils en ont substitué de simples et de commodes. (J.-J. Rouss.) C'est un excellent *meuble* qu'un fauteuil. (X. de Maistre.)

Des *meubles* recherchés, commodes, précieux,
Ornaient cette retraite, au public inconnue.
(Voltaire.)

— *Se mettre dans ses meubles.* Acheter des meubles pour garnir l'appartement, la chambre qu'on doit occuper. ‖ On dit de même, *Être dans ses meubles.*

— *Mettre une femme dans ses meubles.* L'en-

tretenir et lui donner les meubles nécessaires pour garnir un appartement, une chambre.

— Collectiv. Toute la garniture d'une chambre, d'un cabinet, comme tapisserie, lits, sièges, etc.; principalement lorsqu'elle est assortie pour les formes et pour les couleurs. Il a fait faire depuis peu un beau meuble. Meuble de tapisserie.

— Par extens. Se dit de quelques ustensiles portatifs. Un couteau est un meuble utile en voyage.

— Jurispr. Bien meuble. Les meubles suivent la personne. L'argent comptant, les bijoux, les pierreries, la vaisselle d'argent, sont regardés comme meubles.

— Blas. Pièce quelconque qui se trouve dans les armoiries. Des animaux, des fruits, des arbres, des besants, des macles, un bandelaire, une doloire, etc., sont des meubles de l'écu ou des meubles d'armoiries.

— Fig. La vertu sans l'argent n'est qu'un *meuble* inutile. (La Font.) Chaque attrait d'une femme est un *meuble*, et se vend. (*Satiriq.*)

MEUBLÉ, ÉE. part. pass. du v. Meubler. S'empl. adjectiv. Chambre meublée. Appartement meublé. Un autre rocher plus spacieux et plus richement *meublé* était l'appartement des deux jeunes filles. (La Font.)

— *Personne bien meublée.* Personne qui a beaucoup de meubles, ou qui a de beaux meubles dans sa maison, dans ses appartements. || Dans le sens contraire, Personne mal meublée. Être mal meublé.

— Par extens. *Une cave bien meublée.* Une cave garnie de beaucoup de vins de différentes espèces.

— *Avoir la bouche bien meublée.* Avoir les dents fort belles; avoir de belles dents.

— Fig. *Avoir la tête bien meublée.* Avoir beaucoup de connaissances.

— *Meublé de.*

En spectacle il met sous leurs yeux
Le monde entier, *meublé* de mille personnages.
(Fr. de Neufchateau.)

MEUBLER. v. a. 1re conj. (rad. *meuble*). Garnir de meubles. Meubler une maison. Meubler une chambre. Meubler un appartement. Le fou qui décore sa maison et ne la *meuble* pas, est frère du fat qui pare sa tête et ne la meuble pas. (Boiste.)

— *Meubler une ferme.* La garnir de tout ce qui est nécessaire pour la faire valoir.

— Fig. *Meubler sa tête, sa mémoire.* L'orner, l'enrichir de connaissances utiles ou agréables. Meubler sa tête des meilleurs passages de nos auteurs classiques. L'homme est coupable s'il ne *meuble* pas sa mémoire de bons principes. (Boiste.)

— Peint. *Meubler un tableau.* Le garnir, le décorer de meubles somptueux, de riches ornements, de brillants accessoires.

— Absol. *Cette étoffe meuble bien.* Elle fait bon effet, employée en tenture, en garniture de meubles.

— SE MEUBLER. v. pron. Se garnir de meubles; être meublé. Cette chambre commence à se meubler.

— Se procurer, s'acheter des meubles. Commencer à se meubler.

MEUDON Géogr. Bourg des environs de Paris (Seine-et-Oise); 3,900 hab. Château royal. Rabelais fut curé de Meudon.

— *Le curé de Meudon.* Rabelais.

MEUGLEMENT. s. m. V. BEUGLEMENT.

MEUGLER. v. n. V. BEUGLER. Les vaches reconnaissent aussitôt le son de la flûte, et toutes d'une secousse se jettent en *meuglant* dans la mer. (Courier.)

MEULAN. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Versailles (Seine-et-Oise); 1,900 hab.

MEULARD. s. m. (augm. de *meule*). Techn. Meule de grande dimension, employée dans les grandes usines pour émoudre ou blanchir différents objets.

MEULARDE. s. f. ou **MEULEAU.** s. m. (dimin. de *meule*). Techn. Petite meule servant aux mêmes ouvrages que le meulard.

MEULE. s. f. (du lat. *mola*, fait du gr. μύλη). Bloc de pierre, d'acier ou de fer, servant à broyer les corps durs. Petite meule. Grosse meule. Meule tendre. Meule dure, homogène. Meule lourde, pesante, ronde, piquée, raboteuse, dentelée, bruyante, paisible, roulante. Meule de pierre. Meule de fer. Meule à écraser. Meule à moudre. Meule à broyer. L'œil de la meule. Arrondir une meule. Dégrossir une meule. Dresser une meule. Une *meule* est réputée bonne, quand elle a partout le même grain, la même dureté, et qu'elle ne s'exfolie [illegible] doit être parfaitement uni. (E. M.) Plus une *meule* est dure, moins elle a de mordant, mais plus le travail qu'elle exécute est uni. (Id.) Les *meules* qui roulent sur leur surface cylindrique sont dites verticales; au contraire, celles qui reposent pendant leur mouvement sur une de leurs faces sont appelées horizontales. (Viollet.)

Le plus pressant besoin de ce grain nourrissant,
Que la *meule* bruyante éclate en tournoyant.
(Dussse.)

— Roue de grès, de fer ou d'acier, de bois, etc., dont on se sert dans plusieurs professions pour aiguiser, user, polir, etc. Aiguiser un couteau sur la meule. Passer un rasoir sur la meule.

— Fig. Meule polissoire. Meule diamantaire. Meule de bois. Meule de fer, de tôle. Meule d'acier.

— Domergue a dit *la meule des dents.*

...... Que tous les aliments
Soient broyés à loisir sous la *meule* des dents.

— Agric. Amas de foin ou de toute autre céréale disposé méthodiquement sur le lieu de la récolte. Meule de foin. Meule de blé. Meule de seigle. Meule de paille. Meule riche, féconde, nourricière, solide, abondante, énorme, élevée, colossale, arrondie. Meule bien faite. Meule permanente. Meule à demeure. L'érection des *meules* exige de l'habitude et de l'art, pour qu'elles soient solides, à l'abri de l'eau, faites avec régularité et élégance, et susceptibles de résister aux vents. (Francœur.)

Ici les gerbes dispersées
Couvrent la face des guérets;
Plus loin les *meules* entassées
Élèvent un trône à Cérès. (De Bernis.)

— On supprime quelquefois l'article. Mettre en meule. Le foin ne se met ordinairement en *meule* que passagèrement, et pour achever sa dessiccation sans que le soleil le frappe. (Francœur.)

— *Meule de fromage.* Masse de fromage qui a la forme d'une meule.

— Ant. rom. Se dit de tout le moulin des anciens Romains, composé d'une meule conique qui était mise en mouvement par un âne, ou à bras d'hommes. Condamner à tourner la meule, à la meule.

— Hortic. Tas de fumier provenant des couches.

— Maçonn. Massif de maçonnerie qui entoure le fourneau des fondeurs de cloches.

— Véner. Racine dure et raboteuse du bois du cerf. Les vieux cerfs ont le tour de la *meule* large, gros, bien pierré, et près de la tête. (Billot.)

— Verr. Morceaux de verres qui s'attachent aux cannes pendant qu'on s'en sert.

MEULEAU. s. m. Syn. de Meularde.

MEULEN (Antoine-François). Peintre de batailles, né à Bruxelles, en l'année 1634. Ses magnifiques tableaux lui valurent la protection de Louis XIV, qui le combla de grâces et d'honneurs. Il mourut à Paris en 1690, âgé de 56 ans.

MEULERIE. s. f. (rad. *meule*). Techn. Atelier où l'on prépare les meules.

MEULETTE. s. f. (dimin. de *meule*). Agric. Petite meule de foin.

— Pêch. Estomac des morues.

MEULÉVI ou **MEVLÉVI.** s. m. Relig. mahom. Ordre de religieux mahométans

MEULÉVITE ou **MEVLÉVITE.** s. m. Relig. mahom. Derviche de l'ordre appelé meulévi ou mevlévi.

MEULIER. s. m. (rad. *meule*). Techn. Ouvrier qui façonne les meules. Aussitôt que les meules sont extraites de la carrière, le *meulier* les examine, les mesure, détermine les dimensions qu'elles peuvent porter, et se hâte de les travailler, parce qu'en général elles deviennent dures en séchant. (E. M.)

MEULIÈRE. s. f. (du lat. *molaris*, fait de *mola*, meule, parce que cette pierre sert à faire des meules). Archit. Espèce de pierre siliceuse, souvent blanche, luisante, dense, employée en forme de moellons dans les bâtiments pour les fondations, les contreforts, les murs de terrasse, et en grande dimension, à la formation des meules de moulin. La meilleure *meulière* pour bâtir est celle qui est brune, légère, perforée d'une multitude de trous et d'anfractuosités; elle charge peu les murs, et se lie très-bien au mortier. (Francœur.)

— Carrière d'où l'on tire ces sortes de pierres. On trouve plusieurs meulières dans ce village. Travailler une meule dans une meulière.

— adjectiv. Pierre meulière. Une bonne pierre *meulière* doit être exempte des parties calcaires, de pierres à fusil; elle ne doit être ni trop pleine, ni trop ouverte. (Viollet.)

MEULON, s. m. (rad. *meule*). Écon. rur. Meule de chaume

— Tas de sel tiré du marais salant.

MEULOUD. Relig. mahom. V. MEWLOUD.

MEUM. s. m. Bot. Nom vulgaire de l'aréthuse à feuilles capillaires.

MEUN, MEUNG ou **MEHUN-SUR-LOIRE.** Géogr. Ch.-l. de cant., arr. d'Orléans (Loiret), sur la Loire; 4,000 hab. Feutre, tannerie. Patrie de Jehan de Meung.

MEUNIER. s. m. (de la basse lat. *molinarius*, fait de *molina*, moulin). Ouvrier qui exerce l'art de réduire les céréales en farine et d'en séparer les diverses espèces de son. Bon meu- [illegible] fraudes des *meuniers* ont tellement excité l'attention publique, qu'on a désiré des règlements qui en arrêtent les manœuvres; mais la difficulté de rédiger et d'exécuter ces règlements a été un obstacle jusqu'ici insurmontable. (Francœur.)

Parbleu! dit le *meunier*, est bien fou du cerveau,
Qui prétend contenter tout le monde et son père.
(La Fontaine.)

Si tu n'avais servi qu'un *meunier* comme moi,
Tu ne serais pas si malade. (Id.)

— Prov. *Il n'y a rien si hardi que la chemise d'un meunier.* Parce qu'elle prend tous les matins un voleur à la gorge. Ce qui signifie que les meuniers sont peu scrupuleux.

— adjectiv. Garçon meunier.

— Bot. Champignon du genre agaric, blanc, non lactescent ni âcre, à chapeau ample, et dont le stipe est court. || Variété de vigne dont les feuilles sont couvertes de poils blancs.

— Entom. Nom de quelques coléoptères qui sont couverts de poils blancs ou qui vivent dans la farine.

— Hortic. Espèce de lèpre blanche qui attaque quelquefois les arbres.

— Ichthyol. Nom vulgaire d'un poisson appelé aussi *chabot.* || *Meunier de mer.* Nom vulgaire de l'holocentre philadelphien.

— Ornith. Nom vulgaire de quelques oiseaux.

— Prov. *Saint Pierre n'a jamais voulu ouvrir le paradis ni aux tailleurs ni aux meuniers.* Selon l'opinion vulgaire, il y a peu de gens honnêtes parmi les tailleurs et les meuniers.

— Prov. et fig. *Il s'est fait d'évêque meunier, il est devenu d'évêque meunier.* Se dit d'un homme qui passe d'une condition avantageuse à une moindre condition

MEUNIÈRE. s. f. La femme d'un meunier; celle qui gouverne un moulin à blé. Une jolie meunière. Une meunière fort avenante.

— Ornith. Nom vulgaire de la mésange à longue queue, et de la corneille mantelée.

MEURON. s. m. Agric. Nom vulgaire du fruit de la ronce dans quelques villages.

MEURT-DE-FAIM. s. m. Vagabond, paresseux. Homme qui ne saurait travailler pour vivre. C'est un meurt-de-faim. || Pl., des *meurt-de-faim.*

MEURTHE (Départ. de la). Géogr. Département de France, formé de la Lorraine propre et du Toulois, deux parties de l'ancien duché de Lorraine; 424,366 hab.; ch.-l. Nancy. Montagnes, collines et plaines. Marbre, albâtre, pierres lithographiques, de taille et autres; grès rouge et gris, tourbe, etc.; sources salées (à Vic). Eaux minérales et thermales. Grains, fruits, chanvre, lin, navette, vin. Métallurgie, verres et faïence, papiers, draps et toiles; acides minéraux, teintureries. Se divise en 5 arrondissements, 29 cantons, 714 communes; dépend de la 3e division militaire; a une cour royale et un évêché.

MEURTRE. s. m. Homicide commis volontairement et avec violence. Commettre un meurtre. Faire un meurtre. Il est coupable, accusé d'un meurtre. Venger le meurtre de son père, d'une personne. Le *meurtre* s'exerçait avec impunité. (Boil.) Les temps de grossièreté, de sédition, de rapines et de *meurtres*, furent cependant le temps le plus brillant de la chevalerie. (Volt.)

— Grand dommage. C'est un meurtre de laisser perdre de si beaux fruits. Quel meurtre! C'est un meurtre de l'éveiller.

— Fig. et fam. *Crier au meurtre.* Se plaindre hautement d'une chose. Il crie au meurtre contre ceux qui lui ont fait perdre cette place.

— Prov. *Il s'en défend comme d'un meurtre.* Il désavoue hautement et avec chaleur telle action, telle parole qu'on lui attribue.

MEURTRI, IE. part. pass. du v. Meurtrir. S'empl. adjectiv. Des fruits meurtris. Des pommes meurtries. Une pêche meurtrie.

Mais je n'ai plus trouvé qu'un horrible mélange
D'os et de chairs *meurtris* et traînés dans la fange.
(Racine.)

Le ceste erre au hasard dans leur bouche *meurtrie;*
La dent avec fracas se rompt, éclate et crie.
(De Chabanon.)

— S'est dit pour Tué, assassiné. Allez, sacrés vengeurs de vos princes *meurtris.* (Rac.) Pour un père *meurtri* ma douleur a des larmes. (Rotrou.)

Je verrai satisfaite entrer au monument,
De mon époux *meurtri* le premier instrument.
(Cyrano-Bergerac.)

— *Meurtri de.* Cet homme est meurtri de coups.

Mais quel succès nouveau les flatte, les rassure?
Guelfe tombe à leurs yeux, *meurtri* d'une blessure.
(Baour-Lormian.)

MEURTRIER, ÈRE. s. (pr. *meur-tri-é*). Celui, celle qui a commis, qui commet un meurtre. Meurtrier inhumain, barbare, lâche, féroce, sanglant, odieux. Quiconque le pouvant ne nourrit pas son frère qui a faim, est son *meurtrier.* (Lamenn.) Tout *meurtrier* doit être puni de mort. (Puffend.) Renfermée dans son appartement, elle protesta qu'elle ne reverrait jamais le *meurtrier* de son fils. (Barth.)

A cet air vénérable, à cet auguste aspect,
Les *meurtriers* surpris sont saisis de respect. (Volt.)

— adj. Personne meurtrière. Homme meurtrier. S'il est permis au législateur de prononcer [illegible] *meurtrier* lui-même. (Puffend.)

— Qui cause la mort à beaucoup de personnes. Les armes à feu sont meurtrières. Il règne en ce moment une épidémie bien meurtrière. Combat meurtrier. Siége meurtrier.

— Poét. Épée meurtrière. Le glaive meurtrier. La dent meurtrière du sanglier.

— En parlant des choses morales. La plume des historiens est *meurtrière.* (Levesque). La haine *meurtrière* que l'on veut attacher à la différence des cultes n'est jamais entretenue que par l'ambition de quelques souverains. (Ferrand.) En général, il peut y avoir un degré d'ignorance *meurtrière* parmi les hommes en fait de morale. (Mariv.) Il y a jusque dans la sagesse un excès *meurtrier* à fuir. (Virey.) Omiss. de l'Académie.

— *Cette place est meurtrière.* On ne peut l'assiéger, la prendre, sans perdre beaucoup de monde.

MEURTRIÈRE. s. f. (rad. *meurtre*). Fortif. Ouverture pratiquée dans les murs d'une fortification, et par laquelle on peut tirer à couvert sur les assiégeants.

— Mar. On nommait ainsi autrefois des trous qu'on perçait dans le pont supérieur d'un bâtiment armé en guerre, pour tirer des coups de fusil, de dessous ce pont, sur les ennemis qui avaient sauté à bord.

MEURTRIR. v. a. 2e conj. (rad. *meurtre*). S'est dit pour Tuer. Lui qui, sans pitié, faisait cruellement *meurtrir* tant de gens tous les jours. (Mont.)

— Ce mot ne signifie plus maintenant que Faire une contusion, une meurtrissure, blesser. Meurtrir les chairs. Meurtrir le visage. Meurtrir son corps.

Le boxeur furieux, tout bouillant de colère,
S'élance sur son adversaire,
Meurtrit, à poings fermés, et sa tête et ses bras,
Fait voler ses dents en éclats;
Son art est un fléau, son triomphe est un crime.
(Delille.)

— Se dit aussi dans le même sens en parlant des fruits. Meurtrir une pêche. Meurtrir des cerises, des abricots. Meurtrir des fruits.

— Absol. Les coups de pierres, les coups de bâton *meurtrissent.* (Acad.) L'Académie a confondu cette acception avec le verbe actif.

— Fig. Meurtrir les âmes. Meurtrir le cœur

— Corroy. *Meurtrir les têtes.* Les travailler pour leur donner la souplesse qui leur manque.

— Peint. Adoucir la vivacité des couleurs, par le moyen d'un vernis qui semble jeter une vapeur éparse sur le tableau.

— Sculpt. Frapper le marbre à plomb avec la boucharde.

— SE MEURTRIR. v. pron. Être meurtri. Pouvoir être meurtri. Ces fruits ne peuvent se meurtrir. Les pêches, les abricots sont sujets à se meurtrir par la moindre pression.

— Se faire une contusion. Se meurtrir le sein. En se heurtant contre la table, il s'est meurtri.

— Récipr. Ils se sont meurtris les uns les autres.

MEURTRISSURE. s. f. (rad. *meurtrir*). État d'une partie qui a éprouvé les effets de la contusion.

— Tache sur les fruits, provenant de la chute, du froissement. La meurtrissure des fruits en fait craindre la prochaine pourriture.

MEUSE. (pr. *meu-ze;* en lat. *Mosa;* du celt. *moch* ou *mos*, vite, se hâtant). Géogr. Rivière de France, formée de deux ruisseaux descendus du plateau de Langres (Haute-Marne), qui arrose la France, la Belgique et la Hollande, et se perd dans la mer du Nord. Elle a donné son nom à un département.

— MEUSE (Départ. de la). Géogr. Département de France, formé d'une partie de la Lorraine (Barrois, Verdunois, Clermontois); 317,701 hab.; ch.-l. Bar-le-Duc. Fer, pierres de taille, marne. Céréales, lin, chanvre, navette, vin. Belles prairies, belles forêts. Se divise en 4 arrondissements, 28 cantons, 588 communes; dépend de la 2e division militaire et de la cour royale de Nancy; ressortit au diocèse de Verdun.

— MEUSE-INFÉRIEURE (Départ. de la). Département formé pendant la première époque de la révolution, et qui dura jusqu'en 1814, avait pour ch.-l. Maëstricht. Il forme à peu près le Limbourg actuel.

MEUTANG. s. m. Bot. Plante, fleur de la Chine.

MEUTE. s. f. (du lat. *mota*, mue, part. pass. du v. *movere*, mouvoir, lancer). Chass. Troupe de chiens courants destinés à la grande chasse. Belle meute. Meute de cent chiens, de deux cents chiens. Meute de chiens courants. Meute pour le cerf, pour le lièvre, pour le loup. Faire une meute. Un bon chien de meute. On fait plus de cas d'une *meute* pesante que des chiens qui, par trop de feu, n'ont pas le temps de suivre la voie, et de se redresser les uns par les autres lorsqu'ils se fourvoient. (Francœur.)

— Fig. Un conquérant est toujours suivi d'une *meute* d'ambitieux. (Boiste.)

— *Clef de meute.* Se dit des meilleurs chiens et des mieux dressés.

— Fig. et fam. *Clef de meute*, et plus ordinairement, *Chef de meute.* Homme qui a beaucoup de crédit dans son parti.

MEVELAVITE. s. m. Dervis, charlatan [illegible]

MÉVENDRE. v. a. 4e conj. (de la partic. dépréc. *mé*, et de *vendre*). Comm. Vendre à vil prix. Ce marchand a mévendu plusieurs parties de son fonds.

— S'empl. absol. Il y a des circonstances où les marchands sont obligés de mévendre. Peu usité.

MÉVENDU, UE. part. pass. du v. Mévendre. S'empl. adjectiv. Ces marchandises ont été mévendues.

MÉVENTE. s. f. Comm. Vente à vil prix. Se plaindre de la mévente qu'on a fait de son mobilier.

— Non-vente, cessation de vente. Les maga-

sins de ce gros négociant sont encombrés de marchandises par suite de mévente. La crainte d'une révolution prochaine occasionne la mévente actuelle.

MEX. s. m. Anc. cout. Métairie.

MEXICAIN, AINE. adj. et s. (pr. *mèk-ci-kein;* rad. *Mexique*). Qui appartient au Mexique. || Habitant du Mexique.

— MEXICAIN. s. m. Erpét. Sorte de serpent.

MEXICAINE. s. f. Comm. Étoffe en laine croisée.

MEXIMIEUX. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Trévoux (Ain); 1,900 hab. Vin.

MEXIQUE (Confédération du). (pr. *mèk-ci-que*). Grande république fédérative de l'Amérique du Nord, bornée au N. par les Etats-Unis américains, au S. par ceux de Guatemala, à l'E. par l'Atlantique, à l'O. par la mer Pacifique; 12,000,000 d'hab. Capitale générale Mexico. Divison : 19 Etats, 4 territoires et le district fédéral. Mines d'or et d'argent, étain, plomb, cuivre, fer, zinc, arsenic, mercure, sel, houille. Arrosé vers le N. par le Colorado, le Grande, le Verde.

— NOUVEAU-MEXIQUE. Territoire de la Confédération mexicaine, au N. de l'Etat de Durango, et à l'E. du territoire des Californies; 40,000 hab. au plus. Sol fertile, mais très-longtemps négligé et inculte. Innombrables troupeaux de bœufs et de chevaux. Tabac, peaux de daims, chèvres et bisons, fourrures, etc. Ch.-l. Santa-Fé.

— GOLFE DU MEXIQUE. Grand espace de mer entre la Colombie, la Louisiane, le Mexique, la Floride et les Antilles.

MEYDAN. s. m. (pr. *mè-dan*). Marché, en Perse, où l'on vend des denrées.

MEYMAC. Géogr. Ch.-l. de cant., arrond. d'Ussel (Corrèze); 3,200 hab. Mines de houille.

MEYRUEIS. Géogr. Ch.-l. de cant., arrond. de Florac (Lozère); 2,200 hab.

MEYSIEUX. Géogr. Ch.-l. de cant., arrond. de Vienne (Isère); 950 hab.

MEYSSAC. Géogr. Ch.-l. de cant., arrond. de Brives (Corrèze); 2,500 hab.

MÉZAIL. s. m. Blas. Le milieu, le devant du heaume.

MEZAIR. s. m. (de l'ital. *mezza aria*). Air qui tient le milieu entre deux. V. MESAIR.

MÉZAISE. s. m. V. MÉSAISE.

MÉZANCE. s. f. Mar. Meige, chambre du comité d'une galère.

MEZDJERDA. Géogr. Rivière d'Algérie. V. MEDJERDA.

MÈZE. Géogr. Ch.-l. de cant., arrondiss. de Montpellier (Hérault); 4,500 hab. Eau-de-vie, verdet.

MEZEL. Géogr. Ch.-l. de cant., arrond. de Digne (Basses-Alpes); 800 hab.

— s. m. Se disait anciennement des Lépreux.

MEZELINE. s. f. Comm. anc. Etoffe tissue de laine et de lin.

MÉZENCE. (pr. *mé-zan-ce*). Temps hér. Tyran d'Etrurie, célèbre par son impiété et sa cruauté; chassé par ses sujets, il se réfugia auprès de Turnus, et fut tué par Enée.

— Supplice inventé par Mézence, qui consistait à lier la victime vivante face à face avec un cadavre.

— On dit de l'union d'une personne jeune et ardente avec un vieillard décrépit, C'est le supplice de Mézence.

MÉZÉRÉON. s. m. Bot. Arbuste commun en Europe, appelé vulgairement *bois-gentil*.

MÉZETTE. s. f. Métrol. Mesure de capacité de Florence pour les grains, qui vaut 0,76134 litres.

MÉZERAY. Géogr. Hameau du département du Calvados, près de Rye; a donné son nom à l'historien Mézeray.

MÉZERAY. Né en 1610, à Rye, près d'Argentan. Son Histoire de France lui fit bientôt une grande réputation : il fut nommé historiographe du roi, fut admis à l'Académie française dès 1649, et mourut le 10 juillet 1683.

MÉZIDON. Géogr. Ch.-l. de cant., arrond. de Bayeux (Calvados); 600 hab.

MÉZIÈRES. Géogr. Ch.-l. de cant., arrond. de Bellac (Haute-Vienne); 1,400 hab.

— Ville de France, ch.-l. du département des Ardennes, sur la Meuse; 4,100 hab. L'armée de Charles-Quint l'assiégea en vain en 1521; Bayard alors la défendait. Les Prussiens la bombardèrent en 1815. A 232 kilom. de Paris.

[illegible]

de Leblanc (Indre); 1,600 hab.

MEZILOTHAÏM. s. m. Mus. Nom hébreu des sonnettes qui garnissaient les timbales sacrées.

MÉZIN. Géogr. Ch.-l. de cant., arrond. de Nérac (Lot-et-Garonne), 1,900 hab.

MÉZIRIAC (Bachet de). V. BACHET.

MEZONEVRON. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones de la famille des légumineuses. Mezonevron glabre. Mezonevron pubescent.

MEZOZOTH. s. m. Rabb. Morceau de parchemin sur lequel les Juifs écrivent certains passages de leurs livres sacrés; ils enchâssent ces mezozoths dans les battants ou dans le chambranle de leurs portes.

MEZZABOUTH. s. m. (pr. *mé-za-bouth*). Anc. mar. Voile de la galère qu'on n'emploie que dans les cas extrêmes.

MEZZACHULIEN. s. m. Relat. Membre d'une secte mahométane.

MEZZANIN. s. m. (pr. *med-za-nein*). Anc. mar. Troisième mât de certaines galères.

MEZZANINE. s. f. (pr. *med-za-ni-ne*, de l'ital. *mezzo*, milieu). Archit. Petit étage pratiqué entre deux grands.

— Fenêtre qui a plus de largeur que de hauteur, pratiquée dans la frise d'un grand ordre d'architecture et dans les entresols. || S'empl. quelquefois adjectiv. dans ce dernier sens. Fenêtre mezzanine.

MEZZAROLA. s. f. (pr. *med-za-ro-la*). Métrol. Mesure de capacité employée à Gênes pour les liquides, et qui vaut lit. 148, 45.

MEZZETIN. (mot italien qui signif. *aventurier, intrigant*). Art dram. Nom d'un personnage grotesque de la comédie italienne.

MEZZO, MEZZA. adj. (pr. *med-zo, med-za*). Mus. Mot italien qui veut dire Moyen, et qui s'emploie dans les expressions suivantes. || *Mezza voce.* A demi-voix. || *Mezzo forte.* Modérément, en tenant le milieu entre le forte et le piano. || *Mezzo soprano.* Voix plus aiguë que le contralto, et plus grave que le soprano. || *Mezza orchestra* (*demi-orchestre*). Mots qui, placés au-dessus de certains passages, indiquent que la moitié de l'orchestre doit se taire jusqu'à ce que le mot *tutti* marque le moment de la rentrée générale. Le *mezza orchestra* ne s'entend que des instruments à cordes, qui seuls peuvent être divisés en deux parts. (Cast.-Blaze.)

MEZZO-SCUDO. s. m. (pr. *med-zo-skou-dô*). Métrol. Monnaie d'argent des Etats-Romains, valant fr. 2,69. || Monnaie d'argent de Lucques, valant fr. 2,56.

MEZZO-TERMINE. s. m. (pr. *med-zo-tèr-mi-ne;* mots empruntés de l'italien). Parti moyen qu'on prend pour terminer une affaire embarrassante, pour concilier des prétentions opposées. Cherchons un mezzo-termine pour accommoder cette affaire. Vous êtes pour les mezzo-termine. On dit aussi *moyen terme*.

MEZZO-TINTO. s. m. (pr. *med-zo-tinn-to;* mots italiens qui signifient *demi-teinte*). Grav. Estampe en manière noire. La manière noire, ou *mezzo-tinto*, n'exige pas autant de travail que la gravure ordinaire; mais elle n'a pas le même relief. D'un autre côté, on réussit mieux à rencontrer la ressemblance d'un portrait en *mezzo-tinto* qu'avec le trait ou la hachure. (Lenormand.)

MG. Chim. Abrév. qui signif. *magnesium*.

MI. (de *demi*). Mot invariable qui ne s'employant jamais seul se joint à plusieurs autres, et sert à marquer, soit le partage d'une chose en deux parties égales, soit l'endroit où la chose peut être partagée de la sorte.

— Il sert à marquer le partage d'une chose en deux parties égales, lorsqu'il se joint au mot *parti*. Mi parti, mi-partie. Les avis ont été mi-partis. Les opinions ont été mi-parties. Cette robe est mi-partie de blanc et de rouge.

— Il sert à marquer l'endroit où une chose peut être partagée en deux portions égales, lorsqu'il se joint à des noms substantifs. Mi chemin. Mi-côte. Mi-corps. Mi-jambe. Mi-sucre. Mi-terme. Mi-carême. Mi-janvier. Mi-février. Ces hirondelles, moins familières que celles de cheminée, arrivent huit à dix jours plus tard, c'est-à-dire vers la *mi-avril*. (Ch. Dum.)

— Quand il se joint aux mots *corps, jambe, chemin, mur, terme, sucre* et *côte*, on ne l'emploie qu'adverbialement, avec la préposition *à* sans article. A mi-corps. A mi jambes. A mi-terme. Jusqu'à mi-corps. Jusqu'à mi-jambes. Jusqu'à mi-terme. Il n'y a de l'eau qu'à mi-jambe, que jusqu'à mi-jambe. Cette poutre ne porte qu'à mi-mur. Cette femme est accouchée à mi-terme. Conduire jusqu'à mi-chemin. Une maison située à mi-côte. Des confitures à mi-sucre.

— Lorsque *mi* est joint au mot *carême* ou aux noms de mois, ces mots reçoivent l'article féminin, quoique tous soient masculins. La mi-mai. La mi-août. Vers la mi-carême. Le mot *mai* s'emploie cependant sans article dans ce proverbe : *Mi-mai, queue d'hiver.* Suivant Chapsal, il y a ellipse dans ces phrases; c'est comme s'il y avait : L'époque appelée mi-mai, l'époque appelée mi-août, etc. Peut-être pourrait-on admettre avec plus de raison que *mi* dans mi-mai, mi-août, mi-carême, est l'ancien substantif *mi*, employé pour *moitié*, et que la préposition *de* [illegible]

qui disaient *la veille Saint-Martin, l'incarnation Notre-Seigneur*, pour La veille de Saint-Martin, l'incarnation de Notre-Seigneur; et qu'ainsi *la mi-mai, la mi-août, la mi-carême*, sont dits pour La moitié de mai, la moitié d'août, la moitié du carême. Suivant Vaugelas, si l'on a dit *à la mi-août*, quoique août soit du masculin, c'est qu'on sous-entendait le mot *fête*, comme qui dirait *à la fête de mi-août*. Ensuite, par imitation, on s'est exprimé de même à l'égard des autres mois. || Ménage rapporte qu'il avait ouï dire au premier président Bellièvre, qu'il s'imaginait entendre des chats miauler toutes les fois qu'il entendait dire aux procureurs à l'audience, *la mi-août*. On ne pouvait attacher plus de ridicule à cette prononciation, qui heureusement a changé depuis qu'on a fait *août* d'une syllabe.

— S'est dit substantiv. pour Milieu, moitié, et comme préposition pour Parmi.

MI. s. m. Mus. La troisième note de la gamme naturelle en ut. Mi bémol. Ton de mi.

— Signe qui représente cette note. Ce mi est effacé. Ayez soin d'effacer tous les mi.

— Corde d'un instrument qui donne la note mi. Le mi d'une guitare. V. CHANTERELLE.

MI. s. f. (du lat. *medium*, milieu, entre). Se disait autrefois pour Milieu, moitié.

MIA. s. m. Relat. Nom que les Japonais donnent à leurs temples.

MIACO ou **MEACO.** Géogr. Ville du Japon, la deuxième de l'empire, résidence du daïri, ou souverain spirituel; 500,000 hab.

MIAGOGUE ou **MÉIAGOGUE.** s. m. (du gr. μεῖον, moindre; ἄγω, je conduis; parce que le premier jour de la fête, il devait prétendre que les enfants présentés n'avaient pas la taille requise). Antiq. gr. Officier public d'Athènes, chargé de présenter les enfants pubères au temple de Diane pendant la fête des Apaturies. Ils n'y étaient reçus que le troisième jour, et ils étaient alors admis définitivement au nombre des citoyens d'Athènes. || Se disait par plaisanterie des pères qui, à cette fête, sacrifiaient une chèvre ou une brebis, avec une quantité de vin au-dessous du poids ordonné.

MIAILLON. s. m. (pr. *mia-ion*). Techn. Un des huit ouvriers qui servent un fourneau d'affinage à la catalane.

MIALET. s. m. Comm. Sorte de serge des Cévennes.

MIAMI. Géogr. Nom de trois rivières des États-Unis, dont deux se jettent dans l'Ohio, et une dans le lac Erié. Elles tirent leur nom des Indiens Miamis qui habitent leurs bords.

MIANMAÏ. s. m. Linguist. Nom que l'on donne à la langue des Birmans. Le mianmaï appartient à la famille des langues indiennes.

MIAO. s. m. Relat. Nom que les Chinois donnent à leurs temples.

MIAO-TSEU. Géogr. Peuple sauvage qui habite les hautes montagnes de la Chine, près du Thibet. Il s'est maintenu indépendant depuis les temps les plus reculés jusqu'en 1775, époque à laquelle l'empereur Khian-loung les fit exterminer par son général Akoui.

MIAOULIS (André). Amiral grec, né en 1772, mort en 1835; s'est rendu célèbre pendant la guerre de l'indépendance.

MIASMATIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui contient ou qui produit des miasmes. Quand l'air est libre, peu agité, il est vraisemblable que les miasmes vont se divisant de plus en plus, à peu près dans les mêmes proportions, de manière à former au malade une véritable atmosphère *miasmatique*. (Nacq.)

— Qui est le résultat de miasmes. Maladie miasmatique. Quelques nosologistes ont fait une classe particulière de ces affections. Les anciens proposaient, dans le cas d'épidémies *miasmatiques*, ou mieux d'infections, d'allumer de grands feux pour imprimer à l'air des oscillations violentes, et changer ainsi ses modes de combinaisons. (Nacq.)

MIASME. s. m. (du gr. μίασμα, souillure, contagion). Pathol. Corps extrêmement subtils qui se détachent des matières corrompues, et que l'on croit propres à répandre des maladies contagieuses, et à communiquer la corruption à des corps sains. Quelques auteurs ont admis des miasmes contagieux et non contagieux; mais le plus généralement on distingue les miasmes des virus. Ces derniers sont regardés exclusivement comme les agents de la contagion. Miasmes varioliques. Miasmes pestilentiels. || Quelques médecins emploient ce mot pour désigner seulement les exhalaisons qui s'élèvent du corps de l'homme malade; mais plus généralement on l'applique aussi aux matières animales ou végétales en décomposition, et qui exercent une influence morbifique sur les personnes exposées à leur action. Miasmes concentrés. Miasmes actifs. Extinction des miasmes. Incubation des miasmes. Air imprégné de miasmes. Transmission des miasmes. Foyer de miasmes. Recéler des miasmes. Dégager des miasmes. Exhaler des miasmes. Individu imprégné de miasmes. L'atmosphère est le véhicule naturel et nécessaire des miasmes. (Nacq.)

— Tous les fluides aériformes suffocants qui s'exhalent de différents endroits de la terre; telles sont plusieurs espèces de gaz. Dans les cimetières et les endroits marécageux, on rencontre quelquefois des miasmes produits par le [illegible] qui s'en exhale.

— On a prétendu qu'il sortait des corps [illegible] inhumés dans des cimetières ou des endroits marécageux des miasmes qui formaient eux-mêmes des corps ou des enveloppes de corps qui, la nuit et au clair de la lune, représentaient tellement les corps dont ils émanaient, qu'on les prenait pour ces corps mêmes.

MIASZITE. s. f. (pr. *mia-si-te;* de la ville de Miasz, en Sibérie, où elle a été découverte). Minér. Variété de chaux carbonatée magnésienne.

MIAULANT. part. prés. invar. du v. Miauler. Qui miaule. Une chatte miaulant sans cesse, miaulant après ses petits.

MIAULANT, ANTE. adj. Qui fait entendre des miaulements. Ne se met qu'après un subst.

— *La race miaulante.* Les chats.

— Voiture l'a employé au figuré dans cette phrase burlesque :

> Mon âme dolente
> Toutes les nuits est pour vous *miaulante*.

MIAULARD. s. m. (à cause de leur cri). Ornith. Nom vulgaire des goélands ou des mouettes.

MIAULE. s. f. Ornith. V. MIAULARD.

MIAULÉE. s. f. Se disait autrefois d'un morceau de pain émietté dans du vin ou du cidre. Les enfants de la campagne prennent grand plaisir à faire une miaulée.

MIAULEMENT. s. m. Cri ordinaire du chat.

— Par extens. Se dit de quelques autres animaux du genre chat. A la même heure où les déserts retentissent des rugissements des lions, des *miaulements* des tigres et des cris plaintifs des chacals, nos coteaux et nos frais vallons ne répètent que les bêlements des troupeaux et les chansons rustiques des bergères. (A.-Mart.)

— Éclat désagréable de la voix.

MIAULER. v. n. 1re conj. (onomatopée). Se dit du chat, lorsqu'il fait entendre le cri propre à son espèce.

> L'un *miaule* en grondant comme un tigre en furie,
> L'autre roule sa voix comme un enfant qui crie.
> (Boileau.)

> Il la trouvait mignonne et délicate,
> Qui *miaulait* d'un ton fort doux. (La Font.)

— Fig. Chanter ridiculement.

— Se dit dans le style burlesque.

> Tout brûlant pour vous d'amour,
> Je *miaule* nuit et jour. (***)

— Un auteur l'a dit du vent. Le vent *miaule* dans les rochers. (E. Quinet.)

— Quoique Nicod ait écrit *miauler*, il me semble qu'on disait autrefois *miauler*, et certains grammairiens regrettent cette manière de prononcer, qui leur paraît plus imitative. Elle l'est peut-être trop, et j'ai déjà dit que cette recherche excessive d'imitation était fort ridicule quand elle choquait l'harmonie, et qu'elle ne se fondait que sur un cliquetis de sons bizarres et forcés. (Ch. Nod.)

MIAULEUR. s. m. Ornith. Nom qu'on donne aux mouettes et aux goélands, à cause de leurs cris ressemblants aux miaulements d'un chat.

MIBI. s. m. Bot. Espèce de liane dont on se sert pour faire de petits ouvrages et pour attacher les choses qui ont peu de force.

MIBIPI. s. m. Bot. Autre espèce de liane, plus grande, plus grosse et plus forte que la précédente.

MI-BIS, ISE. adj. Moitié bis. Du pain mi-bis. Du fil mi-bis.

MIBORE. s. f. Bot. Genre de plantes qui a pour type l'agrostide naine.

MICA. s. m. (du lat. *micare*, briller). Minér. Pierre brillante, feuilletée et écailleuse, se divisant, à l'aide du couteau, en feuillets minces, élastiques, flexibles, et d'un éclat *métallique*. Les couleurs des micas sont assez variées. On les trouve dans tous les terrains. Les Russes s'en servent en grandes feuilles pour garnir en guise de vitres les lanternes et les fenêtres des vaisseaux de guerre. Le sable micacé ressemble à la poudre d'or, et sert au même usage. On utilise aussi les micas dans la construction de certains instruments de physique appelés *colorigrades*. || On a donné ce nom de *mica* à plusieurs substances très-différentes entre elles, et très-différentes du mica, mais qui ont avec ce dernier minéral la propriété commune de se présenter sous forme de paillettes ou de lamelles minces, souvent flexibles, et très-brillantes. || *Mica écaille.* Variété de hornblende commune. || *Mica de fer* ou *mica ferrugineux*. Fer oligiste micacé. || Fer phosphaté. || *Mica des peintres* ou *mica graphite*. Le graphite, plus connu sous le nom de *mine de plomb*. || Le molybdène, qui se rapproche encore plus du mica, à cause de sa [illegible] feuilletée. || *Mica vert.* Urane oxyde vert lamelleux. || *Mica en chlore.* Minéral de cuivre. || Arséniat d'urane. || *Mica de cobalt.* Cobalt arséniaté. || *Mica de talc prismatique.* Le talc. || *Mica de talc rhomboédrique.* Le mica proprement dit. || *Mica perlé.* Variété du mica rhomboïdal.

— Chez les anciens, ce mot était synonyme de Paillette et même de Grain. Les modernes ont donné ce nom à une substance minérale qui se trouve très-fréquemment dans les sables fins, en fort petites paillettes couleur d'or ou d'argent.

MICACÉ, ÉE. adj. Minér. Qui est de la nature du mica.

— Qui a l'apparence ou l'éclat du mica. Paillettes micacées.

— Qui contient des lamelles ou des cristaux de mica disséminés. Euphotide micacé.

— Bot. Qui est couvert de pellicules ayant l'apparence du mica. Agaric micacé.

MICACIQUE. adj. des 2 g. Minér. Qui contient du mica.

— Se dit d'un genre de roches pierreuses comprenant celles dont le mica fait la base.

MI-CANAL (A). loc. adv. Mar. Se dit d'un bâtiment qui ne s'écarte pas du milieu d'un canal.

MICAPHYLLITE. s. f. Minér. Un des noms de l'andalousite.

ANT, ANTE. adj. Qui fait entendre ...nents. Ne se met qu'après un subst. ...e *miaulante*. Les chats.
...e l'a employé au figuré dans cette ...esque :

Mon âme dolente
...nuits est pour vous *miaulante*.

...ARD. s. m. (À cause de leur cri). ...om vulgaire des goélands ou des

...E. s. f. Ornith. V. MIAULARD.

...ÉE. s. f. Se disait autrefois d'un ...e pain émietté dans du vin ou du ... enfants de la campagne prennent ...sir à faire une miaulée.

...EMENT. s. m. Cri ordinaire du chat ...xtens. Se dit de quelques autres ani... genre chat. A la même heure où les ...entissent des rugissements des lions, ...*ments* des tigres et des cris plaintifs ...s, nos coteaux et nos frais vallons ne ...que les bêlements des troupeaux et ...ns rustiques des bergères. (A.-Mart.) ... désagréable de la voix.

...ER. v. n. 1re conj. (onomatopée). Se ...t, lorsqu'il fait entendre le cri propre ...èce.

...e en grondant comme un tigre en furie,
...le sa voix comme un enfant qui crie. (BOILEAU.)

...vait mignonne et délicate,
...*lait* d'un ton fort doux. (LA FONT.)

... Chanter ridiculement.
...it dans le style burlesque.

... brûlant pour vous d'amour,
...*iaule* nuit et jour. (***)

...auteur l'a dit du vent. Le vent *miaule* ...rochers. (E. Quinet.)
...que Nicod ait écrit *miauler*, il me sem... disait autrefois *miouler*, et certains ...ions regrettent cette manière de pro... leur paraît plus imitative. Elle l'est ... trop, et j'ai déjà dit que cette re...xcessive d'imitation était fort ridicule ...e choquait l'harmonie, et qu'elle ne ... que sur un cliquetis de sons bizarres (Ch. Nod.)

...LEUR. s. m. Ornith. Nom qu'on donne ...ettes et aux goélands, à cause de leurs ...mblants aux miaulements d'un chat.

... s. m. Bot. Espèce de liane dont on ...our faire de petits ouvrages et pour ...les choses qui ont peu de force.

...I. s. m. Bot. Autre espèce de liane, ...de, plus grosse et plus forte que la ...e.

..., ISE. adj. Moitié bis. Du pain mi-bis. ...-bis.

...IE. s. f. Bot. Genre de plantes qui a ... l'agrostide naine.

... s. m. (du lat. *micare*, briller). Minér. ...illante, feuilletée et écailleuse, se di... l'aide du couteau, en feuillets minces, ...s, flexibles, et d'un éclat métallique. ...urs des micas sont assez variées. On ...e dans tous les terrains. Les Russes ...ont en grandes feuilles pour garnir en ... vitres les lanternes et les fenêtres des ...s de guerre. Le sable micacé ressemble ...re d'or, et sert au même usage. On ...ussi les micas dans la construction de ...instruments de physique appelés *colo*... ‖ On a donné ce nom de *mica* à plu...bstances très-différentes entre elles, et ...rentes du mica, mais qui ont avec ce ...minéral la propriété commune de se ... sous forme de paillettes ou de la...minces, souvent flexibles, et très-bril... *Mica ciselé*. Variété de hornblende com... *Mica de fer* ou *mica ferrugineux*. Fer ...micacé. ‖ Fer phosphaté. ‖ *Mica des* ... ou *mica graphite*. Le graphite, plus ...ous le nom de *mine de plomb*. ‖ La mo... qui se rapproche encore plus du mica, ...de sa ... are feuilletée. ‖ *Mica vert*. ...yde vert lamelleux. ‖ *Mica en chlore* ...de cuivre. ‖ A. ...ural d'urane. ‖ *Mica de* ...obalt arséniaté. ‖ *Mica de talc prisma*... talc. ‖ *Mica de talc rhomboédrique*. ... proprement dit. ‖ *Mica perlé*. Variété ... rhomboïdal.
...es les anciens, ce mot était synonyme ...ette et même de Grain. Les modernes ...né ce nom à une substance minérale qui ...e très-fréquemment dans les sables fins, ...petites paillettes couleur d'or ou d'ar...

...CÉ, ÉE. adj. Minér. Qui est de la na... mica.
... a l'apparence ou l'éclat du mica. ... micacées.
... contient des lamelles ou des cristaux ...disséminés. Euphorbe micacé.
...s. Qui est couvert de pellicules ayant ...ce du mica. Agaric micacé.

...CIQUE. adj. des 2 g. Minér. Qui con... mica.
...dit d'un genre de roches pierreuses ...ant celles dont le mica fait la base.

...ANAL (À). loc. adv. Mar. Se dit d'un ... qui ne s'écarte pas du milieu d'un

...APHYLLITE. s. f. Minér. Un des noms ...alouite.

MICARELLE. s. f. Minér. Variété de paranthine, substance minérale d'un rouge brun, analogue au mica.

MI-CARÊME. s. f. Le jeudi de la troisième semaine du Carême, qui est à peu près la moitié du Carême. Etre à la mi-carême. Approcher de la mi-carême. Le jour de la mi-carême. Les bals de la mi-carême.

MICASCHISTE. s. m. Minér. Roche fossile essentiellement composée de mica et de quartz, et présentant une structure feuilletée.

MICATION. s. f. (pr. *mi-ka-ci-on*). Antiq. rom. Exercice qui avait beaucoup d'analogie avec le jeu moderne appelé *mourre*.

MICE. s. f. Féod. Droit de moitié des fruits.

MICHAPONS. Myth. amér. L'Etre suprême, chez les sauvages de certaines contrées de l'Amérique septentrionale.

MICHAUD (Joseph). Membre de l'Académie française, né en 1767, mort en 1839. Il fut le fondateur et principal rédacteur de la *Quotidienne*. Ses opinions monarchiques le firent condamner à mort en 1795. On lui doit plusieurs ouvrages d'histoire très-estimés, entre autres, l'Histoire des croisades, quelques poëmes, dont le meilleur est *le Printemps d'un proscrit*, et plusieurs brochures politiques.

MICHAUT. s. m. Impr. Sommeil. Pop.

MICHAUX (André). Voyageur et naturaliste français, né en 1746, passa toute sa vie à parcourir l'Angleterre, l'Espagne, la Perse, les Etats-Unis, etc., et en rapporta des collections précieuses de plantes et de graines. Il mourut en 1802, sur la côte de Madagascar.

MICHAUX. s. m. (de *Michaux*, botaniste français). Bot. Genre de campanulacés qui croissent dans l'Orient. Une espèce est commune sur le Liban, d'où elle a été apportée dans nos jardins.

MICHE. s. f. (du lat. *mica*, miette, à cause de sa petitesse. Dans la basse latinité, on a dit *mica* pour Petit pain). Pain d'une grosseur médiocre, pesant au moins un demi-kilogramme, et quelquefois un kilog.

— Par extens. Pain rond d'un poids plus considérable. Une miche de six kilogr., de douze kilogr. Le lundi 27 mai 1838, un rassemblement se forma dans le village de Boughton, portant, en signe de ralliement, une *miche* de pain au bout d'un drapeau bleu et blanc, sur lequel était peint un lion rampant. (L. Faucher.)

— Gros morceau de mie.

— Prov. *A la porte où l'on donne les miches, les gueux y vont.* Les hommes rampants font la cour à ceux qui ont le pouvoir de distribuer des grâces. ‖ On dit dans le même sens, *Faire sa cour à un homme quand il donne des miches.* ‖ *C'est lui qui donne des miches.* Se dit d'un homme qui a le pouvoir d'accorder des grâces, des faveurs.

— Expres. prov. *Miche de Saint-Étienne.* Une pierre, par allusion au martyre de saint Etienne, qui fut lapidé.

— Minér. *Miches de quatorze sous* ou *Têtes de moines.* Nom que les ouvriers des carrières à plâtre de Paris donnent à la strontiane sulfatée calcarifère, qui se présente en masses arrondies ou comprimées, de manière à ressembler à la forme qu'on donne aux pains appelés miches.

MICHÉ. s. m. Pop. Sot, dupe. Voilà le miché.

— Bas. et pop. Homme qui fréquente les filles de joie en les payant.

MICHÉ. s. m. Métrol. anc. Mesure de capacité de l'Egypte et d'une partie de l'Asie ; elle valait 20 mètres.

MICHÉE, dit *l'Ancien*. Prophète juif, qui vivait dans le IXe siècle avant J.-C. Il prédit la dispersion d'Israël et la mort d'Achab. ‖ Un des petits prophètes, vivait de 740 à 724 av. J.-C. On a de lui une prophétie en sept chapitres, dans laquelle il annonce la captivité de Samarie, la naissance du Sauveur à Bethléem, et l'établissement de l'Eglise chrétienne.

MICHEL (Saint). Archange que l'on représente, dans les livres saints, comme le type du bon ange luttant contre le mauvais et le foulant aux pieds. Il porte un casque éclatant, et sa main est armée d'une lance d'or.

— Nom de huit empereurs d'Orient. ‖ MICHEL Ier, dit *Curopalate*. Régna de 811 à 813 ; il mourut dans un cloître. ‖ MICHEL II, *le Bègue*. Régna de 820 à 827. ‖ MICHEL III, *l'Ivrogne*. Né en 836, régna de 842 à 867. ‖ MICHEL IV, *le Paphlagonien*. Régna de 1034 à 1041. ‖ MICHEL V, *Calafate*. Régna de 1041 à 1042. Le peuple le fit enfermer dans un monastère, après lui avoir crevé les yeux. ‖ MICHEL VI, *Stratiotique*. Régna de 1056 à 1057, et finit ses jours dans un monastère. ‖ MICHEL VII, *Ducas*, dit *Parapinace*, ... monastère, d'où il sortit pour être archevêque d'Ephèse. ‖ MICHEL VIII, *Paléologue*. Régna de 1260 à 1282.

— MICHEL FÉODOROWITZ. Czar de Russie ; régna de 1613 à 1645.

— MICHEL-ANGE BUONAROTTI (pr. *mi-kèl-ange*). Peintre, sculpteur et architecte du premier ordre ; né en 1474, mort en 1564. Ses plus beaux ouvrages sont la coupole de Saint-Pierre, la statue de Moïse et le tableau du Jugement dernier. ‖ MICHEL-ANGE *des Batailles* ou *des Bamboches* (M.-A. Cerquozzi, plus connu sous le nom de). Né en 1600, mort en 1660, s'appliqua d'abord à peindre des batailles, des naufrages, des sujets historiques, etc. ; mais la réputation de Pierre de Laar, dit le Bamboche, le décida à suivre la manière de cet artiste.

— MICHEL CERULAIRE. Patriarche de Constantinople, de 1043 à 1059 ; consomma la séparation de l'Eglise grecque d'avec l'Eglise romaine.

— MICHEL LE FOU. Portefaix de Naples, un des chefs des lazarroni, fut dévoué d'abord à la cause du roi, dans la révolution de 1799, et opposa la plus vive résistance aux troupes françaises. Fait prisonnier, il parut depuis ce temps s'attacher entièrement à la cause des Français, et fut élevé au rang de général de brigade. Etant tombé aux mains du cardinal Ruffo, il fut condamné à mort, et expira au milieu des tourments.

— Hist. *Ordre de Saint-Michel.* Ordre militaire institué, en 1462, par Louis XI. D'abord réservé à la plus haute noblesse, il fut accordé par Louis XIV à des gens de lettres, à des artistes célèbres. Ce fut un des six ordres royaux conservés par la Restauration. ‖ *Ordre militaire de l'aigle de Saint-Michel.* Ordre portugais fondé en 1171, par le roi Alphonse Henriquez. ‖ *Ordre de l'Ermite de Saint-Michel.* Ordre militaire du royaume de Naples, institué en 1463, par Ferdinand d'Aragon.

— Géogr. SAINT-MICHEL, village d'Italie, près Vérone, célèbre par la bataille que Masséna gagna, le 13 janvier 1797, sur les Autrichiens. ‖ SAINT-MICHEL (Mont). V. MONT-SAINT-MICHEL. ‖ Ile de l'archipel des Açores, la plus peuplée de toutes. Sa superficie est de 176 kilom. carrés, et sa population de 40,000 hab.

— Hortic. SAINT-MICHEL. Nom d'une espèce de poire.

— Prov. *Monté sur le traquenard de Saint-Michel.* Emporté par le diable, parce qu'on représente cet archange avec un diable sous ses pieds. ‖ *Pluie de Saint-Michel, soit devant ou derrière, elle ne demeure au ciel.* ‖ *A la Saint-Michel, on cueille chaque fruit.* ‖ *C'est aux pèlerins de Saint-Michel qu'il faut apporter des coquilles.*

MICHELA. s. f. Relat. Bananes que les Indiens font rôtir lorsqu'elles sont mûres, et qu'ils écrasent dans l'eau jusqu'à ce qu'elles soient réduites en bouillie.

MICHÉLIE. s. f. (de *Micheli*, célèbre botaniste florentin). Bot. Genre de la famille des magnoliacées, établi pour plusieurs arbres des Indes orientales, remarquables par leur port élégant et l'odeur suave de leurs fleurs.

MICHELVIE ou **MICHOVIE**. Géogr. Nom que l'on donnait autrefois à une contrée de la Prusse royale.

MICHEN-PULVER ou **MICKEN-PULVER**. s. m. Phar. Arsenic testacé, qu'on met en poudre dans de l'eau, que les mouches sucent avec avidité, et qui les fait périr dans l'instant. ‖ On donne le même nom à l'orpiment et à divers métaux qui contiennent de l'arsenic, et qu'on emploie au même usage.

MICHIGAN. Géogr. Grand lac d'Amérique, au nord des Etats-Unis. Sa superficie est de 25,900 kilom. carrés. ‖ Territoire des Etats-Unis, au nord, ch.-l., détroit ; 31,000 hab.

MICHILLIMACKINAC. Géogr. Canal ou détroit, long de 64 kilom. et large de 8, par lequel le lac Michigan communique avec le lac Huron. ‖ Ile qui se trouve à l'entrée de ce détroit ; elle a 16 kilom. de tour, et renferme un village, un fort du même nom. On y fait un grand commerce de fourrures.

MICHINISI. Myth. amér. Le dieu des eaux, chez les sauvages de certaines contrées de l'Amérique septentrionale.

MICHIUS. Myth. syr. Surnom d'une divinité phénicienne. Zeus Michius.

MICHOL. Mus. hébr. V. MACHOL.

MICHUACANEN. s. m. Mamm. Race de chiens de la Nouvelle-Espagne, qui tire son nom de la contrée dont elle est originaire. Ce qui distingue les michuacanens d'une manière très-remarquable, c'est une espèce de bosse qu'ils portent sur la partie antérieure du dos, et qui fait paraître leur cou si court, que la tête semble sortir immédiatement des épaules.

MICINE. s. f. Bot. Genre de champignons établi aux dépens des agarics. Les espèces qui le composent ont le pédicule nu et le chapeau sans chair.

MICIPPE. Myth. Fille de Pélops.

MICIPPE. s. f. Crust. Genre de crustacés décapodes, renfermant plusieurs espèces qui appartiennent à l'Océan indien.

MICIPSA. Fils de Massinissa, roi des Numides, hérita des Etats de son père avec ses deux frères, qui moururent avant lui et le laissèrent seul maître. Il gouverna sous la protection de ... tre ses deux fils et Jugurtha, son neveu, qu'il avait adopté. Il régna de l'an 170 à l'an 119 av. J.-C.

MICLON. s. m. Ornith. Espèce de canard.

MICMAC. s. m. (pr. *mik-mak* ; de l'esp. *micmac*, employé pour désigner les colonies envoyées d'une province dans une autre, transmigrations qui entraînaient beaucoup de tumulte). Conduite obscure, tortueuse. Embarras qu'on suscite. Intrigue, pratique secrète dont le but est blâmable. Il y a eu bien du micmac dans cette affaire. On ne connaît rien à tout ce micmac, à tous ces micmacs. Ce mot est familier.

MICNÉ. s. m. Métrol. anc. Mesure de capacité de l'Egypte et d'une partie de l'Asie ; elle valait 20 metrètes.

MICO. s. m. Mamm. Petit singe de Brésil, du genre des ouistitis. Sa face et ses oreilles sont d'un rouge vif.

— Relat. Titre de dignité que les sauvages de l'Amérique septentrionale donnent à leurs chefs.

MICOCOULIER. s. m. Bot. Genre de la famille des amentacées, renfermant une trentaine d'espèces, toutes exotiques, excepté une seule, qui croît dans le midi de la France. C'est un arbre qui a du rapport avec l'orme et dont le bois compacte, presque incorruptible, est employé par les ébénistes. Le fruit du micocoulier ressemble à une petite cerise, agréable au goût. Ici des forêts d'oliviers, de lauriers, de figuiers et de *micocouliers*, nous retracent l'image de la Provence. (M.-Brun.)

MICON. Peintre grec, surnommé le prince des peintres d'Athènes, vivait environ 409 av. J.-C.

MICONE. s. f. Bot. Genre de plantes du Pérou. ‖ Molène à tige nue.

MICONIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une micone. ‖ MICONIÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des mélastomacées, qui a pour type le genre micone.

MI-CORPS (À). loc. adv. A moitié du corps. V. MI.

MI-CÔTE (À). loc. adv. A moitié de la côte. V. MI

MICRACANTHE. adj. des 2 g. (ét. gr., μικρός, petit ; ἄκανθα, épine). Bot. Qui a de petites épines. Câprier micracanthe.

MICRACOUSTIQUE. adj. des 2 g. V. MICROCOUSTIQUE.

MICRAMPÉLIS. s. m. (pr. *mi-kran-pé-liss*). Bot. Genre de plantes qui a pour type une plante de Pensylvanie, voisine du momordica.

MICRANTHE. adj. des 2 g. (ét. gr., μικρός, petit ; ἄνθος, fleur). Bot. Qui a de petites fleurs, comme le phare micranthe.

MICRANTHÉ, ÉE. adj. Bot. Qui a de petites fleurs. ‖ MICRANTHÉES. s. f. pl. Classe de plantes phanérocotylédones incomplètes, comprenant celles qui ont de très-petites fleurs, comme les euphorbiacées, les atilaginées, les bigoniacées, les pipéracées, les urticées, les amentacées et les conifères.

MICRANTHÈME. s. m. (ét. gr., μικρός, petit ; ἄνθεμον, fleur). Bot. Genre de la famille des primulacées, établi pour une petite plante de la Caroline.

MICRANTHÈRE. s. m. (ét. gr., μικρός, petit ; ἀνθηρός, panthère). Bot. Arbre de la Guyane.

MICRANTHIE. s. f. Bot. Genre de la famille des euphorbiacées, établi pour un petit arbrisseau de la Nouvelle-Hollande.

MICRARTHRODIÉ, ÉE. adj. (ét. gr., μικρός, petit ; ἄρθρον, articulation). Zool. Qui a de très-petites articulations, comme la coralline micrarthrodiée.

MICRENCÉPHALE. adj. des 2 g. (ét. gr., μικρός, petit ; ἐγκέφαλος, cerveau). Didact. Qui a un petit cerveau.

MICRENCÉPHALE. s. m. Petit cerveau.

MICROBASE. s. m. (ét. gr., μικρός, petit ; βάσις, base). Bot. Fruit composé de quatre coques implantées sur une base étroite, comme dans les labiées et dans plusieurs borraginées.

MICROCARPE. adj. des 2 g. (ét. gr., μικρός, petit ; καρπός, fruit). Bot. Qui porte de petits fruits. Asphodèle microcarpe. Pavot microcarpe. ‖ Se dit aussi d'une mousse qui a de petites urnes. Racomitrion microcarpe.

MICROCARPE. s. m. Bot. Genre de champignons qui contient une seule espèce. ‖ Genre de personnées établi pour placer la pédérote naine.

MICROCARPÉE. s. f. Bot. Petite plante de la Nouvelle-Hollande.

MICROCÈLE. adj. des 2 g. (ét. gr., μικρός, petit ; κήλη, tumeur). Qui est légèrement renflé.

MICROCÉPHALE. adj. des 2 g. (ét. gr., μικρός, petit ; κεφαλή, tête.) Qui a une petite tête, comme le monodon microcéphale.

— À tête de singe. Insectes microcéphales.

— Bot. Dont les fleurs sont réunies en petits capitules. Séridie microcéphale.

— MICROCÉPHALES. s. m. pl. Entom. Tribu de la famille des coléoptères brachélytres, renfermant ceux de ces insectes qui ont la tête enfoncée depuis le corselet jusque près des yeux.

MICROCÈRE. adj. des 2 g. (ét. gr., μικρός, petit ; κέρας, corne). Entom. Qui a de courtes antennes, ... néréides, comprenant ceux de ces chétopodes qui ont des tentacules très-courts.

MICROCÉRÉ, ÉE. adj. Entom. Qui ressemble à un microcère. ‖ MICROCÉRÉES. s. f. pl. Section de la tribu des myodères calyptérées entomobies, comprenant ceux de ces diptères qui ont des antennes courtes.

MICROCHLOÉ. s. m. Bot. Genre de graminées établi pour placer le nard indien.

MICROCHORYS. s. m. (pr. *mi-kro-ko-riss*). Bot. Genre de la famille des labiées, établi pour trois arbustes de la Nouvelle-Hollande.

MICROCHRONOMÈTRE. s. m. (pr. *mi-kro-kro-no-mètre* ; ét. gr., μικρός, petit ; χρόνος, temps ; μέτρον, mesure). Phys. Instrument destiné à mesurer les plus petites fractions du temps.

MICROCOLE. s. m. (ét. gr., μικρός, petit ; κολεός, fourreau). Bot. Genre d'algues de la famille des oscillaries ; on en distingue deux espèces.

MICROCONE. adj. des 2 g. (ét. gr., μικρός, petit ; κῶνος, cône). Hist. nat. Qui a une surface chargée de petites éminences coniques.

MICROCOS. s. m. Bot. Genre de plantes établi pour une seule espèce de l'île de Ceylan.

MICROCOSME. s. m. (ét. gr., μικρός, petit ; κόσμος, monde). Petit monde, monde en abrégé. Ce nom a été attribué à l'homme par beaucoup de médecins et de philosophes anciens, qui ont considéré notre espèce comme l'abrégé de l'univers. Aristote paraît être le premier qui ait qualifié l'homme de microcosme. Peu usité.

— Helminth. Espèce d'ascidie.

MICROCOSMÉTOR. s. m. Physiol. Principe de la vie animale, suivant un physiologiste allemand.

MICROCOSMIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui a rapport au microcosme, à l'homme.

MICROCOSMOLOGIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui appartient à la microcosmologie.

MICROCOSMOLOGIE. s. f. (ét. gr., μικρός, petit ; κόσμος, monde ; λόγος, discours). Didact. Histoire ou description du corps humain. Quelques auteurs ont employé ce mot dans la même acception que celle d'anthropologie.

MICROCOUSTIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., μικρός, petit ; ἀκούω, entendre). Phys. Se dit d'instruments destinés à faire percevoir les sons les plus faibles. On se sert de cette expression pour désigner d'une manière générale tous les moyens qui, en détruisant la divergence des rayons sonores, semblent, en quelque sorte, augmenter la sensibilité de l'oreille, et rendent appréciables des sons qui, sans cet artifice, seraient trop faibles pour exciter une sensation, soit parce qu'ils ont déjà parcouru un espace trop considérable, soit parce que la cause qui leur a donné naissance avait elle-même trop peu d'énergie. Le porte-voix et les cornets acoustiques sont des instruments *microcoustiques*. (Hallé.)

MICRODACTYLE. adj. des 2 g. (ét. gr., μικρός, petit ; δάκτυλος, doigt). Ornith. Qui a les doigts courts. ‖ MICRODACTYLES. s. m. pl. Genre d'oiseaux.

MICRODONTE. adj. des 2 g. (ét. gr., μικρός, petit ; ὀδούς, dent). Zool. Qui a de petites dents, comme le priste microdon.

— Bot. Se dit d'une plante qui a un calice à dents très-courtes, comme la rondélétie microdonte.

MICRO-ÉLECTROMÈTRE. s. m. Phys. Instrument propre à faire découvrir de faibles quantités d'électricité.

MICRO-GALVANIQUE. adj. des 2 g. Phys. Se dit d'un appareil propre à faire apprécier les plus faibles effets galvaniques.

MICROGASTRE. adj. des 2 g. (ét. gr., μικρός, petit ; γαστήρ, ventre). Entom. Qui a un petit ventre.

MICROGASTRE. s. m. Entom. Genre d'hyménoptères, famille des pupivores. Toutes les espèces connues de ce genre sont très-petites.

— Genre d'ichneumons.

MICROGLOSSE. adj. des 2 g. (ét. gr., μικρός, petit ; γλῶσσα, langue). Ornith. Qui a une langue courte. ‖ MICROGLOSSES. s. m. pl. Tribu de la famille des psittacins, comprenant ceux de ces oiseaux qui ont la langue petite et terminée par un gland corné.

MICROGNATHE. adj. des 2 g. (ét. gr., μικρός, petit ; γνάθος, mâchoire). Ichthyol. Qui a de petites mâchoires. ‖ MICROGNATHES. s. m. pl. Tribu de l'ordre des poissons osseux lophobranches, comprenant ceux qui ont la mâchoire très-petite et comme rudimentaire, à cause du développement considérable des os inter-maxillaires.

MICROGRAPHE. s. m. Didact. Celui qui s'occupe de micrographie. En Hollande, un fameux *micrographe*, Ant. Van Leuwenhoeck, fit les observations les plus curieuses et reconnut les animalcules spermatiques ainsi que les infusoires, depuis décrits par une foule d'autres *micrographes*. (Virey.)

— Phys. Sorte de pantographe.

MICROGRAPHIE. s. f. (ét. gr., μικρός, petit ; γράφω, écrire). Description des objets qui sont si petits qu'on ne peut les voir sans le secours du microscope.

— Quelques auteurs ont donné ce nom à des ouvrages traitant de ces objets.

MICROGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui appartient à la micrographie. Travaux micrographiques.

MICROLÈNE. s. f. Bot. Genre de graminées de la Nouvelle-Hollande, établi pour placer l'ehrharte stipoïde.

MICROLÉPIDE. adj. des 2 g. (ét. gr., μικρός, petit ; λεπίς, écaille). Conchyl. Qui a de très-petites écailles, comme celles qui garnissent les côtes de la coquille du spondyle microlépide.

— Entom. Qui a de petites écailles, comme quelques papillons.

MICROLÉPIDOPTÉROLOGIE. s. f. (ét. gr., μικρός, petit ; λεπίς, écaille ; πτερόν, aile ; λό...

γος, discours). Didact. Traité sur les petits papillons.

MICROLÉPIDOTE. adj. des 2 g. (ét. gr., μικρὸς, petit; λεπὶς, écaille). Entom. V. MICROLÈPE.

— Erpét. Se dit d'un reptile qui a de très-petites écailles sur le corps. Cordyle microlépidote.

— Ichthyol. Se dit des poissons qui ont de petites écailles sur le corps. Labre microlépidote. Trigle microlépidote.

MICROLICIE. s. f. Bot. Genre de plantes du Brésil.

MICROLOGIE. s. f. (ét. gr., μικρὸς, petit; λόγος, discours). Didact. Traité sur des objets d'une grande ténuité.

MICROLOGIQUE adj. des 2 g. Didact. Qui a rapport à la micrologie.

MICROLOGUE. s. m. Philol. Celui qui donne une grande attention à de petites choses.

— Celui qui se livre à des recherches micrologiques

— Discours laconique.

— Bibliogr. Titre que Gui Arétin donna à son livre sur la musique. || Petit ouvrage très-estimé qui traite des rites et cérémonies de l'Église de Rome, et qu'on attribue à Jean, écrivain fr[illegible] au XIIe siècle.

M[illegible]. s. m. Bot. Genre d'apocynées du cap de Bonne-Espérance, établi aux dépens des cérapèges. || Une des sections du genre xy[illegible] dont on a fait un genre particulier.

MICROMÉGAS. s. m. (ét. gr., μικρὸς, petit; μέγας, grand; c'est-à-dire *petit grand homme*). Mot créé par Voltaire pour désigner Fontenelle.

MICROMÉLIE. s. f. (ét. gr., μικρὸς, petit; μέλος, membre). Pathol. Monstruosité qui consiste dans la petitesse excessive de quelque membre.

MICROMÉLIEN, ENNE. adj. Pathol. Qui est affecté de micromélie.

MICROMÈRE. adj. des 2 g. (ét. gr., μικρὸς, petit; μέρος, partie). Zool. Qui est grêle dans toutes les parties de son corps. Phocinie micromère.

MICROMÈTRE. s. m. (ét. gr., μικρὸς, petit; μετρέω, mesurer). Astron. Sorte d'appareil qui s'applique aux lunettes, et qui sert à mesurer, dans les cieux, avec une très-grande précision, les dimensions linéaires les plus exiguës, ou les moindres changements qui surviennent dans le diamètre apparent des corps célestes.

— *Micromètre objectif.* V. HÉLIOMÈTRE. || *Micromètre universel.* Micromètre qui sert pour toutes les éclipses de soleil et de lune, et pour l'observation des angles. || *Micromètre à double image* ou *micromètre prismatique.* Instrument imaginé par Rochon pour mesurer les plus petits diamètres apparents des objets éloignés, tels que ceux des planètes et de leurs satellites, et qui sert par conséquent à trouver la distance d'un objet lorsque l'on en connaît la grandeur réelle et réciproquement. Le micromètre à prisme de Rochon est basé sur les propriétés de la double réfraction de la lumière.

— Phys. Dans la balance de torsion, le micromètre est une boîte en cuivre placée à l'extrémité supérieure d'un cylindre en verre autour de l'axe duquel elle est mobile. Son disque est divisé en 360 degrés, et une aiguille qui suit le mouvement du fil d'argent, dont la torsion mesure la force répulsive, sert à indiquer cette même torsion.

— Autre instrument pour mesurer le degré de finesse des laines.

MICROMÈTRE. adj. des 2 g. Bot. Se dit des plantes dont le périgone externe est entier, ou à deux ou trois divisions seulement.

MICROMÉTRIE. s. f. (rad. *micromètre*). Didact. Art de se servir du micromètre, de faire des observations micrométriques.

MICROMÉTRIQUE. adj. des 2 g. Astron. Qui appartient au micromètre. On se sert de moyens micrométriques pour mesurer le pouvoir amplifiant des microscopes.

— Qui est fait à l'aide de cet instrument. Observations micrométriques.

— Techn. *Vis micrométrique.* Vis dont le pas est très-fin et très-précis.

MICROMMATE. adj. des 2 g. (ét. gr., μι- [illegible] yeux.

MICROMMATE. s. m. Entom. Genre d'arachnides pulmonaires, peu nombreux en espèces, et dont on n'a guère observé les mœurs que d'une seule.

MICROMYZIDES. s. f. pl. (ét. gr., μικρὸς, petit; μυῖα, mouche; εἶδος, forme). Entom. Famille de diptères très-petits, et qui ressemblent à la mouche ordinaire.

MICRONÈME. adj. des 2 g. (ét. gr., μικρὸς, petit; νῆμα, filet). Zool. Qui a des tentacules extrêmement courts, comme le callirhoé micronème.

MICRONÉSIE. (ét. gr., μικρὸς, petit; νῆσος, île). Géogr. Nom sous lequel plusieurs géographes désignent la réunion des plus petites îles de l'Océanie.

MICROONTE. s. m. (ét. gr., μικρὸς, petit; ὤν, ὄντος, être). Mamm. Quadrupède fossile, le plus petit des ruminants.

MICROPE. s. m. (ét. gr., μικρὸς, petit; πούς, pied). Bot. Genre d'ombellifères du midi de l'Europe, renfermant deux espèces de corymbifères.

— Ornith. Nom qu'on a donné aux martinets.

MICROPÈPLE. s. m. Entom. Genre de coléoptères pentamères, ne renfermant qu'une seule espèce. On le trouve sur les matières végétales et animales corrompues.

MICROPÉTALE. adj. (ét. gr., μικρὸς, petit; πέταλον, pétale). Bot. Qui a des pétales très-courts ou très-petits, comme le dianthe micropétale, la potentille micropétale.

MICROPÈZE. s. f. Entom. Genre de diptères ressemblant beaucoup à ces espèces de mouches, qui, dans l'état de repos, font presque continuellement vibrer ou balancer leurs ailes; aussi les a-t-on placées d'abord dans le genre téphrite, avec ces insectes.

MICROPHÉNIX. s. m. Ornith. Nom qu'on a donné au jaseur.

MICROPHILE. s. m. (ét. gr., μικρὸς, petit; φιλέω aimer). V. MICROLOGUE.

MICROPHONE. adj. des 2 g. (ét. gr. μικρός, petit; φωνή, son). Phys. Se dit des instruments qui augmentent l'intensité du son, comme font la plupart des instruments à vent, notamment le porte-voix. Un instrument microphone. Des instruments microphones. On dit aussi *microcoustique.*

— Qui aime à entendre les sons les plus faibles. || Qui affaiblit les sons. || Qui a la voix faible.

— substantiv. Un microphone.

MICROPHONIE. s. f. (ét., V. MICROPHONE). Médec. Faiblesse de la voix.

MICROPHTHALME. adj. des 2 g. (ét. gr., μικρὸς, petit; ὀφθαλμός, œil). Zool. Qui a de petits yeux, comme le physeter microphthalme.

— Pathol. Se dit de ceux qui ont naturellement l'œil petit, ou chez qui il diminue par atrophie ou autre cause.

— Zooph. Se dit d'un polypier qui a de très-petites étoiles. Astrée microphthalme.

MICROPHTHÈRES. s. m. pl. (ét. gr., μικρὸς, petit; φθείρ, pou). Entom. Famille d'insectes aptères, ou d'arachnides trachéennes, comprenant de très-petites espèces, qui vivent en parasites sur d'autres animaux.

MICROPHYLLE. adj. des 2 g. (ét. gr., μικρὸς, petit; φύλλον, feuille). Bot. Qui a de petites feuilles. Lotus microphylle.

— Conchyl. Se dit d'une coquille dont les tours de spire sont chargés de petits bourrelets, comme le murex microphylle.

— Mamm. Se dit d'un chéiroptère qui a le nez garni d'une très petite feuille. Rhinolophe microphylle.

MICROPODE. adj. des 2 g. (ét. gr., μικρὸς, petit; πούς, pied). Conchyl. Qui a de petits pieds. || MICROPODES. s. m. pl. Ordre de la classe des conchophores, comprenant une partie des conchifères dimyaires lamellipèdes, ceux qui ont le pied petit.

MICROPORE. adj. des 2 g. (ét. gr., μικρὸς, petit; πόρος, pore). Bot. Qui a de très-petits pores. Cériopore micropore.

MICROPORE. s. m. Bot. Genre établi pour placer deux espèces de champignons découverts dans les royaumes d'Oware et de Benin.

MICROPS. s. m. (ét. gr., μικρὸς, petit; ὄψ, œil). Mamm. Espèce de cétacé, placé dans le genre physétère.

MICROPSYCHIE. s. f. (ét. gr., μικρὸς, petit; ψυχή, esprit). Didact. Faiblesse d'esprit.

MICROPSYQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui a l'esprit faible.

MICROPTÈRE. adj. des 2 g. (ét. gr., μικρὸς, petit; πτερόν, aile). Ornith. Qui a de petites ailes, des ailes courtes. Perroquet microptère.

— Bot. Se dit de la gousse du machérion microptère.

— MICROPTÈRES. s. m. pl. Ichthyol. Genre de poissons qui ont la gueule fendue et les dents en velours des sciènes, mais qui s'en distinguent par la petitesse remarquable de leur seconde dorsale.

— Famille de coléoptères renfermant le genre staphylin.

MICROPTÉRYGIEN, ENNE. adj. (ét. gr., [illegible] de petites nageoires. || MICROPTERYGIENS. s. m. pl. Ordre de la classe des ptéropodes, comprenant ceux qui ont de petites nageoires.

MICROPYLE. s. m. (ét. gr., μικρὸς, petit; πύλη, porte). Bot. Petite ouverture située près du hile de la graine, toujours dirigée du côté qui regarde le stigmate, aboutissant à la radicule de l'embryon, et servant d'introducteur aux vaisseaux qui, des stigmates, apportent à l'embryon encore invisible le principe fécondant propre à déterminer sa séparation de la plante-mère. Le micropyle n'est pas admis par tous les botanistes : suivant quelques-uns, ce n'est que l'indice de l'insertion de la radicule de l'embryon.

MICRORCHIDE. adj. m. (ét. gr., μικρὸς, petit; ὄρχις, testicule). Anat. Qui a de très-petits testicules.

MICRORCHIDE. s. f. Pathol. Atrophie des testicules, par suite de laquelle ils diminuent insensiblement, et restent de la grosseur d'un pois ou d'un haricot. || On donne le même nom à la maladie qui empêche les testicules d'acquérir le développement qui leur est naturel.

MICRORHAMPHE. adj. des 2 g. (ét. gr., μικρὸς, petit; ῥάμφος, bec). Ornith. Qui a un petit bec ou un bec court, comme le palémon microrhamphe.

MICRORHIZE. adj. des 2 g. (ét. gr., μικρὸς, petit; ῥίζα, racine). Bot. Qui a de petites racines.

MICRORHYNQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., μικρὸς, petit; ῥύγχος, bec). Ornith. Qui a le bec court. || MICRORHYNQUES. s. m. pl. Section de la famille des échassiers tachydromes, comprenant ceux qui ont le bec petit.

MICRORTHORYNQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., μικρὸς, petit; ὀρθὸς, droit; ῥύγχος, bec). Ornith. Qui a le bec droit et grêle. || MICRORTHORHYNQUES. s. m. pl. Famille de l'ordre des sylvains ancistropodes, comprenant ceux de ces oiseaux qui ont le bec droit et mince.

MICROSCOME. s. m. (ét. gr., μικρὸς, petit; κομίζω, nourrir). Zool. Petit animal marin renfermé dans une espèce d'enveloppe pierreuse couverte de petits coquillages, de petits animaux, de petites plantes, de manière qu'on ne voit que l'extrémité des deux ouvertures par lesquelles il lance de l'eau. Cet animal, décrit par les anciens naturalistes, n'a pas été retrouvé par les modernes.

MICROSCOMIQUE. adj. m. Chim. Se dit d'un sel triple de soude, d'ammoniaque et d'acide phosphorique, que l'on retire de l'urine, et qui est d'un grand secours pour les essais au chalumeau.

MICROSCOPE. s. m. (ét. gr., μικρὸς, petit; σκοπέω, regarder). Opt. Instrument de dioptrique qui sert à regarder les objets trop petits pour qu'on puisse convenablement les examiner à la simple vue. Lorsqu'on découvrit le microscope, vers l'an 1650, plusieurs savants examinèrent les corps organisés les plus petits avec ce nouvel instrument. La physiologie végétale doit ses plus grandes découvertes au microscope. Cet objet est si petit, qu'on ne peut le voir qu'avec un microscope. Avec le secours du microscope, on a fait bien des découvertes dans la physique.

— *Microscope simple.* Celui qui est formé d'une seule lentille ou loupe très-convexe. || *Microscope composé.* Celui qui est garni d'un corps de métal qui renferme trois verres convexes, de différents foyers, l'oculaire, l'objectif et le verre lenticulaire, qui se place au bas du tube de métal. L'objectif est d'un foyer très-court et l'oculaire d'un foyer plus long. || *Microscope des objets opaques.* Microscope qui, par le moyen d'un miroir d'argent extrêmement poli, au centre duquel est placée la lentille, réfléchit une vive lumière sur l'objet examiné. || *Microscope à réflexion.* Sorte de microscope de l'invention de Barker, qui peut servir comme le télescope grégorien. || *Microscope à division.* Celui qu'on applique sur une plate-forme qu'on veut diviser ou sur le limbe d'un quart de cercle, pour déterminer exactement les angles que l'on mesure avec cet instrument. || *Microscope solaire.* Sorte de microscope qui fait voir en grand dans une chambre obscure les images de très-petits objets, vivement éclairés par le soleil. Il est composé d'un tube contenant plusieurs verres, et d'un miroir que l'on incline à volonté, et qui se place dans l'ouverture faite au volet d'une chambre obscure. || *Microscope anatomique.* Microscope par le moyen duquel on peut affermir commodément et promptement des animaux vivants, les placer d'une manière convenable, et, après avoir ouvert leur corps, examiner le contenu de quelques-unes de leurs parties. || *Microscope lucerna.* Espèce de microscope inventé en Angleterre, pour voir les objets opaques avec la plus grande netteté.

— Phys. *Microscope à gaz.* Sorte de microscope construit comme les microscopes solaires, et éclairé par la combustion d'un mélange d'hydrogène et d'oxygène en contact avec un carbonate de chaux, combustion qui donne une lumière fort intense.

— Fig. *Il voit tout avec un microscope.* Son imagination lui grossit tous les objets.

. . . . L'un d'eux était de ces conteurs
Qui n'ont jamais rien vu qu'avec un *microscope*;
Tout est géant pour eux. (La Font.)

— Fig. Il n'y a pas de *microscope* qui grossisse autant que les yeux de l'homme se contemplant lui-même. (Pope.) Il n'existe pas de [illegible] (Karamsin.) L'histoire est bien souvent à l'égard des actions des hommes ce qu'est un *microscope* à l'égard des objets; l'un et l'autre ne représentent rien au naturel. (Oxenst.) C'est la raison qui a servi de *microscope* à Descartes. (Noël.) On a dit de Marivaux qu'en observant la nature avec un *microscope*, il faisait voir des écailles sur la peau. (Id.)

— Astron. Constellation méridionale placée au-dessous du Capricorne.

— Épith. Grossissant, subtil, perçant. || Périphr.

Le disque d'un cristal, de mes yeux rapproché,
Grossit, dévoile, étend l'organe trop caché. (Berans.)

MICROSCOPIE. s. f. Didact. Art de se servir du microscope. || Ensemble des connaissances qu'il est appelé à procurer.

MICROSCOPIQUE. adj. des 2 g. Qui se fait avec le secours du microscope. Observations microscopiques. Expériences microscopiques.

— Qui ne peut être vu qu'avec le microscope. Objet microscopique. Animal microscopique. Plante microscopique. Les animaux infusoires sont la plupart microscopiques. La création est infinie : l'homme semble placé dans un milieu où il a au-dessus de lui l'immensité des cieux, au-dessous, sur le globe qu'il habite, les myriades *microscopiques.* (Encycl.)

— Qui ne voit qu'avec le secours du microscope. OEil microscopique.

— MICROSCOPIQUES. s. m. pl. Zool. Famille de céphalopodes sans siphon, comprenant ceux qu'on ne peut bien observer qu'avec le secours du microscope, à cause de leur petitesse. || Classe du règne psychodiaire, comprenant des animaux invisibles à l'œil nu, et dont un grossissement considérable peut seul révéler les formes. || C'est à tort qu'on emploie quelquefois ce mot substantivement pour désigner les infusoires, parce qu'ils sont la plupart microscopiques. Il existe en effet, même parmi les animaux, d'autres espèces microscopiques; beaucoup de plantes, et même des productions minérales, sont aussi microscopiques, et pourraient dès lors également recevoir ce nom. Les animaux microscopiques ne forment pas d'ailleurs un groupe naturel qui puisse être admis dans la classification; les espèces qu'on désigne parmi eux trouvent parfaitement leur place dans diverses classes d'invertébrés.

MICROSEMME. s. m. Bot. Arbrisseau des îles de la mer du Sud.

MICROSOLÈNE. s. f. Zooph. Genre de polypiers ne renfermant qu'une seule espèce.

MICROSOMATIE. s. f. (ét. gr., μικρὸς, petit; σῶμα, corps). Pathol. Monstruosité qui consiste dans la petitesse excessive du corps.

MICROSOMATIEN, IENNE. adj. Pathol. Se dit des monstres par microsomatie.

MICROSOME. adj. des 2 g. (ét., V. MICROSOMATIE.) Zool. Qui a un très-petit corps.

MICROSOME. s. m. Anat. Monstre qui a le corps excessivement petit.

— Entom. Qui est de petite taille. || MICROSOMES. s. m. pl. Famille de l'ordre des coléoptères renfermant ceux de ces insectes qui sont de très-petite taille.

MICROSOMIE. s. f. (rad. *microsome*). Anat. Classe de monstres ayant pour caractère la petitesse de tout le corps.

MICROSOTER. s. m. (pr. *mi-kro-so-tèrr*, ét. gr., μικρὸς, petit; σωτήρ, conservateur). Phys. Instrument servant à choisir parmi une foule de petits êtres le seul qu'on veuille conserver et mettre à part, afin de pouvoir observer au microscope, sans difficulté, les changements qu'il subit par les progrès de l'âge.

MICROSPERME. adj. des 2 g. (ét. gr., μικρὸς, petit; σπέρμα, graine). Bot. Qui a de très-petites graines.

MICROSPHÈRE. s. m. Bot. Espèce de nard à très-petites feuilles.

MICROSPHYCTE. adj. des 2 g. (ét. gr., μικρὸς, petit; σφυγμὸς, pouls). Pathol. Qui a le pouls très-faible.

MICROSPORE. adj. des 2 g. μικρὸς, petit; σπορά, graine). Bot. Qui a de petites graines.

MICROSTACHYDE. s. f. Bot. Genre de plantes d'Amérique.

MICROSTACHYÉ, ÉE. adj. (ét. gr., μικρὸς, petit; στάχυς, épi). Bot. Qui a les fleurs disposées en petits épis, comme le coccolobe microstachyé.

MICROSTEMME. s. m. Bot. Genre de plantes de la famille des apocynées, composé d'une seule espèce de la Nouvelle-Hollande.

MICROSTÉMONE. adj. des 2 g. (ét. gr., μικρὸς, petit; στήμων, étamine). Bot. Qui a de petites étamines, comme l'eupatoire microstémone.

MICROSTOME. adj. des 2 g. (ét. gr., μικρὸς, petit; στόμα, bouche). Zool. Qui a une petite bouche.

— Conchyl. Se dit d'une coquille univalve dont l'ouverture est petite, comme l'hélice microstome. || Se dit d'un mollusque tunicier qui a les ouvertures de son manteau très-petites.

— Bot. Se dit d'une mousse dont l'ouverture est petite et resserrée, comme le gymnostome microstome.

MICROSTOME. s. m. (ét. gr., μικρὸς, petit; στόμα, bouche). Ichthyol. Sous-genre de poissons établi parmi les ésoces aux dépens de la [illegible] ranée. || Espèce de lutjan.

— MICROSTOMES. s. m. pl. Ichthyol. Famille de poissons zégooptérygiens, comprenant ceux de ces animaux qui ont une petite bouche.

MICROTÉE. s. f. Bot. Petite plante annuelle des Antilles, de la famille des arroches, formant à elle seule un genre.

MICROTHÈLE. adj. des 2 g. (ét. gr., μικρὸς, petit; θηλή, mamelon). Zool. Qui a le corps couvert de petits mamelons, comme l'eunicide microthèle.

MICROTHUARÉE ou **MICROTHUARSIE.** s. f. Bot. Genre de graminées de Madagascar.

MICROTIDE. s. f. Bot. Genre de la famille des orchidées, établi pour placer cinq espèces de la Nouvelle-Hollande.

MICROTRACHÈLE. adj. des 2 g. (ét. gr., μικρὸς, court; τράχηλος, cou). Didact. Qui a le cou court.

MICROZOAIRE. adj. des 2 g. (ét. gr., μικρὸς,

petit; ζῶον, animal). Zool. Qui est extrêmement petit. || MICROZOAIRES. s. m. pl. Classe comprenant des animaux infiniment petits, que l'on admet seulement d'une manière provisoire, et que l'on regarde comme un assemblage d'êtres très-différents quant au type et aux formes, d'entomostracés, d'ascaridiens, de planariées, et peut-être même de germes d'animaux zoophytaires.

MICROZONE, ÉE. adj. (ét. gr., μικρός, petit; ζώνη, ceinture). Conchyl. Qui est marqué d'une zone étroite, comme le murex microzoné.

MICRURE. adj. des 2 g. (ét. gr., μικρός, petit; οὐρά, queue). Mamm. Qui a une queue courte. Rat micrure.

MICTYRE. s. m. Crust. Genre de crustacés décapodes, ne renfermant qu'une seule espèce des Indes orientales.

MIDAMUS. Myth. Un des cinquante fils d'Égyptus, tué par sa femme Amynone.

MIDAS. (pr. *mi-dâss*). Myth. Roi de Phrygie, qui reçut de Bacchus le don de convertir en or tout ce qu'il toucherait, et qui perdit cette vertu en se baignant dans le Pactole. Il avait lui-même prié Bacchus de lui retirer ce don fatal, qui avait failli le faire mourir de faim. Midas ayant accusé le Tmolus d'injustice, dans le jugement qui proclamait Apollon vainqueur de Pan, le dieu irrité lui donna des oreilles d'âne, difformité qui fut divulguée par le barbier du roi.

Apollon ne veut pas qu'une oreille si dure
De l'oreille de l'homme ait encor la figure;
Couverte d'un poil gris, on la voit se dresser,
S'allonger, et de honte aussitôt s'abaisser;
Et puni du délit de son stupide organe,
Midas, le roi *Midas* a des oreilles d'âne.
(DESAINTANGE.)

— *Avoir des oreilles de Midas*. Être fort mauvais juge en fait d'arts.

— *C'est un Midas*. C'est un homme riche et ignorant.

— Il s'emploie souvent pour Mauvais juge, ignorant admirateur.

Le plus vieux des *Midas* aux esprits trop frivoles,
Fait saisir en courant ses sons et ses paroles;
Et comptant tour à tour les beautés par ses doigts,
Cent fois il l'interrompt pour l'applaudir cent fois.
(DUPUY DES ISLETS.)

— Un auteur contemporain fait allusion à la fable de Midas changeant tout en or. L'Espagnol est le *Midas* des colonies, changeant tout en or, et mourant de faim au milieu de son or. (De Pradt.)

MIDAS. s. m. Mamm. Espèce de singe du genre ouistiti.

— Erpét. Un des noms de la tortue franche.

— Entom. Genre de diptères de la famille des aplocères, ne renfermant qu'une espèce, ainsi appelée à cause de la longueur de ses antennes, par allusion à la longueur des oreilles de Midas.

MIDASIEN, ENNE. adj. Entom. Qui ressemble à un midas. || MIDASIENS. s. m. pl. Famille de l'ordre des diptères, ayant pour type le genre midas.

MIDDELBOURG. Géogr. Ville et port des Pays-Bas, chef-lieu de la province de Zélande; 18,000 hab.

MIDDLESEX. Géogr. Comté d'Angleterre, au, S. E. de Londres. 40 kilom. sur 27; 1,150,000 hab.

MIDDLETON (Christophe). Célèbre navigateur anglais, qui fit de vaines tentatives pour trouver un passage en Asie par le N.-O. de l'Amérique.

MIDÉE. Géogr. anc. Ville d'Argolide, près laquelle les Spartiates remportèrent l'an 367 av. J.-C., sur les Arcadiens et les Argiens, une victoire dite *sans larmes*, parce qu'elle ne coûta pas un homme aux vainqueurs.

MI-DENIER. s. m. Anc. jurispr. Moitié des sommes employées par la communauté en impenses et améliorations sur l'héritage de l'un des époux.

MIDERONNER. v. n. 1re conj. Se dit, dans quelques provinces, pour Faire la méridienne. Les vignerons mideronnent l'après-dîner.

MIDI. s. m. (du lat. *medius dies*). Le milieu du jour, le point qui partage le jour également entre le soleil levant et le soleil couchant. Elle a perdu à *midi* sa fraîcheur du matin. (Fléch.)

— Dans l'usage ordinaire, La douzième heure depuis minuit. À l'heure de midi. A midi sonnant. Il est midi, midi et demi, midi [illegible] trois quarts. Midi est sonné. A midi. Sur le midi. Avant midi. Entre onze heures et midi. Entre midi et une heure. Après midi. Le soleil de midi est quelquefois dangereux. Le cadran marque midi. L'aiguille est sur le point de midi. Nous restâmes ainsi entre la vie et la mort, depuis le lever du soleil jusqu'à trois heures après *midi*. (B. de St-P.)

Lorsque, sur le *midi*,
Le hasard au palais le conduit un jeudi. (BOIL.)

— *Chercheurs de midi*. Nom qu'on donnait à des escrocs qui se glissaient dans les maisons à midi, heure du dîner, pour tenter d'y dérober l'argenterie.

— Par exagér. *En plein midi*. En plein jour, publiquement. Être volé dans la rue en plein midi.

— Fam. *C'est ne pas voir clair en plein midi, c'est dire qu'il ne fait pas jour en plein midi*. Se dit à une personne qui doute d'une chose certaine, évidente, ou qui la nie.

— Prov. et fig. *Chercher midi à quatorze heures*. Chercher des difficultés où il n'y en a pas. || Allonger inutilement ce qu'on peut faire ou dire d'une manière plus courte. || Vouloir expliquer d'une manière détournée quelque chose de fort clair.

Il suit toujours le grand chemin,
Et ne va pas chercher *midi* à quatorze heures. (MOL.)

Vous qui vivez dans ces demeures,
Êtes-vous bien? tenez-vous-y,
Et n'allez pas chercher *midi*
A quatorze heures. (VOLTAIRE.)

|| Ce proverbe vient de l'usage où sont les Italiens de compter par vingt-quatre heures d'un soleil à l'autre, au lieu de diviser cet espace en deux, comme nous faisons, et de compter deux fois douze.

— Prov. *A midi étoile ne luit*.

— Poét. *Le midi de la vie*. L'époque de la vie qui est entre l'enfance et la vieillesse. Être dans son midi, à son midi. La nuit est déjà proche à qui passe *midi*. (Malh.)

Au *midi* de mes années
Je touchais à mon couchant. (J.-B. ROUSS.)

Enfin j'ai vu de mes jeunes années
L'astre pâlir au *midi* de son cours. (COLARDEAU.)

Il demande son fils, l'appui de sa vieillesse;
Il le demande en vain: l'impitoyable mort
Au *midi* de ces jours a terminé son sort. (FEUTRY.)

— Astron. Le moment où le centre du soleil se trouve dans le méridien, et où commence le jour astronomique. C'est lorsqu'il est midi pour un point de la surface terrestre que les rayons solaires lui arrivent le moins obliquement, et par conséquent c'est l'instant où il reçoit le plus de chaleur. Cependant cette heure n'est pas celle du maximum de température; il n'arrive qu'un peu plus tard.

— *Midi vrai*. Le temps où le soleil est réellement au méridien.

— *Midi moyen*. Le temps où il serait midi si le soleil avait un mouvement uniforme dans l'équateur, et que l'équateur et l'écliptique coïncidassent.

— La plus haute élévation du soleil, d'une planète. Le soleil est à son midi.

— Un des quatre points cardinaux du monde, qu'on nomme autrement le sud. C'est la région du ciel comprise, dans notre hémisphère, entre l'orient et l'occident, à droite de l'observateur regardant l'orient. Le midi est opposé au nord. Les régions, les contrées du midi. Se tourner vers le midi. Ce pays est borné au midi par une rivière, par une montagne. Cette colline regarde le midi, est exposée au midi, est à l'exposition du midi. Le vent du midi. Ces hommes tièdes à qui Dieu et le salut sont indifférents, qui demeurent sans mouvement où ils sont tombés, soit au *midi*, soit au septentrion. (Fléch.) Et son nom du *midi* jusqu'à l'Ourse vanté. (Boil.) Approchez des pays du *midi*, vous croirez vous éloigner de la morale même. (Montesq.)

Qu'Ismaël en sa garde
Prenne tout le côté que l'orient regarde,
Vous, le côté de l'ourse, et vous, de l'occident;
Vous, le *midi*. (RACINE.)

— Par extens. Les pays méridionaux. Cet homme est du Midi. Les peuples, les productions du Midi. Avoir ses biens dans le Midi, dans le midi de la France. Les contagions sont plus fréquentes dans le Midi que dans le Nord. Voyager dans le Midi.

Le commerce agrandi,
De l'étoile du Nord aux bornes du *Midi*
Epanchant les tributs de son urne féconde,
Courut en fleuve d'or dans les veines du monde.
(CHÊNEDOLLÉ.)

— Un lieu pris à la surface de la terre est au midi d'un autre, lorsqu'il est plus avancé que lui dans le sens du point cardinal qui porte ce nom. C'est ainsi que l'on dit. L'Espagne est au midi de la France, Bordeaux est au midi de Paris, etc. C'est encore d'après la même idée qu'on dit: Le midi de la France, le midi de l'Europe, etc., pour désigner les parties de l'Europe ou de la France les plus avancées vers le midi.

— Hist. *Démon du midi*. Nom que l'on a donné à Philippe II, roi d'Espagne, à cause de sa cruauté.

— On a appelé quelquefois les parasites des *démons du midi*, par une fade allusion à cet endroit des psaumes: *Ab incursu et dæmonio meridiano*.

— Géogr. *Canal du Midi* ou *du Languedoc*. Canal qui joint la Garonne à la Méditerranée. Son développement est de [illegible] kilom. [illegible] fut formé sous François Ier, mais il ne fut exécuté que sous Louis XIV, de 1667 à 1681, par les ordres de Colbert et aux frais de Riquet. || *Pic du Midi*. Montagne de la chaîne des Pyrénées (Basses-Pyrénées); 2,986 mètres de hauteur. || Une autre montagne des Pyrénées porte le même nom; elle a environ 3,000 mètres de hauteur.

— Exposition qui, étant en face du soleil à midi, reçoit toute la chaleur de ses rayons. Son appartement est au midi. Il faut mettre cette plante au midi. Mur d'espalier au midi.

— *Midi* ne s'emploie point au pluriel. On doit dire: Je m'y rendrai sur le midi, et non pas sur les midi. Quoique *midi* soit l'équivalent de douze heures, on ne peut pas dire, Midi sont sonnés, car *midi* signifie plutôt le milieu du jour que le nombre d'heures écoulées depuis minuit. On dit Midi est sonné, et non pas Midi a sonné.

— Iconol. Les artistes, pour représenter le Midi ou le milieu du jour, peignent quelquefois le Soleil sur son char s'arrêtant au milieu de sa course. || On représente le Midi, point cardinal, par un jeune Maure de moyenne taille que le soleil environne de ses rayons, et sur la tête duquel il frappe à plomb. Son habillement est d'un rouge jaunâtre; il porte une ceinture bleu turquin où se remarquent les signes du Taureau, de la Vierge et du Capricorne. Il tient de la main droite des flèches, et de la gauche un rameau de lotus, arbrisseau aquatique qui, selon les anciens naturalistes, suit la marche du soleil, se lève avec lui, s'épanouit à son midi, se penche à son couchant, et se cache dans l'eau. À ses pieds sont des fleurs desséchées par les rayons du soleil.

— Épith. dans le sens de Milieu du jour. Brûlant, brillant. || Périphr. Les feux du midi, l'heure du midi.

Quand l'astre du jour
Aura fini la moitié de son tour. (MALFILATRE.)

Lorsque l'astre brillant, dispensateur du jour,
Aura fait dans le ciel la moitié de son tour. (DELARD.)

— Syn. simpl. dans le sens d'un des points cardinaux. Le sud. || Épith. Brûlant, dévorant. || Périphr. Le pôle austral. Les feux du midi. Les bornes du midi. Les feux de Sirius. Les climats que l'été s'est choisis pour domaine. (Notaris.)

— Syn. comp. DU MIDI. MÉRIDIONAL. *Méridional* ne signifie pas nécessairement et absolument au midi, mais seulement plus près du midi que tout autre. *Du midi* signifie Qui appartient au midi. Si même on entend les deux expressions dans le sens relatif, l'adjectif sera encore plus étendu, plus large et plus vague.

MIDIE. Géogr. Un des cinq royaumes de l'ancienne Irlande, que l'on a réuni plus tard à la Lagénie, et qui forme aujourd'hui les deux comtés de Meath.

MI-DOUAIRE. s. m. Anc. jurispr. Pension que pouvait réclamer la femme, lorsqu'il y avait séparation ou lorsque le mari était absent, en attendant que la mort de celui-ci donnât lieu à l'ouverture du douaire; elle était égale à la moitié du douaire.

MIDSHIPMAN. s. m. (ét. angl., *sheep*, vaisseau; *man*, homme). Aspirant ou cadet dans la marine anglaise.

MIE. s. f. (abrév. d'*amie*). Se disait pour Amie, amante, maîtresse, épouse. Aimer sa mie, sa douce mie. Je voudrais, ma *mie*, que vous eussiez été ici. (Mol.)

Si le roi m'avait donné
Paris, sa grand'ville,
Et qu'il m'eût fallu quitter
L'amour de ma *mie*,
Je dirais au roi Henri:
Reprenez votre Paris;
J'aime mieux ma *mie*,
O gué!
J'aime mieux ma *mie*! (***)

— Gouvernante d'un enfant. Être fort attaché à sa mie. Appeler sa mie. Aujourd'hui on dit plutôt *bonne*.

. . . Cent fois ma nourrice ou ma *mie*
M'a fait ce beau récit le soir près des tisons;
Je n'y fais qu'ajouter un peu de broderie.
(Mlle L'HÉRITIER.)

Il n'est pas besoin qu'on vous die
Ce qu'était une fée en ces bienheureux temps,
Car je suis sûr que votre *mie*
Vous l'aura dit dès vos plus jeunes ans. (PERRAULT.)

— Nos premiers poètes, au lieu de violer la concordance des genres, et dire *mon amie, son amie*, élidaient la voyelle de l'adjectif féminin; ils disaient donc *m'amie* au lieu de *ma amie*, *s'amie* au lieu de *sa amie*; *m'ame* au lieu de *ma ame*. Par m'*ame* je ne donne rien. (Villon.) Nourrice, m'*amie*, vous vous mêlez de bien des choses. (Mol.) C'est donc par ignorance que l'on a écrit plus tard en deux mots *sa mie, ma mie*.

MIE. s. f. (du lat. *mica*, miette, parce que cette partie du pain est sujette, en se séchant, à se réduire en petits morceaux, à s'émietter. Toute la partie du pain qui est entre les deux croûtes. De la mie de pain. La mie d'un pain. Ne manger que de la mie. Un morceau de mie. Le crayon noir s'efface en frottant avec de la mie de pain.

— Prov. *Il jeûne entre la mie et la croûte*. Se dit d'un homme que les prescriptions sur le jeûne n'empêchent point de manger.

— Bot. *Mie de pain*. Espèce de champignon.

MIE. adv. Fam. Se disait pour Pas, point. Il n'en tâtera mie. Vous ne l'aurez mie. [illegible] plutôt ne choisit mie. (Pathelin.)

Car quant au corps n'y touche *mie*,
Dès que je l'appelle m'amie. (MAROT.)

— On trouve fréquemment *ne mie* pour Ne pas, ne point, dans Rabelais, dans Villon, dans Montaigne, etc. La Fontaine s'en est servi dans le patois picard où cette expression est encore usitée.

Biaux chires loups, n'écoutez mie
Mère tenchent chen fieux qui crie.

Ce qui signifie: Beaux sires loups, n'écoutez pas mère tançant son fils qui crie. Aujourd'hui ce mot ne pourrait être admis que dans le style badin ou dans le genre marotique.

— Ce mot, que les uns regardent comme venant du latin *minime*, point du tout, et les autres comme une particule négative, est, comme *pas* et *point*, un nom substantif venu du latin *mica*, petit morceau, grain, miette; aussi ne s'emploie-t-il, de même que *pas* et *point*, qu'avec la négative *ne*. C'est le *ne mica quidem* des Latins. *Non est in tanto corpore mica salis*. (Mart.) Dans un si grand ouvrage il n'y a pas un grain de sel. Nos pères auraient dit: Il n'y a mie de sel (*mica salis*).

MIECZYSLAS ou **MIÉCISLAS.** Nom de trois rois de Pologne. || MIECZYSLAS Ier. Né en 931, régna de 962 à 992. Il fut le premier prince polonais qui embrassa le christianisme. || MIECZYSLAS II. Régna de 1025 à 1034. || MIECZYSLAS III, *le Vieux*. Né en 1131, monta sur le trône en 1173, fut chassé en 1177, et remplacé par Casimir III, remonta sur le trône en 1190, fut obligé de le céder de nouveau à Casimir III, et vit élire Leszek le Blanc. Il obtint la tutelle de cet enfant encore au berceau, et en profita pour reprendre le sceptre. Il mourut en 1201.

MIÉGE. s. f. Dr. cout. Moitié d'une chose.

MIÉGIE. s. f. Bot. Genre de graminées.

MIE-JOUR. s. m. S'est dit pour Moitié du jour.

MIEKIÉKI. s. m. Chron. Septième mois des Arméniens, il répond à peu près au mois d'avril.

MIEL. s. m. (du lat. *mel*). Substance liquide et sucrée que plusieurs insectes hyménoptères, et surtout les abeilles, composent en élaborant dans leur estomac les sucs qu'elles recueillent sur les fleurs des plantes. Le miel diffère pour la saveur suivant la nature des fleurs qui prédominent. On dit que celui qui provient de plantes vénéneuses est un poison. Sa couleur varie: celui de Cayenne est rougeâtre, celui de Madagascar, verdâtre; le plus ordinaire et le meilleur est blanc ou jaune. Le miel est employé en médecine pour édulcorer les tisanes; il figure comme aliment sur les tables; on l'emploie dans l'industrie à la fabrication du pain d'épice et à la confection d'une boisson à laquelle on donne le nom d'hydromel. Avant que l'on connût le sucre, tous les fruits étaient confits au miel, et on le mêlait aux pâtisseries les plus friandes. Bon miel. Miel d'été. Miel de printemps. Miel roux. Miel blanc. Un rayon de miel. Mouches à miel. Miel de Narbonne. Miel de Mahon. Miel de Moscovie. Miel sauvage. Miel commun, doux, exquis, délicieux, savoureux, suave, pur, épuré, doré, épais, épaissi, gluant, visqueux, écumeux, précieux, odorant, fluide, céleste. Des confitures au miel. Le miel du mont Hymette était célèbre chez les anciens. Il faut prendre les voluptés comme on fait le *miel*, avec le bout du doigt, non en pleine main. (Charron.) La raison ne cherche qu'à goûter le *miel* sans endommager la fleur. (Pope.)

Comme on voit au printemps la diligente abeille,
Qui du butin des fleurs va composer son *miel*,
Des sottises du temps je compose mon fiel.
(BOILEAU.)

Telle on voit au printemps la diligente abeille
De Flore avec ardeur butiner la corbeille,
Et d'un *miel* épuré, dans sa cellule d'or,
Composer, non pour soi, le liquide trésor.
(VALMALÈTE.)

— Périphr. Du miel le nectar parfumé. Le nectar de l'abeille. Du miel la liqueur jaunissante. Le liquide trésor des abeilles, des ruches. Le trésor exquis de la ruche odorante. La richesse odorante des abeilles. La liqueur d'or. D'un miel épuré le liquide trésor.

— *Miel vierge*. Miel blanc qui a été tiré des ruches, sans feu. || Miel qu'on recueille des jeunes abeilles. || Dans le commerce, on appelle ainsi le miel le plus pur.

— Pharm. *Miels pharmaceutiques*. Nom sous lequel on désigne les sirops dont le miel est l'intermède conservateur. || *Miel violat, miel rosat, miel scillitique, miel mercurial*. Compositions dont le miel est la base. Dans l'ancienne pharmacie, tous les sirops se faisaient avec le miel; aujourd'hui que la canne à sucre nous fournit un principe qui conserve les substances qu'on y associe, les médicaments siropeux miellés sont très-restreints.

— Fig. Paroles, choses douces, délicieuses. Le *miel* des éloges est enivrant. (Boiste.) Mon âme était alors sur mes lèvres, pour savourer le *miel* qui était sur les vôtres. (Voit.) La douce persuasion coulait de ses lèvres comme un *miel* délicieux. (Fén.)

C'est sans doute, madame, une douceur extrême,
Que d'entendre ces mots d'une bouche qu'on aime,
Leur *miel* dans tous mes sens fait couler à longs traits
Une suavité qu'on ne goûta jamais. (MOLIÈRE.)

— Douceur trompeuse, douceur affectée. Comme les rivières d'eau douce courent et vont mourir en la mer salée, ainsi le *miel* des voluptés [illegible]

Voyez-vous comme un *miel* flatteur
Distille de sa bouche impure? (VOLTAIRE.)

— On s'en sert aussi, en termes de dévotion, pour exprimer par une comparaison sensible, la douceur intérieure et spirituelle dont Dieu comble ses serviteurs dans l'oraison, dans la lecture des livres saints, dans la pratique des bonnes œuvres et dans les maux qu'on souffre pour la gloire de son nom. Tout ce que l'on peut dire à l'avantage de la parole divine ne la fait pas si bien sentir, qu'elle se fait sentir elle-même quand on la lit avec un esprit docile, avec un cœur humble. Il en est d'elle-même comme du *miel*, auquel le Saint-Esprit la compare, et dont une goutte qu'on met sur la langue fait mieux goûter la douceur, que ne pourraient jamais faire les discours les plus amples et les expressions les plus vives. (Bouh.)

— *Doux comme miel*. Cette expression proverbiale signifie proprement Ce qui est doux au goût, et figurément, Ce qui flatte l'oreille, l'es-

prit, ce qui rend le cœur content, l'âme gaie. Il a reçu cela doux comme miel. Il lui a conté cela doux comme miel. Cette expression paraît empruntée de l'Ecriture sainte, où l'idée de douceur est plusieurs fois jointe à celle de *miel*. Prends ce livre, dévore-le ; il rendra ton ventre amer, mais dans ta bouche il sera doux comme le *miel*. (Apocal.)

— Fig. *Etre doux comme miel, être tout sucre et tout miel*. Etre doucereux, faire le doucereux.

— Fig. *Cet orateur a toujours le miel sur les lèvres, le miel découle de ses lèvres*. Ses paroles sont douces et flatteuses. Les hypocrites, comme les abeilles, ont le *miel* à la bouche et l'aiguillon caché. (Delille.) Si elle a le cœur à sa place, on le verra sans qu'elle ait besoin de se mettre du *miel* au bout de la langue. (G. Sand.)

— Pour marquer l'abondance de la Terre promise, l'Ecriture dit qu'*elle découlait de lait et de miel*.

— Prov. et fig. *On prend plus de mouches avec du miel qu'avec du vinaigre*. On réussit mieux dans les affaires, on subjugue plus de personnes par la douceur que par la dureté et la rigueur.

— Prov. et fig. *La lune de miel*. Le premier mois du mariage. || *Etre encore dans la lune de miel*. Ne connaître du mariage que les plaisirs.

— Prov. *Trop achète le miel qui le lèche sur les épines*. Il ne faut pas acheter un plaisir par des sacrifices trop pénibles. || *Un peu de fiel gâte beaucoup de miel*. Un faible sujet d'affliction empoisonne les plus doux plaisirs. || *Bouche de miel, cœur de fiel*. Se dit en parlant des flatteurs. || *Au dégoûté le miel est amer*. || *Le miel est fait pour qu'on le lèche*. || *Nul miel sans fiel*.

— *Miel de l'air, miel aérien*. Nom donné à la manne par quelques auteurs anciens, qui n'en connaissaient pas la nature.

— *Miel indien*. Nom que les anciens donnaient au sucre, dont ils ne connaissaient pas l'origine. || Pendant longtemps on l'appela *miel de roseau* ; on n'en faisait alors usage qu'en médecine.

MIEL (Jean). V. MEEL.

MIÉLAN. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Mirande (Gers) ; 2,000 hab.

MIELLAT. s. m. (rad. *miel*, ainsi nommé à cause de la douceur de cette substance). Agric. Exsudation sucrée qui, dans certaines circonstances, couvre les plantes pendant l'été. On l'attribue à une maladie ou à la piqûre des pucerons. D'autres croient que c'est une sécrétion particulière des pores de la feuille.

MIELLÉ, ÉE. adj. Doux comme le miel. On dit aujourd'hui *mielleux*.

> Tircis eut beau prêcher ; ses paroles *miellées*
> S'en étant au vent envolées. (La Fontaine.)

— Un écrivain contemporain a cru devoir suivre l'exemple de notre fabuliste. Et des couplets *miellés* l'insipide douceur. (Chaussard.)

— Qui a la couleur jaune du miel. Jacinthe miellée. Fleur miellée.

MIELLÉE ou **MIELLURE**. s. f. Agric. Se dit quelquefois pour Miellat. La miellée est une espèce de manne qui suinte des feuilles de plusieurs arbres forestiers, et dont les abeilles se montrent très-avides. L'état électrique de l'atmosphère paraît avoir beaucoup de part à la production de ce phénomène de physiologie végétale.

MIELLEUSEMENT. adv. D'une manière mielleuse, persuasive. De peur d'ouïr le doucement mielleux et le *mielleusement* doux chant des sirènes. (H. Est.) Cet adverbe, employé par un écrivain moderne, l'abbé Royou, n'a rien de choquant et peut être utile.

MIELLEUX, EUSE. adj. (rad. *miel*). Qui tient du miel ; qui a la saveur sucrée et la consistance du miel.

— Se prend ordinairement en mauvaise part, dans le sens de Fade, doucereux. Substance mielleuse. Sauce mielleuse. Ce vin, cette liqueur a un goût mielleux.

— Fig. Se dit des personnes, et du ton et des paroles des personnes qui font les doucereuses. Homme mielleux. Paroles mielleuses. Ton mielleux. L'homme le plus brusque répond à l'adroite flatterie par un ton doux, même *mielleux*. (Boiste.)

— S'empl. aussi substantiv. pour Homme mielleux, femme mielleuse. C'est un mielleux. C'est une mielleuse. Les *mielleux* sont trop souvent des hypocrites. (Boiste.)

MIELLIN. s. m. Bot. Nom vulgaire du bolet du noyer.

MIELLER. v. a. [illegible] mieller, adoucir.

MIELLURE. s. f. V. MIELLÉE.

MIÉMITE. s. f. (de *Miemo*, lieu de Toscane où on l'a trouvée). Minér. Variété de calcaire magnésien, de couleur vert d'asperge. || On rapporte à la même variété ces sortes de concrétions de Styrie, qui sont formées d'un assemblage de corps polyédriques d'une couleur verdâtre.

MIEN, ENNE. adj. et pron. poss. (du lat. *meus* ; ou du fr. *moi*, dont on a fait *moyen*, puis *mien*). Qui est à moi, qui m'appartient. Quand vous m'aurez dit votre sentiment, je vous dirai le mien. Ce n'est pas votre avis, c'est le mien. Vous veillerez à votre intérêt, et moi au mien. Songez-y de votre côté, j'y songerai aussi du mien. Ses amis et les miens s'en sont mêlés. C'est son intention et la mienne. Vos affaires sont les miennes. Au lieu de déplorer la mort des autres, je veux apprendre de vous à rendre la *mienne* sainte. (Boss.) Tes discours trouveront plus d'accès que les *miens*. (Rac.) Cet Achille, l'auteur de tes maux et des *miens*. (Id.) La honte de cent rois, et la *mienne* peut-être. (Id.) Voilà l'ambition d'un cœur comme le *mien*. (Id.) J'attends sa résolution pour prendre la *mienne*. (J.-J. Rouss.) Mon erreur sera la *mienne*. (Id.) Occupez votre élève à toutes les bonnes actions qui sont à sa portée ; que l'intérêt des indigents soit toujours le *sien*. (Id.) Faites-lui bien comprendre que le sort de ces malheureux peut être le *sien*. (Id.)

> Tel est votre devoir, je l'avoue et le *mien*
> Est de vous épargner un si triste entretien. (Racine.)

— Dans ce sens, *mien* est pronom ; et alors il ne se met jamais sans l'article, et ne se joint pas à un substantif.

— Fam. Il se joint avec *un* ou avec un adjectif déterminatif équivalent, et se met devant un substantif. Un mien frère. Un mien parent. Un mien neveu. Une mienne cousine. Cet emploi a vieilli, mais on s'en sert encore quelquefois dans le style familier et comique, et surtout dans le style marotique. Au travers d'un *mien* pré certain ânon passa. (Rac.) Il ne reste de toute la maison de Latour que Mme de Warens et une *sienne* nièce. (J.-J. Rouss.) Un *mien* cousin est juge-maire. (La Font.) Un *mien* parent me fit apprenti maltôtier. (Regnard.) Vous avez en vos mains un *sien* portrait. (Volt.)

> Un *sien* ami voyant ce somptueux repas,
> Lui dit : Et d'où vient donc un si bon ordinaire ?
> (La Fontaine.)

> . . . . Je gagne en cette affaire
> Beaucoup sans doute, en trouvant un *mien* frère.
> (Voltaire.)

> Quelle est donc votre fantaisie,
> Lorsque dans le rapide cours
> D'une carrière si remplie,
> Vous prétendez avoir recours
> A quelque *mienne* rapsodie ? (Id.)

— Quand on dit : *un mien pré*, on fait entendre deux choses : ou qu'on ne possède qu'un seul pré ou qu'on en indique un parmi plusieurs. Dans la première hypothèse, *un mien pré*, signifie simplement, mais d'une manière beaucoup plus expressive, *mon pré* ; dans la seconde, *un mien pré*, a le sens de *un de mes prés*.

— Il s'emploie aussi, dans le style comique comme dans le style sérieux, sans être accompagné de l'article ni du mot *un*, et alors il se met toujours après le substantif avec lequel il se construit. La suppression de l'article donne à l'idée de possession plus de force, plus d'énergie. Ce livre que vous tenez est mien. Cette découverte est mienne. Je donne cette raison non comme bonne, mais comme *mienne*. (Montaigne.) Julie, ô Julie ! ô toi qu'un instant j'osai appeler *mienne*. (J.-J. Rouss.) Oui, tendre et généreux ami, ta Julie sera toujours *tienne*. (Id.) L'intérêt du prince serait que le peuple fût puissant, afin que cette puissance étant *sienne* le rendît redoutable à ses voisins. (Id.) Frisch rapporte que lorsqu'on met les petits de la draine dans le lit de la litorne, celle-ci les adopte, les nourrit et les élève comme *siens*. (Buff.)

> Coras lui dit : La pièce est de mon crû.
> Leclerc répond : Elle est *mienne* et non vôtre. (Rac.)

— *Mien* finit désagréablement un vers, surtout lorsqu'il termine aussi le sens ; il est plus supportable au féminin.

> Amour, à qui je dois et mon mal et mon bien,
> Ah ! que ne faisiez-vous son cœur comme le *mien*,
> Ou que ne faisiez-vous le *mien* comme les autres.
> (St-Evremont.)

MIEN. s. m. Le bien qui m'appartient. Je ne demande que le mien.

— Ce qui vient de moi. Je vous dis la chose comme elle est, je n'y mets rien du mien, je n'y ajoute rien du mien.

> Si j'ajoute du *mien* à son invention,
> C'est pour peindre nos mœurs. (La Fontaine.)

— *Le tien et le mien*. La propriété. Le tien et le mien engendrent beaucoup de guerres et de procès. Platon, pour abolir la distinction du tien et du *mien*, qui cause tant de désordres dans la société, voulut réunir tous les hommes dans les mêmes intérêts, en mettant tout en commun. (Dac.)

— Les poëtes personnifient quelquefois le tien et le mien. Et le tien et le *mien*, deux frères pointilleux. (Boil.)

> On les reçut à bras ouverts,
> Elle, la Discorde et Que-si-que-non son frère,
> Avecque Tien-et-*mien*, son père. (La Font.)

— Le tien et le *mien* sont deux petits mots [illegible]

— LES MIENS. s. m. pl. Mes proches, mes alliés, ceux qui m'appartiennent en quelque façon. Il est plein d'égards pour moi et pour les miens. Mais j'ai les *miens*, la cour, le peuple à contenter. (La Font.)

> Ai-je donc oublié que sa barbare main
> Fit tomber tous les *miens* sous un fer assassin ?
> (Crébillon.)

— Ceux de mon parti, ceux qui me sont attachés.

> Montrait à tous les *miens*, séduits par l'espérance,
> Des faveurs de son fils la flatteuse apparence. (Volt.)

— Fam. *J'ai fait bien des miennes dans ma jeunesse*. J'ai fait bien des folies quand j'étais jeune.

MIENCAPHÉTITE. s. m. Pharm. Espèce d'antidote.

MIERDGIDGI. s. m. Relat. Officier des eunuques blancs du sérail, qui ont le soin de nettoyer et de tenir en ordre la mosquée du Grand-Seigneur.

MIÈRE. s. m. S'est dit pour Médecin. || Prov. *Après le cerf la bière, après le sanglier le mière*. La blessure que fait le cerf est mortelle, et celle que fait le sanglier peut se guérir.

MIETTE. s. f. (du lat. *mica*). Petite partie qui reste du pain quand on le coupe, ou qui reste quand on a mangé. Petite miette. Les miettes qui tombent de la table, sous la table. Ramasser les miettes. C'est assez qu'il leur soit permis de venir recueillir à terre les *miettes* qui tombent de la table de leurs seigneurs. (Boss.)

— Fam. Très-petit morceau de quelque chose à manger. Ne donner qu'une miette de quelque chose. En voilà une belle miette. Il n'en est pas resté une miette. Il n'en est pas resté miette. La cigogne au long bec n'en put attraper *miette*. (La Font.)

— Fam. *Faire sauter les miettes*. Manger avec un grand appétit.

— *Rendre les miettes*. Vomir, rendre le vin et les aliments qu'on a pris. Bas et pop.

— Fig. J'ai lu le discours de l'abbé Arnaud. Nulle grâce dans l'expression ; pas une *miette* d'élégance ; un ton dur et voisin de l'école. (Diderot.)

— *Miette* s'employait souvent comme adverbe de négation, il est encore usité aujourd'hui en ce sens ; dans le style familier. N'as-tu rien entendu de leur discours ? — Non, qu'une petite *miette*. (Mariv.)

MIETTE. s. f. (dimin. d'*amie*). Se disait pour Jeune amie, petite amie

> Or chanterai
> Et ferai
> Chanson joliette
> Pour l'amour de ma *miette*. (*Chans. du* XIII*e siècle*.)

MIEUX. adv. (du lat. *melius*). Compar. de *bien*. D'une manière plus accomplie, d'une façon plus avantageuse. Personne n'entend mieux les affaires que lui, n'entend mieux la guerre que lui, n'écrit mieux que lui, ne parle mieux que lui. Il chante mieux, beaucoup mieux qu'autrefois. Vous ne sauriez mieux faire. Ses affaires vont mieux que jamais. Etre mieux reçu qu'on ne croyait. Il est bien de prier, mais il est mieux de faire de bonnes œuvres. Vous seriez mieux sur ce fauteuil que sur cette chaise. Y eut-il homme plus sage et plus prévoyant, qui disposât *mieux* toutes choses à leur fin ? (Fléch.) Qui trouva jamais *mieux* tous ces tempéraments ? (Id.) Quelle gloire *mieux* placée que de ne point se livrer à des vices ? (Mass.) Vous parlez *mieux* pour lui qu'il ne parle lui-même. (Rac.) Moins connu des mortels je me cacherais *mieux*. (Id.) On fait pis en voulant *mieux* faire. (Jauffret.) Le pied du cerf est *mieux* fait que celui du bœuf. (Buff.)

> Pour *mieux* voir, cher Paulin, et pour entendre *mieux*,
> Je vous ai demandé des oreilles, des yeux. (Racine.)

> . . . Mais tout n'irait que *mieux*,
> Quand de ces médisants l'engeance tout entière
> Irait la tête en bas rimer dans la rivière. (Boil.)

> Qui prend mari fait bien ; fait *mieux* qui n'en prendra,
> Disait le bon Damis à sa fille Lisette.
> A ce sage propos répond la doucerette :
> Mon père, faisons bien, fera *mieux* qui pourra. (***)

— S'oppose quelquefois à *plus*, *moins*. Plus on a d'esprit, mieux cela vaut. Moins on voit de médecins, mieux on se porte.

> Ah ! qui versa des pleurs, tremble d'en voir couler ;
> Et plus on a souffert, *mieux* on sait consoler.
> (De Belloy.)

— *Puis-je mieux me venger que d'armer* n'est pas une construction française ; il fallait *qu'en armant*. Ainsi il y a une faute dans ces vers :

> Puis-je *mieux* me venger de ce sang odieux
> Que d'armer contre lui son forfait et les dieux ?
> (Crébillon.)

— Plus, davantage. J'aime mieux cette étoffe que l'autre. Il ne sentait jamais *mieux* son bonheur que lorsqu'il pouvait faire le leur. (Fléch.) On aime *mieux* attribuer ses prospérités à une impuissante sagesse, dont les hommes se flattent, qu'au pouvoir de celui qui voit, qui règle tout. (Id.)

> Et je ne saurais *mieux* punir tous vos dédains,
> Qu'en vous mettant moi-même en de serviles mains.
> (Racine.)

— *Mieux* est synonyme de Plus, avec cette différence : si le qualificatif exprime une qualité susceptible de plus grande quantité, d'extension, d'amplification, on se sert de *plus*. Charles est plus satisfait que Pierre. Mais si le qualificatif exprime une perfection, il faut se servir de *mieux*. Charles est mieux mis que Pierre.

[illegible] *de quarante mille livres de rente*, pour il a plus de quarante mille livres de rente. || Ne dites pas non plus, *Vous dites que cette femme a cinquante ans, elle en a mieux*, dites, Elle en a davantage.

— Prov. *Il aime mieux deux œufs qu'une prune*. Se dit d'une personne qui préfère la quantité à la qualité.

— *Tant mieux*. V. TANT.

— *Trop mieux*. S'est dit pour Beaucoup mieux.

> Aimant trop *mieux* porter, sans titre de guerrier,
> L'olivier sur le front, qu'un chapeau de laurier.
> (Ronsard.)

— Précédé de l'article, *mieux* est ordinairement employé comme superlatif. C'est l'homme du monde le mieux fait. De tous nos grands écrivains, c'est celui que j'aime le mieux. Le *mieux* vanté de tous les beaux esprits. (Boil.)

— Avant l'adverbe *mieux*, on emploie *le*, *la*, *les*, quand on veut établir une comparaison. Les choses les mieux faites. Dans les moments les mieux choisis. Les femmes les mieux aimées. Il prit congé d'eux en les embrassant, en leur faisant accepter les diamants de son pays *les mieux* montés. (Volt.) Je ne vois dans toute la conduite de Rosalie que ces inégalités auxquelles les femmes *les mieux* nées sont le plus sujettes. (Diderot.)

> La ruse *la mieux* ourdie
> Peut nuire à son inventeur. (La Font.)

> Des amants *les mieux* faits et les plus vertueux
> Une fille à seize ans souffre à peine les vœux.
> (Boursault.)

— Mais on emploie *le* invariable toutes les fois qu'on veut exprimer une qualité portée au plus haut degré, sans aucune idée de comparaison ; et alors *le mieux* forme une expression adverbiale qui modifie soit un verbe, soit un adjectif, etc. Ceux qui seraient *le mieux* organisés ne feraient-ils pas leurs nids, leurs cellules ou leurs coques d'une manière plus solide ? (Buff.) Il était fort surpris que les choses qu'il avait *le mieux* aimées n'étaient pas celles qui étaient le plus agréables à ses yeux. (Id.) Les plus grandes âmes sont celles qui s'arrangent *le mieux* dans la situation présente, et qui dépensent le moins en projets pour l'avenir. (Fonten.) Ceux de nos auteurs dramatiques qui ont *le mieux* écrit sont ceux aussi qui ont le plus intéressé. (La Harpe.) Maman, je sèmerai autour du tombeau de mon frère les fleurs que vous aimez *le mieux*. (B. de St-P.)

> Dans le temps où nous sommes,
> L'on doit peu compter sur les hommes,
> Même sur ceux qu'on a *le mieux* servis.
> (Collé.)

— On dit qu'*une chose vaut mieux qu'une autre*, pour qu'elle est meilleure, et qu'*elle vaut plus qu'une autre*, pour dire que le prix en est plus grand. La sagesse vaut *mieux* que les armes des gens de guerre. (Fléch.) Faisant admirer à cette nation une judicieuse nécessité, qui valait *mieux* que ses subtilités et ses adresses. (Id.) Nos écrits sont mauvais : les siens valent-ils *mieux* ? (Boil.) L'ignorance vaut *mieux* que l'erreur. (Mercier.)

— *Il vaut mieux, mieux vaut*. Il est plus à propos, plus expédient. Il vaut mieux attendre un peu. Mieux vaut s'accommoder que de plaider. Il vaudrait mieux qu'il se tût, que de parler mal à propos.

— Prov. *Cela vaut mieux denier qu'il ne valait maille*. || *Il vaut mieux en terre qu'en pré*. || *Un tiens vaut mieux que deux tu l'auras*. Un bien présent vaut mieux qu'un bien à venir.

— Absol. *Être mieux*. Être en meilleure santé, en meilleur état. Il est mieux, un peu mieux, beaucoup mieux. Il n'est guère mieux. Il était mieux hier qu'aujourd'hui. J'étais un peu *mieux* et je retombe. (J.-J. Rouss.) M. de La Condamine avait une hernie qui était parfaitement contenue par un bandage. Il voulut être *mieux* ; il se fit opérer par le caustique, et il mourut. (Percy.)

— *Etre mieux*. Être d'une figure, d'un extérieur plus agréable. Cette femme est mieux, est beaucoup mieux que sa sœur. Ce jeune homme est mieux que son frère.

— *Etre mieux*. Etre d'une meilleure conduite, d'un meilleur caractère. Ce jeune homme est corrigé de ses défauts, il est beaucoup mieux qu'il n'était avant ses voyages.

— *Mieux que tout cela*. Se dit par ellipse pour, Faites mieux que tout cela, ou, il y a quelque chose de mieux à dire, à faire, que ce qu'on a proposé. On vous conseille de plaider, de vous désister ; mieux que tout cela, offrez à votre partie adverse moitié de ce qu'elle demande.

— *Pour mieux dire*. Pour exprimer avec plus de justesse. Elle n'a jamais voulu nuire, non pas même à ceux qu'elle pouvait croire ses ennemis, ou, pour *mieux* dire, ses envieux. (Fléch.)

> Par quel charme. . . . .
> Ou, pour *mieux* dire enfin, par quel engagement
> Bajazet a pu faire un si prompt changement ? (Rac.)

— Lorsque *mieux* est suivi de deux infinitifs, on met *de* avant le second, quoique le premier ne soit pas précédé de cette préposition. Il vaut *mieux* se taire que de parler mal à propos. (Acad.) J'aime *mieux* vous déplaire que de vous tromper. (Marm.) Il vaut *mieux* risquer de perdre sa fortune que de perdre sa réputation. (Id.) Il vaut *mieux* succomber que de plaider. (Volt.) J'aime *mieux* n'être plus que de vivre avili. (Thomas.)

> *Mieux* vaut défricher un sillon
> Que de bâiller dans sa cellule. (L. de Lasalle.)

> [illegible]
> Que de céder au sort des qu'il nous est contraire. (Crébillon.)

> J'aime *mieux* s'il le faut succomber avec gloire,
> Que d'avoir à rougir d'une indigne victoire.
> (La Harpe.)

— Quelques auteurs modernes ont supprimé le *de*. Se taire à propos vaut souvent *mieux* que bien parler. (Trad. de Plut.) La plupart des lecteurs aiment *mieux* s'amuser que s'instruire. (Volt.) Il vaut *mieux* déplaire à son ami que lui dissimuler ce qu'on a sur le cœur. (Marm.) Ma tante aimait *mieux* chanter les psaumes que veiller à notre éducation. (J.-J. Rouss.) Il vaut *mieux* risquer de perdre sa fortune que l'assurer par une lâcheté. (Marm.) On serait tenté de croire que les hommes qui amassent le plus de matériaux ne sont pas ceux qui les mettent le *mieux* en œuvre. (Boufll.)

> . . . Il vaut *mieux* expirer
> Et mourir avec toi que se déshonorer. (Voltaire.)

— Marmontel est même d'avis qu'on ne fait pas une faute en omettant la préposition *de*. Cependant il croit qu'il est mieux de la conserver. Ce n'est pas inutilement que *de* s'est glissé entre le *que* comparatif et le verbe. Il indique une ellipse, et suppose confusément un mot sous-entendu, qui, dans la phrase analytique, le régirait, comme lorsqu'on dit, *Il vaut mieux mourir libre que de vivre esclave*; *de* fait entendre le malheur et la honte. Je crains moins le malheur *de* mourir que la honte *de* devenir esclave.

— Lorsque *mieux* fait partie du premier membre d'une phrase, et que ce premier membre est affirmatif, le second membre doit être négatif et prendre *ne*, sans *pas* ou *point*. Vous écrivez mieux que vous ne parlez. || Le contraire a lieu, si le premier membre est affirmatif. Il n'écrit pas mieux que je le croyais. On n'en peut pas user *mieux* que je fais (Mol.)

— Après *valoir mieux*, on emploie ordinairement *que de*. Il vaut mieux être juste que d'être riche. Il vaut mieux être raisonnable que d'être savant. Quelques bons auteurs ont supprimé le *de*. Je ne sais s'il ne vaut pas *mieux* achever de le guérir que le désabuser. (J.-J. Rouss.)

— *Le mieux* veut le verbe suivant au subjonctif. C'est le livre le *mieux* écrit que j'aie lu.

— Autrefois on faisait suivre dans certains cas *mieux* de *non pas que*. La nature de l'esprit humain est d'aimer *mieux* qu'on lui laisse quelque chose à suppléer, que non pas qu'on s'imagine qu'il ait besoin d'être instruit. (P. Roy.) Il vaut beaucoup *mieux* que les preuves suivent immédiatement les propositions douteuses, que non pas qu'elles en soient séparées. (Id.) On a depuis longtemps rejeté cette construction traînante, dure et désagréable à l'oreille.

— Dans les temps simples, *mieux* se met après le verbe. Il est mieux, il se porte mieux. Mais dans les temps composés il vaut mieux le mettre entre l'auxiliaire et le participe. Il a mieux chanté aujourd'hui qu'hier, et non pas il a chanté mieux. J'ai mieux aimé, et non pas j'ai aimé mieux.

— S'empl. substantiv. avec ou sans article. Le mieux est de n'en point parler. Arranger tout pour le mieux. Être changé en mieux. S'attendre à mieux. Vous croyez qu'elle n'a que vingt ans, elle a mieux. Dirigez tout pour le *mieux*. (J.-J. Rouss.)

— *Faire de son mieux, du mieux qu'on peut*. Aussi bien qu'il est possible.

Le pâtre fut d'avis qu'éloignant la pensée
De leur aventure passée,
Chacun fît de son *mieux*. (La Font.)

— *Aller de mieux en mieux*. Faire toujours quelque progrès vers le bien, vers un état meilleur. Il faut espérer que cela ira de mieux en mieux. Ses affaires vont de mieux en mieux.

— Fam. *A qui mieux mieux*. A l'envi l'un de l'autre. Allons, enfants, à qui *mieux mieux*. (Volt.) Adieu, monsieur, ma fille et moi nous vous aimons toujours à qui *mieux mieux*. (Sév.)

Il n'était fils de bonne mère
Qui, les payant à qui *mieux mieux*,
Pour ses ancêtres n'en fit faire. (La Font.)

Le loup en langue des dieux
Parle au chien dans mes ouvrages :
Les bêtes à qui *mieux mieux*
Y font divers personnages. (Id.)

Pour pleurer dignement ce buveur merveilleux,
Mes amis, voulez-vous m'en croire,
Buvons, buvons à qui *mieux mieux*. (Gresset.)

— Cette locution *à qui mieux mieux* a fort embarrassé les grammairiens, et finalement tous se sont accordés à la regarder comme un gallicisme non susceptible d'analyse. Elle nous semble pourtant tout aussi naturelle que ces autres locutions *de plus en plus, de mieux en mieux*, etc. *Nous vous aimons à qui mieux mieux*, est, selon nous, une phrase elliptique qui, ramenée à son intégrité, est pour : Nous vous aimons *à* (ce point et de telle façon que celle) *qui* (de nous deux vous aime déjà) *mieux* (que l'autre, vous aime encore) *mieux*.

— *Faute de mieux*. A défaut d'une chose meilleure, plus convenable. Faute de mieux, je m'arrangerai du logement que vous me proposez.

— Prov. *Le mieux est l'ennemi du bien*. On peut gâter une bonne chose en voulant la rendre meilleure. Ce proverbe, *le mieux est l'ennemi du bien*, est l'axiome favori de la paresse. (D'Alembert.) || On dit aussi dans le même sens, *le mieux fait regretter le bien*.

— *Il y a du mieux dans son état ; chez lui il y a un mieux sensible, le mieux se soutient*. Se dit d'un malade qui [illegible] meilleur état.

— *Mieux* peut s'employer au pluriel. Hier il était sans fièvre; ces sortes de *mieux* sont presque toujours traîtres. (Mme de Sév.)

— Fam. *Cette personne chante des mieux*. Elle chante aussi bien que celles qui chantent le mieux. Ces villageois causent des *mieux*, et j'espère que l'air du pays me va raffiner de moitié. (Rac.)

— S'empl. adjectiv. dans le sens de Meilleur, plus convenable, plus propre à la chose dont il s'agit. Il n'y a rien de mieux, rien n'est mieux que ce que vous dites. L'amitié n'a rien de *mieux* à donner qu'elle-même. (Le Tasse.) On ne fait rien de *mieux* que le bien. (Barruel.)

— *Le mieux du monde, au mieux, tout au mieux*. loc. adv. En user le mieux du monde. Cela est au mieux. Cela va le mieux du monde, tout au mieux.

— *Du mieux, le mieux, tout du mieux, tout le mieux*. loc. conj. Aussi bien qu'il est possible dans telle circonstance. Il s'en est tiré le mieux qu'il a pu.

— Aussi bien qu'il est possible à telle personne. Faire du mieux que l'on peut, le mieux qu'on peut. C'est le mieux que l'on puisse faire. Faire de son mieux, tout de son mieux.

— Prov. *Il a fait comme Robin fit à la danse, tout du mieux qu'il a pu*. Se dit d'un homme peu habile, qui a fait sans succès tous ses efforts pour réussir.

MIEUX-DISANT. s. m. Celui qui parle le mieux. Me laisserai-je éternellement ballotter par les sophismes des *mieux-disants*? (J.-J. Rouss.)

MIEUX-ÊTRE. s. m. Néol. État plus heureux. La civilisation montre le *mieux-être* dont l'humanité est susceptible. (Virey.) Je suis enchantée de pourvoir au *mieux-être* de mes chères petites-filles. (Prév.)

MIEUX-FAISANT, ANTE. adj. Qui agit le mieux, avec le plus de bonté, de générosité. Le plus charitable et le *mieux-faisant* des hommes aurait-il voulu perdre ces beaux noms? (Balz.) Je revis le chirurgien Parisot, le meilleur et le *mieux-faisant* des hommes. (J.-J. Rouss.) Ce mot est à conserver, car il dit plus que bienfaisant.

MIEUX-FAISANT. s. m. Hist. cheval. Celui qui, dans un tournoi, avait surpassé tous ses rivaux en force, en grâce et en adresse. Être le mieux-faisant du tournoi, de la journée.

MIÈVRE. adj. des 2 g. Vif, remuant et un peu malicieux. Cet enfant est mièvre, est bien mièvre. Lorsqu'il était petit, il n'a jamais été ce qu'on appelle *mièvre* et éveillé. (Mol.) Fam.

— S'empl. aussi substantiv. C'est un petit mièvre.

MIÈVREMENT. adv. Avec une malice enfantine

MIÈVRERIE. s. f. Qualité de la personne qui est mièvre. Cet enfant est d'une mièvrerie amusante, fatigante. Fam.

— Se dit aussi de quelques animaux. La mièvrerie des singes.

— Petite malice. Faire une mièvrerie. Ce n'est qu'une mièvrerie. Fam.

MIÈVRETÉ. s. f. Mièvrerie. Linguet a voulu rajeunir ce mot. Si c'est une *mièvreté* des ministres (anglais) pour mettre la nation en joie, c'est une bien pauvre ressource.

MI-FORT. s. m. Escr. Partie de l'épée qui est entre la garde et la pointe, entre ce que l'on appelle le fort et le faible.

MIGE. adj. des 2 g. Se disait pour Qui est au milieu, à moitié.

MIGE. s. m. Agric. Semis sur chaume, usité dans le département des Deux-Sèvres.

— Conchyl. Espèce du genre nasse.

MIGEAU. s. m. Comm. Nom donné dans le Roussillon à une espèce de laine commune.

MIGERAT. s. m. Anc. art milit. Espèce de flèche ou de dard.

MIGLAIVE. s. m. Anc. art milit. S'est dit pour Glaive ou épée d'une longueur moyenne. || Espèce de hallebarde.

MIGLIARIO. s. m. Métrol. Poids de Venise avec lequel on pèse les huiles. Il équivaut à près de 450 kilogr.

MIGNAMIGRA. s. m. Bot. Arbre imaginaire que l'on a prétendu exister dans le Congo. On disait qu'il produisait en même temps un poison et le remède qui devait le combattre; et que si l'on était empoisonné par le bois ou le fruit, on obtenait la guérison par les feuilles; que si, au contraire, les feuilles avaient produit le mal, il pouvait être réparé par le bois ou le fruit.

MIGNARD, ARDE. adj. (du fr. *mine*, que l'on prononçait *migne* en quelques provinces). Gracieux, délicat. Une femme mignarde. Un visage mignard. Des traits mignards. Vieux en ce sens.

— Qui est mêlé de gentillesse et d'afféterie. Sourire mignard. Langage mignard. Manières mignardes.

— Caressant. Enfant mignard.

— Travaillé avec délicatesse. Ouvrage mignard.

— Se dit, dans les arts, de petits agréments [illegible]

— Syn. comp. MIGNARD. MIGNON. GENTIL. JOLI. *Gentil* suppose toujours des objets petits, légers, délicats, et qui tiennent en quelque sorte des grâces. *Joli* se dit aussi des personnes et des choses, mais il n'indique que les choses. *Mignon* se dit des choses qui, ayant ordinairement des formes d'une certaine grandeur, se trouvent réduites à de petites formes agréables et régulières qui tirent de cette petitesse un agrément particulier. *Mignard* marque la délicatesse et la douceur dans des traits animés, l'air et les manières gracieuses, un certain mélange de gentillesse et d'afféterie.

— MIGNARD. s. m. Peint. Se dit pour le genre mignard. Ce qui est gracieux, mais qui se rapproche un peu de l'affecté, du petit, du mesquin. Donner dans le mignard.

— On dit aussi de quelqu'un qui fait le beau, *qu'il fait le mignard*. || On l'emploie aussi au féminin de la même manière.

Lise a beau faire la *mignarde*,
Chaque jour elle s'enlaidit :
Ce n'est pas que je la regarde,
Mais tout le monde me le dit. (Charleval.)

— Ornith. Petit gobe-mouches d'Afrique.

MIGNARD (Nicolas More, dit). Né en 1608, mort en 1668, excellait surtout dans le coloris. On a de lui un grand nombre de portraits et de tableaux d'histoire. || (Pierre), né en 1610, mort en 1695, a été le plus célèbre peintre de portraits. On considère comme ses chefs-d'œuvre les plafonds de la galerie de Saint-Cloud, les peintures de la petite galerie de Versailles, le dôme du Val-de-Grâce et le tableau de saint Charles Borromée.

MIGNARDÉ, ÉE. part. pass. du v. Mignarder. S'empl. adjectiv. Enfant mignardé. Style mignardé. Langage mignardé.

MIGNARDELET, ETTE. adj. (diminut. de *mignard*). S'est dit pour Mignard, mignon. Danse d'un pied *mignardelet*. (Belleau.)

MIGNARDEMENT. adv. Avec délicatesse. Enfant élevé mignardement. Travailler fort mignardement. Peu usité en ce sens.

— Fam. Avec une gentillesse mêlée d'afféterie. Parler mignardement. Sourire mignardement.

— D'une manière mignarde.

Sur un front blanc comme l'ivoire
Deux petits arcs de couleur noire
Étaient *mignardement* voûtés. (Voltaire.)

MIGNARDER. v. a. 1re conj. Fam. Traiter délicatement. Mignarder un enfant. Se prend en mauvaise part.

— Flatter. Les Lacédémoniens *mignardaient* leur Diane en faisant fouetter des jeunes garçons en sa faveur, souvent jusqu'à la mort. (Charron.)

Un gros prieur son petit fils baisait,
Et *mignardait* au matin, en sa couche,
Tandis rôtir sa perdrix on faisait. (Marot.)

— Affecter de la délicatesse, de la grâce. Mignarder son style. Mignarder son langage.

— Rendre doux, rendre mignard. C'est une chose bien séante aux demoiselles, lorsqu'elles *mignardent* leurs ris, de faire deux petites fosselettes aux deux côtés de la bouche. (Muret.)

— Absol. *Cette femme mignarde trop*. Affecte de la gentillesse.

— SE MIGNARDER. v. pron. Se traiter délicatement. Cette femme se mignarde trop.

— Se dit des personnes qui ont pour elles des attentions trop délicates.

MIGNARDISE. s. f. Délicatesse. La mignardise de son visage. La mignardise de ses traits.

— Caractère de l'enfant mignard.

— Affectation de gentillesse, de délicatesse. Avoir, mettre de la mignardise dans ses manières, dans son langage, dans son style. La *mignardise* dans une jeune personne voisine de l'enfance, devient minauderie dans la femme qui s'éloigne de la jeunesse, et n'est bientôt plus qu'une grimace. (Noël.)

— Hortic. Espèce de petits œillets de couleur gris de lin, dont on garnit les plates-bandes des jardins. De la mignardise.

— Littér. Se dit d'une certaine délicatesse du style. Ces sortes de pieds et mesures n'ont qu'une certaine *mignardise*, qui a toujours le même tour, et qui n'émeut point l'âme. (Boil.) La langue italienne a des mignardises qui ne se trouvent dans aucune autre.

— Il se prend souvent en mauvaise part, pour désigner les petites affectations du style. Sénèque plus que tout autre avait contribué à gâter et à corrompre le jugement des jeunes Romains, et à substituer à l'éloquence mâle et robuste qui avait régné jusqu'à lui des *mignardises* d'un style chargé d'ornements, de pensées brillantes, d'antithèses et de pointes. (Roll.)

— Peint. Défaut des ouvrages dans lesquels le soin est porté à l'excès, et qui paraissent peu naturels.

— MIGNARDISES. s. f. pl. Manières gracieuses et caressantes. Se laisser prendre aux mignardises d'une femme. Cet enfant obtient tout ce qu'il veut de sa mère par ses mignardises.

MIGNOL. s. m. Bot. Liqueur spiritueuse extraite d'une espèce de palmier; elle s'obtient en détruisant la grappe des fleurs dans leur spathe, avant le développement, pour que le suc qui était destiné à leur nourriture puisse s'écouler par l'ouverture faite à la spathe, et être reçu dans un vase placé au-dessous.

[illegible] petit, du fr. *mine*, ou de l'esp. *minino*, mon garçon). Délicat, joli, gentil. Visage mignon. Bouche mignonne. Pied mignon. Beauté mignonne.

— Bien aimé. Enfant mignon.

— Fait, travaillé avec délicatesse. Se dit des choses qui ont une élégante régularité dans de petites formes. Ouvrage mignon. Couteau mignon.

— Se dit des choses qui ont des agréments propres à la petitesse. Des souliers mignons.

— Fam. *Argent mignon*. Argent qu'on a mis en réserve, et qu'on peut, sans se gêner, employer en dépenses superflues. Pour faire cette dépense, il faudrait avoir de l'argent mignon. || *Avoir de l'argent mignon*. En avoir beaucoup en réserve.

— Fam. *Péché mignon*. Péché qu'on se plaît à commettre, et dont on ne veut pas se corriger. La médisance est son péché mignon.

— Se dit des ouvrages d'esprit où il y a de la finesse. Sonnet mignon.

— Se dit aussi des langues où il y a de la finesse et de l'agrément. La langue italienne est fort mignonne.

— Syn. comp. V. MIGNARD.

MIGNON, ONNE. s. Terme de flatterie dont on se sert en parlant à un enfant. Mon mignon. Mon petit mignon. Ma mignonne. Ma petite mignonne.

— Fam. *Vous êtes un mignon, un plaisant mignon*. Se dit à quelqu'un qui a fait ou dit une sottise. Je vous trouve un plaisant *mignon* de ne m'avoir pas écrit depuis deux mois. (Mme de Sévigné.

— Fam. Favori. De ces deux enfants, il y en a un qui est le mignon de sa mère. Elle l'aime fort, c'est son mignon.

— S'emploie aussi en parlant d'un amant.

Le voilà, le beau fils, le *mignon* de couchette,
Le malheureux tison de ta flamme secrète. (Molière.)

— Fig.

Du siècle les *mignons*, fils de la poule blanche,
Ils tiennent à leur gré la fortune en la manche. (Régnier.)

— Montaigne appelle Socrate *le premier mignon de la vertu*.

— *Mignon de cour*. Se disait autrefois pour Courtisan, favori du roi.

— Se prend quelquefois dans un sens obscène. *Les mignons de Henri III*. Les jeunes gens qui partageaient les débauches de ce prince.

MIGNONNE. s. f. Impr. Petit caractère entre la nonpareille et le petit-texte. On l'appelle aujourd'hui *six et demi*.

— Bot. Mauvisque à fleurs rouges.

— Hortic. Variété de poire fort belle et d'un rouge foncé. || Sorte de pêche très-grosse et très-rouge. Il y a la grosse et la petite mignonne et la mignonne tardive. || Sorte de prune longuette et blanche jaunâtre.

MIGNONNEMENT. adv. Avec délicatesse, d'une manière délicate. Cela est mignonnement fait. Fam.

MIGNONNET. s. m. Bot. Nom vulgaire du trèfle. || *Mignonnet blanc*. Le trèfle des champs. || *Mignonnet rouge*. Le trèfle étalé.

MIGNONNETTE. s. f. (rad. *mignon*). Comm. Sorte de petite dentelle de fil de lin blanc, très-fine, qui se fabrique sur l'oreiller avec des fuseaux et des épingles. Une robe garnie de mignonnette. || Sorte d'étoffe tissue de laine et de soie.

— Comm. Poivre concassé en fort petits morceaux.

— Bot. Nom vulgaire de la drabe du printemps et de l'holostée à ombelle. On donne le même nom à l'œillet de la Chine, à la luzerne lupuline, à la saxifrage ombreuse, au réséda des jardins, et à l'holostée en cœur, plante que l'on mange en salade à Cayenne.

— Entom. Petit papillon de nuit.

— Hortic. Espèce de petits œillets appelés aussi *mignardise*.

— Impr. On a aussi donné ce nom à un caractère très-menu.

— Pop. S'est dit d'une petite pièce d'argent. Recevoir une mignonnette.

MIGNOT (Jacques). Pâtissier traiteur, rue de La Harpe, vis-à-vis la rue Percée, avait la charge de maître queux de la maison du roi, et celle d'écuyer de bouche de la reine. Boileau le traita d'empoisonneur dans sa satire du *Repas*. Le cuisinier offensé porta plainte, mais les magistrats refusèrent de l'entendre. Pour se venger, il fit imprimer à ses frais une satire de l'abbé Cottin contre Boileau, et la répandit dans le public avec ses biscuits, auxquels elle servait d'enveloppe, et qui dès lors eut une vogue prodigieuse.

Ma foi, vive *Mignot* et tout ce qu'il apprête!
Les cheveux cependant me dressaient à la tête;
Car *Mignot* c'est tout dire, et dans le monde entier
Jamais empoisonneur ne sut mieux son métier. (Boil.)

MIGNOT, OTE. adj. S'est dit primitivement pour Joli, mignon, délicat.

Je suis toujours gent et *mignot*
Sur mon cheval qui va le trot. (Coquillart.)

— S'est dit aussi pour Favori. Un écuyer gascon, lequel était *mignot* du roi d'Angleterre. (Al. Chart.)

— Il s'est pris ensuite en mauvaise part. || *Femme mignote*. Femme vaporeuse, capricieuse. [illegible]

MIGNOTÉ, ÉE. part. pass. du v. Mignoter. S'empl. adjectiv. Enfant mignoté.

MIGNOTEMENT. adv. S'est dit pour Joliment, d'une manière agréable, délicate.

MIGNOTER. v. a. 1re conj. Traiter délicatement, dorloter, caresser. C'est gâter cet enfant que de le mignoter comme vous faites. V. MIJOTER.

— Nos pères l'ont dit pour Arranger légèrement, enjoliver.

Dedans les prés je vis une naïade
Qui *mignotait* un chapeau de couleurs. (Am. de Rons.)

— v. n. Se disait pour Prendre ses aises. La dame ne fait rien que *mignoter* et se plaindre. (Quinze joies du mar.)

— SE MIGNOTER. v. pron. Se traiter délicatement. Cette femme se mignote trop.

— Se dit de personnes qui ont pour elles trop de ménagements, trop de soins.

MIGNOTIE. s. f. S'est dit pour Flatterie. || Caresse. || Gentillesse.

— Bot. OEil de Christ, très-belle plante.

MIGNOTISE. s. f. Flatterie, caresse. Vieux et fam.

— Bot. *Mignotise des Génevois.* Le thym.

MIGONITIDE. Myth. gr. Surnom de Vénus adorée à Migonium, lieu où Hélène céda à l'amour de Pâris.

MIGOT. s. m. Comm. A été employé pour désigner le rebut des laines, une laine qui est encore au-dessous du migeau.

MIGRAINE. s. f. (ét. gr., ἡμι, demi, abrégé de ἥμισυς, moitié; κρανίον, le crâne, la tête). Pathol. Affection douloureuse de la tête, dont le début est instantané et brusque, les récidives plus ou moins fréquentes, la durée des accès courte le plus ordinairement, le temps de leur terminaison incertain et variable; mais qui, lorsqu'elle a cessé momentanément ou disparu pour toujours, ne laisse aucune trace après elle. Migraine simple. Migraine compliquée. Avoir la migraine. Etre tourmenté d'une migraine. Migraine intolérable. Etre sujet à des migraines périodiques. Les odeurs très-fortes donnent la migraine. La migraine cause ordinairement des maux de cœur. Nous manquons d'aller au chœur aujourd'hui parce que nous avons la *migraine;* demain, parce que nous l'avons eue hier, et le troisième jour, parce que nous l'aurons le lendemain. (Ste Thérèse.) La mollesse et l'oisiveté entretiennent la *migraine.* (Devill.) La *migraine* est habituelle chez les femmes hystériques, chez les gens frappes d'hypocondrie. (Id.) La *migraine* commence souvent dans le bas-âge. (Id.) Linné se guérit d'une *migraine* qui avait résisté à tous les remèdes, en buvant tous les matins à jeun une livre d'eau fraîche, et en faisant de l'exercice avant dîner. (Id.)

— Fam. On dit de toute chose ennuyeuse et choquante qu'*elle donne la migraine,* pour exprimer qu'elle fait mal à la tête.

— Fig. La voix de madame a la *migraine.* (Danc.)

— Balzac a reproché à Duplessis-Mornay d'avoir dit *migraine d'esprit.*

MIGRAINE. s. f. Bot. Ancien nom de la grenade.

— Anc. art milit. Nom donné primitivement aux grenades d'artifice.

MIGRANE. s. m. Crust. Genre de crustacés.

MIGRATION. s. f. (pr. *mi-gra-ci-on;* du lat. *migrare,* émigrer). Action de passer d'un pays dans un autre pour s'y établir. Ne se dit qu'en parlant d'une quantité considérable de peuple. Il y eut de grandes migrations dans le IVe siècle. Les migrations des peuples septentrionaux ont inondé le midi de l'Europe. Les livres de Moïse nous représentent les premières *migrations* des hommes. (Chateaub.)

— Voyages que font certaines espèces d'animaux, soit périodiquement, soit à des époques irrégulières. Trois causes principales les déterminent à entreprendre ces voyages : la recherche de la nourriture dans toutes les saisons, le besoin de se reproduire, la température de l'atmosphère. Mais il y a beaucoup d'autres causes qui nous sont inconnues. Quelques-unes de ces migrations sont temporaires, et se renouvelient un certain nombre de fois durant la vie de l'animal; d'autres ont pour but un changement durable de résidence; enfin il en est qui sont accidentelles, ce sont celles qui sont la suite d'une perturbation atmosphérique, comme un ouragan, une tempête. Les migrations des oiseaux. Les migrations des poissons. Les migrations des reptiles. La saison de la *migration* n'est pas encore venue. (Chateaub.)

MIGRATOIRE. adj. des 2 g. Qui a rapport aux migrations. Mouvement migratoire.

— Zool. Qui passe d'un pays dans un autre. Animaux migratoires.

MI-GRÉGEOIS, OISE. adj. Qui est à moitié grec. Le mi-grégeois Properce. || substantiv. Un mi-grégeois.

MIGUEL. s. m. Erpét. Espèce d'orvet du Paraguay.

MIGUEL (SAN-) Géogr. La plus grande des Açores, ch.-l. Ponta-Delgada; 80,000 hab. On l'appelle souvent Saint-Michel.

MIGUÉLISME. s. m. Polit. Attachement à la cause de don Miguel, ex-roi de Portugal; légitimisme portugais.

MIGUÉLISTE. s. des 2 g. Polit. Partisan de don Miguel, de sa politique. Un miguéliste.

— adjectiv. Qui appartient au parti de la légitimité en Portugal. Le parti miguéliste.

MIHIEL (SAINT-). Géogr. Ch.-l. de cant., (Meuse); 6,500 hab.

MIHIRGIAN. s. m. Ant. pers. L'équinoxe d'automne, chez les Perses. Le mihirgian était un jour de fête.

MIHR ou MIHIR. s. m. Ant. pers. Le mois de l'équinoxe chez les Perses; il répond au mois de septembre.

— Myth. Un des noms de Mithra ou du soleil.

— Hist. ott. Don nuptial.

MIHRAGAN. s. m. Ant. pers. Fête que les anciens Perses célébraient en l'honneur de Vénus Uranie.

MIHR-MAH. s. m. Chronol. Nom du septième mois des Persans; il répond à peu près à notre mois de mars.

MIHR-AAB. s. m. Relat. Grand maître des eaux de la cour de Perse.

MIHR-ACHOUR-BASCHI. s. m. Relat. Grand écuyer du roi de Perse.

MIHRI-SCHIKAAR-BASCHI. s. m. Relat. Le grand veneur du roi de Perse.

MI-JAMBE (À). loc. adv. A moitié de la jambe.

MIJAURÉE. s. f. Fille ou femme qui montre des prétentions, par de petites manières affectées et ridicules. Faire la mijaurée. Voyez un peu cette mijaurée! Fam.

Parce que te voilà de bout en bout dorée,
Ne vas pas envers moi faire la *mijaurée.* (Regn.)

— Ce mot est un terme injurieux qui ne s'emploie que dans le style familier ou le bas comique.

MIJAZIA. s. m. Chronol. Nom du huitième mois des Ethiopiens, qui répond à peu près à notre mois d'avril.

MIJOTÉ, ÉE. part. pass. du v. Mijoter. S'empl. adjectiv. Bœuf mijoté. Soupe mijotée. Enfant mijoté.

MIJOTER. v. a. 1re conj. Art culin. Faire cuire doucement et lentement. Mijoter du bœuf à la mode. Mijoter de la soupe. Mijoter de la viande.

— Fig. et fam. Traiter délicatement. Mijoter un enfant. Peu usité.

— SE MIJOTER. v. pron. Se traiter délicatement. Aimer à se mijoter.

MI-JUIN. s. f. La moitié du mois de juin. A la mi-juin. Après la mi-juin. Passé la mi-juin.

— Véner. *Mi-juin, mi-graisse.* Se dit des cerfs, qui alors commencent à être gras.

MIKADDO. s. m. Relat. Le souverain pontife de la religion du Sintos, au Japon.

MIKANIE. s. f. Bot. Genre d'eupatoires d'Amérique.

MIKANIER. s. m. Bot. Genre de la famille des corymbifères, renfermant une vingtaine d'espèces, toutes généralement frutescentes, propres à l'Amérique centrale. L'espèce la plus intéressante est le mikanier guaco, qui jouit de propriétés excellentes contre la morsure des reptiles venimeux.

MIKIAS. s. m. Myth. égypt. Symbole des Egyptiens dans leur écriture hiéroglyphique. Cette figure devient le signe ordinaire d'un bonheur désiré ou de la délivrance d'un mal. On en fit une amulette qu'on suspendait au cou des malades et à la main de toutes les divinités bienfaisantes.

MIKIRI. s. m. Mamm. Espèce du genre atèle.

MIL. adj. numér. invar. (on pron. *mil,* sans mouiller, en lat. *mille*). C'est une abréviation de *mille* uniquement affectée à la supputation des années depuis l'ère chrétienne. V. MILLE. L'an mil huit cent quarante-cinq. Fait le septième janvier *mil* cinq cent quatre-vingt-neuf, et scellé du sceau public de la ville. (Voltaire.) Henri IV, empereur d'Allemagne, fut excommunié par Grégoire VII en l'année *mil* quatre-vingt. (Id.)

En l'an du Christ *mil* sept cent quatre-vingt,
Chez un tailleur, mon pauvre et vieux grand-père,
Moi, nouveau-né, sachez ce qui m'advint.
(Béranger.)

MIL. s. m. (pr. en mouillant le *l*; du lat. *milium*). Bot. Graminée annuelle, originaire des Indes orientales et cultivée en Europe; sa graine est fort petite et sert à engraisser la volaille. Le mil est une céréale. Semer du mil. Un grain de mil. On dit plus ordinairement *millet.*

Un jour un coq détourna
Une perle qu'il donna
Au beau premier lapidaire.
Je la crois fine, dit-il,
Mais le moindre grain de *mil*
Serait bien mieux mon affaire. (La Font.)

— *Mil à épis.* Sorgho. || *Mil à grappes.* Panis. || *Mil à chandelles.* Espèce de céréale de Cayenne.

— Graine de cette plante.

MILABRE. s. m. Entom. Petit insecte des fleurs.

MILADY. s. f. Titre qu'on donne à une dame anglaise, femme d'un lord ou d'un baronnet, en lui parlant ou en parlant d'elle. Vous avez raison, milady. J'ai rencontré milady. Avez-vous vu milady?

adoptée; cependant il est mieux d'écrire *mylady,* conformément à l'orthographe anglaise.

MILAN. s. m. (du lat. *milvus,* fait de *milvine,* sorte de flûte très-ancienne, qui avait le son fort aigu et semblable au cri perçant du milan). Ornith. Genre de l'ordre des oiseaux de proie. L'espèce la plus connue est le milan royal. Le milan doit à sa longue queue fourchue et au vaste développement de ses ailes un vol aussi facile que rapide; mais il n'a pas, en revanche, dans son bec court et grêle, dans ses faibles serres, des armes aussi redoutables que les falconés, avec lesquels il a d'ailleurs beaucoup de rapports; aussi montre-t-il peu de courage et n'attaque-t-il que de faibles proies. De petits mammifères, des reptiles, ou à leur défaut des chairs en putréfaction, composent la nourriture habituelle des milans. En captivité, il ne paraît susceptible d'aucune éducation. Le milan commun est renommé pour sa poltronnerie.

— Ichthyol. Poisson du genre trigle.

MILAN. Géogr. Capitale du royaume lombard-vénitien et du gouvernement de Milan, siége d'un archevêché; 150,000 hab. || Un des deux gouvernements qui composent le royaume lombard-vénitien. Sa superficie est de 2,344 kilomètres carrés, et sa population de 2,191,650 h. Sa capitale est Milan. Il se divise en neuf provinces ou délégations. || Délégation du gouvernement de ce nom. Sa superficie est de 540 kilomètres carrés, et sa population de 463,200 h. Capitale Milan. || Grand-duché d'Italie, qui renfermait plusieurs petits pays secondaires, tels que le Bergamasque, le Crémasque, le Lodesan, le Brescian, la Valteline, etc. Il forme aujourd'hui la plus grande partie du gouvernement de Milan dans le royaume lombard-vénitien.

— *Duché de Milan.* Duché érigé, en 1378, en faveur de Jean Galéas Visconti, et usurpé, en 1450, par François Sforce. Il resta aux Sforce jusqu'en 1535, époque de la mort de François-Marie Sforce. L'empereur Charles-Quint s'en empara, et en investit son fils Philippe. Ce prince et les rois d'Espagne ses successeurs l'ont possédé jusqu'en 1705, où l'empereur Joseph Ier s'en rendit maître, et il resta depuis lors à l'Autriche, sauf l'intervalle du règne de Napoléon, pendant lequel il fit partie de la république cisalpine et du royaume d'Italie.

— *Siége de Milan.* Attaque et prise de cette ville, du 15 au 27 décembre 1783, par le roi de Sardaigne; du 14 mai 1796, où Masséna en prit possession, jusqu'au 2 juin 1800, où Murat y fit son entrée. Milan et sa citadelle passèrent des mains des alliés à celles des Français.

MILAN. s. m. Écon. dom. Sorte de fromage à croûte rouge qui vient de Milan.

— Hortic. *Milan d'été.* Sorte de poire précoce qui vient au mois de juillet.

MILANAIS, AISE. adj. Qui est de Milan ou du Milanais. || Qui appartient à Milan ou au Milanais, ou aux habitants de cette ville ou de ce pays. Le peuple milanais. Les mœurs, les coutumes milanaises.

— subst. Celui, celle qui habite Milan ou le Milanais. Un Milanais. Les Milanais. Une Milanaise. Les Milanaises.

MILANAIS ou MILANEZ. Géogr. Pays d'Italie dont Milan était la capitale.

— *Guerres du Milanais.* Expéditions entreprises par Louis XII en 1499, et par François Ier en 1515, pour enlever le Milanais aux Sforce, comme héritiers des Visconti. Ces guerres n'eurent aucun succès.

MILANAISE. s. f. Techn. Ouvrage dont le fond est un fil recouvert de deux brins de soie, dont l'un, moins serré que l'autre, forme sur le fil un petit relief à distances égales.

— Hort. Variété d'anémone à très-grosses fleurs.

MILANDRE. s. m. Ichthyol. Genre de la famille des squales, dont on ne connaît qu'une seule espèce. Ce poisson est aussi féroce que le requin, sa chair est dure, et répand une odeur désagréable.

MILANEAU. s. m. (diminut. de *milan*). Ornith. Jeune milan.

MILANÈSE. s. f. (de *Milan,* où il a été inventé). Techn. Ouvrage de fileur d'or, à deux brins de soie.

MILANEZ. Géogr. V. MILANAIS.

MILANIEN. Myth. Fils d'Amphidamas et mari d'Atalante; il fut dévoré avec sa femme par un lion, et ils furent ensuite changés en lions.

MILCARTUS. Myth. or. V. MELKART.

MILCHOM. Myth. or. V. MOLOCH.

MILÉSIAQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à Milet ou aux Milésiens.

— Philol. *Milésiaques* ou *fables milésiaques.* Contes obscènes, composés par Aristide de Milet, imités par Lucien et Apulée, et traduits en latin du temps de Sylla.

MILÉSIE. s. f. Entom. Genre d'insectes diptères, de la famille des athéricères.

MILÉSIEN, ENNE. adj. Qui est de Mi[illegible] || Qui appartient à Milet ou à ses habitants.

— Myth. *Milésien.* Surnom d'Apollon, qui était adoré à Milet. || *Milésienne.* Surnom de Cérès, qui était adorée à Milet.

— Philol. *Fable milésienne* ou *récit milésien.* Nom que les anciens donnaient à des contes [illegible] Aristide de Milet. Ils sont perdus. On les appelait aussi *Milésiaques.*

— substantiv. Celui, celle qui habitait Milet.

MILET. Géogr. anc. Ville d'Ionie, fondée vers l'an 1155 av. J.-C., près de l'embouchure du Méandre. Elle fut longtemps une république puissante par sa marine, puis elle tomba au pouvoir des Perses. Les colonies de Milet, au nombre de près de 300, couvraient les rives du Pont-Euxin et du Palus-Méotide. C'était, après Tyr, la ville la plus commerçante du monde. Cette ville est aujourd'hui entièrement détruite, et n'offre qu'un monceau de ruines qu'on nomme Palaska.

MILHAU. (pr. *mi-lô*). Géogr. Ch.-l. d'arr. (Avignon); 10,500 hab.

MILIACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble au millet. || MILIACÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des graminées, ayant pour type le genre millet.

MILIAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *milium,* millet). Anat. Qui ressemble à des grains de mil. Glandes miliaires.

— Bot. *Glandes miliaires.* Très-petits corps qui, lorsqu'on examine à contre-jour l'épiderme détaché d'une plante, paraissent sous la forme d'aires rondes ou elliptiques, ayant à leur centre une ligne obscure ou transparente, que beaucoup d'observateurs ont prise pour un pore, mais qui n'est peut-être que le sommet couché d'un poil très-court.

— Minér. Se dit des grains d'une roche grenue, quand ils ont la grosseur d'un grain de chènevis ou de millet.

— Pathol. *Eruption miliaire.* Éruption de très-petits boutons qui ressemblent à des grains de millet. || *Fièvre miliaire.* Fièvre accompagnée d'une éruption miliaire.

— Zool. Se dit d'un animal qui est extrêmement petit, comme le ver luisant miliaire.

MILIAIRE. s. m. Erpét. Espèce de couleuvre.

MILIAIRE. s. f. Pathol. Phlegmasie exanthématique, souvent accompagnée de fièvre, caractérisée de petits boutons rouges, isolés ou rassemblés, élevés d'abord très-peu au-dessus du niveau de la peau, et surmontés, dès le second jour, d'une petite vésicule rouge, qui devient bientôt blanche et transparente, et ne tarde pas à tomber en écailles.

MILIANA. Géogr. Ville d'Algérie, où l'on croit que mourut le fils de Pompée. Elle fut occupée par Abd-el-Kader en 1834, et par le maréchal Valée en 1840.

MILIARÉSION. s. m. Métrol. anc. Monnaie d'argent qui fut en usage sous Constantin et ses successeurs, et qui valait 24 fois le nummus ou 96 assarions.

MILIARIUM. s. m. (pr. *mi-li-a-ri-om*). Ant. rom. Sorte de vase appelé aussi Milliaire.

MILIASSE. s. f. (du lat. *milium,* millet). Relat. Sorte de bouillie de maïs ou plutôt de millet.

MILICA. s. m. Bot. Blé barbu qui ressemble au millet.

MILICE. s. f. (du lat. *militia,* fait de *miles,* lequel dérive de *mille,* mille, parce qu'à Rome chaque tribu fournissant mille hommes pour la guerre, quiconque était de ce nombre s'appelait *miles*). L'art de la guerre, la profession des armes, chez les anciens. S'est dit aussi pour exprimer les forces militaires d'un Etat en général. Végèce a écrit sur la milice des Romains. Rien n'égala jamais la *milice* des Romains. (Boss.) Le zèle des bons empereurs pour maintenir l'ancien ordre de la *milice* romaine ne sert qu'à les exposer à la fureur des soldats. (Id.) On dit plutôt aujourd'hui *guerre* ou *art militaire.*

— Fig. dans le langage de l'Écriture sainte : *La vie de l'homme est une milice continuelle.* Un état de guerre continuel.

— Style soutenu. Corps de troupes, armée. Une si vaillante milice lui promettait la victoire. Le capitaine perdit dans cette bataille la fleur de sa milice. On le vit, au ce dernier rang de la *milice,* ne refuser aucune fatigue. (Fléch.) On a essayé d'établir, entre le trône qui doit protéger la nation et la nation qui doit défendre le trône, une *milice,* toujours sous les armes, d'ombrages, de soupçons, de méfiances. (Salvandy.) Rome nourrissait une *milice* admirable qui ne respirait que la gloire. (Boss.) Il refond perpétuellement sa *milice,* sans jamais retrouver une force nationale. (Rayn.)

— Hist. fr. Corps d'archers permanents qui exista depuis François Ier jusqu'à Henri II, et qui jouissait de certains priviléges. || *Milice du roi.* Corps de 500 hommes recrutés parmi les bouchers de Paris par le comte de St-Pol, pendant les querelles des Armagnacs et des Bourguignons.

— S'est dit particulièrement des levées de bourgeois et de paysans faites par la voie du sort, soit pour recruter l'armée, soit pour former des régiments provinciaux qu'on ne réunissait que dans certaines occasions. Chaque ville, bourg ou village fournissait un nombre d'hommes proportionné au nombre de ses habitants. En ce sens, il est opposé à *troupes réglées.* Réunir les milices pour résister à une invasion. Forteresse qui n'est défendue que par [illegible] milice. La garde nationale mobile, la land[illegible]hr, sont des espèces de milices. Tirer au sort pour la milice. Tirer à la milice. Tomber à la milice. Officier de milice. Sergent de milice. Soldat de milice. Ils se trouvèrent tous avec leurs *milices.* (Anquet.) L'Espagne avait une [illegible] de nombreuses *milices.* (De Pradt.) L'origine de la *milice* anglaise remonte, dit-on, à Alfred le Grand. (Encycl.) Aux Etats-Unis la *milice* est constituée par un acte du congrès de 1792. (Id.) En vertu de cette loi, tout individu de 18 à 45 ans, jouissant des droits de citoyen et en état de porter les armes, est enrôlé dans la *milice.* (Id.)

— En Espagne, on donne ce nom à la garde urbaine ou nationale.

— Nouvelles recrues.

— *Tirer à la milice.* A la conscription.

— Fig. Vous êtes monté d'un grade dans le service, et vous voilà toujours le même dans la *milice* de Jésus-Christ. (Mass.)

— Féod. Service militaire dû par les roturiers.

— Fig. et fam. *Soldat de la milice.* Homme qui n'a aucun avancement dans sa condition.

— Fig. et poét. *Les milices célestes.* Les anges.

Parmi les célestes *milices*
Venez prendre part aux délices
De mes combattants épurés. (J.-B. Rousseau.)

— S'emploie quelquefois en mauvaise part.

Milice du démon, gens hideux et hagards,
Engeance qui portait la mort dans ses regards. (La Fontaine.)

— Hist. ecclés. *Milice de Jésus-Christ.* Nom donné par quelques auteurs à l'ordre de la Croix de Saint-Dominique, parce que cet ordre avait été fondé pour combattre les hérétiques.

— Hist. anc. *Maître général de la milice.* Charge militaire créée par Constantin. Il y avait deux maîtres généraux de la milice, ayant chacun sous leurs ordres deux maîtres de la cavalerie et deux maîtres de l'infanterie. || *Comte de la milice.* Grand officier des empereurs grecs et latins, ministre de la guerre.

— Hist. *Maître de la milice.* Titre du magistrat annuel de Venise, de 737 à 741. Après cette époque, on ne trouve plus que des *doges.*

MILICHIEN. adj. m. (du gr. μειλίχιος, doux comme le miel). Myth. gr. Épithète que l'on donnait, par euphémisme, aux dieux infernaux. || Surnom de Jupiter chez les Eléens. || Surnom de Bacchus, que l'on croyait avoir le premier planté le figuier.

MILICIEN. s. m. Soldat de milice. Actuellement les *miliciens* anglais et écossais sont recrutés par le sort ; la durée de leur service est de cinq ans, mais ce terme peut être prolongé au besoin. (Encycl.)

— Garde national en Espagne.

MILICITE. s. m. (du lat. *milicitus*). Bot. Plante à fleurs incomplètes.

MILICOTON. s. m. Hortic. Variété de pêche.

MILIEU. s. m. (du lat. *medius locus*). Le centre d'un lieu, l'endroit qui est également distant de la circonférence, des extrémités. Voici le milieu de la place. Nous voici justement au milieu, dans le milieu. Couper un fruit par le milieu.

— Dans un sens moins rigoureux, tout endroit qui est éloigné de la circonférence, des extrémités. Ville située au milieu de la France, dans le milieu de la France. Au milieu de l'église. Au milieu de la cour. Au milieu du chemin. Au milieu du bois. Au milieu de l'assemblée. Au milieu de la foule. Au milieu de la ville. Prendre son adversaire par le milieu du corps. Combien il était auguste et majestueux au *milieu* de son palais et de sa cour. (Boss.) Au *milieu* des places publiques, elle a prêché la sagesse. (Mass.) Au *milieu* de Paris, il promène sa vue. (Boil.) Chaque étoile repose probablement au *milieu* d'un monde. (Libes.) J'ai fait revivre le siècle d'Auguste au *milieu* de ma cour ; j'y ai mis la magnificence, la politesse, l'érudition, et la galanterie. (Fén.)

— Hist. *Empire du milieu.* Nom que les Chinois donnent au vaste pays qu'ils habitent.

— Fam. et par exagér. *Au beau milieu.* Tout au milieu. Tomber au beau milieu de la rue.

— *Au milieu.* Bien avant. Cette langue de terre s'avance au milieu de la mer. Ce bras de mer s'avance au milieu des terres.

— *L'aigle s'élève au milieu des airs.* Il s'élève à une distance considérable de la terre.

— Fig. *Au milieu des hommes.* Dans le monde, dans la société de nos semblables. Nous sommes destinés à vivre au milieu des hommes.

— Point également éloigné des deux termes d'un espace de temps. Vers le milieu de la nuit. Sur le milieu du jour. Fais enlever Junie au *milieu* de la nuit. (Rac.) Le commencement, le *milieu* et la fin des révolutions sont trois curées abondantes pour l'intrigue et pour l'égoïsme. (Boiste.)

— *Être au milieu de l'été, de l'hiver,* etc. Être dans un temps à peu près également éloigné du commencement et de la fin de l'été, de l'hiver, etc. Et camper devant Dôle au *milieu* des hivers. (Boil.)

— Poét. *Le soleil était au milieu de son cours, la nuit était au milieu de sa course.* Il était à peu près midi, à peu près minuit.

— Se dit des ouvrages prononcés et écrits, par rapport à leur commencement et à leur fin. Ce passage se trouve au milieu, dans le milieu, vers le milieu du livre. Le milieu de son discours est fort beau. Être interrompu, demeurer court au milieu, au beau milieu de sa harangue. Se lever au milieu du sermon. Que le début, la fin, répondent au *milieu.* (Boil.) Au *milieu* d'une églogue entonne la trompette. (Id.) De tristes pensées peuvent nous apparaître au *milieu* de ce tableau. (Villem.)

— Se dit aussi en parlant des choses morales, mais alors il ne s'emploie guère qu'avec *au.* Être élevé au milieu des grandeurs. Vivre au milieu des plaisirs. Au milieu des affaires, des plus grandes affaires, trouver des moments à donner à ses amis. Périr au milieu de ses succès, de ses victoires. Nous vîmes dans cette princesse, au *milieu* des alarmes d'une mère, la foi d'une chrétienne. (Boss.) Songeons qu'il n'établit partout la religion au dehors, que parce qu'il la fait régner au dedans et au *milieu* de son cœur. (Id.) Au *milieu* de leurs espérances et de leurs établissements, Dieu brise le bras de chair qui les appuyait. (Fléch.) Se faisant au *milieu* d'elle-même une solitude intérieure et secrète. (Id.) Au *milieu* de ses peines et de ses douleurs, il n'est occupé que de nos intérêts. (Mass.) Un mal au *milieu* des plaisirs est pour les riches une épine au *milieu* des fleurs. (B. de St-P.) || On peut aussi l'employer avec *du.* Du *milieu* de mon peuple exterminez les crimes. (Rac.)

— *Au milieu du sujet.* Se dit fig. à propos d'un roman ou d'une pièce de théâtre qui, dès le début, vous intéresse, et vous conduit directement à ce que l'auteur veut faire voir. On se trouve tout de suite au milieu du sujet.

— Fam. *Au milieu de tout cela.* Parmi tout cela, avec tout cela, nonobstant tout cela. C'est un homme qui, au milieu de tout cela, ne laisse pas d'être à plaindre. Au milieu de tout cela, je voudrais le pouvoir servir.

— Mar. Ce qui est également éloigné des extrémités vicieuses. La vertu se trouve dans un juste milieu. La libéralité tient le milieu entre la prodigalité et l'avarice. Il faut savoir en tout garder le milieu, le juste milieu, un juste milieu. Trouver, saisir, prendre le milieu entre les extrêmes, c'est être sage. La vertu tient en toutes choses le *milieu ;* c'est aussi là qu'est la sûreté, la tranquillité, le bonheur. (B. de St-P.) Le bien politique, comme le bien moral, se trouve toujours dans un juste *milieu.* (Montesq.) Il y a une espèce d'amitié tendre qui tient le *milieu* entre l'amour et l'amitié. (Scud.) Les coquettes tiennent le *milieu* entre les femmes vertueuses et les vicieuses. (Id.) Entre les vices opposés, il y a le *milieu* et la vertu ; comme la piété entre l'impiété et la superstition. Quelquefois ce *milieu* est double, comme entre la timidité qui craint et la témérité qui ne craint rien, il y a la générosité, qui ne s'étonne point des périls, et une précaution raisonnable qui fait éviter ceux auxquels il n'est pas à propos de s'exposer. (Log.) Le juste *milieu* entre deux extrémités se mesure par rapport aux personnes : ce qui serait excessif pour l'une ne l'est pas pour l'autre. (Dac.)

Ne hasardez jamais votre estime trop tôt,
Et soyez pour cela dans le *milieu* qu'il faut. (Mol.)

— Prov. *Vertu gît au milieu.* Toute vertu est entre deux vices ou entre deux excès.

— *Juste milieu.* Nom donné au système de gouvernement qui domine en France depuis la révolution de juillet. || Partisan de ce système. C'est un juste milieu.

— Fig. Tempérament qu'on prend dans les affaires pour accommoder des intérêts différents, pour concilier des esprits opposés. Il faut chercher quelque milieu. Essayez de trouver quelque milieu pour contenter l'un et l'autre.

— *Il n'y a point de milieu,* ou simplement, *Point de milieu.* Il faut absolument prendre un des deux partis qui sont proposés, il n'y a point de terme moyen à chercher. Point de milieu, il faut se rendre ou combattre.

— Phys. Tout corps solide, liquide ou fluide élastique, dans l'intérieur duquel d'autres substances peuvent pénétrer et se mouvoir avec plus ou moins de liberté. Le verre, l'eau et l'air sont des milieux. Les milieux réagissent sur les corps qui les pénètrent ou tendent à les pénétrer. La densité du milieu. Milieux liquides. L'air est le milieu dans lequel nous vivons. L'eau est le milieu où vivent les poissons. La lumière se rompt difficilement en traversant différents milieux. Milieu rare. Milieu dense. C'est à la différence des milieux que la lumière traverse qu'est due la réfraction. Le verre et tous les corps transparents sont des milieux que la lumière traverse. || *Milieu éthéré.* Fluide très-rare et très-subtil, qui est répandu par tout l'univers. || *Résistance du milieu.* La densité des parties du milieu, qui retarde les mouvements des corps.

— *Milieu réfringent.* Substance qui prête passage à un corps, mais qui le fait changer de direction lorsqu'il se présente obliquement à sa surface.

— Anat. *Milieu de l'œil.* Humeurs diaphanes et plus ou moins épaisses qui entrent dans la composition de l'œil, et sont destinées à imprimer diverses réfractions aux rayons lumineux pour l'accomplissement de la vision.

— *Milieu du ciel.* Le point de l'équateur qui se trouve dans le méridien.

— Mécan. Espace matériel dans lequel un corps est placé.

— S'empl. quelquefois adject. *Le point milieu.* Le point du milieu.

— *Au milieu de.* loc. prépos. Parmi. Vivre au *milieu* d'un peuple qui n'a pas de sentiments religieux, c'est vivre au *milieu* des bêtes féroces. (De Bréhan.)

MILIGME. s. m. Antiq. gr. Offrande aux dieux infernaux.

MILIOLE. s. f. Conchyl. Genre de coquilles univalves renfermant plusieurs espèces fossiles.

[illegible] qui se montre sous les téguments des paupières, et qui présente à peu près le volume et la consistance d'un grain de millet.

MILIOLITHE. s. f. Conchyl. Genre établi pour placer une petite coquille fossile, qu'on trouve en immense quantité dans les sables coquilliers et les pierres calcaires des environs de Paris et de beaucoup d'autres lieux

MILION. s. m. Ornith. Ancien nom du milan.

MILIORATS. s. m. pl. Comm. Espèce de soies d'Italie, que l'on tire de Bologne et de Milan.

MILIOTE. adj. et s. des 2 g. Qui est de Milo. || Habitant, habitante de Milo.

MILITAIRE, adj. des 2 g. (du lat. *militaris*). Qui concerne la guerre, qui est relatif ou propre à la guerre. L'art militaire. La discipline militaire. Les vertus militaires. La gloire militaire. Les exploits militaires. Les fonctions militaires. Les emplois militaires. Les grades militaires. Récompense militaire. Punition militaire. Talents militaires. Eloquence toute militaire. Ecrivain militaire. Morale militaire. Un prince qui n'a eu que des vertus *militaires* n'est pas assuré d'être grand dans la postérité. (Mass.) Oui, sire, c'est le choix de la nation qui mit d'abord le sceptre entre les mains de vos ancêtres, c'est elle qui les éleva sur le bouclier *militaire,* et les proclama souverains. (Id.) De tous temps les hommes sont convenus de se dépouiller et de s'égorger les uns les autres, et pour le faire plus ingénieusement et avec plus de sûreté, ils ont inventé des règles qu'on appelle l'art *militaire.* (La Bruy.) On a attaché de la gloire à la pratique des lois *militaires,* et de siècle en siècle on a enchéri sur la manière de se détruire réciproquement. (Id.) La révolution, en mettant en mouvement tous les esprits, prépara l'époque des grandes combinaisons *militaires.* (Thiers.) Le Grand Frédéric de Prusse, qui, en créant la discipline de ses troupes, créa en quelque sorte son royaume, doit être compté parmi les écrivains *militoires.* (Préval.)

— *Art militaire.* Art de faire la guerre. On pourrait le définir, Une méthode habile de faire avec succès la guerre suivant certaines règles, quelquefois même contre toutes les règles, pourvu que ce ne soit point au hasard. Suivant le maréchal Saint-Cyr, la guerre est un art pour le général, une science pour l'officier, et un métier pour le soldat. L'art militaire peut être divisé en deux branches principales, la tactique et la stratégie. || *Science militaire.* Connaissance fondée en principes de tout ce qui se rapporte de près ou de loin au métier des armes. L'histoire militaire des nations anciennes et modernes, les variations introduites, à diverses époques, dans les différentes armes, les notions particulières à chacune d'elles, tous les détails relatifs à l'organisation, à l'administration, à la comptabilité, à la police et à la discipline des armées, tels sont les principaux éléments de la science militaire.

— *Administration militaire.* Ensemble des services organisés pour assurer l'entretien de l'armée d'un Etat et le bien-être du soldat.

— *Législation militaire.* Tout ce qui se rattache à la constitution et à l'état militaire d'un pays, c'est-à-dire au recrutement, à l'équipement, à l'instruction, à l'entretien, au licenciement des troupes, de même qu'au maintien de la discipline, qui toutefois est le but spécial de la législation militaire. C'est un corps bien irrégulier, bien incomplet et souvent barbare, que celui des lois diverses qui composent le code *militaire.* (Encycl.)

— *Ecoles militaires.* Écoles où sont élevés des jeunes gens qui se destinent au métier des armes. Les écoles *militaires* sont pour notre armée de véritables pépinières d'officiers. (Prév.) || *Ecoles militaires spéciales.* Ecoles d'artillerie et du génie.

— *Académies militaires.* Ecoles militaires dans laquelle on n'admet que des officiers.

— *Gouvernement militaire.* Gouvernement dans lequel l'armée ou les chefs militaires exercent l'autorité. L'Europe, qui s'est soulevée tout entière pour briser, sur le continent, le joug du despotisme *militaire,* le supportera-t-elle encore sur les mers ? (Boiste.) Le gouvernement *militaire* conduit au despotisme. (Id.) Chez les peuples de l'Afrique, le pouvoir *militaire* ou royal l'emporte sur le pouvoir religieux. (B. de St-P.)

— *Division militaire* Etendue de territoire commandée par un lieutenant-général. La France est partagée en 21 divisions militaires, comprenant plusieurs départements. Chaque division est partagée en autant de subdivisions qu'il y a de départements Les subdivisions sont commandées par un maréchal de camp.

— *Etat militaire.* Etat gouverné militairement. || Liste générale détaillée des troupes d'un Etat. || Enumération de ses forces militaires.

— *Testament militaire.* Testament fait à l'armée pendant la durée d'une campagne, et dans lequel on est dispensé d'observer la plupart des formalités ordinaires.

— *Justice militaire.* Celle qui s'exerce parmi les troupes, suivant des lois spéciales.

— *Exécution militaire.* La peine de mort infligée aux soldats pour délit militaire. C'est là que se font les exécutions militaires. || Violence qu'on exerce dans un pays pour punir les habitants de leur résistance ou pour les contraindre à quelque chose. Menacer un pays d'exécution [illegible] par exécution militaire, à payer contribution. || Fig. Exécution faite brusquement, et sans observation des formalités ordinaires.

— *Architecture militaire.* L'art de fortifier les places de guerre, de les entourer d'ouvrages qui puissent concourir à leur défense. Aujourd'hui, la plupart des travaux qui sont du domaine de l'architecture militaire sont confiés au corps du génie.

— *Colonne militaire.* Colonne sur laquelle était gravé le dénombrement des troupes d'une armée romaine par légion, selon leur rang, pour conserver la mémoire du nombre des soldats qu'on avait employés à quelque expédition.

— *Voies* ou *chemins militaires.* Routes pavées, construites sous Auguste, par Agrippa, pour faciliter les mouvements stratégiques des armées romaines ; elles étaient plus larges et plus directes que les routes ordinaires.

— *Routes militaires* ou *stratégique.* Chemins qui ont été percés pour faciliter les opérations militaires, et aux travaux desquels on a fait concourir des corps de l'armée. Routes militaires de l'Ouest, de la Vendée.

— *Port militaire.* Celui où stationnent ordinairement les bâtiments de guerre d'un Etat.

— *Chantier militaire.* Celui où se construisent des vaisseaux de guerre.

— *Fièvre militaire.* Espèce de fièvre maligne qui règne dans les armées.

— Géogr. *Frontières* où *confins militaires.* Territoires assignés, en Autriche et en Russie, à une population formée d'anciens soldats mariés, mais encore enrégimentés. || Les *confins militaires* forment une des divisions de l'empire d'Autriche, c'est un gouvernement partagé en quatre généralats dont les chefs-lieux sont Agram, Péterwardein, Temeswar et Hermanstadt.

— S'empl. quelquefois par opposition à Civil. Se montrer également propre aux emplois civils et aux emplois militaires. Les autorités civiles et les autorités militaires.

— *Ordre religieux militaire.* Dénomination qui était commune à plusieurs ordres de chevaliers chrétiens, institués pour réprimer les insultes et la violence des infidèles, soit mahométans, soit idolâtres, pour repousser leurs attaques et prévenir leurs brigandages. Non-seulement les ordres religieux et militaires étaient les défenseurs de la chrétienté, mais encore ils servaient la cause de la raison et de l'humanité. V. HOSPITALIERS, MALTE, TEMPLIERS, etc.

— Bot. *Herbe militaire.* Nom vulgaire de la millefeuille, plante vulnéraire propre à arrêter le sang qui coule d'une blessure. Pline donnait ce nom à une espèce d'épervière.

— *Heure militaire.* Heure précise, exacte.

— Myth. anc. Une des épithètes que les aruspices donnaient à Jupiter.

— Le mot *militaire* est technique, c'est-à-dire un terme d'art, il faut donc le remplacer en poésie par guerrier, belliqueux. Ainsi Corneille a eu tort de dire : Ayant régné sept ans, son ardeur *militaire* alluma cette guerre.

— Syn. comp. MILITAIRE, MARTIAL, BELLIQUEUX. *Belliqueux,* ne se dit guère que des peuples et des nations anciennes dont la guerre était l'unique métier. *Guerrier* se dit des peuples ou des princes qui ne font la guerre que lorsqu'ils le jugent nécessaire. *Militaire* se dit de tout ce qui a rapport à l'administration de la guerre. *Martial* s'applique aux choses qui marquent l'autorité suprême dans les choses de l'administration militaire.

MILITAIRE. s. m. Homme de guerre. C'est un bon militaire. Donner des récompenses à tous les vieux militaires. Nouveau militaire. Militaire instruit, exercé. Les braves *militaires* font la guerre et désirent la paix. (Napol.) Les batteries, dehors et ouvrages extérieurs des fronts d'attaque de nos places de terre recevront, à l'avenir, les noms des généraux, commandants et autres *militaires* qui se seront illustrés dans la défense des places. (Id.)

— La totalité des gens de guerre. L'esprit du militaire est généralement bon dans cette province. Cette ordonnance déplut au militaire.

— L'état, la profession militaire. Etre dans le militaire.

— M. Moreau s'en est servi comme d'un terme collectif. Il ne suffit pas, pour être le premier prince de l'Europe, d'être à la tête d'un *militaire* immense, commandé par les plus habiles généraux.

MILITAIREMENT. adv. D'une manière militiare. Agir militairement. Juger militairement. Exécuter militairement un bourg, un village. Les Etats-Unis furent secourus *militairement* par la France, qui les traita en alliés. (Chateaub.)

— *Exécuter militairement un soldat.* Le fusiller.

MILITANT. part prés. invar du v. Militer. Cette raison militant pour moi, ne militant point contre moi.

MILITANT, ANTE. adj. Qui combat. Se dit des fidèles qui sont sur la terre, parce que la vie d'un chrétien est regardée comme une milice ou un combat continuel qu'il doit livrer au monde, au démon et à ses propres passions.

— Théol. *L'Eglise militante.* L'assemblée des fidèles sur la terre.

MILITARISER. v. a. 1re conj. Néol. Rendre militaire. Militariser une nation.

MILITARISME. s. m. Néol. Système militaire. Les excès du *militarisme.* (National.) Voici des célébrités roturières confondues avec les débris du *militarisme* impérial. (L. Blanc.)

MILITER. v. n. 1re conj. (du lat. *militare,* combattre). Combattre. Le fils de laquelle ayant *milité* sous trois empereurs, et retournant dans les Gaules, fut baptisé. (Carozet.) Inus. au propre.

— Fig. Être en faveur, à l'avantage de quelqu'un. Cette raison, cet argument milite pour moi, ne milite point contre moi.

MILITIE. s. f. Se disait pour Milice.

MILIUM. s. m. (pr. *mi-li-omm*). Bot. Genre de la famille des graminées, dont on connaît plusieurs espèces assez voisines du genre mil ou millet. C'est un fourrage odorant et fort recherché des bestiaux.

MILLA. s. f. Bot. Genre de plantes bulbeuses de la famille des narcissées, originaires du Mexique.

MILLAIRE. s. m. Métrol. Nom donné dans l'origine à la division du kilomètre.

MILLANGUE. s. m. Bot. Un des noms vulgaires du sorgho.

MILLARAL. s. m. Bot. Nom qu'on donne, dans le midi de la France, à un champ planté de maïs.

MILLAS. Géogr. Ch.-l. de cant., arrondissement de Perpignan (Pyrénées-Orientales); 2,100 hab.

MILLE. adj. numér. des 2 g. (pr. *mi-le*; du lat. *mille*). Ne prend point la marque du pluriel. Dix fois cent. Dans l'écriture des nombres, un chiffre, pour être placé au rang de mille, doit avoir trois chiffres à sa droite. Mille hommes. Mille chevaux. Mille navires. Mille écus. Dix mille hommes. Louis XII avait donné, pour l'investiture de Milan, cent *mille* écus d'or. (Volt.)

— Nombre incertain, mais fort grand. Mille personnes l'ont vu. Mille témoignages, mille preuves se réunissent contre lui. Il y en a mille et mille. Donner mille coups à quelqu'un. Avoir mille affaires. Mille chimères lui passent par la tête. Rendre mille grâces. Je vous l'ai dit cent mille fois. Mille gens l'ont fait. Mille l'ont fait, mille pourraient le faire. Les mille et un jours. Les mille et une nuits. On lui dit *mille* fois que la franchise n'était pas une vertu de la cour. (Fléch.) Ils donnent à la complaisance pour votre rang *mille* démarches dont leur propre goût et leur nouvelle foi les éloignent. (Mass.) Une troupe illustre que *mille* actions distinguent plus que le nom du fameux général qu'elle a l'honneur d'avoir à sa tête. (Id.) *Mille* fois dans les combats vous avez vu disparaître en un instant les compagnons de vos excès. (Id.) Le peuple aime mieux avoir un souverain que *mille* tyrans. (De St-Pierre.) On a *mille* remèdes pour adoucir le malheur de l'honnête homme, on n'en trouve pas un pour alléger celui du méchant. (La Bruy.)

Le cœur de Claudius, en esclaves fertile,
Pour un que l'on cherchait en eût présenté *mille*.
(Racine.)

Mille appas, *mille* gentillesses,
Mille transports, *mille* caresses,
Mille agréments, *mille* vertus,
Ce nombre est souvent dans le style,
Et l'on ne voit que les écus
Qu'on ne compte guère par *mille*. (***)

— On redouble quelquefois le mot *mille*, et l'on dit par emphase, *mille et mille*. Il y a mille et mille choses à dire là-dessus. On a dit cela mille et mille fois. *Mille* et *mille* lauriers dont sa tête est couverte. (Corn.)

Après qu'on eut mangé, *mille* et *mille* fusées,
S'élançant vers les cieux ou droites ou croisées,
Firent un nouveau jour. (Corn.)

Sera-ce entre ces murs que *mille* et *mille* voix
Font résonner encor du bruit de ses exploits? (Id.)

— *Il s'est donné à tous les mille*, en sous-entendant le mot *diables*. Il a éprouvé un dépit très-vif. ‖ *S'enfuir à tous les mille*. S'enfuir très-loin. ‖ *Menteur comme tous les mille*. Fort menteur.

— Millième. Le nombre mille. Numéro mille.

— *Mille* employé pour la date des années. Par abréviation on écrit *mil* dans la supputation ordinaire des années depuis l'ère chrétienne. L'an mil huit cent quarante-cinq; orthographe qui subsistera sans doute jusqu'à l'an deux *mille*. Mais on écrit *mille* en parlant des années qui ont précédé notre ère et de celles qui suivront le millésime où nous sommes. L'an deux mille. La première irruption des Gaulois arriva sous le règne de Tarquin, environ l'an du monde trois *mille* quatre cent seize. (Vertot.)

— Se prend quelquefois substantiv. Mille multiplié par vingt, par cent. Le premier mille. Le second mille. Unité de mille. Dizaine de mille. Centaine de mille.

MILLE. s. m. (du lat. *mille*; *mille passus*, mille pas). Métrol. Mesure itinéraire dont l'étendue diffère suivant les pays. ‖ Le mille romain valait environ 1,518 mètres, et celui de Strabon 1,532. ‖ Le mille anglais = 1 kilom. 60 m. ‖ Mille anglais géographique ou marin, 1 k. 85. ‖ Mille autrichien, 7 k. 58. ‖ Mille marin autrichien, 1 k. 85. ‖ Mille de Bohême, 6 k. 91. ‖ Mille d'Italie, 1 k. 85. ‖ Mille de Venise, 1 k. 83. ‖ Mille de Hongrie, 8 k. 35. ‖ Mille de Bade, 8 k. 80. ‖ Mille de Bavière, 7 k. 42. ‖ Mille métrique de Belgique, 1 k. ‖ Mille de Brunswick, 10 k. 80. ‖ Mille du Bengale, 1 k. 78. ‖ Mille du Danemark, 7 k. 53. ‖ Mille marin d'Espagne, 6 k. 38. ‖ Mille romain, 1 k. 48. ‖ Mille de Hambourg, 7 k. 53. ‖ Mille hol-[illegible] 55. ‖ Mille de Hanovre, 10 k. 62. ‖ Mille de Lubeck, 1 k. 85. ‖ Mille de Turquie, 1 k. 47. ‖ Mille marin de Turquie, 1 k. 47. ‖ Mille de Pologne, 5 k. 55. ‖ Mille maritime du Portugal, 1 k. 85. ‖ Mille de Prusse, nouvelle mesure, 7 k. 53. ‖ Mille de Prusse, ancienne mesure, 7 k. 78. ‖ Mille de Silésie, 6 k. 55. ‖ Mille de Lithuanie, 8 k. 95. ‖ Mille de Sardaigne et de Piémont, 2 k. 53. ‖ Mille napolitain, 1 k. 86. ‖ Mille de Saxe-Weimar, 6 k. 79. ‖ Mille de police de Saxe, 9 k. 6. ‖ Mille de Suède, 10 k. 68. ‖ Mille de Norwége, 11 k. 13. ‖ Mille toscan, 1 k. 60. ‖ Mille de Wurtemberg, 7 k. 40. ‖ En navigation, le chemin se mesurait autrefois par tiers de lieue appelé *mille*, équivalant à 950 toises ou 1,854 kilom.

— Employé dans cette acception, le mot *mille* est susceptible de prendre la marque du pluriel. On accoutumait les soldats romains à aller le pas militaire, c'est-à-dire à faire en cinq heures vingt *milles*, et quelquefois vingt-quatre. (Montesq.) Un intervalle d'une cinquantaine de *milles* sépare ces deux villes. (La Harpe.) J'avais dans la journée parcouru à cheval une soixantaine de *milles*. (Id.)

— Astron. *Mille de longitude*. Chemin que fait un vaisseau à l'est ou à l'ouest, par rapport au méridien d'où il est parti et d'où il a fait voile. ‖ Différence de chemin de longitude, soit orientale, soit occidentale, entre le méridien sous lequel est le vaisseau, et celui d'où la dernière observation ou supputation a été faite.

MILLÉA. s. f. Bot. V. MILLA.

MILLE-CANTON. s. m. Pêch. Très-petit fretin, qui paraît de temps en temps en quantité innombrable; il n'est pas généralement plus long qu'une épingle.

— Ichthyol. Petite perche du Léman.

MILLE-DIABLES. s. m. pl. Hist. Nom donné à certaines troupes d'aventuriers, sous le règne de François Ier; on commença à leur donner ce nom en 1523.

MILLÉE. s. f. Graine de millet décortiquée et cuite dans du bouillon ou du lait. C'est un aliment sain et agréable si on y ajoute du sucre.

MILLE-FANTI. s. m. Art culin. Mots italiens qu'on emploie pour désigner une pâte de vermicelle qui a une forme ovale.

MILLEFEUILLE. adj. des 2 g. Bot. Qui a les feuilles extrêmement découpées, comme la renoncule millefeuille.

MILLEFEUILLE. s. f. (en lat. *millefolium*). Bot. Genre de plantes de la famille des synanthérées, tribu des corymbifères. Il doit son nom aux nombreuses découpures des feuilles de plusieurs de ses espèces. La plupart sont des herbes vivaces, croissant dans les diverses régions de l'Europe, et surtout dans les montagnes. Leurs fleurs sont blanches ou jaunes, quelquefois rougeâtres ou violacées. La millefeuille commune. La millefeuille ptarmique. La millefeuille dorée. La millefeuille visqueuse. La millefeuille élégante. La millefeuille commune s'appelle aussi vulgairement *herbe à la coupure*, *herbe au charpentier*, *herbe militaire*, à cause de ses prétendues propriétés pour la guérison des coupures. La millefeuille est loin de mériter la réputation dont elle jouissait autrefois.

— *Millefeuille aquatique*. Nom vulgaire du plumeau, des myriophylles, des cornifles et de quelques renoncules. ‖ *Millefeuille cornue*. On appelle ainsi les cornifles, à cause de leurs feuilles découpées et de leurs fruits cornus. ‖ On donne aussi quelquefois ce nom à une variété de la renoncule aquatique, parce que ses fleurs, très-petites, sont portées sur des pédoncules couchés en forme de corne. ‖ *Millefeuille des marais*. L'utriculaire commune. ‖ *Millefeuille marine*. Nom qu'on donne à plusieurs espèces de varechs à frondes très-décomposées. ‖ *Millefeuille en épi*. Le myriophylle à épi. ‖ *Millefeuille à feuilles de coriandre*. Nom vulgaire de la phellandre aquatique.

— M. Landais dit : Nous écrivons *mille-feuilles*, et non pas avec l'Académie *mille-feuille*. A notre tour, nous dirons qu'il ne faut écrire ni *mille-feuilles* avec M. Landais, ni encore moins *mille-feuille* avec l'Académie. Tous les dictionnaires de médecine et d'histoire naturelle écrivent *millefeuille* en un seul mot, et ils ont parfaitement raison; aussi cette orthographe est-elle préférable; elle lève toute difficulté, ce qui n'est pas un mince avantage.

MILLE-FLEURS. adj. Bot. Qui est garni de fleurs très-nombreuses.

MILLE-FLEURS. s. Mot qui ne s'emploie que dans les locutions suivantes ‖ *Rossolis de mille-fleurs*. Sorte de rossolis, dans la composition duquel il entre quantité de fleurs distillées. ‖ *Eau de mille-fleurs*. Urine de vache reçue dans un vase pour être prise en remède. ‖ *Eau de mille-fleurs*, *huile de mille-fleurs*. Eau, huile extraite de la bouse de vache, par distillation.

— Bot. Le thlaspi des champs.

MILLE-GRAINES. s. f. (à cause de la grande quantité de graines que produisent ces plantes). Bot. Plante de Saint-Domingue, qui imite l'hysope. ‖ On donne le même nom à la turquette.

MILLEGEUX. s. m. Bot. Jonc marin qui borde les côtes. ‖ On donne le même nom à des plantes qui y ressemblent.

MILLEGROUX. s. m. Croy. pop. Espèce de loup-garou.

[illegible] *morbus*, maladie). Bot. La scrofulaire des bois a été nommée ainsi autrefois, parce qu'on l'employait dans le traitement d'un grand nombre de maladies.

MILLÉNAIRE. adj. des 2 g. (pr. *mil-lé-nère*; ét. lat., *mille*, mille; *annus*, année). Qui contient mille. Le nombre millénaire.

— *Règne millénaire*. Prétendu empire qui devait durer mille ans, et sur lequel les âmes pieuses fondaient les plus grandes espérances. Tout devait y être joie et magnificence, par suite de l'arrivée du Messie. Les paroles adressées par les prophètes aux Israélites accablés par le malheur, avant et après la captivité de Babylone, par leur abaissement successif et prolongé, ont donné naissance parmi le peuple à cette opinion, qui a pris, surtout à l'époque de la venue de Jésus-Christ et sous la domination romaine, toute la consistance qu'ont les rêves de bonheur dans l'imagination des malheureux. V. CHILIASME.

MILLÉNAIRE. s. m. (pr. *mil-lé-nè-re*). Chronol. Dix siècles ou mille ans. Dans le premier millénaire. Le premier millénaire. Le second millénaire.

— MILLÉNAIRES. s. m. pl. Sectaires chrétiens qui croyaient qu'après le jugement universel, les élus demeureraient mille ans sur la terre à jouir de toute sorte de plaisirs. Voilà donc, comme au temps des *millénaires*, des femmes qui sont incertaines s'il fallait encore faire des enfants avec leurs maris. (Grimm.) V. CHILIASTE.

MILLÉNARISME. s. m. Hist. relig. Doctrine des millénaires.

MILLEPÈDE. s. m. Entom. Araignée de mer.

— Conchyl. Coquillage du genre murex.

MILLEPERTUIS. s. m. (pr. *mi-le-per-tui*; ét. fr., *mille*, et *pertuis*, trou, parce qu'en regardant cette plante au soleil, on voit sur ses feuilles quantité de petits points transparents qui paraissent autant de trous). Bot. Genre de la famille des hypéricées, renfermant plus de cent vingt espèces, dont l'une contient une huile volatile abondante, que l'on faisait entrer autrefois dans une foule de compositions officinales, à raison des nombreuses propriétés qu'on lui supposait. Les millepertuis sont des arbrisseaux cultivés dans quelques jardins à cause du joli vert de leur feuillage, de la grâce de leur port et de la grandeur de leurs fleurs originales. Millepertuis à grand calice. Millepertuis élégant. Millepertuis perforé. ‖ Famille naturelle de plantes, renfermant entre autres le genre millepertuis. ‖ *Herbe à millepertuis*. Nom vulgaire du millepertuis commun ou officinal.

MILLE-PIEDS. adj. des 2 g. (pr. *mi-le-pié*; du fr. *mille* et *pied*). Entom. Qui a un très-grand nombre de pieds. ‖ Nom vulgaire de l'ordre des myriapodes, et en particulier des scolopendres.

MILLE-PIEDS. s. m. pl. Entom. Famille d'insectes aptères, comprenant ceux de ces animaux qui ont des paires de pattes à presque tous les anneaux de leur corps. Ceux qui ont beaucoup de laquais sont comme les *mille-pieds*, et n'en courent que moins vite. (Wicherley.)

— Bot. Nom qu'on donne, dans plusieurs colonies françaises, à un arbre de la famille des guttifères.

— Conchyl. Nom que les marchands de coquilles donnent quelquefois à une espèce de ptérocère, à cause des nombreuses digitations de son bord droit.

MILLE-POINTS. s. m. Conchyl. Nom vulgaire d'une coquille du genre cône. On donne le même nom à une espèce de cyprée, à cause du grand nombre de points dont elle semble cariée.

MILLEPONCTUÉ, ÉE. adj. Hist. nat. Qui est couvert d'une multitude de points.

MILLÉPORACÉ, ÉE. adj. Zooph. Qui ressemble à un millépore.

MILLÉPORE. s. m. (pr. *mil-lé-po-re*; ét. fr., *mille* et *pore*). Zooph. Genre de polypiers pierreux dont la surface est creusée d'une multitude de pores. C'est une espèce de lithophytes qui prennent la forme de buissons, d'arbres, d'étoiles.

MILLÉPORÉ, ÉE. adj. Zooph. Qui ressemble à un millépore.

— Entom. *Brachycère milléporé*. Brachycère qui a les élytres chargés d'une multitude de petits points.

— MILLÉPORÉES. s. f. pl. Ordre de la section des polypiers pierreux foraminés, qui a pour type le genre millépore. ‖ MILLÉPORES. s. m. pl. Famille de la classe des polypiaires, comprenant ceux de ces êtres dont les polypiers sont creusés de trous infiniment nombreux.

MILLÉPORITE. adj. des 2 g. Conchyl. Qui est percé de pores ou de cellules à l'intérieur. ‖ MILLÉPORITES. s. m. pl. Tribu de la famille des céphalopodes polythalames, comprenant ceux dont la coquille est plutôt poreuse que celluleuse à l'intérieur. Ce sont les millépores fossiles. ‖ On dit aussi au sing. Un milléporite.

MILLER (Philippe). Célèbre jardinier anglais, né en 1691, mort en 1771, a laissé plusieurs ouvrages d'horticulture très-estimés.

MILLERÉE. s. f. Métrol. Monnaie d'or du Portugal valant 6 fr. 12 cent. et demi. On dit mieux *milreis*.

[illegible] les bordures de robes de femmes.

MILLÉRIE. s. f. Bot. Genre de la famille des corymbifères. Une espèce, originaire du Pérou, est employée à teindre en jaune et à tuer les vers qui s'engendrent dans les ulcères.

MILLÉRIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une millérie. ‖ MILLÉRIÉES. s. f. pl. Section de la tribu des hélianthèmes. ‖ Section de la sous-tribu des astéroïdées mélampodiées, ayant pour type le genre millérie.

MILLÉSIME. s. f. Agric. Terre semée de millet.

MILLEROLLE. s. f. Métrol. Mesure de capacité pour les liquides, qui est employée à Tunis; elle contient à 64 litres 88. On l'appelle aussi *millerolle de Marseille*.

— Techn. Vase de terre vernissé dans lequel les savonniers mettent l'huile d'olive.

MILLÉSIME. s. m. (pr. *mil-lé-si-me*; du lat. *millesimus*, millième). Numism. L'ensemble des chiffres qui marquent l'année sur les médailles, monnaies et monuments, depuis que les années de l'ère vulgaire sont arrivées au nombre de mille. On ignore en quelle année cette médaille a été frappée, car le millésime n'y est pas, le millésime est effacé.

— Par extens. Se dit en parlant des médailles et monnaies frappées avant l'an 1000. Le millésime de cette médaille fait connaître qu'elle fut frappée l'année du couronnement de Charlemagne. Le chiffre de l'année, n'étant pas toujours marqué, se déduit du nom du prince régnant et de l'année de son règne, des magistrats en exercice, des circonstances rappelées, etc. Pour les médailles romaines, le millésime se calcule d'après le consulat, le tribunat, etc.

— Les anciens ne se servaient pas de millésime. On n'a commencé à en faire usage que vers le commencement du XVe siècle, et il paraît qu'il fut d'abord adopté en Allemagne et dans les Pays-Bas. La première de nos monnaies qui en porte un est de 1498. Cet usage, abandonné ensuite, fut remis en vigueur en 1549.

MILLÉSIMÉ, ÉE. part. pass. du v. Millésimer. S'empl. adjectiv. Pays millésimé.

MILLÉSIMER. v. a. 1re conj. Prendre la millième partie.

— Lever un tribut d'un millième.

— Prendre un sur mille.

— Fig. On a dit de l'inoculation qu'elle nous *millésime*, tandis que la nature nous décimait; que dire donc de la vaccine? (Noël.)

MILLESIMO. adv. (pr. *mil-le-si-mo*; du lat. *millesimo*). Millièmement. Il s'emploie quand on a commencé à compter les articles par *primo*, *secundo*, *tertio*, etc. On dit pour la deux millième place, *bis millesimo*, pour la trois millième, *ter millesimo*, etc.

MILLESIMO. Géogr. Bourg des États sardes, division de Gênes, où les Français vainquirent les Autrichiens le 14 avril 1796.

MILLESOUDIER. s. m. Pop. Se disait pour Homme qui a mille sous à dépenser par jour.

— Pop. On appelait un homme riche, *un gros millesoudier*.

MILLESPÈCE. s. f. Bot. Nom qu'on donne au calament, qui par ses vertus peut remplacer plusieurs espèces de plantes.

MILLET. s. m. (pr. *mi-iè*; du lat. *milietum*, dimin. de *milium*, que l'on croit formé de *millia*, à cause du grand nombre de ses semences). Bot. Genre de la famille des graminées, appelé aussi *mil*. Cette céréale, originaire de l'Inde, est depuis longtemps cultivée en Europe, surtout dans le midi. Le fruit est un petit grain arrondi et jaunâtre. Dans beaucoup de contrées de l'Inde, le millet forme une des principales denrées alimentaires; chez nous on l'emploie surtout à nourrir la volaille et les oiseaux de cage ou de volière; on en fait aussi de la farine qu'on mange en bouillie, mais qui est peu appropriée à la panification.

— On a donné improprement le nom de *millet* à beaucoup de plantes étrangères au genre, à une espèce de panic appelé aussi *millet des petits oiseaux*, et au maïs, que l'on appelle tantôt *millet d'Inde*, tantôt *gros millet*; on appelle aussi le sorgho *millet d'Afrique*; le sarrasin, *millet noir*; le panic, *millet à grappes*, et l'alpiste, *millet long*. ‖ *Millet d'amour*. Un des noms vulgaires du grémil officinal. ‖ *Millet à balais*. Un des noms vulgaires de la houque sorgho. ‖ *Millet sauvage*. C'est tantôt le mélampyre des champs, tantôt celui des bois. ‖ *Millet en branches*. Nom vulgaire du panic millet. ‖ *Millet de Cafrerie*. La houque saccharine. ‖ *Millet à chandelles*. Nom vulgaire de la houque à épi. ‖ *Millet des chèvres*. La balsamine des bois. ‖ *Millet en épis*, *millet d'Italie*. Noms vulgaires du panic cultivé. ‖ *Millet d'Inde* ou *de Turquie*. Noms vulgaires sous lesquels on a désigné la houque sorgho et le maïs. ‖ *Millet gris*, *millet perlé*. Noms vulgaires du grémil officinal. ‖ *Millet jaune* et *millet sauvage*. Le mélampyre des prés. ‖ *Millet du soleil*. Le grémil.

— Graine de millet. Semer du millet. Un grain de millet. Farine de millet. Les cailles se nourrissent de blé, de *millet*, et de toutes sortes de graines. (Buff.)

— Prov. fig. et pop. *C'est un grain de millet dans la gueule d'un âne*. Se dit lorsque ce qu'on donne à quelqu'un n'est pas à beaucoup près suffisant pour ses besoins. ‖ Se dit aussi d'une petite quantité de nourriture donnée à un [illegible]

— Pop. Pour marquer qu'un homme a extrêmement peur, on dit qu'*on lui boucherait le derrière avec un grain de millet*.

— Erpét. Espèce de serpent à sonnettes.

— Mamm. Le troisième ventricule des animaux qui ruminent.

— Pathol. Nom qu'on donne à l'exanthème miliaire.

MILLEVOYE (Charles-Hubert). Célèbre poète élégiaque, né en 1782, mort en 1816, remporta plusieurs fois le prix de poésie à l'Académie française.

MILLI. Nom générique de la millième partie d'une chose.

MILLIADE. s. f. Didact. Se dit quelquefois pour Période de mille ans.

MILLIAIRE. adj. des 2 g. (pr. *mi-li-ère ;* de *mille*, parce que chez les Romains on comptait par mille pas géométriques). Se dit des bornes, des pierres, placées de distance en distance sur les grands chemins pour indiquer les milles, les lieues, les kilomètres, etc. Les pierres milliaires sur les grandes routes furent établies par Caius Gracchus. Borne milliaire. Colonne milliaire. Pierre milliaire. || Quoique nous ne comptions point par milles, nous appelons de même *pierres milliaires*, celles qui sur nos grands chemins indiquent les distances.

— Ant. milit. *Cohorte milliaire*. Cohorte qui, selon Végèce, était composée de 1,005 fantassins et de 132 cavaliers.

— Bot. Se dit des feuilles et des écailles qui sont si fines et si multipliées, qu'on ne peut les compter. || Se dit aussi des semences ou des glandes qui ressemblent à des graines très-fines.

MILLIAIRE. s. m. Pierre ou borne qui marque les distances. Le premier milliaire. Le second milliaire

— *Milliaire doré*. Colonne qu'Auguste fit élever au milieu de Rome, et d'où l'on commençait à compter les milles pour tous les grands chemins de l'empire. || Lors de la translation de l'empire à Constantinople, Constantin fit élever dans la place de l'Augustéon un milliaire doré. C'était une arcade ornée de statues, et destinée au même usage que le milliaire de Rome.

— Chaudière dans laquelle on faisait chauffer l'eau des thermes, chez les Romains.

— Par anal. Vase haut et étroit, auquel était adjoint un petit fourneau, et dont on se servait chez les Romains pour faire chauffer des boissons.

MILLIARD. s. m. (pr. *mi-li-ar*). Mille fois un million, mille millions, ou dix fois cent millions. Dans notre système de numération, le milliard est l'unité du dixième ordre, ou l'unité du quatrième ordre ternaire. Pour qu'un chiffre écrit représente des milliards, il faut qu'il ait neuf chiffres à sa droite. Un seul fils de Noé produisit une race qui, au bout de deux cent quatre-vingt-cinq ans, se montait à six cent vingt-trois *milliards* six cent douze millions. (Volt.)

— Un nombre très-considérable. Les premiers biens, la religion et la liberté, coûtent au genre humain des *milliards* de victimes. (Boiste.)

— Absol. Fin. Milliard de livres ou de francs. La dette de cet État est de plusieurs milliards.

— Le milliard est aussi appelé *billion*, nom qui est préférable pour la régularité de la nomenclature.

MILLIARE. s. m. (pr. *mi-li-a-re*). Métrol. Millième partie de l'are.

MILLIARENSE. s. m. Métrol. anc. Nom d'une monnaie battue par Constantin. Le milliarense valait primitivement la millième partie d'une livre d'or. Il y avait également des milliarenses d'argent. || Il y a eu aussi des monnaies espagnoles de ce nom.

MILLIARIA. s. m. Archéol. Nom donné par les Romains à trois vases immenses d'airain placés dans le salon des thermes, et contenant des milliers d'amphores. L'un servait pour l'eau chaude, l'autre pour l'eau tiède, et le dernier pour l'eau froide. Ces vases étaient disposés de manière à ce que l'eau pouvait passer de l'un dans l'autre au moyen de plusieurs siphons.

MILLIASSE. s. f. (pr. *mi-li-as-se*). Fam. et par dénigrement. Fort grand nombre. Milliasse de mendiants. Milliasse de fourmis. Milliasse de rats. Des milliasses de moucherons.

— A été quelquefois employé pour Mille milliards.

MILLIÈME. adj. des 2 g. (pr. *mi-liè-me ;* du lat. *millesimus*). Se dit d'un nombre ordinal qui complète le nombre de mille. Être le millième. La millième année.

— Se dit d'une des parties d'un tout que l'on suppose composé de mille parties. Il a eu la millième partie des bénéfices de cette entreprise.

— Par exagér. S'emploie pour une partie quelconque d'un tout. Si j'avais la millième partie de son bien, je serais assez riche. De tout ce qu'il vous dit là, il n'y a pas la millième partie de vrai.

MILLIÈME. s. m. La millième partie. Une des parties d'un tout composé de mille. Être intéressé dans une affaire pour un millième. Cinq millièmes. Des millièmes.

MILLIER. s. m. (pr. *mi-lie*). Mille objets de la même espèce. Un millier d'épingles. Un millier de tuiles. Un millier de fagots. Un millier d'échalas. Un millier d'arbres. Un millier d'a… [illegible] … nation sera toujours plus qu'un homme, qu'une famille, qu'un *millier* de familles. (Boiste.)

— *Un millier de foin, de paille*. Un millier de bottes de foin, de paille.

— Mille livres pesant. Cette cloche pèse dix milliers. Une charrette qui porta deux milliers. Un millier de fer. Un millier de cuivre. Les grands chameaux portent un *millier*. (Buff.)

— Nombre indéterminé, mais considérable. Un millier de gens. Un millier d'exemples. Des milliers d'hommes. Des milliers d'inconvénients. On le trouve parmi ces *milliers* de morts dont l'Espagne sent encore la perte. (Boss.) Une force secrète le persuade à cent milliers d'hommes quarante. (Pasc.) Point de solitude plus affreuse pour l'étranger, l'homme isolé, qu'une grande ville, tant de *milliers* d'hommes, et pas un ami ! (Boiste.)

L'Élide, l'Étolie, et Thèbes et Pylos,
M'opposèrent en vain des *milliers* de héros.
(Aignan.)

— *A milliers, par milliers*. loc. adv. En très-grand nombre. On en trouve à milliers, par milliers.

Bientôt victorieux de cent peuples altiers,
Tu nous aurais fourni des rimes à *milliers*. (Boil.)

— *A milliers* est bien moins usité que *par milliers*.

MILLIÈRE ou **MILIÈRE.** s. f. S'est dit pour Champ semé de millet.

MILLIGRAMME. s. m. (pr. *mi-li-gra-me ;* du fr. *milli*, pour millième ; et du gr. γράμμα, gramme). Métrol. Millième partie d'un gramme, environ un cinquantième de grain.

MILLILITRE. s. m. (pr. *mi-li-li-tre*). Métrol. La millième partie d'un litre. On ne s'en sert guère qu'en pharmacie.

MILLIME. s. m. (pr. *mil-li-me*). Métrol. La dixième partie d'un centime, ou la millième partie d'un franc. Il s'emploie quelquefois dans les calculs, mais dans les résultats, on néglige les millimes.

MILLIMÈTRE. s. m. (pr. *mil-li-mè-tre*, du fr. *milli*, pour millième ; et du gr. μέτρον, mètre). Métrol. La millième partie du mètre. Nouvelle mesure de longueur, qui équivaut à environ une demi-ligne.

MILLIN (Aubin-Louis). Naturaliste et archéologue, né en 1759, mort en 1818, s'occupa alternativement d'histoire naturelle, de numismatique et d'histoire. Il devint un des savants les plus distingués de l'Europe.

MILLINE. s. f. (de *Millin*, archéologue fr.) Bot. Genre de plante de la famille des synanthérées, établi pour une seule espèce.

MILLINGTONIE s. f. Bot. Genre de plante ne contenant qu'un arbre des Indes orientales, de la famille des bignoniées. || Un autre genre de ce nom a été réuni au sainfoin.

MILLION. s. m. (pr. *mi-li-on*). Mille fois mille ou dix fois cent mille. Le million est l'unité du septième ordre, ou celle du troisième ordre ternaire. Le chiffre qui dans un nombre écrit représente des millions, en a six à sa droite. Un million d'hommes. Un million de francs. Un million d'écus. On compte plus de neuf cent cinquante *millions* d'hommes sur la terre. (Volt.) Qui pourra croire que par chacune des portes de Thèbes il sortait deux cents chariots armés en guerre et dix mille combattants ? Cela fait vingt mille chariots et un *million* de soldats. (Id.) Diodore, au livre premier, dit que l'Égypte était si peuplée, qu'elle avait eu jusqu'à sept *millions* d'habitants. (Id.) Il paraît difficile qu'il y ait moins de cent cinquante *millions* d'habitants à la Chine. (Id.) C'est un nom bien étrange que le nom de tiers-état, donné en France au peuple, c'est-à-dire à plus de vingt *millions* d'hommes. (B. de St-P.) Il y a moins de grandeur et de véritable gloire à battre des *millions* d'hommes, qu'à en mettre quelques mille en sûreté (Boiste.)

— Absol. Financ. Un million de livres ou de francs. Avoir un million de rente. Compter un million à quelqu'un. Un *million* qu'elle retira du duché de Rethelois servit à multiplier ses bonnes œuvres. (Boss.) L'homme le plus pauvre est celui qui jouit le moins, eût-il des *millions*. (Boiste.)

— Fam. *Être riche à millions, ne compter que par millions*. Être extrêmement riche. Cet homme est si riche, qu'il ne compte que par millions.

— Par exagérat. Nombre indéterminé, mais considérable. Ouïr dire quelque chose un million de fois. Rendre un million de grâces. Des milliers de soleils, des *millions* de mondes. (Lebrun.)

Je t'envoie un grand *million*
De saluts, mon ami Lyon,
S'ils étaient d'or ils vaudraient mieux. (Marot.)

— *Million* quoique suivi d'un autre nom de nombre prend un *s* au pluriel, car c'est un véritable substantif. Trois millions quatre cent mille francs.

MILLIONIÈME. adj. numér. des 2 g. (pr. *mi-li-o-ni-è-me*). Se dit d'un nombre ordinal qui complète le nombre d'un million.

— Se dit des parties d'un tout que l'on suppose composé d'un million de parties. La millionième partie.

— S'emploie aussi substantiv. au masc. Un millionième. Trois millionièmes. Dix millionièmes.

MILLIONNAIRE. adj. des 2 g. (pr. *mi-li-o-nè-re*). Qui possède des millions. C'est un négociant millionnaire.

— Fam. *Être deux, trois fois millionnaire*. Avoir deux, trois millions de fortune.

— Qui est extrêmement riche. Cet homme est devenu millionnaire.

— S'empl. aussi substantiv. pour désigner une personne dont la fortune s'élève à un millier de francs. Cette expression est du reste plus ou moins vague et se dit le plus généralement d'une personne très-riche, sans spécifier d'une manière exacte le chiffre de sa fortune. C'est un millionnaire. On ne distingue pas les *millionnaires* dans la foule ; ils n'ont pas l'air plus heureux que les autres. (Boiste.)

MILLISTÈRE. s. m. Métrol. La millième partie du stère.

MILLOT. s. m. Pathol. V. MILLET.

MILLOT (Claude-François-Xavier). Né en 1726, mort en 1785, publia divers ouvrages d'histoire très-estimés. On a aussi de lui des traductions de discours académiques.

MILLOUIN. s. m. Ornith. V. MILOUIN.

MILLOUINAN. s. m. Ornith. Oiseau de la Louisiane, appartenant au genre millouin.

MILLUBINE. s. m. Bot. Fruit du carambolier, arbre de la Chine, dont on distingue deux espèces, l'une douce, l'autre aigre.

MILLY. (pr. *mil-ii*). Géogr. Ch.-l. de cant., arr. d'Étampes (Seine-et-Oise) ; 2,000 hab.

MILMILS. s. m. Comm. Sorte de toile de coton des Indes orientales.

MILNÉE. s. f. (de *Milne*, botaniste). Bot. Genre de la famille des méliacées, établi pour un arbre de l'Inde, dont on mange le fruit dans le pays.

MILO. Géogr. La Mélos des anciens Grecs. Une des îles Cyclades, dans l'Archipel, 24 kilom. sur 16 ; 7,000 hab. || Nom de la capitale de cette île. On y voit de belles antiquités, et c'est dans cette île que fut trouvée en 1820 la *Vénus* dite *de Milo*, que l'on voit au Musée du Louvre.

MI-LODS. s. m. Anc. jurispr. Droit qu'il fallait payer au seigneur, dans certaines provinces, chaque fois que l'héritage mouvant de lui changeait de mains autrement que par vente ou par acte équipollent à vente, c'est-à-dire, par succession, donation, etc. Le mi-lods n'était que la moitié du droit payé pour lods et ventes.

MILON DE CROTONE. Fameux athlète grec, renommé par sa force prodigieuse. Il fut sept fois vainqueur aux jeux pythiques, et six fois aux jeux olympiques. Son histoire est remplie de fables. Il vivait dans le VIe siècle avant J.-C. || MILON (Titus-Annius). Né vers l'an 95 av. J.-C. Étant tribun du peuple, il agit avec zèle pour le retour de Cicéron, et l'obtint malgré les intrigues de Clodius, qui devint dès lors son plus cruel ennemi. Un jour que Milon s'était rencontré avec Clodius près de Rome, il le tua dans un combat survenu entre leurs esclaves. Il fut accusé et condamné à l'exil malgré le discours de Cicéron. Sa mort arriva vers l'an 48 av. J.-C.

MILONIENNE. s. f. Littér. Harangue de Cicéron pour Milon, meurtrier de Clodius. La Milonienne n'atteignit pas son but comme plaidoyer ; elle ne nous est point parvenue telle que l'orateur l'avait prononcée, il l'avait habilement retouchée.

MILORD. s. m. (ét. angl., *my lord*, mon seigneur). Titre que l'on donne aux pairs d'Angleterre, en leur adressant la parole, et quelquefois en citant leur nom.

— Fig. et pop. *C'est un milord*. C'est un homme riche.

— Il est mieux d'écrire *mylord*, conformément à l'orthographe anglaise.

MILORT. s. m. Erpét. Serpent du Milanais, qui n'est pas venimeux.

MILOUIN. s. m. Ornith. Section du genre canard, renfermant des espèces qui habitent le nord de l'Europe.

MILPHOSE. s. f. (du gr. μίλφωσις, fait de μίλτος, minium, parce qu'après la perte des cils, les bords en restent rouges, comme s'ils étaient couverts d'une couche de minium). Pathol. Rougeur du bord des paupières, quand cette partie est dépourvue de cils.

MILTHA, ou peut-être **MILTA**. Myth. ass. Surnom de Diane chez les Phéniciens, les Cappadociens et les Arabes.

MILTE. s. f. Bot. Genre de la famille des ficoïdes, que l'on a réuni à celui des glinoles, dont il ne diffère que par l'absence des pétales.

MILTIADE. (pr. *mil-cia-de*). Roi des Dolonces en Thrace, en l'honneur de qui les peuples de la Chersonèse célébraient des fêtes d'où étaient exclus les habitants de Lampsaque, qui l'avaient retenu prisonnier. || Neveu du précédent. Craignant la vengeance de Darius, auquel il avait voulu fermer le retour en Perse dans son expédition en Sarmatie, il se retira à Athènes, où il fut mis à la tête d'une partie de l'armée athénienne contre celle des Perses. Ce fut lui qui gagna la bataille de Marathon. Quelque temps après, ayant échoué devant Paros, il fut condamné à une amende de 50 talents. Ne pouvant la payer, il fut mis en prison, et y mourut l'an 489 av. J.-C. || Nom d'un … [illegible] … aussi athéniens.

MILTIADÉES. s. f. pl. Antiq. gr. Jeux célébrés dans la Chersonèse en l'honneur de Miltiade.

MILTITE. s. f. (du gr. μίλτος, sanguine). Minér. Espèce d'hématite calcinée.

MILTON (John). Célèbre poète anglais, né en 1608, mort en 1674, se fit d'abord connaître par des poésies latines d'une élégance et d'une harmonie tout à fait classiques, et tenta plusieurs essais poétiques remplis d'agréments, puis il se livra tout entier à la politique, se jeta avec ardeur dans le parti opposé à la cour, et publia des écrits contre l'épiscopat et sur la réformation ecclésiastique. Cromwell le nomma son secrétaire. Après sa mort, il abandonna la politique, et s'occupa avec ardeur de la composition de ses écrits. Son poème le plus remarquable est le *Paradis perdu*, ouvrage d'abord reçu avec froideur, et qui est aujourd'hui l'orgueil de l'Angleterre.

MILTONIEN, IENNE. adj. Littér. Qui a le cachet de Milton, qui est dans la manière de Milton. Style miltonien.

MILTOSE. s. f. V. MILPHOSE.

MILVIN, INE. adj. (du lat. *milvus*, milan). Ornith. Qui ressemble au milan. || MILVINS. s. m. pl. Tribu de la famille des falconides, ayant pour type le genre milan.

MILVIUS. Pont sur le Tibre, à 2 kilom de Rome. Il était fameux du temps de Néron par les rendez-vous qui s'y donnaient et les courses nocturnes de l'empereur. Maxence, vaincu devant Rome par Constantin, opérait sa retraite en désordre vers la ville, quand le pont croula sous ses pas ; il fut noyé ainsi que la plus grande partie de ses troupes, le 29 octobre 312.

MILYADE. s. f. Géogr. Contrée de la Lycie, dans l'Asie Mineure. || Se prenait quelquefois pour la Lycie tout entière.

MILYEN, ENNE. adj. Qui est de la Milyade.

— S'empl. aussi substantiv. Un Milyen. Une Milyenne.

MIM. s. m. Gramm. or. La vingt-quatrième lettre de l'alphabet arabe et la vingt-neuvième de l'alphabet turc. Le mim correspond à notre *m*. || Signe numérique de 40.

MI-MAI. s. f. La moitié du mois de mai. A la mi-mai. Après la mi-mai. Passé la mi-mai.

— Vén. *Mi-mai, mi-tête*. Se dit en parlant des cerfs qui ont leur tête à moitié refaite.

MIMALLONES ou **MIMALLONIDES.** Myth. Un des noms donnés aux Bacchantes, dont les orgies se célébraient au mont Mimas.

— Génies fabuleux.

MIMANSA. s. f. Philos. Nom de deux systèmes orthodoxes de la philosophie des Hindous. La première Mimansa, ou la Mimansa proprement dite, est le *Pourva ;* la seconde est le *Védanta*. C'est la philosophie idéaliste de l'Inde.

MIMAR-AGA. s. m. Hist. ott. Inspecteur des bâtiments publics.

MIMAR-BAGHI. s. m. Hist. ott. Architecte en chef du sultan.

MI-MARÉE (À). loc. adv. Environ trois heures avant la pleine ou la basse-mer.

MIMARELOS. s. m. Agric. Nom qu'on donne, dans le midi de la France, aux sarments de vigne, que l'on conserve frais en terre pour les planter au printemps.

MI-MARGE (À). loc. adv. A la moitié de la marge.

MI-MÂT (À). loc. adv. Se dit d'un hunier ou perroquet, dont la vergue n'est élevée qu'à la moitié du guindant.

MIMBOUHE. s. m. Bot. Arbre de l'île de Madagascar, dont les feuilles sont odoriférantes.

MIME. s. m. (du gr. μῖμος, imitateur, acteur). Littér. rom. Espèce de comédie, dont le sujet et l'action étaient le plus souvent bouffons et libres jusqu'à l'obscénité. On y imitait avec impudence les actions, les discours, les manières de quelque personne connue. Les paroles ne consistaient guère que dans quelques monologues et quelques conversations fort courtes. Le style des mimes était ordinairement bas et trivial. Ces pièces, après avoir fait les délices de la populace, et avoir remplacé les atellanes d'abord, et toutes sortes de pièces dramatiques ensuite, prirent quelque chose de plus régulier et de plus élevé vers l'époque de Jules César. Il ne nous reste que des fragments des anciens mimes joués à Rome.

— Acteur qui représentait ces sortes de pièces. Les moyens dont dispose le *mime* sont la position et la tenue du corps, la démarche et surtout le mouvement des mains et des traits du visage ou la physionomie ; l'habillement lui-même lui offre de précieuses ressources. (Encyclopédie.)

— Auteur qui les composait

— Les Romains attiraient les mimes dans leurs parties de plaisir, dans leurs festins. Un mime fut même employé dans les funérailles. Il devançait le cercueil, et représentait par des gestes les actions et les mœurs du défunt.

— *C'est un bon mime*. Se dit d'un homme qui a le talent d'imiter, de contrefaire, d'une manière plaisante, l'air, l'action, le langage d'autres personnes

— S'empl. aussi adject. Il est mime.

… [illegible] … adjectiv. Discours mimé. Rôle mimé.

MIMER. v. a. 1re conj. Néol. Représenter par des gestes. Ne se dit guère qu'en parlant des sourds-muets ou des acteurs de pantomimes. Mimer un discours. Mimer un rôle.

— Absol. Mimer avec beaucoup de vérité.

MIMÈSE. s. m. Littér. Sorte d'ironie par laquelle on répète directement ce qu'un autre a dit ou pu dire, en affectant d'imiter la manière, les gestes et le ton de cette personne, de manière à la tourner en ridicule.

MIMÈTE. s. f. Bot. Genre de plantes d'Afrique, établi aux dépens des protées.

MIMÉTÈSE. s. f. (du gr. μῖμος, imitateur), à cause de la ressemblance qu'il présente avec

le phosphate de plomb). Minér. Oxyde de plomb combiné avec l'acide arsénique.

MIMEUSE. s. f. (du fr. *mime*, ou du lat. *mimosa*). Bot. Genre de la famille des légumineuses, ayant pour type la tribu des mimosées. L'espèce la plus connue est la mimeuse pudique, vulgairement appelée *sensitive*, plante herbacée, cultivée chez nous en serre chaude. Une égratignure, la chaleur, le froid, les agents chimiques, ont sur elle une action évidente et remarquable par les phénomènes d'irritabilité qu'elle présente.

MIMEUX, EUSE. adj. Bot. Se dit des plantes qui, lorsqu'on les touche, se contractent et semblent imiter les grimaces d'un mime; telles que la sensitive, les étamines de l'épine-vinette, etc.

MIMIAMBE. adj. des 2 g. (ét. lat., *mimus*, mime; *iambus*, iambe). Littér. Se dit d'une sorte de vers iambique très-libre, dont les mimes faisaient usage dans leurs farces licencieuses.

— S'emploie aussi substant. Un mimiambe.

— Titre des mimes composés par le mimographe Mattius.

MIMIQUE. adj. des 2 g. (du lat. *mimus*). Qui concerne les mimes. Pièce mimique. Poëte mimique. Jeux mimiques. Dans le XVIe siècle, ce furent les Italiens, seuls en possession d'une comédie supportable, qui renouvelèrent les farces ou les pièces *mimiques*. (Bret.) La gent *mimique* est une espèce d'hommes à part (Noël.) Le talent *mimique* s'est conservé jusqu'à nos jours chez les Italiens, et se produit dans les bouffonneries de leurs acteurs comiques. (Encycl.)

— Qui imite, qui exprime par le geste. Action mimique. Signes mimiques. Langage mimique. La langue *mimique* est la langue de la pensée et du sentiment. (Berthier.)

MIMIQUE. s. m. Auteur de mimes. Un bon mimique.

MIMIQUE. s. f. Art de rendre sensibles par l'imitation, aux yeux des hommes rassemblés dans un théâtre, les gestes et les actions des personnes. Chez les anciens, la mimique servait à représenter exactement la forme du personnage mis en scène; ses traits mêmes étaient imités par le masque dont l'acteur se couvrait.

— Art de parler aux yeux sans le secours de la parole et de l'écriture, par des attitudes, des mouvements du corps, assujétis à de certaines lois ou devenus signes de convention. La mimique est le principal moyen de transmettre des idées aux sourds-muets. Elle peut aussi servir de moyens de communication entre personnes qui ne parlent pas la même langue ou des hommes privés de l'organe de la parole avec leurs semblables.

MIMIS. Myth. sept. Sage scandinave, ou plutôt être allégorique, dont Odin portait toujours la tête, pour en recevoir des conseils et des oracles. Suivant d'autres, c'était le dieu de la sagesse.

MIMIZAN. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Mont-de-Marsan (Landes); 500 hab.

MIMNERME. Célèbre poëte et musicien grec, contemporain de Solon. Les anciens lui attribuaient l'invention du vers pentamètre et de l'élégie. Il ne nous reste de lui qu'un très-petit nombre de vers conservés par Stobée.

MIMNERNIA. Myth. rom. Un des noms de Vénus.

MIMODRAME. s. m. Littér. Drame exécuté en mimologie.

MIMOGRAPHE. adj. des 2 g. (ét. gr., μῖμος, mime; γράφω, écrire.) Littér. Qui concerne la mimographie, l'art mimique. Parmi les poëtes *mimographes* des Grecs, on cite surtout Sophron et Xénarque; parmi ceux des Latins, Decimus Laberius et Publius Syrus, qui vivaient sous Jules César (Encycl.)

— subst. Auteur de mimes.

MIMOGRAPHIE. s. f. Littér. Traité sur la mimique ou sur les mimes.

MIMOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Litt. Qui a rapport à la mimographie.

MIMOGRAPHISME. s. m. Écriture imitatrice, qui offre aux yeux l'image de l'objet exprimé par la parole.

MIMOLOGIE. s. f. (ét. gr., μιμέομαι, imiter; λόγος, discours). Didact. Imitation de la voix humaine, ou des locutions habituelles, de la prononciation d'une personne.

— Action d'imiter, dans la création des mots, le bruit, le son des objets qu'ils servent à désigner. Nommer par la *mimologie*, s'enrichir par la comparaison, les langues n'ont pas d'autre moyen; elles ne sortent pas de là. (Ch. Nod.)

MIMOLOGIQUE. adj. des 2 g. [illegible] Qui appartient à la mimologie.

— Gramm. *Substantif, verbe mimologique*. Substantif, verbe formé par imitation du son que produit l'objet ou l'action désignée. *Huée*, *brouhaha*, sont des substantifs mimologiques, et *rouler*, *éclater*, *siffler*, des verbes mimologiques.

MIMOLOGISME. s. m. Gramm. Mot formé par mimologie. L'enfant qui essaie sa première consonne nomme son père et sa mère avec des *mimologismes* caressants. (Ch. Nod.) *Mimologisme* et *mimologique* sont nouvellement, mais très-utilement employés dans la grammaire, pour exprimer la construction d'un mot formé d'après le cri humain. *Huée, brouhaha*, etc., sont des *mimologismes* ou des *substantifs mimologiques*, en quoi ils diffèrent des onomatopées formées sur les bruits élémentaires ou mécaniques, tels que *fracas* et *cliquetis*. (Id.)

— Rhét. Figure par laquelle on imite un être animé, en imitant sa physionomie, son geste, sa voix pour le faire reconnaître, comme *breke ké koax*, dans J.-B. Rousseau en parlant de la grenouille.

MIMOLOGUE. s. m. Didact. Celui qui imite la voix, la prononciation d'une personne.

— Celui qui est exercé dans la mimologie.

MIMON. Myth. gr. Un des dieux telchines.

MIMOPHYRE. s. m. (ainsi appelé parce qu'il imite le porphyre, ou plutot la structure porphyritique). Minér. Nom donné à une roche composée d'un ciment argiloïde réunissant des grains très-distincts de feldspath, et quelquefois de quartz, de schiste argileux, etc.

MIMOPLASTIQUE. adj. des 2 g. Se dit de tableaux vivants, représentant surtout des scènes de la Passion. Aujourd'hui, le cercle d'action de la mimique est généralement restreint au théâtre, et l'on donne souvent en Allemagne des tableaux vivants, représentant surtout des scènes de la Passion, sous le nom de tableaux *mimoplastiques*. (Encycl.)

MIMOPORPHYRE. s. m. Minér. Roche qui a l'apparence du porphyre.

MIMOSA. s. f. (du gr. μῖμος, à cause de la singulière propriété qu'elle a de changer d'état lorsqu'on la touche, ou par la seule influence de la température). Bot. Nom latin de la sensitive. || Genre nombreux de plantes légumineuses qui donnent des signes évidents d'irritabilité. Une belle mimosa. Ce sont des espèces de ce genre qui fournissent au commerce le suc d'acacia, la gomme arabique et du Sénégal, et le cachou. Dans le midi de la France, on en cultive quelques-unes pour l'ornement des jardins.

MIMOSE. s. m. Minér. Lave composée de feldspath compacte et de pyroxène intimement unis, et dont la couleur est le gris uniforme.

MIMOSÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une mimeuse. || MIMOSÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des légumineuses, ayant pour type le genre mimeuse; elle renferme plus de sept cents espèces.

MIMULE. s. m. (du lat. *mimulus*, petit mime). Bot. Genre de plantes de la famille des scrofulariées, originaire des deux Amériques. Le stigmate se compose de deux lamelles glanduleuses sur leur face interne; si l'on touche l'une d'elles avec la pointe d'un instrument quelconque, aussitôt toutes se rapprochent par un mouvement dû à l'irritabilité de l'organe. Les mimules, sans être très-brillants, ont obtenu droit de naturalisation dans nos jardins. On en compte environ douze espèces. Le mimule ponctué. Le mimule orangé ou glutineux. Le mimule de Virginie.

MIMUSOPE. s. m. Bot. Genre de la famille des sapotacées, renfermant de grands et beaux arbres de l'Inde et de la Nouvelle-Hollande. Le mimusope élengi se distingue par son port élégant, son épais feuillage et le parfum de ses fleurs. Les femmes s'en parent et en parfument les meubles et les vêtements. Son fruit est bon à manger. Le bois de cet arbre se conserve longtemps dans l'eau. Les Indiens préparent avec l'eau distillée de ses fleurs une espèce de thé.

MINA. s. f. Metrol. Mesure de capacité employée à Gênes pour les matières sèches; elle vaut 21 litres 71. || La mina de Milan vaut 28 moggies. V. MOGGIE.

MINA (don Francisco-Espoz y). Général espagnol, né en 1784, dans un petit village près de Pampelune, mort à Barcelone, capitaine général de la Catalogne, le 24 décembre 1836.

MINABLE. adj. des 2 g. Pop. Misérable, qui fait pitié. Air minable.

— Qui indique une grande misère. Vêtements minables.

— C'est une mauvaise expression sous tous les rapports, puisqu'elle ne tient à aucune racine française ni étrangère qui puisse en faire comprendre le sens, et la rendre claire.

MINABLE. adj. des 2 g. Susceptible d'être détruit ou attaqué par une mine.

MINAGE. s. m. Cout. Droit que l'on prenait sur les grains qui se vendaient au marché. || Droit sur les vins.

— Anc. jurispr. *Tenir à minage*. Tenir à ferme, à la charge de rendre par an tant de mines de blé.

MINAGEUR. s. m. Anc. jurispr. Celui qui percevait le minage.

[illegible] d'un trou, instrument dont les cordiers se servent pour garnir un filin, en l'entourant d'un fil de caret ou d'une ligne. || Petit appareil de cordages qui sert à bord des petits bâtiments pour roidir les haubans.

MINALTOUN. s. m. (ét. turq., *min*, mille; *altouan*, denier). Métrol. Monnaie de compte de Perse, qui équivalait à 5 francs de notre monnaie.

MINARD (Antoine). Magistrat célèbre du XVIe siècle. Son zèle pour la religion lui faisait approuver toutes les mesures prises contre les protestants. Chargé de faire le procès au conseiller Anne Dubourg, il continua à siéger malgré les récusations de l'accusé, ce qui lui fut fatal. Il fut tué d'un coup de pistolet, en sortant du Palais, le 12 décembre 1559, à cinq heures.

MINARDE. s. f. (du présid. *Minard*, assassiné, le 12 décembre 1559). Hist. Ordonnance du parlement qui statua qu'en hiver les séances se termineraient à quatre heures, au lieu de cinq.

MINARET. s. m. (de l'ar. *menareh* ou *minareh*, bâtiment élevé, tour). Archit. Tour élevée auprès d'une mosquée et faite en forme de clocher ou de flèche élancée, du haut de laquelle on appelle le peuple à la prière, et d'où l'on annonce les heures. Ces tours sont ceintes, à différentes hauteurs, de balcons, orientés selon les quatre points cardinaux. Constantinople, et surtout la côte d'Asie, étaient noyées dans le brouillard; les cyprès et les *minarets* que j'apercevais à travers cette vapeur, présentaient l'aspect d'une forêt dépouillée. (Chateaub.)

— Se dit quelquefois improprement des tours chinoises que l'on place dans les jardins pittoresques.

— Conchyl. Genre de coquilles univalves, ayant pour type une espèce de la mer des Indes, dont la robe est tachetée de rose, de noir et cerclée de vert. Ces coquilles ont été ainsi nommées à cause de la forme élancée et pointue de leur spire.

MINARZIN. s. m. Relat. Astronome du roi de Perse.

MINAS-GÉRAÈS. Géogr. Province du Brésil, riche en mines de divers métaux. Ch.-l. Villa-Rica. 975 kil. sur 700; 940,000 hab., dont 200,000 esclaves.

MINAUDER. v. n. 1re conj. (rad. *mine*). Faire certaines mines, affecter certaines manières pour plaire et paraître plus agréable. Cette femme ne fait que minauder. La femme qui *minaude* court à sa perte, si elle n'est déjà perdue. (Boiste.) Les vieilles se fardent, les jeunes *minaudent*. (Th. ital.) Phénice, comédienne, faisait la tout aimable, et écoutait en *minaudant* le doux ramage d'un jeune oiseau qui s'était apparemment laissé prendre à la glu de sa déclamation. (Le Sage.)

Contrefaire la langoureuse,
Et *minauder* à tout moment,
Pour paraître plus gracieuse,
Est un métier assurément
Bien digne d'une paresseuse. (N.)

MINAUDERIE. s. f. Action de minauder. La minauderie est un défaut très-commun. La *minauderie* est souvent l'expression mimique de la luxure. (Boiste.)

— Défaut d'une personne qui minaude. Faire sa principale occupation de la minauderie. Être d'une minauderie insupportable. Voilà l'occasion, monsieur, de faire valoir les talents que vous avez pour le grand art de la *minauderie*. (Regn.)

— MINAUDERIES. s. f. pl. Mines et manières affectées dans l'intention de plaire. Ne pas aimer les minauderies. Il n'y a point de jolie femme qui n'ait un peu trop envie de plaire; de là naissent ces petites *minauderies* plus ou moins adroites par lesquelles elle vous dit, regardez-moi. (Mariv.) Ce qui me déplait encore, c'est qu'avec ses *minauderies* elle attire les yeux de tout le monde. (Dancourt.) Les grâces séduisantes dans la jeunesse, deviennent des *minauderies* dans l'arrière-saison. (Mme de Puysieux.)

Qu'aux beautés jeunes et fleuries
Tout devienne agrément, jusqu'aux *minauderies*,
Je le crois bien. (***)

MINAUDIER, ÈRE. s. Celui, celle qui est dans l'habitude de faire de petites mines affectées. Les *minaudiers* sont faux. (Boiste.)

MINAUDIER, ÈRE. adj. Qui a des manières affectées. Homme minaudier. Femme minaudière. Cette femme est trop minaudière.

— Qui annonce l'affectation. Figure minaudière. Face minaudière. Avec ses airs passionnés, son ton adouci, sa face *minaudière*, je le connais un grand comédien. (Le Sage.)

MIN-BACHI. s. m. Relat. Officier qui commande mille hommes en Perse.

MINCE. adj. des 2 g. (du lat. *minutus*, menu). Qui a fort peu d'épaisseur. Étoffe mince. Doublure mince. Lame d'argent fort mince. Couper des tranches de pain trop minces.

— Prov. *Mince comme la langue d'un chat*. Extrêmement mince.

— Fig. Faible, peu considérable, médiocre. Revenu mince. Mince héritage. Donner un mince dîner. Mérite mince. Esprit mince. Mince savoir. Noblesse mince. Rien de si mince que sa personne. Raison mince. Savoir bien mince.

Toute reconnaissance à toute peine est due,
[illegible]
(Fr. de Neufchat.)

L'emploi de secrétaire est *mince* chez monsieur,
Il ne tiendra qu'à lui d'en avoir un meilleur.
(Campistron.)

— De peu d'importance. N'aimer que soi, c'est concentrer ses affections sur un bien *mince* objet. (Boiste.) De vieux parchemins sont une base bien *mince* dans les siècles où beaucoup d'hommes se sont élevés, par leur talent, sur les piédestaux de l'honneur et de la gloire. (Id.) Je les trouvai échauffés sur une dispute la plus *mince* qui se puisse imaginer. (Montesq.) Il aura besoin de toute son éloquence pour faire l'éloge d'un homme si *mince*. (Volt.) Sophocle ne savait pas même préparer les événements, ni cacher sous le voile le plus *mince* la catastrophe de ses pièces. (Id.) La nature a donné à ce qu'on appelle mon âme un étui des plus *minces* et des plus misérables. (Id.)

La vertu! c'est sans doute une chose fort belle!
J'ai, moi qui vous en parle, un grand respect pour elle;
Et n'était qu'en ce monde on est *mince* sans bien,
Je pourrais comme un autre être un homme de bien.
(***)

— *Cet homme a la mine bien mince, c'est un homme bien mince, un homme de mince étoffe*. Il a l'air de peu de considération, de peu de mérite.

— Art milit. L'*ordre mince*. V. ORDRE.

— Syn. comp MINCE. MENU. *Menu* indique un manque de volume ou de grosseur; *mince* ne marque qu'un manque d'épaisseur. Au figuré, *menu* contient une qualification de fait, et *mince* une qualification de nature.

MINCEPIES. s. m. pl. Art culin. Sorte d'entremets anglais, fait avec du rognon de bœuf, une langue de bœuf, des pommes de rainette, des raisins de Corinthe, du sucre, de la muscade, du girofle, de la cannelle, de l'eau-de-vie.

MINCER. v. a. 1re conj. (du fr. *mince*). Le *c* prend une cédille devant *a*, *o*. *Nous mincons, je mincais*. Mettre en petits morceaux. || *Mincer du pain*. Se dit en Bourgogne du pain que l'on coupe en petits morceaux pour le distribuer au peuple. V. ÉMINCER.

MINCEUR. s. m. Qualité de ce qui est mince. Minceur des os.

MINCHA. s. f. Relig. hébr. Prière que les juifs font après midi, et qui répond aux nones des chrétiens.

MINCIN. s. m. Comm. Espèce de marchandise que l'on vendait à Smyrne.

MINCIO. Géogr. Rivière du royaume lombard-vénitien, qui se jette dans le Pô. || Nom que portait un département du royaume d'Italie. Son chef-lieu était Mantoue.

— Hist. *Bataille du Mincio*. Bataille gagnée par les Romains sur les Insubriens, en 197 av. J.-C.; 35,000 barbares restèrent sur le champ de bataille. || Bataille gagnée par le prince Eugène Beauharnais sur les troupes autrichiennes, le 8 février 1814.

MINCITÉ. s. f. Néol. Qualité, état de ce qui est mince. Mot forgé par L. Gozlan.

MIND (Godefroi). Peintre suisse, né en 1768, mort en 1814; dessina avec le plus grand succès les ours et les chats. Son talent à représenter cette dernière espèce le fit surnommer *Raphaël des chats*.

MINDANAO. Géogr. La plus grande des îles Philippines, après Luçon. Les Espagnols ont dans cette île plusieurs établissements; un million d'hab. || Capitale de l'île de ce nom, résidence du sultan des Mindanaos.

MINDANAO. s. m. Peuple de l'île de Mindanao. Les Mindanaos.

— S'empl. aussi adj. Le peuple mindanao.

MINDEN. Géogr. Ville des États prussiens, dans la Westphalie, près de laquelle les Français furent battus en 1759, par le prince de Brunswick; 9,000 hab. || Régence de Westphalie, qui a 97 kilom. sur 91, et une population de 382,000 hab. || Évêché d'Allemagne, formé d'abord par Charlemagne, vers 803, aux dépens de quelques districts de l'Angric. Sécularisé en 1648, à la paix de Westphalie, il fut donné à la Prusse, qui en fit une principauté. Elle fut occupée en 1757 par l'armée française, mais évacuée dès 1759. Reconquise en 1806 par Napoléon, elle fit trois ans partie du royaume de Westphalie, puis entra presque tout entière dans le département des Bouches-du-Weser. Le congrès de Vienne l'a rendue à la Prusse.

MINDION. s. m. Bot. Plante du mont Liban, dont on a fait un genre.

MINDORO. Géogr. Une des îles Philippines; 200 kilom. sur 100; 50,000 hab. || *Mer de Mindoro* ou *des Philippines*. Mer entre l'île de Mindoro et l'archipel de Soulon, au sud, et l'archipel des Philippines, à l'est, au nord et au nord-ouest.

MINE. s. f. (du bas bret. *moina*, qui signifie la même chose; ou du lat. *minari*, menacer, c'est-à-dire menacer par l'air du visage). L'air qui résulte de la conformation extérieure de la personne et principalement du visage. Bonne mine. Mauvaise mine. Méchante mine. Grande mine. Petite mine. Mine fière. Mine insolente. Mine basse. Mine ignoble. N'avoir pas de mine. Avoir la mine fausse, trompeuse, hypocrite. Avoir une jolie mine. Avoir la mine guerrière, la mine d'un homme de guerre, la mine patibulaire, toute la mine d'un pendard, d'un vaurien. Faire triste mine. On se trompe souvent à la mine. Il ne faut pas toujours juger des gens à la mine, par la mine, sur la mine. On con- [illegible] jet. Comus, viens me montrer ta *mine* réjouie. (Berch.) Rien n'est, à mon avis, si trompeur que la *mine*. (Campistr.) Il ne faut pas toujours se régler sur la *mine*. (Montfleury.)

Garde-toi, tant que tu vivras,
De juger des gens sur la *mine*. (La Fontaine.)

— Fig. Les premiers plaisirs qui nous ont trompés sont entrés dans notre cœur avec une *mine* innocente, comme un ennemi qui se déguise. (Boss.) Les projets ont souvent des *mines* trompeuses. (S. Dub.)

— Ce mot n'a point assez de noblesse pour la tragédie. Corneille est donc blâmable pour avoir dit: Que tu discernes mal le cœur d'avec la *mine*!

— *Homme, femme de bonne mine.* Homme, femme d'une figure agréable, d'un extérieur avantageux.

— *Homme de mauvaise mine.* Homme mal vêtu, dont l'habillement et l'extérieur peuvent exciter des inquiétudes.

— Fam. *Payer de mine.* Avoir un bel extérieur, mais peu de mérite. Il paye de mine, mais au fond c'est un sot. || Conserver, dans la maladie, l'apparence de la santé. Je paye de mine, mais je me porte pas bien.

— *Avoir une bonne mine, une mauvaise mine, bonne mine, mauvaise mine.* Avoir l'apparence d'une bonne, d'une mauvaise santé.

— *Avoir une bonne mine, une mauvaise mine.* Avoir l'apparence d'un bon, d'une mauvais caractère. On dit de même, Avoir une mine noble, basse, fière.

— Fam. *Avoir la mine, avoir toute la mine d'être riche, d'être un peu fou*, etc. Paraître riche, paraître un peu fou, etc.

. . . . . . Cet homme a bien la *mine*
D'avoir le sang bouillant et l'âme un peu mutine.
(Molière.)

— Fam. *Avoir la mine d'avoir fait, de vouloir faire une chose.* Avoir un air, un maintien qui le fait conjecturer. Vous avez la mine, vous m'avez bien la mine d'avoir passé la nuit au bal.

— Fig. *Avoir la mine de faire* ou *de vouloir faire quelque chose.* Se dit lorsque, par la connaissance qu'on a des habitudes, du caractère, de l'esprit d'un homme, on juge qu'il a fait ou qu'il fera telle chose. Il a bien la mine de se moquer de ce qui pourra lui arriver. J'ai bien la *mine* de me défaire de ma charge, et de partir un beau matin pour aller gagner les montagnes qui sont aux sources du Tage. (Le Sage.)

— Fam. *Porter la mine de.* Avoir l'air de Porter la mine d'un fripon. Ne se dit qu'en mauvaise part.

— Contenance que l'on prend, air qu'on se donne dans une intention quelconque. Faire bonne mine, mauvaise mine. Prendre une mine riante, une mine sévère. Prendre une mine agréable. Affecter une mine grave. Toute sa vertu consiste en mines et en paroles. Quelque *mine* qu'il fasse, il n'est pas tant à craindre. (Volt.) Dans toutes les professions, chacun affecte une *mine* et un extérieur pour paraître ce qu'il veut qu'on le croie. (La Rochef.) Contentons-nous de faire bonne *mine* à la vue de la mort, sans nous vanter d'en approcher avec indifférence. (Id.)

J'approuvais tout pourtant de la *mine* et du geste,
Pensant qu'au moins le vin dût réparer le reste.
(Boileau.)

— *Faire mine de quelque chose.* En faire semblant. Faire mine d'être content. Faire mine de vouloir s'en aller, de vouloir se retirer. Fais *mine* un peu d'en être mécontent. (Boil.) Si donc l'Angleterre, plutôt que de souscrire à la longue absorption de l'Orient par la Russie, faisait *mine* de s'approprier les provinces arabes, la France devrait-elle refuser son concours à son alliée? (Barrault.)

Il fait *mine* d'aimer; mais sa galanterie
N'est qu'un amusement et qu'une raillerie.
(Corneille.)

— *Faire bonne mine, mauvaise mine à quelqu'un.* Lui faire un bon, un mauvais accueil.

— Fam. *Faire triste mine, grise mine, froide mine à quelqu'un.* Lui faire mauvais visage, le recevoir froidement.

— Fam. *Faire la mine à quelqu'un.* Lui témoigner qu'on est mécontent de lui. Depuis quelques jours il nous fait la mine.

— Fam. *Faire une laide mine.* Faire une vilaine grimace.

— Fam. et absol. *Faire la mine.* Faire la grimace, témoigner qu'on est mécontent

— Prov. *Faire la mine comme saint Médard.* Faire une grimace. V. MÉDARD.

— Prov. et fig. *Faire bonne mine à mauvais jeu* Dissimuler adroitement et cacher le mécontentement qu'on a, le mauvais état où l'on est

Il nous mena dans sa cuisine,
Couvrant son jeu de bonne *mine*. (***

— Bonne ou mauvaise apparence de quelque chose. Un mets qui a bonne mine, qui a mauvaise mine. Peste! voilà qui a bonne *mine* : allons, il faut y faire honneur. (Brill.-Sav.)

Je fais plus, à l'instant j'entre dans la cuisine :
Je n'y vois qu'un poulet d'assez mauvaise *mine*.
(Basse.)

— MINES. s. f. pl. Certains mouvements du visage, certains gestes qui ne sont pas naturels. Faut-il tant faire de mines et de façons? A quoi bon toutes ces mines? Cette femme fait [illegible]

— *Faire des mines à quelqu'un.* Lui faire des signes pour lui faire entendre une chose qu'on ne peut pas ou qu'on ne veut pas lui dire autrement. J'ai eu beau lui faire des mines, il ne m'a pas compris. || Agacer quelqu'un par des regards affectés, par des mouvements de visage particuliers. Faire des mines à toutes les femmes. Cette femme aime à faire des mines. Elle répondit à mes *mines*, et cela me suffit pour me croire en droit de la suivre après la messe, pour savoir sa demeure. (Le Sage.)

Vous dormez dessous les courtines
Et des Grâces et des neuf Sœurs
Je leur fais encor quelques *mines* ;
Mais vous possédez leurs faveurs.
(Voltaire.)

— L'Académie a eu tort de restreindre cette expression aux femmes; elle se dit également des hommes à l'égard des femmes, comme le prouvent les exemples précédents.

— Syn. simpl. Air, extérieur, dehors, figure, visage, physionomie. || Epith. Altière, fière, joyeuse, agréable, gentille, friponne, agaçante, enfantine, famélique, affamée, maussade, renfrognée, mourante, traîtresse, trompeuse, plate, ingrate, sinistre, patibulaire.

— Ce mot vieillit un peu dans la plupart de ses acceptions, surtout dans celles où il est pris en bonne part; mais, en retour, le mot *air*, qui en est à peu près synonyme, devient plus en usage. Ainsi l'on dira plutôt La mine d'un coquin et l'air d'un honnête homme, que L'air d'un coquin et la mine d'un honnête homme; une mine basse, ignoble, fausse, et l'air grand, généreux, plein de majesté; car l'acception trop familière et trop badine de ce mot ne va pas avec la gravité de ces trois dernières épithètes ou autres semblables.

— Syn. comp. MINE. AIR, *Air* se dit non-seulement du visage, mais encore de l'attitude, du maintien et de l'action; *mine* ne se dit que des divers changements arrivés sur le visage par l'effet des mouvements de l'âme ou de la volonté.

MINE. s. f. (de l'all. *mine*, qui a la même signif., ou du lat. *minera*). Lieu souterrain, excavation creusée dans le sein de la terre, et où se trouvent en filons, en couches ou en amas, les métaux et divers autres minéraux. Une mine d'or, d'argent, de cuivre, d'étain, de charbon de terre, de sel gemme, etc. Une mine de diamants, de rubis. Une mine riche, pauvre. Trouver, découvrir, ouvrir, fouiller, exploiter une mine. Pays riche en mines. Ecole des mines. Pour leurs *mines* ils n'eurent aucune peine à nous les abandonner. (Fén.) Nous ne pouvons pénétrer que dans l'écorce de la terre, et les plus grandes cavités, les *mines* les plus profondes ne descendent pas à la huit millième partie de son diamètre. (Buff.) Les *mines* de sel de Pologne forment des excavations encore plus grandes que celles de Maestricht. (Id.) Les visages hâves des malheureux qui languissent dans les infectes vapeurs des *mines*, de noirs forgerons, de hideux cyclopes, sont le spectacle que l'appareil des *mines* substitue, au sein de la terre, à celui de la verdure et des fleurs, du ciel azuré, des bergers amoureux et des laboureurs robustes sur sa surface. (J.-J. Rouss.)

— Minér. *Mines fixes.* Filons qui se prolongent. || *Mines égarées.* Endroits où l'on trouve quelques morceaux de métal isolés.

— Cavité souterraine pratiquée pour extraire ce qu'une mine contient. Travailler aux mines, dans les mines. Descendre dans une mine. Les galeries d'une mine. Mine qui s'éboule sur les ouvriers. Je courais le risque d'être enlevé pour les *mines* de Mexico. (Chateaub.)

— Antiq. *Peine des mines.* Condamnation qui astreignait le coupable à travailler dans les mines. La peine des mines a été remplacée, chez les modernes, par celle des galères ou des travaux forcés, sauf chez les Russes, où des condamnés politiques subissent encore la peine des mines.

— Toute substance métallique fossile combinée avec quelque matière étrangère, telle que le soufre, un acide, une terre, etc., que l'on trouve en couches plus ou moins continues, entre des lits de pierres ou des sels terreux, et formant ce qu'on nomme des *filons*. Voilà de la mine d'or. Mine d'argent. Mine de cuivre. De la pierre de mine.

— Il est quelquefois synonyme de minerai, mais il faut éviter de l'employer en ce sens. || *Mine de triage, mine grasse.* Minerai pur ou du moins [illegible].

— Les caprices de l'usage font encore appliquer ce mot à d'autres désignations spéciales, à l'égard desquelles rien ne justifie l'emploi qu'on en fait.

— *Mine de plomb* ou *plombagine.* Pierre dont on fait les crayons de couleur de plomb. C'est un percarbure de fer, qui n'a rien de commun avec le plomb.

— Crayon fait avec cette pierre. Dessiner à la mine de plomb. Dessiner à la mine.

— *Mine orange.* Couleur d'un rouge orangé fort vif, qui sert à peindre en miniature.

— *Mine aurifique de Transylvanie.* Le tellure graphique. || *Mine de bronze.* L'étain sulfuré cuprifère, que l'on suppose pouvoir donner directement du bronze. || *Mine d'acier.* Minerai de fer qui est susceptible de donner directement l'acier qu'on appelle naturel, parce qu'il n'a pas passé préalablement par l'état de fer; c'est le [illegible] minerai devenu brun par suite de décomposition par les agens atmosphériques, et parce qu'il a moins de tendance à se convertir en acier, et qu'il donne plus ordinairement du fer doux, malléable. || *Mine d'argent grise.* Minerai gris de cuivre, renfermant de l'argent. || *Mine de fer du marais.* Fer hydraté limoneux. || *Mine de fer en grains.* Nom que portent plusieurs variétés de fer d'origines bien différentes. || *Mine de corail.* Minerai de mercure sulfuré bituminifère qui présente par sa structure l'apparence d'une réunion de coquilles fossiles ou de zoophytes ayant quelque ressemblance de couleur et d'aspect avec les cornux. || *Mine d'étain blanche.* Nom qu'on donnait autrefois au schellin calcaire. || *Mine de laiton.* Minerai de cuivre qui, étant accompagné d'oxyde de zinc, est susceptible de donner immédiatement par la fusion du cuivre jaune ou laiton. L'existence de ce minerai n'est pas bien prouvée. || *Mine à laye de terre.* Espèce de houille. || *Mine à maréchal.* Se dit d'une sorte de houille qu'on emploie de préférence pour le travail du fer dans les forges des maréchaux et des forgerons. || *Mine tigrée.* Variété de baryte sulfatée, dans laquelle on voit des taches rondes de minerai d'argent. || Variété de calcaire d'alumine renfermant des taches noirâtres dues à un mélange d'amphibole et d'un peu de minerai d'argent. || Calcaire lamellaire mélangé d'un peu de plomb sulfuré. || *Mine à vernis.* Plomb sulfuré, parce qu'un de ses usages est d'entrer dans la composition de l'émail ou couverte vitreuse des poteries communes. || *Mine grasse.* Expression dont se servent les mineurs dans quelques localités, pour désigner le minerai pur et dégagé de sa gangue. || *Mine noire.* Espèce particulière de minerai de cuivre de couleur gris très-foncé. || On donne souvent dans les forges le même nom à certains minerais de fer oxydé brun, pour les distinguer d'autres minerais oxydés rouges ou jaunes, et qui, par la même raison, prennent le nom de *mine jaune* ou *rouge*, tandis qu'il y en a qui sont quelquefois désignés sous le nom de *mine grise*, de *mine fine*, etc., épithètes qui varient selon les localités et les variétés qu'on emploie simultanément.

— Fig. Ce qui produit quelque chose en abondance, et qui en est la source féconde. Ce sujet est une mine de beautés poétiques. De l'antiquité fouiller les doctes *mines*. (Castel.) L'agriculture est une *mine* féconde de trésors renaissants. (Thom.)

Vois, dit la Liberté, vois le premier des arts,
De trésors renaissants *mine* toujours féconde,
Qui seul peut suppléer à l'or du nouveau monde.
(Thomas.)

— Se dit surtout des ouvrages importants que l'on consulte, dont on fait des extraits. Les Écritures, les Essais de Montaigne, l'Encyclopédie, sont des mines inépuisables.

— *C'est une mine de savoir, d'érudition.* C'est un homme très-savant, très érudit.

— Art milit. Cavité souterraine pratiquée sous un bastion, sous un rempart, dans un roc, etc., pour le faire sauter par le moyen de la poudre à canon. Charger, faire jouer une mine. Mettre le feu à une mine. Attendre l'effet de la mine. Angle d'un bastion emporté par une mine. Brèche faite par une mine. Tête de sape bouleversée par une mine. || *Le puits de la mine.* L'ouverture qu'on fait en terre à la profondeur de l'entrée des galeries de mine qu'on veut pratiquer. || *La chambre* ou *le fourneau de la mine.* Le lieu destiné à recevoir la charge de la mine. || *Le saucisson de la mine.* Le rouleau de toile rempli de poudre dont on se sert pour mettre le feu à la charge de la mine. || *L'entonnoir de la mine.* Le trou que forme la mine quand elle saute. || *Eventer la mine.* Découvrir le lieu où elle est pratiquée, et en empêcher l'effet. Les assiégés éventent la mine. La mine fut éventée. || L'usage des mines dans l'art militaire remonte à la plus haute antiquité, car elles étaient employées par tous les peuples de l'Orient. Mais, à cette époque, elles ne servaient qu'à tromper l'ennemi qui, croyant marcher sur un terrain sûr, sentait tout à coup la terre manquer sous ses pieds. Plus tard, les Grecs et les Romains les utilisèrent dans les sièges et s'en servirent pour séparer les murs et les tours des villes. C'était aussi un canal ou chemin souterrain, pour pénétrer sous la muraille ou le rempart d'une ville assiégée.

— Fig. La flatterie est une *mine* que creuse le vice pour faire écrouler la vertu. (D'Arc.)

— Fig. et fam. *Eventer la mine.* Pénétrer un dessein, et empêcher par là qu'il ne réussisse. || *Faire jouer la mine.* Exécuter un complot.

L'on peut dresser quelque machine,
Faire jouer sous main quelque secrète *mine*. (Rég.)

— Fig. Embourbé qu'il était dans son humeur qui éloignait tout le monde de lui, comme d'une *mine* toujours prête à sauter. (St-Simon.) Un ennemi public et déclaré est bien moins à craindre que des *mines* continuellement chargées sous les pieds. (Id.)

— Hist. *Chevaliers de la mine.* Chevaliers qui reçurent cet honneur pour avoir combattu dans les mines que l'on faisait aux sièges des villes.

MINE. s. f. (du lat. *mina*, fait du gr. μνᾶ, poids grec). Métrol. Ancienne mesure de Paris, pour les matières sèches, contenant la moitié d'un setier, ou 78 litr. 04. || Mine de Florence, 12 litr. 18. || Mine de Turin, 19 litr. 16. || Mine de Milan, pour les liquides, 12 litr. 50. || Mesure pour les terres qui valait environ un demi-arpent de Paris. || Monnaie de compte en Turquie, que l'on appelle aussi *aspre.* || Monnaie de [illegible] en cent aspres.

— Ce qui est contenu dans la mine. Mine de froment, de blé, de sel. Manger une mine d'avoine.

— Prov. *En avoir pour sa mine de fèves.* Eprouver quelque malheur; essuyer quelque perte.

— Antiq. Monnaie des Athéniens et des Hébreux. La mine athénienne valait 92 fr. 68 c. 1/2. || Poids athénien, qui valait 436 grammes. L'ancienne mine attique valait les trois quarts de la nouvelle.

MINÉ, ÉE. part. pass. du v. Miner. S'empl. adjectiv. Bastion miné. Demi-lune minée. Pierre minée. Bords minés. Personne minée.

— Fig. *Miné par.* Le pauvre enfant, jaune et *miné* par la fièvre, était tout nu. (Chateaubr.)

MINÉE. Myth. gr. Se dit quelquefois pour Minyas. Les filles de Minée.

MINÉE. s. f. Métrol. Mesure agraire du dép. de Maine-et-Loire, qui équivalait à 39 a. 6.

MINÉEN. s. m. Hist. relig. Nom donné, après la ruine de Jérusalem, à certains chrétiens qui continuèrent à pratiquer la circoncision et les observances légales. On les appelle aussi *nazaréens.*

MINÉIDES. Myth. gr. V. MINYÉIDES.

MINEL DU CANADA. s. m. Bot. Espèce de cerisier à grappes, plus connu sous le nom de *raquemier.*

MINER. v. a. 1re conj. (rad. *mine*). Art milit. Faire, pratiquer une mine sous un ouvrage de fortification, dans un roc, etc. Miner un bastion. Miner une demi-lune.

— Agric. Défoncer un sol pierreux.

— Creuser lentement. L'eau mine la pierre. Le courant de la rivière a miné les piles de ce pont. Les rivières minent peu à peu leurs bords. L'homme qui lutte contre le grand ordre des choses est un insecte qui entreprend de *miner* les pyramides. (Boiste.)

— Fig. Consumer, ruiner, détruire peu à peu. Cette maladie le mine. Le chagrin la mine. Le temps mine tout. Avoir des dettes qui minent sa fortune. L'étude mine peu à peu la santé. Il s'appliqua d'abord à *miner* par degrés l'édifice de leur religion. (Volt.) Balzac, par son affectation, *minait* la beauté naturelle des pensées. (St-Evrem.)

Une fièvre brûlante attaquant tes ressorts
Vient à pas inégaux *miner* ton faible corps. (Voltaire.)

— SE MINER. v. pron. Se consumer peu à peu. Se miner dans la solitude par ses regrets.

MINERAI. s. m. Le métal tel qu'on le retire de la mine. Les métaux se trouvant rarement dans la nature à l'état métallique, les minerais sont presque toujours des combinaisons de ces métaux avec le soufre, l'oxygène, etc., ou bien avec d'autres métaux. Un minerai rebelle. Un minerai fusible. Laver, écraser, broyer, fondre le minerai. Le traitement des minerais. Minerai réfractaire. Un minerai de fer très-réfractaire. La recherche et l'exploitation des *minerais* varient selon la nature des dépôts qu'ils constituent. (Huot.)

— Quoique, dans cette acception, ce mot soit synonyme de Mine, cependant on ne dit point *un minerai d'or, un minerai de cuivre*, mais *une mine d'or, une mine de cuivre.*

— Le minerai porte le nom du métal qui y domine; par exemple, telle combinaison de cuivre et d'argent est un minerai de cuivre, si l'argent ne s'y trouve qu'en petite quantité, c'est un minerai d'argent, au contraire, si la quantité de ce métal l'emporte sur celle du cuivre. || *Minerais aurifères.* Certaines pyrites de cuivre ou de fer qui contiennent de petites quantités d'or suffisantes cependant pour mériter d'être exploitées.

— On dit qu'un *minerai est riche*, quand il n'est mélangé d'aucune matière étrangère, et qu'il est par conséquent plus ou moins pur; on dit qu'il *est pauvre*, au contraire, quand il ne contient qu'une très-faible proportion du métal pour lequel il est exploité.

— Chim. Espèces métalliques qui résultent de la combinaison d'un métal avec un minéralisateur.

— Minér. Toute substance qui renferme un métal autopside.

— Techn. Se dit des seules substances dont on peut retirer avec profit la matière précieuse qu'elles renferment. || *Minerai à bocard.* Celui qui présente un mélange trop intime de roche et de matière métallique pour qu'on puisse les séparer par le cassage et le triage.

MINÉRAL. s. m. Tout corps inorganique, combustible, terreux, salin ou métallique, qui se trouve dans l'intérieur de la terre ou à sa surface, tel que les pierres, les métaux, les substances inflammables, les sels et les pétrifications. Ces corps n'offrent que des assemblages de molécules similaires liées entre elles par la loi de l'affinité; ils sont susceptibles de prendre une forme cristalline très-variable, et n'ont pas de fin déterminée. Leur composition présente aussi une très-grande variété : tantôt ils sont composés d'un ou de plusieurs métaux, mêlés avec des substances terreuses; tantôt ce sont des oxydes, des sulfures, des chlorures, etc. Haüy les a divisés en quatre grandes classes : les substances acidifères, les substances terreuses, les substances combustibles et les substances métalliques. On les a aussi divisés d'après leurs caractères physiques Un minéral. Des minéraux. La forme des [illegible] des minéraux. La phosphorescence des minéraux. La saveur des minéraux. La transparence des minéraux. La pesanteur spécifique des minéraux. La plupart des *minéraux* sont conducteurs de l'électricité. (Encycl.) Le carbonate, le sulfate et le phosphate de soude sont des *minéraux* efflorescents. (Id.)

Souvent des *minéraux* les subtiles vapeurs
Pénètrent lentement dans le sein de la terre. (Del.)

Surtout des *minéraux* l'intéressante étude
Occupait leurs moments : tous rangés avec art
Et classés avec ordre, instruisaient leur regard. (Id.)

— Il ne se disait autrefois que des terres et des sels; mais on étend aujourd'hui cette dénomination généralement à tous les corps qui composent comme l'écorce de la terre, depuis le sommet des montagnes jusqu'aux profondeurs où nous pouvons parvenir.

— *Minéraux isolants.* Ceux qui retiennent le fluide électrique, sans lui permettre de se répandre sur les corps environnants. || *Minéraux conducteurs.* Ceux qui transmettent plus ou moins facilement le fluide électrique. || *Minéraux efflorescents.* Ceux qui exposés à l'air perdent facilement l'eau de combinaison qu'ils renferment et finissent par tomber en poussière.

MINÉRAL, ALE. adj. Qui appartient aux minéraux, qui tient des minéraux. Matière minérale. Substance minérale. Charbon minéral. Cristal minéral.

Au milieu s'élevait un magnifique autel,
Que le suc *minéral*, distillé de la voûte,
En colonnes d'albâtre a bâti goutte à goutte. (Delille.)

— *Le règne minéral.* L'ensemble des objets connus sous le nom de minéraux. C'est un assemblage de molécules d'une forme déterminée, ou du moins aisément perceptibles à la plupart de nos sens, soit qu'on les rencontre naturellement agglomérées en masses homogènes ou mélangées, soit qu'on les retrouve éparses ou déguisées dans le reste de la nature et servant de base aux corps organisés. Le règne *minéral* n'a rien en soi d'aimable et d'attrayant; ses richesses, renfermées dans le sein de la terre, semblent avoir été éloignées des regards de l'homme, pour ne pas tenter sa cupidité. (J.-J. Rouss.)

Du monde *minéral* étonnants végétaux,
Les uns sont dessinés en bouquets, en rameaux,
D'autres sont en plumage arrangés avec grâce.
(Delille.)

— Phys. *Eaux minérales naturelles.* Eaux qui sortent du sein de la terre, et qui contiennent des matières minérales en dissolution en assez grande quantité pour produire sur le corps humain des effets sensibles et différents de ceux de l'eau commune. On les divise en *eaux thermales* et *eaux froides.* Les eaux de Balaruc, de Vichy, etc., sont des eaux minérales thermales; celles de Pougues, de Mier, de Valo, etc., sont des eaux minérales froides. Les eaux minérales qui contiennent du fer s'appellent eaux martiales. || *Eaux minérales factices.* Imitation des eaux minérales par des procédés chimiques. || Cette expression d'*eaux minérales* semble indiquer qu'elles seules contiennent des principes minéraux, et cependant l'eau commune, celle de pluie, de rivière, renferment plusieurs de ces mêmes substances; l'eau seule étant la plus simple, celle où l'hydrogène et l'oxygène sont isolés le plus possible de toute autre matière. Le terme d'*eaux minérales* est donc inexact, et peut-être devrait-on lui substituer celui d'*eaux médicinales* ou *médicamenteuses.*

— *Minéral* ne se met qu'après son substantif. Sel minéral. Eaux minérales, etc.

MINÉRALISABLE. adj. des 2 g. Minér. Qui est susceptible de se combiner avec un corps minéral. Se dit de corps en quelque sorte passifs, qui, pour se réunir entre eux, ont besoin de l'action médiate d'autres corps.

MINÉRALISATEUR. s. m. Chim. et minér. Substance qui, par sa combinaison avec les matières métalliques, en change beaucoup les caractères extérieurs, soit physiques, soit chimiques. L'oxygène, les acides, le soufre, l'arsenic, sont les minéralisateurs les plus ordinaires, et leur présence indique, en quelque sorte, quelle est la nature des métaux qui font la base de la mine.

— S'empl. adjectiv. Appareil minéralisateur.

MINÉRALISATION. s. f. (pr. *mi-ne-ra-li-za-si-on*). Chim. et minéral. Se dit des modifications et des changements survenus dans les substances minérales après leur dépôt, soit dans les filons, soit même dans les différentes couches des terrains qui composent l'écorce du globe. Ces changements paraissent généralement avoir pour cause l'électricité, qui se développe par la présence de trois éléments ou de trois corps métalliques, et dont le développement entraîne des réactions chimiques qui modifient la nature des corps. La puissance végétale, comme nous l'avons vu, reçoit toutes les qualités des puissances précédentes, par l'air et l'eau qu'elle s'approprie, par les couleurs et les formes de ses fleurs et de ses fruits, par des *minéralisations* même dont quelques-unes sont connues, comme celles de fer, qu'on trouve dans toutes les cendres des végétaux. (B. de St-P.)

— Les alchimistes se servaient de ce mot pour exprimer la transmutation des bases entre elles.

MINÉRALISÉ, ÉE. part. pass. du v. Minéraliser. S'empl. adjectiv. Plomb minéralisé par le soufre.

— Chim. Se dit d'un corps qui est combiné avec un minéralisateur, par exemple le fer avec le soufre.

MINÉRALISER. v. a. 1re conj. Chim. et [illegible] birant avec les matières métalliques, en change beaucoup les caractères extérieurs.

— SE MINÉRALISER. v. pron. Être minéralisé.

MINÉRALISTE. s. m. Celui qui étudie, connaît et travaille les minéraux. On dit plutôt *minéralogiste.*

MINÉRALOGIE. s. f. (du lat. *minera*, mine ou minéral, et du gr. λόγος, discours). Partie de l'histoire naturelle qui, ayant pour but de connaître les combinaisons non organiques des éléments, telles qu'on les trouve produites par la nature sur le globe, considère en eux les caractères par lesquels ils frappent nos sens, leur composition chimique, les circonstances de leur gisement, le rôle qu'ils jouent dans la constitution de la terre, leurs propriétés, leurs usages, et qui les classe suivant un ordre méthodique. Traité de minéralogie. Ouvrage de minéralogie. || Mais, prise dans son sens le plus étendu, la minéralogie peut embrasser la géologie, qui s'occupe de l'examen des minéraux à la place même qu'ils tiennent, et tels qu'ils se présentent dans le sein de la terre, du soin de reconnaître les rapports qu'ils ont entre eux, la disposition des couches qu'ils constituent, l'ordre dans lequel ils sont placés. Par l'ensemble de ces observations, la géologie est amenée à expliquer les changements, à constater les révolutions que diverses parties de la terre ont pu éprouver. || La minéralogie peut comprendre encore les arts qui la concernent médiatement, ceux à l'aide desquels on retire les minerais de la terre, on s'assure de leur valeur, et l'on parvient à en extraire les métaux à l'état de pureté; tels sont l'art du mineur, la docimasie et la métallurgie. La *minéralogie*, cette compagne inséparable de la géologie, existait à peine au commencement du XVIIIe siècle. (D'Orbigny.) En fondant la cristallographie sur le calcul, Haüy fit pour ainsi dire de la *minéralogie* une science exacte. (Huot.)

— *Minéralogie scientifique.* Partie de la minéralogie qui considère les minéraux dans leur essence, ou dans leurs propriétés, qui examine d'où résultent leurs ressemblances et leurs différences entre eux.

— *Minéralogie géognostique.* La science qui considère les minéraux dans leur position au sein de la terre, dans leurs connexions entre eux, ainsi que dans les circonstances et la succession de leur formation.

— *Minéralogie historique.* Histoire des minéraux dans leurs rapports avec les progrès de nos connaissances, etc.

— *Minéralogie technologique.* Connaissance des minéraux relative à l'application qu'on en fait ou qu'on en peut faire aux besoins, aux usages et aux agréments de la vie.

— On l'a quelquefois employé pour désigner les travaux que l'on fait pour l'exploitation des mines.

— Livre, traité de minéralogie. La minéralogie de Beudant. La minéralogie de Huot.

MINÉRALOGIQUE. adj. des 2 g. Qui concerne la minéralogie. Carte minéralogique. Observations minéralogiques. Découvertes minéralogiques. Science minéralogique. Nomenclature minéralogique.

MINÉRALOGIQUEMENT. adv. Dans le langage minéralogique. On nomme vulgairement pierre meulière, et *minéralogiquement* silex molaire, une variété de quartz appelée *silex.* (Encycl. des gens du monde.)

MINÉRALOGISTE. s. m. Celui qui est versé dans la minéralogie. C'est un savant minéralogiste. Les études sérieuses auxquelles se livrèrent les *minéralogistes*, guidés dans leurs recherches par les lumières de la chimie, firent chaque jour découvrir de nouvelles substances. D'Orbigny.)

— adj. Le premier qui sut distinguer l'or du cuivre, et le plomb de l'argent, fut *minéralogiste.* (Huot.)

MINÉRALOGUE. s. m. Se dit quelquefois pour Minéralogiste.

MINÉRALURGIE. s. f. (du lat. *minera*, minéral, et du gr. ἔργον, ouvrage). Application des connaissances minéralogiques à la recherche et à la distinction des corps dont les arts peuvent tirer parti, ou de ceux dont l'emploi pourrait offrir des inconvénients. Ce mot s'applique plutôt aux espèces pierreuses qu'aux espèces métalliques.

MINÉRALURGISTE. s. m. Celui qui s'occupe de minéralurgie.

MINERBINO. Géogr. Ville du royaume de Naples (Terre de Bari). On l'a prise à tort pour l'ancienne ville de Cannes; 7,000 hab.

MINERIE. s. f. Mine de sel.

MINÉROGRAPHE. s. m. (du lat. *minera*, minéral, et du gr. γράφω, écrire). Didact. Celui qui écrit l'histoire des minéraux.

MINÉROGRAPHIE. s. f. Didact. Description des minéraux.

MINÉROGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui a rapport à la minérographie.

MINERVAL, ALE. adj. Antiq. rom. Qui est consacré à Minerve.

— *Maître minerval.* Chef du collége des prêtres institué en l'honneur de Minerve.

MINERVAL. s. m. Honoraire que les écoliers romains donnaient à leurs maîtres les ides de chaque mois, ou, selon quelques critiques, [illegible] janvier [illegible]

— Dans quelques colléges de l'Allemagne et des Pays-Bas, Rétribution payée par les élèves externes; elle se partage entre les professeurs.

MINERVALES. s. f. pl. Antiq. rom. Fêtes célébrées en l'honneur de Minerve, au mois de janvier et au mois de mars.

MINERVE. Myth. rom. Fille de Jupiter, déesse de la sagesse, de la guerre, des sciences et des arts. Minerve sortit tout armée du cerveau de Jupiter après que ce dieu eut dévoré Métis, et que Vulcain eut fendu d'un coup de hache la tête du maître des dieux. Cette déesse présidait à tous les travaux qui se font à l'aiguille, et excellait elle-même dans les ouvrages de broderie, de tapisserie, de couture, etc. Arachné ayant osé défier Minerve dans l'art de broder, cette déesse la métamorphosa en araignée. On la considère sous deux rapports: ou comme déesse de la guerre, et alors on la confond quelquefois avec Bellone, ou comme la déesse de la sagesse et des beaux-arts, et les poëtes la nomment Pallas ou Minerve.

— Antiq. gr. *Calcul* ou *suffrage de Minerve.* Suffrage que les juges d'Athènes ajoutaient, pour faire pencher la balance en faveur de l'accusé, quand les voix étaient également partagées. Absous par le suffrage de Minerve.

— Iconol. On donne à Minerve, dans ses statues et dans ses peintures, une beauté simple, négligée, modeste, un air grave, noble, plein de force et de majesté. Elle a ordinairement le casque en tête, une pique d'une main, un bouclier de l'autre, et l'égide sur la poitrine. Auprès d'elle se trouvent une chouette, son oiseau favori, et divers instruments de mathématiques.

— Syn. simpl. Pallas. || Epith. Guerrière, belliqueuse, redoutable, formidable, terrible, homicide; sage, chaste, austère, docte, savante, adroite, ingénieuse, industrieuse, inventrice, féconde. || Périphr. La fille de Jupiter, la déesse des combats.

— *Faire quelque chose malgré Minerve.* Tenter une chose à laquelle on n'est point propre. Rimer malgré Minerve.

Maudit soit l'auteur dur dont l'âpre et rude verve,
Son cerveau tenaillant rima malgré *Minerve*
(Boileau.)

— Fig. Femme aussi sage que belle. || Femme instruite ou adroite au travail.

— s. f. Fam. Tête, cervelle. Tirer quelque chose de sa minerve. Ne pouvoir rien tirer de sa minerve.

— Raison, sagesse, génie. Ce qu'il y a de choquant, c'est de voir une douzaine de flandrins.... fatiguer leur *Minerve* à maintenir un intarissable flux de paroles. (J.-J. Rouss.)

Chaque mortel a sa *Minerve*,
Qui doit lui servir de flambeau. (J.-B. Rouss.)

. . . Ma *Minerve* sévère
Adoucira ses grotesques portraits,
Et les voilant d'une gaze légère,
Ne montrera que la moitié des traits. (Gresset.)

— Chir. Collier dont les orthopédistes se servent pour soulever la tête.

MINERVIEN, ENNE. adj. Antiq. rom. Qui appartient à Minerve.

— *Légion minervienne.* Légion romaine, que l'on croit avoir été formée en l'honneur de Minerve par Domitien, qui rendait à cette déesse un culte superstitieux.

MINERVIUM. s. m. (pr. *mi-ner-vi-omm*). Antiq. rom. Temple de Minerve.

MINET, ETTE. s. Petit chat, petite chatte. Minet qui joue avec un chien. Jolie petite minette. Un beau minet. Fam.

MINET. s. m. Nom qu'on donne, dans les landes de Bordeaux, à des paniers d'osier ou de ronce, dans lesquels on met fermenter les pains de froment.

MINETTE. s. f. S'est dit pour Petite mine, minauderie.

Quand elle va sur les épinettes,
Elle fait un tas de *minettes.* (Coquillart.)

— Bot. *Minette dorée.* Luzerne lupuline.

— Minér. Se dit de variétés de minerais et particulièrement de celles qui sont en poussière.

— Techn. Grande auge pleine de sable dans laquelle le potier de terre jette ses moules pour les couvrir de sable.

MINEUR. s. m. Celui qui fouille la mine pour en tirer la matière minérale.

— Les ouvriers mineurs appellent *petit mineur*, un être imaginaire, un esprit tantôt malfaisant, tantôt bienfaisant, auquel ils offrent une chandelle à certaines époques.

— Fig. Les Allemands sont les *mineurs* de la pensée, et exploitent en silence les richesses intellectuelles du genre humain. (Mme de Staël.)

— Art milit. Celui qui est employé aux travaux des mines pratiquées pour l'attaque ou la défense des places. Attacher le mineur à un bastion. Le trou du mineur. Une compagnie de mineurs. Capitaine de mineurs.

— Fig. Je sentis le *mineur* sous mes pieds. (Le Sage.)

— Anc. art milit. *Attachement de mineur.* Opération de siége qui consistait à introduire un mineur dans un trou fait au rempart, pour qu'il en continuât l'excavation.

— Agric. Sorte de charrue-taupe, imaginée en Angleterre pour creuser profondément le sol sans ramener le dessous à la surface.

— Entom. Insecte qui se creuse un abri dans la terre ou dans les végétaux.

[illegible] des noms du minéral.

MINEUR. adj. m. Art milit. Se dit des soldats employés à préparer les mines. Sapeur mineur.

— Minér. Se dit aussi de ceux qui travaillent aux excavations d'où l'on extrait des métaux. Ouvrier mineur.

MINEUR, EUSE. adj. Entom. Qui mine, qui creuse. || On a appelé *vers mineurs* les larves de divers insectes qui se mettent à l'abri, et le plus souvent qui se nourrissent dans l'intérieur des végétaux. Il est des larves de diptères qui se creusent, sous l'épiderme de plusieurs synanthérées, de longues galeries tortueuses. D'autres larves se développent et creusent des canaux dans l'intérieur des racines; plusieurs perforent le tronc ou les branches des arbres. Il en est qui attaquent les tiges; d'autres enfin se pratiquent des galeries dans l'intérieur des fruits. Enfin plusieurs chenilles détruisent les rayons des ruches des abeilles en les perforant pour dévorer la cire, en construisant, à mesure qu'elles cheminent, un boyau cylindrique de soie solide qu'elles recouvrent de leurs excréments.

MINEUR, EURE. adj. (du lat. *minor*, plus petit). Moindre, plus petit.

— Antiq. rom. *Races mineures.* Familles patriciennes que Tarquin adjoignit à celles de Romulus.

— Discipl. ecclés. *Les quatre ordres mineurs.* Les quatre petits ordres, qui sont ceux de portier, de lecteur, d'exorciste et d'acolyte. Comme ces fonctions n'existent plus pour la plupart dans l'Eglise, on les confond en une qui est celle de mineur. || *Excommunication mineure.* Excommunication qui prive de la participation aux sacrements, et du droit de pouvoir être élu ou présenté à quelque bénéfice, à quelque dignité ecclésiastique. || *Causes mineures.* Celles où il s'agit du jugement des simples prêtres, ou de quelque point de discipline peu important.

— Hist. ecclés. *Frères mineurs.* Religieux nommés aussi *cordeliers.* || *Clercs réguliers mineurs.* Nom d'une communauté fondée en 1588, et approuvée la même année, par Sixte-Quint.

— Prov. *Ils vont deux à deux comme frères mineurs.* Se dit en parlant de plusieurs personnes qui vont comme eux côte à côte.

— Géogr. *Asie mineure.* Partie occidentale de l'Asie.

— Mar. *Lieues mineures.* Celles que l'on parcourt ou que l'on compte sur un petit cercle parallèle à l'équateur.

— Mus. *Tierce mineure.* Tierce composée d'un ton et d'un demi-ton. *ré, fa*, est une tierce mineure. || *Sixte mineure.* Intervalle tel que celui de *ré* à *ut.* || *Septième mineure.* Intervalle tel que celui de *mi* à *ré.* || *Ton* ou *mode mineur.* Celui où la tierce et la sixte, au-dessus de la tonique, sont mineurs. Ton de *la* mineur. Mode mineur. || *Seconde mineure.* Celle qui ne se compose que d'un demi-ton, comme de *mi* à *fa.* || *Demi-ton mineur.* Celui qui se trouve entre une des notes de la gamme et la note supérieure accidentellement bémolisée.

— Myth. rom. *Dieux des races mineures.* Divinités du deuxième ordre, telles que les faunes, les satyres et les nymphes.

— Regnard s'en est servi pour qualifier les anoblis.

Est-ce ce financier de noblesse *mineure*,
Qui s'est fait depuis peu gentilhomme en une heure?

— Jurispr. Qui n'a point atteint l'âge prescrit par les lois pour disposer de sa personne, de son bien. Enfant mineur. Fille mineure. Roi mineur.

— On dit que l'*Église est toujours mineure*, pour Exprimer qu'elle jouit du privilége des mineurs.

— Fig. Les rois qui ne gouvernent pas par eux-mêmes sont toujours *mineurs.* (Mass.)

— Il ne se place qu'après son substantif. Enfant mineur. Fille mineure.

MINEUR, EURE. s. Jurispr. Celui, celle qui n'a pas atteint l'âge voulu pour contracter. Un mineur. Faire le profit d'un mineur. Emanciper un mineur, une mineure. C'est le droit des mineurs.

— Du temps de Ramus on disait *mineur d'âge.*

— Prov. *Ce n'est pas le profit des mineurs.* Se dit d'un parti, d'un projet peu avantageux.

MINEUR. s. m. Mus. Ton, mode mineur. Un air en mineur. Passer du mineur au majeur, du majeur au mineur.

— Discipl. ecclés. *Les quatre mineurs.* Les quatre ordres mineurs.

MINEURE. s. f. Logiq. La seconde proposition d'un syllogisme. Nier, accorder, prouver, distinguer la mineure, une mineure. || Celle des deux premières d'un syllogisme qui contient le sujet.

— Théol. Thèse que les étudiants en théologie soutenaient durant le cours de la licence, et dans laquelle il ne s'agissait ordinairement que de théologie positive. On l'appelait *mineure* parce que c'était le plus court de tous ceux qu'on soutenait pendant la licence. Soutenir une mineure. Faire sa mineure. On l'appelait aussi *mineure ordinaire*

MINEURES. s. f. pl. Hist. Les religieuses de Saint-François. || Nom que prirent, sous saint Louis, les religieuses de Longchamps.

MINEUSE. s. f. Ornith. Espèce de tarier des [illegible]

MINEUX, EUSE. adj. S'est dit pour Pauvre, misérable. Ils sont allés, selon leur faiblesse, feindre cette sotte image, triste, querelleuse, dépite, menaceuse, *mineuse*, et la placer sur un rocher à l'écart. (Montaigne.) Dieu veuille que cet excès de licence attire nos hommes jusques à la liberté, par dessus ces vertus couardes et *mineuses*, nées de nos imperfections. (Id.) L'amour des Espagnols et des Italiens, plus respectueuse et craintive, plus *mineuse* et couverte, me plaît. (Id.)

MING. adj. des 2 g. Chronol. Se dit de la dynastie chinoise qui a régné de 1368 à 16[illegible]. Dynastie ming. Il y a eu vingt empereurs mings.

— substantiv. La dynastie des Mings. Le règne des Mings.

MINGART. s. m. Bot. Arbre de la Guiane.

MINGLE. s. m. Métrol. Mesure hollandaise pour les liquides.

MINGRÉLIE. Géogr. Province d'Asie, au sud du Caucase, tributaire de la Russie, et dépendante du gouvernement du Caucase; cap. Zoubdidi. || *Mer de Mingrélie.* Nom donné à une partie de la mer Noire.

MINGRÉLIEN, ENNE. adj. Qui est de Mingrélie. || Qui appartient à la Mingrélie ou à ses habitants.

— S'empl. aussi substantiv. Un Mingrélien. Une Mingrélienne. Est-ce que les *Mingréliens* auraient sarclé toutes les mauvaises herbes qui infectaient leurs forêts et leurs campagnes? (Vaidy.)

MINGRELIN, INE. adj. S'est dit pour Faible, débile.

MINGUART. s. m. Bot. Arbre de la Guiane.

MINHO. (pr. *mi-no*). Géogr. Fleuve qui sépare le Portugal de l'Espagne, et se jette dans l'Océan atlantique; 270 kilom. de cours. || *Entre Douro et Minho.* Province septentrionale du Portugal; cap. Braga.

MINI. s. m. Comm. Nom d'une espèce de marchandise d'Amsterdam.

MINIA. s. m. Erpét. Sorte de serpent venimeux du pays des Noirs.

MINIADE. s. f. Echin. Genre d'échinodermes, établi pour une seule espèce d'Amérique.

MINIANUS. Myth. rom. Epithète de Jupiter, dont la statue, au Capitole, était enluminée de minium.

MINIATEUR. s. m. Peintre en miniature. Inus.

MINIATURE. s. f. (pr. *mi-ni-a-tu-re* et non *mi-gna-tu-re*, comme l'Académie; du lat. *minium*, parce que c'est une des couleurs qu'on y emploie le plus ordinairement; ou du vieux mot franç. *mignard*, mignon, gentil, agréable). Sorte de peinture délicate qui se fait à petits points ou à petits traits, avec des couleurs très-fines délayées à l'eau gommée. Portrait en miniature. Peintre en miniature. On pointille la miniature.

— Paléogr. Lettres de couleur rouge, tracées au minium, qui commencent les chapitres et les paragraphes des manuscrits les plus anciens. Plus tard, les miniatures se composèrent de lettres ornées et peintes de toutes sortes de couleurs. C'est en France et en Flandre qu'elles atteignirent le plus de perfection. La découverte de l'imprimerie ayant fait tomber la vogue des manuscrits, les peintres en miniature se jetèrent sur le portrait, la peinture des boîtes, des tabatières, etc.

— Fig. Ouvrage de littérature fait dans de petites proportions. Histoire en miniature. Donner une description en miniature de toutes les parties du globe.

— Tableau, portrait peint en miniature. Voilà une jolie miniature.

— Fig. Objet d'art de petite dimension et travaillé avec délicatesse. Cette boîte est une vraie miniature.

— Delille l'a dit du colibri. Du peuple ailé des airs brillante *miniature*.

— Personne petite et délicate. C'est une miniature une jolie petite miniature.

— *En miniature*. loc. adv. En petit.

— Fig. Il a la goutte en *miniature*, dit Mme de La Fayette de son ami le duc de La Rochefoucauld, qui en avait un léger accès. L'Allemagne en *miniature* n'est pas faite pour plaire à une imagination française telle que la vôtre. (Volt.)

MINIATURISTE. s. m. Peintre en miniature. C'est un bon miniaturiste.

MINICULE. s. f. Très-petite parcelle.

MINIÈRE. s. f. (du lat. *minera*, mine). La terre, le sable ou la pierre dans lesquels on trouve et d'où l'on tire un métal ou un minéral, de quelque nature qu'il soit. Minière d'or. Minière d'argent.

— Ne se dit guère aujourd'hui que des exploitations de minerais de fer d'alluvion et de lignite pyriteux, lorsqu'elles ont lieu à ciel ouvert ainsi que des tourbières. || On peut en étendre la signification à toutes les exploitations à ciel ouvert, qui ont lieu sur des minerais métalliques d'alluvion, lorsqu'à raison de leur peu d'importance et de leur peu d'étendue, elles ne sont pas susceptibles d'être concédées par le gouvernement.

— Médec. S'est dit des parties du corps où il s'amasse et s'épaissit des matières qui forment des obstructions.

servait d'asile.

MINIMÂ (À). loc. adv. lat. Jurispr. N'est en usage que dans cette formule. *Appel à minimâ.* Appel que le ministère public interjette, quand il croit que la peine appliquée est trop faible.

MINIME. adj. des 2 g. (du lat. *minimus*). Très-petit, très-peu considérable. Objet minime, d'un intérêt minime, d'une valeur minime.

— Comm. Se disait d'une couleur très-sombre, semblable à celle des habits des minimes. Drap minime.

— Mus. Se dit d'un intervalle qui est plus petit que le mineur de même espèce, et qui ne peut se noter. Le semi-ton minime est la différence du semi-ton maxime au semi-ton moyen.

MINIME. s. m. Anc. mus. Se disait pour Blanche.

MINIME. s. m. (du lat. *minimus*, le plus petit). Religieux de l'ordre de Saint-François de Paule, qui avaient pris ce nom par humilité. Outre les trois vœux monastiques, ils faisaient vœu d'observer un carême perpétuel.

— Conchyl. Nom vulgaire d'une coquille univalve du genre cône, à cause de sa couleur semblable à la robe des minimes. || *Minime fascie.* Espèce du genre fuseau, à cause de sa couleur minime traversée par une bande blanche.

— Entom. *Minime à bandes.* Espèce de papillon de nuit. || On donne également le nom de minime à plusieurs autres papillons du genre bombyce. || Espèce de coléoptère du genre anthribe.

— Erpét. Espèce de couleuvre.

MINIMESSES. s. f. pl. Religieuses de l'ordre de Saint-François-de-Paule. Il y avait à Abbeville un couvent de religieuses de l'ordre des *minimesses*; c'était le seul de ce nom qui existât en France.

MINIMUM. s. m. (pr. *mi-ni-momm*; du lat. *minimum*, le plus petit). Mathém. Le plus petit degré auquel une grandeur puisse être réduite. || Lorsque l'on considère les variations successives d'une quantité, si, après avoir été en diminuant, elle vient à augmenter, la valeur qu'elle possédait lorsqu'elle a cessé de décroître pour commencer à croître est un minimum. En continuant de suivre les variations de ces quantités, elle décroît pour augmenter de nouveau, elle aura un second minimum, correspondant au second point où elle a cessé de diminuer pour augmenter. La plus petite valeur de toutes les valeurs minimum est appelée un *minimum minimorum*.

— La plus petite somme dans l'ordre des sommes dont il s'agit. Le minimum d'une pension. Le minimum d'une amende.

— La moindre des peines que la loi inflige pour un crime, pour un délit. Appliquer le minimum.

— Quelques personnes disent au pluriel des *minimum*, d'autres des *minima*. La première forme est beaucoup plus conforme au génie de notre langue.

MINISTÈRE. s. m. (du lat. *ministerium*, emploi, fonction). Emploi, charge qu'on exerce. Satisfaire aux obligations, remplir les devoirs de son ministère. Cela n'est pas de mon ministère. Se bien acquitter de son ministère. Abuser de son ministère. La sainteté de son ministère était encore relevée par l'éclat de ses vertus. Le ministre s'appliquait aux affaires d'État, et lui laissait le *ministère* de ses libéralités et de ses aumônes. (Fléch.) La royauté n'est pas seulement une dignité qui élève un homme au-dessus des autres, c'est aussi un *ministère* de religion envers Dieu, de justice envers les peuples, de charité envers les misérables, de sévérité envers les méchants, de tendresse envers les bons. (Id.) Quelle consolation pour notre *ministère* de pouvoir nous servir de vos exemples dans ces chaires chrétiennes. (Massillon.)

C'est peu que le front ceint d'une mitre étrangère,
Ce lévite à Baal prête son *ministère*.

(RACINE.)

— *Le ministère des autels.* Le sacerdoce, les fonctions de prêtre. Se vouer au ministère des autels.

— Par extens. *Le ministère de la parole, de l'éloquence.* Les fonctions qui exigent le talent de l'orateur, telles que celles d'avocat, de prédicateur, etc.

— Fig. Se rendre capable du *ministère* des âmes, celui de tous le plus délicat et le plus sublime. (La Bruy.) Quel avilissement pour nous, si nous faisons du *ministère* même de la vérité un *ministère* d'adulation et de mensonge. (Massillon.)

— *Ministère public.* Magistrature amovible établie près de chaque tribunal, pour y veiller au maintien de l'ordre public, et y requérir l'exécution et l'application des lois. La poursuite des crimes est réservée au ministère public. Le ministère public soutient l'accusation. || Nom collectif des magistrats qui sont chargés de ces fonctions.

— Entremise de quelqu'un dans une affaire, service qu'il rend à une autre personne dans quelque emploi, dans quelque fonction. Avoir besoin du ministère de quelqu'un. Offrir, prêter son ministère. Compter sur le ministère de quel-

rable *ministère*. (Boss.) On érige en mérite le zèle que les flatteurs étalent pour nos intérêts, et on leur fait une vertu d'un *ministère* infâme dont on rougit tout bas soi-même. (Mass.)

— S'applique à toutes les professions d'officier public. Le ministère d'un avocat, d'un avoué, d'un notaire, même d'un huissier, est indispensable pour la régularité de tous les actes de transactions entre particuliers, le jugement et l'exécution de toutes les affaires contentieuses. Ce mot est plus rarement appliqué aux agents supérieurs et subalternes de l'autorité administrative.

— Partie de l'administration gouvernementale confiée à un haut fonctionnaire agissant au nom du prince, nommé et révocable par lui.

— Le département d'un ministre. Le ministère des affaires étrangères, des finances, de l'intérieur, de la guerre, de la marine, etc. Les bureaux d'un ministère.

— Sous les rois de la première et de la seconde race, et une partie de la troisième, les hautes fonctions gouvernementales étaient exercées par les principaux officiers de la couronne. Depuis Henri Ier jusqu'à Louis VIII, toutes les lettres, chartes, ordonnances des rois, étaient signées par les grands officiers de la couronne. Charlemagne avait près de lui quelques hommes dont il avait éprouvé le dévouement et la capacité; il les réunissait quelquefois en conseil et les chargeait de l'administration publique; mais ce n'était pas là un ministère. Louis XI peut être considéré comme le premier des rois de France qui ait, sinon organisé, du moins préparé un système de haute administration plus compacte et plus régulier. Il divisa son conseil en trois sections, qu'il composa d'hommes de son choix, dont il borna la coopération à exécuter ses ordres. François Ier réunit les trois sections en une seule; Henri II les rétablit en deux; Louis XII en cinq, et cette division des départements ministériels subsista jusqu'au règne de Louis XVI. Pendant longtemps il n'y eut pas de départements fixes. Le bon plaisir du roi assignait à chaque secrétaire d'État ses attributions respectives. Ce n'est que depuis 1789 que les ministères furent organisés ainsi qu'ils le sont aujourd'hui.

— *Ministère des affaires étrangères.* Département ministériel embrassant tout ce qui concerne les rapports de l'État avec les nations étrangères, et particulièrement le maintien et l'exécution des traités et conventions de politique et de commerce, la correspondance avec les ambassadeurs et les agents, soit des puissances étrangères près le souverain territorial, soit de ce souverain près les gouvernements étrangers. L'existence du ministère des affaires étrangères date du règne de Louis XI. On y trouve aujourd'hui quatre directions appelées: 1° *Politique*; 2° *commerciale*; 3° des *archives et chancelleries*; 4° de la *comptabilité*. Il n'y a point de secrétariat général.

— *Ministère des finances.* Ce ministère dirige et surveille l'assiette et la perception de toutes les branches du revenu public, et l'application des recettes aux dépenses des divers ministères. Il se divise en deux parties : la première comprenant l'*administration centrale*; la seconde, les directions qui ont chacune le *personnel*, l'*administration* et la *comptabilité*. L'*administration centrale* se divise ainsi qu'il suit : un secrétariat chargé du personnel des contributions directes et de l'inspection générale des finances; un secrétariat général ayant la distribution du travail et la centralisation des directions extérieures; une division ou direction des contributions directes; une direction du mouvement des fonds; une direction de la dette inscrite; une direction de la comptabilité générale des finances; une direction du contentieux et une caisse centrale chargée de recevoir toutes les valeurs qui arrivent au trésor et d'acquitter les ordonnances des différents ministres. Les directions générales ou extérieures sont celles des contributions indirectes, des tabacs, des douanes, de l'enregistrement et du timbre, des postes, des forêts, des monnaies. La cour des comptes, la caisse d'amortissement et celle des dépôts et consignations, en dépendent également.

— *Ministère de la guerre.* Il réunit dans ses attributions tout ce qui concerne les diverses armes dont se compose l'armée de terre, envisagées sous le rapport militaire et économique, les établissements et bâtiments militaires, tels que les places fortes, les arsenaux, le dépôt général de la guerre et les ingénieurs géographes qui y sont attachés, les tribunaux et les prisons militaires, les écoles spéciales, telles que l'école Polytechnique et les diverses écoles d'application, la gendarmerie sous le rapport de la discipline, enfin tout ce qui concerne l'administration civile et militaire de l'Algérie. La spécialité de ce ministère ne fut établie que sous Henri III, après la suppression de la charge de connétable. Elle est partagée ordinairement en quatre grandes directions : celle du *secrétariat*, celle du *personnel*, celle de l'*administration*, celles des *fonds* et du *contentieux*. Deux services spéciaux sont régis à part : ce sont ceux de l'*artillerie* et du *génie*. Le *dépôt des documents relatifs à la guerre* forme encore une direction. Enfin on a chargé ce département de l'*administration des affaires d'Afrique*, qu'on aurait dû réunir à la section des colonies.

— *Ministère de la marine.* Ses attributions embrassent les services de l'armée de mer sous le rapport du personnel et du matériel, les ports

écoles spéciales, les tribunaux maritimes, le dépôt de la marine, et les ingénieurs hydrographes. Ce ministère est aussi chargé de la surveillance des bagnes et enfin de l'administration de tous nos ports coloniaux. Il a été créé dans le XVIIe siècle et se divise en cinq sections : le *secrétariat* et le *conseil d'amirauté*, le *personnel*, l'*administration du matériel et des ports*, les *colonies* et la *comptabilité*.

— *Ministère de la justice et des cultes.* Ce ministère a dans ses attributions les cours et les tribunaux ordinaires de justice civile et criminelle, puis le conseil d'État, la grande chancellerie de la Légion d'honneur, l'imprimerie royale, et l'administration de tous les cultes reconnus par l'État. Le ministre est aussi chargé de la garde des sceaux, mais il n'a pas le titre de chancelier : ce titre appartient au président de la chambre des pairs. Ce ministère formait d'abord deux ministères séparés, l'un remplaçant la chancellerie depuis 1789, l'autre créé en 1801; ils ont été réunis en 1830. Il renferme cinq divisions : celle des *affaires civiles* et celle des *affaires criminelles*, et, comme dans les autres ministères, celles du *secrétariat* et de la *comptabilité*. Les *cultes* ont été rattachés à ce ministère on ne sait trop pourquoi.

— *Ministère de l'intérieur.* Les subdivisions principales de ce ministère sont : 1° le *secrétariat général*, chargé de la réception, de l'enregistrement, de la distribution des dépêches ainsi que de leur départ, des archives de l'État et de celles du département, du dépôt des lois et ordonnances pour ce qui concerne l'intérieur et de tout ce qu'il est nécessaire de centraliser; 2° la direction ou division du *personnel* des fonctionnaires de l'ordre administratif et de tout ce qui concerne les élections; on a réuni à cette division l'administration des gardes nationales; 3° la direction de la *police politique*; 4° celle de l'*administration communale et départementale*; 5° la division des *beaux-arts*, dont le travail est peu considérable depuis qu'on en a séparé les sciences et les lettres, qui ont passé au département de l'instruction publique; 6° la division ou direction de la *comptabilité*. On a successivement détaché l'instruction publique, le commerce et les travaux publics du département de l'intérieur. Cependant il semble que l'instruction supérieure et l'instruction élémentaire devraient être placées sous les ordres du ministre qui a dans ses attributions l'administration communale et départementale. Les sciences et les lettres sont inséparables des beaux-arts. Les travaux de bâtiment devraient également revenir à l'intérieur. Enfin les cultes seraient mieux placés dans ce département que dans celui de la justice.

— *Ministère du commerce et de l'agriculture.* Ce ministère est chargé de la distribution des encouragements accordés par l'État à l'agriculture et au commerce, de la surveillance de quelques établissements spéciaux, tels que les haras et dépôts d'étalons, les écoles vétérinaires, les écoles et le conservatoire des Arts et métiers; il s'occupe principalement du commerce intérieur et de ce qui s'y rapporte, des sociétés commerciales, des bourses, des courtiers, des agents de change, moins ceux de la capitale, des chambres de commerce, des chambres consultatives, des arts et manufactures. Il est chargé, quant au commerce extérieur, de la police sanitaire, de tout ce qui s'y rapporte. Il concourt aux règlements des douanes avec le ministre des finances. Ce ministère a quatre divisions : 1° celle du *secrétariat général*, comprenant, on ne sait pourquoi, les [illegible] et l'administration de certains établissements d'utilité publique, tels que les établissements thermaux, qui devraient appartenir à l'intérieur; 2° la direction du *commerce, des arts et manufactures, de l'agriculture et des subsistances*; 3° la direction du *commerce extérieur*; 4° la *comptabilité*. On aurait dû réunir à ce ministère l'administration des postes et celle des colonies.

— *Ministère des travaux publics.* Ce ministère est chargé de tout ce qui concerne les grandes routes et la police du roulage, les fleuves et rivières navigables, la police de la navigation, les usines situées sur les cours d'eau navigables ou non navigables, les ports de commerce, les phares, les monuments publics, les desséchements de marais, les mines et minières, et les chemins de fer. Il se partage en trois divisions : celle des *ponts et chaussées*, celle des *travaux publics*, et celle de la *comptabilité*.

— *Ministère de l'instruction publique.* Ce ministère, dont le chef remplit les fonctions de grand maître de l'Université, est chargé de la direction suprême des établissements universitaires; son autorité s'étend aussi sur certains établissements scientifiques, tels que l'Institut, les académies et sociétés savantes, les bibliothèques nationales, le Collège de France, le Muséum d'histoire naturelle, et les observatoires. Quelques-uns de ces établissements renferment des écoles spéciales. Ce ministère a deux divisions : 1° celle du *secrétariat général*, qui a les attributions du secrétariat général des autres ministères; 2° celle du *personnel* et de l'administration des établissements d'instruction supérieure et d'instruction élémentaire.

— *Ministère de la maison du roi.* Ce ministère fut d'abord borné à la surintendance de la maison du roi, et plus tard chargé d'attributions plus étendues, la haute administration de la capitale, de plusieurs provinces, les lettres de cachet, et, en 1749, les affaires générales de la religion réformée. Il a été supprimé en 1830.

celui des finances pendant l'Empire, et supprimé depuis la Restauration.

— *Ministère de la secrétairerie d'État.* Il a été créé en 1799. Sous l'Empire, il était chargé de l'expédition et de la contresignature des décrets impériaux, et de la garde des archives impériales. Il n'a pas survécu à l'Empire.

— *Ministère des cultes.* Créé sous l'Empire, après le concordat de 1801, et successivement réuni au ministère de la justice, puis distrait de ce ministère sous la Restauration, enfin réuni à celui de la justice depuis 1830.

— *Ministère de l'administration de la guerre.* Distrait du ministère de la guerre pour former

un ministère spécial; supprimé depuis la chute de l'Empire.

— *Ministère de la police générale.* Créé en 1794, il fut réorganisé en 1803, et subdivisé en trois grandes sections, dirigées par trois conseillers d'Etat. Ce ministère fut supprimé en 1818, mais il n'y eut de changé que le titre. Il fut maintenu de fait sous le titre de *direction générale de la police*, qui fut supprimée par une autre ordonnance de 1820. La police générale a formé depuis une division du ministère de l'intérieur.

— Le temps pendant lequel une personne a été ministre. Sous son ministère. Pendant son ministère. Le ministère de Richelieu, de Mazarin.

— Par extens. Le lieu où sont établis les bureaux d'un ministère. Aller au ministère des finances, de la marine.

— L'hôtel destiné à l'habitation d'un ministre.

— Le corps des ministres ayant département. Le ministère était opposé à cette proposition. Changer le ministère. Entrer au ministère. Sortir du ministère. Il y a dans toutes les cours, et cette remarque est d'un courtisan, des gens amis du ministre et ennemis du *ministère.* Il semble qu'il ne serait pas moins vrai de dire qu'il y a dans toutes les cours des gens amis du *ministère* et ennemis du ministre. (Noël.)

— Le ministère est ordinairement désigné par le nom du premier ou du principal ministre. Ministère Richelieu, Mazarin, Colbert, Necker, Calonne, Brienne, Villèle, Guizot, Molé, Thiers.

— Tous les employés d'un ministère.

— *Ministère des infirmes.* Congrégation de clercs réguliers fondée en Italie, en 1550, par Camille de Lallis. Leur habillement ne différait de celui des autres ecclésiastiques que par une croix tannée qu'ils portaient au côté gauche.

— Syn. comp. MINISTÈRE. CHARGE. OFFICE. EMPLOI. L'*office* donne en même temps un pouvoir, une autorité; le *ministère*, une qualité, un titre pour représenter les personnes, disposer des choses; la *charge*, des prérogatives, des priviléges qui honorent ou distinguent le titulaire; l'*emploi*, des salaires, des émoluments qui payent ou récompensent le travail.

MINISTÉRIALISME. s. m. Polit. Opinion, conduite de ceux qui soutiennent systématiquement un ministère.

MINISTÉRIAT. s. m. Gouvernement d'un ministre.

— La durée de ses fonctions.

— Office claustral.

MINISTÉRIEL, ELLE. adj. Qui appartient, qui a rapport au ministère, qui est propre à un ministre. Politique ministérielle. Lettre, circulaire, opération ministérielle. Tête ministérielle. Réserve ministérielle. Airs ministériels.

— Qui est partisan du ministère, dévoué au ministère, vendu au ministère. Député ministériel. Parti ministériel. Journal ministériel. Ecrivain ministériel.

— *Banc ministériel.* La partie qu'occupent, dans le lieu des séances législatives, les membres qui soutiennent par leurs discours ou par leurs votes les propositions faites par les ministres.

— Pal. *Officiers ministériels.* Officiers publics ayant qualité pour faire certains actes, tels que les notaires, les avoués, les huissiers, etc.

— Théol. Le pape est le chef ministériel de l'Eglise, dont Jésus-Christ est le chef essentiel.

MINISTÉRIEL. s. m. Celui qui est partisan du ministère, qui approuve tous ses actes sans examen. Un ministériel.

— Féod. Officier subalterne des rois, comtes, et seigneurs. || Prévôt des monastères.

MINISTÉRIELLEMENT. adv. Dans la forme ministérielle. Répondre ministériellement.

— Il ne se met qu'après le verbe. Il a répondu ministériellement, et non pas, Il a ministériellement répondu.

MINISTIER. s. m. Se disait pour Celui qui distribue les aumônes.

MINISTRE. s. m. (du lat. *minister*). Celui dont on se sert pour l'exécution de quelque chose. Ne se dit guère qu'au moral. Etre le ministre des passions d'autrui, le ministre de ses volontés, de ses vengeances. Un prédicateur apostolique, *ministre*, non de la lettre, mais de l'esprit de l'Evangile. (Boss.) Quel malheur, quand le souverain semble consacrer le désordre par les grâces dont il l'honore dans ceux

ministres. (Mass.) Tout devient pour les grands les *ministres* et les complices de leurs passions injustes. (Id.) Quel malheur pour les grands d'entendre autour de leur trône les *ministres* et les interprètes de la religion parler comme le courtisan! (Id.) Jésus-Christ reproche à ses disciples d'ignorer encore l'esprit de douceur et de charité dont ils vont être les *ministres.* (Id.) Les grands ne sont que les *ministres* de la bonté et de la providence de Dieu. (Id.) Ce n'est pas le souverain, c'est la loi qui doit régner sur les peuples: roi, vous n'en êtes que le *ministre* et le premier dépositaire. (Id.) Le vice et la vertu ont toujours à Paris chacun leurs *ministres.* (Duclos.)

— Se dit des anges qui sont chargés d'exécuter les ordres de Dieu.

> *Ministres* de mes volontés,
> Anges, ... contre ... ma fureur vengeresse
> J.-B. Rouss.

> Dieu parle, et soudain sur leurs ailes
> Les anges, *ministres* fidèles,
> Portent la mort et la terreur. (Malfilâtre.)

— Se disait des oiseaux et des autres animaux que les anciens regardaient comme exécutant les ordres des dieux.

> Tout à coup, s'élançant des clartés éternelles,
> L'aigle, *ministre* ailé du roi de l'univers,
> Porte aux dieux divisés la foudre et les éclairs.
> (De Guerle.)

— Se dit quelquefois des choses. Le plaisir, d'ordinaire irréconciliable avec la fortune, devient l'artisan et le *ministre* des projets de l'ambitieux. (Mass.)

> *Ministre* cependant de nos derniers supplices,
> La mort, sous un ciel pur, semblait nous respecter.

— L. Racine l'a employé au féminin dans cette acception, mais c'est à tort, car il est toujours masculin, lors même qu'il modifie un nom du genre féminin.

> Une troupe insolente,
> D'un fier usurpateur *ministre* violente.

— Fig. *Ministre des vengeances de Dieu.* Se dit d'un homme puissant et cruel. || D'un conquérant.

> Moi, nourri dans la guerre aux horreurs du carnage,
> Des vengeances des rois *ministre* rigoureux. (Rac.)

— Par extens. Cette expression s'applique aux fléaux naturels. La peste, la famine et la guerre, sont les ministres des vengeances de Dieu.

> Assez et trop longtemps des orages sinistres,
> De ton courroux, grand Dieu! redoutables *ministres*,
> Ont épouvanté les mortels. (Lebrun.)

— Chacun de ceux dont le prince a fait choix pour les charger des principales affaires de l'Etat, et pour en délibérer avec eux. Faire quelqu'un ministre, le nommer ministre. Le ministre de l'intérieur, de la guerre, de la marine, des finances, des affaires étrangères, de la justice. Le ministre ayant le département de l'intérieur. Le ministre secrétaire d'Etat au département de l'intérieur. Ministre à portefeuille. Président du conseil des ministres. Premier ministre. De tous les *ministres*, le cardinal Mazarin, plus nécessaire et plus important, fut le seul dont le crédit se soutint. (Boss.) Les *ministres* qui ont outré la puissance des rois l'ont toujours affaiblie. (Mass.) Ces rois, nés valets de leurs propres *ministres.* (Boil.) Le prince de la Paix a fait périr son roi comme tant de *ministres* ont fait périr les leurs. (De Pradt.) Le silence des peuples sur un *ministre* est son éloge; il ne paye pas de flatteurs et ne fait pas de mécontents. (Boiste.) La fureur de la guerre est une maladie des rois et des *ministres.* (Fén.) Il n'y a point de *ministre* si occupé qui ne perde chaque jour deux heures de temps. (La Bruy.) On a comparé un bon roi qui a de mauvais *ministres* au Nil, dont l'eau est excellente, mais dont on n'ose presque approcher à cause des crocodiles qu'il nourrit. (Noël.)

— *Ministres d'Etat, ministres sans portefeuille.* Ministres qui n'ont pas de département, et qui ne sont appelés que pour le conseil. Les ministres d'Etat ont subsisté sous divers régimes. L'empereur avait créé un certain nombre de ces fonctionnaires: les présidents des sections du conseil d'Etat, plusieurs directeurs généraux dont les fonctions avaient quelque chose de ministériel, étaient ministres d'Etat. Sous la Restauration, le ministère d'Etat devint l'hôtel des invalides du pouvoir; chaque ministre déchu retombait ministre d'Etat avec un traitement annuel de 20,000 fr., et le droit de faire partie du conseil privé du monarque. Enfin le gouvernement de juillet maintint tout d'abord les ministres d'Etat; mais, au bout de quelques jours, la réaction des esprits emporta l'institution.

— Ambassadeur, haut agent diplomatique envoyé par un prince dans une cour étrangère. Les ministres étrangers jouissent de certains priviléges dans les cours où ils sont. Les grands envoient des *ministres* pour être informés de ce qui se passe de plus secret dans les royaumes les plus éloignés. (Mass.)

— *Ministre plénipotentiaire.* Celui qui a un plein pouvoir pour traiter quelque affaire importante.

— *Ministre public.* Personne envoyée par un souverain pour le représenter près d'une nation étrangère.

— *Les ministres de Dieu, de la parole de Dieu, de Jésus-Christ, de l'Evangile, de la religion, des autels, du culte.* Les prêtres. C'est le sort des femmes d'être sensibles aux persuasions des *ministres* de la religion, et de persuader les autres hommes. (Volt.)

> Toujours il revêtait, dans ses déguisements,
> Des *ministres* des cieux les sacrés ornements. (Volt.)

> Le *ministre* d'un Dieu qui vécut indigent
> Ne doit point, croyez-moi, connaître l'opulence.
> (Chénier.)

— Se disait également des prêtres des faux dieux. On consacra aux dieux des lieux particuliers; il fallut qu'il y eût des *ministres* pour en prendre soin, comme chaque citoyen prend soin de sa maison et de ses affaires. (Montesq.) Tel que d'Apollon le *ministre* terrible. (J.-B. Rouss.)

> Les bois étaient, dit-on, la funèbre retraite
> Des *ministres* affreux de l'empire des morts.
> (Dulard.)

— Ce mot s'emploie dans le style noble, surtout au figuré. *Ministre* impétueux des faiblesses du roi. (Vol

— Hist. ecclés. Chez les jésuites, le ministre est un dignitaire qui commande en l'absence du général. || *Ministre général.* Titre que porte le supérieur général des cordeliers. || *Grand ministre.* Général de l'ordre de la Trinité. || *Ministres des infirmes.* Nom des membres d'une congrégation fondée en 1584 pour le soulagement des malades. Grégoire XIII en fit un ordre religieux en 1591.

— Parmi les luthériens, les calvinistes et les anglicans, *Ministre du saint Evangile, ministre de la parole de Dieu*, ou simplement *ministre.* Celui qui fait le prêche.

— Se disait des Lecteurs de l'école de droit de Poitiers.

— Se disait dans l'origine pour Chanteur, baladin.

— Ornith. Gros-bec d'Amérique.

— Prov. *Ouvrir la bouche comme un ministre qui dit son premier sermon.* Dans ce proverbe, le mot *ministre* signifie Prêtre de la religion réformée.

— Epith. Habile, sage, prudent, assidu, appliqué, infatigable, zélé, vigilant, soigneux, irréprochable, incorruptible, généreux, immortel, impérieux, insolent, redoutable, rigoureux, puissant, absolu, circonspect, inquiet, faible, dangereux, lâche, flatteur, fourbe, adroit, artificieux, politique, odieux, infâme, saint, sacré, auguste, révéré, fervent, hypocrite, ambitieux. || Pour désigner un ministre des finances, expression technique, et par conséquent nullement propre à entrer dans la haute poésie, un de nos auteurs a dit par périphrase:

> Et celui dont la sage et constante industrie
> Veille au trésor de la patrie,
> Réparant, dirigeant ses fertiles canaux.

|| Le mot *vizir* pourra se prendre, même dans le style soutenu, comme synonyme de *ministre*, mais seulement en mauvaise part.

— Dans la langue poétique, et même en prose dans le style élevé, un juge, un magistrat est appelé *le ministre de Thémis;* un législateur, *le ministre des lois;* un médecin, *le ministre d'Hygie*, etc.

MINISTRER. v. a. 1re conj. Se disait pour Donner. || Administrer. || Servir. || Il nous reste le composé *administrer.*

MINISTRERIE. s. f. Hist. ecclés. Charge de supérieur chez les mathurins.

— Hist. Nom par lequel on désignait l'école de droit de Poitiers.

MINIUM. s. m. (pr. *mi-niomm;* du lat. *minium*). Chim. Deutoxyde de plomb, oxyde rouge de plomb. Le minium s'obtient par la calcination du plomb dans un four. Il est sous la forme d'une poudre d'un rouge vif, inodore et insoluble dans l'eau. Dans les arts, on l'emploie dans la peinture à l'huile pour colorer les papiers de tenture, et surtout pour la préparation du cristal et du flint-glass. Il entre également dans un grand nombre de préparations médicinales. || *Minium natif.* Le plomb carbonaté, terreux et rougeâtre des minéralogistes. || Les anciens comprenaient sous le nom de *minium* le vermillon ou mercure, et le plomb oxydé rouge pulvérulent. Mais c'est au premier qu'ils donnaient plus particulièrement ce nom. || Quand le minium n'a pas été suffisamment suroxydé par un seul feu, on est obligé de lui faire subir une seconde et même une troisième opération semblable, rarement plus. Le minium qui provient de ces différentes opérations est désigné sous le nom de *minium deux feux, trois feux*, etc., suivant le nombre de fois qu'il a été remis au four.

MINJAS. s. m. Conchyl. Espèce de pourpre, appartenant au genre tonne.

MINNÆSINGER ou **MINNESINGER.** s. m. (de l'allem. *minne*, amour; *singen*, chanter). Littér. Se dit de certains poètes et musiciens allemands qui florissaient du XIIe siècle au XIVe. Les chants des minnesingers ont été recueillis au commencement du XIVe siècle par le conseiller Rudiger de Maresse. Les minnesingers étaient tous des chevaliers qui appartenaient aux plus hautes classes de la société et qui faisaient un corps à part.

MINOÏDE. Myth. Ariane, fille de Minos, et en général, toute autre femme de la famille de Minos, telle que Phèdre, Pasiphaé.

MINOIS. s. m. (pr. *mi-no-è;* du fr. *mine*). Visage d'une personne plus jolie que belle. Avoir un joli minois, un joli petit minois. J'ai eu un petit *minois* qui ne m'a pas mal coûté de folies. (Mariv.) Il est fam.

> Imaginez de Flore la jeunesse
> Et de l'Amour le séduisant *minois* (Volt.)

Cet ivrogne a un rouge minois.

> Les banquiers étonnés admiraient sa grimace,
> Et montraient, en riant, qu'ils ne lui eussent pas
> Prêté sur son *minois* quatre doubles ducats. (Regnier.)

MINON. s. m. Nom que les femmes et les enfants donnent aux chats quand ils les appellent.

— Prov. *Il entend bien chat sans qu'on lui dise minon.* Il sait comprendre à demi-mot.

MINORAGE. s. m. S'est dit pour Minorité, jeune âge.

MINORAT. s. m. (pr. *mi-no-ra*). Titre, fonction de celui qui est entré dans les ordres mineurs. L'âge requis pour la collation du minorat est d'ordinaire 18 ans. On n'est admis à le recevoir, en France, qu'après avoir fait une année de théologie.

MINORATIF. s. m. (du lat. *minorare* amoindrir). Pharm. Remède qui purge doucement. La casse est un minoratif.

— S'empl. aussi adjectiv. Purgatif minoratif. Remède minoratif.

MINORATION. s. f. (pr. *mi-no-ra-ci-on;* du lat. *minoratio;* fait de *minorare*, amoindrir, diminuer). Médec. Purgation très-douce, sans colique ni trouble général, au moyen de laxatifs.

MINORÉ. s. m. Celui qui a obtenu les ordres mineurs.

MINORITE. s. m. Frère mineur. Peu en usage

MINORITÉ. s. f. (du lat. *minor*, plus petit). Le petit nombre. La minorité des voix, des suffrages, des votants. La minorité des Français. La rébellion est toujours en *minorité;* la majorité serait la loi, le souverain. (Boiste.) Les sots et les méchants sont heureusement en *minorité*, et tôt ou tard ils seront vaincus par le bon sens et la probité des nations. (Id.)

— *Minorité d'une assemblée.* La partie la moins nombreuse qui combat certaines opinions, certaines mesures préférées par la partie la plus nombreuse. Etre de l'avis de la minorité. La minorité a gagné quelques voix. Les ennemis du ministère sont en minorité, en faible minorité dans cette assemblée.

— Etat d'une personne mineure. Le privilége de la minorité est de faire déclarer nuls tous les actes que le mineur a faits à son préjudice. Dieu donc lui avait donné cette indomptable valeur pour le salut de la France, durant la *minorité* d'un roi de quatre ans. (Boss.)

— Le temps pendant lequel on est mineur. Cela est arrivé pendant sa minorité. Durant la minorité du prince.

— Absol. La minorité des souverains. Durant la dernière minorité. Les minorités sont ordinairement des temps de troubles. Pour le soutien d'une *minorité* et d'une régence tumultueuse. (Fléch.)

— Hist. *Recevoir de minorité.* C'était, dans l'ordre de Malte, admettre des chevaliers, chapelains, conventuels et servants d'armes, avant l'âge de seize ans accomplis. On ne pouvait être reçu de minorité sans dispense du pape.

— Sorte de ruban qu'on a inventé durant la minorité de Louis XV.

MINORQUE. Géogr. Une des îles Baléares, dans la Méditerranée; capitale Port-Mahon. 27,000 hab. Cette île, après avoir appartenu successivement aux Phéniciens, aux Carthaginois, aux Romains, aux Vandales et aux Sarrasins, fut conquise par Alphonse, roi d'Aragon. Prise par les Anglais en 1708, elle leur fut reprise par les Français en 1756, et rendue en 1763; elle revint en 1779 aux Espagnols, à qui la paix de Paris en confirma la possession.

MINORQUIN, INE. adj. (pr. *mi-nor-kein*). Géogr. Qui est de Minorque. || Qui concerne Minorque ou ses habitants. || Substant. Un Minorquin. Une Minorquine.

MINORT. s. m. Bot. Plantes de la famille des sublines.

MINOS. (pr. *mi-nôss*). Myth. Fils de Jupiter et d'Europe, roi de Crète, et premier législateur des Crétois; il devint après sa mort un des juges des enfers. Il était regardé comme le président de la cour infernale. Les lois de Minos subsistaient encore du temps de Platon. || Fils de Lycaste, roi de Crète, et époux de Pasiphaé; il obligea les Athéniens, pour venger la mort de son fils Androgée, à envoyer chaque année en Crète sept jeunes garçons et autant de jeunes filles, qu'il livrait au Minotaure. Minos poursuivit Dédale jusqu'auprès de Cocalus, roi de Sicile, et fut mis à mort par les filles de ce prince. Les poètes confondent les deux Minos.

— Iconol. Homère le représente avec un sceptre à la main, assis au milieu des ombres, dont on plaide la cause en sa présence. Virgile le peint agitant dans sa main l'urne fatale où est renfermé le sort de tous les mortels, citant les ombres à son tribunal, et soumettant leur vie entière au plus sévère examen.

MINOT. s. m. (pr. *mi-nô;* rad. *mine*). Métrol. Ancienne mesure de capacité qui contenait la moitié d'une mine. Le minot de Paris valait 39 litr. 02. || Mesure de terre que l'on pouvait ensemencer avec un minot de blé.

— *Farine de minot.* Celle qui, pour passer les mers, est enfermée dans des barils.

— Ce qui est contenu dans le minot. Minot de sel, de blé, d'avoine, de charbon, de chaux.

— Prov. et pop. *Nous ne mangerons pas un minot de sel ensemble.* Nous ne serons pas longtemps unis.

— Mar. Espèce d'arc-boutant en bois, saillant sur l'avant du navire de chaque côté, en ...

MINOTAURE. s. m. Myth. Monstre moitié taureau et moitié homme, fruit de l'union de Pasiphaé avec un taureau. Il fut enfermé dans le labyrinthe construit par Dédale; on le nourrissait de chair humaine. Après avoir vaincu les Athéniens, Minos leur avait imposé l'obligation d'envoyer tous les sept ans en Crète sept jeunes garçons et autant de jeunes filles, choisis par le sort, pour servir de pâture au monstre. Déjà le tribut avait été payé trois fois, lorsque Thésée forma le dessein d'en affranchir sa patrie. Ariane, fille de Minos, facilita l'entreprise du héros en lui donnant un peloton de fil, par le moyen duquel il put revenir sur ses pas et sortir du labyrinthe après avoir tué le Minotaure.

— Astron. Un des noms de la constellation du Sagittaire et de celle du Centaure.

MINOTERIE. s. f. Comm. Etablissement

dans lequel on prépare les farines desti
commerce extérieur.
— Commerce du minotier.
MINOTIER. s. m. Comm. Celui qui
qui fait valoir une minoterie.
— Celui qui fait le commerce des farin
les expédier en Amérique.
— Hist. Ligueur auquel les Espagno
naient du blé minot à minot.
MINOÜS. s. m. Philol. Un des mois
bitants de l'île des Bienheureux, selon
Pendant ce mois, les arbres fruitiers pro
une double récolte.
MINQUART. s. m. Bot. Arbre de la
dont le bois est estimé incorruptible; il
féré pour les poteaux et les fourches q
plante dans la terre. Ses copeaux bouill
l'eau donnent une teinture noire qui pren
bien sur le coton.
MINSI. s. m. Écon. rur. Mélange de
d'ortie hachée qu'on donne aux dindons
département des Deux-Sèvres.
MINSK. Géogr. Ville de Russie, chef-
gouvernement du même nom, dans l'ancien
thuanie; 8,000 hab. || Gouvernement de
dont les Russes se sont emparés en
1,200,000 hab.
MINTRIR. v. n. 2e conj. Crier à peti
aigres comme le rat.
MINTURNES. Géogr. anc. Ville du La
près de l'embouchure du Liris. Ce fut da
marais situés près de cette ville que se
Marius. Elle est entièrement ruinée.
MINU. s. m. Anc. jurispr. Déclarati
dénombrement qu'un nouvel acquéreur
donner à son seigneur, des héritages,
rentes et devoirs qu'il avait acquis.
MINUART. s. m. Bot. Genre de caryo
lées, renfermant trois plantes annuelles p
à l'Espagne.
MINUARTIE. s. f. Bot. Genre de pl
d'Espagne, renfermant trois espèces.
MINUARTIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui resse
à une minuartie. || MINUARTIÉES. s. f. pl.
de la famille des paronychiées, ayant pour
le genre minuartie.
MINUCIEN, ENNE. adj. Antiq. rom.
de deux portiques ou édifices de Rome,
struit par le consul Minucius, qui triomph
Sardisques. || *Porte Minucienne.* Une des
de Rome. || *Voie Minucienne.* Partie de la
Appienne.
MINUCIUS FÉLIX (Marcus). Écrivain
tien, florissait vers l'an 207 après J.-C. Il
des plus zélés défenseurs du christianism
MINUCIUS RUFUS (Marcus). Consul 221 an
J.-C., il fut envoyé contre les peuples de l'
qu'il força à se soumettre. Quatre ans ap
battu par Annibal, il ne dut son salut qu'
bius, qu'il avait offensé. Il fut tué l'année
vante à la bataille de Cannes.
MINUER. v. a. 1re conj. Anc. prat. S'es
pour Minuter, écrire une minute.
MINUIT. s. m. (ét. fr., *mi*, moitié, et
Le milieu de la nuit. Aller se coucher à mi
Minuit est sonné. En plein minuit. Jusqu'à
nuit. Sur le minuit. Vers minuit. La mess
minuit. A minuit et demi. A minuit un q
A l'heure de minuit. Minuit sonnant. Voilà
nuit, c'est l'heure des amours. (Volt.) Quel
fois nous restions là jusqu'à *minuit* sans y so
et sans nous douter de l'heure. (J.-J. Rouss

> Où l'université des chats,
> A *minuit*, en robe fourrée,
> Vient tenir ses bruyants états. (Gress.)

— Astron. Époque à laquelle le soleil p
par le méridien inférieur de chaque lieu d
terre.
— Il y a un *minuit* ... comme il y a
midi moyen: le minuit moyen est le milieu
l'intervalle entre deux minuits moyens consécut
— L'heure de minuit avait autrefois des
priviléges particuliers. C'était elle qui voyait
plus souvent les apparitions du diable aux
carrefours des chemins, lorsqu'une bouche imp
dente avait osé l'invoquer. Maintenant ces
priviléges ont disparu.
— C'est à tort que beaucoup de person
disent *minuit sont sonnés* pour *minuit est son*
Ce mot étant un singulier ne peut se constru
avec un pluriel. Il est vrai qu'il est l'équival
de douze heures, mais il ne désigne que le
lieu de la nuit, et non le nombre des heure
on ne doit pas se conformer à l'usage ...
pluriel.
— Ce mot a été longtemps féminin. Vauge
fait remarquer que, si on l'a plus tard ren
masculin, c'est probablement à cause de l'an
logie qu'il présente avec *midi;* de même q
l'on disait *sur le midi*, on a dit *sur le minuit.*
— On trouve dans un de nos auteurs m
dernes cette singulière phrase: Il s'était
dormi à la *mi-nuit* passée. (A. Dumas.) Il ser
difficile de voir ce que la langue peut gagner
ce retour à l'ancienne orthographe, avec s
séant trait d'union et sa terminaison masc
dans un nom féminin.
— *Messe de minuit.* Messe que l'on dit à
nuit, le jour de Noël, en mémoire de la nai
sance du Sauveur qui a eu lieu à pareille heur
— Prov. *Les enfants de la messe de minu*
les libertins.
— Ce mot est familier, et les poëtes, dans

dans lequel on prépare les farines destinées au commerce extérieur.

— Commerce du minotier.

MINOTIER. s. m. Comm. Celui qui possède, qui fait valoir une minoterie.

— Celui qui fait le commerce des farines pour les expédier en Amérique.

— Hist. Ligueur auquel les Espagnols donnaient du blé minot à minot.

MINOÜS. s. m. Philol. Un des mois des habitants de l'île des Bienheureux, selon Lucien. Pendant ce mois, les arbres fruitiers produisent une double récolte.

MINQUART. s. m. Bot. Arbre de la Guiane dont le bois est estimé incorruptible ; il est préféré pour les poteaux et les fourches que l'on plante dans la terre. Ses copeaux bouillis dans l'eau donnent une teinture noire qui prend très-bien sur le coton.

MINSI. s. m. Écon. rur. Mélange de son et d'ortie hachée qu'on donne aux dindons dans le département des Deux-Sèvres.

MINSK. Géogr. Ville de Russie, chef-lieu du gouvernement du même nom, dans l'ancienne Lithuanie ; 8,000 hab. || Gouvernement de Russie, dont les Russes se sont emparés en 1656 ; 1,200,000 hab.

MINTRIR. v. n. 2e conj. Crier à petits cris aigres comme le rat.

MINTURNES. Géogr. anc. Ville du Latium, près de l'embouchure du Liris. Ce fut dans les marais situés près de cette ville que se cacha Marius. Elle est entièrement ruinée.

MINU. s. m. Anc. jurispr. Déclaration et dénombrement qu'un nouvel acquéreur devait donner à son seigneur, des héritages, terres, rentes et devoirs qu'il avait acquis.

MINUART. s. m. Bot. Genre de caryophyllées, renfermant trois plantes annuelles propres à l'Espagne.

MINUARTIE. s. f. Bot. Genre de plantes d'Espagne, renfermant trois espèces.

MINUARTIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une minuartie. || MINUARTIÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des paronychiées, ayant pour type le genre minuartie.

MINUCIEN, ENNE. adj. Antiq. rom. Se dit de deux portiques ou édifices de Rome, construit par le consul Minucius, qui triompha des Sardisques. || *Porte Minucienne.* Une des portes de Rome. || *Voie Minucienne.* Partie de la voie Appienne.

MINUCIUS FÉLIX (Marcus). Écrivain chrétien, florissait vers l'an 207 après J.-C. Il fut un des plus zélés défenseurs du christianisme. || MINUCIUS RUFUS (Marcus). Consul 221 ans av. J.-C., il fut envoyé contre les peuples de l'Inde, qu'il força à se soumettre. Quatre ans après, battu par Annibal, il ne dut son salut qu'à Fabius, qu'il avait offensé. Il fut tué l'année suivante à la bataille de Cannes.

MINUER. v. a. 1re conj. Anc. prat. S'est dit pour Minuter, écrire une minute.

MINUIT. s. m. (ét. fr., *mi*, moitié, et *nuit*). Le milieu de la nuit. Aller se coucher à minuit. Minuit est sonné. En plein minuit. Jusqu'à minuit. Sur le minuit. Vers minuit. La messe de minuit. A minuit et demi. A minuit un quart. A l'heure de minuit. Minuit sonnant. Voilà *minuit*, c'est l'heure des amours. (Volt.) Quelquefois nous restions là jusqu'à *minuit* sans y songer et sans nous douter de l'heure. (J.-J. Rouss.)

Où l'université des chats,
A *minuit*, en robe fourrée,
Vient tenir ses bruyants états. (Gass.)

— Astron. Époque à laquelle le soleil passe par le méridien inférieur de chaque lieu de la terre.

— Il y a un *minuit* [illegible] comme il y a un midi moyen : le minuit moyen est le milieu de l'intervalle entre deux minuits moyens consécutifs.

— L'heure de minuit avait autrefois des privilèges particuliers. C'était elle qui voyait le plus souvent les apparitions du diable aux carrefours des chemins, lorsqu'une bouche imprudente avait osé l'invoquer. Maintenant ces privilèges ont disparu.

— C'est à tort que beaucoup de personnes disent *minuit sont sonnés* pour *minuit est sonné*. Ce mot étant un singulier ne peut se construire avec un pluriel. Il est vrai qu'il est l'équivalent de douze heures, mais il ne désigne que le milieu de la nuit, et non le nombre des heures ; on ne doit pas se conformer à l'usage qui [illegible] heures. || *Minuit* n'a point de pluriel.

— Ce mot a été longtemps féminin. Vaugelas fait remarquer que, si on l'a plus tard rendu masculin, c'est probablement à cause de l'analogie qu'il présente avec *midi ;* de même que l'on disait *sur le midi*, on a dit *sur le minuit*.

— On trouve dans un de nos auteurs modernes cette singulière phrase : Il s'était endormi à la *mi-nuit* passée. (A. Dumas.) Il serait difficile de voir ce que la langue peut gagner à ce retour à l'ancienne orthographe, avec son choquant trait d'union et sa terminaison masculine dans un nom féminin.

— *Messe de minuit.* Messe que l'on dit à minuit, le jour de Noël, en mémoire de la naissance du Sauveur qui a eu lieu à pareille heure.

— Prov. *Les enfants de la messe de minuit.* Les libertins.

— Ce mot est familier, et les poëtes, dans le style élevé, le remplacent par une périphrase. La nuit avait rempli la moitié de son cours. (Delille). Quand le pôle glacé brillait des feux de l'Ourse. (Denne-Baron.)

Les flots étaient calmés, les bois silencieux,
C'était l'heure où, roulant dans la sphère des cieux,
Les astres ont fourni la moitié de leur course.
(Parsey.-Grande.)

MINULE. s. m. Ornith. Petit épervier d'Afrique.

MINUSCULAIRE. s. m. (du lat. *minuscularius*, fait de *minusculus*, un peu plus petit). Ant. Commis des fermes à Rome.

MINUSCULE. adj. des 2 g. (du lat. *minusculus*, un peu plus petit). Se dit de petites lettres. Lettre minuscule. Caractère minuscule. || Ne se met qu'après son substantif.

MINUSCULE. s. f. Suivant l'Académie, ce sont des petites lettres dont se servent les imprimeurs. Dans l'imprimerie on ne se sert jamais de ce mot, on dit plutôt, *lettres du bas de casse*, parce que les minuscules se trouvent dans la partie inférieure de la casse. Avant l'invention de l'imprimerie, les caractères du commencement des mots étaient appelés *majuscules*, et les autres lettres, *minuscules ;* mais ce dernier nom n'a été appliqué aux caractères de l'imprimerie que par les personnes étrangères à cette profession.

MINUTE. s. f. (du lat. *minutus*, petit). Astron. La soixantième partie d'une heure. L'heure est composée de soixante minutes. La minute contient soixante secondes. Une minute et une seconde. Une minute et demie. Une demi-minute. Un quart de minute. Compter les heures et les minutes. Quand on attend impatiemment des nouvelles, on compte jusqu'aux minutes. || Dire que tous les chênes étaient renfermés dans le premier gland, et toutes les générations de tous les hommes dans le premier embryon, c'est-à-dire que tous les siècles du monde étaient renfermés dans la première *minute*. (B. de St-P.) Oh ! vous avouerez qu'il est difficile de surprendre une femme qui ne vous prête ses yeux et ses oreilles qu'une *minute*. (Marivaux.) Lors de l'établissement du système décimal, on a fait quelques horloges et quelques montres, dont les heures étaient partagées en cent minutes, et les minutes en cent secondes ; mais les habitudes prises, et surtout la difficulté de transformer les instruments à mesurer le temps, ont bientôt fait revenir à l'ancienne division. || *Minutes proportionnelles.* Les soixantièmes parties de l'excentricité. || *Minutes d'incidence.* Mouvement de la lune depuis le commencement d'une éclipse jusqu'au milieu. || *Minutes d'expurgation* ou *d'émersion*. Mouvement de la lune, depuis le milieu de l'éclipse jusqu'à la fin. || Angle correspondant à un angle d'une minute.

— Les minutes sont ordinairement désignées par ce signe ′.

— Fig. Les horloges les plus communes et les plus grossières marquent les heures, il n'y a que celles qui sont travaillées avec plus d'art qui marquent les *minutes*. De même les esprits ordinaires sentent bien la différence d'une simple vraisemblance à une certitude entière ; mais il n'y a que les esprits fins qui sentent le plus ou le moins de certitude ou vraisemblance, et qui en marquent, pour ainsi dire, les *minutes* par le sentiment. (Fontenelle.)

— Court espace de temps, qui n'est pas déterminé d'une manière précise. Il n'y a qu'une minute qu'il est parti. Je reviens dans une minute. Je suis à vous dans une minute. Je ne serai absent qu'une minute. L'homme ne peut savoir quelle pensée occupera son esprit dans quelques *minutes*. (Boiste.) Une *minute* suffit pour nous faire passer du bonheur à l'infortune. (Id.)

— Fam. *C'est un homme à la minute, il est à la minute.* Il est d'une grande exactitude.

— Art culin. *Côtelettes à la minute.* Côtelettes grillées promptement et servies sur-le-champ.

— Astron. et géogr. La soixantième partie de chaque degré d'un cercle. || On divise aussi le degré en cent minutes, et alors on appelle ces minutes *centésimales*.

— Archit. La douzième, la dix-huitième ou la trentième partie du module.

— Mar. La minute de degré égale un mille ou tiers de lieue marine de vingt au degré.

— Peint. Subdivision de la tête humaine, d'après laquelle on règle les proportions d'une figure. C'est à peu près la quarante-huitième partie de la tête.

[illegible] Lettre, écriture extrêmement petite. Écrire en minute.

— Petit caractère dont on se sert pour écrire les actes originaux et publics.

— L'original, le brouillon de ce qu'on écrit d'abord pour en faire ensuite une copie, et la mettre plus au net. Faire la minute d'une lettre. Ne point faire de minute de ses lettres, n'en point garder les minutes.

— Original des actes qui demeure chez les notaires, et sur lequel s'expédient les grosses et expéditions. La minute d'un contrat. La minute lui est demeurée. Garder la minute. Délivrer une grosse en parchemin sur la minute. Avoir recours à la minute. Toutes les minutes doivent être sur papier timbré.

— Original des sentences, des arrêts, des procès-verbaux qui demeurent au greffe sans rapport d'experts.

— Dans l'art de lever les plans, le dessin qu'on a tracé géométriquement ou à vue sur le terrain même dont il est la représentation.

— Chancell. rom. *Préfet des minutes.* Officier chargé de dresser les minutes des décrets du préfet de la signature de justice.

MINUTÉ, ÉE. part. pass. du v. Minuter. S'empl. adjectiv. Acte minuté. Dépêche minutée.

— Fig. Il y a des mariages dont le contrat semble avoir été *minuté* par l'enfer. (Oxenstiern.)

MINUTER. v. a. 1re conj. (rad. *minute*). Faire la minute d'un écrit qu'on se propose de mettre ensuite au net. Minuter un acte. Minuter une dépêche.

— Écrire très-fin.

— Fig. et fam. Projeter quelque chose pour l'accomplir bientôt. Minuter son départ, sa retraite. Minuter quelque chose. Avec un froid adieu, je *minute* ma fuite. (Regnier.) Peu usité en ce sens.

— *Minuter de.* Minuter de s'en aller. Minuter de faire quelque chose.

— SE MINUTER. v. pron. Être écrit en minute. Cet acte doit se minuter.

— Être projeté. Son départ se minute.

MINUTERIE. s. f. Techn. Partie du mouvement d'une pièce d'horlogerie qui est destinée à indiquer les fractions d'heures et les minutes. || Ce qui fait mouvoir la grande aiguille.

MINUTEUR. s. m. Chancell. rom. Officier qui dresse les minutes de la chancellerie apostolique.

MINUTIE. s. f. (pr. *mi-nu-ci ;* du lat *minuta* ou *minuties*, qui signifie proprement Poussière, parcelle). Bagatelle, chose frivole et de peu de conséquence. S'arrêter à des minuties. Minuties grammaticales. Ce n'est qu'une minutie, une pure minutie. Le goût des *minuties* annonce la petitesse du génie ou la bassesse de l'âme. (De Retz.)

— Il paraît que ce terme était nouveau du temps du cardinal de Retz, puisque, dans son décret du conclave d'Alexandre VII, il en donne cette signification. Ce détail paraît sans doute une *minutie*, c'est-à-dire une chose mince et frivole qui ne vaut pas la peine d'être remarquée, et qui ne fait rien au gros de l'affaire.

— Syn. comp. MINUTIE. BABIOLE. BAGATELLE. VÉTILLE. MISÈRE. *Minutie* désigne proprement le peu de conséquence d'une chose ; *babiole*, le peu d'intérêt ; *bagatelle*, le peu de valeur ; *vétille*, la futilité ; *misère*, la nullité d'une chose qu'on ne doit compter pour rien.

MINUTIEN. Ant. rom. V. MINUCIEN.

MINUTIEUSEMENT. adv. (pr. *mi-nu-ci-euze-man ;* du lat. *minutatim*). D'une manière minutieuse. Observer, relever minutieusement les fautes d'un ouvrage. Examiner minutieusement. Travailler minutieusement. Des esclaves étaient spécialement attachés à chaque fonction conviviale, et ces fonctions étaient *minutieusement* distinguées. (Brill.-Savar.)

MINUTIEUX, EUSE. adj. (pr. *mi-nu-ci-eu ;* rad. *minutie*). Qui s'attache aux minuties, qui s'en occupe et y donne trop d'attention. Homme minutieux. Esprit minutieux. Le propre de l'esprit *minutieux* est d'agrandir ce qui est petit, et de rapetisser ce qui est grand. (S. Dubay.) Les gens *minutieux* n'avancent pas ; ils se traînent comme le limaçon, regardant, s'arrêtant, se heurtant contre tous les objets. (Boiste.)

— Se dit de la nature, de Dieu. La nature est sublime dans ses masses, *minutieuse* dans ses détails. (La Peyrouse.)

— Se dit aussi des choses. Recherches minutieuses. Soins minutieux. Attention minutieuse. Exactitude minutieuse. Chose minutieuse. Travail minutieux.

— Point. Se dit d'un artiste qui entre dans les plus petits détails.

— Ce mot est encore moins ancien dans la langue que *minutie*, puisqu'il est dérivé de ce dernier.

— On peut le mettre avant son substantif, lorsque l'analogie et l'harmonie le permettent. Soins minutieux. Recherches minutieuses. Attentions minutieuses. De minutieuses recherches. De minutieuses attentions.

— subst. Celui, celle qui s'attache aux minuties. Un minutieux. Une minutieuse.

— Syn. comp. MINUTIEUX. FRIVOLE. L'homme *minutieux* prend et veut qu'on prenne les minuties dont il s'occupe pour des choses importantes ; l'homme [illegible] ses, mais sans y attacher une idée d'importance.

MINUTIFLORE. adj. des 2 g. (ét. lat., *minutus*, petit ; *flos*, fleur). Bot. Qui a de petites fleurs, comme le dilepyre minutiflore.

MINUTIUS. (pr. *mi-nu-ci-us*). Myth. Dieu que les Romains imploraient pour toutes les petites choses, comme pour tous les petits ouvrages, pour les petites affaires, pour les petits discours, pour les petits voyages, en un mot pour les minuties.

MINUTO. s. m. Métrol. Mesure de longueur employée à Naples ; c'est la soixantième partie du palmo.

MINUTUM. s. m. (pr. *mi-nu-tom*). Métrol. Petite pièce de monnaie valant 52 cent. et demi.

MINYADE. s. m. V. MINYEN.

— Zool. Genre du groupe des actinées.

MINYAS. (pr. *mi-ni-ass*). Myth. Ancien roi d'Iolcos et fils de Chrysès, donna son nom aux peuples minyens. Son opulence était passée en proverbe.

MINYÉES. s. f. pl. Ant. gr. Fêtes nationales à Orchomènes, ville bâtie par Minyas.

MINYÉIADES ou **MINYÉIDES.** Myth. gr. Nom collectif des filles de Minyas, métamorphosées en chauves-souris, parce qu'elles avaient méprisé les mystères de Bacchus.

MINYEL. Géogr. Ville de la Moyenne-Égypte, ch.-l. de la province de ce nom. || Province d'Egypte dont le sol est très-fertile ; une partie du pays est montagneuse ; 160,000 hab.

MINYEN, ENNE. adj. Géogr. anc. Nom que l'on donnait aux habitants d'Iolcos, en Thessalie, à ceux d'Orchomènes, en Béotie, et à un peuple sorti de Lemnos, qui tenta de s'établir dans le Péloponnèse.

— Myth. Surnom des Argonautes, soit parce que la plupart d'entre eux étaient d'Iolcos, soit parce qu'ils descendaient de Minyas. || Se dit aussi des enfants des Argonautes et des Lemniennes, qui, chassés de Lemnos par les Pélasges, tentèrent de s'établir dans le Péloponnèse.

MIOCHE. s. des 2 g. (du gr. μείων, moindre). Pop. Petit enfant. Un mioche. Une petite mioche.

— Se dit, par mépris, de toute espèce de personnes.

MIOLÉ. s. m. Relat. Espèce d'hydromel dont on fait usage dans quelques parties de la Russie.

MION. s. m. (contr. de *mignon*, ou du gr. μείων, plus petit). Petit garçon.

— Nom qu'on donnait, dans quelques pays, à une petite mesure de vin.

— Ornith. Un des noms vulgaires du canard siffleur.

MIOSTADE. s. f. Petite serge.

MI-PARTI, IE. adj. Composé de deux parties égales, mais dissemblables. Robe mi-partie d'écarlate et de velours noir, de bleu et de noir. Les échevins avaient des robes mi-parties.

— Blas. *Écu mi-parti.* Écu composé de deux autres qui n'ont chacun que la moitié de la largeur ordinaire. Les écus mi-partis renferment habituellement les armes du mari et celles de la femme.

— Fig. Partagé en deux moitiés égales ou à peu près égales. Les avis sont mi-partis. L'opinion est mi-partie. Les électeurs étaient mi-partis.

— *Chambres mi-parties.* Chambres instituées par l'édit de Nantes, et ainsi nommées parce qu'elles étaient composées, par moitié, de juges catholiques et de juges protestants. Louis XIV supprima toutes les chambres mi-parties. J'ai passé les yeux sur tel dialogue de Platon, *mi-partie* d'une fantastique bigarrure, le devant à l'amour, tout le bas à la rhétorique. (Mont.)

— Ce mot n'est pas composé du mot masculin *parti*, mais du féminin *partie*. Ne faudrait-il donc pas écrire *mi-partie*, c'est-à-dire qui a une demi-partie de telle manière et une demi-partie de telle autre ? Toutefois cette finale rendrait cet adjectif invariable, quant au genre, ce qui est un désavantage réel. Dès lors, pourquoi ne pas faire disparaître le trait d'union ; il n'y aura plus qu'un mot, ce mot sera qualificatif, et alors recevra naturellement les inflexions du genre nécessaire à la clarté du discours.

MI-PARTIR. v. a. 2e conj. S'est dit pour Séparer. || Partager.

MIPPI. s. m. Bot. Espèce de figuier grimpant, dont le bois très-fibreux est taillé en planchettes ou éclisses qui servent à maintenir les membres fracturés jusqu'à ce qu'ils se soient ressoudés.

MIQUELET. s. m. (pr. *mi-ke-lè*). Bandit espagnol qui vivait dans les Pyrénées, principalement sur les frontières de la Catalogne et de l'Aragon. Les miquelets étaient fort à craindre pour les voyageurs, à moins qu'ils n'eussent la précaution d'en prendre à leur suite et de les payer.

— S'est dit aussi de certaines troupes légères qui font la guerre en enfants perdus, en éclaireurs, sans se mettre en lignes, mais disséminées, derrière un rocher, un tronc d'arbre ou un pan de mur.

— Aujourd'hui Chacun des soldats qui forment la garde particulière des capitaines généraux ou gouverneurs de province en Espagne. Leur dévouement à leur chef est sans bornes et va même jusqu'au fanatisme.

— Hist. Il commence à être question des mi[illegible] Louis XIII. Ce sont d'excellents fusiliers, qu'il est quelquefois dangereux de rencontrer dans un lieu écarté. Ils furent enrégimentés sous Charles III. Ils font, près de la cour et sur les frontières, le service de la gendarmerie, avec cette différence qu'en France on est en sûreté avec celle-ci, et qu'en Espagne, avec les autres, on ne marche jamais sans crainte.

— *Miquelets français.* Corps de partisans créés par Napoléon, en 1808, pour l'opposer aux guérillas espagnols. Louis XIV en avait déjà formé en 1689, Louis XV en 1741, et la République après 1789.

MIQUELON. Géogr. Groupe des trois petites îles de l'Océan atlantique, au sud de Terre-Neuve ; elles appartiennent à la France. Ses habitants se livrent à la pêche de la morue. La population des trois îles réunies n'est que de 1,500 hab.

MIQUELOT. s. m. (altérat. de *Michel*) Se disait de celui qui allait en pèlerinage à une

église ou chapelle dédiée à saint Michel, et qui se servait de ce prétexte pour mendier.

— Pop. *Faire le miquelot.* Affecter une mine hypocrite.

MIRAB. s. m. Astron. Étoile fixe du cou du Cygne.

MIRABANDE. s. f. Entom. Taon du Brésil, qui vit en société dans une espèce de nid.

MIRABAUD (J.-B. de). Littérateur, né en 167., mort en 1760, quitta la congrégation de l'Oratoire pour suivre la carrière des armes, qu'il abandonna pour les lettres. On lui doit une traduction de la Jérusalem délivrée et une de Roland furieux.

MIRABEAU (Victor-Riquetti, marquis de). Né en 1715, mort en 1789, fut un des principaux économistes de son temps, et le tyran de sa famille, contre laquelle il obtint cinquante-quatre lettres de cachet. ‖ MIRABEAU (Henri Gabriel). Son fils aîné, né en 1749, mort en 1791, mena dans sa jeunesse une vie désordonnée, qui le fit repousser par la noblesse aux élections de 1789. Nommé député du tiers-état il s'y déchaîna avec toute la puissance de son éloquence contre tous les abus de la monarchie et de la féodalité, et acquit l'empire de la tribune. Il s'éleva sur la fin de ses jours contre les factieux, et parut se rapprocher de la royauté, qu'il avait attaquée auparavant. Il a composé un grand nombre d'ouvrages parmi lesquels on cite ses *Lettres à Sophie*. ‖ Son frère Boniface, surnommé *Mirabeau-Tonneau*, servit en Amérique, et fut nommé aux Etats-généraux en 1789. Il s'opposa avec chaleur à la réunion des ordres et à l'envahissement des biens du clergé. Il émigra, suivit le prince de Condé en Pologne, et mourut à Fribourg, en 1792.

MIRABÉLIE. s. f. Bot. Genre de légumineuses de la Nouvelle-Hollande.

MIRABELLE. s. f. (de la ville de *Mirebeau*, en lat. *Mirabella*, où la prune qui porte ce nom commença à être cultivée). Hortic. Espèce de petite prune ronde, de couleur jaune. Mirabelle double ou dorée. Mirabelle commune.

— Bot. *Mirabelle de Corse.* Nom vulgaire du coqueret cotonneux.

MIRACH. s. m. (pr. *mi-rak*). Astron. Étoile fixe d'Andromède.

MIRACLE. s. m. (du lat. *miraculum*, miracle; fait de *mirari*, admirer). Acte de la puissance divine, contraire aux lois connues de la nature. Vrai miracle. Faux miracle. Miracle avéré. Le don des miracles. Opérer des miracles. Il y a une crédulité populaire qui établit de faux *miracles*, comme la vaine subtilité des savants et la sagesse aveugle des libertins refusent d'en reconnaître de véritables. (Fléch.) Il y a deux sortes de *miracles*, ceux de la puissance et ceux de la charité. Les premiers, n'étant faits que pour frapper ou pour convaincre l'esprit de ceux qui les voient, ne produisent ordinairement que l'admiration et la crainte; les seconds, étant faits pour le soulagement et pour le secours des misérables, touchent le cœur, et joignent à la surprise et à l'étonnement l'amour et la reconnaissance; ceux-là effraient et rebutent pour ainsi dire; ceux-ci consolent et attirent. (Id.) Il est vrai que les exemples, les *miracles* et la doctrine de Jésus-Christ qui vont assurer le salut à tant de brebis d'Israël, ne deviendront une occasion de chute et de scandale pour le reste des Juifs, que par l'incrédulité qui les rendra inexcusables. (Mass.) La science est pieuse, quand partout elle retrouve un *miracle* permanent, et qu'ainsi elle est enveloppée de tous côtés par la révélation. (E. Quinet.) Le théisme n'a pas besoin des *miracles* opérés par des hommes; ceux de la création, de la nature, lui suffisent. (Boiste.) Rien ne caractérise mieux un *miracle* que l'impossibilité d'en expliquer l'effet par les causes naturelles. (Buff.)

— Prov. *Il n'est miracle que de vieux saints.* Il ne faut avoir confiance qu'en des gens éprouvés. Ce proverbe ne peut être venu que de ceux qui étaient d'opinion qu'on s'adressât plutôt aux anciens saints qu'aux modernes, lesquels tacitement ils condamnaient, ou que du moins ils déclaraient devoir être tenus pour suspects. (H. Estienne.)

— Par exagér. Chose qui devait naturellement arriver, et qui cependant n'est pas arrivée. Echapper à la mort comme par miracle. C'est un miracle qu'il n'ait pas été tué dans cette bataille. C'est un miracle qu'il se soit sauvé d'un si grand péril. C'est un miracle qu'il soit venu si vite,

Le ciel l'avait arrachée comme par *miracle* des mains des ennemis du roi son père. (Boss.) C'eût été le plus grand de tous les *miracles* que de me faire croire le christianisme. (Id.)

— Chose rare, action extraordinaire. Mais le plus grand *miracle* qu'ait fait ce grand homme, c'est de n'avoir pas été ébloui de la gloire que ces *miracles* lui avaient acquise. (Fléch.) Le ciel fit naître en même temps, et faisait croître sous une pareille éducation, le roi, dont la naissance miraculeuse promettait à tout l'univers une vie pleine de *miracles*. (Id.) L'harmonie en naissant produisit ces *miracles*. (Boil.) Racine enfantant des *miracles* nouveaux. (Id.) C'est un des *miracles* de l'amour de nous faire trouver du plaisir à souffrir. (J.-J. Rouss.) Le plus grand *miracle* de l'amour est de guérir de la coquetterie. (La Rochef.)

> Bientôt vous le verrez, prodiguant les *miracles*,
> Du Styx et d'Achéron peindre les noirs torrents
> (Boileau.)

— Événement dont on ne connaît pas la cause.

— Tout ce qui fait naître l'étonnement, l'admiration. Cette femme est un miracle de la nature, un miracle de beauté. Cette machine est un miracle de l'art. Toute la vie du chrétien, et dans le temps qu'il espère, et dans le temps qu'il jouit, est un *miracle* de la grâce. (Boss.) La conjuration du Portugal fut l'ouvrage et le *miracle* du secret. (Bouh.)

> Ce n'était plus ce *miracle* d'amour
> Qui devait charmer tout le monde. (La Font.)

— *Miracle chimique.* Nom que l'on donnait autrefois à la transformation subite par laquelle l'acide sulfurique concentré, versé dans une dissolution rapprochée d'hydrochlorate de chaux, donne du sulfate de chaux, qui, étant peu soluble dans l'eau, et ne trouvant pas assez de liquide pour être dissous, se prend en une masse solide. Le miracle consistait dans la transformation subite de deux substances liquides en une substance solide.

— Iron.

> Il met tous les matins six impromptus au net;
> Encore est-ce un *miracle* en ses vagues furies,
> Si bientôt imprimant ses sottes rêveries,
> Il ne se fait graver au devant du recueil
> Couronné de lauriers par la main de Nanteuil.
> (Boileau.)

— Hist. *Cour des Miracles.* Nom qu'on donnait dans le moyen âge, dans plusieurs villes, aux lieux où se réunissaient les gueux et les mendiants. On les appelait ainsi, parce qu'après avoir contrefait les estropiés, les aveugles, les blessés, etc., ils quittaient leurs emplâtres, leurs béquilles, et toutes les autres marques de leurs infirmités qui n'étaient qu'apparentes. Ils formaient une véritable communauté, ayant ses lois et ses statuts, et des chefs particuliers.

— Fam. *C'est un miracle de vous voir.* Se dit à une personne qu'on n'avait pas vue depuis longtemps.

— Fam. *Il faut crier miracle.* Se dit quand quelqu'un fait une chose qu'il n'a pas coutume de faire, qui est opposée à ses habitudes, à son caractère. Parbleu! c'est à ce coup qu'il faut crier *miracle*. (Legrand.)

— Fam. et iron. *Voilà un beau miracle!* Se dit à quelqu'un qui a fait une chose fort ordinaire. ‖ *Vous avez fait là un beau miracle!* Se dit à celui qui a fait une action maladroite.

— *Faire miracle.* Faire mieux que tout ce qu'on pouvait attendre.

— *Faire des miracles.* Se signaler, se distinguer dans tout ce qu'on entreprend.

— Fam. *Faire des miracles en quelque occasion.* Se signaler, se distinguer en quelque occasion.

— Fam. *Cela se peut sans miracle.* Cela est très-aisé.

— Fam. *Il n'y a pas là de quoi crier miracle.* Se dit à une personne qui se vante après avoir fait une chose fort aisée.

— On appelait *miracle*, dans le moyen âge, une pièce de théâtre dans laquelle on représentait quelques événements de la vie d'un saint, et dont le dénoûment était ordinairement un martyre. Ces drames religieux étaient connus en Normandie dès les premières années du XIIe siècle.

— À MIRACLE. loc. adv. fam. Parfaitement bien. Cela est fait à miracle. S'acquitter à miracle d'une commission. Je contrefais ma voix à *miracle*. (Baron.) Mes enfants s'en tirent à *miracle*. (Coll. d'Harl.)

— *A miracle* est une de ces expressions emphatiques qui ont un instant de vogue dans les cercles précieux de Paris, et qui, à l'inverse des mots utiles, tombent en décadence en se popularisant. Ils ne méritent d'ailleurs d'être consacrés par les Dictionnaires qu'autant qu'ils l'ont été par les classiques, comme celui-ci l'a été par La Fontaine. Il sait notre langue à *miracle*. (Ch. Nod.)

— MIRACLE! S'emploie quelquefois comme exclamation. Miracle! voilà M. un tel qui vient nous voir.

> *Miracle!* criait-on, venez voir dans les nues
> Passer la reine des tortues. (La Fontaine.)

— Syn. comp. MIRACLE, MERVEILLE, PRODIGE. Le *prodige* est un phénomène éclatant qui sort du cours ordinaire des choses; le *miracle*, un étrange événement qui arrive contre l'ordre ordinaire des choses; la *merveille*, une œuvre admirable qui efface tout un ordre de choses.

MIRACLIFIQUE. adj. des 2 g. Burl. Merveilleux. Ouvrage miraclifique.

— Qui fait des miracles. Les réformés appe-

visiter les tombeaux ou les églises, sur la réputation qu'ils avaient de faire des miracles.

MIRACOR-BACHI. s. m. Relat. Grand écuyer de la cour de Perse.

MIRACULÉ, ÉE. adj. Sur qui s'est opéré un miracle. Personne miraculée. Vieux mot tout à fait inusité.

MIRACULEUSEMENT. adv. D'une manière miraculeuse. Saint Pierre fut délivré miraculeusement de ses liens par un ange.

— D'une manière surprenante. Échapper miraculeusement du naufrage. Un trône indignement renversé, et *miraculeusement* rétabli. (Boss.)

— D'une manière admirable. Ouvrage travaillé miraculeusement.

— Mme de Sévigné l'a employé en parlant de Mme de Grignan, qui ne pouvait achever la lecture des ouvrages de longue haleine. Ne lisez-vous pas toujours Josèphe? Prenez courage, ma fille, et finissez *miraculeusement* cette lecture. (Mme de Sév.)

— On peut le mettre entre l'auxiliaire et le participe. Il a miraculeusement échappé. Il a été miraculeusement délivré.

— Syn. comp. MIRACULEUSEMENT. PAR MIRACLE. *Miraculeusement* ne veut pas dire tout à fait *par miracle*, mais d'une manière miraculeuse, qui tient du miracle, comme par miracle.

MIRACULEUX, EUSE. adj. (du lat. *miraculosus*). Qui s'est fait par miracle. Effet miraculeux. Evénement miraculeux. Fait miraculeux. Chose miraculeuse. Les faits *miraculeux* qui établissent la divinité de la religion. (Mass.) Si Dieu agissait toujours d'une manière *miraculeuse*, on serait comme forcé à le reconnaître, et alors il n'y aurait plus de foi. (Nicole.) Chez un peuple plongé dans la superstition, tous les événements sont *miraculeux*. (Rayn.)

— Qui tient du miracle. On peut dire que sa guérison est miraculeuse.

— Surprenant, merveilleux, admirable. Ouvrage miraculeux. Action miraculeuse.

— Né par miracle. L'enfant miraculeux né pour la rédemption du genre humain. L'enfant *miraculeux* que Dieu réservait encore pour être le salut d'Israël. (Mass.)

— Qui opère des miracles. Élie, cet homme *miraculeux*, qui pouvait faire descendre le feu du ciel, ou s'y élever lui-même. (Mass.)

— Qui a des talents extraordinaires. On trouve ce médecin miraculeux, mais je le crois un charlatan. Tel a été *miraculeux* au monde, auquel sa femme et son valet n'ont rien vu seulement de remarquable. (Montaigne.)

— Ce mot était autrefois fort employé par les petits-maîtres et les petites-maîtresses qui ne parlaient qu'avec exagération. Cela est du dernier miraculeux. D'une chose qui est commune, vous dites simplement elle est bonne; une importante dirait: C'est *miraculeux*. (Boyer.)

— On peut le mettre avant son substantif en consultant l'oreille et l'analogie. Chose miraculeuse. Action miraculeuse. Cette miraculeuse guérison.

— S'empl. aussi substantiv. Il y a du miraculeux dans tout ceci.

MIRACULISÉ, ÉE. part. pass. du v. Miraculiser. S'empl. adjectiv. Fait miraculisé.

MIRACULISER. v. n. 1re conj. Faire des miracles. Ce mot a été employé par J.-J. Rousseau.

— v. a. Rendre miraculeux.

MIRADOUX. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Lectoure (Gers); 1,800 hab.

MIRAFRE. s. m. Ornith. Genre d'oiseaux.

MIRAGE. s. m. Phys. Phénomène qui est l'effet de la réfraction, et qui fait paraître au-dessus de l'horizon des objets lointains qui n'y sont pas, mais qui sont très-rapprochés de l'horizon; ces objets paraissent doubles, l'une des images étant droite comme à l'ordinaire, et l'autre dans une position renversée. Dans la Basse-Egypte, le phénomène du mirage donne souvent à une plaine de sable l'apparence d'une grande étendue d'eau. Ce phénomène a lieu tant sur terre que sur mer. Il est dû à la densité de l'air qui, dans ce cas, au lieu d'être plus dense vers la terre, l'est davantage à mesure qu'on s'élève; ce qui résulte de la température élevée du sol. Un effet de mirage. L'effet du mirage. Les phénomènes de *mirage* sont quelquefois très-compliqués et très-bizarres. (Encycl.)

MIRAGUAMA. s. m. Bot. Palmier de l'île de Cuba, remarquable par son élégance et par la beauté de son feuillage.

MIRAILLÉ, ÉE. adj. (pr. *mi-ra-yé*; du fr. *miroir*, parce que ses couleurs en imitent le brillant). Blas. S'empl. pour indiquer l'émail des taches qui se trouvent sur la queue du paon et sur les ailes du papillon. Paon rouant d'azur miraillé d'or. ‖ Il se dit aussi de certains oiseaux dont les plumes paraissent de diverses couleurs qui ne leur sont pas naturelles.

MIRAILLET. s. m. Ichthyol. V. MIRALET.

MIR-ALEM. s. m. Hist. ott. Porte-étendard.

MIRALET. s. m. Ichthyol. Nom vulgaire d'une espèce de raie.

MIRAMBEAU. Géogr. Ch.-lieu de cant., arrondissement de Jonzac (Charente-Inférieure); 3,000 hab.

MIRAMION (Marie Bonneau, dame de). Née en 1629, morte en 1696, fonda la maison de refuge pour les femmes [illegible] mait, et la maison de Sainte-Pélagie pour celles qui s'y retiraient de plein gré. En 1661, elle établit la communauté à laquelle elle donna son nom.

MIRAMIONES. s. f. pl. (du nom de Mme *Miramion*, leur fondatrice). Religieuses qui élevaient les jeunes personnes, et soignaient les malades.

MIRAMOLIN. s. m. (par corruption de l'ar. *émir al-moumenin*, prince des fidèles, commandeur des croyants). Hist. Nom par lequel les écrivains du moyen âge désignent le calife des Arabes.

MIRAN. s. m. Conchyl. Nom de la coquille qui sert de type au genre vis.

MIRAN-CHAH (Mirza-Moez-Eddin). Un des fils de Tamerlan, fut nommé, en 1380, gouverneur du Khorassan, acheva de le soumettre, pénétra jusqu'à Bassora, et reçut de son père tous les nouveaux pays qu'il venait de soumettre. Il fut détrôné par son propre fils vers 1406, et périt, en 1408, dans une bataille contre ce fils.

MIRANDA (François). Général péruvien, né en 1750, fut obligé de quitter sa patrie par suite de la découverte d'une conspiration, vint en France, fut poursuivi et obligé de quitter ce pays à cause de ses relations avec les Girondins. De retour en Amérique, il fit insurger Venezuela contre la métropole en 1811; mais, après quelque succès, il fut fait prisonnier par les Espagnols, et mourut, en 1816, dans les prisons de Cadix.

MIRANDA DE DUERO. Géogr. Ville de Portugal, jadis évêché; 7,000 hab. ‖ MIRANDA DE EBRO. Ville d'Espagne; 2,400 hab. ‖ MIRANDO DE CORVO. Ville de Portugal; 3,950 hab.

MIRANDE. Géogr. Chef-lieu d'arr. (Gers); 3,400 hab.

MIRANDELLA. Géogr. Ville de Portugal; 6,500 hab.

MIRANDOLE. Géogr. Ville d'Italie, dans le duché de Modène; 8,000 hab. Patrie du célèbre Pic de la Mirandole, savant du XVe siècle. V. PIC.

MIRAUDÉ, ÉE. part. pass. du v. Mirauder. S'empl. adject. Œuf miraudé.

— Mme de Sévigné a rajeuni ce mot. La Brinvilliers monta seule et nu-pieds sur l'échelle et sur l'échafaud, et fut en un quart d'heure *miraudée*, rasée, dressée et redressée par le bourreau.

MIRAUDER. v. a. 1re conj. S'est dit pour Regarder avec attention, admirer.

— *Mirauder un œuf.* Le regarder en l'interposant entre l'œil et le jour. On dit plus souvent Mirer un œuf.

MIRAUT. s. m. Nom d'un excellent chien de chasse.

> Il est sorcier, je crois. — Sorcier? je l'en défie,
> Repartit le seigneur; fut il diable, *Miraut*,
> En dépit de ses tours, l'attrapera bientôt.
> (La Fontaine.)

MIRBÉE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des légumineuses, originaire de la Nouvelle-Holande.

MIR-CHEKAR-BACHI. s. m. Relat. Le grand veneur de la cour de Perse.

MIRCOLION. s. m. Entom. Sorte d'insecte à cornes.

MIRDANS. s. m. Relat. Tambour des Indes, de forme oblongue, et plus large du milieu que des extrémités.

MIRE. s. f. (du lat. *mirari*, admirer). Art milit. Espèce de bouton placé vers le bout du fusil, d'un canon, et qui sert de guide à celui qui veut tirer. La mire d'un canon. La mire d'un fusil.

— *Ce canonnier prend sa mire.* Il pointe le canon, et prend sa visée pour faire que le coup porte où il veut.

— *Point de mire.* L'endroit où l'on veut que le coup porte. ‖ *Ligne de mire.* Rayon visuel qui va de la pièce au point de mire.

— Arpent. Signal qui sert à diriger les instruments pour fixer la position des lignes dans l'espace. ‖ Tige graduée le long de laquelle glisse un plateau de bois ou de tôle, peint de deux couleurs séparées par une ligne horizontale. C'est un instrument dont on se sert pour le nivellement. ‖ Jalon verticalement implanté en terre, dont le bout supérieur est blanchi, ou est enveloppé d'un papier blanc, pour pouvoir être aperçu de loin. ‖ Edifice en charpente surmonté d'un mât, ou même d'un arbre dépouillé de ses branches et qui est très-droit. On se sert quelquefois d'une flèche de clocher pour le même usage. ‖ Disque en tôle percé d'un trou qui laisse traverser la lumière et pirouetter sur un axe, pour présenter sa surface des divers côtés où cela est nécessaire. On blanchit le signal lorsque, aperçu de loin, il se projette sur terre; on le noircit, quand il se peint sur le ciel.

— *Points de mire.* Points où s'arrêtent les rayons visuels et les points à observer, quand on veut lever un plan.

— Fig. *Point de mire.* But auquel on tend. Cette dignité est le point de mire de beaucoup d'ambitieux.

— *Coins de mire.* Morceaux de bois qui servent à hausser ou à baisser un canon, un mortier.

— S'est dit pour Point de vue. Comme de vrai, nous n'avons d'autre *mire* de la vérité et de la raison que l'exemple des opinions et usances du pays où nous sommes. (Mont.)

MIRE. s. m. Chass. Sanglier de cinq ans.

— S'est dit pour Médecin, chirurgien, apothicaire.

MIRE (Aubert le). Chroniqueur flamand, né en 1573, mort en 1640, a publié un excellent recueil de chartes flamandes.

MIRÉ, ÉE. part. pass. du v. Mirer. S'emploie adjectiv. But miré. Gibier miré. Œufs mirés.

— Chass. *Sanglier miré.* Vieux sanglier dont les défenses sont recourbées en dedans.

MIREBALAIS. Géogr. Petite contrée du haut Poitou; sa capitale était Mirebeau. Elle fait aujourd'hui partie du département de la Vienne.

MIREBALAIS, AISE. adj. et s. Géogr. Qui est du Mirebalais.

MIREBEAU. Géogr. ch.-l. de cant., arr. de

Poitiers (Vienne); 2,600 hab. || Ch.-l. de cant., arr. de Dijon (Côte-d'Or); 1,200 hab.

MIRECOURT. Géogr. Ch.-l. d'arr. (Vosges); 5,600 hab.

MIREMENT. s. m. Mar. Effet du mirage. || *La terre, un vaisseau est en mirement*, lorsque les rayons visuels, courbés par l'effet de la réfraction, dans un air plus dense et brumeux, font paraître les objets plus élevés qu'ils ne le sont réellement, et les font en conséquence découvrir de plus loin.

MIREPOIX. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Pamiers (Ariége); 4,200 hab.

MIREPOIX. Ancienne famille française qui produisit plusieurs guerriers illustres.

MIRER. v. a. 1re conj. (du lat. *mirare* ou *mirari*, regarder fixement). Viser, regarder avec attention l'endroit où l'on veut que porte le coup d'une arme à feu, d'une arbalète, etc. Mirer le but. Mirer son gibier.

— *Mirer des œufs*. Les regarder, en les plaçant entre son œil et le jour, pour s'assurer s'ils sont frais.

— *Mirer un drap*. Regarder à contre-jour une pièce de drap déployée, pour en apercevoir les défauts.

— Fig. et fam. *Mirer une place, un emploi*. Y aspirer, y viser.

— Absol. Après avoir bien miré, il n'approcha seulement pas du but.

— Joaill. Se dit de diamants et autres pierres fines qui, lorsqu'ils ont peu d'angles et de facettes, sont veloutées et mirent en forme de glace, de miroir.

— SE MIRER. v. pron. Se regarder dans un miroir ou dans quelque autre chose qui renvoie l'image des objets qu'on lui présente. Se mirer dans l'eau. Se mirer longtemps. Il trouva Edward devant le petit miroir, passant ses doigts dans ses cheveux, et se mirant avec complaisance. (A. Karr.)

Dans le cristal des eaux souvent Philis se *mire*,
Et là contre mon cœur elle apprête mes traits.
(La Font.)

— Fig. Ce corps, qui lui est uni si étroitement, mais qui toutefois est d'une nature si inférieure à la sienne, devient le plus cher objet de ses complaisances. Elle tourne tous ses soins de ce côté; le moindre rayon de beauté qu'elle y aperçoit suffit pour l'arrêter; elle se *mire*, pour ainsi parler, et se considère dans ce corps. (Boss.) Suis-je en état prospere, j'emploie mon âme de sa part à s'y *mirer*, à en priser et estimer le bonheur et l'amplifier (Montaigne.) Je me suis *mirée* dans sa lettre. (Mme de Sévigné.) Ne doivent-ils point se *mirer* dans cet exemple? (Id.)

— Par exagér. *On se mirerait dans ce parquet*. Il est fort uni et fort luisant. || *On se mire dans cette vaisselle*. Elle est très-nette et très-claire.

— Fig. et fam. *Se mirer dans son ouvrage*. Regarder son ouvrage avec complaisance.

— Prov. et fig. *Se mirer dans ses plumes*. Faire paraître une grande complaisance pour sa beauté et pour sa parure.

— Prov. *Le paon se mire dans sa queue*. Se dit, par allusion, à un sot glorieux de sa bonne mine.

— Absol. *Se mirer*. S'admirer. || On dit, dans le même sens, *Se mirer dans les yeux l'un de l'autre*.

— Mar. On dit que *la terre se mire*, pour exprimer que les vapeurs font paraître les terres de telle manière qu'il semble qu'elles soient élevées sur de bas nuages.

— Syn. comp. MIRER. VISER. *Mirer* n'exprime que l'action de considérer le but, et *viser*, celle de diriger le coup vers le but. *Mirer* ne se dit guère qu'au propre; *viser* s'emploie souvent au figuré. || AJUSTER. MIRER. VISER. *Ajuster*, c'est diriger une arme à feu vers le point qu'on veut frapper; *mirer*, c'est regarder attentivement l'objet; *viser*, c'est diriger le coup vers cet objet.

MIRES. s. f. pl. Myth. Espèces de fées chez les Grecs modernes. Les jeunes filles demandent des époux aux mires.

— *Visite des mires*. Cérémonie superstitieuse qui a lieu le cinquième jour après la naissance d'un enfant.

MIRETTE. s. f. Bot. Nom vulgaire d'une espèce de campanule.

MIREUR. s. m. Art milit. Instrument au moyen duquel les artilleurs des batteries de côte calculent à quelle portée sont les vaisseaux ennemis.

MIRGOROD. Géogr. Ville de la Russie d'Eu- [illegible]

MIRI. s. m. Hist. ott. Impôt foncier payé au sultan par les vassaux de l'empire ottoman.

MIRI-ASKÉRIS. s. m. pl. Hist. ott. Troupes irrégulières qui forment des régiments de 1,000 hommes, et qui ne sont engagées que pour une campagne.

MIRIDE. s. m. Entom. Genre d'hémiptères hétéroptères, vivant sur les plantes.

MIRIDICE. adj. des 2 g. S'est employé pour Qui dit des merveilles.

MIRIFIQUE. adj. des 2 g. (du lat. *mirificus*, merveilleux). Se dit quelquefois, en plaisantant, pour Admirable, merveilleux. La nature est singulièrement déroutée, depuis que j'ai coupé des têtes à des limaçons, et que j'ai vu ces têtes revenir. Depuis saint Denis, on n'avait rien vu de plus *mirifique*. (Volt.)

MIRIFIQUEMENT. adv. D'une manière mirifique.

MIRI-KIATIBI. s. m. Hist. ott. Juge du tribunal fiscal à Constantinople.

MIRIOFLE. s. m. Bot. Genre de la famille des naïades. On dit mieux myriophylle.

MIRIS. s. m. (pr. *mi-riss*). Entom. Genre d'hémiptères qui se trouvent habituellement sur les végétaux, qui sont très-habiles à la course, et propres à s'envoler.

MIRI-TELLAH-BASCHI. s. m. Hist. ott. Huissier priseur des fermes des revenus publics.

MIRITI. s. m. Bot. Palmier du Brésil, dont le fruit, de la grosseur d'un œuf, est bon à manger, et dont les feuilles servent à couvrir les habitations.

MIRKHOND (Mohammed). Célèbre historien persan qui vivait au commencement du xve siècle, et qui a écrit en langue persane un vaste ouvrage, espèce d'encyclopédie de l'histoire orientale.

MIR-MAHMOUD ou **MAHMOUD-CHAH.** Souverain persan, qui, n'étant âgé que de 18 ans, poignarda son oncle, intendant du Candahar, et se mit à sa place. Profitant de l'anarchie qui régnait en Perse, il détrôna le sophi Hocéin, en 1722, et prit le chah. Il soumit d'abord toute la Perse; mais ayant éprouvé quelques revers, il tomba dans une sorte de folie, et les Afghans le déposèrent, en 1725, et mirent sur le trône Aschraf, qui lui fit trancher la tête.

MIRLICOTON. s. m. (de l'esp. *mirlicotones*, pour *melocotones*). Hortic. Sorte de grosse pêche jaune qui mûrit sur la fin de l'automne.

MIRLIFICHURES ou **MIRELIFICHURES.** s. f. pl. S'est dit pour Ajustement. || Chiffons. || Parure.

MIRLIFLORE. s. m. (ét. fr. *mirer*, *fleur*). Fam. Jeune homme qui fait l'agréable, le merveilleux. Voyez donc ce mirliflore!

— Se disait pour Guetteur de fillettes.

MIRLIPOT. s. m. Sauge infusée dans de l'eau chaude, qu'on prend quelquefois en guise de thé.

MIRLIRO. s. m. Réunion de deux as noir, à l'hombre. Celui qui les a reçoit deux fiches s'il gagne, et en paye deux s'il perd.

MIRLIROT. s. m. Bot. Nom vulgaire du mélilot officinal et de la lupuline.

— Prov. et pop. *J'en dis du mirlirot*. Je ne m'en soucie point, je m'en moque.

Mais tenez franchement, j'en dis du *mirlirot*,
Textedié! je suis las d'être appelé Pierrot. (Bours.)

MIRLITON. s. m. Espèce de flûte très-simple, formée d'un roseau bouché par les deux bouts, avec une pelure d'oignon ou avec un morceau de baudruche. Jouer du mirliton.

— Coiffure de gaze qui fut en usage dans le xviiie siècle.

— Refrain populaire.

— On a, pendant quelque temps, donné ce nom aux louis d'or.

— On en a fait aussi un terme équivoque auquel on a attaché différentes idées, dont quelques-unes sont peu honnêtes.

— Art culin. Sorte de pâtisserie d'entremets, faite avec des œufs, du sucre, de la fleur d'oranger, du beurre, etc.

MIR-LIVA. s. m. Hist. ott. Officier qui commande dans une province.

MIRME. s. m. Mar. S'est dit pour Petit vaisseau. || Chaloupe.

MIRMEAU. s. m. Bot. Un des noms du lycopode sélage.

MIRMÉCOPHAGE. s. m. V. MYRMÉCOPHAGE.

MIRMIDON ou **MYRMIDON.** s. m. (du gr. μύρμηξ, fourmi). Nom de peuple. On donna ce nom aux Eginètes, soit parce qu'ils habitaient sous terre comme les fourmis, soit parce que, suivant la fable, ils tiraient leur origine de fourmis métamorphosées en hommes par Jupiter.

— Fam. et iron. Jeune homme de très-petite taille et de peu de considération. Voilà un plaisant mirmidon!

— Fig. et fam. Celui qui a des prétentions exagérées et ridicules, qui fait de vains efforts pour paraître supérieur aux autres et à soi-même. Des mirmidons en littérature. Ces mirmidons prononcent sur ce qu'ils n'entendent pas.

— En 1777, on donna le nom de *mirmidons* à de jeunes seigneurs de la cour qui s'étaient ligués avec la comtesse de Mably contre le cardinal de Fleury. Cette ligue fut de courte durée.

mirmilliones, fait, à ce qu'on croit, de *mormyra*, morue). Antiq. rom. Sorte de gladiateur qu'on opposait ordinairement aux thrèces et aux rétiaires. Ils portaient une armure à la gauloise, le bouclier appelé perma ou pelta, un coutelas ou une épée courbée, et un casque orné de la figure d'un poisson.

MIR-MIRAN. s. m. (par corr. d'*emir-al-omra*). Hist. Gouverneur général d'une province. Ce sont des pachas à deux queues.

MIRO. s. m. Métrol. Mesure vénitienne pour les liquides. Il vaut 15 litr. 23.

MIROB ou mieux **MIHRAB.** s. m. Relig mahom. Niche où l'on place le Koran, dans les mosquées.

MIROBOLAN. s. m. Bot. Genre de plantes ayant pour type la famille des mirobolanées.

MIROBOLANÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble au mirobolan. || MIROBOLANÉES. s. f. pl. Famille de plantes ayant pour type le genre mirobolan.

MIROBOLANT. Néol. V. MYROBOLANT.

MIRODÉ, ÉE. adj. V. MIRAUDE.

MIROIR. s. m. (de *mirer*). Glace de verre ou de cristal, parfaitement polie, étamée par derrière et représentant exactement les objets que l'on place devant. Grand miroir. Miroir de toilette. Miroir de poche. Miroir de cristal de roche. Bordure de miroir. Glace de miroir. Miroir de Venise. Se regarder dans un miroir. S'ajuster au miroir. Miroir qui flatte, qui enlaidit, qui n'est pas fidèle. Être sans cesse devant son miroir. Courir au miroir. Une vieille coquette s'irrite contre le *miroir* qui lui montre ses rides et sa laideur. (De Lévis.)

Un petit coup d'œil au *miroir*
Donne plus d'éclat à nos charmes;
Et quoique sûres de nos armes,
On est bien aise de savoir
Si rien n'affaiblit leur pouvoir.
Il faut, pour calmer ses alarmes,
Un petit coup d'œil au *miroir*. (***)

— Périphr. Les *conseillers muets* dont se servent nos dames. (La Font.)

— Fig. Les grands naissent avec certaine délicatesse qui tient dans un timide respect les courtisans qui les approchent, de sorte qu'on ne leur présente jamais des *miroirs* fidèles. (Fléch.) Le cœur d'une coquette est un *miroir* qui reçoit toute sorte d'objets, et qui n'en conserve aucun. (Noël.) Une fortune riante est un *miroir* qui flatte; on ne peut y regarder sans se méconnaître. (Id.) La conversation des gens qui parlent sans cesse d'eux-mêmes est un *miroir* qui présente toujours leur impertinente figure. (Montesq.)

. . . Renaud, pâle, saisi d'horreur,
Détache ses regards du *miroir* trop fidèle
Qui lui rend de ses traits l'image criminelle
(Baour-Lormian.)

— Tout corps poli, qui ne donnant point passage à la lumière, la réfléchit, et renvoie l'image des objets. Plusieurs des miroirs qui servent aux expériences de catoptrique sont de métal.

— Les anciens ne connaissaient que les miroirs de métal ou de pierre polie, ce qui est d'autant plus étonnant qu'ils avaient poussé très-loin l'art de travailler le verre et le cristal. Les plus anciens miroirs dont il soit parlé étaient d'airain. On ne connut pas les verres étamés avant l'an 636 de J.-C. Pline dit que de son temps on voyait incrustés dans les murailles des miroirs de la grandeur d'un homme, faits avec le verre noir des volcans ou la pierre obsidienne. On incrustait alors de miroirs non seulement les murs, mais encore les plats ou bassins dans lesquels on servait les mets sur la table. On en mettait aussi sur les tasses, les gobelets, qui multipliaient ainsi l'image des convives. On exécuta, dit-on, à Rome, du temps de Pompée, les premiers miroirs en argent, qui devinrent ensuite si communs qu'ils ne servaient qu'aux esclaves. Les autres étaient d'or. Les miroirs étaient généralement ronds ou ovales. On déployait à Rome un grand luxe dans la fabrication de ces objets, souvent ornés de pierres précieuses. Les dames romaines avaient un esclave spécialement chargé du soin de les garder et de les tenir pendant leur toilette. Ils étaient renfermés dans un étui. Les miroirs de métal ne servent plus aujourd'hui que pour les télescopes ou dans les arts et les sciences.

— *Miroir ardent*. Sorte de miroir, soit de verre, soit de métal, qui, étant exposé au soleil, en rassemble tellement les rayons dans un point appelé le foyer, qu'il brûle, presque en un moment, ce qui lui est présenté. L'histoire des *miroirs* ardents d'Archimède est fameuse. (Buff.) || *Miroir plan*. Miroir dont la surface est plane. || *Miroir convexe*. Celui dont la surface est convexe. || *Miroir concave*. Celui dont la surface est concave. On entend ordinairement par *miroir concave*, ceux d'une concavité sphérique. || *Miroir cylindrique, parabolique, elliptique*. Miroir terminé par une surface cylindrique, parabolique ou elliptique. || *Miroir prismatique*. Miroir composé de surfaces planes, inclinées les unes aux autres, et qui ont chacune la figure d'un parallélogramme. || *Miroir pyramidal*. Miroir dans lequel les surfaces planes qui le composent sont triangulaires et inclinées les unes aux autres, de manière que les sommets de tous les triangles ont un point commun de réunion, lequel forme le sommet de la pyramide. || *Miroir conique*. Miroir dont la surface réfléchissante est conique. || *Miroir cylindrique*. Miroir dont la surface réfléchissante est cylin- [illegible] réfléchissante est composée de lignes droites dans un sens et courbes dans un autre.

— *Miroir des Incas*. Nom qu'on a donné anciennement au fer sulfaté poli. Les Péruviens construisaient avec la pyrite en grande masse et avec l'obsidienne que leur contrée offre abondamment, des plaques polies, d'un vif éclat, qui remplaçaient nos miroirs, dont ils n'avaient nulle idée. La pyrite et l'obsidienne, quoiqu'elles ne soient plus employées au même usage, ont toujours conservé le nom vulgaire de *miroir des Incas*.

— *Le miroir des eaux*. Leur transparence.

Mais à peine des eaux le *miroir* argenté
Eut offert à ses yeux sa nouvelle figure.
(Dessaintange.)

Si la mer nous peint bleu dans le *miroir* des eaux,
Quand l'haleine des vents n'ébranle point les flots,

Souvent j'ai consulté ce *miroir* immobile,
Mon air ne cède en rien aux grâces de Mirtile.
(Gessner.)

— Les précieuses appelaient le miroir, *Le conseiller des Grâces*.

— Fig. *Les yeux sont le miroir de l'âme*. Les diverses affections de l'âme se manifestent dans les yeux. Les yeux de la haine sont pour le sage un *miroir* dans lequel il se voit comme dans celui de la vérité. (Gracian.)

— Fig. et iron. On dit d'un fat qui se pique de beauté, que *c'est un miroir*, pour exprimer [illegible] femmes aiment à le regarder. Cette lo[illegible] peu usitée, vieillit et manque de justesse.

— Fig. Ce qui représente une chose et la met en quelque sorte devant nos yeux. Cet homme est un miroir de vertu, de patience. Le théâtre, la comédie est un miroir où nous nous voyons souvent sans nous reconnaître. La satire présente son miroir aux hommes pour les faire rougir de leurs vices. C'est vainement qu'on offre à des hommes prévenus le miroir de la vérité. L'exemple quelquefois est un *miroir* trompeur. (Corn.) Le *miroir* de la vérité ne peut être qu'un bon choix de maximes. (Boiste.) Certains prédicateurs sont comme des *miroirs* qui montrent les défauts, mais qui ne les effacent pas. (Noël.) La mer, fatiguée du mouvement qu'elle s'est donné pendant le jour, est si calme, qu'elle ressemble à un grand *miroir*, dans lequel je me vois jusqu'au fond de mon cœur. (Le pr. de Ligne.)

Le sage aux sots peut montrer leur image,
Mais il ne jette pas le *miroir* au visage. (Delille.)

— Corneille a dit, dans *Polyeucte* :

... Il passe dans Rome avec autorité
Pour fidèle *miroir* de la fatalité.

On dit bien *miroir de l'avenir*, parce qu'on est supposé voir l'avenir comme dans un miroir; mais on ne peut dire : *miroir de la fatalité*, parce que ce n'est pas cette fatalité qu'on voit, mais les événements qu'elle amène.

— Les poètes et les peintres donnent un miroir à la comédie, ils en donnent également un à la Prudence, mais il est entouré d'un serpent.

. . . . Sur la scène Thalie,
Dans un riant *miroir* nous montre nos défauts.
(Desmoustier.)

— Le miroir est même pris quelquefois pour la comédie.

Le coupable rougit, et ce vivant *miroir*
Présente l'homme à l'homme, étonné de s'y voir.
(Thomas.)

— Archit. Petit ornement ovale qu'on taille dans certaines moulures creuses et qui est quelquefois rempli de fleurons.

— Art culin. *Œufs au miroir*. Œufs qu'on fait cuire sur un plat enduit de beurre et sans les brouiller. On les nomme aussi *œufs sur le plat*.

— Art divin. *Miroir magique*. Miroir dans lequel les astrologues prétendaient faire voir les événements futurs, ou ce qui se passe à une grande distance. Il suffisait pour cela de les écrire en grosses lettres sur un miroir et de les présenter à la lune, qui les faisait connaître dans un autre miroir, dans lequel on regardait.

— Bot. *Miroir de Venus*. Nom vulgaire d'une espèce de campanule, dont on mange les jeunes pousses en salade || *Miroir du temps*. Nom vulgaire du mouron rouge.

— Chass. Instrument monté sur un pivot et garni de petits morceaux de miroir, qui tourne au moyen d'un ressort, et qu'on expose au soleil pour attirer, par son éclat, des alouettes et d'autres petits oiseaux. Prendre, tirer des alouettes au miroir. || Fiente des bécassines, à l'aide de laquelle on reconnaît leur passage. || *Miroir anglais*. Espèce de miroir à alouettes qu'un chasseur peut faire mouvoir en même temps qu'il tire.

— Chevaler. *Ordre du miroir de la Vierge Marie*. Nom d'un ordre établi par Ferdinand de Castille, en 1410, après une victoire mémorable sur les Maures.

— Chir. Instrument qu'on appelle aussi *dilatatoire*.

— Constr. Cavité produite dans le parement d'une pierre par un éclat qui a pénétré trop profondément.

— Entom. Espèce de papillon de jour, appartenant au genre hespérie.

— Eaux et for. Places entaillées sur le tronc d'un arbre et marquées avec le marteau.

— Hydraul. Pièce d'eau carrée.

— Manég. *Bai à miroir*. V. MIROITÉ.

— Mar. Cadre ou cartouche de menuiserie, [illegible] du roi, quelquefois aussi de la figure qui donne son nom au vaisseau. On dit plutôt aujourd'hui *tableau* ou *fronton*.

— Minér. *Miroir d'âne*. Nom vulgaire du gypse laminaire. || *Miroir de sainte Marie, miroir de la Vierge*. La chaux sulfatée à grandes lames transparentes et blanches. || *Miroir du pèlerin*. La chaux sulfatée en grandes lames blanches, parce qu'on s'en servait et même qu'on s'en sert encore dans le Nord, en Italie, pour mettre devant les images, en guise de verre.

— Ornith. Marque colorée et brillante qu'on voit au bord de l'aile des canards et de quelques autres oiseaux. || Taches qui terminent les barbes de la fausse queue de quelques oiseaux comme le paon.

— Pêch. Endroit d'une rivière où la surface

de l'eau est très-unie, parce que les parties de l'eau n'ont qu'un mouvement commun qui ne les déplace point les unes à l'égard des autres. || *Pêche au miroir.* Manière d'attirer le poisson en recevant dans un miroir l'image de la lune.

— Techn. Endroit d'une peau de chagrin, où le grain n'est pas formé.

— Prov. *Le miroir porte en soi l'image laquelle il ne voit pas.*

— Syn. simpl. Glace. || Épith. Fidèle, vrai, sincère, complaisant, flatteur, magique, terne.

MIROITANT. part. prés. invar. du v. Miroiter.

MIROITANT, ANTE. adj. Didact. Se dit d'un corps dont la surface a l'éclat d'un miroir. Lames miroitantes.

— Minér. Se dit de la diallage métalloïde.

MIROITÉ, ÉE. adj. Se dit d'un cheval dont le poil véritablement bai présente des marques plus brunes ou plus claires, qui rendent sa croupe en quelque façon pommelée, et qui la différencient en partie du fond de sa robe. Cheval bai miroité

MIROITEMENT. s. m. Didact. Éclat qu'une surface polie jette en réfléchissant la lumière.

MIROITER. v. n. 1re conj. Didact. Réfléchir la lumière.

MIROITERIE. s. f. Commerce de miroirs. || Profession de miroitier.

MIROITIER. s. m. Celui qui fait, répare et vend des miroirs. Le *miroitier*, indépendamment de l'étamage des glaces dont il s'occupe, monte les miroirs et les glaces de grandes dimensions. Il ne fait pas les cadres, il les achète tout prêts; il se charge souvent de les faire dorer, et y fixe ensuite la glace. (Lenorm.)

MIROMÉNIL (Armand-Thomas Hue de). Né en 1723, mort en 1796, devint ministre d'état. On lui doit l'abolition de la question préparatoire. Il partagea la disgrâce de Calonne, et vécut depuis dans la retraite.

MIRO-MIRO. s. m. Ornith. Nom vulgaire du gobe-mouches rubisole et du gobe-mouches aux longs pieds.

MIRON. s. m. Anc. mar. Espèce de vaisseau à rames.

MIRON. Famille illustre dans la médecine et la magistrature, a fourni des médecins à plusieurs de nos rois depuis Charles VIII.

MIRONTAINE, MIRONTON. Refrain populaire.

MIROSPERME. s. m. (ét. gr., μύρον, parfum; σπέρμα, semence). Bot. Genre de la famille des legumineuses. Une des espèces fournit le baume du Péron. On écrit aussi et mieux *myrosperme*, conformément à l'étymologie.

MIROSTOYER. v. n. 1re conj. Se disait pour Se pavaner, se regarder devant le miroir.

MIROTON. s. m. Art culin. Mets composé de tranches de bœuf déjà cuites, qu'on assaisonne de différentes manières, et principalement avec de l'ognon, de la ciboule, etc.

MIROTTES ou **MÉSOTTES.** s. f. pl. Agric. Nom donné, dans plusieurs cantons, aux prés dits *salés*, que la mer couvre et découvre aux hautes marées.

MIROU. s. m. Relat. Sorte de vaisseau à rames en usage chez les Siamois.

MIROUTTE. adj. des 2 g. Manég. Se dit d'un cheval dont la robe noire ou baie offre des taches d'une nuance plus claire. On dit aussi *miroité*.

MIROXYLE. s. m. Bot. Genre de plantes qui contient trois espèces d'arbres propres aux îles de la mer du Sud; ils exhalent une odeur balsamique, et servent d'aromates aux naturels du pays.

MIRSINE. s. f. Bot. Genre de la famille des hilospermes, qui renferme sept à huit arbustes ayant l'aspect de petits myrtes; on les cultive dans nos jardins.

MIRTIL. s. m. Entom. Sorte de papillon de jour, qu'on trouve en été au bord des bois.

— Bot. Nom spécifique d'une airelle.

MIRTILLE. s. f. Bot. V. MYRTILLE.

MIR-WEISS. Chef d'une tribu afghane, était intendant de Candahar pour les sophis de Perse. Il se rendit indépendant en 1709, mourut en 1715, et eut pour successeurs d'abord son frère, et ensuite son fils.

MIRZA. s. m. Relat. Prince tartare.

— Pendant d'oreilles.

MIRZAPOUR. Géogr. Ville de l'Hindoustan [illegible] 200,000 hab. || Le district de Mirzapour est très-fertile, et compte 900,000 hab.

MIRZASSE. s. f. Relat. Princesse tartare.

MIS, ISE. part. pass. du v. Mettre. S'empl. adjectiv. Le Christ *mis* en croix pour vous a promis de vous délivrer. (Lamenn.) D'honnêtes personnes *mises* à mal, des femmes séduites, c'étaient là ses textes les plus ordinaires. (J.-J. Rouss.) C'est un des avantages de la bonne comédie, qu'un mot très-commun devient très-heureux par la manière dont il est *mis*. (La Harpe.) Il n'avait qu'à se résoudre à rendre justice au duc de Holstein, ou à voir Copenhague détruite et son royaume *mis* à feu et à sang. (Volt.)

D'éloges on regorge, on les jette à la tête;
Et mon valet de chambre est *mis* dans la gazette
(Molière.)

Et cet or *mis* dans la balance
Doit vaincre sans difficulté
Minerve et sa vertu, Vénus et sa beauté.
(Fr. de Neufch.)

— *Bien mis, mal mis.* Bien vêtu, mal vêtu. || *Être mis proprement, simplement.* Être habillé proprement, avec simplicité.

— Manég. Dressé. Cheval bien mis dans la main et dans les talons.

MIS. s. m. Anc. prat. Indication du jour où l'on avait mis un procès au greffe.

— Anc. jurispr. *Mis royaux.* V. MISSI.

MISAGO. s. m. Ornith. Épervier aquatique. Cet oiseau fait un trou dans quelque rocher sur les côtes, et y met sa provision, où l'on a remarqué qu'elle se conserve aussi parfaitement que le poisson mariné.

MISAILLE. s. f. (pr. *mi-zdye*). Se disait pour Mise. || Montant d'une gageure en main tierce.

MISAINE. s. f. (de l'ital. *mezzana*, fait du gr. μέσος, qui est au milieu). Mar. Se dit d'un des grands mâts du navire, qui occupe l'avant, immédiatement après le beaupré. Le mât de misaine. || Se dit des objets qui en dépendent. La vergue de misaine. La hune de misaine. || On ne dit pas la *voile de misaine*, quand on parle de la voile ainsi nommée; on dit simplement *la misaine*, et alors il est toujours entendu que c'est la voile qui porte ce nom qu'on veut désigner. La *misaine* est la voile de tous les temps; elle ne se supprime que devant une tempête irrésistible. (Dict. mar.)

— Conchyl. Un des noms du strombe succin.

MISANDRE. s. f. Bot. Genre de la famille des urticées, établi sur une plante du détroit de Magellan. On l'a depuis réuni aux gunères.

MISANTHROPE. s. m. (ét. gr., μισέω, haïr; ἄνθρωπος, homme). Celui qui hait les hommes. Timon d'Athènes était un véritable misanthrope. Misanthrope chagrin, frondeur, inabordable. Faire le misanthrope. Le vrai *misanthrope* est un monstre; s'il pouvait exister, il ferait horreur. (J.-J. Rouss.) Le *misanthrope* est franc, ouvert; mais sa franchise qu'il pousse jusqu'à la rudesse, est souvent un résultat de la colère. (Villermé.)

— Homme bourru, chagrin, ennemi du commerce des autres hommes. C'est un misanthrope, un vrai misanthrope. Ce *misanthrope* aux yeux tristes et sombres. (Boil.)

— Philol. Titre d'une comédie de Molière. Le grand peintre de caractères prouva son tact exquis, en choisissant, pour mettre le *Misanthrope* sur la scène, celui de la seconde espèce, pour lequel il pouvait exciter de l'intérêt, tout en signalant ses ridicules. (Ourry.)

Dans ce sac ridicule où Scapin s'enveloppe
Je ne reconnais plus l'auteur du *Misanthrope*.
(Boileau.)

— Nom qu'on a quelquefois donné à une espèce de voiture étroite, appelée aussi *désobligeante*.

— Dans le langage familier, et même quelquefois en médecine, Misanthrope a été employé comme synonyme de Mélancolique.

— Le jeu du solitaire.

— adjectiv. Devenir chaque jour plus misanthrope. Esprit misanthrope. Hippocrate ne veut pas que le médecin ait l'air *misanthrope*. (Villermé.) L'individu qui digère mal est habituellement morose; celui dont l'esprit est quinteux, bizarre, sera *misanthrope*. (Id.)

MISANTHROPERIE. s. f. Mot que l'on a essayé d'introduire dans la langue, avant que *misanthropie* fût en usage. Mme de Sévigné l'a employé en plaisantant. Dites-moi s'il est bien désolé de la longueur de son exil, ou si la philosophie et un peu de *misanthroperie* soutiennent son cœur contre les coups de l'amour et de la fortune?

MISANTHROPIE. s. f. (du gr. μισανθρωπία; fait de μῖσος, haine; ἄνθρωπος, homme). Haine des hommes et de la société; l'opposé de philanthropie. En général, la *misanthropie* n'est point un vice du cœur, mais un défaut dans le caractère; elle n'est point un vice, car un zèle amer, une vertu intraitable et l'âpreté des formes sont moins blâmables qu'une lâche complaisance, qu'une adulation servile: elle n'est pas non plus une maladie, mais seulement une disposition mentale à un état maladif; d'autres fois une cause, un effet, un symptôme d'une aliénation d'esprit. (Villermé.) Plus fréquente dans les villes que dans les campagnes, dans les pays civilisés que dans les contrées sauvages, la *misanthropie* est tantôt fille de l'égoïsme ou de la jalousie, tantôt d'un amour-propre [illegible] la satiété. (Id.)

— Caractère d'un homme bourru, chagrin, ennemi des autres hommes, de la société. Sa misanthropie le porte à désapprouver tout ce qui se fait.

. . . . Par de vains discours et de frivoles vers,
Étalant au public notre *misanthropie*. (Boileau.)

— Humeur toujours chagrine, bourrue.

— Dans le langage familier, et même quelquefois en médecine, Misanthropie a été employé comme synonyme de Mélancolie.

MISANTHROPIQUE. adj. des 2 g. Qui naît de la misanthropie. Réflexion misanthropique. Chagrin misanthropique.

— Qui en a le caractère. Humeur misanthropique.

MISANTHROPISME. s. m. Ce mot a été quelquefois employé pour Misanthropie. J'oubliais de vous dire que le titre de mon livre est le *Misanthropisme;* mais madame votre mère soutient qu'il faut la *Misanthropie*. (Corbinelli.)

MISARGYRIDE. s. m. (ét. gr., μισέω, je hais; ἀργύριον, argent). Philol. Nom forgé, par lequel Plaute désigne énergiquement un usurier, dans la pièce intitulée *Mostellaria*.

MISCELLANÉES. s. m. pl. (du lat. *miscere*, mêler). Bibliogr. Recueil de différents ouvrages de science, de littérature, qui n'ont quelquefois aucun rapport entre eux. Cet auteur a donné d'excellents miscellanées. On dit aussi *miscellanea*, et plus souvent *mélanges*.

— Antiq. rom. Espèce de spectacle composé de toutes sortes de jeux et de combats qui se succédaient sans ordre.

— S'emploie quelquefois adjectiv. *OEuvres miscellanée*. OEuvres mêlées.

MISCHIO. s. m. (pr. *miss-kio;* du lat. *miscere*, mêler, à cause du mélange de diverses pierres, dont le temps et les eaux n'ont fait qu'une seule). Espèce de marbre d'Italie de différentes couleurs.

MISCHNA. s. f. Philol. sacr. Recueil de traditions rabbiniques et des lois civiles des Hébreux depuis Moïse, rédigé, selon les Juifs, par Juda le Saint, dans le IIe siècle. Plusieurs savants croient ce recueil beaucoup plus moderne. La Mischna a servi de fondement au Talmud et en forme la première partie.

MISCHNIQUE. adj. des 2 g. Philol. Qui est partisan de la tradition.

MISCHNIQUE. s. m. Philol. Écrivain hébraïque partisan de la tradition.

MISCIBILITÉ. s. f. (du lat. *miscere*, mêler). Didact. Qualité de ce qui peut se mêler, s'allier. La miscibilité des métaux. || On le dit plutôt des fluides.

MISCIBLE. adj. des 2 g. Didact. Qui a la propriété de se mêler avec quelque chose. L'huile n'est point miscible avec l'eau.

MISCIE. s. f. Anc. admin. District. || Juridiction.

MISCODÈRE. s. m. Entom. Genre d'insectes coléoptères.

MISCOPÉTALE. s. m. Bot. Genre de saxifrages, établi pour une seule espèce.

MISCOPHE. s. m. Entom. Genre d'hyménoptères, renfermant des insectes filiformes, et presque semblables dans les deux sexes.

MISE. s. f. Ce qu'on met, soit dans une société de commerce, soit au jeu. Mise de fonds. Mise d'argent. Sa mise dans cette affaire est de cent mille francs. Faire à la loterie une mise de deux cents francs. Retirer sa mise. Doubler sa mise. Dans tous les jeux on exige que la *mise* soit égale: on ne devrait pas en excepter le duel. (Boiste.) Une bonne réputation est comme la première *mise*, dont le capital et les intérêts augmentent toujours lorsqu'on y veille. (Id.)

— Enchère. La dernière mise est à mille francs. Ma mise a couvert la sienne.

— Fig.

Comme on s'y connaît mal, chacun s'y fait de *mise*,
Et vaut communément autant comme il se prise.
(Corneille.)

— Emploi de l'argent qu'on a reçu, qu'on a dépensé. La mise excède la recette. Toute la mise monte à vingt mille francs.

— On dit des articles légers, *qu'on n'en fait ni recette ni mise.* || Se dit, au figuré, de toutes les choses qu'on veut mépriser.

— État que l'on en dresse dans un compte. Vieux dans ces deux acceptions.

— Débit, cours de la monnaie. Monnaie de mise. Argent de mise.

— *Ces espèces-là ne sont plus de mise.* Ces espèces-là n'ont plus de cours, ne sont plus de débit.

— Fig. et fam. *Cet homme est de mise.* Il est fait pour la bonne compagnie, on peut le présenter partout.

Aller dans l'autre monde est très-grande sottise,
Tant que dans celui-ci l'on peut être de *mise*. (Mol.)

— Fig. et fam. *Cette raison, cette excuse n'est pas de mise.* Cette raison n'est pas valable, cette excuse n'est pas recevable. Auprès de moi tu sais qu'elle n'est pas de *mise*. (Hauteriche.)

— *Cette étoffe n'est pas de mise, n'est plus de mise.* Elle n'est plus de mode. || La saison de la porter est passée.

— Manière de se mettre, de se vêtir. Avoir une mise décente, négligente, élégante, indécente, ridicule, grotesque. L'œil exercé recon- [illegible] mettent pas leurs chapeaux de même. (Boiste.)

. . . . . Savez-vous qu'on vous cite partout
Pour la beauté, l'esprit, et la *mise* et le goût?
(Collin d'Harleville.)

|| *Mise*, en ce sens, était un néologisme en 1785; c'est aujourd'hui un mot tout à fait autorisé.

— Anc. jurispr. Arbitrage. Mettre en mise. Ne faire ni paix ni mise. || *Mise de fait.* Se disait, dans le nord de la France, de la prise de possession judiciaire d'un bien.

— Jurispr. *Mise en possession.* Formalité juridique par laquelle on est mis en possession d'un bien. || *Mise en cause.* Action d'appeler une personne dans un procès. || *Mise en délibéré.* Jugement qui ordonne un délibéré. || *Mise en demeure.* Interpellation faite au débiteur, pour qu'il ait à remplir ses obligations. || *Frais et mise d'exécution.* Frais qu'un créancier est obligé de faire pour employer son titre. || *Mise à prix.* Déclaration du prix d'un objet, qui est faite en diverses circonstances, par le vendeur. Les affiches, le cahier des charges d'une vente, doivent renfermer la mise à prix.

— *Mise en accusation, en jugement.* Décision par laquelle on met un prévenu en accusation, un accusé en jugement. La seule *mise* en jugement est pour l'homme innocent un premier supplice dont la société ne lui tient aucun compte. (Boiste.)

— *Mise en liberté.* Décision par laquelle le prévenu ou l'accusé est mis en liberté.

— Législ. milit. *Mise en état de siége.* Déclaration officielle des mesures prises pour la défense d'une ville, d'un pays. || *Mise en subsistance.* Position d'un militaire momentanément attaché, sous le rapport administratif, à un autre corps que le sien.

— *Mise en scène.* Les préparatifs, les soins qu'exige la représentation d'une pièce de théâtre, surtout quand on la joue la première fois.

— *Mise en vente.* Acte par lequel un objet qui n'était pas destiné d'abord à être vendu, ou du moins qui n'était pas encore en vente, s'y trouve mis tout d'un coup par suite d'un pouvoir individuel ou légal; ainsi l'on dira: Le propriétaire de cette maison s'étant ruiné, s'est décidé à s'en défaire, et la mise en vente en aura lieu demain. Il y a eu mise en vente, ce matin, des meubles qui ont été saisis chez cet homme. On conçoit aisément de là quelle différence il y a entre une mise en vente d'objets ou des objets mis en vente; quoique les premiers soient accidentellement dans le même cas que les seconds, ceux-ci ne sont pas dans le même cas que les premiers, en ce qu'il y a permanence indéfinie dans leur état de vente: telles sont les marchandises qui font l'objet habituel du commerce.

— Construct. *Mise en ligne.* Manière de construire un mur à parement vertical, en se guidant sur des ficelles ou lignes tendues.

— *Mise en œuvre.* Action de faire subir par le travail, et pour une fin donnée, à des matériaux informes et bruts, une modification quelconque; ainsi l'or, l'argent, doivent être mis en œuvre par les bijoutiers, les monnayeurs, etc., pour confectionner avec ces métaux les objets d'usage. Un tronc d'arbre doit être mis en œuvre par le charpentier, pour en faire une pièce de charpente, etc. La mise en œuvre était très-facile, très-difficile.

— Imprim. *Mise en pages.* Action de rassembler les paquets de composition pour en faire des pages et des feuilles. Être chargé d'une mise en pages. || *Mise en casse.* Action de jeter les lettres dans les cassetins. || *Mise en train.* Action de tout disposer pour le tirage d'une forme.

— *Mise en train.* Acte par lequel on fait commencer ou continuer un mode de travail interrompu, ou par lequel on met en action un mécanisme quelconque; ainsi la mise en train des travaux d'une fabrique exige souvent beaucoup de fonds; un bateau à vapeur ne marche que par la mise en train de son mécanisme, en chauffant la chaudière.

— Mar. *Mise à l'eau d'un bâtiment.* Son lancement du chantier, de la cale où il a été construit, dans la mer qui l'attend. || *Mise en place des couples.* Leur élévation sur la quille aux points où ils doivent rester dès le commencement de la construction.

— Mus. *Mise de voix.* Tenue faite sur une des notes les plus sonores du diapason, en passant insensiblement du pianissimo au forté et du forté au pianissimo.

— Techn. Bassin carré, destiné à recevoir le savon quand il est cuit, afin qu'il s'y refroidisse. || Trou conique par lequel on verse la graine de moutarde dans le moulin. || Pièce de fer forgée à laquelle on donne la forme propre à être soudée exactement à une masse, ou à un autre morceau de fer. || Disposition des pièces de bois d'un train à flotter. || Pièce de bois sous la presse du papetier.

— Syn. comp. MISE. TENUE. Le dernier ne s'applique qu'aux habitudes, qu'aux manières de l'individu; on peut avoir en même temps une *mise* brillante et une *tenue* très-indécente.

— MISE-BAS. s. f. Se disait autrefois des habits qu'on ne veut plus porter, et qu'on donne aux domestiques ou aux pauvres. Donner sa mise-bas. || Au pl., des *mises-bas*.

— MISE-HORS. s. f. Comm. Argent déboursé pour les frais d'une entreprise. Sa mise-hors n'est pas encore couverte. || Au plur., des *mises-hors*.

MISÉ. Myth. gr. La mère de Bacchus, selon les Orphiques. On lui attribue les deux sexes.

MISÉLIE. s. f. Entom. Genre de papillon.

MISÈNE. Myth. Fils d'Éole, et compagnon d'Énée, excellent joueur de trompette, fut précipité dans les flots, pour avoir osé défier les Tritons. Énée fit ensevelir Misène sur le promontoire qui porte le même nom.

— Géogr. Cap dans la Campanie, au nord du golfe de Naples.

MISÉRABLE. adj. des 2 g. (du lat. *miserabilis*, fait de *miser*). Qui est dans la misère, dans la souffrance. Homme misérable. Famille misérable. Il ne crut pas que, pour avoir des sujets obéissants, il fallût les rendre *misérables*. (Fléch.) Je péris la dernière et la plus *misérable*. (Rac.) Un clergé ambitieux appauvrit son peuple, et un peuple pauvre rend tôt ou tard son clergé *misérable*. (B. de St-P.) Le plus hou-

reux est celui qui souffre le moins de peines ; le plus *misérable* est celui qui sent le moins de plaisirs. (J.-J. Rouss.) Les Scythes, le plus *misérable* de tous les peuples, ont résisté aux plus puissants monarques de l'univers. (Id.)

Haï, craint, envié, souvent plus *misérable*
Que tous les malheureux que mon pouvoir accable.
(RACINE.)

— Se dit aussi des choses. Être réduit à un état misérable. C'est une misérable condition que celle de l'homme. Mener une vie, une existence misérable. Son sort est misérable. La plupart des hommes emploient la moitié de leur vie à rendre l'autre *misérable*. (La Bruy.)

Je n'eus pour soutenir mes *misérables* jours
Que l'aliment du pauvre... et ne l'eus pas toujours.
(DE BELLOY.)

— *Misérable* veut dire qui excite de la compassion, et non pas qui est touché de compassion ; il est donc mal employé dans ces vers :

Qui que ce soit, frappez, soyez inexorable ;
C'est être criminel que d'être *misérable*.
(GUYM. DE LA TOUCHE.)

— *Faire une fin misérable*. Mourir dans la misère. || Périr d'une manière très-fâcheuse.

— Méchant, vil, méprisable. Il faut être bien misérable pour faire une telle action. *Misérable*, tu cours à ta perte infaillible. (Rac.)

Misérable, et je vis, et je soutiens la vue
De ce sacré soleil dont je suis descendue! (RACINE.)

— Qui est fort mauvais dans son genre. N'alléguer que des raisons misérables. Faire un discours, une pièce misérable. Un livre, un auteur misérable. Une santé misérable. Les misérables disputes de l'école.

— S'emploie comme terme de mépris. Se tourmenter pour de misérables honneurs. N'avoir qu'un misérable cheval dans son écurie. N'être couvert que d'une misérable redingote. Une misérable consolation. Ces *misérables* amoureux des grandeurs humaines. (Boss.) Il n'y a rien de plus éclatant que la gloire, ni qui fasse plus de bruit parmi les hommes ; et tout ensemble, il n'y a rien de plus *misérable* ni de plus pauvre. (Boss.) *Misérable* troupeau qu'a dispersé la crainte. (Rac.)

— Il peut précéder ou suivre son substantif, au choix de l'orateur ou du poète. Un homme misérable. Une famille misérable, une misérable famille. Un état misérable, un misérable état. Des raisons misérables, de misérables raisons. Une misérable ambition. Un misérable repas.

— Syn. simpl. Malheureux, infortuné, abandonné, opprimé, souffrant, affligé, pauvre, indigent, digne de pitié. Funeste, déplorable, fâcheux, fatal, tragique. Méchant, mauvais, pitoyable.

— Syn. comp. MISÉRABLE. MALHEUREUX. Le *malheureux* n'a pas les commodités de la vie, le *misérable* a de la peine à se procurer les choses nécessaires à la vie. *Malheureux* s'applique plus particulièrement aux actions, et *misérable* aux mauvaises inclinations.

MISÉRABLE. s. des 2 g. Celui qui est dans la misère. Assister, secourir les misérables. Avoir pitié des misérables. Sécher les pleurs des misérables. Jeter un regard de pitié sur les misérables. Compatir à des misérables. Soulager les misérables. Charité envers les misérables. Cris des misérables. Pleurs des misérables. Et pour nous rendre heureux perdons les *misérables*. (Rac.)

Il ne se faut jamais moquer des *misérables*,
Car qui peut s'assurer d'être toujours heureux ?
(LA FONTAINE.)

— Par injure, *C'est un misérable, ce n'est qu'un misérable*. C'est un homme de néant, c'est un très-malhonnête homme. Dans ce dernier sens, on dit aussi, *C'est un grand misérable*. || *C'est un petit misérable*. C'est un enfant, un jeune homme vicieux. || *C'est une misérable*. C'est une femme décriée pour sa mauvaise conduite.

— Employé comme nom, ce mot dans ses diverses acceptions n'est que du style familier; mais Thomas et Racine le fils ont su l'ennoblir par le choix d'une épithète qui présente une heureuse alliance de mots.

Ces biens, ces dignités et ces superbes tables
Ne font que trop souvent d'illustres *misérables* ?
(THOMAS.)

Eh ! pourquoi voulons-nous que, déchus de nos droits,
Nous soyons ici-bas d'illustres *misérables* ? (L. RACINE.)

MISÉRABLEMENT. adv. D'une manière misérable. Vivre misérablement. Finir misérablement. On ne sait qui mourut plus *misérablement* ou du vainqueur ou du vaincu. (Volt.)

— Dans la misère. Traîner misérablement sa vie.

— Mal. Écrire misérablement. Quoique *misérablement administrées* ... [illegible] ... des colonies fut plutôt l'effet d'une impulsion étrangère que l'instinct de la liberté. (Chateaubr.)

MISÉRABLETÉ. s. f. S'est dit pour Misère. || Pauvreté.

MISÈRE. s. f. (du lat. *miseria*). État malheureux, condition malheureuse. Être sensible aux misères d'autrui. Il y a des misères qui font saigner le cœur. La vie est pleine de misères. Les misères de la vie. Ce monde est une vallée de misères. Voir la fin de ses misères. Cette compassion le rendit sensible à toutes les misères connues. (Fléch.) Cette capitale qui renferme tant de grandeurs et tant de *misères*. (Id.) Les gémissements les plus touchants que forme la misère publique passent bientôt pour des murmures. (Mass.) Ce prince pieux ne voulait régner que pour nous rendre heureux ; nos *misères* étaient ses misères, nos afflictions étaient les siennes. (Id.) Plus ce prince croîtra dans cette science funeste de l'ambition, plus les *misères* publiques croîtront avec lui. (Id.) Chaque horizon plus vaste agrandit ma *misère*. (Farcy.) L'air grand est toujours triste ; il fait songer aux *misères* de celui qui l'affecte. (J.-J. Rouss.) Il y a une sorte de honte d'être heureux à la vue de certaines *misères*. (La Bruy.)

— Par extens. on dit Les misères de l'âme, les misères du cœur.

— Extrême indigence, privation des choses nécessaires à la vie. Grande misère. Profonde misère. Tomber dans la misère. Être plongé dans la misère. Être au comble de la misère, dans la dernière misère, dans une extrême misère. Mourir de faim et de misère, de pure misère. Soulager la misère. Il vient de s'enfuir chargé de sa seule *misère*. (Boil.) Ne me méprisez pas à cause de ma *misère*. (J.-J. Rouss.) La *misère* étouffe l'esprit. (St-Évr.) La paresse produit la *misère* ; la *misère* tue le corps par les privations, et l'esprit par le chagrin. (De Juss.) La société ne sera parfaite que lorsqu'il n'y aura plus de *misère* sans paresse. (Boiste.) La *misère* ne consiste pas dans la privation des choses, mais dans le besoin qui s'en fait sentir. (J.-J. Rouss.) Il y a des *misères* sur la terre qui saisissent le cœur ; il manque à quelques-uns jusqu'aux aliments ; ils redoutent l'hiver, ils appréhendent de vivre. (La Bruy.)

. . . . Les amis de mon père
Sont autant d'inconnus que glace ma *misère*. (RACINE.)

— Se personnifie quelquefois. Il est bon que le malheur, la *misère*, nous montrent parfois leurs faces menaçantes, pour nous rendre plus aimables le bien-être et la médiocrité. (Boiste.)

— Faiblesse et néant de l'homme. Ce qui nous paraît de plus grand dans le monde n'est que misère et que vanité. On n'est jamais content de son état : rien ne marque davantage la misère de l'homme. Les *misères* de l'homme prouvent sa grandeur ; ce sont des *misères* de grand seigneur, des *misères* de roi détrôné. (Pasc.)

— Peine, difficulté, gêne. C'est une grande misère que les procès. C'est une misère que d'avoir affaire à lui. Je ne prends pas plaisir à croître ma *misère*. (Rac.) En passant d'une situation à l'autre, on ne fait que changer de *misères*. (Boiste.)

. . . . Le travail, aux hommes nécessaire,
Fait leur félicité plutôt que leur *misère*. (BOILEAU.)

— Poét. Calamité, malheur, infortune. J'ai tantôt sans respect affligé sa *misère*. (Rac.) Hécube près d'Ulysse acheva sa *misère*. (Id.) *Acheva sa misère*, façon de parler hardie et poétique, pour dire *acheva sa misérable vie*. *Misère* est un terme noble en poésie ; il ne signifie pas seulement *pauvreté*, mais *malheur*, *infortune*.

— Dans le langage ecclésiastique, on appelle le monde, *une vallée de misères*.

— Fig. et fam. *Collier de misère*. Travail pénible, qu'on ne peut interrompre que pour le reprendre bientôt. Prendre le collier de misère. Reprendre le collier de misère.

— *Lit de misère*. Nom que l'on donne vulgairement au lit sur lequel on place une femme pour l'accoucher.

— *La misère du temps, des temps*. Le mauvais état des affaires. Ne vendre rien, par suite de la misère du temps.

— Bagatelle, chose de peu d'importance et de valeur. C'est une misère, ce n'est qu'une misère. Se fâcher pour une misère. Ne reprocher que des misères. Avoir toujours quelques misères qui empêchent de se bien porter. Ce ne sont que des misères qui m'incommodent. Ne dire que des misères.

— Iron. Il a volé douze cent mille francs, c'est une misère.

— Coup que l'on gagne, au boston, quand on parvient à se débarrasser de toutes ses cartes, sans relever une seule main. Demander une misère en pique, en trèfle, etc. Faire la misère des quatre as. Grande, petite misère. Misère sur table.

— Ornith. Un des noms vulgaires qui sont donnés, ainsi que celui de *Bonhomme misère*, au rouge-gorge, probablement parce qu'en hiver ses plumes sont hérissées, et qu'il semble transi de froid.

— Myth. rom. Divinité allégorique, fille de l'Érèbe et de la Nuit.

— Dans le sens d'Indigence, ce mot n'est point admis dans le style noble, mais on l'y emploie dans le sens de Calamité.

Je vais suivre vos pas, mais pour revoir mes frères,
Et savoir d'eux enfin la fin de nos *misères*. (CORN.)

[illegible]
Je ne suis point à vous, je suis à votre père. (RAC.)

— Syn. simp. Pauvreté, indigence, nécessité, pénurie. Malheur, infortune, calamité, disgrâce, peine, douleur, souffrance, délaissement. Dans le premier sens, ce mot est rejeté du style noble ; mais dans le second, il y est admis sans difficulté. || Épith. Horrible, affreuse, affligeante, fâcheuse, importune, pénible, impatiente, insupportable, active, industrieuse, inventive, laborieuse, extrême, vaste, obstinée, accrue, soulagée, noble, illustre. || Périph. Le fardeau des besoins, l'hydre des besoins.

— Syn. comp. MISÈRE. BABIOLE. Les *babioles* ont leur genre d'utilité ; les *misères* sont des choses si petites, si méprisables, qu'elles ne méritent aucune espèce d'attention.

MISÉRÉRÉ. s. m. (mot lat. francisé). Liturg. Le psaume cinquantième de David, qui commence par ces mots : *Miserere mei Deus*. Plusieurs psaumes commencent ainsi, mais c'est le seul qu'on désigne par ce mot. Dire un miséréré, le miséréré.

— Mus. Chant composé sur les paroles du psaume *Miserere*.

— Espace de temps qu'il faudrait pour dire le psaume *Miserere*. Je reviendrai dans un miséréré, dans deux miséréré au plus.

— Pathol. Nom que l'on donne vulgairement à une sorte de colique très-violente et très-dangereuse, dans laquelle on rend les excréments par la bouche. On l'appelle ainsi du latin *miserere*, ayez pitié, à cause de la douleur insupportable qu'éprouve le malade, et qui lui fait implorer du secours. Le miséréré emporte un homme en peu de temps. Avoir le miséréré. Colique de miséréré. Mourir d'un miséréré. || On confond sous le nom de *miséréré* plusieurs affections intestinales graves.

— Prov. *Il en a eu depuis Miserere jusqu'à vitulos*. Se dit d'un homme bien battu, par allusion à l'usage monastique, de prononcer pendant qu'on se donne la discipline un psaume dont le premier mot est *Miserere* et le dernier *vitulos*. || *En donner à quelqu'un depuis Miserere jusqu'à vitulos*. Depuis le commencement jusqu'à la fin. || *Il a tout dit, depuis Miserere jusqu'à vitulos*. Il ne nous a pas fait grâce d'un mot.

MISÉRICORDE. s. f. (du lat. *misericordia* : fait de *misereri*, avoir pitié ; *cor*, cœur). Vertu qui porte à avoir compassion des misères d'autrui et à les soulager. Pratiquer, exercer la miséricorde, les œuvres de miséricorde. C'est un homme sans miséricorde. N'avoir pas de miséricorde. N'avoir de miséricorde envers personne, pour personne. Les pauvres qu'elle a secourus demandent pour elle à Dieu la *miséricorde* qu'elle leur a faite. (Fléch.) Que la clémence et la *miséricorde* croissent avec l'âge dans cet enfant précieux. (Mass.) L'homme est si malheureux, que la *miséricorde* devrait être sa première divinité. (Pausan.)

— Grâce, pardon accordé à ceux qu'on pourrait punir. Demander miséricorde. Crier miséricorde. Implorer la miséricorde du prince. Faire miséricorde. Ne faire aucune miséricorde. Obtenir miséricorde. Ne point mériter de miséricorde. La mesure de la *miséricorde* que nous attendons est la *miséricorde* que nous aurions faite. (Fléch.) C'est là qu'il prononçait des arrêts de *miséricorde*. (Id.) L'esprit de Jésus est un esprit de paix, de *miséricorde* et d'amour. (Lamennais.) La loi ordonne d'user de *miséricorde*, et eux n'usent pas même de justice. (Id.)

— Dans les premiers siècles de l'Église, on appelait *œuvre* ou *mariage de miséricorde*, le mariage de celui qui épousait une fille dont la conduite avait été déréglée.

— Bonté par laquelle Dieu fait grâce aux hommes, aux pécheurs. La miséricorde de Dieu. La miséricorde divine. C'est une grande miséricorde que Dieu nous a faite. Il faut espérer que Dieu nous fera miséricorde, nous recevra dans sa miséricorde. Chanter les miséricordes de Dieu. Le père des miséricordes. Implorer ses miséricordes. Le Dieu de miséricorde et de paix. Chanter dans le ciel les miséricordes éternelles. Recevoir la miséricorde de Dieu. Louer sa miséricorde. Espérer en sa miséricorde. Abuser de ses miséricordes. Mériter sa miséricorde. Elle a senti jusqu'où va la misère humaine, jusqu'où vont les *miséricordes* divines. (Fléch.) Ne dissimule pas mes défauts, et ne m'attribue pas mes vertus ; loue seulement la *miséricorde* de Dieu, qui a voulu m'humilier par les uns, et me sanctifier par les autres. (Id.) Quand le ciel donne des princes à la terre, on peut dire que ce sont des bienfaits ou des châtiments publics que sa miséricorde ou sa justice prépare aux peuples. (Mass.) Que l'enfance de ce jeune roi, Seigneur, réveille les entrailles de votre *miséricorde* et de votre tendresse. (Id.) Et sa *miséricorde* à la fin s'est lassée. (Rac.) Si la *miséricorde* dépendait de certains dévots, les pécheurs seraient bien à plaindre. (Clément XIV.) Tous les hommes implorent la *miséricorde* de Dieu dans les jours d'infortune. (Encycl.)

— Plusieurs hôpitaux ont été bâtis sous le nom de Miséricorde.

— *Œuvres de miséricorde*. L'Église en reconnaît sept spirituelles et sept corporelles, parmi lesquelles, Donner à manger à ceux qui ont faim, instruire les enfants, etc.

— Hist. relig. *Religieuses de Notre-Dame de la Miséricorde*. Ordre monastique fondé, en 1637, pour des religieuses qui, outre les trois vœux ordinaires, en faisaient un quatrième qui ... [illegible] ... qualité qui n'avaient pas assez de bien pour entrer dans les autres ordres.

— *Préférant miséricorde à justice*. Formule usitée dans les lettres de rémission et dans celles d'abolition.

— Prov. *A tout péché miséricorde*. Il faut avoir de l'indulgence. || Il n'y a point de faute dont on ne puisse obtenir le pardon, soit devant Dieu, soit devant les hommes, quand on le demande sincèrement. || *Rimer comme hallebarde et miséricorde*. Se dit de rimes détestables.

— *Être à la miséricorde de quelqu'un*. Dépendre absolument de la pitié de quelqu'un, dans une circonstance où l'on a besoin qu'il fasse grâce.

— *Se remettre, s'abandonner à la miséricorde de quelqu'un*. Se remettre, s'abandonner à sa merci, à sa discrétion.

— Fam. *Crier miséricorde*. Souffrir des douleurs si violentes, qu'elles font pousser de grands cris.

— Tout étant ainsi préparé, on vit paraître la poularde, qui fut à l'instant dépecée et avalée sans *miséricorde*. (Brillat-Sav.)

— Anc. art milit. Espèce de dague ou poignard de duel, que les anciens chevaliers portaient à la ceinture ou au côté, et que dans les combats singuliers le vainqueur enfonçait dans le corps du vaincu au défaut de l'armure, si celui-ci ne criait miséricorde.

— Petite saillie de bois attachée sous le siége d'une stalle, et sur laquelle on peut être en quelque manière assis lorsque le siége est levé. On l'a ainsi nommée comme pour rappeler que cette espèce de siége n'a été accordé que par grâce, et que sans lui on serait toujours debout ou à genoux, comme cela se pratiquait autrefois et se pratique encore en Russie dans les églises.

— Hist. ecclés. Repas que les chartreux font une fois par semaine avec du pain et de l'huile. || Mesure de vin plus grande que la mesure ordinaire, qu'on accordait aux religieux dans les grandes occasions. || Vestiaire de ces mêmes religieux. || Salle où l'on reçoit les hôtes dans quelques communautés. || Récréation, relâche qu'on accorde en certains temps et à certains jours aux moines. || *Demander miséricorde*. Se dit de l'acte du prieur, qui déclare qu'il désire être déchargé du soin de la communauté.

— Liturg. Nom du deuxième dimanche après Pâques, dont l'introït commence par le mot *misericordia*.

— Myth. gr. Divinité qui avait à Athènes un autel célèbre, où vinrent se réfugier les petits-fils d'Hercule. Il servait d'asile aux criminels et aux malheureux poursuivis par leurs ennemis. || Longtemps, dans les pays chrétiens, les églises ont été des asiles sacrés où se réfugiaient les malheureux que la loi avait frappés ; elles devenaient ainsi des temples de la miséricorde. En France, ce droit d'asile fut aboli par Louis XII. Les anciennes ordonnances qui enjoignaient de poursuivre le malfaiteur, portent *hors lieu saint*, c'est-à-dire, le cimetière et l'église.

— Iconol. On dépeint la Miséricorde sous les traits d'une femme dont le teint est d'une blancheur éclatante, avec une guirlande d'olivier autour de la tête, le bras gauche déployé, un rameau de cèdre dans la main droite, et à ses pieds une corneille, oiseau que les Égyptiens regardaient comme plus enclin à la compassion que les autres.

— MISÉRICORDE ! s'emploie en forme d'exclamation pour marquer une extrême surprise ou une grande douleur. Miséricorde ! il va se tuer, s'il fait cela. Eh, *miséricorde !* on traîne mon mari en prison ! (Volt.) *Miséricorde !* où suis-je, et qu'est-ce que je vois? (Mol.)

— *A l'aide, miséricorde !* Se dit quand on est battu, outragé, et qu'on demande du secours.

— Syn. comp. MISÉRICORDE. MERCI. *Merci* ne se dit plus que dans certaines phrases familières, et ne convient plus que dans des occasions communes. Les grandes idées morales appartiennent à la *miséricorde*.

MISÉRICORDIEUSEMENT. adv. Avec miséricorde. Dieu reçoit miséricordieusement les pécheurs qui reviennent à lui.

MISÉRICORDIEUX, EUSE. adj. Qui a de la miséricorde. Qui est enclin à la miséricorde. Dieu est miséricordieux envers les pécheurs. Le Sauveur miséricordieux. Une Providence miséricordieuse. Que la clémence et la miséricorde coulent dans cet enfant avec le sang d'un père si humain et si *miséricordieux*. (Mass.)

— Qui a de la pitié, de la compassion. Homme miséricordieux envers les pauvres.

— Ne s'emploie absolument qu'en parlant de Dieu. On dit bien, Dieu est miséricordieux, mais on ne dirait pas, Cet homme est miséricordieux.

— Subst. Bienheureux les *miséricordieux*, car ils obtiendront miséricorde. (*Evang.*)

MISGURNE. s. m. Ichthyol. Genre établi pour placer le cobite, loche d'étang, poisson qui se trouve dans toutes les eaux douces, à fond vaseux, du nord de l'Europe et de l'Asie. Comme il est très-sensible aux changements de l'atmosphère, on le met quelquefois dans un bocal, où il annonce par son agitation les orages et autres changements de temps, ce qui lui a fait donner le nom de *baromètre vivant*.

MISILE. s. m. Conchyl. Genre de coquilles univalves qui ont la forme d'une cruche.

[illegible]. s. m. Entom. Papillon diurne.

MISITHÉE. Beau-père de Gordien III, fut préfet du prétoire pendant le règne de ce jeune prince, gouverna avec sagesse et repoussa les Parthes. Il mourut en 243 ; on soupçonna Philippe, qui le remplaça, d'avoir abrégé ses jours.

MISITRA ou **MISTRA.** Géogr. Ville du royaume de Grèce, dans la Laconie. C'est l'ancienne Lacédémone ; 2,000 hab. Il y en avait 12,000 avant la guerre de l'indépendance.

MISKAL. s. m. Métrol. Monnaie d'or de Maroc, appelée aussi *ducat* et *mitkal*.

MISMAR. s. m. Pathol. Sorte de nodus qui se forme aux orteils à la suite de contusion ou d'inflammation de ces parties.

MISNA ou **MISNE.** s. f. Philol. V. MISCHNA.

MISNAIOTH. s. m. Philol. Livre qui fut publié, au IIe siècle, ou au VIe, par Jehuda Hakados, et qui contient toutes les traditions des Juifs. C'est ce qu'on appelle vulgairement la *Misna* ou *Mischna*.

MISNAÏQUE. adj. des 2 g. Qui concerne la Misna.

MISNIE. Géogr. Cercle du royaume de Saxe. Ch.-l. Dresde. 70 kilom. sur 44; 336,000 hab. ‖ *Margraviat de Misnie.* Un des trois margraviats établi par Henri l'Oiseleur, pour garantir l'Allemagne des invasions des Hongrois.

MISOCAMPE. s. m. (ét. gr., μῖσος, haine; κάμπη, chenille). Entom. Genre d'insectes hyménoptères, renfermant des ichneumons nains qui vivent parasites sur les larves de plusieurs insectes.

MISOGAME. s. des 2 g. (ét. gr., μῖσος, haine; γάμος, mariage). Celui, celle qui hait le mariage. Un misogame. Des misogames. On rencontre dans le monde une foule de misogames.

— S'empl. aussi adjectiv. Etre misogame.

MISOGAMIE. s. f. Haine du mariage.

MISOGYNE. s. m. (ét. gr., μῖσος, haine; γυνή, femme). Celui qui hait les femmes. Un mysogyne. Des misogynes.

— S'empl. aussi adjectiv. Etre misogyne.

MISOGYNIE. s. f. Aversion pour les femmes.

MISOLAMPE. s. m. Entom. Genre de coléoptères hétéromères.

MISOLOGIE. s. f. Didact. Haine de la logique, du raisonnement. On ne peut éprouver de plus grand malheur que celui de haïr la raison, et cette *misologie* a la même cause que la misanthropie. (Cousin.)

MISOLOGUE. s. m. (ét. gr., μῖσος, ennemi; λόγος, discours, traité). Didact. Celui qui hait la raison, l'art de raisonner. Mais prenons bien garde, dit Socrate, d'être des *misologues*, comme il y a des misanthropes. (Cousin.)

— Ennemi des méthodes scientifiques.

MISOLTE. s. m. Bot. Nom du pâturin maritime aux environs de la Rochelle.

MISOMESSE. s. m. Hist. relig. Ennemi de la messe. ‖ Celui qui ne croit pas à la transsubstantiation dans le sacrifice de la messe. ‖ Ce mot a été créé par Henri Estienne.

MISON. s. m. Relat. Boisson que font les Chinois avec des choux salés et fermentés, et qu'ils épaississent en la faisant bouillir.

MISON. s. m. Bot. Bolet étagé.

MISOPOGON. s. m. (ét. gr., μισέω, je hais; πώγων, barbe). Philol. Titre d'une satire composée par l'empereur Julien contre les philosophes.

MISOPOLÈME. s. m. (ét. gr., μισέω, je hais; πόλεμος, la guerre). Philol. Titre d'un poëme contre la guerre, composé par Verdier.

MISOPSYCHIE. s. f. (ét. gr., μῖσος, haine; ψυχή, vie). Pathol. Dégoût de la vie.

MISOR. Myth. as. Fils d'Amynus ou de Magus, et père de Thaautus ou du Thaut des Egyptiens.

MISPIKEL. s. m. Minér. Fer natif, sulfuré ou cobaltifère, mêlé d'arsenic.

MISQUE. s. m. Entom. Genre d'insectes hyménoptères.

MISR ou **MESR.** Géogr. Nom arabe de l'Égypte.

MISRAÏM. Fils de Cham, qui alla habiter l'Egypte. Plusieurs savants croient qu'il est le même que Ménès. On conjecture qu'il commença à régner vers l'an 2188 av. J.-C., et que c'est lui qui, après sa mort, fut adoré comme un dieu sous les noms d'Osiris, d'Apis ou Sérapis, et d'Adonis.

— Géogr. *Terre de Misraïm.* Nom donné à l'Egypte dans l'Ecriture sainte. ‖ Misraïm se dit aussi absolument de l'Egypte.

MISSALÈNE. s. m. Ornith. Genre d'araignées de la Nouvelle-Hollande.

MISSE ou **MUSETTE.** s. f. Art vétér. Le charbon des bêtes à laine.

MISSEIT. s. m. Drogue propre à la teinture.

MISSEL. s. m. (du lat. *missa*, messe). Liturg. Livre qui contient les prières, le canon et les cérémonies de la *messe* pour tous les jours de l'année. Chaque diocèse et chaque ordre religieux a maintenant son missel particulier, de même que chaque secte chrétienne a le sien. Ces recueils, différents pour les détails, sont les mêmes pour le fond. Il existe dans les bibliothèques des missels manuscrits qui ont appartenu à des reines ou à des princesses, et qui sont ornés de [illegible] du diocèse de Paris.

— Mus. Recueil des chants introduits par saint Grégoire, à l'usage du culte catholique.

MISSI. s. m. pl. (du lat. *missus*, envoyé). Anc. jurispr. Nom latin donné à des commissaires envoyés par les rois francs de la deuxième race, dans les provinces, avec un très-grand pouvoir, à l'effet d'informer sur la conduite des comtes et des juges, et de prononcer sur les causes d'appel dévolues au roi. Leur titre complet est *missi dominici*. On les appelle aussi *missi regii*. Ils furent remplacés par les intendants.

MISSIE. s. f. Anc. admin. Juridiction dans laquelle agissait un des *missi dominici*. Sous Charles le Chauve, la France était divisée en douze missies.

MISSIER. s. m. (du lat. *missa*, messe). Signifiait Prêtre qui dit la messe.

MISSILANCE. s. f. Ornith. Espèce de petit faucon.

MISSILE. adj. des 2 g. Antiq. rom. Qui se jette. ‖ *Armes missiles.* Armes de jet.

— MISSILES. s. m. pl. Présents que les empereurs jetaient au peuple le jour de leur couronnement. On enveloppait l'argent dans des morceaux de drap pour qu'il ne blessât pas, et il y eut des tours bâties pour cet usage.

MISSION. s. f. (du lat. *missio*). Charge, pouvoir qu'on donne à quelqu'un d'aller faire quelque chose. Belle mission. Mission importante, honorable. Recevoir une mission. Attendre une mission. Donner une mission. Remplir sa mission. Accomplir sa mission. Avoir mission pour parler, pour agir. Où est votre mission? Donner mission pour quelque chose. Agir sans mission. Mal remplir sa mission. J'ai rempli ma *mission*. (J.-J. Rouss.)

— Ant. rom. *Honnête mission.* Congé honorable accordé à un soldat.

— Mar. Expédition particulière d'un bâtiment de guerre, ou d'un officier commandant qui a la confiance du gouvernement pour une mission importante, secrète. Avoir une mission. Aller en mission. Remplir bien ou mal une mission.

— Polit. Fonction temporaire dont un gouvernement charge des agents spéciaux pour certains objets déterminés. Toute espèce de rapport des gouvernements entre eux ou des peuples avec les gouvernements peut devenir l'objet d'une mission. La Convention nationale confiait des missions à ses propres membres. Les uns étaient envoyés auprès des armées de la République pour y surveiller de près les généraux et les fournisseurs, rétablir les liens de la discipline, et faire circuler partout l'esprit du gouvernement; d'autres parcouraient les départements, transmettant quelquefois l'impulsion du centre d'une manière inintelligente et brutale.

— Se dit particulièrement en parlant des choses qui regardent la religion, la prédication de l'Evangile et la discipline ecclésiastique. La mission des apôtres vient de Jésus-Christ même. Agir en vertu de la mission apostolique qu'on a reçue. Demander, obtenir la mission de son supérieur. Ils prouvèrent, non en combattant, mais en mourant pour la foi, la vérité de leur *mission*. (Mass.) L'homme de génie a reçu sa *mission* du ciel pour éclairer les hommes. (Boiste.)

— Prov. et fig. *Prêcher sans mission.* N'être pas autorisé à dire ou à faire ce qu'on dit ou ce qu'on fait.

— Pour justifier sa mission, Mahomet prétendait que la loi de grâce contenue dans le Coran lui avait été apportée en un certain nombre de cahiers par l'ange Gabriel, député du trône de Dieu.

— Théol. Se dit d'une personne de la Trinité à l'égard d'une autre. Le Père envoie le Fils, et le Père et le Fils envoient le Saint-Esprit; mais le Saint-Esprit n'étant point le principe d'un autre principe, ne donne point de mission.

— Réunion des prêtres, séculiers ou réguliers, employés dans quelque pays, soit pour la conversion des infidèles, soit pour l'instruction des chrétiens. Envoyer une mission dans les Indes. La mission de la Chine. Mission qui fait de grands fruits, de grandes conversions. Il est arrivé une mission dans la ville. L'autre songeait aux moyens de soutenir des hôpitaux chancelants, de fonder des *missions* dans le royaume. (Fléch.) Quelle *mission* y a-t-il eu qu'elle n'ait été ou animée de son crédit, ou entretenue par ses bienfaits? (Fléch.)

— *Faire la mission.* Se livrer à des travaux apostoliques.

— Suite de prédications, de catéchismes et de conférences, que les missionnaires font en quelque endroit, soit pour la conversion des infidèles, soit pour l'instruction des chrétiens. Faire une mission. Faire la mission. Faire la mission dans une ville, dans une paroisse. Envoyer quelqu'un en mission. La mission a duré plusieurs mois.

— *Pères de la mission.* Congrégation de prêtres réguliers qui vivent en communauté sous un supérieur général, et dont l'institution a principalement pour objet la prédication dans les campagnes. On les appelle aussi *lazaristes*.

— Cette congrégation est quelquefois désignée simplement par le mot *mission*. Supérieur général de la mission. Général de la mission.

— Maison où demeuraient les Pères de la mission. Aller à la mission. Etre en retraite à la mission.

[illegible] culiers qui vivent en communauté sous un supérieur général, et qui se consacrent particulièrement à aller prêcher l'Evangile dans les Indes, la Chine, etc.

— *Séminaire des missions étrangères*, ou simplement *Missions étrangères*. Maison où ces prêtres demeurent à Paris. Loger aux Missions étrangères.

— Géogr. Établissement permanent où des missionnaires chrétiens sont parvenus à réunir sous leur direction des peuplades auparavant sauvages et errantes. La plus célèbre de toutes les missions est celle que les jésuites fondèrent au Paraguay. Il existe encore un grand nombre de missions dans la Californie, dans la confédération mexicaine, dans les républiques de la Colombie, du Pérou et de Bolivia. Les missions catholiques sont les plus florissantes. Parmi les protestants, les Anglais se sont montrés les plus actifs dans la carrière des missions.

— Se disait pour Frais, dépense.

MISSIONNAIRE. s. m. Celui qui est employé aux missions pour la conversion ou pour l'instruction des peuples. En 1622, Grégoire XV voulant régulariser les travaux des missionnaires, qui jusque-là n'avaient eu d'autre guide que leur zèle, fonda la congrégation de la Propagande; en même temps, le P. Bernard de Sainte-Thérèse créait en 1663, à Paris, le séminaire des Missions étrangères. On y recevait des religieux de tous les ordres pour les préparer aux travaux apostoliques. Comme les catholiques, les protestants, surtout en Angleterre, se sont montrés actifs pour la propagation de la foi. Un bill de 1647 autorisa en Angleterre la première société de missionnaires protestants, et en 1824 on comptait plus de cinq cents de ces missionnaires. Les missionnaires des Indes. Il y a des missionnaires dans cette province, dans cette paroisse. C'est un missionnaire fort zélé. Cet orateur a une éloquence de missionnaire.

— Se disait plus particulièrement des Pères de la mission. Chaque bourgade était gouvernée par deux *missionnaires*. (Chateaub.) Plusieurs *missionnaires* furent massacrés par les sauvages du Paraguay. (Id.)

— Hist. relig. *Missionnaire de Saint-Joseph*. Membre d'une communauté religieuse fondée à Lyon par le prince de Condé, à la fin du XVIIe siècle.

— Se disait pour Chargé d'une mission, envoyé.

MISSIONNARISME. s. m. Zèle pour les missions; ardeur pour la propagation de la foi.

MISSIONNER. v. a. 1re conj. S'est dit pour Aller en mission. ‖ Mettre en frais.

MISSISSIPI. Géogr. Grand fleuve qui traverse les Etats-Unis du nord au sud, et se jette dans le golfe du Mexique, au-dessous de la Nouvelle-Orléans. Le cours du Mississipi est de 4,000 kilom., et il est navigable sur un développement de 3,000 kilom. On l'appelle aussi *Meschacebé*. ‖ Un des Etats-Unis de l'Amérique septentrionale; 137,000 hab.; ch.-l. Jackson.

— Hist. *Compagnie du Mississipi*. Société commerciale par actions, qui fut fondée en 1716, par Law, pour l'exploitation du sol de la Louisiane; elle fut déclarée banque royale en 1718, entreprit le commerce du Sénégal, acquit le privilége de l'ancienne compagnie des Indes, et se chargea des fermes générales du royaume. Le papier de cette compagnie, qui en 1719 représentait quatre-vingts fois le numéraire du royaume, servit à rembourser les rentiers de l'Etat, et se trouva complètement déprécié en 1720.

MISSISSIPIEN, ENNE. adj. Géogr. Qui habite le Mississipi. ‖ Qui appartient au Mississipi ou à ses habitants.

— Hist. S'est dit des Agioteurs qui spéculaient sur les actions de la compagnie du Mississipi.

— S'est dit également de tout ce qui avait rapport à ces agioteurs. Une contagion mississipienne s'était emparée alors de tous les esprits. Les fortunes qui se sont faites à Paris pendant cette contagion *mississipienne* sont si extraordinaires, qu'à moins de les avoir vues il est impossible de les croire. (Pollis.)

— substantiv. Un Mississipien. Une Mississipienne.

MISSITAIRE. s. f. Relat. Droit de douane à Constantinople.

MISSIVE. adj. f. (de *missum*, sup. de *mittere*, envoyer). Destinée à être envoyée. Il n'est plus usité que dans cette locution, Lettre missive.

— S'emploie plus ordinairement comme substantif, dans le style plaisant ou railleur. Ecrire une missive. Recevoir une missive. Fam.

MISSOLE. s. m. Agric. Variété de froment qui se cultive dans le département de la Haute-Garonne.

MISSOLONGHI. Géogr. Ville forte de Grèce, dans l'Acarnanie. Cette ville est célèbre par la défense de Mavrocordato et Marko Botzaris, en 1822, contre Omer Vrione, accompagné de forces supérieures, et par le siége qu'elle soutint, en 1825, contre Reschid Pacha, à la tête de 35,000 hommes. Après quarante jours de bombardement, les Turcs pénétrèrent dans la ville, et Notho Botzaris se fit sauter avec le reste de sa garnison, le 23 avril 1826. En 1829, Missolonghi revint au pouvoir des Grecs.

MISSOTE. s. m. Bot. Nom qu'on donne au [illegible]

MISSOURI. Géogr. Grande rivière des Etats-Unis, qui se jette dans le Mississipi, après un cours de plus de 7,000 kilom. ‖ Un des Etats-Unis; 140,000 hab.; ch.-l. Jefferson. ‖ Territoire des Etats-Unis, où errent un grand nombre de tribus sauvages et des troupeaux immenses de buffles. Le territoire de Missouri est occupé seulement par quelques postes militaires.

MISTACHE. s. f. Métrol. Mesure des huiles et des vins dans quelques échelles du Levant, particulièrement dans l'île de Candie.

MISTE. s. m. Archéol. Obélisque d'une seule pierre, que l'on voyait sur l'hippodrome de Constantinople.

MISTI. s. m. Mar. Petit navire grec.

MISTIGRI. s. m. Se dit du valet de trèfle, surtout quand il est accompagné de deux cartes de la même couleur, à la bouillotte et au brelan.

— Fam. Le chat.

MISTIQUE ou **MISTIC.** s. m. Mar. Bâtiment de la Méditerranée, portant des antennes; il est du port de 80 tonneaux environ.

MISTOUFLET. s. m. Se disait pour Personne délicate, mignonne. ‖ Enfant gâté.

MISTRA ou **MISITRA.** Géogr. Ville de Grèce, ch.-l. de la Laconie, près des ruines de l'ancienne Sparte.

MISTRAL. s. m. (du lat. *magistralis*, ou de l'it. *maestrale*). Vent du nord-ouest, dans les contrées voisines de la Méditerranée. C'est pendant l'hiver et l'automne qu'il souffle avec le plus d'impétuosité, surtout après les pluies orageuses.

— Anc. législ. Bailli ou prévôt; celui qui prélevait les redevances pour le seigneur et qui veillait à ses intérêts.

MISTRALIE. s. f. Anc. législ. Office de mistral; charge de bailli.

MISTRANCE. s. f. (du lat. *magister*, maître). Mar. Corps des bas officiers des galères.

MISTRAU. s. m. V. MISTRAL.

MISTRE. s. m. Anc. législ. Exécuteur des hautes œuvres.

MISTRETTA. Géogr. Ville de Sicile; 8,000 h.

MISY. s. m. Minér. Substance sulfureuse; décomposition jaune d'une substance ferrugineuse.

MIT. s. m. (du lat. *mitis*, doux). Nom que les enfants donnent quelquefois aux chats.

MITA. s. m. Bot. Racine d'un souchet de Madagascar, que les femmes de cette île enveloppent dans de la toile et portent à leur cou.

MITADÈNE. s. m. Mélange de deux variétés de froment, l'un dit blé fin, et l'autre blé gros. ‖ Se disait pour Méteil.

— Métrol. Mesure pour les grains.

MITAILLE. s. f. (pr. *mi-ta-ié*). Se disait pour Mitraille, ferraille.

— Métrol. Ancienne monnaie de cuivre, qui avait particulièrement cours en Flandre.

MITAINE. s. f. (du celt. *mittein*, qui a la même signification; ou de *byth*, mot qui désigne en général tout ce qui couvre). Sorte de gant de laine, de soie ou de peau, où la main entre tout entière, sans qu'il y ait de séparation pour les doigts, excepté pour le pouce. Une paire de mitaines.

— Sorte de petits gants de femme, qui ne couvrent que le haut des doigts, au-dessus de la main.

— On disait, il n'y a pas encore longtemps, *Prendre quelqu'un sans mitaine*, pour dire A l'improviste. Il haïssait à mort les financiers qui faisaient de la bourse de leur maître *mitaine*. (Sat. Mén.)

— Fig. et pop. *Onguent miton mitaine*. Remède qui ne fait ni bien ni mal. Mais tout cela, comme dit l'autre, n'a été que de l'onguent *miton mitaine*. (Mol.) ‖ Expédient inutile que l'on propose dans quelque affaire que ce soit. ‖ *Miton*, espèce de gant, synonyme de *mitaine*. Ainsi, *onguent miton mitaine* est un onguent sans vertu. Qu'on se serve ou non d'un tel onguent, c'est tout un, comme miton et mitaine. ‖ On dit dans le même sens, *Ce sont là des mitaines à quatre pouces*.

— *Croque-mitaine*. Personnage fictif qui sert d'épouvantail aux enfants. On écrit plutôt *croquemitaine*, en un seul mot. ‖ Pl., des *croquemitaines*.

— Techn. Peau de castor de mauvaise qualité, ainsi appelée apparemment parce qu'elle n'est propre qu'à fourrer des mitaines. ‖ Plaque de tôle courbe, ayant une échancrure dans laquelle la canne du souffleur pose pendant le travail.

— MITAINES. s. f. pl. Fig. et fam. Précautions, soins, ménagements. Cela ne se prend pas sans mitaines. On ne peut toucher à cela qu'avec des mitaines. Il faut y aller avec des mitaines. Etre obligé de prendre des mitaines pour parler à quelqu'un, pour l'avertir de son erreur. Il faudra que ce croquant de capitaine ait de bonnes mitaines pour en approcher. (Dict. des prov.) ‖ Cette locution ne vient-elle pas de l'utilité de prendre des mitaines pour se saisir d'un chat, d'un chien ou d'un autre animal qui peut mordre ou égratigner?

MITAN. s. m. Se disait pour Milieu, et se dit encore dans certains pays de la France.

MITANT. s. m. (du lat. *mitis*, doux). Un des noms que les enfants donnent aux chats.

[illegible] glais). Bot. Genre de la famille des [illegible], ne renfermant qu'une espèce, qui est fort élégante, soit lorsqu'elle est en fleur, soit lorsqu'elle est en fruit.

MITE. s. f. (du gr. μίτυς, espèce de ver qui ronge les fèves; ou du celt. *mytta* ou *bwyta*, manger, mordre, ronger). Entom. Genre d'insectes aptères, renfermant un très-grand nombre d'espèces; la plus commune est la mite domestique, insecte presque imperceptible, qui s'engendre dans le vieux fromage, sur la viande sèche ou fumée, sur les oiseaux et les insectes des collections d'histoire naturelle, sur le vieux pain et les confitures sèches conservées trop longtemps. ‖ Pou des oiseaux.

MITE. s. m. (du lat. *mitis*, doux). Un des noms que les enfants donnent aux chats.

MITÉ, ÉE adj. Comm. Rongé des mites. Fourrure mitée.

MITELÈNE. s. m. Ornith. Espèce d'ortolan.

MITELLE. s. f. Antiq. rom. Petite mitre, espèce de coiffure que portaient particulièrement les femmes, et qui était quelquefois ornée avec beaucoup de luxe. Les hommes en faisaient usage à la campagne.

— Bot. Genre de plantes de la famille des saxifragées, ainsi appelées parce que leur fruit a la forme d'une mitre. Toutes les espèces sont cultivées dans nos jardins.

— Chir. Écharpe pour soutenir le bras.

— Entom. Cirrhipède scalpelle.

MITE-MOC. adj. des 2 g. S'est dit pour Qui affecte une douceur hypocrite.

MI-TERME (À). loc. adv. Lorsque la moitié du terme est écoulée. Déloger à mi-terme. Faire une fausse couche à mi-terme.

MITERNE. s. f. Pêch. Jonchère.

MITG. Myth. sept. Dieu de la mer, chez les habitants du Kamtschatka. Il envoie les poissons dans les rivières pour y chercher du bois propre à la construction de ses canots, et non pour servir de nourriture aux hommes.

METHAMA. Myth. gnost. Le génie du bien, selon les basilidiens.

MITHODIS. Myth. sept. Une des trois divinités inférieures des Cimbres; peut-être la même que Mithothin.

MITHOTHIN. Myth. scand. Magicien qui usurpa les honneurs divins pendant les dix années que dura l'absence d'Odin.

MITHRA ou **MITHRAS.** Myth. pers. Divinité des anciens Perses, que les Grecs et les Romains ont confondue avec le soleil. Ce n'était autre que l'Amour, principe de la génération et de la fécondité qui perpétue le monde. Le culte de Mithra passa des Perses aux Egyptiens et aux Grecs, il fut introduit en Italie l'an de Rome 687, se développa surtout sous le règne de Commode, et fut détruit en 378 ou 391 après J.-C.

— Iconol. On représente Mithra avec un bonnet phrygien, une tunique et un manteau. Il tient le genou sur un taureau renversé, et lui plonge un poignard dans le cou.

— s. m. Nom que les anciens Perses donnaient à leur grand prêtre.

METHRAX. s. m. Crust. Genre de crustacés décapodes, dont quelques-uns parviennent à une grandeur très-considérable.

— Minér. Pierre de Perse et des montagnes voisines de la mer Rouge, qui, suivant Pline, faisait voir une grande variété de couleur lorsqu'on la présentait au soleil.

MITHRÈS. Myth. Quelques-uns en font un dieu différent de Mithras. Selon eux, Mithrès était adoré des Perses comme le plus grand et le premier des dieux; et Mithras, comme le soleil et le feu.

MITHRIACISME. s. m. Antiq. Culte de Mithra.

MITHRIAQUE. adj. des 2 g. Myth. parse. Qui a rapport au culte de Mithra.

— *Antre mithriaque.* Antre d'Alemandrie, consacré au culte de Mithra.

MITHRIAQUES. s. f. pl. Antiq. Fêtes et mystères de Mithra, chez les Romains. La principale fête était celle de la naissance du dieu, le 25 décembre. Il fallait, avant d'être initié à ces mystères, passer par vingt-quatre épreuves différentes, d'autres disent quatre-vingts. L'initié y succombait souvent.

MITHRIDATE. Nom de six rois de Pont. ‖ MITHRIDATE Ier régna de 406 à 368. ‖ MITHRIDATE II régna de 336 à 301. ‖ MITHRIDATE III régna de 301 à 226. ‖ MITHRIDATE IV régna de 226 à 183. ‖ MITHRIDATE V régna de 156 à 121. ‖ MITHRIDATE VI régna de 121 à 64. Il est surtout fameux par sa haine contre les Romains. Elle avait sa source dans ce qu'ils lui avaient enlevé la Phrygie, et qu'ils l'avaient empêché de s'emparer de la Paphlagonie et de la Cappadoce. Mithridate lève une armée, s'empare de presque toute l'Asie Mineure et envahit la Grèce. Battu par Sylla, il est forcé de demander la paix; mais il recommence bientôt une seconde guerre. La réduction de la Bithynie en province romaine lui fournit le prétexte d'une troisième guerre, dans laquelle il fut battu. Il conçoit alors le projet d'attaquer Rome même; mais ses soldats s'étant révoltés, il se fait tuer par un esclave.

— Trois rois parthes ont porté ce nom. ‖ [...] DATE II régna de 120 à 86. ‖ MITHRIDATE III régna de 61 à 53.

— Il y a eu trois rois du Bosphore de ce nom. ‖ MITHRIDATE Ier le Grand, roi de Pont, fut aussi roi du Bosphore. ‖ MITHRIDATE II fut placé sur le trône par César, et mourut assassiné. ‖ MITHRIDATE III fut établi sur le trône par Claude, l'an 42 de J.-C., et chassé en 49, par les Romains. Il vint ensuite à Rome jusqu'au règne de Galba, qui le fit mettre à mort.

— Le plus grand des malheurs n'est pas que les vices soient des poisons, mais que nous soyons devenus pour eux des *mithridates.* (S. Dubay.)

MITHRIDATE. s. m. Pharm. Drogue composée, que l'on dit de l'invention du fameux Mithridate, roi de Pont, et à laquelle on attribue des vertus antivénéneuses. On prétend qu'il en usait tous les jours pour disposer son corps à résister à tous les poisons. Ses propriétés sont les mêmes que celles de la thériaque. Prendre du mithridate.

— *Vendeur de mithridate.* Charlatan. ‖ Fig. et fam. Homme qui parle avec jactance, qui promet beaucoup et ne tient rien.

— Fig. La flatterie est un poison contre lequel on ne connaît pas de *mithridate.* (De Beugny.)

— Bot. Genre de monimiées.

MITHRIDAÉE. s. f. Bot. Genre de la famille des monimiées.

MITHRIDATION. s. m. (pr. *mi-tri-da-ci-on*). Bot. Nom de la plante appelée vulgairement *dent de chien.*

MITHRIDATIQUE. adj. des 2 g. Hist. Qui a pour objet Mithridate, roi de Pont.

— *Guerres mithridatiques.* Trois guerres que les Romains eurent à soutenir contre Mithridate. La première commença, en 88 av. J.-C., par le massacre de tous les Romains qui se trouvaient en Asie, et se termina par un traité en 84, après les victoires de Sylla. La deuxième se composa des hostilités que Muréna engagea, à différentes reprises, contre les troupes de Mithridate, de 84 à 82. La troisième commença à la mort du roi de Bithynie, dont les Etats furent réduits en province romaine en 75. Lucullus, chargé de cette guerre, fit lever siége de Cyzique et gagna plusieurs grandes batailles; Pompée lui succéda et battit Mithridate sur l'Euphrate; enfin le roi de Pont, réduit à la dernière extrémité par la révolte de ses fils, se donna la mort, en 64 av. J.-C.

MITHRIUS. Antre d'Alexandrie, consacré au culte de Mithra. On rapporte que les chrétiens d'Alexandrie ayant découvert cet antre, fermé depuis longtemps, on y trouva des ossements et des crânes humains.

MITIDJA. Géogr. Plaine de l'Algérie, fertile en grains et en fruits. Il s'y est établi beaucoup de fermiers et autres colons français.

MITIGATIF, IVE. adj. (du lat. *mitigativus*). Didact. Qui mitige.

— Propre à mitiger, à adoucir

MITIGATION. s. f. (pr. *mi-ti-ga-ci-on*; du lat. *mitigatio*, fait de *mitigare*, mitiger, adoucir). Adoucissement apporté à une règle, à une loi trop austère. La règle de cet ordre avait besoin de mitigation. Il faudrait apporter à cette loi quelque mitigation. La mitigation des peines.

— Médec. Modération. ‖ Ce mot est très-peu usité.

MITIGÉ, ÉE. part. pass. du v. Mitiger. S'empl. adjectiv. Peine mitigée. Loi mitigée. Cette assertion a besoin d'être mitigée; demande à être mitigée.

— Se dit aussi des personnes. Voiture, audacieux, enflé et guindé, si vous voulez, n'est tout au plus que Balzac *mitigé.* (Bouh.) Furetière appelait La Fontaine l'*Arétin mitigé.*

Libre d'ambition, d'erreur, de jalousie,
Cynique *mitigé*, je jouis de la vie. (Ressann.)

— *Morale mitigée.* Morale relâchée. Il y eut de tout temps une religion *mitigée* à l'usage des grands. (Lemontey.)

— *Ordres mitigés.* Ceux qui vivent sous une règle moins austère et moins pénible que celle de leur première institution.

— Hist. Ceux qui, sous la Fronde, avaient des opinions modérées. Les mitigés se plaçaient entre les frondeurs et les mazarins, qu'ils tâchaient de concilier; mais ils étaient détestés de ces deux partis.

— *Luthériens mitigés.* Luthériens qui se rapprochaient du catholicisme.

— Polit. Un despotisme *mitigé* plaît mieux aux hommes faibles ou corrompus, que l'austère âpreté du républicanisme. (Boiste.)

MITIGER. v. a. 1re conj. (du lat. *mitigare*, fait de *mitis*, doux). Ce verbe prend un *e* après le *g* dans tous les temps dont la terminaison commence par un *a* ou un *o*. *Je mitige, nous mitigeons. Je mitigeais. Mitigeant.* Adoucir. Mitiger une loi, un jugement, une peine.

— Rendre plus aisé à supporter, à subir, à pratiquer. Mitiger une règle trop austère.

— *Mitiger une assertion, une proposition.* La rendre moins absolue, y apporter quelque modification.

— SE MITIGER. v. pron. Devenir plus doux. La règle de cet ordre commence à se mitiger.

— Syn. comp. MITIGER, ADOUCIR. On peut *adoucir* jusqu'à dénaturer; *mitiger*, au contraire, [...] est la perfection.

MITILÈNE. s. m. Ornith. Espèce de bruant.

MITINE. s. f. Bot. Espèce de carline dont les écailles du périanthe sont sans épines sur le côté.

MITIS. s. m. (pr. *mi-tis*). Fam. Un gros chat.

Notre maître *mitis*,
Pour la seconde fois les trompe et les affine.
(La Fontaine.)

MITKAL. s. m. Métrol. Poids algérien qui équivaut à 4 gr. 66.

MITKUL. s. m. Métrol. Monnaie de compte de Maroc, valant 3 fr. 16.

MILTA. Géogr. Ville de la confédération mexicaine, remarquable par de nombreuses antiquités, parmi lesquelles on remarque surtout des tombeaux, dont les appartements intérieurs offrent pour la structure de frappants rapports avec celle des monuments de l'Egypte.

MITON. s. m. (dimin. de *mitaine*). Sorte de gant sans main ni doigt qui ne sert qu'aux femmes, et ne leur couvre que l'avant-bras. Miton de laine. Miton de soie.

MITON. s. m. (du lat. *mitis*, doux). Un des nom que les enfants donnent au chat.

— *Onguent miton mitaine.* V. MITAINE.

MITONNAGE. s. m. Art culin. Espèce de bouillon qui sert pour les potages.

MITONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Mitonner. S'empl. adjectiv. Soupe mitonnée. Personne mitonnée. Affaire mitonnée.

MITONNER. v. n. 1re conj. (du lat. *mitis*, doux). Se dit du pain qu'on laisse tremper longtemps dans le bouillon sur le feu, avant de servir le potage. Le potage mitonne. Il faut le laisser mitonner quelque temps. Faire mitonner la soupe. ‖ Se dit aussi d'un ragoût que l'on fait cuire ou bouillir dans une sauce ou dans quelque assaisonnement pour lui en faire prendre le goût.

— Techn. Faire cuire doucement, à l'entrée du fourneau de réverbère, les couleurs dont se servent les peintres en émail.

— v. a. Fam. Dorloter, prendre un grand soin de tout ce qui regarde la santé et les aises d'une personne. Sa femme le mitonne. Aimer qu'on vous mitonne.

— Fig. et fam. *Mitonner quelqu'un.* Ménager adroitement son esprit, dans des vues intéressées. C'est un homme qu'on doit mitonner. J'ai cru *mitonner* cette belle pour moi pendant treize ans. (Mol.) Quoi, marier votre fille! et à qui donc? — A un honnête vieillard que je lui *mitonne* depuis longtemps. (Gherardi.)

— *Mitonner une ressource, un protecteur à quelqu'un.* Lui ménager par ses soins une ressource, un protecteur.

— Fig. et fam. *Mitonner une affaire.* La disposer et la préparer doucement, pour la faire réussir quand il en sera temps. Je cache cette pensée, je la *mitonne.* (Mme de Sév.)

— Se disait, à la cour de Louis XIV, pour, Amuser en faisant des contes. Elle nous *mitonna* donc, et nous parla d'une île verte, où l'on élevait une princesse plus belle que le jour. (Mme de Sév.)

— SE MITONNER. v. pron. Cuire lentement. La soupe se mitonne.

— Se dorloter. C'est un homme qui aime à se mitonner.

MITONNERIE. s. f. Art culin. Action de mitonner un mets.

— Fig. Cajolerie.

MITONNIER. s. m. Anc. cout. Nom que les marchands bonnetiers prenaient dans leurs statuts.

MITOSATE. adj. des 2 g. (ét. lat., μιτος, fil). Entom. Qui a les mâchoires cornées, croisées, sans palpes. ‖ MITOSATES. s. m. pl. Classe d'insectes correspondant aux myriapodes.

MITOUCHE (Sainte). s. f. S'est dit pour Sainte Nitouche, à l'époque où *mie* se disait pour *point.*

L'un à son aide appelle saint Martin,
L'autre saint Roch, l'autre sainte *Mitouche.*
(Voltaire.)

— On disait autrefois *sainte n'y touche*, et on disait bien. On voit aisément que c'est une femme qui a l'air de n'y pas toucher; c'est par corruption qu'on dit *sainte mitouche.*

— *Faire la sainte Mitouche.* Faire semblant de ne vouloir pas d'une chose qu'on désire avec ardeur. ‖ Affecter un faux air de douceur et de réserve.

MITOYEN, ENNE. adj. (du fr. *moitié*, ou de *toi* et *moi*). Qui est au milieu, qui tient le milieu, qui est entre deux choses. Espace mitoyen.

— Qui appartient à deux propriétés contiguës, et en forme la séparation. Mur mitoyen. Fossé mitoyen. Haie mitoyenne.

— *Puits mitoyen.* Puits pratiqué sur la limite commune de deux propriétés contiguës, et qui est à l'usage de l'une et de l'autre.

— *Cloison mitoyenne.* Cloison qui est commune à deux chambres, et qui les sépare.

— *Dents mitoyennes d'un cheval.* Celles qui sont entre les pinces et les coins.

— Myth. *Dieux mitoyens.* Dieux inférieurs aux dieux célestes, et supérieurs aux hommes.

— Fig. Qui est placé entre deux choses ex- [...] et de l'autre. Ouvrir un avis mitoyen. Prendre un parti mitoyen. Quelquefois les partis mitoyens sont les plus mauvais en affaires. La bourgeoisie formait un état mitoyen entre la noblesse et le peuple. Le commerce et l'industrie n'ont pu former qu'avec le temps cet état *mitoyen* qui fait la richesse d'une nation. (Volt.) Ces deux genres de citoyens prévalaient dans Rome; et l'état *mitoyen*, qui seul tient tout en balance dans les états populaires, étant le plus faible, il fallait que la république tombât. (Boss.)

MITOYENNETÉ. s. f. Qualité de ce qui est mitoyen. La mitoyenneté d'un mur, d'un puits.

— Droit de copropriété de deux voisins sur le mur, la haie, le fossé qui les sépare. Indices, preuves de mitoyenneté.

MITOYERIE ou **MITOIERIE.** s. f. Anc. jurispr. Séparation de deux héritages contigus, par une clôture commune ou un mur mitoyen.

— *Être en mitoyerie.* Avoir un mur en commun.

MITRA. Myth. pers. La Vénus Uranie des Perses.

MITRAGYNE. s. m. Bot. Genre de plantes de la famille des scrofulaires.

MITRAILLADE. s. f. (pr. *mi-trâ-ya-de*; rad. *mitraille*). Hist. Décharge de plusieurs canons chargés à mitraille, sur une masse de personnes liées et garrottées. La mitraillade a duré une demi-heure, et a tué beaucoup de monde. La mitraillade a été principalement mise en usage à Lyon.

MITRAILLE. s. f. (pr. *mi-trâ-ye*; onomat. du bruit que la ferraille fait en tombant). Toute sorte de vieille quincaillerie, de vieux morceaux de cuivre. Vieux en ce sens.

— Fam. Basse monnaie. Ne payer qu'en mitraille.

— Fig. L'aristocratie est la monnaie de la royauté, comme la démocratie en est la *mitraille.* (Boiste.)

— Toute sorte de vieux clous, de vieux fers, etc., dont anciennement on chargeait quelquefois le canon.

— Par extens. Les balles de fer ou biscaïens, ordinairement mêlés de ferraille, dont on fait des cartouches pour l'artillerie. On les renferme dans des boîtes de fer ou en paquets dans des sacs de toile, arrangés autour d'une tige de fer. On en charge les canons et les caronades pour faire le plus de mal possible à l'ennemi. Pour tirer à mitraille, il faut être près de son ennemi, parce qu'elle ne porte pas loin. On ne s'en sert que sur les masses; car elle s'écarte comme le plomb, ce qui la rend plus dangereuse et plus meurtrière. Canon chargé de mitraille, à mitraille. Tirer à mitraille.

— Petite quincaillerie.

— Techn. Laiton dont on se sert pour souder.

— Se disait pour Prêtre mitré. Après la réforme de la moinaille, on en viendra à celle de la prêtraille, et pour mieux réussir, on ira chercher la *mitraille.* (Biblioth. fr.)

MITRAILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Mitrailler. S'empl. adjectiv. Ennemi mitraillé. Armée mitraillée.

MITRAILLER. v. n. 1re conj. (pr. *mi-trâ-yé*). Tirer le canon à mitraille. Mitrailler pendant une heure.

— v. a. Tirer à mitraille sur quelqu'un. Mitrailler l'ennemi.

— SE MITRAILLER. v. pron. Se dit de deux armées qui tirent le canon l'une contre l'autre. Les deux armées se sont longtemps mitraillées.

MITRAIRE. s. f. Bot. Genre d'arbrisseaux du Chili, de la famille des bignones, ne renfermant qu'une seule espèce.

MITRAL, ALE. adj. (du lat. *mitra*, mitre). Anat. Qui a la forme d'une mitre, comme la valvule gauche du cœur. La valvule mitrale, formée par la membrane interne du ventricule, a pour fonction d'empêcher le reflux du sang du ventricule dans l'oreillette. ‖ Pl. *mitraux.*

— Ce mot a la même signification en botanique, mais il est peu employé.

MITRALE. s. f. Anat. Se dit des deux valvules du cœur qui ont la forme d'une mitre.

MITRASACME. s. f. Bot. Genre de la famille des scrofulaires, renfermant plusieurs espèces de la Nouvelle-Hollande.

MITRE. s. f. (du gr. μιτρα, coiffure à laquelle la mitre des évêques ressemble beaucoup). Coiffure que portent les évêques, les archevêques et les cardinaux, quand ils officient en habits pontificaux. C'est un bonnet rond, pointu et fendu par le haut, ayant deux fanons qui pendent sur les épaules. Les abbés réguliers portaient autrefois la mitre, mais tournée de profil, et la crosse en dedans, pour montrer qu'ils n'avaient juridiction spirituelle que dans leur cloître. Quelques chanoines la portaient aussi. Les anciens papes portaient des mitres rondes, pyramidales ou coniques. L'usage de la mitre remonte au Xe siècle, et nous est venu de l'Inde.

D'or et d'argent une *mitre* pointue,
A deux pendants, sur le sommet fendue.
(Voltaire.)

— Fig.

Où le vice orgueilleux s'érige en souverain,
Et va la *mitre* en tête et la crosse à la main.
(Boileau.)

— Antiq. Coiffure en usage chez les femmes romaines, et qui venait originairement des Perses. Cet ornement dégénéra peu à peu, et les femmes qui avaient quelque pudeur n'osèrent plus en porter.

— On a appelé *mitre* le bonnet qui est au-dessous de la couronne de l'empereur et de quelques autres rois.

— Bonnet de papier qu'on mettait en Espagne sur la tête de ceux qu'on exécutait par jugement de l'inquisition pour hérésie

— Myth. Bacchus portait une mitre en forme

de serpent, comme un symbole de son éternelle jeunesse.

— Bot. Le chapeau des champignons, quand il est bas, épais, arrondi et plissé, comme dans les helvelles et les morchelles. || Genre de rubiacées.

— Chir. *Mitre d'Hippocrate.* Espèce de bandage qu'on emploie dans les plaies de la tête.

— Conchyl. Genre de coquilles univalves, ayant pour type la volute épiscopale, et renfermant plus de quatre-vingts espèces vivantes et un grand nombre à l'état fossile.

— Mathém. Se disait pour angle de 45 degrés.

— Métrol. Mesure de Tunis pour les liquides. Six mitres et demie forment une millerolle de Marseille.

— Techn. Tuile, planche de plâtre qu'on dispose en forme de mitre au-dessus d'une cheminée, pour l'empêcher de fumer, en diminuant l'ouverture de la cheminée. || Petit rebord plat qui s'applique sur l'épaisseur du manche d'un couteau. || Le dôme des chaudières des locomotives prend quelquefois le nom de *mitre*, lorsqu'au lieu de le faire rond on lui donne une forme quadrangulaire.

— Zooph. *Mitre polonaise.* Nom que les marchands d'histoire naturelle donnent à une espèce de madrépore, dont on a fait un genre sous le nom de *fongie*.

MITRÉ, ÉE. adj. (du lat. *mitra*, mitre). Qui porte la mitre. Abbé crossé et mitré.

— Où l'on porte la mitre. Abbaye crossée et mitrée.

— Erpét. Se dit d'une espèce de basilic, le *basilic mitré*, dont la tête est surmontée de lignes saillantes qui par leur réunion produisent l'apparence d'une sorte de capuchon.

— MITRÉS. s. m. pl. Bot. Tribu de l'ordre des hyménomycètes helvellacés, comprenant ceux qui ont un réceptacle piléiforme.

MITREMYCE. s. m. Bot. Genre de champignons établi pour une espèce de la Caroline.

MITRÉOLE. s. f. Bot. Genre de la famille des gentianées, composé d'une seule espèce.

MITRER. v. a. 1re conj. Se disait pour Mettre au pilori.

MITRIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *mitra*, mitre; *forma*, forme). Hist. nat. Qui a la forme d'une mitre, c'est-à-dire d'un cône un peu ventru, comme la balle de l'alopécure agreste, la coiffe des grimmies, la coquille de la mitre épiscopale.

MITRON. s. m. (du gr. μίτρα, mitre). Garçon boulanger ou pâtissier. Les mitrons sont ainsi nommés parce qu'ils portaient autrefois des bonnets semblables pour la forme aux mitres des femmes grecques. Popul.

— Coiffe ou mitre de papier.

MITROPHORE. s. m. Bot. Genre de valérianées.

MITROUILLET. s. m. (pr. *mi-trou-yè*). Bot. Un des noms vulgaires de la gesse tubéreuse.

MITRULE. s. f. Bot. Genre de champignons dont le chapeau est en forme de petite mitre.

MITRULIN, INE. adj. Bot. Qui ressemble à une mitrule. || MITRULINS. s. m. pl. Tribu de l'ordre des hyménomycètes claviformes, qui a pour type le genre mitrule.

MITTAU. Géogr. Ville de Russie, chef-lieu du gouvernement de Courlande; 12,000 hab. En 1705, le comte de Lowenhaupt gagna une bataille près de cette ville, à la tête de 7,000 Suédois, sur 20,000 Russes.

MITTE. s. f. Pathol. Vapeur qui s'exhale des fosses d'aisances; c'est de l'ammoniaque uni à l'acide carbonique et à l'acide hydrosulfurique. On l'appelle aussi *plomb*. La mitte cause des maux d'yeux. || Accidents produits par ces gaz.

— Métrol. Ancienne mesure dont on se servait pour mesurer le sel et le blé. || Nom d'une ancienne monnaie.

MITTEK. s. m. Ornith. Poule d'eau du Groenland.

MITTENDAIRE. s. m. (du lat. *mittere*, envoyer). Hist. rom. Officier que les empereurs envoyaient dans les provinces pour lever les impôts.

MITULE. s. f. Conchyl. Espèce de moule.

MITYLÈNE. Géogr. Cap de l'île de Lesbos, patrie de Sapho. On l'appelle aussi *Métélin*. Il ne reste aujourd'hui que quelques ruines de la ville ancienne.

MITYLÉNIEN, ENNE. adj. Géogr. Qui est de Mitylène. || Qui appartient à cette ville ou à ses habitants.

— substantiv. Un Mitylénien. Une Mitylé-nienne.

MITYLÉNIES. s. f. pl. Ant. gr. Fêtes célébrées à Mitylène en l'honneur d'Apollon.

MITZLI. s. m. Mamm. Grand chat d'Amérique.

MIURE. adj. des 2 g. (du gr. μείουρος, entrecoupé). Médec. Se dit d'un pouls très-faible, inégal et irrégulier.

— Gramm. Se dit d'un vers grec ou latin dont le dernier pied est trop petit, et particulièrement d'un vers hexamètre dont la dernière mesure est un ïambe au lieu d'un spondée.

MIVE. s. f. Anc. pharm. Suc.

— *Mive de coings.* Selon quelques-uns, Gelée de coings; selon d'autres, ce n'est qu'un sirop.

MI-VENT. s. m. Hortic. Arbre fruitier à tige peu élevée abandonné à lui-même.

MIXIS. s. f. Mus. anc. Partie de la mélopée grecque qui enseignait l'art de combiner les intervalles et les modes.

MIXO-LYDIEN. adj. m. Mus. anc. Se dit d'un des modes de l'ancienne musique grecque, appelé autrement *hyperdonien* et *milésien*.

MIXTE. adj. des 2 g. (du lat. *mixtus*, mêlé) Qui est mélangé, qui est composé de plusieurs choses de différente nature, et qui participe de la nature des unes et des autres. Corps mixte.

— Fig. Qui tient le milieu entre deux choses de nature différente, et qui participe de la nature de l'une et de l'autre. Se taire en politique une opinion mixte. Le drame est une espèce de genre mixte qui tient de la tragédie et de la comédie.

— *Commission mixte.* Commission composée d'hommes pris dans deux ou plusieurs compagnies, dans deux ou plusieurs nations. Etablir une commission mixte pour la liquidation des créances respectives, pour la détermination des limites.

— Jurispr. *Causes, actions mixtes.* Causes, actions qui sont à la fois personnelles et réelles.

— *Causes mixtes.* Causes qui étaient de la compétence du juge séculier et du juge ecclésiastique en même temps. || *Questions mixtes.* Celles où plusieurs lois ou coutumes se trouvent en opposition.

— Bot. Se dit des boutons qui produisent à la fois des feuilles et des fleurs, comme dans le syringa.

— Gramm. *Terme mixte.* Terme de la langue d'une science et du langage commun.

— *Écriture mixte.* Écriture des manuscrits antérieurs au IXe siècle; elle emprunte ses lettres à la fois à la majuscule, à la minuscule et même à la cursive.

— *Pièce mixte.* Tragi-comédie ou comédie larmoyante.

— Horlog. *Pendule mixte.* Pendule qui est adapté à un mouvement.

— Mathém. *Proportions mixtes.* Celles où l'on compare la raison de l'antécédent et du conséquent à leur différence. || *Mathématiques mixtes* ou *sciences physico-mathématiques.* Celles qui empruntent à la physique un ou plusieurs principes incontestables, et qui sont fondées sur ces principes. || *Figure mixte.* Celle qui est composée en partie de lignes droites et en partie de lignes courbes. || *Nombre mixte.* Celui qui est composé en partie d'entiers et en partie de fractions.

— Minér. Se dit des cristaux qui résultent d'une seule loi mixte de décroissement, comme la chaux carbonatée mixte.

— Mus. anc. *Mode mixte.* V. MIXO-LYDIEN. || Se dit, dans le plain-chant, des chants dont l'étendue excède celle de leur octave, et passe d'un mode dans l'autre, de l'authente dans le plagal ou réciproquement.

— Peint. *Peinture mixte.* Genre de peinture où l'on se sert du pointillement de la miniature et de la touche libre de la détrempe.

— Polit. Gouvernement qui participe de la nature de plusieurs autres. La monarchie mixte ou tempérée est le chef-d'œuvre de l'esprit humain. Il ne peut y avoir de gouvernement libre que celui qui est *mixte*. (Sismondi.)

— Il ne se met qu'après son substantif. Corps mixte. Commission mixte.

MIXTE. s. m. Chim. Corps mixte ou composé. Toutes les parties d'un mixte. Réduire les mixtes à leurs principes. C'est ce sens qu'il avait toujours chez les anciens. || Ce mot, que l'on ne devrait employer que pour désigner un mélange, exprime le plus ordinairement un composé de différentes natures. || Il serait utile de le conserver dans le langage chimique pour désigner toute matière qui présente à l'analyse plusieurs principes qui peuvent être combinés en proportion indéfinie ou simplement mélangés, telles sont les gommes résines. || Il est probable que tous les corps de la nature sont des mixtes, et que ceux que nous désignons comme simples ne nous paraissent tels que par l'impuissance où nous sommes d'en connaître les principes composants.

— Cout. relig. Verre de vin et d'eau que prenait le lecteur avant de commencer son office.

MIXTÈQUES. s. m. pl. Géogr. Nom d'un peuple indien de l'Etat d'Oaxaca, dans le Mexique.

MIXTIBINAIRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *mixtus*, mixte; *binarius*, double). Minér. Se dit d'un cristal dû à un décroissement mixte et à un autre décroissement par deux rangées, comme dans la chaux carbonatée mixtibinaire.

MIXTIBISUNITAIRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *mixtus*, mixte; *bis*, deux fois; *unitas*, unité). Minér. Se dit d'un cristal qui résulte d'un décroissement mixte, et de deux autres décroissements par une seule rangée, comme dans la chaux carbonatée mixtibisunitaire.

MIXTILIGNE. adj. des 2 g. (ét. lat., *mixtus*, mixte; *linea*, ligne). Géom. Qui est terminé en partie par des lignes droites, et en partie par des lignes courbes. Figure mixtiligne.

— Minér. Se dit d'un cristal dont, parmi les faces qui le terminent, les unes sont planes et les autres ont pris de la convexité, comme dans la chaux sulfatée mixtiligne.

MIXTINERVE. adj. des 2 g. (ét. lat., *mixtus*, mixte; *nervus*, nerf). Bot. Se dit d'une feuille dont les nervures naissent de la base et des côtés de la nervure médiane, comme dans beaucoup de rhamnées.

MIXTION. s. f. (pr. *mikss-ti-on*; du lat. *mixtio*). Pharm. Mélange de plusieurs drogues ou substances simples dans un liquide, pour la composition d'un médicament. Souvent aussi l'on opère la mixtion ou le mélange de plusieurs médicaments déjà composés eux-mêmes. Pour qu'il y ait mixtion, il faut que les propriétés des composants restent les mêmes. || La mixtion se fait quelquefois entre des médicaments déjà préparés; alors la seule agitation dans un vase suffit pour l'opérer; d'autres fois il faut avoir recours à des procédés pharmaceutiques, susceptibles de diviser la matière et de la rendre propre à être mélangée avec d'autres, soit liquides, soit solides.

— Se dit quelquefois de tout autre mélange. Les *mixtions* eurent des principes plus vifs, et devinrent dans l'estomac d'une décomposition plus facile. (De Cussy.)

— S'employait, dans l'ancienne chimie, pour désigner l'union des éléments dans les composés les plus simples. On dit aujourd'hui *combinaison*.

— Dor. Mordant léger qui sert à fixer la dorure à l'huile.

— Grav. Mélange de suif et d'huile dont on recouvre les grandes parties qui ont été mordues par l'eau forte, avant de continuer à faire mordre celles qui doivent être creusées plus profondément.

— Syn. comp. MIXTION. MIXTURE. La *mixtion* est le mélange des drogues, et la *mixture*, le médicament qui en résulte.

MIXTIONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Mixtionner. S'empl. adjectiv. Breuvage mixtionné.

— *Vin mixtionné.* Vin qui n'est pas naturel, qui est mélangé, frelaté.

MIXTIONNER. v. a. 1re conj. (pr. *mik-stio-né*). Mélanger, mêler quelque drogue dans une liqueur, et faire qu'elle s'y incorpore. Mixtionner du vin, un breuvage. || Ce verbe indique ordinairement un mélange mauvais, dangereux.

— SE MIXTIONNER. v. pron. Être mixtionné. Le vin se mixtionne.

— Syn. comp. MIXTIONNER. MÊLER. MÉLANGER. *Mêler*, c'est mettre ensemble, avec ou sans art, à dessein ou sans dessein, avec une sorte de confusion, toutes sortes de choses de quelque manière que ce soit. *Mélanger*, c'est combiner à dessein et avec art des choses qui doivent naturellement se convenir, pour obtenir un résultat avantageux et un nouveau tout. *Mixtionner*, c'est fondre des drogues dans des liqueurs, de manière qu'elles y restent incorporées.

MIXTITERNAIRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *mixtus*, mixte; *ternarius*, de trois). Minér. Se dit d'un cristal provenant d'un décroissement mixte, et d'un autre décroissement par trois rangées, comme dans la chaux carbonatée mixtiternaire.

MIXTITRIUNITAIRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *mixtus*, mixte; *tres*, trois; *unitas*, unité) Minér. Se dit d'un cristal qui provient d'un décroissement mixte, et de trois autres décroissements par une rangée, comme dans le pyroxène mixtitriunitaire.

MIXTIUNIBINAIRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *mixtus*, mixte; *unus*, un; *binarius*, double). Minér. Se dit d'une variété produite par trois décroissements, l'un mixte, le second par une rangée, et le dernier par deux rangées, comme dans la baryte sulfatée mixtiunibinaire.

MIXTURE. s. f. (pr. *mik-stu-re*; du lat. *mixtura*). Pharm. Mélange liquide de médicaments très-actifs, destiné à être pris par gouttes sur du sucre, ou dans un verre d'eau ou d'une boisson appropriée. Une mixture est une composition dépourvue de véhicule aqueux; cependant on a donné, par extension, le nom de *mixtures* à une foule de médicaments composés, qui ne sont autre chose que des potions. || *Mixture cathétélique.* Collyre de Lanfranc.

MIYAKO. Géogr. V. MÉACO.

MIZAN. s. m. Hist. ott. Droit de douane en Turquie. Le mizan est levé principalement sur la soie et sur la cochenille.

MIZAR. s. m. Astron. Nom d'une des étoiles de la Grande Ourse.

MIZQUITL. s. m. Bot. Nom d'un arbre de la Nouvelle-Espagne.

MLECTCHA. s. m. Hist. ind. Barbare, homme sans caste; nom que les Indiens donnent à tout homme né hors de l'Hindoustan. Les lois de Manou désignent spécialement par ce nom plusieurs nations qui paraissent avoir ha- [illegible] Mlectchas sont pour les Indiens ce qu'étaient les Barbares pour les Grecs et les Romains, ce que sont les Adjems pour les Arabes.

MNASION. s. m. Bot. Plante des anciens, que l'on a rapportée au souchet.

MNASKIRES. Roi des Parthes, régna de 86 à 77 av. J.-C.

MNÉMÉ. Myth. gr. La Mémoire, une des premières Muses.

MNÈME. s. m. Pharm. Ancien nom d'un baume céphalique.

MNÉMÉCÉPHALIQUE. s. m. (ét. gr., μνήμη, mémoire; κεφαλή, tête). Hist. Baume merveilleux, que Charles, duc de Bourgogne, acheta, dit-on, d'un médecin anglais, et auquel on attribuait la propriété de conserver dans l'esprit un souvenir ineffaçable des choses passées.

MNÉMÉIDÉ, ÉE. adj. Anat. Qui ressemble à une mnémie. || MNÉMÉIDÉES. s. f. pl. Famille d'acalèphes, ayant pour type le genre mnémie.

MNÉMIE. s. f. Acal. Genre d'acalèphes.

MNÉMONIDE ou **MNÉMOSYNIDE.** Myth. gr. Se dit des Muses.

MNÉMONIE ou **MNÉMOTECHNIE.** s. f. V. MNÉMONIQUE.

MNÉMONIQUE. s. f. (du gr. μνημονικὴ, s. ent. τέχνη, art qui a la mémoire pour objet). Art de faciliter les opérations de la mémoire, méthode au moyen de laquelle on se forme une espèce de mémoire artificielle. Les anciens le connaissaient; selon quelques-uns, l'invention en est due au poète Simonide. Conrad-Celtes dans le XVe siècle, et Schenkel dans le XVIe, remirent en usage et perfectionnèrent cet art, qui emploie pour soulager la mémoire tantôt les chiffres, tantôt les images, quelquefois les objets extérieurs les plus frappants. Apprendre la mnémonique. Ecrire sur la mnémonique. La mnémonique était en usage chez les anciens.

MNÉMONIQUE. adj. des 2 g. De la mnémonique, qui a rapport à la mnémonique. Art mnémonique. Figures mnémoniques. Opérations mnémoniques.

MNÉMOSILLE. s. f. Bot. Genre de plantes établi aux dépens des raiforts.

MNÉMOSYNE. Myth. gr. Déesse de la Mémoire, fille du Ciel et de la Terre, et mère des neuf Muses. On attribue à Mnémosyne l'invention du raisonnement et l'imposition des noms convenables à chaque être.

Grâce aux vers immortels, la seule *Mnémosyne*
Des sciences et des arts conserve l'origine.
(LEBRUN.)

— Iconol. Mnémosyne est représentée assise dans un fauteuil, posant les pieds sur une escabelle, et se touchant le bout de l'oreille. Sa tête est un peu penchée; elle tient les yeux baissés, pour que les objets qui l'environnent ne troublent pas sa mémoire, occupée à se rappeler le passé. L'autre main repose négligemment dans son sein, attitude ordinaire aux personnes plongées dans de profondes réflexions.

— Épith. Riche, docte, savante, féconde. || Périphr. La mère des Muses. La déesse de mémoire.

MNÉMOSYNE. s. f. Entom. Belle espèce de papillon du genre parnassien.

— Bot. Genre de mousses.

MNÉMOTECHNIE. s. f. (pr. *mné-mo-tek-ni*; ét. gr., μνήμη, mémoire; τέχνη, art). Art de faciliter les opérations de la mémoire. Syn. de Mnémonique.

MNÉMOTECHNIQUE. adj. des 2 g. (pr. *mné-mo-tek-ni-ke*). Didact. Qui appartient à la mnémotechnie. Procédés mnémotechniques.

— S'empl. aussi substantiv. au fém. La mnémotechnique rend de grands services.

MNÈNE. s. m. Relat. Un des gangas ou prêtres du Congo. Il fait croire aux nègres que les idoles mangent les gerbes de maïs qu'on suspend à la cime des arbres, et qu'il dérobe pendant la nuit.

MNÉSITHÉON. s. m. Bot. Genre de corymbifères de la Louisiane.

MNESTOTHÉLÉ, ÉE. adj. (ét. gr., μνηστεύω, se marier; θηλή, mamelon). Bot. Se dit d'une fleur qui contient un ovaire et un organe mâle.

MNESTRA. Myth. Une des Danaïdes; elle tua son mari Egires.

MNESTRA. s. m. Entom. Papillon d'Europe.

MNÉVIS. Myth. Taureau consacré au Soleil, que l'on gardait dans la ville d'Héliopolis. Il devait avoir le poil noir et hérissé. Son culte était plus ancien que celui d'Apis et d'Onuphis.

MNIARE. s. m. Bot. Genre de la famille des arroches, renfermant des plantes qui ont tout à fait l'apparence d'une mousse.

MNIE. s. f. (du gr. μνίον, mousse). Bot. Genre de la famille des mousses, renfermant une quarantaine d'espèces, presque toutes propres à l'Europe.

MNIOÏDÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à un mnion. || MNIOÏDÉES. s. f. pl. Famille de mousses qui a pour type le genre mnion.

MNION. s. m. Bot. Genre de mousses ayant pour type le mnion des marais.

MNIOPSIDE. s. f. Bot. Genre de plantes.

MNIOPSIDÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une mniopside. || MNIOPSIDÉES. s. f. pl. Famille [illegible]

MNIOTILLE. s. m. (pr. *mnio-ti-ye*). Ornith. Genre de la famille des grimpereaux établi pour un oiseau d'Amérique.

MOAB. Fils de Loth et de sa fille aînée.

— Géogr. Pays habité par les Moabites. On dit aussi *le pays de Moab, la terre de Moab*. || *Les plaines de Moab*. La partie septentrionale de la Moabitide, à cause de ses vastes plaines.

MOABICIEN, ENNE. adj. Géogr. Nom donné par les anciens traducteurs de la Bible aux Moabites.

MOABITE. adj. des 2 g. Géogr. Nom d'un

peuple arabe, descendant de Moab, établi entre la mer Morte, la tribu de Ruben et les Madianites

— S'empl. aussi substantiv. Un Moabite. Une Moabite.

MOABITIDE. Géogr. Nom que l'on donne quelquefois au pays de Moab.

MOAICA. s. m. Bot. Genre de palmiers qui paraît être le même que le mocaya.

MOALLAKATS (Les sept). Bibliogr. Nom que les Arabes donnent à sept poëmes qu'ils regardent comme sacrés, et dont un exemplaire est suspendu aux voûtes de la Kaaba, à la Mecque.

MOANSA. s. m. Relat. Grand prêtre des noirs du Congo.

MOANZI. Relat. Lieu retiré, où se trouve un des plus célèbres mokissos ou idoles du Congo. Le mokisso de Moanzi est un vieux vase enfoui dans la terre, et surmonté d'une flèche qui soutient une corde garnie d'une grande quantité de feuilles. Ceux qui veulent voir ce mokisso doivent avoir au bras un anneau de cuivre, et faire vœu de ne jamais manger en public des noix de Kola.

MOATAZALITE. adj. et s. des 2 g. Relig. mahom. V. MOTAZALITE.

MOAVIA ou **MOHAWYAH Ier**. Premier calife de la dynastie des Ommiades, ne monta sur le trône qu'après la mort d'Ali, en 661. Il mourut en 680, après avoir reculé par ses conquêtes les bornes de l'empire musulman. ‖ Mohawyah II ne régna que quelques mois, en 683.

MOBED. s. m. Hist. relig. Mage du deuxième ordre. Les mobeds seuls avaient le droit d'entrer dans l'atech-gah, pour entretenir le feu sacré; mais dans un cas de nécessité, un simple parsi peut en faire les fonctions.

MOBIL. s. m. Anc. cout. Avantage que la femme accordait sur la dot au mari pour soutenir les charges du ménage.

— S'empl. aussi adjectiv. Don mobil.

MOBILE. adj. des 2 g. (du lat. *mobilis*). Qui se meut. L'aiguille aimantée est mobile sur son pivot. Cette roue n'est pas assez mobile.

— Fig.

Le temps, cette image *mobile*
De l'immobile éternité. (J.-B. Rousseau.)

— Qui peut être mu. Les vents agitent la surface *mobile* des eaux. (Buff.)

— Fig. *Caractère mobile*. Caractère changeant. ‖ *Imagination*, *esprit mobile*. Imagination, esprit qui reçoit aisément des impressions différentes.

— *Fêtes mobiles*. Fêtes qui n'arrivent pas toujours le même jour ou le même mois de l'année, mais toujours le même jour de la semaine, Pâques, la Pentecôte, l'Ascension, etc., sont des fêtes mobiles.

— Art milit. *Troupes mobiles*. Troupes ordinairement sédentaires, que l'on fait aller d'un lieu à un autre. ‖ *Colonne mobile*. Colonne destinée à suivre les opérations de la guerre, à se porter partout où l'exige le besoin de l'armée. ‖ *Garde nationale mobile*. Celle qu'on peut mobiliser, envoyer aux frontières

— Se dit d'une anthère qui, fixée par un seul point, peut se mouvoir en deux sens opposés, comme cela a lieu dans le lis. ‖ Se dit de l'anneau des champignons, quand, n'adhérant pas au pied du stipe, il peut en parcourir la longueur, comme ferait une bague, ainsi que cela a lieu dans l'agaric élevé.

— Gramm. *Lettres mobiles*. Celles qui font entendre le son propre à l'organe auquel elles appartiennent. Toutes les lettres hébraïques sont mobiles, excepté *alef*, *hé*, *vau* et *yod*, qui sont souvent quiescentes.

— Hist. nat. Se dit d'une couleur qui varie avec les corps colorés.

— Impr. *Caractères mobiles*. Caractères séparés, qu'on place les uns après les autres pour en former des mots.

— Mus. anc. *Cordes mobiles* ou *sous-mobiles*. Se disait, chez les Grecs, des deux cordes moyennes de chaque tétracorde.

— Techn. *Menuiserie mobile*. Celle qui a pour objet la construction des parties destinées à s'ouvrir, comme les portes, les croisées, etc.

— On peut, au figuré, le mettre avant son substantif, en consultant l'oreille et l'analogie. Corps mobile. Roue mobile. Caractère mobile. Ce mobile caractère. Une imagination mobile Cette mobile imagination.

MOBILE. s. m. Mécan. Corps qui est uni. Un mobile imprime une partie de son mouvement à un autre mobile qu'il rencontre.

— Horlog. Roue ou quelque autre pièce du mouvement d'une montre ou d'une pendule. qui

miers mobiles sont le barillet, la fusée et la grande roue moyenne; *les derniers mobiles*, la petite roue moyenne la roue de champ, la roue de rencontre et le balancier.

— Force mouvante. L'eau est le mobile de cette machine.

— *Le premier mobile*. Le ciel que les anciens astronomes supposaient envelopper et faire mouvoir tous les autres cieux. ‖ *Temps du premier mobile*. Temps qui est mesuré par le retour des étoiles au méridien.

— Fig. *Premier mobile*. Personne qui donne le mouvement à une affaire, à une association. Être le premier mobile d'une affaire, d'une conjuration.

— Fig. Ce qui porte, ce qui excite à faire quelque chose. La gloire est le mobile des grandes actions, des grands travaux. L'argent est son unique mobile. L'amour du bien public fut le mobile de toutes ses entreprises. Les membres du tribunat commirent donc de grandes fautes, et malheureusement en provoquèrent de non moins graves de la part du premier consul. Déplorable enchaînement que l'histoire observe si souvent dans notre univers agité, dont les passions sont l'éternel *mobile*. (Thiers.) L'amour-propre est le *mobile* de toutes nos actions, dit La Motte: les mânes de Pylade, de Brutus, de Caton, de Trajan, se révoltent contre ce principe. (De St-Aulaire.) Les deux grands *mobiles* des hommes sont la crainte et l'espérance. (Solon.) Il n'est pas vrai que l'intérêt personnel soit le *mobile* le plus puissant de la conduite des hommes. (Mme de Staël.)

Je ne connais d'autre premier *mobile*
Dans l'univers que l'argent et que l'or. (La Font.)

— Syn. comp. MOBILE. MOTIF. Le *mobile* est une impulsion qui entraîne; le *motif*, quelque chose qui est capable de porter à tel parti, et que l'esprit pèse, compare pour en reconnaître toute la force.

MOBILE. Géogr. Ville des États-Unis, État d'Alabama, ch.-l. de comté, sur la rive et à l'embouchure de la Mobile, dans la baie du même nom; 10,000 hab.

MOBILIAIRE. adj. des 2 g. Qui consiste en meubles. Propriété, richesse mobiliaire.

— Qui concerne les biens meubles. Contribution mobiliaire. Imposition mobiliaire.

— Anc. jurispr. *Contrat mobiliaire*. Contrat qui concerne les biens meubles.

— Qui tient de la nature des meubles, qui y a rapport. L'argent, les obligations, les récoltes coupées sont des effets mobiliaires. Ils ne sont pas meubles, mais on les assimile aux meubles.

— *Dispositions mobiliaires*. Dispositions relatives aux meubles.

— Syn. comp. MOBILIAIRE. MOBILIER. *Mobiliaire* ne s'emploie qu'en termes de droit; dans tous les autres cas, on se sert de l'adjectif *mobilier*. *Mobilier* marque la qualité de la chose; *mobiliaire*, une relation quelconque avec la chose.

MOBILICORNE. adj. des 2 g. (ét. lat., *mobilis*, mobile; *cornu*, corne). Zooph. Qui a une corne mobile, comme le mâle du géotrupe mobilicorne en porte une longue sur la tête.

MOBILIER, ÈRE. adj. Jurispr. Qui est de la nature du meuble. Les biens mobiliers d'une succession. Les effets mobiliers. D'après le Code civil, les rentes constituées, les effets publics, les intérêts dans les entreprises de commerce, sont des biens mobiliers.

— *Succession mobilière*. Succession ou portion de succession qui consiste en meubles.

— *Héritier mobilier*. Celui qui hérite des meubles, de tout ce qu'on peut transporter.

— *Action mobilière*. Toute action qui tend à la revendication d'un meuble incorporel ou corporel.

— *Droit mobilier*. Droit à la revendication d'un meuble corporel ou incorporel.

— *Les ventes mobilieres* embrassent toutes les dispositions à titre onéreux qui portent sur des biens meubles corporels ou incorporels.

— *Saisie mobilière*. Saisie de tous les objets qui peuvent être considérés comme meubles.

MOBILIER. s. m. Réunion des meubles, de ce qui sert à garnir et à orner une maison, sans en faire partie. Hériter d'un gros mobilier. Avoir un fort beau mobilier. Vendre un mobilier par autorité de justice. Riche mobilier. Beau mobilier. Mobilier mesquin, antique.

— *Mobilier* a, en droit, un sens plus précis que le mot *meuble*. Ainsi le *legs* ou la *donation des meubles*, sans autre addition ni désignation, ne comprend ni l'argent comptant, ni les pierreries, ni les dettes actives, ni les livres, ni les médailles, ni les instruments des sciences, des arts et métiers, ni le linge de corps, ni les chevaux, ni les équipages, ni les armes, ni les grains, ni les vins, ni les foins, ni les autres denrées, ni ce qui fait l'objet d'un commerce; le *legs* ou la *donation du mobilier* comprend tout cela, et ne se réduit pas, comme on pourrait croire à un premier aperçu, à la disposition des meubles meublants. Le mot *mobilier*, qui dans le langage usuel peut avoir cette dernière signification, ne l'a point dans le langage légal.

— Fig. Habitez en vous-même, et voyez combien votre *mobilier* est mesquin. (Phèdre.)

— Syn. comp. MOBILIER. MEUBLES. *Mobilier* désigne l'ensemble des meubles; et *meubles* s'applique à telles ou telles choses particulières.

MOBILISABLE. adj. des 2 g. Admin. milit. Qui peut être mobilisé. Une partie de la garde

MOBILISATION. s. f. (pr. *mo-bi-li-za-ci-on*; du lat. *mobilis*, mobile, meuble). Jurispr. Action de déclarer qu'on considère un immeuble comme meuble.

— Admin. milit. Action d'envoyer en campagne un corps ordinairement sédentaire.

MOBILISÉ, ÉE. part. pass. du v. Mobiliser. S'empl. adject. Immeuble mobilisé. Troupes mobilisées.

— Ce participe, pris dans le sens du jeu de physionomie mobile, en parlant d'un acteur, était un néologisme vers 1787. Il ne paraît pas avoir prévalu.

MOBILISER. v. a. 1re conj. Jurispr. Faire une convention en vertu de laquelle un immeuble réel, ou réputé tel, est considéré comme meuble. Par les contrats de mariage on mobilise quelquefois des immeubles. On dit aussi *ameublir*, dans ce sens.

— Rendre une chose facile à déplacer. Voilà l'acception propre et étymologique de ce mot. Mais qui pourra nombrer les sens figurés de ce trop agile enfant de la finance moderne, qu'elle a créé et mis au monde pour son déshonneur et pour la ruine de tous? (Mercier.)

— Admin. milit. Envoyer en expédition, mettre en campagne un corps ordinairement sédentaire. Mobiliser une partie de la garde nationale.

— SE MOBILISER. v. pron. Être déclaré meuble. Cette propriété peut se mobiliser

— Être envoyé en campagne. La garde nationale ne se mobilise que dans des cas très-rares.

MOBILITÉ. s. f. (du lat. *mobilitas*). Didact. Faculté à être mu, à être transporté d'un lieu dans un autre. La mobilité des corps sphériques. La mobilité du mercure.

— Possibilité d'être mu. Mobilité de la matière.

— Qualité de ce qui a un mouvement facile.

Qui (ses oreilles), tout à coup s'allongeant à merveilles,
Par leur figure et leur *mobilité*
Servent d'enseigne à sa fatuité. (J.-B. Rouss.)

— Se dit des personnes qui ont des mouvements brusques et précipités. La *mobilité* extérieure ne sied à personne. En se levant, en agissant précipitamment, on fait souvent des mouvements brusques et ignobles; et l'inconvénient de manquer de grâce n'est pas le seul, car ces mouvements trop vifs semblent vouloir captiver l'attention des autres, tandis que le calme et la douceur appartiennent à la modestie. (Mme de Necker.)

— Physiol. Grande susceptibilité nerveuse unie à une disposition convulsive, à une excitabilité très-développée.

— Fig. *Mobilité de caractère, d'esprit, d'imagination*. Facilité à passer promptement d'une disposition à une autre, d'un objet à un autre. La *mobilité* de la politique amène ou dénote la faiblesse d'un cabinet. (Boiste.)

— *Mobilité de la physionomie*. Se dit d'un acteur qui modifie sa physionomie suivant les personnages qu'il représente. La *mobilité* des traits décèle la vivacité de l'imagination, l'inquiétude de l'esprit ou la sensibilité. (Boiste.)

— *Mobilité des choses humaines, mobilité des opinions*. Leur incertitude, leur passage continuel d'un état à un autre.

MOBULAR. s. m. Ichthyol. Espèce de raie

MOCA. s. m. Espèce de séné très-mauvais, qu'on appelle séné à la pique.

MOCADE. s. f. Comm. Nom qu'on donne quelquefois à la moquette.

MOCAGA. s. Bot. Espèce de palmier de Cayenne.

MOCANÈRE. s. f. Bot. Genre de la famille des ébénacées, renfermant un petit arbrisseau des Canaries, cultivé dans les serres du Jardin des plantes de Paris.

MOCARANGUA. Géogr. État de l'Afrique orientale, un des plus puissants démembrements du Monomotapa. Capit., Zimbaoé; 445 kilom. sur 272.

MOCASSINE. s. f. Chaussure indienne. Elle me broda des *mocassines* de peau de rat musqué, avec du poil de porc-épic. (Chateaub.)

MOCAYA ou **MONCAYA**. s. m. Bot. Espèce de chou palmier de la Guiane, dont l'amande fournit une huile employée dans la peinture et quelquefois dans les aliments.

MOCCE. s. m. Bot. Espèce de prêle de la Chine, dont les tiges servent à polir le bois, la corne, l'ivoire et même les métaux. L'analyse chimique a démontré la présence de la silice dans cette plante.

MOCCUS. adj. m. Myth. lat. Épithète de Mercure, dont on ne connaît pas exactement la signification. On l'a trouvée dans une inscription: *Deo Mercurio mocco*.

MOCENIGO. Famille patricienne de Venise, qui a donné plusieurs doges à la république, de 1413 à 1779. ‖ MOCENIGO (André). Historien, né à la fin du XVe siècle, remplit plusieurs emplois importants, et fut chargé de négociations dont il s'acquitta avec talent. Il est connu par une histoire de la ligue de Cambray.

MOCHE. s. f. Comm. Paquet de soies filées, tel qu'il vient des pays étrangers, partagé en trois parties qu'on appelle *tiers*. ‖ *Soies en moche*. Soies en paquet, qui n'est pas encore teinte et qui n'a pas eu d'apprêt. ‖ Se dit aussi des fils qu'on tire de Rennes sans être tors.

MOCHLIQUE. adj. des 2 g. (pr. *mo-kli-ke*; ... de purger.

MOCHLIQUE. s. m. (pr. *mo-kli-ke*). Pharm. Nom qu'on donnait autrefois à un purgatif violent, appelé aussi *macaroni*.

— Il y a dans Hippocrate un livre *mochlique*, qui n'est qu'une récapitulation du traité des fractures et de celui des articles.

MOCHLOS. s. m. (pr. *mo-kloss*). Astron. Un des noms de la constellation de la Balance.

MOCHOK. s. m. Ichthyol. Genre voisin des silures, ayant pour type une espèce du Nil

MOCINNE. s. f. Bot. Genre de corymbifères du Mexique.

MOCK. s. m. Relat. Sorte de frenésie que se procurent, en prenant de l'opium, les Malais qui habitent les côtes de l'île de Ceylan, lorsqu'ils ont quelque vengeance à exercer. Un Malais qui court le mock ressemble à un loup enragé.

MOCO. s. m. Mamm. Espèce de rongeur du Brésil, qui est le type du genre kérodon.

MOCOCO. s. m. Mamm. Espèce de maki de la côte de Mozambique.

MOCQUE. s. f. S'est dit pour Raillerie, plaisanterie. Mais il leur est avis que c'est mocque.

MODAL, ALE. adj. (du lat. *modus*, mode). Log. Se dit des propositions qui contiennent quelque restriction.

— Jurispr. Qui a rapport à un mode, à une manière particulière de faire une chose. Disposition modale.

— Mus. *Cordes* ou *notes modales*. Celles qui font entendre le mode, la tierce et la sixte.

MODALE. s. f. Log. Proposition qui contient une condition ou une restriction.

MODALISTE. s. m. Partisan des modes.

MODALITÉ. s. f. Log. Mode, qualité, manière d'être. La blancheur est une modalité de la neige.

— Mus. Indication du mode dans lequel on joue. Il faut déterminer la modalité.

— Se dit aussi des modifications de la voix humaine. Nous ne manquons d'aucun signe essentiel pour figurer les bruits des animaux indigènes, et il en est de même de toute langue, bien que nous soyons fort loin d'avoir perdu, dans les alphabets, toutes les *modalités* possibles de l'articulation (Ch. Nod.)

MODE. s. f. (du lat. *modus*, manière, façon). Usage passager qui dépend du goût et du caprice. Nouvelle mode. Vieille mode. Ancienne mode. Mode ridicule, extravagante. C'est la mode. C'est la dernière mode. Ce n'est plus la mode. La mode en est passée. Inventer des modes. Se mettre à la mode. Suivre la mode, les modes. Un habit, une étoffe à la mode. C'est un mot qui est fort à la mode. Une opinion de mode. Un système à la mode. Être esclave de la mode. Les caprices, les bizarreries, l'empire de la mode. L'assujétissement aux modes. Pécher contre la mode. Cela était autrefois à la mode. Revenir aux vieilles modes. Ne porter que des habits faits à l'ancienne mode. Les fous inventent les modes et les sages les suivent. Le duel est le triomphe de la *mode*, et l'endroit où elle a exercé sa tyrannie avec le plus d'éclat. (La Bruy.) Il y a autant de faiblesse à fuir la *mode* qu'à l'affecter. (Id.) On se récrie contre telle ou telle *mode*, qui cependant, toute bizarre qu'elle est, pare et embellit pendant qu'elle dure. (Id.) Ces mêmes *modes* que les hommes suivent si volontiers pour leurs personnes, ils affectent de les négliger dans leurs portraits. (Id.) Une *mode* a détruit à peine une autre *mode* qu'elle est abolie par une plus nouvelle, qui cède elle-même à celle qui la suit, et qui ne sera pas la dernière. (Id.) Les péchés même des grands deviennent les *modes* des peuples. (Fléch.) C'est de vous que passent, jusque dans le peuple les *modes* immodestes, la vanité des parures. (Mass.) Il change d'esprit comme de *mode*. (Boil.) Une femme surtout doit tribut à la *mode*. (Id.) On ne peut plus souffrir ses vertus hors de *mode*. (Id.) Un sage suit la *mode* et tout bas il s'en moque. (Destouches.) Les dames et les petits-maîtres ont toujours suivi la *mode* et même enchéri sur elle. (Volt.) Telle est la magie de la *mode* que la dernière nous paraît toujours la plus jolie. (S. Dubay.) Un sot mis à la *mode* est toujours fort bien vu. (Colnet.) Pourquoi la raison ne viendrait-elle pas à la *mode*? (Duclos.) Tout a été de *mode* dans le monde, excepté la vertu. (S. Dub.) La plus grande preuve de l'attachement d'une femme est le sacrifice de la *mode*. (Boiste.)

— Les modes se détruisent et se succèdent continuellement, et le plus souvent, le bizarre est préféré aux plus belles choses, par cela seul qu'il est nouveau. La forme et la couleur des vêtements, les différentes espèces d'étoffes, leur couleur, les dessins dont elles étaient enrichies, tout a subi, chez les différents peuples, quoique à différents degrés, l'influence de la mode. Chez les Grecs et chez les Romains, les habits furent d'abord simples et grossiers, et moins faits pour servir d'ornement que pour garantir du froid et des injures du temps. Ce ne fut qu'après la bataille de Salamine, 480 ans av. J.-C., que les Athéniens s'abandonnèrent à tout ce que le luxe de cette époque put inventer, à tout ce que l'inconstance de la mode peut produire de bizarre et de varié. Ce ne fut aussi qu'après avoir poussé leurs conquêtes jusque dans l'Asie Mineure et dans la Syrie, 167 ans av. J.-C., que les Romains suivirent leur exemple. Le changement et les modes excentriques furent toujours le goût dominant des Français

et de Charles VI, alors que le royaume était dans la dernière misère par les guerres sanglantes qui le désolaient, les modes bizarres étaient toujours l'occupation favorite de la noblesse et l'objet de la convoitise des bourgeois, ses serviles imitateurs. On faisait venir à grands frais des pays étrangers les étoffes les plus précieuses, dont on composait des vêtements aussi singuliers que frivoles. L'habit des hommes était si étroit et si court, qu'il pouvait à peine dérober à la vue les parties du corps que la pudeur ordonne de couvrir. Les femmes avaient des robes d'une longueur démesurée, qui traînaient derrière elles en queue de ser-

pent. Les dames du XIVe siècle portaient sur leur tête une corne extrêmement élevée, et dans la suite, elles les multiplièrent et leur donnèrent tant de largeur et d'élévation, que souvent les portes se trouvaient trop étroites. Plus tard, les énormes perruques pour les hommes, les paniers et les mouches pour les femmes, et la poudre pour les deux sexes furent en vogue. Les noms de ces futilités sont presque toujours aussi ridicules que les modes elles-mêmes. Dans une lettre que le jeune duc de Grammont écrivait à une Anglaise en 1775, il dit, entre autres choses, qu'il a vu à l'Opéra une dame avec une robe *soupir étouffé*, ornée de *regrets superflus*, avec un point au milieu de *candeur parfaite*, une *attention marquée*, des souliers des *cheveux de la reine*, brodés avec diamants en *coups perfides*, et le *venez-y voir* en émeraude, frisée en *sentiments soutenus*, avec un bonnet de *coquette assurée*, garni de plumes *volages*, avec des rubans d'*œil abattu*, ayant un *chat* sur les épaules, couleur de *gens nouvellement arrivés*, derrière une *Médicis* montée en *bienséance* avec un *désespoir d'opale*, et un manchon d'*agitation momentanée*. La mode de ce langage fut de peu de durée. Après l'époque d'engouement vint celle du ridicule, car, entre ce qui est de mode et ce qui est ridicule, il n'y a qu'un pas. Les modes et les attifements dont nous venons de parler seraient trouvés fort ridicules aujourd'hui, tandis que les modes d'aujourd'hui ne tarderont pas d'arriver à leur phase de ridicule et d'abandon.

— Fam. *Cet homme, cette femme est fort à la mode*. Cet homme est fort recherché, cette femme est beaucoup fêtée. Tel a été à la *mode* pour l'éloquence de la chaire ou pour les vers, qui n'y est plus. (La Bruy.) Un homme à la *mode* dure peu, car les *modes* passent. (Id.) Cela met subitement à la *mode* (Id.)

En ce lieu. . . . .
Le mérite et l'esprit ne sont plus à la *mode*.
(Boileau.)

— Se dit aussi des choses. Couleur à la mode.

— Manière, fantaisie. Vivre à sa mode. Faire à sa mode. Se faire une philosophie à sa mode. Cette armée, toute indépendante, réforme elle-même à sa *mode* le parlement. (Boss.) Un dieu qu'on fait à sa *mode*, aussi patient que nos passions, n'incommode pas. (Id.) Réglant tout, brouillant tout, fit un art à sa *mode*. (Boil.) Vous êtes né comme les enfants des rois, qui veulent que tout se fasse à leur *mode*. (Fénel.) La vertu est si nécessaire à nos cœurs, que, quand on a une fois abandonné la véritable, on s'en fait une à sa *mode*, et l'on y tient plus fortement, peut-être, parce qu'elle est de notre choix. (J.-J. Rouss.)

— Art culin. *Bœuf à la mode*. Pièce de bœuf piquée de gros lard et cuite dans son jus.

— *De mode que*. S'est dit pour De manière que.

— Prov. *Chacun à sa mode et les ânes à l'ancienne*.

— *A la mode d'Italie, d'Espagne*, etc. Suivant les usages d'Italie, d'Espagne, etc.

— *Oncle, tante à la mode de Bretagne*. Cousin germain, cousine germaine du père ou de la mère.

— *Neveu, nièce à la mode de Bretagne*. Fils, fille du cousin germain ou de la cousine germaine.

— Prov. *Chaque pays a sa mode*. Chaque pays a ses usages.

— Prov. et iron. *Visages à la mode*. Se dit des gens qui changent de manières dès qu'ils voient changer la fortune. || *Amis à la mode*. Ceux qui aiment les gens tant que ceux-ci sont heureux. || *Savants à la mode*. Ceux qui parlent de tout avec aisance, sans rien savoir.

— MODES. s. f. pl. Les ajustements, les parures à la mode, tout ce qui sert à l'habillement des dames, tels que chapeaux, bonnets, robes de coupe nouvelle, etc. Marchande de modes. Magasin de modes. Vendre des modes. Faire bien les modes. Passer sa jeunesse à examiner des *modes* et des ajustements. (Fléch.) Il y a des hommes qui sont marchands de *modes*, de linge, de gaze, de mousseline, de fleurs artificielles. (B. de St-P.)

— Art de les faire. Être habile dans les modes. Avoir du goût pour les modes.

— Commerce de ces objets, de tous les produits de la fabrique française. Les modes sont sans contredit ce qui a été le plus anciennement et le plus universellement recherché par les nations étrangères. Ce qui prouve l'incontestable et constante supériorité des modes françaises sur toutes les autres, c'est que les plus violentes commotions, celles qui ont porté à l'industrie et au commerce les atteintes les plus graves, ont échoué contre cette partie de notre négoce. Une des causes qui donnent aux modes françaises une juste célébrité, c'est l'intelligence avec laquelle elles se plient à toutes les goûts nationaux de chaque population, et vont au-devant des caprices probables de toutes les régions du monde.

— Estampes qui représentent les changements de modes.

— Syn. comp. MODE. VOGUE. La *mode* est un usage passager introduit dans la société par le goût, la fantaisie, le caprice. La *vogue* est un concours vers quelque marchandise ou vers quelque personne, excité par la réputation, le crédit, l'estime, l'opinion.

— Syn. comp. DE MODE. À LA MODE. Les objets *de mode* sont tels par leur nature; les objets *à la mode* le sont par circonstance.

MODE. s. m. (du lat. *modus*). Philos. Manière d'être. Les divers arrangements des parties d'un corps en sont les modes. Les modes n'ont rien de réel et de séparé des corps; ce sont des accidents de la matière qui font la diversité des êtres corporels, et qui en constituent la différente matière. Une des principales causes de nos erreurs est de confondre les modes avec les substances, et les substances avec les modes.

— Log. *Mode des arguments*. Les différentes manières de disposer les propositions d'un syllogisme, par rapport à la quantité et à la qualité. || Modification d'une proposition, et ce qui la rend modale.

— Dans le langage ordinaire, Forme, méthode. Mode de gouvernement, d'administration, de comptabilité, d'enseignement, d'élection. Adopter un mode. La mode règle tout, même le *mode* de gouvernement. (Boiste.)

— Gramm. Se dit des différentes inflexions que prend le verbe pour énoncer la coexistence du sujet avec l'attribut. Les grammairiens appellent ces inflexions générales du verbe *modes*, du nom latin *modus*, qui veut dire manière, parce que, comme dans la langue vulgaire, la mode est la manière de se vêtir, dans la langue grammaticale, le *mode* est la manière d'employer, d'habiller en quelque sorte le verbe selon l'idée que l'on veut ajouter à sa signification principale. Il y a cinq modes : || *Mode indicatif* ou mieux *affirmatif*. Celui où la coexistence du sujet avec l'attribut est affirmée d'une manière positive. *Je suis, je fus, je serai*, etc., appartiennent au mode indicatif. || *Mode conditionnel*. Celui qui exprime l'idée d'affirmation, d'existence, d'action soumise à une condition, *Je mangerais si j'avais faim*. || *Mode impératif*. Celui où la coexistence de l'attribut est présentée sous la forme du commandement. *Travaille, travaillons, travaillez*. || *Mode subjonctif* Celui qui est toujours placé sous la dépendance d'un autre verbe, *Je veux que vous le fassiez*. || *Mode infinitif*. Celui qui s'étend, sans changer de forme, à toutes les personnes, à tous les nombres et à tous les temps, à cause de cette étendue illimitée, *Je veux aller, elle voulait aller*, etc. Quelques grammairiens y ajoutent un sixième mode, le *mode participe*, celui qui tient de la nature du verbe et de celle de l'adjectif. On l'a nommé *participe*, pour exprimer cette participation de deux espèces de mots. *Allant, allé, aimant, aimé, battant, battu*, etc. D'après tout ce que nous venons de dire, on peut aisément conclure que le mode n'est autre chose que les différentes formes que prend le verbe pour satisfaire aux besoins de l'énonciation. En effet, comme il arrive la plupart du temps qu'une seule proposition ne suffit pas à l'expression complète de la pensée, d'autres propositions, qui servent à en modifier une plus essentielle ou plus importante, à laquelle elles se rapportent, ou à déterminer avec plus de précision quelques mots, quelques idées de cette proposition principale, concourent avec celle-ci à former un tout, un ensemble, dont les diverses parties, liées entre elles et subordonnées les unes aux autres, sont indispensables pour donner à la pensée tout le développement nécessaire. Voilà pourquoi l'on remarque, dans les langues qui ont été le plus perfectionnées, outre le mode qui sert à l'expression des propositions absolues, directes ou principales, et qu'on appelle *indicatif*, trois autres modes propres à exprimer les propositions relatives, accessoires ou subordonnées : l'un, tel que le *subjonctif*, qui marque plus spécialement que la proposition où il se trouve dépend d'une autre proposition, à laquelle elle doit être jointe pour en compléter et en développer le sens; l'autre, exprimant un ordre, une volonté, un désir, une prière, et se rapportant moins à quelque proposition précédente et expressément énoncée, qu'à ces mouvements mêmes de l'âme ou de la faculté intellectuelle, qu'on néglige d'énoncer d'une manière plus explicite : c'est le mode appelé *impératif*. Enfin, le troisième, nommé *conditionnel*, se trouve dans les propositions subordonnées, qui renferment quelque supposition ou condition, quelque vœu ou désir dont l'accomplissement est incertain, ou au moins dépendant de ces conditions mêmes. Toutes les langues n'ont pas le même nombre de modes : ainsi les Latins traduisent le conditionnel, qu'ils n'ont pas, par l'imparfait et le plus-que-parfait du subjonctif, et les Grecs ont un optatif, que nous traduisons par le subjonctif et le conditionnel. || *Modes obliques* ou *indirects*. S'est dit autrefois de tous les modes des verbes autres que l'indicatif.

— Jurispr. Clause qui modifie l'effet d'un acte d'après un événement incertain, mais dépendant de la volonté de celui qui doit profiter de la disposition modale.

— Musiq. Caractère affecté au ton. Mode

eolien. Mode lydien. || Loi qui détermine la position des deux demi-tons dans la gamme, par rapport à la tonique. || *Mode majeur*. Celui où la tierce et la sixte, au-dessus de la tonique, sont majeures. Le ton d'*ut*, mode majeur. || *Mode mineur*. Celui où la tierce et la sixte, au-dessus de la tonique, sont mineures. Le ton de *la*, mode mineur. || Dans le plain-chant, *Mode authentique*. Celui où la quinte de la tonique est au grave, et la grave à l'aigu. || *Mode plagal*. Celui où la quinte est à l'aigu, et la quarte au grave. || Dans le moyen âge, le *mode* était la loi de subdivision de certaines notes. || Dans le *mode majeur parfait*, la maxime valait trois longues. || Dans le *mode majeur imparfait*, la maxime n'en valait que deux. || Dans le *mode mineur*, on pratiquait, d'une manière analogue, la division de la longue en brèves.

— Pourquoi *mode* est-il féminin, lorsqu'il signifie manière d'agir, de se mettre, et masculin partout ailleurs? La réponse est facile. Les grammairiens ont dit le mode indicatif; les philosophes, la substance et le mode; les musiciens, le mode majeur, parce qu'ils ont tous pensé au masculin *modus*, d'où il est tiré. Mais les gens illettrés et les femmes ne voyant dans ce mot que la manière d'agir, de s'habiller, ont donné à la mode le genre de manière, et l'usage universellement adopté a fait loi.

— Syn. comp. MODE. TON. Le *mode* diffère du *ton*, en ce que celui-ci n'indique que la corde ou le lien du système qui doit servir de base au chant, et le *mode* détermine la tierce et modifie toute l'échelle sur ce *ton* fondamental.

MODELAGE. s. m. Sculp. Opération de celui qui modèle.

— Action de modeler.

MODELATURE. s. f. Se disait pour Moulure.

MODÈLE. s. m. (du lat. *modulus*, mesure). Exemplaire, patron. Un modèle d'écriture. Un modèle de broderie. Servir de modèle. Se conformer au modèle. Faire, donner un modèle. Suivre, imiter un modèle. Travailler sur un modèle, d'après un modèle. La nature est le modèle des arts. Cette église a été bâtie sur le modèle du Panthéon.

— B.-arts. Personne, homme ou femme, d'après laquelle les artistes dessinent, peignent, modèlent, sculptent, etc. Figure dessinée, peinte d'après le modèle. Faire le métier de modèle. Lorsque l'élève sait dessiner facilement d'après l'estampe et la bosse, je le tiens pendant deux ans devant le *modèle* académique de l'homme et de la femme. (Dider.) || Tous les objets d'imitation que les artistes se proposent. La nature est le modèle des arts. On admire, on loue même les grands *modèles*, mais on ne les suit pas. Dans le moral, il n'y a que Dieu qui doive servir de *modèle*, et dans les arts, que la nature. (Id.) || *Modèle vivant*. Homme ou femme qui sert de modèle. || *Modèle mort*. Tous les objets inanimés qui servent au même usage.

— *Poser le modèle*. Mettre le modèle dans l'attitude qu'on veut représenter.

— *Etre fait comme un modèle*. Etre très-bien fait, avoir toutes les parties du corps dans des proportions régulières et élégantes. || On dit dans le même sens, *Etre digne de servir de modèle*.

Au ciseau de Scopas, même au pinceau d'Apelle,
La beauté que je chante eût servi de *modèle*. (Del.)

— Sculpt. Représentation en terre ou en cire d'un ouvrage qu'on se propose d'exécuter en marbre ou en quelque autre matière. Modèle de terre, de cire. Modèle en grand, en petit. Le modèle d'une statue, d'un groupe.

— Dans plusieurs arts, Représentation en petit d'un objet qu'on se propose d'exécuter en grand. Modèle d'architecture. Modèle d'un édifice. Modèle de plâtre, de stuc, de bois. Modèle d'une machine. Modèle de vaisseau, de canon. || Dans la fonte des cloches, Couche de ciment et de terre, de la forme et de l'épaisseur de la cloche qu'on veut fondre.

— Se dit, en général, de tout ce qui imite, soit l'ensemble, soit quelques parties isolées, mais dans des proportions plus petites, une machine ou un objet quelconque de grandeur naturelle. On peut, de cette manière, réunir dans une localité peu spacieuse une collection de modèles qui représentent un grand nombre de machines pour servir à l'instruction des machinistes, des manufacturiers, etc. C'est ainsi que la plupart des galeries du Conservatoire des arts et métiers, celle du Musée de l'artillerie, de la marine, etc., sont garnies.

— On appelle également *modèles*, bien qu'elles soient de grandeur naturelle, les pièces en bois ou en métal qu'on établit pour être fondues en fer ou en cuivre, et dont se compose une machine.

— Archit. Plan en relief, imitation en petit de l'élévation d'un édifice. Ce n'est guère qu'un objet d'agrément, moins propre à donner aux gens de l'art une idée de l'édifice, que ne feraient des plans et des élévations soigneusement dessinés et cotés exactement. Les modèles d'architecture s'exécutent en plâtre ou en stuc pour les parties de pierre ou de marbre, et en bois pour les parties de charpente. S'il s'agit de ruines antiques, on emploie avec succès le liége.

— Mar. Répétition exacte, mais sur une échelle petite, d'un bâtiment dont on veut conserver le souvenir matériel; c'est la copie portative et fidèle des formes d'un navire, de son gréement, de sa mâture, et de son installation. Il y a dans les grands ports une salle dite *salle des modèles*, où sont conservés les modèles des

musée naval de Paris est ce que la France possède de plus admirable en ce genre. || Vaisseau ou autre bâtiment qui présente, dans son espèce, les résultats les plus heureux, soit en théorie, soit en application.

— *Modèle anatomique*. Corps humain de grandeur naturelle formé d'os véritables, qui en constituent le squelette; de muscles faits avec du carton, qui, après avoir été ramolli et modelé d'après nature, est recouvert de brins de chanvre fin, destinés à imiter les fibres musculaires et peints ensuite de couleurs naturelles; de fils et de cordes à boyau, enduits d'un vernis coloré, et qui simulent les artères, les veines et les nerfs; de poils véritables pour les parties qui doivent en être pourvues. On peut en détacher toutes les parties, et les étudier séparément, sans altérer leurs formes naturelles, il peut servir aux démonstrations dans les temps où la chaleur est un obstacle aux dissections.

— Se dit, chez les teinturiers, des écheveaux de soie et de laine cramoisie sur lesquels ils doivent faire les épreuves des teintures.

— Se disait des lames de cuivre qui servaient à faire dans la terre les empreintes pour recevoir les métaux fondus.

— En industrie, le modèle est l'idée première de l'inventeur, traduite et rendue palpable à l'aide de la matière, soit qu'elle ait été réalisée par le dessin, par la peinture, par le moulage, la ciselure ou la fonte.

— Fig. Se dit des ouvrages d'esprit, des actions que l'on imite ou que l'on doit imiter. Homère et Virgile sont de beaux modèles. Se former, se régler sur un modèle. Avoir un modèle devant les yeux. Cela vous servira de modèle. La vie de cet homme est un modèle de vertu. Regarder quelqu'un comme un modèle de patience. Beau modèle qu'on se propose de suivre. Se proposer un modèle. Prendre quelqu'un pour modèle. Sa conduite est le modèle de la mienne. Prendre, choisir, imiter un mauvais modèle. Etre le modèle des rois. La reine, pleine de foi, ne se propose pas un moindre modèle que Marie. (Boss.) Vous avez prétendu que je consacrasse la mémoire de ses vertus, et que je vous proposasse comme en un tableau le *modèle* de sa vie. (Id.) On gardait ses lettres comme le vrai *modèle* des pensées raisonnables et de la pureté de notre langue. (Fléch.) Votre règne aux neveux doit servir de *modèle*. (Rac.) Les *modèles* les plus éclatants ne sont pas toujours les plus utiles; ils éteignent l'ambition de surpasser, la seule qui puisse inspirer de l'enthousiasme. (Mme de Genlis.)

Que m'importe, après tout, que Néron plus fidèle
D'une longue vertu laisse un jour le *modèle*? (Rac.)

— *C'est un modèle*. C'est une personne qui a de grandes vertus, de grandes qualités.

— Il y a de bons modèles qu'on se fait gloire d'imiter : pourquoi en est-il aussi de mauvais que l'on veut suivre? en morale comme dans les arts, c'est un travers de l'esprit inexplicable, à moins qu'on ne suppose dans le copiste un jugement faux et des principes que rien au monde ne saurait corriger; mais on peut en changer la direction dans l'enfance, à l'aide de bons modèles de goût et de sentiment. Dans les sociétés les plus corrompues, on trouve encore de grandes vertus, des exemples à offrir, et ils sont alors d'autant plus rares que les vices les plus honteux sont le plus honorés. C'est le goût naturel, c'est une bonne direction surtout, qui, au milieu du déluge d'ouvrages mauvais ou dangereux dont nous sommes inondés, doivent guider un jeune homme dans le choix de ses modèles d'étude et de conduite.

— Techn. Grande glace doucie, sur laquelle on assemble plusieurs glaces, pour qu'elles présentent une surface unie, et qu'on scelle ensuite pour les polir toutes à la fois. || *Modèle de fabrique*. Sorte de table qui sert à couper les pains de savon.

— Syn. comp. MODÈLE. COPIE. *Copie*, ouvrage fait d'après l'original, ne se dit qu'en fait d'impression; *modèle*, se dit en toute autre occasion dans la morale comme dans les arts. Dans une autre acception, *copie* se dit pour la peinture; *modèle* pour le relief. || MODÈLE. TYPE. Le *type* porte l'empreinte de l'objet dont la figure se multiplie exactement par l'impression; le *modèle* offre l'objet à imiter par l'art, par des règles qui peuvent être bien ou mal suivies.

MODELÉ, ÉE. part. pass. du v. Modeler. S'empl. adjectiv. Figure bien modelée.

— Fig. L'île déroulait devant nous ses paysages gravés ou *modelés* dans les ondes. (Chateaub.)

— *Modelé par*. Le globe fut modelé par l'Océan.

— *Modelé sur*.

Aussi n'ira-t-il pas se chercher en autrui :
Le rôle qu'il accepte est *modelé sur lui*. (Pons.)

MODELÉ. s. m. B.-arts. Représentation, imitation des formes. Beau modelé. Modelé savant.

— Peint. Le modelé est dans un tableau ce qui imite l'œuvre du modeleur. Le beau modelé dépend du dessin et de la couleur; il consiste à rendre, au moyen des lignes et des ombres, les parties saillantes, rondes ou plates d'un corps solide.

— Sculpt. Dans une statue, c'est l'œuvre elle-même.

MODELER. v. a. 1re conj. (rad. *modèle*). L'*e* se change en *è* devant une syllabe muette. *Je modèle, tu modèles, il modèle, ils modèlent. Je modèlerai*, etc. *Je modèlerais*, etc. Sculpt. For-

... de la représentation d'un ouvrage qu'on veut exécuter en marbre ou en quelque autre matière. L'art de modeler est la partie principale et essentielle de la statuaire. Modeler une statue. Modeler un groupe en terre, en cire.

— Tirer en creux, faire des moules sur les plus beaux ouvrages de l'antiquité. En ce sens, on dit plutôt *mouler*.

— Donner la forme extérieure. C'est l'Océan qui a modelé le globe.

— Peint. Rendre exactement, par le moyen du clair-obscur, le relief des figures, les méplats et les détails du système musculaire.

— Faire en petit la représentation d'un grand ouvrage.

— Fig. Régler, conformer. Modeler sa conduite sur celle des autres. L'auteur est obligé de *modeler* son terme sur le caractère ou le maintien connu du personnage qu'il doit représenter. (Talma.)

— Absol. Bien modeler. Mal modeler. Modeler parfaitement. Apprendre à modeler. Savoir modeler.

— SE MODELER. v. pron. Se régler, prendre pour modèle. On doit se modeler sur les gens de bien. Il est absurde de vouloir qu'un siècle de lumière se *modèle* sur des siècles d'ignorance. (Boiste.) Les hommes ordinaires se *modèlent* les uns sur les autres ; l'homme fort se *modèle* sur les grands hommes. (Id.) En France toutes les classes se *modèlent* sur la première. (Linguet.) Les jeunes animaux se *modèlent* sur les vieux. (Buff.) La matière qui sert à son accroissement se *modèle* et s'assimile au total. (Id.)

MODELEUR. s. m. B.-arts. Celui qui fait en terre grasse le modèle d'une statue, d'un bas-relief, que l'on doit exécuter en marbre.

— Se dit, par analogie, dans les arts mécaniques, de ceux qui font des modèles de machines.

MODÉNAIS, AISE. adj. et s. Géogr. V. MODÉNOIS, OISE.

MODÉNATURE. s. f. (de l'ital. *modanatura*). Archit. Proportion et galbe des moulures d'une corniche. La modénature détermine le caractère des divers ordres d'architecture. La modénature corinthienne est élégante.

MODÈNE. Géogr. Ville d'Italie, capitale du duché de ce nom ; 27,000 hab. || Duché de Modène, état de l'Italie, autrefois républicain, érigé en duché en 1452, en faveur de la maison d'Este, qui y règne encore aujourd'hui. Le duché de Modène, conquis en 1796 par les Français, fut incorporé à la république cisalpine. La population de Modène, avec ses annexes, est de plus de 400,000 hab.

MODÉNOIS, OISE. adj. Géogr. Qui est de Modène ou du Modénois. || Qui appartient à cette ville, à ce pays, à ses habitants.

— Substantiv. Un Modénois. Une Modénoise.

— LE MODÉNOIS. s. m. Le duché de Modène.

MODÈQUE. s. f. Bot. Genre de plantes sarmenteuses des Indes.

MODÉRANTISME. s. m. Hist. Opinion de ceux qu'on appelait modérés pendant la révolution française. L'exagération factice et de commande fit un crime du *modérantisme*. (Boiste.) On accusait de *modérantisme* les citoyens paisibles, tranquilles, modérés, qui n'applaudissaient pas à l'exaltation, à la fureur, à la rage des démagogues et des anarchistes. (Sall.) *Modérantisme !* ce mot doit occuper une place dans le dictionnaire de la langue française, comme monument historique. Le souvenir des injustices, des vexations, des forfaits dont ce mot donna le signal, fera mieux sentir le prix de la modération. (Merc.)

MODÉRANTISTE. s. des 2 g. Hist. Modéré, partisan du modérantisme. Dénoncé comme *modérantiste*, on était incarcéré, jugé, condamné et mis à mort, tout aussi bien que les aristocrates, les suspects, les royalistes et les prétendus conspirateurs des prisons. (Sall.)

MODÉRATEUR, TRICE. s. (du lat. *moderator*). Celui, celle qui modère, qui dirige, qui règle. Il y avait à Lacédémone des modérateurs de la jeunesse.

— S'emploie surtout dans le style soutenu. Le souverain modérateur. Dieu est le modérateur de l'univers. Jupiter, des humains *modérateur* suprême. (Aignan.)

— Se dit aussi des choses.

> La terre enfin, cette tendre nourrice,
> De tous nos biens sage *modératrice*. (J.-J. Rouss.)

— Celui qui cherche à tempérer des opinions exaltées, à rapprocher des sentiments extrêmes. Être le modérateur de son parti. Se faire le modérateur. Prétendre au rôle de modérateur.

— Hist. Titre que prenait le président de certaines assemblées de réformés en France.

— S'emploie quelquefois adjectivement. L'esprit modérateur du monde. *Modérateur* de tous les mouvements de son âme, le sage n'admet d'autre aversion que celle du vice et du crime. (S. Dubay.) Pour Socrate, la tempérance est *modératrice*, non adversaire de voluptés. (Montaigne.)

— Polit. *Pouvoir modérateur*. Quatrième pouvoir que don Pédro a reconnu dans la constitution du Brésil, et qu'il attribuait en partie au monarque et en partie au sénat. Le pouvoir modérateur s'exerce par la convocation, la dissolution ou la prorogation des chambres, etc.

— Syn. simpl. Régisseur, gouverneur, directeur, guide. || Épith. Sage, prudent, habile.

MODÉRATEUR. s. m. Mécan. Instrument [illegible] mouvement des machines. || Appareil destiné à régler l'émission de la vapeur dans le cylindre d'une machine. On l'appelle aussi *régulateur*.

MODÉRATION. s. f. (pr. *mo-dé-ra-ci-on*; du lat. *moderatio*). Vertu qui porte à garder une sage mesure en toutes choses. Grande modération. Modération d'esprit. Esprit de modération. Se conduire avec beaucoup de modération, avec peu de modération. Apporter toute la modération possible dans une affaire. User de modération. Garder de la modération dans la bonne fortune. Mettre de la modération dans ses désirs. Être un grand exemple de modération. User des meilleures choses avec modération. Sortir des bornes de la modération. N'est-ce pas un bienfait de Dieu de l'avoir arrachée à sa propre gloire, avant que cette gloire, par son excès, eût mis en hasard sa *modération* ? (Boss.) Notre ministre a fait voir à toute la France que sa *modération* durant quarante ans était le fruit d'une sagesse consommée. (Id.) Les dieux lui avaient donné en partage la valeur dans les combats, la prudence dans les conseils, la *modération* dans les prospérités, et la constance dans la mauvaise fortune. (Fén.) Nous voyons même les enfants des souverains s'éloigner des plaisirs et de la magnificence de leurs cours, venir ici se former sur la sagesse et la *modération*, ou sur l'orgueil et les excès du prince qui le remplit. (Mass.) Qu'il s'offre à ce vertueux du siècle une occasion de décréditer un ennemi, ou de supplanter un concurrent, pourvu qu'il conserve la réputation et la gloire de la *modération*, il sera peu touché d'en avoir le mérite. (Id.) La *modération* du prince qui craint Dieu sera le plus sûr rempart de son empire. (Id.) L'esprit de *modération*, que les enthousiastes, les fanatiques et les ambitieux regardent comme une faiblesse, est le véritable courage, car il résiste seul aux partis opposés. (B. de St-P.) Pris avec *modération*, par les hommes, le vin peut entrer parmi leurs aliments, comme une boisson bienfaisante et cordiale. (Id.) Les choses spirituelles sont conduites avec une pareille *modération*. (St-Evrem.)

> La maxime qui dit rien de trop est bien juste,
> Et prouve que le sage, en toute occasion,
> Doit l'être avec mesure et *modération*.
> (Destouches.)

— Sous la terreur, cette vertu, regardée dans tous les temps comme une des qualités essentielles à l'homme, fut transformée en un crime capital qui conduisait à l'échafaud, sous le titre imaginaire de *modérantisme*.

— État d'un esprit qui demeure toujours maître de lui.

> Tout vouloir est d'un fou, l'excès est son partage.
> La *modération* est le trésor du sage. (Volt.)

— Diminution d'un prix ou d'une taxe. La modération d'une contribution. Ne faire aucune modération. N'accorder aucune modération. Rôle de modération.

— Adoucissement, mitigation. La modération d'une peine, d'une amende.

— Iconol. On peint la Modération âgée, et on lui donne pour attributs un frein, une règle et une horloge de sable.

— Syn. comp. MODÉRATION. ADOUCISSEMENT. DIMINUTION. *Modération* est le terme générique ; *adoucissement* et *diminution* sont des espèces. Les juges supérieurs peuvent modérer la peine à laquelle le juge inférieur a condamné ; c'est un *adoucissement*. Ils peuvent aussi, en certains cas, modérer une amende, c'est une *diminution*. || MODÉRATION. PRUDENCE. La *modération* est une vertu qui gouverne et qui règle nos passions ; c'est un effet de la prudence, par laquelle on retient ses désirs, ses efforts et ses actions dans les bornes les plus conformes à la bonté, à la fin et à la nécessité ou à l'utilité des moyens. || MODÉRATION. RETENUE. MODESTIE. La *modestie* se rapporte à un plus grand nombre d'objets, la *retenue* a rapport aux paroles et aux actions.

MODERATO. s. m. (de l'ital. *moderato*, modéré). Mus. Mouvement intermédiaire entre le lento et le presto.

— adj. *Allegro moderato*. Mouvement un peu moins vif que l'allegro.

MODÉRÉ, ÉE. part. pass. du v. Modérer. S'empl. adjectiv. Qui est éloigné de toute sorte d'excès. Une chaleur modérée. Un feu modéré. Un pouls modéré. Un exercice modéré. Colère modérée. Ambition modérée. Adorez donc, ô grand roi, celui qui vous donne dans la victoire, malgré la fierté qu'elle inspire, des sentiments si *modérés*. (Boss.) Elle savait donner de la retenue aux langues les moins *modérées*. (Id.) Le désir de voir vos services récompensés, s'il est *modéré*, n'a rien dont la morale chrétienne puisse être blessée. (Mass.) C'est à l'exercice *modéré* de nos facultés que le Créateur a sagement attaché le plaisir. (De Pouilly.) Le froid à la Nouvelle-Zemble est très-*modéré*. (Buff.) Ils vivent donc en paix, parce que leurs appétits sont simples et *modérés*, et qu'ils ont assez pour ne se rien envier. (Id.)

— Qui est sage, qui est retenu, qui n'est point emporté. Un esprit modéré. Une passion modérée. Être bien modéré pour son âge. Mais son esprit *modéré* ne se perdait pas dans ces vastes pensées. (Boss.) Celui qui est patient et *modéré* est quelquefois plus estimable que celui qui prend des villes. (Fléch.) On lui donna pour collègue T. Quintius Capitolinus, d'un caractère aussi doux et *modéré* que l'autre était emporté et violent. (Rollin.) Ce prince prodigieux [illegible]

— Partisan de la modération.

> Si fuir les factions c'est être *modéré*,
> De cette injure alors je me tiens honoré. (Laya.)

— *Mus.* Se dit d'un mouvement moyen entre le lent et le gai.

— *Pouls modéré*. Pouls qui n'est ni fort ni faible, ni dur ni mou, ni accéléré ni ralenti.

— *Modéré par.*

> Entre ces lieux et ces pôles glacés,
> Sous un ciel tempéré, des climats sont placés
> Où Zéphyr adoucit les rigueurs de Borée,
> Où par les eaux du ciel la chaleur *modérée*,
> Et le soleil constant dans son oblique cours
> Font éclore les fruits et fixent les beaux jours.
> (Rosset.)

— Il ne se met qu'après son substantif. Esprit modéré. Humeur modérée. Fer modéré, chaleur modérée.

MODÉRÉ, ÉE. s. Hist. Celui, celle qui, dans un temps de révolution, professe des opinions modérées. Les modérés de France, d'Espagne. Des factieux rangent les *modérés* au nombre de leurs ennemis. (Boiste.) || S'est dit, en particulier, sous la Convention, des dantonistes. On les appelait aussi *indulgents*. || *Modéré* ou *politique*. S'est dit, sous le Directoire, du parti opposé aux républicains exaltés qu'on appelait *patriotes*. || Ce mot était devenu, pendant la révolution, un titre de proscription. On disait d'un homme sage que c'était un *scélérat de modéré*.

MODERÉE. s. f. Anc. métrol. Nom d'une mesure de terre comprenant tout l'espace qu'on peut ensemencer avec un muid de grain.

MODÉRÉMENT. adv. Sans excès, avec modération. Se comporter modérément. User modérément de quelque chose. Boire, manger modérément. Être imposé modérément. Content d'établir son droit, il use *modérément* de la victoire. (Boss.) Le corset sans baleine et *modérément* serré est utile à la femme adulte ; il la soutient, il lui donne des formes plus avantageuses. (Heurtel.)

— Sans emportement. Parlez-lui modérément.

— Il ne se met qu'après le verbe. Il s'est comporté modérément, et non pas, il s'est modérément comporté.

MODÉRER. v. a. 1re conj. (du lat. *moderare* ou *moderari*, diminuer). On change l'*é* aigu en *è* grave dans tous les temps dont la terminaison commence par un *e* muet. *Je modère, tu modères, il modère, nous modérons, ils modèrent*, etc. Diminuer. Modérer le feu d'un fourneau. Modérer la course d'un cheval. Modérer ses pas, sa marche. Modérer une contribution. Modérer sa dépense.

— Adoucir, tempérer. Modérer l'action d'une machine.

— Rendre moins violent. Modérer ses coups.

— Rendre modéré. Éclairer les hommes, c'est les *modérer*. (Boiste.)

— Mettre des bornes à quelque chose. Modérer sa colère, ses passions, ses désirs, son ambition, son ardeur. Modérer le zèle de quelqu'un. Modérer la rigueur, la sévérité d'une loi. Modérer sa douleur. Laissons aux infidèles ces longues et sensibles douleurs que la religion ne *modère* pas. (Fléch.) Qu'est-ce qu'un souverain, si la crainte de Dieu ne le conduit et ne le *modère* ? (Mass.) Tout le peuple, entraîné par l'exemple des chefs des tribus, vint en foule offrir ses dons pour la construction de l'arche ; il fallut que Moïse *modérât* l'excès de leurs largesses. (Id.) *Modérez* des bontés dont l'excès m'embarrasse. (Rac.) *Modérez* donc, seigneur, cette fureur extrême. (Id.) *Modère* ces bouillons de ta mélancolie. (Boil.) Pour *modérer* ses désirs, il suffit de voir les objets tels qu'ils sont. (Dumarsais.)

— SE MODÉRER. v. pron. Se diminuer, s'adoucir. Le temps s'est modéré. Le froid, le chaud commence à se modérer.

— Être, pouvoir être modéré. Le feu se modère par degrés.

— Fig. Se posséder, se contenir. Peu de gens savent se modérer dans la bonne fortune. Savoir se modérer dans les occasions les plus difficiles. Se modérer un peu. Se modérer dans les prospérités.

— Se contenir mutuellement. Les hommes se modèrent mutuellement par une crainte réciproque.

— Syn. comp. MODÉRER. ADOUCIR. *Adoucir*, c'est rendre la qualité moins désagréable ; *modérer*, c'est la corriger, en supprimer l'excès. || MODÉRER. AMORTIR. *Amortir* tend à diminuer, amortir ou éteindre la vivacité de l'action ; *modérer*, tend à diriger cette vivacité, à la contenir dans de justes bornes.

MODERNE. adj. des 2 g. (du lat. barb. *modernus*, dit de *modo*, nouvellement). Nouveau, récent. Les auteurs modernes. Les philosophes modernes. Les peintres modernes. Les ouvrages modernes. Cela est moderne. C'est une invention moderne. Comparons ce qu'ont produit les temps anciens avec ce que produisent les temps *modernes*, et parlons de perfectibilité. (Ch. Nod.) Ce soin dont nos *modernes* esculapes s'avisent de trouver que j'ai tant besoin. (Desh.)

— *Architecture moderne*. Chacun des genres d'architecture qui ont été en usage dans l'Europe, depuis le commencement du moyen âge, même l'architecture gothique. || Se dit aussi de la manière de bâtir à l'italienne, dans le goût de l'antique. || Se dit plus particulièrement du système qui consiste à emprunter à l'antique tout ce qu'il y avait de beau, et où l'on a cor[illegible]

— *Bâtiment, édifice moderne*. Bâtiment, édifice fait suivant la manière de bâtir la plus récente.

— *Sculpture moderne*. Se dit par opposition à Antique. || *Statue moderne, restauration moderne*. Statue exécutée, restauration faite à une statue antique, par un sculpteur moderne.

— *Astronomie moderne*. Celle qui a commencé à Copernic.

— *Chimie moderne*. Celle qui a été créée par Lavoisier, développée et étendue par Fourcroy, etc.

— *Géométrie moderne*. Géométrie des infiniment petits.

— *Histoire moderne*. Depuis la renaissance, sous François Ier, jusqu'à nos jours.

— *Médailles modernes*. Celles qui ont été frappées depuis la renaissance.

— Peint. Se dit particulièrement des tableaux exécutés depuis peu d'années, par opposition à ceux des peintres des deux premiers siècles qui ont suivi la renaissance de l'art. || *École moderne*. Se dit encore plus spécialement de l'époque actuelle. L'école de David diffère de l'école moderne. || Selon les caprices du langage, les tableaux de l'école de Boucher sont des tableaux modernes, sans néanmoins qu'on puisse dire que ce soient des tableaux de l'école moderne.

— Géol. Se dit d'un ordre de terrains comprenant ceux qui sont caractérisés par la présence des monuments de l'industrie humaine.

— *Physique moderne*. D'abord celle de Descartes, ensuite celle de Newton.

— Eaux et for. Se dit d'un baliveau qui a depuis quarante jusqu'à soixante et quatre-vingts ans. Après ce temps, ce sont des arbres de haute futaie.

— On le met avant son substantif, en consultant l'oreille et l'analogie. Les auteurs modernes. Ces modernes auteurs. Une invention moderne. Cette moderne invention.

— *A la moderne*. loc. adv. Suivant la manière la plus récente. Bâtir à la moderne. Bâtiment à la moderne.

MODERNE. s. m. Auteur, savant, artiste qui a paru depuis la renaissance des lettres et des arts. Les anciens et les modernes sont d'accord sur ce point. Il y a des *modernes* que leurs grandes qualités et leurs vertus rangent parmi les anciens. (Boiste.)

— Se dit aussi, par extension, des hommes en général, depuis la formation des empires actuels.

MODERNÉ, ÉE. part. pass. du v. Moderner. S'empl. adjectiv. Édifice moderné. Église modernée. Presque toutes les anciennes basiliques de Rome ont été modernées.

MODERNER. v. a. 1re conj. Archit. Restaurer, pour de nouveaux usages, et dans un goût moderne, un ancien édifice. Benoît XIV voulut moderner le Panthéon.

— Rapprocher du goût moderne.

MODERNISÉ, ÉE. part. pass. du v. Moderniser. S'empl. adjectiv. Objet modernisé. Monument modernisé. Le chœur a été complètement et impitoyablement *modernisé*. (Dibdin.)

MODERNISER. v. a. 1re conj. Néol. Donner une tournure moderne, rajeunir.

— *Moderniser*, quoique d'origine anglaise, paraît plus doux, plus agréable, et exprime aussi bien son objet que *moderner* ; ne peut-il pas être de bonne prise ?

MODERNISTE. s. m. Celui qui estime les temps modernes au-dessus de l'antiquité. Vous, *moderniste*, vous me montrez une molécule organique. (J.-J. Rouss.)

— Celui qui nie l'antiquité de la civilisation. Bayer, de l'Académie de Saint-Pétersbourg, est le chef des modernistes, qui prétendent que les Indiens ont reçu des Grecs établis dans la Bactriane tout ce qu'ils possèdent de lumières. Les modernistes nient également l'antiquité de la civilisation des Chinois, des Égyptiens, etc.

MODESNE. s. m. Petite étoffe de fleuret, de poil, de fil, de laine ou de coton.

MODESTE. adj. des 2 g. (du lat. *modestus*). Qui a de la modestie. Homme modeste. Être modeste dans ses discours. Être trop modeste. La modestie et la frugalité n'ont rien de plus honteux pour le reste des hommes, dès qu'ils voient qu'on peut être grand et *modeste*. (Mass.) L'orgueil rend timide, l'amour-propre rend *modeste*. (Vauven.) Le charlatanisme est plus sûr du succès que le talent *modeste*. (S. Dub.) Il y a des âmes fortes, *modestes* autant que sages, qui mettent leurs talents sous le nom d'autrui. (Boiste.) Les malheureux qu'on accable ont si grand'peur qu'on ne les méprise, qu'ils en sont moins *modestes*. (Bussy-Rabutin.)

> Soyez grave sans faste, aisé sans nonchalance,
> *Modeste* sans froideur, hardi sans insolence.
> (Fabrègues.)

— Qui annonce de la modestie. Avoir un maintien modeste, une contenance modeste, un air modeste, un ton modeste. Garder un silence modeste. Faire une réponse modeste. Se renfermer dans un doute modeste. Avoir des sentiments modestes de soi-même, une opinion modeste de soi-même. Je vous réponds bien que si j'avais fait quelque découverte, je la donnerais sous les livrées *modestes* du doute. (Volt.)

> A tout ce grand éclat, à ce courroux funeste,
> On verra succéder un silence modeste. (Racine.)

— Qui a de la retenue, de la modération, qui ne donne dans aucun excès. Être modeste dans sa dépense, dans toute sa conduite.

— Qui annonce de la retenue, de la modération. Former des vœux modestes. Cette gloire, qui donne ordinairement de l'orgueil et de la fierté, ne lui donne que des sentiments *modestes*. (Fléch.) Qu'il ait de ses aïeux un souvenir *modeste*. (Rac.) Attendais-tu, Cléone, un courroux si *modeste* ? (Id.)

— Médiocre, simple, sans éclat. Avoir un train, un équipage modeste, une table modeste. Faire une dépense modeste. Se borner à con-

server le modeste héritage de ses pères. La fortune la plus modeste. Renfermé, à l'exemple de ces pères, dans les *modestes* emplois de la robe. (Boss.)

— Se dit des plantes dans un sens analogue. La modeste violette. La modeste fleur des champs.

— *Couleur modeste.* Couleur qui n'est pas éclatante. Le gris est une couleur modeste. Cette locution ne s'emploie qu'en parlant des vêtements.

— Qui a de la pudeur, de la décence. Fille modeste. Jeune homme modeste. Il y a encore un personnage au-dessus d'une belle femme, c'est une femme belle et *modeste.* (Pythag.) Le vice grossier fait horreur, l'impudence brutale donne de l'indignation, mais la beauté *modeste* est bien plus dangereuse. (Fén.)

— Se dit des choses dans le même sens.

La jeune Isaure, assise à côté de son père,
Brodait une toile légère,
Pour orner au printemps ses *modestes* appas. (Reynier.)

— On peut le mettre avant son substantif, en consultant l'oreille et l'analogie. Air modeste. Usage modeste. Un maintien modeste, son modeste maintien. Sa contenance modeste, sa modeste contenance. Ses désirs modestes, ses modestes désirs.

— substantiv. *Faire le modeste, la modeste.* Affecter un air modeste.

MODESTEMENT. adv. D'une manière modeste. Parler, s'habiller, vivre modestement. Il y a toujours quelque avantage à suivre *modestement* la profession de son père. (De Juss.)

— Peint. Figure drapée modestement.

— Avec modération. Une table modestement servie.

— On peut quelquefois le mettre entre l'auxiliaire et le participe. Il s'est comporté modestement. Il s'est modestement comporté dans cette occasion.

MODESTIE. s. f. (du lat. *modestia*). Retenue dans la manière de penser et de parler de soi. Grande modestie. Véritable modestie. Modestie sincère. Parler de soi avec modestie. Etre d'une modestie qui empêche de tirer parti de ses talents. Blesser la modestie, gêner la modestie de quelqu'un par des éloges. Faire violence à la modestie de quelqu'un pour lui décerner un honneur. Il y a une fausse modestie qui n'est qu'un raffinement de vanité. Cependant, ni cette estime, ni tous ces grands avantages, n'ont pu donner atteinte à sa *modestie.* (Boss.) Ayez moins de froideur, ou moins de *modestie.* (Rac.) La *modestie* n'empêche pas un homme de sentir son mérite. (Duclos.) On rougit plus souvent par amour-propre que par *modestie.* (Mme Guibert.) L'excès de *modestie* est un excès d'orgueil. (Chénier.) Il n'y a de vraie *modestie* que dans les fortes têtes et les grandes âmes. (Boiste.) La *modestie* est au mérite ce que les ombres sont dans un tableau ; elle lui donne de la force et du relief. (La Bruy.) Il n'appartient pas à tout le monde d'être modeste ; et la *modestie* est une fatuité ou une sottise, quand on n'a pas le mérite le plus éclatant. (Le prince de Ligne.) La *modestie* extrême a ses dangers, ainsi que l'orgueil. (J.-J. Rouss.)

— Modération. Vivre, agir, se comporter avec modestie. Se renfermer, se tenir dans les bornes de la modestie. Etre d'une grande modestie dans sa dépense, dans sa conduite. Il y a des professions où la *modestie* est de rigueur ; c'est une douce simplicité dans les manières, les habillements et les discours ; la dignité personnelle, loin d'en souffrir, y gagne ; car alors on craint tant d'être en arrière qu'on accorde plus qu'on ne doit. (St-Prosp.)

Je m'emporte au delà de cette *modestie,*
Dont jusqu'à ce moment je n'étais point sortie.
(Racine.)

— Pudeur, décence. La modestie est le plus bel ornement d'une fille. Blesser la modestie, choquer la modestie de quelqu'un par des paroles, par des actions. La *modestie* est chez les jeunes filles et chez les jeunes femmes compagne de la décence ; ce sont les deux points sur lesquels on insiste le plus dans leur éducation, et l'on fait bien ; dans ce genre il n'y a aucun péril à pousser à l'extrême. Les succès du monde, ses modes, ses habitudes, sont en guerre si ouverte avec la *modestie* et la décence, que, sans un excédant, les femmes seraient bientôt sans ressource. (Saint-Prosper.)

— Se personnifie quelquefois. Le vice s'enveloppe souvent du voile de la *modestie.* (Boiste.) La jactance choque un peu moins que l'hypo- [illegible]

(Voyez) sous un tendre incarnat rougir la *modestie,*
Le front couvert d'un voile et le regard baissé,
Sans montrer, sans cacher son front pur et céleste,
Noblement recueillie en sa vertu modeste,
Elle marche en silence. (Baour-Lormian.)

— Myth. Divinité des anciens.

— Iconol. L'emblème de cette vertu est une jeune femme vêtue de blanc et coiffée d'un voile, sans autre ornement que ses cheveux ; elle tient dans sa main droite un sceptre terminé par un œil baissé. Ses yeux sont fixés sur la terre, et ses vêtements la couvrent tout entière.

— Ce mot n'a point de pluriel, quand il signifie en général la vertu de ce nom. Il en a un, lorsqu'on veut distinguer des nuances dans cette qualité appliquée à plusieurs individus. C'était là de ces *modesties* que la crainte inspire. (Boss.)

— Syn. simp. Retenue, simplicité, modération, décence, pudeur, honnêteté. || Epith. Humble, timide, soigneuse, scrupuleuse, attentive, craintive, sage, simple, noble, affectée, orgueilleuse, fausse, alarmée.

— Syn. comp. MODESTIE. DÉCENCE. PUDEUR. RÉSERVE. RETENUE. La *décence* craint de choquer, de déplaire, ou de ne pas avoir pour chacun les égards qui lui sont dus. La *modestie* craint d'être remarquée, et ne dispute à personne les avantages de la beauté, de l'esprit, des talents, etc. La *pudeur* craint la honte et l'avilissement. La *réserve* ne dit rien, ne fait rien, sans un mûr examen. La *retenue* est cause que l'on ne fait ou qu'on ne dit rien qu'à propos. || MODESTIE. RETENUE. La *retenue* est bonne partout, mais elle est absolument nécessaire en public et avec les grands. La *modestie* est un ornement pour les personnes qui peuvent prétendre aux plus hauts rangs, pour celles qui ont un mérite connu et distingué, et pour celles à qui leur mérite permet tout sans conséquence ; mais elle est pour toutes les autres personnes une vertu indispensable sans laquelle elles ne sauraient paraître décemment ni éviter le ridicule. || MODESTIE. SIMPLICITÉ. La *simplicité* consiste à montrer ce qu'on est, la *modestie* à le cacher.

MOD-GUDUR. Myth. scand. Jeune fille à laquelle est confiée la garde du pont construit sur le fleuve Giall. Le toit de ce pont est couvert d'or brillant.

MODHAFFER ou **MOUZAFFER-CHAH.** Dernier souverain musulman du Guzzerat au XVIe siècle, fut dépouillé de ses Etats par l'empereur mogol Akbar, qui l'emmena prisonnier. Chargé par ce prince de conquérir le Bengale, il souleva le Guzzerat et reprit la couronne ; mais, après avoir résisté longtemps aux troupes mongoles, il fut vaincu à diverses reprises et se tua en 1592.

MODHAFFÉRIENS. s. m. pl. Petite dynastie de princes turcomans qui régnèrent indépendants dans le Turcoman, depuis 1335 jusqu'à 1394. Elle compte quatre princes.

MODHAFFÉRIM. Hist. or. V. MOZAFFÉRIN.

MODHALLAM. s. m. (littér. *la mer ténébreuse*). Relat. Se dit chez les Arabes de l'océan Atlantique, au delà duquel ils croient qu'on ne peut rien connaître. C'est aussi là qu'ils placent cette fontaine de vie si célèbre dans les romans orientaux, et qui donna l'immortalité au prophète Elie.

MODHARITE. s. m. Hist. or. V. MOZARITE.

MODICITÉ. s. f. (du lat. *modicus*, modique). Petite quantité de bien, d'argent. La modicité de son revenu. La modicité de sa fortune. La modicité d'une somme.

— Médiocre valeur. Etre tenté par la modicité du prix.

— Bornes étroites. On ne saurait concevoir la modicité de sa dépense.

MODIFIABLE. adj. des 2 g. Didact. Qui peut être modifié. L'homme devient, de tous les êtres, le plus *modifiable,* le plus exposé à périr. (Virey.)

— Syn. comp. MODIFIABLE. MODIFICATIF. *Modificatif* se dit de la chose qui modifie ; *modifiable,* de celle qu'on peut modifier.

MODIFICANTE. s. m. (pr. *mo-di-fi-cânn-té*). Polit. S'est dit de ceux qui voulaient modifier la constitution espagnole de 1812.

MODIFICATEUR, TRICE. adj. Qui est propre à modifier. Il est évident que cette division est vicieuse pour l'hygiène, puisqu'elle passe sous silence des causes *modificatrices* qui méritent la plus haute importance. (Rostan.) Omiss. des dictionn.

MODIFICATEUR. s. m. Ce qui est propre à modifier. Puisqu'il ne s'agit que de modifier le système nerveux, tous les *modificateurs* sont bons. (Rostan.)

MODIFICATIF, IVE. adj. (du lat. *modificatus*). Qui modifie. Un terme modificatif. Une proposition modificative.

— Il ne se met qu'après son substantif. Un terme modificatif. Une expression modificative.

MODIFICATIF. s. m. Gramm. Mot qui détermine le sens des autres. Les adverbes sont ordinairement des modificatifs.

— Philos. Ce qui sert à modifier, à rendre moins absolu. Un homme qui a de la justesse dans l'esprit, et qui sait combien il y a peu de propositions généralement vraies en morale, les énonce avec quelque modificatif qui les restreint à leur juste valeur.

MODIFICATION. s. f. [illegible] du lat. *modificatio*). Restriction apportée à une proposition, à une convention, etc. Il faut apporter quelque modification à ces articles-là. Opinion susceptible de beaucoup de modification.

— Action de modifier une loi.

— Action de modérer, d'adoucir une peine.

— Limitations, exceptions, adoucissements que les cours souveraines inséraient quelquefois dans les enregistrements qu'elles faisaient des édits et déclarations du roi.

— Didact. Changement qui s'opère dans la manière d'être d'une substance. Les corps reçoivent différentes modifications. Toutes les querelles de parti ont pour cause les diverses *modifications* du bonheur. (Boiste.)

— Suivant Spinosa, tous les êtres qui composent l'univers étaient autant de modifications d'une seule et unique substance ; il n'y avait que l'arrangement et la diverse situation des parties qui mettaient de la différence entre eux.

— Gramm. Circonstance, particularité ajoutée au sens d'un mot. L'adverbe se met ordinairement auprès du verbe auquel il ajoute quelque *modification* ou circonstance. (Lav.) L'adverbe est au verbe ce que l'adjectif est au substantif : le premier est une *modification* du verbe, comme l'autre est une *modification* du nom. (Id.) L'adverbe exprime une *modification,* une qualification constante qui en donnant au verbe un sens particulier, se confond en quelque sorte avec lui, et s'étend avec lui sur toute la durée de l'action. (Id.) L'adverbe spécifie, caractérise la nature de l'action ; la phrase adverbiale n'en indique qu'une *modification* partielle, un accident particulier. (Id.) Les *modifications* sont ou des adjectifs, ou des adverbes, ou des substantifs précédés d'une préposition, ou d'autres propositions, ou tout cela ensemble. (Id.)

MODIFIÉ, ÉE. part. pass. du v. Modifier. S'empl. adjectiv. Articles modifiés. Propositions modifiées. L'obéissance *modifiée* ne peut être que désobéissance. (Boiste.)

— *Modifié par.* Tout cela n'est qu'un peu d'air *modifié* par des instruments invisibles. (A.-Martin.) Si le nom est *modifié* par un substantif précédé d'une préposition, ou ce substantif est pris d'une manière vague, ou il a un sens déterminé. (Lav.)

MODIFIER. v. a. 1re conj. (du lat. *modificare*, fait de *modus*, mesure, règle, et de *facere*, faire). *Je modifie, nous modifions*, etc. *Je modifiais, nous modifiions, vous modifiiez. Que nous modifiions, que vous modifiiez.* Adoucir, restreindre les dispositions d'une loi, les clauses d'un contrat, etc. Modifier une peine, une amende, une taxe. Modifier les clauses d'un traité, d'un contrat. Modifier des propositions trop absolues. Les préceptes de la sagesse sont des lois que chacun se croit en droit d'abroger ou de *modifier*. (S. Dubay.)

— Corriger, changer une chose dans quelqu'une de ses parties. Le climat, l'éducation, les lois, modifient diversement la nature de l'homme. Modifier un projet de loi par des amendements. Cette révolution n'a pas seulement *modifié* le pouvoir politique, elle a changé toute l'existence intérieure de la nation. (Mignet.) La nature fait tout l'homme ; l'éducation ne peut que le *modifier*. (Boiste.) Les circonstances et la réflexion ont beaucoup *modifié* son caractère. (Las Cases.) Les circonstances et l'âge auront en vain *modifié* depuis sa nature, et l'auront rendu différent de ce que nous l'avons connu ; l'impression qu'il a faite autrefois sur nous est restée, et ne pourra s'effacer que bien difficilement. (Rollin.)

— Didact. Opérer un changement dans la manière d'être d'une substance, sans en altérer l'essence, mais cependant en lui donnant de nouvelles qualités, ou en lui en faisant perdre. Les différents arrangements des parties modifient la matière.

— Limiter, restreindre. Pour écrire avec élégance, il faut connaître les idées accessoires qui doivent *modifier* les idées principales. (Condill.)

— Gramm. Ajouter quelque modification ou circonstance à un mot, en restreindre, en particulariser le sens. La dénomination de l'adverbe est prise de son usage le plus ordinaire, qui est de *modifier* l'action que le verbe exprime. (Lav.) L'adverbe n'a pas besoin de complément ; c'est un mot qui sert à *modifier* d'autres mots, et qui ne laisse pas l'esprit dans l'attente nécessaire d'un autre mot, comme font le verbe actif et la préposition. (Id.) Les adverbes qui marquent comparaison doivent se répéter autant de fois qu'il y a de mots qu'ils *modifient*. (Id.) Les adverbes se placent ordinairement avant les adjectifs qu'ils *modifient*. (Id.)

— Absol. Quand le substantif qui *modifie* est déterminé. (Lav.)

— SE MODIFIER. v. pron. Éprouver des modifications. Leur opinion s'est beaucoup modifiée. Les saveurs se *modifient* en outre par leur agrégation simple, double, multiple. (Brill.-Savar.) Sa sensibilité, sa docilité, son courage, ses talents, tout, jusqu'à ses manières, s'est *modifié* par l'exemple, et modelé sur les qualités de son maître. (Buff.)

— Être modifié. Les êtres bruts ne peuvent se *modifier*. (Boiste.)

— Être, pouvoir être modifié. La religion humaine se *modifie* : selon le caractère de ses ministres, elle est douce ou sévère, indulgente ou cruelle : la religion divine est immuable. (Boiste.)

— Se dit de personnes qui subissent des modifications [illegible]. Les hommes, surtout dans la jeunesse, se *modifient* par la fréquentation. (Boiste.)

MODILLON. s. m. (pr. *mo-di-ion* ; de l'ital. *modiglione*, dont la signification est la même). Archit. Ornement en forme de S, figurant l'extrémité des chevrons du comble, et placé sous le larmier de la corniche de l'ordre ionique, du corinthien et du composite. || *Modillon en console.* Celui qui a moins de saillie que de hauteur, et dont l'enroulement d'en bas, en forme de console, passe sur les moulures de la corniche, et termine à la frise. || *Modillon à plomb.* Celui qui, étant de biais, n'est pas d'équerre avec la corniche rampante d'un fronton, comme on le fait ordinairement. || *Modillon rampant.* Celui qui non-seulement est d'équerre avec la corniche de niveau d'un entablement, mais aussi avec les deux rampantes d'un fronton. || *Modillon à contre-sens.* Celui qui représente de front le grand enroulement.

MODIMPERATOR. s. m. (ét. lat., *modus*, manière ; *imperator*, général). Ant. rom. Le roi du festin, celui qui prescrivait le nombre de coups que l'on devait boire, qui veillait à ce qu'on n'enivrât pas un convive, et qui prévenait les querelles.

MODIN. Géogr. anc. Ville lévitique de Palestine, tribu de Dan, patrie des Machabées.

MODINATURE. s. f. (de l'ital. *modinatura*). Archit. Proportions et galbe des différents membres d'une composition architecturale On dit aussi *modénature.*

MODINHA. s. f. Mus. Petite chanson portugaise à une ou deux voix.

MODIO. s. m. Métrol. Mesure de capacité employée à Florence pour les matières sèches ; elle équivaut à 24 staji.

MODIOLAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *modiolus*, moyeu). Didact. Qui a la forme d'un moyeu de roue, comme la cypricardie modiolaire.

MODIOLE. s. f. Conchyl. Genre de coquilles bivalves, établi aux dépens du genre moule ; il renferme un grand nombre d'espèces vivantes et fossiles. La délicatesse de la chair et le goût exquis qui caractérise la modiole lithophage la font rechercher avec avidité.

— Bot. Genre de malvacées, renfermant deux espèces de la Caroline.

MODIOLIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *modiolus*, moyeu ; *forma*, forme). Didact. Qui a la forme d'un moyeu de roue.

MODIQUE. adj. des 2 g. (du lat. *modicus*, fait de *modus*, mesure, règle). Qui est peu considérable, de peu de valeur. Somme modique. Taxe modique. Pension modique. Fortune modique. Bien modique. Modique revenu. Il n'est pas possible qu'un si *modique* revenu suffise à tant de dépenses. (J.-J. Rouss.)

— Il se met avant ou après le substantif. Une somme modique, une modique somme. Un repas modique, un modique repas. Un revenu modique, un modique revenu.

— Syn. comp. MODIQUE. MÉDIOCRE. *Modique* est relatif à la valeur des choses, et *médiocre* à l'état et aux personnes.

MODIQUEMENT. adv. Avec modicité. Payer modiquement ses domestiques. Place modiquement rétribuée.

— En petite quantité.

— Il ne se met qu'après le verbe. Il paye modiquement ses domestiques.

MODISTE. s. des 2 g. Ouvrier, ouvrière en modes. Un modiste. Une modiste. Se dit plutôt au féminin. Les modistes s'occupent principalement de tout ce qui concerne les ornements superficiels de l'habillement des femmes. Elles ne travaillent que des étoffes très-légères : les dentelles, les blondes, les tulles, les gazes, les fines batistes, les taffetas, les satins, les rubans de toute espèce, les broderies de toute nature, les fleurs artificielles, les plumes, etc., sont les matériaux qu'elles emploient le plus ordinairement dans les ouvrages de leurs mains. Souvent elles garnissent seulement les robes faites par d'autres ouvrières.

— Marchand, marchande de modes.

— S'est dit pour Personne qui suit les modes.

— adjectiv. Ouvrier, ouvrière modiste. Marchand, marchande modiste.

MODIUS. s. m. (pr. *mo-diuss*). Ant. rom. Nom latin du boisseau. Le modius valait un peu plus de huit litres et demi.

MODLIN. Géogr. Ville très-forte de la Russie d'Europe, dans l'ancienne Pologne.

MODO. s. m. Ichthyol. Espèce de pleuronecte qui se pêche abondamment sur les côtes de la Norwége.

MODON. Géogr. Ville forte et port de Grèce, dans la Messénie ; 7,000 hab. C'est l'ancienne Méthone.

MODULAIRE. adj. des 2 g. Archit. Se dit de l'architecture qui dérive de l'emploi des trois ordres usités dans l'antiquité grecque et romaine.

— Qui a rapport à ce genre d'architecture. Les Romains, premiers imitateurs des Grecs, en adoptant le principe des trois ordres, en ont principalement admis la constitution *modulaire*. (Encycl. des g. du m.) Ce fut principalement à l'époque de la renaissance que la doctrine *modulaire* reçut la plus grande extension. (Id.) Le système *modulaire*, poussé au delà des vues générales d'après lesquelles les Grecs l'ont conçu, n'est qu'une illusion. (Id.) Le système *modulaire* n'est applicable qu'à [illegible] ques. (Id.) On trouvait encore plus difficilement les traces de l'influence *modulaire* dans les monuments du moyen âge, du style gothique ou autre. (Id.)

MODULATEUR, TRICE. s. Mus. Celui, celle qui entend bien la modulation, l'art de moduler.

MODULATION. s. f. (pr. *mo-du-la-ci-on*, du lat. *modulatio*, art de chanter avec mesure). Mus. Pris dans un sens général, ce mot désignait autrefois cette partie de la composition qui établit les règles de la conduite des tons et par conséquent de la mélodie, partie que les anciens appelaient *mélopée*.

— Aujourd'hui il se prend plus communément pour désigner L'art de conduire l'harmonie et le chant successivement dans plusieurs modes, avec autant d'agrément que de correction. Les règles de la modulation.

— Passage d'un mode à un autre dans le

chant ou dans l'harmonie. Une suite de modulations. L'ordre des modulations. Préparer une modulation. Modulation hardie. Pour les cas extraordinaires, on peut employer des *modulations* également extraordinaires. (Encycl.) Si le sujet que l'on traite exige que l'auditeur soit frappé d'étonnement, de terreur; s'il faut peindre le passage de la crainte à la confiance, de la tristesse à la joie, de la mort à la vie, et réciproquement, une foule de *modulations*, irrégulières en d'autres cas, deviennent la source des effets les plus heureux. (Id.) Ce n'est qu'une longue pratique qui peut habituer à connaître tout le pouvoir d'une *modulation* bien placée, et naturellement ou inopinément produite. (Id.) Les grandes compositions dramatiques tirent un immense parti des *modulations*, et leur emploi sagement réglé amène des effets admirables que rien ne pourrait remplacer avec avantage. (Id.)

— Syn. comp. MODULATION. TRANSITION. C'est à tort que quelques personnes confondent les modulations avec les transitions. La *transition* n'a lieu qu'au moment où le ton se substitue à un autre, et la *modulation* existe au contraire depuis le début du morceau jusqu'à cette substitution, et une autre *modulation* commence à cette substitution jusqu'à une autre *transition*.

— Effet qui en résulte. La modulation de cet air est fort agréable.

MODULE. s. m. (du lat. *modulus*). Archit. Mesure arbitraire servant à établir les rapports de proportion entre toutes les parties d'un ouvrage d'architecture. Le diamètre ou le demi-diamètre du bas de la colonne sert ordinairement de module aux divers ordres. Echelle de module. Le module se divise en douze ou en seize minutes ou parties.

— Par extens. Tout ce qui sert à mesurer. Le mètre est le module des longueurs. Dans les tableaux, une figure d'homme placée au pied d'un monument est un module qui en fait évaluer la hauteur.

— Numism. Diamètre d'une médaille, d'une pièce de monnaie. Les médailles du petit bronze sont d'un moindre module que celles du grand, du moyen bronze. Médailles du plus petit module.

— Alg. Quantité par laquelle il faut multiplier les logarithmes d'un certain système, pour avoir les logarithmes correspondants dans un autre système. Le module est égal à l'unité divisée par le logarithme de la base de ce dernier système, pris dans le premier.

— Géom. Sous-tangente de la logarithmique.

MODULÉ, ÉE. part. pass. du v. Moduler. S'emploie. adjectiv. Air bien modulé. *Modulé* comme une musique, son parler s'élevait en gammes vives ou s'abaissait doucement en notes éteintes. (R. de Beauv.)

— Fig. et poét. Le plaisir *modulé* découle de la flûte. (***)

MODULER. v. n. 1re conj. (du lat. *modulari*, conduire la voix avec mesure et harmonie). Mus. Parcourir les cordes d'un ton ou de plusieurs, l'un après l'autre, en les employant mélodiquement ou harmoniquement, ainsi qu'il arrive dans les préludes, ou d'une manière plus régulière, comme dans les morceaux de différents caractères. *Moduler*, c'est proprement faire usage d'une modulation ou de plusieurs successivement; car deux modulations ne peuvent exister à la fois, quel que soit le nombre des parties, parce que l'unité de ton ou de modulation est la première chose que l'on doive conserver avec soin. (C.-Blaze.) L'art de bien *moduler* est une des parties les plus importantes de la composition. (Id.)

— *Moduler sans sortir du ton et du mode*. Parcourir tous les tons de la gamme avec un chant agréable, en ramenant souvent et sans trop d'uniformité les trois sons principaux, la dominante, la tonique et la sous-dominante. || *Moduler dans des tons et modes différents*. Conduire la mélodie et l'harmonie d'un ton à un autre ton, d'un mode à un autre mode, au moyen des altérations.

— v. a. Composer un air suivant les règles du mode dans lequel il est. Moduler un air.

— Se dit de la voix dans un sens analogue.

Il vole; il voit déjà le trop fameux séjour
Où la belle Circé, fille du dieu du jour,
Modulant avec art sa voix mélodieuse
Charme de ses doux sons son île insidieuse. (Dél.)

— Style sout. Chanter, composer des vers.

Sous ce hêtre touffu, riant et doux asile,
Ton chalumeau léger *module* un air facile.
(Desmahis.)

Sous un humble roseau *module* un air rustique.
(De Valory.)

— Par extension.

Caché sous l'épaisseur d'un pin majestueux,
Le rossignol soupire et *module* ses peines.
(Baour-Lorm.)

— Se dit aussi, dans le même style, pour Déclamer des phrases oratoires. Ce n'est point un rhéteur qui *module* ses phrases. (Linguet.)

— Prononcer. L'âme se meut déjà dans les mots que l'enfant *module* au hasard. (Ch. Nod.)

— SE MODULER. v. pron. Être modulé. Cet air se module avec facilité.

MOÉDA. s. f. Métrol. Ancienne monnaie d'or de Portugal, valant 33 fr. 96 c. On l'appelle aussi *lisbonnine*. || La *meia moéda* vaut 16 fr. 98.

MOÉE. V. MODÉRÉE.

MOEHRINGIE. s. f. (de *Mœhringius*, académicien de St-Pétersbourg). Bot. Genre de caryophyllées d'Europe.

MOELLE. s. f. (pr. *moè-le;* du lat. *medulla;* fait du gr. μυελός). Physiol. Substance huileuse, jaunâtre, contenue dans la cavité des os longs, dans les cavités cellulaires des extrémités de ces mêmes os, dans le diploé des os plats, et même dans les porosités de la substance compacte des os. La moelle est le produit d'une exhalation qui a lieu à la surface de la membrane médullaire. Elle doit avoir les mêmes usages généraux que la graisse. C'est une sorte d'aliment en réserve, une des formes que doit revêtir la matière nutritive. Elle est fluide pendant la vie, et se présente sous la forme de petites paillettes après la mort. Le cerveau s'arrondit, la *moelle* étend son cours. (Ross.)

— *Moelle alongée*. Tantôt cette expression a été employée comme synonyme de Protubérance cérébrale, tantôt on a réservé ce nom à une partie de cette protubérance, à celle qui se prolonge de la partie inférieure de la protubérance jusqu'au trou occipital. D'autres auteurs confondent avec la moelle alongée, non-seulement les pédoncules cérébraux, mais encore leur épanouissement vers les couches optiques et les corps striés; on regarde même ce que Bichat appelle le *tronc* du nerf olfactif, comme la terminaison antérieure ou ethmoïdale de la moelle alongée.

— *La moelle épinière* ou *moelle vertébrale*, appelée par Chaussier *prolongement rachidien de l'encéphale*, se continue avec la protubérance cérébrale, au niveau du grand trou occipital. Elle descend dans le canal vertébral jusqu'au niveau de la deuxième vertèbre lombaire, sans le remplir exactement, présentant, dans ce trajet, plusieurs renflements très-marqués, et creusée sur sa face antérieure et sur sa face postérieure d'un sillon qui la partage dans toute sa longueur en deux gros cordons nerveux intimement unis.

— Art culin. Substance molle et grasse qui remplit la cavité des os. Moelle de bœuf. Tourte de moelle, à la moelle. Sucer la moelle d'un os.

Et dévorant leur chair déchirée en lambeaux,
Sucer avidement la *moelle* de leurs os.
(Dessaint.)

— Fig. L'intérieur du corps. Le froid l'a pénétré jusqu'à la moelle des os. N'en est-ce pas assez pour être pénétré de crainte jusque dans la *moelle* des os? (Boss.) La tendresse que j'ai pour vous me semble mêlée avec mon sang et confondue dans la *moelle* de mes os. (Mme de Sévigné.)

— Bot. Nom donné par analogie au tissu cellulaire qui est renfermé dans un canal cylindrique, au centre de la tige des plantes dicotylédones, et par abus à la substance molle et parenchymateuse qui occupe le centre de celle des monocotylédones. Elle existe en grande quantité dans les jeunes plantes; elle disparait peu à peu dans les vieilles, et semble alors se convertir en bois. On ignore son usage, on sait seulement qu'elle n'est nécessaire que dans la jeunesse de la tige ou des rameaux, car on voit des troncs entièrement privés de moelle qui végètent très-bien. Moelle de sureau. Moelle de figuier.

— Substance que contient un bâton de casse. Moelle de casse.

— Minér. Nœud formé dans des grains de marcassite, de quartz, etc. || Nœud dans l'ardoise. || *Moelle de pierre*. Variété friable d'argile lithomarge. || La chaux carbonatée, crayeuse, pulvérulente, qu'on appelle aussi *farine fossile*. || Se dit en général de plusieurs substances qui, à cause de leur consistance friable et terreuse, leur couleur blanche, et leur gisement en veine ou en efflorescence dans les fissures des pierres compactes, ont été comparées à la moelle des végétaux. || *Moelle de montagne, de roche*. Diverses variétés de chaux carbonatée spongieuse, blanche, etc. || *Moelle de rocher*. Amiante.

— Fig. et fam. *Tirer à quelqu'un jusqu'à la moelle des os, le sucer jusqu'à la moelle des os*. Ruiner un homme, en tirant de lui peu à peu tout ce qu'on en peut tirer.

— Fig. Ce qu'il y a de plus essentiel, de plus instructif dans les ouvrages d'esprit. Il faut tirer la moelle d'un bon livre, il faut en extraire la moelle. Il s'est formé un certain savoir pédantesque entre nous, de plusieurs qui font état d'apprendre le grec, non pour tirer la *moelle* qui est ès œuvres de Platon ou d'Aristote, ains sans plus pour discourir sur le dialecte d'un mot. (Et. Pasq.) Vous n'y rencontrerez plus longues, mais toutes en général pleines de *moelle*. (Id.) Il n'y a rien que nous estimons tant que la loi commune, comme étant épuisée de la *moelle* de la raison générale d'un pays. (Id.)

— Le fond de l'âme. Les hommes, à un certain âge, ne peuvent presque plus se plier eux-mêmes contre certaines habitudes qui ont vieilli avec eux, et qui sont entrées jusque dans la *moelle* de leurs os. (Fén.) || Cette expression n'est pas fort noble, et elle semble peu digne d'un poëme, même en prose.

— Se dit dans un sens analogue des ouvrages d'esprit. Des dictions qui percent une matière jusqu'à la *moelle*, tandis que les autres la frayent et frappent simplement. (Mlle Gournay.)

— On a donné le nom de *moelle* à plusieurs ouvrages de théologie et de jurisprudence. La Moelle théologique. La Moelle de Justinien.

— Épith. Grasse, molle, tendre, onctueuse, liquide, séchée.

MOELLENDORFF (Richard-Joachim-Henri, comte de). Feld-maréchal prussien, né en 1724, mort en 1807, dut son élévation à son courage, qui lui mérita la faveur du grand Frédéric, dont le successeur lui confia la charge de général de l'infanterie prussienne. Il commanda presque toujours les armées prussiennes jusqu'à sa mort.

MOELLEUSEMENT. adv. D'une manière moelleuse. Fam. au propre.

— Peint. Avec une grande délicatesse, et en adoucissant bien les couleurs. Tableau peint moelleusement.

MOELLEUX, EUSE. adj. (du lat. *medullosus*). Rempli de moelle. Os moelleux. Bois moelleux.

— Qui est de la nature de la moelle.

— Fig. Certes je n'ai point le cœur si enflé, ni si venteux, qu'un plaisir solide, charnu et *moelleux* comme la santé, je l'allasse échanger pour un plaisir imaginaire, spirituel et aéré comme la gloire. (Montaigne.)

— Fig. *Vin moelleux*. Vin qui joint la douceur à la force, et qui flatte agréablement le goût.

— *Etoffe moelleuse*. Étoffe qui a du corps et qui est souple, douce à la main. Je tâte votre habit, l'étoffe en est *moelleuse*. (Mol.)

— Se dit d'autres objets qui ont des propriétés analogues. Deux bandes d'une peau *moelleuse* retiennent l'enfant dans son berceau, et préviennent sa chute sans lui ôter le mouvement. (Chateaub.) Et les contours *moelleux* de ce corps enchanteur. (Chén.) Le *moelleux* cacao s'embaume de vanille. (Del.)

Bientôt du corps la toile obéissante
Suit la rondeur et les contours *moelleux*.
(Parny.)

— *Voix moelleuse*. Voix pleine, douce, et qui n'a rien d'aigre ni de dur.

— Plein de sens et de bonnes choses; rempli de bonnes pensées. Discours moelleux. Que chacun prenne en main le *moelleux* Abéli. (Boil.)

— Par anal. Montrer par des raisons poignantes et *moelleuses*. (Pasq.)

— Hist. nat. Se dit des parties qui sont douces au toucher, comme les feuilles de certaines plantes, etc. Le duvet du canard est très-moelleux.

— Peint. *Pinceau moelleux*. Pinceau dont les touches sont larges, grasses et bien fondues. || *Touche moelleuse*. Touche bien fondue. || *Contours moelleux*. Contours souples et gracieux, qui n'ont rien de rude ni de dur.

— On dit dans un sens analogue, *Burin, ciseau moelleux*.

— Au propre, il se met toujours après son substantif. Un os moelleux. || Au figuré, on peut le mettre avant le substantif en consultant l'oreille et l'analogie. Des discours moelleux, de moelleux discours. Des contours moelleux, de moelleux contours.

MOELLEUX. s. m. Peint. Douceur, liant qu'on remarque dans la touche, dans le dessin, dans les couleurs. Avoir du moelleux dans la touche, dans la couleur. Le moelleux dans le dessin, dans les contours. Le moelleux des contours. Il y a plus de vigueur d'un côté, plus de *moelleux* et d'harmonie de l'autre. (Dider.)

— Danse. *Avoir du moelleux*. Se dit d'un danseur qui fléchit les genoux avec aisance.

MOELLON. s. m. (pr. *moè-lon;* du fr. *moelle*, parce que les moellons sont au milieu du mur comme la moelle est au milieu des os). Maçonn. Pierre tendre de petite dimension et de forme irrégulière, qui s'emploie dans les massifs de construction, et qu'on recouvre ordinairement de plâtre ou de mortier. Le plus souvent ce ne sont que des débris de pierres de taille. La plupart des moellons sont en pierre calcaire; il y en a aussi en pierre siliceuse, qu'on nomme meulière, et en pierre à plâtre. Tirer du moellon de la carrière. Mur construit en moellon.

— Ce mot familier est peu propre à entrer dans la poésie; cependant un poëte a dit :

Voyez ce malheureux, suant et presque étique,
Courbé sous les *moellons* qu'il pique et qu'il repique.
(Pis.)

— *Moellon d'appareil*. Celui qui est équarri pour être employé en parement. || *Moellon gisant*. Celui qui a le plus de lit, et où il y a moins à tailler pour le façonner. || *Moellon de plat*. Celui qui est posé sur son lit dans les murs qu'on élève à plomb. | *Moellon en coupe*. Celui qui est posé de champ dans la construction des voûtes. || *Moellon bloqué*. Moellon de mauvaise qualité qui ne peut être équarri. || *Moellon essenillé*. Celui qui est grossièrement taillé avec la hachette. || *Moellon piqué*. Moellon travaillé avec la pointe, et servant aux puits, aux voûtes, aux fosses, etc.

— Techn. Pierre dont on se sert dans les manufactures de glaces pour polir les glaces de petit volume. || *Moellon d'assiette*. Pierre de liais sous laquelle est mastiquée une des glaces qui doivent s'adoucir par leur mutuel frottement. || *Moellon de charge*. Autre pierre commune, et de même figure, dont le moellon d'assiette est couvert pour donner plus de force au frottement.

MOELLONAILLE. s. f. (pr. *mo-è-lo-nâ-ye;* diminut. de *moellon*). Techn. Menus moellons.

MOELLONNIER. s. m. Techn. Coin dont on se sert pour diviser la pierre, les moellons.

MOÉMOÉ s. m. Bot. Arbrisseau du Malabar.

MOEN. Géogr. Ile du Danemark, dans la mer Baltique; 7,000 hab. Ch.-l. Stege.

MOENCHIE. s. f. (pr. *men-chi*). Bot. Genre de la famille des caryophyllées, établi pour placer plusieurs plantes prises dans trois genres de Linné.

MOENEL. s. m. Nom qu'on donnait à une espèce de cor de chasse.

MOERA. (pr. *mé-ra*). Myth. gr. La destinée. || Chienne d'Icarius, qui par ses hurlements apprit à Erigone l'endroit où son maître était enterré. En récompense de sa fidélité, Jupiter la plaça dans la constellation de la Canicule.

MOERAGÈTE. (pr. *mé-ra-jè-te*). Myth. gr. Le guide des destinées ou des Parques. || Surnom de Jupiter en Arcadie, en Elide, etc. || Surnom de Pluton.

MOÈRE. s. f. Se dit, sur les côtes de France et de la Belgique, d'une sorte d'étang formé par la mer qui a été desséché et mis en culture.

MOERIS. Roi d'Égypte qui régnait vers l'an 1990 av. J.-C.; est surtout connu pour avoir fait creuser le lac qui porte son nom.

MOERIS. (pr. *mé-riss*). Géogr. anc. Lac d'Égypte creusé de main d'homme qui communiquait avec le Nil par un canal, et qui avait environ 300 kilom. de circonférence. Quand le Nil était trop débordé, et qu'on craignait qu'il ne fît des ravages, on ouvrait des écluses, et les eaux, ayant leur retraite dans le lac, n'y séjournaient qu'autant qu'il fallait pour les engraisser; quand, au contraire, l'inondation était trop basse, on tirait de ce même lac, par des saignées, une quantité d'eau suffisante pour arroser les terres.

MOERZA. s. m. Crust. Genre de crustacés.

MOESIE. Géogr. V. MÉSIE.

MOESIEN, ENNE. adj. et s. Géogr. Qui est de la Mœsie. || Qui appartient à la Mœsie ou à ses habitants.

MOESKROON ou **MOUCRON.** Géogr. Village de Belgique près duquel Moreau remporta une victoire sur l'armée réunie des Autrichiens et des Hanovriens, le 29 avril 1794.

MOESOGOTHIQUE. adj. des 2 g. (pr. *mé-zo-go-ti-ke*). Géogr. Qui appartient aux Goths établis dans la Mœsie ou Mésie.

— Linguist. *Langue mœsogothique*. Langue de la famille germanique que parlaient les Goths de Mœsie; dialecte gothique dans lequel Ulphilas fit une traduction de la Bible dont on possède des fragments. || *Alphabet mœsogothique* ou *d'Ulphilas*. Alphabet d'où est dérivé l'alphabet allemand. Il fut inventé, dit-on, par Ulphilas, évêque des Goths en Mœsie.

— substantiv. Le mœsogothique.

MOESSCHEN. s. m. (pr. *mess-chen*). Métrol. Mesure de capacité employée à Manheim pour les matières sèches. 144 mœsschen forment un malter d'orge et d'avoine; 128 mœsschen forment un malter de blé.

MOESSKIRCH. Géogr. Village du pays de Bade, près duquel Moreau remporta une victoire, le 5 mai 1800, sur l'armée autrichienne.

MOESSLI. s. m. (pr. *mess-li*). Métrol. Mesure de capacité pour les matières sèches employée dans quelques parties de la Suisse : 256 mœsslis de Zurich, d'Aarau, forment un malter de Zurich, d'Aarau.

MOETTE. s. f. Agric. Espèce de tenaille propre à arracher les chardons.

MOEUF. s. m. (pr. *meuf;* du lat. *modus*). Gramm. Se disait pour Mode.

— Anc. mus. Se disait vulgairement de la division de la maxime et de la longue.

MOEUHTESSIB. s. m. (pr. *meu-tes-sib*). Hist. ott. Inspecteur des comestibles.

MOEURS. s. f. pl. (pr. *meurss;* beaucoup de personnes prononcent *meur;* du lat. *mos*, gén., *moris*, coutume, usage). Habitudes naturelles ou acquises, pour le bien ou pour le mal, dans tout ce qui regarde la conduite de la vie. Bonnes mœurs. Mauvaises mœurs. Mœurs pures, honnêtes, décentes, réglées. Mœurs corrompues, dépravées, dissolues. La science, la doctrine des mœurs. Former les mœurs de quelqu'un. Régler ses mœurs. Réformer ses mœurs. Changer de mœurs. Corrompre les mœurs. L'innocence, la pureté, la dépravation, la corruption, la perversité, le déréglement, la dissolution des mœurs. Action contraire aux bonnes mœurs, aux mœurs, qui porte une grave atteinte aux mœurs. Les mœurs du temps, du siècle, du jour. [illegible] les mœurs de son siècle. Les grands devraient régler les *mœurs* publiques, et ils les corrompent. (Mass.) Les *mœurs* des grands forment les *mœurs* publiques. (Id.) La ville croirait dégénérer en ne copiant pas les *mœurs* de la cour. (Id.)

Le sage est citoyen : il respecte à la fois
Et le trésor des *mœurs*, et le dépôt des lois.
(Chamfort.)

— Se dit quelquefois des actions libres, en tant que l'esprit les considère comme susceptibles de règles.

— *Vie et mœurs*. Se prend, au palais, pour manière dont une personne se conduit. Certificat de vie et de mœurs. Faire information de vie et de mœurs.

— *Avoir des mœurs*. Avoir de bonnes mœurs, une conduite réglée. || *N'avoir point de mœurs*. En avoir de mauvaises.

— *Homme, femme sans mœurs*. Homme, femme de mauvaises mœurs.

— Prov. *Les honneurs changent les mœurs.* On s'oublie dans la prospérité. ‖ *Les mauvaises compagnies corrompent les bonnes mœurs.* L'exemple est contagieux. ‖ *Les bonnes mœurs sont un collier de perles.* Il suffit souvent d'une seule faute pour se perdre entièrement. ‖ *Une fille suit les mœurs de sa mère.* L'exemple de sa mère la rend sage ou dissipée.

— Hist. *Tombeau des mœurs.* Expression que quelques historiens ont appliquée particulièrement au règne de Charles VI.

— Manière de vivre, inclinations, habitudes, coutumes particulières de chaque nation. Mœurs d'une nation, d'un peuple, d'un pays. Chaque nation a ses mœurs. Peuples dont les mœurs sont différentes des nôtres. Mœurs barbares. Mœurs civilisées. Observer, décrire les mœurs des peuples qu'on a visités. Donner à son peuple les mœurs et les coutumes des peuples les plus policés. La culture des lettres adoucit, polit les mœurs. Selon nos mœurs. Autres temps, autres mœurs. C'est lui (le vice) qui de nos *mœurs* a banni la franchise. (Boil.) Des siècles, des pays étudiez les mœurs. (Id.) Les *mœurs* sont sujettes à toutes les révolutions de l'esprit humain; elles ne sont pas les mêmes chez les peuples qui ont toujours été barbares, chez ceux qui s'éclairent, et chez ceux qui retombent dans la barbarie. (Condill.) Tout homme est formé par son siècle, bien peu s'élèvent au-dessus des *mœurs* du temps. (Volt.)

— Se dit, dans le même sens, en parlant d'une personne ou de quelques personnes. Avoir des mœurs douces, simples, faciles, sévères. Adopter facilement les mœurs de ses amis. Chaque âge a ses plaisirs, son esprit et ses *mœurs.* (Boil.)

Quelles sauvages *mœurs*, quelle haine endurcie,
Pourrait, en vous voyant, n'être pas adoucie? (Rac.)

— *Cela est, cela n'est pas dans nos mœurs, dans les mœurs de telle nation.* Cela est, cela n'est pas conforme à nos usages, aux usages de telle nation.

— *Les mœurs des animaux.* Habitudes par lesquelles les divers animaux signalent leur existence, soit dans leurs rapports avec les autres classes, les autres individus de la même espèce, soit avec les circonstances qui les environnent. Ces habitudes sont toujours le résultat de l'organisation : elles se modifient lorsque cette organisation éprouve elle-même des modifications, et changent surtout avec les climats et les différents états dans lesquels l'individu se trouve normalement placé. Mais une des causes les plus puissantes qui agissent sur leurs mœurs, c'est l'état d'indépendance envers l'homme dans lequel tous sont nés, et l'état de domesticité auquel nous en avons soumis un si grand nombre. La privation de la liberté à laquelle on soumet les animaux dans nos ménageries non-seulement change leurs habitudes, mais réagit bien vite et avec une grande puissance sur leur organisation. J'appelle faculté morale celle qui constitue les *mœurs* de l'animal. (B. de St-P.) La fourmi préférant les *mœurs* républicaines. (Delille.) Le serpent a ses *mœurs*, ses combats, ses amours. (Id.)

— Littér. Ce qui concerne les habitudes morales du pays et du temps dont il est question dans un poëme, dans une pièce de théâtre, ce qui est conforme au caractère des personnages qui y sont introduits. Les mœurs sont parfaitement observées dans cette tragédie, dans cette comédie, dans cette épopée. Observer, étudier, peindre bien les mœurs.

— Par les *mœurs* d'un personnage qu'on introduit sur la scène, on entend le fond, quel qu'il soit, de son génie, c'est-à-dire les inclinations, bonnes ou mauvaises de sa part, qui doivent le constituer de telle sorte que son caractère soit fixe, permanent, et qu'on entrevoie tout ce que la personne représentée est capable de faire, sans qu'elle puisse se détacher des premières inclinations par où elle s'est montrée d'abord, car l'égalité doit régner d'un bout à l'autre de la pièce.

— Il y a une autre espèce de *mœurs* qui doit régner dans tous les poëmes dramatiques et qu'il faut s'attacher à bien caractériser, ce sont les mœurs nationales. Corneille a conservé précieusement les mœurs ou le caractère propre des Romains; il a même osé lui donner plus d'élévation et plus de dignité. Il n'a pas essuyé pour cela les reproches que l'on fait à Racine, d'avoir francisé ses héros, si on veut parler ainsi.

— Mus. Partie de la musique grecque qui en fixait les convenances et l'utilité. Elle consistait à connaître et à choisir le bienséant en [illegible] ner à chaque sentiment, à chaque objet, à chaque caractère, toutes les formes dont il était susceptible, mais les obligeait de se borner à ce qui était convenable au sujet, à l'occasion, aux personnes, aux circonstances. ‖ Les mœurs consistaient encore à tellement accorder et proportionner dans une pièce toutes les parties de la musique, le mode, le temps, le rhythme, la mélodie et même les changements, qu'on sentît dans le tout une certaine conformité qui n'y laissât point de disparate et le rendît parfaitement un.

— Peint. Le costume, les usages des différents temps, des différents lieux. Observer bien les mœurs dans un tableau, ne pas les observer.

— Rhétor. Partie de l'éloquence qui a pour objet de gagner la confiance des auditeurs, en paraissant avoir de bonnes mœurs. Dans ce cas, on distingue peu les mœurs réelles des mœurs oratoires.

— On confond généralement dans le langage ordinaire sous le nom de *mœurs* trois genres d'habitudes qui doivent être distinguées soigneusement; ce sont les *mœurs morales proprement dites*, les *mœurs sociales* et les *mœurs politiques.* Les premières sont dominées par la religion; les secondes, par l'état général de la civilisation, de la littérature et des arts; les troisièmes, par la nature et le caractère des institutions publiques d'un pays. Il importe surtout de faire cette distinction lorsqu'il s'agit des bonnes et des mauvaises mœurs.

— Les *mœurs proprement dites*, celles que règlent les lois de la morale, qui tiennent toujours à la religion, sont bonnes lorsque ces lois sont méditées avec soin et pratiquées avec respect, lorsqu'elles règnent généralement dans un pays et qu'elles ne sont ni contestées publiquement ni secrètement démenties. Elles sont mauvaises quand la loi morale, abandonnée de la loi religieuse, et privée à la fois de son appui et de ses lumières, cesse de régner forte et pure sur la majorité des esprits; qu'elle est niée par les uns et traitée avec indifférence par les autres; alors naissent et grandissent l'indifférence, le scepticisme, le fatalisme et le matérialisme, doctrines qui tuent la morale comme la religion.

— Les *mœurs sociales* sont bonnes lorsque la civilisation, les lettres et les arts, loin de fournir des moyens de corruption et d'être des agents de mollesse, favorisent et soutiennent toutes les habitudes honnêtes, l'amour du travail, de l'ordre et de l'économie, et le contentement dans la fortune même médiocre. Elles sont mauvaises, au contraire, lorsque les usages qui règnent dans le sein d'une nation et le goût général qui domine dans les lettres et les arts, dans tout ce qui constitue ou exprime la civilisation d'un pays, cessent d'entretenir l'harmonie et commencent à jeter le trouble, d'abord dans les esprits et les consciences, puis dans les diverses classes de la société, par l'excitation de désirs d'ascension et de mouvements d'ambition qui ne sauraient être satisfaits.

— Les *mœurs politiques* sont bonnes lorsque l'amour des institutions publiques et le dévouement à la patrie règnent dans les habitudes générales d'un pays. Elles sont nécessairement mauvaises lorsqu'il y a mécontentement et insubordination d'en bas, violence et oppression, corruption et mauvaise foi d'en haut; lorsque ce ne sont pas la sagesse et la probité qui commandent, lorsque ce sont l'intrigue et la vénalité qui prévalent; lorsque ce n'est plus le mérite qui l'emporte sur la faveur; lorsque, au contraire, la faveur est parvenue à s'introduire jusque dans les institutions les plus légales et les plus populaires.

— Les poëtes font ordinairement rimer *mœurs* avec un mot dont le *s* est muet.

Pensez-y donc, âmes grossières,
Commencez par régler vos *mœurs*,
Moins de faste dans vos prières,
Plus d'innocence dans vos cœurs. (***)

— Personne ne prétendra sans doute qu'il n'y a pas dans l'usage deux manières de prononcer ce mot. Dès lors pourquoi l'Académie ne nous fixe-t-elle pas à cet égard? Son silence signifie-t-il qu'on doit prononcer régulièrement *meur?* Ce silence peut-il être pris pour guide? Régulièrement il devrait se prononcer *meur;* y a-t-il motif d'exception? Oui. L'homonyme ou l'équivoque avec *meurs* du verbe *mourir.* Donc l'exception doit être d'autant plus admise que cette prononciation du *s* final rappelle celle de *mores.*

MOEUTÉZÉLITE. s. m. (pr. *meu-té-zé-li-te*). Relig. mah. V. METAZALITE.

MOEZ. Myth. or. Nom d'Hakem dans sa septième incarnation.

MOEZ-ED-DAULAH (Ahmed). Le premier des Bouides qui ait régné à Bagdad. Il monta sur le trône après avoir soumis le Kerman, le Kourdistan et plusieurs autres provinces. Il déposa le calife Mostafki, le priva de la vue en 946, et s'empara de toute l'autorité sous son successeur; sa mort arriva en 967. ‖ MOEZ-LEDIN-ALLAH. Calife fatimite, régna de 953 à 975; soumit l'Afrique occidentale, conquit la Sicile, l'Egypte, fonda le Caire, et y établit sa dynastie, qui y régna plus de 200 ans.

MOFETTE. s. f. (de l'ital. *mopheta*). Exhalaison pernicieuse qui s'élève dans les lieux souterrains, et surtout dans les mines.

— Toute exhalaison dangereuse.

— Chim. On donnait autrefois ce nom à tout gaz non respirable, mais particulièrement au gaz azote, que l'on appelait autrefois *mofette at-* [illegible] que l'on nommait *mofette inflammable.*

MOFRAC. s. m. Hist. Ordre de chevalerie appelé aussi *Montjoie.*

MOFUMA. s. m. Bot. Grand arbre d'Ethiopie, dont le bois sert à faire des canots.

MOGADOR. Géogr. Ville de l'empire de Maroc ayant un port sur l'Atlantique; 16,000 hab.

MOGES. s. f. pl. Pêch. Nom que les pêcheurs de La Rochelle donnent aux entrailles de la morue.

MOGGIA. s. f. Métrol. Mesure agraire de Naples qui vaut 35 ares 19.

MOGGIO. s. m. Métrol. Mesure italienne de capacité pour les matières sèches. ‖ Le moggio de Milan = 146 litr. 24. ‖ Moggio de Venise = 320 litr. ‖ Moggio de Corfou et de Saxos = 21 litr. ‖ *Moggio de Nero.* Mesure agraire des îles Ioniennes, valant 97 ares.

MOGHAMIE. s. f. Bot. Genre établi aux dépens des sainfoins.

MOGHOSTAN ou **MOGHISTAN.** Géogr. Partie de la Perse, au sud du Kerman. C'est un pays malsain, où les chaleurs sont insupportables. Il ne produit que des dattes.

MOGIASSEMIOUN. s. m. Hist. mus. Secte musulmane qui donne un corps à Dieu.

MOGILALISME. s. m. V. MOGISLALISME.

MOGILNIK. s. m. Ornith. Autour de Tartarie.

MOGIPHANE. s. m. Bot. Genre de plantes du Brésil.

MOGISLALISME. s. m. (ét. gr., μόγις, difficilement; λαλέω, parler). Pathol. Difficulté de prononcer, d'articuler les mots, surtout les lettres labiales.

MOGLAH. Géogr. Ville de la Turquie d'Asie, dans l'Anatolie, ch.-l. du livah de Mentech.

MOGOL. Géogr. Ancien empire de l'Hindoustan, détruit par les Anglais. Dehli en était la capitale. Il fut fondé en 1519 par un des descendants de Tamerlan.

MOGOL, OLE. adj. Nom d'un peuple mahométan qui envahit l'Inde au XVIe siècle. Le peuple mogol.

— S'empl. aussi substantiv. Un Mogol, une Mogole.

— Hist. *Grand Mogol.* Titre de l'empereur du Mogol. On écrit aussi *Mongol.*

MOGOLA-NAGON. s. m. Erpét. Variété de la vipère à lunettes.

MOGOLIEN, ENNE. s. et adj. Géogr. Qui est du Mogol.

MOGOLISTAN. Géogr. Un des noms de l'empire du Mogol.

MOGON. Myth. celt. Ancienne divinité des Cadènes, peuples du Northumberland. Une tradition du pays porte que ce Mogon l'avait longtemps défendu contre un tyran.

MOGORI ou **MOGORIS.** s. m. Bot. Genre de la famille des jasminées, renfermant une quinzaine d'espèces.

MOGOSTOKOS. Myth. gr. Surnom de Diane, comme présidant aux douleurs de l'accouchement.

MOGOURI. s. m. Relat. Nom des prêtres juges des habitants des Maldives.

MOGRAB. Géogr. Un des noms de la Barbarie.

MOGRABIN, INE. adj. Qui habite le Mograb.

— S'empl. aussi substantiv. Un Mograbin.

— Linguist. Dialecte arabe des peuples qui habitent la côte de Barbarie.

MOGRITE. s. m. Bot. V. MOGORI.

MOGS. s. m. pl. Géogr. Nom d'une chaîne de montagnes qui s'étend du nord au sud de la presqu'île orientale des Indes.

— S'empl. aussi adjectiv. Les monts Mogs.

MOHA. s. m. Bot. Espèce de millet, cultivé comme plante à fourrage. Légèrement concassée, elle remplace le riz dans la cuisine. Les oiseaux de basse-cour l'aiment beaucoup.

MOHABUT. s. m. Comm. Toile de coton des Indes.

MOHACS ou **MOHATZ.** (pr. *Mo-hatch*). Géogr. Bourg sur le Danube, dans la Basse-Hongrie, avec un château-fort, et 7,700 hab.; siége d'un protopope grec et d'un gymnase catholique.

— Hist. *Bataille de Mohacs.* Bataille gagnée, en 1526, par Soliman, sur les Hongrois commandés par leur roi Louis II. Ce prince y perdit la vie avec 18,000 de ses soldats. ‖ Victoire remportée par le duc de Lorraine et l'électeur de Bavière, à la tête des forces impériales, sur l'armée ottomane, le 12 août 1687.

MOHADITE ou **MOHÉDITE.** s. m. Hist. Membre d'une dynastie arabe fondée en Afrique par Mohammed-Abdellah, l'an de l'hégire 514.

MOHAGÉRIN ou **MOHAGÉRIEN.** s. m. Hist. or. Se dit des musulmans qui accompagnèrent Mahomet dans sa fuite de la Mecque.

MOHAMMED. Véritable nom du prophète que nous nommons Mahomet. ‖ Ce nom a été porté par un grand nombre de princes musulmans qui ont régné dans différents pays. Les plus célèbres sont: *Mohammed-al-Madhi*, qui régna de 775 à 785, à Bagdad. ‖ MOHAMMED-AL- [illegible] d'Ali, né en 859. Les musulmans de la secte des chyites croient qu'il disparut mystérieusement, et ils l'atendent comme un autre Messie. ‖ MOHAMMED-EL-MADHI. Calife ommiade d'Espagne, usurpa le trône de Cordoue en 1009, et en fut renversé par un autre usurpateur en 1012. ‖ MOHAMMED-AL-GAURY. Empereur de l'Hindoustan, fut associé au trône par son frère, en 1171, obtint de lui le royaume de Gaznah, fit de nombreuses incursions dans l'Inde, et établit partout l'islamisme. Il périt assassiné en 1206. ‖ MOHAMMED XIV. Empereur de l'Hindoustan, monta sur le trône en 1717, et mourut en 1747. ‖ MOHAMMED-GAÏATH-EDDIN. Sultan seldjoucide de la Perse, disputa l'empire à son frère, et devint maître de toute la Perse, en 1105. Il mourut en 1118. ‖ MOHAMMED-BEN-THAHER. Dernier prince de la dynastie des Thahérides, régna de 862 à 872, et fut renversé du trône après un règne orageux. ‖ MOHAMMED-HAÇAN-KAN. Fondateur de la dynastie des Kadjars, en Perse, et d'abord gouverneur d'une province, fut un des premiers à se déclarer indépendant à la mort d'Adel-Chah, et il était sur le point de se rendre maître de toute la Perse, lorsque son compétiteur, Khehin-Kan lui fit trancher la tête, en 1758. ‖ MOHAMMED-AGA. Fils du précédent, fut fait prisonnier avec son père, mais il parvint à s'évader en 1779, devint maître de toute la Perse, fit avec succès la guerre aux Russes; et affermit le trône dans sa famille. ‖ MOHAMMED-BEY. Souverain de l'Egypte; il devint le gendre d'Ali et son meilleur général, mais il se révolta bientôt contre son bienfaiteur, le chassa du Caire, s'empara de toute l'Egypte, en 1776, et se fit nommer par le pacha de Constantinople, pacha du Caire. Il mourut en 1776. ‖ MOHAMMED-BEN-ABD-EL-WAHAB. Fondateur de la secte des wahabites, né en 1705, mort en 1803, passa pour inspiré, et voulut prêcher la réforme de l'islamisme.

MOHARR. s. m. ou **MOHARBE.** s. f. Métrol. Monnaie d'or de Bombay, valant 29 fr. 63

MOHARBANDJ. Géogr. District de la présidence de Calcutta, ch.-l., Hariapour.

MOHARREM. s. m. Chron. or. Nom du premier mois de l'année arabique. C'est un des mois sacrés.

MOHATRA. adj. m. Ne s'emploie que dans cette locution, *contrat mohatra.* Contrat ou marché usuraire, par lequel un marchand vend très-cher, à crédit, ce qu'il rachète aussitôt à très-vil prix, mais argent comptant.

MOHAWIAH. V. MOAVIA.

MOHAWK. Géogr. Rivière des États-Unis, qui se jette dans l'Hudson, après un cour de 250 kilom. ‖ Peuple indigène de l'Amérique septentrionale, qui habite dans le Haut-Canada, aux environs du lac Erié.

MOHEL. s. m. Relig. hébr. Prêtre juif qui pratique la circoncision.

MOHILEV. Géogr. Ville de Russie, chef-l. d'un gouvernement qui porte le même nom, dans l'ancienne Lithuanie; 16,000 hab. ‖ Le gouvernement de Mohilev est divisé en douze cercles; 960,000 hab.

MOHISE. s. m. Myth. Nom de certaines divinités inférieures qui, dans la croyance des habitants du Dembo, sont préposés aux quatre ouvertures du ciel, et qui laissent couler ou retiennent les eaux supérieures.

MOHLÉDITE. s. m. Hist. relig. Nom donné par les mahométans aux membres d'une secte ismaélite, qui s'est rendue fort redoutable en Asie, et dont les chefs sont connus dans l'histoire sous le nom de *Rois des assassins* ou de *Vieux de la montagne.*

MOHOLITE. s. m. Hist. sacr. Sacrificateur juif de la famille de Moholi, fils aîné de Mérari.

MOHRIE. s. f. Bot. Genre de fougères renfermant deux espèces.

MOHRUNGEN. Géogr. Ville de Prusse, district de Kœnigsberg, près de laquelle les Russes, commandés par le prince de Ponte-Corvo, battirent les Français, le 25 janvier 1807.

MOHSITE. s. f. (de *Mohs*, minéralogiste allemand). Minér. Substance dont la couleur est noire et dont l'éclat est métalloïde; elle est fragile, et raie le verre.

MOHUR. s. m. Métrol. Monnaie d'or de l'Inde anglaise. Il y en a de plusieurs espèces. Le mohur vieux de Bombay vaut 37 fr. 91 c. ‖ Le mohur de 1818 de Bombay vaut 36 fr. 73 c. ‖ Le mohur sicca du Bengale vaut 42 fr. 32 c.

MOI. (du gr. μοί, dat. de ἐγώ, moi). Pron. des 2 g. et de la 1re pers. Son pluriel est *nous.* Sa signification est la même que celle de *je* et de *me*, mais aucun de ces mots ne peut s'employer l'un pour l'autre. *Moi* ne s'applique qu'à des personnes ou à des choses personnifiées. Partout où il y a des hommes, je suis chez mes frères; partout où il n'y en a pas, je suis chez *moi.* (Buff.)

David m'est en horreur; et les fils de ce roi,
Quoique nés de mon sang, sont étrangers pour *moi.* (Racine.)

Tout se tait, et *moi* seul, trop prompt à me troubler,
J'avance des malheurs que je puis reculer. (Id.)

Un noble orgueil m'apprend qu'étant fille de roi,
Tout autre qu'un monarque est indigne de *moi.* (Cess.)

— S'emploie quelquefois comme sujet du verbe. *Moi* seule à votre amour ai su la conserver. (Rac.)

— Mais le plus souvent *moi* s'emploie comme sujet d'un verbe sous-entendu. Personne ne [illegible] soyez un très-grand nombre d'années loin des périls inséparables de la royauté. (Fén.) Cette phrase est elliptique, *personne ne souhaite plus que moi*, c'est-à-dire personne ne souhaite plus que moi ne souhaite.

— Employé seul comme réponse, il peut être sujet ou régime direct, et tenir lieu d'une phrase entière. Qui veut aller avec lui? Moi. *Moi* équivaut à : Je veux bien aller avec lui; ici il est sujet. Qui a-t-on voulu désigner? Moi. *Moi* équivaut à : On a voulu me désigner; là il est régime direct.

— Il est aussi régime direct après *ne que*, mis pour Seulement. Je ne plains que moi.

— Il est encore régime direct dans les phrases où il est ajouté à d'autres mots qui sont régimes directs. Il a renvoyé son frère et moi. Il a mécontenté ses parents et moi.

— Il entre aussi dans le sujet de la phrase,

lorsqu'il est joint à d'autres mots qui forment le sujet. Son père, sa mère et moi, le lui avons défendu. Mon avocat et moi sommes de cet avis.

— Quand dans une phrase le pronom *moi* est employé comme sujet, il doit, puisqu'il est pronom de la première personne, et synonyme de *je*, régir le verbe à la première personne. Ainsi l'on doit dire : Moi qui l'aimais tant ; c'est moi qui ai ; si c'était moi qui eusse ; et non pas : Moi qui aimait ; moi qui a ; moi qui eût. C'est *moi* qui suis Sosie, et tout Thèbes l'avoue. (Molière.)

— Suivant le même principe, *moi* demande pour correspondant le pronom *me* dans les verbes pronominaux. C'est moi qui me nomme Pierre, et non pas, C'est moi qui se nomme.

— Se joint à la préposition *pour* ou à l'expression *quant à*, pour marquer plus particulièrement ce qu'on pense et indiquer une sorte d'opposition entre ce qu'on va dire, et ce que disent ou pensent d'autres personnes. Vous en direz tout ce qu'il vous plaira ; quant à moi, pour moi, je vois bien ce qui en est. On dira ce qu'on voudra contre cet homme ; quant à moi, je suis sûr de sa probité. Pour *moi*, je suis content de rire des fous. Tous les hommes ne le sont-ils pas ? (Fén.) Pour *moi*, j'avoue que je ne pouvais pas imaginer qu'il fût possible de faire bouillir de l'eau dans des marmites de bois. (B. de St-P.) Pour *moi*, j'ai toujours vu les honnêtes gens assez tranquilles, mais les fripons toujours alertes. (Id.) Pour *moi*, j'ai toujours regardé comme le plus estimable de tous les hommes ce Romain qui voulait que sa maison fût construite de manière qu'on vît tout ce qui s'y faisait. (J.-J. Rouss.) Pour *moi*, bien loin de convenir de la supériorité que nous nous attribuons sur les anciens, je soutiens que plus on remonte dans l'antiquité, plus on retrouve les principes de la galanterie. (P.-L. Courier.) Quant à *moi*, si j'ai complété le texte de Longus, tant qu'on lira du grec, il y aura toujours quatre ou cinq hellénistes qui sauront que j'ai existé. (Id.)

> Il n'est pour voir que l'œil du maître.
> Quant à *moi*, j'y mettrais encor l'œil de l'amant.
> (La Fontaine.)

— Il peut aussi s'employer avec ellipse de la préposition *pour* ou de l'expression *quant à*. Je dois, *moi* qui ne suis rien et qui ne peux rien, tendre au moins de tous mes vœux vers la félicité du peuple. (B. de St-P.) *Moi*, je combattrais le jeu parmi les joueurs, et j'aurais plus de plaisir à me moquer d'eux en les voyant perdre, qu'à leur gagner leur argent. (J.-J. Rouss.)

> *Moi*, je tiens que toujours un peu de défiance,
> En ces occasions, n'a rien qui nous offense. (Mol.)

> *Moi*, j'irais mériter, par un lâche attentat,
> Les titres d'assassin, de perfide, d'ingrat ! (Reynard.)

> Depuis que l'univers est sorti du chaos,
> Ai-je donc trouvé, *moi*, quelque jour de repos ? (Id.)

— On peut dire : *moi, je pourrais trahir le meilleur de mes amis !* ou, en sous-entendant *je pourrais : moi, trahir le meilleur de mes amis !* ou encore : *trahir le meilleur de mes amis, moi !* Je pourrais faire une lâcheté, moi ! Faire une lâcheté, moi ! *Moi*, je pourrais trahir le Dieu que j'aime ! (Rac.) *Moi*, je pourrais encor te voir, te reconnaître ! (Andrieux.) *Moi*, le faire empereur ! Ingrat, l'avez-vous cru ? (Rac.) *Moi*, vous payer ! lui dit le bigot en colère. (Boil.)

> *Moi*, régner ! moi, ranger un État sous ma loi,
> Quand ma faible raison ne règne plus sur moi !
> (Racine.)

> . . *Moi*, vous abandonner !
> Pouvez-vous un instant, ô ciel ! le soupçonner ?
> (Andrieux.)

— Dans ces sortes d'exclamations, il se construit aussi avec un adjectif. *Moi*, jalouse ! Et Thésée est celui que j'implore ! (Rac.)

— Il se met de même par apposition avant ou après *me*. Voudriez-vous me perdre, moi votre allié ? Moi ! vous me soupçonneriez de vous avoir trahi ! *Moi !* vous me soupçonnez de cette perfidie ! (Id.)

— S'emploie encore par apposition après le verbe *être*. Je suis bien moi. Puis-je cesser d'être *moi* ? (Mol.)

> Et peux-tu faire enfin, quand tu serais démon,
> Que je ne sois pas *moi*, que je ne sois Sosie ? (Mol.)

> Pourtant quand je me tâte et que je me rappelle,
> Il me semble que je suis *moi*. . . (Id.)

— Se met aussi par apposition avec *nous* et *vous*, lorsqu'il est accompagné d'un nom ou d'un autre pronom, et, dans ce cas, *moi* et le nom ou pronom qui lui est joint sont tout ensemble l'apposition et l'explication de *nous*, de *vous*. Vous et moi nous sommes contents de notre sort. Nous irons à la campagne, lui et [illegible] nous voir, mon frère et moi. Albert et *moi* sommes tombés d'accord. (Mol.) Nous allons, lui et *moi*, dans toutes les assemblées sous le même nom. (Bouffl.) Rica et *moi* sommes peut-être les premiers parmi les Persans que l'envie de savoir ait fait sortir de leur pays. (Montesq.) Il me verra, *moi* et mon domestique. (Rac.) La fortune nous a persécutés, lui et *moi*. (Fén.)

> Ah ! bachelier du diable, un peu plus d'indulgence,
> Nous avons, vous et *moi*, besoin de tolérance. (Volt.)

— *Moi* se répète quelquefois par emphase.

> Dans un si grand malheur que vous reste-t-il ? — *Moi*,
> *Moi*, vous dis-je, et c'est assez. (Corn.)

> Entre Sénèque et vous disputez-vous la gloire
> A qui m'effacera plustôt de sa mémoire ;
> Vous dont j'ai pu laisser vieillir l'ambition
> Dans les honneurs obscurs de quelque légion.
> Et *moi*, qui sur le trône ai suivi mes ancêtres ;
> *Moi*, fille, femme, sœur et mère de vos maîtres,

> Que prétendez-vous donc ? Pensez-vous que ma voix
> Ait fait un empereur pour m'en imposer trois ?
> (Racine.)

— Joint à un nom ou à un autre pronom, il ne doit, d'après les convenances de notre politesse, être placé qu'en second. Vous et moi. Mon frère et moi. || Le contraire a lieu, si le nom auquel il est joint est celui d'une personne très-inférieure, soit pour l'âge, soit pour la position sociale. Un père dira : Moi et mon fils ; et un maître : Moi et mon domestique.

— Construit avec *le, la, les*, le pronom *moi* se place toujours le dernier. Donne-le-moi. Renvoyez-les-moi. Pardonnez-le-moi. Rends-la-moi. Montrez-moi celui qui a pu arriver à trente ans sans être détrompé ; montrez-le-*moi*, ce mortel privilégié. (Ballanche.)

— Il se construit encore avec *ce* et *il* dans les phrases suivantes et autres semblables. C'est moi qui vous en réponds. Ce fut moi. Si c'était moi qui eusse fait cela. C'est de moi qu'il s'agit. C'est à moi qu'il faudra vous adresser. Il n'y a que moi à qui ces choses arrivent. Je forme une entreprise qui n'eut jamais d'exemple, et qui n'aura point d'imitateur. Je veux montrer à mes semblables un homme dans toute la vérité de la nature, et cet homme, ce sera *moi*. (J.-J. Rouss.)

> C'est *moi*, prince, c'est *moi* dont l'utile secours
> Vous eût du labyrinthe enseigné les détours. (Racine.)

> Frappez, aucun respect ne doit vous retenir :
> J'ai tout fait, et c'est *moi* que vous devez punir. (Id.)

— On peut dire : *ce me fut une grande joie*, ou *ce fut pour moi une grande joie*, ou encore *ce fut une grande joie pour moi*. Il fallut qu'un peu de réputation me tînt lieu de tout. Si c'est un dédommagement pour ceux qui sont toujours loin d'eux-mêmes, ce n'en fut jamais un pour *moi*. (J.-J. Rouss.)

— Après une préposition, il n'y a que le pronom *moi* qui puisse exprimer la première personne. Vous servirez-vous de moi ? Parlez de moi. Il tient cela de moi. Pense-t-on à moi ? Ils auront besoin de moi. Ils auront affaire à moi. Cela vient de moi. Cela est à moi. C'est un homme à moi, un habit à moi, de l'argent à moi. Cela est pour moi. Je prends cela pour moi. Selon moi. Vous serez remboursé par moi. Cela roulera sur moi. Tout est contre moi. Venez avec moi. Contre vous, contre *moi*, vainement je m'éprouve. (Rac.) Par quel trouble me vois-je emporté loin de *moi* ? (Id.) Comment, marauds, vous avez la hardiesse de vous attaquer à *moi !* (Mol.) Que ne paraît-il à mes yeux au milieu de trente personnes, que ne les vois-je fondre sur *moi* les armes à la main ! (Id.) Une grande révolution venait de se faire en *moi*. (J.-J. Rouss.) Quoi qu'ils fassent, mes contemporains ne seront jamais rien pour *moi*. (Id.) Voilà qui vous apprendra à vous oser jouer à *moi*. (Mol.) J'ai encore quelques jours devant *moi* ; je veux les vivre tout entiers. (De Jouy.) Chacun regarde devant soi, mais je regarde en *moi*. Je n'ai affaire qu'à *moi* ; je me contrôle, je me goûte ; je me roule en *moi*-même, à l'exemple de tous les philosophes. (Montaigne.)

> Sur quel frivole espoir penses-tu qu'il me plaigne,
> Et respecte en *moi* seule un sexe qu'il dédaigne ?
> (Racine.)

> Homme rare, sur ma parole,
> Avec *moi* vous en conviendrez. (Arnault.)

> Vous verrez vos époux d'abord indifférents,
> Attendre de *moi* seul la fin de leurs tourments.
> (Aubert.)

— Il en est de même avec une conjonction. Mon frère et moi. Mon frère ou moi. Mon frère aussi bien que moi. Ni mon frère ni moi. Personne que moi. Nul autre que moi. Je vous laisse aussi libre, et plus libre que *moi*. (Rac.) Votre père et *moi*, nous avons longtemps été ennemis l'un de l'autre. (Fén.)

> Et quand *moi* seul enfin il faudrait l'assiéger,
> Patrocle et *moi*, seigneur, nous irons vous venger.
> (Racine.)

— *De moi*, après un nom de personne ou un pronom personnel également précédé de la préposition *de*, se met quelquefois pour *le mien*, etc. C'est le sentiment, ce sont les sentiments, c'est l'opinion de mon frère et de moi que je vous exprime.

— Quand le verbe est à l'impératif, et que le pronom qu'il régit n'est point suivi du mot *en*, c'est *moi* qu'il faut employer après le verbe, soit comme régime simple, Louez-moi, récompensez-moi ; soit comme régime indirect, où la préposition *à* est sous-entendue, Rendez-moi compte, dites-moi la vérité, et alors *moi* se joint au verbe par un trait d'union. Aimez-*moi* comme je vous aime. (J.-J. Rouss.) (Laissez-*moi* chez [illegible] moi obéissante et libre, à tout je me soumets. (Id.) Pardonnez-*moi* mon transport, madame ; les grandes choses amènent les grandes idées, et les grandes idées les grands mots. (Bouffl.) Muse, raconte-*moi* ces grands événements. (Del.)

> . . . Cessez, vous dis-je, et laissez-*moi*,
> Madame, exécuter les volontés du roi. (Racine.)

— Le complément indirect peut aussi en poésie être indiqué par *à moi*, surtout lorsqu'on veut attirer davantage l'attention. Mais il est mon époux, et tu parles à *moi*. (Corn.) Avez-vous oublié que vous parlez à *moi* ? (Id.) Messala, songez-vous que vous parlez à *moi* ? (Volt.) || En prose on dirait : songez-vous que *c'est à moi* que vous parlez ? etc.

— Cependant *donnez-moi*, sans préposition, ou *donnez à moi*, avec la préposition *à*, ne s'emploient pas indifféremment l'un pour l'autre. On dit *donnez-moi*, lorsqu'on se borne à demander une chose ; et on dit, *donnez à moi*, lorsqu'on la demande à quelqu'un qui, paraissant ne savoir à qui la donner, est au moment de la donner à un autre.

— Quelquefois, mais dans le discours familier seulement, il se met par redondance, et pour donner plus de force à ce qu'on dit. Faites-moi taire ces gens-là. Donnez-leur-moi sur les oreilles. Prends-*moi* le bon parti, laisse là tous les livres. (Boil.)

> On n'attend plus rien que ta signature ;
> Presse-*moi* donc cette tardive allure. (Voltaire.)

> Ah ! que je hais leur stupide joie !
> Que leur babil est un trouble importun !
> Chassez-les-*moi*. (Id.)

> N'approfondis jamais rien dans la vie,
> Et glisse-*moi* sur la superficie. (Id.)

> Prends ton pic, et me romps ce caillou qui te nuit ;
> Comble-*moi* cette ornière. (La Font.)

— Dans le même cas, le pronom *moi* se place après l'adverbe de lieu *y*, soit comme régime direct, soit comme régime indirect. Vous allez à l'Opéra, menez-y-moi. Vous allez dans votre voiture, donnez-y-moi une place. On ne pourrait pas dire *menez-m'y*, ni *menez-moi*. Au contraire, *y* se place toujours après *nous*. Menez-nous-y. Donnez-nous-y une place. V. me.

— A la seconde personne du singulier, le pronom *moi* se met à la même place, et si le verbe finit par un *e* muet, on met après le verbe un *z*, que l'on place entre deux traits d'union, afin d'éviter la dureté de la prononciation. Mène-z-y-moi, donne-z-y-moi une place.

— *A moi*. Sorte d'exclamation pour faire venir promptement quelqu'un auprès de soi. A moi, à moi, soldats ! A *moi*, Girot, je veux que mon bras m'en délivre. (Boil.)

— de moi. Expression adverbiale fort en usage autrefois. Malherbe s'en sert souvent ; Ménage la croyait propre à la poésie, et réservait *pour moi* pour la prose. *De moi* ne se dit plus, et l'on dit *pour moi*, en vers et en prose.

— *De vous à moi*, *ceci est de vous à moi*, *ceci de vous à moi*. Façons de parler dont on se sert pour témoigner à une personne qu'on lui parle avec sincérité, mais qu'on lui demande le secret. De vous à moi, c'est un pauvre homme. De vous à moi, c'est un homme qui ne mérite pas l'opinion qu'on a de lui. De vous à moi, je ne crois pas que la chose réussisse.

— S'emploie quelquefois substantiv. pour Un autre moi-même. Un moi. Deux moi.

> On m'est venu troubler et mettre en peine.
> — Et qui ? — Sosie ; un *moi* de vos ordres jaloux,
> Que vous avez du port envoyé vers Alcmène,
> Et qui de nos secrets a connaissance pleine,
> Comme le *moi* qui parle à vous. (Molière.)

> Quels contes ! — Non, monsieur, c'est la vérité pure.
> Ce *moi* plus tôt que *moi* s'est au logis trouvé ;
> Et j'étais venu, je vous jure,
> Avant que je fusse arrivé. (Id.)

> Je vous dis que, croyant n'être qu'un seul Sosie,
> Je me suis trouvé deux chez nous ;
> Et que de ces deux *moi*, piqués de jalousie,
> L'un est à la maison, et l'autre est avec vous. (Id.)

> Ce *moi*, qui le seul *moi* veut être,
> Ce *moi*, de *moi*-même jaloux,
> Ce *moi* vaillant dont le courroux
> Au *moi* poltron s'est fait connaître. (Mol.)

— *Quant-à-moi*. s. m. V. quant.

— moi-même. pron. des 2 g. et de la 1re pers. Ce n'est autre chose que le pronom *moi* et l'adjectif *même*, auquel il est joint par un trait d'union. On l'emploie pour donner plus d'énergie à la phrase. Je veux aller moi-même lui parler. Je n'ai que faire de valet, je me sers bien moi-même. Je dis quelquefois en *moi-même* : la vie est trop courte pour que je m'en inquiète. (Vauven.) Et *moi-même* à mon tour je me verrais lié ? (Rac.) Je ne puis sans horreur me regarder *moi-même*. (Id.) Lasse de vains honneurs et me cherchant *moi-même*. (Id.) Je cherchais à m'expliquer à *moi-même* ce qui a pu porter les hommes à quitter l'abri des bois, l'air pur des montagnes et le charme éternellement attaché aux belles prairies. (De Boufflers.)

> J'aime avec tout *moi-même*, et l'ardeur qu'on me donne
> En veut, je le confesse, à toute la personne. (Mol.)

> Se pare qui voudra du nom de ses aïeux,
> Moi, je ne veux parer que *moi-même* en ces lieux.
> (Corneille.)

— *J'ai appris la géométrie de moi-même*. C'est-à-dire sans avoir eu besoin de maître. || *J'ai fait cela de moi-même*. C'est-à-dire de mon propre mouvement.

— Comm. Un marchand qui tire une lettre de change dit, *valeur reçue de moi-même*, ou *en moi-même*, ou *rencontrée en moi-même*, et cela veut dire valeur reçue pour ce qui m'est dû. C'est un singulier style !

[illegible]

> Je ne l'ai pas cru, moi, sans une peine extrême.
> Je me suis d'être deux senti l'esprit blessé
> Et longtemps d'imposteur j'ai traité ce *moi-même*.
> Mais à me reconnaître enfin il m'a forcé. (Mol.)

— *Un autre moi-même*. Un autre individu comme moi, qui me ressemble, qui a les mêmes qualités, les mêmes goûts, etc. Un fils est un autre *moi-même*, une suite de moi, à qui je transmets mon nom, mon bien, ma réputation. (De Juss.)

— Doit-on dire en parlant d'une femme, *c'est un autre moi-même*, ou *c'est une autre moi-même*. On a prétendu que l'expression *un autre moi-même* offrait à l'esprit l'individu abstrait, l'être moral, et que par conséquent elle doit conserver dans tous les cas le genre masculin. Mais c'est à tort, et il y aurait une espèce de monstruosité à faire dire à une mère parlant de sa fille : *C'est un autre moi-même*. Il faut : *C'est une autre moi-même* ; car s'il s'agit de l'être moral, il s'agit aussi de la ressemblance physique. Une femme dira de son mari : *C'est un autre moi-même* ; un mari s'exprimera de même à l'égard de sa femme.

MOI. s. m. L'attachement de quelqu'un à ce qui lui est personnel. Le moi choque toujours l'amour-propre des autres. La piété chrétienne anéantit le *moi* humain, et la civilité chrétienne le cache et le supprime. (La Bruy.) Le *moi* est haïssable ; ainsi, ceux qui ne l'ôtent pas et qui se contentent seulement de le couvrir sont toujours haïssables. Point du tout, direz-vous ; car, en agissant comme nous faisons, obligeamment pour tout le monde, on n'a pas sujet de nous haïr. Cela est vrai, si on ne haïssait dans le *moi* que le déplaisir qui nous en revient. Mais si je le hais parce qu'il est injuste, et qu'il se fait centre de tout, je le haïrai toujours. En un mot, le *moi* a deux qualités : il est injuste en soi, en ce qu'il se fait centre de *tout* ; il est incommode aux autres, en ce qu'il veut les asservir ; car chaque *moi* est l'ennemi et voudrait être le tyran de tous les autres. (Pasc.) La civilité doit cacher le *moi* humain, et la religion l'anéantir. (Id.) L'irréligion concentre toutes les passions dans la bassesse de l'intérêt particulier, dans l'abjection du *moi* humain. (J.-J. Rouss.)

— Tout ce qui concerne une personne. On ne peut pas vous parler plus [illegible] abattue que je viens de faire de tout mon [illegible], comme M. Nicole. (Mme de Sévigné.)

— L'homme avec son égoïsme et ses passions. Le moi, tel est pour l'égoïste l'alpha et l'oméga de l'univers. Les bonnes institutions sociales sont celles qui savent le mieux dénaturer l'homme, lui ôter son existence absolue, pour lui en donner une relative, et transporter le *moi* dans l'unité commune ; en sorte que chaque particulier ne se croie plus un, mais partie de l'unité, et ne soit plus sensible que dans le tout. (J.-J. Rouss.)

— Philos. Individualité métaphysique d'une personne. Malgré le changement continuel de l'individu physique, le même moi subsiste toujours. Je sens que je ne puis n'avoir point été, car le *moi* consiste dans ma pensée. (Pasc.) D'où vient que les hommes ont pris le change ? Ils ont mis le sacrifice des animaux, l'encens et les autres dons, à la place du *moi*, victime qu'il fallait immoler. (Fén.)

— Le *moi* est non-seulement l'être ou la substance en qui existent les faits intérieurs qui sont perçus, il est encore le sujet qui les perçoit et qui a conscience de cette perception ; le moi est l'expression la plus simple de cette conscience.

— Quelques philosophes distinguent le *moi pur* ou le *moi absolu*, du *moi empirique*, ou du *moi relatif*. Le premier, c'est le moi dans la plénitude et dans l'entière clarté de sa conscience ; le *moi empirique* ou *relatif*, c'est la conscience plus ou moins nette, telle qu'elle se rencontre dans l'enfance, dans les hallucinations à certains degrés de l'aliénation, et dans toutes sortes de circonstances qui troublent les facultés de l'intelligence.

— Le *moi*. La conscience que chaque homme a de son existence. || Le *non-moi*. Tout ce que l'homme perçoit autour de lui, et qui n'est pour lui qu'objet, objet d'idées, de connaissances, de sensations, d'efforts et d'actions. || Dans le *non-moi*, et très-près du *moi*, on distingue le soi. C'est un être analogue au moi. La connaissance du soi est presque aussi immédiate que celle du moi.

— Quelques personnes, trompées par la forme du *moi* en général, sont allées plus loin, et ont créé un *moi humain*, un *moi social* : c'étaient des non-sens. Le *moi humain* devait être l'homme, le *moi social*, le citoyen ; mais l'homme en général n'existant pas plus que le citoyen en général, et l'idée du moi emportant avec elle celle de conscience, il était difficile de concevoir l'utilité des mots le *moi humain* et le *moi social*, et l'on s'est hâté de les abandonner.

MOIDETTE. s. f. Techn. Outil en bois garni de feutre pour frotter les glaces.

MOÏDORE. s. f. Métrol. V. moeda.

MOIE. s. f. Techn. Meule de bois, de sable, de foin, etc.

MOIGNET. s. m. Ornith. Nom vulgaire de la mésange à longue queue.

MOIGNON. s. m. (pr. *moè-gnon* ; du celt. *moign*, manchot). Ce qui reste d'un bras, d'une jambe, d'une cuisse coupée. N'avoir plus que deux moignons. N'avoir qu'un moignon. Il ne me reste qu'un moignon.

— Par analog. Ce qui reste d'une grosse branche d'arbre qui a été coupée ou rompue.

— Hort. Branche d'arbre un peu trop grosse, qu'on a raccourcie tout près de la tige, afin d'obliger l'arbre de pousser de nouvelles branches, et arrêter par là la sève d'un arbre trop vigoureux.

— Techn. Le bouton qui sert d'ornement au bas de la branche des ciseaux à la berge.

MOILETTE. s. f. Techn. Outil de bois garni de feutre pour frotter les glaces.

MOI-MOI. s. m. Bot. Brione du Sénégal, à fruit rouge de corail.

MOINAILLE. s. f. (pr. *moi-na-ye* ; rad. *moine*). Fam. et par mépris. Les moines, en général. Les railleries fines et délicates d'Érasme répandirent sur la *moinaille* un ridicule dont elle n'est point encore revenue. (Biblioth. rais.)

MOINDRE. adj. compar. des 2 g. (du lat. *mi-*

nore, ab' it. de *minor*). Plus petit ou en étendue ou en quantité. La hauteur de cette colonne est moindre que celle de la colonne opposée. La distance de Paris à Lyon est moindre que vous ne dites. Les spectateurs étaient en moindre nombre que je n'aurais cru. La somme fut bien moindre que celle qu'il m'avait promise. L'épaisseur de ce mur est *moindre* que celle du mur voisin. (Acad.)

— Peut s'employer sans être suivi du second terme de la comparaison. Nous sommes en moindre nombre aujourd'hui. La somme fut bien moindre. La distance est infiniment moindre. La hauteur est beaucoup moindre. Dans la zone torride, les fleurs à grandes pétales sont en *moindre* nombre. (B. de St-P.)

— Plus petit dans son genre; moins grand. Se dit surtout au sens moral. Sa douleur en sera moindre, en sera bien moindre. Croyez-vous que mon mal soit moindre que le vôtre? La récompense fut bien moindre que celle que j'attendais. Le dégât fut bien moindre qu'on ne le disait. A de *moindres* fureurs je n'ai pas dû m'attendre. (Rac.)

Ma honte en serait *moindre*, ainsi que votre crime,
Si ce fils, en effet, digne de votre estime,
A quelque amour encore avait pu vous forcer. (Rac.)

— Moins considérable. C'était une étoffe de moindre prix. Je voudrais une chose de moindre valeur que celle-ci. La place qu'il occupe est bien moindre. Il tient un moindre rang. Etre revêtu d'une moindre dignité qu'auparavant. L'inconvénient fut bien moindre.

— Se dit aussi des personnes dans le sens précédent. Sans implorer des rois *moindres* que vous. (Rac.) Ce n'est pas être petit que d'être *moindre* qu'un grand. (Boiste.)

— Qui n'est pas si bon, qui est de plus mauvaise qualité. Ce vin-là ne vous paraît-il pas moindre que le premier que nous avons bu? De ces deux étoffes, celle-ci est moindre, est moindre de beaucoup.

— Avec l'article ou ses équivalents, il forme une espèce de superlatif, et signifie le moins considérable, le moins important, le plus petit, etc. Se dit au propre et au figuré. Le moindre mot que vous direz. Au moindre bruit il s'éveille. Au moindre signe, vous serez obéi. Ses *moindres* vertus balancent tous ses vices. (Boil.) Il tourne au *moindre* vent, il tombe au *moindre* choc. (Id.) Le désordre augmente dans une société à mesure que les richesses s'y accumulent sur un *moindre* nombre de têtes. (B. de St-P.) C'est bien la *moindre* grâce que l'on puisse se rire quelquefois aux dépens de ceux qui se sont enrichis aux nôtres. (S. Dub.) Les *moindres* apparences étaient devenues pour moi des réalités, les *moindres* craintes, des supplices. (Barth.) La *moindre* bassesse déshonore les enfants des rois. (Mass.) Du *moindre* sens impur la liberté l'outrage. (Boil.) Les *moindres* choses sont difficiles avant d'être faciles. (Bibl. orient.) Cette prétendue émulation, inspirée aux enfants, les rend pour toute leur vie intolérants, vains, changeants au *moindre* blâme ou au plus petit éloge d'un inconnu. (B. de St-P.) Elle savait de quel poids est non-seulement la *moindre* parole. mais le silence même. (Boss.) Qui vit jamais paraître en cette princesse le *moindre* sentiment d'orgueil ou le *moindre* air de mépris? (Boss.) Les *moindres* bruits viennent frapper les dômes de cet édifice. (Chateaub.)

La fourmi n'est pas prêteuse,
C'est là son *moindre* défaut. (La Font.)

Le témoin le plus vil et les *moindres* clartés
Nous montrent quelquefois de grandes vérités. (Voltaire.)

— Se dit aussi, en ce sens, des personnes. C'est une chose que le moindre ouvrier peut faire. Il étend ses soins jusqu'aux *moindres* de ses domestiques. (Boss.) Il venait, comme le *moindre* des Israélites, réparer avec ses mains triomphantes les ruines du sanctuaire. (Fléch.)

Le *moindre* d'entre nous, sans argent, sans appui,
Eût plaidé le prélat et le chantre avec lui. (Boil.)

— Fam. et par exagér. *Au moindre petit bruit. Le moindre petit morceau de pain.* Ces locutions sont tout à fait incorrectes, et bien qu'elles soient consignées dans le Dictionnaire de l'Académie, on fera bien de les éviter; elles offrent un pléonasme ridicule.

— Avec l'article, et précédé d'une négation, il signifie *aucun*. N'avoir pas la moindre appréhension. Ne pas faire la moindre honnêteté, le moindre compliment à quelqu'un. Ne pas dire le moindre mot. N'avoir pas le moindre souvenir d'une chose. Ne pas sentir la moindre douleur.

— [illegible] ou du subjonctif, suivant l'idée que l'on veut exprimer. On dira avec l'indicatif. La *moindre* louange qu'on *peut* lui donner, c'est d'être sorti de l'ancienne et illustre maison de la Tour-d'Auvergne. (Fléch.) C'est le *moindre* secret qu'il *pouvait* nous apprendre. (Rac.) || On emploie l'indicatif, parce que c'est un fait que l'on avance. Mais on dira avec le subjonctif. Depuis plus de trois ans, vous n'avez pas donné la *moindre* marque que vous me *connaissiez* seulement. (Rac.) On met ici le subjonctif, parce qu'il y a incertitude.

— Lorsque le verbe n'est point le complément du superlatif, mais du substantif pluriel suivant, on emploie l'indicatif. C'est la *moindre* des choses que je lui dois. (Boil.) Ce genre d'hommes, qui ne souffrent pas la *moindre* des injures qu'ils peuvent repousser, font semblant de souffrir très-patiemment celles dont ils ne peuvent se défendre. (Pasc.) Supprimez les substantifs pluriels, et le subjonctif se produira naturellement. La moindre chose que je lui doive. La moindre injure qu'il puisse recevoir.

— *Moindre* veut *ne* devant le verbe qui suit la conjonction *que*. Cette somme est moindre que vous ne le dites. || Le contraire a lieu si le verbe placé avant *moindre* est négatif ou interrogatif. Cette somme n'est pas moindre que vous le dites. Est-elle moindre que vous le dites?

— Alg. *Méthode des moindres carrés.* Recherche du résultat le plus probable entre un certain nombre d'observations qui ont donné des résultats différents.

— Substantiv. et absol. *Les quatre moindres.* Les quatre ordres inférieurs ou mineurs.

— Syn. comp. MOINDRE. PLUS PETIT. *Plus petit* se dit des choses qui se mesurent : Ma cousine est *plus petite* que sa sœur. *Moindre* se dit des choses qui s'évaluent : La *moindre* difficulté vous arrête. Le *moindre* bruit vous étonne.

MOINDREMENT. adv. Fam. Ne s'emploie que dans cette locution, *pas le moindrement*, qui signifie Pas du tout, nullement. Pas du tout, mon gentilhomme, vous n'y êtes pas le *moindrement*. (E. Corbière.)

MOINE. s. m. (du gr. μόνιος, solitaire, fait de μόνος, seul). Religieux faisant partie d'un ordre dont les membres vivent sous une règle commune, et séparés du monde, commes les bénédictins, les bernardins, les chartreux. Les anciens moines. Les moines réformés. Un moine défroqué. Le fougueux *moine* auteur des troubles germaniques. (Boil.) Le *moine* secoua le cilice et la haire. (Id.)

— Par extens. Les religieux mendiants, et même tous les religieux. Selon le temps et les lieux, des *moines* on fait des soldats, ou des soldats on fait des *moines*. (Boiste.) Nous ne naissons pas *moines*, mais nous naissons citoyens. (Chén.)

— Hist. ecclés. Ne s'est dit primitivement que des hommes qui vivaient dans la solitude et la prière. Les premiers moines n'étaient point dans les ordres, et les prêtres ne pouvaient même pas vivre en moines. Le pape Sirice appela les moines à la cléricature; depuis lors il n'y en eut plus de laïques. || *Moines gris.* S'est dit des moines de Cîteaux, au commencement de leur institution, parce qu'ils portaient alors des capuchons gris.

— Relig. musulm. *Moines errants.* Une des quatre classes de moines orientaux; ils voyagent de pays en pays en vendant des reliques.

— Prov. *Gras comme un moine.* Fort gras. || *Mieux vaut gaudir de son patrimoine que le laisser à un ribaud de moine.* Il vaut mieux dissiper son bien que de le laisser à l'Eglise. || *Comme fièvre en corps de moine.* Se disait d'un mal qui n'excitait aucune commisération. || *Se faire moine après sa mort.* Se faire enterrer en habit de moine, dans l'espoir de se soustraire au démon. || *Donner le moine à quelqu'un.* Lui porter malheur ou guignon. || C'est aussi une espèce de tour malicieux que l'on fait à une personne qui dort dans son lit : on lui attache une corde ou une ficelle au gros orteil d'un pied, et on le lui tire pour le faire éveiller. || *Etre ras et tondu comme un moine.* || *C'est une méchante chair que de moine, encore vaut-elle pis que d'abbé.* || *Quand l'abbé tient taverne, les moines peuvent aller au vin.* || *Quand l'abbé danse à la cour, les moines sont en rut aux forêts.* || *Depuis que moines allèrent à cheval, toutes choses allèrent mal.* || *Le moine répond comme l'abbé chante.* Les inférieurs tiennent le même langage que leurs supérieurs. || *L'habit ne fait pas le moine.* On ne doit pas juger des personnes par les apparences, par les dehors. C'est une imitation de l'ancien proverbe : *La robe de lin ne fait pas le prêtre.* || *Attendre quelqu'un comme les moines font l'abbé.* Ne pas l'attendre pour dîner, quoiqu'il doive venir. || *Pour un moine l'abbaye ne faut pas, ou pour un moine on ne laisse pas de faire un abbé.* L'absence d'une personne n'empêche pas, ne doit pas empêcher qu'une affaire ne se conclue, qu'une partie ne se fasse.

— *Moine lai.* Laïque, ordinairement homme de guerre invalide, que le roi plaçait dans une abbaye de nomination royale, pour y être entretenu. || On appelle *division des moines lais*, celle des soldats invalides que l'âge ou les infirmités rendent incapables d'un service quelconque.

— *Moine bourru.* Prétendu fantôme que l'ignorance faisait craindre dans les campagnes. Je délie le *moine* bourru aux Avents de Noël, lui commande de rouler comme un tonneau, ou [illegible] aux fenêtres. (Cyrano Berg.)

— Fam. Homme de mauvaise humeur. Cet homme-là est un moine bourru, un vrai moine bourru.

— Nom que les enfants donnent à la toupie, dans quelques départements.

— Art milit. Feuille de papier, pliée en deux ou en quatre, dont on couvre la traînée de poudre qui doit porter le feu au saucisson d'une mine.

— Conchyl. Nom vulgaire d'une coquille univalve du genre cône.

— Écon. domest. Meuble de bois où l'on suspend une sorte de réchaud plein de braise pour chauffer le lit. || Cylindre de bois creusé, doublé de tôle, dans lequel on introduit un fer chaud pour le même usage. Faire mettre un moine dans son lit pendant l'hiver.

— Entom. Nom vulgaire de plusieurs insectes, que l'on trouve en grande quantité dans les couches des jardins et dans les potagers, dans le tan et dans le bois pourri. On les appelle ainsi parce que leur tête est munie d'une corne, et leur corselet forme une sorte de capuchon.

— Ichthyol. Nom vulgaire d'un phoque, de plusieurs marsouins, d'un squale vorace. || De l'ange de mer.

— Mamm. Nom vulgaire d'un singe. || *Moine des Indes.* Nom que les Portugais donnent au rhinocéros.

— Mar. Petits cônes de poudre humectée avec du vinaigre, que l'on brûle dans l'entrepont, pour chasser le mauvais air.

— Ornith. Nom vulgaire d'une mésange, d'un canard. || Du roi des vautours et d'un faucon. || Ancien nom du moineau.

— Techn. Partie intérieure du moule qui sert à faire les coupelles. || Boursouflure qui paraît quelquefois dans le fer et dans l'acier, quand on les forge. || Endroit d'une feuille imprimée qui reste blanc, parce que l'encre n'a pas été également répartie sur la forme.

— Syn. comp. MOINE. RELIGIEUX. Ces deux mots désignent ceux qui se sont retirés du monde pour se livrer entièrement à la vie du cloître. Le premier se prend tantôt en bonne, tantôt en mauvaise part. Le second ne se prend qu'en bonne part.

MOINE. (François Le). Célèbre peintre, né en 1688, mort en 1737, a peint le grand salon qui est à l'entrée des appartements de Versailles. || (Jean-Baptiste Le). Sculpteur français, né en 1704, mort en 1778, est connu surtout par sa statue équestre de Louis XV à Bordeaux, par les tombeaux de Mignard et du cardinal Fleury, et par l'autel de Saint-Jean en Grève.

MOINEAU. s. m. (du gr. μόνιος, solitaire, parce qu'il y a une espèce de moineaux qui aiment à vivre seuls, ou du fr. *moine*, à cause de la couleur grise de son plumage). Ornith. Genre d'oiseaux qui servent de type à une tribu nombreuse, de l'ordre des passereaux, famille des conirostres, et qui se reconnaissent à un bec conique, plus ou moins gros à sa base, non anguleux à la commissure. Les moineaux sont très-voraces, et nuisibles par la quantité considérable de grains qu'ils consomment. Le *moineau domestique*, vulgairement appelé *pierrot*, fait sa résidence habituelle dans le voisinage de nos habitations, et niche dans les trous des murs ou à la cime des arbres. Le *moineau de bois* ou *friquet* est moins familier et se tient plus éloigné de nos habitations. Moineau à gorge noire. Moineau privé, apprivoisé.

Un chat, contemporain d'un fort jeune moineau,
Fut logé près de lui dès l'âge du berceau. (La Fontaine.)

— *Moineau de mer.* Oiseau que les habitants de Terre-Neuve appellent l'*oiseau des glaces* parce qu'il habite toujours dans les glaces.

— En parlant du cri du moineau, on dit qu'il *pépie*.

— *Pot à moineau.* Pot de terre qu'on attache en dehors d'une fenêtre, afin que les moineaux y viennent faire leurs nids.

— On dit, pour se moquer d'une maison de campagne, *Voilà une belle maison s'il y avait des pots à moineaux.*

— Prov. *Être chaud comme un moineau.* Être très-amoureux.

— Prov. et fig. *Tirer sa poudre aux moineaux.* Employer pour des bagatelles son crédit, ses amis, son argent, dont on aurait pu se servir plus utilement. || Se dit en général de toute entreprise qui ne réussit pas. Il a tiré sa poudre aux moineaux. || Il se dit surtout en matière de galanterie. Il s'attache auprès de cette femme, mais il tire sa poudre aux moineaux, il ne réussira pas. || *Le moineau à la main vaut mieux que la grue qui vole.* La possession d'un bien présent, quelque modique qu'il soit, vaut mieux que l'espérance d'un grand bien à venir et incertain.

— Myth. Le moineau était consacré à Vénus; quelquefois même son char était traîné par des moineaux.

— Fortific. Petit bastion obtus, que l'on met au milieu d'une courtine très-longue, pour compléter le flanquement.

— Ichthyol. *Moineau de mer.* Espèce du genre pleuronecte.

— Syn. simp. Passereau. || Épith. Chaud, lascif, ardent, amoureux, rusé, hardi, téméraire, effronté, familier. || Périphr. L'ardent oiseau de Vénus. L'oiseau qui porte gorge noire. || Moineau est du style familier.

MOINEAU. [illegible] on a coupé les oreilles.

MOINERIE. s. f. Terme de mépris, dont on se sert pour désigner les moines en général. S'attirer sur les bras toute la moinerie. Si tous les garçons et toutes les filles s'encloîtraient, le monde périrait, donc la *moinerie* est, par cela seul, l'ennemie de la nature humaine. (Volt.)

— Esprit et humeur des moines. Il y a bien de la moinerie dans son fait. Ce religieux n'a point de moinerie.

— Se dit aussi de la clôture des moines. C'est un homme qui a mal fait ses affaires, qui s'est retiré dans une moinerie.

MOINESSE. s. f. Religieuse. Peu usité. Ne se dit qu'en plaisantant et par mépris.

MOINET. s. m. Ornith. Nom vulgaire du moineau franc.

MOINETON s. m. (diminut. de *moine*). Se disait pour Petit moine. Devant les curés Amillon, Boucher et Lincester, marchaient trois *moinetons* et novices, leurs robes troussées, ayant chacun le casque en tête dessous leurs capuchons, et une rondache pendue au cou. (Sat. Mén.)

MOINETTE. s. f. S'est dit pour Religieuse.

MOINILLON. s. m. (pr. *mo-é-ni-ion*; diminutif de *moine*). Petit moine. Les moines et les moinillons. Ne se dit que par mépris.

Rien n'échappa de leur colère,
Ni *moinillon*, ni béat père. (***)

— Moine sans considération.

MOINIOT. s. m. S'est dit pour Enfant de chœur.

MOINOTIN. s. m. Ornith. Nom vulgaire de la mésange charbonnière.

MOINS. adv. de comparaison. (du lat. *minus*, d'une manière plus menue). A un degré moindre, plus petitement. Il se dit par opposition à *plus*, et sert à marquer l'infériorité d'une personne ou d'une chose comparée à une autre ou à elle-même, sous certain rapport de qualité, de quantité, d'action, etc. Elle est moins jolie que sa sœur. Cette table est moins longue que l'autre. Mon frère est moins bien portant qu'avant son voyage. Cet arbre est moins grand que celui-ci. Sa famille est bien moins nombreuse que la vôtre. La lune est *moins* éloignée de la terre que le soleil. (Encycl.) L'ortolan est *moins* gros que le moineau franc. (Buff.) La haine n'est pas *moins* volage que l'amitié. (Vauv.) Ma gloire vous serait *moins* chère que ma vie. (Rac.) Le naufrage et la mort sont *moins* funestes que les plaisirs qui attaquent la vertu. (Fén.) Les jeunes cerfs ont le bois plus blanchâtre et *moins* teint que les vieux. (Buff.) La libéralité consiste *moins* à donner beaucoup qu'à propos. (La Bruy.)

. . . En mainte occasion
Moins sert la force que l'adresse. (Lasalle.)

Voilà bien l'Ane aussi : patient et docile,
Moins beau que le cheval, mais non pas moins utile,
On ne l'attelle point à nos chars opulents,
Mais humble il vit et meurt dans la maison des champs (A.-Martin.)

— Le second terme de la comparaison peut ne pas être exprimé. J'en suis moins satisfait. Elle est moins souffrante. Il est moins turbulent. Les jours sont moins longs. Les pluies sont moins fréquentes. Les choses d'ici-bas, quand on les envisage, ont toutes un revers dont on est *moins* flatté. (Jauff.) La captivité nuit aux oiseaux dont les ramages et les concerts nous réjouissent au printemps. Quelques-uns cependant chantent en cage, mais *moins* bien. (Rosset.)

— Souvent la comparaison a lieu entre deux qualités qui se rapportent à la même personne ou à la même chose. Votre frère est moins spirituel qu'il n'est instruit. Sa sœur est moins sage que réservée. Ce cheval est moins malade que fatigué.

— Quelques grammairiens avaient établi qu'on ne pouvait faire de comparaisons entre des êtres ou des objets de genre différents, et qu'ainsi un homme ne pouvait dire à une femme : *Je suis moins savant que vous*; ni une femme à un homme, *je suis moins savante que vous.* L'usage n'a pas sanctionné cette règle. La loi même est souvent *moins* forte que l'usage. (Arnault.) L'exécution de mauvaises lois est *moins* dangereuse que l'arbitraire. (Boiste.) Fille de l'honneur, l'estime n'est pas *moins* délicate que son père; un rien la blesse; un rien la fait mourir. (S. Dubay.)

— *Moins pour.* Ce que je vous en dis est moins pour vous faire de la peine que pour vous avertir. Ce qu'il en fait, c'est moins pour vous offenser que pour vous taquiner.

— *Il ne faut pas moins.* Il ne faut pas quelque chose de moins. Il ne faut pas moins qu'une raison aussi forte pour me déterminer. || *Il ne faut pas moins, il n'en faut pas moins que je paye.* Je n'en suis pas moins obligé de payer.

— Lorsque *moins* est employé comme adverbe de quantité, il demande *de* avant le substantif suivant. Cela n'a pas moins de trente mètres. Nous n'étions pas moins de cent personnes. Nous savons qu'il ne saurait y avoir *moins de* trente millions de lieues de trois mille pas d'ici au soleil. (Volt.) || Les grammairiens, nous ne savons trop pourquoi, se sont imaginé qu'ainsi employé *moins* ne marquait plus la comparaison. Si *moins* n'est plus adverbe de comparaison dans ce cas, nous ne comprenons plus rien à la valeur des termes. Et en effet, quand on [illegible] ce pas comme si l'on disait, cela n'a pas moins que la longueur de trente mètres, ou, cela n'a pas une longueur moins grande que celle de trente mètres? Il y a donc comparaison, et il est vraiment inconcevable que nos grammairiens cherchent à priver cet adverbe de sa fonction propre, unique.

— Le nom qui suit *moins de* se met tantôt au singulier, tantôt au pluriel, selon le sens. Quand on n'est plus sensible à l'amour, on a plus de repos et *moins de* plaisir, *moins de* vie. (Duclos.) Je veux *moins* de valeur et plus d'obéissance. (Rac.) Il y aura toujours beaucoup *moins* d'inconvénient à laisser un crime impuni, qu'à condamner à une peine capitale sans y être autorisé par une loi expresse. (Volt.) L'ingratitude enlève *moins de* plaisir au bienfaiteur qu'à l'ingrat. (Lingrée.)

— L'expression *moins de* peut être suivie de *que*. Il a moins de savoir que de vanité. Il a moins d'esprit que d'instruction. Elle a moins de beauté que de grâces. J'ai bien moins, beaucoup moins d'intérêt à cela que vous. Les premiers jours du printemps ont *moins* de grâce que la vertu naissante d'un jeune homme. (Vauven.)

— *Moins* veut *ne* devant le verbe qui le suit. Il est moins habile que je ne le croyais. Il est moins spirituel qu'il n'est instruit. Cette chambre est bien moins grande que je ne l'aurais cru. Les lions sont maintenant beaucoup *moins* communs qu'ils ne l'étaient anciennement. (Buff.) Les batailles sont *moins* sanglantes qu'elles ne l'étaient. (Montesq.) Ces vieux solitaires vivent *moins* qu'ils ne meurent chaque jour par une mort anticipée. (Buff.) Les pauvres sont souvent *moins* malades faute de nourriture, que les riches ne le sont pour en prendre trop. (Fén.)

— Mais si la proposition primordiale est négative ou interrogative, le verbe de la proposition incidente s'emploie sans négation. Il n'est pas moins habile que je le croyais. La chambre est-elle moins grande que vous l'aviez pensé? Cette guerre ne fut pas moins heureuse qu'elle était juste. Spartacus ne fit pas *moins* de peine aux préteurs que Mithridate en faisait à Lucullus. (Boss.) Personne ne peut être *moins* prévenu en faveur de son opinion, que je le suis de la mienne. (Frédér.)

— Il s'oppose quelquefois à *plus*, et se place avant ou après ce dernier. Plus vous le presserez, moins il en fera. Plus on aime quelqu'un, *moins* il faut qu'on le flatte. (Mol.) Et *moins* il est superbe, plus il est vénérable. (Fléch.) *Moins* on a de passions, plus on renferme en soi d'éléments de bonheur. (Marm.) *Moins* nous désirons, plus nous possédons. (Buff.) Plus les hommes en pouvoir ont de torts, *moins* on doit leur en parler, si l'on veut obtenir justice. (Cuvier.) Plus un homme a l'âme bonne, *moins* il soupçonne les autres de méchanceté. (Boiste.)

C'est ainsi qu'un père est toujours adoré,
Et que *moins* il est craint, plus il est révéré. (Piron.)

— *Moins* s'oppose quelquefois à lui-même. *Moins* notre esprit a de lumière, *moins* il éclaire nos vertus. (Bernis.) *Moins* on mérite un bien, *moins* on l'ose espérer. (Mol.)

— Quelques grammairiens prétendent qu'entre *plus* et *moins* corrélatifs, ou *moins* et *moins* opposés l'un à l'autre, on ne doit pas exprimer la conjonction *et*. Cette règle est démentie par les faits et par l'usage de nos meilleurs écrivains. *Moins* l'assemblée est grande, *et* plus elle a d'oreilles. (Piron.) Plus le sens est précis, *et moins* il nous échappe. (Lamothe.)

. . . . Plus je vous envisage,
Et *moins* je reconnais, monsieur, votre visage. (Rac.)

. . Plus j'y pense et *moins* je puis douter
Que sur vous son courroux ne soit près d'éclater. (Id.)

Moins on a de richesse, et *moins* on a de peine;
C'est posséder les biens que savoir s'en passer.
(Regnard.)

— Après *c'est moins que*, *non moins que*, etc., le verbe se met au singulier ou au pluriel, selon que l'attention se porte particulièrement sur le premier ou sur le second des substantifs exprimés. C'était *moins* la naissance que les dignités curules qui décidaient de la noblesse. (Vertot.) Ce sont ses revers, mais *moins* encore que son ambition, qui ont causé sa ruine. (Besch.) C'est son ambition, mais *moins* encore que ses revers, qui a causé sa perte. (Id.) Ce sont *moins* ses revers que son ambition qui l'a perdu. (Id.) C'est *moins* son ambition que ses revers qui l'ont perdu. (Id.) Ce sont *moins* ses attraits que sa vertu qui séduit les cœurs. (Id.) C'est *moins* sa beauté que ses vertus qui séduisent les cœurs. (Id.) C'est *moins* le général que les officiers qui sont blâmables. (Id.)

— Les poëtes disent *non moins* pour *autant*.

Il est né violent non *moins* que magnanime,
Tendre, mais emporté, mais capable d'un crime.
(Voltaire.)

Avec non *moins* d'ardeur elle poursuit de près
Et le jeune Orsiloque et l'énorme Butès. (Delille.)

— *Il ne le menace pas de moins que de lui rompre bras et jambes*. Nous dirons, avec l'Académie, que cela signifie, Il porte ses menaces jusqu'à dire qu'il lui rompra bras et jambes; mais nous ajouterons que cette phrase est un abrégé de, *Il ne le menace pas de* (mal) *moins* (grand) *que* (celui) *de lui rompre bras et jambes*.

— *Moins que rien*. Se dit pour, Chose moins considérable que rien, de moins grande considération que rien. C'est moins que rien. Le présent que je vous fais est moins que rien. Cet homme-là est moins que rien.

— *Moins* se construit quelquefois [illegible] [illegible] avec en explétif. Quand vous pâlirez tous, en périra-t-il *moins*? (Rac.) *En* est-il bien explétif dans cette phrase et autres semblables? Ne signifie-t-il pas *à cause de cela, par suite de cela*, et n'est-il pas présenté comme la conséquence d'un fait précédemment énoncé? C'est une singulière façon de rendre compte d'un mot dont on ne comprend pas bien le sens, que de dire qu'il est inutile!

Et s'il faut que sa voix frappe en vain vos oreilles,
Nous n'en verrons pas *moins* éclater ses merveilles.
(Racine.)

En t'avouant pour fils, en est-il *moins* coupable?
En es-tu *moins* Brutus, en es-tu *moins* Romain?
(Voltaire.)

— *Qui plus, qui moins*. Les uns plus, les uns moins. En bas, il y a place pour tout le monde on peut s'étendre librement, qui plus, qui *moins*, selon sa taille et sa partie. (De Juss.)

— Précédé de l'article, *moins* est superlatif, quand il modifie un verbe, un adjectif ou un autre adverbe. Et les plus malheureux osent pleurer le *moins*. (Rac.) Laissons donc faire aux gens de loi leur métier, et tâchons de leur donner le *moins* de besogne possible. (De Juss.)

— De même que pour *moins de*, le nom qui suit l'expression *le moins de* peut être tantôt au singulier, tantôt au pluriel, selon le sens. Le plus heureux est celui qui souffre *le moins* de peines; le plus misérable est celui qui sent *le moins* de plaisirs. (J.-J. Rouss.) De tous les secours dont on peut soulager les malheureux, l'aumône est à la vérité celui qui coûte *le moins* de peine, mais il est aussi le plus passager et le moins solide. (Id.) La jalousie est le plus grand des maux, et celui qui fait *le moins* de pitié aux personnes qui le causent. (La Rochef.) Le sage occupe *le moins* de place qu'il peut et n'en change point. (Fonten.) L'opinion qui rencontre *le moins* d'obstacles est l'opinion des baïonnettes. (Bignon.) Le *moins* de servitude qu'on peut est le meilleur. (Pasc.)

— Avec l'adverbe *moins*, on emploie *le, la, les*, lorsqu'on veut établir une comparaison. *Vénus est la planète la moins éloignée du soleil*, c'est-à-dire, Vénus est de toutes les planètes la planète qui est moins éloignée du soleil que toutes les autres. Les montagnes les moins élevées. La distinction la *moins* exposée à l'envie est celle qui vient d'une longue suite d'ancêtres. (Fén.) Les peuples qui vivent de végétaux sont, de tous les hommes, les *moins* exposés aux maladies et aux passions. (B. de St-P.) Les oiseaux dont le vol est le plus lent sont ceux aussi dont la vue est la *moins* étendue. (Buff.) La complaisance est une monnaie avec laquelle même *les moins* riches peuvent toujours payer leur écot. (Mme du Deff.)

Les cœurs nourris de sang et de projets terribles
N'ont pas toujours été les cœurs les *moins* sensibles
(Crébillon.)

— Mais on emploie *le* invariable quand on veut exprimer une qualité portée au moindre degré, sans aucune idée de comparaison; dans ce cas, *le moins* forme une expression adverbiale qui modifie ou un verbe, ou un adjectif, ou un adverbe. *Les objets qui lui étaient le moins agréables*, c'est-à-dire les objets qui lui étaient agréables au moindre degré. Les élèves qui se sont le moins appliqués. Il y a un tour à donner à tout, même aux choses qui en paraissent le *moins* susceptibles. (Montesq.) Chercherons-nous toujours à mettre de l'esprit dans les choses qui en demandent le *moins*? (Rac.) Ceux qui affectent le plus de grandeur dans les manières en ont souvent le *moins* dans l'âme. (Lévis.) Souvent les enfants qui se font le *moins* entendre deviennent les plus étourdissants quand ils ont commencé d'élever la voix. (J.-J. Rouss.) C'est dans l'âge de l'enfance où les peines sont *le moins* sensibles, qu'il faut les multiplier pour les épargner dans l'âge de raison. (Id.) On écrit aujourd'hui assez ordinairement sur les choses qu'on entend le *moins*. (P.-L. Cour.) Les gens les plus aimables sont ceux qui choquent le *moins* l'amour-propre des autres. (La Bruy.)

Triste destin des rois! esclaves que nous sommes
Et des rigueurs du sort, et des discours des hommes,
Nous nous voyons sans cesse assiégés de témoins,
Et les plus malheureux osent pleurer le *moins*. (Rac.)

— *A moins de*. Loc. prépos. qui, disent les dictionnaires, signifie, à un prix au-dessus de. Cette explication ne dispense pas de l'analyse, et sans contredit cette dernière est toujours préférable, puisqu'elle a pour but de montrer le rôle que joue chacun des mots qui composent une locution. Or, *je ne lui donnerai pas ce cheval à moins de mille francs*, c'est pour *Je ne lui donnerai pas ce cheval à* (un prix) *moins* (élevé que celui) *de mille francs*, où l'on voit que *moins* marque encore, comme partout, une comparaison.

— Il signifie aussi, dit l'Académie, sans une certaine condition. Je ne lui pardonnerai pas, à moins d'une rétractation publique. Rien de plus facile que de donner des équivalents, et l'on s'est bien vite tiré d'affaire en disant, cela signifie telle ou telle chose. Mais une pareille explication rend-elle compte de la locution *à moins de*? Pas le moins du monde. *Je ne lui pardonnerai pas à moins d'une rétractation publique*, c'est pour, *je ne lui pardonnerai pas à* (une) *moins* (grande condition que celle) *d'une rétractation publique*.

— Il s'emploie aussi absolument, ajoute l'Académie; et, suivant nous, avec ellipse du second terme de la comparaison. *Vous avez beau marchander ce livre, vous ne l'aurez pas à moins*, signifie bien, pour une moindre somme, mais *vous ne l'aurez pas à moins*, et *vous ne l'aurez pas pour une moindre somme*, bien que ces deux [illegible] grammaticalement parlant, la même chose. *Vous avez beau marchander ce livre, vous ne l'aurez pas à moins*, est donc un abrégé de, *vous avez beau marchander ce livre, vous ne l'aurez pas à* (un prix) *moins* (élevé que celui que je vous ai dit.) La même analyse doit s'appliquer à cette autre phrase, *on rirait, on se fâcherait à moins*, où *à moins* veut bien dire, comme l'indique l'Académie, *pour une moindre cause*, mais qui analysée revient à celle-ci: *On rirait, on se fâcherait* (entraîné) *à* (cela par un motif) *moins* (important).

— *A moins que*. loc. conj. Si ce n'est que. Cette locution, dit l'Académie, régit toujours le subjonctif avec une négation. Il n'en fera rien, à moins que vous ne lui parliez. A moins que vous ne preniez bien votre temps, vous n'en viendrez pas à bout. Le lion n'attaque jamais l'homme, à moins qu'il ne soit provoqué. Il sera difficile désormais qu'il s'élève des génies nouveaux, à *moins* que d'autres mœurs, une autre sorte de gouvernement, ne donnent un tour nouveau aux esprits. (Volt.) Un amant toujours rebuté par sa maîtresse l'est toujours aussi par le spectateur, à *moins* qu'il ne respire la fureur et la vengeance. (Id.)

Quel indigne plaisir peut avoir l'avarice,
Et que sert d'amasser, à *moins* qu'on ne jouisse?
(Boursault.)

De vos songes menteurs l'imposture est visible,
A *moins* que la pitié qui semble vous troubler
Ne soit ce coup fatal qui vous faisait trembler.
(Racine.)

— En poésie, les écrivains cependant peuvent supprimer la négation quand elle gêne la mesure. Autrement, comme le fait remarquer Voltaire, il n'y aurait pas de poésie possible; il faudrait renoncer à faire des vers. Aussi Corneille a-t-il dit: *A moins qu'*à nos projets un plein effet *réponde*. Qui voudrait condamner cette autre phrase: C'est une règle assez générale qu'un vers héroïque ne doit guère finir par un adverbe, *à moins que* cet adverbe *se fasse* à peine remarquer comme adverbe? (Volt.) Bien que cet exemple soit en prose, bien que la négative soit supprimée, la phrase est pourtant correcte; il y a plus, ce serait une véritable faute d'exprimer la négation, et la raison en est que l'expression adverbiale *à peine* modifiant le verbe *fasse*, s'oppose à l'introduction de la particule *ne* dans la phrase; c'est ce qui aurait également lieu s'il y avait *peu* ou tout autre terme équivalent. Avant donc de poser des règles, il faut étudier les faits.

— Il se construit, dans le même sens, avec l'infinitif et la préposition *de*, sans négation. Je ne pouvais lui parler plus fortement, à moins que de le quereller.

— On peut aussi suprimer le *que*. A moins d'être fou, il n'est pas possible de raisonner ainsi.

— *Au moins, du moins*, sont deux expressions adverbiales qui s'emploient, au gré des écrivains, l'une pour l'autre, et n'offrent entre elles aucune différence de sens. Toutes deux signifient *pour le moins*, et servent à restreindre l'idée qu'on a précédemment exprimée. Si vous ne voulez pas être pour lui, au moins ne soyez pas contre. Il n'est pas fort riche, du moins il a, du moins a-t-il de quoi vivre honnêtement. Il vaut mieux employer *du moins* quand le mot précédent se termine par une voyelle. Donnez-lui de quoi vivre à son aise, ou du moins de quoi subsister. *Ou au moins* formerait une consonnance désagréable. Si on ne les renvoie avec dureté, du *moins* on leur parle avec hauteur et avec empire. (Fléch.) Si l'on ne peut ruiner son pouvoir, on attaque au *moins* sa réputation. (Id.) Au *moins*, répondit Paul, si je lui avais fait mes adieux, je serais tranquille à présent. (B. de St-P.) L'espérance, toute trompeuse qu'elle est, sert au *moins* à nous mener à la fin de la vie par un chemin agréable. (La Rochef.) Si l'on n'est pas maître de ses sentiments, au *moins* on l'est de sa conduite. (J.-J. Rouss.) Il n'y a point de famille un peu à son aise qui n'ait sa provision d'argent assurée au *moins* pour vivre un an. (B. de St-P.) Si Lope de Vega et Shakspeare ne furent pas regardés comme de saints personnages, personne au *moins*, ni à Madrid ni à Londres, ne reprocha à ces deux célèbres auteurs d'avoir représenté leurs ouvrages selon l'usage des anciens Grecs, nos maîtres. (Volt.) La sagesse inutile au monde est pire que certaines folies qui servent au *moins* à l'amuser. (Lingrée.) Si celui qui vise à la singularité ne l'atteint pas toujours, il est au *moins* assuré d'attraper le ridicule. (S. Dub.) Puisque les dieux nous ôtent l'espérance de vous voir régner au milieu de nous, du *moins* aidez-nous à trouver un roi qui fasse régner nos lois. (Fén.) La plupart des enfants aiment le vin, ou du *moins* s'accoutument fort aisément à en boire. (Buff.) Si l'on ne sait point divertir, il faut du *moins* ne point ennuyer. (Laroche.) Si ce n'est point un crime de ne pouvoir régler les mouvements de son cœur, c'est du *moins* un très-grand malheur. (Duclos.)

C'est lorsqu'on a du *moins* un peu connu le monde
Qu'on peut dans la retraite avoir de vrais plaisirs.
(La Chaussée.)

Du *moins*, si je ne sais le secret de lui plaire,
Je sais l'art de punir un rival téméraire. (Racine.)

— On dit, dans le même sens, *tout au moins, tout du moins, pour le moins*. Donner tout au moins à quelqu'un de quoi vivre.

— *Au moins* signifie aussi Sur toutes choses, avant tout. Au moins, prenez-y garde c'est votre affaire. Au moins je vous en avertis. Au moins je m'en lave les mains. Au moins ne man[illegible]

— *De moins*. loc. adv. De manque. Il y avait dix écus de moins dans ce sac. Elle a trois ans de moins. Elle a six ans de moins que sa sœur. Supposez un grain de plus ou de *moins* dans la somme totale des choses, tout s'en ressent, tout est changé, et l'univers cesse d'être ce qu'il est. (Boufflers.) || On a bien fait de dire comme l'Académie, que *de moins* signifie *de manque*. Mais quelle est l'analyse de cette locution? Quelle fonction y joue la préposition *de*? Est-ce un mot explétif, ou un mot employé d'une manière elliptique? *Moins* est-il employé comme substantif? C'est ce que l'Académie se garde bien de nous dire.

— Sert à exprimer une diminution, un rabais. On vous demande cinq francs de ce volume, vous l'aurez pour quelque chose de moins.

— *En moins de. Dans moins de*. loc. prep. Dans un moindre espace de temps. Achever un travail dans moins d'un an, d'un mois, d'une heure, d'un jour. Dans moins d'une heure je serai à vous.

— *En moins de rien*. loc. adv. Très-promptement, en fort peu de temps. Faire en moins de rien. Manger son bien en moins de rien.

— *En moins de. Dans moins de*. loc. prép. Tous les dictionnaires nous disent que cela signifie, Dans un moindre espace de temps. C'est très-bien, mais cela ne suffit pas. On désirerait aussi connaître l'analyse de ces locutions. Or, *j'aurai achevé en moins d'un an, en moins d'un mois, en moins d'un jour, en moins d'une heure*, c'est évidemment un abrégé de, *j'aurai achevé en* (un espace de temps) *moins* (grand que celui) *d'un an, d'un mois, d'un jour, d'une heure*. Cette analyse rend compte de la fonction de *moins*, et l'esprit est satisfait. Il en est de même de cette autre phrase, *dans moins d'une demi-heure je serai à vous*, qui est également pour, *je serai à vous dans* (un espace de temps) *moins* (grand que celui) *d'une demi-heure*. En *moins* de huit jours j'eus déchiffré le manuscrit. (J.-J. Rousseau.)

— *Sur et tant moins*. loc. prépos. En déduction. Sur et tant moins de la somme de mille écus, on lui a donné cinq cents francs. Je vous donnerai cela sur et tant moins de ce que je vous dois. Cette locution est tout à fait surannée.

— *Rien moins*. Express. adverb. qui a quelquefois deux acceptions opposées. Avec le verbe *être*, *rien moins* signifie le contraire de l'adjectif qui le suit. *N'être rien moins que sage*. N'être point sage.

— Suivi du substantif, il peut avoir le sens positif ou négatif, selon la circonstance. *Vous lui devez de la reconnaissance, car il n'est rien moins que votre père*, signifie, il est votre père. Et *vous pouvez vous dispenser de reconnaissance envers lui, car il n'est rien moins que votre père*, veut dire, il n'est pas votre père.

— *Rien de moins*, employé avec un verbe unipersonnel, a un sens négatif. *Il n'est rien de moins vrai que cette nouvelle*. Cette nouvelle n'est pas vraie. Il ne faut *rien de moins* dans le monde qu'une vraie et naïve impudence pour réussir. (La Bruy.) C'est-à-dire sans une vraie et naïve impudence on ne réussirait pas. || La Phèdre de Racine, qu'on dénigrait tant, n'était *rien de moins* qu'un chef-d'œuvre. Marm.) C'est-à-dire *Phèdre* était un chef-d'œuvre, et rien de moins que cela.

— Avec un verbe actif, le sens de *rien moins* serait équivoque, s'il n'était déterminé par ce qui précède. *Vous le croyez votre concurrent; il a d'autres vues, il ne désire rien moins, il ne se propose rien moins que de vous supplanter; il n'aspire à rien moins qu'à vous supplanter*. Cette phrase signifie, Il n'est point votre concurrent. *Vous ne le regardez pas comme votre concurrent, cependant il ne désire rien moins, il ne se propose rien moins que de vous supplanter, il n'aspire à rien moins qu'à vous supplanter*. Cette phrase veut dire, Il est votre concurrent. Dans le premier cas, *il n'aspire à rien moins qu'à vous supplanter*, veut dire, Vous supplanter est la chose à laquelle il aspire le moins; et dans le second cas, *il n'aspire à rien moins qu'à vous supplanter*, veut dire, Il n'aspire pas à moins qu'à vous supplanter. Au reste, il est bon d'éviter cette façon de parler, à cause de l'équivoque qu'elle entraîne. Racine l'a néanmoins employée dans le premier des deux sens.

(Elle) ne prévoit rien *moins*, dans cette obscurité,
Que la fin d'un amour qu'elle a trop mérité

C'est-à-dire, la fin d'un amour qu'elle a trop mérité est ce qu'elle prévoit le moins, ou bien elle est fort éloignée de prévoir la fin d'un amour qu'elle a trop mérité.

— Syn. comp. AU MOINS. DU MOINS. POUR LE MOINS. *Au moins* ne fait que restreindre une assertion, la réduire à certaines limites; *du moins* change cette même assertion et lui en substitue une autre plus ou moins approchante. *Au moins* exprime aussi un dédommagement ordinaire, paisiblement consenti; *du moins* un ample dédommagement qui fait qu'en perdant ou qu'en cédant quelque chose, on obtient *pour le moins* une part honnête et capable de consoler.

— *Moins* se place après les temps simples des verbes; et quand il est seul, et qu'il n'est pas suivi de *que*, il se met, dans les temps composés, entre l'auxiliaire et le participe. Les poëtes s'affranchissent quelquefois de cette règle, et Voltaire a dit dans Œdipe, Si je l'eusse aimé moins: en prose, il faudrait dire, Si je [illegible] on peut le mettre devant ou après le participe, dans les temps composés. Si je l'eusse moins aimé que vous, ou si je l'eusse aimé moins que vous. || Si *moins* est suivi d'un autre adverbe, il doit être mis après le participe. Il a combattu moins courageusement. || Ces mêmes règles doivent s'observer devant un infinitif. Vous ne pouvez moins faire ou faire moins pour l'un que pour l'autre On l'a vu combattre moins courageusement. || Lorsque *au moins* ou *du moins* commencent une phrase, le pronom sujet du verbe suivant peut être mis après ce verbe. S'il n'est pas riche, du moins il a, ou du moins a-t-il de quoi vivre.

MOINS. s. m. La moindre chose. Le moins que vous puissiez faire, c'est de l'aller trouver.

— *Ne différer que du plus ou du moins* Ne différer que par la quantité.

Tous les hommes sont fous, et malgré tous leurs soins,
Ne diffèrent entre eux que du plus ou du *moins*.
(Moisan.)

— On dit en philosophie, que *le plus et le moins ne changent point l'espèce.*

— *Ils sont à peu près d'accord; ils en sont sur le plus et sur le moins, il ne s'agit plus maintenant que du plus ou du moins.* Il n'y a plus entre eux de débat que sur la quantité, sur la somme plus ou moins considérable à donner d'un côté et à recevoir de l'autre.

— *La chose ne peut pas être arrivée ainsi, il faut qu'il y ait du plus ou du moins.* Il faut qu'on ait supposé des circonstances qui ne sont pas vraies, ou qu'on en ait omis qui le sont.

— Prov. *Qui peut le plus, peut le moins.* || *Qui dit le plus, dit le moins.*

— Alg. Trait horizontal, qui est le signe de la soustraction. Le moins indique qu'il faut retrancher la seconde quantité de la première.

— Impr. Long tiret (—) qui sert ordinairement à séparer des phrases ou à remplacer des mots qu'on juge inutile de répéter. Mettre un moins dans une phrase.

MOINS-PERÇU. s. m. Admin. milit. Ce que l'on n'a pas reçu. Il y a tant de moins-perçu.

MOIRAGE. s. m. Techn. Action de moirer des étoffes, du ferblanc. || Reflet ondulé et diversement contourné, que présente une étoffe moirée. || Aspect du ferblanc moiré.

MOIRAGETÈS. Myth. gr. Surnom sous lequel Jupiter était honoré en Arcadie, en Élide, comme dirigeant les Parques ou le sort, etc.

MOIRANS. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Saint-Marcellin (Isère); 2,000 h.

MOIRE. s. f. (de l'angl. *moër*, sorte de camelot; fait du levantin *moiacar*, sorte d'étoffe en poil de chèvre très-brillante). Technol. Apprêt que reçoivent, à la calandre ou au cylindre, par l'écrasement de leur grain, certaines étoffes de soie, de laine, de coton ou de lin, et qui leur communique un éclat changeant, une apparence ondée et chatoyante. Moire à grands, à petits effets. Moire à petites ondes. Cette popeline a bien pris la moire.

— Etoffe qui a reçu ce genre d'apprêt. Moire de soie, de laine, de coton, de fil. Moire grise, bleue. Habit, robe de moire. D'une longue soutane il endosse la *moire*. (Boil.) || *Moire tabisée.* Gros de Tours fait de la même manière, mais qui est plus fort, et passé sous la calandre pour y faire paraître des ondes comme au tabis.

La mer, dans son bassin doucement agitée,
Offre l'effet tremblant de la *moire argentée.* (Ducis.)

— Conchyl. Coquille du genre cône.

— Epith. Lisse, ondée, riche, précieuse, éclatante.

MOIRE. s. m. Bot. Un des noms vulgaires du chèvrefeuille.

— Nom marchand d'une coquille du genre cône.

MOIRÉ, ÉE. part. pass. du v. Moirer. S'empl. adjectiv. Ruban moiré. Robe de soie moirée. Etoffe de laine moirée. Selon que l'humeur ou l'intérêt domine les hommes, le souverain peut se les attacher avec les cordons d'une bourse ou des rubans *moirés.* (Boiste.)

MOIRÉ. s. m. Ce qui est moiré, ou qui en a l'apparence.

— *Moiré métallique.* Ferblanc auquel on a donné, par le moyen de quelques acides, une apparence cristalline et chatoyante. On obtient le même résultat en faisant chauffer le ferblanc de manière à faire fondre l'étain et à le faire refroidir ensuite brusquement en versant de l'eau sur le côté opposé. On emploie le moiré métallique dans la construction des lampes et d'une foule de meubles d'un usage journalier. Quelques autres métaux peuvent également recevoir le moiré métallique. Des plateaux de moiré métallique.

MOIRER. v. a. 1re conj. Techn. Donner à une étoffe, par la pression de la calandre ou du cylindre, un éclat changeant, une apparence ondée et chatoyante. Moirer un gros de Naples, des rubans, des popelines.

— SE MOIRER. v. pron. Être moiré. Cette étoffe se moire difficilement.

MOIREUR. s. m. Techn. Celui qui moire les étoffes, les métaux.

MOIS. s. m. (pr. *moi*). Une des douze parties de l'année, dont chacune contient trente ou trente et un jours, excepté la seconde (février), qui est de vingt-huit jours seulement dans les années ordinaires, et de vingt-neuf dans les années bissextiles. Presque tous les peuples avaient divisé ... sours en admettaient un treizième dans certaines années lunaires, afin de revenir au système solaire. Les Mexicains avaient une année de dix-huit mois, de vingt jours chacun. Le mois de janvier, de février, etc. Le premier, le second, le troisième jour du mois, etc. Le premier, le second du mois. Le deux, le trois du mois. Quel quantième du mois avons-nous? La lettre est écrite, est datée du mois dernier. Les plus beaux mois de l'année. Les plus rigoureux mois. Il gèle dans la Finlande dès le *mois* d'octobre. (Volt.) L'invasion de l'Espagne et du Portugal avait commencé dans le *mois* de février 1808. (L. Gallois.) Les heures, les jours, les semaines, les *mois*, les années, coulent comme les minutes et les secondes. (Erasme.)

— On dit le trois janvier, et le troisième de janvier ou du mois de janvier. La première manière est plus du style familier, et la seconde du style soutenu.

— Espace de trente jours consécutifs, de quelque jour qu'on commence à compter. S'absenter pour un mois. Il y a un mois et demi qu'il est parti. Donner deux mois de congé, à compter de telle époque. Le mois est expiré. En avoir pour un mois à déménager. Garder le lit deux mois durant. Compter les mois et les jours. Payer par mois, mois par mois, au mois. Gagner tant par mois. Servir par mois. Louer une chambre au mois. Dans deux *mois* tu prends quarante villes. (Boil.)

Dans un *mois*, dans un an, comment souffrirons-nous,
Seigneur, que tant de mers me séparent de vous?
(Racine.)

— Pal. *Les parties viendront au mois.* Il a été ordonné qu'elles viendraient plaider dans un mois.

— Prix convenu pour un mois d'allaitement, de location, de leçons, de travail, etc. Payer les mois, les mois d'une nourrice, d'un enfant. Payer les mois d'une chambre garnie. Devoir un mois, deux mois à un maître. Avancer le mois. Donner le mois.

— On s'en sert quelquefois pour déterminer la durée d'une fonction, d'un privilége, d'un droit. Certains employés servent chacun leur mois. Un officier de la maison du roi sert trois mois pour faire son quartier. Les loyers se payent tous les trois mois.

— Mois de grossesse d'une femme. Être dans son septième mois. Accoucher avant le neuvième mois.

— On dit d'une fille qui s'est laissée séduire, qu'*elle en a pour ses neuf mois.*

— Astron. Période de temps qui embrasse la douzième partie de l'année. Cette période a été fournie par la révolution synodique de la lune, dont le quart a donné la semaine. Lorsque les progrès des observations astronomiques eurent amené l'usage de l'année solaire, l'habitude fit conserver celle de la partager en douze parties, quoique cette division duodécimale n'appartienne point si essentiellement à son caractère, qu'elle puisse aisément être remplacée par un tout autre mode conventionnel de numération, et qu'elle l'ait été réellement chez les anciens Romains, qui avaient une année de dix mois, et chez les Mexicains, qui en avaient adopté une de dix-huit mois.

— Astron. *Mois solaire vrai.* Espace de temps que le soleil met à parcourir un des signes du zodiaque. Ces mois sont inégaux. || *Mois solaires moyens.* Mois solaires dont la longueur est égale, parce qu'on a négligé les fractions de jour qui existent dans les mois solaires vrais. || *Mois lunaire.* Espace de temps qui s'écoule d'une nouvelle lune à une autre. || *Mois lunaire anomalistique.* Espace de temps compris entre deux passages consécutifs de la lune à son apogée. || *Mois dracontique, draconitique* ou *mois de latitude.* Espace de temps compris entre deux passages consécutifs de la lune à son nœud. || *Mois lunaire périodique.* Espace de temps dans lequel la lune fait sa révolution autour de la terre. Les astronomes seuls font usage de ce mois lunaire, qui est de près de deux jours plus court que l'autre. || *Mois lunaire synodique* ou simplement *mois lunaire.* Espace de temps compris entre deux conjonctions de la lune avec le soleil, ou entre deux nouvelles lunes. On dit aussi *lunaison.* || *Mois caves.* Ceux de 29 jours. || *Mois pleins.* Ceux de 30 jours. || *Mois embolismique* ou *intercalaire.* Mois qu'on ajoute aux douze mois lunaires tous les trois ans. || *Mois astronomique* ou *naturel.* Celui qui est mesuré par un intervalle de temps correspondant exactement au mouvement du soleil ou de la lune. Tel est un mois solaire vrai. || *Mois civil* ou *commun.* Intervalle d'un certain nombre de jours entiers, qui approche le plus qu'il est possible de la durée de quelque mois astronomique, soit solaire, soit lunaire.

— Chron. *Mois entrant.* Se disait, dans les dates des anciennes chartes, des seize premiers jours des mois de trente et un jours, et des quinze premiers d'un mois de trente. || *Mois sortant.* Se disait des quinze derniers jours du mois, et ces jours se comptaient en rétrogradant. Le troisième jour du mois sortant de septembre signifie le 28 septembre. || *Mois final.* Juin. || *Mois des moissons.* Août.

— Dr. canon. *Mois des gradués.* Les mois pendant lesquels certains bénéfices qui sont en patronage ecclésiastique, et qui viennent à vaquer, sont affectés aux gradués. Janvier, avril, juillet et octobre sont les mois des gradués. || *Mois de rigueur.* Les mois de janvier et de juillet, parce que le collateur ecclésiastique est ... insinués le bénéfice vacant dans l'un de ces deux mois. || *Mois de faveur.* Les mois d'avril et d'octobre, parce que dans ces mois, le patron a la liberté de choisir parmi les gradués insinués celui qui lui plaît. || *Mois de pape.* Les huit mois durant lesquels le pape confère les bénéfices en pays d'obédience.

— Relig. mah. *Mois sacré.* Se dit des mois de redjeb, silkaadé, ... hidgé et moharrem, pendant lesquels la guerre est interdite.

— *Mois romains.* Imposition qu'on levait sur les États de l'Empire dans les besoins extraordinaires. Ce nom vient de ce qu'autrefois, lorsque l'Empereur allait se faire couronner à Rome, les États de l'Empire étaient obligés de fournir une certaine somme pour les frais de son voyage pendant quelques mois. Ces mois étaient de quarante jours.

— *Mois de campagne.* Dans les troupes, ils étaient de quarante-cinq jours.

— Jurispr. *Edit des quatre mois.* Nom que l'on donnait au 48e article de l'ordonnance de Moulins, lequel portait que toute personne condamnée pouvait être contrainte par corps et emprisonnée pour le payement de la dette, après qu'on lui avait fait le commandement des quatre mois, et obtenu la sentence des quatre mois.

— Hist. Dans les provinces de France où l'année ne commençait qu'en mars, on trouve souvent janvier et février nommés *onzième et douzième mois.* Février s'appelait encore le *mois du purgatoire.* Juin se nommait *le grand mois*, à cause de la longueur de ses jours; *sommertras*, de l'allemand *sommer*, été; *fenaille*, à cause de la coupe des foins. Cette dernière désignation servait aussi pour le mois de juillet, qui s'appelait en outre *mois fénal*, c'est-à-dire des foins, et *mois seval.* Août était *le mois des moissons.* Décembre se nommait *delair* ou *deloir.* Ce dernier nom et celui de *seval* n'ont pas encore été expliqués d'une manière satisfaisante.

— *Mettre dans un bail la clause des six mois.* Y mettre une clause qui l'annule en donnant congé six mois auparavant.

— *Mois morts.* Nom que l'on donnait autrefois, à l'hôtel de ville de Paris, aux mois où les fonds des payements étaient moins abondants.

— Prov. *On a tous les ans douze mois.* On vieillit malgré qu'on en ait. || On vieillit sans s'en apercevoir. Nous avions chez nous un monsieur qui me trouvait bien gentille. Ah dame! j'étais plus jeune que je ne suis; mais c'est qu'on a tous les ans douze *mois*, comme vous savez. (Carmontel.) *Février, le plus court des mois, est de tous le pire à la fois.* Se disait à cause du froid qui se fait sentir à cette époque. || *Faire gilles pour trois mois.* S'enfuir. || *Il n'est mois qui ne revienne.*

— Myth. Les anciens avaient fait un dieu du mois. C'était Athys, favori de Cybèle, et cet Athys, suivant Macrobe, n'était autre que le Soleil.

— MOIS. s. m. pl. Écoulement périodique des femmes. Cette femme a ses mois.

Ton seizième printemps et ton cœur vient d'éclore;
L'inconstante Phébé, te marquant ses retours,
Dans les fastes des *mois* te fait suivre son cours.
(Lebrun.)

— Les poëtes nomment bien chaque mois par le signe du zodiaque que le soleil parcourt; ainsi ils disent le Bélier pour le mois de mars, le Taureau pour le mois d'avril, les Gémeaux pour le mois de mai, le Cancer pour le mois de juin, le Lion pour le mois de juillet, la Vierge pour le mois d'août, la Balance pour le mois de septembre, le Scorpion pour le mois d'octobre, le Sagittaire pour le mois de novembre, le Capricorne pour le mois de décembre, le Verseau pour celui de janvier, les Poissons pour celui de février. || Ils disent Les douze maisons, les douze palais, les douze demeures du soleil, pour Les douze mois de l'année ou les douze signes du zodiaque que cet astre habite successivement. || Les apparitions périodiques de la lune ont indiqué les commencements de chaque mois, de là cette planète a été la *courrière des mois.* || Ceux qui écrivent dans la langue poétique regretteront les noms harmonieux et expressifs que la raison et le goût avaient substitués, dans le calendrier républicain, à des mots languissants, vulgaires et insignifiants. Peut-être feraient-ils bien d'appliquer aux anciens mois les noms nouveaux.

MOISASOUR. Myth. ind. Le chef des anges rebelles.

MOISDON-LA-RIVIÈRE. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Châteaubriant (Loire-Inférieure); 2,400 hab.

MOISE. s. f. Charpent. Se dit de pièces de bois plates assemblées deux à deux avec des boulons et servant à maintenir la charpente.

— Tirants en fer qui résistent principalement aux efforts peu obliques, par rapport à la verticale.

— Techn. Long crochet de fer servant à enfourner ou à retirer les glaces du four.

MOÏSE. Célèbre législateur, prophète et général des Juifs, né en 1571, mort en 1451 av. J.-C.; fut sauvé du Nil par la fille de Pharaon, qui l'éleva dans son palais. Devenu grand, il réclama du roi la liberté d'emmener le peuple hébreu dans le désert, et ne l'obtint qu'après un grand nombre de miracles. Il fit passer la mer Rouge aux Israélites, reçut la loi de Dieu sur le mont Sinaï, vainquit les rois qui s'opposaient à son passage, et réprima les séditions des Hébreux. Il mourut sur la montagne de Nebo, où Dieu lui avait commandé de monter pour lui faire voir la terre promise. C'est Moïse ... aussi quelquefois le livre de Job. || MOÏSE DE KHORÈNE. Historien arménien, né en 370, mort en 487; fit une étude profonde de la littérature grecque. Il a laissé une histoire de l'Arménie, qui est très-estimée.

MOISÉ, ÉE. part. pass. du v. Moiser. S'empl. adjectiv. Comble moisé.

MOISER. v. a. 1re conj. Charpent. Mettre des moises. Moiser les fenêtres d'un comble.

— SE MOISER. v. pron. Être moisé. Cette charpente se moise rapidement.

MOISI, IE. part. pass. du v. Moisir. S'empl. adjectiv. Pain moisi. Fromage moisi. Confitures moisies. Vieux parchemins moisis. L'antique noblesse s'établit sur des parchemins vieux et moisis.

— Iron. On dit qu'*un homme a des écus moisis*, pour exprimer qu'il en a amassé beaucoup qui ont été longtemps cachés et sans voir le jour.

MOISI. s. m. Ce qui est moisi. Oter le moisi.

— Odeur, goût de ce qui est moisi. Sentir le moisi.

— Fig. Il ne se voit point d'âme qui en vieillissant ne sente l'aigre et le *moisi.* (Charron.)

MOÏSIADE. s. f. (pr. *mo-i-zia-de*). Littér. Poëme français composé par un auteur anonyme, qui a essayé de déprécier et de ridiculiser la mission et les travaux de Moïse.

MOISIR. v. a. 2e conj. (pr. *moè-zir*; du lat. *mucere*, dont on a fait *mucire*). Faire qu'une chose se couvre d'une certaine mousse, qui marque un commencement de corruption. C'est l'humidité qui a moisi ce pâté.

— v. n. Devenir moisi. Ce pâté commence à moisir.

— Fig. Un jeune homme doit troubler ses règles pour éveiller sa vigueur, la garder de *moisir* et s'apoltronir. (Montaigne.) Moi seul puis répondre d'un million de grâces, de perfections et de vertus qui *moisirent* oisives au giron d'une si belle âme: merci à l'ingratitude de sa fortune. (Id.) M. Mathieu ne laisse point *moisir* l'argent entre les mains de ceux qui lui doivent (Regnard.)

— SE MOISIR. v. pron. Devenir moisi. Confitures qui se moisissent. Fromage qui se moisit. Tout se moisit dans les lieux humides.

— Syn. comp. MOISIR. CHANCIR. *Chancir* se dit des premiers signes de changement; *moisir* du changement entier. || MOISIR. SE MOISIR. *Moisir* exprime un accident que les matières comestibles doivent éprouver ou éprouvent actuellement; *se moisir* indique que ces objets éprouvent la fermentation qui produit la moisissure.

MOISISSURE. s. f. (pr. *moè-zi-çu-re*). Espèce de végétation qui naît sur les corps où se trouve une matière végétale ajoutée à une certaine quantité d'eau, et qui se développe surtout quand cette matière commence à entrer en putréfaction. C'est la moisissure qui a gâté tout cela. La moisissure s'y mettra. C'est une chose curieuse de voir au microscope la *moisissure*: c'est une espèce de pré qui pousse des herbes et des fleurs, les unes en boutons, les autres épanouies, et les autres passées, chacune ayant sa racine et sa tige ronde, longue et transparente, dont la substance ressemble à celle des champignons. (Trév.) Rien de plus délicat que les *moisissures*, un léger attouchement les offense, un zéphyr est pour elles une tempête; la durée de leur vie est proportionnée à leur délicatesse, quelques heures suffisent pour les conduire à leur parfait accroissement, pour les mettre en état de propager leur espèce. (Lav.)

— L'endroit moisi, le moisi. Oter la moisissure.

— *Moisissure de pierre* ou *de roche.* Minér. Nom qu'on donne, dans les Alpes, à l'amiante en petits filaments courts et droits qui tapisse les fissures et les cavités de certaines roches.

— MOISISSURES. s. f. pl. Groupe de la famille des champignons dermatocarpiens, qui a pour type le genre moisissure.

MOISON. s. f. (du lat. *mensura*, mesure). S'est dit d'une espèce de mesure de longueur.

— *Moison des étoffes.* La longueur que devait avoir une pièce d'étoffe d'après les règlements.

— Anc. jurispr. Certaine quantité de grain qui était due au roi ou au seigneur. || Convention qui permettait au laboureur ou métayer de partager les fruits avec son maître, sous condition d'entretenir les terres et de les emblaver. On l'appelait ainsi, parce que ce partage des fruits se faisait par moitié.

— *Moison* s'est dit pour La traite des vaches. Ce mot s'est formé, dans cette signification, du lat. *à mulgendo*, dont on a fait d'abord probablement *moulson.*

MOISONIER. s. m. Anc. jurispr. Celui qui devait au roi ou au seigneur l'impôt appelé *moison.*

MOISSAC. Géogr. Ch.-l. d'arrond. (Tarn-et-Garonne); 10,000 hab.

MOISSE. s. m. Mamm. Nom vulgaire d'un phoque, plus connu sous le nom de *vache marine.*

MOISSEN. s. m. Ichthyol. Nom vulgaire d'une espèce de spare.

MOISSINE. s. f. (rad. *moisson*). Faisceau de branches de vigne, où les grappes sont encore attachées. Les paysans suspendent des moissines ...

— Se disait pour Marc de raisin.

MOISSON. s. f. (du lat. *messis*, dont on a fait *messio*, dans la basse latin.). Récolte des blés et autres grains. Belle, bonne, riche, grande, ample, abondante moisson. Triste, pauvre, chétive moisson. Moisson féconde, abondante, riche, pleine, fructueuse, superbe, ondoyante, flottante, blonde, jaune, dorée, jaunissante, riante, maigre, indigente. Le temps de la moisson. Faire la moisson. Temps bon pour la moisson. Belle espérance de moisson. Campagne couverte de riches moissons. La nation dont le territoire se couvre chaque année de riches *moissons* peut être plus puissante que celle qui fait sillonner toutes les mers par ses flottes. (Boiste.) Demain on commencera à faucher la riche moisson. (Marm.)

Hésiode à son tour, par d'utiles leçons,
Des champs trop paresseux vint hâter les *moissons*.
(Boileau.)

— Périphr. La récolte des grains, l'or des moissons ; les dons, les présents, les trésors de Cérès ; les trésors des guérets, l'or des guérets, l'or des blonds épis, l'or des épis flottants, l'or fécond des épis, l'espérance des laboureurs. L'or ondeyant de la *moisson* prochaine. (Lemierre.) Les flots mouvants de ces *moissons* dorées. (Id.) Les gerbes de Cérès. (Chêned.) Des *moissons* les pompes végétales. (Id.)

— Les blés encore sur pied. L'antiquité admirait les riches *moissons* d'un pays que la négligence de ses habitants laisse maintenant sans culture. (Boss.)

— Se dit, par extension, de toutes les productions de la terre. Des plaines bien cultivées présentent successivement d'abondantes *moissons* de blé, de vin, d'huile, de miel et de fruits de toute espèce. (Barth.) Les *moissons* d'or et d'argent qui lui venaient du Nouveau-Monde le rendaient plus puissant que Charles-Quint, qui n'en avait eu que les prémices. (Volt.)

— Temps de la moisson. La moisson approche. Pendant la moisson.

— Fig. C'est là qu'après avoir écouté les autres, il reprenait quelquefois les sujets qu'on croyait avoir épuisés, et que, recueillant les épis qu'on avait laissés après la *moisson*, il en faisait une récolte plus abondante que la *moisson* même. (Fléch.) Si cette vie est le champ fécond dans lequel nous devons semer pour la glorieuse immortalité, ne devons-nous pas désirer que ce champ soit ample et spacieux, afin que la *moisson* soit plus abondante? (Boss.) La justice est la *moisson* des peuples. (Lamenn.) Quand j'ai épuisé les plaisirs d'un climat, j'en vais faire une nouvelle *moisson* dans un autre. (Barth.)

Une santé dès lors florissante, éternelle,
Vous ferait recueillir d'une automne nouvelle
Les nombreuses *moissons*.
(J.-B. Rousseau.)

— Le résultat de la moisson.

Que deviendront ces biens où votre espoir se fonde,
Et dont vous étalez l'orgueilleuse *moisson*?
(J.-B. Rousseau.)

— Poét. *La déesse des moissons*. Cérès.

— Anc. jurispr. *Loi de moisson* ou *d'aoust*. Droit de publier le ban de la moisson ou de vendre du vin en détail, à l'exclusion de toute autre personne, pendant le mois d'août.

— Prov. *En moisson et en vendanges, il n'y a ni fêtes ni dimanches*. On ne peut pas cesser de travailler tant que la moisson ou les vendanges commencées ne sont pas terminées. ‖ *Moisson d'autrui plus belle que la sienne*. ‖ *En moissons dames chambrières sont*. ‖ *Le semer et la moisson ont leur temps et leur saison*. ‖ Prov. et fig. *Il ne faut pas mettre la faucille dans la moisson d'autrui*. Il ne faut pas empiéter sur les attributions, sur les droits d'autrui. ‖ On dit aussi, *porter la faux dans la moisson d'autrui*, ce qui est moins bien, car pour faire la moisson, on se sert plutôt de faucilles que de faux.

— Fig. Matériaux d'un ouvrage. Ce savant a fait une riche moisson dans les archives du royaume.

— Concussions d'un gouverneur, d'un administrateur. Ce gouverneur a fait dans sa province une riche moisson.

— Argent produit par une quête. Cette quêteuse a fait une abondante moisson.

— Fig. et poét. *Une moisson de lauriers*, une *moisson de gloire*. Beaucoup de succès, un grand nombre de victoires. Que de moissons de gloire en courant amassée ! (Boil.)

. . . Plus [illegible] de haine,
Plus il récoltera des moissons de lauriers.
(Mollev.)

— On dit très-bien *une moisson de lauriers*, mais peut-on dire également *une moisson de gloire*? Certainement on ne dirait pas Des moissons d'honneur, des moissons de réputation ; *gloire* semble être dans le même ordre d'idées. Il est vrai que Racine a dit dans *Iphigénie :*

Songez, seigneur, songez à ces *moissons* de gloire
Qu'à vos vaillantes mains présente la victoire.

Mais c'est peut-être une licence justifiée par le second vers, qui donne, pour ainsi dire, à *gloire* le sens de *lauriers*. La victoire ne présente pas la gloire aux mains, mais elle présente aux mains les lauriers qui procurent de la gloire. Sans ce second vers, la licence serait trop forte.

— Virgile a dit dans l'Énéide : *Horrescit strictis seges ensibus*; on a conservé cette métaphore poétique dans les traductions. Les champs sont hérissés d'une horrible *moisson* d'épées nues. (Binet.)

[illegible]
D'une horrible moisson hérissent nos guérets.
(Delille.)

Les champs sont hérissés d'une moisson de fer,
Et chaque javelot fait partir un éclair. (Id.)

— Dans l'Écriture, Conversion des âmes. Ce missionnaire a fait une grande moisson. Il y a une grande moisson à faire en ce pays. Jésus-Christ dit dans l'Évangile que la moisson est grande, mais qu'il y a peu d'ouvriers. Combien de fois, jetant les yeux sur les vastes campagnes des Indiens et des sauvages, et croyant y voir une moisson jaunissante qui n'attendait que la main des ouvriers, pria-t-elle le père de famille d'y en envoyer? (Fléch.) Hélas! faut-il que la moisson si abondante et qui manque d'ouvriers, excite des sentiments de jalousie parmi le petit nombre de ceux qui travaillent! (Fléch.) Quelle *moisson* de cœurs feraient de tels apôtres? (L. Rac.)

— Poét. Année. Avoir vu cinquante moissons.

Et depuis trois *moissons* à leur saint assemblage
L'official a joint le nom de mariage. (Boileau.)

— De ce qu'on a supposé que la mort abattait les humains comme les moissonneurs font tomber les épis sous le tranchant de la faux, le poète a dit, *les moissons de la mort, de la Parque*.

Orphée au désespoir court vers elle, la suit;
Arrive sur les bords où la fatale barque
Reçoit à chaque instant les *moissons* de la Parque.
(Dulard.)

Et prenant à grands pas sa sanglante *moisson*,
Tisiphone au hasard les envoie à Pluton.
(Delille.)

— *Moisson* s'est dit pour la traite que rend une vache, et ce mot s'est formé dans cette signification du lat. *à mulgendo*, dont on a sans doute formé d'abord *moulson*.

MOISSON. s. m. Ornith. Espèce de moineau de la Martinique.

MOISSONNE. s. f. Hortic. Nom d'une variété de figue.

MOISSONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Moissonner. S'empl. adjectiv. Champ moissonné. Blé moissonné. Leur vie a été moissonnée dans sa fleur.

Que votre vie, ailleurs et longue et fortunée,
Devant Troie en sa fleur doit être *moissonnée*.
(Rac.)

MOISSONNER. v. a. 1re conj. (rad. *moisson*). Faire la récolte des blés et autres grains. Moissonner les froments, les orges, les avoines.

— *Moissonner un champ*. Faire la moisson des grains qu'il a produits.

— Par extens.

Tel sous un ciel ardent le tranchant de la faux
Moissonne les épis mûrs pour les vastes granges.
(Mollevaut.)

Les fleurs ont plus d'éclat quand l'amour les *moissonne*;
Heureux qui les reçoit, plus heureux qui les donne !
(Colardeau.)

— Fig. et poét. *Moissonner des palmes, des lauriers*. Avoir de nombreux succès, remporter beaucoup de victoires.

Tu ne *moissonnerais* qu'une gloire stérile,
Si la nécessité..... (Aignan.)

— L'expression hardie de *moissonner la famine* est littéralement traduite d'Isaïe.

L'ivraie usurpatrice étouffa le froment,
Et Cérès, balançant sa faucille divine,
Dans ces sillons trompeurs *moissonna* la famine.
(Esménard.)

— Ronsard l'a dit des désirs.

Donc cependant que notre vie
Et le temps d'aimer nous convie,
Aimons, *moissonnons* nos désirs,
Passons l'amour de veine en veine;
Incontinent la mort prochaine
Viendra dérober nos plaisirs.

— Prov. *Celui qui sème le vent moissonnera la tempête*. Celui qui veut exciter des troubles sera lui-même victime de troubles plus grands encore.

— Absol. On ne moissonne pas encore chez nous. On a déjà moissonné ici.

— *Comme tu sèmeras, tu moissonneras*. Ta récompense sera proportionnée à ton travail.

— Fig. Détruire, faire périr. La mort a moissonné un grand nombre d'hommes, beaucoup d'hommes, des milliers d'hommes. La guerre, la peste a moissonné la plus grande partie des habitants de cette contrée. Les malheureux, entassés dans un hôpital où l'air vital n'a point d'accès, voient une maladie légère se transformer en une fièvre pestilentielle qui les *moissonne*. (Fourn.)

Tel d'un bras foudroyant fondant sur les rebelles,
Il *moissonne* en courant leurs troupes criminelles.
(Voltaire.)

Il reconnaît surtout ses généreux Troyens
Que *moissonne* le fer dans les champs phrygiens.
(Delille.)

— Fig. Prendre sans contrainte, à discrétion. Dans le champ du public largement ils *moissonnent*. (Corn.)

— Fig., en parlant des travaux littéraires.

L'un, né pour moissonner dans les champs de l'histoire,
Nous peindra les héros courant à la victoire. (Las.)

— Se dit également en parlant des vols des domestiques, des concussions des gouverneurs, etc.

J'ai donc feint d'ignorer que chacun à l'envi
Dans la maison volait, pillait à sa manière;
Sans parler des [illegible] cuisinière,
[illegible] ne fait que glaner [illegible] tout bas,
moissonne, et chaque jour [illegible] amasse argent, contrats.

— Delille a dit absolument, dans le sens de Détruire : La peste au loin *moissonne*.

— se moissonner. v. pron. Être moissonné. Les blés se moissonnent dans ce mois.

MOISSONNEUR, EUSE. s. Celui, celle qui moissonne, qui coupe les blés et autres grains. Bon moissonneur. Louer, payer des moissonneurs, des moissonneuses. Mettre des moissonneurs dans un champ. Un moissonneur ardent, actif, matinal, laborieux, courbé, brûlé, hâlé, basané, bruni, brûlant. On ne voyait point cette vive allégresse qui dans les beaux jours de l'été anime les *moissonneurs*, réunis pour dépouiller ensemble les vastes guérets. (Rayn.)

— Quoique *moisson* et *moissonner* s'emploient au figuré, il n'en est pas de même de moissonneur.

— Ornith. Nom vulgaire du freux.

— Myth. rom. Une des divinités qui présidaient aux travaux rustiques.

MOISSONNIER. adj. m. Se dit dans Rabelais d'un animal qui tette tout le lait de sa mère ou d'une autre femelle. Chevreau moissonnier.

MOISSONNIER. s. m. S'est dit pour Fermier, métayer.

MOITA. Géogr. Ch.-l. de cant., arrond de Corte (Corse) ; 600 hab.

MOITE. adj. des 2 g. (du lat. *madidus*, dont on a fait *matus* dans le bas lat.). Qui a quelque humidité. Avoir le front moite. Avoir les mains moites. Etre tout moite de sueur. Durant le dégel, les murailles sont moites.

— Qui est un peu mouillé. Ces draps sont encore moites.

— Quelques poètes ont dit *le moite empire, le moite élément*, pour dire la mer.

Quelque autre curé plus savant,
Bravant les fougues de la bise,
Se serait livré sans remise
Aux fureurs du *moite* élément. (Gresset.)

— Cette expression ne serait guère admise aujourd'hui que dans le style badin.

MOITEUR. s. f. (du lat. *mador*). Légère humidité. Ces draps ont encore de la moiteur. Il faut les chauffer pour en ôter la moiteur. Avoir une petite moiteur aux mains. L'odeur des prés, la *moiteur* du feuillage. (Campenon.)

— Pathol. Humidité froide ou chaude qui se répand sur le corps dans la syncope, dans la défaillance, etc. Après l'accès de fièvre, il reste d'ordinaire un peu de moiteur.

MOITI, IE. part. pass. du v. Moitir. S'empl. adjectiv. Papier moiti.

MOITIÉ. s. f. (pr. *moè-tié* ; du lat. *medietas*). Une des deux parties d'un tout partagé également en deux. Les deux moitiés d'un cercle, d'un carré. Acheter trop cher de moitié. Etre trompé de moitié, de plus de la moitié du juste prix. Il y a lésion d'outre moitié. Surfaire de moitié, de plus de la moitié. L'un est plus grand que l'autre de moitié. Il y a déchet de moitié. Retrancher la moitié. La majorité absolue des suffrages se compose de la moitié des voix, plus une. La moitié d'une succession. Avoir moitié dans une succession. Avoir sa moitié, avoir moitié dans une maison. Avoir moitié dans tous les meubles. La moitié des meubles m'appartient. Avoir moitié partout. Des enfants qui naissent, la *moitié* tout au plus parvient à l'adolescence. (J.-J. Rouss.) La seconde *moitié* des paroles s'est constamment refusée à tous mes efforts pour me la rappeler. (Id.)

. . . La *moitié* du monde a toujours [illegible] l'autre,
Ainsi Dieu le voulut, et c'est pour notre bien.
(Voltaire.)

— Portion, part qui est à peu près de la moitié. Moitié d'un pain, d'un poulet. Moitié d'agneau. Mettre la moitié d'eau dans son vin. Faire bouillir de l'eau jusqu'à ce qu'elle soit réduite à la moitié, à moitié. La moitié de la vie se passe à souffrir. Passer la moitié du temps à la campagne. Etre la moitié du temps sans argent. La moitié d'un discours. Manger la moitié de son bien. N'avoir encore fait que la moitié de son ouvrage. Etre plus beau de moitié. Trouver quelqu'un crû de moitié, rapetissé de moitié. Donner la moitié d'une place. Si l'on ôtait l'amour-propre de nos plaisirs et de nos chagrins, on les diminuerait de plus de *moitié*. (D'Arconville.) Il est impossible de satisfaire tout son égoïsme : il faut en sacrifier au moins la *moitié*. (Boiste.)

Jupiter tombe au coup frappe tous les [illegible] :
La *moitié* s'épouvante et s'enfuit avec des cris. (Rac.)

Heureux si j'avais pu ravir [illegible] la mémoire
Cette indigne *moitié* d'une si belle histoire. [illegible]

— *Couper, partager une chose par la moitié*. La couper, la partager en deux moitiés. Le diamètre coupe le cercle en deux moitiés. Scier une pierre par la moitié.

— Fig. *Partager un différend, le différend par la moitié*. Se relâcher des deux côtés sur ce qui empêche de conclure.

— *Partager quelque chose par moitié*. Prendre chacun la moitié d'une chose qui était à partager. Partager les revenus, les bénéfices par moitié.

— Prov. et fig. *Avoir payé plus de la moitié de ses dettes*. Se dit d'un homme qui paraît avoir moins de temps à vivre qu'il n'a déjà vécu. ‖ On dit dans le même sens : *Plus de la moitié de mes dépens sont payés*.

— Jurispr. *Être trompé d'outre moitié du* [illegible]
ne vaut.

— *Offrir la moitié de son lit à quelqu'un*. Offrir place dans son lit à quelqu'un. ‖ *Prendre la moitié du lit de quelqu'un*. Prendre place dans le lit de quelqu'un.

— Fig. et fam. La femme à l'égard de son mari. Comment se porte votre moitié? Parlez-moi de sa chère moitié. La *moitié* de moi-même a [illegible] l'autre au tombeau. (Corn.) Ah! si vous connaissiez sa bizarre *moitié*. (Colnet.)

Laissez à Ménélas racheter d'un tel prix
Sa coupable *moitié* dont il est trop épris.
(Racine.)

Tandis que plein d'amour, d'horreur et de pitié,
Je [illegible] sur les pas de ma chère [illegible]
(Delille.)

— Delille l'a dit d'une sœur à l'égard de sa sœur.

O toi qui de [illegible] la chère *moitié*,
Ma sœur, [illegible] dans mon cœur effrayé

— Molière [illegible] de chacun des deux sexes :

Quoiqu'on soit [illegible] de la société,
Ces deux *moitiés* [illegible] n'ont pas d'égalité,
L'une est *moitié* [illegible] et l'autre subalterne,
L'une en tout est soumise à l'autre qui gouverne.

— L'usage permet qu'en quelques occasions on puisse appeler sa femme *sa moitié*. Chère moitié. Tendre, fidèle moitié. Moitié chérie. Restes du grand Pompée, écoutez sa *moitié*. (Corn.) Ce mot fait là un effet admirable. C'est la moitié du grand Pompée qui parle ; mais il est ridicule de dire d'une fille à marier, *cette moitié*.

— Les poètes se servent également de *moitié* dans ce sens, mais ils ne l'emploient jamais absolument, et disent : *Moitié de moi-même, moitié de mon cœur, moitié de mon âme*. O moitié de moi-même ! idole de mon cœur ! (Volt.)

Toi qui fus de mon cœur la plus chère *moitié*,
Cesse enfin d'obéir aux conseils de la haine.
(Lebrun.)

— Passerat appelait les ignorants, *des moitiés d'hommes*.

— *Moitié* s'emploie souvent sans article. Avoir moitié dans une succession. Cette ville perdit moitié de ses habitants.

— S'empl. adverbialement pour, A demi. Du pain moitié seigle, moitié froment. Etoffe moitié soie, moitié laine. Boire moitié eau, moitié vin. Moitié l'un, moitié l'autre. La parole est *moitié* à celui qui parle, *moitié* à celui qui écoute. (Montaigne.)

Fille qui n'est pas faite à ça
Est toujours, quand elle en vient là,
Moitié forcée, et *moitié* consentante,
Moitié voulant combattre ses désirs,
Moitié n'osant, *moitié* peine et plaisir,
Moitié bien aise, et *moitié* repentante. (La Font.)

— *Vaisseau moitié guerre, moitié marchandise*. Vaisseau chargé de marchandises, qui est armé et en état de se défendre.

— Prov. et fig. *Moitié guerre, moitié marchandise*. Se dit en parlant d'une conduite, d'un procédé équivoque et douteux. Cet homme a fait sa fortune moitié guerre, moitié marchandise. ‖ Moitié de force, moitié de gré. On l'a fait consentir à cet arrangement moitié guerre, moitié marchandise. ‖ *Moitié figue, moitié raisin*. Partie à contre-cœur, partie de bonne volonté. ‖ Partie bien, partie mal. ‖ Moitié sérieusement, moitié en plaisantant.

— Fig. et fam. *Cet homme est moitié chair, moitié poisson*. On a de la peine à dire de quelles mœurs, de quelle nature il est, ce qu'il aime, ce qu'il hait, ce qu'il veut, ce qu'il ne veut pas.

— Ne pourrait-on pas dire de certains diplomates qu'ils sont *moitié lièvres, moitié renards*?

— *A moitié*. loc. adv. Se dit de terres dont le produit doit être partagé par moitié entre le propriétaire et le fermier. Donner, prendre des terres à moitié. Labourer une terre à moitié. Faire des vignes à moitié. Donner à moitié fruit.

— Se dit d'affaires commerciales, dont le produit doit être partagé par moitié entre deux ou plusieurs associés. Prendre un marché avec quelqu'un à moitié de perte et de gain, à moitié perte et gain.

— *A moitié chemin*. A la moitié du chemin. Rester à moitié chemin.

— *A moitié prix*. Pour la moitié du prix ordinaire.

— En partie, à demi. Cela est à moitié pourri. Tonneau à moitié vide. Bouteille à moitié pleine. A moitié ivre. Maison à moitié ruinée, à moitié découverte. Argent plus d'à moitié dépensé. Vin à moitié bu.

— Fig. Il est assez ordinaire dans la route de la vie, de ne demander le chemin que lorsqu'elle est plus d'à *moitié* faite. (Boiste.)

— *De moitié*. loc. adv. Moitié plus qu'il ne fallait. Etre trop long de moitié dans un discours. Sauce trop poivrée de moitié.

Une belle lorsqu'elle est en pleurs
En est plus belle de *moitié*. (La Font.)

— *Être de moitié*, se *mettre de moitié avec quelqu'un*. Faire avec lui une société dans laquelle la perte et le gain se partagent par moitié. Etre de moitié dans une affaire. Etre de moitié avec quelqu'un au jeu, dans un jeu. Se mettre de moitié avec quelqu'un. Etre de moitié ensemble.

— Fig. Les époux qui s'aiment sont de *moitié* dans la vie. (Boiste.)

— Prov. et fig. *En rabattre la moitié* ou *de la moitié*. Estimer une personne bien moins qu'on ne le faisait. Je le croyais honnête homme; mais, s'il a fait ce que vous dites, j'en rabats de
rabattre moitié. Se dit, pour donner à entendre qu'un récit, un éloge, une plainte sont exagérés.

MOITIR. v. a. 2e conj. (rad. *moite*). Humecter.

— Techn. *Moitir le papier*. L'imbiber d'eau également.

— se moitir. v. pron. Devenir moite. Ce papier se moitit.

MOITTE (Jean-Guillaume). Habile sculpteur, né en 1747, mort en 1810, fut chargé, sous la République et sous l'Empire, de plusieurs travaux importants. On lui doit un grand nombre de statues et de bas-reliefs.

MOIVRE (Abraham). Géomètre distingué, né en 1667, mort en 1754, a publié un grand nombre de travaux intéressants sur les diverses branches des mathématiques.

MOJAÏSK. Géogr. Ville de Russie, gouvernement de Moscou ; 4,000 hab. Les Français battirent les Russes près de cette ville en 1812.

MOKA. Géogr. Ville d'Arabie qui a un port sur le golfe Arabique. On en tire le meilleur café ; 5,000 hab.

MOKA. s. m. Café petit, rond, et très-estimé, que l'on transporte des vallées de l'intérieur dans la ville de Moka. Du café de Moka, du moka. Du bon moka, du vrai moka.

Délicieux *moka*, ta sève enchanteresse
Réveille le génie et vaut tout le Permesse. (Castel.)

— Infusion faite avec la graine de ce café, torréfiée et pulvérisée. Boire du moka. Une tasse de moka.

— Minér. *Pierre de Moka*. V. AGATE.

— Épith. Odorant, parfumé, délicieux, divin. Périphr. La graine, le grain de Moka.

MOKISSO. Myth. afr. Nom que les noirs du Congo, les habitants de Loango, etc., donnent à leurs idoles, qu'ils croient subordonnées au dieu suprême.

— Ces peuples donnent le même nom à leur souverain, et lui attribuent un pouvoir divin et surnaturel, tel que celui d'arrêter ou de faire tomber la pluie, de donner la mort à des milliers d'hommes, de se transformer en bête sauvage, etc.

MOKO. s. m. Relat. Espèce de sceau apposé à un acte chez les Néo-Zélandais.

MOKOCH. Myth. sept. Une des divinités inférieures des Slaves. On l'appelle aussi *Mokosle*, et c'est peut-être la même que celle qui porte le nom de Macoche.

MOKOMACHA. s. m. Relat. Général en chef de l'armée au Monomotapa.

MOKTADER - BILLAH. Calife abbasside, régna de 908 à 932, et hâta par sa mollesse la décadence de l'empire.

MOKTADY-BIAMRILLAH. Calife abbasside, régna de 1075 à 1094. Il favorisa les sciences, et surtout l'astronomie.

MOKTAFY - BILLAH. Calife abbasside, régna de 902 à 908, reprit l'Egypte et la Syrie aux Thoulounides, et réduisit les Carmathes ou Ismaéliens. || MOKTAFY-LEAMR-ALLAH. Régna de 1136 à 1160, et releva un instant le califat asservi par les émirs al-omrah.

MOKTHAR. Capitaine arabe, né en 622, mort en 687, fut le plus ferme appui de la famille des Alides. Vaincu par Mosab, général d'Abdallah, il fut mis à mort.

MOKUSIN. s. m. Bot. Genre de champignons de la Chine. Les Chinois en font usage pour guérir les ulcères cancéreux.

MOKUTIS. Myth. jap. Disciple de Xéquia, qui annonça d'abord sur les côtes du Malabar et de Coromandel la doctrine d'un dieu ordonnateur des hommes, sous le nom d'Amida.

MOL, OLLE. adj. (du lat. *mollis*). V. MOU.

MOLA. s. f. Ant. Pâte consacrée, dont on frottait le front des victimes avant de les égorger.

MOLA. Géogr. Ville du royaume de Naples, dans la terre de Bari ; 8,400 hab.

MOLABLE. adj. des 2 g. S'est dit pour Qui peut être moulu.

— Féod. *Grain molable*. Grain qui devait être moulu au moulin seigneurial.

MOLACHIN. s. m. Métrol. Sorte de monnaie ancienne.

MOLAIRE. adj. f. (du lat. *mola*, meule). Anat. Se dit des grosses dents qui servent à broyer les aliments, et qu'on appelle autrement *mâchelières*. Les dents molaires, au nombre de vingt chez l'homme, sont celles qui occupent le [illegible] de la bouche.

— *Glandes molaires*. Deux petits corps formés par l'assemblage de cryptes muqueux, placés dans l'épaisseur des joues, entre les muscles masséter et buccinateur, et dont le conduit excréteur s'ouvre dans la bouche, vis-à-vis de la dernière dent molaire.

— Entom. On a aussi donné le nom de *molaires* aux dents des mandibules de certains insectes herbivores, qui sont terminées par une surface plane et inégale.

— Minér. *Quartz agate molaire*. Variété qui sert à faire des meules de moulin.

— substantiv. Les petites molaires. Les grosses molaires.

MOLANUS (Gér. Walter van der Meulen, dit). Théologien luthérien, mort en 1772, eut, pendant plusieurs années, une correspondance avec Bossuet pour travailler à la réunion de l'Eglise catholique et de l'Eglise protestante ;

MOLARIFORME. adj. des 2 g. (dt. lat., *molaris*, molaire ; *forma*, forme). Hist. nat. Qui ressemble à une dent molaire.

— Bot. Se dit d'un champignon, le sistotrême molariforme, dont la surface est garnie de dents fasciculées et soudées ensemble, qui ressemblent à des molaires, avec leurs tubercules.

MOLARITE. s. f. Minér. Silex dont on fait les meules de moulins.

MOLASSE. s. f. Minér. Sorte de sous-sol formé de pierre calcaire mêlée de s[illegible] et d'argile, complétement infertile et impénétrable aux racines des plantes.

MOLATHÉMIEN. s. m. Hist. relig. Membre d'une secte mahométane répandue en Afrique.

MOLAY (Jacques de). Dernier grand-maître des Templiers, fut admis en 1265, se signala en Palestine, fut élu grand-maître à l'unanimité. Rappelé en France en 1305, sous prétexte de la réunion de son ordre avec celui des Hospitaliers, il y resta deux ans sans se douter de ce qui se tramait contre les Templiers. Enfin, en 1307, lui et tous ses chevaliers furent arrêtés à la même heure dans toute l'étendue du royaume. Molay ne fut brûlé que sept ans plus tard, après avoir rétracté des aveux qui lui avaient été arrachés par la torture.

MOLD. Géogr. Ville d'Angleterre, dans le pays de Galles ; 5,100 hab.

MOLDAVE. adj. des 2 g. Géogr. Qui est de la Moldavie. || Qui appartient à la Moldavie ou à ses habitants.

— S'empl. aussi substantiv. Un Moldave. Une Moldave. Les Moldaves sont d'origine gréco-latine, et parlent la langue valaque.

MOLDAVIE. Géogr. Ancienne province de la Turquie d'Europe. La Moldavie a maintenant un gouvernement national, qui dépend de la Russie autant que de la Turquie. L'intégrité de son territoire a été reconnue par le traité du 14 septembre 1829. Le prince qui la gouverne a le titre d'hospodar ; 450,000 hab. Capitale Jassy.

MOLDAVIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à la Moldavie.

MOLDAVIQUE. s. f. Bot. Plante aromatique, de la famille des labiées, qui croît en Moldavie. On la cultive dans nos jardins. Elle a l'odeur, la saveur et les propriétés de la mélisse ordinaire.

MOLDO-VALAQUE. adj. des 2 g. Se dit quelquefois des habitants de la Moldavie et de ceux de la Valachie, envisagés comme ne formant qu'une seule nation. || Qui appartient à la Moldavie et à la Valachie.

— substantiv. Un Moldo-Valaque. Les Moldo-Valaques.

MÔLE. s. f. (du lat. *mola*, fait de *moles*, masse). Médec. Masse charnue, informe et inanimée, qui se forme quelquefois dans l'utérus, sous l'influence de la fécondation : c'est le résidu informe d'un embryon détruit. Les môles sont quelquefois appelés *vraies môles* ou *môles légitimes*, pour les distinguer des *fausses môles*, qui ne sont que des concrétions sanguines, des caillots formés par le sang menstruel retenu dans l'utérus, des corps charnus ou fibreux, des polypes sarcomateux, tantôt adhérents aux parois de l'utérus, tantôt libres dans sa cavité par suite de la rupture de leur pédicule. Les filles peuvent faire des *môles* sans avoir communication avec un homme, comme des poules font des œufs sans avoir vu le coq. (Buff.)

— Presque toutes les tumeurs susceptibles de se développer dans la cavité ou dans la propre substance de l'utérus, ont été désignées bien mal à propos par les anciens et par quelques modernes sous le nom de *môles*. || On a même donné le nom de *môles* à des caillots formés par le sang des menstrues, ce qui a fait avancer que des vierges qui n'avaient jamais eu de relation avec des hommes, et des femmes très-âgées, qui depuis longtemps ne pouvaient plus concevoir, avaient produit des *môles*.

— Antiq. rom. Pâte faite de farine de froment et de sel, que l'on offrait seule, ou que l'on plaçait entre les cornes de la victime avant de l'immoler.

— Techn. Fil de laiton qui sert à faire les têtes d'épingle.

MÔLE. s. m. (du lat. *moles*, masse énorme). Jetée de pierres fondée dans la mer, à l'entrée d'un port, pour rompre l'impétuosité des vagues, et pour mettre les vaisseaux plus en sûreté. N'est guère usité qu'en parlant de quelques ports de la Méditerranée. Les môles de Gênes. Le môle de Naples, de Barcelone. Les vagues passaient par-dessus le môle. || Se prend quelquefois pour le port même.

— *Môle d'Adrien*. Mausolée de l'empereur Adrien à Rome. Ce monument, revêtu de marbre de Paros, fut construit du vivant même de cet empereur, dont les cendres y furent placées en 128 de J.-C. ; dépouillé au moyen âge de tous ses ornements, il forme aujourd'hui le château Saint-Ange. || Quelques auteurs disent, à l'exemple des Italiens, *la môle d'Adrien*. || C'est à tort que quelques lexicographes prétendent que cette expression s'applique aux mausolées romains en général.

— Ichthyol. Genre de la famille des plectognathes, remarquables par leur grande taille et leur queue si haute et si courte verticalement, qu'ils ont l'air d'avoir la partie supérieure coupée.

— Techn. Morceau de bois dans lequel on [illegible] les languettes des planches se rapportent à cette rainure. Elle a deux grands *môles* semblables à deux bras. (Fén.)

— Syn. comp. MÔLE. DIGUE. Le *môle* diffère de la digue en ce que celle-ci présente son travers aux lames, tandis que le môle lui présente son extrémité.

MOLÉ. Famille noble et ancienne, qui a donné à la France un grand nombre d'excellents magistrats. Le plus célèbre est Matthieu Molé, né en 1584, mort en 1641. Il se fit estimer de tout le monde par sa probité, par ses talents et par son zèle pour le bien public et la gloire de l'État. || MOLÉ (François-René Molet, dit). Célèbre acteur, membre de l'Institut, né en 1734, mort en 1802, exerça avec le plus grand succès les rôles de premier comique au Théâtre-Français.

MOLEAU. s. m. Techn. Première huile qu'on exprime d'une peau, après qu'elle a été chamoisée.

MOLECHIN. s. m. S'est dit d'une étoffe de couleur de mauve.

MOLÉCULAIRE. adj. des 2 g. Qui appartient, qui a rapport aux molécules.

— Chim. Se dit des actions mutuelles des parties constituantes ou molécules des corps, qui, bien que séparées par des intervalles plus ou moins grands, agissent sans cesse les unes sur les autres pour se maintenir dans leurs positions respectives s'attirer, se repousser, ou enfin se communiquer les efforts et les pressions qu'elles supportent. || *L'attraction moléculaire* est la force qu'on suppose inhérente aux molécules de matière, qui ne s'exerce qu'à des distances inappréciables ou au point de contact, et qui les fait tendre à se combiner les unes avec les autres.

MOLÉCULAIREMENT. adv. Didact. Molécule à molécule ; par molécules.

MOLÉCULE. s. f. (du lat. *molecula*, fait de *moles*). Petite partie ou parcelle d'un corps. Les molécules de l'air, du sang.

— *Molécules élémentaires* ou *constituantes*. Celles qui par leur union donnent naissance aux minéraux ; ainsi, dans la baryte sulfatée, les molécules de l'acide sulfurique et celles de la baryte sont des molécules élémentaires. || *Molécules intégrantes*. Celles qui résultent de la combinaison ou réunion des molécules élémentaires, pour former par leur rapprochement un corps, soit simple, soit composé. Ainsi chaque particule ou chaque molécule intégrante d'un fragment de sulfure de mercure est formée de deux molécules constituantes, une de soufre et une de mercure.

— On distingue aujourd'hui la molécule de l'atome : on suppose la première formée de plusieurs de ceux-ci, lesquels par leur position respective donnent à la molécule sa forme spéciale, ce qui constitue la diversité des substances, et rend possibles ou impossibles telles ou telles combinaisons.

— *Molécules organiques*. Matière toujours vivante, toujours active, qui, suivant Buffon, est destinée à la nutrition et au développement de tous les animaux et de toutes les plantes, et qui se divise en particules extrêmement subtiles, incorruptibles et indestructibles, capables de s'organiser et de se former en corps animaux et végétaux.

— Zool. Animaux microscopiques dans le sperme.

— Syn. comp. MOLÉCULE. ATOME. *Atome* s'emploie pour désigner les molécules d'une ténuité telle qu'on ne puisse plus les supposer divisibles au delà.

MOLÉE. s. f. (du lat. *mola*, meule). V. MOULÉE.

MOLÉES. s. f. pl. (du gr. μῶλος, combat). Ant. gr. Fêtes arcadiennes instituées en l'honneur d'un combat où Nestor tua Ereuthalion.

MOLÈMES. Géogr. Bourg de France, arr. de Châtillon-sur-Seine (Côte-d'Or) ; 2,000 hab.

MOLÉNAER. s. m. Ichthyol. Poisson du genre du gade.

MOLÉNAR. s. m. Ornith. Espèce de gobe-mouches d'Afrique.

MOLENDINACÉ, ÉE. adj. (du lat. *mola*, meule). Bot. Se dit de la graine des ombellifères, lorsqu'elles sont garnies d'ailes nombreuses, ce qui la fait comparer à un moulin à vent.

MOLÈNE. s. f. Bot. Genre de la famille des solanées, dont une espèce, le bouillon blanc, est employé en médecine comme pectorale.

MÔLER. v. n. 1re conj. Mar. Se dit, sur la Méditerranée, de l'action d'un vaisseau qui fait vent arrière, qui prend le vent en poupe. Depuis une heure, ce bâtiment môle.

MOLES. s. f. pl. Myth. lat. Déesses sabines, filles de Mars. C'étaient les déesses des meuniers. On les croyait filles de ce dieu, parce qu'il écrase les hommes comme on écrase le blé. || Statues colossales qu'on élevait en l'honneur des dieux.

MOLESTATION. s. f. (pr. *mo-less-ta-si-on*). Néol. Action de molester. Je ne souffrirai pas longtemps de semblables molestations.

MOLESTE. (du lat. *molestia*, et de l'adj. *molestus*). S'est dit adjectiv. pour Incommode, pénible, en parlant des personnes et des choses. Ils craignent d'être *molestes* l'un à l'autre.

— S'est dit substantiv. pour Tort, grief, cha[illegible] *leste*. (Marot.)

MOLESTÉ, ÉE, part. pass. du v. Molester. S'empl. adjectiv. Personne molestée.

MOLESTER. v. a. 1re conj. (du lat. *molestare*, fait de *molestus*, fâcheux, importun). Vexer, tourmenter de quelque manière que ce soit, inquiéter par des embarras suscités mal à propos. Molester quelqu'un par des procès, par des chicanes, par des propos, par des sarcasmes.

. . . . . Le bon Dieu nous ordonne
De nous bien divertir sans *molester* personne.
(Voltaire.)

— SE MOLESTER. v. pron. Se causer mutuellement des chagrins. Ces deux personnes se molestent sans cesse.

— Suivant la Touche, on se sert rarement de ce mot aujourd'hui, on dit plutôt *chagriner*, *tourmenter* ; mais le premier ne dit pas assez, et l'autre dit trop. *Molester* tient le milieu entre les deux.

— Syn. comp. MOLESTER. TOURMENTER. VEXER. *Vexer* suppose une activité ou un pouvoir dont on abuse par la violence et la persécution ; *molester* suppose un mal durable qui par sa continuité fatigue, accable, est insupportable ; *tourmenter* suppose la réitération du mal, de manière que celui qui en est l'objet s'agite sans cesse pour s'en dégager.

MOLESTIE. s. f. (du lat. *molestia*). S'est dit pour Ennui, chagrin, incommodité.

MOLET. s. m. Techn. Petit morceau de bois portant une rainure, dans laquelle le menuisier fait entrer les languettes d'un panneau pour en vérifier l'épaisseur.

— MOLETS. s. m. pl. Nom qu'on donne dans certaines parties de la France à des gouffres de terre, dans lesquels un homme et un cheval seraient engloutis s'ils n'étaient secourus promptement. On connaît les molets à ce que la terre est un peu plus élevée dans ces endroits-là qu'ailleurs, parce qu'un peu d'eau qui en sort et qu'on voit bouillonner sur ce bourbier le soulève.

MOLÉTISME. s. m. Polit. Système politique de M. le comte Molé.

MOLÉTISTE. s. m. Polit. Partisan du système politique de M. le comte Molé.

— S'empl. aussi adjectiv. pour les 2 g. La politique molétiste.

MOLETOIRE. s. m. Techn. Verre scellé sur une pierre et frotté de potée, qui sert à polir les glaces.

MOLETTAGE. s. m. Techn. Action d'appliquer des ornements, avec une molette, sur une poterie encore molle.

MOLETTE. s. f. (du lat. *mola*, à cause de la ressemblance avec une petite meule). Partie de l'éperon, qui est ordinairement faite en forme d'étoile, et qui sert à piquer le cheval. Molette d'éperon.

— Blas. On met dans les armoiries des molettes d'éperon, qui sont distinguées des étoiles en ce qu'elles sont percées par le milieu.

— Art vétér. Tumeur molle de la jambe des chevaux, près du boulet. C'est une sorte d'hydropisie des capsules synoviales qui environnent les tendons fléchisseurs du pied. On l'appelle alors *molette simple* ou *nerveuse*. Lorsqu'elle a son siége sur leurs parties latérales, on la nomme *molette soufflée*.

— Morceau de marbre, de verre, etc., taillé ordinairement en cône, dont la base est plane, et sert à broyer des couleurs ou d'autres corps, sur le marbre, le verre, le porphyre, etc.

— Nom vulgaire de la bourse à pasteur. || *Fleurs en molette*. Disposition des pétales en forme de molette d'éperon. On les appelle plus ordinairement *fleurs en rose* ou *en rosette*.

— Chass. Se dit des tendons des épaules et des cuisses du cerf.

— Conchyl. Nom vulgaire que les amateurs et les marchands donnent à plusieurs espèces des genres troque, monodonte, etc.

— Hortic. Se dit d'un melon ou d'un concombre mal fait, c'est-à-dire, lorsqu'il est menu et étranglé, soit du côté de la queue, soit du côté de l'œil, ou qu'il est plat et enfoncé d'un côté au lieu d'être rond. Je ne fais point cas de ce melon, ce n'est qu'une molette.

— Épi de poils au front du cheval.

— Techn. Dans les corderies, Cylindre de buis garni d'un crochet, et servant à donner un mouvement de torsion au chanvre. || Les rubanniers se servent d'un instrument semblable. || Chez les glaciers, Instrument garni de feutre, qui sert à dégrossir et doucir des glaces. || Petite roue servant à graver les cylindres qu'on emploie dans les fabriques de toiles imprimées. || Outil qui sert à fixer des ornements sur une poterie encore molle. || Grande poulie faisant partie d'une machine employée dans l'exploitation des mines. || Morceau de bois sur lequel le miroitier travaille le verre de la lunette. || Petites roues que l'horloger emploie aux conduites du cadran d'une grosse horloge. || Pincettes d'orfèvre. || Chez les boutonniers, se dit de petites roues pleines, creusées dans les bords comme une poulie, et traversées de divers outils. || Outil de jardinier, appelé aussi *tranche-gazon*. || *Scie à molettes*. Scie circulaire mue par un mouvement de rotation. || *Molettes* ou *fraise*. Disque d'acier taillé en scie sur le champ, en lime sur le plat, parfois façonné en demi, en quart de rond ou autre moulure, servant, au moyen d'un mouvement de rotation, à transmettre [illegible] taque en les râpant.

— S'empl. adjectiv. pour les 2 g. En hortic. Melon molette. Concombre molette.

MOLETTÉ, ÉE, part. pass. du v. Moletter. S'empl. adjectiv. Poterie molettée.

MOLETTER. v. a. 1re conj. Techn. Pratiquer sur les poteries l'opération du molettage. || Polir avec le lustroir.

— SE MOLETTER. v. pron. Être moletté. C'est ainsi que se molettent les poteries.

MOLFETTA. Géogr. Ville du royaume de Naples, dans la terre de Bari ; 12,000 hab.

MOLGE. adj. des 2 g. (du gr. μολγός, salamandre). Erpét. Qui ressemble à une salamandre. || MOLGES. s. m. pl. Ordre de la classe des

…urmenter; mais le premier ne dit pas assez, l'autre dit trop. *Molester* tient le milieu entre les deux.

— Syn. comp. MOLESTER. TOURMENTER. VEXER. *Vexer* suppose une activité ou un pouvoir dont on abuse par la violence et la persécution; *molester* suppose un mal durable qui par sa continuité fatigue, accable, est insupportable; *tourmenter* suppose la réitération du mal, de manière que celui qui en est l'objet s'agite sans cesse pour s'en dégager.

MOLESTIE. s. f. (du lat. *molestia*). S'est dit pour Ennui, chagrin, incommodité.

MOLET. s. m. Techn. Petit morceau de bois portant une rainure, dans laquelle le menuisier fait entrer les languettes d'un panneau pour en vérifier l'épaisseur.

— MOLETS. s. m. pl. Nom qu'on donne dans certaines parties de la France à des gouffres de terre, dans lesquels un homme et un cheval seraient engloutis s'ils n'étaient secourus promptement. On connait les molets à ce que la terre est un peu plus élevée dans ces endroits-là qu'ailleurs, parce qu'un peu d'eau qui en sort et qu'on voit bouillonner sur ce bourbier le soulève.

MOLÉTISME. s. m. Polit. Système politique de M. le comte Molé.

MOLÉTISTE. s. m. Polit. Partisan du système politique de M. le comte Molé.

— S'empl. aussi adjectiv. pour les 2 g. La politique molétiste.

MOLETOIRE. s. m. Techn. Verre scellé sur une pierre et frotté de potée, qui sert à polir les glaces.

MOLETTAGE. s. m. Techn. Action d'appliquer des ornements, avec une molette, sur une poterie encore molle.

MOLETTE. s. f. (du lat. *mola*, à cause de la ressemblance avec une petite meule). Partie de l'éperon, qui est ordinairement faite en forme d'étoile, et qui sert à piquer le cheval. Molette d'éperon.

— Blas. On met dans les armoiries des molettes d'éperon, qui sont distinguées des étoiles en ce qu'elles sont percées par le milieu.

— Art vétér. Tumeur molle de la jambe des chevaux, près du boulet. C'est une sorte d'hydropisie des capsules synoviales qui environnent les tendons fléchisseurs du pied. On l'appelle alors *molette simple* ou *nerveuse*. Lorsqu'elle a son siége sur leurs parties latérales, on la nomme *molette soufflée*.

— Morceau de marbre, de verre, etc., taillé ordinairement en cône, dont la base est plane, et sert à broyer des couleurs ou d'autres corps, sur le marbre, le verre, le porphyre, etc.

— Nom vulgaire de la bourse à pasteur. || *Fleurs en molette*. Disposition des pétales en forme de molette d'éperon. On les appelle plus ordinairement *fleurs en rose* ou *en rosette*.

— Chass. Se dit des tendons des épaules et des cuisses du cerf.

— Conchyl. Nom vulgaire que les amateurs et les marchands donnent à plusieurs espèces des genres troque, monodonte, etc.

— Hortic. Se dit d'un melon ou d'un concombre mal fait, c'est-à-dire, lorsqu'il est menu et étranglé, soit du côté de la queue, soit du côté de l'œil, ou qu'il est plat et enfoncé d'un côté au lieu d'être rond. Je ne fais point cas de ce melon, ce n'est qu'une molette.

— Épi de poils au front du cheval.

— Techn. Dans les corderies, Cylindre de buis garni d'un crochet, et servant à donner un mouvement de torsion au chanvre. || Les rubanniers se servent d'un instrument semblable. || Chez les glaciers, Instrument garni de feutre, qui sert à dégrossir et doucir des glaces. || Petite roue servant à graver les cylindres qu'on emploie dans les fabriques de toiles imprimées. || Outil qui sert à fixer des ornements sur une poterie encore molle. || Grande poulie faisant partie d'une machine employée dans l'exploitation des mines. || Morceau de bois sur lequel le miroitier travaille le verre de la lunette. || Petites roues que l'horloger emploie aux conduites du cadran d'une grosse horloge. || Pincettes d'orfèvre. || Chez les boutonniers, se dit de petites roues pleines, creusées dans les bords comme une poulie, et traversées de divers outils. || Outil de jardinier, appelé aussi *tranche-gazon*. || *Scie à molettes*. Scie circulaire mue par un mouvement de rotation. || *Molettes* ou *fraise*. Disque d'acier taillé en scie sur le champ, en lime sur le plat, parfois façonné en demi, en quart de rond ou autre moulure, servant, au moyen d'un mouvement de rotation, à transmettre sa forme en … [illegible] … taque en les râpant.

— S'empl. adjectiv. pour les 2 g. En horticulture. Melon molette. Concombre molette.

MOLETTÉ, ÉE. part. pass. du v. Moletter. S'empl. adjectiv. Poterie molettée.

MOLETTER. v. a. 1re conj. Techn. Pratiquer sur les poteries l'opération du molettage. || Polir avec le lustroir.

— SE MOLETTER. v. pron. Être moletté. C'est ainsi que se molettent les poteries.

MOLFETTA. Géogr. Ville du royaume de Naples, dans la terre de Bari; 13,000 hab.

MOLGE. adj. des 2 g. (du gr. *molgé*, salamandre). Erpét. Qui ressemble à une salamandre. || MOLGES. s. m. pl. Ordre de la classe des

reptiles, comprenant les sauriens et les batraciens.

MOLIANT, ANTE. adj. Techn. Se dit chez les corroyeurs des peaux devenues douces et maniables, à force d'avoir été tirées et maniées successivement avec les trois sortes de pommelles.

MOLIENNE. adj. f. Se disait d'une sorte de laine venant de Barcelone.

MOLIENS LE-VIDAME. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. d'Amiens (Somme); 850 hab.

MOLIÈRE adj. f. S'est dit d'une terre grasse et marécageuse.

— A été employé à tort pour Molaire.

MOLIÈRE. s. f. (du lat. *mola*, meule). S'est dit pour Meulière, carrière de pierres à meule. || Nom des boulets de pierre dont on se servait pour les canons.

MOLIÈRE (J.-B. Poquelin, dit). Né en 1622. Il est le premier des auteurs comiques français et aucun ne l'a surpassé ni même égalé. Après avoir joué quelque temps sur des théâtres particuliers, il finit par se faire comédien. De 1646 à 1658, il parcourut la province avec une troupe qu'il avait formée, jouant de petites pièces qu'il composait lui-même pour la plupart. Revenu à Paris, il y ouvrit un théâtre qui attira bientôt la foule; il y représenta successivement une trentaine d'ouvrages de sa composition, dans lesquels il jouait lui-même le principal rôle. Presque toutes ses pièces sont des chefs-d'œuvre. Il mourut pendant la quatrième représentation du *Malade imaginaire*, le 17 février 1673.

MOLIÈRES. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Montauban (Tarn-et-Garonne); 2,200 hab.

MOLIN ou **DUMOULIN** (Jacques). Médecin, né en 1666, mort en 1755; fit une foule de cures merveilleuses, et amassa une grande fortune. On croit qu'il est le type du docteur Sangrado, parce qu'il prescrivait fréquemment l'eau chaude, la saignée et la diète.

MOLINA (Louis). Célèbre jésuite espagnol, né en 1535, mort en 1600, est surtout connu par son ouvrage sur la grâce, qui a fait tant de bruit dans l'Eglise, et a suscité les fameuses disputes sur la grâce et sur la prédestination.

MOLINE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des corymbifères.

MOLINE. s. f. Comm. Laine d'Espagne.

MOLINÉ. s. m. Bot. Genre de solanées renfermant une quarantaine d'espèces.

MOLINÉE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des graminées.

MOLINET (Jean). Historien et poète, mort en 1507. On a de lui des poésies, une chronique depuis 1474 jusqu'à 1504, et la continuation de la chronique en vers de Georges Chastelain.

MOLINIE. s. f. Bot. Genre de la famille des graminées.

MOLINIEN, ENNE. adj. Hist. relig. Qui appartient aux molinistes ou à leurs doctrines.

MOLINISME. s. m. Hist. relig. Sentiment, opinion de Molina et de ses sectateurs sur la grâce. Suivant ce jésuite, la grâce n'est point efficace par elle-même, mais elle est tantôt efficace et tantôt inefficace, selon que la volonté y coopère ou y résiste.

MOLINISTE. s. des 2 g. Celui, celle qui suit le sentiment, l'opinion de Molina sur la grâce.

— S'empl. aussi adjectiv. Sentiment moliniste. Opinion moliniste. Doctrine moliniste.

— *A la moliniste*. loc. adv. Conformément à l'opinion de Molina.

MOLINOS. Prêtre espagnol, né en 1627 et mort en 1696, dans les prisons de l'Inquisition, à Rome, est l'auteur du molinosisme.

MOLINOSISME. s. m. Hist. relig. Système théologique de Molinos, qui fait consister toute vertu, toute piété, dans l'anéantissement de la volonté, dans un abandon complet à la grâce ou à la réprobation divine. Le molinosisme fut condamné à Rome, en 1687.

Par les chemins fleuris d'un charmant quiétisme
Tout à coup l'amenant au vrai *molinosisme*,
Il lui fera bientôt, aidé de Lucifer,
Goûter en Paradis les plaisirs de l'Enfer. (Boil.)

MOLINOSISTE. adj. des 2 g. Qui est partisan du molinosisme. || Qui appartient au molinosisme ou à ses partisans.

— substant. Un molinosiste.

MOLIONIDE. Myth. Se dit des deux fils de Molione. Montés sur un même char, ils le conduisaient, et combattaient en même temps … [illegible] … seul corps avec deux têtes et quatre mains. Ils furent tués par Hercule.

MOLISE. Géogr. Province du royaume de Naples, dont la superficie est de 556 kilom. carrés, et la population de 407,000 hab. Sa capitale est Campo-Basso.

MOLLAH. s. m. (pr. *mol-la*). Docteur, prêtre musulman qui fait, à certaines heures, la prière sur le toit de la mosquée.

— Titre d'une haute dignité ecclésiastique chez les Turcs. Les mollahs exercent une sorte de magistrature.

MOLLASSE. adj. des 2 g. (du lat. *mollis*, mou). Qui est désagréablement mou au toucher. Chair mollasse. Peau mollasse. Aussi voyez comment les lèvres, les gencives sont blanches, *mollasses* et flasques; indice évident d'inertie dans la sanguification. (Virey.)

— Se dit des personnes et signifie, Dont les organes et toutes les parties du corps sont dans un état de flaccidité et de relâchement. Voyez aussi comment ces individus végétant d'une vie sédentaire, casanière, deviennent pâles, cachectiques, lourds et *mollasses*. (Virey.) Acception omise dans les dictionnaires.

— Qui n'a pas assez de résistance, assez de corps. Drap mollasse. Étoffe mollasse.

— MOLLASSES. s. m. pl. Zool. Ordre de la classe des radiaires, comprenant ceux de ces animaux qui ont le corps gélatineux, mou et transparent. || Ordre de celle des vers, à laquelle on rapporte ceux qui ont le corps nu et de consistance molle, sans roideur apparente.

— Syn. comp. MOLLASSE. MOLLET. *Mollasse* se dit de ce qui est désagréablement mou au toucher, et *mollet*, de ce qui l'est agréablement.

MOLLASSE. s. f. Pierre coquillière

MOLLAVI. s. m. Bot. Genre de sterculiacées, renferment deux espèces.

MOLLE. s. f. Ichthyol. Nom qu'on donne à la tanche de mer sur les côtes de la Méditerranée. || Nom vulgaire du tacaud.

— Bot. Arbre du Pérou, nommé aussi *poivrier lentisque*.

— Techn. Botte d'osier fendu dont se servent les vanniers et les tonneliers.

MOLLÉ. s. m. Bot. Genre de la famille des térébinthacées, renfermant plusieurs arbrisseaux du Pérou, dont une espèce donne une sorte de poivre et de gomme élémi.

MOLLEMENT. adv. D'une manière molle. Peu usité au propre.

— *Être couché mollement, être assis mollement*. Etre couché dans un bon lit; être assis sur un siége bien mollet. Il s'étend *mollement* sur un lit de verdure. (De Valori.)

Ici tous les appas de la beauté que j'aime
Reposent *mollement* sur la plume étendus.
(L'Allemand.)

— Fig. Il ne se peut que l'on s'endorme aussi *mollement* dans les bras du néant que dans ceux de l'espérance. (Boiste.)

Que ma cendre au tombeau dormirait *mollement*,
Si vos pipeaux un jour redisaient mon tourment!
(Dessa-Baron.)

— Fig. Avec un abandon gracieux. Se balancer mollement.

Tels les épis dorés qu'agite un vent folâtre,
Sur le sein de Cérès se bercent *mollement*. (De Baibel.)

Je voyais les moissons du soleil éclairées
Ondoyer *mollement* sur les plaines dorées.
(H. Lamessay.)

— Avec une souplesse, une flexibilité aisée et gracieuse. Des bras *mollement* arrondis. (Mme de Dourdit.)

. . Ces bras, par l'Amour arrondis,
Qui, s'étendant autour de la harpe savante,
L'enlacent *mollement* de leur chaîne vivante.
(Lecouvé.)

— Doucement, tranquillement. Ce ruisseau coule *mollement* dans la plaine; mais son murmure n'est pas celui qu'entendit mon enfance. (Lamenn.)

Le ruisseau fuit plus *mollement*
A travers les fraîches prairies. (Baour-Lorm.)

— Sans éclat.

Sur un char, Diane, ouvrant les cieux,
Argente *mollement* les flots silencieux. (Lesueur.)

— Faiblement, lâchement, sans vigueur. Agir, travailler mollement. Se conduire mollement dans une affaire. Conduire un siége mollement. Il vaut mieux ne point travailler du tout que de travailler *mollement*. (Morice.) La guerre se continuait *mollement*. (Volt.)

— D'une manière molle et efféminée. Vivre mollement.

— On peut le mettre entre l'auxiliaire et le participe. Il s'est conduit mollement dans cette affaire, il s'est mollement conduit.

— Syn. simple. Délicatement, douillettement, d'une manière efféminée, délicieusement, voluptueusement, dans la volupté, dans les délices, dans la mollesse, doucement, faiblement. Lâchement, nonchalamment, sans force, sans énergie.

MOLLERA. s. m. Ichthyol. Poisson des îles Baléares, appartenant au genre phycis.

MOLLESSE. s. f. (du lat. *mollities*). Didact. Qualité de ce qui est mou. La mollesse et la dureté des corps.

— Phys. Propriété des corps dont les molécules insensibles ont peu d'adhérence ou de cohésion les unes avec les autres: de manière … compression, les faire changer de figure, et qu'après le choc ou la compression, ils ne tendent que faiblement à reprendre la figure qu'ils avaient auparavant. La mollesse ne peut convenir qu'à des corps solides, mais elle n'est pas au même degré dans tous les corps auxquels elle appartient. Parmi ceux que l'on range dans la classe des corps mous, les uns ne le sont que très-peu, et approchent beaucoup des corps durs; dans d'autres corps, cette mollesse est de plus en plus grande, de manière qu'il y en a qui sont tellement mous, qu'ils approchent beaucoup d'être fluides. Tel est le beurre dans les saisons et les climats chauds. Il arrive souvent que les corps passent de l'état de mollesse à celui de dureté, et que ceux qui sont durs deviennent mous. Par conséquent, ces deux états n'ont rien de fixe et de déterminé.

— Se dit de certains corps dont les molécules adhèrent peu entre elles; ainsi l'on dit la mollesse des onguents, des pommades, etc.

— Température douce et molle. La mollesse de leur climat n'affaiblissait pas leur courage. Sa musique légère, brillante, parée de grâces, se ressent en même temps de la *mollesse* qu'on respire dans ce climat fortuné. (Barth.)

— Physiol. Etat de flaccidité, de relâchement, d'indolence et de langueur des organes. Mollesse des chairs. Les Orientaux, les Hindous vivent sous un climat chaud et humide qui maintient dans la *mollesse* et une moiteur continuelle tous les organes. (Virey.) Que n'est-il permis d'user des mêmes secours pour dégourdir la *mollesse* et l'efféminatíon de tant de petits-maîtres vaporeux qui se pâment d'indolence sur leur lit! (Id.)

— Se dit de la complexion, du tempérament des personnes. La mollesse de sa complexion l'expose à beaucoup de maladies.

— Peint. et sculpt. *Mollesse des chairs*. Imitation vraie de la flexibilité, de la morbidesse des chairs. || *Mollesse de pinceau*. Défaut de fermeté dans le maniement du pinceau. || *Mollesse des contours*. Cet ondoyant que l'on souhaite dans les traits des figures des jeunes hommes et des jeunes filles.

— Fig. Manque de vigueur et de fermeté dans le caractère, dans la conduite, dans les mœurs. Grande, excessive, honteuse, lâche mollesse. Mollesse voluptueuse. Agir avec beaucoup de mollesse. Avoir de la mollesse dans le caractère. La mollesse de nos mœurs. Craindre la mollesse des conseils de quelqu'un. Conduire une affaire avec mollesse. Un esprit languissant de mollesse.

. . . . . . De Joad l'inflexible rudesse,
De leur superbe oreille offensait la *mollesse*. (Rac.)

Endormi sur le trône au sein de la *mollesse*,
Le poids de sa couronne accablait sa faiblesse. (Volt.)

— Excès d'indulgence. La mollesse de ce père a perdu ses enfants. La *mollesse* ou l'indulgence pour soi et la dureté pour les autres n'est qu'un seul et même vice. (La Bruy.)

— Délicatesse d'une vie efféminée. Vivre dans la mollesse. La mollesse des Sybarites. La mollesse asiatique. Les suites de la mollesse sont à craindre. Pourquoi flattons-nous nos corps et nourrissons-nous leur convoitise par notre *mollesse*? (Boss.) Regardez votre trône comme un lieu de soins et de travail, et non comme le siége de la volupté et de la *mollesse*. (Mass.) La *mollesse* est au moins le sommeil de la vertu. (D'Arconville.) La constitution rigide d'Hercule même se dissoudrait au sein de cette *mollesse* langoureuse si commune sous les cieux méridionaux. (Virey.)

Quelle gloire en effet d'accabler la vieillesse
D'un roi déjà vaincu par sa propre *mollesse*! (Rac.)

— Se prend quelquefois en mauvaise part pour, Faiblesse, délicatesse efféminée du discours.

— Marmontel a fait *mollesse* synonyme de Repos. Je voudrais que la *mollesse* fût le prix des travaux guerriers. Ce mot n'est point usité dans cette acception.

— Littér. Certain abandon gracieux, certaine douceur de pensées et de style. Quinault a dans ses vers beaucoup de douceur et de mollesse. Il distinguera dans les ouvrages de Thucydide une mélodie austère, imposante, pleine de noblesse, mais la plupart du temps dénuée d'aménité; dans ceux de Xénophon, une suite d'accords dont la douceur et la *mollesse* caractérisent les grâces qui l'inspirent. (Barth.) Il paraît que l'auteur s'est toujours servi de ces expressions tendres et harmonieuses qu'on trouve dans les églogues de Virgile, dans Tibulle, dans Properce, et même dans quelques endroits de Pétrone, qui respirent la *mollesse* et la volupté. (Volt.)

— Se dit dans un sens analogue, en parlant de la musique. La flûte sous ses doigts soupire avec *mollesse*. (Thom.)

— On la personnifie quelquefois.

La *Mollesse*, en pleurant, sur un bras se relève;
C'est là qu'en un dortoir elle fait son séjour:
Les plaisirs nonchalants folâtrent à l'entour. (Boil.)

— Ce mot n'a point de pluriel. Perrault n'est donc pas à imiter quand il a dit: Ils passaient tous les jours dans de vaines *mollesses*.

— Syn. simpl. Faiblesse, langueur, lâcheté, nonchalance, indolence, délicatesse, paresse. || Epith. Enervée, efféminée, douce, indolente, indigne, infâme, honteuse, lâche, oisive, orgueilleuse, dangereuse, pernicieuse, languissante, endormie, qui sommeille, assoupie, asiatique.

MOLLET, ETTE. adj. … [illegible] … qui a une mollesse agréable et douce au toucher. Etoffe douce et mollette. Des vêtements de coton et de soie doux et *mollets* embrassent chaudement tout le corps. (Virey.)

— Qui cède doucement sous le poids du corps. Lit mollet. Coussins mollets.

— *Pain mollet*. Sorte de petit pain blanc qui est léger et délicat.

— *Œufs mollets*. Œufs à la coque, œufs cuits de manière que le blanc et le jaune restent liquides.

— Fam. *Avoir les pieds mollets*. Se dit d'une personne qui marche encore avec peine après une attaque de goutte.

MOLLET. s. m. Saillie formée à la partie postérieure de la jambe par les muscles jumeaux et soléaires, et par le tissu cellulaire et la peau qui les recouvrent. Les contractions vigoureuses dont ces muscles sont susceptibles rendent les mollets fréquemment le siége de crampes douloureuses. Avoir de beaux, de gros mollets. Porter de faux mollets. Le *mollet* est un attribut spécial de l'homme. (Paris.) Le *mollet* est fortement dessiné chez les danseurs et chez ceux qui voyagent à pied. (Id.)

— Fam. *Avoir des mollets de coq*. Avoir peu de mollets.

— Prov. *Il a été à St-Malo, les chiens lui ont mangé les mollets*. V. MALO (SAINT-).

— Agric. Se dit, dans le Poitou, de sables mouvants, de terres humides, où l'on enfonce très-rapidement. Le terrain des mollets est un peu plus haut que le sol qui les entoure, à cause du mouvement de l'eau qui les soulève.

— Bot. *Mollet d'Inde* ou *du Pérou*. La térébenthine à petites feuilles du Pérou.

— Techn. Petite frange qui sert à garnir les meubles. || Petite pincette qui sert aux orfèvres à tenir la besogne.

MOLLETON. s. m. (rad. *mou*). Étoffe de laine, de coton ou de soie, tirée à poil, d'un seul ou des deux côtés, douce, chaude et mollette, dont on fait des camisoles, des gilets, des couvertures, etc. Molleton de laine, de coton, de soie. Camisole de molleton. Gilet doublé de molleton.

— Ornith. Oiseau semblable à un petit canard, dont le plumage est de couleur noirâtre.

MOLLETONNEUX, EUSE. adj. De la nature du molleton. Étoffe molletonneuse.

MOLLETTE. s. m. Techn. Se dit des poulies verticales sur lesquelles passent des cordes destinées à soulever un fardeau. Cette dénomination est particulièrement réservée aux poulies sur lesquelles passent les cordes qui descendent dans les puits de mines, et en remontent les caisses destinées à extraire le minerai et quelquefois l'eau qui gêne les travaux. || *Machines à mollettes*. Machines employées à ce genre de travail.

MOLLI, IE. part. pass. du v. Mollir. S'empl. adjectiv. Barre mollie.

MOLLICE. s. f. Se disait pour exprimer la qualité de ce qui est doux, soyeux, agréable au toucher ou à la vue. Ce mot se trouve dans Rabelais. Il pourrait être utile.

MOLLIE. s. f. Bot. Genre de plantes renfermant un arbre du Brésil. || Genre de polypiers flexibles.

MOLLIENSIE. s. f. Ichthyol. Poisson des eaux douces de l'Amérique du Nord.

MOLLIÈRE. s. f. (du lat. *mollis*, mou). Agric. Champ cultivé, où l'on voit sourdre, dans les années pluvieuses, de petites sources qui ont peu d'écoulement.

— Terre grasse et marécageuse où les chevaux sont en danger d'enfoncer.

MOLLIFICATION. s. f. (pr. *mol-li-fi-ka-ci-on*). Médec. Action de mollifier, de rendre fluide; résultat de cette action.

— Pathol. Sorte de paralysie qui a son siége dans les muscles et non dans les nerfs ou dans le cerveau.

MOLLIFIÉ, ÉE. part. pass. du v. Mollifier. S'empl. adjectiv. Humeur mollifiée. Tumeur mollifiée.

MOLLIFIER. v. a. 1re conj. (pr. *mol-li-fié*; ét. lat., *mollis*, mou; *fieri*, devenir). Ce verbe double l'*i* dans tous les temps dont la terminaison commence par un *i*. *Je mollifie, nous mollifions, vous mollifiez. Je mollifiais, nous mollifiions, vous mollifiiez*. Médec. Rendre mou et fluide. Mollifier les humeurs. Mollifier une tumeur.

— Techn. Se dit de l'action de donner aux ergots de bœuf le degré de chaleur nécessaire, afin de pouvoir les étendre et les ouvrir.

— SE MOLLIFIER. v. pron. Devenir mou et fluide.

MOLLINEDE. s. m. Bot. Genre d'urticées qui renferme un arbre et deux arbrisseaux du Pérou.

MOLLINÉDIE. s. f. Bot. Genre de plantes du Pérou.

MOLLIPENNE. adj. des 2 g. (ét. lat. *mollis*, mou; *penna*, aile). Entom. Qui a les ailes molles. || MOLLIPENNES. s. f. pl. Famille de coléoptères, comprenant ceux de ces insectes qui ont les élytres molles, comme les téléphores, les lampyres.

MOLLIR. v. n. 2e conj. (du lat. *mollire*, même signif). Devenir mou. La plupart des … [illegible]

— Par extens. Manquer de solidité, fléchir.

Et juges si ma main, aux grands exploits novice,
Lance à mes ennemis un livre qui mollisse. (Boil.)

— Manég. Manquer de force. Ce cheval commence à mollir. || Se dit d'un cheval dont la jambe est faible, et qui bronche souvent. || On dit qu'un *cheval mollit sous l'homme*, quand il diminue de force en marchant.

— Fig.

(Il) frappe du noble écrit l'athlète audacieux;
Le livre sans vigueur mollit contre sa tête. (Boil.)

— Mar. Faiblir, diminuer de force. Le vent mollissait contre les voiles.

— Diminuer de prix. Cette marchandise a beaucoup molli à la dernière foire. Le blé a tenu son prix au commencement de la halle, mais sur la fin il a molli. On dit plutôt diminuer.

— Fléchir. Les troupes mollissaient et commençaient à plier. Leur courage parut *mollir*, et ils abandonnèrent leur territoire au vainqueur, sans faire les efforts qu'annonçaient leurs premières résolutions, et que peut-être comportaient leurs forces. (Rayn.)

— Fig. Céder trop aisément dans une occasion où il faudrait avoir de la fermeté. Il ne faut pas mollir dans cette affaire. Mollir dans une circonstance imposante. C'est un homme qui commence à *mollir*. (Mol.)

De leur audace en vain les vrais chrétiens gémissent;
Prêts à les repousser, les plus hardis *mollissent*.
(Boileau.)

Je ne compatis point à qui dit des sornettes,
Et dans l'occasion *mollit* comme vous faites. (Mol.)

— v. a. Mar. Diminuer la roideur d'un câble ou d'une manœuvre quelconque, en la faisant filer. || Lâcher un cordage sur lequel des haleurs exercent une traction. || *Mollir la barre du gouvernail*. La rapprocher de l'axe du bâtiment.

— SE MOLLIR. v. pron. Devenir mou.

MOLLITEUR. s. m. (pr. *mol-li-teur*). Se disait pour Qui ôte l'amertume.

MOLLIUSCULE. adj. des 2 g. Bot. Qui est un peu mou, comme le sont en dessous les feuilles de l'inga molliuscule, à cause de la pubescence qui les garnit.

MOLLUCELLE. s. f. (pr. *mol-lu-cè-le*). Bot. Genre de labiés.

MOLLUGINE. s. f. Bot. Genre de cariophyllées, dont plusieurs espèces sont cultivées.

MOLLUGINÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à la mollugine. || MOLLUGINÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des paronychiées, qui a pour type le genre mollugine.

MOLLUGO. s. m. Bot. V. MOLLUGINE.

MOLLUSCARTICULÉ, ÉE. adj. Zool. Se dit d'un animal intermédiaire entre les mollusques et les animaux articulés. || MOLLUSCARTICULÉS. s. m. pl. Sous-type des malentozoaires, exprimant que ces animaux tiennent en quelque sorte le milieu entre les mollusques et les artiozoaires. || On dit aussi Un molluscarticulé.

MOLLUSCUM. s. m. (pr. *mol-lus-komm*). Pathol. Nom que l'on a donné à des tubercules qui se font remarquer par des dimensions variées, peu sensibles, lents dans leur croissance, sessiles ou avec un pédicule, rempli d'une substance athéromateuse, globulaire. En apparence, ils ne sont liés avec aucun désordre constitutionnel, n'ont aucune tendance à l'inflammation ou à l'ulcération, et persistent pendant toute la vie sans avoir de terminaison naturelle.

MOLLUSQUE. adj. des 2 g. (pr. *mo-lus-ke*; du lat. *mollis*, à cause de la mollesse de leur substance). Mol. Qui a le corps mou. || MOLLUSQUES. s. m. pl. Ordre de la classe des vers. || Classe ou grande division comprenant ceux des animaux invertébrés qui ne sont ni articulés, ni radiés, et dont le corps est toujours plus ou moins mou.

— Bot. Qui est de substance molle, comme le champignon appelé polypore mollusque.

MOLLUSQUE. s. m. Moll. Animal invertébré, à corps symétrique, mais sans squelette intérieur et sans articulations, entièrement mou, recouverts, au moins en partie, par une expansion de la peau qu'on nomme le *manteau*, expansion, ou membraneuse, comme dans les mollusques nus, ou protégée par une forte cuirasse pierreuse, comme les mollusques testacés. Tantôt ils peuvent se reproduire sans accouplement; tantôt, quoique hermaphrodites, ils sont obligés de s'accoupler; quelquefois ils se reproduisent comme les autres animaux. On trouve à l'état fossile le test des mollusques, et quelquefois le ligament des coquilles bivalves, mais aucune portion des animaux auxquels elles ont servi d'habitation n'a été pétrifiée ni conservée.

MOLO. s. m. Techn. Première huile qui sort des eaux en apprêts.

MOLOBRE. s. m. Entom. Genre d'insectes diptères de la famille des némocères.

MOLOCH. (pr. *mo-lok*). Myth. assyr. Une des principales divinités des Ammonites et des Moabites. Son culte fut adopté par les Phéniciens et porté à Carthage. Les Israélites sacrifièrent des enfants à Moloch. On croit que c'était le même que Saturne. Ce dieu était représenté sous la forme monstrueuse d'un homme et d'un veau. On allumait un grand feu dans l'intérieur de la statue, et on mettait entre ses bras des enfants, que l'excès de la chaleur avait bientôt consumés.

MOLOCH. s. m. Alchim. Vase de plomb à travers lequel on faisait couler du mercure que

MOLOCHINE. s. m. Pharm. Nom d'un emplâtre vert.

MOLOCHITE. s. m. Ant. Pierre précieuse opaque et de la couleur des feuilles de la mauve, dont les anciens faisaient une sorte d'amulette. On pense que c'est une espèce de jade.

MOLOH. Myth. Petit-fils de Minos, que les habitants de Crète honoraient comme un dieu.

MOLON. s. f. Bot. Filipendule.

MOLONGA. s. m. Relat. Prêtre du Congo, dont la fonction est de prédire l'issue des maladies.

MOLONGO. Myth. afr. Nom sous lequel les peuples voisins du Monomotapa reconnaissent un être suprême, dont ils n'ont qu'une idée confuse, et qu'ils ne craignent ni n'honorent. Ces peuples regardent leurs souverains comme leurs véritables dieux.

MOLOPS. s. m. Entom. Genre de coléoptères voisin des carabes.

— Pathol. Taches de la peau produites par des causes externes ou développées dans le cours des maladies aiguës.

MOLORCHÉENNES. s. f. pl. Ant. gr. Fête qui fut, dit-on, instituée en l'honneur de Molorchus. Peut-être est-ce un surnom des jeux néméens.

MOLORCHUS. Myth. Vieux berger de Cléone, qui accueillit Hercule, et l'aida de ses conseils, alors que ce héros allait combattre le lion de Némée.

MOLORQUE. s. m. (du berger *Molorchus*). Entom. Genre de coléoptères tétramères de la famille des xylophages.

MOLOSSE. adj. des 2 g. Géogr. Qui habite la Molossie.

— Myth. gr. Surnom de Jupiter.

— substantiv. Un Molosse. Les Molosses, originaires de l'Asie Mineure, vinrent, après la chute de Troie, s'établir dans l'Epire, où ils formèrent une monarchie aristocratique.

MOLOSSE. s. m. Littér. Dans la versification grecque et latine, c'est un pied composé de trois syllabes longues. On le nommait ainsi ou d'une danse des Molosses, ou parce que, dans le temple de Jupiter surnommé Molosse, on chantait en l'honneur de Molossus, fils de Pyrrhus et d'Andromaque, des odes dans lesquelles ce pied entrait.

— Antiq. Espèce de chien que les anciens employaient à la chasse et à la garde des troupeaux. Un molosse.

— Poét. Chien de garde.

— Conchyl. Genre de coquilles univalves, ne renfermant qu'une seule espèce.

— Erpét. Espèce de couleuvre.

— Mamm. Genre de chauves-souris d'Amérique, qui a pour type le mulot volant.

— adjectiv. Un chien molosse.

MOLOSSIE ou **MOLOSSIDE.** Géogr. anc. Petite contrée d'Epire au S. Les villes principales étaient Ambracie et Dodone, et sa capitale Buthrote.

MOLOSSIQUE. adj. m. Gramm. Se dit d'un vers grec ou latin dont tous les pieds sont des molosses.

MOLOUAS. Géogr. Nom d'un peuple de l'intérieur de l'Afrique. On dit que les Molouas forment un des Etats les plus puissants de l'intérieur de l'Afrique. || adjectiv. Le peuple molouas.

MOLOXITA. s. m. Ornith. Espèce de merle appelé aussi *religieuse d'Abyssinie*.

MOLPADIE. Myth. Amazone qui tua Antiope.

— s. f. Bot. Genre de la famille des synanthérées.

— Zooph. Genre d'échinodermes sans pieds.

MOLSHEIM ou **MOLTZEN.** Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Strasbourg (Bas-Rhin); 3,300 h.

MOLTE. s. f. Féod. Droit seigneurial qui se payait en nature.

MOLTKIE. s. f. Bot. Genre de plantes de l'Arménie.

MOLTOLINA. s. f. Comm. Peau de mouton qu'on tire du Levant.

MOLTOLINOX. s. m. (pr. *mol-to-li-noss*). V. MOLTOLINA.

MOLUC. Géogr. Lieu d'Afrique, dans l'empire de Maroc, où l'armée de don Sébastien, roi de Portugal, fut taillée en pièces par les Maures, le 4 août 1578.

MOLUCELLE. s. f. Bot. Genre de labiées renfermant une demi-douzaine d'espèces, dont une espèce croît naturellement en Europe, mais plusieurs des espèces exotiques sont cultivées dans les jardins botaniques.

MOLUE. s. f. Ichth. S'est dit pour Morue.

MOLUGINE. s. m. Bot. Genre de caryophyllées.

MOLUQUE. s. m. Bot. Plante annuelle, labiée, originaire des Moluques. On la nomme aussi *mélisse de Moluques*.

MOLUQUES. Géogr. Iles de l'Océanie, dans la Notasie. Les Portugais et les Hollandais se disputèrent longtemps la possession des Moluques : les derniers, qui en restèrent maîtres au commencement du XVIIe siècle, en tirent le girofle et la noix muscade.

des Indes, à raies rousses mêlées de brun.

— s. m. Erpét. Genre de serpent.

MOLURIDE. s. m. Entom. Genre de coléoptères hétéromères, ayant pour type le moluride strié; ils sont propres à l'Afrique méridionale.

MOLVE. s. f. Ichthyol. Un des noms vulgaires de la lotte.

MOLWITZ. Géogr. Village de Prusse, dans la Silésie, où Frédéric le Grand remporta une victoire, le 10 avril 1741, sur les troupes de la reine de Hongrie.

MOLY. s. m. (du gr. μῶλυ). Myth. gr. Plante merveilleuse que Mercure, suivant Homère, donna à Ulysse, et qui eut la vertu de le préserver des enchantements de Circé. On emploie rarement *moly* seul, on dit ordinairement, *la plante nommée moly* ou *l'herbe moly*. On a fait bien des recherches infructueuses pour découvrir quelle était la plante désignée par Homère; cependant on croit généralement que c'était une espèce d'ail. Quelques auteurs prétendent qu'il faut entendre dans un sens allégorique l'endroit où Homère parle de cette plante, et d'autres, remarquant que le poëte a pris la précaution d'annoncer que c'était une herbe divine, inconnue aux hommes, concluent de là qu'il est inutile de la chercher parmi les herbes terrestres.

— Bot. Genre de plantes bulbeuses renfermant plusieurs espèces. || Sorte d'ail qui a peu d'odeur, et que les anciens regardaient comme souveraine contre les poisons. || Ce nom a été aussi donné, par les modernes, à l'éphémère de Virginie, inconnue aux anciens.

MOLYBDATE. s. m. Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide molybdique avec une base salifiable.

MOLYBDATÉ, ÉE. adj. Minér. Qui est converti en molybdate. Plomb molybdaté.

MOLYBDÈNE. s. m. (du gr. μόλυϐδος, plomb, parce qu'on a longtemps regardé cette substance comme une masse de plomb). Chim. Sorte de métal solide, cassant, d'une couleur semblable à celle du plomb, et très-difficile à fondre. Son existence, présumée par Bergmann, a été démontrée en 1782 par Hielm. Il n'existe dans la nature qu'à l'état de sulfure.

— C'est à tort qu'on donne encore à ce mot le sens de plombagine.

— Bot. Nom que portait autrefois la dentelaire, ou, suivant d'autres, la cardère.

MOLYBDÉNITE. s. f. Minér. Sulfure de molybdène natif.

MOLYBDEUX. adj. m. Chim. Se dit d'un oxyde qui est le premier degré d'oxydation du molybdène. || Se dit aussi des sels dans lesquels entre cet oxyde, et des combinaisons du molybdène avec les corps halogènes qui y correspondent quant à la composition.

MOLYBDICO-AMMONIQUE. adj. m. Chim. Se dit d'un sel molybdique qui est uni à un sel ammonique. Chlorure molybdico-ammonique.

MOLYBDICO-POTASSIQUE. adj. m. Chim. Se dit d'un sel molybdique qui est uni à un sel potassique. Fluorure molybdico-potassique.

MOLYBDICO-SODIQUE. adj. m. Chim. Se dit d'un sel molybdique qui est uni à un sel sodique. Oxy-fluorure molybdico-sodique.

MOLYBDIDES. s. m. pl. Minér. Famille de minéraux qui comprend le molybdène et ses combinaisons.

MOLYBDIQUE. adj. m. Chim. Se dit d'un oxyde de molybdène. || Se dit des sels dans lesquels entre cet oxyde, ou qui lui correspondans par leur composition.

MOLYBDITE. s. f. Minér. Pierre minérale qui contient des particules de plomb.

MOLYBDOÏDE. s. f. (ét. gr., μόλυϐδος, plomb; εἶδος, forme, ressemblance). Minér. Espèce de mine de plomb moins pesante, mais beaucoup plus dure que la commune.

MOLYBDOMANCIE. s. f. (ét. gr., μόλυϐδος, plomb; μαντεία, divination). Art divin. Divination pratiquée par l'observation des figures que présente le plomb en fusion, projeté sur une surface plane ou dans un liquide.

MOLYBDOSO-AMMONIQUE. adj. m. Chim. Se dit d'un sel molybdeux qui est uni à un sel ammonique. Chlorure molybdoso-ammonique.

MOLYBDOSO-POTASSIQUE. adj. m. Chim. Se dit d'un sel molybdeux qui est uni à un sel potassique. Chlorure molybdoso-potassique.

MOLYBDOSO-SODIQUE. adj. m. Chim. Se dit d'un sel molybdeux qui est uni à un sel sodique. Fluorure molybdoso-sodique.

MOLYTE. s. m. Entom. Genre de coléoptères.

MOLYTIDE. adj. des 2 g. Entom. Qui ressemble à un molyte. || MOLYTIDES. s. m. pl. Groupe de curculionides gonatocères, qui a pour type le genre molyte. || Famille de coléoptères.

MOM. s. m. Sorte de bière très-forte qui se fabrique dans la ville de Brunswick et dans les environs.

MOMASSÉ, ÉE, part. pass. du v. Momasser. S'empl. adjectiv. Vigne momassée.

MOMASSER. v. a. 1re conj. Agric. Ebourgeonner la vigne.

MOMBAZA. Géogr. Ville capitale d'une île du même nom, en Afrique, sur la côte de Zanguébar, dans la mer des Indes.

MOMBE-DEVI. Myth. ind. Divinité adorée à Bombay; elle paraît être la même que *Parvati*.

MÔME. s. m. (du gr. μῶμος, honte). Enfant détenu pour vol.

— Pop. Gamin. C'est un môme.

— Se disait pour Masque.

MOMENET. s. m. Espèce de singe cynocéphale.

MOMENT. s. m. (du lat. *momentum*, fait de *movere*, mouvoir). Petite partie du temps, temps fort court. Attendre quelqu'un pendant quelques moments. Je reviens dans un moment. J'aurai fait en un moment. N'avoir plus qu'un moment à vivre. Arriver trop tard d'un moment. Demander un moment d'audience. Venir dérober quelques moments à quelqu'un. Prendre quelques moments de repos, de sommeil. On ne peut lui donner pour le *moment* qu'une chambre avec antichambre. (Volt.) L'ennui est un siècle et la mort un *moment*. (Fréd.) Les plus longs règnes ne sont devant Dieu qu'un point de grandeur et un *moment* de durée. (Fléch.) Nous n'avons jamais qu'un *moment* à vivre, et nous avons toujours des espérances pour plusieurs années. (Id.) Un *moment* quelquefois éclaircit plus d'un doute. (Rac.) Nous ne possédons aucun bien que nous ne puissions perdre un *moment* après. (Boss.) La création continue à chaque *moment* de la durée. (Edg. Quinet.) Des *moments* les heures sont nées. (Lamartine.)

— Instant. Le moment de la mort. Le dernier moment. Ses malheurs ont avancé ses derniers moments. Le moment fatal est arrivé. Le moment est venu de prendre un parti. Voici le moment de se décider. Le moment critique. Le moment présent. Le moment est mal choisi pour faire cela. Choisir, prendre, saisir un moment favorable, le moment favorable. Tout d'un coup on voit arriver le *moment* fatal où la terre n'a plus rien pour elle que des pleurs. (Boss.) Tout à coup on se trouve plongé dans l'abîme sans avoir pu remarquer le fatal *moment*. (Id.) Tout ce qui est sujet à finir s'efface nécessairement au dernier *moment*. (Id.) A la guerre, il n'y a qu'un *moment* favorable; le grand talent est de le saisir. (Boiste.) Il n'y a rien dans le monde qui n'ait un *moment* décisif, et le chef-d'œuvre de la bonne conduite est de connaître et de saisir ce *moment*. (De Retz.)

Hâtons-nous ; le temps fuit et nous traîne avec soi ;
Le *moment* où je parle est déjà loin de moi. (Boileau.)

Nous voilà seuls, Tibère, et vous pouvez m'entendre ;
Ce *moment*, il est vrai, s'est fait longtemps attendre.
(Chénier.)

— Partie plus ou moins longue du temps. Compter les heures et les moments. Il ne faut pas abuser de votre temps, car tous vos moments sont précieux. Passer des moments bien heureux, bien agréables auprès de ses amis. Avoir des moments pénibles dans la vie. Avoir des moments de bonté, d'indulgence, de sévérité. Il est sage, il est fou par moments, dans certains moments. Ce travail a occupé, a employé, a rempli tous les moments de sa vie. Il y a de précieux *moments* de charité qui valent des années de pénitence. (Fléch.) Ne perdez pas ces *moments* de vie qui peuvent vous valoir une éternité bienheureuse. (Id.) Donnez-vous à vos peuples, à qui vous vous devez; le poison de la volupté ne trouvera guère de *moments* pour infecter votre cœur. (Mass.) Les soins que l'ambition exige sont autant de *moments* dérobés à la volupté. (Id.) Les plaisirs partageaient les *moments* de sa vie. (Volt.) Les grands plaisirs changent les heures en *moments*; mais l'art des sages peut changer les *moments* en heures. (Fontenelle.)

— Les circonstances actuelles. Redoutez du *moment* le conseil mensonger. (Del.)

— *Un bon moment*. Un instant favorable pour faire ce qu'on désire. Choisir, prendre un bon moment. Attendre les bons moments. Cet homme est habile et vigilant, il saisit toujours les bons moments.

— *Mauvais moment*. Moment défavorable pour exécuter un projet. Arriver dans un mauvais moment.

— *Avoir de bons moments*. Se dit d'une personne dont l'esprit est égaré, mais qui a quelques bons intervalles. || Se dit aussi d'une personne qui, ayant quelque défaut habituel de caractère ou d'humeur, cesse parfois de le manifester. Il est ordinairement colère, mais il a de bons moments.

— *Bon moment, mauvais moment*. Espèce d'inspiration subite et passagère pour faire le bien ou pour faire le mal.

— S'emploie, dans un sens analogue, en parlant des acteurs, des écrivains, etc. Cet auteur a des moments admirables.

— S'empl. souvent dans les gradations. Quand je vois dans une vie si réglée tant de jours, tant d'heures et tant de *moments* comptés et alloués pour l'éternité. (Boss.)

Vous voulez qu'un roi meure, et pour son châtiment
Vous ne donnez qu'un jour, qu'une heure, qu'un moment!
(Racine.)

— *Un moment, quelques moments*. Se dit souvent pour Pendant un moment, pendant quelques moments. Attendez-moi un moment, quelques moments. Elle ne voulait pas qu'ils cessassent un *moment* de l'entretenir. (Boss.) Si vous continuez à m'honorer encore quelques *moments* de votre attention. (Fléch.) Quand il ne faut être grand que certains *moments*, la nature ramasse toutes ses forces. (Mass.)

— Fam. et par ellipse. *Un moment*. Attendez [illegible] moment, je reviens sur la proposition que j'avais faite. Ah ! de grâce, un *moment*; souffrez que je respire. (Boil.)

Debout, dit l'Avarice, il est temps de marcher.
— Hé ! laissez-moi debout !... un moment. — Tu répliques
(Boileau.)

— S'emploie souvent dans l'exclamation ou dans l'apostrophe. Elle meurt; *moment* fatal pour tant de pauvres, dont elle était la mère et la protectrice ! *moment* heureux pour elle, qui entrait en possession de l'éternité ! *moment* triste, mais utile pour nous, et nous apprenant à vivre et à mourir comme elle ! (Fléch.)

Phénice ne vient point : moments trop ennuyeux,
Que vous paraissez lents à mes rapides vœux ! (Rac.)

— Pros. lat. Une des divisions du pied des

vers indiens. Deux moments équivalent à une longue.

— Mathém. Quantité infiniment petite. C'est ce qu'on appelle plus communément *différence*.

— Mécan. Produit d'une puissance par le bras du levier suivant lequel elle agit. Dans un levier, les moments de deux puissances qui se font équilibre sont égaux. || Produit d'une masse par une vitesse dans la comparaison des mouvements des corps, le rapport de leur mouvement est toujours composé de la vitesse du corps en mouvement et de sa quantité de matière. || Produit d'une force multipliée par une distance. || Quantité de mouvement qu'un corps prend dans le premier instant, lorsque l'équilibre vient à être rompu.

— *A ce moment.* loc. adv. Alors. A ce *moment*, il étend ses soins jusqu'aux moindres de ses domestiques. (Boss.)

— *Au moment de.* loc. prépos. Sur le point de. Au moment de partir. Au moment de fermer ma lettre. Au moment de monter en voiture.

— *Au moment où, au moment que, dans le moment que, dans le moment où.* loc. conj. Lorsque. Au moment où il arrivera. Au moment que je le verrai. J'arrivai dans le moment même qu'il venait de sortir, dans le moment où il sortait. Au *moment* que j'ouvre la bouche pour célébrer la gloire immortelle de Louis de Bourbon, prince de Condé, je me sens confondu par la grandeur du sujet. (Boss.)

Au *moment* que je parle, ah ! mortelle pensée,
Ils bravent la douleur d'une amante insensée. (Rac.)

Au moment où les ombres paisibles,
A ces lits enchanteurs ont su les attacher. (Boil.)

— *Du moment que.* Loc. conj. Dès que, depuis que. Du moment que je l'ai aperçu, je l'ai salué. Du moment que je l'ai connu, je l'ai aimé.

— Puisque. Du moment que votre père y consent, je n'ai plus rien à dire.

— *Dès ce moment, de ce moment, depuis le moment que.* loc. adv. A partir de cette époque. Partez dès ce moment. Il sentit le poids de sa couronne dès le *moment* qu'il la porta. (Fléch.)

Soyez refus, dit-il, et dès ce moment même,
De ta main sur mon front pose le diadème. (Rac.)

Mais depuis le *moment* que cette frénésie
De ses noires vapeurs troubla ma fantaisie. (Boil.)

— *A tout moment, à tous moments, à chaque moment.* loc. adv. Sans cesse, à toute heure. Croire à tout moment voir et entendre quelqu'un. Tremblant devant lui à chaque *moment*. (Boss.) Les sentiments que la pensée de la mort devrait nous inspirer à tous les *moments* de notre vie. (Id.) Saint Augustin ne veut pas qu'on dise que Dieu nous a faits justes, mais qu'il nous fait justes à chaque *moment*. (Id.) Il croit voir à chaque *moment* les portes de l'éternité s'entr'ouvrir. (Fléch.) Il change à tous *moments* d'esprit comme de mode. (Boil.)

. . . L'état horrible où le ciel me l'offrit
Revient à tout *moment* effrayer mes esprits. (Rac.)

— *Dans le moment, dans un moment, en un moment.* loc. adv. Bientôt, dans très-peu de temps. Je reviens dans le moment. Dans un moment je serai entre ses mains. Dans un *moment* leurs biens passeront à des ingrats. (Boss.) Nos ancêtres nous ont frayé le chemin du tombeau, et nous allons le frayer dans un *moment* à ceux qui viennent après nous. (Mass.) La gloire des méchants en un *moment* s'éteint. (Rac.)

Comment ce courroux si terrible,
En un *moment* s'est-il évanoui ? (Rac.)

— *Dans ce moment.* loc. adv. Présentement. Que fais-tu, chantre, hélas ! dans ce triste moment ? (Boil.)

— *En ce moment.* loc. adv. Présentement, à l'heure qu'il est. Je suis trop occupé en ce moment pour vous recevoir.

— *De moment en moment.* loc. adv. A tous moments. De *moments* en *moments* sa tête s'égarait. (Lamart.)

Ses yeux, toujours tournés vers votre appartement,
Semblent vous demander de moment en moment. (Racine.)

Tandis que des soldats, de *moments* en *moments*,
Vont arracher pour lui des applaudissements. (Id.)

Mais le printemps, Doris, de moment en moment,
Apporte à la campagne un nouvel ornement. (St-Lambert.)

— *Pour un moment, pour quelques moments.* loc. adv. Pour un temps très-court. Cet accident ne fait que nous étourdir pour quelques *moments*. (Boss.) Quand vous ne me quittez que pour quelques *moments*. (Rac.)

— Syn. comp. MOMENT, INSTANT. *Moment* a une signification plus étendue ; il se prend quelquefois pour le temps en général, et il est d'usage dans le sens figuré. *Instant* a une signification plus resserrée ; il marque la plus petite [illegible] dans le sens littéral.

MOMENTAIN, AINE. adj. S'est dit pour Qui ne dure qu'un moment.

Jamais, tandis que nous sommes
En ce monde au rang des hommes,
Nous n'avons rien de certain ;
Le jour de demain peut-être
Nous ne serons plus en être ;
Notre vivre est *momentain*. (Gui. Pernot.)

Il est fâcheux que nous ayons laissé perdre ce mot expressif. *Momentain* était poétique, et *momentané* ne l'est pas.

MOMENTANÉ, ÉE. adj. (du lat. *momentaneus*). Qui ne dure qu'un moment. Effort momentané. Action momentanée. Plaisir momentané. Le triomphe momentané de Marignan fut bientôt flétri par l'opprobre ineffaçable de Pavie. (Linguet.)

— On écrivait autrefois *momentanée* pour les deux genres.

MOMENTANÉMENT. adv. Passagèrement. N'être que momentanément dans un lieu.

— Pour un moment. Ne vous fiez jamais aux serments d'une passion *momentanément* satisfaite. (Boiste.) Il n'y a pas de meilleures leçons que les reproches d'un ennemi *momentanément* victorieux. (Id.)

— Pendant un moment. Ce météore n'a paru que momentanément.

MOMERIE. s. f. (du gr. μῶμος, un moqueur, ou de Momus, le dieu de la raillerie). Mascarade. Vieux en ce sens.

— On appelait *momerie* une vieille coutume qui s'est conservée longtemps dans le nord de l'Angleterre. Les hommes s'habillaient en femmes, et les femmes en hommes, et allaient ainsi déguisés, de maison en maison, en dansant et en chantant. Les femmes portaient des vases pleins de bière assaisonnée d'épices, qu'elles présentaient à boire ; on leur faisait quelque présent en retour. Cet usage a régné dans toute l'Europe jusqu'au commencement du XVIIIe siècle. C'était un reste des anciennes saturnales.

— Fig. Affectation ridicule d'un sentiment qu'on n'a pas. Cet héritier se montre fort affligé de la mort de son parent ; mais c'est une momerie, une pure momerie, ce n'est que momerie, que pure momerie. Dans les religions qui vieillissent, comme dans les Etats qui s'acheminent vers la tyrannie, il s'établit entre les esprits un commerce frauduleux, composé d'une *momerie* publique, et d'une doctrine secrète. (Lemontey.) Il y a des gens dont la vie n'est qu'une *momerie* continuelle ; ils se rient au fond de leur âme de la chose qu'ils semblent respecter. (Encycl.)

Mais n'étant pas dévot, par quelle effronterie
De la dévotion faire une *momerie* ? (Th. Corneille.)

— Chose concertée pour faire rire, jeu joué pour tromper quelqu'un par plaisanterie. C'est une plaisante momerie. Vieux en ce sens.

— Cérémonie bizarre, ridicule. Il y a peu de cultes qui ne soient défigurés par quelques *momeries*. (Encycl.) La cérémonie de se faire toucher des souverains pour les écrouelles est une *momerie*. (Id.) Combien de prétendues sciences qui ne sont que des *momeries*. (Id.)

MOMEUR. s. m. S'est dit pour Homme déguisé, masqué. || Comédien. || Bateleur.

MOMIE. s. f. (on écrit aussi *mumie* ; du lat. *mumia*, dérivé de l'arabe *moumya*, mot formé de deux mots coptes, dont l'un signifie *mort* et l'autre *sel*, c'est-à-dire *mort préparé avec le sel* ; suivant d'autres, il vient de l'arabe *mum*, cire, à raison sans doute de l'usage que faisaient de cette dernière substance les Babyloniens, les Assyriens, les Lacédémoniens et les Scythes, pour embaumer leurs cadavres). Corps embaumé et conservé presque intact depuis un grand nombre de siècles en Egypte. La couleur des momies est d'un brun foncé, souvent noire et luisante ; le corps, aussi dur et aussi sec que du bois, répand une odeur aromatique particulière et a un goût amer. A l'exception de la face, si bien conservée quelquefois que les yeux ont encore leur forme, il est entièrement enveloppé d'étroites bandelettes de toile de coton de diverses couleurs, lesquelles sont si fortement assujéties et tellement pénétrées par les baumes, qu'elles semblent ne faire qu'une masse avec lui. On trouve des momies dans la Moyenne-Egypte, soit dans les pyramides, soit dans les tombeaux souterrains. On en a apporté un grand nombre en Europe, et on en a souvent fait l'ouverture en présence de nombreux témoins. Les momies égyptiennes sont les plus anciens débris humains qui nous soient parvenus. (De Lens.) La *momie* à la mort disputant sa conquête. (Delille.)

— Par extens. Corps de ceux qui ont été enterrés sous les sables mouvants que les vents élèvent dans les déserts de l'Arabie et de l'Egypte, et qu'on retrouve ensuite desséchés par les ardeurs du soleil. On trouve des momies dans les sables d'Egypte.

— On a aussi donné, dit-on, le nom de *momies* à des corps de pendus, dont on ôtait la cervelle et les entrailles, que l'on séchait au four, et que l'on trempait dans la poix noire ou dans d'autres drogues, pour les vendre aux charlatans comme de véritables momies d'Egypte.

— Aujourd'hui le mot de *momie* s'emploie assez généralement dans une acception beaucoup plus vaste, pour désigner toute espèce de cadavres artificiellement ou naturellement momifiés dans leur texture, et présentés ainsi de la [illegible] l'époque de leur momification, de la manière dont elle s'est opérée, et de leur conservation plus ou moins parfaite. Ce nom, par conséquent, n'est pas moins applicable aux corps des animaux qui, placés dans les mêmes circonstances, ont subi des modifications analogues. Dans nos climats tempérés, le contact ou le voisinage de certaines matières absorbantes, l'absence presque complète de l'air, ou quelques autres causes particulières, donnent quelquefois naissance à de véritables momies naturelles, ou en favorisent la formation. (De Lens.)

— Fig. Rome n'est plus que la *momie* de l'antiquité. (Le roi de Hav.)

— Fig. et fam. *C'est une momie, une vraie momie.* Se dit d'une personne sèche et noire.

— Fig. Homme nonchalant.

— S'est dit d'abord de la composition dont on embaumait le corps.

— Couleur brune tirée des bitumes dont les momies ont été enduites.

— Alchim. *Momie minérale.* Certain amalgame de plomb et de mercure qu'on triturait jusqu'à ce qu'il fût réduit en une poudre noire. On lui attribuait beaucoup d'efficacité contre le cancer occulte.

— Comm. Sorte de bitume que l'on tire de Perse. || Espèce de drogue ou de composition visqueuse, faite avec du bitume et de la poix, qu'on trouve dans les montagnes ou dans les forêts de l'Arabie, et dont on se sert pour embaumer les corps.

— Entom. Second état des insectes, quand ils sont tout à fait inactifs, ne prennent plus de nourriture, et cependant ne sont point enfermés dans des coques qui les cachent entièrement.

— Hortic. Cire noire pour la greffe des arbres.

— Médec. et pharm. On a aussi donné le nom de *momie* à la moelle des os, à la manne et à cet être fantastique, ce baume des éléments externes des premiers alchimistes.

MÔMIER. s. m. Hist. relig. Nom de certains sectaires fanatiques, très-nombreux en Suisse.

MOMIFICATION. s. f. (pr. *mo-mi-fi-ka-si-on*). Didact. Conversion d'un cadavre en momie. Plusieurs moyens peuvent concourir à la conservation des substances animales : telles sont les matières qui par leur nature chimique sont susceptibles de former avec les tissus animaux de véritables combinaisons. C'est même à ce dernier ordre d'agents que les modernes doivent ces belles *momifications* qu'ils ont opérées, et qui, non moins durables sans doute que les momies égyptiennes embaumées avec le plus d'art, transmettront avec plus de fidélité encore aux générations futures, les traits des hommes illustres dont elles sont appelées à perpétuer en quelque sorte le souvenir. (De Lens.)

— Fig. Amaigrissement considérable.

MOMIFIER. v. a. 1re conj. Ce verbe double l'*i* dans tous les temps dont la terminaison commence par un *i*. *Je momifie, nous momifions, vous momifiez. Je momifiais, nous momifiions, vous momifiiez. Que nous momifiions, que vous momifiiez.* Didact. Convertir en momie.

— SE MOMIFIER. v. pron. Devenir des momies, se changer en momies. Les nègres ont, dit-on, l'usage de suspendre dans le tronc souvent creusé du baobab, des cadavres qui s'y dessèchent et s'y *momifient*. (Loisel.-Deslongch.)

— Fig. Devenir extrêmement maigre. Dans la vie claustrale, les membres se dessèchent et se *momifient* d'avance. (Virey.)

MOMIME. Myth. as. Un des deux assesseurs que les Phéniciens d'Edesse donnaient au soleil. C'était sans doute Mercure.

MOMIN. s. m. Bot. Fruit des Antilles, qui rend excellente la chair de tous les animaux qui s'en nourrissent.

MOMISQUE. s. m. Anat. Partie des dents molaires qui touche la gencive. || On s'en est servi pour désigner les dents molaires elles-mêmes.

MOMISTE. s. m. S'est dit quelquefois pour Embaumeur.

MOMON. s. m. (du gr. μῶμος, tache, opprobre, ou de *Momus*, dieu de la raillerie). Danse. Espèce de danse exécutée par des masques.

— Jeux. Espèce de pari que les masques faisaient entre eux sur un coup de dé. Trufaldin, ouvrez-leur pour jouer un *momon*. (Mol.) Quelle figure ! Est-ce un *momon* que vous allez porter ? Est-il temps d'aller en masque ? Qui vous a fagoté comme cela ? (Id.)

Et ni plus ni moins que des masques
Qui viennent de perdre un momon. (Scarron.)

— *Couvrir le momon.* Accepter le pari. Vous me couvrez le *momon* par votre raisonnement contraire au mien. (Mme de Sévig.)

— Au lansquenet et à d'autres jeux de cartes, Partie dans laquelle les joueurs prennent la même quantité de jetons, à condition que celui qui gagnera les jetons des autres gagnera la somme totale de l'argent mis au jeu.

— MOMONS. s. m. pl. Troupe de jongleurs qui paraissaient à la suite de la procession à Aix. Ils se vantaient de tirer leur origine des anciens troubadours. Ils chantaient, en langage du pays, des chansons tout à fait profanes et souvent satiriques, s'accompagnaient avec des instruments, des sonnettes et des grelots, et formaient des danses la plupart du temps fort indécentes. Le bon roi René avait cru trouver dans ces espèces de satires des momons de [illegible] leurs vices et leurs sottises. Cette partie de la fête ayant dégénéré en abus scandaleux, a été supprimée par le parlement d'Aix.

MOMONIE. Géogr. Un des cinq royaumes de l'ancienne Irlande ; aujourd'hui la province de Munster.

MOMONT. s. m. Ornith. Faisan des Indes.

MOMORDIQUE. s. f. (du lat. *mordere*, mordre, à cause de la forme rongée et comme mordue de ses semences). Bot. Genre de cucurbitacées, dont une espèce est drastique.

MOMOT. s. m. Ornith. Genre de dentirostres de l'Amérique du Sud, renfermant quatre espèces.

MOMUS. (gr. Μῶμος). Myth. Fils de la Nuit, dieu de la satire et de la folie. Selon Lucien, Momus n'avait dans l'empirée d'autre occupation que d'observer et de critiquer malicieusement la conduite des dieux. Son humeur satirique lui attira la haine des immortels, et, chassé du ciel en punition de ses plaisanteries, il s'attacha au dieu des vendanges. Ce dieu était tour à tour l'idole et l'animadversion de l'Olympe. Cependant le nectar et l'ambroisie des dieux immortels étaient fades sans Momus.

— Iconol. On le représente levant son masque, et tenant à la main une marotte, symbole de la folie.

— On donna le nom de *soupers de Momus* à des réunions bachiques et gastronomiques établies en 1813 et supprimées en 1828.

— Epith. Gai, enjoué, badin, folâtre, joyeux, satirique, né moqueur. || Périphr. Le plaisant fils du sommeil, le dieu qui porte des grelots, le dieu du carnaval.

MON. adj. posses. m. (du gr. μόν, pour ἐμόν, de moi, qui est à moi. Mon livre, mon ami. Mon bien. Mon épée. Mon frère. *Mon* père vieillissait, et n'avait aucun bien pour soutenir sa vieillesse. (J.-J. Rouss.)

Sobriété dans toute chose,
Mon ami, c'est l'art de jouir. (Du Tremblay.)

— Son féminin est *ma*. Ma mère. Ma sœur. Ma maison. Ma chambre. Ma plus grande envie. Ma principale affaire. Je vins, mais je cachai *ma* race et mon pays. (Rac.) *Ma* main de quelque fleur esquisse la peinture. (Castel.) Soutiens *ma* foi chancelante. (J.-B. Rouss.) Tu veux *ma* mort, eh bien ! je vais remplir ta haine. (Volt.) Du temps de la ligue, Philippe II, roi d'Espagne, reçut des rebelles le nom de protecteur de la sainte ligue, et il accepta cette qualité, dans la persuasion où il était que le fanatisme le conduirait bientôt, lui ou l'un de ses enfants, sur le trône de France. Il se croyait si sûr de sa proie, qu'en parlant des principales villes de France, il disait : *Ma* bonne ville de Paris, *ma* bonne ville de Lyon, *ma* bonne ville d'Orléans, *mon* royaume, *ma* cour, *mes* sujets, etc. Mais Henri IV, en allant à la messe, lui fit perdre tous ces *mon*, *ma*, *mes*. (Hist. des hommes illustr.)

— Lorsque le substantif ou l'adjectif féminin devant lequel il est placé commence par une voyelle, ou par un *h* non aspiré, au lieu de *ma*, on dit, par euphonie, *mon*. Mon âme. Mon épée. Toute mon espérance. Mon unique ressource. Mon affaire principale. Mon heure n'est pas venue. Je mets à le former *mon* étude et mes soins. (Rac.)

Délices de *mon* cœur ! loin de toi *mon* image
A-t-elle fui, pareille au mobile nuage ? (Millev.)

C'est alors en effet que *mon* âme éclairée
Contre les passions se sentit assurée. (Voltaire.)

— Devant un *h* aspiré, on dit *ma*, au féminin. Ma hallebarde. Ma honte. Quels étaient en secret *ma* honte et mes chagrins ! (Rac.)

Levez-vous et quittez un entretien fâcheux,
Qui redouble *ma* honte et nous pèse à tous deux. (Voltaire.)

— Il fait *mes* au pluriel pour les deux genres. Mes amis. Mes livres. Mes affaires. Mes pensées. Pleurez, *mes* tristes yeux. (Rac.) Mon arc, *mes* javelots, mon char, tout m'importune. (Id.)

Et chacun à *mes* pieds, conservant sa malice,
N'apporte de vertu que l'aveu de son vice. (Boil.)

Et moi, pour toute brigue et pour tout artifice,
De *mes* larmes au ciel j'offrais le sacrifice. (Rac.)

— Il s'emploie toujours avec des substantifs, et ne peut jamais être précédé de l'article.

— *Mon*, dans les poètes, se dit d'un objet dont on désire ou dont on a la possession. *Mon* Hermione encor le tient-elle asservi ? (Rac.)

— On doit répéter *mon* avant chaque substantif. Mes frères et mes sœurs. Mes parents et mes amis. Mes cousins et mes cousines. Mon attention et mes soins. Ma modération ou ma constance. Mon génie ou mon esprit. Ma joie ou ma tristesse. Mes vertus ou mes qualités. Mon père et ma mère. Mon père, ma mère, mes frères et mes sœurs ont été en butte à la plus affreuse calomnie.

— On doit également répéter ce pronom possessif devant les adjectifs qui marquent un sens opposé ou différent. Mon bon et mon mauvais génie. Mes bons et mes mauvais succès. Ma bonne et ma mauvaise fortune. Ma bonne ou ma mauvaise fortune. Mon grand et mon petit appartement. Ma bonne et ma mauvaise humeur. La voilà, me dis-je en moi-même, la voilà celle que Dieu m'a promise : elle a été mise sur la terre pour partager ma bonne ou ma mauvaise fortune, pour donner un motif à mes actions et un but à mes pensées. (Ballanche.)

— Mais on ne le répète pas quand les deux [illegible] Mon bon et digne ami. Mes sages et doctes aïeux. Mes bons et utiles offices. J'avais à cœur la publication de mon dernier et meilleur ouvrage. (J.-J. Rouss.) Plein de mon ancienne et aveugle confiance, j'étais bien loin de soupçonner le vrai motif de ce voyage. (Id.) || On peut aussi ne pas le répéter quand les adjectifs sont unis par la conjonction *ou*. Je serai jugé selon mes bonnes ou mauvaises œuvres. (Acad.)

— Cependant, pour rapprocher le plus possible l'expression de la rapidité de la pensée, on peut, dans certains cas, dire : Mes père et mère. Mes cousins et cousines. Mes frères et sœurs. Mes parents et amis. Cette manière de s'exprimer est indispensable surtout lorsque le second substantif n'est en quelque sorte que l'explication du premier, comme dans les lo-

tions suivantes : Mes poils ou crins. Mes mandataires ou représentants. Mes camarades ou amis. Mon mari ou époux, etc.

— Le choix entre *mon*, *ma*, *mes*, et l'article *le*, *la*, *les*, n'est pas arbitraire. On dit : *J'ai mal à la tête, le sang m'incommode, j'ai les yeux rouges*, parce que la présence des pronoms *je* et *me* indique assez que c'est de ma tête, de mon sang, de mes yeux que je veux parler. Mais si l'on parle d'une partie du corps habituellement ou périodiquement malade, on se sert alors des adjectifs possessifs. *J'ai mal à ma tête, je souffre à ma jambe, mon bras me fait mal.* || De même, lorsqu'on veut exprimer simplement une action, on dit : *Je me fais la barbe, je me coupe les ongles, je me forme le goût ;* mais si l'on veut parler de quelque chose d'inhabituel, on dira : *Je fais ma barbe, je coupe mes ongles, je forme mon goût.* || Il y a des circonstances où l'on peut indifféremment faire usage de l'une ou de l'autre construction. On dit avec l'article : Cependant *les* cheveux *me* dressaient à *la* tête. (Boil.) Je lis les bons auteurs pour *me* perfectionner *le* goût. (Domerg.) Je m'attachai à *me* perfectionner *le* goût. (Le Sage.) || Mais on peut dire avec le possessif : Chaque mot sur *mon* front fait dresser *mes* cheveux. (Rac.) Je résolus de me rendre à Madrid, comme au centre des beaux-esprits, pour y former *mon* goût. (Le Sage.) Je remplissais *ma* tête d'accompagnements, d'accords et d'harmonie. (J.-J. Rouss.)

— *Mon Dieu*. Exclamat. *Mon* Dieu ! l'étrange embarras qu'un livre à mettre au jour. (Mol.)

MON. adv. S'est dit pour Véritablement, certes. A savoir *mon* si les bossus seront tous droits en l'autre monde. (Marot.) Çà *mon*, ma foi, j'en suis d'avis. (Mol.) Vraiment c'est *mon*, dit Nicoclès. (Mont.)

C'est *mon* ! C'est bien sonder au puits inépuisable
De même vérité la lampe vénérable. (Du Moulin.)

MONA. Géogr. anc. Ile dépendante de celle de Bretagne, à l'O. dans la mer Hibernienne. C'est aujourd'hui Anglesey.

MONACAILLE. s. f. (pr. *mo-na-kâ-ye*). Se dit par dénigrement, de tous les moines. Toute la monacaille s'ameuta contre lui.

MONACAL, ALE. (du lat. *monachus*, moine). Appartenant à l'état de moine. L'habit monacal. L'esprit monacal. Vie monacale. Règle monacale. Cela est trop monacal. Chant monacal. La sainte hypocrisie, comme la pieuse fraude, appartient toujours aux institutions *monacales*. (Henry.)

— Se dit, par mépris, de tout ce qui a rapport à l'état de moine. Vie monacale. Petitesses monacales. Intrigues monacales.

— Diplom. *Ecriture monacale.* L'écriture gothique moderne.

— Syn. comp. MONACAL. MONASTIQUE. *Monastique* se rapporte au fond, au genre, à la nature de l'institution, des mœurs, de la discipline, de la vie des moines, et *monacal* à leur forme.

MONACALEMENT. adv. D'une manière monacale. Vivre monacalement. || S'empl. souvent par mépris.

— Il ne se met qu'après le verbe. Il a toujours vécu monacalement.

MONACANTHE. adj. des 2 g. (ét. gr., μόνος, seul ; ἄκανθα, épine). Ichthyol. Qui n'a qu'une seule épine.

— Zool. Qui n'a qu'une seule épine, comme chacune des cuisses antérieures de l'hydrotie monacanthe.

— Bot. Le rolandre monacanthe doit ce nom à ce qu'une seule des deux squames de son périclinе est épineuse. || Le cornulaque monacanthe, a ce qu'après la fécondation, les cinq divisions du calice se rapprochent autour de la graine, et qu'alors du dos de l'une d'elles naît une épine plus longue que la fleur.

MONACANTHE. s. m. Ichthyol. Sous-genre de poissons établi dans les balistes.

MONACELLE. s. f. (de l'ital. *monacella*, petite religieuse, parce que leur chapeau est placé sur le stipe de manière à imiter par sa couleur et ses plis une tête de religieuse). Bot. Espèce de champignons du genre helvelle.

MONACHAT. s. m. S'est dit quelquefois de la vie monacale.

MONACHISME. s. m. (pr. *mo-na-kiss-me*). Se dit par mépris des institutions monastiques [illegible] fluence politique ou civile. Etudier l'influence du monachisme sur une nation. L'esprit du monachisme. Le *monachisme* est né dans les pays chauds, où l'on est moins porté à l'action qu'à la contemplation. (Montesq.)

— Se prend en bonne part, quand il ne s'agit que du système monacal, de vie cénobitique des ordres religieux. || Ce mot paraît avoir été créé par Montesquieu.

MONACHNE. s. f. Bot. Genre de plantes graminées du Brésil.

MONACO. Géogr. Ville d'Italie, ayant un port sur la Méditerranée, capitale de la principauté de Monaco ; 1,200 hab. || *Principauté de Monaco.* Petit état d'Italie, enclavé dans les Etats du roi de Sardaigne, sous la protection duquel il est placé. Les Grimaldi en furent investis au Xe siècle, par l'empereur Othon ; en 1641, Louis XIII leur donna en outre le duché de Valentinois. La principauté de Monaco a 24 kilom. carrés, et 6,600 hab.

MONACO. s. m. Métrol. Monnaie d'Italie battue aux armes du prince de Monaco. Un sou de Monaco. Une pièce de Monaco. Les monacos ne sont pas reçus en France.

MONACTE. s. f. (ét. gr., μόνος, seul ; ἀκτίς, rayon). Bot. Genre de plantes de la famille des corymbifères.

MONADAIRE. adj. des 2 g. Zool. Qui est aussi petit qu'une monade, qui tient de la monade. || MONADAIRES. s. m. pl. Famille d'animalcules microscopiques gymnodés, qui a pour type le genre monade. || Famille de l'ordre des protozoaires infusoires, comprenant ceux qui sont simples et arrondis.

MONADE. s. f. (du gr. μονάς, unité). Philos. Être simple et sans parties, dont les leibnitziens croient que tous les autres êtres sont composés. Zénon, Leucippe, Démocrite, Epicure ont fourni à Leibnitz le germe de cette hypothèse, qu'il réduisit en système, que Wolf perfectionna, et auquel Mme Duchâtelet mit la dernière main. Les *monades*, étant simples, n'ont point de parties ; sans parties, elles sont sans étendue ; sans étendue, elles sont sans figure ; ne pouvant occuper d'espace ou être dans un lieu, elles ne sauraient se mouvoir. (Condill.)

— Unité parfaite qui, selon les pythagoriciens, renferme l'esprit et la matière sans aucune division. La monade de Pythagore, c'est Dieu lui-même.

— Infus. Genre d'animaux infusoires, tellement petits, qu'au plus fort microscope ils ne paraissent que comme un point ; ils se reproduisent par saisons. On ne trouve chez eux aucune trace d'organes.

MONADELPHE. adj. des 2 g. (ét. gr., μόνος, seul ; ἀδελφός, frère). Bot. Dont les étamines sont réunies en un seul paquet ou faisceau, comme dans le dianthe monadelphe, la blackburnie monadelphe.

MONADELPHIE. s. f. (ét. gr., μόνος, seul ; ἀδελφός, frère). Bot. Classe du système de Linné, qui renferme les plantes à plusieurs étamines réunies par leurs filets en un seul corps ou faisceau.

MONADELPHIQUE. adj. des 2 g. Bot. Qui appartient à la monadelphie.

MONADINÉ, ÉE. adj. Infus. Qui ressemble à une monade. || MONADINÉS. s. m. pl. Tribu de la famille des polygastriques gymniques, qui a pour type le genre monade.

MONADISME. s. m. Philos. Système qui admet que l'univers est composé de monades ; il diffère de l'atomisme en ce qu'il reconnaît une variété dans les monades.

MONADISTE. adj. des 2 g. Philos. Qui appartient au monadisme.

— Qui est partisan de ce système. Les leibnitziens sont monadistes.

— substantiv. Un monadiste.

MONADOLOGIE. s. f. Didact. Doctrine de Leibnitz sur la nature générale des êtres.

MONAGHAN. Géogr. Ville d'Irlande, ch.-l. d'un comté du même nom, dans la province d'Ulster. || Le comté a 210,000 hab.

MONALDELSCHI (Jean de). Favori de Christine, reine de Suède, que cette princesse amena avec elle en France, et qu'elle fit assassiner à Fontainebleau, en 1657.

MONANCÔNE. s. m. Anc. art milit. Machine de guerre des Byzantins, qui n'avait qu'un bras ou style.

MONANDRE. adj. des 2 g. (ét. gr., μόνος, seul ; ἀνήρ, homme). Bot. Qui n'a qu'une seule étamine, comme l'halogète monandre, l'halémocnème monandre.

MONANDRIE. s. f. (ét. gr., μόνος, seul ; ἀνδρός, gén. de ἀνήρ, mari). Bot. Classe du système de Linné, qui renferme les plantes à une seule étamine.

MONANDRIQUE. adj. des 2 g. Bot. Qui appartient à la monandrie.

MONANGON. s. m. Anc. art milit. V. MONANCÔNE.

MONANTHE. adj. des 2 g. (ét. gr., μόνος, seul ; ἄνθος, fleur). Bot. Qui ne porte qu'une seule fleur. || Dont les fleurs sont solitaires.

MONANTHÈME. adj. des 2 g. (ét. gr., μόνος, seul ; ἄνθος, fleur). Bot. Dont les fleurs sont solitaires. || L'asplénie monanthème est ainsi appelée à cause de sa ligne de fructification unique.

[illegible] seul ; ἀνθηρός, anthère). Bot. Qui ne porte qu'une seule anthère, comme c'est le cas le plus ordinaire.

MONAPIE. Géogr. anc. Ile de Bretagne, dans la mer Hybernienne. Aujourd'hui l'île de Man.

MONAPTÈRE. adj. des 2 g. (ét. gr., μόνος, seul ; πτέρον, aile). Bot. Qui n'a qu'une seule aile, comme la plupart des drupes de la terminalie monaptère. On dit mieux *monoptère*.

MONARCHIE. s. f. (ét. gr., μόνος, seul ; ἀρχή, puissance, gouvernement). Gouvernement d'un état régi par un seul chef. Monarchie héréditaire, élective. Monarchie absolue, tempérée, mixte. Aspirer à la monarchie universelle. Bonaparte voulait concilier ce qu'il y avait de vrai, de bon dans la révolution, avec ce qu'il y avait d'utile, de nécessaire à tous les temps dans l'ancienne *monarchie*. (Thiers.) *Les* republiques corrompues dégénèrent en *monarchie*. (Boiste.) Si les *monarchies* étaient d'institution divine, elles auraient rendu tous les peuples heureux. (Id.)

— *Monarchie constitutionnelle.* Celle où la balance et l'exercice des pouvoirs sont réglés par des lois fondamentales. || *Monarchie élective.* Gouvernement dans lequel la nation se choisit un chef entre les mains duquel elle remet la souveraine puissance. || *Monarchie absolue.* Forme de monarchie dans laquelle la souveraine puissance réside dans la personne du monarque sans autre restriction que celle des lois fondamentales de l'Etat. || *Monarchie limitée.* Sorte de monarchie où les trois pouvoirs sont tellement fondus ensemble qu'ils se servent l'un à l'autre de balance et de contrepoids.

— État gouverné par un monarque. Vaste monarchie. Monarchie heureuse. Cette monarchie s'agrandit. La monarchie française. Les monarchies de l'Europe. Les empires, les *monarchies* et le monde entier ne subsisteront que tant qu'il y aura de la vertu sur la terre. (Mass.) Quelle erreur de se persuader que les empires et les *monarchies* ne se mènent point par des maximes de religion ! (Id.) Grand Dieu ! jetez du haut du ciel les yeux sur cet enfant auguste, la seule ressource de la *monarchie*. (Id.) Le peuple est donc tout, même dans les *monarchies*. (B. de St-P.) Rome n'était ni une *monarchie*, ni une république ; c'était la tête du corps formé par tous les peuples du monde. (Montesq.) Les ennemis d'un grand prince l'ont mille fois accusé, plutôt sur leurs craintes que sur leurs raisons, d'avoir formé et conduit le projet de la *monarchie* universelle. (Id.)

— Hist. *Monarchie sicilienne.* Se dit, dans un sens absolu, d'un privilége de légation héréditaire, accordé en 1098 par Urbain II à Roger Ier, comte de Venise. En vertu de ce privilége, la puissance ecclésiastique était unie à la puissance royale dans le royaume de Naples. || *Tribunal de la monarchie sicilienne.* Tribunal suprême qui était chargé de maintenir ce privilége.

— Malherbe, faisant allusion à la situation critique des affaires de Philippe IV, roi d'Espagne, disait que, s'il aspirait encore à la *monarchie* universelle, il devait prier Dieu de retarder le jour du jugement.

— Les Français ont aspiré à la *monarchie* universelle de l'esprit. (Noël.) La langue française a acquis une espèce de *monarchie* universelle de l'Europe. (Trév.)

— Iconol. On a figuré la Monarchie par une femme jeune, à l'air altier et superbe, armée, couronnée de rayons, et portant un diamant sur la poitrine. Elle tient un sceptre et est assise sur un trône. Sous ses pieds sont des faisceaux d'armes et des écussons. Ses attributs sont le lion, l'aigle et le serpent, symboles de force et de ruse. Quelquefois elle est exprimée par le lion ou l'aigle couronné. || *Monarchie universelle.* Mêmes attributs que pour la monarchie ; mais celle-ci doit être assise sur le globe du monde.

MONARCHIEN. s. m. Hist. S'est dit, par dénigrement, vers 1791, des partisans d'une monarchie représentative conforme à l'idée que l'on a vulgairement de la constitution anglaise.

MONARCHIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à la monarchie. Pouvoir monarchique. Principes, idées monarchiques. Esprit monarchique. Le système *monarchique* préfère les intérêts de famille aux intérêts nationaux. (Boiste.) L'esprit républicain est au fond aussi ambitieux que l'esprit *monarchique*. (Volt.)

— Qui est gouverné par un monarque. État, gouvernement monarchique. L'empire ottoman n'est point un gouvernement *monarchique* tempéré par des mœurs douces. (Volt.)

— Il ne se met qu'après un substantif. Gouvernement monarchique. Etat monarchique.

MONARCHIQUE. s. m. Secte d'hérétiques qui, n'admettant qu'une seule personne en Dieu, prétendaient que Dieu le père avait été sacrifié.

MONARCHIQUEMENT. adj. D'une manière monarchique. Régir monarchiquement.

— Selon la monarchie.

— Il ne se met qu'après le verbe. Il a gouverné monarchiquement, et non pas il a monarchiquement gouverné.

MONARCHISÉ, ÉE. part. pass. du v. Monarchiser. S'empl. adjectiv. Pays monarchisé.

MONARCHISER. v. a. 1re conj. Polit. Rendre monarchique. Le treize avril, on *monarchise* ce centre lumineux, d'où s'élancèrent, en 1814, des héros de seize ans. (Touch. Lafosse.)

— Mettre sous la domination d'un monarque.

— SE MONARCHISER. v. pron. Devenir partisan de la monarchie.

MONARCHISME. s. m. Système, opinion des partisans de la monarchie pure. *Monarchisme* universel, dont le projet, attribué à Louis XIV, fut un fantôme ou un épouvantail politique. (***) Ce mot ne paraît pas remonter au-delà de 1787.

MONARCHISTE. s. m. Polit. Partisan de la monarchie.

— Hist. S'est dit, particulièrement en 1791, des membres du club monarchique et de leurs adhérents.

— Hist. relig. *Monarchiste* ou *monarchique*. Membre d'une secte qui s'éleva vers la fin du IIe siècle. Les monarchistes ne reconnaissaient qu'une personne en Dieu. Ce sont les mêmes que les *Noetiens*.

— S'empl. aussi adjectiv. Un peuple *monarchiste* veut étendre au delà des mers la gloire et l'empire de son maître. (Raynal, à qui l'on attribue la création de ce mot.)

MONARCHOLÂTRIE. s. f. Didact. (pr. *mo-nar-ko-lâ-trî*, ét. gr., μόνος, seul ; ἀρχή, pouvoir, λατρεία, adoration). Adoration des rois. Les anciens peuples d'Asie ont pratiqué la monarcholâtrie.

— S'est employé par dénigrement, en parlant de l'opinion des amis de la monarchie.

MONARDE. s. f. (de *Monardin*, botaniste, qui en fit la découverte). Bot. Genre de labiées d'Amérique, que l'on cultive dans nos jardins, à cause de leur bonne odeur. Une des espèces peut remplacer le thé.

MONARDÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une monarde. || MONARDÉES. s. f. pl. Famille de labiées, qui a pour type le genre monarde.

MONARQUE. s. m. (ét. gr., μόνος, seul ; ἀρχός, chef). Chef d'une monarchie. Grand, puissant, glorieux, faible monarque. Absolu, impérieux, souverain, puissant, illustre, redouté, inaccessible, libéral, modéré, généreux, soupçonneux, craintif, défiant, faible, indolent. Quelque faiblesse que les rois puissent avoir, l'homme se cache, pour ainsi dire, sous le *monarque*. (Fléch.) On doit tout espérer d'un *monarque* si juste. (Boil.)

Empêcher que Caron, dans la fatale barque,
Ainsi que le berger ne passe le *monarque*. (Boil.)

— Le czar Pierre Alexiowitz était un des plus puissants *monarques* du monde. (Volt.) Le plus absolu des *monarques* est celui qui se fait aimer. (Marm.) Tout *monarque* qui ne se fait pas aimer n'est roi qu'à demi. (Boiste.)

En vain sur ses grandeurs un *monarque* s'appuie,
Il gémit quelquefois, et bien souvent s'ennuie. (Volt.)

— Ce mot désigne le suprême magistrat qui a la prétention de gouverner seul, ou à qui la flatterie persuade qu'il gouverne seul un Etat ; car, en réalité, il n'y a pas de monarque dans l'acception rigoureuse de ce mot. A Vienne, le conseil aulique ; à Constantinople, le divan, limitent plus ou moins le pouvoir despotique du souverain. || Dans les monarchies constitutionnelles, le monarque n'est, à proprement parler, qu'un fonctionnaire public, qui ne diffère d'un président de république que par l'hérédité et par quelques prérogatives personnelles qui sont d'ailleurs purement nominales. Il est vrai que l'incurie des Chambres et le servilisme des grands dignitaires de l'Etat semblent en général s'accorder pour laisser à la volonté du monarque toute la liberté d'action qu'elle peut désirer.

— Dans le style poétique, on dit *le monarque du ciel*, *le monarque suprême*, pour Dieu ou pour Jupiter ; Delille et le poète Lebrun ont dit dans ce dernier sens, *le monarque des dieux*.

Le Dieu de Polyeucte, et celui de Néarque,
De sa terre et du ciel est l'absolu *monarque*. (Corn.)

Nos crimes dans les mains du *monarque* suprême
Ne laissent pas dormir les foudres courroucés.
(Dussaussoy.)

— Chênedollé appelle l'homme *le monarque du monde*.

— Baour-Lormian a dit avec une heureuse hardiesse : Tel s'élève un rocher, vieux *monarque* des monts.

— Fig. L'intérêt est le plus grand *monarque* de la terre. (Trév.)

— Syn. comp. MONARQUE. EMPEREUR. ROI. PRINCE. POTENTAT. *Empereur* est le titre du souverain d'un vaste État, ou celui du chef d'une confédération de plusieurs souverains. *Roi* est le titre de dignité par lequel on distingue un souverain qui gouverne un État appelé royaume. *Prince* est un titre de dignité qui se donne au chef d'une principauté, ou un titre d'honneur sans autorité, donné aux enfants ou aux personnes de leur famille. *Monarque* est une qualification que l'on donne aux souverains qui gouvernent seuls. *Potentat* est une qualification tirée de l'étendue de la puissance et de l'Etat, qui s'applique aux souverains distingués par cette double étendue.

MONARRÈNE. s. f. (ét. gr., μόνος, seul ; ἄῤῥην, mâle). Bot. Genre de synanthérées, renfermant deux espèces.

MONASE. s. m. Ornith. Genre d'oiseaux sylvains, composé de deux espèces de la Guiane.

MONASTÈRE. s. m. (pr. *mo-nass-tè-re ;* du gr. μοναστήριον, solitude ; fait du gr. μόνος, seul). Couvent, lieu habité par des moines ou par des religieuses. Les grands monastères étaient autrefois des espèces de villes où les religieux trouvaient toutes les choses nécessaires à la vie. [illegible] Martin, dans l'Occident, réunirent un certain nombre de cénobites sous une règle commune. Cette règle, pendant deux siècles, se maintint par tradition. A cette époque, le relâchement des moines nécessitait une réforme. Vers l'an 530, saint Benoît donna la première règle écrite. Cette réforme ne dura pas longtemps. Les moines commençant peu à peu à négliger le travail des mains, un nouveau relâchement plus grand que le premier s'introduisit parmi eux. Ils devinrent si puissants, que quelques-uns osèrent même se mettre à la tête d'un parti et assembler des troupes. Comme ces riches monastères avaient un grand nombre de vassaux, les abbés furent admis aux parlements ; ils prirent parti dans les guerres et osèrent même s'assimiler aux évêques. Plusieurs seigneurs laïques se mirent même en possession des meilleures abbayes, sous prétexte de les protéger. Pendant tout le moyen âge, les monastères furent le seul asile des sciences. Les moines se livrèrent à l'étude, à la prédication, et furent

au bout de peu de temps en possession de toutes les cures. Quand ils se relâchèrent, ils nommèrent des vicaires pour faire leurs fonctions, mais ils se réservèrent les grosses dîmes et tous les revenus de l'Eglise, n'en laissant qu'une bien faible portion aux vicaires. Les monastères furent supprimés en 1790. Monastère d'hommes, de filles. Les anciens monastères. Bâtir un monastère. Se retirer, s'enfermer dans un monastère. Sortir du monastère. C'était alors la mode d'enrichir les *monastères*. (Dulaure.) Nous avons vu le bienheureux Adon fonder le *monastère* de Jouarre (Id.) Dans le IXe siècle, les Normands vinrent piller et détruire le *monastère* de Lagny. (Id.)

— Hist. S'est dit des églises cathédrales et collégiales, et même, depuis le VIIIe siècle, de toutes les églises, tant cathédrales que paroissiales.

— Dans la Corée, c'est le public qui fait les frais nécessaires pour la construction des monastères et des pagodes. Chaque citoyen y contribue suivant ses facultés. Ces lieux, consacrés à la piété, sont des rendez-vous de plaisir. On s'y rend en foule pour s'égayer dans les riantes promenades dont ces couvents sont ordinairement décorés. Auprès de ces lieux respectables demeurent la plupart des femmes publiques, qui choisissent ce voisinage à cause du concours de peuple que la dévotion y attire.

— Syn. comp. MONASTÈRE. ABBAYE. COUVENT. CLOÎTRE. *Couvent* désigne particulièrement une maison habitée par des religieux ou des religieuses, qui sont autorisés à vivre en communauté. *Abbaye*, monastère gouverné par un abbé ou une abbesse. *Monastère*, maison habitée par des religieux ou des religieuses, mais avec des accessoires de retraite et d'éloignement du monde. *Cloître* emporte l'idée particulière de clôture et de séparation.

MONASTÉRIEN ou **MUNSTÉRIEN**. s. m. (pr. *mo-nas-te-ri-en* ; de la ville de *Munster*, qui fut le foyer de cette secte). Hist. relig. Nom que l'on donne, dans le XVIe siècle, aux sectateurs de Jean de Leyde, chef des premiers anabaptistes.

MONASTICITÉ. s. f. Didact. État monastique.

MONASTICO-GOTHIQUE. adj. des 2 g. Diplom. Se dit d'une écriture appelée aussi *monacale*.

MONASTIER. s. m. (pr. *mo-nas-ti-é*). S'est dit pour Abbé d'un monastère.

MONASTIER (LE). Géogr. Ch.-l. de cant., arrond. du Puy (Haute-Loire) ; 3,500 hab.

MONASTIQUE. adj. des 2 g. (pr. *mo-nas-ti-ke*). Qui appartient aux moines, qui concerne les moines. Vie, discipline, institution monastique. Les vœux monastiques. Ordre monastique.

— Syn. comp. MONASTIQUE. MONACAL. Le premier se prend en bonne ou en mauvaise part ; le second est un terme de mépris.

MONASTIR. Géogr. Ville de la Turquie d'Europe, dans la Roumélie, ch.-l. d'une livah ; 15,000 hab. || Ville de l'Etat de Tunis ; 12,000 h.

MONAUL. s. m. Ornith. Genre d'oiseaux, renfermant deux espèces de faisans de l'Inde.

MONAULE. s. f. (ét. gr., μόνος, seul ; αὐλός, flûte). Mus. anc. Flûte grecque, composée d'un seul tuyau.

— s. m. Celui qui jouait de cette flûte sans aucun accompagnement.

MONAUT. adj. m. (ét. gr., μόνος, seul ; οὖς, gén. ὠτός, oreille). Qui n'a qu'une oreille. Chien, chat, cheval monaut.

Bonté de Dieu ! reprit-elle aussitôt,
Que dites-vous ? quoi ! d'un enfant monaut
J'accoucherais ! (LA FONTAINE.)

MONAX. s. m. Mamm. Marmotte d'Amérique.

MONBAIN. s. m. Bot. V. MONBIN.

MONBARREY. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Dôle (Jura) ; 1,000 hab.

MONBAZENS. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Villefranche (Aveyron) ; 1,000 hab.

MONBIN. s. m. Bot. Genre de térébinthacées des deux Indes, renfermant un grand prunier des Antilles, à baies ovoïdes, jaunes, aromatiques, dont on fait grand cas en Amérique.

MONBODDO (Jacq. Burnett, lord). Philosophe écossais, né en 1714, mort en 1799. Il pro- [illegible] sophie grecque, et s'est livré à des recherches curieuses sur l'antiquité, mais trop souvent il s'est laissé entraîner au paradoxe.

•**MONCADE** (Hugues de). Capitaine espagnol, se mit successivement au service de Charles VIII, roi de France, de César Borgia, de Gonsalve de Cordoue, prit parti pour les Colonne contre le pape Clément VII, s'empara en 1527 du Vatican et le pilla, se fit nommer peu après vice-roi de Naples, et périt en 1528 dans un combat.

MONCAGLIERI. Géogr. Ville des États Sardes ; 7,400 hab.

MONCAYAT. s. m. Sorte d'étoffe de laine.

MONCEAU. s. m. (du lat. *monticellus*, petit mont). Tas, amas fait en forme de petit mont. Grand, petit monceau. Monceau de blé, d'avoine, de pierres, d'argent. Mettre plusieurs choses en un monceau. Cela est tout en un monceau. (Il) rend pour des *monceaux* d'or de vains tas de papiers. (Boil.) Les *monceaux* d'or n'élèvent pas l'âme. (Boiste.) Les plus vastes entreprises humaines sont comme le *monceau* de sable amassé par les fourmis autour des brins d'herbe ; le moindre choc les détruit. (Id.)

Et sur les *monceaux* de piques,
De corps morts, de rocs, de briques,
S'ouvrir un large chemin. (BOILEAU.)

— Fam. *Avoir des monceaux d'une chose*. En avoir beaucoup. Cet homme a des monceaux d'or.

— Par extens. Il foule sous ses pieds des *monceaux* de carnage. (Desaintange.) *Ces monceaux de carnage*, pour des monceaux de morts dont il a fait un horrible carnage, est une expression hardie.

— Fig. Les succès de l'ambitieux auront égalé ses désirs, mais tout cet amas de gloire ne sera plus à la fin qu'un *monceau* de boue qui ne laissera après elle que l'infection et l'opprobre. (Mass.) Il fallait que sa rage... accablât l'équité sous des *monceaux* d'auteurs. (Boil.)

— Hortic. *Greffe en monceau*. Greffe par approche, sur tige, qui se fait en introduisant la tête du sujet coupée en pointe, dans une entaille faite à un arbre.

— Syn. comp. MONCEAU. TAS. Le *tas* peut être rangé avec symétrie ; le *monceau* n'a d'autre arrangement que celui que le hasard lui donne. || AMAS. MONCEAU. L'*amas* n'emporte que l'idée de rapprochement. Le *monceau* suppose un amas considérable de choses mises confusément les unes sur les autres et s'élevant en forme de mont.

MONCEAUX. Géogr. Hameau du département de la Seine, aujourd'hui réuni aux Batignolles. || Beau parc royal, aujourd'hui dans les murs de Paris.

MONCELET. s. m. (diminut. de *monceau*, qu'on écrivait autrefois *moncel*). S'est dit pour Petit mont. || Petite quantité. || Petit monceau.

MONCEY (Bon-Adrien-Jeannot). Maréchal et pair de France, né en 1754, mort en 1842 ; prit part à toutes les guerres de l'Empire, et fut créé duc de Conégliano par Napoléon. Sous la Restauration, il refusa de faire partie de la commission militaire qui devait juger le maréchal Ney, et il fut, pour ce motif, destitué de tous ses grades et dignités, et condamné à trois mois de prison. Réintégré en 1819, il se signala dans la guerre d'Espagne de 1823. Il fut plus tard nommé gouverneur des Invalides.

MONCHICOUBA. s. m. Ichthyol. Espèce de poisson du golfe de Biscaye.

MONCHIQUE. Géogr. Ville du Portugal, dans l'Algarve ; 3,000 hab. || *Sierra de Monchique*. Montagne du Portugal, dans l'Algarve.

MONCK (George). Né en 1608, mort en 1679 ; se signala d'abord dans les troupes de Charles Ier ; mais, fait prisonnier par Fairfax, il ne sortit de la Tour que pour conduire un régiment contre les Irlandais catholiques. Après la mort de Charles Ier, il eut le commandement des troupes de Cromwell ; mais, sollicité par Charles II, il forma le dessein de le rétablir sur le trône, marcha sur Londres, et proclama ce prince en 1660.

MONCLAR. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Montauban (Tarn-et-Garonne) ; 2,200 hab. || Ch.-l. de cant., arr. de Villeneuve-d'Agen (Lot-et-Garonne) ; 2,900 hab.

MONCONTOUR. Géogr. Ch.-l. de canton, arr. de Loudun (Vienne) ; 950 hab. Ce fut près de cette ville que, le 3 octobre 1569, le duc d'Anjou, depuis Henri III, gagna une bataille sur l'amiral de Coligny, qui commandait les protestants. || Ch.-l. de cant., arrond. de Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord) ; 1,800 hab.

MONCOUTANT. Géogr. Ch.-l. de canton, arr. de Parthenay (Deux-Sèvres) ; 1,900 hab.

MONCRIF (Paradis de). Écrivain spirituel, né en 1687, mort en 1770, était à la fois poète et musicien, et jouait agréablement la comédie. Ses ouvrages les plus connus sont *l'Art de plaire* et *l'Histoire des chats*.

MONCUQ. Géogr. Ch.-l. de cant., arrond. de Cahors (Lot) ; 1,400 hab.

MONDA. Géogr. Ville d'Espagne (Malaga) ; 10,200 hab.

MONDAIN, **AINE**. adj. (du lat. *mundus*, monde). Qui aime les vanités du monde. Homme mondain. Femme mondaine.

— Qui se ressent des vanités du monde. Air mondain. Plaisirs, honneurs mondains. Specta- [illegible] daine. Saint Louis renonça à toutes ces qualités *mondaines*. (Fléch.) Une de ces vies *mondaines* dont on ne peut louer que la fin. (Id.) Les affections *mondaines* sont, aux yeux de l'Eglise, les penchants qui nous portent à violer la loi de Dieu. (Id.)

— Dans ces deux acceptions, il ne s'emploie guère hors des sermons et des livres de dévotion.

— *C'est un sage mondain*. C'est un homme sage, mais peu dévot. Il a vieilli.

— *Justice mondaine*. Se disait autrefois des juges laïques.

— Ascét. *Œuvre mondaine*. Œuvre mercenaire, servile.

— Chronol. *Ère mondaine des Juifs*. L'ère de la création.

— Hist. *Loi mondaine*. Loi composée du code Théodosien pour les Romains, et des codes nationaux des Barbares pour ces derniers. La loi mondaine, nommée aussi *loi du monde*, s'appelait ainsi par opposition à *loi canonique*. || *Lois mondaines*. Une des trois divisions des lois carlovingiennes.

— Philos. *Musique mondaine*. Nom donné par quelques anciens philosophes à l'harmonie, ou à l'accord parfait de toutes les parties de la nature. On dit aussi *harmonie céleste*.

— *Mondain* ne peut jamais s'employer comme adjectif de *monde* pris au propre. Ainsi l'on ne dirait pas *le système mondain*, pour *le système du monde*.

MONDAIN. s. m. Celui qui se livre avec excès aux plaisirs, aux amusements du monde ; qui est asservi à tous les usages de la société, bons ou mauvais. Les mondains ne cherchent que la dissipation et la joie ; ils ne veulent pas entendre parler de pénitence.

— Ornith. Race de pigeons domestiques la plus estimée, parce qu'elle donne le plus de produits.

MONDAINEMENT. adv. D'une manière mondaine.

MONDANISÉ, **ÉE**. adj. S'est dit pour Façonné aux vanités du monde. On est aux champs *mondanisé* comme aux villes. (Pasq.)

MONDANITÉ. s. f. Vanité mondaine. Passer sa vie dans les plaisirs et dans la mondanité. Le mépris des moudanités. Ne s'emploie qu'en style de dévotion.

— État de ce qui est mondain, de ce qui appartient au monde. Une femme mondaine et tout occupée de plaire, répand sur tout ce qui l'environne un air de licence et de *mondanité*. (Mass.)

— Commerce du monde. Les chefs d'un établissement d'éducation ne peuvent pas se passer d'une certaine *mondanité*. (Napol.)

— Plaisir des sens. Les souverains de l'Asie, passant au milieu des *mondanités* la vie la plus rassasiée de toutes les jouissances que peut désirer un efféminé épicurien, périssent bientôt d'un incurable épuisement. (Virey.)

MONDATION. s. f. (du lat. *mundare*, nettoyer). Se disait pour Action de monder, de purifier. Barbazan regrette l'abandon de ce substantif. Quel mot plus énergique, dit-il, peut-on trouver dans notre langue pour l'exprimer ? Purgation, expiation ne le valent pas.

MONDE. s. m. (du lat. *mundus*). L'univers, le ciel et la terre et tout ce qui y est compris. Dieu a créé le monde, a tiré le monde du néant. La création, la fin du monde. Plusieurs philosophes ont cru le monde éternel. Les Phéniciens, les Egyptiens, les Babyloniens, etc., croyaient que la matière du monde était éternelle, mais non pas la forme, introduite par une intelligence suprême. D'autres, tels que les pythagoriciens, ont cru que la forme du monde était éternelle aussi bien que la matière. L'Ecriture nous dit que Dieu créa le monde en six jours. Suivant la supputation d'Ussérius, la plus suivie aujourd'hui, on compte 4,000 ans depuis le commencement du monde jusqu'à la naissance de Jésus-Christ. Il n'y a rien de plus incertain que le temps auquel le monde finira. Suivant une vieille tradition juive, adoptée par quelques anciens pères, il doit durer 6,000 ans, dont 2,000 sous le Messie. Que penser du projet de Descartes, lorsqu'avec des cubes qu'il fait mouvoir, il prétend expliquer la formation du *monde*, la génération des corps, et tous les phénomènes ? (Volt.) L'Eternel est son nom, le *monde* est son ouvrage. (Rac.) Du *monde* naissant l'édifice eût croulé. (Del.)

Pas un être vivant, tout est muet, glacé,
Le chaos recommence, et le *monde* a cessé. (PARS.)

— Myth. Les anciens en avaient fait un dieu. || Les lettrés de la Chine admettent une succession de mondes qui n'a jamais été interrompue. Ils pensent que le monde présent a été précédé et sera suivi d'une infinité d'autres mondes, à la durée desquels ils assignent des périodes réglées. || Les habitants du royaume de Laos, dans la presqu'île au delà du Gange, croient qu'il y a sur la terre seize mondes différents, y compris celui que nous habitons. Ces mondes sont plus élevés les uns que les autres ; et plus ils sont élevés, plus ils sont parfaits, plus ceux qui les habitent sont heureux. Au-dessus de ces seize mondes sont les cieux, habités par des intelligences qui veillent à tout ce qui se passe parmi les hommes. Selon ces peuples, les cieux et la terre ont existé et existeront durant toute l'éternité. Ils croient cependant que la terre est sujette à des révo- [illegible] après un certain nombre de siècles. Un feu descendu du ciel réduit, par un effet singulier, toute la terre en eau. Mais les intelligences qui habitent au sommet des cieux ne laissent pas longtemps dans cet état la terre dont ils prennent soin : ils en réunissent les parties dispersées, et la rétablissent dans sa première forme. Elle a déjà subi plusieurs de ces révolutions. || Les Siamois placent dans chaque planète un esprit ou génie qui en règle le cours. La terre est soutenue sur les eaux comme une espèce de navire. Un vent qui souffle éternellement met ces eaux dans un équilibre continuel. Au centre de la terre est un gouffre profond, par le moyen duquel les eaux qui servent de base à la terre communiquent avec celles qui coulent à sa surface. Ce vaste univers a existé sans création, et existera toujours : mais de temps en temps la face du monde se renouvelle.

— Philos. *Ame du monde*. Espèce d'intermédiaire que la philosophie platonicienne suppose entre Dieu et la matière. || Selon quelques philosophes, qui se rapprochent des panthéistes anciens, l'âme du monde est Dieu.

— Fam. *Depuis que le monde est monde*. De tout temps.

— *An du monde*. Depuis la création du monde.

— *Le monde physique*. Le monde considéré dans ce qu'il a de sensible.

— *Monde souterrain*. Se dit en parlant de tout ce qui est renfermé dans la terre, et principalement des mines. Suivant les hypothèses du géologue de Cincinnati, il y aurait effectivement des mondes sous nos pieds ; notre globe serait formé des sphères creuses enchâssées les unes dans les autres, et laissant entre elles un intervalle habitable.

— *Monde moral* ou *intellectuel*. Le monde considéré sous les rapports qui ne peuvent être saisis que par l'intelligence, qui appartiennent à la morale. Le *monde* moral étant interdit à Galilée, il fut réduit à agrandir le *monde* physique. (E. Quinet.)

— *Monde idéal*. Idée archétype du monde qui est en Dieu de toute éternité, suivant la philosophie de Platon.

— *Monde primitif*. L'état du genre humain à l'époque la plus reculée à laquelle on puisse remonter par de profondes recherches sur les langues, les monuments, les traditions. || La géologie emploie le mot *primitif* dans le même sens et avec aussi peu de fondement. En effet, le terme audelà duquel nous ne pouvons plus continuer nos investigations n'est pas celui des œuvres de la nature ni celui du temps qu'elle y mit. || Les géologues nomment aussi *monde primitif* le premier état de la terre, soit immédiatement après la création, soit au moins avant le déluge.

— La terre, le globe terrestre. Les cinq parties du monde. Le monde sublunaire. Le centre, le bout, les extrémités, les confins, les bornes du monde. Aux deux bouts du monde. Alexandre aspirait à se rendre maître du monde. Courir le monde. Faire le tour du monde. Voyager autour du monde. Ce bas monde. La lumière de mes yeux s'éteint, un nuage sans fin se lève entre le *monde* et moi. (Fléch.) Le *monde* fut rempli de dieux de toute espèce. (Boil.) Tes mers ouvrent le *monde* à tes mâts opulents. (Mollev.) Le *monde* est plus vaste que ne le savent la plupart de ceux qui le gouvernent. (M.-Brun.) Ce *monde* devient un enfer par la ridicule prétention de forcer la chose moins comprimable après l'eau, la pensée. (De Ségur.)

En quelque obscurité que le sort l'eût fait naître,
Le *monde* en le voyant eût reconnu son maître. (RACINE.)

— *Le monde ancien* ou *le monde des anciens*. Ce que les anciens connaissaient du globe terreste. Il n'était divisé qu'en trois parties : L'Europe, l'Asie et la Libye ou l'Afrique.

— *Le monde nouveau*. Tout ce que l'on connaît aujourd'hui du globe terrestre. Le monde nouveau se divise en cinq parties : Europe, Asie, Afrique, Amérique, Océanie.

— *Le nouveau monde*. Le continent de l'Amérique.

— *L'ancien et le nouveau monde* ou *les deux mondes*. Les deux continents, ou toute la terre.

..... Nos pavillons, promenés sur les ondes,
Devinrent les garants du bonheur des deux *mondes*. (DUCASTERA.)

L'astre majestueux dont les flammes fécondes
Dispensent la chaleur et la vie aux deux *mondes*. (CASTEL.)

— *Le monde maritime*. L'Océanie et ses dépendances.

— Blas. Globe terrestre que l'on voit sur les tiares des papes ou sur les couronnes des empereurs. On en trouve aussi dans quelques armoiries particulières. Christophe Colomb portait un monde pour cimier, en mémoire de la découverte de l'Amérique.

— Fam. *Le bout du monde*. La partie de la terre la plus éloignée de celle que nous habitons. Cette expression vient de ce qu'autrefois on regardait comme l'extrémité de la terre le lieu le plus éloigné qu'eussent découvert les voyageurs. La Mothe le Vayer parle d'un anachorète qui se vantait d'être allé au bout du *monde* ; il ajoutait qu'il avait été obligé de plier les épaules, à cause de l'union du ciel et de la terre en cette extrémité.

Robin mouton qui par la ville
Me suivait pour un peu de pain,
Et qui m'aurait suivi jusques au bout du monde
[illegible]

— Hyperbol. et fam. *Il est allé loger*, *il est logé au bout du monde*. Dans un quartier fort éloigné.

— Fig. et fam. *C'est le bout du monde*, *c'est tout le bout du monde*. Se dit lorsqu'on estime quelque chose à son plus haut prix, à sa plus grande valeur. Si vous tirez cent francs de ce cheval, c'est le bout du monde. Si j'ai cent écus chez moi, c'est tout le bout du monde.

— *Un coin du monde*, *les quatre coins du monde*, sont des locutions du langage familier.

— Prov. *On n'a pas toutes ses aises en ce monde*. Se dit à ceux qui se plaignent de légers inconvénients.

— En style de l'Écriture. *La figure de ce monde passe*. Tout ce qui est dans le monde n'a rien de solide ni de permanent.

— En parlant des personnes. *Venir au monde*. Naître. Quand cet enfant est venu au monde. Depuis que je suis venu au monde. J'ai coûté la vie à ma mère en venant au *monde*. (Chateaub.)

‖ *Être au monde.* Exister. ‖ *Cesser d'être au monde, n'être plus au monde.* Ne plus exister. Depuis qu'il n'est plus au monde, qu'il a cessé d'être au monde.

Ah ! j'aurais dû cent fois par mille affreuses morts
Expier mes forfaits et calmer mes remords.
Misérable ! et je vis ! et je respire encore !
Et je n'ose sortir d'un *monde* que j'abhorre ! (Dél.)

‖ *Mettre un enfant au monde.* Donner naissance à un enfant. Les enfants qu'elle a mis au monde.

— Chacune des planètes considérées comme habitées. L'idée de la pluralité des mondes se trouvait déjà dans les Orphiques, anciennes poésies grecques attribuées à Orphée. Les pythagoriciens, tels que Philolaüs, Héraclide, enseignaient que les astres étaient autant de mondes. Plusieurs anciens philosophes admettaient même une infinité de mondes hors de la portée de nos yeux. Epicure, Lucrèce, Métrodore, étaient du même sentiment. Zénon d'Elée, Anaximène, Anaximandre, Leucippe, Démocrite, le soutenaient également. Il y avait aussi des philosophes qui, en admettant que notre monde était unique, donnaient des habitants à la lune, tels étaient Anaxagore et Xénophon. Hivelius en paraissait persuadé, lorsqu'en 1647 il parlait de la différence des hémisphères de la lune. Dieu a semé les mondes dans l'espace. La pluralité des mondes. Chaque étoile repose probablement au milieu d'un *monde.* (Libes.)

Ah ! qui me guidera dans ces ombres profondes,
Créature d'un jour, jeté parmi les *mondes?*
(Farcy.)

Il dispense les jours, les saisons et les ans,
A des *mondes* divers autour de lui flottants.
(Voltaire.)

— Par extens. La terre et l'air sont deux *mondes* différents. (A.-Martin.)

— Fig.

Amants heureux. . . . . . .
Soyez-vous l'un à l'autre un *monde* toujours beau,
Toujours divers, toujours nouveau,
Tenez-vous lieu de tout, comptez pour rien le reste.
(La Fontaine.)

— Hyperb. Lieu vaste et très-peuplé. Paris est un monde, un petit monde.

— Par extens. La totalité des hommes, le genre humain. Jésus-Christ est le Sauveur du monde. L'opinion est la reine du monde. Laissons le monde tel qu'il est. Hélas ! que le *monde* aujourd'hui est rempli de médisance. (Mol.)

— C'est Galilée qui ouvre les portes de ce *monde* nouveau, de cette société moderne où tout repose sur le poids et la mesure. (E. Quin.)

— *Le monde chrétien.* La totalité des hommes qui professent le christianisme.

— Les hommes en général, la plupart des hommes. Le monde ne pardonne point l'ingratitude. Le monde est bien méchant. Tout le monde sait cette nouvelle. Etre connu de tout le monde. Sa vie est utile au monde. Après s'être fait craindre de tout le *monde*, il craignit tout le *monde* aussi. (Fléch.) (Elle) croit que c'est aimer Dieu que haïr tout le *monde.* (Boil.) Tout le *monde* peut voyager comme moi. (X. de Maistre.) Il vaut mieux qu'un ennemi dise du mal de nous à tout le *monde*, que tout le *monde* lui en dise. (Le Tasse.) Vous êtes à votre aise avec tout le *monde*, hors avec moi. (J.-J. Rouss.) Il n'appartient pas à tout le *monde* de savoir ne point agir. (Id.)

— *Tout le monde le dit.* Propos ordinaire des méchants pour donner plus de poids à leurs calomnies. Ils commencent par mentir, mais la malignité répète, et ils ne mentent pas longtemps.

— Fam. Gens, personnes. Il ne faut pas accuser le monde légèrement. Est-ce comme cela qu'il faut traiter le monde? Se moquer du monde.

— Certain nombre de personnes. Il s'assembla quantité de monde autour de lui. Amener beaucoup de monde avec soi. Il y avait beaucoup de monde à l'Opéra. Le monde n'est pas encore arrivé.

— *Peu de monde, pas grand monde.* Peu de personnes. Il n'y avait pas grand monde à cette fête. Ne pouvoir rassembler que peu de monde.

— Hyperb. *Un monde.* Une grande quantité de personnes. Avoir un monde d'ennemis sur les bras. Ces flots de courtisans, ce *monde* de flatteurs. (Volt.)

Apaisez le lion ; seul il passe en puissance
Ce *monde* d'alliés vivant sur notre bien.
(La Fontaine.)

M'attireraient bientôt un *monde* d'ennemis. (Regnard.)

— Fig. Tout ce *monde* d'ajustements qui donne le prix à nos femmes. (Coyer.) Cette expression est la traduction du *mundus muliebris* de Térence.

— Se dit quelquefois d'une seule personne. N'entrez pas dans son cabinet, il y a du monde avec lui, il est avec du monde.

— Avec l'adjectif possessif, il se dit particulièrement des domestiques de quelqu'un. Congédire tout son monde. Il savait bien qu'il n'avait pas besoin de tout ce *monde*, mais il croyait que tout ce *monde* avait besoin de lui. (Fléch.)

— Il se dit également des gens qui sont sous les ordres de quelqu'un. L'architecte a amené tout son monde. Ce capitaine n'avait que la moitié de son monde. Il faut que tous les jours j'éveille tout mon *monde*. (Mol.) Les Moscovites perdirent trois fois plus de *monde* que les Suédois. (Volt.)

— Mar. Dans certains cas, *monde* est presque le synonyme d'Equipage. On dit, Un bâtiment a tout son monde, c'est-à-dire son équipage est complet. ‖ Dans un autre cas, il exprime seulement une partie de l'équipage, tel que, Tout le monde à la manœuvre, c'est-à-dire, les gens affectés à l'exécution des manœuvres. ‖ On dit, selon les circonstances, Envoyer du monde à terre, ou à bord d'un navire ; reprendre son monde ; ce mot désigne alors une quantité indéfinie d'hommes pris dans l'équipage.

— Certain nombre de personnes que l'on attend. On servira dès que votre monde sera venu.

— Société des personnes distinguées par la naissance, le rang, l'esprit, la science, par un talent quelconque, des agréments personnels ou une grande fortune. On entend le plus souvent par ce mot un nombre de personnes choisies, livrées à des occupations frivoles, avides des jouissances que procure le luxe, et recherchant les plaisirs du théâtre, du jeu, de la danse, de la table, des assemblées nombreuses, quelquefois de la conversation. Fréquenter, aimer le monde. Le commerce du monde. C'est un homme qui a vu le monde, qui a un grand usage du monde, une grande connaissance des affaires du monde. Observer, étudier le monde. Avoir l'expérience du monde. A son entrée dans le monde. Ne pas aimer le monde. Loin du monde et du bruit. Se retirer du monde, de l'embarras du monde et des affaires. C'est le monde qui lui a formé l'esprit. Le monde est bien corrompu. Faire figure dans le monde. Se faire un nom, de la réputation dans le monde. Faire parler de soi dans le monde. Faire du bruit dans le monde. Se répandre dans le monde. Se pousser dans le monde. La science du monde. Elle attend pour quitter le *monde* que le *monde* l'ait quittée. (Fléch.) Le *monde* ne subsiste plus que par ces complaisances. (Id.) Toutes les bonnes maximes sont dans le *monde.* (Pasc.) Vous êtes dans le *monde* comme des étrangers. (Lamennais.) Aimez vos frères qui sont dans le *monde*, aimez-les jusqu'à la fin. (Id.) Le *monde* ne s'attache qu'à ceux qui le recherchent. (Duclos.) Le *monde*, a dit un ancien, s'est contenté de haïr ou de condamner la plupart des vices. (Patru.) La vérité ne fait pas tant de bien dans le *monde* que ses apparences y font de mal. (La Rochef.) Le *monde* récompense plus souvent les apparences du mérite que le mérite même. (Id.) La connaissance du *monde* et de ses exigences fait partie d'une bonne éducation. (C^{sse} de Bradi.)

. . . Un homme d'honneur, de piété profonde,
Et qui veut rendre à Dieu ce qu'il a pris au *monde.*
(Boileau.)

— Une partie de la société. Ne voir qu'un certain monde. Dans quel monde vivez-vous? Se faire un monde à part dans lequel on passe sa vie. Il vit dans un monde qui n'a rien de commun avec celui où vous vivez.

— *Homme du monde.* Homme qui vit dans le monde. Au pluriel on dit, *les gens du monde.* ‖ On appelle aussi *gens du monde* toutes les personnes qui veulent égaler par l'instruction, par l'étendue et l'élévation des idées, celles qui composent le monde ou qui savent s'en faire ouvrir l'accès.

— Fam. *Le grand monde.* La société distinguée par les richesses, par les dignités de ceux qui le composent. Aller dans le grand monde.

Le grand *monde* est léger, inappliqué, volage ;
Sa voix trouble et séduit ; est-on seul, on est sage.
(***)

‖ Société nombreuse. Le grand monde l'étourdit, il préfère un petit cercle d'amis.

— Fam. *Le petit monde.* Les gens du commun. Cela n'a réussi que dans le petit monde. Il ne faut pas tant mépriser le petit monde. La vanité préfère le petit *monde*, plus facile à éblouir. (Boiste.)

— Fam. *Le beau monde.* La société la plus brillante. Aller dans le beau monde, voir du beau monde.

— Par extens. *J'ai vu là beaucoup de beau monde.* Beaucoup de personnes bien mises, élégantes.

— *Le monde savant, le monde lettré.* Les hommes qui s'occupent particulièrement des sciences, des lettres. Qu'il est glorieux de paraître tout à coup dans le *monde* savant ! (X. de Maistre.)

— *Une dame du monde.* Cette expression est vicieuse : une *dame* sous-entend le second terme jusqu'à nouvelle explication.

— *Le monde des salons.* Se dit quelquefois salons.

— *Le monde des boutiques, le monde des cuisines.* Locution ridicule par laquelle on désigne les boutiquiers, les cuisiniers.

— *Savoir bien le monde, son monde, avoir du monde, avoir la science du monde, l'esprit du monde.* Savoir bien la manière de vivre dans la société. Elle peut avoir été longtemps à la cour, et savoir le *monde* parfaitement. (Bonh.) Enfin nous vivrons étant mariés comme deux personnes qui savent leur *monde*, aucun soupçon jaloux ne nous troublera la cervelle. (Mol.) Ces messieurs ont du *monde* et de l'esprit. (Destouches.) ‖ *N'avoir pas de monde.* Ignorer les usages de la société. En vérité, madame, c'est une chose étrange que les petites villes ! On n'y sait pas du tout son *monde.* (Mol.) ‖ On dit dans le même sens, *Ignorer les choses de ce monde.*

— *Connaître le monde.* Connaître les hommes.

Science du monde. Art de se conduire avec les hommes, pour son utilité, suivant la morale.

— *Connaître bien son monde.* Savoir bien démêler le caractère des gens à qui l'on a affaire.

— *N'être plus du monde.* N'être plus dans le commerce du monde. C'est un homme qui n'est plus du monde. N'être plus de ce monde.

— *Quitter le monde, renoncer au monde, se retirer du monde.* Renoncer au commerce du monde.

— Prov. *Ainsi va le monde.* C'est ainsi que les hommes agissent, se conduisent. ‖ *Ainsi est de ce monde, quand l'un descend, l'autre monte.* ‖ *Le monde a pris un pli sur cela.* ‖ *Le monde est rond, qui ne sait nager va au fond.*

— Prov. et fig. *C'est le monde renversé.* C'est une chose contre l'usage et contre l'ordre commun.

— *Monde idéal.* Monde imaginaire, meilleur que le monde où nous existons. Se former, se créer un monde idéal. Vivre dans un monde idéal. S'égarer dans un monde idéal. Les illusions du monde idéal font oublier le monde réel.

— Prov. *Devoir à Dieu et au monde.* Être extrêmement endetté.

— En style de dévotion, Les hommes qui ont les mœurs corrompues du siècle. Renoncer au monde et à ses pompes. L'esprit, le train du monde. Les vanités du monde. Les maximes du monde. Les illusions et les tromperies du monde. L'air contagieux du monde. S'arracher au monde. Les joies et les fureurs du monde. Le commerce et la contagion du monde. Je me propose de vous faire voir le *monde* avec ses vanités et ses inconstances. (Fléch.) Tant que vous n'aurez que cette gloire où le *monde* aspire, le *monde* vous la disputera : ajoutez-y la gloire de la vertu ; le *monde* la craint et la fuit, mais le *monde* pourtant la respecte. (Mass.) Le *monde*, tout *monde* qu'il est, est pourtant bien aise d'avoir des gens de bien pour défenseurs et pour juges. (Id.) La philosophie païenne n'apprenait à mépriser le *monde* que pour s'attirer les applaudissements du *monde.* (Id.) Tout ce qui n'a que le *monde* pour fondement se dissipe et s'évanouit comme le *monde.* (Vauven.)

— La vie séculière, par opposition à la vie monastique. Quitter le monde pour se mettre dans un cloître. Sortir du couvent, et rentrer dans le monde.

— Se dit de la vie que mènent les hommes sur la terre, par opposition à une autre vie. David, qui a vu ces choses, a reconnu, en les voyant, que le royaume de son fils n'était pas de ce *monde.* (Boss.)

— Se dit aussi sans rapport d'opposition, en parlant en général de la vie des hommes sur la terre. Les peines de ce *monde* ne durent pas toujours. (Mme de Sév.) La piété est le contrepoison de tous les fléaux de ce *monde.* (Volt.) Il n'y a que les goûts et les passions qui nous soutiennent dans ce *monde.* (Id.) Tout est coup de dé dans ce *monde.* (Id.)

— On l'emploie quelquefois comme terme augmentatif, soit qu'on affirme, soit qu'on nie. Dire de quelqu'un tout le bien du monde. Ne vouloir d'une maison pour rien au monde. Ne pas manquer à sa parole pour tous les trésors du monde. Donner tout au monde pour avoir quelque chose. Rien au monde ne me fait tant de plaisir. L'humilier est la chose du *monde* la plus difficile. (La Rochef.) Pour ceux qui n'éprouvent et ne redoutent aucune privation, tout va toujours le mieux du *monde.* (Boiste.)

— *Cela est, cela va le mieux du monde.* Cela est, cela va très-bien.

— *Nous sommes le mieux du monde ensemble.* Nous sommes parfaitement d'accord, nous sommes très-bien l'un avec l'autre.

— Par exagérat. *Le meilleur homme du monde, la meilleure chose du monde.* Un homme très-bon, une chose très-bonne. L'homme le plus honnête de la cour n'est pas le plus honnête homme du *monde.* (D'Alemb.) ‖ *Le plus méchant homme du monde, la plus mauvaise chose du monde.* Un homme très-méchant, une chose très-mauvaise.

— *De par le monde.* Expression vague qui s'emploie pour signifier Certain, quelconque. Elle épousa un prince de par le monde, c'est-à-dire un prince quelconque, mais que nous ne nommerons pas. Je le crois volage ; on dit qu'il aime une veuve de par le *monde* qui est bien plus riche que vous. (Gherardi.)

J'en sais beaucoup de par le *monde*
A qui ceci conviendrait bien. (La Font.)

monde il faudra rendre compte de ce que nous aurons fait dans celui-ci. La foi nous apprend qu'il y a un autre monde après celui-ci. Il fut un temps où les moines, profitant de l'ignorance des peuples, ignorance qu'ils partageaient probablement, leur vendaient des passe-ports pour l'autre *monde.* (Noël.) Quand tout ce qu'on raconte de l'autre *monde* ne serait qu'un bruit de ville, cela vaudrait toujours la peine de s'en informer. (Mme de Cornuell.)

Enfin si l'autre *monde* a des charmes pour vous,
Pour moi, je trouve l'air de celui-ci fort doux.
(Molière.)

— Pop. *Aller dans l'autre monde.* Mourir.

Ci-gît Paul, qui, docile à cet avis du sage,
Dans tout ce que tu fais hâte-toi lentement,
Pour gagner l'autre *monde* alla tout doucement,
Et mit cent ans à faire le voyage. (***)

— Fam. *De quel monde venez-vous?* Se dit à une personne qui paraît ne pas être instruite d'une chose que tout le monde sait.

— *L'autre monde.* Se prend quelquefois pour Pays étranger. ‖ Siècle passé.

— Fig. et fam. *C'est un homme de l'autre monde.* Se dit d'un homme dont les mœurs, les façons de vivre paraissent opposées à celles de la société commune des autres hommes.

— Fig. et fam. *Dire des choses de l'autre monde.* Dire des choses étranges, incroyables.

— *Un autre monde.* Un changement de position. Depuis qu'il a cessé d'être malade, il se croit dans un autre monde. Depuis que j'ai quitté votre société, je me crois dans un autre monde, dans un tout autre monde.

— Fig. Ensemble de choses, de phénomènes, de principes. Le monde des idées. Le monde des détails. Le monde des faits. Le *monde* des détails reste encore à découvrir. (Napoléon.)

— Antiq. L'enfer, le royaume de Pluton. Les Romains croyaient que le monde s'ouvrait à trois époques de l'année, le lendemain des vulcanales, le 3 des nones d'octobre, et le 6 des ides de novembre, jours pendant lesquels on s'abstenait de combattre, de lever des troupes, de tenir les comices, etc., à moins d'une impérieuse nécessité. ‖ *Monde patent.* Fosse qui fut creusée au milieu de Rome, peu de temps après la fondation de cette ville, et dans laquelle on avait coutume de jeter les prémices des fruits et d'autres objets. ‖ *Monde ouvert.* Petit temple rond dédié aux dieux infernaux.

— Ichthyol. *Petit monde.* Poisson du genre du quatre-dents.

— Papet. *Grand monde.* Sorte de papier d'une grande dimension.

— Syn. comp. LE GRAND MONDE. LE BEAU MONDE. Le *grand monde* est la première classe de la société ; le *beau monde* est l'élite du monde poli. ‖ MONDE. UNIVERS. *Monde* se prend particulièrement pour la terre avec ses différentes parties ; il désigne aussi la totalité des hommes, un nombre considérable d'hommes, ou même une certaine classe de personnes. *Univers*, au contraire, renferme sous l'idée d'un seul être toutes les parties du monde, toutes les idées comprises dans les diverses acceptions du mot *monde.*

MONDE. adj. des 2 g. (du lat. *mundus*). Pur, net. Ne se dit qu'en style d'Écriture sainte, pour qualifier les animaux dont la loi des Juifs permettait l'usage, soit pour les sacrifices, soit pour les repas. Les bêtes, les animaux mondes et immondes.

MONDÉ, ÉE. part. pass. du v. Monder. S'empl. adjectiv. De l'orge mondé. Du séné mondé. De la casse mondée. La Framboisière, médecin de Henri IV, vantait l'orge *mondé.* (Oliv. de Ser.)

MONDÉGO. Géogr. Rivière de Portugal, qui se jette dans l'Océan après un cours de 200 kilomètres.

MONDER. v. a. 1re conj. (du lat. *mundare*, nettoyer). Nettoyer ou séparer d'un corps quelques matières impures ou inutiles.

— *Monder de l'orge.* La dégager de sa pellicule. ‖ *Monder de la casse.* Tirer la casse de son bâton, et la préparer, après en avoir ôté les semences. ‖ *Monder des amandes.* Les échauder pour en ôter la peau. ‖ *Monder des raisins secs.* En tirer les pépins.

— Chir. Nettoyer une plaie, un ulcère.

— Hortic. Se dit, dans quelques endroits, pour ébourgeonner, tondre.

— SE MONDER. v. pron. Être mondé. L'orge se monde.

— Être nettoyé. Une plaie doit se monder souvent.

MONDICITÉ. s. f. S'est dit pour Propreté. ‖ Pureté.

MONDIFICATIF, IVE. adj. (du lat. *mundus*). Méd. Qui est propre à nettoyer, à déterger. Remède mondificatif. Médicament mondificatif.

— substantiv. Un mondificatif. Des mondificatifs.

— Pharm. *Mondificatif d'ache.* Onguent composé d'un grand nombre de plantes, mais surtout d'ache et de quelques résines. On s'en servait beaucoup autrefois dans l'intention de mondifier les plaies, mais on y a renoncé.

MONDIFICATION. s. f. (pr. *mon-di-fi-ka-ci-on*). Médec. Action de nettoyer. ‖ Purification.

MONDIFIÉ, ÉE. part. pass. du v. Mondifier. S'empl. adjectiv. Ulcère mondifié. Plaie mondifiée.

ble l'i dans tous les temps dont la terminaison commence par un *i. Je mondifie, nous mondifions, vous mondifiez. Je mondifiais, nous mondifiions, vous mondifiiez. Que je mondifie, que nous mondifiions, que vous mondifiiez.* Méd. Nettoyer, déterger. Mondifier une plaie, un ulcère.

— SE MONDIFIER. v. pron. Être mondifié. Cette plaie ne se mondifie pas facilement.

MONDILLE. s. m. Métrol. Mesure de grains de Palerme.

MONDIQUE. s. f. Minér. Substance pierreuse qui se trouve dans les mines d'étain.

MONDO. s. m. Bot. Espèce de muguet du Japon.

MONDONEDO. Géogr. Ville d'Espagne, chef-lieu de la province ; 6,000 hab.

MONDONSKA. s. m. Ichthyol. Poisson des rivières de Sibérie, que l'on croit analogue au véron.

MONDOUBLEAU Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Vendôme (Loir-et-Cher) ; 1,860 hab.

MONDOVI. Géogr. Ville des États sardes, chef-lieu d'une province, dans la division de Coni. C'est près de cette ville que, le 25 avril 1796, les Français, commandés par le général Bonaparte, remportèrent une victoire sur les Piémontais ; 16,000 hab. || La province a 70 kil. sur 47, et 129,000 hab.

MONDRAIN. s. m. Mar. Monticule de sable qu'on aperçoit d'un bâtiment aux environs des côtes.

MONE. s. f. (de l'esp. *mono*, singe). Mamm. Espèce de singes d'Afrique du genre des guenons.

MONE. Géogr. Ile de Danemark, dans le bailliage de Seeland, dont la superficie est de 32 kilom. carrés, et la population de 8,000 hab.

MONÉDA. s. f. Hist. Impôt auquel étaient assujétis les paysans de Castille ; il fut supprimé en 1401, par Henriquez III.

MONÉDULE. s. f. Ornith. Genre d'oiseaux comprenant les choucas. || On a aussi donné ce nom à un troupiale noir et à l'ami des savanes.

— Entom. Genre d'insectes hyménoptères, de la famille des fouisseurs.

MONEIN. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. d'Oléron (Basses-Pyrénées) ; 5,400 hab.

MONEMBASIATIQUE. s. m. Espèce de vin que l'on croit être celui de Malvoisie.

MONEMBASIE. Géogr. V. NAPOLI DE MALVOISIE.

MONÉMÉRON. s. m Pharm. Nom donné à plusieurs collyres auxquels on attribuait la propriété de guérir les maladies des yeux dans l'espace d'un jour.

MONENTÈLE. s. m. Bot. Genre de plantes de la Nouvelle-Calédonie.

MONERIN. s. m. Hortic. Variété de pêche.

MONÉRIS ou **MONÈRE**. s. f. (pr. *mo-né-ris* ; du gr. μονήρης, seul). Ant. Navire à un seul rang de rames, tel que les galères modernes.

MONERNE. s. f. Bot. Genre de plantes graminées.

MONERON. s. m. Métrol. Ancienne monnaie de billon, de peu de valeur, et qui n'a plus de cours.

MONESTIER (LE). Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Briançon (Hautes-Alpes) ; 2,700 hab. || MONESTIER-DE-CLERMONT (LE). Ch.-l. de cant., arr. de Grenoble (Isère) ; 600 hab.

MONESTIÈS. Géogr. Ch.-l. de cant., arrond. d'Albi (Tarn) ; 1,300 hab.

MONET. s. m. Ornith. Un des noms vulgaires du moineau commun.

MONÉTA. Myth. rom. La mère des Muses, suivant Hygin, et la même que Mnémosyne. || Surnom de Junon. Junon Monéta avait à Rome un temple dans lequel on frappait la monnaie. || Surnom d'Apollon.

— Iconol. Junon était représentée sur les médailles avec le marteau, l'enclume, les tenailles et le coin, et le mot latin *moneta*.

MONÉTAGE. s. m. (du lat. *moneta*, monnaie). S'est dit pour Monnayage.

MONÉTAIRE. s. m. (du lat. *monetarius*, fait de *moneta*, monnaie). Officier public qui présidait à la fabrication des monnaies et des médailles. Les anciennes monnaies françaises portaient ordinairement le nom des monétaires qui les avaient faites.

— Ouvrier qui travaille à la monnaie.

MONÉTAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *monetarius*, fait de *moneta*, monnaie). Qui a rapport aux monnaies. Art monétaire. Science monétaire. Atelier monétaire. Système monétaire. Lois monétaires.

MONÉTIE. s. f. (de *Monet de Lamark*, savant naturaliste). Bot. Nom de deux genres de plantes.

MONÉTISATION. s. f. (pr. *mo-né-ti-za-ci-on*). Fin. Action de monétiser. || Effet de cette action.

MONÉTISÉ, ÉE. part. pass. du v. Monétiser. S'empl. adjectiv. Papier monétisé.

MONÉTISER. v. a. 1re conj. Fin. Mettre en circulation comme monnaie. Monétiser du papier.

— SE MONÉTISER. v. pron. Être monétisé.

[illegible]

MONFLANQUIN. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Villeneuve d'Agen (Lot-et-Garonne) ; 5,100 hab.

MONGAS. s. f. Antiq. gr. Sorte de danse en usage chez les Grecs. Selon Athénée, c'était une des danses furieuses.

MONGE. s. f. Se disait pour Religieuse. Je doute qu'elle se soit faite *monge*. (Mme de Sév.)

— S'emploie quelquefois aujourd'hui comme nom générique des religieux réguliers des deux sexes d'Espagne. Les monges espagnols.

MONGE (Gaspard). Célèbre mathématicien, né en 1746, mort en 1818, fut le créateur de la géométrie descriptive et le principal fondateur de l'école polytechnique. Il fut ministre de la marine, de 1792 à 1793. Il fit partie de l'expédition d'Égypte, et présida depuis à la publication du bel ouvrage sur cette contrée. Napoléon le nomma sénateur et le combla d'honneurs ; il perdit tout à la Restauration. On lui doit une foule de savants mémoires et un grand nombre d'ouvrages estimés.

MONGHIR. Géogr. Ville de l'Inde anglaise, dans le district de Boglipour ; 30,000 hab.

MONG-HOA. Géogr. Ville de la Chine, dans l'Iun-nan, ch.-l. de dép.

MONGOL, OLE. adj. des 2 g. Géogr. Qui habite la Mongolie. || Qui appartient à ce pays ou à ses habitants.

— Hist. *Dynastie mongole*. Dynastie qui régna à la Chine de 1278 à 1368.

— *Race mongole*. V. MONGOLIQUE.

— substantiv. Un Mongol. Une Mongole. Les Mongols ont été confondus à tort avec les Tartares, dont ils diffèrent entièrement.

— Linguist. Le mongol est parlé dans l'ancien empire du Mongol. Il est sonore ; il n'a ni genres ni articles ; sa prononciation est très-différente de l'orthographe. Il possède une littérature assez riche et un alphabet qui s'écrit en colonnes verticales de gauche à droite.

— Hist. *Empire des Mongols*. Vaste réunion d'États, formée par les conquêtes de Temoujin, surnommé Djinghis-khan ou Gengis-khan, 1206, 1227, et de ses descendants. Cet empire envahit successivement la Tartarie, la Khoravesmie, le Turkestan, la Perse jusqu'aux frontières de l'Inde, la Russie, la Chine, Bagdad, Iconium, la Pologne et la Silésie. Les Mongols après avoir gagné la bataille de Wahstadt sur les Allemands, en 1241, et avoir épouvanté l'Europe, s'arrêtèrent cependant ; leur empire parvint à son plus haut degré de puissance sous Kublaï, petit-fils de Djinghis, de 1260-1294 ; mais, à sa mort, la division se mit parmi les descendants de Djinghis, qui perdirent bientôt la Chine ; les khans subalternes se rendirent indépendants et fondèrent des États particuliers, le Zagataï, le Kaptschack, etc. Timour-Lenk ou Tamerlan releva l'empire des Mongols, et en établit le siége à Samarkand, en 1369 ; il vainquit Bajazet en 1400. Après sa mort, en 1405, l'empire des Mongols se divisa.

— Dans l'Inde, on appelle *Mongols* les descendants des conquérants turcs conduits dans ce pays par Baber.

MONGOLIE. Géogr. Vaste contrée de l'empire chinois, située au nord de la grande muraille de la Chine, entre la Tartarie orientale et la Boukharie. Elle ne renferme point de ville remarquable, et n'est habitée que par des tribus nomades. Sa superficie est de 2,600 kilom. sur 2,200, et sa population de 4,000,000 d'hab.

MONGOLIQUE. adj. des 2 g. Géogr. Qui appartient à la Mongolie ou aux Mongols.

— Ethnogr. *Race mongolique* ou *race jaune*. Une des grandes variétés du genre humain. Elle embrasse tous les peuples du nord-est de l'Asie qui ont le teint jaune, les yeux petits et inclinés vers le nez, le nez retroussé, etc. Les Tartares chinois, coréens, japonais, etc., appartiennent à la race mongolique.

MONGOLISTE. s. m. Celui qui connaît la langue des Mongols. Savant mongoliste.

MONGOLO-HINDOUSTANI. s. m. Linguist. Dénomination impropre par laquelle on désigne le maure-hindoustani.

MONGORER. s. m. (pr. *mon-go-rerr*). Ichthyol. Espèce de saumon des rivières de Sibérie.

MONGOUS. s. m. Mamm. Espèce de maki des Indes.

MONGUL. s. m. Mamm. Espèce de gerboise.

MONIAL, ALE. adj. (du gr. μόνος, seul). S'est dit pour Monacal. || Qui concerne les moines.

MONIAL. s. m. Religieux qui vit en reclus.

MONIALE. s. f. Dr. can. Nom donné à certaines religieuses cloîtrées. Maison de moniales. Les pouvoirs de ce prêtre ne s'étendent pas jusqu'aux moniales.

MONILAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *monile*, collier). Hist. nat. Qui a la forme d'un chapelet.

— Entom. La néréide monilaire est ainsi appelée à cause des appendices tentaculaires moniliformes dont son corps est muni.

MONILICORNE. adj. des 2 g. (ét. lat., *monile*, collier ; *cornu*, corne). Entom. Qui a les antennes en forme de chapelet, comme le lobidère monilicorne.

MONILIE. s. f. Bot. Genre de moisissures, comprenant celles dont les semences sont [illegible] suite les unes des autres, comme des grains de chapelet, sur des lignes divergentes. On en compte une douzaine d'espèces.

MONILIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une monilie. || MONILIÉES. s. f. pl. Groupe de la tribu des mucédinées byssacées, qui a pour type le genre monilie.

MONILIFÈRE. adj. des 2 g. (du lat. *monile*, collier ; *fero*, porter). Hist. nat. Qui porte un chapelet. || Qui a quelqu'une de ses parties disposée en manière de chapelet.

— Bot. L'alysicarpe monilifère est ainsi appelé à cause de la forme de ses légumes. || L'ostéosperme monilifère, parce que ses semences osseuses sont disposées circulairement sur le réceptacle.

— Conchyl. La toupie monilifère porte ce nom parce que chaque tour de sa spire offre quatre rangées de tubercules qui ressemblent à des rangs de colliers. || La rotelle monilifère, parce que chacun de ses tours est couronné par une rangée de nœuds.

MONILIFÈRE. s. f. Bot. Genre de plantes qui a pour type une plante du cap de Bonne-Espérance, dont les graines dures et colorées servent à faire des colliers et des chapelets.

MONILIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *monile*, collier ; *forma*, forme). Qui ressemble à un chapelet.

— Bot. Se dit des parties qui sont divisées par des étranglements en petites masses arrondies, placées à la suite les unes des autres, en manière de grains de chapelet, comme les diverses parties de la tige du cactus moniliforme, les feuilles du mésembryanthème moniliforme, les fruits du mullère moniliforme et de l'hédysarum moniliforme, les feuilles du jalap. || *Tissu cellulaire moniliforme*. Celui qui présente des séries de cellules ovoïdes, ponctuées, séparées par des diaphragmes, et représentant assez bien un collier.

— Zool. S'emploie dans le même sens qu'en botanique, et s'applique, comme épithète, aux antennes, aux palpes, enfin aux poils des moustaches de certains phoques.

MONILIFORMIE. s. f. Bot. Genre de fucacées, ayant pour type le fucus moniliforme.

MONILIGÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *monile*, collier ; *gero*, porter). Hist. nat. Qui porte un chapelet ou des dessins colorés figurant un chapelet.

— Erpét. La couleuvre moniligère est ainsi appelée à cause de la forme des lignes composant l'une des trois raies qui règnent le long du dessus de son corps.

MONILINE. s. f. Bot. Genre de conferves dont les filaments vus au microscope ressemblent parfaitement à des colliers de perles.

MONILIOÏDE. adj. des 2 g. (du lat. *monile*, collier, et du gr. εἶδος, ressemblance). Hist. nat. Qui ressemble à un chapelet ou à un collier, comme l'extrémité des filaments dont se compose l'oïdéon monilioïde.

MONIME. Femme milésienne que Mithridate épousa après avoir vainement tenté de la séduire. Peu de temps après, Mithridate ayant été vaincu par Lucullus, lui fit ordonner de se tuer. N'ayant pu s'étrangler avec son bandeau royal, elle se fit tuer par l'eunuque Bacchide.

MONIMIE. s. f. Bot. Genre de plantes d'Afrique, de la famille des monimiées, ne renfermant que deux espèces. Leurs fleurs ont une odeur douce et agréable.

MONIMIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une monimie || MONIMIÉES. s. f. pl. Famille de plantes qui a pour type le genre monimie.

MONIN, INE. s. S'est dit pour Singe, guenon. || Fig. Personne laide et désagréable.

MONINE. s. f. Bot. Genre de la famille des polygalées, établi pour placer six arbres ou arbrisseaux du Pérou. La racine d'une des espèces est employée contre la dyssenterie.

MONIQUE (Ste). Née en 332, morte en 387 ; convertit au christianisme son mari et son fils, saint Augustin. Sa fête se célèbre le 4 mai.

MONISTROL. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. d'Yssengeaux (Haute-Loire) ; 4,000 hab.

MONITEUR. s. m. (du lat. *monitor*). Celui qui donne des avis, des conseils. Les jeunes gens ont besoin de sages moniteurs. Les jeunes gens ont besoin (s'il m'est permis de me servir de ce terme) d'un *moniteur* fidèle et assidu qui leur fasse remarquer le faux qui règne dans presque tous les discours. (Roll.) Quelle récompense ne doit-on pas au *moniteur* utile, qui a produit la découverte d'un forfait et la punition d'un coupable ! (Linguet.)

Un patelin est bien mieux écouté
Qu'un sage *moniteur* qui dit la vérité. (Roches.)

— Antiq. rom. Se disait de certains subalternes que les orateurs conduisaient avec eux au Forum ; ils étaient chargés de rappeler et de présenter à leurs maîtres les pièces dont ceux-ci devaient se servir, etc. || Se disait des instituteurs des enfants. || Esclave qui accompagnait son maître dans les rues, pour lui rappeler les noms de toutes les personnes qu'il rencontrait. Esclave qui accompagnait un candidat aux fonctions publiques, et qui lui nommait les hommes qu'il fallait mettre dans son parti. || Officier qui disait avant le prêtre les prières d'un sacrifice, d'une consécration. || *Moniteur théâtral*. Celui qui aidait la mémoire des acteurs : c'était à peu près un souffleur. || *Moniteur mili-* [illegible] des fautes qu'ils commettaient dans les fonctions de l'art militaire. || *Moniteur domestique*. Esclave chargé d'éveiller les maîtres, et de les prévenir aux heures du repas, de la promenade et du bain.

— Élève de l'enseignement mutuel chargé d'instruire un certain nombre de ses condisciples. École qui a de bons moniteurs. Nous vîmes là environ deux cents enfants, qui obéissaient tous au geste d'un de leurs camarades, placé sur l'estrade du maître, en qualité de *moniteur* général ; et chaque banc obéissait ensuite à son *moniteur* particulier. (De Juss.) || *Moniteur général*. Celui qui commande à toute l'école, sous la direction du maître. || *Moniteur particulier*. Chacun des moniteurs qui sont subordonnés au moniteur général. Un moniteur est souvent élève dans une classe, et maître dans une classe inférieure. || Les moniteurs particuliers se subdivisent en *moniteurs de classes* et en *moniteurs de groupes*.

— Titre de certains journaux. Le Moniteur universel. Le Moniteur des théâtres. || Se dit absolument du *Moniteur universel*, dont le premier numéro parut le 27 novembre 1789. Le premier volume de la collection du Moniteur est une introduction qui contient des observations sur les anciennes formes du gouvernement de la France, et des pièces historiques relatives aux premiers temps de la Révolution. || Napoléon l'a employé au pluriel dans cette dernière acception. Ces *moniteurs*, si terribles, si à charge à tant de réputations, ne sont constamment utiles et favorables qu'à moi seul.

— Erpét. Espèce de reptile saurien de la Guyane, qui, dit-on, siffle à l'approche du serpent à sonnettes.

— Ce mot, peu usité en 1787, se trouve aujourd'hui dans le Dictionnaire de l'Académie, et est tout à fait établi, mais peut-être moins dans le sens que lui donnent Rollin, Linguet et l'Académie elle-même, que dans l'acception nouvelle de Journal officiel français, ou d'Élève répétiteur dans les écoles d'enseignement mutuel ; il est même probable que cette dernière acception portera obstacle à l'établissement de la première, tout utile qu'elle paraisse.

MONITION. s. f. (pr. *mo-ni-ci-on* ; du lat. *monitio*, avis, avertissement). Discipl. ecclés. Avertissement juridique qui se fait en de certains cas par l'autorité de l'évêque, avant de procéder à l'excommunication. Faire jusqu'à trois monitions. Procéder à la troisième monition. Pour la troisième et péremptoire monition.

— Publication d'un monitoire.

MONITOIRE. s. m. (du lat. *monitorius*, qui avertit). Discipl. ecclés. Lettre d'un official pour obliger, sous des peines ecclésiastiques, tous ceux qui ont quelque connaissance d'un crime ou de quelque autre fait dont on cherche l'éclaircissement, à venir révéler ce qu'ils savent. L'usage des monitoires n'existe plus en France. Publier un monitoire dans toutes les paroisses. Décerner un monitoire. Fulminer, jeter, lancer un monitoire.

— Citation juridique faite sous peine d'excommunication. Alexandre III est le premier pape qui ait introduit l'usage des monitoires. Un *monitoire* est une espèce de proscription. (Volt.) Quelqu'un d'humain et de sensé s'est plaint de ce qu'on fulminait des *monitoires* pour découvrir des malfaiteurs, sans en fulminer jamais pour découvrir les malheureux. Est-ce que la découverte de la vertu souffrante n'est pas aussi intéressante à la société que le crime caché ? Il faut même croire, pour l'honneur de l'humanité, que cette sorte de *monitoire* ferait plus d'effet que l'autre. (Sali.)

— Aux termes d'un décret du 10 décembre 1806, le gouvernement pouvait recourir aux monitoires pour découvrir quelque crime grave. C'était le ministre de la justice qui seul pouvait les ordonner, et c'était à lui que les révélations pouvaient être adressées, après avoir été reçues par les magistrats, les curés et les vicaires.

— adjectiv. Lettres monitoires.

MONITOR. s. m. (du lat. *monere*, avertir, parce qu'une des espèces, qui craint beaucoup le crocodile, fait entendre un sifflement très-fort à sa vue, ce qui avertit les baigneurs de s'éloigner). Erpét. Genre de reptiles sauriens, divisés en deux groupes ; il contient un grand nombre d'espèces.

MONITORIAL, ALE. adj. Qui est en forme de monitoire. Lettres monitoriales. || Pl. *monitoriaux*.

MONITRICE. s. f. Celle qui avertit, qui donne des conseils.

— Élève répétitrice dans une école d'enseignement mutuel de demoiselles.

MONJOLI. s. m. Bot. Genre de plantes de la famille des borraginées, renfermant des arbrisseaux à feuilles ordinairement rudes au toucher. Il contient une trentaine d'espèces de l'Amérique.

MONJOUS. s. m. pl. Géogr. Peuple d'Afrique, au N. du Mozambique.

MONK (George). V. MONCK.

MONKA. s. m. Bot. Genre de champignons.

MONKIE. s. f. Mamm. Guenon à tête de mort.

MONKIR. Myth. mah. Un des anges qui, selon la croyance des musulmans, interrogent [illegible] ture, et les tourmentent quand ils sont dévoués à l'enfer.

MONMOUTH. Géogr. Ville d'Angleterre, chef-lieu du comté qui porte le même nom, dans le pays de Galles ; 4,000 hab. || Le comté a 58 kilom. sur 41, et une population de 100,000 hab. || Ville des États-Unis d'Amérique, dans le Maine, près de laquelle Washington battit, le 18 juin 1778, les Anglais et sir Clinton, pendant la guerre de l'indépendance ; 4,800 hab.

MONMOUTH (James, duc de). Fils naturel de Charles II, né en 1641, mort en 1685, fut créé duc et pair d'Angleterre, et admis dans le conseil. Envoyé en France en 1672, il se signala contre les Hollandais, et reçut le titre de lieutenant-général des armées de France. Il défit les covenantaires au pont de Bothwell. Après avoir conspiré contre son père, qui lui pardonna, et contre son oncle, qui le battit, il fut enfermé à la Tour de Londres, et n'en sortit que pour monter à l'échafaud.

MONNAGE. s. m. Anc. cout. Droit payé par les marchands au seigneur sur les terres duquel ils tenaient une foire. || Redevance pour l'usage du moulin seigneurial.

MONNAIE. s. f. (du lat. *moneta*, fait de *monere*, avertir, parce que le type du prince avertit qu'il n'y a point eu de fraude dans la fabrication). Toute sorte de pièces de métal, servant au commerce, frappées par autorité souveraine, et marquées au coin d'un prince ou d'un Etat souverain. Battre, faire battre monnaie. Avoir droit de battre monnaie. Faire de nouvelle monnaie. Mettre une nouvelle monnaie en circulation. Refondre les monnaies. Monnaie d'or, d'argent. Monnaie ayant cours. Decri de la monnaie. La monnaie a été instituée pour la facilité des échanges. Fausse monnaie. Etre accusé de fausse monnaie. Monnaie de cuivre, de billon. Petite monnaie. Monnaie forte. Monnaie légère. Monnaie faible. Monnaie au-dessous du titre, au-dessous du poids. Monnaie bien frappée. Monnaie qui s'empile bien. Altérer les monnaies. Monnaie étrangère. Pièce de monnaie. Les rois font des hommes comme des pièces de *monnaie*, ils les font valoir ce qu'ils veulent, et l'on est forcé de les recevoir selon leur cours, et non pas selon leur véritable prix. (***) Les pièces de *monnaie* sont des portions de métal auxquelles l'autorité publique a mis une empreinte pour faire connaître la quantité d'or et d'argent qu'elles contiennent. (Condill.)

— L'histoire nous apprend que différents peuples ont eu des *monnaies* faites avec des matières diverses. Aux époques ou les métaux maintenant les plus communs étaient rares, on se contentait de ceux-là. Les Lacédémoniens ont eu des monnaies de fer; les premiers Romains en avaient de cuivre. Le sel a servi de monnaie en Abyssinie, la morue à Terre-Neuve, les clous dans un village d'Ecosse, les coquillages aux Maldives et dans quelques parties de l'Inde et de l'Afrique, les grains de cacao au Mexique, le cuir en Russie, jusqu'à Pierre Ier. Les historiens de l'époque saxonne, en Angleterre, parlent souvent d'une monnaie vivante, qui était autorisée par la loi, et qui consistait à payer en esclaves ou en bétail toute espèce de marchandises mises en circulation. Ce qu'il y a d'aussi remarquable, c'est que le Mexique, patrie des métaux précieux, a été longtemps sans *monnaie*. Toutes ces marchandises prises pour *monnaies* n'ont pu avoir longtemps cours, lorsque les nations qui les ont employées ont été conduites à trafiquer au delà d'une certaine limite, soit intérieurement, soit extérieurement, parce qu'elles étaient d'un maniement peu commode, et parce que, hors d'un certain territoire, les raisons qui les avaient fait accepter comme *monnaies* n'existaient plus. Les *monnaies* d'or ou d'argent sont remplacées en partie, chez beaucoup de nations modernes, par des *monnaies* de papier. (Dict. de comm.) La *monnaie* n'est qu'un terme de comparaison pour la valeur des choses de différentes espèces, et en ce sens la *monnaie* est le vrai lien de la société; mais tout peut être monnaie : autrefois le bétail l'était, les coquillages le sont encore chez plusieurs peuples, le fer fut *monnaie* à Sparte, le cuir l'a été ensuite, l'or et l'argent le sont parmi nous. (J.-J. Rouss.) Quelquefois les législateurs ont employé un tel art, que non seulement les choses représentaient l'argent par leur nature, mais qu'elles devenaient *monnaie* comme l'argent même. (Montesq.) Sous César, les fonds de terre furent la *monnaie* qui paya toutes les dettes; sous Tibère, dix mille sesterces en fonds devinrent une *monnaie*, comme cinq mille sesterces en argent. (Id.)

— Il parait qu'on a donné dans la plus haute antiquité, comme on donne encore aujourd'hui, aux pièces de monnaie le nom du prince dont elles portaient l'empreinte. La principale monnaie des Perses était d'or, et s'appelait *darique*, du nom de Darius le Mède, qui le premier l'avait fait frapper. Les pièces frappées au coin de Philippe, roi de Macédoine, étaient nommées *philippes*. Chez nous, les monnaies sont depuis longtemps des *louis*; sous le règne de Napoléon, on leur donnait le nom de ce prince. || Plusieurs villes ont donné les noms de plusieurs monnaies : Paris aux *parisis*; Tours aux *tournois*; Poitiers aux *pictes* et *pites*; Provins aux *provinois*, et Byzance aux *besans*.

— Iconol. La première monnaie des Grecs portait l'empreinte d'un bœuf; dans la suite ils mirent sur leurs monnaies des figures énigmatiques, particulières à chaque province. Ceux de Delphes y représentaient un dauphin; les Athéniens, une chouette; les Béotiens, un Bacchus avec une grappe de raisin et une grande coupe; les Macédoniens, un bouclier; les Rhodiens, le disque du soleil. Chez les Romains, le type de l'as fut une tête de Janus, et au revers la proue d'un vaisseau, revers qui se voit pareillement à toutes les parties de l'as. Chacune des parties de l'as portait des figures différentes. Sur les médailles romaines, la Monnaie est exprimée par trois figures qui ont chacune à leurs pieds un fourneau, à raison de l'or, de l'argent et du cuivre employés pour la monnaie. Au lieu de fourneaux, on voit quelquefois trois petits tas de monnaies. Ces figures tiennent ordinairement une balance d'une main, et de l'autre une corne d'abondance.

— Fig. La grandeur dans ce monde s'achète à tant le mètre, et les soucis, les périls et les revers sont la *monnaie* dont on la paye. (De Juss.) Huit ou dix mille hommes sont au souverain comme une *monnaie* dont il achète une place forte, une victoire. (La Bruy.) La plus mauvaise *monnaie* dont on puisse payer ses amis, sont les conseils; les secours sont la seule bonne. (Galiani.) Si Descartes n'a pas payé en bonne *monnaie*, il a du moins le mérite d'avoir décrié la fausse. (La Bruy.) La probité est la seule *monnaie* qui ait cours partout. (Max. chin.)

— Anc. jurispr. *Monnaie de roi* ou *monnaie du roi*. Se disait, par opposition à *monnaie des barons*, des pièces frappées à l'effigie du roi. || *Monnaie des barons*. Pièces de peu de valeur, les seules que les barons pussent frapper.

— *Monnaie forte*. Nom que l'on donnait à la monnaie parisis, qui était plus forte d'un quart que la monnaie tournois. || On a aussi donné ce nom en général à la monnaie la plus pure et qui contenait le moins d'alliage.

— *Monnaie fourrée*. Celle qu'un faux monnayeur fait d'un métal de vil prix, et qu'il couvre d'or ou d'argent.

— *Monnaie de compte* ou *monnaie imaginaire, idéale*. Monnaie qui n'a jamais existé ou qui n'existe plus en espèces réelles, mais qui a été inventée ou retenue pour faciliter les comptes, en les établissant toujours sur un pied certain et non variable. La livre tournois, la livre sterling sont des monnaies de compte.

— *Monnaie réelle* ou *effective*. Monnaie dont il existe des pièces ayant cours dans le commerce. Le franc est une monnaie réelle.

— *Monnaie de billon*. Monnaie d'argent qu'on a altérée par le mélange du cuivre.

— *Papier-monnaie*. Papier créé par le gouvernement pour faire office de monnaie. On l'appelle aussi *monnaie fictive*. Ces *monnaies* fictives, inventées par la nécessité, et auxquelles la foi seule peut donner un crédit durable, sont comme des billets de change, dont la valeur imaginaire peut excéder aisément les fonds qui sont dans un Etat. (Volt.)

— *Monnaie obsidionale*. Monnaie frappée dans une ville assiégée, où on lui donne cours pendant le siége, pour une valeur ordinairement beaucoup plus forte que sa valeur intrinsèque, afin de suppléer à la vraie monnaie qui manque.

— *Monnaie noire*. Monnaie de compte dont on se sert à Ratisbonne, en Bavière, pour payer les charges publiques. La monnaie courante est appelée *monnaie blanche*.

— *Monnaie longue*. Valeur qu'on donne à la monnaie de Bologne, de trois pour cent au-dessous de la valeur de la monnaie de banque.

— *Bonne monnaie*. Valeur que l'on donne à l'argent de Florence, comparé à la monnaie longue de Livourne. Vingt-trois livres, bonne monnaie de Florence, valent vingt-quatre livres, monnaie longue de Livourne.

— Métrol. *Monnaie valuta*. Monnaie de compte d'Augsbourg, valant au pair 2 fr. 16.

— *Monnaies constitutionnelles*. Nom que l'on donna, en 1791, à des monnaies portant l'effigie de Louis XVI avec le titre de roi des Français.

— *Payer en monnaie forte*. Payer en espèces évaluées sur un pied avantageux à celui qui les reçoit.

— Fig. et fam. *Battre monnaie*. Se procurer de l'argent. Battre monnaie en vendant ses livres, ses meubles.

— *Fausse monnaie*. Celle qui n'est pas fabriquée avec les métaux prescrits par le gouvernement.

— Fig. La flatterie est une fausse *monnaie* qui n'a de cours que par notre vanité. (La Rochef.) Les amis de notre siècle ne ressemblent pas mal à la fausse *monnaie*; ils en ont le brillant et le peu de valeur. (Oxenst.) Des compliments! je n'en fais point; c'est la fausse *monnaie* du monde. (Marm.) L'esprit tout seul n'est que la fausse *monnaie* du talent. (Voisen.) Les profits injustes sont comme la fausse *monnaie*, plus on en a, plus on risque. (Max. chin.)

— Fam. *Être décrié comme de la fausse monnaie, comme la fausse monnaie, comme fausse monnaie*. Avoir une très-mauvaise réputation.

— Petite espèce d'argent ou de billon. N'avoir pas de monnaie sur soi. N'avoir pas un sou de monnaie. Les mots et la *monnaie* doivent être pris à leur valeur. (Boiste.)

— Fig. Un homme d'esprit se tait avec les sots comme un riche refuse l'aumône aux indigents; il n'a pas de *monnaie*. (***)

— Valeur d'une pièce monnayée en plusieurs pièces moindres. Avoir la monnaie d'un louis, d'un écu, d'un franc, etc.

— Fig. Les jours sont la *monnaie* de la vie; les heures, la *monnaie* des jours. (De Juss.) Les talents sont plus nombreux, les lumières plus étendues que dans le siècle de Louis XIV; nous avons la *monnaie* de ses grands hommes. (Boist.) Après la mort de Turenne, on créa huit maréchaux de camp : Mme de Sévigné dit a ce sujet qu'on rendait à l'armée la *monnaie* de la pièce qu'elle avait perdue. Clément a dit de Desmahis qu'il avait tout l'esprit qu'on peut avoir en petite *monnaie*. J'expose en détail ce qu'il sent en gros; et voilà, pour ainsi dire, la *monnaie* de sa pièce. (Mariv.)

— *Donner à quelqu'un de belle monnaie*. Lui donner des pièces d'or ou d'argent au lieu de pièces de cuivre ou de billon.

— Fig. Les grands services sont comme de grosses pièces d'or et d'argent, qu'on a rarement occasion d'employer; mais les petites attentions sont une *monnaie* courante qu'on a toujours à la main. (Dider.)

— Prov. et fig. *Rendre, donner à quelqu'un la monnaie de sa pièce*. Se venger, user de représailles. || *Payer quelqu'un en monnaie de singe*. Le payer en gambades, se moquer de lui au lieu de le satisfaire. || *Il l'a payé en même monnaie*. Se dit d'un homme qui ayant reçu d'un autre quelque service ou quelque déplaisir, lui a rendu ensuite la pareille. L'égoïste qui trompe les autres et se les immole, sera payé de la même *monnaie*. (Boiste.) Soyez sûr que l'on vous payera de votre *monnaie*. (Id.)

Lorsqu'un homme vous vient embrasser avec joie,
Il faut bien le payer de la même *monnaie*.
(Molière.)

— Prov. *Il n'est que changeur pour se connaître en monnaie*. Se dit ironiquement en parlant d'un homme qui parait expert en affaires peu honorables. || *Monnaie fait tout*. Avec de l'argent tous les obstacles s'aplanissent. || *Les profits injustes sont comme la fausse monnaie, plus on en a, plus on risque*. || *Payer en monnaie de cordelier*. Payer en belles paroles, en remerciments. || *Monnaie de basoche*. Chose de nulle valeur qu'on donne au lieu d'argent. || *Il n'a point de monnaie faute de grosses pièces*. Se dit en parlant de celui qui allègue le défaut de monnaie pour éviter quelque menue dépense, ou pour ne point s'acquitter sur-le-champ. || *Il ferait de la fausse monnaie pour cet homme*. Il s'exposerait à tous les risques pour l'obliger. || *Il ne le faut garder non plus que la vieille monnaie*. || *Il ne se paye pas de telle monnaie*.

— Fig. Les paroles dont il se fait une espèce d'échange dans la société. Les compliments sont une monnaie dont chacun connait la valeur.

— Le lieu où l'on bat monnaie. Porter des lingots à la Monnaie pour qu'ils soient convertis en espèces. || On dit dans le même sens, *Hôtel de la monnaie, des monnaies*. Hôtel des monnaies de Paris, de Lyon, de Bordeaux, etc.

— *Monnaie des médailles*. Lieu où l'on frappe les médailles, les jetons.

— *Cour des monnaies*. Cour supérieure établie autrefois pour juger souverainement tout ce qui concernait les monnaies. Cette cour fut supprimée en 1790, et le contentieux civil et criminel des monnaies rentra sous la juridiction ordinaire.

— *Prévôté générale des monnaies*. Juridiction différente de la cour des monnaies, qui fut établie en 1635 pour veiller sur la fabrication et exposition de la fausse monnaie, et sur les abus et malversations dans le commerce des matières d'or et d'argent. Elle siégeait à Paris, et elle subsista jusqu'en 1790.

— Bot. Nom vulgaire de la lunaire annuelle. || *Monnaie du pape*. La lysimachie.

— Conchyl. Espèce du genre cranie. || *Monnaie de Guinée*. Espèce de porcelaine. Elle sert de monnaie chez différents peuples de l'Afrique occidentale. || *Monnaie de pierre, monnaie du diable*, ou *monnaie numismale*. Production marine fossile qui a la forme orbiculaire d'une pièce de monnaie. || *Monnaie de Brattenbourg*. Les auteurs anciens donnent quelquefois ce nom aux numismales.

— Ce mot et ses dérivés devraient s'écrire *monaie*, par un seul *n*, puisqu'ils viennent du latin *moneta*. On ne met nulle part deux *n* à *monétaire*, pourquoi en mettre deux à *monnaie*, dont l'étymologie est la même?

MONNAYAGE. s. m. Fabrication de la monnaie. Monnayage au marteau, au balancier. Entendre bien le monnayage.

— Droit qu'on prend sur la façon pour la fonte de la monnaie.

— Droit qu'on payait autrefois au duc de Normandie, de trois ans en trois ans, de douze deniers par feu, afin qu'il ne changeât point la monnaie courante.

— *Denier, sou, livre de monnayage*. Simple espèce de quelque valeur, de quelque poids ou matière que ce soit.

— Action de marquer les flans de l'empreinte qu'ils devaient avoir, soit par le moyen du marteau, soit par le moyen du moulin et balancier.

— Endroit où était placé le balancier et où l'on marquait les flans.

— *Chambre du monnayage*. Lieu où les officiers monnayeurs s'assemblent pour délibérer.

MONNAYÉ, ÉE. part. pass. du v. Monnayer. S'empl. adjectiv. Or, argent monnayé.

— *Argent monnayé*. Se dit par opposition à Argent ouvragé ou brut. Payer en argent monnayé.

MONNAYER. v. a. 1re conj. Convertir un métal en monnaie. Monnayer de l'argent. Monnayer de l'or.

— Donner l'empreinte à la monnaie. Monnayer des pièces d'or avec le balancier.

— Absol. Monnayer au marteau, au balancier. L'art de monnayer.

— SE MONNAYER. v. pron. Être monnayé.

MONNAYÈRE. s. f. Bot. Nom vulgaire de la nummulaire, espèce de lysimachie, dont les feuilles ont été comparées à des pièces de monnaie. || On donne le même nom au tabouret des champs et au thlaspi des champs.

MONNAYERIE. s. f. Lieu où l'on marque l'empreinte des pièces.

— Atelier des monnayeurs.

MONNAYEUR. s. m. Celui qui travaille à la monnaie de l'État.

— *Faux monnayeur*. Celui qui fait de la fausse monnaie. Autrefois les faux monnayeurs étaient mis à la torture et rompus vifs. En 1726 on les condamna seulement à la peine de mort, qui a été elle-même remplacée en 1832 par la peine des travaux forcés à perpétuité pour la contrefaçon des monnaies d'or et d'argent, et par celle des travaux forcés à temps pour celle des monnaies de billon et de cuivre.

— Prov. *Il n'est que monnayeur pour se connaître en billon*.

MONNÉAGE. s. m. Féod. et anc. législ. Redevance qu'on payait tous les trois ans aux seigneurs et barons, et par la suite au roi, pour qu'ils ne changeassent point la monnaie.

MONNIER. s. m. Ornith. Nom vulgaire du martin-pêcheur commun.

MONNIER (Jean-Charles). Lieutenant général, né en 1758, mort en 1816, est surtout célèbre par sa belle défense d'Ancône, qu'il défendit cent cinq jours, après lesquels il capitula avec les honneurs de la guerre. Son dernier exploit fut la prise de Vérone en 1801.

MONNIÈRE. s. f. (de *Lemonnier*, médecin fr.) Bot. Nom de plusieurs genres de plantes.

MONNINE. s. f. Bot. Genre de plantes du Pérou.

MONNOIE ou **MONNOYE.** s. f. Ancienne orthographe du mot *monnaie*.

MONNOYE (Bernard de la). Né en 1641, mort en 1728, fut un bibliographe érudit, que l'on regarda comme l'oracle des hommes de lettres. Ses principaux ouvrages sont des poésies latines et françaises, des Noëls bourguignons, etc.

MONNOYÉ, ÉE. part. pass. du v. Monnoyer. S'empl. adjectiv. Argent monnoyé.

— Fig. Ses louanges sont *monnoyées*. (Mol.) Il donne de l'argent à ses louangeurs. || On écrit aujourd'hui *monnayé*. V. MONNAYÉ.

MONNOYER ou **MONNOYEUR.** s. m. Se disait pour Monnayeur. Quelques personnes écrivent et prononcent encore Monnoyeur.

MONNOYERIE. s. f. V. MONNAYERIE.

MONO. Partic. formée du gr. μόνος, seul, qui entre dans la composition d'un grand nombre de mots français.

MONOAXIFÈRE. adj. des 2 g. (du gr. μόνος, seul; et du lat. *axis*, axe; *ferre*, porter). Minér. Qui ne présente qu'un seul axe.

— Bot. Se dit de l'inflorescence des végétaux, quand elle ne présente qu'un seul axe ou degré de végétation, comme la tulipe.

MONOBAPHIE. s. f. (ét. gr., μόνος, seul; βαφή, couleur). Didact. Etat d'une surface qui n'offre qu'une seule couleur.

MONOBASE. adj. des 2 g. (ét. gr., μόνος, seul; βάσις, base). Minér. Qui n'a qu'une seule base.

— Bot. Se dit des plantes phanérogames dont l'adhérence à la racine qui les porte se fait par une base unique, paraissant être l'extrémité inférieure de la tige, ou peut-être une racine tronquée et non rameuse, comme le cynomorion.

MONOBIE. adj. des 2 g. (ét. gr., μόνος, seul; βίος, vie). Helminth. Se dit de certains vers dont la vésicule ne renferme qu'un seul animal. || MONOBIES. s. m. pl. Famille de l'ordre des helminthoproctes cyniques, comprenant ceux de ces êtres dont le kyste ne renferme qu'un seul animal.

MONOBÔLE. s. m. (ét. gr., μόνος, seul; βόλος, coup). Antiq. rom. Espèce de saut ou d'exercice du corps que l'empereur Justinien substitua aux jeux de hasard, et qui fut permis dans tout l'empire.

MONOCANON. Mot barbare, que quelques dictionnaires donnent pour *nomocanon*.

MONO-CAPUCHINO. s. m. Mamm. Singe du genre saki.

MONOCARPE. adj. des 2 g. (ét. gr., μόνος, seul; καρπός, fruit). Bot. Qui n'a qu'un seul fruit. || Qui porte des fruits solitaires. || Se dit aussi des bulbes qui ne produisent qu'une tige et meurent ensuite

MONOCARPIEN, ENNE. adj. Bot. Se dit d'une plante qui ne produit qu'une seule fois des fruits dans le cours de son existence.

MONOCARPIQUE. adj. des 2 g. Bot. V. MONOCARPIEN.

MONOCENTRE. s. m. Ichthyol. Poisson qui ne diffère pas du lépisacanthe.

MONOCENTRIDE. s. m. Ichthyol. Un des noms du genre lépisacanthe.

MONOCÉPHALE. adj. des 2 g. (ét. gr., μόνος, [illegible]) [illegible] tête.

— Bot. Se dit des fruits qui n'ont qu'un seul sommet organique, comme la capsule des silènes. || Se dit des plantes qui ont les fleurs disposées en calathides, en capitules ou ombelles solitaires.

MONOCÉPHALE. s. m. Anat. Monstre par monocéphalie.

MONOCÉPHALIE. s. f. Anat. État d'un monstre qui n'a qu'une seule tête pour deux corps.

MONOCÉPHALIEN, ENNE. adj. Anat. Se dit d'un monstre qui n'a qu'une seule tête pour deux corps.

MONOCÉRAS. s. m. Bot. Sous-genre établi dans le genre velléia, et qui comprend les espèces à fleurs munies d'un éperon et d'un calice à cinq pièces.

MONOCÈRE. adj. des 2 g. (ét. gr., μόνος, seul; κέρας, corne). Zool. Qui n'a qu'une seule corne, ou un seul prolongement en forme de corne. || Le *notoxe monocère* est ainsi appelé parce que son corselet s'avance en pointe au-dessus de sa tête. || Le *cératodon monocère*, ainsi nommé parce qu'en général sa canine droite reste rudimentaire, de sorte qu'il n'a qu'une seule défense.

MONOCÈRE ou **MONOCÉROS.** s. m. (pr. *mo-no-cè-re*; ét. gr., μόνος, seul; κέρας, corne). Entom. Nom vulgaire d'un coléoptère du genre des oryctes. || On donne aussi ce nom à un scarabée nasicorne, à un staphylin et à plusieurs autres insectes qui sont munis d'une corne sur la tête ou sur le corselet.

— Astron. Constellation australe, placée auprès d'Orion, entre le Grand et le Petit Chien.

— Conchyl. Nom vulgaire de quelques coquilles.

— Ichthyol. Nom vulgaire de plusieurs poissons. || *Monocère écrit.* Poisson que l'on trouve sur les côtes de la Chine et près des îles de Bahama.

— Mamm. Nom sous lequel Pline a décrit le rhinocéros. || Nom qu'on a donné à la licorne, animal dont l'existence n'est pas certaine. || Nom vulgaire du narval, espèce de cétacé.

— Ornith. Nom vulgaire de l'oiseau de Paradis.

MONOCERQUE. s. m. Infus. Genre d'animaux infusoires.

MONOCHAME. s. m. Entom. Genre de coléoptères.

MONOCHILE. adj. des 2 g. (ét. gr., μόνος, seul; χηλή, ongle). Mamm. Qui n'a qu'un seul sabot. || MONOCHILES. s. m. pl. Famille de mammifères comprenant ceux qui n'ont qu'un seul sabot.

MONOCHIRE. s. m. (ét. gr., μόνος, seul; χείρ, main). Ichthyol. Genre de poissons établi aux dépens des pleuronectes; il ne contient qu'un petit nombre d'espèces.

MONOCHLAMYDÉ, ÉE. adj. (pr. *mo-no-kla-mi-dé*; ét. gr., μόνος, seul; χλαμύς, casaque). Bot. Se dit d'une plante qui n'a qu'une seule enveloppe florale.

MONOCHORDE. s. m. (pr. *mo-no-cor-de*; ét. gr., μόνος, seul; χορδή, corde). Ant. V. MONOCORDE.

MONOCHORDISER. v. n. 1re conj. (pr. *mo-no-kor-di-zé*). Se disait pour, Jouer du monochorde.

— v. a. Fig. *Monochordiser les doigts.* Expression employée par Rabelais, dans le sens de Remuer ses doigts avec vivacité.

MONOCHROÉ, ÉE. adj. (pr. *mo-no-kro-é*; ét. gr., μόνος, seul; χρόα, couleur). Didact. Qui est d'une seule couleur.

— Zool. Se dit d'une espèce de tipule, qui a tout le corps ferrugineux.

MONOCHROÏTE. adj. des 2 g. (pr. *mo-no-kro-i-te*; ét. gr., μόνος, seul; χρόα, couleur). Didact. V. MONOCHROÉ.

— Minér. Se dit des substances qui ne présentent qu'une seule teinte, et qui n'est que la réfraction simple.

MONOCHROMATE. s. m. (pr. *mo-no-kro-ma-te*). V. MONOCHROME.

— adjectiv. Tableau monochromate.

MONOCHROMATIQUE. adj. des 2 g. (pr. *mo-no-kro-ma-ti-ke*; ét. gr., μόνος, seul; χρῶμα, couleur). Peint. Se dit d'une peinture en monochrome.

— Phys. Se dit d'une flamme uniformément et uniquement jaune, que l'on obtient en brûlant de l'alcool dans une capsule contenant des morceaux de fil de fer, et chauffée avec une lampe à esprit de vin. On a reconnu qu'une mèche ordinaire trempée dans une dissolution de sel marin, et séchée ensuite, produisait le même effet. On obtient un résultat identique avec les autres sels sodiques.

MONOCHROME. adj. des 2 g. (pr. *mo-no-kro-me*; ét. gr., μόνος, seul; χρῶμα, couleur. Qui est d'une seule couleur. Les camaïeux, les grisailles, toutes les peintures en clair-obscur, sont des peintures monochromes. || *Tableau monochrome.* Celui qui, étant d'une seule couleur, ne figure les objets que sous le rapport de leur forme, au moyen des nuances de cette couleur.

— Entom. Se dit du taon monochrome, qui est roux.

MONOCHROME. s. m. [illegible] peint d'une seule couleur. Un monochrome. L'invention des monochromes est attribuée, chez les anciens, à Cléophante de Corinthe.

MONOCLADE. adj. des 2 g. (ét. gr., μόνος, seul; κλάδος, branche). Bot. Dont la tige ne produit qu'un seul rameau, comme la weissie monoclade.

MONOCLE. s. m. (du gr., μόνος, seul, et du lat. *oculus*, œil). Petite lunette qui ne sert que pour un œil.

— Chir. Bandage servant à maintenir un appareil sur l'un des deux yeux. V. MONOCULE.

— Crust. Genre de crustacés qui ont les yeux très-rapprochés, et presque réunis. On en a formé depuis un ordre entier, celui des branchyopodes.

MONOCLE. adj. des 2 g. Qui n'a qu'un œil.

MONOCLÉE. s. f. Bot. Hepatique de la mer du Sud.

MONOCLINE. adj. des 2 g. (ét. gr., μόνος, seul; κλίνη, lit). Se dit d'une plante qui est pourvue des deux sexes dans une même fleur, comme la rose, ou le calathide qui ne renferme que des fleurs hermaphrodites.

MONOCLINOÉDRIQUE. adj. des 2 g (ét. gr., μόνος, seul; κλίνη, lit; ἕδρα, base). Minér. Se dit d'un cristal dans lequel les plans coordonnés ont deux de leurs angles droits, et le troisième aigu ou obtus.

MONOCOLES. s. m. pl. Peuple fabuleux, voisin des Troglodytes, dont Pline fait mention. Ils n'avaient qu'une jambe, à l'aide de laquelle ils couraient très-rapidement.

MONOCOLON. s. m. Anat. Ancien nom du rectum.

MONOCOLORADO. s. m. Mamm. Un des noms de l'alouate.

MONOCONDYLE ou **MONOCONDYLION.** s. m. Diplom. Abréviation.

MONOCONIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui se termine par un seul cône.

MONOCONQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., μόνος, seul; κόγχη, coquille). Conchyl. Se dit d'une coquille composée d'une seule pièce. On dit plutôt *univalve.* || s. f. Une monoconque. Des monoconques.

MONOCORDE. s. m. (ét. gr., μόνος, seul; χορδή, corde). Mus. Instrument de bois, de cuivre, etc., sur lequel il y a une seule corde tendue et divisée selon certaines proportions pour faire connaître les différents intervalles des sons. La division du monocorde. Diviser un monocorde.

— Se dit aussi d'un instrument de musique à une seule corde. La trompette marine était une espèce de monocorde.

— Antiq. Instrument de musique à une seule corde, en usage chez les Grecs, auxquels il servait de diapason; il servait également pour la mesure ou pour le ton. Dans la suite on y mit plusieurs cordes en conservant toujours son nom.

MONOCORDISER. v. n. et a. 1re conj. V. MONOCHORDISER.

MONOCOTYLAIRE. adj. des 2 g. (ét. gr., μόνος, seul; κοτύλη, cavité). Zool. Qui ne porte qu'une seule ventouse ou suçoir. || MONOCOTYLAIRES. s. m. pl. Famille de l'ordre des entozoaires myzocéphales, comprenant ceux de ces animaux dont le corps ne porte qu'une seule ventouse en arrière.

MONOCOTYLE. adj. des 2 g. (ét. gr., μόνος, seul; κοτύλη, cavité). Zool. Qui n'a qu'une seule bouche ou suçoir. || MONOCOTYLES. s. m. pl. Famille de l'orde des acéphales cyclomorphes, comprenant ceux qui ont une bouche distincte.

MONOCOTYLÉDONE. adj. des 2 g. (ét. gr., μόνος, seul; κοτυληδών, cotylédon). Bot. Dont les semences n'ont qu'un seul lobe ou cotylédon. Plante monocotylédone.

— S'empl. substantiv. Le lis est un monocotylédone. Les monocotylédones diffèrent essentiellement des dicotylédones par leur structure. Leur accroissement se fait seulement par le centre, leur texture est lâche et flexible, et leurs vaisseaux, disposés longitudinalement, ne forment point de couches concentriques. Leurs tiges sont simples, pourvues d'une moelle abondante, mais disséminées, ce qui fait qu'elles n'ont jamais un véritable bois.

MONOCOTYLÉDONÉ, ÉE. adj. Bot. Se dit en parlant de l'embryon des plantes dans lesquelles les feuilles étant naturellement et essentiellement alternes, il se trouve que l'inférieure est solitaire sur un même plan. Cette feuille inférieure est appelée *cotylédon*, et la plupart du temps elle est assez grosse ou assez développée pour qu'on n'aperçoive qu'elle dans la graine; mais souvent aussi on voit le long de la gemmule d'autres petits corps semblables et disposés alternativement comme dans les graminées; quelquefois même on trouve deux cotylédons plus ou moins inégaux, mais alternes comme dans les cicades. Ce n'est donc pas l'unité du cotylédon mais l'alternance des cotylédons qui caractérise les végétaux improprement appelés monocotylédonés, terme qui a pour synonymes ceux d'Endogène, d'endorhize, de cryptocotylédoné, de monogène, de gynodynamo, de granifère, de lysospermidé. || MONOCOTYLÉDONÉES. s. f. pl. Classe de plantes dont la semence ne développe qu'un seul cotylédon durant la germination. [illegible] Elle se divise en deux groupes, les cryptogames et les phanérogames.

MONOCOTYLÉDONIE. s. f. Bot. État d'une plante qui n'a qu'un seul cotylédon. || Grande section du règne végétal qui renferme les plantes monocotylédones.

MONOCRÉPIDE. adj. m. Myth. Epithète de Mercure, qui, selon quelques mythographes, ne prêta qu'une seule de ses talonnières à Persée, lorsque ce héros alla combattre les Gorgones.

MONOCROTE. s. m. Ant. gr. V. MONÈRIS et MONOCROTON.

MONOCROTON. s. m. (ét. gr., μόνος, seul; κρότος, impulsion). Antiq. Navire à un seul rang de rames de chaque côté.

MONOCULAIRE. adj. des 2 g. (ét., V. MONOCULE). Qui n'a qu'un œil.

MONOCULE. s. m. (du gr. μόνος, seul; et du lat. *oculus*, œil). Chir. Bandage pour la fistule lacrymale et les autres maladies qui n'affectent qu'un œil. Il semble, d'après l'étymologie, que ce nom convienne à tout bandage qui couvre un œil, et qu'un simple bandeau, un mouchoir en triangle puissent très-bien faire un monocule; mais l'usage, chez les chirurgiens, veut qu'on appelle *monocle* ou *monocule* un bandage un peu plus compliqué.

— Opt. Loupe ou lorgnette.

— Dr. ecclés. Bénéfice à la collation d'une personne unique. || Bénéfice qui était à la collation d'une personne qui n'avait à pourvoir qu'à celui-là seul.

MONOCULES. s. m. pl. Géogr. Peuples de Scythie qui, disait-on, n'avaient qu'un œil. On les appelait peut-être ainsi parce que, tirant continuellement de l'arc, ils tenaient toujours un œil fermé pour viser plus juste.

MONOCULISTE. s. m. Celui qui n'a qu'un œil. Il n'a guère été employé que dans le style burlesque. Scarron l'applique aux Cyclopes.

> Lors on vit les *monoculistes*
> Venir par différentes pistes;
> Aucun de ces enfants d'Etna
> En son grand front plus d'un œil n'a. (SCARRON.)

MONOCULTURE. s. f. Didact. Culture monopolisée. La monoculture du tabac.

MONOCYCLE. adj. des 2 g. (ét. gr., μόνος, seul; κύκλος, cercle). Didact. Qui ne porte ou qui ne décrit qu'un seul cercle.

— La *scalaire monocycle* a été appelée ainsi parce que son dernier tour est circonscrit à la base par un fil transversal.

MONODACTYLE. adj. des 2 g. (ét. gr., μόνος, seul; δάκτυλος, doigt). Zool. Qui n'a qu'un seul doigt, comme le chalcide monodactyle.

— Art vétér. Se dit des animaux du genre cheval, qui n'ont effectivement qu'un doigt.

— Ornith. Le *ptérophore monodactyle* a été appelé ainsi parce que ses ailes ne sont point divisées.

— Entom. On appelle *mandibules monodactyles*, dans les animaux articulés, celles qui sont composées de deux ou trois articles bien distincts, dont le dernier est mobile en manière de doigt, comme dans beaucoup d'arachnides.

MONODACTYLE. s. m. Ichthyol. Genre de poissons thoraciques des Indes, ne renfermant qu'une seule espèce.

MONODELPHE. adj. des 2 g. (ét. gr., μόνος, seul; δελφύς, matrice). Mamm. Qui n'a qu'une seule matrice. || MONODELPHES. s. m. pl. Sous-classe des mammifères comprenant ceux qui n'ont qu'une seule matrice, c'est-à-dire qui accouchent de petits aptes à vivre en venant au monde.

MONODENDRON. s. m. (ét. gr., μόνος, seul; δένδρον, arbre). Bateau fait d'un seul tronc d'arbre.

MONODIAIRE. adj. des 2 g. Antiq. Se disait de celui ou celle qui exécutait, sur la scène, le chant appelé *monodie.*

— substantiv. Un monodiaire.

MONODIE. s. f. (ét. gr., μόνος, seul; ᾠδή, chant). Antiq. Chant exécuté par un seul individu, avec accompagnement de lyre.

— Monologue, dans les tragédies.

— Sorte de lamentation ou de chanson lugubre qu'on chantait à une seule voix.

MONODIMÉTRIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., μόνος, seul; δίς, deux fois; μέτρον, mesure). Minér. Se dit d'un cristal dont les plans coordonnés peuvent être rapportés à trois axes, dont deux égaux.

MONODON. s. m. Mamm. Genre de narval qui ne contient qu'une seule espèce.

MONODONTE. adj. des 2 g. (ét. gr., μόνος, seul; ὀδούς, dent). Conchyl. Qui n'a qu'une seule dent, comme celle qu'on voit de chaque côté du test, dans le portune monodonte, ou à la face interne du bord droit de l'ouverture de la mitre monodonte.

MONODONTE. s. m. Conchyl. Genre de coquilles univalves, établi aux dépens de celui des toupies.

MONODONTIER. s. m. Conchyl. Mollusque qui habite les coquilles appelées monodontes.

MONODORE. s. f. Bot. Genre de plantes établi pour placer le corossol muscade, arbre de la Jamaïque.

MONODYNAME. adj. des 2 g. (ét. gr., μόνος, seul; δύναμις, puissance). Bot. Se dit d'une plante dont une des étamines est plus longue que les autres, comme dans le rhychanthère monodyname.

MONODYNAME. s. m. Bot. Genre de plantes établi pour un arbrisseau de la Guinée.

MONOECIE ou **MONOÉCIE.** s. f. (pr. *mo-né-ci* ou *mo-no-é-ci*; ét. gr., μόνος, seul; οἰκία, habitation). Bot. Classe du système de Linné, dans laquelle on range les plantes qui portent sur le même pied des fleurs mâles et des fleurs femelles. Le maïs appartient à la monœcie.

MONOECIQUE ou **MONOÉCIQUE.** adj. des 2 g. (pr. *mo-né-ci-ke* ou *mo-no-é-ci-ke*). Bot. Qui appartient à la monœcie.

MONOECUS. (pr. *mo-né-kuss*). Myth. gr. Surnom d'Hercule, pris de ce qu'il était seul dans son temple. Hercule Monœcus avait un temple dans le lieu où se trouve aujourd'hui Monaco.

MONOÉLEUTHÉROGYNE. adj. des 2 g. (ét. gr., μόνος, seul; ἐλεύθερος, libre; γυνή, femme). Bot. Se dit d'une plante monocotylédone, dont l'ovaire est libre de toute adhérence.

MONOÉLEUTHÉROGYNIE. s. f. (ét. gr., μόνος, seul; ἐλεύθερος, libre; γυνή, femme). Bot. État d'une plante monocotylédone, dont l'ovaire est libre de toute adhérence. || Classe de plantes comprenant les monocotylédones qui ont l'ovaire libre de toute adhérence.

MONOÉLEUTROGYNIE. s. f. Bot. Ce mot n'est qu'une abréviation du précédent.

MONOÉMUGI. Géogr. Royaume d'Afrique, un des plus puissants de l'intérieur de cette partie du monde. Il est très-peu connu, et même quelques géographes le regardent comme imaginaire.

MONOÉPIGYNE. adj. des 2 g. (ét. gr., μόνος, seul; ἐπί, sur; γυνή, femme). Bot. Se dit d'une plante monocotylédone à étamines épigynes.

MONOÉPIGYNIE. s. f. (ét. gr., μόνος, seul; ἐπί, sur; γυνή, femme). Bot. Etat d'une plante monocotylédone, dont les étamines sont épigynes. || Classe qui comprend les plantes monocotylédones dont les étamines sont épigynes.

MONO-FÉO. s. m. Mamm. Espèce de singe du genre saki.

MONOGAME. s. des 2 g. (ét. gr., μόνος, seul; γάμος, noce). Anc. jurispr. Personne qui n'a été mariée qu'une fois.

— Personne qui n'a qu'une femme.

MONOGAME. adj. des 2 g. Qui n'a été marié qu'une fois.

— Zool. Se dit d'un animal dont le mâle ne s'attache qu'à une seule femelle, ou la femelle qu'à un seul mâle.

— Bot. Se dit d'une plante dont toutes les fleurs sont du même sexe, comme la laitue.

MONOGAMIE. s. f. (ét. gr., μόνος, seul; γάμος, noces). Union d'un seul époux avec une seule épouse; c'est l'opposé de la *polygamie.* La monogamie est conforme à la loi de la nature, et tous les peuples chrétiens s'y sont assujétis.

— Anc. jurispr. Etat, condition de ceux qui n'ont été mariés qu'une fois.

— Zool. État des animaux chez lesquels les deux sexes s'affectionnent l'un à l'autre, et soignent ensemble leur progéniture.

— Bot. Ordre du système de Linné, comprenant les plantes syngénèses à fleurs isolées les unes des autres.

MONOGAMIQUE. adj. des 2 g. Bot. Se dit d'une plante dont les fleurs sont séparées et distinctes.

MONOGAMISTE. s. des 2 g. Partisan de la monogamie. Dans le roman de Goldsmith, *le Vicaire de Wakefield*, le pasteur de campagne déclare être *monogamiste*, c'est-à-dire partisan de l'obligation d'un seul mariage pour les ecclésiastiques, même dans l'Eglise réformée.

MONOGASTRIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., μόνος, seul; γαστήρ, ventre). Zool. Qui n'a qu'un seul ventre. || Qui n'a qu'un seul estomac. Le cheval est un animal monogastrique; les ruminants sont, au contraire, des animaux à plusieurs estomacs.

MONOGÈNE. adj. des 2 g. (ét. gr., μόνος, seul; γένος, naissance). Didact. Qui est unique en son genre. Et c'est pour cela qu'on l'appelle *monogène*, comme qui dirait unique. (Amyot.)

— Bot. Se dit des plantes monocotylédones, parce qu'elles n'ont qu'une seule surface d'accroissement, qui est centrale.

— Pourquoi avoir laissé perdre un terme sonore, qui exprime si bien ce qu'on veut dire, et dont les naturalistes surtout doivent sentir le besoin?

MONOGÉNIE. s. f. (ét. gr., μόνος, seul; γεννάω, produire). Hist. nat. Mode de génération consistant dans la production, par un corps organisé, d'une partie qui s'en sépare bientôt et devient, en s'accroissant, un nouvel individu semblable à celui qui l'a produit.

MONOGÉNIQUE. adj. des 2 g. Géogn. Se dit des roches dont toutes les parties sont de même nature. Ainsi le gompholite monogénique est une roche calcaire dans un ciment calcaire plus ou moins pur.

MONOGOMPHE. adj. des 2 g. (ét. gr., μόνος, [illegible] dent). Infus. [illegible] dent. Epithète donnée aux infusoires [illegible] dont chaque mâchoire n'offre qu'une seule dent saillante, fixée à cette mâchoire par la base seulement.

MONOGRAMMATIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., μόνος, seul; γράμμα, lettre). Diplom. Qui tient du monogramme. || Qui offre les traits distinctifs du monogramme. Caractère monogrammatique. Cette tradition de l'écriture hiéroglyphique ne s'arrêta pas même à l'écriture radicale; elle passa dans notre écriture littérale ou *monogrammatique.* (Ch. Nod.)

MONOGRAMME. s. m. (ét. gr., μόνος, seul; γράμμα, lettre). Diplom. Chiffre ou caractère composé des principales lettres d'un nom, et quelquefois de toutes. Au VIIe siècle et au VIIIe, la signature en monogramme était fort en usage. Le monogramme forma souvent le sceau des rois et des papes au moyen âge. Eginhard dit

que Charlemagne, ne sachant pas écrire, se servait d'un monogramme pour sa signature. La même raison l'avait fait adopter à une grande partie des évêques et des seigneurs. Les rois francs de la deuxième race, depuis Charlemagne, ne signèrent qu'en monogramme. Le droit de signature en monogramme fut longtemps réservé aux souverains et aux princes. Il y avait des monogrammes qui renfermaient plusieurs noms. Les anciens ont fait usage de monogrammes, mais la plupart sont indéchiffrables. || *Monogramme parfait.* Celui qui renferme toutes les lettres d'un nom. || *Monogramme imparfait.* Celui qui ne renferme que les principales lettres d'un nom. || *Monogramme à losange.* Espèce de monogramme dans lequel les lettres sont disposées de différentes manières autour d'un losange. || *Clé d'un monogramme.* Autrefois, la lettre qui se présentait la première à la vue, qu'on apercevait le plus facilement. Aujourd'hui, celle de toutes les lettres dont le monogramme se compose, qui est la première dans l'ordre alphabétique; la seconde clé est la seconde lettre, en observant le même ordre.

— Grav. Caractère unique composé de plusieurs lettres agencées les unes avec les autres, de manière à ne former qu'un seul objet. Les chiffres que l'on grave sur la vaisselle et les cachets sont des monogrammes.

— Numism. Le monogramme remplaça, sous la deuxième race, la tête du souverain sur les monnaies. Cette coutume, qui prit naissance sous Charlemagne, dura jusqu'au règne de Robert.

— On a aussi donné le nom de *monogrammes* aux chiffres ou signes que les artistes apposent au bas de leurs ouvrages.

— Peint. Nom qu'on donnait anciennement à une simple esquisse, à un dessin qui n'avait que le trait.

— Bot. Genre de fougères, qui ne renferme qu'un petit nombre d'espèces.

MONOGRAMME. adj. des 2 g. (ét. gr., μόνος, seul; γράμμα, lettre, caractère). Antiq. Qui ne consiste que dans les lignes, dans les contours. Peinture monogramme.

— Philos. Qui n'a rien de concret, de palpable; incorporel, immatériel. C'est dans ce dernier sens qu'Epicure, au rapport de Cicéron, applique l'adjectif *monogramme* aux dieux.

MONOGRAPHE. s. m. Didact. Auteur d'une monographie. Un monographe. Des monographes.

MONOGRAPHE. adj. des 2 g. Qui ne traite que d'un seul objet. Auteur monographe. Livre monographe. Des ouvrages monographes.

MONOGRAPHIE. s. f. (ét. gr., μόνος, seul; γράφω, décrire). Hist. nat. Description d'un seul genre ou d'une seule espèce d'animaux, de végétaux, etc.

— Didact. Se dit, par extension, des descriptions qui sont propres à d'autres sciences, telles que l'histoire, la géographie, la médecine. Monographie des villes, des châteaux. Monographie du cancer. Toutes les sciences se sont enrichies par les monographies. On ne peut nier que les *monographies* n'aient rendu et ne soient destinées à rendre encore de grands services à la science, tant que l'on ne sacrifiera pas les notions générales à des particularités souvent peu importantes. (Encycl.)

MONOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui appartient à une monographie.

— Qui est du genre de la monographie. Description monographique.

MONOGYNE. adj. des 2 g. (ét. gr., μόνος, seul; γυνή, femme). Bot. Qui ne renferme qu'un seul pistil. Se [illegible] du gynophore, quand il ne porte qu'un seul ovaire, comme le dianthe, et surtout des fleurs qui ne renferment qu'un seul pistil, comme le mélodine monogyne, l'hibbertie monogyne, le zygophylle monogyne.

MONOGYNIE. s. f. (ét. gr., μόνος, seul; γυνή, femme). Bot. Etat d'une plante dont chaque fleur ne contient qu'un seul pistil. || Nom donné, dans le système sexuel de Linné, à treize ordres, comprenant des plantes dont chaque fleur ne renferme qu'un seul pistil, quel que soit le nombre des étamines.

MONOGYNIQUE. adj. des 2 g. Bot. Se dit d'une plante dont les fleurs ne contiennent qu'un seul pistil.

MONOHISTE. adj. des 2 g. Anat. Qui est formé d'un seul tissu ou d'un tissu simple.

MONOHYDRATE. s. m. Chim. Premier des hydrates d'une substance qui en forme plusieurs. || *Monohydrate de sabadilline.* La résine gomme de sabadilline.

[illegible] à l'état de monohydrate.

MONOHYDRIQUE. adj. des 2 g. Chim. Se dit d'un composé qui ne contient qu'une seule proportion d'hydrogène. || *Phosphure monohydrique.* Combinaison de phosphore et d'hydrogène à volumes égaux, dont l'existence est seulement présumée.

MONOHYLE. adj. des 2 g. (ét. gr., μόνος, seul; ὕλη, matière). Zooph. Dont le corps est formé d'une seule masse homogène. || MONOHYLES. s. m. pl. Section ou ordre de la classe des zoophytes, comprenant ceux de ces animaux dont le corps est formé en totalité ou en grande partie d'une masse homogène.

MONOHYPOGYNE. adj. des 2 g. (ét. gr., μόνος, seul; ὑπό, sous; γυνή, femme). Bot. Se dit d'une plante monocotylédone à étamines hypogynes.

MONOHYPOGYNIE. s. f. (ét. gr., μόνος, seul; ὑπό, sous; γυνή, femme). Bot. Etat d'une d'une plante monocotylédone dont les étamines sont hypogynes. || Nom donné, dans la méthode de Jussieu, à une classe qui renferme les plantes monocotylédones à étamines hypogynes.

MONOÏAMIQUE. adj. des 2 g. Pharm. Se dit d'un médicament formé d'une seule substance.

MONOÏQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., μόνος, seul; οἰκία, habitation). Bot. Qui porte sur le même pied des fleurs mâles et des fleurs femelles distinctes. Le maïs est une plante monoïque.

— Zool. Se dit d'un animal chez lequel les deux sexes sont distincts l'un de l'autre, mais réunis sur un même individu. || MONOÏQUES. s. m. pl. Sous-classe des paracéphalophores, comprenant ceux de ces animaux qui ont des sexes distincts, mais portés sur un même individu.

MONOÏQUE. s. f. Bot. Se dit des plantes dont les sexes sont séparés sur le même individu.

MONOLÉPIDE. adj. des 2 g. (ét. gr., μόνος, seul; λέπις, écaille). Hist. nat. Se dit d'une partie qui ne porte qu'une seule écaille.

MONOLITHE. adj. des 2 g. (ét. gr., μόνος, seul; λίθος, pierre). Qui est d'une seule pierre. Statue, monument, pyramide, aiguille, obélisque monolithe.

— Archit. Se dit aussi des monuments à l'instar de ceux que construit l'architecture. On appelle *temple monolithe*, *mausolée monolithe*, *chapelle monolithe*, un petit temple, une chapelle, un tombeau façonné dans une seule pierre extraite de la carrière. On n'appellerait pas de ce nom le monument creusé dans le roc.

— S'empl. aussi substantiv. au masc. Beaucoup de monuments en Egypte sont des monolithes.

MONOLOCULAIRE. adj. des 2 g (du. gr. μόνος, seul; et du lat. *locula*, loge). Bot. Mot barbare dont quelques botanistes se sont servis pour désigner les ovaires qui ne renferment qu'une seule loge.

MONOLOGIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport au monologue.

— *Scène monologique.* Scène où un personnage parle seul.

MONOLOGIUM. s. m. Philos. Titre d'un ouvrage de saint Anselme, archevêque de Cantorbéry, à la fin du XIe siècle. L'auteur cherche, comme Descartes, une idée universelle qui implique la réalité de son objet, et démontre que cette idée, principe général de la science, est celle de Dieu.

MONOLOGUE. s. m. (ét. gr., μόνος, seul; λόγος, discours). Scène d'une pièce de théâtre où un personnage est seul et se parle à lui-même. Les monologues sont devenus bien communs sur le théâtre moderne; il n'y a rien cependant de si contraire à l'art et à la nature, que d'introduire sur la scène un acteur qui se fait de longs discours pour communiquer ses pensées à ceux qui l'entendent. Lorsque ces sortes de découvertes sont nécessaires, le poëte devrait avoir soin de donner à ses acteurs des confidents à qui ils puissent, quand il le faut, découvrir leurs pensées les plus secrètes. Les monologues ne peuvent être excusés que par la vivacité et la variété des idées qui se succèdent, par le choc des sentiments qui se combattent, par l'intérêt qu'inspire celui qui parle, quand ses passions, ses vertus, ses malheurs, ses faiblesses, se livrent dans son âme un combat si noble, si attachant, si animé, que vous lui pardonnez de se parler trop longtemps à soi-même. Beau monologue. Monologue ennuyeux. Monologue trop long. Les monologues manquent ordinairement de vraisemblance. Triste monologue. Monologue fatigant. Dans le théâtre étranger, les monologues les plus célèbres sont ceux de Hamlet, par Shakspeare, et ceux de Jeanne d'Arc et de Guillaume Tell, par Schiller.

— Se dit quelquefois d'une personne qui se parle elle-même. L'étudiant Anselme fut interrompu dans son *monologue*. (Toussenel.)

— Syn. comp. MONOLOGUE. SOLILOQUE. Le *monologue* est le discours d'un personnage qui, seul sur la scène, ne parle que pour les spectateurs. Le *soliloque* désigne particulièrement les réflexions et les raisonnements qu'on fait avec soi, à part soi.

MONOLOPE. s. m. Bot. Genre de plantes appelé aussi *conie*.

[illegible] à homme, preuve judiciaire par le duel. Ces sortes de combats étaient autrefois autorisés par l'Eglise, qui ensuite les a sagement interdits.

MONOMANE. adj. des 2 g. Qui est atteint de monomanie. Il est monomane. Elle est monomane.

— S'empl. substantiv. pour les 2 g. C'est un monomane, une monomane.

MONOMANIAQUE. adj. des 2 g. Médec. Qui est atteint de monomanie. Devenir monomaniaque.

— Se dit en parlant des choses, des affections, des maladies. Hystérie monomaniaque.

— subst. des 2 g. Celui, celle qui est atteinte de monomanie. Les idées exclusives ou dominantes du monomaniaque sont relatives aux passions ou aux affections plutôt qu'aux facultés intellectuelles; au lieu que chez le maniaque, le désordre primitif est dans l'intelligence. La perversion des penchants, des affections, des sentiments naturels du monomaniaque, finit bien par entraîner le désordre de l'intelligence, mais elle peut exister pendant longtemps sans trouble apparent de cette dernière faculté.

MONOMANIE. s. f. (ét. gr., μόνος, seul; μανία, manie, passion). Espèce d'aliénation mentale, dans laquelle une seule idée semble absorber toutes les facultés de l'intelligence. Une passion forte, telle que l'amour, la haine, l'ambition, l'avarice, le fanatisme politique ou religieux, un chagrin profond, en sont les causes déterminantes les plus ordinaires. Elle se montre presque exclusivement chez les adultes et chez les jeunes gens. Monomanie érotique. Monomanie religieuse.

— Manie de la solitude.

MONOMAQUE. adj. m. Hist. Celui qui aime à se battre en combat singulier. On a donné ce surnom à l'empereur Constantin IX.

MONÔME. s. m. (ét. gr., μόνος, seul; νομή, part, division). [illegible]lg. Grandeur qui est exprimée sans que celles qui la composent soient jointes par les signes *plus* et *moins*.

MONOMÈLE. s. m. Pharm. Collyre qui n'est plus en usage.

MONOMÈRE. adj. des 2 g. (ét. gr., μόνος, seul; μέρος, partie). Entom. Se dit d'un insecte coléoptère dont les tarses sont d'un seul article. || Se dit aussi du tronc des insectes, quand il n'offre aucune suture ou trace de segments, comme dans l'araignée. || [illegible]. s. m. pl. Section de l'ordre des coléoptères, comprenant ceux de ces insectes chez lesquels on suppose les tarses composés d'un seul article.

MONOMÈRES. s. m. pl. V. MONOCOLES.

MONOMÉROSOME. adj. des 2 g. (ét. gr., μόνος, seul; μέρος, partie, σῶμα, corps). Entom. Dont le corps est d'une seule pièce. || MOMÉRONROSOMES. s. m. pl. Ordre de la classe des arachnides, comprenant ceux de ces animaux dont le corps est formé d'une seule pièce.

MONOMÈTRE. adj. m. (ét. gr., μόνος, seul; μέτρον, mesure). Littér. Se dit d'un poëme qui n'a qu'un mètre ou qu'une espèce de vers. || Se dit aussi d'un vers d'une seule mesure.

— substant. Un monomètre.

— Phys. Boule de verre qui sert à mesurer la densité ou la rareté de l'air.

MONOMÉTRIQUE. adj. des 2 g. Littér. Qui a rapport au monomètre.

MONOMOTAPA. Géogr. Contrée d'Afrique, au S.-O. du Mozambique; elle est gouvernée par plusieurs princes, dont le plus puissant prend le titre de Quitévo, et réside à Zembaoo; 450 kilom. sur 200; 840,000 hab. || Ville d'Afrique, ancienne capitale de l'empire du Monomotapa.

— Hist. *Empire du Monomotapa.* Espèce de confédération très-puissante au XVe siècle. Les Portugais lui portèrent les premiers coups en lui enlevant le district qu'ils appelèrent Mozambique. Au XVIIIe siècle, la division se mit parmi les vingt-cinq Etats qui le composaient, et qui s'en détachèrent ou se fondirent les uns dans les autres. Le chef dont tous ces Etats étaient tributaires au XVIe siècle s'appelait *Monomotapa*. A la fin du XVIIIe siècle et au commencement du XIXe, l'empire du Monomotapa est tombé en dissolution par l'effet des guerres civiles, et les principaux peuples qui en dépendaient sont devenus indépendants. Un des plus puissants Etats du Monomotapa est l'Etat de Mocarangua.

MONOMPHALE. s. m. Anat. Monstre par monomphalie.

MONOMPHALIE. s. f. (ét. gr., μόνος, seul; ὀμφαλός, nombril). Anat. Etat d'un monstre qui n'a qu'un seul ombilic pour deux corps.

MONOMPHALIEN, ENNE. adj. Anat. Se dit d'un monstre qui n'a qu'un seul ombilic pour deux corps.

MONOMYAIRE. adj. des 2 g. (ét. gr., μόνος, seul; μύων, muscle). Conchyl. Se dit d'une coquille bivalve dont chaque valve ne porte qu'une seule impression musculaire. || MONOMYAIRES. s. m. pl. Ordre de la classe des conchifères. || Sous-ordre de l'ordre des acéphales élatobranches, comprenant ceux qui n'ont qu'un seul muscle d'attache, et dont la coquille n'offre intérieurement qu'une seule impression musculaire presque centrale.

MONOMYCE. s. m. Bot. Champignon du genre agaric.

MONONEURE. adj. des 2 g. (ét. gr., μόνος, seul; νεῦρον, nerf). Zool. Se dit des animaux qui

[illegible] s. m. pl. Série du règne animal, comprenant les animaux pourvus de nerfs, mais qui n'ont que le système ganglionnaire seul.

MONOPAGIE. s. f. Pathol. V. MONOPÉGIE.

MONOPE. adj. des 2 g. (ét. gr., μόνος, seul; ὄψις, vue). Didact. Qui n'a qu'un œil.

— substant. Un monope.

MONOPÈDE. adj. des 2 g. (du gr. μόνος, seul, et du lat. *pes*, pied). Zool. Qui n'a qu'un seul pied, qu'une seule jambe. On dit mieux *monopode*.

MONOPÈDE. s. m. Ant. Table à manger soutenue par un seul pied. Elles étaient ordinairement de citronnier ou d'érable, et leur pied était d'ivoire et artistement travaillé. Leur prix était exorbitant.

MONOPÉGIE. s. f. (ét. gr., μόνος, seul; πηγνύω, fixer). Pathol. Douleur de la tête qui est fixée sur un seul point, qui n'occupe qu'une partie très-circonscrite, comme le clou hystérique.

MONOPÉRIANTHÉ, ÉE. adj. (ét. gr., μόνος, seul; περί, autour; ἄνθος, fleur). Bot. Se dit des plantes dont les fleurs n'ont qu'une seule enveloppe.

MONOPÉRIGYNE. adj. des 2 g. (ét. gr., μόνος, seul; περί, autour; γυνή, femme). Bot. Se dit d'une plante monocotylédone à étamines périgynes.

MONOPÉRIGYNIE s. f. (ét. gr., μόνος, seul; περί, autour; γυνή, femme). Bot. État d'une plante monocotylédone, dont les étamines sont périgynes. || Nom donné, dans la méthode de Jussieu, à une classe comprenant les plantes monocotylédones à étamines périgynes.

MONOPERSONNEL. adj. m. Gramm. Qui n'a qu'une seule personne. Verbe monopersonnel. On dit plus ordinairement *impersonnel* ou *unipersonnel*, et avec raison, car [illegible] mot est très-mal composé, puisque de ses deux racines l'une est grecque et l'autre latine.

MONOPÉTALE. adj. des 2 g. (ét. gr., μόνος, seul; πέταλον, pétale). Bot. Dont la corolle est d'un seul pétale, d'une seule pièce. L[illegible]ur de la mauve est monopétale. Corolle mo[illegible]. On emploie communément ce terme [illegible] désigner les corolles qui, bien que diversement découpées à leur limbe, forment à leur base une seule pièce, entourant complétement et sans interruption les organes sexuels, comme la pigée monopétale. Comme alors la corolle résulte toujours de la soudure d'un plus ou moins grand nombre de pétales, Decandolle propose de l'appeler *gamopétale*, et de réserver l'épithète de *monopétale* pour les cas très-rares où elle se compose d'un seul pétale latéral, comme dans les fleurs femelles du cissampélos. || MONOPÉTALES. s. f. pl. Plantes qui forment la vingtième classe de Tournefort, composée d'arbres et d'arbustes.

MONOPÉTALIE. s. f. Bot. État d'une plante dont la corolle est monopétale, ou qui n'a qu'un seul pétale.

MONOPÉTALIE-ÉLEUTROGYNIE. s. f. Bot. Classe de plantes comprenant les dicotylédones à ovaires libres.

MONOPÉTALIE-SYMPHYSOGYNIE. s. f. Bot. Classe de plantes comprenant les dicotylédones à ovaire adhérent.

MONOPHAGE. s. des 2 g. Didact. Qui mange seul, ou avec sa famille, sans inviter personne, et sans admettre aucun étranger dans le lieu où il mange.

— Ant. gr. Convive des monophagies.

— adject. Un homme monophage. Une femme monophage.

MONOPHAGIE. s. f. (ét. gr., μόνος, seul; φάγω, manger). Pathol. Maladie pendant laquelle on est porté à ne manger que d'une seule chose.

— Système hygiénique qui consiste à ne faire usage que d'une seule espèce d'aliments.

MONOPHAGIES. s. f. pl. Ant. gr. Fête que les Eginètes célébraient en l'honneur de Mercure. Les citoyens y mangeaient ensemble, sans être servis par des esclaves.

MONOPHLÈBE. s. m. Entom. Genre d'insectes hyménoptères.

MONOPHORE. s. m. Zooph. Un des noms du genre pyrosome.

MONOPHTHALME. adj. des 2 g. (ét. gr., μόνος, seul; ὀφθαλμός, œil). Didact. Qui n'a qu'un seul œil.

— s. m. Ant. Nom d'un peuple fabuleux dont parlent Hérodote et Ctésias.

— Chir. Bandage qui ne couvre qu'un œil.

— Ichthyol. Poisson des Indes orientales, qui n'a qu'un œil au milieu de la tête.

MONOPHYLLE. adj. des 2 g. (ét. gr., μόνος, seul; φύλλον, feuille). Bot. Se dit du calice qui est formé d'une seule pièce, au moins à la base, comme dans la sauge, de l'involucre comme dans le tagète, de la spathe comme dans la calle, quand ils sont dans le même cas, et des bourgeons, lorsqu'ils ne contiennent qu'une seule feuille, à laquelle les stipules forment une enveloppe propre, comme dans le magnolia. || Se dit aussi d'une plante dont la tige ne porte qu'une seule feuille, ou dont les feuilles sont simples dans des plantes où elles sont ordinairement composées.

MONOPHYSISME. s. m. (ét. gr., μόνος, seul, φύσις, nature). Hist. relig. Opinion, doctrine des monophysites.

[illegible] donné, dans le Ve siècle, aux membres d'une secte qui ne reconnaissait qu'une seule nature en Jésus-Christ, la nature divine qui s'est incarnée.

MONOPHYTANTHÉ, ÉE. adj. (ét. gr., μόνος, seul; φυτόν, plante; ἄνθος, fleur). Bot. Se dit d'une plante qui porte des fleurs mâles et des fleurs femelles distinctes sur un même pied. Syn. inusité de Monoïque.

MONOPHYTE. adj. des 2 g. (ét. gr., μόνος, seul; φυτόν, plante). Bot. Se dit d'un genre de plantes qui ne renferme qu'une seule espèce.

MONOPIRE. s. f. Zooph. Genre de polypiers coralligènes qui vivent dans la mer de Sicile.

MONOPLEUROBRANCHE. adj. des 2 g.

(ét. gr., μόνος, seul; πλευρά, côté; βράγχια, branchies). Moll. Qui n'a des branchies que d'un seul côté du corps. || MONOPLEUROBRANCHES. s. m. pl. Ordre de la classe des paracéphalophores. || Ordre de la classe des gastéropodophores cryptobranches, comprenant ceux de ces mollusques dont les branchies sont plus ou moins complètement couvertes par une partie du manteau, au côté droit du corps.

MONOPNOÉ, ÉE adj. (ét. gr., μόνος, seul; πνέω, respirer). Erpét. Se dit d'un animal qui conserve le même mode de respiration pendant toute sa vie. || MONOPNOÉS. s. m. pl. Division de la classe des reptiles, comprenant ceux qui n'ont qu'un seul mode de respiration, qui respirent par des poumons pendant toute leur vie.

MONOPODE. adj. des 2 g. (ét. gr., μόνος, seul; πούς, pied). Zool. Qui n'a qu'un seul pied.

— Entom. *L'alphée monopode* est ainsi appelé parce qu'il a les pattes de la première paire fort inégales, la main droite étant très grande.

MONOPODE. s. m. Anat. Monstre affecté de monopodie.

MONOPODIE. s. f. Anat. Monstruosité qui consiste dans la présence d'un seul pied.

— Antiq. Table à un seul pied.

MONOPODIEN, ENNE. adj. Anat. Se dit des monstres qui n'ont qu'un seul pied.

MONOPOLE. s. m. (ét. gr., μόνος, seul; πωλεῖν, vendre). Trafic exclusif, fait en vertu d'un privilége, soit par un seul individu, soit par un seul peuple. Faire le monopole. Exercer le monopole. Les monopoles nuisent au commerce. Obtenir le monopole d'une denrée. Se réserver le monopole du tabac, de la poudre à canon. Que cet accaparement ait lieu au profit d'un gouvernement, d'une société, d'un individu, il suppose une infraction à la règle générale, et par cela même il répugne à toutes les intelligences partout où il se fait jour. Condamné en naissant, le *monopole* ne pourrait faire oublier son vice originel qu'à force d'utilité et de bienfaits; or, ceux qui le créent et ceux qu'il fait vivre n'ont en vue que des intérêts particuliers et égoïstes. Cependant ne peut-on pas admettre que, dans des cas exceptionnels, le monopole ne serait point un mal, et qu'à la rigueur il est à peu près nécessaire, dans toutes les sociétés, de recourir à lui comme à un agent violent, mais salutaire.....? Il est peut-être certaines matières, certaines fabrications, certains procédés, dont, dans l'intérêt public, les gouvernements doivent se réserver ou déléguer le monopole. Tels seraient la confection des monnaies, le contrôle des matières d'or et d'argent, l'emploi des moyens secrets, qui, mal mis en œuvre, pourraient compromettre la santé particulière ou le salut public. Mais, et hors de ces cas impérieux, nous laissons pour ce qu'il vaut le système des *monopoles;* et cela nous est d'autant plus facile, que, commercialement, le *monopole* n'est bon à rien. (Dict. de comm.)

— Il est encore un autre monopole qui est souvent l'objet des controverses de nos économistes, mais qui diffère des autres en ce que ce n'est pas d'individu à individu, mais bien de nation à nation; c'est celui que les nations accordent à leurs nationaux pour l'approvisionnement des marchés et de la consommation intérieure, à l'exclusion de l'industrie étrangère

— Par extens. Convention inique d'un ou de plusieurs marchands réunis, qui achètent quelque marchandise en si grande quantité, que ceux qui veulent s'en procurer sont obligés de s'adresser à eux, et de payer le prix qu'ils exigent.

— Ce mot s'applique aussi au privilége accordé à certaines personnes pourvues du droit exclusif d'occuper certaines places, comme les agents de change, les courtiers, etc.

— Se dit également de certains droits politiques possédés exclusivement par un petit nombre de citoyens. Ainsi notre loi électorale établit un monopole au profit de deux cent mille électeurs et au préjudice du reste du peuple.

— Abusiv. Imposition onéreuse établie sur les marchandises.

— Fig. Cet écrivain semble s'être réservé le monopole de l'injure et de la calomnie.

— S'est dit pour Assemblée illicite. || Cabale, conspiration. || Révolte. Ceux de Paris firent un terrible *monopole* et conspiration. (Suite de Monstrelet.) Plût à Dieu que je susse l'officine en laquelle sont forgés ces schismes et *monopoles*. (***)

[illegible] dont le char n'est attelé que d'un seul coursier.

MONOPOLER. v. n. 1re conj. Faire le monopole. V. MONOPOLISER.

— S'est dit pour Se révolter. Quand c'est contre un pauvre vieillard et pour des enfants, lors empoignent-elles ce titre, et *monopolent* facilement contre sa domination. (Mont.)

MONOPOLEUR. s. m. Celui qui exerce un monopole. Ce qui perd l'agriculture et le commerce, c'est lorsque des compagnies de *monopoleurs* se mettent entre le peuple et les récoltes, ou les manufactures. (B. de St-P.)

— Abusiv. et en mauvaise part. Traitant, commis à la levée des droits. L'argent des amendes, purifié par les *monopoleurs*, est souillé du sang des pauvres auxquels ils l'ont arraché. (Galiani.)

MONOPOLI. Géogr. Ville du royaume de Naples, dans la terre de Bari; 15,000 hab.

MONOPOLISANT. part. prés. du v. Monopoliser. Il est toujours invariable.

MONOPOLISANT, ANTE. adj. Qui jouit d'un monopole. Tant qu'à la tête de l'université centralisée et *monopolisante* on conservera un état-major de sinécuristes, tout fiers de se pavaner sous l'hermine à la distribution solennelle, le concours général sera maintenu sans modification. (Du Rozoir.) Omission des dictionnaires.

MONOPOLISATEUR, TRICE. adj. Qui tend à établir des monopoles. Je serais charmé que vous trouvassiez dans ces nouvelles informations occasion de rappeler les plaintes et les appréhensions du commerce au sujet des vues *monopolisatrices* du ministre. (Courr. fr.) Omission des dictionnaires.

MONOPOLISATION. s. f. (pr. *mo-no-po-li-za-ci-on*). Action d'accaparer des marchandises dans l'intention d'établir un monopole. Il est impossible de pousser plus loin l'esprit de *monopolisation* et de spoliation. (Courr. fr.) Omission des dictionnaires.

MONOPOLISÉ, ÉE. part. pass. du v. Monopoliser. S'empl. adjectiv. Vente monopolisée.

MONOPOLISER. v. a. 1re conj. Écon. polit. Remettre entre les mains d'un seul la vente d'une marchandise, etc. Monopoliser une vente. Monopoliser une industrie. Diderot m'a proposé la question : s'il était possible, dans un certain cas, qu'on *monopolisât* les blés d'une province entière. (Grimm.)

— Absol. Exercer un monopole. Chacun voudrait monopoliser.

— SE MONOPOLISER. v. pron. Être réduit en monopole. Cette marchandise se monopolise facilement.

— Ce verbe est plus agréable que *monopoler*, et il est plus souvent employé dans le discours ordinaire.

MONOPROTOPHYLLÉ, ÉE. adj. Bot. Se dit des végétaux appendiculés dont l'embryon ne présente d'abord qu'une seule feuille latérale et engainante, comme dans les monocotylédones.

MONOPSE. adj. des 2 g. (ét. gr., μόνος, seul; ὤψ, œil). Zool. Qui n'a qu'un seul œil. Les fœtus monopses, comme les cyclopes de la Fable, ont souvent les deux yeux réunis dans une seule cavité orbitaire, ou bien il y a deux cavités, mais très-rapprochées l'une de l'autre, et communiquant entre elles faute de cloison ethmoïdale.

MONOPSIE. s. f. Genre de monstruosité qui coïncide presque toujours avec une anencéphalie.

MONOPTÈRE. adj. des 2 g. (ét. gr., μόνος, seul; πτερόν, aile). Archit. Qui n'a qu'une seule rangée de colonnes. Temple monoptère. || Se dit surtout d'un édifice rond formé d'une simple colonnade sans mur.

— Ichthyol. Se dit des poissons analogues aux anguilles, et dont la nageoire, profondément découpée, ressemble à une aile.

MONOPTÉRHIN. s. m. Ichthyol. Sous-genre de poissons établi parmi les squales.

MONOPTÉRYGIEN, ENNE. adj. (ét. gr., μόνος, seul; πτέρυξ, nageoire). Ichthyol. Qui n'a qu'une seule nageoire. Le cotte monoptérygien n'a qu'une seule nageoire dorsale.

MONOPTOTE. s. m. (ét. gr., μόνος, seul; πτῶσις, chute). Gramm. Mot indéclinable, mot qui conserve sa terminaison à tous les cas, dans les langues où l'on admet ce genre de désinences.

— S'empl. aussi adjectiv. Mot monoptote.

MONOPYRÈNE. adj. des 2 g. (ét. gr., μόνος, seul; πυρήν, noyau). Bot. Se dit d'un fruit qui ne renferme qu'une graine très-dure contenue dans un petit noyau.

MONO-RABON. s. m. Mamm. Espèce de singe du genre saki, à queue courte.

MONORCHIDE. adj. des 2 g. (ét. gr., μόνος, seul; ὄρχις, tubercule). Bot. Qui n'a qu'un seul tubercule. || Cette épithète est donnée à tort à l'ophrys monorchide, dont la racine offre réellement deux tubercules.

— Anat. Qui est né avec un seul testicule, ou qui en a été privé accidentellement. Autrefois on voyait beaucoup d'enfants et d'individus *monorchides*, parce que l'on confiait à des mains aussi barbares qu'ignorantes le soin de guérir les hernies. (Laurent.)

— substantiv. Le monorchide par accident [illegible] Quelques auteurs ont cru que les *monorchides* ne conservaient pas la faculté d'engendrer dans toute son intégrité. (Percy.)

MONORCHIS. s. m. (pr. *mo-nor-kiss*). Bot. Genre d'orchidées dont la racine présente une seule grosse bulbe.

MONORCHITE. s. m. Priapolithe à un seul testicule.

MONORHYNQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., μόνος, seul; ῥύγχος, bec). Ornith. Qui n'a qu'un seul bec. || MONORHYNQUES. s. m. pl. Famille de l'ordre des subsessolidaires bothrocéphalés, comprenant ceux de ces animaux dont le renflement céphalique est pourvu d'une seule trompe médiane.

MONORIME. s. m. (ét. gr., μόνος, seul; ῥυθμός, rhythme). Littér. Petit poëme dont tous les vers sont terminés de même et riment ensemble. On a plusieurs monorimes de Jean de Meung. Les monorimes paraissent avoir été en usage dans l'ancienne poésie arabe. Le goût ne voit dans ces sortes d'ouvrages que la difficulté vaincue, et si la pièce n'a que ce mérite, il ne la sauve pas de l'oubli.

MONOSCÈLES. s. m. pl. V. MONOCOLES.

MONOSÉPALE. adj. des 2 g. Bot. Se dit communément du calice ou du périanthe simple quand il est d'une seule pièce, au moins à la base, et qu'il circonscrit toute la fleur. || Candolle propose de réserver cette épithète pour le cas rare où, au lieu d'une enveloppe produite par des pièces soudées, il n'y a qu'un seul sépale latéral, comme dans les fleurs femelles du cissampélos.

MONOSITIE. s. f. (ét. gr., μόνος, seul; σῖτος, nourriture). Didact. Habitude de ne faire qu'un seul repas par jour.

MONOSOME. s. m. (ét. gr., μόνος, seul; σῶμα, corps). Anat. Monstre qui n'a qu'un seul corps pour deux têtes.

MONOSOMIE ou **MONOSOMATIE.** s. f. Anat. Monstruosité du monosome.

MONOSOMIEN, ENNE. adj. Anat. Se dit d'un monstre qui n'a qu'un seul corps pour deux têtes.

MONOSPERMALTHÉE. s. f. Bot. Genre de la famille des hermanniées.

MONOSPERMATIQUE. adj. des 2 g. Bot. Qui n'a qu'une seule semence.

MONOSPERME. adj. des 2 g. (ét. gr., μόνος, seul; σπέρμα, graine). Bot. Se dit de tout fruit quelconque qui ne renferme qu'une seule graine, comme la camare de l'anémone et la baie du berberis, la capsule du stercule monosperme, la carcérule de l'oseille, la drupe de la varronie monosperme, l'irème des labiées, le légume de la borbonie monosperme, le noyau de la noix, les silicules de l'esthionème monosperme. || L'arthémise monosperme est ainsi appelée parce que sur une dixaine de fleurons hermaphrodites contenus dans chaque calathide, il n'y en a qu'un seul qui porte graine.

MONOSPERMIE. s. f. Bot. État d'une plante dont les fruits ne contiennent qu'une seule graine.

MONOSPERMIQUE. adj. des 2 g. Bot. V. MONOSPERME.

MONOSPHÉRIE. s. f. Bot. Genre de plantes.

MONOSPORÉ, ÉE. adj. (ét. gr., μόνος, seul; σπορά, semence). Bot. Se dit d'un conceptacle de plante cryptogame qui ne renferme qu'une seule sporule.

MONOSTACHYÉ, ÉE. adj. (ét. gr., μόνος, seul; στάχυς, épi). Bot. Dont les fleurs sont réunies en un seul épi.

MONOSTICHE. adj. des 2 g. (ét. gr., μόνος, seul; στίχος, ligne d'écriture, vers). Littér. Qui n'a qu'un seul vers. Les sentences monostiches de Ménandre.

— substantiv. *Un monostiche.* Une épigramme renfermée dans un seul vers. On dit mieux *monostique.*

MONOSTIGMATÉ, ÉE. adj. Bot. Se dit d'une plante, d'un ovaire, d'un style qui n'a qu'un seul stigmate.

MONOSTIGMATIE. s. f. Bot. État d'une plante dont les fleurs ne renferment qu'un seul stigmate. || Section de la classe des synanthérées, comprenant celles de ces plantes qui n'ont qu'un seul stigmate.

MONOSTIQUE. s. m. (ét. gr., μόνος, seul; στίχος, ligne d'écriture, vers). Littér. Épigramme, inscription en un seul vers.

— Bot. Sous-genre introduit dans le genre sphérie.

— S'empl. aussi adjectiv. pour les 2 g. Une sentence monostique.

— Minér. Se dit d'un cristal prismatique dont la base est entourée d'un seul rang de facettes qui ont différentes inclinaisons, comme l'yénite monostique.

MONOSTOME. adj. des 2 g. (ét. gr., μόνος, seul; στόμα, bouche). Helmint. Qui n'a qu'une seule bouche ou ouverture.

MONOSTOME. s. m. Helmint. Genre de vers intestinaux qui vivent en parasites dans presque toutes les classes de vertébrés. Ce genre contient seize espèces.

MONOSTROÏTE. s. m. Échin. Espèce d'échinite fossile du genre clypéastre.

MONOSTYLE. adj. des 2 g. (ét. gr., μόνος, [illegible] n'a qu'un seul style.

MONOSTYLÉ, ÉE. adj. Bot. Syn. peu usité de Monostyle.

MONOSYLLABE. s. m. (pr. *mo-no-cil-la-be*). (ét. gr., μόνος, seul; συλλαβή, syllabe). Gramm. Mot d'une seule syllabe. Langue qui abonde en monosyllabes. Vous, moi, toi, sont des monosyllabes. Les grands ne parlent aux petits que par *monosyllabes*, ceux-ci ont besoin de plus longs discours pour solliciter, pour obtenir, rarement pour remercier. (Noël.) || L'emploi des monosyllabes, en donnant au discours du nerf et de la rapidité, nuit presque toujours à l'harmonie. Cependant on cite pour exemple du contraire le vers suivant de Racine.

Le jour n'est pas plus pur que le fond de mon cœur.

Il y en a quelques autres exemples.

— La versification héroïque exige que les vers ne finissent point en *monosyllabes*, l'harmonie en souffre. *Il peut, il veut, il fait, il court*, sont des syllabes sèches et rudes; il n'en est pas de même des rimes féminines : *il vole, il presse, il prie;* ces mots sont plus soutenus; ils ne valent qu'une syllabe, mais on sent qu'il y en a deux qui forment une syllabe longue et harmonieuse. (Volt.)

— Par exagér. En l'état où je suis, je voudrais ne plus parler que par signes, car je trouve les *monosyllabes* trop longs. (Balz.) Il y a des gens dont je trouve longs les *monosyllabes*, et dont les billets me paraissent calepins. (Id.) Les oui et les non sont longs quand il les prononce, et les *monosyllabes* deviennent des périodes dans sa bouche. (Boil.)

MONOSYLLABE. adj. des 2 g. Qui n'a qu'une seule syllabe. Mot monosyllabe.

MONOSYLLABIQUE. adj. des 2 g. Se dit des vers dont tous les mots sont des monosyllabes. Les vers monosyllabiques sont rarement harmonieux.

— Se dit aussi des vers d'une seule syllabe.

MONOSYLLABISME. s. m. Manie de ceux qui ne parlent que par monosyllabes.

MONOSYMPHYTOGYNE. adj. des 2 g. Bot. Se dit d'une plante monocotylédone dont l'ovaire est adhérent.

MONOSYMPHYTOGYNIE. s. f. (ét. gr., μόνος, seul; σύμφυσις, union; γυνή, femme). Bot. État d'une plante monocotylédone dont l'ovaire est adhérent. || Classe de plantes comprenant les monocotylédones qui ont l'ovaire adhérent.

MONOTAXE. s. f. Anc. art milit. Ordre de la phalange grecque sur une seule ligne.

MONOTHALAME. adj. des 2 g. (ét. gr., μόνος, seul; θάλαμος, lit). Conchyl. Se dit d'une coquille univalve qui ne renferme qu'une seule cavité. || MONOTHALAMES. s. m. pl. Section de l'ordre des mollusques céphalopodes, comprenant ceux qui ont une coquille uniloculaire.

MONOTHALAMÉ, ÉE. adj. Bot. Se dit d'une plante graminée dont les locustes ont toutes la même conformation. || MONOTHALAMÉES. s. f. pl. Section de la famille des graminées, à laquelle on rapporte celles de ces plantes dont les locustes sont conformées toutes de la même manière.

MONOTHÉIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient au monothéisme.

MONOTHÉISME. s. m. (ét. gr., μόνος, unique; θεός, Dieu). Adoration d'un seul Dieu. Le *monothéisme* de Socrate a survécu aux sarcasmes sanglants d'Aristophane. (Ch. Nod.)

MONOTHÉISTE. s. des 2 g. Celui, celle qui adore un seul Dieu.

— S'empl. aussi adjectiv. pour les 2 g. Peuple monothéiste. Nation monothéiste.

— Qui concerne le monothéisme, qui y a rapport.

MONOTHÈLE. adj. des 2 g. (ét. gr., μόνος, seul; θηλή, mamelon). Bot. Se dit des plantes dont la fleur ne renferme qu'un seul ovaire.

MONOTHELÈTE. adj. des 2 g. (ét. gr., μόνος, seul; θέλημα, volonté). V. MONOTHÉLITE.

MONOTHÉLIÉ, ÉE. adj. (ét. gr., μόνος, seul; θηλή, mamelon). Zool. Qui a la forme d'un mamelon isolé.

— *L'auriculaire monothéliée* est ainsi nommée parce qu'elle ressemble à une papille globuleuse.

MONOTHÉLISME. s. m. Hist. relig. Doctrine prêchée au VIIe siècle, par Théodore, évêque arabe. Le monothélisme admettait dans le Christ deux natures distinctes, l'une divine, l'autre humaine, mais en laissant à la première toute force et toute volonté. Condamnée au concile de Constantinople en 680, elle finit par se fondre dans l'eutychisme.

MONOTHÉLITE. adj. des 2 g. (ét. gr., μόνος, seul; θέλω, vouloir). Conforme à la doctrine du monothélisme. Opinion monothélite.

— S'empl. aussi substantiv. Un monothélite.

MONOTHÉLITISME. s. m. Hist. relig. V. MONOTHÉLISME.

MONOTHYRE. adj. des 2 g. (ét. gr., μόνος, seul; θύρα, porte). Conchyl. Se dit d'une coquille qui n'a qu'une seule valve.

MONOTIDE. s. f. Conchyl. Genre de coquilles.

MONOTOCA. s. m. Bot. Genre de la famille des épacridées.

MONOTOME. adj. des 2 g. Conchyl. Qui n'a qu'une seule pièce, comme les coquilles univalves.

MONOTOME. s. m. (ét. gr., μόνος, seul; τόμος, pièce). Entom. Genre de coléoptères.

MONOTONE. adj. des 2 g. (ét. gr., μόνος, seul; τόνος, ton). Qui est presque toujours sur le même ton, qui n'est pas assez varié dans ses intonations ou dans ses inflexions. Chant monotone. Déclamation monotone.

— *Bruit monotone*, Bruit fatigant par son uniformité.

— Par extens. *Acteur, orateur monotone.* Acteur, orateur dont le débit a de la monotonie.

— Fig. Qui est trop uniforme, qui manque de variété. Vie monotone. Plaisir monotone. Style monotone. L'histoire n'est que le tableau monotone de l'éternel abus du pouvoir. (Carn.) Les plaisirs purs sont doux, mais *monotones*. (Scott.) Les imaginations ardentes aiment les perspectives variées; la *monotone* fixité d'un avenir leur semblerait le néant. (Boiste.)

— On dit qu'*une fièvre est monotone* quand elle garde la même intensité depuis le commencement jusqu'à la fin.

— Peint. Qui est égal de ton et de couleur, qui est fade, gris, etc.

— Ce mot n'avait point encore reçu le droit de bourgeoisie en 1728, et l'on disait pourtant *monotonie*.

MONOTONÉMENT. adv. Néol. D'une manière monotone.

MONOTONIE. s. f. Uniformité, égalité ennuyeuse de ton dans la conversation, dans les discours prononcés en public, dans la musique, soit vocale, soit instrumentale. Sa manière de réciter est d'une monotonie fatigante. Cette musique est d'une monotonie assoupissante.

— Peint. Se dit, au propre, d'un tableau dans lequel domine une certaine couleur, comme le verdâtre, le gris, le rouge de brique, de laquelle participent toutes les autres et où l'échelle des tons a peu d'étendue, où l'œil n'est frappé d'aucune de ces oppositions par lesquelles les couleurs et les tons se font l'un l'autre ressortir et valoir. ‖ Se peut dire, au figuré, de l'ordonnance d'un tableau dans lequel les mêmes lignes, les mêmes masses, les mêmes figures à peu près sont reproduites de toutes parts.

— Fig. Défaut de variété dans la manière d'écrire, uniformité toujours la même dans l'élocution, dans le tour des phrases, dans l'usage des figures et même dans les pensées; en un mot, manière d'écrire ou de parler qui ne change jamais ni ses tours ni ses nuances. Ce poème a de la monotonie.

— D'Alembert disait de Racine, qu'il avait la *monotonie* de la perfection; et l'on a dit que les poètes et les orateurs du siècle dernier avaient la perfection de la *monotonie*.

— Par extens. Manière de vivre qui est toujours la même. Sa vie est d'une monotonie ennuyeuse. Il y a bien de la monotonie dans les habitudes de cette famille. Le voyage de la vie est comme ceux que l'on fait en bateau: la *monotonie* paraît bientôt plus insupportable que les contrariétés. (De Lévis.) Il faut que l'homme craigne, espère, s'alarme, pour supporter la *monotonie* de la vie. (Schiller.)

MONOTOQUE. s. f. Bot. Genre de la famille des bruyères, qui renferme cinq arbrisseaux de la Nouvelle-Hollande.

MONOTRÈME. adj. des 2 g. (ét. gr., μόνος, seul; τρῆμα, trou). Mamm. Qui n'a qu'une seule ouverture pour émettre la semence, l'urine et les excréments. ‖ MONOTRÈMES. s. m. pl. Famille ou subdivision des mammifères, qui tiennent des oiseaux et des reptiles. Les monotrèmes sont ovipares. ‖ Classe d'animaux vertébrés, comprenant ceux qui, avec le corps couvert de poils, n'ont qu'une seule ouverture extérieure pour la semence, l'urine et les excréments. Elle ne contient que deux genres, dont les espèces habitent à la Nouvelle-Hollande et dans la terre de Van-Diémen; ce sont les ornithorhynques et les échidnés.

MONOTRIGLYPHE. s. m. (ét. gr., μόνος, seul; τρίγλυφος, triglyphe). Archit. Espace, de la largeur d'un triglyphe, entre deux colonnes ou deux pilastres.

MONOTRIGLYPHE. adj. des 2 g. Archit. Se dit d'un portique dont les colonnes sont tellement serrées qu'il n'y a entre deux que l'espace nécessaire pour y placer un seul triglyphe. L'entre-colonnement monotriglyphe est le plus correct.

MONOTRIMÉTRIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., μόνος, seul; τρίς, trois; μέτρον, mesure). Minér. Se dit de cristaux ayant quatre axes, dont un différent des trois autres, qui sont égaux.

MONOTROPE. s. f. Bot. Genre de plantes parasites de l'Amérique ne comprenant que deux espèces.

MONOTROPÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une monotrope. ‖ MONOTROPÉES. s. m. pl. Famille de plantes qui a pour type le genre monotrope.

MONOTROQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., μόνος, seul; τροχός, roue). Infus. Qui porte des cils formant une couronne simple. ‖ MONOTROQUES. s. m. pl. Nom donné à deux familles de la classe des infusoires rotifères, comprenant ceux dont les cils forment une couronne simple et entière.

MONOTYPE. adj. des 2 g. (ét. gr., μόνος, seul; τύπος, type). Hist. nat. Se dit d'un genre comme la rose, ou d'une famille comme les labiées, dont toutes les espèces sont liées par une multitude de rapports évidents, ou qui ne renferme qu'une seule espèce.

[illegible] Géogr. Ville d'Espagne (Valence); 9,300 hab.

MONOXYLE. adj. des 2 g. (ét. gr., μόνος, seul; ξύλον, bois). Se dit de certaines barques faites d'une seule pièce de bois. Le poivre vient de cette contrée dans des barques monoxyles.

— substantiv. Un monoxyle.

MONPON. Géogr. Ch.-l. de cant., arrond. de Ribérac (Dordogne); 1,800 hab.

MONREALE. Géogr. Ville de Sicile que l'on peut considérer comme un faubourg de Palerme; 8,000 hab.

MONRO (Alexandre). Médecin écossais, né en 1697, mort en 1767, passa pour l'un des plus grands anatomistes de son siècle. Il a laissé plusieurs ouvrages estimés sur l'anatomie.

MONROË (James). Président des États-Unis, né en 1756, mort en 1831, fut dès l'âge de vingt ans nommé au congrès. Lors de la guerre de l'indépendance, il s'enrôla et parvint au grade de colonel. De nouveau député au congrès, il fut en 1794 envoyé ambassadeur à Paris. Rappelé en 1797, il fut en 1803 nommé gouverneur de la Virginie. Depuis 1814, il fut nommé à différents ministères, et enfin en 1817 et en 1821 il fut élu président.

MONROVIA. Géogr. Ville d'Afrique, dans la Guinée septentrionale, chef-lieu de la colonie américaine du Libéria.

MONS. s. m. (pr. *monss*; abr. de *monsieur*). S'emploie par mépris. Mons un tel. C'est moi, *mons* Damis, qui fais ce mariage. (Volt.) Adieu, *mons* de l'Angleterre, si vous avez du cœur, nous nous verrons hors de la ville. (Boissy.)

Mais *mons* ton fils, le sieur de Fierenfat,
Me semble avoir un procédé bien plat. (Volt.)

— Le roi disait aux évêques et aux archevêques, en leur écrivant, Mons l'évêque, mons l'archevêque; et ici *mons* ne signifie pas *monsieur*, mais *monseigneur*.

MONS. Géogr. Ville forte de la Belgique, chef-lieu du Hainaut; 24,000 hab. ‖ Cette ville fut attaquée par Louis XIV en personne et prise le 8 avril 1696, après 24 jours de tranchée. ‖ Les alliés, commandés par Marlborough et le prince Eugène, restés maîtres du champ de bataille à Malplaquet, assiégèrent cette ville, et la garnison française qui y était renfermée capitula le 20 octobre 1709, après 26 jours de siége.

MONSÉGUR. Géogr. Ch.-l. de cant., arrond. de la Réole (Gironde); 1,500 hab.

MONSEIGNEUR. s. m. (ét. fr., *mon*, *seigneur*). Titre d'honneur que l'on donne en parlant ou en écrivant à certaines personnes distinguées par leur naissance ou par leur dignité. Monseigneur le prince. Monseigneur le chancelier. Donner du monseigneur à quelqu'un. Traiter quelqu'un de monseigneur. ‖ Dans le moyen âge, il se donnait à tout chevalier. ‖ On le donnait à tous les saints. ‖ On l'accordait autrefois aux présidents des cours royales. ‖ C'était une qualification à laquelle prétendaient aussi les intendants des provinces, mais ils ne l'obtenaient guère que de leurs subalternes. Les préfets de l'empire, qui n'étaient et ne sont encore que les intendants d'autrefois sous un autre nom, avaient la même prétention. ‖ Depuis 1830, elle n'est plus donnée aux ministres du roi. ‖ Il serait difficile d'indiquer d'une manière précise le point de départ et le point d'arrêt de cette qualification, prodiguée dans tous les temps aux hommes titrés, aux fonctionnaires du premier et du second ordre. ‖ Cette qualification avait été abrogée par l'Assemblée constituante. Elle était sans application possible depuis l'abolition des priviléges dont elle était l'expression officielle. Elle a repris sous l'Empire et sous la Restauration, et n'a fait qu'une courte apparition après la révolution de 1830. ‖ A présent, comme aux beaux jours de l'étiquette monarchique, le bâton de maréchal est l'insigne de la première dignité du royaume. On qualifie les maréchaux de France de *monseigneur*, quand on ne joint pas à ce mot leur qualité; dans le cas contraire, on dit *monsieur le maréchal*.

— Absol. Le dauphin, fils de Louis XIV.

— Iron. *Faire le monseigneur*. Etre trop vain de sa qualité.

— *Messeigneurs*. Pluriel de Monseigneur, dont on se sert, soit en parlant, soit en écrivant collectivement à plusieurs des personnes qui ont droit au titre de monseigneur. On entendit avec surprise de prétendus républicains appeler humblement *messeigneurs* leurs anciens compagnons d'égalité, devenus princes. (Boiste.)

— *Nosseigneurs*. Autre pluriel de Monseigneur, dont on se servait principalement dans les requêtes présentées aux conseils du roi, aux cours de parlement et autres cours souveraines. Au roi et à nosseigneurs de son conseil. A nosseigneurs de parlement, du parlement, supplie humblement un tel.

— On a quelquefois employé *monseigneurs* au pluriel dans le style badin et familier.

Les simples *monseigneurs*
N'étaient d'un rang digne de ses faveurs.
(La Fontaine.)

— *Monseigneur* s'écrit en un seul mot quand on parle aux hommes. Monseigneur le prince. On l'écrit en deux mots quand on parle à Dieu. Mon Seigneur et mon Dieu.

— Il ne faut pas mettre deux fois *monseigneur* dans une phrase. ‖ Quand le pronom *vous* termine un membre de la période, il faut le faire suivre de *monseigneur*. J'ai reçu de vous, mon[illegible]

‖ On le place ordinairement après *car*, *mais*, *au reste*, *du reste*, *après tout*, *certes*, *certainement*, *c'est pourquoi*, et autres semblables. Car, monseigneur, etc. Mais, monseigneur, etc. ‖ On évite de le mettre après un verbe actif, parce qu'il en résulte ordinairement une sorte d'équivoque. On ne dira donc pas, Je ne veux pas acheter, monseigneur; il faut dire, Je ne veux pas, monseigneur, acheter. ‖ Il y a plusieurs autres occasions où il faut éviter les équivoques que le peuple trouve entre ce mot et celui qui le précède. Ainsi, il faut éviter de dire, C'est du veau, monseigneur, c'est une bête, monseigneur. Ces équivoques ne sont pas fondées en raison; mais il suffit que le vulgaire croie en voir pour qu'il faille les éviter. ‖ Il ne faut pas mettre ce mot entre un substantif et un adjectif, si l'adjectif est du même genre que monseigneur, comme, C'est un procédé, monseigneur, très-in[illegible] soient. ‖ On dit, Monseigneur, votre altesse, et non pas Votre altesse, monseigneur. ‖ Ces règles peuvent être appliquées aux mots *monsieur* et *madame*.

MONSEIGNEUR. s. m. Nom que les voleurs donnent à une espèce de levier dont ils se servent pour forcer les serrures.

MONSEIGNEURIE. s. f. Se disait ironiquement pour Seigneurie. Votre monseigneurie.

MONSEIGNEURISÉ, ÉE. part. pass. du v. Monseigneuriser. S'emploie adjectiv. Personne monseigneurisée.

MONSEIGNEURISER. v. a. 1re conj. Donner le titre de monseigneur. Monseigneuriser quelqu'un. Ne s'emploie que par plaisanterie.

Irai-je, adulateur sordide,
Encenser un sot dans l'éclat,
Amuser un Crésus stupide,
Et *monseigneuriser* un fat? (Gresset.)

— SE MONSEIGNEURISER. v. pron. Trancher du monseigneur.

— Prendre le titre de monseigneur. Les évêques statuèrent de se *monseigneuriser* à l'exemple de Richelieu; jamais aucun concile ne fut mieux observé. (Boiste.)

— Se donner mutuellement le titre de monseigneur. De ci-devant républicains se monseigneurisèrent. Les évêques se traitent réciproquement de monseigneur. Cela me fait souvenir qu'étant allé voir un évêque de mes amis, et ayant appris qu'il y avait d'autres évêques avec lui, je demandai ce qu'ils faisaient: Ils se *monseigneurisent*, me répondit assez plaisamment un de leurs laquais. (De Caillières.)

— Devoir, pouvoir être monseigneurisé. L'humilité chrétienne ne doit pas se *monseigneuriser*; ce serait la méconnaître. (Boiste.)

MONS-EN-PUELLE ou **MONS-EN-PÉVÈLE.** Géogr. Commune de France (Nord), près de laquelle Philippe le Bel gagna une bataille sur les Flamands, le 18 août 1304; 1,200 hab.

MONSERRAT. Géogr. Ville d'Espagne dans la Catalogne.

MONSIEUR. s. m. (pr. *mo-cieu*; ét. fr., *mon*, *sieur*). Qualité, titre que l'on donne par civilité, par bienséance, aux personnes à qui on parle, à qui on écrit. Oui, monsieur. Je vous prie, monsieur. Tranquillisez-vous, mon cher *monsieur*, tout va bien. (J.-J. Rouss.)

— Le nom de *monsieur* ne doit se mettre que devant le nom des auteurs qui sont encore vivants, ou dont la mémoire est encore récente. On dit Corneille, Racine, Voltaire, Gresset, La Harpe, etc.

— On ne doit point ajouter aux noms de *monsieur*, *madame*, *mademoiselle*, le nom propre de la personne à laquelle on adresse la parole, à moins que, dans une compagnie, on ne puisse désigner autrement la personne à qui l'on veut parler; mais on peut ajouter les noms de dignité à ceux de *monsieur*, *madame*, pourvu cependant qu'on le fasse rarement et sans affectation.

— Il s'emploie quelquefois pour celui qui a l'autorité.

Femme riche n'est pas ma femme;
Voulez-vous savoir pourquoi?
C'est qu'au lieu d'être madame,
Elle serait *monsieur* pour moi. (***)

— *Monsieur* est exclu des ouvrages sérieux écrits en vers; il ne peut pas même entrer dans la satire, à moins que le poëte n'introduise un personnage qui est supposé parler.

Mais hier il m'aborde, et me serrant la main:
Ah! *monsieur*, m'a-t-il dit, je vous attends demain.
(Boileau.)

De ce vers, direz-vous, l'expression est basse.
Ah! *monsieur*, pour ce vers je vous demande grâce.
(Id.)

— On doit donc appeler une personne par son nom ou par sa qualité. Oui, l'honneur, *Valincour*, est chéri dans le monde. (Boil.) Oui, *Lamoignon*, je fuis les chagrins de la ville. (Id.)

— Ce terme est entièrement banni de l'épopée et de la tragédie; on le remplace par celui de *seigneur*, *prince*, *sire*, selon la qualité des interlocuteurs. On est surpris de trouver le mot *monsieur* trois fois répété dans la tragédie du *Cid*. Exercez-la, *monsieur*, et gouvernez le prince. (Corn.) Le sort en est jeté, *monsieur*, n'en parlons plus. (Id.)

Monsieur, pour conserver ma gloire et mon estime,
Désobéir un peu n'est pas un si grand crime. (Corn.)

Cette seule expression donne à ces vers le ton familier de la comédie.

— On ne se sert point des mots *monsieur*, *madame*, dans les comédies tirées du grec. L'usage a permis que nous appelions les Romains et les Grecs *seigneurs* et les Romaines *madame*; [illegible] parce que le temps l'a autorisé.

— Hist. Titre qu'on donnait aux saints dans le moyen âge. Monsieur saint Pierre. Monsieur saint Jean. ‖ On le disait aussi du pape. A notre saint père en Jésus-Christ, monsieur Clément, souverain seigneur et gouverneur de l'Église. ‖ *Monsieur le roi*. Titre qu'on a donné aux rois de France dans les actes publics, jusque sous les premiers Valois. Aujourd'hui il n'y a plus que les enfants de France qui lui donnent ce titre. ‖ Les princes du sang royal ne s'appelaient entre eux que *monsieur*. Ils ne donnaient pas non plus du monseigneur aux prélats, et lorsqu'un tiers leur adressait la parole, les princes présents, il ne devait aussi qualifier les prélats que de *monsieur* ou de *messieurs*. ‖ Ce ne fut que vers l'année 1509 que l'on commença à donner le titre de monsieur. Jusqu'alors, quand un homme de qualité était chevalier, on l'appelait *monseigneur*, et on le distinguait, en parlant de lui, par le titre de *seigneur* ou de *sire*; on nommait les gentilshommes par leur nom et surnom. On ne donna d'abord ce titre qu'au plus âgé des frères du roi; il est devenu commun aux Français de toutes les classes. ‖ A la fin de l'Assemblée législative, le mot *monsieur* fut remplacé par celui de *citoyen*, et a repris peu après la réaction thermidorienne. ‖ Les sociétés politiques qui apparurent après la Révolution de 1830 ont rappelé le mot citoyen. Les membres s'interdisaient entre eux le mot de *monsieur*. Mais leur existence a été très-éphémère.

— *Donner du monsieur à quelqu'un*. L'appeler monsieur. Si mon censeur avait dit que l'on était accoutumé à ne point donner du *monsieur* à Molière, que j'aurais bien fait de suivre l'usage, et que ce n'est point par mépris pour cet illustre auteur que cet usage s'est établi, j'aurais passé condamnation de cette critique. (Grimarets.)

— Titre que les domestiques d'une maison donnent au chef, au maître de cette maison. Monsieur est sorti.

— Quelquefois les femmes s'en servent en parlant de leurs maris.

Monsieur ne songe à rien, *monsieur* dépense tout,
Monsieur court, *monsieur* se repose...
Elle en dit tant que *monsieur* à la fin,
Lassé d'entendre un tel lutin,
Vous la renvoie à la campagne. (La Font.)

— Prov. *Monsieur vaut bien madame*. Le mari vaut bien la femme. Se dit le plus souvent par ironie.

— Tout homme dont le langage et les manières annoncent quelque éducation. Un monsieur est venu vous demander. Appelez ce monsieur.

— Pop. *Faire le monsieur*, *faire bien le monsieur*. Faire l'homme de conséquence. ‖ *Devenir gros monsieur*. Faire fortune. ‖ *C'est un beau monsieur*. Il est élégamment vêtu.

— Fam. *C'est un vilain monsieur*. C'est un homme difficile à vivre, d'humeur maussade.

— Par mépris. Mon petit monsieur. Que veut donc ce petit monsieur?

Mais, mon petit *monsieur*, prenez-le un peu moins [haut.
— Ma foi, mon grand *monsieur*, je le prends comme [il faut.
(Molière.)

— Se joint quelquefois à un terme d'injure. Monsieur le sot. Monsieur l'insolent. Monsieur le fat.

— L'aîné des frères du roi. La maison de Monsieur.

— Géogr. *Canal de Monsieur*. Nom que l'on donne quelquefois au canal qui va du Rhône au Rhin. Il a pris son nom de Monsieur, comte d'Artois.

— *Prune de Monsieur*. Sorte de prune ronde, d'un beau violet.

— S'empl. adjectiv. pour désigner une nuance de couleur violette. Une robe prune de monsieur.

— Son pluriel est Messieurs. Je vous prie, messieurs, d'observer. Messieurs les membres de la Chambre des députés. J'ai dit à ces messieurs ce que je pensais de l'affaire.

— Se disait autrefois absolument, au Parlement et dans les autres cours souveraines. Un de messieurs. L'avis de messieurs.

— Le peuple dit *monsieurs* pour *messieurs*.

Tous les plus gros *monsieurs* me parlaient chapeau [bas:
Monsieur de Petit-Jean, ah! gros comme le bras.
(Racine.)

— On ne prononce pas le r en prose; mais on le prononce quelquefois en poésie, pour le faire rimer avec les mots en *eur*.

. . . . Vous oubliez, *monsieur*,
Qu'Hortense est ma cousine et chérit son honneur.
(Voltaire.)

. . . . Or çà, sire Grégoire,
Que gagnez-vous par an? — Par an! ma foi, *monsieur*,
Dit avec un ton de rieur
Le gaillard savetier, ce n'est point ma manière
De compter de la sorte; et je n'entasse guère.
(La Fontaine.)

— La même chose a lieu pour le pluriel.

Souvent l'ennui gagne les femmes
Aux vers de nos hommes auteurs;
Votre revanche! allons, mesdames,
Vengez-vous bien de ces *messieurs*. (Chateaubriand.)

MONSIGNY (Pierre-Alexandre). Célèbre compositeur français, né en 1729, mort en 1817, a fait la musique d'un grand nombre d'opéras-comiques. Il fut un des créateurs de l'opéra-comique à ariettes.

MONSOL. Géogr. Ch.-l. de cant., arrond. de Villefranche (Rhône); 1,900 hab.

[illegible]

MONSONÉES. s. f. pl. Bot. Famille de géraniums.

MONSONIE. s. f. Bot. Genre de géraniées du cap de Bonne-Espérance. Ces plantes se cultivent comme les géraniums, et produisent beaucoup d'effet par la grandeur et la coloration brillante de leurs fleurs.

MONSTERCULLE. s. m. Hortic. Variété de tulipe.

MONSTÈRE. s. f. Bot. Un des noms du dracontium.

MONSTIER. s. m. S'est dit pour Monastère, couvent. ‖ Eglise. ‖ C'est par une corruption de ce mot qu'on a dit ensuite *moustier*, *moutier*.

MONSTRE. s. m. (du lat. *monstrum*). Animal qui a une conformation contre nature dans

homme de qualité était chevalier, on l'appelait *monseigneur*, et on le distinguait, en parlant de lui, par le titre de *seigneur* ou de *sire;* on nommait les gentilshommes par leur nom et surnom. On ne donna d'abord ce titre qu'au plus âgé des frères du roi; il est devenu commun aux Français de toutes les classes. || A la fin de l'Assemblée législative, le mot *monsieur* fut remplacé par celui de *citoyen*, et a repris peu après la réaction thermidorienne. || Les sociétés politiques qui apparurent après la Révolution de 1830 ont rappelé le mot citoyen. Les membres s'interdisaient entre eux le mot de *monsieur*. Mais leur existence a été très-éphémère.

— *Donner du monsieur à quelqu'un*. L'appeler monsieur. Si mon censeur avait dit que l'on était accoutumé à ne point donner du *monsieur* à Molière, que j'aurais bien fait de suivre l'usage, et que ce n'est point par mépris pour cet illustre auteur que cet usage s'est établi, j'aurais passé condamnation de cette critique. (Grimarets.)

— Titre que les domestiques d'une maison donnent au chef, au maître de cette maison. Monsieur est sorti.

— Quelquefois les femmes s'en servent en parlant de leurs maris.

Monsieur ne songe à rien, *monsieur* dépense tout,
Monsieur court, *monsieur* se repose...
Elle en dit tant que *monsieur* à la fin,
Lassé d'entendre un tel lutin,
Vous la renvoie à la campagne. (La Font.)

— Prov. *Monsieur vaut bien madame*. Le mari vaut bien la femme. Se dit le plus souvent par ironie.

— Tout homme dont le langage et les manières annoncent quelque éducation. Un monsieur est venu vous demander. Appelez ce monsieur.

— Pop. *Faire le monsieur, faire bien le monsieur*. Faire l'homme de conséquence. || *Devenir gros monsieur*. Faire fortune. || *C'est un beau monsieur*. Il est élégamment vêtu.

— Fam. *C'est un vilain monsieur*. C'est un homme difficile à vivre, d'humeur maussade.

— Par mépris. Mon petit monsieur. Que veut donc ce petit monsieur?

Mais, mon petit *monsieur*, prenez-le un peu moins [haut.
— Ma foi, mon grand *monsieur*, je le prends comme [il faut.
(Molière.)

— Se joint quelquefois à un terme d'injure. Monsieur le sot. Monsieur l'insolent. Monsieur le fat.

— L'aîné des frères du roi. La maison de Monsieur.

— Géogr. *Canal de Monsieur*. Nom que l'on donne quelquefois au canal qui va du Rhône au Rhin. Il a pris son nom de Monsieur, comte d'Artois.

— *Prune de Monsieur*. Sorte de prune ronde, d'un beau violet.

— S'empl. adjectiv. pour désigner une nuance de couleur violette. Une robe prune de monsieur.

— Son pluriel est Messieurs. Je vous prie, messieurs, d'observer. Messieurs les membres de la Chambre des députés. J'ai dit à ces messieurs ce que je pensais de l'affaire.

— Se disait autrefois absolument, au Parlement et dans les autres cours souveraines. Un de messieurs. L'avis de messieurs.

— Le peuple dit *monsieurs* pour *messieurs*.

Tous les plus gros *monsieurs* me parlaient chapeau [bas:
Monsieur de Petit-Jean, ah! gros comme le bras.
(Racine.)

— On ne prononce pas le *r* en prose; mais on le prononce quelquefois en poésie, pour le faire rimer avec les mots en *eur*.

. . . Vous oubliez, *monsieur*,
Qu'Hortense est ma cousine et chérit son honneur.
(Voltaire.)

. . . Or çà, sire Grégoire,
Que gagnez-vous par an? —Par an! ma foi, *monsieur*,
Dit avec un ton de rieur
Le gaillard savetier, ce n'est point ma manière
De compter de la sorte; et je n'entasse guère.
(La Fontaine.)

— La même chose a lieu pour le pluriel.

Souvent l'ennui gagne les femmes
Aux vers de nos hommes auteurs;
Votre revanche! allons, mesdames,
Vengez-vous bien de ces *messieurs*. (Chamfort.)

MONSIGNY (Pierre-Alexandre). Célèbre compositeur français, né en 1729, mort en 1817, a fait la musique d'un grand nombre d'opéras-comiques. Il fut un des créateurs de l'opéra-comique à ariettes.

MONSOL. Géogr. Ch.-l. de cant., arrond. de Villefranche (Rhône): 1,200 hab.

[illegible]

MONSONES. s. f. pl. Bot. Famille de géraniums.

MONSONIE. s. f. Bot. Genre de géraniées du cap de Bonne-Espérance. Ces plantes se cultivent comme les géraniums, et produisent beaucoup d'effet par la grandeur et la coloration brillante de leurs fleurs.

MONSTERCULLE. s. m. Hortic. Variété de tulipe.

MONSTÈRE. s. f. Bot. Un des noms du cracontinum.

MONSTIER. s. m. S'est dit pour Monastère, couvent. || Eglise. || C'est par une corruption de ce mot qu'on a dit ensuite *moustier*, *moutier*.

MONSTRE. s. m. (du lat. *monstrum*). Animal qui a une conformation contre nature dans

sa totalité de ses parties, ou seulement dans quelques-unes. On distingue communément trois espèces de monstres. La première comprend ceux qui naissent avec excès de parties, comme avec deux têtes sur un seul tronc, avec deux troncs pour une seule tête, avec plus de deux membres thoraciques ou abdominaux, avec plus de cinq doigts ou plus de cinq orteils. La seconde espèce renferme les monstres avec défaut de parties, tels que les acéphales, les monopses, les unipèdes, etc. Enfin, dans la troisième espèce, on range les monstres avec déviation de parties, tels que ceux dont le cœur est à droite, le foie est à gauche, etc. Monstre horrible, effroyable, épouvantable, hideux. Monstre à deux têtes Femme accouchée d'un monstre. Les monstres n'engendrent point. Les hommes de chair et de sang sont plutôt les *monstres* que les ouvrages ordinaires de la nature. (Mass.) Par vous aurait péri le *monstre* de la Crète. (Rac.)

Ce *monstre* composé de bouches et d'oreilles,
La Renommée enfin. (Boileau.)

— Ce mot se dit en général de toute production organisée dans laquelle la conformation, l'arrangement ou le nombre de quelques-unes des parties ne suivent pas les règles ordinaires. Il y a des monstres dans les fleurs, dans les fruits, etc. Les fleurs doubles sont des monstres, parce qu'elles ne conservent aucun organe sexuel, et qu'on ne peut espérer d'elles aucune fécondité par les semences.

— Par exagér. Ce qui est extrêmement laid. Cette femme est un monstre, c'est un monstre de laideur. Mais, ne vous y trompez pas, je suis en femme une espèce de *monstre*. (J.-J. Rousseau.)

Et le barreau n'a point de *monstres* si hagards,
Dont mon œil n'ait cent fois soutenu les regards.
(Boileau.)

— Fig. Il avait toujours regardé le libertinage comme un *monstre*. (Fléch.) Pour eux, un tel ouvrage est un *monstre* odieux. (Boil.) Partout la jalousie est un *monstre* odieux. (Mol.) Parmi les *monstres*, enfants de l'égoïsme et de la vanité, le fanatisme d'opinion est l'un des plus féroces. (Boiste.) La Discorde, *monstre* sanguinaire. (Volt.) Le duel, *monstre* impie. (Lebrun.) La négligence des hommes sur l'éternité m'irrite plus qu'elle ne m'épouvante, c'est un *monstre* pour moi. (Pasc.)

Il n'est point de serpent ni de *monstre* odieux
Qui, par l'art imité, ne puisse plaire aux yeux.
(Boileau.)

— Fig. Personne cruelle et dénaturée. Monstre exécrable, odieux. Néron était un monstre. C'est un monstre qu'il faudrait étouffer. Caligula, Néron, *monstres* dont à regret je cite ici le nom. (Rac.) N'insulte-t-on pas Dieu lorsque l'on dit que tel ou tel *monstre* fut son ministre ou son représentant? (Boiste.)

. . . T'ai-je peint ces tristes Tisiphones,
Ces *monstres* pleins d'un fiel que n'ont point les lionnes.
(Boileau.)

— Il se dit même des êtres moraux que l'on personnifie.

Jamais l'affreux duel, *monstre* impie et farouche,
La fureur dans les yeux et l'insulte à la bouche,
De rage, de vengeance, et de sang altéré,
N'arma tes mains d'un glaive aux meurtres préparé.
(Lebrun.)

— Il semble que le même poëte a poussé trop loin la hardiesse poétique, lorsqu'il a appliqué ce mot à des canons.

Que ces bouches de feu qui soufflaient le carnage,
Que ces *monstres* d'airain se taisent pour jamais.

— Pop. *C'est un monstre de nature*. C'est une personne naturellement cruelle.

— *C'est un monstre d'ingratitude, un monstre d'avarice, un monstre de cruauté*, etc. C'est une personne qui montre une noire ingratitude, qui est d'une sordide avarice, qui a une grande cruauté, etc. Quel *monstre* d'ingratitude qu'un grand, qu'un homme, comblé d'honneurs et de prospérités, et qui ne lève jamais les yeux au ciel pour adorer la main qui les lui dispense. (Mass.) Si dans cette action, où vous ne dûtes votre délivrance qu'à un prodige, la mort vous eût frappé, quelle âme auriez-vous présentée au tribunal de Jésus-Christ? quel *monstre* d'ordures, de blasphèmes et de vengeances! (Id.) Sors donc de devant moi, *monstre* d'impiété. (Rac.) Atala me semblait un *monstre* d'ingratitude. (Chateaub.) Mais ce *monstre* d'ingratitude ne sent rien, ne sait gré de rien. (J.-J. Rouss.)

— Poét. *Les monstres des forêts*. Les bêtes féroces qui habitent les forêts, tels que les lions, les tigres, les ours, les sangliers, les loups, etc.

Aucuns monstres par moi domptés jusqu'aujourd'hui
Ne m'ont acquis le droit de faillir comme lui.
(Racine.)

[illegible]

— *On a servi des monstres sur cette table*. On y a servi des poissons d'une grandeur extraordinaire.

— Fig. *Se faire un monstre de quelque chose*. S'imaginer qu'une chose est très-pénible, très-difficile.

— *Les monstres de l'imagination*. Les images fantastiques qui se forment dans l'imagination.

— S'est dit pour Monstruosité, chose étrange. Quel *monstre* de vouloir toutes choses libres, son corps, ses membres, ses biens, et non son esprit, qui toutefois seul est né à la liberté. (Charr.)

— Prodige qui est contre l'ordre de la nature Peu usité en ce sens.

— Personne, chose, animal énorme.

— Personne chose, animal horriblement difforme.

— Sorte de ciseaux à longs anneaux.

— Iron. Très-petits ciseaux.

— Hortic. *Monstre double, monstre simple*. Nom de deux variétés de tulipes. || *Monstre pâle*. Variété d'œillet.

— Syn. simpl. Prodige, phénomène. || Épith. Affreux, horrible, épouvantable, énorme, effroyable, difforme, terrible, odieux, étrange, menaçant, farouche, féroce, infâme, cruel, homicide, inhumain, infernal, impie, fabuleux, apprivoisé, sauvage.

MONSTRE. adj. des 2 g. Prodigieux, énorme, extraordinaire. Se dit fam. et par exagér. Un concert monstre. Un dîner monstre.

MONSTRÉE. s. f. Anc. jurispr. Descente sur les lieux; exhibition d'un héritage contesté, d'après l'ordre du juge.

MONSTRELET (Enguerrand de). Chroniqueur français, né en 1390, mort en 1453, est l'auteur d'une chronique qui va de 1400 à 1467. Cet ouvrage, continuation de celui de Froissart, est précieux pour le grand nombre de pièces originales qu'il renferme.

MONSTRUEUSEMENT. adv. Prodigieusement. Excessivement. C'est un homme monstrueusement gros, monstrueusement gras. Se peut-il rien de plus *monstrueusement* contradictoire, rien de plus absurde? (Considérant.)

— Pop. D'une manière monstrueuse. Cet ouvrage est monstrueusement fait

MONSTRUEUX, EUSE. adj. (du lat. *monstruosus*). Qui a une conformation contre nature. Enfant monstrueux. Animal monstrueux.

— Qui est contre nature. Conformation monstrueuse.

— Qui est contraire aux lois de la nature. Accouplement monstrueux. Amours monstrueux.

— Fig. Se dit dans la même acception au moral. Union, association monstrueuse d'idées, d'expression. Vers monstrueux. Le repos, dans l'ignorance de ce qui arrivera après la mort, est une chose *monstrueuse*, et dont il faut faire voir l'extravagance et la stupidité à ceux qui y passent leur vie. (Pasc.)

— Prodigieux, excessif dans son genre. Cet enfant a la tête monstrueuse. C'est une femme d'une laideur monstrueuse. Un homme d'une grandeur, d'une grosseur monstrueuse. Un animal monstrueux. Poissons monstrueux.

Il tombe, et de son antre où s'assied le silence,
Sa croupe *monstrueuse* emplit l'enceinte immense.
(Favolle.)

— Se dit dans le même sens en parlant des choses morales. Avarice, prodigalité, profusion, fortune monstrueuse. Crime, événement monstrueux. Chose monstrueuse. Absurdités monstrueuses. Comme il eut aperçu que dans ce mélange infini de sectes, le plaisir de dogmatiser était le charme qui possédait les esprits, il sut si bien les concilier par là, qu'il fit un corps redoutable de cet assemblage *monstrueux*. (Boss.) C'est une chose *monstrueuse* que d'être élevé au plus haut poste, et d'avoir l'âme la plus basse du monde. (St Bern.) Toute la suite de sa vie parut un enchaînement continuel de crimes *monstrueux*. (Fén.)

Rien n'égale en fureur, en *monstrueux* caprices,
Une fausse vertu qui s'abandonne aux vices. (Boil.)

— Blas. Se dit d'un animal représenté avec quelque partie appartenant naturellement à un autre. Il portait d'azur au lion monstrueux, la tête humaine, d'argent.

— On peut le mettre avant son substantif, lorsque l'analogie et l'harmonie le permettent Un enfant monstrueux. Un animal monstrueux, un monstrueux animal. Une ingratitude monstrueuse, une monstrueuse ingratitude.

— Syn. simpl. Prodigieux, énorme, étrange, démesuré, excessif, surprenant, incroyable, affreux, horrible, épouvantable.

MONSTRUEUX. s. m. Hortic. Variété de pêche.

MONSTRUOSITÉ. s. f. Zool. Ce mot a été employé pour désigner, tantôt Toute altération quelconque du type spécifique, depuis la plus légère jusqu'à la plus grave; tantôt seulement les anomalies les plus graves et les plus apparentes. Celles qui altèrent sensiblement la forme des organes semblent originelles, et ne sont presque jamais dues à une cause accidentelle visible. || Geoffroy Saint-Hilaire entend par là des anomalies très-complètes, très-graves, qui rendent impossible ou difficile l'accomplissement d'une ou plusieurs fonctions, ou produisent chez les individus qui en sont affectés une conformation vicieuse très-différente de celle que présente ordinairement leur espèce.

[illegible] tation que l'on doit à la piqûre des insectes, aux caprices des cultivateurs, à l'influence des météores, ou à une lésion dans les fonctions physiologiques. Toutes les fleurs doubles, triples, pleines, sont des monstruosités. La rose double n'est qu'une monstruosité résultant de la transformation des étamines en pétales.

— Fig. Caractère d'une action très-criminelle. La monstruosité de son crime. Dieu laissa le fanatisme dominer quelque temps, pour que l'épouvantable *monstruosité* de ses excès en inspirât une éternelle horreur. (Boiste.)

— Partie monstrueuse d'un animal. C'est une monstruosité que la tête, que la main de cet enfant.

— Toute production, tout animal extraordinaire.

— Personne criminelle. La femme égoïste est une monstruosité.

— Fig. Action très-criminelle. Son action est une monstruosité. Cette légèreté à disposer de l'existence des citoyens est une *monstruosité* commune à tous les tribunaux de l'Europe. (Linguet.)

MONT. s. m. (pr. *mon*; du lat. *mons, montis*, même signif.). Géogr. Grande masse de terre ou de roche, élevée au-dessus du terrain qui l'environne. *Mont* fameux, que Dieu lui-même a longtemps habité. (Rac.) Sur ces *monts* entourés d'une éternelle glace. (Boil.) L'aigle abat sur les *monts* son vol audacieux. (Farcy.)

Déjà le sacré *mont* où le temple est bâti
D'insolents Tyriens est partout investi. (Rac.)

— Ce mot ne sert communément qu'à désigner une montagne isolée, mais on l'emploie en parlant des sommités particulières qui s'élèvent au milieu d'une chaîne ou d'un groupe, comme le mont Blanc, et même quand il est question de chaînes et de groupes entiers, comme les monts Alleghany.

— Ne s'emploie guère en prose qu'avec un nom propre. Le mont Etna. Le mont Cenis. Les monts Pyrénées. Le mont Liban.

— Il semble que le mot de *mont* soit affecté aux montagnes fameuses par leur hauteur; cependant on dit les montagnes de la Lune, et les montagnes de la Table, pour désigner cette montagne voisine du cap de Bonne-Espérance à la pointe méridionale de l'Afrique, quoique, au rapport des voyageurs, ce soit une des plus hautes du monde.

— Il n'est jamais suivi de la préposition *de*, quand il sert à désigner une certaine montagne; au lieu que le mot *montagne* est toujours suivi de cette préposition. Le mont Sinaï, la montagne de Sinaï. Le mont Calvaire, la montagne du Calvaire. || Cependant les poëtes peuvent se conformer à cette règle ou l'enfreindre suivant le besoin Au pied du *mont* Adule, entre mille roseaux. (Boil.)

Je viens. . . . .
Célébrer avec vous la fameuse journée,
Où sur le *mont* Sina la loi nous fut donnée. (Rac.)

— L'usage a voulu qu'en parlant de certaines montagnes on se servît de leur nom tout simple; c'est ainsi qu'on dit: les Alpes, les Andes, les Pyrénées, les Cévennes, le Vésuve, le Stromboli, les Vosges, le Pic, l'Apennin.

Avec moins de fierté s'élancent jusqu'aux cieux
Le sourcilleux Eryx, l'Athos audacieux. (Delille.)

— Poét. *Le double mont, le mont sacré*. Le Parnasse.

Et ne savez-vous pas que sur le *mont* sacré
Qui ne vole au sommet tombe au plus bas degré.
(Boil.)

Moi donc qui connais peu Phébus et ses douceurs,
Qui suis nouveau sevré sur le mont des neuf sœurs.
(Id.)

— Fig. Les hauteurs de l'idéologie ressemblent à des *monts* arides, d'où l'œil égaré dans le vide n'aperçoit aucun des objets auxquels se rattache l'existence. (Boiste.)

— Delille a dit avec une heureuse hardiesse:

Vois l'énorme éléphant dont la masse effrayante,
Fait trembler les forêts dans sa course pesante,
Près de ce *mont* vivant que sont tes faibles bras?

— Prov. *Chaque mont a son vallon*. V. MONTAGNE.

— Ant. rom. *Mont de Mercure*. Monceaux de pierre que les anciens élevaient sur le bord des routes et dans les carrefours, auprès des hermès. Chaque voyageur jetait en passant une pierre sur le mont de Mercure.

— Fam. et vieux. *Mont pagnote*. Eminence d'où l'on peut, sans aucun péril, regarder un combat. Pendant l'action, il se tint sur le mont pagnote.

— Chirom. Se dit des petites éminences qui sont dans la paume de la main, à la racine des doigts; on leur a donné le nom des diverses planètes. || *Mont de Mars*. Celui qui est au-dessus du pouce. || *Mont de Jupiter*. Celui qui est au-dessous de l'index. || *Mont de Saturne*. Celui qui est au-dessous du doigt du milieu. || *Mont du soleil*. Celui qui est au-dessous de l'annulaire. || *Mont de Vénus*. Celui qui est au-dessous du petit doigt. || *Mont de Mercure*. Celui qui, dans le thénar, est entre le pouce et l'index. || *Mont de la lune*. Celui qui est dans l'hypothénar.

— S'est dit pour Amas. || Troupe. || Monde; univers.

— Fig. et fam. *Promettre des monts d'or à quelqu'un, promettre monts et merveilles*. Lui promettre de grandes richesses, de grands avantages.

— Fam. et par exagérat. *Vous me donneriez* [illegible] *rien*. Vous me donneriez tous les biens du monde, que je n'en ferais rien. || *Cela lui coûte des monts d'or*. Cela lui coûte excessivement.

— MONTS. s. m. pl. Pris absolument. Se dit des Alpes. Passer, repasser les monts. Au-delà des monts. Deçà les monts.

Si quelque objet pareil, chez moi, deçà les monts,
Pour m'épouser entrait avec tous ces grands noms.
(Boileau.)

— *A mont* loc. adv. En haut. Fait bien à point l'arbre fourchu, les pieds à *mont*, la tête en bas. (Rabel.) Comme le moût bouillant dans un vaisseau pousse à *mont* tout ce qu'il y a dans le fond. (Mont.) Ils laissaient en même temps échapper un aigle, lequel s'envolant à *mont* signifiait que l'âme s'en allait en paradis. (Id.)

— *Par monts et par vaux*. loc. adv. En toutes

sortes d'endroits, de tous côtés. Aller, courir par monts et par vaux. Chercher quelqu'un par monts et par vaux.

— Syn. simpl. Montagne, côte, hauteur, éminence. || Epith. Elevé, escarpé, voisin des cieux, élancé dans la nue, sourcilleux, orgueilleux, audacieux, majestueux, gigantesque, inaccessible, impraticable, vieux, chenu, cornu, sec, stérile, aride, désert, caverneux, sauvage, aplani, franchi, hérissé de frimas, blanchi par les frimas. || Périphr. La cime, le sommet, le flanc, le penchant, le pied d'un mont, le sein d'un mont.

— Syn. comp. MONT. MONTAGNE. *Mont* paraît destiné à indiquer une élévation quelconque, distinguée des autres élévations, soit par une dénomination singulière qui la présente comme un individu, soit par une opération de l'esprit qui la sépare des autres élévations. *Montagne* est un terme générique qui indique des élévations qui sont de nature et de formes différentes, et qui souvent se suivent par une espèce d'enchaînement dans des espaces plus ou moins longs. Les parties de ces *montagnes* considérées à part s'appellent *monts*; considérées comme jointes entre elles, on les nomme *montagnes*.

MONTABAUR. Géogr. Ville du duché de Nassau, où les Français battirent les Autrichiens en 1797; 2,300 hab.

MONTAGASSE. s. f. Ornith. Nom vulgaire de la pie-grièche.

MONTAGE. s. m. Action de transporter quelque chose de bas en haut. Le montage du bois, des grains.

— Salaire que l'on donne pour ce transport. Payer le montage du bois.

— Action de faire remonter une rivière à des bateaux.

— S'est dit pour Action de monter à un lieu élevé.

— *Montage du métier*. Dans les fabriques d'étoffes de soie, Opération qui consiste à disposer toutes les parties du métier, à le munir de tout ce qui est nécessaire pour le travail qu'on doit faire.

— Fig. et pop. *C'est un montage de coup*, ou absol., *un montage*. C'est un coup monté, une ruse, une tromperie, un piége.

MONT-AFRIQUE. Géogr. Chaînes de collines qui s'étendent dans un espace de 40 kil., depuis Dijon jusqu'à Chagny, et sur le penchant desquelles on cultive des vignobles qui produisent le meilleur vin de Bourgogne.

MONTAGNAC. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Béziers (Hérault); 3,500 hab.

MONTAGNARD, ARDE. adj. (du lat. *montanus*). Qui habite les montagnes. Les peuples montagnards. Animaux montagnards.

— Qui est né dans les montagnes.

— Se dit de tout ce qui a rapport aux habitants des montagnes. Mœurs montagnardes. Costume montagnard. Chant montagnard.

— Bot. Ne s'applique guère, en parlant des plantes, qu'à celles qui, dans nos climats, ne se trouvent qu'à une hauteur absolue de plus de cinq cents mètres, comme la jasione montagnarde, le pycnanthème montagnard.

— substantiv. Les montagnards. C'est un montagnard.

— Ornith. Nom d'un faucon d'Afrique.

— Hist. S'est dit, sous la Convention, des membres du parti qu'on appelait la Montagne. Les montagnards. C'est un montagnard.

— Myth. Diables qui font leur séjour dans les mines, sous les montagnes, et tourmentent les mineurs. Ils ont un mètre de haut, un visage horrible, un air de vieillesse, et le costume des ouvriers qui travaillent aux mines.

MONTAGNE. s. f. (du bas lat. *montana*, qui s'est dit pour *mons*). Grande masse de terre ou de roche fort élevée au-dessus du terrain qui l'environne. Grande, haute montagne. Montagne élevée, rude, escarpée. Le sommet, le haut, la cime, le mamelon d'une montagne. Le penchant, la pente, la coupe, les flancs, la descente, le revers, le versant, le pied d'une montagne Monter, descendre, passer, traverser une montagne. Gagner le haut d'une montagne. Gravir une montagne, sur une montagne. Se retirer dans les montagnes. Les montagnes d'Auvergne Pays de montagnes. Pays hérissé de montagnes. Le serval est originaire des *montagnes* de l'Inde. (Ardant.) L'Espagne est coupée par des *montagnes*. (De Pradt.) Semblable à ces hautes *montagnes*, dont la cime, au-dessus des nues et des tempêtes, trouve la sérénité dans sa hauteur, et ne perd aucun rayon de la lumière qui l'environne. (Boss.) Cette foi vive dont parle Jésus-Christ, capable de transporter les montagnes [illegible] forment de chimériques, et la feuille que le vent agite est comme la *montagne* qui va s'écrouler sur eux. (Mass.) Le Seigneur fait lever son soleil sur les hautes *montagnes*, comme sur les lieux les plus bas et les plus obscurs. (Id.) De pâles vapeurs mangèrent insensiblement les contours anguleux de la *montagne*. (G. Sand.) Les *montagnes* de l'Afrique et du Pérou sont les plus hautes qu'on connaisse. (Buff.) Les nations qui ont peuplé l'Europe ont eu à franchir d'âpres *montagnes*. (Malte-Brun.)

— Les géographes ne donnent ordinairement ce nom qu'à des masses de terrains ayant au moins trois ou quatre cents mètres de hauteur, et produisant sur le sol comme des excroissances qui approchent plus ou moins de la forme conique. Quoiqu'il entraîne en général l'idée

d'une masse qui s'élève de tous côtés au-dessus du sol environnant, on l'applique aussi à des pentes qui ne sont que la différence de niveau entre une région basse et un pays élevé, de sorte qu'arrivé au sommet d'une semblable montagne, on trouve un plateau, au lieu d'une pente en sens inverse. Etant fort élevé, le vallon même est *montagne.* (J.-J. Rouss.)

— Géogr. *Chaîne de montagnes.* Suite de montagnes qui tiennent l'une à l'autre par la base. ‖ *Groupe de montagnes.* Union de plusieurs chaînes. ‖ *Système de montagnes.* Ensemble de plusieurs groupes.

— Agric. Les montagnes jouent un grand rôle dans le système physique du monde, par l'influence qu'elles exercent sur les météores, et par suite sur l'économie animale, sur les productions de la terre et sur l'économie politique en général. Elles sont un vaste réservoir où la nature prévoyante rassemble les eaux et les économise pour les dispenser suivant les besoins de la terre. Mais elles sont dépouillées de bois, elles laissent échapper des torrents, des avalanches, des éboulements qui portent la dévastation dans les champs et les habitations. Elles sont aussi quelquefois la cause de longues sécheresses, d'ouragans, de grêles et de gelées prolongées, suivant qu'elles modifient l'action des vents. Comme le froid augmente sur les montagnes à mesure qu'elles s'élèvent, leur agriculture et celle des vallées qui les sillonnent doivent varier à chaque échelon et finir avant celui où les neiges et les glaces ne se fondent plus.

— Géol. On ne doit pas considérer les montagnes comme des défectuosités de notre globe : elles ont des usages très-marqués. Sans les montagnes la terre serait par trop uniforme ; elles servent à affermir la terre par les rochers dont elles sont composées, et c'est à elles que l'on est redevable de la formation des sources. Les montagnes ont existé de toute antiquité, cependant on doit avouer qu'il y en a eu quelques-unes de détruites et d'englouties, et que d'autres se sont élevées successivement en différents temps, comme paraît le prouver la grande quantité de coquillages qu'on trouve dans quelques-unes. Mais cela ne doit s'entendre que des petites montagnes, car, pour les grandes, il y a toute apparence qu'elles ont le même âge et la même origine que la terre. Il est certain que les révolutions que la terre a éprouvées et qu'elle éprouve encore ont dû produire anciennement et produisent à la surface de la terre, soit subitement, soit peu à peu, des inégalités et des montagnes qui n'existaient point dès l'origine des choses ; mais ces montagnes récentes ont des signes qui les caractérisent. Toutes les montagnes, de quelque nature qu'elles soient, sont sujettes à éprouver de très-grands changements. Les eaux du ciel, les torrents, en arrachent souvent des parties considérables et des quartiers de rochers, qui sont portés dans les plaines, quelquefois à des distances étonnantes, et ces mêmes eaux y creusent des précipices. Les tremblements de terre y produisent des souterrains ; les eaux intérieures y font des grottes et des excavations, qui causent quelquefois leur affaissement total.

— *Montagnes primitives.* Montagnes qui paraissent avoir été créées en même temps que la terre, à laquelle elles servent d'appui. On les distingue par leur élévation, qui surpasse infiniment celle des autres montagnes. Elles se font remarquer par leurs vastes chaînes, et elles tiennent communément les unes aux autres, en se succédant pendant plusieurs centaines de kilomètres. Elles se distinguent encore par leur structure intérieure, par la nature des pierres qui les composent, et par les substances minérales qu'elles renferment. La grande élévation de ces montagnes fait qu'elles sont presque toujours couvertes de neige, même dans les pays les plus chauds, parce que rien ne peut les garantir des vents, et que les rayons du soleil, qui donnent sur les vallées, ne sont point réfléchis jusqu'à une telle hauteur. Il n'y croît que des arbres résineux, et plus on approche de leur sommet, plus l'herbe est courte. On n'y trouve jamais de débris de corps organisés.

— *Les montagnes de transition* sont composées de roches fort anciennes aussi, mais dans lesquelles on commence à trouver quelques restes de corps organisés, bien différents de ceux qui existent aujourd'hui, mais dont l'organisation n'est pas équivoque.

— Les *montagnes secondaires* sont dues aux révolutions que la terre a éprouvées et qu'elle éprouve journellement, ce sont surtout les feux souterrains et les inondations qui opèrent ces changements. Les montagnes formées par des volcans ne sont que des amas de débris de pierres brisées, de pierres ponces, de matière vitrifiée ou de lave, de soufre, de cendres, de [illegible] des montagnes primitives. Celles qui ont été formées par les inondations, au lieu d'être pyramidales comme les montagnes primitives, sont arrondies par le haut ; on y trouve aussi soit du sable, soit des fragments de pierres, soit des amas de cailloux arrondis, qui paraissent avoir été roulés par les eaux. Les pierres qui sont dans ces couches diffèrent essentiellement de celles des montagnes primitives ; les substances métalliques n'y sont jamais par filons suivis. Elles présentent un grand nombre de fossiles qui n'existent plus dans les mers actuelles, mais on commence déjà à en voir de semblables ou d'analogues. C'est surtout dans ces montagnes que se trouvent des dépôts de houille, des grès, etc.

— *Les montagnes tertiaires* contiennent de vastes dépôts de coquillages, abandonnés par une mer qui a jadis couvert notre continent. Quoique beaucoup plus récentes, elles n'offrent encore aucun débris des corps et des ouvrages de l'espèce humaine. La plupart de ces montagnes ne sont guère que des buttes.

— Les *montagnes volcaniques* doivent leur combustion au soleil, qui est la source de tous les feux. (B. de St.-P.) V. VOLCAN.

— *Montagnes à parasol.* Celles qui sont destinées à garantir les végétaux et les animaux de l'action trop ardente du soleil, et à leur procurer des ombres d'une grande étendue.

— *Montagnes à réverbère.* Celles qui réfléchissent les rayons du soleil.

— Il y a des *montagnes solaires* et *lunaires*, dont les unes sont disposées en réverbère, comme celles de la Finlande, d'autres en parasol, comme celles de l'Ethiopie. (B. de St-P.)

— Les noms de montagnes, quelque terminaison qu'ils aient, sont masculins. Le Liban, le Saint-Gothard, l'Etna, etc. Il faut en excepter les Alpes, les Pyrénées, les Cordillières, les Vosges, qui sont du féminin.

— Fig. Le bonheur idéal réside à la cime d'une haute *montagne ;* lorsqu'on arrive, après de longs efforts, on n'y trouve rien que le vague des cieux ou les tempêtes. (Boiste.) Les *montagnes* sont comme les cours, leur grandeur en impose et leur aspect séduit ; mais on est bientôt dégoûté de leur séjour, à moins qu'on n'y ait été élevé. (De Levis.) Il en est de l'amour comme de ces *montagnes* en forme de pic, dont le sommet n'offre point de lieu de repos ; à peine monté, il faut descendre. (Id.)

— Prov. et fig. *La montagne a enfanté une souris.* Se dit lorsque de grands projets n'aboutissent à rien.

— Prov. *Deux montagnes ne se rencontrent point, mais deux hommes se rencontrent.* Se dit par menace, pour faire entendre à un homme qu'on trouvera occasion de se venger de lui. ‖ Se dit aussi lorsqu'on rencontre inopinément quelqu'un qu'on ne s'attendait pas à voir. ‖ *Il n'y a point de montagne sans vallée.* Chaque chose existe avec ses conditions naturelles.

— Prov. et fig. *Il a sa montagne dans la tête.* Il est très-occupé d'un dessein qu'il a conçu.

— *Montagnes de glace.* Amas considérable de glace qu'on rencontre principalement dans les mers polaires.

— *Montagne d'eau.* Espèce de rocher artificiel de figure pyramidale, d'où sortent plusieurs jets, bouillons et nappes d'eau.

— *Montagne humide, montagne liquide.* Flots d'une mer agitée.

Cependant sur le dos de la plaine liquide
S'élève à gros bouillons une *montagne humide.* (Rac.)

— Fig. Grand amas de quelque chose que ce soit.

. . . N'allez pas,
Sur les pas de Brébeuf, entasser sur les rives
De morts et de mourants cent *montagnes* plaintives.
(Boileau.)

— Fig. Thomas et La Harpe sont les revers l'un de l'autre : le premier met tout en *montagnes,* celui-ci met tout en plaines. (Dider.)

— Hist. Sous la Convention, on donnait ce nom au côté gauche de l'assemblée où s'étaient placés les démocrates les plus ardents. La fraction qui occupait la partie la plus élevée de la montagne était particulièrement désignée par le nom de *crête.* Le parti de la montagne fut détruit le 5 avril 1794 par les comités. ‖ Les membres eux-mêmes pris collectivement.

— *Vieux de la montagne.* V. VIEUX.

— Astron. *Montagne de la table.* Constellation méridionale.

— Myth. Les Montagnes étaient filles de la Terre. On les regardait presque partout comme des lieux sacrés ; quelquefois même on les adorait comme des divinités. Les anciennes médailles les figurent par des génies, dont chacun est caractérisé par quelque production du pays.

MONTAGNE (Pays de la.) Géogr. Petite contrée du duché de Bourgogne, dans les montagnes ; son ch.-l. était Châtillon-sur-Seine. Il forme aujourd'hui les départ. de la Côte-d'Or et de l'Aube.

MONTAGNE-BLANCHE. Géogr. Mont calcaire, situé en Bohême, près de Prague. Frédéric V, comte palatin, y perdit, en 1620, une bataille mémorable contre les impériaux.

MONTAGNE DES GÉANTS. Géogr. Chaîne de montagnes, branche des monts Sudètes, s'étendant dans un espace de 40 à 43 kilom. de long sur 20 kilom. de large. On y trouve des plantes rares et curieuses, des mines et des pierres précieuses.

[illegible] défense de Trèves, célèbre par la défaite qu'y éprouva, le 11 août 1675, l'armée française, aux ordres du maréchal de Créqui, contre les impériaux, commandés par le duc de Lorraine. Les Français y remportèrent une grande victoire en 1794.

MONTAGNES BLANCHES. Géogr. Chaîne de montagnes qui se rattache aux Montagnes vertes dans les Etats-Unis.

MONTAGNES BLEUES. Géogr. Chaîne de montagnes des Etats-Unis, qui se rattache aux monts Alleghany. ‖ Autre chaîne dans la Jamaïque.

MONTAGNES NOIRES. Géogr. Partie des Cévennes, dans les départem. de l'Aude et de l'Hérault.

MONTAGNES ROCHEUSES. Geogr. Grande chaîne de montagnes de l'Amérique septentrionale, dans les Etats-Unis, la Nouvelle-Bretagne et l'Amérique russe.

MONTAGNES RUSSES. Nom donné à des montagnes réelles ou artificielles où l'on a pratiqué un chemin uni et incliné, souvent droit, quelquefois tournant. On se place dans un traîneau au haut de la montagne, et on se laisse glisser avec une grande rapidité jusqu'au bas. Ce jeu est très en usage en Russie, d'où lui est venu son nom. En France, plusieurs personnes s'étant tuées ou blessées à cet amusement, la police a fini par supprimer les établissements où l'on s'y livrait.

MONTAGNES VERTES. Géogr. Chaîne de montagnes au nord-est des Alleghany, dans les Etats-Unis et le Nouveau-Brunswick.

MONTAGNETTE. s. f. S'est dit quelquefois d'une Petite montagne. Ce n'est qu'une montagnette. Fam.

MONTAGNEUX, EUSE. adj. Où il y a beaucoup de montagnes. Pays montagneux. Province, région montagneuse.

MONTAGNON. s. m. Géogr. Nom donné, en Suisse, aux habitants d'une montagne voisine de Neufchâtel.

MONTAGRIER. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Riberac (Dordogne) ; 800 hab.

MONTAGU (Edouard de). Vaillant amiral anglais, né en 1625, mort en 1672, remporta plusieurs avantages sur les Hollandais, mais le vaisseau qu'il commandait ayant été abordé par un vaisseau ennemi, il périt au milieu des flammes plutôt que de se rendre. ‖ (Charles). Né en 1661, mort en 1715, donna la première idée des billets de l'échiquier. Après la mort de la reine Anne, il fut un des régents du royaume.

MONTAGUE (lady Mary Worcley). Dame anglaise, célèbre par son esprit et sa beauté. Elle naquit en 1690. Mariée en 1712, elle accompagna son mari dans son ambassade de Constantinople, en 1712. Elle voyagea en Orient et dans le reste de l'Europe, et ne revint en Angleterre qu'en 1761. Elle mourut l'année suivante. On a d'elle des lettres pleines d'agrément et d'intérêt.

MONTAIGNE (Michel Eyquem ou Eyghem, seigneur de). Célèbre moraliste, né en 1533, mort en 1592, voyagea en Allemagne, en Suisse, en Italie, fut élu en 1581 maire de Bordeaux, parut avec éclat aux états de Blois en 1588, et se retira ensuite dans son château pour se livrer tout entier à la philosophie. Il s'est rendu à jamais célèbre par ses *Essais,* dans lesquels il a traité les sujets les plus divers, et où il s'est peint avec une entière sincérité. Comme écrivain, il a imprimé à notre langue une énergie qu'elle n'avait pas avant lui.

MONTAIGNER. v. n. 1re conj. S'est dit pour S'élever comme une montagne.

Et de là sort le charme d'une voix
Qui tout ravis fait sauteler les bois,
Planer les monts et *montaigner* les plaines.
(Ronsard.)

MONTAIGU. Géogr. Ch.-l. de cant. (Tarn-et-Garonne) ; 4,100 hab. ‖ Ch.-l. de cant., arr. de Bourbon-Vendée (Vendée) ; 1,900 hab. ‖ Ch.-l. de cant., arr. de Riom (Puy-de-Dôme) ; 1,700 h.

MONTAIGU (Gilles-Aycelin de). Archevêque de Narbonne, né en 1270, mort en 1314, prit part à la condamnation des templiers, et fut, en récompense, élevé à la dignité de chancelier. ‖ MONTAIGU (P.-Guérin de). Elu grand maître des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem, en 1208, secourut les chrétiens d'Arménie, remporta quelques avantages sur Soliman, sultan d'Iconium, et mourut en 1230. ‖ MONTAIGU (Jean). Eut la principale administration des affaires sous Charles V et Charles VI. Revêtu de la charge de surintendant des finances en 1408, il irrita par sa violence et son orgueil les premières personnes du royaume. Le duc de Bourgogne et le roi de Navarre le firent arrêter comme coupable de divers crimes, en 1409. Il eut la tête tranchée, et son corps fut attaché au gibet de Montfaucon.

MONTAIN, AINE. adj. Hist. nat. Qui vit dans les montagnes. Syn. inusité de Montagnard.

MONTAIN. s. m. Ornith. Nom vulgaire du pinson des Ardennes.

MONTAISON. s. f. S'est dit pour Action de monter. ‖ Ebullition, effervescence des liquides.

— Fig. *Fou de montaison.* Expression dont s'est servi Rabelais pour désigner celui à qui le sang monte à la tête, et chez lequel le délire se renouvelle à certaines époques de l'année.

[illegible] salée pour passer dans l'eau douce, où elles doivent frayer.

MONTALBAN. Géogr. Ville d'Espagne (Saragosse) ; 3,700 hab.

MONTALBANIE. s. f. Bot. Genre de la famille des verbénacées.

MONTALCINO. Géogr. Ville d'Italie, en Toscane ; 6,900 hab.

MONTALEMBERT (Marc-René, marquis de). Général et ingénieur français, né en 1714, mort en 1800. Ses ouvrages sur les fortifications le placèrent au premier rang des écrivains militaires.

MONTALIVET (Jean-Pierre Bachasson, comte de). Pair, ancien ministre de l'intérieur, né en 1766, mort en 1823, suivit d'abord la carrière de la magistrature, mais il perdit sa charge à la révolution, et, pour se soustraire à la persécution, il s'engagea comme volontaire. Il se montra dévoué à Napoléon et seconda ses grandes vues.

MONTANCE. s. f. S'est dit pour Estimation, valeur d'une chose. Jusques à la montance de cent livres. ‖ Hauteur, élévation.

MONTANCHES. Géogr. Ville d'Espagne (Badajoz) ; 4,000 hab.

MONTANER. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Pau (Basses-Pyrénées) ; 900 hab.

MONTANINE. s. f. Chim. Alcali qu'on trouve dans l'écorce d'une nouvelle espèce de quinquina, nommé quinquina montagnard.

MONTANISME. s. m. Hist. relig. Doctrine enseignée en Phrygie, au IIe siècle, par Montanus, qui prétendait être le consolateur promis par Jésus-Christ. Le montanisme était fort rigoureux : il condamnait le culte de la philosophie et des lettres, et refusait l'absolution aux grands pécheurs.

MONTANISTE. adj. des 2 g. Hist. relig. Conforme à la doctrine de Montanus.

— s. m. Partisan du montanisme.

MONTANSIER (Marguerite Brunet, dite Mlle). Directrice de théâtre, née en 1730, morte en 1820, dirigea divers théâtres au Havre, à Nantes, à Rouen, à Versailles, et enfin à Paris.

MONTANT. part. prés. du v. Monter. Qui monte. Il est invar. La marée montant au-dessus des digues. Des mémoires montant à une forte somme. J'ai vu au collége des jésuites de la rue Saint-Jacques un tableau de douze pieds de long sur douze de hauteur, qui représentait Ignace et Xavier *montant* au ciel, chacun dans un char magnifique attelé de quatre chevaux blancs. (Volt.)

— Dans la supputation d'un compte, on dit : Le tout montant à tant. Toutes les sommes montant à celle de tant.

MONTANT, ANTE. adj. Qui va en montant. Bateau montant. Il y a dans ce puits un seau montant et descendant. Chemin montant. Marée montante.

Dans un chemin *montant,* sablonneux, malaisé,
Et de tous les côtés au soleil exposé,
Six forts chevaux tiraient un coche. (La Fon.)

— Art milit. *Garde montante.* Celle qu'on place dans un poste, et qui vient relever la troupe qui y était auparavant.

— *Commis montant.* Celui qui en relève un autre dans son service.

— Blas. Se dit des pièces qui sont tournées vers le chef de l'écu. Epis montants. Ecrevisse montante. Lion montant. ‖ Se dit particulièrement du croissant, lorsque ses pointes sont en haut. D'azur à trois croissants montants d'or.

— Bot. *Tige montante.* Tige horizontale à sa base, qui se recourbe insensiblement pour gagner la direction verticale. ‖ *Pédoncule montant.* Celui qui est un peu arqué à sa base, mais qui regagne la tige verticale par son sommet. ‖ *Pétiole montant.* Celui qui suit une direction pareille.

— Maçonn. *Joint montant.* Joint vertical de deux pierres.

— Mode. *Robe montante.* Robe dont le corsage couvre la poitrine et les épaules.

MONTANT. s. m. (rad. *monter*). Pièce de bois, de pierre ou de fer qui est posée verticalement et à plomb dans certains ouvrages de menuiserie, de serrurerie, etc. Montants d'une croisée. Montants d'une porte cochère, d'une devanture de boutique. Montants d'une grille, d'une porte de fer. Je pris pour comparaison une échelle formée de deux *montants* inclinés l'un vers l'autre. (B. de St-P.)

— *Montant d'une raquette.* Les cordes qui vont du haut en bas.

— *Montant de la bride.* Partie de la bride qui s'élève des côtés de la bouche au sommet de la tête.

— *Montants d'une presse.* V. JUMELLE.

— Total d'un compte, d'une recette, d'une dépense, etc. Montant d'une somme. Le montant de la recette. Le montant de la dépense. ‖ Total ou addition de chaque page, que celui qui dresse le compte porte et inscrit au haut de chaque nouvelle page, afin de pouvoir plus aisément former le total général de la recette ou de la dépense à la fin du compte.

— Ecclésiastique, magistrat, officier militaire, etc., à qui, par droit d'ancienneté, il appartient de monter à quelque place, à quelque charge, à quelque emploi, en cas de vacance. Etre le premier montant. Vieux en ce sens.

[illegible] du montant. Donner du montant à une sauce.

— Vapeur qui sort de certaines substances. Ce tabac a beaucoup de montant.

— Art milit. *Montant de blinde, de manteau d'armes, de traverse.* V. BLINDE, MANTEAU, TRAVERSE.

— Blas. Vol de l'oiseau de proie au-dessus de celui qu'il attaque.

— Bot. Tige des plantes.

— Horlog. Barres de fer ou de cuivre qui font partie de la cage des grosses et moyennes horloges à poids, dans lesquelles roulent les pivots des roues.

— Faucon. *Prendre le montant.* Se dit de l'oiseau de proie qui s'élève au-dessus du gibier qu'il poursuit.

né en 1766, mort en 1823, suivit d'abord la carrière de la magistrature, mais il perdit sa charge à la révolution, et, pour se soustraire à la persécution, il s'engagea comme volontaire. Il se montra dévoué à Napoléon et seconda ses grandes vues.

MONTANCE. s. f. S'est dit pour Estimation, valeur d'une chose. Jusques à la montance de cent livres. || Hauteur, élévation.

MONTANCHES. Géogr. Ville d'Espagne (Badajoz); 4,000 hab.

MONTANER. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Pau (Basses-Pyrénées); 900 hab.

MONTANINE. s. f. Chim. Alcali qu'on trouve dans l'écorce d'une nouvelle espèce de quinquina, nommé quinquina montagnard.

MONTANISME. s. m. Hist. relig. Doctrine enseignée en Phrygie, au IIe siècle, par Montanus, qui prétendait être le consolateur promis par Jésus-Christ. Le montanisme était fort rigoureux : il condamnait le culte de la philosophie et des lettres, et refusait l'absolution aux grands pécheurs.

MONTANISTE. adj. des 2 g. Hist. relig. Conforme à la doctrine de Montanus.

— s. m. Partisan du montanisme.

MONTANSIER (Marguerite Brunet, dite Mlle). Directrice de théâtre, née en 1730, morte en 1820, dirigea divers théâtres au Havre, à Nantes, à Rouen, à Versailles, et enfin à Paris.

MONTANT. part. prés. du v. Monter. Qui monte. Il est invar. La marée montant au-dessus des digues. Des mémoires montant à une forte somme. J'ai vu au collège des jésuites de la rue Saint-Jacques un tableau de douze pieds de long sur douze de hauteur, qui représentait Ignace et Xavier *montant* au ciel, chacun dans un char magnifique attelé de quatre chevaux blancs. (Volt.)

— Dans la supputation d'un compte, on dit : Le tout montant à tant. Toutes les sommes montant à celle de tant.

MONTANT, ANTE. adj. Qui va en montant. Bateau montant. Il y a dans ce puits un seau montant et descendant. Chemin montant. Marée montante.

Dans un chemin *montant*, sablonneux, malaisé,
Et de tous les côtés au soleil exposé,
Six forts chevaux tiraient un coche. (La Font.)

— Art milit. *Garde montante.* Celle qu'on place dans un poste, et qui vient relever la troupe qui y était auparavant.

— *Commis montant.* Celui qui en relève un autre dans son service.

— Blas. Se dit des pièces qui sont tournées vers le chef de l'écu. Épis montants. Écrevisse montante. Lion montant. || Se dit particulièrement du croissant, lorsque ses pointes sont en haut. D'azur à trois croissants montants d'or.

— Bot. *Tige montante.* Tige horizontale à sa base, qui se recourbe insensiblement pour gagner la direction verticale. || *Pédoncule montant.* Celui qui est un peu arqué à sa base, mais qui regagne la tige verticale par son sommet. || *Pétiole montant.* Celui qui suit une direction pareille.

— Maçonn. *Joint montant.* Joint vertical de deux pierres.

— Mode. *Robe montante.* Robe dont le corsage couvre la poitrine et les épaules.

MONTANT. s. m. (rad. *monter*). Pièce de bois, de pierre ou de fer qui est posée verticalement et à plomb dans certains ouvrages de menuiserie, de serrurerie, etc. Montants d'une croisée. Montants d'une porte cochère, d'une devanture de boutique. Montants d'une grille, d'une porte de fer. Je pris pour comparaison une échelle formée de deux *montants* inclinés l'un vers l'autre. (B. de St-P.)

— *Montant d'une raquette.* Les cordes qui vont du haut en bas.

— *Montant de la bride.* Partie de la bride qui s'élève des côtés de la bouche au sommet de la tête.

— *Montants d'une presse.* V. JUMELLE.

— Total d'un compte, d'une recette, d'une dépense, etc. Montant d'une somme. Le montant de la recette. Le montant de la dépense. || Total ou addition de chaque page, que celui qui dresse le compte porte et inscrit au haut de chaque nouvelle page, afin de pouvoir plus aisément former le total général de la recette ou de la dépense à la fin du compte.

— Ecclésiastique, magistrat, officier militaire, etc., à qui, par droit d'ancienneté, il appartient de monter à quelque place, à quelque charge, à quelque emploi, en cas de vacance. Être le premier montant. Vieux en ce sens.

du montant. Donner du montant à une sauce.

— Vapeur qui sort de certaines substances. Ce tabac a beaucoup de montant.

— Art milit. *Montant de blinde, de manteau d'armes, de traverse.* V. BLINDE, MANTEAU, TRAVERSE.

— Blas. Vol de l'oiseau de proie au-dessus de celui qu'il attaque.

— Bot. Tige des plantes.

— Horlog. Barres de fer ou de cuivre qui font partie de la cage des grosses et moyennes horloges à poids, dans lesquelles roulent les pivots des roues.

— Faucon. *Prendre le montant.* Se dit de l'oiseau de proie qui s'élève au-dessus du gibier qu'il poursuit.

— Manég. S'est dit de celui qui apprend à monter à cheval.

— Mar. Pièces de bois droites, de médiocre grosseur, qui servent à soutenir le haut de l'arrière du vaisseau. || Toutes les pièces de bois droites que l'on emploie dans les ouvrages du dedans des vaisseaux, comme aux cuisines et aux soutes. || *Montant du pavillon.* Pièce de bois droite à laquelle il y a une tête de more, où passe le bâton d'enseigne de poupe. || Cependant les *montants de voûte* et les *montants de poulaine* ont des positions inclinées que déterminent, pour les premiers, la saillie du tableau du couronnement, et pour les seconds, l'écartement des lisses supérieures de poulaine, ou grandes herpes, relativement aux plus petites. || Temps pendant lequel la marée monte.

— Ornith. Nom vulgaire de l'ortolan des roseaux, parce qu'il a l'habitude de grimper le long des roseaux pour saisir les insectes.

MONTANUS. s. m. (pr. *mon-ta-nuss*). Anat. Nom que l'on a donné à un muscle des lèvres.

MONTANUS ou **MONTAN.** Hérésiarque du IIe siècle, né en Phrygie, se fit passer pour prophète, et à la faveur de prédictions, de guérisons et de prétendus miracles, se fit un grand nombre de partisans. On croit qu'il mourut en 212.

MONTARGIS. (pr. *mon-tar-ji*). Géogr. Ch.-l. d'arr. (Loiret); 7,800 hab. Cette ville fut assiégée en 1427 par les Anglais, ayant à leur tête Warwick et Suffolk : au bout de trois mois d'une héroïque résistance, elle fut délivrée par Danois.

MONTASSIN. s. m. Comm. Coton filé du Levant.

MONTASTRUC. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Toulouse (Haute-Garonne); 800 hab.

MONTAUBAN. Géogr. Ch.-l. du département de Tarn-et-Garonne, évêché; 24,000 hab. Cette ville, occupée par les protestants, fut assiégée, en 1621, par Louis XIII et le connétable de Luynes; mais les troupes catholiques, après de vains efforts, furent obligées de se retirer.

— Ch.-l. de cant., arr. de Montfort (Ille-et-Vilaine); 2,900 hab.

MONTAUSIER (Charles de Sainte-Maure, duc de). Né en 1610, mort en 1690, se distingua de bonne heure par sa valeur et sa vertu. Son austère probité le fit choisir pour présider à l'éducation du Dauphin.

MONTAZALITE. s. m. Hist. relig. Nom donné par les mahométans aux sectateurs de Wasel-ebn-Ata. Les montazalites rejettent toute distinction entre les attributs éternels de la Divinité; ils nient la prédestination et toute vision de Dieu, dans le paradis, par les yeux du corps. Ils paraissent être les mêmes que les motazalites.

MONTBARD. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Semur (Côte-d'Or); patrie de Buffon; 2,100 h.

MONTBART, dit *l'Exterminateur*. Chef de flibustiers du XVIIe siècle, se signala par sa haine contre les Espagnols. Parti du Havre en 1667, il alla les combattre aux Antilles, dans l'État de Honduras, et en fit un carnage affreux.

MONTBAZON. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Tours (Indre-et-Loire); 1,200 hab.

MONTBÉLIARD. Géogr. Ch.-l. d'arrond. (Doubs). Patrie de Cuvier; 5,100 hab. || C'était jadis le ch.-l. d'un comté particulier, faisant partie de l'Empire d'Allemagne, mais n'appartenant à aucun cercle. Ce pays est aujourd'hui réparti entre les arrondissements de Montbéliard et de Baume, dans le Doubs, et celui de Lure, dans la Haute-Saône.

— MONTBÉLIARD (Philibert Guéneau de). Né en 1720, mort en 1785, s'annonça avantageusement dans le monde littéraire par la *Collection académique*, recueil qui contient ce qu'il y a de plus intéressant dans les mémoires des différentes académies de l'Europe. Ce fut lui qui continua l'histoire des oiseaux commencée par Buffon.

MONTBÉLIARD. s. m. Nom que l'on a donné à une espèce de toile à matelas.

MONTBENOIT. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Pontarlier (Doubs); 150 hab.

MONT-BLANC. Géogr. La plus haute montagne des Alpes, dans la Savoie. Elle s'élève à 4,800 mètres au-dessus de la mer. Longtemps avant d'arriver à cette hauteur, on rencontre des neiges éternelles. Il faut deux jours pour y monter. || Nom d'un ancien département français, qui fut formé de la Savoie en 1792, et dont le chef-lieu était Chambéry. Ce pays a été rendu à la Savoie.

MONTBOZON. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Vesoul (Haute-Saône); 750 hab.

[illegible] des iridées, établi pour une plante du cap de Bonne-Espérance.

MONTBRISON. Géogr. Ch.-l. du département de la Loire; 6,800 hab. C'était l'ancienne capitale du Forez. Le baron des Adrets, chef d'un parti de protestants, s'empara de cette ville en 1562, et fit massacrer une partie des habitants.

MONTBRON. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de la Rochefoucauld (Charente); 3,000 hab.

MONTBRUN (Charles du Puy), dit le *Brave*. Un des plus vaillants capitaines calvinistes du XVIe siècle, se rendit maître de plusieurs places en Dauphiné et en Provence, et se trouva aux batailles de Jarnac et de Moncontour. Ayant attaqué les troupes de Henri III, en 1574, il fut arrêté et exécuté l'année suivante.

MONTCALM DE SAINT-VERAN (Louis-Joseph, marquis de). Général français, né en 1712, mort en 1759, fut chargé, en 1756, du commandement en chef des troupes françaises dans l'Amérique septentrionale; mais forcé, en 1759, de livrer un combat inégal sous les murs de Québec, il fut, dès le commencement de l'action, blessé mortellement.

MONT-CARMEL (Notre-Dame du). Hist. relig. V. CARMEL.

MONT-CASSIN. Géogr. V. CASSIN.

MONT-CENIS. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. d'Autun (Saône-et-Loire); 4,500 hab. || Haute montagne des Alpes.

MONT-DE-MARSAN. Géogr. Ch.-l. du département des Landes; 4,100 hab.

MONT-DE-PIÉTÉ. s. m. Établissement où l'on prête de l'argent à intérêt sur des objets remis en gage. Mettre des effets au mont-de-piété. Retirer ses bijoux du mont-de-piété. Reconnaissance du mont-de-piété. Les *monts-de-piété* sont utiles à l'homme de labeur. (Dufey.)

MONT-DE-VÉNUS. s. m. Anat. Légère éminence couverte de poils, au bas de l'hypogastre, au-dessus de la vulve et au devant du pubis. Autrefois on n'appelait *mont de Vénus* que l'éminence charnue située immédiatement au-dessus des grandes lèvres, et l'on donnait le nom de *pénil* à la région située à la face antérieure des os pubis; mais aujourd'hui les anatomistes confondent avec raison ces deux éminences.

— Chirom. V. MONT.

MONTDIDIER. Géogr. Ch.-l. d'arr. (Somme); 3,800 hab.

MONT-D'OR. Géogr. Montagne du département du Puy-de-Dôme, célèbre par ses eaux minérales. || Montagne du département du Rhône, célèbre par les fromages de chèvre qu'on y fabrique.

MONTE. s. f. Accouplement des chevaux et des cavales, et même de tous les quadrupèdes domestiques.

— Temps de cet accouplement. La monte commence en avril, et finit en juin.

— S'est dit pour Augmentation, accroissement. || Intérêt, usure.

MONTE. s. m. Techn. Outils de certains métiers.

MONTE. s. m. Mot espagnol qui signifie Forêt, et qui, écrit par les géographes espagnols sur les premières cartes d'Amérique, a induit en erreur les géographes des autres pays, et leur a fait tracer un très-grand nombre de montagnes qui n'ont jamais existé dans le nouveau monde.

MONTÉ, ÉE. part. pass. du v. Monter. S'empl. adjectiv. Cheval monté. Escalier monté. On les fera trotter ensuite à la longe, avec un caveçon sur le nez, sur un terrain uni, sans être *montés*. (Buff.)

— *Être bien monté en chevaux, en meubles, en linge.* En avoir une quantité considérable.

— *Être bien monté, mal monté.* Être monté sur un bon, sur un mauvais cheval. || Être bien, être mal monté en chevaux.

— Prov. *Être monté comme un Saint-George.* Être monté sur un cheval fort beau ou fort bon.

— *Ce violon, ce piano, etc., est bien, est mal monté.* Les cordes en sont bonnes, en sont mauvaises.

— Fig. L'esprit est un instrument qui rend des sons agréables ou rauques, selon qu'il est bien ou mal *monté*. (Boiste.)

— Mar. *Ce vaisseau est percé pour cinquante canons, et monté de trente.* Il peut porter cinquante canons, mais il n'en a que trente effectifs. || *Vaisseau monté de tant d'hommes.* Qui porte tant d'hommes. || *Un vaisseau est monté en bois tors*, lorsque tous ses couples, tant de levée que de remplissage, sont élevés sur sa quille. || Le système de l'étrave a été préalablement *monté*, c'est-à-dire, que l'étrave et la contre-étrave ont été établies sur le brion, puis accorées, comme l'arcasse a été *montée* et assujétie sur le contre-étambot intérieur.

— *Monté sur le ton de.* En usage de. Cette société n'est pas montée sur le ton de médire.

— Fig et fam. *Il est monté sur un ton plaisant, sur un ton singulier.* Se dit d'un homme qui plaisante ou qui affecte de dire des choses extraordinaires.

— Fam. *Vous êtes aujourd'hui bien monté, mal monté, singulièrement monté.* Vous êtes bien, mal, singulièrement disposé. Quand on est sûr que son âme est bien *montée*, alors le pauvre [illegible] réunit à l'Être suprême, et dit : Je suis moi-même une partie de la Divinité. (Volt.)

— *Cheval haut monté ou monté haut.* Cheval dont les jambes sont trop hautes, et ne sont point proportionnées.

— Se dit par extension des autres animaux dont les jambes sont fort hautes. Il est haut *monté* sur ses jambes, ce qui le rend svelte et alerte. (Buff.)

— Fig. J'ai bien mauvaise idée de l'esprit toujours tendu; c'est surtout faute de pouvoir descendre, qu'on est toujours *monté* si haut. (Le pr. de Ligne.)

— *Coup monté.* Se dit d'une chose préparée à l'avance. Je vis que toutes ces défaites étaient un coup monté.

— *Collet monté.* V. COLLET.

— *Monté à.* La gloire des hommes *montée* à son plus grand éclat. (Mass.) De représenter à quel point l'affliction se trouva *montée*, c'est ce qui surpasse mes forces. (La Font.) Ensuite étant *monté* au haut de la montagne Abarim, il bénit toutes les tribus d'Israël. (Lemaistre de Sacy.)

— *Monté à* (*à* représenté par *où* ou par *y*).

Quelque rang où jadis soient *montés* mes aïeux,
Leur gloire de si loin n'éblouit pas mes yeux. (Rac.)

J'en descendrai du moins comme j'y suis *monté*,
Ma gloire me suivra dans mon adversité. (Volt.)

— *Monté de.* Mais, dès qu'il s'agit de quelques expéditions de chasse et de guerre, chaque éléphant est toujours *monté* de plusieurs hommes. (Buff.)

— *Monté en.* De l'eau *montée* en gaz révélons les secrets. (Del.)

— *Monté par.*

Un cheval vigoureux, *monté* par un enfant,
Semblait s'en amuser au milieu d'une plaine,
Tantôt effleurant l'herbe à peine,
Tantôt sautant, tantôt caracolant. (Lesailly.)

— *Monté jusqu'à.* Pendant que tu t'emportais comme un furieux contre moi, ton orgueil est *monté* jusqu'à mes oreilles. (Bonnet.) Et le cri de son peuple est *monté* jusqu'à lui. (Rac.)

— *Monté sur.*

Sur leurs tréteaux *montés*, ils rendent des oracles,
Prédisent le passé, font cent autres miracles. (Volt.)

..... Ses vers, et sans force et sans grâce,
Montés sur deux grands mots comme sur deux échasses.
(Boileau.)

MONTE-À-REGRET. loc. Ne se dit que dans cette expression : *Abbaye de monte-à-regret*, pour désigner la potence.

MONTE-AU-CIEL. s. m. Bot. Nom vulgaire de la persicaire orientale.

MONTÉBALDO. Géogr. Chaîne de montagnes de Lombardie, près de Vérone, où les Autrichiens furent battus par Masséna en 1796, et par Joubert en 1797.

MONTÉBELLO. Géogr. Bourg de Lombardie, dans la délégation de Vienne; 3,000 hab. Bonaparte y remporta une victoire sur les Autrichiens, le 19 juin 1800. || Ce lieu fut érigé en duché en faveur du maréchal Lannes, qui avait puissamment contribué au succès de la bataille.

MONTEBOURG. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Valogne (Manche); 2,600 hab.

MONTE-CALVO. Géogr. Ville du royaume de Naples (principauté ultérieure); 4,500 hab.

MONTECH. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Castel-Sarrazin (Tarn-et-Garonne); 2,100 hab.

MONTECHIARO. Géogr. Ville du royaume lombardo-vénitien; 6,600 hab.

MONTECORVINO. Géogr. Ville du royaume de Naples (princip. citérieure); 4,300 hab.

MONTECUCULLI (Raymond de). Un des capitaines les plus illustres des temps modernes, né dans l'État de Modène, en 1608, mort à Lintz en 1681, battit les Suédois en Silésie, les força à évacuer la Bohême, fut élevé au grade de général, battit les Turcs, et eut l'honneur de se mesurer deux fois avec Turenne. Il a composé des mémoires précieux pour les militaires.

MONTÉE. s. f. Endroit par où l'on monte à une montagne, à un coteau, à une éminence, etc. Montée roide. Montée rude, pénible, aisée.

— Rampe douce au devant d'un édifice. La montée du Capitole a beaucoup de majesté.

— Action de monter. Les chevaux ont beaucoup de mal à la montée.

— *Barque de montée.* Barque chargée de marchandises qui remontait la Gironde.

— Petit escalier, dans une maison de pauvres gens. Montée étroite, roide, aisée. Monter, descendre la montée. Nettoyer, balayer une montée.

— Escalier de bois pour monter à un moulin à vent.

— Pop. Chacune des marches d'un escalier, d'un degré. Il y a là une montée rampante. Descendre les montées trois à trois, quatre à quatre.

Deux servantes déjà, largement souffletées,
Avaient à coup de pied descendu les *montées*. (Boil.)

— Pop. *Faire sauter les montées à quelqu'un.* Le chasser honteusement de chez soi, et avec violence.

— Archit. Hauteur d'une voûte. Cette voûte a peu de montée. || *Montée d'arche.* Hauteur perpendiculaire depuis le niveau de la naissance de la voûte, jusqu'à l'intrados de sa clé. || *Montée de pont.* Différence du niveau de son pavé sur le milieu de sa maîtresse arche avec le niveau de sa culée.

[illegible] fait son cocon.

— Faucon. Vol du faucon qui s'élève à angles droits et par élancements, en poursuivant le gibier. || *Montée d'essor.* Action de l'oiseau, lorsqu'il monte à perte de vue pour chercher une atmosphère plus fraîche. || *Montée par fuite.* Vol rapide de l'oiseau quand il a peur.

— Ichthyol. Petit poisson du genre murène, qui vit en troupes, remonte les rivières, et dont on prend d'immenses quantités avec des paniers. On le mange en friture.

— Syn. comp. MONTÉE, MARCHE, DEGRÉ, ESCALIER. L'*escalier* est proprement la partie d'un bâtiment qui sert à monter ou à descendre. Il est composé de plusieurs parties également élevées les unes au-dessus des autres que l'on nomme *degrés*, si on les considère relativement à leur hauteur, et *marches*, si, faisant abstraction de leur hauteur, on ne les considère que relativement à leur étendue horizontale. La *montée* est la pente plus ou moins douce de l'*escalier*, ce qui dépend de la hauteur et de la largeur de chacun des *degrés*.

MONTEFELTRO. Ancienne maison italienne, qui fut à la tête des Gibelins au XIIIe siècle et au XIVe, et qui eut sous sa domination Pise, Urbin et plusieurs autres villes d'Italie.

MONTEFRIO. Géogr. Ville d'Espagne (Malaga); 8,000 hab.

MONTELEONE. Géogr. Ville du royaume de Naples, dans la Calabre ultérieure; 8,000 hab.

MONTÉLIMAR. Géogr. Ch.-l. d'arr. (Drôme); 8,000 hab.

MONTELLA. Géogr. Ville du roy. de Naples (princip. ultér.); 5,700 hab.

MONTEMAYOR (George de). Poète espagnol, né en 1520, mort en 1562, est regardé comme l'inventeur du genre pastoral en Espagne.

MONTEMBOEUF. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Confolens (Charente); 1,100 hab.

MONTÉMURLO. Géogr. Bourg de Toscane, où Côme de Médicis, en 1538, défit les républicains florentins, ayant à leur tête Strozzi.

MONTENDRE. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Fonzac (Charente-Inférieure); 2,500 hab.

MONTÉNÉGRIN, INE. adj. et s. Géogr. Habitant du Monténégro. || Qui appartient au Monténégro ou à ses habitants.

— Hist. Les Monténégrins, d'origine slave, faisaient partie du duché de Zenta, en Servie. Ils furent les alliés constants des Vénitiens contre les Turcs, aux attaques desquels ils surent toujours résister. Les Monténégrins sont gouvernés par leurs évêques, qui ont succédé au pouvoir des anciens ducs de Zenta.

MONTÉNÉGRO. Géogr. Petit pays indépendant, à l'O. de la Turquie d'Europe; 45,000 hab. Cap. Cettigne. 98 kilom. sur 47.

MONTENOTTE. Géogr. Village des États Sardes, division de Gênes. || Dép. français formé sous l'Empire. Sa cap. était Savone. || *Bataille de Montenotte.* Victoire remportée le 11 avril 1796, par Bonaparte, sur les Autrichiens et les Sardes. Cette bataille eut lieu à Montélézimo, mais on lui a donné le nom de Montenotte, pour consacrer l'héroïque résistance du chef de brigade Rampon, dans une redoute du village de Montenotte.

MONTER. v. n. 1re conj. (du lat. barb. *montare*, fait de *mons, montis*, mont, montagne). Se transporter dans un lieu plus haut que celui où l'on était. Monter vite, facilement. Monter avec peine. Monter lentement. Monter plus haut, bien haut. On ne fait que monter et descendre. Monter sur un arbre, à un arbre, au haut d'un arbre. Monter à une tour, au haut d'une tour, au haut d'une maison. Monter à une échelle. Monter au ciel. Monter à sa chambre. Monter dans sa chambre. Monter dans une voiture, en voiture. Monter à l'autel. Monter sur une hauteur, sur une montagne. Monter sur un escabeau, sur une chaise. Monter à cheval, sur un cheval. Ils *montent* au sommet de la fatale église. (Boil.) La trompeuse beauté *monta* sur des patins. (Id.)

— Se dit aussi des animaux. Les écureuils montent au haut des arbres. Les chamois montent au haut des rochers.

— Fig. Le premier tribunal où il *monta* fut celui de sa conscience. (Fléch.) Pour *monter* précipitamment aux premiers tribunaux du royaume. (Id.) Les chagrins *montent* et vont s'asseoir avec le souverain sur le trône. (Mass.)

— Se mettre sur. Monter à cheval.

— Faucon. *Monter sur l'aile.* Se dit de l'oiseau, quand il s'incline sur une des ailes, et s'élève principalement par le mouvement de l'autre. || *Monter à l'essor.* Se dit des jeunes oiseaux qui essaient à voler, et qui commencent à tenter de hauts vols.

— Fig. *Monter à cheval.* Manier un cheval, lui faire faire le manége. Apprendre à monter à cheval. Montrer à monter à cheval.

— *Monter en croupe.* Se placer à cheval derrière quelqu'un.

— Fig.

Un fou rempli d'erreurs que le trouble accompagne,
En vain monte à cheval pour tromper son ennui,
Le chagrin monte en croupe et galope avec lui.
(Boileau.)

— Manég. *Monter entre les piliers.* Se dit de l'élève qui monte le sauteur. || *Monter par haut.* [illegible] teurs, qui, s'élevant plus haut que terre à terre, manient à courbettes, à croupades, etc.

— Prov. *Bon cavalier monte à toute main.* De quelque manière qu'il s'y prennent un homme adroit, il réussira toujours dans ses entreprises.

— *Monter à l'assaut.* Attaquer une place afin de l'emporter de vive force. || *Monter à la brèche.* Faire tous ses efforts pour entrer par la brèche dans une place assiégée.

— *Monter sur un vaisseau, monter sur mer.* S'embarquer.

— Mar. Se transporter dans les haubans pour s'élever à la hune, sur les vergues, sur les barres. Monter au capelage, à la pomme. || Aller de l'intérieur sur le pont. Faire monter le monde. Monter sur le pont. || *Monter en double.* Monter le plus vite possible. || *La mer monte.* Il y a

flot. || *Monter à bord.* Y venir momentanément.

— *Monter en chaire.* Prêcher. C'est une chose très-pénible que de *monter* tous les jours en chaire.

— *Monter sur le théâtre*, et par dénigrement, *monter sur les planches.* Se faire comédien. || *Monter sur les tréteaux.* Se faire bateleur.

— *Monter dans les carrosses du roi, monter dans les carrosses.* Etre admis à l'honneur de monter dans les carrosses du roi.

— Fig. *Monter au faîte des honneurs.* Parvenir aux plus grandes dignités. || *Monter au trône, sur le trône.* Devenir roi ou reine.

— S'empl. aussi absolument dans le même sens. Voyez combien il est descendu, en voyant où il est *monté*; et jugez de la profondeur de son humilité par le degré d'honneur où Dieu l'a élevé. (Fléch.) On a beau *monter*, et être posé sur les ailes de la fortune au-dessus de tous les autres, la felicité se trouve toujours placée plus haut que nous-mêmes. (Id.) Quiconque est ébloui de ce degré éminent où la fortune et la naissance l'ont placé n'était pas fait pour *monter* si haut. (Id.)

— Fig. *Monter sur le Parnasse.* Composer des vers, se livrer à la poésie.

— Prov. *Bien bas choit qui trop haut monte.* Il est dangereux de prendre des airs qu'on ne peut soutenir.

— Prov. et fig. *Monter sur ses grands chevaux.* Prendre les choses avec hauteur, montrer de la fierté, de la sévérité dans ses paroles, surtout lorsqu'on croit n'avoir rien à craindre. Dessus ses grands chevaux mon courage est *monté.* (Mol.) || Traiter avec des termes magnifiques un sujet qui ne doit être traité que simplement. Dès l'entrée de son discours il monta sur ses grands chevaux.

— Prov., fig. et pop. *Monter sur ses ergots.* Élever sa voix et son geste avec chaleur et audace.

— Prov. et fig. *Monter aux nues.* Se mettre en colère. Vous me feriez monter aux nues.

— On dit à un enfant qui a peur qu'*il faut le faire monter sur l'ours.*

— Fig. Passer à un poste, à un degré au-dessus de celui qu'on occupait, soit dans la magistrature, soit dans l'armée, soit dans l'administration. Monter en grade. Monter à la sous-lieutenance. Monter au grade de capitaine. || Quand l'avancement a lieu dans le même corps, on dit, par ellipse, Monter capitaine.

— Se dit aussi d'un écolier qui passe d'une classe à une classe plus haute. Il était en troisième, il est monté en seconde.

— S'élever. Il n'y a point d'oiseau qui monte si haut que l'aigle.

— Fig. L'âme de l'Église était lasse de *monter*; elle refusait de suivre la science par-delà les horizons visibles. (E. Quinet.) On peut s'arrêter quand on *monte*, jamais quand on descend. (Napol.)

— Mus. Aller du grave à l'aigu, par intervalles conjoints ou disjoints. Ce chanteur monte jusqu'à l'ut. Cette femme ne peut monter plus haut que le sol.

— En ce sens, il se dit plus ordinairement de certains corps, tels que l'eau, le feu, les vapeurs, le son, etc. L'eau monte jusqu'au niveau de sa source. La flamme montait au-dessus des plus hautes maisons. Les vapeurs, les fumées du vin montent au cerveau. Ce vin monte à la tête. Il lui monte des chaleurs à la tête. Le feu, le sang, la rougeur, me montent au visage. La sève monte aux arbres. Le brouillard monte. La voix monte par tons et demi-tons. Ces mots ont fait *monter* la rougeur sur son front. (Rac.)

> Ce fut alors, dame! ne vous déplaise,
> Que le courroux lui *montant* au cerveau,
> Il s'en allait, enfonçant son chapeau,
> Mettre l'alarme en tout le voisinage. (La Font.)

— Fig. S'emploie dans le même sens. Les prières du juste, les cris des innocents qu'on persécute, montent au ciel. Le cri du pauvre *monte* jusqu'à Dieu. (Lamenn.) Grand Dieu! les clameurs du peuple et de l'opprimé *monteront* devant vous. (Mass.) Le bonheur *monte* à la tête. (De Retz.) La vanité *monte* à la tête; l'honneur échauffe le cœur. (Boiste.)

— *Le soleil, les astres montent sur l'horizon.* Ils s'élèvent ou paraissent s'élever sur l'horizon.

— *Le soleil monte tous les jours.* Se dit lorsque le soleil s'approche tous les jours de plus en plus de notre zénith.

Le mercure qui est dans le tube du baromètre, du thermomètre, monte.

— Être plus élevé d'un côté que de l'autre, en parlant du sol. Le terrain monte.

— *Cette plante monte en graine.* Elle n'est plus bonne à manger, et dans peu elle produira de la graine.

— Fig. et fam. *Cette fille monte en graine.* Elle avance en âge, et ne trouvera bientôt plus à se marier.

— *Cet arbre monte trop haut.* On le laisse trop croître. || *Ce mur monte trop haut.* Il a trop d'élévation. || *Ce collet d'habit, cette robe, montent trop haut.* Ils ont trop de hauteur.

— *Cet arbre, ce mur, ce collet, etc., ne montent pas assez haut.* Ne sont pas assez élevés.

— Croître, s'accroître. La rivière monte de plusieurs centimètres.

— S'emploie surtout au moral dans cette acception. Le luxe monte au plus haut degré. Sa dépravation, sa cruauté, montèrent au comble. Sa vanité montait à un tel point, qu'il en était ridicule. Son orgueil, son insolence, montèrent à un tel excès, que ses amis furent forcés de l'abandonner.

— Hausser de prix, croître en valeur. Le blé montera jusqu'à telle somme. Faire monter bien haut des meubles, des livres. Les actions ont monté beaucoup. Les effets publics montèrent.

— Se dit d'un total composé de plusieurs sommes, de plusieurs nombres. Toutes ces sommes montent à cent mille francs. Les mémoires de ces ouvriers montent à deux mille francs. Son armée monte à vingt mille hommes. Les frais de son procès monteront bien haut. Les revenus de l'État *montaient*, dans les premières années de la régence (d'Anne d'Autriche), à près de soixante-quinze millions de livres. (Volt.)

— *Ce mémoire monte bien haut.* Il en coûte beaucoup pour l'acquitter. || *Cette dépense n'a pas monté haut.* Elle a peu coûté.

— *Monter en cire.* Se dit, chez les metteurs en œuvre, pour Assembler toutes les pièces d'un ouvrage et les ranger sur la cire, de la manière qu'elles doivent être, lorsqu'elles sont solidement montées.

— Fig. On dresse des autels aux dieux, aux puissants, à la liberté, pour *monter* dessus, et dominer. (Boiste.)

— *Monter* et *descendre* ne se construisent pas toujours sans complément. Un homme, dont les appartements sont partie au bas de la maison, partie dans le haut de la maison, dira fort bien à ses gens, s'il est au rez-de-chaussée: Montez en haut; et s'il est en haut: Descendez en bas; c'est-à-dire, Montez dans les appartements que j'ai en haut; descendez dans les appartements que j'ai en bas. L'Académie d'ailleurs a consacré ces façons de parler, et le plus correct de nos poètes, Racine, a dit: Qu'on ne laisse *monter* aucune âme là-haut. Je vous quitte un moment, et je *monte* là-haut. Mais si *en haut* et *en bas* étaient employés pour exprimer un espace indéterminé, comme en parlant d'un ballon, de la fumée, de la poussière, ils deviendraient vicieux. On ne pourrait pas dire: Tour à tour le ballon montait en haut et descendait en bas; il faudrait simplement: Tour à tour le ballon montait et descendait; parce que le ballon ne montait pas et ne descendait pas dans un lieu déterminé, dans des lieux communément appelés *haut* et *bas*.

— MONTER. v. n. Se transporter en un lieu plus haut que celui où l'on était. Monter une montagne. Monter les degrés. Monter l'escalier. De l'auguste chapelle ils *montent* les degrés. (Boil.)

— *Monter un cheval.* Être, monter sur un cheval. Monter un cheval blanc. Ce cheval ne se laisse pas monter facilement. || S'en servir habituellement. Voilà le cheval que je monte. || Instruire, dresser un cheval. C'est ce piqueur qui a monté mon cheval. Monter soi-même ses chevaux. || *Monter un cheval à nu, à cru* ou *à poil.* Le monter sans selle, sans éperons et sans couverture.

— Prov. *Qui monte la mule la ferre.* Celui qui se sert d'un objet doit en payer l'entretien.

— Monter à cheval, monter un cheval sont des expressions familières; aussi, dans le style élevé, le poète aura-t-il recours à une périphrase; il dira, par exemple, *presser les flancs d'un cheval.*

— Mar. *Monter un vaisseau.* Le commander. L'amiral montait le navire l'Hercule. || *Monter un vaisseau en bois tors.* Elonger sa quille sur les tins, établir le système de l'étrave, celui de l'étambot, y compris l'arcasse, et mettre en place ses couples. || *Monter le gouvernail.* Le placer, le présenter contre l'étambot, et le faire porter sur ses gonds et rosettes, de manière qu'il soit prêt à servir. || *Monter les pompes.* Les installer dans l'archi-pompe avec leurs accessoires. || *Monter les canons.* Les mettre sur leurs affûts. || *Monter le cabestan, la roue du gouvernail*, etc. Installer ces objets à bord.

— Fournir un établissement ou une personne de tout ce qui lui est nécessaire. Monter une maison, son ménage. Monter un théâtre, un spectacle. Monter une imprimerie de ses presses. Monter une personne en linge.

— Établir avec dépense. Monter une maison sur un pied trop mesquin.

— *Monter un cavalier.* Lui fournir le cheval ter chaque cavalier. Monter une compagnie à ses dépens.

— *Monter un ouvrage d'orfévrerie, de serrurerie, de menuiserie*, etc. En assembler les pièces les unes avec les autres. Monter une croix de diamants, de pendants d'oreilles. Monter une armoire, un buffet. Monter une porte de fer, une balustrade. Monter un fusil. Monter une charpente. Monter un lit. Monter un habit, une chemise.

— *Monter une pièce d'étain.* La battre sur l'enclume nue, en faisant tourner à mesure la pièce sur elle-même.

— *Monter un diamant.* Le mettre en œuvre.

— *Monter une estampe.* La mettre sous verre, dans un cadre.

— *Monter un métier.* Accommoder et tendre sur le métier l'étoffe, la toile, le canevas, la chaîne, le fil, la soie, etc., pour travailler. || En passementerie, Passer le patron.

— Pêch. *Monter un filet.* Le garnir de cordes, de flottes, de plombées, le mettre enfin en état de servir.

— Techn. *Monter une perruque.* Coudre les mèches de cheveux par rangées symétriques. || *Monter un bouquet.* Disposer les fleurs d'une manière régulière et agréable à l'œil. || *Monter un bonnet.* Disposer une coiffure sur des passes et un fond, avec des carcasses et des épingles. || *Monter une charpente.* Assembler les pans et les toits, et les mettre en leur place. || *Monter un fusil.* Appliquer le canon et la platine sur son fût. || *Monter une épée.* Joindre la garde à la lame. || *Monter un habit, une chemise.* Coudre ensemble les pièces détachées. || *Monter un lit.* Assembler le bois de lit. || *Monter un rôle de tabac.* Mettre autour d'un bâton du tabac en corde, pour en couper un rouleau, plus ou moins gros, suivant le poids qu'on lui veut donner. || *Monter la tuile.* Jeter trois tuiles couchées l'une sur l'autre à un compagnon monté sur une échelle, qui les reçoit et les donne à un troisième, et ainsi de suite.

— Fig. *Monter une cabale.* Préparer une cabale.

— *Monter une partie.* Prendre des dispositions, faire des invitations dans un but de plaisir.

— Jeux. *Monter une impériale.* Réunir les points nécessaires pour former et marquer une impériale.

— Mus. *Monter un violon, une harpe, une guitare, un piano.* Y mettre des cordes, y remettre de nouvelles cordes. || *Monter un instrument.* Le garnir de cordes. En montant un violon, on le met à peu près d'accord, mais pas toujours aussi haut que le diapason. || *Monter un opéra.* Faire les répétitions et les préparatifs nécessaires pour sa mise en scène et sa représentation.

— *Monter un instrument de musique, une corde de violon, de harpe*, etc. En hausser le ton. || *Monter un instrument au ton d'un autre.* Le mettre au même ton.

— Poés. *Monter sa lyre.* Se disposer à faire des vers.

— *Monter une horloge, une montre, un réveille matin, un tourne-broche*, etc. En bander les ressorts, et en rehausser les contre-poids.

— Art milit. *Monter le bivouac.* Arranger un bivouac pour passer la nuit. || *Monter une batterie.* Mettre tous les canons d'une batterie sur leurs affûts, et les ranger de manière à pouvoir s'en servir.

— *Monter la garde.* Se dit d'une troupe de gens de guerre qui vont faire la garde en quelque endroit. C'est à telle compagnie, à tel capitaine à monter la garde chez le général. || Se dit aussi de chaque soldat qui est de service dans un poste pour un temps déterminé. Monter sa garde.

— Fig. et fam. *Monter une garde à quelqu'un.* Lui faire une vive réprimande.

— *Monter la tranchée.* Monter la garde dans la tranchée.

— Élever, accroître. Monter son train et sa dépense.

— *Monter une couleur.* Donner à une étoffe une couleur plus vive qu'elle ne doit avoir, pour ensuite la rabattre, et la réduire à sa véritable teinte avec d'autres ingrédients.

— Peint. *Monter sa couleur.* Rendre la couleur de son tableau plus vigoureuse qu'on n'avait fait d'abord. || *Monter un trait, une partie.* Les relever.

— Fig. et fam. *Monter la tête à quelqu'un.* Lui inspirer quelque idée qui s'empare de lui jusqu'à l'exalter. Monter la tête à quelqu'un sur un objet.

— Porter, transporter quelque chose en haut, ou l'y élever. Monter des meubles dans une chambre. Monter du foin au grenier. Monter des pierres avec des grues.

— SE MONTER. v. pron. Former la somme, le nombre de. Toutes ces sommes se montent à mille francs. Son armée se montait à vingt mille hommes.

— Se fournir de ce qui est nécessaire pour une maison. Se monter en linge. Se monter en dentelles. Se monter en argenterie, en livres.

— S'élever. Se monter au ton de la plus haute éloquence. Se monter à un ton qu'on ne pourra soutenir.

— S'exalter. S'échauffer, s'irriter. Son imagination se monte. Sa tête se monte. Cet homme se monte aisément.

— S'exalter réciproquement.

— Être monté, pouvoir être, devoir être monté. Cette pendule se monte tous les quinze jours.

— Fig. Le visage de société se *monte* et se démonte comme à ressort. (Boiste.)

— Syn. comp. AVOIR MONTÉ. ÊTRE MONTÉ. Si l'on veut exprimer l'action de monter, il faut employer l'auxiliaire *avoir*. Si, au contraire, on veut exprimer l'état qui résulte de l'action de monter, il faut employer l'auxiliaire *être*. Cependant Voltaire a dit:

> J'ai sauvé cet empire en arrivant au trône,
> J'en descendrai du moins comme j'y suis *monté*.

Mais il est très-probable que sans le mauvais son *j'y ai*, Voltaire aurait dit *j'y ai monté*. || MONTER A UN ARBRE. MONTER SUR UN ARBRE. *Monter à un arbre*, marque le dessein d'en atteindre une partie élevée en quittant la terre, et s'attachant à l'arbre. *Monter sur un arbre*, suppose le dessein de se placer parmi les branches soit pour en cueillir le fruit, soit pour éviter quelque danger, soit pour mieux voir ce qui se passe aux environs. On monte aussi sur un arbre, pour le tailler, pour l'élaguer, pour l'émonder. || MONTER A CHEVAL. MONTER UN CHEVAL. Quand on va d'un lieu à un autre, ou que l'on s'exerce dans un même lieu, sans avoir égard à la qualité du cheval, on dit *monter à cheval.* Quand on parle d'un cheval particulier, on dit *monter un cheval.* || MONTER A CHEVAL. MONTER SUR UN CHEVAL. *Monter à cheval*, a toujours quelque rapport à l'art de manier un cheval, et ne se dit point des animaux qui ne rappellent pas directement l'idée de cet art. On ne dit pas monter à jument, monter à mulet, monter à âne, monter à chameau. Quand l'expression n'a aucun rapport à cet art, on dit *monter sur*. On dit *monter sur* pour désigner simplement une supériorité de position. Monter sur un cheval, sur un âne, sur une jument, sur un chameau. Monter sur une chaise, sur un escabeau, sur une table, sur un banc. || MONTER A SA CHAMBRE. MONTER DANS SA CHAMBRE. *Monter à sa chambre* indique simplement l'action de monter. *Monter dans sa chambre* suppose l'intention de s'y occuper, d'y travailler, de s'y entretenir avec quelqu'un, etc. || MONTER EN VOITURE. MONTER DANS UNE VOITURE. On *monte en voiture* pour partir. On *monte dans une voiture* par choix, par préférence, ou pour y arranger quelque chose, pour prendre ce qu'on avait oublié, en un mot, dans tous les cas où il n'est pas directement question de départ. De même on *monte dans une chaire* pour la décorer, pour la réparer, en un mot, dans tous les cas où il n'est pas directement question de prêcher. Dans ce dernier cas, on *monte en chaire.* || MONTER AU TRÔNE. MONTER SUR UN TRÔNE. *Monter au trône* se dit d'un prince qui par les lois du pays a droit d'y monter. *Monter sur un trône* suppose qu'on y monte autrement que par le droit de succession. || MONTER. SE MONTER. *Se monter* est relatif au détail, à l'addition de plusieurs sommes; *monter* n'indique que le résultat.

MONTEREAU. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Fontainebleau (Seine-et-Marne); 4,500 hab. A 74 kilom. de Paris.

— Hist. *Entrevue de Montereau* ou *du pont de Montereau.* Conférence qui dut avoir lieu entre le dauphin, depuis Charles VII, et le duc de Bourgogne, Jean Sans-peur, le 26 août 1419, sur le pont de Montereau. Le duc de Bourgogne y fut assassiné par Tanneguy-Duchâtel, un des favoris du dauphin. || *Combat de Montereau.* Avantage remporté sur les alliés par Napoléon, le 17 février 1814.

MONTE-RESSORT. s. m. Techn. Instrument propre à monter et à démonter un fusil.

MONTEREY. Géogr. Ville du Mexique, ch.-l. de l'Etat de Nouveau-Léon; 11,000 hab.

MONTESA. Géogr. Bourg d'Espagne, dans le royaume de Valence.

— Hist. *Notre-Dame de Montesa.* Ordre chevaleresque fondé par Jacques II, roi d'Aragon, en 1317, après l'anéantissement des Templiers.

MONTE-SAN-GIULIANO. Géogr. Ville de Sicile; 6,600 hab.

MONTE-SAN-ANGELO. Géogr. Ville du royaume de Naples (Capitanate); 9,000 hab.

MONTE-SANTO. Géogr. Montagne de Turquie que l'on appelait autrefois mont Athos.

MONTE-SARCHIO. Géogr. Ville du royaume de Naples (princip. ultérieure); 7,300 hab.

MONTESPAN (Françoise-Athénaïs de Rochechouart-Mortemart, marquise de). Née en 1641, morte en 1707, fut introduite à la cour par son mari, qui la fit nommer dame du palais de la reine. Admise dans la société de Mlle de La Vallière, elle la supplanta dans le cœur de Louis XIV, dont elle eut huit enfants. Fatigué de son humeur bizarre et hautaine, le roi l'abandonna, à l'instigation de Mme de Maintenon. Elle consacra ses dernières années à la dévotion.

MONTESQUIEU. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Muret (Haute-Garonne); 3,700 hab. || MONTESQUIEU-LAURAGUAIS. Ch.-l. de cant., arr. de Villefranche (Haute-Garonne); 1,600 hab.

MONTESQUIEU (Charles de Secondat, baron de). Un des plus célèbres publicistes français, né en 1689, mort en 1755, fut nommé président à mortier en 1716. Ses *Lettres persanes* commencèrent sa réputation et le firent recevoir à l'Académie. Ce fut après sa réception qu'il visita la plupart des pays de l'Europe. De retour en France, il publia ses *Considérations sur la* [illegible] ans après l'*Esprit des lois*, qui mit le sceau à sa réputation. Cet ouvrage le place au rang des premiers écrivains, et il rivalise avec Tacite par la concision et l'énergie du style. Montesquieu ne fut pas seulement un grand écrivain, c'était un vrai sage et un homme bienfaisant.

MONTESQUIOU. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Mirande (Gers); 2,100 hab.

MONTESQUIOU (Le baron de). Capitaine des gardes du duc d'Anjou, assassina lâchement, à la bataille de Jarnac, Louis Ier, prince de Condé, prisonnier et désarmé. || MONTESQUIOU D'ARTAGNAN (Pierre de). Se distingua en divers siéges et combats, et reçut en récompense de sa valeur le bâton de maréchal de France. Il mourut en 1725. || MONTESQUIOU-FEZENSAC (Anne-Pierre, marquis de). Né en 1741, mort en 1798, fut nommé aux Etats-généraux, et se réunit un des premiers au tiers-état. Chargé sous la République du commandement de l'armée du Midi,

Il occupa la Savoie en 1792; mais il fut peu après accusé sous un vain prétexte, et se retira en Suisse. Il ne put rentrer en France qu'en 1795. || MONTESQUIOU (François-Xavier-Marie-Antoine, abbé de). Né en 1757, mort en 1832, fut député aux États-généraux, où il exerça assez d'influence. Il quitta la France après le 10 août, et se réfugia en Angleterre ainsi que le comte de Provence, avec lequel il se lia étroitement. A la première Restauration, Louis XVIII le fit ministre de l'intérieur, et il fut un des principaux auteurs de la Charte. Il mourut dans la retraite et sans fortune.

MONTESSON (Charlotte-Jeanne Béraud de la Haye de Rion, marquise de). Née en 1737, morte en 1806, épousa en 1753 le marquis de Montesson, lieutenant général des armées du roi. Restée veuve de bonne heure, elle inspira au duc d'Orléans, petit-fils du régent, une passion vive fondée sur son amabilité. Louis XV lui permit de l'épouser, mais en secret. Elle a composé des drames, des comédies, des poésies diverses, des romans, etc.

MONTET-AUX-MOINES. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Moulins (Allier); 4.0 hab.

MONTEUR. s. m. Techn. Ouvrier qui monte des pierres fines, des pièces d'orfèvrerie, etc. || Ouvrier qui fabrique les boîtes de montre. || *Monteur en blanc.* Celui qui dispose le bois du fusil à recevoir le canon.

— Fam. et pop. *C'est un monteur de coups.* C'est un homme qui cherche à tromper, à en imposer, à surprendre la bonne foi de ceux qui l'écoutent.

MONTEUSE. s. f. Ouvrière qui monte les bonnets. Une monteuse de bonnets.

MONTEVIDEO. Géogr. Ville de l'Amérique septentrionale, sur le bord de la Plata, capitale de la république de Montevideo ou Cisplatine; 10,000 hab. || Le département de Montevideo fut enlevé à l'État de Buenos-Ayres par les Brésiliens, qui l'appelèrent province Cisplatine, en 1820. Ce pays fut déclaré indépendant en 1825, et forma alors un département de la république de l'Uruguay.

MONTÉZUMA Ier. Empereur du Mexique, régna de 1455 à 1483. || MONTÉZUMA II. Régnait depuis 1502, et avait étendu au loin sa domination par ses conquêtes, lorsque les Espagnols, conduits par Cortès, débarquèrent dans ses États en 1519. Après avoir été assez bien accueillis par ce malheureux prince, ils s'emparèrent de sa personne sous prétexte d'une trahison. Dans une insurrection que ses sujets entreprirent pour le délivrer, il fut blessé au moment où il s'avançait pour les engager à se soumettre. Il se laissa mourir de faim en 1520.

— Quelques auteurs disent et écrivent *Montézume.*

MONTÉZUMA. s. m. Bot. Grand arbre du Mexique, du groupe des malvacées.

MONTFAUCON. Géogr. Nom d'une hauteur située aux portes de Paris, entre le faubourg Saint-Martin et le faubourg du Temple. || *Voirie de Montfaucon.* Lieu où l'on dépose les immondices de Paris, et où l'on abat les chevaux hors de service.

— Hist. *Gibet* ou *fourches patibulaires de Montfaucon.* Massif de maçonnerie sur lequel s'élevaient seize piliers liés entre eux par des poutres qui servaient de potences. Trois surintendants des finances, Enguerrand de Marigny, Jean de Montaigu et Semblençay, furent pendus aux fourches de Montfaucon.

— Prov. *Mener quelqu'un à Montfaucon.* Le conduire à la potence.

— MONTFAUCON. Ch.-l. de cant., arr. de Montmédy (Meuse); 1,300 hab. Ce fut près de là qu'en 888 Eudes battit les Normands. || Ch.-l. de cant., arr. de Beaupréau (Maine-et-Loire); 700 hab. Le 18 juin 1800, il s'y conclut un traité entre la République française et les chefs vendéens. || Ch.-l. de cant., arr. d'Issengeaux (Haute-Loire); 1,500 hab.

MONTFAUCON. s. m. Techn. Format d'une espèce de papier.

MONTFAUCON (Bernard de). Savant bénédictin, né en 1655, mort en 1741, suivit d'abord la carrière militaire, qu'il quitta bientôt pour renoncer au monde. Il se livra avec ardeur à l'étude des langues et aux travaux d'érudition, et publia plusieurs ouvrages étendus, remarquables par une érudition abondante et solide.

MONTFERRAT (ét. lat., *mons ferax*, à cause de la fertilité de ses campagnes et de ses vignobles). Géogr. Ancien pays et marquisat [illegible] ré-parti entre les divisions sardes d'Alexandrie, Coni, Gênes, Novare et Turin.

MONTFERRIN, INE. adj. et s. Géogr. Habitant du Montferrat. || Qui appartient au Montferrat ou à ses habitants.

MONTFERRINE. s. f. Danse. Nom d'une danse italienne. || Air sur lequel elle s'exécute.

MONTFLANQUIN. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Villeneuve-sur-Lot (Lot-et-Garonne); 5,100 hab.

MONTFLEURY (Zacharie Jacob, dit). Né d'une famille noble vers le commencement du XVIIe siècle, s'engagea dans une troupe de comédiens ambulants. Devenu célèbre, il fut reçu à l'hôtel de Bourgogne. Il est auteur d'une tragédie. || MONTFLEURY (Antoine-Jacob). Né en 1640, mort en 1685, composa pour l'hôtel de Bourgogne des comédies qui luttèrent quelque temps avec celles de Molière; elles ne manquent pas de gaieté, mais elles poussent la licence à l'excès.

MONTFORT. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Dax (Landes); 1,600 hab. || MONTFORT-L'AMAURY. Ch.-l. de cant., arr. de Rambouillet (Seine-et-Oise); 1,800 hab. || MONTFORT-LE-ROTROU. Ch.-l. de cant., arr. du Mans (Sarthe); 1,000 hab. || MONTFORT-SUR-MEU. Ch.-l. d'arr. (Ille-et-Vilaine); 1,900 hab. || MONTFORT-SUR-RILLE. Ch.-l. de cant., arr. de Pont-Audemer (Eure); 650 h.

MONTFORT (Simon de). Fameux par ses expéditions contre les Albigeois, fit partie de la croisade prêchée en 1199, et se distingua en Palestine. A son retour, il fut nommé chef de la croisade contre les Albigeois. Il se signala dans cette guerre déplorable par son courage, mais aussi par sa cruauté. Il fut tué d'un coup de pierre en assiégeant Toulouse.

MONTFORT. s. m. Hortic. Variété de tulipe.

MONTGAILLARD (Bernard de Percin de). Né en 1563, mort en 1628, entra dans l'ordre des Feuillants, où il se distingua par son austérité, ses sermons, et son zèle pour le parti de la ligue.

MONTGERON (Louis-Basile Carré de). Conseiller au parlement, né en 1686. Ce qui fit sa réputation, ce fut le livre qu'il publia en 1737 sur les prétendus miracles attribués aux convulsionnaires. Il mourut en 1754.

MONTGISCARD. Géogr. Ch.-l. de canton, arr. de Villefranche (Haute-Garonne); 1,000 h.

MONTGOLFIER (Jacques-Étienne). Né en 1740, mort en 1799, fut le premier en France qui fabriqua du papier vélin. Il s'est rendu célèbre par l'invention des aérostats. Il simplifia la fabrication du papier ordinaire, améliora celle des papiers peints, inventa le bélier hydraulique, et s'occupa d'autres travaux utiles. || Son frère, Joseph-Michel, né en 1745, mort en 1810, fut nommé membre de l'Institut et administrateur du Conservatoire des arts et métiers. Il fut constamment associé avec son frère dans l'invention et l'exécution des ballons, et le seconda dans la plupart de ses recherches scientifiques.

MONTGOLFIÈRE. s. f. Sorte d'aérostat inventé en 1783 par Montgolfier, et qui s'élève au moyen de la raréfaction opérée par le feu dans l'air que contenait son enveloppe.

MONTGOMMERY. Géogr. Ville d'Angleterre, chef-lieu d'un comté qui porte le même nom, dans le pays de Galles; 1,000 hab. || Le comté de ce nom a 55 kilom. sur 45, et une popul. de 60,000 hab. || Bourg du Calvados, 1,000 hab. Montgommery avait titre de comté.

— Prov. *Partage de Montgommery.* Partage inégal. || Usurpation du plus fort qui dans un prétendu partage prend tout pour lui.

MONTGOMMERY (Jacques de Lorges, comte de). Un des plus vaillants hommes de son temps, mort en 1559. Ce fut lui qui en jouant avec François Ier le blessa au menton avec un tison, accident qui fut la cause des longues barbes que l'on porta en France pendant plus de cinquante ans.

MONTGUYON. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Montlieu (Charente-Inférieure); 1,500 hab.

MONTHERMÉ. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Mézières (Ardennes); 1,500 hab.

MONTHOIS. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Vouziers (Ardennes); 650 hab.

MONTHOUMET. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Carcassonne (Aude); 350 hab.

MONTHUREUX. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Dernay (Vosges); 1,200 hab.

MONTHYON (Antoine-Jean-Baptiste-Robert-Auguste, baron de). Célèbre philanthrope, né en 1783, mort en 1820, suivit avec honneur la carrière de la magistrature. Héritier d'une fortune considérable, il en employa la plus grande partie à encourager les lettres et ceux qui les cultivent. En 1782, il fonda un prix de 1,200 fr. pour l'ouvrage que l'Académie française aurait trouvé le meilleur parmi ceux de l'année, et fonda à la même époque un prix de vertu. La Convention ayant aboli ces fondations, M. de Monthyon les renouvela en 1816, un an après son retour en France. Il avait suivi les Bourbons à l'étranger. Aujourd'hui les prix Monthyon sont au nombre de quatre, chacun de 10,000 fr., deux donnés par l'Académie française, et deux autres par l'Académie des sciences. Outre ses donations aux académies [illegible] somme de près de trois millions. Monthyon était un écrivain recommandable; il a laissé sur l'histoire et l'économie politique des écrits estimés.

MONTI (Vincent). Célèbre poëte italien moderne, né en 1733, mort en 1828, a composé des poésies qui font plus d'honneur à son talent qu'à son caractère, car il y fit tour à tour l'éloge et la critique de ceux qu'il chanta. Il a en outre composé plusieurs tragédies. Un de ses plus beaux titres à la gloire est la traduction de l'Iliade.

MONTIA. s. f. Bot. Espèce de plante dont la fleur est infundibuliforme.

MONTICHICOU. s. f. Comm. Étoffe de soie et coton des Indes orientales.

MONTICOLE. adj. des 2 g. (ét. lat., *mons*, montagne; *colo*, habiter). Hist. nat. Se dit d'une plante ou d'un animal qui vit dans les montagnes.

MONTICOLE. s. m. Ornith. Oiseau de la famille des motets ou traquets. || La mésange à longue queue.

MONTICULAIRE. s. f. Zooph. Genre de polypiers vivants fossiles, dont les animaux sont inconnus.

MONTICULE. s. m. (dimin. de *mont*). Très-petite montagne isolée; simple élévation de terrain naturelle ou factice. Monticule couvert de gazon.

MONTIE. s. f. (de *Monti*, botaniste italien). Bot. Genre de la famille des portulacées, renfermant une très-petite plante d'Europe, commune dans les localités aquatiques.

MONTIEL. Géogr. Ville d'Espagne, dans la Nouvelle-Castille, où Henri de Transtamare remporta une victoire sur Pierre le Cruel, à la suite de laquelle il le prit et le mit à mort en 1388; 1,200 hab.

MONTIER. s. m. S'est dit pour Cellule de moine. || Couvent. || Église.

— Inspecteur dans les salines.

MONTIER-EN-DER. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Vassy (Haute-Marne); 1,500 hab. || MONTIER-SUR-SAUX. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Bar-le-Duc (Meuse); 1,100 hab.

MONTIFRINGILLE. s. m. Ornith. Le pinson des Ardennes.

MONTIGÈNE. adj. des 2 g. Se trouve dans Rabelais pour Engendré, fabriqué dans les montagnes.

MONTIGNAC. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Sarlat (Dordogne); 3,800 hab.

MONTIGNY-LE-ROI. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Langres (Haute-Marne); 1,000 hab. || MONTIGNY-SUR-AUBE. Ch.-l. de cant., arr. de Châtillon-sur-Seine (Côte-d'Or); 600 hab.

MONTIJO. Géogr. Ville d'Espagne (Badajoz); 6,200 hab.

MONTILLA. Géogr. Ville d'Espagne (Cordoue); 12,800 hab.

MONTIL-LEZ-TOURS. Géogr. Village de France, où Charles VII, en 1454, publia l'acte par lequel il ordonna la collection et la révision de toutes les coutumes du royaume, pour être observées comme lois.

MONTIN. s. m. Bot. V. MONTINIE.

MONTINE. s. f. Espèce de jeu, que l'on croit avoir été analogue à la loterie.

MONTINIE. s. f. Bot. Genre de la famille des onagraires, établi pour une plante du cap de Bonne-Espérance.

MONTINIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une montinie. || MONTINIÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des onograriées, qui a pour type le genre montinie.

MONTINUS. Myth. rom. Divinité romaine qui présidait aux montagnes.

MONTIRE. s. f. Bot. Genre de la famille des personnées, établi pour une plante de la Guiane.

MONTIVILLIERS. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. du Havre (Seine-Inférieure); 3,900 hab.

MONT-JOIE. s. f. (ét. fr., *mont*, *joie*, c'est-à-dire mont annonçant la joie). S'est dit pour, Monceau de pierres jetées confusément les unes sur les autres, soit pour marquer les chemins, soit en signe de quelque victoire ou de quelque autre événement important.

— Par extens. Amas de choses quelconques. Il y en avait une mont-joie. Et voyant de grandes *mont-joies* d'arches mouvantes, qui marchent une lieue devant elle. (Mont.) Quand je vois dans un bois une *mont-joie* de fourmis de la hauteur d'un homme et plus. (Pasq.) Faisons de fleurs mainte belle *mont-joie.* (Marot.)

— On l'a même employé au figuré. Garasse, dit son censeur, ramasse gaiement une *mont-joie* d'ordure, de profanation et d'impiété.

Je prie Dieu qu'il vous envoie
D'ébattements une *mont-joie.* (SCARRON.)

— Éminence qui devait indiquer la place de la sépulture de personnes considérables, tels que des généraux.

— Comme on a mis sur ces élévations des croix, des indications pour reconnaître les chemins, on a appelé *monts-joie* ces croix ou ces indications.

— Bannière qui indiquait la marche de l'ar-[illegible]

— Cri de guerre usité autrefois parmi les Français dans les batailles. Mont-joie Saint-Denis! Les auteurs en font remonter l'origine jusqu'à la bataille de Tolbiac. || Les ducs de Bourgogne criaient *Mont-joie-St-André;* les ducs de Bourbon, *Mont-joie-Notre-Dame*, et les rois d'Angleterre, *Mont-joie-Notre-Dame-St-George.*

— Titre affecté au premier roi d'armes de France. Le roi d'armes mont-joie, du titre de mont-joie.

— Hist. chevaler. Ordre institué, en 1180, à Jérusalem, par le pape Alexandre III. Les chevaliers de Mont-joie avaient pour but la destruction des infidèles.

MONT-JOLI. s. m. Bot. Sauge de montagne. || Espèce de camara des Antilles.

MONTJOUY. Géogr. Montagne et forteresse de Barcelone qui domine la ville et les environs.

MONTLHÉRY. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Corbeil (Seine-et-Oise), où se livra, en 1465, une bataille entre Louis XI et le duc de Berry, son frère. La victoire demeura indécise; mais le roi sut faire tourner les suites à son profit, pour dissiper la ligue du *Bien public;* 1,500 hab.

MONTLIEU. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Jonzac (Charente-Inférieure); 2,000 hab.

MONTLIVALTIE. s. f. Zooph. Genre de polypiers.

MONT-LOUIS. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Prades (Pyrénées-Orientales); 1,100 hab.

MONTLUC (Blaise de). Vaillant capitaine, né en 1502, mort en 1577, servit avec courage sous les règnes de François Ier, Henri II, François II, et prit une part glorieuse aux expéditions d'Italie; mais, sous Charles IX, il ternit sa gloire par sa conduite envers les protestants, et mérita le surnom de *Boucher royaliste.* Il a laissé des mémoires curieux et intéressants. || MONTLUC (Jean de). Évêque et diplomate, fut employé par Henri II et ses successeurs dans plusieurs négociations importantes, et contribua puissamment à faire élire le duc d'Anjou roi de Pologne. Il était fort tolérant, et fut soupçonné de pencher vers le calvinisme. Il mourut en 1579.

MONTLUÇON. Géogr. Ch.-l. d'arr. (Allier); 5,000 hab.

MONTLUEL. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Trévoux (Ain); 3,000 hab.

MONTMARAULT. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Montluçon (Allier); 1,400 hab.

MONTMARTIN-SUR-MER. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Coutances (Manche); 700 hab.

MONTMARTRE. Géogr. Bourg de France (Seine). Excellent plâtre; 7,800 hab. En 1814, il s'y livra un combat long et acharné entre les Parisiens et les alliés qui assiégeaient Paris. || Butte près de Paris.

. . . Ce *mont*, dont les antres profonds
Fournissent à Paris l'honneur de ses plafonds,
Où de trente moulins les ailes étendues
M'apprennent en tournant quel vent chasse les nues.
(REGNARD.)

— Prov. *Devin de Montmartre, qui devine les fêtes quand elles sont venues.* Se disait de celui qui fait le devin. || *Il y a plus de Montmartre à Paris que de Paris à Montmartre.* Se disait à cause des carrières qui existent à Montmartre, et d'où l'on tirait toutes les pierres de construction.

MONTMARTRITE. s. f. Minér. Variété du gypse calcarifère que l'on trouve à Montmartre, près de Paris. Il résiste à des intempéries de saisons que le gypse commun ne pourrait pas supporter.

MONTMAUR ou **MONTMORT.** Géogr. Ch.-l. de cant., arr. d'Epernay (Marne); 650 hab.

MONTMAUR (P. de). Fameux parasite, né en 1576, mort en 1648, se faisait admettre par ses bons mots à la table des grands. Il se fit par ses railleries beaucoup d'ennemis parmi les gens de lettres, et fut l'objet de leurs sarcasmes.

MONTMAURISME. s. m. Jeu de mots; propos de table, dont Montmaur payait son écot aux tables où il était invité.

— Parasitisme pareil à celui du fameux Montmaur.

MONTMÉDY. Géogr. Ch.-l. d'arr. (Meuse); 2,200 hab. Cette ville fut enlevée par Turenne au prince de Condé et à don Juan d'Autriche, le 6 août 1657, après cinquante jours de siége.

MONTMEILLAN. Géogr. Ville de Savoie; elle a une forteresse célèbre dans l'histoire. François Ier et Henri IV s'en emparèrent. Louis XIII fut obligé d'en lever le siége après treize mois d'attaque. Louis XIII la prit en 1691, et la rendit cinq ans après. Les Français la reprirent en 1705, et en démolirent les fortifications. Elle retourna encore à la Savoie; 2,000 h.

MONT-MÉNALE. s. m. Astron. Constellation boréale placée immédiatement au-dessous du Bouvier.

MONTMIRAIL. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. d'Epernay (Marne); 2,400 hab. Le 11 février 1814, Napoléon y battit les armées coalisées. || Ch.-l. de cant., arr. de Mamers (Sarthe); 800 h.

MONTMIREY-LE-CHÂTEAU. Géogr. Ch.-lieu de cant., arr. de Dôle (Jura); 430 hab.

MONTMOREAU. Géogr. Ch.-lieu de cant., arr. d'Angoulême (Charente); 500 hab.

MONTMORENCY. Géogr. Ch.-lieu de cant., arrond. de Pontoise (Seine-et-Oise); 1,900 hab. Eaux sulfureuses et fruits renommés. || Vallé-[illegible]

— Hist. Lieu célèbre par le séjour qu'y a fait J.-J. Rousseau, dans la maison appelée l'*Ermitage.* La terre de Montmorency fut érigée en duché-pairie en 1551, en faveur de la famille des Bouchart. A la mort du duc de Montmorency, décapité en 1632, elle fut donnée au prince de Condé.

MONTMORENCY. Une des plus anciennes familles de France. Avant 1789, elle avait donné six connétables, onze maréchaux, quatre amiraux, des grands-maîtres, des chambellans, etc. Les plus célèbres sont: ANNE DE MONTMORENCY. Né en 1493, mort en 1567; fit ses premières armes à Marignan, et partagea, à la journée de Pavie, la captivité de François Ier; rendu à la liberté, il obtint en récompense de ses services le gouvernement du Languedoc. Après la reprise des hostilités, il déjoua par sa prudence et sa sage lenteur les espérances de l'empereur.

Des intrigues le firent exiler de la cour en 1547. L'avénement de Henri II mit fin à sa disgrâce. Fait de nouveau prisonnier par les Espagnols, il vit son crédit s'affaiblir, et fut éloigné des affaires sous François II. Il ne reparut à la cour, sous Charles IX, que pour achever de flétrir son nom en l'associant à un honteux triumvirat avec le duc de Guise et le maréchal de Saint-André; il périt en combattant les protestants. || HENRI Ier. Bien que zélé catholique, fut forcé, pour échapper au massacre de la Saint-Barthélemy, de se réfugier dans son gouvernement du Languedoc; il s'y mit à la tête des mécontents, et y régna en souverain jusqu'à l'avénement de Henri IV, qui lui envoya l'épée de connétable. || HENRI II. Son fils; après avoir servi utilement sur terre et sur mer, se laissa entraîner à la révolte par Gaston; fait prisonnier, il fut condamné à mort et exécuté en 1632, à l'âge de 38 ans. || (Matthieu-Jean-Félicité, duc de). Né en 1767, mort en 1826; servit dans la guerre de l'Amérique; embrassa les principes de la Révolution, s'y montra un des défenseurs de la liberté politique, et proposa l'abolition des titres de noblesse. Il quitta la France quand la République fut proclamée, et n'y rentra qu'après le 9 thermidor. Il n'occupa aucune fonction sous l'Empire; sous la Restauration, il professa des opinions fort différentes de celles qu'il avait défendues dans sa jeunesse.

MONTMORILLON. Géogr. Ch.-l. d'arrond. (Vienne); 4,200 hab.

MONTMORIN-SAINT-HÉREM (Armand-Marc, comte de). Était ministre des affaires étrangères lors de l'ouverture des États-généraux. Il fut écarté avec Necker, dont il partageait les principes, et rappelé après le 14 juillet. Il reçut, par intérim, en 1791, le portefeuille de l'intérieur. Sa conduite ayant paru suspecte, il fut forcé de se retirer; mais il resta dans le conseil particulier du roi. Il se cacha au 10 août 1792, fut découvert, mis en prison, et massacré en septembre.

MONTMORT (Pierre-Raimond de). Mathématicien, né en 1678, mort en 1719; fut un des premiers à s'occuper du calcul des probabilités.

MONTOIR. s. m. Grosse pierre ou gros billot de bois dont on se sert pour monter plus aisément à cheval. Il y a ordinairement des montoirs aux portes des hôtelleries de campagne. Ne pouvoir monter à cheval sans montoir.

— *Le côté du montoir.* Le côté gauche du cheval, ainsi appelé parce que c'est de ce côté-là qu'on monte d'ordinaire à cheval. || *Le côté hors du montoir, hors le montoir, hors montoir.* Le côté opposé au montoir.

— *Ce cheval est difficile, est rude au montoir.* Il se tourmente, il est inquiet quand on veut monter dessus. || *Ce cheval est aisé, doux au montoir.* Il se laisse monter facilement.

MONTOIRE. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Vendôme (Loir-et-Cher); 3,300 hab.

MONTOIS, OISE. adj. et s. Habitant de Mons. || Qui appartient à Mons ou à ses habitants.

— Hist. relig. V. COMPATOIS.

— substantiv. Un Montois. Une Montoise.

MONTORO. Géogr. Ville d'Espagne (Cordoue); 12,700 hab. || Ville du royaume de Naples (princip. ultérieure); 6,500 hab.

MONTORON. Financier auquel Corneille dédia sa tragédie de Cinna, et qui lui donna pour cela 10,000 livres; c'est de là qu'est née l'expression *épître à Montoron*, par laquelle on désigne une dédicace faite pour de l'argent.

MONTOUCHI. s. m. Bot. Le mahot, considéré comme remplaçant le liége. On amollit le cœur de cet arbre et on en fait des bouchons.

MONT PAGNOTE. s. m. Éminence d'où l'on regarde, sans aucun danger, ce qui se passe. Pendant le combat, il se tint sur le mont pagnote. Cette expression a vieilli.

MONTPAZIER. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Bergerac (Dordogne); 1,200 hab.

MONTPELLIER. Géogr. Ch.-l. du département de l'Hérault. Célèbre école de médecine; 36,000 hab. || *Comté de Montpellier.* État qui se forma ou s'accrut considérablement à l'époque de la destruction de Maguelone, par Charles Martel. Au XIIIe siècle, il fit partie du royaume de Majorque et d'Aragon; mais, ayant été acheté par Philippe de Valois, il fut définitivement réuni à la France vers la fin du règne de Charles VI.

— s. m. Eau-de-vie qu'on fabrique dans cette ville. De l'excellent montpellier.

est de Montpellier.

MONTPENSIER. Géogr. Petite ville du Puy-de-Dôme, qui formait un comté, érigé en duché par François Ier, en 1530.

MONTPENSIER (Catherine-Marie de Lorraine, duchesse de). Née en 1552, morte en 1596, figura dans toutes les intrigues de la Ligue. Ce fut elle qui arma Jacques Clément. || (Anne-Marie-Louise d'Orléans, connue sous le nom de Mlle de). Née en 1627, morte en 1693, prit parti pour les princes dans la guerre de la Fronde. Pendant le combat du faubourg Saint-Antoine, elle fit tirer sur les troupes de Louis XIV le canon de la Bastille. Retirée dans sa terre de Saint-Fargeau, elle y écrivit ses mémoires. Elle obtint en 1669 la permission d'épouser le comte de Lauzun, permission rétractée et restreinte à un mariage secret. Lauzun montra pour elle beaucoup d'ingratitude, elle s'en consola en se jetant dans la dévotion.

— Hist. *Pain de Madame de Montpensier.* Celui qui fut fait avec des os de morts réduits en farine, pendant que Henri IV assiégeait Paris en 1590. Ce nom lui fut donné parce que la duchesse de Montpensier voulait que les Parisiens souffrissent tout plutôt que de se rendre.

MONTPEZAT. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Montauban (Tarn-et-Garonne); 2,800 hab. || Ch.-l. de cant., arr. de l'Argentière (Ardèche); 2,600 hab.

MONTPONT. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Louhans (Saône-et-Loire); 2,300 hab.

MONTRABLE. adj. des 2 g. Qui peut être montré. Si vous aviez des yeux, vous ririez bien de ma figure de quatre-vingts ans. Elle n'est ni transportable ni *montrable*. (Volt.) || Pourquoi ne pas adopter ce néologisme, qui épargnerait une périphrase?

MONT-RACHET. s. m. Comm. Sorte de vin de Bourgogne.

MONTRE. s. f. (du lat. *monstrare*). Échantillon, portion, partie, morceau de quelque chose qui est à vendre, et dont on veut faire voir la qualité. Montre de blé, d'avoine. Montre de pruneaux, de confitures.

— *Acheter du blé, de l'orge, de l'avoine sur montre.* D'après l'échantillon que le vendeur a apporté au marché.

— *Ne point faire de montre.* Faire voir d'abord ce qu'on a de plus beau, de meilleur, sans commencer par étaler les marchandises de moindre qualité.

— Fig.

> Conserve à nos neveux une *montre* fidèle
> Des exquises beautés que tu tiens de ton zèle. (Mol.)

— Ce que les marchands exposent au-devant de leur boutique, pour montrer quelles sortes de marchandises ils ont à vendre. Tout cela n'est mis, n'est pendu que pour la montre, que pour servir de montre.

— Fig. Toute cette vaine *montre* qui vous environne est pour les autres, le plaisir de faire des heureux est pour vous seul. (Mass.) L'ambition paye bien ses gens de les tenir toujours en *montre* comme la statue d'un marché. (Mont.)

— Prov. *Faire passer quelqu'un à la montre.* L'examiner de très-près. || *Se mettre en montre, s'offrir en montre.* Se faire voir. Chez tous les anciens peuples, les femmes n'avaient pas la meilleure place au spectacle, elles ne s'y mettaient pas en *montre*. (J.-J. Rouss.) L'exposition des dames et demoiselles, parées toutes de leur mieux, et mises en étalage dans des loges, comme sur le devant d'une boutique, en attendant les acheteurs, l'affluence de la belle jeunesse, qui viendra de son côté s'offrir en *montre*. (Id.) || *Mettre sur la montre.* Mettre en état de voir les choses par soi-même.

— Boîte dans laquelle les orfèvres, les bijoutiers, tabletiers, etc., mettent leurs marchandises, afin qu'on les voie sans pouvoir y toucher.

— Escr. Endroit d'une salle d'armes où sont placés, dans une espèce de ratelier, les fleurets des élèves.

— *Montre d'orgues.* Jeu de l'orgue, dont les tuyaux sont en étain poli et placé sur le devant de l'instrument. La montre appartient aux jeux de flûte, sa qualité de son est douce et pénétrante.

— Le lieu que les marchands de chevaux ont choisi pour y faire voir aux acheteurs les chevaux qu'ils ont à vendre.

— La manière dont ils essayent et conduisent ces chevaux. La montre est trompeuse.

— Fig. Parade, étalage. Faire montre de son esprit. Faire montre d'érudition. Je ne veux point ici faire une vaine montre de sensibilité. Nous avons beau faire *montre* d'une vaine intrépidité, la conscience criminelle se trahit toujours elle-même. (Mass.) Tout ce dont la vanité s'empare pour faire *montre* perd son prix lorsqu'elle est seule. (De Bugny.)

> Elle qui n'a souci de moi ni de mes larmes,
> Étale ses beautés, fait *montre* de ses charmes. (Malh.)

— Se disait de toute espèce de pompe, de représentation, telle qu'une cérémonie funèbre, etc. Il ordonna à son gré la distribution et disposition de sa *montre*. (Montaigne.)

— Apparence. La montre des blés est belle cette année.

— Fam. *N'être que pour la montre.* Se dit de certaines choses qui ne sont que pour l'apparence, et dont on ne se sert point.

— Prov. et fig. *Belle montre, peu de rapport.*

rences, auxquelles ne répond nullement la réalité. On dit aussi, *Ce sont les vignes de la Courtille, belle montre et peu de rapport.*

— Se disait pour Revue d'une armée, d'un régiment, d'un corps de troupes.

— Féod. Revue des troupes qu'un seigneur feudataire amenait au secours de son suzerain. || Liste dressée à la suite de cette revue.

— Anc. art milit. Revue mensuelle ou trimestrielle faite pour le payement de la solde militaire, à l'époque où les troupes étaient entretenues par les chefs de corps. Les officiers mirent leurs valets dans les rangs et les firent passer à la montre. || Se disait par extens. d'un mois ou d'un quartier de solde. Cette compagnie a touché sa montre. || *Montre sèche.* Revue où l'on ne donnait point d'argent.

— Fam. *Cela peut passer à la montre.* Se dit d'une chose qui, sans être tout à fait de la qualité de celles auxquelles on la joint, peut cependant être reçue sur le même pied, et passer dans la quantité.

> Ainsi Richard jouit de ses amours,
> Vécut content, et fit force bons tours,
> Dont celui-ci peut passer à la *montre*. (La Font.)

— Techn. Nom que les fabricants de porcelaine donnent aux pyroscopes. || Se disait pour chef d'une pièce d'étoffe.

— Petite horloge qui se porte ordinairement dans une poche destinée à cet usage. On croit que l'invention des montres remonte à l'an 1500, et que les premières ont été fabriquées à Nuremberg. Elles varient autant par leur volume que par l'art qui préside à la disposition des pièces. On en fait de si petites, qu'elles peuvent s'enchâsser dans le chaton d'une bague, et de très-grosses qui servent dans les voyages, qu'on suspend dans les voitures ou qui règlent la marche des navires. Montre ronde, plate. Montre d'or, d'argent. Montre à boîte d'or, à boîte d'argent. Montre à double boîte. Montre de cuivre. Montre émaillée, guillochée. Montre à sonnerie, à réveil, à répétition. Montre à secondes, à quantièmes. Montre à échappement. Montre à recul, à repos. Montre qui va bien, qui va mal, qui avance, qui retarde, qui va trente heures, plusieurs jours. La sonnerie, le mouvement, la chaîne, le ressort, les rouages, le cadran, les aiguilles d'une montre. Oublier de monter sa montre. Régler sa montre. Mettre sa montre à l'heure. Montre détraquée, dérangée. Donner sa montre à raccommoder, à réparer, à nettoyer. L'homme laborieux retarde sa *montre* pour allonger le temps; l'oisif ennuyé l'avance pour l'accourcir. (Boiste). La chaîne d'une *montre* est bien plus forte qu'on ne croit: elle lie celui qui la porte. (Id.) L'homme ni la *montre* ne renferme l'intelligence qui les créa. (Id.) Il en est de vos jugements comme de vos *montres*; aucune ne va parfaitement d'accord avec celle des autres; chacun néanmoins s'en rapporte préférablement à la sienne. (Noël.)

— *Montre marine.* Montre faite avec une extrême précision, pour donner les longitudes en mer. || *Montre à répétition.* Montre qui sonne les heures. || *Montre à réveil.* Montre qui sonne d'elle-même à une heure marquée. || *Montres à sonnerie.* Montres qui sonnaient d'elles-mêmes à l'heure, à la demie, et quelquefois aux quarts. || *Montres à trois parties.* Celles qui sont tout à la fois à répétition, à réveil et à sonnerie. || *Montre à savonnettes.* Montre dont la boîte a deux cuvettes, et qui par conséquent n'a pas de verre.

— La platine qui montre, qui indique les heures dans une horloge. C'est de là que l'on a appelé les petites horloges portatives, des montres, en prenant la partie pour le tout. On dit plutôt *cadran*.

— J'ai vu faire l'amour à la *montre*, et toujours à la même heure. (St-Evrem.)

— Fig. La raison est une *montre*, dont l'aiguille marche sans qu'on s'en aperçoive; si quelquefois elle s'arrête, il y a toujours au dedans de la *montre* un ressort qu'il suffit de mettre en mouvement pour donner du mouvement à l'aiguille. (Noël.) Dans tous les états, dans toutes les conditions, comme dans la *montre* que nous portons en poche, c'est une roue de cuivre qui fait mouvoir une aiguille d'or. (De Jouy.)

— Le Brun a défini la montre à répétition d'une manière très-poétique dans les vers suivants:

> Tout reposait en ce moment
> Où l'aiguille dans l'air captive et suspendue,
> Et du cercle émaillé divisant l'étendue,
> Loin du midi s'écarte également;
> Où déjà sur l'airain le marteau qui s'élance,
> Enfant d'un art ingénieux,
> Vient répondre au doigt curieux,
> Et, d'un son argentin, rompt six fois le silence.

|| En parlant de ces montres à répétition, Marmontel a dit d'une manière aussi précise que poétique: et la *montre* répond au doigt qu'elle repousse.

— Syn. comp. MONTRE. REVUE. *Montre* et *revue* étaient autrefois synonymes; mais il paraît qu'ils ne le sont plus actuellement. *Montre* exprime simplement la paye des troupes; *revue*, l'assemblée qui se fait pour constater leur nombre et leur état.

MONTRÉ, ÉE. part. pass. du v. Montrer. S'empl. adjectiv. Objet montré. Personne montrée.

— *Avoir été bien montré, mal montré.* Avoir eu un bon, un mauvais maître, en quelque genre de science, d'art ou d'exercice que ce soit.

MONTRÉAL. (pr. *mon-ré-all*). Géogr. Ch.-l.

|| Ch.-l. de cant., arrond. de Condom (Gers); 2,800 hab. || Cap du Bas-Canada; 40,000 hab. || Ville de Sicile; 8,000 hab.

MONTRÉDON. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Castres (Tarn); 5,100 hab.

MONTRÉE. s. f. Anc. prat. Procédure par lequel le juge ordonnait une visite des lieux.

MONTREJEAN. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Saint-Gaudens (Haute-Garonne); 3,100 hab.

MONTRER. v. a. 1re conj. (du lat. *monstrare*). Faire voir, exposer aux regards. Montrer sa maison, son appartement, sa bibliothèque, ses tableaux. Montrer ce qu'on a acheté, ce qu'on a écrit. Montrer des animaux à la foire. Il fallait *montrer* partout, et à l'Allemagne comme à la Flandre, le défenseur intrépide que Dieu nous donnait. (Boss.) Comme si Dieu eût voulu nous les *montrer* sous toutes les formes, et nous *montrer* ensemble tout ce qu'il peut faire des hommes. (Id.) Il faut bien que je me fasse à moi-même cette violence, puisque je ne puis *montrer* qu'à ce prix la constance de la reine. (Id.) Appelons tout le peuple, et *montrons*-lui son roi. (Rac.) Mais, mon Dieu, pourquoi m'avoir *montré* son doux visage, si je ne devais plus le revoir. (Villen. Bargem.)

> C'est l'aïeul de David, Noémi le caresse;
> Elle ne peut quitter ce fils de sa tendresse,
> Et dit en le *montrant* sur son sein endormi,
> Vous pouvez maintenant m'appeler Noémi.
> (Florian.)

— Fig. En vain la raison nous *montre* au doigt la vérité, les prestiges de l'imagination nous la dérobent. (Boiste.)

— Fig. et pop. *Montrer son nez quelque part.* Se faire voir quelques instants en un lieu pour montrer son nez, et s'en retourner aussitôt. N'avoir garde d'aller montrer son nez. || Se dit de ceux qui vont mal à propos dans quelque endroit. Qu'avait-il à faire d'aller montrer là son nez? || Il faut toujours qu'il montre son nez partout.

— Fig. et pop. *Montrer les dents à quelqu'un.* Lui faire voir qu'on ne le craint point, et qu'on est en état de se défendre.

— Fig. et pop. *Montrer les talons.* S'enfuir, se retirer de quelque lieu.

— Fam. *Cet habit montre la corde.* Il est si usé qu'on en voit la trame. || On dit quelquefois, par un mauvais jeu de mots, d'un habit fort usé. *Cet habit fait peur aux larrons, il montre la corde.*

— Fig. et fam. *Cet homme montre la corde.* Il fait voir qu'il en est aux expédients, à ses dernières ressources. || On le dit aussi d'un homme qui, se donnant pour savant, laisse à chaque instant voir son ignorance.

— Fig. et fam. *Cela montre la corde.* C'est une finesse grossière et facile à découvrir.

— Bas et pop. *Montrer le cul.* Se dit lorsque quelqu'un ne sort pas à honneur de ses entreprises, soit par impuissance, soit par incapacité, soit par manque de courage.

— On dit qu'*un homme montre tout ce qu'il porte*, quand il ne cache pas bien ses parties honteuses.

— Fig. et fam. *Montrer à quelqu'un son béjaune.* Lui faire voir sa sottise, son ineptie.

— Indiquer, faire voir. Montrer quelqu'un. Montrer quelque chose du doigt. Montrer le chemin à quelqu'un. Montrer à quelqu'un ce qu'il cherchait. Un cadran qui montre l'heure. Elles vont au-devant de l'époux, pour être les premières à le connaître, et pour le *montrer* à ceux qui les suivent. (Fléch.) Dieu se contenta de lui *montrer* de loin la terre promise. (Id.) Ils traînent partout avec eux l'éclat qui les trahit et qui les *montre*. (Mass.) Et *montra* pour rimer des chemins tout nouveaux. (Boil.)

> Et dans ces souvenirs le présent retracé
> Lui *montrait* l'avenir écrit dans le passé. (Delille.)

— Fig. L'avenir n'arrive jamais tel que l'imagination l'avait *montré*. (Boiste.) Il y a beaucoup d'esprit à n'en pas *montrer* quelquefois, et surtout à ne pas voir que les autres en manquent. (Mme de Puysieux.)

— Fig. *Montrer le chemin aux autres.* Faire quelque chose que les autres font ensuite. || Faire quelque chose à dessein que d'autres le fassent. || On dit dans le même sens: *Montrer l'exemple.* Jésus-Christ nous a *montré* l'exemple. (Boss.)

— Fig. *Montrer quelqu'un au doigt.* S'en moquer publiquement, s'en moquer comme d'une personne décriée ou ridicule. Partout on le montre au doigt. || *Il se fait montrer au doigt.* Se dit d'un homme qui se fait moquer de tout le monde.

— Fam. *Montrer la porte à quelqu'un.* Faire signe à quelqu'un dont on est mécontent, qu'il ait à sortir de la chambre, de la maison.

— Faire voir une affection, un sentiment réel ou simulé. Montrer de la douleur, de la joie, de la tristesse, de la crainte, etc. Et *montrant* à mes yeux une allégresse entière. (Boil.) Schiller, dans une pièce de vers pleine de charmes, reproche aux Français de n'avoir pas *montré* de la reconnaissance pour Jeanne d'Arc. (Mme de Staël.) Quelles nouvelles assurances puis-je vous donner? Soyez à toute ma conduite passée, à la tendresse maternelle que je vous ai toujours *montrée*. (L. de Wailly.) Le reste pour son Dieu *montre* un oubli fatal. (Rac.)

— *Montrer un visage gai, un visage triste.* Faire paraître sur son visage de la gaieté, de

> ..... Cet endroit où le chantre orgueilleux
> *Montre*, assis à ta gauche, un front si sourcilleux.
> (Boileau.)

— *Montrer un visage de fer.* Avoir une fermeté inébranlable.

— Se dit aussi des choses. Par les soins d'un si grand roi, la France n'est plus qu'une forteresse qui *montre* de tous côtés un front redoutable. (Boss.)

— Donner des marques, des preuves de quelque qualité bonne ou mauvaise. Montrer du courage, de la faiblesse, de la sagesse, de la retenue. Montrer son courage, sa piété. Montrer un bon, un mauvais cœur. Quand Dieu par plus d'effets *montra*-t-il son pouvoir? (Rac.)

> Il est temps de *montrer* cette ardeur et ce zèle
> Qu'au fond de votre cœur mes soins ont cultivés.
> (Racine.)

— Faire connaître, prouver. Montrer à quelqu'un qu'il a tort, qu'il ne devait pas agir ainsi qu'il l'a fait. Montrer à quelqu'un à qui il a affaire. Lui montrer que sa proposition est fausse. Lui montrer par de bonnes raisons qu'il doit faire une chose. Il a *montré* qu'il n'est pas permis aux rebelles de faire perdre la majesté à un roi qui sait se connaître. (Boss.) On le voyait porté dans sa chaise, et, malgré ses infirmités, *montrer* qu'une âme guerrière est maîtresse du corps qu'elle anime. (Id.) Jésus-Christ *montra* son pouvoir par cette pêche miraculeuse. (Fléch.) Par la manière peu sérieuse dont ils s'instruisent de la foi, ils *montrent* qu'ils l'ont tout à fait perdue. (Mass.) Mais sans nous arrêter plus longtemps à cette discussion, il suffit d'avoir *montré* que les idées que nous avons communément du simple et du composé sont des idées d'abstraction. (Buff.)

Dieu saura vous *montrer* par d'importants bienfaits,
Que sa parole est stable et ne trompe jamais.
(Racine.)

— Se dit d'une vérité, d'un principe de morale, etc., qu'on développe au lecteur ou à l'auditeur, et en général de tout ce qu'on expose dans un discours. Je viens vous *montrer* pour quels emplois le ciel avait préparé ce grand homme. (Fléch.) Je viens vous *montrer*, au lieu des fragilités de la nature, les effets de la grâce. (Id.) La religion résout tous les mystères en nous *montrant* notre destinée composée d'une double existence. (Legris-Duval.) *Montrant* les hommes comme ils devraient être plutôt que comme ils sont en effet, elle ne les voit que dans la perspective très-éloignée qui lui permet de les peindre sous les couleurs les plus brillantes. (De Théis.)

— Enseigner. Montrer la grammaire. Montrer une langue. Montrer le latin, le grec, l'italien, la philosophie, les mathématiques, la musique, le dessin. Montrer à lire, à écrire, à danser, à monter à cheval. Montrer à quelqu'un ce qu'il faut qu'il fasse, lui montrer son devoir, ses obligations, lui montrer à vivre. Je passai ensuite au service d'un vieux peintre qui voulut, par amitié, m'enseigner les principes de son art, mais, en me les *montrant*, il me laissait mourir de faim. (Le Sage.)

— Dans cette acception, il prend quelquefois pour régime le nom de la personne. Montrer quelqu'un.

— Prov. *Les bêtes montrent souvent à vivre aux hommes.* Les animaux ne s'abandonnent pas à de si grands dérèglements que les hommes.

— *Montrer à vivre à quelqu'un.* Se dit par menace, pour, Je le corrigerai, je le punirai de sa faute, de son insolence.

— Absol. Enseigner. Montrer fort bien. Montrer à un grand nombre d'écoliers. Montrer en ville. On n'apprend bien que ce que l'on montre.

— Faire voir. Posséder ne suffit pas, il faut pouvoir *montrer*. (Boiste.)

— SE MONTRER. v. pron. Paraître, se faire voir. Ne faire que se montrer dans une compagnie. Le soleil ne s'est point montré aujourd'hui. L'art se montre un peu trop dans cet ouvrage. Il s'est *montré* vivant aux infernales ombres. (Rac.) Pour dissiper leur ligue, il n'a qu'à se *montrer*. (Id.) On craint de se *montrer* sous sa propre figure. (Boil.) Le sang de Bellovèse s'est *montré* dans toutes les actions de sa vie. (Volt.) Nous venons par la pensée de faire le tour du monde; et, dans tous les climats, dans toutes les parties de l'Océan, nous venons de voir que la baleine franche s'y est *montrée*. (Lacépède.)

. . . . . Pâris fut en suspens;
Vénus se *montrant* sans toilette
Sut gagner son procès par un vrai guet-apens.
(Fr. de Neufchateau.)

De ses talents qu'a-t-elle donc à faire?
Pour nous charmer il suffit de ses yeux:
En se *montrant*, elle est sûre de plaire. (La Harpe.)

— Fig. La souveraineté ne doit se *montrer* qu'en pleine activité, accordant des grâces et dépouillée des infirmités humaines. (Napol.) Laissez parler les médisants, ils se *montrent* et se font connaître. (Boiste.)

— *Il n'oserait se montrer.* Se dit de celui que la crainte d'être maltraité, ou la honte, soit de quelque affront qu'il a reçu, soit de quelque mauvaise action qu'il a faite, soit de quelque accident, de quelque malheur qui lui est arrivé, oblige à se tenir caché. Depuis la sottise qu'il a faite, depuis le malheur qui lui est arrivé, il n'ose se montrer.

— *Il est bien hardi de se montrer après cela.* Se dit de celui qui ose se montrer après avoir fait une mauvaise action, une sottise, etc. Comment ose-t-il se montrer?

— Fig. *Se montrer homme de courage, se mon-*

par les effets qu'on est tel. *Montrez*-vous dieux aux peuples soumis, en imitant la bonté et la magnificence divine. (Boss.) Quel homme autre que Jésus-Christ s'était jamais *montré* à la terre environné de tant de gloire? (Mass.) Les Turcs dans ce siége s'étaient *montrés* supérieurs aux chrétiens, même dans la connaissance de l'art militaire. (Volt.)

— *Se montrer digne de sa fortune, de sa réputation*, etc. Montrer par sa conduite que l'on est digne de sa fortune, de sa réputation, etc.

— *Se montrer tel qu'on est.* Ne rien affecter, ne rien dissimuler. On eût dit qu'en se *montrant* à mes yeux tels qu'ils étaient, ils avaient obtenu de ma part la promesse du silence. (B. Const.)

— Fig. *Se bien montrer, se montrer mal.* Faire bonne, mauvaise contenance dans les occasions qui exigent de la résolution et de la fermeté. Se bien montrer, se mal montrer dans une circonstance. Se bien montrer dans toutes les occasions. Voici le moment de se montrer.

— Être, pouvoir être montré. Cela se montre, cela ne se montre pas.

— Se dit des élèves de l'enseignement mutuel qui se donnent des leçons les uns aux autres.

— Syn. comp. MONTRER. DÉMONTRER. On *montre* quand il n'est besoin que d'une indication, ce sur quoi il n'y a qu'à jeter les yeux pour comprendre ou pour croire; on *démontre* par des raisonnements ce qui ne se comprend qu'avec effort.

MONTRÉSOR. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Loches (Indre-et-Loire); 750 hab.

MONTRET. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Louhans (Saône-et-Loire); 800 hab.

MONTREUIL (Eudes de). Architecte du XIIIe siècle, avait bâti plusieurs églises de Paris. || (Pierre de). Autre architecte de la même époque, mort en 1266. Il a donné les dessins de la Sainte-Chapelle de Paris.

MONTREUIL-BELLAY. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Saumur (Maine-et-Loire); 1,700 h.

MONTREUIL-SOUS-BOIS. Géogr. Bourg du départ. de la Seine, renommé pour ses pêches; 3,500 hab.; à 6 kilom. de Paris. || On dit absol. Montreuil.

MONTREUIL-SUR-MER. Géogr. Chef-lieu d'arr. (Pas-de-Calais); 3,900 hab.; à 187 kilom. de Paris.

MONTREUR. s. m. Celui qui montre. La Fontaine s'est servi de ce mot en parlant du roi Candaule. Sur le *montreur* d'appas tomba toute la haine.

MONTREVAULT. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Beaupréau (Maine-et-Loire); 600 hab.

MONTREVEL. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Bourg (Ain); 1,200 hab.

MONTRICHARD. Géogr. Ch.-l. de canton, arr. de Blois (Loir-et-Cher); 2,000 hab.

MONTRIER. s. m. Fam. Voltaire l'a employé par plaisanterie pour Fabricant de montres.

MONTROSE. Géogr. Ville d'Écosse, comté de Forfar; 10,000 hab.

MONTROSE (James Graham, comte et duc de). Généralissime et vice-roi d'Écosse pour Charles Ier, défendit généreusement ce prince contre les troupes du parlement. Battu en Angleterre, il passa en Écosse; mais, peu de temps après, forcé de quitter le pays, il alla servir en Allemagne. Renvoyé de nouveau en Écosse par Charles II, mais défait et forcé de se cacher, il fut découvert, jugé, pendu et écartelé en 1650.

MONTROUGE. Géogr. Village de la Seine, arr. de Sceaux, où il y avait, avant 1830, une célèbre maison d'éducation dirigée par les jésuites; 6,000 hab.; à 4 kilom. de Paris.

MONTS. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Loudun (Vienne); 700 hab.

MONT-SAINT-JEAN. Géogr. Village de Belgique, auprès duquel se livra, en 1815, la célèbre bataille plus connue sous le nom de Waterloo.

MONT-SAINT-MICHEL. Géogr. Village de France (Manche), sur un rocher entouré par la mer à la marée haute. Ancienne abbaye, aujourd'hui château fort, prison pour les condamnés politiques; 900 hab.

MONT-SAINT-VINCENT. Géogr. Ch.-l. de cant., arrond. de Châlons-sur-Saône (Saône-et-Loire); 800 hab.

MONTSALVY. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. d'Aurillac (Cantal); 800 hab.

MONTSAUCHE. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Château-Chinon (Nièvre); 1,300 hab.

MONTSERRAT. Géogr. Montagne d'Espagne, ainsi nommée de ce que ses côtes sont dentelées en forme de scie; 1,312 mètres de hauteur. Célèbre abbaye où l'on va en pèlerinage. || Une des Antilles anglaises; 13 kilom. sur 10; 15,000 hab. Ch.-l. Plymouth.

MONTSURS. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Laval (Mayenne); 1,100 hab.

MONT-TERRIBLE. Géogr. Ancien département français, qui fut formé de l'évêché de Bâle, en 1793, et dont Porentruy était le chef-lieu. En 1801, il fut réuni au départ. du Haut-Rhin. Ce département a été rendu en partie à la Suisse; le reste a été réparti entre les départements du Haut-Rhin et du Doubs. || Montagne de Suisse, canton de Bâle, qui a donné son nom à ce département.

tement français, dont Mayence était le chef-lieu. Il appartient aujourd'hui en partie au cercle bavarois du Rhin, et en partie au grand-duché de Hesse-Darmstadt. || Montagne de Bavière qui a donné son nom à ce département.

MONTUCLA (Jean-Étienne). Savant mathématicien, né en 1725, mort en 1799, est surtout connu par son Histoire des mathématiques, ouvrage aussi admirable par la clarté de l'exposition que par l'étendue et la profondeur des recherches.

MONTUEUX, EUSE. adj. (rad. *mont*). Qui est extrêmement inégal, et coupé d'espace en espace par des montagnes, des collines. Pays montueux. Terrain montueux. Sol montueux. Contrée, province montueuse. Le terrain du Japon est en général *montueux*, pierreux et peu fertile. (Rayn.) Le cerf, dans les pays *montueux*, secs et chauds, a perdu la moitié de sa taille. (Buff.)

S'étend vers le couchant un terrain *montueux*,
Sauvage en apparence, et pourtant fructueux. (Del.)

— Qui est en forme de monts, qui présente l'image de monts. Quel brillant spectacle s'offre à nos regards, lorsque le soleil, écartant avec majesté la foule des nuages *montueux* qui s'opposent à ses triomphes, inonde de sa bienfaisante lumière nos forêts silencieuses et nos campagnes desséchées par le souffle glacé des fougueux enfants d'Éole! (Pougens.)

— Syn. comp. MONTUEUX. MONTAGNEUX. Un pays fort inégal, tout coupé de terres, de collines, de monticules, de monts, est *montueux*. Un pays tantôt très-élevé, tantôt très-bas, entrecoupé de montagnes et de plaines, est *montagneux*.

MONTURAL. s. m. Métrol. Mesure agraire du département des Alpes maritimes, qui équivalait à un are.

MONTURE. s. f. (rad. *monter*). Bête de charge qui sert à porter l'homme. Bonne, méchante monture. Chercher une monture. Être sans monture. Monture douce. Avoir soin de sa monture. Le cheval est la meilleure de toutes les montures. Les mules sont la monture ordinaire en Espagne. Dans les Indes, on se sert assez ordinairement de bœufs pour monture. Les éléphants sont la monture ordinaire des princes orientaux. Si votre *monture* va bien, ne lui faites pas sentir l'éperon, car au lieu d'aller plus vite, elle s'arrêtera pour ruer. (De Juss.)

— Prov. et fig. *Qui veut aller loin ménage sa monture.* Il faut éviter les excès, si l'on veut prolonger ses jours. || Il faut user avec ménagement de toutes les choses dont on veut se servir longtemps. || Racine a dit: *Qui veut voyager loin ménage sa monture.*

— Agric. Se dit dans quelques cantons, des moutons que les propriétaires de troupeaux permettent à leur berger de réunir à ces troupeaux, pour les mener en commun à la pâture.

— Fig. Les sectes ne diffèrent que par l'espèce de bride qu'elles mettent à leur *monture*. (D'Alemb.)

— Comm. Équipement d'un vaisseau. || Marchandises qu'on doit transporter.

— Se disait en Gascogne de la charge d'un mulet, composée de deux balles de marchandises de 150 livres chacune.

— Mar. Se disait pour les hommes et les canons dont un vaisseau est chargé.

— Techn. Ce qui sert à assembler, à supporter, à fixer la partie ou les parties principales d'un objet, d'un outil. La monture d'une scie. || *La monture d'un fusil, d'un pistolet.* Le bois sur lequel le canon et la platine sont montés. || *La monture d'un éventail.* L'assemblage des morceaux de bois ou d'autre matière qui servent à soutenir le papier ou l'étoffe d'un éventail. || *Monture de bride.* Ce qui porte et soutient la partie du mors qui entre dans la bouche du cheval.

— Métal employé pour assembler, réunir, encadrer les différentes pièces dont se forment une tabatière, un étui, un vase, un bijou quelconque. Monture de vermeil, de similor, d'or, d'argent.

— Travail de l'ouvrier qui a monté un ouvrage. Monture fort belle, fort délicate. Le prix de la monture.

MONT VALÉRIEN. Géogr. Montagne des environs de Paris, dont on avait fait un calvaire sous la Restauration. C'est aujourd'hui une citadelle formidable.

MONT-VOYAU. s. m. Erpét. Crapaud volant de la Guiane.

MONUMENT. s. m. (du lat. *monumentum*; fait de *monere*, avertir). Ouvrage d'architecture ou de sculpture, fait pour transmettre à la postérité la mémoire de quelque personne illustre, ou de quelque événement important. Monument glorieux, superbe, magnifique, durable, éternel. C'est un monument pour la postérité. Dresser, ériger, consacrer un monument à la gloire d'un grand homme. On dressera au conquérant de superbes *monuments* pour immortaliser sa gloire; mais les cendres encore fumantes de villes autrefois si florissantes, seront des *monuments* lugubres qui immortaliseront sa vanité et sa folie. (Mass.) Ils comptent les degrés de leur grandeur par des siècles qui ne sont plus, par des *monuments* que les temps ont effacés. (Id.) Les *monuments* sont une partie des annales des peuples. (Cte Merlin.)

Comme l'âge futur juges les *monuments*. (Lebrun.)

— Ce mot peut s'appliquer à tous les ouvrages de l'homme qui témoignent de quelque fait dont l'histoire peut s'enrichir, car un monument prend souvent ce caractère sans y avoir été primitivement destiné; ainsi un temple, un palais, une construction quelconque, une statue, un tableau, une inscription, une médaille, une charte, un livre, etc., deviennent, dans certains cas, des monuments historiques.

— On appelle aussi *monument* les édifices antiques, quel qu'ait été primitivement le motif de leur construction, par cela seul qu'ils perpétuent le souvenir des temps anciens, et constatent pour nous l'existence des peuples qui les ont élevés. L'étude des monuments anciens fait l'objet de l'archéologie; elle comprend les édifices de tout genre, les peintures qui les ornent, et en général tous les objets d'art, les sculptures, les gravures et dessins, les mosaïques, les vases, les instruments, meubles et ustensiles, les armures, les inscriptions, les médailles, etc.

— Par un sentiment analogue, nous qualifions également de *monuments* les édifices de nos jours, que nous croyons, à cause de leur importance et de leur solidité, destinés à devenir, dans les siècles futurs, un témoignage de l'existence des générations présentes.

— On donne le même nom à des ouvrages de l'art érigés dans un lieu public ou composés par les soins ou les ordres de l'autorité, soit pour conserver et transmettre la mémoire d'un événement, soit pour honorer les personnages illustres.

— Tout édifice qui, par une considération quelconque, excite des souvenirs ou est propre à en perpétuer, est rangé dans la classe des monuments. Si les intérêts qu'il rappelle sont d'un intérêt général, cet édifice est dit *monument public*. Si ces événements n'intéressent qu'une famille ou des individus, il est dit *monument particulier*.

— La grandeur, la richesse ou l'importance sont généralement les attributs des monuments les plus remarquables; mais ces qualités ne décident pas toujours du caractère monumental des édifices. Nombre de constructions d'une grande étendue, élevées à grands frais, ont fait leur temps et ont disparu sans avoir fixé l'attention publique, tandis que des constructions plus modestes, un tombeau, une simple maison, des débris d'une route, d'un canal, et principalement les vestiges de toute construction ancienne, alors même que dans leur origine ces ouvrages n'auraient pas eu, comme œuvres d'art, une grande importance, deviennent des *monuments historiques* auxquels les peuples suivants attachent un haut prix; cet intérêt s'accroît surtout si ces restes vénérés datent de quelque fait mémorable, rappellent l'existence d'un grand personnage ou de quelque homme célèbre.

— *Monuments nationaux.* Chez tous les peuples, un intérêt de prédilection s'est d'abord tourné vers les monuments qui enrichissent le sol natal, soit qu'ils dérivent des premiers âges de la fondation sociale, soit qu'ils lui aient préexisté. Dans le premier cas, l'orgueil national se plaît à y retrouver les témoignages de son ancienne illustration; dans le second, l'idée d'avoir remplacé une race puissante, ou de lui avoir succédé, fait encore naître des émotions qui ne s'affaiblissent point dans la suite des générations.

— Se dit, par extension, de tous les signes, de toutes les marques, propres à transmettre à la postérité quelque chose de mémorable.

Vois ces débris savants par l'homme interrogés:
La rouille de l'airain, et les marbres rongés,
De muets *monuments*, d'informes caractères,
De quelques noms usés frêles dépositaires,
Composant à ses yeux des fastes éclatants,
Lui racontent les faits dévorés par le temps.
(Thomas.)

— Édifice, public ou particulier, qui impose par sa grandeur ou par son ancienneté. Les monuments d'une ville. Les monuments publics. Les anciens monuments. Les monuments de l'antiquité, du moyen âge. Les monuments modernes. Il n'y a donc pour les tribus du Nouveau-Monde qu'un seul *monument*, la tombe. (Chateaub.)

— Se dit absolument d'une colonne élevée à Londres, en mémoire de l'incendie qui détruisit une partie de cette ville en 1660, et dont on accusa les catholiques.

— Fig. Qui pourrait assez exprimer le zèle dont elle brûlait pour le rétablissement de cette foi dans le royaume d'Angleterre, où l'on en conserve encore tant de précieux *monuments*? (Boss.) Durez sur le fondement solide des aumônes chrétiennes, vastes bâtiments de cette sainte maison; durez, s'il se peut, jusqu'à la fin des siècles, et soyez d'éternels *monuments* des soins et des libéralités de votre première bienfaitrice. (Fléch.) Combien de lampes précieuses qui brûlent dans le sanctuaire, combien de vases sacrés qui servent à la gloire du saint sacrifice, combien de dons brillants suspendus devant les autels, sont des *monuments* éternels de sa foi et de sa piété libérale. (Id.) Si le Seigneur laisse encore traîner sur la terre des restes infortunés de la race des mauvais princes, c'est pour les faire servir de *monument* éternel à ses vengeances. (Mass.) Le souvenir d'un bon roi, conservé d'âge en âge, deviendra comme un *monument* domestique élevé dans l'enceinte des murs pa-

Les débris de votre élévation seront comme un *monument* éternel, où le doigt de Dieu écrira jusqu'à la fin l'usage injuste que vous en avez fait. (Id.) Le *monument* qui immortalise le cardinal Mazarin, c'est l'acquisition de l'Alsace. (Volt.) Toute la terre est couverte des *monuments* de la vengeance céleste, personne ne veut y lire sa leçon. (Boiste.)

Ah! combien l'amitié, la vertu, les talents,
Ont trouvé dans les fleurs d'aimables *monuments*.
(Castel.)

— Dans le style soutenu, Tombeau. Faire élever un magnifique monument à son époux, à son épouse. Descendre au monument. Et vous, ne viendrez-vous pas à ce triste *monument*, vous qu'il a bien voulu mettre au rang de ses amis? (Fléch.) Il sortira de ce superbe *monument*, non pour être loué de ses exploits héroïques, mais pour être jugé selon ses bonnes ou mauvaises œuvres. (Id.)

Je verrai satisfaite entrer au *monument*
De mon époux meurtri le premier instrument.
(Cyrano-Bergerac.)

Ces chars de deuil voilés, qui vers le *monument*
Dans leur morne lenteur roulaient incessamment.
(Millevoye.)

— Fam. *Monument funéraire*. Tombeau.

— Il peut être employé en ce sens même dans la prose ordinaire; mais alors il a besoin d'être accompagné d'autres mots qui déterminent sa signification. L'âme chargée de ce poids (le corps) y succombe, et entraînée de nouveau vers le monde visible par l'horreur de l'immatériel, et de cet autre monde sans lumière, de l'enfer, comme on l'appelle, elle va, errant, à ce qu'on dit, parmi les *monuments* et les tombeaux. (Cousin.)

— Fig. Si vous voulez un *monument* funèbre indestructible, déposez votre âme dans un bon livre. (Boiste.)

— Fig. Grand objet de la nature. Les cavernes, les basaltes, les précipices, sont autant de monuments des révolutions du globe.

— Ouvrage durable de littérature, de sciences et d'arts. Ce poème, cette histoire est un beau monument élevé à la gloire de la nation, du héros. Cet ouvrage est un des plus beaux monuments du génie, de l'esprit humain, de la philosophie. Cette statue, ce tableau est un des plus beaux monuments de l'art. Cette médaille est un monument précieux. Il n'y a, en littérature, que les *monuments* qui comptent. (Dussault.)

— Syn. simpl. Marque, preuve, témoignage. || Tombeau, sépulcre, mausolée. || Epith. Eternel, immortel, durable, authentique, solennel, historique, mémorable, perpétuel, superbe, pompeux, glorieux, célèbre, illustre, ancien, antique, public, précieux, magnifique, hardi, riche, savant, éloquent, fidèle, muet, passager, frêle, fragile, grossier, odieux, affreux, cruel, triste, sépulcral, froid, dressé, élevé, érigé, détruit.

MONUMENTAL, ALE. adj. Qui a rapport aux monuments.

— Qui est propre aux monuments. Architecture monumentale. Sculpture monumentale. Caractère monumental.

— Qui est de la nature des monuments. Fontaine monumentale. Statue monumentale.

— Grandiose, durable. Style monumental. || Plur., *monumentaux*.

MONUMENTALISER (SE). v. pron. Devenir monumental. C'est ainsi que se *monumentalise* la Gaule. (Daniélo.)

MONVEL (Jacques-Marie Doutet de). Acteur et auteur, né en 1745, mort en 1811; réussit également dans la tragédie et dans la comédie. Il a laissé dix-huit pièces de théâtre. Il fut admis à l'Institut lors de sa création.

MONYCHUS. Myth. Centaure dont la force était telle qu'il détachait les arbres, et les lançait comme des javelots.

MONZA. Géogr. Ville d'Italie, dans le royaume lombard-vénitien ; 11,000 hab.

MONZAC. s. m. Hortic. Variété de pêche.

MONZAMBANO. Géogr. Bourg de Lombardie, délégation de Vérone, où le maréchal Brune battit les Autrichiens en 1800.

MOORE (John). Général anglais, né en 1761, fut employé dans la guerre d'Amérique, et réformé à la paix. Il fit partie de l'expédition contre la Corse, puis il fut nommé gouverneur de Sainte-Lucie ; mais l'insalubrité du climat le força à rentrer en Angleterre. Il combattit ensuite en Hollande et en Egypte. Il périt en 1809, dans la guerre d'Espagne. || (Thomas). Un des plus célèbres poètes anglais, né en 1780, mort en 1823. La traduction en vers anglais d'Anacréon lui a valu le surnom d'Anacréon anglais.

MOOSE ou **MOSE**. s. m. Mamm. Espèce de ruminant de la Nouvelle-Jersey occidentale.

MOPHETTE. s. f. V. MOFETTE.

MO PIE-SU. s. m. Bot. Arbrisseau de la Chine, dont les fruits sont des baies que l'on emploie à colorer en pourpre brillant les gâteaux et autres aliments.

MOPSE. s. m. Mamm. Ancien nom du doguin ou carlin.

MOPSÉE. s. f. Zooph. Genre de polypiers coralligènes flexibles, établi pour deux espèces de l'Océan indien.

MOPSOPIE. Géogr. anc. Ancien nom de l'Afrique.

MOPSOPIEN, ENNE. adj. et s. Habitant de la Mopsopie. || Se disait aussi pour Athénien.

— *Le héros mopsopien*. Triptolème.

[illegible] ou devins grecs. Le plus célèbre, fils d'Apollon et de Manto, fut honoré comme un dieu après sa mort, et eut un oracle fameux en Cilicie.

MOQUA. s. m. Relat. Pratique superstitieuse des mahométans de certaines contrées de l'Inde. Elle consiste en une espèce de course par les rues, pendant laquelle on tue tout ce qui n'est pas musulman. Il faut avoir fait le pèlerinage de la Mecque pour se permettre cet acte de haute dévotion.

MOQUABLE. adj. des 2 g. Digne de moquerie.

— Dont on doit se moquer. Ce pauvre monsieur un tel ! Il entre dans une maison, dans une assemblée, il sent qu'on le reçoit comme une figure hétéroclite et *moquable*. (Mariv.)

MOQUE. s. m. Mar. Espèce de moufle sans poulie, percée d'un trou, par lequel on peut passer un cordage. || *Moque de civadière*. Celle où passe l'écoute de civadière. || *Moques du grand étai*. Gros caps de mouton que l'on met l'un au bout de l'étai, l'autre au collier, et qui sont réunis ensemble par une ride.

— Gobelet de ferblanc.

— S'est dit autrefois pour Moquerie. Il leur est avis que c'est *moque*. (Despériers.)

MOQUÉ, ÉE. part. pass. du v. Moquer. S'emploie adjectiv. Personne moquée. Pierre assure jusqu'à trois fois qu'il n'est pas disciple de Jésus, et cela sous les yeux de son bon maître, lié, affligé, *moqué*, calomnié. (Mass.) Sous ce joug *moqué* (l'hymen) tout à la fin s'engage. (Boil.)

— S'emploie avec le verbe *être*. Etre moqué de tout le monde. Les moqueurs sont moqués. Ceux qui prétendent se moquer de l'opinion sont ordinairement *moqués* par elle. (Boiste.) Les esprits forts qui s'étaient moqués de la foi furent *moqués* à leur tour. (J.-J. Rouss.)

MOQUER (SE). v. pron. (ét. gr., μωκάω, même signific.). Se railler de quelqu'un ou de quelque chose, en faire un sujet de plaisanterie ou de dérision. Se moquer de quelqu'un. Se moquer de l'habit, de la danse de quelqu'un. Ne vous y trompez pas ; on ne se *moque* pas de Dieu. (Boss.) Le zèle est une vertu qu'on n'estime plus : on s'en *moque* comme d'un usage qui convenait à la grossièreté de nos pères. (Fléch.) Cela ne saurait être, on s'est *moqué* de vous. (Boil.) Le public se laisse souvent mener par les journalistes, tout en se *moquant* d'eux. (La Harpe.) Les opéras de Danchet, dont on s'est *moqué*, sont des chefs-d'œuvre en comparaison de la plupart de ceux qu'on donne aujourd'hui. (La Harpe.)

Molière, avec gaîté châtiant nos erreurs,
Se *moquait* de Paris pour corriger ses mœurs.
(A.-Martin.)

— Mépriser, témoigner par ses actions, par ses paroles, qu'on ne fait nul cas de quelqu'un, de quelque chose, qu'on ne s'en inquiète point. Se moquer du blâme, de l'opinion publique, de tout. Se moquer des remontrances, de tous les avis. C'est se moquer du monde, c'est se moquer des gens que d'agir ainsi, de parler de la sorte. Se moquer de quelqu'un. Se moquer de quelque chose. Je m'en moque. On se *moque* de moi ; mais, moi, je ne me suis jamais moqué. (Diogène.) Tu te *moquais* de l'amour une fois, mais c'est parce que tu ne le connaissais pas ; et, pour ne pas en avoir senti les traits, tu te croyais au-dessus de ses atteintes. (J.-J. Rouss.) Lorsque Cambyse leur envoya, pour les surprendre, des ambassadeurs et des présents, tels que les Perses les donnaient, de la pourpre et des bracelets d'or, et des compositions de parfums, ils se *moquaient* de ses présents, où ils ne voyaient rien d'utile à la vie, aussi bien que de ses ambassadeurs, qu'ils prirent pour ce qu'ils étaient, c'est-à-dire pour des espions. (Barth.)

— Se dit des personnes qui se tournent mutuellement en ridicule. Nous nous *moquons* les uns des autres ; le sage ne se *moque* que de lui-même. (Boiste.)

— Prov. *Je m'en moque comme de l'an* 40. Je ne m'en soucie guère. || Prov. et pop *Se moquer de la barbouillée*. Ne rien craindre. || *C'est se moquer de la barbouillée*. Ce sont là des propositions ridicules. || Prov. *C'est se moquer de Dieu et du monde que d'agir ainsi*. C'est fouler aux pieds toutes sortes de lois.

— Absol. Ne pas parler, ne pas agir sérieusement. Vous voyez bien que je me moque. C'est se moquer de surfaire comme vous faites. C'est se moquer que de prétendre telle chose, de soutenir une telle proposition. Vous vous moquez.

— Par civilité. *Vous vous moquez de moi, vous vous moquez*. Vous me traitez avec trop de cérémonie, vous poussez trop loin la politesse. Vous vous moquez, je ne passerai pas avant vous. Vous vous moquez de vouloir me reconduire.

— Faire quelque chose hors de propos. Vous vous moquez de sortir par ce mauvais temps.

— Amuser par de vaines promesses. Des charlatans en tout genre se moquent de nous.

— Prov. et fig. *La pelle se moque du fourgon*. Se dit lorsqu'une personne se moque d'une autre qui aurait autant de sujet de se moquer d'elle. || *Il ne faut pas se moquer des chiens qu'on ne soit hors du village*. Il faut se mettre à l'abri du danger avant de se vanter qu'on le méprise.

[illegible]

toujours, étant toujours précédé de son régime direct, qui est le second pronom. Ils se sont moqués de vos menaces.

— *Moquer* s'emploie quelquefois avec le verbe *faire*. Vous vous ferez moquer de vous. Vous vous ferez moquer.

— Ce verbe est familier dans toutes ses acceptions.

— *Moquer* s'est employé quelquefois à l'actif. *Moquer* mon mal, rire de ma douleur. (An. de Rons.)

Mais quand il voit que content je sommeille,
Moquant mes bras, il s'enfuit et m'éveille.
(An. de Ronsard.)

MOQUERIE. s. f. Paroles ou actions par lesquelles on se moque. Moquerie maligne, outrageuse. Être exposé aux insultes et aux moqueries de la multitude. Une chose fait encore tort à notre talent d'improviser, c'est que ce talent serait presque impossible dans une société disposée à la *moquerie*. (Mme de Staël.) La *moquerie* est une arme offensive qu'on ne voit jamais dans les mains d'un homme bien né, délicat et poli. (S. Dub.) La *moquerie* ridiculise les opinions les plus consolantes, les sentiments les plus tendres. (Boiste.) La *moquerie* est souvent indigence d'esprit. (La Bruy.) La *moquerie* n'est souvent qu'un sentiment vulgaire traduit en impertinence. (Mme de Staël.) De tous les moyens qui peuvent déconcerter l'émulation des caractères élevés, le plus puissant est l'arme de la *moquerie*. (Id.)

Dans peu vous allez voir vos froides rêveries
Du public exciter les justes *moqueries*. (Boil.)

— Chose absurde, chose impertinente. C'est une moquerie que de vouloir soutenir une telle proposition, de prétendre réussir dans un pareil projet.

— Iconol. L'âne, image de l'ignorance, a été employé comme le symbole de la moquerie et de la dérision. Il est peint dans cette attitude où on le voit lorsque quelque chose le chagrine, avec les lèvres retirées, et montrant les dents.

— Syn. comp. MOQUERIE. PLAISANTERIE. RAILLERIE. La *moquerie* se prend toujours en mauvaise part ; la *raillerie* peut être prise en bonne ou en mauvaise part, suivant les circonstances ; la *plaisanterie*, en soi, ne peut être prise qu'en bonne part.

MOQUETTE. s. f. Étoffe à chaîne et à trame de fil, veloutée en laine, dont on fait des tapis de pieds ou dont on couvre des siéges. Moquette unie, à dessins. Moquette rouge. Fauteuils garnis de moquette. Fauteuil de moquette. Tapis de moquette. || On nomme *tripe* la moquette unie, dont le velours est d'une seule couleur.

— Pop. Moquerie. Ce ne sont que des moquettes.

— Chass. Oiseau vivant qu'on attache près d'un piége, pour en attirer d'autres. || Fumées du chevreuil.

MOQUEUR, EUSE. adj. Qui se moque, qui a l'habitude de se moquer, de railler. Être naturellement moqueur. Molière est moraliste, Regnard n'est que *moqueur*. (Le pr. de Ligne.)

— Qui indique la moquerie. Humeur moqueuse. Ris, discours, air moqueur. L'air et le ton *moqueurs* ne conviennent qu'au démon, parfait dans son imperfection. (Boiste.)

J'en croirais quelque chose, à son rire *moqueur* :
Le serpent de l'envie a sifflé dans son cœur. (Piron.)

Mais d'un blâme *moqueur* l'effroi pusillanime,
Précipitant son bras à ses tristes exploits,
Le jette entre la mort et la rigueur des lois. (Lebrun.)

— Cet adjectif ne peut avoir de régime ; ainsi Beaumarchais a eu tort de dire : Ce public n'est plus cette assemblée *moqueuse* des talents qui la font pleurer malgré elle.

MOQUEUR, EUSE. s. Fam. Personne qui ne parle pas sérieusement. C'est un moqueur. C'est une moqueuse.

— Ce mot est du style familier, quoique Bossuet l'ait employé dans un discours du genre noble. Peu s'en faut qu'elle ne s'emporte jusqu'à la dérision, qui est le dernier excès et comme le triomphe de l'orgueil, et qu'elle ne se trouve parmi ces *moqueurs* dont le jugement est si proche, selon la parole du Sage. (Boss.)

— Prov. *Les moqueurs sont souvent moqués*. On est souvent puni par où l'on a péché.

— Fig. David juge celui-là être heureux, qui ne s'est point assis au banc des *moqueurs*. (Cont. d'Eutr.)

MOQUEUR. s. m. Ornith. Espèce de grive d'Amérique, qui imite aisément le chant des autres oiseaux, et qui paraît ne les imiter que pour les embellir. || Quelques autres oiseaux d'Amérique ont également reçu le nom de *moqueur* à cause de la même particularité de mœurs, tels sont le *moqueur roux*, le *moqueur cendré*.

— Erpét. Espèce de serpent ; c'est la couleuvre rubanée.

MOQUILIER. s. m. Bot. Genre de la famille des rosacées établi pour un arbre de la Guiane.

MOQUISIE ou **MOKISIE**. s. f. Relat. Nom que les habitants de Loango, de Cacongo, et quelques autres peuples de la Basse-Ethiopie, donnent à leurs démons familiers et à leurs idoles. La moquisie de Thiv'co est la plus révérée ; celle de Kikokoo préside à la mer ; celle de Malemba est la déesse de la santé. En général, ils appellent moquisie tout être en qui réside une vertu secrète pour faire du bien ou [illegible] futures.

MOQUOISEAU. s. m. (des mots fr. *moquer* et *oiseau*). Hortic. Espèce de cerise blanche que les oiseaux ne mangent pas, ne la croyant pas mûre.

MORA. s. f. Anc. art milit. Nom qu'on donnait chez les Lacédémoniens à un corps d'infanterie de trois cents, cinq cents, sept cents ou de neuf cents hommes. La force de l'armée spartiate consistait dans la mora. On n'y recevait que des hommes libres, depuis trente ans jusqu'à soixante. || On dit aussi *more*, en francisant le mot.

MORABITE. s. m. Sectateur de Mohoïdin, petit-fils d'Ali et gendre de Mahomet. Les zélés de cette secte embrassent la vie solitaire. || En général, on donne ce nom aux mahométans qui font profession de science et de sainteté.

MORABITIN. s. m. Métrol. Monnaie des Maures d'Espagne.

MORADABAD. Géogr. Ville de l'Inde anglaise (Calcutta), ch.-l. d'un district. || Le district formé de la partie orientale du Dehli a 1,400,000 hab.

MORAÏ. s. m. Relat. Lieu consacré aux sépultures dans les îles de la mer du Sud. C'est aussi un endroit de culte. || On dit également et mieux *maraï*.

MORAILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Morailler. S'empl. adjectiv. Cheval moraillé. Nez moraillé.

MORAILLER. v. a. 1re conj. (pr. *mo-ra-ié*). Art vétér. Pincer ou saisir avec des morailles.

— Se servir de morailles pour allonger le verre.

— SE MORAILLER. v. pron. Être moraillé. Ce verre ne peut se morailler.

MORAILLES. s. f. pl. (pr. *mo-ra-ié*). Art vétér. Espèce de tenailles de maréchal, avec lesquelles on pince le nez d'un cheval impatient, vicieux, pour le ferrer ou lui faire subir quelque opération.

— Techn. Espèce de tenailles de fer, pour allonger le cylindre de verre, avant de l'ouvrir.

— Fig. Votre portrait est comme des *morailles* qui m'empêchent de sentir le mal de ne vous avoir plus. (Mme de Sévigné.)

MORAILLON. s. m. (pr. *mo-ra-ion* ; du bas bret. *moraille*). Pièce de fer attachée au couvercle d'un coffret, garnie d'un anneau qui entre dans la serrure, et dans lequel passe le pêne.

MORAINE. s. f. Constr. Cordon de mortier que le maçon forme autour d'un ouvrage en pisé.

— Helminth. Vers qu'on aperçoit au fondement des chevaux qui ont pris le vert.

— Minér. Amas de débris de roches qui borde les côtes ou le pied de tous les grands glaciers, et qui sont composés de fragments plus ou moins gros de roches analogues à celles qui dominent ou bordent les glaciers.

— Techn. Laine qu'on enlève avec la chaux de dessus la peau d'un animal mort de maladie. || adj. Laine moraine.

MORAIS. s. m. Chronol. Un des mois des Arabes, qui répond à notre mois d'août.

— Métrol. Mesure de contenance qui était en usage dans quelques lieux des Indes orientales.

MORAL, ALE. adj. (du lat. *moralis*). Qui concerne les mœurs. Discours moral. Doctrine morale. Œuvres morales. Sens, instinct moral. Préceptes moraux. Réflexions morales. Contes moraux. Je ne connais qu'un sens aux affections duquel rien de *moral* ne se mêle ; c'est le goût. (J.-J. Rouss.)

— *Théologie morale*. Celle qui traite des cas de conscience. || *Théologien moral*. Celui qui traite des choses qui concerne les mœurs, selon l'Evangile et les principes de la religion chrétienne.

— *Philosophie morale*. Partie de la philosophie dans laquelle on s'occupe des mœurs.

— *Vertus morales*. Celles qui ont pour principe les seules lumières de la raison. Si vous n'avez pas les vertus chrétiennes, ayez au moins les vertus morales. Un chrétien qui a consacré ses vertus *morales* et politiques par une piété simple et sincère. (Fléch.)

— *Ce livre, ce discours est fort moral*. Il renferme une morale fort saine.

— On dit d'un prédicateur qu'*il est fort moral*, pour exprimer qu'il traite bien les mœurs, et que c'est à quoi il s'attache davantage.

— Qui a des mœurs, qui a des principes et une conduite conformes à la morale. Personne morale. Il est bien difficile à l'égoïste d'être *moral*. (Boiste.)

— Considéré sous le rapport moral. La conscience est l'instinct de l'homme *moral* (S. Dub.)

— Qui ne tombe pas sous les sens, qui est uniquement du ressort de l'intelligence. Le monde moral. Causes morales. Preuves morales. Qualités morales. Démonstrations morales. Forces morales. Facultés morales. Mal moral. Sens moral. Amour moral. Besoins moraux. Le tact et le goût du beau, dans la littérature et les arts, sont un véritable sens *moral* peu commun. (Boiste.)

— J'appelle faculté *morale* celle qui constitue les mœurs de l'animal. (B. de St-P.)

— *Certitude morale*. Certitude fondée sur de fortes probabilités, telle qu'on peut l'avoir dans les choses ordinaires de la vie. On n'en a point une démonstration rigoureuse, mais une certitude morale.

— *Preuve, démonstration morale*. Preuve, démonstration fondée non sur des faits et des calculs rigoureux, mais sur des raisonnements présentant de grandes probabilités.

— *Sens moral*. Interprétation qu'on donne à l'Écriture, dans l'intention d'en tirer quelque instruction pour les mœurs.

— *Intérêts moraux*. Intérêts qui ne sont pas purement matériels. Les intérêts religieux et politiques, en un mot, tous les intérêts de l'âme sont compris dans les intérêts moraux.

MORAL. s. m. Ensemble de nos facultés morales. Le physique influe beaucoup sur le moral, et le moral sur le physique. Être mieux partagé au physique qu'au moral. Le moral est affecté. L'unique cause d'inégalité dans les esprits se trouve dans le *moral*. (Cond''l.)

— Néol. S'emploie souvent aujourd'hui avec un régime. Le moral d'une personne. Le moral d'une armée. Omiss. de l'Académie.

— *Le moral du péché.* Opposition d'une action à la conscience, à la loi.

MORALE. s. f. (du lat. *moralitas*, fait de *moralis*, qui appartient aux mœurs). Philos. Science des mœurs, reposant sur trois principes fondamentaux : la notion du bien et du mal ; la notion du devoir, ou l'obligation de faire le bien et de fuir le mal ; la notion du mérite et du démérite, ou la ferme croyance que celui qui fait le bien mérite récompense, et que celui qui fait le mal mérite punition. Le premier de ces principes touche essentiellement à la philosophie, le second à la politique, et le troisième à la religion. La morale, malgré ses rapports intimes avec la philosophie, la politique et la religion, forme une étude spéciale ; elle repose sur toutes les grandes facultés de l'âme, l'intelligence, la sensibilité et la liberté, et a pour mission de régler la vie entière de l'homme. Enseignée comme elle doit l'être, elle est à la fois le plus puissant auxiliaire de la religion et de la politique, et le plus glorieux triomphe de la philosophie. Bonne morale. Mauvaise morale. Morale lubrique. Morale dépravée. Morale relâchée. Morale dangereuse. Morale pure, aisée, austère. Morale indulgente, sévère, rigoureuse. Morale politique. Morale militaire. La morale des païens. La morale de Jésus-Christ. La morale en action. Renverser la morale. Traité de morale. Cours de morale. Leçons de morale. Confondre la morale. Ecouter la morale. La *morale* profite plus, quand elle s'insinue dans l'âme par pensées détachées. (Sénèq.) La *morale* enseigne à modérer les passions, à cultiver les vertus et à réprimer les vices. (La Rochef.) Emanée de la nature et de la raison, la *morale* est la science mère des devoirs et des vertus de l'homme. (S. Dub.) La *morale* austère anéantit la vigueur de l'esprit, comme les enfants d'Esculape détruisent le corps pour détruire un vice du sang ; souvent imaginaire. (Vauven.) L'organisation nous fait vicieux ou vertueux ; la *morale* seule nous fait honnêtes gens. (Livry.) Les gens qui ont du savoir-vivre débitent imperturbablement la *morale* : ils la citent toujours ; mais, dans les intérêts de la vie, ils se gardent bien d'en user. Seulement aux occasions importantes ils la parent, à l'improviste, des plus sévères maximes. (St-Prosp.) La meilleure *morale* est de se rendre heureux. (Favart.)

La *morale* est un champ fertile
Que jamais nous n'épuiserons. (Aubert.)

Une *morale* nue apporte de l'ennui ;
Le conte fait passer le précepte avec lui. (La Font.)

— *Morale publique.* Morale révélée par la conscience et la raison à tous les hommes. ‖ *Morale naturelle.* Morale qui est fondée sur les principes de la loi naturelle. ‖ *Morale divine.* Celle qui est renfermée en substance dans le Décalogue, et qui retrace aux hommes les préceptes de la loi naturelle. ‖ *Morale chrétienne.* Celle qui consiste dans les préceptes donnés par Jésus-Christ, et contenus dans l'Evangile et la tradition.

— Traité de morale. La morale d'Aristote. ‖ On dit aussi, dans le même sens, au pluriel, *les Morales d'Aristote*, parce que ce philosophe a fait plusieurs traités sous ce titre. ‖ C'est également le titre d'un ouvrage de saint Grégoire le Grand.

— Réprimande. Faire une morale, une bonne morale. La conclusion de ma *morale* sera donc moins austère que le début. (J.-J. Rouss.)

— *La morale d'un ouvrage.* La leçon de morale qui en résulte. La morale d'une fable, d'un conte. L'histoire est comme la fable, elle ne vaut que par sa *morale*. (De Pradt.)

— Iconol. Les attributs les plus ordinaires de la morale sont un livre, un frein et une règle. Souvent on lui donne un habit blanc, indice de l'innocence ou des mœurs pures et bien réglées. Nos artistes la représentent quelquefois sous la figure de Minerve, avec son casque en tête, surmonté d'une chouette, symbole de la sagesse.

MORALEMENT. adv. Suivant les règles de la morale. Un homme privé de sa raison ne peut rien faire qui soit moralement mal. Action moralement bonne, moralement mauvaise. On peut trouver des hommes qui vivent moralement bien, quoiqu'ils ne soient pas éclairés des lumières de la foi. C'est un homme qui ne fait tort à personne et qui vit moralement bien. Je sais que toutes ces vertus par imitation sont des vertus de singe, et que nulle bonne action n'est *moralement* bonne que quand on la fait comme telle, et non parce que d'autres la font. (J.-J. Rouss.) Dépourvu de toute moralité [illegible] qui soit *moralement* mal. (Id.) Nous ne commençons à vivre *moralement* que quand nous commençons à ordonner nos pensées, à les tourner vers un certain avenir, et à prendre une espèce de consistance. (Buff.)

— *Vivre moralement bien.* Suivant les seules lumières de la raison.

— *Moralement parlant.* Vraisemblablement, et selon les règles de la certitude morale. Cela est vrai moralement parlant. ‖ On dit dans le même sens. *Cela est moralement impossible, moralement sûr.*

MORALÈS (Louis). Célèbre peintre Espagnol, né en 1500, mort en 1586, ne peignit jamais que des sujets de saluteté. Ses tableaux se font remarquer par une touche hardie. Son chef-d'œuvre est une sainte Véronique. ‖ (Antoine). Historien espagnol, né en 1513, mort en 1590, est un des écrivains qui ont le plus contribué à rétablir le bon goût en Espagne.

MORALISATEUR, TRICE. adj. Qui est propre à moraliser. Fonder une œuvre éminemment moralisatrice. L'effet actuel et indirect de cette doctrine est cependant plus énergiquement *moralisateur* et pacificateur que tous les efforts directement exercés par toutes les doctrines morales et religieuses antérieures. (Considérant.) Omiss. de l'Académie.

MORALISATION. s. f. (pr. *mo-ra-li-za-ci-on*). Néol. Action de rendre moral, de donner des principes moraux. Omiss. de l'Académie.

MORALISÉ, ÉE. part. pass. du v. Moraliser. S'empl. adjectiv. Personne moralisée.

— Expliqué moralement. Ouvrage moralisé.

MORALISER. v. n. 1re conj. Faire des réflexions, des dissertations, des leçons morales. Moraliser sur les vicissitudes de la fortune. Se rendre importun à force de moraliser. Avez-vous bientôt achevé de *moraliser* ? Je commence à m'échauffer beaucoup. (Brueys.)

— Fig. Servir de leçon de morale. Tout événement *moralise*. (La Motte.)

— v. a. Faire de la morale ou une morale à quelqu'un. Fam.

— Rendre moral, engager quelqu'un à réformer ses mœurs. Religions, systèmes, institutions, la société doit recueillir et favoriser tout ce qui tend à *moraliser* les hommes, et proscrire tout ce qui tend à les démoraliser, fût-ce une religion. (Boiste.)

— SE MORALISER. v. pron. Réformer ses mœurs. Cette personne se moralise de plus en plus.

— v. récipr. Se faire des remontrances. Ces deux personnes se moralisent sans cesse.

— Ce mot ne se trouve point dans le Dictionnaire de l'Académie.

MORALISEUR, EUSE. s. Celui, celle qui affecte de parler morale. C'est un grand moraliseur, un moraliseur éternel. Ne se dit qu'en plaisantant. Je reprends le tour simple au plus vite, de peur d'avoir part aux vieilles haines qu'on eut pour cet agréable *moraliseur*. (Mlle Lhéritier.)

— Se dit quelquefois, par dénigrement, même de celui qui moralise à propos.

MORALISME. s. m. Philos. Tout système de philosophie qui néglige les études psychologiques et ontologiques, pour s'attacher exclusivement à la morale.

— Croyance religieuse des personnes qui laissent de côté les dogmes et même le culte, pour ne s'occuper que de bonnes œuvres.

— Les journalistes de Trévoux l'ont employé dans une acception qui n'a pas fait fortune. Nous ne sommes pas de pures machines : il y a bien autant de *moralisme* que de mécanisme dans notre régime, dans notre tempérament.

MORALISTE. s. m. Écrivain qui traite des mœurs, qui compose un traité complet de la science morale, dans lequel il remonte jusqu'au principe de nos actions ; qui en distingue les motifs, qui énumère nos devoirs et donne à chaque classe de la société les leçons qui lui conviennent. Bon moraliste. Les moralistes ne sont pas toujours d'accord. Mauvais moraliste. Moraliste incommode. Les *moralistes* sont comme les chimistes, qui préparent les remèdes pour les autres et qui s'en servent rarement. (Noël.) Le vrai *moraliste* est celui qui, ne parlant ni par invention ni par réminiscence, peint toujours l'homme et jamais lui. (Mme de Staël.)

— Écrivain qui se plaît à reproduire dans des portraits satiriques les vices de la société, ses ridicules ou ses travers, comme Théophraste, Juvénal, La Bruyère, et en général tous les poëtes comiques ou satiriques.

— Écrivain qui se prend lui-même pour sujet d'étude, et qui tâche de retrouver l'homme de tous les temps dans les recherches psychologiques qu'il fait au fond de sa propre conscience. Les *Essais* de Montaigne sont peut-être le modèle le plus original de ce genre ; les *Confessions* de saint Augustin et celles de J.-J. Rousseau sont encore parmi ces monuments les plus curieux de cette espèce d'étude où le *moi* domine.

— Celui qui enseigne la morale.

— Fig. L'esprit de domination, réduit à l'impuissance, se fait *moraliste*. (Boiste.)

— Se dit aussi dans le sens de Moraliseur. Toujours sermonneurs, toujours *moralistes*, toujours pédants, pour une idée que vous leur donnez, la croyant bonne, vous leur en donnez vingt autres qui ne valent rien. (J.-J. Rouss.)

— On appelait [illegible] *moralistes*, parce qu'ils enseignaient une morale très-rigide et très-austère.

— S'empl. aussi adjectiv. La plupart des écrivains *moralistes* fournissent sans y penser des armes contre eux-mêmes. (S. Dubay.)

MORALITÉ. s. f. Réflexion morale. Tirer des moralités d'une histoire. Ouvrage rempli de moralités instructives. Recueil de moralités.

Et, si vous m'aviez lu que des *moralités*,
Vous sauriez un peu mieux suivre mes volontés. (Molière.)

— *Moralités chrétiennes.* Réflexions conformes aux principes et à l'esprit de la religion chrétienne.

— Sens moral que renferme un discours fabuleux ou allégorique. Il y a une belle moralité cachée sous cette fable. La moralité d'un apologue. La moralité doit être claire, courte et intéressante ; il n'y faut point de métaphysique, point de périodes, point de vérités trop triviales. Phèdre et La Fontaine placent indifféremment la moralité, tantôt avant, tantôt après le récit, selon que le goût l'exige ou le permet.

— But moral d'un poëme, d'une pièce de théâtre, d'un ouvrage littéraire. Quelquefois la *moralité* se présente directement, même dans un poëme en préceptes ; mais le plus souvent on la laisse déduire, et l'effet n'en est que plus infaillible, lorsque le mérite de l'avoir saisie trompe et console la vanité que le précepte aurait blessée. C'est l'artifice de l'apologue, c'est plus en grand celui de la tragédie et de l'épopée. (Marm.)

— Petite pièce de vers qui contient un précepte utile pour se bien comporter dans le commerce de la vie.

— Pièces de théâtre que représentaient les clercs de la basoche. C'était une espèce de drame, dont les interlocuteurs étaient ordinairement les idées les plus abstraites et les plus fantasques personnifiées. C'était la chair, l'esprit, le monde, bonne compagnie, je bois à vous, accoutumance, passe-temps, friandise, etc. Rarement la nature fournissait le sujet des moralités. Ces pièces étaient étrangères à l'Ecriture sainte, en quoi elles différaient des mystères représentés à la même époque par les frères de la Passion.

— Conscience, discernement moral. Les actions des insensés sont privées de moralité.

— Rapport des actions avec les principes de la morale. Moralité des actions humaines. La moralité d'une action suppose la liberté. La morale est dans la tête, et la *moralité* dans le cœur. (Boiste.) La puissance publique naît de la force et de la *moralité*. (Id.) Je tiens pour impossible, qu'au sein de la société, l'on puisse amener un enfant à l'âge de douze ans, sans lui donner quelque idée des rapports d'homme à homme, et de la *moralité* des actions humaines. (J.-J. Rouss.) C'est la *moralité* d'un fait, et non sa simple matérialité, qui le constitue crime ou délit. (Dict. de dr.)

— Caractère moral, principes, mœurs d'une personne. Etre d'une moralité reconnue, d'une moralité irréprochable. Si les hommes supérieurs n'ont pas tous une *moralité* parfaite, il n'y a peut-être de *moralité* parfaite que parmi les hommes supérieurs. (Mme de Staël.) La *moralité* est le type distinctif de l'homme. (Kératry.) Le malheur ou le bonheur de la plupart des hommes vient de leur *moralité*, plutôt que de leur état. (Boiste.)

MORANDE. s. m. Agric. Cep de vigne qui périt par la maladie du blanc des racines.

MORANDISTE. s. m. Hist. Nom qui fut donné aux partisans du gouvernement républicain à Gênes, en 1797, parce qu'ils se réunissaient chez un citoyen nommé *Morandi*.

MORANO. Géogr. Ville du royaume de Naples (Calabre citérieure) ; 8,600 hab.

MORASSE. s. f. Espèce de marais, de fondrière.

MORAT. Géogr. Petite ville de Suisse, canton de Fribourg, près du lac du même nom ; 1,300 hab.

— Hist. *Bataille de Morat.* Victoire remportée le 22 juin 1476, par les Suisses, sur l'armée de Charles le Téméraire. ‖ *Ossuaire de Morat.* Chapelle où l'on réunit les ossements des 18,000 Bourguignons qui avaient péri à la bataille de Morat. L'ossuaire de Morat fut détruit, en 1798, par des bataillons français dont les soldats étaient Bourguignons.

MORATE. s. m. Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide morique avec une base salifiable.

MORATEUR. s. m. (du lat. *mora*, retard). Ant. rom. Officier employé dans les courses du cirque pour empêcher que les chars ne partissent avant le signal.

— Néol. Celui qui fait traîner une affaire en longueur.

MORATIN (Nicolas-Fernand de). Poëte espagnol, né en 1730, mort en 1780, se proposa de donner à sa nation des pièces régulières et de se rapprocher du théâtre français. ‖ Son fils, Léandre-Fernand, né en 1760, mort en 1828, marcha sur les traces de son père, et s'éleva même au-dessus de lui. Il a mérité le surnom de *Molière espagnol*.

MORATOIRE. adj. des 2 g. (du lat. *mora*, retard). Didact. Qui accorde un délai.

— Anc. jurispr. *Lettres moratoires.* Lettres [illegible]

— Jurispr. *Intérêts moratoires.* Intérêts qui courent par l'effet d'une demande en justice : ils sont dus à raison du retard apporté au payement d'une créance exigible.

MORAVA. Géogr. Rivière de Servie, qui donne son nom à la Moravie.

MORAVE. adj. des 2 g. Géogr. Qui habite la Moravie. ‖ Qui appartient à la Moravie ou à ses habitants.

— Hist. *Empire morave.* État fondé vers 885 par Tadun, chef des Moraves, qui, après avoir lutté avec les autres Slaves contre les Francs, s'arracha au joug des Avares et des Bohêmes, et se mit sous la protection de Charlemagne. L'empire morave, indépendant sous Zwentibald, en 874, fut détruit en 904 par les Madjars et les Bohêmes.

— Hist. rel. *Frère morave.* Se dit des hernutes ou hernhuters, dont le premier établissement est situé en Moravie. Les frères moraves travaillent en commun sous l'empire d'une règle religieuse très-austère.

MORAVIE. Géogr. Province de l'Autriche, au nord. Ch.-l. Brunn. Les Slaves de Moravie possédaient un vaste empire au IXe siècle. Ce pays fit ensuite partie de la Bohême, et se trouva ainsi définitivement réuni à l'Autriche. 26,000 kilom. carrés ; 2,000,000 hab.

MORBEUX, EUSE. adj. (du lat. *morbus*, maladie). Pathol. Se dit de ce qui tient à l'état de maladie, de ce qui en est l'effet.

MORBIDE. adj. des 2 g. (de l'ital. *morbido*, délicat, souple au toucher, fait du lat. *morbus*, maladie). Peint. et sculpt. Se dit des chairs mollement et délicatement exprimées.

— Médec. Qui a rapport à la maladie. Phénomènes morbides. ‖ *Affection morbide.* Qui caractérise une maladie. ‖ Ce mot est souvent employé par les auteurs latins et les médecins dans les sens de Malade, maladif, malsain, qui cause la maladie, qui en est l'effet, le résultat, le symptôme. Mais c'est surtout dans les acceptions de maladif, qui se rapporte à la maladie, qui y tient, qui en est l'effet, que le mot *morbide* est devenu fréquent dans les livres de médecine. Il serait à désirer qu'on fît disparaître cette confusion.

— Syn. comp. MORBIDE. MORBEUX. MORBIFIQUE. *Morbeux* et *morbide* signifient l'un et l'autre ce qui tient à l'état de maladie, ce qui en est l'effet ; *morbifique* signifie proprement qui cause ou qui produit la maladie.

MORBIDESSE. s. f. (de l'ital. *morbidezza*, mollesse, délicatesse). Peint. et sculpt. Mollesse et délicatesse des chairs dans une figure, surtout dans les chairs des femmes et des enfants. La *morbidesse* se trouve surtout dans le sentiment des chairs, lorsqu'elles ont à l'œil dans un tableau toute la souplesse, toute la douceur qu'elles auraient au toucher dans un beau modèle vivant. (Watel.) Le Puget et d'autres sculpteurs habiles ont montré que les matières les plus dures, comme le marbre, ne se refusaient pas à rendre la *morbidesse*. (Encycl.)

— S'est dit pour Qualité de ce qui est doux au toucher, et, par extension, délicatesse, souplesse dans les attitudes, la démarche et les manières ; mollesse aimable, mêlée d'une sorte de langueur. ‖ Montaigne et le cardinal de Retz ont employé le mot italien *morbidezza* dans le même sens.

MORBIEU. interj. S'est dit pour Morbleu. ‖ On a dit dans le même sens, *par la morbieu*.

Ci-gît, oui gît par la *morbieu*,
Le cardinal de Richelieu ;
Et ce qui cause mon ennui,
Ma pension gît avec lui. (Bensse.)

MORBIFIQUE. adj. des 2 g. (du lat. *morbificus*, fait de *morbus*, maladie, et *facere*, faire). Médec. Qui cause la maladie. Humeur, matière morbifique.

— Qui appartient à la maladie.

— Beaucoup d'auteurs ont donné mal à propos à ce mot le même sens qu'à morbide.

MORBIHAN. Géogr. Golfe de France, dans l'Atlantique, 18 kilom. sur 8. Il donne son nom à un département. ‖ Département de la France, formé d'une partie de la Basse-Bretagne, divisé en quatre arrondissements, comprenant 37 cantons et 228 communes. Il appartient à la 13e division militaire, à la cour royale de Rennes. Ch.-l. Vannes, siége d'un évêque. Sa superficie est de 6,996 kilom. carrés, et sa population de 449.700 hab.

MORBILLEUX, EUSE. adj (pr. *mor-bi-eu* ; du lat. *morbilli*, rougeole). Pathol. Qui dépend de la rougeole. Fièvre morbilleuse.

MORBLEU. interj. Sorte de jurement en usage même parmi les gens du bon ton, et qui signifie Mort à Dieu. *Morbleu !* vivent les gens pleins d'imaginative. (Regnard.) *Morbleu !* je trouve la pièce détestable. (Mol.) *Morbleu !* dit un vieux seigneur, l'Etat n'est plus gouverné : trouvez-moi maintenant un ministre comme M. Colbert. (Montesq.)

MORBRAN ou **MORVRAN.** s. m. Ornith. Nom vulgaire du corbeau noir.

MORCE. s. f. Archit. Pavés qui, dans un ruisseau, font la liaison de la chaussée avec le revers.

MORCEAU. s. m. (du bas lat. *morsellius*, dim. de *morsus*, morsure, action de mordre). Partie séparée d'un corps solide et continu. Morceau d'étoffe, de bois, de pain, de viande, etc. Cou[illegible] ceaux. Habit fait de pièces et de morceaux. Tout fut mis en *morceaux*, pas un seul n'échappa. (La Font.)

.... Toutes ces vertus dont s'éblouit la terre,
Ne sont que faux brillants et que *morceaux* de verre. (Hémeaux.)

— Absol. Portion séparée d'une chose solide qui peut être mangée. Gros, petit, bon morceau. Morceau délicat, friand. Manger, mâcher, avaler un morceau. Couper un morceau. Faire les morceaux trop gros. Les *morceaux* trop hâtés se pressent dans sa bouche. (Boil.) Et les *morceaux* entiers restent sur votre assiette. (Id.)

. . . . . . N'est-ce que pour les sots
Que le ciel bienfaisant créa les bons *morceaux* ? (Colnet.)

— Autrefois, en menant les criminels au supplice, on leur servait un verre de vin et trois

morceaux de pain bénit. On appelait cette collation le dernier *morceau* du patient. Si le patient mangeait avec un certain appétit, c'était d'un bon augure pour le salut de son âme. (Ess. histor.)

— Fig. Les hommes sont comme les malades et les enfants, il faut ne leur donner le pain de la vérité que par petits *morceaux*. (Boiste.)

— Fam. *Manger un morceau*. Faire un repas fort léger. Manger un morceau avant de partir. Je n'ai pas grand appétit, dit-il; je vais me mettre à table pour vous tenir compagnie seulement, et je mangerai quelques *morceaux* par complaisance. (Le Sage.)

— *Aimer les bons morceaux*. Aimer la bonne chère.

— Fig. et fam. *Doubler les morceaux, doubler ses morceaux, mettre les morceaux doubles, en double*. Se hâter de manger.

— Fam. *Le morceau honteux*. Le morceau qui reste le dernier sur le plat.

— Fam. *S'endormir le morceau au bec*. Dormir après le repas.

— Fig. et fam. *S'ôter le morceau, les morceaux de la bouche*. Se priver du nécessaire pour secourir ou obliger quelqu'un.

— Fig. et fam. *Tailler les morceaux à quelqu'un*. Régler, prescrire la dépense qu'il doit faire. Je hais les *morceaux* que la nécessité me taille. (Montaigne.) L'opinion de celui-là ne me plait guère, qui pensait, par la multitude des lois, brider l'autorité des juges, en leur taillant leurs *morceaux*. (Id.)

— Fig. et fam. *Tailler les morceaux bien court à quelqu'un*. Lui faire sa part bien petite.

— Fig. et fam. *Il a ses morceaux taillés, ses morceaux sont taillés*. Il vit de son revenu, et n'a précisément que ce qu'il lui faut. ‖ On lui a prescrit tout ce qu'il doit faire, et il ne peut s'écarter en rien de ses instructions.

— Fig. et fam. *Rogner les morceaux à quelqu'un*. Diminuer ses profits, ses revenus.

— *Compter les morceaux à quelqu'un*. Ne lui donner que le juste nécessaire.

— Fig. et fam. *Mâcher les morceaux à quelqu'un*. Lui expliquer et lui faciliter tout ce qu'il a à faire par des documents précis.

— Prov. et fig. *Morceau avalé n'a plus de goût*. On fait peu de cas des plaisirs passés. ‖ Un service est bientôt oublié. ‖ *Les premiers morceaux nuisent aux derniers*. On mange sans plaisir à la fin d'un repas, quand on a beaucoup mangé au commencement. ‖ *Double jeûne, double morceau*. Se dit de ceux qui mangent plus les jours de jeûne que les autres jours. ‖ *Morceau à la Brinvilliers*. Plat empoisonné. Dieu vous la maintienne et vous garde de *morceaux* à la Brinvilliers. (St-Evrem.) ‖ *Morceau à la nourrice*. Le meilleur morceau. ‖ *Voilà un beau morceau pour un malade*. ‖ *Il vous arracherait volontiers les morceaux de la bouche*.

— Portion, partie non séparée, mais distincte et considérée à part, d'un corps solide et continu. Morceau de terre. Morceau d'héritage. Mettre tout son bien en petits morceaux.

— Fam. *Attraper un bon morceau d'une succession*. En avoir une bonne partie.

— Partie, fragment d'un ouvrage d'esprit. Beau morceau d'un poëme, d'un discours. Traduire des morceaux de Virgile. Des morceaux qui restent d'un auteur. N'avoir encore fait que quelques morceaux d'un poëme. Je vous avoue que j'aimerais mieux avoir fait une demi-douzaine de petits *morceaux* qui sont épars dans cette pièce, qu'un de ces opéras insipides et uniformes. (Volt.)

— Se dit quelquefois d'un objet entier, d'un tout quelconque. Le Panthéon est un beau morceau d'architecture. La colonnade du Louvre est un beau morceau. Voilà un beau morceau de sculpture, d'orfèvrerie, etc. Ce discours est un morceau achevé. Cette élégie, cette églogue, sont de beaux morceaux de poésie. Cette ouverture est un beau morceau de musique. Ce concerto est un morceau bien difficile. Morceaux très-rares d'histoire naturelle. Cette maison est un morceau trop considérable, trop cher pour moi. Un faisan est un morceau délicat. Aimer les morceaux friands. Sa lettre à l'archevêque est un joli *morceau*. (Colnet.) Le Laocoon est peut-être le plus beau *morceau* connu. (Dider.) Peut-être ce *morceau* n'est-il pas assez vigoureusement colorié. (Id.) Nous avons plus de trente peintres qui ont laissé des *morceaux* très-dignes de recherche. (Volt.) J'ai une truite excellente; mais elle coûtera cher à ceux qui la mangeront! C'est un *morceau* trop friand pour vous. (Le Sage.)

— *Morceau*, dans le langage des arts, se dit bien d'un ouvrage entier; mais on ne dirait pas de quelque partie d'un tableau, comme de morceau. ‖ *Beau morceau, morceau précieux, achevé*. Se dit en parlant de l'ensemble d'un tableau, d'une statue, d'un monument. ‖ On ne dirait pas *mauvais morceau*, pour mauvais tableau, non plus que *grand morceau*, pour statue colossale ou pour vaste édifice.

— Se dit également de tout autre objet que ceux qui concernent les arts, les sciences ou les lettres. Le roi d'Espagne a perdu le Portugal, c'est un bon morceau. Cette charge est un des plus beaux morceaux du royaume.

— Fig. et fam. *C'est un morceau trop cher, c'est un morceau de prince*. C'est une chose d'un prix trop élevé, d'une acquisition trop difficile à faire. ‖ On dit dans le même sens, *Vous ne tâterez pas de ce morceau-là*.

— Fig. et fam. *C'est un friand morceau, un morceau de roi*. C'est une très-jolie personne. Et la future est-elle un peu jolie? Ah! oui, ma foi, c'est un *morceau friand*. (Volt.)

> Morbleu, j'entre en furie,
> En songeant qu'un morceau si tendre et si friand
> Doit tomber sous la main d'un maudit Bas-Normand.
> (Regnard.)

‖ C'est un objet qui excite un vif désir. Les docteurs de l'ambition disent qu'il faut être partout homme de bien, sauf au point de régner, qui seul mérite dispense, étant un si friand *morceau*, qu'il vaut bien que l'on en rompe son jeûne. (Charr.)

— Mus. *Morceau d'ensemble*. Morceau à diverses parties, chanté par plusieurs voix.

— *Morceau d'Adam*. Se dit quelquefois de la petite proéminence qu'on voit au gosier des hommes. On dit plus souvent *pomme d'Adam*.

— Anat. *Morceau du diable* ou *morceau frangé*. Nom que l'on donne au pavillon de la trompe de Fallope, qui est comme frangé ou découpé en plusieurs languettes, dont une s'attache à l'ovaire, et les autres flottent dans le bas-ventre. On croit qu'il est de nature musculeuse, et qu'il a pour but de s'appliquer entièrement sur ce dernier organe, application supposée indispensable pour que la fécondation ait lieu.

MORCELÉ, ÉE. part. pass. du v. Morceler. S'empl. adjectiv. Terre morcelée. Héritage morcelé. Pays morcelé. Sujet morcelé. Pourquoi vous tous qui possédez tant de champs *morcelés*, ne les réunissez-vous pas par des échanges? (Morog.)

— Fig. Les Allemands sont Saxons, Prussiens, Bavarois, Autrichiens; mais le caractère germanique, sur lequel devrait se fonder la force de tous, est *morcelé* comme la terre même, qui a tant de maîtres. (Mme de Staël.)

— Géogr. Se dit des couches qui ont si peu d'étendue qu'on peut ou qu'on pourrait en saisir la circonscription d'un seul coup d'œil.

— Fig. *Style morcelé*. Style coupé par petites phrases.

— Fig. Incomplet. L'Europe fut beaucoup moins connue des Arabes; hors les Espagnes, les îles de la Méditerranée et les parties de l'Italie où ils avaient planté leur drapeau, ils n'en avaient que des notions *morcelées*. (M.-Brun.)

MORCELER. v. a. 1re conj. (rad. *morceau*). L'*e* se change en *è* devant une syllabe muette. *Je morcèle, tu morcèles, il morcèle*, etc. Diviser par morceaux. Morceler une terre, un héritage, un pays. Morceler un sujet. Je n'aime pas qu'on *morcèle* ainsi l'histoire. (Volt.)

— Fig. Thucydide, toujours uniforme et sur le même ton, pousse son sujet, sans laisser le temps de respirer, entassant combats sur combats, harangues sur harangues, et *morcelant*, pour ainsi dire, par campagnes, des actions qui pouvaient être montrées dans leur tout avec plus de grâce et de clarté. (Roll.)

— SE MORCELER. v. pron. Etre morcelé. Cette terre se morcèlera facilement.

MORCELET. s. m. S'est dit pour Petit morceau.

MORCELLEMENT. s. m. Action de morceler, de diviser les propriétés, les terres, etc. Le morcellement des héritages. Le morcellement des terres. Morcellement d'un domaine, d'une propriété. Morcellement territorial. Le *morcellement* ou l'agglomération des propriétés rurales entraînent à leur suite des conséquences de toute autre nature que l'existence de la grande, de la petite ou de la moyenne culture. (Dict. d'agric.) Cette division, ces *morcellements* en petites pièces, qui existent depuis longtemps, et qui se répètent sans cesse, surtout dans les bons terrains, sont un des obstacles les plus difficiles à vaincre, relativement à l'introduction des pratiques perfectionnées, et en ce qui concerne la production de tous les objets que la grande culture doit nous fournir. (Id.)

MORCHELLE. s. f. Bot. Genre de la famille des champignons, renfermant plusieurs espèces comestibles d'un goût très-agréable.

MORDACHE. s. f. (du fr. *mordre*). Econ. dom. Instrument de fer qui sert à saisir de grosses bûches et à les arranger sans peine dans une cheminée.

— Comm. relig. Gros morceau de bois en forme de bâillon, que par pénitence on fait emboucher à un novice l'espace d'une demi-heure, dans le réfectoire, pour avoir parlé sans nécessité.

— Techn. Tenaille composée de deux morceaux de bois élastique, qu'on place entre les mâchoires d'un étau, pour saisir l'ouvrage que ces dernières pourraient meurtrir. ‖ Extrémités de quelques instruments qui ont du rapport avec des tenailles. Les mordaches d'une tenette.

MORDACITÉ. s. f. (du lat. *mordacitas*, fait de *mordere*, mordre). Didact. Qualité corrosive par laquelle un corps agit sur un autre et le dissout en tout ou en partie. La mordacité de l'eau-forte.

— Fig. Caractère mordant; langue ou plume mordante. La mordacité de Voltaire.

> Le célèbre Arétin par sa mordacité
> Aux souverains se faisait craindre,
> Sa langue n'était pas d'humeur à se contraindre
> Pour déguiser la vérité. (Barat.)

— Fig. Médisance aigre et piquante. Grande mordacité. Mordacité révoltante d'une épigramme, d'une satire.

MORDAD. Relat. Nom que les Guèbres et les mahométans donnent à l'ange de la mort.

MORDAILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Mordailler. S'empl. adjectiv.

MORDAILLER. v. a. 1re conj. (pr. *mor-da-ié*; fréquentat. de *mordre*). Mordre légèrement.

— SE MORDAILLER. v. pron. Se mordre légèrement.

MORDANÇAGE. s. m. Techn. Action d'appliquer un mordant pour faire prendre la teinture sur les étoffes. Le *mordançage* s'exécute à température différentes, suivant qu'on agit sur la laine, le lin ou le coton. (Encycl.) Omiss. des dictionn.

MORDANCÉ, ÉE. Techn. Les peaux étant *mordancées* par l'une ou l'autre de ces deux méthodes, et quelquefois même par les deux, il ne s'agit plus que de les teindre, et pour cela il faut commencer par préparer le bain de teinture. (Lenorm.)

MORDANCER. v. a. 1re conj. On met une cédille sous le *c* devant *a, o*. *Nous mordançons. Je mordançais*, etc. Appliquer un mordant sur une étoffe pour y déterminer la fixation des couleurs qui ne s'y attacheraient pas seules. Pour *mordancer* le coton ou le lin, la température du mordant ne doit pas s'élever au delà de 35 à 40° centigr. (Encycl.)

MORDANT. part. prés. du v. Mordre. Qui mord. Il est invar. Des chiens mordant les passants. Des plaisanteries mordant jusqu'au vif. Ces insectes et ces folliculaires ne *mordant* que pour vivre. (Volt.)

MORDANT, ANTE. adj. Qui mord ordinairement, qui a de la disposition à mordre.

— Chass. *Bêtes mordantes*. Le blaireau, le renard, l'ours, le loup, la loutre, etc.

— Fig. Qui a une qualité corrosive. Acide mordant. Son grain, léger de poids, cède au *mordant* acide. (Del.) En vain notre art contre elle arme les sels *mordants*. (Id.)

— Qui censure, qui critique avec malignité. Esprit mordant. Humeur mordante. Style mordant. La mordante hyperbole. Sa plume mordante. Des plaisanteries mordantes.

> Juvénal, élevé dans les cris de l'école,
> Poussa jusqu'à l'excès sa *mordante* hyperbole. (Boil.)

> Tous l'un de l'autre ennemis obstinés,
> Mordus, *mordants*, chansonneurs, chansonnés.
> (Voltaire.)

— Syn. comp. MORDANT. CAUSTIQUE. SATIRIQUE. L'esprit *satirique* veut blâmer et rendre ridicule ou odieux; l'esprit *caustique* veut piquer et humilier; l'esprit *mordant* veut humilier et détruire.

MORDANT. s. m. Dor. Vernis qui sert à fixer l'or en feuilles que l'on applique sur du cuivre, du bronze, etc. ‖ Se dit des substances qui mordent sur les bois, etc.

— Agent à l'aide duquel, dans un but particulier, on attaque, décape ou corrode les surfaces métalliques.

— Teint. Substance au moyen de laquelle on parvient à fixer les couleurs sur la laine, la soie, le coton, etc. Le sulfate d'alumine et potasse, l'acétate d'alumine, sont les mordants les plus employés en teinture. Certains mordants détruisent les couleurs. L'emploi des *mordants* constitue une des bases principales de l'art de la teinture. (Lenorm.)

— Fig. Les opinions et les maximes sont des *mordants* qui prennent sur certains esprits et glissent sur d'autres. (Boiste.) L'âme prend à la longue une teinture des affections vertueuses; l'intérêt qu'elles lui inspirent leur sert comme de *mordant*. (Marm.)

— Fig. *Cette voix a du mordant*. Le timbre en est sonore et pénétrant.

— Quelque chose d'original et de piquant. Cet acteur a du mordant dans son jeu. Hardi dans ses compositions, plein de verve et de *mordant*, il possédait toutes les qualités que comportaient ses défauts. (Balz.)

— Crust. Nom qu'on a donné aux deux grandes pattes d'une écrevisse.

— Mus. Trille qui n'est pas achevé, et qui s'opère sur les notes de peu de durée.

— Fig. *Avoir du mordant dans l'esprit*. Avoir de la force, du piquant, de l'originalité dans l'esprit.

— Techn. Sorte de pince courte et sans branches dont se sert le fabricant de clous d'épingles pour mettre le clou afin d'en faire la pointe. ‖ Espèce de mâchoire de bois dont se sert le parcheminier. ‖ Tringle de bois avec laquelle le compositeur d'imprimerie retient la copie sur le visorium. ‖ Dans plusieurs arts, instrument destiné, sous des formes différentes, à saisir, à pincer, à mordre quelques objets. ‖ Manière de couper le bout d'une pièce de bois pour l'assembler avec une autre, en faisant un tenon à mi-bois, et coupant l'épaulement à onglet. ‖ on donne ce nom à une composition dont on se sert pour fixer la laine sur la toile ou sur le papier.

— S'est dit pour Boucle munie d'un ardillon. ‖ Agrafe.

MORDARET. s. m. Techn. Clou doré sur les harnais.

MORDATE. s. m. Relat. Se dit parmi les Turcs des renégats qui, après avoir abjuré le christianisme pour le mahométisme, reviennent à leur première croyance et l'abjurent ensuite pour la seconde fois.

MORDÉCHI ou **MORDÉXI.** s. m. Pathol. Maladie des Indes qui ressemble au choléra. Elle consiste dans un dérangement des fonctions digestives causé par la chaleur continuelle du climat, par les sueurs qu'elle excite, et le froid qui lui succède. Cette indisposition paraît n'avoir lieu que lorsque les habitants mangent avec excès.

MORDELLE. s. f. (du lat. *mordere*, mordre). Entom. Genre de coléoptères hétéromères à antennes filiformes, comprenant une vingtaine d'espèces dont presque toutes habitent l'Europe.

MORDELLES. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Rennes (Ille-et-Vilaine); 2,300 hab.

MORDELLONE. adj. des 2 g. Entom. Qui ressemble à une mordelle. ‖ MORDELLONES. s. m. pl. Tribu de la famille des coléoptères trachélides, qui a pour type le genre mordelle.

MORDEMENT. s. m. S'est dit pour Action de mordre. ‖ Morsure.

MORDETTE. s. f. Entom. Un des noms vulgaires de la larve du hanneton.

MORDEUR DE PIERRES. s. m. Ichthyol. Nom que les pêcheurs de baleines donnent au loup de mer.

MORDEXIN. s. m. Pathol. Vomissement continuel et mortel, espèce de choléra-morbus.

MORDIABLE. s. m. Sorte d'imprécation dont le capitan Châteaufort se sert dans la comédie du *Pédant joué*, de Cyrano de Bergerac. Mais cet autre *mordiable*, de quelle mort le ferons-nous tomber?

MORDICANT, ANTE. adj. (du lat. *mordicans*). Didact. Acre, picotant, corrosif. Sel, suc mordicant. Humeurs mordicantes. Liqueur qui a quelque chose d'âcre et de mordicant.

— Pathol. Se dit d'une modification de la chaleur cutanée, qui imprime une sensation de picotement désagréable au doigt qui touche la peau. C'est la même chose que Chaleur âcre.

— Fig. et fam. Qui aime à médire, à railler amèrement, à critiquer. Etre un peu mordicant. Avoir l'humeur mordicante. Oui, madame, Toinon est toujours *mordicante*. (Hauteroche.) On dit plutôt *mordant*.

— Au figuré et au féminin, on peut le mettre avant son substantif, lorsque l'analogie et l'harmonie le permettent. Une humeur mordicante, cette mordicante humeur.

MORDICANTES. s. f. pl. Entom. Mouches à deux ailes dentelées qui sucent le sang des animaux, comme les cousins, les stomoxes, les hippobosques.

MORDICATION. s. f. (pr. *mor-di-ka-ci-on*). Pathol. Picotement. ‖ Action de ce qui est mordicant.

MORDICUS. adv. (pr. *mor-di-kuss*; du lat. *mordicus*, avec les dents). Avec ténacité. Inus. au propre.

— Fig. *Soutenir son opinion mordicus*. La soutenir avec obstination. Je ne m'arrête point *mordicus* à mon opinion; l'obstination est le propre de la bête. (Gherardi.)

MORDIÉ. Interjection qui s'employait dans le même sens que Morbleu. *Mordié!* je me bats l'œil du Mercure et de toi. (Bours.)

MORDIENNE. s. f. Par la mort de Dieu. Ne s'emploie que dans cette locution adverbiale et populaire, *A la grosse mordienne*. Sans façon, sans finesse, avec sincérité. Nous nous contentâmes d'appeler tout à la grosse *mordienne*. (Sorel.)

— Fam. *Mordienne de vous!* Se disait pour La peste soit de vous!

MORDIEU! interj. Jurement qui signifiait Par la mort de Dieu. Il était autrefois en usage dans l'ancienne comédie.

MORDILLAGE. s. m. (pr. *mor-di-la-je*). Action de mordiller, de mordre légèrement.

— Fig. D'Alembert eut toujours des amitiés constantes, et n'eut jamais que des haines fugitives, si toutefois on peut appeler haines de légères antipathies, de petites répugnances qui se manifestaient au dehors par un *mordillage* d'enfant, et non par la plus légère amertume. (Poug.) ‖ Quel autre terme plus propre pourrait remplacer ici ce néologisme? et cependant il n'est pas admis.

MORDILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Mordiller. S'empl. adjectiv. Objet mordillé. Théobon n'a pas voulu aller à Dieppe, quoiqu'elle ait été *mordillée*. (Mme de Sév.)

MORDILLER. v. a. 1re conj. (pr. *mor-di-llé*; du lat. *mordicare*). Mordre légèrement et à plusieurs reprises. Cet enfant mordille tout ce qu'il a dans les mains.

> Lequel à son tour le pille,
> Le déchiquète, mordille. (Saint-Amant.)

> Ah! Dieu, qu'il fait bon *mordiller*
> Ces belles roses, et piller
> Un million de mignardises! (Tahureau.)

— Absol. Les jeunes chiens aiment à mordiller.

— SE MORDILLER. v. pron. Se mordre légèrement et à plusieurs reprises. Ces chiens se mordillent continuellement.

MORDORÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *Maurus*, Maure; *auratus*, doré). Qui est d'une couleur brune mêlée de rouge. Drap mordoré. Couleur mordorée. Souliers mordorés.

— Zool. Qui est d'une couleur dorée mêlée de noir et de rougeâtre, comme le cyprin mordoré, la sylvie mordorée.

MORDORÉ. s. m. Couleur mordorée. Le mordoré est une couleur sérieuse.

— Ornith. Espèce de pigeon. ‖ Espèce de tangara. ‖ Espèce de bruant de l'île Bourbon.

MORDORURE. s. f. Couleur mordorée.

MORDOUAN, ANE. adj. et s. V. MORDUAN.

MORDOUIN, INE. adj. et s. V. MORDUAN.

MORDRE. v. a. 4ᵉ conj. (du lat. *mordere*). *Je mords, tu mords, il mord; nous mordons, vous mordez, ils mordent. Je mordais, etc. Je mordis, etc. Je mordrai, etc. Je mordrais, etc. Mords, mordons, mordez. Que je morde, etc. Que je mordisse, etc. Mordant. Mordu.* Serrer avec les dents. Un chien l'a mordu, l'a mordu au bras. Ce chien mord les passants, leur mord les jambes. J'ai beau frotter mon front, j'ai beau *mordre* mes doigts. (Boil.) Voulez-vous *mordre* la terre et manger du sable comme Nabuchodonosor? (G. Sand.) Moïse éleva un serpent d'airain dont la vue guérissait ceux que les serpents avaient *mordus*. (Volt.) Considérant la grande inclination du roi à m'aimer, il me regardait comme le chien qui le devait *mordre*, il n'était pas étrange qu'il me voulût bâillonner. (Bassomp.) Les chasseurs ont de la peine à le prendre vivant; et quand on le surprend dans son terrier qu'on découvre en dedans et en arrière, il se défend et cherche même à se venger en *mordant* avec autant d'acharnement que de cruauté. (Buff.)

— Poét. *Mordre la poussière.* Être tué dans un combat.

— Creuser, entamer les métaux. La lime *mord* l'acier, et l'oreille en frémit. (L. Rac.)

— Grav. *Mordre une planche, faire mordre une planche.* Lui faire éprouver l'effet de l'eau-forte, après avoir découvert en différents endroits, à l'aide d'une pointe à graver, le vernis dont elle est enduite.

— Mar. *Mordre le fond.* Se dit d'une ancre qui enfonce une de ses pattes dans la vase, le sable ou les accidents sous-marins.

— Teint. *L'étoffe mord la teinture.* Prend la couleur.

— Fig. Médire, critiquer. Pour *mordre* le prochain, une vieille bouche édentée de dévote vaut mieux que les bonnes dents de la belle jeunesse. (Cervantes.)

— *Mordre ses ongles.* Se tourmenter à chercher une rime, à faire des vers, pendant lequel temps on se mord les ongles de dépit.

— On dit, en excitant quelqu'un à se battre, *S'il t'égratigne, mords-le.*

— v. n. Ce chien mord, mord bien serré. Les poissons mordent à l'hameçon. Mordre dans un morceau de pain.

> Un serpent mordu peut guérir,
> Un serpent qui *mord* empoisonne. (ARNAULT.)

— Pop. *C'est un beau mâtin! s'il voulait mordre.* Se dit d'un homme bien fait, vigoureux, dont le courage ou la bonne volonté ne répond pas à ce que promet son extérieur.

— Fig.

> Pour faire la guerre il faut mordre;
> Et qui *mord* peut être mordu. (ARNAULT.)

— Prov. et fig. *Chien qui aboie ne mord pas.* Ceux qui font beaucoup de bruit ne sont pas les plus à craindre.

— Prov. *Un chien mort ne mord plus.* Lorsqu'on est mort on ne peut plus nuire. ‖ *Elle ne mord ni ne rue.* Se dit d'une chose inoffensive. ‖ *La mort n'y mord.* Se dit d'une chose indestructible. ‖ *Qui voudra mordre y morde.* ‖ On dit d'une chose claire et visible, qu'*un aveugle y mordrait.* ‖ *Tel grince des dents qui n'a nul talent de mordre.*

— Fig. et fam. *Mordre à l'hameçon.* Se laisser séduire par une promesse que l'on a faite pour surprendre.

— Fig. et fam. *Mordre à la grappe.* Saisir avidement une proposition, croire aveuglément à une promesse.

— Fig. Le soupçon, qualité à laquelle la vieillesse *mord* si volontiers de soi-même. (Montaig.)

— Fig. et fam. *Il n'y saurait mordre.* Se dit d'un homme qui aspire à une chose à laquelle il ne saurait parvenir. ‖ Se dit de celui qui ne peut comprendre une chose, ou qui n'a pas de goût pour l'étude.

— Fig. et fam. *Commencer à mordre au latin.* Commencer à le comprendre. Je crois que c'est le langage des antipodes, le diable n'y *mordrait* mie. (Rabel.)

— Se dit des oiseaux, de quelques insectes et de la vermine. Le perroquet mord. Les puces mordent.

— Se dit de quelques instruments qui serrent, qui pincent. Les tenailles mordent.

— Fig. Se dit de plusieurs choses inanimées qui rongent, qui creusent ou qui percent. L'eau-forte mord sur les métaux. L'eau-forte n'a pas assez mordu sur cette planche. La lime ne mord point dans l'acier bien trempé. Le burin a trop [illegible] ent sur le fer, sur le cuivre, mais ne mordent pas sur le jaspe, sur le porphyre.

— Fig. Mon vrai besoin n'occupe pas si justement tout mon avoir que, sans venir au vif, fortune n'ait où *mordre* sur moi. (Montaigne.)

— Faire une impression, se fixer. Cette pensée, cette morale, cette réflexion mord, ne mord pas sur son esprit. Je ne connais pas de peintre dont les couleurs *mordent* plus vivement sur la mémoire. (Cambry.)

— Impr. *La frisquette mord.* Se dit lorsqu'un ou plusieurs des bords de la frisquette couvrent quelques portions de page, et les empêchent de recevoir l'impression. La frisquette mord à la signature et au folio. ‖ *La vignette mord sur les* [illegible]res. Elle avance sur les lettres.

— Mar. Se dit de l'ancre dont la patte inférieure s'enfonce dans le sol. L'ancre n'a pu mordre sur ce fond de rochers.

— Coutur. et taill. *Il faut mordre plus avant dans l'étoffe.* Il faut faire la couture un peu plus loin du bord de l'étoffe, pour qu'elle ne se défasse pas.

— Engrainer. Les dents de cette roue ne mordent pas assez sur les ailes du pignon.

— *Mordre dans un mur.* Avancer dans un mur. Cette pièce de bois ne mord pas assez avant dans le mur pour y tenir ferme.

— Fig. Médire, reprendre, critiquer, censurer avec malignité. Chercher à mordre sur tout. N'avoir point à mordre sur sa conduite.

> Esprits du dernier ordre,
> Qui n'étant bons à rien, cherchez surtout à *mordre*,
> Vous vous tourmentez vainement. (LA FONTAINE.)

— SE MORDRE. v. pron. Se serrer quelque partie du corps avec les dents. Se mordre la langue.

> Quel latin, juste ciel! Les héros de l'empire
> Se *mordaient* les cinq doigts pour s'empêcher de rire
> (***)

— Prov. *Ils ne se mordront pas.* Se dit de gens en mauvaise intelligence qui se trouvent fort éloignés l'un de l'autre. ‖ *Allez vous y faire mordre.* Fiez-vous-y.

— Prov. et fig. *Se mordre la langue.* S'arrêter au moment de dire ce qu'on ne doit ou qu'on ne veut pas exprimer.

— *Se mordre la langue d'avoir parlé.* S'en repentir.

— Prov. et fig. *S'en mordre les doigts, s'en mordre les pouces.* Se repentir d'une chose qu'on a faite.

> Ma fille est nonne: *ergo*, c'est une sainte.
> Mal raisonné. Des quatre parts les trois
> En ont regret et se *mordent* les doigts. (LA FONT.)

‖ On a dit *se mordre les lèvres*, dans le même sens. Combien de sottises dis-je et réponds-je tous les jours, selon moi, et volontiers donc combien plus fréquentes, selon autrui? si je m'en *morde* les lèvres, qu'en doivent faire les autres? (Montaigne.)

— Se serrer mutuellement quelque partie du corps avec les dents. Ils se sont mordus à la joue.

MORDU, UE. part. pass. du v. Mordre. S'empl. adjectiv. Etre mordu d'un chien enragé. Etre tout mordu de puces. On aura de fortes présomptions que l'animal était enragé, si c'est un animal herbivore, comme un cheval, un âne qui n'avait point l'habitude de mordre, et qu'il ait été *mordu* antérieurement par un chat, un chien ou un loup. (Petit.)

— Bot. Se dit des racines et des feuilles qui se terminent brusquement par une ligne transversale irrégulière, comme si le sommet en avait été coupé avec les dents. ‖ Se dit également des racines dont l'extrémité est comme tronquée.

— Mar. Se dit du garant d'une poulie, quand il se trouve pris entre le rouet et la caisse de la poulie, ou en s'engageant entre deux objets quelconques qui l'étreignent et en empêchent l'action.

— Prov. *Il vaut autant être mordu d'un chien que d'une chienne.* Il importe peu d'où vient le mal.

MORDUAN ou **MORDUIN.** adj. et s. Géogr. Nom d'un peuple de race finnoise, répandu en Russie, sur les bords du Volga et de l'Oka. Le peuple morduan ou morduin. Les Morduans.

MORE ou **MAURE.** s. (du gr. ἀμαυρός, noirâtre) Géogr. Habitant de la Mauritanie. ‖ Se dit, par extens., des peuples d'Afrique qui sont du côté de la Méditerranée.

— Prov. et fig. *Traiter quelqu'un de Turc à More, en user avec lui de Turc à More.* Le traiter avec une extrême dureté, comme les Turcs traitaient autrefois les Mores. ‖ *A laver la tête d'un More on perd sa lessive.* Inutilement on se donne beaucoup de peine pour faire comprendre à un homme quelque chose qui passe sa portée, ou pour corriger un homme incorrigible. ‖ On ne peut pas faire qu'une chose soit, quand elle est impossible.

— *Cheval cap de more* ou *cavecé de more.* Cheval d'un poil rouan, dont la tête et les extrémités sont noires.

— *Gris de more.* Couleur grise tirant sur le noir. Des bas gris de more.

— S'empl. aussi adjectiv. pour les deux genres. Le peuple more. La nation more. Le rivage more. La rive more.

— Quelques personnes donnent pour féminin à ce mot *moresse* ou *mauresse*: d'autres *moresque* ou *mauresque*. Il n'y a aucun inconvénient à admettre *moresse* ou *mauresse*; quant à *moresque* ou *mauresque*, ni l'un ni l'autre ne sauraient convenir, parce que ces mots ont déjà une signification tout à fait différente. On ne dit guère une more, mais on dit bien une femme [illegible] more.

— L'étymologie voudrait qu'on écrivît *Maure, mauresse*, etc., mais l'usage ayant abrégé la pénultième de ce mot, on l'écrit comme on le prononce, *more, moresse*, etc.

MORE. s. m. Linguist. La langue des Mores. ‖ *Le petit more* ou *le moresque* est un langage particulier et différent de celui qu'on appelle simplement le more.

MORE. s. f. Espèce d'hydromel.

— Anc. art milit. V. MORA.

— Techn. Pierre noire dans la savonnerie.

MORÉ, ÉE. adj. (du lat. *morus*, mûrier). Bot. Qui ressemble au mûrier. ‖ MORÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des urticées, qui a pour type le genre mûrier.

MOREAU. adj. m. (du gr. ἀμαυρός, sombre, noirâtre). Se dit d'un cheval extrêmement noir. Un cheval moreau, de poil moreau.

MOREAU. s. m. Cabas de corde pour donner à manger aux chevaux en route.

MOREAU (Jacob-Nicolas). Écrivain français, né en 1717, mort en 1803, écrivit de nombreux ouvrages sur la politique et l'histoire, et rassembla les chartes, les édits, les monuments historiques depuis Charlemagne. ‖ MOREAU (Jean-Michel) Dessinateur et graveur, né en 1741, mort en 1814, passe pour un des plus célèbres graveurs de la France, et même de l'Europe. Il a publié plus de 2,400 estampes. ‖ MOREAU (Jean-Victor). Un des plus grands généraux de la république française, né en 1763, mort en 1813, suivit d'abord la carrière judiciaire, qu'il quitta lors de la révolution. Parti commandant du premier bataillon de volontaires du Morbihan, il fut nommé général de brigade en 1793, et général de division en 1794. Ce fut à l'armée de Rhin et Moselle qu'il fonda sa réputation. Sa retraite a été citée comme un beau fait d'armes. Il gagna ensuite les batailles de Biberach, d'Hochstædt, de Hohenlinden, etc. Mais voyant d'un œil inquiet l'ambition du premier consul, il devint son ennemi. Impliqué dans le procès de Cadoudal et de Pichegru, il fut condamné au bannissement, et se retira aux Etats-Unis. Il en partit en 1813 pour se rendre auprès des souverains qui se liguaient contre Napoléon, et fut mortellement blessé à l'attaque de Dresde. ‖ MOREAU DE SARTHE (Jacques-Louis). Médecin et écrivain, né en 1771, mort en 1826, fut obligé par une blessure qu'il avait reçue à la main droite de renoncer à la pratique de la médecine; mais il écrivit sur cette science, et il se fit un nom célèbre dans le monde savant. ‖ MOREAU (Hégésippe). Poète français, né en 1809, mort en 1838, dans la misère, malgré ses talents poétiques. Son style est plein de grâce et de fraîcheur.

MORÉE. s. f. Bot. Genre d'iridées, renfermant plusieurs espèces cultivées en France, et toutes originaires des contrées chaudes du globe.

— Agric. Nom qu'on donne dans le département de la Haute-Marne à la terre argilo-ferrugineuse qui se sépare de la mine de fer limoneuse, dans l'opération du lavage, et qui est entraînée par les eaux. Quoiqu'elle soit infertile par elle-même, elle concourt à améliorer les terres arables sur lesquelles on la répand.

MORÉE. Géogr. Presqu'île de la Grece, appelée par les anciens Péloponnèse. Le nom de Morée paraît lui avoir été donné vers la fin du XIIᵉ siècle, soit à cause de la grand quantité d'oliviers qu'on y cultive, soit de ce que la figure de ce pays ressemble à une feuille de mûrier. La Morée, dont les Turcs s'emparèrent lorsque l'empire d'Orient tomba en ruine, fut conquise au XVIᵉ siècle par les Vénitiens; en 1716, elle retomba sous la domination turque, jusqu'à la formation du royaume de Grèce. La Morée turque était divisée en deux sandjakats, celui de Morée et celui de Mistra. Aujourd'hui elle se divise en cinq nomes. Elle a environ 290 kilom. de long sur autant de large, et sa population est de 500,000 hab. ‖ Ch.-l. de cant., arr. de Vendôme (Loir-et-Cher); 1,000 hab.

— Hist. *Campagne de Morée.* Expédition française envoyée au mois de septembre 1828, pour chasser définitivement les Turcs du Péloponnèse.

MORELLA. Géogr. Ville d'Espagne (Valence); 6,000 hab.

MORELLANE. s. f. Bot. Arbre de la Cochinchine dont les fruits sont bons à manger. C'est une espèce de grosse mûre que l'on confit au sucre, et que l'on mange avant sa maturité.

MORELLE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des solanées, ainsi nommée à cause de la couleur noire de ses fruits ou baies, dont plusieurs espèces sont employées en médecine ou en cuisine. La pomme de terre en fait partie. On a prétendu que les fruits et les feuilles de la pomme de terre pris à l'intérieur, peuvent causer l'empoisonnement; mais il est vraisemblable que les accidents que l'on a observés étaient causés par les fruits ou les feuilles de la belladone, appelée quelquefois du nom vulgaire de *morelle*. Ce genre est un des plus nombreux du règne végétal; il contient deux cent soixante-quatorze espèces. ‖ *Morelle grimpante.* Vigne de Judée. ‖ *Morelle furieuse.* Belle-dame ou belladone commune. ‖ *Morelle à grappes* ou *grande morelle des Indes.* Le phytollaca à dix étamines. ‖ *Morelle des Indes.* Herbe de la laque, vermillon. ‖ *Morelle à quatre feuilles.* La parisette. ‖ *Morelle tubéreuse* ou *morelle parmentière.* Pomme de terre ou patate. ‖ *Morelle de* [illegible] ‖ *Morelle du Canada.* Méchoacan. ‖ *Morelle marine.* Nom qu'on donne dans quelques cantons à la belladone commune.

— Ichthyol. Nom vulgaire du véron.

— Ornith. Nom vulgaire d'une foulque.

MORELLET (L'abbé André). Littérateur, né en 1727, mort en 1819, se consacra tout entier à soutenir les opinions des encyclopédistes et des économistes, à écrire sur tous les sujets d'administration, de politique et de philosophie à l'ordre du jour. Son ouvrage le plus connu a pour titre *Mélanges de littérature et de philosophie du dix-neuvième siècle.*

MORÉNA. Géogr. Chaîne de montagnes d'Espagne, qui partage les bassins de la Guadiana et du Guadalquivir. On dit aussi *la Sierra Morena.*

MORENDO. s. m. (de l'ital. *morendo*, en mourant). Mus. Se dit d'un decrescendo jusqu'à la cessation totale du son.

MORÈNE. s. f. Pathol. S'est dit pour Hémorrhoïde.

— Bot Genre de la famille des hydrocharidées, dont on ne connaît que deux espèces. Ces plantes croissent dans les eaux tranquilles.

— MORÈNES. s. f. pl. Famille de plantes qui constituent un ordre de la classe des monocotylédones à étamines épigynes.

MORÈNE. Géogr. Partie méridionale de la Mysie, entre le Caïcus et la Lydie.

MORÉNIE. s. f. Bot. Genre de la famille des palmiers, établi pour un palmier du Pérou.

MORENIER. s. m. Bot. V. MORÉNIE.

MORÉOTE. adj. des 2 g. Géogr. Qui est de la Morée. ‖ Qui appartient à la Morée ou à ses habitants. ‖ subst. Un Moréote. Une Moréote.

MORÉRI (Louis). Savant compilateur, né en 1643, mort en 1680, est l'auteur du premier dictionnaire historique qui ait paru en France.

MORÉRISTE. s. m. Continuateur de Moréri.

MORESQUE ou **MAURESQUE.** adj. des 2 g. Qui a rapport aux coutumes, aux usages, au goût des Mores. Les galanteries moresques. Danse moresque. Fête moresque. Architecture moresque. Le genre moresque. Edifice moresque. Palais, église dans le goût moresque.

— Archit. *Style moresque.* Se dit du genre de construction adopté par les Mores ou Arabes. Le style moresque se distingue par ses cintres de portes en voûtes qui outrepassent le demi-cercle, et par la muliplicité et la variété de ses ornements coloriés. Les plus beaux monuments de l'architecture moresque se trouvent en Espagne. Le style moresque est la transition entre le byzantin et le style ogival, improprement appelé *gothique*.

MORESQUE. s. f. Espèce de danse à la manière des Mores. Danser la moresque.

— *Peinture à la moresque* ou *peinture moresque*, ou absolument *moresque*. Sorte de peinture faite de caprice, et représentant pour l'ordinaire des branchages, des feuillages qui n'ont rien de naturel. Galerie peinte à la moresque. On dit plus souvent *arabesque*.

— Bot. Feuillage du câprier.

— Conchyl. Nom marchand d'une espèce de coquille, ainsi appelée à cause de sa couleur noire.

— Hort. Variété d'anémone.

— Techn. Ornement de caprice, feuillage de fantaisie, qu'on emploie dans la damasquinerie.

MORESSE. s. f. V. MORE.

MORET. s. m. (du lat. *moretum*). Antiq. lat. Mets des anciens, qui était composé de fromage broyé avec de l'huile, de l'ail et des herbes aromatiques.

— Philol. Titre d'un petit poème attribué à Virgile, dans laquelle la manière de faire ce mets est décrite.

— Bot. Nom vulgaire de l'airelle.

— Pharm. Julep cordial dans la composition duquel entrait le sirop de mûres.

MORET. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Fontainebleau (Seine-et-Marne); 1,900 hab.

MORÉTIANE. s. f. Bot. Nom d'une carmentine de l'Inde.

MORETO Y CABANA (Auguste). Poète comique espagnol du XVIIᵉ siècle, composa de 1650 à 1676, un grand nombre de pièces qui eurent beaucoup de succès. Il abandonna d'assez bonne heure le théâtre pour l'état ecclésiastique.

MORETON. s. m. Ornith. Un des noms du milonie.

MORETTA. Géogr. Ville des États sardes; 5,200 hab.

MORETTE. s. m. Hortic. Variété d'anémone.

MORETTIE. s. f. Bot. Genre de la famille des crucifères, établi pour une plante de la Haute-Egypte, de la Nubie, etc.

MOREUIL. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Montdidier (Somme); 2,200 hab.

MOREZ. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Saint-Claude (Jura); 2,700 hab.

MORFA. s. m. Entom. Insecte hyménoptère du genre dorthésie; il est un fléau pour les orangers et les citronniers. Vivant sur les parties tendres de l'arbre, on s'est aperçu que là où se multipliait cet insecte, la récolte ou manquait [illegible]

MORFÉE. s. f. Agric. Maladie commune à l'olivier et à l'oranger, qui paraît être le résultat d'une sève dépravée par un sol humide. La plante qui en est affectée se couvre ordinairement d'une foule d'insectes qui augmentent le mal et rendent l'arbre stérile. La morfée dure dix, quinze et même vingt ans. Le grand froid la détruit.

MORFIL. s. m (de l'esp. *marfil*, dérivé de l'ar. *al fil*, éléphant). Certaines petites parties d'acier presque imperceptibles qui restent au tranchant d'un couteau, d'un rasoir, etc., lorsqu'on les a passés sur la meule, et qu'il faut achever d'emporter pour se servir utilement ou du couteau ou du rasoir. Oter, faire tomber le morfil d'un rasoir, d'un couteau.

– Dents d'éléphant séparées du corps de l'animal, et avant qu'elles soient travaillées.

MORFLAT. s. m. Agric. Maladie des vers à soie.

MORFONDEMENT. s. m. S'est dit pour Refroidissement. Une pleurésie, c'est un *morfondement*, et selon qu'ils les nomment doucement, ils les supportent aussi. (Mont.) Si l'apoplexie assoupit et éteint tout à fait la vue de notre intelligence, il ne faut pas douter que le *morfondement* ne l'éblouisse. (Id.)

MORFONDRE. v. a. 4e conj. (ét. lat., *morbo*, par la maladie; *fundere*, fondre). Refroidir, causer un froid qui incommode, qui pénètre. Ce vent vous morfondra. Morfondre un cheval.

— SE MORFONDRE. v. pron. Se refroidir. Se morfondre dans la rue, dans un jardin.

Et bravant des sergents la timide cohorte,
Laissa le créancier se *morfondre* à sa porte. (Boil.)

— Fig. La probité se *morfond* sur les éloges. (Juvén.) Il ne faut pas se *morfondre* et s'appesantir sur son ouvrage; cela glace l'imagination (Volt.)

J'aime mieux Bergerac et sa burlesque audace
Que ces vers où Cotin se *morfond* et nous glace.
(Boileau.)

— Fig. et fam. Perdre bien du temps à la poursuite d'une affaire, d'une entreprise qui ne réussit pas, dans l'attente d'une personne qui n'arrive pas, d'un succès qu'on n'obtient point. Se morfondre devant une place. Se morfondre à la cour. Se morfondre à attendre quelqu'un.

— Fig. Boul. *La pâte se morfond*. Elle perd la force de fermentation qu'elle doit avoir pour faire de bon pain.

— On dit qu'*un ragoût se morfond*, pour exprimer qu'il perd la chaleur qui lui est nécessaire pour être bon à manger.

MORFONDU, UE. part. pass. du v. Morfondre. S'empl. adjectiv. Homme morfondu. Cheval morfondu.

Pour se sauver de la pluie
Entre un passant *morfondu*. (La Font.)

— Écon. rur. Se dit de la graine des vers à soie quand le germe a péri.

MORFONDU. s. m. Mar. Cordage fait avec de vieux câbles qu'on a préalablement détordus.

— Le froid qui engourdit le corps. Les puissances mêmes qui sont particulières et propres à l'esprit ne se peuvent lors soulever (lorsque le corps est malade), elles sentent évidemment le *morfondu*. (Montaigne.)

MORFONDURE. s. f. Art vétér. Sorte de catarrhe nasal intense, compliqué souvent de catarrhe bronchique, qui vient aux chevaux lorsqu'ils ont été saisis du froid après avoir eu chaud.

— Espèce de coryza, qui consiste dans un écoulement spontané, et sans affection catarrhale, d'une humeur limpide et séreuse par les narines

MORFONTAINE. Géogr. Ville de France (Oise), où fut signé un traité de paix entre la France et les États-Unis d'Amérique, en 1801.

MORGAGNI (Jean-Baptiste). Savant médecin, né en 1682, mort en 1771, cultiva avec le plus grand succès l'anatomie. Il basa la médecine sur l'anatomie, et la fit sortir par là de l'état conjectural.

— Anat. *Humeur de Morgagni*. Le cristallin || *Foramen cæcum de Morgagni*. Le trou borgne de la langue. || *Sinus muqueux de Morgagni*. V. SINUS MUQUEUX.

MORGAIN ou **MORGANE**. Croyance pop. Sœur d'Arthus et élève de Merlin, enchanteresse fameuse dans les romans de chevalerie. Les habitants de Reggio, dans le royaume de Naples, attribuent à cette fée le pouvoir de produire les phénomènes de mirage qui apparaissent fréquemment dans cette partie de la Méditerranée.

— *Château de la fée Morgane*. Nom d'un phénomène que l'on voit quelquefois dans la baie de Reggio, sur le détroit de Messine, dans le royaume de Naples; des constructions bizarres et gigantesques, des châteaux, des tours, paraissent s'élever du sein de la mer. Tout cela est produit par une espèce de mirage.

MORGAN (Henri). Célèbre chef de flibustiers anglais, après avoir ravagé l'île de Cuba, Porto-Bello, et détruit le fort de Maracaïbo, se retira, en 1669, à la Jamaïque, dans l'intention d'y jouir paisiblement de sa fortune; mais l'année suivante, il alla ravager les côtes de Nicaragua, brûla Panama et Porto-Bello. Le roi d'Angleterre mit fin à tant de ravages. Morgan finit tranquillement ses jours à la Jamaïque. || MORGAN (miss Owenson, lady). Une des plus célè[illegible] née à Dublin vers 1780, se fit connaître avantageusement dans le monde littéraire par des romans fort remarquables.

MORGANATIQUE. adj. des 2 g. (ét. allem., *morgen*, matin, *gabe*, don, cadeau; *matutinale donum*, par allusion au présent de noces que le marié faisait, le lendemain du mariage, à sa femme). Secret, mystérieux.

— *Mariage morganatique*. Mariage contracté entre un prince et une personne de condition inférieure. On l'appelle aussi *mariage de la main gauche*, parce qu'au lieu de la main droite, comme cela se pratique ordinairement, il ne peut lui donner que la main gauche. Les enfants nés d'un tel mariage sont légitimes et nobles, mais ils ne peuvent hériter des États de leur père. Quelquefois cependant cela a eu lieu, lorsque l'empereur avait rapproché les conditions de leurs parents en élevant la femme au rang de princesse de l'Empire. Cette sorte de mariage a principalement lieu en Allemagne, surtout quand un prince passe à de secondes noces, ayant des enfants d'un premier lit. D'après le code prussien, les mariages *morganatiques* ne diffèrent des autres qu'en ce qu'ils ne donnent point à la femme tous les droits de famille et de rang que les lois accordent à l'épouse effective. (Encycl.)

MORGANATIQUEMENT, adv. A la morganatique. Voir, à l'article ci-dessus, l'essence et les conditions spéciales du mariage *morganatique*.

MORGANIE. s. f. Bot. Genre de plantes de la Nouvelle-Hollande, de la famille des scrofulariées.

MORGANT, ANTE. adj. Ancienne orthographe de *morguant*. V. MORGUANT.

MORGARTEN. Géogr. Montagne et défilé de Suisse, dans le canton de Zug, où les Suisses battirent l'archiduc Léopold en 1315; 1,300 Suisses massacrèrent 15,000 Autrichiens dans le défilé de Morgarten.

MORGELINE. s. f. (ét. lat., *morsus gallinæ*). Bot. Genre de la famille des caryophyllées, que l'on nomme autrement *alsine*. Il y en a sept ou huit espèces, la plus commune est le mouron des oiseaux. || *Morgeline d'été*. Le mouron des champs. || *Morgeline du printemps*. Nom vulgaire de l'holostée en ombelle.

MORGEN. s. m Métrol. Mesure agraire employée en Allemagne. || Morgen du grand duché de Bade = 36 ares. || Morgen de terre arable de Nuremberg, 47 ares 75. || Morgen de pré de Nuremberg, 21 ares 26 || Morgen de Brunswick, 25 ares 01. || Morgen de terre arable de Francfort-sur-le-Mein, 20 ares 25. || Morgen de forêts de Francfort, 32 ares 55. || Morgen de Hambourg, 96 ares 52. || Morgen de Hanovre, 26 ares 19. || Morgen de Hesse-Darmstadt, 25 ares. Morgen de Hollande ou d'Amsterdam, 81 ares 24. || Morgen du Rhin, de Hollande, 85 ares 10. || Morgen de Nassau, 25 ares. || Morgen de Prusse, nouv. mes., 25 ares 53. || Anc. mes., 55 ares 25. || Morgen de Cologne, 31 ares 76. || Morgen d'Aix-la-Chapelle, 84 ares 55. || Morgen de Saxe, 55 ares 36. || Morgen de Wurtemberg, 31 ares 51.

MORGENGABE. s. m. (de l'all. *morgen*, matin; *gabe*, cadeau, présent de lendemain). Hist. Dot mobiliaire que l'époux, chez les Germains, donnait à son épouse, en retour de l'armure complète que celle-ci lui avait offerte.

MORGENILLE. s. f. Bot. Un des noms de la morgeline.

MORGHEN (Raphaël). Graveur italien, né en 1758, mort en 1833, reproduisit par le burin les chefs-d'œuvre de Raphaël, les loges du Vatican. On lui doit en outre une foule d'excellents portraits.

MORGIEN, ENNE. s. et adj. Nom d'une tribu d'Arabes.

— Nom d'une secte d'hérétiques mahométans.

MORGILE. s. m. Nom de sectaires mahométans.

MORGINCAP ou **MORGINCA**. s. m. Anc. cout. Formes incorrectes du mot *morgengab*, qui sont passées de la loi franque dans nos vieilles coutumes.

MORGITE ou **MORGIT**. s. m. Hist. relig. Membre d'une des sectes les plus fanatiques de la religion mahométane. Selon les morgites, les bonnes œuvres produites par une croyance erronée ne donnent aucun droit à la béatitude, et l'impiété accompagnée d'une ferme foi ne sera jamais punie.

MORGOULE. s. f. Conchyl. Mollusque marin, en forme de moitié d'orange.

— s. m. Zoophyte.

MORGUANT, ANTE. adj. (pr. *mor-ghan*). Qui a de la morgue. La gravité, la robe et la fortune de celui qui parle donnent crédit à des propos vains et ineptes. Il n'est pas à présumer qu'un monsieur à qui on donne tant de commissions et de charges, si dédaigneux et si *morguant*, ne soit pas plus habile que cet autre, qui le salue de si loin et que personne n'emploie. (Mont.)

Pourvu qu'on soit *morguant*, qu'on bride sa moustache,
Qu'on frise ses cheveux, qu'on porte un grand panache,
Qu'on parle baragouin, et qu'on suive le vent,
En ce temps d'aujourd'hui l'on n'est que trop savant.
(Regnier.)

MORGUE. s. f. (pr. *mor-ghe*). Se disait autrefois pour Visage.

— [illegible] contenance grave et [illegible], qui paraît quelque fierté, quelque orgueil. Avoir de la morgue. Est-il possible qu'un homme ait de la *morgue* envers un autre homme? (Clément XIV). La *morgue* parlementaire était poussée au point, qu'à la cour il était passé en proverbe de dire, qu'il valait mieux parler insolemment à la reine que de marcher sur la robe d'une présidente. (Noël.)

— Par extens. Excès de suffisance, orgueil. Affecter de la morgue. Les pédants sont pleins de morgue. Avoir bien de la morgue dans son langage, dans ses discours. La morgue le rend insupportable, le rend ridicule. La *morgue*, apanage de l'orgueil, n'est qu'une singerie de la dignité. (S. Dub.) Celui qui dans la grandeur n'étale que *morgue*, impudence, dureté, ne reçoit en retour que haine et malédiction. (Id.)

— *Tenir sa morgue*. Faire les fonctions de sa charge avec une gravité affectée.

— Prov. *Faire la morgue*. Braver quelqu'un, le défier.

— Néol. Style à prétention, chargé de grands mots, etc.

— Endroit à l'entrée d'une prison, où l'on tient quelque temps ceux que l'on écroue, afin que les guichetiers puissent les regarder, les examiner, pour les reconnaître ensuite. Tenir quelqu'un longtemps à la morgue.

— Endroit où l'on expose les corps des personnes trouvées mortes hors de leur domicile, afin qu'elles puissent être reconnues. Porter un corps à la morgue

— Pêch. Embouchure de la chausse du bregin. || Entrée de la manche de certains filets.

— L'*u* n'est employé dans ce mot et dans ses dérivés que pour empêcher de prononcer le *g* comme un *j*.

MORGUÉ. interj. Jurement de paysan, qui signifie Mort-dieu.

MORGUÉ, ÉE. part. pass. du v. Morguer. S'empl. adjectiv. Personne morguée.

MORGUEAU. s. m. Guichetier de service à la morgue.

— Fig. Celui qui regarde avec morgue, avec insolence.

MORGUÈNE. Interj. pop. Sorte de jurement.

MORGUER. v. a. 1re conj. (pr. *mor-ghé*). Braver quelqu'un en le regardant d'un air fier et menaçant. Morguer quelqu'un partout. Faire une action pour morguer quelqu'un. S'ils ne vous bravent de paroles, ils vous *morgueront* de fâcheux semblants. (Pasq.) Cette gravité dont vous *morgues* les gens avec vos illustres exploits. (Cyrano Berg.)

Vous le voyez toujours campé comme un lutteur,
Les poings toujours fermés, *morguer* son auditeur.
(Sanlecque.)

— Se dit aussi des choses. Morguer le ciel.

J'aime les gens hardis, dont l'âme non commune,
Morguant les accidents, fait tête à la fortune. (Rég.)

— Molière lui a donné un sens plus étendu dans les vers suivants :

Et de son large dos *morguant* les spectateurs,
Aux trois quarts du parterre a caché les acteurs.
(Molière.)

— Anc. prat. Examiner les prisonniers à leur entrée dans la geôle, afin de les reconnaître.

— v. n. S'est dit pour Avoir de la morgue, de l'insolence. L'homme qui vit sans saluer à droite et à gauche ne s'avise-t-il pas aujourd'hui de *morguer*, et de vous regarder à peine. (Merc.)

— SE MORGUER. v. pron. Braver en se regardant.

Trois conseillers et quatre bons bourgeois
Auprès de là criaient à pleine tête,
Et se *morguaient* d'un air très-malhonnête. (Volt.)

MORGUEUR, s. m. Anc. prat. Guichetier de la morgue, celui qui est chargé d'examiner les prisonniers qui entrent.

— Celui qui regarde avec morgue.

MORGUEUX, EUSE. adj. S'est dit pour Insolent. || Méprisant.

MORGUIENNE. Interj. Sorte de jurement de paysan.

MORHOF (Daniel). Philosophe allemand, né en 1639, mort en 1691, est surtout connu par son *Polyhistor*, ouvrage d'une érudition immense.

MORIA. Hist. ind. Nom d'une dynastie qui commença à régner 800 ans av. J.-C.

MORIBOND, ONDE. adj. (du lat. *moribundus*). Qui va mourir. Être moribond. Être moribonde.

Que diable voulez-vous que l'Amour aille faire
Dans un corps *moribond*, à ses feux si contraire?
(Regnard.)

— *Être tout moribond*. Être dans un état de langueur, comme si l'on allait mourir.

— S'empl. quelquefois substantiv. Un moribond.

— Syn. comp. MORIBOND. MOURANT. Le *moribond* languit, ne fait que traîner; le *mourant* se meurt.

MORICANDIE. s. f. Bot. Genre de plantes crucifères.

MORICAUD, AUDE. adj. (du gr. μαῦρος, sombre, noirâtre). Fam. Qui a le visage de couleur brune. Être moricaud.

— S'emploie plus souvent comme subst. C'est [illegible] moricaud, [illegible] moricaud. Une petite moricaude.

MORIE. s. f. Anc. jurispr. Perte, dommage causé par une mort.

— *Peau de morie*. Peau d'une bête jetée à la voirie.

MORIES. s. f. pl. Antiq. gr. Oliviers sacrés qu'on cultivait à Athènes, et d'où l'on tirait l'huile qui était donnée aux vainqueurs des Panathénées.

MORIFORME. adj. des 2 g. Bot. Qui a la forme d'une mûre, comme le champignon appelé *dacrymyce moriforme*, lequel est rond, noir et sinueux.

MORIGÉNÉ, ÉE. part. pass. du v. Morigéner. S'empl. adjectiv. dans le sens de Bien instruit, bien élevé. Enfant morigéné.

— Remis dans le devoir.

MORIGÉNER. v. a. 1re conj. (ét. lat., *mores*, mœurs; *gignere*, produire). L'*é* se change en *è* devant une syllabe muette. *Je morigène, tu morigènes, il morigène*, etc. Former les mœurs de quelqu'un, l'instruire aux bonnes mœurs. Un père doit morigéner ses enfants. Vieux en ce sens.

— Fam. Corriger, remettre dans l'ordre et dans le devoir. Morigéner quelqu'un qui manque à son devoir. Vous venez ici me *morigéner*, comme si vous aviez quelque droit sur ma conduite; c'est tout ce que je pourrais souffrir à mon mari. (Dancourt.)

— SE MORIGÉNER. v. pron. Réformer ses mœurs. Cet enfant commence à se morigéner.

MORIGIA (Jacques-Antoine). Né en 1493, mort en 1545, fut un des fondateurs de la congrégation des barnabites.

MORIGINER. v. a. 1re conj. S'est dit pour Morigéner. Si vous aviez, en brave père, *moriginé* votre fils, il ne vous aurait pas fait le tour qu'il vous a fait. (Mol.)

MORILANDIE. s. f. Bot. Genre démembré du genre chiffortie pour y placer les pièces à feuilles ternées.

MORILLE. s. f. Bot. Genre de champignon dont le chapeau a de petites cavités. Les morilles sont des champignons terrestres, inodores et d'une saveur agréable; elles naissent au printemps, dans les bois et les pâturages. On en connaît environ quinze espèces. La plus répandue est la morille commune. Son chapeau est ovale, ou presque arrondi, blanchâtre ou brunâtre, ou noirâtre, ordinairement du volume d'un œuf. Ce champignon, fort estimé des gourmands, se plaît dans les terrains calcaires. La morille s'emploie comme garniture dans la plupart des ragoûts et des sauces. Ragoût de morilles. Morilles à la crème, au gras. Morilles au maigre. Morilles au lard. Morilles à l'italienne. Morilles frites. Morilles farcies. Croûtes aux morilles et aux truffes.

— Comm. V. MORAINE.

— Conchyl. Nom marchand d'une espèce de mûres, ainsi appelée sans doute à cause des tubercules dont elle est hérissée.

— Zooph. *Morilles de mer*. Nom que les anciens naturalistes ont donné à des polypiers de la famille des éponges.

MORILLO (don Pablo). Général espagnol, né en 1777, mort en 1832, servit d'abord dans la guerre de 1808 à 1812 contre les Français. En 1814, il fut envoyé contre les insurgés de la Nouvelle-Grenade, où il se signala par ses rigueurs et son despotisme. Il se préparait à envahir le Pérou et Buenos-Ayres, lorsque Bolivar recommença la guerre. Il fut plusieurs fois battu par Bolivar, mais il sut toujours réparer ses défaites. Cependant il fut forcé d'abandonner la Nouvelle-Grenade en 1819. Dans la campagne d'Espagne de 1823, il encourut la disgrâce de Ferdinand VII, et se retira en France, où il mourut.

MORILLON. s. m. (pr. *mo-ri-ion*; du gr. μαῦρος, noirâtre). Hortic. Sorte de raisin noir et doux. || Il y en a aussi une variété de blanc.

— Ornith. Sorte de petit canard de couleur noire.

— MORILLONS. s. m. pl. Joaill. Émeraudes brutes qui se vendent à l'hectogramme. || *Morillons de Carthagène*. Émeraudes brutes et de peu de valeur qu'on apporte d'Amérique par la voie de Carthagène. || Se dit communément et généralement des petites pierres roulées.

MORIMARUSA. Géogr. anc. Nom donné quelquefois par les anciens à l'Océan septentrional ou mer Paresseuse.

MORIMÈNE. Géogr. Contrée de la Cappadoce, régie par une constitution théocratique. Sa ville principale était Nysse.

MORIN. s. m. (du lat. *morus*, mûrier). Chim. Principe colorant du bois jaune.

MORIN, INE. Géogr. Peuple de la Gaule dont le pays correspondait au nord de l'Artois et à la Flandre.

MORINDE. s. f. (ét. lat., *morus indica*, mûrier indien, parce qu'une des espèces a des fruits assez [illegible]blables à des mûres). Bot. Genre de la famille des rubiacées. Une des espèces produit une racine qui donne, par infusion, une liqueur noire analogue à l'encre. Une autre espèce a une racine qui donne une teinture jaune safran.

MORINDÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une morinde. || MORINDÉES. s. f. pl. Sous-tribu de la tribu des rubiacées vanguériées, qui a pour type le genre morinde.

[illegible] dit pour Maladie des bestiaux. || Mortalité sur les bestiaux. || Laine des bêtes mortes.

— Bot. Plante de la Perse, de la famille des dipsacées, ainsi nommée de Morin, membre de l'Académie des sciences.

MORINÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une morine. || MORINÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des dipsacées, qui a pour type le genre morine.

MORINELLE. s. m. Ornith. Espèce de pluvier.

MORINGE. s. m. Bot. Genre de légumineuses du Malabar, qui fournit un excellent aliment[illegible]. Le type du genre est le moringe ben, dont

l'amande fournit une huile douce, sans odeur, et qui ne rancit point en vieillissant.

MORINGÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une moringe. ‖ MORINGÉES. s. f. pl. Famille de plantes qui a pour type le genre moringe

MORINIE. Géogr. anc. Pays des Mories. ‖ On le dit quelquefois d'une partie du dép. du Pas-de-Calais. Société des antiquaires de la Morinie.

MORINS. s. m. pl. Géogr. anc. Peuples de la deuxième Belgique, près du détroit des Gaules.

MORIO. s. m. Entom. Papillon diurne d'Europe.

MORION. s. m. (des *Mores*, de qui nous en avions emprunté l'usage). Art milit. Sorte d'armure de tête des anciens chevaliers, qui était plus légère que le casque. N'avoir qu'un simple morion.

— Espèce de punition qu'on infligeait autrefois aux soldats, et qui consistait à les frapper sur le derrière avec la hampe d'une hallebarde, ou avec la crosse d'un mousquet. Originairement, on donnait le morion en chargeant la tête du soldat délinquant d'un gros et pesant morion ou casque qui l'incommodait beaucoup.

— Prov. *Donner sur le morion à quelqu'un.* Le punir, lui faire subir un châtiment corporel.

MORION. s. m. (du lat. *morio*, bouffon ; fait du gr. μωρός). Ant. Se dit des fous, des nains stupides, extrêmement laids et souvent contrefaits, que les Romains riches entretenaient pour leur divertissement. ‖ Se dit aussi de certains bouffons bossus, boiteux, contrefaits, à tête pointue, à longues oreilles et de physionomie ridicule, qu'on admettait dans les festins pour divertir les convives.

MORION. s. m. Bot. La morelle somnifère. ‖ On donne aussi ce nom à une espèce d'orchis.

— Conchyl. Genre de coquilles univalves appelé aussi *heaume*.

— Entom. Genre de coléoptères pentamères.

— Minér. Pierre noire qui, disait-on, paraissait rouge et transparente au feu. On ne sait pas d'une manière positive à quelle espèce la rapporter.

MORIONE. s. f. Ant. rom. Espèce d'onyx à laquelle les Romains attribuaient la propriété de préserver de la mélancolie et de l'épilepsie.

MORIOS. Myth. gr. Surnom de Jupiter, protecteur des oliviers sacrés appelés *mories*.

MORIOTE. adj. des 2 g. V. MORFOTE.

MORIQUE. adj. m. Chim. Se dit d'un acide qu'on a trouvé dans l'écorce du mûrier blanc.

MORIS. s. m. Comm. Espèce de basin des Indes.

MORISAKI. Myth. jap. Divinité japonaise adorée par les sectateurs du sintoïsme.

MORISON (Robert). Botaniste écossais, né en 1620, mort en 1683, a rendu des services incontestables à la science, et a été un des premiers à classer les plantes d'après les fruits et les autres organes principaux.

MORISONIE. s. f. (de *Morison*, botaniste écossais). Bot. Un des noms du mabouier, genre de la famille des capparidées, ne renfermant qu'une seule espèce d'Amérique.

MORISQUE. s. m. Métrol. Monnaie de compte à Alger. ‖ Le *morisque double* vaut 99 centimes. ‖ Le *morisque simple* vaut 49 centimes et demi.

— Géogr. Se dit des Mores restés en Espagne après la ruine de l'empire qu'ils y avaient établi, et que Philippe III chassa de tous ses États en 1610.

MORITASCUS. Myth. celt. Divinité des Gaulois sénonais, qui paraît être un de leurs rois déifiés.

MORKI. s. m. Pathol. Maladie pestilentielle très-commune dans le Malabar et dans plusieurs autres contrées des Indes orientales.

MORLAAS. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Pau (Basses-Pyrénées) ; 1,700 hab.

MORLAIX. Géogr. Ch.-l. d'arr. (Finistère) ; 9,700 hab., à 495 kilom. de Paris.

— Myth. Dans le voisinage de cette ville se trouvent de petits hommes, hauts d'un tiers de mètre, qui vivent sous terre. Ils marchent sur des bassins, étalent leur or et le font sécher au soleil. L'homme qui tend modestement la main reçoit une poignée de ce métal ; celui qui se présente avec un sac est maltraité et éconduit.

MORLAQUE. s. des 2 g. Nom d'un peuple slave de l'Autriche, qui habite le N.-O. de la Dalmatie, et quelques cantons de la Croatie. ‖ Adjectiv. Le peuple morlaque.

MORLAQUIE. Géogr. Contrée de la Croatie, [illegible] dépendance de l'Autriche ; 155 kilom. sur 89.

MORLIÈRES. s. m. pl. Hist. milit. Nom d'une troupe de volontaires enrégimentés par un officier nommé de Morlière, et régularisés par une ordonnance de 1740.

MORMANT. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Melun (Seine-et-Marne) ; 1,000 hab.

MORME. s. m. Ichthyol. Poisson de la Méditerranée, du genre du spare.

MORMIROT. s. m. Ichthyol. Nom vulgaire d'une espèce du genre spare.

MORMO. Hist. Selon quelques traditions fabuleuses, Prince gaulois, fondateur de la ville de Lyon.

— Ant. rom. V. MORMONE.

MORMOIRAN. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Carpentras (Vaucluse) ; 2,400 hab.

MORMOLUKÉION. s. m. Ant. gr. Masque de théâtre, d'une figure effrayante, dont on se servait pour représenter les ombres.

— Par extens. Épouvantail.

MORMOLYCE. s. m. Ant. gr. V. MORMOLUKÉION.

— Entom. Genre de coléoptères pentamères, ayant pour type un insecte de Java.

MORMON. s. m. Mamm. Un des noms du mandrille.

— Ornith. Nom vulgaire du macareux.

MORMONE ou **MORMO.** s. f. Antiq. Sorte de divinité imaginaire dont on faisait peur aux enfants, chez les Grecs ; la même que Lamie.

— Masque de théâtre d'une figure effrayante.

— Par extens. Toute espèce d'épouvantail.

MORMOPS. s. m. Mamm. Genre de chauves-souris établi pour une espèce de Java.

MORMYRE. s. m. Ichthyol. Genre de poissons du Nil, de la famille des ésoces. Ce mot, d'origine grecque, désignait dans l'antiquité un poisson de mer varié en couleur ; on ignore complètement les motifs qui en valurent l'application, chez les modernes, à des poissons d'eau douce dont les teintes sont uniformes.

MORNAIN. s. m. Hortic. Gros raisin blanc du Midi.

MORNAUT. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Lyon (Rhône) ; 2,400 hab.

MORNAY (Philibert de). Né en 1549, mort en 1623, après avoir échappé au massacre de la Saint-Barthélemy, voyagea dans plusieurs contrées de l'Europe. Il s'attacha ensuite au roi de Navarre, depuis Henri IV. Sa science, sa valeur et sa probité le rendirent, après l'abjuration de ce monarque, le chef du parti protestant. Il a laissé des mémoires et plusieurs ouvrages sur des matières religieuses.

MORNE. adj. des 2 g. (de l'angl. *to mourn*, porter le deuil, être triste, affligé). Triste, sombre et abattu. Être bien morne. Être morne et silencieux, morne et pensif. Visage, air, œil morne. Morne silence. A ces discours je te trouve un peu *morne*. (Boil.) Un *morne* silence marquait la consternation. (Anquet.) Les nations, après de longs ébranlements, après les combats de l'ambition et de la liberté, semblent aujourd'hui fixées dans le *morne* repos de la servitude. (Rayn.)

Ses superbes coursiers, qu'on voyait autrefois
Pleins d'une ardeur si noble obéir à sa voix,
L'œil *morne* maintenant et la tête baissée,
Semblaient se conformer à sa triste pensée. (Rac.)

— Fig. *Temps morne.* Temps obscur et couvert.

— *Le soleil est morne.* Il ne brille pas.

— Fig. *Couleur morne.* Couleur sombre, obscure, qui n'a ni vivacité ni éclat.

— Syn. comp. MORNE. SOMBRE. *Morne* se dit, au propre, d'une couleur sans lustre et sans vivacité. La nuit est *sombre* lorsqu'elle est profonde ; une couleur est *sombre* lorsqu'elle est très-noire. Au fig. Un homme *morne* est un homme triste, abattu. Un homme *sombre* est un homme qui renferme profondément en lui-même tout ce qu'il pense. ‖ MORNE. MOROSE. *Morose* est syn. de Morne, avec cette différence que *morne* ne s'applique guère qu'à la manière d'être du moment, ou produite par l'effet des circonstances, tandis que *morose* tient au caractère et à la manière d'être habituelle.

MORNE. s. m. Nom qu'on donne en Amérique à de petites montagnes rondes, élevées sur une pointe de terre en forme de cap, ou le long d'une côte. Quelquefois les hautes montagnes elles-mêmes sont désignées sous ce nom. Le morne au Bœuf. Le morne de la Calebasse. Les mornes de St-Domingue. On aperçoit à gauche la montagne appelée le *morne* de la Découverte, d'où l'on signale les vaisseaux qui abordent dans l'île. (B. de St-P.)

MORNE. s. f. Hist. Cercle, anneau, virole de métal ou de bois dont les chevaliers garnissaient la pointe de leurs armes, quand ils voulaient combattre courtoisement.

— Blas. La représentation de ces mêmes objets.

MORNE. s. f. Se dit par corruption pour *morgue*, endroit où l'on expose les corps des personnes trouvées mortes hors de leur domicile. *Morgue* est généralement le mot adopté par les gens instruits ; *morne* est plus employé par le peuple, qui, ne connaissant pas la véritable étymologie du mot, n'y voit que quelque chose de fort triste [illegible] C'est à l'Hôtel-Dieu, c'est à la *Morne* que l'on aperçoit les nombreuses et déplorables victimes des travaux publics et d'une trop nombreuse population. Les corps des malheureux qui se noient n'ont pas tous l'avantage d'avoir le vaste et superbe Océan pour tombeau, ainsi qu'ils s'en étaient flattés ; ils s'arrêtent, excepté pendant les temps de glace, aux filets de Saint-Cloud, et celui qui a cru pouvoir s'échapper de ce monde sans laisser aucune trace est reconnu : ses restes viennent attester à la *Morne* son crime, son infortune et son erreur. (Mercier.) V. MORGUE.

MORNÉ, ÉE. adj. Se disait, dans les tournois, des armes dont le fer était émoussé. Lance mornée.

— Blas. Qui est privé de ses armes naturelles, qui n'a pas de dents, de bec, de langue, de griffes ou de queue. ‖ *Lion morné.* Lion sans ongles et sans langue. ‖ *Aigle morné.* Aigle privé de ses serres.

— Fig. Se disait pour Émoussé, inoffensif. J'aurai élancé quelque subtilité en écrivant ; j'entends bien : *mornée* pour un autre, affilée pour moi. (Mont.)

— *Viande mornée.* Qui approche de la corruption.

MORNELLE ou **MORNILLE.** s. f. Pêch. Genre de pêche qui se pratique sur les côtes d'Espagne : le pêcheur est monté dans un batelet et se sert de plusieurs nasses.

MORNEMENT. adv. S'est dit pour Tristement. ‖ Avec un air chagrin.

MORNER. v. a. 1re conj. Se disait pour Garnir d'une morne, émousser.

MORNET. s. m. Géogr. Petit morne.

MORNETTE. s. f. Blas. Petit morne.

MORNIE. s. f. Se disait pour la chair d'un animal mort de maladie.

MORNIFLE. s. f. Coup du revers de la main sur le visage, à l'endroit du nez. Donner une mornifle. Pop.

— Burl. S'est dit pour Raillerie.

— Espèce de jeu de cartes.

MORNILLE. s. f. (pr. *mor-ni-ie*). Pêch. V. MORNELLE.

MORNONDEMAVIE ! interj. (ét. fr., *mort, non, de, ma, vie*). Jurement de soubrette, dans la vieille comédie.

MORO. s. m. Ichthyol. Espèce du genre des gades, où il constitue une section à part.

MOROCARPE. s. m. (ét. gr., μόρον, mûrier ; καρπός, fruit). Bot. Nom qu'on a donné au blite, parce que l'assemblage en tête de ses calices charnus recouvrant les graines présente la forme d'une mûre.

MOROCHEN. s. m. Bot. Variété de maïs de la Virginie.

MOROCHITE. s. f. Minér. Terre douce et savonneuse que les anciens employaient pour nettoyer certaines étoffes : c'était probablement une terre magnésienne. ‖ Les modernes ont donné ce nom au carbonate de chaux et de magnésie, plus connu sous le nom de *dolomie*.

MOROCHITIDE. s. f. Antiq. Sorte de pierre merveilleuse qui, selon Pline, se couvre d'une sueur semblable à du lait.

MOROCHTUS. s. m. (pr. *mo-rok-tuss*). Minér. Sorte de pierre dont on se servait, dit-on, pour blanchir le linge, et à laquelle les anciens attribuaient des propriétés merveilleuses.

MOROEDJE. s. m. Métrol. Monnaie d'argent en usage en Perse.

MOROLINIQUE. adj. m. Chim. V. MORIQUE.

MORON. Géogr. Ville d'Espagne (Séville) ; 8,000 hab.

MORON. s. m. Bot. Nom vulgaire de la morgeline moyenne.

MORONGUE. s. f. Art culin. Feuilles de ben, que l'on mange dans l'Inde cuites avec de la viande ou du poisson. ‖ *Morongue mariage.* L'érythrine des Indes, dont les belles fleurs sont offertes en bouquet les jours de mariage.

MORONOBÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une moronobée. ‖ MORONOBÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des guttifères, qui a pour type le genre moronobée.

MORONOBÉE. s. f. Bot. Genre de plantes renfermant un arbre de la Guiane.

MOROPHORE. s. m. Bot. Un des noms du mûrier.

MOROSAGLIA. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Corte (Corse) ; 950 hab.

MOROSE. adj. des 2 g. (du lat. *morosus*). Chagrin, difficile, bizarre. Homme très-morose. Caractère, humeur morose. Quand la conversation commençait à s'animer, il devenait sérieux, taciturne et quelquefois *morose*. (Brill.-Sav.) Il n'y a pas d'animal plus *morose*, et qu'il faille traiter avec plus d'art que l'homme. (Sen.) Les sourds sont en général tristes et *moroses*, tandis que la plupart des aveugles offrent une disposition tout opposée. (Villermé.) Le ranz des vaches, cet air chéri des Suisses, les portait à la désertion en les rendant *moroses*. (Id.)

— *Pensée morose.* Pensée qui tient au caractère morose.

MOROSÉ, ÉE. adj. Néol. Triste. ‖ Pensif. ‖ Sombre.

MOROSIF, IVE. adj. Anc. jurispr. Lent, né- [illegible]

MOROCINI. Famille de Venise, qui a donné quatre doges à la république. Le plus célèbre est François, un des plus grands généraux de cette république. Né en 1618, mort en 1694.

MOROSIS. s. f. Didact. S'est dit pour diminution, affaiblissement de l'esprit.

MOROSITE. s. f. Minér. Espèce de terre à foulon.

MOROSITÉ. s. f. (du lat. *morositas*). Disposition à la tristesse ; mauvaise humeur, bizarrerie. C'est l'opposé d'Hilarité. Morosité habituelle. Morosité accidentelle. Être d'une morosité insupportable. La *morosité* n'est point étrangère à l'enfance ; elle est souvent une suite des habitudes vicieuses (Villermé.) La *morosité* est fréquemment la compagne de l'ambition et de l'égoïsme (Id.) La surdité, si ordinaire aux vieillards, est une cause très-fréquente de *morosité*. (Id.) Rome, la ville éternelle, était devenue pour l'illustre Winkelman le pays natal, une seconde patrie. Dès qu'il en fut éloigné, la *morosité* le domina. (Id.) Une *morosité* insolite chez une jeune personne est un indice qui trahit le besoin ou le vœu de son cœur. (Id.)

— Ce mot, qui se trouve déjà dans le dictionnaire d'Oudin, a été hasardé de nouveau par Balzac en même temps qu'*anxiété*. Telle est la bizarrerie de l'usage qu'*anxiété* est depuis longtemps naturalisé, tandis que *morosité* ne l'est pas encore entièrement, et cependant on ne peut guère s'en passer.

— MOROSITÉS. s. f. pl. Pathol. Ordre de la classe des vésanées, dans laquelle on range comme genres le pica, la boulimie, la polydipsie, l'antipathie, la nostalgie, la panophobie, le satyriasis, la nymphomanie, le tarentisme et l'hydrophobie.

MOROSOPHIE. s. f. (ét. gr., μωρός, fou ; σοφία, sagesse). Didact. Espèce de folie grave. Mot employé par J.-B. Rousseau, mais qui n'a pas été adopté.

MORO-SPHINX. s. m. Entom. Espèce de sphinx, qui, sous la forme de chenille, se nourrit des feuilles du caille-lait et des autres plantes dites étoilées.

MOROTOCOS. s. m. Géogr. Peuple indien chez lequel les femmes avaient toute l'autorité.

MORONDE. s. f. Ichthyol. Poisson du genre trigle.

MOROXALIQUE. adj. m. Chim. V. MORIQUE.

MOROXITE. s. f. Minér. Chaux phosphatée bleu verdâtre ou gris bleuâtre, qui se trouve en Norwége.

MOROXYLATE. s. f. Chim. V. MORATE.

MOROXYLIQUE. adj. m. (ét. gr., μόρον, mûre ; ξύλον, bois, parce qu'on retire cet acide du bois du mûrier). Chim. V. MORIQUE.

MORPETH. Géogr. Ville d'Angleterre (Northumberland) ; 6,700 hab.

MORPHASME. s. m. Ant. gr. Danse bouffonne des anciens, dans laquelle les danseurs figuraient les transformations des dieux.

MORPHÉ. s. m. Entom. V. MORPHON.

MORPHÉE. (du gr. μορφή, forme, figure). Myth. gr. Le fils ou le ministre du Sommeil et de la Nuit. Morphée était le premier des songes, et ne présentait aux hommes endormis que des figures humaines. ‖ On le confond souvent avec le Sommeil lui-même.

— Iconol. On le représente sous la figure d'un vieillard barbu : deux petites ailes qu'il a à la tête et deux grandes ailes de papillon qu'il a aux épaules lui servent à planer sans bruit dans les ténèbres. Il porte dans la main une corne d'où se répandent sur la terre la multitude des songes, des visions, des apparitions nocturnes. On le voit aussi quelquefois languissamment couché, la tête soutenue par son bras gauche, dormant vêtu d'une tunique légère ; deux ailes de papillon qu'il a au dos, et deux petites ailes d'oiseau qu'il a à la tête, sont prêtes à le transporter dans les plaines vaporeuses de la nuit. On le voit le plus souvent entouré de pavots.

— Épith. Fantasque, léger, paisible, officieux, assoupissant, armé de pavots. ‖ Périphr. Le dieu des songes, le fils de la Nuit, le dieu des pavots, le ministre du Sommeil, le dieu du repos.

— *Morphée* rime avec toutes les terminaisons en *phée* ou en *fée*, comme dans *trophée*, *Orphée*, *fée*, *bouffée*, etc.

MORPHÉE. s. f. Pathol. Sorte de lèpre qui se manifeste par des amas de petites taches groupées près les unes des autres en forme de corymbe.

MORPHIMÈTRIE. s. f. (ét. gr., μορφή, forme ; μέτρον, mesure). Didact. Mesure de la forme d'un corps.

MORPHIMÉTRIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui a rapport à la morphimètrie.

MORPHINE. s. f. (du lat. *morpheus*, morphée, parce que la substance à laquelle on a donné ce nom se retire de l'opium, dont elle est un des principes actifs). Chim. et pharm. Alcali végétal, amer, fusible au feu, qui donne à l'opium sa vertu soporifique et calmante. Plusieurs sels de morphine sont employés en médecine comme calmants du système nerveux. Acétate de morphine. Sirop de morphine.

MORPHIQUE. adj. m. Chim. Se dit des sels dont la morphine fait la base.

[illegible]

MORPHIUM. s. m. (pr. *mor-fiumm*) Chim. Nom donné par Sertuerner à la morphine, et que les chimistes allemands ont conservé.

MORPHNUS s. m. Ornith. Aigle-vautour. ‖ On a aussi donné ce nom au petit aigle tacheté.

MORPHO. Myth. gr. Un des noms ou des surnoms de Vénus, Morpho ou Vénus Morpho avait un temple à Lacédémone.

— Icon. Cette déesse était voilée, et avait des chaînes aux pieds, pour marquer la fidélité et la subordination des femmes.

— s. m. Entom. Genre de lépidoptères diurnes, dont les ailes de la plupart des espèces sont ornées en dessus des couleurs les plus brillantes.

MORPHOLOGIE s. f. (ét. gr., μορφή, forme, structure; λόγος, discours, description). Didact. Histoire des formes que peut revêtir la matière.

— Gœthe s'en est servi en histoire naturelle pour désigner la formation et la transformation des corps organiques.

— Partie de l'anatomie qui s'occupe à décrire la forme, la position, les rapports des organes. On l'appelle plutôt *anatomie descriptive*

MORPHOLOGIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui a rapport à la morphologie.

MORPHON. s. m. Entom. Genre de lépidoptères diurnes, aussi remarquables par leur grandeur que par les couleurs brillantes de leurs ailes. ‖ Posologie morphoscopique.

MORPHOZOAIRE. s. m. (ét. gr., μορφή, forme, ζῶον, animal). Zool. Animal qui a une forme bien déterminée. ‖ MORPHOZOAIRES. s. m. pl. Type du règne animal comprenant les animaux qui ont une forme bien déterminée.

MORPHUROMOLGE. adj. des 2 g. (ét. gr., μορφή, beauté; οὐρά, queue; μολγός, salamandre). Erpét. Qui a une queue de salamandre. ‖ MORPHUROMOLGES. s. m. pl. Section de l'ordre des reptiles campsichroses, qui comprend les salamandres proprement dites, tant terrestres qu'aquatiques.

MORPION. s. m. (du lat. *mordens*, mordant, et du lat. barb. *pedio*, qui a signifié pou extrêmement mordant et tenace). Entom. Sorte de pou qui s'attache d'ordinaire aux endroits du corps où l'on a du poil, et qui adhère à la peau avec tant de force, qu'on a de la peine à l'en séparer. On le fait périr avec de l'onguent mercuriel. On doit éviter de se servir de ce mot.

— Fig. et pop. Se dit, par injure, aux petits garçons pour leur reprocher leur petitesse ou leur importunité.

MORRE. s. f. Ancien nom du jeu appelé aujourd'hui *mourre*.

MORROLONG. Géogr. Nom d'une peuplade cafre.

MORRUDE. s. m. Ichthyol. Un des noms vulgaires du grondin.

MORS. s. m. (pr. *mor;* du lat. *morsus*, mordre, parce que le cheval le mord). Assortiment de toutes les pièces de fer qui servent à brider un cheval, comme les branches, la gourmette, etc.

— Pièce qui se place dans la bouche du cheval pour la gouverner. Mors rude, doux. Mors à bossettes. Les branches, les bossettes d'un mors. Mors qui blesse la bouche. Cheval qui joue, qui se joue, qui badine avec son mors, qui mâche son mors. Ils rougissent le *mors* d'une sanglante écume (Rac.)

Du cheval qui vous porte un *mors* est nécessaire,
Mais à l'homme qui pense on doit la liberté. (Volt.)

— *Mors Lycos*. Sorte de mors nouvellement inventé. ‖ *Mors à berge*. Celui dont l'embouchure est composée d'olives d'une seule pièce, formant à son pli une demi-gorge de pigeon. ‖ *Mors à branches tournées* ou *à sous-barbes*. Mors dont les branches forment plusieurs coudes, et qui sont de forme ronde. ‖ *Mors à canon simple*. Mors dont le canon n'est point figuré, mais diminue pourtant de grosseur en approchant de son pli. ‖ *Mors à miroir*. Mors dont l'embouchure est droite, et tourne dans une liberté où elle est rivée. ‖ *Mors à pas d'âne*. Mors dont l'embouchure est pliée en forme de pas d'âne, et dont le gros du canon représente une olive. ‖ *Mors à porte*. Mors dont l'embouchure forme vers son milieu une sorte de porte cintrée. ‖ *Mors à tire-bouchon* ou *à la Nestier*. Mors dont les branches sont terminées par un anneau aplati, et percé dans la partie inférieure comme celui d'un tire-bouchon ‖ *Mors à la turque*. Mors dont les branches sont droites sans sous-barbe.

— Fig. Vraiment celui-là proprement commandait bien à la guerre, qui lui faisait souffrir le *mors* de la bénignité au point de sa plus forte chaleur. (Montaigne.)

L'homme, en ses passions toujours errant sans guide,
A besoin qu'on lui mette et le mors et la bride.
(Boileau.)

— *Prendre le mors aux dents*. Se dit d'un cheval dont la bouche est tellement échauffée qu'elle devient absolument insensible, et qu'il s'emporte sans que le cavalier ou le cocher puisse le retenir, le mors n'opérant pas plus d'effet sur les barres que si le cheval le tenait serré entre les dents. ‖ Dans l'usage ordinaire, on dit qu'*un cheval prend le mors aux dents*, quand il s'emporte, quoique le frein ait conservé sa position normale.

— Fig. et fam. *Prendre le mors aux dents*. Se dit d'un homme qui, n'écoutant plus les avis ni les remontrances de ceux qui dirigeaient sa conduite, se livre tout entier à ses passions.
[illegible] Se dit d'une personne qui se met en colère, qui s'emporte subitement. Prendre le mors aux dents pour avoir reçu un léger reproche. ‖ Se dit d'une personne qui ayant été quelque temps dans l'indolence, dans l'inaction, change tout à coup et se livre au travail avec ardeur. C'était un paresseux, mais il a pris le mors aux dents.

— Fig. Ce qui retient, guide, captive. Longtemps nous n'avons fait que changer de *mors*, en croyant nous en affranchir. (Boiste.)

— Bot. *Mors du diable*. Un des noms de la scabieuse des bois, dont la racine échancrée et comme mordue lui a mérité ce nom spécifique. ‖ *Mors de grenouille*. Nom spécifique de la morène.

— Techn. Chacune des deux mâchoires de l'étau du serrurier, du forgeron, etc. ‖ Dans les verreries, extrémité de la canne que l'on plonge dans le creuset, et à laquelle le verre s'attache. ‖ Bord, dos du livre.

— Bien que le *s* de ce mot ne se prononce jamais, il n'est pas permis aux poëtes de le supprimer. Ainsi c'est à tort que Delille a, pour rimer à *essor*, écrit *mor*, au lieu de *mors*.

— Syn. simpl. Frein, bride. ‖ Epith. Dur, sensible, rongé, impérieux, mousseux, humide, écumeux, sanglant, blanchi d'écume.

— L'expression familière *prendre le mors aux dents*, a été poétiquement rendue par Thomas :

Ses yeux ont vu ses coursiers frémissants
Et qu'un aveugle instinct irrite,
De rage et de peur bondissants
Braver du conducteur les efforts impuissants,
Et, rebelles au *mors*, précipiter leur fuite
Sur des rochers retentissants.

MORS, ORSE. anc. part. pass. du v. Mordre. Il eût voulu s'être *mors* cinquante fois la langue, plutôt qu'il lui en fût échappé un mot. (H. Est.)

MORSE. s. m. (du russe *mors* ou *morss*, dont la signification est la même). Mamm. Genre de mammifères marins qui vivent dans la mer Glaciale. Leur pattes de derrière se confondent avec la queue. On les appelle aussi *éléphants de mer*, *vaches marines*, *veaux marins*. On les chasse pour le produit qu'on peut tirer de leurs dents et de leur graisse. L'huile du morse est presque aussi estimée que celle de la baleine. L'intérieur de ses dents a plus de valeur que l'ivoire.

— Techn. Rangée de pavés qui aboutit aux bordures, en traversant le chemin.

MORSÉGO. s. m. Bot. Arbre d'Amboine, dont les fruits sont très-recherchés des chauves-souris.

MORSIO. s. m. Ichthyol. Un des noms vulgaires de la loche de mer ou gobie aphye.

MORSIUNCULE. s. f. Pathol. Nom employé par quelques auteurs, pour désigner les douleurs de dents auxquelles les enfants sont sujets.

MORSURE. s. f. (du lat. *morsus*). Action de mordre.

— Plaie, meurtrissure, marque faite en mordant. Morsure dangereuse, envenimée, mortelle. Grande morsure. Faire une profonde morsure. La morsure d'un chien enragé. Guérir une morsure. Guérir d'une morsure. Morsure de cheval. Morsure de puce. La morsure d'un serpent est moins cruelle que l'ingratitude d'un fils. (Boiste.) ‖ *Morsure simple*. Celle qui est faite par un animal qui ne laisse aucun virus dans la plaie. ‖ *Morsure compliquée*. Celle dans laquelle l'animal a déposé un virus ou un principe vénéneux.

— Effet de la gelée. Les feuilles naissantes, plissées avec un art céleste, rompent leurs étuis résineux, écailleux, laineux, qui les préservaient du choc des vents et de la *morsure* des gelées. (B. de St-P.) Omiss. des dictionn.

— Fig. Effet de la médisance, de la calomnie. La *morsure* de bêtes la plus dangereuse est celle du calomniateur, entre les bêtes féroces, et du flatteur, entre les bêtes privées. (Diog.) Les *morsures* de la calomnie laissent toujours des cicatrices. (Bayle.)

— Bot. *Morsure de grenouille*. Nom vulgaire de la morène.

— Conchyl. *Morsure de puces*. Coquille du genre cône.

MORT. s. f. (pr. toujours *mor*, même devant une voyelle; du lat. *mors*, *mortis*, qui a la même signification). Fin, cessation de la vie, produite par la séparation de l'âme et du corps. La mort est ordinairement précédée de quelques symptômes graves, qui dépendent du trouble de la respiration, de la circulation ou des fonctions cérébrales, et qui constituent l'agonie. Mort naturelle, douce, violente, prompte, lente, douloureuse, tragique, funeste, déplorable. Mort subite, soudaine, imprévue, précipitée, prématurée. Mort glorieuse, sainte. Belle mort. Mort honteuse, infâme, ignominieuse. Être menacé d'une mort prochaine. L'instant de sa naissance a été celui de sa mort. Souhaiter, désirer, affronter, braver la mort. Courir à la mort. Attendre la mort. Avoir toujours la mort devant les yeux. Avoir peur de la mort. Envisager la mort avec fermeté. Voir la mort de près. Le jour de sa mort. A l'heure de sa mort. Les approches, les transes, les frayeurs, les affres de la mort. Le hoquet de la mort. Ce malade, cette maladie tourne à la mort. Donner, recevoir la mort. Se donner la mort. Aller chercher la mort dans les combats, et l'y trouver. Il n'y a point eu mort d'homme. Pendu [illegible]
excepté leur *mort*, qui emportera en un moment toutes leurs pensées. (Boss.) La mortification est un essai, un apprentissage, un commencement de la *mort*. (Id.) La mort n'arrive qu'une fois, et se fait sentir à tous les moments de la vie; il est plus dur de l'appréhender que de la souffrir. (La Bruy.) Il ne pleure point la *mort* des autres, n'appréhende que la sienne, qu'il rachèterait volontiers de l'extinction du genre humain. (Id.) Elle regarda la *mort* comme une consolation, et la vie comme un supplice. (Fléch.) La *mort* de notre illustre duchesse n'a pas été de ces *morts* imprévues ou dissimulées; elle l'a vue plusieurs fois dans son plus terrible appareil sans en être émue; elle l'a sentie sur elle-même sans s'étonner. Ces langueurs, ces abattements, ces diminutions, que Tertullien appelle des portions de la *mort*, ne la lui faisaient-ils pas éprouver par avance? (Id.) La *mort* en mille éclats en sort avec furie. (Volt.) La *mort* est aisée à supporter, quand on n'y pense point. (Pasc.) Les hommes n'ayant pu vaincre la *mort* se sont avisés de ne point y penser. (Id.) Biens, dignités, honneurs, tout disparaît à la *mort*. (Del.) Le motif le plus sensible pour s'abstenir des passions, c'est la *mort*. (Claude.) Saint, saint, saint, est celui qui a détruit le mal et vaincu la *mort*. (Lamennais.) La *mort* d'un homme vertueux est un malheur pour l'humanité. (Thomas.)

La *mort* n'est pas pour moi le comble des disgrâces,
J'osai tout jeune encor la chercher sur vos traces.
(Racine.)

— Pathol. *Mort apparente*. État d'immobilité et d'insensibilité absolue, qui se présente à la suite de certaines maladies, et que l'on peut confondre, que l'on a confondu souvent avec la mort réelle. Le seul signe certain qui distingue la mort réelle de la mort apparente, c'est la putréfaction. Pour remédier aux accidents qui pourraient résulter, pour les morts apparents, d'une trop prompte inhumation, on laisse écouler vingt-quatre heures entre la mort et l'enterrement. Quelques peuples n'enterrent les morts qu'après trois jours révolus. Dans quelques villes d'Allemagne, on a même établi des maisons mortuaires, où les corps sont déposés et soigneusement observés jusqu'à ce que la putréfaction commence à se déclarer. ‖ *Mort réelle* ou *absolue*. Dissolution des organes et cessation complète et éternelle des fonctions vitales. ‖ *Mort subite*. Celle qui arrive tout à coup et sans phénomène précurseur; elle est déterminée le plus souvent par une apoplexie foudroyante, ou par la rupture d'un anévrysme. ‖ *Mort naturelle*. Celle qui a lieu à la suite d'une maladie arrivée spontanément. ‖ *Mort accidentelle*. Celle qui est produite par la rupture de l'équilibre des fonctions vitales. ‖ *Mort violente*. Celle qui est l'effet d'une violence quelconque.

— *Mort noire*. S'est dit, à diverses époques, de la peste, et particulièrement de celle qui ravagea la Suisse en 1610.

— Cause prochaine de mort, danger imminent de mort. Lorsqu'elle sentit la *mort* dans son sein, quelle fut sa ferveur et son zèle! (Fléch.) Que sais-je si la disposition même de votre tempérament ne vous laisse rien à craindre là-dessus; si vous ne portez pas déjà la *mort* dans votre sein, et si, au premier jour, votre *mort* soudaine et surprenante ne répandra pas le deuil parmi nous? (Mass.) La *mort* était sur toutes les têtes, et la vengeance dans tous les cœurs. (Barth.)

— Cessation de la vie de l'homme, considérée relativement aux circonstances qui l'accompagnent. En ce sens il a un pluriel.

Vois-les marcher, vois-les courir
A des *morts*, il est vrai, glorieuses et belles,
Mais sûres cependant, et quelquefois cruelles.
(La Fontaine.)

— On oppose souvent la mort à la vie. Il me reste à vous montrer comment elle a usé de la vie pour arriver à une bienheureuse *mort*. (Fléch.) Une vie courte mais toute réglée par la sagesse; une longue *mort* soutenue par la résignation et la patience. (Id.) Quand je me figure le plus grand roi de la terre à ses pieds, implorant humblement son secours, et l'honorant comme l'arbitre de sa vie ou de sa *mort*. (Id.) Si l'homme n'a pas un but, sa vie n'est qu'une longue *mort*. (Boiste.)

— Astrol. *Maison de la mort*. La huitième maison.

— Ce mot fournit souvent de belles apostrophes aux orateurs et aux poëtes. Un tel homme, voyant approcher la *mort*, ne la nomme ni cruelle, ni inexorable; au contraire, il lui tend des bras, il lui présente sans murmurer ce qui lui reste de corps, et lui montre lui-même l'endroit où elle doit frapper : *O mort !* lui dit-il d'un visage ferme, tu ne me feras aucun mal, achève donc, ô *mort* favorable, et rends-moi bientôt à mon maître. (Boss.) O *mort !* cruelle *mort !* que ne lui laisses-tu plus longtemps le plaisir de voir le fruit de ses travaux. (Fléch.) O *mort* trop soudaine! combien de paroles édifiantes, combien de saints exemples nous as-tu ravis! (Id.)

— Fam. *Mourir de sa belle mort*. Mourir de mort naturelle.

— *Faire une belle mort*, *une sainte mort*, *une mort chrétienne*. Mourir avec tous les sentiments d'un véritable chrétien.

— *Être à l'article de la mort*. Être à l'agonie.

— *Être entre la vie et la mort*. Être dans un fort grand péril, par maladie ou par accident. Pendant cette tempête, nous fûmes deux jours [illegible]

— *Être malade à la mort*, *être à la mort*. Être fort malade et près de mourir.

— *Les plus mortes morts sont les plus saines*. (Ment.) Plus le passage est rapide à la mort, moins il est effrayant.

— Fig. *Être au lit de mort*. Être à l'extrémité. ‖ *A son lit de mort*. Avant de mourir, en mourant. A son lit de mort, il a fait restitution de ce qu'il s'était approprié injustement.

— Prov. et fig. *Avoir la mort entre les dents*. Être fort vieux ou fort malade, n'avoir pas longtemps à vivre. Il a la mort entre les dents, et il songe encore à bâtir.

— Fig. *Avoir la mort sur les lèvres*. Être près de mourir. ‖ Avoir la figure d'un mourant.

— *Vouloir mal de mort à quelqu'un*, *lui vouloir un mal de mort*. Le haïr extrêmement.

— *Avoir vu la mort de près*. Venir d'échapper à un danger éminent.

— *A la mort*. Au moment de la mort. A la mort, vous y penserez.

— On dit, dans un sens analogue, *au lit de mort*. Au lit de *mort* oserez-vous présenter à Jésus-Christ vos fatigues et les désagréments journaliers de votre emploi? (Mass.)

— Prov. et fig. *Après la mort le médecin*. Se dit en parlant d'un remède, d'un secours trop tardif.

— Prov. *Dieu ne veut pas la mort du pécheur*. Il faut être indulgent pour la faiblesse humaine. ‖ *La mort n'a point d'ami, le malade n'en a qu'un demi*. On oublie ses amis quand ils sont morts, on les néglige lorsqu'ils souffrent ‖ *La mort n'a pas faim*. Se dit à propos de la prolongation des jours d'un vieillard languissant, ou d'une personne peu attachée à la vie. ‖ S'est dit aussi à propos de la mort de ces personnes. ‖ *Faire un prêt à la mort*. Se guérir d'une maladie dangereuse. ‖ *De toutes les douleurs on ne peut faire qu'une mort* On ne meurt qu'une fois. ‖ *On trouve remède à tout hors à la mort*. La mort n'épargne personne. Molière a dit dans le même sens, On n'a point pour la *mort* de dispense de Rome. ‖ *A longue corde [illegible] d'autrui mort désire*. ‖ *A toute heure la [illegible] est prête*. ‖ *Contre la mort il n'y a point d'appel*. ‖ *La dure mort saisit le faible et le fort* ‖ *La mort partout mord*. ‖ *La mort vient, mais on ne sait l'heure*. ‖ *La mort n'y mord*. Devise de Clément Marot dans ses premières poésies. ‖ *La mort assise à la porte des vieux guette les jeunes*. Les vieux ont à redouter le voisinage de la mort et les jeunes sa surprise. ‖ *Rien n'est plus certain que la mort, rien n'est plus incertain que la mort*. Notre dernière heure à tous est inconnue, mais elle arrive inévitablement pour les jeunes comme pour les vieux.

— Pop. *Il serait bon à aller quérir, à aller chercher la mort*. Se dit à un homme qui est lent à revenir des endroits où on l'envoie.

— Jurisp. *La mort exécute le vif*. Les héritiers du créancier mort peuvent faire exécuter l'obligé qui vit.

— Dans la langue du droit, on a affecté d'éviter l'emploi du mot *mort*, auquel on a substitué celui de *décès* qui a la même signification, mais qui ne présente à l'esprit qu'une idée de séparation, et non de destruction; on ne dit pas un *acte de mort*, mais un *acte de décès*. On a cependant conservé le mot *mort* pour tout ce qui a rapport au langage criminel, où il s'agit toujours de morts violentes, de meurtres, d'assassinats, qui appellent sur la tête du coupable la peine de mort.

— Hist. ecclés. *Pères de la mort*. Hommes religieux ou moines qui se vouaient à l'assistance des moribonds. ‖ A Paris, il s'est dit en particulier, des augustins déchaussés, ou petits Pères.

— Hist. *Hussards de la mort*. Nom donné à certains régiments de hussards qui portaient pour insignes une tête et deux os de mort, et qui, disait-on, ne laissaient aucun quartier à l'ennemi.

— Peine capitale, peine qui consiste dans la perte de la vie. C'est une des peines afflictives et infamantes. L'assassinat, le parricide, l'infanticide et l'empoisonnement, sont punis de la peine de mort. Tout condamné à mort a la tête tranchée. Depuis quelques années, quantité de philosophes éclairés réclament l'abolition de la peine de mort, et demandent qu'on lui substitue l'emprisonnement provisoire des condamnés dans des maisons de détention, jusqu'à ce qu'on ait organisé en France le système pénitentiaire. Abolir la peine de mort. Condamner un homme à la mort, à la peine de mort. Toutes les voix allaient à la mort, ont été à la mort. Le procureur général a conclu à la mort. Il y va de la vie ou de la mort. Recevoir, subir, souffrir la mort avec courage. Marcher à la mort avec courage.

— Fig. Jésus-Christ condamné à *mort* par les passions des grands, et les passions des grands condamnées par la *mort* de Jésus-Christ. (Mass.) L'homme est un captif condamné à *mort*; il doit s'y résigner et profiter du temps que le juge lui laisse. (Boiste.)

— *Cette affaire va à la mort*. Elle doit finir par un arrêt de mort.

— *Sentence, arrêt de mort*. Condamnation qui porte la peine de mort. Être appelant d'une sentence de mort.

— *Testament de mort*. Déclaration dernière que fait un condamné avant son supplice.

— Fig. et par extens. *Testament de mort*. Écrit qui atteste les derniers sentiments d'une personne. Cette lettre touchante fut son testament de mort.
[illegible]
tion aux droits civils. La condamnation à mort, la peine des travaux forcés à perpétuité, et celle de la déportation, emportent la mort civile. La profession en religion avait les effets de la mort civile. Par la mort civile, le condamné perd la propriété de tous ses biens; sa succession est ouverte au profit de ses héritiers. Il ne peut plus recueillir aucune succession, ni être nommé tuteur, ni être témoin dans un acte solennel ou authentique ou bien en justice. Il est incapable de contracter un mariage civil, et celui qu'il avait précédemment contracté est dissous quant à tous ses effets civils.

— *La mort éternelle*. La condamnation des pécheurs aux peines de l'enfer.

— *Vouloir mal de mort à quelqu'un, lui vouloir un mal de mort.* Le haïr extrêmement.

— *Avoir vu la mort de près.* Venir d'échapper à un danger éminent.

— *A la mort.* Au moment de la mort. A la mort, vous y penserez.

— On dit, dans un sens analogue, *au lit de mort.* Au lit de *mort* oserez-vous présenter à Jésus-Christ vos fatigues et les désagréments journaliers de votre emploi ? (Mass.)

— Prov. et fig. *Après la mort le médecin.* Se dit en parlant d'un remède, d'un secours trop tardif.

— Prov. *Dieu ne veut pas la mort du pécheur.* Il faut être indulgent pour la faiblesse humaine. ‖ *La mort n'a point d'ami, le malade n'en a qu'un demi.* On oublie ses amis quand ils sont morts, on les néglige lorsqu'ils souffrent ‖ *La mort n'a pas faim.* Se dit à propos de la prolongation des jours d'un vieillard languissant, ou d'une personne peu attachée à la vie. ‖ S'est dit aussi à propos de la mort de ces personnes. ‖ *Faire un prêt à la mort.* Se guérir d'une maladie dangereuse. ‖ *De toutes les douleurs on ne peut faire qu'une mort* On ne meurt qu'une fois. ‖ *On trouve remède à tout hors à la mort.* La mort n'épargne personne. Molière a dit dans le même sens, On n'a point pour la *mort* de dispense de Rome. ‖ *A longue corde tire qui d'autrui mort désire.* ‖ *A toute heure la mort est prête.* ‖ *Contre la mort il n'y a point d'appel.* ‖ *La dure mort saisit le faible et le fort* ‖ *La mort partout mord.* ‖ *La mort vient, mais on ne sait l'heure.* ‖ *La mort n'y mord.* Devise de Clément Marot dans ses premières poésies. ‖ *La mort assise à la porte des vieux guette les jeunes.* Les vieux ont à redouter le voisinage de la mort et les jeunes sa surprise. ‖ *Rien n'est plus certain que la mort, rien n'est plus incertain que la mort.* Notre dernière heure à tous est inconnue, mais elle arrive inévitablement pour les jeunes comme pour les vieux.

— Pop. *Il serait bon à aller quérir, à aller chercher la mort.* Se dit d'un homme qui est lent à revenir des endroits où on l'envoie.

— Jurisp. *La mort exécute le vif.* Les héritiers du créancier mort peuvent faire exécuter l'obligé qui vit.

— Dans la langue du droit, on a affecté d'éviter l'emploi du mot *mort*, auquel on a substitué celui de *décès* qui a la même signification, mais qui ne présente à l'esprit qu'une idée de séparation, et non de destruction ; on ne dit pas un *acte de mort*, mais un *acte de décès*. On a cependant conservé le mot *mort* pour tout ce qui a rapport au langage criminel, où il s'agit toujours de morts violentes, de meurtres, d'assassinats, qui appellent sur la tête du coupable la peine de mort.

— Hist. ecclés. *Pères de la mort.* Hommes religieux ou moines qui se vouaient à l'assistance des moribonds. ‖ A Paris, il s'est dit en particulier, des augustins déchaussés, ou petits Pères.

— Hist. *Hussards de la mort.* Nom donné à certains régiments de hussards qui portaient pour insignes une tête et deux os de mort, et qui, disait-on ne laissaient aucun quartier à l'ennemi.

— Peine capitale, peine qui consiste dans la perte de la vie. C'est une des peines afflictives et infamantes. L'assassinat, le parricide, l'infanticide et l'empoisonnement sont punis de la peine de mort. Tout condamné à mort a la tête tranchée. Depuis quelques années, quantité de philosophes éclairés réclament l'abolition de la peine de mort, et demandent qu'on lui substitue l'emprisonnement provisoire des condamnés dans des maisons de détention, jusqu'à ce qu'on ait organisé en France le système pénitentiaire. Abolir la peine de mort. Condamner un homme à la mort, à la peine de mort. Toutes les voix allaient à la mort, ont été à la mort. Le procureur général a conclu à la mort. Il y va de la vie ou de la mort. Recevoir, subir, souffrir la mort avec courage. Marcher à la mort avec courage.

— Fig. Jésus-Christ condamné à *mort* par les passions des grands, et les passions des grands condamnées par la *mort* de Jésus-Christ. (Mass.) L'homme est un captif condamné à *mort*; il doit s'y résigner et profiter du temps que le juge lui laisse. (Boiste.)

— *Cette affaire va à la mort.* Elle doit finir par un arrêt de mort.

— *Sentence, arrêt de mort.* Condamnation qui porte la peine de mort. Être appelant d'une sentence de mort.

— *Testament de mort.* Déclaration dernière que fait un condamné avant son supplice.

— Fig. et par extens. *Testament de mort.* Écrit qui atteste les derniers sentiments d'une personne. Cette lettre touchante fut son testament de mort.

tion aux droits civils. La condamnation à mort, la peine des travaux forcés à perpétuité, et celle de la déportation, emportent la mort civile. La profession en religion avait les effets de la mort civile. Par la mort civile, le condamné perd la propriété de tous ses biens ; sa succession est ouverte au profit de ses héritiers. Il ne peut plus recueillir aucune succession, ni être nommé tuteur, ni être témoin dans un acte solennel ou authentique ou bien en justice. Il est incapable de contracter un mariage civil, et celui qu'il avait précédemment contracté est dissous quant à tous ses effets civils.

— *La mort éternelle.* La condamnation des pécheurs aux peines de l'enfer.

— *La mort de l'âme.* L'État où l'âme tombe par le péché.

— Poét. et roman. Se dit pour exprimer l'excès d'une passion, d'une langueur amoureuse. Un amant dit à sa maîtresse qu'il meurt, qu'il est réduit à courir à la mort, qu'il ne cherche que la mort, que son absence lui cause la mort, qu'elle avance, qu'elle précipite sa mort.

— *Mourir d'une douce et charmante mort.* Mourir de plaisir.

— Par exagér. Grandes douleurs. La goutte lui fait souffrir mille morts. Souffrir mort et passion. L'épée a frappé en dehors, mais je sens en moi-même une *mort* semblable. (Boss.)

— Grands chagrins. Fils dénaturé qui donne la mort à sa mère. La disgrâce de son ami lui a mis la mort dans le cœur. La conduite de son fils lui a mis la mort dans l'âme.

— Fig. et fam. *Souffrir mort et passion.* Être contrarié, embarrassé, tourmenté. Ce prédicateur faisait souffrir mort et passion à ceux qui l'entendaient, tant il y a avait d'hésitation dans son débit.

— Travaux, soins, occupations qui répugnent.

— Fam. *C'est une mort que d'avoir affaire à un pareil homme, que de poursuivre une telle affaire.* C'est une grande peine, une grande misère.

— Fig. et fam. *C'est ma mort.* C'est la chose la plus désagréable pour moi. C'est ma mort que d'être obligé de le voir, de lui parler.

— Fig. Cause de destruction. Les réquisitions forcées sont la mort du commerce. Le monopole est la mort de l'industrie. Le plaisir est la mort de l'amour. La prodigalité est la mort de l'aisance. Le repos est la mort de l'ambitieux. La tyrannie est la mort de la monarchie.

> . . . . . Et qui sans cesse au jeu...
> Voit sa vie ou sa mort sortir de son cornet. (Boil.)

— Fam. Ce qui consume beaucoup d'une chose. La friture est la mort au beurre. Les betteraves sont la mort au sel.

— Se dit aussi de la cessation de la vie des plantes.

— Fam. *Mort aux rats.* Drogue dont on se sert pour faire mourir les rats. C'est l'acide arsénieux.

— On dit de celui qui a empoisonné quelqu'un, qu'*il lui a donné de la mort aux rats.*

— On a aussi donné le nom de *mort aux rats* à la barbosine, que l'on donne aux enfants qui ont des vers.

— On a donné le nom de *mort aux mouches* à des compositions dans lesquelles entre du cobalt ou de l'arsenic métallique réduit en poudre, à cause de la propriété qu'il a, étant délayé dans l'eau, de faire périr les mouches qui viennent goûter cette liqueur.

— Bot. *Mort aux chiens.* Un des noms du colchique d'automne. ‖ *Mort du safran.* Petite truffe parasite, qui s'attache aux bulbes de la racine du safran et le fait mourir. ‖ *Mort au chanvre.* L'orobanche rameuse. ‖ *Mort de froid.* Le grand aconit. ‖ *Mort au loup.* L'aconit lycoctone. ‖ *Mort aux poules.* La jusquiame noire. ‖ *Mort aux vaches.* La renoncule scélérate. ‖ *Mort aux poux.* La staphysaigre.

— Ichthyol. Nom qu'on donne, sur plusieurs des côtes boréales de l'Europe au sey, lorsqu'il n'a encore qu'un an.

— Fam. *Jouer à la mort de telle somme.* Jouer jusqu'à ce que telle somme soit perdue.

— Fig. Frivolité, nullité. Je veux, dans un seul malheur, déplorer toutes les calamités du genre humain, et dans une seule *mort*, faire voir la *mort* et le néant de toutes les grandeurs humaines. (Boss.)

— Ignorance de la véritable religion. Les peuples qui vivent dans les ténèbres, à l'ombre de la *mort.* (Fléch.)

— Poés. et style sout. La Mort est souvent personnifiée. On représente la Mort sous la forme d'un squelette armé d'une faux. Combattre, lutter longtemps contre la mort. La mort l'a frappé, l'a enlevé à la fleur de son âge. La mort a moissonné presque tous les habitants de cette contrée. La mort est sourde à nos vœux, à nos cris. L'impitoyable mort. La faux de la mort n'épargne personne. Passer des bras du sommeil dans ceux de la mort. Ce malheureux appelait la mort à son aide. La *mort* épuisa mille fois ses traits autour de lui sans pouvoir l'atteindre. (X. de Maistre.) La *mort* semblait nous épargner l'un et l'autre. (Id.) J'avais un ami, la *mort* me l'a ôté. (Id.) Le soleil et la *mort* ne peuvent se regarder fixement. (La Rochef.) Cependant ce vainqueur enflé de ses titres tombera lui-même à son tour entre les mains de la *mort.* (Boss.) Cet art de donner agréablement, qu'elle avait si bien pratiqué pendant sa vie, l'a suivie.

La princesse leur échappait parmi des embrassements si tendres, et la *mort* plus puissante nous l'enlevait entre ces royales mains. (Id.) Dans la plupart des hommes, les changements se font peu à peu, et la *mort* les prépare ordinairement à son dernier coup. (Id.) Après que, par le dernier effort de notre courage, nous avons pour ainsi dire surmonté la *mort*, elle éteint en nous jusqu'à ce courage par lequel nous semblions la défier. (Id.) La voilà, malgré ce grand cœur, cette princesse si admirée et si chérie ! La voilà telle que la *mort* nous l'a faite. (Id.) Si je vous fais voir encore Madame aux prises avec la *mort*, n'appréhendez rien pour elle ; de quelque côté qu'on se trouve dans cette vie, elle voit toujours la *mort* en face, qui couvre de ténèbres tous nos plus beaux jours. (Id.) Que faisons-nous autre chose en flattant notre corps, que d'accroître la proie de la *mort*, lui enrichir son butin, lui engraisser sa victime ? (Id.) La *mort* aux malheureux ne cause point d'effroi. (Rac.) On court au-devant de la *mort*, parce qu'on n'a pas le courage de l'attendre. (St-Évremont.)

— Myth. Fille de l'Érèbe et de la Nuit, et sœur du Sommeil. Les poëtes placent la Mort devant le Tartare, ou devant la porte des Enfers ; elle était honorée d'un culte particulier chez les Phéniciens et les Espagnols, ainsi que chez les Lacédémoniens. Les sculpteurs et les peintres représentent la Mort sous la forme d'un squelette armé d'une faux. L'if, le cyprès et le coq sont consacrés à la Mort. Les attributs de la Mort sont les ailes et le flambeau renversés ; quelquefois l'urne et le papillon.

— Iconol. La plupart de nos sculpteurs ont représenté la Mort sous la figure d'un squelette agile, d'une horrible moissonneuse, tenant une faux d'une main, et quelquefois une clepsydre ou horloge d'eau de l'autre. Les Étrusques peignaient la Mort sous une face horrible, ou sous une tête de Gorgone hérissée de couleuvres, ou sous la figure d'un loup furieux. Les Saintes Écritures la signalent avec un aiguillon à la main, ou tenant les clefs de l'Enfer. La plus commune des allégories de cette puissance, chez les Romains, fut un génie triste et immobile, tenant un flambeau renversé. Les Hellènes lui donnaient un aspect beaucoup moins lugubre, tel est cet emblème gracieux et mélancolique que l'on voit sur une cornaline : c'est un pied ailé, auprès d'un caducée, et au-dessus un papillon qui prend l'essor. Le pied ailé est l'indice de celui qui n'est plus, et qui va suivre, à travers les airs, Mercure et son caducée ; le papillon est l'image de l'âme qui remonte au ciel. On est injuste envers la *Mort* en la peignant comme on fait : on devrait la représenter en vieille femme, bien conservée, grande, belle, auguste, douce et calme, les bras ouverts pour nous recevoir. C'est l'emblème du repos éternel après la malheureuse vie inquiète et orageuse. (Le pr. de Ligne.)

— Figure de la Mort.

— *A mort.* loc. adv. De manière qu'on en meure. Blesser à mort. Etre frappé à mort.

— Fig. *Etre frappé à mort.* Etre attaqué d'une maladie dont les symptômes annoncent une mort certaine.

— *Condamner, juger à mort.* Condamner quelqu'un à la peine de mort. ‖ *Juger à mort.* Cette expression, qui se trouve dans le Dictionnaire de l'Académie, n'est pas tolérable, car elle implique fixation, par avance, et pendant le jugement, de la peine à infliger à un accusé, laquelle ne doit être prononcée qu'après jugement, c'est-à-dire après l'appréciation des faits, après l'affirmation préalable que l'accusé est coupable, après que l'action proprement dite de juger est complètement achevée. Les gens illettrés sont les seuls aujourd'hui qui fassent usage de cette expression, échappée à l'Académie dans un moment de distraction sans doute. Il faut dire *condamner à mort* ; car, en bonne justice, on commence par juger ; on condamne ensuite, s'il y a lieu.

— *Mettre à mort.* Faire mourir.

— *Combat à mort.* Combat qui ne doit se terminer que par la mort de l'un des combattants.

— *A la mort.* loc. adv. Fam. Extrêmement, excessivement. Haïr quelqu'un à la mort. Cela me déplaît à la mort. ‖ On dit aussi *haïr quelqu'un à mort.*

— *En vouloir à la mort à quelqu'un.* Lui en vouloir beaucoup.

— *A la vie et à la mort.* loc. adv. Pour toujours. Etre l'ami de quelqu'un à la vie et à la mort. Etre à quelqu'un à la vie et à la mort.

— *Entre nous, c'est à la vie et à la mort.* Notre amitié durera toujours.

— *Il ne me pardonnera ni à la vie ni à la mort.* Il ne me pardonnera jamais.

— *Par la mort !* S'emploie par forme de serment dans le style comique.

> Par la mort !... Il n'acheva pas,
> Car il avait l'âme trop bonne ;
> Allez, dit-il, je vous pardonne,
> Une autre fois n'y venez pas. (Scarron.)

— *Par la mort Mahon.* Espèce de juron en usage du temps des croisades.

— *Par la mort Dieu !* Espèce de jurement qui signifiait Par la mort de Dieu. Par la *mort* Dieu ! j'en suis si hourdé que plus n'en puis. (*Cent Nouv.*)

— Pop. *Mort de ma vie.* Sorte de jurement. *Mort* de ma vie ! elles ne les placeraient pas

— *A la mort, chiens.* Vénar. Cri que les chasseurs emploient pour appeler les chiens quand le cerf est pris.

— Syn. simpl. Décès, trépas, fin, la Parque, Atropos. ‖ Epith. Belle, glorieuse, honorable, illustre, déplorable, funeste, fâcheuse, infâme, honteuse, obscure, sûre, certaine, inévitable, imprévue, prompte, précipitée, prématurée, lente, prolongée, tardive, soudaine, présente, recherchée, sanglante, courageuse, affrontée, bravée, volontaire, paisible, tranquille, douce, cruelle, inexorable, inflexible, impitoyable, implacable, aveugle, avare, avide, insatiable, envieuse, jalouse, hideuse, difforme, camuse, pâle, blême, livide, sombre, muette, sévère, rigoureuse, menaçante, puissante, dévorante, impatiente, traîtresse, au nez camard, à la tranchante faux. ‖ Périphr. La glace de la mort. La pâleur de la mort. Les ombres de la mort. L'abîme où disparaît la vie. Le sommeil de la mort. Le sommeil éternel. L'heure suprême ; la dernière heure. L'ombre éternelle ; la nuit de la tombe, des tombeaux ; la nuit éternelle. L'empire de la mort ; le ténébreux séjour. Le tribut que l'on doit à la mort. La fille de la Nuit. Le spectre de la Mort. De la Mort la faux inévitable. La Mort, fille affreuse du Temps.

— Syn. comp. MORT, DÉCÈS, TRÉPAS. *Trépas* est poétique et emporte dans son idée le passage d'une vie à l'autre. *Mort* est du style ordinaire, et signifie précisément la cessation de la vie. *Décès* est d'un style plus recherché, tenant un peu de l'usage du palais, et marque proprement le retranchement du nombre des mortels. *Mort* se dit à l'égard de toutes sortes d'animaux, et les deux autres ne se disent qu'à l'égard de l'homme.

MORT, ORTE. part. pass. du v. Mourir. S'empl. adjectiv pour Privé de la vie. Homme mort. Femme morte. Il est mort. Tomber mort. Laisser quelqu'un pour mort. Prendre quelqu'un mort ou vif. J'appris dans la suite qu'elle était *morte* au bout de deux ou trois ans de mariage. (J.-J. Rouss.) O nuit désastreuse ! ô nuit effroyable, où retentit tout à coup comme un éclat de tonnerre cette étonnante nouvelle, Madame se meurt ! Madame est *morte !* (Boss.) Une partie d'eux-mêmes est déjà *morte*, que l'autre désire encore de vivre. (Fléch.) Les pères mourants envoient leurs fils pleurer sur leur général *mort.* (Id.) Enfin plusieurs de ces religieuses sont *mortes* de chagrin. (Chateaub.) Le nombre est grand, hélas ! des poëtes *morts* avant le temps. (De Latour.)

— Qui est ou qui se croit sur le point de mourir. L'amie épouvantée pousse un grand cri, et tombe sur son dos plus *morte* que vive. (De Juss.) Qui se fit *mort* est sujet d'être tenu pour vif mourant. (Montaig.) Comme nous étions le plus en train, nous avons vu apparaître M. le Premier avec son grand deuil. Nous sommes tous tombés *morts* ; pour moi c'était de honte que j'étais *morte* ; je n'avais rien à dire à ce Caton sur la mort de sa femme. (Mme de Sév.)

— Se dit des choses qui cessent d'exister, d'être en vogue. Cent systèmes sont nés et sont *morts* tour à tour. (Delille.)

— *C'est un homme mort.* C'est un homme qui est ou qui paraît être dans un grand danger. Il s'est mis entre les mains de ce charlatan, c'est un homme mort. Le vésicatoire n'a pas pris, c'est un homme mort. S'il se bat avec ce spadassin, c'est un homme mort.

> Si ma fille une fois met le pied dans l'Aulide :
> Elle est morte (Racine.)

— Comme les marchands, pendant leur vie, cachent souvent leurs dettes, aussi bien que leurs effets, et que ce n'est qu'à leur mort qu'on sait s'ils sont réellement riches ou non, on disait : Je ne puis savoir si ce marchand est riche ou non, il me le faut livrer mort.

— Se dit quelquefois de ce qui, pour le vulgaire, est inanimé, tandis que le génie lui donne une vie, une âme.

> Aux yeux de l'ignare vulgaire
> Tout est mort, tout est solitaire,
> Un bois n'est qu'un sombre réduit,
> Un ruisseau n'est qu'une onde claire,
> Les zéphyrs ne sont que du bruit.
> (Gessner.)

— Sans vigueur, sans action. Le commerce est mort.

— Fig. Pour moi, dont le génie est *mort* en ce moment. (Boil.) Tel est l'aspect de ce rivage ; c'est la Grèce ; mais la Grèce qui ne vit plus ; son calme glacé, sa beauté *morte*, nous font tressaillir : c'est un corps sans âme. (Byron.)

> Sans tous ces ornements. . . . . .
> La poésie est morte ou rampe sans vigueur.
> (Boileau.)

— *Avoir le teint mort, les yeux morts, les lèvres mortes.* Avoir le teint décoloré, les lèvres pâles, les yeux éteints.

— Fig. et pop. *Il a la gueule morte.* Se dit d'un médisant, d'un fanfaron, d'un grand parleur qui se trouve réduit au silence.

— Fam. *Frapper sur quelqu'un comme sur bête morte.* Le frapper violemment.

— Fam. *N'y aller pas de main morte.* Frapper rudement. ‖ Fig. Mettre de la rudesse, de la violence dans une discussion verbale ou par écrit. ‖ Se porter à quelque chose avec ardeur.

— Prov. et fig. *Morte la bête, mort le venin.* Un ennemi, un méchant qui est mort, ne peut plus nuire.

— Pop. *Porter quelqu'un à la vache morte* ou [illegible] tenant ses mains par-devant.

— Prov. *Un chien vivant vaut mieux qu'un lion mort.* ‖ *Un chien mort ne mord plus.* ‖ On dit des choses qui ne se trouvent que rarement, ou qui ne doivent pas se renouveler. *La mère en est morte.* ‖ *Un homme mort n'a ni parents ni amis.* Un mort est bien vite oublié, même de ses parents et de ses meilleurs amis.

> Un lion mort ne vaut pas
> Un moucheron qui respire. (Voltaire.)

— *Etre mort pour quelqu'un.* Ne pouvoir plus être d'aucune utilité à quelqu'un, ne pouvoir plus avoir aucune relation avec lui.

— *Etre mort pour quelque chose.* Ne pouvoir plus être sensible à quelque chose.

— *Etre mort à quelque chose.* Ne pouvoir plus jouir d'une chose, soit parce qu'on l'a perdue pour toujours, soit parce qu'on y a renoncé à jamais.

> Mort au plaisir, insensible à la gloire,
> Dans le désert je traîne un long ennui.
> (Millevoye.)

— Dans certaines expressions, *mort* a un sens différent selon qu'il est placé avant ou après le substantif. Du mort bois, du bois mort. Eau morte, morte eau. Morte saison, saison morte.

— Fortif. *Angle mort.* Angle que fait un flanc inutile pour la défense.

— *Argent mort.* Argent qu'on ne fait pas valoir, qui ne rapporte pas d'intérêt. Des pierreries dans un coffre, c'est de l'argent mort. Des deniers oisifs, c'est de l'argent mort.

— *Balle morte.* Balle qui a perdu la plus grande partie de l'impulsion qu'elle avait reçue. Etre atteint par une balle morte.

— Eaux et for. *Mort bois.* Les épines, les ronces et le bois blanc, qui ne peuvent servir à aucun ouvrage. ‖ *Bois mort.* Tout le bois qui est effectivement séché sur pied, et qui ne tire plus aucune nourriture de la terre. ‖ Le *droit de mort bois* est celui de couper le bois sec qui reste sur l'arbre, tandis que le droit de *bois mort* n'est que celui de recueillir et d'emporter le bois sec détaché de l'arbre et gisant à terre.

— *Chair morte.* Chair insensible, qui est dans les escarres des plaies.

— *Chardon mort.* Chardon bonnetier dont les pointes sont émoussées par le travail.

— *Cotte morte.* Les meubles qu'un religieux laissait en mourant, ainsi que tout ce qui était provenu de ses épargnes.

— *Couleur morte.* Couleur sombre, tannée ou effacée, en sorte qu'elle a peu ou point d'éclat.

— *Chose morte.* Chose qui sera inutile, qu'on ne relèvera point, dont on ne parle plus.

— *Eau morte.* Eau qui ne coule point, telle que celle des étangs.

— Fig. Personne sombre et mélancolique, qui parle peu, et qui n'a pas beaucoup d'action.

— *Morte eau.* Les marées les plus faibles. ‖ Le temps où elles ont lieu. Etre en morte eau.

— *Feuille morte.* Feuille sèche qui tombe de l'arbre en automne. ‖ On a donné ce nom, en teinture, à une couleur semblable à celle des feuilles sèches. Robe feuille morte.

— *Langue morte.* Celle qu'un peuple a parlée, mais qui n'existe plus que dans les livres. La langue latine est une langue morte.

— Jurispr. *Main morte.* V. MAIN-MORTE.

— Géogr. *Mer Morte.* Lac de la Turquie d'Asie, au sud de l'ancienne Judée. On l'appelle aussi *lac Asphaltite.* Sa superficie est d'environ 140,000 hectares. Le bitume et le sel y sont en si grande abondance, qu'une quantité quelconque d'eau contient plus d'un quart de cette dernière matière. Du milieu des eaux s'élèvent souvent des exhalaisons sulfureuses qui sont insupportables. On dit que ce lac ne nourrit aucun poisson, et que tout autour le sol étant imprégné de sel, on n'aperçoit aucune trace de végétation.

— *Mort-né.* V. MORT-NÉ à son ordre alphabétique.

— Peint. *Nature morte.* Animaux morts, objets inanimés, dont l'imitation exclusive forme un genre particulier. Rendre bien la nature morte. Des ustensiles, des instruments, des vases, etc., sont de la nature morte. Tableau de nature morte. On n'appellerait pas *tableau de nature morte*, celui qui représenterait un cadavre ; ce tableau appartiendrait au genre de l'histoire.

— *Force morte.* Force aussitôt détruite qu'engendrée.

— Mar. *Œuvres mortes.* Les bordages ou les parties du vaisseau qui sont élevées, et qui ne trempent point dans l'eau. ‖ *Tour mort.* Tour simple d'un cordage quelconque sur un appui.

— *A morte charge.* loc. adv. Jusqu'aux écoutilles. Un bâtiment est à morte charge, quand on l'a chargé autant qu'il est possible.

— *Œuvres mortes.* Dans l'Écriture sainte, on appelle ainsi les péchés, parce qu'ils causent la mort, étant opposés à ce qu'il faut faire pour arriver à la vie éternelle.

— *Ouvrages morts.* Se dit des ouvrages de l'art, par opposition aux productions de la nature qui sont vivantes et animées. Bien différente de l'art humain dont les productions ne sont que des ouvrages *morts*, la nature est elle-même un ouvrage perpétuellement vivant, un ouvrier sans cesse actif. (Buff.)

— *Morte-paye.* V. MORTE-PAYE.

— *Pays mort.* Pays où il n'y a ni population, ni activité, ni commerce, ni industrie.

— *Saison morte.* Certain temps de l'année où le commerce, les affaires, n'ont pas la même activité que dans un autre temps. On dit plus communément *morte saison.*

— Chim. *Tête morte.* Le résidu d'une distillation. On dit plutôt *caput mortuum.* Peut-être, dans tous ces creusets de philosophes y a-t-il une ou deux onces d'or ; mais tout le reste est tête morte, fange insipide, dont rien ne peut naître. (Volt.)

MORT, ORTE. s. Celui, celle qui est privé de la vie. Un mort. Une morte. Etre pâle comme un mort. Enterrer, ensevelir les morts. Porter un mort en terre. Avoir la charge d'un

mort. Prier Dieu pour les morts. Le service des morts. Oraison pour les morts. Dieu viendra juger les vivants et les morts. Le jour des morts. L'office des morts. Il ne faut point insulter aux morts. Etre trouvé parmi les morts. Les ennemis demandèrent à enterrer leurs morts. La rivière fut un moment couverte de *morts*. (Volt.) Attendons-nous que Dieu ressuscite les *morts* pour nous instruire? Il n'est point nécessaire que les *morts* reviennent, ni que quelqu'un sorte du tombeau. (Boss.) Tu te reconnaîtras, tu te retrouveras partout, et chacun t'enverra ta couronne de *morte*. (E. Quinet.) Si l'on oublie les absents, à plus forte raison les *morts*, qui sont absents pour toujours. (Bussy-Rabutin.)

— *Tête de mort*. Tête dont il ne reste que la partie osseuse.

— De tous temps on a honoré la mémoire des morts; aussi regardait-on chez les anciens comme le dernier acte de la tyrannie d'empêcher qu'on ne leur rendît les derniers devoirs. On les honorait sous le nom de *mânes*, et on les invoquait solennellement à des fêtes annuelles nommées *ferales*. Chez les Egyptiens, le corps mort d'un proche parent était un gage sacré sur lequel on pouvait emprunter, mais celui qui ne le dégageait pas était noté d'infamie.

— Se dit des fidèles dont l'Eglise fait commémoration.

— *Fête des morts*. Fête que l'Église célèbre le 2 novembre, en l'honneur des morts qui depuis l'établissement de l'Eglise ont comparu devant Dieu. Cette fête fut établie en 998 par Odilon, abbé de Cluny, pour tous les monastères de sa congrégation. Depuis on l'a célébrée dans toutes les églises de la chrétienté. ‖ *Messe des morts*. Messe dans laquelle on prie pour les morts.

— *Jugement des morts*. Cette idée du jugement des âmes après la mort est reçue par presque tous les peuples. Chez les Egyptiens, l'âme était jugée dans l'Amenthi, après divers pèlerinages dans les régions nombreuses qu'elle devait parcourir. On pesait dans une balance, devant quarante-deux juges présidés par Osiris, les bonnes et les mauvaises actions du défunt, dont on punissait ou dont récompensait l'âme suivant qu'il y avait lieu. Les Grecs imitèrent ce dogme égyptien, en disant que les âmes étaient jugées dans les enfers par trois juges, Minos, Eaque et Rhadamanthe, et envoyées dans les Champs-Elysées ou dans le Tartare, suivant leurs vertus ou leurs crimes. La religion chrétienne admet le dogme du jugement des morts. Elle enseigne que les âmes sont jugées par Dieu après la mort, et récompensées ou punies par le paradis ou par l'enfer, où elles doivent rester jusqu'au jour du jugement dernier, jour où tous les morts ressusciteront et seront définitivement condamnés à des souffrances éternelles, ou voués à d'éternelles jouissances.

— Poét. *Le rivage des morts*, *la demeure des morts*, *chez les morts*. Se dit souvent pour Dans les enfers, dans l'empire de Pluton. Des *morts* la profonde demeure. (Rac.) Mon âme chez les *morts* descendra la première. (Id.)

. . . . Ces bords
Où l'on voit l'Achéron se perdre chez les *morts*.
(RACINE.)

Si je pouvais, jeté sur la mer de la vie,
Rouler avec la vague au rivage des *morts*.
(FARCY.)

— Se dit des livres dont les auteurs sont morts. Le langage des *morts* est toujours un peu muet; il est destitué d'action et de mouvement, et ne réveille pas assez fortement nos passions. (Nic.) On a dit de Grotius qu'il n'était point propre aux ambassades, parce qu'il fréquentait plus les *morts* que les vivants. (Trév.) La jalousie des auteurs aime mieux voir cent *morts* au-dessus de leur tête, qu'un vivant à leurs côtés. (Pér.)

— *Faire le mort*. Retenir ses mouvements et sa respiration, de manière à faire croire qu'on est privé de la vie. ‖ Fig. Ne pas répondre aux personnes par lesquelles on est questionné, interpellé par écrit.

— Prov. *Les morts ont toujours tort*. Les morts ne pouvant se défendre, on excuse souvent les vivants à leurs dépens. ‖ *Plus de morts, moins d'ennemis*. ‖ *Plus de morts, moins de malades*. ‖ *En attendant les souliers d'un mort, on va longtemps nu-pieds*. On souffre quelquefois longtemps en attendant une succession. ‖ On dit de même, *qui court après les souliers d'un mort risque souvent d'aller nu-pieds*. ‖ On dit de celui qui déjeune avant d'aller à la messe des morts, qu'il y porte pain *et vin*. ‖ *Les morts ne mordent plus*. Les morts ne peuvent plus nuire aux vivants.

— Pop. *Le royaume des morts*, *le royaume des taupes*. Le tombeau.

— Jurispr. *Le mort saisit le vif*. Une personne en mourant transmet son bien à son héritier sans qu'il soit besoin d'un acte de mise en possession.

— Féod. *Se faire mort d'un fief*. Délaisser à son plus proche héritier apparent un fief en avancement d'hoirie.

— On disait de celui qui était mis hors la loi, qu'*il devait être saisi mort ou vif*.

— Se dit, à la tontine, d'un joueur auquel il ne reste rien de sa prise.

— *Faire un mort*. Se dit, à certains jeux de cartes, quand un joueur manquant on place son jeu à découvert sur la table, et que les autres joueurs font la partie comme s'ils étaient au nombre voulu. On dit aussi, *jouer le jeu du mort*.

— Mar. *Le mort de l'eau* ou *le mort d'eau*. Les marées les plus basses des quadratures. On dit plutôt *mortes eaux*.

— Myth. *Le mort*. On croit que les Hébreux donnaient ce nom à Adonis.

— Techn. Eau de chaux dans laquelle le tanneur a plongé plusieurs fois les peaux, et qui a perdu sa force. ‖ Canal qui fait le tour d'un marais salant.

— Syn. simpl. Défunt, trépassé. Le premier est familier, le second est vieux, et ne peut entrer que dans le style comique. En poésie, on dit *les mânes*, *les ombres*, pour *les âmes des morts*. ‖ Périphr. Les habitants des tombeaux. Le peuple des tombeaux. Les pâles habitants de la rive infernale. Les livides sujets du tyran des enfers. Ceux qui peuplent le Ténare. ‖ Pour Etre mort, les poètes disent bien, *être sans vie*, *dormir du sommeil de la mort*, *du sommeil éternel*. ‖ Ses yeux sont pour jamais fermés à la lumière. (Volt.) Des guerriers descendus dans les royaumes sombres. (Delille.) ‖ *L'empire des morts*, *le séjour des morts*, *le rivage des morts*. Périphrases poétiques qui désignent l'Enfer, l'Elysée.

MORTA. Myth. lat. Une des trois Parques, selon Cœsellius. Suivant d'autres, c'est plutôt une forme du mot *mœra*.

MORTA. s. m. Pathol. Un des noms du pemphigus.

MORTABLE. adj. des 2 g. S'est dit pour Sujet à la mort, mortel.

MORTADELLE. s. f. Art culin. Espèce de gros saucisson qui vient d'Italie. Mortadelle de Bologne, de Florence. On fait à Lyon un saucisson ordinairement farci de truffes noires et de pistaches, qui est bien supérieur à celui d'Italie. ‖ On donne aussi le nom de mortadelle à un ragoût de poulet en usage en Italie.

MORTAGNE. Géogr. Ch.-l. d'arr. (Orne); 5,700 hab. ‖ MORTAGNE-SUR-LOIRE. Ch.-l. de cant., arr. de Mauléon (Vendée); 800 hab.

MORTAILLABLE. adj. des 2 g. (pr. *mor-ta-ia-ble*; du fr. *mort* et *taille*). Jurispr. féod. Se disait de ceux qui étaient serfs de leurs seigneurs et dont celui-ci héritait, de manière qu'ils payaient en quelque sorte la taille, même après leur mort, dans la personne de leurs enfants. Les mortaillables ne cessaient d'être les hommes du seigneur qu'en se déclarant les hommes du roi.

MORTAILLE. s. f. (pr. *mor-ta-ie*). Féod. Droit que le seigneur avait, dans quelques coutumes, de succéder à son serf décédé sans héritiers naturels.

— MORTAILLES. s. f. pl. S'est dit pour Funérailles.

MORTAILLER. s. m. (pr. *mor-ta-ié*). Féod. Celui qui est soumis à la mortaille.

— Juge, receveur, procureur, que les seigneurs préposaient pour recevoir la mortaille.

MORTAIN. Géogr. Ch.-l. d'arr. (Manche); 2,500 hab.

MORTAIN. s. m. Comm. Laine de très-basse qualité.

MORTAISAGE. s. m. Techn. Action de pratiquer une mortaise.

MORTAISE. s. f. (du lat. *mordere*, mordre, parce qu'au moyen de la mortaise, une pièce de bois mord dans une autre). Techn. Trou, entaillure faite dans une pièce de bois ou de métal, pour y recevoir le tenon d'une autre pièce, quand on veut les assembler. Petite, grande mortaise. Faire une mortaise. Ouvrage assemblé à tenons et à mortaises. ‖ Dans les pièces métalliques, les mortaises se pratiquent au moyen d'une *machine à mortaises*, qui a sur la main de l'homme l'avantage d'une plus grande puissance et d'une plus grande régularité.

— Trou long et carré par les deux bouts, qui sert pour l'assemblage des grosses horloges, et pour le placement des clavettes.

— Mar. Vide d'un moufle où l'on met le rouet. ‖ Trou dans lequel passe la clé de la caisse du mât de hune. ‖ *Mortaise du gouvernail*. Trou carré que l'on fait dans la tête du gouvernail par où passe la barre. ‖ *Mortaise de mât*. Petite fente sous la tête de l'archet.

MORTAISÉ, ÉE. part. pass. du v. Mortaiser. S'empl. adjectiv. Ouvrage mortaisé.

MORTAISER. v. a. 1re conj. Techn. Faire une mortaise. ‖ Tailler à mortaise.

MORTALET. s. m. Anc. art milit. Boîte d'artillerie.

MORTALITÉ. s. f. (du lat. *mortalitas*). Condition de tous les êtres organisés d'être sujets à la cessation définitive de la vie. Epicure croyait à la mortalité de l'âme. Le fils de Dieu s'est revêtu de notre mortalité. Un corps qui, par la *mortalité*, est devenu un empêchement et un fardeau de l'esprit. (Boss.)

— Ce qui doit causer la mort. La mortalité des blessures.

— Mort d'une quantité plus ou moins considérable d'hommes ou d'animaux qui sont emportés en peu de temps par la même maladie, ou qui meurent dans un temps donné. La mortalité des troupes. La mortalité d'une contrée. La mortalité est sur le bétail, s'est mise sur le bétail, dans le bétail, sur les bestiaux. Il y a dans cette ville une grande mortalité.

— Quantité d'individus de l'espèce humaine qui meurent annuellement sur un certain nombre de vivants. A Paris, la mortalité, dit-on, est d'un individu sur trente. Un calcul de proportion avec la *mortalité* des autres hôpitaux démontre que celui de l'Hôtel-Dieu a coûté à l'Etat cent mille citoyens dans l'espace de soixante-quinze ans. (La Harpe.)

— *Tables de mortalité*. Liste qui, sur un nombre donné de naissances, indique le nombre des survivants à la fin de chaque année. Pour prédire la fin de nos embarras, il suffit de consulter les tables de *mortalité*. (De Lourdoueix.).

MORT-BOIS. s. m. Épines, ronces, bois inutiles dans une forêt.

MORT-CHIEN. s. m. Bot. V. COLCHIQUE.

MORT-DIEU. Interj. qui signifiait Par la mort de Dieu. *Mort-Dieu!* mon ancien ami, envoyez-moi au plus vite Abraham Chaumeix crucifié. (Volt.)

MORTEAU. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Pontarlier (Doubs); 1,400 hab.

MORT-CHARGE. s. f. V. MORT.

MORTE-EAU. s. f. Mar. Se dit des marées les plus faibles qui ont lieu entre la nouvelle et la pleine lune.

— Époque de ces marées. Être en morte-eau.

— Fig. Personne sombre et mélancolique qui parle peu.

MORTEL, ELLE. adj. Qui cause la mort, ou qui paraît devoir la causer. Maladie, plaie, blessure mortelle. Coup, poison mortel. La coque du Levant est mortelle aux poissons, pour les poissons. Depuis longtemps je pleurais la meilleure des mères, qu'une langueur *mortelle* consumait insensiblement. (J.-J. Rouss.)

— Fig. La gloire. Qu'y a-t-il pour les chrétiens de plus pernicieux ou de plus *mortel*? (Boss.)

— *Péché mortel*. Péché qui fait perdre la grâce de Dieu, et qui donne une espèce de mort à l'âme. Il faut se garder avec grand soin des péchés véniels, parce qu'ils disposent au péché mortel. Chrétien, tu sais trop la distinction des péchés véniels d'avec les *mortels*. (Boss.)

— Prov. *Chanter à quelqu'un ses sept péchés mortels*. Lui reprocher tous ses défauts.

— Extrême, excessif dans son genre. Ne se dit jamais qu'en mal. Haine, inimitié mortelle. Déplaisir mortel. Douleur, inquiétude, crainte, tristesse, offense mortelle. Effroi mortel. Ennui mortel. Etre dans des transes mortelles. Il fait un froid mortel. Dans le doute *mortel* dont je suis agité. (Rac.) La cruauté de la reine Marie causa de *mortelles* convulsions dans le royaume. (Mézeray.) Tandis que je tâchais d'adoucir par ces paroles les peines de mes compagnons, je cachais au fond de mon cœur une douleur *mortelle*. (Fén.)

— Long et ennuyeux. Il y a dix mortelles lieues de cette ville à cette autre. Attendre deux mortelles heures dans une antichambre. Fallait-il deux mortels volumes pour un pareil sujet? Si le système de cet auteur avait eu de bons fondements, il n'aurait pas été obligé de faire trois *mortels* volumes pour le prouver. (Montesq.)

— *Être l'ennemi mortel de quelqu'un*. Le haïr profondément.

— Qui est sujet à la mort. Tous les hommes sont mortels. Le corps est mortel. Cette vie mortelle est pleine de misères. D'anciens philosophes ont cru l'âme mortelle. La mort ne l'a point changée, si ce n'est qu'une immortelle beauté a pris la place d'une beauté changeante et *mortelle*. (Boss.) Il se vit *mortel*, et se sentit tel que nous le voyons aujourd'hui. (Fléch.) Dieu m'a retiré des misères d'une vie *mortelle*. (Id.) Consolons-nous d'être *mortels* sur la terre, tant de causes nous y dégoûteraient de l'immortalité! (Boiste.)

. . En déposant sa dépouille *mortelle*,
L'âme conserve encor sa tache criminelle.
(DE LA TRESNE.)

Les Parques à ma mère, il est vrai, l'ont prédit,
Lorsqu'un époux *mortel* fut reçu dans son lit. (RAC.)

— Style soutenu. *Quitter sa dépouille mortelle*. Mourir.

— En parlant des riches, des grands du monde, J.-B. Rousseau a dit:

Dieux *mortels*, c'est vous qu'il appelle;
Il tient la balance éternelle
Qui doit peser les humains

— S'emploie quelquefois par opposition à Immortel, immortalité. Je prétends vous mettre devant les yeux sa vie *mortelle*, afin de vous qu'après tant d'actions dignes de l'immortalité, il n'y avait plus rien de *mortel* à faire? (Id.)

— Cet adjectif ne s'emploie ni au comparatif ni au superlatif. Ainsi l'on ne dit pas, Aussi mortel, moins mortel, le plus mortel, etc.

— On peut le mettre avant son substantif, en consultant l'oreille et l'analogie. ‖ Dans le sens de Qui donne la mort, ou qui paraît devoir la causer, on dit, Une maladie mortelle, un coup mortel, une blessure mortelle, un poison mortel, et l'on peut dire, Cette mortelle blessure.

Le succès est certain,
Si le succès dépend d'une *mortelle* main. (RAC.)

‖ Dans le sens de Grand, extrême, excessif, on dit, Haine mortelle, inimitié mortelle, déplaisir mortel, mortel déplaisir. C'est son ennemi mortel, c'est son mortel ennemi. Il y a trois mortelles lieues d'ici là, et non pas trois lieues mortelles. Effroi mortel, mortel effroi.

MORTEL, ELLE. s. Style poétique et soutenu. Homme, femme. C'est un heureux mortel, un infortuné mortel. Le plus estimable, le plus vil des mortels. Une simple mortelle. O vanité! ô néant! ô *mortels* ignorants de leurs destinées! (Boss.) Moins connu des *mortels*, je me cacherais mieux. (Rac.) Dieu parle, et d'un *mortel* vous craignez le courroux! (Id.) Tout *mortel* a son heure, et tout peuple a son jour. (Farcy.) Avouez que c'est un terrible *mortel* que monsieur votre père. (Brueys.)

Un seul jour ne fait pas d'un *mortel* vertueux
Un perfide assassin, un lâche incestueux. (RAC.)

Mais, à la place de Socrate,
Le fameux vainqueur de l'Euphrate
Sera le dernier des *mortels*. (J.-B. ROUSS.)

— Au féminin, il ne se dit guère que par opposition à Immortelle, à déesse. Elle n'a pas l'air d'une mortelle. *Mortelle*, subissez le sort d'une *mortelle*. (Rac.)

— MORTELS. s. m. pl. L'espèce humaine. Les pauvres mortels. Les misérables mortels. La condition des *mortels* égale tous les hommes. (St-Evrem.)

Les malheureux *mortels*, unis par même sort,
Vont tous également des douleurs à la mort. (***)

MORTE-LAINE. s. f. V. MORAINE.

MORTELLEMENT. adv. A mort. Être blessé mortellement. Etre malade mortellement.

— *Pécher mortellement*. Commettre un péché mortel.

— Excessivement. Haïr mortellement. Être mortellement ennuyeux. Outrager quelqu'un mortellement.

— On peut le mettre entre l'auxiliaire et le participe. Il nous a offensés mortellement, il nous a mortellement offensés.

— Syn. comp. MORTELLEMENT. À MORT. À LA MORT. *A mort* a plus de précision et implique plus de certitude, il marque que la mort s'ensuivra. *Mortellement* marque seulement que la mort pourra s'ensuivre. Au figuré, *mortellement* et *à la mort* signifient tous deux Excessivement, mais l'un annonce une haine plus étendue, plus complète, plus durable, et l'autre une haine plus énergique.

MORTELLERIE. s. f. Techn. Art ou travail du mortellier.

MORTELLIER. s. m. Techn. Celui qui brise certaines pierres dures pour en faire du ciment.

MORTEMENT. adv. S'est dit pour Faiblement, nonchalamment.

MORTE-PAIE. s. f. Soldat payé en tout temps et entretenu dans les garnisons. ‖ Pl., des *mortes-paies*.

— Anc. art milit. Militaire invalide.

— Vieux domestique sans fonction.

MORTE-SAISON. s. f. Temps où, dans certaines professions, on a moins de travail, moins de débit qu'à l'ordinaire. L'été est la morte-saison des fourreurs. Les mortes-saisons ruinent les pauvres ouvriers. ‖ *Saison morte*. Temps où le commerce, les affaires languissent. ‖ Pl., des *mortes-saisons*.

MORT-GAGE. s. m. Jurispr. Gage dont on laisse jouir le créancier, sans que les fruits dont il profite soient imputés sur la dette. ‖ Pl., des *morts-gages*.

MORTICAL. s. m. Métrol. Monnaie du royaume de Fez.

MORTIER. s. m. (pr. *mor-tié*; du lat. *mortarium*). Mélange de chaux et de sable, de ciment ou de pouzzolane, détrempé avec de l'eau, et servant à lier les pierres ou les moellons d'une construction. L'usage des mortiers remonte à plus de 2,000 ans avant notre ère. Ceux des Egyptiens, des Grecs et des Romains ont conservé une très-grande dureté, et sont devenus par la pénétration de l'acide carbonique de véritables marbres. Faire du mortier. Mortier à chaux et à sable, à chaux et à ciment. Mortier de ciment.

— Constr. *Mortier gras*. Mortier dans lequel le volume de la chaux est beaucoup plus grand que celui des vides du sable. ‖ *Mortier maigre*. Celui dans lequel la chaux manque et qui n'est pas liant. ‖ *Mortier blanc*. Celui qui est fait avec une chaux d'une faible qualité. ‖ *Mortier bâtard*. Celui qui est fait avec de la bonne et de la mauvaise chaux.

— Mélange d'argile et de sable avec lequel on construit les fourneaux.

— Mélange d'argile, de sable et de foin ou de bourre, propre à lier ensemble, soit des briques crues, soit des morceaux de bois [illegible] qui sont destinés à construire des murs de clôture, des maisons, dans les pays où la pierre à bâtir est rare.

— Bassin, creux fait en terre où l'on éteint la chaux et où on la laisse épaissir pour s'en servir au besoin.

— Fig. et fam. *Cette soupe est du mortier, n'est que du mortier*. Elle est trop épaisse.

— Sorte de vase qui est fait de métal, de pierre, de bois, etc., et dont on se sert pour y piler les substances solides qu'il faut pulvériser, ou triturer les substances noires dont il faut opérer le mélange intime.

— Prov. *Le mortier sent toujours les aulx*. On se ressent toujours des habitudes qu'on a d'abord contractées, des sociétés qu'on a fréquentées. On dit plutôt aujourd'hui, *la caque sent toujours le hareng*.

— Artill. Bouche à feu qui est faite à peu près comme un mortier à piler, et dont on se sert pour lancer des bombes, pour jeter des carcasses

pleines de pierres ou de matières inflammables. L'usage des mortiers ne remonte pas au delà de 1510. Mettre la bombe dans le mortier. Charger le mortier. Mettre le feu au mortier. Batterie de mortiers. || *Mortier à grenades.* Espèce de mortier qui lançait des grenades. || *Mortier à perdreaux.* Celui qui est accompagné de plusieurs autres petits mortiers pratiqués dans l'épaisseur de son métal. || Il y a eu aussi des mortiers à la Cohorn, à la Gomère, à la Villantroys, à l'espagnole, des mortiers bilboquets, des mortiers éprouvettes, et enfin le mortier monstre.

— Cost. Espèce de bonnet rond de velours noir, bordé de galon d'or, que les présidents de parlement portaient dans l'exercice de leurs fonctions, et qui est encore aujourd'hui la coiffure des cours de justice. Président à mortier. Charge de président à mortier. Le chancelier de France avait un mortier qui était d'étoffe d'or avec un bord d'hermine. || Espèce de coiffure que portèrent les rois de France de la première race. || Coiffure de velours qui était à l'usage du clergé et des gradués sous Philippe le Bel, et qui plus tard fut réservée à certains présidents des parlements.

— Chez les ciriers, Sorte de bougie de miel fondue dans un moule.

— *Mortier de veille.* Petit vaisseau d'argent ou de cuivre qui a de la ressemblance avec le mortier des apothicaires. Il est rempli d'eau sur laquelle surnage un morceau de cire jaune ayant un petit lumignon au milieu. On l'allume quand le roi est couché, et il brûle toute la nuit. || Le morceau renfermé dans ce vase s'appelle aussi *mortier*.

— Syn. comp. MORTIER. CIMENT. BÉTON. *Ciment* désigne une matière propre à lier des pièces distinctes qui sont ordinairement de matière inorganique ; quelquefois il s'applique à la brique pilée, ou à une matière argileuse cuite, réduite en poudre. *Mortier* désigne, à proprement parler, le ciment avec lequel on réunit les pierres, les briques des édifices ; il se compose essentiellement de chaux et de sable. Le *mortier* qui est employé plus spécialement pour les fondations, et qui a la propriété de se durcir dans la terre ou dans l'eau, est souvent appelé *béton* dans le langage ordinaire. Les matières auxquelles on applique le nom de *ciment* diffèrent de celles qu'on appelle *mortier*, en ce qu'elles sont moins grossières, qu'elles présentent un mélange plus intime, plus homogène à l'œil.

MORTIER (Edouard-Adolphe-Casimir-Joseph). Pair et maréchal de France, né en 1768, mort en 1835, fit avec distinction toutes les guerres de la République ; il se signala par de brillants exploits en Espagne, fit partie de l'expédition de Russie, et contribua à sauver les débris de la grande armée. A la première Restauration il fut nommé pair de France, mais en 1815 il fut déclaré déchu de la pairie pour avoir refusé de juger le maréchal Ney. Quelques années plus tard, il fut élevé de nouveau à la pairie. En 1834, il fut nommé ministre de la guerre ; il occupait encore ce poste, lorsqu'aux fêtes de juillet il fut tué par la machine infernale de Fieschi.

MORTIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *mors*, mort ; *fero*, porter). Médec. Qui cause la mort. Poison, suc mortifère. Plante mortifère. On dit plutôt *délétère*.

MORTIFIANT. part. prés. du v. Mortifier. Qui mortifie. Il est invar. Une personne mortifiant sans cesse ses domestiques. Des discours mortifiant un homme sensible.

MORTIFIANT, ANTE. adj. Qui humilie l'amour-propre et cause de la confusion. Chose mortifiante. Il est bien mortifiant d'essuyer publiquement des reproches mérités. Y a-t-il rien de plus mortifiant ? Des humiliations mortifiantes. Refus mortifiant. Que de suites *mortifiantes* attire un premier mouvement de vanité ! (J.-J. Rouss.) C'est un des justes retours de l'inégalité, qu'elle coûte souvent au plus élevé des avances *mortifiantes*. (Id.) Agité de ces pensées *mortifiantes*, enflammé de dépit, je m'enfermai dans ma chambre et me mis au lit. (Le Sage.)

— On peut quelquefois le mettre avant son substantif, en consultant l'oreille et l'analogie. Une chose mortifiante. Une injure mortifiante, une mortifiante injure. Des humiliations mortifiantes, de mortifiantes humiliations. Un refus mortifiant, un mortifiant refus.

MORTIFICATION. s. f. (pr. *mor-ti-fi-ka-ci-on* : du lat. *mortificatio*). [illegible] naturels, dont la circulation est arrêtée, s'altèrent et se corrompent de manière à détruire le tissu des chairs. Mortification des chairs. Dans la gangrène, il y a mortification imparfaite ; dans le sphacèle, il y a mortification entière.

— Art culin. Bien que la mortification soit un commencement de putréfaction, elle est provoquée ou attendue pour faire servir diverses substances à la nourriture des hommes ; ainsi la chair des animaux tués récemment est ferme et moins savoureuse que celle qui a éprouvé un premier degré de décomposition ou qui est mortifiée. La chaleur et l'humidité favorisent cet état ; l'extrême fatigue qu'on a fait éprouver aux animaux avant de les priver de la vie produit aussi un effet semblable. Plusieurs fruits s'améliorent également par la mortification ; il en est même qu'on ne peut manger qu'à cette condition, par exemple, les nèfles. Les viandes comprises sous le nom de gibier sont celles qu'on laisse le plus se mortifier ; il est même certaines personnes qui attendent une putréfaction manifeste pour les faire servir sur leurs tables ; c'est une dépravation du goût qui compromettrait la santé si l'on s'y abandonnait souvent.

— Se disait, dans l'ancienne chimie, de la Destruction de la qualité essentielle et caractéristique d'un corps, du changement de sa figure extérieure.

— Style ascét. Action par laquelle on mortifie son corps, ses passions. La mortification de la chair, des sens, des passions. Un chrétien n'est jamais vivant pour la terre, parce qu'il y est toujours mortifié, et que la *mortification* est un essai, un apprentissage et un commencement de la mort. (Boss.) Ils se disposent à l'oraison par la *mortification*, et à la *mortification* par l'oraison. (Fléch.)

— Fig. Impression désagréable excitée dans notre âme par le reproche, le blâme, le défaut de succès, les contre-temps, les contradictions, etc. Recevoir, essuyer, s'attirer une grande, une cruelle mortification. Donner de grandes mortifications à quelqu'un. Leurs airs insolents, leur puérile vanité ne leur attirent que *mortifications*, dédains, railleries. (J.-J. Rouss.) Il parlait avec un air de complaisance et de satisfaction que les princes et les hommes accoutumés aux grandes affaires savent prendre au milieu des *mortifications* les plus cruelles. (Volt.)

— Dans le style de la chaire, il se dit des accidents fâcheux qui arrivent dans la vie. Ce sont des mortifications que Dieu nous envoie.

— Iconol. On la voit représentée sous la figure d'une femme triste et exténuée, qui tient un cilice et une discipline.

— MORTIFICATIONS. s. f. pl. Austérités.

MORTIFIÉ, ÉE. part. pass. du v. Mortifier. S'empl. adjectiv. De la viande bien mortifiée. Ce faisan n'est pas encore assez mortifié.

— Fig. *Être mortifié d'une chose.* En éprouver du chagrin. Etre bien mortifié de dire à quelqu'un quelque chose de désagréable. Etre mortifié de ne pouvoir faire ce que quelqu'un demande. Avoir l'air bien mortifié. Il serait bien *mortifié* qu'on le soupçonnât de vouloir se louer, et pourtant il veut faire son éloge. (Mariv.)

— Syn. comp. MORTIFIÉ. AFFLIGÉ. *Affligé* suppose un mal qui vient du dehors, il n'exprime que la douleur qu'on en ressent. *Mortifié* suppose un déplaisir qui a sa source dans les fautes qu'on a faites, ou dans le mépris, les airs de hauteur, les ironies qu'on essuie, ou dans le succès d'un concurrent.

MORTIFIER. v. a. 1re conj. (du lat. *mortificare* ; fait de *mors*, mort ; *facere*, faire). Ce verbe prend deux *i* dans tous les temps dont la terminaison commence par un *i*. *Je mortifie, nous mortifions, vous mortifiez. Je mortifiais, nous mortifiions, vous mortifiiez. Que je mortifie, que nous mortifiions, que vous mortifiiez.* Faire que de la viande devienne plus tendre en la laissant quelques jours sans la préparer. Mettre de la viande à l'air, la battre pour la mortifier. Le grand air mortifie la viande.

— Se disait, dans l'ancienne chimie, pour Changer la figure extérieure d'un corps, détruire sa qualité caractéristique. || Se disait aussi des esprits dont on diminuait la force en les mêlant avec d'autres plus faibles.

— Fig. Affliger son corps par des macérations, des jeûnes, des austérités. Mortifier sa chair. Plût à Dieu que je *mortifiasse* mes membres mortels ! (Boss.) Le solitaire, dans sa retraite, obligé de *mortifier* sa chair. (Mass.)

— *Mortifier ses sens, ses passions.* Les réprimer dans la vue de plaire à Dieu. J'ai tâché de *mortifier* mes appétits sensuels. (Boss.)

— Fig. Eprouver une impression désagréable par suite de reproches, de honte, de blâme, de défaut de succès, de contre-temps, de contradictions, etc. Ce refus me mortifie. Cette disgrâce l'a extrêmement mortifié. Je craignais de ne vous plus revoir, et d'être privée du plaisir de vous témoigner ma reconnaissance, ce qui m'aurait bien *mortifiée*. (Le Sage.)

— SE MORTIFIER. v. pron. Devenir plus tendre. La viande se mortifie lentement dans un temps froid.

— Fig. Faire souffrir à son corps des jeûnes, des macérations, des austérités. Se mortifier pour l'amour de Dieu.

— S'humilier mutuellement.

— Syn. comp. MORTIFIER. MATER. MACÉRER. On *macère* des plantes en les faisant tremper [illegible] posant à l'exercice de leurs habitudes naturelles. On *mortifie* des corps, et particulièrement des viandes et des chairs, en amortissant le tissu de leurs parties pour les amollir ou les attendrir. *Macérer* ne s'emploie au figuré qu'en style de dévotion. Les dévots *matent* leur corps en lui faisant des violences pour le dompter, le réduire en servitude ; ils le *mortifient* en prenant soin de réprimer ses appétits, d'amortir ses désirs ; ils le *macèrent* par des exercices qui le tourmentent et le tiennent dans un état de souffrance.

MORTINE. s. f. Techn. Feuille de myrte et de diverses autres plantes pour la tannerie.

MORT-IVRE. adj. m. (pr. *mor-i-vre*). Ivre au point d'avoir perdu tout sentiment. On dit aussi *ivre-mort*. || Pl., *morts-ivres*. || En parlant d'une femme, on dit *ivre-morte*, et au pl., *ivres-mortes*.

MORT-NÉ. adj. m. Enfant, animal tiré mort du ventre de sa mère. || Pl., *morts-nés*, c'est-à-dire des enfants nés morts. Quelques grammairiens écrivent *mort-nés*.

MORTODES. s. f. pl. Perles fausses pour le Sénégal.

MORTOISE. s. f. Ancienne orthographe de Mortaise.

MORTON. s. m. Bot. L'agaric meurtrier.

MORT-PLAIN. s. m. Techn. Eau de chaux qui a déjà servi.

MORTREE. Géogr. Ch.-l. de cant., arrond. d'Argentan (Orne) ; 1,000 hab.

MORTREUX. s. m. S'est dit pour Mélange de pain et de lait.

MORTS-MURS. s. m. pl. Parois d'un four de fusion.

MORTUAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *mortuarius*). Appartenant au service, à la pompe funèbre. Drap mortuaire. Et ce cœur, qui n'a vécu que pour lui, se réveille, tout poudre qu'il est, et devient sensible, même sous son drap *mortuaire*, au nom d'un époux si cher. (Boss.)

— *Registre mortuaire.* Registre où l'on inscrit les noms des personnes décédées.

— *Extrait, acte mortuaire.* Extrait qu'on tire de ce registre pour constater le décès.

— Fig. Chaque page de l'histoire d'un conquérant est un extrait *mortuaire*. (Boiste.)

— *Droits mortuaires.* Droits perçus pour les cérémonies funèbres.

— Jurispr. *Domicile mortuaire.* Lieu où une personne avait son domicile légal au moment de son décès. || *Droit mortuaire.* Portion du bétail ou des meubles que l'église paroissiale prélevait en quelques endroits sur les successions.

— Il ne se met qu'après son substantif. Un drap mortuaire. Un registre mortuaire. Un extrait mortuaire.

MORTUAIRE. s. m. Hist. Revenu d'une commanderie de Malte, depuis la mort du titulaire jusqu'au 1er mai suivant. Le mortuaire appartenait au grand-maître.

MORTUMNOM. s. m. Bot. Fruit du Pérou qui enivre quand on en mange trop, et peut causer la mort en excitant au sommeil.

MORT-VOLANT. s. m. V. MORVOLANT.

MORUE. s. f. (du lat. *mormyra*). Ichthyol. Sous-genre de poissons de mer, démembré du genre des gades, dont la plus grande pêche se fait au banc de Terre-Neuve. La morue est l'objet d'un commerce très-considérable, parce que, lorsqu'elle est salée ou séchée, elle se conserve longtemps sans altération, et peut se transporter sur tous les points du globe. Elle habite exclusivement les mers du Nord ; elle ne s'approche des rivages que pendant l'instant du frai, qui a lieu ordinairement vers le mois de février. La chair des morues n'est pas la seule partie dont on fasse usage : leur langue, fraîche, et même salée, est un morceau délicat ; on mange leur foie, et on en tire une huile très-recherchée dans plusieurs arts ; on obtient de leur vessie natatoire une colle qui ne le cède en rien à celle de l'esturgeon ; on conserve les œufs de morue pour la table. La pêche de la morue sur nos côtes a très-peu d'importance ; tout son produit est consommé à l'état frais sur le littoral et à l'intérieur, jusqu'à une modique distance de la mer ; mais la pêche de la morue sur le banc de Terre-Neuve et sur quelques côtes voisines est une pépinière d'excellents matelots. Morue fraîche. Morue verte. Morue nouvelle. Vieille morue. Morue sèche, salée. Morue de Terre-Neuve. Morue jaune. Pêcher de la morue. Une queue de morue. Aller à la pêche des morues. Navire chargé de morues.

— *Une poignée de morues.* Deux morues jointes ensemble. || *Morues rondes.* Morues que l'on se contente d'ouvrir depuis la gorge jusqu'à l'anus, en conservant une forme arrondie du côté de la queue. || *Morues plates.* Morues ouvertes dans toute leur longueur, et dont l'arête est enlevée en entier. || *Morues blanches.* Celles qui ont été salées, mais séchées promptement, et sur lesquelles le sel a laissé une croûte blanchâtre. || *Morues noires.* Celles qui par un dessèchement plus lent ont éprouvé un commencement de décomposition, qui se reconnaît à des taches grises ou brunes dont la chair est parsemée à la surface. || *Morue verte.* Celle qui a seulement été salée. || *Grandes morues.* Celles dont le cent en nombre pèse 450 kilog. || *Morues moyennes.* Celles dont le cent ne pèse [illegible] poids est encore plus faible. || *Morue marchande.* Morue salée et sèche, et qui a toutes les conditions pour être mise en vente. || *Morue longue.* Un des noms vulgaires de la lingue. || *Morue molle.* La tacaud. || *Morue noire.* Un des noms vulgaires du charbonnier. || *Morue pinnée.* Morue à laquelle on a fait à dessein subir un commencement de fermentation pendant sa dessiccation.

— Art culin. Avant de faire cuire la morue, on la fait dessaler pendant vingt-quatre heures dans de l'eau de rivière que l'on change trois fois. Morue à la maître d'hôtel. Morue à la provençale. Morue à la crème. Morue à la bourguignonne. Queues de morue à l'anglaise. Queue de morue farcie. Morue à la Steinkerque. Morue au parmesan. Tourtes et vol-au-vent de morue.

— *Queue de morue.* Se dit des pans de l'habit ou du frac, lorsqu'ils sont étroits vers l'extrémité. Habit à queue de morue ou en queue de morue. || On dit aussi avoir *une queue de morue*, pour, un habit à queue de morue.

— Prov. *Avoir des yeux de morue.* Avoir de grands yeux à fleur de tête.

MORUM. s. m. Pathol. Nom sous lequel on désigne certaines humeurs arrondies et rouges, semblables au fruit du mûrier, et qui se développent particulièrement aux organes génitaux après un coït impur.

MORUS (Thomas). Né en 1480, mort en 1535, fut employé par Henri VIII dans plusieurs ambassades. A son retour de celle de Cambrai, fait grand chancelier d'Angleterre, il se démit de cette charge lorsque Henri VIII se souleva contre l'Eglise romaine. Après avoir tenté vainement de l'amener à le reconnaître pour chef de l'Eglise anglicane, le roi le fit mettre en prison et lui fit trancher la tête. On a de lui un livre utile et agréable, et plusieurs ouvrages latins.

MORUS. s. m. Ornith. Nom générique que l'on avait proposé pour désigner le Fou.

MORVAN. Géogr. Ancien petit pays de France, compris aujourd'hui dans les départements de la Côte-d'Or, de Saône-et-Loire et de la Nièvre. || Chaîne de montagnes qui donne son nom à cette contrée.

MORVAN. s. m. Mamm. Mouton d'Afrique à longues jambes.

MORVE. s. f. (du lat. *morbus*, maladie). Physiol. Humeur visqueuse qui découle des narines. Avoir toujours la morve au nez. Pop.

— Art vétér. Écoulement de mucosités par les narines, soit qu'il dépende d'une phlegmasie de la membrane muqueuse nasale, ce qui constitue la morve proprement dite ; soit qu'il résulte de la suppuration de cette membrane survenue à la suite d'un catarrhe intense, comme la morve dite de morfondure ; soit qu'elle provienne, comme on l'a prétendu, des bronches ou des poumons, comme dans la morve de pulmonie. La morve est contagieuse, mais seulement par une sorte d'inoculation immédiate.

— *Morve des chiens.* Nom que l'on donne à la maladie vulgairement appelée *maladie des chiens*, parce que dans le commencement elle est accompagnée d'un flux par les naseaux.

— Agric. Mucilage qui forme la substance des fruits huileux avant leur maturité.

— Hortic. Pourriture qui attaque les laitues et la chicorée.

MORVEAU. s. m. Morve épaisse et recuite. Jeter un gros morveau. C'est un mot désagréable dont on évite de se servir.

MORVÉDRO. Géogr. Ville d'Espagne, dans le royaume de Valence, bâtie des ruines de Sagonte.

MORVEN. Géogr. Mont d'Écosse, dans le comté de Caithness, que les poëmes d'Ossian ont rendu célèbre comme théâtre des exploits de Fingal.

MORVÈQUE. s. m. Agric. Variété de raisin.

MORVER. v. n. 1re conj. (rad. *morve*). Hortic. Se pourrir.

— Avoir de la morve. Il se mouchait à ses manches, il *morvait* dedans sa soupe. (Rabel.)

MORVEUX, EUSE. adj. Qui a de la morve au nez. Enfant morveux. Nez morveux. Etre toujours morveux.

— Prov. et fig. *Il vaut mieux laisser son enfant morveux que de lui arracher le nez.* Il est de la sagesse de tolérer un petit mal, lorsqu'on risque en voulant y remédier. || *Qui se sent morveux se mouche.* Que ceux qui reconnaissent en eux le défaut, le tort contre lequel on parle, s'appliquent ce qu'on en dit, si bon leur semble.

— Art vétér. *Cheval morveux.* Cheval qui a la maladie appelée la morve.

— Hortic. *Salade, chicorée morveuse.* Qui se pourrit.

— *Amande morveuse.* En eau visqueuse.

— Il ne se met qu'après son substantif. Enfant morveux, nez morveux.

MORVEUX, EUSE. s. Enfant, garçon ou fille. Ne se dit que famil. et par mépris. Petit morveux. Petite morveuse. Jeune morveux. Voilà un beau morveux, un plaisant morveux pour faire l'entendu !

— *Traiter quelqu'un comme un morveux.* Le traiter avec un mépris humiliant.

— Prov. *Le morveux emporte le foireux.* La tête emporte le cul. Bas et pop.

MORVI. s. m. Pathol. Maladie pestilentielle [illegible] plusieurs contrées des Indes orientales, et particulièrement dans le Malabar.

MORVIS. s. m. Métrol. Monnaie d'or que fit battre le roi Alphonse le Sage.

MORVOLANT. s. m. Écon. rur. Soie mêlée qui tombe dans le déchet lors du dévidage des cocons.

MORXI. s. m. Pathol. Maladie pestilentielle aux Indes orientales.

MORYCUS. Myth. gr. Surnom que les Siciliens donnèrent à Bacchus, dont ils barbouillaient la statue de vin doux, de lie et de figues, au temps des vendanges.

MORYSIE. s. f. Bot. Genre de la tribu des anthémidées, établi pour un arbuste du cap de Bonne-Espérance.

MOSAÏQUE. adj. des 2 g. Qui vient de Moïse. La loi mosaïque. Les traditions mosaïques.

— Prov. On dit d'un homme dont la femme

est infidèle, qu'*il est coiffé à la mosaïque*, parce que Moïse est ordinairement dépeint avec deux rayons sur le front, qui ont la figure de deux cornes.

MOSAÏQUE. s. f. (pr. *mo-za-i-ke*; du gr. μουσεῖον, μουσεῖον ou μουσεῖον, qui s'employait dans le même sens au moyen âge, sans doute parce qu'on orna d'abord les musées de ces ouvrages). Ouvrage de rapport, composé de petites pierres dures, ou de petits morceaux d'émail de différentes couleurs, liés par un mastic et assemblés de manière à former des figures, des arabesques, et même des copies de tableaux. Faire de la mosaïque. Voilà une belle mosaïque. Mosaïque tracée sur le sol d'un appartement, d'une salle. Les mosaïques les plus précieuses sont en pierre naturellement coloriées. Pavé de mosaïques. Table de mosaïque. Tableau, peinture en mosaïque. Les plus beaux tableaux de Raphaël ont été exécutés en mosaïque pour orner l'église de Saint-Pierre.

— Art dont ces ouvrages sont le produit. Il y a deux espèces de mosaïque, celle de Rome et celle de Florence. Aller à Rome pour apprendre la mosaïque. || Dans la *mosaïque de Rome*, on se sert de petits cubes d'émail, de toutes couleurs, qui n'ont pas plus de quatre millimètres de diamètre, et que l'artiste divise d'un coup de marteau tranchant, en pièces aussi minces que l'exigent les détails qu'il doit rendre. On peut avec cette mosaïque imiter les tableaux les plus précieux : Saint-Pierre de Rome offre beaucoup de chefs-d'œuvre en ce genre. C'est la belle mosaïque ancienne. || Dans la *mosaïque de Florence*, on n'emploie que des pierres naturelles qui sont ornées de belles couleurs, et qui sont susceptibles d'un beau poli. Ce sont principalement les jaspes et les agates : on choisit celles dont la couleur convient à l'objet qu'on veut imiter, et on les taille suivant la forme de cet objet. Il y a des tableaux en ce genre d'un prix inestimable et d'une rare beauté. Ce genre de mosaïque est presque abandonné.

— Certains peuples d'Amérique ont inventé une mosaïque composée de plumes d'oiseaux assemblées par filets.

— Ornements par petits compartiments.

— Fig. *C'est un ouvrage de mosaïque, c'est une mosaïque*. Se dit d'un ouvrage d'esprit composé de morceaux séparés, dont les sujets sont différents. Il existe un jargon littéraire avec lequel on fait des discours comme de la *mosaïque*. (Boiste.) Les conseurs a petit esprit voient une tache dans le caillou d'une vaste *mosaïque*. (Id.)

— Conchyl. Nom vulgaire d'une espèce de cône.

— Ichthyol. Nom d'une espèce de raie.

— Syn. comp. MOSAÏQUE. MARQUETTERIE. Dans la *mosaïque*, chaque petit morceau de pierre est d'une couleur, de sorte que les changements ou les diminutions de couleurs et les nuances s'y font par différentes pierres, appliquées les unes aux autres. La *marquetterie*, au contraire, est composée de pierres, chacune de différente couleur, où les nuances, les changements et les diminutions de couleurs sont marqués naturellement.

MOSAÏQUISTE. adj. et s. des 2 g. B.-arts. V. MOSAÏSTE.

MOSAÏSME. s. m. Loi de Moïse. Le système moral du *mosaïsme*. (Munk.) Je ne pourrai que reproduire les arguments allégués en faveur du *mosaïsme*. (Id.)

MOSAÏSTE. s. des 2 g. B.-arts. Artiste en mosaïque. || adjectiv. Les maîtres mosaïstes.

MOSAMBÉ. s. f. Bot. Genre de la famille des capparidées, renfermant une trentaine d'espèces exotiques. A l'île de France, on mange comme des épinards la mosambé à cinq feuilles; à la Chine, on fait la salade avec la mosambé icosandre, et les semences pilées de la mosambé visqueuse sont employées dans les aliments comme celles de notre moutarde.

MOSARABE. adj. V. MOZARABE.

MOSARABIQUE. Hist. V. MOZARABIQUE.

MOSACE. s. m. Entom. Insecte duplipenne.

MOSCAIRE. s. f. Bot. Genre de chicoracées établi pour une plante du Chili qui répand une forte odeur de musc.

MOSCATELLE. s. f. Bot. V. MOSCATELLINE.

MOSCATELLINE. s. f. Bot. Genre de la famille des saxifragées, établi pour une petite plante d'Europe, dont les fleurs et les feuilles ont une odeur de musc dans les temps humides.

[illegible] s. m. Bot. Espèce de ketmie qui produit des semences ayant une odeur de musc.

— Anat. Nom qu'on a donné à certains vaisseaux lymphatiques du rein.

MOSCHA. Géog. anc. Ville de l'Arabie, sur la mer Erythrée, aujourd'hui Mascate.

MOSCHABIEN. s. m. Hist. relig. Membre d'une secte de mahométans qui croient que Dieu est absolument tel qu'on l'a dépeint en plusieurs endroits du Koran, c'est-à-dire qu'il a la forme humaine.

MOSCHAIRE. s. f. Bot. Espèce de chicoracée du Chili. || Genre établi pour une plante à odeur de musc, qui croît dans le désert auprès d'Alexandrie.

MOSCHE. Géog. anc. V. MOSQUE.

MOSCHÉLÉON. s. m. Pharm. Huile aromatique composée, contenant du musc.

MOSCHIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *moschus*, musc; *ferre*, porter). Zool. Qui porte ou produit du musc. Animal moschifère. Vessie moschifère.

MOSCHIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient aux Mosches ou Mosques, peuple de l'Arménie. || *Monts moschiques*. Montagne située entre l'Arménie et la Colchide; elle se rattache au Caucase.

MOSCHITA. s. m. Ornith. Petit oiseau de Sardaigne dans le nid duquel le coucou a l'habitude de déposer un de ses œufs.

MOSCHOÏDE. s. m. Zool. Quadrupède fossile.

MOSCHTACA. Myth. ar. Dieu des anciens Arabes, dont les attributs étaient semblables à ceux de Jupiter.

MOSCHUS. Poëte bucolique grec; florissait vers l'an 192 avant J. C. Il ne nous reste de lui que cinq idylles, qui font regretter la perte de ses autres ouvrages.

MOSCOSQUE. s. f. Métrol. Petite monnaie qui avait cours en Russie. || C'était aussi une monnaie de compte.

MOSCOU. Géog. Ancienne cap. de la Russie, aujourd'hui chef-lieu d'un gouvernement du même nom. C'est une ville presque orientale, remarquable par ses coupoles dorées. 250,000 h. || Le gouvernement a 25,500 kilom. carrés et environ 1,500,600 hab.

— Hist. *Paix de Moscou*. Traité conclu le 6 mai 1686 entre la Pologne et la Russie : Sobieski fit d'importantes concessions à cette dernière puissance pour obtenir son assistance contre les Turcs et les Tartares. || *Campagne et retraite de Moscou*. Expédition entreprise par l'empereur Napoléon contre la Russie en 1812. L'incendie de Moscou, allumé par les Russes le 14 septembre, nécessita la retraite de l'armée française, qui, surprise par un hiver prématuré, éprouva des pertes et des souffrances inouïes. La retraite de Moscou, commencée le 18 octobre, s'arrêta au delà du Niémen, le 28 décembre.

MOSCOUADE. s. f. Sucre brut, coloré par de la mélasse et d'autres substances étrangères.

MOSCOVA. Géog. Rivière de Russie, célèbre par la sanglante bataille gagnée le 7 septembre 1812, sur les Russes, par l'armée française que commandait Napoléon. || *Prince de la Moscova*. Titre que Napoléon donna au maréchal Ney.

MOSCOVIE. Géog. Ancien nom de la Russie, encore en usage dans le style élevé. Il ne désignait, dans l'origine, que la Grande Russie, ou le duché de Moscou.

MOSCOVITE. adj. des 2 g. Géog. Qui habite la Russie ou Moscovie. || Qui appartient à ce pays ou à ses habitants. || substantiv. Un Moscovite. Une Moscovite.

— *Moscovite* peut encore s'employer en vers pour Russe.

. . . . . . Et des dépouilles de la Seine
Le *Moscovite* voit la Néva s'enrichir. (*Anon.*)

MOSE. s. f. Se disait pour Baril de harengs qui sert d'échantillon.

MOSELLANE. adj. f. Géog. Qui est aux environs de la Moselle. Lorraine mosellane.

MOSELLE. Géogr. Rivière qui coule en France et en Allemagne, et se jette dans le Rhin à Coblentz. Son cours est de 520 kilom. dont 310 en France. || Département de la France, formé aux dépens de la Lorraine et des Trois-Évêchés. Sa superficie est de 5,327 kilom. carrés, et sa population de 427,250 hab. Son chef-lieu est Metz. Il a quatre arrondissements, vingt-sept cantons et six cent cinq communes; il appartient à la troisième division militaire, à la cour royale et au diocèse de Metz.

MOSER (Jean-Jacques). Publiciste allemand, né en 1701, mort en 1785, s'occupa surtout de fixer le droit positif des peuples de l'Europe. Il a publié sur ces matières une foule de volumes.

MOSETTE. s. f. Cost. ecclés. Espèce de camail que portaient les cordeliers et que portent encore les évêques.

MOSHEIN (Jean-Laurent de). Célèbre littérateur, théologien et prédicateur allemand, né en 1694, mort en 1755, occupa un rang distingué parmi les meilleurs dogmatiques et historiens protestants.

MOSILLE. s. m. (pr. *mo-si-ye*). Entom. Genre de diptères de la famille des athéricères. Une espèce dépose des œufs dans le vinaigre ou le vin corrompu; la larve d'une autre espèce vit dans le fromage, et des ravages immenses dans la récolte de l'orge en Suède sont dus à une autre de ces larves.

[illegible] voisin du Pont-Euxin.

MOSLAMIN. s. m. Relat. Sectateur de la religion de Mahomet.

MOSLEM. s. m. Hist. or. Forme primitive du mot *musulman*.

MOSOSAURE. s. m. Erpét. Grand lézard, dont on ne connait que des ossements fossiles.

MOSQUE. adj. et s. 2 g. Géogr. Nom d'un peuple de la Colchide, qui donna son nom aux monts Moschiques.

MOSQUÉE. s. f. (pr. *mos-ké*; de l'ar. *masdjid*, lieu d'adoration). Temple du culte mahométan, édifice où les mahométans s'assemblent pour faire leurs prières. On n'y voit ni autels, ni figures, ni images. Une grande quantité de lampes et plusieurs petits dômes soutenus de colonnes de marbre ou de porphyre en sont le principal ornement. Avant d'y arriver, on entre dans une grande cour au milieu de laquelle est une fontaine et plusieurs petits bassins de marbre, où les musulmans font l'abdest avant leur prière. Les revenus des mosquées sont immenses. On estime qu'ils absorbent le tiers des revenus de l'empire. Les mosquées de Constantinople, du Caire. Mosquée qui a six minarets. Les Turcs ont changé plusieurs églises en mosquées. Il y a dans l'enceinte de certaines mosquées des écoles, des plantations, etc. C'est dans les *mosquées* de Tolède et d'Andalousie que j'ai compris tout ce qu'il y a de mahométan dans le christianisme de Calderon. (E. Quin.)

MOSQUILLE. s. f. Entom. V. MOSQUITE.

MOSQUILLIER. s. m. Garniture de lit servant à préserver des mosquilles. V. MOUSTIQUAIRE.

MOSQUILLON. s. m. (pr. *mos-ki-ii-on*). Ornith. Nom vulgaire de la bergeronnette grise.

MOSQUITE. s. m. Entom. Forme étymologique du nom du moucheron appelé par corruption *moustique*.

— MOSQUITES. s. f. pl. Pathol. Petites ampoules cutanées rougeâtres, suivies d'une démangeaison insupportable; ce sont sans doute les piqûres du moustique, insecte diptère voisin du genre moucheron.

MOSQUITOS. s. m. pl. Géogr. Peuple indien de la partie orientale du Guatémala, jadis nombreux et puissant, mais aujourd'hui faible et fort réduit. || Vaste baie de l'Amérique du Sud; 660 kilom. de large sur 270. || Contrée habitée par les Mosquitos.

MOSSE. s. f. Mamm. Ruminant de la Nouvelle-Angleterre.

MOSSIMAGON. s. m. Relat. Fête de la purification chez les Indiens. A cette époque, chacun va se purifier dans les étangs sacrés.

MOSSO. adj. m. (de l'ital. *mosso*, ému, animé). Mus. Mot que l'on emploie dans les partitions. Andantino mosso. || *Più mosso*. Mots par lesquels on indique qu'il faut accélérer le mouvement Allegro più mosso.

MOSSOUL ou **MOUSSOUL**. Géogr. Ville de la Turquie d'Asie, sur le Tigre. C'est à Mossoul qu'on a d'abord fabriqué la mousseline. Cette ville occupe, dit-on, en partie l'emplacement de l'ancienne Ninive; 60,000 hab. || Le gouvernement de ce nom a 14,250 kilom. carrés et 145,000 hab.

MOSTAGANEM. Géogr. Ville d'Afrique, régence d'Alger, sur la Mediterranée. C'est près de Mostaganem qu'est situé Mazagran, où en 1840, 123 Français ont vaincu 12,000 Arabes; 2,000 hab.

MOSTAIGE. s. m. Anc. cout. Temps où l'on paye la redevance en vin doux.

MOSTAR. Géogr. Ville de la Turquie d'Europe; 10,000 hab.

MOSTARABE. s. et adj. des 2 g. Hist. S'est dit quelquefois pour Mozarabe.

— S'est dit primitivement des individus nés d'un Arabe et d'une Européenne, ou d'un Européen et d'une Arabe.

MOSTELLARIA. s. f. (du lat. *mostellaria*, le revenant). Philol. Titre d'une comédie de Plaute.

MOSYNÉCIEN, IENNE. adj. et s. Géogr. anc. Nom d'un des peuples les plus barbares et les plus sauvages de l'Asie, sur les bords du Pont-Euxin. Le roi des Mosynéciens demeurait dans une tour de bois qu'il ne pouvait quitter.

MOT. s. m. (pr. *mo*, et *mott* devant une voyelle; du bas lat. *mutum*, fait de *mutire*, parler bas). Une ou plusieurs syllabes réunies, qui expriment une idée. Mot français, mot latin, mot grec, etc. Mot barbare. Vieux mot. Mot suranné. Mot qui n'est plus en usage, qui est tombé en désuétude, qui a vieilli. Mot nouveau. Mot usité, inusité. Mot qui commence à s'introduire. Mot rude, harmonieux. Mot de deux syllabes, de trois syllabes. Ces deux mots sont synonymes. Choisir ses mots. Effacer, rayer, ajouter un mot. Bien prononcer, bien articuler les mots. Mot expressif. Mot significatif. Mot qui n'est pas de la langue. Emploi, arrangement, choix des mots. Mot qui a plusieurs significations, plusieurs acceptions différentes. Mot qui est du style familier, qui est familier. Mot dérivé du grec, emprunté du latin. Mot simple. Mot composé. Dire, expliquer une chose en peu de mots. Dire quelques mots obligeants, quelques mots de consolation, d'amitié. Il n'y a pas un mot de cela dans le contrat. Il n'en a pas mis un mot. Mauvais mot. Autant de *mots*, [illegible] d'espions et de surveillants vigilants, inquiet et distrait, je jette à la hâte sur le papier quelques *mots* interrompus qu'à peine j'ai le temps de relire, encore moins de corriger. (J.-J. Rouss.) On ne peut assez peser sur les moindres *mots* dans les grandes affaires. (De Retz.) Le peuple prend les *mots* pour les choses. (De Ferr.) Le mauvais emploi des *mots* cause autant d'erreurs que l'ignorance. (Boiste.)

Un esprit de travers
Qui pour rimer des *mots* pense faire des vers. (Boil.)

— *Mot propre*. Mot qui exprime avec plus de justesse et d'exactitude que tout autre l'idée qu'on veut faire entendre. Il faut, pour bien écrire, employer le mot propre. || *Mot impropre*. Celui qui exprime mal l'idée. || *Mot faible*. Celui qui ne l'exprime qu'imparfaitement.

— *Mot équivoque, ambigu, à deux ententes, à double entente*. Mot qui a deux sens, qui est susceptible de deux interprétations.

— *Mots obscènes*. Termes qui blessent la pudeur.

— *Mot factice*. Mot qui est dérivé d'un autre mot suivant l'analogie ordinaire, mais dont l'usage n'est pas établi.

— *Mot nouveau*. Mot récemment mis en usage. Rien de plus commun aujourd'hui que de créer des mots nouveaux sans nécessité. J.-J. Rousseau a indiqué, dans le passage suivant, les conditions auxquelles on peut se permettre cette création. Quand j'ai hasardé le mot *investigation*, j'ai voulu rendre un service à la langue, en y introduisant un terme doux et harmonieux, dont le sens est déjà connu, et qui n'a point de synonyme en français. C'est, je crois, toutes les conditions qu'on exige pour autoriser cette liberté salutaire. (J.-J. Rouss.) Il est permis, surtout dans le style badin, de créer des *mots* expressifs et plaisants, lorsque ces *mots* peignent heureusement l'idée, et se trouvent en analogie avec les autres termes. C'est ainsi que La Fontaine a dit le peuple *souriquois*, la gent *moucheronne*; que Molière nous a donné *tartufier*, pour Devenir Mme Tartufe, et que Baour-Lormian, en parlant du beau Féder qu'une fée avait changé en merle blanc, l'appelle plaisamment l'*oiseau dévirgineur*. (Noël.)

— *Mot forgé*. Mot créé par plaisanterie, et formé d'une manière bizarre. Dans Molière, *désamphitryonner*, *tartufiée*, sont des mots forgés.

— *Mot hybride*. Mot composé d'autres mots qui appartiennent à des langues différentes. *Choléra-morbus* est un mot hybride.

— *Mot artificiel*. Mot dont on se sert pour aider la mémoire par l'arrangement des lettres. Ainsi les termes de logique, *barbara*, *celarent*, etc., sont des mots artificiels dont on se servait pour graver plus aisément dans la mémoire les différentes espèces de syllogismes.

— *Mot primitif*. Celui qui n'est tiré d'aucun autre mot de la langue dans laquelle il est en usage. *Ciel*, *roi*, *bon*, sont des mots primitifs. || *Mot dérivé*. Celui qui est formé d'un autre mot. *Céleste*, *royal*, *royaume*, *royauté*, *royalement*, *bonté*, *bonnement*, sont des dérivés de *ciel*, *roi*, *bon*. || On peut reprocher à la langue française un trop grand nombre de mots simples auxquels manque le composé, et de termes composés qui n'ont point de simple primitif. Nous avons des *architraves* et point de *traves*; un homme est *implacable*, et n'est point *placable*; il y a des gens *inaimables*, et cependant *inaimable* ne s'est pas encore dit. C'est par la même bizarrerie que le mot de *garçon* est très-usité, et que celui de *garce* est devenu une injure grossière. *Vénus* est un mot charmant, *vénérien* donne une idée affreuse. Le latin eut quelques singularités pareilles. (Volt.)

— *Mot simple*. Celui qui n'est formé d'aucun autre mot. Juste, justice. || *Mot composé*. Celui qui est formé de plusieurs mots. *Injuste*, *injustice*, sont composés de la préposition inséparable *in*, et des mots *juste*, *justice*.

— *Mot synonyme*. Quand on ne considère dans les mots de la même espèce qui désignent une même idée objective principale que cette seule idée principale, ils sont synonymes, mais ils cessent de l'être quand on fait attention aux idées accessoires qui les différencient.

— *Mots homonymes*. Mots qui se ressemblent par le son et qui diffèrent par le sens. *Autel* et *hôtel*; *auteur* et *hauteur*, sont des mots homonymes.

— *Mots consacrés*. Mots qui sont tellement propres et usités pour signifier certaines choses, qu'on ne peut se servir d'un autre mot sans parler improprement. Ainsi, en théologie, les mots *consubstantiel*, *transsubstantiation*, sont des mots consacrés; de même qu'en physique, les mots *gravitation*, *raréfaction*, *condensation*, etc., et en blason, les mots de *pal*, *gueules*, *sinople*, etc. On leur a probablement donné ce nom, parce que ces mots auront d'abord été créés pour signifier des objets de la religion, et par analogie, on l'a appliqué aux termes en usage dans les sciences et dans les arts. Ces derniers sont mieux appelés *mots techniques*.

— *Mots sacramentels* ou *sacramentaux*. Mots qui appartiennent à un sacrement. || Par extens. Ceux qui sont essentiels à la validité d'un acte, d'une convention.

— Prov. *Il a dit les mots sacrés*. S'emploie pour exprimer que la chose est conclue, qu'on ne peut plus se dédire.

— *Jeu de mots*. Allusion tirée de la ressemblance des mots. C'est une espèce d'équivoque dont la finesse fait le prix, et dont l'usage doit [illegible] sont spirituels, se placent à merveille dans les cris de guerre, les devises et les symboles. Ils peuvent avoir lieu, lorsqu'ils sont délicats, dans la conversation, dans les lettres, dans les épigrammes, les madrigaux, les impromptus, et autres pièces de ce genre. Tous les jeux de mots ne renferment pas d'équivoques, tel est le suivant. Aimez, buveurs; buvez, amants. (Duss.)

— Lettres qui représentent les mots. Ce mot est mal écrit.

— Le matériel des mots, abstraction faite des idées. Nous croyons acquérir des connaissances en apprenant des *mots* qui ne sont que des *mots*. (Cond.) Je veux l'habituer de bonne heure à nourrir sa tête d'idées et non de *mots*. (J.-J. Rouss.) Leur mémoire elle-même n'est guère plus parfaite que leurs autres facultés, puisqu'il faut toujours qu'ils rapprennent, étant grands, les choses dont ils ont appris les *mots* dans l'enfance. (Id.)

— *Il ne faut pas s'arrêter à l'écorce des mots.* Il faut en pénétrer le sens.

— Tout mot peut avoir un sens propre et un sens figuré. Un mot est au propre, quand il signifie ce pourquoi il a été premièrement établi. Le mot *lion* a été d'abord destiné à désigner une espèce d'animal ; c'est là son sens propre. Mais si, en parlant d'un homme emporté, je dis : C'est un lion, *lion* est alors dans le sens figuré.

— Gramm. *Espèces de mots.* Classification des différentes parties du discours. On les distingue généralement en deux grandes classes, les *variables* et *invariables*. Dans la première classe se trouvent le substantif, l'adjectif, l'article, le pronom et le verbe ; la deuxième classe se compose de la préposition, de l'adverbe, de la conjonction et de l'interjection, ce qui fait neuf espèces de mots, et dix, si l'on y joint le participe, qui se rattache au substantif et au verbe. || On a encore divisé les mots en *substantifs* ou *objectifs*, et *modificatifs* ou *attributifs* ; ou en *affectifs*, et *énonciatifs* ou *discutifs* ; mais ces dernières classifications sont beaucoup moins usitées.

— Pour juger de quelle espèce est un mot, il ne faut pas s'en rapporter uniquement au matériel de ce mot. On trouve des homonymes qui sont tantôt d'une espèce et tantôt d'une autre, selon les différentes significations dont ils se revêtent dans les diverses occurrences. Par exemple, *si* est conjonction quand on dit *si vous voulez* ; il est adverbe quand on dit, *vous parlez si bien !* il est nom lorsqu'en termes de musique on dit, *un si*. *La* est article quand il précède le substantif, *la mère* ; il est pronom quand il accompagne le verbe, *je la connais* ; il est substantif quand il désigne une note de musique, *le la* ; il est adverbe quand il marque le lieu, *allez là*. Quelquefois, dans la même phrase, le mot est employé de deux manières différentes : *Un père est toujours père ; les bêtes ne sont pas si bêtes qu'on le pense.* C'est donc surtout dans leur signification qu'il faut examiner les mots pour en bien juger, et l'on ne doit en fixer les espèces que par les différences spécifiques qui en déterminent les services réels.

— Si les langues sont comme les nations, il est encore vrai que les *mots* sont comme les hommes. Ceux qui ont dans la société une famille et des alliances étendues y ont aussi une plus grande consistance. C'est ainsi que les *mots* qui ont de nombreux dérivés et qui tiennent à beaucoup d'autres sont les premiers *mots* d'une langue et ne vieillissent jamais, tandis que ceux qui sont isolés ou sans harmonie tombent comme des hommes sans recommandation et sans appui. (Rivar.) Les *mots* ont leur enfance, leur jeunesse, leur âge mûr et leur vieillesse ; ils sont semblables, suivant l'expression du lyrique latin, aux feuilles des arbres, et ils éprouvent le même sort. (Noël.) C'est en tournant en ridicule plusieurs expressions ambitieuses et fort à la mode en son siècle, que le législateur de notre Parnasse les a fait tomber en discrédit. Ce n'est pas que quelques-uns de ces *mots* tombés en désuétude ne reparaissent quelquefois avec un nouvel éclat, ou qu'un poëte ingénieux ne puisse hasarder heureusement un ancien terme. (Grad. fr.)

— Littér. Se disait, dans l'ancienne poésie française, d'un vers qui se répétait dans toutes les stances d'un poëme ; ces stances s'appelaient *gloses*.

— Fig. et fam. *Gros mots.* Jurements. Dire de gros mots, des gros mots. || Menaces, paroles offensantes. De la raillerie, ils ont passé, ils en sont venus aux gros mots.

— Fig. *Grands mots.* Expressions exagérées. Il vit tomber de ses grands *mots* le faste pédantesque. (Boil.)

Tout beau ! dira quelqu'un, vous entrez en furie,
A quoi bon ces grands *mots* ? (Boileau.)

La métaphore et la métonymie,
Grands *mots* que Pradon croit des termes de chimie.
(Id.)

— *Le mot d'une énigme, d'un logogriphe, d'une charade.* Le mot qu'on propose à deviner dans une énigme, dans un logogriphe, dans une charade.

— Fig. *Mot de l'énigme.* Ce qui sert à expliquer, à interpréter, à comprendre un mystère, une conduite, un discours.

— Fig. et fam. *Traîner ses mots.* Parler très-lentement. || *Compter ses mots.* Parler avec lenteur et avec affectation. || *Manger ses mots, la moitié de ses mots.* Ne pas prononcer nettement toutes les lettres ou toutes les syllabes des mots.

— Prov. *Dire les mots et les paroles.* Dire [illegible] adoucie par l'expression. || *Quand les mots sont dits, l'eau bénite est faite.* Quand on a conclu un marché, il faut l'exécuter. || *Il n'y a qu'un mot qui serve.* Décidez-vous, dites-moi votre mot. || Ce que je vous dis est mon dernier mot.

— Fam. *Ce sont des mots, ce ne sont que des mots.* Ces paroles sont vides de sens. || Ces paroles ne seront suivies d'aucun effet. Ne vous inquiétez pas de ses menaces, ne croyez pas à ses promesses, ce sont des mots, ce ne sont que des mots.

— Prov. *Voilà bien des mots pour ne pas dire grand'chose.* Il y a là bien des paroles inutiles.

— Ce qu'on dit ou ce qu'on écrit brièvement à quelqu'un. Dites-lui un mot de ma part, un mot en mon nom, un mot en ma faveur. Ne pas dire à quelqu'un un mot, le traître mot. Dire un mot à l'oreille. Ne pouvoir pas placer un mot dans la conversation. Glisser un mot à quelqu'un sur une affaire, d'une affaire. Mot qui jeté à propos dans la discussion concilie tous les avis. Dire à quelqu'un un mot pour une personne dans une lettre. Lâcher un mot bien léger, bien indiscret, bien irréfléchi. Écrire un mot à quelqu'un, lui écrire un mot pour lui apprendre une nouvelle. Faites-moi un mot de réponse. N'avoir qu'un mot à dire à quelqu'un, n'avoir que deux ou trois mots à lui dire. Nous en dirons demain deux mots. Nous en dirons deux mots quand vous voudrez. Expliquer à quelqu'un une affaire en un mot, en deux mots, en trois mots, en quatre mots. L'usage ne permet pas d'aller plus loin, et de dire, *en cinq mots, en six mots*, etc. Un *mot* même d'Arbate a confirmé ma crainte. (Rac.) D'un *mot* ou d'un regard je puis le secourir. (Id.) S'il m'échappait un *mot*, c'est fait de votre vie. (Id.)

Un *mot* de votre bouche, en terminant mes peines,
Peut rendre Esther heureuse entre toutes les reines.
(Racine.)

— Fig. Tous les avantages du corps parlaient pour lui, mais son esprit ne disait pas le plus petit *mot* en sa faveur. (Hamilton.)

— *Entendre à demi-mot.* Comprendre facilement ce qu'un autre veut dire, sans qu'il se soit entièrement expliqué.

— *Ne dire mot, ne répondre mot.* Ne point parler, ne point répondre. Demeurer confus et ne dire mot. Partir sans dire mot, sans mot dire. N'avoir pas le mot à dire, pas le petit mot, pas le moindre mot, pas le moindre petit mot. Ne jamais répondre mot. Ne pas répondre un mot.

Et sans dire un seul *mot* j'avalais au hasard
Quelque aile de poulet dont j'arrachais le lard (Boil.)

— Fam. *S'il ne dit mot, il n'en pense pas moins.* Se dit d'un homme qui parle peu, pour exprimer qu'il a plus d'esprit, plus de sentiment qu'il ne paraît en avoir.

— Prov. *Qui ne dit mot consent.* En certain cas, se taire, c'est consentir. || *Et de Caron pas un mot.* On ne pense point à la mort, on n'en parle pas.

— Fam. *Ne sonner mot, ne souffler mot, le mot.* Ne rien dire.

— *Un mot, deux mots, s'il vous plaît.* Façons de parler familières dont on se sert lorsqu'on appelle quelqu'un pour lui parler. Un capitaine vint un jour demander son congé à Henri IV, avec la liberté que la circonstance des temps semblait autoriser : Sire, trois *mots*, congé ou argent. — Capitaine, quatre, ni l'un ni l'autre. (Espr. de Henri IV.)

— Par forme de menace, *Nous en dirons deux mots quand vous voudrez.* Nous viderons notre querelle quand il vous plaira.

— *Je lui en dirai deux mots.* Je me plaindrai de sa conduite. Oui, l'un de ces matins, je lui dirai deux *mots*. (Coll.-d'Harlev.)

— *Bon mot.* Trait injurieux, vif et plaisant. Quelquefois le bon mot n'est autre chose que l'heureuse hardiesse d'une expression appliquée à un usage peu ordinaire. Diseur de bons mots. Dire des bons mots. Dire les bons mots d'un autre. Aimer mieux perdre un ami qu'un bon mot. Il est rare de bien répliquer à un bon mot. On pense communément qu'il vaut mieux être père d'un bon *mot* que frère en Jésus-Christ. (Fréd.) Tout commentateur de bons *mots* est un sot. (Boiste.) Ne sacrifiez personne au plaisir de dire un bon *mot*. (Id.) Il en est du récit des bons *mots* comme de la vente de la vieille vaisselle d'argent, où l'on perd la façon. (Juan Rufo.) Bon *mot* répété, balle prise du second bond. (***) Souvent avec un bon *mot* on se fait une mauvaise affaire. (***) La plupart des bons *mots* sont des redites. (Volt.)

Hé quoi ! lorsque autrefois Horace, après Lucile,
Exhalait en bons *mots* les vapeurs de sa bile.
(Boileau.)

. . . Un jeune fou qui se croit tout permis,
Et qui pour un bon *mot* va perdre vingt amis. (Id.)

A toutes gens ne vient bon *mot*,
Pas plus qu'à tous ne vient gros lot.
(*Prov. en rimes.*)

— On dit toujours *des bons mots*, même quand ils sont mauvais ; on peut donc dire, en plaisantant, *un mauvais* ou *un méchant bon mot*.

Dieu ne créa que pour les sots
Les méchants diseurs de bons *mots*.
(La Fontaine.)

— Mot qui renferme un sens peu apparent, et où l'on découvre plus de choses à mesure qu'on le médite.

— On dit, dans des sens analogues, *un mot d'un grand sens, d'un sens exquis, d'un choix*, [illegible]

— *Mot heureux.* Mot heureusement trouvé.

— *Mot fin.* Expression d'une simplicité apparente, dont la force ne paraît qu'après qu'on y a réfléchi, et qui fait penser plus qu'elle ne semble dire.

— Fig. et fam. *Je n'entends pas le fin mot de tout cela.* Je ne comprends pas ce qu'on veut, à quoi tendent tous ces discours et cette conduite singulière. || *Dire le fin mot.* Manifester entièrement son projet, ses vues. Il n'a pas encore dit le fin mot. Ne nous faites pas attendre, dites-nous le fin mot.

— *Trancher le mot.* Donner une réponse décisive. Tranchez le mot, c'est trop me faire attendre votre réponse. || Parler net, dire sa pensée sans ménagement. C'est un homme sans délicatesse ; tranchons le mot, c'est un fripon.

— Fam. *Le grand mot est lâché.* Le mot qu'on retenait est enfin échappé. V. lâcher.

— *Laisser tomber un mot, une expression.*

— *Ce n'est pas un mot tombé par terre.*

— *Relever un mot, une expression.*

— Fam. *Mot pour rire.* Ce que l'on dit en plaisantant pour amuser les autres. Avoir toujours le mot pour rire, le petit mot pour rire.

— *Il n'y a pas là le mot pour rire.* Se dit lorsque la chose dont on parle est trop sérieuse ou trop piquante pour être tournée en plaisanterie. || Se dit aussi lorsqu'un homme veut être plaisant et qu'il manque son but. Il n'y a pas le mot pour rire à ce qu'il dit. Où est là le mot pour rire ?

— Sentence, parole mémorable, dit notable. Mot de Socrate. Ce philosophe dit un beau mot, un grand mot, un excellent mot, un mot bien remarquable. Saint Grégoire de Nazianze a dit ce beau *mot* du grand saint Basile : Il était prêtre avant même que d'être prêtre. (Boss.) Disons le *mot* du Saint-Esprit : nous prostituant nous-mêmes à tous les objets. (Id.) *Mot* qui fut accompagné d'un don de cinquante mille écus. (Volt.)

Et tel *mot*, pour avoir réjoui le lecteur,
A coûté bien souvent des larmes à l'auteur.
(Boileau.)

— Se dit aussi de pensées moins importantes. Il lui échappe des mots fort heureux, fort spirituels.

— Prix que l'on demande ou que l'on offre de quelque chose. Vous voulez vendre cela cinq cents francs ! Est-ce votre mot ? Ce n'est que votre premier mot ? Non, c'est mon dernier mot. Je n'en rabattrai rien, je n'ai pas deux mots. N'être point homme à deux mots. Au dernier mot, qu'en voulez-vous ? Si vous voulez acheter, dites le bon mot. Vouloir être payé à son mot. Faire venir à son mot. N'avoir qu'un mot.

— *Dire le mot, dire le grand mot.* S'emploie lorsque, dans une affaire qu'on discute, un homme vient à dire quelque chose de décisif, ou qui éclaircit la difficulté. Vous dites là le mot, le grand mot.

— *Prendre quelqu'un au mot.* Accepter sur-le-champ une offre, surtout quand il s'agit du prix d'un achat ou d'une vente. Il ne m'a fait ce cheval que six cents francs, je l'ai pris au mot. Je lui offre cinq francs de ce volume, il m'a pris au mot. N'ayez pas peur, vous ne serez pas pris au mot. Vous m'avez offert une chambre dans votre maison, je vous prends au mot. Je lui ai offert ma bourse, il m'a pris au mot.

— Saisir l'aveu, accepter l'offre, la proposition que l'on fait, en profiter. Quelle que soit l'indulgence, on ne pardonne pas à qui prend au *mot*, lorsque l'on parle de soi avec modestie. (Naudé.)

— Prov.

Comme les bœufs par les cornes on lie,
Aussi les gens par leurs *mots* font folie.

En effet la parole nous lie quelquefois.

— Billet portant assurance ou déclaration de quelque chose. Je vous prêterai mille francs, mais donnez-moi un mot de votre main. Donnez-moi un mot d'écrit, deux mots de votre main.

— Art milit. *Mot d'ordre.* Mot que le chef d'une patrouille donne au chef d'un poste, lorsqu'il se fait reconnaître. || *Mot de ralliement.* Mot que le chef d'un poste donne au chef d'une patrouille, en échange du mot d'ordre. Les sentinelles avancées doivent avoir le mot de ralliement. || Souvent on confond ces deux mots sous la dénomination de *mot d'ordre*. On disait autrefois *mot du guet*. Donner le mot. Aller prendre le mot. Envoyer quelqu'un porter le mot. Le mot qu'on donne le jour d'un combat. Quand une patrouille rencontre une ronde, elle lui donne les deux mots d'ordre.

— Prov. et fig. *Avoir le mot.* Être averti de ce qu'on vient de dire ou de faire dans une certaine circonstance. || *Ces gens-là se sont donné le mot du guet*, ou absol., *se sont donné le mot.* Ils sont de concert et d'intelligence ensemble. Lorsque plusieurs hommes se sont donné le *mot* pour en tromper un seul, cela arrive infailliblement. (Fréd.) Légistes, docteurs, médecins, quelle chute pour vous, si nous pouvions nous donner le *mot* pour devenir sages. (La Bruy.)

— Les paroles d'une devise. Dans la devise de Louis XII, le corps était un porc-épic, et le mot, *cominus et eminus* ; dans celle de Louis XIV, le corps était un soleil, et le mot, *nec pluribus impar*.

— Mot ou phrase courte que quelques mai- [illegible] maison de Montmorency a pour mot [illegible], sans dévier ; celui de la maison de France était *Espérance* ; celui de la maison royale d'Angleterre est *Dieu et mon droit* ; celui de l'ordre de la jarretière : *Honni soit qui mal y pense.*

— Vén. *Sonner un ou deux mots.* Faire entendre, avec le cor, une ou deux notes prolongées.

— *En un mot.* loc. adv. Bref, enfin, en peu de mots. Il est vertueux, généreux ; en un mot, c'est un homme accompli. Il fallait, en un *mot*, le consulat, avant d'aboutir à l'empire. (Thiers.) En un *mot*, et les grands et le prince ne sont, pour ainsi dire, que les hommes du peuple. (Mass.) Le monde croit qu'on peut être orné de toutes les vertus que demande la société, sans avoir celles que demande l'Évangile, en un *mot*, être honnête homme sans être chrétien. (Id.) C'est en un *mot*, dans ce siècle d'incrédulité, que Dieu n'est pas plus connu qu'au milieu des peuples infidèles. (Id.)

Sans la langue, en un *mot*, l'auteur le plus divin.
Est toujours, quoi qu'il fasse, un méchant écrivain
(Boileau.)

— *En un mot, je n'en ferai rien.* Pour répondre en un mot à toutes vos raisons, je dis que je n'en ferai rien.

— *Autant en un mot qu'en cent, qu'en mille ; en un mot comme en cent, en un mot comme en mille.* Façons de parler familières, par lesquelles on marque sa dernière résolution. En un mot comme en mille, je suis décidé à n'en rien faire.

— *Mot à mot, mot pour mot.* loc. adv. Sans aucun changement ni dans les mots ni dans leur ordre. Apprendre quelque chose mot à mot comme un perroquet. Transcrire, traduire, rendre mot à mot. Rapporter mot à mot, mot pour mot, tout ce qu'on a ouï dire.

— *Cette phrase est mot pour mot dans Montaigne, dans Voltaire*, etc. Elle s'y trouve entièrement et dans les mêmes termes.

— *Dicter mot à mot.* Dicter un mot après l'autre, ne dicter qu'un mot à la fois.

— *A ces mots, à ce mot.* loc. adv. Après avoir ainsi parlé. Cet honneur ne diminua point sa modestie : à ce *mot*, je ne sais quel remords m'arrête. (Fléch.)

A ce *mot*, ce héros expiré
N'a laissé dans mes bras qu'un corps défiguré. (Rac.)

— Syn. simpl. Parole, terme, accents, expression, discours, diction. || Épith. Propre, heureux, nécessaire, usité, consacré, riche, noble, sonore, harmonieux, doux, articulé, sourd, muet, rude, dur, précieux, ambitieux, suranné, vieilli, étranger, nouveau, naturalisé, pompeux, solennel, déplacé, parasite, redondant, lâche, forgé, odieux, funeste, obscène, trivial.

— Syn. comp. mot. terme. expression. Le *mot* est de la langue, le *terme* est du sujet, l'*expression* est de la pensée. || mot. parole. La *parole* exprime la pensée ; le *mot* représente l'idée qui sert à former la pensée. || mot à mot. mot pour mot. Rapporter un discours *mot à mot*, c'est le rapporter à peu près tel qu'on l'a tenu ; le rapporter *mot pour mot*, c'est pousser la fidélité jusqu'à rapporter les propres termes dont s'est servi l'orateur.

MOT-A-MOT. s. m. Traduction littérale. Cette version n'est qu'un mot-à-mot. Voilà le mot-à-mot de la phrase, maintenant traduisez avec élégance. || Pl., des *mot-à-mot*.

MOTACILLE. s. f. (du lat. *motum*, sup. de *movere*, mouvoir, parce que ces oiseaux ont l'habitude de hausser et de baisser la queue). Ornith. Un des noms de l'oiseau qu'on appelle plus communément *bergeronnette*. || Genre de passereaux de la famille des subulirostres.

MOTACILLIN, INE. adj. Ornith. Qui ressemble à une motacille. || motacillins. s. m. pl. Groupe de la tribu des dentirostres sylviades, qui a pour type le genre motacille.

MOTAGE. s. m. Se disait pour Prestation de serment, asservissement.

— Anc. cout. Droit de prendre des mottes de terre pour faire réparer les chaussées. || Obligation où était le vassal d'assister aux plaids (?) du seigneur sur la mote seigneuriale.

MOTAZALE, MOTAZALITE et MOTAZÉLITE. adj. et s. des 2 g. Hist. relig. et phil. Nom que donnent les mahométans aux disciples de Vassel-ben-Atha-el-Gazol. Les motazales croient qu'il n'y a point en Dieu d'attributs séparés de son essence ; que le Coran n'est ni incréé ni éternel, et que la volonté de l'homme est libre ; ils se rattachent d'ailleurs à la secte d'Ali.

MOTE. s. f. Féod. Principal lieu d'une seigneurie ; place de la forteresse ou du château. || *Mote tenue.* Ténement roturier donné à certains conditions pour être cultivé.

MOTEAU. s. m. Se disait pour Motte, morceau de terre.

MOTELET. s. m. Se disait, pour Petit mot, phrase courte, réflexion brève. Cela mérite bien qu'on oye un *motelet*. (*Sat. Ménip.*) Ce joli diminutif est à regretter.

MOTELLE. s. f. Ichthyol. Nom vulgaire de la lotte de rivière dans quelques contrées. || Nom du cobite fossile.

MOTÈNE. s. f. Ichthyol. V. motelle.

MOTERELLE. s. m. Ornith. Le motteux.

MOTET. s. m. (pr. *mo-tè* : du fr. *mot*, à cause [illegible] ou autres paroles latines mises en musique pour être chantées à l'église, avec ou sans accompagnement d'orgue ou d'orchestre, et qui ne font point partie de l'office divin. Faire, composer, chanter, exécuter un motet. Un beau motet. || Se disait autrefois de la haute-contre, à qui la partie principale des motets était spécialement confiée. || Composition de musique sur une période fort courte ; elle était enrichie de toutes les beautés et finesses de l'art. || Chez les Allemands, c'est un morceau de musique dont le texte, en prose, est puisé dans l'Écriture sainte.

— Littér. Espèce de poésie dans laquelle le poëte faisait, sur un texte, des stances qui s'appelaient gloses.

MOTEUR. s. m. (du lat. *motor*, fait de *movere*, mouvoir). Celui qui donne le mouvement. Dieu est le premier moteur, le souverain moteur de toutes choses. Lorsque les anciens arri-

vaient à la statue colossale de Jupiter, ils s'inclinaient avec respect devant le maître et le *moteur* du monde. (Delille.)

— Celui qui dirige ostensiblement où secrètement une entreprise quelconque. Etre le principal moteur d'une entreprise, d'une conjuration. Etre le moteur secret d'intrigues.

— En parlant d'une femme, on dit ordinairement qu'*elle a été le moteur*, et non pas *la motrice d'une affaire*. Pourquoi ne dirait-on pas *motrice*, puisque *motrice* est déjà usité comme adjectif? Tout le monde dit : *Elle a été l'instigatrice de cet événement;* disons aussi : *elle a été la motrice de cet événement.*

— Mécan. Ce qui imprime le mouvement à une machine, comme l'homme, les animaux, l'air, les courants d'eau. Le plus puissant moteur connu est la vapeur. Le moteur doit être proportionné à l'effet qu'on veut produire. Chacun de ces océans a ses harmonies positives ou négatives, actives ou passives, dont le soleil est le premier *moteur*. (B. de St-P.) || *Moteurs naturels* ou *premiers*. On nomme ainsi l'air, l'eau, le feu, les animaux, les hommes, les poids, les ressorts qui peuvent imprimer directement le mouvement, lorsqu'ils agissent de manière à communiquer une certaine vitesse aux parties inertes d'une machine. || *Moteurs secondaires* ou *intermédiaires*. Les machines elles-mêmes qui reçoivent l'impression de ces moteurs, et la transmettent aux parties que l'on veut faire mouvoir.

— Se dit, dans le même sens, des objets qui donnent le mouvement à la nature.

Ame du mouvement, par son active ardeur,
Le feu de la nature est le puissant *moteur*
(Dulard.)

— Anat. Se dit des muscles qui font mouvoir un membre. Les moteurs internes, externes. Les moteurs oculaires.

— Fig. Le plaisir et la douleur sont les deux grands *moteurs* des êtres sensibles. (Beccaria.)

— Syn. simpl. Auteur, modérateur, cause, principe, premier mobile. || Epith. Puissant, souverain, sage, éternel, principal, premier.

— Syn. comp. MOTEUR. PROMOTEUR. Le *moteur* d'une affaire en est l'âme; le *promoteur* en est le propagateur.

MOTEUR, TRICE. adj. Qui fait mouvoir, qui donne le mouvement. Force, puissance, faculté, vertu motrice. Machines motrices. Les avantages que présente leur locomotive consistent dans l'application de la détente et dans la suppression de l'essieu coudé des forces *motrices*. (Cour. fr.) Dans la mécanique, plus les puissances résistantes sont éloignées du centre, plus les forces *motrices* doivent être augmentées. (Rayn.)

— Anat. Se dit de muscles propres aux mouvements, et de deux nerfs de l'œil.

— Fig.

L'autre, d'un doigt *moteur* égarant vos esprits,
Prête un don prophétique à vos sens assoupis.
(*Satiriq.*)

— Syn. comp. MOTEUR. MOUVANT. Dans *moteur* le mouvement est actuel et déterminé, c'est une action; dans *mouvant* il est potentiel et déterminé, c'est un état.

MOTHE (Antoine Houdard de La). Né à Paris en 1672, mort en 1731, a composé beaucoup de pièces de théâtre et autres ouvrages en vers et en prose. Ses *Odes* et ses *Reflexions sur la critique* sont estimées.

MOTHE-LE-VAYER (François de La). Né en 1588, mort en 1672, a publié un grand nombre d'ouvrages philosophiques, qui sentent un peu le scepticisme.

MOTHON. s. m. Ant. gr. Sorte de danse lascive en usage chez les Grecs.

MOTIERS-TRAVERS. Géogr. Village de Suisse, canton de Neufchâtel, où se retira J.-J. Rousseau.

MOTIF. s. m. (du lat. *motum*, supin de *movere*, mouvoir). Ce qui meut et porte à faire quelque chose, à adopter un avis. Bon, mauvais, puissant, faible motif. Motif secret, apparent. Motif louable, honnête. Exposer ses motifs. Avoir un motif pour faire une action. Deviner les motifs de quelqu'un. Agir par un pur motif de zèle, de conscience. N'avoir point d'autre motif que celui de la gloire de Dieu. L'intérêt est le seul motif qui le fait agir. Tel a été son motif pour agir de la sorte. Imaginer des prétextes pour cacher un véritable motif. Il y a une dévotion de prince différente de celle des particuliers, non pas quant au *motif* et à la fin, mais dans les vues et dans l'exécution. (Fléch.) Sans doute, une haute naissance est une prérogative illustre, mais ce n'est qu'un titre, ce [illegible] un motif honorable de grandeur. (Mass.) S'il se trouve dans l'état des grands beaucoup d'attraits pour le vice, que de puissants *motifs* n'y trouvent-ils pas aussi pour la vertu? (Id.) Tout le mérite de nos actions vient du *motif* qui les produit, et de leur conformité à la loi paternelle. (Vauven.) On sait quels *motifs* frivoles se joignent aux *motifs* les plus pieux, pour augmenter l'affluence dans ces solennités de la religion. (Thiers.) Le *motif* seul [illegible] le mérite des actions. (La Bruy.) Les passions ont des *motifs* et n'ont pas de principes. (La Bouisse.) Les maux d'autrui sont des *motifs* de résignation, mais non de consolation. (Boiste.) Dire que la religion n'est pas un *motif* réprimant, parce qu'elle ne réprime pas toujours, c'est dire que les lois n'en sont pas un non plus. (Montesq.)

Il n'y a point de grands travaux sans de grands *motifs*, et les savants sont des ambitieux de cabinet. (Fontenelle.)

— *Motif de crédibilité.* Ce qui peut raisonnablement porter à croire une chose, indépendamment des preuves démonstratives. Si ce n'est pas une preuve convaincante, c'est au moins un motif de crédibilité. || Se dit surtout en parlant des preuves qui établissent les vérités de la religion.

— Mus. Phrase de chant, idée primitive qui domine dans tout le morceau. Le motif de cet air est heureux. Beau motif. Motif commun. Motif vide d'idées et de caractère.

— Jurispr. *Motifs d'un jugement.* Ce qui a déterminé un jugement. Les motifs d'un jugement doivent toujours être inscrits dans sa rédaction.

— *Motifs d'une loi.* Raisons qui ont déterminé le législateur dans la combinaison et la rédaction de cette loi. Les motifs du Code civil se trouvent dans les délibérations du conseil d'Etat.

— Syn. comp. MOTIF. RAISON. Les *motifs* peuvent n'être que des sentiments, des impulsions obscures et secrètes, pour celui même qui agit. Les *raisons* sont des *motifs*, mais des *motifs* clairement aperçus et discutés, dans lesquels l'agent raisonnable a puisé des considérations qui lui ont paru autoriser ou légitimer l'action, et qui, tout au moins, l'expliquent, si elles ne la justifient pas.

MOTILITÉ. s. f. (de *motum*, supin de *movere*, mouvoir). Didact. Facilité de se mouvoir Faculté ou force qui produit les différents mouvements organiques. Parmi les diverses forces vitales, la *motilité* est celle qui caractérise le mieux la vie, dont elle est l'attribut le plus évident et le plus facile à apprécier. (Rollier.)

— Tendance continuelle à la contraction.

— Cause qui détermine le ton des solides en général, et la progression des fluides.

MOTINE. s. f. Machine qui servait à soulever des fardeaux.

MOTION. s. f. (pr. *mo-ci-on;* du lat. *motio*). Didact. Mouvement, action de mouvoir.

— Anc. art milit. Se disait généralement, avant le XVIIIe siècle, au lieu des mots *évolution*, *manœuvre*, et dans le sens que l'on donne aujourd'hui à ces expressions.

— Gramm. Se dit des signes employés dans l'écriture de plusieurs langues sémitiques, pour représenter les voyelles. Les motions en arabe sont au nombre de trois. Les motions arabes répondent aux points-voyelles de l'hébreu.

— Polit. Proposition faite, dans une assemblée délibérante, par un de ses membres. En ce sens, ce mot est emprunté de l'anglais, depuis 1789. Faire une motion pour tel objet, sur tel objet, relativement à tel objet. Faire la motion d'ajourner la délibération. Il y eut des motions très-diverses, et même il y en eut de contradictoires. Appuyer la motion. Délibérer sur la motion. Amender la motion. Retirer sa motion. Rejeter la motion. On ne vit pas en sûreté dans un pays dont la constitution peut être chaque jour ébranlée par une *motion* indiscrète. (Boiste.)

— *Motion d'ordre.* Motion qui a pour objet particulier l'ordre de la délibération, lorsque plusieurs propositions se trouvent en même temps en discussion, et qu'il faut déterminer celle qui doit avoir la priorité.

— *Faire une motion*, à peine tolérable à la tribune, est bas et de mauvais goût ailleurs, même dans la conversation familière.

— Syn. comp. MOTION. MOUVEMENT. *Motion* est un terme didactique; *mouvement* est du langage usuel.

MOTIONNER. v. n. 1re conj. (pr. *mo-cio-ne*), Faire une motion. Ne se dit que dans le style parlementaire, et on ne l'a guère employé que sous la Convention.

— *Motionner* est presque hors d'usage dans le langage de la politique.

MOTIONNEUR. s. m. (pr. *mo-cio-neur*). Polit. Se dit familièrement d'un homme parlementaire qui fait fréquemment des motions. Ce mot, peu usité, ne se prend guère qu'en mauvaise part.

MOTISON. s. f. S'est dit pour Énonciation, déclaration.

— Anc. jurispr. Acte par lequel on fait connaître quelque chose.

MOTIVAL, ALE. adj. Jurispr. Qui concerne les motifs d'un arrêt. Clause motivale.

MOTIVE. adj. f. Qui détermine à agir. Cause motive.

[illegible] part. pass. du v. Motiver. S'empl. adjectiv. Arrêt motivé. Refus motivé. Avis motivé. Les entrées et les sorties ne sont pas motivées dans cette pièce. Arrive l'âge du service militaire : il faut se soumettre à des ordres non *motivés* d'un cuistre et d'un ignorant. (A. Karr.)

— Jurispr. *Conclusions motivées.* Conclusions que les avoués se signifient dans le cours d'une instance, et auxquels ils joignent des moyens sommaires.

MOTIVER. v. a. 1re conj. Alléguer, rapporter les motifs d'un avis, d'un arrêt, d'une déclaration quelconque. Motiver un arrêt. Ne motiver jamais un avis. Motiver son refus.

— Servir de motif à. Motiver une mesure. La mauvaise foi suggère et *motive* avec art des exceptions pour s'affranchir de tous les devoirs. (Boiste.)

— Littér. *Motiver les entrées et les sorties dans une pièce de théâtre.* Faire que les entrées et les sorties paraissent naturelles et raisonnables.

— SE MOTIVER. v. pron. Être motivé.

MOTO. s. m. (de l'ital. *moto*, mouvement). Mus. Mot italien, qu'on emploie quelquefois dans les partitions. *Con moto*, avec mouvement.

MOTOYER. s. m. Droit cout. Possesseur d'une terre servile ou roturière.

MOTRIL. Géogr. Ville d'Espagne, dans l'Andalousie; 12,000 hab.

MOTTE. s. f. (du bas lat. *mota*, fait de *meta*, borne pyramidale, et, en général, amas de quelque matière que ce soit, fait en pyramide). Petit morceau de terre détaché avec la charrue, avec la bêche ou autrement. Champ plein de mottes. Rompre, casser, briser les mottes d'un champ. Une motte de gazon. Au moyen âge, une *motte* de terre était le signe de la donation. (Michelet.)

— Butte, éminence isolée, faite de main d'homme ou par la nature. Raser une motte. Aplanir une motte.

— Anc. cout. *Motte ferme.* Terrain voisin d'une rivière ou d'un fleuve, qui n'a été couvert par aucune inondation.

— Féod. Butte que l'on élevait près des châteaux comme signe de la puissance seigneuriale. C'était au pied de la motte que se rendait la justice.

— Butte sur laquelle s'élève un moulin à vent.

— Hortic. Portion de terre qui tient aux racines des plantes, quand on les lève ou qu'on les arrache. Lever un arbre en motte, avec sa motte. Replanter un arbre avec sa motte. On rend aux plantes une *motte* artificielle en mouillant leurs racines et les couvrant de terre en poudre. (Boiste.) || *Planter en motte.* Se dit d'une opération par laquelle on ouvre un fossé à une certaine distance d'un arbre et tout autour, afin de lui conserver le plus de racines qu'il est possible; ensuite, lorsque le fossé est à une profondeur plus basse que celle des racines, on cerne la terre par dessous, et on enlève l'arbre avec la terre qui s'attache aux racines.

— Anat. Un des noms du mont de Vénus.

— Fauconn. *Prendre motte.* Se dit d'un oiseau qui se pose à terre au lieu de se percher.

— *Motte à brûler.* Petite masse plate et ronde, qui est faite ordinairement avec le tan qu'on ne peut plus employer à préparer les cuirs, et qui sert à faire du feu. Brûler des mottes. Motte de tourbe.

— Techn. Massif de pierre qui fait partie de la machine à pilon d'un moulin à poudre. || Masse de terre épluchée, nettoyée et prête à mettre sur le tour pour y prendre la forme que l'on désire.

MOTTE. Nom qu'on donne en Provence, à la qualité d'olives qui doit former une mouture, quantité qui varie dans chaque moulin.

MOTTÉE. s. f. Agric. Nom qu'on donne, dans les marais de la Vendée, à de petites pièces de terre qu'on a entourées de fossés profonds dont la terre a été rejetée sur la pièce. Les mottées sont cultivées en chanvre, ou couvertes de saules et de frênes.

MOTTER. v. a. 1re conj. Jeter des mottes de terre avec la houlette, pour faire obéir les brebis. Il faut motter cette brebis qui s'écarte trop.

— SE MOTTER. v. pron. Se cacher derrière des mottes de terre. La perdrix se motte.

MOTTER. s. m. Ornith. Passereau subulirostre du genre des motacilles.

MOTTEREAU. s. m. (du fr. *motte*, parce qu'elle niche dans la terre). Ornith. Nom vulgaire de l'hirondelle de rivage.

MOTTERELLE. s. f. Ornith. Un des noms vulgaires du motteux, proprement dit.

MOTTEUX. s. m. (du fr. *motte*, parce qu'il a l'habitude de se tenir sur les terres fraîchement labourées). Ornith. Oiseau commun en Europe; il est de la famille des subulirostres, et du genre traquet.

MOTTEVILLE (Fran[illegible] Bertaut, dame de). Née en 1621, morte en [illegible] a publié des mémoires très-curieux et p[illegible] détails authentiques sur la cour à cette [illegible].

MOTTOIS. s. m. Agric. Race de bœufs nés sur les montagnes du Cantal, où elle est connue sous le nom de *bœufs du haut cru* et de *bourrites*.

[illegible] qui signif. de propre mouvement). Expression latine qui se trouve employée dans les bulles des papes, pour indiquer qu'une résolution a été prise par le pape, en dehors de toute influence étrangère, de son propre mouvement. Les canonistes romains, s'appuyant sur le principe de l'infaillibilité du pape, prétendent qu'une cédule donnée spontanément abolissait toutes espèces de réserves, toutes bulles et tous brefs antérieurs, et n'autorisait aucune exception en droit, si ce n'est celle de la captation. On comprend que cette prétention n'a jamais été admise par l'Eglise gallicane et par plusieurs autres.

— Cette expression est passée dans le langage ordinaire. Décision prise de motu proprio. Faire une chose de motu proprio.

— substantiv. C'est un motu proprio.

MOTUS. interj. (pr. *mo-tuss;* du lat. *motum*). Expression fam. par laquelle on avertit quelqu'un de ne rien dire. Motus, ne parlez pas de cela. *Motus!* il ne faut pas dire que vous m'ayez vu sortir de là. (Mol.)

Vous me connaissez mal; d'une telle faiblesse
Jamais les Jacquemins n'ont été convaincus,
Je serais le premier du nombre des.... *motus!*
(Fagan.)

MOU, MOLLE. adj. (du lat. *mollis*.) Qui cède facilement au toucher, qui reçoit facilement l'impression des autres corps. Ce lit est mou, n'est guère mou. De la cire molle. Avoir les chairs molles. Du fromage mou. D'une *molle* farine elle imite la poudre. (Delille.)

La jeunesse en sa fleur brille sur son visage;
Son menton sur son sein descend à double étage,
Et son corps, ramassé dans sa courte grosseur,
Fait gémir les coussins sous sa *molle* épaisseur. (Boil.)

— Anat. *Parties molles.* L'ensemble des chairs ou des organes qui recouvrent le squelette. || *Dents molles.* Celles qui ne sont pas fermes dans les gencives, quand les fibres et les ligaments qui les tiennent sont relâchés, ce qui fait qu'elles ont de la peine à mâcher.

— Bot. Se dit d'un corps, lorsque ses parties, tout en conservant une certaine adhérence entre elles, cèdent facilement à la pression, que l'effet de celle-ci soit ou non suivi du retour à la forme primitive, comme l'agaric mou. || Se dit aussi des feuilles qui sont douces et peu résistantes au toucher.

— Pathol. Dont les organes sont dans un état de flaccidité, de relâchement, d'indolence et de langueur. Voyez cette jeune beauté : son teint d'une blancheur éblouissante, et ses longs cheveux blonds n'ont presque jamais subi l'éclat du soleil qui brunirait ou raffermirait toute cette *molle* organisation. (Virey.) Loin de s'exercer à quelque travail de corps, à peine cette frêle et *molle* personne se remue et peut s'avancer quelques pas dans ses promenades. (Id.) || *Pouls mou.* V. POULS.

— Phys. Se dit des corps dont les molécules insensibles n'ont qu'une faible adhérence ou cohésion les unes avec les autres, et capables seulement de résister à une petite force. Cette épithète ne peut convenir qu'aux corps solides. || *Corps mous.* Ceux qui ne tendent pas à reprendre la figure que le choc ou la compression leur a fait perdre.

— *Poires molles.* Qui commencent à se gâter.

— On dit d'un homme qui menace, qu'*il se promet pas poires molles.*

— Par exten. *Le temps, le vent est mou.* Le temps est relâché, le vent est chaud et humide.

— Prov. *Mai mou est le signe d'une bonne année.* Quand il pleut beaucoup au mois de mai, c'est le signe d'une bonne année.

— Mar. *Molle mer.* L'intervalle entre le flux et le reflux. || Mer étale. || Se dit d'un navire qui tient mal le vent, qui marche mal.

— Fig. Qui a peu de vigueur. Cheval mou. Homme mou au travail.

— Indolent, inactif, qui manque de résolution, d'application. Homme mou pour ses amis. Caractère mou. Esprit mou.

— Affaibli, énervé par les plaisirs. Homme mou et efféminé. Ame molle. La *molle* oisiveté des enfants des sultans. (Rac.)

— Qui annonce ou qui cause la mollesse de l'âme. Molle complaisance. Molle indulgence. Résolution molle. Conduite molle. Molle oisiveté. Education molle.

Descends sur moi, douce Mélancolie,
Viens pénétrer mon âme recueillie,
Et l'abreuver de tes *molles* douleurs. (Const. Dism.)

— Efféminé. Une éducation trop *molle* énerve le corps et l'âme, développe l'égoïsme, exalte la sensibilité, prépare de longues douleurs. (Boiste.)

— *Style mou.* Style qui manque de vigueur.

— *Langage mou.* Langage rempli de mots doucereux et trop fleuris. || Mots que l'on prononce d'un ton languissant et efféminé.

— Peint. *Touche molle, manière molle, pinceau mou.* Faiblesse d'expression dans le mécanisme de l'art.

— On a donné à cet adjectif pour régime la préposition *à* et l'infinitif. Ce régime est dans l'analogie de la langue, mais il y en a peu d'exemples dans les auteurs. Les vérités utiles échappent à la pensée qui est *molle* à les chercher et à les saisir. (Necker.)

— En poésie et dans le style soutenu, on dit *mol* au masculin, quand le mot suivant commence par une voyelle. Un mol abandon. Le marcher mol et doux de la pelouse. Sur le mol édredon dormez-vous plus tranquille? (Clém.)

mes mous. Buffon a dit : *Les Chinois sont des peuples mols.* Cette phrase ne nous paraît plus être autorisée par l'usage; maintenant on ne se servirait que de l'adjectif *mous.*

— Syn. comp. MOU. INDOLENT. Un homme *mou* ne soutient pas ses entreprises; un *indolent* ne veut rien entreprendre.

MOU. s. m. Nom vulgaire du poumon de certains animaux. Mou de bœuf. Bouillon de mou de veau. Fricassée de mou d'agneau. Donner du mou au chat.

— Morceau de mou. Le chat a-t-il eu son mou?

— Ce qui est mou, chose molle.

Prov. On dit de gens qui se contrarient, que *quand l'un veut du mou, l'autre veut du dur.*

— Mag. *Donner du mou à une manœuvre*, à

un câble. En diminuer la tension. || *Embarquer le mou.* Roidir un cordage.

— MOUS. s. m. pl. Nom qu'on donne quelquefois aux mollusques.

MOUCE. adj. des 2 g. Se disait pour Mousse; peu sensible. Avoir l'appétit froid et *mouce* aux douleurs et aux maux. (Montaigne.)

MOUCE. s. m. Agric. Nom de petits morceaux de terre que les propriétaires abandonnent à leurs vignerons, aux environs de Metz, pour y cultiver des légumes.

MOUCELET. s. m. Bot. Nom de deux espèces de thlaspi, que l'on mange quelquefois en salade.

MOUCET. s. m. Ornith. Un des noms de la fauvette d'hiver et du moineau.

MOUCHACHE. s. f. V. MOUCHAGE.

MOUCHAGE. s. f. Fécule de manioc exprimée.

MOUCHARD. s. m. (pr. *mou-char*; du fr. *mouche*, parce que les espions vont de côté et d'autre comme les mouches qui cherchent leur nourriture). Espion de police. Un fin mouchard. Un mouchard adroit, expérimenté.

MOUCHARDÉ, ÉE. part. pass. du v. Moucharder. S'empl. adjectiv. Personne mouchardée.

MOUCHARDER. v. a. 1re conj. Pop. Espionner. Moucharder une personne.

— v. n. Faire le métier de mouchard. Il est toujours à moucharder.

— SE MOUCHARDER. v. pron. S'espionner. Ces deux personnes se mouchardent continuellement.

— Ce verbe n'a pas été admis par l'Académie; elle ne donne que *moucher*, qui cependant est beaucoup moins usité.

MOUCHE. s. f. (du lat. *musca*). Entom. Genre d'insectes diptères, à ailes transparentes, sans étui. Il renferme un grand nombre d'espèces (plus de mille), dont les unes vivent à l'état de larve dans les cadavres, les autres dans les excréments, et d'autres enfin dans des fumiers; quand elles sont arrivées à leur dernier état d'accroissement, elles se retirent en terre ou sous les pierres, elles sont alors connues sous le nom d'*asticots*. On en emploie beaucoup pour la pêche aux poissons. Les deux espèces de mouches les plus connues sont: la mouche domestique et la mouche à viande. Les mouches pondent toutes des œufs, très-petits, mais en très-grand nombre; une seule espèce, la *mouche vivipare*, dépose sur la viande des larves déjà toutes formées, et qui grandissent presque à vue d'œil. La mouche bourdonne. Il y a bien des gens que l'on croit fort occupés dans leur cabinet, où ils attrapent plus de *mouches* que de vérités. (De Ségur.) Aucun ami ne mettra un peu d'herbe sur mon corps pour me garantir des *mouches*. (Chateaub.)

— Fig. On nomme la comtesse de Grammont pour une des *mouches* qui passent devant les yeux, c'est-à-dire pour une des personnes qui donnaient de la jalousie à Mme de Montespan. (Mme de Sévigné.)

— Par extens. Tous les insectes dont les ailes sont transparentes. Mouche commune. Mouche à deux ailes, à quatre ailes. Mouche à miel. Mouche-guêpe. Grosse, petite mouche. Le bourdonnement d'une mouche. Le taon, le frelon sont des espèces de mouches. En automne, tout est plein de mouches. Les mouches sont importunes en automne. Cheval tendre aux mouches. Les *mouches* que j'avais observées étaient toutes distinguées par leurs couleurs, leurs formes et leurs allures. (B. de St-P.) Ces *mouches* volaient à travers les arbres, se reposaient quelquefois sur les feuilles; et le vent balançait ces petites étoiles, et variait de mille manières leur lumière incertaine. (Mme de Staël.)

— Se dit également de quelques coléoptères, dont les ailes extérieures ne sont pas transparentes. Mouche cantharide.

— Le nom de *mouche* a été appliqué par le vulgaire à tous les insectes qui volent. Il est un grand nombre de ces noms qui sont restés dans la science ou dans le langage ordinaire, et il est important de faire connaître positivement à quels insectes ils s'appliquent, afin qu'on puisse les chercher à leurs articles || *Mouche abeilliforme.* Un élophile. || *Mouche aphidivore.* Des syrphies, des hémérobes. || *Mouche araignée.* Les hippobosques et les ornithomyies. || *Mouche aquatique.* Phrygan, éphémère, tipule. || *Mouche armée.* Les strathionides. || *Mouche asile* ou *parasite.* Des œstres, des taons et des méiophages. || *Mouche d'automne* ou *piquante.* Les stomoxes. || *Mouche baliste.* Mouche qui lance ses œufs comme de petits boulets. || *Mouche* [...]

[...] *mague.* || *Mouche bécasse.* Un empis. || *Mouche tipule.* Éphémère. || *Mouche bombardière.* Carabe pétour, les brachynes. || *Mouche bourdon.* Syrphe, les volucelles. || *Mouche bretonne.* L'hippobosque du cheval. || *Mouche cantharide.* Cantharide. || *Mouche du cerisier, du chardon.* Cosmie, les téphrites. || *Mouche à chien.* L'hippobosque des chevaux. || *Mouche cimiciforme.* Rodonie. || *Mouche cornue, mouche taureau volant.* Nom donné au scarabée hercule par quelques voyageurs. || *Mouche à colon.* Nom donné aux petits ichneumons qui vivent dans le corps des chenilles et des chrysalides, et dont les larves se filent, après en être sorties, de petits cocons de soie jaune ou blanche. || *Mouche dévorante.* Insecte que l'on prétend venir d'une larve qui a la forme de chenille et qui se nourrit sur l'orme. Devenu insecte parfait, il fait la guerre aux araignées. || *Mouche éphémère* Les éphémères. || *Mouche d'Espagne.* Nom qu'on a donné à une méloé, aux cantharides et à l'hippobosque du cheval. || *Mouche à faux.* La raphidie. || *Mouche à feu.* La fulgore, le lampyre, le taupin. *Mouche de feu.* Une espèce de guêpe de Cayenne, dont la piqûre cause une douleur semblable à celle que produit la brûlure. || *Mouche fourmilion.* Le myrméléon formicaire. || *Mouche du fromage.* Un mosille. || *Mouche des galles.* Des diplolepes et des cinips. || *Mouche gallinsecte* ou *progallinsecte.* Les cochenilles et les kermès. || *Mouche géant.* L'échinomyie. || *Mouche de la gorge du cerf.* Un œstre. || *Mouche-guêpe.* Un conops. || *Mouche ichneumone.* Les ichneumons. || *Mouche des intestins des chevaux.* Les œstres. || *Mouche jaune.* Espèce de guêpe de l'île Bourbon, qui fait son nid dans les arbres, et qui est très-redoutée. Les petits nègres mangent ses larves. || *Mouche du kermès.* Le genre kermès. || *Mouche* ou *demoiselle du lion des pucerons.* L'hémérobe. || *Mouche-loup.* Les asiles. || *Mouches luisantes.* Les lampyres, quelques fulgores et des taupins. || *Mouche lumineuse.* Insecte de l'Amérique méridionale, appelé *cucuyos*. || *Mouche merdivore* ou *stercoraire.* Les scatophages. || *Mouche à miel.* L'abeille. || *Mouche de l'olivier.* Un téphrite. || *Mouche à ordures.* Les scatopses. || *Mouche papilionacée.* Les phriganes et les perles. || *Mouche papilionaire.* Les hémérobes. || *Mouche pétronelle.* Un calobate. || *Mouche piqueuse.* Un stomoxe. || *Mouche plante* ou *mouche végétante.* Nom qu'on donne à Saint-Domingue à des chrysalides de cigales desséchées et sur lesquelles croît, à l'aide de l'humidité, une espèce de champignon du genre clavaire. || *Mouche pourceau.* L'éristale tenace. || *Mouche punaise.* La réduve. || *Mouche des rivières.* Les éphémères et d'autres insectes. || *Mouche de Saint-Jean.* La cantharide. || *Mouche de Saint-Marc.* Les bibions. || *Mouche sauteuse* ou *sautante.* Le psylle. || *Mouche sautillante.* Les mosilles. || *Mouche à scie.* La tenthrédine. || *Mouche scorpion.* Le panorpe. || *Mouche tarière.* Les hyménoptères de la famille des térébrants. || *Mouche des teignes aquatiques.* Les phriganes. || *Mouche des truffes.* Petit insecte du genre scatophage ou du genre oscine. || *Mouche des tumeurs des bêtes à cornes.* Les œstres. || *Mouche du ver du nez des moutons.* Les œstres. || *Mouche vibrante.* Les ichneumons. || *Mouche du vinaigre.* Un mosille.

— Antiq. Plusieurs peuples anciens invoquaient les dieux pour se voir délivrés des mouches. On disait que les mouches se retiraient d'elles-mêmes aux fêtes olympiques. Les Juifs regardaient comme un augure heureux que l'on n'en vît jamais une seule dans le temple de Salomon. On voyait des mouches représentées sur les médailles des Béotiens.

— Ichthyol. Poisson du genre du labre, du salmone, du sciène.

— Ornith. Nom générique proposé pour désigner les oiseaux-mouches.

— Escr. *Chasser les mouches.* Se dit d'un tireur qui pare à l'aventure et par des mouvements irréguliers.

— Prov. *Connaître mouches en lait.* Savoir discerner le blanc d'avec le noir. || Etre fin et rusé. || *Béer aux mouches.* S'amuser aux choses inutiles. || *En bouche close n'entre mouche.* || *Faire la mouche du coche.* || *La dernière mouche qui vous piquera sera un taon.* || *La mouche se brûle à la chandelle.* || *La mouche va si souvent au lait qu'elle y demeure.* || *Laisse la mouche quand elle est soûle.* || *Mieux vaut une seule mouche à miel que cent bourdons sans miel.* || *Qui sent nez mouche ne peut prendre mouche.*

— On dit d'un valet paresseux et musard, qu'*il ne faut qu'une mouche pour l'amuser*.

— Prov. et fig. *Mange bien des mouches qui n'y voit pas.* Lorsqu'on n'examine pas les choses de près, on commet bien des bévues. || *A chevaux maigres vont les mouches.* On persécute plutôt les misérables que les hommes puissants. || *Etre tendre aux mouches.* Etre sensible aux moindres incommodités. || S'offenser de peu de chose. || *Gober des mouches.* Perdre le temps à attendre, à ne rien faire. || *Prendre la mouche.* Se piquer, se fâcher mal à propos. Quand une fois vous avez pris la *mouche*, y a-t-il moyen de vous parler? (Brueys.) || Ce proverbe fait allusion aux mouvements d'impatience d'un homme qui veut prendre ou chasser une mouche toujours obstinée à revenir lui piquer la figure. || *La mouche vous monte à la tête.* Vous vous fâchez facilement. La *mouche* tout d'un coup à la tête vous monte. (Mol.) || *Quelle mouche le pique? quelle mouche l'a piqué?* Se dit d'un homme qui s'emporte, sans qu'on sache qu'il en ait aucun sujet.

[...] esprit critique;
On ne sait bien souvent quelle mouche le pique.
(Boil.)

|| On disait autrefois dans le même sens: *Quelle mouche vous poind?* || *On prend plus de mouches avec du miel qu'avec du vinaigre.* On réussit mieux dans les affaires, on subjugue plus de personnes par la douceur que par la dureté et la rigueur. || *Faire la mouche du coche.* Faire l'empressé, le nécessaire, et s'attribuer le succès des choses auxquelles on a le moins contribué. Les *mouches* du coche étourdissent, mais elles n'aident pas. (Boiste.) || *Faire d'une mouche un éléphant.* Exagérer extrêmement une petite chose.

— Prov. *Courageux comme un homme qui a avalé une mouche.* Se dit d'un homme qui fait une action hardie, parce que la mouche est le symbole de la témérité.

— *Faire querelle sur un pied de mouche.* Faire une querelle pour peu de chose.

— Fig. et fam. *Pieds de mouches.* Mauvaise écriture dont le caractère est menu, mal formé, et n'est point lié, en sorte qu'elle ressemble à des pieds ou à des pattes de mouches. L'écriture de Pauline est devenue toute jolie; elle visait sans vous aux pieds de *mouche*. (Mme de Sévig.) Elle m'écrit des pieds de *mouche* que je ne saurais lire. (Id.)

— Fam. *Dru comme mouches.* En grande quantité, en grande abondance. Les balles, les boulets pleuvaient sur nous dru comme mouches. On voyait les hommes tomber dru comme mouches.

— *Il tombe des mouches d'hiver.* Il tombe de la neige.

— Cost. Petit morceau de taffetas noir préparé, que les femmes se mettaient autrefois sur le visage, ou pour cacher quelques élevures, ou pour faire paraître leur teint plus blanc. Les uns croient que nous avons emprunté cette mode des Persans et des Arabes, qui regardent comme une beauté les taches noires au visage, et qu'elle passa en Europe du temps des croisades. D'autres assignent le commencement du XVIIe siècle comme l'époque où s'est introduite la mode de ces mouches. Ce qu'il y a de certain, c'est que cet usage n'était pas encore tout à fait perdu au commencement de notre siècle. Avoir le visage couvert de mouches. Boîte à mouches. Personne à qui les mouches ne siéent pas.

— Fig. La chaste éloquence ne met sur son visage ni *mouches* ni fard pour paraître agréable; c'est par les traits de sa beauté naturelle qu'elle charme et qu'elle persuade. (St-Evrem.)

— Petit bouquet de barbe qu'on laisse croître à la lèvre inférieure, et qui est plus souvent appelé *impériale*.

— Très-petit dessin détaché qu'on figure sur les étoffes.

— Démangeaison semblable à des piqûres de mouches.

— Tache de la grandeur d'une mouche sur le visage.

— Éclaboussure de crotte sur le linge ou sur les habits.

— Morceau de peau placé au bout d'un fleuret.

— Fig. et fam. Celui ou celle que la police met à la suite de quelqu'un pour épier ses démarches et en rendre compte.

— Fam. *C'est une fine mouche.* C'est une personne très-fine et très-rusée. Cette façon de parler vient de ce que les vieilles mouches ne se laissent pas engluer ni prendre aisément.

C'est cette fine *mouche*, avec ce bon apôtre,
Qui vous faisaient tous deux donner dans le panneau.
(Fagan.)

— Mar. Petit bâtiment de guerre chargé d'observer les manœuvres de l'ennemi, de porter des ordres, etc.

— Parasite. Nomme-t-on pas aussi *mouches* les parasites? (La Font.) Les *mouches* de cour sont chassées. (Id.)

— Pêch. Appât pour prendre le poisson: on l'appelle ainsi, parce qu'on lui donne ordinairement une forme qui imite assez grossièrement celle de la mouche.

— Espèce de jeu de cartes qui se joue à plusieurs personnes, depuis trois jusqu'à six. Jouer à la mouche. || Au jeu de la mouche, cinq cartes d'une même couleur, réunies dans une seule main. || Se dit, à d'autres jeux de cartes, de la punition du joueur qui, ayant proposé le coup, n'a fait aucune levée ou bien a renoncé.

— Jeu d'écoliers, où l'un deux choisi au sort fait la mouche, sur qui tous les autres frappent, comme s'ils la voulaient chasser.

— Astron. Constellation de l'hémisphère austral, qui n'est point visible dans nos climats. || Petite constellation boréale, située au-dessus du Bélier. On l'appelle aussi *lis* ou *fleur de lis*.

— Hist. *Ordre de la mouche à miel.* Nom d'un ordre honorifique fondé à Sceaux par la duchesse du Maine parmi ses courtisans. La duchesse était elle-même la dictatrice perpétuelle de l'ordre.

— Mus. On appelle *mouche* et *grosse mouche* certaines cordes de la vielle.

— Techn. Engrenage qui, dans quelques machines à vapeur, communique le mouvement du balancier au volant. || Petit crampon qu'on met au fer de derrière des chevaux pour relever le talon. || Pièce avec laquelle le parcheminier bouche les trous du parchemin. || *Couteau à mouche.* Couteau qui ne peut se fermer qu'en [...]

— Nom qu'on donne dans l'ancienne Bretagne à un amas ou meule, soit de fagots, soit de grain, soit de tout autre objet, tel que le lin, le chanvre, etc.

— MOUCHES. s. f. pl. Médec. Premières et plus légères douleurs de l'enfantement. Commencer à sentir des mouches, les mouches.

— Nom sous lequel le vulgaire désigne souvent l'emplâtre vésicatoire préparé avec les mouches cantharides.

— *Mouches volantes.* Genre de berlue, dans laquelle le malade croit voir voltiger devant ses yeux des insectes, des mouches, ou quelques corps légers.

— Syn. comp. MOUCHE À MIEL, ABEILLE. Les naturalistes désignent aujourd'hui, sous le nom d'*abeilles*, tous les insectes qui recueillent la poussière fécondante des fleurs. On désigne par les mots de *mouche à miel* seulement ceux de ces insectes qui fournissent le miel et la cire.

MOUCHÉ, ÉE. part. pass. du v. Moucher. S'empl. adjectiv. Enfant mouché. Chandelle mouchée.

— part. pass. du v. Moucher, signifiant Espionner. Homme mouché longtemps.

MOUCHER. v. a. 1re conj. (du lat. barb *mucare*, fait dans le même sens de *mucus*, morve). Presser les narines pour en faire sortir la surabondance des humeurs qui tombent dans le nez.

— *Moucher du sang* Rendre du sang par le nez en se mouchant.

— Oter le bout du lumignon lorsqu'il empêche la chandelle, la bougie, la lampe, le flambeau de bien éclairer. Moucher une bougie, une chandelle. Moucher une chandelle trop court, trop près.

— Prov. *Moucher la chandelle comme le diable mouche sa mère.* Eteindre la chandelle en la mouchant.

— Mar. *Moucher le chanvre.* Couper les extrémités des fils du chanvre. || *Moucher un cordage.* Racler avec un outil tranchant les fibres qui s'écartent. || Retrancher une certaine longueur des bouts s'ils sont mal commis, ou s'ils se sont décommis par le service. || Couper le bout d'une pièce de bois d'une certaine forme, c'est le moucher.

— Absol., dans le sens d'Oter la morve du nez. Si cet enfant pouvait moucher, il serait soulagé. Ne moucher presque point. Le tabac fait moucher. Moucher beaucoup. Ne moucher guère.

— SE MOUCHER. v. pron. S'enlever la morve du nez. Cet enfant ne se mouche jamais. Dans la plus grande partie de l'Asie, les hommes continuent à se *moucher* avec leurs doigts, qu'ils essuient ensuite avec un mouchoir de mousseline très-cotonneuse, brodé en couleur aux quatre coins. (Laur.) Juvénal fait demander le divorce à un mari, parce que sa femme a trop souvent besoin de se *moucher*. (Id.) On a vu des gens du peuple se *moucher* avec l'un des pans de leur habit, et il ne faut pas aller bien loin pour rencontrer des femmes se *mouchant* dans leur tablier retourné. (Id.) A quoi sert de faire tant de bruit en se *mouchant*, et de transformer son nez en une trompette éclatante? (Id.)

— On dit d'un homme fort occupé, *qu'il n'a pas le loisir de se moucher*.

— Prov. et fig. *Qui se sent morveux se mouche.* Que ceux qui se reconnaissent le défaut, le tort contre lequel on parle, s'appliquent ce qu'on en dit, si bon leur semble.

— Prov. et pop. *C'est un homme qui ne se mouche pas du pied, ce n'est pas un homme qui se mouche du pied.* C'est un homme habile, intelligent, ferme.

Certes, monsieur Tartuffe, à bien prendre la chose,
N'est pas un homme, non, qui se *mouche* du pied,
Et ce n'est pas peu d'heur que d'être sa moitié.
(Molière.)

|| Les Latins appelaient un homme fin, *homo emunctis naris*, ce qui signifie littéralement Un homme dont le nez est mouché; et c'est par une imitation comique de cette expression que nous disons dans le même sens, *un homme qui ne se mouche pas du pied*, parce qu'un homme qui voudrait ne se moucher que du pied serait condamné à rester toujours morveux, et par conséquent n'aurait pas l'odorat subtil.

— Prov. et pop. *Du temps qu'on se mouchait sur la manche.* Au temps passé, au temps où l'on était fort simple.

MOUCHER. v. a. 1re conj. (rad. *mouchard*). Se disait pour Espionner. La police l'a fait moucher. On dit ordinairement *moucharder*. V ce mot.

— Absol. dans le sens d'Espionner. Cet homme mouche sans cesse.

MOUCHERIE. s. f. Action de se moucher.

— Ce mot a été autrefois employé au pluriel. Toutes ses *moucheries*, ses bâillements, ses crachements. (Boissy.)

MOUCHEROLLE. s. m. Ornith. Genre de la famille des myothères, très-voisin des gobe-mouches. Plusieurs espèces sont remarquables par la beauté de leurs couleurs. Le *moucherolle* détruit les insectes de la Nouvelle-Zélande. (B. de St-P.)

MOUCHERON. s. m. (rad. *moucher*). Bout de la mèche d'une chandelle, d'une bougie qui brûle. || Se disait [...]

MOUCHERON. s. m. Entom. Nom qu'on donne vulgairement à toute espèce de petite mouche qui vole le soir. Moucheron léger, voltigeant, faible, vil, incommode, insupportable. Moucheron qui est entré dans l'œil. La trompe du *moucheron* est plus ingénieuse que celle de l'éléphant. (B. de St-P.) Un lion mort ne vaut pas un *moucheron* qui respire. (Volt.)

Nourrisson de la terre, un frêle *moucheron*
Pique à l'œil le pasteur de son vif aiguillon.
(Du Vaisset.)

— Se dit plus particulièrement des cousins.

MOUCHERONNE. adj. f. Des moucherons, des mouches. || *La gent moucheronne.* Expression par laquelle La Fontaine désigne les mouches.

Il maudit la gent *moucheronne*
Qui ne sait rien de rien et nargue la grandeur
(Dorat.)

MOUCHET. s. m. Ornith. V. ÉMOUCHET. || Fauvette d'hiver.

— *Mouchet* était le nom d'une petite espèce d'épervier que l'on comparait aux mouches, à cause de son exiguïté. On a eu tort d'en faire *émouchet*, qui ne dit rien à l'esprit.

MOUCHET. s. m. Nom qu'on donne, dans les environs d'Orléans, aux sarments qui sortent du sommet des ceps.

MOUCHETÉ, ÉE. part. pass. du v. Moucheter. S'empl. adjectiv. Satin moucheté. Hermine mouchetée.

— Tacheté. Tigre, chat, papillon moucheté. La blancheur incomparable du lis n'est-elle pas encore plus éclatante quand elle est *mouchetée* comme des gouttes de corail, par de petits scarabées écarlates, hémisphériques, piquetés de noir, qui y cherchent presque toujours un asile? (B. de St-P.)

— Blas. *Pièce mouchetée.* Chargée de mouchetures d'hermine.

— Hist. nat. Dont la surface est parsemée de petites taches colorées, imitant des larmes ou des points.

— *Blé moucheté.* Blé malade qui a une poussière noire dans les poils placés à l'une des extrémités du grain.

— Escr. *Sabre moucheté, épée mouchetée.* Sabre, épée dont on a garni la pointe de manière à pouvoir les employer sans danger pour s'exercer à l'escrime.

— Manég. On dit que *la balzane est herminée* ou *mouchetée*, pour dire qu'elle est tachetée de noir.

MOUCHETÉ. s. m. Erpét. Espèce de serpent ou de lézard.

— Bot. Nom de deux champignons qui forment, dans la famille des cèpes mousseux, le groupe des mousseux tachetés. || On donne aussi le nom de *moucheté* à la fausse orange.

— Ichthyol. Nom spécifique du coffre tigré.

MOUCHETER. v. a. 1re conj. (rad. *mouche*). Marquer une étoffe de petites taches rondes placées symétriquement. Moucheter du satin, du taffetas.

— *Moucheter de l'hermine.* Y coudre de distance en distance de petits morceaux de fourrure noire.

— *Moucheter une coiffe.* La garnir de petites mouches de soie.

— v. n. Hortic. Se couvrir de plusieurs petites taches de différentes couleurs qui se mêlent.

— S'est dit de plusieurs mouches voltigeant sur des étoffes.

— SE MOUCHETER. v. pron. Être moucheté. Cette étoffe doit se moucheter.

MOUCHETTE. s. f. Se disait pour Essaim de mouches, d'abeilles.

MOUCHETTE. s. f. Archit. Partie saillante du larmier d'une corniche. || *Mouchette pendante.* Bord du larmier lorsqu'il est refouillé.

— Ce qui se lançait avec des machines de guerre contre les murs pour les ébranler et les abattre.

— Conchyl. Coquille bivalve.

— Techn. Sorte de rabot dont le menuisier se sert pour former et arrondir les baguettes.

— Se disait pour Abeille, mouche à miel.

MOUCHETTES. s. f. pl. (rad. *moucher*). Instrument à deux branches avec lequel on mouche les chandelles. Des mouchettes de cuivre, d'argent, d'acier. Une paire de mouchettes.

— Petits mouchoirs à l'usage des très-petits enfants.

MOUCHETURE. s. f. (rad. *mouche*). Taches naturelles qui se trouvent sur la peau de certains quadrupèdes, sur le plumage de plusieurs espèces d'oiseaux, sur les ailes de divers papillons, etc. Les mouchetures d'une peau de panthère, de léopard. Les ailes de ce papillon ont des mouchetures jaunes, rouges.

— Par anal. Ornement qu'on donne à une étoffe en la mouchetant. Moucheture agréable.

— *Moucheture d'hermine.* Petits morceaux de fourrure noire qu'on met çà et là sur de l'hermine.

— Agric. Poussière noire qui, sortant des grains de blé mêlés, quand on bat les gerbes, s'attache fortement au bon grain, et laisse une tache noire à la houppe. Quoique cette tache ne soit que superficielle, le pain fait avec du grain ainsi moucheté n'est pas si blanc, et le grain perd beaucoup de sa valeur.

— Archit. Ornements de fantaisie dont on remplit les espaces vides des ouvrages de sculpture.

— Blas. S'emploie particulièrement pour désigner les queues d'hermines lorsqu'elles ne tiennent pas l'écu, et qu'elles s'y trouvent en nombre déterminé.

— Chir. Se dit de scarifications superficielles et très-peu étendues, mais plus ou moins multipliées, qu'on pratique soit pour faire écouler de la sérosité amassée sous les téguments, soit pour dégager une partie qui est le siège d'une congestion sanguine.

— Hortic. Mélanges de plusieurs petites taches de différentes couleurs.

MOUCHEUR, EUSE. s. m. (rad. *moucheur*). Celui, celle qui, dans un théâtre, était chargé de moucher les chandelles. Le moucheur de la comédie.

— Celui, celle qui mouche ou se mouche souvent. C'est un grand moucheur. Le moucheur universel.

MOUCHI. s. m. Relig. ind. Absorption dans la Divinité, qui, selon les brahmanes, est la récompense des âmes pures.

MOUCHOIR. s. m. (du lat. *mucus*, ou du v. *emungere*, dont on fait *émongeoir*, puis *mouchoir*). Morceau carré de toile, de fil ou de coton, et quelquefois de tissu de soie, dont on se sert pour se moucher et pour s'essuyer. Mouchoir de toile, de batiste. Mouchoir de soie. Mouchoir blanc. Mouchoir de couleur. Mouchoir des Indes. Mouchoir de poche. Une douzaine, une demi-douzaine de mouchoirs. Nos pères ne se sont pas tous mouchés avec un *mouchoir*. (Percy.) L'oubli, la perte de son *mouchoir*, hors de chez soi, n'en fait que mieux sentir la nécessité. (Id.) || *Mouchoir à tabac.* Mouchoir d'une couleur ordinairement rembrunie, où le tabac paraît moins. C'est l'introduction du tabac parmi les peuples modernes qui a fait du *mouchoir* un des articles les plus essentiels de notre habillement. (Laurent.) || *Mouchoirs à deux faces.* Étoffes légères de soie, façon de serge, dont un côté est d'une couleur par la chaîne, et l'autre d'une autre couleur par la trame. || *Mouchoir de cou.* Morceau de toile, de fil ou de coton, ou d'étoffe de soie, de la forme d'un mouchoir, dont les femmes se couvrent le cou et la gorge. On dit aujourd'hui *fichu*.

Auprès de lui la fait asseoir,
Prend une main, un bras, lève un coin du *mouchoir*.
(LA FONTAINE.)

— Hist. *Jeter le mouchoir.* Expression dont l'origine consiste dans un usage faussement attribué aux Orientaux; cette erreur provient probablement de ce que l'acte des fiançailles est constaté chez les Turcs et chez les Persans par l'envoi que fait l'époux à sa fiancée, d'un anneau, d'une pièce de monnaie et d'un mouchoir brodé; ainsi, quand ils se marient, les Turcs envoient le mouchoir; mais dans leurs harems ils ne jettent point le mouchoir.

— Prov. et fig. *Jeter le mouchoir.* Choisir à son gré, entre plusieurs femmes, celle qu'on préfère, par allusion à la manière dont on prétend qu'en use, chez les Turcs, le maître d'un harem, qui déclare la favorite en lui jetant un mouchoir.

Pourtant des jeux de la journée,
Se trouvant un peu las le soir,
C'est uniquement à l'aînée
Qu'il jette in petto le mouchoir. (Pann.)

|| *Briguer le mouchoir.* Chercher à obtenir la préférence sur d'autres femmes. || *Refuser le mouchoir.* Refuser cette préférence.

— Mar. Morceau de madrier, à peu près triangulaire, qui sert à remplir des vides de même forme dans le bordage d'un navire. || *Mouchoirs d'étambrai.* Grains d'orge qui servent à remplir les angles des étambrais de mâts, lorsqu'ils sont percés en octogone. || *Mouchoir de cabestan.* Petit placage triangulaire qui remplit les intervalles entre les taquets du cabestan.

MOUCHON. s. m. Se disait pour le bout de la mèche d'une chandelle qu'on enlève avec les mouchettes. || Filament enflammé de la mèche qui fait couler le suif, et qu'on appelle fam. *voleur*.

— Se disait, dans quelques provinces, pour tison. Cracher sur les mouchons.

MOUCHURE. s. f. Bout du lumignon d'une chandelle, lorsqu'on l'a mouchée. Des mouchures de chandelle.

— Ce qu'on ôte du nez en se mouchant.

— Mar. Parties roides et trop dures qu'on retire du chanvre. || Morceau de bois coupé sur le bout d'une pièce.

MOUCIEU. s. m. Vessie de mer.

— Mar. Galère.

MOUCLIER. s. m. Ornith. Un des noms vulgaires du canard morillon.

MOUDANIA. Géogr. Ville de la Turquie d'Asie, dans l'Anatolie, sur un golfe qui porte le même nom; 20,000 hab.

MOUDÉVI. Myth. ind. La déesse de la discorde et de la misère chez les Indiens. L'âne et le corbeau sont consacrés à Moudévi. Cette déesse, née de la mer de lait, ne trouva point d'époux parmi les dieux. Les Indiens prétendent que celui qu'elle protège ne trouverait pas un grain de riz pour apaiser sa faim.

MOUDRE. v. a. 4e conj. irrég. (du lat. *molere*). *Je mouds, tu mouds, il moud; nous moulons, vous moulez, ils moulent. Je moulais. Je moulus. Je moudrai. Je moudrais. Mouds, moulons, moulez. Que je moule. Que je moulusse. Moulant. Moulu.* Broyer, mettre en poudre par le moyen de la meule, du blé, du riz, des fèves. Moudre du café, du poivre.

— Fig. *Moudre un homme de coups.* Le battre violemment. On l'a moulu de coups, tout moulu de coups.

— Prov. et fig. *Il n'est que d'être à son blé moudre.* Il n'y a rien de tel, pour qu'une affaire réussisse, que de la suivre, de la surveiller soi-même.

— Absol. Le moulin ne peut moudre qu'une partie de l'année. Ce moulin moud trop gros, ne moud pas assez fin.

— On dit sur mer, l'*horloge moud*, pour le sable passe.

— SE MOUDRE. v. pron. Être moulu. Ce blé se moud mal.

MOUE. s. f. (du gr. *muáo*, serrer les lèvres, ou de l'angl. *mouth*, bouche, grimace, ou enfin par onomatopée). Grimace que l'on fait, en rapprochant et en allongeant les lèvres en signe de dérision ou de mécontentement. Faire la moue. Faire la moue à quelqu'un. Une grosse, une vilaine moue. Vos deux lèvres s'avancent comme si vous faisiez la *moue*. (Mol.)

— Fig. et fam. *Faire la moue.* Bouder, témoigner de la mauvaise humeur par son silence et par son air.

Chacun oblige l'opulent,
Et fait la *moue* à l'indigent. (Riche.)

— Prov. *Oncques vieil singe ne fit belle moue.* Les gentillesses des vieillards ne rendent pas leur visage plus gracieux.

— Se disait pour Bouche, ouverture.

MOUÉE. s. f. Véner. Mélange de sang de cerf, de lait et de pain coupé, qu'on donne aux chiens à la curée.

MOUÉE. s. f. Métrol. Ancienne mesure pour les vignes, en usage dans la Moselle, elle valait 4 ares 4 dixièmes.

— Métrol. Mesure de terre dans laquelle on pouvait mettre un muid de semailles.

MOUET. s. m. Mesure dans les salines.

MOUÉTER. v. n. Grommeler comme le bouc parmi les chèvres.

MOUETTE. s. f. (ainsi appelée de la forme de son bec). Ornith. Genre d'oiseaux de mer de l'ordre des palmipèdes, ayant de longues ailes. Leur plumage étant serré et épais, ce sont de bons nageurs; mais ils volent presque continuellement et savent braver les plus fortes tempêtes. Buffon appelle ces oiseaux voraces et criards *les vautours de la mer*, qu'ils nettoient des cadavres de toute espèce flottant à sa surface ou rejetés sur ses rivages.

— Syn. comp. MOUETTE, GOÉLAND. Le nom de *goélands* s'applique aux espèces plus grandes que le canard, et celui de *mouettes* à celles dont la taille est inférieure.

MOUEZZIN. s. m. Relig. mahom. V. MUEZZIN.

MOUFÉTIQUE. adj. des 2 g. Qui tient des moufettes.

MOUFETTE. s. f. (du lat. *mephiticus*). Exhalaison pernicieuse qui s'élève des souterrains, des mines, de certains puits, des fosses d'aisances, etc. On dit aussi *mofette*.

— Mamm. Genre de digitigrades, qui répandent une odeur infecte et suffocante quand on les poursuit.

— Bot. Nom vulgaire du thlaspi bourse à pasteur.

MOUFFLETTE. s. m. Techn. Outil de bois à l'usage du plombier, pour tenir le fer à souder.

MOUFLARD, ARDE. s. (du fr. *mufle*). Pop. Celui, celle qui a le visage gros et rebondi.

MOUFLARD. s. m. Anc. art milit. Partie du chanfrein d'un cheval armé.

MOUFLE. s. f. (de l'all. *muffel*, dont la signification est la même). Mécan. Machine formée d'un assemblage de plusieurs poulies, qui sert à élever et à descendre des poids considérables. Lever un fardeau avec une moufle, avec des moufles. || *Moufle serrée.* Moufle garnie de poulies de cuivre, de boulons et de cordages, pour monter les pièces d'artillerie.

— Chir. La moufle était employée autrefois pour pratiquer l'extension, lorsqu'il s'agissait de réduire une luxation ou une fracture. Ce moyen, abandonné depuis longtemps, a été employé de nouveau depuis quelques années. On y adapte un dynamomètre ou une romaine à cadran, afin de connaître exactement la force employée. L'extension par la moufle présente, selon quelques praticiens, un avantage réel sur celle qui est opérée par des aides, en ce qu'elle peut être augmentée, diminuée ou rendue permanente au degré convenable, sans secousses et sans oscillations.

— Mitaine, gros gant de cuir ou de laine, où il n'y a pas de séparation pour les doigts, excepté pour le pouce.

— Prov. *Il ne faut pas y aller sans moufle.* Sans avoir pris ses précautions.

— Espèce d'ornement qui était placé au bas de la manche d'un habit.

— Barres de fer pour empêcher l'écart des murs.

MOUFLE. s. m. Chim. Vaisseau de terre dont on se sert pour exposer des corps à l'action du feu, sans que la flamme y touche immédiatement. || On le trouve quelquefois au féminin dans cette acception.

— Petit arc de terre dont se sert l'émailleur lorsqu'il veut faire parfondre les métaux.

— bois creusés dans le milieu de leur largeur, avec lesquels on embrasse la tige du fer à chauffer.

— Pop. Visage gros et rebondi.

MOUFLÉ, ÉE. adj. Se dit d'une poulie qui agit concurremment avec une ou plusieurs autres.

MOUFLER. v. a. 1re conj. Pop. Prendre et serrer le nez et les joues, en les frappant avec les deux poings.

— *Moufler un mur.* Y appliquer une barre de fer, à l'extrémité de laquelle on a pratiqué des yeux.

— SE MOUFLER. v. pron. Se serrer le nez et les joues.

MOUFLETTES. s. f. pl. Techn. Nom donné par les fontainiers à deux demi-cylindres creux, qui servent à prendre le manche de fer à souder quand il est chaud.

MOUFLON. s. m. Mamm. Espèce de bélier sauvage, que quelques personnes regardent comme la souche des nombreuses variétés du mouton domestique.

MOUFTI. s. m. (de l'ar. *moufti*, qui décide des cas concernant la religion). Chef de la religion de Mahomet, interprète de la loi. On dit aussi *muphti* et *mufti*.

MOUGEOTIE. s. f. Bot. Genre de la famille des bitnériacées.

MOUGRIN. s. m. Bot. Plante de l'Inde qui, pour la figure et l'odeur, ressemble assez au jasmin d'Espagne.

MOUHARREM. s. m. Chron. Premier mois de l'année turque. On dit aussi *moharrem*.

MOUILLADE. s. f. (pr. *mou-ia-de*). Techn. Action d'humecter les feuilles sèches du tabac d'eau salée pour les rendre plus souples.

MOUILLADOIR. s. m. (pr. *mou-ia-doir*). Mouilloir.

MOUILLAGE. s. m. (pr. *mou-ia-je*). Mar. Lieu où un vaisseau peut être retenu à l'ancre, à l'abri de la grosse mer et des grands vents. Le mouillage est sûr quand le fond n'est pas vaseux, et que la quantité des brasses d'eau est suffisante. Il y a un beau mouillage dans cette rade. Cette rade est un bon mouillage, est un mauvais mouillage. Ce mouillage n'est pas sûr. Aller au mouillage. Être au mouillage. Vaisseau au mouillage.

— Immixtion de l'eau dans le vin.

— Techn. Action de mouiller l'orge pour le faire germer. || Façon qu'on donne aux cuirs en les mouillant pour certains apprêts.

MOUILLE. s. f. (pr. *mou-ie*). Agric. Source qui ne fait que suinter dans une prairie.

MOUILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Mouiller. S'empl. adjectiv. dans le sens de Qui a jeté l'ancre. Nous étions mouillés dans la rade. Le Saint-Géran était *mouillé* entre l'île et la côte. (B. de St-P.) La flotte du capitan-pacha était *mouillée* de l'autre côté du golfe. (Chateaub.)

— Arrosé par la pluie. Être mouillé, tout mouillé, mouillé comme un canard. Les quatre amis ne voulurent point être *mouillés*: ils prièrent celui qui leur faisait voir la grotte, de réserver ce plaisir pour le bourgeois ou pour l'Allemand. (La Font.) Le coq a perdu sa fierté: sombre et secouant son plumage *mouillé*, il rassemble ses poules nombreuses, et s'enferme avec elle dans un abri. (J.-J. Rouss.) Calypso dit à Télémaque: Reposez-vous, vos habits sont *mouillés*; il est temps que vous en changiez. (Fénel.)

— Se dit d'une surface à laquelle l'eau est restée adhérente. Le matin on le voit recueillir la rosée, et, après ces courtes pluies qui tombent dans les jours d'été, courir sur les feuilles *mouillées* et se baigner dans les gouttes qu'elle secoue du feuillage. (Buff.)

— *Mouillé de.* Des yeux mouillés de larmes. Il me quittait les yeux *mouillés* de larmes et se plaignait à d'autres de ce que je ne l'aimais pas. (B. Constant.) Tu as été bien *mouillé*, cher ange, de cette pluie qui t'a surprise. (A. Karr.) Le fanatisme égoïste insultait aux braves blessés en défendant la patrie, et caressait des ennemis encore *mouillés* des larmes des vierges. (Boiste.)

— *Mouillé par.* La partie antérieure des yeux ainsi défendue contre les injures extérieures est continuellement *mouillée* par les larmes. (Richer.) La plupart des poissons n'ont aucune paupière mobile, leurs yeux ne sont point *mouillés* par l'humeur lacrymale. (Id.)

— Fig. et fam. *Poule mouillée.* Personne qui manque de résolution et de courage.

— *Être mouillé comme un canard.* Être beaucoup mouillé. || Faire le lâche. || N'avoir point de cœur.

— On dit, pour mépriser une étoffe, et pour exprimer qu'elle ne durera rien, que *c'est du papier mouillé*.

— *Jouer au doigt mouillé.* Jouer au jeu qui consiste à mouiller un de ses doigts secrètement, et à donner ensuite à deviner lequel est mouillé.

— *Tirer au doigt mouillé à qui fera telle chose.* Le décider par le doigt mouillé, comme par une espèce de sort.

— Prov. *Se couvrir d'un drap mouillé.* Aggraver une faute par une mauvaise excuse.

— Gramm. *Lettre mouillée.* Se dit non seulement de la lettre *l*, simple ou double, comme dans *taille*, *bail*; mais aussi du *gn*, [illegible] mouillés.

— Pop. *Être mouillé.* Avoir beaucoup bu.

MOUILLÉ. s. m. L'opposé de Sec. Le sec et le mouillé.

MOUILLE-BOUCHE. s. f. Hortic. Espèce de poire fondante, qui mûrit dans les mois de juillet et d'août. || Pl., des *mouille-bouche*, c'est-à-dire des poires qui mouillent la bouche.

MOUILLÉE. s. f. (pr. *mou-ie*). Techn. Masse de chiffons que le fabricant de papier fait pourrir à la fois. || Poignée de chiffons trempés dans l'eau.

MOUILLEMENT. s. m. (pr. *mou-le-man*). Action de mouiller. Cette opération se fait sans mouillement.

— Art culin. Léger arrosement.

MOUILLER. v. a. 1re conj. (pr. *mou-ié*; du lat. *molliare*, fait par corruption de *mollire*, amollir). Tremper, humecter, rendre moite et humide. Mouiller un linge dans l'eau, une compresse dans du vin. La pluie a mouillé les prés, les chemins. Mouiller quelqu'un de ses larmes. Des larmes mouillaient son visage. L'écume blanche des vagues est jetée quelquefois jusque dans ma chambre, elle a même *mouillé* le toit. (Senancour.)

— Arroser, en parlant d'un fleuve, d'une rivière, de la mer. La Méditerranée mouille les côtes d'Afrique.

— Hortic. Arroser les plantes d'un jardin.

— Gramm. *Mouiller les l, les deux l.* Les prononcer non selon leur valeur ordinaire, comme dans les mots *ville*, *Achille*, etc., mais avec une sorte de mollesse, comme dans *fille*, *grille*, *bataille*, etc. Le double *l* est presque toujours précédé d'un *i* quand il est mouillé. Quand cette voyelle est seule, elle se prononce comme à l'ordinaire : *fille*, *grille*. Mais quand l'*i* se trouve précédé de quelque autre voyelle ou de quelque autre diphthongue, il n'est mis là que pour faire mouiller le double *l* : *bataille*, *bouteille*, *mouille*, *cueille*, etc. || On dit aussi *mouiller le gn*, pour exprimer qu'il se prononce comme dans *agneau*, *gagner*.

— Mar. *Mouiller l'ancre.* Jeter l'ancre en quelque endroit de la mer, pour arrêter le bâtiment. Mouiller l'ancre dans une rade.

— Techn. Tremper une pièce dans de la terre délayée fort claire.

— Absol. dans le sens de Rendre humide. Il tombe une petite pluie qui mouille fort. Ce brouillard mouille comme de la pluie.

— Mme de Sévigné comparait les petites pertes journalières que l'on fait au jeu, à la pluie fine, qui à force de tomber ne laisse pas que de *mouiller*.

— La pluie de Marly ne *mouille pas*, disait un courtisan à Louis XIV, qui lui montrait les embellissements qu'il venait d'y faire.

— Dans le sens de Jeter l'ancre. Le vent étant devenu contraire, on fut obligé de mouiller. La flotte anglaise y avait *mouillé*. (J.-J. Rouss.)

— Pop. Se dit pour Boire. Il faut que je mouille.

— v. n. Mar. *Mouiller en affourchant.* Jeter deux ancres, l'une à bâbord, l'autre à tribord. || *Mouiller avec la quille.* || *Mouiller en croupière.* Jeter une ancre du côté de la poupe, pour maintenir les ancres de l'avant, et empêcher que le vaisseau ne se tourmente. || *Mouiller en patte d'oie.* Jeter trois ancres en triangle, en patte d'oie, l'une à l'avant, et les deux autres à droite et à gauche.

— SE MOUILLER. v. pron. Se tremper, s'humecter. Ne faire que se mouiller les lèvres, le bord des lèvres.

— S'exposer à la pluie. Avoir peur de se mouiller.

— Être mouillé, devenir mouillé. Les yeux se mouillent de larmes.

MOUILLÈRES. s. f. pl. Agric. Nom vulgaire des places habituellement humides, dans les champs ou les prés.

MOUILLET. s. m. (pr. *mou-iè*). Techn. Deux jantes formant ovale pour placer les rais.

— Hortic. Raisin gouais.

MOUILLETTE. s. f. (pr. *mou-iè-te*). Petit morceau de pain long et mince, qu'on trempe dans des œufs à la coque. Faire des mouillettes.

MOUILLEUR. s. m. (pr. *mou-ieur*). Mar. Instrument destiné à faciliter le mouillage des ancres.

MOUILLOIR. s. m. (pr. *mou-ioar*). Petit vase dont les fileuses se servent pour y mouiller le bout de leurs doigts. || On se sert aussi d'un mouilloir pour retordre le fil.

— Techn. Sébile dans laquelle est une éponge mouillée, destinée à mouiller les tenailles avec lesquelles on sépare les dragées de couleur blanche. || Cuve de papetier pour tremper le chiffon.

MOUILLURE. s. f. (pr. *mou-iu-re*). Action de mouiller. La mouillure du papier avant l'impression.

— Ses effets.

— État de ce qui est mouillé. La mouillure du papier devient quelquefois de la moisissure. Les voituriers sont responsables de la mouillure.

— Agric. Arrosement léger.

MOUISSEAU. s. m. Mar. Corde avec laquelle on lie aux oreilles ou anneaux les capes qui servent à amarrer.

MOUISSONE. s. m. Agric. Variété de figue.

le Liao-tong ou Liao-toung, pays des Mandchous, ch.-l. d'une province qui porte le même nom; 10,000 hab.

— Philol. *Éloge de Moukden.* Titre d'un livre chinois qui contient la description de cette ville. Il a été traduit en français.

MOUKHALLIFAT. s. m. Hist. ott. Bureau du département des finances à Constantinople. Le moukhallifat s'occupe spécialement des confiscations et des successions dévolues au souverain.

MOUKSOUM. s. m. Ichthyol. Petit poisson qui remonte, au printemps, les rivières de la Sibérie, et qui paraît appartenir au genre saumon.

MOULABO. s. m. Agric. Nom qu'on donne, dans les départements du Midi, au lieu où l'on dépique le blé.

MOULADSIS. s. m. Relat. Nom de la classe secondaire des prêtres madécasses.

MOULAGE. s. m. Opération qui a pour objet de verser dans des moules de sable, de pierre ou même de métal, les métaux fondus destinés à faire diverses choses d'une forme donnée. Le moulage des grosses pièces en fonte de fer se fait par terre et dans des moules recouverts. Il y a des objets qui se moulent à ciel ouvert, tels que les plaques de cheminées, les saumons, les gueuses, etc. Le moulage des canons et des cloches se fait d'une manière particulière.

— Opération qui a pour objet d'appliquer sur une statue, un bas-relief, un ouvrage quelconque, une substance propre à en retenir l'empreinte et à servir de moule au besoin. On se sert ordinairement pour mouler de plâtre cuit, battu, tamisé et délayé dans de l'eau, que l'on applique sur les objets. Pour les figures de ronde bosse, comme le plâtre employé en grands morceaux s'affaisse et se crevasse, on moule en plusieurs pièces qui s'ajustent et qui sont recouvertes d'enveloppes solides appelées *chapes*.

— Carreaux moulés.

— Action de mesurer du bois.

— Droit dû aux mouleurs de bois.

— Artific. Rouleau destiné aux cartouches. Moulage n° 1. Moulage n° 2.

— Droit cout. Droit que les vassaux payaient au seigneur pour faire moudre leur grain au moulin banal.

— Dans les contrées où le meunier est payé en farine, *moulage* désigne aujourd'hui la portion qu'il prélève pour son payement.

— Techn. Se dit quelquefois de l'action de moudre. || Mécanisme qui, dans un moulin, fait tourner les meules. || Façon que le potier donne à la terre glaise, en la remettant dans des moules pour en faire des carreaux. || Action de faire des chandelles au moule.

— Agric. Variété de raisin.

MOULANT. part. prés. du v. Moudre. Qui moud. Il est invar. Une personne moulant du café.

MOULANT. part. prés. du v. Mouler. Qui moule. Il est invar. Une personne moulant une figure, moulant des ornements, etc.

MOULANT. s. m. S'est dit pour Meunier, garçon meunier qui est occupé à la mouture. || Meule.

MOULARD. s. m. V. MOULARDE.

MOULARDE. s. f. Techn. Terre produite sur une meule par le frottement du fer.

MOULE. s. f. (du lat. *mutilus*). Conchyl. Genre de mollusques bivalves acéphales, dont la coquille est de forme oblongue. La chair des moules est employée comme aliment. Souvent les moules déterminent, peu de temps après leur ingestion dans l'estomac, tous les symptômes d'un véritable empoisonnement. C'est à tort que l'on a attribué ces accidents à la présence d'un petit crabe, que l'on trouve fréquemment dans les coquilles de ces mollusques. Les indispositions, beaucoup plus fréquentes chez certains individus que chez d'autres, tiennent sans doute à une idiosyncrasie. Néanmoins on doit, en général, s'abstenir de moules pendant les mois de mai à septembre, mois pendant lesquels ces accidents sont plus communs. Quelques personnes attribuent ces accidents au frai des étoiles de mer, dont les moules se nourrissent à cette époque. Moule de rivière, de mer. De bonnes moules, des moules bien fraîches. Les *moules* passent pour être indigestes, et elles sont peu recherchées sur les tables délicates. (Bosc.)

— *Moule d'étang.* Ce nom est vulgairement employé aussi bien pour indiquer les anodontes que les mulettes, à cause d'une certaine ressemblance avec les véritables moules, mais plutôt pour les premières.

— *Moule fluviatile.* Quoique ce nom serve le plus souvent à indiquer les espèces de mulettes, il est aussi employé indifféremment pour les anodontes.

— *Moule opale.* La moule émeraude, à laquelle on a enlevé l'épiderme, et dont la surface, polie par l'art, reflète les couleurs brillantes de l'opale. Cette coquille jouissait autrefois d'une grande faveur auprès des amateurs.

— *Moule des Papous.* Coquille bivalve du genre modiole.

— Ichthyol. Poisson de mer de couleur rougeâtre, qui ressemble à une tanche d'eau douce par la partie postérieure, et à une sole par la partie antérieure.

— Art culin. Moules à la ... Moules à la poulette. Moules à la provençale.

MOULE. s. m. (du lat. *modulus*, mesure). Tout objet qui a un vide, un creux taillé ou façonné de telle sorte, que la matière en fusion, liquéfiée, molle ou détrempée, qu'on y introduit, reçoit une forme déterminée. Faire un moule. Faire le moule d'une statue qu'on doit jeter en bronze. Beau moule. Jeter en moule. Cela est fait au moule. Rompre le moule. Les statues de bronze, les canons, les cloches, etc., se jettent en moule. Moule d'une seule pièce. Moule de plusieurs pièces. Moule à fondre des caractères d'imprimerie. Moule à faire des balles de plomb. Moule à balles. Moule à faire des chandelles. Moule à faire des mottes. Moule à faire des biscuits de Savoie.

— Dans l'art du mouleur en plâtre, on appelle ainsi l'appareil composé de plâtre retenu dans les chapes, et qui conserve l'empreinte d'un modèle que l'on peut reproduire en relief au moyen du moule, qui est creux. || Dans l'art du mouleur en métal, on distingue des moules en pierre, en métal, et le plus souvent en sable. Ces derniers se font sur des modèles établis en bois ou en métal, avec du sable mêlé d'argile et de poussier de charbon de bois.

— C'est à André Verochio, qui vivait dans le XIVe siècle, que l'on doit l'invention de ces moules formés sur le visage des personnes vivantes ou mortes, et dans lesquels on fond ensuite des masques de cire pour en conserver la ressemblance.

— Dulard dit en parlant de la fonte des canons ou autres pièces d'artillerie :

> A flots enflammés l'airain coule,
> S'abîme au sein d'un vaste *moule*,
> Et va seconder Mars dans l'art de foudroyer

Le mot *moule* paraît peu lyrique, surtout placé à la fin d'un vers.

— Fig. La Chine, qui n'a point changé depuis quarante siècles, est restée toujours dans un *moule* semblable ou stationnaire. (Virey.) Qui a touché ce *moule* divin dans lequel sont jetées les races humaines? (Edg. Quinet.) Les âmes des empereurs et des savetiers sont jetées dans le même *moule*. (Mont.) L'enfant est une statue de verre qu'il faut achever au sortir du *moule* : chaque jour elle durcit. (Boiste.) Il n'y a plus d'esprits ni de cœurs sur ce *moule*. (Mme de Sév.) L'âme d'un souverain est un *moule* qui donne la forme à toutes les autres. (Montesq.)

— Prov. et fig. *Cela ne se jette pas en moule.* Cet ouvrage ne peut se faire qu'avec beaucoup de soin et de temps.

— Express. prov. *Moule de gant.* Se dit pop. d'un soufflet, d'un coup appliqué sur le visage avec la main. || *Moule de bonnet.* La tête. || *Moule de pourpoint.* Le corps.

— Pop. *Conserver le moule du pourpoint.* Se conserver, se ménager dans les périls.

— *Prendre le moule de quelque chose.* En prendre la forme.

— Fig. La raison humaine prend plus facilement le *moule* de nos opinions que celui de la vérité. (J.-J. Rouss.)

— On dit fig. qu'*une personne est faite au moule*, comme on dit qu'Elle est faite au tour, pour exprimer qu'elle est très-bien faite.

> Dieu fit paraître à nos yeux
> Jeune hôtesse faite au *moule*. (RESNARD.)

— *Mettre en moule.* Imprimer. Nous mettons en dignité nos sottises quand nous les mettons en *moule*. (Mont.)

— *Être en moule.* Être imprimé. Les sottises, si elles sont en *moule*, elles sont en crédit et en dignité. (Charron.)

— Fig. *Le moule en est rompu, en est perdu.* Se dit en parlant de personnes rares et uniques en leur genre.

— On dit de choses dont on ne doit pas trop regretter la perte, que *le moule n'en est pas rompu*.

— Fig. et fam. *Ces deux personnes ont été jetées dans le même moule.* Elles ont des rapports surprenants de figure, de taille, de caractère, d'humeur, etc.

— Les soldats et le peuple appelaient le maréchal de Turenne *un vrai moule à Te Deum*.

— Fig. et fam. Modèle. Se former sur le moule de quelqu'un.

— Bot. *Moule de bouton* ou *grand moule de bouton*. Petit agaric qui croît dans les bois aux environs de Paris. Lorsqu'il sort de terre, il est bombé; il s'aplatit ensuite au point de représenter en quelque sorte un moule de bouton.

— Chim. Vase de chimie appelé aussi *moufle*. C'est un vaisseau de terre à creuset de la forme d'un cylindre creux, coupé par moitié dans la direction de son axe, et fermé de tous côtés, excepté par un seul, qui est la partie antérieure. On introduit dans cette espèce de four des coupelles ou des creusets d'opération.

— Géol. *Moule externe.* Le moule qu'a laissé dans une pierre un corps fossile qui a disparu après son enfouissement. || *Moule interne.* La masse pierreuse qui s'est moulée dans l'intérieur de ce corps quand il offrait une cavité.

— Métrol. Ancienne mesure de bois à brûler qui n'est plus en usage. || Mesure de capacité de Lausanne qui sert pour le bois et le fourrage; elle contient 3 stères 37 cent.

— *Bois de moule.* Bois choisi et de la meilleure qualité.

— ... qui sert à percer les moules de bouton. || Chez les fondeurs de caractères. Instrument composé de douze principales pièces de fer, parfaitement ajustées et bien limées, assujéties entre elles par des écrous et des vis. || Chez les épingliers. Bout du fil de laiton sur lequel on fait la tête de l'épingle. || Chez les batteurs d'or. Certain nombre de feuilles de vélin ou de parchemin entre lesquelles on place des feuilles d'or ou d'argent. || Chez les chandeliers. Morceau de bois de noyer où l'on fait couler du suif tout chaud par un tuyau de ferblanc lorsqu'on fait de la chandelle. || Chez les cartiers. Planche de bois où sont gravés les modèles des cartes, et sur laquelle, après l'avoir bien frottée avec une frotte, on couche une feuille de papier de sa grandeur pour mouler les têtes. || Petite tenaille creuse dans laquelle on fait des balles de plomb. || *Tuiles du grand*, *du petit moule*. Tuiles de diverses grandeurs. || *Moule de fusée.* Canon de bois ou de matière métallique dans lequel on introduit le cartouche vide et étranglé par un bout, afin qu'il y soit appuyé pour résister à la force de la pression de la matière combustible qu'on y foule à grands coups de maillet. || Forme ou modèle de ferblanc, de cuivre, de bois ou de carte, qui sert aux appareilleurs ou tailleurs de pierre à tracer les profils des ornements d'architecture dessinés par l'architecte. || Morceau de bois ou de tôle évidé en dedans, suivant les contours des moulures ou corniches que les maçons ont à tirer. || Morceaux de bois d'une dimension convenable employés par les blanchisseuses de bas, de gilets, de chaussons de laine, susceptibles par leur nature de se feutrer et de se retirer en longueur et en largeur par le feutrage. Ce moule est destiné à empêcher ce résultat. || Les blanchisseuses de bas de soie ont pareillement des moules de jambes, sur lesquels elles tendent les bas afin de les lisser plus facilement après qu'ils sont secs. || Le fabricant de filets et des étoffes de cette nature, à petites ou à grandes mailles, emploie des moules qui varient de forme, selon que les mailles sont petites ou grandes. Pour les petits filets que les femmes ont portés pendant longtemps comme parure, et dont on se sert encore aujourd'hui pour faire des bourses, les moules sont en ivoire, en acier, en fer, en cuivre, en argent ou en or; ils sont cylindriques. Ils ont la même forme, mais ils sont en bois, pour les filets de pêche à petites mailles : c'est une petite planche mince, à côtés parallèles, et arrondie sur les bords, pour les filets à larges mailles. || Le fabricant de mitaines de soie à jour, différentes de celles qui sont faites comme les filets, appelle *moule* une petite planchette de bois très-dur, arrondie sur les petites faces, un peu moins large que le métier. || *Moule de bouton.* Petit morceau de bois ou d'os, plat, rond, et percé au centre, qu'on recouvre d'étoffe pour en faire un bouton d'habit. || Petit morceau de bois plat tourné, arrondi sur une face et plat sur l'autre, percé au centre, sur lequel le boutonnier dispose, selon les règles de son art, les fils de soie, d'or, d'argent, etc., pour en fabriquer des boutons. || Le confiseur, le pâtissier, emploient des moules que leur fournissent le chaudronnier et le ferblantier pour couvrir de dessins et de figures certaines pâtisseries, ou pour imiter des fruits, des plantes, des animaux même, qu'ils font en sucre. || Le glacier se sert aussi de moules en étain, que lui fournit le potier d'étain, pour imiter des fruits, des fromages, etc., qu'il fait glacer dans ces moules. || Il y a beaucoup d'autres arts dans lesquels on se sert de véritables moules auxquels on donne des noms différents, tels que *formes*, *calibres*, etc. C'est ainsi que le cordonnier, le raffineur de sucre, se servent de *formes*; l'ébéniste, le menuisier, le ferblantier, etc., se servent de *calibres*, afin de donner à leurs ouvrages toujours la même forme et les mêmes dimensions qu'ils ont déjà adoptées.

— Vase en terre, en bois, en osier, dans lequel on met le lait caillé destiné à être transformé en fromage.

MOULE (LE). Géogr. Bourg et port de la Guadeloupe (Grande-Terre); 8,000 hab., dont 7,000 esclaves.

MOULÉ, ÉE. part. pass. du v. Mouler. S'emploie adjectiv. Figure, médaille moulée. Chandelle moulée. Bois moulé. Il y en a de parfaitement bien *moulés*, mais en petit nombre. (Buff.) Grandet prit un gros pain bien enfariné, *moulé* dans un de ces paniers plats qui servent à boulanger en Anjou. (Balz.)

— *Colonne moulée.* Colonne faite par impastation de gravier et de cailloux de diverses couleurs, liés avec un ciment ou mastic, qui durcit parfaitement et reçoit le poli comme le marbre.

— *Marches moulées.* Celles qui ont une moulure avec un filet au bord de leur giron.

— *Lettre moulée.* Lettre imprimée. || Écriture à la main dont les caractères sont de la même forme que ceux des livres imprimés. Faire bien la lettre moulée.

— Prov. *Croire tout ce qui est moulé.* Déférer à l'autorité de quelque livre que ce soit.

— On dit, en plaisantant, *Il faut bien que cela soit, puisque cela est moulé.*

— Fam. *Homme moulé.* Homme bien fait.

MOULÉ. s. m. Pop. Caractères imprimés. Lire le moulé, dans le moulé.

MOULÉE. s. f. Techn. Dépôt qui se trouve au fond de l'auge de la meule à repasser. || Poussière qui se trouve sous la meule des couteliers, taillandiers, etc.

MOULER. v. a. 1re conj. Jeter en moule, faire au moule. Mouler une figure, des médailles. Mouler des ornements, des bas-reliefs en plâtre, en terre pour les frises. Mouler des chandelles.

— Quand il s'agit de métaux, on dit mieux *fondre* ou *couler*.

— *Mouler un bas-relief, une statue*, etc. Y appliquer une matière propre à en recevoir l'empreinte et à servir de moule pour les reproduire exactement.

— *Mouler la figure d'une personne.* Appliquer plusieurs couches de plâtre sur la figure d'une personne pour en avoir la ressemblance. André Verochio fut le premier qui moula le visage des personnes mortes. On est parvenu depuis à le faire pour les personnes vivantes.

— *Mouler une chose sur une autre.* La former sur une autre, faire qu'elle en reçoive l'em-

preinte en creux. Son buste a été fait d'après le masque qu'on avait moulé sur son visage.

— Hortic. *Mouler des ifs, des orangers, des arbrisseaux à fleurs.* Les tailler en boules, en pyramides, etc.

— Sculpt. *Mouler à creux perdu.* Couler du plâtre dans un moule sans le soutenir par une garniture intérieure. ‖ *Mouler à bas fond.* Couler du plâtre dans un moule en le soutenant par une garniture intérieure.

— Imprim. J'ai imprimé mon factum, il ne me reste plus qu'à le faire mouler.

— On dit que *quelqu'un s'est fait mouler*, pour exprimer qu'il a fait imprimer quelque chose de lui.

— *Mouler du bois.* Mesurer une certaine quantité de bois en la rangeant entre deux traverses qui doivent la contenir. On dit plus ordinairement *corder du bois.*

— Pêch. *Mouler le hareng.* Le presser fortement entre les doigts pour en détacher les corps étrangers et en ôter les écailles.

— Fig. Les législateurs *moulent* les hommes dans les coutumes sociales qu'ils ont créées. (Virey.) La fortune ne peut rien sur nos mœurs; au rebours, elles l'entraînent à leur suite, et la *moulent* à leur forme. (Montaigne.)

— On dit qu'*on en fera bien mouler à quelqu'un*, pour exprimer qu'on lui donnera bien de la peine.

— Techn. *Mouler une faucille.* La passer sur la meule, lorsqu'elle est dentée et trempée, pour faire paraître les dents. ‖ Chez les potiers, Mettre de la terre dans le moule. ‖ Chez les cartiers, Appliquer avec le frottoir, la feuille de papier au pot contre les parties en relief du moule, après l'avoir chargé légèrement de noir. ‖ *Mouler une pressée.* Fabriquer avec la forme toutes les feuilles de carton qui doivent composer une pressée ou pile. ‖ *Pot à mouler.* Vase de ferblanc en forme d'arrosoir, pour verser le suif fondu dans les moules à chandelles.

— SE MOULER. v. pron. Se former dans un moule.

— Être, devoir, pouvoir être moulé.

— Fig. et fam. *Se mouler sur quelqu'un.* Se former sur lui, le prendre pour modèle. Il est certain que, jusqu'à la révolution française, le monde civil s'est *moulé* sur les formes de la société spirituelle. (E. Quinet.)

MOULERIE. s. f. Techn. Dans les grosses forges, Atelier où l'on jette en moule tous les ouvrages en fonte dont on fait usage.

MOULET. s. m. Techn. Calibre de bois dont se servent les menuisiers pour régler l'épaisseur des languettes des panneaux qui entrent dans les rainures sur l'échantillon du bouvet.

MOULETTE. s. f. Petit coquillage.

— Hortic. Variété de tulipe.

— Ichthyol. Nom qu'on donne à Marseille au callionyme dragon.

— Techn. Partie d'un clou de ciseaux. ‖ Sorte de petite coquille blanche dont on se sert pour former et revêtir des figures de relief.

MOULEUR. s. m. Ouvrier qui moule des ouvrages de sculpture.

— *Mouleurs en terre, en sable.* Nom qu'on donnait aux fondeurs dans les statuts de leur communauté.

— Chez les briquetiers, Ouvrier qui donne la forme à la terre.

— Anc. cout. Celui qui était forcé de faire moudre son blé au moulin banal.

— *Mouleur de bois.* Officier de police dont la charge était de visiter le bois qui se vendait, et de le mouler.

MOULIÈRE. s. f. Pêch. Lieu où l'on pêche des moules.

— Techn. Veine plus tendre dans une pierre à aiguiser.

MOULIN. s. m. (du lat. *molina*, moulin à eau, fait de *mola*, meule). Machine à moudre du grain, etc. Moulin à vent, à eau, à vapeur. Moulin à bras. Moulin à manége. Moulin qui va bien. Moulin bien achalandé. Moulin banal. ‖ *Moulins à arche.* Nom qu'on donnait aux moulins à eau dans les anciennes ordonnances, parce qu'on les bâtissait sur les arches des ponts. ‖ Chez les Romains, les moulins se composaient de deux pierres, taillées l'une intérieurement, l'autre extérieurement, en forme de cônes tronqués qui se pénètrent, dont l'inférieure était fixe, et la supérieure mobile. On employait au travail du moulin les esclaves et les prisonniers de guerre. ‖ Parmi les moulins à bras, ceux à farine sont de deux sortes, à meules de pierre et à meules métalliques. Les premiers sont formés de deux meules en pierre, dont l'infé- [illegible] pour recevoir dans son intérieur la meule tournante. Le grain réduit en farine entre ces meules sort par une ouverture. Les seconds sont à boisseau et à noix métallique, et alors ils ressemblent aux moulins à poivre et à café, dans lesquels la meule est ronde et sillonnée par des cannelures angulaires en spirale ou à meules plates, placées dans une position verticale, l'une mobile et l'autre fixe. ‖ On distingue trois sortes de moulins à eau: ceux à roues hydrauliques à augets, ceux à roues hydrauliques à aubes, et ceux à turbines. ‖ Les moulins à vent sont d'origine orientale, et ont été importés en Europe par les croisés en 1040 ou 1050. La vitesse des ailes du moulin est proportionnelle à celle du vent.

— Toute autre machine du même genre qui sert à divers usages. Moulin à foulon, à huile, à papier, à poudre, à tabac, à sucre, à tan. Moulin à filer la soie. Monnaie faite au moulin. ‖ *Moulin à foulon.* Moulin dont on se sert dans la fabrication des draps pour les feutrer. ‖ *Moulin à broyer les couleurs.* Moulin au moyen duquel on broie les couleurs pour la peinture. ‖ *Moulin pour scier la pierre, le marbre.* Cette espèce de moulin était déjà inventée au IVe siècle. ‖ *Moulin à écosser.* Moulin destiné à broyer l'écorce des arbres, et à la préparer pour la tannerie. ‖ *Moulin à moulures.* Moulin, au moyen duquel on produit des moulures sur le bois par un mouvement de rotation, et par des outils qui servent à profiler. ‖ *Moulin à fruits.* Moulin qui sert à écraser les fruits pour en retirer le jus. ‖ *Moulin à papier.* Moulin qui sert à réduire le chiffon en pâte, et celle-ci en papier.

— *Moulin à café.* Petit moulin à manivelle qui sert à moudre le café. On en a de semblables pour broyer le poivre, la cannelle, la moutarde, etc.

— Anc. jurisp. *Moulin banal.* Moulin où ceux qui demeuraient dans l'étendue d'une seigneurie étaient obligés de venir moudre leur blé, en payant au seigneur un certain droit. ‖ *Moulin drapier.* Moulin à fouler le drap. ‖ *Moulin pastelier.* Celui qui sert à moudre le pastel ou la guède. ‖ *Moulin pendu.* Moulin établi sur un bateau.

— Prov. et fig. *Faire venir l'eau au moulin.* Procurer du profit par son industrie, ou à soi, ou aux siens.

— Prov., fig. et pop. *Laissez-le faire, il viendra moudre à notre moulin.* Se dit en parlant d'un homme dont on n'est pas content, et signifie, Il aura besoin de nous à son tour.

— Fig. et pop. *Je jetai mon bonnet par-dessus les moulins.* Phrase par laquelle on terminait les contes qu'on faisait aux enfants, et qui signifie, Je ne sais ce que cela devint, je ne sais comment finit le conte, l'histoire.

— Prov. et fig. *Jeter son bonnet par-dessus les moulins.* Braver les bienséances, l'opinion publique. ‖ Renoncer à une entreprise.

— Prov. *Va bien au moulin qui y envoie sa poche ou son âne.* Ce qu'on fait faire est comme si on le faisait soi-même. ‖ *Le moulin ne meut pas avec l'eau coulée en bas.* ‖ *Qui veut ouïr des nouvelles, au four et au moulin on en dit de belles.* ‖ *Le four appelle le moulin brûlé.* Se dit quand quelqu'un a un vice, et le reproche à quelqu'un qui ne l'a pas. ‖ *Chacun tire l'eau à son moulin.*

— Prov. *Il vaut mieux aller au moulin qu'au médecin.*

— Burl. *Être vêtu comme un moulin à vent.* Être vêtu de toile.

— Prov. *Cette personne, cette chose ressemble à telle autre comme à un moulin à vent.* Se dit lorsqu'on veut se moquer de la ressemblance que quelqu'un trouve entre deux personnes qui ne se ressemblent point, entre deux choses qui n'ont aucun rapport.

— Prov. et fig. *Se battre contre des moulins à vent.* Se former des chimères, se créer des fantômes pour les combattre; allusion aux moulins de don Quichotte.

— Fig. Lutter contre l'opinion, c'est combattre des *moulins* à vent. (Boiste.)

— *Moulin à vent.* Fantôme, chimère. Ce serait là un moulin à vent digne de leur faire tirer l'épée. (Mme de Sévig.)

— Prov. et fig. *C'est un moulin à paroles.* C'est une personne fort babillarde.

— *Le moulin à paroles.* La langue. La Buci fait aller joliment son *moulin* à paroles. (Mme de Sév.)

— Ce mot est familier, mais les poëtes, dans le style soutenu, disent la meule pour le moulin. ‖ Épith. Bruyant, retentissant, utile, ingénieux. — Ailé, aux ailes éployées. ‖ Périphr. La meule bruyante. Le cylindre roulé. En parlant d'un moulin à eau, le poëte Lebrun a dit :

. . . Ta roue humide
Blanchit un cylindre rapide
De la dépouille des guérets.

Et Dulard et Delille, en parlant d'un moulin à café :

Dans un cachot d'acier un fer mouvant la broie;
Elle est réduite en poudre, et sur l'ardent fourneau,
Noirâtre, elle bouillonne, incorporée à l'eau.
(DULARD.)

Moi seul contre la noix qu'arment ses dents de fer,
Je fais, en le broyant, crier son fruit amer. (DEL.)

MOULINAGE. s. m. Action de tordre ou de filer la soie grège à un ou à plusieurs bouts avec une espèce de moulin garni de bobines et de fuseaux, pour la préparer aux divers emplois [illegible]

— Le résultat de cette action. Le moulinage de cette fabrique est parfait.

— Se dit aussi de l'ensemble des diverses préparations qui ont lieu dans le travail des soies depuis le moment où on la retire du cocon que forme le ver à soie, jusqu'à la cuite, au décreusage ou à la teinture appropriée au genre de fabrication.

— Action de moudre.

MOULINÉ, ÉE. part. pass. du v. Mouliner. S'empl. adjectiv. Soie moulinée.

— *Bois mouliné.* Gâté par les vers.

— *Terre moulinée.* Terre que les vers ont criblée.

— *Pierre moulinée.* Pierre précieuse qui s'écrase sous le pouce et se réduit en poussière.

— *Cire moulinée.* Cire en parcelles.

MOULINER. v. a. 1re conj. Faire subir à la soie les opérations du moulinage.

— v. n. Creuser le bois, et le réduire par places en menue poussière. Les vers moulinent. ‖ Se dit également des vers qui creusent la terre.

— SE MOULINER. v. pron. Être passé au moulin. La soie se mouline.

— Être creusé par les vers. Cette espèce de bois se mouline rapidement.

MOULINES-CAMPES. s. f. pl. Sorte de laine employée pour faire des draps.

MOULINET. s. m. Autrefois, Petit moulin.

— Petite roue d'un moulin à vent.

— Espèce de tourniquet dont on se sert pour enlever ou pour tirer des fardeaux.

— Se dit quelquefois d'un treuil, particulièrement chez les pêcheurs.

— Machine dont on se servait pour travailler à la monnaie. Écu d'or au moulinet.

— Se dit des pièces de bois posées en croix qui tournent horizontalement sur un pied de bois; on les met à côté des barrières pour y laisser passer les gens de pied.

— *Faire le moulinet avec son épée, avec un bâton à deux bouts*, etc. Se servir d'une épée, d'un bâton à deux bouts, ou d'une autre arme de même sorte, en les maniant en rond autour de soi avec tant de vitesse qu'on puisse parer les coups qui seraient portés en même temps par plusieurs personnes.

— Imprim. *Faire le moulinet.* Abattre d'un même coup la frisquette et le tympan.

— Anc. art milit. Nom d'une évolution ou conversion militaire.

— Danse. Figure dans laquelle toutes les danseuses d'un quadrille, réunies par la main droite et donnant la main gauche à leur cavalier, tournent ou balancent en même temps. Les hommes font le moulinet à leur tour. ‖ *Moulinet sur place.* Tour de main que fait chaque couple à la place qu'il occupe dans le quadrille.

— Le *moulinet*, chez les danseurs de corde, consiste à aller en avant et en arrière pour se donner le branle.

— Anc. législ. Instrument avec lequel l'exécuteur des hautes-œuvres étranglait le patient exposé sur la roue, quand il n'était point condamné à y expirer lentement.

— *Moulinet à vent.* Machine tournante qu'on place dans la hotte d'une cheminée, pour agiter l'air et empêcher la fumée.

— Mar. Pièce de bois, en forme d'olive, qu'on met dans le hulot du gouvernail, et au travers de laquelle passe la manivelle.

— Petit ornement de soie ou de ruban que portaient autrefois les dames.

— Morceau que l'on fait rapporter aux chiens.

— Techn. Sorte de vis que fait mouvoir une barre servant de point d'appui à la tête des ondes, dans un métier à bas. ‖ Chez les tireurs d'or, Espèce de broche percée dans toute sa longueur, et recouverte par du bois. Elle est destinée à empêcher que l'argent, l'or, etc., ne se coupent. ‖ Sorte de bâton pour serrer une corde. ‖ Espèce d'engin dont les carriers se servent pour tirer et vider les terres dans les mannes d'osier quand ils commencent à ouvrir une carrière. ‖ Petit bâton qui sert à remuer le chocolat. ‖ *Moulinet en tranchoir.* Sorte de pièces de verre. ‖ Partie de l'établi à fondre des tuyaux de plomb sans soudure où est attachée la sangle avec laquelle on tire le boulon hors du moule après que le tuyau est fondu. ‖ Morceaux de bois en croix dont les bras servent à donner le mouvement à la presse en taille-douce.

MOULINEUR ou **MOULINIER.** s. m. Ouvrier qui s'occupe de la préparation de la soie depuis le moment où on la retire du cocon jusqu'à la cuite, au décreusage ou à la teinture appropriée au genre de fabrication que se propose le fabricant.

MOULINS. Géogr. Ch.-l. du dép. de l'Allier; évêché; ancienne cap. du Bourbonnais; 15,200 h. ‖ MOULINS-ENGILBERT. Ch.-l. de cant., arr. de Château-Chinon (Nièvre); 3,300 hab. ‖ MOULINS-LA-MARCHE. Ch.-l. de cant., arr. de Mortagne (Orne); 900 hab.

MOULLAH. s. m. Sorte de docteur mahométan.

MOULLAVA. s. f. Bot. Plante des Indes.

MOULT. adv. (du lat. *multum*). Se disait pour Beaucoup. Être moult vaillant. Avoir moult d'argent. S'emploie encore dans le style marotique.

Amour, me sens *moult* grand envel,
Onc ma lyre ne vis tant sotte;
[illegible]
C'est que voudrais fêter marotte.
(MASSON DE MORV.)

MOULTAN. Géogr. Pays de l'Inde, gouverné par un nabab tributaire du roi de Lahore, sous le nom de confédération des Seiks; 836 kilom. sur 393; 419,000 hab. ‖ Ville, ch.-l. de l'état de ce nom, 70,000 hab.

MOULTANS. s. m. pl. Comm. Toiles peintes que l'on tire du Moultan.

MOULU, UE. part. pass. du v. Moudre. S'empl. adjectiv. Blé moulu. Café moulu.

— *Or moulu.* Or réduit en très-petites parties, et dont on se sert quelquefois pour dorer les métaux. ‖ On dit, dans le même sens, *de l'argent moulu, du cuivre moulu.*

— Chass. On dit que *les fumées d'un cerf sont mal moulues*, pour exprimer qu'elles sont mal digérées.

— Fig. *Avoir le corps tout moulu, être tout moulu.* Sentir des douleurs par tout le corps, pour avoir couru la poste, pour avoir couché sur la dure, ou pour avoir enduré quelque autre fatigue.

MOULURE. s. f. Nom générique des diverses parties d'un profil d'architecture, c'est-à-dire des parties plus ou moins saillantes, carrées ou rondes, droites ou courbes, qui servent d'ornement dans un ouvrage d'architecture. Moulure saillante, plate, ornée, lisse, inclinée. On les appelle probablement ainsi de ce que les dessins que représentent les moulures se ressemblent entre eux et se répètent comme s'ils avaient été moulés les uns sur les autres.

— Archit. *Moulure inclinée.* Se dit des moulures dont la face penche en arrière par le haut, de manière à gagner de la saillie, c'est-à-dire de telle sorte que l'ensemble du membre d'architecture soit moins saillant, et que chacun de ses détails le paraisse davantage. ‖ L'architecture gothique est enrichie d'une grande quantité d'ornements fort ouvragés, qu'on désigne d'une manière assez vague sous le nom de *moulures.*

— Se dit, par analogie, des ouvrages de menuiserie et autres semblables dont on se sert pour les encadrements de tableaux, de gravures, glaces, etc. Ce cadre a plusieurs moulures. Lambris orné de moulures.

— *Outil à moulures.* Outil dont se sert le menuisier pour faire des moulures.

MOUM. s. m. Minér. Espèce de pétrole qu'on recueille dans les environs de Durab, en Perse.

MOUMIDJI. s. m. Hist. ott. Sous-officier attaché au corps des janissaires.

MOUMOUTE. s. m. Un des noms que les enfants donnent aux chats.

MOUNANT. s. m. Féod. Celui qui était obligé de moudre son blé au moulin du seigneur.

MOUNDJA. Temps hér. ind. Roi d'Oudjayani, protecteur des lettres. Il fut l'oncle et le tuteur de Rhodja.

MOUNÉE. s. f. Se disait pour toute quantité de blé que chaque particulier était dans l'intention de faire moudre et d'envoyer au moulin. Les meuniers qui n'avaient pas un moulin banal allaient de maison en maison chercher leurs *mounées.* (Furet.)

MOUNESTAN. s. m. Hortic. Variété de raisin.

MOUNI. s. m. Hist. ind. Nom donné, chez les Indiens, à un homme pieux et savant. ‖ On appelle souvent ainsi les riches et les poëtes dont les écrits passent pour inspirés.

— Myth. ind. Esprits auxquels les Indiens attribuent les qualités que les Européens attribuent aux esprits follets. Ces esprits n'ont point de corps, mais ils prennent la forme qui leur plaît. C'est surtout la nuit qu'ils rôdent pour nuire aux hommes; ils tâchent de faire tomber les voyageurs égarés dans des précipices, des puits ou des rivières, en se transformant en lumière, maisons, hommes ou animaux, et cachent le péril où ils les conduisent.

MOUNIER. s. m. Ornith. Un des noms vulgaires du martin-pêcheur d'Europe.

MOUNIER (Jean-Joseph). Un des députés les plus célèbres des États-généraux, naquit en 1758 et mourut en 1806. Ce fut sur sa proposition que, retirés au jeu de paume, les députés firent serment de ne se séparer qu'après avoir achevé la constitution. Après le 14 juillet, il parut incliner vers la cause royale. En 1790, il quitta la France. À son retour, il fut appelé au conseil d'État. Il se montra toujours le défenseur d'une sage liberté. On lui doit plusieurs discours et rapports remarquables.

MOUNIN-VOLCANIQUE. Géogr. Archipel de la Polynésie, composé de 89 îles ou îlots, et habité par les Japonais.

MOUPHTI. s. m. V. MUFTI.

MOURA. Temps hér. ind. Nom d'un détya tué par Vichnou. ‖ Femme du dernier roi Nanda de la race des Soûdrâs, mère ou aïeule de Tchandragoupta, fondateur de la dynastie des Môtias.

MOURAD-BEY. Un des chefs des Mameloucks qui commandaient en Égypte lors de l'expédition des Français. Il était né en 1750, dans la Circassie. Il s'empara dès 1776 de toute l'autorité en Égypte. Ses extorsions furent le prétexte de l'expédition française. Pendant trois ans, il déploya une activité incroyable; enfin il négocia avec Kléber, qui lui laissa le gouvernement de la Haute-Égypte. Depuis lors il se [illegible] peste en 1801.

MOURADGEA-D'HOSSON. Diplomate et écrivain arménien, né en 1740, mort en 1807, possédait également les langues de l'Orient et celles de l'Europe. Il rassembla les matériaux d'un ouvrage immense, destiné à faire connaître l'histoire, les lois et la civilisation des Turcs, et le rédigea pendant son séjour à Paris.

MOURADITE. s. m. Relig. mah. Membre d'un ordre religieux musulman, fondé en 1719, par Mourad Schamy.

MOURANT. part. prés. du v. Mourir. Inves. En cet état, et *mourant* presque d'appréhension, elle se sentit enlever dans l'air. (La Font.)

J'ai vécu loin de vous; mais mon sort est trop beau
Si j'emporte en mourant votre estime au tombeau.
(Voltaire.)

Je puis trouver du moins un trépas honorable,
Mourant chez les Thébains, je mourais en coupable.
(Id.)

— *Scier ou couper un morceau de bois en mourant.* Le scier ou le couper de sorte que l'épaisseur diminue insensiblement et vienne à rien.

MOURANT, ANTE. adj. (du lat. *moriens*). Qui se meurt. Avoir les yeux d'un homme mourant, d'une personne mourante. Avoir les yeux mourants, la voix mourante. La résurrection des morts, cette précieuse consolation des fidèles *mourants.* (Boss.) Il lui remontre non-seulement qu'il est mortel, mais encore qu'il est *mourant*, et qu'il est *mourant* sans ressource. (Fléch.) Lors même qu'ils sont *mourants*, on n'ose leur dire qu'ils sont mortels. (Id.) Son père à ses côtés sous mille coups *mourant.* (Volt.) Il abandonne sa vie aux assassins; il jette sur ce peuple égaré un œil de tendresse et de pitié; il élève pour eux sa voix *mourante.* (Legris-Duval.)

Vous me voyez, seigneur, interdite et *mourante;*
Je n'ose jusqu'à vous lever un œil tremblant,
Et ma timide voix expire en vous parlant.
(Voltaire.)

Elle tombe, et des bois la dépouille séchée
Est le lit où *mourante* elle attend le trépas.
(Desaintange.)

— Se dit des membres d'un homme mourant.

Je la vois cette lettre à jamais effrayante
Que prête à se glacer traça sa main *mourante.*
(Voltaire.)

Il pardonne aux humains, il rit de leur délire,
Et de sa main *mourante* il touche encor sa lyre.
(Id.)

— Fig. *Des yeux mourants.* Des yeux languissants et pleins de passion.

— Fig. *Voix mourante.* Voix langoureuse et traînante.

— Jurispr. féod. *Homme vivant et mourant.* Homme que les gens de mainmorte étaient obligés de désigner au seigneur, et à la mort duquel ils devaient certains droits seigneuriaux.

— Fig. Se dit de certaines couleurs pâles. Bleu mourant. Les ronces laissent pendre leurs grappes d'un bleu *mourant.* (B. de St-P.)

— Peint. *Tons mourants, couleurs mourantes.* Tons fort affaiblis et dégradés.

— Se dit des villes, des royaumes, des empires qui se détruisent. La dépense excessive est le signe évident d'une cité *mourante.* (Noël.)

— Un poète moderne l'a dit de l'univers ravagé par le déluge.

. . . Le divin tableau
Où l'âme du Poussin nous traça ce fléau,
Où j'admire enflammé par son puissant génie,
De l'univers mourant l'effroyable agonie.
(Parsev.-Grandm.)

— Se dit également de la lumière du jour lorsqu'elle est très-faible. L'éclat *mourant* du jour tempérait l'horreur des ténèbres. (Volney.)

— Se dit des feux, des lumières qui sont près de s'éteindre. D'un feu *mourant* les pâles étincelles. (Volt.)

Je vois briller au loin les feux déjà *mourants;*
Et Pamèle s'arrête à l'aspect de nos camps.
(*Manuel poétique.*)

Il marche, il erre encor sous cette voûte sombre,
Et le flambeau *mourant* fume et s'éteint dans l'ombre.
(Id.)

— Se dit de tout ce qui va en diminuant jusqu'à disparaître entièrement.

La truite ne fend plus les rapides torrents;
L'anguille avec lenteur traîne ses plis *mourants.*
(Delille.)

— Se dit aussi de la liberté.

Et la triste Italie encore toute fumante
Des feux qu'a rallumés sa liberté *mourante*
(Racine.)

— Fig.

J'eusse encor..... Mais que peut une muse expirante
Qui prépare en ces vers les pompes de son deuil?
Ah! de ses derniers feux l'étincelle *mourante*
Ne doit éclairer qu'un cercueil (Lessue.)

— *Mourant de.* Vers le soir son cheval et lui s'arrêtèrent *mourants* de faim. (Fén.)

Un porc *mourant* de faim d'un rat fit la capture,
Il se jeta dessus avec avidité.
(Fr. de Neufchateau.)

— *Mourant sous.* Ces illustres guérillas qui nous firent si bonne guerre recueillent l'âme, la croyance de nos pères et de nos frères blessés et *mourants* sous leurs coups. (E. Quinet.)

— Syn. simpl. Expirant, agonisant, languissant passionné, décoloré, pâle, blême, hâve || Périphr. Près de mourir, à l'article de la mort, dans les transes de la mort, près de rendre l'âme, qui s'éteint, près d'exhaler sa vie.

MOURANT, ANTE. s. Personne qui se meurt. Le champ de bataille était couvert de morts et de mourants. Les plaintes des blessés et des mourants. Les sourire contagieux qui [...] ceux qui vivent. (Fléch.) Un *mourant* a bien peu de choses à dire, quand il ne parle ni par faiblesse ni par vanité. (De St-Pierre.) Il y a des gens assez opiniâtres et durs pour disputer avec un *mourant.* (Boiste.) Le *mourant* étendu sur un lit de douleur. (L. Rac.) A vingt-deux ans, la belle Ninon vit s'entr'ouvrir les portes du tombeau. On pleurait autour d'elle. Pourquoi vous affliger? Je ne laisse après moi que des *mourants.* (Noël.)

— Les anciens recueillaient comme prophétiques les dernières paroles des mourants, persuadés que leurs âmes, à demi dégagées des liens du corps, voyaient déjà l'avenir à découvert.

MOURARIPOU. s. m. Myth. ind. Ennemi de Moura. Nom donné à Vichnou, qui tua Moura. || Quelques auteurs ont donné ce surnom à Crichna.

MOURAUDE. s. f. Bot. Variété d'olivier.

MOURAVIEF (Michel-Nikititsch). Poète, historien et philosophe russe, né en 1757, mort en 1807, était officier supérieur dans la garde impériale lorsque la réputation qu'il s'était acquise comme écrivain décida l'impératrice Catherine II à lui confier l'éducation de ses enfants.

MOURCHED-ABAD ou **MOURCHID-ABAD.** Géogr. Ville de l'Hindoustan anglais, présidence du Bengale. Ancienne capitale du Bengale; 165,000 hab.

MOUREANON. s. f. Hortic. Variété de figue.

MOUREAU. s. m. Ornith. Un des noms vulgaires du rouge-gorge.

— Hortic. *Moureau des Languedociens.* Nom d'une variété d'olive.

MOUREILLER. s. m. (pr. *mou-re-ié*). Bot. Genre de la famille des malpighiacées, renfermant des arbrisseaux de l'Amérique méridionale et des Antilles.

MOURELLE. s. f. Bot. La morelle noire.

MOURÈRE. s. f. Bot. Genre établi pour une plante de la Guiane.

MOURET. s. m. Conchyl. Genre de coquilles du Sénégal, ayant pour type le mouret d'Adanson, très-commun sur les côtes du Sénégal.

MOURETIER. s. m. Bot. Nom vulgaire de l'airelle anguleuse.

MOURETTE. s. f. S'est dit pour M'amour, m'amie.

MOUREUR. s. m. Se disait pour Mourant, homme qui se meurt.

MOURGON. s. m. Mar. Nom que l'on donne, sur les côtes de la Méditerranée, à un homme qui fait le métier de plongeur.

MOURI. s. m. Comm. Sorte de toile de coton des Indes.

MOURIER. s. m. Ornith. Un des noms de la mésange à longue queue.

MOURINE. s. f. Ichthyol. Genre de poissons chondroptérygiens, de la famille des silaciens, ne renfermant qu'une seule espèce. Sa chair est de médiocre qualité; mais son foie, très-volumineux, est très-bon à manger, et donne beaucoup d'huile.

MOURIR. v. n. 2e conj. irrég. (du lat. *mori.*) *Je meurs, tu meurs; il meurt, nous mourons, vous mourez, ils meurent. Je mourais,* etc. *Je mourus.* etc. *Je mourrai,* etc. *Je mourrais,* etc. *Meurs, mourons, mourez. Que je meure,* etc., *que nous mourions, que vous mouriez, qu'ils meurent. Que je mourusse,* etc. *Mourant. Mort, morte.* Se conjugue avec l'auxiliaire *être.* Cesser de vivre. Mourir d'une mort naturelle, de mort violente, de vieillesse, de maladie, d'un coup d'épée. Mourir subitement. Mourir vieux, jeune. Mourir à la fleur de l'âge. Mourir d'apoplexie, d'une fluxion de poitrine. Mourir de faim. Mourir empoisonné. Mourir content. Mourir pauvre. Etre malade à en mourir. Se laisser mourir de faim. Mourir avec fermeté, avec courage, avec résignation. Mourir en homme de cœur, en philosophe, en homme de bien, en bon chrétien. Mourir chrétiennement, comme un saint. Quand un sauvage *meurt* l'hiver à la chasse, son corps est conservé sur les branches des arbres. (Chateaub.) Celui-ci *meurt* dans les prospérités et dans les richesses, celui-là dans la misère et dans l'amertume de son âme. (Fléch.) C'est peu de reconnaître la nécessité de *mourir*, l'importance de bien *mourir*, si l'on n'en tire des motifs et des conséquences pour bien vivre. (Id.) Quiconque croit que tout *meurt* avec nous doit regarder les animaux et les sots comme plus heureux que les hommes et les gens d'esprit. (Guich.) Qui veut *mourir* ou vaincre est rarement vaincu. (Corn.)

Quand tu sauras mon crime, et le sort qui m'accable,
Je n'en *mourrai* pas moins, je *mourrai* plus coupable.
(Racine.)

Au banquet de la vie, infortuné convive,
J'apparus un jour et je meurs.
Je meurs, et sur la tombe où lentement j'arrive,
Nul ne viendra verser des pleurs. (Gilbert.)

— Se dit avec relation aux circonstances de la mort et aux dispositions de la personne qui meurt. S'il leur apprend à bien vivre, ils sauront assez bien *mourir.* (J.-J. Rouss.) Il *mourut* loin de la nation dont il avait fait le bonheur. (Barth.) La plupart des hommes vivent comme des fous et *meurent* comme des sots. (Volt.) Naturellement l'homme sait souffrir constamment et *mourir* en paix. (J.-J. Rouss.) Quiconque a [...] avec courage. (Volt.) Ce grand homme après cela *mourut* content, comme un homme qui n'avait rien oublié pour conserver parmi les siens la mémoire des bienfaits et des préceptes de Dieu. (Boss.)

— Éprouver cette altération excessive qui mène à la mort. Nous *mourons* tous les jours, chaque jour nous dérobe une partie de notre vie et nous avance d'un pas vers le tombeau (Mass.) Le corps *meurt* peu à peu et par parties, son mouvement diminue par degrés; sa vie s'éteint par nuances successives, et la mort n'est que la dernière nuance de la vie. (Buff.) J'ai passé ma vie à *mourir.* (Volt.)

— En 1779, un voyageur qui traversait les marais pontins demandait à un de ses habitants qu'on pouvait appeler des spectres mouvants, comment il faisait pour vivre? Nous ne vivons pas, dit-il, nous *mourons.*

— S'emploie quelquefois par opposition à Vivre. La respiration qui nous fait vivre le fait *mourir* à tous moments. (Boss.) Indigne également de vivre et de *mourir.* (Rac.)

— Fam. *Mourir de sa belle mort.* Mourir de mort naturelle.

— *Mourir au champ d'honneur, mourir au lit d'honneur.* Etre tué à la guerre en faisant son devoir.

— *Mourir glorieusement* Ce n'est pas mourir, c'est sortir heureusement de la vie.

— Iron. et fam. *Mourir dans les formes.* Mourir en se faisant traiter suivant les règles de la médecine.

— *Faire mourir quelqu'un.* Le mettre à mort en exécution d'une condamnation. Faire mourir quelqu'un en place de Grève.

— *Mourir tout en vie, mourir tout vif.* Mourir d'une maladie vive et prompte. || Etre emporté par la violence du mal, lorsqu'on a encore toute la vigueur que l'on avait en santé.

— *Mourir martyr.* Mourir en souffrant de grandes douleurs.

— *Bien mourir* Mourir chrétiennement, mourir de la mort des justes. Il envoie aux uns les secours nécessaires pour vivre, aux autres les consolations pour bien *mourir* (Fléch.) || On dit dans le même sens, *mourir en Jesus-Christ.*

— Pop. *Mourir comme un chien.* Mourir sans vouloir témoigner le moindre repentir de ses fautes.

— *Mourir en l'air.* Etre pendu.

— *Mourir de la mort de Roland.* Mourir de soif. On dit qu'en 775, le jour de la bataille de Roncevaux, Roland, général de l'empereur Charlemagne, étant échauffé et altéré, mourut faute de trouver de l'eau pour se rafraîchir.

— *Mourir sans langue.* Se disait autrefois pour Être frappé d'une mort subite; mourir sans avoir eu le temps de se confesser et de faire ses dernières dispositions. En certains endroits, les biens d'une personne qui mourait sans langue venaient au seigneur.

— Fam. *Cet homme mourra dans sa peau.* Il ne changera jamais ses mauvaises habitudes.

— *Mourir dans la peau d'un insolent, d'un impertinent, d'un fat, etc.* Mourir sans s'être corrigé de ses défauts.

— Prov. *Le renard mourra en sa peau.* Le pécheur ne se convertira pas.

— Par menace. *Il ne mourra que de ma main.* Je le tuerai. Madame, il ne *mourra* que de la main d'Oreste. (Rac.)

— *Il en mourra quitte.* Je m'en vengerai.

— Par forme de serment. *Je veux mourir, que je meure à l'instant, si ce que je dis n'est pas vrai.* || *Je viendrai à bout de mon dessein, ou je mourrai à la peine.* Je ne veux point démordre de ce que j'ai entrepris, rien ne m'y fera renoncer.

— Prov. *On ne sait qui vit ni qui meurt.* Se dit, dans certaines occasions, pour marquer l'incertitude de la vie. Il faut lui donner une reconnaissance de l'argent qu'il a prêté, car on ne sait qui vit ni qui meurt. || *Les envieux mourront, mais non jamais l'envie.* || *Va où tu peux, mourir tu dois.* Tu ne peux éviter ta destinée. || *Un lièvre va toujours mourir au gîte.* Après avoir beaucoup voyagé, on est bien aise de retourner dans son pays. || *Autant meurt veau que vache.* Les jeunes gens sont sujets à la mort comme les vieillards. || *Il faut vieillir ou jeune mourir.* La vieillesse et la mort sont deux maux inévitables. || *Il n'en mourra que les plus malades.* || *On ne peut mourir qu'une mort.*

— Fig. *Les communautés ne meurent point* Elles se renouvellent sans cesse, et le corps de la société entière ne meurt jamais.

— *En France, le roi ne meurt pas.* D'après le principe de successibilité établi, un roi de France qui meurt a immédiatement pour successeur son héritier présomptif.

— *Être mort civilement.* Se dit des religieux et des religieuses, qui en cette qualité ont renoncé pour toujours à certains droits, à certains avantages de la société. || Se dit aussi d'un homme condamné au bannissement perpétuel ou aux travaux forcés à perpétuité, et qui par là est privé à jamais des droits et des avantages de la société. || Cette expression nous vient des Latins, qui regardaient comme mort celui qui, par un jugement, par une loi, avait perdu le droit de citoyen. Le jour où il était réintégré était appelé son jour natal.

— *Être mort au monde.* Avoir quitté le monde pour vivre dans la retraite et dans les exercices de piété.

— *Mourir au péché, au vice, à ses passions* [...] passions avant que de perdre la vie du corps. (Fléch.)

— *Être mort pour quelqu'un.* Ne pouvoir plus lui être d'aucune utilité, ne conserver aucune relation avec lui. Ce jeune homme s'est expatrié, il est mort pour sa famille.

— *Être mort pour quelque chose.* Ne pouvoir plus y être sensible, en être privé pour toujours Être mort pour les plaisirs.

— *Mourir pour quelqu'un, pour quelque chose.* Faire pour quelqu'un, pour quelque chose, le sacrifice de sa vie. Mourir pour son roi Mourir pour la patrie. Mourir pour son pays. Mourir pour la religion. Mourir pour la foi. Quand une fois ce qu'on appelle le dogme est enraciné dans une nation, il faut que le souverain dise qu'il *mourra* pour ce dogme. (Volt.)

— On dit que *le cœur meurt,* pour exprimer que ses facultés s'éteignent, qu'il n'éprouve plus les sentiments qu'il éprouvait. Si un jour de félicité nous ôte un an de jouissance, c'est une mauvaise philosophie d'aller toujours jusqu'où le désir nous mène, sans considérer si nous ne serons point plus tôt au bout de nos facultés que de notre carrière, et si notre cœur épuisé ne *mourra* point avant nous. (J.-J. Rouss.) Si la voix du sang n'est fortifiée par l'habitude et les soins, elle s'éteint dans les premières années, et le cœur *meurt,* pour ainsi dire, avant que de naître. (Id.)

— Se dit également en parlant de la raison. Il est assez aisé d'empêcher la raison de naître; mais quand une fois elle est née, il n'est pas au pouvoir humain de la faire *mourir.* (Volt.)

— Par exagérat. Souffrir beaucoup, soit au physique, soit au moral. Mourir de chaud, de froid, de chagrin, d'inquiétude. Mourir de faim, de soif. Mourir de honte. Mourir de douleur, de regret. Mourir mille fois le jour. Mourir de joie. Mourir de rire. S'ennuyer à mourir. *Mourrai-je* tant de fois sans sortir de la vie. (Rac.) Du coup qui vous attend vous *mourrez* moins que moi. (Id.)

— *Mourir de faim.* N'avoir pas les moyens d'exister. J'ai craint de *mourir* de faim aussi bien que de vieillesse. (Volt.) Les avares se laissent *mourir* de faim dans le sein de l'abondance. (J.-J. Rouss.) Lorsque le peuple *meurt* de faim, il se disperse pour chercher de quoi vivre. (Montesq.) || Ne pouvoir satisfaire entièrement sa faim. Des surtouts dorés autour desquels on *meurt* de faim. (J.-J. Rouss.)

— *Mourir d'amour pour une femme.* Avoir un très-vif amour pour elle.

Tircis *mourait* d'amour pour la belle Climène,
Sans que d'aucun espoir il pût flatter sa peine.
(Segrais.)

— *Mourir d'impatience, de plaisir, d'envie, de tristesse, d'ennui,* etc. Avoir une très-grande impatience, etc. Je *mourrais* du plaisir de la revoir encore. (Volt.)

— *Mourir d'envie de voir quelqu'un.* En avoir une très-grande envie.

— On ne dit pas, Je meurs d'aller, je meurs de savoir; mais Je meurs d'envie d'aller, de savoir, et cela ne se dit que dans la conversation familière.

— *Faire mourir quelqu'un de rire, mourir de rire.* Cette locution figurée et hyperbolique, qui signifie Rire aux éclats, nous est venue des Grecs. On en trouve des exemples dans Homère.

— Prov. *Vous me faites mourir.* Vous m'affligez beaucoup. || Vous m'impatientez extrêmement.

— Fig. *Faire mourir quelqu'un à petit feu.* Le faire languir en prolongeant des peines d'esprit, des inquiétudes, des chagrins qu'on pourrait lui épargner ou lui abréger.

— *Faire mourir,* Ne se dit point au passif. Quoique Vaugelas ait condamné, il y a longtemps, les expressions *il a été fait mourir, il fut fait mourir,* le peuple ne laisse pas de s'en servir encore.

— Se dit des arbres et des plantes. Les arbres meurent tous dans les sables. Ces poiriers, ces pommiers sont morts. Le froid a fait mourir ces fleurs. Dans son germe en naissant on voit *mourir* l'épi. (Thomas.)

— Se dit des Etats, des institutions, des établissements. Les Etats, les empires meurent comme les hommes. Cette entreprise, cette manufacture meurt faute de capitaux, de fonds. Si les hommes apprennent à se modérer en voyant mourir les *rois*, combien plus seront-ils frappés en voyant *mourir* les royaumes même. (Boss.)

— Se dit des choses morales, des passions, des productions de l'esprit, des ouvrages de l'art. Sa gloire, sa mémoire, son nom ne mourra jamais. Vos bienfaits ne mourront jamais dans ma mémoire. Les ouvrages de cet auteur, de ce peintre, de ce sculpteur, ne mourront jamais. Les passions ne durent guère, elles meurent bientôt. Faire mourir le péché en soi. Faire mourir ses passions. Tant il est vrai que tout *meurt* en lui (dans l'homme), jusqu'aux termes funèbres par lesquels on exprimait ses malheureux restes. (Boss.) Si nos rois sont mortels, la fortune de l'Etat, la valeur de la nation et la protection du Dieu vivant sur ce royaume ne *meurent* pas. (Fléch.) Tous les autres péchés *meurent*, pour ainsi dire, avec le pécheur; mais les fruits des scandales des grands seront immortels. (Mass.) On ira encore chercher des leçons du crime dans le récit de vos aventures, et vos désordres ne *mourront* point avec vous (Id.) Ne laisser aucun nom, et *mourir* tout entier. (Rac.) [...] L'amitié ne *meurt* jamais dans un bon cœur. (Id.) Le mépris fait *mourir* la médisance. [...] La colère *meurt* promptement dans un bon cœur. (Syr.) Si l'amour vit d'espoir, il meurt avecque lui. (Corn.)

— Se dit de certaines choses dont l'activité, le mouvement finit peu à peu. Ce feu mourra si l'on n'y met du bois. Laisser mourir le feu. Laisser mourir un salut. Le boulet de canon vint mourir là. Le boulet est allé mourir au but. C'est une chose fort incommode de voir mourir la conversation à tout moment, j'aimerais autant avoir à entretenir le feu des vestales. (Noël.)

Ailleurs tout un grand fleuve en une obscure arène
S'en va perdre en mourant son onde souterraine.
(Desmas.)

— Se dit de choses qui finissent par une dé-

gradation insensible, comme les sons, les couleurs, etc. Dans ce tableau, les couleurs se perdent en mourant les unes sur les autres. Les sons arrivent en mourant jusqu'à mon oreille. Sa voix meurt à la fin de chaque phrase.

— Se perdre. Que de bonnes choses vont tous les jours *mourir* dans l'oreille d'un sot. (Noël.)

— *Les paroles lui meurent dans la bouche.* Il laisse tomber sa voix et traîne ses paroles.

— Se dit, à la poule, au billard et à plusieurs autres jeux, pour être mis hors du jeu comme perdant. On meurt en tant de points.

— *Mourir de* s'empl. quelquefois pour exprimer la cause de la mort. Mourir de mort naturelle, de mort violente, d'apoplexie, de maladie, d'un coup d'épée, de vieillesse. Elle *meurt* dans mes bras d'un mal qu'elle me cache. (Rac.) Drusus *mourut* de maladie dans ses quartiers d'été, appelés depuis le Camp maudit. (La Harpe.) Blanche, mère de saint Louis, *mourut* de chagrin d'avoir fait pendre deux malheureux croisés qui publièrent les premiers que saint Louis avait été fait prisonnier à la Massoure. (Maury.)

Et quand il n'en perdrait que l'amour de son père,
Il en *mourra*, seigneur. . . . . (Rac.)

— Fig. Lemotte éprouva que tous les prôneurs du monde ne sauraient empêcher un poème fastidieux de *mourir* de mort subite. (La Harpe.)

— Se dit d'autres fois de la manière dont on meurt. Mourir de la mort des justes, de la mort des héros.

Mais se donner la mort pour de honteux complots,
Est-ce donc là *mourir* de la mort des héros? (Cass.)

— Féraud et après lui Laveaux reprennent dans Racine les vers suivants :

Et du même poignard dont est *morte* la reine
Cette fière princesse a percé son beau sein.

On dit bien, dit Laveaux, *mourir de faim, mourir de chagrin, de douleur, mourir de ses blessures;* mais on ne dit pas *mourir d'un poignard, d'une épée, d'un boulet de canon.* Il faut dire : *mourir d'un coup de poignard, d'un coup d'épée,* etc. Il est vrai qu'on ne dit pas *mourir* d'une épée, d'un poignard; mais ne pourrait-on pas permettre au poète de dire, *il est mort de la même épée dont s'est percé son frère?* L'ellipse s'aperçoit facilement; l'Académie donne même un exemple qui semble appuyer ce sentiment. Suivant elle, on dit *mourir d'une belle épée*, pour signifier, Succomber sous un ennemi à qui il est glorieux de céder.

— *Mourir à la peine.* Se donner beaucoup de mal.

— *Mourir pour.* Se sacrifier pour. (Jurez) de vivre, de combattre et de *mourir* pour lui. (Racine.)

Si *mourir* pour son prince est un illustre sort,
Quand on *meurt* pour son Dieu, quelle sera la mort?
(Corneille.)

— *Mourir pour Jésus-Christ.* Recevoir la couronne du martyre.

— Le passé *il est mort* a quelquefois la force du futur *il mourra.*

Si ma fille une fois met le pied dans l'Aulide,
Elle est *morte.* . . . (Racine.)

— Le présent a quelquefois aussi la signification du futur. J'ai suivi tes conseils; je *meurs* déshonorée. (Rac.) Je *meurs*, pour ne pas faire un aveu si funeste. (Id.)

— SE MOURIR. v. pron. Être sur le point de mourir. Dans ce sens, il ne se dit guère qu'au présent et à l'imparfait de l'indicatif. Il se meurt. Il se mourait. Je me meurs. C'est à ceux qui se *meurent* qu'il faut demander comment on doit vivre. (Boiste.)

— Être sur le point de s'éteindre. Votre feu, votre chandelle, votre lampe se meurt.

— Par exagérat. *Se mourir d'amour, de peur, d'impatience, d'envie de dormir,* etc. Éprouver un violent amour, avoir beaucoup de peur, d'impatience, etc.

— Ce verbe s'est pris substantiv. Ce n'est pas la mort que je crains, c'est le *mourir.* (Montaigne.) Un bon *mourir* vaut mieux qu'un mal vivre. (Charron.) Un beau *mourir* toute la vie embellit. (Adage franç.)

— Comm. relig. *Clerc régulier du bien mourir.* V. MINISTRE DES INFIRMES.

— Syn. comp. MOURIR. ÊTRE MOURANT. On *meurt* d'un coup de feu, dans son lit, à un certain âge, toutes circonstances qui ne peuvent être notées dans l'expression; mais on dit qu'un homme *est mourant*, sans qu'il soit besoin d'ajouter autre chose. || MOURIR. SE MOURIR. *Mourir* exprime cet événement d'une manière générale; *se mourir* peint l'action de mourir avec tout ce qui l'accompagne.

... onagraires, établi pour deux espèces de l'Amérique.

MOURIS. s. m. pl. Toiles de coton des Indes orientales.

MOURMAISTRE. s. m. Anc. cout. Homme chargé du soin des étangs et des digues.

MOUROIR. s. m. S'est dit pour Lit de mort. Arriver au mouroir.

MOURON. s. m. (ét. gr., μῦς, rat; οὖς, ὠτός, oreille, parce que sa feuille ressemble à l'oreille d'un rat). Bot. Genre de la famille des primulacées, renfermant une douzaine d'espèces, la plupart naturelles à l'Europe; l'espèce la plus répandue en France est une petite plante blanche à fleurs bleues ou rouges, que l'on nomme autrement *anagallis.* On l'a longtemps préconisée contre la morsure des animaux enragés. Mouron bleu. Mouron rouge.

— *Mouron des oiseaux.* Petite plante à fleurs blanches, du genre morgeline, qui sert principalement à la nourriture des oiseaux. Quelques botanistes en ont fait un genre.

— *Mouron d'alouette.* Le céraiste commun. || *Mouron blanc.* La morgeline des oiseaux. || *Mouron d'eau.* Nom vulgaire du samole. || *Mouron femelle.* Mouron bleu. || *Mouron de fontaine.* Nom vulgaire de la montie des fontaines. || *Mouron mâle.* Le mouron rouge ou des champs. || *Mouron de montagne.* La mœhringie moussense. || *Mouron violet.* Espèce de muflier.

— Erpét. Nom vulgaire de la salamandre terrestre.

MOURONNET. s. m. Hortic. Variété de pomme.

MOUROUCOU. s. m. Bot. Genre de la famille des convolvulacées, établi pour un arbuste de la Guiane.

MOURRE. s. f (de l'ital. *morra*, fait du lat. *amor*, amour, parce que c'était un jeu muet des amants). Jeu que deux personnes jouent ensemble en se montrant rapidement les doigts, les uns élevés et les autres fermés, afin de donner à deviner le nombre des premiers. On accuse tous deux un nombre en même temps, et celui-là gagne qui devine le nombre de doigts qui lui sont présentés.

— Cicéron, pour exprimer un homme de bien, dit qu'*on pourrait jouer avec lui la mourre la nuit.* Il est si éloigné de tromper, qu'il vous tient compte fidèle des doigts qu'il a baissés ou levés.

MOURZA. s. m. Relat. Titre par lequel les peuples de race turque désignent une personne de haute naissance, un prince. C'est sans doute le même mot que le *mirza* des Persans.

MOURZOUK. Géogr. Ville de Barbarie, dans le royaume de Tripoli, cap du Fezzan; 20,000 h.

MOUSAH. Calife abbasside, monta sur le trône en 785, et mourut l'année suivante. || Se fit reconnaître sultan par l'armée d'Europe, tandis que celle d'Asie proclamait Mahomet Ier, son frère, en 1410. Vaincu, en 1413, par Mahomet, il fut mis à mort.

MOUSCLEAU. s. m. Pêch. Nom que les pêcheurs provençaux donnent à leurs hameçons.

MOUSET. s. m. (du lat. *mus*, rat, souris). Petite souris qui se tient toujours cachée dans des trous.

MOUSQUE-MUE. adj. Burl. S'est dit de la mort, qui fait muer et tomber la moustache.

MOUSQUET. s. m. (pr. *mouss-kè;* de *muschetta*, ancienne machine qui servait à pousser de gros traits). Anc. art milit. Arme à feu qui était en usage avant le fusil, et qu'on faisait partir au moyen d'une mèche allumée et mise sur le serpentin. Cette arme, d'origine moscovite, introduite en France en 1527, et dont l'usage était devenu plus général en 1567, remplaça l'ancienne arquebuse, dont elle était une imitation.

— *Porter le mousquet.* Se dit encore aujourd'hui pour être soldat dans l'infanterie. Dès l'âge de quinze ans j'ai porté le *mousquet.* (Boissy.)

— Prov. *Crever comme un vieux mousquet.* Mourir de trop boire, de trop manger, ou en général d'excès et de débauche. Cette expression vient sans doute de ce qu'après avoir servi longtemps à l'armée, les mousquets étaient susceptibles de crever.

— Anc. art milit. *Mousquet à forquine, à rain, à mèche, à rouet, à serpentin; mousquet biscaïen, de rempart,* etc. Variétés d'armes à feu, dont l'artillerie et l'infanterie se sont servies.

— S'est dit aussi du mousquet perfectionné, dont furent armés, en 1621, au lieu de carabines, les gardes à cheval de Louis XIII, qui prirent de là le nom de *mousquetaires.*

— Voltaire a su ennoblir ce terme peu fait pour entrer dans la haute poésie. C'est lorsque Henri IV, après avoir dépeint le luxe de l'armée de Joyeuse, dit par opposition, en parlant de ces soldats aguerris dont la sienne était composée : Leur fer et leurs *mousquets* composaient leur parure.

— Syn. comp. MOUSQUET. FUSIL. On donne indifféremment l'un ou l'autre de ces noms à une arme à feu, dont on se sert à la guerre ou à la chasse. Mais *fusil* ne désigne proprement qu'une des pièces de l'arme; *mousquet* indique l'arme tout entière.

MOUSQUETADE. s. f. Coup de mousquet. Être blessé d'une mousquetade. Essuyer quelques mousquetades. Vieux.

... fois ou continûment par un corps de gens armés. Entendre une vive mousquetade. Essuyer une mousquetade. Tout ce que je sais, c'est qu'après un grand bruit de *mousquetades* j'entendis mes compagnons crier à pleine tête : Victoire! victoire! (Le Sage.) || On dit plutôt aujourd'hui *mousqueterie.*

MOUSQUETAIRE. s. m. Dans l'origine, Soldat à pied armé du mousquet.

— S'est dit ensuite exclusivement de certains cavaliers qui formaient, dans la maison du roi, deux compagnies distinguées l'une de l'autre par la couleur de leurs chevaux. Mousquetaires gris. Mousquetaires noirs. Entrer dans les mousquetaires. Sortir des mousquetaires. || Les mousquetaires furent supprimés en 1775, rétablis en 1789, supprimés en 1791, rétablis de nouveau en 1814, et abolis définitivement en 1815.

— *Mousquetaire à genoux.* Se disait autrefois, par plaisanterie, des garçons apothicaires, parce qu'ils sont supposés se mettre à genoux pour administrer les lavements.

Mousquetaire à genoux, c'est ce que le vulgaire
En langage commun appelle apothicaire. (Boursault.)

— Anc. cost. Se disait, au XVIIIe siècle, d'une partie de la coiffure des femmes appelée aussi *fripon.*

— S'est dit aussi des pièces de six blancs ou trente deniers.

MOUSQUÈTE. s. f. Espèce d'arbalète.

MOUSQUETERIE. s. f. Décharge de plusieurs mousquets, de plusieurs fusils tirés en même temps. C'était une affaire de mousqueterie, il n'a pas été tiré un seul coup de canon. Essuyer toute la mousqueterie de l'ennemi, tout le feu de la mousqueterie.

— *Décharge de mousqueterie.* Décharge de plusieurs mousquets.

— On dit que *la mousqueterie a joué le plus grand rôle dans une bataille*, pour indiquer qu'on lui doit plus particulièrement le succès d'une bataille.

— Se disait pour Maniement du mousquet. Entendre bien la mousqueterie.

— Ce mot se trouve assez heureusement employé dans une dépêche du fameux cardinal Dubois. Ce ministre voyant fuir devant lui le chapeau qu'il désirait si ardemment, et pour l'obtention duquel il avait mis en mouvement toutes les couronnes de l'Europe, écrit au cardinal de Rohan, ambassadeur de France à Rome, en faisant allusion aux propos auxquels donnait lieu le retard de cette promotion : Dieu, surtout pourvu que je ne demeure pas plus longtemps sous le feu de la *mousqueterie* de tout le genre humain.

MOUSQUETIER. s. m. Anc. art milit. Nom primitif des mousquetaires.

MOUSQUETON. s. m. Espèce de fusil dont le canon est plus court que celui du fusil ordinaire, et dont le calibre est égal à celui du mousquet. C'était le nom qu'on donnait autrefois au fusil des cavaliers. Charger, tirer un mousqueton. Recevoir un coup de mousqueton.

— Se dit encore aujourd'hui du fusil de cavalerie. On compte trois modèles différents de mousqueton, pour la grosse cavalerie, les hussards et la gendarmerie.

MOUSQUETS. s. m. pl. Comm. Tapis de Turquie et de Perse, qui venaient par Smyrne à Marseille.

MOUSQUITE. s. m. Entom. V. MOSQUITE.

MOUSSA. s. m. Aliment que les nègres se procurent avec la farine du petit mil, qu'ils mettent dans l'eau, et qu'ils réduisent en bouillie.

MOUSSACHE. s. f. Comm. Espèce de fécule qui vient de la Martinique.

MOUSSADOS. s. m. Agric. Nom des billons de plus de huit raies, dans le département de la Haute-Garonne.

MOUSSAILLON. s. m. (pr. *mou-ça-ion;* rad. *mousse*). Mar. Se dit familièrement d'un jeune mousse.

MOUSSAUT. adj. m. De farine de gruau. Pain moussaut. On écrit aussi *mousseau.*

MOUSSE. adj. des 2 g. Dont la pointe ou le tranchant est usé. Cette cognée est mousse. Pointe mousse. Il vieillit.

— Se prenait autrefois dans tous les sens du mot *émoussé*, et souvent au fig. Mon goût est *mousse* et hébété. (Montaigne.) J'ai de ma part le goût étrangement *mousse* à ces propensions qui sont produites en nous, sous l'ordonnance et entremise de notre jugement. (Id.) Ma pénétration est naturellement très-*mousse*, mais elle s'est aiguisée à force de s'exercer dans les ténèbres. (J.-J. Rouss.)

MOUSSE. s. m. (de l'esp. *mozo*, jeune garçon; fait du lat. *mustus*, frais, récent). Jeune apprenti matelot. C'est le dernier degré de l'échelle hiérarchique de l'équipage d'un navire. Destiné à faire l'apprentissage du métier de la mer, le mousse ne peut être embarqué en cette qualité avant l'âge de dix ans ni après avoir atteint seize ans. Quoique inscrit sur les matricules, il n'est pas assujéti au régime de l'inscription maritime, et ne peut être levé, sans son consentement, pour la marine de l'État. La dénomination de *mousse* paraît avoir été empruntée aux Hollandais, et adoptée en France vers le milieu du XVIIe siècle. Mousse de vaisseau. Mousse de navire...

— ... argousins, et dont la fonction est de fouiller les forçats à leur entrée et à leur sortie.

MOUSSES. s. f. pl. Bot. Famille de plantes cryptogames de la classe des acotylédones, intermédiaires entre les hépatiques et les fougères. Tout le monde connaît ces jolies petites plantes, à la fois si élégantes et si délicates, qui forment des tapis d'un velours éternellement vert, qui bravent les rigueurs de l'hiver et fleurissent au milieu des frimas; elles concourent par leur verdeur à nous rappeler, pendant cette saison rigoureuse, que la nature n'est point morte. Elles s'étendent sur la terre, sur les rochers, sur l'écorce fendillée et rugueuse des vieux troncs, sur les pierres les plus dures, et même sur les sables les plus arides. Les mousses sont de petites plantes herbacées, munies d'une tige garnie de petites feuilles, et portant une double fructification terminale ou axillaire sur le même pied ou sur des pieds différents. Ces petits chefs-d'œuvre de la nature tiennent à la terre par des racines capillaires, filamenteuses, ramifiées, brunes, comparables à la soie ou au duvet le plus fin. Leurs tiges présentent assez ordinairement le port des buissons et des grands arbres; elles sont simples ou rameuses, ordinairement courtes ou très-courtes, rarement nulles, garnies de feuilles ou *frondules* très-nombreuses, éparses ou alternes, disposées en spirale, communément ouvertes, petites, simples, entières, ou imperceptiblement dentées sur les bords, ovales, cordiformes, oblongues, orbiculaires, linéaires et terminées par un poil ou une pointe qui est le prolongement de la nervure médiane. La fructification consiste dans l'urne, ses parties accessoires, et dans les rosettes ou *gemmules.* Les mousses se plaisent dans les endroits frais, humides et aérés : c'est dans les bois, sur la terre, à l'entrée des grottes et sur les arbres qu'elles végètent avec vigueur. Elles servent d'asile à une foule d'insectes, aux coquillages terrestres et aquatiques, qui y trouvent refuge, fraîcheur et aliment. Leurs touffes verdoyantes font un contraste frappant avec la blancheur éclatante de la neige et le gris cendré des glaces, qui entretiennent dans ces régions des frimas éternels. Les mousses, méprisées du vulgaire, mais comparables pour la délicatesse et la grâce à ce que le règne végétal a de plus beau, de plus parfait, ces arbres en miniature qu'on ne se lasse plus d'admirer quand une fois on a daigné le faire, jouent, malgré leur petitesse, un grand rôle dans l'économie générale de la nature. Elles sont très-utiles à l'agriculture; elles préparent, par la décomposition annuelle de leurs feuilles et de leurs tiges, les sols incultes à la végétation, en y déposant un peu de l'humus nécessaire à la croissance des plantes. Dans les jardins, on se sert de cet engrais pour couvrir les planches de semis de graines fines qui ont besoin d'être à la surface du sol, et qui demandent pour germer de la fraîcheur et de l'ombrage. Dans l'économie domestique, on en garnit des matelas et des coussins très-moelleux. On s'en sert pour l'emballage des objets fragiles, on en calfate les vaisseaux, etc. || On dit aussi au singulier *une mousse*, en parlant d'un seul individu de cette famille, ou d'une des nombreuses espèces qui la composent; on dit aussi vulgairement *la mousse* en parlant des mousses en général.

— On donne vulgairement ce nom à toutes les petites plantes de la famille des mousses qui tapissent les murs, les arbres. Cependant on connaît plus particulièrement sous cette dénomination spéciale les plantes du genre hypnum et de la section des hypnoïdes.

— *Mousse aquatique.* Nom vulgairement donné à cette substance verte qui ne tarde point à couvrir les eaux croupissantes, et qu'on sait être produite par des êtres dont la nature n'est pas encore connue, mais que les botanistes ont longtemps confondus avec les conferves, et que des observations récentes tendent à faire regarder comme des êtres végéto-animaux; ils appartiennent au genre oscillatoire. || L'expression de *mousse verte aquatique* s'étend encore à toutes les espèces de conferves qui forment à la surface de l'eau, dans les ruisseaux et les rivières, des tapis épais et spongieux, qui ont peut-être suggéré au vulgaire l'idée d'appeler mousse l'écume qui se dégage des liquides en fermentation.

— *Mousse de Corse.* Mélange de plusieurs espèces de varechs, d'ulves, de corallines, de conferves, de céramions et d'un grand nombre de fucus recueillis dans la mer, principalement sur les rochers de l'île de Corse, qu'on emploie en décoction pour faire périr les vers intestinaux.

— *Mousse terrestre.* Nom vulgaire du lycopode. || *Mousse d'Islande.* Nom vulgaire du lichen d'Islande. || *Mousse d'Astrakhan.* Le barbaume. || *Mousse grecque.* La jacinthe muscari. || *Mousses marines.* Des conferves, des varechs et quelques polypiers de la famille des corallines, que le vulgaire confond avec la mousse. || *Mousse membraneuse.* La tremelle. || *Mousse du Nord.* Le lichen des rennes. || *Mousse de pain.* L'amarante à queue. || *Mousse verte.* Mousse qui, pendant l'hiver et dans les temps humides, couvre les troncs d'arbres et les murs exposés au nord. Cette mousse est d'une nature végéto-animale, et par conséquent étrangère aux champignons et aux algues. || *Mousse grise.* Nom vulgaire de la tillée mousseuse.

— Les anciens botanistes donnaient le nom de mousses à beaucoup de plantes cryptogames, telles que des lycopodes, des ... plantes marines de la famille des algues, et même des zoophytes, comme les alcyons, les corallines, etc. Quelques plantes phanérogames, qui rappellent les mousses par leur port, se trouvaient aussi désignées sous ce nom.

— Prov. et fig. *Pierre qui roule n'amasse pas de mousse.* Un homme qui change souvent d'état, de profession, ne s'enrichit pas.

— Se dit poétiquement de ce qui vient autour d'une mèche qu'on est longtemps sans moucher.

. . . . La mèche en feu dont la clarté s'émousse,
Se couvre en pétillant de noirs flocons de mousse. (***)

— Espèce de moisissure qui vient sur la tête des vieilles carpes.

les plus arides. Les mousses sont de petites plantes herbacées, munies d'une tige garnie de petites feuilles, et portant une double fructification terminale ou axillaire sur le même pied ou sur des pieds différents. Ces petits chefs-d'œuvre de la nature tiennent à la terre par des racines capillaires, filamenteuses, ramifiées, brunes, comparables à la soie ou au duvet le plus fin. Leurs tiges présentent assez ordinairement le port des buissons et des grands arbres; elles sont simples ou rameuses, ordinairement courtes ou très-courtes, rarement nulles, garnies de feuilles ou *frondules* très-nombreuses, éparses ou alternes, disposées en spirale, communément ouvertes, petites, simples, entières, ou imperceptiblement dentées sur les bords, ovales, cordiformes, oblongues, orbiculaires, linéaires et terminées par un poil ou une pointe qui est le prolongement de la nervure médiane. La fructification consiste dans l'urne, ses parties accessoires, et dans les rosettes ou *gemmules*. Les mousses se plaisent dans les endroits frais, humides et aérés : c'est dans les bois, sur la terre, à l'entrée des grottes et sur les arbres qu'elles végètent avec vigueur. Elles servent d'asile à une foule d'insectes, aux coquillages terrestres et aquatiques, qui y trouvent refuge, fraîcheur et aliment. Leurs touffes verdoyantes font un contraste frappant avec la blancheur éclatante de la neige et le gris cendré des glaces, qui entretiennent dans ces régions des frimas éternels. Les mousses, méprisées du vulgaire, mais comparables pour la délicatesse et la grâce à ce que le règne végétal a de plus beau, de plus parfait, ces arbres en miniature qu'on ne se lasse plus d'admirer quand une fois on a daigné le faire, jouent, malgré leur petitesse, un grand rôle dans l'économie générale de la nature. Elles sont très-utiles à l'agriculture; elles préparent, par la décomposition annuelle de leurs feuilles et de leurs tiges, les sols incultes à la végétation, en y déposant un peu de l'humus nécessaire à la croissance des plantes. Dans les jardins, on se sert de cet engrais pour couvrir les planches de semis de graines fines qui ont besoin d'être à la surface du sol, et qui demandent pour germer de la fraîcheur et de l'ombrage. Dans l'économie domestique, on en garnit des matelas et des coussins très-moelleux. On s'en sert pour l'emballage des objets fragiles, on en calfate les vaisseaux, etc. || On dit aussi au singulier *une mousse*, en parlant d'un seul individu de cette famille, ou d'une des nombreuses espèces qui la composent; on dit aussi vulgairement *la mousse* en parlant des mousses en général.

— On donne vulgairement ce nom à toutes les petites plantes de la famille des mousses qui tapissent les murs, les arbres. Cependant on connaît plus particulièrement sous cette dénomination spéciale les plantes du genre hypnum et de la section des hypnoïdes.

— *Mousse aquatique*. Nom vulgairement donné à cette substance verte qui ne tarde point à couvrir les eaux croupissantes, et qu'on sait être produite par des êtres dont la nature n'est pas encore connue, mais que les botanistes ont longtemps confondus avec les conferves, et que des observations récentes tendent à faire regarder comme des êtres végéto-animaux : ils appartiennent au genre oscillatoire. || L'expression de *mousse verte aquatique* s'étend encore à toutes les espèces de conferves qui forment à la surface de l'eau, dans les ruisseaux et les rivières, des tapis épais et spongieux, qui ont peut-être suggéré au vulgaire l'idée d'appeler mousse l'écume qui se dégage des liquides en fermentation.

— *Mousse de Corse*. Mélange de plusieurs espèces de varechs, d'ulves, de corallines, de conferves, de céramions et d'un grand nombre de fucus recueillis dans la mer, principalement sur les rochers de l'île de Corse, qu'on emploie en décoction pour faire périr les vers intestinaux.

— *Mousse terrestre*. Nom vulgaire du lycopode. || *Mousse d'Islande*. Nom vulgaire du lichen d'Islande. || *Mousse d'Astrakhan*. La barbaume. || *Mousse grecque*. La jacinthe muscari. || *Mousses marines*. Des conferves, des varechs et quelques polypiers de la famille des corallines, que le vulgaire confond avec la mousse. || *Mousse membraneuse*. La tremelle. || *Mousse du Nord*. Le lichen des rennes. || *Mousse de pain*. L'amarante à queue. || *Mousse verte*. Mousse qui, pendant l'hiver et dans les temps humides, couvre les troncs d'arbres et les murs exposés au nord. Cette mousse est d'une nature végéto-animale, et par conséquent étrangère aux champignons et aux algues. || *Mousse grise*. Nom vulgaire de la tillée mousseuse.

— Les anciens botanistes donnaient le nom de mousses à beaucoup de plantes cryptogames, telles que des lycopodes, des jongermannes, [illegible] plantes marines de la famille des algues, et même des zoophytes, comme les alcyons, les corallines, etc. Quelques plantes phanérogames, qui rappellent les mousses par leur port, se trouvaient aussi désignées sous ce nom.

— Prov. et fig. *Pierre qui roule n'amasse pas de mousse*. Un homme qui change souvent d'état, de profession, ne s'enrichit pas.

— Se dit poétiquement de ce qui vient autour d'une mèche qu'on est longtemps sans moucher.

. . . . La mèche en feu dont la clarté s'émousse,
Se couvre en pétillant de noire [illegible] la mousse (***)

— Espèce de moisissure qui vient sur la tête des vieilles carpes.

— Ornith. *Mousse en haie*. Nom vulgaire de la fauvette babillarde.

— Zooph. *Mousse de mer*. Nom que les anciens botanistes donnaient aux sertulaires et aux genres voisins, qu'on regardait alors comme des plantes marines; c'est sans doute ce qui l'a fait consacrer à la réunion des différentes substances végétales et animales que l'on emploie en médecine comme vermifuges. || *Mousse pierreuse*. Espèce de polypiers.

— Par anal. Matière très-légère, neigeuse, qui se forme quelquefois très-abondamment à la surface des liquides contenant des gaz que la compression a forcés de se dissoudre, et qui redeviennent libres, en donnant lieu à une effervescence souvent considérable, quand cette compression vient à cesser. La mousse se forme encore, surtout par l'agitation, à la surface des liqueurs mucilagineuses, albumineuses, savonneuses, etc. C'est ainsi que, dans la bière, la mousse qui se forme quand on la verse dans les verres est due tout à la fois au gaz acide carbonique, à la dextrine et à l'extrait de houblon qui lui communiquent une consistance visqueuse. La propriété de mousser est particulière à plusieurs liquides, tels sont la bière, les vins mousseux, le cidre, un grand nombre d'eaux minérales, etc.

— Syn. simpl. Écume, bouillons, bulles, globules. || Epith. Écumeuse, écumante, pétillante, active, argentée.

— Pâtiss. Espèce de crème fouettée, dans laquelle on mêle du chocolat, de la vanille, etc. Mousse au chocolat, à la vanille, etc. Mousse à la Chantilly. Mousse aux liqueurs fines.

— Agric. Nom qu'on donne, dans le département de la Haute-Garonne, à l'oreille de la charrue. || Nom qui dans d'autres départements du Midi sert à désigner un grand dental plat ou légèrement bombé en dessous, fourchu à sa partie postérieure, qu'on adapte à l'araire.

MOUSSÉ, ÉE. adj. Qu'on a fait mousser. Chocolat moussé.

MOUSSEAU. adj. m. Techn. Se dit du pain fait avec la farine de gruau. Pain mousseau.

MOUSSELIM ou **MOUSSALEM.** s. m. Relat. Officier turc; lieutenant d'un pacha.

MOUSSELINE. s. f. (de *mossoul* ou *moussel*, ville d'Asie, d'où les premières toiles de ce genre sont parvenues en Europe; d'autres le font sortir de *mousse*, parce que toutes les toiles de coton fines qui nous viennent des Indes ont toutes un duvet que l'on a comparé à de la mousse). Tissu de coton très-léger et dont le mérite principal est la transparence et la solidité. Belle mousseline. Mousseline unie, brodée, brochée, rayée. Mousseline des Indes. Cravate, robe de mousseline.

— *Mousseline de laine*. Étoffe légère de laine, fabriquée comme la mousseline de coton, et dont l'usage se répand de jour en jour.

— Art culin. Sorte de pâte composée de gomme adragante fondue et mêlée de jus de citron, qu'on dresse en rocher, en dôme ou d'autre manière, et qu'on fait sécher à l'étuve. Mousseline blanche. Mousseline jaune. || *Bastion de mousseline*. Rouleaux de différentes mousselines, qu'on assemble avec du sucre au caramel en forme de bastion.

— Bot. Un des noms vulgaires de la chanterelle, espèce de champignon.

MOUSSELINETTE. s. f. Comm. Mousseline légère.

MOUSSELINIER, IÈRE. s. Ouvrier, ouvrière qui fabrique la mousseline. || Marchand, marchande de mousseline.

— adjectiv. Ouvrier mousselinier. Marchand mousselinier.

MOUSSER. v. n. 1re conj. Former de la mousse. Verser une liqueur de haut pour la faire mousser. Le vin de Champagne mousse plus que les autres vins. Faire mousser le chocolat.

— Fig. et fam. *Faire mousser un succès, un petit avantage, des grâces, des faveurs*. Les présenter, les raconter de manière à les faire croire plus considérables, plus glorieux qu'ils ne sont en effet. || On dit dans le même sens, *faire mousser un livre, le talent d'une actrice*, etc.

— M. du Buch disait d'un ministre qui n'accordait rien qu'avec humeur : Il ne sait pas faire *mousser* les grâces.

MOUSSERON. s. m. Bot. Nom vulgaire de plusieurs agarics d'une odeur et d'une saveur agréable, qui naissent ordinairement sous la mousse. Le mousseron est de tous les champignons le plus agréablement parfumé. Il a une propriété spéciale, c'est de se dessécher facilement et de se bien conserver sans perdre aucune de ses qualités. Il suffit pour le sécher de [illegible] se réduire en poudre après cette dessiccation. Une pincée de poudre de mousserons suffit pour communiquer une saveur très-agréable à toutes les sauces auxquelles on l'ajoute.

— Fig. Parvenu. Par tels surnoms, ces nouveaux mousserons le plus souvent s'entremêlent avec confusion parmi d'autres races signalées. (Tabourot.)

MOUSSERONNE. s. f. Hortic. Variété de laitue.

MOUSSERONNIÈRE. s. f. Agric. Couche à champignons, à mousserons.

MOUSSETTE. s. f. Hortic. Variété de pomme.

MOUSSEUX, EUSE. adj. Qui mousse, qui fait beaucoup de mousse. Vin de Champagne mousseux. Bière mousseuse.

— Les poètes l'emploient sans difficulté dans le sens de Couvert de mousse, et alors il est synonyme de Moussu. Une grotte *mousseuse*, un coteau verdoyant. (Rouch.)

Parmi les roses *mousseux* une claire fontaine
Bondit, s'échappe, tombe, et, dans son cours errant,
Arrose une prairie et fuit en murmurant.
(MICHAUD.)

— Hortic. *Rose mousseuse*, abusiv. pour *rose moussue*. Rose dont le calibre et la tige sont garnis d'une espèce de mousse.

— Bot. Se dit des plantes qui croissent en gazons touffus, ou qui ressemblent à des mousses par la nature de leur feuillage.

— Minér. Se dit des agates qui renferment des arborisations en forme de mousses, de byssus ou de conferves.

— S'emploie quelquefois substantiv. au masc. Boire du mousseux.

MOUSSEUX. s. m. Bot. Groupe d'espèces du genre bolet. Grand mousseux. Mousseux des limaces. Mousseux moyen. Mousseux veineux.

MOUSSIER. s. m. Bot. Herbier qui ne renferme que des mousses.

MOUSSIVORE. adj. des 2 g. Qui se nourrit de mousse. Le renne *moussivore* offre au Lapon, dans ses quatre mamelles, un lait plus épais que celui de la vache. (B. de St-P.)

MOUSSOIR. s. m. Techn. Ustensile pour faire mousser le chocolat. || Instrument dont on se sert dans les Vosges pour la fabrication du fromage. || Cylindre dont le papetier se sert pour délayer la pâte.

MOUSSON. s. f. (de l'ar. *mousim*, saison). Vent réglé périodique de la mer des Indes, qui souffle six mois du même côté, et les autres six mois du côté opposé. La mousson du sud-ouest. La mousson du nord-ouest. Les variations de la mousson. Les moussons ne se font pas sentir au-delà de tel degré de latitude.

— Saison de ces vents. Attendre la mousson d'été, la mousson d'hiver. Naviguer dans une mousson contraire, dans la mousson pluvieuse.

— Espèce de courant d'eau formé par des vents qui soufflent du même côté.

MOUSSOUR. Géogr. Chaîne de montagnes du Turkestan, qui s'étendent sur la limite de la Dzoungarie et du Turkestan chinois.

MOUSSU, UE. adj. Qui est couvert de mousse. Arbre moussu. Pierre moussue. Carpe dont la tête était toute moussue. Un antre *moussu* creusé des mains du temps. (Castel.)

Et l'œil se plaît à voir, au pied des troncs moussus,
Leur aimable union et leurs groupes confus.
(CASTEL.)

MOUSSURE. s. f. Techn. Barbe autour des trous des pots de terre.

MOUSTAC. s. m. Mamm. Singe de Guinée, à nez blanc, ainsi appelé à cause des taches bleuâtres, en forme de moustache, qu'il a sous le nez.

MOUSTACHE. s. f. (du gr. μύσταξ, la lèvre supérieure et le poil qui y vient). Partie de barbe qu'on laisse au-dessus de la lèvre supérieure. La moustache est roide chez les races blanches, douce, laineuse et bouclée dans la plupart des races noires. La mode de porter des moustaches était en usage chez le peuple franc, lors de l'invasion des Gaules. Cet usage se perdit au IXe siècle, et reparut avec les croisades. Presque abandonnée vers la fin du XIVe siècle, la moustache reparut sous le règne de François Ier, et fut à la mode jusque sous Louis XIV. Elle devint alors l'apanage de l'armée; mais aux grenadiers seuls appartenait le droit de la faire croître. Un règlement de l'an XIII l'accorda à toute la cavalerie, les dragons exceptés. Accordé aux officiers en 1821, ce privilége a été concédé à tous les militaires en 1838. Grande, belle moustache. Moustache retroussée. Relever sa moustache. Jean de Castro, général portugais dans les Indes, se trouvant avoir besoin d'argent, se coupa une de ses *moustaches*, et envoya demander aux habitants de Goa vingt mille pistoles sur ce gage; elles lui furent prêtées d'abord; et, dans la suite, il retira sa *moustache* avec honneur. (Montesq.)

— Fig. et fam. *Vieille moustache*. Soldat qui a vieilli dans le service, qui a longtemps fait la guerre. C'est une vieille moustache. Ce sont de vieilles moustaches.

— Fam. *Brûler la moustache à quelqu'un*. Lui tirer un coup de pistolet à bout portant.

— Fig. *Se brûler la moustache*. Manquer son coup, échouer dans une entreprise pour le succès de laquelle on n'avait rien épargné.

[illegible] qu'un *sur la moustache, jusque sur la moustache*. Enlever quelque chose à quelqu'un en sa présence et malgré lui. Enlever une place sur la moustache des ennemis. On n'est pas bien aise de voir sur sa *moustache* cajoler hardiment sa femme ou sa maîtresse. (Mol.) Ce jeune homme croyait épouser cette fille, mais il lui en est venu un plus riche qui la lui a enlevée sur la *moustache*. (Trév.).

— *Sous la moustache*. A été employé par quelques auteurs dans le sens de Sur la moustache. Il l'a fait enlever, monsieur, presque sous sa *moustache*. (Du Cerceau.)

Un financier viendra, qui sous votre moustache
Enlèvera la belle (La Fontaine.)

— Fig. et pop. *Donner sur la moustache à quelqu'un*. Frapper quelqu'un au visage.

— Par anal. Long poil que les chats, les lions, et autres animaux ont autour de la gueule.

— Se disait autrefois des cheveux qu'on laisse croître et pendre le long des joues. Les femmes avaient des moustaches bouclées, qui leur pendaient jusque sur le sein. Les hommes portaient autrefois une longue moustache du côté gauche.

— Anat. Fossette verticale située au-dessous de la cloison du nez.

— Bot. La *hugonie à moustache* est ainsi nommée, parce que sa tige produit de distance en distance des rejetons courts et garnis de deux barbes ligneuses, contournées en spirale, qui imitent assez bien des moustaches.

— Ichthyol. Nom qu'on donne vulgairement à plusieurs poissons de la famille des siluroïdes, à cause des barbillons dont ils sont pourvus. || On appelle *moustaches* les barbillons de certains poissons.

— Mamm. Un ou plusieurs pinceaux de poils très-gros, fort longs et peu flexibles, qui naissent de la lèvre supérieure. Les moustaches sont d'une sensibilité excessive, parce que les nerfs qui se rendent dans leurs racines sont très-développés. Les chats, les phoques, les écureuils, les porcs-épics, les chinchillas, etc., sont ceux où elles sont le plus développées. On ne peut déterminer d'une manière positive quelle est l'utilité des moustaches, cependant il est certain que quand on les coupe au chat domestique on lui enlève une grande partie des moyens de détruire les rats et les souris.

— Mar. Nom des fausses balancines de la vergue barrée et de la vergue de civadière, dans lesquels on passe un cordage pour leur servir de serpentes.

— Ornith. Réunion de plumes ou de poils roides qui partent de la base du bec. || Un des noms de la mésange barbue, et de plusieurs espèces de corbeaux et de drongos. || Petit sous-genre, distingué des mésanges proprement dites, en ce que la mandibule supérieure se recourbe légèrement sur l'autre.

— Techn. Pince à longues branches, avec laquelle le doreur retire les pièces du feu. || Manivelle du tireur d'or, pour tirer ou dévider les fils d'or ou de soie.

MOUS-TAG. Géogr. Monts d'Asie, qui se détachent au nord de l'Himalaya, traversent le Djagataï, et rejoignent le Caucase et le Karatchouk.

MOUSTARDIÉ. s. m. Hortic. Variété de raisin.

MOUSTEILLE. s. f. (du lat. *mustela*). Mamm. Ancien nom de la belette.

MOUSTIER. s. m. (du lat. *monasterium*, monastère). S'est dit pour Monastère, par altération de *moustier*. V. MOUTIER.

MOUSTILLE. s. f. (du lat. *mustela*). S'est dit pour Belette.

MOUSTIQUAIRE. s. f. Rideau de gaze ou de mousseline très-claire, dont on entoure les lits dans les pays où l'on a besoin de se préserver de la piqûre des moustiques, des maringouins, etc. On dit aussi *moustillier* et *moustiquière*.

MOUSTIQUE. s. m. (de l'esp. *mosquitos*, petites mouches). Entom. Nom vulgaire employé spécialement aux colonies pour désigner les diptères du genre cousin. Ce sont de petits insectes d'Afrique et d'Amérique, dont la piqûre est très-douloureuse et laisse sur la peau une tache semblable à celle du pourpre. Ces diptères fuient le grand soleil, plutôt à cause de la chaleur qu'à cause de la lumière, préfèrent la chute du jour et un air un peu humide; c'est pourquoi on en est très-incommodé le long de la mer, des eaux douces, dans le voisinage des jardins, et dans ceux-ci, ils préfèrent les allées sombres, qui sont celles que choisissent ordinairement les promeneurs pour se garantir de la chaleur. Le bourdonnement des moustiques. La piqûre des moustiques.

MOUSTIQUIÈRE. s. f. V. MOUSTIQUAIRE.

MOUT. s. m. (pr. *mou*; du lat. *mustum*, fait de *mustus*, frais, récent). Vin qui vient d'être fait et qui n'a point encore fermenté. Boire du moût.

Le moût, lorsque le bon Silène,
Bouillant encor, le puise à tasse pleine. (La Font.)

— Chim. Jus de raisin composé d'eau, de sucre, de gelée, de gluten et de bitartrate de potasse. Par la fermentation, le moût forme le vin.

— Se dit, par extens., des sucs sucrés extraits de divers végétaux et destinés ordinairement à la fermentation alcoolique.

[illegible] par la victoire remportée par Mahomet sur les troupes byzantines, en 690

MOUTA. s. f. Espèce de soie crue du Bengale.

MOUTABIER. s. m. Genre de plantes établi pour un arbrisseau de la Guiane.

MOUTAGE. s. m. Anc. législ. Droit que le seigneur d'un moulin banal percevait par son meunier; il consistait en une certaine quantité de blé et des autres grains qu'on faisait moudre dans le moulin.

MOUTAN. s. m. Bot. Nom vulgaire d'une pivoine ligneuse, originaire de la Chine.

MOUTARD. s. m. (pr. *moutar*). Pop. Se dit d'un très-jeune garçon, quelquefois malpropre et bruyant. || Se dit aussi, par plaisanterie, des enfants en général, abstraction faite de leur sexe et de leur caractère. Quelques personnes disent au fém. *moutarde*.

— Syn. comp. MOUTARD, GAMIN. Le *moutard* diffère du *gamin* en ce qu'il n'est pas, comme celui-ci, entièrement abandonné à lui-même.

MOUTARDE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des crucifères, qu'on appelle aussi *sénevé*, et dont on connaît plusieurs espèces. La *moutarde blanche*, ou *sénevé blanc*, est une plante annuelle indigène d'Europe, que l'on trouve communément dans les champs pierreux et parmi les blés; elle a été préconisée dans ces derniers temps, avec quelque charlatanisme, pour son efficacité dans les affections du foie, des organes internes et du système nerveux. La *moutarde noire*, ou *sénevé noir*, croît spontanément dans les lieux arides et pierreux; ses fleurs, comme celles de la moutarde blanche, sont jaunes, mais ses graines sont brunes, d'un goût âcre et piquant. Réduites en farine, les graines de moutarde forment la base des emplâtres rubéfiants nommés *sinapismes*. Aujourd'hui encore, comme chez les anciens, la moutarde est en quelques pays une plante potagère dont les feuilles se mangent en salade, ou cuites à la manière des choux. C'est avec les graines de la moutarde noire que l'on compose cet assaisonnement qu'on emploie dans la cuisine, qu'on sert sur les tables pour relever la saveur des mets, et auquel on donne particulièrement le nom de *moutarde*.

— *Moutarde des Allemands*. Nom vulgaire du cranson de Bretagne. || *Moutarde des Anglais*. Le lépidier à feuilles larges. || *Moutarde blanche*. Nom vulgaire de la tourette glabre. || *Moutarde des capucins*. Un des noms vulgaires du cranson de Bretagne, que l'on appelle aussi *moutardelle*. || *Moutarde de chien*. Espèce de sisymbre. || *Moutarde de haie*. Un des noms vulgaires du sisymbre officinal. || *Moutarde de Mithridate*. Nom vulgaire d'une arabette, d'une lunetière, du tabouret des champs et de celui des vignes. || *Moutarde sauvage*. Nom vulgaire du tabouret des champs.

MOUTARDE. s. f. (ét. lat. *mustum*, moût; *ardens*, ardent). Art culin. Composition faite de graine de sénevé broyée avec du moût, du vinaigre ou quelque autre liquide et qu'on sert sur les tables pour manger avec les viandes. La moutarde, telle qu'on l'emploie communément, convient surtout aux individus chez lesquels languissent les fonctions digestives. Elle excite l'appétit, elle ranime les forces de l'estomac; on la mêle avec avantage aux aliments fades et pesants. On fait des moutardes fines et aromatiques en y ajoutant du sucre, du miel, de l'ail, de l'estragon, des clous de girofle et d'autres ingrédients de ce genre. Les Provençaux y font entrer des anchois. Moutarde douce. Moutarde commune grise. Moutarde fort piquante. Moutarde qui monte au nez.

— Graine de sénevé. Semer de la moutarde. Grain de moutarde. Graine de moutarde. Jésus-Christ a dit que si l'on avait de la foi gros comme un grain de moutarde, on commanderait aux montagnes de se jeter dans la mer et qu'elles obéiraient.

— On dit d'une chose commune et triviale, que *les enfants en vont à la moutarde*.

— Prov. *Il n'appartient pas à tout vinaigrier de faire de bonne moutarde*. || *C'est s'y entendre à cela comme un rossignol à crier de la moutarde*.

— On disait autrefois qu'à *Paris on sifflait la moutarde et qu'à Rouen on la criait*, pour exprimer que chaque pays a ses manières et ses usages.

— Prov. et fig. *S'amuser à la moutarde*, s'arrêter à des bagatelles, à des choses inutiles. S'amuser à la moutarde tandis que les autres font leurs affaires.

— Prov. et fig. *La moutarde lui monte au nez*. Il commence à s'impatienter de ce qu'on lui dit ou de ce qu'on lui fait.

— Prov. et fig. *C'est de la moutarde après dîner*. Cela vient lorsqu'on n'en a plus besoin.

— Prov. *Sucrer la moutarde*. Modérer l'expression de sa colère; dire avec ménagement des choses pénibles à entendre.

Et le reste en moutarde. Se dit des comptes d'un maître d'hôtel, d'une cuisinière, etc., quand ils ne paraissent pas exacts.

— *Fin comme moutarde*. S'est dit d'un homme fort rusé.

MOUTARDELLE. s. f. S'est dit pour Fourche, bêche; instrument de labourage.

— Bot. Nom vulgaire d'une espèce de raifort que l'on mange quelquefois râpé avec de la viande.

[illegible] mettre de la moutarde. Moutardier d'étain, d'argent, de porcelaine.

— Celui qui fait et vend de la moutarde.

— Fig. et fam. *Il se croit le premier moutardier du pape*. Se dit d'un homme médiocre, qui a une grande opinion de lui-même, qui affecte de l'importance. || M. du Noyer a dit, dans ses mémoires, en parlant de sa femme : La qualité de madame la consule de Nîmes l'avait rendue si fière qu'elle se croyait la première *moutardière du pape*.

— Hist. S'est dit des habitants de Dijon, tant à cause de la moutarde qui se fabrique dans cette ville, et qui était célèbre dès le temps de Philippe le Bel, que par allusion à la devise des

ducs de Bourgogne, *Moult me tarde*, il me tarde beaucoup.

— Bot. Grande espèce d'agaric, de couleur de chair pâle, qui a une odeur sensible de moutarde, une saveur herbacée désagréable, analogue à celle des plantes crucifères, sans en avoir le piquant.

— Ornith. Nom vulgaire du martinet noir.

MOUTASSEN. s. m. Sorte de coton qui venait de Smyrne par la voie de Marseille.

MOUTBAK-ÉMINI. s. m. Hist. ott. Intendant des cuisines et des offices du palais.

MOUTE. s. f. S'est dit pour Mouture.

— Anc. cout. *Moute sèche*. Se disait, en Normandie, du droit de mouture ordinaire. ‖ *Moute verte*. Se disait, dans la même province, du droit que payait au seigneur le vassal qui engrangeait hors du fief le grain qu'il avait recueilli sur les terres banales.

MOUTE. s. f. Se dit quelquefois pour Chatte. Enfin, ma chère enfant, j'ai retrouvé mon abbé, ma *moute*, ma chienne, mon mail, mes maçons, tout cela m'est uniquement bon en l'état où je suis. (Mme de Sév.)

MOUTERYLE. s. m. Receveur du revenu des mosquées.

MOUTH. Myth. asiat. Le dieu des morts, chez les Phéniciens. Il était honoré à Tyr, à Carthage et en Espagne.

MOUTHE. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Pontarlier (Doubs), 950 hab.

MOUTHOUMET. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Carcassonne (Aude) ; 400 hab.

MOUTIER. s. m. (du lat. *monasterium*). Se disait pour Monastère. Les *moutiers* étaient de vrais magasins des plus adorables friandises ; et voilà pourquoi certains amateurs les regrettent si amèrement. (Brill.-Savar.)

— On peut fort bien s'en servir dans le style marotique, comme synonyme d'Eglise, de monastère, de couvent.

Or du *moutier* la vénérable abbesse
Depuis deux jours était allée à Blois. (Voltaire.)

— Prov. et fig. *Il faut laisser le moutier où il est*. Il ne faut rien changer aux usages reçus.

— Anc. prat. *Mener la mariée au moutier*. Mener la mariée à l'église. ‖ *Mener une fille au moutier*. L'épouser. Puis au *moutier* le couple alla se rendre. (La Font.)

MOUTIERS. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Digne (Basses-Alpes) ; 2,000 hab. ‖ MOUTIERS-EN-TARENTAISE. Ville des Etats sardes, dans la Savoie ; 2,500 hab. ‖ MOUTIERS-LES-MAUFAITS. Ch.-l. de cant., arr. des Sables d'Olonne (Vendée) ; 500 hab.

MOUTON. s. m. (de l'ital. *montone* ; fait du lat. *mons, montis*, montagne, parce que les moutons cherchent les lieux élevés). Bélier châtré que l'on engraisse. Le mouton s'engraisse plus facilement après l'opération ; sa chair acquiert plus de délicatesse, perd un mauvais goût qu'elle aurait naturellement, et sa toison fournit un riche gain. La fiente des moutons est un engrais très-actif. Gros mouton. Mouton gras. Mouton de Berri, de Beauvais. Boucher qui tue beaucoup de moutons par an. Langue, pied, gigot, éclanche, épaule, collet, côtelette, quartier, graisse, suif de mouton. Peau de mouton. Tondre des moutons. De loin on entendait le bêlement des agneaux et la clochette du *mouton* favori, dont le son argentin se perdait insensiblement dans les airs. (Poug.)

— Viande de mouton. Mouton bien tendre. Mouton qui sent le serpolet. Le mouton est une viande noire. Un gigot de mouton.

— Prov. *Sentir l'épaule de mouton*. Puer des aisselles. *Chair de mouton, manger de glouton*. Se disait à une époque où la viande était peu estimée. ‖ *Bœuf saignant, mouton bêlant, veau brûlant, porc pourri, tout n'en vaut rien s'il n'est bien cuit*. Se dit en parlant du degré de cuisson que demandent ces différentes viandes. ‖ *A l'Ascension, gras mouton*. C'est à l'Ascension que les moutons sont le plus chargés de graisse.

— On dit d'un avare, qu'*il jette les épaules de mouton toutes rôties par les fenêtres*.

— Mamm. Genre de la famille des ruminants, élevé partout en domesticité pour l'usage de nos tables. Les quatre espèces primitives sont : le mouflon ordinaire, le mouflon d'Amérique, le mouflon d'Afrique et l'argali. La première est la souche de nos moutons domestiques. ‖ *Mouton domestique*. On en distingue plusieurs races, dont les plus connues sont le mouton d'Islande, le mouton mérinos, le mouton [illegible] grosse queue, le mouton Morvan, le mouton de Valachie, le mouton anglais, le mouton commun, etc. Chacune de ces races se subdivise en plusieurs variétés, qui ont formé des sous-variétés par le croisement des races. Les moutons d'Espagne ou mérinos et les moutons anglais sont ceux qui produisent les laines les plus fines. Indolents, stupides, incapables d'attachement, les moutons n'ont pas même assez d'intelligence pour fuir le danger ou s'abriter contre les intempéries de l'atmosphère, qu'ils ressentent cependant très-vivement. Les *moutons* sont de tous les animaux quadrupèdes ceux qui ont le moins de ressource et d'instinct. (Buff.)

— Les béliers, les brebis et les agneaux, quand ils sont en troupes. Troupeau de moutons. Garder les moutons. Hélas ! petits *moutons*, que vous êtes heureux ! (Mme Deshou[lières.])

— On les peint toujours comme des [êtres] doux, sensibles, innocents.

De tout cela l'âme plus qu'attendrie,
Notre César pleurait comme un *mouton*.
(Desgenais.)

— Son visage, fait comme ceux qui plaisent le plus, était un de ceux qui plaisaient le moins. Le ciel y avait répandu certain air d'incertitude qui lui donnait la physionomie d'un *mouton* qui rêve. (Hamilton.)

— Fig.

Dans tous les temps nos seigneurs les lions
Ont conclu leurs traités aux dépens des *moutons*.
(Voltaire.)

— Prov. *Quatre-vingt-dix-neuf moutons et un Champenois font cent*. V. CHAMPENOIS.

— Fig. et fam. *C'est un mouton, il est doux comme un mouton*. Il est d'une humeur fort douce, fort traitable.

. . . On me fait passer pour un diable,
Moi qui comme un *mouton* suis facile à mener.
(Regnard.)

— Se dit d'une femme de bonne composition.

Le rocher disparut, un *mouton* succéda,
Un *mouton* qui s'accommoda
A tout ce qu'on voulut, *mouton* doux et traitable.
(La Fontaine.)

— Prov. et pop. *Il ressemble aux moutons de Berri, il est marqué sur le nez*. Se dit d'un homme qui a quelque marque sur le visage.

— Prov. *Le peuple fait comme les moutons*. Il fait ce qu'il voit faire au premier venu, de même que les moutons passent tous où ils voient qu'un autre mouton a passé.

— *Sauter comme les moutons de Panurge*. Se dit des gens qui font une chose par esprit d'imitation ; c'est par allusion au tour que Panurge joue au marchand de moutons Dindenaut, dans Rabelais.

— Prov. et fig. *Revenons à nos moutons*. Reprenons le discours que nous avons quitté, ou qui a été interrompu. ‖ Revenons à notre sujet.

— Prov. *Chercher cinq pieds à un mouton*. Essayer de tirer d'une chose plus qu'elle ne peut fournir.

— *Etre bien loin de ses moutons*. Se dit d'un homme qui n'obtient pas la récompense qu'il attendait.

— Prov. *Mieux vaut gigot voisin et prochain qu'un gros mouton lointain*.

— Rétif a donné un féminin à *mouton*, et a dit : C'est la plus douce petite *moutonne* de son sexe. Mais ce n'est point une autorité.

— On donne aussi le nom de *moutonnes* à des brebis qu'on a châtrées en leur enlevant les ovaires.

— Peau de mouton préparée. Reliure en mouton.

— Bot. Nom de deux espèces d'agaric, le mouton ou petit mouton, et le mouton zoné.

— Ichthyol. *Mouton marin*. Nom d'une espèce de poisson.

— Ornith. Oiseau du Brésil, un peu plus grand que le paon, c'est l'albatros.

— Fig. et fam. Homme aposté pour gagner la confiance d'un prisonnier, découvrir son secret et le révéler. Plus d'une fois ces hommes exécrables ont conduit des innocents à l'échafaud. C'est une des pestes les plus horribles de la civilisation. Mettre près de quelqu'un un mouton pour le faire jaser.

— Masse de fer ou grosse pièce de bois armée de fer, qu'on élève et qu'on laisse retomber sur des pieux pour les enfoncer en terre. Enfoncer des pieux jusqu'à refus de mouton.

— Grosse pièce de bois dans laquelle sont engagées les anses d'une cloche, pour la tenir suspendue.

— Hist. *Mouton noir*. Nom d'une dynastie turcomane qui a régné en Mésopotamie et en Arménie, de 1407 à 1468, et qui a été remplacée par celle du *mouton blanc*, détruite elle-même en 1514. La première avait pour emblème un *mouton noir* ; la seconde un *mouton blanc*.

— Archéol. *Pain de mouton*. Se disait autrefois d'un très-petit pain, dont la surface était couverte de grains de blé, et que l'on donnait aux enfants comme une friandise.

— Archit. *Queue de mouton*. Ornement en forme de grosse guirlande, autour des médaillons.

— Anc. métrol. *Mouton d'or* ou *mouton à la grande laine*. S'est dit de deniers d'or frappés par ordre de saint Louis ; ils valaient 16 sous 6 deniers d'argent fin. Ils eurent cours jusque sous le règne de Charles VII. ‖ *Petit mouton d'or* ou *mouton à la petite laine*. Monnaie de 1357, valant 12 sous 6 deniers. ‖ On appelait [illegible] était représenté Jésus-Christ, sous la figure de l'agneau. ‖ Ancienne monnaie romaine, qui portait une figure de mouton. Elle fut frappée sous Servius Tullius.

— Techn. Pièce qui descend avec la vis de la presse à papier.

— MOUTONS. s. m. pl. Fam. et par anal. Vagues blanchissantes qui s'élèvent sur la mer et sur les grandes rivières, lorsqu'elles commencent à être agitées.

— Archit. hydr. Eaux qui tombent rapidement dans des rigoles, et qui étant arrêtées par une table de plomb dans le bas, se relèvent en écumant.

— Techn. *Mouton d'un carrosse*. Se disait, avant l'usage des ressorts, des pièces de bois posées d'aplomb sur l'essieu, auxquelles on suspendait la caisse de la voiture.

— Ce mot est du style familier ; dans la haute poésie on emploie les mots Agneau, bélier, comme synonymes de mouton. ‖ Epith. Bêlant, laineux, tendre, paisible, bondissant, innocent. ‖ Périphr. Le peuple bêlant. La nation bêlante. Le peuple doux des bergeries. La gent moutonnière. Cette dernière expression n'est que du style familier.

MOUTON, ONNE. adj. Qui appartient aux moutons. Caractère mouton. Humeur moutonne.

— Qui se compose de moutons. La gent moutonne.

MOUTON-DUVERNET. Lieutenant-général français, s'éleva aux premiers grades de l'armée par sa belle conduite dans les guerres que la France soutint contre l'Europe, pendant vingt ans ; mais il périt en 1816, victime des réactions politiques qui ensanglantèrent à cette époque le midi de la France.

MOUTONNADE. s. f. Néol. Ton de pastorale, fade et ennuyeux.

MOUTONNAGE. s. m. Féod. Droit que devaient aux seigneurs ceux qui vendaient ou achetaient du bétail ou d'autres marchandises sur son fief.

MOUTONNAILLE. s. f. (pr. *mou-to-na-ie*). Troupe de moutons.

Je pourrais dans l'étable avec art me glissant,
M'emparer de la *moutonnaille*. (Fr. de Neufch.)

— Fig. S'est dit, par plaisanterie, de ceux qui se laissent toujours conduire par l'exemple. Le peuple n'est que franche *moutonnaille*. (La Font.)

MOUTONNE. s. f. Anc. cout. Coiffure de femme ; tresse de cheveux touffue et frisée qui s'appliquait sur le front.

MOUTONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Moutonner. S'empl. adjectiv. Tête, coiffure, perruque moutonnée.

— Se dit quelquefois de l'aspect du ciel et des nuages, quand ceux-ci sont blancs et forment des flocons pressés.

— Prov. *Temps moutonné et femme fardée ne sont pas de longue durée*.

— Manég. Se dit de la tête du cheval, quand, vue de côté, elle forme une ligne convexe depuis les yeux jusqu'au bout du nez.

MOUTONNEMENT. adv. Néol. A la manière des moutons. Les hommes sont si habitués à se copier *moutonnement* les uns les autres, qu'ils sont plus disposés à pardonner un vice qu'une singularité. (La Bouisse.) Ces flaireurs de conspirations, qui se laissent *moutonnement* garrotter. (Napol.)

MOUTONNER. v. a. 1re conj. Rendre frisé et annelé comme la laine d'un mouton. N'est plus guère d'usage qu'au participe.

— *Moutonner un prisonnier*. Tâcher de gagner sa confiance pour découvrir son secret, afin d'aller le révéler. C'est, dit l'avocat, énervé par le régime de la prison qu'on l'a conduit devant le magistrat chargé de l'interroger ; on l'avait fait *moutonner* aussi. (Courr. fr.)

— v. n. Fam. Se dit de la mer, d'un lac, d'une rivière dont les eaux commencent à s'agiter et à blanchir. La mer commence à moutonner. Rivière qui moutonne.

— Se dit de l'eau des cascades qui tombe en formant des moutons.

— Fig. Quelques gardes nationaux étaient l'avant-garde de cette plèbe ; derrière eux on voyait *moutonner* des têtes hâves dont les yeux étincelaient sous des paupières rouges. (E. Gonzales.)

— SE MOUTONNER. v. pron. Devenir frisé. Ses cheveux se moutonnent.

— Fig. Se faire mouton. Il faut que l'un des deux se *moutonne*, ce doit être le plus faible : *moutonnons*-nous donc, mon pauvre ami, si nous voulons vivre et ne point être croqués. (Mme de Graffig.)

MOUTONNERIE. s. f. Néol. Simplicité, bêtise. Ce mot est tout au plus de la conversation.

— Penchant à imiter la conduite des autres personnes. Les hommes savent compter, très-peu souvent apprécier. De là, cette *moutonnerie* qu'on appelle si volontiers dans le monde bon sens, et qui se réduit à penser d'une manière que le grand nombre ne désapprouve pas. (Turgot.)

— Le Brun lui a donné un autre sens, dans cette épigramme sur les bergeries de Floriau.

Dans ton beau roman pastoral,
Avec tes moutons pêle-mêle,
Sur un ton bien doux, bien moral,
[illegible]
S'endorment de *moutonnerie*.
Pour réveiller la bergerie,
Oh ! qu'un petit loup viendrait bien !

MOUTONNET. s. m. Anc. métrol. Monnaie que l'on frappa sous Charles VI, en 14[illegible]0.

MOUTONNEUX, EUSE. adj. Qui se blanchit de vagues. Mer moutonneuse.

— Qui est couvert de nuages blancs, formant des flocons pressés. Ciel moutonneux.

MOUTONNIER, ÈRE. adj. Fam. Qui a la nature et le caractère des moutons. C'est La Fontaine qui parait avoir créé ce mot. La *moutonnière* créature pesait plus qu'un fromage. (La Font.)

Avis à la gent *moutonnière* :
On doit moins craindre un loup qu'un renard débonnaire.
(Mme Deliveau.)

— Fig. et fam. Se dit des personnes qui, à la manière des moutons, font ce qu'elles voient faire, suivent aveuglément l'exemple des autres. Nation moutonnière. Engeance moutonnière. Peuple moutonnier. La multitude est toujours *moutonnière*. (Leblanc.) L'homme est *moutonnier*, il suit toujours le premier mouvement qui passe. (Napol.)

MOUTOUCHI. s. m. Bot. Arbre de la Guiane.

MOUTURE. s. f. Opération par laquelle le meunier sépare, à l'aide des moulins, sans les altérer, les différentes parties qui constituent le froment, savoir : la farine blanche, la farine bise et le son. Ce meunier prend tant pour sa mouture. Il y a des moulins qui font une meilleure mouture que les autres. Droit sur les moutures.

— *Mouture rustique*. Mouture blutée par un seul bluteau. ‖ *Mouture économique*. Celle qui sépare les sons. ‖ *Mouture en son gros*. Celle qui laisse au boulanger le soin de séparer, après la première opération, le son du gruau, qu'il renvoie ensuite au moulin. ‖ *Mouture à la grosse*. Mouture qui livre au boulanger la farine brute, et l'oblige à bluter pour séparer de la fleur le son et le gruau.

— Salaire d'un meunier. Ce meunier a pris double mouture.

— Prov. et fig. *Tirer d'un sac deux moutures*. Prendre double profit dans une même affaire.

— Se disait autrefois de la taxe prélevée par le propriétaire d'un moulin sur les individus qui y faisaient moudre leurs grains.

— Mélange du froment, du seigle et de l'orge par tiers. Hectolitre de mouture. La bonne mouture vaut seigle. Blé-mouture.

— Pharm. Action de réduire en poudre à l'aide d'un moulin ; c'est ce que les pharmaciens exécutent pour toutes les céréales, pour la graine de lin, les amandes, les ricins, la racine de guimauve, etc.

MOUVAGE. s. m. Techn. Opération dont le but est de répartir les cristaux dans toute la masse que contient une forme à sucre.

MOUVANCE. s. f. Jurispr. féod. Supériorité d'un fief à l'égard d'un domaine qui en relevait. Mouvance active. Tout ce qui est dans la mouvance de cette terre, de ce seigneur.

— Plus ordinairement, Dépendance d'un domaine à l'égard d'un fief. Ces fiefs n'étaient pas de la mouvance de ce comté. ‖ Si un fief relevait d'un autre fief supérieur, c'était pour lui une *mouvance passive* ; si ce même fief en avait d'autres qui relevaient de lui, c'était la *mouvance active*. ‖ La *mouvance immédiate* avait lieu lorsqu'un fief relevait d'un autre immédiatement et sans intermédiaire. ‖ La *mouvance médiate* avait lieu dans le cas contraire. ‖ La *mouvance noble* ou *féodale* était celle dans laquelle le possesseur du fief devait foi et hommage ou au moins fidélité au possesseur du fief dominant. ‖ La *mouvance roturière*, celle dans laquelle le fief servant n'était tenu qu'à certaines redevances.

MOUVANT. part. prés. du v. Mouvoir. Qui meut. Il est toujours invariable. Des hommes robustes mouvant de lourdes masses.

MOUVANT, ANTE. adj. (du lat. *movens*, part. prés. de *movere*, mouvoir). Qui a la puissance de mouvoir.

— *Force mouvante*. Force qui produit un mouvement actuel. Faire un traité des forces mouvantes.

— Qui se meut. L'œil suit les plis *mouvants* de sa robe flottante. (Del.)

Ce n'est plus ce contour où l'aiguille *mouvante*
Chemine tristement le long d'un triste mur. (Del.)

Ainsi de l'air troublé les tourbillons *mouvants*
Livrent au loin la terre aux ravages des vents. (Id.)

— Se dit d'un sol où l'on enfonce aisément, des sables et des terres dont le fond n'est pas stable, solide. Ce sont des terres mouvantes. Il y a dans cette rivière des sables mouvants. Le fond en est mouvant. Sol mouvant. Terrain mouvant. Ils amarraient leurs bâtiments aux extrémités des glaces *mouvantes*. (Lacépède.) Notre petite barque glissait avec une admirable rapidité entre deux montagnes *mouvantes*. (Las Cases.) Je suis un animal très-faible, marchant sur des sables *mouvants*, qui se dérobent sous moi. (Volt.) La crainte arrête ses pas incertains ; ses forces l'abandonnent, il tombe au pied d'un monceau de neige *mouvante*. (Deleuze.)

J'ai porté mon courroux, ma honte et mes regrets,
Dans les sables *mouvants*, dans le fond des forêts.
(Voltaire.)

[illegible] *mouvant* des conjectures, sont sujets à être renversés par le vent des circonstances. (S. Dub.)

— Fig. *La cour est un terrain mouvant*. Il est difficile de s'y tenir longtemps dans la même situation.

— *Tableau mouvant*. Tableau où il y a des figures qui se meuvent par une mécanique cachée. ‖ Fig. Point de vue animé par un passage fréquent d'hommes, de chevaux, de voitures. On a de cet appartement une vue charmante, c'est un tableau mouvant. ‖ Se disait autrefois d'un grand tableau exposé dans la plupart des bureaux de communautés qui contenait par ordre de réception les noms et surnoms de tous ceux de la communauté qui avaient passé par les charges de gardes ou de jurés. A mesure qu'il en mourait quelqu'un, le concierge avait soin de tirer de sa place le nom du défunt, et de le remplir par le nom de celui qui suivait.

— *Lieu mouvant*. Lieu très fréquenté.

— **Blas.** S'emploie pour indiquer de quel côté naît ou sort une figure. Il porte d'azur à trois raies d'or mouvant du chef de l'écu.

— Jurispr. féod. Se disait des fiefs, des terres qui relevaient d'un autre fief. Fief mouvant d'un autre. Ces terres étaient mouvantes de telle autre. La Flandre était autrefois mouvante de la couronne.

— Zool. Se dit des pattes qui, pendant le repos de l'animal, sont dans un perpétuel mouvement vibratoire, comme dans la tipule.

MOUVANT. s. m. Chass. Oiseau qu'on emploie pour attirer dans un piége d'autres oiseaux de même espèce.

MOUVÉ, ÉE. part. pass. du v. Mouver. S'empl. adjectiv. Terre mouvée.

MOUVE-CHAUX. s. m. Techn. Bouloir de raffineur.

MOUVEMENT. s. m. (du lat. *movere*, mouvoir). Transport d'un corps ou de quelqu'une de ses parties d'un lieu, d'une place dans une autre. Mouvement lent, rapide, doux, violent, égal, inégal, continu, progressif, périodique. Mettre une chose en mouvement. Donner, imprimer le mouvement à quelque chose. Accélérer, ralentir, suspendre, arrêter un mouvement. Les mouvements du corps. La paralysie lui ôte le mouvement du bras droit. Faire un léger mouvement de tête. Le mouvement des doigts. Homme brusque dans tous ses mouvements. Cheval qui a les mouvements beaux, des mouvements doux, gracieux. Ce navire exécute bien ses mouvements. Pour se bien porter, il faut se donner du mouvement. On veut faire de grands *mouvements*, mais on sent ses membres engourdis. (Boss.) Ils demeurent sans *mouvement* où ils sont tombés. (Fléch.) Rendre le *mouvement* aux corps paralytiques. (Boil.) Le repos est pour les masses, et le *mouvement* pour les éléments. (Rivar.) Le *mouvement* de la mer d'orient en occident est continuel et constant. (Buff.) Dans la pleine et dans la nouvelle lune, ce *mouvement* des eaux d'orient en occident est plus sensible. (Id.)

— Changement de situation qu'un corps ou quelqu'une de ses parties éprouve relativement à certains objets regardés comme fixes, par l'effet d'une force agissant sur lui, tantôt seulement pendant un certain laps de temps au bout duquel elle l'abandonne à lui-même, tantôt d'une manière constante, et manifestant son action aussitôt que l'obstacle qui s'y opposait devient nul.

— *Mouvement de terres.* Transport de terres végétales d'un lieu dans un autre. Le propriétaire de ce parc a dépensé beaucoup d'argent en mouvements de terres.

— Mécan. Changement par lequel un corps est successivement présent en différentes parties de l'espace. Mouvement propre, impropre, externe, varié, accéléré, retardé, réfléchi, réfracté. Mouvement rectiligne, curviligne, circulaire, droit, oblique, perpendiculaire, perpétuel. Mouvement d'oscillation, d'ondulation, de vibration, de libration, de trépidation, de rotation. Mouvement intestin. Les lois du mouvement. || *Mouvement apparent.* Mouvement que l'on croit apercevoir, comme celui du rivage qui semble fuir devant une personne en bateau. || *Mouvement uniforme.* Celui par lequel un corps se meut continuellement avec une vitesse invariable. || *Mouvement varié.* Celui dont la vitesse varie, ou dans lequel des espaces inégaux sont décrits dans des temps égaux. || *Mouvement accéléré.* Celui qui reçoit continuellement de nouveaux accroissements de vitesse. || *Mouvement uniformément accéléré.* Celui dans lequel les accroissements de vitesse sont égaux dans des temps égaux. La gravité communique aux corps un mouvement uniformément accéléré. || *Mouvement retardé.* Celui dont la vitesse diminue continuellement. || *Mouvement uniformément retardé.* Celui dont la vitesse décroît proportionnellement au temps. || *Mouvement simple.* Celui qui est produit par une seule force. Le mouvement simple fait toujours décrire au mobile une ligne droite. || *Mouvement composé.* Celui qui est produit par plusieurs forces. Tout mouvement curviligne est un mouvement composé. || *Mouvement absolu.* Mouvement d'un corps considéré en lui-même, ou par rapport à des points entièrement fixes de position. || *Mouvement relatif.* Mouvement d'un corps considéré relativement à d'autres corps qui ont aussi leur mouvement. Les mouvements d'un animal sur la surface de la terre sont des mouvements relatifs aux points de ce globe, lequel est emporté par son mouvement diurne et son mou-

à celui que le soleil décrit probablement dans l'espace, etc. || *Mouvement local.* S'est dit, comme *mouvement de translation*, du mouvement d'un corps qui change tout entier de place, par opposition au mouvement qu'un corps peut faire sur lui-même, tel que le *mouvement de rotation* d'un corps rond. || *Mouvement de rapt.* Se disait autrefois du mouvement diurne et apparent des astres, parce qu'on le supposait produit par l'action d'un ciel supérieur qui entraînait tous les autres. || *Mouvement naturel.* Celui dont le principe ou la forme mouvante est renfermée dans le corps mu, tel que celui d'une pierre qui tombe librement. || *Mouvement violent.* Celui dont le principe est externe et auquel le corps mu résiste, tel que celui d'une pierre jetée en haut. || *Mouvement rectiligne.* Mouvement qui se fait en ligne droite. || *Mouvement curviligne.* Mouvement qui se fait en ligne courbe. || *Mouvement perpétuel.* Mouvement qui une fois imprimé persévérerait toujours le même, sans aucun changement ni diminution. Le grand problème du mouvement perpétuel est de trouver une machine qui ait en elle-même le principe de son mouvement, qui se remonte toute seule, ce qui ne se trouvera jamais, car il y manquera toujours quelque chose pour emporter l'équilibre, sans compter ce qu'il faudrait pour vaincre la résistance du frottement des parties. || *Quantité de mouvement d'un corps.* Produit de la masse de ce corps par sa vitesse actuelle. || *Vitesse du mouvement.* La propriété qu'a le mobile de parcourir un certain espace en un certain temps.

— Fig. et fam. *Mouvement perpétuel.* Personne qui a une excessive activité de corps. Cette personne ne saurait rester en place, c'est le mouvement perpétuel, c'est un mouvement perpétuel.

— Fig. *Chercher le mouvement perpétuel.* Chercher la solution d'une question insoluble.

— *Mouvement d'altération.* Mouvement insensible qui arrive dans un corps, et qui en change les qualités sans en changer la substance.

— Fig. Ce prince est l'âme de la ligue, il lui donne la vie et le *mouvement.* (St-Evrem.)

— Astron. Révolution, marche réelle ou apparente des corps célestes. Mouvement des astres. Mouvement d'un globe autour de son centre. Mouvement d'orient en occident, d'occident en orient. Mouvement diurne ou commun. Mouvement propre. Mouvement angulaire. Mouvement apparent. Mouvement géométrique, héliocentrique. Le *mouvement* des planètes s'exécute depuis l'origine du monde. (Libes.) O soleil! ô cieux! qu'êtes-vous? Nous avons surpris le secret et l'ordre de vos *mouvements.* (Vauven.)

— *Mouvement de trépidation* ou *de libration.* Mouvement que Ptolémée attribuait à un ciel qu'il avait imaginé entre le firmament et le premier mobile.

— Fig. La cause du XIXe siècle, le *mouvement* qui l'emporte, est la vieille cause de Dieu. (E. Quinet.)

— Médec. Toute fonction animale qui change la situation, la figure, la grandeur de quelque partie intérieure ou extérieure du corps. La respiration, la circulation du sang, l'excrétion, l'action de marcher, etc., sont des mouvements animaux. Mouvement spontané ou musculaire, naturel ou involontaire. Mouvement du cœur, des artères. Mouvement péristaltique des intestins. Mouvements vitaux. Mouvement des humeurs. Cela met les humeurs en mouvement. Avoir un mouvement de fièvre. Demeurer sans pouls et sans mouvement. || *Mouvements spontanés.* Mouvements produits par la volonté et régis par elle. Ils ont lieu dans les membres des animaux, et en général, dans tous les organes ayant, par les nerfs, une relation directe avec le cerveau. || *Mouvements naturels.* Mouvements dans lesquels la volonté n'a aucune part. Ils se produisent tout à fait à notre insu, dans les organes qui tirent leurs nerfs du grand sympathique. C'est ainsi qu'ont lieu la circulation du sang et la digestion. || Action du corps ou exercice qui est nécessaire pour la conservation de la santé, et dont le défaut comme l'excès lui sont extrêmement préjudiciables.

— Art milit. Se dit des marches, des évolutions, des différentes manœuvres d'une armée, d'une troupe. La science du mouvement des troupes. Mouvement savant, judicieux. Mouvement bien exécuté. Faire faire divers mouvements à l'armée pour attirer l'ennemi au combat. Mouvement de l'aile droite, de l'aile gauche. Surveiller tous les mouvements de l'ennemi. Du 20 au 25 mars 1814, Napoléon exécuta plusieurs *mouvements.* (L. Gallois.) || *Mouvement en avant, en arrière.* Celui qu'on fait en avant ou en arrière de la première ligne de bataille. || *Mouvement en avant.* Mouvement qu'on fait pour s'approcher de l'ennemi. || *Mouvement rétrograde.* Celui qu'on fait pour s'en éloigner.

— Variations qui arrivent dans certains établissements publics, dans certains corps, par les changements de situation des personnes qui en font partie, tels que les entrées, les sorties, les décès des personnes qui les habitent. Le mouvement d'une prison, d'un hôpital. La feuille de mouvement d'une prison, d'un hôpital, d'un régiment. Le mouvement de la population d'une ville, d'un pays. Le mouvement d'un port. || *Bureau des mouvements.* Bureau spécial dans lequel sont placés les registres contenant les listes du personnel d'une prison, d'un hôpital, d'un port militaire, etc.

militaire ou civil, et qui y donnent lieu à des promotions. Il y a du mouvement dans ce régiment. Il y a eu du mouvement dans cette administration.

— Variations de prix qui ont lieu dans le commerce. Il y a eu cette semaine de grands mouvements, beaucoup de mouvement dans le prix des denrées, dans le cours de la bourse.

— Mus. Degré de vitesse ou de lenteur que le caractère de l'air doit donner à la mesure. Cette pièce est d'un mouvement lent, d'un mouvement animé. Dénaturer le caractère d'un air, d'un morceau, d'une pièce, en n'y donnant point le mouvement convenable. || Marche ou progrès des sons du grave à l'aigu et de l'aigu au grave, entre des parties qui concertent ensemble. Mouvement direct, contraire, oblique. || *Mouvement direct* ou *semblable.* Marche des intervalles dans les différentes parties d'un morceau de musique, quand toutes procèdent en même temps du grave à l'aigu ou de l'aigu au grave. || *Mouvement contraire.* Marche des intervalles qui procèdent de l'aigu au grave, dans la basse, tandis qu'ils vont du grave à l'aigu dans le chant ou réciproquement. || *Mouvement oblique.* Marche que suit l'harmonie quand une des deux parties monte ou descend, et que l'autre reste au même degré. || *Presser, ralentir le mouvement.* Battre la mesure plus ou moins vite, sans toutefois la changer ni l'altérer. || *Air de mouvement.* Air dont la mesure est très-marquée. Les contredanses, les valses sont des airs de mouvement. || *Chanter, jouer en mouvement.* Bien observer, bien marquer la mesure en chantant ou en jouant de quelque mouvement. || *Mouvement.* Se dit du fil de fer qui sert à presser la languette des tuyaux d'anche de l'orgue pour les accorder.

— Chorégr. *Mouvement du coude-pied.* Celui qui consiste dans l'élévation et l'abaissement de la pointe du pied. || On dit de même *mouvement du genou, mouvement de la hanche.*

— Peint. Expression des mouvements du corps et des affections de l'âme. Figure qui n'a pas de mouvement, qui est sans mouvement. Prodiguer le mouvement sans nécessité. Souvent le mouvement nuit à l'action. Le bras est d'un mouvement hardi. Le mouvement de cette jambe est vague et indécis. || On dit qu'*il y a du mouvement dans un tableau*, pour indiquer que la scène qu'il représente est animée, et que cette animation est fidèlement reproduite par la peinture.

— Archit. Variété dans les lignes du plan, de l'élévation et de la décoration d'un édifice.

— Variété, diversité agréable. Mettre du mouvement dans ses paysages.

— *Le mouvement, les mouvements du terrain.* La succession et la diversité des plans d'un terrain. Les mouvements du terrain sont bien sentis dans ce paysage. || Cette expression est aussi en usage dans le langage ordinaire. Ce jardinier a tiré un grand parti des mouvements du terrain.

— Littér. Ce qui anime le style, et qui rend le discours propre à émouvoir les auditeurs, comme les figures pathétiques et propres à exciter les grandes passions. Mouvement du style. Avoir beaucoup de mouvement dans son style. Style sans mouvement, privé de mouvement. Il y a de beaux, de grands mouvements dans ce discours. Se servir de tous les mouvements de l'éloquence. Les mouvements oratoires. D'un beau *mouvement* l'agréable fureur. (Boil.)

— Poés. Rapport du rhythme et de la cadence des vers avec ce qu'on veut exprimer. Ces vers ont du mouvement, n'ont point de mouvement.

— Se dit des gestes, de la contenance. On doit bannir les mouvements lascifs et efféminés.

— *Se donner bien du mouvement, bien des mouvements dans une affaire.* Agir avec beaucoup d'empressement et d'ardeur pour la faire réussir.

— *C'est un homme qui se donne bien du mouvement.* C'est un homme actif et intrigant.

— Fig. Qu'est-ce au fond que la vie de l'humanité? Un perpétuel *mouvement* pour sortir de Dieu et y rentrer. (E. Quinet.)

— Différentes impulsions, passions et affections de l'âme. Mouvement naturel, volontaire, involontaire, impétueux. N'être pas maître d'un premier mouvement. Les mouvements de l'âme. La volonté donne du mouvement aux autres facultés. Faire une action par un bon mouvement, par un mouvement d'équité, de pitié. Mouvement de colère, d'orgueil, de vanité. Ne pas faire quelque chose de son propre mouvement. Ne faire que suivre le mouvement d'autrui. Ne vous laissez aller ni à un premier ni à un second *mouvement.* (Lamennais.) Le désir se fait mieux sentir, parce qu'il y a de l'agitation et du *mouvement.* (Boss.) On ne saurait allier les *mouvements* sages et mesurés de l'ambition avec le loisir, l'oisiveté, et presque toujours le dérangement et les extravagances du vice. (Mass.) En fait de mérite militaire, qui ne sent pas ces nobles *mouvements* qui nous font aspirer aux grands postes, ne sent pas aussi ceux qui nous font oser de grandes actions. (Id.) Quoi de plus grand que de voir l'homme de bien mesurer ses *mouvements*, et ne se permettre rien d'indigne du cœur. (Id.) La moitié de la vie se perd en faux *mouvements* que l'attention épargnerait. (Boiste.) Les désirs sont nécessaires à l'humanité; ils lui donnent le *mouvement* et la vie. (Stanislas.) Les *mouvements* de l'homme sont prescrits par le caractère et modérés par son éducation. (Boiste.) Tous les *mouvements* de

L'amour le moins honnête exprimé chastement
N'excite point en nous de honteux *mouvement.* (Boil.)

— Se dit surtout des vives émotions qui se manifestent en nous quand une partie de notre système passionnel est excitée par une cause quelconque, et des rapides impulsions, des élans qui nous portent à quelque action énergique.

— *Arrêts de propre mouvement.* Arrêts du conseil qui étaient rendus sans que les parties eussent été entendues.

— Le pape emploie quelquefois, ou dans les provisions qu'il accorde, ou dans les bulles et brevets qui émanent de lui immédiatement, ces termes : *de notre propre mouvement.* Cette clause, dans l'esprit de la cour de Rome, signifie de sa pleine puissance, de sa souveraine autorité, de l'infaillibilité qu'elle a reçue du Saint-Esprit. C'est pourquoi elle a toujours été odieuse en France, et les parlements l'ont regardée comme donnant atteinte aux libertés de l'Eglise gallicane.

— Agitation, fermentation dans les esprits, petite émeute qui annonce une disposition au trouble, à la révolte. Il y a des mouvements dans cette province, dans Paris, dans cette ville. Mouvements populaires.

— Brouilleries, guerres civiles. Les mouvements de la Ligue furent pernicieux à la France.

— Sorte d'agitation naturelle des corps et des esprits. Il y a dans Paris un mouvement qui étonne, qui étourdit les étrangers.

— Polit. *Le parti du mouvement.* S'est dit, depuis quelques années, de l'opinion publique qui se prononce en faveur des innovations, des démarches décisives et même hasardeuses. || On dit elliptiquement en ce sens *le mouvement.*

— Horlog. Assemblage des parties qui font aller une horloge, une pendule, une montre.

— *Mouvement en blanc.* Mouvement d'une montre, lorsqu'il n'est qu'ébauché.

— Techn. Levier coudé et tournant sur un clou fiché dans le mur, qui sert à changer la direction du fil moteur d'une sonnette.

MOUVEMENTÉ, ÉE. adj. Néol. Qui a du mouvement. Qui offre une variété, une diversité agréable. Terrain bien mouvementé. Paysage mouvementé. Omiss. des Dictionnaires. V. ACCIDENTÉ.

MOUVER. v. a. 1re conj. (du lat. *movere*, mouvoir). Hortic. Remuer la terre d'un pot, d'une caisse, à la surface; y donner une espèce de labour.

— Techn. Détacher avec un couteau le sucre qui tient aux parois de la forme.

— Pop. Remuer.

— v. n. Mar. Se dit d'une rivière dans laquelle l'eau du fond coule plus vite que d'ordinaire. Quand une rivière mouve du fond, cela annonce une grande crue.

— SE MOUVER. v. pron. Être remué. Cette terre doit se mouver souvent.

— Être détaché de la forme. C'est dans ce moment que le sucre doit se mouver.

MOUVERON. s. m. Techn. Spatule de bois avec laquelle on agite le sirop dans une forme à sucre pour briser les cristaux. || *Mouveron circulaire.* Mouveron dont on se sert pour brasser le sang de bœuf. || *Mouveron du bac à chaux.* Instrument de fer qui sert à brasser la chaux lorsqu'elle est éteinte.

MOUVET. s. m. Techn. V. MOUVOIR. s. m.

MOUVETTE. s. f. V. MOUVOIR. s. m.

MOUVOIR. v. a. 3e conj. (du lat. *movere*). *Je meus, tu meus, il meut, nous mouvons, vous mouvez, ils meuvent. Je mouvais. Je mus, tu mus, il mut; nous mûmes, vous mûtes, ils murent. Je mouvrai. Je mouvrais. Meus, mouvons, mouvez. Que je meuve, que nous mouvions, que vous mouviez, qu'ils meuvent. Que je musse. Mouvant. Mu.* Remuer, faire aller d'un lieu à un autre, faire changer de place. Mouvoir une chose de sa place. Mouvoir une pierre. Ressort qui meut une machine. On ne saurait expliquer comment l'âme, étant purement spirituelle, peut mouvoir le corps. Voulez-vous voir ce qu'il fait dans la sphère où il est attaché, et qu'il doit *mouvoir* par lui-même. (Boss.) Qu'est-ce qu'une armée? C'est un corps animé d'une infinité de passions différentes, qu'un homme habile fait *mouvoir* pour la défense de la patrie. (Fléch.) Or, comme l'art de *mouvoir* de grandes masses a ses lois dans les facultés du corps et dans les leviers dont nos bras ont appris à se servir, l'art de penser a également les siennes dans les facultés de l'âme et dans les leviers dont notre esprit a également appris à se servir. (Cond.)

— Exciter, donner quelque impulsion, faire agir. C'est la passion qui le meut. C'est la colère qui nous meut souvent à une action. La cupidité, le grossier orgueil des distinctions sociales, la débauche, tous les vils penchants, voilà les ambitions qui *meuvent* la plupart des hommes. (G. Sand.) Jérémie, Ezéchiel, ces hommes de l'ancienne alliance, ont vu d'avance la une qui *meut* les révolutions des sociétés humaines. (E. Quinet.)

— Prov. *L'objet meut la puissance.* La présence de l'objet détermine à l'action.

— *Mouvoir une querelle.* Susciter, faire une querelle. Peu usité.

— Pal. *Tous procès mus et à mouvoir.* Tous procès présents et futurs.

nous mouvant. Formule qui s'employait autrefois dans les édits du roi, et qui signifiait, Nous portant, nous excitant.

— Ellipt. *Faire mouvoir.* Mettre une chose en mouvement; faire qu'elle se meuve. Le ressort fait mouvoir toute la machine. || S'emploie de même au moral. La volonté fait mouvoir les autres facultés. L'argent est un ressort qui fait *mouvoir* bien des machines. (Boiste.)

— v. n. Féod. Relever, dépendre d'une autre terre. Cette terre est vendue à la charge de payer les droits au seigneur dont elle se trouvera mouvoir.

— SE MOUVOIR. v. pron. Changer son corps de place. Le pauvre homme ne saurait se mouvoir.

— Se dit du mouvement des corps célestes.

Que Rohault vainement sèche pour concevoir
Comment tout étant plein tout a pu se *mouvoir.*
(BOILEAU.)

— Se remuer, s'agiter. Les grands ont le malheur de ne se *mouvoir* qu'en agitant tous ceux qui les entourent. (Boiste.)

— Être mû. Un corps qui se meut en ligne droite. Les créatures les plus insensibles s'arrêtent ou se *meuvent* à la volonté d'un homme mortel. (Fléch.) Aux accords d'Amphion les pierres se *mouvaient*. (Boil.)

— Pouvoir être mu. Les trop grandes masses ne se meuvent pas facilement.

— Fig. Être porté à agir. François ne se *meut* par aucun de ces motifs. (Fléch.)

— Se dit de plusieurs personnes qui peuvent agir les unes sur les autres. Les hommes agités par les passions se meuvent les uns les autres.

— Plusieurs des temps de ce verbe ne sont usités que dans le style didactique; de même, dans le discours ordinaire, il y en a aussi plusieurs qui rebutent l'oreille, et qui par conséquent ne sont point usités, ou du moins qui le sont très-peu.

— Syn. comp. MOUVOIR. ÉMOUVOIR. *Mouvoir* annonce une impulsion sans violence, et *émouvoir* une impulsion plus forte qui nous tire de nous-mêmes.

MOUVOIR. s. m. Techn. Outil de bois, baguette dont les chandeliers se servent pour remuer le suif liquide dont est rempli le moule où se fabriquent les chandelles plongées, de crainte qu'il ne s'épaississe trop.

MOUWER. s. m. Métrol. Mesure de grains dont on se sert à Utrecht.

MOUXON. s. m. Ichthyol. Excellent poisson des rivières de la Sibérie, qui paraît se rapprocher de la truite.

MOUY. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Clermont (Oise); 2,500 hab. ‖ Ch.-l. de cant., arr. de Saint-Quentin (Aisne); 1,000 hab.

MOUYTA. s. m. Bot. Espèce de souchet de Madagascar, qui croît dans les lieux marécageux.

MOUZAÏA. Géogr. Montagne de l'Algérie, dans la première chaîne de l'Atlas; 1,560 mètres de hauteur. Au pied de cette montagne est un défilé fort dangereux, connu sous le nom de *Teniah de Mouzaïa;* il s'y est livré plusieurs combats entre les Arabes et les Français.

MOUZANGAYE. Géogr. Ville de l'île de Madagascar, capitale du royaume des Séclaves; 6,000 hab.

MOUZON. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Sedan (Meuse); 2,100 hab.

MOUZONNE s. f. Métrol. Monnaie de compte d'Alger, composée de 29 aspres. Sa valeur est très-variable; l'administration française l'a fixée à 7 cent. trois quarts.

MOVILANDIE. s. f. Bot. Nom des espèces à feuilles ternées, que l'on a séparées du genre cliffortie.

MOVIN. s. m. Conchyl. Espèce de bucarde.

MOXA. s. m. (mot chinois ou japonais). Chir. Espèce de cautérisation qui consiste à appliquer sur quelque partie du corps un cône de coton, d'étoupe, etc., auquel on met le feu pour exciter fortement le système nerveux, changer le siége d'une irritation, produire une dérivation, etc. Appliquer le moxa. Appliquer deux ou trois moxas. Avoir recours au moxa. Proportionner le volume du moxa à l'étendue de l'escarre que l'on veut produire. Le *moxa* est un agent douloureux sans doute, mais beaucoup moins qu'on ne l'imagine en général, et qui a une action puissante lorsqu'on l'emploie d'une manière énergique et soutenue. (Ratier.)

— Tissu cotonneux que les Chinois et les Japonais préparent avec les feuilles desséchées de l'arthémise de la Chine. Ils font avec le parenchyme de ces feuilles une espèce de cône dont ils allument le sommet, et dont ils appliquent la base sur la partie qu'ils veulent cautériser. La chaleur et la douleur augmentent graduellement, à mesure que la combustion du moxa approche de la peau. ‖ Beaucoup de matières combustibles sont employées au même usage par les autres peuples. Les Arméniens emploient l'agaric du chêne; les Thessaliens, la mousse; les Lapons, le bouleau réduit en pourriture; les musulmans, le coton cardé, etc. C'est cette dernière substance que l'on emploie principalement en France.

MOXIBURE. s. m. Chir. L'agent même de la moxibustion.

MOXIBUSTION. s. f. (pr. *mok-ci-bus-ti-on;* de *moxa*, et du lat. *ustio*, brûlure). Chir. Application d'un moxa, cautérisation par un moxa.

MOXOS. Géogr. Peuple indigène de l'Amérique du Sud. Bolivie).

MOYA. s. m. Minér. Argile sulfureuse volcanique d'Amérique.

MOYAC ou **MOYAQUE.** s. m. Ornith. Oiseau du Canada, gros comme une oie.

MOYAU. s. m. Techn. Poutre qu'on met sur le marc pour le soumettre à l'action du pressoir.

— S'est dit pour Le milieu, le centre. Moi qui suis assis dans le *moyau* de tout le trouble des guerres civiles de France. (Mont.)

MOYE. s. f. Maçonn. Couche tendre qui se trouve dans la pierre, et qui la fait déliter.

— Surface tendre d'une pierre dure.

— S'est dit pour Tas, amas, monceau.

— Caste d'Indiens montagnards.

MOYÉ, ÉE. adj. Techn. Qui contient des moyes.

— *Pierre moyée.* Pierre qui contient des moyes. ‖ Pierre de taille sciée en deux.

MOYEN, ENNE. adj. (du lat. *medianus*, qui est au milieu, intermédiaire). Qui tient le milieu entre deux extrémités. Être de moyenne grandeur, de moyenne taille. Être de moyenne grosseur.

— Qui tient le milieu entre deux choses ou deux personnes de nature différente. Les inventeurs sont d'une nature *moyenne* entre les hommes et les dieux. (Plat.)

— Numism. *Médailles de moyen bronze*, ou *moyen bronze*. Médailles de bronze d'une médiocre grandeur.

— *Être de moyen âge.* Être entre deux âges, n'être ni jeune ni vieux.

— *Auteurs de la moyenne latinité.* Auteurs qui ont écrit depuis le temps de Sévère, ou environ, jusqu'à la décadence de l'Empire.

— *Femme de moyenne vertu.* Femme d'une conduite suspecte, d'une réputation équivoque.

— Anc. jurispr. *Moyenne justice.* V. JUSTICE. ‖ *Moyen justicier.* Magistrat placé entre le haut et le bas justicier.

— *Moyenne région de l'air.* Région qui est entre la haute et la basse. Les météores se forment dans la moyenne région de l'air.

— Log. *Moyen terme.* Partie d'un syllogisme qui sert à unir les deux autres, à en prouver la convenance ou la disconvenance.

— Fig. et fam. *Moyen terme.* Parti moyen qu'on prend pour terminer une affaire embarrassante, pour concilier des prétentions opposées. Proposer, prendre un moyen terme.

— Astron. *Temps moyen.* Le temps calculé dans la supposition qu'au bout de toutes les vingt-quatre heures le soleil se retrouve exactement au méridien où il était le jour précédent. Il y a quelques jours dans l'année où le temps moyen s'accorde avec le temps vrai; cela n'a lieu que quatre fois. Régler une horloge sur le temps vrai, sur le temps moyen. La plus grande différence en moins est de dix-huit secondes six dixièmes; la plus grande différence en plus va jusqu'à trente secondes; mais il y a compensation parfaite au bout de l'année, abstraction faite cependant des équations planétaires et des petites variations séculaires. ‖ *Lieu moyen d'une planète.* Lieu où devrait se trouver cette planète si elle n'éprouvait pas des perturbations dans son mouvement. ‖ *Mouvement moyen d'un astre.* Celui que l'on considère indépendamment des inégalités qui le rendent plus ou moins prompt. ‖ *Anomalie moyenne d'une planète.* Distance angulaire à l'aphélie et au périhélie, en supposant qu'elle se meuve dans un cercle. ‖ *Longitude moyenne du soleil* Lieu de l'écliptique où il se trouverait à chaque instant si, à partir de son passage par l'apogée, il marchait d'un mouvement uniforme. ‖ *Distance moyenne d'une planète.* Diamètre transversal de son orbite.

— Phys. La *température moyenne* d'un jour est celle qu'on obtiendrait en ajoutant entre elles les observations faites à tous les instants de la journée, et divisant cette somme par le nombre des instants.

— *Force moyenne.* On donne ce nom, en mécanique, à une force qui est proportionnelle entre deux autres.

— Arithm *Termes moyens.* Les deux termes du milieu d'une proportion.

— Minér. Se dit d'une variété de chaux carbonatée, composée de deux rhomboïdes qui offrent comme deux moyens termes entre deux autres.

— Gramm. *Verbe moyen.* Verbe qui dans quelques langues, le grec par exemple, participe de l'actif et du passif, soit pour le sens, soit pour les terminaisons. Cependant il est plus exact de dire qu'il répond à notre indirectement réfléchi, comme *je me flatte le front.* ‖ *Voix moyenne.* Série de formes des verbes grecs qui impliquent toujours une idée de réflexion, de retour direct ou indirect de l'action sur son auteur, sur le sujet. ‖ *Aoriste moyen* ou *second.* Cet aoriste, que quelques grammairiens ont voulu rattacher à la voix moyenne, n'est qu'une seconde forme d'aoriste actif, qui existe seulement dans quelques verbes. ‖ *Parfait moyen.* Se dit improprement d'une forme de parfait qui a la terminaison active en *a*, et la signification également active. Le prétendu parfait moyen est un parfait second.

— Ornith. *Moyen duc.* Espèce de chouette.

— s. m. Log. La partie du syllogisme qui sert à unir les deux autres. Il est contenu dans le sujet, et il contient lui-même l'attribut. Le moyen de ce syllogisme est faux.

— Arithm. Chacun des deux termes du mi-

arithmétique, la somme des extrêmes est égale à celle des moyens. ‖ *Moyens proportionnels.* Dans une progression, tous les termes placés entre les deux termes extrêmes.

— *Écrire en moyen.* Employer une écriture qui n'est ni grosse ni fine, qui est entre les deux.

— s. f. Mathém. *Moyenne* ou *moyenne proportionnelle.* Quantité moyenne, soit géométrique, soit arithmétique, proportionnelle entre deux autres.

— Mathém. *Moyenne proportionnelle géométrique.* Quantité moyenne entre deux autres, en ce sens qu'elle a avec la première le même rapport géométrique que la seconde a avec elle. Quatre est moyenne proportionnelle entre deux et huit. On dit aussi *moyenne proportionnelle*, *moyen proportionnel*, *moyen proportionnel et géométrique.* ‖ *Moyenne proportionnelle arithmétique.* Quantité moyenne entre deux autres, qui excède autant la plus petite qu'elle est surpassée par la plus grande. On dit aussi, pour abréger, *moyenne arithmétique.*

— On disait de Louis Dupuy, secrétaire de l'Académie des inscriptions, également versé dans les sciences et dans la littérature, qu'il était la *moyenne proportionnelle* entre l'Académie des sciences et celle des belles-lettres.

— Gramm. La voix moyenne. Le moyen n'existe pas en français.

MOYEN. s. m. (du lat. *medianum*, employé pour *medium*). Ce qui sert pour parvenir à quelque fin. Bon, mauvais moyen. Moyen, juste, légitime, permis, aisé, difficile, infaillible, naturel, surnaturel. Chercher, trouver, imaginer, employer un moyen. Proposer, suggérer, fournir un moyen à quelqu'un. S'avancer, parvenir par de mauvais moyens. Se servir d'un bon, d'un mauvais moyen. Savoir le moyen, les moyens de faire quelque chose. Savoir un moyen admirable. C'est le moyen de faire fortune. N'avoir pas le moyen, les moyens de subsister. Assurer à une famille des moyens de subsistance. Trouver moyen de s'évader. Excellent moyen pour réussir. Réussir par un tel moyen. Il ne suffit pas que la fin soit bonne, il faut encore que les moyens soient justes. Faciliter à quelqu'un les moyens de faire quelque chose. Par divers moyens on arrive à la même fin. Qui veut la fin veut les moyens. Les richesses sont un *moyen* d'avoir tout ce qu'on désire. (Boss.) Dieu sait par de faibles *moyens* confondre l'orgueil et la fausse prudence des hommes. (Fléch.) L'ambition avilit et dégrade celui qu'elle possède; elle le conduit à une fausse gloire par des moyens injustes, qui lui font perdre la gloire véritable (Mass.) Je serai ravi d'apprendre par quel *moyen* vous avez acquis cette qualité. (Fénel.) Cédons ceci pour obtenir cela, c'est le *moyen* de s'entendre et de vivre en bonne harmonie. (De Juss.) C'est ainsi que les poètes ont multiplié les *moyens* de plaire. (Barthél.) Nous aurions toujours assez de *moyens*, si nous avions assez de volonté. (Boiste.) Les grands *moyens* commandent de grandes mesures; ils offrent aussi presque toujours de grandes ressources, parce que tout est *moyen* dans les situations désespérées. (Salvandy.)

— Pouvoir, faculté de faire quelque chose. Avoir le moyen de faire quelque chose. N'avoir pas le moyen de donner quelque chose. Je vous prie de faire cela, vous en avez le moyen. Un des *moyens* de bonheur est de l'espérer. (Boiste.) La raison n'a qu'un but, l'utilité; ses deux *moyens* sont: contempler et agir. (Rac.) Le vrai moyen de tromper, c'est de se croire plus fin que les autres. (La Rochef.)

— *Il n'y a pas moyen de faire cela, il n'y a pas moyen.* La chose dont il s'agit ne se peut faire.

— Ellipt. et par forme d'interrogat. *Le moyen? quel moyen?* Je vous demande quel est le moyen de faire cela? Vous voulez que je fasse cela, le moyen? quel moyen? Le moyen que j'y parvienne? Le moyen d'y réussir?

. . . Hélas! de tant d'amour et de tant de bienfaits,
Mon père, quel moyen de m'acquitter jamais?
(Racine.)

— Entremise, aide, assistance, secours. Obtenir un emploi par le moyen d'un tel, par le moyen de ses amis. Être admis dans une maison par le moyen de quelqu'un. S'avancer par le moyen de l'intrigue, de la flatterie.

— Anc. jurispr. Juridiction intermédiaire. L'appel de telle justice ressortissait au parlement sans moyen, c'est-à-dire directement, sans qu'il y eût de justice entre les deux à laquelle il fallût se pourvoir d'abord.

— Cout. *Succéder par moyen.* Succéder par la médiation d'une personne interposée, qui est morte, comme un petit-fils à un aïeul, un petit-neveu à son grand-oncle. Ceux qui héritaient de cette manière étaient obligés, dans certaines coutumes, de payer le rachat au seigneur.

— Jeux. Se dit au trictrac des différents coups qui servent à obtenir un avantage déterminé. Moyen pour remplir. Moyen pour compter. Moyens simples.

— MOYENS. s. m pl. Richesses, facultés pécuniaires. Ne pas connaître les moyens de quelqu'un. Moyens qui ne sont pas considérables. Emploi qui ajoute aux moyens de quelqu'un. Contribuer chacun selon ses moyens.

— Facultés naturelles, morales ou physiques. Enfant qui a peu de moyens. Orateur qui sait, qui ne sait pas ménager ses moyens.

— *Moyens physiques.* La figure, la conte-

qui peuvent prévenir en faveur de quelqu'un.

— Pal. Raisons qu'on apporte pour établir les conclusions que l'on a posées. Présenter, produire ses moyens dans une requête. Les causes et moyens d'appel, d'intervention. Moyens de faux. Moyens de nullité. Moyens de cassation contre un arrêt. Bon moyen de requête civile. Déduire ses moyens. Faire valoir ses moyens. Réfuter les moyens. Ne pas plaider ses moyens.

— Législ. et fin. *Voies et moyens.* Les revenus de tout genre que l'État applique à ses dépenses. Discuter le budget des voies et moyens.

— *Au moyen de.* loc. prépos. fam. En conséquence de, avec, par. On lui a donné mille francs, au moyen de quoi il s'est obligé. Au moyen de la démarche que je ferai pour vous, au moyen de la lettre que vous écrivez, nous réussirons.

— Syn. comp. MOYEN. VOIE. Le propre de la *voie* est de tracer ou de retracer la marche, ce que l'on a à faire; le propre du *moyen* est d'agir, d'exécuter, de produire l'effet. ‖ MOYEN DE. MOYEN POUR. On dit, d'une manière générale, Il ne néglige aucun *moyen de* parvenir, et, d'une manière particulière, C'est un excellent *moyen pour* parvenir.

MOYEN-ADDUCTEUR. s. m. Anat. Muscle situé à la partie interne et un peu antérieure de la cuisse

MOYEN-ÂGE. s. m. Le temps qui s'est écoulé depuis la chute de l'Empire romain, en 475, jusqu'à la prise de Constantinople par Mahomet II, en 1453. Beaucoup de chronologistes ne le font commencer qu'à partir de l'avénement de Charlemagne à la couronne impériale en 800, parce que c'est peu de temps après que commença la féodalité. L'époque qui précède, de 475 à 800, est appelée alors *temps barbares*, à cause des invasions des peuples du Nord, fréquentes à cette époque. Quelquefois aussi, en fixant le moyen-âge à la chute de l'Empire romain, on le divise en deux parties, les *temps barbares* et les *temps féodaux.* Au milieu des troubles du *moyen-âge*, les lettres, les arts, les sciences et le commerce s'effacent presque entièrement de la scène du monde. (Encycl.) Le réveil de la littérature propre du *moyen-âge* date de la fin du XIe siècle. (Id.) De tous les arts, l'architecture est le seul qui ait atteint, au *moyen-âge*, un haut degré de perfection. (Id.) Les autres arts ne font que poindre en Italie vers la fin du *moyen-âge.* (Id.) La science du *moyen-âge* est pauvre et naïve, surtout dans les premiers temps, mais non pas absolument nulle, comme on l'a prétendu. (Id.) La médecine et l'histoire naturelle sont presque considérées au *moyen-âge* comme de la sorcellerie. (Id.)

MOYEN-SUS-MAXILLO-LABIAL. s. m. Anat. Nom du muscle incisif ou releveur propre de la lèvre supérieure.

MOYENAGISTE. adj. des 2 g. Néol. Du moyen âge, qui appartient au moyen âge. Durant dix années le drame *moyenagiste* a passé du théâtre et de l'in-octavo sur la grande scène du monde. (Touch.-Lafosse.)

MOYENI. Myth. ind. Nom que prit Vichnou lorsqu'il s'incarna sous la figure d'une femme, pour séduire les géants et leur enlever l'amourdon ou l'ambroisie qu'ils avaient fait sortir de la mer de lait.

MOYENNANT. prépos. C'est le participe prés. du vieux v. Moyenner. Au moyen de. Acheter une chose moyennant la somme de tant. Remettre mille francs à quelqu'un, moyennant quoi l'on est quitte. Venir à bout d'une chose moyennant la grâce de Dieu. Fam.

— *Moyennant que.* loc. conj. A condition que.

MOYENNE. s. f. Nom de deux petits canons de 2 kilog. et demi à 3 kilog. de balle, que l'on plaçait sur le pont d'un galère.

MOYENNÉ, ÉE. part. passé du verbe Moyenner. S'empl. adjectiv. Accommodement moyenné. Entrevue moyennée. Réconciliation moyennée.

MOYENNEMENT. adv. Médiocrement. Être moyennement riche. Cela est moyennement bien. Il vieillit.

— En prenant un terme moyen.

MOYENNEMENT. s. m. S'est dit pour action de Moyenner. Proposer, trouver un moyennement.

MOYENNER. v. a. 1re conj. Vieux et fam. Procurer quelque chose par son entremise. Moyenner un accommodement, une entrevue, une réconciliation entre deux personnes. Le plaisir divin et parfait qu'elle nous *moyenne* (Montaigne.) Thierri avertissait Gombaut de *moyenner* la paix entre les rois ses voisins et ses alliés. (Fauchet.) Je disais que je ne savais sur quoi fonder cette assurance qui nous *moyennât* un contentement si précis. (Pasq.) ‖ On dit mieux Ménager une entrevue, un accord, etc.

— Pop. *Il y a moyen de moyenner.* Le motif existe de faire une chose.

— Se disait pour tenir le milieu, être au milieu, faire le milieu. Quelle conséquence de commencer par un théâtre, *moyenner* par un soutien et finir par un sanctuaire? Mettre en avant un jongleur, puis en faire un portefaix, et finalement un sacriste ou corps saint! (Fontaine.) Commençant par manger, *moyennant* par planter, et finissant par bâtir. (Id.)

— SE MOYENNER. v. pron. Être procuré par l'entremise de quelqu'un. Cet accommodement peut se moyenner.

enfants, semblent se *moyenner* une vie immortelle. (Pasq.)

MOYENNEUR. s. m. S'est dit pour Médiateur, pacificateur. ‖ Entremetteur. ‖ Intermédiaire. Il y a un seul moyenneur entre Dieu et les hommes, Jésus-Christ. Les parlements de France qui se disent *moyenneurs* entre le prince et ses sujets. (Cont. d'Eutr.)

MOYENNEVILLE. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. d'Abbeville (Somme); 900 hab.

MOYENVIE. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Château-Salins (Meurthe); 1,500 hab.

MOYER. v. a. 1re conj. Techn. Scier une pierre de taille en deux.

— SE MOYER. v. pron. Être fendu en deux avec une scie. Les pierres de taille se moient.

MOYÈRE. s. f. Agric. Marais couvert de roseaux.

MOYETTE. s. f. Agric. Petite meule provisoire qu'on fait dans les champs, pour garantir les blés de la pluie.

MOYEU s. m. (pr. *moi-ieu*; du lat. *modiolus*). Milieu de la roue d'une voiture, gros morceau de bois tourné où s'emboîtent les rais et dans le creux duquel entre l'essieu, autour duquel elle tourne. On en fait aussi en fer. Moyeu de roue. Moyeux cassés. Essieu hors du moyeu. Emboîture du moyeu.

— Fig. Le char de la Révolution aurait marché, s'il n'eût été arrêté au milieu de sa course par des cadavres amoncelés qui venaient jusqu'aux *moyeux*. (Fréron.)

MOYEU. s. m. (du lat. *medium ovi*, milieu de l'œuf). Jaune d'un œuf. Il y a des œufs qui ont deux moyeux. On dit plutôt aujourd'hui *jaune d'œuf*.

— Marot l'a employé dans le sens de Milieu. Tiens le *moyeu*.

MOYEU. s. m. Espèce de prune confite, ainsi appelée à cause de sa ressemblance avec un moyen d'œuf, à cause de sa couleur jaune. Pot de moyeux.

MOYO. s. m. (pr. *mo-iô*). Métrol. Mesure de capacité pour les grains, qui est employée en Portugal.

MOYRIEUX. s. m. Se disait autrefois pour l'espace laissé entre le pied du rempart et le fossé.

MOYSIADE. s. f. Littér. V. MOÏSIADE.

MOYTON. s. m. Métrol. Ancienne mesure de grains.

MOZABITE. s. des 2 g. Nom d'une race intermédiaire entre les Turcs et les Maures, qui habite le Mozabis dans la Barbarie méridionale.

MOZAMBIQUE. Géogr. Ville d'Afrique, dans une petite île du même nom, avec un port sur la mer des Indes. Capitale des possessions portugaises, au S.-E. de l'Afrique; 8,000 hab. || Contrée d'Afrique dont Mozambique est la capitale; 287,000 hab. soumis et 3,240,000 en comptant les peuples indépendants. || *Canal de Mozambique*. Canal de la mer des Indes, entre le Mozambique et l'île de Madagascar

MOZAN. s. m. Bot. Petit fruit de Ténériffe qui donne du miel.

MOZARABE. s. des 2 g. (de *Muza* ou *Mouza*, nom du vainqueur des Maures et des Arabes, qu'on donnait alors aux mahométans africains). Se dit des chrétiens d'Espagne, venus des Maures et des Sarrasins. Ce peuple obtint des Arabes vainqueurs le droit de garder sa religion et ses lois.

MOZARABE. adj. des 2 g. Qui appartient au culte des Mozarabes. Missel mozarabe. On dit aussi *mozarabique*, dans ce sens.

— Hist. ecclés. *Rit mozarabe.* Ordre prescrit dans les cérémonies religieuses des chrétiens d'Afrique et d'Espagne. Avant le VIIIe siècle, il s'appelait *gothique*. Dans le XIe siècle, les papes, aidés par les rois d'Espagne, l'abolirent presque entièrement et y substituèrent le romain gallican. Le cardinal Ximénès rétablit à Tolède, en 1502, le service mozarabe dans la plus grande régularité; il subsiste encore dans six anciennes églises d'Espagne.

MOZARABIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient aux Mozarabes.

— Diplom. *Écriture mozarabique*. V. VISIGOTHIQUE.

MOZARITE. s. m. Hist. arab. Membre d'une tribu arabe.

— S'est dit, en général, de tous les Arabes descendus des Ismaélites nomades.

MOZART (Jean-Chrysostome-Wolfgang-Amédée). Célèbre compositeur allemand, né en 1756, mort en 1791, composa dans tous les genres et excella dans chacun d'eux. Il a laissé plusieurs opéras qui sont des chefs-d'œuvre, un grand nombre de symphonies et la célèbre messe de *Requiem*, qui fut pour lui le chant du cygne.

MOZEA. s. m. Myth. péruv. Tradition sacrée conservée par les quipos du Pérou.

MOZETTE. s. f. Cost. ecclés. V. MOSETTE.

MOZINNA. s. m. Bot. Genre de la famille des euphorbiacées, dont on ne connaît que deux espèces du Mexique.

MQUINWARI. Géogr. Un des plus hauts [illegible] du niveau de la mer

MRITOU. Myth. ind. Un des noms d'Yama, le dieu de la mort.

MU. s. m. Gramm. Nom de la douzième lettre de l'alphabet grec. || Comme signe numérique, avec l'accent supérieur à droite, cette lettre vaut 40, et avec l'accent inférieur à gauche, 40,000. || Dans un autre système de notation, le mu vaut 19. || Il désigne le douzième chant de l'Iliade et de l'Odyssée.

— Murmure d'un chien qui commence à gronder.

MU, UE part. pass. du v. Mouvoir. S'empl. adjectiv. Personne mue. Chose mue. L'air atmosphérique, mu en masse, ne produit aucun son, à moins qu'il ne rencontre sur son passage un corps qui vibre. (Richer.)

— *Mu de.*

> Apparemment elle leur fit entendre
> Que son cœur mu d'un appétit d'enfant,
> L'avait portée à tâcher d'être sainte.
> (La Fontaine.)

— *Mu par*. Comment peut-on considérer tous les êtres vivants comme de simples machines, filles du hasard et *mues* par des puissances aveugles? (Virey.) Les hommes sont très-souvent *mus* par deux principes opposés, l'intérêt et la vanité. (Boiste.)

— Syn. comp. MU. ÉMU. On est *mu* par une simple considération, et *ému* par une passion.

MUABILITÉ. s. f. Néol. Qualité de ce qui est muable.

MUABLE. adj. des 2 g. (du lat. *mutabilis*). Inconstant, sujet au changement. Le vent est muable. La volonté est muable. Tout est muable en ce monde. Jurer de s'aimer toujours, c'est affirmer que deux êtres essentiellement *muables* ne changeront jamais. (Boiste.) Peu usité.

— Il ne se met qu'après son substantif. Vent muable. Volonté muable.

MUAGE. s. m. Anc. cout. Changement, mutation.

— Techn. V. MUTAGE.

MUANCE. s. f. Mus. Changement d'une note en une autre pour aller au-delà des six anciennes notes de musique, soit en montant, soit en descendant. Depuis l'adoption de la note *si* qui complète la gamme, on ne se sert plus de muances. || *Système des muances.* Se disait, dans l'ancienne musique, de la manière d'appliquer aux notes du clavier les noms ou différentes syllabes en usage depuis Guido, de manière à faire toujours tomber les syllabes *mi*, *fa*, sur les deux degrés formant un demi-ton. || *Table des muances*. Table dans laquelle étaient rangés, en trois colonnes, tous les changements de nom que subissent les notes du clavier suivant les muances du *b* mol au *b* naturel, etc. La table des muances s'appelait aussi *main harmonique*.

— On dit aussi que *la voix des enfants est en muance*, quand elle commence à prendre un son plus grave.

— Se disait autrefois dans le sens de Changement. Ils ne craignent point ces *muances*, dit Montaigne, en parlant des digressions des anciens, et ont une merveilleuse grâce à se laisser ainsi rouler au vent ou à le sembler.

MUANT. s. m. Techn. Bassin qui fait partie d'un marais salant.

MUATTALÉ. s. m. Relig. mah. Nom d'une des six classes dans lesquelles se rangent les soixante-douze sectes mahométanes.

MUBAD-MUBADAN. s. m. Relig. pars. Nom du chef de la religion des anciens Parses, avant la réforme de Zoroastre.

MUBASCHIR. s. m. Hist. ott. Messager du gouvernement envoyé dans les provinces de l'empire turc.

MUCATE. s. m. Chim. Genre de sels produits par la combinaison de l'acide mucique avec une base salifiable.

MUCÉDINÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une moisissure. || MUCÉDINÉES. s. f. pl. Groupe de champignons qui renferme les moisissures. Ce sont des végétaux qui ont l'aspect de tubes plus ou moins allongés, simples ou rameux, croissant et vivant sur des corps le plus souvent en décomposition, tels que les pierres humides, les matières en fermentation, les bois qui commencent à se pourrir. || Famille de l'ordre des inomycètes. || Ordre de la cohorte des coniomycètes. || Famille de l'ordre des nématomycètes. || Famille de la classe des champignons.

MUCHARUM. s. m. (pr. *mu-ca-rom*). Pharm. Nom qu'on donnait autrefois à un infusum aqueux de roses, édulcoré et évaporé jusqu'en consistance de sirop.

MUCHE-POT (À). V. MUSSE.

MUCHER (SE). v. pron. 1re conj. Se cacher. On dit aussi *se musser*.

MUCHETENPOT (À LA). Loc. adv. pop. En cachette.

MUCIA. Famille plébéienne de Rome dont les membres portaient le surnom de Scévola, en mémoire du guerrier qui se laissa brûler la main droite. Cette famille est surtout célèbre par les habiles jurisconsultes qu'elle a produits. Elle s'éteignit sous les empereurs.

— La loi *Mucia* fut décrétée sous les auspices de Licinius Crassus et de Quintus Mucius, l'an 687 de Rome. Elle est également connue sous le nom de *Licinia*.

[illegible] Riberac (Dordogne); 1,600 hab.

MUCIDÉ, ÉE. adj. Bot. V. MUCÉDINÉ.

MUCIEN (Marcus Licinius Crassus **MUCIANUS** ou) Général et ami de Vespasien; aida puissamment ce prince à renverser Vitellius et à monter sur le trône. Vespasien lui laissa en reconnaissance une grande autorité, dont il abusa quelquefois.

MUCIEN, ENNE. adj. Hist. rom. Qui appartient à la famille Mucia.

— Dr. rom. *Caution mucienne*. Nom que l'on donnait quelquefois à la satisdation.

MUCIENNES s. f. pl. Ant. Fêtes instituées par les peuples de l'Asie-Mineure, en mémoire du préteur Q. Mucius Scévola, qui avait gouverné cette province avec une rare équité, vers l'an 95 av. J.-C.

MUCIES. s. f. pl. Ant. V. MUCIENNES.

MUCILAGE. s. m. (du lat. *mucilago*). Chim. Substance de nature visqueuse et nourrissante qui est répandue dans presque tous les végétaux, et qui se trouve en plus grande quantité dans les racines et dans les semences que dans les autres parties. C'est un principe immédiat des végétaux qui diffère de la gomme en ce qu'il est insoluble dans l'eau froide et très-peu soluble dans l'eau bouillante, qui le transforme en une masse gonflée et visqueuse. On en fait un fréquent usage pour préparer les cataplasmes émollients et la plupart d[es tis]anes adoucissantes.

— Liquide épais et visqueux formé par la solution ou la division d'une gomme dans l'eau. Les mucilages participent des propriétés émollientes et relâchantes des substances qui servent à les former. Ils servent tantôt de véhicule ou de lien à des pâtes plus ou moins solides, tantôt à maintenir en suspension au milieu d'un liquide des corps qui, étant insolubles par eux-mêmes, s'en sépareraient sans cet intermédiaire. C'est ainsi que, dans les laboratoires de pharmaciens et de confiseurs, on se sert de mucilage de gomme adragante pour fabriquer la plupart des pastilles ou tablettes dont le sucre forme la base.

— *Mucilage animal.* V. MUCUS. || On a aussi donné le nom de *mucilage* à des substances animales qui se comportent avec l'eau comme les matières végétales de ce nom.

— Bot. Genre de la famille des champignons, comprenant des plantes qui, dans leur fraîcheur, ressemblent tellement à un mucilage formé de plusieurs choses fondues ensemble, qu'on les prendrait pour tel. Ces plantes sont munies d'une écorce qui se résout petit à petit, par l'effet de la dessiccation, en une poussière semblable à du son. Ce genre contient neuf espèces.

MUCILAGINEUX, EUSE. adj. (du lat. *mucilaginosus*). Qui contient du mucilage. Racine, plante mucilagineuse.

— Anat. *Glandes mucilagineuses.* Glandes destinées à filtrer des humeurs visqueuses.

— Bot. Qui tient de la nature du mucilage. Se dit du périsperme, lorsqu'il a, étant encore humide, la consistance d'une substance gommeuse un peu ramollie dans l'eau, comme dans le convolvulus.

— Pharm. On donne surtout ce nom aux boissons qui contiennent une grande quantité de principe gommeux dissous. L'eau de guimauve, celle de graine de lin peuvent être offertes en exemple de tisanes mucilagineuses. || On appelle abusivement *mucilagineuses* des tisanes qui sont gélatineuses, comme l'eau de veau, de poulet.

— S'empl. quelquefois substantiv. Un mucilagineux. Des mucilagineux. Les *mucilagineux* sont employés dans les maladies avec irritation ou inflammation, tantôt à l'intérieur, tantôt à l'extérieur, en lotions, bains, cataplasmes, etc. (Dict. des sc. méd.)

MUCINE. s. f. Chim. Substance mucilagineuse qui accompagne le gluten dans les végétaux.

MUCIPARE. adj. des 2 g. Anat. Qui produit du mucus. Crypte mucipare. Follicule mucipare.

MUCIQUE. adj. m. Chim. Se dit d'un acide produit par l'action de l'acide nitrique sur les gommes et sur le sucre de lait.

MUCITE. s. m. Chim. Sel formé par la combinaison de l'acide muqueux avec différentes bases alcalines, terreuses ou métalliques.

MUCIUS SCÉVOLA (Quintus). Jeune Romain qui, lors du siége de Rome par Porsenna, pénétra dans la tente de ce roi et tua son secrétaire en croyant le tuer. Au lieu de répondre aux questions qu'on lui adressait, il laissa brûler sa main sur un brasier ardent, et reçut son épée des mains du roi, qui admirait son courage. Il avoua alors à Porsenna que trois cents jeunes gens avaient fait comme lui le dessein de le tuer, et l'engagea à faire la paix avec Rome. Le sénat lui donna en récompense un champ auprès du Tibre.

MUCIVORE. adj. des 2 g. (ét. lat., *mucus*, mucus; *voro*, dévorer). Entom. Qui vit de mucosités. || MUCIVORES. s. f. pl. Section de la famille des myodaires mésomydes, comprenant celles qui vivent de sucs végétaux et animaux en décomposition.

MUCO. s. m. Bot. Espèce d'arbre de la famille des malvacées, dont le fruit, recouvert d'une écorce épaisse, est rempli d'une chair [illegible]

MUCOL. s. m. Pharm. Mucilage considéré comme excipient.

MUCOLITE. s. m. Pharm. Mucilage médicinal.

MUCOLITIQUE. adj. des 2 g. Pharm. Se dit des médicaments qui ont pour excipient un mucilage.

MUCOR. s. m. Bot. Nom latin du genre moisissure.

MUCORÉ, ÉE. adj. Bot. V. MUCÉDINÉ. || MUCORÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des mucédinées; renferme le genre moisissure.

MUCORIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *mucor*, moisissure; *ferre*, porter). Bot. Qui porte des moisissures ou des appendices semblables à des moisissures. || La loivisière mucorifère est ainsi appelée parce que la nervure médiane de ses feuilles porte en dessous des soies terminées par un globule, ce qui les fait ressembler à des moisissures.

MUCOROÏDE. adj. des 2 g. Bot. Qui ressemble à une moisissure. || MUCOROÏDES. s. m. pl. Ordre d[es] coniomycètes, qui a pour type le genre moisissure.

MUCOSITÉ. s. f. (du lat. *mucus*, morve). Fluide visqueux que les membranes muqueuses sécrètent, en plus ou moins grande quantité, dans leur état naturel et dans leur état d'irritation. La mucosité des narines, de l'estomac, des intestins. Les *mucosités* sont d'autant plus abondantes en général, qu'on est moins avancé en âge. Chez l'enfant naissant tout est *mucosité*: ses os, ses muscles, etc., sont pour ainsi dire muqueux. (Mérat.)

— Suc qui n'est ni tout à fait fluide ni tout à fait visqueux, que contiennent certaines plantes. Plante qui abonde en mucosité.

— MUCOSITES. s. f. pl. Bot. Groupe de champignons établi par quelques botanistes pour placer la plupart des champignons des genres moisissure, mucilage, quelques lycoperdons, les sphéries.

MUCOSO-SACCHARIN, INE. adj. Chim. V. MUCOSO-SUCRÉ.

MUCOSO-SÉREUX, EUSE. adj. Chim. Qui tient de la nature du mucilage et de la sérosité. Les larmes sont une liqueur *mucoso-séreuse*, un peu plus pesante que l'eau distillée, inodore, salée. (Richer.)

MUCOSO-SUCRÉ, ÉE. adj. Chim. Qui tient de la nature du mucilage et de celle du sucre. || Se dit d'une variété de sucre qui ne peut cristalliser, qui existe tout formé dans la canne, se forme en partie aussi par l'effet de la cuisson, et auquel Berzélius donne le nom de sirop.

MUCOSO-SUCRÉ. s. m. Chim. Sorte de sucre imparfait, plus généralement appelé aujourd'hui *sucre incristallisable*. On a reconnu l'existence de ce corps dans un grand nombre de substances.

MUCOSTITE. s. m. Pharm. Cataplasme.

MUCOSTO-SINAPIQUE. s. m. Phar. Sinapisme.

MUCRE ou **MUCHE.** adj. des 2 g. Se disait pour Moisi, corrompu par l'humidité.

MUCRONE. s. m. Bot. Espèce de piquant, qui est court, droit et roide.

MUCRONÉ, ÉE. adj. (du lat. *mucro*, pointe). Bot. Qui se termine par une petite pointe droite et roide, comme les feuilles de l'agathosme mucroné, du statice mucroné et du diclieuxie mucroné, les fruits du palicourée mucroné, les poils du dictamne blanc, les spatelles du phléon des prés, les spatellules de l'uniole. || On appelle *mucronée* la petite pointe qui termine quelquefois les écailles, les paillettes, les glumes et l'ovaire des graminées.

— Ichthyol. *L'odontognathe mucroné* est ainsi appelé parce qu'il a sur la poitrine huit, et sur la ventre vingt-huit aiguillons.

— *Arme mucronée.* Arme qui a une pointe aiguë.

MUCRONIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *mucro*, pointe; *ferre*, porter). Bot. Qui porte des pointes droites et roides, comme les feuilles du mésembryanthème mucronifère.

MUCRONIFOLIÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *mucro*, pointe; *folium*, feuille). Bot. Qui a des feuilles mucronées, comme le léiothique mucronifolié, l'orthothrique mucronifolié.

MUCRONIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *mucro*, pointe; *forma*, forme). Didact. Qui a la forme d'une pointe.

MUCRONULÉ, ÉE. adj. Bot. Qui est garni d'une très-petite pointe, comme les carpelles du sède mucronulé.

MUCTI. s. m. Myth. ind. Béatitude céleste, que l'école du Véda prétend consister en une absorption profonde dans l'essence divine, sans cependant exclure le sentiment de ce bonheur.

MUCUNA. s. m. (du nom brésilien de cette plante). Bot. Genre de légumineuses renfermant des plantes herbacées ou des arbustes très-grimpants. Le mucuna, pois à gratter ou pois pouilleux, a des gousses larges hérissées de poils cuisants, qui excitent une démangeaison sur les mains lorsqu'ils s'y attachent.

MUCUS. s. m. (pr. *mu-kuss*). Didact. Mot latin que l'on emploie souvent en français dans le sens de Mucosité.

[illegible] au mucilage végétal, dont elle diffère cependant essentiellement en ce qu'elle fournit, par la distillation, beaucoup de carbonate d'ammoniaque. Le mucus exsude à travers la peau à l'état de combinaison avec une matière huileuse particulière, et forme l'épiderme en se desséchant. Il constitue en partie les diverses productions épidermiques, telles que les cheveux, les poils, les ongles, la laine et la corne des animaux, les plumes des oiseaux et les écailles des poissons; il forme presque seul les durillons et les callosités de la plante des pieds et des mains. On le trouve aussi à la surface des membranes muqueuses.

MUDA. s. m. Bot. Genre de la famille des fucus.

MUDARINE. s. f. Chim. Substance particulière, non cristallisable, trouvée dans l'écorce de la racine d'une espèce de calotrope.

MUDE. s. f. Métrol. Mesure de capacité employée en Suisse. || Ancienne mesure de capacité de la Hollande, équivalant à 111 litres 25 centil. || *Mudde des Pays-Bas.* Nom par lequel l'ordonnance du roi des Pays-Bas, qui admet les mesures métriques sous des noms hollandais, désigne l'hectolitre employé pour les matières sèches.

MUDE. s. f. Comm. Sorte d'étoffe faite avec une écorce d'arbre de Chine.

MUDÉ, ÉE. part. pass. du v. Muder. S'emploie adject. Vergue mudée. Antenne mudée.

MUDEJARE. adj. et s. des 2 g. Hist. Nom que l'on a donné aux Maures d'Espagne, vassaux des chrétiens.

MUDER. v. a. 1re conj. Mar. Faire passer la vergue ou l'antenne d'une voile d'un côté à l'autre du mât, pour que les voiles ne chargent pas le mât.

MUDERRIS. s. m. Hist. ott. Docteur chargé d'enseigner les dogmes et les lois du pays dans les écoles publiques. Les muderris occupent un rang élevé dans l'ordre des ouléma.

MÜDT. s. m. Métrol. Ancienne mesure d'Aix-la-Chapelle, pour l'orge et l'avoine. Elle vaut 234 litres 94 centil.

MUE. s. f. (du bas lat. *muta*, fait de *mutatio*, changement). Changement de poil, de plume, de peau, de cornes, etc., qui arrive aux animaux, ou tous les ans, ou à certaines époques de leur vie. La mue du cerf, du serpent, des oiseaux, des vers à soie. Les oiseaux sont malades pendant leur mue, quand ils sont en mue. Cet oiseau est à la première, à la seconde, à la troisième mue.

— Temps où ces changements se font. La mue arrive. Voici la mue. La mue est passée.

— Action par laquelle certains animaux subissent des changements qui n'altèrent jamais leur forme et n'influent que sur leur enveloppe. Les oiseaux, les mammifères, les poissons et les ophidiens éprouvent des mues de diverses sortes. Dans les deux premières classes, elles sont de deux sortes : ou elles s'effectuent au passage d'un âge à un autre, de la jeunesse à la puberté, ou elles ont lieu d'une saison à une autre saison. C'est surtout dans les oiseaux que cette dernière sorte est commune. Tous les oiseaux muent régulièrement en automne, les uns plus tôt, les autres plus tard. Il en est qui muent deux fois par an. Chez les mâles seuls, les couleurs du plumage changent.

— *Autour de trois mues.* Autour qui a mué trois fois, qui a trois ans.

— Dépouille d'un animal, telle que poil, bois, peau, plumes, etc. Mue du cerf. Mue du serpent.

— Faucon. Sorte de grande cage où l'on met un oiseau quand il mue. Mue de faucon. Il faut tenir ces oiseaux dans la mue.

— Endroit obscur et serré où l'on enferme les oiseaux, soit pour les faire chanter dans la saison où ils se taisent ordinairement, soit pour les engraisser.

— Lieu obscur où l'on engraisse la volaille.

> Quel ressort lui pouvait donner
> Le conseil de tronquer un peuple mis en *mue* ?
> (La Fontaine.)

— Fam. Tout lieu de retraite, volontaire ou forcée.

> C'est donc cela, que tu te tiens en *mue*,
> Fais le malade, et te plains tous les jours,
> Te réservant sans doute à tes amours. (La Font.)

— *Être en mue.* Être en prison. || Garder la chambre pour cause de santé.

— Prov. *Tenir une femme en mue.* L'entretenir comme concubine ; la mettre en chambre et dans ses meubles.

— *Il est propre à garder les oiseaux en mue.* Se dit d'un homme incapable.

— Mus. *Mue de la voix.* Changement que la nature opère dans la voix des individus des deux sexes, à l'époque où ils passent de l'enfance à la puberté. Il faut ménager la voix pendant la mue. Chez les hommes, des sons graves et mâles succèdent au sons aigus de la voix des enfants. Chez les femmes la mue est presque insensible, et ne se manifeste que par une plus grande intensité dans le nombre après qu'elle a cessé.

— Pal. *Mue de plaid.* Commencement de procès.

— Véner. *Mettre les chiens à la mue.* Cesser de les faire chasser.

— Syn. comp. MUE. MÉTAMORPHOSE. Dans la *métamorphose*, l'animal acquiert des organes nouveaux, des fonctions nouvelles, des habitudes nouvelles. Dans la *mue*, les modifications portent exclusivement sur le système tégumendermique, et quelque importantes qu'elles paraissent, elles n'entraînent jamais des fonctions physiologiques déterminant chez l'animal de nouvelles habitudes.

MUÉ, ÉE. adj. Qui a mué. Oiseau mué. Voix muée.

— Anc. législ. Loi ou coutume ancienne modifiée ou éclaircie.

— Voltaire l'a employé comme participe pass. du v. Muer, ce qui peut être permis dans le style marotique.

> Qui de Méduse eût vu jadis la tête
> Était en roc *mué* soudainement.

MUEL. s. m. Anc. techn. Sorte de règle de maçon. Tirer la droiture d'une muraille au muel.

MUELLE. s. m. Se disait d'une espèce de cuir très-fort.

MUER. v. n. 1re conj. (du lat. *mutare*, changer). *Je mue, tu mues, il mue ; nous muons, vous muez, ils muent. Je muais ; nous muïons, vous muïez*, etc. Changer naturellement de poil, de plumes, de peau, etc. Ce chien, ce chat mue, commence à muer. Cet oiseau muera bientôt. C'est ordinairement vers la fin de l'été et en automne que les oiseaux muent. Un paon *muait*, un geai prit son plumage. (La Font.) Il retrouve ses oiseaux dans son sommeil ; lui-même il est oiseau, il est huppé, il gazouille, il perche, il rêve la nuit qu'il *mue* ou qu'il couve. (La Bruy.) Les chiens et les chats qui vivent dans nos maisons n'ont pas d'époque de mues bien marquées, ou pour mieux dire, ils *muent* presque toute l'année. (Encycl.)

— Se dit des jeunes gens parvenus à l'âge où la voix change et devient plus grave. Sa voix commence à muer. Sa voix mue. La voix lui a mué.

— Anc. mus. Exécuter une nuance, changer de ton, et, par suite, de manière de solfier.

— v. a. Se disait pour Changer. Notre Seigneur mua l'eau en vin. Croirait-on qu'elle *muât* tous les animaux que bon lui semblait ? (Muret.)

> O Dieu père paterne,
> Qui *muas* l'eau en vin. (Rabelais.)

— *Muer sa tête.* Se dit d'un cerf qui quitte son bois.

MUESON. s. m. Mesure, droit sur le vin.

MUET, ETTE. adj. (du lat. *mutus*). Qui est privé de l'usage de la parole, soit naturellement, soit par accident. Ceux qui sont sourds de naissance, sont muets. Etre sourd et muet. Etre sourd-muet.

— *Sourd-muet.* V. SOURD-MUET.

— Fam. *N'être pas muet.* Parler hardiment. Si vous lui dites quelque chose qui le blesse, il ne sera pas muet. || Parler beaucoup. Je vous assure qu'il n'est pas muet.

— Se dit des personnes que la peur, la honte, l'étonnement, ou d'autres causes morales, empêchent momentanément de parler. Demeurer muet d'étonnement. Etre si honteux que l'on reste muet. La frayeur le rendit muet. Les oracles furent muets. L'interrogeait-on sur ses maux, elle était *muette*, elle était insensible. (Fléch.) Elle vous garde le secret sur vos bonnes qualités, impitoyablement *muette* à cet égard, et *muette* de mauvaise humeur. (Marivaux.)

> Et le triste orateur.
> Demeure enfin *muet* aux yeux des spectateurs.
> (Boileau.)

— On dit d'un homme qui ne parle point, qu'*il est muet comme un poisson* ou *comme une carpe*.

— Se dit de ceux qui ne répliquent point par écrit. On a fait une critique contre cet auteur ; mais il n'est pas homme à demeurer muet.

— Se dit des personnes secrètes. Il n'y avait point de gens plus *muets* que les juges de l'Aréopage. (Bouh.)

— *Sa bouche resta muette.* Il ne put parler.

— Se dit, en poésie, des êtres inanimés. Devant une muette idole.

— On disait qu'*un oracle était muet*, que *le ciel était muet*, que l'*enfer était muet*, quand ils ne répondaient pas aux invocations qu'on leur faisait.

— Fig. Calme, silencieux. Les grandes joies sont muettes aussi bien que les grandes afflictions. Sa douleur était muette. Un mépris *muet* est la meilleure réponse aux railleries. (Stob.) La mort la plus *muette* est la plus séante. (Mont.) Une larme échappée nous touche plus que des torrents de pleurs ; la douleur *muette* est la plus attendrissante. (Boiste.)

> Ma bouche et mes regards, *muets* depuis huit jours,
> L'auront pu préparer à ce triste discours. (Racine.)

— Se dit des choses inanimées qui ont un genre d'expression, de signification. La peinture est un langage muet. Cette épée, trouvée dans ses mains, était un témoin muet de son crime. La loi est un juge muet. Ses regards, ses présents étaient de muets interprètes de son amour. J'entendrai des regards que vous croirez *muets*. (Rac.)

> Voyez là-bas ces bois dont la *muette* horreur
> Aujourd'hui même encore inspire l'épouvante.
> (Delille.)

— *Témoins muets.* Indices et présomptions contre un accusé, comme une épée sanglante en la main d'un meurtrier, les choses volées qu'on trouve entre les mains d'un receleur.

— *Jeu muet.* Partie du jeu d'un acteur par laquelle il exprime, sans parler, les sentiments dont il doit paraître affecté.

— *Personnage muet.* Personne qui joue son rôle sans parler.

— *Scène muette.* Action d'un ou de plusieurs personnages qui ne parlent pas, mais qui expriment leurs sentiments par le geste, le maintien, l'air du visage, etc.

— *Langage muet.* Langage qui n'est pas exprimé par des paroles.

— Gramm. *H muette*, ou plutôt *h muet*. H qui n'est point aspiré, c'est-à-dire, *h* qui n'empêche point l'élision, comme dans *l'homme*, *l'honneur*, etc. || *E muet.* V. E. || *Consonne muette.* Se dit de toutes les consonnes qui ne peuvent se faire entendre sans être accompagnée d'une voyelle, et qui ne figurent point au nombre des liquides, des nasales, des sifflantes ou chuintantes et des doubles. V. MUETTE. || *Consonnes muettes.* Se disait autrefois de toutes celles dont le nom commençait par la consonne même : dans ce système, *b, c, d, g, k, n, q, t, z*, étaient les consonnes muettes ; les autres étaient appelées *demi-voyelles*. || *Lettres muettes.* Se dit quelquefois de celles que l'on ne prononce point. Le *p* du mot *temps* est une *lettre muette*, est *muet*. Beaucoup des consonnes muettes que l'on emploie aujourd'hui dans notre langue se sont prononcées autrefois, d'autres n'ont été introduites dans les mots que pour marquer leur origine. Outre la raison de l'étymologie grecque ou latine, nos aïeux insérèrent et conservèrent des lettres muettes pour rendre plus sensible l'analogie de certains mots avec d'autres mots français. Quelques-uns enfin se sont introduits contrairement aux lois de l'étymologie. Une assez grande quantité de ces lettres muettes a été bannie des mots de notre langue par les écrivains modernes, il serait à désirer que cette réforme fût poussée encore plus loin.

— Diplom. *Démon muet.* Se dit, dans les dates des anciennes chartes, du troisième dimanche de Carême. || *Semaine muette.* La semaine sainte, pendant les derniers jours de laquelle on ne sonne pas les cloches.

— Véner. *Chien muet.* Chien qui guette et suit la bête sans aboyer.

— *Muet* a été employé hardiment par Racine avec la préposition *à*. Et votre bouche encor *muette* à tant d'ennui. (Rac.) *Muet* à mes soupirs et tranquille à mes larmes. (Id.) || *Muette à tant d'ennui* n'est pas aussi riche de style que hardi de construction. *Ennui* est faible, et *muette* n'est ici relevé par aucune métaphore.

— On dit que *les lois sont muettes sur un délit*, lorsqu'elles ne prononcent rien pour le punir. Lorsque la loi est *muette*, le magistrat ne risque rien en s'en tenant aux préceptes de l'Evangile. (Boiste.)

— Cet adjectif, appliqué aux personnes, se met toujours après son substantif. Appliqué aux choses, il peut le précéder, lorsque l'analogie et l'harmonie le permettent.

MUET, ETTE. s. Celui, celle qui ne peut parler, soit naturellement, soit par accident. L'institution royale des sourds-muets. Il n'y a point de mais qui tienne, je ne donne point ma fille à un *muet*. (Brueys.)

— Celui, celle qui feint de ne pouvoir parler. Faire le procès à quelqu'un comme à un muet volontaire. Faire le muet.

— MUETS. s. m. pl. Gens attachés au service des sultans, et qui, sans être privés de l'usage de la parole, ne s'expriment jamais que par des signes. Le sultan envoya ses muets pour l'étrangler.

— Prov. *Muette des halles.* Se dit d'une harangère impertinente, ou d'une femme insolente qui a coutume de dire beaucoup d'injures.

— Jurispr. *Muet volontaire.* Celui qui, étant accusé, refuse de répondre aux interrogations qui lui sont faites, bien qu'il puisse parler.

MUET. s. m. Erpét. Espèce de serpent à sonnettes.

MUÉTISME. s. m. État du muet. Se disait pour *mutisme*, avant que ce mot fût reçu dans la langue. Depuis que je me suis avisé de vous faire muet, il m'est venu dans l'esprit de me servir de votre *muétisme* pour obliger votre père à consentir que vous épousiez Zaïde. (Brueys.)

MUETTE. s. f. Myth. Déesse des Romains qui présidait au silence.

MUETTE. s. f. Gramm. Consonne muette. En grec, on compte neuf muettes : trois muettes labiales, β, π, φ ; trois muettes gutturales, γ, κ, χ, et trois muettes dentales, δ, τ, θ.

MUETTE. s. f. Primitivement, Petite maison bâtie, soit pour y garder les mues de cerfs, soit pour y mettre les oiseaux de fauconnerie, au temps de la mue.

— Il s'est dit aussi de petites maisons établies pour s'y ménager des tête-à-tête de galanterie, pendant lesquels les roués de la Régence voulurent que tout fût muet aux alentours.

— Depuis on a donné ce nom à des pavillons et même à des édifices considérables, servant de rendez-vous de chasse. La muette du bois de Boulogne. La muette de la forêt de Saint-Germain.

— S'est dit pour Tour, donjon.

— Chass. Se dit du gîte où le lièvre a fait ses petits.

MUEZZIN. s. m. Hist. ott. Officier, chantre attaché aux mosquées, dont l'emploi principal est d'annoncer à haute voix, des balcons des [illegible] sa voix vers les quatre points cardinaux, et psalmodie ces mots : *Il n'y a de Dieu que Dieu ! Mahomet est le prophète de Dieu !*

MUEZZIN-BASCHI. s. m. Hist. ott. Grand chantre de la chapelle du sérail.

MUFETTISCH. s. m. Hist. or. Commissaire chargé de juger les contestations relatives aux vakfs ou biens ecclésiastiques.

MUFFLAUDE. s. f. Bot. Un des noms vulgaires d'une espèce de muffiier.

MUFLE. s. m. (du lat. barb. *muffulus*). Mamm. Partie nue et muqueuse qui termine le museau de certains mammifères carnassiers, comme le lion, le tigre, le léopard ; de quelques rongeurs et de la plupart des ruminants, comme le cerf, le bœuf, le taureau. C'est dans cette peau, criblée d'un nombre considérable de pores muqueux, que sont percés les orifices externes de l'organe de l'olfaction chez ces animaux.

— Sculpt. Ornements qui représentent des mufles d'animaux.

— Se dit, par dérision, du visage d'un homme qu'on veut injurier. Ce mufle effronté.

> Je voudrais à plaisir sur ce *mufle* asséner
> Le plus grand coup de poing qui se puisse donner.
> (Molière.)

— Pop. *Donner sur le mufle à quelqu'un.* Le frapper au visage.

— Pop. Personne laide et désagréable, lourdaud. C'est un mufle, un vrai mufle.

— Bot. *Mufle de veau, mufle de bœuf, mufle de chien.* Nom vulgaire du mufiier des jardins. || *Mufle de lion.* Sorte de petite fleur. Il y en a de plusieurs couleurs.

— Techn. Bande de fer sous le bout d'un ressort.

MUFLEAU. s. m. Bot. Nom vulgaire du muflier des jardins.

MUFLIER. s. m. (du fr. *mufle*, parce que leur fleur ressemble à un mufle de veau). Bot. Genre de la famille des personnées ou labiées ; on en connaît plus de vingt espèces, parmi lesquelles six croissent naturellement en France. Plusieurs espèces sont cultivées dans les jardins pour la beauté de leurs fleurs.

MUFLIÈRE. s. f. Écon. rur. Nom qu'on donne, dans quelques cantons, à une pièce de forte toile garnie, dans sa partie inférieure, de clous pointus, qu'on suspend aux cornes des vaches par le moyen de deux cordes à coulants, et qu'on attache sur le museau au-dessous des yeux, pour empêcher les veaux ou les vaches elles-mêmes de téter les autres vaches.

MUFTI. s. m. (de l'ar. *moufti*). Le chef de la religion mahométane, celui qui est le souverain interprète de la loi. Il est à la fois le chef suprême des gens de loi et des prêtres. Ses ordonnances, appelées *fetvas* ou *fetfas* sont aveuglément exécutées. Autrefois, son pouvoir était sans bornes, mais il a perdu beaucoup de son autorité.

— C'est à tort que l'on dit généralement que le mufti ou grand mufti est en Turquie le chef de la religion. Les muftis ne sont que des jurisconsultes ou plutôt des avocats consultants, qui occupent dans la hiérarchie religieuse et judiciaire un rang assez subalterne. Cependant leurs consultations ont valeur de sentence et peuvent être opposées aux décisions des juges ; on comprend que ce privilége, assez bizarre, donne aux muftis une véritable influence.

MUGE. s. m. (du lat. *mugil*). Ichthyol. Genre de poissons de mer abdominaux, qui remontent en troupes aux embouchures des fleuves. L'espèce la plus connue se nomme *mulet*.

— *Muge volant* ou *exocet*. Poisson approchant de la forme d'un muge, mais à très-longues nageoires pectorales qui le soutiennent en l'air comme des ailes.

MUGGLETON (Lewis). Tailleur anglais, né en 1617, mort en 1697, se fit connaître vers 1650 comme un schismatique, prétendant avoir une lumière intérieure qui répondait à toutes ses questions, et damnant tous ceux qui n'étaient pas de son avis. Il fut condamné au pilori et à la réclusion pour ses écrits, qui furent brûlés de la main du bourreau.

MUGGLETONIEN. s. m. Hist. relig. Membre d'une secte fondée au XVIIe siècle, en Angleterre, par Muggleton, qui se donnait pour un prophète, rejetait le dogme de la Trinité, et soutenait que Dieu avait laissé le gouvernement du ciel à Élie pendant que le Père lui-même, et non pas son Fils, revêtait sur la terre la forme humaine.

MUGHO. s. m. Bot. Espèce de pin qui croît sur les montagnes élevées d'Europe.

MUGIL. s. m. Ichthyol. Nom latin du muge, que l'on a quelquefois employé en français. || Genre de poissons abdominaux, qui, entre autres espèces remarquables, offre le mulet, poisson très-abondant dans toutes les mers de l'Europe, et dont on fait une grande consommation.

MUGILOÏDE. adj. des 2 g. Ichthyol. Qui ressemble à un mugil. || MUGILOÏDES. s. m. pl. Famille de poissons, qui a pour type le genre mugil.

MUGILOÏDE. s. m. Ichthyol. Genre de la famille des lépidopomes, dont on ne connaît qu'une espèce du Chili.

MUGILOMORE. s. m. Ichthyol. Genre de la famille des lépidopomes, qui ne renferme qu'une espèce de la Caroline.

MUGIONIENNE. adj. f. Ant. rom. Se dit d'une porte de Rome qui [illegible] une des extrémités de l'enceinte des murs, et qui plus tard, se trouva au milieu de la ville.

MUGIR. v. n. 2e conj. (du lat. *mugire*). Se dit proprement du cri du taureau, des bœufs et des vaches. On entendait mugir les taureaux. Cette vache mugit après son veau. Le monstre vient au pied des taureaux tomber en *mugissant*. (Rac.) C'est là qu'on voit errer des taureaux qui *mugissent*. (Fén.)

— Se dit du cri de quelques animaux, lorsqu'il semble se rapprocher de celui du taureau.

> Le lion. . . . .
> Soudain, les crins dressés, et *mugissant* de joie,
> Ouvre une gueule immense, arrive sur sa proie.
> (Delille.)

— Fig. Se dit de la voix humaine, quand on la force et qu'elle approche du mugissement.

liée d'un nombre considérable de pores
que sont percés les orifices externes
e de l'olfaction chez ces animaux.

ot. Ornements qui représentent des
nimaux.

t, par dérision, du visage d'un homme
t injurier. Ce mufle effronté.

à plaisir sur ce *mufle* asséner
and coup de poing qui se puisse donner.
(Molière.)

Donner sur le mufle à quelqu'un. Le
visage.

. Personne laide et désagréable, lour-
st un mufle, un vrai mufle.

Mufle de veau, mufle de bœuf, mufle
Nom vulgaire du muflier des jardins.
le lion. Sorte de petite fleur. Il y en a
urs couleurs.

. Bande de fer sous le bout d'un ressort.

EAU. s. m. Bot. Nom vulgaire du
es jardins.

IER. s. m. (du fr. *mufle*, parce que
r ressemble à un mufle de veau). Bot.
la famille des personnées ou labiées;
nnait plus de vingt espèces, parmi les-
ix croissent naturellement en France.
espèces sont cultivées dans les jar-
r la beauté de leurs fleurs.

IÈRE. s. f. Écon. rur. Nom qu'on
ans quelques cantons, à une pièce de
e garnie, dans sa partie inférieure, de
intus, qu'on suspend aux cornes des
ar le moyen de deux cordes à coulants,
attache sur le museau au-dessous des
ur empêcher les veaux ou les vaches
nes de téter les autres vaches.

I. s. m. (de l'ar. *moufti*). Le chef de la
mahométane, celui qui est le souverain
e de la loi. Il est à la fois le chef su-
es gens de loi et des prêtres. Ses ordon-
appelées *fetvas* ou *fetfas* sont aveuglé-
écutées. Autrefois, son pouvoir était
nes, mais il a perdu beaucoup de son

st à tort que l'on dit généralement que
ou grand mufti est en Turquie le chef
igion. Les muftis ne sont que des juris-
s ou plutôt des avocats consultants, qui
t dans la hiérarchie religieuse et judi-
n rang assez subalterne. Cependant leurs
tions ont valeur de sentence et peuvent
osées aux décisions des juges; on com-
que ce privilége, assez bizarre, donne
tis une véritable influence.

E. s. m. (du lat. *mugil*). Ichthyol.
e poissons de mer abdominaux, qui re-
t en troupes aux embouchures des fleu-
spèce la plus connue se nomme *mulet*
ge volant ou *exocet*. Poisson approchant
rme d'un muge, mais à très-longues na-
pectorales qui le soutiennent en l'air
des ailes.

GLETON (Lewis). Tailleur anglais, né
, mort en 1697, se fit connaître vers
mme un schismatique, prétendant avoir
ière intérieure qui répondait à toutes
stions, et damnant tous ceux qui n'é-
as de son avis. Il fut condamné au pi-
la réclusion pour ses écrits, qui furent
e la main du bourreau.

GLETONIEN. s. m. Hist. relig. Mem-
e secte fondée au XVIIe siècle, en An-
par Muggleton, qui se donnait pour
hète, rejetait le dogme de la Trinité, et
t que Dieu avait laissé le gouvernement
Élie pendant que le Père lui-même, et
son Fils, revêtait sur la terre la forme
.

HO. s. m. Bot. Espèce de pin qui croît
montagnes élevées d'Europe.

IL. s. m. Ichthyol. Nom latin du muge,
a quelquefois employé en français. ||
e poissons abdominaux, qui, entre au-
èces remarquables, offre le mulet, pois-
-abondant dans toutes les mers de l'Eu-
dont on fait une grande consommation.

ILOÏDE. adj. des 2 g. Ichthyol. Qui res-
à un mugil. || MUGILOÏDES. s. m. pl. Fa-
poissons, qui a pour type le genre

ILOÏDE. s. m. Ichthyol. Genre de la
les lépidopomes, dont on ne connaît
spèce du Chili.

ILOMORE. s. m. Ichthyol. Genre de la
les lépidopomes, qui ne renferme qu'une
e la Caroline.

ONIENNE. adj. f. Ant. rom. Se dit

extrémités de l'enceinte des murs, et qui
d, se trouva au milieu de la ville.

R. v. n. 2e conj. (du lat. *mugire*). Se dit
ent du cri du taureau, des bœufs et des
On entendait mugir les taureaux. Cette
ugit après son veau. Le monstre vient
des taureaux tomber en *mugissant.*
'est là qu'on voit errer des taureaux qui
t. (Fén.)

dit du cri de quelques animaux, lors-
ble se rapprocher de celui du taureau.

les cris dressés, et mugissent de joie,
gueule immense, arrive sur sa proie.
(Delille.)

Se dit de la voix humaine, quand on
et qu'elle approche du mugissement.

cet homme mugissait de colère, de fureur, de rage, de douleur. Cet acteur ne parle pas, il mugit.

Lorsqu'il entend de loin, d'une gueule infernale.
La chicane en fureur *mugir* dans la grand'salle.
(Boileau.)

— Se dit des lieux qui répètent ces cris. Les murs en sont émus, les voûtes en *mugissent.* (Boil.)

— Se dit du bruit que font les flots de la mer, les vents, les torrents, etc., quand ils sont violemment agités. On entend mugir les flots. Le vent mugit dans les voiles. Le Vésuve mugit. Déjà j'entends des mers *mugir* les flots troublés (L. Rac.) L'Araxe au loin *mugit* sous un pont qui l'outrage. (Id.) Ailleurs le feu *mugit* dans la forge brûlante. (Del.) La montagne à leurs cris répond en *mugissant.* (Boil.)

— Fig. S'est employé comme verbe actif. L'agitation, le tumulte, les menaces, les cris qui retentissaient au sein de l'Assemblée constituante, faisaient dire aux écrivains du temps, que les législateurs *mugissaient* les lois bien plus qu'ils ne les méditaient. (Journ. polit. nat.)

MUGISSANT. part. prés. du v. Mugir. Qui mugit. Il est invariable. J'entends des bœufs mugissant dans la prairie. La mer *mugissant* ressemblait à une personne qui, ayant été longtemps irritée, n'a plus qu'un reste de trouble et d'émotion. (Fén.) Ici, *mugissant* sert de moyen à l'emploi du second verbe; c'est parce que la mer *mugissait* qu'elle ressemblait; la mer *en mugissant*, faisant l'action de mugir, ressemblait. Voilà pourquoi ce participe est invariable.

MUGISSANT, ANTE. adj. (du lat *mugiens*). Qui fait entendre des mugissements. Taureau mugissant. A son front orné de deux croissants, à sa barbe antique et limoneuse, vous le prendriez pour le dieu *mugissant* du fleuve. (Chateaub.) A des dieux *mugissants* l'Egypte rend hommage. (L. Rac.)

— Dont la voix est forcée. Cet homme a la voix mugissante.

— Qui est violemment agité. Les ondes mugissantes. Les aquilons mugissants. Leur murmure sourd et *mugissant* ressemble au bruit lointain des orgues, et inspire une profonde mélancolie. (B. de St-P.)

. . . Cascades *mugissantes*,
Où tout est mouvement, bruit, écume et fraîcheur.
(De Brisac.)

Tel enfin, triomphant de sa digue impuissante,
Un fier torrent s'échappe, et l'onde *mugissante*
Traîne, en précipitant ses flots amoncelés,
Pâtre, étable, troupeaux, confusément roulés.
(Delille.)

— Se dit même quelquefois des objets qui produisent un bruit quelconque.

. . . Soudain avec un bruit terrible
Sur ses gonds *mugissants* tourne la porte horrible.
(Delille.)

— Gramm. *Lettre mugissante.* Nom par lequel Quintilien désigne la lettre *m*, le *mu* des Grecs.

MUGISSEMENT. s. m. (du lat. *mugitus*). Cri que font entendre les bœufs, les taureaux et les vaches. Le mugissement des taureaux. Ses longs *mugissements* font trembler le rivage. (Rac.) De loin on entendait le *mugissement* du taureau précurseur et celui des vaches paisibles qui, dans leur marche lentement tumultueuse, se pressaient vers leur étable. (Pougens.)

Le superbe animal, agité de tourments,
Exhale sa douleur en longs *mugissements.* (Boil.)

— Fig. Voix qui s'en rapproche. Quand cet homme est en colère, ce sont des mugissements qu'il fait entendre.

— Bruits analogues à ce cri. Le mugissement de la mer, des vagues, des flots, des vents, d'un volcan. Et la mer leur répond par ses *mugissements.* (Rac.) Comme le *mugissement* de la mer précède au loin la tempête, cette orageuse révolution s'annonce par le murmure des passions naissantes de l'homme; une fermentation sourde avertit de l'approche du danger. (J.-J. Rouss.) Les *mugissements* des flots semblaient nous avertir à tous moments que nous étions suspendus entre la mort et la vie. (Barth.)

— *Mugissements souterrains.* Bruits sourds, qui sont semblables au fracas des voitures roulant sur le pavé ou aux décharges d'artillerie, et qui annoncent presque toujours les grands tremblements de terre. La plupart des éruptions volcaniques sont également annoncées par de semblables phénomènes, qui se font souvent entendre à de très-grandes distances

MUGLE. s. m. Bot. Nom du mélilot dans la Haute-Marne.

MUGNOS (Gilles). Chanoine de Barcelone, succéda à l'antipape Benoît XIII, et se fit nommer Clément VIII; mais il ... au pape Martin V, qui lui donna en dédommagement l'évêché de Minorque. Cette abdication mit fin au schisme d'Occident, qui avait divisé l'Eglise pendant quarante et un ans.

MUGOT. s. m. Se disait pour Trésor caché. On dit aujourd'hui *magot.* Nous découvrîmes à peu de frais le beau et ample *mugot* de Molan. (Sat. Mén.) Le malheureux n'osant presque répondre, court au *mugot.* (La Font.) On a mis dans les éditions postérieures, *magot.*

MUGRON. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Saint-Sever (Landes); 2,400 hab.

MUGUET. s. m. (du lat. *muscatus*, muscat, dont on prétend que le neutre a été employé dans le sens d'aromate). Bot. Plante de la famille des asparaginées, où elle constitue le genre convallaria. Le muguet, ou muguet de mai est une herbe vivace, à racine rampante, noueuse, garnie d'un grand nombre de fibrilles blanchâtres. Cette jolie plante, qui se cultive fréquemment dans les jardins, n'est pas rare dans les bois; elle fleurit en mai et en juin. || *Muguet des bois.* Nom vulgaire de l'aspérule odorante.

— Fleur de cette plante. Cueillir du muguet. Cela sent le muguet.

— Pathol. Espèce d'aphthe qui survient dans la bouche des enfants nouveau-nés, et qui est le plus ordinairement contagieuse. On l'appelle ainsi à cause de la ressemblance qu'on a prétendu trouver entre les fleurs du muguet et les plaques blanches qui surviennent alors dans la bouche.

— Art vétér. Chancre qui se développe dans la bouche des agneaux.

— Fig. et fam. Celui qui affecte de se parer avec soin, de se parfumer et d'être galant auprès des dames. C'est un muguet, un jeune muguet. Faire le muguet. Vous autres, messieurs les damoiseaux et *muguets*, êtes pour tout sujet occupés à faire l'amour à vos dames. (Pasq.)

Il la retrouve en bonne compagnie,
Dansant, sautant, menant joyeuse vie,
Et des *muguets* avec elle à foison. (La Fontaine.)

Ne voudriez-vous point, dis-je, sur ces matières,
De vos jeunes *muguets* m'inspirer les manières?
(Molière.)

MUGUET, ETTE. adj. Qui appartient aux muguets, qui est de leur ressort.

. . . Et vous verrez ces visites *muguettes*
D'un œil à témoigner de n'en être point saoûl?
(Molière.)

MUGUETTÉ, ÉE. part. pass. du v. Muguetter. S'empl. adjectiv. Femme muguettée.

— Fig. Du créancier sans cesse *muguetté.* (J.-B. Rouss.)

MUGUETTER. v. a. 1re conj. Faire le galant auprès des dames. Muguetter toutes les femmes de son quartier. Vous n'en *muguettez* aucune dont l'honneur ne soit bien aventuré. (Bours.) Fam.

— C'est un vieux mot inusité que Voltaire a employé agréablement dans les vers suivants:

. . . Une fille d'ici
Me tracassait, me donnait du souci:
C'était Collette, et j'ai vu la friponne
Pour mes écus *muguetter* ma personne.

— Se disait pour Convoiter, épier l'occasion de se rendre maître d'une chose. Il y a longtemps qu'il muguette cette maison, qu'il muguette cette charge, cet emploi. Les nochers ne *muguettent* point la côte qui n'a point de havres pour mettre leurs vaisseaux à l'abri. (Polit. fr.) Combien que Montluc ne désirât rien tant que d'être aimé des rois ses maîtres, toutefois il ne se fit jamais mignon de cour, pour *muguetter* leurs faveurs. (Pasq.)

— Absol. Ne faire que muguetter. Peu usité dans les deux sens.

MUHARREM. s. m. Chronol. Nom du premier mois de l'année turque.

MUHL. Géogr. Rivière de l'archiduché d'Autriche, qui se jette dans le Danube, après un cours de 60 kilom. Elle a donné son nom à un cercle de l'Autriche. || Cercle de l'archiduché d'Autriche, qui a une superficie de 100 kilom. sur 32, et une population de 200,000 hab. Ch.-l. Freystadt.

MUHLBERG. Géogr. Ville de la Prusse saxonne, sur l'Elbe; 2,400 hab. || Hist. *Journée de Muhlberg.* Victoire remportée par Charles-Quint sur l'électeur de Saxe Jean-Frédéric, commandant des troupes protestantes, en 1547. La journée de Muhlberg détruisit la ligue de Smalkalde.

MUHLDORF. Géogr. Ville de Bavière, près de laquelle fut livrée, en 1334, une célèbre bataille entre les deux compétiteurs à l'empire, Louis IV et Frédéric III. Ce dernier y fut battu et pris.

MUHLENBACH. Géogr. Siége de Transylvanie, dont la superficie est de 144 kilom. carrés, et la population de 6,600 hab. || La capitale porte le même nom.

MUHLENBERGIE. s. f. Bot. Genre de graminées.

MUHLHAUSEN. Géogr. V. MULHAUSEN. || Ville de Prusse, gouvernement d'Erfurth; 10,000 hab.

MUHZUR-AGHA. s. m. Hist. ott. Lieutenant de police. || C'était aussi le titre d'un officier des janissaires.

MUID. s. m. (pr. *mui*; du lat. *modius*). Métrol. ... liquides, pour les grains et pour plusieurs autres matières, telles que le sel, le charbon, le plâtre, la chaux, etc. Ce n'était pas un vaisseau dont la capacité servait à mesurer des substances sèches ou liquides, mais une mesure idéale, formée de plusieurs autres réelles, et qu'on n'employait que pour éviter de trop grands nombres. || *Muid de blé de Paris.* Equivaut à 18 hectol. 72. || *Muid de vin.* Contenait 2 hectol. 60. || *Muid de Neufchâtel.* Mesure de capacité pour les matières sèches et liquides, qui vaut 385 lit. 62. || *Muid de chaux.* La valeur de six futailles. || *Muid de plâtre.* Trente-six sacs à deux boisseaux et demi.

— *Muid de terre.* Mesure de terre que l'on pouvait ensemencer avec un muid de grain.

— Vaisseau, futaille qui contient la mesure d'un muid de vin ou de quelque autre liqueur. Percer, défoncer un muid. Muid qui n'est pas de jauge.

— Fam. *Cet homme est gros comme un muid.* Il est fort gros. || Se dit aussi d'un hydropique.

— Prov. *Il vaut mieux que vous vous en alliez qu'un muid de vin.* Se dit à un homme qui s'en va.

MUIN. s. m. Gramm. Huitième lettre de l'alphabet gaélique ou celtique. Le *muin* correspond à notre *m*.

MUIRE. s. f. (du lat. *muria*, sel marin). Techn. Eau mère qui reste après la cristallisation du sel. || Dans les salines de la Franche-Comté, il se dit de l'eau salée qu'on tire des puits pour en faire le sel. Puits à muire.

MUISON. s. m. Agric. Nom que l'on donne au méteil dans quelques cantons.

MUISSON. s. m. Ornith. Un des noms vulgaires du moineau commun.

MUITE. s. f. (du lat. *muria*, saumure). Eau dont on fait le sel.

MUKEN. s. m. Métrol. Mesure d'Anvers pour les grains.

MULA. Géogr. Ville d'Espagne (Murcie); 7,400 hab.

MULAGIS. s. m. (pr. *mu-la-jiss*). Cavalier turc d'élite.

MULALE. s. m. Bot. Palmier d'Afrique.

MULAMBESRA. s. m. Bot. Grand arbre d'Afrique, que l'on croit être une espèce de baobab.

MULAR. s. m. Mamm. Cachalot des mers Glaciales.

MULARD. s. m. Ornith. Bâtard du canard commun et du canard musqué.

MULAT. s. m. Ichthyol. Poisson du Japon du genre holacanthe.

— S'est dit pour Métis.

MULATE. adj. des 2 g. Se dit, dans quelques parties de l'Amérique, pour Mulâtre, mulâtresse. On dit aussi au féminin *mulatesse.*

MULÂTRE. adj. des 2 g. (de *mulet*, animal engendré de deux espèces différentes). Qui est né d'un nègre et d'une blanche, ou d'un blanc et d'une négresse. Valet mulâtre. Servante mulâtre.

— subst. Un mulâtre. Une mulâtre. On dit aussi *mulâtresse* au féminin.

MULCIBER. (ét. lat. *mulcere*, adoucir; *ferrum*, le fer). Myth. rom. Le forgeron, un des noms de Vulcain.

MULCION. s. m. Crust. Genre de crustacés.

MULCIONAIRE. s. m. Se disait pour Celui qui trait les vaches.

MULCTÉ, ÉE. part. pass. du v. Mulcter. S'empl. adjectiv. Être mulcté. Être très-mulcté dans un écrit. Je suis las d'être mulcté par de prétendus amis, qui m'outragent sous prétexte de me dire mes vérités.

MULCTER. v. a. 1re conj. (du lat. *mulctare*, condamner, punir). Jurispr. Condamner à quelque peine, punir.

— Par extens. Maltraiter, vexer. On m'a horriblement mulcté.

MULE. s. f. (du lat. *mulleus*). Ancien nom des pantoufles des hommes.

— Chaussure sans quartier, dont les femmes se servaient.

— Espèce de chaussure de dessus, que l'on mettait pour se garantir de la crotte. C'est à peu près ce qu'on appelle aujourd'hui *galoche.*

— Pantoufle du pape, sur laquelle il y a une croix. Baiser la mule du pape.

— Espèce de brodequins de couleur de pourpre, dont se servirent d'abord les rois d'Albe, puis les enfants des sénateurs, et enfin les seuls empereurs. On les appelait ainsi, dit-on, de *mullus*, mulet, poisson de couleur rouge comme ces brodequins.

MULE. s. f. (du lat. *mula*). Femelle de même nature que le mulet, et qui est souvent stérile. Mule noire. Mule fantasque, quinteuse, opiniâtre, ombrageuse. Voyager sur une mule. Carrosse tiré par des mules. Aussitôt je montai sur ma *mule*, et sortis de la ville. (Le Sage.) La première chose que je fis fut de laisser ma *mule* aller à discrétion, c'est-à-dire au petit pas. (Id.) Nous convînmes de prix, tant pour le louage d'une *mule* que pour ma nourriture. (Id.)

— Fam. *Être fantasque, être têtu comme une mule.* Avoir beaucoup de caprices, beaucoup d'entêtement, d'obstination. J.-J. Rousseau a dit: *Têtu comme la mule d'Edom.* ... une vieille bête pour la mieux vendre. || Fig. et fam. Se dit d'une vieille femme qui aime à se parer.

— Prov. et fig. *Ferrer la mule.* Profiter sur un achat qu'on fait pour autrui. Ce proverbe date du temps où les conseillers au parlement de Paris allaient au Palais montés sur des mules; leurs laquais jouaient pendant la séance, et pour avoir de l'argent, ils en demandaient à leurs maîtres, sous prétexte que leurs mules avaient besoin d'être ferrées.

— Prov. *La mule du pape ne mange qu'à ses heures.* Quoiqu'on l'on vive dans la plus grande abondance, on ne peut manger avec plaisir que lorsqu'on a faim. || *Vieux comme la mule du pape.* Se dit par abus, comme le proverbe précédent, en supposant que la mule du pape est un animal, et non pas une chaussure. || *C'est l'ambassade de Vitron, trois chevaux et une mule.* Se dit d'un équipage ridicule. || On dit d'un homme qui n'a point d'équipage, qu'*il n'a ni cheval ni mule.* || *Bonne mule, mauvaise bête.* || *Mule enfanter, chose impossible par nature.*

— Ichthyol. Un des noms du muge. || Espèce de raie de la mer Rouge.

— Techn. Pièce qui porte les feutres du papier.

MULES. s. f. pl. Pathol. Sorte d'engelures qui viennent aux talons dans les grands froids. Avoir les mules aux talons. Leur nom vient de ce que ces engelures rendent les talons rouges et luisants comme le cuir roussi dont on faisait ordinairement des mules à l'usage des hommes.

— Art vétér. *Mules traversières* ou *traversines.* Fentes ou crevasses qui se montrent sur le derrière du boulet du cheval, et d'où suinte une sérosité fétide. Cheval qui a des mules dans le paturon.

MULET. s. m. (du lat. *mulus*). Mamm. Quadrupède engendré d'un âne et d'une jument, ou d'un cheval et d'une ânesse, et qui n'engendre pas ordinairement. Les mulets supportent mieux la fatigue que le cheval, sont moins délicats, moins maladifs, ont le pied plus sûr, et portent mieux les fardeaux; aussi les emploie-t-on de préférence dans les pays montagneux. Petit, grand mulet. Mulet de pays. Mulet d'Auvergne. Mulet de bagage. Oreilles de mulet. Croupe de mulet. Charge de mulet. Bât de mulet. Panache de mulet. Le mulet qui provient d'un âne et d'une jument brait. Le mulet qui est né d'un cheval et d'une ânesse hennit. || Se dit plus particulièrement du produit de l'âne et de la jument; celui du cheval et de l'ânesse s'appelle ordinairement *bardeau.* Le mulet n'est pas absolument infécond: des exemples authentiques prouvent qu'il peut engendrer, de même que la mule peut produire; mais les individus qu'il procrée sont peu féconds, et leur race ne tarde pas à disparaître. Le *mulet* reconnaît une jument pour mère. (Rosset.)

— *Mulet fécond de Daourie.* Nom que l'on donne à un solipède du genre cheval.

— Fam. *Être chargé comme un mulet.* Être chargé d'un fardeau très-lourd.

— Pavillon appelait Dacier *un gros mulet chargé du bagage de l'antiquité.*

— Fam. *Être têtu comme un mulet.* Être fort opiniâtre. || Il est difficile de faire quitter au mulet la route qu'il veut suivre, et plus difficile encore de le faire marcher dans la compagnie des chevaux, pour lesquels il a une aversion extrême. La résistance qu'il oppose s'accroît d'ordinaire sous les coups qu'il reçoit, et se change en une colère terrible: alors il se précipite sur l'imprudent qui a voulu le contraindre; et malheur à celui-ci! car en pareil cas, ainsi que le dit un proverbe provençal: *Il n'y a pas de mulet qui ne tue son conducteur.*

— Prov. et fig. *Garder le mulet.* Attendre longtemps quelqu'un avec ennui et impatience. Garder le mulet pendant quatre heures dans une antichambre. Faire garder le mulet à quelqu'un. Je comptai encore dix heures à une autre horloge. Fort bien, dis-je alors en moi-même, je n'ai plus que deux heures à garder le *mulet.* (Le Sage.)

La sœur revient quelques moments ensuite,
Lasse de garder le *mulet.* (Gresset.)

Le mulet était la monture de nos ancêtres. Quand un maître avait affaire dans une maison, il faisait garder son mulet à la porte. Cette fonction n'était pas amusante, quand il fallait attendre longtemps. De là est venue l'expression familière *garder le mulet.*

— Pop. *Être rembourré comme un bât de mulet.* Avoir beaucoup d'habits les uns sur les autres.

— On dit d'un homme qui a de mauvaises jambes, *Il lui arrivera comme aux mulets, il périra par les jambes.*

— Oiseau de race croisée.

— Tout animal provenu de deux animaux de différente espèce, et qui n'engendre point.

— Se dit quelquefois d'animaux dans les formes desquels on croit remarquer des caractères intermédiaires à ceux d'autres espèces voisines.

— Écon. rur. Se dit quelquefois des abeilles et des guêpes de la classe des ouvrières, qui ne contribuent pas à la reproduction de l'espèce. C'est à tort qu'on leur donne ce nom, car elles ne sont réellement d'aucun sexe.

— Bot. Par extens. Toute plante qui est le produit d'une semence fécondée par la poussière d'une plante d'une autre espèce.

— Ant. rom. *Mulet de Marius.* ... leur bagage. On l'appelait ainsi, parce que Marius, pour diminuer le nombre de ses chariots, prescrivit à ses soldats de porter eux-mêmes tous leurs effets. || Les soldats eux-mêmes.

— Anc. art milit. *Mulet à feu.* Ancienne pièce d'artillerie.

— Mar. Bâtiment à deux ou à trois mâts, employé sur les côtes de Portugal.

— Vénér. Se dit d'un cerf qui a mis bas et qui n'a pas encore de refait. Courir, prendre un mulet.

MULET. s. m. (du lat. *mullus*). Ichthyol. Genre de poissons de mer thoraciques, autrement nommés *muges.* || *Mulet ambis.* On a quelquefois donné ce nom au mulle auriflamme. ||

Mulet barbu. Un des noms vulgaires du surmulet. || *Mulet rayé.* Le mulle rayé.

MULET-ODET. s. m. Croy. pop. Espèce de fantôme à l'existence duquel le peuple d'Orléans croyait autrefois.

MULETIER. s. m. Conducteur de mulet. Je résolus de vendre ma mule, et de prendre la voie du *muletier* pour arriver à Astorga. (Le Sage.) Après m'être si avantageusement défait de ma mule, l'hôte me mena chez un *muletier* qui devait partir le lendemain pour Astorga. (Id.)

Et le jeune Alamon goûta le bien suprême,
D'être le *muletier* de la beauté qu'il aime. (Volt.)

— Valet qui panse les mulets et qui a soin de les charger et de les conduire. Dans les querelles entre les mulets et les *muletiers*, à la honte de l'humanité, la raison est toujours du côté des premiers. (Duc de Vend.)

— *Brutal comme un muletier.* Très-brutal,

— Hist. *Muletier de chiens.* Ancien officier de la maison du roi.

— Prov. *Muletiers et cuisiniers sont souvent grands dépensiers.*

MULETIÈRES. s. f. pl. Pêch. Sorte de filet qui sert à prendre des muges ou mulets.

MULETTE. s. f. Mar. Bateau de pêche portugais, monté par huit ou dix hommes.

— Fauconn. (du lat. *mollis*, parce que cette partie est toujours molle). Gésier des oiseaux de proie qui vient après le jabot, et où tombe la mangeaille pour être digérée. || *Avoir la mulette.* Se dit des oiseaux chez lesquels cette partie est embarrassée par une humeur gluante et visqueuse.

— Se dit quelquefois de l'estomac du veau où se trouve la présure.

— Conchyl. Genre de coquilles bivalves, renfermant des espèces très-ressemblantes aux moules, avec lesquels on les confond souvent. L'espèce la plus connue est la mulette des peintres, dans les valves de laquelle les peintres mettent leurs couleurs.

MULEY-ABD-EL-MELEK. Roi de Fez et de Maroc, régna de 1576 à 1578. || MULEY-ISMAEL. Empereur de Maroc, régna de 1672 à 1727. || MULEY-HAÇAN. Roi de Tunis, monta sur le trône, 1531, fut chassé de Tunis par Barberousse, et replacé sur le trône en 1535; mais battu de nouveau, il fut mis en prison, et privé de la vue. Il fut délivré par les Espagnols, et se retira en Italie, où il mourut vers 1545. || MULEY-HOMAIDAH. Fut chassé de Tunis par les Turcs, en 1573, et fut le dernier prince de sa dynastie.

MULGÈDE. s. m. (du lat. *mulgere*, traire, parce que les plantes de ce genre sont tellement remplies de suc laiteux qu'il suffit de les presser légèrement pour en faire sortir cette liqueur). Bot. Genre de la tribu des lactucées, dont on ne connaît que trois espèces.

MULGRAVE (Constantin-John-Phips, lord). Navigateur anglais, né en 1734, mort en 1794, fut chargé en 1773 de s'assurer de la possibilité d'un passage au nord de l'Amérique. Après un voyage pénible et dangereux, il revint sans avoir obtenu un résultat satisfaisant. Il a publié la relation de son voyage.

MULGRAVES (LES). Groupe d'îles, à peu près au centre de la Polynésie. Presque toutes sont petites et basses, et leurs habitants sont cuivrés ou noirs.

MULHAUSEN ou **MULHOUSE.** Géogr. Ch.-l. de cant., arr. d'Altkirch (Haut-Rhin) : une des villes les plus manufacturières de France; 95,000 hab. || *République de Mulhausen.* Ancien État de la Confédération helvétique, réuni à la France en 1798. Mulhausen, ville libre impériale en 1268, s'unit avec la Suisse en 1515, pour résister aux landgraves d'Alsace.

— Hist. *Affaire de Mulhausen.* Défaite des troupes impériales par Turenne, au mois de décembre 1674. L'affaire de Mulhausen fut conduite avec tant de dextérité, que Turenne fit prisonniers des régiments entiers, s'empara de quatorze drapeaux, et ne perdit qu'un seul homme.

MULHOUSIEN, ENNE. s. et adj. Géogr. Qui est de Mulhouse. || Qui concerne Mulhouse ou ses habitants.

MULIÈBRE. adj. des 2 g. (du lat. *muliebris*). S'est dit quelquefois en médecine, pour De la femme, qui concerne la femme. || *Flux muliébre.* Flueurs blanches.

MULIEBRIS. adj. f. (mot lat. signif. *qui appartient aux femmes*). Myth. rom. Épithète qu'on donnait à la Fortune. La statue de la Fortune Muliebris était placé dans la voie Latine, et les femmes mariées avaient seules la [illegible] divinité que Junon.

MULIER. s. m. Pêch. Filet qui est principalement employé pour prendre les poissons nommés *mulets*, et qui par sa forme ressemble beaucoup aux folles.

MULINE. s. m. Bot. Genre d'ombellifères qui contient quatre espèces.

MULINÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à un muline. || MULINÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des ombellifères, qui a pour type le genre muline.

MULION. s. m. (du lat. *mulio*, nom d'une espèce de cousin). Entom. Genre de diptères contenant plusieurs espèces, que l'on voit toutes aux environs de Paris.

MULL. Géogr. Une des îles Hébrides, 40 kil. sur 35; 9,500 hab.

MULLAUM. s. m. Relat. Fête indienne, célébrée au commencement de l'automne chez les Boutans, en l'honneur de l'arrivée de l'automne; elle est surtout marquée par la représentation du combat des dieux et des démons, qui dure dix jours.

MULLE. s. m. Ichthyol. Genre de poissons de la famille des percoïdes; ils sont remarquables par leurs belles couleurs et la délicatesse de leur chair. Le rouget en fait partie.

MULLE. s. f. Comm. Nom vulgaire de la garance de qualité inférieure. || adj. De la garance mulle.

MULLEN. s. m. Minér. Roche homogène, qui paraît être voisine du basanite. || Espèce du genre argileux.

MULLEN-BELLERI. s. m. Bot. Plante cucurbitacée, qui se rapproche du concombre et de la momordique.

MULLEQUIN. s. m. Espèce d'étoffe.

MULLEQUINIER. s. m. Se disait pour Tisserand, qui fabriquait une espèce d'étoffe appelée mullequin.

MULLER (Othon-Frédéric). Naturaliste danois, né en 1730, mort en 1784, est l'un des meilleurs observateurs du XVIIIe siècle. Il est surtout connu par ses recherches sur les animaux infusoires. || MULLER (André). Savant orientaliste allemand, né en 1630, mort en 1694, s'est fait connaître par ses travaux sur les langues de l'Asie, particulièrement sur le chinois. || MULLER (Gérard-Frédéric). Voyageur et historien, né en 1705, mort en 1783, alla de bonne heure se fixer en Russie, fut chargé de plusieurs voyages scientifiques, et accompagna Gmelin dans son voyage en Sibérie. || MULLER (Jean de). Historien suisse, né en 1752, mort en 1809. On l'a surnommé le *Thucydide de la Suisse.* || MULLER (Jean). Astronome, V. REGIOMONTANUS. || MULLER (Jean-Godard de). Un des graveurs les plus distingués de l'Allemagne, né en 1747, mort en 1831, fut surtout renommé pour le portrait, mais il s'est aussi exercé dans le genre historique.

MULLÈRE. s. f. Bot. Genre de la famille des légumineuses, renfermant deux espèces de la Guiane.

MULLÉRIE. s. f. Conchyl. Genre de coquilles bivalves.

MULLÉRINE. s. f. (du minéralogiste *Muller*). Minér. Minéral composé de tellure, de plomb, d'argent, d'or et d'un peu de soufre. Son éclat est métalloïde, et sa couleur est le blanc jaunâtre.

MULLITE. adj. des 2 g. Ichthyol. Qui ressemble à un mulle. || MULLITES. s. m. pl. Tribu de la famille des percoïdes, qui a pour type le genre mulle.

MULL-JENNY. s. m. Techn. Appareil employé dans le filage du coton, pour conserver le parallélisme au mouvement d'un chariot.

MULM. s. m. Minér. Minerai quelconque effleuré, décomposé, friable ou en poudre.

MULON. s. m. Techn. Grand tas de sel qu'on amasse sur le bord de la mer.

— Agric. Grand tas de foin.

MULOT. s. m. (du bas lat. *mulotus*, fait du lat. *mus*, rat). Mamm. Espèce de souris des champs, de couleur rousse, appartenant au genre rat. Trou de mulot. Les mulots coupent la racine des blés. Champ ravagé par les mulots. || Le campagnol, autre souris des champs, brune, et à queue courte. On l'appelle aussi *mulot à courte queue.* || *Mulot volant.* Chauve-souris des champs, dont on a fait le type du genre myoptère. || *Grand mulot.* Le surmulot.

— Prov. *Endormeur de mulots.* Se dit d'un homme qui amuse les gens par de fausses espérances. || Ce proverbe vient de ce qu'il est très-facile d'endormir une marmotte, que dans quelques pays on appelle un mulot. || Suivant d'autres, cette expression fait allusion à ce qui se pratiquait autrefois en plusieurs endroits, où, pour détruire les loirs et les mulots, on faisait brûler sur la place qu'ils occupaient certaines essences mêlées de fleur de soufre, dont la vapeur les étourdissait et les empêchait de se soustraire à l'atteinte de l'assommoir.

MULOTER. v. a. 1re conj. Véner. Se dit du sanglier qui fouille les caveaux du mulot, pour se repaître du grain qu'il y trouve amassé. || Se dit aussi des chiens courants. Un chien mulote lorsqu'il rebat ses voies; un limier mulote, lorsque, sans se rabattre, il s'arrête sur tout ce qu'il rencontre.

MULOTE. s. m. (de mulot, [illegible]) gnerons supposent que ce sont les mulots qui causent ce dépouillement). Agric. Nom qu'on donne, dans le vignoble de Laon, aux ceps que les larves des hannetons ou d'autres accidents dépouillent de quelques millimètres de leur écorce, soit à l'air, soit dans la terre, et qui sont, par conséquent, dans le cas d'être coupés.

MULOTIN. s. m. Écon. rur. Petite meule de grains.

MULQUINERIE. s. f. Comm. Commerce de toiles fines

— Atelier d'un mulquinier.

MULQUINIER. s. m. Comm. Celui qui fabrique des toiles fines. Ce mot est très-usité dans les départements du nord de la France. || Celui qui les vend.

MULSUM. s. m. (pr. *mul-som*). Ant. rom. Vin mêlé de miel, que les Romains buvaient au commencement du repas.

MULT. adj. (du lat. *multum*, beaucoup). Se disait pour Beaucoup, grandement. || Il s'employait pour former le superlatif des adjectifs et des adverbes, comme on emploie aujourd'hui *très.*

MULTANGULAIRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *multum*, beaucoup; *angulus*, angle). Géom. Se dit d'une figure ou d'un corps qui a beaucoup d'angles. On dit plutôt *polygone.*

— Bot. Se dit de la tige du cierge multangulaire.

MULTANGULÉ, ÉE. adj. Didact. Qui a beaucoup d'angles.

— Conchyl. Se dit de la coquille de la telline multangulée.

MULTIARTICULÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *multum*, beaucoup; *articulus*, article). Zool. Qui est composé d'un grand nombre d'articles, comme les antennes de beaucoup d'insectes et le carpe de certains crustacés. || Se dit aussi des coquilles bivalves qui ont des dents nombreuses à leur charnière.

MULTIAXIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *multum*, beaucoup; *axis*, axe; *ferre*, porter). Didact. Qui a plusieurs axes.

— Bot. Se dit de l'inflorescence, lorsqu'elle présente plus de trois axes de végétation, comme le thyrse du lilas.

MULTIBULBEUX, EUSE. adj. (ét. lat., *multum*, beaucoup; *bulbus*, ognon). Bot. Qui produit beaucoup de bulbes, comme l'ail multibulbeux.

MULTICAPSULAIRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *multum*, beaucoup; *capsula*, capsule). Bot. Se dit d'une plante qui porte beaucoup de capsules, et d'un fruit qui est produit par l'assemblage de plusieurs capsules.

MULTICARÉNÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *multum*, beaucoup; *carina*, carine). Conchyl. Qui est muni d'un grand nombre de côtes saillantes, comme le fuseau multicaréné, la térébratule multicarénée.

MULTICAUDE. adj. des 2 g. (ét. lat., *multum*, beaucoup; *cauda*, queue). Zool. Qui a de nombreux prolongements en forme de queue, comme la gorgone multicaude.

MULTICAULE. adj. des 2 g. (ét. lat., *multum*, beaucoup; *caulis*, tige). Bot. Qui a de nombreuses tiges, comme le métrasacne multicaule, La pélargonie multicaule.

MULTICAULE. s. m. Bot. Mûrier des îles Philippines, à grandes feuilles, importé en France, en 1780, par M. Poivre. On le nomme aussi *mûrier Perrotet*, parce que M. Perrotet en a fait une nouvelle importation en 1825.

MULTICOLORE. adj. des 2 g. (ét. lat., *multus*, nombreux; *color*, couleur). Didact. Qui est d'un grand nombre de couleurs.

— Ornith. Se dit du plumage du roitelet multicolore.

— Fig. L'habit de la vérité est multiforme et *multicolore.* (Boiste.)

MULTICOQUE. adj. des 2 g. Bot. Qui porte beaucoup de coques.

MULTICORNE. adj. des 2 g. (ét. lat., *multum*, beaucoup; *cornu*, corne). Zool. Qui a beaucoup de cornes ou de tentacules, comme la coryne multicaule.

— Bot. La *vaucherie multicorne* est chargée d'une multitude de pédoncules stériles qui imitent des cornes.

MULTICUSPIDÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *multus*, beaucoup; *cuspis*, pointe). Anat. Se dit de dents qui ont beaucoup de pointes

MULTIDENTÉ, ÉE. adj (ét. lat., *multum*, beaucoup; *dens*, dent). Zool. Qui a beaucoup de dents, comme le front du portune étrille. || MULTIDENTÉES. s. m. pl. Section de néréides, comprenant celle dont la masse buccale est armée à l'intérieur de plis ou de dents cornées, denticulées.

MULTIDIGITÉ, ÉE. adj. Bot. Se dit d'une feuille qui a beaucoup de doigts, ou de divisions en forme de doigts, comme dans le lupin varié.

MULTIDIGITÉ-PENNÉ, ÉE. adj. Bot. Se dit des feuilles découpées dont le sommet du pétiole commun produit plus de quatre pétioles secondaires, sur les côtés desquels les folioles sont attachées.

MULTIEMBRYONNÉ, ÉE. adj. Bot. Se dit d'une graine qui renferme plusieurs embryons. Quoiqu'on ait prétendu que cet état de choses constitue une anomalie, il se rencontre trop tel, et il paraît même être pour ainsi dire normal dans le gui, dans les cycadées et les aurantiacées, dont quelques espèces donnent jusqu'à huit ou dix embryons dans chacune de leurs graines.

MULTIEN, ENNE. adj. et s. Hist. Se disait autrefois des habitants de la ville de Meaux et de ce qui appartient à cette ville. Territoire multien.

MULTIFARIÉ, ÉE. adj. Didact. Se dit de parties qui sont disposées sur plusieurs rangées en nombre considérable, qu'on ne peut ou qu'on ne veut point compter.

MULTIFASCIÉ, ÉE. adj. Conchyl. Qui porte un grand nombre de bandes colorées, comme le bulime multifascié.

MULTIFÈRE. adj. des 2 g. Bot. Se dit d'une plante qui porte du fruit plusieurs fois dans le cours de l'année.

MULTIFIDE. adj. des 2 g. (ét. lat., *multum*, beaucoup; *findere*, fendre). Didact. Qui est partagé en nombreuses lanières.

— Qui est fendu à peu près jusqu'au milieu en plusieurs lanières étroites, comme l'arille du cobée grimpant, les feuilles de la renoncule multifide et de l'hydrocotyle multifide, les rameaux de l'amansie multifide, le stigmate du safran multifide, le style des mauves, la tige de l'urane multifide.

MULTIFLORE. adj. des 2 g. (ét. lat., *multum*, beaucoup; *flos*, fleur). Bot. Qui porte beaucoup de fleurs, comme la hampe de la primevère élevée, ou la tige du polygoné multiflore. || Qui en contient beaucoup, comme la calathide de l'hélianthe annuel, la spathe des palmiers, les involucres de la plupart des ombellifères. || Qui en accompagne un grand nombre, comme la glume de l'ivraie multiflore. || Qui est formé de fleurs nombreuses, comme les verticilles de la ballote noire. || Se dit aussi d'une plante qui se couvre de fleurs, comme le stysanore multiflore, le leptolène multiflore, l'ivraie multiflore, le glossarrhène floribond, l'exostémone floribond, l'ériosme floribond.

MULTIFOLIOLÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *multum*, beaucoup; *foliolum*, foliole). Bot. Se dit d'une feuille digitée dont le pétiole commun se termine par plus de neuf folioles, comme le lupin varié.

MULTIFORE. adj. des 2 g. Foss. Se dit quelquefois du bois fossile vermoulu ou percé par les tarets.

MULTIFORÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *multum*, beaucoup; *foro*, je perce). Hist. nat. Qui est percé d'un grand nombre de trous, comme l'astérie multiforée.

MULTIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *multum*, beaucoup; *forma*, forme). Didact. Qui affecte un grand nombre de formes différentes. Aristote a eu raison de dire que le genre du grand vautour est *multiforme*, puisque ce genre est en effet composé de trois espèces, du griffon, du grand vautour et du vautour à aigrette. (Buff.)

— Fig. Quel est le moyen de constater ce caractère national, irrégulier et *multiforme*? (Ségrais.) Le caractère du peuple est uniforme dans les pays de despotisme, et il est *multiforme* dans les pays de liberté. (Marm.)

— Ce mot, peu en usage dans le langage de la conversation, est très-employé dans le style soutenu. La vie est un mouvement inégal, irrégulier et *multiforme.* (Montaigne.) Un des caractères de la vérité est d'être féconde et *multiforme.* (Mme Necker.)

— substantiv. Monsieur le protée, monsieur le *multiforme*, je crois que votre *Discours sur l'étude* est celui de vos ouvrages qui m'a fait le plus de plaisir. (Volt.)

MULTIFORMITÉ. s. m. État des objets qui ont plusieurs formes différentes. En me laissant doucement conduire par un sujet qui n'est pas sans charmes, me voilà parvenu aux confins du système du docteur Gall, qui enseigne et soutient la *multiformité* des organes du cerveau. (Brill.-Savar.)

MULTIGEMME. adj. des 2 g. (ét. lat., *multum*, beaucoup; *gemma*, bourgeon). Bot. Se dit d'un tubercule qui porte ou renferme plusieurs bourgeons.

MULTIJUGUÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *multum*, beaucoup; *jugum*, paire). Bot. Se dit d'une feuille pinnée dont le pétiole commun porte plus de cinq paires de folioles. Il y en a neuf ou dix dans la psoralie multijuguée, vingt à vingt-cinq dans la casse multijuguée, vingt à trente dans l'astragale multijuguée. || Se dit des ombellifères dont chaque carpelle du fruit, outre les cinq lignes saillantes ordinaires, offre encore une autre ligne saillante dans chacun des quatre enfoncements qui séparent ces lignes.

MULTILABRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *multus*, beaucoup; *labrum*, lèvre). Zool. Qui a plusieurs lèvres, ou des lèvres très-plissées, comme le cyclostome multilabre, dont le labre offre plusieurs rebords imbriqués.

MULTILAMELLÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *multum*, beaucoup; *lamella*, lamelle). Hist. nat. Qui est garni d'un grand nombre de lamelles, comme le spondyle multilamellé, la cythérée multilamellée.

MULTILATÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *multus*, nombreux; *latus*, côté). Géom. Qui a beaucoup de côtés. On dit plus ordinairement *polygone.*

[illegible] beaucoup; *lobus*, lobe). Bot. Qui est partagé en plusieurs lobes, comme les anthères d'une espèce d'if, et les feuilles d'un grand nombre de plantes. || *Multilobé* est pris quelquefois comme synonyme de polycotylédone.

MULTILOCAL, ALE. adj. Didact. Qui se manifeste sur un grand nombre de points à la fois.

MULTILOCULAIRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *multum*, beaucoup; *locula*, loge). Bot. Se dit d'un corps qui a sa cavité divisée en plusieurs loges par des cloisons, comme la baie du citron, la capsule de la nigelle d'Espagne, la carcérule du grenadier, la coque du tribule terrestre, le légume d'une espèce de casse. La gousse multiloculaire est produite, d'après Can-

dolle, par une feuille carpellaire ployée en long sur elle-même, dont les deux moitiés sont allongées et à peu près planes, et les graines fort espacées, quand les parties comprises entre celles-ci se soudent ensemble, ou sont réunies par des développements de tissu cellulaire, qui produisent de fausses cloisons entre les graines.

— Conchyl. Se dit des mollusques céphalopodes foraminifères ou microscopiques. Il n'est pas applicable à tous, puisqu'il en est parmi eux qui n'ont qu'une seule division ou loge à leur coquille.

MULTIMAMME. adj. des 2 g. (ét. lat., *multus*, beaucoup; *mamma*, mamelle). Mamm. Qui a plus de deux mamelles. On a vu des femmes et mêmes des hommes dans ce cas.

MULTIMAMMIE. adj. f. Myth. rom. Épith. de la Diane d'Éphèse, à cause de la grande quantité de mamelles avec lesquelles on l'avait représentée.

MULTINERVÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *multum*, beaucoup; *nervus*, nerf). Bot. Qui est marqué de nervures nombreuses. || Se dit des feuilles ou des folioles qui ont plusieurs nervures partant de leur base, ou leur surface couverte de nervures nombreuses.

MULTINERVIE. s. f. Bot. Ancien nom du plantain.

MULTINERVIÉ, ÉE. adj. Bot. V. MULTINERVÉ. || Se dit des paillettes dont les nervures dépassent le nombre de sept.

MULTINERVULÉ, ÉE. adj. Bot. Se dit du placentaire qui porte un grand nombre ou un nombre indéterminé de petites nervures.

MULTINÔME. s. m. (du lat. *multus*, nombreux, et du gr. νόμος, loi). Algèb. Grandeur exprimée par plusieurs termes que joignent les signes *plus* ou *moins*. On dit plutôt *polynôme*.

MULTINOUEUX, EUSE. adj. Hist. nat. Qui a sa surface garnie d'un grand nombre de nœuds.

MULTIOVULÉ, ÉE. adj. Bot. Se dit d'un ovaire qui renferme beaucoup d'ovules.

MULTIPARE. adj. des 2 g. (ét. lat., *multum*, beaucoup; *parere*, produire, enfanter). Zool. Se dit des animaux dont la femelle fait plusieurs petits à la fois. Animaux multipares.

MULTIPARITÉ. s. f. Zool. État d'une espèce animale dans laquelle la femelle fait à la fois plusieurs petits.

MULTIPARTI, IE. adj. (ét. lat., *multum*, beaucoup; *partiri*, diviser, partager). Bot. Qui est divisé très-profondément en un assez grand nombre de lanières étroites, comme l'arille du muscadier, les épines d'une espèce de centaurée, les feuilles du médicinier multifide, le placentaire du pavot.

MULTIPARTITE. adj. des 2 g. Didact. Qui est partagé en un grand nombre de parties.

MULTIPÈDE. adj. des 2 g. (ét. lat., *multum*, beaucoup; *pes*, pied). Crust. Qui a un grand nombre de pattes. || MULTIPÈDES. s. m. pl. Division des crustacés maxillaires, comprenant ceux qui ont des pieds en nombre considérable.

MULTIPÉTALÉ, ÉE. adj. (du lat. *multum*, beaucoup, et du gr. πέταλον, pétale). Bot. Se dit des plantes dont la corolle est composée d'un nombre indéfini de pétales.

MULTIPLE. adj. des 2 g. (du lat. *multiplicare*, multiplier). Arithm. Se dit d'un nombre qui en contient un autre un certain nombre de fois sans reste. Neuf est multiple de trois. Douze est multiple de trois et de quatre. || *Raison multiple*. Celle qui se trouve entre des nombres multiples.

— Bot. Se dit de l'ovaire, quand il y en a plusieurs dans une même fleur, comme dans les renoncules; du style, quand il est dans le même cas, comme dans le phytolaque; du stigmate, lorsqu'on en compte plus de cinq, comme dans la nigelle d'Espagne; de la tige, quand la racine en produit plusieurs, comme dans l'aster amplexicaule; du fruit, lorsqu'il est composé de carpelles naturellement isolées les unes des autres dans une même fleur, comme dans les apocynées.

— Géom. *Point multiple*. Point commun par lequel passent plusieurs branches d'une même courbe.

— Mécan. *Poulie multiple*. Assemblage de plusieurs poulies.

— Phys. Se dit d'un écho qui répète les mêmes sons deux ou plusieurs fois de suite, comme celui qui existait autrefois près de Verdun, et qui répétait douze ou treize fois le même mot.

— S'empl. dans la conversation, par opposition à simple, unique. La question est multiple, elle a beaucoup de faces différentes. Il y a [illegible] multiple. L'animal est seul dans sa peau, et le végétal est *multiple* dans son écorce. (B. de St-P.)

MULTIPLE. s. m. Arithm. Nombre qui en contient exactement un autre un certain nombre de fois. Neuf est un des multiples de trois.

MULTIPLIABLE. adj. des 2 g. (du lat. *multiplicabilis*). Qui peut être multiplié. Tout nombre est multipliable.

MULTIPLIANT. part. prés. du v. Multiplier. Qui multiplie. Il est toujours invariable.

> Ende multipliant ses mobiles reflets,
> Le jour comme dans l'onde y vient briser ses traits.
> (DELILLE.)

MULTIPLIANT, ANTE. adj. Didact. Qui est susceptible de multiplier.

— Se dit d'un verre à facettes qui fait voir les objets répétés plusieurs fois.

— Les sectes, les partis ont des yeux *multipliants*; ils voient tous la majorité de leur côté. (Boiste.)

MULTIPLIANT. s. m. Opt. Verre taillé à facettes qui fait voir tout à la fois plusieurs images du même objet, et les multiplie.

— Fig. L'envie a pour yeux des *multipliants*. (Boiste.)

— Bot. Arbre des Indes orientales, dont les branches, qui retombent verticalement, forment en rentrant en terre une colonnade naturelle de la plus grande beauté. C'est de cette manière de se multiplier qu'il prend son nom.

— Hist. relig. Membre d'une secte qui prétendait que Dieu a fait à tous les hommes une loi formelle de la multiplication de l'espèce. Les multipliants se sont confondus au XVᵉ siècle avec les anabaptistes.

MULTIPLICABLE. adj. des 2 g. V. MULTIPLIABLE.

MULTIPLICANDE. s. m. (du lat. *multiplicandus*, qui doit être multiplié). Arith. Nombre à multiplier par un autre. Dans la multiplication de quatre par trois, quatre est le multiplicande.

MULTIPLICATEUR. s. m. (du lat. *multiplicator*). Arith. Nombre par lequel on en multiplie un autre. Dans la multiplication de quatre par trois, trois est le multiplicateur. Des deux nombres donnés, on prend ordinairement le plus grand pour multiplicande, et le plus petit pour multiplicateur.

— Phys. On appelle ainsi le galvanomètre de Schweigger, parce qu'en effet il multiplie la force électro-magnétique.

MULTIPLICATIF, IVE. adj. Néol. Qui concourt à multiplier. Cause multiplicative.

MULTIPLICATION. s. f. (pr. *mul-ti-pli-ka-ci-on*; du lat. *multiplicatio*). Augmentation en nombre. Multiplication des êtres, des espèces, des hommes. La multiplication des cinq pains. La multiplication apparente des objets par les verres à facettes. La *multiplication* des heureux est rarement le résultat de la multiplicité des gouvernants. (Boiste.) La *multiplication* des troupeaux amena une grande augmentation dans les cultures. (Rayn.)

— Arithm. Opération par laquelle on répète un nombre autant de fois qu'il y a d'unités dans un autre nombre donné; ou d'une manière plus générale, opération par laquelle deux nombres étant donnés, on compose un troisième nombre avec le premier comme le second est composé avec l'unité. Le produit de la multiplication de trois par quatre est douze. Faire la multiplication de 4 par 3/4, c'est composer un troisième nombre avec 4, comme 3/4 est composé avec l'unité. Faire une multiplication, la preuve d'une multiplication.

MULTIPLICITÉ. s. f. Nombre considérable et indéfini, très-grand nombre. La multiplicité des lois est une des causes de la multiplicité des procès. La multiplicité des noms rend l'étude de l'histoire naturelle fort difficile. La multiplicité des objets dont se compose cette science a rendu les divisions nécessaires. La santé, déjà ruinée par l'intempérance, succombe sous la *multiplicité* des remèdes. (Mass.) Il en est des maximes comme des lois; la *multiplicité* en prouve moins la pratique que la violation. (S. Dubay.) Si l'homme n'était qu'une machine, sans âme intellectuelle, comment expliquer les langues et l'écriture, leur mécanisme et leur *multiplicité*? (Boiste.) La prodigieuse *multiplicité* des lois éphémères se succédant, se réformant, n'a pas fatigué la patience obéissante des dociles Français. (Id.) Les partialités se multipliaient avec cette prodigieuse *multiplicité* de citoyens nouveaux, et les esprits turbulents y trouvaient de nouveaux moyens de brouiller et d'entreprendre. (Boss.)

MULTIPLIÉ, ÉE. part. pass. du v. Multiplier. S'empl. adjectiv. Objet multiplié. Plaisirs multipliés. Nombre multiplié. Les sociétés religieuses étant alors fort *multipliées*, ils durent favoriser singulièrement la propagation des races de bestiaux. (Chateaub.) Les apostrophes et les figures de toute espèce, *multipliées* et exagérées, sont la poésie et l'éloquence de nos jours, parce que cette manière d'écrire est prodigieusement aisée. (La Harpe.) L'habitude d'une manière d'être paisible et réglée prépare si mal aux chances *multipliées* du hasard, qu'on se soumet plus volontiers à la mort qui vient avec méthode qu'à la mort aventureuse. (Mᵐᵉ de Staël.)

— Bot. Se dit des fleurs qui doublent par [illegible] ticilles floraux, ou par l'accroissement des parties de ces rangées et leur transformation en pétales.

— *Multiplié par*. Un seul homme *multiplié* par ceux qui lui obéissent remplit d'épouvante l'Asie et l'Europe. (Mᵐᵉ de Staël.)

MULTIPLIER. v. a. 1ʳᵉ conj. (du lat. *multiplicare*; fait de *multus*, nombreux, et de *plicare*, plier). *Je multiplie, nous multiplions, vous multipliez. Je multipliais, nous multipliions, vous multipliiez. Que je multiplie, que nous multipliions, que vous multipliiez*, etc. Augmenter le nombre, la quantité d'une chose. Il ne faut pas multiplier les êtres sans nécessité. Miroirs qui multiplient les objets. Jésus-Christ multiplia les cinq pains. Cet homme se plaît à multiplier les difficultés. Avoir l'art de multiplier chez soi les amusements, les plaisirs. Elle a *multiplié* dans l'une et dans l'autre les cités pittoresques. (Sism.) La douleur *multiplie* le temps d'une manière étonnante. (Mᵐᵉ Campan.) Un million qu'elle retira du duché de Rethelois lui servit à *multiplier* ses bonnes œuvres. (Boss.) Tantôt il recueillait tous les bienfaits du roi dans son esprit, pour *multiplier* sa reconnaissance. (Fléch.) Ne dites pas qu'en récompensant la vertu on ne corrige pas les pécheurs, et qu'on *multiplie* seulement les hypocrites. (Mass.) Ce ne fut pas en répandant le sang de ses ennemis que l'Église *multiplia* ses disciples. (Id.) Plus la prospérité *multiplie* nos plaisirs, plus elle nous en détrompe. (Id.) On oublie trop aisément ce précepte : Il ne faut pas *multiplier* les êtres sans nécessité. (Boiste.)

— *Multiplier un fleuve*. Faire couler ses eaux dans un plus grand nombre de contrées. Pour *multiplier* un fleuve si bienfaisant, l'Égypte était traversée par une infinité de canaux d'une longueur et d'une largeur incroyables. (Boss.)

— Arithm. Répéter un nombre autant de fois qu'il y a d'unités dans un autre nombre donné. Multiplier dix par trois.

— Fig. La nature change nos goûts pour multiplier nos jouissances. La libéralité multiplie les avantages de la richesse. La lecture étend, multiplie l'existence. L'Église a *multiplié* ses soins pour un si grand acte de la vie. (Chateaub.)

— v. n. Augmenter en nombre par voie de génération. Dieu dit : Croissez et multipliez. Les enfants d'Israël multiplièrent en Égypte. Les lapins multiplient beaucoup. Son troupeau a fort multiplié. La paix dit : Croissez et *multipliez*; la guerre : Souffrez et mourez. (Boiste.) C'est une chose de fait, que les hommes *multiplient* toutes les fois que les pères sont assurés de la subsistance de leurs enfants. (Cond.)

— Se dit aussi des plantes. Le pavot multiplie beaucoup.

— SE MULTIPLIER. v. pron. Être multiplié. Les plantes se multiplient par les semences, les marcottes et les boutures. Les obstacles se multiplient. Plus le rang est élevé, plus les devoirs se *multiplient*. (Mass.) Vos crimes se *multiplieront* avec le venin dangereux qu'ils portent avec eux. (Id.) Il en fait lui-même le principal ornement, il en est la production la plus noble; en se *multipliant*, il en multiplie le germe le plus précieux. (Buff.)

— Par exagér. *Il se multiplie, il a le don de se multiplier*. Se dit d'un homme fort actif, qui semble être en plusieurs lieux à la fois. Il semble qu'il se *multiplie* dans une action. (Boss.)

— Faire plusieurs choses en même temps. Sembler se multiplier.

— Se dit aussi des choses. Le bonheur qu'elle goûte se *multiplie* et s'étend autour d'elle. (J.-J. Rouss.)

— Couler dans un grand nombre de contrées. Plusieurs rivières, dont quelques-unes semblent se *multiplier* par de fréquents détours, portent l'abondance dans les campagnes. (Barth.)

MULTIPLIEUR. s. m. S'est dit pour Celui qui multiplie, qui augmente. C'est un enchanteur et *multiplieur* de paroles, qui fait toujours d'une parole cent et ne dit jamais vrai. (Lanc. du Lac.)

— Ce mot a un sens plus étendu que *multiplicateur*, qui ne s'emploie qu'en arithmétique.

MULTIPLINERVÉ, ÉE. adj. Bot. Se dit d'une feuille dont la nervure mitoyenne donne naissance à des nervures latérales nombreuses, un peu au-dessus de la lame de la base.

MULTIPONCTUÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *multum*, beaucoup; *punctum*, point). Hist. nat. Qui est marqué d'un grand nombre de points enfoncés ou colorés.

MULTIRAYONNÉ, ÉE. adj. Hist. nat. Qui offre un grand nombre de lignes disposées en manière de rayons.

MULTIRÈME. adj. des 2 g. (ét. lat., *multus*, nombreux; *remus*, rame). Archéol. Se dit quelquefois des vaisseaux des anciens à plusieurs rangs de rames.

MULTISÉQUÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *multum*, beaucoup; *seco*, je coupe). Entom. Se dit du corps d'un animal articulé, quand il est divisé en un grand nombre de segments, comme celui des scolopendres.

MULTISÉRIÉ, ÉE. adj. Hist. nat. Se dit de parties qui sont disposées en un grand nombre de séries.

— Bot. Se dit des squames du péricline des synanthérées, lorsqu'elles sont disposées autour de la calathide sur plusieurs rangées concentri- [illegible]

MULTISILIQUÉ, ÉE. adj. Bot. Qui porte de nombreuses siliques. || MULTISILIQUÉES. s. f. pl. Famille de plantes comprenant celles qui portent de nombreuses capsules en forme de siliques.

MULTISILIQUEUX, EUSE. adj. Bot. Qui produit des siliques nombreuses, groupées ensemble.

MULTISILLONNÉ, ÉE. adj. Didact. Qui offre une multitude de sillons.

— Conchyl. Se dit d'une coquille qui est creusée d'une multitude de sillons.

MULTISPIRÉ, ÉE. adj. Conchyl. Se dit de l'opercule d'une coquille univalve quand il est formé d'un très-grand nombre de tours de spire fort étroits, dont le sommet est à peu près médian, comme dans les toupies.

MULTISTRIÉ, ÉE. adj. Zool. Qui est marqué d'un grand nombre de stries, comme le corps du ténia multistrié, ou les élytres de l'anistome multistrié.

MULTITIGE. adj. des 2 g. Bot. Se dit des arbres qui ont plusieurs bourgeons susceptibles de s'élever, ou plusieurs centres de vitalité.

MULTITUDE. s. f. (du lat. *multitudo*). Grand nombre. Multitude innombrable d'hommes, d'animaux, de livres. Multitude d'objets, de paroles, de choses. Grande multitude de peuple. Une multitude de spectateurs. La piété dans les grands va quelquefois dans un autre excès; elle les jette dans une *multitude* de soins et de détails inutiles. (Mass.) La tête et le nom du prince pieux s'élèvent au-dessus de toute la *multitude* des autres princes, comme celle de Saül s'élevait au-dessus de toute la *multitude* des tribus. (Id.) L'air retentissait d'une *multitude* d'oiseaux de marine qui venaient de tous les points de l'horizon chercher des retraites dans l'île. (B. de St-P.) Le plaisir d'aimer et d'être aimé ne s'acquiert que par une *multitude* de privations et de sacrifices. (Id.)

— Grand nombre d'hommes. Il y avait une très-grande multitude à la fête. Les flots de la multitude. Lord Cornwallis et Joseph Bonaparte furent reconduits à leurs demeures, au milieu des démonstrations les plus bruyantes de la *multitude*. (Thiers.) Télémaque impatient se dérobe à la *multitude* qui l'environne. (Fen.) Le caractère des peuples se montre encore plus ouvertement que celui des particuliers : une *multitude* ne saurait agir de concert pour cacher ses passions. (Condill.)

— Le peuple, le vulgaire. Les opinions, les caprices de la multitude. Flatter l'esprit, respecter les préjugés de la multitude. Éblouir la multitude. Les grands dont les mœurs deviennent toujours la loi de la *multitude*. (Mass.) Écoutez cette *multitude* que Jésus-Christ rassasie dans le désert; ils veulent l'établir roi sur eux. (Id.) Les États où la *multitude* gouverne, et ceux où elle partage la puissance avec les souverains, sont sans cesse exposés à des révolutions. (Id.) La *multitude* a toujours été l'ennemie des sages. (St-Evrem.) Dans cette *multitude* que vous méprisez, il y a peut-être un homme de qui dépendra votre destinée, celle du monde! (Boiste.) Le sort de la *multitude* est d'être gouvernée par un petit nombre. (De Bouillé.) La *multitude* espérant toujours, parce qu'elle est toujours malheureuse, ne cesse de se livrer à une attente tant de fois trompée. (De Théis.) La *multitude*, lorsqu'elle jouit de l'autorité, est le plus cruel des tyrans. (Pagès.)

> Telle est la *multitude* et sans frein et sans lois,
> Injuste sans pudeur, et sans remords ingrate,
> Elle hait qui la sert et chérit qui la flatte.
> (LA HARPE.)

— Après *la multitude*, le verbe qui suit se met toujours au singulier. La *multitude* des bonnes choses qu'on trouve quelquefois dans un ouvrage fait perdre de vue la multiplicité des mauvaises. (Cominade.)

— Mais après *une multitude de*, suivi d'un nom pluriel, le verbe se met au singulier si ce mot occupe le premier rang dans la pensée de l'écrivain, si l'attention se porte particulièrement sur ce mot. Une *multitude* de pauvres barnabotes n'approcha jamais d'aucune magistrature. (J.-J. Rouss.)

— On met, au contraire, le verbe au pluriel si le collectif *multitude* ne joue qu'un rôle secondaire, s'il n'est employé que pour ajouter une idée accessoire de nombre, d'agglomération. Une *multitude* de passions divisent les hommes oisifs dans les villes. (B. de St-P.)

MULTIVALVE. adj. des 2 g. (ét. lat. *multus*, nombreux; *valva*, battant, panneau.) Bot. Se dit des capsules qui sont formées d'un nombre indéfini de valves.

— Conchyl. Se dit des coquilles qui résultent de l'assemblage de plus de deux valves. Le placidion multivalve est ainsi nommé, parce que son périthérion s'ouvre en cinq lanières.

— MULTIVALVES. s. f. pl. Conchyl. Division des mollusques comprenant toutes les coquilles qui ont plus de deux valves; on l'a subdivisée en plusieurs classes, ce qui a permis d'admettre une classification plus naturelle.

MULTIVALVÉ, ÉE. adj. Bot. Qui a plusieurs valves ou panneaux. Capsule multivalvée.

MULTONGULÉ, ÉE. adj. (ét. lat. *multum*, beaucoup; *ungula*, sabot.) Mamm. Se dit d'un animal qui porte plus de deux sabots à chaque pied. || MULTONGULÉS. s. m. pl. Ordre de la classe des mammifères, comprenant ceux de [illegible]

MUM. s. m. V. MUMME.

MUMBLE. s. m. Féod. Droit que le seigneur levait sur les bêtes tuées.

MUMBO-JUMBO. Myth. afr. Idole des nègres. Les époux se servent des menaces qu'ils attribuent à Mumbo-Jumbo pour contenir leurs femmes dans la soumission. Le peuple jure par cette idole, et il n'y a pas de serment plus respecté. Il y a peu de villes considérables qui n'aient une figure de Mumbo-Jumbo.

MUMÉYIS. s. m. Hist. ott. Secrétaire du premier bureau de la chancellerie de l'État.

MUMIE. s. f. S'est dit autrefois pour Momie.

— S'est dit chez quelques médecins sympa-

thistes de l'esprit prétendu implanté dans les différentes parties du corps mort ou vivant. Ils se servaient de la momie pour ce qu'ils appelaient transplanter un mal, c'est-à-dire le faire passer dans un animal, un végétal ou un minéral.

MUMIFORME, adj. des 2 g. (ét. lat. *mumia*, momie; *forma*, forme.) Entom. Qui ressemble à une momie. Se dit des nymphes des lépidoptères, dont la forme et les reliefs ont quelque ressemblance avec le cercueil des momies égyptiennes ou avec les momies elles-mêmes.

MUMME. s. f. Comm. Sorte de bière qui se fabrique à Brunswick.

MUMMIUS (Lucius). Surnommé Achaïcus, consul l'an de Rome l'an 146 av. J.-C., fut envoyé dans le Péloponnèse contre les Achéens qui s'étaient soulevés, mit fin à la ligue achéenne, s'empara de Corinthe qu'il incendia, et réduisit toute la Grèce en province romaine.

MUNASYCHITE. s. m. Hist. relig. Nom de certains sectaires mahométans qui ont adopté le système de la métempsycose.

MUNCER ou **MUNTZER** (Thomas). Un des plus fameux disciples de Luther; prêcha que Dieu ne voulait plus souffrir de souverains ni de magistrats sur la terre, et souleva par ses discours un grand nombre de paysans, dont il composa une armée qui ravageait toute l'Allemagne. Il fut décapité à Mulhausen en 1525.

MUNCÉRIEN ou **MUNTZÉRIEN**. s. m. Hist. relig. Nom donné aux anabaptistes d'après un de leurs chefs, Thomas Muncer ou Muntzer, prédicateur à Alstedt, en Thuringe

MUNCHAUSIE. s. f. Syn. de Lagerstrome.

MUNCOS. s. m. (pr. *moncoss.*) Bot. Espèce de mangouste, qui sert de fourrage.

MUNDA. Géog. anc. Ville d'Espagne, dans la Bétique, où Jules César battit les fils de Pompée, l'an 45 av. J.-C.

MUNDEBURDE ou **MUNDEBURGIE**. s. f. Hist. Se disait pour Défense, protection. Ce sont deux des nombreuses formes du mot *mainburnie*. || *Charte de mundeburde*. Se disait d'une charte de défense et de protection que les souverains accordaient à leurs sujets dans diverses circonstances.

MUNDEN. Géog. Ville du royaume de Hanovre, célèbre par une bataille qui s'y livra dans la guerre de sept ans. 6,000 hab.

MUNDERKINGEN. Géog. Petite ville du Wurtemberg, dans le bailliage d'Eslingen. Le maréchal de Villars y remporta une victoire sur les impériaux, le 30 juillet 1703.

MUNDIE. s. f. Bot. Plante du cap de Bonne-Espérance.

MUNDOURE. s. m. Ichthyol. Poisson du genre spare.

MUNDUALDE. s. m. Tuteur d'une femme chez les Lombards. Les mundualdes, c'est-à-dire les tuteurs naturels, étaient, à l'égard des filles, le père; à l'égard des sœurs, c'étaient les frères ou les plus proches parents; et à l'égard d'une mère, c'étaient ses fils.

MUNDULÉE. s. f. Bot. Genre de plante des Indes Orientales.

MUNEDJIMBASCHI. Hist. or. Premier astronome et astrologue de la cour, chargé de rédiger un almanach dans lequel sont indiqués les jours heureux ou malheureux.

MUNÉRAIRE. s. m. Antiq. rom. Celui qui donnait à ses frais des jeux publics, une représentation théâtrale ou un combat de gladiateurs.

MUNGO. s. m. Bot. Espèce de haricot de l'Inde.

MUNGO-PARK. s. m. Ichthyol. Baliste des eaux de Sumatra.

MUNGOZ. s. m. Bot. Genre de rubiacées, établi pour une plante de Ceylan qu'on emploie contre la morsure des serpents.

MUNI, IE. part. pass. du v. Munir. S'empl. adjectiv. Place munie. Ville munie de tout ce qui est nécessaire pour sa défense. L'un contre le danger est *muni* d'un long dard. (Del.)

MUNICH. (pr. *mu-nik*; de *manch*, moine; en lat. *monachium*, parce que, d'après une tradition, la plaine qui entoure cette ville servit autrefois de refuge aux moines contre les persécutions des Hongrois qui dévastèrent l'Allemagne au Xe siècle). Géogr. Ville d'Allemagne, capitale du royaume de Bavière, sur la rive gauche de l'Isar, et chef-lieu du cercle de l'Isar, à 312 kil. de Vienne et 820 de Paris. Sa population est de 90,000 hab. C'est la résidence des rois et l'une des plus belles villes d'Allemagne. Le palais, l'un des plus magnifiques et des plus grands de l'Europe, communique à toutes les églises par [illegible] bibliothèque royale de 400,000 volumes et 8,500 manuscrits, une université fameuse, un lycée, un riche musée, un cabinet de médailles, un observatoire, une académie militaire et d'artillerie, un arsenal, un hôtel de monnaies, etc. Elle a un grand nombre de fabriques et de manufactures, telles que de tapis, de cotonnades, de soieries, de tapisseries de haute lisse, de rubans, etc. La chapelle mus[ée royal] de Munich est estimée comme l'une des [illegible]ures de l'Allemagne.

MUNICHOIS, OISE. adj. et s. (pr. *mu-ni-koa*). Géogr. Habitant, habitante de Munich. || Qui appartient à Munich ou à ses habitants.

MUNICIPAL, ALE. adj. (du lat. *municipalis*, fait de *munia*, fonctions, office, et *capere*, prendre). Qui appartient, qui a rapport à une communauté d'habitants formant une municipalité. Droit municipal. Lois municipales. Garde municipal. Sans l'amour de la patrie, le régime *municipal* n'offre que des subdivisions de la tyrannie. (Boiste.)

— Se dit des magistrats, des fonctionnaires qui administrent une commune, une ville ou une portion de ville. Les officiers municipaux. Le corps municipal. Le conseil municipal.

— *Ville municipale*. V. MUNICIPE.

— Hist. *Agent municipal*. Se disait, sous la République, des administrateurs d'une commune de plus de 50,000 hab. L'assemblée des agents municipaux composait la municipalité du canton. || *Billet municipal*. S'est dit d'une espèce de bons destinés à rembourser les créanciers de la couronne jusqu'à ce que les municipalités eussent acquis les fonds nécessaires pour les retirer. Les billets municipaux de Paris furent émis en 1789, avant les assignats.

— *Droit, lois municipales*. Coutume, droit coutumier d'un pays particulier.

— *Garde municipale*. Garde soldée en partie par la ville de Paris et en partie par l'État, pour veiller au maintien de l'ordre dans la capitale. || Chaque membre de la garde municipale est appelé *garde municipal*. || Pl., *municipaux*.

— S'empl. quelquefois substantiv. pour soldat de la garde municipale. Un municipal. Des municipaux. || Membre d'une municipalité.

MUNICIPALE. s. f. Ville municipale. A peine commençons-nous de paraître, et nous faisons déjà la plus grande portion de ce qui dépend de vous, de vos villes, de vos îles, de vos châteaux, de vos *municipales*, de vos assemblées; de vos camps, de vos tribus, de vos décuries, du palais, du sénat et du barreau. Il n'y a que dans vos temples qu'on ne nous trouve point. (Vassoult.) C'est peut-être le seul exemple de ce mot en ce sens.

MUNICIPALEMENT. adv. Selon les formes municipales.

MUNICIPALISÉ, ÉE. part. pass. du v. Municipaliser. S'empl. adjectiv. Ville municipalisée. Pays municipalisé.

MUNICIPALISER. v. a. 1re conj. Néol. Introduire le régime municipal dans une ville, dans un pays. Combien n'ai-je pas été poussé à révolutionner leur pays, *municipaliser* leurs villes, soulever leurs sujets. (Napol.)

— SE MUNICIPALISER. v. pron. Se soumettre au régime municipal.

MUNICIPALITÉ. s. f. Le corps des officiers municipaux élus par une commune pour gérer son administration, veiller à la police, etc. Les municipalités s'organisèrent au XIIe siècle et au XIIIe, lorsque les communes réclamèrent leur affranchissement; le nom, le rang et les pouvoirs des officiers municipaux, rétablis par les chartes, furent soumis aux mêmes variations, suivant les temps et les lieux. Les attributions municipales avaient uniquement pour objet ce qui intéressait directement l'administration intérieure de la commune. Mais elles avaient un caractère plus élevé dans certaines localités; ainsi les officiers municipaux y exerçaient le droit de justice criminelle et pouvaient prononcer les peines les plus graves. La royauté chercha à concentrer tous les pouvoirs auprès du trône, accrut le nombre et le pouvoir des officiers royaux, au détriment des fonctions municipales. Le bon plaisir du roi continua à faire loi jusqu'à la révolution de 1789, qui remania le pouvoir municipal comme les autres institutions. Depuis, il subit de nombreuses modifications, et, malgré les grandes améliorations qui ont été apportées à cette institution, il resterait encore beaucoup à faire dans l'intérêt des administrés. Les municipalités sont administrées aujourd'hui par deux pouvoirs : le maire, pouvoir exécutif, assisté de ses adjoints, et le conseil municipal, pouvoir législatif. Faire assembler la municipalité. La municipalité prononça, décréta.

— La commune, le territoire administré par des magistrats municipaux. Être d'une municipalité importante.

— La maison où les officiers municipaux tiennent leurs séances et ont leurs bureaux. Aller à la municipalité.

— Le droit d'être en municipalité.

— Qualité, fonction de municipal.

MUNICIPE. s. m. (du lat. *municipium*). Titre que portaient les villes du Latium et de l'Italie, dont les habitants participaient au droit de bourgeoisie romaine, sans qu'elles cessassent de former des cités à part. Elles différaient en [illegible] dépendance de la métropole. On distingua longtemps deux sortes de villes municipales : celles qui avaient le droit de suffrage, et celles qui en étaient privées. Dans la suite, cette ligne de démarcation disparut. Elles avaient deux assemblées distinctes : le sénat, d'institution romaine, et la curie, qui répond à ce que nous appelons aujourd'hui conseil municipal. Il n'y eut d'abord de villes municipales qu'en Italie; mais bientôt les autres provinces en eurent.

— Ant. rom. Se dit quelquefois des bourgeois d'une ville qui avait le titre et les droits de municipe. Les municipes et les habitants. Les droits des municipes variaient suivant les localités.

MUNIER. s. m. Ornith. Nom de la sittelle ou torchepot dans les Vosges lorraines.

MUNIFICE. s. m. Ant. rom. Se dit des soldats romains qui, ne jouissant d'aucune exemption, apportaient dans le camp l'eau et le bois, et s'acquittaient de toutes les corvées.

MUNIFICENCE. s. f. (du lat. *munificentia*). Vertu qui porte à faire de grandes libéralités. Munificence royale. Laisser en partant des marques de sa munificence. Hospice dû à la munificence d'un simple particulier. Son plus grand usage est dans le style soutenu.

— Syn. comp. BIENFAISANCE. BONTÉ. LIBÉRALITÉ. GÉNÉROSITÉ. PRODIGALITÉ. MAGNIFICENCE. MUNIFICENCE. Les rois montrent de la *bienfaisance* quand ils soulagent; de la *bonté*, quand ils accordent des grâces; de la *libéralité*, quand ils donnent ce qu'il faut, avec choix et avec discernement; de la *générosité*, quand ils donnent au delà même de ce qu'on pourrait attendre; de la *prodigalité*, quand ils donnent avec profusion, sans égard aux circonstances; de la *magnificence*, quand ils font des dépenses extraordinaires, mais bien entendues, pour de grandes et belles choses; mais leur *munificence* éclate dans leurs bienfaits publics.

MUNIFICENT, ENTE. adj. Néol. Qui a ou qui montre de la munificence. On a dit aussi *munifique*, mais ces deux mots n'ont guère été employés qu'en plaisantant.

MUNIFIQUE. adj. des 2 g. V. MUNIFICENT.

MUNIR. v. a. 2e conj. (du lat. *munire*). Garnir, pourvoir des choses nécessaires pour la défense ou pour la nourriture. Munir une place. Munir une ville de vivres ou de provisions de bouche, d'armes, etc.

— SE MUNIR. v. pron. Se pourvoir des choses nécessaires. Se munir de bonnes pièces pour la défense d'un procès. Se munir d'un bon manteau contre le froid. Se munir d'armes, de chevaux pour un voyage. Se munir d'argent.

— Fig. *Se munir de patience, de résolution, de courage*. Se préparer à soutenir avec patience, avec courage, tout ce qui peut arriver. Ils se seront *munis* de tous côtés par des précautions infinies; ils auront tout prévu, excepté leur mort. (Boss.) Dans les maux violents, la nature se recueille tout entière, le cœur se *munit* de toute sa constance. (Fléch.)

— *Se munir du bouclier de la foi, pour repousser les dards enflammés du malin esprit*. Repousser les tentations du démon par une foi ardente.

— Être, pouvoir être muni.

— Syn. comp. SE MUNIR. SE PRÉMUNIR. On se *munit* contre; on se *prémunit* d'avance.

MUNISSIER ou **MUNISTER**. s. m. Mamm. Espèce de bœuf que l'on rapporte à l'aurochs.

MUNITION. s. f. (pr. *mu-ni-ci-on*; du lat. *munitio*; fait de *munire*, munir). Provisions des choses nécessaires dans une armée ou dans une place de guerre. Les munitions de guerre comprennent les poudres, les cartouches, les gargousses, les projectiles, les armes portatives, les outils de l'artillerie et du génie, et en général tout le matériel d'une armée ou d'une place. S'emploie surtout au pluriel. Munitions de guerre. Place pourvue de munitions de guerre et de bouche. Manquer de munitions, de toute sorte de munitions.

— Provisions de bouche, comme pain, biscuits, fourrages.

— *Pain de munition*. Pain que l'on distribue aux soldats pour leur nourriture.

— *Fusil de munition*. Fusil de gros calibre, qui est l'arme ordinaire des soldats d'infanterie, et auquel s'adapte une baïonnette. || Se dit surtout de celui qui est confectionné dans les manufactures d'armes au compte du gouvernement.

— *Munitions navales*. Toutes les choses nécessaires à un vaisseau de guerre, à une flotte, à une escadre.

— Fig. De bons livres sont la meilleure *munition* pour le voyage de la vie. (Montaigne.)

— Prov. *Avoir bien des munitions de gueule*. Avoir de quoi faire bonne chère.

— Scarron appelle *munitions d'amour*, les mouches, le fard, les pommades et autres ingrédients dont se servent les coquettes surannées, pour réparer l'outrage des ans.

MUNITIONNAIRE. s. m. (pr. *mu-ni-ci-o-nè-re*). Celui qui est chargé de fournir les munitions nécessaires à la subsistance des troupes. C'est en 1648 que l'on peut placer l'établissement de l'entreprise régulière des vivres et des fourrages. Munitionnaire général.

— Celui qui en a soin.

MUNITIONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Munitionner. [illegible]

MUNITIONNER. v. a. 1re conj. Néol. Approvisionner, pourvoir de munitions.

— SE MUNITIONNER. v. pron. Se procurer des munitions, des approvisionnements.

MUNJAK. s. m. Minér. Espèce de bitume qui est rejeté par la mer dans la baie de Campêche, au Mexique.

MUNNOZIE. s. f. Bot. Genre de corymbifères du Pérou, contenant quatre espèces.

MUNSTER. Géogr. Une des quatre provinces d'Irlande, capitale Cork. Sa superficie est de 4,694 kil. carrés, et sa population de 1,[illegible],000 hab. || Ch.-l. de cant., arr. de Colmar (Haut-Rhin); 4,000 hab. || Ville des États Prussiens, ch.-l. de la province de Westphalie, 18,000 hab. || Régence de Prusse, qui a 133 kil. sur 95, et 380,000 hab. || Évêché d'Allemagne, autrefois État indépendant de l'Empire germanique, dans le cercle de Westphalie. Il fut sécularisé en 1802, et, après diverses vicissitudes, il fut presque entièrement cédé à la Prusse en 1815; le reste fut partagé entre le royaume de Hanovre et le grand-duché d'Oldenbourg.

— Hist. *Traité de Munster* ou *de Westphalie*. Se dit de la paix qui termina la guerre de trente ans et qui, après quatre années de négociations, fut conclue à Munster, entre Louis XIV, l'empereur Ferdinand III et les princes de l'Empire, le 24 octobre 1648. Le traité de Munster assura les droits des princes protestants et l'exercice de la liberté de conscience. Ce traité général avait été précédé d'une paix particulière, signée le 30 janvier de la même année, par les Provinces-Unies et l'Espagne.

MUNSTERBERG. Géogr. Ville de Prusse, dans la Silésie. || Duché fondé au commencement du XIVe siècle, qui retourna à la couronne de Bohême en 1454.

MUNTINGIE. s. f. Bot. Arbrisseau des Antilles, que l'on regarde comme un micocoulier.

MUNUS. s. m. Ant. rom. Se disait de toute espèce de jeux publics, représentations théâtrales, chasses, naumachies, combats de gladiateurs, festins, etc., que donnaient au peuple romain des magistrats, de simples particuliers, et surtout les édiles, à l'occasion de leur élection.

MUNYCHIE. Géogr. anc. Port d'Athènes, voisin du Pirée.

MUNYCHIE. adj. f. Myth. gr. Surnom de Diane, adorée à Munychie, un des ports d'Athènes.

— MUNYCHIES. s. f. pl. Fête annuelle qui se célébrait à Athènes, le 16 du mois de munychion, en l'honneur de Diane Munychie.

MUNYCHION. s. m. Chronol. Dixième mois de l'année athénienne, primitivement le quatrième. Il était ainsi nommé de la fête des Munychies, qui se célébrait le 16. Il répondait à la fin de mars et au commencement d'avril.

MUNYCHUS. Temps hér. Devin habile, que les dieux transformèrent en un oiseau appelé *triorchès*. || Prince athénien qui construisit un temple en l'honneur de Diane, et cette déesse prit de là le surnom de Munychie.

MUPHTI. s. m. V. MUFTI.

MUQUEUSE. s. f. Médec. Membrane qui tapisse certaines parties du corps. La muqueuse de l'estomac, des intestins, etc. Muqueuse gastro-pulmonaire. Muqueuse génito-urinaire.

— Erpét. Espèce de serpent du genre couleuvre.

MUQUEUX, EUSE. adj. (du lat. *mucosus*). Anat. Qui a de la mucosité. Sinus muqueux. Ligaments muqueux.

— Qui produit de la mucosité. Glandes muqueuses.

— Qui produit une matière analogue à la mucosité. Plante très-muqueuse.

— *Membranes muqueuses*. Membranes qui tapissent les conduits, les cavités, les organes creux communiquant à l'extérieur par les diverses ouvertures dont la peau est percée. Elles sont parsemées d'une grande quantité de follicules qui fournissent une humeur visqueuse nommée *mucus*, et forment une sorte de peau interne qui a un grand rapport avec le tissu cutané.

— *Système muqueux*. Nom sous lequel on a compris l'ensemble des membranes muqueuses.

— Pathol. *Fièvre muqueuse*. Celle dont la cause est l'irritation des membranes muqueuses, qui sécrètent en abondance un fluide visqueux. || *Maladies muqueuses, phlegmasies muqueuses*. Celles qui affectent le système muqueux en général, ou une membrane muqueuse en particulier. || *État muqueux*. Se dit de symptômes qui appartiennent à la fièvre muqueuse, et se montrent sans accélération du pouls et sans élévation de la chaleur.

— Se dit d'une saveur douce et fade, semblable à celle de la gomme, ou des fruits de l'anone muqueux.

— On a admis une *fermentation muqueuse*, qui n'est réellement qu'une fermentation vineuse incomplète, la liqueur sucrée devenant visqueuse et filante, par la conversion d'une certaine quantité de sucre en une substance analogue à la gomme d'amidon.

— *État muqueux*. Un des six états que, suivant Bory, la matière peut revêtir primitivement, et qui consiste en ce qu'elle se présente sans molécules apparentes, sous la forme d'une masse étendue, continue, imparfaitement liquide, ondulante, transparente, et susceptible [illegible] de molécules amorphes.

— *Acide muqueux*. V. MUCIQUE (acide.)

MUQUEUX. s. m. Se prend quelquefois pour synonyme de Gomme, de Mucilage, de Mucus. Muqueux végétal. Muqueux animal.

— Erpét. Serpent.

MUR. s. m. (du lat. *murus*). Ouvrage de maçonnerie qui sert à enclore quelque espace, à le séparer d'un autre, ou à le diviser. Bon mur. Mur épais de cinq décimètres et haut de cinq mètres. Mur de pierres de taille, de moellons, de brique, de terre, de pisé. L'épaisseur, la hauteur, la longueur d'un mur. Le pied, le chaperon d'un mur. Bâtir, élever un mur. Mur à

ch.-l. de la province de Westphalie, 18,000 hab. || Régence de Prusse, qui a 133 kil. sur 95, et 380,000 hab. || Evêché d'Allemagne, autrefois Etat indépendant de l'Empire germanique, dans le cercle de Westphalie. Il fut sécularisé en 1802, et, après diverses vicissitudes, il fut presque entièrement cédé à la Prusse en 1815; le reste fut partagé entre le royaume de Hanovre et le grand-duché d'Oldenbourg.

— Hist. *Traité de Munster* ou *de Westphalie*. Se dit de la paix qui termina la guerre de trente ans et qui, après quatre années de négociations, fut conclue à Munster, entre Louis XIV, l'empereur Ferdinand III et les princes de l'Empire, le 24 octobre 1648. Le traité de Munster assura les droits des princes protestants et l'exercice de la liberté de conscience. Ce traité général avait été précédé d'une paix particulière, signée le 30 janvier de la même année, par les Provinces-Unies et l'Espagne.

MUNSTERBERG. Géogr. Ville de Prusse, dans la Silésie. || Duché fondé au commencement du XIVe siècle, qui retourna à la couronne de Bohême en 1454.

MUNTINGIE. s. f. Bot. Arbrisseau des Antilles, que l'on regarde comme un micocoulier.

MUNUS. s. m. Ant. rom. Se disait de toute espèce de jeux publics, représentations théâtrales, chasses, naumachies, combats de gladiateurs, festins, etc., que donnaient au peuple romain des magistrats, de simples particuliers, et surtout les édiles, à l'occasion de leur élection.

MUNYCHIE. Géogr. anc. Port d'Athènes, voisin du Pirée.

MUNYCHIE. adj. f. Myth. gr. Surnom de Diane, adorée à Munychie, un des ports d'Athènes.

— MUNYCHIES. s. f. pl. Fête annuelle qui se célébrait à Athènes, le 16 du mois de munychion, en l'honneur de Diane Munychie.

MUNYCHION. s. m. Chronol. Dixième mois de l'année athénienne, primitivement le quatrième. Il était ainsi nommé de la fête des Munychies, qui se célébrait le 16. Il répondait à la fin de mars et au commencement d'avril.

MUNYCHUS. Temps hér. Devin habile, que les dieux transformèrent en un oiseau appelé *triorchès*. || Prince athénien qui construisit un temple en l'honneur de Diane, et cette déesse prit de là le surnom de Munychie.

MUPHTI. s. m. V. MUFTI.

MUQUEUSE. s. f. Médec. Membrane qui tapisse certaines parties du corps. La muqueuse de l'estomac, des intestins, etc. Muqueuse gastro-pulmonaire. Muqueuse génito-urinaire.

— Erpét. Espèce de serpent du genre couleuvre.

MUQUEUX, EUSE. adj. (du lat. *mucosus*). Anat. Qui a de la mucosité. Sinus muqueux. Ligaments muqueux.

— Qui produit de la mucosité. Glandes muqueuses.

— Qui produit une matière analogue à la mucosité. Plante très-muqueuse.

— *Membranes muqueuses*. Membranes qui tapissent les conduits, les cavités, les organes creux communiquant à l'extérieur par les diverses ouvertures dont la peau est percée. Elles sont parsemées d'une grande quantité de follicules qui fournissent une humeur visqueuse nommée *mucus*, et forment une sorte de peau interne qui a un grand rapport avec le tissu cutané.

— *Système muqueux*. Nom sous lequel on a compris l'ensemble des membranes muqueuses.

— Pathol. *Fièvre muqueuse*. Celle dont la cause est l'irritation des membranes muqueuses, qui sécrètent en abondance un fluide visqueux. || *Maladies muqueuses, phlegmasies muqueuses*. Celles qui affectent le système muqueux en général, ou une membrane muqueuse en particulier. || *Etat muqueux*. Se dit de symptômes qui appartiennent à la fièvre muqueuse, et se montrent sans accélération du pouls et sans élévation de la chaleur.

— Se dit d'une saveur douce et fade, semblable à celle de la gomme, ou des fruits de l'anone muqueux.

— On a admis une *fermentation muqueuse*, qui n'est réellement qu'une fermentation vineuse incomplète, la liqueur sucrée devenant visqueuse et filante, par la conversion d'une certaine quantité de sucre en une substance analogue à la gomme d'amidon.

— *Etat muqueux*. Un des six états que, suivant Bory, la matière peut revêtir primitivement, et qui consiste en ce qu'elle se présente sans molécules apparentes, sous la forme d'une masse étendue, continue, imparfaitement liquide, onduleuse, transparente, et susceptible [illegible] de molécules amorphes.

— *Acide muqueux*. V. MUCIQUE (acide.)

MUQUEUX. s. m. Se prend quelquefois pour synonyme de Gomme, de Mucilage, de Mucus. Muqueux végétal. Muqueux animal.

— Erpét. Serpent.

MUR. s. m. (du lat. *murus*). Ouvrage de maçonnerie qui sert à enclore quelque espace, à le séparer d'un autre, ou à le diviser. Bon mur. Mur épais de cinq décimètres et haut de cinq mètres. Mur de pierres de taille, de moellons, de brique, de terre, de pisé. L'épaisseur, la hauteur, la longueur d'un mur. Le pied, le chaperon d'un mur. Bâtir, élever un mur. Mur à

hauteur d'appui. Mur mitoyen. Sceller quelque chose dans le mur. Prendre l'alignement d'un mur. Crépir un mur. Reprendre un mur, le reprendre en sous-œuvre. Enclore d'un mur un terrain, un jardin, etc. Fermer un passage par un mur. Les murs d'une chambre, d'un cachot. Percer un mur. Ne laisser que les quatre murs. Donner de la tête contre un mur. Il enferma les cités de *murs* et de remparts. (Boil.)

Vous êtes en des lieux tout pleins de sa puissance;
Ces *murs* mêmes, seigneur, peuvent avoir des yeux.
(RACINE.)

Ses *murs*, dont le sommet se dérobe à la vue,
Sur la cime d'un roc s'allongent dans la nue.
(BOILEAU.)

— *Gros murs d'un bâtiment*. Ceux qui en forment l'enceinte, et qui portent les combles, les voûtes, etc. || *Mur de face*. Gros mur qui forme l'une des principales faces d'un bâtiment. || *Mur latéral*. Celui qui forme l'un des côtés. || *Mur de pignon*. Mur qui s'élève jusqu'au-dessous du toit, le supporte, et en a la forme. || *Mur de refend*. Celui qu'on élève entre les gros murs, pour diviser l'intérieur du bâtiment. || *Mur à refends*. V. REFEND. || *Mur de parpaing*. Mur formé de pierres qui en traversent l'épaisseur. || *Mur de clôture*. Mur qui enferme extérieurement une cour, un jardin, un parc, etc. Franchir un mur de clôture. Le cochevis se pose quelquefois sur les toits ou sur les *murs* de clôture. (Buff.) || *Mur d'appui*. Mur qui n'est qu'à hauteur d'appui, qui n'est élevé que d'un mètre environ, pour ne pas ôter la vue. || *Mur mitoyen*. Le mur qui sépare le fonds de deux voisins, et qui est commun à tous deux. || *Murs d'un jardin, d'un parc*. Murs qui enferment un jardin, un parc. || *Mur de terrasse*. Mur qui retient les terres d'une plate-forte, d'une terrasse, d'un jardin, d'un boulevard, etc. || *Mur orbe*. Mur où l'on n'a percé aucune porte ni fenêtre. || *Mur en ailes*. Celui qui s'élève depuis le dessus d'un mur de clôture, et va en diminuant jusque sous l'entablement plus bas, pour arc-bouter le mur de face et le pignon d'un corps de logis qui n'est pas appuyé d'un autre. || *Mur en l'air*. Celui qui ne porte pas de fond, mais à faux, comme sur un arc ou poutre en décharge, et qui est érigé sur un vide pratiqué pour quelque sujétion en bâtissant, ou percé après coup. || *Mur en allée*. Mur qui devrait avoir au moins un tiers de mètre de saillie au milieu de la hauteur. || *Mur coupé*. Celui dans lequel on a fait une tranchée pour y loger les bouts des solives ou poteaux de cloison de leur épaisseur, en bâtissant, ou après coup. || *Mur en décharge*. Celui dont le poids est soulagé par des arcades bandées d'espace en espace par la maçonnerie. || *Mur de douve*. Mur de dedans d'un réservoir, qui est séparé du vrai mur par de la glaise. || *Mur sans moyen*. Mur de maison seigneuriale ou de monastère, qui, par un privilége spécial, ne pouvait jamais devenir commun. || *Mur planté*. Celui qui est fondé sur un pilotage ou sur une grille de charpente. || *Mur en surplomb, déversé* ou *forjeté*. Celui qui penche en dehors. || *Mur bouclé* ou *soufflé*. Celui qui est près de sa ruine, et qui fait ventre avec crevasses. || *Mur de dossier*. Celui qui s'élève au-dessus d'un toit et auquel sont adossés des tuyaux de cheminée.

— *Murs d'une ville*. Les murs qui entourent une ville.

— Absol. *Les murs*. Se dit pour, Les murs d'une ville. Eglise située hors des murs. Aller se promener hors des murs.

— La ville même. Depuis quand êtes-vous dans nos murs? Vous voilà enfin dans nos murs. Attaquons dans leurs *murs* ces conquérants si fiers. (Rac.)

Non, vous n'espérez plus de nous revoir encor,
Murs sacrés, que n'a pu conserver mon Hector.
(RACINE.)

— Antiq. *Mur* ou *muraille médique*. Mur de briques cimentées avec du bitume, qui s'étendait de l'Euphrate au Tigre, et séparait la Babylonie de la Mésopotamie. Il garantissait ce premier pays des incursions des nomades de la haute Mésopotamie. || *Mur de César*. Muraille ou retranchement que Jules César fit élever pour fermer aux Helvétiens le passage dans la province romaine. || *Mur d'Adrien*. Muraille qu'Adrien fit construire dans la Bretagne, de Carlisle à Newcastle, ou du golfe de Solway à l'embouchure de la Tyne, pour arrêter les incursions des Calédoniens. || *Mur de Sévère*. Se dit du mur d'Adrien, réparé par Sévère, 70 ans après sa construction. || Il y a encore, dans différents pays, des vestiges de murs construits pour arrêter des incursions de barbares. On cite *le mur de Sésostris, le mur du Liban, le mur de Joppé, le mur de la Pamphylie, le mur de la Marglane, les grands murs de la Chersonèse de* [illegible]*pe*, et enfin *le grand mur de Germanie*.

— Blas. *Mur* ou *muraille*. Représentation d'un mur qui occupe toute la largeur de l'écu. S'il laisse quelque vide, on l'appelle *pan de mur*. || *Mur maçonné*. Mur où l'on a marqué les liaisons des pierres d'un émail différent. || *Mur soutenu*. Celui qui pose sur quelques pièces représentées au-dessous.

— Escr. *Tirer au mur*. Pousser de tierce ou de quarte à quelqu'un qui ne fait que parer. || *Parer au mur*. Parer les coups de celui qui tire au mur.

— *Grand mur*. Se dit, à la paume, du mur contre lequel il n'y a pas de toit.

— Manég. *Gratter le mur*. Se dit d'un écolier qui approche trop du mur.

— Prov. et fig. *C'est se donner la tête, c'est donner de la tête contre un mur*. C'est tenter une entreprise dans laquelle il n'est pas possible de réussir.

— Prov. et par exagérat. *On tirerait plutôt de l'huile d'un mur*. Se dit en parlant d'un homme dur, dont on ne peut rien obtenir.

— Prov. et fig. *Cet homme tirerait de l'huile d'un mur*. Par son adresse et son industrie, il tirerait de l'argent, des secours, d'où les autres n'en pourraient jamais tirer. || *Les murs ont des oreilles*. Quand on s'entretient de quelque chose de secret, il faut parler avec beaucoup de circonspection, de peur d'être écouté.

— On dit proverbialement qu'*on n'a laissé dans une maison que les quatre murs*, pour exprimer qu'on y a tout enlevé.

— Fig. et fam. *Mettre quelqu'un au pied du mur*. Le mettre hors d'état de reculer, et le forcer à prendre un parti. || Se mettre dans l'impossibilité de répliquer. || Cette métaphore paraît empruntée de l'escrime, où celui qui a poussé son adversaire jusqu'au pied d'un mur, lui a ôté tout moyen de reculer, en sorte qu'il se voit contraint de riposter ou de demander merci.

— Prov. *Être au pied du mur sans échelle*. Échouer dans une entreprise, au moment de l'exécution, faute de ce qui est nécessaire au succès.

— On dit qu'un *mur crève de rire*, pour exprimer qu'il est crevassé.

— Fig. *Mur de séparation, mur d'airain*. Causes qui divisent deux personnes, et empêchent qu'elles puissent se rapprocher. Il y a un mur de séparation, un mur d'airain entre ces deux hommes. Lors du fameux procès entre les médecins et les chirurgiens, M. de la Peyronie sollicitait vivement le chancelier d'Aguesseau d'élever un grand *mur*, un *mur* d'airain entre le corps de la médecine et celui de la chirurgie. Fort bien, répondit le magistrat, mais si nous élevons ce *mur*, de quel côté faudra-t-il mettre le malade? Il n'y a pas moyen que la vérité perce ce triple *mur* de l'amour-propre. (Volt.)

— *Abattre le mur de séparation qui s'était élevé entre deux hommes*. Les rapprocher, les réunir.

— Fig. Défense. Son nom seul est un *mur* à l'empire ottoman. (La Font.)

— *Mur d'airain*. Ferme soutien d'un pays. Cet homme, que Dieu avait mis autour d'Israël comme un *mur* d'airain, où se brisèrent tant de fois toutes les forces de l'Asie. (Fléch.)

— Fig. Quel spectacle plus effrayant que celui d'un peuple actif et vigoureux, se débattant sans espérance, dans les *murs* d'airain de la fausse gloire, de la personnalité et de l'égoïsme. (A. Mart.)

— Fig. L'éclat militaire de notre siècle formera, dans le champ de l'histoire, comme un *mur* de feu, au delà duquel tout pâlira. (Boiste.)

— Partie inférieure de la mine, d'un banc, d'une couche, d'un filon.

— Syn. comp. MUR. MURAILLE. Le *mur* est un ouvrage de maçonnerie; la *muraille* est une espèce d'édifice.

MUR. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Loudéac (Côtes-du-Nord); 2,400 hab.

— MUR-DE-BARRÈS. Chef-lieu de canton, arrondissement d'Espalion (Aveyron); 1,300 habitants.

MÛR, ÛRE. adj. (du lat. *maturus*). Qui est arrivé à un certain point de développement, qui le rend propre à être cueilli ou mangé. Blés, épis, raisins mûrs. Pommes mûres. Cerises mûres. Fruit mûr pour être cueilli. Melon qui n'est pas mûr, qui est trop mûr. Fruit qui devient mûr. Fruit mûr avant la saison. A demi mûr.

— Qui n'a plus de verdeur, qui est bon à boire. Ce vin sera bientôt mûr, n'est pas encore mûr.

— Fig. *Cet abcès est mûr*. Il est près de crever, de percer. || Il est temps de l'ouvrir.

— Fig. et fam. *Cet habit est mûr, est bien mûr*. Il est vieux, usé, facile à déchirer.

— Fig. *Cette affaire est mûre, n'est pas encore mûre*. Il est temps, il n'est pas encore temps d'y travailler, de s'en occuper ou de la terminer.

— Fig. et par plaisanterie. *Cette fille est mûre*. Il y a longtemps qu'elle est en âge d'être mariée.

Deux veuves sur son cœur eurent le plus de part,
L'une encor verte et l'autre un peu bien *mûre*,
Mais qui réparait par son art
Ce qu'avait détruit la nature.

— Fig. *C'est un fruit mûr pour le ciel, pour l'éternité*. Se dit, dans le langage mystique, d'une personne pieuse, qui est morte jeune.

— Fig. *Age mûr*. Age qui suit la jeunesse. L'âge viril, plus mûr, inspire un air plus sage. (Boil.) Nous sommes debout dans la jeunesse, assis dans l'âge mûr, couchés dans la vieillesse. (De Lourdoueix.) Dans l'âge mûr on jouit également du passé. (Buff.)

— *Homme mûr, esprit mûr*. Homme, esprit sage, posé, réfléchi. Naguère on émancipait l'enfance, aujourd'hui on invite les hommes mûrs à redevenir enfants. (Boiste.) Les esprits mûrs avant le temps tombent aussi avant le temps; c'est comme les fruits qui ne se conservent point, quand ils mûrissent de trop bonne heure. (Noël.)

— *Mûre délibération*. Délibération où tout a été examiné avec beaucoup d'attention. Après une mûre délibération, après mûre délibération, la chose a été décidée ainsi.

— Prov. et fig. *Entre deux vertes, une mûre*. Entre deux choses mauvaises, une bonne. Alléguer plusieurs excuses, entre deux vertes, une mûre. Montrer plusieurs épigrammes, les unes bonnes, les autres mauvaises, entre deux vertes une mûre.

— Prov. et fig. *Il faut attendre à cueillir la poire qu'elle soit mûre*. Il ne faut point précipiter une affaire, et l'on doit attendre qu'elle soit en état d'être faite, d'être conclue, etc.

— Prov. et fig. *La poire est mûre, la poire n'est pas mûre*. L'affaire dont il s'agit est arrivée, n'est pas arrivée au moment précis où il convient qu'on s'en occupe, qu'on songe à la terminer.

— *Mûr pour*. Beaumarchais avait fort bien jugé que le public était *mûr* pour ce genre de satire. (La Harpe.) Quand Gluck donna Orphée, l'opéra était *mûr* pour la nouveauté. (Id.) La France était appelée à de grands changements, et le siècle était *mûr* pour les événements inattendus qui se préparaient. (Rougeron.)

Et son jeune héritier, déjà *mûr* pour la gloire,
D'un si beau dévouement gardera la mémoire.
(DELILLE.)

— On écrivait autrefois *meur, meure*; de là vient qu'en supprimant l'*e*, on a mis un accent circonflexe sur l'*u*.

MURADAL. Géogr. Lieu de la Sierra Moréna, en Espagne, où les rois de Castille, de Navarre et d'Aragon réunis, remportèrent une victoire sur les Arabes, le 10 juillet 1210.

MURAGE. s. m. Anc. jurispr. Droit qu'on levait autrefois pour l'entretien des murs d'une ville et des monuments publics.

— État de ce qui est muré.

MURAIE. s. f. Plantation de mûriers.

— Terrain planté de mûriers.

MURAILLE. s. f. (pr. *mu-râ-ye*; du lat. *murus*). Mur épais et d'une certaine élévation. Bonne, haute muraille. Muraille fort épaisse. Muraille de pierre, de brique. Muraille sèche, à pierre sèche. Couvrir la muraille d'une tapisserie. Ecrire sur la muraille d'une prison. Un pan de muraille. Le long de la muraille. Une muraille couverte d'affiches. Etayer une muraille. Abattre une muraille. Etre écrasé par la chute d'une muraille. Passer par-dessus la muraille. N'offrir plus que des murailles. Le comble s'est abattu sur les *murailles*, et les *murailles* sur le fondement. (Boss.) Du moins la lumière adoucit-elle l'horreur du cachot pour l'esclave; il peut écrire sa misère sur la *muraille*. (Boiste.)

— *Muraille qui pousse*. Muraille qui bombe et menace ruine.

— Constructions qui servent de clôture, de défense, de rempart à une ville, à un château, ou même à un pays. Les murailles d'une ville, d'une forteresse. Muraille flanquée de grosses tours. Murailles renversées par le canon. Défendre, forcer la muraille. Saper une muraille. Etre au pied d'une muraille pour la miner. Escalader les murailles. La grande muraille de la Chine. Nous crûmes voir le temps des miracles où les *murailles* tombaient au bruit des trompettes. (Boss.) Et cet époux, dans une ardeur de gloire qui transporte les jeunes courages, trouve bientôt une honorable mais triste mort, sous les *murailles* d'une ville rebelle. (Fléch.) Vous portâtes la mort jusque sur les *murailles*. (Rac.) Condé, dont le nom seul fait trembler les *murailles*. (Boil.) Il y a autant de vrai courage à souffrir avec constance les peines de l'âme, qu'à rester fixe sous la *muraille* d'une batterie. (Napol.)

— Hist. *Muraille du chameau*. Forteresse d'Égypte, près de laquelle Perdiccas fut défait par Ptolémée Soter, 322 ans av. J.-C. || *Muraille de la Chine* ou absolument *grande muraille*. Muraille de briques, construite par les Chinois, au nord de leur empire, pour arrêter les incursions des Tartares. La muraille de la Chine franchit des chaînes de montagnes fort élevées; elle est munie de tours, et a près de 2,000 kilomètres de développement. Elle fut bâtie vers l'an 230 av. J.-C. || *Les murailles de Babylone*, construites par Sémiramis, étaient placées au rang des sept merveilles du monde.

— Escr. *Tirer à la muraille*. Pousser de tierce et de quarte à quelqu'un qui ne fait que parer.

— Manég. Les murs du manége. C'est ce qu'on appelle aussi *les dehors*, dans certaines occasions. || *Passéger la tête à la muraille, porter la main à la muraille, aller droit à la muraille, arrêter droit à la muraille*, sont diffé[illegible] cheval pour l'assouplir.

— Mar. Epaisseur du bord du bâtiment, comprenant bordage, membres et vaigrage.

— Minér. Se dit quelquefois du sol d'une mine.

— Pêch. Se dit, en Provence, de l'enceinte des pêcheries.

— Fam. *Enfermer quelqu'un entre quatre murailles*. Le mettre en prison.

— *Il n'y a que les quatre murailles*. Se dit d'une maison, d'un appartement où il n'y a point de meubles.

— Fig. *Être comme une muraille devant l'ennemi*. Se dit d'une troupe en bataille que l'ennemi ne peut ni entamer ni faire reculer.

— Prov. *Avoir sauté les murailles*. Se dit quelquefois d'un moine qui a quitté sa profession, qui a jeté le froc aux orties. || *Les murailles ont des oreilles*. Quand on veut s'entretenir de quelque chose de secret, il faut parler avec beaucoup de circonspection, de peur d'être écouté.

— L'Écriture dit en menaçant que l'*on exterminera jusqu'à ceux qui pissent contre la muraille*, pour exprimer que l'on ne pardonnera à personne.

— Art vétér. Partie du sabot des chevaux qui est située en avant et à la partie supérieure.

— MURAILLES. s. f. pl. Dans le style soutenu, s'emploie pour Ville. Ce fleuve serpente autour de nos murailles. Dès qu'ils se virent assiégés dans leurs murailles, ils se livrèrent au désespoir.

MURAILLÉ, ÉE. adj. Se dit d'une tranchée, d'un souterrain, d'un remblai, dont on soutient les terres par des murs.

MURAILLEMENT. s. m. (pr. *mu-ra-ye-man*). Techn. Maçonnerie en briques, dont on revêt quelquefois les puits d'une mine.

— Travail qui a pour but de fortifier des ouvrages par la construction de murs.

MURAÏOLLE ou **BAÏOQUELLE**. s. f. Métrol. Monnaie de billon de Bologne, qui vaut environ vingt centimes. Quelques personnes font ce mot du masculin.

MURAL, ALE. adj. (du lat. *murus*, mur). De mur, qui a rapport aux murs.

— *Cartes murales*. Cartes qui s'appliquent aux murs.

— *Couronne murale*. Couronne qu'on donnait chez les Romains à ceux qui, dans un assaut, avaient monté les premiers sur les murs de la ville assiégée. Cette couronne était garnie, par le haut, de dents semblables aux créneaux des murailles.

— Astron. *Cercle mural*. Instrument qui est fixé à un mur.

— Bot. *Plantes murales*. Plantes qui croissent sur les murs.

— Entom. Se dit des insectes qui déposent leurs œufs dans les murs.

— Ornith. Se dit des oiseaux qui grimpent sur les rochers.

— *Machines murales*. Celles qui servaient à défendre ou à renverser les murs. || Pl., *muraux*.

MURAL. s. m. Astron. Quart de cercle fixé sur un mur.

MÛRAL, ALE. adj. (du lat. *morum*, mûre). Pathol. Se dit de certains calculs urinaires, dont la surface mamelonnée ressemble à celle de la mûre. || Pl., *mûraux*.

MURALTIE. s. f. Bot. Genre de plantes du cap de Bonne-Espérance.

MURAPA. s. f. Bot. Aroïde.

MURAT. Géogr. Chef-lieu d'arr. (Cantal); 2,500 hab. || Chef-lieu de cant., arr. de Castres (Tarn); 2,800 hab.

MURAT (Joachim). Général français et roi de Naples, né en 1771, mort en 1815, s'engagea comme volontaire. Parvenu au grade de général, il suivit Bonaparte en Egypte, où il se distingua au premier rang aux batailles des Pyramides et du Mont-Thabor, et à l'assaut de Saint-Jean-d'Acre. Il épousa, en 1800, Caroline, sœur de Bonaparte, et il suivit le premier consul en Italie, où il contribua puissamment à tous les succès. Il fut un des vainqueurs d'Austerlitz, d'Iéna, etc. Appelé en 1808 au trône de Naples, il se fit aimer de ses sujets. En 1814, il s'unit aux alliés contre Napoléon, et fut abandonné et dépossédé par eux. Ayant voulu rentrer dans ses Etats en 1815, il fut arrêté, jugé, condamné par une commission militaire, et fusillé au Pizzo (Calabre) le 13 octobre.

MURATO. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Bastia (Corse); 750 hab.

MURATORI (Louis-Antoine). Célèbre historien et érudit italien, né en 1672, mort en 1750, a publié de savantes dissertations historiques et un grand nombre de documents précieux.

MURCHISONITE. s. f. Minér. Substance opaque d'un blanc rougeâtre, cristallisant en prismes rectangulaires obliques.

MURCIA ou **MURTIA**. Myth. rom. Déesse de la paresse, ou, suivant d'autres, surnom de Vénus. Dans cette dernière acception, Murtia se confond avec Myrtea.

MURCIE. Géogr. Ville d'Espagne, capitale de la province du même nom; 36,000 hab. || Province qui a 150 kilom. sur 148 [illegible] royaume maure fondé vers 1060, lors de la division de celui de Cordoue: réuni bientôt au royaume de Valence, et tributaire du royaume chrétien de Léon en 1156, il fut donné aux princes de la Cerda en 1281, et se trouva enfin partagé entre la Castille et l'Aragon, en 1315.

MURCIEN, ENNE. adj. et s. Géogr. Habitant de la ville et du royaume de Murcie. || Qui appartient à ces lieux ou à leurs habitants.

MURCIEN. adj. m. (du lat. *murcus*). Ant. rom. Se disait d'un homme qui s'était mutilé pour ne pas être soldat.

MÛRE. s. f. (du lat. *morum*, fait du gr. *μαῦρος*, sombre, noirâtre, à cause de sa couleur noire). Fruit du mûrier, qui n'est autre chose que la réunion d'un assez grand nombre de petites baies charnues. Il a une saveur mu-

queuse, sucrée et acide, assez agréable. On s'en sert pour préparer des boissons rafraîchissantes, un sirop employé avec succès dans les inflammations légères de la gorge, et un vinaigre assez bon ; il entre dans la série des teintures, et est recherché pour colorer les vins, les liqueurs, les confitures, etc. Mûres noires. Mûres blanches. Manger des mûres. Du sirop de mûres. Un panier de mûres. Assez analogues à la framboise, les *mûres* manquent de son parfum exquis. (Loisel.-Desl.) Le sirop de *mûres* étendu d'eau offre une boisson agréable. (Id.) Le suc de la *mûre* laisse sur les mains et le linge des taches difficiles à effacer. (Id.) Là rougit la cerise, ici noircit la *mûre* (Michaud.)

Ces verdoyants remparts,
Ces murs tissus d'épine où votre main tremblante
Cueille et la rose inculte et la *mûre* sanglante. (Del.)

De la *mûre* pourprée
Aux feux d'un jour serein l'éclat pur resplendit.
(Baour-Lormian.)

— Périphr. Le noir fruit du mûrier, le fruit sanglant du mûrier, le fruit cher à Thisbé. || Les poètes disent le sang de la mûre pour le jus de la mûre.

— *Mûre sauvage*. Le fruit de la ronce, qui est semblable à celui du mûrier. On l'appelle aussi *mûre à poux*.

— Prov. *Autant en dit le renard des mûres*. S'est dit autrefois comme nous disons aujourd'hui, *ils sont trop verts*. || *Aller aux mûres sans crochet*. Commencer une entreprise sans avoir ce qu'il faut pour réussir.

MURE. s. f. Conchyl. Nom vulgaire d'une espèce de buccin, à cause de sa couleur et de ses tubercules. || On le donne aussi quelquefois à une espèce de murex. || Se dit particulièrement d'une espèce de ricinule. || *Mure ailée*. Nom marchand du murex niritoïde.

MURE, MURIE, MUIRE. s. f. Minér. Noms qu'on donne, dans les salines, à l'eau saturée de sel, après qu'on lui a fait subir l'évaporation nécessaire. || On les applique aussi aux eaux imprégnées de sel marin, et même aux eaux naturellement salées.

MURE. s. f. Pathol. Excroissance charnue, granuleuse, fongueuse et rouge, entre la paupière et le globe de l'œil.

MURE. s. f. Se disait d'une espèce de fourrure faite avec la peau de l'hermine, appelée *rat* ou *écureuil du Pont*.

MURE (LA). Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Grenoble (Isère) ; 1,900 hab.

MURÉ, ÉE. part. pass. du v. Murer. S'empl. adjectiv. Ville murée. Fenêtre murée. Porte murée. Dans cette contrée et dans la Syrie, Damas, Hémath, Hébron, Jéricho, toutes villes *murées*, florissaient longtemps avant Athènes. (Malte-Brun.)

— Commun. relig. Se dit des religieux enfermés dans un couvent. Religieuses murées.

— Fig. La vie privée doit être *murée* (Royer-Collard.)

MUREAU. s. m. Techn. Maçonnerie de la tuyère d'un fourneau de forges.

MURECI. s. m. Bot. Arbre du Brésil, dont le fruit ressemble à [illegible]

MÛREMENT. adv. (du lat. *maturè*). En maturité. Inus. au propre.

— Fig. Avec beaucoup de réflexion, d'attention. Après avoir mûrement délibéré, considéré, examiné. Réfléchir, penser mûrement à quelque chose.

MURÉNA (Lucius Licinius). Célèbre général romain, contribua puissamment à la victoire de Chéronée, et commença la seconde guerre contre Mithridate. || Son fils se distingua dans la guerre contre Mithridate ; mais ayant obtenu le consulat, l'an 62 av. J.-C., il fut accusé par Caton d'avoir employé la brigue ; Cicéron, chargé de sa défense, prononça une belle harangue, qui nous est restée.

MURÈNE. s. f. (du gr. μύραινα). Ichthyol. Genre de poissons malacoptérygiens qui comprend l'anguille commune, le congre. Ils sont complétement privés de nageoires pectorales. La murène hélène est une espèce célèbre par la délicatesse de sa chair ; on peut l'élever dans des viviers. La murène est très-répandue dans la Méditerranée ; elle peuple les côtes d'Italie, où l'on en fait un très-grand cas. On connaît la cruauté de Vedius Pollion, qui nourrissait des murènes avec les corps des esclaves qu'il faisait mourir.

MURÉNOBLENNE. s. f. (ét. gr., μύραινα, murène ; βλέννα, mucus, parce qu'il laisse suinter de ses pores cutanés une inépuisable quantité d'un mucus gluant et huileux). Ichthyol. Genre de la famille des ophichthytes, établi pour un poisson du détroit de Messine.

MURÉNOIDE. adj. des 2 g. Ichthyol. Qui ressemble à une murène. || MURÉNOÏDES. s. m. pl. Famille de poissons jugulaires, qui a pour type le genre murène.

MURÉNOPHIS. s. m. (pr. *mu-ré-no-fiss* ; ét. gr., μύραινα, murène ; ὄφις, serpent). Erpét. Serpent ressemblant à la murène.

— Ichthyol. Poisson osseux, espèce d'ophite. || Un des noms du genre murène.

MURÉNOT. s. m. Ichthyol. Poisson des îles Baléares.

MURER. v. a. 1re conj. Entourer de murailles. Murer une ville.

— Boucher une porte ou une fenêtre avec de la maçonnerie

— Fig. Dérober à tous les regards.

— SE MURER. v. pron. Être environné de murailles. Cette ville se mure rapidement.

— Fig. Cacher ses actions à tous les regards.

MURER. s. m. Bot. Nom vulgaire de la giroflée de muraille.

MURET. Géogr. Ch.-l. d'arr. (Haute-Garonne) ; 4,000 hab.

— Hist. *Bataille de Muret*. Victoire remportée par Simon de Montfort sur le roi d'Aragon, Pierre II, en 1213. Ce prince y perdit la vie avec un grand nombre de ses soldats.

MURET (Marc-Antoine-François). Célèbre humaniste, né en 1526, mort en 1585. Il a publié une foule d'ouvrages, principalement des vers latins très-estimés.

MUREX. s. m. (du lat. *murex*, pointe de roche). Conchyl. Nom commun à différentes espèces de coquilles univalves, hérissées de pointes. On ne connaît plus l'espèce de murex d'où les anciens tiraient la pourpre. || *Murex à dents de chien*. Type du genre turbinelle.

— Bot. Plante dont la fleur sent le musc, et dont le fruit est tétragone et garni d'épines sur les angles, comme cela est fréquent chez les coquilles du genre rocher.

MURG-ET-PFING. Géogr. Cercle du grand-duché de Bade, dont la superficie est de 480 kilom. carrés, et la population de 209,000 hab. Sa capitale est Dourlach.

MÛRI, IE. part. pass. du v. Mûrir. S'empl. adjectiv. Les raisins nouvellement mûris.

Tous deux, mûris enfin dans leur secret séjour,
Sortent impatients de se montrer au jour. (Delille.)

— Fig. Esprit mûri. Tête mûrie.

— Delille l'a dit des empires en décadence :

Hélas ! ce goût si pur, cette molle élégance,
Des empires *mûris* marquent la décadence.

MURIACITE. s. f. Minér. Soude muriatée gypseuse. || *Muriacite fibreuse*. Polyahalite.

MURIATE. s. m. (du lat. *muria*, saumure). Chim. Sel neutre formé par la combinaison de l'acide muriatique avec une base alcaline, terreuse ou métallique. Muriate d'antimoine, de baryte, de chaux, de cuivre, d'étain, de fer, de mercure, de potasse. Ce nom est aujourd'hui remplacé par ceux d'*hydrochlorate* et de *chlorure*. || *Muriate de soude*. Le sel commun. || *Muriate d'ammoniaque*. Hydrochlorate d'ammoniaque, appelé vulgairement *sel ammoniac*. || *Muriates secs*. Nom qu'on donnait autrefois aux chlorures. || *Muriates hydratés*. Ancien nom des hydrochlorates.

MURIATÉ, ÉE. adj. Minér. S'est dit d'une base combinée avec l'acide muriatique, comme la soude muriatée.

MURIATIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *muria*, saumure ; *fero*, porter). Minér. Se dit des corps qui contiennent du chlore ou un composé de chlore, comme la chaux anhydrosulfatée muriatifère, qui est imprégnée de chlorure sodique, ou le plomb carbonaté muriatifère, qui est mélangé avec du chlorure plombique.

— Géol. *Terrains muriatifères*. Roches arénacées et de grands dépôts marneux au milieu desquels paraissent de puissantes assises calcaires, et qui ont offert les premiers exemples du gisement du sel gemme en roche.

MURIATIQUE. adj. m. (du lat. *muria*, saumure). Chim. Se disait de l'acide hydrochlorique, quand on le supposait appartenir à la classe des oxacides. || *Acide muriatique oxygéné*. Ancien nom du chlore. || *Acide muriatique suroxygéné*. Ancien nom de l'acide chlorique.

— Zool. La paludine muriatique est appelée ainsi parce qu'elle vit dans les eaux saumâtres voisines des bords de la mer.

MURIATUM. s. m. (pr. *mu-ria-tom*). Chim. On appelait ainsi, avant l'établissement de la théorie chloristique, le radical hypothétique et inconnu de l'acide muriatique, qu'on supposait produire cet acide par sa combinaison avec l'oxygène.

MURIAX. s. m. Anc. art milit. Se disait des machines de guerre qu'on plaçait sur les murailles.

MURICAIRE. s. f. Bot. Genre de la famille des crucifères, établi pour une plante de la côte d'Afrique.

MURICALCITE. s. f. Minér. Variété de chaux carbonatée magnésifère.

MURICÉE. s. f. Zooph. Genre de polypiers.

MURICHE. s. m. Bot. Espèce de palmier d'Amérique.

MURICIE. s. f. Bot. Genre de plantes établi pour un arbrisseau de la Cochinchine.

[illegible] bite les murex.

— Bot. V. MURICIE.

MURICITE. s. f. Conchyl. Murex fossile.

MURICULÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *muricu*, petite pointe). Bot. Qui est garni de petites pointes mousses, comme le fruit du spermacoce muriculé, que couronnent deux à quatre dents aiguës et très-courtes du calice.

— Conchyl. Se dit, dans le même sens, de la coquille de la mitre muriculée.

MURIDE. s. m. Chim. Nom sous lequel on a d'abord désigné le Brome.

MURIDE. adj. des 2 g. (du lat. *mus*, *muris*, rat). Mamm. Qui ressemble à la souris. || MURIDES. s. m. pl. Famille de mammifères rongeurs, qui a pour type le genre rat.

MURIE s. f. (du lat. *muria*, saumure). Eau qui contient du sel gemme.

— Ant. Sel pilé cuit au four, dont les Vestales usaient dans les sacrifices.

MÛRIER. s. m. (du lat. *morus*, dérivé du celt. *mor*). Bot. Genre d'arbres, qui fait partie de la famille des urticacées, et dont on connaît environ vingt espèces, qui pour la plupart habitent les régions intertropicales. Les mûriers sont des arbres de la plus haute importance, surtout en ce que leurs feuilles servent de nourriture aux vers à soie, et en outre, parce que plusieurs espèces fournissent d'excellents fruits alimentaires connus sous le nom de *mûres*. Mûrier sauvage, épais, touffu, ombreux. Les poètes l'appellent l'arbre de Thisbé, l'arbre cher à Thisbé. Et le *mûrier* sauvage aux fruits doux et sanglants. (Desaint.)

— *Mûrier noir*. Mûrier qui porte des mûres noires, rafraîchissantes, dont le parfum et la saveur sucrée charment les gourmets. On peut en faire une sorte de vin, en les mettant fermenter dans une certaine quantité d'eau. Ses feuilles peuvent remplacer celles du mûrier blanc pour la nourriture des vers à soie. || *Mûrier blanc*. Celui qui porte des mûres blanches, moins succulentes que celles du mûrier noir. On nourrit ordinairement les vers à soie avec des feuilles de mûrier blanc. || *Mûrier jaune*. Mûrier d'Amérique, qui sert en teinture. || *Mûrier à papier*. Grand arbre de la Chine et du Japon, qui donne une sorte de filasse dont on fait du papier et des étoffes. || *Mûrier sauvage*, *mûrier des haies*. Espèce de ronce. || *Mûrier de renard*. Nom vulgaire d'une autre espèce de ronce à fruits bleus.

— Myth. Les poètes feignent que le mûrier fut teint du sang de Pyrame et de Thisbé, et que les mûres qu'il portait devinrent rouges, de blanches qu'elles étaient auparavant.

— Ornith. Nom qu'on donne, en Lorraine, au gobe-mouches ou becfigue. Dans le midi de la France, on désigne par le même nom les divers becs-fins qui aux mois d'août et de septembre sont gras et ont la chair succulente. A la Nouvelle-Angleterre, on appelle improprement *mûrier* le jaseur de Bohême. Ces oiseaux ont tiré ce nom des mûres dont ils se nourrissent.

MURIN, INE. adj. (du lat. *mus*, rat). Mamm. V. MURIDE. || MURINS. s. m. pl. Famille de mammifères rongeurs, qui a le genre rat pour type.

MURINGUI-RINGUE. s. m. Bot. Grand arbre d'Afrique.

MURIOCARBONATE DE PLOMB s. m. Minér. Chlorure de plomb.

MURIOSULFATE. s. m. Chim. Sel produit par la dissolution de l'étain dans l'acide sulfurique et l'acide muriatique. On dit aujourd'hui *chlorosulfate*.

MURIOSULFURIQUE. adj. des 2 g. Teint. Se dit d'une solution d'étain dans l'acide sulfurique et l'acide muriatique, qui sert pour la teinture écarlate. On dit aujourd'hui *chlorosulfurique*.

MURIQUÉ, ÉE. (du lat. *murex*). Bot. Qui est garni de pointes courtes à base large, comme le pollen de la guimauve de Syrie, le fruit de la canne d'Inde.

— Conchyl. Se dit dans le même sens de la coquille d'un fuseau muriqué et de la volute muriquée.

MÛRIR. v. n. 2e conj. (du lat. *maturari*). Devenir mûr. Les raisins mûrissent en automne. Le soleil fait tout mûrir. Chaque chose mûrit en sa saison. Ne pas donner aux fruits le temps de mûrir. Les nèfles mûrissent sur la paille. Il fait naître et *mûrir* les fruits. (Rac.) Aux lieux où *mûrit* le coco. (Boil.) Les fruits qu'on fait *mûrir* par artifice n'ont jamais ni le goût ni la beauté de ceux qui viennent dans leur saison. (St-Evrem.)

— Fig. *Laisser mûrir une affaire*. Lui laisser le temps d'arriver à une solution.

— Acquérir de l'expérience. C'est un esprit qui mûrira avec le temps. Cet homme ne mûrira jamais. Il y a des têtes qui ne mûrissent jamais. Veillez sur un roi enfant qui n'a pas eu le loisir de croître et de *mûrir* sous vos yeux et vos exemples. (Mass.) Les idées *mûrissent* comme le fruit. (A. Martin.)

— Se consolider. Il faut du temps pour que les réputations *mûrissent*. (Volt.)

— Prov. *Avec le temps et la paille les nèfles mûrissent*. Il y a un certain point de maturité qu'il faut attendre dans toutes les affaires de même que dans les fruits.

— v. a. Rendre mûr. Le soleil du midi mûrit [illegible] fait aux fruits : il les *mûrit* insensiblement et leur ôte ce qu'ils avaient de rude à leur naissance. (Bouh.)

— *Mûrir un abcès*. Le faire percer. Cet emplâtre mûrira l'abcès.

— Agric. *Mûrir la terre*. Expression impropre par laquelle les cultivateurs désignent l'effet que les gaz atmosphériques produisent sur une terre naturellement infertile, ramenée du fond à la surface du champ par un labour profond, et qui, en effet, n'est propre à donner des productions qu'après une exposition plus ou moins longue à l'air et aux météores.

— Fig. Faire arriver au point de maturité, de perfection convenable. Se dit des personnes et des choses. L'âge et l'expérience mûrissent la tête, l'esprit. La lecture des bons écrits mûrit le style. Y eut-il jamais homme plus sage et plus prévoyant, qui laissât *mûrir* ses entreprises avec tant de patience ? (Fléch.) Il y a toujours quelque chose en nous que l'âge ne *mûrit* point. (Boss.) Le premier écueil de notre innocence, c'est le plaisir ; les autres passions, plus tardives, ne se développent et ne *mûrissent*, pour ainsi dire, qu'avec la raison. (Mass.) Maintenant que le temps a *mûri* mes désirs. (Boil.) Attendant que pour toi l'âge ait *mûri* ma muse. (Id.) L'infortune *mûrit* les hommes. (Pythag.) La révolution a blanchi beaucoup de têtes sans les *mûrir*. (Boiste). Il faut recourir à nos amis, et *mûrir* nos colères entre leurs discours. (Charr.)

Laissez entre mes mains *mûrir* vos destinées,
Et ne hasardez point le fruit de tant d'années.
(Corneille.)

— Perfectionner. L'expérience lui a mûri le jugement. Le soleil de vingt cieux a *mûri* notre vie. (V. Hugo.)

Maintenant que le temps a *mûri* mes désirs,
J'aime mieux mon repos qu'un embarras illustre.
(Boil.)

— SE MÛRIR. v. pron. Devenir mûr. Les fruits se mûrissent.

— Acquérir de l'expérience, de la perfection. Son esprit se mûrit. Sa tête se mûrit.

— *Son abcès se mûrit*. Est près de percer.

— Syn. comp. MÛRIR, SE MÛRIR. *Mûrir* peint le travail de la maturation et le temps où elle a lieu ; *devenir mûr* montre la maturité comme la qualité qui survient dans l'objet.

MÛRISSANT. part. prés. du v. Mûrir. Qui mûrit. Il est invar. Des fruits mûrissant en automne, mûrissant avant la saison, mûrissant malgré leur exposition défavorable.

MÛRISSANT, ANTE. adj. Qui est dans un état de maturation. On voit sur vos coteaux la grappe *mûrissante*. (Del.) Doux fruits d'un jour plus pur, *mûrissants* sous vos yeux. (Id.) Omiss. des diction.

MURIUM. s. m. (pr. *mu-ri-om*). Chim. Nom que l'on a donné au radical présumé de l'acide muriatique.

MURLEAU. s. m. Hortic. Raisin noir velouté.

MURMIDIE. s. f. Entom. Genre de coléoptères.

MURMILLON. s. m. Ant. rom. V. MIRMILLON.

MURMURANT. part. prés. du v. Murmurer. Qui murmure. Il est toujours invariable. Des enfants murmurant en secret.

MURMURANT, ANTE. adj. Qui fait entendre de fréquents murmures. Fontaine, onde murmurante. L'eau seule de la rivière se faisait jour parmi ces lits de fragments, et lavait de son écume *murmurante* les brisures de ces marbres qui font obstacle à son cours. (Lamart.)

De ce buisson voisin qui clot ton héritage,
La *murmurante* abeille, en moissonnant la fleur,
T'invite au doux repos avec un bruit flatteur. (Tissot.)

MURMURATEUR, TRICE. adj. (du lat. *murmurator*). Se dit de celui qui murmure habituellement.

— Port-Royal et quelques écrivains l'ont employé particulièrement en parlant du peuple juif.

Ce peuple, dont un voile obscurcissait les yeux,
Murmurateur volage, amateur des faux dieux.
(L. Racine.)

— Se dit aussi des choses.

Tel un ruisseau qui, dans sa pente
Roulant ses flots *murmurateurs*,
Humecte la tige des fleurs
Autour desquelles il serpente. (Desmahis.)

— Fig. Les langues *murmuratrices* s'agitent aisément dans des bouches vides. (Boiste.)

— substant. Il appartenait à l'Église de diriger ses enfants dans les routes d'une dévotion qui parut d'abord étrange et dure aux oreilles des *murmurateurs*. (De Quélen.) Ces *murmurateurs* affectaient la souveraine prêtrise. (Id.) Dieu commanda à tout le monde de se séparer de ces *murmurateurs*. (Royaum.) Quand le Psalmiste déploya toutes les richesses et la sublimité d'une imagination orientale, de petits *murmurateurs* hébreux injurièrent ces expressions hardies et figurées. (Lebrun.)

MURMURATION. s. f. (pr. *mur-mu-ra-si-on*.) S'est dit pour Action de murmurer.

MURMURE. s. m. (du lat. *murmur*). C'est une onomatopée qui peint parfaitement à l'oreille le bruit confus et doux d'un ruisseau ou du feuillage qu'un vent léger balance. C'est un de ces mots que la nature semble avoir enseignés à tous les hommes). Bruit sourd et confus de plusieurs personnes qui parlent en même temps [illegible] probation ou d'approbation. Quel murmure est-ce que j'entends ? Il s'élève dans l'auditoire un murmure flatteur. Murmure d'approbation, d'improbation. Nous l'avons vu frappé de ces murmures importuns qui troublent dans la maison de Dieu le vénérable silence des saints mystères. (Fléch.) Et ce nom dans la troupe excite un doux murmure. (Boil.) Dans tous les rangs circule un sourd et long murmure. (Del.)

. . . Les chefs, soutiens de la couronne,
Descendent de leur trône, et lui prouvant leur foi,
D'un murmure d'amour environnent leur roi. (Id.)

— Bruit et plaintes que font des personnes mécontentes. Dans ce sens, il s'emploie surtout au pluriel. Le nouvel impôt a excité de

et des choses. L'âge et l'expérience mûrissent la tête, l'esprit. La lecture des bons écrits mûrit le style. Y eut-il jamais homme plus sage et plus prévoyant, qui laissât *mûrir* ses entreprises avec tant de patience? (Fléch.) Il y a toujours quelque chose en nous que l'âge ne *mûrit* point. (Boss.) Le premier écueil de notre innocence, c'est le plaisir; les autres passions, plus tardives, ne se développent et ne *mûrissent*, pour ainsi dire, qu'avec la raison. (Mass.) Maintenant que le temps a *mûri* mes désirs. (Boil.) Attendant que pour toi l'âge ait *mûri* ma muse. (Id.) L'infortune *mûrit* les hommes. (Pythag.) La révolution a blanchi beaucoup de têtes sans les *mûrir*. (Boiste). Il faut recourir à nos amis, et *mûrir* nos colères entre leurs discours. (Chatr.)

Laissez entre mes mains *mûrir* vos destinées,
Et ne hasardez point le fruit de tant d'années.
(Corneille.)

— Perfectionner. L'expérience lui a mûri le jugement. Le soleil de vingt cieux a *mûri* notre vie. (V. Hugo.)

Maintenant que le temps a *mûri* mes désirs,
J'aime mieux mon repos qu'un embarras illustre.
(Boil.)

— SE MÛRIR. v. pron. Devenir mûr. Les fruits se mûrissent.

— Acquérir de l'expérience, de la perfection. Son esprit se mûrit. Sa tête se mûrit.

— *Son abcès se mûrit.* Est près de percer.

— Syn. comp. MÛRIR, SE MÛRIR. *Mûrir* peint le travail de la maturation et le temps où elle a lieu; *devenir mûr* montre la maturité comme la qualité qui survient dans l'objet.

MÛRISSANT. part. prés. du v. Mûrir. Qui mûrit. Il est invar. Des fruits mûrissant en automne, mûrissant avant la saison, mûrissant malgré leur exposition défavorable.

MÛRISSANT, ANTE. adj. Qui est dans un état de maturation. On voit sur vos coteaux la grappe *mûrissante*. (Del.) Doux fruits d'un jour plus pur, *mûrissants* sous vos yeux. (Id.) Omiss. des dictionn.

MURIUM. s. m. (pr. *mu-ri-om*). Chim. Nom que l'on a donné au radical présumé de l'acide muriatique.

MURLEAU. s. m. Hortic. Raisin noir velouté.

MURMIDIE. s. f. Entom. Genre de coléoptères.

MURMILLON. s. m. Ant. rom. V. MIRMILLON.

MURMURANT. part. prés. du v. Murmurer. Qui murmure. Il est toujours invariable. Des enfants murmurant en secret.

MURMURANT, ANTE. adj. Qui fait entendre de fréquents murmures. Fontaine, onde murmurante. L'eau seule de la rivière se faisait jour parmi ces lits de fragments, et lavait de son écume *murmurante* les brisures de ces marbres qui font obstacle à son cours. (Lamart.)

De sa buisson voisin qui clot ton héritage,
La *murmurante* abeille, en moissonnant la fleur,
T'invite au doux repos avec un bruit flatteur. (Tissot.)

MURMURATEUR, TRICE. adj. (du lat. *murmurator*). Se dit de celui qui murmure habituellement.

— Port-Royal et quelques écrivains l'ont employé particulièrement en parlant du peuple juif.

Ce peuple, dont un voile obscurcissait les yeux,
Murmurateur volage, amateur des faux dieux.
(L. Racine.)

— Se dit aussi des choses.

Tel un ruisseau qui, dans sa pente
Roulant ses flots *murmurateurs*,
Humecte la tige des fleurs
Autour desquelles il serpente. (Desmahis.)

— Fig. Les langues *murmuratrices* s'agitent aisément dans des bouches vides. (Boiste.)

— substant. Il appartenait à l'Église de diriger ses enfants dans les routes d'une dévotion qui parut d'abord étrange et dure aux oreilles des *murmurateurs*. (De Quélen.) Ces *murmurateurs* affectaient la souveraine prêtrise. (Id.) Dieu commanda à tout le monde de se séparer de ces *murmurateurs*. (Royaum.) Quand le Psalmiste déploya toutes les richesses et la sublimité d'une imagination orientale, de petits *murmurateurs* hébreux injurièrent ces expressions hardies et figurées. (Lebrun.)

MURMURATION. s. f. (pr. *mur-mu-ra-si-on*.) S'est dit pour Action de murmurer.

MURMURE. s. m. (du lat. *murmur*). C'est une onomatopée qui peint parfaitement à l'oreille le bruit confus et doux d'un ruisseau ou du feuillage qu'un vent léger balance. C'est un de ces mots que la nature semble avoir enseignés à tous les hommes). Bruit sourd et confus de plusieurs personnes qui parlent en même temps [illegible]

probation ou d'approbation. Quel murmure est-ce que j'entends? Il s'élève dans l'auditoire un murmure flatteur. Murmure d'approbation, d'improbation. Nous l'avons vu frappé de ces murmures importuns qui troublent dans la maison de Dieu le vénérable silence des saints mystères. (Fléch.) Et ce nom dans la troupe excite un doux murmure. (Boil.) Dans tous les rangs circule un sourd et long murmure. (Del.)

. . . . Les chefs, soutiens de la couronne,
Descendent de leur trône, et lui prouvent leur foi,
D'un murmure d'amour environnant leur roi. (Del.)

— Bruit et plaintes que font des personnes mécontentes. Dans ce sens, il s'emploie surtout au pluriel. Le nouvel impôt a excité de

grands murmures. Il s'est élevé beaucoup de murmures contre cette disposition. Il faut tâcher d'apaiser les murmures du peuple sans vouloir les étouffer. Réprimer les murmures. Prévenir les murmures naissants. Tous ces murmures aboutiront à quelque chose de fâcheux. Ni les louanges ni les *murmures* ne purent jamais le détourner de son devoir. (Fléch.) Les gémissements les plus touchants que forme la misère publique passent bientôt pour des *murmures*. (Mass.) Sous le règne du prince qui craint Dieu, la soumission sera sans *murmure*, parce qu'elle sera sans contrainte. (Id.)

Le ciel sait cependant si, parmi tant d'injures,
J'ai permis à ma voix d'éclater en *murmures*. (Volt.)

— Plainte sourde d'une seule personne. Apprendre une disgrâce sans se permettre le moindre murmure.

— Se prend, dans l'Écriture sainte, pour Esprit de désobéissance et de révolte, accompagné de pensées et de paroles injurieuses à la Providence divine. Les Hébreux tombèrent plus d'une fois dans des murmures dignes de punition.

— Fig. Le *murmure* du mensonge qui flatte l'homme au dehors ne saurait étouffer la voix de la vérité qui l'humilie au dedans. (Fén.)

— Fig. et style soutenu. *Le murmure du cœur, le murmure des passions, les murmures du sang, les murmures de la vanité*, etc. Le mouvement secret des passions contraintes ou contrariées. Avoir bien de la peine à étouffer les murmures de son cœur. La voix de la raison étouffe quelquefois les murmures de l'amour. Du sang qui se révolte est-ce quelque *murmure*? (Rac.)

Écoutez-vous du sang le dangereux *murmure*
Pour des enfants ingrats qui bravent la nature?
(Voltaire.)

— Bruit confus et doux d'un ruisseau qui coule à petits flots sur les cailloux. Le murmure des eaux. Le doux murmure des fontaines, des ruisseaux.

Tout est changé, tout me rassure,
Je n'entends plus qu'un bruit
Semblable au doux *murmure*
D'une onde claire, pure,
Qui tombe, coule et fuit. (Bernaville.)

— Bruit des vents quand ils agitent doucement les feuilles des arbres, etc. Le murmure des zéphyrs. Majestueuses forêts, n'accompagnez de vos religieux *murmures* que les chants des oiseaux, ou les doux entretiens des amis et des amants qui veulent se reposer sous vos ombrages. (B. de St-P.)

— Ornith. On donne quelquefois ce nom au colibri.

— Syn. simpl. Bourdonnement, bruit sourd, bruit confus, bruissement, gazouillement, grondement. ‖ Plainte légère, gronderie. ‖ Épith. Faible, sourd, confus, léger, long, doux, flatteur, agréable, favorable, triste, secret, cruel, dangereux, menaçant, insolent, ingrat, plaintif, bruyant, élevé, étouffé.

MURMURÉ, ÉE. part. pass. du v. Murmurer. S'empl. adjectiv. Paroles murmurées.

MURMUREMENT. s. m. S'est dit pour Bruit. ‖ Murmure.

MURMURER. v. n. 1re conj. (du lat. *murmurare*). Faire du bruit en se plaignant sourdement, sans éclater. Murmurer entre ses dents. Se soumettre sans murmurer. Murmurer fort de quelque chose. Murmurer de la conduite de quelqu'un. Murmurer contre ses supérieurs, contre ses parents. La paresse et la médiocrité *murmurent* toutes seules contre la sagesse et l'équité des choix. (Mass.) Dans quelque situation cruelle que nous nous trouvions, que sommes-nous pour *murmurer*? (Boiste.)

Vous avez vu cent fois nos soldats en courroux,
Porter en *murmurant* leurs aigles devant vous.
(Racine.)

— Fam. Se dit du bruit sourd qui court de quelque affaire, de quelque nouvelle. Cela n'est pas bien assuré, mais on en murmure. On commence à en murmurer.

— Se dit des eaux, des vents, etc. Un ruisseau qui murmure sur les cailloux. Le vent murmure dans le feuillage.

Tantôt l'onde brouillant l'arène,
Murmure et frémit de courroux,
Se roulant dessus les cailloux
Qu'elle rapporte et qu'elle entraîne. (Racine.)

— *Murmurer d'une chose.* En parler faiblement.

— v. a. Prononcer entre ses dents, quelques mots pour se plaindre. Que murmurez-vous là? Je ne sais ce qu'il murmure entre ses dents.

— Prononcer des paroles peu intelligibles. Murmurer un nom.

Dédain, [illegible], élevez de la pensée,
Comme une voix d'en haut vous murmurez tout bas
Des oracles d'espoir que vous n'achevez pas!
(Fontanes.)

— Poét. L'insecte en bourdonnant murmu- [illegible]

[illegible] murmure ses blasphèmes. (Baour-Lorm.)

. . . . . Elle voit sous ses armes
S'agiter des soldats *murmurant* leurs alarmes.

— *Murmurer que*, pour *de ce que*.

— SE MURMURER. v. pron. Être dit tout bas.

— *Cette nouvelle se murmure, se murmure à l'oreille.* On commence à se la communiquer en secret.

MURMUREUR. s. m. S'est dit pour Celui qui murmure.

MURMUREUX, EUSE. adj. S'est dit pour Qui murmure. Murmureuses fontaines. Les murmureux ombrages. Il s'emploie encore aujourd'hui dans le style poétique.

MURON. s. m. Fruit des ronces.

MUROS (INTRA ou EXTRA). (pr. *mu-ross*). Locutions latines qui signifient Dans les murs, hors des murs. Subdivision électorale des grandes villes. La population étant trop nombreuse pour qu'on n'en fasse qu'un arrondissement électoral, les électeurs urbains ont formé les collèges *intra-muros*, et les électeurs ruraux les collèges *extra-muros*.

MURRAI. s. m. Bot. Genre de la famille des hespéridées, établi pour une plante des Indes orientales.

MURRAY. Géogr. Comté d'Écosse. Chef-lieu, Elgin. ‖ Golfe de la côte orientale d'Écosse.

MURRAY (Jacques, comte de). Fils naturel de Jacques V, roi d'Écosse, se montra le plus implacable ennemi de sa sœur Marie Stuart. Il fut assassiné en 1570.

MURRAYE. s. f. Bot. Genre de plantes des Indes orientales.

MURREBONGAN. s. m. Bot. Espèce de vigne de Sumatra, dont le suc de la tige est employé, dit-on, pour guérir les excoriations de la langue.

MURRHIN, INE. adj. Antiq. Ne se dit qu'en parlant de certains vases fort estimés des anciens et dont la matière est encore pour les savants un objet de discussion. On pense que c'était du spath fluor. Vases murrhins. Matière murrhine.

MURRHIN. s. m. Vase antique.

MURRHINE. s. f. (du gr. μύρον, parfum). Ant. Ancienne boisson de vin doux mélangé d'aromates. ‖ Il y avait une autre boisson du même nom qui était fort amère, à cause de la myrrhe qui y était mêlée; les Juifs la donnaient aux criminels que l'on allait exécuter.

MURSA. Géogr. anc. Ville de la Pannonie inférieure, aujourd'hui *Etzek*. L'an 351 après J.-C., Constance y remporta une victoire sur Magnence.

MURSE. s. m. Ichthyol. Poisson de la mer Caspienne.

MURSE ou **MURSE-MIRZA.** s. m. Relat. Nom du chef de chaque tribu tartare. Le murse reçoit la dîme de tous les bestiaux et celle du butin fait à la guerre.

MURSIE. s. f. Crust. Genre de crustacés.

MURTILLE. s. m. (pr. *mur-ti-ie*). Bot. Arbrisseau d'Amérique dont le fruit donne une espèce de vin.

MURUCUCA. s. m. Bot. Espèce de fleur de la passion, dont le fruit est délicieux.

MURUCUJE. s. m. Bot. Nom général que les sauvages de l'Amérique donnent indifféremment à toutes les plantes nommées *coronadilles* par Tournefort.

MURUCUJE. s. m. Bot. Fruit d'un arbre du Brésil, semblable à un poirier sauvage.

MURUME. s. m. Bot. Grand et magnifique palmier, que l'on cultive sur la côte orientale d'Afrique, et qui s'y trouve ainsi répandu dans l'état sauvage. On en retire une liqueur vineuse et une espèce de sucre.

MURVIEDRO. Géogr. Ville forte d'Espagne (Valence). Ruines de Sagonte. 6,000 hab.

MURVIEL. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Béziers (Hérault). 1,400 hab.

MUSA. Myth. Déesse qu'on invoquait pour empêcher les médisances.

MUSA. s. m. Bot. Nom latin du bananier.

MUSABLE. adj. des 2 g. Se disait pour Musard. ‖ Léger, badin.

MUSACÉ, ÉE. adj. (du lat. *musa*). Bot. Qui ressemble au bananier. ‖ MUSACÉES. s. f. pl. Famille de plantes, qui a pour type le genre bananier.

MUSAGÈTE. adj. m. (ét. gr., *musa*, muse; *agô*, conduire, parce qu'Apollon passait pour être toujours accompagné des Muses, et pour présider à leurs concerts). Myth. Qui conduit les Muses. Surnom d'Apollon. ‖ Surnom d'Hercule, qui, en purgeant la terre des monstres, donnait du repos aux Muses.

— Iconol. Apollon Musagète est vêtu d'une tunique longue et d'un manteau. Il est couronné de laurier, et marche en jouant de la cithare. Hercule Musagète est figuré par une lyre qu'il tient d'une main, pendant qu'il s'appuie de l'autre sur sa massue. A ses pieds est un masque, attribut ordinaire de quelques-unes des Muses.

MUSAILLE. s. f. S'est dit pour Action de muser. ‖ Lenteur.

MUSAÏQUE. s. f. Se disait pour Mosaïque.

[illegible] Ornith. On [illegible] de la grosse mésange.

MUSARAIGNE. s. f. (ét. lat., *mus*, rat; *arena*, sable, ou *aranea*, araignée, parce qu'on la dit venimeuse comme l'araignée). Mamm. Genre de carnassiers de la famille des insectivores, ayant pour type un petit animal sauvage, à peu près de la grosseur d'une souris, et dont le museau est fort pointu. Les espèces les plus connues sont la musette et la musaraigne d'eau. La musaraigne a une odeur forte qui répugne aux chats. (Buff.) ‖ *Musaraigne volante*. Espèce de chauve-souris.

MUSARD, ARDE. adj. (rad. *muser*). Fam. Qui perd son temps à s'occuper, à s'amuser de petites choses. ‖ Il ne s'emploie qu'après son substantif.

— substantiv. C'est un musard, un vrai musard.

— Archéol. fr. S'est dit autrefois de certains bateleurs ou musiciens, presque tous provençaux, qui chantaient, jouaient des instruments et récitaient des vers.

MUSARDER. v. n. 1re conj. Faire le musard, flâner. Pop.

MUSARDERIE. s. f. Conduite ou caractère du musard; flânerie. Le café était rempli d'une foule d'oisifs de tout genre, grands amateurs de cafés, de spectacles, de nouvelles et de tout ce que la *musarderie* recherche pour tuer le temps qu'elle ne sait pas employer. (De Ségur.)

MUSARDIE. s. f. Se disait pour Paresse, fainéantise. ‖ Inutilité, bagatelle.

MUSARDISE. s. f. V. MUSARDERIE.

MUSC. s. m. Mamm. Quadrupède ruminant, du genre chevrotain, qui est de la taille d'un chevreuil, et qui a près du nombril une poche pleine d'une matière dont l'odeur est fort pénétrante. Un rognon de musc.

— Liqueur que porte cet animal dans un follicule situé à l'extrémité des organes de la génération. Le musc n'est point borné à ce seul animal: c'est un produit qu'on trouve dans une multitude d'autres; la civette, l'ambre gris, le castoréum, sont dans le même cas. Le pécari, l'oudatra, le desman et autres quadrupèdes étrangers, ont aussi des productions musquées. Parmi nos animaux indigènes, on retrouve aussi le musc; le blaireau, la fouine, le rat musqué, ont une odeur de musc très-prononcé. On le trouve dans beaucoup d'autres. Les végétaux contiennent aussi le principe musqué d'une manière très-évidente. On a même prétendu qu'il existait dans quelques minéraux. Le musc, tel qu'il se trouve dans le commerce est un produit onctueux, grumeleux, d'un brun noirâtre, d'une saveur âcre, légèrement amère, d'une odeur forte et extrêmement diffusible. Il suffit d'une quantité minime de cette substance, pour donner à des corps d'une immense étendue l'odeur de musc, et ces corps conservent cette odeur un long espace de temps. Cette matière est employée en pharmacie et dans la parfumerie. Bon musc. Musc falsifié. Sentir le musc. Grain de musc. Odeur de musc.

— *Musc artificiel.* Résine jaune qui a l'odeur du musc et qui est, dit-on, obtenue en Allemagne en traitant une partie d'huile de succin rectifiée, par quatre parties d'acide nitrique pur. ‖ *Musc indigène.* Fiente de vache séchée au soleil, et qui a acquis une odeur de musc.

— *Couleur de musc.* Espèce de couleur brune. Gant, drap couleur de musc.

— *Peau de musc.* Peau parfumée de musc.

— Prov. *Le musc n'est pas l'odeur des gens d'esprit.* Les gens de goût ne font pas usage de ce parfum.

— Bot. *Herbe au musc.* Plante qu'on appelle aussi mosch ou ambrette.

MUSCADE. s. f. (de *musc*, parfum). Fruit du muscadier aromatique. La muscade et le macis qui l'enveloppe contiennent une huile volatile, qu'on peut en extraire par la distillation, et une huile fixe qu'on en retire par l'expression à chaud, mais toujours mêlée à l'huile volatile, qui lui communique son odeur et sa couleur. Cette huile est connue sous le nom de *baume* ou *beurre de muscade*. ‖ On distingue dans le commerce deux espèces de muscades: la *muscade femelle*, qui est plus petite, et la *muscade mâle*, qui est plus grosse et d'une forme plus allongée, mais dont la saveur est moins aromatique. On appelle aussi la muscade mâle *muscade sauvage*, parce que l'arbre qui la produit croît sans culture.

— Graine que contient ce fruit. Il est d'une odeur fort et suave, et sa forme est celle d'une noisette; on le met au rang des épices.

— Conchyl. Nom marchand de la bulle ampoule.

— Foss. On a cru autrefois trouver des noix muscades à l'état fossile, mais il est extrêmement probable qu'on a pris pour ces fruits des polypiers globuleux, qu'on trouve dans la craie, et dont la forme se rapproche beaucoup de celle des noix muscades. Ces polypiers se rapportent au genre alcyon.

— Épith. Cendrée, dure, durcie, odorante, parfumée. ‖ Périphr. La noix de Banda (île d'Asie qui produit beaucoup de muscades).

— Nom que les escamoteurs donnent aux petites boules de la grosseur d'une muscade, dont ils se servent dans leurs tours de gibecière. Passez, partez, muscade.

— S'est dit pour Raisin muscat.

— *Rose muscade.* Rose ainsi nommée à cause de son odeur particulière.

MUSCADELLE. s. f. Hort. Espèce de poire qui sent un peu le musc.

MUSCADET. s. m. Sorte de vin qui a quelque goût de vin muscat.

— Hort. Sorte de gros raisin blanc. ‖ Petite pomme douce dont on fait d'excellent cidre.

MUSCADIER. s. m. Bot. Genre de la famille des myristicées, dont il est le type. Il renferme une vingtaine d'espèces, dont les plus connues sont le muscadier aromatique qui produit le fruit nommé muscade, et le muscadier à suif, dont on retire une matière jaunâtre avec laquelle on fabrique des chandelles.

MUSCADIN. s. m. Petite pastille à manger, où il entre du musc. Un kilogramme de muscadins.

— Petit maître, homme qui affecte une grande recherche dans son costume. On l'appelait ainsi sans doute à cause du musc ou de tout autre parfum dont on le supposait faire usage dans sa toilette.

— S'est dit, en général, des élégants à l'époque de la République. Les muscadins ont été remplacés par les incroyables. C'était particulièrement à eux que les anarchistes révolutionnaires avaient déclaré une guerre d'extermination. Parlait-on sans jurer, sans faire des solécismes, on était un muscadin. Les femmes étaient aussi appelées *muscadines* lorsqu'elles ne sentaient pas l'ail ou l'eau-de-vie.

— On s'en est servi à Lyon pour désigner les commis de magasins d'épiceries en gros.

MUSCARDIN. s. m. Mamm. Espèce de loir roux. ‖ *Muscardin volant*. Espèce de chauve-souris du genre vespertilion.

MUSCARDINE. s. f. Écon. rur. Maladie des vers à soie qui détruit les récoltes des cocons. Audouin a démontré que c'était un champignon vivant sur le ver aux dépens de sa graisse, et que ce champignon était occasionné par le défaut d'air plus encore que par la chaleur et l'humidité.

MUSCARI. s. m. (du fr. *musc*, à cause de l'odeur agréable de ses fleurs). Bot. Genre de la famille des asphodélées, renfermant une dizaine d'espèces, toutes européennes. Quelques espèces sont cultivées dans les jardins.

MUSCARIIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *muscarium*, houssoir; *forma*, forme). Hist. nat. Qui a la forme d'un balai ou d'un houssoir.

MUSCARIUM. s. m. Bot. Corymbe lâche et irrégulier.

MUSCARIUS. adj. m. Myth. lat. Surnom de Jupiter.

— Écon. rur. Ver à soie mort de la muscardine.

— S'est dit autrefois pour Muscadin.

MUSCAT. adj. m. Se dit de certaines espèces de raisin parfumé. Raisin muscat.

— Se dit des vins qu'on en tire. Vin muscat.

MUSCAT. s. m. Raisin muscat. Les muscats de ce pays sont fort gros. Manger du muscat. Grappe de muscat. Muscat blanc. Muscat rouge. Muscat noir. Muscat violet. Muscat d'Alexandrie.

— Vin muscat. Boire du muscat. Muscat blanc. Muscat rouge. Muscat de Frontignan.

— Nom de plusieurs espèces de poires dont le goût est très-agréable. Muscat fleuri. Muscat vert. Muscat royal. Petit muscat. Muscat robert. Muscat d'Allemagne.

MUSCELLIN. adj. Qui est plein de musc.

— Trop doux.

MUSCHEDDEHÉ. s. m. Relig. ott. Une des six classes dans lesquelles se rangent les soixante-douze sectes musulmanes.

MUSCHELKALK. s. m. Géol. Série de couches, tantôt calcaires, tantôt marneuses.

— Minér. Calcaire compacte, d'un gris de fumée, quelquefois jaunâtre, et même rougeâtre, qui contient une assez grande quantité de corps organisés, et surtout de coquilles.

MUSCHENBROECK (Pierre van). Né en 1692, mort en 1761, s'occupa principalement des sciences exactes. On lui doit plusieurs ouvrages, dont le plus fameux est intitulé *Essais de physique*.

MUSCICAPE. s. m. Ornith. Espèce de gobe-mouches.

MUSCICAPIDÉ, ÉE. adj. Ornith. Qui ressemble au gobe-mouches. ‖ MUSCICAPIDÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des dentirostres. ‖ Famille de l'ordre des passereaux, ayant pour type le genre gobe-mouches.

MUSCICOLE. adj. des 2 g. (ét. lat., *muscus*, mousse; *colo*, habiter). Hist. nat. Qui vit ou végète dans les mousses.

MUSCIDA. s. f. Astron. Nom de l'étoile qui est dans la bouche de Pégase.

MUSCIDÉ. adj. des 2 g. (du lat. *musca*, mouche). Entom. Qui ressemble à une mouche. ‖ MUSCIDÉS. s. m. pl. Famille ou tribu de diptères, qui a pour type le genre mouche. Les larves sont des vers blancs qui éclosent le plus souvent des œufs déposés dans des viandes en putréfaction.

MUSCIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *musca*, mouche; *forma*, forme). Entom. Qui a la forme d'une mouche. ‖ MUSCIFORMES. s. f. pl. Tribu de [illegible] qui par leurs pattes courtes et leur corps épais ressemblent à des mouches.

MUSCIGÈNE. adj. des 2 g. (ét. lat., *musca*, mouche; *gigno*, produire). Hist. nat. Qui naît parmi les mousses, comme l'agaric muscigène, la clavaire muscigène.

MUSCIPULE. adj. des 2 g. Bot. Se dit de plusieurs plantes qui prennent les mouches. Ces insectes se collent à la glu qui enduit le sommet de la tige du silène muscipule. Les feuilles de la dionée muscipule se resserrent sur les mouches qui s'y introduisent, et les font périr.

MUSCIPULE. s. f. Plante qui prend les mouches.

MUSCIVORE. adj. des 2 g. (ét. lat., *musca*, mouche; *voro*, dévorer). Ornith. Qui dévore les mouches. La grive muscivore fait sa nourriture favorite des mouches et des autres insectes.

— Bot. L'arome muscivore par son odeur cadavéreuse attire les mouches dans son spathe, dont les poils renversés en arrière qui garnissent l'orifice ne permettent plus à ces insectes de sortir.

MUSCLE. s. m. (du lat. *musculus*, fait du gr. μύειν, mouvoir). Anat. Organe plus ou moins rouge, charnu, fibreux, irritable, s'implantant sur les os au moyen de tendons ou d'aponévroses, et dont les contractions produisent tous les mouvements des animaux. C'est ce qu'on appelle vulgairement les muscles. La plupart des muscles ont leurs extrémités attachées aux os, qu'il font mouvoir en divers sens. La tête, la queue, le ventre d'un muscle. Muscle fléchisseur, extenseur, abaisseur, éleveur, adducteur, abducteur, rotateur. Gros muscle. Muscle large. Les muscles du visage. Les muscles des bras, des jambes. Le tendon d'un muscle. Les fibres des muscles. Ce peintre, ce sculpteur rend bien les muscles. L'habitude de certaines affections de l'âme donne aux *muscles* du visage une contraction qui fait lire le caractère sur la figure. (De Ségur.)

— *Muscles simples*. Ceux qui n'ont qu'un seul corps et dont toutes les fibres suivent une même direction. || *Muscles composés*. Ceux qui n'ont qu'un seul ventre et se divisent à l'une de leurs extrémités en plusieurs tendons, comme les fléchisseurs des doigts, ceux qui ont plusieurs ventres et plusieurs tendons, comme le biceps brachial, ou ceux qui sont rayonnés, c'est-à-dire dont les fibres partent d'un centre commun. || *Muscles extérieurs* ou *de la vie animale*. Ceux qui font mouvoir les divers organes extérieurs du corps. || *Muscles intérieurs* ou *de la vie organique*. Ceux qui sont destinés aux organes intérieurs et aux fonctions végétatives.

— Pop. Nerf.

— Anc. art milit. Machine des anciens appelée plutôt *muscule*.

MUSCLÉ, ÉE. adj. (du lat. *musculosus*). Qui a des muscles bien marqués.

— Peint. et sculpt. Cette figure, cette statue est bien musclée, trop musclée.

MUSCLEAU. s. m. Pêch. V. MOUSCLEAU.

MUSCO-FUNGUS. s. m. Bot. Nom de plusieurs espèces de lichens membraneux ou foliacés des genres peltigère, physcie, lobaire.

MUSCOÏDE. adj. des 2 g. Bot. Qui ressemble à une mousse. || Se dit des hépatiques, qui ont le port des mousses.

— Minér. Se dit d'un corps affectant une disposition qui le fait ressembler à une mousse, comme le cuivre muriaté muscoïde.

MUSCOÏDE. s. m. Bot. Genre de la famille des hépatiques, auquel on a substitué le nom de jungermannie.

MUSCOLOGIE. s. f. (du lat. *muscus*, mousse, et du gr. λόγος, discours). Didact. Partie de la botanique qui traite de l'histoire des mousses.

MUSCOLOGIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui a rapport à la muscologie. Fibre muscologique.

MUSCOLOGISTE. s. m. Didact. Celui qui étudie spécialement les mousses.

MUSCOPHILE. adj. des 2 g. (du lat. *muscus*, mousse, et du gr. φιλέω, aimer). Bot. Qui se plaît parmi les mousses, comme l'agaric muscophile.

MUSCOSITÉ. s. f. (du lat. *muscus*, mousse). Mot par lequel on a désigné une espèce de mousse qui, dit-on, se trouve dans le ventricule des ruminants. C'est une erreur copiée dans Trévoux; il faut lire *mucosité*.

MUSCULAIRE. adj. des 2. Qui a rapport aux muscles.

— Qui est propre aux muscles. Chair musculaire. Veine, artère musculaire. Fibres musculaires. Irritabilité musculaire. Mouvement, action, force musculaire.

— Anat. *Système musculaire*. L'ensemble des muscles du corps. || *Système musculaire de la vie animale*. Système qui comprend les muscles dont l'action est soumise à la volonté, tels sont les muscles des membres, de la tête, du tronc. || *Système musculaire de la vie organique*. Système qui comprend les muscles dont les contractions sont indépendantes de notre volonté, comme ceux du cœur. || *Fibres musculaires*. Celles dont l'assemblage forme les muscles. || || *Force musculaire*. La force motrice inhérente aux muscles. || *Artères* ou *nerfs musculaires*. Un grand nombre de divisions des artères ou des nerfs qui se distribuent dans un ou plusieurs muscles. || *Mouvement musculaire*. Changements plus ou moins notables qui arrivent dans la situation et le rapport de nos organes par la contraction musculaire. || *Contraction musculaire*. Puissance qu'ont les muscles de se raccourcir, de se contracter pour déterminer les mouvements. || *Action musculaire*. Mouvements qu'exécutent les muscles de la vie animale.

— *Machine musculaire*. Muscule des anciens.

MUSCULATURE. s. f. B.-arts. L'ensemble des muscles du corps humain, d'une statue, etc.

MUSCULE. s. m. (du lat. *musculus*). Antiq. Machine de guerre des anciens, qui servait à couvrir les assiégeants.

MUSCULE. s. f. Anat. Nom de deux veines de la cuisse, l'une interne, l'autre externe.

MUSCULEUX, EUSE. adj. Où il y a beaucoup de muscles. Bras musculeux.

— Qui est ou qui approche de la nature du muscle.

— Qui a des muscles très-apparents et très-forts. Homme musculeux.

— Se dit d'une veine qui sort du tronc descendant de la veine cave.

— Anat. *Membrane musculeuse*. Membrane mince, étendue en largeur, composée de fibres musculaires placées les unes à côté des autres et non superposées. || *Tissu musculeux*. Tissu de la nature du muscle, comme le tissu de la matrice.

MUSCULITE. s. f. Conchyl. Nom qu'on donnait aux moules et aux pinnes fossiles. || On s'en est servi aussi pour désigner les mollusques.

MUSCULO-CUTANÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *musculus*, muscle; *cutis*, peau). Anat. Se dit de parties qui aboutissent à des muscles et à la peau.

MUSCULO-RACHIDIEN, ENNE. adj. Anat. Se dit de parties qui aboutissent à des muscles et au rachis. On nomme ainsi les rameaux que les artères sacro-latérales envoient aux muscles des lombes, et qui se rendent ensuite au rachis en passant par les trous du sacrum.

MUSE. s. f. (du lat. *musa;* fait du gr. μοῦσα). Myth. Chacune des neuf déesses qui, suivant les anciens, présidaient aux arts libéraux, et principalement à l'éloquence et à la poésie. Les neuf Muses. Le séjour des Muses. Invoquer les Muses. Etre inspiré par les Muses. Être favorisé des Muses. La muse de l'histoire, de l'épopée, de la tragédie, de la comédie, de la poésie champêtre, de la danse. Si je voulais invoquer ici une muse savante, mes doctes accords diraient ici quelle fut la destinée du barde dans les jours du vieux temps. (Chateaub.) || Les mythologues ne sont pas d'accord sur l'origine, le nombre, les attributs et les noms des Muses. Cicéron compte quatre Muses, filles du deuxième Jupiter, et neuf, filles du troisième Jupiter et de Mnémosyne. Pausanias et Varron n'admettent que trois Muses : Mnêmês, Mélété et Aidé, auxquelles Cicéron ajoute Thelxiope. Hésiode, qui en reconnaît neuf, est le premier qui leur ait donné le nom sous lequel elles sont généralement connues aujourd'hui. Les muses avaient un autel magnifique à Athènes. On les peint jeunes, belles, modestes et couronnées de fleurs. Quoique prises en général, les Muses présidassent également aux beaux-arts et à la poésie, chacune avait cependant un emploi distinct et un genre qui lui était propre. Quelques anciens les ont regardées comme des déesses guerrières, et les ont souvent confondues avec les Bacchantes.

— Quand les poètes apostrophent la muse de la poésie, ils l'appellent simplement *muse*. *Muse*, prête à ma bouche une voix plus sauvage. (Boil.)

Muse, redis-moi donc quelle ardeur de vengeance
De ces hommes sacrés rompit l'intelligence. (Boil.)

Muse, c'est à ce coup que mon esprit timide,
Dans sa course élevée a besoin qu'on le guide. (Id.)

— Fig. *Les nourrissons, les favoris, les amants des Muses*. Les poètes. *Muses*, dictez sa gloire à tous vos nourrissons. (Boil.) || *Les faveurs des Muses*. Le talent de la poésie.

— MUSES. s. f. pl. Les belles-lettres, et principalement la poésie. Cultiver les muses. Les muses consolent des disgrâces.

— La contrainte de la mesure a obligé Boileau à l'employer au singulier dans cette acception.

Il est vrai que du roi la bonté secourable
Jette enfin sur la *muse* un regard favorable. (Boil.)

— Fig. *Les muses grecques, les muses latines, les muses françaises*, etc. La poésie grecque, la poésie latine, la poésie française, etc.

— Dans ce sens, Muse s'emploie aussi au singulier. La muse latine. La muse française.

— Absol. Inspiration poétique. Poète à qui la muse accorde aisément ses faveurs. Le malheur de ma *muse*. (Nod.)

— Fig. Génie de chaque poète. Offrir au public les fruits de sa muse. Sa *muse* en arrivant ne met pas tout en feu. (Boil.)

Qu'en savantes leçons votre *muse* fertile
Partout joigne au plaisant le solide et l'utile. (Boil.)

— Il n'y a que la contrainte de la mesure qui a pu [illegible] pluriel dans cette autre acception. A quoi bon réveiller mes *muses* endormies? (Boil.)

— Caractère de la poésie de chaque poète. La muse de Racine est tendre et passionnée. Une muse enjouée, badine, sévère, déréglée. Muse froide, folle, stérile, mercenaire, héroïque, vénale.

Le mal est qu'en rimant ma *muse* un peu légère
Nomme tout par son nom, et ne saurait se taire.
(Boileau.)

— Les poètes mêmes.

C'est par toi qu'on va voir les *muses* enrichies,
De leur longue disette à jamais affranchies. (Boil.)

— S'est dit pour Musette, cornemuse.

— On a aussi donné ce nom à quelques figues d'Egypte plus douces que les autres.

— Syn. simpl. Piérides. || Epith. Savantes, doctes, discrètes, chastes, divines, sacrées, favorables, fidèles, agréables, enjouées. || Périphr. Les neuf sœurs, les filles de Mnémosyne, les filles de Mémoire, les doctes fées, les nymphes d'Aonie, les nymphes du Parnasse, les nymphes de la double cime, les doctes pucelles, les vierges du mont Piérus, les sœurs d'Apollon, les chastes vierges du Parnasse. || Syn. simpl. Génie poétique, verve poétique, feu, enthousiasme, poésie. || Epith. Savante, sublime, héroïque, lyrique, tragique, comique, satirique, pastorale, polie, riante, légère, facile, champêtre, élégante, enjouée, badine, bouffonne, négligée, coquette, folâtre, frivole, plaintive, novice, naïve, effrénée, frénétique, féconde, stérile, mercenaire, affamée, froide, glacée, grossière.

MUSE. s. f. Véner. Le commencement du rut des cerfs. La muse dure cinq ou six jours.

MUSEAU. s. m. (du bas lat. *musellus*). Zool. Partie de la tête du chien, du renard, et de quelques autres animaux, qui comprend la gueule et le nez. Se dit surtout lorsque cette partie avance beaucoup sur le front, de manière à rendre les mâchoires saillantes. Museau d'un chien. Museau d'un renard, d'une belette, d'un blaireau. La spinache a le *museau* avancé en forme de tube. (Lacép.)

— Pop. Se dit par mépris ou par plaisanterie en parlant des personnes. Montrer son museau. Donner sur le museau à quelqu'un. Qu'avait-il besoin d'aller montrer là son museau? Les courtisans de Louis XIV se débarrassèrent avec empressement des Angevins fidèles, à coups de pied, de poing, et de fouet sur le *museau*. (St-Aignan.)

J'ai reçu deux coups de ciseau
Dans un lieu bien loin du *museau*. (Volt.)

— On dit en badinant, d'une jolie fille, qu'*elle a un joli museau*, que *c'est un joli museau*.

— Iron. et pop. *Voilà encore un beau museau, un plaisant museau*. Se dit d'un homme qui fait l'agréable.

— Anat. *Museau de tanche*. Orifice vaginal de l'utérus, qui a paru à quelques anatomistes avoir quelque ressemblance avec la bouche de la tanche.

— Ichthyol. *Museau long*. Poisson du genre gymnote. || *Museau pointu*. Espèce du genre raie.

— Navig. L'avant d'un bateau foncet.

— Techn. Accoudoir d'une stalle, parce que les Goths y sculptaient des museaux ou mufles d'animaux. || Partie du panneton d'une clé.

MUSÉE. s. m. (du lat. *museum*, fait de *musa*, muse). Lieu destiné soit à l'étude des lettres, des sciences et des beaux-arts, soit à rassembler les productions, les monuments qui y sont relatifs. La peinture, la sculpture, la gravure, la numismatique et la glyptique, fournissent aux musées des objets propres à former des collections. Les plus célèbres musées se trouvent en Italie. L'Allemagne est le pays le plus riche en musées. En France, les musées du Louvre et de Versailles sont les plus beaux du reste du monde. Le musée des Antiques. Le musée Clémentin. Le musée Britannique. Le musée d'histoire naturelle. Musée du Louvre. Musée du Luxembourg.

— Se dit des membres d'une société de savants, d'artistes, de gens de lettres, qui se réunissent dans un musée.

— Petite colline d'Athènes, située dans l'ancienne enceinte, vis-à-vis de la citadelle. Elle était ainsi appelée parce qu'il y avait un temple consacré aux Muses.

— Ant. V. MUSÉON.

— Philol. Titre des ouvrages qui renferment la gravure et la description des objets d'art rassemblés dans un musée. Le Musée Bourbon de Naples. Le Musée Pio-Clémentin de Visconti.

— Myth. gr. La troisième heure personnifiée, celle qui était consacrée à l'étude.

— MUSÉES. s. f. pl. Ant. gr. Fêtes instituées en l'honneur des Muses dans quelques villes de la Grèce, et surtout chez les Thespiens, qui les célébraient tous les cinq ans. Chez les Macédoniens, elles duraient neuf jours, conformément au nombre des Muses. Les *Musées* étaient des fêtes instituées en l'honneur des Muses, d'où l'on a donné le nom de *musées* aux académies, aux cabinets des savants, et aux collections de statues et de tableaux. (Genlis.)

— Syn. comp. MUSÉE. MUSÉUM. On se sert plus communément du mot *musée*, non-seulement parce que sa terminaison est toute française, mais encore parce qu'il désigne non l'édifice lui-même, comme *muséum*, mais ce qu'il contient. *Muséum* ne se dit plus guère qu'en [illegible] minéraux, d'oiseaux, de coquillages, et encore quand on veut appeler l'attention sur le lieu qui les renferme.

MUSÉE. Temps hér. Poète antérieur à Homère. Suivant les uns, il était fils de Linus, et, suivant les autres, d'Orphée, dont il fut certainement le disciple. Aucun de ses ouvrages n'est parvenu jusqu'à nous. Le poème d'*Héro et Léandre*, qui porte le nom de Musée, est pseudonyme. Ce poète vivait, dit-on, vers l'an 1180 av. J.-C.

MUSÉIES s. f. pl. Ant. V. MUSÉES.

MUSELÉ, ÉE. part. pass. du v. Museler. S'empl. adjectiv. Chien muselé. Cheval muselé. Ours muselé. Homme muselé.

MUSELER. v. a. 1re conj. L'*e* se change en *è* devant une syllabe muette. *Je musèle, tu musèles, il musèle*, etc. Mettre une muselière à un animal. Museler un chien, un cheval, un ours.

En vain dans sa tanière a-t-on *muselé* l'ours,
Soyez sûr que l'ingrat, qui s'en souvient toujours,
Même quand sur deux pieds il trépigne et cadence,
Gronde et garde une dent à son maître de danse.
(De Pus.)

— Fig. Empêcher de parler. Museler un calomniateur.

— SE MUSELER. v. pron. Être muselé. Les chiens se musèlent pendant les chaleurs.

MUSELIÈRE. s. f. (du fr. *museau*). Ce qu'on met à la gueule, à la bouche de quelques animaux, pour les empêcher de mordre ou de paître, etc. Mettre une muselière à un cheval, à un mulet, à un chien. Mettre une muselière de fer à un cheval.

— Bride qui passe sur le nez du cheval et qui est attachée à la têtière.

— Morceau de cuir avec de petits clous qu'on adapte au nez des jeunes poulains pour les empêcher de téter.

MUSÉOGRAPHE. s. m. (ét gr., μουσεῖον, musée; γράφω, j'écris). Didact. Auteur de la description d'un musée.

MUSÉOGRAPHIE. s. f. Didact. Catalogue, description d'un musée, de musées.

MUSÉOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui appartient à la muséographie.

MUSÉON ou **MUSÉUM.** s. m. Ant. École célèbre de philosophie et de grammaire; réunion de savants et de littérateurs que Ptolémée Soter fonda dans la ville d'Alexandrie.

— Palais où se rassemblaient les membres de cette espèce d'académie. Le Muséon était situé près de la Bibliothèque.

— Forteresse voisine de la citadelle d'Athènes, où se trouvait le tombeau du poète Musée.

MUSEQUIN. s. m. S'est dit pour Petit museau.

Ses dentelettes d'ivoire,
Et la barbelette noire
De son *musequin* friand. (Du Bellay.)

— A été aussi employé comme terme de caresse. Mon Gorgias, mon friand *musequin*. (***) Comment vous va, mon *musequin*? (***)

— S'est dit également pour Filles gaies et enjouées, et peut-être même pour Filles libertines.

MUSER. v. n. 1re conj. (de l'allem. *müsse*, loisir, oisiveté, ou du lat. *vacare musis*, parce que l'occupation des gens de lettres les éloignant du mouvement et de l'action des gens du monde, ils semblent être oisifs). S'amuser et perdre son temps à des riens. Ne faire que muser. Fam.

— Prov. *Qui refuse muse*. Souvent celui qui refuse une offre perd une occasion qu'il ne retrouvera plus.

— Se construisait autrefois avec la préposition *sur*. Pendant le parlement, et qu'ils *musaient* sur leurs sûretés. (Mout.)

— Être près d'entrer en rut. Les cerfs commencent à muser.

— Jouer de la muse, de la musette.

MUSERAIN. s. m. Mamm. Ancien nom de la musaraigne.

MUSERIE. s. f. S'est dit pour Action de muser.

Fâché de cette *muserie*,
Il reprend son vol de furie. (Richer.)

|| Sottise, niaiserie, fadaise.

MUSERIN. s. m. Nom que se donnent entre eux, chez les Turcs, ceux qui font profession d'athéisme.

MUSEROLLE. s. f. (du fr. *museau*). La partie de la bride d'un cheval qui se place au-dessus du nez.

MUSETTE. s. f. (dimin. de *muse* ou de *Collin Muset*, fameux jongleur du XIIIe siècle, à qui on en attribue l'invention). Instrument de musique champêtre auquel on donne le vent avec un soufflet qui se hausse et se baisse par le mouvement du bras. Jouer de la musette. Danser au son de la musette.

Et le pasteur, enflant sa *musette* rustique,
Egaya vers le soir le repas domestique. (Catinat.)

— Air fait pour la musette, ou dont le caractère convient à cet instrument. Jouer, chanter, composer, danser une musette.

— La musette est donnée aux poètes champêtres, à ceux qui composent des idylles, des pastorales, des églogues.

— Épith. Douce, tendre, humble, modeste, champêtre, rustique, villageoise, enflée.

— Ils recommencèrent par quatre fois à jouer de leurs *musettes* (à boire, parce qu'en Espagne le vin est dans des outres); mais à la cinquième elles se désenflèrent, et il n'y eut plus moyen de souffler. (Cervantes.)

— Mamm. Espèce de musaraigne qui vit dans les prairies et reste cachée dans des trous. On prête mal à propos des qualités nuisibles à sa morsure.

— Ornith. Nom qu'on donne, dans le département de Loir-et-Cher, à l'alouette lulu ou cajolier.

— Techn. Défaut du papier produit par une bulle d'air comprimée entre la feuille et le feutre, dans la fabrication, lorsque la feuille n'adhère pas exactement au feutre dans toutes ses parties.

MUSETTEUR. s. m. S'est dit pour Paresseux, niais, stupide.

MUSÉUM. s. m. (pr. mu-zé-ome; du gr. μουσεῖον, musée). Vaste établissement destiné à contenir les productions naturelles les plus rares des diverses parties du monde. Le muséum d'histoire naturelle de Paris, qu'on appelle aussi *Jardin du roi* ou *Jardin des plantes*, se compose

de plusieurs galeries où se trouvent disposées méthodiquement des collections appartenant aux trois règnes de la nature; d'un grand jardin, dont plusieurs parties, ouvertes seulement aux élèves, sont destinées à l'étude de la botanique et de la culture; d'une ménagerie d'animaux vivants, d'une bibliothèque d'histoire naturelle, et d'amphitéâtres pour les cours. L'idée première de cet établissement est due au médecin du roi Louis XIII, Hérouard, qui, en 1626, obtint des lettres-patentes pour la fondation d'un jardin botanique. En 1739, Buffon fut nommé intendant du Jardin des plantes. Une bibliothèque fut annexée au cabinet d'histoire naturelle, qui, en 1793, prit le nom de *Muséum*. Un cœur sensible est mal à l'aise dans un *muséum* d'histoire naturelle; il voudrait pouvoir dire aux honorables habitants de ces brillantes catacombes: Secouez votre poussière, et marchez! (Boiste.) Les naturalistes qui montrent le monde sont souvent aussi dégoûtés que ceux qui font voir les *muséums*. (Id.)

— Se dit aussi pour Musée, collection d'objets rares et curieux. Muséum britannique. Muséum d'Alexandrie.

— Antiq. V. MUSÉON.

MUSEUR, EUSE. s. Se dit quelquefois pour Musard.

MUSIA. Myth. gr. La troisième des Heures. On l'appelle aussi Musée.

MUSICAL, ALE. adj. Qui appartient, qui a rapport à la musique. Art musical. Phrase musicale. Caractères musicaux. Composition musicale.

— *Soirée musicale.* Soirée pendant laquelle on fait de la musique.

— *Échelle musicale.* Série des sons successifs renfermés dans une octave. Les Européens admettent trois échelles, la chromatique, la diatonique et l'enharmonique.

— *Ecrivains musicaux.* Auteurs qui ont écrit sur la musique. Cette locution est peu correcte.

— Myth. *Musicale.* Surnom de Pallas, lorsqu'elle jouait de deux flûtes, parce qu'on prétendait que les serpents de son égide jouaient lorsqu'on entendait le son de la flûte dans le voisinage.

MUSICALEMENT. adv. (rad. *musical*). Relativement à la musique.

— Conformément aux règles de la musique. Procéder musicalement.

MUSICANES. s. m. pl. Géogr. anc. Nation puissante de l'Inde en deçà du Gange.

MUSICIEN, ENNE. s. (du lat. *musicus*). Celui, celle qui sait l'art de la musique. Excellent musicien. Grande musicienne. Bon, savant, habile musicien. Musicien froid, insensible. L'art du *musicien* ne peut imiter les objets, mais l'impression qu'ils font. (Boiste.)

— Celui, celle qui fait profession de composer ou d'exécuter de la musique. L'Italie, l'Allemagne et la France sont les pays qui comptent le plus de musiciens. Mozart, Haydn, Gluck, Grétry, Sacchini, Meyerbeer, etc., sont de grands musiciens, des musiciens célèbres. Les musiciens du roi. Les musiciens de la chapelle. Musicien de l'Opéra. Une musicienne de concert. Musiciens ambulants. Le *musicien* qui veut rendre du bruit par du bruit se trompe; il ne connaît ni le faible ni le fort de son art, et il en juge sans goût, sans lumières. (J.-J. Rouss.)

— Se dit quelquefois des oiseaux chanteurs. Si le rossignol est le chanteur des bois, le serin est le *musicien* de la chambre. (Buff.)

— Syn. simpl. Chantre se prend comme synonyme de ce mot, qui est familier. || Epith. Célèbre, savant, harmonieux, joyeux, altéré, ivrogne. || Périphr. Un enfant de l'harmonie; les nobles fils de l'Harmonie, un favori, un prêtre de Polymnie; un fils d'Euterpe.

MUSICIEN, ENNE. adj. Qui sait bien la musique. Ce jeune homme est bon musicien, n'est pas musicien.

— Myth. anc. *Musicien.* Épith. de Bacchus. || *Musicienne.* Epithète de Pallas.

MUSICIEN. s. m. Ornith. Nom de deux oiseaux d'Amérique, le musicien de Cayenne ou arada, et le musicien de Saint-Domingue ou organiste, dont le chant est une sorte d'intonation régulière, qu'on lui fait réitérer autant qu'on le veut en l'imitant.

MUSICO. s. m. Lieu, dans la Belgique, et [illegible] matelots vont boire, fumer, entendre de la musique, et voir des prostituées. Hanter les musicos.

MUSICOMANE. s. des 2 g. Celui, celle chez qui le goût de la musique dégénère en manie. On dit plus ordinairement et mieux *mélomane*.

MUSICOGRAPHE. s. m. (ét. gr., μουσική, musique; γραφή, description). Instrument au moyen duquel on peut écrire la musique.

MUSICOMANIE. s. m. (ét. gr., μουσική, musique; μανία, folie). Pathol. Manie qui consiste en un goût passionné pour la musique.

MUSIF, IVE. adj. B.-art. Qui est en mosaïque, en marqueterie. Peu usité.

— Chim. *Or musif.* Combinaison de soufre et d'étain dont on se sert pour graisser les coussins d'une machine électrique.

MUSIMON. s. m. Mamm. Ancien nom du mouflon.

MUSIMOS. s. m. Relat. Fête des âmes, chez les peuples voisins du Monomotapa.

MUSIQUE. s. f. (du lat. *musica*). Art qui a pour but d'émouvoir l'âme au moyen des modifications du son. Compagne fidèle de l'homme, la *musique* embellit son existence, et l'aide à supporter les fatigues d'un pénible voyage. S'il jouit des faveurs de la fortune, elle vient multiplier ses plaisirs; malheureux, elle le console. Exprimant tour à tour ses désirs, son ivresse ou sa reconnaissance, elle entretient dans son cœur le feu sacré de la sensibilité, l'entraîne aux combats, anime son courage par des sons belliqueux, et c'est elle encore qui doit présider aux fêtes triomphales, et porter aux cieux l'hommage du vainqueur. (C.-Blaze.) La *musique* est aussi naturelle à l'homme que la parole, et elle sert aux mêmes usages relatifs chez l'homme civilisé comme chez celui qui vit dans l'état primitif. (Fourn.) De tous les beaux-arts, la *musique* est celui qui agit le plus immédiatement sur l'âme. (Mme de Staël.) Les Italiens, depuis des siècles, aiment la *musique* avec transport. (Id.) Les chrétiens, comme les païens, ont étendu l'empire de la *musique* après la mort. (Id.) La *musique* est un plaisir si passager, on le sent tellement s'échapper à mesure qu'on l'éprouve, qu'une impression mélancolique se mêle à la gaîté qu'elle cause. (Id.) La *musique* double l'idée que nous avons des facultés de notre âme; quand on l'entend, on se sent capable des plus nobles efforts. (Id.) La peinture est plus près de la nature; la *musique* tient plus à l'art humain. (J.-J. Rouss.) La *musique* est un bienfait du ciel, elle en est descendue. (Boiste.) La *musique* se marie à l'immortelle poésie. (Defauc.)

— Théorie de cet art, ou science des sons considérés sous le rapport de la mélodie, du rhythme et de l'harmonie. Elle recherche les principes de ces combinaisons, et les motifs des affections qu'elle nous cause. Savoir, entendre, posséder parfaitement bien la théorie de la musique. Des mathématiciens, sans savoir solfier, ni jouer d'aucun instrument, ont fait sur la musique des traités fort estimés.

— *Musique théorique* ou *spéculative.* Connaissance des différents rapports du grave à l'aigu, du vite au lent, de l'aigre au doux, du fort au faible, dont les sons paraissent susceptibles. || *Musique pratique.* L'art d'appliquer et de mettre en usage les principes de la spéculative, c'est-à-dire, de conduire et disposer les sons par rapport à la consonnance, à la durée, à la succession, de telle sorte que le tout produise sur l'oreille l'effet qu'on s'est proposé. C'est cet art qu'on appelle *composition*.

— Production de cet art. Composer de la musique. Mettre des vers en musique. Faire de belle, d'excellente musique. Musique savante, agréable, faible, bien écrite, mal écrite, correcte. Harmonieuse, mélodieuse, divine, céleste, charmante, agréable, délectable, tendre, douce, moelleuse, simple, sonore, bruyante, noble, grave, mâle, vive, animée, expressive, pittoresque. Faire, composer la musique d'un opéra, d'une cantate. Messe, *Te Deum* en musique. Musique vocale, instrumentale. Musique pour le piano, pour la harpe, etc. Musique de piano, de flûte, de violon, etc. Musique de scène. Musique dramatique. Musique d'église. Musique de bal. Musique militaire. Exécuter de la musique. Musique d'une exécution difficile. Musique gravée. Musique copiée. Ecrire, copier de la musique. Lire de la musique. Marchand, éditeur de musique. Copiste de musique. Musique italienne. Musique française. Les bavards mettent toutes leurs actions en paroles, comme les poëtes, les musiciens mettent leurs paroles en *musique*. (Boiste.) C'est surtout à la ville que je me plais à entendre le soir de bonne *musique*. N'est-il pas juste d'accorder aux oreilles un dédommagement pour tout ce qu'elles ont à souffrir pendant la journée? (De Lévis.) La *musique* nationale des Suisses est d'une mélodie monotone et triste, dénuée d'accent et d'énergie. (Fourn.) Les Russes ont une *musique* chantante, mais triste; leur mélodie est agreste. (Id.) La *musique* des Polonais ne diffère de celle des Russes que par quelques nuances; elle est plus gaie, plus spirituelle, plus martiale. (Id.) La *musique* anglaise est triste, monotone, sans inspiration, dénuée de mélodie. (Id.) La *musique* des Ecossais se distingue par une mélodie monotone, triste et plaintive, qui n'est pas sans attrait pour les étrangers, et qui charme les habitants de ces contrées. (Id.) Les Chinois ont une *musique* sourde et monotone [illegible] *musique* qui lui est propre; cette *musique* a constamment une analogie remarquable avec le climat, le langage, les mœurs, le caractère, les opinions de la nation à laquelle elle appartient. (Id.) L'Italie est la première contrée dont la *musique* s'offre à l'esprit lorsque nous voulons présenter à l'imagination l'idée d'une mélodie enchanteresse. (Id.) Le caractère distinctif de la *musique* italienne est une mélodie dominante, expressive, tendre, passionnée et voluptueuse. (Id.) Les Espagnols chantent sans art; la science n'a rien fait pour leur *musique* nationale. (Id.) La *musique* naturelle, commune à tous les peuples, bornée au seul physique des sons et n'agissant que sur les sens, ne porte point ses impressions jusqu'au cœur, et ne peut donner que des sensations plus ou moins agréables: telle est la *musique* des chansons, des hymnes, des cantiques, de tous les chants qui ne sont que des combinaisons de sons mélodieux, et en général de toute *musique* qui n'est qu'harmonieuse. La *musique* dramatique ou imitative, par des inflexions vives, accentuées, et pour ainsi dire parlantes, exprime toutes les passions, peint tous les tableaux, soumet la nature entière à ses savantes imitations, et porte ainsi jusqu'au cœur de l'homme des sentiments propres à l'émouvoir. (J.-J. Rouss.)

..... Ces lieux communs de morale lubrique,
Que Lulli réchauffa des feux de sa *musique*. (Boil.)

— *Musique de chambre.* Nom qu'on donnait, dans le XVIe siècle, à la seule musique en usage pour les voix: elle consistait en madrigaux ou chansons à plusieurs voix, ordinairement à quatre ou cinq parties, quelquefois à six, sept et huit.

— *Instrument de musique.* Instrument avec lequel on exécute de la musique. La voix tient le premier rang parmi les agents de la *musique*, non-seulement à raison de la facilité que la nature donne à chacun de s'en servir sans étude, mais encore parce que la voix est de tous les instruments de *musique* le plus fécond, le plus riche, le plus puissant, le plus varié, le plus ravissant de ses produits. (Fourn.)

— *Notes de musique.* Signes ou caractères dont on se sert pour indiquer les divers tons de la musique. Les anciens Grecs se servaient, dans leur musique, des caractères de leur alphabet; mais, au lieu de leur donner une valeur numéraire qui marquât les intervalles, ils se contentaient de les employer comme signes, les combinant en diverses manières, les mutilant, les accouplant, les couchant, les retournant différemment, selon les genres et les modes. Les Latins les imitèrent, en se servant, à leur exemple, des lettres de l'alphabet, et il nous en reste encore la lettre jointe au nom de chaque note de notre échelle diatonique naturelle. Gui Arétin imagina les lignes, les portées, les signes particuliers qui nous sont demeurés sous le nom de *notes*, et qui sont aujourd'hui la langue musicale universelle de l'Europe.

— *Livre, cahier, papier de musique.* Livre, cahier, papier où il y a des airs de musique écrits avec des notes de musique.

— Prov. *Etre réglé comme un papier de musique.* Etre exact et ponctuel dans tout ce qu'on fait. || Se dit également d'une chose qui a un ordre certain.

— Prov. et fig. *Pays de musique.* Pays où il y a du haut et du bas.

— Art de composer ou d'exécuter la musique. Apprendre la musique. Savoir la musique. Enseigner, montrer la musique. Maître de musique. Classe de musique. Avoir du goût pour la musique. La *musique* est le moyen le plus commode et le moins humiliant de tuer le temps sans prendre la peine de penser. (Johnson.) La *musique* où il n'y a pas de chant n'est que du bruit que l'on fait en mesure. (J.-B. Say.)

— Exécution de la musique, soit avec la voix, soit avec les instruments. Avoir de la musique. Entendre de la musique. Faire de la musique. Donner de la musique, de fort bonne musique. Musique de voix et d'instruments.

Tous mes sots. . . . .
Détonnant de concert, se mettent à chanter,
La *musique* sans doute était rare et charmante.
(Boileau.)

— Quelques thérapeutistes ont tiré parti de la musique dans le traitement de certaines maladies. Des faits innombrables, et qui se renouvellent incessamment, attestent que l'homme, soit dans l'état de santé, soit dans celui de maladie, est éminemment susceptible d'éprouver des effets remarquables résultant de l'influence que la musique exerce sur son imagination comme sur ses organes.

— Prov. et fig. *Musique enragée, musique de chiens et de chats.* Musique discordante, qui déchire l'oreille. || Pop. Bruit confus de plusieurs personnes qui se querellent.

— Prov. *C'est la musique des saints innocents.* Se dit d'une fort mauvaise musique.

— *Musique mécanique.* Mouvements au moyen desquels des pendules, des tabatières et autres objets, jouent un certain nombre d'airs.

— Compagnie de musiciens de profession qui ont coutume d'exécuter de la musique ensemble. La musique du roi. La musique de la chapelle. Maître de la musique de la chapelle. Etre de la musique du roi. Musique d'une église. Etre attaché à la musique de l'Opéra. Musique d'un régiment.

— Fig. Certains sons agréables ou désagréables. La voix de cette femme est une musique délicieuse. || Iron. et fam. Cet enfant ne cesse [illegible]

— Par anal. Il existe une *musique* de style, et celui qui ne la possède pas ne saura jamais écrire. (Boiste.) Il y a des paroles qui sont de la *musique*, et des regards qui sont des paroles. (Noël.) Les beaux vers sont la *musique* de l'âme. (Volt.) Il n'y a pas de *musique* plus agréable que la voix de celle qu'on aime. (***)

— Ant. La réunion de tous les beaux-arts auxquels président les Muses. Nous employons quelquefois le mot *art* dans un sens analogue. Ainsi ce titre d'un ouvrage: *De l'état de l'art en Europe au XIXe siècle*, doit s'interpréter ainsi: De l'état de la poésie, de l'éloquence, de la musique, de la peinture, de la gravure, de la statuaire, de l'architecture, de l'action dramatique, de la pantomime et de la danse, en Europe, au XIXe siècle.

— Se disait pour Mosaïque.

— Conchyl. Espèce de coquille du genre volute qui est réglée comme un papier de musique. Il y en a plusieurs variétés.

— Iconol. On reconnaît la Musique à la lyre d'Apollon qu'elle tient, ainsi qu'à un livre sur lequel elle a les yeux fixé, et aux divers instruments qui sont à ses pieds, et dont l'assemblage désigne l'harmonie, la variété et les différents caractères de la musique. D'autres lui donnent des airs notés, une plume, une balance pour exprimer la justesse qui lui est nécessaire, et une enclume, parce qu'on prétend que le son des marteaux a contribué à la découverte de l'art. Les Egyptiens la représentaient hiéroglyphiquement par une langue et quatre dents, etc.; sans hiéroglyphes, par une femme dont la robe est semée d'instruments et de livres notés. Une peinture allégorique qu'on voyait à Rome exprimait ses effets par une troupe de cygnes rangés en cercle autour d'une fontaine. Au milieu d'eux est un jeune homme ailé, c'est Zéphyre, qui de son haleine rafraîchit les airs. On la retrouve encore sous la figure d'une femme qui joue d'un sistre où se voit une cigale à la place de la corde rompue, et qui a un rossignol sur la tête.

MUSIQUÉ, ÉE. part. pass. du v. Musiquer. S'empl. adjectiv. Chanson musiquée.

MUSIQUER. v. n. 1re conj. S'est dit, par plaisanterie, pour Faire de la musique. Nous *musiquâmes* tout le jour au clavecin du prince. (J.-J. Rouss.)

— v. a. Mettre en musique.

MUSITE. s. m. Hist. sacr. Se dit des Lévites, descendus de Musi, fils de Mérari.

MUSKAJAN. s. m. Bot. Racine de Virginie, que les sauvages emploient pour se teindre en rouge.

MUSKOFKE. s. f. Métrol. Petite monnaie d'argent de Russie.

MUSOIR. s. m. S'est dit pour Pointe d'une digue.

MUSOLEPSIE. s. f. Didact. Terme dont quelques auteurs se sont servis pour Métromanie, fureur poétique.

MUSOMANIE. s. f. Pathol V. MUSICOMANIE.

MUSONE. Géogr. Rivière des États de l'Église, qui, sous le royaume d'Italie, avait donné son nom à un département ayant pour chef-lieu Macerata, et qui est aujourd'hui réparti dans les délégations de Macerata, Ancône, Urbin et Camerino.

MUSONIUS RUFUS (Caïus). Célèbre philosophe stoïcien du IIe siècle depuis J.-C., ouvrit à Rome une école très-fréquentée, fut exilé sous Caligula, revint sous Vitellius, et se fit tellement estimer, que Vespasien l'excepta seul lorsqu'il chassa de Rome les philosophes.

MUSOPHAGE. s. m. (du lat. *musa*, bananier, et du gr. φάγω, manger, parce que le fruit du bananier est leur principale nourriture). Ornith. Genre d'oiseaux grimpeurs de la famille des lévirostres. || Espèce du genre touraco.

MUSOPHAGE. adj. des 2 g. Ornith. Qui ressemble à un musophage. || MUSOPHAGES. s. m. pl. Famille de grimpeurs, qui a pour type le genre musophage.

MUSOPHAGÉ, ÉE. adj. Ornith. Qui ressemble à un musophage.

MUSORITE. s. m. (ét. lat., *mus*, rat; *sorex*, souris). Se disait des Juifs qui avaient de la vénération pour les rats et les souris. Cette superstition venait de ce que les Philistins ayant enlevé l'arche d'alliance, Dieu fit naître parmi eux un grand nombre de rats et de souris qui dévoraient tout.

MUSPELHEIM. s. m. Myth. scand. Monde du feu, où Surtur le Noir tient son empire. Ce dieu viendra à la fin du monde, vaincra tous les dieux, et livrera l'univers aux flammes.

MUSQUÉ, ÉE. part. pass. du v. Musquer. S'emploie adjectiv. dans le sens de Parfumé avec du musc. Gants musqués. Homme musqué.

— Dont l'odeur a quelque rapport avec celle du musc. Poire musquée. Mauve musquée.

— Bot. Qui a la saveur du musc. Poire dont l'eau est musquée. Canard musqué.

— Fig. et fam. *Écrivain, orateur, poëte musqué.* Ecrivain, orateur, poëte qui a trop d'esprit, de recherche, qui affecte les ornements futiles. || *Style musqué, phrases musquées.* Style, phrases qui sentent la recherche, l'affectation. || *Comédie musquée.* Comédie dont le dialogue manque de naturel, tombe dans l'affectation, est semé de petits traits d'un esprit maniéré.

— Fig. et fam. [illegible] obligeantes et flatteuses. Tout ce qu'il dit, ce sont des paroles musquées; mais cela n'a guère de suite.

— Fig. et fam. *Fantaisies musquées.* Fantaisies singulières, bizarres, comme en ont les gens riches et les jolies femmes. Cet homme a des fantaisies musquées. Peu usité. || Toutes sortes de petits bijoux inutiles qui ne sont achetés et recherchés que par les gens riches et les curieux.

— Fig. et fam. *Messe musquée.* La dernière messe, où assistent ordinairement les gens du grand monde.

MUSQUER. v. a. 1re conj. Parfumer avec du musc. Musquer une peau, des gants.

— Bot. *Petite musquée.* Nom vulgaire de la muscatelline.

— SE MUSQUER. v. pron. Se parfumer avec du musc.

MUSQUIER. s. m. Techn. Ouvrier fabricant de batiste, de linon.

MUSQUINIER. s. m. Se disait pour Tisserand.

MUSSAF. s. m.-Rabb. Prière que font les juifs modernes le premier jour de chaque mois, le jour du sabbat et le premier jour de l'année.

MUSSASOUS. s. m. Mamm. Espèce de rat de Virginie qui sent le musc.

MUSSE. s. f. S'est dit pour Cachette.

MUSSE. s. f. Écon. rur. Nom de l'habitation des oies et des canards dans quelques lieux. C'est une chambre basse dans le voisinage du poulailler, le dessous du colombier, du four, etc.

— Vêner. Passage étroit d'un fort ou d'une haie, pour les lièvres, les lapins et autre gibier.

— Zooph. Genre de madrépores renfermant quatre espèces, que l'on partage en deux sections, suivant que la tige est simple ou divisée.

MUSSÉ, ÉE. part. pass. du v. Musser. S'empl. adjectiv. Personne mussée.

MUSSELLEMS. s. m. pl. Hist. ott. Nom d'une ancienne milice. Les mussellems composaient un corps de trois mille cavaliers; ils étaient pourvus de bénéfices militaires et francs de tout impôt.

MUSSENDE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des rubiacées, qui se rapprochent de la garance.

MUSSE-POT (À). Loc. adv. fam. En cachette. On dit souvent par corruption *à muche-pot.*

MUSSER. v. a. 1re conj. (du lat. *mussare*, parler entre ses dents, à basse voix, et même se taire, parce que ceux qui se mussent n'osent parler de peur d'être découverts). S'est dit pour Cacher. Il faut *musser* ma faiblesse sous ces grands crédits. (Montaigne.)

— SE MUSSER. v. pron. Vieux. Se cacher. Le naturel des femmes nous est figuré par la lune; et en autres choses, et en cette qu'elles se *mussent*, elles se contraignent et dissimulent en la vue et présence de leurs maris. (Rabel.)

MUSSINIE. s. f. Bot. Genre de plantes.

MUSSITATION. s. f. (pr. *mu.-si-ta-ci-on;* du lat. *mussitare*, murmurer, marmoter, parler entre ses dents). Médec. Action de murmurer, altération et faiblesse de la voix, difficulté d'articuler des lettres, à cause de la débilité des mouvements de la mâchoire, de la langue et des lèvres, d'où il résulte qu'on a beaucoup de peine à entendre ce que dit le malade. La *mussitation* est un signe fâcheux dans les maladies, parce qu'elle accompagne ordinairement le délire. (Renauld.) La *mussitation* cesse communément avec le délire, auquel elle est unie. (Id.)

MUSSITE. s. f. Minér. Un des noms de la diopside.

MUSSOLE. s. m. Conchyl. Coquillage appelé aussi *arche de Noé.*

MUSSY-L'ÉVÊQUE ou **MUSSY-SUR-SEINE.** Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Bar-sur-Seine (Aube); 1,800 hab.

MUSTACHIO. s. m. Métrol. Mesure de Venise pour les liquides.

MUSTAGH ou **MOUSTAG.** Géogr. Chaîne de montagnes d'Asie, qui sépare le Turkestan chinois du Petit-Thibet, et s'étend sur une longueur de 1,200 kilom. environ.

MUSTAPHA Ier. Empereur des Turcs, monta sur le trône en 1617; fut détrôné quatre mois après, et rappelé en 1622, puis déposé de nouveau et étranglé au bout d'un an. || MUSTAPHA II. Régna de 1695 à 1703. Il fut déposé et mourut six mois après. || MUSTAPHA III. Né en 1716; régna de 1757 à 1774. || MUSTAPHA IV. Régna de 1807 à 1808. Il fut déposé et étranglé par les janissaires.

MUSTAPHA. s. m. (de l'ar. *istafa*, choisir, élire). Nom propre turc, altéré par la prononciation et l'orthographe européenne, que l'on emploie quelquefois comme nom commun, dans le langage familier, en parlant d'un petit garçon qui a beaucoup d'embonpoint. Un gros mustapha. Quel gros mustapha!

— Hortic. *Mustapha violet.* Variété d'œillet.

MUSTEC. s. m. Ichthyol. Genre de poissons qui se rapprochent du merlan.

MUSTÉCHAR. s. m. Titre d'une dignité en Turquie.

MUSTÉLIN, INE. adj. (du lat. *mustela*, be-

MUSTÉLINS. s. m. pl. Famille de mammifères qui a pour type le genre belette.

MUSTELLE. s. f. Ichthyol. Sous-genre de poissons démembré du genre gade. || *Mustelle fossile.* Poisson du genre cobite.

MUSTÉMIN. s. m. Hist. ott. Nom donné par les Turcs aux étrangers qui habitent l'empire, et aux musulmans qui sont hors de leur pays.

MUSUCCA. s. m. Myth. afr. Le mauvais principe, chez quelques peuples de l'Afrique.

MUSULAN, ANE. adj. et s. Géogr. anc. Nom d'un peuple puissant qui habitait la Mauritanie, dans l'intérieur des terres.

MUSULMAN, ANE. s. (de l'ar. *muslim*, vrai fidèle, vrai croyant, ou de *muselmoon*, arrivé au salut). Nom qui paraît avoir été emprunté aux Persans et sous lequel, chez les Turcs, on désigne les croyants, c'est-à-dire les mahométans, sans distinction de sectes. Un musulman. Un bon musulman. Se faire musulman. La religion des musulmans. Une musulmane. Chaque *musulman* doit faire le pèlerinage de la Mecque au moins une fois dans sa vie, soit en personne, soit par procuration. (Encycl.)

MUSULMAN, ANE. adj. Qui concerne les mahométans. Les rites musulmans. La religion musulmane. Les mœurs musulmanes. Le costume musulman. Dans l'empire turc, le mufti siége à Constantinople; mais il y a des muftis dans d'autres États *musulmans* et même en Russie. (Encycl.)

J'eusse été près du Gange esclave des faux dieux,
Chrétienne dans Paris, *musulmane* en ces lieux.
(VOLTAIRE.)

MUSULMANISME. s. m. Se dit quelquefois de la religion musulmane. On dit plus ordinairement *islamisme.*

MUSURGIE. s. f. (ét. gr., μοῦσα, chant musical, ἔργον, ouvrage). Mus. Art d'employer à propos les consonnances et les dissonances.

— Philol. Titre d'un livre du P. Kircher sur la musique.

MUSURGUES. s. f. S'est dit pour Femmes poètes.

MUTA. Myth. rom. Déesse du silence, nymphe que Jupiter priva de la parole à cause de son indiscrétion. C'est la même que Lara. Mercure, chargé de la conduire aux enfers, fut touché de sa beauté, l'épousa et en eut les dieux Lares.

MUTABILITÉ. s. f. (du lat. *mutabilitas*, fait de *mutare*, changer). Qualité de ce qui est muable, de ce qui est sujet à changer. La mutabilité des choses du monde. Et nous ne possédons aucun bien, même dans l'ordre de la grâce, que nous ne puissions perdre un moment après, par la *mutabilité* naturelle de nos désirs. (Boss.) Tout change sur la terre, parce que tout suit la *mutabilité* de son origine. (Mass.)

— Syn. comp. MUTABILITÉ. CHANGEMENT. On est sujet au *changement*, mais on n'est point sujet à la *mutabilité.*

MUTABLE. adj. des 2 g. Néol. Qui est sujet au changement.

MUTACISME. s. m. (du lat. *mutacismus*, dérivé de *mutus*, muet). Médec. Sorte de bégaiement qui consiste dans la difficulté de prononcer les lettres labiales *b*, *p*, *m*. Ce vice ne paraît pas différer du bégaiement. Le mutacisme est familier aux enfants qui, n'ayant pas de dents, sont obligés de prononcer presque toutes les consonnes des lèvres; les gens ivres, ceux qui ont un bec de lièvre, les lèvres grosses, etc., tombent dans le même défaut par l'hiatus des lèvres ou faute d'ouvrir suffisamment la bouche.

— Gramm. V. MYTACISME.

MUTAFARACA. s. m. Relat. Officier de la garde du Grand Seigneur; espèce d'aide de camp.

MUTAGE. s. m. Agric. Opération qui consiste à mêler de l'acide sulfureux ou du sulfate de chaux avec une liqueur sucrée, pour empêcher qu'elle ne fermente. || Tout moyen d'arrêter les progrès de la fermentation dans les liquides déjà plus ou moins vineux. || On a employé le même moyen pour conserver dans les tonneaux le moût de pommes plus longtemps sucré, et c'est également afin de prévenir dans les vins, le cidre, etc., une fermentation ultérieure capable de les rendre acides, que l'on fait brûler dans l'intérieur des futailles une mèche soufrée avant de les remplir.

MUTANDE. s. m. (du lat. *mutandus*, devant être changé, parce que la propreté les obligeait d'en changer de temps à autre). Commun. relig. Caleçon des capucins et de quelques autres religieux.

MUTATION. s. f. (pr. *mu-ta-cion;* du lat. *mutatio*). Changement, remplacement d'une personne par une autre. Il y a eu de nombreuses mutations dans ce régiment, dans cette administration. A chaque mutation de propriétaire foncier, il est dû un droit d'enregistrement.

— Tableaux, écrits dans lesquels on constate ces changements. Faire une mutation. Opérer une mutation.

— Se dit aussi des choses. De grandes richesses ne sont pas une fin, mais une *mutation* de misères. (Fén.) En toutes choses, la *mutation* est à craindre. (Montaigne.)

— Révolution. En ce sens, il ne s'emploie guère qu'au pluriel. Les fréquentes mutations qui arrivent dans l'atmosphère causent des ma-

jours été causées par la mollesse ou la faiblesse des princes. (Boss.)

— Ant. rom. Se dit des relais de poste des anciens. Il ne faut pas confondre les mutations avec les mansions.

— Bot. *Mutation de nature et de sexe.* Le phénomène singulier du changement de sexe s'observe dans plusieurs plantes dioïques: il n'est point rare d'y voir les étamines transformées en pistil; plus rarement on rencontre les ovaires devenus des étamines. La mutation de nature observée dans les étamines de la viorne obier devenues pétales, sur les pétales de la viorne du Mexique transformées en étamines; sur les pétales du vélar officinal, sur les petites écailles du saule rose, changés les uns et les autres en feuilles ordinaires; dans la corolle irrégulière de la linaire, qui prend une sorte de régularité par l'addition de quatre autres éperons à celui qu'elle a naturellement, cette mutation de nature rentre en partie dans les métamorphoses et en partie dans les monstruosités. Les difformités caractérisent une mutation accidentelle de la nature. Une des plus agréables est celle que présentent les feuilles crispées du chou frisé. On se rend aisément compte de toutes les difformités provenant d'excroissances. Il en est de même de l'aplatissement de certaines parties qui devraient être rondes.

— Jurispr. Transmission de la propriété d'un bien par vente, échange, donation, testament, etc. Payer un droit de mutation.

— Mus. anc. Se dit des transitions de la musique des Grecs, qui étaient au nombre de cinq: lorsque la mélodie passait du genre diatonique au genre chromatique ou enharmonique; lorsqu'on procédait d'un tétracorde disjoint à un tétracorde conjoint; quand on passait d'un ton à un autre; quand on changeait de rhythmes; quand on quittait une mélodie grave pour en faire entendre une gaie.

— Mus. *Jeux de mutation.* Se dit, dans l'orgue, de ceux qui ne sont pas au ton d'octave des fonds de l'orgue, mais qui en sonnent la quinte ou la tierce, et quelquefois plusieurs de ces intervalles à la fois.

— Syn. comp. MUTATION. CHANGEMENT. RÉVOLUTION. Les *changements* mettent la chose dans un nouvel état; les *révolutions* la renversent; les *mutations* la changent de place et de maître. || MUTATION. CHANGEMENT. *Mutation* éveille l'idée d'un remplacement d'un objet par un autre; le *changement* résulte d'une simple modification.

MUTE. s. f. Gramm. Se disait pour Consonne muette. Tous nos vieux poètes ont fait d'une syllabe la lettre *i* précédé d'une *mute* et d'une liquide, et suivi de la syllabe *er*. (Ménage.)

— Anc. art milit. Se disait pour Cible.

MUTÉ, ÉE. part. pass. du v. Muter. S'empl. adjectiv. Liqueur mutée.

MUTÉCAËD. s. m. Hist. ott. Dans les armées turques, espèce de vétéran qui a obtenu une retraite.

MUTÉFÉRICA-BACHI. s. m. Hist. ott. Chef d'une compagnie de deux cents hommes possesseurs de fiefs.

MUTEL. s. m. Conchyl. Belle espèce de coquille du genre anodonte.

MUTELETTE. s. f. Anc. art milit. Se disait pour Petite cible.

MUTELLINE. s. f. Bot. Espèce de plante ombellifère.

MUTÉOSE. s. f. (du lat. *mutus*, muet). Se dit de tous les phénomènes d'expression appelés *gestes*, de tous ceux qui ne consistant pas en des sons, fondent vraiment, par opposition à ceux-ci, un langage muet.

MUTER. v. a. 1re conj. (du lat. *mutare*, changer). Techn. Pratiquer l'opération du mutage.

— SE MUTER. v. pron. Être muté. Certaines liqueurs se mutent.

MUTÉVELLI. s. m. Hist. ott. Titre que portaient les administrateurs des casernes, dans le corps des janissaires.

MUTH. Myth. Selon Jablonski, c'est le véritable nom du dieu que d'autres archéologues appellent Buto. || Selon Plutarque, un des noms d'Isis.

MUTILATEUR, TRICE. adj. des 2 g. (du lat. *mutilator*). Néol. Qui mutile. Censure mutilatrice. La plupart des traducteurs sont tour à tour extenseurs et *mutilateurs.* (Boiste.)

Que bravant le croissant, l'échelle et le treillage,
Chaque branche en dépit des vieux décorateurs,
Et des ciseaux *mutilateurs*,
Pût rendre un libre essor à son luxe sauvage.
(DELILLE.)

— s. Celui, celle qui mutile. D'obscurs mutilateurs de la pensée. Mutilateur de statues, de monuments publics.

MUTILATION. s. f. (pr. *mu-ti-la-cion;* du lat. *mutilatio*). Chir. Retranchement d'un membre ou de quelque autre partie extérieure du corps. Cruelle mutilation. Mutilation qui défigure horriblement. L'adultère dans la femme était autrefois puni chez les Hurons par la *mutilation* du nez. (Chateaub.) Par combien de *mutilations* heureuses la chirurgie n'a-t-elle pas arraché à la mort des malheureux qui en auraient été irrévocablement frappés? (Villermé.) Dans l'imminence de la mort, une *mutilation* qui seule peut y arracher est l'œuvre la plus utile et la plus philosophique. (Id.)

— Se dit des statues, des tableaux, et même des productions littéraires. Réparer les mutilations d'une statue, d'un tableau, d'un arc de triomphe. Ouvrage qui a subi de grandes mutilations de la part des censeurs.

MUTILÉ, ÉE. part. pass. du v. Mutiler. S'empl. adjectiv. Personne mutilée. Statue mutilée. Poëme mutilé. Tableau mutilé à coups de couteau. Le chien, compagnon de notre enfance, n'a pas besoin d'être *mutilé* pour s'attacher à nous. (B. de St-P.) Depuis celui qui a perdu l'extrémité d'un doigt, jusqu'à celui qu'on a privé d'un quart de lui-même en lui amputant la cuisse, tous sont *mutilés.* (Villermé.)

Qui l'eût cru que des corps de ce vivant empire,
Les membres *mutilés* pussent se reproduire. (DELILLE.)

— Fig. Qui n'est pas assez étendu. Les périodes trop coupées, et comme *mutilées*, estropient le sublime. (Boil.) Une pensée *mutilée* et estropiée est une pensée dont le sens n'est pas complet. (Bouh.)

— Bot. *Feuilles mutilées, racines mutilées.* Feuilles, racines qui sont broyées, déchirées ou défigurées par quelque accident. || *Fleurs mutilées.* Fleurs qui sont privées par accident des parties ordinaires de leur fructification.

— Entom. Se dit des élytres, quand elles sont courtes et qu'elles ont l'air d'avoir été coupées.

— *Mutilé par.* Ceux qui se trouvent blessés ou *mutilés* par la gelée, ils les gardent chez eux et les soignent jusqu'à leur entière guérison. (Saussure.)

— substantiv. Personne mutilée. Un mutilé. Des mutilés. Si l'on voyage dans toute l'Allemagne, en Pologne, en Espagne, en Russie, etc., le très-petit nombre de cicatrices effrayantes par l'idée de blessures énormes qu'elles rappellent, et de *mutilés* qu'on y observe dans les maisons d'invalides, comparé au nombre immense de ceux qu'on voit dans nos hôtels et par toute la France, sera pour tout le monde la preuve de la supériorité de notre chirurgie, et particulièrement de notre chirurgie militaire. Omiss. des dictionnaires.

MUTILER. v. a. 1re conj. (du lat. *mutilare*). Retrancher, couper un membre ou quelque partie extérieure du corps humain. Mutiler quelqu'un d'un bras, d'un pied. Les amputations inutiles qu'on a faites, n'ont peut-être pas *mutilé* le centième des personnes qui sont mortes pour n'avoir point été amputées, ou ne l'avoir été que trop tard. (Villermé.)

— Retrancher quelque partie d'une statue. Mutiler une statue.

— Châtrer. La jalousie des Orientaux les porte à mutiler les esclaves auxquels ils confient la garde de leurs femmes.

— Par extens. Défigurer, briser des tableaux, des édifices, etc. Mutiler un chapiteau. Mutiler un tableau.

— Fig. Oter une partie essentielle d'un ouvrage d'esprit, y faire des retranchements nombreux, maladroits. La censure a cruellement mutilé cet ouvrage. En voulant abréger son poëme, il l'a mutilé.

— SE MUTILER. v. pron. Se châtrer. Origène se mutila dans une pieuse frénésie.

— S'estropier.

— Être, pouvoir être mutilé. Les membres, les ornements détachés se mutilent aisément.

— Se dit de plusieurs personnes qui se font des mutilations. L'aveugle rage avec laquelle les hommes se *mutilent* serait à peine concevable, s'ils pouvaient se remettre les membres à volonté. (Boiste.)

MUTILLAIRE. adj. des 2 g. (pr. *mu-til-lè-re*). Entom. Qui ressemble à la mutille. || MUTILLAIRES. s. m. pl. Tribu de la famille des hyménoptères porte-aiguillon, qui a pour type le genre mutille.

MUTILLE. s. f. (peut-être du lat. *mutilus*, qui n'est pas entier, parce que les insectes de ce genre, et surtout les femelles, sont privés d'ailes, ou qu'ils les perdent facilement). Entom. Genre d'hyménoptères voisin des fourmis.

MUTILURE. s. f. S'est dit pour Mutilation; action de couper.

MUTIME. (du lat. *mutire*, parler entre ses dents). Myth. Dieu du silence, que l'on invoquait pour obtenir le don de garder son secret, et de retenir ses pensées cachées.

MUTIN, INE. adj. (du lat. barb. *motinus*, fait de *movere*, remuer). Obstiné, têtu, querelleur. Être mutin, mutine. Enfant mutin. Esprit, caractère mutin. Qu'y a-t-il de plus choquant, de plus contraire à l'ordre, que de voir un enfant impérieux et *mutin* commander à tout ce qui l'entoure, et prendre impudemment le ton de maître à l'égard de ceux qui n'ont qu'à l'abandonner pour le faire périr. (J.-J. Rouss.)

— Séditieux. Peuples légers et mutins. De tes moines *mutins* réprimer l'entreprise. (Boil.)

— Fig. Le monde est un enfant *mutin* qui dénigre et bat ses précepteurs. (Boiste.)

— *Visage, air mutin, yeux mutins.* Visage, air vif, éveillé, piquant.

MUTIN, INE. s. Celui, celle qui se montre obstiné, têtu, querelleur. C'est un mutin. Faire le mutin. Voyez le petit mutin!

Votre plus court sera, madame la mutine,
D'accepter sans façon l'époux qu'on vous destine.
(****)

— Séditieux. Les mutins se rendiront les maîtres. On punit le chef des mutins. Il faut

Les *mutins* n'oseraient soutenir ma présence. (Id.)

MUTINATION. s. f. (pr. *mu-ti-na-ci-on*). S'est dit pour Mutinerie. César ne punissait guère d'autres vices que la *mutination* et la désobéissance. (Mont.)

MUTINE. Géogr. anc. Ville de la Gaule cisalpine, chez les Boïens. Aujourd'hui Modène.

— Hist. anc. *Siége de Mutine.* Siége fameux soutenu par D. Brutus contre Antoine, en 43 av. J.-C.; Octave et Hirtius forcèrent Antoine à battre en retraite.

MUTINÉ, ÉE. part. pass. du v. se mutiner. S'empl. adjectiv. Troupes mutinées. Peuple mutiné.

Enchaîner un captif de ses fers étonné,
Contre un joug qui lui plaît vainement mutiné. (Rac.)

— Molière l'a dit des parties du corps.

Il a même cassé, d'une main mutinée,
Des vases dont la belle ornait sa cheminée. (MOLIÈRE.)

— Poés. et fig. *Les flots, les vents mutinés.*

Les flots agités, les vents impétueux. Il ouvre aux vents *mutinés* les prisons d'Éolie. (Boil.) Puis-je régler les vents et les flots *mutinés*? (Genest.)

Les vaisseaux que sur l'onde
Battent les flots *mutinés*,
Et dans l'océan du monde
Au naufrage destiné. (Voltaire.)

— Se dit en général de toutes les choses qui résistent, qui sont contraires.

Que j'aime à voir la décadence
De ces vieux châteaux ruinés,
Contre qui les vents *mutinés*
Ont déployé leur insolence. (St-Aulaire.)

MUTINER (SE). v. pron. Se porter à la sédition, à la révolte. Les troupes se mutinèrent. Le peuple se mutinait.

— Se dépiter. Cet enfant se mutine à chaque instant, est sujet à se mutiner.

— Faire le mutin.

— Corneille a dit dans *Cinna*

. . . . Cinna dans sa rage s'obstine,
Et contre vos bontés d'autant plus se *mutine*.

Se mutiner contre des bontés est une expression bourgeoise; d'ailleurs d'*autant plus* exige un *que*; c'est une phrase qui n'est pas achevée.

— Fig.

Et mes feux dans mon âme ont beau se *mutiner*,
Ce n'est qu'à ce seul prix que je puis me donner
(Corneille.)

Des feux qui se mutinent! cela est impropre, et *s'en mutinent* est encore plus mauvais. On ne se *mutine* point *de*. *Mutiner* est un verbe qui n'a point de régime.

— Fig. et poét. Se dit des flots, des vents. La mer en un moment se *mutine* et s'élance. (Créb.) Se *mutiner* est trop faible pour exprimer le premier bouillonnement d'une masse immense telle que la mer.

— On fait quelquefois ellipse du pronom. Cet ordre rigoureux fit mutiner les soldats.

MUTINERIE. s. f. Tumulte de gens mécontents, sédition. Mutinerie des troupes, du peuple. Apaiser la mutinerie. La *mutinerie*, dit Balzac, en parlant du règne d'Auguste, perdit jusqu'à son souffle, à son murmure. Son ordre excitait seul cette *mutinerie*. (Corn.) ‖ Le mot de *mutinerie* est trop familier: *révolte*, *sédition*, *tumulte*, *soulèvement*, sont les termes usités dans le style tragique.

— Obstination d'un enfant qui se dépite. Il faut punir les enfants de leur mutinerie. Les mutineries de cet écolier, de cet apprenti, sont insupportables. Il n'y a jamais ni mauvaise humeur ni *mutinerie* dans l'obéissance, parce qu'il n'y a ni hauteur ni caprice dans le commandement. (J.-J. Rouss.)

MUTINUS. Myth. rom. Un des noms de Priape. V. MUTUNUS. ‖ Turnèbe en a fait le dieu du silence.

MUTIQUE. adj. des 2 g. (du lat. *muticus*). Hist. nat. Qui n'a ni pointes, ni piquants, comme l'ischème mutique. ‖ MUTIQUES. s. m. pl. Ordre de mammifères qui manquent d'une ou de plusieurs sortes de dents, ou même de toutes.

— Se dit de la paillette ou glume des graminées, lorsqu'elle est privée de soie ou d'arête.

MUTIR. v. n. 2ᵉ conj. S'est dit pour Grommeler, murmurer. ‖ Faire comme un muet qui produit des articulations imparfaites.

— Véner. Se dit quelquefois en parlant des oiseaux de proie qui déchargent leur ventre.

MUTIS (Don José-Celestino). Astronome et botaniste espagnol, né en 1732, mort en 1808, se livra à de nombreuses et précieuses recherches sur les richesses végétales de l'Amérique pendant plus de cinquante ans. L'Europe lui doit la découverte du quinquina de la Nouvelle-Grenade.

MUTISIACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une mutisie. ‖ MUTISIACÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des synanthérées, qui a pour type le genre mutisie.

MUTISIE. s. f. (du botaniste *Mutis*). Bot. Genre de la famille des corymbifères, renfermant une douzaine de plantes ligneuses à tiges grimpantes, d'Amérique, ayant pour type la mutisie clématite.

MUTISIÉ, ÉE. adj. Bot. V. MUTISIACÉ. [illegible] cées, ayant pour type le genre mutisie.

MUTISME. s. m. (du lat. *mutus*, muet). Etat de celui qui est muet. Le mutisme de naissance est presque toujours incurable. Le mutisme est ordinairement une suite de la surdité de naissance; quelquefois il est accidentel. La paralysie de la langue, qui survient dans l'apoplexie, occasionne fréquemment le *mutisme*, que l'on observe également dans l'ivresse, l'hystérie et dans le narcotisme. (Renauld.)

— Techn. Soufrage du vin.

MUTISATION. s. f. (pr. *mu-ti-za-ci-on*). Ant. rom. Suite de plusieurs repas que l'on se donnait mutuellement et successivement, aujourd'hui chez un des convives, demain chez un autre, etc. Les mutisations avaient lieu principalement à l'époque des jeux mégalésiens.

MUTITÉ. s. f. Didact. (du lat. *mutitas*, dérivé de *mutus*, muet). Synonyme de Mutisme. Etat de celui qui n'a jamais eu l'usage de la parole ou qui l'a perdu. Mutité accidentelle. Quelques nosologistes admettent autant d'espèces de mutité qu'il existe de causes productrices de cette maladie. Galien a observé que l'opium mis dans l'oreille pour apaiser la douleur a souvent causé la *mutité*. (Pellet.) On a prétendu que l'amputation de la langue ou le défaut de cet organe causaient la *mutité*. (Id.) La *mutité* est quelquefois simulée, comme on peut l'observer chez certains mendiants et chez quelques petites filles. (Id.) Dans les fièvres adynamiques et ataxiques, où la langue devient quelquefois aussi sèche et aussi dure que du bois, il peut survenir une *mutité* passagère qui disparaît lorsque la bouche et la langue deviennent humides. (Id.) Le plus souvent la *mutité* est le résultat de la surdité congéniale. (Id.)

— Impossibilité physique de former des sons articulés distincts.

— Syn. comp. MUTITÉ. APHONIE. Plusieurs auteurs ont confondu la *mutité* avec l'*aphonie*, mais c'est à tort. En effet, la *mutité* consiste dans l'impuissance de parler, d'articuler des sons; tandis que dans l'*aphonie*, il y a en même temps suppression et de la voix et de la parole. Ainsi, un individu *muet* peut pousser des cris sans pouvoir parler; celui qui, au contraire, est frappé d'*aphonie*, est incapable d'émettre aucun son.

MUTSIE. s. f. Métrol. Petite mesure de liqueurs en usage à Amsterdam.

MÜTT. s. m. Métrol. Mesure de capacité pour les matières sèches, qui est employée dans divers cantons de la Suisse. ‖ Le mütt d'Appenzell vaut 91 litr. 36. ‖ Le mütt d'Arau, 90 litr. 07. ‖ Le mütt de Berne, 168 litr. 13. ‖ Le mütt de Lucerne, 139 litr. 01. ‖ Le mütt de Soleure, 158 litr. 92. ‖ Le mütt de Saint-Gall et de Zurich. 82 litr. 12. ‖ Le mütt d'Autriche. Mesure de compte qui vaut 30 metzen.

MUTTATHAL. Géogr. Vallée de Suisse, dans le canton de Schwitz, célèbre par la marche du général russe Suwarow, qui fit gravir à son armée en 1799 le mont Kientzingkoulm par des chemins que fréquentent seulement des chasseurs de chamois.

MUTU. s. m. Ornith. Espèce de poule du Brésil.

MUTUALISTE. s. m. Comm. Actionnaire d'une société d'assurance mutuelle.

MUTUALITÉ. s. f. Didact. Etat de ce qui est mutuel.

— Comm. Système des sociétés d'assurance mutuelle.

MUTUEL, ELLE. adj. (du lat. *mutuus*). Réciproque entre deux ou plusieurs personnes, entre deux ou plusieurs choses. Amour mutuel. Haine mutuelle. S'aimer d'une affection mutuelle. Obligation mutuelle entre le mari et la femme, entre le souverain et les sujets. Devoirs mutuels d'un père et d'un fils. Le mari et la femme se sont fait un don mutuel de leurs biens, se sont fait un don mutuel. Ces deux amis se sont fait une donation mutuelle. L'attraction mutuelle de deux corps. Dépendance mutuelle des différentes parties de l'organisation. Société de secours mutuels. Le monde ne subsiste plus que par ces complaisances *mutuelles*. (Fléch.) Etre corrompu et corrompre les autres est la fonction *mutuelle* des hommes. (Id.) Sans l'estime et l'affection *mutuelles*, les gouvernants et les gouvernés sont malheureux les uns par les autres. (Boiste.) Après une révolution, il n'y a de salut pour tous les partis que dans un *mutuel* pardon. (Id.) L'ordre résulte de la dépendance *mutuelle* des différentes parties de l'univers, la vie est l'effet de l'accord existant entre nos différents organes. (Piorry.)

L'amour n'est doux qu'autant qu'on en inspire;
S'il n'est pas *mutuel*, c'est un cruel martyre.
(La Chaussée.)

— *Assurance mutuelle*. Compagnie où les propriétaires s'assurent réciproquement contre l'incendie.

— *Enseignement mutuel*. Système d'enseignement dont l'idée paraît être empruntée aux Indiens, et dont on attribue l'importation en Europe, en 1747, à un instituteur français nommé Herbault, et à un ecclésiastique nommé Cherrier. Un Irlandais réfugié en France, le chevalier Paulet, appliqua cette méthode à l'éducation de quelques enfants pauvres, vers 1780. Enfin Bell et Lancaster la perfectionnèrent en 1797 et 1799. L'enseignement mutuel fut adopté dans la plupart des écoles [illegible] sous la Restauration.

— Syn. comp. MUTUEL. RÉCIPROQUE. Le premier exprime l'action de donner et de recevoir de part et d'autre; le second, l'action de rendre selon ce qu'on reçoit.

MUTUELLEMENT. adv. (du lat. *mutuo*). Réciproquement. S'aider mutuellement. S'assurer mutuellement son bien. Ces deux puissances d'un ordre si différent ne s'unissent pas, mais s'embarrassent *mutuellement*, quand on les confond ensemble; c'est ainsi qu'ils se donnaient *mutuellement* un repos qui les appliquait chacun tout entier à son action. (Boss.) Je voudrais qu'on établît à Paris un bureau de renseignements où ceux qui auraient besoin ou superfluité de quoi que ce fût pourraient s'adresser *mutuellement*. (Mont.) Nous étions méprisés du monde, mais nous nous estimions *mutuellement*. (B. de St-P.) En vivant continuellement ensemble, on se découvre *mutuellement* mille petits défauts dont on ne se doutait pas. (Mᵐᵉ de Montolieu.) Tous les hommes qui ont un cœur et lui obéissent doivent se respecter *mutuellement*. (Mᵐᵉ de Staël.) L'esprit et la raison ont été créés, comme le mari et la femme, pour s'aider *mutuellement* et comme ces derniers, ils sont presque toujours en querelle (Pope.)

— Syn. comp. MUTUELLEMENT. RÉCIPROQUEMENT. Un amant et une maîtresse se donnent *mutuellement* leur cœur; un mari et une femme s'engagent *mutuellement* leur foi, mais chacun s'oblige réciproquement à des soins, à des fonctions, à des devoirs différents.

MUTUELLISER. v. a. 1ʳᵉ conj. S'est dit pour Rendre la pareille.

MUTUELLISME. s. m. Comm. Système des mutuellistes. ‖ Leur association.

MUTUELLISTE. s. m. Comm. Membre d'une corporation des maîtres ou chefs d'atelier à Lyon.

— S'est dit quelquefois des partisans de l'enseignement mutuel.

MUTUIN. s. m. Un des prêtres gangas.

MUTULE. s. f. (du lat. *mutulus*). Archit. Ornement propre à la corniche de l'ordre dorique, et qui représente au-dessous du larmier l'extrémité des chevrons. C'est ce qu'on appelle modillon dans les autres ordres. Les mutules sont placées au-dessus des triglyphes et des métopes, et ont des gouttes pendantes à leur surface taillante et inclinée.

MUTUNUS, MUTINUS ou **MUTO**. Myth. Dieu des Romains, le même que le Priape des Grecs, le Phallus des autres peuples anciens et le Lingam des Indiens. C'était le simulacre du sexe de l'homme. On lui donnait quelquefois la forme d'une lampe ou d'une terrine, on le représentait avec des ailes. Les nouvelles mariées étaient forcées par l'usage à faire plusieurs cérémonies devant la statue de ce dieu.

MUTZIG. Géogr. Ville de France, (B.-Rhin.) Manufacture d'armes à feu; 3,500 hab.

MUWAHIDIN. s. m. Relig. ott. Nom des disciples de l'hérésiarque Mohammed-Ibn-Tumereth.

MUZERIN. s. m. Hist. relig. Nom que l'on donne en Turquie à ceux qui nient l'existence de Dieu. Il s'est formé, dit-on, entre un grand nombre de muzerins, une espèce de confraternité assez semblable à celle de nos francs-maçons.

MUZILLAC. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Vannes (Morbihan); 1,800 hab.

MUZIMO. s. f. Relat. Divinité de Monomotapa. Les muzinos sont les âmes des empereurs morts.

MUZUCO. s. m. Relat. Génie malfaisant, fort redouté des habitants du Monomotapa.

MY. s. m. Gramm. Nom de la douzième lettre de l'alphabet grec, selon la prononciation reuchlinienne. Depuis Erasme, on l'appelle *mu*.

MYACANTHE. adj. des 2 g. Bot. Qui a des épines comparables aux dents de la charnière des moules. Chacune des squames du péricline des calathides du chausse-trappe myacanthe se termine par un appendice bordé de dents épineuses qu'on a comparées aux dents des coquilles bivalves.

MYACANTHE. s. m. Bot. Nom qu'on donnait autrefois à la chausse-trappe et à une asperge sauvage.

MYACÉ, ÉE. adj. Conchyl. Qui ressemble à une mye. ‖ MYACÉS. s. m. pl. Famille de mollusques de l'ordre des acéphales élatobranches, ayant pour type le genre mye.

MYAGRE. s. m. (ét. gr., μῦς, rat; ἄγρα, chasse). Bot. Genre de la famille des crucifères, dont une espèce fournit une huile pour adoucir la peau, et à laquelle on attribue la propriété de chasser les souris et les rats.

MYAGROÏDE. adj. des 2 g. (du lat. *myagrum*). Bot. Qui ressemble à la cameline.

MYAGROS. Myth. anc. V. MYIAGROS.

— Bot. Nom que les anciens donnaient à une plante que l'on croit être la cameline, et à une autre que l'on croit analogue au sésame.

MYAIRE. adj. des 2 g. Conchyl. V. MYACÉ. ‖ MYAIRES. s. m. pl. Famille de la classe des conchifères, ayant pour type le genre mye.

MYARGYRITE. s. f. Minér. Sulfate d'antimoine et d'argent qui est ordinairement noir, d'un éclat semi-métallique et d'une [illegible] gile.

MYCALE. Géogr. anc. Montagne et promontoire au sud de l'Ionie, vis-à-vis de l'île de Samos. Aujourd'hui Samsoun.

— Hist. anc. *Combat de Mycale*. Défaite et incendie de la flotte des Perses par les Grecs, sous les ordres de Xantippe et de Léotychide, l'an 479 av. J.-C.

— Myth. Fameuse magicienne qui faisait descendre la lune par la force de ses charmes.

MYCALÉSIDES. s. f. pl. Myth. gr. Nymphes de Samos ou du mont Mycale.

MYCALESSIENNE. adj. f. Myth. gr. Surnom de Cérès qui avait un temple à Mycalessos, en Béotie.

MYCASTRE. s. m. Bot. Genre de champignons établi pour une seule espèce.

MYCE. s. m. (du gr. μύκης, champignon). Pathol. Excroissance fongueuse qui se développe dans les plaies et les ulcères.

MYCÉDION. s. m. Zooph. Genre de polypiers appelés quelquefois champignons de mer.

MYCÉLIDE. s. f. Bot. Genre de la tribu des lactucées, établi pour une petite plante d'Europe.

MYCÉLION. s. m. Bot. Substance blanche et filamenteuse, qui paraît être l'état rudimentaire des champignons, et qu'on connaît plus généralement sous le nom de *blanc de champignon*.

MYCÈNE. s. m. Bot. Section du genre agaric, qui comprend soixante espèces.

MYCÉNÉEN, ENNE. adj. et s. V. MYCÉNIEN.

MYCÈNES. Géogr. anc. Une des principales villes de l'Argolide, au nord d'Argos. Mycènes fut ruinée de fond en comble en 462 av. J.-C. par les Argiens, et l'on en découvre à peine aujourd'hui quelques restes.

— Hist. anc. *Royaume de Mycènes*. Petit État du Péloponnèse, dont le premier roi fut Acrisius, en 1344 av. J.-C., et le dernier, Epitus, détrôné par les Héraclides, en 1106.

— s. m. pl. Bot. Groupe de champignons peu charnus et d'une nature suspecte.

MYCÉNIEN, ENNE. adj. et s. Géogr. Qui habite Mycènes. ‖ Qui appartient à Mycènes ou à ses habitants.

MYCÉRINUS. Roi d'Egypte, qui construisit une des trois grandes pyramides. On croit qu'il régna environ deux cents ans avant la guerre de Troie.

MYCES. s. m. pl. Bot. Nom sous lequel on a proposé de réunir les genres amanite, agaric, bolet, hydne, léotie, hélotie, mérule et battarée, qui se distinguent par leur chair un peu ferme et plus ou moins cassante, toujours plus épaisse au centre qu'à la circonférence.

MYCÉTAS. s. m. Surnom sous lequel on immolait à Neptune des taureaux tout noirs.

MYCÈTE. s. m. (du gr. μύκης, champignon). Bot. Champignon, morille.

— MYCÈTES. s. m. pl. Mamm. Nom générique des alouattes ou singes hurleurs.

MYCÉTOBIE. adj. des 2 g. (ét. gr., μύκης, βιόω, vivre). Entom. Qui vit dans les champignons. ‖ MYCÉTOBIES. s. f. pl. Famille de coléoptères hétéromères, comprenant ceux de ces insectes qui vivent sur les champignons: il contient huit espèces.

MYCÉTOCHARE. s. f. Bot. Genre de champignons.

MYCÉTODIEN, ENNE. adj. Bot. Qui est mucédiné.

MYCÉTODIENS. s. m. pl. Section des gastromiciens, correspondant aux lycoperdacées.

MYCÉTODÉ, ÉE. adj. Bot. Qui est mucédiné. ‖ MYCÉTODÉS. s. m. pl. Section des champignons mucédinés, comprenant ceux qui sont floconneux et vésiculeux.

MYCÉTOGÉNÈSE. s. f. (ét. gr., μύκης, champignon; γένεσις, génération). Bot. Origine ou premier développement des champignons.

MYCÉTOGRAPHE. s. m. (ét. gr., μύκης, champignon; γράφω, décrire). Didact. Celui qui décrit des champignons.

MYCÉTOGRAPHIE. s. f. Didact. Description des champignons.

MYCÉTOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui appartient à la mycétographie.

MYCÉTOÏDE. adj. des 2 g. (ét. gr., μύκης, champignon; εἶδος, ressemblance). Bot. Qui ressemble à un champignon. ‖ MYCÉTOÏDES. s. m. pl. Série entière de végétaux qui, comme les moisissures et autres, ont les plus grands rapports avec les champignons.

MYCÉTOLICHEN. s. m. Bot. Lichen qui se rapproche de certains champignons.

MYCÉTOLOGIE. s. f. (ét. gr., μύκης, champignon; λόγος, discours). Didact. Traité sur les champignons.

MYCÉTOLOGIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui a rapport à la mycétologie.

MYCÉTOLOGUE ou **MYCÉTOLOGISTE**. s. m. Didact. Auteur d'un traité sur les champignons.

MYCÉTOMYZE. s. f. Entom. Genre de diptères.

MYCÉTOPHAGE. s. m. (ét. gr., μύκης, champignon; φάγω, manger). Entom. Genre de coléoptères tétramères [illegible]

MYCETOPHILE. s. m. (ét. gr., μύκης, champignon; φίλος, ami). Genre de diptères de la famille des némocères, renfermant un grand nombre d'espèces.

— Amateur de champignons.

— adjectiv. Être mycétophile.

MYCÉTRIE. s. f. Ornith. Espèce d'oiseaux.

MYCIENS. s. m. pl. Géogr. Ancien peuple d'Asie soumis aux Perses.

MYCINE. s. f. (du gr. μύκης, champignon). Bot. Réceptacle pédiculé et globuleux de certains lichens.

MYCOBANCHE. s. m. Bot. Genre de champignons qui ont des bolets charnus.

MYCODERME. s. m. Bot. Genre de champignons de la famille des trémelloïdes. Ces champignons, de la nature des moisissures, croissent sur le vin, les confitures, etc., renfermés dans des bouteilles ou conservés dans des pots.

MYCOGONE. s. m. Bot. Genre de la famille des champignons, renfermant trois espèces qui croissent sur les champignons pourris, et dont le port est celui des byssus.

MYCOLICHENS. s. m. pl. Bot. Lichens qui, ayant leur thalle oblitéré, constitué par des cellules sphériques, se rapprochent des pyrénomycètes comme la verrucaire.

MYCOLOGIE. s. f. (ét. gr., μύκης, champignon ; λόγος, discours). Didact. Histoire des champignons.

MYCOLOGIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui a rapport à la mycologie. Observation, système mycologique.

MYCOLOGUE ou **MYCOLOGISTE.** s. m. Didact. Celui qui s'occupe spécialement de l'étude des champignons.

MYCONE. Géogr. anc. Une des îles Cyclades, dans la mer Egée. Le cap du même nom s'appelle aujourd'hui Myconi ; 6,000 hab.

— Prov. gr. *Tout est sous Mycone.* Se disait en parlant d'un orateur qui faisait entrer dans son discours une foule de choses étrangères au sujet ; c'était une allusion aux derniers géants ensevelis, selon la tradition, sous l'île de Mycone.

MYCONIE. s. f. Bot. Genre établi pour plusieurs espèces de pyrèthre.

MYCONOÏDE. adj. des 2 g. Pathol. Se dit des ulcères fistuleux dans lesquels on entend le gargouillement du fluide contenu.

MYCOPHILE. adj. des 2 g. (ét. gr., μύκης, champignon ; φιλέω, aimer). Bot. Qui croît sur les champignons secs, comme l'hélote mycophile, ou en putréfaction, comme la pézize mycophile.

MYCOSE. s. f. Pathol. Excroissance fongueuse.

MYCOSIE. s. f. Bot. Nom proposé pour la classe des champignons, plus ordinairement désignée sous celui de *mycologie*.

MYCTÈRE. s. f. (du gr. μυκτήρ, nez, narine). Entom. Genre de coléoptères.

MYCTÉRIE. s. f. Ornith. Nom spécifique des jabyrus.

MYCTÉRISME. s. m. (du gr. μυκτήρ, nez, narine). Littér. Sorte d'ironie insultante et prolongée.

MYCHTHISME. s. m. (du gr. μυχθισμός, fait de μύζω, gémir). Pathol. Mot dont Hippocrate se sert pour désigner les gémissements que font les malades dans l'expiration de l'air qui sort des poumons.

MYDALORNITHE. adj. des 2 g. (ét. gr., μυδαλέος, humide ; ὄρνις, oiseau). Ornith. Qui vit dans les lieux humides. || MYDALORNITHES. s. m. pl. Ordre de la classe des oiseaux, comprenant ceux qui vivent dans des lieux humides.

MYDAS. s. m. Entom. Genre de diptères de la familles des notacanthes. Toutes les espèces connues sont étrangères, à l'exception d'une seule, propre au Portugal.

— Erpét. Tortue de mer.

— Mamm. Genre de l'ordre des carnassiers plantigrades, voisin du genre moufette et ne renfermant qu'une seule espèce qu'on trouve dans les îles de Java et de Sumatra. Il répand une odeur aussi désagréable que les moufettes.

MYDASIEN, ENNE. adj. Entom. Qui ressemble à un mydas. || MYDASIENS. s. m. pl. Tribu de la famille des diptères tanystomes, qui a pour type le genre mydas.

MYDÈSE ou **MYDOSE.** s. f. (du gr. μύδησις, pourriture). Pathol. Ecoulement de chassie ou de pus par le bord des paupières.

MYDON. s. m. Pathol. Chair fongueuse qui s'élève de certains ulcères fistuleux.

MYDRIASE. s. f. (du gr. μυδρίασις, fait de ἀμυδρός, faible, obscur). Pathol. Affaiblissement de la vue causé par la trop grande dilatation de la prunelle. || Faiblesse de la vue produite par l'hydrophthalmie.

MYDROS. s. m. (du gr. μύδρος). Médec. Balle de fer ou caillou que l'on éteignait dans l'urine après les avoir fait rougir au feu ; on employait ensuite cette urine sous forme de fomentations.

MYE. s. f. Conchyl. Genre de coquilles bivalves, renfermant plusieurs espèces vivantes et un grand nombre de fossiles.

MYECPHORITE. Géogr. anc. Nome d'Égypte qui tirait son nom de la ville de Myecphorès, qui y était renfermée.

MYÉLITE. s. f. (du gr. μυελός, moelle). Pa-

[illegible]

MYÉLOCARPE. adj. (du gr. μυελός, moelle ; καρπός, fruit). Bot. Qui est pourvu d'un nucléus. || MYÉLOCARPES. s. m. pl. Ordre de la classe des lichens, composant ceux qui sont pourvus d'un nucléus.

MYÉLOCONE. s. f. (ét. gr., μυελός, moelle ; κόνις, poussière). Chim. Graisse solide qu'on extrait du cerveau, starine cérébrale pulvérulente.

MYÉLO-MÉNINGITE. s. f. (ét. gr., μυελός, moelle ; μῆνιγξ, membrane). Pathol. Inflammation des membranes de la moelle épinière.

MYÉLOMYCES. s. m. pl. (ét. gr., μυελός, moelle ; μύκης, champignon). Bot. Section de la famille des champignons.

MYÉLONEURE. adj. des 2 g. (ét. gr., μυελός, moelle ; νεῦρον, nerf). Zool. Se dit d'animaux dont le système nerveux a la forme d'un cordon. || MYÉLONEURES. s. m. pl. Groupe d'animaux, comprenant ceux qui, comme les crustacées les insectes et les annélides, n'ont qu'un seul système nerveux ganglionnaire, formant un cordon analogue à la moelle épinière des animaux supérieurs.

MYÉLOPHTHISIE. s. f. Pathol. Phthisie ou consomption dorsale.

MYÉLOPHTHISIQUE. adj. des 2 g. Pathol. Qui appartient à la myélophthisie.

MYER. s. m. Conchyl. Mollusque qui habite les myes.

MYGALE. s. f. (du gr. μυγαλῆ, musaraigne). Entom. Genre d'insectes qui comprend les plus gros animaux réunis vulgairement sous la dénomination d'araignées. La mygale aviculaire est assez volumineuse pour attaquer les petits oiseaux. Sa piqûre est dangereuse.

— Mamm. Ce nom paraît avoir été employé par les anciens pour désigner les musaraignes. || Genre établi pour placer le desman ou rat musqué de Sibérie.

MYGALURE. s. m. Bot. Genre de graminées.

MYGDONIE. Géogr. anc. Province de la Macédoine, entre le Strymon et l'Axius. || Partie de la Phrygie, au-dessus de la Troade. || Partie occidentale de la Bithynie, près du mont Olympe. || Province de la Mésopotamie, au nord.

MYGDONIEN, ENNE. adj. et s. Géogr. Habitant de la Mygdonie. || Qui appartient à la Mygdonie ou à ses habitants. || Se dit quelquefois pour Phrygien.

— *Mygdonienne.* Surnom de Cybèle, honorée en Mygdonie.

MYGINDE. s. f. Bot. Genre de la famille des rhamnées, renfermant plusieurs plantes d'Amérique.

MYGLOSSE. adj. et s. m. (ét. gr., μυών, muscle, ou μύλη, meule ; γλῶσσα, langue). Anat. Se dit d'un muscle de la langue allant des dents molaires au pharynx.

MYHRAB. s. m. Relig. mah. Espèce d'autel situé au fond des mosquées, près duquel le prêtre, tourné vers la Mecque, se place pour réciter la prière.

MYIA. Myth. Amante d'Endymion, qui fut changée en mouche par Diane.

MYIAGRE. Myth. Dieu destructeur des mouches.

MYIAGROS. adj. m. (ét. gr., μυῖα, mouche ; ἄγρα, chasse). Myth. gr. Surnom sous lequel Jupiter avait un temple à Elys. || On croit que c'était aussi le nom d'un dieu particulier, que l'on invoquait et à qui l'on faisait des sacrifices pour être délivré des insectes ailés. Il avait à Rome une chapelle où une puissance divine empêchait, dit-on, les mouches et les chiens d'entrer.

MYIODE. Myth. V. MYIAGRE.

MYIOLOGIE. s. f. (ét. gr., μυῖα, mouche ; λόγος, discours). Didac. Traité ou description des mouches.

MYIOLOGIQUE. adj des 2 g. Didact. Qui appartient à la myiologie.

MYIOLOGISTE. s. m. Didact. Auteur d'une myiologie.

MYIOTHÈRE. s. m. Ornith. Genre de dentirostres mérulides.

MYIOTHÈRE. adj. des 2 g. (ét. gr., μυῖα, mouche ; θηράω, chasser). Ornith. Qui vit de mouches. || MYIOTHÈRES. s. m. pl. Famille de sylvains, comprenant ceux de ces animaux qui vivent principalement de mouches ou d'insectes.

MYIOTHÉRIN, INE. adj. Ornith. Qui vit de mouches. || MYIOTHÉRINS. s. m. pl. Groupe de la tribu des dentirostres mérulides, qui a pour type le genre myiothère.

MYIOTHÉRINÉ, ÉE. adj. Entom. V. MYIOTHÉRIN.

MYLABRE. s. m. (du gr. μυλαβρίς, cantharide). Entom. Genre de coléoptères hétéromères, de la famille des épispastiques. La mylabre de la chicorée paraît être la véritable cantharide des anciens.

MYLACÉPHALE. s. m. Anat. Monstre qui offre les caractères de la mylacéphalie.

MYLACÉPHALIE. s. f. Anat. Monstruosité consistant en l'absence de la tête, avec imperfection du corps.

MYLACÉPHALIEN, ENNE. adj. et s. Anat. Se dit des monstres par mylacéphalie.

[illegible]

Qui appartient à la mylacéphalie.

MYLADY. s. f V. MILADY.

MYLASIS. s. m. Entom. Genre de coléoptères qui comprend le ténébrion géant de l'Amérique méridionale.

MYLÉENE. adj. (du gr. μύλη, meule). Anat. Se dit de l'apophyse de la mâchoire.

MYLES. Géogr. anc. Ville de Sicile, fameuse par deux victoires navales, remportées l'une par les Romains sur les Carthaginois, l'an 259 av. J.-C. ; l'autre par Agrippa sur la flotte de Sextus Pompée, l'an 36 av. J.-C.

MYLIE. s. f. (de *Mylius*, médecin de Leyde). Bot. Genre de plantes qui contient deux espèces.

MYLIO. s. m. Ichthyol. Nom d'une espèce de dorade.

MYLIOBATE. s. m. (ét. gr., μύλη, meule ; βατίς, raie). Ichthyol. Genre de poissons qui renferme la raie aigle, poisson qui acquiert des dimensions assez considérables pour peser de 150 à 400 kilog. Sa chair est peu estimée, mais son foie est un aliment agréable et fournit une grande quantité d'huile.

MYLITTA. Myth. asiat. Nom d'une divinité assyrienne dont les attributs étaient les mêmes que ceux de Vénus Uranie. Les femmes étaient obligées de se prostituer une fois dans leur vie aux étrangers dans son temple.

MYLOCARYE. s. f. Bot. Genre de la famille des éricinées, établi pour un arbrisseau de l'Amérique septentrionale.

MYLOÈQUE. s. m. (ét. gr., μύλη, meule ; οἶκος, maison). Entom. Genre de coléoptères. || Pline a désigné sous ce nom un insecte qui habite les meules de fourrage.

MYLOGLOSSE. adj. et s. m. (ét. gr., μύλος, meule, dent molaire ; γλῶσσα, langue). Anat. Se dit d'un des muscles de la langue qui est attaché d'une part près des dents molaires, et de l'autre à la langue.

MYLOHYOÏDIEN. adj. et s. m. (ét. gr., μύλος, meule ou dent molaire ; ὑοειδής, l'os hyoïde). Anat. Se dit de deux muscles de l'hyoïde, qui naissent des dents molaires à la base de l'os hyoïde.

MYLOÏCOPHORON. s. m. Bot. Graminée du genre paturin.

MYLOÏDIEN, ENNE. adj. Anat. Se dit d'une ligne saillante à la face interne de l'os de la mâchoire inférieure.

MYLOPHARYNGIEN. adj. m. (ét. gr., μύλος, meule ; φάρυγξ, pharynx). Anat. Se dit de deux muscles du pharynx qui naissent près des dents molaires. C'est le même muscle que le myloglosse.

MYLORD. s. m. V. MILORD.

MYLORDER. v. a. 1re conj. (rad. *mylord*). Mot forgé par Pavillon pour signifier, Faire d'une dame une mylady.

> Par exemple, en cas qu'un mylord
> S'offrit, valant son pesant d'or,
> Le mylord la *mylordera*.

MYLOSPHORE. s. m. Bot. Genre de la famille des guttifères.

MYLOSTOME. adj. des 2 g. (ét. gr., μύλη, meule ; στόμα, bouche). A[illegible]. Qui a la bouche garnie de dents molaires.

— Ichthyol. Un poisson, la dorée mylostome, est ainsi appelé parce qu'il a le fond du palais pavé de dents molaires.

MYLOTHROS. s. f. Mus. anc. Nom grec d'une chanson des meuniers.

MYMAR. s. m. Entom. Genre de très-petits hyménoptères appartenant à la famille des pupivores ; il se divise en dix-neuf espèces, groupées en deux divisions.

MYNDE. Géogr. anc. Ville de Carie, sur le golfe d'Yassus.

MYNDIEN, ENNE. adj. et s. Géogr. Habitant de Mynde. || Qui appartient à Mynde ou à ses habitants.

MYOAM. Myth. Génie invoqué par les basilidiens.

MYOBATRACHOMACHIE. s. f. Philol. V. BATRACHOMYOMACHIE.

MYOCÉPHALE ou **MYOCÉPHALON.** s. m. (ét. gr., μυῖα, mouche ; κεφαλή, tête, à cause de la forme de cette tumeur). Pathol. Tumeur noire produite par une hernie de l'iris à travers la cornée transparente.

MYOCÉPHALE. s. f. Staphylôme en forme de tête de mouche.

MYOCOELIALGIE. s. f. (pr. *mi-o-cé-li-al-ji* ; ét. gr., μυών, muscle ; κοιλία, bas-ventre ; ἄλγος, douleur). Pathol. Douleur dans les muscles du bas-ventre.

MYOCOELIALGIQUE. adj. des 2 g. (pr. *mi-o-cé-li-al-ji-ke*). Pathol. Qui a rapport à la myocœlialgie.

MYOCOELITE. s. f. (ét. gr., μυών, muscle ; κοιλία, bas-ventre). Pathol. Inflammation des muscles du bas-ventre.

MYOCONQUE. s. m. Conchyl. Genre de coquilles bivalves.

MYOCTONON. s. m. Bot. Nom que l'on donnait autrefois à l'aconit, parce qu'on attribuait à sa racine la propriété de tuer les rats, même de loin, par sa seule odeur.

[illegible] φόνος, meurtre). Myth. Epithète d'Apollon.

MYODAIRE ou **MYOÏDAIRE.** adj. des 2 g. (du gr. μυῖα, mouche). Entom. Qui ressemble à une mouche. || MYODAIRES. s. m. pl. Famille de diptères qui renferme les mouches.

MYODE ou **MYOÏDE.** adj. des 2 g. (ét. gr., μυῖα, mouche ; εἶδος, ressemblance). Entom. Qui ressemble à une mouche.

— Bot. Se dit de la fleur de l'ophrys myode.

MYODE. s. m. Entom. Genre établi pour placer les ripiphores à élytres extrêmement courts.

MYODÉSOPSIE ou **MYIODÉSOPSIE.** s. f. (ét. gr., μυῖα, mouche ; εἶδος, forme ; ὄψις, vue). Pathol. Dépravation de la vue qui fait paraître au malade toutes sortes d'objets imaginaires, comme des points noirs, des taches, des mouches, etc. Cette affection est souvent produite par des veilles prolongées.

MYODINE ou **MYIODINE.** s. f. Entom. Genre de diptères.

MYODINÉ ou **MYIODINÉ, ÉE.** adj. Entom. Qui ressemble à une myodine. || MYODINÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des myodaires phytomydes, qui a pour type le genre myodine.

MYODITE ou **MYIODITE.** s. m. Entom. Genre de coléoptères hétéromères de la famille des trachélides. On suppose qu'ils vivent en parasites sous l'état de larves.

MYODOQUE ou **MYIODOQUE.** s. f. Entom. Genre d'hémiptères de la famille des rhinostomes, ayant pour type le myodoque serripide.

MYODYNIE. s. f. (ét. gr., μῦς, muscle ; ὀδύνη, douleur). Pathol. Douleur rhumatismale dans les parties musculaires.

MYODYNIQUE. adj. des 2 g. Pathol. Qui appartient à la myodynie.

MYOGASTRIQUE. adj. des 2 g. (ét. g., μυών, muscle ; γαστήρ, ventre). Ornith. Se dit des oiseaux qui ont l'estomac musculeux. Les oiseaux myogastriques peuvent, comme les ruminants, dégorger les graines renfermées dans leur jabot. C'est ainsi que les pigeons donnent à manger à leurs petits.

MYOGRAPHE. s. m. Didact. Auteur d'une description des muscles.

MYOGRAPHIE. s. f. (ét. gr., μῦς, muscle ; γράφω, j'écris). Didact. Partie de l'anatomie qui a pour objet la description des muscles.

— S'empl. quelquefois pour Myologie.

MYOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui appartient à la myographie.

MYOÏDE ou **MYIOÏDE.** adj. des 2 g. (ét. gr., μυῖα, mouche ; εἶδος, ressemblance). Didact. Qui ressemble à une mouche.

MYOLOGIE. s. f. (ét. gr., μῦς, muscle ; λόγος, discours). Didact. Partie de l'anatomie qui traite des muscles.

MYOLOGIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui appartient à la myologie.

MYOLOGISTE ou **MYOLOGUE.** s. m. Didact. Auteur d'une myologie.

MYOMANCIE. s. f. (ét. gr., μῦς, rat ; μαντεία, divination). Divinat. Espèce de divination fondée sur le cri des souris, ou sur la manière dont ces animaux mangent.

MYOMANCIEN, ENNE. adj. et s. Divinat. Qui pratique la myomancie.

MYOMYCE. s. m. Bot. Genre qui renferme les agarics solitaires dont le chapeau est bombé ou pointu.

MYONIME. s. f. Bot. Genre de rubiacées d'Afrique.

MYONITE. s. f. Pathol. Inflammation des muscles.

MYONTE. Géogr. anc. Ville d'Ionie, près de Milet, dont Artaxerxe fit présent à Thémistocle.

MYOPALME. s. m. Médec. Soubresaut des tendons des muscles.

MYOPARON. s. m. Antiq. Vaisseau léger dont se servaient les pirates.

MYOPE. s. des 2 g. (du gr. μύωψ, fait de μύω, cligner les yeux, clignoter ; ὤψ, vue). Celui, celle qui a la vue fort courte, et qui ne peut voir les objets éloignés sans le secours d'un verre concave. La constriction de la pupille est assez ordinaire chez les *myopes*. (Guillié.)

MYOPE. adj. des 2 g. Qui a la vue fort courte. Etre myope. Enfant myope.

— Qui a peu d'étendue. La vue myope est l'opposé de la vue presbyte. Renfermé dans des appartements étroits, entouré de minces objets, la vue bornée de l'homme civilisé se rétrécit, devient souvent *myope*, par suite des ouvrages délicats. (Virey.)

— Fig. Il nous faut tout notre sang-froid pour répondre à ces sophistes *myopes*. (Courr. fr.)

MYOPE. s. m. (ét. gr., μυῖα, mouche ; ὤψ, aspect). Entom. Genre de diptères, de la famille des sclérotiomes, qui vivent sur les fleurs et qui sont très-communs en Europe.

MYOPHONE. s. m. Ornith. Genre d'oiseaux établi pour une espèce de Java.

MYOPIASE. s. f. V. MYOPIE.

MYOPIE. s. f. (ét. gr., μύω, cligner, ὤψ, œil). Pathol. Etat de ceux qui ont la vue courte et basse. La cause de la myopie est la trop grande convexité du globe de l'œil, la surabondance des humeurs de l'œil, et en général tout vice de [illegible] mineux, de manière qu'ils [illegible] d'arriver à la rétine ; aussi remédie-t-on à la myopie par l'usage des lunettes à verres concaves, qui diminuent plus ou moins cette convergence, selon leur foyer. La myopie disparaît avec l'âge ; le temps, usant la courbure de l'œil, fait disparaître sa trop grande convexité. La *myopie* peut être le résultat de l'habitude que contractent ceux qui, par état, sont obligés de fixer longtemps de petits objets, tels que les lapidaires, les horlogers, etc. (Guillié.) Il est difficile de corriger la *myopie*. (Id.)

MYOPISME. s. m. Physiol. Se dit quelquefois dans le même sens que Myopie.

MYOPORE. s. m. (de la multitude des pores infiniment petits dont la plupart de ces plantes sont couvertes). Bot. Genre de plantes de la Nouvelle-Hollande, de la famille des myoporinées, renfermant une vingtaine d'espèces, dont deux ou trois sont cultivées en serre, à cause de la quantité de fleurs petites et blanches, et de la singularité du feuillage, qui est charnu et dentelé.

MYOPORINÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à un myoporo. || MYOPORINÉES. s. f. pl. Famille de plantes, qui a pour type le genre myopore.

MYOPOTAME. s. m. Mamm. Genre de rongeurs de l'Amérique méridionale, dont on ne connait qu'une seule espèce. V. COPYON

MYOPTÈRE. s. m. Mamm. Genre de chéiroptères insectivores, établi pour une chauve-souris d'Egypte, appelée aussi *rat volant.*

— Bot. Ancien nom du thlaspi.

MYORAMA. s. m. Sorte de petites vues que l'on forme à volonté à l'aide de figures mobiles en carton peint, et représentant des arbres, des maisons, des fabriques, des animaux, etc.

MYORRHEXIE. s. f. Pathol. Déchirure des muscles.

MYOS. s. m. Géogr. Noms que les Birmans donnent aux arrondissements qui divisent leur empire.

MYOSCHILE. s. m. Bot. Genre de la famille des iléagnées, établi pour un arbrisseau du Chili.

MYOSE. s. f. Pathol. Resserrement de la pupille.

MYOSÉRIDE. s. f. Bot. Genre de plantes.

MYOSIE. s. f. (du gr. μύω, fermer). Pathol. Contraction permanente de la prunelle de l'œil, portée quelquefois au point d'intercepter le passage des rayons lumineux, et de produire la cécité.

MYOSITE ou **MYOSITIE.** s. f. (du gr. μύων, muscle). Pathol. Inflammation des muscles.

MYOSOTIDE. s. f. V. MYOSOTIS.

MYOSOTIS. s. m. (pr. *mi-o-so-tiss ;* ét. gr., μῦς, rat ; ὠτὸς, gén. d'οὖς, oreille, à cause de la forme des feuilles de plusieurs espèces). Bot. Genre de la famille des borraginées, renfermant plusieurs espèces que l'on trouve en France. On en connait une quarantaine d'espèces, dont les plus connues sont le *myosotis annuel*, vulgairement *oreille de souris*, très-commun dans les champs et les lieux secs, et le *myosotis vivace*, connu sous les noms vulgaires de *ne m'oubliez pas*, et de *plus je vous vois, plus je vous aime*, qui se plait sur les bords de l'eau. On l'appelle aussi *scorpione*, parce que ces mêmes fleurs assemblées en épis, imitent la queue du scorpion. Dans quelques provinces, on le nomme *gremillet*. Les Allemands lui ont donné un nom charmant pour la signification, mais peu harmonieux pour nos oreilles, *vergiss mein nicht*, c'est-à-dire *ne m'oubliez pas*. Aussi le myosotis est-il en Allemagne, comme chez nous la pensée, le symbole des affections les plus tendres.

MYOSOTON. s. m. Bot. Genre de plantes.

MYOSURE. adj. des 2 g. (ét. gr., μῦς, souris ; οὐρά, queue). Mamm. Qui a une queue semblable à celle d'une souris.

MYOSURE. s. m. Bot. Genre établi pour une petite plante d'Europe, dont les grains ont la forme d'une queue de rat.

MYOSYTIE. s. f. Pathol. Genre de rhumatisme.

MYOTHÈRE ou **MYÉOTHÈRE.** adj. des 2 g. Ornith. Qui vit principalement de mouches. || MYOTHÈRES. s. m. pl. Famille de fourmiliers.

MYOTHÈRE. s. m. Ornith. Genre d'oiseaux, plus connu sous le nom de fourmiliers.

MYOTILITÉ. s. f. (du gr. μύων, muscle). Physiol. Faculté de mouvoir et de contracter les muscles.

MYOTOMIE. s. f. (ét. gr., μύων, muscle ; τέμνω, couper). Partie de l'anatomie qui a pour objet la dissection des muscles.

MYOTOMIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui appartient à la myotomie.

MYOXOCÉPHALE. s. m. Ichthyol. Genre de poissons qui ne diffère pas des cottes.

MYRA. Géogr. anc. Ville métropole de la Lycie, sous les Romains.

MYRACANTHE. s. m. Bot. Nom que portait autrefois le panicaut.

MYRACAPON. s. m. Pharm. Onguent recommandé par Galien contre la lassitude.

MYRCINE. Géogr. anc. Canton des Édoniens, en Thrace. || Ville de Thrace, capitale du canton du même nom.

MYRE. s. m. (du gr. μύρον, onguent). Ichthyol. Poisson de mer du genre de la murine.

— MYRE ou MIRE. s. m. (du gr. μύρον, onguent ; d'autres prétendent que ce n'est qu'une abréviation du latin *mederi*, dont on a fait *mire*, et que par conséquent il ne faudrait pas d'y). Nom donné en France, pendant une longue suite de siècles, aux hommes qui exerçaient l'art de guérir.

— Prov. *Après la mort le mire.* Après la mort le médecin. V. MIRE.

MYRI. (du gr. μυριάς). Particule initiale, formée du grec, et qui signifie dix mille fois la chose.

MYRIACANTHE. adj. des 2 g. (ét. gr., μυριάς, dix mille ; ἄκανθα, épine). Bot. Qui a de nombreuses épines, comme la bowylée myriacanthe, dont le bord des feuilles est garni d'un grand nombre de dents.

MYRIADE. s. f. (du gr. μυριάς). Antiq. Nombre de dix mille.

— Dans le langage ordinaire, Quantité indéfinie et innombrable. Il y a des myriades d'étoiles qu'on ne peut apercevoir à l'œil nu. Des myriades de sauterelles, de cousins. Il faudrait que le hasard épuisât des *myriades* de chances avant de compléter un insecte. Ce serait un dieu que ce hasard qui, de *myriades* de combinaisons informes, amena précisément celle qui composa l'univers. (Boiste.) Des *myriades* d'anges et les hommes rachetés de son sang environnaient le Christ, et chantant ses louanges, ils lui rendaient grâces dans le langage des cieux. (Lamennais.)

MYRIADÈNE. s. m. Bot. Genre de la tribu des inulées, établi pour une plante de la Jamaïque, exsudant une matière visqueuse, et répandant une odeur de camphre.

MYRIAGRAMME. s. m. (ét. gr., μυριάς, dix mille ; γράμμα, gramme). Métrol. Poids de dix mille grammes, environ vingt livres et demie.

MYRIALITRE. s. m. (ét. gr., μυριάς, dix mille ; λίτρα, litre). Métrol. Mesure de dix mille litres.

MYRIAMÉRÉ, ÉE. adj. (ét. gr., μυριάς, dix mille ; μέρος, partie). Entom. Se dit des chétopodes qui ont beaucoup de segments, d'anneaux ou d'articulations, que la diversité dans l'épaisseur de la peau produit à la surface du corps de certains d'entre ces animaux.

MYRIAMÈTRE. s. m. (ét. gr., μυριάς, dix mille ; μέτρον, mètre). Métrol. Mesure itinéraire qui vaut dix mille mètres, ou environ deux lieues de poste.

MYRIANDRE. Géogr. Ville de Cilicie, qui donna son nom au golfe Myriandrique.

MYRIANDRIQUE. adj. m. Géogr. Se disait d'un golfe de Cilicie, appelé aussi *golfe Issique.* On lui donne aujourd'hui le nom de *golfe d'Aiassi.*

MYRIANE. s. f. Zool. Néréide qu'on trouve sur les côtes de l'Océan.

MYRIANTHE. adj. des 2 g. (ét. gr., μυριάς, dix mille ; ἄνθος, fleur). Bot. Qui porte un grand nombre de fleurs.

— s. m. Bot. Genre de la famille des cucurbitacées, établi pour un arbre d'Afrique.

MYRIANTHÉIE. s. f. Bot. Genre de la famille des rosacées, comprenant des arbres ou des arbrisseaux de Madagascar.

MYRIAPODE. adj. des 2 g. (ét. gr., μυριάς, dix mille ; ποῦς, pied). Entom. Qui a un très-grand nombre de pattes. || MYRIAPODES. s. m. pl. Classe d'animaux articulés, qui ont des pattes en nombre indéterminé, égal à celui des articulations de leur corps. Les myriapodes ont de douze paires à plusieurs centaines de pieds. || Famille de l'ordre des insectes aptères. || Famille d'arachnides. || Ordre de crustacés.

MYRIARE. s. m. (ét. gr., μυριάς, dix mille ; ἀρόω, labourer). Métrol. Étendue de dix mille ares ou d'un kilomètre carré ; elle équivaut à peu près à 196 arpents.

MYRIARQUE. s. m. Ant. Commandant d'un corps de dix mille hommes chez les Perses.

MYRIASTÈRE. s. m. Métrol. Mesure de dix mille stères.

MYRICA, Bot. Nom latin du genre galé.

MYRICÉ, ÉE. adj. (du lat. *myrica*). Bot. Qui ressemble au galé. || MYRICÉES. s. f. pl. Famille de plantes qui a pour type le genre galé.

MYRICÉEN. adj. m. (du lat. *myrica*, bruyère). Myth. gr. Épithète d'Apollon, comme présidant à la divination par les branches de bruyère.

MYRICINE. s. f. (du gr. μύρον, onguent). Chim. Substance particulière qui existe dans la cire du cirier de la Louisiane. || On a donné le même nom à une des deux espèces de cire que contient la cire des abeilles, parce qu'elle existe en plus grande quantité dans la cire du cirier.

MYRIN. Myth. Surnom d'Apollon, parce qu'il était particulièrement honoré à Myrine.

MYRINE. Temps hér. Épouse de Thoas, qui donna son nom à la ville de Myrine. || Reine des Amazones qui fit de grandes conquêtes.

— Géogr. anc. Ville de l'île de Lemnos. || Ville d'Eolie que l'on disait fondée par les Amazones.

MYRINE. s. f. Entom. Genre de lépidoptères.

MYRINGE. s. m. Anat. Membrane du tym-

MYRIOBIBLON. s. m. Philol. Titre d'un ouvrage de Photius, composé des extraits de deux cent soixante-dix ouvrages anciens.

MYRIOCÉPHALES. Géogr. Ville de l'Asie-Mineure. Ce fut dans les défilés des environs qu'en 1175 l'armée de Manuel Comnène fut taillée en pièces par Azz-eddin, sultan d'Iconium.

MYRIOCOQUE. s. m. Bot. Genre de la famille des champignons, établi pour une espèce de Suède.

MYRIODACTYLE. s. m. Bot. Genre de la famille des algues.

MYRIOLOGIE. s. f. Relat. V. MYRIOLOGUE.

MYRIOLOGUE. s. m. Relat. Chant de deuil que les femmes des Grecs modernes chantent sur les corps de leurs proches.

MYRIOMORPHE. adj. des 2 g. (ét. gr., μυριάς, dix mille ; μορφή, forme). Myth. gr. Épithète de Bacchus et d'Apollon.

MYRIONYME. adj. des 2 g. (ét. gr., μυριάς, dix mille ; ὄνομα, nom). Myth. gr. Épithète que l'on donne à Isis et à Osiris, parce qu'on les peint de mille manières différentes, suivant les diverses fonctions qu'on leur attribue.

MYRIOPHTHALME. adj. des 2 g. (ét. gr., μυριάς, dix mille ; ὀφθαλμός, œil). Zool. Qui a une multitude d'yeux.

— Bot. L'astrée myriophthalme est ainsi appelée à cause de ses nombreuses cellules, qu'on a comparées à des yeux.

MYRIOPHYLLE. adj. des 2 g. (ét. gr., μυριάς, dix mille ; φύλλον, feuille). Bot. Qui a des feuilles extrêmement découpées. || L'oxytrie myriophylle est ainsi appelée parce que ses folioles tubulées et pileuses sont verticillées, c'est-à-dire naissent au nombre de quatre à six d'un même point du pétiole.

— Zooph. Se dit, dans le même sens, d'un polypier ; l'antipathe myriophylle.

MYRIOPHYLLE. s. m. Bot. Genre de la famille des onagraires, renfermant huit espèces aquatiques. Ces plantes n'ont d'autre utilité que d'être propres à être converties en fumier. Elles sont quelquefois si communes dans certaines mares, qu'elles les remplissent presque entièrement, et qu'il peut être avantageux pour les cultivateurs de les faire arracher avec de grands râteaux pendant l'été, afin de les employer comme engrais. || On ne sait pas au juste quelle était la plante désignée sous ce nom par les anciens.

— Zooph. Espèce de sertulaire.

MYRIOSTOME. s. m. Bot. Genre de champignons qui ne renferme qu'une espèce.

MYRIOSYDRE. s. m. Bot. Genre de la famille des algues.

MYRIOTHÈQUE. s. f. (ét. gr., μυριάς, dix mille ; θήκη, étui). Bot. Espèce de fougère à capsules nombreuses.

MYRIOTRÈME. s. m. Bot. Genre de lichens.

MYRIOZOOS. s. m. Zooph. Nom des polypes plus connus sous le nom de *millépores.*

MYRIPRISTIS. s. m. (ét. gr., μυριάς, dix mille ; πρίστης, scie ; parce que toutes les pièces qui garnissent la joue, toutes celles de l'opercule et toutes les écailles y ont le bord dentelé). Ichthyol. Genre de poissons renfermant plusieurs espèces toutes étrangères.

MYRISTICA. s. m. Bot. Nom latin du genre muscadier.

MYRISTICÉ, ÉE. adj. (du lat. *myristica*). Bot. Qui ressemble au muscadier. || MYRISTICÉES. s. f. pl. Famille de plantes qui a pour type le genre muscadier.

MYRISTICINE. s. f. Chim. Substance cristalline qui se dépose dans l'huile de girofle.

MYRMÉCIAS. s. m. Minér. Espèce de pierre qui, suivant les anciens, ressemblait à une verrue.

MYRMÉCIE. s. f. (du gr. μύρμηξ, fourmi). Pathol. Espèce de verrue dans la paume de la main ou sous la plante des pieds qui fait éprouver, lorsqu'on la coupe, la même impression que la morsure d'une fourmi.

— Bot. Genre de la famille des gentianées.

— Entom. Genre d'araignées. || Genre d'hyménoptères de la tribu des formicaires.

MYRMÉCION. s. m. Zooph. Genre de polypiers.

MYRMÉCITE. s. f. Minér. Nom donné par les anciens à une pierre qui porte l'empreinte d'une fourmi.

MYRMÉCIUM. s. m. (pr. *mir-mé-ci-om*). Pathol. Démangeaison.

MYRMÉCOBIE. s. f. (ét. gr., μύρμηξ, fourmi ; βίος, vie). Mamm. Genre de didelphes dont on ne connait qu'une seule espèce, qui vit de fourmis.

MYRMÉCODE. s. m. Entom. Genre d'hyménoptères de la famille des fourmis.

MYRMÉCOLÉON. s. m. (ét. gr., μύρμηξ, fourmi ; λέων, lion). Entom. Fourmi-lion, insecte qui mange les fourmis.

MYRMÉCOPHAGE. s. m. (ét. gr., μύρμηξ, fourmi ; φάγω, manger). Ornith. Un des noms du fourmilier.

— Mamm. Mammifères édentés qui composent le genre des fourmiliers.

MYRMÉCOPHAGE. adj. des 2 g. Qui vit de fourmis.

[illegible] s. m. Entom. Genre d'orthoptères.

MYRMÈGE. adj. des 2 g. (du gr. μύρμηξ, fourmi). Entom. Qui ressemble à une fourmi. || MYRMÈGES. s. m. pl. Famille d'hyménoptères comprenant les fourmis et les genres voisins.

MYRMÉLÉON. s. m. (ét. gr., μύρμηξ, fourmi ; λέων, lion). Entom. Genre de névroptères, de la famille des tectipennes. La larve de ces insectes se creuse dans le sable une fosse, en forme d'entonnoir, au fond de laquelle elle se tient immobile. Malheur à la fourmi ou à tout autre insecte qui vient à passer sur le bord de la fosse.

MYRMÉLÉONIDE. adj. des 2 g. Entom. Qui ressemble à un myrméléon. || MYRMÉLÉONIDES. s. m. pl. Famille d'orthoptères, qui a pour type le genre myrméléon.

MYRMEX. Myth. gr. Jeune fille d'Athènes, qui fut changée en fourmi par Minerve, pour s'être attribué l'invention de la charrue, qu'elle devait à la déesse, et à laquelle elle avait seulement ajouté un versoir. Elle devint mère d'une multitude de fourmis, que Jupiter changea en hommes, à la prière d'Eaque.

MYRMICE. s. f. Entom. Sous-genre d'hyménoptères, établi parmi les fourmis.

MYRMIDON. Temps hér. Fils de Jupiter et d'Eurymèduse, qui régna sur les Myrmidons, en Thessalie.

MYRMIDON, ONNE. adj. (du gr. μύρμηξ, fourmi). Géogr. Nom d'un peuple de la Thessalie, dans la Phthiotide. V. MIRMIDON.

— MYRMIDONS. s. m. pl. Myth. gr. Nom donné aux habitants de l'île d'Egine, après qu'ils eurent été renouvelés par Jupiter, qui changea en hommes toutes les fourmis qui habitaient un grand chêne.

— Fam. Petite famille sans taille et sans mine.

MYRMILLON. s. m. Ant. rom. V. MIRMILLON.

MYRMOSE. s. f. Sous-genre d'hyménoptères établi parmi les mutilles.

MYRMOTHÈRE. s. m. Ornith. Un des noms des fourmiliers. || Genre établi aux dépens des fourmiliers proprement dits ; il a pour type le grand beffroi.

MYROBALAN. s. m. Bot. Espèce de gland parfumé, que l'on tirait d'Egypte. On l'appelle aujourd'hui, par corruption, *mirobolan.*

MYROBATINDON. s. m. Bot. Genre de la famille des verbénacées.

MYROBOLAN. s. m. (ét. gr., μύρον, onguent, βάλανος, gland, à cause de leur forme et de leur usage). Bot. Nom de plusieurs espèces de fruits desséchés, qui sont apportés de l'Amérique et de l'Inde, et qui entraient dans quelques compositions pharmaceutiques. Autrefois on administrait les myrobolans comme laxatifs ; on y a tout à fait renoncé. || On a donné le nom de myrobolans à des fruits qui n'en sont pas. || Il paraît que sous ce nom on confondait plusieurs fruits qui avaient de l'analogie avec ceux dont on se servait en pharmacie.

MYROBOLANÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble au myrobolan. || MYROBOLANÉES. s. f. pl. Famille de plantes qui a pour type les myrobolans.

MYROBOLANIER. s. m. Relat. Se dit des différentes espèces d'arbres qui portent les myrobolans.

MYROBOLANT, ANTE. adj. Néol. Qui tient d'un tour de charlatan, d'un prodige.

— Par extens. Merveilleux, étonnant. Voilà qui est myrobolant !

— Un auteur, nommé Hauteroche, fit représenter autrefois une comédie intitulée, *Scapin médecin*, dans laquelle parait un médecin qui traite tous ses malades avec des pilules. Médecin en vieux français se disait *mire* ; pilule en latin se traduit par *bolus* ; en réunissant ces deux mots par une voyelle euphonique, *o*, et en terminant le substantif ainsi composé par la désinance *ant*, qui marque l'action, Hauteroche a fait un nom propre, *mire-o-bol-ant*, mirobolant. Trompé par le radical du mot, qu'il a cru dérivé du verbe *mirari*, le peuple a pris ce nom de fantaisie pour un synonyme burlesque du participe *émerveillant.*

MYROBROME. s. m. Bot. Un des noms de la vanille.

MYRODENDRON. s. m. Bot. Un des noms du genre houmirie.

MYRODIE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des malvacées, renfermant plusieurs plantes d'Amérique. Myrodie à longues fleurs. Myrodie turbinée.

MYROLÉ. s. m. (du gr. μύρον, essence ou parfum). Pharm. Huile volatile, qui sert d'excipient à un médicament. Le baume de soufre anisé est un mirolé.

MYRON. Sculpteur grec, né dans le Ve siècle avant J.-C. Il excellait surtout à représenter les animaux, et à leur donner l'apparence de la vie.

MYRONIDE. Un des plus habiles généraux d'Athènes, s'acquit une gloire immortelle par la campagne qu'il fit en 458 av. J.-C., contre les Thébains, qui avaient embrassé le parti des Lacédémoniens, ennemis d'Athènes. Myronide battit complètement les Thébains, prit d'assaut Tanagre, s'empara de toute la Béotie, à l'excep- [illegible] Locriens, et revint dans sa patrie, où il fut comblé d'honneurs.

MYROPISSOCÉRON. s. m. Pharm. Topique employé autrefois contre l'alopécie.

MYROSME. s. m. Bot. Genre de plantes de la famille des amomées, établi pour un arbrisseau de Surinam. Myrosme à feuilles de balisier.

MYROSPERME. s. m. (ét. gr., μύρον, baume ; σπέρμα, semence). Bot. Genre de la famille des légumineuses, établi pour un petit arbre d'Amérique.

MYROTHÉCIEN, ENNE. adj. Bot. Qui ressemble à un myrothécion. || MYROTHÉCIENS. s. m. pl. Tribu de l'ordre des gastéromyces trichodermacés, qui a pour type le genre myrothécion.

MYROTHÉCION. s. m. Bot. Genre de champignons, qui comprend de petits champignons en forme de corps sessile, dont le bord est développé en manière de valve, et le milieu rempli de séminules réunies en une masse molle et visqueuse. Il renferme six espèces.

MYROXYLE. s. m. (ét. gr., μύρον, parfum ;

ξύλον, bois). Bot. Genre de légumineuses, renfermant, entre autres espèces, les arbres qui fournissent les baumes du Pérou et de Tolu.

MYRRHA. Myth. gr. Fille de Cinyras, roi de Cypre, qui, ayant conçu pour son père une passion incestueuse, se glissa par supercherie dans sa couche. Celui-ci, furieux, la poursuivit jusque dans la contrée des Sabéens. Lasse d'y vivre exilée, Myrrha pria les dieux de la métamorphoser en l'arbre qui porte son nom, et qui s'entr'ouvrit pour donner naissance au bel Adonis, si cher à Vénus. La myrrhe, suivant les poètes, provient des pleurs qu'elle répand.

MYRRHE. s. f. (du gr. μύῤῥα, fait de l'ar. *mor*, amer). Sorte de gomme résineuse odorante, fort amère, qui vient de l'Arabie Heureuse; elle est produite par une espèce d'amyris ou de mimosa. La myrrhe est en larmes ou en grains roussâtres ou jaunâtres, pesants, assez transparents, fragiles, à cassure résineuse. Elle a une odeur aromatique agréable, une saveur amère et un peu âcre. La myrrhe est très-répandue dans le commerce, et entre dans un grand nombre de préparations médicinales. Myrrhe grasse. Myrrhe onctueuse, amère, embaumée, odoriférante, précieuse. Les mages vinrent apporter de la *myrrhe* sur le berceau de Jésus à sa naissance, et du temps de Moïse, c'était déjà un des parfums que les Juifs brûlaient en honneur de l'Eternel. (Méra[illegible].) Les peuples de l'Orient mâchent des morceaux de *myrrhe* pour se parfumer la bouche. (Id.) La *myrrhe* embaume l'air des parfums qu'elle exhale. (Desaintange.) Et la *myrrhe* odorante et la gomme légère. (Esmén.)

Mais elle pleure encore, et de l'écorce humide
La *myrrhe* aux doux parfums distille un or fluide.
(Desaintange.)

MYRRHÉ, ÉE. adj. Antiq. Parfumé avec de la myrrhe. || *Vin myrrhé.* Vin dans lequel les anciens mettaient un peu de myrrhe. || Se dit aussi d'une espèce de vin mêlé d'une drogue amère et assoupissante, que l'on faisait boire aux suppliciés chez les Juifs.

MYRRHIDE. s. f. Bot. Genre de la famille des ombellifères, renfermant vingt-cinq espèces, dont la principale est la *myrrhide odorante*, connue vulgairement sous les noms de *cerfeuil d'Espagne* et de *cerfeuil musqué*. On l'emploie en assaisonnement dans les salades. Les racines de la myrrhide terre-noire ont un goût analogue à celui de la châtaigne.

MYRRHIN, INE. adj. Ant. V. MURRHIN.

MYRRHINITE. s. f. Minér. Nom donné par quelques auteurs anciens à une pierre qui avait l'odeur de la myrrhe.

MYRRHIS. s. m. (pr. *mir-riss*). Bot. Plante ombellifère et médicinale, dont les feuilles sont assez semblables à celles de la ciguë. On la nomme aussi *cerfeuil musqué* et *cicutaire odorante*.

MYRRHITE. s. f. Minér. Agate jaune. || Les anciens donnaient ce nom à une substance pierreuse ayant la couleur de la myrrhe, et répandant, lorsqu'on la frottait, l'odeur de cette substance. Quelques auteurs ont pensé que c'était une variété brunâtre de succin, assez semblable à celle que l'on trouve sur la côte orientale de la Sicile.

MYRRHOLOGIE. s. f. (ét. gr., μύῤῥα, myrrhe; λόγος, discours). Didact. Traité sur la myrrhe.

MYRRHOSPERNUM. s. m. (pr. *mir-ros-per-nom*). Bot. Semence de myrrhe. || Arbre du Pérou; quinquina.

MYRSIDE. s. m. Bot. Genre de végétaux, ayant pour type l'uhyon bourse.

MYRSINATON. s. m. Pharm. Espèce d'emplâtre.

MYRSINE. s. f. Bot. Genre de plantes étrangères, du port d'un myrte, aux fleurs disposées en corymbe.

MYRSINÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une myrsine. || MYRSINÉES. s. f. pl. Famille de plantes qui a pour type le genre myrsine.

MYRSINÉLÉON. s. m. Pharm. Huile de myrte.

MYRSINITE. s. f. Minér. Pierre qui sent la myrrhe.

— Bot. Espèce de tithymale.

MYRSIPHYLLE. s. m. Bot. Genre de plantes, démembré du genre médéole.

MYRSITE. s. m. Pharm. Vin où l'on a fait macérer des branches de myrte.

MYRSTEPHYLLE. s. m. Bot. Genre de la famille des rubiacées, établi pour une espèce de la Jamaïque.

MYRTACANTHE. s. m. Bot. Nom qu'on donnait autrefois au fragon.

MYRTACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble au myrte. || MYRTACÉES. s. f. pl. Famille de plantes qui a pour type le genre myrte.

MYRTE. s m. (du lat. *myrtus*). Bot. Genre type de la famille des myrtacées, contenant plus de cinquante espèces. La plus commune est un arbrisseau toujours vert, dont les feuilles sont menues, et qui porte de petites fleurs blanches d'une odeur agréable. Son bois est dur, et dans les pays où sa tige acquiert de la grosseur on l'emploie avec profit pour faire des meubles et des ustensiles. On emploie dans le Var et les Calabres les feuilles du myrte pour le tannage des cuirs. On en distille aussi en eau pour la toilette. On retire de toutes les parties de la plante une huile volatile recherchée comme stimulant, et du fruit, pilé, mis en infusion dans l'alcool, et exprimé, un suc huileux propre à rappeler la fraîcheur de la peau. Myrte mâle, femelle, commun, double. La feuille et la fleur du myrte sont odoriférantes. Encaisser un myrte. *Myrte bâtard* ou *myrte du Brabant.* Noms vulgaires du galé odorant. || *Myrte épineux.* Nom vulgaire du fragon piquant. || *Myrte juif.* Variété du myrte commun, recherchée des Juifs pour leurs cérémonies religieuses. || *Myrte des marais.* Le galé. || *Myrte piment.* La maniguette. || *Myrte sauvage.* Le houx fragon.

— Chez les anciens, le myrte était consacré à Vénus, et il est encore pris aujourd'hui pour le symbole de l'amour, comme le laurier pour le symbole de la victoire; ainsi l'on dit poétiquement, *cueillir les myrtes de l'amour, enlasser les myrtes;* et d'un homme qui est heureux en amour et en guerre, qu'*il est couvert de myrtes et de lauriers.* || A Athènes, les suppliants et les magistrats portaient des couronnes de myrte. C'était aussi avec du myrte que l'on couronnait les vainqueurs des jeux isthmiens, et les généraux romains auxquels on accordait le triomphe. On portait une couronne de myrte en récitant des vers d'Eschyle et de Simonide. Dans les festins joyeux, une branche de cet arbre passait de main en main avec la lyre, et c'était pour chaque convive l'ordre de chanter à son tour des vers érotiques. On ornait de branches de myrte les statues des héros, en célébrant l'anniversaire de leur mort.

— Cultivons les oliviers et les vignes, dit Balzac, à propos des détracteurs de la poésie, mais n'arrachons pas les *myrtes* et les roses. C'est à juste titre que le *myrte* est l'emblème de l'amour, sentiment impérieux et surtout exclusif: le *myrte* veut régner sur le terrain dont il s'empare; ses longues racines en bannissent entièrement toutes les autres plantes; on ne trouve jamais dans les bois de *myrtes* du gazon ou des fleurs. (Mme de Genlis.)

— Épith. Vert, odorant, odoriférant, tendre, pâle, amoureux, fleuri, frais, fertile, prophétique, le myrte cher à Vénus, les myrtes de Cypris, les myrtes de l'amour. Le soleil venait de se coucher, lorsque au-dessous du vallon j'aperçus une petite maisonnette entourée de *myrtes* à fleurs doubles, arbuste charmant qui croît sans culture au milieu de ces bois. (A.-Martin.)

. . . Sous le simple lambris
Des *myrtes* verts et des rosiers fleuris,
Entrelacés par la main du mystère,
L'amour conduit les enfants de Cypris. (Malfil.)

— Pharm. *Feuille de myrte.* Instrument de chirurgie qui sert à étaler les onguents sur les plumasseaux de charpie ou le linge dont on se sert pour panser les plaies. La feuille de myrte sert à abaisser la langue et à beaucoup d'autres emplois.

MYRTÉ, ÉE. adj. Bot. V. MYRTACÉ. || MYRTÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des myrtacées, ayant pour type le genre myrte.

MYRTÉA. adj. f. Myth. rom. Surnom de Vénus, à laquelle le myrte était consacré.

MYRTÉACÉ, ÉE. adj. Bot. V. MYRTACÉ. || MYRTACÉES. s. f. pl. Famille des myrtacées.

MYRTIDANE. s. m. Bot. Excroissance inégale, raboteuse, en forme de verrue, dans les lieux surtout où cet arbrisseau est abondant. || Le fruit du myrte.

— Vin fait avec le fruit du myrte sauvage.

MYRTIFÈRE. adj. des 2 g. Bot. Qui porte des bractées en forme de myrte.

— Entom. Se dit d'une annélide, l'euphrosine myrtifère, à cause de la forme de ses branchies, qu'on a comparées à des feuilles de myrte.

MYRTIFOLIÉ, ÉE. adj. Bot. A feuilles de myrte.

MYRTIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *myrtus*, myrte; *forma*, forme). Anat. Qui a la forme d'une feuille de myrte, c'est-à-dire qui est petit, ovale, entier et lancéolé. Les caroncules myrtiformes. Muscles myrtiformes. Fosse myrtiforme.

— substantiv. Le myrtiforme.

MYRTILE. Myth. gr. Fils de Mercure, conducteur du char d'Œnomaüs; il trahit son maître en faveur de Pélops, et comme il demandait insolemment la récompense de ce service, Pélops le jeta dans la mer, qui de son nom fut appelée *mer de Myrtos.* Les Phénéates instituèrent en son honneur une fête annuelle et nocturne. Myrtile fut mis au rang des astres.

infusoires.

MYRTILITHE. s. f. Minér. Pierre figurée, dans laquelle on voit des feuilles de myrte.

MYRTILLE. s. f. Bot. Un des noms vulgaires de l'airelle, parce que le port et le feuillage de cette plante ont quelque ressemblance, en petit, avec le myrte. || Feuille de myrte. || Baie de myrte.

MYRTILLITES. s. m. pl. Zooph. Polypiers de la grosseur d'une noisette, et qui ordinairement portent un trou à leur centre.

MYRTIN, INE. adj. Se disait pour De myrte; qui appartient au myrte.

Là, morts de trop aimer, sous les branches myrtines
Nous verrons tous les jours
Les anciens héros auprès des héroïnes,
Ne parler que d'amours. (Ronsard.)

MYRTINÉ, ÉE. adj. Bot. V. MYRTACÉ. || MYRTINÉES. s. f. pl. Nom donné à la famille des myrtacées.

MYRTITE. s. m. Pharm. Médicament préparé avec du miel et du suc de baies de myrte.

MYRTO ou **MYRTOS.** Géogr. anc. Petite île au S. de l'Eubée. || *Mer de Myrtos* ou *de Myrto.* Partie de la mer Egée, entre les Cyclades et le Péloponnèse.

MYRTO-BALANE. s. m. Bot. Un des noms de l'emblique ou myrobolan emblique.

MYRTOCHÉILIDE. s. m. Anat. Nom qu'on a donné aux petites lèvres de la vulve.

MYRTO-CISTE. s. m. Bot. Nom d'un millepertuis.

MYRTOESSA. Myth. gr. Une des nymphes arcadiennes qui élevèrent Jupiter.

MYRTO-GENÊT. s. m. Bot. Espèce du genre podalyrie.

MYRTOÏDE. adj. des 2 g. Bot. Qui ressemble au myrte, pour le port. || MYRTOÏDES. s. f. pl. Un des noms de la famille des myrtacées.

MYRTOMÉLIDES. s. m. Bot. Un des noms de l'amélanchier.

MYRTOPÉTALE. s. m. Bot. Un des noms anciens de la renouée.

MYRUS. s. m. Erpét. Espèce de serpent.

MYRY. s. m. Relat. Contribution que les Egyptiens payent au sultan, sur le produit des terres cultivées. || Redevance des fellah envers leurs propriétaires.

MYSCOLE. s. m. (anagramme de *scolymus*, un des noms de ce genre). Bot. Genre de la tribu des lactucées. Les Arabes mangent crues ou cuites dans l'eau bouillante les tiges d'une des espèces.

MYSI. s. m. Minér. Substance corrosive, que l'on croit être un sulfate de fer.

MYSIDE. adj. des 2 g. Crust. Qui ressemble à un mysis. || MYSIDES. s. m. pl. Famille de crustacés décapodes macroures, qui a pour type le genre mysis.

MYSIDE. s. m. Crust. Genre de crustacés décapodes, renfermant cinq ou six espèces.

MYSIE. Géogr. anc. Contrée de l'Asie-Mineure, dont la Troade était la province la plus célèbre. || *Mysie d'Europe.* Nom que l'on donne quelquefois à la Mésie. || *Mysie hellespontique.* La petite Mysie. || *Mysie intérieure.* La grande Mysie.

MYSIEN, ENNE. adj. et s. Géogr. anc. Nom d'un peuple, thrace d'origine, qui occupa la Mésie, en Europe, entre le Danube et l'Hæmus, et la Mysie, au N.-O. de l'Asie-Mineure. Les Mysiens sont plus souvent appelés Mésiens.

MYSIENNE. Myth. gr. Surnom sous lequel Cérès avait un temple en Achaïe. || Surnom sous lequel Diane avait un temple en Laconie.

MYSIES. s. f. pl. Ant. gr. Fête de Cérès, célébrée pendant plusieurs j[illegible] les femmes de Pallène.

MYSIS. s. m. Crust. Genre de crustacés décapodes.

MYSODENDRE. s. m. Bot. Genre établi pour placer quelque espèces de gui.

MYSON. Laboureur spartiate mis par Platon au rang des sept sages de la Grèce, à la place de Périandre.

MYSON. s. m. (de *myson* ou *mysi*, espèce de truffe). Bot. Genre de champignons, qui n'est qu'une division du genre polypore. || Pline donnait ce nom à une truffe blanche, très-recherchée des Africains.

MYSORE. Géogr. V. MAÏSSOUR.

MYSORINE. s. f. (du pays de Mysore, où on l'a trouvée). Minér. Minéral composé d'acide carbonique, de deutoxyde de cuivre, de peroxyde de fer et de silice; il est tendre et facile à couper au couteau.

MYSTACIDE. s. f. Entom. Genre de nécroptères.

MYSTACINÉ, ÉE. adj. (du lat. *mystax*, moustache). Zool. Qui porte des moustaches, ou des traits colorés imitant des moustaches. || MYSTACINÉS. s. m. pl. Famille de l'ordre des microscopiques trichodés, comprenant ceux de ces animaux qui ont sur le corps des cils disposés par petits faisceaux, en nombre variable d'un à trois, et imitant des moustaches.

MYSTACODELLE. s. f. Infus. Genre d'animalcules infusoires.

MYSTACOPHANE. adj. des 2 g. (ét. gr.,

à de longues moustaches.

MYSTAGOGIE. s. f. Ant. Initiation aux mystères.

MYSTAGOGUE. s. m. (ét. gr., μύστης, qui apprend les mystères; ἄγειν, conduire). Antiq. gr. Prêtre qui initiait aux mystères de la religion. C'est une société déjà complète, car elle aura un *mystagogue* qui fait parler les animaux, et qui s'appelle Balaam. (***)

MYSTAX. s. m. Bot. Nom d'un genre de la famille des hermanniées.

MYSTE. s. m. Ant. gr. Initié aux petits mystères de Cérès. Les mystes ne pouvaient entrer que dans le vestibule du temple; au bout d'un an, ils pouvaient être admis au rang des époptes, et entrer dans le temple même.

— Ichthyol. Poisson du genre clupe.

MYSTÈRE. s. m. (du lat. *mysterium*, du gr. μύω, fermer, parce que les initiés doivent fermer la bouche et se taire sur les choses saintes). Ce qu'une religion a de plus caché. Toutes les religions ont leurs mystères. Les mystères de Cérès, d'Eleusis, de la Bonne déesse, d'Isis, d'Osiris. Etre initié aux mystères. Les anciens punissaient sévèrement ceux qui avaient violé, révélé les mystères. Les profanes étaient écartés des mystères.

Le reste pour son Dieu montre un oubli fatal,
Ou même, s'empressant aux autels de Baal,
Se fait initier à ses honteux *mystères.* (Racine.)

Sur un char que traînaient les lynx et les panthères,
De son culte aux Thébains il apprit les *mystères.*
(Rosset.)

— Les cérémonies elles-mêmes à la suite desquelles les initiés étaient admis à la connaissance de certains dogmes cachés au vulgaire. Les mystères égyptiens paraissent être les plus anciens; ce sont les mystères d'Isis et d'Osiris, et ils furent portés à Rome et en Italie sous ce nom. Chez les Grecs, ils donnèrent naissance à trois principales initiations appelées *mystères orphiques, éleusiniens* et *samothraciens.* A Rome, les éleusiniens furent initiés sous le nom de *mystères de Cérès* ou *de la Bonne déesse.* Les cérémonies de ce genre prirent encore des noms particuliers, selon les lieux où ils étaient célébrés; tels étaient les *mystères crétois, delphiques* et *romains.* || *Grands mystères* et *petits mystères*, ou *mystères minuscules*, se dit pour *grandes* et *petites Eleusynies.* || *Mystères bachiques.* Nom que l'on donne quelquefois aux fêtes de Bacchus, plus ordinairement appelées *Dionysiaques* ou *Orgies.* || Se dit aussi quelquefois du sixième jour des grandes Eleusynies, qui était consacré à Bacchus ou Iacchus. || *Mystères pythagoriques.* Initiation à la doctrine secrète du pythagorisme. || *Mystères platoniques.* Tentative faite par les valentiniens et les néoplatoniciens d'Alexandrie, pour imiter les initiations d'Eleusis. || Les ophites, les marcosiens, les marcionites, les tatianiens, les pépuziens et les manichéens, eurent aussi leurs mystères. || Il paraît que les systèmes cosmogoniques, les phénomènes astronomiques, et des dogmes moraux et religieux, dépouillés des superstitions vulgaires, étaient le fond de la doctrine qu'on y révélait aux initiés. Les mystères dégénérèrent souvent en infamies que favorisait une obscurité profonde; ils se célébraient souvent dans des grottes plus propres à receler des crimes qu'à voiler des cérémonies religieuses. Celui qui assistait aux mystères sans en avoir le droit, ou celui qu'on soupçonnait d'en avoir trahi le secret, était puni de la peine de mort.

— Dans la religion chrétienne, tout ce qui est proposé pour être l'objet de la foi des fidèles, et qui est inaccessible à la raison humaine. Mystère sacré, adorable, ineffable, incompréhensible. Le mystère de la Trinité, de l'Incarnation. Il faut adorer les mystères sans vouloir les approfondir. Les mystères que Dieu a révélés. Le mystère du corps et du sang de Jésus-Christ. La profanation des mystères. Les principaux mystères de la foi. Les lieux où Dieu a opéré le mystère de notre salut. Alors ils se souvint des irrévérences dont, hélas! on déshonore ce divin *mystère* (l'Eucharistie). (Boss.) C'était de tous les *mystères* celui qui lui paraissait le plus incroyable. (Id.) Jésus-Christ, voulant commencer le *mystère* de son Eglise, a séparé les apôtres du nombre de tous les disciples, et ensuite voulant consommer le *mystère* de l'unité de l'Eglise, il a séparé l'apôtre saint Pierre des autres apôtres. (Id.) Les contradictions et les abîmes de l'impiété sont encore plus incompréhensibles que les *mystères* de la foi. (Id.) Le grand *mystère* des voies éternelles qui se manifeste en ce jour de l'Incarnation du Fils de Dieu, va puiser tout son éclat dans sa puissance divine. (Id.)

De la foi d'un chrétien les *mystères* terribles
D'ornements égayés ne sont pas susceptibles. (Boil.)

— *Les saints mystères.* Le sacrifice de la messe. Célébrer les saints mystères. Participer aux saints mystères. Malheur à moi, si j'interrompais les sacrés *mystères* pour faire un éloge profane. (Fléch.) Les *mystères* les plus augustes et les plus terribles, égayés par tous les attraits d'une harmonie recherchée, deviennent pour les grands comme des réjouissances profanes qui les amusent. (Boss.) C'est dans le monde que l'impiété est un bon air, la foi une faiblesse, la religion un songe, et la sainteté de nos *mystères*, souvent l'assaisonnement des débauches. (Id.)

— Syn. simpl. Dogme secret de la religion, sacrement. || Epith. Auguste, divin, saint, sacré, terrible, effrayant, ineffable, redoutable, impé-

antique, accompli, profané.

— Fig. Opérations secrètes de la nature. Etudier, approfondir, pénétrer, révéler les mystères de la nature. La mort, comme la naissance, est un *mystère* de la nature. (Marc-Aurèle.) Souvenez-vous que la nature est couverte d'un voile d'airain; que les efforts réunis de tous les hommes et de tous les siècles ne pourraient soulever l'extrémité de cette enveloppe, et que la science du philosophe consiste à discerner le point où commencent les *mystères*, et sa sagesse à les respecter. (Barth.)

— Les mouvements cachés du cœur humain. Les mystères du cœur humain. Nous sommes un *mystère* à nous-mêmes. (Mass.)

— Les moyens [illegible] vulgaires employés par les beaux-arts. Les mystères de la poésie, de l'éloquence. Tous les arts ont leurs mystères.

— Ce qu'il y a de caché, de secret dans les affaires humaines. Les mystères de la politique. Mystère d'Etat. Il y a quelque mystère caché

là dessous. C'est un mystère qu'on ne saurait pénétrer, qu'on ne peut développer. Découvrir un mystère d'iniquité. Ensevelir ses crimes dans l'ombre du mystère. C'est un mystère que le temps révélera. Le plus profond mystère enveloppe toute cette aventure. Les affaires d'Etat, selon l'Ecriture, sont les *mystères* des rois. (Fléch.) Il leva les voiles qui couvraient ce *mystère* d'iniquité. (Id.) Vous seule avez percé ce *mystère* odieux. (Rac.) Ce dessein s'est conduit avec plus de *mystère*. (Id.) Le despotisme est une fausse religion, dont le *mystère* est de renfermer toute une nation dans un seul homme. (Boiste.)

Enfin on me révèle un *mystère* odieux,
Qui n'était un *mystère*, hélas! que pour mes yeux.
(De Belloi.)

— Secret, obscurité.

Il se flatte du moins qu'une mort tutélaire
Doit prêter au plaisir les voiles du *mystère*. (Daru.)

— Certains soins, certaines précautions que l'on prend pour n'être point entendu, pour n'être point observé. Entretenir quelqu'un avec beaucoup de mystère. Sortir en grand mystère. Le *mystère* est un assaisonnement très-nécessaire à l'amour. (Fontenelle.)

Il faut avec les rois beaucoup plus de *mystère*
Qu'avecque d'autres gens sans doute il n'en faudrait.
(La Fontaine.)

— Les intrigues amoureuses. L'amoureux mystère. Les mystères d'amour. De ses feux innocents j'ai trahi le *mystère*. (Rac.)

— Les plaisirs, les jouissances qui sont le but de ces intrigues. Et de Vénus enfin s'accomplit le *mystère*. (F. Didot.)

Parmi les végétaux, le monarque du jour
Est le dieu qui préside aux *mystères* d'amour. (Cast.)

— Delille a dit les *mystères d'hymen*, pour Les plaisirs que la couche nuptiale réserve aux époux.

— Un poëte donne des ailes au mystère.

J'ai vu Zéphyr et Lindor
Qui, sur l'aile du *mystère*,
S'envolaient d'un même essor
Vers les rives de Cythère. (Lebrun.)

— Difficulté que l'on fait touchant quelque chose, importance qu'on y attache. Se prend ordinairement en mauvaise part. Pourquoi faire tant de mystères pour nous dire ce que tout le monde sait? Faut-il faire tant de mystère pour si peu de chose? Voilà bien des mystères, bien du mystère. Je n'entends pas tous ces mystères.

— Iron. Chose qui n'est pas difficile à faire, à trouver. Il n'y a pas grand mystère à cela. Y a-t-il tant de mystère à cela? Voilà un beau mystère. C'est donc là que gît le mystère?

— *Faire mystère, un mystère d'une chose.* La tenir secrète, la cacher avec soin. Faire mystère de sa naissance, de sa profession. Faire un mystère de sa méthode. C'est un homme qui fait mystère de tout. Faire mystère des moindres choses. N'en pas faire mystère.

— *Mettre du mystère à quelque chose.* Le faire secrètement.

— Prov. *Être tout cousu de petits mystères, être tout mystère de la tête aux pieds.* Agir toujours d'une manière mystérieuse.

C'est de la tête aux pieds un homme tout *mystère*,
Et jusques au bonjour il dit tout à l'oreille. (Mol.)

— Littér. Se disait, au moyen âge, de pièces de théâtre dont le sujet était tiré de la Bible, et où l'on faisait intervenir Dieu, les anges, les diables, etc. Autorisées, et même préconisées par le clergé, ces pièces se représentèrent d'abord dans les cathédrales, puis dans les parvis, et enfin dans les places publiques. La plupart étaient composées par des clercs et jouées par eux ou par des confréries et des corporations. C'était une gloire et un honneur de jouer dans les mystères. Les mystères commencèrent à disparaître dans le XVe siècle. Les auteurs, pour égayer le public, mêlèrent aux sujets les plus respectables les plaisanteries les plus basses; mais cet alliage de religion et de bouffonnerie fut proscrit sévèrement en 1545, époque où naquit la comédie profane. Dans le XIVe siècle, on appelait *mystères* toutes les représentations théâtrales, parce qu'elles avaient commencé par les représentations des *mystères* de notre religion. (Monteil.)

— Voltaire a personnifié le mystère.

Il s'en alla vers le dieu du *mystère*,
Dieu sage et fin, grand ennemi du bruit,
Qui partout voit et ne va que de nuit.
Il favorise, et certes c'est dommage,
Force fripons; mais il conduit le sage.
Il est au bal, à l'église, à la cour.
Au temps jadis il a conduit l'Amour.

[illegible] propre et au figuré.

. . . . . Qui sait si le roi votre père
Veut que de son absence on sache le *mystère*? (Rac.)

MYSTÉRIEUSEMENT. adv. D'une façon mystérieuse. Les prophètes ont parlé mystérieusement. Les politiques disent *mystérieusement* qu'ils n'ont rien à dire. (Boiste.)

— D'une manière cachée, secrète. C'est un homme qui se conduit mystérieusement en tout, qui parle de tout mystérieusement.

MYSTÉRIEUX, EUSE. adj. Qui contient quelque mystère, quelque secret, quelque sens caché. Se dit proprement en matière de religion. Les anciens Égyptiens ont caché les secrets de leur religion sous des caractères mystérieux. Les paroles mystérieuses de l'Ecriture. Les sens mystérieux de la Bible. Cela doit s'entendre dans un sens mystérieux, d'une façon mystérieuse. L'Église a tellement disposé l'année, qu'on y trouve, avec la vie, avec les mystères, avec la prédication et la doctrine de Jésus-Christ, le vrai fruit de toutes ces choses dans les admirables vertus de ses serviteurs, et enfin un *mystérieux* abrégé de l'Ancien et du Nouveau Testament (Boss.) Honorons par notre silence le *mystérieux* secret que Dieu a imposé à ses ministres. (Id.) Le sacré pontife vous attend avec ce voile *mystérieux* que vous demandez. (Id.) Elle vit Jésus-Christ au travers de ces voiles *mystérieux* qui le couvrent. (Fléch.) Vous ressemblez à ce serpent *mystérieux* dont parle Jésus-Christ, qui étant élevé sur la terre, attire heureusement tout après lui. (Mass.)

— Se dit en parlant des affaires humaines, mais presque toujours en mauvaise part. Il y a quelque chose de mystérieux en cette affaire. Avoir une conduite mystérieuse. Avoir un entretien mystérieux avec quelqu'un. Cette affaire est toute mystérieuse. Les airs *mystérieux* qu'on se donne pour cacher son ambition ou pour relever son crédit. (Fléch.) L'opinion publique est une puissance invisible, *mystérieuse*, à laquelle rien ne résiste. (Napol.)

— Qui fait mystère de choses qui n'en valent pas la peine. C'est un homme fort mystérieux, tout mystérieux. Etre mystérieux en toutes choses. La fausseté jointe à la petitesse d'esprit rend *mystérieux*. (Boiste.)

— Myth. Surnom de Bacchus, honoré en Argolide.

— substantiv. en parlant des hommes. Faire le mystérieux.

— Syn. comp. MYSTÉRIEUX. MYSTIQUE. Le premier est du langage ordinaire; le second n'est que du style religieux.

MYSTÉRION. s. m. Pharm. Espèce d'antidote dont on se servait autrefois.

MYSTICISME. s. m. (du gr. μυστικὸς). Philos. Toute croyance religieuse ou philosophique qui admet des communications secrètes entre l'homme et la Divinité; qui prête un sens caché aux choses de ce monde ou aux livres saints; et qui surtout fait prédominer, dans les questions religieuses ou philosophiques, l'enthousiasme et le sentiment. Mysticisme religieux. Mysticisme philosophique. Le *mysticisme* est la prédominance accordée au sentiment sur la raison, dans cette aspiration à l'infini qui est un besoin de notre nature spirituelle, et qui fait le fond de la religion. (Artaud.) Le *mysticisme* aboutit au fatalisme et à la négation du devoir. (Id.) *Le mysticisme* est dangereux sous toutes ses formes; il séduit les forts par l'orgueil, les faibles par la vanité, tous par le bonheur réel ou imaginaire qu'il procure, par les illusions qu'il entretient ou par les ravissements qu'il promet. (Matter.)

— Syn. comp. MYSTICISME. MYSTICITÉ. *Mysticisme* a rapport aux opinions; *mysticité*, au caractère.

MYSTICITÉ. s. f. Recherche profonde en fait de spiritualité, raffinement de dévotion. Cet ouvrage respire une douce, une tendre mysticité. De telles opinions conduisent à une extravagante mysticité. Donner dans la mysticité.

MYSTIFICATEUR. s. m. Celui qui a le goût, l'habitude de mystifier, celui qui en fait métier. Nous eûmes des *mystificateurs* en titre, et ce fut en quelque sorte un état dans la société. (Ourry.) Le dernier siècle eut aussi, parmi de nobles ou d'illustres personnages, ses *mystificateurs* amateurs. (Id.)

MYSTIFICATION. s. f. (mis-ti-fi-ka-ci-on). Piége dans lequel on fait tomber un homme ignorant, vain, [illegible] crédule.

. . . . . . [illegible]
Certaines gens [illegible] d'être railleurs,
Qui forgent [illegible] nouvelle,
Pour tourmenter [illegible], je crois, s'appelle,
Attendez donc . . . . Eh [illegible] mystification.
(C[illegible] d'Harl.)

— Chose, parole qui mystifie.

MYSTIFIÉ, ÉE. part. pass. du v. Mystifier. S'empl. adjectiv. Personne mystifiée. Après quelques minutes, rien n'est si ennuyeux que de pareils mystificateurs, et presque toujours ceux qui les ont mandés pour égayer leurs convives se trouvent les premiers *mystifiés*. (Ourry.)

— subst. Celui, celle qui est mystifiée. Poinsinet a conservé le nom de Poinsinet le Mystifié, parce qu'il était d'une crédulité incroyable.

MYSTIFIER. v. a. 1re conj. (du fr. *mystère*, chose cachée, parce que tout le monde est dans la confidence, excepté celui qu'on mystifie). *Je mystifie, nous mystifions, vous mystifiez.* [illegible] *je mystifie, que nous mystifions, que vous mystifiez*, etc. Abuser de la crédulité de quelqu'un, pour s'amuser à ses dépens. Mystifier [illegible] qu'un de la manière la plus plaisante. C[illegible] pain bénit pour nos philosophes de *mystifier* un curé (Ourry.)

— Jouer un tour à quelqu'un, le faire tomber dans un piége.

— SE MYSTIFIER. v. pron. Se dire des choses humiliantes et offensantes.

MYSTIQUE. adj. des 2 g. (du lat. *mysticus*). Qui est allégorique. Ne se dit que des choses de la religion. Le sens mystique de l'Ecriture sainte. Il ne faut pas entendre ce passage à la lettre, cela est mystique. L'Eglise est le corps mystique de Jésus-Christ. Vous devez sans cesse monter et descendre comme les anges que vit Jacob dans cette échelle *mystique*. (Boss.) Et Jésus-Christ même se voyait contraint, au grand malheur des hommes ingrats, de chercher d'autres voiles et d'autres ténèbres, que ces voiles et ces ténèbres *mystiques* dont il se couvre dans l'Eucharistie. (Id.) Tantôt l'écho des pyramides redit à l'ombre de Pharaon les cantiques de ce fils de la *mystique* famille de Joseph. (Chateaub.)

— Qui s'adresse au sentiment, et le prend surtout pour organe. La religion est essentiellement mystique. L'époque à laquelle les doctrines *mystiques* ont pris le développement le plus étendu se rencontre dans les premiers siècles du christianisme. (Artaud.) C'était une perfection *mystique* de ne plus connaître ni père, ni mère, ni épouse, ni enfants, ni amis. (Id.) Le platonisme avait déjà un élément *mystique* quand il déclarait la guerre aux sens, sous prétexte qu'ils sont un obstacle à l'essor de l'âme lorsqu'elle veut prendre son essor vers Dieu. (Id.)

— Gramm. *Lettres mystiques.* Se dit des lettres grecques υ, θ, τ, α et ω.

— Jurispr. *Testament mystique.* Testament écrit ou du moins signé par le testateur, et remis par lui clos et scellé à un notaire, en présence de six témoins.

— Qui raffine sur les matières de dévotion, et sur la spiritualité. Auteur, livre mystique.

— *Ecole mystique* On comprend sous ce nom les divers philosophes qui ont pris le mysticisme pour base de leurs systèmes, et qui l'ont envisagé sous divers aspects.

— *Théologie mystique.* Connaissance infuse de Dieu et des choses divines, qui émeut l'âme d'une manière douce, dévote et affective, et l'unit à Dieu intimement, éclairant son esprit, et échauffant sa volonté d'une manière affective et extraordinaire.

MYSTIQUE. s. des 2 g. Celui, celle qui a la prétention d'établir un commerce direct de l'âme avec Dieu et avec le monde invisible, sans l'intermédiaire des sens. C'est un grand mystique. Les vrais, les faux mystiques. Bossuet dit que les *mystiques* n'ont songé qu'à percer les nues, et à se faire perdre de vue par leurs lecteurs. Les *mystiques* dédaignaient les intérêts du monde, les passions, les plaisirs; ils renonçaient de plus à toute activité intellectuelle, morale et physique.

C'est ainsi quelquefois qu'un indolent *mystique*,
Au milieu des péchés, tranquille fanatique,
Du plus parfait amour pense avoir l'heureux don,
Et croit posséder Dieu dans les bras du démon. (Boil.)

— Mme de Grignan compare les *mystiques* aux faux monnayeurs: Les uns, dit-elle, à force de s'alambiquer l'esprit, font des hérésies, et les autres, à force de souffler, font de la fausse monnaie.

— Hist. ecclés. Membre d'une secte qui s'éleva au IIIe siècle, et dont la doctrine a encore un grand nombre d'adhérents dans le monde. Les mystiques pratiquent un culte tout intérieur, et aspirent à un état de contemplation passive, se fondant sur la croyance que l'Esprit divin prie et agit en nous.

MYSTIQUEMENT. adv. Selon le sens mystique. Ce passage doit être expliqué, doit s'entendre mystiquement.

— D'une manière mystique.

MYSTIQUERIE. s. f. Iron. S'est dit des opinions et des pratiques mystiques. Qui nous débarrassera de toute cette mystiquerie?

MYSTRE. s. m. (du gr. μύστρος, cuiller). Antiq. Une des mesures dont les Grecs se servaient pour les liqueurs. Il y avait le grand et le petit mystre. Le mystre valait environ un centilitre et demi.

MYTACISME. s. m. Gramm. Vice du discours qui résulte de la répétition de la lettre *m* dans plusieurs mots de la même phrase, comme *mammam ipsam* [illegible] Suivant le grammairien Diomède, il y a mytacisme, quand un mot qui finit par la lettre *m* tombe sur un autre mot qui commence par une voyelle, comme *tandem abutere*. On dit aussi *mutacisme*.

MYTEN. s. m. Métrol. Monnaie de Bruxelles. C'est la dernière subdivision de la livre, environ le tiers d'un denier.

MYTH. Abrégé de *mythologie*. Avec un nom abrégé de peuple, il signifie *mythologie* de ce peuple. ‖ *Myth. afr.* Mythologie africaine. ‖ *Myth. amér.* Mythologie américaine. ‖ *Myth. ar.* Mythologie arabe. ‖ *Myth. cabal.* Mythologie cabalistique. ‖ *Myth. celt.* Mythologie celtique. ‖ *Myth. chin.* Mythologie chinoise. ‖ *Myth. fr.* Mythologie française. ‖ *Myth. gaul.* Mythologie gauloise. ‖ [illegible] *Myth. étr.* Mythologie étrusque. ‖ *Myth. gr.* Mythologie grecque. ‖ *Myth. ind.* Mythologie indienne. ‖ *Myth. jap.* Mythologie japonaise. ‖ *Myth. lat.* Mythologie latine. ‖ *Myth. mahom.* Mythologie mahométane. ‖ *Myth. mex.* Mythologie mexicaine. ‖ *Myth. musul.* Mythologie musulmane. ‖ *Myth. or.* Mythologie orientale. ‖ *Myth. pers.* ou *pers.* Mythologie parse ou persane. ‖ *Myth. péruv.* Mythologie péruvienne. ‖ *Myth. rabb.* Mythologie rabbinique. ‖ *Myth. scand.* Mythologie scandinave. ‖ *Myth. siam.* Mythologie siamoise. ‖ *Myth. slav.* Mythologie slavonne. ‖ *Myth. syr.* Mythologie syriaque.

MYTHE. s. m. (du gr. μῦθος, fable). Trait, particularité de la fable, de l'histoire héroïque ou des temps fabuleux. C'est un mythe commun à toutes les religions de l'Orient. Plusieurs des mythes de l'ancien paganisme se retrouvent dans la religion des Indiens.

— S'entend surtout d'un fait, d'une tradition, qui, au premier coup d'œil, ne renferme que des particularités plus ou moins fabuleuses, mais qui, examinée de plus près, laisse voir sous l'enveloppe de l'allégorie une grande généralité historique, physique ou philosophique. Ainsi le mythe des Myrmidons, peuple que la fable fait venir de fourmis, signifie la diligence et le zèle de ce peuple pour les travaux de l'agriculture. Le mythe de Protée, ce devin insaisissable, s'explique par sa profonde sagesse et la difficulté que ses sujets avaient de l'aborder. Ce qu'il y a de capital pour la connaissance de la nature du mythe, c'est le rapport de la forme et du fond dans le récit traditionnel des temps anciens. Le fond peut être une idée, une croyance, un sentiment ou une conception de l'esprit; il peut être un fait, un phénomène du monde physique ou du monde moral, un événement de la nature ou de l'histoire. Dans cette variété d'éléments, la forme reste invariablement la même, celle du récit; les sujets du mythe, quels qu'ils soient, en sont les acteurs, et ces acteurs figurent comme des personnes. De ce que nous venons de dire, il résulte que dans le mythe le fond fait corps avec la forme, ou qu'il n'est autre chose que cette forme même sous laquelle se produit l'idée. C'est en quoi le mythe tient par ses racines au symbole, signe nécessaire, image naturelle de l'idée prenant un corps; en quoi il diffère de l'allégorie, où l'idée et la forme, conçues à part l'une de l'autre, s'unissent par des rapports plus ou moins arbitraires et artificiels. Le mythe, comme le symbole, est spontané, irréfléchi, quoique à un moindre degré, tandis que l'allégorie a conscience d'elle-même et suppose la réflexion: elle dit une chose et en pense une autre, ainsi que son nom l'indique; le mythe pense ce qu'il dit et comme il le dit, la forme avec le fond, l'idée avec le fait, sans avoir conscience de cette distinction, du moins une conscience claire et vraie. Souvent même le mythe n'est qu'un symbole mis en action par la parole; il est d'autant plus voisin du symbole qu'il est plus ancien; au contraire, il se rapproche d'autant plus de l'allégorie, qu'il appartient à une époque plus récente, à un développement plus mûr de l'esprit. Il y a progrès, pour la liberté de la pensée, pour la vivacité, la lumière, sinon pour l'énergie et la profondeur de son expression, du symbole muet et immobile au *mythe* animé, brillant, dramatique, à l'ingénieuse et transparente allégorie. (Guigniaut.)

— On a beaucoup abusé depuis quelque temps de cette expression et du genre d'interprétation qu'elle exprime.

MYTHIQUE. adj. des 2 g. Philos. Qui appartient à un mythe, à une fable païenne; qui est fondé sur un mythe. Récits mythiques. De nos jours on a voulu donner une explication mythique à toutes les traditions des temps héroïques.

MYTHISME. s. m. Néol. Science des mythes.

— Abus des explications mythiques.

MYTHOCRATE. s. m. (ét. gr., μῦθος, fable; κράτος, empire). Néol. Mot créé par M. Ballanche, qui l'emploie pour désigner les chefs, les monarques des temps fabuleux.

MYTHOGRAPHE. s. m. (ét. gr., μῦθος, fable; γράφω, j'écris). Philol. Auteur qui a écrit sur les fables des anciens. Plus utiles pour la connaissance et même pour l'intelligence de la mythologie, sont les *mythographes* proprement dits, qui, aux époques alexandrine et romaine, compilèrent les mythes d'après les poëtes de tout ordre et de tout âge. (Guigniaut.)

MYTHOGRAPHIE. s. f. Description des fables.

MYTHOLOGIE. s. f. (ét. gr., μῦθος, fable; λόγος, discours). Histoire fabuleuse des dieux, des demi-dieux et des héros de l'antiquité, et des rapports des dieux avec les hommes. Les fictions de la mythologie. Les dieux de la mythologie. La mythologie des Grecs, des Romains. L'étude de la mythologie est indispensable aux peintres et aux poëtes. La *mythologie* est une histoire condensée, et pour ainsi dire algébrique. (Ballanche.) Aucune puissance ne peut faire revivre la poétique imagination du paganisme; personne ne croit plus à la *mythologie* (Boiste.)

— La fable est le patrimoine des arts. Elle a plu et doit toujours plaire. C'est au langage de la fable que la poésie est redevable en grande partie des qualités qui la distinguent si éminemment; c'est principalement dans ses fictions merveilleuses qu'elle trouve ces charmes, qu'elle rencontre [illegible] qu'elle veut traiter. Si l'art des vers tire sa principale richesse de cette source intarissable, il est vrai de dire aussi que la mythologie elle-même est redevable du haut degré de perfection qu'elle a atteint, aux favoris des Muses et principalement à Homère.

— Connaissance générale du paganisme, de ses mystères, de ses cérémonies, et du culte dont il honorait ses dieux et ses héros, ainsi que des diverses allégories des poëtes, des artistes et des philosophes.

— La science, l'explication des mystères et des fables de l'antiquité. Etre savant en mythologie. Bon traité de la mythologie.

— *Mythologie hindoue.* Le système religieux des Hindous est le panthéisme, c'est-à-dire, un système d'après lequel un être unique existe en toutes choses, et toutes choses existent en cet être unique, chaque chose n'étant qu'une continuelle transformation de la Divinité. Le feu et l'eau, le soleil et la lune, l'homme et la femme, le bœuf et la vache, les organes de la génération, la fleur du lotus, le figuier sacré,

symboles des forces productrices et régénératrices de la nature, composaient principalement le culte hindou. Il n'est jamais venu à l'idée des législateurs ou du peuple des Hindous, qu'une chose naturelle puisse être obscène. De là le culte du *lingam* par les sivaïtes, et de l'*yoni* par les sectateurs de Vichnou. Le *lingam* est le symbole de la nature mâle, image du feu vital et du principe actif des mondes. L'*yoni* est le symbole de la nature féminine, réuni à celui de la nature masculine. Le *lotus*, qui est aussi une fleur sacrée chez les Egyptiens, est adoré avec grande dévotion dans l'Hindoustan, le Tibet et le pays de Népal, parce que c'est une plante d'eau, et que l'eau est le premier principe de la création. Le nombre des dieux inférieurs est immense. Quelques-uns le portent à 333,000,000. Le fleuve Gange est sacré, parce qu'il provient de l'eau dans laquelle nage l'univers. Les cérémonies du culte hindou consistent en visites faites aux pagodes, en ablutions et purifications, en actes de pénitence et de mortification, en bonnes œuvres, en aumônes, en sacrifices, etc.

— *Mythologie persane.* La religion primitive des Perses ou Parses, c'est-à-dire, des peuples qui habitaient les pays compris aujourd'hui sous les noms de Farsistan et d'Iran, consistait dans l'adoration des éléments et des astres, et principalement du soleil et de la lune. Puis de la Médie ou de la Bactriane il leur fut apporté un nouveau système religieux plus métaphysique, qui, par son mélange avec le premier, produisit le *magisme*. Cette dernière religion fut résumée dans les livres écrits ou supposés écrits par Zoroastre, saint prophète, pure émanation de la Divinité, sur lequel les traditions abondent. L'idée fondamentale du magisme est un dualisme de la lumière et des ténèbres, une lutte entre les deux principes, qui doit se terminer par la défaite des ténèbres. Ces deux principes sont personnifiés dans *Ormuzd*, le dieu de la lumière, le principe du bien, et dans *Ahriman*, le dieu des ténèbres, le principe du mal. Mais au-dessus de ce dualisme existe un principe suprême de la dualité, l'éternel *Zervane Akerene*, créateur d'Ormuzd et d'Ahriman. Les livres de Zoroastre mentionnent un dieu *Mithra*, célèbre non-seulement dans la religion médo-persane, mais dans l'Asie occidentale, l'Egypte, la Grèce, dans l'Italie, et en un mot dans tous les pays conquis par les armes romaines. Suivant le Zend-Avesta, Mithra a été créé par Ormuzd, auquel il est soumis et qu'il reconnaît pour souverain de la nature. C'est le plus grand et le plus brillant des Izeds. On doit l'adorer trois fois chaque jour, savoir : à l'aurore, à midi, et au coucher du soleil.

— *Mythologie égyptienne.* Comme toutes les religions de l'Orient, la religion égyptienne offre un double point de vue. Elle repose sur un panthéisme à la fois physique et intellectuel, et sur la personnification des forces de la nature identifiées avec les forces de l'intelligence. Dans la doctrine des prêtres égyptiens, il existe un être, *Piromi*, irrévélé, absolu, incorporel, immuable, éternel, infini, antérieur au premier né des dieux. Les Egyptiens furent les premiers qui établirent en principe que l'âme est immortelle, et que l'homme étant mort, elle passait dans le corps d'un animal, et qu'après avoir passé d'animal en animal pendant l'espace de trois mille ans, elle rentrait dans un corps humain. Les principales divinités de l'Egypte sont *Kneph*, dieu sans commencement, dieu immortel ; de son union avec la parole divine sortit le second démiurge, *Phta*, le dieu du feu et de la vie, qui fut le créateur de la terre *Tho* et du ciel *Potiris*. Comme il était à la fois mâle et femelle, il se partagea et devint *Pan-Mendès*, le pouvoir mâle de la production, et *Hephaestobula*, le pouvoir femelle de la génération. De ce couple divin sortirent le soleil *Pi-Ré* ou *Phré*, roi et œil droit du ciel, et la lune *Pi-Ioh*, reine et œil gauche du ciel. Pi-Rê, Kneph et Phta, telle est la trinité égyptienne. Le soleil est à la fois membre et chef des *Cabires*, tous enfants de Phta. Ces Cabires sont d'abord les sept planètes. Le huitième est *Imathès* ou *Esculape*, dieu gouverneur et conservateur du monde. Les six Cabires mâles et les six Cabires femelles forment les dieux célestes du second ordre. La troisième génération céleste se compose des cinq dieux suivants : *Osiris*, *Aroueris*, *Typhon*, *Isis* et *Nephthys*. Parmi les autres divinités égyptiennes, on compte encore *Toth*, appelé Hermès par les Grecs. Le culte des animaux embrassait l'Egypte tout entière.

— *Mythologie phénicienne.* La cosmogonie et les traditions religieuses des Phéniciens offrent l'analogie la plus frappante avec celles des Egyptiens et des Chaldéens. Le souffle de [illegible] l'esprit ou le vent primitif *Kolpia* (voix de la bouche de Dieu), et la nuit primitive *Baaut*, figurent comme principes des choses. Après eux vient le limon primitif *Mot*. De là les animaux, de là le soleil, la lune et les étoiles. Kolpia et Baaut enfantèrent *Æon* (la durée), et *Protogonos* (le premier né), qui à leur tour mirent au monde *Genos* (genre), et *Gena* (race). Puis vinrent *Sydyk*, principe du feu et père des Cabires ; *Esmun*, dieu de la médecine ; *Ilus* ou *Cronos*, le *Betyle*, *Dagon* ou *Siton* et *Atlas*, etc.

— *Mythologie carthaginoise.* La religion de Carthage se compose de quelques éléments lybiens, et surtout d'éléments phéniciens. Les dénominations des divinités sont identiques. Le soleil était adoré sous le nom de *Baal* ou *Moloch*, seigneur, roi, ou de *Belsamen*, roi du ciel. A Baal était associée la grande déesse, image de la lune, *Astarté*, reine du ciel. Après eux venait *Melkarth*, roi de la cite ; c'était le génie tutélaire de Tyr. Les *Dioscures* étaient les dieux tutélaires des navigateurs. En résumé, c'étaient moins des objets matériels que des génies et des esprits qui formaient la religion de Carthage, religion mélancolique, sombre, cruelle, et dont les rites étaient souillés de sang humain.

— *Mythologie de la Grèce.* La religion primitive des Grecs porte à un haut degré le caractère symbolique et figuré. Elle offre la personnification des planètes, des vents, des phénomènes célestes, des révolutions physiques du globe, des premiers établissements de la société, des premiers essais d'agriculture, d'industrie, et spécialement de métallurgie. Les principales divinités grecques sont : *Ouranos*, le ciel ; *Pontos*, la mer ; l'*Océan*, le fleuve des fleuves ; *Téthys*, la mère des sources et des rivières ; les *Cyclopes*, les *Hécatonchires*, *Kronos*, le temps ; les *Mélies*, *Aphrodite*, la déesse de la beauté ; les *Ouranides*, les *Titans*, *Métis*, la sagesse ; *Tyché*, la fortune : *Styx*, la source redoutable des enfers, etc., etc.

— *Mythologie de l'Italie.* La plupart des religions primitives de l'Italie, surtout celles de l'Étrurie, doivent être rapportées, soit à la Thrace et à l'île de Samothrace, soit à la Thessalie et à Dodone. Chez elles règne le fétichisme. Une lance (*quir*) plantée en terre était pour le Sabin le dieu de la guerre, *Mamers*, *Mavors* ou *Mars*. Chaque dieu, chaque homme, chaque maison, chaque ville, avait son démon et son génie. Les génies des dieux se nommaient *Pénates*, et se divisaient en quatre classes, se rapportant à Tina, à Neptune, aux divinités souterraines, et enfin aux hommes. Ils formaient ainsi une sorte de hiérarchie divine unissant entre eux les grands dieux, les dieux inférieurs et les hommes. Toutes les jouissances de la famille et de la patrie étaient personnifiées dans les *Lares*, protecteurs du foyer domestique. Les principales divinités adorées dans l'empire romain étaient *Jupiter*, *Junon*, *Neptune*, *Mars*, *Vénus*, *Mercure*, *Vesta*, *Minerve*, *Apollon*, *Cérès*, *Vulcain*, *Diane*, *Hécate*, *Cybèle*, *Pluton*, *Bacchus*, *Cupidon*, *Eole*, etc.

— *Mythologie des Germains.* Rien de plus obscur que l'ancienne religion des Germains, car les écrivains latins donnent à leurs dieux les noms des dieux de Rome, avec lesquels ils les supposaient identiques. On sait seulement que *Wodan* ou *Odin*, le dieu principal des Germains, était celui auquel on avait appliqué le nom de Mercure, bien qu'il n'eût rien de commun avec ce dernier.

— *Mythologie des Scandinaves.* Les croyances religieuses de ces peuples ont leur origine probable dans les religions de la Haute-Asie. On voit figurer en tête de leurs dieux une trinité représentant la puissance, la sagesse et la bonté, et composée de *Thor* ou *Har*, *Odin* ou *Jafnbar*, *Freyr* ou *Thridi*. Mais, par suite de plusieurs révolutions religieuses qui survinrent dans ces croyances, Odin devint le dieu suprême, et Thor ne fut plus considéré que comme son fils. Odin, comme le Jupiter gréco-romain, préside, soit par lui-même, soit par ses fils, à tout ce qui se passe dans l'univers ; c'est lui qui donne aux dieux l'immortalité ; c'est lui qui inspire les poëtes ; c'est lui qui, par son fils *Heimdall*, a donné naissance à toutes les peuplades du Nord. *Thor* ou *Ake Thor* présidait à l'air, aux saisons et en général à tous les phénomènes atmosphériques ; c'est lui qui lance la foudre et protége les hommes contre les mauvais génies et les géants. *Freyr* ou *Frei* était le dieu de la force productive et de la fertilité de la terre, le dieu de la paix, des richesses et de l'abondance ; c'était aussi le dieu de la lune. Il avait pour sœur *Freia*, la déesse de l'amour et de la reproduction. Les autres dieux principaux étaient *Aegir* ou *Hler*, le dieu de l'Océan, qui luttait sans cesse avec le grand serpent, *Midgards orm*, qui, couché au fond de l'Océan, entoure la terre comme une vaste ceinture. Il avait pour frères *Kar*, le dieu des vents, *Loke*, le dieu du feu, dont le fils, qui est le loup *Fenris*, doit rester enchaîné jusqu'au dernier jour, où il brisera ses fers et dévorera les astres. *Tyr* était le dieu de la guerre, et avait pour femme *Hilda*. *Bragi*, dieu de l'éloquence et de la poésie, était la divinité tutélaire des bardes. Les *Nornes* étaient les Parques des Scandinaves. C'étaient *Urd*, la passée ; *Verandi*, la présente ; *Skuld*, la future. Les *Walkyries* étaient les déesses chargées de trancher la vie des héros sur les champs de bataille, et de leur verser dans le palais céleste du Walhalla l'hydromel et la bière.

— *Mythologie gauloise.* Les pierres, les arbres, les vents, les lacs, en un mot la matière brute, [illegible] furent les premiers objets de l'adoration des Gaulois. Plus tard ce culte grossier se rapprocha de la mythologie des Grecs et des Romains ; seulement les noms et quelques détails étaient différents. Les principales divinités des Gaulois étaient *Taran*, *Taram* ou *Taranis*, dieu du tonnerre ; *Tuiston*, dieu de la terre, était fils de *Tis* ou *Tuis*, la terre ; *Heu*, *Heus* ou *Hesus*, dieu de la guerre et des conquêtes ; *Teut*, *Teutat* ou *Teutatès*, dieu du commerce, des arts, etc. ; *Bel*, *Belène* ou *Belenus*, le soleil ; *Ogham* ou *Ogmios*, le dieu de l'éloquence et de la poésie, etc., etc. Outre ces grandes divinités, les cités, les collines, les forêts, etc., avaient leurs divinités particulières. Indépendamment de ce polythéisme, il y avait encore en Gaule une autre religion métaphysique mystérieuse, sacerdotale dans son essence, importée par les Kymris et présentant avec les religions de l'Orient la plus grande analogie. C'était le *druidisme*, appelé ainsi du nom de ses prêtres, les *druides*. V. DRUIDISME, DRUIDE.

— *Mythologie française.* En chassant successivement de la Gaule les religions des Gaulois, des Germains et des Scandinaves, le christianisme fut loin de déraciner complètement toutes les superstitions. Du mélange des croyances religieuses de ces différents peuples on vit se former un grand nombre de traditions populaires, qui subsistèrent longtemps dans toutes les classes de la société, et qui même aujourd'hui sont encore vivaces chez les paysans de quelques contrées de la France. C'est ainsi que le peuple croit encore à l'existence des *fées*. Après les fées viennent les *sorcières*, qui en sont pour ainsi dire la contre-partie. Nous devons encore mentionner la croyance aux *loups-garous* et la tradition du *grand-veneur de Fontainebleau*, qui, la nuit, traverse la forêt avec un bruit affreux de cors et de chiens, et dont l'apparition prédit toujours de grands malheurs. Au dire des plus graves historiens, il apparut à Henri IV quelque temps avant sa mort, et, dit-on, on l'a revu encore en 1814, la veille de l'abdication de Napoléon.

— *Mythologie des sauvages de l'Amérique.* La plupart des sauvages de l'Amérique septentrionale reconnaissaient un être suprême qu'ils appelaient *Manitou* et qui était souvent confondu avec le soleil. Ils admettaient en outre un grand nombre de divinités inférieures classées, comme chez les Iroquois, en divinités bonnes ou malfaisantes ; et certaines tribus les nommaient aussi *manitous*, en faisant précéder ce nom d'une épithète. Les manitous vulgaires sont de véritables fétiches, comme un arbre, un chien, une pierre, etc. Leur croyance principale portait sur la nature et la destinée de l'âme, qu'ils regardaient comme une ombre qui survit au corps et va habiter le *Pays des ancêtres* ou *des esprits*. Les principales divinités des Iroquois, communes aussi pour la plupart aux Hurons, sont : *Garonhia*, le dieu suprême ; *Matkomak*, dieu de l'hiver ; *Ouahiche*, génie qui inspirait les jongleurs et leur révélait l'avenir ; *Ataentsic*, la mère du genre humain, qui donna naissance à un fils, dont naquit *Tharoniaougon*, le dieu suprême, le dieu du bien ; les *Okisik*, les esprits gardiens, bienfaisants ou funestes ; *Agolkon*, les esprits du second ordre ; *Hondatkonsana*, esprits et génies subalternes dont le nombre était immense, chaque objet, chaque phénomène physique étant régi par l'un d'eux ; *Oiarou*, fétiche choisi par chaque Iroquois, après lui avoir apparu en songe. Les croyances religieuses des peuplades sauvages de l'Amérique, à l'époque où les Européens abordèrent dans cette contrée, portaient l'empreinte de la barbarie. Elles ne subsistent plus aujourd'hui que chez un petit nombre de tribus que l'on voit disparaître chaque jour.

— *Mythologie péruvienne.* La religion des Péruviens, religion simple et douce, se bornait à peu près au culte des objets de la nature. Ainsi ils adoraient principalement le soleil, la lune et les étoiles. Cependant ils révéraient un être suprême, dieu inconnu, qu'ils désignaient sous le nom de *Patchacamac*, c'est-à-dire créateur de l'univers. Ils offraient au soleil des productions de la terre, des animaux, et dans une de leurs fêtes, des gâteaux arrosés du sang tiré des bras, des sourcils et du nez de leurs enfants. Ils avaient une trinité composée de l'Être suprême *Patchacamac*, de *Virakotcha* et de *Mamakotcha*. Cette dernière, dont le nom signifie *mère mer*, était la déesse de l'Océan. La trinité portait le nom de *Tungatanga*, c'est-à-dire un en trois et trois en un. C'était probablement le soleil qui était désigné sous le nom de *Punchao*, c'est-à-dire seigneur du jour, auteur de la lumière. Les autres divinités étaient *Quila*, la lune, que dans les éclipses les Péruviens croyaient morte ou malade, suivant que l'éclipse était totale ou partielle ; *Koupaï*, le mauvais esprit. Chaque fois que les Péruviens prononçaient son nom, ils crachaient à terre.

— *Mythologie mexicaine.* La religion des anciens peuples du Mexique portait à un haut degré, dans ses rites, l'empreinte de la tristesse et de la cruauté. Ses divinités, représentées sous les formes les plus horribles, ne se plaisaient que dans la terreur et la vengeance. Les jeûnes, les mortifications, les pénitences atroces, les sacrifices humains, tels étaient les moyens employés pour apaiser des dieux toujours en courroux. Les prisonniers de guerre étaient sacrifiés avec des cérémonies pleines à la fois de solennité et de férocité. Le cœur et la tête de la victime appartenaient aux dieux, et le reste du corps était abandonné au maître du prisonnier et à ses amis, qui s'en régalaient dans un festin. [illegible] Voici les noms des divinités mexicaines. *Teotl*, le dieu par excellence, l'être irrévélé ; comme tel il n'avait point de temple. *Teskalibochtli*, le plus grand dieu après Teotl ; il était le vengeur des crimes, le dispensateur de tous les fléaux. *Quetsalcoatl*, l'Hermès du Mexique, le dieu de l'air et le législateur de la vallée de Cholula. Les murs du temple de ce dieu, à Mexico, étaient revêtus de crânes dont on porte le nombre à 136,000. *Vitslibochtli*, dieu de la guerre et de la divination, dont les oracles réglaient les opérations militaires. Il eut pour mère une pieuse et noble femme, *Koatlikoé*, qui le conçut miraculeusement d'un bouquet de plumes qui volait dans les airs et qu'elle cacha dans son sein. Ses fils, les *Centsonhoitsnahouis*, la voyant enceinte, complotèrent sa mort ; mais Vitslibochtli sortit tout à coup du ventre de sa mère, armé de pied en cap, et extermina ses frères. Après ces divinités viennent *Tevaikaiohona* et *Taxi*, dieu et déesse de la terre, et *Texkasoukat*, le dieu du vin.

MYTHOLOGIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à la mythologie. Discours, livre mythologique.

MYTHOLOGIQUEMENT. adv. D'une manière mythologique.

MYTHOLOGISÉ, ÉE. part. pass. du v. Mythologiser. S'empl. adjectiv. Fable mythologisée.

MYTHOLOGISER. v. a. 1re conj. Se disait pour Interpréter une fable, en tirer la moralité. Ceux qui *mythologisent* les fables d'Esope en choisissent quelque visage qui cadre bien à la fable. (Montaigne.)

— Prendre dans un sens mythologique.

— SE MYTHOLOGISER. v. pron. Être pris dans un sens mythologique.

MYTHOLOGISME. s. m. Didact. Explication mythologique.

— Système mythologique.

MYTHOLOGISTE. s. m. Synonyme de Mythologue.

MYTHOLOGUE. s. m. Celui qui traite de la mythologie. On dit aussi *mythologiste*.

— L'abbé Desfontaines l'a employé adjectiv. Voici encore une explication qui fait voir le génie *mythologue* de M. Banier.

MYTHOS. s. m. Myth. gr. La fable personnifiée. On reconnaît Mythos dans un des personnages de l'apothéose d'Homère.

MYTILACÉ, ÉE. adj. Conchyl. Qui ressemble à une moule. || MYTILACÉS. s. m. pl. Famille de l'ordre des mollusques acéphales. || Famille de la classe des conchifères. || Famille de l'ordre des acéphalophores lamellibranches. || Ordre de la classe des élatobranches, ayant pour type le genre moule.

MYTILÈNE. Géogr. anc. V. MITYLÈNE.

MYTILÈNE. s. m. Ornith. Espèce d'ortolan.

MYTILIN, INE. adj. (du lat. *mytilus*). Conchyl. Qui ressemble à une moule.

MYTILINE. s. f. Infus. Genre d'animalcules infusoires.

MYTILITHE. s. f. (du lat. *mytilus*, moule, et du gr. λίθος, pierre). Conchyl. Moule fossile pétrifiée.

MYTILOÏDE. adj. des 2 g. (du lat. *mytilus*, moule, et du gr. εἶδος, ressemblance). Conchyl. Qui a de la ressemblance avec une moule. || MYTILOÏDES. s. m. pl. Famille de coquilles fossiles qui se rapproche des moules.

MYTULE. s. f. Conchyl. Moule, coquille bivalve.

MYTULITHE. s. m. Conchyl. Un des noms des moules fossiles.

MYURE. adj. des 2 g. (ét. gr., μῦς, souris ; οὐρά, queue). Bot. Qui ressemble à une queue de souris. Se dit d'une plante dont l'épi long et serré, ou les rameaux longs et chargés de feuilles serrées, ont été comparés à une queue de souris.

— Médec. Se dit d'un pouls dont les pulsations s'affaiblissent peu à peu jusqu'à ce qu'elles manquent, par comparaison avec la queue d'un rat, qui va toujours en diminuant jusqu'à son extrémité. || *Pouls myure réciproque*. Celui dont les pulsations remontent progressivement comme elles ont descendu.

MYURE. s. m. Bot. Espèce de fétuque.

MYVA. s. f. S'est dit pour Gelée de fruits.

MYXA. s. f. Ornith. Partie apicale de la mandibule des oiseaux, qui est produite par la réunion des branches ou gnathidies.

— Bot. Le fruit du sébestier.

— Quelques auteurs ont donné ce nom au mucus nasal.

MYXINE. s. f. Ichthyol. Genre de poissons cyclostomes établi pour une seule espèce. De son corps s'écoule une mucosité si abondante, que ce singulier animal semble convertir en gelée l'eau des vases où l'on cherche à le conserver en vie. Une matière semblable s'échappe en outre de toutes les parties de la peau et l'enduit d'une sorte de vernis. La myxine s'introduit dans le corps des gros poissons, se glisse dans leurs intestins, et les perfore pour s'en repaître, ce qui l'a fait longtemps confondre avec les annélides.

MYXOGÈNE. adj. des 2 g. (ét. gr. μύξα, mucus ; γεννάω, engendrer). V. MUCIPARE.

MYXOSARCOME. s. m. (ét. gr., μύξα, mucus ; σάρξ, chair). Pathol. Sarcocèle qui renferme de la mucosité concrétée.

[illegible] aussi *oncidion*.

MYZINE. s. f. Entom. Genre d'hyménoptères de la famille des fouisseurs, contenant dix-neuf espèces.

MYZOCÉPHALE. adj. des 2 g. Zool. Qui a la tête en forme de ventouse ou de suçoir.

MYZOCÉPHALÉ, ÉE. adj. (ét. gr., μύζησις, succion ; κεφαλή, tête). Zool. Qui a la tête en forme de suçoir. || MYZOCÉPHALÉS. s. f. pl. Ordre de la classe des entozoaires, comprenant ceux qui ont la bouche placée à l'extrémité antérieure du corps, dans le fond de la ventouse labiale.

MYZOXYLE. s. m. Entom. Genre d'hémiptères homoptères fondé sur le puceron lanigère ; il a beaucoup d'analogie, pour les mœurs et le caractère, avec les pucerons.

Tevaikaiohona et *Tazi*, dieu et
re, et *Texkasoukat*, le dieu du vin.
GIQUE. adj. des 2 g. Qui appar-
hologie. Discours, livre mytholo-

G.QUEMENT. adv. D'une ma-
gique.
GISÉ, ÉE. part. pass. du v. My-
npl. adjectiv. Fable mythologisée.
GISER. v. n. 1re conj. Se disait
er une fable, en tirer la moralité.
ythologisent les fables d'Esope
t quelque visage qui cadre bien
ontaigne.)
dans un sens mythologique.
LOGISER. v. pron. Être pris dans
ologique.
GISME. s. m. Didact. Explication

mythologique.
GISTE. s. m. Synonyme de My-

GUE. s. m. Celui qui traite de la
n dit aussi *mythologiste*.
Desfontaines l'a employé adjectiv.
une explication qui fait voir le
gue de M. Banier.
s. m. Myth. gr. La fable person-
connait Mythos dans un des per-
apothéose d'Homère.
É, ÉE. adj. Conchyl. Qui ressem-
ule. || MYTILACÉS. s. m. pl. Famille
mollusques acéphales. || Famille
es conchifères. || Famille de l'ordre
hores lamellibranches. || Ordre de
élatobranches, ayant pour type le

E. Géogr. anc. V. MITYLÈNE.
E. s. m. Ornith. Espèce d'ortolan.
, INE. adj. (du lat. *mytilus*). Con-
semble à une moule.
E. s. f. Infus. Genre d'animalcules

HE. s. f. (du lat. *mytilus*, moule,
ς, pierre). Conchyl. Moule fossile

DE. adj. des 2 g. (du lat. *mytilus*,
gr. εἶδος, ressemblance). Conchyl.
essemblance avec une moule. || MY-
m. pl. Famille de coquilles fossiles
oche des moules.
s. f. Conchyl. Moule, coquille bi-

THE. s. m. Conchyl. Un des noms
ossiles.
adj. des 2 g. (ét. gr., μῦς, souris;
. Bot. Qui ressemble à une queue
dit d'une plante dont l'épi long et
s rameaux longs et chargés de
es, ont été comparés à une queue

Se dit d'un pouls dont les pulsa-
lissent peu à peu jusqu'à ce qu'elles
ar comparaison avec la queue d'un
oujours en diminuant jusqu'à son
Pouls myure réciproque. Celui
sations remontent progressivement
ont descendu.
s. m. Bot. Espèce de fétuque.
. f. S'est dit pour Gelée de fruits.
. f. Ornith. Partie apicale de la
os oiseaux, qui est produite par la
branches ou gnathidies.
fruit du sébestier.
es auteurs ont donné ce nom au
.
. s. f. Ichthyol. Genre de poissons
établi pour une seule espèce. De
écoule une mucosité si abondante,
ulier animal semble convertir en g-
s vases où l'on cherche à le conser-
Une matière semblable s'échappe en
tes les parties de la peau et l'enduit
de vernis. La myxine s'introduit
s des gros poissons, se glisse dans
ns, et les perfore pour s'en repaître,
it longtemps confondre avec les an-

SNE. adj. des 2 g. (ét. gr. μύξα,
ἐω, engendrer). V. MUCIPARE.
ARCOME. s. m. (ét. gr., μύξα, mu-
chair). Pathol. Sarcocèle qui ren-
mucosité concrétée.

on.
, s. f. Entom. Genre d'hyménopté-
mille des fouisseurs, contenant dix-
s.
ÉPHALE. adj. des 2 g. Zool. Qui a
orme de ventouse ou de suçoir.
ÉPHALÉ, ÉE. adj. (ét. gr., μύζω,
αλή, tête). Zool. Qui a la tête en
coir. || MYZOCÉPHALÉS. s. f. pl. Or-
classe des entozoaires, comprenant
t la bouche placée à l'extrémité an-
corps, dans le fond de la ventouse

YLE. s. m. Entom. Genre d'hémi-
optères fondé sur le puceron lani-
eaucoup d'analogie, pour les mœurs
ère, avec les pucerons.

N

N s. m. autrefois s. f. La onzième des consonnes et la quatorzième lettre de l'alphabet des langues néo-latines et germaniques. || Autrefois, lorsqu'on la nommait *enne*, cette lettre était du genre féminin; mais aujourd'hui qu'on la nomme *ne*, ce nom est masculin.

— *N* est le signe de l'articulation *ne*, dans toutes les occasions où cette lettre commence la syllabe, comme dans *nous*, *none*, *nonagénaire*, *Nîmes*, *Ninive*, etc.

L'*N* au fond de mon nez s'enfuit en résonnant
(De Piis.)

— Suivie d'une consonne autre que *n*, cette lettre prend le son nasal comme dans *entier*, *commencer*.

— Lorsqu'elle est redoublée, à l'exception des mots *ennemi*, *ennobli*, et de leurs dérivés, elle n'a pas ordinairement le son nasal: *anneau*, *année*, se prononcent *ano*, *anée*. Cependant les deux *n* se font sentir dans *annales*, *annuler*, *connivence*, *inné*, *innombrable*, *innover*, etc., et quelques noms propres.

— *Solennel*, *hennir*, et son dérivé *hennissement*, se prononcent *so-la-nel*, *ha-nir*, *ha-ni-ce-man*.

— *N*, à la fin de la syllabe, est le signe orthographique de la nasalité de la voyelle précé-

indice, *onde*, *fondu*, *confondant*. Il faut seulement excepter les mots *hymen*, *amen*, *abdomen*, *Éden*, *gramen*, où cette finale conserve la prononciation naturelle.

— Dans plusieurs mots terminés par *n* ayant le son nasal, il arrive souvent que l'on fait entendre l'articulation *ne*, si le mot suivant commence par une voyelle ou par un *h* muet. || Si un adjectif terminé par un *n* nasal se trouve immédiatement suivi du nom auquel il a rapport, et que ce nom commence par une voyelle ou un *h* muet, on prononce entre deux l'articulation *ne* : *bon ouvrage*, *ancien ami*, *certain auteur*, *vilain homme*, *vain appareil*, *un an*, *mon âme*, *ton honneur*, *son histoire*, etc. || On prononce encore de même *un*, *mon*, *ton*, *son*, s'ils ne sont séparés du nom que par d'autres adjectifs qui y ont rapport : *un excellent ouvrage*, *mon intime et fidèle ami*, *ton unique espérance*, *son entière et totale défaite*, etc. || Hors de là, on ne fait point entendre l'articulation *ne*, quoique le mot suivant commence par une voyelle ou par un *h* muet : *ce projet est vain et blâmable ; ancien et respectable ; un point de vue certain avec des moyens sûrs*, etc. || Le substantif *bien* a toujours le son nasal ; mais l'adverbe *bien* fait entendre l'articulation *ne* après le son nasal, lorsqu'il est suivi immédiatement de l'adjectif, de l'adverbe ou du verbe qu'il modifie, lorsque cet adjectif, cet adverbe ou ce verbe commence par une voyelle ou par un *h* muet : *bien aise*, *bien honorable*, *bien utilement*, *bien écrire*, *bien entendre*, etc. || Si l'adverbe *bien* est suivi d'un autre mot que de l'adjectif, de l'adverbe ou du verbe qu'il modifie, la lettre *n* n'y est plus qu'un signe de nasalité : *il parlait bien à propos*. || Si la préposition *en* est suivie d'un complément qui commence par une voyelle ou par un *h* muet : *en homme*, *en Italie*, *en un moment*, *en arrivant*, etc. Si le complément commence par une consonne, *en* est nasal. || Si l'adverbe *en* est avant le verbe, et que ce verbe commence par une voyelle ou par un *h* muet, on prononce l'articulation *ne* : *vous en êtes assuré ; en a-t-on parlé ? nous en avons des nouvelles*, etc. Mais si l'adverbe *en* est après le verbe, il demeure purement nasal, malgré la voyelle suivante : *parlez-en au ministre*, *allez-*

dans les propositions positives, fait entendre l'articulation : *on aime*, *on honorera*, *on a dit*, *on eût pensé*, *on y travaille*, *on en revient*, *on y a réfléchi*, etc. Dans les phrases interrogatives, *on* étant après le verbe, ou du moins après l'auxiliaire, est purement nasal, malgré les voyelles suivantes : *a-t-on eu soin ? est-on ici pour longtemps ? en aurait-on été assuré ?* etc.

— Lorsque la consonne *n* est placée à la fin d'un mot qui est suivi lui-même d'un autre mot commençant par une voyelle ou un *h* non aspiré, comme dans le premier de ces deux vers :

Celui qui met un *frein* à la fureur des flots
Sait aussi des méchants arrêter les complots. (Racine.)

doit-on, dans ce cas, lier le *n* de *frein* avec la voyelle qui suit, ou faut-il le prononcer sans liaison ? || Si l'on prend pour loi le sentiment de quelques poètes qui s'imaginent voir un hiatus où il n'y en a réellement pas, on admettra toujours la liaison du *n* avec la voyelle initiale. Mais, au contraire, si on s'en rapporte à l'usage et aux décisions de l'Académie, de d'Olivet et de l'auteur du *Manuel des étrangers*, on rejettera la liaison toutes les fois que l'esprit et l'oreille permettront de s'arrêter un peu après la voyelle nasale ; car, dès qu'il y a repos, il ne peut y avoir de bâillement, d'hiatus. Or, dans ces vers : Celui qui met un *frein* à la fureur des flots, le sens autorise un léger repos après le mot *frein* ; il ne faut donc pas faire de liaison. Il y a là un sens commencé qui permet de respirer, et qui par conséquent rejette la liaison. || C'est d'après cette règle que l'on prononce sans nasalité, en liant le *n* final avec la voyelle initiale : *un vain espoir*, *on est ici comme chez soi*, parce que les mots *vain* et *un* n'offrent rien à l'esprit qui puisse l'arrêter, et qui permette au lecteur de prendre haleine. || Mais ici la difficulté semble se compliquer : *vain espoir*, *on est ici*, doivent-ils se prononcer comme s'il y avait : *vai-nespoir*, *o-nest ici*, ou *vain-nespoir*, *on-n'est ici* ? L'abbé Dangeau, et, après lui, quelques autres grammairiens, soutiennent que dans ces circonstances, on doit nécessairement introduire un *n* entre la nasale et la voyelle initiale. Le ridicule de cette prononciation aurait suffi pour

bien même ce système n'aurait pas été tout à fait contraire à la marche que suivent les syllabes dans leur formation. En effet, toute syllabe se termine naturellement par une voyelle. On ne déroge à cette règle que lorsqu'il y a impossibilité d'y obéir, et cela arrive dans *respect*, *martyr*, et dans tous les cas où, quand la voix est émise, l'articulation ne trouve pas une voix qu'elle puisse saisir et modifier. Que l'obstacle soit levé, qu'après la consonne il n'y ait pas une autre consonne, on dira *ma-ri*, *ty-rien* ; ou qu'il y ait deux consonnes qui s'unissent facilement, on dira encore *ou-bli*, *qua-tri-è-me*. Il résulte de là que la consonne quitte la syllabe énoncée pour s'unir à la voyelle qui suit, et sans laquelle elle ne pouvait exister. Or, dans *vain espoir*, *on est ici*, je prononce *vai*, *o*, et la syllabe étant énoncée, le *n* appartient à la voyelle qui suit : *vai-nespoir*, *o-nest ici* ; c'est ainsi qu'il faut prononcer.

— Jamais les mots en *an* ne doivent se lier avec les voyelles qui les suivent. Ainsi, au lieu de dire *un courtisa nadroit*, *un ouraga naffreux*, il faut prononcer sans liaison, *un courtisan adroit*, *un ouragan affreux*. || Même règle pour les mots terminés en *éan*, comme *Océan*, et en *ein*, comme *dessein* ; il y a quelques exceptions en faveur du mot *plein*. || Sauf bien peu d'exceptions, que l'usage peut faire connaître, il n'y a point de liaison après les substantifs terminés en *en*, *ien*, *in*, *ion*, *oin*, *ouin*, *on*. || La finale *un* est une de celles qui comportent le plus de difficulté, et dont la prononciation éprouve le plus de contradictions. Les uns font la liaison, les autres la réprouvent. Ce qui n'est contesté par personne, c'est que les noms de ville comme *Autun*, *Verdun*, etc., ne souffrent point de liaison, et que le mot *un* ne se lie jamais devant *oui*, *huit*, *onzième*.

— Réuni au *g*, le *n* forme une articulation particulière : *digne*, *magnifique*, etc. Dans quelques mots peu usités les deux lettres se prononcent : *agnus*, *gnome*, *gnostique*, etc. Enfin, dans quelques noms propres, le *g* est entièrement muet, le *n* seul se prononce : *Clugny*, *Regnaud*, *Regnard*.

— *Ent* dans les troisièmes personnes plurie-

ment, *ils aimaient*, *ils aimeraient*, etc.

— La consonne *n* est considérée tantôt comme liquide ou linguale et tantôt comme nasale. Dans tous les cas, elle appartient en même temps aux dentales ; c'est la liquide ou la nasale de cet ordre. || Comme dentale, *n* est souvent attiré dans la formation et la dérivation des mots, par les autres consonnes de cet ordre *d*, *t*, ainsi que par le *g*. C'est ainsi que du latin *genere* on a formé le français *gendre*. || Comme liquide, *n* se change en *l* et en *r* devant un *l* ou un *r* : *illégitime*, *irréprochable*, ont été formés de *in*, privatif, et de *légitime*, *reprochable*. || Comme nasale, *n* se permute avec *m* devant *m*, *b*, *p*.

— La lettre *n*, dans la langue espagnole, est souvent surmontée d'un signe nommé *tilde* (ñ), qui en fait un *n* mouillé, dont l'articulation est

semblable à celle de notre *gn*, dans *ignorance*. Le tilde se conserve quelquefois dans les noms propres d'hommes ou de lieux tirés de la langue espagnole. Le *n* ainsi marqué s'appelle *n tildé*. ‖ Dans les manuscrits, les anciennes éditions latines, et quelquefois dans l'écriture courante, la lettre *n* était remplacée par un trait mis sur la voyelle précédente. On écrivait *amas* pour *amans*; *aisemet* pour *aisément*.

— Dans les manuscrits et sur les monuments latins, *n* est le signe abréviatif des mots *natus*, *nepos*, *niger*, *nobilis*, *nomine*, *novum*, *nullum*, *numerator*, *numero*, *numine*, *numini*, *nummus*, et des noms propres *Neptunus*, *Nonius* et *Numerius*. ‖ Dans les manuscrits latins, cette lettre signifiait encore *nomen*, nom, ou *nominetur*, qu'on le nomme. ‖ Surmonté d'une ligne horizontale, $\overline{n}$, dans les inscriptions, signifie *natione*, *nautæ*, *nostræ*, *nostri*, *numero*, *numerus*. ‖ Dans les fastes et les calendriers romains, *n* signifie *nonas* ou *nonis* : IV N, *quarto die ante nonas*, le quatrième jour avant les nones; P N, *pridie nonas*, la veille des nones; N, *nonis*, le jour des nones. ‖ N signifiait encore *nefastus dies*, et marquait dans le calendrier les jours néfastes : N P, *nefastus prima parte die*, indiquait qu'on ne pouvait rendre la justice pendant la première partie du jour. ‖ N. L. Abréviation des mots *non liquet*. Les juges l'écrivaient sur leurs tablettes de suffrages quand la culpabilité du prévenu ne leur paraissait pas démontrée, et qu'ils demandaient une nouvelle instruction. ‖ N. L. Abréviation des mots *nouvelle lune*.

— Gramm. N signifie Neutre, soit en parlant de l'espèce des verbes, soit pour indiquer le genre des substantifs grecs et latins.

— Astron. et mar. Marque le nord, ou signifie qui est au nord. N.-E., nord-est; N.-O., nord-ouest; N.-N.-E., nord-nord-est, etc.

— N, dans les ordonnances des anciens médecins, signifiait *numero*, au nombre de. *Ether gouttes n° xx*, signifie Vingt gouttes d'éther.

— Chim. *N* désigne le nitre ou le nitrogène.

— N. ou N. B., *nota* ou *nota bene*, s'écrit en tête d'une remarque, d'une note. ‖ N° signifie numéro, et se place devant un numéro d'ordre. ‖ N/C signifie notre compte. ‖ N.-D. veut dire Notre-Dame.

— N s'emploie dans des actes, des récits, pour tenir la place du nom d'une personne qui est inconnue, ou que l'on ne veut pas désigner, ou enfin d'un nom que le lecteur devra remplacer.

— N, simple ou surmonté d'une couronne, sur les monnaies et les ornements de l'Empire français, signifie Napoléon.

— N, comme signe d'ordre, désigne le quatorzième objet d'une série, etc.

— N, dans les chiffres employés au moyen âge, était, suivant les uns, le signe numérique de 90, et, suivant d'autres, de 900. Surmontée d'un trait horizontal ($\overline{N}$), cette lettre valait, selon le premier système, 90,000, et, selon le second, 900.000. C'est à tort qu'on a dit qu'elle valait 9,000.

— N est la marque de l'ancienne monnaie de Montpellier.

NA. s. m. Gramm. sanscr. Nom par lequel plusieurs grammairiens désignent trois consonnes différentes de l'alphabet sanscrit, savoir, les trois nasales de l'ordre des palatales, de celui des linguales ou cérébrales, et de celui des dentales. Ce nom ne convient absolument qu'à la nasale dentale. Les deux autres sont appelées plus proprement *jna*, palatale, et *nha* ou *na* dur, linguale ou cérébrale.

ÑA. s. m. Gramm. sanscr. Nom que l'on donne dans l'alphabet sanscrit à la consonne nasale de l'ordre des gutturales. On l'appelle aussi *nga* ou *gna*.

NA ou **NAGI.** s. m. Myth. jap. Espèce de laurier fort rare, qui conserve ses feuilles toute l'année, et qui passe au Japon pour un arbre de bon augure.

NAALIEN. s. m. Hist. relig. Membre d'une secte gnostique dont les opinions étaient presque en tout conformes à celles des valentiniens.

NAAMUTHLAHI. s. m. Hist. relig. Religieux mahométan appartenant à un ordre répandu dans la Perse.

NAANG-PHRATO-RANI. Myth. siam. Divinité gardienne de la terre. C'est un ange femelle, car les Siamois établissent une différence de sexe parmi les anges. Ceux qui aspirent à devenir dieux, observent scrupuleusement la pratique de verser de l'eau en implorant le secours de cet ange.

NAARMALCHA. s. m. Ant. or. Canal creusé par les anciens rois de Babylone pour [illegible] une partie des eaux de l'Euphrate.

NAAS. Géogr. Ville d'Irlande, ch.-l. du comté de Kildare, ancienne résidence des rois de Leincester.

NAATSJANI. s. m. Bot. Graine d'une plante graminée des Indes.

NABAB. s. m. (de l'ind. *nawaub*, lieutenant). Relat. Titre qu'on donne dans l'Inde à ceux qui sont chargés du gouvernement d'une ville, d'un district, d'une province, ou du commandement des armées. Après l'invasion de Nadir-Chah dans l'Empire mogol, les nababs se déclarèrent indépendants; mais aujourd'hui ils sont presque tous vassaux des Anglais. ‖ Beaucoup de personnes se parent du titre de nabab sans en avoir le moindre droit.

— Se dit, par dérision, des Anglais qui ont rempli de grands emplois ou fait le commerce dans l'Inde, qui en sont revenus avec des richesses considérables, et qui vivent avec une splendeur orientale.

NABABIE. s. f. Dignité de nabab.

— Territoire soumis à la puissance d'un nabab.

NABAL. Riche Juif de la tribu de Juda, mécontenta David fugitif en lui refusant des vivres pour sa troupe; instruit par sa femme Abigaïl de la colère de David, il mourut de frayeur à cette nouvelle.

NABALE. s. m. Bot. Genre de plantes à fleurs composées, de la tribu des lactucées.

NABARZANE. Général de Darius Codoman, commandait à Issus la cavalerie et les archers. Deux ans après, il s'unit avec Bessus pour assassiner son maître et s'emparer du royaume. Il se rendit dans l'Hyrcanie, et fit sa paix avec Alexandre en se rendant à lui avec des presents magnifiques.

NABATHÉE. Géogr. anc. Petite contrée de l'Arabie Pétrée, entre la mer Rouge et l'Euphrate. On y voyait la ville de Pétra.

NABATHÉEN, ENNE. adj. et s. Géogr. anc. Peuple nomade de l'Arabie qui vivait de pillage. Les Nabathéens, qui reçurent plus tard le nom de Sarrasins, habitaient ordinairement le pays qu'on appelle *Nabathée*.

NABE. s. m. S'est dit pour Navet. ‖ Rabot.

NABINE. s. f. S'est dit pour Terrain semé de navets.

NABIROP. s. m. Ornith. Espèce de merle du cap de Bonne-Espérance.

NABIS. Tyran de Sparte, l'an 205 av. J.-C., se signala par les plus grandes cruautés pendant tout le cours de son règne, qui fut de 14 ans. Il périt assassiné l'an 192 av. J.-C.

NABIS. s. m. Entom. Genre d'hémiptères hétéroptères, établi pour placer quelques espèces de réduves. On trouve ces insectes en France et en Allemagne, sous les pierres et sous les mousses. Les habitants de l'île de France redoutent la piqûre d'une grande espèce qu'ils appellent *morpain*.

NABIT. s. m. Anc. pharm. Sucre candit réduit en poudre, dont on se servait pour guérir les maux d'yeux.

NABLA ou **NABLIUM.** s. m. (pr. *na-bliom*). Mus. Instrument des Hébreux, que Luther appelle un psaltérion. D'autres pensent que c'était une lyre. Il se jouait à deux mains, et l'on faisait résonner les cordes sur un ventre creux par le haut. Quelquefois on le jouait avec une espèce d'archet. On l'appelait aussi *nable* et *nebel*.

NABLE. s. m. Mar. Trou de tarière percé dans un canot et fermé par un bouchon; il sert à vider le fond du canot, lorsqu'on l'a tiré à bord ou sur le rivage. ‖ Nom que les marins donnent au bouchon que l'on met dans ce trou. On l'appelle aussi *tapon*.

NABLONION. s. m. (du gr. νάϐλον, psaltérion, parce que le fruit offre par sa forme quelque ressemblance avec une lyre antique). Bot. Genre de plantes de la Nouvelle-Hollande, de la tribu des anthémidées; il ne contient qu'une seule espèce.

NABLOUS. Géogr. V. NAPLOUSE.

NABO ou **NÉBO.** Myth. syr. Divinité des Assyriens. On croit que c'était la lune. La plupart des rois de Babylone portaient ce nom joint à leur nom propre.

NABONASSAR. Fondateur du royaume des Babyloniens, n'est connu que par l'ère qui porte son nom. Il monta sur le trône en 748, et l'occupa jusqu'en 734 av. J.-C.

— Chron. *Ère de Nabonassar*. Ère des Babyloniens, qui a dû commencer le 26 février 747 avant J.-C.

NABONASSARÉEN, ENNE. adj. Chron. Qui appartient à l'ère de Nabonassar. Année nabonassaréenne.

NABONIDE. Le même que le Labynit d'Hérodote, et le Balthasar de l'Écriture.

NABOPOLASSAR. Roi de Babylone, de 626 à 605 av. J.-C., conquit Ninive, et réunissant cet empire avec le sien, il fonda le second empire assyrio-babylonien.

NABOT, OTE. s. (du lat. *napus*, navet, lequel est gros et court comme les nabots; ou du celt. *nab*, et de *ot*, terminaison des diminutifs). Fam. Se dit, par mépris, d'une personne d'une très-petite taille. C'est un nabot, un petit nabot. Une petite nabote.

— Fig. La médiocrité s'entoura de *nabots* [illegible]

— Scarron l'a employé adjectiv. au figuré, dans le style burlesque. Esprit nabot.

Amour nabot
Qui de jabot
De don Japhet
As fait
Une ardente fournaise.

— Syn. comp. NABOT, RAGOT, TRAPU. Le *nabot* est excessivement petit; *le ragot*, ridiculement petit, est d'une conformation bizarre; court, rond, ramassé, taillé dans le fort, avec un air vigoureux et robuste, un homme est *trapu*.

NABOUROUP. s. m. Ornith. Oiseau d'Afrique, qui est de la taille du merle commun.

NABQUAH. s. m. Bot. Fruit d'une espèce de jujubier d'Égypte.

NABU. s. m. Chron. Nom que quelques calendriers donnent au premier mois des Arabes; il répond à peu près au mois de septembre.

NABUCHODONOSOR Ier. Roi de Ninive, régna de 626 à 605 av. J.-C., vainquit et tua de sa main Arphaxad, roi des Mèdes, envoya Holopherne contre la Syrie et la Phénicie, perdit toutes ses conquêtes après la mort de ce général, tué par la juive Judith, au siége de Béthulie, et périt lui-même, à ce qu'on croit, en défendant Ninive contre Cyaxare. ‖ NABUCHODONOSOR II, *le Grand*. Roi de Babylone et de Ninive, régna de 605 à 562 av. J.-C., s'empara deux fois de Jérusalem, réduisit toute la population en esclavage, et conquit l'Égypte. On dit qu'il avait porté ses armes jusqu'en Espagne. Fier de ses succès, il voulut qu'on l'adorât. Il fut pendant sept ans privé de la raison, et se crut changé en bœuf.

NABUS. Myth. as. Nom sous lequel Mercure était adoré à Cyzique.

NAC. s. m. Ancienne étoffe.

NACAIRE. s. f. (de l'ar. *naqr*, *naqârah*). Anc. art milit. Instrument de musique militaire, espèce de petit tambour ou de timbale. Les nacaires, d'origine orientale, étaient en usage dans la cavalerie. ‖ Huet dit que c'était une sorte de trompette qu'on nommait ainsi, parce que les trompettes étaient faites de nacre, c'est-à-dire, de ces espèces de grandes coquilles torses avec lesquelles les poëtes et les peintres feignent que les Tritons ont coutume de sonner.

NACARAT. adj. invar. (de l'esp. *nacarado*, fait de *nacar*, nacre). Qui est d'un rouge clair entre le cerise et le rose. Satin, velours, ruban nacarat.

NACARAT. s. m. Couleur nacarat. Le nacarat tire sur le rouge de la nacre de perle. Cette étoffe est d'un beau nacarat. ‖ *Nacarat du Portugal*, Crêpon ou linon très-fin, teint en nacarat, dont les dames se servent pour se farder, après l'avoir un peu trempé dans l'eau.

NACELÉE ou **NACELLÉE.** s. f. S'est dit pour Ce que contient une nacelle.

NACELET. s. m. S'est dit pour Petite barque, petit navire.

NACELETTE. s. f. S'est dit pour Petite barque, petit navire, et s'emploie quelquefois dans le langage familier.

NACELIER. s. m. Navig. Celui qui conduit une nacelle.

— Constructeur de petits bateaux.

NACELLE. s. f. (du lat. *navicella*, pour *navicula*, petit vaisseau). Petit bateau qui n'a ni voile, ni gouvernail, qu'on manœuvre à la rame. Nacelle de pêcheur. Passer la rivière dans une nacelle. Douze pêcheurs, abandonnant leur *nacelle* et leurs filets sur le lac de Galilée, ont entrepris ce grand ouvrage. (Péliss.)

— Ce mot s'emploie surtout en poésie, où il peut figurer dans tous les styles.

Il eut d'un triple airain le cœur enveloppé,
Celui qui, le premier, sur sa frêle *nacelle*,
A travers mille écueils, d'un fol espoir trompé,
Osa se confier à la mer infidèle. (Bernard.)

— Fig. La plus frêle *nacelle* nous suffit pour le voyage de l'éternité. (Boiste.)

— Fig. *La nacelle de saint Pierre*. L'Église catholique romaine. Dans les temps de persécution, on dirait que Jésus-Christ est endormi dans sa *nacelle*. (Trév.) Baronius faisant réflexion sur la corruption du xe siècle, dit que Jésus-Christ dormait alors dans le fond de sa *nacelle*. (Id.)

— Panier suspendu au-dessous d'un ballon aérostatique, et où se placent les voyageurs dans les ascensions.

— Anat. *Nacelle* ou *fosse naviculaire*. Cavité à l'extrémité du canal de l'urètre.

— Archit. Moulure en demi-ovale dans les profils.

— Bot. Partie de la corolle des fleurs papilionacées, qui est formée par le rapprochement ou la soudure des deux pétales inférieurs, et qu'on désigne plus généralement sous le nom de *carène*. La *nacelle* du pois est comme le coffre-fort dans lequel la nature a mis son trésor à l'abri des atteintes de l'air et de l'eau. (J.-J. Rouss.)

— Conchyl. Nom marchand d'une espèce de patelle. ‖ Ensemble des valves dorsales des oscabrions, qui présentent une certaine ressemblance avec un petit bateau. ‖ Genre de coquilles établi pour une espèce de patelle; on l'a appelé depuis *navicelle*.

— Myth. Ammon. Quinte-Curce dit que les prêtres égyptiens mettaient Jupiter Ammon sur une nacelle d'or, d'où pendaient des plats d'argent, par le mouvement desquels ils jugeaient de la volonté du dieu, et répondaient à ceux qui les consultaient.

— Syn. simpl. Barque, esquif, gondole, bateau, batelet, chaloupe, canot, bac, paquebot. ‖ Épith. Légère, frêle, agile, prompte, imprudente, errante, vagabonde.

NACH. s. m. Gramm. La quatorzième lettre de l'alphabet slavon et russe; elle est faite comme H, et a la valeur de notre *n*.

NACHAL. s. m. Calend. Nom que les Arméniens donnent au quatrième mois de leur année; il répond à peu près au mois de janvier.

NACHANI. s. m. Bot. Petite graine noire de l'Inde, qui a le goût du seigle, et dont la farine sert à faire du pain et entre dans la composition du cachou. Cette graine est probablement celle d'une graminée.

NACHBERG. s. m. Minér. Sorte d'argile calcarifère, schisteuse et bitumineuse.

NACHE. s. f. S'est dit pour Fesse

— Comm. Partie de la peau qui va de la patte à la queue.

NACHEN. s. m. Bot. V. NAATSJANI.

NACHON, ONNE. adj. S'est dit pour Difficile à nourrir.

NACIBÉE. s. f. Bot. Genre de plantes d'Amérique, de la famille des rubiacées.

NACIRE. s. f. Bot. Genre de plantes rubiacées, composé de huit espèces.

NACQUET. s. m. S'est dit pour Valet, laquais. ‖ Goujat.

NACRE. s. f. (de l'esp. *nacar*, nacre, ou de l'ar. *nakar*, coquille). Matière blanche et brillante qui réfracte la lumière de manière à produire un mélange agréable de couleurs, et qui forme l'intérieur de beaucoup de coquilles, particulièrement de l'avicule perlière. Les perles elles-mêmes ne sont qu'une nacre isolée et plus pure. Cette substance doit probablement le brillant éclat qui en fait tout le mérite, à de petites couches d'air excessivement minces qui restent enfermées entre les couches calcaires et transparentes dont elle est composée. La nacre servait autrefois en médecine. Les dames en faisaient usage dans leur fard. Les tabletiers s'en servent encore pour faire des cuillers, des jetons, des manches de couteau, et une foule d'objets de luxe, mais tous avec le temps prennent une teinte jaune qui en altère la beauté.

— Son écaille préparée. Étui de nacre. Couteau de nacre, à manche de nacre.

— Au lieu de *nacre*, on dit, dans le discours familier, *nacre de perles*.

— Conchyl. *Nacre de perles*. Coquillage dans lequel se trouvent ordinairement les perles.

NACRÉ. s. m. Entom. Nom vulgaire de deux espèces de papillons.

NACRÉ, ÉE. adj. Conchyl. Se dit des coquilles qui renferment de la nacre.

— On a donné ce nom à plusieurs espèces de papillons, à cause des taches argentées de leurs ailes.

— Minér. Se dit du talc, quand il tire sur le luisant argentin de la perle, et d'une variété de feldspath qui offre des reflets blanchâtres, souvent avec une teinte légère de bleuâtre ou de verdâtre, partant d'un fond demi-transparent et légèrement laiteux.

— Zool. Se dit des animaux dont la couleur est le gris de perle, avec des reflets.

NACRER. v. a. 1re conj. Techn. Donner le brillant de la nacre. L'ablette est un petit poisson plat, abondant dans nos rivières. On s'en sert pour *nacrer* les perles fausses. (Pelletan.)

NACRITE. s. f. Minér. Variété de talc qui a l'éclat de la nacre et qui paraît même susceptible de cristallisation.

NACTIEUX, EUSE. adj. Se disait d'une personne délicate qui se faisait une peine de manger avec les gens malpropres.

NACURURU. s. m. Ornith. Hibou d'Amérique.

NADAB. Roi d'Israël, monta sur le trône l'an 343 av. J.-C., se livra à tous les excès, et fut tué après un règne de deux ans, par Basa, un de ses généraux.

NADAB. s. m. Relat. Grand-prêtre des Perses.

NADAL. s. m. S'est dit pour Noël.

NADAR. s. m. Calendr. Nom que les Arméniens donnent au sixième mois de leur année; il répond à peu près au mois de mars.

NADDIA. Géogr. Ville de l'Inde anglaise, dans l'ancien Bengale, chef-lieu d'un district.

NADELERZ. s. m. (en allem. *minerai en aiguilles*). Minér. Triple sulfure de plomb, de soufre et de bismuth. ‖ On a aussi donné ce nom à des minerais de cuivre gris bismuthifère.

NADELLE. s. f. Ichthyol. Espèce d'anchois.

NADELSTEIN. s. m. (ét. allem., *nadel*, aiguille; *stein*, pierre). Minér. Titane oxydé en prismes allongés et déliés comme des aiguilles. ‖ Variété de mésotype qui se présente souvent en longues aiguilles.

NADER. s. m. Relat. Chef des eunuques à la cour du Grand Mogol.

[illegible] V. NABIRITE.

NADIEU. s. m. Comm. Sorte de bure qui se fabriquait principalement à Villefranche.

NADIR. s. m. (de l'ar. *nadhara*, regarder, considérer, être vis-à-vis). Astron. Le point du ciel qui est directement sous nos pieds et auquel aboutirait une ligne verticale tirée du point que nous habitons, par le centre de la terre. Le nadir est diamétralement opposé au zénith. Le zénith et le nadir sont les pôles de l'horizon; toutes les fois que nous changeons de place sur la surface de la terre, nous changeons de nadir et d'horizon. ‖ *Nadir du soleil*. Nom qu'on donnait autrefois à l'axe du cône qui fait l'ombre de la terre, parce que cet axe étant prolongé, donne dans l'écliptique un point diamétralement opposé au soleil.

— Fig. Le zénith de votre esprit ne va pas au *nadir* de celui du moindre des immaums. (Montesq.)

NADIR-CHAH. Roi de Perse et conquérant célèbre, né en 1688. Il s'appropria le Khoraçan, à la faveur des troubles qui suivirent la chute de Hussein, en 1722, périt assassiné par un de ses généraux, en 1747.

NADROVIE. Géogr. Subdivision de la Prusse ancienne.

NÆMASPORE. s. m. Bot. Genre de champignons établi pour de petits corps gélatino-pulpeux, qui naissent sous l'épiderme des arbres qu'ils percent en sortant sous forme de fils ordinairement tordus en spirales et portant des séminules.

NÆMASPORÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble au næmaspore. ‖ NÆMASPORÉS. s. m. pl. Tribu de l'ordre des coniomycètes, ayant pour type le genre næmaspore.

NÆMATÉLIE. s. f. Bot. Genre de mousses ayant pour type la trémelle encéphale.

NÆMATOTHÈQUES. s. m. pl. Bot. Première division du premier ordre des champignons ; il comprend dix genres.

NAESBY. Bataille dans laquelle les parlementaires, commandés par Fairfax, mirent en fuite l'armée royale et forcèrent Charles Ier à abandonner son infanterie, ses canons et ses bagages, en 1645.

NÆSE. s. f. (pr. *né-ze*). Crust. Genre de crustacés.

NÆVIUS (Cn.). Poète tragique et comique campanien, mort vers l'an 202 av. J.-C., en Afrique ; il avait vécu à Rome, mais avait été forcé de s'exiler à cause de quelques traits satiriques lancés dans ses pièces contre les grands.

NAFÉ. s. m. (mot orient. qui signif. littér. *salutaire pour la poitrine*). Fruit de la ketmie, plante cultivée en Syrie et en Egypte. Le fruit du nafé d'Arabie est rafraîchissant. On en compose une pâte et un sirop qui réunissent les propriétés pectorales et adoucissantes de ce fruit. Sirop de nafé. Pâte de nafé. Pectoraux de nafé.

NAFFE. s. f. N'est usité que dans cette expression, *eau de naffe*, sorte d'eau de senteur dont la fleur d'oranger est la base.

NAFÉRI. s. m. Relat. Nom d'une trompette indienne.

NAFRE. s. f. S'est dit pour Balafre, cicatrice.

NAFRER. v. a. 1re conj. S'est dit pour Navrer, blesser.

NAGA. s. m. Myth. ind. Race de demi-dieux, ayant une face humaine et une queue de serpent.

NAGAIRER. v. n. 1re conj. Se disait pour Jouer des timbales.

NAGAM. s. m. Bot. Grand arbre de l'Inde, dont le suc des feuilles est employé en médecine.

NAGA-MUSADIE. s. m. Bot. Arbre de l'Inde, de la famille des rubiacées. Les Talingas font usage de son écorce et de sa racine pour se guérir des morsures du serpent à lunettes.

NAGAPOUTCHÉ. Myth. ind. Office de la couleuvre. Les femmes sont ordinairement chargées de cette cérémonie. Lorsqu'à certains jours de l'année elles veulent s'en acquitter, elles vont sur les bords des étangs où croissent l'arichi et le mangolier ; elles portent sous ces arbres une figure de pierre représentant un lingam entre deux couleuvres ; elles se baignent, et après cette ablution, elles lavent le lingam, brûlent devant lui quelques morceaux d'un bois particulièrement affecté à ce sacrifice, lui jettent des fleurs et lui demandent des richesses, une nombreuse postérité et une longue vie pour leurs maris.

NAGARA. Géogr. anc. Ville de l'Inde, dont on attribuait la fondation à Bacchus. On l'appelait aussi Nysa, aujourd'hui *Nager*.

NAGARET. s. m. Mus. Espèce de timbale dont on se sert en Abyssinie.

NAGAS. s. m. (pr. *na-gass*). Bot. Genre de la famille des guttiers. Son bois, à raison de sa dureté, est appelé *bois de fer*. Sa fleur est employée dans la confection des sachets odorants. Il découle de son fruit, avant sa maturité, une liqueur glutineuse très-tenace.

— Mamm. Baleine du Japon.

NAGASSARI ou **NAGASSI.** s. m. Bot. Arbre d'Amboine, qui paraît être une espèce de nagas.

NAGATE. s. m. Nom qu'on donne aux astrologues de Ceylan. Ces astrologues décident sou-

astre malin a présidé à leur naissance, les pères, en qui la superstition étouffe la nature, leur ôtent la vie. Quelquefois cependant ils se contentent de les donner à une autre famille, dans la persuasion que les malheurs qui les menacent dans la maison paternelle ne les poursuivront pas dans une maison étrangère.

NAGE. s. f. Action de nager. Il ne s'emploie que dans les locutions suivantes.

— *A la nage.* En nageant. Passer la rivière à la nage. Se sauver à la nage. Je me sauve à la nage et j'aborde où je puis. (Boil.)

— *Se jeter à la nage.* Se jeter à l'eau pour nager.

— *A nage.* S'est dit autrefois pour A la nage. Il passa une rivière à nage. (Fontenelle.) Français, ce n'est qu'un fleuve, il faut passer à *nage*. (Corn.)

— Fig. et fam. *Être en nage, tout en nage.* Être tout trempé, tout mouillé de sueur. ‖ Roquefort prétend que ces dernières expressions, *tout en nage, être en nage*, sont dérivées du vieux français *age* ou *aigue*, eau, et qu'en conséquence on devrait écrire *tout en age, être en age*, mais la prononciation aura bientôt fait perdre cette origine et contribué à faire adopter l'orthographe actuelle, qui a prévalu depuis plusieurs siècles.

— Mar. Action des hommes qui font avancer un canot à l'aide d'avirons. ‖ *Donner la nage.* Diriger le canot ou régler la vitesse de sa marche. C'est le rameur placé sur le banc le plus à l'arrière qui donne la nage. ‖ *Bancs de nage.* Bancs qui servent aux canotiers. ‖ *Tente de nage.* Toile tendue sur une chaloupe pour abriter les rameurs. ‖ *Bonne de nage.* Se dit d'une chaloupe facile à manier. ‖ *Canot léger de nage.* Canot auquel les rameurs donnent facilement un prompt sillage. ‖ A Paris, on appelle *nage*, le morceau du bachot où pose la platine de l'aviron, lorsque l'anneau de ce dernier est au touret.

NAGÉ. part. pass. du v. Nager. Il est invariable, et ne s'emploie qu'avec l'auxiliaire *avoir*. J'ai nagé. Ils ont nagé. Elles ont nagé. Nous avons nagé longtemps.

NAGEANT. part. prés. du v. Nager. Qui nage. Il est toujours invariable.

NAGEANT, ANTE. adj. Bot. Se dit des feuilles qui se soutiennent sur l'eau et des plantes qui nagent à la surface de l'eau, sans tenir au sol par des racines.

— Blas. Se dit d'un poisson couché horizontalement ou en travers de l'écusson.

— Techn. *Carde nageante.* Carde dont les dents cèdent aisément.

— NAGEANTS. s. m. pl. Mamm. Ordre comprenant tous les mammifères privés d'extrémités postérieures, les seuls par conséquent auxquels la dénomination de quadrupèdes doive être refusée. Il renferme, outre les cétacés proprement dits, les dugongs, les lamantins et le stellère, qui composent la famille des cétacés herbivores.

NAGEARA ou **NAXERA.** Géog. Ville d'Espagne, dans la province de Ségovie ; 3,000 hab.

— Hist. *Bataille de Nageara.* Bataille gagnée, le 6 avril 1366, par les armées réunies du prince de Galles et de Pierre le Cruel, sur les troupes castillanes et françaises, commandées par Henri de Transtamare et Bertrand du Guesclin. Ce dernier y fut fait prisonnier, et la victoire de Nageara rétablit momentanément les affaires de Pierre le Cruel.

NAGÉE. s. f. Espace qu'on parcourt, en nageant, à chaque impulsion qu'on donne à son corps, par le mouvement simultané de ses bras et de ses jambes. Traverser une rivière en quelques nagées.

> Car au bout de quelques *nagées*,
> Tout son sel se fondit si bien,
> Que le baudet ne sentit rien
> Sur ses épaules soulagées. (La Fontaine.)

— Ce mot, peu usité, appartient au vocabulaire des mariniers et des nageurs. Quoi qu'il n'ait pas encore été admis dans nos dictionnaires, il mérite d'y trouver place, car il n'y en a point d'autres pour exprimer la même idée : il est si clair et si heureusement employé par le poète, qu'on n'a pas même besoin de l'expliquer.

NAGÉE. s. f. Bot. Genre de plantes d'Arabie et du Japon, établi pour quelques espèces de gaïé.

NAGELFLUE. s. m. (ét. suiss., *nagel*, clou ; *flue*, rocher à pic). Minér. Roche composée d'un amas de cailloux roulés, faisant saillie comme de gros clous sur les roues d'une charrette. C'est à la facile décomposition de cette roche que sont dus les terribles désastres qui ont désolé plus d'une fois les environs du Righy, dans la vallée de Goldau.

NAGEMENT. s. m. Action de nager, faculté de se mouvoir dans l'eau. Le vol des oiseaux, le *nagement* des poissons, la course des quadrupèdes, sont des effets démontrés des règles du mouvement connues. (Volt.)

— Ce terme, employé par Voltaire et proposé par Mercier, ne mériterait-il pas d'être adopté, puisqu'aucun autre ne le remplace ?

NAGEOIR. s. m. S'est dit pour Lieu où l'on peut nager sans danger.

NAGEOIRE. s. f. Zool. Organe membraneux, mince et plus ou moins large, soutenu ou non par des rayons osseux, qui est ... destinés à vivre dans l'eau. La plupart des poissons ont des nageoires, mais certains d'entre eux en sont totalement dépourvus. Ce nom n'est pas donné aux pieds palmés des oiseaux aquatiques, qui sont cependant de véritables nageoires, et en général, parmi les animaux vertébrés, on ne l'accorde aux membres que quand ceux-ci ont perdu entièrement la forme des pattes des animaux aériens, et acquis plus ou moins celle des membres des poissons, comme chez les cétacés et quelques chéloniens. A l'égard des animaux sans vertèbres, les organes qu'on nomme nageoires chez ces êtres n'ont rien de commun entre eux ni avec ceux des animaux vertébrés, et cette dénomination ne leur a été appliquée qu'en raison de la fonction qu'ils remplissent, celle d'aider à la natation. Beaucoup de reptiles, les grenouilles, les salamandres et surtout les têtards des grenouilles et des crapauds, ont une queue munie d'une véritable nageoire, comparable à celle des poissons. Les mollusques offrent beaucoup d'espèces munies de nageoires. Chez les crustacés, les pattes dilatées des portunes et de quelques autres en tiennent lieu. Enfin plusieurs insectes en sont aussi pourvus, soit dans leur état parfait, soit dans celui de larves et de nymphes. Nageoires d'un poisson. Nageoires d'un phoque. Nageoire dorsale. Nageoires pectorales. Un poisson peut avoir depuis une *nageoire* jusqu'à dix. (Lacépède.)

— Epith. Prompte, agile, humide. ‖ Par allusion aux vaisseaux, les poètes diront fort bien, en parlant des poissons, leurs rames ou leurs avirons pour leurs nageoires.

> . . . Ces oiseaux qui d'une rame agile,
> Navigateurs ailés, fendent l'onde docile. (Delille.)

— Ce qu'on met sous ses bras pour se soutenir sur l'eau, quand on apprend à nager. Se servir de nageoires.

— Techn. Caisse placée devant la cuve du papetier. ‖ Morceau de bois plat qu'on place sur les seaux pleins, pour empêcher l'eau de jaillir.

NAGER. v. n. 1re conj. (du lat. *navigare*, naviguer, d'où l'on a fait dans la basse lat. *nagere*). Ce verbe prend un *e* après le *g* dans tous les temps dont la terminaison commence par un *a* ou un *o*. *Nous nageons. Nageant. Je nageais*, etc. Se soutenir et avancer sur l'eau par le mouvement de certaines parties du corps. Se dit de l'homme et des animaux. Bien nager. Apprendre à nager. L'art de nager. Nager avec grâce. Nager sur le dos. Chien qui aime à nager. C'est la queue des poissons et non leurs nageoires qui contribue le plus à les faire nager. Une troupe de nymphes couronnées de fleurs *nageaient* en foule derrière le char. (Fén.) Il n'est pour bien *nager* que les grandes rivières. (Boursault.)

> Son coursier écumant sous un maître intrépide,
> *Nage* tout orgueilleux de la main qui le guide.
> (Boileau.)

— Apprendre à nager était une chose si commune chez les anciens Grecs, que pour marquer un homme qui ne savait rien, ils disaient proverbialement *un homme qui ne sait ni lire ni nager*.

— Fig. Il faut être bien vigoureux pour *nager* longtemps sur le fleuve d'Oubli. (Boiste.)

— Fig. et fam. *Nager en grande eau.* Être dans l'abondance, jouir d'une grande fortune, se trouver dans de grandes occasions d'avancer ses affaires.

— Fig. *Nager dans l'opulence.* Jouir de grandes richesses.

— *Nager dans la joie.* Être rempli de joie. Son cœur *nageait* dans la joie ; il la goûtait pour la première fois dans toute sa vivacité. (Marm.)

— *Nager dans les plaisirs.* Vivre au milieu des plaisirs, s'y abandonner. Son cœur *nage* dans la mollesse. (Rac.)

— Se dit de beaucoup d'autres sentiments, de beaucoup d'autres passions. Soyez très-sûr qu'on passe des moments bien tristes à quatre-vingts ans, quand on *nage* dans le doute. (Volt.) Nous *nageons* dans l'incertitude. (Id.) Nous *nageons* dans l'utile et dans l'agriculture. (Id.) *Nageant* dans le reflux des contrariétés. (Id.) Je ne me sens plus assez de vigueur pour *nager* dans le chaos de mes anciennes extases. (J.-J. Rouss.)

— Fig. et fam. *Nager entre deux eaux.* Se dit, au propre, d'un homme qui nage ayant tout le corps sous l'eau. ‖ Se dit aussi d'une personne qui, entre deux factions, entre deux partis, se conduit de manière à les ménager l'un et l'autre, de manière à pouvoir profiter de l'avantage que remportera l'un ou l'autre.

— Fig. On voit peu d'esprits entièrement lourds et stupides ; on en voit encore moins qui soient sublimes et transcendants. Le commun des hommes *nage* entre ces deux extrémités. (La Bruy.)

— *Nager des coudes.* Chercher à percer la foule en poussant avec les coudes les personnes qui se trouvent à droite et à gauche. La foule l'étouffe, le courant l'emporte, il *nage* des coudes pour se sauver. (Dufresny.)

— Prov. *Être à nage pataud.* Se dit d'un homme ou d'un animal tombé dans l'eau et se débattant pour en sortir. ‖ S'est dit, par extension, d'un homme qui jouit d'une grande opulence, surtout quand on peut penser qu'elle n'est point honorablement acquise.

— Prov. *Le monde est rond, qui ne sait nager va au fond.*

— On dit d'une personne qui nage très-bien, qu'*elle nage comme un poisson*.

— *Nager comme une meule* ou *comme une balle de plomb.* Aller au fond de la rivière.

— Mar. Ramer pour voguer sur l'eau. Allons, bateliers, nagez. Il faut nager de toutes les rames pour mener la chaloupe à bord. Ceux qui mènent les chaloupes nagent debout. ‖ *Nager* est le seul terme dont se servent les marins, en parlant du maniement des rames ou avirons. Dans le langage ordinaire, on ne se sert que du mot *ramer*. ‖ *Nager à sec.* Remuer les avirons de manière à ne pas faire jaillir l'eau. ‖ Se dit aussi pour exprimer que l'aviron porte sur la terre dans un lieu étroit. ‖ *Nager debout.* Ramer sans être assis. ‖ *Nager sur le fer.* Mettre à la mer ou au large, avec de petites ancres, un vaisseau que la tempête a jeté sur la côte ‖ *Nager en arrière.* Arrêter ou faire reculer un petit bateau avec un des avirons. ‖ Ce verbe s'emploie à l'impératif dans plusieurs commandements de marine. ‖ *Nage sec.* Commandement qu'on donne à l'équipage de manier l'aviron de façon que l'on ne soit point mouillé. ‖ *Nage de force.* Se dit pour commander aux gens de l'équipage de redoubler d'efforts. ‖ *Nage qui est pare* ou *qui est près.* Se dit pour commander à ceux qui sont près seulement. ‖ *Nage à faire abattue.* Se dit aux gens d'une chaloupe qui touent un vaisseau, pour les faire nager du côté où l'on veut que le vaisseau s'abatte. ‖ *Nage au vent.* C'est un commandement fait à la chaloupe, pour qu'elle aille du côté du vent. ‖ *Nage à bord.* Venez à bord.

— Flotter sur l'eau, ne point aller à fond. Se dit des corps légers qui n'enfoncent pas dans l'eau. Le bois, le liége nage sur l'eau. L'huile nage sur l'eau et sur les autres liqueurs. La châtaigne *nage* sur les eaux des étangs. (Castel.)

— Fig. Cette grande ville semble *nager* au-dessus des eaux. (Fén.) La morale des poètes dramatiques sans art se détache du corps de la fable, *nage* au-dessus du sujet, et ne se mêle point avec lui. (Balzac.)

— Par extens. Être ou s'avancer dans un liquide ou un fluide quelconque. Pendant neuf mois, le fœtus nage dans le liquide qui remplit l'amnios. Ces pois nagent dans la sauce. Il faut que les cornichons, pour se conserver, nagent dans le vinaigre. Ces grands corps qui *nagent* dans les espaces immenses. (Mass.) Couronné de rayons, *nageant* dans la lumière. (Volt.) Les oiseaux volent alors par élancement, leur queue ni leurs ailes ne leur servent plus de rames ou de gouvernail pour *nager* dans le fluide des cieux. (Rayn.) Considérez ces grands corps de lumière qui sont suspendus sur votre tête, et qui *nagent*, pour ainsi dire, dans des espaces immenses où votre raison se confond. (Mass.)

> A côté de ce plat paraissaient deux salades,
> L'une de pourpier jaune, et l'autre d'herbes fades,
> Dont l'huile de fort loin saisissait l'odorat,
> Et *nageait* dans des flots de vinaigre rosat. (Boil.)

— Fig. Les pédants, pour se vouloir élever et gendarmer de ce savoir qui *nage* en la superficie de leur cervelle, vont s'embarrassant et empêtrant sans cesse. (Montaigne.)

— Par exagér. *Nager dans son sang.* Être tout couvert de sang.

> Le bûcher par mes mains détruit et renversé,
> Dans le sang des bourreaux nagera dispersé.
> (Racine.)

— On dit que le *pied nage dans le soulier*, pour exprimer que la chaussure est trop large.

— Art vétér. *Nager à sec.* Se dit d'un animal qu'on force à marcher sur trois jambes, en lui en liant une, de manière qu'il ne puisse la poser à terre. On recourt à ce moyen pour guérir le cheval d'un effort d'épaule. ‖ *Nager.* Se dit du cheval qui jette les pieds en dehors.

— Fauconn. *Nager entre les nuées.* Se dit du faucon qui plane.

— v. a. *Nager la chaloupe à bord.* La faire avancer vers le bord, l'y conduire. ‖ *Nager un vaisseau.* Mettre les bateaux du navire sur l'avant, amarrés à bord, pour tirer le vaisseau après eux à force de ramer.

— SE NAGER. v. pron. Mar. Être conduit à force de rames. C'est ainsi que se nage une chaloupe.

NAGER. s. m. S'est dit pour l'Action de se mouvoir dans l'eau ou à la surface de ce liquide. Le nager des poissons.

NAGER ou **NAGIR.** s. m. Calendr. Nom du second mois des anciens Arabes ; il répond à peu près au mois d'avril. Dans quelques calendriers on le fait le quatrième de l'année, et alors il répond à peu près au mois de décembre.

NAGEUR, EUSE. s. Celui, celle qui nage, qui sait nager. Grand nageur, bonne nageuse.

> L'onde gémit ; tous les bras dépouillés
> Glissent déjà sur les flots émaillés,
> Et le nageur laisse après lui sa trace. (Parny.)

— Prov. *Bons nageurs sont à la fin noyés.* ‖ *Bon nageur de n'être noyé n'est pas sûr.*

— Se dit également des animaux. Le buffle est excellent *nageur*. (Ardent.)

— Batelier qui rame. On dit mieux *rameur*.

— NAGEURS. s. m. pl. Crust. Tribu de crustacés décapodes brachyures, à laquelle on rapporte ceux dont les deux tarses postérieurs au moins sont en forme de nageoires.

— Mamm. Ordre de mammifères qui correspond aux cétacés. ‖ Famille de rongeurs comprenant ceux dont les doigts des pattes de derrière sont réunis par une membrane. ‖ Ordre de la classe des mammifères correspondant aux ...

— Ornith. Ordre d'oiseaux qui se compose des oiseaux aquatiques. Ils se distinguent de tous les autres en ce qu'ils ont les tarses courts et des doigts palmés. Leur corps est arqué et bombé comme la carène d'un vaisseau ; leur plumage, serré, lustré, est imbibé d'huile et garni d'un duvet épais qui les garantit de l'humidité et les fait flotter plus légèrement sur l'eau. Ce sont les seuls oiseaux où le cou dépasse, et quelquefois de beaucoup, la longueur des pieds.

— Zooph. Tribu de la famille des polypiers corticaux, comprenant ceux dont l'axe n'est point fixé, et qui peuvent errer librement dans les eaux.

NAGEUR, EUSE. adj. Zool. Se dit quelquefois d'un animal qui vit dans l'eau.

— Entom. Se dit de l'abdomen, lorsqu'il est terminé par des appendices foliacés, ou garni de cils très-serrés qui aident à la natation, comme dans les larves d'agrion, et des pattes quand elles sont comprimées ou ciliées et en forme de rames, comme dans le dytisque.

NAGI. s. m. Bot. Genre de plantes du Japon, établi pour un arbre qui a la grandeur et le port du cerisier; ses fruits ressemblent aux cerises.

NAGLEFARE. s. m. Myth. scand. Vaisseau fatal fait des ongles des hommes morts; il doit porter l'armée des mauvais génies de l'Orient. L'apparition de ce vaisseau, qui ne doit être achevé qu'à la fin du monde, fera trembler les hommes et les dieux.

NAGOR. s. m. Mamm. Antilope du Sénégal.

NAGPOUR. Géogr. Ville de l'Hindoustan, capitale d'un Etat mahratte tributaire des Anglais; 115,000 hab. || Le royaume, fondé au milieu du XIIIe siècle, s'engagea en 1803 dans la coalition contre les Anglais, et n'obtint la paix qu'en leur cédant le district de Kattuk et en se reconnaissant leur vassal. Il était jadis célèbre par ses riches mines de diamants; 3,000,000 d'hab.

NÂGRI. adj. m. Linguist. *Caractères nâgris.* Sorte de caractères indiens en usage dans le Guzarate.

NAGUÈRE ou **NAGUÈRES.** adv. (des trois mots *il n'y a guère*, sous-entendu *de temps*). Poés. et style sout. Il y a peu de temps, il n'y a pas longtemps. Dans ces fêtes où elle s'était vue *naguère* adorée. (Marm.) Les deux armées qui *naguère* vous attaquaient avec audace, fuient épouvantées devant vous. (Napol.)

. . Un roi qui *naguère*, avec quelque apparence,
De l'aurore au couchant portait son espérance.
(Racine.)

N'avez-vous pas *naguère* entendu sans terreur
Des rochers de Scylla la bruyante fureur? (Delille.)

— Le *s* final de *naguères* ne peut être admis qu'en poésie, pour la rime, ou pour éviter l'élision.

— Ce mot peut se mettre avant ou après le verbe, ou entre l'auxiliaire et le participe.

Lent et majestueux, il s'avance, escorté
Des glaçons qui *naguère* enchaînaient sa fierté.
(Roucher.)

Naguère des esprits hantaient chaque village;
Tout hameau consultait son sorcier, son devin;
Tout hameau renfermait son spectre, son lutin.
(Delille.)

— *Depuis naguère.* S'est dit pour Récemment. Depuis *naguère* tous deux s'étaient entredonné la foi. (La Font.)

— On écrivait autrefois *naguère* avec une apostrophe, *n'aguère*, et même en deux mots, *n'a guère;* en le remettant en vigueur, on a supprimé l'apostrophe. || Plus anciennement on a même écrit *n'y ha gueres.* La bataille qui a été menée contre les Français *n'y ha gueres.* (Trad. de l'Utopie de Morus.) || C'est de cette expression que l'on a fait par contraction *naguère.*

NAHAMA. Myth. rabbin. Une des quatre femmes dont l'union avec les anges donna naissance aux démons. Elle vit encore, entre subitement dans le lit des hommes endormis, et surprend à leurs sens fascinés des moments d'égarement.

NAHANAVALE. adj. et s. des 2 g. Géogr. anc. Nom d'un peuple germain entre la Warthe et la Vistule.

NAHER. s. m. Relat. V. NAÏRE.

NAHHAR. s. m. Chron. mah. Le dernier jour du mois de l'année, où se fait le sacrifice à la Mecque.

NAHIR. s. m. Calendr. Le onzième mois des Arabes est ainsi appelé dans quelques calendriers; il répond à peu près au mois de juillet.

NAHITIS. Myth. asiat. Nom d'une divinité des anciens Perses, que l'on croit être la même que Vénus.

NAHOUCHA. Myth. ind. Prince de la dynastie lunaire, qui présente quelque ressemblance avec Bacchus. Il conquit le monde, et

gari; mais ayant frappé un brahmane, il fut changé en serpent; les Pandavas lui rendirent sa première forme.

NAHUM. Un des petits prophètes, florissait vers l'an 718 av. J.-C. Il prédit la deuxième ruine de Ninive.

NAÏA. s. f. Erpét. Serpent des Indes qu'on appelle aussi *vipère à lunettes.* || On a aussi donné le même nom à un genre de reptiles ophidiens appelé également *naja.*

NAÏADE. s. f. (du gr. ναϊάς, fait de νάω, couler). Myth. Chacune des divinités qui présidaient aux fontaines et aux rivières. On les distingue en potamides et en limades. Quelques mythologues les font mères des satyres. Il voit fuir à grands pas ses *naïades* craintives. (Boil.) || Selon quelques auteurs, La nymphe mère de Priape.

Des *naïades* en deuil sur leurs urnes gémissent,
Et semblent regretter leurs sources qui tarissent.
(Desaintange.)

— Iconol. On les représente couronnées de roseaux et penchées sur une urne versant de l'eau, ou tenant à la main un coquillage et des perles dont l'éclat relève la simplicité de leur parure. Une couronne de roseaux orne leur chevelure argentée, qui flotte sur leurs épaules.

— Se prend souvent pour l'onde elle-même. Tendre, froide, humble naïade. Naïade azurée, plaintive.

— Poét. *La liqueur des Naïades.* L'eau.

— *Bacchus aime les naïades.* Il faut mettre de l'eau dans le vin. Se disait surtout chez les anciens, qui buvaient des vins cuits.

— Epith. Jeunes, tendres, bienfaisantes, fécondes, amoureuses, froides, humides, échevelées, folâtres, craintives, fugitives. || Périphr. Les nymphes des eaux. Les nymphes des fontaines. L'essaim folâtre des Naïades.

NAÏADE. s. f. Bot. Genre de plantes qui croissent dans les eaux courantes. Les naïades offrent peu d'intérêt, si ce n'est au cultivateur, qui, en curant les rivières ou les étangs, peut en faire d'assez bons engrais. || *Naïade marine.* Plante annuelle qui se trouve au fond de la mer.

— Helmint. Genre de vers aquatiques à corps allongé. Les espèces de ce genre vivent les unes dans la mer et les autres dans les eaux douces.

— Conchyl. Famille de mollusques de l'ordre des élatobranches mytilacés, comprenant les conchifères qui vivent dans les eaux douces.

— Entom. Se dit de certaines araignées qui nagent dans l'eau l'abdomen enveloppé d'une bulle d'air.

NAÏADE. adj. des 2 g. V. NAÏADÉ.

NAÏADÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une naïade. || NAÏADÉES. s. f. pl. Famille de plantes qui a pour type le genre naïade.

NAÏADIFORME. adj. des 2 g. Bot. Qui ressemble à une naïade.

NAÏDE. s. m. Entom. Entom. Genre d'annélides.

NAÏF, ÏVE. (du lat. *nativus*). Naturel, ingénu, sans fard. Beauté naïve. Les grâces naïves de l'enfance. Une réponse simple et naïve. Un ton naïf et doux. Une pensée naïve. Notre langue vous doit sa clarté, sa pureté, son élégance, sa douceur, tout ce qu'elle a d'aimable et de *naïf.* (B. de St-P.) À cet air *naïf*, croirait-on qu'elle y touche? (Regnard.) Crois-tu que tes manières *naïves* et tendres et ton air timide et doux cachent moins de ruse et d'habileté que toutes mes étourderies? (J.-J. Rouss.)

— Qui retrace simplement la vérité, qui imite la nature sans laisser paraître d'artifice ni d'effort. Faire une description, une relation, une peinture naïve de quelque chose. Expression naïve. Amyot, Montaigne et Marot ne soupçonnaient probablement pas que la postérité les appellerait *naïfs.* (Boiste.) La substance du cerveau, qui conserve avec ordre des représentations si *naïves* de tant d'objets dont nous avons été frappés depuis que nous sommes au monde, n'est-elle pas le prodige le plus étonnant? (Fén.)

— Peint. et sculpt. Qui est tel que la nature l'a formé, sans rien ou encore peu de chose de ce que la réflexion ou l'expérience, l'artifice de l'éducation et les habitudes empruntées de la civilisation apportent de changement ou même de supplément au naturel. Il ne se dit qu'en parlant des naturels heureux, et comporte les idées de candeur, d'ingénuité, d'innocence, d'enjouement ou de sensibilité, de grâce, de bonhomie, de franchise. La naïveté est le propre de l'enfance. Certains caractères doux, confiants, sincères, exempts d'orgueil, d'ambition, de jalousie, de passions fortes, la conservent même dans un âge plus avancé. Elle a dans les traits de la physionomie une expression facile à reconnaître, pleine de charme, surtout dans les femmes, et qui doit être l'objet de l'imitation du peintre et du sculpteur, qui emploient toutes les ressources de l'art à représenter la nature naïve. Airs de tête naïfs. Il y a quelque chose de naïf dans tout ce que ce peintre compose. L'attitude, la pose de cette statue est naïve. Nature naïve. Personnages naïfs. || Se dit aussi des ouvrages des peintres ignorants ou peu soucieux du choix de leurs sujets et de la vérité historique, parce qu'ils représentaient les scènes les plus simples sur toutes sortes de sujets, sans rien changer au caractère non plus qu'au costume des modèles que le pays et le

autre chose qu'à peindre ces modèles au naturel.

— Qui n'est pas concerté, qui n'est pas étudié. Avoir quelque chose de naïf dans l'humeur, dans l'esprit, dans l'air. Avoir des manières naïves et agréables.

— Qui dit sa pensée sans détour, ingénument. C'est un homme naïf. Personne franche et naïve.

— Qui dit, par un excès de simplicité, ce qu'il aurait intérêt à cacher. Personne trop naïve.

— Se dit des choses dans un sens analogue. Amour-propre naïf. Vanité naïve. Réponse naïve. Cela est naïf. Par sa *naïve* ardeur elle aurait su me plaire. (***)

— Si l'on dit d'une jeune fille qu'*elle est naïve*, c'est toujours un éloge; si on dit d'un jeune homme qu'*il est naïf*, c'est presque toujours une critique; c'est que la naïveté, chez la première, est nécessairement la compagne de l'innocence, tandis que chez le second elle peut n'être qu'une nuance de la niaiserie.

— Techn. *Pointe naïve.* Diamant qui, naturellement et sans taille, offre une forme pyramidale.

— Se disait pour Né. || Natif, naturel. Mes défauts s'y lisent au vif, et ma forme *naïve*, autant que la révérence publique l'a permis. (Mont.) || Se disait particulièrement de ceux qui naissaient en servage.

— Dans tous les sens, on peut le mettre avant son substantif, en consultant l'oreille et l'analogie. Une beauté naïve, une naïve beauté. Une description naïve, cette naïve description. Une humeur naïve, cette naïve humeur.

— Syn. simpl. Naturel, élégant, sans fard, sans artifice, candide, franc, sincère, ouvert, vrai, véridique.

— Syn. comp. NAÏF. NATUREL. La majesté, la fierté, la noblesse peuvent être *naturelles*, mais elles ne sont jamais *naïves.* Ce qui est *naïf* naît du sujet, et en sort sans effort; ce qui est *naturel* appartient bien au sujet, mais n'éclot que par la réflexion. || NAÏF. SINCÈRE. FRANC. INGÉNU. L'homme *sincère* ne peut parler autrement qu'il ne pense; l'homme *franc* ne saurait dissimuler; l'homme *naïf* dit librement ce qu'il pense; l'homme *ingénu* ne sait rien cacher.

NAÏF. s. m. B.-arts et littér. Le genre naïf. Le naïf, en peinture, distingue les ouvrages de l'école flamande. Le naïf, en littérature, n'est pas le bas et le trivial. La cour désabusée distingua le *naïf* du plat et du bouffon. (Boil.) Une des choses qui nous plaît le plus, c'est le *naïf;* mais c'est aussi le style le plus difficile à attraper. (Noël.) Le *naïf* est précisément entre le noble et le bas; et il est si près du bas, qu'il est très-difficile de le côtoyer toujours sans y toucher. (Lav.)

NAIGEON (Jacques-André). Né à Paris en 1738, et mort en 1810, a laissé la réputation d'un athée fanatique et intolérant, et d'un écrivain tranchant, diffus et lourd.

NAILLOUX. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Villefranche (Haute-Garonne); 1,200 hab.

NAÏM. Géogr. anc. Ville de Galilée, tribu d'Issachar, au S.-E. de Nazareth. Jésus-Christ y ressuscita le fils d'une femme que l'Evangile appelle *la veuve de Naïm.*

NAIMAN. Géogr. Tribu mongole qui campe dans la Mongolie orientale, sur un territoire de 45 kil. de long sur 90 de large.

NAIN, AINE. s. (du gr. νάνος). Celui, celle qui est d'une taille beaucoup plus petite que la taille ordinaire. Joli nain. Jolie naine. Les nains sont ordinairement contrefaits. || Dans l'acception vulgaire, ce nom est donné à tous les êtres organisés, et plus spécialement aux individus de l'espèce humaine, dont la taille est de beaucoup inférieure à la taille moyenne de leur race, lorsqu'ils ont, par exemple, au-dessous d'un mètre trente-trois centimètres. J. Geoffroy-Saint-Hilaire la réserve pour les seuls cas où l'exiguïté de la taille dépend de la diminution du volume de toutes les parties du corps. || Les peuples de petite taille habitent généralement les climats froids, bien qu'on en rencontre quelques peuplades éparses dans quelques îles de la mer du Sud où les chaleurs sont excessives. Cependant il n'y a pas, à proprement parler, de peuples de nains; ainsi l'on doit ranger parmi les fables l'existence des Troglodytes et des Pygmées. Les animaux, de même que l'homme, se ressentent de l'influence du climat: c'est ainsi que les chevaux et les vaches se maintiennent dans de petites tailles dans les pays secs dépourvus de pâturages. Parmi les végétaux, on voit plusieurs plantes rester naines dans certaines localités. Des plantes qui ne sont que des herbes dans nos contrées, deviennent des arbres dans d'autres lieux.

— Celui, celle qui paraît beaucoup plus petit qu'une autre personne. Etre, paraître un nain auprès de quelqu'un. D'un *nain* faire un Atlas. (Boil.) À côté du géant le *nain* est toujours *nain.* (***)

— Hist. Aux fous et aux poètes en titre d'office, les rois et les grands seigneurs joignirent pendant longtemps les nains, dont ils faisaient leur amusement. Des Orientaux, qui, dans tous les temps, raffinèrent sur les plus cruelles mutilations des hommes, l'art d'empêcher l'accroissement et de créer pour ainsi dire des nains artificiels passa aux Grecs après Alexandre, et aux Romains dégénérés, sous les

fut porté très-loin chez ces derniers. On trouve une preuve, dans nos vieux romanciers, de l'existence des nains dans les temps reculés de la monarchie française. La manie des nains fut poussée fort loin sous les règnes de François Ier et de Henri II. Le dernier prince qui se soit amusé des nains fut Stanislas, duc de Lorraine. || Les Romains prenaient plaisir à rassembler, de tous côtés, des nains qu'ils faisaient combattre ensemble et s'entr'égorger.

— Myth. scandin. Espèces d'êtres élémentaires semblables aux gnomes. Ils furent formés du corps du géant Ime, c'est-à-dire de la poudre de la terre. Ils n'étaient d'abord que des vers; mais, par l'ordre des dieux, ils participèrent à la raison et à la figure humaine, habitant toujours cependant entre la terre et les rochers. Les nains sont sans doute les Lapons et les hommes adonnés aux arts et métiers, qu'une nation guerrière devait regarder comme l'occupation des lâches et des esclaves. Des nains habitent encore, pour le peuple, les mines de l'Allemagne, et sont les gardiens des trésors cachés.

— *Nain jaune.* Sorte de jeu de cartes pour lequel on emploie un tableau au milieu duquel est représenté un nain tenant un sept de carreau.

— *Nain londrin.* Drap fin qui se fabrique à Londres avec des laines d'Espagne.

NAIN, NAINE. adj. Zool. S'emploie souvent comme dénomination spécifique, en histoire naturelle, mais alors il exprime seulement la petitesse absolue ou relative du corps auquel on l'applique.

— Hortic. *Arbres nains.* Arbres à fruit qui ne croissent, ou qu'on ne laisse croître que jusqu'à une hauteur médiocre, et que l'on élève en buisson.

— *Buis nain.* Buis qui ne devient jamais aussi grand que le buis ordinaire.

— *OEuf nain.* OEuf de poule qui ne contient point de jaune.

— Ant. gr. Se disait d'un vase bas, peu élevé, dont les Grecs se servaient.

NAÏOPHYTE. s. m. (ét. gr., ναϊάς, naïade; φυτόν, plante). Bot. Algue qui vit dans les eaux douces.

NAÏPE. s. m. Relat. Espèce de juge de village chez les Turcs Ce mot est principalement en usage parmi les Grecs modernes, qui l'appliquent à un lieutenant du cadi.

— Se disait pour Carte à jouer.

NAÏQUE. s. m. Relat. Nom qu'on donnait au prince ou roi de Gingi.

NAIRANGIE. s. f. (de l'ar. *nairani*, duel de *nair*, lumière, qui, au duel signifie le soleil et la lune). Espèce de divination astrologique usitée parmi les Arabes; elle se tire des divers phénomènes du soleil et de la lune.

NAÏRE. s. m. Nom que les Indiens du Malabar donnent à leurs nobles, surtout aux militaires.

NAIRN. Géogr. Ville d'Ecosse, ch.-l. du comté du même nom; 2,000 hab. || Le comté de Nairn a 85 kil. sur 13, et compte 10,000 hab.

NAÏS. Myth. Nymphe de la mer Rouge, qui changeait en poissons tous ceux qui venaient la visiter et qui obtenaient ses faveurs, et qui fut elle-même métamorphosée en poisson par Apollon.

NAÏS. s. m. Zooph. Genre de polypiers flexibles.

— Helmint. Genre de petits vers annélides, pour la plupart d'eau douce, que l'on trouve par toute l'Europe.

NAISAGE. s. m. Dr. cout. Droit que l'on payait pour faire macérer le chanvre dans un étang.

NAISSANCE. s. f. (du lat *nascentia*). Sortie de l'enfant hors du sein de sa mère. Naissance désirée, attendue. Depuis la naissance de Jésus-Christ. La naissance d'un prince. À sa naissance. Au jour de sa naissance. Les astres qui ont présidé à sa naissance. Le temps qui s'est écoulé entre sa naissance et sa mort. Le lieu de sa naissance. Le pays où il a reçu la naissance, où il a pris naissance. Etre sourd et muet de naissance, dès sa naissance. Le moment, l'heure, l'époque, l'anniversaire de sa naissance. Fêter le jour de naissance. L'administration tient registre des décès et des naissances. Acte de naissance. C'est aujourd'hui l'anniversaire de ma *naissance.* (Marmier.) Alors il nous a révélé le mystère de sa *naissance*, qui jusqu'ici n'avait été connue que de mon père. (J.-J. Rouss.) Délaissé de toute la terre dès ma *naissance.* (Boss.) Sans Dieu, la *naissance* est le plus grand malheur, et la mort le plus grand bien. (Boiste.) On tire vingt et un coups de canon pour la *naissance* d'une princesse, et cent un pour la *naissance* d'un prince. (Encycl.)

— *Jour de naissance.* Anniversaire qui était fêté particulièrement chez les Romains. On dressait un autel de gazon, sur lequel on immolait un agneau. Les amis ne manquaient guère de s'envoyer des présents. L'adulation n'oublia point de solenniser la nativité de ceux que la fortune avait portés aux grandes places, et par qui se distribuaient les grâces et les bienfaits. Le jour de la naissance des princes était surtout consacré par la piété ou par la flatterie. Ces honneurs eurent aussi leur contraste; on mit au rang des jours malheureux la naissance de ceux que la tyrannie proscrivait, et celle des tyrans eux-mêmes. || Le jour

mille est encore célébré régulièrement chaque année dans les pays du Nord: c'est pour les protestants ce qu'est chez les catholiques la fête patronale. Parmi plusieurs de ces nations que les Grecs appellent barbares, le jour de la *naissance* d'un enfant est un jour de deuil pour sa famille (Barth.)

— Se dit quelquefois des animaux. La naissance d'un poulain, d'un veau, d'un agneau.

— Astrol. Le moment auquel naît un enfant, eu égard à la disposition du ciel et des astres.

— Les circonstances qui l'accompagnent. Heureuse, fatale, funeste naissance. Pénible, douloureuse naissance.

— *Donner la naissance.* Être le père. Le prince pieux qui vous donna la *naissance.* (Mass.) || Fig. La paix et le bonheur donnent souvent *naissance* à l'ennui. (Boiste.)

— *Devoir la naissance.* Être le fils. Le prince pieux auquel il doit sa *naissance.* (Mass.)

. . . . L'impatience
D'apprendre à qui je dois une illustre *naissance.*
(Racine.)

— *Prendre naissance.* Naître. Il vous souvient des lieux où vous prîtes *naissance.* (Rac.) Dans quel sein vertueux avez-vous pris *naissance?* (Id.)

— Extraction. Haute naissance. Etre de grande, d'illustre naissance. Etre d'une naissance obscure. On ignore quelle est sa naissance. Naissance illégitime. Révéler le secret de sa naissance. Réparer le vice, le défaut de sa naissance. S'enorgueillir, rougir de sa naissance. Avoir des sentiments dignes de sa naissance. Sa vertu rehausse l'éclat de sa naissance. Naissance commune. Cherchons sincèrement la vérité, ne donnons rien au droit de *naissance*. (J.-J. Rouss.) On a trouvé le moyen de distinguer les *naissances* illustres d'avec les *naissances* viles et vulgaires. (Boss.) C'est donc Dieu qui a voulu élever la reine par une auguste *naissance* à un auguste mariage. (Id.) Une haute *naissance* nous prépare aux sentiments nobles qu'exige la foi. (Mass.) Ils ont voulu dégrader le Messie de sa *naissance* éternelle. (Id.) Il ne compte que sur les avantages de sa *naissance* spirituelle. (Fléch.) Je vous veux devant elle expliquer sa *naissance*. (Rac.) Qui nous révélera ta *naissance* secrète? (Id.) On peut se glorifier d'avoir pris un bon billet à la loterie avec autant de raison que de sa *naissance*. (Boiste.)

Les mortels sont égaux : ce n'est point la *naissance*,
C'est la seule vertu qui fait la différence. (Volt.)

— Noblesse. Avoir l'avantage de la naissance. C'est un homme de naissance, qui a de la naissance. Homme qui n'a point de naissance. Homme sans naissance. Montrer une vertu digne de sa *naissance*. (Boss.) Issue de cette race, fille de Henri le Grand et de tant de rois, son grand cœur a surpassé sa *naissance*. (Id.) Ce qui relevait sa *naissance*, c'est qu'elle la devait à une fille de Henri le Grand. (Fléch.) La *naissance* n'est rien où la vertu n'est pas. (Th. Corn.) Efforcez-vous d'être tel que l'on ne s'informe pas si vous avez de la *naissance*. (La Bruy.)

— Se dit quelquefois en parlant des bonnes et des mauvaises qualités avec lesquelles on est né. La plus heureuse naissance a besoin encore d'une bonne éducation. De cette heureuse *naissance* sa modestie se fit un rempart contre les louanges. (Boss.) Une si heureuse *naissance* la rendit d'abord la passion de tout ce qu'il y avait de vertueux. (Fléch.) Cette acception a vieilli; on dit plutôt *naturel*.

— Les premières années de la vie. Hercule fit un exploit héroïque dès sa naissance.

— Fig. Origine, commencement. La naissance du monde. La naissance d'un Etat, d'une ville. La naissance de l'hérésie. Naissance des troubles, des désordres. Etouffer une sédition dès sa naissance, dans sa naissance, sur le point de sa naissance. Favoriser la naissance et les progrès de l'industrie. Donner naissance à un usage. La naissance du printemps. Combien de fois, par un triste silence et par un regard sévère, étouffa-t-elle dans sa *naissance* une calomnie qui aurait causé des divisions éternelles. (Fléch.) Que d'établissements utiles n'ont dû leur *naissance* qu'au crédit d'une seule personne élevée. (Mass.) Son empire a du temps procédé la *naissance*. (Rac.) La vue a donné *naissance* à la peinture, à la sculpture, aux spectacles de toute espèce. (Brill.-Savar.) Les maximes favorisent la *naissance* des idées, comme elles en fixent la certitude ou la fausseté. (La Beaumelle.)

— *Naissance de la verdure, des fleurs*. Le moment où la verdure, les fleurs commencent à pousser.

— *La naissance du jour*. Le moment où il commence à paraître.

— Le point, l'endroit où commence, d'où part, d'où s'élève une chose qui se prolonge ensuite dans une certaine direction. La naissance d'un fleuve. La naissance d'une tige, d'un rameau. Couper une branche à sa naissance.

— Archit. Le point où un membre d'architecture procède d'un autre et commence à saillir. *Naissance d'une colonne*. Le commencement du fût. ‖ *Naissance d'une voûte*. Le commencement de sa courbure.

— Bot. Se dit du bas des feuilles ou des tiges. Dans certaines plantes, les feuilles sont arrondies à leur naissance. On dit aussi la *base*. ‖ On dit que les *feuilles embrassent les tiges par leur naissance*, c'est-à-dire par la partie qui tient à la plante. On dit aussi *origine*.

— Hortic. Commencement de la broderie d'un palmette, un fleuron, etc.

— Techn. *Naissance d'enduit*. Ce sont, dans les enduits, certaines plates-bandes au pourtour des croisées et ailleurs, qui ne sont ordinairement distinguées des panneaux de crépi ou d'enduit qu'elles entourent, que par du badigeon.

— Se disait autrefois pour Talent. Naissance heureuse pour la parole.

— S'est dit quelquefois pour les parties naturelles de la femelle, principalement dans les vaches et les cavales. Ceux qui font saillir des vaches ont soin d'introduire avec la main le membre du taureau dans la naissance de la vache.

— Syn. comp. NAISSANCE. NATIVITÉ. *Naissance* est un terme ordinaire et commun qui s'applique indifféremment à toute créature humaine, et *nativité* est un terme de rituel consacré par l'Eglise pour désigner la naissance de Jésus-Christ, de la sainte Vierge, de saint Jean-Baptiste, etc. *Nativité* ne se dit qu'au propre; *naissance* peut s'employer au figuré.

NAISSANT, part. prés. du v. Naître. Qui naît. Il est toujours invariable. Des animaux naissant avant terme. Je montrerais en Egypte les arts *naissant* et s'étendant avec le débordement du Nil. (J.-J. Rouss.) Il est impossible de concevoir l'idée de la propriété *naissant* d'ailleurs que de la main-d'œuvre. (Id.)

Tout mortel en *naissant* est promis au Cocyte ;
Nos cris ne changent point les arrêts de Minos. (Lebrun.)

NAISSANT, ANTE. adj. Qui vient de naître. Enfant naissant. Des animaux naissants.

Et sans sortir du joug où leur loi la condamne,
Il faut qu'un fils *naissant* la déclare sultane. (Racine.)

— Se dit des différentes parties du corps des animaux.

Comme des os *naissants* les lames s'épaississent,
Ainsi des jeunes bois les couches se durcissent. (Del.)

— Se dit des qualités physiques. Charmes naissants. Beauté naissante. Sa naissante beauté. Les choses *naissantes* plaisent en donnant une idée de jeunesse, de force et de durée. (Malvezzi.)

Pandore, fille de l'Amour,
Charmes *naissants*, beautés nouvelles,
Inspirez à jamais, sentez à votre tour
Cette flamme immortelle
Dont vous tenez le jour. (Voltaire.)

— On dit d'une jeune beauté, que c'est *un astre naissant, une beauté naissante*.

— Se dit quelquefois d'un jeune homme, par opposition à une personne plus âgée.

. . . Enfin Néron *naissant*
A toutes les vertus d'Auguste vieillissant. (Racine.)

— *Cheveux naissants*. Cheveux qui flottent en liberté comme ceux des enfants, ou qui sont frisés en long, comme l'étaient autrefois ceux des magistrats.

— *Perruque naissante*. Perruque qui imite les cheveux naissants.

— *Tête naissante*. Tête nouvellement rasée, dont les cheveux commencent à repousser.

— Qui commence à paraître. Fleurs naissantes. Arbres naissants. Vert naissant. Verdure naissante. Ils trouvèrent le long de ce fleuve des peupliers et des saules dont la verdure tendre et *naissante* cachait les nids d'un nombre infini d'oiseaux qui chantent jour et nuit. (Fén.) Mere du printemps, couronne de tes roses *naissantes* ma tête, couverte de soixante-trois hivers. (B. de St-P.) L'honneur *naissant* des rameaux fructueux. (Boil.) Sa parole simple et sans faste coulait doucement dans les cœurs, comme la rosée sur l'herbe *naissante*. (Fén.)

Le saule, ami de l'onde, et la ronce épineuse,
Croisent au bord des eaux leurs feuillages *naissants*. (Michaud.)

— Se dit, dans le même sens, du jour, de la lumière, etc. Jour naissant. A la faveur de la *naissante* nuit. (Boil.)

Le jour frappe déjà de ses rayons *naissants*
De vingt peuples unis les drapeaux menaçants. (Volt.)

— Qui vient d'être formé. Caïn, le premier enfant d'Adam et d'Eve, fait voir au monde *naissant* la première action tragique. (Boss.) Tous les mondes *naissants* connurent leurs limites. (Volt.)

Et l'éternel pleureur assure que le feu
De l'univers *naissant* mit les ressorts en jeu. (L. Rac.)

— Qui commence à se former, à se développer, en parlant des sociétés, des villes, des empires. Etat naissant. République, ville, colonie naissante. Compagnie, société naissante. Ordre naissant. Ils attaquèrent les sociétés *naissantes* qui, opposant la valeur à la férocité, les forcèrent d'obéir à des lois ou d'aller en d'autres climats jouir d'une funeste indépendance. (Barth.) Il répondait aux accusations de ses ennemis en Europe, il veillait aux églises *naissantes* de la Chine. (Chateaub.) Il y avait trois mille cinq cent quarante-trois ans que le soleil s'était levé et couché pour la première fois sur cette ville *naissante*. (Id.) La société naissante fit place au plus horrible état de guerre. (J.-J. Rouss.)

— Se dit de la fortune, du pouvoir, etc. Fortune naissante. Pouvoir naissant.

— Se dit des sentiments, des opinions, des passions. Passion naissante. Amour naissant. Hérésie naissante. Liberté naissante. Schisme naissant. Vérité naissante. Je m'affermissais dans cette pensée *naissante*. (Buff.) Quelle confession de foi opposa-t-il à l'hérésie *naissante*? (Boss.)

— [illegible]

[illegible] pour sujet la muse de la gloire,
Et dans le livre de mémoire,
Sa main notera tous vos chants. (Parny.)

— Se dit des vertus, des vices, etc. Mérite naissant. Vertu naissante. Talents naissants. Encourager les talents naissants. Une fierté encore naissante. La fraude, l'ambition, l'intérêt, vices encore *naissants* et peu connus. (Fléchier.) Ces vertus *naissantes* se fortifient tous les jours. (Id.) D'un courage *naissant* sont-ce là les essais? (Rac.)

Mon Dieu, qu'une vertu *naissante*
Parmi tant de périls marche à pas incertains. (Racine.)

— Blas. Se dit des animaux dont on ne voit que le haut du corps, les pieds de devant et le bout de la queue. La Baume porte d'or à trois chevrons de sable, au chef d'azur chargé d'un lion naissant d'argent.

— Anc. prat. *Propre naissant*. Héritage transmis pour la première fois à titre successif. ‖ *Propre naissant conventionnel*. Héritage acquis avec des deniers dotaux en vertu d'une clause du contrat de mariage. ‖ Argent qu'un père ou une mère donnent à leur enfant pour acheter un héritage.

NAÏSSE. Géogr. anc. Ville de Mésie, dans la Dacie intérieure, aujourd'hui Nissa. C'est la patrie de Constantin.

NAÎTRE. v. n. 4ᵉ conj. (du lat. *nasci*). *Je nais, tu nais, il naît, nous naissons, vous naissez, ils naissent. Je naissais. Je naquis. Je naîtrai. Je naîtrais. Que je naisse. Que je naquisse. Naissant. Né*. Ce verbe prend l'auxiliaire *être* dans ses temps composés. *Je suis né, j'étais né*, etc. Venir au monde. Enfant qui vient de naître. Naître le même jour, dans la même année. Le moment où l'on est né, Etre né dans une grande ville. Etre né gentilhomme. Etre né Français. Etre né sous une heureuse étoile. Etre né dans l'abaissement, dans la grandeur. Etre né de parents illustres, obscurs, riches, pauvres. Les enfants qui naîtront de ce mariage. Naître aveugle, boiteux. Etre né avec une excroissance au front. Etre né avec un esprit inquiet, turbulent. L'homme naît sensible. Il lui est né un fils. Tout ce qui naît est sujet à mourir. Nous *naissons*, nous vivons pour la société. (Boil.) Tous les enfants qui *naquirent* le même jour que Sésostris furents amenés à la cour par ordre du roi. (Boss.)

— Se dit aussi des animaux. Un poulain, un agneau qui vient de naître. Le poulet naît d'un œuf. D'anciens philosophes ont cru faussement que les insectes naissaient de la corruption. Le chameau *naît* avec des loupes sur le dos. (Buff.)

— Sortir de l'œuf, en parlant des ovipares.

— Sortir de terre, commencer à pousser. L'herbe qui commence à naître. Les fleurs naissent au printemps. Les palmiers ne naissent que dans les pays chauds. Comme l'herbe qui languit et meurt sous les mêmes rayons du soleil qui l'avait fait *naître*. (Boss.) Dans son germe, en *naissant*, on voit mourir l'épi. (Thomas.)

Comme au printemps *naissent* les roses,
A la paix *naissent* les fleurs. (Malh.)

Il fait *naître* et mûrir les fruits;
Il leur dispense avec mesure
Et la chaleur des jours et la fraîcheurs des nuits. (Racine.)

— Se dit quelquefois des êtres organiques. Avec les feux de l'amour, vous touchez la matière, et vous faites *naître* le rocher et ses fontaines. (A.-Martin.)

— Se dit en parlant de l'origine de l'homme, ou égard à la qualité de ses parents. C'est un avantage que de naître gentilhomme, de naître prince. C'est une grâce que Dieu nous a faite, de nous faire naître chrétiens. Quand on a le malheur de naître pauvre, on a bien de la peine à s'élever.

— *Etre né poète, peintre, musicien*, etc. Avoir des dispositions naturelles à être poète, peintre, etc. L'artiste doit *naître* tout parfait. (Toussenel.) Dans un pays où les peuples *naissent* pour ainsi dire bons sujets, il faut que les souverains *naissent* bons maîtres. (Mass.)

— *Etre né pour une chose*. Avoir un talent naturel, une grande disposition pour une chose. Etre né pour la guerre, pour les armes. Etre né pour les lettres, pour le plaisir, pour l'amour.

— Fam. *Etre innocent d'une chose comme l'enfant qui est à naître, qui vient de naître*. En être tout à fait innocent, n'y avoir aucune part.

— Fam. *Son pareil est à naître*. Il n'y a point d'homme semblable à lui, d'homme qui agisse, qui parle comme lui.

— Fig. L'amour de la justice était comme *né* avec ce grave magistrat. (Boss.) Cet enfant du plaisir veut *naître* dans la joie. (Boil.)

— *Il est à naître que*. Il n'est jamais arrivé que. Il est à naître qu'un fils en ait jamais si mal usé avec son père. Cette locution vieillit.

— Théol. Se dit en parlant du Fils de Dieu. Le Verbe naît éternellement du Père d'une manière ineffable. Le Verbe est né avant tous les temps.

— Commencer à paraître. Aller jusqu'où l'aurore en *naissant* voit l'Hydaspe. (Boil.)

— Se dit des choses qui commencent à paraître tout à coup par quelque événement extraordinaire. Le tremblement de terre fit naître des îles en des lieux où il n'y en avait jamais eu.

— Fig. Prendre son origine, être produit. Ce ruisseau naît près d'ici. Beaucoup de maladies naissent de l'intempérance.

[illegible] Il est né de là une foule de procès. Cet incident m'en a fait naître la pensée. Cette querelle fit naître une haine irréconciliable entre les deux familles. Cela peut faire naître de grands soupçons, des doutes, des scrupules. L'esprit de parti a fait naître de nouveaux troubles. Les inventions utiles sont nées du besoin. Beaucoup de grandes découvertes sont nées du hasard. Les sciences ne prospèrent pas toujours dans les pays où elles naissent. Tous les mauvais *désirs* naissent dans son cœur. (Boss.) Un esprit de raillerie qui *naît* parmi l'enjouement des conversations. (Id.) On vit croître en elle ces louables habitudes, dès qu'on les eut vues *naître*. (Fléch.) Tu vis *naître* ma flamme et mes premiers soupirs. (Rac.) On vit avec le fer *naître* les injustices. (Boil.)

— Commencer. L'empire romain ne faisait alors que de naître. J'ai vu naître cet amour. Les empires naissent, se développent et périssent. Il faut s'opposer aux passions quand elles naissent, et ne pas attendre qu'elles aient pris des forces. Les arts naissent, se perfectionnent et déclinent. J'ai vu naître la fortune de cet homme. On a vu dans les siècles et chez toutes les nations les études *naître*, tomber et se succéder dans un certain ordre réglé. (Rayn.)

— *Je l'ai vu naître*. J'ai vu le commencement de sa fortune. Des subalternes, des gens qu'on a vus *naître* dans le service. (Mass.)

— *Il ne fait encore que de naître*. Sa fortune ne fait que commencer.

— Poét. On dit que *les fleurs naissent sous les pas d'une personne*, pour exprimer qu'elle marche, qu'elle fait toutes choses avec beaucoup de grâce.

— On dit d'un auteur qui écrit avec beaucoup de politesse et d'élégance, que *les fleurs*, que *les roses naissent sous sa plume*.

— *Naître avec*. Apporter en naissant. Il était né avec un esprit inquiet et turbulent.

— *Naître dans*. Qui *naquit* dans la pourpre en est rarement digne. (Volt.)

— *Naître de*. Recevoir la naissance. Il a plu à Notre-Seigneur de *naître* de parents illustres. (Boss.) Elle est née d'une mère qui peut lui servir d'exemple. (Fléch.) Il *naquit* d'une des plus nobles et des plus anciennes familles du Nivernais. (Id.)

— Fig. De l'étude des passions *naquit* le poète. (C. Fée.)

Des succès fortunés du spectacle tragique,
Dans Athènes *naquit* la comédie antique. (Boileau.)

— Provenir. Les affaires naissent les unes des autres. De là *naissent* ces grands efforts pour nous séparer du commun. (Boss.) Les dissensions, les attentats, l'impunité, *naissent* bientôt de l'indépendance. (Mass.) D'où peut *naître* à ce nom le trouble de votre âme? (Rac.) C'est des difficultés que *naissent* les miracles. (Delille.) L'oubli de tous les droits *naît* de l'oubli des dieux. (Id.) La vraie gaieté *naît* de la bonté de l'âme. (Changeux.) Les plaisirs ne *naissent* que des besoins. (Volt.)

— *Faire naître*. Donner naissance. S'empl. au propre et au fig. Ces sensations ne lui font pas *naître* des idées. (Buff.) L'intimité de la jouissance fit *naître* l'idée de la possession. (Id.) Il vous a fait *naître* au milieu de l'éclat et de l'abondance. (Fléch.) Le Dieu qui le nourrit, le Dieu qui le fit *naître*. (Boil.) Le seul désespoir fit *naître* ce dessein. (Rac.)

Je ne veux rien devoir à ceux qui m'ont fait *naître*,
Je suis assez connu sans les faire connaître. (Corneille.)

‖ Recevoir la naissance. Considérez de quel père Dieu vous a fait *naître*. (Boss.)

— *Naître* rime avec toutes les terminaisons en *aître* et *être* long, comme dans *traître, maître, champêtre, hêtre*, etc.

Ici des vers heureux, tels qu'Amour en fait *naître*,
Expriment son ardeur sur l'écorce d'un hêtre. (Castel.)

NAÏVEMENT. adv. (rad. *naïf*). Avec naïveté. Parler naïvement. Avouer naïvement une chose. Exprimer, représenter naïvement quelque chose. Personne a-t-il raconté plus naïvement que La Fontaine? En vous exposant *naïvement* mes scrupules, je n'ai point prétendu changer vos résolutions. (J.-J. Rouss.)

— On peut quelquefois le mettre entre l'auxiliaire et le participe. Il a avoué naïvement sa faute, ou, il a naïvement avoué sa faute.

— Syn. comp. NAÏVEMENT. AVEC NAÏVETÉ. La finesse, la méchanceté même peuvent quelquefois s'énoncer avec *naïveté*; mais il n'est donné qu'à la candeur et à la simplicité de parler toujours *naïvement*.

NAÏVETÉ. s. f. (rad. *naïf*). Ingénuité, simplicité d'une personne qui manifeste naturellement ses opinions et ses sentiments. La naïveté d'un paysan. La naïveté d'un enfant. Rien de plus ridicule que l'affectation de la *naïveté*. (Ourry.)

— Simplicité naturelle et gracieuse avec laquelle une chose est exprimée ou représentée, selon la vérité ou la vraisemblance. Il y a beaucoup de grâce et de naïveté dans ses expressions, dans son style. Dépeindre avec une naïveté et une vérité admirables. Il y a une grande naïveté dans l'expression, dans la pose, dans l'attitude de cette figure. Cet acteur est d'une extrême naïveté dans son jeu. Cet auteur exprime le sentiment avec beaucoup de naïveté. Naïveté de style, de langage. Naïveté de pinceau. Ce [illegible] jours de nouvelles, par la *naïveté* du style. (Mass.) Le rondeau né gaulois a la *naïveté*. (Boil.) La *naïveté* exclut le sublime. (Bouh.)

— La naïveté de Marot, de Montaigne et de quelques autres écrivains est une grâce; chez d'autres, c'est la très-proche voisine de la bêtise. Je ne connais dans tout le recueil de La Fontaine que cinq ou six fables où brille éminemment la *naïveté* puérile. (J.-J. Rouss.)

— Simplicité niaise, ou défaut de retenue dans l'expression de sentiments qu'on aurait intérêt à cacher. Admirer la naïveté de quelqu'un. Son orgueil est d'une naïveté comique, d'une naïveté risible.

— Propos, expressions qui échappent par ignorance. Voilà une grande naïveté. Les jeunes personnes sont sujettes à dire des naïvetés. ‖ Ce mot ne prend un pluriel que dans cette acception.

— Syn. comp. LA NAÏVETÉ. UNE NAÏVETÉ. Ce qu'on appelle *une naïveté* est une pensée, un trait d'imagination, un sentiment qui nous échappe malgré nous, et qui peut quelquefois nous faire tort à nous-mêmes. *La naïveté* est le langage du beau génie et de la simplicité pleine

de lumière; elle fait les charmes du discours, elle est le chef-d'œuvre de l'art dans ceux à qui elle n'est pas naturelle. || NAÏVETÉ. CANDEUR. INGÉNUITÉ. L'*ingénuité* peut être une suite de la sottise, quand elle n'est pas l'effet de l'inexpérience; mais la *naïveté* n'est souvent que l'ignorance des choses de convention, faciles à apprendre et bonnes à dédaigner, et la *candeur* est la première marque d'une belle âme. || NAÏVETÉ. FRANCHISE. SINCÉRITÉ. INGÉNUITÉ. La *naïveté* empêche de parler autrement qu'on ne pense; la *franchise* fait parler comme on pense; la *sincérité* fait dire librement ce qu'on pense; l'*ingénuité* fait avouer ce qu'on sait et ce qu'on sent.

NAJA. s. m. Erpét. Genre d'ophidiens hétérodermes, renfermant deux espèces également redoutables : l'une, célèbre chez les anciens, et dont le nom rappelle les infortunes et la mort d'une reine illustre, de Cléopâtre, est l'aspic ou hajé, l'autre est le naja vulgaire ou vipère à lunette. Il est rare que l'on échappe à la mort quand on a été piqué par un naja. Les jongleurs indiens, après avoir eu le soin d'arracher aux najas leurs terribles crochets, s'en vont les promenant de ville en ville, assurant qu'ils ont le pouvoir de les charmer, et vendant aux badauds des spécifiques qui ont, selon eux, le pouvoir de guérir de leurs blessures.

NAJAC. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Villefranche (Aveyron); 2,000 hab.

NAJERAN ou **NEDJERAN.** Géogr. Ch.-l. d'une petite principauté d'Arabie.

NAKARONKIR. s. m Myth. mah. Esprit que Mahomet envoie en songe aux coupables, pour les pousser au repentir.

NAKCHIBENDITE. s. m. Hist. mah. Membre d'un ordre musulman fondé, au XIVe siècle, par Mohammed Nakchibendi.

NAKCHI-ROUSTAM. s. m. Antiq. Nom par lequel les archéologues désignent les monuments et inscriptions des ruines de Persépolis qui appartiennent à la période sassanide.

NAKCHIVAN. Géogr. Ville de Russie, gouvernement d'Arménie. C'est l'ancienne Naxuana qui passait pour la première ville bâtie après le déluge. Elle a compté jusqu'à 200,000 habitants, mais elle est beaucoup moins peuplée aujourd'hui.

NAKHITCHEVAN. Géogr. Ville de la Russie d'Europe, gouvernement d'Ekatherinoslaw; 13,000 hab.

NAKHL. s. f. Hist. ott. Nom de certaines pyramides d'osier, ornées de guirlandes, de banderoles de papier doré, etc., qui font partie du trousseau d'une jeune fille turque. On dépose les nakhls dans la chambre nuptiale, et ils y restent pendant la nuit des noces.

NAKIB. s. m. Hist. or. Chef des émirs ou parents de Mahomet, chargés de porter l'étendard du prophète. Il a le pouvoir de vie et de mort sur tous ceux qui lui sont soumis; mais il ne fait jamais à ceux de sa race l'affront de les faire mourir publiquement.

NAKKACH-BACHI. s. m. Relat. Le chef des peintres du roi de Perse.

NALAGU. s. m. Bot. Genre de plantes établi pour un arbrisseau du Malabar.

NALIMÉ. s. m. Ichthyol. Poisson de la Sibérie, qui ressemble à la morue pour la forme et le goût.

NAMA. s. m. Bot. Genre de la famille des convolvulacées.

NAMANDA. s. m. Relat. Prière habituelle d'une confrérie d'Amidas. Ils appellent les passants avec une petite clochette, afin que le spectacle de cette dévotion les engage à faire quelques aumônes. Les confrères font ordinairement un gain assez considérable, parce que le but du namanda est de soulager les âmes des défunts tourmentées dans l'autre monde.

NAMA-NEUSADIE. s. m. Bot. Arbre des Indes orientales, dont on emploie l'écorce et les racines contre la morsure du naja ou serpent à lunettes.

NAMAQUA. s. et adj. des 2 g. Géogr. Nom d'un peuple hottentot qui habite le sud de l'Afrique. On les appelle aussi *Namaquois*.

NAMAZ ou **NAMAZI.** s. m. Hist. or. Prière [illegible] les vingt-quatre heures.

NAMBOURI. s. m. Relat. Grand prêtre du Malabar; membre du premier ordre des prêtres.

NAME. s. m. Bot. Genre de plantes d'Amérique.

NAMESTRICK. s. m. Hist. Titre des anciens princes de Lithuanie.

NAMGHAN. Géogr. Ville du Turkestan indépendant; 10,000 familles.

NAMIERSTEIN. s. m. Minér. Roche composée de très-petites parties de feld-spath, de quartz et de mica, dans laquelle sont distribués des grenats

NAMIESTERSTEIN. s. m. Minér. Grès mélangé de grenat. || Variété de calcédoine grise, tachée de jaunâtre, contenant aussi des grenats.

NAMPS. s. m. Anc. cout. Gage, nantissement. Ce mot était surtout en usage dans la coutume de Normandie.

NAMUÉLITE. s. m. Hist. sacr. Descendant de Namuel. La famille des Namuélites appartenait à la tribu de Ruben.

NAMUR. (anciennem. *Manucum*, puis *Namucum*, puis *Namurcum*; du celt. *man* ou *nam*, coupé, escarpé; *ucon*, roc; on disait indifférem. *Namucon* ou *Manucon*; le château de Namur était placé sur un roc élevé). Géogr. Ville de Belgique, chef-lieu de la province du même nom; 20,000 hab. || *Province de Namur.* Une des divisions du royaume de Belgique.

— Hist. *Comté de Namur.* État dont la fondation remonte au Xe siècle. Le comté de Namur passa, en 1119, dans la maison de Hainaut; et en 1228, Baudouin, élu empereur de Constantinople, le vendit au comte de Flandre. En 1421, le comté de Namur fut cédé à la maison de Bourgogne, et par suite il fit partie des Pays-Bas autrichiens. || *Conquête de Namur.* Prise de cette ville par Louis XIV en personne, le 1er juillet 1692. Elle fut reprise par le prince d'Orange, après un siége meurtrier, le 4 août 1695. || Pendant la réunion de la Belgique à la France, Namur fut le chef-lieu du département de Sambre-et-Meuse.

NAMUROIS, OISE. adj. et s. Géogr. Habitant de Namur. || Qui appartient à la ville, à la province ou à leurs habitants.

NAN. s. m. Relat. Espèce de mouche commune en Laponie, que l'on porte sur soi comme une espèce d'amulette, pour se préserver de toute espèce de maladie. Les Lapons considèrent ces mouches comme des esprits.

NANAL. s. m. Bot. Espèce de roseau de Pondichéry, dont les Indiens emploient la tige en forme de plume.

NANAN. s. m. Mot dont les enfants se servent, et dont on se sert en leur parlant. Friandises, sucreries. Avoir du nanan. Donner du nanan.

NANARIS. s. m. Bot. Grand arbre qui croît aux environs d'Amboine et en plusieurs autres lieux des Indes. L'écorce de cet arbre est tellement imprégnée d'une huile essentielle, qu'elle en découle naturellement, et en assez grande quantité pour qu'on la puisse recueillir.

NANCAS. s. m. Pêch. Sorte de pêche à la nasse en usage sur les côtes d'Espagne.

NANCÉATE. s. m. Chim. Se dit des sels produits par la combinaison de l'acide nancéique avec une base salifiable. On les appelle plus communément *lactates*.

NANCÉIEN, ENNE. adj. et s. Habitant de Nancy. || Qui appartient à Nancy ou à ses habitants. L'industrie nancéienne. La grisette nancéienne.

NANCÉIQUE. adj. m. (de la ville de Nancy, où il a été découvert). Chim. se dit d'un acide qui se forme pendant la fermentation des matières végétales. On l'appelle plutôt *acide lactique*.

NANCELLE. s. f. Archit. Concavité entre deux tores.

NANCY. (en lat. *Nanceium*; du celt. *nant*, rivière; *sah* ou *seh*, dormante, parce que cette ville est sur une petite rivière, à l'endroit où elle forme un étang). Géogr. Ch.-l. du départ. de la Meurthe, ancienne capit. de la Lorraine; 31,500 habit.; 330 kilom. de Paris.

— Hist. *Bataille de Nancy.* Bataille gagnée par René, duc de Lorraine, sur Charles, duc de Bourgogne, le 5 janvier 1477; le duc de Bourgogne y fut tué.

NANDA. Myth. ind. Père nourricier de Crichna; il sauva ce dieu de la mort en lui substituant sa propre fille.

— Hist. ind. Race de princes indiens.

NANDANA. s. m. Myth. ind. Nom des jardins d'Indra.

NANDHIROBE. s. f. (de son nom indien). Bot. Genre de plantes grimpantes d'Amérique, de la famille des cucurbitacées. Il comprend trois espèces. A Saint-Domingue, on les appelle *lianes contre-poison* ou *lianes à boîte à savonnette*, et l'on donne à leurs graines, qui sont fort amères, le nom de *noix de serpent*, parce que, pilées et appliquées sur les morsures des serpents, elles en diminuent le danger.

NANDHIROBÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une nandhirobe. || NANDHIROBÉES. s. f. pl. Famille de plantes qui a pour type le genre nandhirobe.

NANDI. Myth. ind. Compagnon du dieu Siva : c'est au son du tambour de Nandi que ce dieu danse pour amuser son épouse Pârvati.

NANDI. s. m. Littér. La première partie d'un drame; elle consiste en une prière ou invocation.

NANDIGUELSOURER. Myth. ind. Portier du Cailass, qu'on représentait avec la tête d'un bœuf.

NANDINE. s. f. (du japon *nandin*, nom de cette plante). Bot. Genre d'arbrisseaux du Japon, de la famille des berbéridées. Il ne renferme qu'une seule espèce que l'on cultive dans les jardins à la Chine et au Japon pour la beauté de ses fleurs. On l'a naturalisée en France et en Angleterre.

NANDSJOKE. s. m. Bot. Nom d'un arbrisseau du Japon qu'on cultive pour l'odeur agréable de ses fleurs.

NANDU ou **NANDOU.** s. m. Ornith. Genre d'autruches d'Amérique, qui ne contient qu'une espèce.

NANÉA. Myth. or. Déesse qui avait un temple à Elymaïs en Perse. Cette déesse, qui a quelque rapport avec Diane et avec Vénus, paraît être la même qu'Anaïtis.

NANEC. Fondateur du nanékisme, né dans le Lahore en 1469, et mort en 1539, parcourut l'Inde, en prêchant partout sa religion.

NANÉKISME. s. m. Hist. relig. Religion des Seiks, instituée par Nanek, en 1419, dans la province de Lahore. Le nanékisme est un mélange de brahmanisme et d'islamisme.

NANGASAKI ou **NAGASAKI.** Géogr. Ville et port du Japon, dans l'île de Kiusiu. C'est le seul point du Japon où il soit permis aux Européens de faire le commerce : on n'y reçoit que les Hollandais; 60,000 hab.

NANGIS. (du celt. *nan*, rivière; *gwyc* ou *gys*, habitation, parce qu'elle est sur une petite rivière). Géogr. Chef-lieu de cant., arrond. de Provins (Seine-et-Marne); 2,000 hab.

— Hist. *Combat de Nangis.* Victoire remportée sur les alliés par les généraux Kellermann et Gérard, dans le mois de février 1814.

NANGUER. s. m. Mamm. Espèce d'antilope, dont les cornes se recourbent en avant.

NANI. s. m. Bot. Arbre remarquable par la nature de son bois, qui est si dur lorsqu'il est sec, qu'il ne peut être entamé par les outils. On est obligé de le mouiller pour le travailler. Il est presque indestructible, et se conserve dans l'eau aussi bien que sur la terre.

NANI-HUA. s. m. Bot. Genre établi pour un petit arbre de l'Inde.

NANISME. s. m. Médec. Genre d'anomalie ou de monstruosité qui caractérise les nains. Le nanisme a plusieurs causes naturelles : d'abord le peu d'étendue ou le renversement des organes utérins, et le manque de nourriture dans ces organes, ensuite les scrofules, le rachitisme, et l'influence d'une chaleur ou d'un froid excessif.

NANKIN ou **NAN-KING.** (littéral. *résidence du Sud*) Géogr. Ville de Chine, capitale de la province de Kiang-sou. Environ 500,000 hab. Cette ville a été la capitale de la Chine méridionale jusqu'en 1368. On l'appelle aussi *Kang-Ning* (repos du fleuve). Parmi ses monuments on cite ses *tours* dites *de porcelaine*, dont l'une, de forme octogone, a neuf étages et jouit depuis longtemps de la plus grande célébrité. Nankin est encore la ville savante de la Chine. Elle possède beaucoup d'imprimeries et de librairies.

NANKIN ou **NANQUIN.** s. m. (de *Nankin*, ville de Chine, où il se fabriquait dans l'origine). Toile de coton, ordinairement d'un jaune chamois, qu'on imite aux Indes et en Europe. Pièce, pantalon, gilet, guêtres de nankin. Nankin des Indes.

— adjectiv. Couleur nankin.

NANKINETTE. s. f. Toile plus fine et plus légère que le nankin, dont elle a la couleur.

NANNA. Myth. scand. Femme de Balder; elle mourut de la douleur que lui causa la perte de son époux.

NANNA. s. f. Bot. Plante d'Amérique, dont le fruit a la chair semblable à celle d'un artichaut, et le goût à une poire très-succulente.

NANNACUS. Myth. gr. Ancien roi de la Grèce, qui prédit le déluge de Deucalion.

NANNÈTE. adj. et s. des 2 g. Géogr. anc. Nom d'un peuple gaulois de la troisième Lyonnaise. Sa capitale était Nantes.

NANNUS. Temps hér. Roi des Ségobrigiens, qui favorisa la fondation de Marseille par les Phocéens.

NANODE. s. m. Ornith. Genre d'oiseaux.

NANSE. s. f. Pêch. Nasse d'osier.

NANSOUTY (Etienne-Antoine-Marie Champion, comte de). Général français, né en 1768, gagna successivement sur les champs de bataille tous ses grades, et se signala dans presque toutes les campagnes de la République et de l'Empire. Il mourut en 1815.

NANT. s. m. Cascade ou torrent dans les Alpes.

NANT. (du celt. *nant*, rivière, ruisseau, vallée). Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Milhau (Aveyron); 3,400 hab.

NANTAIS, AISE. adj. et s. Géogr. Habitant de Nantes. || Qui appartient à Nantes et à ses habitants. || On écrivait et on prononçait [illegible]

NANTAIS. s. m. Métrol. Ancienne monnaie d'argent.

NANTERRE. (en lat. *Nemptodorum*; du celt. *nant* ou *nent*, rivière; *torr* ou *dorr*, partage, parce qu'elle est près de la Seine, dans un endroit où elle est partagée en deux bras). Géogr. Ch.-l. de cant. (Seine); 9,600 hab.

— *La vierge de Nanterre.* Sainte Geneviève, patronne de Paris.

— *Gâteaux de Nanterre.* Espèce de pâtisserie commune qui se vend dans les promenades publiques de Paris.

NANTES. (autrefois *Condivicnum*, *Nannetes*; du celt. *nan*, rivières; *aid* ou *ait*, grand nombre, la ville étant située au confluent de plusieurs rivières). Géogr. Ch.-l. du dép. de la Loire-Inférieure, avec un port très-commerçant. 76,000 hab. 370 kil. de Paris.

— Hist. *Comté de Nantes.* La partie méridionale de la Bretagne. Le Nantais ou comté de Nantes a eu pendant quelque temps ses comtes particuliers; il a été ensuite réuni au duché de Bretagne. || *Edit de Nantes.* Edit porté en 1598, par Henri IV, en faveur de la religion réformée. L'édit de Nantes accordait aux protestants le libre exercice de leur religion, et la faculté de posséder toutes les charges de judicature et de finance. Le parlement n'enregistra l'édit de Nantes qu'après avoir adressé au roi ses remontrances. || *Révocation de l'édit de Nantes.* Ordonnance de Louis XIV, de 1685, qui révoque toutes les concessions faites aux protestants par l'édit de Henri IV. Cette ordonnance fut suivie de plusieurs autres qui eurent pour but de contraindre les protestants à l'abjuration et de les empêcher de sortir du royaume. La révocation de l'édit de Nantes a privé la France d'un grand nombre de commerçants et d'artisans qui ont porté à l'étranger leurs richesses et leur industrie. || *Noyades de Nantes.* V. NOYADE.

NANTEUIL. (du celt. *nant*, rivière, parce qu'elle est située au bord de la Marne). Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Senlis (Oise); 1,500 hab.

NANTEUIL (Robert). Célèbre graveur de portraits, né en 1630, mort en 1678; avait autant de facilité que de talent. Il exécuta pour les libraires beaucoup de portraits d'auteurs.

Il met tous les matins six impromptus au net;
Encore est-ce un miracle en ces vagues furies,
Si bientôt, imprimant ses sottes rêveries,
Il ne se fait graver au devant du recueil,
Couronné de lauriers par la main de *Nanteuil*. (Boil.)

NANTI, IE. part. pass. du v. Nantir. S'empl. adjectiv. Personne nantie. Ne pas vouloir prêter sans être nanti.

— *Nanti de.* Je suis encore *nanti* de la belle (Mol.)

NANTIAT. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Bellac (Haute-Vienne); 1,100 hab.

NANTILDE, reine de France, femme de Dagobert Ier, fut régente du royaume sous Clovis II. Elle mourut en 642.

NANTIR. v. a. 2me conj. Donner des gages pour assurance d'une dette. Nantir quelqu'un pour sûreté d'un prêt.

— Anc. jurispr. Faire l'inscription d'une hypothèque. || Consigner, payer une amende.

— SE NANTIR. v. pron. Prendre des gages pour assurance d'une dette. Se nantir de bons effets.

— Pal. *Se nantir des effets d'une succession.* S'en saisir comme y ayant droit, s'en emparer par précaution, sauf à rapporter.

— Fam. Se garnir, se pourvoir de quelque chose par précaution. Se nantir d'un bon manteau contre la pluie, d'un bon déjeuner avant de partir.

— Absol. Faire des profits dans un emploi, dans une place, et les mettre en réserve. Se nantir avant de sortir de place.

— Prendre des effets pour assurance d'une dette. Je me suis nanti.

NANTISSEMENT. s. m. (rad. *nantir*). Ce qu'on donne à un créancier pour sûreté de ce qui lui est dû. Avoir un bon nantissement. Exiger, donner des pierreries pour son nantissement, en nantissement. Prêt sur nantissement.

— *Pays de nantissement.* Les lieux où la coutume voulait que pour avoir privilége sur les biens d'un débiteur, on fît inscrire sa créance sur le registre public. || *Coutume de nantissement.* Coutume dans laquelle le nantissement était en usage.

— Féod. Acte judiciaire par lequel on prenait civilement possession d'un héritage.

— Se disait aussi pour Payement, consignation.

NANTOIS, OISE. adj. et s. Géogr. V. NANTAIS.

NANTOIS. Géogr. Comté dont Nantes était la capitale. V. NANTES.

NANTOISE. s. f. (ainsi appelé, parce qu'il venait de Nantes.) Anc. cost. Espèce de peignoir que les femmes portaient en déshabillé, à la fin du XVIIIe siècle.

— Hort. Variété d'anémone. || Variété de tulipe.

NANTON. s. m. Bot. Un des noms vulgaires du cresson alénois.

NANTUA. (en lat. *Nantuacis*; du celt. *nant*, eau; *guad*, *gued*, abondance, à cause de la multitude des eaux qui se rassemblent). Géogr. Ch.-l. d'arrond. (Ain); 3,700 hab.

[illegible] Nom d'un peuple de la Gaule narbonnaise qui habitait les Alpes Pennines, entre les Alpes et le Léman, dans le pays qu'on appelle aujourd'hui le Valois et le Chablais.

NAOPHYLAX ou **NAOPHYLACE.** s. m. Ant. gr. Officier subalterne dont la fonction était de garder le temple.

NAOS. s. m. Ant. gr. La partie d'un temple où se tenait le peuple. || Se dit souvent de la demeure du dieu, par opposition à l'enceinte entière. || Par anal. Se disait, dans l'Église grecque, de la partie d'une église où se trouvaient les fidèles.

NAPACÉ, ÉE. adj. (du lat. *napus*, navet) Bot. Qui a la forme d'un navet.

NAPAL ou **NAPAUL.** s. m. Ornith. Faisan du Bengale.

NAPAUL. Géogr. V. NÉPAUL.

NAPÉE. s. f. (du gr. νάπη ou νάπος, vallée, colline, forêt). Myth. Chacune des nymphes qui présidaient aux forêts et aux montagnes. || Se disait, selon Vossius, des nymphes qui protégeaient les vallons et les prairies. || D'autres

prétendent qu'elles présidaient aux bocages. || On les confond souvent avec les Dryades, les Hamadryades et les Oréades.

— Iconol. Les Napées sont représentées comme de jeunes filles d'un air gai, en robe verte liée d'une ceinture, la tête couronnée de thym, de roses et d'autres fleurs.

— Bot. Genre de plantes malvacées d'Amérique dont on ne connaît que deux espèces. Les feuilles de la napée glabre, dans leur jeunesse, se mangent comme les épinards, ses racines ont les mêmes propriétés que celles de la guimauve, et l'on retire des fibres de ses tiges une filasse propre à faire de la toile.

NAPÉELLE. s. f. Entom. Genre de diptères.

NAPÉELLÉ, ÉE. adj. Entom. Qui ressemble à une napéelle. || NAPÉELLÉES. s. f. pl. Famille de l'ordre des diptères myodaires, ayant pour type le genre napéelle.

NAPÉEN. adj. m. Myth. gr. Surnom d'Apollon.

NAPEL. s. m. (du lat. *napellus*, dimin. de *napus*, navet, à cause de la forme de sa racine, un peu semblable à celle d'un navet). Bot. Espèce d'aconit, poison mortel et subtil de la famille des elléboracées. Le fégoule ou ratéconome dévore le *napel* et l'anémone, et sert lui-même de nourriture aux habitants de la Sibérie et du Kamstchatka. (A.-Martin.)

— Mamm. Espèce de souris qui vit de la racine de napel.

— Pharm. Sudorifique en poudre.

NAPERIE. s. f. Se disait pour Lingerie.

— Anc. cout. Office de la maison du roi qui concernait le linge de la table.

NAPERON. s. m. S'est dit pour Grande nappe.

NAPHTHALASE. s. f. Chim. Un des produits obtenus par l'action du chlore, du brome, de l'iode sur la naphthaline.

NAPHTHALÈSE. s. f. Chim. V. NAPHTHALASE.

NAPHTHALINE. s. f. Chim. Substance qui existe dans le produit de la distillation du charbon de terre.

NAPHTHE. s. m. (du gr. νάφθα, dér. du chald. *naphta*, même signif.). Espèce de bitume liquide, transparent, léger et très-inflammable. L'huile de naphthe purifiée par la distillation est très-limpide. On l'emploie utilement en médecine, et elle pourrait dans la peinture à l'huile remplacer l'huile de térébenthine.

— Chim. Se dit tantôt des éthers en général, tantôt de ceux qui contiennent l'acide avec lequel on les a préparés.

NAPIER ou **NEPER** (Jean). Né en Écosse, en 1550, mort en 1617, se rendit célèbre par l'invention des logarithmes, qui, en simplifiant la science du calcul, servit merveilleusement aux progrès de l'astronomie.

NAPIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat. *napus*, navet; *forma*, forme). Bot. Qui a la forme d'un navet. || Se dit d'une racine simple qui a la forme d'une toupie, comme le chou navet.

NAPIMOGE. s. f. Bot. Genre de la famille des rosacées, établi pour un arbre de la Guiane.

NAPISTE. s. m. Polit. Nom que l'on donne aux Grecs partisans de la Russie.

NAPITÈLE. adj. des 2 g. Entom. Se dit d'araignées qui filent de larges toiles d'un tissu serré, surmontées d'autres plans plus lâches.

NAPLES. Géogr. Capitale du royaume de Naples. Port sur la Méditerranée; 360,000 hab., 1783 kil. de Paris. || *Royaume de Naples*. Une des deux parties qui forment les États du roi des Deux-Siciles; 5,700,000 hab. || *Province de Naples*. Intendance du royaume de Naples, divisée en 4 districts. Chef-lieu, Naples. || *Golfe de Naples*. Golfe de la mer de Toscane.

— Hist. Naples se constitua en république au IXe siècle, pendant la lutte de l'exarque grec contre les Lombards. La domination normande y érigea d'abord le duché de Naples, qu'elle réunit bientôt à la monarchie. Le royaume de Naples, séparé de la Sicile, appartint aux princes français de la maison d'Anjou, de 1265 à 1442; il passa sous la domination espagnole, y resta jusqu'en 1713, et fit ensuite partie de la monarchie autrichienne jusqu'en 1733, époque de l'établissement des Bourbons à [illegible] Naples prit le nom de *République parthénopéenne*. || *Roi de Naples*. Titre qu'on donnait en France à Joachim Murat, quoiqu'il portât officiellement celui de roi des Deux-Siciles. || *Révolution de Naples*. Proclamation de la constitution espagnole de 1812, par le peuple napolitain, dans les premiers jours de juillet 1820. La révolution de Naples fut étouffée par l'intervention autrichienne; et le roi Ferdinand se trouva rétabli dans la plénitude de son pouvoir le 15 mars 1821.

— *Mal de Naples*. S'est dit autrefois de la maladie vénérienne.

NAPLOUSE. Géogr. Ville industrieuse et commerçante de la Turquie d'Asie, dans l'eyalet de Damas; c'est l'ancienne Sichem; 10,000 hab.

NAPOLÉON BONAPARTE. Empereur des Français, né à Ajaccio en 1769, mort à Sainte-Hélène en 1821. Admis en 1779 à l'école de Brienne, et l'an 1784 à l'école militaire de Paris, il fut nommé lieutenant en 1785, capitaine en 1793, et général de brigade après la prise de Toulon. Devenu suspect, il resta sans emploi jusqu'au 13 vendémiaire, où il fut nommé général de division, pour avoir mitraillé les Parisiens devant Saint-Roch. L'année suivante, il épousa Joséphine Beauharnais, et reçut le commandement en chef de l'armée d'Italie. En moins d'un an il mit en pleine déroute ou détruisit cinq armées, et força le roi de Sardaigne, le pape, les ducs de Parme, de Modène, de Toscane, à signer ou à implorer la paix; l'empereur d'Autriche la demanda aussi, et céda à la France les Pays-Bas autrichiens avec toute la rive gauche du Rhin et le Milanais. De si prodigieux succès effrayèrent le Directoire, qui lui proposa, pour l'éloigner, de diriger l'expédition d'Egypte. Parti en 1798, il soumit rapidement ce pays, qu'il s'occupa ensuite à organiser; il fonda au Caire un institut qui a jeté les plus vives lumières sur l'histoire et les antiquités de ce pays. L'année suivante, il essaya de joindre la Syrie à ses conquêtes, mais il mit en vain le siége devant Saint-Jean d'Acre avec des troupes minées par la faim et décimées par la peste. De retour en Egypte, il remporta la victoire d'Aboukir, puis laissa son armée à Kléber, et revint en France. Il ne tarda pas à devenir le centre d'un parti puissant, et, après avoir renversé le Directoire le 18 brumaire an VIII, il se fit nommer premier consul pour dix ans. Peu après eut lieu le passage et la victoire de Marengo. Le traité de Lunéville avec l'Autriche, et celui d'Amiens avec l'Angleterre, mirent fin à la guerre. Pendant la paix, Bonaparte pacifia la Vendée, rappela les émigrés, rouvrit les églises, conclut avec le pape un nouveau concordat, institua la Banque de France, fit achever la rédaction du Code civil. Le Sénat, qui l'avait déjà nommé consul à vie en 1802, le proclama empereur en 1804. Il fut sacré, en cette qualité, par le pape Pie VII. L'année suivante il se fit couronner roi d'Italie. Depuis le renouvellement des hostilités, Napoléon eut la douleur de voir les flottes combinées de la France et de l'Espagne anéanties par Nelson à Trafalgar, mais sur terre il compensa cet échec par plusieurs victoires éclatantes, à la suite desquelles fut conclue la paix de Presbourg, qui créait plusieurs royaumes en faveur des alliés de Napoléon, et qui le nommait protecteur de la Confédération du Rhin, nouvel Etat qui remplaçait l'empire d'Allemagne. Il se forma une quatrième coalition, que Napoléon détruisit par ses deux campagnes de 1806 et de 1807, l'une en Allemagne, l'autre en Pologne. La paix de Tilsitt mit fin à cette guerre. Ce fut peu de temps après que commença la funeste guerre d'Espagne, qui dévora en cinq ans plus de 400,000 hommes. Oppresseur de l'Allemagne, il est attaqué par une cinquième coalition en 1809. Après la victoire décisive de Wagram, que suit l'armistice de Znayon, il stipule son mariage avec l'archiduchesse Marie-Louise, et force Joséphine de consentir au divorce. Dès ce moment, plusieurs de ses généraux tendent à s'isoler de lui; le pape Pie VII, qu'il veut dépouiller de ses Etats, l'excommunie, et du fond de sa captivité continue à lui susciter de sérieux embarras; enfin le système continental ruine le commerce, et produit un malaise universel. Malgré cet état de choses, Napoléon ne craint pas de s'engager dans une guerre contre la Russie. A la tête d'une armée de 450,000 hommes, il poursuit l'ennemi sans l'atteindre, le rencontre enfin à Borodino, et resté maître du terrain, il entre à Moscou, que les Russes venaient d'incendier. Après avoir attendu plus d'un mois les ouvertures de paix, le froid oblige Napoléon à battre en retraite. Privée de tout, l'armée française reste presque tout entière plongée dans les neiges, ou périt dans la Bérésina. De retour en France, l'empereur ne tarda pas à se créer de nouvelles et vastes ressources; mais, malgré de beaux succès, abandonné successivement de tous ses alliés, Napoléon ne put empêcher l'envahissement du territoire français. Dans une dernière et admirable campagne, l'empereur tint encore la fortune en suspens. Napoléon voulait envelopper les ennemis entre lui et la capitale; mais Paris ayant ouvert ses portes après deux jours de combat, les vainqueurs annoncèrent qu'ils rétablissaient les Bourbons. Napoléon abdiqua le 11 avril 1814, et reçut l'île d'Elbe en toute souveraineté; mais il n'y resta que quelques mois: le 1er mars 1815, il reparut en France, et il rentra à Paris sans éprouver de résistance. Aussitôt la coalition qui l'avait détrôné se renoua. Après quelques mois il fut battu à Waterloo, rentra en France, et abdiqua à Fontainebleau [illegible] duré cent jours. Il se rendit à Rochefort sur le navire anglais *le Bellérophon*, croyant que l'Angleterre lui accorderait l'hospitalité, mais il fut déclaré prisonnier, conduit à Sainte-Hélène, et, pendant cinq ans, abreuvé de dégoûts et d'humiliations. Ses cendres, rapportées en France en 1840, reposent maintenant sous le dôme des Invalides. Napoléon a publié quelques opuscules dans sa jeunesse, et a laissé, outre ses bulletins et ses proclamations, qui figurent au nombre des documents les plus importants de notre histoire, des mémoires publiés par Las Cases et Montholon, et écrits sous sa dictée.

— NAPOLÉON II. Titre que reçut le roi de Rome, en 1815, après l'abdication de son père. Transféré en Autriche après les événements de 1814, il porta le titre de duc de Reichstadt; il est toujours depuis resté dans ce pays, et c'est là qu'il est mort le 22 juillet 1832.

NAPOLÉON. s. m. Pièce de vingt ou de quarante francs à l'effigie de Napoléon. Il se dit plus ordinairement des pièces de vingt francs.

— On donne le même nom à des pièces de cuivre marquées de la lettre N. Elles valent dix centimes.

— Le nom de Napoléon est quelquefois donné aux pièces de vingt francs à l'effigie des rois ses successeurs.

NAPOLÉONE. s. f. (du nom de l'empereur). Bot. Genre établi pour une belle plante d'Afrique.

NAPOLÉONÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à la napoléone. || NAPOLÉONÉES. s. f. pl. Famille de plantes qui a pour type le genre napoléone.

NAPOLÉONIDE. Hist. Descendant de Napoléon. || Membre de sa famille.

NAPOLÉONIEN, ENNE. adj. Hist. Qui appartient à Napoléon, à son système politique et militaire. Prince napoléonien. Famille napoléonienne. Idées napoléoniennes. Politique napoléonienne.

NAPOLÉONISME. s. m. Polit. Système politique de Napoléon. || Attachement aux principes ou à la personne de Napoléon ou d'un prince de sa famille.

NAPOLÉONISTE. s. m. Polit. Partisan de Napoléon ou d'un prince de sa famille.

NAPOLÉONVILLE. Géog. Nom qui fut donné, sous l'Empire français, au chef-lieu du département de la Vendée. Depuis longtemps les habitants demandent que l'on rétablisse ce nom.

NAPOLI. Géog. Nom de deux villes de Grèce. || *Napoli de Romanie*. V. NAUPLIE. || *Napoli de Malvoisie*. Ville de Grèce, dans une petite île de l'Archipel, sur la côte de Morée; elle exporte d'excellents vins, connus sous le nom de Vins de Malvoisie. 6,000 hab. || *Golfe de Napoli*. Le golfe nommé autrefois golfe Argolique.

NAPOLIER. s. m. Bot. Un des noms vulgaires de la bardane.

NAPOLITAIN, AINE. adj. et s. Habitant de la ville ou du royaume de Naples. Le *Napolitain* est vif, bon, plein d'aptitude. (Encycl.)

— Qui appartient à la ville ou au royaume de Naples. Le gouvernement napolitain. Le peuple *napolitain*, à quelques égards, n'est point du tout civilisé; mais il n'est point vulgaire à la manière des autres peuples. (Mme de Staël.) Le dialecte *napolitain* s'écarte beaucoup de la langue italienne imprimée. (Encycl.)

NAPOLITAINE. s. f. Tissu lisse, non foulé, de laine cardée, teint en pièces, destiné spécialement à l'habillement des femmes, et se consommant en couleurs unies ou imprimées.

— Se dit, au trois sept, de la réunion du trois, du deux et de l'as d'une même couleur.

NAPPE. s. f. (du lat. *mappa*.) Linge dont on couvre la table pour prendre ses repas. Dans les premiers temps les Romains mangeaient sur une table nue. Dans certaines parties de l'Orient on se sert de nappes de cuir ou de jonc. Nappe fine, ouvrée, damassée, unie, blanche, sale. Mettre, lever, ôter la nappe. Nappe de cuisine, Nappe de cabaret. La nappe et les serviettes constituent le linge de table, un service de table.

La déesse en entrant qui voit la *nappe* mise,
Admire un si bel ordre, et reconnaît l'église (Boil.)

— *Mettre la nappe*. Mettre le couvert pour un repas. || *Lever la nappe*. Desservir.

— Fig. et fam. *La nappe est toujours mise dans cette maison*. On y trouve à boire et à manger à quelque heure qu'on y vienne.

— Prov. *Il a trouvé la nappe mise*. Se dit d'un homme sans fortune qui a fait un riche mariage.

— *Mettre la nappe*. Se dit quelquefois pour exprimer que l'on reçoit de la compagnie chez soi, sans être chargé d'autre chose que de fournir le couvert, le pain et le fruit, les mets étant fournis par les convives.

— *Trancher la nappe*. Se disait de l'action d'un héraut qui, pendant un banquet solennel, venait couper la nappe devant un des convives, pour lui reprocher un acte déloyal ou le faire rougir de son oisiveté.

— Périphr. Le linge qui couvre la table.

Et sur la table on a semé les fleurs,
Qui du long voile ont précédé l'usage.

— Ce qui a la forme, l'apparence d'une nappe.

— Agric. *Nappe de blé*, ou simplement *nappe*. Se dit des blés sur pied, quand ils couvrent également la campagne. [illegible] moisson.

Loin des yeux de Cérès, le blé monte et jaunit,
S'allonge en *nappe* d'or, mollement s'aplanit.
(Boisjolin.)

— Bouch. Morceau de toile blanche que les bouchers attachent à la tringle où ils suspendent avec des allonges les pièces de viande, à mesure qu'ils la dépècent.

— Chass. Peau d'un cerf qu'on étend par terre quand on veut donner la curée aux chiens. || Filet de bon fil, qui sert à prendre des cailles, des alouettes, des ortolans. || On donne aussi en général ce nom à toute pièce de filet, quelle que soit sa dimension, dont le tissu est uni.

— Hydraul. *Nappe d'eau*. Espèce de cascade dont l'eau tombe en forme de nappe, c'est-à-dire sans solution de continuité, comme semblerait le faire une pièce de toile en se déroulant. Une belle nappe d'eau. Une nappe d'eau bien garnie. Les nappes d'eau en tombant de trop haut se déchirent. Là se déploient les vagues en *nappes* immenses de soufre et de bitume embrasés. (Peron.)

Les flots rendus au jour, en *nappe* dépliés,
De bassins en bassins tombent multipliés. (Rosset.)

|| Grande étendue d'eau tranquille, comme celle d'un lac, d'un étang. En apercevant le lac de Genève, Rousseau s'écrie: Voilà une belle *nappe* d'eau!

L'œil aime à contempler ces frais amphithéâtres,
Et l'or des feux du jour sur les *nappes* bleuâtres.
(Delille.)

|| S'empl. souvent pour désigner le niveau général des eaux d'un canton; car, dans les pays à couches, les sources d'un même canton, souvent assez étendu, sortent toutes de terre à peu près au même niveau.

— Liturg. *Nappe d'autel*. Le linge dont on couvre l'autel. Avant le IIIe siècle, on ne couvrait ordinairement l'autel que d'une nappe; maintenant on le couvre de trois, de deux au moins, dont une est pliée double. || *Nappe de communion*. Le linge placé devant les communiants.

— Pêch. *Nappe de filet*. Certaine étendue de filet simple que l'on tend à plat. || Se dit aussi du filet qui est placé entre les deux trumeaux, et qu'on appelle communément *flue*.

— Techn. Nom que, dans la filature du coton par mécanique, on donne au coton sortant de la première corde sous la forme d'une large étoffe légère et d'égale épaisseur.

NAPPÉ ou **NAPPE.** s. m. Art vétér. Un des noms du charbon des bêtes à laine.

NAPPERIE. s. f. Lieu où l'on serre le linge de table, soit dans une communauté, soit dans la maison d'un prince ou d'un riche particulier. || On dit aujourd'hui plutôt *lingerie*.

NAPPERON. s. m. (dimin de *nappe*). Petite nappe ou serviette qu'on étend sur la nappe pour la garantir des taches; on l'enlève au dessert.

NAPPISTE. s. m. Celui qui chasse avec des nappes.

NAPU. s. m. Mamm. Espèce de chevrotain de Sumatra, qui n'a que la taille d'un lièvre.

NAQUAIRE. s. f. Anc. mus. Nom d'origine arabe qu'on a donné primitivement aux timbales. Les naquaires étaient cependant plus petites que les timbales actuelles.

NAQUAIRER. v. n. 1re conj. Anc. mus. Battre les naquaires ou timbales.

NAQUE-MOUCHE. s. m. Erpét. Espèce de lézard qui se nourrit de mouches.

NAQUET. s. m. Se disait pour Laquais. || Se disait, dans le moyen âge, des soldats à pied.

— Se disait pour Valet d'un jeu de paume chargé de marquer le jeu.

NAQUETER. v. n. 1re conj. Se disait pour Contester, chicaner. || Attendre à la porte de quelqu'un. || *Faire naqueter quelqu'un*. Le traiter comme un valet.

— Plaisanter sur des riens.

NAR. s. m. Bot. Ancien nom de l'iris d'Égypte, que l'on employait comme parfum. On le confond souvent avec le nard.

NARADA. Myth. ind. Fils de Brahma et un des dix premiers richis; il passe pour l'inventeur du luth indien. Narada présente de grandes analogies avec le Mercure des Grecs.

NARAVÉLIE. s. f. Bot. Genre de renonculacées, établi pour une plante des Indes.

NARAYANA. Myth. ind. Nom de Vichnou, considéré comme existant avant le monde. C'est l'esprit qui flottait sur les eaux. La teinte bleue de son visage est une allusion à la couleur de ce fluide primitif; et sa statue, qui le représente couché et flottant sur les eaux, est en marbre de la même couleur.

— Temps hér. ind. Célèbre mouni, fils de Darmâ et d'Ahinsâ. Ce fut lui qui fit naître Ourvasî. || On regarde quelquefois Nara et Narayana comme les avatâras d'Ardjouna et de Crichna.

NARBONNAIS, AISE. adj. et s. Géogr. Habitant de Narbonne. || Qui concerne Narbonne ou ses habitants.

NARBONNAISE. adj. et s. f. Géogr. anc. Se dit d'une des quatre grandes contrées de la Gaule. La Gaule Narbonnaise ou la Narbonnaise s'étendait, au sud de la Gaule, entre les Alpes, le Rhône, les Cévennes, le Tarn, la Garonne [illegible] Narbonne. On la divisait en cinq parties: *la première Narbonnaise*, qui forme aujourd'hui les dép. de l'Ariége, des Pyrénées-Orientales, de l'Aude, du Gard, de l'Ardèche, avec partie de la Haute-Garonne, du Tarn et de Tarn-et-Garonne; 2° *la deuxième Narbonnaise*, qui forme aujourd'hui le dép. du Var, avec partie des Bouches-du-Rhône, des Basses-Alpes et des Hautes-Alpes; 3° *la Viennoise*; 4° *les Alpes graïennes et pennines*; 5° *les Alpes maritimes*.

NARBONNE. Géogr. Ch.-l. d'arr. (Aude), sur le canal de Narbonne. Le miel de Narbonne est célèbre; 10,800 hab.; 856 kilom. de Paris.

— Hist. Dès l'année 280 av. J.-C., cette ville était une des plus importantes des Gaules; sa prospérité s'accrut sous les Romains. Elle fut, à deux époques différentes, la capitale des rois visigoths. Sa décadence, qui date du XIVe siècle, eut pour cause les atterrissements qui firent dévier l'Aude et qui comblèrent le port de Narbonne.

NARBONNE. s. f. Hortic. Espèce de pêche.

NARCAPHTHE. s. m. Pharm. Écorce de l'arbre qui fournit l'oliban, et qu'on emploie comme parfum dans les maladies des poumons.

NARCÉA. Myth. Surnom sous lequel Minerve avait un temple en Elide.

NARCÉE. Myth. gr. Fils de Bacchus et de la nymphe Physcoa; devenu puissant dans l'Elide, il bâtit un temple à Minerve, et institua le culte de son père.

NARCÉENNE. adj. f. Myth. gr. Un des surnoms de Minerve.

NARCÉINE. s. f. (du gr. νάρκη, assoupissement). Chim. Substance particulière qui existe dans l'opium.

NARCINE. s. f. Ichthyol. Genre de raie électrique.

NARCISSE. Myth. gr. Jeune Thespien, fils du fleuve Céphise et de la nymphe Liriophe. Selon Ovide, fier de sa beauté, il méprisa l'amour de la nymphe Echo; les dieux le rendirent épris de sa propre image, et cette passion lui donna la mort. Suivant Pausanias, Narcisse, épris de sa sœur jumelle, la perdit, et mourut de regret en contemplant dans le miroir d'une fontaine sa propre image, qui lui rappelait cette sœur chérie.

— Épith. Beau, jeune, blond, à la blonde chevelure, pâle, infortuné, épris d'un fol amour. || Périphr. Le fils de Céphise, le fils de Liriope, d'Echo l'insensible amant.

— *Fontaine de Narcisse.* Fontaine voisine de Thespies, dans laquelle on disait que Narcisse avait longtemps contemplé son image.

— s. m. Homme amoureux de sa figure. C'est un Narcisse, un beau Narcisse.

Que fait notre *Narcisse?* Il va se confiner
Aux lieux les plus cachés qu'il peut s'imaginer.
(La Fontaine.)

— Se prend quelquefois simplement pour Joli garçon.

. . . . Fût-ce un ange,
Un *Narcisse* en beauté, je soutiendrai toujours
Qu'on ne peut pas aimer son mari quinze jours.
(Poisson.)

NARCISSE. Affranchi et favori de Claude, devint immensément riche, surtout du produit des confiscations. Il contribua puissamment à la perte de Messaline. Agrippine l'ayant fait exiler, il se tua de désespoir l'an 54 de J.-C.

NARCISSE. s. m. (du gr. νάρκη, assoupissement, parce que l'odeur de cette fleur a la propriété d'assoupir). Bot. Genre de plantes, type de la famille des narcissées ou amaryllidées, qui comprend environ soixante espèces, toutes remarquables par l'élégance et le parfum de leurs fleurs. Plusieurs de ces plantes croissent spontanément dans toute la France, mais la plupart sont indigènes des contrées voisines de la Méditerranée, dont elles parent les campagnes et les prairies dès les premiers mois de l'année. On les cultive pour l'ornement des jardins. Plusieurs espèces sont employées en médecine. Le narcisse des poëtes. Le narcisse de Constantinople. Le narcisse sauvage ou faux narcisse est commun dans les bois et les prairies. On l'appelle vulgairement *porillon, fleur de coucou, clochette des bois* et *aïault*. Le narcisse à bouquet ou narcisse tazette est du nombre des espèces les plus estimées pour le parfum de leurs fleurs, et par cette raison, des plus communes dans les parterres.

Le *narcisse* penché sur l'onde transparente,
Epris d'un fol amour, y cherche encor ses traits.
(Baour-Lormian.)

Ici fleurit l'infortuné *narcisse*,
Il a toujours conservé la pâleur
Que sur ses traits répandit la douleur.
Il aime l'ombre, à ses ennuis propice,
Mais il craint l'eau, qui causa son malheur. (Parny.)

— Se dit aussi de la fleur de cette plante. Narcisse blanc. Narcisse jaune. Narcisse simple. Narcisse double. Narcisse odoriférant.

— *Narcisse d'automne.* Nom vulgaire de l'amaryllis jaune et du colchique d'automne.

— Antiq. Fleur qui était consacrée aux divinités infernales, avant même que les poëtes eussent inventé l'histoire de Narcisse. || Selon Ovide, fleur qui naquit à la place où Narcisse était mort.

— Épith. Doré, argenté, éclatant, délicat, tendre, penché, incliné.

NARCISSÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble au [illegible] plantes, qui a pour type le genre narcisse.

NARCISSER (SE). v. pron. Être idolâtre de sa personne comme Narcisse. Tout homme qui se *narcisse* et se sangle comme un cheval, n'est pas né pour penser. (Desnoyers.)

NARCISSIFLORE. adj. des 2 g. Bot. Dont les fleurs ressemblent à celles du narcisse.

NARCISSITE. s. f. Minér. Pierre ressemblant à un narcisse par ses veines, son odeur et sa transparence.

NARCISSOÏDE. adj. des 2 g. (ét. gr., νάρκισσος, narcisse; εἶδος, forme). Bot. Qui ressemble au narcisse. || NARCISSOÏDES. s. f. pl. Famille de plantes ayant pour type le genre narcisse.

NARCOBATE. s. m. Ichthyol. Nom donné à la torpille.

NARCOSE. s. f. Pathol. État de stupeur ou de torpeur.

NARCOTIDO-ÂCRE. adj. des 2 g. Se dit des poisons qui irritent les tissus, les phlogosent et souvent même les détruisent, en même temps qu'ils agissent sur le cerveau.

NARCOTINE. s. f. (du gr. ναρκόω, engourdir). Chim. Principe cristallisable, que l'on tire de l'opium. Cet alcaloïde est inodore et insipide, et se présente en prismes rhomboïdaux, en aiguilles déliées ou en paillettes nacrées. Il a été découvert en 1804, par Derosne.

NARCOTIQUE. adj. des 2 g. (du gr. ναρκωτικός, fait de νάρκη, assoupissement). Médec. Qui produit une sorte de torpeur et d'assoupissement. Remède narcotique. Plante narcotique. Odeur narcotique. Médication narcotique. Substances narcotiques. Sous l'influence de la médication *narcotique* exagérée dans ses doses, le malade éprouve des vertiges, de l'assoupissement et un engourdissement que rien ne peut vaincre. (Rat.)

— Chim. Se dit des sels dont la narcotine fait la base.

— Fig. Discours narcotique. Poésie narcotique. Style narcotique.

— substantiv. Se dit pour Médicament, remède narcotique. Un narcotique. Des narcotiques. L'effet des narcotiques peut être dangereux. L'opium occupe le premier rang parmi les narcotiques. Les médecins de l'antiquité faisaient un usage très-fréquent des narcotiques. Les narcotiques ne sont pas seulement des médicaments, ce sont aussi des masticatoires.

— Se dit aussi pour Parfum narcotique.

Il faut que de Cuba le divin *narcotique*
Charge de bleus flocons mon divan poétique. (Barth.)

— Fig. et fam. *Ce livre est un bon, un vrai narcotique.* Il est assoupissant, ennuyeux.

NARCOTISME. s. m. Pathol. Ensemble des effets causés par l'action des substances narcotiques. Tantôt le narcotisme se borne à un assoupissement plus ou moins profond, et constitue, dans certains cas, une médication utile; tantôt c'est un véritable empoisonnement, caractérisé par un engourdissement général, de l'assoupissement, des vertiges, des nausées, etc.

NARD. s. m. (pr. *nar;* du gr. νάρδος, fait de l'ar. *nardin*). Bot. Espèce de lavande très-odoriférante. On l'appelle aussi *faux nard*. || Genre de graminées, ne contenant que trois espèces. || Racine de l'asaret. || *Nard celtique.* La valériane celtique. || *Nard de Crète* ou *de montagne.* La grande valériane. || *Nard sauvage.* Le cabaret.

— Pharm. *Nard indien.* Substance végétale qui vient de Ceylan, et dont on s'est servi comme médicament.

— Parfum que les anciens retiraient de certaines plantes odoriférantes. C'était avec du nard que se parfumait l'épouse dans le *Cantique de Salomon :* « Le *nard* dont j'étais parfumée exhalait l'odeur la plus suave. » C'était avec du nard que les riches Romains se parfumaient les mains et le front dans leurs festins. Enfin ce fut avec du nard que, dans la maison de Simon le Lépreux, Marie Magdeleine oignit les pieds de Jésus-Christ.

NARDET. s. m. Bot. Chiendent à chaume très-menu, qu'on appelle aussi *nard bâtard*.

NARDINÉ, ÉE. adj. Qui ressemble au nard. || NARDINÉES. s. f. pl. Famille de plantes graminées, qui a pour type le genre nard.

NARDOSMIE. s. f. Bot. Genre de la tribu des tussilaginées, établi pour des plantes du midi de l'Europe; on en connaît trois espèces.

NAREDA. Myth. ind. Fils de Brahma et de Saraçwati, est l'inventeur de la lyre indienne, appelée *vina*, et le messager des dieux. C'est le Mercure indien.

NARÉGOM. s. m. Bot. Nom de deux espèces de limons de l'Inde.

NAREL. s. m. Conchyl. Espèce du genre marginelle.

NARENTA. Géogr. Fleuve qui arrose la Bosnie et la Dalmatie, et se jette dans la mer Adriatique, en passant par un canal appelé *canal de Narenta*. || Ville de la Turquie d'Europe, dans la Bosnie.

NAREUX, EUSE. s. et adj. Se disait pour Qui vomit facilement.

NARFÉ. Myth. scand. Un des fils de Loke, frère de Vale. Dévoré par celui-ci, ses intestins, changés depuis en chaînes de fer, servirent de liens à son père.

NARFI. s. f. Myth. scand. La nuit éternelle

NARGHILEH. s. m. Relat. Pipe turque, indienne et persane. On écrit aussi *narguillé* et *narguillet*.

NARGUE. s. f. (peut-être de *nares*, narines, les anciens exprimant, se moquer de quelqu'un, par *suspendere naso*). Fam. Ne s'emploie que dans les phrases suivantes. || *Dire nargue d'une chose.* Exprimer le peu de cas qu'on fait d'une chose. || *Faire nargue à quelqu'un.* Le braver avec mépris. Et faire *nargue* au cygne de Mantoue. || *Nos vins font nargue aux vôtres.* Nos vins sont très-supérieurs aux vôtres.

NARGUE. Interj. fam. dont on se sert par dépit, par raillerie ou par mépris, pour marquer le peu de cas qu'on fait d'une personne ou d'une chose. Nargue de cet homme! Nargue du bon vin! Nargue de l'amour! Nargue du chagrin! Nargue du Parnasse! Nargue des cérémonies! Tiens-toi, buvons *frais*, et *nargue* du vieillard. (Destouches.)

Nargue du Parnasse et des Muses,
Elles sont vieilles et camuses;
Nargue de leur sacré ruisseau. (Saint-Amant.)

— Ce mot est surtout bon pour le marotique, le burlesque et le bas comique.

NARGUÉ, ÉE. part. pass. du v. Narguer. S'empl. adjectiv. Personne narguée.

NARGUER. v. a. 1re conj. (rad. *nargue;* pr. *nar-ghé*). Fam. Braver avec mépris. Narguer les ennemis.

Il maudit la gent moucheronne
Qui ne sait rien de rien, et *nargue* la grandeur.
(Dorat.)

Quand on est mort, c'est pour longtemps,
Dit un vieil adage
Fort sage,
Employons donc bien nos instants,
Et contents,
Narguons la faux du temps. (Désaugiers.)

— SE NARGUER. v. pron. Se moquer l'un de l'autre, se tourner en ridicule.

— Ce mot appartient surtout au style burlesque ou comique.

NARGUILLER. v. a. 1re conj. S'employait comme diminutif de Narguer.

NARGUILLÉ ou **NARGUILLET.** s. m. (pr. *nar-ghi-lé*). V. NARGHILEH.

A part quelques élus, quelques doctes fumeurs,
Qui du sage Orient y pratiquent les mœurs,
Et du doux *narguillet* se passent le caprice.
(Barthélemy.)

NARINAL, ALE. adj. Anat. Qui a rapport aux narines.

NARINAM-POULI. s. m. Bot. Herbe annuelle qui croît dans toute l'Inde, et dont les feuilles, d'une odeur aigrelette et agréable, servent d'assaisonnement à plusieurs mets.

NARINE. s. f. (du lat. *naris*, fait, suivant les uns, de *gnarus*, qui sait, qui connaît, parce que c'est par les narines que nous connaissons les odeurs des corps; suivant d'autres, de *nare* ou *natare*, nager, couler, parce que l'air qu'on respire et les mucosités des fosses nasales coulent par cette ouverture). Anat. Chacune des deux cavités, des deux ouvertures du nez, par lesquelles l'homme respire et flaire. Les narines externes. Les narines postérieures. Narine droite, narine gauche. La cloison des narines. Sang qui coule par les narines. La colère enfle les narines.

— Se dit aussi d'un grand nombre d'animaux. Les narines d'un cheval, d'un taureau. Les narines des poissons. Les narines des oiseaux. La plupart des animaux ont des *narines* ou des naseaux avec la cloison qui les sépare. (Buff.)

— Plusieurs anatomistes se servent encore de ce mot pour désigner l'une et l'autre issue de forme quadrilatère par lesquelles les fosses nasales elles-mêmes communiquent avec l'arrière-bouche ou cavité gutturale. On nomme ces ouvertures *narines postérieures*.

— Delille a dit en parlant du cheval : Superbe, l'œil en feu, les *narines* fumantes. Un critique a trouvé cette expression ignoble; un autre a prétendu qu'elle était plus noble que *naseaux*. Nous sommes de l'avis de ce dernier auteur.

— Ornith. Les organes étant susceptibles, chez les oiseaux, de beaucoup de variations, soit dans la place qu'ils occupent, soit dans leur forme, leur grandeur, etc., les naturalistes les comprennent dans les parties dont la considération sert à l'établissement des genres.

NARISQUE. adj. et s. des 2 g. Géogr. anc. Nom d'un peuple germain, au N. du Danube. Les Narisques étaient renommés pour leur bravoure.

NARNI. Géogr. Ville et évêché de l'État ecclésiastique; 5,000 hab.

NARNIO (Antoine). Président de la république de la Nouvelle-Grenade, prit part à diverses insurrections contre la métropole, de 1794 à 1811, et tomba enfin entre les mains des Espagnols, et mourut leur prisonnier.

NARO. Géogr. Ville de Sicile; 10,800 hab.

NARON. s. m. Bot. Genre de plantes qui a pour type la morée iridiforme, et que l'on a rapporté au genre iris.

NARON. Géogr. anc. Ville de Dalmatie; les Romains y envoyèrent une colonie. Aujourd'hui Narenta.

NARQUIN. s. m. S'est dit pour Mendiant, voleur, coupeur de bourses.

NARQUOIS, OISE. s. (du v. fr. *narquin*). [illegible] les autres, ou à s'en moquer. C'est un narquois, un fin, un franc narquois. C'est une narquoise. Ce vieux narquois a voulu me tromper. C'est un narquois, un railleur qui plaisante à vos dépens. Fam. et peu usité.

— Se disait particulièrement de mendiants qui prétendaient avoir été estropiés à la guerre.

— adjectiv. Maint vieux chat subtil et *narquois*. (La Font.)

NARQUOIS. s. m. Ce mot, dans le XVIIe siècle, a été synonyme d'*argot*. On disait *parler le narquois, savoir le narquois*, pour dire Parler et entendre le jargon qu'employaient entre eux les voleurs et les escrocs. Il est employé ainsi dans Tallemant des Réaux, t. 1er, p. 139.

— Fam. *Parler narquois.* Parler un certain jargon, un certain langage qui n'est entendu que de ceux qui sont d'intelligence ensemble pour tromper quelqu'un.

NARRAIN. Myth. ind. Le même que Crichna, l'Apollon des Indiens.

NARRAINIE. s. f. Métrol. Petite monnaie d'argent qui vaut un peu moins d'un franc, et que les Boutaniens sont dans l'usage d'offrir aux dewtas, pour se les rendre favorables.

NARRATEUR, TRICE. s. (pr. *nar-ra-teur;* du lat. *narrator*). Celui, celle qui raconte quelque chose. Narrateur intéressant, fastidieux, amusant, exact, fidèle.

. . . . . . Tout *narrateur*
Y met du sien, selon les occurrences;
C'est la coutume, et sans telles licences,
On quitterait la charge de conteur. (La Fontaine.)

— L'Académie ne donne pas le féminin *narratrice;* mais si l'on avait besoin de s'en servir, il ne faudrait pas craindre de l'employer.

NARRATIF, IVE. adj. (pr. *nar-ra-tif;* du lat. *narrativus*). Qui appartient à la narration. Style narratif. Poésie narrative.

— Qui fait connaître, qui expose en détail. Procès-verbal narratif du fait. Mémoire narratif de ce qui s'est passé.

NARRATION. s. f. (pr. *nar-ra-ci-on;* du lat. *narratio*). Récit historique, oratoire ou poétique. Belle narration. Narration intéressante. Narration simple, naïve, sans ornement. Narration pompeuse, magnifique, éloquente. Narration obscure, confuse, diffuse, sèche. Narration historique, oratoire, poétique. Modèle de narration. Le fil de la narration. La narration de Tacite est semée de traits fins et profonds. Soyez vif et pressé dans vos *narrations*. (Boil.) Il affectait d'assaisonner la *narration* de fables consignées dans les traditions des peuples et dans les récits des voyageurs. (Barth.) Quelque aversion que je vous aie toujours vue pour les *narrations*, j'ai cru que vous aviez trop d'esprit pour ne pas voir qu'elles sont quelquefois agréables et nécessaires. (Mme de Sévigné.)

— Rhét. Partie d'un discours qui contient l'exposé des faits et qui précède la confirmation. Cicéron, Démosthène excellent dans la narration.

— S'est dit, dans un sens plus étroit, de l'action, de l'événement qui fait le sujet du poëme épique. La durée d'une année est pour la narration épique ce qu'un jour est pour la tragédie.

— Simple récit fait en conversation. Abréger sa narration. Être interrompu dans sa narration.

— Anc. cout. Se disait, dans la Normandie, d'un procès commencé, d'une action intentée.

— Syn. comp. NARRATION. NARRÉ. *Narré* se dit d'un rapport court et peu important, renfermant un seul fait; *narration*, d'un récit plus long et plus considérable. || NARRATION. CONTE. RÉCIT. La *narration* doit être claire, élégante, facile, concise. Le *récit* doit être simple, fidèle, circonstancié, exempt de réticences et de discours. Le *conte* doit être familier, court, piquant et curieux.

NARRATIVE. s. f. Se disait pour Art de raconter. Avoir la narrative plaisante, ennuyeuse.

NARRÉ. s. m. (pr. *na-ré*). Discours par lequel on raconte quelque chose. Long narré. Faire le narré d'une chose. Insinuer dans son narré, par son narré, que quelqu'un s'est mal conduit.

— *Faire des narrés.* Donner de mauvaises raisons.

NARRÉ, ÉE. part. pass. du v. Narrer. S'emploie adjectiv. Histoire bien, mal narrée.

NARRER. v. a. 1re conj. (pr. *nar-ré:* du lat. *narrare*). Raconter. Se dit plus particulièrement de l'exposition et du développement des faits dans les ouvrages historiques, ou dans les discours oratoires. Mme de Sévigné *narre* autrement que Mascaron la mort du grand Turenne. (Encycl.)

— Absol. Bien narrer. Narrer agréablement.

— SE NARRER. v. pron. Être narré. C'est ainsi que se narre l'histoire.

— Syn. comp. NARRER. RACONTER. CONTER. On *conte* pour récréer la société; on *raconte* avec exactitude pour expliquer les faits; on *narre* avec art pour attacher, intéresser les auditeurs.

NARREW. Géogr. Rivière de Pologne, qui se jette dans le Boug.

— Hist. *Combat de la Narrew.* Victoire remportée par les Français sur les Russes, le 19 février 1807.

NARSE. s. f. Géol. Fondrière ou tourbière de peu d'étendue, en Auvergne.

[illegible] s'empara de l'Italie sur les Goths, en 554, la réorganisa, y rétablit l'ordre, releva les villes, mais s'attira la haine des habitants par ses mesures fiscales. Remplacé par Longin en 566, il s'en vengea en appelant les Lombards en Italie, en 568. Il mourut, lorsqu'à la prière du pape Jean III, il allait enfin reprendre les armes contre eux. || Roi de Perse, régna de 296 à 303, occupé pendant tout ce temps à faire la guerre aux Romains.

NARSINGA-JEINTI. Relat. Fête indienne qui a lieu la veille de la nouvelle lune du mois vayassi, qui répond au mois de mai. Ce n'est que dans les temples de Vichnou qu'on la célèbre. Elle dure neuf jours, et l'on fait des processions, pourvu toutefois que quelqu'un en fasse la dépense. C'est à pareil jour que Vichnou se métamorphosa en homme-lion.

NARTHÈSE. s. m. Bot. Genre de plantes de la famille des joncées.

NARTHÉCOPHORE. adj. m. Ant. gr. Se dit d'un homme ou d'un dieu qui porte un rameau

de la plante appelée narthèce ou férule. || Se dit des initiés du second degré aux mystères de Bacchus.

— Myth. gr. Surnom de Bacchus.

NARTHEX. s. m. (du gr. νάρθηξ, férule, parce qu'on était là en pénitence, et sous la férule de l'Église). Hist. ecclés. Partie inférieure d'une église grecque, où se tenaient les catéchumènes, les énergumènes et les pénitents du second et du troisième rang.

NARTHICOÏDES. s. m. pl. Bot. Nom sous lequel on désigne le séséli annuel et ses variétés.

NARVA. Géogr. Ville et port de Russie, gouvernement de Saint-Pétersbourg; 3,600 habitants.

— Hist. *Bataille de Narva.* Victoire remportée par Charles XII, roi de Suède, sur le czar Pierre Alexiowitz, le 30 novembre 1700. || Narva fut pris le 4 août 1704, par le czar, après une défense vigoureuse de la part des Suédois.

NARVAL. s. m. (ét. celt., *narch*, charogne, esclave; *whale*, baleine; ou de l'angl. *north*, nord; *whale*, baleine). Mamm. Genre de cétacés de la famille des souffleurs à petite tête, qui portent à l'extrémité de leur mâchoire supérieure une dent en forme de corne, droite et longue quelquefois de plus de cinq mètres. On les appelle aussi *licorne de mer*. Par leur forme générale, les narvals ressemblent aux marsouins. Leur agilité est très-grande; ils sont voraces, se nourrissent de mollusques et de poissons. Ils habitent les mers du Nord, entre le Groënland et l'Irlande. On les pêche surtout pour leur défense, qui fournit un bel ivoire. Les Groënlandais mangent la chair du narval, crue ou salée.

NARVALINE. s. f. Bot. Genre de plantes à fleurs composées.

NARVOLE. s. m. Bot. Arbre de Malabar, dont on fait cuire les feuilles avec de la viande, non-seulement comme aromate, mais même comme plante potagère.

NARYCIE ou **NARYX.** Géogr. anc. Petite ville de la Locride, chez les Epicnémidiens.

NARYCIEN, ENNE. adj. et s. Géogr. Habitant de Narycie.

— *Le héros narycien.* Ajax, fils d'Oïlée.

NAS. s. m. (pr. *nâ-se;* du lat. *nasus*). S'est dit et se dit encore quelquefois parmi le peuple pour Nez.

NASAL, ALE. adj. (pr. *na-zal;* du lat. *nasus*, nez). Anat. Qui appartient au nez. Canal nasal. Os nasaux. Fosses nasales. Artère nasale. Cartilage nasal. Bosse nasale. Echancrure nasale. Épines nasales. Mucus nasal. Artère nasale. Nerf nasal.

Tantôt une topaze, effroi du linge blanc,
Au bout du cartilage étincelle en tremblant;
Tantôt elle envahit la gouttière *nasale*,
Et glisse vers la bouche en pente verticale.
(Barthélemy.)

— Gramm. Qui est modifié par le nez. Son nasal. Voyelles, consonnes nasales. Prononciation nasale. Les premières syllabes d'*embrasser*, *tinter*, *tomber*, et les dernières d'*Océan*, *raison*, *parfum*, sont des syllabes nasales. Les voyelles nasales sont celles dont le son se fait en partie par l'ouverture de la bouche, et en partie par le canal du nez. Nous n'avons point de caractères exclusivement destinés à cet usage, nous nous servons de *m* ou de *n* après une voyelle simple, pour en marquer la nasalité : *an* ou *am*, *ain* ou *aim*, *un* ou *um*, *on* ou *om*. On donne quelquefois aux sons mêmes le nom de voyelles, et, dans ce sens, les voyelles nasales sont des sons dont l'émission se fait en partie par le canal du nez. Les consonnes nasales sont *m* et *n*. || Se dit de six consonnes de l'alphabet sanscrit, *nga*, *nja*, *na*, *na*, *ma* et *bra*, et qui correspondent aux gutturales, aux palatales, aux linguales ou cérébrales, aux dentales, aux labiales et aux sifflantes. || Les consonnes *m*, *n*, que nous appelons *nasales* en français, ne sont considérées en grec que comme liquides.

— Quelques grammairiens donnent pour pluriel masculin à cet adjectif, *nasaux*, et d'autres, *nasals*. Les anatomistes disent les os nasaux.

NASAL. s. m. Anc. art milit. Partie d'un casque qui consistait en une lame de fer courbe, parallèle à la ligne du profil de l'homme; elle servait à garantir le nez.

NASALE. s. f. Gramm. Voyelle dont la prononciation est nasale. Nos nasales sont *an*, comme dans *enchois*, *en*, *ein*, *vin*, *in*, comme dans *bien*, *frein*, *ainsi*, *ingrat*; *on*, comme dans *onze*; *un*, *um*, comme dans *commun*, *parfum*.

— La rencontre des nasales avec d'autres voyelles produit des bâillements, des hiatus, que doivent éviter les poëtes, surtout ceux qui travaillent pour les musiciens. Cependant, si l'on en croit d'Olivet, les voyelles nasales, bien que formant des sons simples et indivisibles, ne sont pas de pures et de simples voyelles, pas plus que les voyelles aspirées. Si l'aspiration empêche l'hiatus, pourquoi la nasalité ne l'empêcherait-elle pas? Il est vrai que l'usage autorise la rencontre des voyelles devant les aspirations comme après les nasales, mais aussi il est incontestable que cette rencontre est une des plus grandes difformités de notre langue poétique; et l'aspiration, loin d'adoucir le heurt des voyelles, le rend au contraire plus sensible; il n'y a donc que l'habitude qui, en nous familiarisant en quelque sorte avec les bâillements produits par les voyelles nasales, fait que notre oreille les supporte avec moins de répugnance.

NASALÉ, ÉE. part. pass. du v. Nasaler. S'empl. adjectiv. Voyelle nasalée.

NASALEMENT. adv. Gramm. Avec un son nasal. Prononcer une syllabe nasalement.

NASALER. v. a. 1re conj. Gramm. Donner un son nasal. Nasaler une voyelle.

— SE NASALER. v. pron. Être prononcé avec un son nasal. Cette voyelle doit se nasaler.

NASALITÉ. s. f. Gramm. Qualité d'une voyelle ou d'une consonne nasale. *N*, à la fin d'une syllabe, est ordinairement le signe orthographique de la nasalité. || Qualité d'une articulation ou d'une émission de voix nasale, d'une consonne ou d'une voyelle nasale.

NASAMON, ONE. adj. et s. Géogr. anc. Nom d'un peuple d'Afrique, au sud de la Grande-Syrte, et à quelque distance des côtes, fut soumis par les Romains en même temps que la Cyrénaïque, et fit nominalement partie de l'empire.

NASAMONITE. s. f. (des *Nasamons*). Minér. Pierre d'un rouge sanguin, marquée de veines noires.

NASARA. s. f. Métrol. Monnaie d'argent de Tunis, carrée et informe.

NASARD, ARDE. adj. Se disait pour Nasillard. Lire d'un ton *nasard.* (St-Amand.)

NASARD. s. m. Mus. Un des jeux de l'orgue, qu'on appelle ainsi, parce qu'il imite la voix d'un homme qui chante du nez. Jouer le nasard.

NASARDE. s. f. (du lat. *nasus*, nez). Chiquenaude sur le nez. Donner une nasarde. Recevoir des nasardes.

Il faut avec courage également offrir,
Et ton front aux lauriers, et ton nez aux *nasardes*
(La Fontaine.)

Ah! que ne nous vient-on
Donner quelque *nasarde*, ou des coups de bâton?
(Th. Corneille.)

— Fig. et fam. *Donner une nasarde, des nasardes à quelqu'un.* Se moquer de lui, le critiquer, le censurer d'une manière mortifiante.

— Fig. et fam. *Homme à nasardes.* Homme fait pour être méprisé et moqué impunément.

Vous faites le plongeon,
Petit noble à *nasarde*, enté sur sauvageon.
(Regnard.)

NASARDÉ, ÉE. part. pass. du v. Nasarder. S'empl. adjectiv. Homme nasardé. A la charge d'être en mon absence *nasardé* par quelques sots. (Pasq.)

NASARDER. v. a. 1re conj. Donner des nasardes.

Çà, ce nez, que je le *nasarde*,
Pour t'apprendre avecque deux doigts,
A porter honneur où tu dois. (Cl. Marot.)

— Fig. Poursuivre, persécuter.

Oui, malgré la vigueur du sort qui me *nasarde*,
Je veux toujours aimer, charmante léoparde.
(Gherardi.)

— Fig. et fam. Se moquer de quelqu'un avec des marques de mépris.

— Braver. Que le ciel affrontant, je *nasarde* la lune. (Regnier.)

— SE NASARDER. v. pron. Se donner mutuellement des nasardes.

NASBINALS. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Marvejols (Lozère); 1,500 hab.

NASCALE. s. m. Chir. Sorte de pessaire, aujourd'hui hors d'usage. On disait aussi *nascalie.*

NASCIO ou **NASIO.** (du lat. *nascere*, naître; ou *natus*, né). Myth. rom. Déesse qui présidait à la naissance des enfants, et que les femmes invoquaient pour obtenir d'heureuses couches.

NASCOTI. s. m. pl. Hist. (littéral. *cachés*). Nom que prenaient les académiciens de Milan.

NASE. s. m. Ichthyol. Poisson du genre cyprin, qui se trouve dans les lacs d'Europe.

NASEAU. s. m. (du lat. *nasus*, nez). Chacune des deux ouvertures du nez par laquelle l'animal respire et flaire. Se dit surtout des narines du cheval et des grands quadrupèdes herbivores. Ce cheval a les naseaux fort ouverts. Fendre les naseaux à un cheval. De ses *naseaux* brûlants il souffle la terreur. (Del.) De ses ...

Les chiens, par le cor animés,
De plaisir haletants, et les yeux enflammés,
De leurs naseaux ouverts ont respiré la proie.
(Thomas.)

De ses larges naseaux qu'il présente aux zéphyrs,
L'animal arrêté sur les monts de la Thrace,
De son épouse errante interroge la trace. (Hesseau.)

— Prov. et fig. *Fendeur de naseaux.* Bravache, fanfaron.

— Syn. simpl. Narine. || Épith. Ouvert, large, fumant, enflammé.

NASEBY. Géogr. Village d'Angleterre, comté de Northampton, où Fairfax remporta une victoire sur Charles Ier en 1645.

NASELLE. s. f. Art milit. V. NASAL.

NASI. s. m. Président du Sanhédrin, chez les Juifs. || Titre que l'on donnait aux chefs des tribus, des grandes familles. Simon Machabée fut honoré du titre de *nasi.*

NASICAN. s. m. Ornith. Espèce du genre picucule.

NASICOLE. s. m. (ét. lat., *nasus*, nez; *colo*, j'habite). Entom. Ver qui se forme dans le nez.

NASICORNE. adj. des 2 g. (ét. lat., *nasus*, nez; *cornu*, corne). Mamm. Qui a une corne sur le nez). || NASICORNES. s. m. pl. Famille de l'ordre des mammifères multongulés, qui ne comprend que le seul genre rhinocéros, portant une ou deux cornes sur le nez.

— Entom. Qui a une corne sur la partie correspondante au nez, comme le scarabée nasicorne.

NASICORNE. s. m. Entom. Espèce de scarabée, dont la larve se développe dans le fumier des couches.

— Erpét. Tortue de mer.

NASIÈRE. s. f. Écon. rur. Espèce de tenaille ou pince dont les extrémités sont émoussées, et la poignée garnie de deux anneaux, à l'un desquels on fixe une corde qui passe librement dans le second anneau. On insinue les pinces dans les naseaux des bœufs à travers le cartilage qui les sépare. On conduit et l'on guide par ce moyen les bœufs, soit qu'ils labourent, soit qu'ils tirent des fardeaux.

NASILLANT. part. prés. du v. Nasiller. Qui nasille. Il est invar. Une personne nasillant lorsqu'elle chante.

NASILLANT, ANTE. adj. Qui a l'habitude de nasiller. Omiss. des dictionn.

Près des bois, près des eaux, une troupe innocente
De canards *nasillants*, de dindons rengorgés,
De gros moutons bêlants que leur laine a chargés,
Disaient : Tout est à nous. (Voltaire.)

NASILLARD, ARDE. adj. (pr. *na-si-iar;* rad. *nasiller*). Qui nasille, qui parle du nez. Orateur nasillard.

— Qui vient du nez. Ton nasillard. Voix nasillarde. Son nasillard. Terminaison nasillarde. Le mot le plus court était pour les Francs le plus agréable. De là ces monosyllabes *nasillards*, *main*, *pain*, *vin*, *point*, *loin*, *soin*, et une foule d'autres qui rendent le discours si sec et si sourd quand on n'a pas l'art de les mêler avec des mots plus moelleux et plus sonores. (Auguis.) Qu'y a-t-il en effet de plus contraire à l'harmonie que cette foule de terminaisons sourdes et *nasillardes*, qui s'opposent toujours à la naissance d'une bonne musique, et qui donnent la torture aux bons faiseurs de vers? (Id.)

— Cette expression n'est pas exacte, puisqu'on ne peut pas dire que l'on parle du nez; car c'est précisément lorsque l'air ne peut plus passer par les narines, que le son nasillard est produit. C'est à la résonnance de l'air dans les cavités, passagèrement sans communication avec l'extérieur, qu'on doit attribuer sa formation; aussi l'observe-t-on dans les personnes qui ont des coryzas, des polypes des narines ou toute autre cause d'occlusion des conduits du nez.

— substantiv. Un nasillard. Une nasillarde.

NASILLARDER. v. n. 1re conj. (pr. *na-si-iar-dé;* dimin. de *nasiller*). Parler du nez.

NASILLARDISE. s. f. (pr. *na-si-iar-di-ze*). S'est dit du défaut de celui qui parle du nez.

Tu m'abandonnerais? toi qui mets hors de mise
Ton poil déjà grison et ta *nasillardise.* (Th. Corn.)

— Ce mot, qui dérive de *nasillard*, n'a point été adopté, quoiqu'il paraisse utile.

NASILLEMENT. s. m. (pr. *na-si-ye-man*). Action de nasiller.

— Altération de la voix causée par la difficulté qu'éprouvent les sons articulés par les fosses nasales, qui se trouvent oblitérées en partie ou en totalité.

NASILLER. v. n. 1re conj. (pr. *na-si-ié;* du lat. *nasus*, nez). Parler du nez. Ne faire que nasiller. Il y avait des ordres monastiques qui affectaient de nasiller en chantant, parce qu'ils croyaient cela plus dévot.

— Véner. Se dit de l'action du sanglier qui enfonce ses naseaux dans la fange.

— Un auteur satirique qui, malgré son esprit, ne peut faire autorité, a donné à ce verbe un sens actif, et l'a employé assez agréablement dans cette phrase, où il dit d'un capucin (le P. Norbert), qu'il *nasillait* la parole de Dieu avec un succès capucinal. (Chevrier.)

NASILLEUR, EUSE. (pr. *na-si-ieur*). Celui, celle qui parle du nez.

... *man*). Mauvaise prononciation du nez.

NASILLONNER. v. n. 1re conj. (pr. *na-si-io-né;* dimin. de *nasiller*). Se disait pour Nasiller.

NASIQUE. adj. des 2 g. (du lat. *nasus*, nez). Mamm. Qui a le nez fort long. || NASIQUES. s. m. pl. Famille de l'ordre des mammifères multongulés, comprenant le tapir, qui a le nez prolongé au delà des mâchoires, et mobile.

— Qui a la tête prolongée en devant, comme le truxale nasique.

— Bot. Se dit d'une plante dont la fleur forme un tube allongé et de couleur rouge, qu'on a comparé à un grand nez.

— Entom. Qui porte une élévation unique sur le front, comme la mouche nasique.

— Ichthyol. Qui a le museau prolongé en forme de nez, comme le pleuronecte nasique.

NASIQUE. s. f. Mamm. Genre établi pour une espèce de guenon à long nez.

— Erpét. Espèce de couleuvre.

NASIR-DAVAAR. s. m. Relat. Intendant des haras du roi de Perse.

NASIRÉENS. s. m. pl. (de l'hébr. *nasir* isolé). V. NAZARÉENS.

NASIRÉISME. s. m. V. NAZARÉISME.

NASITERNE. s. f. Antiq. lat. Genre de vases qui avaient une embouchure à trois becs ou à trois goulots.

NASITORT. s. m. (ét. lat., *nasus*, nez; *torquere*, tordre, parce que son odeur fait éternuer). Bot. Un des noms vulgaires du cresson alénois, plante de la famille des crucifères.

NASO-LOBAIRE. adj. des 2 g. Anat. Qui se rend à l'aile du nez. Rameau naso-lobaire. Veine naso-lobaire. || substantiv. Le naso-lobaire.

NASON. s. m. (du lat. *nasus*, nez, parce qu'ils ont le front proéminent, muni d'un appendice osseux, en forme de corne ou de lame, située au-dessous du museau). Ichthyol. Genre de poissons thoraciques des Indes et de l'Arabie, renfermant douze espèces.

NASONNEMENT. s. m. Action de nasonner.

NASONNER. v. n. 1re conj. S'est dit pour Nasiller, ou faire du bruit en respirant par le nez.

NASO-OCULAIRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *nasus*, nez; *ocularis;* fait de *oculus*, œil). Anat. Qui appartient au nez et à l'œil. Nerf naso-oculaire. || subst. Le naso-oculaire.

NASO-PALATIN, INE. adj. (ét. lat., *nasus*, nez; *palatum*, palais). Anat. Qui appartient ou qui se rend au nez et au palais. Le muscle naso-palatin. || substantiv. Le naso-palatin.

NASO-PALPÉBRAL, ALE. adj. (ét. lat., *nasus*, nez; *palpebræ*, paupières). Anat. Qui appartient au nez et aux paupières. Se dit du muscle orbiculaire des paupières. Le muscle orbiculaire ou naso-palpébral, en se contractant, ferme l'œil et le protége contre une lumière trop vive et les corps extérieurs. Pendant le sommeil l'occlusion des yeux n'est point due à l'action des muscles orbiculaires ou *naso-palpébrals*, mais bien au relâchement du muscle élévateur de la paupière supérieure. (Encycl.)

— subst. Le naso-palpébral.

NASO-SURCILIER, IÈRE. adj. (ét. lat., *nasus*, nez; *supercilium*, sourcil). Anat. Qui se rend du nez au sourcil. Le muscle naso-surcilier. Le muscle *naso-surcilier* a pour usage de froncer la peau du sourcil qu'il ride perpendiculairement et qu'il ramasse vers l'angle interne de l'œil, tantôt pour protéger cet organe d'une trop vive lumière, tantôt pour servir à l'expression des passions tristes et concentrées. (Dict. des sc. méd.) || subst. Le naso-surcilier.

NASSAIRE. s. m. Conchyl. Animal qui habite les nasses.

NASSANGI. s. m. Relat. Officier du sceau en Turquie.

NASSANGI-BACHI. s. m. Relat. Le chef des nassangis.

NASSARI. s. m. Hist. relig. Membre d'une secte peu connue, dont les opinions participent de celles des mahométans, des guèbres et des chrétiens.

NASSAT. s. m. Mus. Jeu d'orgues qui est moitié moins ouvert par le haut que par le bas. On l'appele aussi *quinte couverte.*

NASSAU. Géogr. Duché de la confédération germanique. Wiesbaden en est la capitale; 337,000 hab.

— Hist. *Maison de Nassau.* Ancienne maison d'Allemagne, qui s'est divisée en trois branches principales : la maison d'Orange, la maison de Dillenbourg, la maison de Sarrebruck.

NASSAU (Engelbert, comte de). Gouverneur de Brabant, combattit jusqu'à sa mort en 1504, pour l'affermissement de la domination autrichienne dans les Pays-Bas. || NASSAU (Guillaume Ier de). Né en 1533, enleva les Pays-Bas aux Espagnols, et fonda la république de Hollande. Il fut assassiné en 1584 à Delft. || NASSAU (Maurice de). Son fils, né en 1567, n'avait pas encore atteint sa vingtième année, qu'il fut jugé digne d'être mis à la tête de l'armée chargée de défendre la liberté que son père avait conquise. Il répondit dignement à cette confiance en enlevant aux Espagnols les places im... sur tous les points, les Espagnols se virent obligés de reconnaître l'indépendance de la Hollande. Maurice de Nassau mourut en 1625. || NASSAU (Henri Frédéric), son frère, régna de 1625 à 1647. Il égala son frère pour les talents militaires, et le surpassa en prudence et en pénétration. || NASSAU (Guillaume II), son fils, né en 1626, lui succéda en 1647. Après la paix de Westphalie, il se fit donner une autorité dictatoriale par les États-généraux, mais il fut bientôt obligé de la déposer. Il mourut en 1650. || NASSAU (Guillaume III). Devint roi d'Angleterre. || NASSAU (Guillaume IV). Régna de 1717 à 1751. || NASSAU (Guillaume V). Régna de 1751 à 1800.

— NASSAU-SIEGEN (Jean-Maurice, prince de). Né en 1604, enleva, pendant son séjour au Brésil, beaucoup de places aux Portugais. Il a laissé 2 vol. in-fol. représentant les animaux remarquables de l'Amérique du Sud, dessinés et enluminés de sa main. Il mourut en 1679. || NASSAU-SIEGEN (Charles-Henri-Nicolas-Othon, prétendu prince de). Né en 1745, eut une vie

très-aventureuse. Privé de ses biens par le conseil aulique, qui lui reprochait l'illégitimité de sa naissance, il entra au service comme volontaire, gagna tous ses grades par sa bravoure, suivit Bougainville dans son voyage autour du monde, entra au service de la France, puis à celui de l'Espagne, qui lui donna pour récompense de ses services une somme de trois millions et un brevet de lieutenant-général des armées espagnoles. Appelé en Russie par Catherine II, il détruisit entièrement les forces navales de la Porte et la flotte suédoise. Il mourut à Paris vers 1805.

NASSAUVE. s. f. V. NASSAUVIE.

NASSAUVIACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à la nassauvie. || NASSAUVIACÉES. s. f. pl. Tribu de plantes de la famille des synanthérées qui a pour type le genre nassauvie.

NASSAUVIE. s. f. (du prince de *Nassau*). Bot. Genre de plantes cinarocéphales du détroit de Magellan, qui répand une odeur très-agréable.

NASSAUVIÉ, ÉE. adj. Bot. V. NASSAUVIACÉ. || NASSAUVIÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des synanthérées. || Section de la famille des nassauviacées, renfermant le genre nassauvie.

NASSE. s. f. (du lat. *nassa*). Pêch. Instrument d'osier très-conique, servant à prendre du poisson. La nasse d'un pêcheur. Pêcher à la nasse || Une des trois parties principales du filet nommé *aissaugue*.

— Fig. et fam. *Être dans la nasse.* Être engagé dans une affaire fâcheuse dont on ne peut se tirer.

Maintenant que l'hymen me tenait dans la *nasse*,
Il n'était plus saison de songer au Parnasse.
(SARRAS.)

— Chass. Sorte de filet, rond à son ouverture, terminé en pointe, et soutenu par plusieurs cerceaux allant toujours en diminuant, avec lequel on prend les petits oiseaux.

— Chim. Nom d'une espèce de fourneau.

— Conchyl. Genre de coquilles univalves, renfermant neuf espèces vivantes et plusieurs espèces fossiles.

NASSELLE ou **NASSETTE.** s. f. (dim. de *nasse*). Pêch. Petite nasse de jonc.

NASSENDÈCHE. s. m. Relat. Nom des prêtres du premier ordre, dans le royaume de Camboge.

NASSERI. s. m. Métr. Monnaie qui fut battue en Syrie et en Egypte, sous le règne de Saladin.

NASSI. s. m. Bot. Arbre dont les feuilles sont légèrement lanugineuses. Son fruit est une petite baie un peu fade, mais bonne à manger.

NASSIB. s. m. Myth. mah. Nom que les Turcs donnent au destin, qui se trouve, selon eux, dans un livre écrit au ciel, et contient la bonne et la mauvaise fortune de tous les hommes, qu'ils ne peuvent éviter malgré tous leurs efforts. De là la persuasion d'une prédestination absolue, qui les précipite dans les plus grands périls, parce qu'il n'en arrivera que ce que porte le Nassib.

NASSIER. s. m. Se disait pour Pêcherie. || Étang.

— Conchyl. Mollusques qui habitent dans les nasses.

NASSITURE. s. f. Se disait pour Tumeur dans le corps

NASSON. s. m. S'est dit pour Grande nasse; filet pour la pêche.

NASSONE. s. f. Pêch. Espèce de nasse avec laquelle on prend des écrevisses, des langoustes et autres crustacés.

NASTE. s. m. Bot. Genre de plantes de la famille des graminées. Le naste se trouve à l'île Bourbon, où il s'élève en arbre, et jette de ses nœuds des rameaux en verticilles chargés de fleurs à leur sommet. C'est un arbre superbe qui entoure la montagne du volcan d'une ceinture brillante.

NASTOS. s. m. Bot. Nom de l'une des cinq espèces de roseaux inodores mentionnés par Dioscoride. Le nastos servait à faire des flèches. On présume que ce peut être une espèce de rotang, semblable à celui dont on fait des cannes.

NASTRAND. s. m. Myth. scand. Enfer définitif des Scandinaves. Là sera un bâtiment vaste et infâme dont la porte, tournée vers le nord, ne sera construite que de cadavres de serpents, dont toutes les têtes, tournées vers l'intérieur, [illegible] long fleuve empoisonné dans les ondes rapides duquel flotteront les parjures, les assassins et les adultères. Dans un autre lieu, leur condition sera pire encore, car un loup dévorant y déchirera les corps qui y seront envoyés.

NASTURTIE. s. f. (pr. *nas-tur-ci*; du lat. *nasturtium*, cresson alénois). Bot. Genre de plantes de la famille des crucifères.

NASTURTIOÏDE. s. f. (pr. *nas-tur-ci-o-i-de*). Bot. Genre de plantes qui rentre dans celui des passerages.

NASTURTIOLUM. s. m. (pr. *nas-tur-ci-o-lom*). Bot. Genre de plantes de la famille des crucifères. C'est le passerage des Alpes.

NASTURTIUM. s. m. (pr. *nas-tur-ci-om*). Bot. Plante des anciens, dont les graines sont odorantes. || On l'a donné à diverses espèces de crucifères ayant le goût du cresson, ou une saveur approchante. V. NASTURTIE.

NASTUS. s. m. Bot. genre de plantes renfermant les bambous. On en connaît une dizaine d'espèces.

NASUA. s. m. (du lat. *nasus*, nez, à cause de la grandeur excessive du nez du coati et de sa grande mobilité). Mamm. Nom spécifique du coati. || Genre de mammifères de la famille des ours, établi pour placer les coatis.

NASUTTO. s. m. Mamm. Genre de mammifères ongulés de la famille des tapirs.

NATAL, ALE. (du lat. *natalis*). De la naissance, qui a rapport à la naissance. Pays, lieu natal. Ville, terre, maison natale. Respirer l'air natal. Les anciens célébraient leur jour natal. Fêtes natales. Etre privé de sa chambre *natale*, du jardin que l'on a parcouru dans l'enfance, n'avoir pas l'habitation paternelle, c'est n'avoir pas de patrie. (Napol.)

Un instinct né chez tous les hommes,
Et chez tous les hommes égal,
Nous force tous tant que nous sommes
D'aimer notre séjour *natal*.
(J.-B. ROUSSEAU.)

— *Maison natale.* Se disait chez quelques religieux pour exprimer la maison dans laquelle ils avaient fait leurs vœux. Retourner dans sa maison natale.

— *L'anneau natal.* Celui qu'on ne portait que le jour de sa naissance.

— Myth. rom. Surnom de plusieurs divinités. Le génie natal. Junon, la fortune natale.

— Ant. rom. S'est dit des jeux célébrés annuellement en mémoire de la naissance d'un empereur.

— L'Académie dit que ce mot n'a pas de pluriel masculin. Autrefois on disait *nataux*, *des jeux nataux*. Aujourd'hui on dit plutôt *natals*.

NATAL ou **NATALICE.** s. m. Liturg. Se disait autrefois chez les chrétiens pour désigner une fête quelconque. Le natal du calice. Le natal de la chaire. Le natal des reliques de saint Etienne. || *Le natal d'une église.* Le jour de la dédicace. || On appelait autrefois *les quatre nataux*, les fêtes de Noël, de Pâques, de la Pentecôte et de la Toussaint.

— S'est dit pour Jour solennel. || Présent qu'on faisait au prêtre lors du baptême.

NATAL. Géogr. Ville du Brésil, chef-lieu de la province de Rio-Grande-do-Norte; 8,000 h. || *Terre de Natal.* Partie de la Cafrerie propre, sur la côte de la mer des Indes. Commerce d'ivoire. || Fleuve de la terre de Natal, affluent de la mer des Indes. || Port dans la terre de Natal, à l'embouchure du Natal, dans la mer des Indes. || Ville de l'île de Sumatra, sur la côte occidentale, dans le gouvernement néerlandais de Padaud, chef-lieu d'un territoire du même nom.

NATALITIES. s. f. pl. (pr. *na-ta-li-ci*). Myth. rom. Fêtes et jeux en l'honneur des dieux qui présidaient à la naissance.

NATANGIE. Géogr. Une des divisions de l'ancienne Prusse.

NATANT, ANTE. adj. (du lat. *natans*, nageant). Bot. Qui nage sur l'eau. Feuille natante.

NATATION. s. f. (pr. *na-ta-ci-on*; du lat. *natatio*). L'art de nager. Ecole de natation. La *natation* n'est pas seulement utile à l'homme sous le rapport de la santé et de la conservation, mais elle est encore indispensable pour certains besoins de l'art. C'est ainsi que la pêche des éponges, des coraux, des huîtres perlières, nécessite de la part des plongeurs qui y sont employés une habileté excessive dans l'art de la *natation*. (Guérin.)

— Action de nager. La natation est favorable à la santé. Chez l'homme, la natation s'exécute par des combinaisons de mouvements musculaires des membres.

— Genre de locomotion propre aux animaux qui habitent dans l'eau.

NATATOIRE. adj. des 2 g. Didact. Qui concerne la natation. Exercice natatoire.

— Qui sert à la natation. || *Vessie natatoire.* Celle qui soutient les poissons sur l'eau.

NATATOIRE. s. m. Lieu où l'on peut nager sans danger. || Lieu disposé pour s'y exercer à la nage.

NATCHEZ. s. m. Géogr. Nom d'une tribu américaine qui, au commencement du XVIIIe siècle, occupait la rive orientale du Mississipi. Les Natchez furent détruits en grande partie par les Français vers 1730. On ne trouve plus que parmi les peuplades voisines. || On a aussi donné le nom de *famille mobile Natchez* ou *Floridienne* à une des principales familles indigènes de l'Amérique méridionale. Elle se subdivisait en plusieurs branches ou nations; une des plus importantes était celle des Natchez.

— Ville des Etats-Unis, Etat du Mississipi; 3,600 hab.

NATES. s. m. pl. (du lat. *nates*, fesses). Anat. Nom de deux des quatre tubercules quadrijumeaux du cerveau.

NATHAN. Prophète juif, reprocha à David le meurtre d'Urie, et lui prédit que l'honneur de construire le temple était réservé à Salomon.

NATHIL ou **NATIL.** s. m. Calendr. Nom du neuvième mois de l'année des anciens Arabes; il répond à peu près au mois de novembre.

NATHINÉEN, ENNE. adj. et s. Hist. Nom qui signifie Donné ou voué, et que Josué imposa aux Gabaonites après la supercherie au moyen de laquelle ils firent alliance avec lui. || S'est dit par la suite de tous les peuples conquis par les Israélites. || Se dit aussi des Juifs qui étaient voués dans le temple aux services les plus bas et les plus pénibles.

NATICE. s. f. Conchyl. Genre de coquilles univalves vivant dans les eaux marines, à peu de distance du rivage, au milieu des algues. On les trouve aussi quelquefois à peu de profondeur dans le sable. Ce genre renferme beaucoup d'espèces.

NATICIER. s. m. Conchyl. Mollusque qui vit dans les natices.

NATICOÏDE. adj. des 2 g. Conchyl. Qui ressemble à une natice.

NATIF, IVE. adj. (du lat. *nativus*, fait de *nasci*, naître). Se dit de la ville, du lieu où une personne a pris naissance. Etre natif de Paris, de Lyon.

— Féod. On appelait *esclaves natifs* ceux qui, par leur origine et par leur naissance, étaient attachés à la glèbe, à la seigneurie.

— *Américains natifs.* Parti politique formé récemment aux Etats-Unis d'Amérique : il demande que l'on n'accorde des droits politiques aux étrangers qu'après un séjour de vingt et un ans dans la république.

— Minér. Se dit d'un métal qui se trouve dans la terre sous la forme métallique, sans être minéralisé par sa combinaison avec d'autres substances, ou qui est fort peu altéré par le mélange. Or, argent, cuivre natif. || On dit dans le même sens *métal vierge*.

— Apporté en naissant. Vertu, qualité native. L'égoïsme entoure le cœur de l'homme d'une dure écorce qui lui ôte la sensibilité *native*. (Boiste.) Longtemps la société, morcelée par les partis, ne subsistera plus que par la force des vertus *natives*. (Id.)

— Fig. Naturel. Candeur, simplicité, pudeur native. Ses yeux, que le feu du sentiment n'anime point encore, ont au moins toute leur sérénité *native*. (J.-J. Rouss.) Tout ouvrage étranger perd infiniment de sa couleur *native* dans une traduction française, avec quelque précision et quelque énergie qu'on en puisse rendre les idées, les images et les sentiments. (Mercier.)

— *Etat natif de l'homme.* L'homme à l'état sauvage.

— Pop. *Né natif.* Se dit de celui qui est non-seulement né dans un lieu, mais encore de parents qui vivaient depuis un certain temps dans ce même lieu. Il a été employé dans la poésie badine. Certain petit pinson né *natif* de sa cage. (Boufflers.) *Natif* n'était ajouté à *né* que pour lui donner plus de force.

— Les Anglais disent *Expressions natives*, par opposition à Expressions empruntées d'une autre langue.

— substantiv. *Les natifs d'un pays.* Les naturels, les habitants originaires d'un pays. Les *natifs* étaient les enfants de ces habitants nés dans les villes. (J.-J. Rouss.)

— Syn. comp. NATIF, NÉ. *Natif* suppose ordinairement l'établissement fixe des parents, l'éducation, etc.; *né* n'indique que la naissance accidentelle.

NATIGAY. Myth. tart. Nom des dieux pénates des Tartares mongols. Ils président aux biens de la terre et sont les gardiens des familles. Chaque maison a une image de son natigay, qui a une femme et des enfants. A dîner, on commence par servir le natigay et sa famille. On leur graisse abondamment la bouche, et les restes du repas sont jetés hors de la maison pour servir à la nourriture de quelques esprits qu'on redoute sans les connaître.

NATION. s. f. (pr. *na-cion*; du lat. *natio*, fait de *nasci*, naître). Agglomération d'hommes vivant sous les mêmes lois, en communauté de mœurs et de langage, dans une certaine circonscription territoriale. Nation puissante, belliqueuse, guerrière, civilisée, policée, barbare, sauvage, riche, pauvre, commerçante, industrieuse. Nation grave, spirituelle. Nations rivales, ennemies, alliées. Chaque nation a ses coutumes, ses mœurs. Les défauts d'une nation. Nation française, espagnole, anglaise. Les nations de l'Asie, de l'Amérique. L'humeur, l'esprit, le génie d'une nation. Toutes les nations de la terre. Les nations septentrionales, méridionales, orientales, occidentales. Visiter, fréquenter les nations étrangères. Voyager chez différentes [illegible] droits, les libertés, les lois, la constitution, le gouvernement d'une nation. Civiliser, policer une nation. Commander à diverses nations. Etre Français, Italien de nation. Dieu a préparé dans son conseil éternel les premières familles qui sont la source des *nations*, et dans toutes les *nations* les qualités dominantes qui devaient en faire la fortune. Il a aussi ordonné dans les *nations* les familles particulières dont elles sont composées, mais principalement celles qui devaient gouverner ces *nations*. (Boss.) Auguste journée, où deux fières *nations* longtemps ennemies, et alors réconciliées par Marie-Thérèse, s'avancent sur leurs confins, leurs rois à leur tête, non pour se combattre, mais pour s'embrasser. (Id.) Notre *nation* surtout, plus attachée à ses maîtres, plus respectueuse envers les grands, se fait une gloire de copier leurs mœurs. (Mass.) Qu'ils cessent de décorer nos temples, dédiés à la charité, avec des dépouilles obtenus par le sang des *nations*. (B. de St-P.) On n'a jamais vu de *nation* formée uniquement de prêtres ou de nobles. (Id.) Les femmes ont contribué plus que les philosophes à réformer les *nations*. (Id.) Heureuse la *nation* qui a la vérité pour principe. (La Rochef.) Les mœurs d'une *nation* sont plus sacrées au peuple que ses lois. (Duclos.) Le meilleur code grammatical se trouve dans les grands écrivains d'une *nation*. (Delille.) Napoléon, ce prénom si éclatant, que la voix des *nations* a tant répété depuis, n'avait encore été employé qu'une fois, c'est dans l'acte constitutif de la république italienne. (Thiers.)

— Se dit quelquefois des habitants d'un même pays, encore qu'ils ne vivent pas sous le même gouvernement. Ainsi l'on dit *la nation italienne*, *la nation allemande*, quoique l'Italie et l'Allemagne soient partagées en divers Etats et en divers gouvernements. Jules Mazarin était propre par son génie à ménager l'esprit de sa *nation*. (Boss.)

— On nomme aussi *nation* une agrégation d'hommes qui ont une origine commune : ainsi, quoique la grande famille slave fasse aujourd'hui partie de peuples différents, on peut très-bien dire *la nation slave*, pour exprimer cette collection d'individus ayant une origine commune, attestée encore par l'identité des mœurs et du langage.

— Se dit encore des personnes d'une même nation qui se trouvent dans un pays étranger. L'ambassadeur assembla la nation. Toute la nation se rendit chez l'ambassadeur.

— Fig. Classe d'individus suivant les mêmes principes, le même culte, les mêmes opinions, la même profession. La nation des poètes. La nation des grammairiens. La nation des sophistes La nation des comédiens. Connais-tu la *nation* dévote? (Boil.) Je sais que la *nation* des poètes est une *nation* farouche, qui prend feu aisément. (Id.) Grands savantas, *nation* incivile. (Mme Deshoul.) || Employé en cette acception, ce mot se prend souvent en mauvaise part.

— Le P. Lemoine l'a dit des fleurs. L'impériale ne semble être faite que pour régner sur la *nation* des fleurs.

— NATIONS. s. f. pl. Se prend, dans l'Écriture sainte, pour les peuples infidèles et idolâtres. C'est là qu'on voit le peuple de Dieu, sous les yeux mêmes d'un Josué, donner dans tous les excès des *nations*. (Mass.)

— *Docteur des nations*, *maître des nations* ou *apôtre des nations*. Locutions par lesquelles les prédicateurs ont souvent désigné saint Paul, parce qu'il s'attacha principalement à convertir et à instruire les païens.

— Se disait autrefois, dans la faculté des arts de l'université de Paris, d'une société de maîtres, vivant sous les mêmes lois, les mêmes institutions et les mêmes préfets. Le lien entre ces maîtres était une commune patrie. On distinguait quatre nations : celle de France, celle de Picardie, celle de Normandie et celle d'Allemagne. Il n'y en avait d'abord que deux, la gallicane et l'anglicane : la première comprenant tous les écoliers originaires du midi de l'Europe, et la seconde, ceux du nord. Plus tard, on y adjoignit la nation de Picardie et celle de Normandie; et la nation anglicane reçut, probablement à cause des guerres contre les Anglais, le nom de nation germanique ou nation d'Allemagne.

— *Collége des Quatre-Nations.* Collége fondé par Mazarin, pour recevoir les élèves de l'université appartenant aux provinces espagnoles, italiennes, allemandes et flamandes, nouvellement réunies à la France. Les bâtiments du collége des Quatre-Nations forment maintenant le palais de l'Institut. Cette détermination n'avait rien de commun avec l'antique dénomination des nations universitaires.

— Syn. comp. NATION, PEUPLE. *Nation* comprend les naturels du pays, et *peuple*, tous les habitants. Dans plusieurs pays, la *nation* est le tout, le *peuple* est la partie. Souvent ces deux mots s'emploient l'un pour l'autre dans un sens analogue; mais il serait peut-être plus juste de réserver le nom de *peuple* aux multitudes unies par une communauté d'origine et d'idées, et de ne qualifier de *nations* que les peuples régulièrement constitués en Etat politique et souverain.

NATIONAL, ALE. adj. (pr. *na-cio-nal*). Qui concerne toute une nation, qui appartient à une nation. Esprit, caractère, préjugé, honneur national. Prévention, haine nationale. Qualités nationales. Assemblée nationale. Propriété, ré[illegible] Église nationale. Il avait existé sous l'ancienne monarchie un clergé puissant, formant l'un des trois ordres qui, dans les États-généraux, exprimaient les volontés nationales. (Thiers.) Le principe de tout gouvernement est la volonté nationale. [illegible] droit du gouvernement. (Payne.)

— *Troupes nationales.* Troupes levées dans l'État même qu'elles servent.

— *Garde nationale.* Troupe non soldée qui est composée de citoyens, et qui veille au maintien du bon ordre, ainsi qu'à la défense intérieure du royaume.

— *Garde national.* Celui qui fait partie de la garde nationale. Un garde national rétablira [illegible] qu'il est investi de la confiance publique. (Boiste.)

— *Concile national.* Assemblée des évêques de toutes les métropoles d'une nation. || *Synode national.* Concile où l'on assemblait les prélats de la nation qui était sous la même domination temporelle.

— *Cardinal national.* Cardinal attaché à quelqu'une des couronnes par sa naissance ou par un engagement personnel et connu.

— Qui est attaché avant tout aux intérêts de la nation et non point à ceux d'une caste ou d'une famille. Parti national. Opinions nationales. Sentiments nationaux. Écrivain national. Poète national.

— Le P. d'Orléans l'a employé dans le sens de Partial, prévenu pour sa propre nation. Il proteste qu'on ne le trouvera point *national* dans son histoire et préoccupé en faveur de la nation française. Aucun autre auteur ne l'a employé en ce sens.

— NATIONAUX. s. m. pl. La totalité de ceux qui composent une nation.

— Pourquoi donc restreindre ce nom au nombre pluriel? N'est-ce pas encore ici ôter volontairement une ressource à notre langue, la priver d'une expression aussi exacte que claire pour tous? Pourquoi ne dirions-nous pas : *C'est un national*, comme nous disons : *C'est un étranger?* Et par quelle autre expression remplacer convenablement *national?* Sera-ce par le dur et baroque mot *régnicole*, connu seulement des lettrés et des administrateurs? Sera-ce par les mots *indigène*, *naturel*, qui nous présentent l'individu plutôt comme faisant partie d'une peuplade, d'une horde, que d'une nation civilisée?

— *Le National.* Titre d'un journal politique quotidien fondé en 1830 par A. Carrel.

NATIONALEMENT. adv. (pr. *na-cio-na-le-man*). D'une manière nationale.

NATIONALISÉ, ÉE. part. pass. du v. Nationaliser. S'empl. adjectiv. Étrangers nationalisés.

NATIONALISER. v. a. 1re conj. (pr. *na-cio-na-li-sé*). Rendre national, faire adopter par une nation.

— SE NATIONALISER. v. pron. Prendre les mœurs d'une nation.

— En parlant des choses, Passer dans les usages d'un peuple. La liberté se nationalise.

NATIONALITÉ. s. f. (pr. *na-cio-na-li-té*). Condition de l'homme qui appartient à un corps de nation, soit par naissance, soit par association ou naturalisation. La nationalité d'un peuple peut survivre longtemps à son indépendance. Mépriser les *nationalités*, ce n'est rien autre chose que mépriser la vie en sa source la plus profonde. (E. Quinet.) La *nationalité* de la France est le fruit de ses combats, de ses défaites, de ses victoires, pour une cause dont elle a reçu le germe et qui grandit avec elle (Id.)

— Esprit, amour, union, confraternité nationale; patriotisme. Une nationalité ferme, compacte et vigoureuse. Le despotisme détruit toute *nationalité*. (Boiste.) Quand certaines idées ne sont plus généralement admises, quand les intérêts divergent et se fractionnent, quand on ne s'entend plus sur le but qu'on doit atteindre par un effort commun, alors la *nationalité* s'affaisse, languit et meurt. (***)

NATIVETÉ. s. f. Qualité de ce qui n'est point factice. Peu en usage.

NATIVITAIRE. s. m. Hist. relig. Membre d'une secte arienne qui pensait que le Verbe avait pris naissance et n'était pas éternel.

NATIVITÉ. s. f. (du lat. *nativitas*). Naissance. Ne s'emploie qu'en parlant de Jésus-Christ, de la sainte Vierge et de quelques saints. La nativité de Notre-Seigneur, celle de la sainte Vierge et celle de saint Jean-Baptiste, sont les seules que fête l'Église. || La fête de la Nativité de la sainte Vierge est connue en Anjou et dans les provinces limitrophes sous le nom de *Notre-Dame de l'Angevine* ou *l'Angevine*, parce que l'Anjou fut durant trois siècles la seule contrée où on la célébra. Ce ne fut que vers la fin du VIIe siècle que le pape Sergius Ier l'établit dans toute la chrétienté.

— Absol. La naissance de Jésus-Christ ou la fête de Noël.

— Image qui représente la nativité.

— Chron. *An de la Nativité.* Se dit d'une manière de compter les années en commençant au 25 décembre. Dans les expéditions de la cour de Rome, on se sert quelquefois de l'an de la Nativité.

— Astrol. État et disposition du ciel, des [illegible] le [illegible] de la nativité de quelqu'un. || Horoscope qu'on en tire. Dresser, juger une nativité.

— Liturg. Se dit, dans le rite mozarabique, de la seconde des deux [illegible] de l'hostie.

— Fig. Saint-Amant l'a employé dans le sens de Naissance.

> Que [illegible]
> De voir [illegible]
> À la nativité des temps!

NATOLIE. Géogr. V. ANATOLIE.

— s. f. Hortic. Variété d'[illegible].

NATRICE. s. f. Bot. Plante dont l'odeur est très-désagréable.

NATRIUM. s. m. (pr. *na-tri-om*). Chim. V. SODIUM.

NATRIX. s. m. (du [illegible], nager, animal nommé parce qu'il nage dans l'eau). Erpét. Espèce de serpent aquatique.

— Bot. Genre de plantes.

NATROCHALCITE. s. f. (pr. *na-tro-kal-ci-te*). Chim. V. BATOLITHE.

NATROLITHE. s. f. (du lat. *natrum*; et du gr. λίθος, pierre). Minér. Variété de mésotype. || On a aussi donné ce nom à d'autres minéraux.

NATRON ou **NATRUM.** s. m. (pr. *na-tron* ou *na-trom*). Minér. Carbonate de soude, solide et naturel, ordinairement mêlé à du sel marin et à du sulfate de soude. Plusieurs lacs de l'Égypte fournissent beaucoup de natron. On l'emploie au blanchiment du lin et à la fabrication du verre. || Dans l'ancienne chimie, on donnait ce nom à plusieurs substances différentes.

— Géogr. *Lacs de natron.* Lacs de la Basse-Égypte, ainsi nommés du natron que l'on en tire. || *Vallée de natron.* Vallée de la Basse-Égypte où l'on trouve sept lacs renfermant du natron. La vallée s'étend pendant 110 kilom.

NATRONIUM. s. m. (pr. *na-tro-ni-om*). Chim. V. SODIUM.

NATSONIE. s. f. Bot. Genre de plantes qui se rapproche beaucoup de celui des turgoties.

NATTA. s. f. (du lat. *nates*, fesses). Pathol. Tumeur charnue qui vient au dos et aux épaules, et à laquelle on a donné ce nom, parce qu'elle est en forme de fesse.

NATTAIRE. s. m. Hist. ecclés. Solitaire ou moine qui n'avait pour lit que des nattes de jonc.

— Adjectiv. Moine nattaire.

NATTE. s. f. (du lat. *natta*, tapis de jonc, natte). Sorte de tissu de paille, de jonc, de roseau, etc., fait de trois brins ou cordons entrelacés, et servant ordinairement à couvrir les planchers et à revêtir les murailles des chambres. Natte de paille, de jonc. Faire de la natte. Brocher de la natte avec de la ficelle. Assembler de la natte. Vendre de la natte au mètre. Clouer de la natte sur un plancher. Rouleau de natte. Coucher sur de la natte.

> Une *natte* de joncs, villageoise tissure,
> Couvre un lit dont le saule a formé la structure.
> (DESSAINTANGE.)

— Les Gaulois et les Francs, nos ancêtres, n'ont eu pendant longtemps aucune idée des belles tapisseries ou des beaux tapis; mais on sait qu'ils couvraient leurs murailles et leurs planchers de nattes tissues de longues pailles et de joncs, que l'on fit teindre plus tard. Elles furent travaillées en compartiments, et avec des dessins plus ou moins agréables. Aujourd'hui les tapis ont tellement pris le dessus, qu'on ne voit plus de nattes qu'au dehors des portes d'appartements, ou sous les pieds poudreux des gens de bureau de la dernière classe.

— Absol. Natte de paille. Coucher sur une natte.

— Toute sorte de tresses de fil, de soie, etc., lorsqu'elles sont faites de trois brins ou cordons. Une natte d'or et d'argent.

— *Natte de cheveux.* Cheveux tressés en natte.

— Fig. Les procès sont semblables à la *natte*, qui se continue bout à bout jusqu'à l'infini, et dont nul ne voit la fin qui ne la laisse. (Le Sage.)

— Bot. V. BOIS DE NATTE.

— Conchyl. *Natte d'Italie.* Nom que les marchands donnent quelquefois à une variété du cône lisière. || *Natte de jonc.* Espèce de telline, la telline vierge, et quelquefois vénus écrite. || *Natte de jonc sans tache.* Autre espèce de telline.

— Hortic. Les nattes dont les jardiniers se servent pour couvrir les espaliers et les autres plantes, afin de les garantir de la gelée, etc., sont en paille non tressée, sur laquelle on tend des ficelles à des distances voulues; on croise les ficelles, et avec un liteau de bois arrondi on consolide la paille, et l'on continue jusqu'au bout, en croisant toutes les ficelles à chaque poignée de paille qu'on place.

— Mar. Entrelacement de roseaux fendus ou d'écorces d'arbres qu'on plaçait dans les vaisseaux pour garnir la soute au biscuit, les soutes aux voiles, et le fond de cale du vaisseau lorsqu'on chargeait des grains, car ces nattes empêchent l'humidité.

— Pêch. *Natte de liège.* Se dit, en Provence, des morceaux de liège que l'on attache à la tête des filets.

NATTÉ, ÉE. part. pass. du v. Natter. S'empl. adject. Chambre nattée. Cheveux nattés. Cheval natté. Vêtue de blanc, sans aucun ornement dans ses cheveux simplement *nattés*, elle semblait [illegible] de mauvais goût, pure bonne.)

— Pêch. *Morue nattée.* Morue qui a été endommagée par les nattes avec lesquelles se font les premiers lits, sur le plancher où l'on établit la pile.

— Zool. Se dit d'une surface qui est marquée de lignes obliques entrecroisées comme les [illegible] de l'amylide nattée, la coquille du cône natté.

NATTER. v. a. 1re conj. (rad. *natte*). Couvrir de nattes. Natter les murailles d'une chambre, le plancher d'un cabinet.

— *Natter de la paille, du jonc, des cheveux, les crins d'un cheval*, etc. Les tresser en natte. Je ne le reconnus pas d'abord. Outre qu'il avait changé d'habit et natté ses cheveux, une moustache postiche lui couvrait la moitié du visage. (Le Sage.)

— SE NATTER. v. pron. Être natté. Ces cheveux se nattent facilement.

NATTIER, ÈRE. s. Celui, celle qui fait ou vend de la natte, des nattes. Les nattiers ont été nos premiers tapissiers.

— Hist. relig. Membre d'une secte manichéenne qui affichait une grande austérité, et qui ne permettait pas d'autre lit que des nattes de jonc.

NATTIER. s. m. Bot. Sorte de plante.

NATTS. s. m. pl. Myth. ind. Esprits aériens redoutés des Birmans.

NATURALIBUS (IN). Loc. adverb. latine. Fam. Dans l'état de nature. Surprendre quelqu'un in naturalibus. || On dit quelquefois dans le même sens : *puris in naturalibus*.

NATURALISATION. s. f. (pr. *na-tu-ra-li-za-ci-on*). Action de naturaliser.

— Acte par lequel un étranger obtient les droits et les priviléges dont jouissent les naturels. En France, la faculté de conférer la naturalisation appartient au roi seul.

— Effet des lettres de naturalité. Obtenir des lettres de naturalisation. Après sa naturalisation, on est admissible aux emplois publics.

— Art de transporter les animaux et les végétaux d'un pays dans un autre, et de les habituer à vivre et à se reproduire sous un nouveau climat. Plutarque rapporte qu'Alexandre tenta vainement de *naturaliser* le lierre dans les campagnes de Babylone. (A.-Martin.)

— Action de transposer un mot, une phrase, d'une langue dans une autre, sans la moindre altération, soit dans le sens, soit dans la forme.

— On peut aussi appliquer le mot de *naturalisation* à des expressions que l'on fait quelquefois avec bonheur d'une science dans une autre, du sens propre dans un sens figuré. Ainsi, le mot *restauration*, qui d'abord ne fut employé que comme terme d'art et de médecine, a été naturalisé d'une manière remarquable dans le langage politique.

— Syn. simpl. ACCLIMATATION. NATURALISATION. *L'acclimatation*, c'est l'introduction d'un animal, d'un végétal dans un pays, sans qu'il cesse pour cela d'exiger les secours habituels de l'homme pour se conserver, croître et se propager; tandis que la *naturalisation* indique positivement que l'animal, que la plante, acclimatés, sont devenus propriétés du pays où on les a transplantés, qu'ils s'y perpétuent et continueront à y multiplier, lors même que l'homme les perdrait totalement de vue, et les abandonnerait à eux-mêmes.

NATURALISÉ, ÉE. part. pass. du v. Naturaliser. S'empl. adjectiv. Personne naturalisée. Animal naturalisé. L'institution du jury a été naturalisée dans ce royaume. Locution qui n'est pas encore naturalisée.

NATURALISER. v. a. 1re conj. Accorder à un étranger les droits et les priviléges dont jouissent les naturels du pays. Naturaliser un étranger. Se faire naturaliser français. Rome, épuisée par tant de guerres civiles et étrangères, se fit tant de nouveaux citoyens qu'à peine pouvait-elle se reconnaître parmi tant d'étrangers qu'elle avait *naturalisés*. (Boss.)

— Se dit aussi en parlant des animaux et des plantes que l'on apporte dans un pays, et qui y réussissent. Naturaliser en Europe des animaux d'Afrique. Naturaliser une plante, un arbre en France. En *naturalisant* sur notre sol des insectes, ils ont ajouté des richesses à nos manufactures. (Chateaub.) Ils *naturaliseront* avec succès tous les grains, tous les fruits, tous les quadrupèdes de l'ancien hémisphère dans le nouveau. (Rayn.) Le climat s'est absolument refusé aux tentatives qu'on a faites pour y *naturaliser* la soie. (Id.)

— Se dit des sciences, des arts, des inventions, des institutions qu'on apporte dans un pays, et qui y prospèrent. Naturaliser dans un pays sauvage les arts de l'Europe. Ils espérèrent qu'en le *naturalisant* chez eux, ils se ménageraient des intelligences et des protecteurs parmi les génies noirs. (Chateaub.) Mais en *naturalisant* à Jérusalem l'architecture de Corinthe et d'Athènes, les Juifs y mêlèrent les formes de leur propre style. (Id.) En attirant dans ce pays quelques Indiens et quelques Chinois, on y *naturalise* tous les arts et toutes les cultures de l'Asie. (Rayn.)

— Se dit particulièrement des mots et des phrases que l'on transporte d'une langue dans une autre. Naturaliser un mot latin en français. L'usage seul peut naturaliser les mots étrangers. *Déficit* est un mot latin que nous avons [illegible]

— SE NATURALISER. v. pron. S'habituer. || Se familiariser avec. Engager les princes à envoyer leurs enfants à Goa, pour s'y *naturaliser* en quelque manière avec les mœurs et les principes de la cour de Lisbonne. (Rayn.)

— Fig. Entrer dans les mœurs, les habitudes d'un pays. Les lois qui sont d'accord avec le sol et le climat d'un pays s'y *naturalisent* de plus en plus; elles y deviennent aussi indigènes que leurs végétaux. (Ferrand.)

NATURALISME. s. m. Didact. Qualité de ce qui est produit par une cause naturelle. Le naturalisme d'un prétendu prodige.

— Caractère de ce qui est naturel. C'est aux philosophes que nous avons l'obligation de nous avoir montré le *naturalisme* de tant de phénomènes qui effrayaient nos pères. (Mém. de Trév.)

— Religion de la nature; système de ceux qui attribuent tout à la nature comme premier principe. || Il y a plusieurs degrés dans le naturalisme : ou l'homme divinise les phénomènes de la nature et les objets individuels, c'est le fétichisme; ou il divinise les forces de la nature, en s'élevant à une première généralisation, tel est le culte des éléments; ou il divinise le tout, l'univers entier, et il arrive au panthéisme, dernier degré de généralisation dans l'ordre matériel.

— Philos. *Naturalisme de Schelling.* V. NATURE (Philosophie de la).

— Système des médecins qui considèrent la nature, souverainement sage et prévoyante, comme la principale cause de la curation des maladies.

— Histoire naturelle d'un pays. M. l'abbé Guyon donna en 1744 l'Histoire des Indes orientales anciennes et modernes, où l'on comprend le *naturalisme*, la géographie, la religion et les mœurs du pays. L'auteur se jette dans le *naturalisme*, il décrit le bézoard. (Mém. de Trévoux.)

NATURALISTE. s. m. Celui qui s'applique particulièrement à l'histoire naturelle, qui s'attache à la connaissance des plantes, des minéraux, des animaux, etc.

— Celui qui écrit sur l'histoire naturelle. En l'état où est maintenant l'histoire naturelle, on n'est pas admis à se dire naturaliste pour avoir décrit bien ou mal un et même plusieurs objets de la nature. Ceux qui n'ont que ce talent de faire à tout propos des descriptions minutieuses, qui rassemblent des détails minutieux pour le plaisir de les dénombrer, n'ont qu'un mérite fort restreint. Le vrai naturaliste saisit la science d'un point de vue plus élevé; il ne s'arrête aux détails qu'autant qu'ils lui semblent utiles à l'explication de l'ensemble; s'il prend un fait particulier, c'est pour en faire ressortir quelque loi générale. Les *naturalistes* substituent souvent la science des mots à celle des êtres. (Boiste.)

— On dit aussi adjectiv. dans le même sens, Un écrivain naturaliste.

— C'est par un étrange abus qu'on donne le nom de *naturalistes* à une classe d'artisans qui empaillent des animaux, et qui tiennent boutique pour les vendre.

— Hist. relig. et philos. Se dit de ceux qui ne reconnaissent que la puissance de la nature, qui n'admettent point de Dieu, mais qui croient qu'il n'y a qu'une substance matérielle revêtue de diverses qualités qui lui sont essentielles, et par le moyen desquelles tout s'exécute nécessairement dans la nature comme nous le voyons.

— Se dit adjectiv. dans ce dernier sens. Ce besoin d'unité qui domine l'esprit humain le pousse à confondre les effets et la cause, et il finit par tomber dans le panthéisme, seule conclusion possible du point de vue exclusivement *naturaliste*.

— S'est dit pour Enfant de la nature; homme naïf. Nous autres *naturalistes* estimons qu'il y aye grande et incomparable préférence de l'honneur de l'invention à l'honneur de l'allégation. (Montaigne.) || Il paraît, par un passage de Montaigne, que ce terme commençait à peine de son temps à s'introduire dans notre langue.

NATURALITÉ. s. f. État de celui qui est naturel d'un pays, ou qui s'y est fait naturaliser.

— *Droit de naturalité.* Droit dont jouissent les habitants naturels d'un pays, à l'exclusion des étrangers.

— *Lettre de naturalité.* Lettres par lesquelles le gouvernement accorde le droit de naturalité aux étrangers. Obtenir des lettres de naturalité.

— Fig. Il est des mots qui ont reçu du ciel des lettres de *naturalité*. (Domergue.)

NATURE. s. f. (du lat. *natura*, fait de *nasci*, naître). Le monde ou l'ensemble des êtres sortis de la création; universalité des choses créées. Toute la *nature* étonnée, attentive, obéissante, reconnaît en lui le pouvoir de son créateur. (Fléch.) La *nature* est le trône extérieur de la magnificence divine. (Buff.) L'homme de la *nature* est le chef et le roi. (Boil.) Il se trouve dans la *nature* peu de géants et peu de nains. (Théoph.) La *nature* qui se ranime me ranime aussi. (J.-J. Rouss.) Je crois donc que la volonté meut l'univers et anime la *nature*. (Id.)

> Avant la mer, la terre, et la voûte des cieux,
> La *nature*, cette œuvre admirable des dieux,
> Sans mouvement, sans vie, indigeste, uniforme,
> N'était qu'un tout confus où rien n'avait sa forme.

— On dit que *le soleil est l'œil de la nature*, parce qu'il éclaire l'univers. || On dit qu'*il est le père de la nature*, parce qu'il échauffe la terre, et qu'il la rend féconde.

— Par exagérat. *Il n'y a rien de meilleur, de plus mauvais, de plus beau, de plus laid dans la nature, dans toute la nature.* Se dit d'une personne ou d'une chose très-bonne, très-mauvaise, etc.

— Syn. simpl. Monde, univers. || Épith. Entière, vaste, indigente, créée, durable.

— L'ordre établi dans l'univers. Pénétrer dans les secrets de la nature. Les lois de la nature. Les mystères de la nature. Les merveilles de la nature. L'étude de la nature. Le spectacle de la nature. Lire dans le grand livre de la nature. Tout périt et se renouvelle dans la nature. La *nature* est pour l'homme un livre fermé. (Mass.) L'homme le plus puissant ne peut déranger l'ordre de la *nature*. (Del.) Ainsi, à mesure que

l'homme s'approche des éléments de la *nature*, les principes de la science s'évanouissent. (B. de St-P.) Il est un livre ouvert à tous les yeux, c'est celui de la *nature*. C'est dans ce grand et sublime livre qu'on apprend à connaître son divin auteur. Nul n'est excusable de n'y pas lire, parce qu'il renferme un langage intelligible à tous les esprits. (J.-J. Rouss.)

— La puissance, la force active qui a établi cet ordre, et qui le conserve suivant de certaines lois. On personnifie presque toujours cette expression, et elle devient alors un synonyme plus ou moins vague de Dieu. Cependant toutes les phrases où l'on emploie le nom de *nature* ne peuvent pas s'appliquer à Dieu. Le mot *nature*, employé de cette manière, est très-souvent une fiction de notre esprit, à laquelle on attribue certains effets extraordinaires et une conduite régulière, comme si cette nature était le substitut de Dieu, une puissance collatérale avec Dieu, ou un être moyen entre Dieu et les choses créées. La nature ne fait rien en vain. La nature agit, opère par les voies les plus simples et les plus courtes. La nature répand ses dons, ses richesses en tous lieux. La nature semble avare dans quelques climats. La nature étale ici toute sa magnificence. La nature est admirable jusque dans ses moindres caprices. Les jeux, les caprices de la nature. Dieu et la *nature* ont fait tous les hommes égaux. (Boss.) La *nature*, cruelle usurière, nous ôte tantôt un sens, tantôt un autre. (Id.) Tous les biens appartenaient originairement à tous les hommes en commun; la simple *nature* ne connaissait ni de propriété ni de partage; elle laissait d'abord chacun de nous en possession de tout l'univers. (Mass.) La *nature* veut que les enfants soient enfants avant que d'être hommes. (J.-J. Rouss.) La *nature*, en naissant, vous fit l'âme sensible. (Regnard.) La *nature* a tout balancé. (B. de St.-P.) Si la *nature* est un esprit intelligent, je l'appelle Dieu. (La Bruy.) La *nature* est le premier ministre de Dieu. (De Bréhan.) Laissez les autres se ruiner en habits et en pierreries, la *nature* a fait pour vous toutes les dépenses. (Saint-Évrem.)

— Syn. simpl. Providence, génie du monde. || Epith. Bienfaisante, indulgente, prudente, sage, impénétrable, mystérieuse, cachée, ingénieuse, industrieuse, constante, prévoyante, immortelle, inépuisable, féconde, prodigue, officieuse, libérale, puissante, active, riche, simple, inflexible, aveugle, avare, bizarre, rebelle, sublime, naissante, rajeunie, embellie, attristée, en deuil, dégradée, outragée, languissante, épuisée, aride.

— Phys. *Jeux de la nature*. Phénomènes encore inexpliqués, que l'on considérait comme des espèces de miracles, de dérogations aux lois naturelles. Les prétendues pluies de soufre, de sang, de crapauds, étaient appelées *jeux de la nature*. On donnait le même nom aux stalactites, aux pétrifications, aux fossiles, aux monstres, à certains effets d'architecture naturelle résultant de la cristallisation de quelques substances minérales. || *Merveilles de la nature*. Cette expression est restée pour désigner ceux de ces phénomènes dont l'imposante ou la pittoresque beauté a plus particulièrement eu le privilége d'exciter en tout temps l'étonnement et l'admiration des hommes.

— Prov. *Dieu et la nature ne font rien en vain*. Il n'y a rien d'inutile dans la création.

— *Payer le tribut à la nature*. Mourir.

— Prov. *Il est bien âne de nature, il ne sait pas lire son écriture*. || On dit qu'*un homme est ennemi de nature*, quand il se plaît à faire du mal à soi et aux autres, quand il condamne toutes sortes de divertissements. || On dit, quand un poltron va dans les occasions dangereuses, que *nature pâtit*.

— On appelle *richesses*, *dons de la nature*, ceux qui viennent de la naissance, comme l'esprit, la fortune, la beauté.

— Myth. anc. Divinité que les uns font mère, d'autres femme, d'autres enfin fille de Jupiter. || L'Être suprême, qui, suivant quelques philosophes, n'était que l'ensemble de tous les êtres ou l'âme du monde. || La Nature était principalement adorée sous le nom de Pan.

> *Nature*, ô séduisante et sublime déesse,
> Que tes traits sont divers! Tu fais naître dans moi
> Ou les plus doux transports, ou le plus saint effroi
> (Delille.)

— Philol. *De la nature des choses*. Titre d'un poëme latin de Lucrèce, qui, vers l'an 60 av. J.-C., prêta les formes de la poésie au matérialisme d'Épicure. || *Instances de la nature*. Nom par lequel François Bacon désigne les observations, les phénomènes purs de tout alliage, dont il enseigne à dresser des tableaux. || *Système de la* [illegible] *Système de la nature*. Titre d'un livre du baron d'Holbach, qui contient une cosmologie matérialiste. || *Philosophie de la nature*. Se dit d'un système cosmogonique de quelques philosophes allemands, parmi lesquels on remarque Schelling et Herder. Selon eux, la nature est la réalisation de tout ce qui peut se concevoir, réalisation dans laquelle se manifeste un principe d'unité, c'est-à-dire la singularité d'un seul prototype doué d'une perfection progressive.

— Autrefois on employait ce mot sans article. C'est une œuvre où *nature* a fait tous ses efforts. (Malh.) Ménage laissait aux poëtes la liberté de dire *nature* ou *la nature*. Aujourd'hui on ne s'en sert sans article que dans quelques expressions, comme *crime contre nature*, *peindre d'après nature*, *représenter d'après nature*. || Dans le style marotique, la suppression de l'article plaira toujours.

> Oyez le reste, et sachez que *nature*
> A mis remède à tout, fors à la mort. (La Font.)

— Alchim. *Nature fuyante au feu*. Le mercure ordinaire, qui est volatil. || *Nature se joint par nature; nature contient nature; nature est contenue par nature*. Ces expressions marquent l'union fixe du volatil du soufre et du mercure, laquelle se fait lorsque le noir paraît. On exprime encore la même union par les phrases suivantes: *La nature aime la nature; la nature surmonte la nature; la nature retient la nature*. || *Changer les natures*. Rendre subtil ce qui est gros et épais, sec ce qui est humide.

— Prov. hermét. *Les natures diverses ne s'amendent point*. On ne peut jamais unir parfaitement des substances tout à fait différentes, par exemple, un métal et un végétal.

— Ce qui constitue tout être en général, soit incréé, soit créé. La nature divine. La nature angélique. La nature humaine. Votre Verbe éternel descendit du sein de votre gloire, pour s'unir à la *nature* de l'homme; la *nature* humaine monta avec lui à la droite de votre immense majesté; elle se vit élevée au-dessus de toutes les principautés et de toutes les puissances célestes. (Mass.) Comme ils imitent les mœurs des bêtes, ils sont pardonnables de s'en attribuer la *nature*. (Id.)

— *La nature humaine*. Le genre humain. Vouloir du mal à toute la nature humaine.

> Un Dieu qui prit pitié de la *nature* humaine
> Met auprès du plaisir le travail et la peine. (Volt.)

> La comédie. . . . .
> Magistrat enjoué de l'humaine *nature*,
> Citait au tribunal d'une adroite censure
> Les vices échappés à la rigueur des lois. (Thomas.)

— Essence d'un être, avec les attributs qui lui sont propres. La nature de Dieu est d'être bon. La nature de l'âme est de penser. La nature de la matière consiste dans l'étendue. Il est dans la nature du feu de s'élever. La nature de l'aimant est d'attirer le fer. Il est dans la nature des choses que cela soit ainsi. Notre chair change bientôt de *nature*. (Boss.) Le temps dont la *nature* est de n'être jamais que dans un moment qui s'enfuit d'une course irrévocable. (Id.) Ce corps d'une *nature* si inférieure à celle de l'âme. (Id.) La pensée de l'homme est une chose admirable par sa *nature*. (Pasc.) La *nature* de l'homme est d'être ce qu'il est. (Boiste.) Étrange effet de notre orgueil! nous prétendons diviniser la *nature* humaine, puis humaniser la *nature* divine. (Id.) La philosophie laisse les hommes à leur *nature*. (Id.)

— Ensemble des propriétés qu'un être tient de sa naissance, de son organisation, de sa conformation primitive, par opposition à celles qu'il peut devoir à l'art.

— Organisation particulière des êtres animés, mouvement qui les porte vers les choses nécessaires à leur conservation. Chaque animal a sa nature particulière. La nature de l'homme est plus flexible que celle des animaux. La nature du poisson est de vivre dans l'eau. Chaque animal obéit à sa nature, suit l'instinct de la nature. On peut améliorer, corriger sa nature. La nature pâlit à la vue d'un grand danger. Satisfaire aux besoins de la nature. Contenter la nature. Donner quelque chose à la nature. Il craignait toujours de trop donner à la *nature*. (Boss.)

— Fam. *Être ennemi de nature*. S'opposer à ce que la nature demande, ou pour les autres, ou pour soi-même. Cette locution a vieilli.

— *Forcer nature*. Vouloir faire plus qu'on ne peut.

— *Faire un grand effort de nature*. Faire une chose à contre-cœur.

— Prov. *Nourriture passe nature*. L'éducation a plus de pouvoir sur nous que la nature même. || *L'habitude est une nature, une seconde nature*. Se dit pour marquer le pouvoir de l'habitude. || *A chacun plaît le sort de sa nature*. || *Nature a produit à toute bête son ennemi*. || *Nature est contente de peu*. || *Nature fait chien chasser*. || *Nature ne peut mentir*.

— Corneille a dit dans *Héraclius*: Vous, pour qui son amour a forcé la *nature*. Voltaire dit au sujet de ce vers: Il eût été mieux, je crois, de dire *a dompté la nature*, car *forcer la nature* signifie pousser la nature trop loin.

— *L'état de nature, de pure nature*. L'état de l'homme tel qu'on le suppose antérieurement à toute civilisation. Dans l'état de société, les hommes ont des besoins, des plaisirs et des maux qu'ils ne connaissent pas dans l'état de nature. Tous les hommes suivaient la grossière *nature*. (Boil.) L'état de *nature* de l'homme serait la barbarie; son état naturel est la société, comme celui des abeilles et des castors. [illegible]

— Fam. *Être dans l'état de pure nature*. Être tout nu.

— Constitution du corps humain, du principe de vie qui l'anime et le soutient. La nature commence à s'affaiblir en lui. La nature a manqué en lui. Une nature défaillante. L'art de la médecine consiste à aider, à soulager la nature. Ce médecin a pour système de laisser agir la nature. Il y a des maladies où il faut abandonner la nature à elle-même. Les forces de la nature ont un terme. Vivre selon le cours de la nature. Dans les maux violents la *nature* se recueille tout entière. (Fléch.) Quand il ne faut être grand que certains moments, la *nature* ramasse toutes ses forces. (Mass.) Je ne redoute point la mort; mais la *nature* la redoute en moi. (Pasc.)

— Complexion, tempérament de chaque individu. Nature sèche, bilieuse, sanguine, flegmatique, cacochyme. Il y a des natures qui sont plus maladives, plus rebelles aux remèdes que les autres. Être bilieux, mélancolique de nature, de sa nature.

— Lumière qui est née avec l'homme, et qui le rend capable de discerner le bien et le mal. La nature nous ordonne de ne pas faire à autrui ce que nous ne voudrions pas qui nous fût fait à nous-mêmes. La nature nous donne les premières notions du juste et de l'injuste. Il faut se secourir les uns les autres, c'est la loi de la nature. Ce crime fait frémir la nature. Cette action, ce sentiment est conforme, est contraire à la nature, est contre nature. La nature se révolte à ce spectacle. Qu'un père vous ait aimé, c'est un sentiment que la *nature* inspire. (Boss.) La *nature*, en cette occasion, relâche beaucoup de ses droits. (Fléch.)

— Se dit particulièrement des affections naturelles de l'homme, de celles qui ont pour objet les personnes auxquelles on est uni par les liens du sang. Le cri, la voix, les sentiments de la nature. Imposer silence à la nature. Étouffer la voix de la nature. Sacrifier la nature à l'amour de la patrie.

— Certaine disposition ou inclination de l'âme. Nature heureuse. Nature perverse, dépravée. Être de sa nature enclin à quelque vice. Être triste, gai de sa nature. Toutes les plus belles qualités d'une excellente *nature*. (Boss.) Arrêter la pente d'une *nature* toujours rapide vers le mal. (Mass.)

— Syn. comp. INCLINATION. NATUREL. PENCHANT. V. PENCHANT.

— Se disait autrefois pour Naturel, caractère. Qui aime bien le vin est de bonne *nature*. (Ol. Bassel.)

— Partie morale de l'instinct des animaux. Le singe est malin et imitateur de sa nature. De sa nature, le chien est ami de l'homme.

— Manég. *Cheval de bonne nature*. Cheval qui obéit à la volonté de son cavalier. || Cheval qui a un bon tempérament, et qui se maintient en parfait état avec très-peu de nourriture. || *Cheval de mauvaise nature*. Cheval qui résiste à la volonté de son cavalier.

— Théol. État naturel de l'homme, par opposition à l'état de grâce. La nature corrompue. La nature déchue est rétablie par Jésus-Christ. La nature fragile. De l'état de nature le baptême nous fait passer à l'état de grâce. Je n'ignore pas que la grâce supplée à la *nature*. (Mass.) || *État de la nature corrompue*. État de la nature déchue et rétablie par Jésus-Christ. || *État de la nature élevée et innocente*. État dans lequel Adam fut créé, avec la justice originelle, la facilité et le penchant au bien, et les autres dons gratuits dont Dieu le priva en punition de son péché. || Quelques théologiens catholiques appellent encore *état de la nature*, celui dans lequel Dieu aurait pu créer l'homme sujet à la mort et autres misères de la vie, sans aucune des grâces qu'on nomme surnaturelles.

— *La loi de nature*. La loi qui est innée en nous. Se dit par opposition à l'ancienne loi et à la loi de grâce.

— Opération, production de la nature, par opposition aux productions de l'art. L'art perfectionne la nature, ajoute à la nature. La nature imprime à ses ouvrages un caractère de simplicité qui manque souvent aux ouvrages de l'art. Dans ce magnifique jardin, l'art surpasse la nature, l'emporte sur la nature. La *nature* est plus belle que l'art. (Buffon.)

— Se dit de ce qui est simple, sans ornement, par opposition à ce qui est affecté, artificiel, forcé, contraint. Il n'y a rien de naturel chez les dames du grand monde, ni teint, ni sentiments. La *nature* s'est réfugiée chez les grisettes. (Ch. Nodier.)

— Est quelquefois opposé à Éducation. Quand la *nature* ne lui aurait pas donné tous ces avantages, elle aurait pu les recevoir de l'éducation. (Fléch.)

— La nature, soit physique, soit morale, considérée comme modèle des arts d'imitation. Il faut, dans les arts, prendre la nature pour guide. Il faut prendre la belle nature pour modèle. Cet auteur, ce peintre, ce comédien, s'éloigne, s'écarte de la nature. Ce poëte n'a pas assez étudié, consulté la nature. Ne pas connaître la nature. La Fontaine est le poëte de la nature.

> Ce style figuré dont on fait vanité,
> Ce n'est que jeu de mots, qu'affectation pure,
> Et ce n'est point ainsi que parle la *nature*.
> (Molière.)

— Beaux-arts. Objet naturel que le peintre ou le sculpteur a sous les yeux pour l'imiter. Paysage fait d'après nature. Peindre la nature morte. Tableau de nature morte. Les arts sont consacrés à peindre les traits de la belle *nature*. (Vauven.) La liberté des mouvements fait la belle *nature*. (Buff.)

— *Belle nature*. Nature la plus exempte de défauts, dont il y ait des modèles réels. || *Nature idéale*. Celle dont le modèle le plus parfait encore n'existe que dans l'imagination de l'artiste.

— *Figures plus grandes, plus petites que nature*. Figures qui ont des proportions plus grandes, plus petites que les proportions naturelles. || *Figures de demi-nature*. Figures qui n'ont que la moitié des proportionnelles.

— Fam. On dit absol. *C'est nature*, pour C'est conforme à la nature, ou, c'est la nature même reproduite.

— Se dit, à peu près dans le même sens, des ouvrages d'éloquence et de poésie. Que la *nature* donc soit votre étude unique. (Boil.) L'esprit avec plaisir reconnaît la *nature*. (Id.) La *nature* est en nous plus diverse et plus sage. (Id.)

> Sans cesse on prend le masque, et quittant la *nature*,
> On craint de se montrer sous sa propre figure.
> (Boileau.)

— Parties qui servent à la génération, surtout dans les femelles des animaux.

— Quelques auteurs ont appelé *nature de baleine* le spermaceti, qui est une matière huileuse concrète.

— On dit, en philosophie, *un instant de temps*, *un instant de nature*. La lumière précède l'illumination d'un instant de nature seulement, c'est-à-dire, qu'on conçoit qu'il faut qu'elle soit avant que d'illuminer.

— Mus. *Chanter par nature*. Se disait pour passer de bémol en bécarre par nature, suivant l'ancienne gamme.

— On dit qu'*une syllabe est longue* ou *brève par nature*, pour exprimer que cela a lieu sans aucune règle de grammaire, qu'elle est telle par position ou autrement.

— Se dit de certaines choses, telles qu'elles sont matériellement, par opposition à l'argent qu'elles peuvent valoir. Avoir le choix de recevoir sa nourriture en argent ou en nature. Restituer des meubles en nature, ou en payer le prix.

— *Payer en nature*. Payer avec les productions naturelles du sol.

— Sorte, espèce. La nature des arbres. La nature du terrain. La nature des affaires. Une autre nature de biens, de rentes. Changer la nature de son bien. Cette plante, cette pierre, ce minéral est d'une nature particulière. Le cristal est de la même *nature* que le quartz. (Buff.) La volonté m'est connue par ses actes, non par sa *nature*. (J.-J. Rouss.) Le climat de ce qu'on appelle la cour est d'une étrange *nature*. (Mme de Motteville.)

— Techn. *Diamant de nature*. Diamant qui, n'ayant pas son fil dirigé uniformément, ne peut être bien poli.

— Iconol. La Nature est souvent représentée sur les médailles comme l'emblème de Pan. Les Égyptiens la peignaient sous l'image d'une femme couverte d'un voile. Sur quelques médailles, c'est une femme qui a du lait aux mamelles, et un vautour dans la main, ce qui désigne sa force active et passive; sur d'autres médailles, c'est simplement une tête de femme posée sur une espèce de gaîne ornée de mamelles, symboles de la fécondité. On l'a aussi représentée sous la figure d'une femme ailée, armée d'un carquois, d'une égide et d'un casque entouré de rayons et surmonté d'une urne, symbole de l'humidité, tenant d'une main un gouvernail, de l'autre une corne d'abondance, sur laquelle est posé un coq, et qui se termine en tête de bélier. || La Nature, prise dans le sens opposé de l'art, s'exprime ordinairement par une jeune fille vêtue simplement, couronnée de fleurs, et qui donne les mains à l'Art, pour faire entendre que la Nature et l'Art doivent toujours être unis.

NATUREL, ELLE. adj. (du lat. *naturalis*). Qui appartient à la nature. La physique a pour objet les corps naturels. Les lois, les forces, les causes, les facultés naturelles. Les effets naturels. Les besoins, les sentiments naturels. Ceux qui s'aiment sont exposés à mourir deux fois, de la mort *naturelle* et de l'absence. (Boiste.)

— *Philosophie naturelle*. Celle qui a pour objet l'étude des lois et des causes des phénomènes naturels.

— *Sciences naturelles*. La réunion de toutes les sciences qui s'occupent de la nature, de ses productions, comme la physique, la chimie, l'histoire, la médecine, etc. Les sciences *naturelles* ne s'accordent parfaitement qu'avec le théisme. (Boiste.) Les sciences *naturelles* ont tué la superstition. (Volt.)

— *Histoire naturelle*. Science qui a pour objet la description et la classification des animaux, des végétaux et des minéraux. Étudier l'histoire naturelle. Professer l'histoire naturelle.

— Ouvrage qui traite de cette science. L'Histoire naturelle de Buffon. || Il y a des histoires naturelles qui ne s'occupent que d'une branche de l'histoire naturelle ou d'une de ses subdivisions, comme la zoologie, la botanique, la minéralogie ou l'ornithologie, l'ichthyologie, etc. || D'autres ne traitent que de l'histoire naturelle d'un royaume, d'une province, d'un canton, etc. Histoire naturelle du Brésil, de la [illegible] Rhône, etc.

— Hist. nat. *Caractère naturel*. Énumération complète de toutes les qualités qui distinguent un être.

— Myth. rom. *Dieux naturels*. Se disait de toutes les parties de l'univers que l'on avait personnifiées, comme le soleil, l'air, le ciel, etc.

— *Enfant naturel*, *fils naturel*, *fille naturelle*. Enfant qui n'est pas né en légitime mariage. On lui donne ce nom sans doute pour exprimer que les deux sexes, en s'unissant pour la propagation de l'espèce, se sont seulement occupés de remplir le vœu de la nature, à l'exclusion des lois et coutumes qui veulent que cette union soit consacrée par un acte civil et cimentée par une cérémonie religieuse. || *Enfant légitime et naturel*. Celui qui est né d'un mariage légitime, par opposition à l'enfant adoptif.

— *Parties naturelles.* Les parties destinées à la génération.

— Anc. législ. *Homme naturel.* Homme qui est d'âge à se marier.

— Se prend quelquefois dans le sens d'Indigène et d'autochthone.

— Qui est conforme à la nature particulière de chaque espèce, de chaque individu. La raison est un attribut naturel de l'homme. La curiosité est une passion naturelle à l'homme. Générosité naturelle à une nation. Férocité naturelle du tigre, naturelle au tigre. Cette haine lui est devenue naturelle. Suivant son penchant naturel, son inclination, sa pente naturelle. Affection naturelle pour son pays, pour ses enfants. Son humeur naturelle le porte à la solitude. Avoir un désir naturel d'être heureux. Tant le désir de vivre est *naturel* à tous les hommes. (Fléch.) La faiblesse aux humains n'est que trop *naturelle.* (Rac.) Tous les hommes ont un plaisir *naturel* à voir leurs semblables. (D'Aguesseau.) L'homme change l'état *naturel* des animaux en les forçant à lui obéir. (Buff.)

— Se dit, dans le même sens, en parlant des choses. Les bornes naturelles de l'Océan. La direction naturelle de la flamme.

— *Loi naturelle.* Loi que Dieu impose à tous les hommes, et qu'ils peuvent découvrir et connaître par les seules lumières de leur raison, en considérant avec attention leur nature et leur état. || *Droit naturel.* Système, assemblage en corps de ces mêmes lois. || *Jurisprudence naturelle.* Art de parvenir à la connaissance des lois de la nature, de les développer et de les appliquer aux actions humaines.

— *État naturel de l'homme.* État de l'homme civilisé, vivant en société. || Suivant quelques philosophes, c'est l'état sauvage.

— Qu'on a reçu de la nature, qu'on apporte en naissant. Lumières naturelles. L'affabilité et l'humanité seraient les vertus *naturelles* des grands, s'ils se souvenaient qu'ils sont les pères des peuples. (Mass.)

— Qui vient de la nature seule, par opposition à ce qui est artificiel, factice, cultivé. Avoir de l'esprit naturel. Ses qualités acquises l'emportent de beaucoup sur ses qualités naturelles. Sa gaieté n'est pas naturelle, elle est forcée.

— Se dit, dans le même sens, en parlant des choses. Les eaux minérales naturelles sont souvent remplacées avec avantage par les eaux minérales artificielles. Chute d'eau naturelle. Ce baume est-il naturel ou artificiel? Cet oiseau est peint, ce n'est pas sa couleur naturelle. Cette perruque imite très-bien les cheveux naturels. Le cinabre *naturel* en masse est d'un rouge très-foncé. (Buff.)

... La laine et la soie, en cent façons nouvelles,
Apprirent à quitter leurs couleurs naturelles. (Boil.)

— *Laine de couleur naturelle.* Laine qui n'a point été mise à la teinture, qui n'a que la couleur qu'elle avait sur le dos de l'animal. || *Étoffe de couleur naturelle.* Étoffe fabriquée avec des laines ou autres matières qui n'ont point été teintes.

— *Vin naturel.* Vin qui n'a pas été frelaté, où l'on n'a rien mêlé d'étranger.

— Qui n'est pas dû à l'industrie des hommes. *Un arbre naturel* est celui qui vient de lui-même dans les forêts, sans avoir été ni planté, ni cultivé, ni greffé. Il est bien vrai qu'un arbre cultivé porte naturellement des fruits, c'est-à-dire sans miracle; mais on dit que ces fruits viennent artificiellement et non pas naturellement, c'est-à-dire indépendamment du secours de l'industrie humaine. Elever une masse d'eau avec des pompes, c'est quelque chose de naturel, c'est-à-dire que cette pratique n'a rien de miraculeux, cependant on dit que c'est une chose artificielle, et non pas naturelle, parce qu'elle dépend de l'industrie des hommes.

— Qui est conforme au cours ordinaire de la nature. Le cours, l'ordre, l'état naturel des choses. La défense est de droit naturel. Événement naturel.

— Qui est conforme aux lois de la nature, par opposition à Surnaturel. La résurrection d'un mort n'est pas un effet naturel. Les miracles sont des effets produits par la volonté de Dieu, et non pas des causes naturelles.

— Qui est conforme à la raison ou à l'usage commun. Il est naturel de se confier à ses amis. Il est naturel de demander un service à ceux qu'on a obligés soi-même. Il n'est pas naturel de s'attaquer à plus fort que soi. Ce n'est pas une chose naturelle qu'il ait été guéri d'une si grande blessure en si peu de temps. Il est si peu *naturel* aux femmes de se mêler des affaires, que la langue n'a pas de termes pour exprimer

daisent. (Boiste.)

— *Cela n'est pas naturel, ce n'est pas une chose naturelle.* Se dit d'une chose où l'on soupçonne quelque tromperie. Ce n'est pas une chose naturelle de gagner toujours au jeu. Il faut qu'il y ait quelque supercherie là-dessous, car cela n'est pas naturel.

— *Juges naturels.* Ceux que la loi assigne aux accusés, aux parties, suivant leur qualité et l'espèce de la cause. Nul ne peut être distrait de ses juges naturels. || Par extens. Les gens de goût sont les juges naturels des productions littéraires.

— Arithm. *Nombres naturels.* Se dit, dans les tables de logarithmes, des nombres consécutifs 1, 2, 3, 4, etc., par opposition aux nombres artificiels, qui en sont les logarithmes. || *Logarithmes naturels.* Ceux dont la génération est donnée d'une manière indépendante de leur base.

— Astron. *Mois naturel* ou *astronomique.* V. MOIS. || *Horizon naturel.* V. HORIZON.

— Mar. *Ordre naturel.* Ordre d'une armée navale ou d'une escadre, lorsque les vaisseaux sont rangés en ligne de bataille, ayant entre eux une seule encâblure de distance.

— Médec. On a appelé *choses naturelles* celles du bon état desquelles dépend l'entretien de l'harmonie qui constitue la nature de l'homme, de même que leur dérangement tend à la détruire, comme les solides, les fluides, les esprits vitaux et les diverses fonctions des parties. || *Choses non naturelles.* Celles dont une dose modérée contribue à modifier le tempérament naturel et à conserver la santé, et dont l'excès produit un effet tout contraire, par exemple, l'air, les aliments, le sommeil, la veille, l'exercice, le repos, les passions, etc.

— Mus. *Tons naturels.* Tons qui se forment de la gamme ordinaire sans aucune altération, sans dièse et sans bémol à la clé. Il n'y a que deux tons naturels, qui sont: *ut* majeur et *la* mineur, encore ce dernier comporte-t-il deux dièses accidentels. || *Naturel.* Se dit d'une note qui n'est affectée ni d'un dièse ni d'un bémol. Ut naturel. Si naturel. Mi naturel. || *Échelle naturelle.* On donne ce nom à l'échelle diatonique, parce qu'étant engendrée par les consonnances et les dissonances entre elles, c'est celle qui se présente le plus naturellement à l'esprit. || *Musique naturelle.* Celle qui est formée par la voix humaine, par opposition à l'artificielle, qui s'exécute avec des instruments. || *Chant naturel.* Chant doux, aisé, gracieux, etc. || *Harmonie naturelle.* Celle dans laquelle on ne recherche pas trop les dissonances et les transitions hasardées. || *Naturel.* Se dit aussi de ce qui n'est point forcé, qui ne va ni trop haut ni trop bas, ni trop vite ni trop lentement.

— Se dit de ce que nous faisons, en conséquence de nos habitudes. Il était naturel à Ovide d'écrire en vers. Il lui est naturel de marcher très-vite. Il lui est naturel de s'affliger pour peu de chose.

— Qui s'offre naturellement à l'esprit. Le sens que vous donnez à ce passage n'est pas naturel. Vous n'avez pas pris cette phrase dans son sens naturel. Voilà l'explication la plus naturelle qu'on puisse donner de sa conduite, l'interprétation la plus naturelle qu'on puisse donner à son propos.

— Qui est sans affectation, sans contrainte, sans effort. Avoir des grâces naturelles. Gestes, mouvements naturels. Démarche naturelle. Avoir un air naturel. Le maintien, le débit, le jeu de ce comédien est naturel. Vous êtes *naturel*, oui; mais soyez aimable. (Volt.) Rien n'empêche tant d'être *naturel* que l'envie de le paraître. (La Rochef.)

— Se dit, dans le même sens, de l'esprit et de ses productions. Avoir l'esprit naturel. Pensées, expressions naturelles. Langage, style naturel. Vers naturels. Quand on voit un style *naturel*, on est ravi, car on s'attendait de voir un auteur, et l'on trouve un homme. (Pasc.) Il y a de beaux esprits qui trouvent plat et insipide ce qui n'est que *naturel.* (Bouh.) Il faut prendre garde qu'en voulant rendre une pensée *naturelle*, on ne lui fasse perdre quelque chose de ce qui la rend vive et piquante, et qu'on ne la rende plate et languissante. (Id.)

— B.-arts. On appelle *naturels* les objets artificiels qui se présentent à nous, comme si l'art ne s'en était point mêlé, et qu'ils fussent des productions de la nature. || *Un tableau est naturel* lorsqu'il frappe les yeux, comme si l'on voyait l'objet qu'il représente. || *Une action dramatique est naturelle* lorsqu'elle nous donne la même idée de la chose décrite que si nous l'avions vue.

— Qui a de la simplicité et de la franchise. Homme naturel. Femme naturelle. Je l'ai vu, simple et *naturel*, changer de visage au récit de leurs infortunes. (Boss.) La plupart des jeunes gens croient être *naturels* lorsqu'ils ne sont qu'impolis. (La Rochef.)

NATUREL. s. m. Habitant originaire d'un pays. Un naturel. Les naturels du pays. || Dans cette acception, ce mot s'emploie rarement au singulier, et même au pluriel il est mieux de l'employer avec un régime qu'absolument. Enfin on ne le dit pas des habitants de l'Europe.

— Propriété inhérente à la nature de l'être animé ou inanimé dont on parle. C'est le naturel du feu de tendre en haut. Le naturel de l'homme est d'être sociable. C'est le naturel du poisson de vivre dans l'eau, de l'oiseau de s'élever dans l'air. C'est le naturel de la sensitive

— Se prend aussi pour Tempérament, constitution du corps. Naturel fort et robuste. Naturel vigoureux.

— Inclination, humeur naturelle. Bon, mauvais, méchant naturel. Naturel doux, humain, vertueux, compatissant, bienfaisant, reconnaissant, etc. Naturel pervers, féroce, vicieux, malfaisant, ingrat, etc. C'est un plaisir de cultiver, d'orner un beau naturel. Être jaloux, colère de son naturel. Être d'un naturel jaloux, d'un naturel colère. On ne force guère son naturel. Il y a des naturels que rien ne peut adoucir, ne peut dompter. Le tigre est d'un naturel farouche et cruel, le cerf d'un naturel doux et timide. On a beau chasser le naturel, il revient toujours. Le *naturel* le plus heureux est souvent perverti par l'impression que fait un mauvais exemple. (Fléch.) Les deux sexes ne manquent pas de bon *naturel.* (J.-J. Rouss.) En développant le *naturel*, nous avons donné le change à sa sensibilité naissante; nous l'avons réglé en cultivant la raison. (Id.) Le bœuf est d'un *naturel* lent et pesant. (Ardent.) Le *naturel* des chevaux n'est point féroce. (Buff.) Chassez le *naturel*, il revient au galop. (Boil.)

Le *naturel* toujours sort et sait se montrer;
Vainement on l'arrête, on le force à rentrer;
Il rompt tout, perce tout, et trouve enfin passage.
(Boileau.)

— Sentiments que la nature inspire aux pères et aux mères pour leurs enfants; et aux enfants pour leurs pères et pour leurs mères. C'est un enfant qui a beaucoup de naturel, qui n'a point de naturel, qui est sans naturel. C'est une méchante mère, elle n'a point de naturel, elle manque de naturel. La princesse palatine trouvait dans la duchesse sa chère fille un *naturel* tel qu'il le fallait à un cœur comme le sien. (Boss.)

— Sentiments d'humanité et de compassion qu'on doit avoir pour tous les hommes. Il faut être sans naturel pour ne pas soulager un malheureux quand on le peut. Montrer son bon naturel dans toutes les occasions.

— *Avoir beaucoup de naturel.* Avoir les bons sentiments que la nature inspire.

— Facilité, aisance naturelle avec laquelle une chose est faite. C'est l'opposé d'Art, d'affectation. Il y a beaucoup d'art dans ce travail, mais point de naturel. N'avoir pas de naturel dans le langage, dans le geste, dans le maintien. Avoir du naturel dans l'esprit. Acteur qui manque de naturel dans son débit, dans son geste. Gâter ses qualités par son défaut de naturel.

— Littér. Sentiment de la belle nature joint à une grande facilité pour la peindre. Tantôt il ne craint pas de paraître, tantôt il semble se cacher. Un ouvrage n'est naturel qu'autant que l'art est d'accord avec le genre dans lequel on écrit, et cet accord en fait toute l'élégance.

— Forme naturelle et extérieure de chaque chose. Cela est peint au naturel, pris, tiré sur le naturel.

— B.-arts. Modèle qu'on a sous les yeux pour l'imiter. Dessiner, peindre, modeler d'après le naturel.

— *Statue plus grande que le naturel.* Statue qui excède les proportions naturelles. Une statue monumentale doit être plus grande que le naturel.

— *Au naturel.* loc. adv. D'après nature, selon la nature. Cette figure représente le prince au naturel. La vieille Sanguin est morte comme une héroïne, promenant sa carcasse par la chambre, se mirant pour voir la mort au *naturel.* (Mme de Sév.)

— Se dit quelquefois au moral. Représenter, retracer au naturel l'injustice du procédé de quelqu'un. L'illusion se dissipera, vous verrez tout au *naturel.* (Mass.) Cette acception vieillit.

— Art culin. Se dit de la manière la plus simple d'apprêter certaines viandes. Bœuf au naturel. Tête de veau au naturel. Côtelettes au naturel.

— Blas. Se dit lorsque les animaux ou les fleurs qui meublent l'écu sont représentés avec leurs couleurs naturelles, et non avec les émaux ordinaires du blason.

— Mus. *Solfier au naturel.* Transporter les tons affectés de dièses ou de bémols, et les solfier par les noms des sons de la gamme ordinaire.

— *De mon naturel.* loc. adv. Naturellement.

— Syn. comp. NATUREL. TEMPÉRAMENT. CONSTITUTION. COMPLEXION. Le *naturel* est formé de l'assemblage des qualités naturelles; le *tempérament*, du mélange des humeurs; la *constitution*, du système entier des parties constitutives du corps; la *complexion*, des habitudes dominantes que le corps a contractées.

NATURELLEMENT. adv. Par un principe naturel; par une impulsion, une propriété naturelle. Tout retourne naturellement à son principe. Tous les animaux désirent naturellement la conservation de leur être. Être porté naturellement à la douceur. Naturellement sensible. Le lion est naturellement courageux. Le lièvre est naturellement timide. Sans s'abaisser, pour être civil et obligeant, il se trouve *naturellement* ce qu'il doit être envers tous les hommes. (Boss.) Albert de Walstein fut naturellement fort sobre. (Sarrazin.) Les plantes y sont *naturellement*; elles naissent sous nos pieds. (J.-J. Rouss.) J'ai dit que Sophie était gourmande. Elle l'était *naturellement*; mais elle est devenue sobre par habitude, et maintenant elle l'est par vertu. (Id.)

de la nature. Cela ne peut pas se faire naturellement.

— *Cela ne se fait pas naturellement.* Se dit des choses qui ne sont pas dans l'usage ordinaire, qui n'arrivent pas ordinairement. || Se dit aussi des choses où l'on veut faire entendre qu'on soupçonne quelque supercherie. Il a gagné dix parties de suite, cela ne se fait pas naturellement. || On dit dans le même sens: *Cela ne peut pas être arrivé naturellement.*

— D'une manière naturelle, simple, facile. Entrer naturellement dans son sujet. Son éloge est venu, a été amené naturellement, tout naturellement dans cet endroit du discours. Cela s'explique naturellement, tout naturellement. Voilà le sens qui s'offre naturellement à l'esprit.

— D'une manière naïve, propre à imiter exactement la nature. Dépeindre quelque chose naturellement. Contrefaire tout le monde fort naturellement.

— Sans affectation, sans recherche, sans effort. Penser, parler, écrire naturellement. Jouer naturellement.

— Sans déguisement, avec franchise. Parler à quelqu'un naturellement, lui répondre naturellement. Ne pas agir naturellement. Il ne trouvait pas de plaisir plus doux que d'entendre parler les hommes *naturellement* et se montrer tels qu'ils sont. (Mass.)

— Sans art, sans culture. Ces plantes croissent naturellement. On y voyait briller mille fleurs des champs, parmi lesquelles l'œil en démêlait avec surprise quelques-unes des jardins qui semblaient croître *naturellement* avec les autres. (J.-J. Rouss.)

— *Naturellement parlant.* En parlant sans figure. || Se dit aussi par opposition à Surnaturellement. Naturellement parlant, un mort ne peut ressusciter.

NATURER. v. n. 1re conj. S'est dit pour Ressembler.

NATURISME. s. m. Philos. Système dans lequel la nature est considérée comme auteur d'elle-même. L'athéisme, le *naturisme* de ce Spinosa, moins géométrique que l'autre, nous rappelle toutefois le raisonnement enthousiaste dans sa sobriété chauve et unie. (Ste-Beuve.) On dit aussi *Naturalisme* et *philosophie de la nature.*

— Système ou opinion de ceux qui attribuent tout à la nature médiatrice, comme puissance souverainement sage et prévoyante. V. NATURALISME.

NATURISTE. s. m. Nom donné par quelques auteurs au médecin qui, ayant fait une étude approfondie de l'économie animale, met tous ses soins à observer scrupuleusement la marche de la nature dans les maladies, et n'emploie que des moyens indispensables et propres à seconder la tendance réputée salutaire.

— adject. Médecin naturiste. Les médecins *naturistes* se livrent peu à la recherche des causes prochaines des maladies, et encore moins à l'explication de leur manière d'agir, ce en quoi ils diffèrent totalement des dogmatistes. (Brichet.)

NAU. s. m. (du lat. *navis.*) Se disait pour Gros vaisseau. || Se disait aussi pour une grande pièce de bois creuse servant à l'égout des étangs, et où l'on place la bande avec un chapeau.

NAUCADE. s. m. Écon. rur. Mélange d'herbes, d'eau et de son, dont on nourrit les porcs dans le dép. de la Haute-Garonne.

NAUCELLE. Géogr. Ch.-l. de cant.; arr. de Rodez (Aveyron). 1,600 hab.

NAUCIFÈRE. adj. des 2 g. Bot. Qui porte des fruits semblables à de petites noix.

NAUCLARE. s. m. Ant. gr. V. NAUCRARE.

NAUCLARÉE. s. f. Ant. gr. V. NAUCRARÉE.

NAUCLÉE. s. f. Bot. Genre de plantes rubiacées des contrées équinoxiales. C'est des feuilles et des jeunes pousses d'une espèce de ce genre que l'on obtient par décoction une fécule souvent employée comme astringente dans les maladies de la gorge, dans les dyssenteries, et qui sert dans la tannerie et la teinture, et dans les cas où le cachou est employé.

NAUCLÉÉ, ÉE. Bot. Qui ressemble à une nauclée. || NAUCLÉÉES. s. f. pl. Groupe de la tribu des rubiacées, qui a pour type le genre nauclée.

NAUCLÈRE. s. m. Ant. Propriétaire d'un bâtiment marchand.

NAUCORE. s. m. (ét. gr. ναῦς, vaisseau; κόρις, punaise, parce qu'ils ont la forme d'un petit bateau. Entom. Genre d'insectes hémiptères aquatiques, renfermant huit espèces, qui, sous tous les états, sont très-carnassiers et attaquent tous les autres insectes aquatiques.

NAUCORIDE. adj. des 2 g. Entom. Qui ressemble à la naucore. || Famille d'insectes hémiptères, qui a pour type le genre naucore.

NAUCRARE. s. m. Ant. gr. Titre de certains magistrats athéniens, administrateurs des revenus des terres. C'étaient les mêmes que les démarques. Ce nom de naucrare leur était donné parce qu'ils devaient fournir un vaisseau à la république.

NAUCRARIE. s. f. Ant. gr. Dîmes d'Athènes. || Juridiction d'un naucrare.

NAUCRATE. s. m. Ichthyol. Genre de poisson de la Méditerranée, ayant pour type le centronote conducteur. || Espèce d'échénéide.

camenteux ou foliacé de quelques crucifères.

NAUENBURGIE. s. f. Bot. Genre établi pour une plante annuelle qu'on trouve dans l'Amérique méridionale.

NAUFRAGANT. s. m. Celui qui a fait naufrage. Les vœux empressés des *naufragants*, que le vent apporte avec l'orage. Ce mot a été hasardé par le P. Larue.

NAUFRAGE. s. m. (du lat. *naufragium*, pour *navifragium*, fait de *navis*, vaisseau; *frangere*, briser). Perte d'un vaisseau, causée par quelqu'un des accidents qu'on éprouve sur mer. Faire naufrage. Faire naufrage sur un banc, à une côte. Ne pouvoir rien sauver du naufrage. Après le naufrage. Les débris, les restes d'un naufrage. Mer fameuse en naufrages.

— Se dit, par extension, des autres bâtiments de mer, et même des barques, des bateaux, etc.

qui vont sur les fleuves, les rivières et les lacs. La chaloupe, l'esquif, le bateau, la barque a fait naufrage.

— Fig. *Faire naufrage au port.* Voir tous ses projets ruinés, renversés au moment où l'on était près de réussir.

— Fig. Se dit de toute sorte de pertes, de ruines et de malheurs. Le naufrage de son honneur, de sa réputation, de sa fortune. Son honneur a fait naufrage. On dit que cet homme est ruiné, mais il lui reste encore des débris de son naufrage. Cette maison, voilà tout ce qu'il a pu sauver de son naufrage. Siècle vainement subtil, où tant d'âmes insensées cherchent leur repos dans le *naufrage* de la foi. (Boss.) Lorsque le juge change en une souplesse de cour le rigide ministère de la justice, il fait *naufrage* contre ces écueils. (Id.) Plus notre course est rapide, plus le *naufrage* est inévitable. (Mass.) Cette mer où tu cours est célèbre en *naufrages*. (Boil.) Leurs noms sont échappés du *naufrage* des temps. (Id.) Les arts et les lettres ont sauvé l'antiquité du *naufrage* au sein du néant. (Boiste.) Des hommes qui ont étudié la manœuvre de l'État, qui ont médité l'histoire de ses *naufrages*, peuvent-ils être forcés à se taire, lorsqu'ils voient des signes de tempêtes, et l'ignorance des pilotes ? (Id.)

— Massillon a dit assez improprement, *essuyer du naufrage*, pour Accueillir après le naufrage.

— On compare souvent la vie à une mer orageuse, à cause des vicissitudes qui la partagent, des écueils dont elle est semée ; en suivant cette figure, Castel a dit en parlant de l'homme qui vit tranquillement à la campagne :

Chaque jour sur les flots de ce monde orageux,
Contemplant des mortels les débris malheureux,
Il s'applaudit d'avoir dans ce commun *naufrage*,
Confié ses destins au tranquille rivage.

— Alchim. *Naufrage de la mer des philosophes.* Phrase du langage hermétique, par laquelle on désigne les pertes, les mauvais succès dans l'ouvrage de la pierre.

— Régnier a donné à ce mot le sens de naufragé.

Il semble dépiter, *naufrage* audacieux,
L'infortune, les vents, la marine et les cieux.

— Syn. simpl. Submersion, perte d'un vaisseau, perte, ruine, infortune, malheur, chute, décadence. ‖ Epith. Horrible, affreux, vaste, commun, dangereux, menaçant, illustre. ‖ Périphr. Les horreurs, les dangers du naufrage.

NAUFRAGÉ, ÉE. adj. Se dit de ce qui a péri, de ce qui a été submergé par l'effet d'un naufrage. Vaisseau, bateau naufragé. Effets naufragés. Marchandises naufragées. Personnes naufragées. Les habitants de ces côtes ne se bornaient pas alors à attendre sur le rivage les navires *naufragés* ; ils occasionnaient fréquemment encore la perte de ces navires. (Encycl.)

— substantiv. En parlant des personnes qui ont échappé à un naufrage. Un naufragé. Un malheureux naufragé.

NAUFRAGER. v. n. 1re conj. (rad. *naufrage*). Ce verbe prend un *e* après le *g* dans tous les temps dont la terminaison commence par un *a* ou un *o*. *Nous naufrageons. Je naufrageais.* Faire naufrage.

— Fig. Enfin que ma raison auprès de vous *naufrage*. (Scarron.)

— Se disait pour Naviguer avec péril.

— Ce verbe serait utile dans le sens de Faire naufrage, et il serait à désirer que l'usage l'adoptât.

NAUFRAGEUX, EUSE. adj. (du lat. *naufragiosus*, qui fait faire naufrage). Fécond en naufrages. Hélas ! il fuyait la rive *naufrageuse* qui avait vu périr son fils. (Prév.)

— C'est aux poètes à faire revivre cet adjectif, dont ils sentent la nécessité.

NAULAGE. s. m. (du gr. ναῦλον, fait de ναῦς, vaisseau). Mar. Fret, louage d'un navire, d'une barque pour le transport, par mer, des personnes ou des marchandises. Naulage d'un navire, d'une barque. On dit aussi *nolis*. *Naulage* n'est guère usité que dans la Méditerranée.

— Myth. Droit qu'on payait à Caron pour passer le Styx.

NAULE. s. m. Ant. gr. Naulage, prix d'un passage sur un navire.

— Myth. Pièce de monnaie qu'on mettait dans la bouche des morts pour payer le passage du Styx. Je suis prêt de payer pour nous deux à Charon la *naule* de sa barque. (Rabelais.)

[illegible] d'un navire. V. NOLISER.

NAULOQUE. Géogr. anc. Ville et port de Sicile. Octave détruisit la flotte de Sextus Pompée près de Nauloque, en l'an 36 av. J.-C.

NAUMACHIE. s. f. (ét. gr., ναῦς, vaisseau ; μάχη, combat). Spectacle d'un combat naval qu'on donnait au peuple de l'ancienne Rome.

— Le lieu même où se donnait ce spectacle.

NAUMACHIEN. s. m. Ant. rom. Celui qui combattait dans les naumachies.

NAUMBURGIE. s. f. Bot. Genre établi pour la lysimachie thyrsiflore.

NAUPACTE. Géogr. anc. Ville de la Locride, sur le golfe de Corinthe. Aujourd'hui *Lépante*.

NAUPACTE. s. f. Entom. Genre de coléoptères.

NAUPACTIEN, ENNE. adj. et s. Géogr. anc. Habitant de Naupacte. ‖ Qui appartient à Naupacte ou à ses habitants.

— Philol. *Poésies naupactiennes.* Satires dirigées contre les femmes, parce que les premières poésies de ce genre eurent pour auteur Larcinus, né à Naupacte.

NAUPHYLAX ou **NAUPHYLACE.** s. m. (ét. gr., ναῦς, vaisseau ; φύλαξ, gardien). Ant. gr. Gardien des ports, des vaisseaux ‖ Officier subalterne à bord d'un vaisseau.

NAUPLIE. Géogr. Ville de Grèce, dans la Morée, ch.-l. de l'Argolide, port sur l'Archipel ; c'est le port de l'ancienne Argos ; 12,000 hab. On l'appelle aussi *Napoli de-Romanie.*

NAUPLIE. s. f. (ét. gr., ναῦς, vaisseau ; πλέω, naviguer, à cause de l'habitation aquatique ou maritime des deux espèces primitives de ce genre). Bot. Genre de plantes à fleurs composées, de la tribu des inulées.

— Entom. Genre de crustacés entomostracés.

NAUPLIUS. Temps hér. Fils de Neptune, roi de l'île d'Eubée.

NAUPRUSTIDE. adj. et s. (ét. gr., ναῦς, vaisseau ; πρηστήρ, fait de πρήθω, brûler). Temps hér. Surnom des filles de Laomédon, qui brûlèrent les vaisseaux de Protésilas, pour le forcer à demeurer dans le lieu où il avait abordé.

NAUROS. s. m. Relat. Fête du premier de l'an chez les Indiens.

NAUROUZ. s. m. Chron. Premier jour de l'ancienne année solaire que les Persans non mahométans célèbrent avec beaucoup de solennité, au premier jour de l'équinoxe de printemps.

NAUSCOPE. s. m. (ét. gr., ναῦς, vaisseau ; σκοπέω, observer). Mar. Instrument à l'aide duquel on peut découvrir les vaisseaux à une très-grande distance.

NAUSCOPIE. s. f. Mar. Art de découvrir les vaisseaux en mer à une très-grande distance.

NAUSCOPIQUE. adj. des 2 g. Mar. Qui concerne le nauscope et la nauscopie.

NAUSE. s. f. Écon. rur. Fossé large et profond destiné à l'écoulement des eaux, lors des crues surabondantes.

NAUSÉABOND, ONDE. adj. (du lat. *nauseabondus*, sujet aux nausées). Qui cause des nausées. Aliment, remède nauséabond. Odeur, saveur nauséabonde.

— Fig. Se dit des ouvrages littéraires qui déplaisent, rebutent, excitent le dégoût. Discours, ouvrage nauséabond.

— Beaumarchais lui a donné un régime. Nauséabond aux lecteurs.

NAUSÉATIF, IVE. adj. S'est dit pour Nauséabond.

NAUSÉE. s. f. (du lat. *nausea*, fait du gr. ναυσία, dérivé de ναῦς, vaisseau, parce que nausée a signifié primitivement l'envie de vomir à laquelle on est sujet sur mer). Envie de vomir qui vient de dégoût. Avoir de grandes nausées. Exciter des nausées. L'exercice de la valse, de l'escarpolette, du jeu de bague, etc., produit la *nausée* chez un grand nombre d'individus. (Villen.) La vue seule d'un objet immonde, dégoûtant, l'impression d'une odeur quelconque, suffisent chez d'autres pour exciter la *nausée*. (Id.) Un maçon, ayant été invité à un repas par ses camarades, fut pris de *nausées*, de dégoût, en voyant mettre sur la table une tête de veau encore saignante. (Id.)

— Envie de vomir à laquelle on est sujet sur mer.

— Fig. Dégoût qu'inspirent les discours et les ouvrages littéraires qui sont rebutants, fastidieux, insipides, quant à la forme ou à l'esprit.

Combien de fois les Wailly, les Beauzées,
Au dieu du goût ont donné des *nausées*. (***)

— Syn. comp. NAUSÉE. VOMISSEMENT. Dans le *vomissement*, on rejette une quantité plus ou moins grande de matières contenues dans l'estomac, et dans la *nausée* ce phénomène n'a pas encore lieu.

NAUSÉEUX, EUSE. adj. Médec. Qui provoque des nausées. Odeur nauséeuse.

NAUSICAA. Temps hér. Fille d'Alcinoüs, roi des Phéaciens ; elle accueillit Ulysse après le naufrage de ce héros. Selon quelques auteurs, elle épousa Télémaque, fils d'Ulysse.

NAUSIOSIS. s. m. Pathol. Ce mot est tantôt synonyme de Nausée, tantôt il exprime le phénomène qui a lieu dans certaines hémorrhagies [illegible] cours.

NAUTE. s. m. S'est dit pour Navigateur. Compagnies de marchands, auxquels on avait accordé de grands privilèges, et qui, sous le nom général de *nautes*, étaient les agents, les ressorts d'un mouvement continuel. (Rayn.)

NAUTELLIPSITE. s. m. Conchyl. Genre de coquilles multiloculaires fossiles, ayant pour type une espèce rencontrée dans un calcaire ancien, en Irlande.

NAUTÈS. Temps hér. Un des compagnons d'Ulysse, inspiré par Minerve ; la garde du Palladium lui avait été confiée.

NAUTIA. Hist. Famille patricienne de Rome, consacrée au culte de Minerve, et qui avait la garde du Palladium.

NAUTIER. s. m. Pêch. Sorte de couteau dont les pêcheurs de morue se servent pour ôter les noues.

NAUTIES. s. f. pl. Fêtes en l'honneur de Nautia.

NAUTILACÉ, ÉE. adj. Conchyl. Qui ressemble au nautile. ‖ NAUTILACÉES. s. m. pl. Famille de l'ordre des mollusques céphalopodes. ‖ Famille de l'ordre des céphalopodes polythalamacées. ‖ Famille de l'ordre des céphalopodes siphonophores, ayant pour type le genre nautile.

NAUTILE. s. m. (du gr. ναυτίλος, nautile ; fait de ναῦς, vaisseau, parce que le nautile ressemble à une nacelle conduite sur mer comme un vaisseau l'est par un pilote). Conchyl. Mollusque testacé à coquille divisée en plusieurs cellules. ‖ *Nautile papyracé* ou *argonaute.* Mollusque de la famille des seiches qui conduit sa coquille comme une barque en s'aidant de ses pieds, dont deux sont élargis et servent de voiles. ‖ *Nautile à spire.* Belle coquille des mers de la Chine, qui forme maintenant le genre ammonie. ‖ *Nautile déprimé.* Coquille fossile qu'on a nommée depuis *bellérophe.* ‖ *Nautile encapuchonné.* Coquille fossile dont on a formé le genre agamide.

— Sorte de grosse ceinture en tissu imperméable, remplie d'air, et maintenue gonflée à l'aide d'anneaux en fil de fer.

NAUTILÉ, ÉE. adj. Conchyl. V. NAUTILACÉ.

NAUTILIER. s. m. Conchyl. Mollusque qui habite dans la coquille appelée nautile.

NAUTILITHE. s. f. (ét. gr., ναυτίλος, nautile ; λίθος, pierre) Conchyl. Nautile fossile.

NAUTILITHE. adj. des 2 g. Qui ressemble à un nautile. ‖ NAUTILITHES. s. m. pl. Tribu de la famille des céphalopodes polythalames, ayant le genre nautile pour type.

NAUTILOÏDE. adj. des 2 g. (ét. gr., ναυτίλος, nautile ; εἶδος, ressemblance). Conchyl. Qui ressemble à un nautile. ‖ Dont la coquille ressemble à un nautile par sa forme et son mode d'enroulement. Spirorbe nautiloïde. Lituole nautiloïde. ‖ NAUTILOÏDES. s. m. pl. Tribu de la famille des céphalopodes hélicostègues, comprenant ceux dont les tours de spire de la coquille s'enveloppent, comme dans le nautile.

NAUTILOPHORE. adj. des 2 g. (ét. gr., ναυτίλος, nautile ; φέρω, porter). Conchyl. V. NAUTILACÉ. ‖ NAUTILOPHORES. s. m. pl. Ordre de la classe des céphalopodes, qui a pour type le genre nautile.

NAUTIQUE. adj. des 2 g. (du gr. ναυτικός, fait de ναῦς, vaisseau). Qui appartient à la navigation. Art nautique. Astronomie nautique. Cartes nautiques. Observations nautiques. Instruments nautiques. Baromètre nautique.

— Hist. *Légion nautique.* Légion que l'on forma en Égypte des matelots tirés de la flotte française.

NAUTIQUEMENT. adv. Didact. D'une manière nautique.

NAUTODICE. s. m. Ant. gr. Titre de certains magistrats subalternes d'Athènes. Ils étaient chargés de terminer les différends qui s'élevaient entre les matelots et les marchands.

NAUTONIER, ÈRE. s. (du gr. ναύτης, fait de ναῦς, navire). Celui, celle qui conduit un navire, une barque. Nautonier sage, prudent, fidèle, hardi, imprudent, craintif, timide, avare, vagabond. Un hardi nautonier. Ce mot est principalement d'usage en poésie. Les âmes fortes repoussent la volupté comme les *nautoniers* évitent les écueils. (Napol.)

Du prêtre dont la voix semble enchaîner les vents
Les *nautoniers* émus répètent les accents. (Esm.)

Le hardi *nautonier*, sur la foi des étoiles,
A des vents mal connus ose livrer ses voiles. (Desaintange.)

— *Le nautonier des sombres bords.* Caron. Le nocher des enfers. Des enfers le nautonier avide.

— Syn. comp. NAUTONIER. NOCHER. PILOTE. V. PILOTE.

NAVAL, ALE. adj. (du lat. *navis*, vaisseau). Qui regarde, qui concerne les vaisseaux de guerre. Combat naval. Armée, victoire navale. Forces navales.

— L'expression *armée navale* a remplacé celle de *flotte de guerre*, et se donne seule à toute force navale de vingt-sept vaisseaux et au-dessus, si ce n'est dans un seul cas, c'est-à-dire quand on veut exprimer la totalité des bâtiments de guerre d'un État.

— *La science navale.* La navigation, l'art de [illegible]

— *Maisons navales.* Nom qu'on donnait à une vaisseaux peints, vernissés, dorés, vitrés et tapissés, qui servaient aux entrées des rois, des princes, des archevêques ou des gouverneurs, dans les villes maritimes.

— Entom. Le *lymexyle naval* a été ainsi appelé parce que sa larve cause de grands dommages aux bois de construction de la marine, dans l'intérieur desquels il vit, les perçant et sillonnant en tous sens. ‖ La *térédo navale* perce aussi tous les bois, même les plus durs, qui sont plongés dans l'eau, afin d'y établir sa demeure, ce qui a compromis la sûreté des digues de la Hollande, et quelquefois mis des navires en danger.

— Hist. *Couronne navale.* Couronne ornée de proues de vaisseaux, qu'on donnait chez les anciens Romains à ceux qui dans un combat naval étaient montés les premiers sur un vaisseau ennemi.

— Quelques grammairiens disent *navals* au pluriel. Des combats navals.

NAVARCHIE. s. f. Antiq. Titre, charge du navarque.

NAVARCHIQUE. adj. des 2 g. Antiq. Qui tient, qui a rapport au navarque, à la navarchie.

NAVARÈTE. s. f. Bot. Genre de la famille des palémoniées, établi pour une plante du Chili.

NAVARETTE. Géogr. Bourg d'Espagne où du Guesclin fut fait prisonnier en 1367, dans une bataille que Henri de Transtamare perdit contre son frère Pierre le Cruel et le prince Noir.

NAVARICIEN. s. m. Hist. relig. Nom d'anciens hérétiques.

NAVARIN. Géogr. Ville de Grèce, en Morée, avec un port sur la mer Ionienne ; 2,000 h. ‖ *Bataille de Navarin.* Défaite et destruction de la flotte turco-égyptienne par les navires français, anglais et russes, le 20 octobre 1827.

NAVARQUE. s. m. (ét. gr., ναῦς, vaisseau ; ἀρχή, commandement). Ant. gr. Titre du commandant d'une flotte grecque.

— Ant. rom. Nom qu'on donnait au commandant de chaque vaisseau liburnien.

NAVARRAIS, AISE. adj. et s. Géogr. Habitant de la Navarre. ‖ Qui appartient à la Navarre ou à ses habitants.

NAVARRE. Géogr. Province et royaume d'Espagne. Pampelune en est la capitale ; 272,000 hab. ‖ *Basse-Navarre.* Ancien petit pays de France enclavé dans le Béarn. Saint-Jean-Pied-de-Port en était la ville la plus remarquable. ‖ *Navarre-et-Béarn.* Grand gouvernement de la France qui se composait de deux parties, la Navarre française et le Béarn. Il a formé le département des Basses-Pyrénées. ‖ *Nouvelle-Navarre.* Ancienne province du Mexique, aujourd'hui comprise dans l'État de Sonora.

— Hist. *Royaume de Navarre.* État formé d'une partie en deçà et d'une partie au delà des Pyrénées. Les chrétiens goths lui donnèrent une assiette régulière vers le commencement du IXe siècle, et on l'appela d'abord *royaume de Suprarbie* ; puis sous Garcie, en 858, *royaume de Pampelune.* Cette province fut réunie à la France en 1589 par l'avénement de Henri IV au trône. Depuis cette époque, les Bourbons ont pris le titre de *roi de France et de Navarre.* Louis-Philippe y a renoncé en 1830.

— NAVARRE. s. m. Métrol. Écu marqué aux armes de France et de Navarre, au commencement du règne de Louis XV.

NAVARREINS. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. d'Orthez (Basses-Pyrénées) ; 1,400 hab.

NAVARRÉSIE. s. f. Bot. Genre établi pour une plante du Chili.

NAVARROIS, OISE. Géogr. V. NAVARRAIS.

NAVASARDI. s. m. Calendr. Nom du premier mois de l'année chez les Arméniens : il répond à peu près au mois d'octobre.

NAVÉE. s. f. (du lat. *navis*, vaisseau, bateau). Charge d'un bateau.

— Pêch. Se dit particulièrement, en Normandie, des bateaux chargés de poisson salé.

NAVEMBURGIE. s. f. Bot. Genre de la tribu des hélianthées, établi pour une plante d'Amérique.

NAVET. s. m. (du lat. *napus*). Bot. Genre de plantes crucifères que l'on cultive dans les jardins, dans les champs, et dont la racine, qui prend le même nom, sert à la nourriture des hommes et des bestiaux. Les navets sont l'objet d'une culture importante, mais leur qualité varie singulièrement, selon la nature du terrain où ils végètent. On en distingue un grand nombre de variétés divisées en trois sections principales : 1° les navets secs à chair, ne se délayant pas en cuisant ; ce sont les plus estimés pour assaisonner les ragoûts ; 2° les navets tendres ; ils ont le goût moins fin que les précédents, mais ils ont l'avantage de réussir mieux dans toute espèce de terrain ; 3° enfin les navets demi-tendres. ‖ *Navet du diable* ou *navet à longue queue.* Nom vulgaire de la bryone. On l'appelle aussi *navet galant.*

Le navet n'a-t-il pas dans le pays [illegible]
Longtemps composé seul [illegible]? (Esm.)

[illegible]

— Art culin. [illegible] recherché, quoique venteux. Manger des navets. Potage aux navets. Canard aux navets. Navets glacés au jus. Navets à la [illegible]. Navets à la picarde. Navets en ragoût [illegible]. Purée de navets. Bouillon pectoral aux navets.

— Conchyl. Nom marchand de plusieurs coquilles univalves.

— Hortic. S'est dit de la racine de toutes sortes de plantes. Couper le navet d'un céleri.

NAVETIER. s. m. Techn. Ouvrier qui fait des navettes.

— Conchyl. Animal qui vit dans la navette.

NAVETTE. s. f. [illegible]

navette, donne de l'huile. On emploie la plante à la nourriture des bestiaux. On en distingue deux espèces, la navette d'été et la navette d'hiver. ‖ *Na[illegible]tte des serins*. Un des noms de la moutarde des serins. ‖ *Navette d'été*. Nom impropre que l'on donne en différents cantons à des plantes tout à fait distinctes de la vraie navette d'été. ‖ *Grosse navette*. Nom vulgaire du colza. ‖ *Navette trémoise*. Un des noms impropres de la caméline cultivée.

— Huile que l'on tire de la navette. On s'en sert pour l'éclairage, pour la préparation des cuirs et des draps, pour en faire du savon noir. Elle entre dans la préparation des aliments des gens de la campagne. Les marcs, gâteaux ou tourteaux, composés avec les résidus après l'expression de la substance oléagineuse, sont employés à l'engrais des bestiaux.

NAVETTE. s. f. (du lat. *navis*, à cause de sa ressemblance avec un petit navire). Petit vase de cuivre, d'argent, etc., fait en forme de navire, et où l'on met l'encens qu'on brûle à l'ég[lise] dans les encensoirs.

— Instrument de tisserand qui sert à porter et à faire courir le fil, la soie, la laine, entre les fils de la chaîne. Navette agile, mobile, roulante, errante, légère, prompte, vagabonde, rapide. Faire courir la navette. Nous voulons savoir quelle était la théologie de Thot, de Zerdust, de Sanchoniathon, et nous ignorons le nom de l'homme utile et industrieux qui inventa la *navette*. (Volt.) ‖ Les femmes se servaient autrefois de petites navettes d'or, de laque, d'écaille, pour faire des nœuds ou du filet. ‖ *Navettes volantes*. Navettes que l'on emploie pour faire de la gaze et d'autres étoffes de toute large[ur]. On les appelle ainsi parce que l'ouvrier [n']y touche pas, et que leur mouvement est pour ainsi dire continu.

Voyez se promener la volante *navette* ;
Un léger coup de main la chasse, la rejette. (Aliot.)

. . Sur un métier, la navette en courant
Dans la chaîne entr'ouverte enlace un fil errant
(Mollevaut.)

Dans la trame suivez la *navette* rapide,
Qui parcourt en volant un dédale de fils. (Talbert.)

— On appelle *ouvriers de la grande navette* les ouvriers en drap d'or, d'argent, de soie, et autres étoffes mélangées, par opposition aux rubaniers, que l'on appelle *ouvriers de la petite navette*.

— Fig. et fam. *Faire la navette*, *faire faire la navette*. Faire beaucoup d'allées et de venues, en faire faire à d'autres. ‖ Se dit quelquefois des choses dans un sens analogue. Cette somme, envoyée de Paris à Lyon, a été renvoyée de Lyon à Paris ; elle a fait la navette.

— *Faire la navette*. Se dit, au whist, quand de deux partenaires chacun coupe une couleur, et joue alternativement celle que l'autre coupe de son côté.

— Prov. *La langue lui va comme la navette d'un tisserand*. Se dit d'une personne babillarde.

— Conchyl. Nom marchand de plusieurs coquilles. ‖ *Navette de tisserand*. Nom marchand d'une espèce de bulle, et quelquefois d'une espèce de volute. ‖ *Navette tuilée*. Nom marchand d'une coquille du genre pholade.

— Mar. Poulie allongée dont le corps n'est pas entièrement estropé. ‖ Espèce de pirogue des Indes.

— Techn. Morceau de plomb en forme de navette. On l'appelle plus ordinairement *saumon*.

NAVETTIER. s. m. V. NAVETIER.

NAVICELLE. s. m. Archéol. Bassin d'une fontaine antique que l'on a trouvé à Rome, et qui a la forme d'une petite barque.

— Conchyl. Genre de coquilles univalves.

NAVICULAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *navicula*, nacelle, dimin. de *navis*, vaisseau). Anat. Qui a la forme d'une nacelle. Os naviculaire. ‖ *Fosse naviculaire*. Chez la femme, Petit enfoncement qui se trouve à l'entrée du vagin, derrière la bride membraneuse qui unit inférieurement les grandes lèvres. ‖ Chez l'homme, Dilatation que présente le canal de l'urètre, vers la base du gland. ‖ Enfoncement digital superficiel qui sépare les deux racines de l'hélix.

— Bot. Qui est creusé en nacelle, c'est-à-dire concave et plus ou moins comprimé latéralement, comme les pétales de la cookie ponctuée, les spathelles du froment d'été, les spathellules du seigle, les valves de la subulaire aquatique.

— Conchyl. Se dit d'une coquille qui, étant renversée sur le dos, l'ouverture en haut, a quelque ressemblance avec un petit bateau ; d'une coquille bivalve quand sa coupe transversale approche de la figure d'un petit bateau, comme [illegible]

NAVICULAIRE. s. m. Antiq. Propriétaire ou capitaine d'un navire de commerce, chez les Romains. ‖ *Préfet des naviculaires*. Chef de la corporation des naviculaires, à Rome.

— Bot. Genre de plantes dont les bractées sont très-[illegible] et naviculaires.

— Petite barque. Peu usité.

NAVICULE. s. f. (du lat. *navicula*). Infus. Genre d'animalcules infusoires, formant une des limites du règne animal les plus voisines du règne végétal.

— Conchyl. Division des [illegible] dont la coquille rappelle un peu la forme d'un navire, comme l'[illegible] de [illegible].

NAVICELLE. s. f. Erpét. Espèce de couleuvre.

NAVIÈRE. s. f. (du lat. barb. *naparia*). Se disait, en Normandie, d'Un champ de navets.

NAVIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *navis*, vaisseau; *forma*, forme). Didact. Qui a la forme d'un petit bateau.

— Anat. Se dit quelquefois de l'os scaphoïde. On dit plutôt *naviculaire*.

NAVIGABILITÉ. s. f. Didact. Qualité, état d'un cours d'eau où l'on peut naviguer.

NAVIGABLE. adj. des 2 g. (du lat. *navigabilis*). Où l'on peut naviguer. Mer qui n'est pas navigable. Fleuve navigable dès sa source. Rivière navigable. Canaux navigables. Il a fallu des siècles pour rendre le Rhône et la Loire *navigables*. (Buff.)

— Ce mot désigne un espace de mer ou une rivière, un fleuve, un golfe, etc., dans lequel un bâtiment peut se risquer et franchir des distances, malgré les bancs, les rochers, les écueils enfin qui y sont répandus et qui peuvent être évités. Un espace peut n'être pas navigable pour certains bâtiments et l'être pour d'autres, suivant leurs dimensions, desquelles résulte la profondeur que la coque atteint dans l'eau qui la porte. Une mer qui n'est pas navigable est donc celle qui est trop encombrée d'écueils, ou dont les eaux ne sont pas assez profondes pour porter des bâtiments.

NAVIGATEUR. s. m. (du lat. *navigator*). Celui qui a fait sur mer des voyages de long cours. Navigateur infatigable, hardi, habile, savant. Grand navigateur. Les découvertes des navigateurs. ‖ Ce mot semble particulièrement consacré à des hommes éclairés, courageux et hardis, qui ont fait par mer de nouvelles découvertes importantes de lieux et de pays.

— Marin, homme qui sait conduire un vaisseau. Excellent navigateur.

— Buffon l'a dit du cygne. On doit reconnaître le cygne non-seulement comme le premier des *navigateurs* ailés, mais comme le plus beau modèle que la nature nous eût offert pour l'art de la navigation.

. . . Ces oiseaux qui, d'une rame agile,
Navigateurs ailés, fendent l'onde docile. (Delille.)

— Géogr. *Ile des navigateurs*. Groupe d'îles dans la Polynésie méridionale.

— Comme jusqu'à présent il n'y a aucune femme qui ait entrepris de grands voyages sur mer, par des vues particulières, on ne dit point *navigatrice*.

NAVIGATEUR. adj. m. Qui est adonné particulièrement à la navigation. Peuple navigateur.

— Dans le style soutenu et surtout en poésie, il peut se dire des animaux et même des choses. L'oiseau navigateur. Le pin navigateur.

— On ne trouve pas d'exemples du féminin *navigatrice*.

NAVIGATION. s. f. (pr. *na-vi-ga-ci-on* ; du lat. *navigatio*). Voyage sur mer ou sur les grandes rivières. Longue navigation. Navigation périlleuse. Navigation facile et sûre. Gêner la navigation.

— Science théorique et pratique qui enseigne à conduire un bâtiment sur mer, à lui faire quitter un point pour en atteindre un autre. S'adonner à la navigation. Rétablir le commerce et la navigation. Entendre bien la navigation. Faire un livre sur la navigation, sur l'art de la navigation. Navigation à la rame, à la voile, à la vapeur. Navigation intérieure ou fluviale, côtière, maritime, de long cours. Navigation sous-marine. Navigation de concurrence. Navigation réservée. La *navigation*, plus florissante que sous les règnes précédents, étendit notre commerce dans toutes les parties du monde. (Mass.) On peut comparer la *navigation* à un pont immense qui réunit toutes les parties de notre globe. (Noël.)

— Hist. L'origine de la navigation se perd dans la nuit des temps. Dès que l'on eut reconnu au bois et à quelques autres corps la propriété de flotter et de supporter un poids sur l'eau, la navigation fut inventée. L'histoire de ses progrès n'est autre que celle de la civilisation. En remontant leur filiation, on trouve aux époques les plus reculées, comme on peut encore le constater de nos jours, le tronc d'arbre creusé dont se servent les naturels de l'Océanie et le radeau qui, au Brésil et aux Antilles, a encore conservé sa forme primitive. L'histoire de la navigation se divise en deux âges distincts. L'un, embrassant toute l'antiquité, traverse la civilisation des Babyloniens, des Égyptiens, des Grecs et des Latins, et vient se perdre dans les temps de barbarie qui ont suivi l'invasion de l'empire romain. Le second commence à la renaissance des arts en Europe, et reprenant la [illegible]

[illegible] n'a pas [illegible] au degré de perfection où nous la voyons aujourd'hui. Il est peut-être réservé à notre siècle d'[illegible] de l'inauguration d'une nouvelle ère qui daterait alors de la navigation à la vapeur.

— *Navigation hauturière*. Navigation au long cours. ‖ *Navigation côtière*. Cabotage. ‖ *Navigation sous-marine*. Art de naviguer plus ou moins de temps entre deux eaux à une certaine profondeur dans la mer, au moyen d'un bateau d'une construction toute spéciale et d'installations particulières. ‖ *Navigation intérieure*. Celle qui a lieu sur les lacs, les fleuves, les rivières et les canaux.

— Circulation des marchandises par les fleuves, les canaux. Faciliter, activer, suspendre la navigation.

— *Canal de navigation*. Canal qui porte des bateaux.

— Hist. *Acte de navigation*. Acte du parlement anglais, promulgué par Cromwell, en 1651, à la suite du refus que firent les Provinces-Unies de s'allier à la république d'Angleterre. L'acte de navigation fut une des principales causes de la prospérité et de la puissance de la marine britannique; il assurait à l'Angleterre le commerce exclusif avec ses colonies. L'acte de navigation fut renouvelé en 1660, par Charles II.

— Phys. *Navigation aérienne*. Se dit de l'art ou des moyens encore cherchés de diriger un aérostat.

— Iconol. Les anciens ont représenté la Navigation sous l'emblème d'Isis, tenant des deux mains une voile enflée. Le présage d'une navigation heureuse était le dauphin, aussi les navires portaient-ils des dauphins pour symboles. Les modernes la désignent par une femme couronnée de poupes de vaisseaux et dont les vents agitent les vêtements. D'un côté elle s'appuie sur un gouvernail et de l'autre tient l'instrument qui sert à prendre la hauteur. On voit à ses pieds l'horloge marine, la boussole, le trident de Neptune et les richesses du commerce qu'on lui doit; sur la mer qu'on aperçoit, des vaisseaux cinglant à pleines voiles; un fanal borne l'horizon.

NAVIGEANT, ANTE. adj. Se disait pour Qui navigue. ‖ substantiv. au m. S'est dit pour Navigateur.

NAVIGER. v. n. 1re conj. S'est dit pour Naviguer. Selon qu'il fait l'homme doit naviger. L'Académie, en 1704, préférait ce verbe à Naviguer. Depuis on a préféré *naviguer*, parce que le mot latin est *navigare*, qui a un *g* fort.

NAVIGUANT, ANTE. adj. Qui navigue ordinairement.

NAVIGUÉ, ÉE. part. pass. du v. Naviguer. S'empl. adjectiv. Chaloupe naviguée.

— *Mer qui n'a pas encore été naviguée*. Mer dans laquelle on n'a pas encore navigué. Cette locution n'a pas été admise.

— Hors de là, ce participe est toujours inv.

NAVIGUER. v. n. 1re conj. (du lat. *navigare*; fait de *navis*, vaisseau; et *agere*, conduire). Aller sur mer ou sur les grandes rivières. Naviguer le long des côtes. Naviguer en pleine mer. Naviguer sur un fleuve.

Pallas, à ses côtés, apprend de ce héros
A diriger son cours sur la plaine profonde,
A vaincre sur la terre, à *naviguer* sur l'onde. (Del.)

— Fig. La grue au haut des airs *naviguant* sans boussole. (Delille.)

Puis bientôt en grande eau, sur le fleuve du Tendre,
Naviguer à souhait, tout dire et tout entendre.
(Boileau.)

— Se dit de la manœuvre qu'un pilote fait faire à un vaisseau. Mer où il est difficile de bien naviguer. Bien naviguer. Entendre l'art de naviguer.

— Se dit aussi de la manière dont un vaisseau va sur mer. Vaisseau qui navigue bien. Un navire *navigue* mal s'il n'est chargé qu'en proue. (Boiste.)

— *Naviguer en armée* ou *en escadre*. Faire partie de forces navales réunies pour une expédition.

— *Naviguer dans les terres*. Se dit, parmi les marins, lorsque la carte maritime se trouvant fausse, le vaisseau navigue dans un espace indiqué sur cette carte comme terre.

— *Naviguer par les sinus*, *par le compas de proportion*. Faire usage des sinus ou du compas de proportion pour résoudre les problèmes de la navigation. ‖ *Naviguer par le rond* ou *par le réduit*. Se servir, en naviguant, de cartes où les degrés de latitude vont en croissant vers le pôle. ‖ *Naviguer sur une carte plate*. Suivre ou pointer sa route sur une carte où les degrés de longitude ne sont pas marqués. ‖ *Naviguer sur une carte réduite*. Suivre et pointer sa route avec l'observation de la latitude et de la longitude estimées. ‖ *Naviguer à la sonde*. Faire route, en sondant, par certains parages, où les bas-fonds et les autres écueils sont multipliés.

— *Naviguer à part*. Servir à bord d'un bâtiment de commerce, moyennant une part déterminée dans les bénéfices. ‖ *Naviguer au voyage* ou *à la traversée*. S'engager moyennant un salaire convenu.

— v. a. Mar. *Naviguer une chaloupe*. La faire avancer avec des rames.

— On dit quelquefois, *Naviguer l'un et l'autre Océan*. Mais cette construction n'a pas été adoptée.

NAVILLE. s. f. (de l'ital. *naviello*, ou du lat. *navis*, vaisseau, à cause des petites bar[illegible]

à conduire des eaux pour arroser les terres. Se dit principalement des canaux d'irrigation de la Lombardie.

NAVIRE. s. m. (du latin *navis*, vaisseau). Toute espèce de bâtiment propre à naviguer. Grand, bon, vieux navire. Navire de cinq cents tonneaux, de douze cents tonneaux, du port de cinq cents, de douze cents tonneaux. Navire qui va bien à la voile, qui est bon voilier. Bâtir, construire, mâter un navire. Construction d'un navire. Charger, décharger un navire. Équiper, armer un navire en guerre. Fréter un navire. Un navire à l'ancre. Couler à fond un navire. Un navire marchand. Navires qui sont dans le port. Capitaine de navire. La mer gémissait sous le nombre et sous la grandeur énorme de nos navires. (Mass.)

— *Navire marchand*. Celui qui va en mer seulement pour le commerce. ‖ *Navire en guerre et marchandise*. Vaisseau marchand qui a une commission pour faire la guerre. ‖ *Navire en course* ou *armateur*. Vaisseau armé en guerre par des particuliers, avec une commission pour courir sur les ennemis de l'État. ‖ *Navir à frét*. Celui que le propriétaire loue à des particuliers pour transporter leurs marchandises. ‖ *Navire de conserve* ou *de convoi*. Vaisseau de guerre qui accompagne les vaisseaux marchands pour les défendre s'ils sont attaqués. ‖ *Navire terre-neuvier*. Navire destiné à la pêche de la morue sur le grand banc de Terre-Neuve. ‖ *Navire banqué*. Celui qui est placé sur le banc, et qui y fait sa pêche. ‖ *Navire débanqué*. Celui qui a fini sa pêche, ou qui est dérivé de dessus le banc par le mauvais temps. ‖ *Navire de registre*. Nom qu'on donnait en Espagne et dans l'Amérique à un navire marchand qui obtenait du conseil des Indes la permission d'y aller trafiquer moyennant une certaine somme et sous certaines conditions. ‖ *Petit navire*. Instrument de bois qu'on jette à la mer pour connaître le sillage du vaisseau. ‖ *Navires à vapeur*. Ce sera vraisemblablement, comme pour les navires à voiles, le nom collectif, la désignation générale des bâtiments à vapeur de toute grandeur, que l'on distinguera et que l'on distingue déjà en frégates, corvettes, etc., à titre de bâtiment de guerre, puis en paquebots et bateaux à vapeur, plus spécialement destinés au transport, tant de la correspondance que des passagers et des marchandises.

— *Navire !* est le cri de l'homme en vigie, pour avertir quand il découvre un bâtiment au large.

— Prov. *A navire brisé tous vents sont contraires*. Tout nuit à un corps usé. ‖ Les gens ruinés ne trouvent aucune chance favorable. ‖ *Tel navire, telle eau*. ‖ *Tel fleuve, tel navire*.

— Fig. Un homme dans la tombe est un *navire* au port. (Malh.) Ces grands génies, semblables à un *navire* sans gouvernail, que des vents favorables poussent à pleines voiles. (Mass.) Bien que M. Addington et lord Hawkesbury ne fussent pas comparables à M. Pitt, le mouvement était donné, et le *navire* britannique allait marcher quelque temps encore. (Thiers.)

— S'empl. quelquefois pour Fortune, destinée.

— Antiq. *Navire sacré*. Se disait chez les Égyptiens, les Grecs et les Romains, de plusieurs bâtiments dédiés aux dieux : tels étaient chez les premiers, le vaisseau d'Isis, la barque de Caron ; chez les Grecs, le navire qui portait les théories, etc.

— Astron. *Le navire Argo*. Constellation de l'hémisphère austral. On l'appelle aussi *le navire*, *le vaisseau*, *le navire de Junon*, *le chariot de mer*.

— Blas. On dit qu'*un navire est habillé d'argent*, *de gueules* ou *de sable*, quand les agrès sont de ces émaux.

— Hist. *Ordre du Navire et du double Croissant*. Nom d'un ordre de chevalerie institué en France par saint Louis en 1269, pour encourager par cette marque d'honneur les seigneurs à se croiser. Après la mort de ce roi, cet ordre cessa d'exister en France, mais il fut transporté en Italie par Charles d'Anjou. L'ordre du Navire reçut du roi René le nom d'*ordre du Croissant*.

— *Navire* n'est pas exclu du style élevé.

. . . L'amante du pôle (la boussole)
Bravant les fureurs d'Éole
Et tous les flots mutinés,
Sur un abîme liquide
Dirige le vol rapide
Des *navires* effrénés. (Lesage.)

Cependant *nef*, *vaisseau*, semblent avoir plus de noblesse.

— Ce mot était anciennement féminin. Jason, le gouverneur de toute la *navire*. (Ronsard.) ‖ Du temps de Ménage ce mot était encore masculin ou féminin, particulièrement en vers.

Car aux flots de la peur sa *navire* qui tremble
Ne trouve point de port. (Malh.)

Tout nous rit, et notre *navire*
A la bonace qu'il désire. (Id.)

‖ Depuis longtemps ce mot est masculin. Cependant il y a peu de temps encore on disait, *la navire Argo*, mais cette exception n'existe plus aujourd'hui.

— Il se disait d'une flotte.

— Syn. comp. NAVIRE, VAISSEAU. V. VAISSEAU.

NAVISALVIA. Myth. rom. Nom sous lequel on adora comme une déesse la vestale Claudia Quinta, parce qu'elle avait traîné avec sa ceinture le navire qui apportait à Rome l'image de la mère des dieux. La statue de Navisalvia était placée dans le vestibule du temple de Cybèle.

[illegible] Nom qu'on donne dans la Vendée à des navets semés sur le chaume du froment ou du seigle, après un simple labour et un hersage, pour en faire consommer les tiges au printemps par les bestiaux, lorsqu'elles commencent à fleurir.

NAVRANT. part. prés. du v. Navrer. Qui navre. Il est invar. Une personne navrant son ami de douleur en lui apprenant une fâcheuse nouvelle.

NAVRANT, ANTE. adj. Qui cause une vive et profonde affliction. C'est un spectacle navrant. Aventure, histoire navrante. Alors ma tête et mon cœur s'emplirent de navrantes appréhensions. (Trol.)

NAVRÉ, ÉE. part. pass. du v. Navrer. S'empl. adject. Personne navrée. Avoir le cœur

navré. Que mon cœur fut *navré.* (J.-J. Rouss.)

— *Navré de.* Une personne navrée de douleur.

> Lorsque autrefois, au printemps de mes jours,
> Je fus quitté par ma belle maîtresse,
> Mon tendre cœur fut *navré* de tristesse;
> Je détestai l'empire des amours. (Volt.)

— substantiv. Se disait autrefois pour Blessé. De morts et de *navrés* il joncha la campagne. (Alex.)

NAVRER. v. a. 1re conj. (du lat. *naufragare;* fait de *navis*, vaisseau; *frango*, briser; V. aussi NAVRURE). Blesser, faire une grande plaie. Navrer quelqu'un à mort, le navrer mortellement. Vieux en ce sens.

— Fig. Causer une grande peine, une extrême affliction. En m'apprenant cette nouvelle, vous m'avez navré, vous m'avez navré de douleur.

— Agric. Redresser un échalas par une entaille.

— SE NAVRER. v. pron. S'affliger. Cette personne se navre facilement.

NAVREUR. s. m. S'est dit pour Celui qui navre, qui blesse.

NAVRURE. s. f. (rad. *noir;* on disait anciennement. *neer*, *naër*, *naeré*, *naërure*, *naurure*, *noerure*). S'est dit pour Action de navrer; blessure, contusion. Leur corps n'est que navrures de la tête aux pieds. La curation des navrures. Ce mot ne serait pas indigne d'être rajeuni; il dit beaucoup plus que ne diraient les mots *ecchymose* et *contusion.*

NAVUCE. s. f. Bot. Un des noms vulgaires de la moutarde.

NAXAC. s. m. Myth. ind. Séjour de peines où les habitants du Pégu font arriver les âmes après plusieurs transmigrations dans le corps des animaux, des oiseaux.

NAXIAS, NAXIUM. s. m. (pr. *nak-siass*, *nak-sium*). Minér. Pierre qu'on tirait de Naxos et d'Arménie, et dont les anciens se servaient pour polir les pierres fines.

NAXIE. Géogr. Ile de Grèce, dans les Cyclades. Sa capitale porte le même nom. Autrefois Naxos.

NAXIE. s. f. Crust. Genre de crustacés.

NAXIEN, IENNE. adj. et s. Géogr. Habitant de Naxos.

NAXOS. (pr. *nak-çôss*). Géogr. anc. Ile de la mer Egée, dans les Cyclades, célèbre par ses vins et le culte de Bacchus. Thésée abandonna Ariane sur le rivage de Naxos. || Cap de l'île de Naxos.

NAXUANE. Géogr. anc. Ville d'Arménie; elle passait pour la première ville bâtie après le déluge.

NAY. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Pau (Hautes-Pyrénées); 3,400 hab.

NAYBE. s. m. Relat. Docteur de la loi, qui, dans les Maldives, a l'intendance des lois et de la religion.

NAYE. s. f. (pr. *né-ie*). Techn. Veine de matières étrangères dans un lit d'ardoises. || Veine supérieure de charbon de terre.

NAYOURIVI s. m. (pr. *na-iou-ri-vi*). Bot. Sorte de plante des Grandes-Indes, que l'on emploie à la teinture en rouge.

NAZAIRE (SAINT-) Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Savenay (Loire-Inférieure).

NAZAR. s. m. Relat. Nom donné par les Orientaux à l'influence prétendue qu'on appelle dans l'Occident *le mauvais œil.* || Surintendant du roi de Perse.

NAZARÉAT. s m. Ant. hébr. Condition des nazaréens parmi les Juifs. Le nazaréat était embrassé temporairement ou pour la vie. || Temps pendant lequel on s'instruit dans le nazaréisme. || Nature de la secte nazaréenne.

NAZARÉEN, ENNE. s. Hist. relig. Se disait de certains Juifs qui se consacraient à Dieu d'une manière particulière, soit pour toute la vie, soit pour un temps limité. Les nazaréens s'abstenaient de vin, ne coupaient jamais leurs cheveux, et ne touchaient point les corps des morts. || Nom que portèrent les chrétiens jusqu'à la fondation du siège patriarcal d'Antioche par [illegible] peler les chrétiens Nazaréens, peut-être à cause du rapport qui existe entre ce mot et celui de Nazareth, résidence de Jésus. || Membre d'une secte qui était issue des premiers chrétiens de Jérusalem, et qui observait la loi de Moïse, tout en admettant l'Evangile hébraïque de saint Matthieu. || Sectaire juif qui honorait Jésus-Christ comme un homme juste et saint.

— Habitant de Nazareth. || Qui y est né. || Surnom que les Juifs donnèrent à Jésus par dérision, parce que les habitants de Nazareth étaient connus pour leur ignorance.

NAZARÉEN, ENNE. adj. Hist. relig. Conforme à la doctrine des nazaréens.

NAZARÉISME. s. m. Hist. relig. Doctrine des nazaréens, sectaires semi-juifs et semi-chrétiens.

NAZARÉISTE. s. m. Hist. relig. Celui qui a embrassé le nazaréisme.

NAZARETH. Géogr. Ville de Palestine, tribu de Zabulon. Jésus-Christ y résida depuis son retour d'Egypte jusqu'à son baptême, c'est pourquoi on l'appelle quelquefois *Jésus de Nazareth;* 2,000 hab. En 1799, le général Junot, avec une poignée de braves, y livra un brillant combat dans lequel il mit en fuite un nombre considérable de Turcs.

NAZARIEN. s. m. Hist. relig. Membre d'une des sectes mahométanes formées par le schisme d'Ali. Les nazariens croient que la Divinité s'est unie corporellement avec plusieurs de leurs saints, et entre autres avec Ali.

NAZE. s. f. Pêch. Se dit quelquefois pour Nasse.

NAZIA. s. m. Bot. Genre de plantes de la famille des graminées.

NAZIANZE. Géogr. anc. Petite ville de Cappadoce, patrie de saint Grégoire de Nazianze.

NAZIELSK. Géogr. Petite ville de Pologne, dans la Mazovie.

— Hist. *Combat de Nazielsk.* Victoire remportée par le maréchal Davoust, sur les Russes, le 30 décembre 1806.

NAZIÈRE. s. f. Pêch. Lieu où les pêcheurs de rivière tendent des nazes ou nasses, pour prendre du poisson.

NAZIR. s. m. Relat. Cour souveraine en Perse. || Inspecteur d'une mosquée chez les Orientaux.

NAZIRÉAT. s. m. Fonction des naziréens.

NAZIRÉEN. Ant. Hébreu qui se vouait au sacerdoce, bien que n'étant pas de la tribu de Lévi.

NAZIRIE. s. f. Géogr. Nom des divisions administratives de l'Egypte.

NAZIRITE. adj. et s. des 2 g. Hist. Une des plus puissantes tribus juives de l'Arabie, à l'époque où Mahomet fit la conquête du pays. On dit aussi *naziréen.*

NE. Adverbe qui se joint au verbe d'une proposition pour la rendre négative. Il a la même valeur que *non.* Les uns l'appellent *négation*, les autres *négative.* Il est ordinairement suivi de *pas* ou de *point;* quelquefois aussi il s'emploie sans ces particules. Il n'y a que deux adverbes qu'on doive regarder comme essentiellement négatifs; ce sont *ne* et *non.* Une bien grande différence caractérise ces deux mots: le premier se construit toujours avec un verbe, le second s'emploie sans verbe; *ne* entre toujours comme élément d'une proposition; *non* représente tout ou partie d'une proposition. On dit avec *ne :* Il est peu de beautés que le temps *ne* détruise. (Lanoue.) L'histoire, qui punit et récompense, perdrait sa puissance si elle *ne* savait peindre. (Chateaubr.) De tout temps les chevaux *ne* sont nés pour les hommes. (La Font.)

> Il est des souvenirs qui portent dans notre âme
> Une douce langueur, un charme attendrissant;
> On *ne* saurait alors exprimer ce qu'on sent. (Dessoustiar.)

|| On dit avec *non :* Je crains votre secours et *non* sa barbarie. (Volt.) Jugez par vous-mêmes et *non* par l'opinion d'autrui. (Mme Lamb.) Les hommes en seront-ils plus vertueux, pour ne pas reconnaître un Dieu qui ordonne la vertu? *Non*, sans doute. (Volt.) L'innocence est timide, et *non* la trahison. (Boursault.)

> Le vrai courage est de savoir souffrir,
> *Non* d'aller exciter une foule rebelle
> A lever sur son prince une main criminelle. (Volt.)

— Souvent il arrive que *non* et *ne* se trouvent dans la même phrase pour imprimer plus de force à la pensée.

> O détestable orgueil!... *Non*, il *n*'est point de vice
> Plus funeste aux mortels, plus digne de supplice;
> Voulant tout asservir à ses injustes droits,
> De l'humanité même il étouffe la voix. (Destouches.)

> *Non*, les divers fléaux, tant de maux nécessaires,
> Dont le ciel en naissant nous rendit tributaires,
> Dont l'homme ne peut fuir ni détourner les traits,
> *Ne* sont rien près des maux que lui-même s'est faits. (Lemierre.)

— *Non* répété ajoute encore plus d'énergie. *Non, non*, le consulat n'est point fait pour son âge. (Volt.) *Non, non*, je n'y consentirai jamais. (Acad.)

— *Ne* se répète par comparaison, relation, rapport, opposition, énumération. Il y a des hommes qui auraient dû *ne* jamais naître; d'autres, *ne* jamais mourir. (Boiste.) Les grands *ne* [illegible] élève; ils *ne* sont que plus riches, plus puissants, et là n'est pas la vraie grandeur. (Id.)

— L'*e* de *ne* s'élide toujours devant une voyelle ou un *h* muet. N'aimer rien. Vous n'hésiterez pas. Les oreilles de l'homme *n*'ont ordinairement aucun mouvement. (Buff.) L'homme public *n*'est point vertueux, s'il *n*'a que les vertus de l'homme privé. (Mass.) Il *n*'est pas si diable qu'il est noir. (Acad.) Je *n*'y connais plus rien. (Id.)

> Vous êtes nés pour moi, et rien *n*'est fait pour vous:
> Je suis le centre unique où vous répondez tous. (Voltaire.)

— *Ne* précède toujours le verbe. Que ne fait-on passer avec un peu d'encens! (Flor.) Le ciel de nos raisons *ne* sait pas s'informer. (Rac.) Elle *n*'est pas tarie, la source de nos larmes, chère Sophie. (Mirab.) Il *n*'est donc plus, ce temps où mille sentiments délicieux coulaient de ma plume comme un intarissable torrent! (J.-J. Rouss.) Nous *ne* vivons jamais, nous attendons la vie. (Volt.) L'égoïste *n*'aimant que lui *n*'est aimé de personne. (Gaston.)

> Qui de nous, en posant une urne cinéraire,
> *N*'a trouvé quelque ami pleurant sur un cercueil? (V. Hugo.)

> A qui du bien d'autrui vent te gratifier,
> Tu *ne* dois pas trop te fier. (Perrault.)

— Quelquefois il est séparé du verbe par un ou plusieurs pronoms employés comme régimes. Vous ne le pensez pas. Il ne te le dira pas. Je vous donnerai un conseil salutaire; et, pour récompense, je *ne* vous demande que le secret. (Fénel.) Qui chérit son erreur *ne* la veut point connaître. (Corn.) *Ne* m'ôtez pas ce bien dont je suis si jaloux. (Volt.)

> Une âme accoutumée aux grandes actions
> *Ne* se peut abaisser à des soumissions. (Corn.)

> On dit que la noblesse a la vertu pour mère;
> S'il est vrai, ses enfants *ne* lui ressemblent guère. (Boursault.)

> Je *ne* te dis plus rien; venge-moi, venge-toi.
> Montre-toi digne fils d'un père tel que moi. (Corn.)

— *Ne* employé seul est l'expression négative la plus faible. Je *ne* puis commander au trouble qui m'agite. (Rac.) Les injures *ne* sont jamais bien réparées quand elles *ne* le sont qu'à demi. (Stanislas.)

— *Ne pas* est l'expression négative moyenne; elle a plus de force que *ne*, et moins que *ne point.* La sagesse *n*'est *pas* toujours inaltérable. (La Chauss.)

— *Ne point* est l'expression négative la plus forte. Il *n*'est *point* de noblesse où manque la vertu. (Crébill.)

— *Pas* et *point* sont des substantifs exprimant des quantités positives, mais d'une très-petite étendue; ces mots n'indiquent pas la négation, seulement ils la complètent, la précisent, la déterminent; ils montrent le degré d'exclusion auquel on porte la chose dont on parle. *Pas* dit moins que *point :* le premier achève d'énoncer simplement le sens négatif; le second l'affirme absolument, totalement, sans réserve. Voilà pourquoi l'un se place très-bien devant les modificatifs, et que l'autre y aurait mauvaise grâce. On dira donc avec *pas : N'être pas bien riche, n'avoir pas beaucoup d'argent, n'être pas fort heureux;* et avec *point : N'être point riche, n'avoir point d'argent, n'être point heureux.* Nous venons de dire que *pas* et *point* sont des substantifs: l'analyse va le prouver. En effet, quand on dit: *Ne bougez pas*, c'est ne bougez d'un *pas; ne bougez point*, c'est ne bougez d'un *point*, être dans une immobilité complète. Il en est de même de *personne*, *rien*, *goutte*, *mie*, *brin*, dans *il ne voit personne*, *il ne voit rien*, *il ne voit goutte*, *il n'en veut mie*, *il n'y en a brin;* tous ces mots sont des substantifs qui ne font que modifier la négation.

— On peut indifféremment mettre *pas* et *point* devant ou après le verbe, s'il est à l'infinitif. Pour ne point souffrir, pour ne souffrir pas. Toutefois la première façon de parler est la plus usitée. On prétend aussi qu'il y a une différence entre ces deux expressions, *ne pas* placé avant l'infinitif étant plus négatif que lorsqu'il est placé après. Il faut compter sur l'ingratitude des hommes et *ne* laisser *pas* de leur faire du bien. (Fén.) On pleure pour être pleuré; enfin on pleure pour éviter la honte de *ne* pleurer *pas* (La Rochef.) On pardonne rarement aux rois d'avoir des amis ou de *n*'en avoir *pas.* (Chateaub.) C'est *ne* régner *pas* qu'être deux à régner. (Corn.)

— Dans les temps simples du verbe, *pas* et *point* doivent toujours suivre le verbe. Il ne chante pas. Il ne souffre point. Vous ne connaissez *pas* celui dont vous parlez. (Mol.) Ce temple est mon pays, je n'en connais *point* d'autre. (Rac.)

— Mais si le verbe est à un temps composé, *pas* et *point* se mettent entre l'auxiliaire et le participe. Il n'a point souffert. Il n'a pas chanté. Je ne t'ai *point* aimé, cruel! qu'ai-je donc fait? (Rac.)

> Qui sait si cet enfant, par leur crime entraîné,
> Avec eux en naissant ne fut pas condamné? (Rac.)

> Je n'ai *point* oublié, prince, que ma victoire
> Devait à vos exploits la moitié de sa gloire. (Id.)

— A l'impératif, *pas* ou *point* se place toujours après le verbe. Ne faites pas cela. N'allez pas au spectacle.

— *Pas* est préférable devant les adverbes et les noms de nombre. Il n'en reste pas un seul petit morceau. Il n'y a pas dix ans. Vous n'en trouverez pas deux de votre avis. [illegible] devant *plus*, *moins*, *si*, *autant*, et autres termes comparatifs. Cicéron n'est *pas* moins véhément que Démosthène. Démosthène n'est *pas* si abondant que Cicéron. Un homme qui *n*'aimerait *pas* mieux être le Tasse que Pétrarque ne serait pas né pour la gloire. (La Harpe.) L'Afrique *n*'est *pas* si peuplée que l'Europe. (Wailly.) Les plantes marines *ne* sont *pas*, à beaucoup près, aussi variées que celles de la terre. (Berq.) Hâte-toi, mon ami, tu *n*'as *pas* tant à vivre. (La Font.) Il *ne* faut *pas* tant d'art pour conserver ses jours. (Id.) Il *ne* faut *pas* tant discourir. (Acad.) Nous *n*'avons *pas* autant de pouvoir sur les magistrats que sur les confesseurs. (Pasc.) L'amour *n*'est *pas* si despote que l'amour-propre. (De Retz.) Les vertus *ne* font *pas* tant d'amis que les vices. (La Chauss.) Ah! de peur de tomber, *ne* courons *pas* si fort. (Mol.) Le bonheur ou le malheur des hommes *ne* dépend *pas* moins de leur humeur que de la fortune. (La Rochef.) Nous *n*'avons *pas* assez de force pour suivre toute raison. (Id.)

> Si tu *n*'avais servi qu'un meunier comme moi,
> Tu *ne* serais *pas* si malade. (La Font.)

— *Point* nie plus fortement que *pas.* On dira également: Il n'a pas d'esprit; il n'a point d'esprit; et on pourra dire: Il *n*'a *pas* d'esprit ce qu'il faudrait pour sortir d'un tel embarras; mais, quand on dit: Il n'a point d'esprit, on ne peut rien ajouter. Ainsi *point*, suivi de la préposition *de*, forme une négation absolue, au lieu que *pas* laisse la liberté de restreindre, de réserver.

— *Point* se met au lieu de *non*, soit pour terminer une phrase elliptique: Je le croyais mon ami, mais point; soit pour répondre à une interrogation: Lirez-vous ces vers? Point. || On ne pourrait employer *pas* qu'en exprimant la phrase entière: Je ne les lirai pas.

— *Pas*, exprimant moins fortement la négation que *point*, s'emploie pour indiquer quelque chose d'accidentel. *Il n'étudie pas. Il ne lit pas. Il ne dessine pas.* C'est-à-dire, dans ce moment, à présent, actuellement, il n'étudie pas, il ne lit pas, etc.

— *Point* s'emploie pour exprimer quelque chose d'habituel et de permanent. *Il n'étudie point. Il ne lit point. Il ne dessine point.* C'est-à dire, il n'étudie, il ne lit, il ne dessine en aucun temps, jamais.

— Quand *pas* et *point* entrent dans l'interrogation, c'est avec des sens différents. Si la question est accompagnée de doute, on dira: *N'avez-vous point été là? N'est-ce point vous qui me trahissez?* Mais s'il n'y a pas de doute, on dira par manière de reproche: *N'avez-vous pas été là? N'est-ce pas vous qui me trahissez?*

> O vierges de Sion! ô mes douces compagnes!
> *Ne* l'avez-vous *pas* vu descendre des montagnes,
> Brillant comme un rayon de l'astre du matin? (Millevoye.)

— On peut les supprimer avec élégance dans ces sortes d'interrogations: *Y a-t-il un homme dont elle ne médise? Avez-vous un ami qui ne soit des miens?*

— On supprime *pas* et *point*, et même *ne*, quand on emploie *rien* pour signifier quelque chose. *Y a-t-il rien de plus odieux qu'un ingrat? C'est une lâcheté de rien faire contre sa conscience.*

— Quand *rien* est employé comme signifiant néant, nulle chose, on supprime *pas* et *point.* Il n'y a rien de précieux comme de savoir se taire. Souvent l'homme qui se tait n'est rien moins qu'un sot. On n'est bon à rien, quand on ne saisit pas les occasions d'être utile à son semblable.

— Boileau a dit:

> Passer tranquillement, sans soins et sans affaire,
> La nuit à bien dormir et le jour à *rien* faire.

Il aurait pu mettre la négative *ne*, en disant: La nuit à bien dormir, le jour à *ne* rien faire, ainsi que le fit peu après La Fontaine dans son épitaphe: *L'une à dormir et l'autre à ne rien faire.* Quelques critiques prétendirent que la tournure de La Fontaine valait mieux que celle de Boileau. L'Académie consultée prononça, tout d'une voix, que cette manière de s'exprimer: La nuit à bien dormir, et le jour à rien faire, valait mieux que, le jour à *ne* rien faire, parce qu'en ôtant la négative, *rien faire* devenait une espèce d'occupation, qui répondait mieux à *passer la nuit à bien dormir.*

— Avec les verbes *pouvoir*, *oser*, *savoir*, *cesser*, *bouger*, suivis d'un autre verbe à l'infinitif, on supprime ordinairement *pas* et *point.* Je *ne* puis soutenir sa colère. (Volt.) Non, déesse, je *ne* puis souffrir qu'un de leurs vaisseaux fasse naufrage. (Fén.) Dans son appartement elle *n*'osait rentrer. (Volt.) C'est un lâche s'il *n*'ose ou se perdre ou régner. (Corn.) Mon orgueilleux rival *ne* saurait me troubler. (Id.) Qui vit haï de tous *ne* saurait longtemps vivre. (Id.) La liberté *ne* cesse d'être aimable. (Id.) Je *ne* bougerai de là, puisque vous l'ordonnez. (Acad.)

— Cependant on peut aussi quelquefois exprimer *pas* et *point* après *pouvoir*, *oser*, *savoir*, etc., surtout lorsqu'on veut appuyer plus fortement sur la négation. Je *ne* puis *pas* m'imaginer que vous ayez d'autre objet que celui de me plaire (Montesq.) Eh! *ne* pouviez-vous *point* punir sa barbarie? (Volt.) Souvent le meilleur droit *ne* sait *pas* se montrer. (La Chauss.) Je *ne* sais *point* blâmer la générosité. (Id.) La pluie *ne* cesse *pas* de tomber depuis huit jours. (Mme de Sév.) *Ne* bougez *pas*, monsieur, le roi a besoin de vous. (Chateaub.) [illegible] serait impossible de supprimer *pas.* Nous dirons bien: Cet ouvrier *ne cesse* de travailler; mais si l'on nous demande à quelle heure cet ouvrier cesse de travailler, nous répondrons: Cet ouvrier *ne cesse pas* de travailler avant midi.

— *Ne que* est une expression particulière à la langue française: elle a plus d'énergie que ses équivalents *seulement*, *uniquement*, par lesquels on la traduit dans d'autres langues. Il n'aime que son plaisir, c'est-à-dire il n'aime *rien* fors que son plaisir: fors son plaisir. Nous avons supprimé le mot *fors* dont on se servait autrefois, et nous avons conservé le *que*, parce qu'il est expressif. Nous supprimons souvent de même le mot *rien;* mais il peut y être employé aussi bien que *plus*, *guère*, *jamais*, *personne.*

> Leurs transports les plus doux ne sont que phrases
> Ils ne savent jamais que se charger de chaînes. (vaines!) (Boileau.)

— On supprime *pas* et *point* après *ne* suivi de l'adjectif *autre* et de *que.* Je n'ai d'autre but, d'autre désir que celui de vous être utile. || Mais on peut dire aussi: Je n'ai pas d'autre but.

— Quand *autre* est sous-entendu, *pas* et *point* se suppriment toujours. Je n'ai de volonté que la tienne. Il ne fait que rire. || Souvent *ne que* équi-

faut à seulement. Je ne veux que la voir. Le malheur n'est vaincu *que* par la résistance. (Chén.) Un mal d'opinion *ne* touche *que* les sots. (Mol.) On *ne* perd les Etats *que* par timidité. (Volt.) Les fortes passions *ne* touchent *qu*'une fois. (Th. Corn.) Dans ces sortes de phrases il y a ellipse de *autre chose*, *autre personne*. Il *ne* fait *que* rire, c'est-à-dire il ne fait *autre chose* que rire; cela *ne* sert *qu*'à embrouiller, c'est-à-dire cela ne sert à *autre chose* qu'à embrouiller, etc.

Cruels, je n'attendais qu'une mort; et tu viens
M'en faire souffrir mille en mourant à ma vue!
(Pison.)

— C'est une faute d'employer *point* avec *ne que*, et l'on ne dirait plus aujourd'hui, avec Corneille :

Ils ont vu Rome libre autant qu'ils ont vécu,
Et *ne* l'ont *point* vue obéir qu'à son prince.
(Corneille.)

Ici, dis-je, où ma cour tremble en me regardant,
Où je n'ai *point* encore agi qu'en commandant. (Id.)

— Après *savoir*, pris dans le sens de *pouvoir*, on doit toujours supprimer *pas* et *point*. Je ne saurais en venir à bout. || Après ce même verbe, précédé de la négation, et signifiant être incertain, le mieux est de les supprimer. Ne savoir où prendre de l'argent. Ne savoir que devenir. Ne savoir ce qu'on dit. || Mais il faut employer *pas* et *point*, quand *savoir* est pris dans son sens ordinaire. Ne pas savoir l'anglais. Ne pas savoir les nouvelles du jour.

— On supprime *pas* et *point*, quand l'étendue qu'on veut donner à la négation est suffisamment exprimée par d'autres termes qui la restreignent. Je ne soupe guère. Je ne sortirai de trois jours. || Ou par d'autres termes qui excluent toute restriction. Je ne soupe jamais. Je ne vis personne hier. Je ne dois rien. Je n'ai nul souci.

L'innocent confondu traîne une affreuse vie,
Il s'écrie en mourant : nul ne m'a consolé.
(Volt.)

Au crime, au châtiment malgré vous destiné,
Vous seriez trop heureux de n'être jamais né. (Id.)

|| Ou enfin par des termes qui désignent les moindres parties d'un tout, et qui se mettent sans article. Je n'y vois goutte. Je ne dis mot. L'ambition, seigneur, *n*'a guère de limites. (Bours.) Quand on souffre en l'honneur, l'amour *ne* touche guère (Scarr.) Nul *ne* peut être heureux s'il ne jouit de sa propre estime. (J.-J. Rouss.) Aucune épouse, aucun fils, aucune sœur, aucune mère, *ne* s'arrêtera à ma prière funeste (Chateaubr.) Personne *n*'aime à recevoir de conseils. (Ségur.) Personne *ne* veut être plaint de ses erreurs. (Vauven.) Dans un terrain trop sec le grain *ne* germe guère. (De Biév.) Les plantes *ne* sont guère mieux connues que les étoiles. (B. de St-P.) Rien *n*'est tant à nous que notre volonté. (Rotrou.) Où l'usage prévaut, nulle raison *n*'est bonne. (Quin.) Il *ne* se faut jamais moquer des misérables. (La Fontaine.)

Prenez femme, abbaye, emploi, gouvernement,
Les gens en parleront, n'en doutez nullement.
(La Fontaine.)

— Dans ces sortes de phrases, si la conjonction *que* ou les relatifs *qui* et *dont* amènent une autre phrase qui soit négative, on y supprime *pas* et *point*. Je ne soupe guère, je ne soupe jamais que je ne m'en trouve incommodé. Je ne vois personne qui ne vous loue. Vous ne dites mot qui ne soit applaudi.

— La suppression de *pas* et de *point* a également lieu quand il entre dans la phrase une expression emportant un sens négatif. Je ne l'ai vu de ma vie. Je n'en ai parlé à âme qui vive, à qui que ce soit.

— Lorsque *ne* n'est suivi ni de *pas* ni de *point*, ni d'aucun autre mot équivalent, le sens de la proposition est moins négatif. *Je ne sais* marque une ignorance moins absolue que *je ne sais pas*.

— Si un nom de nombre est joint à *ne*, il faut employer *pas*. Il ne dit pas un mot qui ne soit à propos. Il n'y a pas trois mots à reprendre dans cette pièce de vers.

— Devant la préposition *de* on emploie indifféremment *pas* ou *point*. Ne pas faire de doute. Ne pas faire de démarche inutile. Contre la médisance il *n*'est *point* de rempart. (Mol.) Il [illegible] (Créb.) Il *n*'est *point* de fierté que le sort n'humilie. (Id.) Pour un vieux garçon il *n*'est *point* d'avenir. (Collin d'Harlev.) A son âge on *n*'a *point* de chimères pareilles. (La Chauss.) Pour moi, seigneur, qui *n*'ai *point* de femme ni d'enfants à qui mon secours soit nécessaire, ce que je désire uniquement, c'est de servir Votre Majesté. (La Harpe.) Jésus-Christ ayant faim s'approcha d'un figuier, et voyant qu'il *n*'avait *pas* de fruit, il le condamna à n'en porter jamais. (Mme de Genlis.) Il *n*'est *point* de plaisir sans honneur et sans vertu. (Prévôt.) Il *n*'y a *point* de vertu sans combat, il *n*'y en a *pas* sans victoire. (J.-J. Rouss.)

Je plains le cœur superbe au sein de la grandeur;
Il n'aura *point* d'amis dans les jours de malheur.
(Chénier.)

— On supprime *pas* et *point* après *que*, mis à la suite d'un terme comparatif ou de quelque équivalent. Vous écrivez mieux que vous ne parlez. C'est autre chose que je ne croyais. Peu s'en faut qu'on ne m'ait trompé. Il est moins riche plus riche qu'on ne croit. || Il en est de même après les verbes *craindre*, *avoir peur*, *trembler*, *appréhender*. Je crains qu'il ne vienne.

— On supprime *pas* et *point* quand le *que* signifie *pourquoi* au commencement d'une phrase. Que n'êtes-vous arrivé plus tôt? || Ou quand il sert à exprimer un désir ou une imprécation. Que ne m'est-il permis de vous accompagner! Que n'est-il à cent lieues de nous!

— Après *depuis que* ou *il y a*, suivi d'un mot qui indique un certain espace de temps, on supprime *pas* et *point* quand le verbe est au passé. Depuis que je ne l'ai vu. Il y a six mois que je ne lui ai parlé. || Mais il faut l'un ou l'autre si le verbe est au présent, ce qui forme un sens tout différent. Depuis que nous ne nous voyons pas. Il y a six mois que nous ne nous parlons point.

— Après les conjonctions *à moins que*, et *si* dans le sens de *à moins que*, on supprime *pas* et *point*. Je ne sors pas, à moins qu'il ne fasse beau. Je ne sortirai point si vous ne venez me prendre en voiture. || On les supprime de même après le verbe *empêcher*. Les fautes d'Homère n'ont pas empêché qu'il *ne* fût sublime. (Boil.)

— On supprime encore *pas* et *point* lorsque deux négations sont jointes par *ni*, comme, Je ne l'estime ni ne l'aime. || Et quand cette conjonction *ni* est redoublée, soit dans le sujet, Ni les biens ni les honneurs ne valent la santé; soit dans l'attribut, Il est avantageux de n'être ni trop pauvre ni trop riche. Heureux qui n'a ni dettes ni procès! Soit dans le régime, Un vrai roi *ne* connaît ni protecteurs ni maîtres. (De Belloy.) Il *ne* craint ni les dieux ni les reproches de sa conscience. (Fénel.) || Bien que cette règle soit généralement suivie, cependant on peut quelquefois, soit en prose, soit en poésie, employer *pas* ou *point* pour rendre l'expression plus énergique. Ainsi c'est à tort qu'on a critiqué les exemples suivants : On *ne* trouve *point* dans les humains ni les vertus ni les talents qu'on y cherche. (Fén.) Vous *ne* connaissez *point* ni l'amour ni ses traits. (Corn.)

Une noble pudeur à tout ce que vous faites
Donne un prix que n'ont *point* ni la pourpre ni l'or.
(Racine.)

— Lorsque deux propositions sont liées ensemble, et que l'une est affirmative et l'autre négative, on peut dans cette dernière ellipser la particule *ne*, en n'exprimant que les mots *point*, *rien*, *jamais*, etc., qui complètent la négation. On doit tout à l'honneur, et *rien* à la fortune. (Pir.) Je ne m'en prends qu'au vice, et *jamais* à la loi. (Fab. d'Eglant.) Les lois humaines, faites pour parler à l'esprit, doivent donner des préceptes, et *point* de conseils. (Montesq.) || Cette construction, qui rend l'expression plus concise, la rend aussi plus énergique; on sent, en effet, combien il serait languissant de dire, avec la construction pleine, *on doit tout à l'honneur, et l'on ne doit rien à la fortune*.

Un généreux courage
Pardonne à qui le hait, mais *point* à qui l'outrage.
(Crébillon.)

— On sous-entend souvent aussi *il n'y a*, *il n'y avait*. Dans ce cas, on ne fait pas seulement usage de *pas*, comme l'ont prétendu quelques grammairiens, on peut encore se servir de *point*. Sous Louis XI, *pas* un grand homme. Il avilit la nation; il n'y eut nulle vertu; l'obéissance tint lieu de tout. (Volt.) *Point* de vraies tragédies sans grandes passions. (La Harpe.)

Le peuple seul enfin de l'Etat est l'arbitre;
Ses flatteurs peuvent tout : *point* de rang, *point* de titre,
De services, d'exploits qu'il ne mette en oubli,
Si devant ses tribuns on ne rampe avili. (La Harpe.)

Pas un seul petit morceau
De mouche ou de vermisseau. (La Fontaine.)

— Après les verbes *craindre*, *appréhender*, *trembler*, et les expressions *avoir peur*, *il est dangereux*, on met *ne* devant le verbe suivant, quand la proposition primordiale est affirmative. Les pères craignent que l'amour naturel des enfants *ne* s'efface. (Pasc.) Je crains presque, je crains qu'un songe *ne* m'abuse. (Rac.) On appréhenda qu'elle *n*'eût le sort des choses avancées. (Boss.) Il doit appréhender que cette occasion *ne* lui échappe. (La Bruy.) Vous avez bien peur que je *ne* change d'avis. (Mariv.)

Car je dois craindre enfin que la haute vertu
Contre l'ambition n'ait en vain combattu. (Corneille.)

Craignez, seigneur, craignez que le ciel rigoureux
Ne vous haïsse assez pour exaucer vos vœux. (Racine.)

Hélas! on ne craint point qu'il venge un jour son père;
On craint qu'il n'essuyât les larmes de sa mère. (Id.)

[illegible] négative, on supprime *ne* devant le verbe suivant. *Ne* craignez pas que je me livre à mes douleurs. (Fléch.) *Ne* crains pas toutefois que j'éclate en injures. (Corn.) Je *ne* saurais craindre que vous vous remerciiez ni l'un ni l'autre. (Mariv.) Jamais homme *ne* craignit moins que la familiarité blessât le respect. (Boss.) Vous *ne* devez pas appréhender que je la loue. (La Bruy.) Mais *n*'appréhende pas qu'un autre ainsi m'obtienne. (Corn.) Je *n*'ai pas peur qu'il arrive. (Acad.)

Ne craignez point ici que sa bouche rebelle
Vous accable des noms d'ingrate, d'infidèle. (Ross.)

— Les poëtes jouissent du privilége de se dispenser de cette règle. Seigneur, je crains pour vous qu'un Romain vous *écoute*. (Corn.)

Qui rit d'autrui,
Doit craindre qu'en revanche on rie aussi de lui.
(Molière.)

— Si l'on souhaitait que la chose exprimée par le verbe de la phrase subordonnée arrivât, il faudrait mettre *ne pas* à la subordonnée. Par exemple, quand je dis, *je crains que mon frère n'arrive pas*, il est évident que je souhaite qu'il arrive, et voilà pourquoi je mets *ne pas*.

— Quand les phrases sont interrogatives, on peut se servir de *ne* devant le verbe suivant ou le supprimer, que la phrase primordiale soit affirmative ou négative. Peut-on *craindre* que la terre *manque* aux hommes? (Fén.) *Ne* craignez-vous pas que l'on vous fasse le même traitement? (Rac.) Quoi! craignez-vous qu'il *ne* soit exaucé? (Id.)

Quoi! dans mon désespoir trouvez-vous tant de char- [mes?
Craignez-vous que mes yeux versent trop peu de lar- [mes?
(Racine.)

Vous souffrez qu'il vous parle? Et vous *ne* craignez pas
Que du fond de l'abîme entr'ouvert sous ses pas
Il *ne* sorte à l'instant des feux qui vous embrasent,
Ou qu'en tombant sur lui ces murs *ne* vous écrasent?
(Id.)

— *Craignez-vous qu'il ne soit exaucé?* C'est pour : *Vous craignez qu'il ne soit exaucé*. La proposition primordiale étant affirmative, la subordonnée doit être négative. Si Fénelon et Racine ont dit sans négation : *Peut-on craindre que la terre manque aux hommes? Craignez-vous que mes yeux versent trop peu de larmes?* c'est qu'ils voulaient exprimer cette idée : *On ne doit pas craindre que la terre manque aux hommes; vous ne devez pas craindre que mes yeux versent trop peu de larmes*. Il est évident que le sens négatif étant dans la première proposition, la particule *ne* doit être rejetée de la seconde. Au surplus, quand le verbe *craindre* est modifié par *peu* ou par *moins*, ces mots tiennent toujours lieu de la particule *ne*.

— Lorsque les phrases sont interrogatives et négatives tout à la fois, on peut exprimer ou ne pas exprimer la particule *ne* dans la proposition subordonnée, et dire très-bien d'après Racine : *Ne craignez-vous pas que la foudre ne tombe sur vous* ou *tombe sur vous?*

— Quand les verbes *douter*, *contester*, *nier*, *disconvenir*, *désespérer*, sont employés négativement, *ne* doit être répété devant le second verbe. Il en est de même après *il n'est pas douteux*. *Je ne doute pas* que vous *ne* vous *fassiez* honneur dans la carrière où vous entrez. (J.-J. Rouss.) Je *ne doute pas* que mes abricotiers *ne descendent* de greffes apportées par les Romains. (B. de St-P.) *On ne peut douter* que les Grecs *ne connussent* eux-mêmes l'agriculture, et qu'ils *n'aient* été dans la nécessité de la cultiver. (Condillac.) *Il n'est pas douteux* que je *ne doive* les premiers témoignages de ma reconnaissance aux hommes auxquels je suis redevable des premiers besoins de la vie. (B. de St-P.) *On ne peut pas douter* que les pôles *ne soient* couverts d'une coupole de glaces. (Id.) Je *ne doute pas* que la vraie dévotion *ne soit* la source du repos. (La Bruy.) Un physicien, qui avait de la réputation, *ne douta pas* que ce Needham *ne fût* un profond athée. (Volt.) On *ne peut guère douter* que les animaux actuellement domestiques *n'aient* été sauvages auparavant. (Buff.) Je *ne doute pas* que tu *ne balances* à les croire. (Montesq.) On *ne doute pas* aujourd'hui que les madrépores *ne soient* l'ouvrage d'une infinité de petits animaux. (B. de St-P.) On *ne* peut *nier* que cette vie *ne soit* désirable. (Boss.) On *ne saurait contester* que la diversité des mesures *ne brouille* les commerçants pendant un temps infini. (J.-J. Rouss.) Je *ne désespère pas* qu'il *ne* te *fournisse* un jour le moyen de t'éclairer. (Montesq.) Vous *ne sauriez disconvenir* que ce remède *ne soit* meilleur que tous les autres. (Mme de Sév.) Je *ne disconviendrai pas* qu'avec toutes ses perfections, on *ne puisse* faire quelques objections contre Sophocle. (Volt.) On *ne peut nier* que le lâche et inutile mensonge d'Euphorbe *ne soit* indigne de la tragédie. (Id.) On *ne peut nier* que je *ne sois* très-fondé à m'ériger en Aristarque, en juge souverain des ouvrages nouveaux. (J.-J. Rouss.) On *ne désespérait pas* que vous *ne devinssiez* riche. (Beauzée.) Vous *ne sauriez disconvenir* qu'il *ne* vous *ait* parlé. (Acad.) Je *ne saurais disconvenir* que Sophocle, ainsi qu'Euripide, *ne devaient pas* faire de Pylade un personnage muet. (Volt.) || Selon l'Académie, on pourrait indifféremment mettre ou supprimer la négative, avec *nier*, *contester*, *disconvenir*, et dire : *Je ne nie pas, je ne conteste pas, je ne disconviens pas, qu'il ait fait cela*, ou *qu'il n'ait fait cela*, mais nos nombreuses citations font voir que les écrivains ne manquent jamais de mettre cette négative. Remarquons néanmoins que s'il s'agissait d'exprimer une chose positive, incontestable, *ne*, dans ce cas, [illegible] *doute pas*, *je ne nie pas qu'il y ait un Dieu*. Les exemples suivants confirment cette observation. Personne *ne nie* qu'il y *ait* un Dieu, si ce n'est celui à qui il importe qu'il n'y en ait point. (Chateaubr.) Je *ne nie* pas que je te l'*ai* dit. (Vaugel.) Je *ne nie* pas qu'il *ait* raison. (J.-J. Rouss.) || Cet autre exemple est curieux en ce qu'il présente les deux cas : Ils *ne nient* pas que la douleur *soit* un mal et qu'il *n'y ait* de la peine dans la désunion des choses auxquelles nous sommes unis par la nature. (Malebr.)

Je ne vous *nierai* point, seigneur, que ces soupirs
M'ont daigné quelquefois expliquer vos désirs. (Rac.)

— Si les verbes *douter*, *nier*, etc., sont employés affirmativement, il n'y a point de difficulté, on ne met jamais *ne* devant le second verbe. Je *doute* qu'elle vous *aime*. (Corn.) Je *nie* qu'il *soit* venu. (Lav.) Je *doute* que le ris excessif *convienne* aux hommes qui sont mortels. (La Bruy.) Il me paraît absurde de *nier* qu'il y *ait* une intelligence dans le monde. (Volt.) Je *doute* qu'on *osât* mettre Aristote et Ptolémée en comparaison avec le chevalier Newton et M. Cassini. (J.-J. Rouss.)

— Lorsque les verbes *douter*, *nier* sont employés interrogativement, on doit mettre *ne* devant le verbe qui suit. Peut-on *nier* que les bonnes mœurs *ne soient* essentielles à la durée des empires? (J.-J. Rouss.) Oserez-vous *nier* que cette scène bien représentée *ne fasse* une impression plus heureuse et plus forte sur l'esprit d'un jeune homme, que tous les sermons qu'on débite journellement? (Volt.)

Doutez-vous que l'Euxin *ne* me *porte* en deux jours
Aux lieux où le Danube y vient finir son cours?
(Racine.)

Réduit à voir sa tête expier son *offense*,
Doutes-tu qu'il *ne veuille* implorer ma clémence?
(Id.)

— Cependant on peut, même dans ce cas, ne pas répéter *ne* devant le second verbe. Peut-on *nier* que cette partie du monde *doive* suffire à M. Simon? (Boss.) Qui est-ce qui *nie* que les savants *sachent* mille choses vraies que les ignorants ne sauront jamais? (Id.) Peut-être *doutez*-vous qu'étant éloigné du public, il *fût* encore égal à lui-même? (Fléch.)

— Après les verbes *empêcher*, *éviter*, *prendre garde*, *garder*, dans le sens de prendre des mesures, des précautions, on met *ne* devant le second verbe, que la première proposition soit affirmative, négative ou interrogative. *Prenons garde* si nos bienfaits *ne nuisent* point aux autres, et ne tournent pas contre ceux mêmes qui en sont l'objet. (Dict. des maximes.) Vous devez *prendre garde* à ne jamais *laisser* le vin devenir trop commun dans votre royaume. (Fén.) *Prends garde* qu'il *ne surprenne* les trois juges et Pluton même. (Id.) *Gardons-nous* bien de croire qu'Emilie, malgré son ingratitude, et Cinna, malgré sa perfidie, *ne soient* pas deux très-beaux rôles. (Volt.) *Evitez* qu'il *ne vienne*. (Acad.) La pluie presque continuelle *empêche* qu'on *ne se promène* dans les cours et dans les jardins. (Rac.) *Empêchez* qu'elle *ne se mêle* d'aucune affaire. (Volt.) La philosophie ni le sceptre *n'empêchent* qu'on *ne soit* homme. (Marc-Aurèle.) Le mot propre est souvent difficile à rencontrer, et quand il est trouvé, la gêne du vers et de la rime *empêche* qu'on *ne l'emploie*. (Volt.) Cette cure secrète de Sévère est un mauvais artifice qui *n'empêche pas* que la cure *ne soit* publique. (Volt.) Toutes les pratiques anciennes et modernes *n'empêcheront pas* que l'on *ne viole* les lois de la nature, et que l'on *ne soit* rebelle à Dieu en coupant volontairement la trame de ses jours. (Formey.)

Prends garde que jamais l'astre qui nous éclaire
Ne te *voie* en ces lieux mettre un pied téméraire.
(Racine.)

Assez et trop longtemps son exemple vous flatte,
Mais *gardez* que sur vous le contraire *n'éclate*.
(Corneille.)

Gardez qu'un jour on *ne* vous *plaigne*.
D'avoir au mal usé d'un talent si parfait. (Volt.)

Consulte ta raison, prends la clarté pour guide;
Vois si de tes soupçons l'apparence est solide.
Ne démens pas leur voix; mais aussi *garde* bien
Que, pour les croire trop, ils *ne t'imposent* rien.
(Molière.)

Gardez qu'une voyelle, à courir trop hâtée,
Ne soit d'une voyelle en son chemin heurtée.
(Boileau.)

Gardez que quelque jour cet orgueil téméraire
N'attire sur vous-même une triste lumière. (Volt.)

Evitez qu'un excès de rigueur, d'indulgence,
N'encourage l'audace, ou n'arme la vengeance.
(Delille.)

Cela *n'empêche pas* que dans ce jour, madame,
Nous *ne mettions* à fin une si belle flamme. (Ross.)

Hé! pourrai-je *empêcher*, malgré ma diligence,
Que Roxane d'un coup *n'assure* sa vengeance?
(Racine.)

Empêcher que Caron, dans sa fatale barque,
Ainsi que le berger *ne passe* le monarque. (Boil.)

Cela *n'empêche pas* que dans quelques familles,
Je *ne montre* parfois l'italien aux filles. (Ross.)

— Les poëtes s'affranchissent quelquefois de cette règle, et suppriment la négation. Voici des exemples de cette liberté poétique.

Cette friponnerie
N'empêche pas qu'un homme se *marie*. (Voltaire.)

Nous pourrions par un prompt achat de cette esclave
Empêcher qu'un rival vous *prévienne* et vous brave.
(Molière.)

— Quant à *tenir*, le *que* de la proposition subordonnée est toujours suivi de *ne*, soit dans les phrases négatives, soit dans les phrases affirmatives ou interrogatives qu'on peut résoudre négativement. En effet, à quoi *tient-il* que nous ne parlions? Je ne sais à quoi *il tient* [illegible] que je ne lui rompe en visière, c'est pour, il *ne tient à rien* que nous *ne* parlions; *il ne tient à rien* que je *ne* lui rompe en visière. Il *ne* tenait *pas* à lui qu'on *n'oubliât* ses victoires. (Mascaron.) Il ne tiendra pas à moi qu'on *ne* vous rende tout l'honneur qui vous est dû. (Boil.) Mais il *ne* tient qu'à vous que son chagrin *ne* passe (Mol.) A quoi tient-il que nous *ne* parlions? (Planche.) Je *ne* sais à quoi il tient que je *ne* l'abandonne. (Id.) || Dans tout autre cas, il ne faut pas employer la négative *ne*. Il tient à moi que cela se *fasse*. (Acad.) Ne *tient*-il pas à moi que cela se fasse? (Col. d'Ambly.)

— *Défendre* signifie prohiber, ne pas vouloir, ne pas permettre; par conséquent, il n'admet jamais de négation dans la proposition subordonnée. Il *défendit* qu'aucun étranger entrât dans la ville. (Volt.) Avec quelle sévérité *défendit*-elle qu'il y eût rien dans la maison que... (Fléch.) Mais mon père *défend* que le roi se hasarde. (Rac.) Je *défends* qu'on prenne les armes. (Volt.)

J'ai même *défendu*, par une loi expresse,
Qu'on osât prononcer votre nom devant moi. (Rac.)

Mais il me semble, Agnès, si ma mémoire est bonne,
Que j'avais *défendu* que vous vissiez personne. (Mol.)

— Quelques écrivains cependant, ayant confondu ce verbe avec *empêcher*, ont exprimé *ne*

après *défendre*; mais ils ne sont nullement à imiter. Le roi *défendit* de *ne* pas songer à ce mariage. (Mém. de Berwick.) Il lui *défendit* avec dureté de *ne* jamais se présenter devant lui. (Vertot.) Sa majesté *défend* de *ne* rien écrire pour soutenir cette doctrine. (D'Avrigny.)

Défends qu'aucun objet d'un augure sinistre
Ne trouble le présage ainsi que le ministre. (Delille.)

‖ En effet, *on ordonne de ne pas troubler, de ne jamais se présenter, de ne pas songer, de ne rien écrire*, et *l'on défend de troubler, de jamais se présenter*, etc. La présence de la négative avec *défendre* fait entendre en quelque sorte une idée contraire à celle que l'on veut exprimer. C'est par la même raison qu'il faut dire : *Gardez-vous de tomber*, et *prenez garde de tomber*, et non : *gardez-vous de ne pas tomber, prenez garde de ne pas tomber*.

— *Il s'en faut* exprime dans toute sa conjugaison une absence, une privation, dont le sens négatif se porte sur la proposition subordonnée. Quand le verbe n'est accompagné ni d'une négation, ni de quelque mot qui ait un sens négatif, tel que *peu, guère, presque rien*, etc., la proposition subordonnée ne prend pas la négative *ne*. Il s'en faut bien qu'on y meure de faim, etc. Je puis vous assurer qu'il s'en faut bien qu'on y meure de faim. (Rac.) Il s'en faut de beaucoup que chaque être à deux mains et à deux pieds possède un fonds de cent vingt livres de revenu. (Volt.) Il s'en faut de beaucoup, en mon particulier, que je trouve Rodogune une bonne pièce. (Id.) Les passions sont les mêmes dans le peuple et parmi les puissants; mais il s'en faut bien que le crime soit égal. (Mass.) Il s'en fallait de beaucoup que la famille de Descartes lui rendît justice. (Thomas.) Il s'en faut de beaucoup que Boileau ait mis dans la satire le courage que Molière a mis dans la comédie. (Id.) Tant s'en faut qu'un chrétien doive haïr son prochain, qu'au contraire il est obligé de le secourir et de faire du bien même à ses ennemis. (Trév.) Il s'en faut de beaucoup que le roi de Prusse soit enthousiaste des ouvrages de J.-J. Rousseau. (D'Alemb.) Le feu des volcans n'est pas si éloigné du sommet des montagnes; et il s'en faut bien qu'il redescende au niveau des plaines. (Buff.)

— Mais lorsqu'*il s'en faut* est accompagné de la négation ou de l'un des mots *peu, guère*, etc., qui ont un sens négatif, la proposition subordonnée admet toujours la particule *ne* : Il *ne* s'en faut pas de beaucoup que la somme *n'y* soit; peu s'en fallut que nous *ne* touchassions sur un rocher, etc. La négative *ne* serait encore de rigueur si la phrase était interrogative. Combien s'en faut-il que la somme *n'y* soit? S'en faut-il beaucoup que la somme *n'y* soit? Il ne s'en faut pas de beaucoup que la somme n'y soit. Peu s'en faut que Mathan *ne* m'ait nommé son père. (Rac.) Peu s'en fallut que nous *ne* touchassions sur un rocher à droite dans la passe. (B. de St-P.) Peu s'en fallut que le même accident *ne* lui arrivât. (Id.) Il s'en faut peu que le crime heureux *ne* soit loué comme la vertu même. (La Bruy.) Un discours que rien ne lie et n'embarrasse marche et coule de soi-même, et il s'en faut peu qu'il *n*'aille quelquefois plus vite que la pensée même de l'orateur. (Boil.) Nous *ne* trouvons pas ces railleries mauvaises; peu s'en faut que nous *ne* les trouvions plaisantes. (Fléch.) Peu s'en fallait que je *ne* me crusse parent du duc de Lerme. (Le Sage.) Annibal étant blessé, il y eut une telle épouvante et une telle confusion, qu'il s'en fallut de bien peu que les ouvrages et les galeries *ne* fussent abandonnés. (Dureau de la Malle.)

— Avec *il s'en faut bien*, les écrivains, faisant abstraction du sens négatif de la proposition primordiale, ont reporté la négative sur la complétive; mais l'usage général est pour la suppression de *ne*. Il s'en faut bien que ceux qui s'attachent à nos finesses *ne* nous paraissent aussi ridicules que nous le paraissons à nous-mêmes quand les finesses des autres nous ont attrapés. (La Rochef.) Cet homme paraît faire tout ce qu'il veut; mais il s'en faut bien qu'il *ne* le fasse. (Fén.) Il s'en faut bien que mon affaire avec M. Tronchin *ne* soit faite. (Volt.)

— Généralement, après les locutions conjonctives, *avant que, sans que*, il ne faut pas faire usage de la particule *ne* devant le verbe qui suit. L'Écriture nous fait voir la terre revêtue [illegible] que le soleil ait été créé. (Boss.) Avant que les nations fussent converties, tout n'était pas accompli. (Pascal.) Combien de siècles se sont écoulés avant que les hommes aient pu revenir au goût des anciens! (La Bruy.) L'on est mort avant qu'on ait aperçu qu'on devait mourir. (Fléch.) Les premiers hommes, avant qu'un culte impie se fût taillé des divinités de bois et de pierre, adorèrent le même Dieu que nous adorons. (Mass.) Adraste et ses soldats descendirent avant qu'on pût les reconnaître. (Fén.) Le roi voulut voir ce chef-d'œuvre avant même qu'il fût achevé. (Volt.) Avant que l'action fût terminée, quelques Thébains, à ce qu'on prétend, se rendirent aux Perses. (Barth.) Tout le monde dit d'un fat qu'il est un fat, et personne n'ose le lui dire à lui-même : il meurt sans le savoir et sans que personne se soit vengé. (La Bruy.) Quiconque est vivement ému voit les choses d'un autre œil que les autres hommes. Tout est pour lui objet de comparaison rapide et de métaphore, sans qu'il y prenne garde. (Volt.) Toutes les créatures paraîtront devant Dieu comme le néant, sans qu'il y ait entre elles de prérogatives que celles que la vertu y aura mises. (Montesq.) Raoul, comte d'Eu et de Guines, accusé d'intelligence avec les Anglais, est décapité, sans qu'on observe les formes de procédure. (Hénault.) Il fut des citoyens avant qu'il fût des maîtres. (Volt.) Eh! peut-on être heureux sans qu'il en coûte rien? (Lafosse.)

Avant que sa fureur ravageât tout le monde,
L'Inde se reposait dans une paix profonde. (Rac.)

Et le Rhin de ses flots ira grossir la Loire,
Avant que tes faveurs sortent de ma mémoire (Boil.)

Avant que le sommeil te ferme la paupière,
Sur tes œuvres du jour porte un regard sévère.
(Lefr. de Pompignan.)

La Castille du moins n'aura pas la victoire,
Sans que nous essayions d'en partager la gloire. (Mol.)

Le sort de votre époux est déjà trop horrible,
Sans que de nouveaux traits venant me déchirer,
Vous me donniez encor votre mort à pleurer. (Volt.)

Vous pouvez maintenant, sans que l'on vous punisse,
Vous retirer chez vous, et quitter le service.
(Regnard.)

Tous les fleuves du monde entrent au sein des mers,
Sans que leurs flots unis ravagent l'univers
(Lefr. de Pompignan.)

— Il est vrai cependant que de bons écrivains ont aussi fait usage de la négation; mais les exemples qu'on rencontre de cet emploi abondent si peu, qu'ils sont, en comparaison de ceux où *ne* est supprimé, dans la proportion de un à cent. L'usage milite donc en faveur des exemples où les écrivains n'expriment jamais la négation. Voici néanmoins les seuls que nous ayons trouvés avec *ne*; ils sont pour eux des autorités respectables. Nous avons beau leur représenter que nous étions paisibles possesseurs des Tuileries vingt ans avant qu'ils *ne* fussent au monde. je crois qu'ils nous en chasseront à la fin. (Montesquieu.) J'irai vous voir avant que vous *ne* preniez aucune résolution. (Mme de Sévigné.) A peine chacun se contient dans l'attente du signal. Hâtez-vous de le donner vous-même, avant que vos trompettes *ne* vous échappent et *ne* le donnent malgré vous. (Marmontel.) L'ysatis, moins fort, mais beaucoup plus léger que le glouton, lui sert de pourvoyeur : celui-ci le suit à la chasse, et souvent lui enlève sa proie avant qu'il *ne* l'ait entamée. (Buff.) Grâce au ciel, chère cousine, vous voilà rétablie. Mais ce n'est pas sans que votre silence et celui de M. G., que j'avais instamment prié de m'écrire un mot à son arrivée, *ne* m'ait causé bien des alarmes. (J.-J. Rouss.) Je n'ai jamais entendu ce chant grave et pathétique entonné par les prêtres et répondu affectueusement par une infinité de voix d'hommes et de femmes, de jeunes filles et d'enfants, sans que mes entrailles *ne* s'en soient émues, n'en aient tressailli, et que les larmes *ne* m'en soient venues aux yeux. (Diderot.) Elle ne voyait aucun être souffrant sans que son visage *n*'exprimât la peine qu'elle en ressentait. (B. de St-P.) Il *ne* m'est jamais arrivé de passer devant les habitants de Neufchâtel sans que, petits et grands, ils *ne* m'aient prévenu d'un salut. (Raoul-Rochette.)

— Après *que*, employé pour *sans que, avant que, à moins que*, on fait usage de la particule *ne*. Je ne saurais faire un pas seulement *que* je *ne* l'aie aussitôt à mes trousses. (Mol.) Je ne saurais voir d'honnêtes pères chagrinés par leurs enfants, *que* cela *ne* m'émeuve. (Id.)

. .. Je ne vous quitte point,
Seigneur, que mon amour n'ait obtenu ce prix.
(Corneille.)

— Les locutions conjonctives *à moins que, de peur que, de crainte que, dans la crainte que*, veulent toujours après elles la négation *ne*. Combien de fois a-t-on vu des hommes publics faire échouer des entreprises glorieuses à l'Etat, *de peur que* la gloire *n*'en rejaillît sur leurs rivaux. (Mass.) Clarice le prie de parler plus bas, *de crainte que* son père *ne* l'entende. (Volt.) Plutarque dit que les Grecs, ce peuple si sensible, frémissaient *de crainte que* le vieillard qui devait arrêter le bras de Mérope *n*'arrivât pas assez tôt. (Volt.) Ne jetez pas, dit Jésus, les perles devant les pourceaux, *de peur qu*'ils *ne* les foulent aux pieds, et que se tournant contre vous, ils *ne* vous déchirent. (B. de St-P.) Le seul avantage de la noblesse, c'est de ne pas manquer d'exemples dans sa maison, et d'être dans la nécessité de les imiter, *dans la crainte* de *ne* pas être reconnu pour légitime héritier. (Pensée de Pétrarque.)

Laisse en paix ton cheval vieillissant,
[illegible]
Il ne laisse en tombant son maître sur l'arène.
(Boileau.)

J'évite sa présence,
De peur qu'en le voyant, quelque trouble indiscret
Ne fasse avec mes pleurs échapper mon secret.
(Racine.)

— En poésie, les écrivains peuvent supprimer la négative quand elle gêne la mesure. « Autrement, s'écrie Voltaire, il n'y aurait pas de poésie possible; il faudrait renoncer à faire des vers! » *A moins qu'*à nos projets un plein effet *réponde*. (Corn.) Sois donc prêt à frapper, *de peur qu'*on nous *prévienne*. (Volt.)

De peur que ma présence encor soit criminelle,
Je te laisse. (Molière.)

Si j'ai besoin de vous, *de peur qu'on me contraigne*,
J'ai besoin que le roi, qu'elle-même me craigne.
(Corneille.)

— Dans cette phrase de Voltaire : *C'est une règle assez générale qu'un vers héroïque ne doit guère finir par un adverbe, à moins que cet adverbe se fasse à peine remarquer pour un adverbe*, ce serait une véritable faute d'exprimer la négation, et la raison en est que l'expression adverbiale *à peine* modifiant le verbe *fasse*, s'oppose à l'introduction de la particule *ne* dans la phrase; c'est ce qui aurait également lieu s'il y avait *peu* ou tout autre terme équivalent.

— Après les expressions *autre, autrement, tout autre, tout autrement, plutôt que, plus tôt que*, on exprime la négation *ne*. On se voit d'un *autre* œil qu'on *ne* voit son prochain. (La Font.) Nous avons en France des tragédies estimées, qui sont *plutôt* des conversations qu'elles *ne* sont la représentation d'un événement. (Volt.) Il semble qu'il y ait en nous plusieurs hommes, puisque souvent chacun de nous pense et agit aujourd'hui *tout autrement qu*'il *ne* le faisait hier. (Noël.) La joie de faire du bien est *tout autrement* douce *que ne* l'est celle de le recevoir. (Id.) On dompte la panthère *plutôt qu*'on *ne* l'apprivoise. (Buffon.)

— Si cependant la première proposition était négative, il ne faudrait pas faire usage de *ne* après *autre, autrement*, etc. N'agissez pas autrement que vous parlez. Nous n'avons pas plutôt fait une chose que nous en faisons une autre. Il sera difficile désormais qu'il s'élève des génies nouveaux, *à moins que* d'autres mœurs, une autre sorte de gouvernement, *ne* donnent un tour nouveau aux esprits. (Volt.) Un amant toujours rebuté par sa maîtresse l'est toujours aussi par le spectateur, *à moins qu*'il ne respire la fureur de la vengeance. (Id.)

Quel indigne plaisir peut avoir l'avarice?
Et que sert d'amasser, *à moins qu'on ne jouisse?*
(Boursault.)

Un homme en vaut un autre, à *moins que*, par malheur,
L'un d'eux n'ait corrompu son esprit et son cœur.
(Destouches.)

— En théorie générale, ce qui exprime la négation ne saurait appartenir à l'affirmation; cependant nous nous servons à tout moment de la particule *ne*, bien décidément négative, dans des phrases décidément affirmatives. Nous disons : Cet homme est plus défiant qu'il n'est permis de l'être; et, pour suivre les principes, il faudrait dire *qu'il est permis de l'être*, comme on le dit en grec, en latin, et dans les langues modernes les plus connues. Que fait donc là ce *ne* qui de sa nature est négatif, et qui, si l'on était conséquent, serait un contre-sens dans la phrase? C'est un gallicisme que la grammaire ne saurait expliquer par les principes. Dans bien des cas, notre emploi de *ne* est abusif, nuisible à la clarté, diamétralement opposé à la pensée, et l'on devrait travailler à faire disparaître un défaut qui ne passe inaperçu de nous que par l'effet de l'habitude. Où est réellement le sens négatif dans les locutions suivantes : De peur qu'il ne vous trompe. Empêchez qu'il ne vienne. J'attendrai jusqu'à ce qu'il ne vienne. Je crains bien qu'il ne vienne. Il viendra, à moins qu'il ne soit retenu. Je viendrai avant qu'il ne parte. Je ne nie pas que cela ne soit. Je ne disconviens pas que cela ne soit. Pour prouver le prétendu avantage de *ne* dans les phrases affirmatives, on a cherché l'analogie avec des tournures latines, ce qui ne prouve nullement cet avantage pour le français, puis on a été forcé de convenir que tantôt nous employons *ne* où le latin ne l'emploie pas, et que dans d'autres cas c'est le contraire. On a ensuite distingué le *ne* négatif du *ne* dubitatif, quoiqu'il n'y ait pas la plus légère idée de dubitation dans certaines phrases où l'on emploie ce dernier. Il n'y a pourtant pas de milieu : si le sens négatif existe réellement dans une expression, tout le monde, et dans toutes les langues, mettra naturellement la négation ou des mots négatifs. Comment se fait-il que dans notre langue la plupart des locutions ou phrases dont il s'agit soient aussi positives, aussi claires en retranchant le *ne*, aussi positivement claires dans les autres langues, sans qu'on y emploie aucune négation? Comment se fait-il que les grammairiens même, comme les écrivains, ne soient pas d'accord sur les cas où *ne* doit être employé? Si ce *ne* est nécessaire à l'expression de la pensée, comment peut-il y avoir hésitation sur son emploi? Prenons cette phrase de Montesquieu : *Les batailles sont moins sanglantes qu'elles ne l'étaient*. Le sens est que les batailles étaient sanglantes autrefois, et qu'elles sont moins sanglantes aujourd'hui. Si le second terme était réellement négatif, nous arriverions à cette proposition absurde : Les batailles n'étaient pas sanglantes autrefois, elles sont moins sanglantes aujourd'hui; c'est-à-dire *moins sanglantes* [illegible] le *ne* n'est nullement ici une véritable négation; c'est une particule explétive appelée par le besoin de l'oreille et non par l'essence de la pensée. Si nous cherchons à nous rendre compte par l'analyse comment cette forme menteuse a pu s'introduire dans le discours, nous y serons amenés tout naturellement par le raisonnement suivant. Soit cette phrase : *Je m'abhorre encore plus que tu ne me détestes*. Cela reviendrait-il à dire : Tu me détestes, il est vrai; cependant je jugerais presque que tu *ne me détestes pas*, si je comparais ton aversion à celle beaucoup plus grande que je ressens pour moi-même. On voit qu'il est très-difficile de justifier la présence de *ne* dans ces sortes de phrases.

— Non-seulement nos pères se contentaient quelquefois d'exprimer la négation par le simple adverbe *ne*, mais, oubliant ou ignorant que l'idée négative est essentiellement renfermée dans ce *ne*, ils le supprimaient quelquefois, et disaient *vois-tu pas, vois-tu point*, pour *ne vois-tu pas, ne vois-tu point*. Ce tour, proscrit d'abord par la raison, l'a été ensuite par l'usage : Voyez-vous pas s'enfuir les hôtes du bocage? (Del.) Voilà-t-il pas de vos jérémiades! (Volt.)

Voyez-vous pas à ce récit
L'Amour irrité qui gémit? (Voltaire).

Voudrais-tu point encore
Me nier un mépris que tu crois que j'ignore? (Rac.)

— Fam. On dit quelquefois *n'était* pour *si ce n'était*. Cet ouvrage serait fort bon, n'était la négligence du style.

NE. conjonct. Se disait autrefois pour Ni.

— *Ne plus ne moins*. Se disait pour Comme, ainsi que. Molière s'en est encore servi. *Ne* plus *ne* moins que la statue de Memnon. (Mol.)

— *Se mettre en ne*. Se disait pour S'inscrire en faux, nier.

NÉ, ÉE. part. pass. du v. Naître. S'empl. adjectiv. Un enfant nouvellement né. Aveugle né. Où, quand, comment sont *nés* les germes de ces corps? (Delille.) A peine le fils d'un brame est-il *né*, qu'il est l'esclave des cérémonies. (Volt.) A peine Rome était-elle *née*, qu'elle portait dans son sein le germe de la décrépitude. (Lacépède.)

— Se dit en parlant de certains droits attachés à quelques dignités. L'archevêque de Paris et l'abbé de Cluny étaient conseillers d'honneur nés du parlement de Paris. L'archevêque de Reims était légat né du saint-siége. L'archevêque de Narbonne était président né des états de Languedoc.

— Fig. *Être l'ennemi né des talents*. Avoir pour les gens de talent une aversion si générale et si constante, qu'elle semble être naturelle.

— *Être le protecteur né des sciences et des arts*. Protéger en toute occasion les hommes qui cultivent les sciences, les arts. ‖ Se dit aussi d'un homme à qui sa place et ses fonctions font un devoir de les encourager.

— Se dit, par extension, de tous ceux qui, par leur position, sont obligés de se conduire d'une certaine façon. Les anciens propriétaires sont les appuis naturels d'un monarque légitime; ils sont les ennemis *nés* d'un usurpateur. (B. Constant.)

— On dit, dans le style familier, qu'*un homme est né prié*, pour exprimer qu'il n'a pas besoin d'être invité.

— Il se construit avec beaucoup d'adjectifs et de substantifs. La force étant de notre côté, les femmes sont *nées* esclaves et soumises. (Ségur.) Et nous seuls sommes *nés* cohéritiers du ciel. (Delille.) Tous sont *nés* les sujets du monarque du monde. (Id.) L'homme est *né* libre, et partout il est dans les fers. (J.-J. Rouss.) Il est sublime de voir l'homme *né* libre chercher en vain son bonheur dans sa volonté. (Chateaubr.)

Ceux-ci sont *nés* boiteux, ceux-là sont *nés* bossus,
L'un un peu moins, l'autre un peu plus.
(Florian.)

Il était *né* peut-être et juste et généreux.
Peut-être sans Pallante il serait vertueux. (Volt.)

— *Née* s'emploie pour indiquer le nom de famille que portait une femme avant son mariage.

— *Bien né*. Né d'une famille honnête, honorable. C'est un jeune homme, un homme bien né. ‖ Qui a de bonnes inclinations. Un enfant bien né. Une fille bien née. On ne peut pas être mieux né que ce jeune homme. A tous les cœurs bien *nés* que la patrie est chère! (Volt.)

Plutarque peut lui seul à ces âmes bien nées
Apprendre à se connaître à fond.
(F. de Neufchâteau.)

‖ On dit, dans le même sens, *heureusement né*. Que peut le souverain le plus heureusement *né*, au milieu de cet esprit universel de déprédation et d'avidité? (Guibert.)

— *Mal né*. Qui a de mauvaises inclinations. Un enfant mal né. Une fille mal née. ‖ Fig. Sans ce terrible nom mal né pour les oreilles. (Boil.)

— *Mort-né*. Mort avant de naître. Un enfant mort-né. Un veau, un agneau mort-né. Deux enfants mort-nés. Une brebis mort-née. ‖ Se dit fig. des ouvrages d'esprit qui n'ont aucun succès. C'est un ouvrage mort-né. Un poëme mort-né. Une tragédie mort-née. *Mort* est invariable dans ces sortes de locutions.

— *Nouveau-né*. Qui est né depuis peu de temps, qui vient de naître. Un enfant nouveau-né. Des enfants nouveau-nés. Une fille nouveau-née. *Nouveau* est employé pour nouvellement.

— S'emploie quelquefois substantiv. au masculin. Aller voir un nouveau-né.

— [illegible] la loi de Moïse, on offrait à Dieu les enfants premiers nés.

— substantiv. L'ange extermina les premiers nés des Égyptiens. Ce fils de tant de rois qui ne connaît pas de titre plus beau que celui de premier *né* de vos enfants. (Mass.)

— S'empl. quelquefois en parlant des animaux. Les premiers nés des animaux étaient offerts à Dieu.

— *Dernier né*. Le dernier enfant mâle.

(Il) est des rois de Juda l'héritier véritable,
Dernier *né* des enfants du triste Ochosias. (Rac.)

— *Né à*, se rapportant au lieu. Je suis *né* à Genève en 1712. (J.-J. Rouss.) La célèbre Aspasie, *née* à Milet, en Ionie, seconda les vues de Périclès, dont elle fut successivement la maîtresse et l'épouse. (Barthél.)

— *Né à*, se rapportant à la personne.

Ne périsse à jamais le jour infortuné,
Où l'on dit à mon père : Un enfant vous est né.
(Racine.)

— *Né avec*. M. Colardeau est *né* avec le talent le plus heureux pour les vers. (La Harpe.)

Il serait encore bon d'examiner si ces discordes ne sont pas *nées* avec les lois mêmes (J.-J. Rousseau.) Ce peuple, tout barbare qu'il était au temps d'Ogygès, paraît *né* avec des organes plus favorables aux beaux-arts que tous les autres peuples. (Volt.) Sa fille Christine, *née* avec un génie vaste, aima mieux converser avec des savants que de régner sur un peuple qui ne connaissait que les armes. (Id.) La plus véritable marque d'être *né* avec de grandes qualités, c'est d'être *né* sans envie. (La Rochef.)

— *Né dans*. Le maïs, *né* dans l'Inde, aime une terre forte. (Ross.) De mille enfants *nés* dans une même année, il en reste à peine six cents au bout de vingt ans. (Volt.) Paris est *né*, comme on sait, dans cette vieille île de la Cité qui a la forme d'un berceau. (V. Hugo.) Tout homme *né* dans l'esclavage naît pour l'esclavage, rien n'est plus certain. (J.-J. Rouss.) Le protestantisme est *né* dans la Saxe, et l'esprit d'examen s'y est soutenu depuis ce temps avec vigueur. (Mme de Staël.) Que deviendront les malheureuses demoiselles *nées* dans de telles familles? (Chateaubr.) Susarion et Thespis, tous deux *nés* dans un petit bourg de l'Attique. (Barth.) *Né* dans une condition obscure, il exerça dans son enfance des fonctions assez viles (Id.) Le médecin d'abord semble *né* dans cet art. (Boil.)

— *Né de*. De là sont *nés* ces bruits reçus dans l'univers. (Boil.) Des richesses sont *nées* le luxe et l'oisiveté ; du luxe sont venus les beaux-arts, et de l'oisiveté les sciences. (J.-J. Rouss.) Voyez ces rejetons *nés* de la même tige. (Del.) Tous deux sont *nés* ici du tyran que je hais. (Volt.) Nos spectacles sont *nés* du théâtre d'Athènes. (F. de Neufchâteau.)

Dans le monde, en un mot, souvenez-vous en bien,
On voit de grands effets *nés* de petites causes
(F. de Neufchateau.)

— *Né en*. Notre maîtresse est *née* en France, ce pays si renommé par les agréments de ses femmes. (B. de St-P.)

— *Né parmi*. Heureux ceux qui sont *nés* parmi les peuples que nous appelons sauvages : ce sont les peuples les plus civilisés qui sont les plus malheureux. (B. de S.-P.)

Né parmi les rochers, au pied du Cythéron,
Ce monstre à voix humaine, aigle, femme et lion.
(Voltaire.)

— *Né pour*. La fable est sans doute aussi vieille que le monde, elle conserve et conservera toujours son empire ; nous l'aimons, nous sommes *nés* pour elles. (Bailly.) Il y a des gens qui sont *nés* pour dire et faire des sottises. (Christine.) Il ne faut pas croire que nous soyons également *nés* pour manier le hoyau ou le mousquet. (Chateaubr.) Un cœur *né* pour servir sait mal comme on commande. (Corn.)

Toi dont le cœur est *né* pour la tendresse,
Congois tout l'art du choix d'une maîtresse.
(Bernard.)

‖ Boileau l'a dit du style : Tu sais bien que mon style est *né* pour la satire.

— *Né sous*. *Né* sous le ciel brûlant des plus noirs Africains. (Rac.) Sous quel astre ennemi faut-il que je sois *née*? (Id.) Il était *né* sous le soleil de la Provence, et issu d'une famille noble. (Thiers.)

— *Né sur*. Je suis *né* sur les bords de la mer, dans la principauté d'Oneille. (De Maistre.) La nature semble réserver pour lui cette gloire extraordinaire, que, *né* sur le trône, il fut le premier de sa nation et de son siècle. (Mirabeau.)

NEAESCH. s. m. Relig. pars. Une des prières de l'Avesta.

NEAGH. Géogr. Lac d'Irlande, dans la province d'Ulster. Il a 35 kilomètres sur 17. Il est fameux par toutes sortes de traditions superstitieuses.

NÉALÉNIE. Myth. celt. Une des divinités des Gaulois et des Germains.

NÉALING. s. m. Relat. Nom donné par des voyageurs anglais à une sorte de pudding de farine de froment que font les naturels de l'île de Gambie.

NÉANMOINS. adv. (de l'ital. *niente di meno*, même signif., ou des mots fr. *néant* et *moins*, c'est-à-dire rien moins, non moins. On écrivait autrefois *néant moins*). Sert à désigner deux choses qui paraissent opposées, et en soutenant une sans détruire l'autre. Il est encore très-jeune, et néanmoins il est fort sage. Il lui avait promis de l'aller voir, et néanmoins il ne l'a pas [...] qu'ils combattaient par leurs prières plus que par leurs armes. (Boss.) Partisans du plaisir, et *néanmoins* sectateurs de la vertu. (Mass.)

— Syn. comp. NÉANMOINS. TOUTEFOIS. CEPENDANT. V. CEPENDANT.

NÉANT. s. m. (de l'ital. *niente*, ou du lat. *ne ens*, non être). Rien, ce qui n'est point, ce qui ne se conçoit que par une négation. Dieu a tiré toutes choses du néant. Il peut les réduire au néant, les faire rentrer dans le néant d'où elles sont sorties. Le néant n'a point de propriété. Le chrétien voit comme un néant tous les honneurs de ce monde. Que Dieu retire sa main, le monde retombera dans le *néant*. (Boss.) L'âme voit au-dessous d'elle deux gouffres profonds, le *néant* d'où elle a été tirée, et un autre *néant* encore plus affreux, qui est le péché. (Id.) Tous les hommes vont se confondre dans le gouffre infini du *néant*. (Id.) Les impies n'ont pas même de quoi établir le *néant* auquel ils aspirent après cette vie. (Id.) Tout ce qui est né pour finir n'est pas tout à fait sorti du *néant*, où il est aussitôt replongé. (Id.) Dieu est autant élevé au-dessus de moi, que l'être l'est du *néant*. (Mass.) Tout court se précipiter dans le *néant*. (Id.) Aux yeux du courtisan, il y a la même différence entre la faveur et la disgrâce, qu'entre l'être et le *néant*. (La Beaumelle.) La suprême intelligence n'a pu laisser le *néant* pour asile aux bourreaux de l'humanité. (Boiste.)

Lorsque la voix de Dieu, créatrice féconde,
Eut tiré du *néant* le ciel, la terre et l'onde. (Dulard.)

— Tout ce qui parvient à l'existence est considéré comme *sorti du néant*, qui serait ainsi le réservoir où l'on puiserait nécessairement tous les êtres futurs, de même que, suivant l'ancienne cosmogonie, le chaos fournit tous les matériaux pour la composition de l'univers.

— Par une bizarrerie de langage qui tient à l'imperfection de notre intelligence, on dit que le néant est antérieur à toute existence créée, on lui attribue de la sorte une date, une durée, un mode d'existence.

— *Le néant absolu*. Abstraction qui supprime tous les êtres, et par conséquent toutes leurs relations entre eux, est une conception dont les sciences ne peuvent faire aucun usage, et qu'il faut abandonner à la métaphysique.

— Par exagér. Le peu de valeur d'une chose. Le néant des grandeurs humaines. Comptons comme un pur *néant* tout ce qui finit. (Boss.) Au milieu de toutes les pompes du monde, l'homme en découvre le fond, c'est-à-dire la vanité et le *néant*. (Id.) Dieu voit comme un *néant* tout l'univers ensemble. (Rac.)

Les âmes humaines,
Éprises du *néant* des vanités humaines. (Boil.)

Ah! tout ce vain éclat, cette pompe éphémère
N'est qu'un *néant* superbe, une illustre misère
(Chênedollé.)

— Manque de naissance et de mérite dans une personne. C'est un homme de néant. On l'a fait rentrer dans son néant, dans le néant d'où on l'avait tiré. Il tira François, pour ainsi dire, du *néant* de son humilité. (Fléch.) Les pontifes font passer Jésus-Christ pour un homme de *néant*, né dans la plus vile populace. (Mass.) Combien de favoris de la fortune, sortis tout à coup du *néant*, vont de plain-pied saisir les premiers postes! (Mass.) Rentre dans le *néant* dont je t'ai fait sortir. (Rac.)

— Fig.

Jouet des passions, et si l'état le pire
Est le *néant*, je ne sais point
De *néant* plus complet qu'un cœur froid à ce point.
(La Fontaine.)

— S'emploie quelquefois sans article dans le sens de Rien. On n'a pas mis cet homme en prison pour néant. Vieux en ce sens.

— Pal. *Mettre une appellation au néant*. Déclarer que la partie qui a appelé d'une sentence est déboutée de son appel. ‖ *Mettre l'appellation et ce dont est appel au néant*. Annuler et l'appel et la sentence dont il a été appelé.

— *Mettre néant sur une requête, sur un article de compte*. Mettre le mot *néant* au bas d'une requête, à côté d'un article de compte, pour marquer qu'on rejette cette demande, cet article. La locution et l'usage qu'elle indique ont vieilli.

— Fig. et fam. *Mettre néant à la requête de quelqu'un*. Refuser ce qu'il demande.

— S'empl. rarement au pl. Nous sommes à la place de ceux qui nous ont précédés, qui nous succéderont; comment vouloir se fixer entre deux *néants*? (Sent. turq.)

— S'empl. au pl. dans le sens de Riens, bagatelles. Écrire des *néants* plus ou moins spirituels. (Mariv.)

— Fam. S'emploie dans le sens de Non. Je vous accorde votre première demande ; mais quant à l'autre, néant.

— *Néant plus*. Se disait pour Rien de plus. Je ne m'en émerveille *néant* plus que d'une géline ou d'une oie qui met dehors un gros œuf. (Quinze joies du mar.)

NÉANTETÉ. s. f. Se disait pour Le vide, le peu de valeur d'une chose. Il la veut trop bien tancer, et lui dire la lâcheté et la *néanteté* de son cœur. (Cent Nouv.)

NÉANTHE. Myth. gr. Fils de Pittacus, tyran de Lesbos ; il fut dévoré par des chiens qu'il attira, en voulant se servir de la lyre d'Orphée. Suivant d'autres, ce fut Apollon qui le fit dévorer par ses chiens, pour le punir d'avoir osé se servir de son luth, qu'il prétendait toucher aussi bien que lui.

NÉANTHÉ. s. m. Bot. Genre de plantes légumineuses de la Jamaïque.

NÉANTISE. s. f. Se disait pour Nullité, absence de facultés, paresse. Nos rois commencèrent par leur *néantise* à s'abâtardir. (Pasq.)

— S'est dit également des hommes et des choses.

NÉAPOLIS. Géogr. anc. Nom de plusieurs villes. La plus célèbre de ce nom est la ville de Naples.

NÉAPOLITE. s. m. Pharm. Ancien nom d'un topique conseillé contre la goutte et la névralgie sciatique.

NÉAPOLITAIN, AINE. adj. Géogr. Habitant de Néapolis. ‖ Qui appartient à Néapolis ou à ses habitants.

— Pharm. anc. *Onguent néapolitain*. Pommade mercurielle.

NÉARQUE. s. m. (ét. gr., ναῦς, vaisseau ; ἀρχή, commandement). Ant. gr. Amiral. On dit plus ordinairement *navarque*. ‖ adjectiv. De l'amiral, qui concerne le vaisseau amiral.

NÉARQUE. Amiral d'Alexandre le Grand, est connu surtout par le voyage qu'il fit de l'embouchure de l'Hydaspe dans l'Indus jusqu'à Babylone. Son journal existait encore du temps d'Arrien.

NEBALAZ. Myth. assyr. V NABO.

NÉBALIADE. adj. des 2 g. Crust. Qui ressemble à une nébalie. ‖ NÉBALIADES. s. m. pl. Famille de crustacés macroures, qui a pour type le genre nébalie.

NÉBALIE. s. f. Crust. Genre de crustacés décapodes macroures.

NEBEL. s. m. Mus. anc. V. NABLA.

— Métrol. anc. Mesure de capacité en usage chez les Hébreux.

NÈBLE. s. m. Art vétér. Un des noms de la pourriture des moutons. On l'appelle aussi *nébladure*.

— Agric. Brouillard qui passe pour faire beaucoup de mal aux blés, au commencement de l'été.

NÉBO. Géogr. anc. Montagne de Palestine, à l'Orient, sur laquelle Moïse mourut, en contemplant de loin la terre promise.

NÉBOUZAN. Géogr. Ancien petit pays de France, qui faisait partie du gouvernement de Guienne et Gascogne. La capitale était Saint-Gaudens. Il est aujourd'hui compris dans le S.-O. du département de la Haute-Garonne et dans l'E. de celui des Hautes-Pyrénées.

NÉBRIDE. s. f. (du gr. νεβρὸς, faon). Myth. et ant. gr. Peau de faon, qui servait de manteau à Bacchus et aux personnages de sa suite.

NÉBRIDOPÉPLOS. adj. m. (ét. gr., νεβρός, faon; πέπλος, manteau). Myth. gr. Revêtu de la nébride. Épithète de Bacchus.

NÉBRIE. s. f. Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, établi pour des carabes de la section des culosomes.

NÉBRITE. s. f. V. NÉBRITÈS.

NÉBRITÈS. s. m. Minér. Espèce de pierre précieuse qui était consacrée à Bacchus, parce qu'elle était de la même couleur que la peau de biche dont ce dieu se couvrait. Il y en avait aussi de noires. On ne sait aujourd'hui à quel genre la rapporter.

NÉBROCHARÈS. adj. m. Myth. Qui aime les faons. Épithète de Bacchus.

NÉBRODA. Myth. Démon de l'impureté, qui, suivant les manichéens, créa Adam et Ève.

NÉBRODÈS. Myth. gr. Surnom de Bacchus.

NÉBULÉ, ÉE. adj. (du lat. *nebula*, nuée). Blas. Qui a la forme des bords d'un nuage. Bordure nébulée. Face nébulée. Fusée nébulée.

NÉBULEUSE. s. f. Erpét. Espèce de couleuvre grise et blanche.

— Conchyl. Nom marchand du cône mage. ‖ Conchyl. Un des noms du cône tulipe.

— Ornith. Espèce de chouette.

— Astron. Étoile nébuleuse. On en distingue de plusieurs classes. La première se compose d'agglomérations où les étoiles se distinguent nettement. La seconde comprend les *nébuleuses résolubles*, ou celles qui font soupçonner qu'elles se composent d'un amas d'étoiles, et qui, tôt ou tard, sont destinées à être résolues, au fur et à mesure du perfectionnement des instruments d'optique. La troisième classe est remplie par les *nébuleuses proprement dites*, dans lesquelles on n'aperçoit aucune étoile, même à l'aide des plus puissants instruments. La quatrième classe est affectée aux *nébuleuses planétaires*, ainsi nommées parce qu'elles ont l'apparence des planètes. La cinquième classe est composée des *nébuleuses stellaires*, qui offrent l'aspect d'une étoile pâle et couverte de taches. Enfin, la sixième, des *étoiles nébuleuses*.

NÉBULEUX, EUSE. adj. (du lat. *nebulosus*). Obscurci par les nuages. Temps, ciel nébuleux. Horizon nébuleux.

Mais déjà de Vénus l'étoile matinale
Rayonnait sur les bois de l'Ida *nébuleux*,
Et la nuit moins obscure a vu pâlir ses feux.
(Lebrun.)

Tel le soleil naissant
[...]
De timides rayons et des lueurs douteuses. (Delille.)

— Fig. *L'horizon est nébuleux*. On est menacé de troubles, d'événements tristes, funestes.

— *Esprit nébuleux*. Enclin à la mélancolie.

— *Visage, front nébuleux*. Visage, front sur lequel se peint le souci, l'inquiétude.

— *Avoir l'air nébuleux, tout nébuleux*. Avoir l'air soucieux, inquiet.

— Fig. Obscur. Esprit, discours nébuleux. Pensée, idée nébuleuse. Vos auteurs *nébuleux* auxquels je n'entends goutte. (Delav.) Laissons cette métaphysique *nébuleuse*, qui s'arroge le droit de décider sur tout, parce qu'elle peut faire des difficultés sur tout. (Mém. de Trév.)

— Astron. *Étoiles nébuleuses*. Étoiles qui sont beaucoup moins brillantes que les autres, et dont la lumière est faible, terne. Elles ressemblent à de très-petits nuages blanchâtres qu'on aperçoit épars dans le ciel, où ils occupent des espaces plus ou moins considérables, mais en général assez petits, et qui paraissent être, du moins pour la plupart, des voies lactées plus éloignées que la nôtre, c'est-à-dire des amas de petites étoiles imperceptibles à l'œil.

— Blas. S'emploie pour Nébulé.

— Zool. Dont la surface offre des taches irrégulières d'un brun jaunâtre, comme le labre nébuleux, la couleuvre nébuleuse.

NÉBULEUX. s. m. Ichthyol. Espèce de poisson du genre des labres.

NÉBULIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *nebula*, nuage, *ferre*, porter). Didact. Qui porte des taches nébuleuses, comme la vaticelle nébulifère.

NÉBULON. s. m. (du lat. *nebulo*). S'est dit quelquefois par plaisanterie ou pédantesquement, d'un jeune homme qui mène une vie irrégulière. C'est une sorte d'euphémisme à l'usage des gens bien élevés qui ne se servent pas des mots grossiers de la langue.

— Rabelais l'a employé dans le sens de Menteur effronté.

NÉBULOSITÉ. s. f. (du lat. *nebulositas*, brouillard épais). Didact. Nuage ou obscurcissement très-léger. S'emploie particulièrement en astronomie. La nébulosité des étoiles.

— Fig. Obscurité. La nébulosité de son esprit, de ses discours. La nébulosité des idées, des pensées.

NECANÉE. s. f. Comm. Toile rayée de bleu et de blanc, qui se fabrique dans les Indes orientales.

NÉCANIDES. s. m. pl. Géogr. Peuple de l'Inde en deçà du Gange.

NECBOURG. s. m. Bot. Genre de plantes, de la famille des palmiers. Avec son bois on fabrique des arcs.

NÉCESSAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *necessarius*.) Dont on ne peut se passer, dont on a absolument besoin pour quelque fin. La respiration est nécessaire à la vie. Avoir les choses nécessaires à la vie. Se servir des moyens nécessaires pour réussir dans une entreprise. L'étude de l'histoire est fort nécessaire. L'ouïe est bien plus *nécessaire* aux hommes qu'aux animaux. (Buff.) La douleur est donc aussi *nécessaire* que la mort. (Volt.) Plus il aime ce monde, plus les plaisirs lui deviennent *nécessaires*. (Mass.) Tout est bientôt épuisé ; il faut recommencer sans cesse ce que l'ennui rend insipide et ce que l'oisiveté a rendu *nécessaire*. (Id.) Les chrétiens doivent regarder leur salut comme la seule chose *nécessaire*. (Fléch.) L'ardeur et la patience sont *nécessaires* pour avancer dans le chemin de la fortune. (De Meilhan.)

— *Cet homme s'est rendu nécessaire dans cette maison*. Il s'y est rendu si utile ou si agréable, qu'il est malaisé qu'on puisse se passer de ses conseils, de ses soins, de sa société. Le zèle pour la patrie n'est plus qu'un art de se faire valoir et de se rendre *nécessaire*. (Mass.) Combien de gens se rendent utiles à force de se rendre *nécessaires*. (Fléch.)

— *Cette personne m'est devenue nécessaire, m'est nécessaire*. Cette personne m'est si utile, sa société m'est si agréable, que je ne puis m'en passer. Le cruel! il ne m'a jamais aimé que tant qu'il a cru que je lui serais *nécessaire*. (Mézer.) Ils sont dignes de notre amitié, dès qu'ils deviennent *nécessaires* à nos plaisirs et à notre fortune. (Mass.)

— *C'est un mal nécessaire*. Se dit de certaines choses qui ont de grands inconvénients, mais qui sont ou indispensables ou inévitables. Il y a des personnes qui croient que la guerre est un mal nécessaire.

— Bot. *Polygamie nécessaire*. Se dit des plantes synanthérées dont les calathides offrent des fleurs mâles au disque et des fleurs femelles à la circonférence, ce qui rend la polygamie nécessaire pour la conservation de l'espèce.

— Dr. rom. *Héritier nécessaire*. V. HÉRITIER.

— Philos. *Lois nécessaires*. Lois sans lesquelles l'univers ne saurait exister. ‖ *Causes nécessaires, agents nécessaires*. Causes et agents qui n'agissent pas librement, et qui produisent infailliblement leur effet. Les agents naturels privés de raison sont des agents nécessaires, des causes nécessaires à l'égard des causes qui en proviennent. Le soleil est la cause nécessaire du jour. ‖ *Effet nécessaire*. Effet qui suit infailliblement de la cause destinée à le produire. La lumière est un effet nécessaire du soleil. ‖ On dit dans le même sens : Tirer une conséquence, une induction nécessaire. C'est la suite nécessaire de [...] Vérités qui ne peuvent cesser d'être vérités, parce qu'elles reposent sur des qualités essentielles. L'idée d'un triangle représentera éternellement un triangle, l'idée de deux angles droits représentera éternellement deux angles droits ; il sera donc toujours vrai que trois angles d'un triangle sont deux droits.

— *L'être nécessaire*. Dieu, qui existe par sa toute-puissance.

— Théol. et mor. S'empl. par opposition à libre. ‖ *Acte nécessaire*. Celui qui est à la vérité produit par la volonté, mais en vertu d'une impulsion à laquelle elle ne peut résister.

— *Il est nécessaire*. Il faut. Il est nécessaire d'être sage pour être content de soi-même. Il n'est pas nécessaire d'entrer dans ce détail. Il n'est pas nécessaire que vous sortiez. Tant qu'il n'était pas *nécessaire* de parler, la sage princesse gardait le silence. (Boss.) Il était *nécessaire* à la gloire de la religion que toute la raison humaine se fût épuisée, pour rendre les hommes vertueux. (Mass.)

— Prov. *Cela n'est pas nécessaire au salut.* Se dit pour exprimer qu'une chose n'est pas de précepte et d'obligation.

— Fig. Se dit d'une chose de peu d'importance.

— Syn. comp. NÉCESSAIRE. INDISPENSABLE. Ce qui est *nécessaire* l'est universellement, à tous égard : ce qui est *indispensable* dépend souvent des lieux, des circonstances, des individus. ‖ NÉCESSAIRE À. NÉCESSAIRE POUR. La guerre est *nécessaire* au militaire comme l'ouvrage à l'ouvrier ; la guerre est *nécessaire* pour le militaire qui veut avancer en se distinguant par des actions d'éclat. ‖ IL EST NÉCESSAIRE. IL FAUT. ON DOIT. La première de ces expressions marque plus particulièrement une obligation essentielle et indispensable. La seconde marque plus précisément une obligation de complaisance, de coutume ou d'intérêt personnel. La troisième est plus propre à désigner une obligation de raison ou de bienséance. ‖ NÉCESSAIRE. CONTRAINT. Ce qui est *nécessaire* exclut la violence et la contrainte. Un acte *nécessaire* se fait selon l'inclination de la volonté. Ce qui est *contraint* lui est contraire.

NÉCESSAIRE. s. m. Tout ce qui est essentiel pour les besoins de la vie. Il n'est pas riche, mais il a le nécessaire. Le nécessaire lui manque. Combien de gens manquent du nécessaire, lorsque tant d'autres ont du superflu. Se priver du nécessaire pour soutenir sa famille. Ne dépenser que pour le nécessaire. Se réduire, se borner, se restreindre au nécessaire, au strict nécessaire, au seul nécessaire. M. de Turenne se resserra dans les bornes étroites du seul *nécessaire*. (Fléch.) Sainte Thérèse crut avoir beaucoup de superflu, parce qu'il ne lui manquait rien du *nécessaire*. (Id.) Nous serions tous assez riches, si nous ne voulions que le *nécessaire*. (Mme de Maintenon.) Chez les peuples que nous avons supposés, chacun a le *nécessaire*, un grand nombre vit dans l'aisance, peu sont riches, personne n'est opulent. (Condill.) Je vais restreindre vos besoins à l'étroit *nécessaire*, et exiger de vos passions les sacrifices les plus amers. (Barth.)

— Ce qui est essentiel, ce qui est indispensable. Il faut s'occuper du nécessaire avant de songer à l'agréable. Tous les biens de l'homme consistent dans la santé, la paix et le *nécessaire*. (Pope.) Celui qui ne demande à la fortune que le *nécessaire* en reçoit souvent le superflu. (Boiste.) On étend le *nécessaire* si loin, que le superflu même n'y peut suffire. (Id.) J'ai été vingt fois, dans ma disgrâce, sur le point de manquer du *nécessaire*, parceque, dans mon bonheur, je n'avais jamais appréhendé de manquer du superflu. (De Retz.)

— *Le salut, l'affaire du salut est l'unique nécessaire.* Le salut est la seule chose dont l'homme doive s'occuper pendant sa vie.

— Philos. Se dit, surtout dans la philosophie péripatéticienne, de ce qui ne peut pas ne pas être, ni être autrement qu'il n'est.

— *Faire le nécessaire.* Faire l'empressé, se mêler de tout, comme si l'on ne pouvait se passer de nous.

— Dans toutes ces acceptions, ce mot n'a pas de pluriel.

— Boîte, étui qui renferme différents petits meubles et ustensiles nécessaires ou commodes. Nécessaire de bois de noyer, de bois d'acajou. Nécessaire d'homme, de femme. Nécessaire de toilette, de voyage. Les pièces de ce nécessaire sont d'argent, de vermeil.

— Choses qui sont contenues dans la boîte. Un nécessaire d'argent, de vermeil.

— Ce mot, dans cette acception, était primitivement féminin. Des nécessaires enveloppées de cuir.

— Rabelais s'en est servi dans le sens de Garde-robe.

NÉCESSAIREMENT. adv. (du lat. *necessario*). Par un besoin absolu. Il faut nécessairement manger pour vivre. Il faut nécessairement que je m'en aille. Le moment de l'éveil revient aussi *nécessairement* que celui du sommeil, et tous deux arriveraient indépendamment des causes étrangères, puisque l'animal ne peut exister que pendant un certain temps dans l'un ou dans l'autre état. (Buff.)

— Infailliblement, par une suite nécessaire, par une liaison nécessaire. Lorsque le soleil luit, nécessairement il est jour. Les causes étant ainsi disposées, il faut nécessairement que tel effet ait lieu. Si je suis le temps qui se perd et coule toujours, je me perds nécessairement avec lui. (Boss.) La religion elle-même n'est-elle pas *nécessairement* liée à l'ordre public ? (Mass.) Toute loi qui n'est pas exécutée est *nécessairement* méprisée. (Ferrand.)

— Théol. S'emploie par opposition à Librement. Les hérétiques disent que les hommes s'imaginent agir librement, et que cependant ils agissent nécessairement.

— Syn. comp. NÉCESSAIREMENT. INDISPENSABLEMENT. L'effet suit *nécessairement*, et non pas *indispensablement* la cause.

NÉCESSARIEN. s. m. Hist. relig. Membre d'une secte chrétienne qui affirmait que les êtres moraux agissent par une nécessité, soit physique, soit morale.

NÉCESSARIO. adj. Musiq. Mot italien dont on se sert en musique, dans le sens d'Obligé, dont on ne peut se passer. On emploie aussi *obligé* dans le même sens.

NÉCESSITANT. part. prés. du v. Nécessiter. Qui nécessite. Il est invar. Une force nécessitant la soumission.

NÉCESSITANT, ANTE. adj. Se disait pour Nécessiteux, qui a besoin. Aussi est-ce à vous seule qu'on voit avoir recours toutes les muses *nécessitantes*. (Mol.)

— *Pauvreté nécessitante.* Pauvreté absolue.

— Fam. *De nécessité nécessitante.* De nécessité absolue et indispensable.

— Théol. *Grâce nécessitante.* Grâce qui contraint et qui ôte la liberté. S'il y avait une grâce *nécessitante*, la créature n'aurait plus de mérite. (Encycl.)

NÉCESSITATION. s. f. (pr. *né-ces-si-ta-ci-on*). Philos. S'est dit des circonstances qui nécessitent l'action de la volonté. La détermination dont il s'agit ici n'est pas une *nécessitation*. (Leibnitz.)

NÉCESSITÉ. s. f. (du lat. *necessitas*). Tout ce qui est absolument nécessaire et indispensable. Il se prend dans une signification plus ou moins étroite, suivant les choses dont on parle. Nécessité absolue, indispensable, dure, fâcheuse, fatale. Une heureuse nécessité. Faire une chose par nécessité. Multiplier les êtres sans nécessité. Le salut est d'une absolue *nécessité*. (Bourdal.) Ils se croient dans l'impuissance d'être charitables, parce qu'ils se sont imposé la *nécessité* d'être ambitieux. (Fléch.) Elle s'imposait une heureuse *nécessité* d'obéir et de plaire à Dieu. (Id.) Ils doivent se détacher par religion de ce qu'ils doivent quitter par *nécessité*. (Id.) Toutes les passions rapprochent les hommes que la *nécessité* de chercher à vivre force à se fuir. (J.-J. Rouss.)

— *C'est une nécessité de mourir.* La mort est inévitable.

— *Je ne vois pas la nécessité de cette conséquence.* Je ne vois pas que cette conséquence soit une suite nécessaire du principe dont on la tire.

— *A Paris, quand on a beaucoup d'affaires, c'est une nécessité de prendre des voitures.* Il est très-incommode de n'en point prendre.

— *Si vous voulez qu'on vous pardonne, c'est une nécessité que vous pardonniez.* C'est une condition nécessaire.

— *La nécessité d'aimer Dieu.* L'obligation indispensable d'aimer Dieu.

— Philos. *Nécessité métaphysique.* Celle qui fait qu'une chose est telle que son contraire est impossible, comme la nécessité que deux et deux fassent quatre. ‖ *Nécessité physique.* Celle qui résulte de l'existence actuelle d'une chose, comme la nécessité que le soleil éclaire. ‖ *Nécessité morale.* Celle qui fait qu'une chose ne peut moralement être autrement, comme la nécessité qu'une mère aime son enfant. ‖ *Nécessité simple et absolue.* Celle qui ne dépend d'aucun état ou conjoncture, d'aucune situation particulière ; mais qui se trouve partout, et en quelques circonstances que l'on suppose l'agent. Tel est, dans un homme qui a perdu la vue, la nécessité où il est de ne point distinguer les couleurs ; dans un homme qui n'aurait point la grâce, la nécessité de ne point faire d'actions méritoires de la récompense. ‖ *Nécessité relative.* Celle qui met dans une impuissance véritable d'agir, ou de ne point agir dans les circonstances et dans la situation où l'on se trouve, quoique, dans d'autres circonstances et dans un autre état, on peut agir ou n'agir point.

— Théol. Action d'une cause étrangère sur la volonté, à laquelle il n'est pas possible de résister. ‖ *Nécessité de moyen.* Nécessité absolue. Se dit par opposition à *nécessité de précepte*. Le baptême est nécessaire d'une *nécessité* de moyen ; l'eucharistie n'est, à la rigueur, que d'une *nécessité* de précepte.

— Tout ce à quoi il est impossible de se soustraire, de résister. Il faut se soumettre à la nécessité. Plier sous le joug de la nécessité. Les dures lois de la nécessité. L'homme ne diffère pas beaucoup de l'homme, mais celui-là l'emporte, qui a le courage de lutter contre la *nécessité* même. (Thucyd.) Nous cédons à la *nécessité* moins par sa force que par notre faiblesse. (Mme de Staël.) C'est une violente maîtresse d'école que la *nécessité*. (Montaigne.) Les sots populaires pèsent les biens dans les balances des orfèvres, mais nature nous apprend à les mesurer à l'aune de la *nécessité*. (Charr.) Ce fut la première fois que je vis la *nécessité* avec la mine d'excommunié. (Le Sage.) Les arts sont les enfants de la *nécessité*. (La Font.) [illegible] tiers le joug que la nature impose à l'homme, le joug pesant de la *nécessité*, sous lequel il faut que tout être fini ploie. (J.-J. Rouss.)

— Ce qui contraint dans quelques circonstances déterminées. On lui tenait le poignard à la gorge, ce lui fut une nécessité de signer cet acte. Réduire quelqu'un à la nécessité de dire des choses désagréables. Aimer la paix par inclination, et faire la guerre par *nécessité*. (Fléch.) Faire par honneur ce que les autres faisaient par *nécessité*. (Id.) L'ambitieux ne tue pas pour le plaisir de tuer, mais il fait de *nécessité* crime ou gloire. (Boiste.) Il vaut mieux faire de vertu *nécessité*, que de *nécessité* vertu. (Id.) Les révolutions ne sont l'ouvrage que de la *nécessité*. (Pagès.) Instruit dans l'art de la guerre, il regardait cet art plutôt comme un fléau du genre humain, et comme une *nécessité* malheureuse, que comme une source de gloire. (Volt.) Il y a des êtres méchants sans *nécessité*. (B. de St-P.)

— Besoin pressant. C'est une nécessité que j'y mette ordre de bonne heure. Quelle nécessité y avait-il de faire ce qu'il a fait ? Quelle nécessité si pressante de lui en parler ? Une urgente nécessité. Pourquoi le perdons-nous dans la *nécessité* la plus pressante ? (Fléch.) Ils comptent pour leur plus grand malheur la *nécessité* d'aborder celui dont ils attendent la délivrance de leurs misères. (Mass.)

S'il me réduit à la *nécessité*
D'éprouver contre lui ma faible autorité (Rac.)

— Indigence, dénûment. Grande, extrême nécessité. Être réduit à la dernière nécessité. Être dans la nécessité, dans la nécessité de toutes choses. Elle craignait moins la *nécessité* que l'abondance. (Fléch.) Il a voulu que l'abondance des uns suppléât à la *nécessité* des autres. (Mass.)

— *Une chose de première nécessité.* Une chose dont il est impossible ou très-difficile qu'on se passe pour exister. Le pain est une chose de première nécessité. Une denrée de première nécessité.

— Prov. *Faire de nécessité vertu.* Faire de bonne grâce une chose qui déplaît, mais qu'on est obligé de faire. ‖ Racine et Vertot ont su ennoblir cette expression qui est familière, et en adapter le sens au style de la tragédie et de l'histoire. On fit ensuite une vertu d'un pur effet de la *nécessité*. (Vert.)

Qui, dans l'obscurité nourrissant sa douleur,
S'est fait une vertu conforme à son malheur.
(Racine.)

‖ *Faire de nécessité vertu*, dans le sens religieux, c'est attribuer à la Providence le gouvernement du monde, et trouver dans cette pensée une consolation intime. (Mme de Staël.)

— Prov. *Nécessité n'a point de loi.* Un extrême péril, un extrême besoin, peuvent rendre excusables des actions blâmables en elles-mêmes. ‖ On dit aussi *nécessité contraint la loi*. ‖ Ce proverbe était déjà en usage au XIIe siècle, du temps de saint Bernard. ‖ Voltaire a employé heureusement cette expression en la paraphrasant :

Oui, la *nécessité* rompt toutes les barrières,
Tout se tait à sa voix ; ses lois sont les premières.
(Voltaire.)

— Prov. *Les avares se font nécessité de tout.* Ils ne font aucun usage de leur bien et manquent toujours du nécessaire. ‖ *Nécessité est mère d'industrie.* ‖ *Nécessité rend magnanime le couard et pusillanime.* ‖ *Nécessité est de raison la moitié.* ‖ *Tel a nécessité qui ne s'en vante pas.*

— Féod. *Nécessité jurée.* Serment que devait faire le vassal pour aliéner ou engager valablement un fief. Il jurait que l'aliénation ou l'engagement avait lieu par nécessité, et non par la volonté de faire tort à ses héritiers.

— Myth. anc. Fille de la Fortune. On la regardait comme la plus absolue de toutes les divinités. Chez les poètes, elle est souvent prise pour le Destin. Sa puissance est telle, que Jupiter lui-même était forcé de lui obéir.

— Iconol. On la représentait à côté de la Fortune, sa mère, avec des mains de bronze, dans lesquelles elle tenait de longues chevilles et des coins.

De la *Nécessité* la déesse inflexible
Te précède, portant de gros clous dans sa main,
Des coins, du plomb liquide, et son marteau terrible,
(Kérivalant.)

— La Nécessité est souvent prise, chez les poètes, pour le Destin à qui tout obéit. C'est en ce sens qu'ils font les Parques ses filles. Les philosophes eux-mêmes confondaient les Parques avec le Destin, la Nécessité, Némésis, Adrastée.

— NÉCESSITÉS. s. f. pl. Les besoins de la vie, les choses nécessaires. Les nécessités de la vie. Ne pas avoir toutes ses nécessités. Savoir bien demander ses nécessités. Secourir le prochain dans ses nécessités. Ces lieux sombres où la honte tient tant de *nécessités* cachées. (Fléch.) Avec quelle effusion de cœur exprimait-il à Dieu ses *nécessités* personnelles ? (Id.)

— Fig. Plût au ciel que chacun de nous eût son prophète qui l'avertît des *nécessités* de son âme. (Fléch.)

— Besoins d'argent qu'éprouve un pays, un gouvernement, une corporation. Pourvoir par une nouvelle contribution aux urgentes nécessités de l'enfant. D'abondantes collectes ont pourvu aux nécessités pressantes de cette église. Le premier argent qu'il reçut d'Espagne, malgré les *nécessités* de sa maison, fut donné à ses amis. (Boss.)

— *Les nécessités de la nature.* Les besoins auxquels la nature de l'homme est assujettie, comme boire, manger dormir, etc. Satisfaire aux nécessités de la nature. Nous sommes tous assujettis aux mêmes *nécessités* naturelles. (Boss.) L'amour physique ne s'élève pas au-dessus des *nécessités* naturelles ; au moral, il devient un dieu. (Boiste.)

— *Aller à ses nécessités.* Aller aux commodités, à la chaise percée.

— *De nécessité.* loc. adv. Nécessairement. Il faut de nécessité que cela soit. Il s'ensuit de nécessité, de toute nécessité, d'une nécessité absolue que Dieu est l'auteur de l'univers. Il est de nécessité que je reste ici encore quelque temps.

— S'empl. aussi après quelques substantifs, comme régime. C'est un conseil de perfection, et non pas un précepte de *nécessité*. (Fléch.) Discerner les pauvres de *nécessité* d'avec ceux du libertinage. (Id.)

— *Par nécessité.* loc. adv. A cause d'un besoin pressant. Vendre ses livres par nécessité. Se faire soldat par nécessité.

— Syn. comp. NÉCESSITÉ. BESOIN. INDIGENCE. Dans la *nécessité*, nous sommes réduits à la misère, dans le *besoin*, on éprouve un simple sentiment de peine par suite d'une privation, dans l'*indigence*, on éprouve un *besoin* accablant, un vide profond qui afflige et fait souffrir.

NÉCESSITÉ, ÉE. part. pass. du v. Nécessiter. S'empl. adjectiv. Chose nécessitée.

NÉCESSITER. v. a. 1re conj. Contraindre, réduire à la nécessité de faire quelque chose. Nécessiter quelqu'un à se défendre. Nécessiter quelqu'un à faire une chose.

— Rendre nécessaire. La grâce ne nécessite point la volonté. Cela nécessitera votre intervention. Les vrais coupables des excès d'une révolution sont ceux qui l'ont *nécessitée* par le abus. (Boiste.) L'art du labourage a *nécessité* l'emploi des métaux et des bras pour les fondre et pour les forger. (Virey.)

— Entraîner nécessairement, impliquer. L'intelligence divine *nécessite* toutes les autres qualités célestes ; elle *nécessite* aussi l'immortalité de l'âme. (Boiste.)

NÉCESSITEUX, EUSE. adj. Indigent, pauvre, qui manque des choses nécessaires à la vie. Être nécessiteux. La classe nécessiteuse. Des gens nécessiteux. Ses charités s'étendaient bien loin sur les personnes malades et *nécessiteuses*. (Boss.)

— On l'a quelquefois employé avec le mot *pauvre* pour exciter davantage la compassion. Ayez pitié d'un pauvre nécessiteux. N'oubliez pas les pauvres nécessiteux.

— *Langue nécessiteuse.* Langue dépourvue des mots qui seraient nécessaires pour exprimer une pensée sans périphrase. Le seul mot latin *orbus* signifie parents qui ont perdu leurs enfants. La langue écrite ne laisse pas d'être indigente et *nécessiteuse*, parce que ses besoins s'étendent au dehors. L'élégance de la langue française a trop pris sur sa vigueur, ses polisseurs l'ont affaiblie. (Marm.)

— subst. Un nécessiteux. Des nécessiteux.

— Fig. Un écrivain illustre est ordinairement un illustre *nécessiteux*. (Noël.)

— Syn. comp. NÉCESSITEUX. GUEUX. INDIGENT. PAUVRE. MENDIANT. Le *pauvre* n'a pas le moyen de se procurer les choses nécessaires à la vie, parce que ses ressources sont modiques et sa situation incertaine. Si le pauvre perd ou néglige les ressources qui le font vivre, il devient *indigent*. Si personne ne vient au secours de l'*indigent*, il devient *nécessiteux*. Le *mendiant* demande ou reçoit l'aumône, ou par fainéantise, ou par nécessité. Celui qui demande l'aumône par fainéantise, on l'appelle *gueux*.

NECHEM. s. m. Chron. Nom du huitième des dix mois de 36 jours chacun, qui composent l'année des peuples de l'île Fromose.

NÉCHILOTH. s. m. Mus. sacr. Nom générique des instruments à vent des Hébreux.

NECKER. Géogr. Rivière d'Allemagne qui se jette dans le Rhin à Manheim. Les coteaux qui la bordent produisent un vin connu sous le nom de *vin du Rhin*.

NECKER (Jacques). Ministre de Louis XVI, né à Genève en 1732, entra au ministère en 1776 ; rétablit l'ordre dans les finances ; fut forcé de donner sa démission en 1781. Rappelé en 1788, et renvoyé en 1789. Après la prise de la Bastille, le roi le rappela encore une fois, et il resta au pouvoir jusqu'en 1790. Il mourut en Suisse en 1845. Il a laissé plusieurs ouvrages de finance et un cours de morale religieuse. ‖ Mme NECKER, possédait les langues anciennes et modernes, et réunissait à la beauté toutes les vertus, et surtout une bienfaisance inépuisable. Ce fut elle qui fonda l'hospice Necker.

NECKER. s. m. Bot. V. NECKERIE.

NECKERIE. s. f. (de *Necker*, botaniste allemand). Bot. Genre de mousses dont les espèces sont disséminées en Europe, en Asie, en Afrique et en Amérique. ‖ On a aussi donné ce nom aux fumeterres à fruit siliqueux.

NECKSTEIN. s. m. Métall. Genre de minéral d'étain qui rend peu à la fonte.

NEC PLUS ULTRÀ. loc. subst. (des mots latins *nec plus ultrà*, on ne peut pas aller au delà, par allusion à Hercule, qui joignit l'Océan à la Méditerranée en séparant les monts Calpé et Abyla, et qui, voulant que ces montagnes servissent de monument à sa gloire, y grava ces mots pour inscription). Mots latins reçus dans notre langue pour exprimer le terme qu'on ne saurait passer. L'odorat, par les gaz parfumés qui y sont joints, forme en ce moment le *nec plus ultrà* des jouissances du goût. (Brill.-Sav.) Être bien mis, bien logé, bien nourri, bien musqué, voilà, pour un égoïste, le *nec plus ultrà* de la perfectibilité sociale. (Boiste.) C'est le sentiment des lois de Dieu qui forme l'évidence et le *nec plus ultrà* de la raison humaine. (B. de St-P.) Fam.

Un certain fauconnier, ayant pris, ce dit-on,
A la chasse un milan (ce qui n'arrive guère)...
Ce cas n'arrive pas quelquefois en cent ans,
C'est le nec *plus ultrà* de la fauconnerie.
(La Fontaine.)

Seul contre cinquante amazones,
Dans un jour il triomphe,
Et, n'en déplaise à ses colonnes,
Ce fut là son nec *plus ultrà*. (Scarr.)

NÉCRACADÉMIE. s. f. Philol. Nom que

Lucien donne au jardin de Socrate, dans l'île es Bienheureux.

NÉCROBIE. s. f. (ét. gr., νεκρός, mort; βίος, vie). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des clavicornes, qui vivent de charognes.

NÉCRODE. s. f. Entom. Genre d'insectes coléoptères qui comprend les boucliers.

NÉCRODOULIE. s. f. Didact. Culte des morts. || Le culte que les Chinois rendent aux âmes de leurs ancêtres.

NÉCROGÈNE. adj. des 2 g. (ét. gr., νεκρός, mort; γεννάω, engendrer). Bot. Qui naît sur un végétal mourant ou mort.

NÉCROGRAPHE. s. m. (ét. gr., νεκρός, mort; γράφω, décrire). Didact. Celui qui étudie ou qui décrit les cadavres.

NÉCROGRAPHIE. s. f. Didact. Étude, description des corps morts. || Traité sur les cadavres.

NÉCROGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui appartient à la nécrographie.

NÉCROGRAPHISME. s. m. Didact. Abus qu'un médecin fait de l'étude des cadavres, en la substituant à l'étude des êtres vivants.

NÉCROLÂTRE. (ét. gr., νεκρός, mort; λάτρις, adorateur). Didact. Celui qui rend un culte exagéré à la mémoire des morts. || Celui qui pleure démesurément un mort. || adjectiv. Personne nécrolâtre.

NÉCROLÂTRIE. s. f. Didact. Culte des morts. || Vif regret, douleur exagérée pour un mort, qui absorbe toutes les autres pensées. Les cœurs tendres et malheureux, d'une imagination vive, tombent aisément dans la *nécrolâtrie*. (Boiste.)

NÉCROLÂTRIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui appartient à la nécrolâtrie.

NÉCROLITHE. s. f. (ét. gr., νεκρός, mort; λίθος, pierre). Minér. Nom donné à une roche d'origine volcanique et de nature feldspathique. V. TRACHYTE.

NÉCROLOGE. s. m. (ét. gr., νεκρός, mort; λόγος, discours). Livre, registre sur lequel on inscrit la date de la mort des évêques, abbés et autres personnes illustres, particulièrement des bienfaiteurs des églises. Le même usage s'introduisit dans les congrégations, dans les couvents, dans les paroisses. Le nécrologe d'une église. Le nécrologe d'une communauté.

— On a aussi donné ce nom aux catalogues des saints, où le jour de leur mort et de leur mémoire est marqué. Aujourd'hui, en ce sens, on dit *martyrologe*.

— Ouvrage consacré à la mémoire des hommes célèbres mort récemment. Le nécrologe des hommes illustres

NÉCROLOGIE. s. f. Écrit consacré à la mémoire des personnes considérables mortes depuis peu de temps. Une nécrologie, la nécrologie est toujours un peu suspecte d'exagération.

— Ce mot a été employé par quelques auteurs pour exprimer tout ce qui concerne la mortalité des diverses maladies.

NÉCROLOGIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à la nécrologie. Article, notice nécrologique.

NÉCROLOGUE. s. m. Didact. Auteur de nécrologies.

NÉCROMANCIE ou **NÉCROMANCE.** s. f. (ét. gr., νεκρός, mort; μαντεία, divination). L'art prétendu d'évoquer les morts pour avoir connaissance de l'avenir ou de quelque autre chose de caché. Cette sorte de divination était autrefois beaucoup en vogue, mais les progrès de la raison l'ont fait tomber. Les païens s'imaginaient qu'il n'y avait que les âmes de ceux qui étaient morts avant leur temps, soit par quelque accident, soit par une mort volontaire, qui fussent soumises aux mystères de cet art, parce qu'ils supposaient que les âmes de ces gens-là résidaient comme aux confins du monde, et n'étaient pas encore parvenues aux enfers.

— Aujourd'hui le peuple donne, sans distinction, le nom de *nécromancie* à toutes sortes d'enchantements, où il suppose quelque communication avec les esprits ou avec les démons.

— Syn. comp. NÉCROMANCE. NÉCROMANCIE. *Nécromance* a été le premier en usage; on le dit encore quelquefois en parlant des temps anciens; mais *nécromancie* est plus usité.

NÉCROMANCIEN, ENNE. s. Celui, celle qui se mêle de nécromancie.

— Se prend aussi pour Magicien.

NÉCROMANT. s. m. Celui qui exerçait la

cait les imprécations infernales pour faire sortir les démons, les spectres hideux, traînant des chaînes avec les tristes dépouilles des tombeaux. (Virey.)

NÉCRONITE. s. f. Minér. Minéral qui a les caractères extérieurs du feld-spath. C'est une substance blanchâtre ou bleuâtre, d'un éclat un peu soyeux, que l'on trouve en petites masses cristallines ou en cristaux à six pans disséminés dans un calcaire lamellaire.

NÉCROPHAGE. adj. des 2 g. (ét. gr., νεκρός, mort; φάγω, manger). Entom. Qui vit d'animaux morts, ou qu'on trouve sur des charognes. || NÉCROPHAGES. s. m. pl. Tribu de la famille des insectes coléoptères clavicornes, comprenant ceux de ces insectes qui dévorent les animaux morts ou les substances animales en décomposition.

NÉCROPHOBE. adj. des 2 g. (ét. gr., νεκρός, mort; φόβος, crainte). Didact. Qui a peur de la mort ou des morts.

NÉCROPHOBIE. s. f. Didact. Crainte exagérée de la mort ou des morts. C'est un symptôme de l'hypocondrie.

NÉCROPHOBIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui appartient à la nécrophobie.

NÉCROPHORE. s. m. (ét. gr., νεκρός, mort; φέρω, porter). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, qui ont l'habitude singulière d'enterrer les petits cadavres de taupes, de grenouilles, de souris, pour y déposer leurs œufs.

NÉCROPOLE. s. m. (ét. gr., νεκρός, mort; πόλις, ville). Antiq. Partie des villes destinée aux sépultures.

— Vaste souterrain destiné aux sépultures. Toutes les villes d'Egypte avaient leur nécropole.

— Grand cimetière orné de monuments, de plantations.

— Se dit particulièrement d'un faubourg d'Alexandrie.

NÉCROPOMPOS. adj. m. Myth. gr. Qui conduit les morts. Surnom de Mercure.

NÉCROPSIE. s. f. (ét. gr., νεκρός, mort; ὄψις, vue). Chir. Ouverture d'un cadavre.

NÉCROPSIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient, qui est relatif à la nécropsie.

NÉCROSCOPIE. s. f. (ét. gr., νεκρός, mort; σκοπέω, examiner). Chir. Dissection d'un cadavre pour en faire l'examen. || On a proposé avec raison de substituer cette expression à celle d'*autopsie*, qui ne présente pas un sens déterminé.

NÉCROSCOPIQUE. adj. des 2 g. Chir. Qui a rapport à la nécroscopie.

NÉCROSE. s. f. (ét. gr., νεκρόω, mortifier; fait de νεκρός, mort). Pathol. État d'un os ou d'une portion d'os privé de vie par l'impression de l'air, la dénudation, la contusion, la fracture, les différents virus, etc. La nécrose est aux os ce que la gangrène est aux parties molles.

— Agric. Maladie des grains, appelée aussi *nielle*. Elle est produite par plusieurs espèces de plantes cryptogames.

NÉCROSÉ, ÉE. part. pass. du v. Nécroser. S'empl. adjectiv. Os nécrosés. Les chirurgiens trouvent dans l'inspection des séquestres *nécrosés* un excellent moyen de reconnaître si la nécrose est interne ou externe. (Richer.) L'os *nécrosé* et les parties molles qui l'environnent se tuméfient, abcèdent, laissent évacuer une plus ou moins grande quantité de pus. (Ribes.)

NÉCROSER (SE). v. pron. Se mortifier, en parlant des os. || Être attaqué par la nécrose.

NÉCROTOMIE. s. f. (ét. gr., νεκρός, mort; τομή, coupure). Chir. Dissection d'un cadavre.

NÉCROTOMIQUE. adj. des 2 g. Chir. Qui a rapport à la nécrotomie.

NECTAIRE. s. m. (du lat. *nectere*, lier, attacher, parce que ces productions étrangères sont comme attachées à la corolle). Bot. Partie de certaines fleurs qui contient le suc dont les abeilles composent leur miel. || Toute partie d'une fleur qui n'est ni calice ou corolle, ni étamine ou pistil, qu'elle distille ou non une liqueur sucrée. || Toute espèce de glande, tubercule, bosse ou appendice, qui, placé dans la fleur, ne semble pas faire partie de l'un des organes floraux ordinaires. || La plupart des organes qui ont reçu ce nom sont des appareils déguisés, des parties déformées d'appareils bien connus dans d'autres circonstances, mais qui se présentent sous un aspect insolite.

NECTANDRE. s. m. Bot. Genre de plantes réuni aux gnidies. || Genre de laurinées.

NECTANÉBO Ier. Roi d'Égypte, régna de 375 à 363 av. J.-C. || NECTANÉBO II. Régna de 363 à 354 ou 360 av. J.-C.

NECTAR. s. f. du gr. νέκταρ, fait de νη, particule négative; et de κτείνω, tuer, parce que le nectar rendait immortel). Myth. Le breuvage des dieux. Verser, servir le nectar. On a été réduit à dire que les dieux étaient ivres de *nectar*, lorsqu'ils firent l'homme, et que, quand ils vinrent à regarder leur ouvrage de sang-froid, ils ne purent s'empêcher de rire. (Fontenelle.)

— Quelques poëtes grecs ont employé abusivement ce mot pour la nourriture des dieux. Sapho, Anaxandride et Alcman nous représentent les dieux qui mangent le nectar.

— Ant. En mêlant au vin qu'on y récoltait du miel et des fleurs, on faisait en Lydie, près du mont Olympe, un vin appelé nectar. À cause de

— Fig. Toute sorte de vin excellent ou de liqueur agréable. Ce vin est du nectar. Sitôt que du *nectar* la troupe est abreuvée. (Boil.) La génisse apporte son *nectar* argenté. (St-Lambert.) N'avez-vous point du miel le *nectar* parfumé? (Delille.)

Auriez-vous quitté le nectar
D'Aï, d'Arbois ou de Pomar? (Gresset.)

Ce nectar odorant dont la douce chaleur
Échauffe le génie et ranime le cœur,
Embaume de ses grains et la Mecque et Médine. (Roucher.)

Le doux mugissement de la vache pesante,
Dont le lait, exprimé par d'innocentes mains,
Remplit de son nectar une cruche écumante. (Lemierre.)

— Épith. Doux, précieux, délicieux, pur, parfumé, embaumé, savoureux, délectable, vermeil.

— *Le nectar de la treille.* Le vin.

Comme un homme enivré du *nectar* de la treille,
Il chancelle, il bégaie, et sa raison sommeille. (Desaintange.)

— Par extens. Suc végétal d'une odeur et d'une saveur exquises.

— Bot. Suc mielleux que sécrètent diverses parties de la fleur, dans certaines plantes. Une fois à l'état de papillon, la chenille qui aimait le feuillage préfère le *nectar* des fleurs. (Virey.)

— Chim. *Nectar longévital.* Extrait d'osmazome, conservateur de la santé.

— Fig. et par exagér. Se dit des livres, des images. Un choix de pensées ne peut être que du *nectar* ou de l'opium, ou l'un et l'autre. (Boiste.)

— La Fontaine a placé très-heureusement ce mot dans ces vers :

Ce breuvage vanté par le peuple rimeur,
Ce *nectar* que l'on sert au maître du tonnerre,
Et dont nous enivrons tous les dieux de la terre,
C'est la louange. . . . .

— Et plus hardiment dans celui-ci : Il y vit dans les pleurs, *nectar* de pénitence.

— On l'a même dit des baisers. Quel pur *nectar* j'ai bu sur ta bouche enflammée! (***)

Viens me presser sur ton sein adoré,
Des longs baisers prodigue-moi l'ivresse;
De leur *nectar* mon cœur est altéré. (Millevoye.)

Dès que sur l'incarnat d'une bouche charmante,
Il a bu des baisers le *nectar* inconnu. (Legouvé.)

NECTARADÈNE. s. f. (ét. gr., νέκταρ, nectar; ἀδήν, glande). Bot. Glande qui sécrète le suc miellé des fleurs.

NECTARÉ, ÉE, ou **NECTARIEN, ENNE.** adj. Didact. Qui ressemble au nectar.

— Qui produit du nectar. C'est pour nourrir le papillon que la rose entr'ouvre les glandes *nectarées* de son sein. (B. de St-P.)

— Doux comme le nectar.

NECTARÉE. s. f. Bot. Espèce de plante.

NECTARER. v. a. 1re conj. Abreuver de nectar. Mot forgé par Mercier. || SE NECTARER. Se délecter. Je me *nectare* du plaisir de vous voir.

— Il a même dit : Se *nectarer* de vengeance comme Atrée, c'est se faire démon; ce qui est une application fausse et du plus mauvais goût.

NECTARIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *nectar*, nectar; *fero*, porter). Bot. Qui porte un nectar. || Qui sécrète une liqueur sucrée. Glandes, lamelles nectarifères.

NECTARILYME. s. m. (ét. gr., νέκταρ, nectar; εἰλύω, envelopper). Bot. Organe servant à couvrir et à protéger le nectaire, comme des faisceaux de poils dans les géraniums, des écailles dans les phyliques.

NECTARIN, INE. adj. Se disait pour Doux comme le nectar.

NECTARINIADÉ, ÉE. adj. Ornith. Qui ressemble à une nectarinie. || NECTARINIADÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des ténuirostres, ayant pour type le genre nectarinie.

NECTARINIE. s. f. Ornith. Genre d'oiseaux comprenant les guit-guits, les souïmangas.

NECTARITE. s. m. Vin de l'année.

NECTAROSTIGMATE. s. m. (ét. gr., νέκταρ, nectar; στίγμα, marque). Bot. Tache colorée qui avoisine le nectaire d'une fleur.

NECTAROTHÈQUE. s. m. (ét. gr., νέκταρ, nectar; θήκη, boîte). Bot. Partie quelconque d'une fleur qui enveloppe le nectaire.

NECTIQUE. adj. des 2 g. (du gr. νηκτός, nageur). Minér. Qui a la propriété de surnager pendant quelque temps. Quartz nectique.

NECTIS. s. m. Bot. Genre de plantes.

NECTOCÈRE. s. m. Crust. Genre de crustacés.

NECTOPODE. adj. des 2 g. (ét. gr., νηκτός, nageur; πούς, pied). Entom. Qui a les pieds aplatis en rame, et propres à la nage. || NECTOPODES. s. m. pl. Famille d'insectes coléoptères pentamères, renfermant ceux qui ont des tarses aplatis.

— Conchyl. Famille de paracéphalophores nucléobranches, comprenant ceux qui ont un pied abdominal comprimé en forme de nageoire arrondie.

— Mamm. Sous-classe de mammifères à pieds palmés, qui comprend les amphibies et les cétacés.

— Ornith. Ordre d'oiseaux à pieds palmés.

— Zool. Se dit, en général, de tout animal qui peut nager.

NECTOUXIE. s. f. Bot. Genre de la famille

NECTURE. s. m. Erpét. Genre de reptiles batraciens.

NECTYLÈE. s. m. Crust. Genre de crustacés.

NÉCUNE. s. f. Métrol. Monnaie des Indes orientales.

NÉCYDALE. s. f. (du lat. *necydalus*). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des angustipennes ou sténoptères. On croit que les nécydales sont les mâles de plusieurs espèces d'œdémères. || Chrysalide du ver à soie.

NÉCYDALIDE. adj. des 2 g. Entom. Qui ressemble à une nécydale. || NÉCYDALES. s. m. pl. Tribu de la famille d'insectes coléoptères longicornes, qui a pour type le genre nécydale.

NÉCYDALOÏDE. adj. des 2 g. Entom. V. NÉCYDALIDE.

NÉCYOMANCIE. s. f. (ét. gr., νέκυς, mort; μαντεία, divination). Art divin. V. NÉCROMANCIE. || Ce mot signifie aussi L'art prétendu de deviner par l'examen des os et des nerfs des trépassés, et par les cordes qui ont servi au supplice des condamnés.

NÉCYS. (du gr. νέκυς, mort). Myth. anc. Nom sous lequel les anciens habitants de l'Espagne adoraient le dieu Mars, comme dieu de la destruction.

NÉCYSIEN ou **NÉCYSÉEN.** s. m. Ant. gr. Nom qu'on donnait à ceux qui figuraient dans les Nécysies.

NÉCYSIES. s. f. pl. (du gr. νεκύσια; fait de νέκυς, mort). Ant. gr. Fête solennelle en l'honneur des morts. Les Nécysies étaient célébrées dans plusieurs villes de la Grèce, au mois d'anthestérion. Les Romains, aussi bien que les Grecs, s'imaginaient que les ombres sortaient des enfers pour assister à leur fête, et que les portes en étaient ouvertes tant que la solennité durait.

NÉDA. Myth. gr. Une des nourrices de Jupiter. || Nymphe qui donna son nom au fleuve Néda, qui séparait l'Elide de la Messénie.

NEDJED. Géogr. Pays de l'intérieur de l'Arabie, habité par les Wahabis. Derreyé est la capitale du Nedjed.

NÉDUSIENNE. adj. f. Myth. gr. Surnom de Minerve. Minerve nédusienne avait un temple sur la rive du Néda.

NÉEBONG. s. m. Espèce de palmier très-commun à Sumatra, dont on mange les sommités comme celles du chou caraïbe; sa tige, droite et élevée, est employée pour faire les piliers de quelques maisons, soit pour la construction de canaux et gouttières, en le creusant et en enlevant sa partie intérieure fort tendre.

NÉEDHAMI. s. f. (de *Needham*, naturaliste). Bot. Genre d'hélianthées, dont on ne connaît qu'une espèce de St-Domingue. || Genre établi pour le galéga des rivages, à cause de sa gousse velue. || Genre de la famille des épacridées, établi pour une espèce de la Nouvelle-Hollande.

NÉÉE. s. f. Bot. Genre de plantes du Pérou, de la famille des nyctaginées, comprenant deux espèces.

NÉÉRA. Myth. Nymphe que Jupiter aima, et dont il eut deux filles.

NÉÉRA. s. m. Bot. Genre de la famille des nyctaginées.

NÉERLANDAIS, AISE. adj. et s. Géogr. Qui est né dans le royaume des Pays-Bas. || Qui se rapporte à ce royaume ou à ses habitants.

— Depuis que la Belgique est séparée des provinces septentrionales des Pays-Bas, ce mot est moins en usage, et l'on dit improprement *Hollandais*, en parlant des habitants des diverses provinces qui forment encore le royaume des Pays-Bas ou la Néerlande.

— *Monarchie néerlandaise.* Se disait, avant la révolution de 1830, du royaume qui s'était formé de la Belgique, des anciennes Provinces Unies, de leurs colonies d'outre-mer, et de quelques parties de l'Allemagne.

NÉERLANDAIS. s. m. Linguist. Idiome dérivé de l'ancien teuton. Il se divise en deux dialectes, le hollandais et le teuton. || *Néerlandais moyen.* Idiome qui était parlé au moyen âge dans la Flandre, les Provinces-Unies et le Brabant.

NÉERLANDE. (ét. teut. *neder*, bas, inférieur; *land*, pays, terre). Géogr. Avant 1830, on appelait ainsi l'ensemble des provinces qui formaient le royaume des Pays-Bas. Depuis cette époque, ce nom ne s'applique plus guère qu'au royaume de Hollande.

NÉESIE. s. f. (de *Nées*, botaniste). Bot. Genre de plantes de la famille des hépatiques.

NEF. s. f. (du lat. *navis*). Navire. Ne se dit plus qu'en poésie. La *nef* tourne, s'abîme et disparaît aux yeux. (Delille.)

Plus rapide qu'un trait, sa *nef* obéissante
Court, vole, et dans le port arrive triomphante. (Delille.)

Les *nefs* qui promettaient de si sanglants revers,
Vides de Ménélas, ont repassé les mers. (Aignan.)

Quand la perfide *nef* du berger adultère
Sur les flots enlevait Hélène à son époux. (Dessaix.)

— Fig.

Nous avons assez vu sur la mer de ce monde
Errer au gré des vents notre *nef* vagabonde. (Racan.)

— Blas. Vaisseau.

un bateau.

— Prov. *Qui entre en nef n'a pas vent à gré.* || *Nef sans sable.*

— Se disait au figuré de l'Église militante. La nef de Saint-Pierre a résisté à tous les orages et à toutes les tempêtes.

— Se disait pour Vase à boire, en forme de vaisseau. || Vase de vermeil dans lequel on portait les serviettes du roi et de la reine.

— Syn. simpl. Vaisseau, navire. || Épith. Légère, fragile, errante, vagabonde.

— Syn. comp. NEF. NAVIRE. *Nef* ne s'emploie plus guère qu'en poésie; *navire* s'emploie dans tous les styles.

— Archit. Espace compris entre les deux rangées de piliers qui soutiennent une voûte. Se dit particulièrement en parlant des églises.

— La partie d'une église qui est comprise entre les bas côtés, et qui s'étend depuis la

porte principale jusqu'au chœur. Ils passent de la *nef* la vaste solitude. (Boil.)

La voûte de la *nef*, sous ses longs arcs déserts,
De l'orgue harmonieux n'entend plus les concerts.
(Delavigne.)

|| *Nefs latérales*. Les bas côtés d'une église. || *Eglise à trois nefs, à cinq nefs*. Eglise qui a une nef principale et deux ou quatre nefs latérales.

NÉFASTE. adj. des 2 g. (du lat. *nefas*, défendu). Antiq. Se disait des jours consacrés au repos, et où il était défendu par la religion de vaquer aux affaires publiques. Jours néfastes. || Se disait aussi des jours de fêtes solennelles qui étaient accompagnées de sacrifices ou de spectacles. || Se disait plus souvent des jours de deuil et de tristesse destinés à l'inaction et regardés comme funestes, en mémoire de quelque disgrâce éclatante du peuple romain. L'anniversaire de la journée d'Allia et celui de la défaite de Cannes étaient des jours néfastes.

— Néol. Se dit des choses illicites et funestes. Action néfaste.

NÈFLE. s. f. (du gr. μεσπίλη, formé de μέσος, moitié; πῖλος, boule). Bot. Sorte de fruit qui a plusieurs noyaux, et dont la peau est de couleur grisâtre. D'abord très-acerbes, les nèfles acquièrent, quand on les a conservées quelque temps, surtout quand elles ont été saisies par le froid, une saveur douce et assez agréable. Ce n'est pourtant qu'un des fruits les moins estimés. On peut, en écrasant les nèfles et en les faisant fermenter avec de l'eau, en composer une sorte de cidre, qui forme une boisson astringente, peu agréable au goût, et qui ne peut être saine que lorsqu'elle est faible, et qu'on en fait un usage peu fréquent. Grosse nèfle. Nèfle molle. On met les nèfles sur un lit de paille pour les amollir. Ce nom est aussi donné, dans la Guiane, au fruit du petit parinari.

— *Bois de nèfle*. Nom qu'on donne, dans l'île de Bourbon, à une espèce de jambosier, à cause de la ressemblance de son fruit avec la nèfle de notre pays. || *Nèfle d'Inde*. Le fruit du métel, espèce du genre stramoine.

— Prov. et fig. *Avec le temps et la paille les nèfles mûrissent*. On vient à bout de bien des choses avec du soin et de la patience.

— Prov. et pop. *On vous donnera des nèfles*. Se dit à celui qui demande une chose trop belle ou trop chère. || *Je ne l'ai pas eu pour des nèfles*. Cela m'a coûté cher.

NÉFLIER. s. m. (du lat. *mespilus*; dérivé du gr. μεσπίλη, fait de μέσος, moitié, et πῖλος, boule, demi-boule, parce que son fruit est à peu près hémisphérique). Bot. Genre de la famille des rosacées. Son fruit s'appelle nèfle. On en connaît une trentaine d'espèces, tant indigènes qu'exotiques. Les plus connues sont : l'aubépine, l'azérolier, le buisson ardent, le néflier commun, le néflier du Japon. Le néflier est un arbre peu élevé, tortueux et difforme, mais qu'embellissent au mois de mai ses larges fleurs blanches. Le bois du néflier est très-dur; il a le grain fin et égal; sa couleur est grise avec des veines rougeâtres. Il serait propre, sous ces différents rapports, pour la menuiserie et le tour, s'il n'avait pas le défaut de se tourmenter et de se fendiller.

— *Néflier des créoles*. Un des noms du parinari.

NÉFRENDE. s. des 2 g. Anat. On a désigné par ce nom les personnes qui sont privées de dents, comme les jeunes enfants qui n'en ont point encore, ou les vieillards qui les ont perdues.

NÉGANOPEAU. s. m. Espèce de toile de coton que l'on fabrique aux Indes.

NÉGAPATNAM. Géogr. Ville de l'Hindoustan anglais, présidence de Madras. C'était autrefois le chef-lieu des possessions hollandaises dans l'Inde.

— Hist. *Combat de Négapatnam*. Bataille navale entre les Anglais, commandés par l'amiral Hughes, et les Français, commandés par l'amiral Suffren, le 6 juillet 1782. La victoire resta indécise; cependant les Anglais cessèrent les premiers le combat.

NÉGATE. s. m. V. NAGATE.

NÉGATEUR. s. m. Hist. Nom donné par les premiers chrétiens à celui qui reniait le Christ au milieu des tourments.

NÉGATIF, IVE. adj. (du lat. *negativus*). Didact. Qui exprime une négation. Proposition, particule négative. Terme négatif.

— *Argument négatif, preuves négatives*. Argument [illegible] qui ne prouve rien quelque chose.

— Qui consiste dans une négation. Le vrai bonheur est pour nous une chose *négative*; il consiste surtout dans l'absence du mal. (Boiste.)

— Fam. *Cet homme est négatif, a l'air négatif*. Il refuse toujours, ou il a l'air d'un homme toujours prêt à refuser ce qu'on lui demande.

— *Avoir voix négative*. Avoir droit de s'opposer.

— Alg. *Grandeurs ou quantités négatives*. Celles qu'on fait précéder du signe de la soustraction. Ce qu'un homme doit au-delà de ce qu'il possède est un avoir négatif, une quantité négative.

— Bot. *Caractères négatifs*. Caractères fondés sur l'absence de certaines parties.

— Géogr. *Delta négatif*. Espèce d'embouchure d'un fleuve, qu'on nomme plus communément *estuaire*.

— Gramm. *Verbe négatif*. Une des formes du verbe turc, dans laquelle, au moyen de l'insertion d'une seule lettre, la chose exprimée par le verbe est niée.

— Phys. *État négatif*. Se dit, dans l'hypothèse de Franklin, du fluide électrique, qui a perdu une portion de son fluide naturel, comme il arrive à la cire d'Espagne que l'on frotte. || *Fluide négatif* ou *résineux*. Se dit, dans l'hypothèse de Symmer, d'un des deux fluides que ce physicien suppose composer le fluide naturel. || *Éléments négatifs*. Les disques de cuivre d'une pile galvanique. || *Pôle négatif*. L'extrémité terminée par un disque de cuivre.

— Théol. *Commandement négatif*. Commandement qui défend de faire une chose. Vous ne déroberez point. Vous ne tuerez point. || *Schisme négatif*. Schisme dans lequel on se contente de rejeter les erreurs d'une église, sans s'en séparer, et sans former une autre société. || *Peines négatives*. Lois par lesquelles on exclut certaines personnes des honneurs, des dignités, sans leur infliger aucune peine directe et positive.

— Syn. comp. NÉGATIF. PRIVATIF. Les mots *négatifs* sont ceux qui ajoutent, à l'idée caractéristique de leur espèce et à l'idée propre qui les individualise, l'idée particulière de la négation grammaticale. Les mots *privatifs* sont ceux qui expriment directement l'absence de l'idée individuelle qui en constitue la signification propre, ce qui se fait communément par une particule composante mise à la tête du mot positif.

NÉGATIF. adj. et s. m. Hist. Se disait des membres du conseil et d'une partie des bourgeois de Genève, qui étaient opposés aux amis de la liberté.

— Hist. relig. *Hérétique négatif*. Nom donné par l'inquisition à ceux qui, convaincus d'hérésie par des témoignages suffisants, refusaient d'avoir les croyances qu'on leur supposait. || *Négatif diminué* ou *demi-négatif*. Celui qui n'en avouait qu'une partie. || Celui qui confessait avoir fait les choses ou tenu les discours dont on l'accusait, mais qui niait l'avoir fait à mauvaise intention, ou dans un sens hérétique.

— Gramm. Négation, particule négative.

NÉGATION. s. f. (du lat. *negatio*). Didact. Action de concevoir qu'une chose n'est pas une autre chose. Toute proposition contient affirmation ou négation. Négation tranchante, absolue.

— Gramm. Mot qui sert à nier, comme *ne*, *non*, etc. En latin, deux négations valent une affirmation. La langue française a l'avantage de pouvoir exprimer différents degrés de négation, soit en employant simplement la négative *ne*, soit en complétant le sens de cette négation, par les mots *pas* et *point*. *Ne* exprime le degré le plus faible de négation; *ne pas* exprime un degré plus élevé; *ne point* exprime la négation avec plus d'énergie encore. V. NE.

— Philos. Absence d'une qualité dans un sujet qui n'en est pas capable. Ne point voir, qui est une privation dans un homme aveugle, est une négation dans une pierre. La liberté du philosophisme est l'asservissement; sa vérité, la *négation* du vrai; sa félicité, l'égoïsme. (Boiste.)

— Syn. comp. NÉGATION. PRIVATION. La *négation* est l'absence d'un attribut qui ne saurait se trouver dans le sujet. La *privation* est l'absence d'un attribut qui se trouve ordinairement dans le sujet. || NÉGATION. NÉGATIVE. La *négation* est l'action de nier; la *négative* est une proposition qui a la propriété, la vertu de nier.

NÉGATIVE. s. f. Proposition qui nie. Soutenir la négative. Demeurer, persister dans la négative. Mettre une *négative* partout où se trouvait une affirmative, et réciproquement, est tout le secret de ceux qui écrivent pour ou contre une révolution. (Boiste.) Je ne puis encore louer cette femme que par les *négatives*: elle n'est point ceci, elle n'est point cela; avec le temps je dirai peut-être elle est cela. (Mme de Sévigné.)

— Refus. Au sexe féminin sied bien la *négative*. (J.-J. Rouss.)

— *Être fort sur la négative*. Être accoutumé à refuser ce qu'on nous demande.

— *Se tenir sur la négative*. Refuser constamment, persister dans un refus. Je me tiens pourtant sur la *négative*; je ne sort point. (Rac.)

— *Docteur de négatives, homme négatif*, comme l'était le duc de Montausier. C'est une expression de Mme de Sévigné.

— Fig. C'est la bile qui domine dans le tempérament de ce magistrat, et qui imprime sur [illegible] (Balzac.)

— Gramm. Mot qui sert à nier. *Non*, *ne*, *ne*, sont des négatives. Et c'est, comme on l'a dit, trop d'une *négative*. (Mol.) || Dans ce sens on dit plus ordinairement *négation*.

NÉGATIVEMENT. adv. D'une manière négative. Répondre négativement.

NÉGATIVETÉ. s. f. Phys. État d'un corps qui manifeste les phénomènes de l'électricité négative.

NÉGATOIRE. adj. des 2 g. Didact. Qui sert à nier, à refuser.

— Jurispr. *Action négatoire*. Action par laquelle on veut faire déclarer que son adversaire n'a pas tel ou tel droit.

NÉGE. s. m. Relat. Nom de certains prêtres séculiers du Japon, qui desservent les temples.

NÉGE ou **NAGE**. Le plus fort chantier d'un train de bois.

NÉGEON. s. m. Agric. Espèce de raisin de Champagne.

NÉGINOTH. s. m. Mus. anc. Nom générique des instruments à cordes des Hébreux.

NÉGLIGÉ, ÉE. part. pass. du v. Négliger. S'empl. adjectiv. Style négligé. Extérieur négligé. Education négligée. L'éducation de Rousseau avait été fort *négligée* à beaucoup d'égards. (La Harpe.) Votre éducation, me dit l'archevêque avec une sorte de surprise, n'a pas été *négligée*. (Le Sage.) Il y a des grâces *négligées* qui plaisent plus que les beautés régulières. (St-Evrem.)

— Fig. La prose des Allemands est souvent trop *négligée*. (Mme de Staël.) Bossuet, plus *négligé*, se contente quelquefois d'être plus sublime. (Villem.)

— Se disait absolument, d'une personne vêtue d'un négligé, sans ornement. Quand elle est négligée, elle n'en est que plus belle.

— Ornith. Qui n'est point employé à la nourriture de l'homme. || NÉGLIGÉS. s. m. pl. Ordre de la classe des oiseaux, comprenant ceux de ces animaux dont la chair n'est point employée à la nourriture de l'homme.

NÉGLIGÉ. s. m. Costume du matin que portent les hommes aussi bien que les femmes. Etre dans son négligé. Etre dans un grand négligé. Un négligé élégant. Un négligé plus piquant que la parure. Le plus joli, le plus galant des négligés. Un homme en redingote n'est point en toilette; il est en négligé. J'étais ce jour-là dans le même *négligé* qui m'était ordinaire. (J.-J. Rouss.)

. . . Une belle emprunte avec adresse,
D'un tendre *négligé* la piquante mollesse. (Marm.)

— B.-arts. Négligence agréable, qui plaît à l'œil. Un beau négligé plaît souvent plus qu'une froide correction.

— Fig. L'appareil de la dignité, l'éclat de la publicité avertissent l'âme de se roidir, et l'aident à se posséder : le *négligé* de la familiarité, l'ombre de la domesticité, l'invitent à se défendre et l'accoutument à s'oublier. (Moreau.)

NÉGLIGEANT. part. prés. du v. Négliger. Qui néglige. Il est invariable. Une personne négligeant le soin de ses affaires.

Rappelé des climats de l'Ourse,
Le Germain n'ira plus, *négligeant* ses sentiers,
Soulever l'étranger, et ralentir la course
D'un roi soutenu par nos mains. (***)

NÉGLIGEMENT. s. m. B.-arts. Action de négliger à dessein. Négligement de pinceau.

NÉGLIGEMMENT. adv. (pr. *né-gli-ja-man*). Avec négligence. Agir négligemment. S'habiller négligemment.

NÉGLIGENCE. s. f. (du lat. *negligentia*, fait de *negligere*, négliger). Défaut de soin, d'exactitude, d'application. Grande, extrême négligence. Négligence coupable, punissable. Quelle négligence! Vit-on jamais telle négligence? Il y a en cela de la négligence de votre part. Livre imprimé avec négligence.

. . . Ma juste impatience
Vous accusait déjà de quelque *négligence*. (Rac.)

— Extérieur, mise négligée. La *négligence* dans les vêtements est une des ressources de la vanité, qui croit se donner par elle une apparence de dignité. (Boiste.) L'excès de la *négligence* étouffe la beauté. (Mme de Sév.) Il faut que la *négligence* de son extérieur rappelle sa honte. (Barth.)

— Nonchalance.

— Littér. *Négligence de style* ou simplement *négligence*. Se dit des fautes légères que fait un auteur, lorsqu'il n'apporte pas assez de soin à corriger son style. Il y a dans cet ouvrage de grandes négligences de style. Trop de négligence de style déparent ce traité. Ceci est une petite négligence de style. Ce critique est si sévère, qu'il ne pardonne pas la moindre négligence dans un ouvrage. Il y a des *négligences* arrangées et de la simplicité à prétention. (Favart.) Pour parvenir à la perfection en matière de style, aussi bien qu'en matière de mœurs, il faut éviter tout ce qui s'appelle *négligence*, et avoir une attention particulière pour ne se rien pardonner. (Bouh.)

— Se personnifie quelquefois.

La négligence, à mon gré si requise,
Pour cette fois fut sa dame d'atour. (La Fontaine.)

— Iconol. On la symbolise par une femme échevelée, vêtue d'habits déchirés, couchée négligemment auprès d'une horloge de table renversée.

— NÉGLIGENCES. s. f. pl. Se prend en bonne [illegible] fois des négligences qui ont de la grâce. Négligences heureuses. L'Arioste a dit d'Alcine que ses négligences étaient des artifices, et on l'a dit ensuite de lui-même. Les grâces de la négligence. Les *négligences* pardonnables dans un discours doivent être comme les taches du soleil qui s'aperçoivent, non à la simple vue, mais seulement au télescope, et qui alors même nous paraissent comme absorbées par la lumière qui les couronne. (Noël.)

Horace nous montre l'homme, et nous cache l'auteur;
Son piquant abandon est mêlé d'indulgence;
Sa conduite et ses vers sont pleins de *négligence*,
De *négligence* heureuse et qui ne sied qu'à lui.
(Chaussard.)

NÉGLIGENT, ENTE. adj. (du lat. *negligens*). Qui n'a pas les soins qu'il devrait avoir. Homme négligent. Etre négligent. Négligent en tout. Négligent en affaires. L'écolier le plus négligent de sa classe.

— Nonchalant.

— Voltaire l'a dit de l'amitié. Mon amitié n'est pas négligente.

— Syn. comp. NÉGLIGENT. INDOLENT. PARESSEUX. NONCHALANT. FAINÉANT. On est *indolent* par défaut de sensibilité; *paresseux*, par défaut d'action; *négligent*, par défaut de soin; *fainéant*, par haine du travail.

NÉGLIGENT, ENTE. s. Celui, celle qui montre de la négligence. Un négligent. Une négligente.

NÉGLIGER. v. a. 1re conj. (du lat. *negligere*, fait de la négative *ne*, et du v. *legere*, cueillir, ramasser). Ce verbe prend un *e* après le *g* dans tous les temps dont la terminaison commence par un *o* ou par un *a*. *Nous négligeons. Je négligeais. Négligeant*. N'avoir pas soin de quelque chose comme on le devrait, ne pas s'en occuper. Négliger son salut, sa fortune, ses affaires, le soin de ses affaires, ses intérêts, ses études. Il ne faut rien négliger. Négliger son devoir. Négliger sa charge. Négliger son style. Ce n'est pas là une chose à négliger. Négliger sa santé. Négliger une maladie. Tous les corps organisés sont égaux devant la nature, qui, *négligeant* le nombre des individus, ne compte que les espèces. (Virey.) Il est vrai, dit Idoménée, que j'ai *négligé* l'agriculture, et même le commerce, qui m'est si facile sur cette côte. (Fén.)

— Ne pas remplir exactement. Négliger ses devoirs. L'amour-propre fait *négliger* la plupart des vertus sociales. (Bignié.)

— Ne pas cultiver. Négliger son talent.

— Ne pas mettre en usage. Ne négliger aucun des moyens qui peuvent assurer la réussite d'une affaire. Négliger les moyens, les ressources que l'on a en son pouvoir. Ne rien négliger de ce qui peut apaiser son ennemi. Je n'ai rien *négligé*, plaintes, larmes, colère. (Rac.) Si on a l'introduction à cet itinéraire, on a pu voir que je n'avais rien *négligé* pour me procurer sur Sparte tous les renseignements possibles. (Chateaub.) On demandait à Raphaël comment il était parvenu à un si haut degré de perfection dans son art : C'est, répondit-il, en ne *négligeant* rien. (***)

— *Négliger quelqu'un*. N'avoir pas soin de le voir assidûment ou aussi souvent que l'exigeraient les devoirs de la société. Négliger ses amis. On *négligea* M. de Montausier comme un serviteur qu'on ne pouvait perdre. (Fléch.)

— *Négliger sa femme*. Ne pas avoir pour elle les soins, les attentions que l'on devrait avoir; ne pas lui donner les marques d'affection qu'elle a droit d'attendre de son mari.

— *Négliger une occasion*. La laisser échapper, ne pas en profiter. Négliger une occasion de faire fortune. Négliger une occasion qui ne reviendra pas. || On dit dans un sens analogue, *négliger un avis*.

. . . La reine qui l'entend
Ne *négligera* pas cet avis important. (Rac.)

— Omettre dans un calcul des quantités fort petites, parce qu'elles ne peuvent influer sensiblement sur le résultat, sur le total. Dans les calculs d'approximation, on néglige les quantités extrêmement petites.

— v. n. Ne pas s'occuper de quelque chose. Négliger de faire valoir son bien. Négliger de voir ses amis. Négliger de faire sa cour. Quelques-uns des plus grands poètes de l'antiquité ont *négligé* de nous faire connaître les lieux et les gouvernements où ils vivaient. (Libes.)

Il s'écrase et se plaint qu'on ait sur son habile
Négligé de semer la perle et le rubis. (***)

— Ne point faire quelque chose par insouciance. Je mets au-dessus du grand politique celui qui *néglige* de le devenir. (La Bruy.)

— SE NÉGLIGER. v. pron. N'avoir pas soin de sa personne pour la propreté, pour l'ajustement. Se négliger un peu, beaucoup. Commencer à se négliger.

— S'occuper moins exactement qu'à l'ordinaire de son devoir, de sa profession, de son travail, etc. Auteur qui se néglige. Artiste, ouvrier qui se néglige.

— Devoir, pouvoir être négligé. Ce travail peut se négliger.

— Se visiter rarement. Des parents, des amis qui se négligent.

NÉGLIGEABLE. adj. des 2 g. Mathém. Se dit des petites quantités dont il est inutile de tenir compte.

NEGO. (du lat. *negare*). Mot latin qui signifie Je nie. On s'en sert quelquefois dans le discours familier pour indiquer que l'on ne peut admettre aucune chose. Sur cet article là, nego. [illegible]

NÉGOCE. s. m. (du lat. *negotium*, fait du celt. *neg*, travail). Trafic, commerce. Bon, grand, immense négoce. Négoce lucratif, [illegible] dans le négoce. [illegible] Entendre bien le négoce. Faire le négoce. Faire négoce de toiles, de draps, d'épiceries, etc. Faire négoce de tout. La guerre a fait cesser le négoce, a fait cesser le négoce. Le négoce ne va plus comme autrefois. Le négoce ne vaut plus rien. Il y a grand négoce, il se fait grand négoce de cette marchandise dans mon pays. Ce banquier fait d'énormes bénéfices dans son négoce. Se mettre dans le négoce. Quitter le négoce. Se mêler de plusieurs négoces, de toutes sortes de négoces. Se jeter dans le négoce.

— Ne se dit jamais d'un état, d'une nation, d'un peuple. On dit toujours commerce.

— Fig. Se dit de certaines industries sur-

quelles il est honteux, messéant, dangereux de se livrer. Faire un vilain, un étrange négoce. Se mêler d'un dangereux négoce. Se mêler de bien des négoces. On ne sait quel négoce font ces gens-là. L'usure est un infâme négoce. La contrebande est un périlleux négoce.

— Se disait pour Affaires en général. Toutefois, repensant en moi que les *négoces* et occupations publiques... (Pasq.)

— Syn. comp. NÉGOCE. COMMERCE. TRAFIC. *Négoce* ne se dit guère que du commerce en gros, et il s'étend aux affaires de banque et de marchandise, au lieu que le *commerce* et le *trafic* se bornent à celles qui concernent les marchandises, avec cette différence que le *commerce* se fait plus par vente et par achat, et le *trafic* par échange.

NÉGOCIABILITÉ. s. f. Comm. Qualité de ce qui est négociable. Se dit particulièrement des billets et des lettres de change.

NÉGOCIABLE. adj. des 2 g. Qui peut se négocier. Ne se dit guère que des effets publics, des lettres de change, des billets, etc. Cette action, cette lettre de change n'est pas négociable. Du papier négociable.

NÉGOCIANT. part. prés. du v. Négocier. Qui négocie. Il est invariable. Une personne négociant une lettre de change.

NÉGOCIANT. s. m. Celui qui fait le négoce. Gros, bon, riche, habile négociant. Les négociants français. Les négociants de Hollande, d'Angleterre. La guerre a ruiné beaucoup de négociants. Une compagnie de négociants. Tel *négociant* serait millionnaire s'il avait été fripon. (Boiste.) Presque tous les *négociants* qui se retirent du négoce meurent d'un opulent ennui. (Id.) L'acheteur s'adresse librement aux *négociants* qui ont sa confiance. (Rayn.)

— On emploie bien rarement le féminin *négociante*.

— Syn. comp. NÉGOCIANT. MARCHAND. *Négociant* a un sens plus relevé que celui de *marchand*; le *négociant* fait le commerce en grand.

NÉGOCIANTISME. s. m. Polit. Manière de voir, opinion des négociants. ‖ S'est dit particulièrement, pendant la révolution française, de la préférence que l'on accusait quelques négociants d'accorder à leurs intérêts privés sur les intérêts publics. Accusé, suspect de négociantisme.

NÉGOCIATEUR, TRICE. s. Se dit principalement de celui qui négocie quelque affaire considérable auprès d'un prince, d'un État. Sage, grand, bon, habile, fin, adroit négociateur. Mauvais négociateur. Négociateur intelligent. Négociateur malheureux. Dès qu'un *négociateur* laisse entrevoir de la finesse, son rôle est fini. (Boiste.) Un habile *négociateur* sait parler ambigument et d'une manière enveloppée, afin de faire valoir ou de diminuer la force des mots, selon les occasions. (La Bruy.)

— Se dit quelquefois des personnes qui négocient quelque affaire particulière. Ce mot, en ce sens, prend une terminaison féminine. Se servir d'un négociateur. Cette femme a été la négociatrice du mariage.

— S'est dit pour Facteur, chargé d'affaires d'un négociant. ‖ Marchand.

NÉGOCIATION. s. f. (pr. *né-go-ci-a-ci-on*). Art, action de négocier les grandes affaires, les affaires publiques. Entendre bien la négociation. Etre habile dans la négociation. Etre employé dans la négociation de la paix. N'avoir nulle part à une négociation. Négociation heureuse, bien conduite. Réussir, échouer dans une négociation. La négociation a lieu dans cette ville. Mettre une affaire en négociation. Etre employé dans les négociations. Passer sa vie dans les négociations. Ecrire l'histoire de ses négociations. Tout lui réussissait, et ses *négociations* et ses armes étaient également heureuses. (Volt.) Elle était plus capable qu'aucun ministre de faire réussir une *négociation*. (Id.)

— L'affaire même qu'on traite et qu'on négocie. Avoir une négociation difficile, délicate entre les mains. Etre chargé d'une négociation importante. Peu de *négociations* s'achèvent sans argent. (Volt.)

— Se dit aussi en parlant des affaires particulières. Etre en négociation pour acheter une charge de notaire, pour obtenir une fille en mariage.

— Comm. *La négociation d'un billet, d'une lettre de change*, etc. Le trafic qui se fait de ces sortes d'effets par les agents de change, les banquiers, les marchands, etc.

NÉGOCIÉ, ÉE. part. pass. du v. Négocier. Templ. adjectiv. Billet négocié. Traite négociée. [illegible]

[illegible] v. n. 1re conj. (du lat. *negotiare*). Ce verbe double l'i dans toutes les personnes dont la terminaison commence par un *i*. *Je négocie; nous négocions, vous négociez. Je négociais; nous négociions, vous négociiez. Que je négocie; que nous négociions, que vous négociiez.* Faire négoce, faire trafic. Négocier dans le Levant. Négocier en Espagne. Négocier en épiceries, en draperies, en soie, en pierreries. Négocier en argent, en billets, en lettres de change.

— v. a. Transporter les effets publics, les lettres de change, les billets, etc., les céder à un autre qui en donne la valeur, en retenant ordinairement l'intérêt de la somme. Négocier des lettres de change, des billets. Négocier un effet. ‖ *Négocier une lettre de change au pair.* Recevoir précisément la somme qui y est contenue. ‖ *La négocier avec profit.* Recevoir plus que ne porte la lettre. ‖ *La négocier avec perte.* La céder pour une somme moindre que celle qui y est exprimée.

— Traiter une affaire d'état avec quelqu'un. Négocier la paix entre deux princes. Négocier un traité, une ligue.

— Par extens. Négocier un mariage, une reconnaissance, un accommodement.

— Absol. Négocier avec beaucoup d'adresse. Négocier fort secrètement, fort adroitement. Négocier pour l'État dans un pays, auprès d'un prince.

— SE NÉGOCIER. v. pron. Être négocié. Le papier sur Londres se négocie au pair. On dit qu'il se négocie quelque chose d'important.

— Être susceptible de négociation.

— Se tramer. Il se négocie bien des choses sous le secret.

NÉGOCIEUX, EUSE. adj. Se disait pour Qui demande de la présence d'esprit, de l'adresse. Chose *négocieuse* et soucieuse. (Montaigne.)

NÉGOGRAPHISME. s. m. (du lat. *negotium*, commerce; et du gr. γράφω, écrire). S'est dit pour Traité sur le négoce et les marchandises.

NÉGORE. s. m. Relat. Espèce de bonze du Japon. La secte des négores est divisée en trois classes : celle des religieux, celle des guerriers et celle des forgerons. Ils ne font point scrupule de s'entr'égorger lorsqu'ils se querellent, mais ils se reprocheraient de tuer un oiseau ou un moucheron, parce que leurs lois le défendent.

NÉGRAILLE. s. f. (péjor. de *nègre*). La race des nègres. Ne se dit que par mépris.

NÉGRAL. s. m. Ornith. Nom vulgaire d'une espèce de linotte.

NÈGRE. adj. des 2 g. (du port. *negro*, noir, parce que les Portugais, qui les premiers découvrirent la côte occidentale d'Afrique, appelèrent de ce nom le peuple de couleur répandu sur la plus grande partie de cette côte). Ethnogr. Se dit des hommes à peau noire. Peuple nègre. Nation nègre. L'espèce nègre. Beaucoup de peuplades *nègres* sont polygames, et les chefs peuvent prendre autant de femmes qu'ils en désirent. (Virey.) Le nègre n'est pas seulement *nègre* à l'extérieur, mais dans toutes ses parties et jusque dans les plus profondément situées. (Id.) Les Portugais des côtes d'Afrique, qui ne sont pas alliés au sang éthiopien, ne deviennent pas *nègres*. (Id.)

— *Race nègre* ou *éthiopique*. Une des races humaines qui peuple non-seulement presque toute l'Afrique, mais encore une grande partie de l'Océanie centrale. Elle a pour caractère la peau noire, les cheveux courts et crépus, le nez épaté, les joues saillantes, les mâchoires proéminentes, etc. Elle compose à peine le quart du genre humain, et ne remplit jamais qu'un rôle secondaire sur ce globe.

— Ichthyol. On a donné cette épithète à plusieurs poissons de couleur noire, et en particulier à un centronote.

— Mamm. Ce mot sert de désignation spécifique à deux animaux américains de l'ordre des quadrumanes, l'un appartenant au genre sajou, et l'autre au genre tamarin. ‖ La guenon maure de l'Inde a été aussi quelquefois appelée *guenon nègre*. ‖ On le dit également de tous les animaux. Les gros bœufs ventrus et blancs de Hollande, transportés au cap de Bonne-Espérance, deviennent pour ainsi dire *nègres* et hottentots; après quelques générations, ils paraissent bruns, secs, dans un état demi-sauvage. (Virey.)

NÈGRE. s. m. Nom qu'on donne en général à la race des noirs, et spécialement aux habitants de certaines contrées de l'Afrique. Cette race, inférieure à la race blanche, a presque toujours été asservie par celle-ci. Les *nègres*, les insulaires des Moluques et des îles de la Sonde, qui trouvent le plus d'orangs et de pongos parmi eux, se persuadent que ce sont leurs ancêtres à l'état de nature, restés ainsi sauvages et paresseux et qui affectent de ne pas vouloir parler, pour vivre dans les bois en pleine liberté et n'y rien faire. (Virey.)

— La Côte-d'Or fournit les meilleurs esclaves et en plus grande quantité. On les achète par échanges. Au Congo, un père fait argent de ses propres enfants, et les cède souvent pour un collier de corail ou pour quelques bouteilles d'eau-de-vie. La traite fut légalement autorisée d'abord par l'Espagne, sous le ministère du cardinal Ximenez et sous l'empereur Charles-Quint. Elle la fut en Angleterre sous le règne d'Elisabeth, et en France sous Louis XIII. Tous ces princes l'adoptèrent sous le prétexte que les noirs n'étant pas chrétiens, ils ne pouvaient pas prétendre à la liberté d'hommes. Les [illegible] été bien dévoilées que de notre temps. Depuis longtemps les hommes les plus recommandables par leur amour de l'humanité manifestaient leur horreur pour l'esclavage des nègres et les infamies de la traite. Les quakers de Pensylvanie y renoncèrent les premiers en 1774, l'Angleterre en 1806, et la France en 1815. Depuis cette époque, le nombre des émancipations a toujours été croissant.

— Esclave noir employé aux travaux des colonies. Avoir cent nègres, deux cents nègres dans son habitation.

— Fam. *Traiter quelqu'un comme un nègre.* Le traiter avec beaucoup de dureté et de mépris.

— *Faire travailler quelqu'un comme un nègre.* Exiger de lui un travail pénible, le faire travailler sans relâche.

— *Nègre marron.* Esclave nègre qui s'est enfui de chez son maître. Le moindre bruit n'échappe point à leur oreille; aussi les *nègres* marrons ou fugitifs savent très-bien découvrir de loin et entendre les blancs qui les poursuivent. (Virey.)

— *Nègre blanc.* Nom qu'on donne aux Albinos, parce que lorsque cette affection morbifique se rencontre dans les nègres, elle les rend tout aussi blafards que lorsqu'elle se manifeste dans la race européenne. ‖ *Nègre-pie.* Les *nègres-pies*, ou tachés de blanc sur diverses parties de leur corps, ressemblent à ces panachures des pétales et des feuilles de certains végétaux cultivés. (Virey.)

— Entom. Papillon du genre satyre.

— Ichthyol. Poisson du genre des scombres.

— Mamm. Espèce de singe de Java.

— Syn. comp. NÈGRE. MAURE. Les *nègres* sont les habitants noirs de l'Afrique du côté de l'Océan, et les *Maures* ceux qui vivent sur les bords de la Méditerranée. ‖ NÈGRE. NOIR. Le *nègre* est l'homme d'un certain pays; le *noir* est l'homme d'une certaine couleur. Vous opposez les *noirs* aux blancs, et vous faites des *nègres* une espèce de bétail.

NÉGRENDIS. s. f. Manque de dents.

NÉGREPELISSE. Géogr. Ch.-l. de canton, arr. de Montauban (Tarn-et-Garonne); 3,200 h. En 1622, cette ville, qui était au pouvoir des protestants, fut prise par Louis XIII et traitée avec la plus grande rigueur.

— s. m. Sorte de cotonnade que l'on fabrique dans ce pays.

NÉGREPONT. Géogr. La plus grande des îles de la Grèce, dans l'Archipel. Elle forme un département du royaume de Grèce. Elle a 172 kilom. de long, et de 4 à 32 de large; 60,000 h. La capitale porte le même nom; 16,000 hab.

NÉGRERIE. s. f. Lieu où l'on renferme les nègres dont on fait commerce.

— Réunion de nègres.

— Lieu où ils travaillent. Lorsque les yeux de l'Eternel, parcourant le globe, tombent sur une *négrerie*, il les détourne avec indignation. (Boiste.)

— Fig. Ne faites pas d'un atelier une *négrerie*. (Boiste.)

NÈGRES-CARTES. s. f. pl. Minér. Émeraudes de rebut ou de peu de valeur qu'on laisse au profit des nègres qui font, dans le royaume de la Nouvelle-Grenade, la recherche de ces pierres précieuses. Le débit de ces émeraudes rebutées était assez considérable autrefois; alors on croyait que ces pierres précieuses pouvaient servir en médecine; maintenant ce commerce est très-peu de chose.

NÉGRESSE. s. f. Femme nègre. L'amour excite chez les *négresses* des transports inconnus partout ailleurs, et elles poussent l'audace du plaisir jusqu'à la rage la plus effrénée. (Vir.)

— S'empl. aussi adjectiv. Nos courtisanes, en Europe, n'ont pas mieux que les esclaves *négresses* l'art de consumer et de renverser de grandes fortunes. (Id.)

— Conchyl. Nom marchand d'une coquille univalve, le cône cordelier. ‖ Il paraît qu'on le donne aussi quelquefois à une espèce de volute et à une espèce d'olive, l'olive maure.

NÉGRET. s. m. Agric. Variété de raisin.

NÉGRÉTIE. s. f. (pr. *né-gré-ci*). Bot. Genre de plantes du Pérou établi pour le grand pois pileux, plus connu sous le nom de *mucuna*. ‖ Genre de la famille des légumineuses, établi pour plusieurs plantes de l'Amérique. On emploie extérieurement les plantes, pulvérisées, contre la piqûre des insectes. Les poils roides qui recouvrent les cosses passent pour un excellent vermifuge.

NÉGRIER. adj. m. Qui transporte des nègres. ‖ *Vaisseau* ou *bâtiment négrier.* Bâtiment qui sert à la traite des nègres. ‖ *Capitaine négrier.* Capitaine d'un bâtiment qui a cette destination.

— *Littérature négrière.* Celle qui s'occupe du sort des nègres.

— S'empl. aussi substantiv., soit en parlant du vaisseau, soit en parlant du capitaine. Un négrier.

NÉGRIL. s. — Entom. Nom que l'on donne dans le midi de la France à la larve d'un insecte, l'eumolpe obscur, qui cause de grands ravages aux récoltes de la luzerne, ainsi qu'à celle d'une altise qui dévore les feuilles du pastel.

NÉGRILLON, ONNE. s. (pr. *né-gri-llon*). Petit nègre [illegible] ment jaunâtre. Peu à peu, ils noircissent entièrement dans l'espace de quelques semaines. (Virey.) ‖ On dit aussi *petit nègre*. Jamais les petits *nègres* ne sont emmaillottés; ils déploient très-librement leurs membres avec agilité. (Id.)

— Enfant barbouillé de noir.

— s. m. Ichthyol. Nom spécifique d'un holocentre.

— Minér. On donne souvent ce nom à une altération particulière de l'argent rouge ou du cuivre gris argentifère du Pérou et du Mexique, altération dans laquelle ces minerais se réduisent en une poussière noire.

NÉGRINO. s. m. Hortic. Sorte de raisin doux dont on fait de très-bon vin en Espagne.

NÉGRITE. s. des 2 g. Relat. Petit nègre, enfant nègre.

NÉGRITE. s. f. Entom. Nom vulgaire d'un insecte qui ravage les plantations de pastel.

NEGRO ou **RIO-NEGRO.** Géogr. Rivière de l'Amérique méridionale, qui prend sa source dans la Nouvelle-Grenade, arrose cette république et celle de Venezuela, entre dans le Brésil, et se jette dans l'Amazone après un cours de 1,300 kilom.

NEGRO. s. m. Polit. Espagnol partisan des cortès de 1820. Ne se prend qu'en mauvaise part.

NÉGRO-MALAIS, AISE. adj. et s. Ethnogr. Se dit des peuples noirs de la Malaisie, et particulièrement des Papouas. Les Négro-Malais forment une subdivision de la race nègre.

NÉGROMANCIE. s. f. Mot barbare que l'on est étonné de trouver dans l'Académie. V. NÉCROMANCIE.

NÉGRONE. s. f. Hortic. Variété de figue.

NÉGROPHAGE. s. m. (du port. *negro*, noir, et du gr. φάγω, manger). Partisan de l'esclavage des nègres.

— Adjectiv. Écrivain négrophage.

NÉGROPHAGIE. s. f. Système de ceux qui soutiennent l'esclavage des nègres.

NÉGROPHILE. adj. et s. des 2 g. (du port. *negro*, noir, et du gr. φίλος, ami). Polit. Qui aime les nègres. ‖ Partisan de l'abolition de l'esclavage.

— adjectiv. Écrivain négrophile.

NÉGROS. Géogr. Une des Philippines; 270 kilom. sur 55; 90,000 hab.

NÉGUNDO. s. m. Bot. Espèce d'érable qui n'a point de corolle. ‖ Petite graine noire de l'Inde. ‖ Arbre des Indes orientales, dont les feuilles ont l'odeur et le goût de la sauge.

NÉGUS. s. m. (mot éthiopien qui signifie *roi*). Hist. Titre que l'on donne à l'empereur d'Abyssinie. Le grand négus ne règne plus que sur une partie de l'Abyssinie appelé le Tigré; dans le reste du pays, les gouvernements se sont rendus indépendants de fait, et quelques-uns reconnaissent encore nominalement son autorité.

Art culin. Sorte de limonade au vin en usage en Angleterre.

NÉHALENNIA. Myt. germ. Divinité dont on a trouvé des statues dans plusieurs endroits du nord de l'Europe, et principalement aux Bouches du Rhin. On croit que c'était une déesse mère ou une divinité champêtre.

NÉHAVEND. Géogr. Ville de Perse, dans la province de l'Irac-Adjémi.

— Hist. *Bataille de Néhavend.* Victoire remportée par les Arabes sur les Perses, commandés par Rostam, en 638. La bataille de Néhavend anéantit pour longtemps le pouvoir de la Perse.

NÉHEL. s. m. Métrol. Mesures de liquides des Hébreux, qui valait environ 90 litres.

NÉHÉMIE Myth. rabb. Le premier des deux Messies, sauveur des talmudistes.

— Juif captif en Perse dans le Ve siècle avant J.-C.; il obtint d'Artaxerxès la permission d'aller rebâtir le temple de Jérusalem, et termina cette entreprise l'an 454 av. J.-C. Il gouverna le peuple hébreu pendant près de vingt-neuf ans avec une grande sagesse, et mourut en l'an 430. On lui attribue le second livre d'Esdras.

NEÏ s. m. Relat. Espèce de flûte traversière faite de roseaux, dont se servent les Turcs.

NÉIDE. s. m. Entom. Genre d'insectes hémiptères, de la famille des rhinostomes. On les trouve sur les feuilles des plantes, le tronc des arbres, etc.

NEIF. s. m. Féod. Serf d'origine.

NEIGE. s. m. (du lat. *ningere*, neiger). Vapeur congelée qui tombe des nues sur la terre en flocons blancs et légers, produite par des amas de cristaux très-variés, dont on a observé et décrit quarante-huit formes différentes. Si l'air est agité, elle tombe sous forme de flocons blancs irréguliers, mais s'il est parfaitement calme, c'est sous forme d'étoile à six rayons. L'influence de la neige sur la conservation des plantes et sur la constitution de l'atmosphère est un fait reconnu. Neige menue. De gros flocons de neige. Ce temps couvert nous amènera, nous apportera de la neige. Il tombe de la neige. La neige voltige, s'amoncèle. De la neige fondue. De la neige durcie. Campagne couverte de neige. Terre couverte d'un mètre de neige. Les premières neiges. Des montagnes couvertes de neige, de neiges éternelles. Se perdre dans les neiges. Torrent formé par la fonte des neiges. [illegible] boules de neige. Boire à la neige. Blanc comme neige. Plus blanc que neige. La *neige* contribue à la fertilité des terres et à l'accroissement des végétaux. (Villem.) Les perdrix ont l'habitude de se tapir sous la *neige* pour se garantir du froid. (Id.)

La *neige* au gré des vents, comme une épaisse laine
Voltige à gros flocons, tombe, couvre la plaine,
Déguise la hauteur des chênes, des ormeaux,
Et confond les vallons, les chemins, les hameaux.
(Roucher.)

‖ C'est avec de la neige, du sel et un acide, que l'on produit un froid artificiel capable de congeler le mercure, tandis que la neige seule est à zéro, température de la glace fondante.

— On trouve quelquefois de la neige rouge, de la neige jaune, etc. Cette couleur vient ou de l'oxyde de fer dans un très-grand état de di-

vision, et d'un principe végétal résineux, ayant une couleur rouge orangée, appartenant, selon toute apparence, à quelques cryptogames de la famille des algues et des lichens, ou à la poussière des étamines de certains arbres verts, de certains lichens, etc.

— *Neiges perpétuelles.* Neiges qui ne fondent jamais. Pour qu'il y ait des neiges perpétuelles, il faut nécessairement que la température ambiante soit toujours au-dessous de zéro. Cependant la limite des neiges perpétuelles ne correspond pas toujours avec la hauteur où la température moyenne est à zéro. Ainsi, sous l'équateur, cette limite est peu élevée, et elle descend de plus en plus lorsqu'on se dirige vers les pôles. Lorsque les lieux où est successivement l'observateur se trouvent sous la même latitude, il y a peu ou point de variation dans la limite.

— *Neige fondue.* Certaines pluies froides qui viennent en hiver.

— C'est un axiôme des champs, que *la neige qui tombe en février vaut du fumier*, parce que les sels des neiges qui tombent dans ce temps-là ne sont pas aussi sujets à être dissous et entraînés par les pluies.

— Fig. L'honneur est comme la *neige*, dont la blancheur est ternie par les pas qui la foulent. (Calder.) Les statues que l'on dresse aux vivants sont de *neige*, et fondent aux rayons de la vérité. (Boiste.) La plus petite tache est visible sur la *neige*. (Gay.)

— Se prend pour Année. A la prochaine lune des fleurs, il y aura sept fois dix *neiges*, et trois *neiges* de plus, que ma mère me mit au monde. (Chateaub.)

— Prov. et fig. *C'est une pelote de neige qui grossit. Cela grossit comme une pelote de neige. Cela fait la pelote, la boule de neige.* Se dit des séditions qui croissent progressivement, des sommes qui grossissent par l'accumulation des intérêts, etc.

— Prov. *Faire cas d'une chose comme des neiges d'automne.* N'en faire aucun cas.

— Fig. Blancheur extrême. La neige et les glaces de la vieillesse. La neige de ses cheveux blancs. Ses cheveux... caressent de son cou la *neige* éblouissante. (Barth.) Le feu que vous cachez sous la *neige* de vos cheveux blancs vous brûle encore et vous consume avec autant d'ardeur que jamais. (Neuville.) Lainez répondit à quelqu'un qui lui faisait compliment sur la fraîcheur de son teint : Comment veux-tu que je n'aie pas le teint frais sous un tas de *neige* ? Allusion ingénieuse à ses cheveux blancs.

Semblable au lis baigné par des sources voisines,
Qui lève un front de *neige* au-dessus des épines.
(Denne-Baron.)

— Pop. et par mépris. *Un homme de neige.* S'est dit d'un homme méprisable. Un beau docteur de neige. || *Un habit de neige.* S'est dit d'un habit de nulle valeur.

— Art culin. *Œufs à la neige.* Blancs d'œufs battus de manière qu'ils forment une mousse semblable à de la neige.

— Glace de fruits faite avec du sucre et le jus de certains fruits.

— Dentelle de peu de valeur.

— Fig. et poét. Se dit des fleurs qui sont blanches comme la neige.

Et la brise rafraîchissante
S'embaume en se jouant dans les lilas tremblants,
Ou sème sur la terre une *neige* odorante
En balançant les cerisiers tout blancs. (A. Karr.)

— Alchim. *Neige.* Le mercure des sages, appelé ainsi à cause de sa blancheur. || *Cuire la neige.* Soumettre le mercure hermétique à l'action du feu.

— Chim. anc. *Neige d'antimoine.* Oxyde d'antimoine blanc sublimé.

— *Neige* rime avec les terminaisons en *eige* et *ége*, comme dans *piége*, *Norwége*, etc., quelle que soit la lettre d'appui.

On dirait qu'échappé des antres de Norwége,
L'hiver revient armé de glaçons et de *neige*. (Cast.)

Cependant les poëtes peuvent faire rimer ce mot avec *cortége*, *manége*, *il assiége*.

Sa bénigne moitié
Offrait sans voile aux regards du cortége
Que le plaisir entraînait sur ses pas
Son cou de lis, l'albâtre de ses bras,
Et les trésors de sa gorge de *neige*. (B.-Lormian.)

NEIGÉ (PETIT-). s. m. Un des noms de l'agaric blanc, qui est petit et d'un blanc d'argent.

NEIGER. v. unipers. 1re conj. (du lat. *ningere*). Ce verbe prend un *e* muet dans tous les temps dont la terminaison commence par un *a*. *Il neigeait. Neigeant.* Se dit de la neige qui tombe. Il neige bien fort. Il neige à gros flocons.

— Fig. et fam. *Il a neigé sur sa tête.* Il a les cheveux blancs.

— Prov. *Quand il neige sur les montagnes, il fait bien froid sur les vallées.* Quand le malheur atteint les grands, les petits sont déjà accablés.

— *Cela est vrai comme il neige.* Se dit quelquefois d'une proposition fausse.

— On trouve quelquefois ce verbe avec un substantif pour sujet. Avril avait *neigé* sur l'amandier en fleurs. (***) Omiss. des dictionn.

NEIGEUSE. s. f. Conchyl. Nom marchand d'une coquille univalve du genre porcelaine, ainsi nommée à cause de ses taches blanches sur un fond fauve ou jaunâtre. || *Neigeuse à rubans.* La volute hispidule.

NEIGEUX, EUSE. adj. Chargé de neige. Temps neigeux.

— *Saison neigeuse.* Saison dans laquelle il tombe beaucoup de neige.

— De neige. Et le givre piquant et les flocons *neigeux*. (Delille.)

— Couvert de neige.

— Où il y a beaucoup de neige. Les cimes neigeuses, les sommets neigeux de l'Apennin. Des cadavres infects couvrent ses rocs *neigeux*. (Roucher.) Au nord, par-delà une mer irrégulière et longuement étroite, sont les campagnes de l'Europe, riches en prairies et en champs cultivés ; à sa droite, depuis la mer Caspienne, s'étendent les plaines *neigeuses* et nues de la Tartarie. (Voln.) La cime du roc *neigeux*, inaccessible. (Desaintange.)

On calmerait plutôt l'aquilon orageux,
Lorsque de l'Apennin il bat les flancs *neigeux*.
(Baour-Lormian.)

— Blanc comme de la neige. La fleur *neigeuse* du pommier. (Gozlan.)

Son front chauve et *neigeux*, et battu par les vents,
Ou n'a plus de cheveux, ou n'en a que de blancs.
(Desaintange.)

— Bot. Se dit d'une plante qui croît sur les montagnes, près des neiges éternelles, ou même sur la neige qu'elle colore en rouge.

— Conchyl. Se dit d'une coquille qui a des taches blanches sur un fond coloré, comme le cône neigeux, la volute neigeuse.

— Se dit d'une pierre fine transparente qui n'est pas nette.

NEIGIE. s. f. Bot. Sorte de plante qu'on trouve dans l'Amérique septentrionale, et dont les fleurs ressemblent à des flocons de neige.

NEILLE. s. f. (pr. *né-ie*). Techn. Chanvre pris dans une grosse ficelle décordée dont on se sert pour boucher les fentes d'un tonneau.

NEILLIE. s. f. (pr. *né-i*). Bot. Genre de plantes du Népaul.

NEIPPERG (Guill. Reinhardt, comte de). Célèbre général autrichien, né en 1684, mort en 1774.

NÉIS. s. f. Anc. cout. Obligation de nettoyer.

NEISS ou **NEISSE.** Géogr. Nom de deux rivières d'Allemagne, affluents de l'Oder. || Ville forte des Etats prussiens, dans la Silésie, 12,000 hab.

NEITH. Myth. égypt. Divinité égyptienne, déesse de la sagesse et protectrice des arts. Neith était la personnification de la sagesse d'Isis ; elle répond à l'Athéné des Grecs. La brebis était son emblème.

— Iconol. On lui donnait tantôt la forme humaine, tantôt celle du lion ou du bélier ; souvent elle a des ailes et foule aux pieds le grand serpent Apof.

— Myth. celt. Divinité des eaux chez les Gaulois.

NEITHÉE. s. f. Conchyl. Genre de coquilles bivalves.

NÉJIN. Géogr. Ville de la Russie d'Asie, gouvernement de Tchernigov ; 16,000 hab.

NÉKID. Myth. rabb. Ange qui, suivant le Talmud, préside aux aliments.

NÉKIR. Myth. mah. Nom d'un des deux anges qui, selon les mahometans, interrogent les morts dans leur sépulcre.

NELAM-MAR. s. m. Bot. Plante annuelle herbacée, du genre des sainfoins.

NÉLAM-PACENDA. s. m. Bot. Jolie espèce de violette vivace qui croît dans l'Inde.

NÉLA-NAREGAM. s. m. Bot. Genre d'arbrisseaux du Malabar.

NÈLE. s. f. Anc. métrol. Petite monnaie qui valait 15 deniers. || Il y avait des gros de nèle qui valaient le double.

NÉLÉE. Temps hér. Fils de Neptune et de Tyro. Exposé dès sa naissance, ainsi que son frère Pélias, il fut trouvé par des bergers. Plus tard il se fit reconnaître par sa mère, qui avait épousé Créthée, roi d'Iolcos, et à la mort de ce prince il s'empara de ses Etats. Chassé par Pélias, il alla fonder Pylos en Messénie, où il épousa Chloris, fille d'Amphion. Il fut tué par Hercule.

— Fils de Codrus, dernier roi d'Athènes, et frère de Médon, fut contraint de céder le pouvoir à son frère et alla s'établir en Asie Mineure. On lui attribue la fondation de Milet, d'Ephèse, de Colophon, de Lébados et de Clazomènes.

NÉLÉE. s. m. Crust. Genre de crustacés décapodes macroures.

honorée par Nélée.

— Se dit de Nestor et des autres fils de Nélée.

NÉLÉIDIES. s. f. pl. Ant. gr. Fête instituée en l'honneur de Diane par Nélée.

NÉLENSIE. s. f. Bot. Genre de la famille des acanthacées, établi pour une plante de la Louisiane.

NÉLESHENA. s. f. Bot. Espèce de gouet qui croît dans les Indes orientales.

NÉLI. s. m. Bot. Nom qu'on donne dans l'Inde au riz qui n'est pas encore dépouillé de ses balles. || Balle florale du riz, dont on se sert pour entretenir le feu.

NÉLICOURVI. s. m. Ornith. Espèce de tisserin.

NÉLITRE. s. m. Bot. Genre de myrtées, renfermant des arbrisseaux des îles de la Société.

NÉLITTE. s. f. Bot. Genre de plantes légumineuses, renfermant une trentaine d'espèces.

NELLORE. Géogr. Ville de l'Hindoustan anglais, présidence de Madras, ch.-l. de district.

NELLUMULLA. s. m. Bot. Arbrisseau du Malabar, de la famille des jasminées, dont les fleurs ont une odeur très-suave.

NELMA. s. m. Ichthyol. Saumon de Sibérie, qui pèse quelquefois jusqu'à 30 kilogr.

NÉLOCIRE. s. f. Crust. Genre de crustacés isopodes.

NÉLOMBIACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble au nélombo. || NÉLOMBIACÉES. s. f. pl. Famille de plantes ayant pour type le genre nélombo. || Tribu de la famille des nymphéacées.

NÉLOMBO ou **NÉLUMBO.** s. m. Bot. Genre de plantes de la famille des nymphéacées. Cette belle plante s'est attiré l'attention de tous les peuples chez lesquels elle croît. On la trouve représentée, avec ses fleurs pourpres, sur les papiers à tapisserie qui nous viennent de la Chine. Les Egyptiens l'ont presque divinisée, et l'ont représentée sur la plupart de leurs monuments. Elle est souvent placée parmi les attributs des divinités indiennes.

NÉLOMBONÉ, ÉE. adj. Bot. V. NÉLOMBIACÉ.

NELSON (Horace). Célèbre amiral anglais, né en 1758, anéantit la flotte française à Aboukir, eut seul tout l'honneur du combat naval livré devant Copenhague, mais il attaqua infructueusement la flottille de Boulogne. Il fut tué à Trafalgar en 1805.

NELSONIE. s. f. Bot. Genre d'acanthacées de la Nouvelle-Hollande.

NÉLY. s. m. Comm. Nom que l'on donne dans l'Inde, et particulièrement à Karikal, au riz lorsqu'il est seulement battu, et qu'il n'est pas encore dégagé de son enveloppe.

NÉMALITE. s. f. Minér. Magnésie hydratée fibreuse.

NÉMANOUM. Myth. Nom que les Grecs donnent quelquefois à Minerve.

NÉMASPORE. s. m. Bot. Genre de champignons.

NÉMASPORÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à un némaspore. || NÉMASPORÉS. s. m. pl. Famille de champignons.

NÉMAKE. s. m. Entom. Genre d'insectes hyménoptères, établi pour y ranger quelques espèces d'uropristes ou mouches à scie.

— Minér. Variété d'obsidienne qui est en longs filaments.

NÉMATION. s. f. (pr. *né-ma-ci-on*). Bot. Genre de fucus.

NÉMATOCÈRE. adj. des 2 g. (ét. gr., νῆμα, filet ; κέρας, corne). Entom. Qui a des antennes filiformes. || NÉMATOCÈRES. s. m. pl. Famille d'insectes lépidoptères, comprenant ceux de ces insectes qui ont les antennes à peu près filiformes. Presque toutes les espèces de chenilles qui appartiennent aux différents genres de cette famille se filent un cocon dans lequel elles se changent en chrysalides.

NÉMATOCÈRE. s. m. Entom. Genre d'insectes diptères.

NÉMATODE. s. m. Entom. Genre d'insectes coléoptères.

NÉMATOÏDE. adj. des 2 g. (ét. gr., νῆμα, fil ; εἶδος, ressemblance). Helmint. Qui a la forme d'un fil. || NÉMATOÏDES. s. m. pl. Famille de vers intestinaux, comprenant ceux qui ont le corps allongé et arrondi comme un fil.

NÉMATOÏDÉE. s. f. Helmint. Ver intestinal, qu'on nomme aussi *filaire de Médine*.

NÉMATOMYCE. adj. des 2 g. (ét. gr., νῆμα, filet ; μύκης, champignon). Bot. Se dit des champignons filamenteux. || NÉMATOMYCES. s. m. pl. Tribu de champignons filamenteux.

NÉMATOPE. s. m. Entom. Genre d'insectes hémiptères de la famille des géocorises.

NÉMATOPHYTE. s. m. (ét. gr., νῆμα, filet ; φύτον, plante). Bot. Plante filamenteuse.

— NÉMATOPHYTES. s. m. pl. Zooph. Classe de pseudozoaires, dans laquelle on range ceux qui ont le corps généralement filamenteux.

NÉMATOPLATE. s. f. Bot. Genre d'algues marines.

NÉMATOPODE. adj. des 2 g. (ét. gr., νῆμα, fil ; πούς, pied). Infus. Qui a les pieds en forme de filaments. || NÉMATOPODES. s. m. pl.

zoaires, comprenant ceux qui ont le corps terminé par une sorte de queue pourvue d'appendices locomoteurs en forme de longs cirrhes ciliés.

NÉMATOSPERME. s. m. Bot. Genre de plantes d'Amérique.

NÉMATOTHÉCIEN, IENNE. adj. (ét. gr., νῆμα, fil ; θήκη, boîte). Bot. V. NÉMATOMYCE. || NÉMATOTHÉCIENS. s. m. pl. Famille de l'ordre des champignons gymnocarpes, comprenant ceux qui sont composés de filaments.

NÉMATOTHÈQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., νῆμα, filet ; θήκη, boîte). Bot. V. NÉMATOMYCE. || NÉMATOTHÈQUES. s. m. pl. Section de l'ordre des champignons gymnocarpes, comprenant ceux qui sont filamenteux.

NÉMATOURE. adj. des 2 g. (ét. gr., νήματος, gén. de νῆμα, filet ; οὐρά, queue). En tom. Dont l'abdomen se termine par une queue composée de soies. || NÉMATOURES. s. m. pl. Famille d'insectes aptères.

NÉMAUCHÈNE. s. m. (ét. gr., νῆμα, fil ; αὐχήν, cou, à cause du col des fruits, qui est filiforme). Bot. Genre de lactucées d'Asie.

NÉMAUCIEN, IENNE. adj. et s. Géogr. Habitant de Nîmes. || Qui appartient à Nîmes ou à ses habitants.

NÉMAUSUS. Myth. anc. Divinité des Némausiens, fils ou descendant d'Hercule, et fondateur de Nîmes.

— Géogr. anc. Ancien nom de la ville de Nîmes.

NÉMAZOAIRE ou **NÉMAZOONE.** s. m. (ét. gr., νῆμα, fil ; ζῶον, animal). Infus. Animalcule qu'on suppose apte à s'agglutiner avec d'autres, pour produire une espèce d'algue filamenteuse, sans cesser pour cela d'être un animal.

NEMBROSSI. s. m. Bot. Espèce de safran d'Egypte fort estimé.

NEMBROTH. Myth. or. Esprit que les Chaldéens consultaient, et à qui le mardi était consacré.

NEMDA. Myth. tart. Lieu de dévotion célèbre aux environs du Volga. Il est consacré au culte des mauvais génies. Les peuples d'alentour y viennent en pèlerinage, les mains pleines de présents et d'offrandes, car ils supposent que ces esprits sont fort avides, et qu'ils puniraient de mort ceux qui viendraient les honorer sans leur rien apporter.

NÉMÉE. Myth. Fille d'Asopus ou de Jupiter et de la Lune, elle donna son nom à une contrée du pays des Argiens, où il y avait une vaste forêt, fameuse par le lion qu'Hercule étouffa par l'ordre d'Eurysthée.

— Géogr. anc. Ville d'Argolide, où l'on célébrait, tous les trois ans, les jeux néméens.

NÉMÉEN, ENNE. adj. et s. Géogr. anc. Habitant de Némée. || Qui appartient à Némée ou à ses habitants.

— Myth. gr. Surnom de Jupiter et d'Hercule.

— Ant. gr. *Jeux néméens.* Jeux qui furent institués par Hercule. On les célébrait tous les trois ans, et ils étaient comptés parmi les plus fameux de la Grèce. Ils servaient d'ère aux habitants de l'Argolide.

NÉMÉEN, ENNE. adj. (du gr. νῆμα, fil). Bot. Se dit des plantes dont les corpuscules reproducteurs s'allongent en fil par la germination. || NÉMÉENS. s. m. pl. Végétaux cryptogames, cellulaires, sporidiens ou sporidifères, dont les corpuscules reproducteurs s'allongent en fil au moment de la germination.

NÉMÉONIQUE. s. m. Antiq. Vainqueur des jeux néméens.

— Se prend aussi adjectiv. La couronne néméonique était de persil.

NÉMERTE. s. m. Helmint. Genre de vers intestinaux marins qui insinuent leur extrémité antérieure dans les anomies qu'ils sucent.

NÉMERTÈS. Myth. gr. Nom d'une Néréide.

NÉMERTÉSIE. s. f. Zooph. Genre de polypiers flexibles.

NÉMÈSES. s. f. pl. Myth. Divinités, filles de l'Erèbe et de la Nuit, que quelques personnes croient être les mêmes que les Euménides. Elles étaient deux. L'une, la Pudeur, s'en retourna au ciel après l'âge d'or ; l'autre resta sur la terre et dans les enfers pour la punition des méchants. La plupart des attributs des Némèses sont les mêmes que ceux de Némésis.

NÉMÉSIE. s. f. Bot. Genre de plantes du cap de Bonne-Espérance, de la famille des scrofulaires.

NÉMÉSIEN. Poëte latin, né à Carthage, avait composé trois poëmes didactiques, dont il ne nous reste que des fragments.

NÉMÉSIENNES. s. f. pl. Myth. V. NÉMÉSIES.

NÉMÉSIES. s. f. pl. Antiq. gr. Fêtes lugubres en l'honneur de Némésis ; on y faisait des sacrifices d'expiation pour les morts.

NÉMÉSIS. (pr. *né-mé-siss*). Myth. anc. Fille de l'Océan et de la Nuit, ou de Jupiter et de la Nécessité ; déesse de la justice et de la vengeance, qui punit ou récompense les mortels.

— Iconol. On la représentait toujours avec des ailes, armée de flambeaux et de serpents, et portant sur sa tête une couronne rehaussée d'une corne de cerf. Un grand nombre de médailles de Smyrne la représentent avec les attributs de

droite elle écarte une partie des vêtements qui lui couvrent la poitrine, et son regard se dirige sur son sein. Elle tient dans la main gauche une coquille, un frein ou une branche de frêne, et dans la main droite une mesure ; quelquefois on voit à ses pieds la roue de la Fortune et un griffon.

— Il y avait des Némésis inférieures, qui offrent beaucoup de ressemblance avec les Furies.

— Syn. simpl. Adrastée, Rhamnusie. || Epith. Juste, sévère, cruelle, impitoyable, vengeresse. || Périphr. La déesse de la vengeance.

— Barthélemy a fait de ce mot pris comme substantif le titre d'un recueil de poésies satiriques.

NÉMÉSIS. s. f. Bot. Nom d'une plante des anciens, inconnue aux modernes.

NÉMÉSITE. s. f. Ant. gr. Sorte de pierre dont était construit l'autel de Némésis à Athènes, et dont les Athéniens arrachaient des fragments, sans doute pour se rendre la déesse favorable.

NÉMESTRINE. s. f. Entom. Genre d'insectes diptères de la famille des tanystomes, établi pour une espèce du Levant.

— Mamm. Espèce de singe du genre macaque.

NÉMESTRINUS. Myth. rom. Dieu qui présidait aux forêts.

NÉMÈTE. adj. et s. des 2 g. Géogr. Nom d'un peuple de la deuxième Germanie, entre le Rhin et les Vosges. Spire était sa capitale.

NÉMÉTÈS. Myth. Surnom de Jupiter, à cause d'un temple qu'il avait dans la forêt de Némée.

NÉMÉUS. Myth. Surnom de Jupiter et d'Hercule. Le premier fut ainsi surnommé, parce qu'il avait un temple célèbre dans cette contrée, et le second parce qu'il avait tué le lion de la forêt de Némée.

NÉMICHA. Myth. ind. Forêt où les sages assemblés firent un sacrifice qui dura douze ans, selon le Mahâbhârata, et mille, selon le Bhâgavata. C'est aussi sous les arbres du Némicha que Soûta lisait les ouvrages de Vyasa à soixante mille sages.

NÉMIE. s. f. Bot. Plante nommée aussi Manule.

NÉMOBLASTE. adj. des 2 g. (ét. gr., νῆμα, fil; βλαστός, germe). Bot. Qui a des embryons filiformes, comme ceux des mousses et des fougères.

NÉMOCÉPHALE. s. m. Entom. Genre d'insectes coléoptères.

NÉMOCÈRE. adj. des 2 g. (ét. gr., νῆμα, fil; κέρας, corne). Entom. Qui a des antennes filiformes. || NÉMOCÈRES. s. m. pl. Famille de diptères, comprenant ceux de ces insectes qui ont les antennes en forme de fil ou de soie.

NÉMOCTE. s. m. Helmint. Genre de vers qui vivent dans les eaux douces de la Sicile.

NÉMOGLOSSATE. adj. des 2 g. (ét. gr., νῆμα, fil; γλῶσσα, langue). Entom. Qui a une langue filiforme. || NÉMOGLOSSATES. s. m. pl. Famille d'insectes hyménoptères, correspondant à celle des apiaires, à cause de la langue filiforme des insectes qui la constituent.

NÉMOGNATHE. s. m. (ét. gr., νῆμα, fil; γνάθος, mâchoire, parce que les mâchoires de ces insectes sont très-allongées). Entom. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, de la famille des épispastiques.

NÉMOLITHE. s. f. (ét. gr., νέμος, forêt, λίθος, pierre). Minér. Pierre arborisée, dont les dendrites figurent des forêts et des bocages.

NÉMOPANTHE. s. m. Bot. Genre de plantes établi pour un arbuste du Canada; il est de la famille des rhamnées.

NÉMOPHILE. s. m. Bot. Genre de plantes de la famille des borraginées, établi pour deux espèces de l'Amérique. Une d'elles a été naturalisée en France.

NÉMOPTÈRE. s. m. (ét. gr., νῆμα, fil; πτέρον, aile). Entom. Genre d'insectes névroptères, de la famille des tectipennes.

NÉMORAL, ALE. adj. Hist. nat. Qui habite ou qui croît dans les forêts.

NÉMORALES. s. f. pl. Ant. rom. Fêtes qu'on célébrait en l'honneur de Diane, dans le bois d'Aricie.

NÉMORAT. s. m. Se disait pour Temple élevé dans une forêt.

NÉMORE. s. m. (du lat. *nemus, nemoris*, bois, forêt). Mot employé par Rabelais dans le sens de Forêt.

NÉMORÉEN, ENNE. adj. Ant. rom. Qui appartient aux némorales.

— Myth. *Némoréenne*. Surnom de Diane.

— *Roi némoréen*. Ministre qui présidait aux sacrifices offerts à Diane dans le bois d'Aricie.

NÉMOSIE. s. f. Ornith. Genre d'oiseaux de l'ordre des sylvains, établi pour une espèce de tangara.

NÉMOSOME. s. m. (ét. gr., νῆμα, fil; σῶμα, corps). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, établi pour quelques espèces de colydies, petits coléoptères dont le corps est linéaire. On les trouve en France et en Allemagne sous les écorces des vieux ormes.

NÉMOTÈLE. s. f. (ét. gr., νῆμα, fil; τέλος, fin). Entom. Genre d'insectes diptères de la famille des notacanthes, qui vivent dans les lieux marécageux.

[illegible] névroptères de la famille des plumipennes.

NÉMOURE. adj. des 2 g. (ét. gr., νῆμα, filet; οὐρά, queue). Entom. Qui a une queue en forme de filet. || NÉMOURES. s. m. pl. Famille d'insectes aptères, comprenant ceux dont l'abdomen est terminé par des soies ou des fils. Ils se nourrissent de débris de matières animales et végétales.

NEMOURS. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Fontainebleau (Seine-et-Marne); 3,600 hab.

— Hist. *Traité de Nemours*. Convention du 17 juillet 1585, par laquelle Henri III s'unit avec les ligueurs contre les protestants.

NEMROD. Arrière-petit-fils de Noé, premier roi des Chaldéens et fondateur de Babylone. Nemrod fut un chasseur intrépide. On le confond à tort avec Ninus. Il régna de 2640 à 2575 av. J.-C.

— Myth. Quelques-uns le regardent comme Saturne, d'autres comme Bacchus ou Mars.

NEMS. s. m. Mamm. Nom donné par les Egyptiens à l'icneumon ou rat de Pharaon, et appliqué par abus à une autre mangouste des Indes orientales.

NÉNAGH. Géogr. Ville d'Irlande, comté de Tipperary; 6,900 hab.

NÉNAX. s. m. Bot. Genre établi pour une espèce séparée des cliffortiées.

NÉNIATION. s. f. (pr. *né-ni-a-ci-on*; du gr. νηνία, chant funèbre). Antiq. Un des airs spondaïques des anciens. Il était composé de notes longues et égales.

NÉNIE. Myth. rom. Déesse des funérailles. On ne commençait à l'honorer que lorsque l'agonie commençait. Elle présidait aux chants lugubres en l'honneur des morts.

— NÉNIES. s. f. pl. Antiq. Chants funèbres en usage aux funérailles, dans l'ancienne Rome. Ils étaient débités d'une voix lamentable, au son des flûtes, par une femme louée pour cet office. || Il s'est appliqué ensuite à toutes sortes de chants désagréables, et même de discours ineptes. || On entendait aussi par ce nom un chant dont les nourrices se servaient pour endormir les enfants.

NENNI. adv. (pr. *na-ni*; du lat. barb. *nenilum*, pour *ne hilum*, pas même rien). S'emploie pour répondre négativement à une interrogation expresse ou sous-entendue. Voulez-vous aller à la chasse? — Nenni. Fam.

Est-ce assez? dites-moi, n'y suis-je point encore?
— *Nenni.* — M'y voici donc? (LA FONTAINE.)

— On ajoutait quelquefois *dà* pour nier davantage. Ferez-vous cela? — Nenni-dà, je ne le ferai pas.

— *Il n'y a point de nenni.* C'est une chose forcée, nécessaire. Il faut que vous partiez demain, il n'y a point de nenni.

— Prov. *Dites toujours nenni, vous ne serez jamais marié.*

— S'empl. aussi substantiv. *Un doux nenni.* Un refus engageant.

Un doux *nenni* avec un doux sourire
Est tant honnête. Il le faut vous apprendre.
(MAROT.)

NENS. s. m. pl. Relat. Jeunes gens que leurs parents mettent auprès des talapoins pour recevoir leurs instructions. Ces élèves demeurent souvent écoliers toute leur vie, et forment une espèce d'ordre composé de novices, qui ne sont jamais profès.

NENTILLE. s. f. Ce mot s'est dit longtemps pour Lentille; aujourd'hui il n'y a plus que des personnes tout à fait ignorantes qui se servent de ce terme. Il n'en était pas ainsi au XVIᵉ siècle, et même, si l'on en croit Ménage, celui qui aurait dit des *lentilles* aurait passé pour un provincial ignorant.

NÉNUPHAR. s. m. (par corr. de *nymphea*). Bot. Genre de plantes aquatiques de la famille des hydrocharidées, qui ont de larges feuilles rondes et de grandes fleurs rosacées qui s'élèvent sur la surface de l'eau. C'est une plante d'ornement très-pittoresque et du plus bel effet pendant la floraison. Ses fleurs s'épanouissent hors de l'eau, y rentrent pendant la nuit dans le temps de la fécondation, et n'en sortent plus après qu'elle est terminée. On a cru autrefois que toutes les parties de ces plantes, et surtout la racine, étaient anti-aphrodisiaques, mais on sait aujourd'hui que les propriétés des fleurs sont nulles, et que la racine, loin d'avoir la vertu qu'on lui supposait, produirait plutôt un effet tout opposé. Dans quelques pays du Nord, la racine du nénuphar jaune a été mélangée dans le pain pour en augmenter la masse dans les temps de disette. || L'Académie écrit *nénufar*.

— Antiq. V. NYMPHÉA.

NÉOBERING. s. m. Relat. Sorte de combat à la lutte que les nègres exécutent entre eux au son des instruments.

NÉOCÉIDE. s. f. Bot. Genre de la tribu des sénécionées, établi pour des plantes d'Amérique et de la Nouvelle-Hollande.

NÉO-CÉSARÉE. Géogr. anc. Ville du Pont, aujourd'hui Niksar.

NÉO-CHRÉTIEN, ENNE. adj. Hist. relig. Conforme à la doctrine du néo-christianisme.

NÉO-CHRÉTIEN, ENNE. s. Adhérent au néo-christianisme.

NÉO-CHRISTIANISME. s. m. (du gr. νέος, nouveau). Hist. relig. Espèce de philosophie [illegible] tenté de substituer aux croyances catholiques. Le néo-christianisme s'adressait particulièrement aux personnes qui ont rejeté les principes catholiques à cause de quelques abus ou de l'obscurité de quelques dogmes.

NÉOCLÈS. Myth. gr. Un des paysans lyciens qui furent changés en grenouilles par Latone, qu'ils avaient insultée.

NÉOCORAT. s. m. Ant. gr. Charge, emploi de néocore.

NÉOCORE. s. m. (du gr. νεωκόρος, fait de ναός, temple; κορέω, nettoyer). Antiq. Officier préposé à la garde et à l'entretien des temples et de ce qu'ils renfermaient de précieux. || Prêtre chargé de préparer les objets nécessaires aux sacrifices. Les néocores étaient d'abord des ministres inférieurs; plus tard ce titre fut porté par les empereurs mêmes.

— Se disait aussi des villes et provinces qui avaient fait bâtir des temples en l'honneur de Rome et des empereurs. Smyrne, Ephèse, étaient des néocores d'Auguste.

— Dans l'Eglise grecque, Sacristain.

NÉOCORIQUE. adj. des 2 g. Qui concerne le néocorat, le néocore.

NÉOCTÈSE. s. f. (ét. gr., νέος, nouveau; κτῆσις, acquisition). Minér. Arschiate d'un fer clair, découvert au Brésil.

NÉOCYCLIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., νέος, nouveau; κύκλος, cercle). Chron. Qui a lieu au commencement d'une certaine période de temps.

— *Fête néocyclique.* Fête qui ouvre un nouveau cycle.

NÉODAMODE. s. m. (ét. gr., νέος, nouveau; δᾶμος pour δῆμος, peuple). Ant. gr. Nom qu'on donnait à Lacédémone à ceux qui étaient nouvellement admis au rang de citoyen. Les esclaves pouvaient obtenir leur liberté et le rang de citoyens par quelque action héroïque; on les appelait alors *néodamodes*.

NÉOENIES. s. f. pl. (ét. gr., νέος, nouveau; οἶνος, vin). Ant. Fête qu'on célébrait en l'honneur de Bacchus, quand on buvait pour la première fois du vin nouveau de l'année.

NÉOGALE. s. m. (ét. gr., νέος, nouveau; γάλα, lait). Médec. Le premier lait que sécrètent les mamelles après le colostrum. || On pourrait encore appliquer ce nom à l'âge du lait, et appeler ainsi celui qui est sécrété depuis un accouchement peu ancien, par opposition au lait qui serait produit par une femme qui aurait enfanté depuis longtemps.

NÉOGAME. s. des 2 g. (ét. gr., νέος, nouveau; γαμέω, épouser). Didact. Personne nouvellement mariée.

— On l'a employé à tort dans le sens de celui, celle qui se marie de nouveau.

NÉOGAMIE. s. f. Didact. Mariage nouvellement célébré.

— On l'a employé à tort dans le sens de Secondes noces.

NÉOGRAD (Comitat de). Géogr. Province de Hongrie; 113 kilom. sur 78; 200,000 hab. Ch.-l. Balassa-Gyarmath.

NÉOGRAPHE. adj. des 2 g. (ét. gr., νέος, nouveau; γράφω, écrire). Qui veut introduire ou qui admet une orthographe nouvelle et contraire à l'usage. Écrivain néographe.

— S'empl. substantiv. Un néographe. Des néographes.

NÉOGRAPHIE. s. f. Traité, ouvrage sur un nouveau système d'orthographe, ou suivant ce nouveau système.

NÉOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Qui concerne la néographie.

NÉOGRAPHISME. s. m. Manière d'orthographier contraire à l'usage. Le néographisme peut être approuvé s'il est raisonné dans ses principes.

NÉOGRAPHISTE. s. des 2 g. V. NÉOGRAPHE.

NÉO-GREC, ECQUE. adj. Se dit quelquefois pour Grec moderne. Langue, littérature néo-grecque.

NÉOÏNIES. s. f. pl. Ant. gr. V. NÉOENIES.

NÉO-LATIN, INE. adj. Linguist. Se dit de toutes les langues modernes dérivées du latin. Le français, l'italien, l'espagnol, le portugais, le valaque, etc., sont des langues néo-latines.

— Se dit de la littérature qui s'est formée à l'imitation des Latins.

NÉOL. Abréviation du mot *néologisme*.

NÉOLOGIE. s. f. (ét. gr., νέος, nouveau; λόγος, discours). Invention, usage, emploi de termes nouveaux. La néologie demande beaucoup de jugement et de goût.

— Par extens. Emploi des mots usuels dans un sens nouveau ou différent de la signification ordinaire.

— Si l'expression nouvelle ou rajeunie est douce à l'oreille, claire à l'esprit, sensible à l'imagination; si la pensée la sollicite et si le besoin l'autorise; si le tour est animé, précis, naturel, énergique; si elle est conforme à la syntaxe et au génie de la langue; si elle ajoute à sa richesse; si par là on évite une périphrase traînante, une épithète lâche ou diffuse; si elle n'a point d'équivalent pour exprimer une nuance intéressante, ou dans le sentiment, ou dans l'idée, ou dans l'image, où est la raison de ne pas l'employer? (Marm.)

— Théol. Doctrine nouvelle, hardie, telle que [illegible]

NÉOLOGIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à la néologie ou au néologisme. Langue, style, expression néologique. Ne se prend guère qu'en mauvaise part. Telle expression fut autrefois *néologique*, qui est aujourd'hui du bel usage. (Desfont.)

— Il ne se met qu'après son substantif. Expression néologique. Dictionnaire néologique.

NÉOLOGISME. s. m. Habitude d'employer sans besoin ou sans goût des termes nouveaux ou de donner aux mots reçus des significations différentes de celles qui sont en usage. Ne se prend qu'en mauvaise part. La manie du néologisme. Ouvrir la porte au *néologisme*, dont la plupart de nos écrivains abusent misérablement; excuser ou encourager les fredaines de style qui font tant de bruit autour de nous; augmenter cette rage de vieilles expressions, de phrases mal faites, d'emprunts maladroits à Ronsard et à Jodelle, ce n'est pas mon intention. (Ph. Chasles.) Comparez au *néologisme* de J.-J. Rousseau celui de Sébastien Mercier, vous verrez qu'il y a fagots et fagots, et que tout dépend de l'habileté de l'artiste. (Id.)

N'allez pas étaler l'effronté barbarisme,
Ni l'absurde jargon du froid *néologisme*.
(MILLER.)

|| Ce mot s'étend aussi à la manière d'arranger et de couper les phrases, de joindre les mots ensemble, ou même à la manie d'entasser des figures bizarres.

— Mot forgé ou transporté sans nécessité d'une langue dans une autre. Ouvrez les versificateurs du temps de Louis XIII, vous verrez qu'alors on était aussi fou de *néologismes* qu'aujourd'hui. (Ph. Chasles.)

— Mot détourné de sa signification ordinaire.

— Se prend aussi en bonne part dans le sens de Mot nouveau.

— Mᵐᵉ de Genlis peint fort bien le néologisme. Monsieur est beaucoup trop merveilleux pour moi. Son esprit est si fort au-dessus du mien, que je ne comprends pas plus ses longs discours que s'il parlait allemand. Son langage est composé d'une quantité de mots qui me sont absolument inconnus, et il place ceux que je connais de manière à me dérouter totalement sur leur signification.

— Syn. comp. NÉOLOGISME. NÉOLOGIE. La *néologie* est un art, le *néologisme* en est l'abus.

NÉOLOGISTE. s. m. Gram. Celui qui fait un trop fréquent usage du néologisme.

— Syn. comp. NÉOLOGISTE. NÉOLOGUE. Quelques personnes prennent *néologue* en bonne part; mais *néologiste* est toujours une qualification défavorable.

NÉOLOGUE. s. m. Celui qui, soit en parlant, soit en écrivant, fait un usage fréquent de termes nouveaux ou détournés de leur véritable sens. Se prend souvent en mauvaise part. Cet auteur est un néologue. Un terme hasardé est peu de chose; c'est le tour affecté des phrases c'est la jonction téméraire des mots, c'est la bizarreries, la fadeur des figures, qui caractérisent surtout le *néologue* et lui donnent un faux air d'esprit auprès de ceux qui n'en ont guère. (Desfont.) Si l'on ne voulait accepter qu'une seule époque littéraire dans toute la vie d'une nation, Lucrèce d'une part et de l'autre Tacite seraient des écrivains barbares; il ne faudrait lire ni Shakespeare et Bacon, riches de toute l'éloquence du XVIᵉ siècle, ni Mackintosh, Erskine ou Byron, *néologues* du XVIXᵉ siècle. (Ph. Chasles.)

NÉOMÉNIASTE. s. m. Ant. gr. Celui qui célébrait la fête de la néoménie.

NÉOMÉNIE. s. f. (ét. gr. νέος, nouveau; μήνη, la lune.) Astron. anc. Nouvelle lune.

— Ant. Fête qui se célébrait chez les anciens à chaque renouvellement de la lune. || En Egypte, elle consistait surtout à conduire en pompe l'animal sacré avec lequel le mois était en rapport. || En Grèce, on sacrifiait à tous les dieux, surtout à Apollon. Des jeux, des repas en commun occupaient le reste du jour.

Ant. gr. Le premier jour du mois athénien s'appelait néoménie. Le second s'appelait le *second jour du commencement*, et ainsi de suite jusqu'au dixième; le onzième s'appelait le *second jour du milieu*; et le vingt-unième, *le premier après les vingt*.

NÉOMÉNIEN. adj. m. Myth. gr. Surnom d'Apollon, qui était honoré surtout à la nouvelle lune, parce que la plupart des astres empruntent leur lumière du soleil.

NÉOMÉRIDE. s. f. Entom. Espèce de papillon.

— Zooph. Genre de coralligènes flexibles ou polypiers des Antilles, établi dans la famille des tubulariées, pour placer une espèce qui vit en société; elle s'élève à 2 ou 3 centimètres.

NÉONI. s. m. Relat. Se dit de certains prêtres du Congo, qui se chargent spécialement d'exercer la médecine.

NÉONOMIEN. s. m. (ét. gr., νέος, nouvelle; νόμος, loi). Hist. relig. Membre d'une secte chrétienne qui ne reconnaissait que l'Evangile.

NÉOPÈTRE. s. m. (ét. gr., νέος, nouveau, πέτρα, rocher). Minér. Silex à cassure écailleuse ou cireuse. || Nom que l'on a proposé pour désigner les nouvelles roches.

NÉOPHOBE. s. des 2 g. (ét. gr., νέος, nouveau; φόβος, crainte). Crit. Celui, celle qui a [illegible] la néologie.

NÉOPHOBIE. s. f. Crit. Horreur de la nouveauté, surtout en fait de langage.

NÉOPHRON. Myth. gr. Fils de Némandre, que Jupiter changea en vautour.

NÉOPHRON. s. m. Ornith. Genre de la famille des vautours.

NÉOPHYSME. s. m. Ardeur à faire des néophytes. Alarie, dans la chaleur de son *néophysme* chrétien. (Encycl. nouv.) On le trouve aussi écrit *néophisme*.

NÉOPHYTE. s. des 2 g. (ét. gr., νεόφυτος, nouvellement planté, converti, de νέος, nouveau, et φυτόν, plante). Personne nouvellement convertie, nouvellement baptisée. Zèle, ardeur, ferveur de néophyte. Bonguer était un bon néo-

phyte, fidèle à sa foi, parce qu'il lui devait son poste d'astronome. (B. de St-P.) Le Chinois, le Japonais, l'Indien, sont devenus leurs *néophytes*. (Chateaub.)

— On donnait autrefois ce nom aux nouveaux clercs, à ceux qu'on venait de recevoir dans l'Eglise, et aux novices dans les monastères.

— Fig. En politique comme en religion, les *néophytes* ont quelquefois une ferveur indiscrète. (De Bonald.)

NÉOPLASE. s. f. (ét. gr., νέος, nouveau; πλάσις, formation). Minér. Sulfate de fer, rouge, soluble, d'une saveur styptique analogue à celle de l'encre. || Oxyde de nickel, appelé aujourd'hui *néoplaste*.

NÉOPLASTE. s. f. (ét. gr., νέος, nouveau; πλάσις, formation). Minér. Oxyde noir terreux, qui paraît dû à la décomposition de l'arséniure et de l'arséniate de nickel, dans certaines mines de la Hesse.

NÉO-PLATONICIEN, ENNE. adj. et s. Philos. Se dit improprement de tout ce qui appartient à l'école philosophique d'Alexandrie. Mais il est plus exact de n'accorder ce titre qu'aux métaphysiciens théosophes et mystiques, disciples d'Ammonius Saccas et de Plotin, dont le retour à l'ancien platonisme, mêlé à la théologie et à la démonologie orientale, fut combattu par les alexandrins proprement dits, lesquels étaient sceptiques. Plotin, Porphyre et Jamblique enseignèrent en Italie, en Grèce, en Syrie; et Proclus, au vᵉ siècle, établit l'école néo-platonicienne dans Athènes. || *Néo-platoniciens du* XVᵉ *siècle*. Membres d'une école de philosophie fondée, à la renaissance des lettres, par Marsile Ficin, qui voua un culte spécial aux doctrines de Plotin et de ses disciples.

NÉO-PLATONISME. s. m. Philos. Doctrine philosophique des néo-platoniciens. Justinien détruisit le néo-platonisme en fermant les écoles d'Athènes.

NÉOPS. s. m. (ét. gr., νέος, nouveau; ὤψ, visage). Ornith. Genre de la famille des grimpereaux.

NÉOPTOLÈME Iᵉʳ. Un des noms de Pyrrhus, fils d'Achille et roi d'Epire. On l'appela de ce nom, parce qu'il alla au siège de Troie, étant encore fort jeune. || NÉOPTOLÈME II. Monta sur le trône d'Epire en 361 av. J.-C. || NÉOPTOLÈME III. Usurpa le trône d'Epire pendant l'absence de Pyrrhus le Grand, et fut mis à mort par ce prince, en 295 av. J.-C.

NÉOPTOLÉMÉES. s. f. pl. Ant. gr. Fête que les Delphiens célébraient en mémoire de Néoptolème, qui périt en voulant piller le temple d'Apollon.

NÉORAMA. s. m. (ét. gr., ναός, temple, habitation; ὅραμα, vue). B.-arts. Sorte de panorama tracé sur une surface cylindrique, et représentant l'intérieur d'un temple, d'un grand édifice éclairé et animé par des groupes de personnages, au milieu desquels se trouve placé le spectateur. M. Allaux l'inventa en 1827.

NÉOLAXANTÈRE. s. m. Techn. Nouvelle mécanique pour carder les matelas.

NÉOTÈRE. Hist. anc. Nom donné à Cléopâtre, sur quelques médailles.

NÉOTÉRIQUE. adj. des 2 g. (de νεώτερος, plus jeune, compar. de νέος). Didact. Qui est nouveau, moderne.

NÉOTHERMES. s. m. pl. (ét. gr., νέος, nouveau; θερμός, chaud). Techn. Bains chauds établis sur un modèle, ou d'après un système nouveau.

NÉOTTIE. s. f. (du gr. νεοττός, nouveau). Bot. Genre de plantes orchidées, renfermant une vingtaine d'espèces, dont trois seulement sont indigènes.

NÉOTTIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une néottie. || NÉOTTIÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des orchidées, ayant pour type le genre néottie.

NÉOTTOCRYPTE. adj. des 2 g. (ét. gr., νεοττός, nouveau; κρυπτός, caché). Entom. Se dit des insectes qui déposent leurs œufs sous l'écorce des plantes. || NÉOTTOCRYPTES. s. m. pl. Famille d'insectes hyménoptères, comprenant ceux de ces animaux qui déposent leurs œufs sous l'écorce des plantes, où ils font naître des galles dans lesquelles les larves se développent.

NÉOU. s. m. Bot. Arbre du Sénégal dont on ignore le genre.

NÉOZONZE. s. f. Ant. pers. Fête que les Perses célébraient à l'équinoxe du printemps, et qui durait plusieurs jours.

NÉPAL ou **NÉPAUL.** Géogr. Royaume

est souvent compris. Il a 780 kilom. sur 170; 2,000,000 hab. Capitale Katmandou. Ce pays, quoique indépendant de fait, est sous le protectorat de l'Angleterre depuis 1814.

NÉPAPANTOTOTL. s. m. Ornith. Canard sauvage du Mexique.

NÉPAUL. s. m. Ornith. Nom de l'espèce type du genre tragopan.

NÈPE. s. f. (du lat. *nepa*, scorpion). Entom. Genre d'insectes hémiptères de la famille des rémitarses.

— Bot. On croit que la plante désignée sous ce nom par Théophraste est l'ajonc.

— Erpét. Espèce de vipère de Madagascar.

NÉPENTHE. s. f. Bot. Genre de plantes des Indes et de Madagascar : elle appartient à la famille des aristolochiées. La népenthe est une des merveilles de l'Inde. Il est certain que l'urne qu'elle présente à l'extrémité de ses feuilles est un des beaux phénomènes de la végétation. Cette urne, granuleuse en grande partie dans son intérieur, est ordinairement remplie d'une eau douce et limpide dont s'abreuvent les voyageurs, alors l'opercule est fermé; il s'ouvre dans le courant du jour, et l'eau diminue de moitié; mais cette perte est réparée pendant la nuit, et le lendemain l'urne est pleine de nouveau et fermée par l'opercule. C'est sa provision et au delà pour un jour, puisqu'il en reste toujours la moitié aux approches de la nuit. Plusieurs espèces de petits vermisseaux nagent, vivent et meurent dans cette liqueur.

NÉPENTHÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une népenthe. || NÉPENTHÉES. s. f. pl. Famille de plantes qui a pour type le genre népenthe.

NÉPENTHÈS. s. m. (ét. gr., νη, partic. négat. πένθος, tristesse, affliction). Philol. Plante avec laquelle, dit-on, Hélène composa le philtre qu'elle mêla dans la coupe de Télémaque, son hôte, pour lui faire oublier ses chagrins. Il paraît que ce mot, que l'on prend pour un substantif, n'est autre chose qu'un adjectif signifiant Qui écarte le chagrin. Cependant beaucoup d'auteurs ont fait des recherches pour savoir quelle était la plante désignée sous ce nom, et ont fait différentes conjectures à ce sujet : les uns ont supposé que c'était une espèce de chanvre des Indes, d'autres, que c'était l'opium.

— Plusieurs auteurs ont fait de ce mot, pris comme substantif, le titre d'un ouvrage.

NÉPER. Mathématicien écossais, inventeur des logarithmes et d'un instrument appelé *baguette de Néper*, à l'aide duquel on fait rapidement des calculs compliqués. Son vrai nom est Napier.

NÉPÉRIEN, ENNE. adj. Math. Qui a été inventé par Néper. Logarithmes népériens. Baguette népérienne.

NÉPÈS. s. m. Entom. Scorpion aquatique.

NÉPÈTE. s. m. Bot. Nom qu'on donnait, chez les anciens, au pouliot sauvage. || On a aussi donné le même nom à des menthes et à des mélisses.

NÉPÉTÉ, ÉE. adj. (du lat. *nepeta*). Bot. Qui ressemble à la cataire. || NÉPÉTÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des labiées, ayant pour type le genre cataire.

NÉPÉTELLE. s. f. Bot. Nom spécifique d'une espèce de cataire. || On a donné le même nom à plusieurs plantes différentes.

NÉPHALIES. adj. f. pl. (du gr. νηφάλιος, être sobre). Ant. gr. Se disait des offrandes, des cérémonies religieuses dans lesquelles on ne faisait que des libations d'eau, de miel ou de lait. Les offrandes néphalies étaient agréables aux Euménides, aux nymphes, à Vénus, à Uranie, à Mnémosyne, et quelquefois à Bacchus lui-même. || substantiv. *Les Néphalies*.

NÉPHÉLÉ. Myth. gr. Deuxième femme d'Athamas, roi de Thèbes; mère de Phryxus et d'Hellé, qu'elle déroba à la fureur d'Ino, sa rivale. Néphélé fut changée en nuage. || Mère des Centaures, qu'elle eut d'Ixion; elle assista ses enfants dans leur combat contre Hercule.

NÉPHÉLÉE. s. f. Bot. Espèce du genre euphorbe.

NÉPHÉLÉGÉRÈTE. adj. m. Myth. gr. Qui rassemble les nuages. Epithète de Jupiter.

NÉPHÉLÉMANCIE. s. f. (ét. gr., νεφέλη, nuage; μαντεία, divination). Art de prédire l'avenir par l'inspection des nuages.

NÉPHÉLIBATE. adj. et s. des 2 g. Qui chemine à travers les nues. Nom d'un peuple imaginaire dans Rabelais.

NÉPHÉLIDE. s. f. Entom. Genre d'annélides.

NÉPHÉLIM. s. m. pl. Nom que l'Ecriture donne aux enfants nés du commerce des anges avec les filles des hommes. || Ce nom est aussi donné quelquefois aux Centaures, qu'on disait fils de la Nuée.

NÉPHÉLINE. s. f. (du gr. νεφέλη, nuage, brouillard). Minér. Silicate d'alumine naturel, pierre transparente qui, mise dans l'acide nitrique froid, devient comme nébuleuse à l'intérieur; elle se réduit en gelée dans le même acide chaud.

NÉPHÉLINIQUE. adj. des 2 g. Minér. Qui renferme de la néphéline. Dolérite néphélinique.

lides établi pour quelques espèces de sangsues.

NÉPHÉLION. s. m. (du gr. νεφέλη, nuage). Chir. Tache blanchâtre sur la cornée transparente; elle laisse passer les rayons lumineux comme à travers un nuage.

— Bot. Genre de la famille des sapindées, dont les fruits sont hérissés de pointes.

NÉPHÉLLE. s. f. Bot. Plante voisine du châtaignier.

NÉPHÉLOCENTAURE. s. m. Peuple imaginaire que Lucien place dans la lune.

NÉPHÉLOCOCCYGIE. s. f. Ville imaginaire, que Lucien place dans les nues.

NÉPHÉLOÏDE. adj. des 2 g. (ét. gr., νεφέλη, brouillard; εἶδος, forme, ressemblance). Didact. Qui a l'apparence d'un nuage.

— Médec. Se dit de l'urine qui contient beaucoup de nuages blanchâtres.

NÉPHÈS-OGLI. Myth. mahom. Nom que les Turcs donnent aux enfants qu'ils croient être nés d'une mère vierge et avoir le don des miracles.

NÉPHRALGIE. s. f. (ét. gr., νεφρός, rein; ἄλγος, douleur). Pathol. Douleur des reins, accompagnée de tremblements, de refroidissement de la peau, d'urines abondantes et claires, et quelquefois de vomissements opiniâtres.

NÉPHRALGIQUE. adj. des 2 g. Pathol. Qui tient de la néphralgie.

NÉPHRALGIQUE. s. m. Malade attaqué de néphralgie.

NÉPHRANDRE. s. m. Bot. Arbrisseau de la Jamaïque, qu'on a réuni aux gattiliers.

NÉPHRÉLITE. s. f. Minér. Espèce de serpentine.

NÉPHRELMINTHIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., νεφρός, rein; ἕλμινθος, gén. d'ἕλμινς, ver). Pathol. Qui est causé par des vers contenus dans les reins. Ischurie néphrelminthique.

NÉPHREMPHRAXIE. s. f. (ét. gr., νεφρός, rein; ἔμφραξις, fait de ἐμφράσσω, obstruer). Pathol. Engorgement, obstruction des reins.

NÉPHRÉTIE. s. f. (pr. *né-fré-ci*). Pathol. V. NÉPHRITE.

NÉPHRÉTIQUE. adj. des 2 g. (du gr. νεφρός, rein). Anat. Qui appartient aux reins.

— Pathol. Se dit des maladies des reins. Colique néphrétique. Etre sujet à la colique néphrétique.

— Pharm. Se dit des remèdes propres aux maladies des reins, et en particulier de la colique néphrétique. Remède néphrétique. Bois néphrétique.

NÉPHRÉTIQUE. s. m. Pathol. Celui qui est affligé de la colique néphrétique.

— Remède propre aux maladies des reins, et principalement à la néphrétique. La graine de lin est un néphrétique.

NÉPHRÉTIQUE. s. f. Sorte de colique causée par le gravier qui se détache des reins, et qui cause de grandes douleurs en passant par les uretères. Etre tourmenté de la néphrétique. Avoir des attaques de néphrétique.

NÉPHRÉTITE. s. f. Minér. Stéatite verte translucide.

— On a donné le même nom à quelques variétés de la serpentine noble.

NÉPHRIDION. s. m. (du gr. νεφρίδιον). Ant. Nom qu'on donnait à la graisse qui entoure les reins.

NÉPHRINE. s. f. (du gr. νεφρός, rein). Chim. Un des noms sous lequel on a désigné l'urée.

NÉPHRITE. s. f. (du gr. νεφρός, rein). Minér. Variété du jade oriental. V. NÉPHRÉTITE.

— Pathol. Inflammation du rein.

NÉPHRITIQUE. adj. des 2 g. Pathol. V. NÉPHRÉTIQUE.

NÉPHROCATHOLICON ou **NÉPHROCATHARTICON.** s. m. (ét. gr., νεφρός, rein; καθαρτικός, purgatif). Pharm. Remède pour les maux de reins.

NÉPHROCÈLE. s. f. (ét. gr., νεφρός, rein; κήλη, hernie). Chir. Hernie du rein.

NÉPHRODIUM. s. m. Bot. Genre de fougères établi aux dépens des polypodes.

NÉPHROGRAPHE. s. m. (ét. gr., νεφρός, rein; γράφω, écrire). Didact. Celui qui écrit sur la structure, les fonctions, les maladies du rein.

NÉPHROGRAPHIE. s. f. Didact. Description des reins.

NÉPHROGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui a rapport à la néphrographie.

NÉPHROÏDE. adj. des 2 g. (ét. gr., νεφρός, rein, εἶδος, ressemblance). Didact. Qui a la forme d'un rein. Synonyme peu usité de Réniforme.

NÉPHROÏE. s. m. Bot. Genre d'arbrisseaux grimpants de la famille des ménispermes, qui se trouvent dans les forêts de la Cochinchine.

NÉPHROLITHE. s. m. (ét. gr., νεφρός, rein; λίθος, pierre). Pathol. Calcul engagé dans le rein.

NÉPHROLITHIASE. s. f. Pathol. Maladie causée par des calculs dans le rein.

NÉPHROLITHIQUE. adj. des 2 g. Pathol. [illegible]

rein.

NÉPHROLITHOTOMIE. s. f. (ét. gr., νεφρός, rein; λίθος, pierre; τομή, coupe). Chir. Opération qui consiste à ouvrir le rein pour en extraire des calculs.

NÉPHROLITHOTOMIQUE. adj. des 2 g. Chir. Qui a rapport à la néphrolithotomie.

NÉPHROLOGIE. s. f. (ét. gr., νεφρός, rein, λόγος, discours). Didact. Traité sur les reins.

NÉPHROLOGIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui a rapport à la néphrologie.

NÉPHROLOGISTE. s. m. Didact. Médecin qui s'occupe particulièrement des maladies des reins.

NÉPHROLOGUE. s. m. Didact. Auteur d'un traité sur le rein.

NÉPHROME. s. m. Bot. Genre de lichens.

NÉPHROPHLEGMASIE. s. f. (ét. gr., νεφρός, rein; φλέγμα, inflammation). Pathol. Inflammation des reins. C'est la même chose que l'ischurie muqueuse.

NÉPHROPHLEGMATIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., νεφρός, rein; φλέγμα, mucus). Pathol. Qui est dû à des mucosités provenant des reins.

NÉPHROPLÉGIE. s. f. (ét. gr., νεφρός, rein; πλήσσω, frapper). Pathol. Atonie ou paralysie du rein.

NÉPHROPLÉGIQUE. adj. des 2 g. Pathol. Qui dépend de la paralysie du rein.

NÉPHROPLÉTHORE. s. f. (ét. gr., νεφρός, rein; πληθώρα, pléthore). Pathol. Pléthore des reins.

NÉPHROPLÉTHORIQUE. adj. des 2 g. Pathol. Qui est causé par la pléthore des reins.

NÉPHROPS. s. m. Crust. Genre de crustacés décapodes établi aux dépens des écrevisses.

NÉPHROPYIQUE. adj. des 2 g. Pathol. Qui dépend de la suppuration des reins, soit que le pus provienne de leur inflammation, ou qu'il résulte d'une métastase purulente.

NÉPHROPYOSE. s. f. (ét. gr., νεφρός, rein; πύον, pus). Pathol. Suppuration du rein.

NÉPHRORRHAGIE. s. f. (ét. gr., νεφρός, rein, ῥόος, écoulement; ἄγω, pousser). Pathol. Ecoulement de sang qui provient des reins.

NÉPHRORRHAGIQUE. adj. des 2 g. Pathol. Qui a rapport à la néphrorrhagie.

NÉPHROSPASTIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., νεφρός, rein; σπάω, serrer). Pathol. Qui est causé par le spasme des reins.

NÉPHROSTE. s. m. (ét. gr., νέφος, nuage; σείω, secouer. Bot. Espèce de coque qui renferme la poussière séminale des lycopodes, qui s'en échappe sous forme d'un nuage.

NÉPHROTHROMBOÏDE. adj. des 2 g. (ét. gr., νεφρός, rein; θρόμβος, caillot de sang). Pathol. Qui est dû à des caillots de sang contenus dans les reins.

NÉPHROTOME. s. m. Entom. Genre d'insectes diptères de la famille des hydromyes, qui comprend quelques espèces de tipules.

NÉPHROTOMIE. s. f. (ét. gr., νεφρός, rein; τομή, coupe). Chir. Opération dont le but est d'extraire les calculs des reins, ou de donner issue à une collection purulente.

NÉPHROTOMIQUE. adj. des 2 g. Chir. Qui a rapport à la néphrotomie.

NEPHTALI. Le sixième fils de Jacob, né de Bala, servante de Rachel.

NEPHTALI. Géogr. anc. La plus septentrionale des douze tribus d'Israël.

NEPHTALITE. adj. et s. des 2 g. Israélite de la tribu de Nephtali.

— Se dit d'une horde de Huns, appelés aussi *Huns blancs*.

NEPHTHÉ ou **NEPTHYS.** Myth. égypt. Déesse de la beauté et mère d'Anubis. De son union avec Typhé résulte le mélange de bien et de mal qui se trouve dans le monde.

NEPHTHYS. s. m. Entom. Genre d'annélides néréidées, qui ne contient encore qu'une espèce des côtes de l'Océan.

NÉPIDE. adj. des 2 g. Qui ressemble à une nèpe. || NÉPIDES. s. m. pl. Tribu de la famille des insectes hémiptères, qui a pour type le genre nèpe.

NÉPOMUCÈNE (Saint Jean). Né en Bohême vers 1330, refusa de révéler à l'empereur Wenceslas la confession de l'impératrice Jeanne, sur la fidélité de laquelle le monarque avait des doutes, et, après avoir subi héroïquement la torture, il fut noyé dans la Moldau en 1383. Canonisé en 1729, il est devenu le patron de la Bohême.

NEPOS (Cornelius). Historien latin. V. CORNELIUS.

NÉPOS (Flavius-Julius). Empereur d'Occident de 474 [illegible]. Chassé par le Pannonien Oreste, il se retira dans la Dalmatie, sa patrie, où il se soutint encore quatre ans.

NÉPOTIEN. s. m. Hist. relig. Sectateur de Népos, évêque égyptien qui vivait au IIIᵉ siècle, et qui partageait l'erreur des millénaires.

NÉPOTIEN. Neveu de Constantin, prit la pourpre en 350, mais il fut mis à mort après vingt-trois jours de puissance.

NÉPOTISME. s. m. (de l'ital. *nepotismo*, fait de *nepote*, neveu). Autorité que les neveux [illegible]

tration des affaires, durant le pontificat de leur oncle. Les abus du népotisme ont été [illegible] au pouvoir pontifical.

— Se dit, par extension, de l'abus que les fonctionnaires influents de l'Etat font de leur autorité pour avancer ou enrichir leurs parents ou [illegible]

— Syn. comp. NÉPOTISME, FAVORITISME. Le népotisme est le favoritisme appliqué aux parents; le favoritisme est le népotisme appliqué aux protégés quels qu'ils soient.

NEPTUNALES. s. f. pl. Myth. rom. Fête qu'on célébrait à Rome en l'honneur de Neptune, le 23 juillet.

NEPTUNE. Myth. rom. Dieu des mers, fils de Saturne et de Rhéa. Il fut banni du ciel avec Apollon, pour avoir voulu conspirer contre Jupiter, et bâtit les murailles de Troie. Neptune ne voulut point céder à Minerve l'honneur de donner un nom à la ville de Cécrops; et ayant créé un coursier, il fut vaincu par la déesse, qui fit naître l'olivier. Il fut l'époux d'Amphitrite et eut un grand nombre de maîtresses. On n'attribuait pas seulement à Neptune les tremblements et les autres mouvements extraordinaires de terre et de mer, on le regardait aussi comme l'auteur des changements considérables dans le cours des fleuves et des rivières. On le croyait encore le dieu tutélaire des murailles ou de leurs fondements, qu'il renversait à son gré. Le trident de *Neptune* est le sceptre du monde. (Lemierre). ‖ Ce dieu paraît n'avoir été adoré des anciens Romains que comme le dieu des chevaux.

Un orage terrible aux yeux des matelots,
C'est *Neptune* en courroux qui gourmande les flots.
(Boileau.)

— Iconol. On le représente ordinairement sur un char en forme de coquille, traîné par des chevaux marins, et tenant dans sa main un trident. Assis sur une mer tranquille avec deux dauphins qui nagent sur la superficie de l'eau, et ayant près de lui une proue de vaisseau chargé de grains et de perles, il marque l'abondance qui résulte d'une heureuse navigation. Lorsqu'il paraît assis sur une mer agitée, le trident planté devant lui, et un oiseau monstrueux à tête de dragon, avec des ailes sans plumes, comme une chauve-souris, qui semble faire effort pour se jeter sur lui, pendant que Neptune demeure tranquille, et paraît même détourner la tête par mépris, c'est pour marquer que ce dieu triomphe également des tempêtes et des monstres de la mer.

— Génie à peu près semblable aux Faunes, aux Satyres, etc.

— *Fils de Neptune.* Se disait de tous les guerriers emportés et vaillants.

— Les poètes disent *les champs de Neptune, les plaines de Neptune*, *l'empire de Neptune*, pour la mer.

Un dauphin, traversant les plaines de *Neptune*,
Attiré par ses chants, prend soin de sa fortune.
(Castelvetro.)

Quand ma jeune valeur sur les champs de *Neptune*
Suivit le grand Énée et sa noble fortune. (Delille.)

— Ils prennent Neptune pour la mer elle-même. Mais tout dort, et l'armée, et les vents, et *Neptune*. (Rac.) Les flots émus de *Neptune* irrité. (Palissot.)

Leur flotte impérieuse, asservissant *Neptune*,
Des bouts de l'univers appelle la fortune. (Voltaire.)

L'été s'ouvrait à peine, à l'orageux *Neptune*
Mon père me pressait de livrer ma fortune. (Delille.)

— Boileau, par une superbe hardiesse, a osé dire *l'un et l'autre Neptune*, pour les deux mers :

Et nos vaisseaux domptant l'un et l'autre *Neptune*,
Nous allons chercher l'or malgré l'onde et le vent.
(Boileau.)

— Mar. Atlas maritime contenant des cartes réduites. ‖ *Neptune oriental*. Celui qui contient des cartes des mers de l'Inde.

— Fig. Étudier le monde après y avoir longtemps vécu, c'est consulter le *Neptune* d'une côte après y avoir fait naufrage. (Boiste.)

— Astron. Nom qu'on a donné pendant quelque temps à la planète d'Herschell ou Uranus, parce que cette planète et celle de Jupiter sont placées des deux côtés de Saturne, père commun de Jupiter et de Neptune.

NEPTUNE (PETIT). s. m. Bot. Espèce de champignon.

NEPTUNIDE. Temps hér. Descendant de Neptune.

NEPTUNIE. s. f. Bot. Genre de plantes légumineuses aquatiques de la Cochinchine. On mange habituellement ses fleurs en salade; leur saveur est douce et agréable.

NEPTUNIEN, ENNE. adj. Temps hér. Qui descend de Neptune ou qui appartient à ce dieu.

— *Le héros neptunien.* Thésée.

— Géol. Se dit des dépôts et des terrains qui doivent leur origine à l'eau. ‖ *Roche neptunienne.* Celle qui doit naissance à des dépôts de ce genre.

— Poét. *L'empire, le royaume neptunien.* La mer, le bord de la mer.

NEPTUNIEN. s. m. Géol. V. NEPTUNISTE.

NEPTUNISME. s. m. Géol. Hypothèse dans laquelle on attribue à l'action de l'eau la formation des roches qui constituent la croûte du globe, quand elles ne présentent pas des traces évidentes de fusion.

NEPTUNISTE. s. m. Géol. Partisan de l'hy[illegible]

NEPVEU. s. m. Se disait pour Neveu. ‖ Petit-fils.

NEQUAM. Myth. Prétendu prince des magiciens, à qui les chroniques françaises attribuent la fondation de Mayence.

NÉQUINATE. s. m. Géogr. anc. Habitant de Néquinum.

NÉQUINUM. Géogr. anc. Nom donné à une ville d'Umbrie, appelée dans la suite Narnia.

NÉQUIRON. Myth. jap. Dieu qui présidait à la guerre.

NEQUITTE. s. m. Relat. Nom de certains sectaires du Congo, qui tiennent leurs assemblées dans des lieux sombres et inconnus du vulgaire; il faut prêter un serment pour y être admis, et les parjures sont immolés aux divinités protectrices de la secte.

NÉRAC. Géogr. Ch.-l. d'arr. (Lot-et-Garonne); 6,060 hab. Terrines de foie gras, dites *terrines de Nérac.*

NÉRAMÉDHA. s. m. Myth. ind. Sacrifices humains que les Indiens faisaient autrefois à Cali, femme de Shiva. Pour en diminuer l'odieux, les brahmanes avaient tâché d'établir la ferme persuasion que ces malheureuses victimes étaient transportées dans le ciel d'Indra, et mises au nombre de ses musiciens.

NERBEDDA. Géogr. Fleuve de l'Inde, en deçà du Gange, qui tombe dans le golfe de Cambaye, après un cours de 1,200 kilom.

NÈRE. s. m. Chronol. Période de six cents ans, en usage chez les Chaldéens.

— Pharm. Pastille usitée autrefois.

NÉRÉE. Dieu marin, le plus vieux des fils de l'Océan et de Téthys ou de la Terre. Il avait, comme Protée, le double don de changer souvent de forme et de prédire l'avenir.

— Iconol. On le représentait vieux et avec la barbe couleur d'azur.

— Poét. Se prend quelquefois pour la mer, mais la mer calme et paisible.

— Les poètes disent l'*empire de Nérée*, pour la mer.

NÉRÉIDE. s. m. (du gr. νηρός, humide). Myth. Chacune des nymphes de la mer. Belles, jeunes, folâtres, enjouées, humides. ‖ Chacune des cinquante filles de Nérée et de Doris.

— Iconol. On représente ces nymphes avec un corps de femme jusqu'à la ceinture; le reste du corps est en forme de poisson. Elles sont toutes belles, jeunes, groupées autour d'Amphitrite, au milieu des Tritons, et parées d'algues et de coquillages.

NÉRÉIDE. s. f. (de *Néréide*). Entom. Genre d'annélides de la famille des branchiodèles, renfermant un grand nombre d'espèces. On les a appelées *scolopendres marines*, parce que, comme les scolopendres, elles sont longues et aplaties. Elles se cachent et saisissent leur proie au passage. Elles se filent un léger tissu de soie dans les inégalités des rochers, des madrépores, des coquilles à surface raboteuse, ou se font dans la terre des trous qu'elles garnissent de même, et qu'elles prolongent quelquefois au-dessus de la surface, en agglutinant à leur réseau des corps étrangers.

NÉRÉIDÉ, ÉE. adj. Entom. Qui ressemble à une néréide. ‖ NÉRÉIDÉES. s. f. pl. Famille d'annélides. ‖ Famille de l'ordre des chétopodes homocriniens, ayant pour type le genre néréide.

NÉRÉIDÉE. s. f. Bot. Genre de plantes établi aux dépens des varechs.

NÉRÉIDIEN, ENNE. adj. Entom. Qui ressemble à une néréide. ‖ NÉRÉIDIENS. s. m. pl. Famille de l'ordre des annélides errantes, qui a pour type le genre néréide.

NÉRÉISCOLÉ, ÉE. adj. (ét. gr., νηρηίς, néréide; σκώληξ, ver). Entom. Qui est intermédiaire entre les vers et les néréides. ‖ NÉRÉISCOLÉES. s. m. pl. Famille de l'ordre des chétopodes homocriniens, comprenant ceux qui, par la forme de leur corps, font le passage aux lombricinées.

NÉRÈNES ou **NÉRENGS.** s. m. pl. Livre de prières chez les Persans.

NÉRET. s. m. Métrol. anc. Nom d'une ancienne monnaie de billon. ‖ adjectiv. Sou néret. Denier néret.

— Agric. Sorte de raisin noir qui croît dans le Languedoc.

NERF. s. m. (le *f* se prononce au singulier, mais il est muet au pluriel; quelquefois même, dans la conversation, on ne le fait pas sentir au singulier; du lat. *nervus*). Anat. Se dit de petits filaments blanchâtres qui, distribués dans les diverses parties du corps, transmettent au cerveau les sensations occasionnées par les objets extérieurs, et portent aux muscles les ordres de la volonté. Nulle sensation ne peut être perçue par le cerveau, s'il n'existe pas de nerf entre l'encéphale et la partie du corps qui reçoit l'action des corps extérieurs. Qu'un nerf soit coupé ou lié, les parties auxquelles il se distribue perdent la faculté de sentir et de se mouvoir; si on pratique la ligature ou la section de la moelle dans la région cervicale, le corps entier perd la faculté de sentir; l'anéantissement de toute espèce de sensation est enfin le résultat de la compression ou de la destruction du cerveau. Le cerveau est le principe des nerfs. Les conjugaisons des nerfs. Nerfs de la première, de la [illegible] paire, etc. Nerf intercostal, nerf caverneux, nerf optique. Couper, piquer un nerf. Offenser un nerf. Maladie de nerfs. Attaque de nerfs. Avoir mal aux nerfs. Avoir des maux de nerfs. Avoir les nerfs irritables, les nerfs agacés. Cela fait mal aux nerfs. Cela est bon pour les nerfs. Avoir les nerfs en bon, en mauvais état. Irriter, calmer les nerfs. Ils ont été tellement épouvantés de notre canon, que les *nerfs* du dos qui servent à la tourner et ceux qui remuent les jambes pour s'enfuir, n'ont pu être arrêtés par la volonté d'acquérir de la gloire. (Mme de Sév.)

Ma [illegible], est assez d'[illegible],
En [illegible] des *nerfs* les [illegible].
([illegible].)

— Fig. Les petites poésies minaudières agacent plus les *nerfs* que le cri d'une roue sèche sur son essieu. (Boiste.)

— Fig. Les prépositions et les conjonctions sont comme les *nerfs* et les ligaments de tout le discours. (Regn. Desmar.)

— Se dit improprement, dans le langage vulgaire, des tendons, des muscles. Avoir un nerf foulé. Se fouler un nerf. Nerf tressailli. Contraction des nerfs. Nerf du jarret.

— Les anciens nommaient *nerfs* toutes les parties blanches du corps animal, les nerfs, les tendons et les ligaments. Mais depuis Gallien, et peut-être même avant Gallien, le nom de *nerf* est uniquement réservé aux parties qui ont une connexion effective, soit directe, soit indirecte, avec le centre nerveux cérébro-spinal.

— *Nerf de bœuf.* Le membre génital du bœuf, arraché et desséché. Donner des coups de nerf de bœuf. ‖ C'est par suite d'une erreur populaire que ce mot est pris pour le membre génital du bœuf; mais, dans la réalité, ce que les bouchers vendent sous ce nom se compose des tendons de la jambe et du calcanéum du bœuf, qui correspondent à la partie appelée dans l'homme le *tendon d'Achille.* ‖ Dans cette acception, on prononce *ner.*

Et si dans la province
Il se donnait en tout vingt coups de *nerf* de bœuf,
Mon père pour sa part en emboursait dix-neuf.
(Racine.)

— Le système nerveux n'existe pas seulement chez l'homme, on le retrouve, avec un développement plus ou moins complet, dans toute la série animale. Il entre si profondément dans la nature de toute organisation, que la question de savoir si les plantes elles-mêmes sont complètement dépourvues de toute innervation est loin d'être définitivement résolue. La position centrale de la moelle végétale, qui projette dans toutes les parties de la plante ses rayons médullaires, certains mouvements comparables à ceux des zoophytes, tels que l'épanouissement et la clôture des fleurs diurnes et nocturnes, le mouvement gyratoire d'un hédysarum, l'irritabilité si prononcée des sensitives, etc., sont autant de faits qui doivent au moins faire résoudre cette question d'une manière négative.

— Fig. Force, vigueur. Avoir du nerf dans le caractère. N'avoir pas de nerf. Il n'y a point de nerf dans ses discours. Cet ouvrage est plein de nerf.

— Peint. Se dit pour exprimer la force, la fermeté que l'on a apportée à l'exécution d'un ouvrage d'art, et qui se laisse apercevoir dans cet ouvrage.

— Prov. *L'argent est le nerf de la guerre.* On ne soutient la guerre qu'avec beaucoup d'argent.

Si de quelque argent frais nous avions le secours,
C'est le *nerf* de la guerre ainsi que des amours.
(Regnard.)

— Se dit quelquefois des cordes d'un instrument de musique. Et bande de tes mains les *nerfs* de mon rebec. (Régnier.)

— Archit. Se dit quelquefois pour Nervures, qui ornent et séparent les voûtes gothiques. On dit plus ordinairement *nervures.*

— Pêch. Se dit des cordes qui sont attachées au bout de l'épervier, et qui servent à le serrer quand le poisson est pris.

— Véner. Parties de la génération, chez le cerf.

— Techn. Se dit des cordelettes qui sont attachées au dos du livre, et sur lesquelles les cahiers sont cousus. ‖ Dans les fers doux, parties saillantes en forme de lames plates et allongées, qu'on remarque dans l'épaisseur des filaments.

— *Nerf* rime au singulier avec *cerf* et *serf*; au pluriel, où le *f* ne se prononce pas, il se joindra encore aux terminaisons en *ers*, *ières*, *erts*, sans égard à la lettre d'appui.

De ces faisceaux légers de fibres et de *nerfs*,
Dans l'ombre du cerveau vont [illegible]. (De.)

NERF-FÉRURE. s. m. (du fr. *nerf*, et du vieux mot *férir*, frapper). Art vétér. Coup, atteinte qu'un cheval a reçu du pied d'un autre cheval sur le tendon de la partie postérieure d'une jambe de devant ou de derrière. ‖ Pl., *nerfs-férures.*

NERGEL. Myth. Divinité des Cuthéens, que les uns disent avoir été adorée sous la forme d'une poule de bois, les autres sous celle d'une flamme qu'ils entretenaient sur les autels en l'honneur du soleil.

NÉRI (Saint Philippe de). Né à Florence en 1515, mort en 1595, se consacra tout entier au service des malades et des pèlerins. Il fut le fondateur de la congrégation des oratoriens.

NÉRIA, NÉRIÈNE ou **NÉRION.** Myth. [illegible]

NÉRICIE. Géogr. Ancienne province de la partie centrale de la Suède, comprise à présent dans le district méridional de la préfecture d'Orébro.

NÉRIE. Géogr. Ancien nom du cap Finistère en Espagne.

NÉRIE. s. m. Entom. Genre de diptères établi pour trois espèces d'Amérique.

NÉRIETTE. s. f. Nom vulgaire de l'épilobe.

NÉRIGON, ONE. adj. et s. Géogr. anc. Nom d'un peuple de la Scandie, à l'ouest, dans le pays qu'on appelle aujourd'hui Norwége.

NÉRINDE. s. f. Comm. Toile de coton blanche fabriquée aux Indes.

NÉRINÉE. s. m. Conchyl. Genre de coquilles fossiles, voisin des cérites ou des pyramidelles.

NÉRION. Myth. lat. V. NÉRIA.

NÉRION. s. m. (du gr. νηρός, humide, parce qu'il croît effectivement dans les lieux humides et maritimes). Bot. Genre de plantes de la famille des apocynées. On les a rangées à tort dans la famille des lauriers. Une des espèces était connue sous le nom de laurier-rose. Le nérion commun est très-répandu dans tous les jardins.

NÉRIOSENGH ou **NÉRIOSSENGUL.** Myth. pars. Un des vingt-quatre Izeds; ange qu'Ormuzd envoya vers Zoroastre pour lui annoncer sa mission divine.

NERIPIEN. adj. et s. Géogr. Ancien peuple qui habitait la Sarmatie asiatique.

NÉRIS. Géogr. Bourg de France (Allier); 1,000 hab. Eaux minérales thermales très-fréquentées.

NÉRITA. Myth. lat. V. NÉVÉRITA.

NÉRITACÉ, ÉE. adj. Conchyl. Qui ressemble à une nérite. ‖ NÉRITACÉS. s. m. pl. Famille de mollusques trachélipodes physiphages. ‖ Famille de l'ordre des gastéropodes pectinibranches gymnocochlides, ayant pour type le genre nérite.

NÉRITE. s. f. (du gr. νηρός, humide). Conchyl. Genre des coquilles univalves operculées, et de forme à peu près sphérique, renfermant un grand nombre d'espèces, qui vivent les unes dans les fleuves, et les autres dans la mer.

NÉRITIEN, ENNE. adj. Géogr. anc. Qui appartient au mont Néritos, et par suite à l'île d'Ithaque, où ce mont était situé.

— Se dit d'Ulysse, roi d'Ithaque, et de ce qui lui appartient. Le héros néritien.

— S'est dit des Sagontains, originaires du royaume d'Ulysse.

NÉRITIER. s. m. Conchyl. Mollusque qui vit dans les nérites.

NÉRITINE. s. f. Conchyl. Genre de coquilles univalves renfermant plusieurs espèces fossiles.

NÉRITITE. s. f. Conchyl. Nérite fossile.

NÉRITOTOME. s. m. Conchyl. Petit genre de coquilles formé avec la limnée auriculaire.

NÉROCILE. s. f. Crust. Genre de crustacés isopodes.

NÉROLI. s. m. Essence tirée de la fleur d'oranger. Ce nom vient, dit-on, de la princesse Nérola, qui inventa ce parfum.

NÉRON (C. Claudius). Général romain, qui, nommé l'an 207 av. J.-C., consul avec Livius Salinator, son ennemi, oublia son inimitié pour agir de concert avec lui, afin de chasser Annibal de l'Italie. ‖ Un autre Néron fut le premier mari de Livie, depuis femme d'Auguste, et le père de Tibère. ‖ Le plus célèbre personnage de ce nom est Lucius-Domitius Néron, empereur romain, à qui ses crimes et ses débauches ont assuré une épouvantable immortalité. Il naquit l'an 37 de J.-C., commença son règne par quelques actes de modération et de sagesse; mais, après avoir secoué le joug de ses gouverneurs et celui de sa mère, qu'il avait laissée jusque-là régner sous son nom, il fit empoisonner Britannicus, assassiner Agrippine, sa mère, fit appeler à Rome des histrions et des pantomimes, et se mêla lui-même à leurs jeux. Il répudia sa femme Octavie pour épouser Poppée, qui ne tarda pas elle-même à périr des suites d'un coup de pied. En 64 il mit le feu à Rome, accusa les chrétiens d'être les auteurs de l'incendie, et leur fit souffrir d'atroces tortures. Quatre ans après, Galba fut proclamé empereur, et le sénat déclara Néron ennemi public. Il fut forcé de se tuer. En lui finit la maison des Césars. Il avait trente et un ans, et on avait régné quatorze.

— s. m. Son nom sert à désigner les princes cruels. Le matérialisme encourage les *Nérons.* (Volt.) L'ambition a fait des *Nérons.* (Boiste.)

— Hist. *Le Néron du Nord.* Christian II, roi de Danemark et de Suède.

NÉRON. s. m. Se disait pour l'Endroit d'une hache où le fer se croise avec le bois.

NÉRONDE. Géogr. Ch.-l. de cant. (Loire); 1,100 hab.

NÉRONDES. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Saint-Amand (Cher); 1,500 hab.

NÉRONIEN, ENNE. adj. Ant. rom. Qui appartient à Néron.

— *Mois néronien.* Nom que les Romains ont donné, pendant quelque temps, au mois d'avril.

— *Jeux néroniens.* Jeux littéraires institués à Rome par Néron, vers l'an 52, à l'instar de ceux d'Olympie. Les jeux néroniens furent [illegible] *jeux capitolins.*

— Chir. *Phlébotomie néronienne.* Se disait lorsqu'on ouvrait plusieurs veines dans le même jour.

NÉROS. s. m. (pr. *né-ross*). Astron. Période des anciens, la même à ce qu'on croit qui ramène les mêmes lunes aux mêmes jours du mois.

NERPOU-TIROUNAL. s. m. Relat. Fête indienne qui dure dix-huit jours, pendant lesquels ceux qui font vœu de l'observer doivent jeûner, se priver de femmes, coucher sur la terre sans natte, et marcher sur un brasier.

NERPRUN. s. m. (ét. lat., *nigrum*, noir; *prunum*, prunier; à cause de la noirceur de son écorce

et de son fruit). Bot. Genre de la famille des rhamnées, ayant pour type un arbrisseau qui porte un petit fruit noir dont on se sert en médecine et dans la teinture. On prépare avec le suc épaissi des fruits mûrs et une certaine quantité d'alun dissoute dans de l'eau, une couleur verte, connue sous le nom vulgaire de *vert de vessie*. On compte environ cinquante espèces de nerpruns. Parmi les espèces indigènes, il en est plusieurs très-communes dans les jardins et dans les bois. Le nerprun forme d'excellentes haies, dont le vert foncé contraste avec la couleur plus claire des autres arbustes. Le nerprun des teinturiers fournit le stil de grain, qui est d'une assez belle couleur jaune. Le bois du nerprun bourdainier donne le charbon le plus léger pour la composition de la poudre à canon. Le nerprun de la Chine fournit aux pauvres habitants de ce pays une espèce de thé.

NERRE. s. m. Hortic. Variété de raisin.

NERTCHINSK. Géogr. Ville de la Russie d'Asie, chef-lieu d'un district du gouvernement d'Irkoutsk ; 3,000 hab.

— Hist. *Paix de Nertchinsk*. Paix conclue en 1689 entre la Chine et la Russie.

NERTE. s. m. Bot. Nom vulgaire du myrte.

NERTÈRE. s. f. Bot. Genre de plantes d'Amérique.

NÉR[illegible] adj. et s. des 2 g. Géogr. anc. Nom d'un peuple [illegible] des Alpes maritimes. Vence [illegible] Néruses. On dit aussi *Né*[illegible]

NE[illegible] Empereur romain, né vers l'an 25, fut proclamé [illegible], après Domitien, et régna deux ans. [illegible] fut remarquable par la modération et la justice. Se sentant trop faible pour [illegible] seul le poids de l'empire, il adopta Trajan, qui fut son successeur.

NERVAISON. s. f. Didact. Ensemble des nerfs, des organes de la sensibilité. On dit plus ordinairement *système nerveux*.

NERVAL, ALE. adj. (du lat. *nervus*, nerf). Anat. Qui a rapport aux nerfs.

— Pathol. Qui affecte les nerfs, qui en vient. Maladie nervale. Toux nervale.

— Pharm. Bon pour les nerfs. Baume nerval.

— Bot. Qui est en rapport avec les nervures des feuilles ou qui en provient. Déhiscence nervale. Vrilles nervales. || Se dit aussi de quelques champignons qui croissent le long des nervures des feuilles.

— Le plur. masculin *nervaux* est peu usité.

NERVATION. s. f. (pr. *ner-va-ci-on ;* du lat. *nervus*, nerf). Bot. Ensemble des nervures d'une feuille, des ramifications formées par les vaisseaux qui parcourent le limbe.

NERVATO-VEINÉ, ÉE. adj. Bot. Se dit d'une feuille dont les nervures se subdivisent plusieurs fois et se terminent par des veines.

NERVÉ, ÉE. part. pass. du v. Nerver. S'emploie adjectiv. Un battoir bien nervé. La pointe de cet arçon n'est pas bien nervée.

— Blas. Se dit des feuilles dont les nervures sont d'un émail différent. Feuille de chêne nervée d'or.

— Bot. Qui est muni de nervures, comme les cotylédons du jalap, les spatelles du paspal, les spatellules du seigle, ou qui en a de très-saillantes, comme les feuilles du grand plantain.

NERVER. v. a. 1re conj. Garnir et couvrir du bois avec des nerfs que l'on colle dessus, après les avoir battus et comme réduits en filasse. Nerver un battoir, les arçons d'une selle.

— *Nerver un livre.* Dresser les nerfs ou les cordelettes sur le dos d'un livre, et les fortifier avec de la colle forte et de la toile ou du parchemin.

— *Nerver les panneaux.* Soutenir en dessous par des barres ou de grands nerfs de bœuf, les panneaux très-larges des grandes portes.

— SE NERVER. v. pron. Être nervé.

NERVEUX, EUSE. adj. (du lat. *nervus*, nerf). Qui appartient aux nerfs. Affection nerveuse. Maladie nerveuse. Fièvre nerveuse. Toux nerveuse.

— *Fluide nerveux.* Fluide que l'on supposait en circulation dans les nerfs, et que l'on regardait comme l'agent de la sensibilité et du mouvement.

— *Le genre nerveux, le système nerveux.* Les nerfs du corps humain, pris collectivement.

— Qui a de bons nerfs, qui a beaucoup de force dans les muscles. Bras nerveux. Corps nerveux. Homme nerveux. Cheval nerveux. Les grands chevaux de la Frise et du Holstein sont remplacés, dans les plaines ardentes et sablonneuses de l'Arabie, par de petits chevaux *nerveux*, bruns et d'une rapidité surprenante. (Virey.)

— Fig. *Style, discours nerveux.* Style, discours qui a de la fermeté, de la vigueur. Tâchez, si vous pouvez, d'affaiblir votre style *nerveux* et concis. (Volt.)

— Plein de nerfs et de muscles. Le pied est la partie du corps la plus nerveuse.

— Bot. Dont les feuilles sont garnies de nervures très-saillantes.

— Entom. Dont les ailes portent des nervures colorées d'une autre couleur que le fond.

— Techn. Se dit du fer qui a de la ténacité.

NERVÈZE. s. m. Littér. S'est dit de tout écrivain obscur et enflé, dont le style ressemblait à celui de Guillaume Bernard Nervèze, qui fut secrétaire de la chambre du roi. La race des Nervèzes n'est point éteinte.

— Se disait aussi du style de cette école. Le nervèze, le galimatias et le phébus. Ce terme est aujourd'hui complètement hors d'usage.

NERVIEN, IENNE. adj. et s. Géogr. anc. Peuple de la deuxième Belgique, au nord. Les principales villes des Nerviens étaient Cambrai, Tournai et Bavai.

NERVIFOLIÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *nervus*, nerf; *folium*, feuille). Bot. Qui a les feuilles garnies de nervures bien sensibles.

NERVIMOTEUR, TRICE. adj. (ét. lat., *nervus*, nerf; *motus*, mouvement). Phys. Se dit des agents capables de produire la nervimotion. || subst. Un nervimoteur.

NERVIMOTILITÉ. s. f. Phys. Propriété vitale en vertu de laquelle a lieu la nervimotion.

NERVIMOTION. s. f. (pr. *ner-vi-mo-ci-on*). Phys. Phénomène du mouvement que les agents extérieurs produisent dans les sens, et que les nerfs transmettent aux muscles.

— Ce terme semble à peu près inutile, car la science possède déjà le mot *innervation*, qui exprime parfaitement l'idée attachée à ce mot.

NERVIN. adj. m. Pharm. Se dit des remèdes qu'on croit propres à fortifier les nerfs. || On dit substantiv. et plus communément *les nervins*.

NERVOIR. s. m. Techn. Outil avec lequel le relieur détache les nerfs de l'encollage sur le dos d'un livre. || Instrument dont le confiseur se sert pour imiter les nervures des feuilles.

NERVOL. s. m. Bot. Espèce de fougère.

NERVOSITÉ. s. f. Néol. Qualité de ce qui est nerveux.

NERVULE. s. f. (du lat., *nervus*, nerf). Bot. Faisceaux des vaisseaux qui parcourent le placentaire d'un fruit.

— Entom. Petite nervure de l'aile des insectes qui de la nervure costale se porte obliquement à la circonférence.

NERVULEUX, EUSE. adj. Bot. Qui porte des nervures saillantes.

NERVURE. s. f. Techn. Réunion des parties saillantes qui sont formées sur le dos d'un livre par les nerfs ou cordes qui servent à relier. La nervure d'un livre. En général, on se contente maintenant de figurer la nervure.

— Archit. Se dit des moulures saillantes et rondes placées sur les arêtes d'une voûte, sur les côtés des cannelures, sur les arêtes des volutes, sur les angles des pierres, sur le contour d'une console, etc. Les nervures d'une voûte gothique.

— Bot. Se dit des filets saillants qui parcourent la surface des feuilles de certaines plantes et des pétales de certaines fleurs. Feuilles à deux, à trois nervures.

— Entom. Les tubes cornés qui se ramifient diversement dans l'aile des insectes.

— Art d'appliquer des nerfs.

— Passe-poil sur la couture d'un habit.

NERVUS. s. m. (pr. *ner-vuss ;* mot latin). Ant. rom. Lien de bois qu'on serrait aux pieds, aux mains et au cou de celui qui était condamné à cet horrible supplice.

NERWINDE ou **NEERWINDEN.** Géogr. Village de Belgique, dans la province de Liége, 800 hab.

— Hist. *Bataille de Nerwinde.* Victoire remportée par le maréchal de Luxembourg, sur les troupes alliées commandées par le prince d'Orange, le 29 juillet 1693. || Bataille gagnée par les Autrichiens sur le général Dumouriez, le 19 mars 1793.

NÉSARNAK. s. m. Mamm. Espèce de dauphin.

NESCIEMMENT. adv. (pr. *nèss-ci-a-man*). Se disait pour Sans le savoir, imprudemment. Duquel ayant eu sa dépêche, s'en alla après fort *nesciemment* trouver le roi, qui trouva fort étrange la façon de ce pauvre philosophe d'avoir abordé premier le vassal que le seigneur. (Brantôme.)

NESCIENT, ENTE. adj. (pr. *ness-ci-ant*). S'est dit pour Qui ne sait pas, ignorant; qui agit imprudemment, sans réflexion. Ce mot ne paraît [illegible] derne.

NESCIO VOS. (pr. *nes-cio-voss ;* mots. lat. qui signifient *je ne vous connais pas*). Formule familière de refus. Je vous ai accordé votre première demande; mais pour celui-ci, *nescio vos.* Il me dit qu'il voulait vous parler un moment, je dis : *nescio vos.* (Scarron.)

Quelque autre sous l'espoir du matrimonion
Aurait ouvert l'oreille à la tentation,
Mais moi, *nescio vos.* (Molière.)

|| Cette locution latine, que notre langue a adoptée, tire sa source de l'Écriture sainte.

NÉSÉE. Myth. gr. Une des Néréides.

NÉSÉE. s. f. Bot. Genre de plantes d'Amérique, de la famille des lithraires.

— Crust. Sous-genre de crustacés.

— Zooph. Genre de polypiers flexibles, établis aux dépens des corallines.

NESKRÉ. s. m. Philol. Lettre, écriture persane.

NESKARI. s. m. Ichthyol. Poisson du genre salmone, qu'on trouve dans les lacs de la Sibérie.

NESKI. adj. des 2 g. Philol. Se dit du caractère d'écriture dont les Arabes se servent le plus communément. Le caractère, l'écriture neski. || substantiv. Le neski.

NESLE. Géogr. Espèce de château-fort qui était situé à Paris, sur le bord de la Seine, vers le lieu où se trouve aujourd'hui l'Institut. On disait aussi *la Tour de Nesle.*

— Géogr. Ch.-l. de cant., arrond. de Péronne (Somme) ; 1,650 hab.

NESLE ou **NÈLE.** s. f. Métrol. Ancienne monnaie de billon, qui avait cours au milieu du XVIIe siècle. Elle était ainsi appelée de la tour de Nesle, à Paris, où elle était fabriquée dans l'origine.

NESLIE. s. f. Bot. Genre de plantes crucifères d'Europe.

NESMOND (de). Évêque de Bayeux, mort en 1715, fonda plusieurs établissements de charité destinés à donner du travail aux pauvres, ce qui donna lieu au proverbe : *Filez filasse, M. de Nesmond l'a dit.*

NESNAKI. s. m. Ichthyol. Espèce de saumon des rivières de Sibérie.

NESROCH. Myth. or. Dieu des Assyriens.

NESSA ou **NESSI.** s. m. Chron. Nom que les anciens Arabes, avant leur conversion au mahométisme, donnaient à un mois qu'ils intercalaient tous les trois ans dans leur année, pour que l'année lunaire s'accordât avec l'année solaire.

NESSATUS. s. m. (pr. *nes-sa-tuss*). Bot. Espèce d'arbrisseau qui croît aux Indes orientales.

NESSIR-KHAN. Souverain et législateur du Béloutchistan, sut se faire chérir de ses sujets. Il mourut en 1795.

NESSUS. Myth. Centaure, fils d'Ixion et de Néphélé. Il voulut enlever Dejanire, et Hercule le perça d'une de ses flèches empoisonnées. La robe de Nessus donna plus tard la mort à Hercule.

NESTALIK. adj. et s. m. Philol. Nom d'un caractère d'écriture propre aux Persans.

NESTÉES. s. f. pl. Antiq. Un des jours des Thesmophories, le seizième de pyanepsion, pendant lequel on observait le jeûne || Fête à Tarente, célébrée par un jeûne.

NESTIER. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Bagnères (Basses-Pyrénées) ; 600 hab.

NESTOR. Myth. Roi de Pylos, fils de Nélée et de Chloris. Il fut préservé du sort de son père et de ses frères, et combattit contre les Centaures, qui voulaient enlever Hippodamie, et se fit une grande réputation au siége de Troie. Apollon le fit vivre trois cents ans.

— Épith. Sage, prudent, vieux, éloquent. || Périphr. Le roi, le sage roi, le vieillard de Pylos.

NESTOR. Le père de l'histoire russe. C'était un moine qui vécut de 1056 à 1116. Sa Chronique est la source la plus précieuse de l'histoire primitive des Slaves.

NESTOR. s. m. Nom propre devenu appellatif, par allusion au Nestor d'Homère. Le vieillard le plus âgé et le plus respectable. Le Nestor du conseil. Le Nestor de la littérature. Ces jeunes Achilles ont besoin de Nestors.

Ainsi plaît un *Nestor* de qui Saturne argente
La rare chevelure et la barbe ondoyante.
(Béranger.)

— C'est aussi à cause de la longue vie de Nestor que les Grecs avaient l'usage, quand ils voulaient souhaiter à quelqu'un une longue vie, de lui souhaiter les années de Nestor.

NESTORIANISME. s. m. Hérésie des sectateurs de Nestorius. Le nestorianisme consistait dans une opposition, une séparation de la nature divine et de la nature humaine; il niait aussi que le Saint-Esprit procédât du Verbe.

NESTORIEN, ENNE. adj. et s. Partisan de la doctrine de Nestorius, hérésiarque du Ve siècle. || Secte d'anciens philosophes qui, persécutés par les empereurs d'Orient, se réfugièrent auprès des califes.

— Qui appartient ou qui ressemble à Nestor, qui offre quelque rapport avec Nestor, soit pour la sagesse, soit pour l'éloquence persuasive, soit pour l'âge avancé.

NESTORIUS. Hérésiarque célèbre, né en Syrie, fut nommé en 428 patriarche de Constantinople. Plusieurs conciles condamnèrent ses [illegible] Libye.

NÉSU. Myth. Un des cinq dieux qui ont pendant longtemps tenu le premier rang chez les Arabes.

NET, ETTE. adj. (du lat *nitidus*, ou de l'ital. *netto*). Propre, qui est sans ordure, sans souillure. Une chambre nette. De la vaisselle nette. Les rues sont nettes. Avoir les mains nettes, les dents nettes. Tenir les enfants nets. Avoir la tête nette. Eau qui n'est pas nette. Des souliers nets. Devenant insensiblement plus hardi, il m'aida de lui-même à rendre mon plat *net* et à vider ma bouteille. (Le Sage.)

— On dit d'un grand mangeur qui ne laisse rien dans les plats, qu'*il fait les plats nets.*

— Prov. *Net comme une perle.* Très-net, très-propre. || Prov. et pop. On dit dans le même sens, *net comme un denier.*

— *Enfant net.* Enfant qui ne laisse plus aller sous lui.

— *Cheval sain et net.* Cheval qui n'a aucun des défauts, aucune des maladies qu'il est d'usage de garantir.

— Qui est pur, sans mélange.

— *Froment net.* Froment où il n'y a ni seigle, ni orge, ni ivraie, etc. || *Ce riz, ce poivre, ce café est net.* On en a ôté tous les corps étrangers qui pouvaient s'y trouver.

— Clair, transparent. Ce vin est bien net depuis qu'on l'a soutiré, depuis qu'on l'a laissé reposer. || *Ce vin est net.* On n'y a mêlé ni liqueurs étrangères, ni drogues.

— Uni, poli, sans tache. Avoir le teint net. La glace de ce miroir est bien nette. Ce diamant n'est pas net. Cristal net. Perle d'une eau bien nette.

— Qui n'est pas confus, qui est distinct, facile à discerner. Cette écriture, cette impression est bien nette. Ce caractère d'impression est net, fort net.

— *Voix nette.* Voix qui a le son clair et fort égal. || Se dit, dans le même sens, des cordes, des instruments. Cet instrument, cette corde rend un son fort net.

— *Avoir la vue nette.* Avoir des yeux qui distinguent bien les objets. || On dit pop. dans le le même sens : *Avoir la visière nette.*

— Se prend quelquefois pour Vide. Trouver la maison nette. Faire place nette.

— *Faire tapis net.* Gagner tout l'argent qui est sur le tapis.

— Fig. et fam. *Faire maison nette.* Chasser, congédier tous ses domestiques.

— Fig. En parlant du bien, du revenu. Clair, liquide, quitte de dettes, aisé à recevoir. Bien, revenu clair et net. Avoir dix mille livres de rentes bien nettes. Ses dettes payées, il lui reste de quitte et de net cent mille francs, il lui reste quitte et net cent mille francs.

— *Produit net.* Ce qu'on retire d'un bien, d'un héritage, tous frais faits et toutes charges déduites. || *Prix net.* Prix qui ne saurait supporter une réduction. || *Bénéfice net.* Ce qu'on a de bénéfice réel sur une chose, déduction faite de tous les frais. || On dit en parlant d'un reliquat de compte, *il reste tant de net.*

— *Poids net.* Le poids d'une chose, sans ce qui la contient ou l'enveloppe.

— *Pierre nette.* Pierre équarrie et atteinte jusqu'au vif.

— En parlant des opérations et des productions de l'esprit, Clair, pur, aisé. Pensée nette. Expression nette. Style net et facile. Idée nette d'un projet. Explications claires et nettes.

Selon que notre idée est plus ou moins obscure,
L'expression la suit ou moins nette ou plus pure.
(Boileau.)

— *Avoir la conception nette, l'esprit net.* Concevoir clairement les sujets auxquels on s'applique. || Avoir de la clarté, de la méthode dans l'esprit.

— Qui est sans difficulté, sans embarras, sans ambiguïté. Affaire qui n'est pas nette. Proposition nette. Réponse nette. Cela est clair et net. Rendre un compte net. Cela n'est pas net.

— En parlant des personnes. Franc, sans supercherie, qui ne donne lieu à aucun doute, à aucun soupçon. Il n'y a rien à lui reprocher, il est net. J'ai fait tout ce que j'ai pu faire, je suis net. Sortir net d'une affaire.

— Se dit dans le même sens des choses qui ont du rapport à l'homme. Le procédé de cet homme est net, n'est pas net, n'est pas bien net. Sa conduite est nette. Il est difficile de démêler si un procédé *net*, sincère et honnête, est un effet de probité ou d'habileté. (La Rochef.)

— *Son cas n'est pas net.* Il n'est pas sans reproche dans cette affaire.

— *Il a l'âme nette, la conscience nette.* Sa conscience ne lui reproche rien.

— Fig. *Avoir les mains nettes.* Se conduire avec probité, administrer fidèlement, ne faire aucun profit illégitime. C'est un bon comptable, il a les mains nettes. Ce fonctionnaire a quitté sa place les mains nettes.

— *Avoir les mains nettes de quelque chose.* Ne s'en être pas mêlé, n'y avoir pris aucune part.

— Prov. et fig. *Je veux en avoir le cœur net* Je veux savoir ce qui en est; je veux me délivrer de mes doutes sur ce fait.

— *Patente nette.* Attestation légale qui constate qu'un bâtiment est sorti d'un pays exempt [illegible]

— S'emploie substantiv. dans cette phrase : *Mettre au net un écrit, un dessin, un plan*, etc. En faire une copie correcte sur l'original qui est brouillé, qui a des ratures. Il met tous les matins six impromptus au *net*. (Boil.)

— S'empl. adverbial., et signifie Uniment et tout d'un coup. Cela s'est cassé net.

— Fig. Franchement. Trancher net la difficulté. Refuser tout net. Parler net. Dire tout net ce qu'on pense. Oublier tout net.

Il ne fait pas bien sûr, à vous le trancher net,
D'épouser une fille en dépit qu'elle en ait.
(Molière.)

— Clairement. Entendre net. Voir net.

— Toutes charges, tous frais déduits. Cette maison rapporte net dix mille francs.

— *Tout net.* loc. adv. Sans déguisement, sans aucun détour. Dire tout net sa pensée. || Sans modification, sans adoucissement. Il lui donna le démenti tout net.

— Syn. comp. NET. PROPRE. Une chose est *propre* quand elle est *nette* et arrangée comme il convient.

NET ou **NÉTON**. Myth. Le dieu de la guerre, chez les anciens habitants de l'Espagne.

NÉTÉ. s. f. Mus. anc. La quatrième corde de chacun des trois tétracordes les plus aigus du système grec.

NÈTHE. Géogr. Petite rivière de Belgique qui se jette dans la Dyle: elle est formée par la jonction de la Grande-Nèthe et de la Petite-Nèthe. ‖ *Deux-Nèthes*. Département formé d'une partie de la Belgique. Son chef-lieu était Anvers.

NÉTHINÉEN, ENNE. adj. et s. Nom donné par les Juifs aux Gabaonites, que Josué ne détruisit pas pour ne point violer le serment qu'ils lui avaient extorqué par fraude, mais qu'il condamna au service du tabernacle.

NÉTOÏDE. adj. des 2 g. Mus. anc. Se dit généralement des sons les plus aigus, dans le système musical des Grecs.

NÉTON. Myth. Nom du dieu Mars chez les Occitains.

NETTASTOME. s. m. Ichthyol. Genre de poissons des mers de Sicile, établi pour une seule espèce.

NETTÉ, ÉE. adj. (du gr. νῆττα, canard). Ornith. Qui ressemble à un canard. ‖ NETTÉS. s. m. pl. Famille d'oiseaux aquatiques qui renferme le genre canard.

NETTELET, ETTE. adj. Se disait pour Propre, clair, luisant.

NETTEMENT. adv. Avec netteté, avec propreté. Se tenir nettement. Aimer à être toujours nettement. Tenir nettement un enfant.

— Fig. D'une manière claire, distincte. Voir nettement les objets. Ne pas distinguer nettement deux idées. Ne pas concevoir bien nettement ce qu'on veut dire. Écrire nettement. Exposer nettement un fait. Cela est nettement expliqué dans le contrat. Tout écrivain, pour écrire *nettement*, doit se mettre à la place du lecteur. (La Bruy.) Peu de gens distinguent *nettement* les nuances qui séparent les idées et les sensations, la connaissance et le sentiment, la raison et l'instinct. (Buff.) Tenez-vous-en à votre premier sujet; ne l'étouffez point sous un amas de fleurs étrangères: qu'on voie *nettement* ce que vous voulez dire. (Volt.)

— Franchement et sans rien déguiser. Dire nettement la vérité. Parler nettement. S'expliquer nettement. Il concéda ce qui lui paraissait devoir être concédé, et refusa *nettement* le reste. (Thiers.) Jamais un homme faux ne répond *nettement*. (Boiste.) S'expliquer *nettement*, c'est prévenir l'erreur. (Id.)

— Sans retour. Il n'y a que la mort qui termine *nettement* les chagrins et les malheurs. (Mme de Maint.)

— Syn. comp. NETTEMENT. NET. Parler *net* ne s'étend guère au delà des paroles, de l'air et du ton; *nettement* s'emploie, au contraire, pour exprimer la manifestation de sentiments propres à celui qui parle.

NETTETÉ. s. f. Qualité de ce qui est net, propre. Aimer la netteté. Appartement, chambre d'une grande netteté.

— Se dit d'une glace, d'un diamant sans tache et d'un beau poli.

— Se dit de ce qui n'est point confus, de ce qui est distinct. La netteté de l'écriture, de l'impression.

— Clarté. Cette lunette fait voir les objets avec une netteté parfaite.

— Se dit d'une voix claire et égale. Avoir beaucoup de netteté dans la voix.

— Se dit aussi des opérations et des productions de l'esprit. Avoir beaucoup de netteté dans l'esprit, dans les idées. Style d'une netteté admirable. Concevoir, s'exprimer avec beaucoup de netteté. Expression qui manque de netteté. Avec quelle incomparable *netteté* d'esprit leur faisait-il voir la vérité et l'antiquité de la religion! (Fléch.) M. de Lamoignon rapporta cette affaire avec tant d'ordre et de *netteté*, qu'il fit restituer aux malheureux ce qu'ils croyaient avoir perdu. (Id.) Je sacrifie tout à la *netteté* du discours; c'est en effet la première qualité de l'écrivain, car nous ne parlons et nous n'écrivons que pour nous faire entendre. (Bouh.) La *netteté* demande qu'on choisisse exactement les idées, qu'on dégage le discours de toute superfluité, que le rapport des mots ne soit point équivoque, et que toutes les phrases construites les unes pour les autres marquent sensiblement [illegible]

— Syn. comp. NETTETÉ. PROPRETÉ. La *propreté* ajoute à la *netteté* l'idée d'un arrangement convenable à la destination. La *netteté* n'est que le premier élément de la *propreté*.

NETTOIEMENT. s. m. Action de nettoyer. Le nettoiement des rues, des places publiques. Le nettoiement d'un port.

— Agric. *Nettoiement des grains*. Séparation et enlèvement de toutes les matières étrangères qui s'y trouvent mêlées à la suite du battage. ‖ *Nettoiement des terres*. Enlèvement et destruction de toutes les mauvaises herbes, de toutes les plantes nuisibles aux moissons. ‖ *Nettoiement des bois*. Coupe qui a lieu pour nettoyer et purger, pour ainsi dire, un bois ou des parties de bois, des ronces, épines, bois blancs superflus et arbres secs, dépérissants ou surabondants, qui nuisent à la végétation.

— Syn. comp. NETTOIEMENT. NETTOYAGE. *Nettoiement* se dit non-seulement en parlant de choses plus nobles, et a plus de rapport à l'action qu'au résultat, mais encore il exprime une action simple, un fait particulier, et non pas une opération étendue qui constitue une profession ou un métier. On dira donc, par exemple, le *nettoiement* d'un peigne ou d'une glace, et le *nettoyage* des rues.

NETTOYAGE. s. m. Action de nettoyer. Le nettoyage des rues, des places publiques.

NETTOYÉ, ÉE. part. pass. du v. Nettoyer. S'empl. adjectiv. Personne nettoyée. Chose nettoyée.

NETTOYER. v. a. 1re conj. L'*y* se change en *i* devant une syllabe muette. *Je nettoie, tu nettoies, il nettoie; nous nettoyons, vous nettoyez, ils nettoient. Je nettoyais*, etc.; *nous nettoyions, vous nettoyiez, ils nettoyaient. Je nettoyai*, etc. *Je nettoierai*, etc. *Je nettoierais*, etc. *Nettoie, nettoyons, nettoyez. Que je nettoie, que tu nettoies, qu'il nettoie; que nous nettoyions, que vous nettoyiez, qu'ils nettoient. Que je nettoyasse*, etc. *Nettoyant*. Rendre net. Nettoyer un habit, des souliers, des bottes. Nettoyer les dents. Nettoyer des assiettes, des verres. Nettoyer une maison. Nettoyer les rues. Nettoyer les fossés d'un château. Nettoyer un port. Nettoyer un canon, un fusil, une montre. Nettoyer du blé. C'est en contenant les eaux, en les dirigeant et en *nettoyant* le fond des fleuves, qu'on leur donne un cours assuré. (Buff.)

— Fig. et fam. *Nettoyer une maison, une chambre*. Prendre et emporter tout ce qui s'y trouve. Les huissiers, les voleurs ont nettoyé cette maison, cette chambre.

— *Nettoyer la mer de corsaires, les chemins de voleurs*. Rendre la mer, les chemins libres; en chasser les corsaires, les voleurs.

Et toi, Neptune, et toi, si jadis mon courage
D'infâmes assassins nettoya ton rivage. (Racine.)

— Art milit. *Nettoyer* ou *enfiler*. Tirer sur toute la longueur d'une ligne droite.

— *Nettoyer la tranchée*. En chasser les assiégeants.

— *Nettoyer les affaires, le bien d'une personne, d'une famille*. En acquitter les dettes et en terminer les procès.

— *Nettoyer le tapis*. Gagner tout l'argent qui est sur le jeu. ‖ *Nettoyer le gousset à quelqu'un*. Gagner tout l'argent qu'il avait sur lui. C'est une expression basse.

— Sully se levait tous les jours à quatre heures du matin, été comme hiver. Jusqu'à six heures il lisait ses lettres, mémoires et requêtes, et expédiait ses dépêches. Il appelait cela *nettoyer le tapis*.

— Pharm. *Nettoyer les épices, les drogues*. En ôter les immondices, les ordures et la poussière qui y sont mêlées, et séparer le bon du mauvais. C'est la même chose que *monder*.

— Peint. Se dit d'une opération par laquelle on enlève de dessus un tableau la crasse et les taches que la poussière, l'humidité, la fumée forment à la longue; ce qui ne se doit faire qu'avec beaucoup de précautions, et par des gens expérimentés, afin d'éviter que l'enlèvement de la crasse n'entraîne aussi celle des parties les plus délicates de la peinture, telles que les glacés. ‖ *Nettoyer des contours*. Les rendre plus purs et plus corrects.

— Prov. *Nettoyer un homme sans vergettes*. Le battre, l'étriller d'importance.

— *Nettoyer les brocs*. Vider les pots; boire beaucoup. ‖ On dit dans un sens analogue, *nettoyer les plats*.

— Fig. Débarrasser, dégager. Nettoyer sa tête. Il faut avoir l'esprit net pour faire une tragédie; laissez-moi *nettoyer* ma tête. (Volt.)

— *Nettoyer une idée, une pensée*. La débrouiller, la rendre claire et nette.

— Alchim. *Nettoyer le laiton*. Le faire blanchir par l'action du feu.

— SE NETTOYER. v. pron. Ôter les ordures que l'on a sur son corps ou sur ses vêtements. Se nettoyer les dents. Se nettoyer avant de sortir.

— S'ôter réciproquement les ordures.

— Hortic. On dit qu'*une fleur panachée se nettoie*, pour exprimer que les couleurs deviennent moins brouillées, plus tranchantes, plus détachées les unes des autres.

— Ce verbe paraît peu propre au style noble, excepté dans *nettoyer le rivage*, qui se dit pour Détruire les pirates qui l'infestaient.

— Syn. simpl. Approprier, curer. ‖ Purger, purifier.

— Syn. comp. NETTOYER. ABSTERGER. *Abster-* [illegible] qui a une signification bien plus étendue que *nettoyer*; il signifie non-seulement *nettoyer* les plaies, les ulcères, etc., mais encore dissoudre les duretés et les épaississements.

NETTOYEUR, EUSE. s. Écon. dom. Celui, celle qui nettoie.

NETTOYURE. s. f. S'est dit pour ce qu'on enlève d'un lieu sale en le nettoyant.

NETTRORHYNQUE. s. m. Helmint. Espèce de gros ver qui vit dans les intestins de l'homme.

NETZIN. s. m. Art culin. Mets qu'on fait, dans le Brandebourg, avec des sardines et du brochet.

NEUBETLJI-BASCHI. s. m. Hist. ott. Économe des pages du sérail.

NEUBLE. s. f. Agric. Un des noms de la carie des grains.

NEUBOURG. Géogr. Ch.-l. d'un bailliage de la Bavière, cercle du Haut-Danube; 6,000 hab. C'était autrefois la capitale du duché de Neubourg.

— Hist. *Combat de Neubourg*. Victoire remportée par l'armée française sur les Autrichiens, le 26 juin 1800.

NEUC-NUM. s. m. (pr. *neuk-nom*). Art culin. Sorte de sauce dont les Tunquinois se servent dans leurs ragoûts. On la trouve aussi désignée sous le nom de *neuc-mem*.

NEUF. adj. numér. des 2 g. (du lat. *novem*). Nombre impair qui suit immédiatement le nombre huit. Les neuf chœurs des anges. Les neuf Muses. Neuf heures. Neuf cents hommes. Neuf mille hommes. Neuf cent mille. Dix-neuf. Vingt-neuf.

— S'empl. de même en parlant du chiffre qui sert à exprimer ce nombre. Le numéro neuf. Le chiffre neuf.

— Poét. *Les neuf sœurs*. Les Muses. Les *neuf* trompeuses sœurs promettent du repos. (Boil.)

— Neuvième. L'an mil sept cent quatre-vingt-neuf. L'an mil huit cent neuf. Le roi Louis neuf. Page neuf. Chapitre neuf. Verset neuf.

— Le *f* ne se prononce point dans le mot *neuf*, quand il est suivi immédiatement d'un mot qui commence par une consonne: *neu cavaliers, neu chevaux*. ‖ Quand il est suivi d'un substantif qui commence par une voyelle, l'usage ordinaire est de prononcer le *f* comme un *v*: *neuv écus, neuv amis, neuv aunes, neuv hommes*. ‖ Mais quand *neuf* n'est suivi d'aucun mot, ou qu'il n'est suivi ni d'un adjectif ni d'un substantif, le *f* se prononce. De cent qu'ils étaient ils ne restèrent que neuf. Neuf et demi. Ils étaient neuf en tout.

NEUF. s. m. Le nombre neuf. Le produit de neuf multiplié par trois est vingt-sept.

— Le chiffre neuf. Un neuf de chiffre. Faire un neuf, deux neuf.

— Carte qui est marquée de neuf points. Neuf de carreau. Neuf de cœur. Neuf de pique. Neuf de trèfle. Brelan de neuf. Avoir tous les neuf dans son jeu.

— Fam. *Cette femme est, entre dans le neuf, dans son neuf*. Dans le neuvième mois de sa grossesse. ‖ Se dit aussi d'un malade qui entre dans le neuvième jour de sa maladie. Ce malade est entré dans le neuf, dans son neuf.

— Prov. *Quand on a dix pas à faire, neuf font la moitié du chemin*. Le dernier pas semble le plus pénible.

— Mus. *Neuf huit*. Mesure contenant neuf croches divisées en trois temps. ‖ *Neuf quatre*. Mesure de neuf noires en trois temps.

— Arith. *Preuve de neuf*. Celle qui se fait par le retranchement de tous les neuf, tant de la somme donnée que de celle qui est trouvée par la règle, dont les restes doivent être semblables.

NEUF, EUVE. adj. (du lat. *novus*). Qui est fait depuis peu. Maison neuve. Habit neuf. Chapeau neuf. Meuble neuf. Souliers neufs.

— Qui n'a point encore servi. Cet habit neuf est fait depuis trois ans.

— Qui a peu servi. Cet habit est encore tout neuf.

— Pop. *Tout battant neuf*. Tout neuf. Cet habit est tout battant neuf.

— Fig. Je ne suis point d'humeur à donner tous les jours un habit *neuf* à mes pages. (Comin.) Un peu d'absence vous fera trouver Calliste toute *neuve*. (La Font.) ‖ Brébeuf a dit d'une femme qui se fardait:

Quoi! tous les jours un visage *neuf!*
Certes, c'est un visage un peu trop de dépense.

‖ Il faudrait: *C'est un visage d'un peu trop de dépense*, mais le vers n'y serait plus.

— Prov. et fig. *Faire balai neuf*. Se dit des domestiques qui servent bien dans les premiers jours de leur entrée en maison. ‖ On dit dans le même sens, *C'est un balai neuf, Il n'est rien tel que balai neuf*.

— Prov. et fig. *Faire corps neuf*. Rétablir sa santé après avoir pris beaucoup de médicaments qui semblent avoir renouvelé le corps. ‖ *Faire maison neuve*. Renvoyer tous ses domestiques et en prendre d'autres.

— Prov. *Un vieux four est plus aisé à chauffer qu'un neuf*. Il est souvent plus facile d'émouvoir une personne qui a déjà éprouvé beaucoup de sensations, qu'une autre dont la vie a toujours été calme.

— *Cela arrivera plus tôt que robe neuve*. Se dit d'une chose que l'on redoute. [illegible]

— *Terre neuve*. Terre qui n'a point encore été défrichée, ou qui était demeurée longtemps inculte, ou qui n'est mise en valeur que depuis peu. ‖ Terre rapportée qui n'a point encore servi à la végétation.

— *Bois neuf*. Bois qui est venu par voiture ou par bateau.

— Se dit des chevaux qui n'ont point encore servi, et principalement des chevaux de carrosse.

— Se dit des choses qui sont moins anciennes que d'autres de la même espèce. Le château vieux et le château neuf. La vieille tour et la tour neuve. La vieille ville et la ville neuve.

— Novice, qui n'a point encore d'expérience en quelque chose. Être tout neuf dans un métier. Être neuf aux affaires. Être neuf dans un emploi. Laquais tout neuf. Ce jeune homme est neuf, tout neuf dans la société, dans le monde. Il n'y a personne qui n'entre *neuf* dans la vie, et les sottises des pères sont perdues pour les enfants. (Fontenelle.)

— *Avoir un cœur tout neuf, une âme toute neuve*. Avoir un cœur, une âme que les passions n'aient pas agitée. ‖ On dit de même, *avoir des sens tout neufs*.

— Pop. On dit d'un homme sans expérience *qu'il est neuf comme un fifre*, et avec un calembour, *Il est neuf, il en durera plus longtemps*.

— Qui n'a pas encore été dit, traité, employé. Ce qui paraît neuf n'est souvent qu'une redite. Une pensée, une idée, une image, une expression, une tournure neuve. Sujet neuf et traité d'une manière neuve. Ce livre est un ouvrage neuf. Faire sur un sujet des réflexions aussi neuves qu'importantes.

Et par des vers tout *neufs*, avoués du Parnasse,
Il faut de mes dégoûts justifier l'audace. (Boil.)

— Se dit, dans le langage de l'art, de ce qui résulte de combinaisons nouvelles, de ce qui frappe par son originalité, sa singularité; il ne se prend qu'en bonne part, et comporte toujours l'idée de quelque chose d'ingénieux. Pensée neuve, conception neuve, etc., ne se dirait pas sérieusement d'une conception bizarre, extravagante, insignifiante.

— Fam. *Voilà qui est tout neuf pour moi, voilà une chose toute neuve pour moi*. Voilà une chose dont je n'avais pas d'idée, dont je n'avais pas encore entendu parler.

— Il ne se met guère qu'après un substantif. Cependant Voltaire a dit, dans une épître: de *neuves* vérités.

NEUF. s. m. Ce qui est fait depuis peu; ce qui n'a jamais servi; ce qui est neuf. Donner du neuf. Coudre le neuf avec le vieux. C'est du vieux qui vaut du neuf.

— Fig. Il y a du neuf dans ce poème. Il est impossible qu'un mélange d'anciennes et de nouvelles idées subsiste: le *neuf* use le vieux, ou bien il ne tient pas. (Boiste.) J'entreprends de mettre dans son jour une vérité toute commune, et ce sera sans doute un prétexte à bien des gens pour avancer que cet ouvrage n'a rien de *neuf*. (Condill.)

— À NEUF. loc. adv. Se dit des choses que l'on raccommode, et qu'on renouvelle en quelque sorte. Refaire un bâtiment à neuf, tout à neuf. Remettre un tableau à neuf. Blanchir des dentelles, des bas à neuf. Refaire une tragédie à neuf. Le premier consul avait voulu que tout se passât avec le plus grand appareil; il avait fait partir pour Amiens un détachement de ses plus belles troupes, habillées à *neuf*. (Thiers.)

— DE NEUF. loc. adv. Avec des habits neufs. Habiller ses gens de neuf, tout de neuf.

— Dans ce mot, le *f* final se prononce au singulier et au pluriel. Habit neuf, bas neufs.

— Syn. comp. NEUF. NOUVEAU. RÉCENT. Ce qui n'a point servi est *neuf*; ce qui n'avait pas encore paru est *nouveau*; ce qui vient d'arriver est *récent*. ‖ À NEUF. DE NEUF. *À neuf* se dit des choses qu'on raccommode et qu'on renouvelle en quelque sorte. *De neuf* se dit des choses toutes neuves.

NEUFBOURG. (pr. *neu-bour*). Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Louviers (Eure); 2,100 hab.

NEUF-BRISACH. (pr. *neu-bri-zak*). Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Colmar (Haut-Rhin); 2,500 hab.

NEUFCHÂTEAU. (pr. *Neu-châ-tô*). Géogr. Ch.-l. d'arr. (Vosges); 3,600 hab.

NEUFCHÂTEL. (pr. *Neu-châ-tel*). Géogr. Ch.-l. d'arr. (Seine-Inférieure); 3,500 hab. Fromages renommés. ‖ Ch.-l. de cant., arr. de Laon (Aisne); 650 hab. ‖ Canton suisse qui appartient à la Prusse; 54,500 hab. ‖ Ch.-l. du cant. de Neufchâtel, près du lac de même nom; 5,000 h. ‖ Le lac de Neufchâtel a 40 kil. sur 3 à 8; il offre des sites charmants.

— Hist. *Principauté* ou *canton de Neufchâtel*. Petit État qui fait partie de la Confédération suisse, et qui est formé de la réunion des comtés de Neufchâtel et de Valengin. Au xme siècle, le comté de Neufchâtel formait un apanage de la maison de Bourgogne; il fut ensuite réuni à l'Empire. En 1503, il échut par les femmes à la maison d'Orléans-Longueville; mais cette maison s'étant éteinte au commencement du xviiime siècle, le roi de Prusse fut choisi par les états de Neufchâtel pour souverain du pays. En 1806, il fut cédé à la France, et Napoléon donna la principauté de Neufchâtel au maréchal Berthier. Enfin, en 1814, elle retourna à la Prusse, qui y exerce une sorte de suzeraineté.

NEUFCHÂTEL. s. m. Se dit pour Fromage de Neufchâtel. Manger du neufchâtel. [illegible] châtel. Des neufchâtels.

NEUFCHÂTELOIS, OISE. adj. et s. Géogr. Habitant de la ville ou du canton de Neufchâtel. ‖ Qui appartient à cette ville, à ce canton ou à leurs habitants.

NEUFME. s. m. Anc. cout. La neuvième partie. ‖ *Droit de neufme*. Droit que prélevaient les curés pour frais de sépulture, et qui consistait dans la neuvième partie des meubles laissés par le défunt.

NEUHOFF. Géogr. Village de la Hesse-Darmstadt, près de Mayence.

— Hist. *Combat de Neuhoff*. Victoire remportée par les Français sur les Autrichiens, le 23 avril 1797.

NEUILLÉ-PONT-PIERRE. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Tours (Indre-et-Loire); 1,800 h.

NEUILLY-SUR-SEINE. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Saint-Denis (Seine); 7,700 hab. ‖ *Neuilly-en-Thel*. Ch.-l. de cant., arr. de Senlis (Oise); 1,000 hab. ‖ *Neuilly-l'Évêque*. Ch.-l. de cant., arr. de Langres (Haute-Marne); 1,800

hab. ‖ *Neuilly-Saint-Front.* Ch.-l. de cant., arr. de Château-Thierry (Aisne); 1,900 hab. ‖ *Neuilly-le-Réal.* Ch.-l. de cant., arr. de Moulins (Allier); 1,200 hab.

NEUKIDE. s. f. Bot. Espèce de plante d'Amérique.

NEULE. s. f. Art culin. Ancienne pâtisserie très-légère, espèce d'oublie.

NEUMARKT. Géogr Ville libre et royale de Transylvanie; 10,000 hab. ‖ Village des États autrichiens, dans la Carniole.

— Hist. *Combat de Neumarkt.* Victoire remportée par les Français sur les Autrichiens, le 2 avril 1797.

NEUME. s. m. (du gr. νεῦμα, fréquente inclination de tête que font les Grecs en allongeant un ton). Mus. Terme de plain-chant, dont on se servait anciennement pour désigner certaines figures mélismatiques, chantées sur une voyelle, et le plus souvent sur la dernière syllabe du mot *alleluia.* ‖ S'est dit aussi pour Pause. ‖ Le neume était, dans d'autres circonstances, un signe final.

NEUNG. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Romorantin (Loire-et-Cher); 1,200 hab.

NEURA. s. m. Bot. Espèce de plante qu'on employait autrefois contre les maladies nerveuses et pour cicatriser les nerfs coupés.

NEURACHNE. s. f. (pr. *neu-rak-ne*). Bot. Genre de graminées de la Nouvelle-Hollande, ne contenant qu'une espèce.

NEURACTIDE. s. f. (ét. gr., νεῦρον, nerf; ἀκτίς, rayon, éclat; à cause des nervures qui se font remarquer par leur couleur foncée sur la couleur pâle des corolles radiantes). Bot. Genre d'hélianthées, établi pour une plante de l'île de Java.

NEURADE. s. f. Bot. Genre de plantes d'Égyte, de la famille des rosacées.

NEURADÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une neurade. ‖ NEURADÉES. s. f. pl. Famille de plantes rosacées qui a pour type le genre neurade.

NEURANIE. s. f. S'est dit pour Le nombre neuf.

NEURE. adj. et s. des 2 g. Géogr. anc. Nom d'un peuple sarmate, qui se réunit aux Budins. ‖ Habitant de la Neuride.

— Myth. Ces peuples prétendaient avoir le pouvoir de se métamorphoser en loups une fois tous les ans, et de reprendre leur première forme.

NEURE. s. m. Mar. Petit bâtiment hollandais pour la pêche du hareng.

NEURIDE. Géogr. anc. Pays de la Scythie, qui forme aujourd'hui la partie orientale de la Gallicie.

NEURITE. s. f. (du gr. νεῦρον, nerf, à cause de la propriété qu'on suppose à cette pierre de fortifier les nerfs). Minér. Quelques minéralogistes prétendent que c'était le véritable nom du jade, qui n'a été appelé *nephrite* que par suite d'une erreur de copiste.

NEURITIQUE. adj. des 2 g. V. NÉVRITIQUE.

NEUROBALISTIQUE. adj. des 2 g. Hist. milit. V. NEVROBALISTIQUE.

NEUROBATE. s. m. (ét. gr., νεῦρον, corde; βατης, marcheur). Ant. rom. Espèce de baladin funambule, qui marchait sur une corde très-mince.

NEUROBATIQUE adj. des 2 g. Qui concerne les neurobates.

NEUROBATIQUE. s. f. L'art de danser sur la corde.

NEUROCARPE. s. m. Bot. Genre de légumineuses d'Amérique. ‖ Genre de la famille des algues.

NEUROCHLÈNE. s. f. Bot. Genre de plantes à fleurs composées.

NEUROCHLÉNÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une neurochlène. ‖ NEUROCHLÉNÉES. s. f. pl. Section de la sous-tribu des sénécionidées sénécionées, qui a pour type le genre neurochlène.

NEUROGÈNE. s. m. (ét. gr., νεῦρον, nerf; γεννάω, engendrer). Physiol. Matière nutritive du tissu nerveux.

NEUROÏDE. s. f. Bot. Sorte de laitue sau-

[illegible]

NEUROLÈNE. s. f. Bot. Genre d'inulées d'Amérique.

NEUROGRAPHIE. s. f. V. NÉVROGRAPHIE.

NEUROLOGIE. s. f. V. NÉVROLOGIE.

NEUROLOME. s. m. Bot. Genre de plantes crucifères de la Sibérie.

NEUROME. s. m. V. NÉVROME.

NEUROPLATYCÈRE. s. m. (ét. gr., νεῦρον, nerf, πλατυς, large; κηρος, cire; parce que ses frondes sont découpées en lobes ou découpures nerveuses). Bot. Espèce de fougère du cap de Bonne-Espérance.

NEUROPTÈRE. s. m. (ét. gr., νεῦρον, nerf; πτερόν, aile). Entom. V. NEVROPTÈRE.

NEUROSPACTE. s. m. Bot. Espèce de ronce.

NEUROSPASTES. s. m. pl. (ét. gr., νεῦρον, corde; σπάω, tirer). Ant. gr. Espèce de marionnettes que l'on portait dans les fêtes de Bacchus, et dont le phallus était mobile. C'était l'attribut de Priape

NEUROTRIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., νεῦρον, nervure; θρίξ, poil). Bot. Qui a les nervures de ses feuilles velues.

NEURUZ, NEUROUZ ou **NEWROUZ.** s. m. Ant. pers. Le jour du nouvel an et de l'équinoxe du printemps chez les Parses.

NEUS Géogr. Ville des États prussiens, province Rhénane; 6,500 hab.

NEUSATZ. Géogr. Ville libre royale de Hongrie; 17,000 hab.

NEUSOHL. Géogr Ville libre royale de Hongrie, ch.-l. du comitat de Sohl; 10,000 h.

NEUSS. Géogr. Ville des États prussiens, province de Clèves-Berg; 6,500 hab.

NEUSTADT. Géogr. Ville de l'archiduché d'Autriche, remarquable par son école militaire; 6,500 hab.

NEUSTRASIEN, ENNE. adj. et s. Géogr. Habitant de la Neustrie. ‖ Qui appartient à la Neustrie ou à ses habitants.

NEUSTRÉ adj. et s. m. Se disait autrefois des artisans qui faisaient et vendaient des meubles. ‖ Les courtepointiers portaient dans leurs statuts le titre de courtepointiers neustrés.

NEUSTRIE. Géogr. La partie occidentale de la France. ‖ Partie du royaume de Lombardie, qui comprenait les duchés de Turin, Pavie, Milan, Bergame, etc.

— Hist. *Royaume de Neustrie* ou *Westrie*, c'est-à-dire royaume d'Occident. Un des royaumes qui se formèrent, lors du démembrement des États des quatre fils de Clovis, en 567. Ce nom ne devint d'un usage commun que vers l'an 604. Le royaume de Neustrie comprenait les pays situés entre la Loire et la Meuse. La *Neustrie proprement dite* était elle-même divisée en *Neustrie inférieure*, qui comprenait la Bretagne, l'Anjou et les petits pays voisins, et *Neustrie supérieure*, qui renfermait la Normandie, et tous les pays au couchant de l'Anjou jusqu'à Orléans et Paris. La Neustrie, avec la Bourgogne et la Bretagne, forma la part de Pépin le Bref, dans le partage de la succession de Charles Martel, en 741. Après le traité de Verdun en 843, le nom de Neustrie changea de sens, et ne désigna plus que l'ouest de la Basse-Neustrie. Enfin la Nouvelle-Neustrie elle-même perdit son nom pour prendre celui de Normandie, lorsqu'elle eut été cédée à Rollon en 912.

— *Neustrie* se dit encore aujourd'hui, dans le style soutenu, pour la Normandie. Salut, pommiers touffus qui couvrez la *Neustrie.* (Castel.)

. . . Les pommiers ont cédé leur moisson,
Et leur suc formera cette fraîche boisson
Que la jeune beauté, dans les champs de *Neustrie*,
Préfère au jus vermeil de la grappe mûrie. (FONTANES.)

NEUSTRIEN, ENNE. adj. et s. Géogr. Habitant de la Neustrie. On dit aussi *Neustrasien.*

— Se dit encore en poésie pour Normand.

Du pommier *neustrien* ainsi le jus brillant
Prodigue aux moissonneurs son nectar pétillant.
(DELILLE.)

NEUSTRIEN. s. m. Ichthyol. Nom spécifique d'un labre.

NEUTHA. s. f. Chir. Pellicule qui couvre le visage d'un enfant qui vient de naître.

NEUTR., NEUTRAL. Abréviations de Neutre, neutralement.

NEUTRA. Géogr. Ville de Hongrie, dans le comitat au delà du Danube, ch.-l. du comitat de Neutra, sur une rivière du même nom; 4,000 hab. ‖ Le comitat de Neutra a 125 kilom. sur 100, et 380,500 hab.

NEUTRALEMENT. adv. D'une manière neutre. Le verbe actif s'emploie quelquefois neutralement.

— Il ne se met qu'après le verbe. Vous avez employé ce verbe actif neutralement, et non pas, vous avez neutralement employé ce verbe.

NEUTRALISANT. part. prés. du v. Neutraliser. Qui neutralise. Il est toujours invariable.

NEUTRALISANT, ANTE. adj. Propre à neutraliser. Nous laisserons les auteurs récents se perdre en vaines conjectures sur l'action *neutralisante* des matières résineuses, etc. (Rost.)

NEUTRALISATION. s. f. (pr. *neu-tra-li-za-ci-on*). Chim. Extinction des propriétés particulières des bases et des acides, par l'action réci-

[illegible]

— Action de rendre neutre un territoire, une ville, un vaisseau. La neutralisation d'un pays, d'une ville, est le préliminaire des négociations qui doivent y être entamées. Solliciter la neutralisation d'un navire.

— Traité provisoire de neutralité.

NEUTRALISÉ, ÉE. part. pass. du v. Neutraliser. S'empl. adjectiv. Acide neutralisé. Projet neutralisé.

NEUTRALISER. v. a. 1re conj. Chim. Combiner avec un alcali ou un sel alcalin une quantité suffisante d'un acide pour en faire disparaître les propriétés alcalines; ou bien combiner avec un acide ou un sel acide assez d'alcali ou d'un oxyde quelconque, pour faire un sel qui ne soit ni acide ni alcalin.

— Fig. Diminuer, réduire à rien, à presque rien. Neutraliser un projet en le modifiant. Neutraliser les efforts, les mauvais desseins de quelqu'un. Leroux ne viendra plus par ses conseils *neutraliser* les effets d'une bonne résolution, ou d'un sentiment honorable. (M. Masson.) Une page d'histoire peut *neutraliser* un volume d'éloges. (Boiste.)

— SE NEUTRALISER. v. pron. Se détruire réciproquement. Ces deux causes, ces deux effets se neutralisent mutuellement.

— Être rendu neutre. Ce corps se neutralisera par ce mélange.

NEUTRALITÉ. s. f. État d'une puissance qui ne prend point parti entre deux ou plusieurs autres puissances qui sont en guerre. Garder, observer, violer la neutralité. Respecter la neutralité d'une puissance, d'un État, d'une ville, d'un territoire. Demeurer dans la neutralité. Déclarer sa neutralité. Accorder la neutralité.

— *Neutralité armée.* Neutralité dans laquelle la puissance qui reste neutre tient sur pied des troupes suffisantes pour faire respecter son territoire, son commerce, ses droits. ‖ *Neutralité accidentelle.* Celle qui résulte de la volonté individuelle du neutre. ‖ *Neutralité permanente.* Celle qui est consacrée par le droit public des États.

— Par extens. Se dit de ceux qui ne prennent point de parti dans des disputes, dans des différends. Aux époques de dissensions politiques ou religieuses, il est difficile de garder, d'observer la neutralité, une entière neutralité. Ayez le courage de garder la *neutralité*, dût-elle vous attirer la haine des deux partis, s'ils sont injustes. (Boiste.)

— Un poète l'a personnifiée.

De peur d'endosser la cuirasse,
Tu sers avec fidélité
Une damoiselle de glace,
Qu'on appelle *Neutralité.* (MAYNARD.)

— Chim. Abolition réciproque des propriétés caractéristiques de l'acide et de la base qui constituent le sel. La neutralité est une propriété relative; elle est d'autant plus marquée que l'acide et la base ont plus d'affinité l'un pour l'autre.

— Iconol. On a représenté la Neutralité sous la figure d'une femme qui ne touche à une balance que pour empêcher qu'elle n'incline d'un côté ou de l'autre, et dont le pied, posé au centre d'une balançoire, la maintient en équilibre.

NEUTRE. adj. des 2 g. (du lat. *neuter*, ni l'un ni l'autre). Qui ne prend point part entre des puissances belligérantes, entre des personnes qui ont des opinions, des sentiments, des intérêts opposés. Demeurer, rester neutre. Être neutre. État, prince, ville neutre. Les égoïstes restent toujours neutres dans les dissensions politiques. C'est un ami froid qu'un ami *neutre.* (St-Evrem.) La vanité reste *neutre* pour critiquer tous les partis. (Boiste.)

— *Lieu, territoire neutre.* Lieu, territoire appartenant à un État neutre, ou dans lequel les puissances belligérantes conviennent d'établir la neutralité. L'entrée du territoire neutre est interdite aux troupes des deux puissances qui sont en guerre.

— *Pavillon neutre.* Pavillon d'une puissance qui ne prend point part à la guerre.

— Gramm. Se dit, dans quelques langues, des noms et des adjectifs qui ne sont ni du genre masculin, ni du genre féminin. Nom neutre. Substantif, adjectif neutre. ‖ Se dit aussi du genre de ces mots. Le genre neutre. Nom du genre neutre. Il n'y a point de genre neutre dans la langue française.

— *Verbe neutre.* Verbe qui ne peut avoir de régime direct. Aller, venir, marcher, etc., sont des verbes neutres. Il y a des verbes neutres qui se conjuguent toujours avec l'auxiliaire *avoir*, d'autres toujours avec l'auxiliaire *être*, et quelques-uns prennent *être* ou *avoir*, mais alors ils ont une signification différente, suivant qu'ils prennent l'un ou l'autre auxiliaire. ‖ *Verbes neutres passifs.* Verbes pronominaux qui ont la signification passive, comme *se vendre.* ‖ Verbes pronominaux qui marquent action et passion dans le même sujet, comme *se repentir*, *se souvenir.* ‖ Verbes neutres qui se conjuguent en français avec l'auxiliaire *être*, comme *tomber*, *venir.* ‖ Verbes neutres latins qui se conjuguent aux temps passés avec le verbe *sum*, comme les verbes passifs.

— Un des priviléges de la poésie, c'est de donner un complément direct à plusieurs verbes neutres. M'ordonner du repos, c'est *croître* mes malheurs. (Corn.) Que ce nouvel honneur va *croître* son audace! (Rac.) Le chantre désolé *lamentant* son malheur. (Boil.)

[illegible]

Qu'Amour [illegible]
(BOILEAU.)

Siége de la pudeur, ta bouche sans détour
N'a jamais *murmuré* les plaintes de l'amour.
(DEYEUX aux Isaacs.)

Tel un loup furieux, de butin affamé,
Hurle les longs regrets de sa rage impuissante.
(LALANNE.)

Et de tes chers ramiers la nombreuse volée
Viendra te *roucouler* ses longs soupirs d'amour.
(NOTARIS.)

— Bot. *Fleur neutre.* Fleur qui ne contient ni étamines ni pistils, par le fait d'un avortement ou d'une monstruosité. La fleur neutre diffère de la fleur double en ce que, dans cette dernière, les étamines se sont transformées en pétales, ce qui n'a point lieu dans la fleur neutre.

— Chim. *Sels neutres.* On a d'abord donné ce nom à ceux dans lesquels la base et l'acide se sont complètement saturés, de manière que le résultat de leur combinaison n'ait aucune saveur alcaline ou acide, et n'exerce pas d'action sur les couleurs végétales. ‖ On donne aujourd'hui cette épithète à tous les sels d'une même série où l'oxygène de l'acide est à celui de la base dans la même proportion que celle qui existe dans les combinaisons les plus neutres que cet acide puisse former avec les terres alcalines ou les alcalis, sans avoir nul égard à l'action qu'ils sont susceptibles d'exercer sur les couleurs bleues végétales et sur l'organe du goût. Ainsi, dans les carbonates neutres, l'acide contient deux fois autant d'oxygène que la base; il en contient trois fois autant dans les sulfates. On exige donc maintenant dans les sels neutres que tous ceux qui ont le même acide pour radical contiennent la même proportion, ou quantité relative d'oxygène dans toutes les bases diverses par lesquelles cet acide peut être saturé. Il peut se faire qu'un sel neutre par sa composition ne semble pas l'être, eu égard à son action sur les couleurs: on le dit alors *neutre avec réaction acide*, s'il rougit le tournesol, comme le sulfate d'alumine, et *neutre avec réaction alcaline*, s'il le verdit, comme le borate de soude.

— Entom. Se dit, dans certaines espèces d'insectes, d'une classe d'individus qui n'ont les apparences d'aucun sexe. Les abeilles ouvrières sont neutres.

— Il ne se met qu'après le substantif.

NEUTRE. s. m. Celui qui reste neutre, qui ne prend point parti entre deux pays qui sont en guerre. La navigation des neutres.

— *Droit des neutres.* Droit reconnu par les puissances belligérantes aux États qui ne prennent point de part à la guerre. S'applique surtout au droit maritime. Respecter le droit des neutres.

— Gramm. Le genre neutre. Cet adjectif est au neutre. Confondre le neutre avec le masculin.

— Entom. Insecte qui n'a les apparences d'aucun sexe. Il y a des neutres dans certaines espèces de fourmis, chez les termites. Les neutres sont des femelles chez lesquelles les organes de la génération ne se sont point développés, en raison du genre de nourriture auquel elles ont été soumises à l'état de larves. Quelques-uns de ces neutres sont des mâles, surtout dans les termites.

NEUTREMENT. adv. S'est dit quelquefois pour Neutralement.

NEUTRIFLORE. adj. des 2 g. (ét. lat., *neuter*, neutre; *flos*, fleur) Bot. Dont les fleurs sont neutres.

NEUTRISÉ, ÉE. part. pass. du v. Neutriser. S'empl. adjectiv. Verbe neutrisé.

NEUTRISER. v. a. 1re conj. Gramm. Rendre neutre. L'usage a *neutrisé* ce verbe, qui était autrefois actif. (Dangeau.)

— SE NEUTRISER. v. pron. Être employé neutralement. Ce verbe se neutrise rarement.

NEUVAINE. s. f. Espace de neuf jours consécutifs pendant lesquels on fait quelque acte de dévotion, quelque prière en l'honneur d'un saint, pour implorer son secours. Faire une neuvaine à Notre-Dame, à sainte Geneviève. Achever une neuvaine.

— S'est dit d'une réunion de neuf personnes, et particulièrement des neuf Muses. Des Muses conduisant la *neuvaine* céleste. (Ronsard.) ‖ On dit encore, dans le style burlesque ou marotique, *la docte neuvaine.*

J'en jure par la docte *neuvaine*
Qui boit de l'eau d'Hippocrène. (***)

— Métrol. Ancienne mesure pour les blés, en usage dans quelques endroits du Lyonnais.

NEUVEMENT. adv. S'est dit pour Nouvellement. ‖ D'une manière neuve.

NEUVETÉ. s. f. Anc. cout. Droit que payait un bateau la première fois qu'il entrait à Paris.

NEUVIC. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. d'Ussel (Corrèze); 2,800 hab. ‖ Ch.-l. de cant., arr. de Riberac (Dordogne); 2,000 hab.

NEUVIÈME. adj. des 2 g. Qui suit immédiatement le huitième. Le neuvième mois de l'année. Le neuvième jour du mois. Le neuvième jour de la lune. C'est la neuvième personne que je rencontre. Cette femme est dans le neuvième mois de sa grossesse.

— s. m. Se dit pour Neuvième mois ou neuvième jour du mois. Cette femme accouchera bientôt, elle est dans son neuvième. Personne arrivée le neuvième du mois. Être dans le neu-

[illegible] fièvre.

— Neuvième partie d'un tout. Être pour un neuvième, être intéressé pour un neuvième, avoir un neuvième dans une affaire.

— s. des 2 g. Celui, celle qui occupe la neuvième place. Être le neuvième, la neuvième de sa classe.

— s. f. Mus. Intervalle dissonant de neuf degrés, qui a l'octave de la seconde.

NEUVIÈMEMENT. adv. En neuvième lieu. Se dit pour indiquer une neuvième preuve de quelque chose, ou un neuvième article.

NEUVILLE. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Poitiers (Vienne); 2,700 hab. ‖ *Neuville-aux-Bois.* Ch.-l. de cant., arr. d'Orléans (Loiret); 3,600 hab. ‖ *Neuville-l'Archevêque.* Ch.-l. de cant., arr. de Lyon (Rhône); 1,500 hab.

NEUVILLE (Anne-Joseph-Claude Frey de) Jésuite, né en 1693, mort en 1774, a prêché pendant trente ans avec beaucoup d'éclat. Il a laissé des sermons et des panégyriques.

NEUVY-LE-ROI. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Tours (Indre-et-Loire); 1,800 hab. ‖ *Neuvy-Saint-Sepulcre.* Ch.-l. de cant., arr. de la Châtre (Indre); 1,800 hab.

NÉVA. Géogr. Fleuve de Russie, qui sort du lac Ladoga, passe à Saint-Pétersbourg, et se jette dans le golfe de Finlande. Son cours est de 60 kilom.

— Hist. *Bataille de la Néva.* Victoire remportée, en 1241, sur les Suédois et les chevaliers teutoniques, par le grand-duc de Russie. Alexandre, surnommé Newski.

NÉVADA. Géogr. Chaîne de montagnes dans le S. de l'Espagne; on y voit plusieurs sommets couverts de neiges éternelles. La Névada, la sierra Névada. ‖ Ce nom est commun à un grand nombre de montagnes en Espagne et en Amérique.

NE VARIETUR. (Littéral. *Afin qu'il n'y soit rien changé*). Pal. Expression latine que l'on emploie avec *paraphe* ou *parapher*, pour indiquer que ce paraphe est mis sur une pièce pour empêcher qu'elle ne soit changée.

NÉVAT ou **NÉONAT.** s. m. Métrol. Poids arabe.

NÈVE. adj. des 2 g. Se disait pour Nouveau, neuf.

— Chron. *Pâques nèves.* S'est dit de la fête de Pâques, à l'époque où elle marquait le commencement de l'année, c'est-à-dire jusqu'en 1565.

NEVEL. s. m. Métrol. Petite monnaie de bas aloi en usage sur la côte de Coromandel.

NÉVÉRITA. Myth. lat. Déesse du respect, suivant Capella.

NEVERS. Géogr. Ch.-l. du départ. de la Nièvre; 17,000 hab.

—Prov. *Pataira, M. de Nevers.* Ce proverbe, qu'on applique à ceux qui tombent, vient de ce qui arriva à Louis de Gonzague, duc de Nevers, pendant la Ligue, du temps de Henri III. Ce duc courant la poste de Paris à Nevers, le cheval sur lequel il était s'abattit en courant sur le pavé, et fit tomber en même temps le prince. Une vieille, le voyant trébucher, ne put se tenir de rire, et cria tout haut: *Pataira, M. de Nevers.*

NEVERS. s. f. Hortic. Variété de tulipe.

NEVEU. s. m. (du lat. *nepos*, petit-fils, employé dans le bas lat. pour *neveu*; on écrivait ancienn. *nepveu*). Fils du frère ou de la sœur. Quelle était la joie de M. de Turenne, lorsqu'après avoir forcé les villes, il voyait son illustre *neveu* ouvrir et réconcilier des églises. (Fléch.) Le *neveu* avait part aux services que l'oncle rendait à l'État, et l'oncle avait part à ceux que le *neveu* rendait à l'Église. (Id.) Vertubleu! mon *neveu*, comme vous êtes brave! (Destouches.)

Mon père le réprouve, et, par des lois sévères,
Lui défend de donner des *neveux* à ses frères. (Rac.)

— *Petit-neveu.* Le fils du neveu ou de la nièce.

— *Neveu à la mode de Bretagne.* Le fils du cousin germain ou de la cousine germaine.

— *Cardinal neveu.* Cardinal qui est le neveu du pape vivant.

— Ce mot est familier en ce sens, aussi le poète se servira-t-il d'une périphrase dans le style noble; il dira, par exemple, le *fils de votre frère* ou *de votre sœur*, pour votre neveu.

— Style sout. et poét. *Nos neveux.* La postérité, ceux qui viendront après nous. *Nos derniers neveux, nos arrière-neveux.* La postérité la plus reculée. Ces auteurs dangereux, que vous honorez de votre protection, passeront entre les mains de nos *neveux*. (Mass.) Si tout meurt avec nous, les annales domestiques, et la suite de nos ancêtres n'est donc plus qu'une suite de chimères, puisque nous n'avons plus d'aïeux, et que nous n'aurons point de *neveux*. (Id.) Ces événements passeront dans nos annales jusqu'à nos derniers *neveux*. (Id.) Quelles folles pourront imaginer nos *neveux* pour être aussi fous que nous sans être singes? (Boiste.)

Un jour peut-être, un jour nos *neveux* attendris
Découvriront enfin, sous de profonds débris,
Ces villes, ces palais, ces temples, ces portiques,
De nos arts florissants monuments authenthiques.
(Gresset.)

— Racine a dit *les neveux* simplement pour les descendants, la postérité. Votre règne aux *neveux* doit servir de modèle. *Aux neveux* pour à nos neveux est un tour latin, dont je crois qu'il n'existe pas d'autre exemple.

— Hist. Titre que les empereurs d'Allema[illegible] de l'Empire.

NEVILLE'CS GROSS. Géog. Lieu d'Angleterre, près de Durham, dans le comté de ce nom, où lord Percy défit David Bruce, roi d'Écosse, en 1346. 15,000 Écossais périrent dans cette bataille, le roi fut fait prisonnier avec toute sa noblesse.

NEVIS. Géogr. Une des petites Antilles. 18 kil. sur 9; 16,000 hab. Ch.-l. Charleston.

NÉVRADE. s. f. Bot. Genre de la famille des rosacées.

NÉVRALGIE. s. f. (ét. gr., νεῦρον, nerf; ἄλγος, douleur). Pathol. Douleur des nerfs. Nom générique d'un certain nombre de maladies dont le principal symptôme est une douleur vive, exacerbante ou intermittente, qui suit le trajet d'une branche nerveuse et de ses ramifications, sans rougeur, chaleur, tension ni gonflement. Névralgie frontale, maxillaire, etc.

NÉVRALGIQUE. adj. des 2 g. Pathol. Qui appartient à la névralgie. ‖ Qui est de la nature de ce mal. Douleur névralgique.

NÉVRAMPHIPÉTALE. adj. des 2 g. (ét. gr., νεῦρον, nervure; ἀμφί, autour; πέταλον, pétale). Bot. Dont les pétales sont ornées d'une nervure qui en fait le tour. ‖ NÉVRAMPHIPÉTALÉS. s. f. pl. Nom donné aux synanthérées, parce que chacun des cinq pétales, entregreffés inférieurement, dont se compose la corolle de ces plantes, est muni de deux nervures très-simples, qui le bordent d'un bout à l'autre, des deux côtés, et se réunissent au sommet.

NÉVRARTÉRIEL, ELLE. adj. (ét. gr., νεῦρον, nerf; ἀρτηρία, artère). Anat. Qui tient aux nerfs et aux artères.

NÉVRIDION. s. m. Bot. Genre fondé sur une plante cryptogame exotique, observée sur une espèce de mélastome.

NÉVRILEMMATIQUE. adj. des 2 g. Anat. Qui a rapport au névrilemme.

NÉVRILEMME. s. m. (ét. gr., νεῦρον, nerf; λέμμα, membrane, enveloppe). Anat. Membrane qui entoure les nerfs cérébraux et forme un véritable canal, dans lequel est contenue une matière blanche, médullaire, qui n'est autre que la moelle elle-même.

NÉVRILEMMITE. s. f. Pathol. Inflammation du névrilemme.

NÉVRILITE. s. f. Pathol. V. NÉVRILEMMITE.

NÉVRIMOTILITÉ. s. f. (du gr. νεῦρον, nerf, et du lat. *movere*, mouvoir). Physiol. Propriété de provoquer le mouvement, inhérente aux nerfs, chez les animaux, et à un appareil analogue dans les végétaux.

NÉVRITE. s. f. (du gr. νεῦρον, nerf). Pathol. Inflammation des nerfs.

NÉVRITIQUE. adj. des 2 g. Pharm. Se dit des médicaments propres aux maladies des nerfs. ‖ substantiv. Un névritique.

NÉVROBALISTIQUE. adj. des 2 g. Hist. milit. Se disait des armes de jet, qui agissaient au moyen de l'élasticité d'une corde, d'une courroie, etc., telles que l'arc, l'arbalète, etc.

NÉVROCÔTE. s. f. Anat. Côte du névrosquelette.

NÉVROGAMIE. s. f. (ét. gr., νεῦρον, nerf; γάμος, noce, à cause de la communauté nerveuse qu'on prétend s'établir entre le magnétiseur et le magnétisé). Médec. Magnétisme animal.

NÉVROGAMIQUE. adj. des 2 g. Médec. Qui appartient à la névrogamie.

NÉVROGRAPHE. s. m. (ét. gr., νεῦρον, nerf; γράφω, écrire). Didact. Celui qui s'occupe de névrographie.

NÉVROGRAPHIE. s. f. Didact. Description des nerfs. ‖ Traité sur les maladies des nerfs.

NÉVROGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui appartient à la description des nerfs.

NÉVROLOGIE. s. f. (ét. gr., νεῦρον, nerf; λόγος, discours). Médec. Partie de l'anatomie qui traite des nerfs.

NÉVROLOGIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui appartient à la névrologie.

NÉVROLOGUE. s. m. Didact. Celui qui étudie spécialement l'anatomie des nerfs.

NÉVRÔME. s. m. (du gr. νεῦρον, nerf). Pathol. On a donné ce nom à des tumeurs plus ou moins volumineuses, sous-cutanées, circonscrites, très-douloureuses, qui se développent dans l'épaisseur du tissu des nerfs ou entre les filets qui les constituent, et qui se présentent tantôt sous la forme de tubercules durs, mobiles et roulants sous la peau, tantôt sous celle de tumeurs plus ou moins volumineuses, qui finissent quelquefois par avoir les caractères des tumeurs squirrheuses ou cancéreuses. ‖ D'autres n'appellent ainsi que des renflements, ordinairement de la grosseur d'un pois, et d'une forme un peu allongée, d'un tissu dur, grisâtre, et comme fibro-cartilagineux, qui se développent quelquefois sur le trajet des nerfs, et qui semblent formés par une sorte de végétation intérieure du névrilemme.

NÉVROMYÉLITE. s. f. (ét. gr., νεῦρον, nerf; μυελός, moelle). Pathol. Inflammation de la moelle épinière.

NÉVROPARALYSIE. s. f. Pathol. Paralysie des nerfs ou du sentiment.

NÉVROPARALYTIQUE. adj. des 2 g. Pa[illegible] Qui a les caractères de la névroparalysie. ‖ Qui dépend de la névroparalysie.

NÉVROPATHIE. s. m. Pathol. Affection nerveuse.

NÉVROPATHOLOGIE. s. f. Traité des maladies des nerfs.

NÉVROPHLOGOSE. s. f. Pathol. Inflammation des nerfs.

NÉVROPORE. s. m. Bot. Genre de plantes.

NÉVROPROSOPALGIE. s. f. Pathol. Tic douloureux.

NÉVROPTÈRE. adj. des 2 g. (ét. gr., νεῦρον, nerf; πτερόν, aile). Entom. Dont les ailes sont transparentes, et traversées de veines croisées en réseau. ‖ NÉVROPTÈRES. s. m. pl. Ordre de la classe des insectes, comprenant ceux dont les nervures ou lignes saillantes des ailes sont disposées de manière à former un réseau plus ou moins régulier, et dont la bouche est armée de mâchoires.

NÉVROPTÉROLOGIE. s. f. (ét. gr., νεῦρον, nerf; πτερόν, aile; λόγος, discours). Entom. Description des insectes névroptères.

NÉVROPTÉROLOGIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui a rapport à la névroptérologie.

NÉVROPTÉROLOGUE. s. m. Didact. Celui qui s'occupe spécialement des insectes névroptères.

NÉVROPYRE. s. f. (ét. gr., νεῦρον, nerf; πῦρ, fièvre). Pathol. Fièvre nerveuse.

NÉVROPYRIQUE. adj. des 2 g. Pathol. Qui appartient à la fièvre nerveuse. ‖ Qui a le caractère de cette maladie.

NÉVROSE. s. f. (du gr. νεῦρον, nerf). Pathol. Affection nerveuse, maladie des nerfs en général. La névrose, considérée sous sa véritable point de vue, n'est qu'une lésion du sentiment et du mouvement, sans fièvre, sans affection locale, et qui ne laisse en général aucune trace de son existence après la mort. Névrose des organes de la locomotion. Traitement curatif des névroses. Névrose des muscles de l'œil.

NÉVROSIQUE. adj. des 2 g. Pathol. Qui a le caractère d'une névrose.

NÉVROSQUELETTE. s. m. Anat. Ensemble des ossements qui enveloppent les parties centrales du système nerveux.

NÉVROSQUELETTIQUE. adj. des 2 g. Anat. Qui a rapport au névrosquelette.

NÉVROSTHÉNIE. s. f. (ét. gr., νεῦρον, nerf; σθένος, force, vigueur). Pathol. Excès d'irritation ou d'inflammation nerveuse.

NÉVROTHÈLE. adj. des 2 g. Anat. Qui est garni de mamelons nerveux.

NÉVROTIQUE. adj. des 2 g. Pharm. Se dit des médicaments réputés aptes à agir principalement sur les nerfs.

—substantiv. Un névrotique.

NÉVROTOME. s. m. (ét. gr., νεῦρον, nerf; τομή, coupe). Anat. Scalpel qui sert à disséquer les nerfs.

— Celui qui dissèque les nerfs.

NÉVROTOMIE. s. f. Chir. Dissection des nerfs. ‖ Opération qui consiste à couper un nerf.

NÉVROTOMIQUE. adj. des 2 g. Anat. Qui appartient à la névrotomie.

NÉVROTROPIDE. s. f. Bot. Une des divisions du genre thlaspi.

NÉVROVERTÉBRAL, ALE. adj. Anat. Qui appartient à la névrovertèbre.

NÉVROVERTÈBRE. s. f. Anat. Vertèbre du névrovertèbre.

NEWCASTLE. Géogr. Ville d'Angleterre, ch.-l. du comté de Northumberland. Elle possède les mines de charbon de terre les plus riches que l'on connaisse; 55,000 hab.

NEWCOMMEN. Serrurier de Darmouth, inventa vers 1695 la machine qui porte son nom, et qui est la première dans laquelle la vapeur ait été employée comme force motrice. Cette machine a été depuis perfectionnée par Watt.

NEW-HAMPSHIRE. Géogr. Un des États-Unis de l'Amérique septentrionale; 270,000 hab. Ch.-l. Concord.

NEW-HAVEN. Géogr. Ville et port des États-Unis, un des ch.-l. de l'État de Connecticut; 7,000 hab.

NEW-JERSEY. Géogr. Un des États-Unis de l'Amérique septentrionale; 280,000 hab. Ch.-lieu Trenton.

NEWMARKET. Géogr. Ville d'Angleterre, dans le comté de Suffolk. Courses de chevaux très-connues, 2,500 hab.

NEWPORT. Géogr. Ville et port des États-Unis, un des deux chefs-lieux de l'État de Rhode-Island; 8,000 hab. ‖ Il y a, en Angleterre, plusieurs villes qui portent le même nom.

NEWROUZ. s. m. V. NEURUZ.

NEWRY. Géogr. Ville d'Irlande; 10,000 habitants.

NEWTON (Isaac). (pr. *Neu-ton*) Créateur de la philosophie naturelle, et l'un des hommes les plus extraordinaires que le monde ait produits. N'avait pas atteint sa vingt-troisième année que déjà il possédait trois découvertes importantes: la méthode des fluxions, la théorie de la pesanteur universelle et la décomposition de la lu[illegible]

NEWTONIANISME. s. m. (pr. *neu-to-nia-nis-me*). Théorie du mécanisme de l'univers, et particulièrement des mouvements des corps célestes, de leurs lois, de leurs propriétés, telle qu'elle a été enseignée par Newton. Voltaire est un des premiers qui aient fait connaître le newtonianisme en France. D'après le *newtonianisme*, les astres devraient se conglomérer en une seule masse ou s'éparpiller dans l'immensité, si l'œil de Dieu ne les retenait dans leurs orbites. (Boiste.)

NEWTONIEN, ENNE. adj. (pr. *neu-to-nien*). Qui a rapport à la doctrine de Newton. La physique, l'astronomie, la philosophie, l'école newtonienne. Les principes newtoniens.

— *Philosophie newtonienne.* La philosophie corpusculaire, telle qu'elle a été réformée par les découvertes dont Newton l'a enrichie. ‖ La méthode observée par Newton dans sa philosophie. En ce sens, c'est la même chose que *physique expérimentale.* ‖ La philosophie qui considère mathématiquement les corps physiques et applique la géométrie et la mécanique à la solution des phénomènes. C'est proprement la philosophie mécanique et mathématique. ‖ Cette partie de la physique que Newton a traitée, étendue et expliquée dans son livre des *Principes.* ‖ Enfin, dans une acception plus générale et plus usitée, les nouveaux principes que Newton a introduits dans la philosophie, le nouveau système qu'il a fondé sur ces principes, et les nouvelles explications des phénomènes qu'il en a déduites.

— Qui a adopté cette doctrine. Physicien, astronome newtonien.

— S'empl. plus ordinairement comme subst. Un newtonien. La lutte des newtoniens et des cartésiens.

NEWTONISÉ, ÉE. part. pass. du v. Newtoniser. S'empl. adjectiv. Système newtonisé.

NEWTONISER. v. a. 1re conj. (pr. *neu-to-ni-ze*). Didact. Rendre conforme à la doctrine de Newton.

NEW-YORK. (pr. *neu-york*). Géogr. Un des États-Unis de l'Amérique du Nord; 2,000,000 h. ‖ Ch.-l. de l'État de ce nom, un des ports les plus commerçants de l'Union; 213,000 hab.

NEXIE. s. f. Relat. Grand prêtre japonais.

NEXI. (du lat. *nexus*, lié; au pl. *nexi*). Ant. rom. Plébéiens de Rome qui, ne pouvant payer leurs créanciers, devenaient les esclaves de ceux-ci. La servitude des nexi fut supprimée par une loi de l'an de Rome 429.

NEXON. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Saint-Yrieix (Haute-Vienne); 1,900 hab.

NEY (Michel). Maréchal de l'Empire, né en 1769, mort en 1815. S'étant engagé à 18 ans, il fit les deux premières campagnes de la Révolution comme aide de camp sous Kléber, devint général de brigade en 1796, général de division en 1799. Il ne se distingua pas moins dans les campagnes contre la Prusse et la Russie. En Espagne, il soumit la Galice et les Asturies; en Portugal, il sauva l'armée française par une belle retraite. Il mit le comble à sa gloire dans la campagne de Russie en 1812. Après avoir combattu à Brienne, à Champ-Aubert et à Montmirail, il fut un de ceux qui pressèrent le plus énergiquement Napoléon d'abdiquer. Louis XVIII lui donna le titre de pair, et lui confia, en 1815, le commandement du corps principal chargé de combattre Napoléon; mais arrivé à Lons-le-Saulnier, Ney se joignit à lui avec ses troupes. Quoique la convention du 3 juillet lui garantît le pardon de sa conduite, il fut arrêté, traduit devant la cour des pairs, condamné à mort et fusillé le 7 décembre.

NEZ. s. m. (pr. *ne*; du lat. *nasus*). Partie saillante du visage qui est entre le front et la bouche, et qui est l'organe de l'odorat. Chez l'homme, le nez contribue, par quelques-uns de ses mouvements, à l'expression de la figure. Il concourt, en se fronçant, à peindre l'horreur, la répugnance, le dédain, etc. Quelques peuples sauvages percent leurs narines pour y suspendre divers ornements, à peu près comme en Europe on se perce le bout des oreilles pour le même usage. Grand, petit nez. Nez aquilin, retroussé, épaté, pointu. Nez de perroquet, de furet. Nez camus, camard. Nez enluminé, bourgeonné, boutonné, gravé. Avoir mal au nez. Tomber sur le nez. Donner du nez en terre. Se casser le nez. Saigner du nez. La racine du nez. Les ailes du nez. Le dos du nez.

— Mamm. On admet un nez chez la plupart des mammifères, quoique la partie désignée sous ce nom ne ressemble en rien au nez de l'homme, et que, quand elle prend une forme spéciale, comme dans le tapir et l'éléphant, on lui donne le nom de trompe. Le nez d'un chien. Les chiens qui se portent bien ont le nez froid et humide. Le nez d'un cheval.

— Entom. Partie des insectes appelée aussi Chaperon ou épistome.

— *Parler, chanter du nez.* Parler, chanter d'une manière désagréable, comme si le nez était bouché.

Je crains le front tondu d'un cuistre à robe noire,
Qui du vieux Testament lisant du nez l'histoire,
D'Aod et de Judith admirant les desseins,
Prêche le parricide et fait des assassins. (Voltaire.)

— Fig. et fam. *Saigner du nez.* Manquer de résolution, de courage dans l'occasion. Cette expression vient de ce que la peur donne un saignement de nez à quelques individus. ‖ Au propre, Répandre du sang par le nez. ‖ *Saigner* [illegible] sur le nez.

— *Ne pas voir plus loin que son nez, que le bout de son nez.* Avoir peu de lumière, peu de prévoyance. Un homme dont la vue ne se porterait pas plus loin que son nez l'aurait fort courte.

Capitaine Renard allait de compagnie
Avec son ami Bouc, des plus haut encornés;
Celui-ci ne voyait pas plus loin que son nez.
(La Fontaine.)

— *Tirer les vers du nez à quelqu'un.* Tirer de lui un secret en le questionnant adroitement.

— *Jeter à quelqu'un une chose au nez.* La lui reprocher. ‖ *Jeter à quelqu'un sa marchandise, son argent au nez.* Reprocher à quelqu'un quelque défaut, quelque mauvaise action.

— *Mettre son nez, mettre le nez, fourrer son nez où l'on n'a que faire; mettre son nez partout.* Se mêler indiscrètement de quelque chose.

. . . . Songez à vous taire,
Sans mettre votre nez où vous n'avez que faire.
(Molière.)

— *Mettre le nez dans une affaire.* Commencer à l'examiner.

— *Mettre le nez dans les livres.* Commencer à étudier. || *Ne jamais mettre le nez dans un livre.* Ne jamais lire.

— *Marcher le nez levé* Marcher la tête haute. || On dit, dans un sens contraire, *marcher le nez dans son manteau, dans son manchon.*

— Fig. et fam. *C'est un homme qui peut aller le nez levé.* A qui on ne peut rien reprocher.

— *Avoir toujours le nez sur quelque chose, ne pas lever le nez de dessus quelque chose.* Y être toujours appliqué.

— Fig. Le gourmand qui a toujours le *nez* sur son assiette ne voit rien au-delà. (Boiste.)

— *Mener quelqu'un par le nez, par le bout du nez.* Abuser de l'ascendant qu'on a sur quelqu'un pour lui faire faire tout ce qu'on veut. Se dit par allusion aux buffles, que l'on conduit au moyen d'un anneau passé dans les narines. Cette expression figurée était déjà en usage chez les Grecs. Mon maître, c'est un sot, un benêt que je mène par le *nez* plus facilement que mes chevaux par la bride. (Legrand.)

Ah! les maris seront toujours bernés,
Jaloux et sots, et conduits par le nez.
(Voltaire.)

— *Donner du nez en terre; se casser le nez.* Échouer dans quelque entreprise.

— *Avoir toujours quelqu'un sur le nez, à cheval sur le nez.* En être perpétuellement occupé d'une manière désagréable.

— *Se couper, s'arracher le nez pour faire dépit à son visage.* Faire par dépit contre quelqu'un une chose dont on souffre le premier.

— *Avoir un pied de nez.* Avoir la honte de ne pas obtenir un succès dont on s'était flatté.

Non, je ne comprends pas de plus charmant plaisir,
Que de voir d'héritiers une troupe affligée,
Le maintien interdit, et la mine allongée,
Lire un long testament où, pâles, consternés,
On leur laisse un bonsoir avec un pied de nez.
(Regnard.)

— Prov. et fig. *Faire un pied de nez à quelqu'un.* Se moquer de lui. || *Il a autant de nez.* Ce proverbe, dont on se sert quand on veut désigner quelqu'un qui, ayant entrepris de faire quelque chose n'en est pas venu à bout, n'a de sens qu'autant qu'il est accompagné d'un geste qui lui est propre. || *Regarder quelqu'un sous le nez.* Le narguer. || *Il me semble qu'on me pile le nez.* Se dit pour marquer qu'on méprise quelque discours ou quelque entretien. || *Fermer la porte au nez à quelqu'un.* Ne pas vouloir le recevoir en sa maison. || *Cela vous passera bien loin du nez.* Cela ne sera pas pour vous. || *Beau nez à porter lunettes.* Se dit quand on veut se moquer d'un grand nez. || *Il vaut mieux laisser son enfant morveux que de lui arracher le nez.* Il est de la sagesse de tolérer un petit mal, lorsqu'on risque, en voulant y remédier, d'en causer un plus grand. || *Jamais grand nez ne gâta beau visage.* Ce n'est pas la petitesse du nez, c'est la pureté de la forme, qui sert à la beauté du visage. || *Qui coupe son nez dégarnit son visage.* Il faut se garder de faire par colère des choses qui retombent sur leur auteur. || *Être heureux comme un chien qui se casse le nez.* Être fort à plaindre. || *Il est comme saint Jacques de l'Hôpital, il a le nez tourné à la friandise.* Se disait autrefois d'un gourmand, parce qu'il y avait à Paris une statue de saint Jacques qui regardait la rue aux Ours, habitée par des rôtisseurs. || *Avoir le nez tourné vers un endroit.* Avoir envie ou être sur le point d'y aller. || *Avoir le nez tourné à la friandise.* S'employait encore en parlant d'une jeune fille qui paraissait plus pressée de se marier que d'entrer au couvent. || *Votre nez branle.* Vous ne dites pas la vérité. || *Il a été pris par le nez comme un buffle.* Il a donné dans le piège. || *Regarder qui a le plus beau nez.* Se promener en ne songeant à rien, s'amuser à voir passer le monde dans une rue, une promenade publique, etc. || *Casser le nez à coups d'encensoir.* Donner des louanges exagérées. || *Se refaire le nez.* Réaliser des bénéfices considérables. || *C'est pour votre nez que le four chauffe.* La chose dont il s'agit ne sera pas pour vous. On dit aussi simplement, *Ce n'est pas pour votre nez; vraiment c'est pour votre nez, c'est pour son nez!* || *Prendre son nez pour ses fesses.* Se tromper grossièrement. || *Prenez-vous par le bout du nez.* C'est ce qu'on disait fréquemment, et ce qu'on dit quelquefois encore pour répondre à quelqu'un qui veut mettre sur le compte des autres des fautes dont il s'est rendu coupable.

— Par exagér. *Il est si jeune que, si on lui* [illegible] d'un très-jeune homme qui veut se mêler de choses au-dessus de son âge.

— *Cela paraît comme le nez au milieu du visage,* et, par ironie, *cela ne paraît pas plus que le nez au milieu du visage.* Se dit d'une chose qui paraît et qu'on s'efforcerait en vain de cacher.

— Fam. Tout le visage. Les femmes avaient autrefois un masque sur le nez. Mettre le nez à la fenêtre. Il avait bien à faire de venir montrer là son nez. Les ennemis n'oseraient montrer le nez. Se rencontrer nez à nez. Regarder quelqu'un sous le nez. Fermer à quelqu'un la porte au nez.

Et vous vous souvenez
Que vous vous trouvez vous et ce fils, nez [illegible]
(Piron.)

— Fig. *Donner sur le nez à quelqu'un.* Le souffleter, ou lui faire éprouver quelque mortification. || *Au nez de quelqu'un.* En sa présence et en le bravant. Dire des injures à quelqu'un à son nez, à son nez et à sa barbe. || *Rire au nez de quelqu'un.* Se moquer de lui en face. Les sectaires se rient au *nez* les uns des autres de leurs mutuelles erreurs; heureux lorsqu'ils ne se déchirent pas! (Boiste.)

— Le sens de l'odorat. Avoir bon nez. Avoir le nez fin. Odeur qui prend au nez. La moutarde monte au nez. Chien qui a du nez Les lévriers n'ont point de nez.

— Chass. *Avoir le nez fin.* Se dit d'un chien qui chasse avec succès dans la poussière et pendant la chaleur. || *Avoir le nez dur.* Se dit d'un chien qui entre difficilement dans la voie. || *Chien de haut nez.* Celui qui va quêter sur le haut du jour

— Fig. et fam. *Avoir bon nez, avoir le nez fin, avoir du nez.* Avoir de la sagacité, prévoir les choses de loin. Cette entreprise a fort mal tourné, vous avez eu bon nez de ne pas vous en mêler. Vous avez eu bon nez de venir nous voir, nous avons une heureuse nouvelle à vous apprendre. || C'est une comparaison tirée des chiens qui conjecturent et connaissent par le moyen de l'odorat où ils doivent aller.

— Le nez, par une de ces bizarreries de langue dont on ne peut rendre raison, ne peut être nommé dans le style noble comme le front, les yeux, etc.

— Liturg. Chalumeau qui servait pour donner le sang de Notre-Seigneur au peuple. On lui donnait ce nom parce qu'il avait quelque ressemblance avec le nez, et parce qu'il servait aussi à pomper, c'est-à-dire à attirer les liqueurs par respiration, comme le nez respire l'air.

— Peint. et sculpt. Mesure proportionnelle à l'usage de la peinture, de la sculpture. Le nez est le tiers de la face.

— Ichthyol. Espèce de poisson du genre des squales. || On a donné le même nom à une espèce de corégone.

— Manég. *Porter le nez au vent.* Se dit en parlant des chevaux qui lèvent fort la tête. || Se dit, par extension, des personnes qui marchent en regardant en l'air; des gens à la mine éventée.

— Fig. Mar. L'éperon, l'avant, la proue d'un vaisseau. || Ne s'emploie guère que dans cette phrase, *Ce vaisseau est trop sur le nez.* Il penche trop en avant.

— Techn. Se dit, parmi les tisserands, du crochet d'une toile. || *Nez de busque* Partie du bois d'un fusil de munition qui forme un ressaut près de la poignée. || Dans la fonte des cloches, Morceau de planche taillée en forme de couteau, qui, en tournant le compas, dispose sur le collet du moule la figure des anses. || Partie d'un soufflet qui se termine en pointe. Se dit surtout des soufflets d'orgue.

NEZ-COUPÉ. s. m. Bot. Nom vulgaire du staphyller, tiré de l'espèce de cicatrice que présente l'ombilic de sa graine. || Pl., des *nez-coupés.*

NEZ-DE-CHAT. s. m. Bot. Un des noms vulgaires de la grande coulemelle. || Pl., des *nez-de-chat.*

NEZ-DE-POTENCE. s. m. Erpét. Espèce de serpent. || Pl., des *nez-de-potence.*

NEZ-PERCÉS. Géogr. Dénomination vague par laquelle les Anglo-Américains, les Anglais et les Français, ont désigné des peuplades indigènes de l'Amérique entièrement différentes les unes des autres.

NÉZIB. Géogr. Ville de la Turquie d'Asie, ch.-l. de Livah, célèbre par la grande victoire qu'y remporta, le 24 juin 1839, Ibrahim-Pacha sur l'armée turque, commandée par Hafiz-Pacha. C'est l'ancienne Nisibe; 1,000 hab.

NGAM-HOEI. Géogr. Province de Chine; 670 kilom. sur 220; 8,000,000 hab. Ch.-l. Nang-king.

NGODI. s. m. Relat. Prêtre du Congo. Les ngodis s'attribuent le pouvoir de rendre l'ouïe aux sourds.

NGOMBO. s. m. Relat. Deuxième chef des gangas, prêtres d'Afrique.

NGOSEÍ. s. m. Relat. Troisième chef des gangas.

NHEUGAHYBAS. s. m. pl. Géogr. Peuplade brésilienne qui domina autrefois sur une grande partie de l'île de Marajo.

NI. Conj. qui exprime une liaison qui tombe directement sur la négation attribuée aux choses mauvais. Ne vouloir ni boire ni manger. Il n'y en a ni plus ni moins. Ni l'un ni l'autre n'a fait son devoir. Ni vous ni moi ne le pouvons. Elle n'est ni laide ni belle. Elle n'est ni belle ni riche. Vous ne devez ni le dire ni l'écrire. Je ne crois pas qu'il vienne, ni même qu'il pense à venir. Sans que vous ayez encore ici, pour autoriser toutes ces maximes diaboliques, *ni* lois, *ni* canons, *ni* autorité de l'Écriture ou des Pères, *ni* exemple d'aucun saint, mais seulement ce raisonnement impie. (Pasc.) L'orang-outang, qui ne parle *ni* ne pense, a néanmoins le corps, les membres, les sens, le cerveau et la langue entièrement semblables à l'homme. (Buff.) Heureux celui qui sait se contenter de peu! son sommeil n'est troublé *ni* par les craintes, *ni* par les désirs honteux de l'avarice. (Trad. d'Horace.)

— *Ni* s'emploie quelquefois au lieu de *et sans*, ce qui fournit le moyen d'éviter une répétition désagréable à l'oreille. Vous perdez ainsi la confiance de vos amis sans les avoir rendus *ni* meilleurs *ni* plus habiles. (Volt.) Dans les rêves, les sensations se succèdent sans que l'âme les compare *ni* les réunisse. (Buff.)

Las d'espérer et de me plaindre
Des Muses, des grands et du sort,
C'est ici que j'attends la mort,
Sans la désirer *ni* la craindre. (Maynard.)

— Au lieu de *ni*, on trouve cependant quelquefois *sans* répété. Les plus charmantes retraites ne plaisent guère sans Bacchus *et sans* Cérès. (Le Sage.) Quelques aborigènes, espèce de sauvages, vivent indépendants et isolés, sans lois *et sans* gouvernement. (Montesq.)

— Dans la phrase suivante, Fénelon a fait usage seulement de *et* après *sans*. Il n'y a point de véritable vertu sans le respect *et* l'amour des dieux.

— *Ni* se met toujours à la tête des mots qu'il lie. Je demanderai si vous voudriez que *ni* votre débiteur, *ni* votre procureur, *ni* votre notaire, *ni* votre juge ne crussent en Dieu. (Volt.) Je ne puis *ni* estimer, *ni* aimer, *ni* haïr, *ni* craindre ceux qui n'ont que de l'esprit. (Vauven.)

Je l'adore, et mon âme, à vos ordres rebelle,
Ne peut *ni* soupirer, *ni* brûler que pour elle.
(Racine.)

— Quand deux ou plusieurs propositions négatives ont le même sujet avec différents attributs, ou le même attribut avec différents sujets, on réunit toutes les propositions en une seule, en répétant *ni* devant chaque sujet ou devant chaque attribut. Au lieu de dire, l'une ne me convient pas, l'autre ne me convient pas, on dit ni l'une ni l'autre ne me conviennent. La justice ne fut jamais *ni* si éclairée *ni* si secourable. (Boss.) *Ni* ma santé, *ni* mon goût, *ni* mes travaux, ne me permettent de quitter ma douce retraite. (Volt.)

— On peut aussi ne pas répéter *ni*, mais alors la phrase est bien moins énergique. Le soleil *ni* la mort ne se peuvent regarder fixement. (La Rochef.)

L'absence *ni* le temps n'effaceront jamais
De son cœur affligé le prix de vos bienfaits.
(Lemercier.)

— Quand un verbe est précédé de plusieurs sujets liés par *ni*, ou précédés chacun de *ni*, ce verbe se met ordinairement au pluriel. Ulysse *ni* Calchas n'*ont* point encor parlé. (Rac.) Quoi! le ciel *ni* l'enfer n'*ont* rien qui l'épouvante! (Th. Corn.) *Ni* le bonheur *ni* le mérite seul ne *font* l'élévation des hommes. (Vauven.) *Ni* l'or *ni* la grandeur ne nous *rendent* heureux. (La Font.) || Cependant lorsque les parties constitutives du sujet complexe sont considérées séparément, on emploie le singulier. Il n'est *ni* rang, *ni* naissance, *ni* fortune, qui ne *disparaisse* devant une âme comme la tienne. (Mariv.) *Ni* le reproche, *ni* la crainte, *ni* l'ambition, ne *trouble* les instants d'un honnête homme en place. (Marm.) Nulle courbe *ni* nulle droite réelle ne *peut* passer entre deux lignes réelles qui se touchent. (Volt.) *Ni* l'homme *ni* aucun animal n'a pu se faire soi-même. (Id.) || Il en est de même lorsqu'il y a inversion. Supposons-y ce que ne *peut* rendre *ni* la peinture *ni* la poésie, l'odeur des herbes, etc. (B. de St-P.) Ils se trouvaient plus horribles et plus monstrueux que n'*est* la Chimère, vaincue par Bellérophon, *ni* l'hydre de Lerne, abattue par Hercule, *ni* Cerbère même. (Fén.)

— Quand un des sujets précédés chacun de *ni* peut faire seul l'action marquée par le verbe, celui-ci se met au singulier. Ni M. le duc ni M. le cardinal ne sera nommé ambassadeur.

— Après *ni l'un ni l'autre*, *l'un ni l'autre*, on peut mettre le verbe au singulier ou au pluriel, selon le choix qu'on fait du sens distributif ou du sens collectif. *Ni* l'un *ni* l'autre des deux frères ne *peut* intéresser. (La Harpe.) *Ni* l'un *ni* l'autre (Corneille et Racine) ne *doit* être mis en parallèle avec Euripide et avec Sophocle. (Boil.) *Ni* l'une *ni* l'autre manière n'*est* élégante. (Volt.) *Ni* l'un *ni* l'autre n'*ont* eu la moindre part au grand changement qui va se faire. (Id.) Ici l'un *ni* l'autre ne *cherchent* à exposer leur vie. (La Bruy.) L'un *ni* l'autre jamais n'*osent* lever les yeux. (Volt.)

— *Ni* peut se trouver répété un grand nombre de fois. Il goûta le repos d'un homme heureusement dégagé, à qui *ni* l'Église, *ni* le monde, *ni* son prince, *ni* sa patrie, *ni* les particuliers, *ni* le public, n'avaient plus rien à demander. (Boss.) Cette loi sainte ne conn[illegible], *ni* pauvre, *ni* riche, *ni* noble, *ni* rotur[illegible]

Ni l'ardeur dont tu sais que je l'ai recherchée,
Ni déjà sur son front ma couronne attachée,
Ni cet asile même où je la fais garder,
Ni mon juste courroux n'ont pu l'intimider.
(Racine.)

— Au lieu de *et* on emploie *ni* : 1° pour unir deux propositions incidentes qui dépendent d'une principale négative : Je ne crois pas que les méchants prospèrent ni qu'ils soient heureux; 2° pour unir les parties semblables d'une proposition négative : Il n'aime pas la musique ni la peinture.

— Lorsqu'on énumère plutôt qu'on n'additionne, *ni* convient mieux. On n'est jamais si heureux *ni* si malheureux qu'on se l'imagine. (La Rochef.)

Et les soins défiants, les verrous et les grilles,
Ne font pas la vertu des femmes *ni* des filles.
(Molière.)

— *Et* s'emploie au contraire quand il s'agit plutôt d'additionner que d'énumérer. Rien n'est si aisé et si commun que de calomnier à demi-mot, et rien n'est si difficile que de repousser cette espèce de calomnie (La Harpe.) Les animaux n'inventent et ne perfectionnent rien (Buff.)

Car vous ne m'épargnez guère,
Vous, vos bergers et vos chiens.
(La Fontaine.)

Ce qu'on ne peut plus recouvrer,
Il faut le savoir perdre, et les pleurs et la rage
Ne le font pas récupérer.
(Fr. de Neufchateau.)

— Après un *que* conjonctif précédé d'un verbe accompagné d'une négation, le membre de phrase qui suit doit toujours commencer par *ni*. Je ne crois pas qu'il vienne, ni même qu'il puisse venir. Racine a dit pourtant :

Seigneur, ne croyez pas qu'une fierté barbare
Nous fasse méconnaître une vertu si rare,
Et que dans leur orgueil nos peuples affermis,
Prétendent malgré vous être vos ennemis.

|| Au lieu de : *ni* que dans leur orgueil, etc., mais il a suivi la règle dans *Phèdre*.

. . . Ne pense pas qu'au moment que je t'aime,
Innocente à mes yeux, je m'approche moi-même,
Ni que du fol amour qui trouble ma raison,
Ma lâche complaisance ait nourri le poison.

— Quand les verbes *empêcher*, *défendre*, etc., sont employés affirmativement, on se sert ordinairement de *et* à la place de *ni* dans la proposition additionnelle. Nous défendons que vous insultiez au malheur, et que vous lui refusiez votre assistance. (Boiste.) Le ministre a empêché que cet opuscule ne fût imprimé, et qu'il ne circulât manuscrit. (Id.)

— Cependant on peut aussi se servir de *ni* par syllepse, après une expression de défense ou de privation, ce qui équivaut en quelque sorte à une idée négative. J'empêche que pendant le reste de l'année on appelle quelqu'un en jugement pour cette affaire, *ni* qu'on le mette en prison. (Volt.)

Bientôt ils défendront de peindre la Prudence,
De donner à Thémis *ni* bandeau *ni* balance.
(Boileau.)

— Toutes les fois qu'il n'y a pas dans l'esprit une idée négative qui porte également sur deux objets additionnés, nous mettons non le négatif *ni*, mais l'additionnel *et*. Ainsi nous ne dirions pas aujourd'hui avec Boileau : Pelletier écrit mieux qu'Ablancourt *ni* Patru; mais Pelletier écrit mieux qu'Ablancourt et Patru. Tel est l'arrêt que prononcent la plupart des grammairiens; cependant il est facile de justifier la conjonction *ni* dans ces phrases; elles ne sont affirmatives qu'en apparence, il y a syllepse; c'est ce dont il est facile de s'assurer en rétablissant les mots ellipsés. Pelletier écrit mieux qu'Ablancourt n'écrit, que Patru n'écrit. Rien d'ailleurs n'empêchait à Boileau d'employer *et*, c'est ce qu'a fait Marmontel dans la phrase suivante : Rien de plus naturel et de plus doux que de participer aux malheurs de ses amis.

— Quand *ni* est répété, on supprime *pas* ou *point*. Ainsi, on ne dira pas : Il ne faut pas être avare ni prodigue, mais bien : Il ne faut être ni avare ni prodigue; mais *pas* ou *point* peut se rencontrer avec *ni*, quand cette conjonction n'est pas répétée. Mon père ni mon frère ne sont point accoutumés à ces humiliations.

Mon esprit n'admet point un pompeux barbarisme,
Ni d'un vers ampoulé l'orgueilleux solécisme.
(Boileau.)

— On trouve cependant dans de bons auteurs quelques exemples de *pas* et *point* employés avec *ni*. Buchanan *ni* Grotius ne l'ont pas fait dans leurs poëmes. (Corn.) Mais l'un *ni* l'autre n'était point nécessaire. (Rac.)

Dans son cœur malheureux son image est tracée,
La vertu *ni* le temps ne l'ont point effacée.
(Voltaire.)

— *Ni* est quelquefois suivi immédiatement de *ne*, lorsqu'il joint deux propositions négatives; dans ce cas, la proposition liée rejette *pas*. Jamais pécheur ne demanda un pardon plus humble, *ni* ne s'en est cru plus indigne. (Boss.) Un sot *ni* n'entre, ni sort, *ni* se lève, *ni* se tait, *ni* se tient sur ses jambes comme un homme d'esprit. (La Bruy.) C'est parce que les animaux ne peuvent joindre ensemble aucune idée, qu'ils ne pensent *ni* ne parlent; c'est par la même raison qu'ils n'inventent *ni* ne perfectionnent rien. (Buff.)

— Comme la rencontre des deux mots *ni* et produit un son désagréable, quelques écrivains les ont remplacés par *et ne*. La religion n'abat *et* n'amollit point le cœur; elle l'ennoblit et [illegible]

— Au lieu de *ni*, on disait autrefois *ne*, venant de *nec* ou *neque*, et ce mot s'élidait devant une voyelle. Il ne savait que dire *ne* que faire. (Rabel.) Les méchants, en bonne n'en mauvaise fortune, ne peuvent changer leur naturel. (Cl. Fauchet.)

NIA. Myth. slav. La déesse des enfers || Nom que les anciens Sarmates donnaient à Cérès.

NIABLE. adj. des 2 g. Qui peut être nié. Proposition niable. Si quelqu'un leur nie ces propositions quand elles sont très-*niables*, ils prétendent qu'on ne mérite pas de discuter avec eux. (P. Roy.)

— Prov. *Tout mauvais cas est niable.* Il n'est point étonnant d'entendre quelqu'un nier le mal dont on l'accuse.

NIADES. s. m. pl. (pr. *ni-a-dèe*). Relat. Caste particulière d'Indiens qui suivent la religion de Brahma.

NIAGARA. Géogr. Rivière de l'Amérique septentrionale, qui sort du lac Érié, et se jette dans le lac Ontario : elle forme la limite entre le Canada et les États-Unis. On y remarque la plus belle cataracte du monde. L'eau tombe d'environ cinquante mètres, c'est ce qu'on appelle *la chute du Niagara*. Le bruit se fait entendre à près de 12 kilomètres, et, lorsque le vent est favorable, à près de 60 à 80. Le cours du Niagara est de 59 kilom. Il a un kilom. de large à la sortie du lac Érié, et 15 kilom. près de l'île Grande. C'est à deux kilom. de là que se trouve la cataracte. ‖ Sur ses bords se trouvait autrefois une tribu de sauvages de ce nom qui a été détruite.

NIAGE. s. m. S'est dit pour Action de nier.

NIAH ou **NIAME.** Myth. celt. Divinité celtique prise par quelques nations slavonnes pour le roi des enfers ; elle avait le même rang et le même emploi que Pluton.

NIAIS, AISE. adj. (rad. *nid*, ou du celt. *nith*, petit enfant). S'est dit, au propre, des oiseaux de fauconnerie que l'on prenait dans le nid, et qui n'en était pas encore sortis. Un oiseau niais.

— Fig. Qui est simple, qui n'a encore aucun usage du monde. Garçon niais. Être tout niais. Être toute niaise. N'être pas niais. N'être pas trop niais. Les passions donnent de l'esprit aux plus sots et rendent *niais* les gens d'esprit. (Sénèq.) Un mari ne se prend pas au trébuchet comme un oiseau ; il faut bien d'autres piéges. —Je te dis qu'en amour ils sont si *niais*, qu'une fille qui sait un peu son métier en va duper trente à la fois. (Ghérardi.)

— Se dit de l'air, des manières, du ton, etc. Avoir l'air niais, la mine niaise, la contenance niaise. Avoir quelque chose de niais dans la physionomie. Dire une chose d'un ton niais.

— Se dit des choses qui annoncent la sottise ou l'inexpérience. Faire une démarche fort niaise. Raisonnements niais. Écrit, conte niais. Cet air simple et *niais*, que l'amour de l'humiliation et de la souffrance lui fit prendre, fut ce qui le sauva. (Bouh.)

— Prov. *Il n'est pas niais, il n'est pas trop niais.* Se dit quand quelqu'un fait une offre très-médiocre pour avoir quelque chose d'une grande valeur.

— *Style niais.* Surabondance de mots, où les derniers n'expriment qu'en d'autres termes ce qui est suffisamment énoncé par les premiers.

Trois sceptres, à son trône attachés par mon bras,
Parleront au lieu d'elle et *ne se tairont pas*. (Cass.)

Puisque les sceptres *parleront*, il est clair qu'*ils ne se tairont pas*. Ces sortes de pléonasmes sont les plus vicieux, ils retombent dans ce qu'on appelle le style niais. *Hélas ! s'il n'était pas mort, il serait encore en vie*, est un autre exemple du style niais.

NIAIS, AISE. s. Celui, celle qui n'a pas l'usage du monde. C'est un niais, un franc niais, un grand niais. Un niais en affaires, en politique. Une grande niaise. Des gouvernants philosophes osèrent appeler les honnêtes gens la secte des *niais* (Boiste.)

— Personne simple. L'homme qui a le plus d'esprit est parfois réduit à envier l'enfantine quiétude des *niais*. (Boiste.) Quand on est amoureux d'une *niaise*, l'esprit est la dupe du cœur. (La Rochef.) Il y a quelque art à distinguer les visages débonnaires des *niais*. (Mont.)

— *Faire, contrefaire le niais.* Se dit d'un homme fin et adroit qui fait semblant d'être simple.

— Prov. et fig. *C'est un niais de Sologne, il est de ces niais de Sologne qui ne se trompent qu'à leur profit. C'est un niais de Sologne, il prend les sous marqués pour des liards.* Se dit d'un homme adroit et alerte sur ce qui regarde son intérêt, et qui contrefait le simple.

— Prov., fig. et pop. *C'est de la graine de niais.* C'est une chose qui ne peut tromper que les plus simples. ‖ *Graine de niais.* Se dit aussi de ce qui occupe les niais.

NIAISEMENT. adv. D'une façon niaise. Parler niaisement. Applaudir, regarder, rire, raconter niaisement. Il y a de l'esprit à débiter *niaisement* des choses plaisantes. (St-Évrem.)

— Comme un niais. Croire niaisement. S'amuser niaisement. La sincérité n'oblige point à dire *niaisement* tout ce que l'on sait. (Bell.)

NIAISER. v. n. 1re conj. Badiner, s'amuser à des choses de rien. Ne faire que niaiser. Il n'est pas question de niaiser, il s'agit d'une affaire sérieuse. Avant qu'il ait *niaisé* tout son soûl dans un fauteuil et à sa toilette. (Baron.) Fam.

— Le peuple l'emploie pour Baguenauder. [illegible] à *niaiser*, voilà qu'un cabriolet s'arrête à la porte, et puis je vois entrer le beau monsieur. (Th. d'édno.)

NIAISERIE. s. f. Bagatelle, chose frivole. S'amuser à des niaiseries. Débiter une niaiserie. Ne dire que des niaiseries. Pour l'égoïsme, toutes les vertus, tous les sentiments qui naissent le bonheur sont des *niaiseries*. (Boiste.)

— Caractère du niais. Être d'une grande niaiserie. Il y a des gens qui emploient habilement leur *niaiserie*. (La Rochef.) La *niaiserie* est cette altération du jugement qui, par incapacité d'apprécier les objets, semble applaudir à tout indifféremment, par une expression sensible de joie ou par une contenance embarrassée et ridicule. (Vernier.)

NIANCE. s. f. S'est dit pour Néanmoin. ‖ Déniement.

NIANG. Myth. afr. Le génie du mal chez les habitants de Madagascar. On immolait des enfants en son honneur.

NIAS. Géogr. Ile de l'Océanie (Malaisie) ; 80 kilom. sur 35 ; 200,000 hab.

NIBAM. s. m. État de bonheur suprême qui consiste en une sorte d'anéantissement. C'est le dernier degré de la félicité des âmes, dans l'opinion des habitants du royaume de Pégu.

NIBBAS. (pr. *nib-bass*). Myth. or. Dieu des Syriens, qu'on croit être le même qu'Anubis.

NIBÉCHAN. Myth. Divinité honorée chez les Hévéens.

NIBELUNGEN. s. m. pl. Peuples du moyen âge qui habitaient le nord de l'Allemagne, et dont les exploits forment le sujet d'une gande épopée teutonique, appelée de leur nom *Nibelungen* ou *Niebelungen*. V. NIEBELUNGEN.

NIBILE. s. m. Relat. Espèce de musette des Abyssins.

NIBORE. s. f. Bot. Genre de plantes aquatiques d'Amérique, de la famille des acanthacées.

NICAISE. s. m. (pris en mauvaise part, parce qu'on l'aura regardé comme une extension du mot *aise*). Nom propre dont on se sert pour désigner Un jeune homme simple, crédule et même niais. C'est un vrai Nicaise. Pop.

NICANDRA. Myth. gr. Un des noms d'Alcinoé, fille de Polybe.

NICANDRE. s. f. Bot. Genre de plantes du Mexique, de la famille des solanées. On en cultive une espèce dans nos jardins, à cause de son port singulier et de ses fruits, qui ressemblent à l'alkékenge.

NICANDRO. Géogr. Ville du royaume de Naples, dans la Capitanate ; 7,000 hab. ‖ Bourg du royaume de Naples, dans la province de Bari ; 2,000 hab.

NICANÉ. s. m. Comm. Toile de coton qui se fabrique en France, et qu'on exporte en Afrique.

NICANOR. (littéral. *homme de la victoire*). Hist. anc. Surnom de plusieurs princes de Syrie. Séleucus Nicanor. Démétrius Nicanor. ‖ Nom de plusieurs guerriers célèbres, et entre autres d'un commandant des troupes d'Antiochus Epiphane.

— *Journée de Nicanor.* Fête que les Juifs célèbrent le 13 d'adar, en mémoire de la victoire remportée à Maspha par Judas Machabée sur Nicanor, lieutenant d'Antiochus, en 164 av. J.-C.

NICARAGUA. Géogr. Lac du Guatémala, 193 kilom. sur 77. ‖ Fleuve qui sort du lac Nicaragua, et se jette dans le grand Océan. ‖ État de la république de Guatémala. Chef-lieu Léon ; 577 kilom. sur 289. ‖ Ville de l'État de Nicaragua, sur le bord du lac du même nom ; 13,000 hab.

NICASTRO. Géogr. Ville du royaume de Naples, dans la Calabre ultérieure ; 10,000 hab.

NICATISME. s. m. Ant. Sorte de danse en usage autrefois chez les Thraces, après une victoire.

NICATOR. adj. V. NICANOR.

NICATORES. s. m. pl. Hist. anc. Nom que l'on donnait aux soldats de la cohorte royale chez les Macédoniens.

NICCOLANE. s. m. Minér. V. NICKOLANE.

NICCOLATE. s. m. Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide niccolique avec une base salifiable.

NICCOLAUM. s. m. (pr. *ni-ko-la-om*). Minér. Substance métallique qui accompagne le nickel.

NICCOLEUX. adj. m. Chim. Se dit d'un des oxydes du nickel.

NICCOLICO-ALUMINIQUE. adj. m. Chim. Se dit d'un sel niccolique qui est uni à un sel aluminique. Fluorure niccolico-aluminique.

NICCOLICO-AMMONIQUE. adj. m. Chim. Se dit d'un sel niccolique qui est uni à un sel ammonique. Nitrate niccolico ammonique.

NICCOLICO-BARYTIQUE. adj. m. Chim. Se dit d'un sel niccolique qui est uni à un sel barytique. Cyanure niccolico-barytique.

NICCOLICO-CALCIQUE. adj. m. Chim. Se dit d'un sel niccolique qui est uni à un sel calcique. Cyanure niccolico-calcique.

NICCOLICO-FERREUX. adj. m. Chim. Se dit d'un sel niccolique qui est uni à un sel ferreux. Cyanure niccolico-ferreux.

NICCOLICO-FERRIQUE. adj. m. Chim. Se dit d'un sel niccolique qui est uni à un sel ferrique. Cyanure niccolico-ferrique.

NICCOLICO-MERCURIQUE. adj. m. Chim. Se dit d'un sel niccolique qui est uni à un sel mercurique. Cyanure niccolico-mercurique.

NICCOLICO-PLOMBIQUE. adj. m. Chim. Se dit d'un sel niccolique qui est uni à un sel plombique. Cyanure niccolico-plombique.

NICCOLICO-POTASSIQUE. adj. m. Chim. Se dit d'un sel niccolique qui est uni à un sel potassique. Tartrate niccolico-potassique.

NICCOLICO-SODIQUE. adj. m. Chim. Se dit d'un sel niccolique qui est uni à un sel sodique. Oxalate niccolico-sodique.

NICCOLIQUE. adj. m. Chim. Se dit d'un des oxydes du nickel. ‖ Se dit aussi des sels dans lesquels entre cet oxyde, ou qui lui correspondent sous le rapport de la composition.

NICCOLO. s. m. (des frères *Niccolo*, célèbres graveurs en pierres fines). Minér. Espèce d'agate onyx à deux couches, l'une blanche et l'autre noire.

NICE. adj. des 2 g. (du lat. *nescius*, ignorant). S'est dit pour Simple, niais.

Tant ne fut *nice*, encor que *nice* fût,
Madame Alix, que le jeu ne lui plût. (La Font.)

— Anc. cout. *Promesse nice.* Simple promesse, faite sans gage ni sûreté. ‖ *Action nice.* Action fondée sur une promesse nice.

NICE. Géogr. Ville des États Sardes, ch.-l. d'une division et d'une province, avec un port sur la Méditerranée. La salubrité du climat y attire beaucoup d'étrangers ; 18,000 hab. ‖ L'intendance de Nice a 80 kil. sur 60, et 250,000 h.

— Hist. *Comté de Nice.* Pays qui appartint d'abord aux comtes de Provence ; au XIIIe siècle, il était soumis à la république de Gênes, et il se donna au duc de Savoie en 1388. Réuni à la République française en 1792, il forma jusqu'en 1814 le département des Alpes maritimes, dont Nice était le chef-lieu. ‖ *Trêve de Nice.* Trêve conclue à Nice entre François Ier et Charles-Quint, le 18 juin 1538, par l'entremise du pape Paul III.

NICÉ. Myth. gr. La Victoire, compagne de Minerve, et quelquefois confondue avec cette déesse sous le nom d'Athéna-Nicé.

NICÉE. Myth. gr. Fille du fleuve Sangarius et de Cybèle. Bacchus l'ayant outragée, elle se pendit de désespoir ; mais auparavant elle mit au monde une fille nommée Télétès. Bacchus bâtit en son honneur la ville de Nicée.

NICÉE. Géogr. Ville de Bithynie. Aujourd'hui Isnik. ‖ Ville de l'Inde fondée par Alexandre, après sa victoire sur Porus.

— Hist. *Premier concile de Nicée.* Concile œcuménique tenu dans cette ville en 325, par les ordres de Constantin. Trois cents évêques y condamnèrent Arius, et dressèrent la profession de foi connue sous le nom de *symbole de Nicée*. ‖ *Deuxième concile de Nicée.* Concile tenu en 787, dans lequel les iconoclastes furent condamnés et le culte des images expliqué et autorisé ‖ Un troisième concile, connu sous le nom de *faux concile de Nicée*, s'y est encore réuni sous l'empereur Constance. ‖ *Empire de Nicée.* État fondé par Théodore Lascaris, genre d'Alexis III, en 1206, après la prise de Constantinople par les croisés. Il dura jusqu'en 1266, époque où Michel Paléologue, empereur de Nicée, reprit possession de Constantinople.

NICÉE. s. f. Hortic. Variété de tulipe.

NICÉEN, ENNE. adj. et s. Géogr. Habitant de Nicée. ‖ Qui appartient à Nicée ou à ses habitants.

NICEMENT. s. m. Anc. cout. Acte par lequel le possesseur d'un héritage demandait que celui qui avait formé au pétitoire une demande non libellée fût déclaré recevable. ‖ *Faire nicement.* Faire procéder de la part du défendeur, sans que le demandeur au pétitoire ait donné sa demande libellée. ‖ *Cesser nicement.* Retirer le nicement.

NICEMENT. adv. Se disait pour Simplement, niaisement. ‖ Sans art, sans malice. ‖ D'une manière timide.

— Anc. cout. *Écrire nicement.* Écrire simplement, sans articuler des faits contraires à ceux de la partie adverse.

NICÉPHORE. (ét. gr., νίκη, victoire ; φέρω, porter). Myth. Surnom de Jupiter portant une statue de la Victoire.

NICÉPHORE Ier, empereur d'Orient, né à la fin du VIIIe siècle, régna de 802 à 811. Il se fit détester par son incapacité, son avarice et sa cruauté. ‖ NICÉPHORE II. Né en 912, régna de 963 à 969. ‖ NICÉPHORE III. Né au milieu du XIe siècle, régna de 1078 à 1081.

NICETÉ. s. f. S'est dit pour Simplicité, naïveté, niaiserie. Vous n'êtes pas sage de croire telles *nicetes*. (Quinze joies du mariage.)

NICÉTÉRIES. s. f. Ant. gr. Fête athénienne en l'honneur de la victoire que Minerve remporta sur Neptune, lorsqu'ils se disputèrent l'honneur de nommer la ville d'Athènes. ‖ Prix des vainqueurs dans les jeux.

NICETTE. s. f. Se disait d'une jeune fille timide et ignorante. *Nicette* fut, et ne pensait à nul mal. (St-Évrem.)

Qui soit douce et *nicette*, et qui ne sache pas,
Apprentive au métier, que valent ses appas. (Regnier.)

NICHANDJI. s. m. Hist. ott. Fonctionnaire dont l'office consiste à tracer la tourra ou [illegible] nés du trône.

NICHAPOUR. Géogr. Ville de Perse, dans le Khorassan. Elle était autrefois très-considérable ; 15,000 hab.

NICHE. s. f. (du lat. *nicchia*, fait de *nicchio*, coquille, à cause de la ressemblance d'une niche avec une coquille). Enfoncement pratiqué dans l'épaisseur d'un mur pour y placer une statue, un buste, un vase, un poêle, une fontaine, etc. Niche ronde. Niche carrée. Niches alternativement rondes et carrées. Mettre une statue dans une niche. Chœur orné de niches de saints. Tombeau où il y a des niches pour des urnes cinéraires. Niche de poêle. Mettre un poêle dans la niche d'une salle à manger.

— Archit. *Niche à cru.* Celle qui prend naissance immédiatement au rez-de-chaussée, et qui ne s'élève sur aucun socle ou massif. ‖ *Niche* qui, dans une façade, porte immédiatement sur l'appui continu des croisées sans plinthe. ‖ *Niche d'autel.* Celle qui sert à la place d'un tableau, dans un rétable d'autel. ‖ *Niche à buste.* Petit renfoncement de forme circulaire ou ovale, propre à contenir un buste. ‖ *Niche feinte.* Renfoncement peu profond qui ne contient que des figures peintes en bas-relief. ‖ *Niche en tabernacle.* Celle qui est décorée de montants de chambranle ou de colonnes avec fronton, etc. ‖ *Niche de rocaille.* Niche formée de coquillages. On met des niches de rocaili dans les grottes des jardins. ‖ *Niche de treillage.* Celle qui est faite de barreaux de fer et d'échalas. ‖ *Niche rustique.* Niche dont les bandeaux sont décorés de refends et de bossages. ‖ *Niche ronde.* Celle dont le plan et la fermeture sont formés d'une demi-circonférence. ‖ *Niche carrée.* Niche dont le plan et la fermeture sont quadrangulaires. ‖ *Niche angulaire.* Celle qui est pratiquée dans une encoignure, et dont la fermeture est en trompe. ‖ *Niche en tour ronde.* Niche creusée dans le parement intérieur d'un mur circulaire. ‖ *Niche en tour creuse.* Niche dans le parement intérieur d'un mur circulaire.

— Petit trône décoré sous lequel on expose le Saint-Sacrement.

— Petit réduit pratiqué dans un appartement pour y mettre un lit. Lit en niche.

— Petit réduit pratiqué dans un jardin pour s'y retirer en particulier. Il y a une petite niche au bout de ce jardin.

— Petit meuble portatif dans lequel se retire et couche un chien d'appartement, un chat favori.

NICHE. s. f. (par corr. de *nique*). Fam. Malice, espièglerie que l'on fait à quelqu'un. Faire une niche à quelqu'un. Faire des niches, faire cent niches à quelqu'un. Ces niches-là ne me plaisent point. Être las de souffrir des niches. Que l'on mette au bout du monde deux auteurs, deux femmes ou deux dévots, il y en aura un qui fera quelque *niche* à l'autre. (Volt.) L'âme se dévoile dans les jeux ; une *niche* cruelle présage un crime. (Boiste.) Pourceaugnac ! cela se peut-il souffrir ? Non, Pourceaugnac est une chose que je ne saurais supporter, et nous lui jouerons tant de pièces, nous lui ferons tant *niches* sur *niches*, que nous renvoyerons à Limoges M. de Pourceaugnac. (Mol.)

NICHÉ, ÉE. part. pass. du v. Nicher. S'empl. adjectiv. Oiseaux nichés.

— *Niché dans.* Le lendemain, au lever de l'aurore, le chasseur fut réveillé par le chant des oiseaux *nichés* dans les branches du figuier d'Inde. (B. de St-P.) Un ermitage sur une montagne, une chapelle à la source d'une fontaine, une bonne Notre-Dame des Bois *nichée* dans le tronc d'un chêne ou dans le feuillage d'une aubépine, luttèrent bien plus volontiers que les autels dorés des cathédrales. (B. de St-P.) L'abbé Dubos appelle les grands seigneurs des temps féodaux des brigands *nichés* dans des forteresses.

— Fig. Placé, mis, inséré.

Mon nom, *niché* dans cent couplets malins,
Aux chansonniers va *fournir des refrains*. (Volt.)

— Bot. Se dit de l'embryon végétal, quand il se trouve logé, par une de ses extrémités, dans une poche due à un repli du tégument.

NICHÉE. s. f. Se dit des petits oiseaux d'une même couvée, qui sont encore dans le nid. La mère et toute sa nichée. Nichée de quatre ou cinq petits.

— Se dit également du nid et de ce qu'il contient.

— Se dit par extension de quelques autres animaux. Nichée de souris. Nichée d'insectes. Nichée de serpents.

— Se dit même quelquefois des personnes. Je me suis trouvée être l'institutrice d'une *nichée* de rois et de reines sans m'en douter. (Mme Campan.)

— Fam. et par mépris. Se dit de plusieurs personnes de mauvaise vie, de mauvaise conduite, rassemblées en un même lieu. Mettre dehors toute la nichée.

NICHER. v. n. 1re conj. (du lat. *nidificare*, fait de *nidum ædificare*, faire son nid). Faire son nid. Nicher dans les cheminées, aux fenêtres, etc. Nicher dans les murailles. Nicher dans les arbres, dans les buissons. Les geais *nichent* dans les bois. (Buff.) Les oiseaux *nichent* ordinairement sous les tuiles. (Id.) Le coq de bruyère, qui *niche* sur les souches de sapins, échappe aux ruses du renard. (B. de St-P.)

[illegible]
(Chénier.)

— Fig.

En mille endroits *nichait* l'Amour,
Sous une guimpe, un voile, et sous un scapulaire.
(La Fontaine.)

— v. a. Caser, placer en quelque endroit. Ne se dit guère qu'en plaisantant. On vous a bien mal niché.

— SE NICHER. v. pron. Faire son nid. On y voit grand nombre d'oiseaux bleus qui *se nichent* dans des herbes et dans des fougères aquatiques. (B. de St-P.)

— Se placer dans un endroit. Vous vous êtes niché bien haut. Le chat s'est niché dans l'armoire.

— Se cacher. Se nicher où l'on peut. Il se *niche* dans une hutte. (La Font.)

— Fig. *Cet homme s'est niché dans une bonne*

maison. Il a trouvé une bonne retraite, un bon établissement.

— S'applique aussi à des idées métaphysiques. Où la vertu va-t-elle se nicher? Où l'orgueil va-t-il se nicher? Ces phrases expriment la surprise de trouver la vertu ou l'orgueil dans telle personne, dans telle condition.

NICHET. s. m. Œuf qu'on met dans les nids préparés pour la ponte des poules.

NICHETÉ. s. f. S'est dit pour Sottise, niaiserie.

NICHEUR, EUSE. adj. Ornith. Se dit des oiseaux qui se construisent des nids.

NICHIL. s. m. S'est dit pour Néant, chose sans valeur.

— *Nichil-au-dos* ou *nichilodos*. Se disait pour habit dont les devants étaient de velours et le dos d'une étoffe commune. ‖ S'est dit, par analogie, des personnes et des choses qui n'ont que de l'apparence.

NICHILIANISTE. s. m. (du lat. barb. *nichil*, que l'on avait fait de *nihil*). Hist. relig. Nom donné, au XIIe siècle, à certains disciples d'Abailard, qui niaient l'existence réelle de Jésus-Christ.

NICHOIR. s. m. Cage propre à mettre couver des serins. ‖ Panier à claires-voies pour faire couver les poules et autres oiseaux de basse-cour.

NICHOLITE. s. m. Hist. relig. Membre d'une petite secte de quakers fondée aux États-Unis, dans le Maryland, par Joseph Nichols. Les nicholites se distinguent des autres quakers en ce qu'ils croient qu'il est permis de prendre les armes pour la défense de la patrie.

NICHOLSON (William). Célèbre chimiste et physicien anglais, né en 1755, mort en 1815; fut l'un des premiers à reconnaître l'action chimique de la pile galvanique, et on lui doit un aréomètre qui porte son nom. Il a laissé un grand nombre d'ouvrages sur la physique et la chimie.

NICIAS. Célèbre général athénien; termina la guerre du Péloponnèse par une trêve de cinq ans, connue sous le nom de *paix de Nicias*, l'an 421 av. J.-C. Chargé avec Eurymédon et Démosthène du commandement de l'expédition contre la Sicile, en 415, il fut tué deux ans après. ‖ Un des plus célèbres peintres grecs de son temps. Il florissait vers l'an 332 av. J.-C. Il avait inventé un procédé d'encaustique qui rendait les couleurs plus brillantes et plus durables.

NICK-CORONDE. s. m. Bot. Sorte de cannelle de Ceylan, qui n'a ni odeur ni saveur.

NICKEL. s. m. (de l'all. *kupfer-nickel*, cuivre de Nicolas, qu'on lui donna par dérision, parce qu'on ne le considérait dans l'origine que comme un faux minéral de cuivre). Minér. Métal d'une grande dureté, d'une couleur qui tient le milieu entre l'argent et l'étain, et qui a, comme le fer, la propriété magnétique, mais à un moindre degré. Il a été découvert en 1751, par Cronstedt. Jusqu'à présent, le nickel a été presque sans usages.

NICKELÉ, ÉE. adj. Minér. Qui contient du nickel. Fer nickelé.

NICKELIFÈRE. adj. des 2 g. Minér. Qui contient accidentellement du nickel. Antimoine sulfuré nickelifère.

NICKELINE. s. m. Minér. Combinaison de nickel et d'arsenic.

NICKEN. Myth. sept. Dieu des mers qu'on honorait autrefois en Danemark, et que l'on prétendait se montrer quelquefois sur les eaux de l'Océan ou sur les rivières profondes, sous la forme d'un monstre marin à tête humaine, surtout à ceux qui étaient en danger de périr.

NICKOLANE ou **NICCOLANE**. s. f. Min. Substance métallique nouvellement découverte dans les mines de cobalt de Suède; elle accompagne le nickel. On l'a d'abord considérée comme un métal nouveau, mais on sait aujourd'hui que c'est un minéral composé de nickel et de cobalt, avec quelques parcelles de fer et d'arsenic.

NICOBAR. Géogr. Groupe d'îles du golfe de Bengale. Les îles de Nicobar. Le groupe de Nicobar.

NICOBARIN. s. m. Géogr. Nom donné par quelques géographes aux habitants du groupe de Nicobar.

NICODÈME. Sénateur juif de la secte des Pharisiens, se déclara disciple de Jésus-Christ, et alla avec Joseph d'Arimathie lui rendre les [illegible] gile. On a sous son nom un évangile apocryphe, composé par les manichéens.

— Pharm. *Huile de Nicodème*. Huile que l'on obtenait en faisant digérer pendant quelque temps dans un mélange de vin blanc et d'huile d'olive, de la vieille térébenthine, de la litharge, de l'aloès, du safran, de l'oxyde de zinc, etc.

NICODÈME. s. m. (du gr. νικάω, vaincre; λαός, peuple). Vainqueur du peuple. On a pris ce mot en mauvaise part à cause de *nice* et de *nigaud*, avec lesquels le peuple a cru trouver de la ressemblance). Pop. Nom propre que l'on emploie pour désigner un homme simple et borné, un niais. C'est un Nicodème, un grand Nicodème.

NICOLAÏ. Famille française qui a fourni un grand nombre de magistrats distingués.

NICOLAÏSME. s. m. Hist. relig. Doctrine des nicolaïtes, prêchée dans le premier siècle, par Nicolas, un des sept diacres de Jérusalem.

NICOLAÏTE. s. m. Hist. relig. Adhérent au nicolaïsme. Les nicolaïtes mangeaient des viandes offertes aux idoles, et permettaient, dit-on, la communauté des femmes. ‖ On donna le même nom à des prêtres qui renonçaient à leurs vœux afin de pouvoir contracter mariage.

NICOLAS Ier, dit le Grand, pape de 858 à 867. ‖ NICOLAS II. Régna de 1058 à 1061. ‖ NICOLAS III. Régna de 1277 à 1280. ‖ NICOLAS IV. Régna de 1288 à 1292. ‖ NICOLAS V. Régna de 1447 à 1455. ‖ Quatre-vingts ans avant lui, Pierre de Corbière avait été antipape sous le nom de *Nicolas V*. ‖ NICOLAS (Saint). Évêque de Myre, en Lycie, au IVe siècle, fut persécuté et exilé sous Licinius; sa fête est le 6 décembre. ‖ NICOLAS DE DAMAS OU DAMASCÈNE. Écrivain grec, né vers l'an 74 av. J.-C., composa des tragédies qui eurent du succès, cultiva en même temps la rhétorique, les mathématiques et la philosophie. ‖ NICOLAS Ier. Nom que prit Nicolas de Roubioni, jésuite espagnol, après avoir soulevé le Paraguay contre les jésuites qui gouvernaient ce pays. Son règne fut souillé par toutes sortes de crimes et de débauches. ‖ NICOLAS DE PISE. Célèbre architecte et sculpteur florentin, mort vers l'an 1320.

— Prov. *Saint Nicolas marie les filles avec les garçons*. Une légende rapporte que saint Nicolas, évêque de Myre, au commencement du quatrième siècle, était enflammé du zèle de marier les filles, et qu'il allait pendant la nuit jeter des sacs d'argent dans la maison des pères de famille qui n'avaient pas de dot à leur donner. C'est ce qui a donné lieu à ce proverbe.

— On dit *la Saint-Nicolas* pour, la fête de saint Nicolas.

NICOLAS. Nom propre dérivé du gr. νικάω, vaincre; λαός, peuple, c'est-à-dire vainqueur du peuple. On l'a cependant pris en mauvaise part, parce qu'on l'a regardé comme une extension du mot *nice*. C'était un bon *Nicolas* qui s'en allait devant lui hurluberlu. (Cyrano.)

— Pharm. *Emplâtre de Nicolas*. Emplâtre aujourd'hui hors d'usage.

NICOLAS (SAINT-). Géogr. Ville et ch.-l. de l'île du même nom, qui est une des îles du cap Vert. ‖ SAINT-NICOLAS DE LA GRAVE. Ch.-l. de cant., arr. de Castel-Sarrasin (Tarn-et-Garonne). ‖ SAINT-NICOLAS DE REDON. Ch.-l. de cant., arr. de Savenay (Loire-Inférieure). ‖ SAINT-NICOLAS DU PORT. Ch.-l. de cant., arr. de Nancy (Meurthe). 3,206 hab. ‖ Ville de Belgique, Flandre orientale. 12,000 hab.

NICOLAU ou **NICOLO**. s. m. Mus. Se dit quelquefois pour Haute-contre de hautbois.

NICOLE (Pierre). Célèbre moraliste, et l'un des plus grands écrivains de Port-Royal, né en 1625, mort en 1695, est surtout connu par ses Essais de morale. Il est, avec Pascal, un de ceux qui contribuèrent le plus à former la prose française.

NICOLO (Nicolas Isouard, dit). Compositeur, né en 1777, mort en 1818, a composé pour l'opéra-comique vingt-neuf pièces remplies de chants gracieux, et qui eurent pour la plupart du succès.

NICOMAQUE. Temps hér. Fils de Machaon et d'Anticlée, et roi de Phères. Isthmius lui éleva un temple : on lui attribuait le pouvoir de guérir les malades.

NICOMÈDE Ier. Roi de Bithynie, régna de 280 à 250 av. J.-C. ‖ NICOMÈDE II. Régna de 148 à 89 av. J.-C. ‖ NICOMÈDE III. Régna de 89 à 75 av. J.-C.

NICOMÉDIE. Géogr. anc. Capitale de la Bithynie, célèbre par la mort d'Annibal. Aujourd'hui *Ismid*.

NICON. Fameux athlète qui avait été couronné comme vainqueur jusqu'à quatorze fois dans les jeux solennels de la Grèce.

NICONIEN. s. m. Hist. relig. Nom donné aux membres de l'église dominante en Russie, depuis la révision des livres sacrés, en 1659, par le patriarche Nicon, et l'adoption d'une liturgie uniforme.

NICOPHORE. Myth. Surnom de Vénus et de Diane. V. NICÉPHORE.

NICOPOLI ou **NIKOPOL**. Géogr. Ville de la Turquie d'Europe, en Bulgarie. 10,000 hab.

NICOPOLIS. Géogr. anc. Nom d'un grand nombre de villes de diverses parties du monde.

NICOPOLITAIN, AINE. adj. et s. Géogr. Habitant d'une des villes appelées Nicopolis. [illegible] bitants.

NICORÉ, ÉE. adj. Se disait pour Naïf, simple, niais. ‖ Se prend substantiv., surtout au féminin. Une grande nicorée.

NICOSTRATE. Myth. Mère d'Évandre, fameuse prophétesse, qui ne donnait ses prédictions qu'en vers.

— Argien qui institua dans sa patrie des cérémonies religieuses en l'honneur de Proserpine.

NICOT (Jean). Né en 1530, mort en 1600, a publié le premier dictionnaire français connu, mais ce qui a le plus contribué à le faire connaître, c'est l'introduction en France du tabac, qui fut d'abord appelé *nicotiane*.

NICOTERA. Géogr. Ville du royaume de Naples; 6,300 hab.

NICOTEUX. s. m. pl. Techn. Morceaux d'une toile fendue en quatre, dont on se sert pour les solins.

NICOTHOC. s. m. Entom. Insecte parasite qui se tient sur les branches du homard.

NICOTIANE. s. f. (pr. *ni-ko-ci-a-ne*). Bot. Nom que porta d'abord le tabac en France, lorsqu'il y fut envoyé, en 1560, par Nicot, alors ambassadeur en Portugal. ‖ Genre de la famille des solanées, ayant pour type la nicotiane ou tabac.

NICOTIANÉ, ÉE. adj. (pr. *ni-ko-ci-a-né*). Bot. Qui ressemble à la nicotiane. ‖ NICOTIANÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des solanées, qui a pour type le genre nicotiane.

NICOTIANINE. s. f. (pr. *ni-ko-ci-a-ni-ne*). Chim. Substance solide et volatile, découverte dans le tabac, qui lui doit son odeur caractéristique.

NICOTINE. s. f. Chim. Alcali végétal, existant dans le tabac; il a été découvert en 1829. C'est une substance très-vénéneuse; concentrée, elle tue presque aussi vite que l'acide hydrocianique; son odeur, très-pénétrante, rappelle celle de la fumée de tabac non divisée.

NICOTIQUE. adj. m. Chim. Se dit des sels dont la nicotine fait la base.

NICOU. s. m. Bot. Sorte de robinier de la Guiane, qui sert à enivrer le poisson.

NICTANTE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des jasminées.

NICTATION. s. f. (pr. *nik-ta-ci-on*; du lat. *nictatio*, fait de *nictare*, clignoter). Médec. Clignotement des yeux, produit par l'effet d'une sorte de convulsion, ou par suite d'une impression trop vive de la lumière.

NICTER. v. n. 1re conj. Art vétér. Se dit d'un cheval qui cligne des yeux.

NICTIMÈNE ou **NYCTIMÈNE**. Myth. Jeune Thessalienne, qui, ayant éprouvé pour son père un amour coupable, fut métamorphosée en hibou. On croit que c'est la même que Myrrha.

NICTITANT, ANTE. adj. Anat. Qui clignote. Paupière nictitante.

— Bot. La casse nictitante a été appelée ainsi parce que les quatre pétales supérieurs de sa corolle sont très-courts et fermés, l'inférieur étant très-grand et ouvert, ce qui a fait comparer sa fleur à un œil qui clignote.

NID. s. m. (pr. *ni*; du lat. *nidus*). Espèce de berceau, de logement que les oiseaux construisent pour y déposer leurs œufs et y élever leurs petits. Nid de pie, de corneille, de rossignol. Oiseaux qui font leur nid sur la terre. Chercher, trouver un nid. L'oiseau est dans son nid. Les petits sont hors du nid. Il n'y a plus que le nid. La linotte fait souvent son *nid* dans les vignes. (Buff.) Les chardonnerets sont avec les pinsons ceux qui savent le mieux construire leur *nid*. (Id.) Tu te verras attaqué dans tes murailles, comme un oiseau ravissant qu'on irait chercher parmi ses rochers et dans son *nid*, où il partage son butin à ses petits. (Boss.) La poule et la cane domestique ne font pas de *nids*. (Buff.)

Pour construire leurs *nids*, les hôtes des bocages
Vont chercher dans les prés, dans les cours des hameaux,
Les débris des gazons, la laine des troupeaux.
L'un a placé son *nid* sous la verte fougère;
D'autres aux troncs mousseux, à la branche légère,
Ont confié l'espoir d'un mutuel amour.
(Mussane.)

— Le nid de l'aigle et des autres grands oiseaux de proie s'appelle *aire*. V. AIRE.

— On étend abusivement ce nom aux constructions plus ou moins vastes que font certains insectes sociaux, tels que les fourmis, les termites, les guêpes, etc.

— On le dit aussi de quelques mammifères, tels que le lapin, le muscardin, l'écureuil, etc.

— Fig. Il faut prendre une passion naissante dans le *nid*, ou elle nous échappe, comme un oiseau, d'un vol léger, échappe aux filets de l'oiseleur. (Noël.)

— Prov. *Aller prendre la mère au nid*. Ce proverbe est tiré des oiseleurs qui, voulant surprendre la femelle sur les œufs dans le nid, marchent doucement et sans bruit, de peur d'être aperçus et de manquer leur coup. On le dit de quelqu'un qui, voulant tromper un autre pour rire, marche à petits pas ou à pas de larrons.

— Prov. et fig. *Il croit avoir trouvé la pie au nid*. Se dit, par plaisanterie, d'un homme qui s'imagine avoir fait quelque découverte impor[illegible] que le nid. Se dit lorsqu'on est allé chercher quelqu'un chez lui pour l'arrêter, et qu'on ne l'y a pas trouvé. ‖ Se dit de quelque chose qu'on avait caché, et que l'on ne trouve plus. ‖ *Petit à petit l'oiseau fait son nid*. On fait peu à peu sa fortune, sa maison. ‖ *A chaque oiseau son nid est beau*. Chacun trouve sa maison, sa propriété belle. ‖ *S'en aller à nid de chien*. Se dit d'une chose qui a mauvais succès. ‖ *Villes et maisons sans habitants, nids sont aux rats et chats-huants*.

— Fig. et fam. *Pondre au nid d'autrui*. Coucher avec la femme d'autrui.

— *Il ne sort point de son nid*. Se dit d'un homme sédentaire qui sort rarement de sa maison. ‖ Se dit d'un homme que l'on trouve souvent dans son lit.

— Ce qui ressemble à un nid. Elle s'achemina de la ville vers ces rochers, pour s'y retirer comme dans un *nid*. (B. de St-P.)

— Fig. et fam. Se prend quelquefois en mauvaise part. Le christianisme nous rend des actions de grâce pour avoir balayé la Méditerranée du vestige honteux de la piraterie barbaresque, et pour avoir planté sur un *nid* de forbans le drapeau de la civilisation. (Courr. fr.)

Mais aucun de ses maux n'égale les rigueurs
Que la mauvaise honte exerce sur les cœurs;
De ce *nid* à l'instant sortirent tous les vices
(Boileau.)

— Fig. et fam. *Un bon nid*. Un bon établissement où l'on est à son aise. Trouver un bon nid. Être dans un bon nid. ‖ *C'est un nid à rats, un vrai nid à rats*. Se dit d'une méchante petite maison, d'une méchante petite chambre. ‖ Se dit aussi quelquefois, en imprimerie, d'un trop grand espace de blanc laissé entre les mots. On dit plutôt *colombier*.

— *Nid d'oiseau*. Se dit particulièrement de nids que certains oiseaux de mer forment avec du frai de poisson, et qui passent pour un mets friand à la Chine et dans les Indes.

— Alchim. L'œuf philosophal. ‖ *Nid du poulet*. L'œuf où le mercure est enfermé.

— Art. milit. *Nid de pie*. Genre de logement d'où l'on peut tirer sans se découvrir, et que l'assiégeant construit dans un ouvrage dont il s'est rendu maître, sur le haut de la brèche, à l'angle flanqué d'un bastion, d'une demi-lune.

— Bot. *Nid de fourmis*. Sorte d'arbrisseau grimpant de l'île de Cayenne. ‖ *Nid d'oiseau*. Plante dont la racine est composée de grosses fibres, fragiles, pleines de suc, entremêlées et ressemblant en quelque manière à un nid d'oiseau. ‖ Espèce d'orchidée qui croît au pied des sapins.

— Cost. milit. *Nid d'hirondelle*. Espèce d'épaulette fixée sur certains uniformes. Les tambours portent des nids d'hirondelles sur l'épaule.

— Géol. Petits amas de matières meubles et très-friables, ayant une forme très-irrégulière, qui sont enveloppés dans l'épaisseur des couches du globe.

— Métallurg. Amas peu considérable de substances métalliques que l'on trouve isolées hors des filons.

— Domergue et Chapsal voient un hiatus dans ce vers de Boileau. De ce *nid* à l'instant sortirent tous les vices, parce que le *d* ne se prononçant pas, l'oreille est blessée du heurtement de l'*i* avec l'*a*. Malgré ces autorités, je crois qu'on peut laisser aux poètes la liberté de faire sonner comme un *t* le *d* à la fin de nid, c'est incontestablement ce qu'a pensé le correct Boileau, et l'usage qu'ont suivi tous nos écrivains. Impatient, hors du *nid* il s'élance. (Campenon.)

Montrez le *nid* où nous devons chercher
Ce vrai phénix que je veux dénicher. (Voltaire.)

Un *nid* y recélait, sur la mousse légère,
Huit jeunes passereaux, tendre soin de leur mère.
(Desaintange.)

Il voit dans un *nid* écarté,
Le plus modeste oiseau caché sous le feuillage.
(Fontanes.)

NID ou **NIDDE**. s. m. Myth. sept. Chant de malédiction des magiciennes scandinaves.

NIDDUI. s. m. Rabbin. Excommunication mineure qui durait trente jours, chez les Juifs, et qui privait l'excommunié de l'usage des choses saintes.

NIDHOGGUR. s. m. Myth. scand. Serpent des enfers.

NIDIFICATION. s. f. (pr. *ni-di-fi-ka-si-on*). Didact. Construction d'un nid par les oiseaux.

NIDING. s. m. (du dan. *nid*, infamie). Nom que les anciens Danois donnaient aux lâches, qu'ils assimilaient par là aux plus grands scélérats.

NIDOREUX, EUSE. adj. (du lat. *nidorosus*, fait de *nidor*, odeur forte de chair brûlée). Médec. Qui a une odeur et un goût de pourri, de brûlé, d'œufs couvés. Les crudités qui s'engendrent dans les premières voies sont acides et nidoreuses.

NIDULAIRE. s. f. (du lat. *nidularis*, fait de *nidus*, nid, parce que les capsules lenticulaires de ces plantes sont nichées au fond du péridium). Bot. Genre de champignons contenant douze espèces. Toutes les nidulaires sont remplies dans leur jeunesse d'un suc glaireux et limpide, et leur orifice est alors fermé par une membrane. A une certaine époque, cette membrane se déchire, la liqueur qu'elle recouvrait s'évapore, se dessèche en partie, et les graines restent à nu.

[illegible] semble à une nidulaire. ‖ NIDULAIRES. s. f. pl. Groupe de la famille des [illegible], qui a pour type le genre nidulaire.

NIDULANT, ANTE. adj. (du lat. *nidulor*, nicher). Qui construit des nids.

— Bot. Se dit des organes sous la pellicule desquels s'en trouvent d'autres plus petits, dont ils paraissent entièrement formés. ‖ Se dit aussi des graines qui ne conservent aucun ordre les unes à l'égard des autres, la position de leur placenta et de leur hile n'ayant rien de fixe, et elles-mêmes étant placées dans le péricarpe comme des œufs dans un nid.

— Entom. La *guêpe nidulante* est ainsi nommée parce qu'elle construit des nids en [illegible] très-fin, qu'elle fixe à l'extrémité des branches d'arbres.

NIDULARIÉ, ÉE. adj. Qui ressemble à une nidulaire. || NIDULARIÉES. s. f. pl. Section de la tribu des lycoperdacées angiocarpes, ayant pour type le genre nidulaire.

NIDULÉ, ÉE. adj. Bot. Qui est disposé comme des œufs le sont dans un nid. || Se dit des semences logées en grand nombre dans une capsule qui n'offre aucune trace de séparation.

NIÉ, ÉE. part. pass. du v. Nier. S'emploie adjectiv. Fait nié. Vérité niée. Ce fait n'a jamais été nié par qui que ce soit. Cette vérité n'a encore été niée par personne.

NIÈBI. s. f. Bot. Espèce de dolic du Sénégal.

NIEBELUNGEN. s. m. pl. Philol. Titre d'un ancien poëme héroïque écrit dans un dialecte de l'idiome teutonique, appelé le dialecte alemanique. Le sujet des Niebelungen est la lutte des Burgundes et particulièrement de la puissante famille des Niebelungen contre Attila. On attribue cet ouvrage au minnesanger Henri d'Ofterdingen, qui vivait au commencement du XIIIe siècle.

NIEBUHR (Carsten). Voyageur danois, né en 1733, mort en 1815, est surtout célèbre par le voyage qu'il fit en Arabie pendant six ans. || NIEBUHR (Berthold-George). Son fils, né en 1776, mort en 1831, est connu par son Histoire romaine, ouvrage rempli d'érudition et de sagacité.

NIEBUHRIE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des capparidées.

NIEDERBRONN. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Weissembourg (Bas-Rhin); 2,700 hab.

NIÈCE. s. f. (du lat. barb. *neptia*, fait par corruption de *neptis*, petite fille). Fille du frère ou de la sœur.

— *Petite-nièce*. La fille du neveu ou de la nièce.

— *Nièce à la mode de Bretagne*. La fille du cousin germain ou de la cousine germaine.

— Ce mot n'a pas assez de noblesse pour la haute poésie, et Baour-Lormian n'aurait pas dû s'en servir en parlant de la belle Armide : Une nièce charmante alors parait sa cour. Il aurait dû, à l'exemple de Racine, employer une périphrase. Il n'osait épouser la *fille* de son frère. (Rac.) Mais lui, voyant en moi la *fille* de son frère. (Id.)

NIELLE. s. f. (du lat. *nigella*, fait de *niger*, noir, parce que les épis et la paille en deviennent noirs et comme brûlés). Bot. Espèce de lychnis. Plante qui croît dans les blés et dont la semence est noire; elle donne au pain un aspect bis qui en diminue la valeur. || Genre de plantes de la famille des renonculacées. Les semences de la nielle des prés réduites en poudre sont employées comme condiment sous le nom vulgaire de *toute épice*. || Nom vulgaire de la nigelle des champs. || *Nielle des blés*. Nom vulgaire de deux espèces de champignons destructeurs des moissons. || *Nielle des arbres*. Nom que l'on a donné à tort à des taches livides et couleur de cannelle, c'est la rouille; et à des taches blanches, c'est le blanc. || *Nielle de Virginie*. Le mélanthe de Virginie.

— Agric. Maladie des grains dont l'effet est de convertir la substance farineuse en une poussière noire. Le blé germe et périt de *nielle* infecté. (Dassintange.) || On a étendu mal à propos le nom de nielle à la rouille, à l'ergot, au blanc, qui sont produits par d'autres espèces de champignons épiphytes.

— Techn. Ornements ou figures que l'on grave en creux sur un ouvrage d'orfèvrerie, et dont les traits sont remplis d'une sorte d'émail noir, fait d'un mélange d'argent, de plomb et de soufre liquéfiés. La gaîne fournit une nielle parfaite.

— B.-arts. Émail noir dont on se servait pour faire ressortir la gravure appelée *nielle*. || Empreinte en soufre ou épreuve sur papier tirée de la planche de métal.

NIELLE. s. f. Métrol. Nom qu'on a donné par corruption à une monnaie de cuivre appelée d'abord *maile*.

NIELLÉ, ÉE. part. pass. du v. Nieller. S'emploie adject. Orné de nielles. Tabatière niellée.

— Gâté par la nielle. Blés niellés.

— Bot. Se dit des fruits qui prennent difficilement leur accroissement et dont la surface est tachée.

NIELLER. v. a. 1re conj. (du lat. *nigellare*). Orner de nielles. Nieller la poignée d'un sabre. Nieller l'argent. Nieller des porte-crayons en argent. Employer de la gaîne pour nieller l'argent.

— Remplir les traits de la gravure sur métaux d'une couleur noire.

— Agric. Gâter par la nielle.

...

les blés se niellent.

— Être orné de nielles. Cette pièce ne doit pas se nieller.

NIELLEUR. s. m. B.-arts. Graveur de nielles. || adjectiv. Les orfèvres nielleurs.

NIELLURE. s. f. B.-arts. Art de nieller. La niellure fit découvrir l'art du graveur et de l'imprimeur en taille-douce.

— Ses travaux, ses produits.

NIÉMEN (pr. *ni-é-mène*). Géogr. Fleuve d'Europe qui se jette dans la mer Baltique.

— Hist. C'est sur les bords de ce fleuve que Napoléon et Alexandre eurent, en 1807, une entrevue fameuse; elle amena la paix de Tilsitt. || L'armée française exécuta, le 23 juin 1812, le passage du Niémen pour entrer en Russie.

NIEMENT. s. m. (pr. *ni-man*). Se disait pour Négation, action de nier.

NIEPCE. s. f. Ancienne orthographe de Nièce. Lorsqu'il était en traité de mariage avec sa *niepce*. (Montaigne.)

NIEPESSERIES. s. f. pl. (rad. *nippe*). Ce mot désigne l'importance que les femmes mettent aux nippes, la manière dont elles s'en entretiennent, leurs débats avec les marchands quand elles en achètent; en un mot toute conversation roulant sur des nippes et des colifichets. Il dit à ces dames qu'il serait temps de partir, et que pour peu qu'elles ne trouvassent par hasard des coiffes et des masques à leur fantaisie, il se passerait quelques heures à cette emplette; après il se mit à contrefaire les *niepesseries* des femmes. (Tallem. des Réaux.)

NIER. v. a. 1re conj. (du lat. *negare*, nier, refuser). Ce verbe prend deux *i* dans tous les temps dont la terminaison commence par un *i*. *Je nie, nous nions, vous niez, ils nient. Je niais, nous niions, vous niiez, ils niaient. Nie, nions, niez. Que je nie, que nous niions, que vous niiez*, etc. Dire, soutenir qu'une chose n'est pas vraie. Nier un fait. Nier une vérité. Nier un fait fort et ferme, le nier tout à plat. Il est si difficile d'apercevoir les canaux demi-circulaires, qu'un très-grand anatomiste, Pierre Camper, en a *nié* l'existence. (Lacép.) D'autres ont *nié* l'existence des trachées. (Libes.) C'est sous ce ciel brûlant et au bord de ce fleuve (le Sénégal), torrent mystérieux, que déjà sont rassemblées les populations les plus lointaines, venues là pour assister au miracle qu'ils ont *nié*, pour être témoin de la naissance du Messie de la civilisation. (Gozlan.)

Contre celui qui *nie* une divinité,
Toute raison, toute lumière est vaine. (Mme Joliveau.)

Dieu fait part au besoin de sa force infinie;
Qui craint de le *nier* dans son âme le *nie*! (Cons.)

— *Nier une dette, un dépôt*. Nier qu'on ait une dette à payer, qu'on ait reçu un dépôt.

— Log. Ne pas demeurer d'accord d'une proposition. Nier une proposition, un principe, une conséquence. Accorder la majeure et nier la mineure.

— Absol. Vous affirmez, et moi je nie. *Nier* n'est pas prouver; c'est la ressource de la sottise ou de la mauvaise foi. (Boiste.)

— Ce verbe suivi d'un autre verbe demande *de*, et l'infinitif lorsque le verbe régi se rapporte au sujet de la phrase. Il a nié d'avoir dit cela. || Dans le cas contraire, on emploie *que* avec le subjonctif.

— *Nier que*. Nier qu'on ait fait une chose. Nier qu'une chose soit vraie. On ne peut *nier* que cette vie ne soit désirable. (Boss.)

— *Nier* veut toujours au subjonctif le verbe qui suit la conjonction *que*. Je ne nie pas qu'il ne soit le plus généreux des hommes. Je nie qu'il ait raison.

— Lorsque *nier* est employé avec la négation, le *ne* doit être répété dans la proposition subordonnée. Je ne nie pas que je ne l'aie dit, et non pas, je ne nie pas que je l'aie dit. Vous ne pourriez *nier* qu'un homme n'apprenne bien des choses quand il voyage. (Fén.) On ne peut *nier* que je ne sois très-fondé à m'ériger en Aristarque, en juge souverain des ouvrages nouveaux. (J.-J. Rouss.) || La négative doit être également employée quand le verbe paraît sous la forme interrogative. Peut-on nier qu'il n'ait avancé cette proposition ? || Lorsque le sens de *nier* est affirmatif, le verbe de la subordonnée ne prend point *ne*. Je nie qu'il soit venu.

— Se disait pour Refuser. Les sujets des deux rois pourront aller et venir par les deux royaumes, sans qu'on leur puisse *nier* passage. (C. Faucher.)

. . . Et tâcher par des têtes
D'obtenir ce qu'on nie à leur peu de mérite. (Mal.)

. . . La terre
Nie son vin, ses pommes et son blé. (Ronsard.)

— SE NIER. v. pron. Être nié. C'est là une chose qui se nie facilement.

— Les poëtes suppriment quelquefois l'*e* muet du futur et du conditionnel, et mettant l'*i*.

Je ne vous nîrai point, seigneur, que ces soupirs
M'ont daigné quelquefois expliquer ses désirs.
(Racine.)

— Syn. NIER, DÉNIER, DÉNÉGUER. *Nier*, c'est ne pas demeurer d'accord, ne pas vouloir reconnaître; *dénier*, c'est nier de manière à faire éprouver une privation à une personne, à lui enlever quelque chose. C'est encore un terme usité seulement en jurisprudence, où il exprime la négation formelle d'une dette, d'un crime ou d'un dépôt, et plus spécialement la négation d'un aveu, par lequel on désait ce qu'on a fait, on rétracte ce qu'on a dit.

...

nées d'Amérique, à tige filiforme et rampante.

NIEUIL. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Limoges (Haute-Vienne); 800 hab.

NIEULE. s. f. Art culin. Nom qu'on donnait à une espèce d'oublie.

NIEULIER. s. m. Art culin. Pâtissier qui faisait des nieules.

NIEUPORT. Géogr. Ville de Belgique, dans la Flandre occidentale; 3,600 hab.

— Hist. *Bataille de Nieuport*. Victoire remportée par Maurice de Nassau sur les Espagnols, le 2 juillet 1600.

NIÈVRE. (en lat. *Nivernis*; du celt. *niv*, deux; *èvy*, source; rivière qui a deux sources). Géogr. Petite rivière de France, qui se jette dans la Loire à Nevers, et donne son nom au département. || Département de la France, formé du Nivernais et d'une partie de l'Orléanais et du Gâtinais. Il a 6,810 kilom. carrés, et 297,550 hab. Ch.-l. Nevers; 4 arr., 25 cantons, 317 communes. Il appartient à la 10e division militaire, a une cour royale à Bourges et un évêché à Nevers.

NIFAT. s. m. Conchyl. Coquille du genre vis.

NIFE. s. f. Techn. Surface supérieure d'un banc d'ardoise.

NIFELHEIM ou **NIFLHEIM**. Myth. scand. L'enfer primitif. C'était une espèce de prison où étaient détenus les hommes lâches ou pacifiques qui ne pouvaient défendre les dieux inférieurs en cas d'attaque imprévue. Mais les habitants devaient en sortir au dernier jour pour être jugés sur d'autres principes, et condamnés ou absous pour des vices ou des vertus plus réelles.

NIFFÉ. Géogr. Royaume de la Nigritie centrale.

NIGAUD, AUDE. adj. (du lat. *nugæ*, niaiseries). Sot et niais. Homme nigaud. Femme nigaude. Fontenelle disait de Dumarsais : C'est le *nigaud* le plus spirituel, et l'homme d'esprit le plus *nigaud* que je connaisse. Fam.

— substantiv. Un grand nigaud. Un vrai, un franc nigaud. Une grande nigaude. On ne saurait faire un pas sans trouver des *nigauds* qui vous regardent. (Mol.)

On veut de votre bien revêtir un *nigaud*
Pour six mots de latin qu'il fait sonner bien haut.
(Molière.)

NIGAUD. s. m. Ornith. Genre d'oiseaux palmipèdes, renfermant le petit cormoran. On l'appelle ainsi, parce qu'il est encore plus niais que les autres.

NIGAUDER. v. n. 1re conj. (du lat. *nigari*, s'amuser à des bagatelles). Faire des actions de nigaud, s'amuser à des riens. Ne faire que nigauder. Passer son temps à nigauder.

NIGAUDERIE. s. f. Action de nigaud. C'est une nigauderie, c'est une grande nigauderie. Ne faire que des nigauderies.

— Caractère du nigaud. Être d'une grande nigauderie.

NIGAUTEAU. s. m. Techn. V. NIGOTEAU.

NIGDÉ. Géogr. Ville de la Turquie d'Asie, dans la Caramanie, chef-lieu d'un sandjakat; 5,000 hab.

NIGELLASTRE. s. m. Zooph. Genre de sertulaires renfermant celles qui ont des cellules polypifères opposées et sur deux ou plusieurs rangs.

— Bot. Genre de plantes qu'on a depuis appelé garidelle. || Genre de plantes connu aujourd'hui sous le nom de nigelle.

NIGELLE. s. f. (du lat *nigellus*, noir). B.-arts. S'est dit pour Nielle.

— Bot. Genre de plantes de la famille des renonculacées, contenant onze espèces dont la plupart sont cultivées dans les jardins à cause de la beauté de leurs fleurs.

— Conchyl. Un des noms du cône aulique.

NIGER. (pr. *ni-gèrr*). Géogr. anc. Fleuve que les anciens plaçaient dans l'intérieur de l'Afrique. On croit que c'est le même que le Dioliba ou le Kouara, affluent du golfe de Guinée.

NIGLAROS. s. m. Ant. gr. Chant des matelots, sur la mesure duquel on réglait le mouvement des rames. || Petite flûte sur laquelle on jouait cet air.

NIGOTEAU. s. m. Archit. Quart de tuile placé le long d'un solin ou d'une ruelle.

NIGREDO. s. m. (du lat. *niger*, noir). Bot. Première section du genre uredo, celle qui renferme les espèces dont la poussière est noire ou brune.

NIGRESCENT, ENTE. adj. Didact. Dont la teinte tourne un peu au noir.

NIGRETTE. s. f. Ornith. Nom vulgaire du merle commun.

NIGRICA. s. m. Minér. Le schiste noir, tendre, propre à dessiner. C'est l'ampélite graphique.

NIGRICAULE. adj. des 2 g. (ét. lat., *niger*, noir; *caulis*, tige). Bot. Qui a la tige noire ou noirâtre.

NIGRICOLLE. adj. des 2 g. (ét. lat., *niger*, noir; *collum*, cou). Zool. Qui a le cou noir.

NIGRICORNE. adj. des 2 g. (ét. lat., *niger*, noir; *cornu*, corne). Entom. Qui a les antennes noires.

...

noir; *crus*, cuisse). Zool. Qui a les cuisses noires.

NIGRIN. s. m. Minér. Substance qui se trouve dans les roches granitiques. C'est, ainsi que la suivante, une variété de titane.

NIGRINE. s. f. Minér. Titanate de fer.

— Bot. Plante de la Chine, du genre des mélasmes. On assure que les Chinois, pour donner aux feuilles du thé l'odeur agréable qu'elles exhalent, sont dans l'usage de les mêler avec celles de cet arbrisseau.

NIGRIPÈDE. adj. des 2 g. (ét. lat., *niger*, noir; *pes*, pied). Bot. Qui a le pied ou le stipe noir, comme la pézize nigripède.

NIGRIPENNE. adj. des 2 g. (ét. lat., *niger*, noir, *penna*, aile). Entom. Qui a les ailes ou les élytres noires.

NIGRIROSTRE. adj. des 2 gr. (ét. lat., *niger*, noir; *rostrum*, bec). Zool. Qui a le bec ou la trompe de couleur noire.

NIGRISPERME adj. des 2 g. (du lat. *niger*, noir; et du gr. σπέρμα, graine). Bot. Qui a des graines ou les corpuscules reproducteurs de couleur noire.

NIGRITARSE. adj. des 2 g. (ét. lat., *niger*, noir; *tarsus*, tarse). Zool. Qui a les tarses noirs.

NIGRITE. adj. et s. des 2 g. Géogr. anc. Nom d'un peuple noir de la Libye intérieure, sur les bords du Niger. || *Lac Nigrite*. Lac de la Libye, traversé par le Niger.

NIGRITELLE. s. f. Bot. Plante orchidée des Alpes.

NIGRITHORAX. adj. des 2 g. (du lat. *niger*, noir; et du gr. θώραξ, poitrine). Zool Qui a la poitrine noire ou noirâtre.

NIGRITIE. (pr. *ni-gri-cie*). Géogr. Grande contrée de l'intérieur de l'Afrique, encore peu connue. On la divise vulgairement en quatre parties inégales : la Sénégambie, la Guinée, le Congo et le Soudan.

NIGRIVENTRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *niger*, noire; *venter*, ventre). Zool. Qui a le ventre noir.

NIGROIL. s. m. (ét. lat., *niger*, noir; *oculus*, œil). Ichthyol. Espèce de poisson, ainsi appelé parce que ses yeux sont grands et noirs, et qu'il a une tache noire sur la queue.

NIGROMANCIE. s. f. (du lat. *niger*, noir; et du gr. μαντεία, divination). Art de connaître les choses cachées dans la terre, et qui sont placées dans des endroits ténébreux. V. NÉCROMANCIE.

NIGROMANCIEN, IENNE. adj. Qui concerne, qui regarde la nigromancie. || Qui s'occupe de nigromancie. || subst. Un nigromancien. Une nigromancienne. V. NÉCROMANCIEN.

NIGUA. s. m. Entom. Espèce d'insecte coléoptère, qui incommode beaucoup les hommes et les animaux dans les colonies espagnoles.

NIHIL-ALBUM. s. m. (pr. *ni-hil-al-bome*). Chim. Nom que portait autrefois l'oxyde de zinc sublimé. || On l'a donné aussi à une matière blanche, semblable à une farine légère, qui s'attache à la partie la plus élevée des fourneaux dans lesquels on traite des substances métalliques volatiles, telles que l'arsenic, l'antimoine, le plomb, l'étain.

— Excrément du rat, autrefois en usage en pharmacie.

NIHILISME. s. m. (du lat. *nihil*, rien). Philos. Néant.

— Absence de toute croyance. Les métaphysiciens modernes ont le ton de l'école et la sécheresse du *nihilisme*. (Mercier.) *Nihilisme*, nom que quelques philosophes critiques ont donné à l'idéalisme absolu, qu'ils disent être la négation de l'être, de toute connaissance, attendu qu'il n'admet ni terme, ni rapport, ni même la réalité par opposition à l'idée, pas plus que l'idée par opposition à la réalité. (Roy.-Col.) Le scepticisme ou le *nihilisme* qui caractérise la philosophie de ces derniers temps est né de la satiété. (Id.)

NIHILISTE. s. des 2 g. Philos. Celui, celle qui ne croit à rien.

— Qui ne s'occupe à rien.

— adjectiv. Écrivain nihiliste. Malgré beaucoup de détails heureux, la philosophie, tantôt sceptique, tantôt *nihiliste* de quelques modernes, est du nombre des erreurs dangereuses. (Roy. Coll.)

NIHILITÉ. s. f. S'est dit pour Néant; absence de valeur. Nulle particulière qualité n'en orgueillira celui qui mettra quant et quant en compte tant d'imparfaites et faibles qualités autres qui sont en lui, et au bout la *nihilité* de l'humaine condition. (Montaig.) Je juge volontiers des actions d'autrui; des miennes, je donne peu à juger, à cause de leur *nihilité*. (Id.)

NIKA. s. f. Hist. Sédition qui éclata à Constantinople en 532, au sujet des querelles entre les factions du cirque. L'empereur Justinien s'étant prononcé pour les bleus, tandis que le peuple était passionné pour les verts, les partis en vinrent aux mains, et plus de 30,000 personnes périrent, dit-on, dans la lutte. L'église Sainte-Sophie fut à moitié détruite pendant la nika.

NIKA. s. f. Crust. Genre de crustacés décapodes macroures, de la famille des salicoques.

NIKLASBERG ou **NIKLASBOURG.** Géogr. Bourg de Bohême, où fut conclu en 1622 un

...

Bethlem Gabor, qui y renonça à ses prétentions sur la Hongrie.

NIL. Géogr. Grand fleuve d'Afrique, dont la source n'est pas bien connue; il traverse la Nubie et l'Égypte, et se jette dans la Méditerranée. Les bouches du Nil étaient autrefois au nombre de sept; deux seulement sont restées navigables. Ses débordements périodiques fécondent la vallée de l'Égypte. Le cours du Nil est de 5,500 kilom. || *Nil Blanc*. Nom que l'on donne au Nil, au-dessus de son confluent avec le Nil Bleu, en Nubie. || *Nil Bleu*. Rivière qui prend sa source en Abyssinie, et se jette dans le Nil.

— Myth. Le Nil, qui dans des temps fort reculés s'appelait l'Ægyptus, était considéré comme une divinité. Dans toutes les traditions religieuses, le Nil est un des quatre fleuves du

Paradis. On trouve encore en Égypte de nombreux vestiges du culte qu'on lui rendait.

— Iconol. L'image du Nil était sculptée en marbre noir à cause de son origine éthiopienne. Seize enfants, nombre symbolique qui répondait à celui des coudées nécessaires à la crue de ses eaux pour être fertilisante, l'entouraient en jouant. On représentait aussi le Nil de grandeur colossale, appuyé sur un sphinx magnifique, entouré de seize enfants et couronné de lauriers et d'épis. Ses attributs étaient le crocodile et le cheval du Nil, le sphinx et le dauphin.

— Prov. *Inconnu comme la source du Nil.* Se dit d'un homme dont l'origine est très-obscure. ‖ *Chercher la source du Nil.* Se disait chez les anciens, pour Former des entreprises chimériques.

— La Fontaine exprime poétiquement le débordement du Nil dans ces vers. :

Les nymphes de ce fleuve errent dans la campagne
Sous les signes brûlants et durant plusieurs jours.

NIL. s. m. Ant. rom. Se disait de l'Euripe du cirque, quand on donnait à ce canal un grand développement. ‖ Chez les anciens, on appelait *nils* les grands jets d'eau, comme les cascades, les gerbes, etc., dont l'eau formait des canaux et des ruisseaux dans leurs jardins.

— Astron. Un des noms d'Orion.

—Métrol. Monnaie de compte usitée à Surate et dans presque toute l'Inde.

NILACANTHA. Myth. ind. Surnom de Siva. Les dieux avaient fait de l'eau des mers un poison brûlant; Brahma ordonna à Siva de boire ce poison pour sauver le genre humain : Siva obéit, mais il en conserva une marque noire à la gorge.

NIL-GAUT. s. m. Mamm. Espèce d'antilope dont les cornes sont recourbées en avant.

NILGHERRI. Géogr. Chaîne de montagnes qui font partie du système des Ghattes. Les monts Nilgherri sont couverts d'épaisses forêts remplies de bêtes sauvages, et recèlent des mines d'or et de fer.

NILIAQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport au Nil.

NILIGÈNE. adj. des 2 g. Antiq. Né sur les bords du Nil.

— Myth. *La génisse niligène.* Isis.

NILION. s. m. Entom. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, famille des sténélytres, contenant quatre espèces.

NILIOS. s. m. (pr. *ni-li-oss*). Minér. Sorte d'agate, pierre précieuse du genre des topazes. ‖ Les anciens ont confondu sous ce nom plusieurs espèces différentes.

NILLAS. s. m. (pr. *nil-lass*). Techn. Étoffe d'écorce et de soie des Indes.

NILLE. s. f. (pr. *ni-ye*). Blas. Espèce de croix ancrée plus mince que la croix ordinaire.

— Agric. Petit filet rond qui sort du bois de la vigne lorsqu'elle est en fleurs.

— Hortic. Ornement de parterre consistant en un simple filet ou trait de buis.

— Techn. Bois qui entoure le manche d'une manivelle, pour empêcher que le fer en tournant dans la main ne la blesse. ‖ Piton carré de fer qui, étant rivé aux croisillons et aux traverses des vitraux d'église, servait à retenir les panneaux. ‖ Manivelle d'une bobine. ‖ Petite roue de bois allongée qui sert aux boyaudiers à retordre les boyaux.

NILLÉ, ÉE. adj. (pr. *ni-ié*). Blas. Qui est en forme de nille. Croix nillée.

NILOÉNNES. s. f. pl. Ant. égypt. Fêtes en l'honneur du Nil.

NILOGENE. s. et adj. des 2 g. (ét. lat., *Nilus*, Nil; *generatus*, part. de *genero*, engendrer). Qui est né sur les bords du Nil

NILOMÈTRE. s. m. (ét. gr., Νεῖλος, Nil; μέτρον, mesure). Nom de colonnes divisées dans leur longueur en coudées et en demi-coudées, et qui, placées en différents lieux de l'Egypte, servent à mesurer la crue des eaux du Nil dans ses débordements périodiques.

NILOMÉTRIE. s. f. Antiq. Art de mesurer les crues du Nil.

NILOMÉTRIQUE. adj. des 2 g. Antiq. Qui appartient à la nilométrie ou au nilomètre.

NILONÉES. s. f. pl. Antiq. V. NILOÉNNES.

NILOSCOPE. s. m. (ét. gr., Νεῖλος, Nil; σκοπέω, examiner). Antiq. V. NILOMÈTRE.

NILOTIDE. Myth. égypt. Surnom d'Isis.

NILOTIQUE. adj. des 2 g. Zool. Qui vit dans le Nil.

NILUS. Myth. égypt. Le Nil personnifié. ‖ Un des noms du Jupiter égyptien, c'est-à-dire [illegible]

NIM. s. m. Comm. Espèce de drap qui se fabriquait dans le Languedoc.

NIMBAN. Myth. ind. Le paradis des Chingulais.

NIMBE. s. m. (du lat. *nimbus*, nuée). B.-arts. Cercle de lumière que les peintres et les sculpteurs mettent autour de la tête des saints.

— Archéol. Cercle lumineux que les peintres anciens traçaient quelquefois autour de la tête des divinités représentées dans leurs tableaux. Le nimbe rayonné indiquait Apollon ou Diane. Le nimbe fut quelquefois donné aux empereurs. On croit que cet ornement vient de l'usage où l'on était d'attacher un bouclier derrière la tête de celui à qui était décerné le triomphe.

— Myth. Nuée qui servait de char aux dieux.

— Numism. Cercle que sur certaines médailles, et particulièrement sur des médailles du Bas-Empire, on remarque autour de la tête de quelques empereurs.

— Syn. comp. NIMBE. AURÉOLE. *Nimbe* se dit surtout des empereurs païens, mais, en parlant des saints, on dit plutôt *auréole*.

NIMÈGUE. (anciennem. *Noviomagus*, du celt. *nov*, neuf; *jon*, colline; *mag*, ville; ville placée sur la pente de neuf collines). Géogr. Ville du royaume des Pays-Bas, province de Gueldre; 17,000 hab.

— Hist. *Traité* ou *paix de Nimègue.* Traité qui fut conclu, en 1678, entre la France, la Hollande et l'Empire, et dont Louis XIV dicta les conditions. Par ce traité, la France acquit définitivement la Franche-Comté, et garda Valenciennes, Cambrai, Maubeuge, Saint-Omer, Cassel, etc.

NÎMES, autrefois **NISMES**. (anciennem. *Nemausus*; du celt. *nemos*, temple, parce que cette ville a pris son nom d'un temple; ou de *nam*, *nem*, principale, remarquable, distinguée; *sao*, source). Géogr. Ch.-l. du départ. du Gard. Nombreuses fabriques de soieries. On y remarque plusieurs monuments anciens, entre autres la Maison carrée, l'Amphithéâtre, la tour Magne; 43,000 hab.

NIMÉTULAHI. s. m. Relig. mahom. Ordre religieux, chez les Turcs, dont la règle est fort austère.

NIMÉTULAHITE. s. m. Hist. relig. Nom de certains religieux turcs dont l'ordre s'appelle *Nimetulahi*.

NÎMOIS, OISE. adj. et s. Géogr. Habitant de Nimes. ‖ Qui appartient à cette ville ou à ses habitants.

NIMROD. Géogr. Montagnes de la Turquie d'Asie, au nord des sources du Tigre.

NINDSING ou **NINZIN.** s. m. Bot. Nom qu'on donne quelquefois au ginseng.

NINÉANAI. Géogr. Royaume d'Afrique, dans le Monoémugi.

NINGAMÉCHA. s. m. Relat. Grand officier du Monomotapa, qui remplit à peu près les fonctions de grand vizir.

NINGI. s. m. Bot. Grosse racine avec laquelle les nègres font de la bière pour leur usage.

NING-PO. Géogr. Ville de Chine, ch.-l. de départ.; 15,000 hab.

NINGRE. s. m. S'est dit, au jeu du romastre, de deux as avec deux rois, ou de deux as avec deux dix.

NINIADE. Hist. anc. Descendant de Ninus. ‖ Membre de la dynastie assyrienne fondée par Ninus vers l'an 2100 av. J.-C. Cette dynastie a existé 1300 ans.

NINIFO. Myth. chin. Divinité chinoise qui préside à la volupté.

NINIVE. Géogr. anc. Capitale de l'Assyrie, sur le Tigre, à l'endroit où est aujourd'hui Mossoul. On dit qu'elle avait 45 kilom. de circonférence, et 600,000 hab.

— Hist. anc. *Royaume* ou *empire de Ninive.* Un des Etats qui se formèrent des débris du premier empire d'Assyrie. Le royaume de Ninive, établi vers 759 av. J.-C. par Phul, fut réuni à celui de Babylone par Nabopolassar, en 625.

NINIVITE. adj. et s. des 2 g. Géogr. Habitant de Ninive ‖ S'est dit aussi des habitants de Ninove, en Flandre.

— Le grammairien Jean Despautère était appelé *le Ninivite*.

NINON ou **ANNE DE LENCLOS.** Célèbre courtisane, née en 1616, morte en 1706, s'est rendue aussi célèbre par son esprit et ses talents, que par le nombre de ses amants. Peu de femmes ont été plus volages en amour et plus fidèles en amitié. Elle joignait aux manières les plus distinguées et les plus aimables une exquise bonté. Sa maison était pour les jeunes seigneurs comme une école de bonne compagnie.

NINOS. s. m. (pr. *ni-noss*). Entom. Sorte d'abeille du Pérou, qui fait une cire jaune d'or.

NINOVE. Géogr. Ville de Belgique, dans la Flandre orientale; 3,400 hab.

NINSAM, mieux **NIZAM.** s. m. Relat. Organisation militaire en Turquie.

NINSI. s. m. Bot. Espèce de berle du Japon.

NINUS. (pr. *ni-nuss*). Premier ou deuxième roi des Assyriens, fils de Bélus. Il agrandit Ninive et Babylone, subjugua toute l'Asie, et [illegible]

[illegible] av. J.-C. ‖ Roi de Lydie, arrière-petit-fils d'Hercule. ‖ NINUS LE JEUNE. Ninias, fils de Ninus, régna de 1874 à 1836 av. J.-C.

NINXIE. Relat. Prêtre japonais, dont la dignité ne cède qu'à celui du daïri. Il a, comme lui, le privilége de se faire garder par autant de nobles qu'il y a de jours dans l'an. Chacun fait à son tour sentinelle devant son lit.

NIOBÉ. Myth. Fille de Phoronée, et mère d'Argus et de Pelasgus; elle fut la première mortelle aimée par Jupiter. ‖ Fille de Tantale et sœur de Pélops. Elle épousa Amphion, roi de Thèbes, et en eut quatorze enfants; mais, pour avoir méprisé Latone, elle vit tous ses enfants, à l'exception de Chloris, tomber sous les flèches de Diane et d'Apollon. Amphion se tua de désespoir; Niobé resta muette de douleur et fut changée en rocher.

NIOBÉ. s. f. Entom. Espèce de papillon.

NIOBIDE. s. des 2 g. Myth. gr. Se dit des enfants de Niobé.

NIOBISIE. s. f. Bot. Genre de la famille des renonculacées.

NIOPO. s. m. Bot. Espèce d'arbre qui croît en Amérique. On se sert, dans le pays, de ses feuilles en guise de tabac.

NIORBE. s. m. Bot. Espèce de fleur du Pérou.

NIORD. Myth. scand. Un des douze dieux scandinaves; il est le maître des vents, du feu et des richesses de la terre, et demeure dans le lieu appelé Noatan. C'est le dieu qu'invoquaient les chasseurs, les pêcheurs, les navigateurs et les mineurs.

NIORT. (anciennem. *Niortum*; du celt. *niot*, boisson; *tom*, beaucoup, quantité; *niottum*, *niortum*, endroit où il croît beaucoup de raisin). Géogr. Ch.-l. du département des Deux-Sèvres; 18,000 hab.

— Prov. *Prendre le chemin de Niort.* Nier un fait dont on est accusé; mentir.

NIORTAIS, AISE. adj. et s. Géogr. Habitant de Niort. ‖ Qui appartient à Niort ou à ses habitants.

NIOTE. s. f. Bot. Genre de plantes des Indes.

NIOU. s. m. Métrol. Une des mesures linéaires des Siamois.

NIOUSTITCHITCH. Myth. Le plus ancien dieu des Kamtschadales.

NIPA. s. m. Bot. Genre de plantes établi pour un palmier des îles de la Sonde et des Philippines. Son sommet est terminé par une touffe de feuilles droites, ailées, longues de 1 mètre 30 centim. à 1 mètre 60, dont les Indiens se servent pour couvrir leurs maisons, pour faire des chapeaux, des parasols, etc. Le fruit de ce palmier mis en fermentation donne naturellement une boisson de bonne qualité; et, par la distillation, une eau-de-vie estimée. On en retire aussi, aux Philippines, par des incisions faites à ses spadix, une liqueur sucrée.

NIPAUL. Géogr. État au nord de l'Hindoustan, tributaire des Anglais. Capitale Catmandou; 3,500,000 hab. On dit aussi *Népâl* ou *Népaul*.

NIPE. s. f. Bot. Genre de plantes établi pour un palmier des Philippines. Des incisions faites à un spadix, on retire une liqueur sucrée très-estimée des Indiens.

NIPHAL. adj. des 2 g. Gramm. hébr. Se dit de la deuxième des formes du verbe hébreu. La forme niphal a ordinairement un sens passif, et quelquefois un sens réfléchi ou neutre. ‖ substantiv. Le niphal.

NIPHATE. Géogr. anc. Chaîne de montagnes situées au sud de l'Arménie.

NIPHON. Géogr. La plus importante des îles du Japon. Les principales villes sont Jédo, capitale de l'empire, et Miaco; 1,300 kilomètres sur 388.

NIPPE. s. f. (de l'esp. *naypes*, cartes à jour, qu'on a dit, par extension, pour meubles de peu de valeur). Se dit des vêtements, des meubles, et de tout ce qui sert à l'ajustement et à la parure. Son usage le plus ordinaire est au pluriel. Avoir de belles nippes, de bonnes nippes. Ne laisser que de vieilles nippes à ses héritiers. A la Chine, une femme n'apporte pour dot que ses habits de noces, quelques *nippes* et les meubles dont son père lui fait présent. (P. le Comte.)

— Fig. et fam. *Il en a eu, il en a tiré de bonnes nippes.* Se dit d'un homme qui a tiré beaucoup d'utilité, beaucoup d'avantage de quelque liaison, de quelque emploi.

— Se dit figurém. de choses de peu de conséquence.

Je me mettrais en gage en un besoin pressant.
— Sur cette nippe-là vous auriez peu d'argent.
(Regnard.)

— Syn. comp. NIPPES. HARDES. *Nippes* indique également des habits et des meubles; *hardes* n'indique proprement que des habits ou des habillements quelconques. *Hardes* comprend toutes sortes de vêtements; les *nippes* sont des *hardes* destinées surtout à la propreté et à la parure.

NIPPÉ, ÉE. part. pass. du v. Nipper. S'empl. adjectiv. Personne bien nippée.

NIPPER. v. a. 1re conj. Fournir de nippes. Nipper quelqu'un, le bien nipper.

— SE NIPPER. v. pron. Se fournir de nippes.

— Par extens. Se fournir de belles et bonnes choses.

NIPPIS. s. m. (pr. *nip-piss*). Comm. Sorte de toile qu'on fabrique aux îles Philippines, et même à Madagascar, avec le fil pris dans le cœur des balisiers et des bananiers. Elle conserve toujours une couleur jaune paille.

NIPSÉENS. s. m. pl. Géogr. anc. Peuple de Thrace, au sud des Gètes.

NIQUE. s. f. (de l'all. *niken*, cligner des yeux, hocher la tête, ce qui est un signe de moquerie. Les Bas-Bretons disent *niq* dans le même sens). Fam. Signe de mépris ou de dérision. Il n'est usité que dans cette locution : *Faire la nique.* Se moquer de quelqu'un, de quelque chose, comme ne s'en souciant point. Faire la nique à quelqu'un. Faire la nique à la fortune, aux richesses. Ecoute, il n'est pas bon de me faire la *nique*. (Baron.)

Le moine vit le féroce Calvin
Qui, des deux yeux, au défaut de la main,
Faisait la *nique* à Luther, son confrère.
(Voltaire.)

— Prov. *Les malades en ique font au médecin la nique.* Les médecins ne peuvent guérir les asthmatiques, les paralytiques, les pulmoniques, les hydropiques, etc.

— Dans le *Catholicon d'Espagne*, il y a un quatrain d'après lequel on pourrait croire que *faire la nique à quelqu'un* ce serait présenter hardiment le nez à celui qui voudrait nous narguer ou nous donner des nasardes.

Le petit Guisard fait la nique
A tous vos qu...ains et sonnets :
Car étant camus et punais,
Il ne sait pas quand on le pique.

— Anc. métrol. Petite monnaie de billon qui valait primitivement un double ou deux deniers tournois, et qui tomba bientôt au prix de trois mailles. Les niques furent mises en circulation, sous Charles VI, par Henri V, roi d'Angleterre, alors maître d'une grande partie de la France.

— Prov. *Je n'en donnerais pas une nique ou un niquet.* Se disait d'une chose de peu de valeur.

NIQUEDOUILLE. s. m. (pr. *ni-ke-dou-ye*). Fam. S'est dit d'un sot, d'un nigaud. Un *niquedouille* qui ne saurait rire sans montrer les dents. (Cyrano.)

NIQUÉE. Philol. Héroïne du roman d'Amadis de Gaule. Sa marraine, la fée Zorphée, voulant la soustraire à l'amour incestueux de son frère Anastarax, l'enchanta après l'avoir placée sur un trône magnifique.

— *La gloire de Niquee.* Se dit, par plaisanterie, pour désigner une pompe extraordinaire. Mon imagination sera toujours pour vous cette gloire de *Niquee*, où vous savez qu'on ne changeait point. (St-Evren.) On monta à six heures en calèche, le roi, Mme de Montespan, M. et Mme de Thianges, et la bonne d'Heudicourt, sur le strapontain, c'est-à-dire comme en paradis ou dans la gloire de *Niquée*. (Mme de Sévigné.)

Vous voilà donc, mon cher enfant,
Dans votre gloire de *Niquée*,
Près d'un bel esprit triomphant,
Par qui Minerve heureusement
Ainsi que Mars est invoquée. (Voit.)

NIQUER. v. n. 1re conj. T. de jeux. Gagner du premier jet de dés, en amenant le point qu'on a nommé. Ce terme s'emploie aussi au jeu de krabs.

NIQUET. s. m. Anc. métrol. V. NIQUE.

—Se disait pour Un rien, une bagatelle, une chose de peu de valeur.

— Se disait pour Geste de moquerie.

NIRÉE. Myth. Le plus beau des capitaines grecs après Achille. Il était fils de Charopus et d'Aglaja, roi de l'île de Naxos.

NIREUPAN. Myth. siam. Paradis des Siamois. Le bonheur des habitants du Nireupan consiste dans une insensibilité absolue.

NIRHAM. s. m. Chron. Nom du douzième mois de l'année arménienne; il répond à peu près au mois de septembre.

NIRME. s. m. Entom. Genre d'insectes généralement appelés *ricins*.

NIRMIDE. adj. des 2 g. Entom. Qui ressemble à un nirme. ‖ NIRMIDES. s. m. pl. Famille d'insectes aptères parasites, qui a pour type le genre nirme.

NIRUDY. Myth. ind. Le quatrième des dieux protecteurs des huit coins du monde, le roi des démons et des génies malfaisants. On le représente porté sur les épaules d'un géant, et tenant un sabre à la main.

NIRUKTA. s. m. Philol. ind. Nom d'un glossaire des Védas.

NISA. s. f. Bot. Genre de plantes qui croissent à l'île de Madagascar.

NISABATH. s. m. Chronol. Sixième mois du calendrier des Juifs.

NISAN. s. m. Chronol. Le septième mois de l'année civile des Hébreux, et le premier de leur année sacrée. Il répond à une partie de mars et à une partie d'avril. ‖ C'est aussi le septième mois des Syriens et des Curdes qui ne sont pas mahométans.

NISANNE. s. f. Relat. Racine médicinale de la Chine, employée surtout contre les évanouis- [illegible]

NISE. s. f. Techn. Surface supérieure d'un banc horizontal d'ardoises.

— Bot. Genre de plantes de Madagascar.

NISÉE. Géogr. anc. Ville de la Mégaride, au sud de Mégare, dont elle était le port.

NISÉEN, ENNE. adj. et s. Géogr. anc. Habitant d'une des villes nommées Nisée, Nisée ou Nise. ‖ Qui appartient à une de ces villes. ‖ *Plaine niséenne.* Vaste plaine de la Médie, vers les portes Caspiennes.

NISFIÉ. s. m. Métrol. Monnaie d'or de l'empire ottoman, valant 4 fr. 86 cent.

NISI. conj. lat. Sinon. Ne s'emploie que dans les locutions suivantes :

chose, comme ne s'en souciant point.
nique à quelqu'un. Faire la nique à la
aux richesses. Ecoute, il n'est pas bon
aire la *nique*. (Baron.)

ine vit le féroce Calvin
deux yeux, au défaut de la main,
a *nique* à Luther, son confrère.
(Voltaire.)

ov. *Les malades en ique font au médecin*
. Les médecins ne peuvent guérir les
tiques, les paralytiques, les pulmoni-
es hydropiques, etc.
ans le *Catholicon d'Espagne*, il y a un
n d'après lequel on pourrait croire que
nique à quelqu'un ce serait présenter
ent le nez à celui qui voudrait nous nar-
nous donner des nasardes.

petit Guise[illegible] fait la nique
ous vos qu...ains et sonnets :
étant camus et punais,
e sait pas quand on le pique.

nc. métrol. Petite monnaie de billon qui
primitivement un double ou deux de-
ournois, et qui tomba bientôt au prix de
ailles. Les niques furent mises en circu-
sous Charles VI, par Henri V, roi d'An-
e, alors maître d'une grande partie de la
.
rov. *Je n'en donnerais pas une nique* ou
uet. Se disait d'une chose de peu de va-

UEDOUILLE. s. m. (pr. *ni-ke-dou-ye*).
S'est dit d'un sot, d'un nigaud. Un *ni-*
ille qui ne saurait rire sans montrer les
(Cyrano.)

UÉE. Philol. Héroïne du roman d'A-
de Gaule. Sa marraine, la fée Zorphée,
t la soustraire à l'amour incestueux de
ère Anastarax, l'enchanta après l'avoir
sur un trône magnifique.
a gloire de Niquée. Se dit, par plaisan-
pour désigner une pompe extraordinaire.
magination sera toujours pour vous cette
de *Niquée*, où vous savez qu'on ne chan-
point. (St-Evren.) On monta à six heures
èche, le roi, Mme de Montespan, M. et
e Thianges, et la bonne d'Heudicourt,
strapontain, c'est-à-dire comme en pa-
ou dans la gloire de *Niquée*. (Mme de Sé-
)

ous voilà donc, mon cher enfant,
ans votre gloire de *Niquée*,
és d'un bel esprit triomphant.
r qui Minerve heureusement
nsi que Mars est invoquée. (Vois.)

QUER. v. n. 1re conj. T. de jeux. Gagner
emier jet de dés, en amenant le point qu'on
nmé. Ce terme s'emploie aussi au jeu de
.

QUET. s. m. Anc. métrol. V NIQUE.
e disait pour Un rien, une bagatelle, une
de peu de valeur.
Se disait pour Geste de moquerie.

RÉE. Myth. Le plus beau des capitaines
après Achille. Il était fils de Charopus et
ja, roi de l'île de Naxos.

REUPAN. Myth. siam. Paradis des Sia-
Le bonheur des habitants du Nireupan
te dans une insensibilité absolue.

RHAM. s. m. Chron. Nom du douzième
de l'année arménienne; il répond à peu
u mois de septembre.

RME. s. m. Entom. Genre d'insectes gé-
ment appelés *ricins*.

RMIDE. adj. des 2 g. Entom. Qui res-
e à un nirme. || NIRMIDES. s. m. pl. Fa-
d'insectes aptères parasites, qui a pour
e genre nirme.

RUDY. Myth. ind. Le quatrième des dieux
cteurs des huit coins du monde, le roi des
ns et des génies malfaisants. On le repré-
porté sur les épaules d'un géant, et tenant
bre à la main.

RUKTA. s. m. Philol. ind. Nom d'un
aire des Védas.

SA. s. f. Bot. Genre de plantes qui crois-
l'île de Madagascar.

SABATH. s. m. Chronol. Sixième mois
lendrier des Juifs.

SAN. s. m. Chronol. Le septième mois de
e civile des Hébreux, et le premier de
nnée sacrée. Il répond à une partie de
et à une partie d'avril. || C'est aussi le
me mois des Syriens et des Curdes qui ne
pas mahométans.

SANNE. s. f. Relat. Racine médicinale de
ine, employée surtout contre les évanouis-

E. s. f. Techn. Surface supérieure d'un
horizontal d'ardoises.
Bot. Genre de plantes de Madagascar.

ÉE. Géogr. anc. Ville de la Mégaride,
de Mégare, dont elle était le port.

ÉEN, ENNE. adj. et s. Géogr. anc. Ha-
d'une des villes nommées Nisée, Nisée
ee. || Qui appartient à une de ces villes. ||
NISSÉENNE. Vaste plaine de la Médie, vers
rtes Caspiennes.

FIÉ. s. m. Métrol. Monnaie d'or de l'em-
ttoman, valant 4 fr. 86 cent.

. conj. lat. Sinon. Ne s'emploie que
es locutions suivantes :

— Dr. can. *Lettres de nisi*. Obligation par laquelle on s'engageait à subir les peines qu'on stipulait, si l'on ne remplissait pas certaines conditions. || *Obligation de nisi*. C'était une sorte de dédit.

NISIBE. Géogr. Ville forte de la Mésopotamie.

NISON. s. m. Ornith. Oiseau de mer, du genre des aigles.

NISOUMBHA. Myth. ind. Géant dont la sainteté portait ombrage aux dieux. Il eut à combattre la déesse Dourgâ, qui, pour le faire périr, ainsi qu'un autre saint, nommé Soumbha, prit dix formes différentes.

NISPIE. s. f. Métrol. Monnaie d'or de Turquie, qui vaut 5 fr. 28 cent.

NISSA. Géogr. Ville de la Turquie d'Europe, dans la Romélie; 4,000 hab.

NISSOLE. s. f. Bot. Genre de plantes légumineuses. A Cayenne, il découle du tronc de la nissole opunate une gomme rouge, transparente et fort astringente.

NISTA. s. m. Bot. Espèce d'arbre peu élevé, dont la feuille ressemble à celle du laurier.

NISUS. (pr. *ni-suss*). Myth. Frère d'Égée. Il régnait à Mégare, lorsque Minos attaqua l'Attique. Le sort de Nisus dépendait d'un de ses cheveux, qui était de couleur pourpre. Sa fille Scylla, devenue éprise de Minos, coupa le cheveu fatal et le porta à Minos. Nisus, en poursuivant sa fille pour la punir, fut métamorphosé en épervier, et elle en alouette. || Fils d'Hyrtacus, suivit Enée en Italie, et fut tué par les Volsques avec son ami Euryale.

NISYRÉEN. adj. m. Myth. gr. Surnom de Neptune, pris de l'île de Nisyros, qui était autrefois unie à l'île de Cos, et qu'il en sépara par un coup de trident.

NISYROS. Géogr. anc. Ile de la mer Egée, une des Sporades.

NITÉE. s. f. S'est dit pour Nichée.

Les blés d'alentour mûrs avant que la *nitée*
Se trouvât assez forte encor
Pour voler et prendre l'essor. (La Font.)

NITÈLE. s. f. Entom. Genre d'insectes hyménoptères du midi de la France.

NITÉLION. s. m. Bot. Plante du cap de Bonne-Espérance.

NITESCENT, ENTE. adj. (du lat. *nitescere*, briller). Qui reluit, qui devient brillant.

NITHARD. Historien et homme d'État, né avant 790, mort en 858, a publié l'histoire des divisions des fils de Charlemagne.

NITICOLLE. adj. des 2 g. (ét. lat., *nitidus*, luisant; *collum* cou). Entom. Qui a le cou ou le corselet luisant.

NITIDIFLORE. adj. des 2 g. (ét. lat., *nitidus*, brillant; *flos*, fleur). Bot. Qui a des fleurs brillantes. Le jonc nitidiflore.

NITIDOFOLIÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *nitidus*, luisant; *folium*, feuille). Bot. Qui a des feuilles luisantes.

NITIDULAIRE. adj. des 2 g. Entom. Qui ressemble à une nitidule. || NITIDULAIRES. s. m. pl. Famille d'insectes coléoptères clavicornes, qui a pour type le genre nitidule.

NITIDULE. s. f. Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des hélocères. Il ne renferme que de petites espèces qui vivent dans les charognes et dans les végétaux en putréfaction.

NITIOBRIGE. adj. et s. des 2 g. Géogr. Nom d'un peuple de la deuxième Aquitaine. La capitale était Agen.

NITOCRIS. Myth. égypt. Un des noms de la Minerve égyptienne.

— Reine de Babylone qui gouverna cet empire pendant la démence de Nabuchodonosor.

NITOÈS. s. m. Relat. Démon ou génie dont les habitants des îles Moluques consultent l'oracle dans les affaires importantes.

NITON. s. m. Archéol. Vieille pierre auprès de Genève, qui était un autel de Neptune d'après une tradition immémoriale.

NITOUCHE. s. f. (des mots fr. *qui n'y touche*, c'est-à-dire qui feint de ne toucher à rien d'impur). N'est usité que dans cette locution familière, *sainte nitouche*, par laquelle on désigne une personne qui contrefait la sagesse ou la dévotion, qui affecte des airs d'innocence, de simplicité. C'est une sainte nitouche.

Cette vieille chouette à pas lents et posés,
La parole modeste et les yeux composés,
Entre par révérence, et resserrant la bouche,
Timide en son respect, semblait sainte nitouche.
(Régnier.)

— [illegible] ne pas vouloir d'une chose qu'on brûle d'envie d'avoir. || Affecter un air de douceur et de réserve que le cœur dément, et nuire aux gens de fait et de paroles dans l'occasion.

— Rabelais a écrit, conformément à l'étymologie, *sainte n'y touche*. || Molière a dit d'une manière analogue :

... Mon Dieu, ma sœur, vous faites la discrète,
Et vous n'y touchez pas, tant vous semblez doucette.

|| On a dit, et le peuple dit encore par corruption, *sainte mitouche*.

NITRAIRE. s. f. Bot. Genre de plantes grasses d'Afrique de la famille des ficoïdes.

NITRANILATE. s. m. Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide nitranilique avec une base salifiable.

NITRANILIQUE. adj. m. (ét. lat., *nitrum*, nitre; *anil*, indigo). Chim. Se dit d'un acide qui est produit par l'acide nitrique sur l'indigo.

NITRARIACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une nitraire. || NITRARIACÉES. s. f. pl. Famille de plantes ayant pour type le genre nitraire.

NITRATATION. s. f. (pr. *ni-tra-ta-ci-on*). Chim. Conversion en nitrate.

NITRATE. s. m. (du lat. *nitrum*, nitre). Chim. Genre de sels formés par la combinaison de l'acide nitrique et d'une base salifiable. Nitrate d'argent, de chaux, de fer, de cuivre, de magnésie, de potasse, de soude, etc. || *Nitrate d'argent fondu*. Pierre infernale. || *Nitrate de potasse*. Nitre, salpêtre.

NITRATÉ, ÉE. adj. Chim. Qui est converti à l'état de nitrate.

— Dans la langue minéralogique, au lieu de dire *nitrate de potasse*, *nitrate de chaux*, etc., on dit *potasse nitratée*, *chaux nitratée*, etc.

NITRE. s. f. (du gr. νίτρος, dérivé de νίζειν, laver, parce que ce sel sert à laver, à nettoyer). Chim. Sel formé par la combinaison de l'acide nitrique et de la potasse jusqu'au point de saturation. C'est le nom vulgaire du nitrate de potasse. On l'appelle aussi *salpêtre*.

— Art culin. Le nitre a la propriété de rougir les viandes salées, et c'est la raison pour laquelle il est bon de l'employer dans la salaison des noix de bœuf, des langues fumées et des jambons.

— Syn. comp. NITRE. SALPÊTRE. *Nitre* s'applique particulièrement au sel purifié, tandis que le *salpêtre* est toujours mélangé de sel marin.

NITREUX, EUSE. adj. Qui contient du nitre. Gaz nitreux. Terres, eaux nitreuses.

— *Acide nitreux*. Acide qui est formé d'azote et d'oxygène, mais qui contient de cette dernière substance une proportion moins forte que l'acide nitrique. || *Gaz nitreux*. Gaz oxyde d'azote, qui ne contient qu'environ deux parties d'oxygène sur une d'azote. || *Acide nitreux blanc*. Ancien nom de l'acide nitrique. || *Acide nitreux fumant*. Ancien nom du gaz acide nitreux rutilant. || *Gaz acide nitreux*. Nom que l'on a donné à un gaz que l'on a considéré pendant longtemps comme permanent, et qui n'est autre chose que la vapeur d'acide nitreux mêlée à de l'air. On lui donne communément le nom de *vapeur nitreuse*.

— On dit qu'*un sol est nitreux*, lorsqu'il renferme du nitrate de potasse en assez grande quantité pour qu'il puisse être exploité avec profit.

— *Plantes nitreuses*. Plantes qui contiennent abondamment du nitre, comme la pariétaire, et surtout le grand soleil, qui en renferme tant que la moelle brûle en scintillant; ce qui permet de l'employer comme un moxa naturel.

NITRIA. Géogr. anc. Marais de la Basse-Egypte, à l'O., d'où l'on a toujours tiré une grande quantité de nitre. Aujourd'hui lacs de Natron. || Ville près de ces marais.

NITRIADE. s. m. Chim. Le nitrate de potasse. || On donne aussi ce nom en général aux substances qui, comme lui, peuvent favoriser la combustion des matières susceptibles de brûler.

NITRICO-COBALTATE. s. m. Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide cobaltique et de l'acide nitrique avec une base salifiable.

NITRICUM. s. m. (pr. *ni-tri-komm*). Chim. Radical hypothétique de l'azote, qui en serait l'oxyde.

NITRIÈRE. s. f. Lieu où se forme le nitre et d'où on le tire. Nitrières naturelles. Nitrières artificielles.

NITRIFICATION. s. f. (pr. *ni-tri-fi-ka-ci-on*; ét. lat., *nitrum*, nitre; *fio*, être fait). Chim. Opération naturelle par laquelle il se forme des nitrates ou du nitre. Quelques chimistes ont pensé que la nitrification pouvait avoir lieu sous l'influence de l'air et des matières calcaires ou alcalines, sans l'intervention des substances animales. Cette opinion a été combattue, mais sans être entièrement rejetée.

NITRIFIER (SE). v. pron. 1re conj. Se couvrir de nitre. Les pierres tendres et poreuses sont celles qui se *nitrifient* le mieux, sans doute parce qu'elles sont plus perméables aux matières animales et à l'air. (Nyst.)

NITRIGÈNE. s. m. Chim. V. NITROGÈNE.

NITRIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport au [illegible]

— *Acide nitrique*. Composé d'azote et d'oxygène, dans lequel cette dernière substance est en forte proportion. On l'appelle vulgairement *eau-forte*. || *Acide nitrique alcoolisé*. Nom donné au mélange que l'on obtient lorsqu'on fait digérer pendant un mois deux parties d'alcool et une partie d'acide nitrique.

NITRITE. adj. m. Géogr. anc. Se disait d'un nome d'Egypte où se trouvait le marais appelé Nitria. Nome nitrite.

NITRITE. s. m. Chim. Genre de sels produits par la combinaison de l'acide nitreux avec une base salifiable.

NITRIUM. s. m. (pr. *ni-tri-omm*). Chim. V. NITRICUM.

NITRO-AÉRIEN, ENNE. adj. Chim. S'est dit d'une substance hypothétique qu'on admettait autrefois dans l'air. On supposait que cette substance, composée de molécules très-ténues, était en lutte continuelle avec les corps combustibles, et que cela donnait lieu aux phénomènes de la combustion et à tous les changements produits.

NITROBENZIDE ou **NITROBENZINE.** s. f. Chim. Combinaison d'acide nitrique et de benzide ou benzine.

NITROGÈNE. s. m. (ét. gr., νίτρον, nitre; γεννάω, produire, parce qu'il produit le nitre en se combinant avec l'oxygène et la potasse). Chim. Un des noms de l'azote.

— adjectiv. Gaz nitrogène.

NITROHÉMATATE. s. m. Chim. Genre de sels produits par la combinaison de l'acide nitrohématique avec une base salifiable.

NITROHÉMATIQUE. adj. m. (ét. gr., νίτρον, nitre; αἷμα, sang). Chim. Se dit d'un acide qui produit des sels d'un rouge sanguin, et qu'on obtient en faisant agir du sulfate ferreux, de l'eau et de l'hydrate barytique, sur l'acide nitropicrique.

NITRO-HYDROCHLORIQUE. adj. m. Chim. Nom donné à l'eau régale.

NITROLEUCATE. s. m. (ét. gr., νίτρον, nitre; λευκίνη, craie). Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide nitroleucique avec une base salifiable.

NITROLEUCIQUE. adj. m. Chim. Se dit d'un acide produit par l'action de l'acide nitrique sur la leucine.

NITROMÈTRE. s. m. Phys. Instrument propre à essayer les salpêtres du commerce.

NITROMURIATE. s. m. Chim. Sel formé par la combinaison de l'acide nitromuriatique avec une base salifiable.

NITROMURIATIQUE. adj. m. (ét. fr., *nitrique* et *muriatique*). Chim. S'est dit d'un acide vulgairement appelé eau régale. On l'appelle aujourd'hui *acide hydrochloro-nitrique*.

NITRONAPHTHALIDE. s. f. Chim. Composé obtenu en traitant la naphthaline par l'acide nitrique.

NITROPICRATE. s. m. Chim. Genre de sels produits par la combinaison de l'acide nitropicrique avec une base salifiable.

NITROPICRIQUE. adj. m. (ét. gr., νίτρον, nitre; πικρός, amer). Chim. Se dit d'un acide amer produit par l'action de l'acide nitrique sur l'indigo. V. CARBAZOTIQUE.

NITROSACCHARATE. s. m. (pr. *ni-tro-sak-ka-ra-te*; ét. gr., νίτρον, nitre; σάκχαρ, sucre). Chim. Genre de sels produits par l'action de l'acide nitro-saccharique sur une base salifiable.

NITROSACCHARIQUE. adj. m. (pr. *ni-tro-sak-ka-ri-ke*). Chim. Se dit d'un acide produit par l'action de l'acide nitrique sur le sucre de gélatine.

NITROSITÉ. s. f. Didact. Qualité de ce qui contient du nitre.

NITROSONITRIQUE. adj. m. Chim. Se dit d'un acide produit par la combinaison de l'acide nitreux et de l'acide nitrique. Quelques chimistes le considèrent comme un acide simple, d'autres comme un acide double, enfin quelques-uns comme un sel.

NITROSULFATE. s. m. Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide nitrosulfurique avec une base salifiable.

NITROSULFURIQUE. adj. m. Chim. Se dit d'un acide particulier qu'on n'a pas encore pu isoler.

NITROXANTHIQUE. adj. m. (ét. gr., νίτρον, nitre; ξανθός, jaune). Chim. Se dit quelquefois de l'acide nitropicrique, à cause de sa couleur jaune.

NITRURE. s. m. Chim. Combinaison du nitrogène ou de l'azote avec un corps simple. On l'appelle aussi Azoture. Le nitrure d'hydrogène est l'ammoniaque, et celui de carbone le cyanogène.

NIVAL, ALE. adj. V. NIVÉAL.

NIVARTI. Myth. ind. Classe de vertus suréminentes. L'âme dans cet état brûle du feu de la sagesse. Sa puissance anéantit les actions des sens, et cette âme rentre dans l'immensité de l'être universel. Tout homme dans l'état de Nivarti mourra dans le temps que le soleil prend sa course vers le nord, et le matin d'un jour où la lune est dans son premier quartier. Elevé par les rayons du soleil, il ira dans le paradis de Brahma, où il jouira des plaisirs in- [illegible]

NIVÉAL, ALE. adj. (de *nivis*, gén. de *nix*, neige). Bot. Qui fleurit pendant l'hiver. || Qui habite dans la neige, comme les plantes qui colorent la neige en rouge.

NIVEAU. s. m. (pr. *ni-vô*; du lat. *libellum*, pour *libella*, verge, fléau d'une balance, laquelle, pour être juste, doit se tenir horizontalement). Instrument par le moyen duquel on connaît si un plan, un terrain est uni et horizontal, et l'on détermine de combien un point de la surface de la terre est plus haut ou plus bas qu'un autre. Dresser quelque chose au niveau, avec le niveau. Mesurer, ajuster au niveau, avec le niveau. Niveau à bulles d'air. Niveau d'eau. Niveau de charpentier, de paveur, de maçon, de canonnier. Niveau à plomb ou à pendule. Niveau de réflexion. Niveau hydraulique.

— *Niveau de maçon* ou *à perpendicule*. Niveau composé de deux règles, assemblées à leur extrémité à rainure et languette, solidement chevillées, et formant ensemble un angle arbitraire, qu'ordinairement on fait droit ou de 90 degrés, pour que le même instrument puisse en même temps servir d'équerre et mener des perpendiculaires. || *Niveau d'eau*. Tube de fer-blanc ou de laiton, léger et très-mince, recourbé aux deux bouts, où l'on ajuste deux fioles parallèles de verre, qui y sont lutées avec de la résine; l'eau qu'on a maintenue dans ce tuyau à peu près horizontal s'élève et apparaît dans les deux fioles, qu'on laisse ouvertes, pour que la pression de l'air permette au liquide de s'y établir de nouveau. On l'appelle aussi *niveau hydraulique*. || *Niveau à bulle d'air*. Tube de verre dont une extrémité est bouchée à la lampe, et dont l'autre est effilée en un tube fin. On chauffe ce petit vase en plongeant l'extrémité effilée et ouverte dans un liquide, la pression de l'air fait monter ce liquide dans le tube lorsqu'il se refroidit. On achève de le remplir comme un thermomètre, en laissant toutefois de la vapeur qui simule une bulle d'air. || *Niveau à lunette*. Instrument d'une extrême précision, composé de trois parties principales, une lunette, un niveau à bulle d'air et une monture, qui permet d'ajuster le tout convenablement. || *Niveau de pente*. Appareil semblable au niveau à perpendicule, où la traverse est remplacée par un arc gradué. || *Niveau simple*. Instrument qui a la forme d'une équerre, dont les deux branches sont d'égale longueur. A leur intersection est un petit trou d'où pend une corde avec un petit plomb qui bat sur une ligne perpendiculaire, au milieu d'un quart de cercle qui joint les deux branches. || *Niveau à plomb* ou *à pendule*. Celui qui fait connaître la ligne horizontale, au moyen d'une ligne verticale décrite par son plomb au pendule. || *Niveau des canonniers*. Celui dont on se sert pour niveler les canons ou les mortiers. Il est composé d'une plaque triangulaire, au bas de laquelle est un cercle de 45 degrés divisé en degrés. || *Niveau de réflexion*. Celui qui présente une surface d'eau assez étendue, laquelle représentant renversés les mêmes objets que nous voyons naturellement droits, est par conséquent de niveau avec le point où l'objet et son image paraissent seuls s'unir. || Niveau fait d'un miroir d'acier ou d'autre matière semblable, bien poli, et placé devant le verre objectif d'un télescope suspendu perpendiculairement, et avec lequel il doit faire un angle de 45 degrés, auquel la division perpendiculaire d'un télescope se changera en horizontale ou en ligne de niveau. || *Niveau à équerre*. Instrument qui fait l'office d'un niveau, d'une équerre, d'une règle à jambes. || *Niveau-cercle*. Instrument inventé en 1820, par Lenoir : il forme par ses combinaisons quatre instruments bien distincts.

— Etat d'un plan horizontal, ou de plusieurs points qui sont dans le même plan horizontal. Prendre le niveau d'un terrain.

— *Niveau de l'eau*. Sa surface.

— *Niveau de pente*. Surface d'un terrain qui a une pente réglée par le niveau. || Si l'on suppose un arc de cercle parallèle à la couche de niveau et passant par deux points également éloignés de la surface d'une eau tranquille, on aura ce qu'on appelle la ligne de *niveau-vrai*. || La tangente à cet arc qui passera par un de ces deux points sera la ligne de *niveau apparent*. C'est cette ligne horizontale que l'on obtient à l'aide des niveaux.

— Dans la pratique, on emploie quelquefois le mot *niveau* comme synonyme de Hauteur. On dit le niveau d'un point ou d'un chemin de fer pour en désigner la hauteur. Mais cette expression suppose toujours que l'on rapporte la hauteur en question à un point horizontal de comparaison préalablement choisi.

— On appelle *niveau*, dans les machines à vapeur, un tube en verre appliqué contre la chaudière et en communication avec elle. Ce tube est placé sous les yeux du mécanicien, et, en vertu de la propriété des liquides de s'élever à la même hauteur dans les vases communiquants, il sert à indiquer constamment la hauteur de l'eau dans la chaudière.

— Fig. Parité de rang, de mérite.

— Art milit. *Niveau de la campagne*. Situation de terrain toute plate, et qui ne penche ni d'un côté ni de l'autre.

— Crust. *Niveau d'eau*. Nom vulgaire d'un crustacé.

— Ichthyol. *Niveau de mer*. Nom vulgaire du squale marteau.

— Mar. *Niveau de la mer*. La ligne de flottaison d'un navire.

[illegible] niveau. Mettre de niveau. Mettre cent arpents au niveau. (Boil.)

— Fig. De pair, au même niveau. Les balances de la justice sont toujours de niveau sur la toile du peintre. (Boiste.) Tout est de niveau dans le champ de l'éternité, si ce n'est le vice et la vertu. (Id.) Les trônes portent sur trois colonnes, et tombent lorsqu'elles ne sont pas de niveau. (Id.) Le danger, comme la mort, met tous les hommes de niveau. (Id.) Le jeu met de niveau l'esprit et la bêtise. (De la Bouisse.)

— S'empl. aussi comme loc. prépos. La cour n'est pas au niveau du jardin. Terrasse de niveau avec le rez-de-chaussée.

— Fig. De pair, à la même auteur. Etre au niveau des grands écrivains, de niveau avec les

grands écrivains. Son caractère était au niveau de son génie. Ouvrage qui n'est pas au niveau des connaissances actuelles. Ils tâchent de se mettre, par l'enflure secrète de l'orgueil, de *niveau* avec ceux au-dessous desquels ils se trouvent par la naissance. (Mass.) La vieillesse, comme l'enfance, met tous les hommes de *niveau*, et les rend à la nature. (B. de St-P.) Quelle horrible peine pour un homme qui n'a que beaucoup de mérite pour toute recommandation, de se trouver au *niveau* d'un fat qui est en crédit. (La Bruy.) Il était simple, affable, toujours de *niveau* avec tout le monde. (Fontenelle.)

— *A son niveau, à leur niveau, à votre niveau*, etc. De pair avec lui, avec eux, avec vous, etc. Ne pouvoir s'élever au niveau de quelqu'un. Se mettre au niveau de quelqu'un. Se tenir, se soutenir à son niveau. N'être pas au niveau de quelqu'un pour la fortune.

Je voudrais bien savoir si monsieur Pétrement
Peut jamais, quoi qu'il fasse, être à notre niveau ?
(Boursault.)

— Cette expression, *Être au niveau de quelqu'un*, paraissait affectée du temps de Boursault, mais elle est aujourd'hui bien établie.

NIVÉEN, ENNE adj. (du lat. *nix, nivis*, neige). Néol. Qui ressemble à la neige. ‖ Qui a la blancheur de la neige. ‖ Ce mot a été employé par quelques poëtes.

NIVÉIROSTRE. adj. des 2 g. Zool. Qui a le bec ou le rostre blanc.

NIVELÉ, ÉE. part. passé du v. Niveler. S'empl. adjectiv. Terrain nivelé.

— Minér. Se dit d'une variété dans laquelle l'intervention des faces perpendiculaires à l'axe, en mettant les autres faces de niveau par leurs parties supérieures, les convertit en figures du même nombre de côtés, comme la chaux carbonatée nivelée.

— Fig. La dignité de juge souverain est belle, vénérable et utile, pourvu qu'elle soit *nivelée* au pied de la justice et de la raison. (Pasq.)

— Compassé. Prétendre qu'on admire une mauvaise pièce de théâtre, parce que les vers en sont coulants, harmonieux et exactement *nivelés*, c'est vouloir que l'on trouve de l'esprit à un sot, parce qu'il est bien fait. (De Nesle.)

— *Nivelé par*. Les propriétaires de cette terre, *nivelée* tous les ans par les eaux du Nil, se la partagent tous les ans par l'arpentage ; aussi l'arpentage est-il un grand art en Égypte. (Thiers.)

NIVELER. v. a. 1re conj. Ce verbe double le *l* dans tous les temps dont la terminaison commence par un *e* muet. *Je nivelle, tu nivelles, il nivelle*, etc. Mesurer avec le niveau, au niveau. Niveler une avenue. Niveler une allée. Niveler la rivière. Niveler les eaux.

— Rendre un plan uni et horizontal. Niveler le terrain d'une place, le pavé d'une rue.

— Se dit aussi quelquefois des choses. C'est l'Océan qui a *nivelé* les couches, qui les renverse et qui les rétablit. (B. de St-P.)

— Fig. Rendre égal. Niveler les fortunes, les conditions, les rangs. Le terrorisme n'imagina pas d'autre moyen de *niveler* la société, que d'abattre toutes les têtes qui dépassaient le niveau de la médiocrité. (Boiste.)

— Soumettre aux mêmes chances. L'incertitude de notre dernière heure, en *nivelant* tous les âges, permet toujours l'espoir, mais nous oblige sans cesse à la prévoyance. (De Lévis.)

— v. n. S'est dit autrefois, dans le style familier, pour Vétiller, s'amuser à des bagatelles. Vous ne faites que niveler.

— SE NIVELER. v. pron. Être mis de niveau. Ce terrain ne se nivellera pas facilement.

— Devenir de niveau. Les terres se nivellent sous les inondations.

— Fig. Devenir égal. Les fortunes se nivellent de jour en jour.

NIVÈLERIE. s. f. Mot qui a été employé par La Fontaine dans le sens de Badauderie. Je voudrais, pour comble de *nivèlerie*, qu'un autre entreprît de compter les pièces qui la composent.

NIVELETTE. s. f. Ch. de fer. Petit voyant semblable à celui d'une mire ordinaire et monté sur un pied-droit. Les nivelettes servent à régler la pente d'une chaussée entre des points rapprochés.

NIVELEUR. s. m. Celui qui fait profession de niveler.

— On donne plus particulièrement ce nom à celui entre les mains duquel est placé le niveau.

— Hist. Nom des membres les plus exaltés du parti des indépendants pendant la révolution d'Angleterre ; ils voulaient l'égalité absolue de fait comme de droit. ‖ On a donné le même nom aux révolutionnaires français qui voulaient [illegible]

[illegible]

— S'est dit autrefois pour Vétilleur.

— Fig. *Niveleur de périodes*. Écrivain qui s'occupe plus à arrondir des périodes qu'à exprimer de belles pensées.

NIVELIER. s. m. Se disait pour celui qui s'amuse à niveler, à vétiller. Mais ne passerai-je point moi-même pour un nivelier, de m'y tant arrêter ? (La Font.)

NIVELLE. Géogr. Ville de Belgique, dans la province du Brabant méridional ; 7,000 hab.

— NIVELLE (Jean de). Né en 1422, embrassa le parti du duc de Bourgogne, et refusa de marcher contre ce prince, malgré les ordres de Louis XI et les prières de son père. Il s'attira par cette conduite la colère du roi et celle de son père, qui le déshérita ; mais il fut en dédommagement comblé de biens et d'honneurs par le duc de Bourgogne, qui le nomma son chambellan. Devenu en France un objet de haine à cause de sa trahison, Jean de Nivelle reçut du peuple le surnom injurieux de *chien* ; de là le proverbe vulgaire, dont la véritable signification fut bientôt oubliée.

— Prov. *C'est le chien de Jean de Nivelle qui s'enfuit quand on l'appelle*. Se dit d'une personne peu sociable, peu complaisante.

NIVELLEMENT. s. m. Action de mesurer avec le niveau. Travailler au nivellement d'un aqueduc. Nivellement fait avec exactitude. Faire des nivellements pour la construction d'un canal, d'un chemin de fer.

— Action de déterminer la hauteur d'un point quelconque, relativement à la surface des eaux dormantes.

— Action de rendre un plan uni et horizontal. Travailler au nivellement d'un terrain inégal.

— Archit. Opération par laquelle on cherche, ou bien l'on établit, une ligne horizontale sur le terrain, soit pour y asseoir des constructions, soit pour en faire dériver des pentes ou plans inclinés suivant des proportions certaines.

— Branche de la géométrie pratique qui a pour objet de mesurer la différence des niveaux des points terrestres, ou de faire connaître combien un point de la surface du globe est plus près ou plus loin du centre qu'un autre point.

— *Nivellement barométrique*. Partie des sciences physiques et mathématiques qui s'occupe de la hauteur des points les plus élevés, de la profondeur des points les plus inférieurs de la surface du globe, qui traite également des moyens à l'aide desquels on parvient à établir d'une manière aussi rigoureuse que possible ces mêmes hauteurs et ces mêmes profondeurs.

— *Nivellement par rayonnement*. Celui qu'on obtient sans changer de place. ‖ *Nivellement par cheminement*. Celui qu'on obtient en changeant de place pour déterminer la hauteur des divers points de la ligne.

— Fig. Action de rendre égal le niveau des fortunes, des conditions.

— État des choses qu'on a rendues égales.

NIVÉNIE. s. f. Bot. Genre de plantes du cap de Bonne-Espérance, établi aux dépens des protées.

NIVÉOLE. s. f. (du lat. *nivis*, gén. de *nix*, neige). Bot. Genre de narcissoïdes contenant six espèces. La nivéole printanière a été appelée *perce-neige*, parce qu'elle fleurit à la fin de l'hiver.

NIVEREAU. s. m. Ornith. Espèce de gros-bec qui se plaît ordinairement au milieu des neiges.

NIVERNAIS. Géogr. Ancienne province de France, comprise presque en entier dans le dép. de la Nièvre ; cap. Nevers. ‖ *Canal du Nivernais*. Canal de France qui joint l'Yonne à la Loire. Il a 80 kil. de développement.

NIVERNAIS, AISE adj. et s. Géogr. Habitant de Nevers ou du Nivernais. ‖ Qui appartient à ce pays, à cette ville ou à leurs habitants.

NIVERNAIS (Louis-Jules Mancini-Mazarini, duc de), né en 1716, mort en 1798, était aussi distingué par son aménité que par son esprit. Il perdit presque toute sa fortune à la révolution. Sa vie avait été en grande partie vouée au culte des Muses.

NIVERNAISE. s. f. Art culin. Sorte de ragoût qu'on emploie pour des garnitures, et qui consiste à faire cuire dans du consommé des morceaux de carottes tournées en forme d'olives, jusqu'à ce que ce mouillement ait acquis la consistance d'un sirop.

NIVEROLLE. s. f. Ornith. V. NIVEREAU.

— Bot. Plante d'hiver qui croît au milieu des neiges.

NIVET. s. m. Bénéfice illicite et caché qu'un agent, un mandataire obtient sur un marché qu'il fait pour autrui. Pop.

NIVETTE. s. f. Hortic. Variété de pêche assez estimée.

NIVIFORME. adj. des 2 g. (du lat., *nivis*, gén. de *nix*, neige ; *forma*, forme). Minér. Qui ressemble à de la neige qu'on aurait pressée et foulée. Chaux sulfatée niviforme.

NIVILLERS. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Beauvais (Oise) ; 300 hab.

NIVÔSE. s. m. (du *nivis*, gén. de *nix*, neige). Le quatrième mois du calendrier républicain, du 21 décembre au 19 janvier.

[illegible]

NIXE. adj. m. (du lat. *nixus*, appuyé). Myth. rom. Se disait des trois divinités qui présidaient aux accouchements. On voyait au Capitole les statues des dieux nixes, appuyées sur leurs genoux, comme l'indique leur nom.

NIXUS. s. m. (pr. nik-suss). Astron. Nom d'une constellation.

NIZAM. Géogr. État situé au centre de l'Hindoustan ; il est gouverné par un prince mahométan, sous la dépendance des Anglais. La cap. est Hayder-Abad.

— Titre donné sous l'empire mogol au gouverneur du Décan. Il est aujourd'hui porté par le souverain qui règne sur la partie du Décan non comprise dans les possessions anglaises, mais soumise au protectorat des Anglais, comme royaume tributaire.

NIZAM-DJÉRID. s. m. Hist. ott. Droit de douane perçu en Turquie sur les raisins, les vins, les liqueurs, etc. ‖ Nom donné à un nouveau corps de troupes turques, organisé à l'européenne. ‖ Décret du sultan pour mettre cet ordre à exécution.

NIZAMI. Célèbre poëte persan ; mort en 1180, et auteur de cinq poëmes et d'une histoire d'Alexandre en deux parties.

NIZIER-D'AZERGUES (SAINT-). Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Villefranche-sur-Saône (Rhône) ; 1,150 hab.

NOACHIDE. s. des 2 g. Hist. sacr. Descendant de Noé.

— NOACHIDES. s. m. pl. Les sept préceptes qui, selon quelques rabbins, furent donnés par Noé à ses enfants.

NOAILLES. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Beauvais (Oise) ; 800 hab. ‖ Bourg du dép. de la Corrèze, qui a donné son nom à la famille de Noailles.

— Hist. *Duché de Noailles*. Ancien duché-pairie de France, qui faisait partie du Limousin.

— s. m. Archéol. fr. S'est dit des louis d'or frappés en 1716, pendant que le duc de Noailles présidait le conseil des finances. Un noailles. Un demi-noailles.

NOAILLES (Antoine de). Amiral de France, né en 1554, mort en 1562. ‖ NOAILLES (François de). Son frère, diplomate, mort en 1858. ‖ NOAILLES (Louis-Antoine de). Archevêque de Paris et cardinal, né en 1695, mort en 1729. ‖ NOAILLES (Anne-Jules de). Maréchal de France, né en 1650, mort en 1708. ‖ NOAILLES (Adrien-Maurice de). Fils du précédent, mort en 1766, fut président du conseil des finances, sous la régence. ‖ NOAILLES (Louis-Marie de). Né en 1756, mort en 1804, prit part à l'expédition des États-Unis, se prononça dans le sens de la Révolution, en 1789, après la réunion de la noblesse au tiers-état ; quitta la France en 1790, et reprit du service sous le Consulat.

NOANAGOR. Géogr. Ville de l'Inde médiate, dans le Guzzerat, chef-lieu de principauté.

NOAS. s. m. Nom que portait autrefois le cuivre.

NOATAN. s. m. Myth. scand. Demeure du Niord.

NOBATE. adj. et s. des 2 g. Géogr. anc. Nom d'un peuple éthiopien de la Nubie inférieure à qui Dioclétien céda sept journées de pays au sud d'Éléphantine.

NOBILACE. s. f. Mot proposé par Lemontey pour désigner la noblesse sous un point de vue odieux et ridicule. Il n'a point été adopté. Ce mot était analogue à *populace*.

NOBILIAIRE. adj. des 2 g. Qui appartient à la noblesse. L'ordre nobiliaire. Qu'on ne soit pas surpris si des fièvres ardentes et ataxiques, si diverses affections bilieuses, aiguës, inflammatoires, atteignent plus souvent un sang *nobiliaire* que le roturier. (Virey.)

— S'emploie souvent par une sorte de dénigrement. La caste nobiliaire. Être exempt d'orgueil, de vanité, de morgue nobiliaire. Ce n'est pas, toutefois, que la gent *nobiliaire* ou les castes dominatrices vivent exemptes d'autres maux. (Virey.)

— *Particule nobiliaire*. Préposition qui précède le nom des nobles. En France, c'est *de*, en Allemagne, *von*, en Hollande, *van*, en Danemark, *af*, etc. En Angleterre, les noms de la basse noblesse ne sont pas précédés d'une particule nobiliaire, qui manque aussi chez les peuples slaves, où toutefois elle est remplacée par une terminaison. ‖ Beaucoup de gens, même en France, ce pays d'égalité, mettent une affectation puérile à singer la noblesse en prenant un nom précédé du mot *de* et le plus souvent emprunté à leur village, quelquefois même à leur ville ou à leur département.

NOBILIAIRE. s. m. Catalogue détaillé des familles nobles d'un pays. Nobiliaire d'une province, d'un royaume. Nobiliaire universel.

NOBILISSIMAT. s. m. Ant. rom. Dignité de nobilissime. ‖ Temps que durait cette dignité. ‖ Maison qu'habitait le nobilissime.

NOBILISSIME. adj. des 2 g. (du lat. *nobilissimus*, très-noble). Antiq. S'employait, dans le Bas-Empire, comme titre d'honneur à l'égard des césars et de leurs femmes. Il avait été créé par Constantin, et sous Théodose il avait remplacé celui de césar. ‖ Il fut quelquefois porté par les empereurs mêmes. ‖ Titre que l'on donnait exclusivement aux princes, dans le Ve siècle.

— Fam. S'empl. quelquefois pour Très-noble.

[illegible] dignité créée par Constantin, laquelle donnait le droit de porter la pourpre. Le nobilissime était inférieur au césar, il avait le pas sur le patrice.

— Se disait, dans le cours des études théologiques en Sorbonne, de celui qui était le premier de la licence ou du cercle, non par sa science, mais sa naissance.

NOBILITATION. s. f. (pr. no-bi-li-ta-cion). Se disait pour Action d'anoblir. ‖ Anoblissement.

NOBILITÉ. s. f. S'est dit pour Classe de la noblesse ; noblesse. ‖ Grandeur, [illegible]

Roi très-chrétien, fleur de nobilité,
Espoir de paix et de [illegible] (Rons.)

— Anc. jurispr. Qualité d'un fonds noble. ‖ Noblesse que conférait la seule propriété du sol à celui qui en était possesseur.

NOBILITER. v. a. 1re conj. S'est dit pour Anoblir. ‖ Fig. Ennoblir.

NOBLAILLE. s. f. (pr. no-bla-ye). Se dit, par mépris, pour Petite noblesse. ‖ Noblesse abâtardie.

NOBLE. adj. des 2 g. (du lat. *nobilis*, fait de *nosco*, connaître). Qui, par droit de naissance ou par lettres du prince, fait partie d'une classe distinguée dans l'État. Être noble par naissance ; noble de naissance, noble d'extraction. Être de noble sang, d'un sang noble ; de race noble. Être noble de race, noble de père et de mère, noble des deux côtés, noble par lettres du prince, noble en vertu de certaines charges qu'on achetait, telle que celle de secrétaire du roi, etc. Il était *noble* de cette noblesse que saint Grégoire appelle la noblesse personnelle. (Fléch.) Il n'y a rien à perdre à être *noble*. (La Bruy.) Il y a des gens qui n'ont pas le moyen d'être *nobles*. (Id.) Il est plus honorable d'être *noble* par soi-même que par autrui. (Boiste.)

— Prov. *Être noble comme le roi*. Être d'une extraction fort noble, que personne ne conteste. ‖ Se dit aussi d'un homme dont on veut exagérer la qualité.

— Prov. *Il est fou, ou le roi n'est pas noble*. Il est fou incontestablement. ‖ *Noble comme un lion et un épervier*. ‖ *Noble est qui noblesse ne blesse et n'oublie*. ‖ *Nul noble sans noblesse*.

— Le mot *noble*, chez les Latins, servit d'abord à désigner une chose connue. Et comme il y a deux moyens principaux d'être connu, par le bon et par le mauvais côté, la vertu et le vice furent ainsi admis d'abord pour le même titre aux honneurs de la noblesse. Cicéron appelait Isocrate un *grand et noble orateur*, par la même raison que Tite-Live appelait *noble prostituée* cette Hypsala Fucenia, qui joua un si grand rôle dans la découverte des turpitudes auxquelles on initiait les jeunes personnes dans les Bacchanales de Rome. C'est pour le même motif qu'Ovide qualifie par les mots de *noble adultère* l'union d'Hélène avec son ravisseur, et qu'il dote de l'épithète de *noble* cette Canacé, qui ne devait l'anoblissement qu'à l'inceste. ‖ Plus souvent néanmoins le mot *noble* fut employé par les Romains à désigner les hommes de haute et illustre naissance. ‖ On appelait *noble*, à Rome, tous ceux qui prouvaient avoir chez eux les portraits de leurs ancêtres, car c'était là un des priviléges de la noblesse. Ceux qui avaient seulement leurs portraits étaient des *hommes nouveaux* ; ceux qui n'en avaient aucun étaient *ignobles*.

— Hist. Se disait des membres de la première des trois classes des sujets libres du Bas-Empire. ‖ S'est dit primitivement, en France, de tous les hommes libres. Sous les deux premières races de nos rois, il n'y avait que des hommes libres ou nobles et des serfs.

— Hist. *La plus noble des femmes*. Titre qu'on donnait aux épouses des Césars. On les appelait aussi *nobilissimes*.

— *Noble homme*. Qualité que prenaient quelquefois, non-seulement ceux qui étaient nobles, mais aussi quelques bourgeois dans les actes qu'ils passaient. ‖ Ce titre honorifique fut originairement réservé aux rois et aux princes souverains ; dans la suite il fut donné à tous les seigneurs. Depuis le XVIe siècle, ce titre fut considéré comme au-dessous de celui d'écuyer. ‖ Titre donné aux marchands merciers par les anciens statuts de ce corps, parce qu'il leur était défendu de travailler de la main.

— Se dit aussi des choses. Une noble origine. Une noble race.

Son air est doux, mais fier ; et de sa noble race
Je ne sais quoi de grand [illegible]
(Racine.)

— *Noble ville*. Se disait absol. de la cité de Valladolid, ainsi nommée par Jean II, dans une ordonnance d'Ocagna, de 1[illegible].

— Jurispr. féod. *Biens nobles*. Les biens qui étaient tenus en fief.

— Se dit de ce qui appartient à un noble, à une famille noble. Un fief est une terre noble.

— *Gentilhomme*. V. [illegible]

— *Noble abbaye*. Abbaye où l'on ne pouvait être reçu sans être noble.

— Fig. Qui a ce qui annonce de la grandeur, de l'élévation, de la supériorité. Avoir l'air noble, la taille, le geste noble, la démarche noble. Noble orgueil. Noble simplicité. Noble assurance. Politesse noble. [illegible] Il n'y a rien de noble dans ses discours, dans sa conduite, dans ses manières, dans ses procédés. Toutes les figures de ce tableau sont nobles. Je [illegible] (Corn.)

[illegible] (Mme de Genlis.)

— Distingué, relevé au-dessus des autres. L'homme est le plus noble des animaux. [illegible]

— Libéral, généreux. [illegible] (Volt.)

— [illegible] (Boss.) [illegible] ne trouve que des maux. (Id.)

— Se dit en parlant des affections, des sentiments de l'âme. Âme noble et généreuse. Cœur noble. Noble désespoir. Il y a je ne sais quoi de *noble* dans cette honnête simplicité. (Fléch.) Elle tire des vertus chrétiennes tout ce qu'elles ont de plus *noble*. (Id.) La plus *noble* conquête que l'homme ait jamais faite est celle de ce fier et fougueux animal, qui partage avec lui les fatigues de la guerre et la gloire des combats. (Buff.) La plus *noble* vengeance est le pardon. (Boiste.)

N'était-il pas plus noble et plus digne de vous
De joindre à ce devoir votre propre suffrage? (Rac.)

— S'emploie souvent par opposition à Vil, bas. Un sujet plus noble. De nobles fonctions. Un plus noble métier. Un noble amusement. Un si noble travail.

Quand pourrai-je, au travers d'une noble poussière,
Suivre de l'œil un char fuyant dans la carrière? (Rac.)

Dans les nobles douceurs d'un séjour plein de charmes,
Tu n'es pas moins héros qu'au milieu des alarmes.
(Boileau.)

— Se dit aussi des opérations de l'esprit. Style noble. Pensées nobles. Nobles idées. Noble dessein. Traductions nobles et hardies. Nobles fictions. Nobles sentiments. Le style le moins *noble* a pourtant sa noblesse. (Boil.)

Le vers le mieux rempli, la plus noble pensée,
Ne peut plaire à l'esprit quand l'oreille est blessée
(Boileau.)

— B.-arts. Se dit, dans le langage de l'art, de tout objet qui donne l'idée d'une prééminence fondée sur la sagesse de l'ordonnance, l'élégance des formes, la gravité tempérée et l'élégance du style. La noblesse est ennemie des situations violentes, des formes tourmentées ou recherchées, des passions désordonnées; elle se refuse aux sujets empruntés d'une nature commune ou de mœurs triviales, dont elle fausserait la vérité, et ne se prête qu'avec difficulté aux sujets naïfs. Les sujets les plus nobles en eux-mêmes seront sans noblesse en peinture, si le style de l'artiste a manqué d'élégance et d'élévation. Le tableau d'histoire, sagement traité, est le plus noble de tous. Dans le paysage, on distingue aussi fort bien le genre noble du genre rustique : le premier se reconnaît à la grandeur des lignes, au balancement et à la disposition des masses, au choix et au caractère des fabriques, au style des figures. Le paysage rustique est celui que donne la nature, sans choix, sans invention. ‖ Une architecture noble est celle qui impose par la justesse des proportions, la simplicité du plan, le choix sans profusion des ornements, une juste mesure entre des dimensions trop petites ou trop grandes. Un édifice peut être étonnant par sa masse, beau par son étendue, sans avoir ce qu'il faut entendre par de la noblesse. L'élégance et une certaine mesure ennemie de tous les extrêmes sont des caractères essentiels de la noblesse; les monuments colossaux sont majestueux plutôt que nobles. Un édifice sur une trop petite échelle, quelque bien composé qu'il fût d'ailleurs, manquerait de même de cette juste mesure qu'affecte en tout le genre noble.

— Faucon. Se dit des oiseaux de proie qui, unissant le courage à la docilité, sont susceptibles d'être dressés pour la chasse.

— Gramm. S'est dit pour Notable. *La personne la plus noble*. Celle dont la relation est plus proche avec celui qui parle. La première personne est plus noble que la deuxième, la deuxième est plus noble que la troisième. ‖ *Le genre le plus noble*. Se dit du masculin comparé au féminin, et du féminin comparé au neutre. Le masculin est plus noble que le féminin. Le féminin est plus noble que le neutre.

— Minér. Se dit des filons riches en minerai. ‖ Se dit aussi des métaux qui ne subissent aucune perte quand on les travaille au feu, parce qu'ils ne s'y oxydent point.

— Physiol. *Les parties nobles*. Le cœur, le foie, le cerveau, etc., qui sont absolument indispensables à la vie. ‖ On donne aussi ce nom aux parties génitales de l'homme et de la femme, parce qu'elles servent à perpétuer l'homme, le roi de la nature et l'image de la Divinité.

NOBLE, s. m. Celui qui, en vertu de sa naissance ou des lettres du prince, jouit des privilèges de la noblesse. Nouveau noble. Faux noble. Petit noble de campagne. Les anciens nobles. Le peuple et les nobles. Nobles vénitiens. Nobles génois. Un noble romain. D'ailleurs, dans un pays qui compte huit cent mille nobles, il [illegible] que chacun [illegible] (De Quincey.) Cette loi [illegible] pauvre et riche, ni noble ni roturier. (Mass.) Le noble [illegible] de la canaille. (Virey.)

— Celui qui était noble par lettres, et non de race. Tout gentilhomme est noble, mais tout noble n'est pas gentilhomme. Le prince fait des [illegible]

Je ne suis point de ces nouveaux venus. [illegible]
[illegible] (Boil.)

— *Corps des nobles de Venise*. Aristocratie qui comptait [illegible] Tous les nobles de Venise étaient inscrits au livre d'or. ‖ *Nobles de terre-ferme*. Se disait des gentilshommes de tout le territoire de la république de Venise. Les nobles de terre-ferme étaient exclus du gouvernement de l'État.

— Fig. Ce qui est grand, élevé. [illegible] pour le grand et pour le noble. Le goût de Louis XIV était pour le noble. (Volt.)

— Métrol. anc. Nom de plusieurs monnaies anciennes. ‖ Le tiers de la livre sterling. ‖ *Noble Henri*. Vieille monnaie d'or d'Angleterre, qui eut cours en France sous les premiers Valois; on en taillait trente-cinq au quart de kilogramme. Ces pièces valaient un peu moins que les nobles à la rose. ‖ *Noble à la rose*. Monnaie d'or d'Angleterre, qui portait la rose d'York ou celle de Lancastre. Les premiers nobles à la rose furent frappés par Édouard III, en 1357. Sous Henri VI, les Anglais étant maîtres de la France, on battit à Paris, en 1426, des nobles à la rose, des demi-nobles et des quarts de noble. Comme on prétendit que Raymond Lulle avait fourni à Édouard tout l'or nécessaire pour la fabrication des nobles à la rose, on les appelle quelquefois *nobles de Raymond*. Les nobles à la rose valaient environ 23 fr. 71 c. ‖ Des monnaies de Flandre ont aussi porté ce nom.

— Prov. *Un noble, s'il n'est à la rose, vaut parfois bien peu de chose*. Ce proverbe est remarquable par sa hardiesse.

— Relat. Se dit en Orient, et particulièrement en Perse, des ducats de Hollande.

— Nom vulgaire du cochon dans quelques contrées de la France.

NOBLE-ÉPINE. s. f. Bot. Nom vulgaire de l'aubépine. ‖ On le donne aussi quelquefois à l'épine-vinette.

NOBLEMENT. adv. D'une manière noble, avec noblesse. Faire les choses noblement, très-noblement. S'exprimer, écrire, penser, se conduire noblement. Voyez si jamais un particulier traita si *noblement* ses intérêts! (Boss.) La constance par laquelle, n'ayant pu vaincre sa destinée, elle en a si *noblement* soutenu l'effort. (Id.) En abandonnant ce qui nous quitte, on se fait voir *noblement* au-dessus de ce qu'on perd. (Mme de Staël.) Quel heureux préjugé que celui de la noblesse, lorsqu'il force à vivre *noblement*! (Boiste.)

— Se dit dans le même sens en peinture. Il faut que les draperies soient jetées noblement.

— Nous *censurons noblement* des autres, lorsque nous croyons plutôt à la bonne foi qu'à la duplicité d'autrui, plutôt à la faiblesse qu'à la tromperie, plutôt à la mauvaise réussite qu'à la mauvaise direction d'une affaire; lorsque nous exigeons des preuves de malignité avant de nous méfier de quelqu'un et des faits accomplis, avant d'en juger sinistrement; et alors la noblesse est bonté de cœur.

— Nous *traitons noblement* avec nos adversaires si nous leur sacrifions quelque prétention ou quelque droit; et alors *noblement* veut dire généreusement.

— On *traite noblement* un sujet sur lequel on parle ou on écrit lorsqu'on emploie dans le raisonnement un style décent, quelquefois élevé, jamais populaire.

— Une *demande faite noblement* veut dire une demande qui ne dissimule pas le besoin, mais qui ne s'abaisse pas jusqu'à la prosternation et à l'avilissement.

— *Répondre noblement*. C'est présenter à celui qui nous demande quelque chose les moyens de satisfaire à ses besoins sans blesser son amour-propre, ou dépouiller une négative nécessaire de tout ce qu'elle peut avoir d'âpre ou de désagréable, ou conseiller sans avoir l'air du patronage, ou ne pas se soucier de tout ce qui, dans la bouche d'un homme affligé ou irrité, dépasse les bornes de la modération, et pardonner au malheur ses plaintes, et à la passion ses épanchements. ‖ Reprendre notre position de dignité, parler avec cette gravité qui est également éloignée de la morgue et de l'irritation, et nous placer à la distance qui nous sépare des autres sans pourtant la faire remarquer.

— *Recevoir quelqu'un noblement*. Lui donner des marques de haute estime, et faire tous les apprêts et toutes les démonstrations qui sont dues à son rang ou à ses relations avec nous. La noblesse est alors quelquefois confondue avec la magnificence.

— *Agir noblement*. C'est mettre dans nos actions cette délicatesse et cette prévenance, et dans nos discours cette grâce qui est le cachet de toute personne de qualité.

— On *entame une affaire noblement*, lorsqu'on y met toute la sincérité. ‖ *On la finit noblement*, lorsqu'on se fait de part et d'autre toutes les concessions raisonnables.

— Honorablement, avec honneur.

Bajazet était mort. Nous l'avons rencontré
De morts et de mourants noblement entouré. (Racine.)

— *Vivre noblement*. Se disait autrefois pour vivre sur sa terre, ou à la ville, sans exercer aucune profession, ou sans en avoir d'autre que celle des armes. Ses ancêtres n'ont jamais dérogé, ils ont toujours vécu noblement. Il n'est pas noble, mais il vit noblement.

— Jurispr. féod. *Tenir noblement une terre*. [illegible]

NOBLEREAU. s. m. S'est dit autrefois d'un petit noble, d'un homme qui se disait gentilhomme, sans avoir droit à ce titre.

NOBLESSE. s. f. (du lat. *nobilitas*.) Qualité par laquelle un homme est noble. Bonne, haute, ancienne, nouvelle noblesse. Noblesse d'épée, de robe. Noblesse personnelle. Noblesse transmissible, héréditaire. Conserver à quelqu'un sa noblesse. Prouver sa noblesse. Faire preuve de noblesse. Faire ses preuves de noblesse. Ne se point piquer de noblesse. Déroger à noblesse, à sa noblesse. Dégradé de noblesse. Des lettres de noblesse. Être entiché de sa noblesse. Saint Paulin a commencé l'éloge de sainte Mélanie, sa parente, par la *noblesse* de son extraction. (Boss.) La *noblesse* du chrétien n'est pas dans le sang qu'il tire de ses ancêtres, mais dans la grâce qu'il hérite de Jésus-Christ. (Mass.) Mettez au premier rang ceux qui ont une *noblesse* plus ancienne et plus éclatante. (Fléch.) Ceux qui n'ont en soi rien de recommandable que cette *noblesse* de chair et de sang la font valoir, l'ont toujours en bouche, en enflent les joues et le cœur. (Charr.) Si la *noblesse* est vertu, elle se perd par tout ce qui n'est pas vertueux; et si elle n'est pas vertu, c'est peu de chose. (La Bruy.) Se glorifier dans la *noblesse* de ses ancêtres, c'est chercher dans les racines les fruits que l'on devrait trouver dans les branches. (Noël.) La source de la *noblesse* est quelquefois claire, et les ruisseaux en sont troubles. (Id.)

Et si leur sang tout pur, ainsi que leur noblesse,
Est passé jusqu'à nous de Lucrèce en Lucrèce.
(Boileau.)

— Hist. *Noblesse d'extraction*. Celle dont l'origine est inconnue. On l'appelait aussi *noblesse de nom et d'armes*. ‖ *Noblesse d'ancienne roche*. Se disait, particulièrement dans le Languedoc, des descendants d'une famille depuis longtemps illustre. ‖ *Noblesse de race* ou *de parage*. Noblesse moins ancienne dont on connaît très-clairement l'origine, mais qui est transmise par la ligne paternelle. ‖ *Noblesse couronnée*. Se disait des princes de la famille royale. ‖ *Noblesse de quatre lignes*. Celle qui peut faire preuve de quatre quartiers par le père et d'autant par la mère. ‖ *Noblesse excellente*. Se disait, en France, de la noblesse de quatre lignes; en Allemagne, la noblesse excellente devait remonter plus haut. ‖ *Noblesse par lettres*. Celle qui était conférée par le roi, pour services rendus à l'État ou à sa personne. Des lettres de noblesse furent accordées en France, pour la première fois, par Philippe le Hardi. ‖ *Noblesse de robe* ou *d'office*. Celle que conférait la possession de certains offices de judicature. Les hautes charges donnaient tout d'un coup la noblesse de robe parfaite et héréditaire; d'autres ne la faisaient obtenir qu'après avoir été occupées par le père et le fils pendant plusieurs années. ‖ *Noblesse de finance* ou *noblesse acquise par finance*. Se disait des titres que l'on acquérait en achetant des lettres de noblesse. ‖ *Noblesse d'épée*. Celle qui était regardée comme originairement acquise l'épée à la main, mais à une époque déjà reculée. ‖ *Noblesse militaire*. Celle qui appartenait de droit aux roturiers parvenus à certains grades supérieurs dans une armée. Louis XV, par un édit de 1750, et Catherine II, par un ukase, ont créé une noblesse militaire. ‖ *Noblesse de la cloche*. Celle qui venait de mairie ou d'échevinage. ‖ Se dit aussi particulièrement du privilège d'anoblissement que possédaient les capitouls de Toulouse. ‖ *Noblesse par les mères*. Privilège de naissance qui, selon quelques coutumes, passait de la mère noble en la personne de ses enfants, quoique le père fût roturier. Cette coutume s'exprimait par la maxime : *le ventre anoblit*. ‖ *Noblesse de bannière*. Se disait de la première noblesse, dans certains royaumes des Espagnes, par opposition à *noblesse de chaudière*. ‖ *Noblesse de chaudière*. Petite noblesse dans certains royaumes des Espagnes. ‖ *Haute noblesse, simple noblesse*. Se dit des deux degrés de la noblesse allemande. Une fille de la haute noblesse acquiert le titre de princesse par son mariage avec un prince; celle de la simple noblesse ne devient pas même baronne en épousant un baron. ‖ *Grande noblesse, petite noblesse*. Se dit des deux degrés de la noblesse en Pologne. ‖ *Noblesse titrée, simple noblesse*. Exprime la même distinction en France. ‖ *Classes de noblesse*. Se disait, en France, des neuf catégories suivantes : 1° le roi; 2° la noblesse couronnée; 3° la noblesse de race; 4° la noblesse par lettres; 5° la noblesse d'office; 6° la noblesse de cloche; 7° la noblesse de coutume; 8° la noblesse réhabilitée; 9° la noblesse bâtarde. ‖ *Parfaite noblesse*. Celle que l'on transmettait à sa postérité. On l'appelait aussi *noblesse au premier degré*. ‖ *Noblesse personnelle*. Celle qui ne passait point aux enfants. On l'appelait aussi *noblesse au second degré*. ‖ *Ancienne noblesse*. Celle qui existait avant la révolution de 1789. ‖ *Nouvelle noblesse*. Celle qui a été créée depuis.

— *Haute noblesse*. La partie de la noblesse qui a le plus d'ancienneté ou d'illustration. ‖ *Petite noblesse*. Celle qui en a le moins.

— *Votre noblesse*. Titre d'honneur que l'on donnait aux laïques de distinction. Le titre de *votre noblesse* était un des plus honorables au XVe siècle.

— S'empl. quelquefois au pluriel. S'il y a du fabuleux dans l'origine des grandes noblesses, du moins c'est une sorte de fabuleux qui n'appartient qu'à elles, et qui devient lui-même un [illegible] Le [illegible] commença le jour même où la noblesse des prêtres fit alliance avec la noblesse héréditaire; ce jour-là il trahit son dogme, il devint un pouvoir matériel, il détruisit de ses propres mains le principe de sa force; il abdiqua. En effet, ces deux noblesses, alliées d'intérêt, tombèrent au même instant. (Pagès.) Telle est l'histoire résumée de toutes les noblesses. (Id.)

— Fig. *Soutenir noblesse*. Faire une dépense convenable à la noblesse de sa naissance. Cette locution a vieilli.

— Prov. *Noblesse vient de vertu*. Un homme n'est proprement au-dessus d'un autre que par la vertu et par le mérite. ‖ *Noblesse oblige*. Quiconque prétend être noble doit se conduire noblement. ‖ *C'est pitié de pauvre noblesse, on n'a guère de velours pour deux liards*. Se dit lorsqu'on voit une personne de qualité mal vêtue ou avare. ‖ *Il est comme la vieille noblesse, lorsqu'il a mangé sa soupe il a plus d'à-moitié dîné*. Se dit d'un homme qui fait maigre chère. ‖ *Qui prend des lettres de noblesse déclare d'où vient sa richesse*. La profession que l'anobli avait exercée était rappelée dans les lettres de noblesse qu'il obtenait.

— Se dit collectivement de tout le corps des hommes qualifiés nobles. Les trois états du royaume étaient : le clergé, la noblesse et le tiers-état. Les cahiers de la noblesse. La chambre de la noblesse. Le corps de la noblesse. Assemblée de la noblesse. La noblesse française. Brave, généreuse, vaillante noblesse. Vous verriez ici une *noblesse* indigente, poussée par ses charitables secours au service du prince et de la patrie. (Fléch.) La mer porte avec respect les vaisseaux de St Louis, chargés de tant de *noblesse* chrétienne. (Id.) Le besoin d'argent a réconcilié la *noblesse* avec la roture. (La Bruy.) Une *noblesse* instruite et vertueuse fait la gloire d'un État. (Boiste.) Il faut, dans la monarchie, que les lois travaillent à soutenir cette *noblesse*, dont l'honneur est, pour ainsi dire, l'enfant et le père. (Montesq.)

— Se dit aussi d'une partie de ce corps. Le roi accompagné de sa noblesse. La noblesse monta à cheval. La fleur de la noblesse périt dans cette guerre. La noblesse bretonne. La noblesse normande. La noblesse de province. La noblesse de cour. Pierre Alexiowitz a forcé la jeune *noblesse* de ses États à voyager. (Volt.)

— *Assemblée de noblesse*. Assemblée particulière de gentilshommes.

— Anc. jurispr. Fief qui dépendait immédiatement du souverain, et dont la possession anoblissait.

— Se disait pour Droit seigneurial, prérogative. ‖ Riche et magnifique présent.

— Fig. Grandeur, élévation, dignité. Noblesse de cœur, de sentiments, d'âme. Noblesse d'expression, de style, de langage, de pensées. Il y a beaucoup de noblesse dans sa conduite, dans son action, dans son procédé. La noblesse de la physionomie, de la démarche, des manières. La *noblesse* de ses expressions vient de celle de ses sentiments. (Boss.) Mme d'Aiguillon a reconnu qu'il y a une *noblesse* spirituelle qui consiste à être conforme à l'image de Jésus-Christ. (Fléch.) Il suffit de vous dire qu'il y a une *noblesse* d'esprit plus glorieuse que celle du sang. (Id.) Il entraînait les volontés par cette *noblesse* de cœur et de sentiments qui l'élèvent au-dessus de sa propre grandeur. (Id.) Le citoyen obscur, en imitant la licence des grands, croit mettre à ses passions le sceau de la *noblesse*. (Mass.)

Mais enfin l'indigence amenant la bassesse,
Le Parnasse oublia sa première noblesse. (Boileau.)

— *Noblesse du style*. Du temps de Montaigne et d'Amyot on n'avait pas encore l'idée du style noble. Ce n'a été que depuis Malherbe, Corneille et Balzac, que la différence du style noble et du style populaire s'est fait sentir; mais de leur temps même, le style noble était trop guindé, et ne se rapprochait pas assez du familier décent qui lui donne du naturel. Corneille sentait bien la nécessité d'être simple dans les choses simples; mais alors il descendait trop bas, comme il s'élevait quelquefois trop haut quand il voulait être sublime. Racine a mieux connu les limites du style héroïque et du familier noble; et, par la facilité des passages qu'il a su ménager de l'un à l'autre, par le mélange harmonieux qu'il a fait de ces deux nuances, il a fixé pour jamais l'élégance et la noblesse du style.

— Peint. et sculpt. Caractère élevé de la composition, des airs de tête, des formes, et généralement du système d'imitation. Noblesse d'une composition. Figure qui a de la noblesse, qui manque de noblesse, qui est sans noblesse.

— Pop. *Voilà une belle noblesse*. Se dit en voyant une grande abondance de fruit, à la halle ou dans un jardin.

— Iconol. On a représenté la Noblesse sous la figure d'une femme debout, tenant de la main droite une haste, et de la gauche une petite victoire. La médaille de Géta la représente en habit long, tenant une lance d'une main et de l'autre une figure de Minerve, image des deux moyens par lesquels elle s'acquérait. Gravelot lui place une étoile sur la tête, pour exprimer le hasard de la naissance. L'écusson, la palme, le parchemin déroulé où est un arbre généalogique, le temple de la Gloire que l'on voit dans le fond, rassemblent tout ce qui peut la caractériser.

— NOBLESSES. s. f. pl. Se disait, dans les tournois et les cours plénières, des livrées, des insignes, des décorations [illegible]

— Anc. cout. Se disait, dans la coutume de Bretagne, des droits et prérogatives des souverains.

NOBLOIS. s. m. Se disait d'un gage qu'un chevalier avait obtenu d'une dame, et qu'il portait ostensiblement sur son armure.

NOBUNANGA. Myth. japon. Empereur du Japon qui se divinisa lui-même.

NOC. s. m. Se disait pour Gouttière, en général.

— Constr. Petit tuyau de bois placé sous une digue, ou sous un chemin, pour l'écoulement des eaux. ‖ Se dit aussi des gouttières qui reçoivent l'eau des toits.

NOÇAGE. s. m. Se disait pour Noce.

Quelques fois en riant tu m'as conté la feste,
Qu. pour votre *noçage* on pensoit toute preste.
(Théophile.)

NOÇAGES. s. m. pl. Anc. cout. Rétribution que les curés exigeaient, dans certaines provinces, pour célébrer les mariages. || Droit qu'avait le seigneur d'assister aux noces de ses vassaux.

NOÇAILLE. s. f. (pr. *no-ça-ye*). Se disait pour Fête de noce. || Droit payé au sujet des noces.

NOCCA. Myth. Le Neptune des anciens Goths, Gètes, etc.

NOCCA. s. m. Bot. Genre d'arbrisseaux composé d'une seule espèce.

NOCE. s. f. (du lat. *nuptiæ*, fait de *nubere*, se voiler, parce que, chez les Romains, la fille qu'on mariait était conduite dans la maison de son epoux couverte d'un voile, en signe de pudeur. On écrivait autrefois *nopce*). Mariage. En ce sens il ne se dit qu'au pluriel. Epouser une personne en premières noces. Convoler en secondes noces. Le jour des noces.

— *Premières noces*. Le premier mariage que quelqu'un a contracté. On ne se sert de ce terme que par opposition à Secondes, troisièmes, quatrièmes noces, etc., c'est-à-dire pour distinguer un mariage des mariages subséquents.

— Dans le langage du droit, sous le nom de *secondes noces*, on entend non-seulement un mariage qui a été précédé d'un autre, mais encore les mariages qui ont été précédés de plusieurs autres.

— Les Romains se servaient du mot *noces* pour exprimer une conjonction légitimement contractée entre des citoyens romains, avec toutes les conditions requises par les lois civiles; et ils employaient le mot de *mariage* pour signifier celle qui se faisait du consentement mutuel de l'homme et de la femme, sans toutes les conditions nécessaires pour faire ce qu'on appelle des *noces*. Parmi nous *noces* et *mariage* sont ordinairement synonymes.

— *Présent de noces*. Présent qu'on fait aux mariées pour honorer leur mariage.

— *Donation en faveur de noces, augment de dot*, était la même chose que ce que l'on appelait *douaire* en pays coutumier.

— Festin, danse et autres réjouissances qui accompagnent le mariage. Dans cette acception il se dit au singulier ainsi qu'au pluriel. Les noces d'un prince. Une noce de village. Ne faire point de noces, ne vouloir point faire de noces. Venir de la noce. Etre de noces. Etre de la noce, à la noce. Au retour de la noce. Salle à faire noces. Ce traiteur fait noces et festins. Repas de noce. Habit de noces. Présent de noce.

Et même ses bienfaits, dans toutes les provinces,
Invitèrent le peuple aux *noces* de leurs princes.
(Racine.)

— Se dit particulièrement du festin, et, dans ce cas, il ne s'emploie qu'au singulier. Un des garçons de la noce. Qui est-ce qui sera de la noce?

— Toute l'assemblée, toute la compagnie qui s'est trouvée à la noce. Après le dîner, toute la noce est allée à l'Opéra.

— On dit d'un grand repas, *C'est une noce, un festin de noce.*

— Prov. fig. et pop. *Il ne fut jamais, il n'a jamais été à telles noces, à pareilles noces.* Il n'a jamais reçu un pareil traitement. Cela ne se dit guère qu'en mauvaise part. || Il n'a jamais couru un pareil danger. || Ce proverbe vient des noces de Baché, dont parle Rabelais, où les chicanous furent bien battus à coups de gantelets. || *N'être pas à la noce.* Etre dans une situation pénible, inquiétante. || *Il y va comme aux noces, comme à des noces, comme à la noce.* Se dit d'un homme de guerre qui va gaiement au combat. || *Tant qu'à des noces.* Abondamment. Boire tant qu'à des noces. || *Faites cela, je vous servirai le jour de vos noces.* Se dit pour demander à une personne quelque petit service, et comme pour lui promettre qu'on lui en rendra quelque autre. || *On ne va point aux noces sans manger.* Il faut accepter les conséquences d'une position. || *Qui va à noces sans prier, s'en revient sans dîner.* Il ne faut point croire trop légèrement qu'on sera bien venu là où l'on n'est point invité. || *On ne dîne point quand on est de noces le soir.* On se prépare au plaisir par quelque temps d'abstinence. || *Voyage de maîtres, noces de valets.* Lorsque les maîtres sont en [illegible] *joie que de noces.* Se dit lorsqu'on se divertit bien à quelque fête. || *Le pain des noces dure encore.* Se dit de ceux qui continuent longtemps à être galants auprès de leurs femmes. || *Faire noces de chien.* Se marier pour la seule satisfaction des sens. || *Arriver quelque part comme tambourin à noces.* Arriver fort à propos. || *Cela va comme à des noces.* Cela marche bien, sans obstacle. || *Il n'aura pas bonne part de ses noces qui n'y est.* || *Allez-vous-en, gens de la noce, allez-vous-en chacun chez vous.* C'est le début et le refrain d'une vieille chanson, dont ne connait ni l'origine ni la date; elle nous a sans doute été apportée par les siècles précédents, comme les contes des veillées des bonnes gens, qui ne sont que les fabliaux du XIIe et du XIIIe siècle. On prétend qu'elle fut faite pour le mariage de l'économe roi *Dagobert* et de l'économe reine Berthilde sa femme. || *Noces de mai, noces mortelles.* Proverbe fondé sur une superstition qui règne en plusieurs pays, particulièrement en Provence, et qui a été transmise des païens aux chrétiens. || *Tous jours ne sont pas noces.*

— *Les noces de l'Agneau.* Locution mystique empruntée à l'Apocalypse. La béatitude éternelle.

— Pop. *Faire la noce.* Se bien divertir, bien manger et bien boire.

— Alchim. L'ouvrage de la pierre, l'union du fixe et du volatil.

— Ant. *Noce aldobrandine.* Une des plus célèbres peintures qui nous restent des anciens. Elle fut trouvée à Rome en 1592, et transportée au palais Aldobrandin, qui lui donna son nom.

— Le mot *noces* est de la comédie, et n'entre point dans le tragique, à moins qu'il ne soit relevé par quelque épithète terrible.

— Syn. comp. NOCE. MARIAGE. *Mariage* exprime directement l'idée du lien conjugal, de la cérémonie qui se fait à l'église; *noce* a plus de rapport aux suites ordinaires de cette cérémonie, aux réjouissances, au repas.

NOCÉ. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Mortagne (Orne); 1,200 hab.

NOCER. v. n. 1re conj. Ce verbe prend une cédille sous le *c* dans toutes les personnes dont la terminaison commence par un *a* ou un *o*. *Nous noçons, je noçais.* Se disait pour Célébrer une noce.

— Pop. S'amuser, se réjouir, faire la noce.

NOCÉRA. Géogr. Ville du royaume de Naples, dans la principauté intérieure; 7,000 hab. || Ville des Etats de l'Eglise, dans la délégation de Pérouse; 2,000 hab.

NOCEUR, EUSE. s. Celui, celle qui aime à faire la noce, à se divertir. Pop.

NOCHER. s. m. (du lat. *nauclerus*. On écrivait autrefois *naucher*). Poét. Celui qui gouverne, qui conduit un vaisseau, une barque. Un nocher habile, prudent, expérimenté, hardi, téméraire, novice, timide. Un habile nocher. Il se trouve dans la nature peu de *nochers* comme Caron. (Théophile.) L'effroyable Caron est *nocher* de cette onde. (Delille.) Hardi *nocher*, vainqueur d'une onde innavigable. (Id.) Ces *nochers* vieux habitants des ondes. (Millev.)

Tout à coup l'air se tait, le vent meurt, le flot dort;
Aussitôt les *nochers* ont redoublé d'effort;
Tous ont pris l'aviron, et de l'onde immobile
Fatiguent à l'envi la paresse indocile. (Delille.)

— *Le nocher du Styx, le vieux nocher des morts.* Caron. Le vieux *nocher* des morts à sa voix accourut. (Volt.)

Le *nocher* de la Parque,
Dans une même barque,
Passe indifféremment le vice et la vertu. (Mauc.)

Je vois déjà la rame et la barque fatale;
J'entends le vieux *nocher* sur la rive infernale;
Impatient, il crie: On t'attend ici-bas,
Tout est prêt, descends, viens, ne me retarde pas.
(Racine.)

— Nom qu'on donne, sur la Méditerranée, à celui que, sur l'Océan, on appelle *maître du navire*.

— Syn. comp. NOCHER. NAUTONIER. PILOTE. MATELOT. MARINIER. BATELIER. On a dit *nocher* et *nautonier*, on ne dit guère l'un et l'autre, si ce n'est en poésie. Le *nocher* est proprement le maître, le patron, le chef, le conducteur du bâtiment; le *pilote* est le conducteur; le *nautonier* travaille à la manœuvre du bâtiment; il n'est pas le *matelot*, car celui-ci est proprement attaché au service des mâts; il n'est pas le *marinier*, car celui-ci ne sert proprement que sur mer; il n'est pas le *batelier*, car celui-ci ne mène qu'un bateau.

NOCI. Géogr. Ville du royaume de Naples, dans la terre de Bari; 8,000 hab.

NOCIER, ÈRE. adj. Myth. Qui préside aux noces. Le nocier Hyménée. La nocière Junon.

— Se disait pour Qui appartient aux noces.

Sa torche *nocière*, ondoyante,
Lançait mille divins éclairs. (Voiture.)

— *Flambeau nocier.* Le principal des flambeaux qu'on portait aux noces, chez les Grecs et chez les Latins.

NOCIER, ÈRE. s. Celui, celle qui préside aux noces.

NOCTAMBULATION. s. f. (pr. *noc-tam-bu-la-ci-on*). Pathol. Se dit quelquefois pour Noctambulisme.

NOCTAMBULE. s. des 2 g. (ét. lat., *nocte*, de nuit; *ambulo*, je marche). Celui, celle qui marche la nuit en dormant. Les noctambules [illegible] parlent, écrivent ou font d'autres actions, sans s'éveiller, et souvent avec la même exactitude qu'étant bien éveillés. On dit plutôt *somnambule*.

— On a appelé l'auteur des *Nuits*, le docteur Young, *Noctambule* pressé que le soleil se couche.

— S'empl. aussi adjectiv. pour les deux g. Homme noctambule. Femme noctambule.

— *Somnambule*, signifiant, Qui marche étant endormi, paraît préférable à *noctambule*, pour exprimer l'idée qu'on attache à ce mot.

NOCTAMBULISME. s. m. État de ceux qui marchent la nuit en dormant. On dit plutôt somnambulisme.

NOCTERGIE. s. f. S'est dit quelquefois pour Somnambulisme.

NOCTHORE. s. Mamm. Genre établi pour placer un singe américain, voisin des sapajous.

NOCTIFER. s. m. Poés. Nom qu'on donne quelquefois à Vesper.

NOCTIFÈRE. adj. des 2 g. Myth. rom. Qui amène la nuit. Epithète de Vesper.

NOCTIFLORE. adj. des 2 g. (ét. lat., *nox*, nuit; *flos*, fleur). Bot. Se dit d'une plante qui épanouit ses fleurs le soir et les ferme le matin.

NOCTILION. s. f. (de *noctis*, gén. de *nox*, la nuit). Mamm. Genre de chauves-souris de l'Amérique méridionale, renfermant trois espèces.

NOCTILIONIDE. adj. des 2 g. Mamm. Qui ressemble à un noctilion. || NOCTILIONIDES. s. m. pl. Famille de mammifères.

NOCTILIONIN, INE. adj. Qui ressemble à un noctilion. || NOCTILIONINS. s. m. pl. Famille de l'ordre des mammifères chéiroptères, ayant pour type le genre noctilion.

NOCTILUCA. Myth. lat. Surnom de la lune. || Diane avait un temple sous ce nom, à Rome, sur le mont Palatin.

NOCTILUCE. adj. des 2 g. (ét. lat., *nox*, nuit; *lucere*, luire). Bot. Se dit des fleurs qui s'ouvrent la nuit et se ferment pendant la journée.

NOCTILUQUE. adj. des 2 g. (ét. lat., *nox*, nuit; *lucere*, luire). Myth. rom. Qui brille dans la nuit. Surnom de la lune.

— Bot. Se dit des fleurs qui ne s'ouvrent que la nuit

— Zool. Se dit des animaux qui répandent une lueur phosphorique dans l'obscurité.

— Se dit également de tous les autres corps organiques ou non, qui répandent de la lumière dans l'obscurité. Le phosphore est noctiluque. || subst. Un noctiluque.

NOCTILUQUE. s. m. Zooph. Genre voisin des béroés, établi pour un très-petit animal gélatineux, transparent, phosphorescent, qui n'est pas plus gros que la tête d'une petite épingle. Ces animaux microscopiques sont fort communs sur nos côtes, où ils sont une des causes de la phosphorence de la mer. || Espèce de néréide, extrêmement petite, qui se trouve, à ce qu'il paraît, dans toutes les mers, et dont la phosphorescente est très-vive.

NOCTIVAGUE. adj. des 2 g. (ét. lat., *nox*, nuit; *vagus*, errant). Myth. rom. Qui marche dans la nuit. Epithète de la lune. || Le sommeil déifié, Morphée.

— Zool. Se dit d'un animal qui ne se promène que la nuit.

NOCTIVIGILA. Myth. Qui passe les nuits sans dormir. Surnom de Vénus.

NOCTUE. s. f. (du lat. *noctua*. hibou). Ornith. Se disait pour Hibou.

NOCTUÉLITE. adj. des 2 g. (rad. *noctuelle*). Entom. Qui ressemble à une noctuelle. || NOCTUÉLITES. s. f. pl. Famille d'insectes lépidoptères nocturnes, ayant pour type le genre noctuelle.

NOCTUELLE. s. f. (du lat. *noctua*, hibou, chat-huant, fait de *nox*, nuit). Ornith. Variété de hulotte.

— Entom. Genre de papillons nocturnes de la famille des séticornes, qui portent leurs ailes en toit, et ne volent que la nuit. Il renferme un grand nombre d'espèces; on en compte près de 700.

NOCTULE. s. f. (du lat. *nox*, nuit). Mamm. Espèce de chauve-souris de nos climats.

NOCTULIUS. Myth. ital. Dieu des Briciens, qui présidait à la nuit et au sommeil.

— Iconol. Il était représenté sous la figure d'un jeune homme, vêtu à peu près comme Atys, éteignant son flambeau, et ayant à ses pieds une chouette, qui est un oiseau nocturne, et un des symboles de la nuit.

NOCTUO-BOMBYCE. Entom. V. NOCTUO-BOMBYCITE.

NOCTUO-BOMBYCITE. adj. des 2 g. Entom. Qui ressemble à des noctuelles et à des bombyces. || NOCTUO-BOMBYCITES. s. m. pl. Famille de papillons nocturnes, comprenant ceux qui viennent à la fois des noctuelles et des bombyces.

NOCTURLABA. s. m. (ét. gr., νυκτωρ, de nuit; λαμβάνω, prendre). Mar. Corruption de nuctorlabe. Instrument pour prendre à toute heure de nuit la hauteur de l'étoile du nord.

NOCTURNAL. s. m. Anc. liturg. Office de [illegible]

NOCTURNE. adj. des 2 g. (du lat. *nocturnus*; fait de *nox*, *noctis*, nuit). Qui a lieu, qui arrive pendant la nuit. Vision, apparition nocturne. Rendez-vous, visite nocturne.

— Qui appartient à la nuit.

— *Assemblée nocturne.* Assemblée illicite qui ne se tient que la nuit.

— Astron. *Arc nocturne.* Arc de cercle que le soleil décrit ou paraît décrire pendant la nuit, c'est-à-dire, pendant qu'il est sous l'horizon. || *Arc semi-nocturne.* Portion de cercle comprise entre la partie inférieure du méridien et le point de l'horizon où le soleil se lève ou se couche.

— Bot. Se dit des végétaux dont les fleurs ne s'ouvrent que dans l'obscurité. Plante nocturne. || Se dit aussi de celles qui répandent une odeur agréable la nuit et sont inodores le jour.

— Zool. Se dit des animaux qui restent pendant tout le jour cachés dans leurs retraites, et ne se mettent en mouvement que la nuit, pendant laquelle ils cherchent les aliments qui doivent les nourrir. Il existe des animaux nocturnes dans toutes les classes du règne animal. Les chauves-souris et beaucoup d'autres parmi les mammifères, les chouettes parmi les oiseaux, etc., en sont autant d'exemples. Animaux nocturnes. Oiseau, reptile, insecte, poisson nocturne. || Le plus souvent on appelle aussi *nocturnes*, mais à tort, les espèces crépusculaires.

— NOCTURNES. s. m. pl. Ornith. Section ou famille de l'ordre des oiseaux rapaces, comprenant ceux qui, pour la plupart, ne volent que dans l'obscurité ou à l'entrée de la nuit, leurs yeux étant offusqués par une lumière trop vive. || Les divers ordres d'oiseaux renferment des espèces plus ou moins crépusculaires. Tels sont, parmi les échassiers, les cigognes et les grues, qui volent habituellement pendant la nuit; les râles, les courlis, les bécassines, etc., qui se plaisent à chercher alors une nourriture que probablement ils ne trouveraient pas aussi abondamment pendant le jour. Parmi les gallinacés, il en est de même des tétras, des coqs de bruyère, de certains faisans; et de pareilles habitudes se retrouvent chez divers merles, chez les cincles et chez d'autres passereaux. Les rossignols font aussi de préférence entendre leur chant le soir ou le matin.

— Entom. Famille de l'ordre des insectes lépidoptères, comprenant ceux qui ne volent que le soir ou la nuit.

NOCTURNE. s. m. (de *nocturnus*, parce que cette partie de l'office divin se disait autrefois la nuit). Liturg. Partie de l'office de la nuit, composée d'un certain nombre de psaumes et de leçons. Cassien prétend que les moines d'Égypte récitaient douze psaumes et deux leçons tirées du Nouveau Testament pendant la nuit. Cette prière fut, dit-on, introduite en Occident par saint Ambroise. D'autres croient qu'elle existait déjà en Afrique et même à Rome. Aujourd'hui les nocturnes font partie des matines.

— Mus. Petite pièce destinée dans l'origine, ainsi que son nom l'indique, à être exécutée pendant la nuit et à ciel découvert. Le nocturne diffère de la sérénade en ce que celle-ci peut admettre un nombre d'exécutants aussi considérable qu'on le juge à propos, tandis que le nocturne n'est ordinairement qu'à deux voix, quelquefois à trois, rarement à quatre; d'ailleurs il n'a pour accompagnement qu'une guitare. || On donne aussi ce nom à certains morceaux d'opéra qui ont le caractère du nocturne, et qui se chantent dans une scène de nuit. || On a, par extension, donné ce même nom à des pièces qui se chantent dans les salons, avec accompagnement de piano, et qui diffèrent peu de la romance, si ce n'est qu'elles sont à deux voix et un peu plus développées que celle-ci. || Enfin on a nommé *nocturnes* des duos d'instruments qui, après une introduction, exécutent alternativement des variations sur un motif donné.

— Astron. Nom qu'on a donné quelquefois à Vénus.

NOCTURNEMENT. adv. De nuit, pendant la nuit. M. *** allait voir amoureusement et *nocturnement* Mme D. à la campagne; on l'a pris pour un voleur, on l'a tué sur la place. (Mme de Sév.) Peu usité.

NOCTURNIUS ou **NOCTURNUS.** *Myth.* rom. Dieu qui présidait aux ténèbres. || Les Latins donnaient quelquefois ce nom à l'étoile de Vénus ou Vesper.

NOCUITÉ. s. f. Néol. Qualité de ce qui est nuisible.

— Culpabilité.

NOD (Terre de). Géogr. Pays où se retira Caïn après son crime. On ne sait pas au juste où il était situé. Quelques personnes le placent dans l'Hyrcanie; d'autres prétendent que ce mot n'est pas un nom propre, et qu'il signifie seulement fugitif, vagabond. Il habita sur la terre en fugitif.

NODAL, ALE. adj. (du lat. *nodus*, nœud). Phys. Qui a rapport aux nœuds d'une surface vibrante. || *Lignes nodales.* Celles qui sont produites par la série des points de repos à la surface d'une verge rigide mise en vibration. || *Figures nodales.* Celles qui résultent des vibrations, probablement à la fois transversales et longitudinales, qu'exécutent les plaques de matière rigide et les membranes tendues.

NODDI. s. m. Ornith. Sous-genre du genre [illegible] mer. L'espèce qui a servi de base à cette division est depuis longtemps célèbre dans les relations des voyageurs, par la confiance avec laquelle elle se laisse prendre avec la main à bord des navires sur lesquels elle vient se jeter à l'étourdie. Les matelots en sont friands, quoique sa chair soit dure, coriace et de mauvais goût.

NODICOLLE. adj. des 2 g. (ét. lat., *nodus*, nœud; *collum*, cou). Entom. Qui a le cou ou le corselet chargé de tubercules en forme de nœuds.

NODICORNE. adj. des 2 g. (ét. lat., *nodus*, nœud; *cornu*, corne). Entom. Dont les antennes sont garnies de nœuds comme l'aselle nodicorne.

NODIE. s. f. Bot. Espèce de plante.

NODIER (Charles). Philologue et romancier, né en 1780, à Besançon, mort en 1844, s'est placé au rang des écrivains contemporains les plus estimés. Il était membre de l'Académie française.

NODIFÈRE. adj. des 2 g. (du lat. *nodus*, nœud; *ferre*, porter). Se dit d'un corps dont la surface est chargée de nodosités.

NODIFLORE. adj. des 2 g. (ét. lat., *nodus*, nœud; *flos*, fleur). Bot. Dont les fleurs naissent aux nœuds ou articulations, comme la renoncule nofliflore.

NODINUS, NODOTUS, NODUTIS ou **NODUTUS.** (du lat. *nodus*, nœud). Myth. rom. Dieu qui protégeait les blés, à l'époque où le nœud de la tige doit se former.

NODIPÈDE. adj. des 2 g. (ét. lat., *nodus*, nœud; *pes*, pied). Zool. Qui a les pieds garnis de nodosités.

NODIPENNE. adj. des 2 g. (ét. lat., *nodus*, nœud; *penna*, aile). Entom. Qui a les ailes garnies de nodosités, comme le sont les élytres de quelques insectes.

NODOSAIRE. s. f. Conchyl. Genre de coquilles univalves, renfermant plusieurs espèces fossiles; il contient quarante-neuf espèces, parmi lesquelles on a établi cinq sous-genres.

NODOSITÉ. s. f. (du lat. *nodus*, nœud). Chir. État de ce qui a des nœuds.

— Se dit plus ordinairement des nœuds mêmes. Avoir des nodosités à tous les doigts de la main.

— Pathol. Concrétions dures ou incrustations qui se forment autour des articulations atteintes de rhumatisme ou de goutte. ‖ Quelques auteurs ont aussi compris sous ce nom les exostoses, les calculs articulaires, les ganglions, et même le gonflement chronique des articulations connu généralement sous le nom de *tumeur blanche*.

— Bot. Se dit des concrétions qui se développent, par l'effet même de la végétation, sur certains points de la surface des plantes, qu'elles rendent comme bosselées. Le tronc de cet arbre est couvert de nodosités.

NODULAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *nodus*, nœud). Hist. nat. Qui est chargé de nœuds, comme les stries de la coquille du triton nodulaire, comme les branches de la coralline nodulaire.

NODULAIRE. s. f. Bot. Genre d'algues marines. ‖ Genre de fucus, renfermant ceux qui offrent de distance en distance des vésicules aériennes semblables à des nœuds. Il ne contient qu'une espèce.

— Zooph. Genre de corallines divisé en quatre sections.

NODULE. s. m. (du lat. *nodulus*, dimin. de *nodus*, nœud). Didact. Petit nœud, nouet.

NODULEUX, EUSE. adj. (du lat. *nodus*, nœud). Didact. Qui est garni de petits nœuds.

— Qui offre une aspérité arrondie, avec une base large.

NODULIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *nodulus*, petit nœud, *ferre*, porter). Hist. nat. Dont la surface est hérissée de petites nodosités.

NODULIPENNE. adj. des 2 g. (ét. lat., *nodus*, nœud; *penna*, aile). Entom. Qui a des tubercules sur les élytres.

NODUS. s. m. (pr. *no-duss;* du lat. *nodus*, nœud). Chir. Tumeur dure et indolente qui vient sur les os, les tendons et les ligaments du corps humain. Avoir un nodus au doigt. La goutte fait venir des nodus aux articulations. ‖ On donne plus particulièrement ce nom à la saillie plus considérable que présentent les éminences des extrémités articulaires des os dans certaines maladies, telles que la goutte ou la syphilis; aux tumeurs résultant de l'épaississement qui se manifeste quelquefois dans les tendons et les aponévroses; aux concrétions tophacées qui se forment, soit dans les tendons ou les muscles, soit dans les ligaments ou le tissu cellulaire. Cette dernière espèce est, à proprement parler, le véritable nodus. ‖ On a aussi donné le nom de *nodus* à l'épaississement de quelque partie du système fibreux, soit qu'il s'agisse des ligaments, des tendons ou des aponévroses. ‖ On a également donné ce nom aux tumeurs que les chirurgiens appellent *ganglions*.

NODUTÉRENSE ou **NODUTÉRUSA.** (ét. lat., *nodus*, nœud; *tero*, je broie). Myth. rom. Divinité qui présidait à l'action de battre et de broyer le blé.

NOÉ ou **NOAH.** Patriarche, fils de Lamech, qui échappa au déluge universel. Dieu lui annonça ce désastre, et lui commanda de bâtir une arche, espèce de grand bateau fermé qui pût lui servir de retraite pendant l'inondation. La catastrophe survenue, il entra dans l'arche avec sa femme, ses fils et leurs femmes, et deux couples de chaque espèce d'animaux. Le déluge fini, Dieu fit alliance avec lui, et fit paraître l'arc-en-ciel comme gage de sa réconciliation avec les hommes. Plus tard, Noé découvrit la vigne, mais il s'enivra du jus de ce fruit. Dans cet état, il provoqua les railleries de son fils Cham; Noé en courroux le maudit. Ce patriarche mourut âgé de 950 ans. Sa postérité se répandit sur la terre : les Sémites dominèrent en Asie, les descendants de Japhet vinrent s'établir en Europe; plusieurs peuplades issues de Cham furent, après des guerres sanglantes, chassées par les Sémites et forcées de se réfugier en Afrique, ce qui a fait prendre les Nègres pour la progéniture du fils maudit de Noé.

— Fig. *Arche de Noé.* Coche d'eau, voiture ou assemblée où il y a toutes sortes de gens.

— Prov. *C'est l'arche de Noé, il y a toutes sortes de bêtes.* Se dit d'une maison ouverte à tout le monde. ‖ On dit aussi : *C'est l'arche de Noé, toutes bêtes y font leur demeure.*

NOË. s. f. Anc. cout. Terre nouvellement mise en prairie.

NOËL. s. m. (par corr. du lat. *natale*, ou suivant d'autres de l'hébr. *Emmanuel*). Liturg. Fête de la nativité de Notre-Seigneur, qui se célèbre le 24 décembre. Les fêtes de Noël. Noël est une des quatre grandes fêtes de l'année. Le terme de Noël. La messe de Noël. Les trois messes de Noël. ‖ Cette fête remonte presque au berceau de l'Eglise d'Occident, on en attribue l'institution au pape Télesphore, qui mourut en 138. Mais à cette époque, cette fête était la plus mobile de toutes les fêtes chrétiennes, car, parmi les Eglises orientales, les unes la célébraient au mois de mai ou au mois d'avril, d'autres au mois de janvier. Au IVe siècle, le pape Jules Ier, après une enquête sur l'époque de la naissance du Christ, la fixa au 25 décembre, sans que cette opinion fût appuyée sur des preuves bien authentiques. ‖ Pendant longtemps la fête de Noël et celle de l'Epiphanie se faisaient le même jour. Ce ne fut que vers l'an 377 que l'on commença à les célébrer séparément à Antioche. Cependant les Arméniens continuèrent à confondre ces deux fêtes jusqu'au XIIe siècle. L'usage de célébrer trois messes dans cette solennité, l'une à minuit, l'autre au point du jour, la troisième le matin, est très-ancien; il remonte plus haut que le VIe siècle. Au moyen âge, pour rendre cette fête encore plus brillante, on introduisit des sortes de mystères dans l'office, et le peuple chantait des noëls versifiés en langue vulgaire, accompagnés de l'orgue; mais cette espèce de spectacle, innocent d'abord, dégénéra en bouffonnerie, et eut beaucoup de ressemblance avec la fête des fous. On supprima ces fêtes dans toute la chrétienté. Cependant quelques églises en conservèrent encore longtemps quelques restes, il n'y a pas encore un siècle que des fêtes de ce genre avaient lieu à Valladolid en Espagne. Dans le Nord, Noël est la fête des enfants, l'enfant Jésus étant devenu le Sauveur du monde. En différents pays, de petits cadeaux viennent ce jour-là encourager leurs efforts et récompenser leur bonne conduite.

— *A la fête de Noël*, et ellipt. *à la Noël*, *à Noël*. A l'époque de la fête de Noël. ‖ Les écrivains modernes emploient aujourd'hui ce mot généralement sans article.

— *Arbre de Noël.* Grosse branche de sapin ou de houx, étincelante de lumières, de fruits et de dorures dans les maisons des riches, qui fait aussi, avec des dehors plus modestes, le bonheur des chaumières, dans quelques pays du Nord.

— *Bûche de Noël.* Grosse bûche qu'on met au feu la veille de Noël au soir, afin qu'elle entretienne le feu pendant toute la nuit.

— *Jeu de Noël.* S'est dit pour Réjouissance publique.

— Prov. fig. et pop. *On a tant chanté, tant crié Noël, qu'à la fin il est venu.* Se dit en parlant d'une chose qui arrive après qu'on l'a fort désirée, et qu'on en a souvent parlé. Ce proverbe est né de l'usage où l'on était autrefois de crier Noël dans les rues, et de chanter dans l'église des Noëls pendant la quinzaine qui précède cette fête.

— Prov. *Quand Noël a son pignon, Pâque a son tison* ou plus ordinairement, *quand à Noël on voit les moucherons, à Pâques on voit les glaçons.* Quand l'hiver vient tard, le printemps est froid. ‖ *Le Noël est plus beau aux champs qu'à la ville.*

— Cantique spirituel fait en l'honneur de la nativité de Notre-Seigneur. On était autrefois dans l'habitude de faire presque tous les ans des couplets sur cette naissance, et sur les différentes circonstances qui l'ont accompagnée. On a donné à ces chansons le nom de *noëls*, parce qu'on les chantait aux fêtes de Noël. Un beau noël. Un noël qui est sur un bel air. Chanter des noëls. Les noëls bourguignons. Un recueil de noëls.

— Airs sur lesquels ces cantiques ont été faits. Exécuter des noëls sur l'orgue.

— Certaines chansons satiriques qui se font sur ces airs. Il courut un noël contre le ministère. On en faisait paraître tous les ans vers la fin de l'année. C'était une revue quelquefois spirituelle, quelquefois cynique, des abus du talent à la satire par leurs ridicules ou par leurs vices. ‖ Ce mot vieillit en cette acception.

— Hist. Cri que le peuple poussait autrefois à l'occasion d'un événement politique qu'il considérait comme heureux, c'est-à-dire à propos de la naissance d'un héritier du trône, du mariage ou de l'arrivée du souverain, etc., et en général à toutes les grandes fêtes. Il correspondait au *vive le roi* de nos jours.

NOËL (François-Joseph). Littérateur, né en 1755, mort en 1841, auteur d'un grand nombre d'ouvrages utiles à l'enseignement.

NOËMA. Fille de Lamech. Les rabbins lui attribuent l'art de filer la laine et d'en faire des étoffes.

NOÈME. s. m. Rhét. Figure de pensée qui consiste à faire entendre une chose tandis qu'on en dit une autre.

— Philos. S'est dit quelquefois d'une idée en général, du produit de l'intelligence, ou noergie.

NOËMI. Femme juive, veuve d'Elimélech, avait suivi son mari dans le pays de Moab, et eut deux fils, dont l'un épousa Ruth.

NOERGIE. s. f. Philos. Se dit quelquefois de la faculté active par laquelle notre âme acquiert des connaissances, c'est-à-dire de la faculté qu'on appelle ordinairement *intelligence*, *intellect* ou *entendement*.

NOÉTARQUE. s. m. Philos. anc. Nom du premier principe, selon les philosophes éclectiques d'Alexandrie.

NOÉTIEN. s. m. (pr. *no-é-ci-en*). Hist. relig. Membre d'une secte fondée par Noétos, qui vivait à Ephèse ou à Smyrne au IIIe siècle. Noétos se disait un second Moïse envoyé de Dieu; il ne reconnaissait qu'une personne en Dieu. Les noétiens reçurent aussi le nom de *monarchistes* ou de *patripassiens*.

NOETOS. Hérésiarque du IIIe siècle, fondateur de la secte des noétiens.

NOEUD. s. m. (pr. *neu;* du lat. *nodus*). Enlacement fait de quelque chose de flexible, comme ruban, soie, fil, corde, etc., dont on passe les bouts l'un dans l'autre en les serrant. Nœud de ruban. Nœud simple. Double nœud. Gros nœud. Nœud lâche, serré, compliqué. Faire, défaire un nœud. Nœud qui n'est pas serré. Nœud trop lâche. Corde à nœuds. Nœud de tisserand. Nœud de chirurgien. Alexandre coupa le nœud gordien.

Quelle importune main, en formant tous ces *nœuds*,
A pris soin sur mon front d'assembler mes cheveux?
(RACINE.)

Que la main des muets s'arme pour son supplice;
Qu'ils viennent préparer ces *nœuds* infortunés
Par qui de ses pareils les jours sont terminés. (ID.)

— En général, Enlacement d'une corde ou de plusieurs cordes afin d'en obtenir, selon les cas, les résultats qu'on désire. Les nœuds servent à plusieurs usages : 1° pour réunir deux ou un plus grand nombre de cordes; 2° pour réunir les extrémités d'une même corde; 3° pour attacher une des extrémités ou le milieu d'une corde à une autre; 4° pour lier les fardeaux que l'on doit tirer ou soulever; 5° pour raccourcir la longueur d'une corde sans la couper.

— *Nœud coulant.* Nœud d'une forme particulière qui le rend facile à dénouer. Il est fait de manière que le poids et l'effort que l'on fait en tirant le bout libre de la corde le serrent de plus en plus.

— *Nœud coulant fixe, nœud double, nœud à chaînette, nœud fixe, nœud de capucin.* Diverses sortes de nœuds à l'usage des oiseleurs.

— Hist. anc. *Nœud gordien.* V. GORDIEN.

— Fig. *Nœud gordien.* Difficulté qu'on ne peut résoudre. Il y a dans cette affaire un nœud gordien qu'il faut trancher.

— Fig. Le caractère particulier de la princesse Anne était de concilier les intérêts opposés, de trouver le secret endroit et comme le *nœud* par où on les peut réunir. (Boss.) Des hommes auxquels aucun *nœud* commun de culte ou d'espérance ne nous lie. (Mass.)

— *Faire des nœuds.* Former au moyen d'une navette, sur un cordon de fil ou de soie, des nœuds serrés les uns contre les autres.

— Se dit de certaines choses qui sont disposées en forme de nœuds de ruban, et qui servent à la parure des femmes. Des nœuds de perles. Des nœuds de diamants. Un gros nœud de rubis.

— Fig. La difficulté, le point essentiel d'une affaire, d'une question. Voilà le nœud de l'affaire. Trouver le nœud, trancher le nœud de la question, de la difficulté. Pour embarrasser l'homme en des *nœuds* plus subtils. (Boil.) Le cœur et l'intérêt forment le *nœud* social, l'égoïsme le rompt. (De la Louisse.) Le *nœud* de toute politique est l'intérêt. (Boiste.)

— Littér. Obstacle qui donne lieu à l'intrigue d'une action dramatique ou d'un poëme épique. Il n'y a pas de nœud dans cette comédie. Le nœud de cette pièce est mal formé. Que son *nœud* bien formé se dénoue aisément. (Boil.) ‖ Dans le poëme épique ou dramatique, on appelle *nœud* la manière dont les obstacles qui s'opposent à la fortune, aux desseins du héros ou du principal personnage, sont présentés et liés à l'action. Il y a dans un poëme *nœud* principal et *nœuds* subordonnés. Le principal doit être unique, les autres seront multipliés selon le besoin et la vraisemblance. Le *nœud* principal de l'Enéide est la colère de Junon, qui s'oppose à l'établissement d'Enée en Italie; les lère : c'est une tempête qui rejette Enée loin de l'Italie; c'est l'amour d'une princesse qui veut retenir ce héros à Carthage; c'est la valeur qui s'oppose à l'établissement de ce héros. Le *nœud* peut être dans l'action même, quand l'entreprise est de soi difficile, comme la descente d'Enée aux enfers; ou dans quelque obstacle du dehors, comme l'opposition de Turnus à l'établissement de ce héros en Italie. Plus il est serré, c'est-à-dire difficile à dénouer, plus il est parfait. (Le Batteux.)

— Fig. Attachement, liaison entre des personnes. Nœud de parenté, d'alliance. Le nœud sacré du mariage. Nœud indissoluble, assorti, légitime, chaste, invincible, doux, charmant, chéri, solennel, coupable, illégitime, indigne, fatal, funeste, infortuné, sanglant. Les nœuds les plus forts, les plus étroits, les plus sacrés. Un nœud indissoluble. Les divers nœuds qui les joignent ensemble. Etre attaché, lié d'un double nœud. Former un nœud. Former de nouveaux nœuds. Serrer, resserrer les nœuds de l'amitié. Rompre les nœuds de l'amitié. La mort rompit les nœuds de leur union, de leur mariage. La mort rompt les plus beaux nœuds, les nœuds les plus doux. Charles resserra les *nœuds* de son alliance. (Anquet.) Les *nœuds* qu'on veut trop serrer rompent. (J.-J. Rouss.) Cette auguste princesse, qui, par son rare mérite autant que par les droits d'un *nœud* sacré, ne fait avec vous qu'un même cœur. (Boss.) Mme la dauphine ménagea ce qui lui restait de moments précieux pour délier les *nœuds* qui l'attachaient encore au monde. (Fléch.) Déjà se formaient dans le ciel ces *nœuds* sacrés qui devaient unir M. de Montausier à l'incomparable Julie. (Id.) L'amour serra les *nœuds* par le sang commencés. (Rac.) Votre hymen est le *nœud* qui joindra les deux mondes. (Volt.) L'argent seul aujourd'hui forme les plus beaux *nœuds*. (La Font.) Par le *nœud* des besoins les hommes sont unis. (Millev.)

Enfin tout ce qu'amour a de *nœuds* plus puissants,
Beauté, gloire, vertus, je trouve tout en elle. (RAC.)

— On ne brise pas un nœud, on le défait, on le dénoue, on le délie, on le tranche, on le coupe, etc. Casimir Delavigne écrit cependant : Et brisant par degrés le *nœud* qui vous rassemble. On ne brise point par degrés ce qui est susceptible d'être brisé; un nœud ne rassemble pas.

— Bosse ou saillie qui vient à l'extérieur d'un arbre, d'un arbrisseau. Le bois d'épine, le bois de cornouiller est tout plein de nœuds. Le tilleul est un bois où il y a peu de nœuds.

En forme d'écusson, d'un arbre fructueux,
D'autres vont enlever l'écorce avec ses *nœuds*. (Ross.)

Reçois cette houlette :
D'un bois à *nœuds* égaux moi-même je l'ai faite.
(TISSOT.)

— Certaine partie, fort serrée et fort dure, qui se trouve quelquefois dans l'intérieur de l'arbre. Ce bois ne saurait se fendre droit, il a trop de nœuds. Cette poutre s'est rompue à cet endroit parce qu'il y avait un nœud. Nœuds de sapin.

— Fig. Marot disait qu'il fallait raboter les gros *nœuds* de la langue.

— Endroits où la tige des graminées et de quelques autres plantes, telles que la vigne, le fenouil, etc., est renflée et comme articulée. Il faut tailler la vigne au second, au troisième nœud. Des cannes à nœuds, à petits nœuds. Il y a plus de nœuds à la paille de froment qu'à celle d'avoine. ‖ Quand dans une plante une partie se fait remarquer par le nombre ou les dimensions de ses nœuds, on lui donne l'épithète de *noueuse*. ‖ Le connectif est appelé par Mirbel *nœud de l'anthère*. ‖ *Nœud vital.* La ligne médiane qui, dans la masse homogène de l'être végétal, existe au collet de la plante, entre la racine et la tige.

— Espèce de roseau jaunâtre qui croît dans les Indes orientales. Son nom lui vient de la quantité de nœuds dont sa tige est couverte de distance en distance. On s'en sert pour faire des cannes.

— L'article, la jointure des doigts de la main. Le nœud du petit doigt, du doigt du milieu.

— Par anal. Cette partie du gosier ou de la gorge qu'on nomme autrement le larynx. Le nœud de la gorge.

— Fam. *Ce ris ne passe pas le nœud de la* gorge. Il n'est pas naturel, il est forcé.

— Se dit des os qui forment la queue du cheval, du chien, du chat, etc. Couper à un cheval deux nœuds de la queue.

— Anc. cost. milit. *Nœud de cordelières.* Nom donné dans le siècle dernier, vers le temps où les épaulettes s'introduisirent dans l'uniforme, à une des parties du dessus de la frange des épaulettes des officiers supérieurs. ‖ *Nœud d'épaule.* Ornement qui tenait autrefois la place de l'aiguillette d'uniforme. ‖ *Nœud d'épée.* Genre de dragonne que les officiers portaient soit à la cour et n'étant pas en uniforme, soit dans les cas de deuil. ‖ Rosette de ruban dont on ornait communément la garde de l'épée.

— Ant. *Courroies à nœuds.* Instrument dont les anciens Perses se servaient pour compter. ‖ *Nœud d'Hercule.* V. CEINTURE DE VIRGINITÉ.

— Archéol. Sorte d'enlacement de cordes avec lequel on fermait les portes, avant que les serrures fussent en usage.

— Astron. Chacun des deux points d'intersection de deux grands cercles dans la sphère apparente du ciel, notamment ceux où l'orbe, cliptique. Les nœuds de la lune. Les nœuds de Jupiter. ‖ Le *nœud ascendant* de la lune est le point où la lune coupe le plan de l'orbe terrestre en dessus pour s'avancer vers le nord. ‖ Le *nœud descendant* est celui où elle le coupe en dessous pour passer vers le sud. ‖ Ces deux points ne sont pas fixes; ils ont un mouvement rétrograde, ou contraire à celui de la lune.

— Chass. Se dit de certains morceaux de chair qui se lèvent aux quatre flancs du cerf

— Chir. Tumeur dure qui se nomme autrement *nodus*. ‖ Concrétions qui se forment autour des articulations des doigts chez les goutteux. ‖ Renflements qu'on observe, dans quelques cas pathologiques, sur le trajet des vaisseaux lymphatiques ou sanguins, sur les nerfs. V. NODUS. ‖ *Nœud d'emballeur.* Bandage dont on se sert pour arrêter les hémorrhagies de l'artère temporale ou de ses branches.

— Construct. Se dit des parties saillantes dans lesquelles passe la branche ou l'axe de l'espèce de charnière qui porte le nom de *fiche à nœuds*. ‖ *Nœud de soudure.* Renflement que

forme la soudure employée à réunir deux tuyaux de métal.

— Geol. Point où des chaînes de montagnes se réunissent en un système.

— Géom. Se dit du point où une courbe revient sur elle-même et se coupe en formant une espèce de boucle. La lemniscate est une courbe à nœuds.

— Hist. *Ordre du nœud.* Nom d'un ordre militaire du royaume de Naples, institué par la reine Jeanne et le prince Louis son époux, en 1352 Cet ordre ne subsista point au delà du règne des souverains qui l'avaient établi.

— Ichthyol. Espèce de silure.

— Jeux. *Les nœuds* ou *le côté des nœuds.* Se dit, à la paume, du revers de la raquette.

— Mar. Se dit des nœuds de la ligne de loch, formés à la distance d'environ dix-sept mètres les uns des autres, et par lesquels on estime le nombre de kilomètres que le navire a parcourus. Le vaisseau file tant de nœuds à l'heure. Un bâtiment qui fait 4 kilomètres à l'heure file six nœuds ou six milles. || Il y a en marine des nœuds de tant d'espèces, et de complications si différentes, qu'il suffit de faire connaître le nom des principaux. Nœud d'aiguille, de bois. Nœud coulant, plat Nœud d'aguis, d'écoute, de bouline, de jambe de chien, de hauban, de tire-violle, de vache, de gueule de raie, de gueule de loup, de cul de porc, de tête d'alouette, de tête de mort, de demi-clé, etc.

— Mus. Assemblage de quatre notes d'agrément, que l'on appelle plus souvent *groupe.* || Se dit des endroits ou les branches d'une trompette sont soudées. || Point de repos d'une corde qui vibre, non dans sa totalité, mais dans ses parties aliquotes.

— Phys. et mus. Point fixe où une corde vibrante se divise en aliquotes qui rendent un son ou relation harmonique avec celui de la corde entière. Quand on pince une plus petite corde à côté d'elle, au lieu de vibrer dans sa totalité, elle ne le fait que par la portion de sa longueur correspondante, et les points immobiles, qui marquent les divisions, en remplissant jusqu'à un certain point l'office des chevalets, sont les nœuds.

— Sculpt. Se dit des parties dures, dans la substance du bois, du marbre, de la pierre, que l'on travaille.

— Techn. *Nœud d'artificier.* Suite de trois ou quatre boucles de ficelles croisées lâche, pour fixer la ficelle principale pendant qu'on lie les bouts de celle-ci. || *Nœud de chirurgien.* Nœud où le fil passe deux fois par le même endroit. || *Nœud de charrue.* Espèce de nœud coulant à plusieurs circonvolutions, que l'on fait autour d'une pièce de bois pour la tirer ou la soulever. Le nœud de charrue est employé dans les charrois et l'artillerie. || Se disait, dans l'ancienne verrerie, d'un gros bouton qui demeurait au milieu des plats de verre soufflés. On l'appelait aussi *nombril, boudine* ou *œil-de-bœuf.* || Se dit, chez les ouvriers en fer ou en métal, des diverses divisions qui se font dans les charnières des compas, fiches ou couples des portes ou fenêtres par où passe le clou de la rivure. || Ornement qu'on voit entre le corps et le pied d'une aiguière ou autre ouvrage de cette nature.

— Véner. Se dit des muscles en saillie, sur les flancs du cerf. Voilà un cerf qui a de gros nœuds.

— Comme le *d* ne sonne jamais dans ce mot, il ne peut entrer au singulier dans un vers, devant un mot qui commence par une voyelle. Un nœud assorti présenterait un hiatus.

NOGAÏ. adj. et s. m. Géogr. Nom d'un peuple d'origine tartare, dans le nord de la Russie. Les Nogaïs ou Tartares Nogaïs sont nomades pour la plupart. Environ 300,000 familles.

NOGARO. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Condom (Gers) ; 1,600 hab. C'était le chef-lieu du Bas-Armagnac ou noir Armagnac.

NOGENT-LE-ROI. (en lat. *Novigentium;* du celt. *no*, *nor*, de *naou*, pente; *guen*, embouchure; *ty*, habitation ; c'est-à-dire Ville sur la pente d'une colline, à la chute d'une petite rivière). Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Chaumont en Bassigny (Haute-Marne) ; 2,400 hab. || NOGENT-LE-ROI. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Dreux (Eure-et-Loir) ; 1,800 hab.

NOGENT-LE-ROTROU. Géogr. Ch.-l. d'arr. (Eure-et-Loir) ; 6,900 hab.

[illegible] (Aube) ; 3,400 hab. En 1814, il se livra près de Nogent un combat acharné entre les Français et les alliés.

NOGROBE. s. m. Conchyl. Genre de coquilles univalves fossiles, qui se trouvent à Amboine.

NOGUET. s. m. Techn. Grand panier d'osier très-plat, arrondi et soutenu par une seule anse transversale. Les femmes le portent ordinairement sur la tête, et les hommes le tiennent à la main par l'anse.

NOGUETTE. s. f. Se disait autrefois d'une revendeuse de toiles et de dentelles. || Dans le siècle dernier, il se disait encore familièrement, à Paris, des filles de boutique employées chez les marchandes lingères, et particulièrement de celles qui étaient établies au Palais.

NOH. Relig. Nom du premier homme, selon les Hottentots.

NOHEMIEN. s. m. Hist. relig. Membre d'une secte musulmane qui attribue à Dieu le pouvoir de faire du mal.

NOIR, OIRE. adj. (du lat. *niger*). Qui est de la couleur la plus obscure, et la plus opposée au blanc. Une barbe noire. Des cheveux noirs. Un cheval noir. Un drap noir. Un habit noir. Robe noire. Encre peu noire. Raisin noir. Bile noire. Noir comme jais. Noir comme de l'encre. Noir comme du charbon, comme la cheminée. Noir comme un corbeau. Noir comme un diable. Noir comme un Maure, comme un Ethiopien. Les hommes de race noire, de la race noire. Quand mes cheveux plus *noirs* ombrageaient mon visage. (Boil.) Ils arborèrent sur la brèche un drapeau *noir*, et soutinrent plus d'un assaut. (Volt.) Il tenait à la main une large lettre couverte de cinq cachets *noirs.* (De Vigny.)

— Phys. Se dit d'un corps qui ne transmet ni réfléchit aucune espèce de lumière, de sorte que le noir parfait est une privation totale de lumière transmise ou réfléchie. Ainsi moins un corps transmet ou réfléchit de lumière, plus il est noir, et s'il n'en transmet et qu'il n'en réfléchisse point du tout, il est parfaitement noir. Ces sortes de corps absorbent ou éteignent l'action de la lumière, il ne devrait donc venir à nos yeux aucune sorte de lumière des corps de cette espèce. Mais, lorsque nous regardons un corps noir, ce n'est pas lui que nous voyons, ce sont les surfaces éclairées ou lumineuses qui l'environnent et qui lui servent comme de champ. Par exemple, lorsque nous lisons un livre, ce ne sont point les lettres qui font impression sur le fond de nos yeux, c'est le blanc du papier qui est entre elles, puisque c'est de là seulement qu'il nous vient de la lumière. Tous les corps noirs devraient nous paraître comme de simples taches ou comme des ombres, s'ils étaient parfaitement noirs, mais ordinairement ils ne le sont pas. Ainsi, si nous distinguons leurs parties, si nous en apercevons les reliefs, cela vient de ce que les parties les plus saillantes et les plus éclairées se détachent des autres par des nuances plus ou moins claires, et par des reflets de lumière qui en font sentir les contours. Sans ces reflets, ces corps ne paraîtraient que comme de véritables ombres.

— S'empl. souvent pour désigner des animaux ou des plantes d'une couleur plus ou moins foncée, ou qui sont plus noirs que d'autres du même genre ou de la même famille.

— *Cheval noir mal teint.* Cheval dont la couleur noire tire sur le roux.

— Autrefois, lorsqu'on tirait à la milice, il y avait des billets blancs et des billets noirs, ceux qui tiraient ces derniers étaient miliciens, les autres étaient libres.

— Se dit de certaines choses qui approchent de la couleur noire. Du pain noir. Cette personne a la peau noire. Des yeux noirs. Des dents noires. Les yeux *noirs* ont plus de force, d'expression et de vivacité. (Buff.) Les campagnes sont *noires* et arides, comme si le feu les avait brûlées. (Rayn.)

— Le peuple appelait le commissaire de police *bête noire.*

— *Bêtes noires.* Certaines bêtes comme le sanglier, par opposition aux bêtes fauves.

— *Viandes noires.* Certains animaux dont la chair tire un peu sur le noir, comme le lièvre, la bécassine, etc., à la différence des autres viandes qui sont blanches, comme le veau, le poulet, etc. Préférer la viande noire à la viande blanche. || On dit aussi des animaux mêmes, que c'est de la *viande noire.*

— *Blé noir.* Blé qu'on nomme autrement *sarrasin.*

— Livide, meurtri. On l'a tant battu, qu'il en est tout noir. Avoir la peau toute noire des coups qu'on a reçus.

— Obscur. Nuit noire. Des cachots, des antres noirs. Une chambre noire. Il y fait noir comme dans un four. Le temps est noir. Une nuée noire. Voyez ces plages désertes, ces tristes contrées où l'homme n'a jamais résidé, couvertes ou plutôt hérissées de bois épais et *noirs.* (Buff.) Tout à coup une *noire* tempête enveloppa le ciel. (Fén.)

— Sert souvent à qualifier ce qui a rapport aux enfers. De Styx et d'Achéron peindre les *noirs* torrents. (Boil.)

— *Froid noir.* Le froid qu'il fait quand le temps est fort couvert.

Et, dès que l'Aquilon, ramenant la froidure,
[illegible]
Jouit l'hiver des biens conquis durant l'été.
(Boileau.)

— *Chambre noire* ou *obscure.* Chambre dans laquelle on intercepte toute lumière extérieure pour y introduire ensuite des rayons solaires directs ou réfléchis qu'on soumet à diverses analyses. || On donne plus particulièrement ce nom à des instruments d'optique de formes très-variées, à l'aide desquels on voit, sur un papier blanc ou sur un verre dépoli, une peinture exacte, mobile, et pour ainsi dire animée de tous les objets extérieurs.

— Sale, crasseux. Se dit surtout du linge et des mains. Son linge est toujours noir. Mains noires.

— Fig. Triste, morne, mélancolique. Esprit noir et rêveur. Humeur noire. Vapeurs noires qui montent au cerveau. Noir chagrin. Les noirs soucis. Un noir pressentiment. Des idées noires. La mélancolie couvre de son voile *noir* tous les objets. (Boiste.) Les *noirs* soucis, l'ennui, la tristesse n'approchent pas plus d'ici que le vice et le remords dont ils sont le fruit. (J.-J. Rouss.) Les rêveries sont quelquefois si *noires* qu'elles font mourir. (Mme de Sévigné.) Ils trouvent les *noires* inquiétudes, la terreur et le désespoir assis au chevet de leur lit de mort. (Rayn.) Ils ne portent plus ces vains diadèmes, dont l'éclat cache tant de craintes et de *noirs* soucis. (Fén.)

— *Il voit tout noir, il voit en noir, il voit noir, il voit bien noir.* Il est sujet à prendre les choses du côté fâcheux, à prévoir les événements tristes et funestes.

— *Bile noire, vapeur noire.* Se disait des vapeurs mélancoliques qui montent au cerveau.

— *Livres noirs.* Livres de magie.

— Fig. Se dit des crimes, des mauvaises actions. Crime extrêmement noir. Noire trahison. Malice noire. Noire ingratitude. Noire calomnie. Noir attentat. Fut-il jamais d'action plus noire? Avoir l'âme noire. Chaque nation a vu des esprits *noirs* et superbes oser blasphémer tout haut qu'il n'y a point de Dieu. (Mass.) Vous trouver si *noir* et si indigne, lorsque ceux dont l'élévation était votre ouvrage vous oublient. (Id.) Est-ce un crime après tout si *noir* et si grand? (Boil.) Est-il rien de plus *noir* que ta lâche action? (Mol.)

Traître ! pour les Romains tes lâches complaisances
N'étaient pas à mes yeux d'assez *noires* offenses !
(Racine.)

Ces hommes. . . . .
Qui tout blancs au dehors, sont tout *noirs* au dedans.
(Boileau.)

— Se dit des objets qui s'en rapprochent plus ou moins.

Non, je ne croirai point, ô ciel, que ta justice
Approuve la fureur de ce *noir* sacrifice. (Racine.)

Alors, ce fut alors, sous ce vrai Jupiter,
Qu'on vit naître ici-bas le *noir* siècle de fer. (Boileau.)

— Se dit aussi des personnes qui les commettent. Faire un homme bien noir, le dépeindre bien noir.

— Se prend quelquefois pour Malheureux, funeste.

Sous un nom emprunté sa *noire* destinée
Et ses propres fureurs ici l'ont amenée. (Racine.)

— *Rendre noir.* Diffamer, faire passer quelqu'un pour méchant, pour criminel. Rendre quelqu'un bien noir dans une affaire.

Selon que vous serez puissant ou misérable,
Les jugements de cour vous rendront blanc ou *noir.*
(La Fontaine.)

— Se dit quelquefois des choses dans un sens analogue. Ce qui fut blanc au fond rendu *noir* par les formes. (Boil.)

— Prov. *Il n'est pas si diable qu'il est noir.* Il n'est pas si méchant qu'il le paraît. || *Cet homme est ma bête noire.* Il est pour moi l'objet d'une aversion particulière.

— On dit d'un lieu obscur, qu'*il y fait noir comme dans un four.*

— Prov. *Le temps est bien noir, il pleuvra des prêtres.* Se dit à cause du costume noir des ecclésiastiques. || *N'y voir que du blanc et du noir.* Se dit d'un homme qui tient un livre à la main et qui ne sait pas lire, ou ne voit pas assez clair pour distinguer les lettres. || *Vendre du noir.* En faire accroire à quelqu'un, le tromper. || On dit qu'on a *les yeux pochés au beurre noir*, quand on les a meurtris.

— Prov. et fig. On disait d'un homme qui rentrait dans la conversation par une impertinence, par quelque chose hors de propos, qu'*il rentrait de piques noires, que c'était rentrer de piques noires.*

— Poét. *L'onde noire.* Le Styx. || *Passer l'onde noire.* Mourir.

— Chim. *Étain noir.* Nom qu'on donnait autrefois à l'étain.

— Géogr. *Mer Noire.* Mer située entre l'Europe et l'Asie ; elle communique avec la Méditerranée par la mer de Marmara et l'Archipel. On l'appelait dans l'antiquité Pont-Euxin, par euphémisme, mer hospitalière, tant à cause des dangers de sa navigation, qu'à cause des peuples farouches qui habitaient les pays voisins. || *Forêt Noire.* V. FORÊT. || *Montagnes Noires.* Chaîne de montagnes en France, dans les Cévennes. || On donne le même nom à une chaîne de Mozambique.

— Grav. *Manière noire.* Manière de graver en taille-douce, qui consiste à couvrir d'abord entièrement le cuivre de points uniformes et à [illegible] moins clairs. Gravure à la manière noire. Estampe à la manière noire. || *Estampe trop noire.* Estampe dans laquelle le graveur n'a pas ménagé assez de parties claires et de demi-teintes, ou bien dont, par un vice d'impression, les parties noires sont trop fortement marquées.

— Hist. angl. *Maille noire.* S'est dit d'un tribut que les habitants des basses terres de l'Écosse payaient aux caterans des Highlands, pour que ceux-ci épargnassent leurs troupeaux.

— Hist. ecclés. *Procession noire.* Celle que les prêtres d'une paroisse font quelquefois revêtus d'ornements noirs. A Malte, on faisait tous les vendredis une procession noire où les membres du clergé marchaient le visage couvert d'un voile noir. || *Moines noirs.* S'est dit des Bénédictins, qui étaient entièrement vêtus de noir. || *Chambre noire* ou *chapelle noire.* S'est dit, dans quelques couvents, d'un endroit obscur où les religieux se donnaient la discipline. || Par une espèce d'antiphrase et d'allusion à l'usage qui précède, ces deux expressions ont été appliquées à un jeu de paume.

— Hist. fr. *Impartiaux noirs.* V. NOIRS.

— Hist. or. *Mouton noir.* V. MOUTON.

— Jeux. *La couleur noire.* V. NOIRS.

— Anc. prat. *Monnaie noire.* Monnaie de cuivre.

— Myth. *Le dieu noir.* Pluton, dieu des enfers. || *Noire.* Nom sous lequel Cérès avait une grotte sur le mont Elaïus, près de Phigalie. Les habitants de cette ville convenaient bien du commerce forcé que Cérès avait eu avec Neptune ; mais ils ajoutaient que Cérès, outrée et inconsolable de l'enlèvement de Proserpine, prit un habit noir, s'enferma dans une grotte et y demeura longtemps cachée. Depuis, les Phigaliens regardèrent cette grotte comme sacrée.

— Pathol. *Maladie noire.* Deux états pathologiques différents sont décrits, sous ce nom, dans les écrits d'Hippocrate. L'un semble appartenir aux lésions organiques du foie ou de la rate, et l'autre à celles de l'estomac. La couleur noire des vomissements, celle de la peau, ont été regardées généralement comme l'origine du nom sous lequel est décrite cette affection, quoique ni l'un ni l'autre de ces phénomènes n'appartienne à la seconde des maladies comprises sous le titre de maladie noire. || Négligeant même tous les autres symptômes et concentrant sur un seul l'attention que réclamait l'ensemble des phénomènes, on a cru depuis pouvoir qualifier du même nom, ou regarder du moins comme analogues, une foule d'états morbifiques où des vomissements noirs se sont manifestés.

— *Le prince Noir.* Prince anglais, fils d'Édouard III.

— Dans le style soutenu et surtout en poésie, on peut donner à cet adjectif, pris au moral, un complément amené par la préposition *de.*

Quand la Discorde encor toute noire de crimes,
Sortant des Cordeliers pour aller aux Minimes.
(Boileau.)

Celui que tu nourris court vendre ton image,
Noire de sa méchanceté. (Gilbert.)

— Dans le sens propre, il se met ordinairement après son substantif. Un habit noir. Une barbe noire. De la bile noire. || En vers et au figuré, même en prose, dans le style soutenu, il peut se placer avant le substantif. Un noir limon. On ne dit pas Un noir crime, une noire malice, mais on dit Un noir attentat, une noire trahison, ces noirs artifices, ces noirs abîmes, les noirs soucis. Offre une brebis *noire* aux *noires* déités. (Del.)

Mais il le faut ici confesser à sa gloire,
Son cœur n'enferme point de malice si *noire.* (Rac.)

O toi, de mon repos, compagne aimable et sombre,
A de si *noirs* forfaits prêteras-tu ton ombre? (Rac.)

NOIR. s. m. La couleur noire. Le noir est l'absence de toutes les couleurs ; il consiste dans une privation plus ou moins parfaite des rayons lumineux transmis ou réfléchis ; en sorte qu'un corps est noir lorsqu'il ne réfléchit ni ne transmet le fluide lumineux. Un beau noir. Noir de jais. Un vilain noir. Noir foncé. Sur le sol aride et brûlant de l'Ethiopie, la poule se revêt de plumes d'un *noir* foncé. (Virey.)

— *Noir d'Allemagne.* Mélange de lie de vin, d'ivoire et de noyaux de pêches brûlés et réduits en poudre, dont les imprimeurs en taille-douce se servent pour l'impression des gravures. || *Le noir d'impression* provient de la préparation du bleu de Prusse. Il tire un peu sur le bleu. || *Noir d'ivoire, noir de velours.* Ivoire brûlé et réduit en poudre, à l'usage des peintres. || *Noir d'os.* Noir que l'on obtient particulièrement des os des pieds de moutons. Il est employé dans la peinture, dans la fabrication des papiers peints et du cirage. || *Noir de moteur en cuivre.* Poudre noire qui provient de l'ivoire brûlé. || *Noir d'Espagne.* Liége brûlé dont les Espagnols ont, les premiers, imaginé de se servir, et dont on fait usage dans les arts. || *Noir de cadran.* Noir d'écaille broyé avec de l'huile d'aspic. || *Noir de fumée, noir à noircir.* Suie que donne la fumée de la poix-résine, des substances huileuses impures, des morceaux de bois de sapin, etc. || *Noir de lampe.* Noir de fumée d'une grande beauté, que l'on obtient en brûlant des huiles dans des quinquets à becs simples, placés au dessous d'une plaque métallique. Ces noirs servent à la fabrication de l'encre, et principalement de l'encre de Chine. || *Noir de terre.* Sorte de charbon minéral qu'on emploie dans la peinture à fresque. || *Noir de corroyeur*, [illegible] noir appliqué sur les cuirs [illegible] se nomme *noir de [illegible].* || *Noir végétal.* Charbon de bois broyé, que l'on emploie pour l'épuration des sirops, la filtration des eaux potables, l'épuration des huiles, la peinture, l'art du confiseur. || *Noir de vigne.* Noir qui s'obtient des sarments brûlés. || *Noir de pêche.* Noir qui se fait avec les noyaux de ce fruit. || *Noir d'Espagne.* Noir préparé avec des rognures de liége, etc. || *Noir animal.* Charbon animal qu'on obtient en général en chauffant au rouge blanc des os en vase clos. Son principal usage est de décolorer les liquides. On peut restituer à ce produit, déjà mis en contact avec des substances liquides, ses premières propriétés, par la revivification, soit à l'aide de la chaleur, soit par le traitement au moyen des acides, par les alcalis, la fermentation, etc. Une autre propriété du charbon animal est d'enlever l'odeur des substances organiques en décomposition. || *Noir en grain.* Poudre grossière de noir animal ; il peut être revivifié avec avantage. || *Noir fin.* Poudre

fine de noir animal qui, après avoir servi au raffinage du sucre, ne peut plus être employée que comme engrais. ‖ *Noir animalisé.* Noir obtenu par la calcination en vases clos de mélanges dans lesquels entrent des substances organiques, et qui ôte instantanément toute odeur infectante aux matières auxquelles il est mêlé.

— Ce qui est de couleur noire. Teint en noir. Chambre tendue de noir. Barbouiller une muraille de noir. S'habiller de noir. Porter le noir. Etre en noir. Il y a autant de différence de l'un à l'autre, que du blanc au noir.

— On tend de noir les maisons et les églises où l'on fait quelque cérémonie funèbre. En France on porte le deuil en noir; en Turquie, en bleu ou en violet; à la Chine, en blanc; en Ethiopie, en gris.

— Blas. Le noir s'appelle *sable*.

— Alchim. La couleur de la pierre dans un certain temps de l'opération.

— Fig. et fam. *Passer du blanc au noir, aller du blanc au noir.* Passer d'une opinion à l'opinion contraire, passer d'une extrémité à l'autre.

— Prov. et par exagérat. *Si vous lui dites blanc il vous répondra noir.* Il se plaît à contredire.

— Fam. *Mettre du noir sur du blanc.* Ecrire, composer.

— On dit d'un homme qui tient un livre, et qui ne sait pas lire, ou qui ne voit pas assez clair pour le faire, qu'*il n'y connaît que le blanc et le noir.*

— Se dit, dans les tirs, du centre de la cible, qui est marqué par un rond noir au milieu d'un cercle blanc. Mettre dans le noir.

— *Voir tout en noir.* Voir tout sous un aspect sinistre. L'humeur et la peur font voir tout en *noir;* et où tout est *noir,* on ne voit plus rien. (De Ségur.)

— Fig. et fam. *Faire du noir, broyer du noir, s'enfoncer dans le noir, dans son noir.* Se livrer à des réflexions tristes, à des pensées mélancoliques, sombres.

— Prov. *Vendre du noir.* Tromper quelqu'un, lui en faire accroire.

— *Gare le pot au noir.* Métaphore empruntée du jeu qu'on appelle *au pot cassé.* On attache au plancher un pot de terre fêlé, où l'on a mis du noir à noircir ou de la suie. Les joueurs, les yeux bandés, et ayant chacun à son tour un bâton à la main, frappent en l'air à tout hasard, jusqu'à ce que quelqu'un atteignant le pot, le fasse tomber en pièces: Gare alors le pot au noir.

— B.-arts. *Tirer au noir* ou *pousser au noir.* Se dit d'un tableau dans lequel les ombres et les demi-teintes noircissent par l'action du temps. Les ouvrages du Poussin tirent au noir. ‖ S'emploie dans le langage de l'art en parlant des bruns ou des ombres d'un tableau ou d'une estampe, particulièrement lorsqu'il s'agit de blâmer l'abus ou l'exagération de ces tons, comme lorsqu'on dit qu'*il y a trop de noir dans un tableau,* ou d'une estampe, que les passages des blancs aux noirs ne sont pas assez ménagés, etc.

— Agric. Sorte de rouille qui attaque les moissons; elle est produite par une espèce de champignon épiphyte.

— Nègre. Se dit par opposition à Blanc. Un noir et un blanc. L'Evangile ne fait aucune distinction des blancs et des *noirs* dans ses préceptes de charité. (Boiste.) La raison a tenté d'expliquer la couleur des *noirs* par des inductions tirées des phénomènes de la chimie. (Rayn.)

— NOIRS. s. m. pl. Hist. Troupe considérable de brigands, qui fit de grands ravages en Angleterre, vers 1723.

— Hist. fr. Membres du côté droit de l'Assemblée constituante, pendant qu'elle siégeait au Manége; les membres du côté gauche furent appelés *les blancs.* Les modérés étaient appelés *impartiaux noirs* ou *impartiaux blancs,* selon le côté vers lequel ils penchaient ‖ *Ami des noirs.* Membre d'une société fondée à Paris en 1790, dans le but d'appliquer aux colonies françaises les principes consacrés dans la Déclaration des droits de l'homme. ‖ *Commerce des noirs.* V. TRAITE.

— Hist. or. Les Abbassides.

— Ornith. *Noir-aurore.* Gobe-mouches d'Amérique. ‖ *Noir-bleu.* Espèce d'oiseau-mouche. ‖ *Noir-bouillard.* Un des noms vulgaires du chevalier brun ou de la barge. ‖ *Noir-manteau.* Espèce de goéland à manteau noir. ‖ *Noir-souci,* [illegible] du genre des gros-becs.

— Bot. *Noir-prun.* Nom vulgaire du nerprun purgatif. ‖ *Noir-veiné.* Espèce d'agaric.

— Erpét. *Noir et fauve.* Espèce de serpent qui porte ces deux couleurs.

NOIRA. s. m. Ornith. Espèce de perroquet de l'île de Java.

NOIRÂTRE. adj. des 2 g. (du fr. *noir,* et du lat. *ater,* noir, c'est-à-dire très-noir, première acception de ce mot). Qui tire sur le noir, qui approche du noir. Couleur noirâtre. Eau noirâtre. Teint noirâtre.

— Hist. nat. S'emploie souvent en parlant des animaux ou des plantes.

— On dit Une boue noirâtre, c'est-à-dire, qui est grise; mais on se gardera bien de dire De l'encre noirâtre.

NOIRAUD, AUDE. adj. Fam. Qui a les cheveux noirs et le teint brun. Un homme noiraud. Une femme noiraude.

— S'empl. substantiv. Un gros noiraud. Une petite noiraude.

NOIRAUD. s. m. Ichthyol. Espèce d'acanthure, poisson de la mer Rouge.

NOIRCEUR. s. f. (rad. *noir*). Qualité qui fait qu'un corps est noir, paraît noir, c'est-à-dire, ne transmet ni ne réfléchit aucune espèce de couleur. La noirceur de l'ébène, de l'encre. La noirceur des cheveux, des sourcils. La noirceur de la peau. Si la *noirceur* de la peau chez les nègres était l'effet d'une cause purement occasionnelle, extérieure, pourquoi serait-elle donc héréditaire en tous lieux et constante dans toutes les générations? (Virey.)

Le corbeau délateur, puni par Apollon,
Vit changer en *noirceur* la blancheur de son lustre.
(Desmarais.)

D'un poil déjà blanchi mélangeant sa *noirceur,*
Sa barbe étale aux yeux son inculte épaisseur.
(Delille.)

Ainsi, lorsque les vents, méditant le ravage,
Pour forcer leur prison réunissent leur rage,
Une épaisse *noirceur* couvre l'onde immobile.
(L. Racine.)

— Tache noire. Avoir des noirceurs au visage, une noirceur à la jambe.

— Pathol. Se dit de la couleur noire qui vient d'une cause morbifique. La noirceur du sang. La noirceur de la graisse, de la bile, etc.

— Fig. Sombre tristesse. J'ai quelquefois dans ces bois des rêveries d'une telle *noirceur,* que j'en reviens plus changée que d'un accès de fièvre. (Mme de Sévig.) Pardonnez-moi d'égayer un peu la *noirceur* que ma transplantation répand dans mon âme. (Volt.)

Compagne de mes jours trop orageux, trop sombres,
Vous seule éclaircirez la *noirceur* de leurs ombres.
(Voltaire.)

— Fig. Avec son mérite et sa valeur qui percent même la *noirceur* de sa misère. (Mme de Sévigné.)

— Fig. Atrocité d'une action, d'un caractère. La noirceur d'un crime. La noirceur de son ingratitude, de son infidélité, de sa trahison. La noirceur d'un attentat. Noirceur d'une action. La noirceur de son âme. Dans toute leur *noirceur* retracez-moi ses crimes. (Rac.) D'un empoisonnement vous craignez la *noirceur.* (Id.) Peut-on pousser plus loin la fourbe et la *noirceur?* (La Harpe.)

De ces femmes souvent l'hypocrite *noirceur,*
Au moins pour un mari garde quelque douceur.
(Boileau.)

— Atteinte portée avec mauvaise intention à la gloire, à la renommée, à la considération, ou même aux simples avantages personnels que possèdent les autres. Faire à quelqu'un une noirceur, cent noirceurs. C'est une noirceur. Dire des noirceurs contre quelqu'un. Le méchant vit de *noirceurs;* le féroce, de sang; le cruel, de larmes. (D'Artaize.)

Des hommes décriés, sans talents, sans honneur
Nous tiendront dans la crainte, à force d'infamie,
Et verront à jamais leurs *noirceurs* impunies.
(Gresset.)

NOIRCI, IE. part. pass. du v. Noircir. S'empl. adjectiv. Muraille noircie. Papier noirci.

— *Noirci de.* Les païens adoraient des dieux noircis de crimes. Il faut avoir l'esprit *noirci* de mélancolie pour me[ner] une vie sauvage, et se tenir toujours dans l'obscurité. (St-Evrem.)

— *Noirci par.* Visage noirci par le soleil.

Que déjà vingt lauriers, ô foudre de bataille,
Couronnent tes faisceaux *noircis* par la mitraille.
(Belly.)

NOIRCIR. v. a. 2e conj. (du lat. *nigrescere,* devenir noir). Rendre noir. Noircir une muraille. Le soleil noircit le teint. Le cachou noircit les dents. La vapeur des boues et le mauvais air noircissent l'or et l'argent. Un feu qui *noircit* ce qu'il ne peut consumer. (Mass.) Le foie de soufre ou sa seule vapeur *noircit* et altère l'argent. (Buff.) Transportons-nous sur le sol aride et brûlant de l'Ethiopie, et voyons le soleil verser perpétuellement des flots d'une vive lumière qui *noircit,* dessèche et charbonne, pour ainsi parler, les hommes, les animaux, les plantes exposés à ses ardents rayons. (Virey.)

— Fig. *Noircir l'esprit.* Y faire naître des pensées tristes, sombres. Cette lecture m'a noirci l'esprit. Il n'y a que les plaisirs innocents qui laissent une joie pure dans l'âme; tout ce qui la souille, l'attriste et la *noircit.* (Mass.) Ce spectacle trouble la raison, *noircit* l'imagination. (Id.) De quoi n'est pas capable un cœur que la jalousie *noircit* et envenime. (Id.)

[illegible] a bien noirci du papier dans cette affaire. *Noircir* d'insipides papiers. (Boil.)

— Fig. La peureuse et vaine appréhension des maux qui peuvent advenir, affliger et *noircir* de fumée toute la beauté et sérénité de l'âme. (Charr.)

— Mar. Enduire les vergues et les mâts d'une composition faite de noir de fumée et de goudron, ou d'huile et de noir de fumée.

— Fig. Diffamer, faire passer pour méchant, pour infâme. La calomnie peut noircir l'homme le plus innocent, la conduite la plus pure. Cette accusation l'a beaucoup noirci. Noircir la réputation de quelqu'un. Noircir la mémoire de quelqu'un. Ces hommes dont l'unique emploi est de *noircir* auprès des grands ceux qui leur déplaisent. (Mass.) Ciel, que j'ose opprimer et *noircir* l'innocence! (Rac.) Mais toi qui ne crains pas qu'un rimeur te *noircisse.* (Boil.) Habile seulement à *noircir* les vertus. (J.-B. Rouss.)

Et comment souffrez-vous que d'horribles discours
D'une si belle vie osent *noircir* le cours? (Rac.)

— Il se prend quelquefois en bonne part dans le sens de Flétrir. De ce même pinceau dont j'ai *noirci* les vices. (Boil.)

— *Noircir de.* J'ignore de quel crime on a pu me *noircir.* (Rac.)

— Techn. Faire chauffer des pièces d'ouvrage et les frotter avec de la corne de bœuf pour les garantir de la rouille. Noircir le canon d'un fusil. Noircir une épée, un couteau.

— v. n. Devenir noir. Cheveux qui noircissent. Le teint noircit au soleil. Bois qui noircit au lieu de brûler. Là, rougit la cerise; ici *noircit* la mûre. (Del.) Dans les plaines ardentes et sablonneuses de l'Arabie, le mouton donne sa laine blanche et soyeuse, pour [se hé]risser de poils fauves et rudes comme du crin. Le chat, le bœuf, le lapin y *noircissent* également. (Virey.)

— SE NOIRCIR. v. pron. Rendre noir quelque chose qui nous appartient. Se noircir les cheveux, les sourcils. Se noircir les mains.

— Devenir noir. Cela s'est noirci à la fumée. Ce n'est pas seulement le hâle et la lumière qui noircissent le nègre à la superficie du corps; il se *noircit* encore intérieurement par une sécrétion abondante de matière noire, bilieuse, qui brunit toutes ses humeurs, son sang, sa chair, la substance de son cerveau. (Virey.)

— Etre, pouvoir être noirci. Le cuivre se noircit à la fumée.

— *Le temps se noircit, le ciel se noircit.* Le temps devient obscur, le ciel se couvre de nuages épais.

— Fig. Se rendre odieux, infâme par quelque mauvaise action. Se noircir par des méchancetés. Se noircir d'un crime. Après l'indigne amour dont ton cœur s'est *noirci.* (Quinault.) Tu sais de quels forfaits ma race s'est *noircie.* (Crébillon.)

— S'accuser soi-même. Je ne me *noircis* point pour le justifier. (Rac.)

— S'accuser mutuellement d'une action criminelle. Les méchants se *noircissent* les uns les autres, et font ressortir la blancheur de l'innocence. (Boiste.)

— Syn. comp. NOIRCIR. DÉNIGRER. Celui qui *dénigre* veut nuire; celui qui *noircit* veut perdre. ‖ NOIRCIR. SE NOIRCIR. Les choses sujettes à devenir noires *noircissent;* les choses se *noircissent* lorsqu'elles perdent de leur blancheur et qu'elles deviennent noires. Un objet pourrait *noircir* tout d'un coup; il ne se *noircit* que par degrés. ‖ NOIRCIR. DEVENIR NOIR. Il arrive à ceux qui séjournent quelque temps en Afrique de *noircir.* Un objet blanc devient *noir.*

NOIRCISSEUR. s. m. Anc. techn. S'est dit des ouvriers qui achevaient la peinture noire, le vernis des carrosses. ‖ Ouvrier teinturier qui achève les noirs.

NOIRCISSURE. s. f. Tache de noir. D'où vous vient cette noircissure.

— Anc. techn. Enduit noir des carrosses. Noircissure au vernis.

— Agric. Altération des vins qui prennent une teinte noire.

— Syn. comp. NOIRCISSURE. NOIRCEUR. *Noirceur* est seul d'usage au figuré; *noircissure* ne s'emploie guère que dans les arts.

NOIRE. s. f. Mus. Note qui vaut, pour la durée, le double d'une croche, la moitié d'une blanche.

— Jeux. Se dit des cartes ou des numéros qui portent cette couleur. Cette expression s'emploie au 30 et 40, à la roulette, et par opposition à la rouge. Jouer la noire. La noire a passé dix fois.

— Ichthyol. Espèce de persègue.

NOIRÉ. s. m. Archéol. fr. Monnaie d'argent des comtes de Soissons.

NOIRET. s. m. Bot. V. OREILLE DE NOIRET.

NOIRETABLE. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Montbrison (Loire); 1,900 hab.

NOIRETÉ. s. f. S'est dit pour Noirceur, obscurité.

NOIRICIN. s. m. Hortic. Sorte de raisin qui croît dans la Bourgogne.

NOIRIEN. s. m. Hortic. Nom d'une espèce de raisin du Languedoc.

NOIRLIS. s. m. Hortic. Variété de tulipe.

NOIRMOUTIER. Géogr. Ile de France (Vendée) [illegible] un ch.-l. de cant.; 7,500 hab.

NOIR-MUSEAU. s. m. Art vétér. Dartre qui se développe sur le nez des moutons.

NOIRON. S'est dit pour Néron.

— Nom que plusieurs chroniqueurs donnent à une idole des païens. *On lui fit adorer Noiron,* c'est-à-dire, probablement, on le força de sacrifier au génie de César.

NOIRON. s. m. Hortic. Variété de tulipe. ‖ Variété d'anémone.

NOIR-PLOYANT. s. m. Techn. Tache brune sur le fer, qui indique qu'il est ductile.

NOISE. s. f. (du lat. *noxia* ou *noxa,* qu'on trouve employé dans le sens de débat, querelle). Fam. Querelle, dispute. Grande noise. Chercher noise. Exciter une noise. Chercher noise à quelqu'un. Emouvoir une noise entre deux personnes. Commencer la noise. Avoir une noise ensemble pour une bagatelle. Être auteur d'une noise, cause d'une noise. Eviter noise. Apaiser la noise.

Je connais des maris qui, pour éviter *noise,*
N'ont jamais approché leurs femmes d'une toise,
Et qui ne laissent pas d'avoir en leur maison
Un bon nombre d'enfants qui portent tous leur nom.
(Regnard.)

L'animal le plus fier qu'enfanta la nature,
Dans un autre animal respecte sa figure,
De sa rage avec lui modère les accès,
Vit sans bruit, sans débats, sans *noise,* sans procès.
(Boileau.)

— Dès le temps de Ménage, ce terme n'était plus du bel usage; mais il est toujours de mise dans le style familier.

Les si, les car, les contrats sont la porte
Par où la *noise* entre dans l'univers.
(La Fontaine.)

— On disait, *faire noise,* pour Se réjouir. Plus tard, on ne l'a employé qu'en mauvaise part.

— Prov. *De petite chose vient souvent grande noise.* Les choses les plus futiles peuvent occasionner de vifs débats, de grandes querelles.

— Syn. comp. NOISE. QUERELLE. RIXE. V. QUERELLE.

NOISER. v. n. 1re conj. S'est dit pour Chercher noise, disputer, quereller, faire du bruit.

NOISERAIE. s. f. Agric. Lieu planté de noyers ou de noisetiers.

NOISETIER. s. m. (rad. *noix*). Bot. Genre de la famille des balanifères, division de celle des amentacées, ayant pour type un arbuste appelé autrement *coudrier.* On en cultive plusieurs variétés qui diffèrent par la grosseur, la forme et la couleur des fruits, qu'on appelle noisettes. Le bois sert à faire des fagots, des échalas, des cerceaux. Les charlatans ont longtemps employé ses rameaux pour en former la baguette divinatrice, au moyen de laquelle, disait-on, on découvrait les sources, les mines, les trésors cachés, et même les voleurs, les homicides, les adultères. Noisetier souple, flexible, humble, agreste, sauvage, noueux. Le *noisetier* penché sur les ruisseaux. (Léonard.)

— *Noisetier de Saint-Domingue.* L'omphalier.

— Syn. comp. NOISETIER. COUDRIER. COUDRE. Ces mots servent tous trois à désigner l'arbrisseau qui porte des noisettes, mais le premier en rappelant spécialement l'idée de ce fruit et les deux autres sans la rappeler; mais le second diffère du troisième en ce qu'il fait penser à l'arbrisseau comme plante, à toutes les particularités de sa croissance et de sa culture, tandis que le troisième ne le fait concevoir que comme une sorte de bois, ayant certaines propriétés et susceptible d'être travaillé de telle ou telle façon.

NOISETTE. s. f. (dimin. de *noix*). Espèce de petite noix ou d'amande que porte le coudrier. C'est un fruit d'un goût assez agréable. On peut en extraire une huile siccative, propre à la cuisine et à la peinture. Noisettes franches. Cueillir, casser, manger des noisettes. L'écureuil ramasse des *noisettes* pendant l'été. (Buff.)

— Bot. Fruit à enveloppe osseuse, uniloculaire, monosperme, qui ne s'ouvre point à la maturité, dont le péricarpe est peu ou point distinct de la graine, et qui est souvent enchâssé dans un involucre.

— *Noisette d'Inde.* L'arec. ‖ *Noisette noire.* Petit agaric dont le chapeau est couleur de noisette. ‖ *Noisette de terre.* L'arachide.

— *Pain, beurre qui sent la noisette.* Pain, beurre qui a le goût de la noisette.

— Prov., fig. et pop. *Donner des noisettes à ceux qui n'ont plus de dents.* Donner à quelqu'un dont il n'est plus en état de se servir.

— *Couleur de noisette* ou *couleur noisette.* Gris roussâtre, qui approche de la couleur de la noisette. Drap d'un beau couleur de noisette. Drap noisette. Habit noisette.

— Conchyl. Nom vulgaire d'une coquille du genre bulime.

NOISETTE. s. f. (dimin. de *noise*). Mot que Rabelais a employé par plaisanterie, dans le sens de Petite noise, petite querelle.

NOISETTÉE. s. f. (de *Noisette,* horticulteur célèbre). Bot. Genre de plantes d'Amérique, de la famille des violacées.

NOISEUX, EUSE. adj. (rad. *noise*). S'est dit pour Querelleur. ‖ Tapageur.

NOISIF, IVE. adj. (rad. *noise*). S'est dit pour Qui aime à chercher noise. Celui qui attend à voir trépasser l'auteur duquel il veut combattre [illegible]

NOISILLE. s. f. (pr. *noi-zi-ye;* dimin. de *noix*). S'est dit et se dit encore dans quelques provinces pour Noisette.

NOISILLIER. s. m. (pr. *noi-zi-ié*). Bot. Un des noms vulgaires du noisetier.

NOIX. s. f. (pr. *noa;* du lat. *nux,* fait de *noceo,* nuire, parce que l'odeur du noyer porte à la tête). Bot. Fruit du noyer, consistant en une coque dure et ligneuse, couverte d'une écale verte et contenant un noyau à une seule loge et à une seule graine. Noix verte, nouvelle, huileuse, anguleuse. Un sac, un cent de noix. Abattre, écaler, casser, cerner des noix. Ecale, coquille de noix. Le zeste d'une noix. Une cuisse de noix. De l'huile de noix. Prendre de quelque chose gros comme une noix. Jouer aux noix. Confire des noix. Noix confite.

— L'usage a appliqué ce nom à des fruits ou des portions de fruits d'une consistance solide, ligneuse ou osseuse, qui ne sont pas de véri-

tables noix, mais avec lesquelles on a trouvé quelque ressemblance. Noix muscade. Noix d'Inde. Noix vomique. Noix de coco. Noix d'acajou. || Un botaniste a appelé *noix* les fruits du chêne, les péricarpes des graminées, des labiées, etc. Un autre a donné ce nom au fruit de la lampourde. Un troisième l'applique au cône du cyprès, qui diffère seulement de celui des pins par des bractées très-élargies à leur sommet, disposées en forme de sphère, s'ouvrant à peine au moment de la maturité parfaite.

— *Noix d'acajou*. Semence de l'anarcade de l'Asie et de l'Amérique du Sud. Elle n'est pas produite par l'acajou. || *Noix d'arec*. La graine de l'aréquier de l'Inde, que l'on mêle avec de la chaux d'huîtres pour l'unir ensuite au bétel, et leur mélange être mâché par les Indiens. || *Noix de bancoul*. V. BANCOULIER. || *Noix de banda*. Le fruit du muscadier. || *Noix des Barbades*. Fruit du médecinier cathartique. || *Noix de Bécinba*. Fruit résineux de l'Inde dont l'arbre est inconnu. On en retire, dit-on, une huile héroïque contre les maladies cancéreuses. || *Noix de ben*. Nom improprement donné tantôt au légume du ben oléifère, tantôt à ses semences trigones et à trois ailes. || *Noix du Bengale*. Le mirobolan citrin || *Noix à bijoux*. Un des plus gros fruits du noyer dit *noyer de la Saint-Jean*. || *Noix de Canari*. Fruit d'un arbre résineux des Moluques. On fait du pain avec l'amande. || *Noix de castor*. Fruit d'un arbre non décrit du Sénégal. || *Noix de coco*. Enveloppe de l'amande des cocotiers, et semence coriace du knépier de la Jamaïque. || *Noix de courbaril*. Nom qu'aux Antilles on donne fort improprement aux semences fibreuses du courbaril diphylle. || *Noix de cyprès*. Fruit du cyprès, qui ne diffère du cône du pin que par sa forme globuleuse. || *Noix à diamants* ou *bulbeux à facettes de diamants*. Agaric de la famille des bulbeux. || *Noix d'eau*. Fruit de la mâcre flottante. || *Noix du frêne*. Espèce de bolet qu'on trouve sur le frêne. || *Noix de galle* ou *galle*. Excroissance produite, sur le chêne et sur d'autres arbres, par la piqûre de certains insectes. La noix de galle sert à teindre en noir et à faire de l'encre. || *Noix de girofle*. Fruit de l'arbre dont on retire la cannelle giroflée. || *Noix de gouron*. Graine du sterculier à aiguillons, dont les nègres du Soudan, en Afrique, se nourrissent avec une sorte de délices. || *Noix d'Inde*. Nom que les anciens voyageurs ont donné au fruit du cocotier, et à celui du cacaoyer. || *Noix de jauge*. Nom d'une variété à gros fruit de la noix ordinaire, entre les valves duquel les parfumeurs mettent une paire de gants, et les bijoutiers divers petits colifichets destinés pour étrennes. || *Noix de kola*. Le même fruit que la noix de gouron. || *Noix de Madagascar*. La capsule coriace, trigone et fort grande du ravenal. || *Noix de Malabar*. Fruit du sterculier à feuilles très-entières. || *Noix de marais*. Un des noms de l'acajou à pommes. || *Noix de médecine* ou *noix de médecinier*. Fruit du médecinier cathartique. On donne aussi ce nom au fruit du gratgal des Antilles, et quelquefois à la capsule hérissée du ricin de l'Inde. || *Noix de mésange*. Variété de la noix ordinaire, dont la coque est mince et très-fragile. || *Noix de métel*. Nom de la capsule hérissée de pointes de la stramoine velue. On l'applique aussi quelquefois par extension au fruit épineux de la pomme odorante. || *Noix des Moluques*. La noix vomique et le croton des Moluques. || *Noix muscade*. Semence chaude, huileuse et âcre du muscadier, employée en médecine et en cuisine. || *Noix narcotique*. Fruit des Indes, gros comme une petite prune, qui produit lorsqu'on en mange, des vertiges et un délire qui dure quelquefois deux ou trois jours. On ne sait à quel arbre il appartient. On donne aussi ce nom à la coque du Levant. || *Noix pacanie*. Fruit du noyer pacanier. || *Noix de para*. Fruit du laurier pichurim, qui sert à aromatiser le chocolat d'Espagne. || *Noix de pistache*. Fruit du pistachier, noyau osseux, monosperme, n'ayant aucune ressemblance avec la noix proprement dite. || *Noix de serpent*. Fruit des nandhirobées et de l'ahouai du Brésil. || *Noix de Saint-Gratien*. Fruit d'une variété du noisettier aveline, dont le fruit est oblong et rouge. || *Noix de terre*. Fruit souterrain de l'arachide. On donne aussi ce nom aux racines tuberculeuses du bunion bulbeux. || *Noix vomique*. Petite amande plate, de la forme d'un bouton, grise, ombiliquée, qui est un poison pour l'homme et pour les animaux.

— Conchyl. *Noix de mer* ou *noix marine*. Nom que les marchands de coquilles et les anciens conchyliologistes emploient presque comme [illegible] ampoule. La *noix de mer allongée* n'est qu'une variété de la même espèce ; la *noix de mer fasciée* n'est qu'une variété de la bulle amplustre ; enfin la *noix de mer papyracée* ou la *noix muscade* est la bulle physe. || On donne aussi quelquefois le nom de *noix de mer* au pétoncle velu.

— Péricarpe plus ou moins dur, qui ne s'ouvre pas entièrement, composé de deux valves, presque toujours nu, rarement recouvert d'une enveloppe membraneuse, à laquelle il n'est point adhérent. La surface qui le recouvre est appelée *brou* ; le noyau ou noix est uniloculaire, et renferme une amande contenant une substance huileuse, comme la noix ordinaire, la muscade, etc. La noix s'appelle plus particulièrement *noyau*, lorsque son enveloppe extérieure est succulente, comme dans la pêche, la cerise, la prune ; le brou est moins charnu, d'une saveur amère et désagréable, comme la noix ordinaire, la noix muscade, etc.

— Minér. *Noix vomiques fossiles*. Nom que l'on a donné par inadvertance à des pierres lenticulaires ou numismales.

— Prov. *Le goût de la noix*. L'amorce avec laquelle on trompe quelqu'un, comme on attrape des souris avec une noix. || *Il y va de cul et de tête, comme une corneille qui abat des noix*. Se dit d'un homme qui se porte à quelque chose avec ardeur. || *Marcher comme sur des noix*. Marcher avec peine, comme on marcherait, pieds nus, sur des coquilles de noix. || *Après poisson viennent les noix*. || *Nulle noix sans coque*. || *Qui a des noix il en casse, qui n'en a il s'en passe*. || *Ce sont des noix*, signifiait, chez les Romains, Ce sont de vaines promesses, etc.

— Chez les Romains, les jeunes époux, après la cérémonie du mariage, jetaient des noix au peuple, sans doute pour annoncer que désormais ils renonçaient aux jeux de leur enfance pour s'occuper de soins plus sérieux. Cet usage s'est conservé dans plusieurs contrées du Midi, où la jeune épouse, après avoir reçu la bénédiction nuptiale, jette encore, comme autrefois, des noix et des amandes aux spectateurs.

— *Jouer aux noix* est un jeu très-ancien. Quand on y joue, on doit faire tenir dans une fossette, à une certaine distance, un certain nombre de noix qu'on jette avec la main. On y joue encore en faisant des châteaux de noix, c'est-à-dire en mettant quatre noix, ou plus, les unes sur les autres, et tâchant de les abattre, en jetant une noix contre, d'un lieu un peu éloigné.

— Agric. Nœud ou partie centrale d'un aileron d'artichaut.

— Anat. La rotule, ou l'os qui est sur l'articulation de la cuisse avec la jambe. La noix du genou.

— Art culin. Petite glande qui se trouve dans une épaule de veau, proche la jointure des deux os. La noix de veau est un morceau délicat. || Petite pelote de graisse très-estimée qui se trouve dans les muscles lombaires du bœuf. || *Noix de gigot*. Partie glanduleuse qui se trouve dans le milieu d'un gigot de mouton. || *Gîte à la noix*. Muscle qui contient la noix. || *Noix de cerf*. Morceau levé de l'épaule.

— Constr. Rainure dont le fond est arrondi en demi-cercle. || Languette qui entre dans cette rainure. || *Fermeture à noix*. Celle dans laquelle les battants opposés d'une porte ou d'une croisée s'assemblent par le genre de rainure appelé *noix*.

— Mar. Partie d'un mât de hune ou de perroquet, qui est plus forte que le mât lui-même et qu'on laisse en renfort, au-dessous du capelage, pour soutenir les barres. || On donne aussi quelquefois ce nom à la partie d'un cabestan qui reçoit les barres ou leviers au moyen desquels on fait tourner cette machine.

— Techn. Clé d'un robinet. || Sorte de roue de cuivre fixée au bout d'un parapluie pour retenir les baleines. || Axe de la roue d'un potier. || Petite poulie à travers laquelle passe l'axe d'un dévidoir ou d'un fuseau.

— La partie du ressort d'une arbalète, où la corde est arrêtée quand elle est tendue.

— Partie du ressort d'un fusil, d'un pistolet, etc., qui est garnie de deux crans, dont l'un sert pour le repos et l'autre pour la détente, et qui s'engrènent dans la mâchoire de la gâchette.

— Roue dentelée qui fait partie d'un moulin à café, à poivre, etc., et qui sert à broyer la graine.

NOLAGE. s. m. Mar. V. NAULAGE et NOLIS.

NOLANE. s. f. Bot. Genre de plante du Pérou, de la famille des solanées.

NOLAY. Géogr. Ch.-l. de cant., arrond. de Beaune (Côte-d'Or) ; 2,300 hab.

NOLET ou **NOULET.** s. m. Techn. Sorte de tuile creuse. || Enfoncement formé par la rencontre de deux combles de pavillons ou d'escaliers.

NOLI ME TANGERE. s. m. (pr. *no-li-mé-tan-jé-ré* ; ét. lat., *noli*, ne veuillez pas ; *me*, me ; *tangere*, toucher). Bot. Se dit pour désigner certaines plantes que le moindre attouchement flétrit, ou qui sont armées de fortes épines, ou dont les semences, s'élançant avec roideur quand on les touche, causent une espèce de surprise et une légère douleur.

— Chir. Espèce d'ulcère incurable, et très-malin, qu'on ne peut toucher sans danger ni sans douleur pour celui qui en est affligé.

NOLINE. s. f. Bot. Genre de plantes de la Géorgie, de la famille des liliacées.

NOLIS. s. m. (pr. *no-lies* ; du gr., [illegible] ou [illegible], naulage). Mar. Fret ou louage d'un navire, d'une barque, etc. On dit aussi *naulage*. || *Nolis* ne se dit guère que dans la Méditerranée.

— Dans ce mot et dans ses dérivés, on s'est écarté de l'étymologie, que l'on a continué à suivre dans *naulage*.

NOLISÉ, ÉE. part. pass. du v. Noliser. S'empl. adjectiv. Bâtiment nolisé.

NOLISER. v. a. 1re conj. Mar. Affréter. Noliser un bâtiment. || Ne se dit guère que dans la Méditerranée.

— SE NOLISER. v. pron. Être nolisé.

NOLISEMENT. s. m. Mar. Action de noliser, de faire un nolis.

NOLISSEUR. s. m. Sur l'Océan, Affréteur.

NOLITION. s. f. (pr. *no-li-ci-on* ; du lat. *nolo*, ne pas vouloir). Philos. Acte de l'esprit de celui qui ne veut pas une chose.

NOLOIR. v. n. 3e conj. S'est dit pour Ne pas vouloir.

NOLONTÉ. s. f. Néol. Action de ne pas vouloir, absence de volonté.

NOM. s. m. (pr. *non* ; du lat. *nomen*, *notamen*, *quod notat*, signe qui fait connaître). Terme dont on a coutume de se servir pour désigner une personne ou une chose, une agrégation de personnes ou de choses. Nom propre. Nom de baptême. Nom de famille. Nom patronymique. Nom de terre, de seigneurie, de fief. Donner son nom à un enfant au baptême. Un nom de saint. Imposer un nom. L'imposition des noms. Avoir un beau nom. Porter un grand nom. Porter le même nom qu'une autre personne. Tenir un nom de ses ancêtres. Donner sa main et son nom à une femme. Hériter du nom et des armes. Ce nom est un nom illustre. Nom connu. Nom inconnu. Nom obscur. Signaler, illustrer, dégrader, déshonorer son nom. Éterniser, immortaliser son nom. Quitter son nom. Changer son nom. Déguiser son nom. Prendre un faux nom. Ne connaître quelqu'un que de nom. Le vrai nom de quelqu'un. Faire courir sous le nom de quelqu'un une plate épigramme. Appeler quelqu'un par son nom. Être assez connu par son nom. Faire enregistrer, écrire son nom. Usurper, emprunter le nom de quelqu'un. Prêter son nom. Plaider en son nom. Faire une acquisition sous un nom supposé. Supposition de nom. Ne savoir pas le nom d'une plante. Le nom d'une rue. Certaines gens portent trois *noms*, de peur d'en manquer. (La Bruy.) Tous tremblaient au seul *nom* du roi de Suède. (Volt.) J'aime à vous voir frémir à ce funeste *nom*. (Rac.) Il serait à souhaiter que les *noms* employés fussent des portraits de l'idée qu'ils doivent laisser. (Fén.) Il ne faut pas oublier que la multitude des *noms* nuit à l'avancement des sciences. (Id.) Dieu a écrit au firmament son *nom* trois fois saint. (Lamennais.) Les vices et les vertus changent de *nom* au gré des parties. (Boiste.)

Les temps aux temps lointains répéteront son nom ;
C'est là, s'écrieront-ils, qu'est né Napoléon.
(BELLY.)

Le besoin, ce premier de tous les inventeurs,
Impose à chaque objet des noms imitateurs.
Les objets sont absents ; la mémoire fidèle,
Par un mot au regard les peint et les appelle.
(DE FONTANES.)

— *Nom de guerre*. Nom que chaque soldat prenait autrefois en entrant au service. || Nom supposé que l'on prend dans certains états, dans certaines situations où l'on ne veut pas être connu sous son nom de famille. Beaucoup de comédiens ont des noms de guerre. Prendre un nom de guerre pour vivre chez les étrangers. || Sobriquet sous lequel une personne est connue.

— *Nom de religion*. Nom que des religieux, des religieuses prennent en entrant au couvent, et qui rappellent ordinairement des idées de dévotion. Marie de l'Incarnation, Elisabeth du Saint-Sacrement, Louise de la Miséricorde. || Les papes changent aussi de nom après leur exaltation ; ce qui a été introduit par le pape Sergius Ier ; d'autres veulent que ce soit Sergius III, et quelques-uns Jean XII ou XIII.

— *Nom de baptême*. Celui qu'on reçoit dans le baptême. On l'appelle autrement *prénom*. || Chez les catholiques, le nom de baptême est pris ordinairement dans le catalogue des saints de la nouvelle loi. Les protestants semblent affecter de prendre ceux des patriarches de l'Ancien Testament. Ils prennent aussi quelquefois le nom des apôtres. || Sous la première, la seconde et, pendant plus de deux cents ans, sous la troisième race, on n'observait que très-rarement l'article du concile de Nicée qui prescrivait de prendre au baptême le nom d'un saint. On peut citer pour exemple le nom de Louis : huit rois, et après eux Louis IX, qui plus tard fut appelé saint Louis, avaient été baptisés sous ce nom, quoiqu'aucun Louis n'eût encore été mis au rang des saints. Philippe Ier fut le premier de nos rois qui reçut au baptême le nom d'un saint honoré dans l'Église. || Les Espagnols sont dans l'usage de prendre au baptême une grande quantité de noms, et c'est un acte de modestie rare quand un prince ou une princesse espagnole n'a pas vingt noms de saints ou de saintes qui précèdent le sien. || Les noms en usage dans les différents calendriers, et ceux des personnages connus de l'histoire ancienne, [illegible] les registres de l'État civil, et il est interdit aux officiers publics d'en admettre aucun autre dans leurs actes.

— *Nom de famille*. Nom qui sert à distinguer une famille d'une autre. || Dans les premiers âges du monde, les noms de famille étaient inconnus. Chaque individu n'avait qu'un seul nom, ordinairement significatif, et ne se distinguait de ses homonymes qu'en ajoutant à son nom fils d'un tel.

— *Nom de seigneurie*. Celui qu'on ajoute à d'autres noms, qui est pris d'une terre ou d'un fief, et qui sert quelquefois de surnom ou de titre. Les Espagnols affectent par vanité de porter plusieurs noms et titres de seigneuries.

— *Nom de roman*. Nom fictif, ou forgé à plaisir, dont on se sert, ou dans les romans, ou dans les comédies, pour raconter, ou pour représenter des aventures vraies ou fausses, comme Clélie, Astrée, Tartuffe, etc.

La fable offre à l'esprit mille agréments divers,
Là tous les noms heureux semblent nés pour les vers.
(BOILEAU.)

— On se donne aussi des noms badins, ou par amitié, ou par amour, ou par galanterie. Demeurons-en aux *noms* d'amant et de maîtresse. (Saint-Evrem.)

Pour quelque Iris en l'air faire le langoureux
Lui prodiguer les noms de Soleil et d'Aurore.
(BOILEAU.)

— *Avoir trois noms*. Se disait, chez les Romains d'un homme libre et ingénieux.

— Les noms propres que la fable ou l'histoire nous ont transmis doivent être présentés sous la forme que l'usage leur a donnée. Nos anciens poètes n'étaient pas fort scrupuleux à cet égard, ils écrivaient, selon le besoin, *Brutus* ou *Brute*, *Paphos* ou *Paphe*, *Livia* ou *Livie*, etc. ; on ne dit plus aujourd'hui que *Brutus*, *Cassius*, *Paphos*, *Agrippa*, *Livie*, *Octavie*, etc. || Je regrette, dit Ch. Nodier, que nous ayons si ridiculement francisé la plupart des noms anciens. *Tite* serait barbare aujourd'hui en parlant de l'empereur Titus ; et *Titus* ne le serait pas moins en parlant de l'historien Tite-Live. D'où vient cette irrégularité ? De l'usage, dira-t-on ; mais ce n'est pas de l'usage d'Amyot, de Montaigne, de Charron, des bons écrivains de notre langue naissante. Il est curieux de remarquer que, chez tous les peuples, ce qui constitue l'usage, ce sont les mauvaises habitudes et les mauvaises autorités. || Les noms latins en *us* se changent rarement lorsqu'ils ne sont que de deux syllabes ; on dit Porus, Pyrrhus, Brutus. Il faut en excepter les noms de saints, *Petrus*, *Paulus*. Ceux qui ont plus de trois syllabes prennent la terminaison française. *Tacitus*, Tacite ; *Plutarchus*, Plutarque. Malgré cette règle, on dit Darius, Marius, Sertorius. || Montaigne loue Amyot d'avoir laissé les noms latins tout entiers, sans les bigarrer et sans les changer en leur donnant une cadence française. J'ai souhaité de même, dit-il, que ceux qui écrivent nos histoires en latin nous laissassent nos noms tels qu'ils sont ; car, en les métamorphosant pour les garder à la romaine, nous ne savons plus où nous en sommes. Cependant tous ceux qui ont écrit l'histoire des nations étrangères ont fait ces sortes de changements. César a latinisé les noms propres celtiques, et qui voudrait garder les noms latins en français, serait très-ridicule. Il est vrai qu'il y a quelque tempérament à garder dans la traduction des noms latins en français. Il faut bien se garder d'imiter le président de Thou, qui donne au chancelier de l'Hospital le nom de Xénius.

— Il est sur la liste des rois des noms qu'on traduit et d'autres qu'on offre dans la langue du pays. Pourquoi dire le pape Grégoire et l'empereur don Pedro ? Pourquoi Guillaume, roi d'Angleterre, et dona Maria, reine de Portugal ? Tâchons, même pour les noms, de nous mettre un peu d'accord avec nous-mêmes ; ou conservons-les tous dans la langue des sujets de ces princes, ou traduisons-les tous, ce qui vaudrait mieux à notre avis, pour ne pas faire de disparate avec les anciennes chronologies au bout desquelles ces noms viendront prendre place tôt ou tard. Disons tout simplement Marie et non Maria, Michel et non Miguel, Pierre et non Pèdre ni Pédro. C'est bien assez d'avoir estropié la plupart des noms de saints et d'avoir traduit sainte Barbore par sainte Barbe, Marcellus par Marceau, Chlodovée par Cloud, Pius ou Pieux par Pie, et Cornelius par Corneille.

— Lorsqu'un nom propre est peu connu, qu'il manque d'ailleurs d'harmonie, ou qu'il peut réveiller une idée basse et triviale, il est permis non-seulement de l'altérer, mais même de le changer entièrement. C'est ainsi que Lefranc de Pompignan a cru devoir, dans sa tragédie de *Didon*, substituer au nom d'*Anne* celui d'*Élise*, non-seulement parce qu'il est plus harmonieux, mais principalement parce que le premier aurait pu rappeler l'*Anne*, *ma sœur Anne*, des contes de Perrault ; substitution qui a également paru indispensable aux deux poètes qui ont traduit Virgile. || Desmahis a substitué au nom de Trachinie, contrée de la Thessalie, ainsi appelée du nom de la ville de Trachine, bâtie par Hercule, celui d'Héraclée, surnom du héros qui l'avait fondée.

Tu viens dans *Héraclée*, où le [illegible] des rois,
Céix, fait adorer la douceur de ses lois.

— On pourrait encore, pour éviter ce nom désagréable, dire en français *Thrasine*.

D'un seul nom quelquefois le son dur et bizarre
Rend un poème entier ou burlesque ou barbare.

— Il y a quelques noms propres qui prennent l'article [illegible] un plus grand nombre qui ne le prennent pas. On ne dit pas le Mars, le Démosthène, et l'on dit bien le Lazare, la Madeleine. Peut-être a-t-on mis l'article, parce que ces deux noms propres sont devenus appellatifs et ont signifié un lépreux, une pécheresse. || On met toujours un article aux noms propres quand on veut les distinguer d'autres [illegible] Le Jupiter de Phidias.

— De tout temps on a eu la passion de changer son nom ou de l'allonger. Démosthène reproche à Eschine d'avoir métamorphosé en Atrométos le nom de son père Tromès. Cette folie, ou plutôt cette [illegible], n'a pas régné dans la Grèce seule. || Par ordonnance de 15[illegible], il fut défendu de changer de nom sans une permission expresse du roi. || Toute [illegible] [illegible] les [illegible]

de nom, l'emprunt du nom d'autrui. Il n'y a guère que les auteurs et les acteurs qui aient ce privilége. || Il y a toujours des gens qui savent éluder les lois sans les violer ouvertement. Ils ajoutent à leur nom bourgeois le nom du village où ils sont nés, d'une petite métairie qu'ils possèdent, ou dans laquelle ils ont sucé le lait de leur nourrice, et insensiblement ils oublient le premier nom, ou ne le signent que par initiale.

— L'orgueil des noms se fait remarquer jusque dans les noms de baptême : plusieurs de ceux-ci étant trop vulgaires, certains personnages en ont été chercher dans la mythologie. Il faut avouer cependant qu'il est des prénoms empruntés aux saintes légendes, qui sont devenus par fois bien ridicules : benêt vient de Benoît; Gilles, Nicodème, Pancrace, Cucuphat, Cucufin, Fiacre, Loup, réveillent peu de souvenirs poétiques. || Pendant la Révolution, l'enthousiasme pour la Grèce et Rome fit adopter les noms pompeux d'Anacharsis, d'Anaxagore, etc. Quelques partisans des terroristes empruntèrent même leurs noms. || Souvent nos habitudes euphoniques nous font nous tromper, quand nous croyons choisir ce qu'on appelle de beaux noms de baptême. Telles jeunes personnes qui se complaisent à entendre leurs noms de *Ursule*, de *Claudine*, etc., seraient presque fâchées de les porter, si on leur disait que ce sont les synonymes de petite ourse, de boiteuse, etc.

— Ne trouvez-vous pas, s'écrie plaisamment Voltaire, que les *noms* de vos portes, de vos rues, de vos temples, feraient un bel effet dans un poëme épique? On aime à voir Hector courir du temple de Pallas à la porte de Scée. L'oreille est aussi flattée que l'imagination amusée, quand les Grecs avancent de Ténédos aux rivages de Troie, sur les rives du Simoïs et du Scamandre; mais en vérité pourrait-on peindre vos héros partant de l'église Saint-Pierre aux Bœufs ou de Saint-Jacques du Haut-Pas, avançant fièrement par la rue du Pet-au-Diable, et par la rue Trousse-Vache, s'embarquant sur la *galiote* de Saint-Cloud et allant combattre dans la plaine de Longjumeau?

— Si les personnes qui, pour se distinguer, s'efforcent de prononcer les noms propres à l'étrangère, savaient ce qu'il en résulte souvent, elles changeraient d'habitude : car, si elles ne connaissent pas la langue d'où ces noms sont originaires, leur prononciation ne sera ni conforme à cette langue, ni française, et si elles la connaissent, il y aura fort souvent dans la prononciation exacte de l'affectation et du ridicule, quand un nom étranger viendra se mêler dans une phrase française. L'orateur politique, par exemple, qui entretiendrait ses auditeurs de *sir Ouilème Edems*, de *lord Bâteurste* et de *Cas'lri*, serait aussi peu compris que le littérateur qui, en société, parlerait des poésies de *Bâk'n*, de *Lâebnits*, de la pièce de *done Houane* et des aventures de *done Quihoté*; et, à l'oreille des étrangers, il est tout aussi choquant de nous entendre dire *Nècre*, *Klèbre*, *Ouagingtone*, *Neukâsteile*, etc., que si nous disions, d'après le génie de notre langue, *Nékère*, *Klébère*, *Vashington*, *Neucastle*. Cette dernière prononciation est du moins française, l'autre n'est d'aucune langue. Le principe émis en faveur de la prononciation à l'étrangère est qu'un nom propre, pour désigner l'identité, doit être prononcé identiquement. Le principe est philosophique, mais l'exécution en est impossible : il faudrait alors exiger que chaque peuple de la terre connût la prononciation de tous les autres peuples.

— C'est une faute grave d'habiller à la moderne les noms propres anciens, tels que *Montagne* pour *Montaigne*, *Rétif de la Bretonne* pour *Restif de la Bretonne*, *Duguéclin* pour *Duguesclin*, *Sulli* pour *Sully*, etc. || Il est tout aussi singulier de voir les grammairiens prétendre que les noms *Sully*, *Regnard* doivent se prononcer *Su-yi*, *Re-nard* et changer ainsi complétement, par le fait, le nom des individus qui les ont portés?

— Lorsque le prénom ou nom de baptême vient après le nom de famille, on n'est pas d'accord sur la manière de séparer le nom de famille des prénoms. Ainsi l'on trouve ces quatre manières en usage : *Joubert, Jean, Pierre, Henri*; *Joubert, Jean-Pierre-Henri*; *Joubert, (Jean-Pierre-Henri)*; *Joubert, (Jean Pierre Henri)*. On ne trouve que dans les manuscrits les noms de baptême séparés par des virgules, et l'ignorance seule peut employer de tels signes : l'obscurité la plus positive en résulterait. Bien que ces noms soient de vrais qualificatifs du nom propre, aussi bien que les mots [illegible] précédés de la virgule, ils n'en concourent pas moins à former un tout, une sorte de nom composé, et, dans ces derniers, c'est le trait d'union et non la virgule qu'il faut employer. Mais la virgule doit-elle indiquer la division qui existe entre le nom de famille et les noms de baptême? Pas davantage. Il y a bien ici deux parties, mais il n'y a qu'un tout, qu'une désignation d'un individu, et la virgule causerait souvent des méprises, en faisant supposer le contraire. Faut-il donc lier par le trait d'union tous les mots composant l'appellation? Non encore, car l'obscurité en résulterait dans bien des cas, puisque bien des prénoms servent de noms de famille. Il semble que ce qu'il y a de mieux à faire en pareil cas, c'est de renfermer les prénoms entre des parenthèses, ce qui indique que ces noms sont placés après le nom au lieu de se trouver devant. Si le prénom se trouvait avant le nom de famille, il ne serait pas uni au nom de famille par un trait d'union. C'est ce que l'on fait aussi très-souvent quand le prénom vient après le nom de famille.

— *Du nom*. Expression usitée parmi les historiens et les généalogistes pour distinguer les personnes de même qualité et de même nom. Louis Ier du nom. Philippe II du nom.

— Fig. et fam. *Décliner son nom*. Dire qui l'on est, afin de se faire connaître. Etre obligé de décliner son nom.

— Prov. *Je ne lui ai jamais dit pis que son nom*. Je ne lui ai jamais rien dit d'injurieux ni d'offensant. || *On ne saurait lui dire pis que son nom*. Son nom est si décrié, si diffamé, que c'est la plus grande injure qu'on lui saurait dire. || *C'est un homme à qui il ne faut pas dire plus haut que son nom*. C'est un homme qui s'offense aisément. || *Nommer les choses par leur nom*. Donner, sans aucun ménagement, aux choses et aux personnes les noms les plus odieux qu'elles méritent. Il nomme les choses par leur nom, il appelle les voleurs *voleurs* et les fripons *fripons*.

> Je ne puis rien nommer si ce n'est par son nom ;
> J'appelle un chat un chat, et Rolet un fripon. (Boil.)

|| Employer dans la conversation des termes que la bienséance en a bannis. Se donner, prendre la liberté de nommer les choses par leur nom. || *Je réussirai ou j'y perdrai mon nom*. Je suis décidé à ne rien ménager, à tout sacrifier pour réussir dans cette affaire. || *Il vaut mieux que son nom*. Il n'est pas si méchant qu'on le dit. || *Chose n'a point de nom*. Se dit à ceux qui ne se souviennent point du nom d'une personne.

— Dans le style soutenu, en vers comme en prose, on dit *appeler quelqu'un du nom de*, *le saluer du nom de*, pour Lui donner tel nom, telle qualité.

> Mais Pluton me peut seul ravir l'espoir si doux
> D'être un jour appelé du nom de son époux.
> (Millevaut.)

— Les poëtes disent *son nom est*, pour Il se nomme.

> Ce Dieu, maître absolu de la terre et des cieux,
> N'est point tel que l'erreur le figure à vos yeux :
> L'Éternel *est son nom*, le monde est son ouvrage
> (Racine.)

> Une île, Ténédos *est son antique nom*,
> S'élève au sein des mers à l'aspect d'Ilion. (Delille.)

— On dit aussi *avoir nom*, pour Se nommer, mais cette périphrase ne convient qu'au style familier ou badin. Démophon... Justement, c'est ainsi qu'*il a nom*. (Regnard.)

> Certain ajustement, dites-vous, rend jolie :
> J'en conviens, il est noir, ainsi que vous et moi,
> Je veux qu'*il ait nom* mouche. . . (Delille.)

— Joas répond à Athalie, qui lui demande comment vous nommez-vous? *J'ai nom* Eliacin. (Rac.) Cette locution simple et familière est fort bien dans la bouche d'un enfant; mais l'Euripide français se serait bien gardé de faire dire à Achille ou à Mithridate, *j'ai nom Achille*, *j'ai nom Mithridate*.

— Prat. Titre, qualité en vertu de laquelle on agit, en vertu de laquelle on prétend à quelque chose. Procéder au nom et comme tuteur. Es-noms qu'il procède.

— *Céder ses droits, noms, raisons et actions*. Transporter les droits et titres en vertu desquels on prétend quelque chose.

— *Répondre d'une chose en son propre et privé nom*. En être personnellement responsable. || *Etre attaqué, poursuivi en son propre et privé nom*. Etre attaqué, poursuivi directement et personnellement.

— Comm. *Nom social*. Nom sous lequel des associés indiquent au public leur association et leur raison de commerce. La signature du nom social oblige, non-seulement celui qui signe, mais tous ses co-associés.

— *Faire le commerce sous son nom*. Le faire pour soi-même.

— La personne. Son nom figure souvent dans l'histoire. Son nom restera gravé dans tous les cœurs. Son nom sera béni. Il est fâcheux qu'on ait mêlé son nom dans des contes ridicules. Que votre *nom* soit écrit dans tous les ouvrages que la vanité de l'esprit veut rendre immortels; que je vous plains, s'il n'est pas écrit dans le livre de vie! (Fléch.) Que nous reste-t-il de ces grands *noms* qui ont joué un rôle si brillant dans l'univers? (Id.) Leur nom même ne s'est conservé jusqu'à nous qu'à la faveur des *noms* des martyrs qu'ils ont immolés. (Mass.) Ces races antiques rendront bientôt, à leur tour, à des *noms* nouveaux les dépouilles qu'elles avaient [illegible] qui les avaient précédées. (Id.) L'empire des *noms* consacrés est tout-puissant; on s'en autorise pour faire ce qu'ils auraient blâmé. (Boiste.) C'est un poids bien pesant qu'un *nom* trop tôt fameux. (Volt.)

> . . . Entre les noms fameux
> Qu'une pareille haine a signalés contre eux,
> Nul ne leur a plus fait acheter la victoire. (Racine.)

— Réputation. S'acquérir, acquérir un grand nom. Se faire un grand nom dans les lettres. Se faire un grand nom dans la guerre. Remplir toute la terre de son nom. Avoir un grand nom parmi les hommes. Porter son nom jusqu'aux extrémités du monde. Son nom efface tous les autres noms. Ne laisser aucun nom. Laisser un nom odieux, exécré. Cet auteur a déjà quelque nom. Les grands noms abaissent au lieu d'élever ceux qui ne savent pas les soutenir. (La Rochef.) Qu'on ne vienne pas me vanter un nom; il est très-petit si celui qui le porte est inutile à l'Etat. (Id.) De bien des gens, il n'y a que le *nom* qui vaille quelque chose, quand vous les voyez de fort près, c'est moins que rien; de loin ils en imposent. (La Bruy.) Héritiers d'un grand *nom*, il paraît inutile aux grands de s'en faire un à eux-mêmes. (Mass.) Je ne crains que le *nom* que je laisse après moi. (Rac.)

> Mérite un *nom*, mais pour être heureux tâche
> Avant ta mort de n'être pas nommé. (Voltaire.)

— Quoique *nom* signifie Renommée, il n'en est pas tellement le synonyme qu'il puisse toujours s'employer à sa place, et il y a beaucoup de phrases où il ne fait pas bien dans cette acception.

> Vous avez tant de nom que tous les rois voisins
> Vous veulent, comme Orode, unir à leurs destins.
> (Corneille.)

> Nuit et jour un auteur médite, écrit, corrige,
> Et dans l'espoir d'un nom travaille incessamment.
> (Desessarts.)

Avoir tant de nom et *l'espoir d'un nom* ne sont pas des expressions reçues, quoiqu'on dise *avoir un grand nom* et même *avoir quelque nom*. || Gresset a dit *le lien du nom* : Je fuis du *nom* le dangereux lien. Et M. Le Suirre, *gagner un nom*.

> Dois-je enfin pour gagner un nom
> Risquer d'empoisonner ma vie?

On critique cette dernière expression dans l'*Année littéraire*. Celle de Gresset ne mérite pas moins de blâme.

—Dans cette acception, *nom* ne s'emploie que dans un sens absolu : on peut *acquérir un nom* et non pas *du nom*. Il rejette le régime composé. On n'acquiert pas le nom d'être un homme d'honneur, on en acquiert le renom.

— Corneille a dit dans *Sertorius* : Je n'ose m'éblouir d'un peu de *nom* fameux. Voltaire a fait sur ce vers la remarque suivante : « Le mot *peu* ne convient point à *un nom*. *Un peu de gloire, un peu de renommée, de réputation*, se dit dans toutes les langues; et *un peu de nom* dans aucune. Il y a une grammaire commune à toutes les nations qui ne permet pas que les adverbes de quantité se joignent à des choses qui n'ont pas de quantité. On peut avoir plus ou moins de gloire ou de puissance, mais non pas plus ou moins de nom. »

— *La gloire de son nom*. Sa gloire, sa renommée. La gloire de son nom était parvenue jusqu'en ces contrées lointaines. Porter en tous lieux la gloire de son nom.

— *Cet homme est sans nom*, *c'est un homme sans nom*. On ne le connaît point dans le monde, il est sans crédit, sans autorité, sans réputation.

— Naissance, noblesse. C'est un homme de nom. N'être pas riche, n'avoir pour soi que son nom. Si l'on a quelque égard pour un grand *nom*, c'est comme on en a pour une vieille pièce de monnaie. (Pr. de Ligne.)

> Avez-vous pu penser qu'au sang d'Agamemnon
> Achille préférât une fille sans *nom*? (Racine.)

— *C'est un nom qui s'éteint*. Se dit d'une famille dont le nom ne peut plus se continuer, faute d'héritiers mâles.

— Se dit quelquefois d'une épithète, d'une qualification morale qu'on donne pour honorer ou pour flétrir. Ce prince a mérité le nom de grand. Etre indigne du nom d'ami, de bienfaiteur. C'est pourquoi ce fils de Dieu prend le *nom* de Verbe, afin que nous entendions qu'il naît dans le sein du Père. (Chateaub.) Tous ceux qui portent des *noms* de justes aux yeux des hommes n'en ont pas le mérite devant Dieu. (Mass.) Si tout meurt avec nous, les doux *noms* d'enfant, de père, d'ami, d'époux, sont donc des *noms* de théâtre et de vains titres qui nous abusent. (Id.) C'est une erreur bien déplorable que les hommes aient attaché des *noms* pompeux à toutes les entreprises des passions. (Id.) Le *nom* seul d'assassin l'épouvante et l'arrête. (Rac.)

> Ce nom de roi des rois et de chef de la Grèce
> Chatouillait de mon nom l'orgueilleuse faiblesse.
> (Racine.)

— *Le nom chrétien, le nom romain, le nom français*, etc. Tous les chrétiens, le christianisme; tous les Français, la monarchie française, etc. Ce soudan fut un redoutable ennemi du nom chrétien. Le nom romain s'était répandu par toute la terre. Un prince qui a honoré le *nom* français. (Boss.) Vous trouverez partout l'horreur du *nom* romain. (Rac.)

— Gramm. Mot qui sert à désigner ou à qualifier une personne ou une chose, les personnes ou les choses. Le nom est susceptible de nombre et de genre. Le nom est une des prin[illegible] une proposition qu'il n'y ait un nom et un verbe exprimés ou sous-entendus. Nom propre. Nom appellatif ou commun. Nom collectif. Nom partitif. Nom diminutif. Nom masculin. Nom féminin. La langue grecque et la langue latine ont des noms neutres. Transposant cent fois et le nom et le verbe. (Boil.)

— *Nom commun*. Nom qui convient à tous les êtres, à tous les objets de la même espèce. On l'appelle aussi *nom appellatif*. || *Nom propre*. Nom qui ne sert qu'à distinguer un être, un objet, des autres êtres, des autres objets de la même espèce. Créé d'abord à l'usage de l'homme, il est passé de celui-ci aux êtres ou aux objets qu'il éprouvait le besoin de désigner d'une manière particulière, depuis les dieux qu'il invoquait, jusqu'à l'animal domestique qu'il voulait appeler à lui, le vaisseau, la cloche auxquels il semblait prêter à la fois une existence et un nom. || *Nom collectif*. Nom qui exprime une collection complète ou partielle. || *Nom composé*. Nom formé de plusieurs mots réunis entre eux dans le langage par la vitesse de la prononciation, et dans l'écriture par des traits d'union. || *Nom relatif*. Nom qui exprime les degrés de parenté ou les relations du supérieur à l'inférieur, ou réciproquement. Tels sont *parrain*, *mari*, *valet*. || *Nom métaphysique* ou *nom abstrait*. Nom qui n'exprime qu'une manière d'être, en faisant abstraction des êtres et de leurs qualités. || *Nom physique*. Nom représentant les choses qui peuvent frapper nos sens, ou qui ont dans notre conception une existence réelle.

— *Nom d'agent*. S'est dit quelquefois, en grammaire générale, du sujet d'un verbe actif.

— Gramm. ar. *Nom d'agent*. Se dit d'un adjectif dérivé de la voix subjective du verbe. || *Nom de patient*. Adjectif dérivé de la voix objective du verbe. || *Nom abstrait*. Nom appellatif qui désigne une qualité séparée du sujet. || *Nom propre improvisé*. Celui qui n'a été dès son origine que le nom d'un individu. || *Nom propre transporté*. Celui qui a été d'abord un nom appellatif, un verbe, ou même une phrase entière. Le nom *Abd-Allah* signifie : le serviteur de Dieu; c'est un nom propre transporté. || *Nom solide*. Se dit à peu près dans le même sens que Nom primitif, et par opposition à Dérivé. || *Nom d'action*. Nom abstrait qui désigne l'action du verbe qui lui sert de racine, abstraction faite de tout sujet, de tout objet, et de toute circonstance de temps. Le nom d'action, quoique dérivé lui-même du verbe, peut être considéré comme sa racine logique. || *Nom d'unité*. Nom verbal qui indique que l'action ne se fait qu'une seule fois. || Les Arabes ont encore plusieurs espèces de noms remarquables, que leur dénomination fait suffisamment connaître. Tels sont le nom spécificatif, le nom de lieu et de temps de l'action, le nom d'abondance dans un même lieu, le nom d'instrument ou de vase, le nom diminutif, le nom de pluralité, espèce de collectif; le nom de fraction.

— Sous le point de vue de la nature des objets, on distingue des *noms substantifs* et des *noms adjectifs*. V. SUBSTANTIF et ADJECTIF.

— Log. Tout mot qui sert à désigner une chose. Ainsi, sous ce point de vue, l'infinitif des verbes est un véritable nom. En effet, *voir*, *parler*, *chanter*, *souffrir*, sont autant de noms de certaines choses que l'on appelle autrement *vue*, *parole*, *chant*, *souffrance*.

— Anc. art milit. *Nom de nuit*. Mot qui, avant l'usage du mot d'ordre, se donnait comme signe de reconnaissance pendant la nuit.

— Algèb. S'est dit pour exprimer une quantité qui a devant elle un signe par le moyen duquel elle est ordinairement jointe à d'autres quantités, qui toutes ensemble sont appelées *quantités de deux noms, de trois noms*, ou plus ordinairement *binomes*, *trinomes*. Ainsi $a - b$ est une quantité de deux noms ou binome dont les *noms* sont a et b. $A - b - c$ est une quantité de trois noms ou un trinome.

— *Nom de Jésus*. Petite peinture ou chiffre, où ce nom est en abrégé, composé d'un I, d'un H et d'un S, avec une croix au milieu, et qui porte sur la traverse du H. Cette abréviation vient du grec, parce qu'en cette langue le nom de Jésus commence par IHS.

— *Nom* se disait aussi pour Promesse. Il lui a donné cette bague au nom du mariage, c'est-à-dire, en lui promettant de l'épouser.

— *Au nom de*. loc. prépos. De la part de. Emprunter de l'argent au nom de son maître. Peu importe aux amants de la domination au *nom* de qui, sous quelles couleurs ils l'exercent. (Boiste.) || On dit dans le même sens, *en mon nom*, *en son nom*. Quand je les vois..... te promettre en leur *nom* les faveurs du Parnasse. (Boil.) On se fait esclave d'un souverain, pour être tyran en son *nom*. (Boiste.)

— En considération de. Je vous demande cela au nom de notre ancienne amitié, au nom de tout ce que vous avez de plus cher. Je vous en conjure au nom de Dieu. C'est presque toujours au *nom* du bien et du mieux que le mal se fait. (Boiste.)

> Au *nom* du sacré nœud qui me lie avec vous,
> Diminuez, seigneur, cet aveugle courroux.
> (Racine.)

— En l'honneur de. Tous les temples ouverts fument en votre *nom*. (Rac.)

— *De nom*. loc. adv. Se dit par opposition à Réellement et de fait. N'être roi que de nom.

> Toujours humble, toujours le timide Néron
> N'ose-t-il être Auguste et César que de nom? (Rac.)

[illegible] des autels et des temples magnifiques consacrés sous sa protection et sous son *nom*, à la gloire de son fils. (Mass.) Ah! que sous de beaux *noms* cette gloire est cruelle! (Rac.)

— *Nom*, pris dans sa première acception, et non dans celle de renommée, s'unit à la rime avec renom.

> Des nymphes, l'arc en main, la troupe virginale
> Oublie pour ses bois les forêts du Ménale.
> Une d'elles surtout fut longtemps en renom.
> Thomée était son père, et Ledone son nom.
> (Rousseau.)

> Tibérinus, issu de leur auguste race,
> De l'empire après eux agrandit le renom,
> Et noyé dans le Tibre, il lui donna son nom.
> (Desaintange.)

— Syn. comp. NOM, RENOM, RENOMMÉE. Le *nom* annonce une sorte de célébrité; le *renom* s'applique à la réputation; la *renommée* est au-dessus de l'une et de l'autre. Sans épithète, ces trois synonymes se prennent ordinairement en

bonne part ; mais le mot *nom* ne se dit guère que dans le genre noble, tandis qu'on dit d'un artisan qu'il a du *renom*, qu'il a le renom ou la réputation d'être un bon ouvrier. La renommée ne se dit que de la réputation de ce qui est grand et noble. ‖ NOM. DÉNOMINATION. Le *nom* est un mot choisi arbitrairement pour être le signe d'une idée. Mais si, d'après les qualités connues d'une chose, on se détermine à lui donner un *nom*, cette manière de le désigner se nomme *dénomination*.

NOMADE. adj. des 2 g. (du gr. νομή, pâturage ; ou de νόμος, loi, parce que les peuples nomades se font à eux-mêmes leurs lois). Errant, qui n'a point d'habitation fixe. Se dit surtout des nations, des tribus, des peuplades. Nation nomade. Peuple nomade. Tribu nomade. Les Tartares sont des peuples nomades, ainsi que les Bédouins et autres races d'Ismaélites, confinés dans les déserts de l'Arabie. Les cafres *nomades* en Afrique ont d'immenses troupeaux de bœufs. (Virey.) Éternels enfants de la nature, les peuples *nomades* passent sur le globe sans y laisser de traces durables de leur existence individuelle. (Id.)

— Géogr. anc. S'est dit plus particulièrement des Scythes d'Europe et des Numides d'Afrique. C'est la forme grecque du mot *numide*.

— Chir. S'est dit, par analogie, de certains ulcères rongeants.

— Se prend aussi substantiv. C'est un peuple de nomades. Les nomades se distinguent des peuples sauvages, en ce que ceux-ci, réunis en petites hordes dans leurs habitations, font bien des excursions au loin, pour la chasse ou pour la guerre, mais demeurent d'ordinaire dans les mêmes contrées. Au contraire, les nomades n'ont aucune habitation fixe : ils dressent des tentes, ou arrêtent leurs chariots, ou parquent leurs troupeaux, tantôt en un lieu, tantôt en l'autre, lorsque le terrain ou la prairie ne leur fournit plus rien. Ce sont des peuples pasteurs ; ils ont ou le cheval, ou le chameau, ou le bœuf pour auxiliaires de la vie ; mais, ne cultivant rien, ils vont périodiquement recueillir çà et là ce que la nature produit, et nourrissent ainsi sans frais, et sans autre peine que leur existence voyageuse, de nombreux troupeaux.

NOMADE. s. f. (du gr. νομάς, qui vit au milieu des troupeaux). Entom. Genre d'insectes hyménoptères, établi pour quelques espèces voisines des abeilles et des andrines.

NOMANCIE. s. f. (du lat. *nomen*, fait du gr. ὄνομα, nom, et μαντεία, divination). Art divin. Divination par les lettres du nom d'une personne. Ce mot paraît n'être qu'une altération d'*onomancie* ou d'*onomatomancie*. On a dit *nomance* dans le même sens.

NOMANCIEN, ENNE. adj. Qui concerne la nomancie.

— Qui tient à la nomancie.

NOMANCIEN, ENNE. s. Celui, celle qui se livre à la nomancie.

NOMARCHAT. s. m. V. NOMARCHIE.

NOMARCHIE. s. f. Hist. Gouvernement d'un nome. ‖ Fonction d'un nomarque.

NOMARQUE. s. m. (ét., gr., νόμος, nome ; ἀρχή, commandement). Ant. Gouverneur d'un nome, dans l'ancienne Égypte.

NOMBLES. s. m. pl. (du lat. *umbilicus*, nombril). Vénor. Se dit des deux muscles de l'intérieur des cuisses du cerf.

— On le dit aussi des bœufs et des vaches.

— Art culin. Se disait autrefois d'une longe de veau et d'une échinée de porc.

NOMBRABLE. adj. des 2 g. (du lat. *numerabilis*). Didact. Qui peut être nombré, compté. Quantité abstraite, nombrable.

— Ce mot a été forgé par Linguet. Ce fameux dépôt des connaissances humaines, où les hommes les plus distingués dans les lettres consultent leurs illustres et *nombrables* découvertes. (Linguet.)

NOMBRAIGE. s. m. Féod. Droit dû à l'agent qui comptait les gerbes de la dîme et du champart.

NOMBRANT. part. prés. du v. Nombrer. Qui nombre. Il est toujours invariable.

NOMBRANT. adj. m. Arithm. Qui sert à nombrer. N'est usité que dans cette locution *nombre nombrant*. Nombre considéré en lui-même.

NOMBRE. s. m. (du lat. *numerus*). Collection ou assemblage d'êtres ou de choses semblables. Un grand nombre d'hommes. Un nombre des combattants. Le nombre des ennemis. Un grand nombre d'intrigues. Le nombre de ses conquêtes. Un nombre fortuit de convives. Un certain nombre d'années. Un petit nombre de justes. Le nombre de nos vaisseaux. Le nombre de ses exploits. Si le *nombre* des cultivateurs propriétaires était doublé dans le royaume, les terres en rapporteraient au moins une fois davantage. (B. de St-P.) Le *nombre* prodigieux de végétaux jetés comme au hasard dans les prairies et dans les forêts nous présente un spectacle très-agréable. (Id.)

— *N'être là que pour faire nombre.* Se dit d'une personne qui n'est de nulle considération dans la compagnie dont elle est membre.

— Il se dit aussi des choses. Chaque jour, quelque mauvais qu'il soit, fait *nombre* dans la vie : mettez-le à profit. (Boiste.)

— Quantité, multitude. Avoir un bon nombre d'amis. Il y avait un nombre infini de personnes à cette fête. Un *nombre* infini d'oiseaux faisaient résonner ces bocages de leurs doux chants. (Fén.) On voit dans les cercles un petit *nombre* d'hommes et de femmes qui pensent pour tous les autres, et par qui tous les autres parlent et agissent. (J.-J. Rouss.) Un *nombre* infini de maîtres de langues, d'arts et de sciences, enseignent ce qu'ils ne savent pas. (Montesq.) Partout le petit *nombre* de citoyens qui gouverne cherche à se maintenir contre le grand *nombre* de citoyens qui obéit. (Barth.) Un grand *nombre* d'hommes, lorsque leur raison est libre, ne donne jamais son assentiment complet à toutes les opinions d'un seul. (Mme de Staël). Un grand *nombre* d'hommes peut être nuisible à l'État. (Marm.)

— Dans ce sens il est quelquefois suivi d'un substantif singulier. Un *nombre* infini de monde assistait à ce spectacle. (Acad.)

— On dit quelquefois sans article, Avoir nombre d'amis. Nous étions nombre de gens. Nombre d'historiens l'ont ainsi raconté. Voir quelqu'un nombre de fois.

— Après *nombre de*, suivi d'un pluriel, les poëtes sont libres de mettre le verbe au singulier ou au pluriel. *Nombre* de gens fameux en ce genre ont écrit. (La Font.)

> Et que la nuit passée un *nombre* de bandits,
> N'a laissé que les murs dans le prochain logis.
> (REGNARD.)

— S'emploie quelquefois avec ellipse du mot *hommes*. Le petit *nombre* n'envisageait que son propre intérêt. (Rollin.)

— Bibliogr. *Le Livre des Nombres* ou *les Nombres*. Le quatrième livre de Moïse, ainsi appelé, parce qu'il contient le dénombrement du peuple hébreu. C'est l'histoire des Hébreux pendant les quarante ans qu'ils ont voyagé dans le désert.

— Ant. *Nombres babyloniens*. Se dit des calculs astrologiques des Babyloniens ou Chaldéens.

— *Dans le nombre*. loc. adv. Parmi plusieurs, entre plusieurs. J'ai vu ces tableaux ; dans le nombre, il y en a beaucoup de médiocres, il n'y en a qu'un d'excellent.

— *Au nombre de, du nombre de*. loc. prépos. Parmi, au rang. Mettre quelqu'un au nombre des saints, des martyrs. Être au nombre des hommes illustres. Être du nombre des élus. Mettre quelqu'un au nombre de ses amis.

> . . . . Peux-tu compter au *nombre* des malheurs,
> Une mort qui prévient et fuit tant de pleurs ?
> (RACINE.)

— *Du nombre*. loc. adv. Parmi. J'ai vu la liste des personnes invitées, vous n'êtes pas du nombre. Plusieurs s'y rendaient, je me suis mis du nombre.

> Mais sitôt que d'un trait de ses fatales mains,
> La Parque l'eut rayé du *nombre* des humains.
> (BOILEAU.)

— *Sans nombre*. loc. adv. Se dit d'une grande multitude, d'une quantité que l'on suppose innombrable. Des témoins sans nombre. Avoir de l'argent sans compte et sans nombre. Des réclamations sans nombre. De merveilles sans *nombre* effrayer les humains. (Rac.) De figures sans *nombre* égayez votre ouvrage. (Boil.)

— Blas. Se dit des étoiles, des fleurs de lis, dont l'écu est chargé, sans qu'il y ait de nombre prescrit, fixé. Porter d'azur aux fleurs de lis sans nombre.

— Véner. V. NOMBLE.

— Math. Collection d'unités ; rapport abstrait d'une quantité à une autre quantité de la même espèce que l'on prend pour unité. Il se dit aussi de l'unité et des parties de l'unité. L'idée de nombre résulte de la considération simultanée d'un ou de plusieurs objets de la même espèce. De cette conception du nombre fournie par les sens, on peut s'élever à la perception abstraite des nombres en eux-mêmes, et indépendamment des objets particuliers dont ils indiquent la réunion. C'est ainsi que les nombres se présentent dans les combinaisons que la science leur fait subir ; c'est ainsi que les considère l'arithmétique, branche des mathématiques la plus spécialement consacrée aux nombres. L'unité est l'élément du nombre. Multiplier un nombre par un autre. Diviser un nombre par un autre nombre. Le nombre de dix. Le nombre de vingt. Le nombre de cent. La division des nombres. Les deux seules modifications que l'on puisse faire subir aux nombres consistent à les ajouter les uns aux autres ou à les retrancher les uns des autres. Répéter un nombre autant de fois qu'il y a d'unités dans un autre. Savoir combien de fois un nombre est contenu dans un autre. Les nombres ont la propriété de pouvoir ou de ne pas pouvoir contenir un nombre exact de fois d'autres nombres plus petits. L'homme avait conçu le temps, il créa les *nombres*. (Rivarol.)

— Les hommes se sont toujours servis, pour représenter les nombres, de signes particuliers nommés *chiffres*. Ces signes n'ont pas été et ne sont pas encore les mêmes pour tous les peuples. Leur simplicité et la facilité qu'ils offrent ont dû avoir, et ont eu en effet une grande influence sur les développements de la science des nombres chez les divers peuples. Les Grecs se servaient des lettres de leur alphabet ; les Romains, de signes empruntés aussi à l'écriture du langage. Les chiffres actuellement employés par nous, et le système de numération au moyen duquel nous les combinons, nous viennent des Arabes, ou, suivant d'autres, des Indiens. Cet admirable système est certainement l'une des causes du progrès des sciences mathématiques en Europe. V. CHIFFRES.

— *Nombre abstrait*. Tout nombre considéré en lui-même, sans application à rien de déterminé. C'est toujours sur les nombres abstraits que se font les opérations de l'arithmétique.

— *Nombre concret*. Celui par lequel on désigne l'espèce de quantité à laquelle il se rapporte, comme quand on dit, Deux francs dix centimes. Un mètre trois centimètres. Les nombres concrets ne paraissent que dans les énoncés des problèmes et les résultats de leurs solutions.

— *Nombre nombrant*. Se dit, mais rarement, pour Nombre abstrait.

— *Nombre cardinal*. Tout nombre qui sert à marquer la quantité, comme un, deux, trois, etc.

— *Nombre d'ordre* ou *ordinal*. Tout nombre qui sert à marquer l'ordre, comme premier, second, troisième, etc. Les nombres ordinaux se forment, abstraction faite de *premier* et de *second*, du nom de nombre cardinal correspondant, auquel on ajoute *ième*, après avoir toutefois retranché préalablement l'*e* final, s'il s'en trouve un dans le nombre cardinal. Cependant, *neuf* fait *neuvième*, *cinq*, *cinquième*. Excepté *premier*, qui s'écrit 1er, tous ces nombres se représentent par le signe du nombre cardinal correspondant que l'on surmonte d'un petit e vers la droite, ou que l'on écrit ainsi : 2me, 3me, etc.

— *Nombre collectif*. Tout nombre qui exprime l'assemblage de plusieurs nombres, comme une dizaine, une vingtaine, une centaine, etc.

— *Nombre proportionnel*. Nombre qui exprime la quantité plus ou moins considérable d'une chose, relativement à une autre. Le double, le triple, le quadruple.

— *Nombres distributifs*. Nombres qui expriment la manière dont une quantité est partagée. Un à un, deux à deux, trois à trois.

— *Nombre entier*. Celui qui contient l'unité un certain nombre de fois exactement, comme un, deux, trois, quatre, cinq, etc.

— *Nombre rompu* ou *fractionnaire*. Celui qui ne contient que des parties de l'unité, comme un demi, deux tiers, trois quarts, etc. ‖ On l'appelle autrement *fraction*.

— *Nombres complexes*. Nombres formés des fractionnaires joints aux nombres entiers dont ils représentent des parties.

— *Nombres naturels, nombres entiers*, ou *nombres*. Ceux que l'on regarde comme des touts, sans supposer qu'ils soient parties d'autres nombres.

— *Nombre déterminé*. Celui qui se rapporte à quelque unité donnée, comme le nombre ternaire trois. On l'appelle proprement *nombre*.

— *Nombre indéterminé*. Celui qui se rapporte à une unité en général. On l'appelle aussi *quantité*.

— *Nombre simple*. Celui qui s'exprime par plusieurs figures, dont la première à droite n'est pas zéro : 24, 36, 53.

— *Nombre articulé*. Celui qui peut se partager en dizaines, comme 20, 30, 40, etc.

— *Nombre premier* ou *primitif*. Tout nombre qui ne peut être divisé exactement et sans reste, par aucun autre nombre que par l'unité, comme trois, cinq, sept, onze, treize, etc. On l'appelle aussi *nombre incomposé*.

— *Nombre composé*. Celui qui peut se diviser en plusieurs parties égales, qui peut être mesuré par d'autres que l'unité. Ainsi 4 est mesuré par 2, 6 par 3 et par 2.

— *Nombre carré*. Tout nombre qui vient de la multiplication d'un nombre par lui-même, comme quatre qui vient de la multiplication de deux par deux ; neuf, qui vient de la multiplication de trois par trois ; vingt-cinq, qui vient de la multiplication de cinq par cinq, etc.

— *Nombre cube* ou *cubique*. Le produit d'un nombre multiplié deux fois par lui-même. Ainsi, huit est un nombre cube, dans lequel quatre, qui est le nombre carré, est multiplié par sa racine, qui est deux.

— *Nombre décimal*. Nombre de parties de l'unité divisée en dix.

— *Nombre nombré*. C'est le même que le nombre concret, mais on s'en sert bien plus rarement.

— *Nombre pair*. Celui qu'on peut diviser par 2 exactement et sans reste.

— *Nombre impair*. Celui qui ne peut être divisé exactement et sans reste en deux parties égales.

— *Nombre rationnel*. Celui qui a une mesure commune avec l'unité. On l'appelle aussi *nombre commensurable*.

— *Nombre irrationnel* ou *sourd*. Celui qui est incommensurable avec l'unité. On l'appelle aussi *nombre incommensurable*.

— *Nombre entier rationnel*. Celui dont l'unité est une partie aliquote.

— *Nombre rationnel rompu*. Celui qui représente quelque partie aliquote de l'unité.

— *Nombre rationnel mixte*. Celui qui est composé d'un nombre entier et d'un nombre rompu, ou de l'unité et d'une fraction.

— *Nombres semblables*. Ceux dont les petits cubes peuvent se ranger de façon à former des parallélipipèdes rectangles semblables.

— *Nombres cosiques*. Les diverses puissances d'un nombre multiplié plusieurs fois par lui-même. Racine, carré, cube, carré de carré, cube cubique, etc., sont des cosiques.

— *Nombre diamétral*. Nombre plan, ou produit de deux nombres dont les carrés des deux côtés font de même un carré dans la somme.

— *Nombre double en puissance*. Nombre dont le carré est deux fois aussi grand qu'un autre nombre.

— *Nombre géométrique*. Nombre qu'on peut diviser sans reste, comme le nombre 16, qui se divise par 8, 4 et 2 ; on l'appelle aussi *nombre composé* ou *nombre second*.

— *Nombre incomposé linéaire*. Celui qui ne peut être mesuré par aucun autre nombre que par lui-même ou par l'unité, tels sont les nombres 1, 3, 5, 7, etc.

— *Nombres proportionnels*. Nombres qui sont entre eux dans une proportion.

— *Nombres proportionnels arithmétiquement*. Nombres qui croissent ou décroissent, selon une différence continuelle, comme, 3, 5, 7, 9, où la différence entre deux nombres se trouve toujours la même.

— *Nombres proportionnels continuellement*. Nombres qui se suivent dans une même raison, de sorte que chacun d'eux, excepté le premier et le dernier, remplit en même temps la place du terme de l'antécédent et du conséquent d'une raison.

— *Nombre pronique*. La somme d'un carré et de sa racine.

— *Nombre rond*. Nombre qui ne contient que des dizaines, des centaines, des mille, etc., 10, 100, 1,000 sont des nombres ronds. ‖ Dans l'usage ordinaire, il se prend souvent pour nombre entier. Neuf est un nombre rond par rapport à huit et demi.

— Anc. arithm. *Nombre plan*. Celui qui est formé par la multiplication de deux nombres entre eux, et qui représente une surface rectangulaire. ‖ *Nombre solide*. Celui qui se forme en multipliant un nombre plan par un troisième facteur, et qui représente un parallélipipède rectangle. ‖ *Nombre triangulaire*. Se dit des nombres formés par l'addition d'une certaine quantité des premiers termes de la série des nombres naturels, 1, 2, 3, 4, etc. ‖ *Nombre parallélogramme*. Nombre plan dont les côtés diffèrent de deux. ‖ *Nombre parallélipipède*. Nombre solide dont les côtés sont égaux, mais dont le troisième est ou plus grand ou plus petit. ‖ *Nombre polygone*. Se dit des nombres formés par l'addition d'une certaine quantité des premiers termes d'une série de nombres commençant par l'unité et ayant une différence constante. Les carrés sont des nombres polygones formés par la série 1, 3, 5, 7, etc. ‖ *Nombre pyramidal*. Se dit des nombres formés par l'addition d'une certaine quantité des premiers termes d'une série de nombres polygones. Les nombres pyramidaux triangulaires sont formés par la série des nombres triangulaires. Les sommes des nombres polygones, prises de la même manière qu'on prend la somme des progressions arithmétiques pour former ces nombres polygones, sont appelées *premiers nombres pyramidaux*. Les sommes des premiers nombres pyramidaux sont appelées *seconds nombres pyramidaux*. Les sommes des seconds nombres pyramidaux sont appelées *troisièmes nombres pyramidaux*. ‖ On appelle particulièrement *nombres triangulaires pyramidaux* ceux qui sont formés par l'addition des nombres triangulaires, et *premiers pyramidaux pentagonaux*, ceux qui viennent de l'addition des nombres pentagones. ‖ *Nombres barlongs, oblongs, circulaires* ou *sphériques*, *diamétraux*, *parallélogrammes*, *parallélipipèdes*, *sursolides*, *graniques*, etc. Nombres dont les noms sont tous déduits des relations plus ou moins directes avec des figures géométriques, et qui jouissent tous de propriétés particulières. Ainsi 30 est un nombre barlong, puisque les côtés 5 et 6 diffèrent de 1 ; les noms 5 et 6 sont des nombres circulaires, car 5 fois 5 font 25 ; le produit de 25 par 5 est de 125 ; celui de 125 par 5 est 625, etc. ; de même 6 multiplié par 6 donne 36, 6 fois 36 donne 216, le produit de ce nombre 216 par 36 est de 7776. ‖ *Nombres figurés*. Nombres composés de plusieurs séries, dont la première n'est autre chose que la série non interrompue des nombres entiers, et chacune des autres se forme en ajoutant, pour composer chaque terme, au terme qui précède dans la ligne horizontale, le terme de la série qui précède ayant même rang que celui à former. ‖ *Nombre pyroïdal*. Nombre composé d'un nombre colonnaire et d'un pyramidal, et qui sont tous deux d'un même genre, de façon que le côté ou la racine du nombre pyroïdal soit moindre de l'unité que le côté du nombre colonnaire. ‖ *Nombres premiers entre eux*. Se dit des nombres [illegible] que 15 et 20. ‖ *Nombre parfait*. [illegible] égal à la somme de tous ses diviseurs. 28 qui est égal à la somme des nombres, 1, 2, 4, 7 et 14, est un nombre parfait. 6 est également un nombre parfait, parce qu'il est égal à la somme de 1, 2 et 3, qui sont ses parties. ‖ *Nombre imparfait par défaut* ou *par surabondance*. Celui dont les parties aliquotes donnent plus ou moins que le nombre primitif. 16 est un nombre imparfait défectueux, parce que ses aliquotes 8, 4, 2 et 1 ne donnent par leur réunion que le nombre 15. 12 est un nombre imparfait par excès, parce que ses aliquotes 6, 4, 3, 2 et 1 donnent 16. ‖ *Nombre égal*. S'est dit pour Nombre pair. ‖ *Nombre pairement pair* ou *également égal*. Celui qui peut être divisé en deux parties égales qui sont encore paires. 32 est un nombre pairement pair. ‖ *Nombre pairement impair*. Celui qui peut être divisé en deux parties égales qui sont impaires. Tel est le nombre 10, qui divisé par 2

donne 5. 20 est un nombre *pairement impair*, si on le regarde comme le produit de 4 par 5, et il est *pairement pair*, si on le regarde comme le produit de 2 par 10. || *Nombres homogènes*. Se dit des nombres qui sont composés des mêmes facteurs. 250 et 100 sont des nombres homogènes qui n'ont pour facteurs que 2 et 5. || On donne le même nom à ceux qui se rapportent à la même espèce d'unité, comme six sphères d'or. || *Nombres hétérogènes*. Ceux qui sont composés de facteurs différents. || Ceux qui se rapportent à différentes unités, comme trois sphères d'argent et une de cuivre. || *Nombres amiables*. On appelle amiables entre eux deux nombres tels que les parties aliquotes de chacun d'eux forment une somme égale à l'autre.

— *Théorie des nombres* ou *génération des nombres*. Manière dont les nombres se forment les uns des autres. Ce n'est que par voie d'addition, de soustraction, de multiplication et de division, d'exaltation et d'extraction, que les nombres s'engendrent les uns des autres. L'unité par addition donne naissance à tous les nombres; mais, par d'autres voies, elle est inféconde : 1 multiplié par 1 fait 1, divisé par 1 fait 1. Lorsqu'on divise l'unité par un nombre, elle produit des nombres nouveaux d'une autre valeur, mais qui n'en sont pas moins de véritables nombres.

— Dans la numération, on dit, *nombre*, *dizaine*, *centaine*, *mille*, etc., pour Unité, dizaine, centaine, mille, etc. || Aujourd'hui on dit plutôt *unité*.

— Pour exprimer le nombre, les poëtes emploient volontiers une périphrase.

Pendant *deux fois six jours* une trêve indulgente
Suspend tous les combats. (Delille.)

Là, tandis que l'État fleurira sous ses lois,
Le printemps aux frimas succédera *trois fois*,
Assis, après sa mort, sur le trône d'Énée,
Ascagne *trente fois* verra naître l'année. (Id.)

— Anc. agric. Se disait pour Douze gerbes. Il fallait trois nombres de blé pour faire un setier de grain.

— Astrol. Les nombres ont exercé une certaine influence sur les esprits enclins à la superstition : l'unité marquait le caractère sublime de la divinité; les nombres impairs, et entre autres le nombre 3, étaient en grande vénération chez les anciens; ils étaient consacrés aux choses divines. Le nombre 4 était regardé par les pythagoriciens comme la figure de la perfection. 7 était chez les Hébreux un nombre sacré. 13 a été le plus souvent maudit, et l'on sait quelles craintes ce nombre inspire encore de nos jours à quelques esprits.

— Astron. et chronol. *Nombre d'or*. Nombre dont on se sert pour marquer chaque année du cycle lunaire, qui est une révolution de dix-neuf années, au bout desquelles les nouvelles et les pleines lunes retombent à peu près au même jour et à la même heure. Au bout de 312 ans les lunaisons arrivent un jour plus tôt que le nombre d'or ne l'indique. C'est ce qui fait qu'on ne s'en sert plus que pour trouver les épactes. On en attribue l'invention à l'Athénien Méthon. Son nom lui vient ou de son utilité, ou plutôt de ce que les Athéniens le reçurent avec tant d'applaudissement, qu'ils le firent écrire dans la place publique en caractères d'or. Pour trouver le nombre d'or d'une année, il faut ajouter 1 au chiffre de l'année, puis diviser ce chiffre par 19, et le reste représente le nombre d'or. S'il n'y a pas de reste, c'est 19. Ainsi, pour l'année 1845, le nombre d'or est 3. || Chiffres dont on se sert pour marquer les années de cette période.

— Prov. *Il entend le nombre d'or*. Se dit d'un homme qui a trouvé le secret d'amasser beaucoup de bien.

— Chim. *Nombres proportionnels*, *proportions* ou *équivalents chimiques*. Tous les corps simples ne peuvent s'unir entre eux, mais un très-grand nombre peuvent contracter des combinaisons qui, à leur tour, sont susceptibles de se réunir pour donner naissance à une foule de composés plus complexes. Considérés dans leur ensemble, il est impossible d'apercevoir les lois qui président à leur formation; mais si l'on s'attache d'abord aux composés les plus simples, on remarque bientôt que les combinaisons ne peuvent se produire que dans certaines proportions, ordinairement assez limitées. Des analyses rigoureuses ont démontré que, dans la plupart des cas, les combinaisons de deux corps entre eux, qu'ils soient simples ou composés, suivent une loi régulière, d'après laquelle les éléments de la première étaient pris comme unité, la proportion de l'un des corps se trouvant un multiple ou un sous-multiple simple dans les autres. C'est cette loi qu'on désigne sous le nom de *proportions définies*.

[illegible] système de Pythagore sur laquelle ce philosophe [illegible] l'initiation à toutes les sciences. Dans son système, l'unité représentait la divinité, qui contient tout et de qui tout découle. Le nombre 2 était le mauvais principe, et tous les nombres commençant par ce chiffre étaient voués à la haine et au mépris. Le nombre 3 était le symbole de l'harmonie parfaite. Le nombre 4, celui qui donnait l'idée de Dieu et de sa puissance, etc. Junon, qui préside aux mariages, protégeait le nombre 5, parce qu'il est composé de 2, premier nombre pair, et de 3, premier nombre impair, ce qui est un emblème ou une image du mariage. Le nombre 6 devait tout son mérite à l'usage où étaient les anciens géomètres de diviser toutes leurs figures, soit qu'elles fussent terminées par des lignes droites,

soit qu'elles fussent terminées par des courbes, en six parties égales; c'est pour cela que les pythagoriciens employèrent le nombre 6 pour caractériser la justice, elle qui marchant toujours d'un pas égal, ne se laisse séduire ni par le rang des personnes, ni par l'éclat des dignités. Aucun n'a été si bien accueilli que le nombre 7; les médecins croyaient y découvrir les vicissitudes continuelles de la vie humaine. C'est de là qu'ils formèrent leur année climatérique. Le nombre 8 était en vénération chez les pythagoriciens, parce qu'il désignait, selon eux, la loi naturelle, cette loi primitive et sacrée qui suppose tous les hommes égaux. Ils considéraient avec crainte le nombre 9, comme désignant la fragilité des fortunes humaines, presque aussitôt renversées qu'établies. Enfin les disciples de Pythagore regardaient le nombre 10 comme le tableau des merveilles de l'univers, contenant éminemment les prérogatives des nombres qui le précèdent. Pour marquer qu'une chose surpassait de beaucoup une autre, les pythagoriciens disaient qu'elle était dix fois plus grande, dix fois plus admirable. Pour marquer simplement une seule chose, ils disaient qu'elle avait dix degrés de beauté. D'ailleurs ce nombre passait pour un signe d'amitié, de paix, de bienveillance, et la raison qu'en donnaient les disciples de Pythagore, c'est que, quand deux personnes veulent se lier étroitement, elles se prennent les mains l'une dans l'autre, et se les serrent en témoignage d'une union réciproque. Or, deux mains jointes ensemble forment, par le moyen des doigts, le nombre de dix.

— Gramm. Propriété qu'ont les mots dont le discours se compose d'indiquer l'unité ou la pluralité des êtres ou des objets auxquels ils se rapportent. C'est ici l'un des artifices les plus admirables de la théorie des langues : avec un léger changement dans la terminaison des mots, ces mots expriment, outre l'idée fondamentale qu'ils renferment, l'idée accessoire de quotité, de nombre. Le nombre singulier est signe de l'unité; le nombre pluriel est signe de la pluralité. En français, la lettre *s* est la marque conventionnelle de l'idée accessoire de pluralité dans les noms et dans les adjectifs. Cette règle générale pour la formation du pluriel est parfaitement assortie au génie de notre langue; elle est simple, judicieuse, et d'une application facile. Mais, malheureusement, cette règle a de nombreuses et de bizarres exceptions. V. SUBSTANTIF. || Presque toutes les langues ne possèdent que deux nombres, le singulier et le pluriel. L'hébreu, le grec, le polonais, le sanscrit, le slavon, admettent cependant un troisième nombre, le *duel*, qui s'emploie lorsqu'on parle de deux personnes ou de deux choses. Ce nombre n'est du reste d'un fréquent usage dans aucune des langues qui l'admettent. || *Noms de nombre*. V. NUMÉRATIF. || *Noms de nombre substantifs*. Ceux qui peuvent être comptés eux-mêmes, et qui sont toujours précédés par un autre nom de nombre, ou par un article, tels sont les *noms de nombre collectifs* ou *d'assemblage*, comme *une douzaine*, *un millier*; les *noms de nombre distributifs*, comme *la moitié*, *le tiers*, *le quart*; les *noms de nombre proportionnels*, comme *le double*, *le quadruple*, *le centuple*, etc. || Les *noms de nombre adjectifs* servent à compter; ils précèdent toujours les substantifs qu'ils modifient, et ne peuvent être précédés que par l'article ou par les adjectifs possessifs. On les distingue en *nombre cardinaux* et en *nombre ordinaux*.

— Littér. Harmonie qui résulte d'un certain arrangement de mots dans la prose et dans les vers. Cette période, cette phrase, ce style, cette prose, cette poésie a du nombre, manque de nombre. Balzac, en ce temps-là, donnait du *nombre* et de l'harmonie à la prose. (Volt.)

La rime, au bout des mots assemblés sans mesure,
Tenait lieu d'ornement, de *nombre* et de césure.
(Boileau.)

|| Le nombre est quelquefois pris pour un espace, quel qu'il soit, ayant un rapport facile à saisir avec un autre espace. C'est le rhythme des anciens. || Quelquefois on donne ce nom à ce que les Grecs ont appelé *mètre* et les Latins *pieds*, et que nous pouvons appeler *mesure*, quoique moins proprement. || D'autres fois il se prend pour Manière dont une phrase se termine : c'est en ce sens qu'on dit que la chute d'une période est nombreuse. || Enfin, il signifie ce que les musiciens appellent *mouvement*, ce qui fait que le chant ou la prononciation se hâte ou se presse plus ou moins; mais c'est plutôt l'effet des nombres que le nombre même. || On dit que les vers ont du *nombre*, que les périodes ont du *nombre*, pour exprimer qu'ils ont cette longueur mesurée qui charme l'oreille sans fatiguer [illegible]

C'est peu d'aimer les vers : il faut les savoir lire,
Il faut avoir appris cet art mélodieux
De parler dignement le langage des dieux,
Cet art qui, par les sons des phrases cadencées,
Donne de l'harmonie et du nombre aux pensées.
(Fr. de Neufchâteau.)

— Il y a quelque différence entre le nombre de la poésie et celui de la prose. Le nombre de la poésie consiste dans une harmonie plus marquée, qui dépend du nombre déterminé des syllabes, de la richesse, du choix, du mélange des rimes, et enfin de l'assortiment des mots et des sons dont ils sont composés. Le nombre est donc ce qui fait proprement le caractère, et, pour ainsi dire, l'air d'un vers. C'est par le nombre qu'il est doux, coulant, sonore; et la privation de ce nombre le rend faible, rude ou dur. || Le nombre de la prose est une sorte d'harmonie simple et sans affectation, moins marquée que celle des vers, mais que l'oreille pourtant aperçoit et goûte avec plaisir. C'est ce nombre qui rend le style aisé, libre, coulant, et qui donne au discours une certaine rondeur.

— Horlog. Se dit de la quantité de dents donnée à chaque roue d'une horloge, pour qu'elle fasse les révolutions qu'on demande. || *Nombre rentrant*. Se dit pour exprimer que le nombre du pignon est partie aliquote du nombre de la roue dans laquelle il engrène, c'est-à-dire quand le pignon qui engrène dans une roue en divise les dents sans reste.

NOMBRÉ, ÉE. part. pass. du v. Nombrer. S'empl. adjectiv. Grains nombrés.

— On disait autrefois, en style de pratique, *cet argent lui a été compté et nombré en présence des notaires*.

— *Nombre nombré*. Se dit quelquefois du nombre concret.

NOMBRÉE. s. f. Anc. cout. Compte, dénombrement.

NOMBRER. v. a. 1re conj. (du lat. *numerare*). Supputer combien il y a d'unités dans une quantité. Il ne s'emploie presque plus que dans un sens négatif, et relativement à des choses qui ne sont pas de nature à être comptées. On ne saurait nombrer les grains de sable de la mer. Qui pourrait nombrer les désordres et les malheurs que causent les guerres civiles?

— Exprimer un nombre marqué par un certain assemblage de chiffres.

— SE NOMBRER. v. pron. Être, pouvoir être nombré.

— Syn. comp. NOMBRER. DÉNOMBRER. *Nombrer* appartient au langage commun, et il marque si peu l'exactitude et la rigueur du calcul, qu'il se dit surtout en parlant des choses qui ne sont guère de nature à être comptées, à cause de leur grand nombre. *Dénombrer* est un terme d'administration, qui signifie faire le compte détaillé, déterminé, précis, d'une ville, d'un empire.

NOMBREUSEMENT. adv. Se disait pour En très-grand nombre, en foule.

NOMBREUX, EUSE. adj. (du lat. *numerosus*). Qui est en grand nombre. Peuple nombreux. Armée nombreuse. Assemblée, compagnie nombreuse. Combien les phénomènes n'en sont-ils pas effectivement *nombreux* et variés. (Péron.) Les sots nous paraissent les plus *nombreux*, parce qu'ils font le plus de bruit. (Boiste.) Dans le code mystérieux de la nature, c'est un crime pour les espèces d'être trop *nombreuses*. (Id.) Nos regards parcouraient avec plaisir les *nombreuses* demeures que les habitants de la campagne se sont construites sur ses hauteurs. (Barth.)

— *Des jours nombreux*. Se dit en vers pour un grand nombre de jours, une longue vie. Destin, accorde-moi des jours sains et *nombreux*. (Crébillon.)

Dans le cours fortuné de mes lustres *nombreux*,
Je ne compte aucun jour perdu pour la nature.
(Léonard.)

— Littér. Harmonieux, qui flatte l'oreille par un heureux choix et une habile disposition de mots. Période nombreuse. Style nombreux. Vers nombreux. La riche expression, la *nombreuse* mesure. (Boil.) Le style historique ne doit être ni trop *nombreux* ni trop négligé. (Le Vas.) Les maîtres dans l'art de parler appellent *nombreux* tout ce que les oreilles aperçoivent de proportionné dans la prononciation du discours, soit pour la proportion des mesures du temps, soit pour la juste distribution des intervalles de la respiration. (Art de parl.)

Ce n'est pas que leur sons agréables, *nombreux*,
Soient toujours à l'oreille également heureux.
(Boil.)

— Peint. *Composition nombreuse*. Composition dans laquelle il entre un grand nombre de figures.

NOMBRIL. s. m. (pr. *nom-bri*; du lat. *umbilicus*). Anat. Partie qui est au milieu du ventre de l'homme et des quadrupèdes, et qui est la cicatrice du cordon ombilical, par lequel le fœtus reçoit sa nourriture. Lier le nombril aux enfants nouveau-nés. Être blessé au-dessous du nombril. Les fous religieux croient voir les lumières célestes, en contemplant fixement leur *nombril*. (Boiste.)

— *Par le nombril du pape!* Interjection qu'emploient certains écrivains modernes, et qui n'est pas de trop bon goût.

— Bot. Cavité qu'on aperçoit à la partie des fruits qui est opposée à la queue, et que les jardiniers appellent *œil*. || *Nombril blanc*. Espèce [illegible] cotylet ombilique, à cause de ses feuilles concaves qui sont marquées d'un petit creux semblable à celui qui est produit par le nœud fait au cordon ombilical. || *Cynoglosse à feuilles de lin*, à cause de ses capsules qui présentent à leur surface une cavité rappelant un peu la forme du nombril. || *Nombril en touffe*. Espèce d'agaric ombiliqué, qui croît en touffe, et qu'on mange en Toscane. || *Nombril marin*. Plante qui vient au fond des eaux, et dont les feuilles ressemblent à de petits bassins; elle naît sur des coquillages, rarement sur des pierres. || *Feuille à nombril* ou *ombiliquée*. Celle dont toutes les nervures partent du même point, pris dans le corps de la feuille, comme dans celle de la capucine.

— Art vétér. Se dit du milieu des reins d'un cheval. || On dit qu'*un cheval est blessé au nombril*, quand il est blessé sur le dos, à l'endroit qui répond au nombril.

— Blas. Point qui est au milieu du dessous de la fasce. Il portait d'or à un écusson de gueules au nombril.

— Conchyl. Enfoncement au milieu de la base d'une coquille. || *Nombril marin*. Nom marchand des opercules de certaines coquilles univalves. || Quelques espèces de natices portent aussi ce nom.

— Géom. Se dit quelquefois du foyer d'une courbe.

— Techn. Centre d'un plateau de verre V. NOEUD.

NOME. s. m. (du gr. νόμος, loi, air de musique). Ant. Poëme que l'on chantait en l'honneur d'Apollon.

— Mus. anc. Chant ou air assujéti à une certaine cadence, à laquelle il n'était pas permis de manquer, en changeant à son gré le ton de la voix, ou celui des cordes de l'instrument. Les nomes empruntaient leur dénomination de certains peuples, *nome éolien*, *béotien*; ou de la nature du rhythme, *nome orthien*, *nome trochaïque*; ou de leurs inventeurs, *nome hiéracien*, *nome polymnestan*; ou de leur sujet, *nome pythique*; ou enfin de leur mode, *nome aigu*, *nome grave*.

— Préfecture, gouvernement. Se disait surtout des différentes parties de l'Égypte ancienne. L'Égypte fut divisée par Sésostris en trente-six nomes.

— Géogr. anc. *Nome libyque*. Partie orientale de la Libye extérieure. Le nome libyque appartint longtemps à l'Égypte. C'était, dans l'origine, un petit État indépendant, fondé par des émigrés éthiopiens.

— Alg. Sert à désigner une quantité jointe à une autre par quelque signe : *a-b* est un binome, dont les deux nomes sont *a* et *b*.

NOMENCLATEUR. s. m. (du lat. *nomenclator*). Ant. rom. Esclave dont les Romains qui briguaient les magistratures se faisaient accompagner, afin qu'il leur dit le nom des citoyens qu'ils rencontraient, et qu'ils avaient intérêt de saluer. || Esclave chargé de nommer à haute voix chaque convive, en lui indiquant sa place, ou chaque client qui se présentait au lever du patron.

— Hist. ecclés. Officier de l'Église romaine, qui remplissait les fonctions confiées aujourd'hui aux auditeurs; il était en outre chargé d'appeler ceux que le pape invitait à manger.

— Celui qui s'applique à la nomenclature d'une science ou d'un art. L'histoire naturelle, déchue de ses splendeurs naïves par le fastidieux artifice des *nomenclateurs*, parle aujourd'hui une langue exacte, qui n'exerce désormais que les fonctions les plus mécaniques. (Ch. Nod.) Les *nomenclateurs* ont partagé la nature en différents départements qu'ils ont disposés suivant leurs vues. (Fén.) Les *nomenclateurs* ne s'occupent qu'à assigner à chacun des objets d'une science les noms qui leur conviennent et qui les distinguent. (Reydellet.) Les *nomenclateurs* sont les savants qui consacrent leurs veilles à établir les véritables dénominations, leurs synonymes et les étymologies. (Id.)

— Dénomination que La Fontaine applique au premier homme, parce que, selon la Genèse, il imposa des noms aux animaux. Adam le Nomenclateur.

— Bibliogr. *Nomenclateur cicéronien* ou *de Cicéron*. Ouvrage latin renfermant tous les noms d'homme dont il est parlé dans les divers ouvrages de Cicéron, et qui peut contribuer beaucoup à l'intelligence du texte, et à l'éclaircissement d'un grand nombre de traits historiques. || Se dit aussi d'un Recueil de mots, destiné à enseigner l'orthographe. Le nomenclateur orthographique de M. Alvarès Lévi.

NOMENCLATION. s. f. (pr. *no-man-cla-ci-on*). Art de se rappeler une nomenclature, une grande quantité de noms. Caton était parvenu à savoir les noms de tout citoyen ayant droit de suffrage. Pompée aussi avait pris un soin extrême pour connaître et pouvoir saluer, en appelant chacun par son nom, tout le peuple romain. Ce sont là de misérables exemples de la *nomenclation*. (Encycl. des g. du monde.)

NOMENCLATURE. s. f. (ét. lat., *nomen*, nom; *clavis*, clé; ou du gr. καλέω, j'appelle; ὄνομα, nom; signifie qui fait connaître). Collection des mots employés pour désigner les différents objets d'une science ou d'un art. La nomenclature de la géométrie, de la botanique, de la grammaire, etc. La nomenclature chimique a été changée. Les *nomenclatures* sont indispensables, malgré leurs imperfections. (Fén.) La *nomenclature* est la base [illegible] ces dernières ne sont que chaos et confusion. (Reydellet.) C'est depuis que leurs *nomenclatures* ont été établies sur des bases plus convenables, que les sciences ont fait de rapides progrès et se sont élevées à un si haut point de perfection. (Id.)

— Longue liste de mots, kyrielle. Si la nature a donné au cerveau des enfants cette souplesse qui les rend propres à recevoir toutes sortes d'impressions, ce n'est pas pour qu'on y grave cette longue *nomenclature* de lois, de dates, de termes de blason, de sphère, de géographie, et tous ces mots sans aucun sens pour leur âge et sans aucune utilité pour quelque âge que ce soit, dont on accable leur triste et stérile enfance; mais c'est pour que toutes les idées relatives à l'état de l'homme, toutes celles qui se rapportent à son bonheur, l'éclairent sur ses devoirs, s'y tracent de bonne heure en ca-

ractères ineffaçables, et lui servent à se conduire pendant sa vie d'une manière convenable à son être et à ses facultés. (J.-J. Rouss.)

— Méthode pour classer les différents objets d'une science, d'un art.

— Ensemble des mots qui composent un dictionnaire. La nomenclature de ce dictionnaire n'est pas exacte, n'est pas complète.

— On a aussi donné ce nom à un catalogue de plusieurs mots les plus ordinaires d'une langue, pour en faciliter l'usage à ceux à qui on l'enseigne.

NOMENCLATURÉ, ÉE. part. pass. du v. Nomenclaturer. S'empl. adjectiv. Objets nomenclaturés.

NOMENCLATURER. v. a. 1re conj. Néol. Ranger des êtres, des objets méthodiquement, en assignant un nom à chacun d'eux.

— Établir une nomenclature.

— Rassembler des mots en les rangeant selon leur ordre alphabétique.

— SE NOMENCLATURER. v. pron. Être nomenclaturé.

NOMENCLATURIER. s. m. Néol. Se dit par dénigrement pour Faiseur de nomenclatures. Ce mot, que M. Landais a employé, est omis dans son dictionnaire, et nous sommes loin de lui en faire un reproche, car ce mot n'est pas merveilleux.

NOMENTE. Géogr. anc. Ville d'Italie, chez les Sabins.

NOMENY. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Nancy (Meurthe); 1,850 hab.

NOMIE. Myth. gr. Nymphe qui donna son nom aux monts Nomiens. ‖ Un des noms de Palès, déesse des pasteurs.

NOMIE. s. f. (du gr. νόμος, loi). Mot grec qui signifie Règle, loi. Il ne sert en français qu'à former certains termes scientifiques, Astronomie, physionomie, etc., et il désigne en général l'acte de régler et de gouverner certaines choses, les lois selon lesquelles elles se font, l'ordre à suivre dans la distribution et l'arrangement de leurs parties.

NOMIE. s. f. Entom. Genre d'insectes hyménoptères, établi pour quelques espèces d'andrènes.

NOMIEN, IENNE. adj. (du gr. νομάς, troupeau). Myth. anc. Gardien des troupeaux, pastoral, épithète que l'on donne à Mercure, à Phébus, à Jupiter et aux nymphes.

— Géogr. anc. *Monts nomiens.* Montagnes d'Arcadie.

NOMINAL, ALE. adj. (du lat. *nomen*, nom). Qui dénomme ou qui est dénommé. ‖ Pl. *nominaux.*

— *Appel nominal.* Action d'appeler successivement par leur nom les membres d'une assemblée. Procéder à l'appel nominal.

— *Prières nominales.* Droit honorifique qu'avaient les patrons et hauts-justiciers d'être nommés aux prières du prône.

— *Valeur nominale.* Valeur exprimée sur un papier-monnaie, sur un effet de commerce, etc., et qui est ordinairement au-dessus de la valeur réelle. Donner dix mille francs en assignats, en effets publics, valeur nominale. La valeur de ces billets, dans le commerce, est bien audessous de leur valeur nominale. On avait frappé en roupies d'or environ quinze millions, valeur *nominale*, mais qui ne représentaient effectivement que neuf millions, parce qu'on y avait mêlé quatre dixièmes d'alliage, et même quelque chose de plus. (Rayn.)

— Gramm. ar. *Proposition nominale.* Proposition qui ne renferme aucun verbe. Par exemple, on dit en arabe: *Dieu indulgent*, pour Dieu est indulgent; c'est une proposition nominale.

— Log. *Définition nominale.* Explication du sens que l'on donne quelquefois arbitrairement aux mots techniques dont on fait usage. ‖ *Philosophie nominale.* S'est dit quelquefois, par dénigrement, d'un système qui abuse des dénominations scientifiques, qui cherche à payer de mots quand il faudrait des faits; mais ce nom n'a aucun rapport avec celui de l'expression *philosophie des nominaux.*

— Qui concerne les philosophes nominaux. Je vois dans notre siècle un penchant à retomber dans notre philosophie *nominale*, qui ne mène à rien de réel, qui n'éclaircit rien de réel, qui n'éclaircit rien, ou qui ne sait mettre qu'une difficulté à la place d'une autre. (Trév.)

— NOMINAUX. s. m. pl. Philos. Nom qu'on a donné aux scolastiques, opposés aux réalistes. Les nominaux soutenaient que les universaux, c'est-à-dire les êtres abstraits, n'étaient que de simples noms, des termes signifiant seulement les [illegible] diverses manières dont la logique pouvait envisager les noms; mais qu'ils n'avaient aucune réalité hors de notre esprit, et qu'ils ne subsistaient que par les noms que nous leur donnions. Cette doctrine, établie au XIme siècle par Roscelin, chanoine de Compiègne, fut condamnée au concile de Soissons en 1092, et dans deux autres conciles, en 1121 et 1141. Elle a compté parmi ses principaux partisans Abailard, Occam, Buridan d'Ailly, Hobbes, Locke, Berkeley, Condillac. Il y avait des *nominaux rigides* et des nominaux *modérés.*

NOMINALEMENT. adv. de nom. Avec une valeur nominale. Cela n'existe que nominalement.

NOMINALIES. s. f. pl. Ant. rom. F[illegible] mestique, célébrée le jour où l'on don[illegible] nom à un enfant. Cette cérémonie se faisait sous les auspices de la déesse Nundina.

NOMINALISME. s. m. Philos. Système, secte des nominaux ou nominalistes. Selon ce système, fondé à la fin du XIe siècle, par Roscelin de Compiègne, les universaux, c'est-à-dire les termes qui représentent les idées générales, ne seraient que de pures dénominations qui ne correspondent à aucune réalité, ni dans la nature des choses, ni dans l'esprit.

NOMINALISTE. adj. des 2 g. Philos. Se dit de tout ce qui appartient au nominalisme. Secte, erreur nominaliste. ‖ substantiv. *Les nominalistes.* Les partisans du nominalisme.

NOMINATAIRE. s. m. Dr. canon. Celui qui était nommé par le roi à un bénéfice. ‖ adjectiv. Abbé nominataire.

NOMINATEUR. s. m. Dr. canon. Celui qui nomme, qui a droit de nommer à un bénéfice. Le roi était le nominateur des bénéfices consistoriaux, des bénéfices qui vaquaient en régale. ‖ S'empl. aussi adjectiv. Le roi était nominateur pour les bénéfices consistoriaux.

NOMINATIF. s. m. (du lat. *nominativus*, fait de *nominare*, nommer; sous-entendu *casus*, cas). Gramm. Le nom tel qu'il est avant d'être décliné, dans les langues qui ont des cas. Le nominatif est le premier cas de la déclinaison. Le nominatif d'un nom, d'un adjectif, d'un pronom. Mot qui est au nominatif.

— Se dit, en sanscrit, du premier cas d'un nom, et non pas de la forme du nom, tel qu'il est avant qu'on le décline. Cette dernière forme s'appelle thème.

— Se prend souvent pour le sujet de la phrase, parce que le sujet se met toujours au nominatif. Chercher le nominatif de la phrase. ‖ Plusieurs nominatifs sans verbe sont quelquefois une beauté, quoique contraires en apparence aux règles de la grammaire. En voici quelques exemples. Ne blâmez point, mon enfant, ce que je sentis en rentrant chez moi. Quelle différence! quelle solitude! quelle tristesse! Votre *chambre*, votre *cabinet*, votre *portrait;* ne plus trouver cette aimable personne! M. de Grignan comprend bien ce que je veux dire, et ce que je sentis. (Mme de Sévig.) En ce moment, j'ai changé d'avis...., ainsi, ma fille, *coffres* qu'on rapporte; *mulets* qu'on détèle; *filles* et *laquais* qui se sèchent pour avoir seulement traversé la cour, et *messager* qu'on vous envoie. (Id.)

Ma *fille* vengée, et les *Grecs* dans la joie,
Nos *vaisseaux* tout chargés des dépouilles de Troie,
Les *exploits* de son père effacés par les siens,
Ses *feux* que je croyais plus ardents que les miens,
Mon *cœur*, toi-même enfin de sa gloire éblouie,
Avant qu'il me trahît, vous m'avez tous trahie. (Rac.)

— C'est par un abus très-condamnable que quelques grammairiens français et de quelques autres pays dont les langues n'ont pas de cas, s'obstinent à appeler *nominatif* le sujet de la phrase. Suivant eux, dans cette phrase, *le père aime le fils*, le mot *père* est au nominatif, et dans cette autre, *le fils aime le père*, c'est le mot *fils*. On doit proscrire impitoyablement des grammaires des langues modernes tous ces termes barbares qui ne conviennent pas à leur génie.

NOMINATIF, IVE. adj. Qui dénomme, qui contient des noms. L'état nominatif des employés d'un ministère. La liste nominative des jurés.

NOMINATION. s. f. (pr. *no-mi-na-cion;* du lat. *nominatio*). Action de nommer à quelque emploi, à quelque charge, à quelque dignité, etc. Faire la nomination aux places vacantes dans un tribunal. La nomination ne tardera pas à avoir lieu.

— Droit de nommer à un emploi, à une charge, à une dignité, etc. Cette place est à la nomination du roi. La nomination pour cet emploi appartient au ministre. Les préfets ont la nomination aux emplois de ce genre, sur la présentation des maires.

— En matière bénéficiale, on appelait aussi *nomination* le droit que les gradués avaient de demander et d'impétrer les bénéfices qui venaient à vaquer dans les mois qui leur étaient destinés.

— Avec un adjectif possessif, il se dit en parlant de celui qui a été nommé à un emploi, à une charge, à une dignité, etc. Avant sa nomination. Depuis sa nomination. Je ne l'ai point vu depuis sa nomination au ministère.

— Rhét. Figure qui consiste à rappeler pourquoi un nom significatif a été imposé à une chose dont on parle.

NOMINATIVEMENT. adv. Par son nom. Interpeller nominativement quelqu'un.

NOMION. adj. m. Législateur. Épithète d'A[illegible] pollon.

NOMION. s. m. Mus. anc. Sorte de chanson pastorale chez les Grecs.

NOMIOS. Myth. Surnom de Mercure. Ce nom était aussi donné à Jupiter et à Apollon, comme dieux protecteurs des campagnes, des bergers, et surtout des pâturages. Suivant Cicéron, il était donné à Apollon, en mémoire de ce qu'il avait gardé les troupeaux d'Admète. ‖ C'était aussi celui de Pan, et un des surnoms de Bacchus.

NOMIQUE. adj. des 2 g. Ant. gr. Qui appartient à un nome musical.

NOMIQUE. s. m. (du gr. νόμος, loi). Hist. ecclés. Officier de l'église grecque, qui était chargé de faire observer les rites et rubriques.

NOMISMA. s. m. Bot. Une des cinq sections du genre thlaspi.

NOMIUS. Myth. Nom sous lequel on adorait Jupiter et Apollon, comme dieux protecteurs des campagnes, des pâturages et des bergers.

NOMMÉ, ÉE. part. pass. du v. Nommer. S'empl. adjectiv. Etre nommé le Sage, le Père du peuple. Etre nommé juge. On compte environ cent rimailleurs qui travaillent pour le théâtre des Italiens, et qui ne seront jamais *nommés* que dans les almanachs de théâtre. (La Harpe.)

Et quel temps fut jamais en vices plus fertile,
Quel siècle d'ignorance, en beaux fruits plus stérile
Que cet âge *nommé* siècle de la raison? (Gil.)

— Celui, celle dont on a fait mention.

— *Nommé de.* Ce fort fut nommé le fort Louis, du nom du roi.

— *Nommé par.* Les magistrats de cette république étaient nommés tous les ans par le peuple. De simples prêtres, et même des laïques, *nommés* par les évêques à la direction d'une communauté religieuse, furent la source de l'ordre des abbés (Chateaubr.) Ces magistrats étaient *nommés* par l'assemblée générale des citoyens. (Id.)

— Fam. *Être bien, mal nommé.* Se dit d'une personne dont le nom propre est un nom significatif qui lui convient ou qui ne lui convient pas.

— *Mal nommé.* Se disait autrefois pour mal famé. En toute une province, à peine y avait-il une femme de qualité qui fût mal *nommée.* (Montaigne.)

— *Évêque nommé.* Évêque qui a été nommé par le roi, mais qui n'a pas encore reçu ses bulles du pape.

— *A point nommé.* loc. adv. Précisément, au temps qu'il faut, fort à propos. Arriver à point nommé. Venir à point nommé.

Dès que l'astre du jour en son char remontait,
Un misérable coq à point *nommé* chantait
(La Fontaine.)

— *A jour nommé.* loc. adv. Au jour qui avait été marqué, dont on était convenu. Se trouver au rendez-vous à jour nommé.

Au jour *nommé* viennent d'un vol rapide
Tous nos Français que la nouveauté guide. (Volt.)

— S'empl. quelquefois substantiv. pour désigner des personnes d'un rang inférieur à celle qui parle. Le nommé Pierre, le nommé Jean.

NOMMÉE. s. f. Féod. État nominatif des objets qui composaient le fief servant.

NOMMÉMENT. adv. (du lat. *nominatim*). Avec désignation par le nom. Ce mot est principalement en usage lorsque, après avoir parlé de plusieurs personnes ou de plusieurs choses en général, on vient à en désigner quelques-unes par leur nom. On accuse plusieurs personnes et nommément tel, et tels. Le roi a fait fortifier plusieurs villes et nommément Paris, Lyon, le Havre.

— Il signifie aussi Spécialement.

NOMMER. v. a. 1re conj. (du lat. *nominare;* dérivé de *nomen*, nom). Donner, imposer un nom. Nommer un enfant au baptême. Son parrain l'a nommé ainsi. Nommer un pays de son nom, du nom de celui qui l'a découvert. Nommer un bâtiment du nom de celui qui l'a fait construire. J'avais *nommé* ce chien Argus. (Chateaub.) Je ne vois que celui qu'on a *nommé* rouge-queue, qui habite les bois avec le rouge-gorge. (Buff.) C'est moi qui étends les cieux, qui *nomme* ce qui n'est pas comme ce qui est. (Boss.) Ce que nous appelons un don, le sage le *nomme* une dette. (Fléch.) L'amour de ce rien qu'on *nomme* Renommée. (Noël.) Peut-on *nommer* un droit l'empire du plus fort? (Boiste.)

Pourquoi ne suis-je point un cheval de bataille?
On m'eût *nommé* César, ici je suis cadet,
Et fais l'office de baudet. (Le Bailly.)

— Se dit aussi en parlant de certaines épithètes, de certaines qualifications qu'on joint quelquefois aux noms propres, soit des personnes, soit des villes. On a nommé Charles V, le Sage. On a nommé Louis XII, le Père du peuple. On a nommé François 1er, le Père des lettres. On a nommé Gênes, la Superbe. Ils y placèrent un Childéric II, qu'on a *nommé* l'Insensé. (Anquet.)

— Dire le nom d'une personne, d'une chose. Nommer un auteur. Nommer plusieurs personnes, les nommer par nom et par surnom. Nommer les choses par leur nom. Nommer une plante. Comment nommez-vous cet homme? On le nomme Pierre, Jean, Jacques, etc.

— Citer, faire connaître. Hippolyte, grands dieux! c'est toi qui l'as *nommé.* (Rac.) Peu s'en faut que Mathan ne m'ait *nommé* son père. (Id.) [illegible] (Boil.) Eh! oui, bourreau, tu m'as *nommé.* (Piron.)

— *Nommer ses complices.* Les déclarer, les faire connaître.

— *Nommer quelqu'un son protecteur, son libérateur, son bienfaiteur.* L'appeler son protecteur, son libérateur, son bienfaiteur.

— Nommer quelqu'un à un emploi, à une charge, à une dignité. Choisir, constituer quelqu'un pour posséder un emploi, une charge, l'élever à une dignité. Le roi l'a nommé à cette ambassade. Le roi l'a nommé à cette place, sur la présentation du ministre. On l'a nommé ministre des affaires étrangères, ambassadeur. On l'a nommé maire de sa commune. On l'a nommé pape, cardinal, évêque. On l'a nommé préfet sous-préfet. On a nommé des députés, des experts, des arbitres. On vient de nommer un président. Le peuple nommait tous les ans les magistrats de la république. Vous que j'ai fait *nommer* et leur chef et le mien. (Rac.)

Et leurs vœux indiscrets, la *nommant* souveraine,
Semblaient vous annoncer une chute certaine. (Volt.)

— Désigner pour une place. Le public nomme un homme de bien à la place qui vaque dans le ministère; la cour en nomme un autre.

— *Nommer quelqu'un son héritier.* L'instituer son héritier.

— Fig.

Mais, parmi tant d'amants, adorable Lucile,
N'avez-vous pas déjà *nommé* votre vainqueur?
(Piron.)

— *Nommer d'office.* Se dit du juge qui, d'après la loi, choisit et nomme des experts, des arbitres, des défenseurs, etc., lorsque les parties n'en ont pas choisi elles-mêmes. Le tribunal a nommé un expert d'office. Nommer un avocat d'office.

— Jeux. *Nommer la couleur.* Dire en quelle couleur on joue.

— Anc. techn. *Nommer un dessin.* Lire un dessin; indiquer en détail à l'ouvrier comment il doit opérer sur son métier pour l'exécuter.

— Absol. en termes de jeu d'hombre. On est obligé de nommer avant de voir la rentrée.

— SE NOMMER. v. pron. Déclarer son nom. Être obligé de se nommer.

— Être nommé. Comment se nomme cette place, cette rue? Comment vous nommez-vous? J'ai nom Eliacin. (Rac.) Nulle société ne s'est jamais *nommée* abramique. (Volt.) La candeur se *nomma* grossièreté, rudesse. (Boil.) Ma mère m'a fait chrétienne; je me *nomme* Atala. (Chateaub.) Tous les organes de la voix humaine ont reçu le privilége de se *nommer* par l'articulation qui leur appartient. (Ch. Nod.)

— Prendre un nom, se donner un nom. Les factieux se nomment patriotes.

— Syn. comp. NOMMER. APPELER. DÉNOMMER. On *nomme* pour distinguer dans le discours; on *appelle* pour faire venir au besoin. Dans un autre sens, *nommer* a rapport au nom de la personne, et *appeler* à quelque qualification distincte; on *dénomme* en faisant connaître par le nom.

NOMOCANON. s. m. (ét. gr., νόμος, loi; κανών, règle). Hist. ecclés. Recueil des canons reconnus par l'Eglise grecque et des lois impériales qui y ont rapport. Le premier nomocanon fut rédigé par le patriarche Jean d'Antioche, en 554. ‖ Recueil de décisions pour les cas de conscience dont les moines du mont Athos faisaient usage. ‖ Se dit encore des livres pénitentiaux des Grecs. Le Nomocanon de Jean le Jeûneur.

NOMODICE. s. m. Ant. gr. Nom des juges chargés de désigner ceux qui avaient mérité d'être couronnés dans les jeux sacrés.

NOMOGRAPHE. s. m. (ét. gr., νόμος, loi; γράφω, j'écris). Didact. Auteur qui écrit sur les lois, qui a fait un recueil de lois.

NOMOGRAPHIE. s. f. Didact. Traité sur les lois.

NOMOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Qui concerne la nomographie.

NOMOLOGIE. s. f. (ét. gr., νόμος, loi; λόγος, discours). Didact. Science des lois et de leur interprétation. ‖ Partie de la bibliographie relative à la société.

— Hist. nat. Connaissance des lois qui président à l'organisation et à l'exercice des fonctions.

NOMOLOGIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui a rapport à la nomologie.

NOMOLOGISTE ou **NOMOLOGUE.** s. m. Didact. Auteur qui écrit sur la science des lois.

NOMOPHYLACE. s. m. (ét. gr., νόμος, loi; φυλάσσω, garder. Ant. gr. Titre de certains magistrats d'Athènes qui étaient chargés du dépôt des lois et du soin de les faire observer. Les nomophylaces étaient les mêmes que les onze. ‖ Officier de l'empire grec.

NOMOS. Myth. gr. La loi personnifiée. Pindare donne à ce dieu les attributions du Destin.

NOMOTHÉSIE. s. f. (ét. gr., νόμος, loi; θέσις, institution). Traité sur les lois.

NOMOTHÈTE. s. m. (ét. gr., νόμος, loi; τίθημι, établir). Ant. gr. Titre de certains magistrats élus par le peuple athénien pour examiner celles des lois anciennes qui pouvaient être abrogées ou modifiées. Lorsque leur travail était fini, ils le présentaient au sénat. ‖ C'était aussi le nom par lequel les Grecs désignaient ceux qui leur avaient donné des lois. Nomothète est syn. de Législateur.

[illegible] reil. ‖ Sans pareil. ‖ Impair.

NOMPAREIL, EILLE. adj. (pr. *non-pa-ré-ye;* ét. fr., *non* et *pareil*). Ancienne orthographe de Nonpareil. Sans pareil, sans égal.

Le fameux Amphion, dont la voix *nompareille*,
Bâtissant une ville, étonna l'univers. (Malherbe.)

— Du temps de Malherbe, on disait plus souvent *nompareil* que *sans pareil;* le contraire avait lieu du temps de Ménage.

— Le ridicule que Boileau a versé sur ces termes, que les versificateurs de son temps employaient à tort et à travers, a suffi pour les proscrire l'un et l'autre.

Si je voulais vanter un objet *nompareil*,
Je mettrais à l'instant: Plus beau que le soleil

Enfin, parlant toujours d'astres et de merveilles,
De chefs-d'œuvre des cieux, de beautés sans pareilles;
Avec tous ces beaux mots, souvent mis au hasard,
Je pourrais aisément, etc. (Boileau.)

NOMPRIX. s. m. Se disait pour Absence de valeur.

NON. adv. (du lat. *non*). S'emploie par opposition à Oui. Ne dire jamais non. Il n'y a qu'à dire oui ou non. Répondre catégoriquement par oui ou par non.

. . . J'aime les gens dont l'âme peut se lire,
Qui disent bonnement oui pour oui, *non* pour *non*. (Gresset.)

— S'emploie seul et isolément pour répondre négativement. Viendrez-vous? Non. Avez-vous fini votre ouvrage? Non. Le voulez-vous? Non.

— Dans le style familier, il est quelquefois remplacé par *nenni* et par *point du tout*. Ne l'avez-vous point vu hier? Nenni. Vous l'avez donc vu aujourd'hui? Point du tout.

— Dans le cours de la phrase, il se joint souvent avec *pas*, jamais avec *point*. Prendrai-je cela? Non pas, s'il vous plaît. Je lui payerai ce que je lui dois, mais non pas tout à la fois. Il avait des flatteurs, et non pas des amis. L'absence est le plus grand des maux, *non* pas pour vous, cruel! (La Font.) Chez les Germains, il y avait des vassaux, *non* pas des fiefs. (Montesq.) Il cherchait à soumettre les ennemis, *non* pas à les perdre. (Fléch.)

— Avec les adjectifs et les adverbes, il faut employer *non pas* quand il y a comparaison. Il écrit non pas supérieurement, mais agréablement. Il a un style non pas brillant, mais pur et correct.

— Dans les autres cas, on met seulement *non* devant les adjectifs. C'est un témoin non recevable.

. . . Ah! douleur *non* encore éprouvée;
A quel nouveau tourment je me suis réservée! (Rac.)

— S'emploie aussi d'une manière simplement négative, sans opposition directe à *oui*. Il en est fâché, non sans cause. Il en est en peine, non sans raison. Il vous a fait plaisir, non pas tant pour l'amour de vous que par vanité. Non toutefois que je prétende à lui plaire. Non qu'il soit fâcheux de le mécontenter. Non, que je sache. Non loin de la ville se trouve le château. Mais Rome veut un maître, et *non* une maîtresse. (Rac.) Il faut de l'ordre jusque dans les ouvrages qui sont faits dans l'enthousiasme; dans une ode, par exemple; *non* qu'on y doive raisonner méthodiquement, mais il faut se conformer à l'ordre dans lequel s'arrangent les idées qui caractérisent chaque passion. (Condil.)

— Se met quelquefois au commencement d'une phrase négative pour en annoncer le caractère, et pour fortifier l'expression de la pensée. Non, je n'en ferai rien. Non, jamais la vertu n'exerça plus d'empire. *Non*, j'ai trop souffert en cette vie pour n'en pas attendre une autre. (J.-J. Rouss.) *Non*, jamais la beauté ne règne avec plus d'empire qu'au milieu des soins champêtres. (Id.)

— On le redouble même quelquefois pour s'exprimer plus énergiquement. Non, non, je n'y consentirai point. Non, non, cent fois non! Ne croyez pas, ô Crétois, que je méprise les hommes; *non, non*, je sais combien il est grand de travailler à les rendre bons et heureux. (Fén.)

Non, non, il n'est point d'âme un peu bien située
Qui veuille d'une estime ainsi prostituée. (Mol.)

— Se joint aux adverbes *certes, certainement, vraiment*, etc., qui rendent la négation plus formelle. Non certes, non vraiment, je ne le ferai pas.

— Se joint quelquefois à des substantifs ou à des adjectifs et à des participes, et il équivaut à *qui n'est pas*. Tous les gens intéressés, non préoccupés, non solvables, non recevables.

— S'empl. aussi substantiv. Se brouiller pour un oui ou pour un non. Répondre un non bien sec. Répondre par un non significatif. Le oui et le non.

— Il est quelquefois substantif sans être précédé de l'article. Oui et *non* sont bien courts à dire; mais, avant de les prononcer, il faut y réfléchir longtemps. (Gracian.) Les deux mots les plus courts à prononcer, oui et *non*, sont ceux qui demandent le plus d'examen; je préfère peut-être. (Pythag.)

— On trouve dans La Bruyère: *Un honnête homme qui dit oui et non, mérite d'être cru; son caractère jure pour lui, donne créance à ses paroles, et lui attire toute sorte de confiance.* Un grammairien a blâmé cette phrase, parce que, suivant lui, on ne peut dire oui et non que dans des temps différents. On peut dire *oui* sur une question et *non* sur une autre; mais sur chaque point, c'est *oui* ou *non* qu'il faut dire. Bien que [illegible] ner la phrase de La Bruyère. Assurément elle perdrait beaucoup de sa force si on remplaçait *et* par *ou*. Cette phrase est elliptique, et se justifie très-bien par l'analyse. Un honnête homme qui dit *oui* quand il faut dire oui, et *non* quand il faut dire non, mérite d'être cru.

— Syn. comp. NON. NE. *Non* se construit sans verbe, et *ne* toujours avec un verbe. *Non* représente tout ou partie d'une proposition; *ne* entre toujours comme élément d'une proposition.

— NON PLUS, NON PLUS QUE, NON PLUS ULTRÀ, NON QUE, NON-SEULEMENT. V. ces locutions à leur ordre alphabétique.

NON. adv. lat. (pr. *nonn*). S'emploie dans cette phrase latine, *non bis in idem*, que l'on cite souvent, comme une maxime de droit, pour rappeler qu'un individu, jugé sur un fait dont il était accusé, ne peut plus être poursuivi en raison du même fait.

— *Condition* sine quâ non. V. CONDITION.

NONACRIEN, ENNE. adj. et s. Géogr. anc. Habitant de Nonacris. || Qui appartient à Nonacris ou à ses habitants. || Se dit en général pour Arcadien.

— Myth. Surnom de Mercure.

— *Le héros Nonacrien.* Évandre. || *La vierge Nonacrienne.* Atalante.

NONACRIS. Fille de Lycaon, qui donna son nom à une ville de l'Arcadie.

— Géogr. anc. Ville d'Arcadie, patrie d'Évandre et d'Atalante.

NON-ACTIVITÉ. s. f. Admin. milit. Position d'un officier qui, momentanément, n'exerce aucune fonction. Être en non-activité. Lieutenant en non-activité.

NON-ÂGE. s. m. Féod. Minorité, âge qui précède la puberté. || État d'une personne qui n'a pas l'âge requis.

NON-ÂGÉ, ÉE, adj. Anc. prat. Qui n'a pas l'âge requis pour faire une chose.

NONAGÉNAIRE. adj. des g. (du lat. *nonagenarius*). Qui a quatre-vingt-dix ans. Il ne se dit guère qu'en parlant de l'espèce humaine. Un homme, une femme nonagénaire.

Un vieillard de cent ans apprenant le trépas
De son voisin plus que *nonagénaire*:
Cet homme était, dit-il, trop valétudinaire;
J'ai prédit qu'il ne vivrait pas. (***)

— substantiv. Un nonagénaire. Une nonagénaire.

NONAGÉSIME. adj. m. (du lat. *nonagesimus*). Astron. Se dit du point de l'écliptique qui est éloigné de quatre-vingt-dix degrés des points où l'écliptique coupe l'horizon. || On dit aussi substantiv. Le nonagésime.

NONAGÉSIME. s. f. Liturg. Fête du quatre-vingt-dixième jour avant Pâques.

NONAGESIMO. adv. lat. Il se dit pour 90°, et sert à indiquer le quatre-vingt-dixième rang, lorsqu'on a commencé à compter une série d'articles par *primo, secundo, tertio*, etc. || *Nonagesimo-primo*, se dit pour 91°. || *Nonagesimo-secundo*, se dit pour 92°, etc.

NONAGONE. s. m. (du lat. *nonus*, neuvième, et du gr. γωνία, angle). Anc. géom. Polygone à neuf angles. On dit mieux *ennéagone*.

NONAIN. s. m. Bot. Nom vulgaire de l'asphodèle rameux.

NONAIRE. s. f. Bot. Un des noms anciens de l'astragale.

NONALIES. s. f. pl. Ant. rom. Cérémonie religieuse qui se faisait le jour des nones, dans la citadelle.

NONANCOURT. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. d'Evreux (Eure); 1,350 hab.

NONANDRE. adj. des 2 g. (du lat. *nonus*, neuf, et du gr., ἀνήρ, homme). Bot. Qui a neuf étamines. On dit mieux *ennéandre*.

NONANDRIE. s. f. Bot. Famille de plantes à neuf étamines. On dit plutôt *ennéandrie*.

NONANTE. adj. (du lat. *nonaginta*). Nom de nombre cardinal composé de neuf dizaines. Il est fâcheux qu'on ait laissé vieillir ce mot, et qu'on lui ait substitué un mot aussi barbare et aussi irrégulier que quatre-vingt-dix.

— *Quart de nonante.* Instrument qui représente un quart de cercle divisé en quatre-vingt-dix degrés; il sert à mesurer les angles des figures et les hauteurs des astres.

NONANTER. v. n. 1re conj. Jeux. Se dit au piquet, quand on a en main trente points, et que l'on compte quatre-vingt-dix ou nonante.

— S'est dit autrefois pour Atteindre sa quatre-vingt-dixième année.

NONANTIÈME. adj. des 2 g. Quatre-vingt-dixième. La nonantième année de son âge. Ce mot a vieilli, et on lui a substitué, sans raison valable, l'expression barbare de quatre-vingt-dixième.

NONATÉLIE. s. f. Genre de plantes de la Guiane.

NON-AVENU, UE. adj. Qui ne remplit pas sa destination; qui est nul. Écrit non-avenu.

NON-BATTU. s. m. Comm. Sorte de toile commune.

NONCE. s. m. (du lat. *nuncius*, envoyé, fait de *nunciare*, annoncer). Prélat que le pape envoie en ambassade. Le nonce du pape en France, en Espagne, en Portugal. Nonce ordinaire, extraordinaire. Nonce apostolique. Envoyer un [illegible] nonce avait juridiction, et pouvait déléguer des juges dans tous les États où il résidait, excepté en France, où les nonces n'étaient considérés que comme de simples ambassadeurs. || *Nonce ordinaire.* Celui qui doit résider comme ambassadeur près de quelque prince ou État catholique. || *Nonce extraordinaire.* Celui dont la mission est temporaire ou limitée à certaines affaires. Lorsqu'il n'y a point de nonce en titre, cet ambassadeur s'appelle *internonce*.

— Titre des députés que la noblesse des diétines polonaises envoyait à la grande diète, pour composer la chambre de la noblesse. Il y avait deux nonces par chaque palatinat. || On donne le même nom aux députés de l'ordre équestre et des villes de Hongrie.

— Hist. *Nonce terrestre.* Député d'un palatinat aux diètes de Pologne. Les nonces terrestres, établis sous Casimir IV, devinrent des espèces de tribuns.

NONCER. v. a. 1re conj. (du lat. *nuntiare*). S'est dit pour Annoncer.

NONCHAIN. s. m. Hortic. Espèce de poire d'automne.

NONCHALAMMENT. adv. (pr. *non-cha-la-man*). Avec nonchalance. Agir nonchalamment.

— Mollement, avec abandon. Être couché nonchalamment sur un lit de repos. S'appuyer nonchalamment sur le bras de quelqu'un.

Sur un lit de repos la belle était couchée,
La tête sur sa main *nonchalamment* penchée. (La Sabl.)

— Vaugelas dit que cet adverbe était vieux de son temps; mais, depuis cette observation, on l'a rajeuni, et il est fort usité.

NONCHALANCE. s. f. (rad. *nonchaloir*). Négligence, manque de soin. Grande, extrême nonchalance. Laisser ses affaires en désordre par nonchalance. Se faire tort par sa nonchalance. Faire tout avec nonchalance. Les Sarrasins, devenus puissants par la division de leurs voisins et par la *nonchalance* des empereurs, leur enlevèrent la plus grande partie de l'Orient. (Boss.)

Il en faut réprimer l'impétuosité,
Avant que les esprits, qu'un juste effroi balance,
S'y puissent enhardir de notre *nonchalance*. (Corneille.)

— Mollesse, abandon. Marcher, parler avec nonchalance, avec une certaine nonchalance qui n'est pas sans grâce. Soyez grave sans faste, aisé sans *nonchalance*. (Sanlèque.)

— Iconol. Les Égyptiens peignaient la Nonchalance assise, l'air triste, la tête penchée, les mains dans le sein et les bras croisés. Ripa la représente par une femme échevelée, mal vêtue, et dormant étendue sur la terre, appuyée sur l'un de ses bras, et tenant de l'autre main une horloge renversée, symbole du temps perdu; une tortue se traîne sur sa robe.

NONCHALANDÉ, ÉE. part. pass. du v. Nonchalander. S'empl. adjectiv. Âme nonchalandée.

NONCHALANDER. v. a. 1re conj. S'est dit pour Traîner dans la nonchalance, dans l'oisiveté. Dans le repos, *nonchalander* son âme, est le paradis des vieux jours. (Du Tremblay.)

NONCHALANT, ANTE. adj. (anc. part. prés. du v. *nonchaloir*). Qui, par insouciance, par mollesse, par négligence, ne se donne pas les soins qu'il devrait. Être nonchalant. Les personnes nonchalantes sont souvent victimes de leur indifférence.

— Qui annonce la nonchalance. Humeur nonchalante. Une démarche nonchalante. Une voix, une parole nonchalante.

— Qui accompagne la nonchalance.

La Mollesse à Cîteaux a choisi son séjour,
Les Plaisirs *nonchalants* folâtrent à l'entour. (Boileau.)

— S'employait autrefois avec un complément et la préposition *de*, dans le sens de Qui ne se met pas en peine. Je veux que la Mort me trouve plantant mes choux, mais *nonchalant* d'elle et encore plus de mon jardin imparfait. (Montaigne.)

NONCHALANT, ANTE. s. Celui, celle qui a de la nonchalance. Un nonchalant. Une nonchalante. C'est un nonchalant qui néglige toutes ses affaires. Les dieux d'Épicure sont des nonchalants qui laissent aller le monde comme il peut.

NONCHALOIR. v. a. 3e conj. (du mot fr. *non* et *chaloir*, se mettre en peine; fait du lat. *calere*, avoir chaud; parce que lorsqu'on se soucie d'une chose on s'échauffe pour la faire ou l'avoir). Se disait pour Négliger, mettre en oubli.

— v. n. N'avoir pas de zèle.

NONCHALOIR. s. m. S'est dit pour Nonchalance, paresse, inaction. Vous verrez au long aller ce beau nom de poëte venir au *nonchaloir* du peuple. (Pasq.) L'Italie anéantie et réduite en un perpétuel *nonchaloir*. (Id.)

— *Mettre à nonchaloir.* Mettre en oubli. De mettre à *nonchaloir* la charge que mon ami m'a donnée, je ne le fais pas. (Montaig.) Vous qui pensez que les dieux mettent à *nonchaloir* les choses humaines, que dites-vous de tant d'hommes sauvés par leur grâce? (Id.)

— Le substantif *nonchaloir*, qui offre une légère nuance du mot *nonchalance*, se retrouve quelquefois dans nos écrivains modernes.

Depuis deux jours, hélas! je l'ai perdu [illegible]

NONCIATION. s. f. (pr. *non-ci-a-ci-on*). Anc. jurispr. Acte par lequel on sommait d'interrompre des travaux jusqu'à ce que la justice eût statué.

NONCIATURE. s. f. (du lat. *nunciatura*, fait de *nuncius*, envoyé). Emploi, la charge de nonce. Nommer un prélat à la nonciature de France. Le tribunal de la nonciature d'Espagne.

— Temps pendant lequel on exerce cet emploi. Pendant, avant, après sa nonciature.

— Hist. ecclés. Pays dépendant du pape où un nonce exerçait une juridiction. La nonciature d'Avignon.

— Se disait pour Fonction, charge d'envoyé, de messager.

NONCIER. v. a. 1re conj. (du lat. *nunciare*). S'est dit pour Annoncer.

NON-COMBATTANT. s. m. Adm. milit. Se dit d'une personne suivant l'armée, à titre d'administrateur, d'aumônier, etc. Le trésorier et les fourriers ont quelquefois été compris dans une capitulation comme non-combattants.

NON-COMPARENCE. s. f. Anc. prat. Défaut de comparution devant la justice au jour indiqué par l'assignation.

NON-COMPLET. s. m. Anc. art milit. Différence en moins dans un corps de troupes, relativement à l'effectif constitutif ou au complet. On est trop facile sur le *non-complet*. (Beausob.)

NON-CONCILIATION. s. f. Jurisp. Défaut de conciliation, Procès-verbal de non-conciliation.

NON-CONFORMISTE. s. et adj. des 2 g. Se dit, en Angleterre, de tous ceux qui ne suivent pas la religion anglicane, excepté les catholiques romains.

Hist. relig. Nom donné primitivement, en Angleterre, à ceux qui refusèrent d'aquiescer à une déclaration de Charles Ier, qui ordonnait à toutes les Eglises d'Angleterre et d'Ecosse d'adopter une liturgie et une discipline uniformes.

— Fig. On applique quelquefois ce nom aux sodomites.

NON-CONFORMITÉ. s. f. Didact. Défaut de conformité.

NONDIEN, ENNE. adj. S'est dit pour Qui concerne les foires, les marchés.

NONDINA. s. f. (ét. lat., *nonus*, neuvième; *dies*, jour, parce que les lustrations se faisaient le neuvième jour après la naissance). Myth. Déesse qui présidait à la purification des enfants.

NONDINATEUR. adj. et s. m. S'est dit pour Officier qui préside aux foires, aux marchés. || Celui qui les fréquente.

NONE. s. f. (du lat. *nonus*, neuvième). Liturg. Celle des sept heures canoniales qui se chante ou qui se récite après sexte, c'est-à-dire vers trois heures après-midi. Etre à none. Réciter none. Après none, on dit vêpres.

— Antiq. rom. La quatrième partie du jour, qui commençait à la fin de la neuvième heure, ou, selon notre manière de compter, à trois heures après midi.

— Anc. jurisp. Neuvième denier que l'on payait, à titre de redevance, pour jouir de certains biens.

— Mus. *None* ou *neuvième*. Intervalle distant d'un ton ou d'un demi-ton de celui d'octave, selon qu'il est majeur ou mineur.

— Techn. Une des pièces du moule à faire des coupelles.

— NONES. s. f. pl. Ant. C'était, chez les Romains, le septième jour des mois de mars, mai, juillet et octobre, et le cinquième des autres mois. Les jours précédents se comptaient en rétrogradant: la veille des nones, le 3me, le 4me, le 5me, le 6me jour avant les nones. Les nones étaient un jour néfaste; nul n'osait se marier ce jour-là. Auguste lui-même, dit Suétone, n'entreprenait rien de sérieux durant ces jours sinistres, qui étaient consacrés aux mânes.

NONÉE. s. m. Bot. Genre de borraginées, renfermant une dizaine d'espèces, dont deux croissent naturellement en France.

NON-ÊTRE. s. m. Philos. Ce qui n'a pas d'existence, de réalité. L'être et le non-être. Le *non-être* n'a pas de droits sur l'être, et réciproquement; nous ne pouvons être liés par nos ancêtres, non plus que notre postérité par nous. (Boiste.)

— Cessation d'existence.

Eh! monsieur, le *non-être* est ce qu'on craint le moins,
La peur d'être toujours cause bien d'autres soins. (Boursault.)

NONETTE. s. f. Ornith. Nom qu'on donne en certains endroits à la mésange.

— Bot. Variété de froment barbu.

NON-EXISTENCE. s. f. Philos. Manque d'existence; néant. L'insensibilité n'est qu'une sorte de *non-existence*. (Boiste.)

— Elle met sur le compte de sa santé ou de ses affaires, la tristesse que ne lui vient que de sa *non-existence*, dit le prince de Ligne, en parlant d'une femme aimable, qui n'a pas d'amant.

NON-FEUILLÉE. s. f. (pr. *non-feu-ié*). Bot. Genre de plantes de la famille des joncacées.

NONGENTESIMO. adv. lat. S'emploie pour 900°, et sert à désigner le neuf-centième rang, quand on a commencé à compter une série d'articles par *primo, secundo*, etc. On dit *nongente*- [illegible]

NONIDI. s. m. (ét. lat., *nonus*, neuvième; *dies*, jour). Le neuvième jour de la décade dans le calendrier républicain.

NON-INTERCOURSE. s. f. Polit. Inaction forcée d'une puissance qui pourrait intervenir dans les affaires d'une autre avec des vaisseaux armés en course. C'est la suspension, sans accompagnement d'hostilités proprement dites, du droit de libre navigation des bâtiments de deux nations entre les ports qui appartiennent à ces nations.

NON-INTERVENTION. s. f. Polit. Système de politique internationale, ou principe nouveau du droit des gens, qui consiste à ne pas intervenir dans les affaires des peuples voisins, à

condition que les autres nations s'en abstiendront également. Le système de non-intervention a maintenu la paix en Europe.

NON-INTERVENTIONNISTE. adj. et s. des 2 g. Polit. Partisan du système de non-intervention.

NONIONE. s. f. Conchyl. Genre de coquille qui atteint au plus un millimètre de diamètre, ayant pour type la nonione soufflée, se trouve dans les sables sur les bords de la Méditerranée.

NONIONINE. s. f. Conchyl. Genre de coquilles univalves, de la classe des céphalopodes,

NONIUS. s. m. (pr. *no-ni-uss;* de *Nonius*, nom supposé de l'inventeur. D'autres personnes prétendent que l'inventeur véritable avait nom *Vernier*, et lui ont donné ce dernier nom). Échelle de certains instruments de mathématiques, formée de très-petites parties, et qui sert à déterminer avec une grande précision les quantités que l'on mesure.

NONIUS MARCELLUS. Grammairien et philosophe péripatéticien du IIIe siècle, a laissé un traité précieux par quelques fragments d'auteurs anciens qu'y s'y trouvent conservés.

NON-JOUISSANCE. s. f. Pal. Privation de jouissance.

NON-LIEU. s. m. Jurispr. Déclaration d'un tribunal pour constater qu'il n'y a matière suffisante pour poursuivre.

NON-MOI. s. m. Philos. Ensemble des objets extérieurs qui font impression sur nos organes. ‖ Tout ce qui se distingue de notre moi métaphysique.

NONNAIN. s. m. (rad. *nonne*). Ornith. Variété de pigeon. ‖ Nom vulgaire de la piette.

NONNAIN. s. f. Religieuse. Une nonnain. Un couvent de nonnains. Une petite, une jeune nonnain. Tel fut l'adieu d'une *nonnain* poupine. (Gresset.)

NONNAT. s. m. (ét. lat., *non*, non; *natus*, né). Hist. Surnom qu'on donnait dans le moyen âge à ceux qui étaient tirés du sein de leur mère par l'opération césarienne.

— Ichthyol. *Nonnat nègre*. Nom d'un stolé-phore.

— Pêch. Nom que les pêcheurs donnent aux très-petits poissons d'eau douce, qui viennent tomber dans les filets, et qu'on ne peut employer qu'à faire de la friture ou des appâts.

NONNE ou **NONNAIN.** s. f. (du lat. barb. *nonna*, *nonnana* ou *nonnanis*, employés d'abord pour *pénitente* et ensuite pour *religieuse*. Suivant Scaliger, ce mot latin a été formé de *nonne*, mot égyptien qui signifie Vierge, pénitente). Religieuse. Une nonne. Un couvent de nonnes. Ne se dit plus qu'un plaisantant.

> Dans un couvent de nonnes fréquentait
> Un jouvenceau friand, comme on peut croire.
> (La Fontaine.)

> Désir de fille est un feu qui dévore :
> Désir de nonne est cent fois pire encore.
> (Gresset.)

— Art culin. *Pet de nonne.* Sorte de beignet d'une pâte légère.

— La Fontaine l'a employé adjectiv.

> Ma fille est nonne, ergo c'est une sainte :
> Mal raisonné. Des quatre parts les trois
> En ont regret, et se mordent les doigts

— Nom qu'on donne, dans quelques endroits, à une truie coupée.

— Ce mot a été employé autrefois au masculin pour désigner les anciens [illegible]. Saint Benoît, dans un article de sa règle, défend à ses religieux de s'appeler simplement par leur nom; mais il ordonne que les anciens appellent les jeunes *frères*, et que les jeunes appellent les anciens *nonnes*, pour marquer par ce nom leur respect paternel.

— Syn. comp. NONNE. NONNETTE. NONNAIN. *Nonne* exprime l'état ou la qualité de religieuse; *nonnette* est un diminutif qui marque quelque chose de tendre et de fin; *nonnain* exprime un rapport particulier de la *nonne* avec son ordre. Tous ces mots sont du style badin.

NONNERIE. s. f. S'est dit autrefois d'un couvent de nonnes. On ne l'emploie plus que rarement et en plaisantant.

— Réunion de femmes babillardes.

NONNETTE. s. f. (dimin. de *nonne*). Jeune nonne.

— Agric. Variété de froment.

— Art culin. Nom de petits pains d'épice de forme ronde et d'un goût délicat, que des religieuses ont fabriqués les premières. Une boîte de nonnettes de Reims.

— Ornith. Aigle de Nigritie. ‖ Espèce de gros-bec. ‖ Nom vulgaire de la bernache et du balbuzard. ‖ *Nonnette cendrée*. Espèce de mésange [illegible]

NONNOTTE (Claude-François), savant jésuite français, né en 1771, mort en 1793, entreprit de défendre la religion contre les attaques de Voltaire, et s'attira par là les sarcasmes du philosophe. Il a publié plusieurs ouvrages estimés sur la philosophie et la religion.

NONNUS. Poëte grec, né en Égypte vers l'an 410 de J. C., est l'auteur des *Dionysiaques*.

NONO. adv. lat. S'empl. pour désigner le neuvième rang, 9°, quand on a commencé à compter une série d'articles par *primo*, *secundo*, etc.

NONOBSTANCE. s. f. Dr. canon. Troisième partie des provisions de la cour de Rome, qui commence par *non obstantibus*. C'est dans la nonobstance que sont comprises les absolutions des censures, les réhabilitations et les dispenses nécessaires pour jouir d'un bénéfice, nonobstant toutes incapacités ou autres obstacles.

NONOBSTANT. prépos. (ét. lat., *non*, non; *obstans*, posant devant). Malgré, sans avoir égard. Être obligé de payer, nonobstant l'appel. S'opiniâtrer, nonobstant toutes les remontrances de ses amis. Nonobstant ces difficultés, il est venu à bout de son entreprise. Massacrer quelqu'un dans un temple, nonobstant la sainteté du lieu. Nonobstant ce, ou ce nonobstant. Nonobstant opposition ou appellation quelconque. *Nonobstant* sa toute-puissance, Dieu ne peut rien produire qui ne soit imparfait à son égard. (Fén.)

— Syn. comp. NONOBSTANT. MALGRÉ. EN DÉPIT. *Nonobstant* ne donne à entendre qu'une simple contrariété d'action; *malgré* sert d'ordinaire à désigner, outre la contrariété d'action, un dessein formel de contrarier; et *en dépit* marque toujours que le principal motif de l'action est le dessein d'offenser quelqu'un. ‖ CONTRE. MALGRÉ. NONOBSTANT. *Contre* marque une opposition formelle, sans rapport aux effets ni à la valeur de cette opposition; *malgré* exprime une opposition de résistance soutenue, mais sans effet de la part de l'opposant; *nonobstant* ne fait entendre qu'une opposition légère à laquelle on n'a point d'égard.

NONOBSTANT, ANTE. adj. Se disait pour Ne s'opposant pas. ‖ *Ces choses nonobstantes.* Malgré cela.

— Hist. et législ. *Clause nonobstante.* Clause imaginée par Innocent III, et dont Henri III, roi d'Angleterre, se servit le premier dans ses dispenses.

NONODÉCIMAL, ALE. adj. (ét. lat. *nonus*, neuvième; *decimus*, dixième). Minér. Se dit d'un prisme à neuf pans, dont l'un des sommets a neuf faces et l'autre n'en a qu'une, comme la tourmaline nonodécimale.

NONODUODÉCIMALE. adj. (ét. lat., *nonus*, neuvième; *duodecimus*, douzième). Minér. Se dit d'un prisme à neuf pans, dont chaque sommet offre six faces, comme la tourmaline nonoduodécimale.

NONOPÉTALE. adj. des 2 g. Bot. Qui a neuf pétales.

NONOSEPTIMAL, ALE. adj. (ét. lat., *nonus*, neuvième; *septimus*, septième). Minér. Se dit d'un prisme à neuf pans, ayant un sommet à quatre faces et l'autre à trois, comme la tourmaline monoseptimale.

NON-OUVRÉ, ÉE. adj. Anc. techn. Se disait des matières brutes et particulièrement des métaux. Acier, fer non-ouvré.

— *Linge non-ouvré.* Linge uni.

NON-PAYEMENT. s. m. Fin. Défaut de payement. En cas de non-payement.

NON-PAIR, AIRE. adj. S'emploie dans le même sens qu'impair, mais il est bien moins usité.

— On se sert surtout de *non-pair* dans une espèce de jeu où il faut deviner si son adversaire a dans la main les choses qu'il tient en nombre, pair ou impair; celui qui propose à deviner dit à son adversaire, *pair* ou *non-pair*, et celui-ci répond *pair* ou bien il répond *non-pair*.

NONPAREIL, EILLE. adj. (ét. fr., *non*, et *pareil*). Qui excelle par-dessus tous les autres, qui est sans pareil, sans égal. Un mérite nonpareil. Une vertu nonpareille. Sa grâce nonpareille. Peu usité.

— S'empl. quelquefois ironiquement.

NONPAREIL. s. m. Ornith. Nom du verdier de la Louisiane.

— Hortic. *Nonpareil royal.* Variété d'œillet.

NONPAREILLE. s. f. Techn. Ce qu'il y a de plus petit.

— Sorte de ruban fort étroit. Un nœud de nonpareille.

— Sorte de dragée fort menue. De la nonpareille de Verdun.

— Typogr. Un des plus petits caractères d'imprimerie, du corps de six points. Nonpareille petit œil, gros œil. Belle nonpareille. ‖ *Grosse nonpareille.* Le plus gros caractère d'imprimerie, celui qui est au-dessus du triple canon.

— Gomme d'automne.

— Conchyl. Nom d'une très-petite espèce de coquille des environs de Paris.

— Hist. *La nonpareille.* S'est dit, absolument, de la cour plénière que saint Louis tint à Saumur en 1248. Ce nom lui fut donné à cause de la magnificence qu'on déploya en cette occasion.

— Hortic. *Nonpareille de Compiègne*, nonpa- [illegible] ‖ Grosse pomme d'automne d'un vert jaunâtre.

NONPARILLAS. s. f. pl. Anc. comm. Espèce de petit camelot qui se faisait en Flandre.

NON PLUS. loc. adv. Pareillement. Cette locution s'emploie avec deux propositions négatives. Vous ne le voulez pas, ni moi non plus. Ceux-ci n'en sont pas, ni ceux-là non plus. Quand l'innocence des citoyens n'est pas assurée, la liberté ne l'est pas *non plus*. (Montesq.) Dire que la religion n'est pas un motif réprimant, parce qu'elle ne réprime pas toujours, c'est dire que les lois civiles ne sont pas un motif réprimant *non plus*. (Montesq.) Lorsque je veux vous faire ma prière, je ne sais en quelle langue je dois vous parler. Je ne sais pas *non plus* en quelle posture je dois me mettre. (Id.)

> Je ne saurais passer pour femme, à mon avis,
> Ni pour veuve *non plus*, puisqu'en effet j'ignore
> Si le mari que j'eus est mort ou vit encore. (Regnard.)

> — Je ne comprends rien à tout ce que vous dites.
> — Ma foi, ni moi *non plus*. (Id.)

— Quelques écrivains ont fait à tort usage de *aussi* au lieu de *non plus*. L'âme de Mazarin, qui n'avait pas la barbarie de celle de Cromwel, n'en avait pas *aussi* la grandeur. (Girault-Duvivier.) La faveur du prince n'exclut pas le mérite, et ne le suppose pas *aussi*. (La Bruy.) Il n'est pas juste qu'il puisse entrer dans les terres de ses voisins; il n'est pas juste *aussi* que ses voisins puissent entrer dans les siennes. (Fén.) Nous ne voulons pas que les autres nous trompent; nous ne trouvons pas juste qu'ils veulent être estimés de nous plus qu'ils ne méritent: il n'est donc pas juste *aussi* que nous les trompions. (Pascal.)

NON PLUS QUE. loc. conj. Pas plus que. Il n'en fut non plus ému que s'il eût été innocent. On n'en parle non plus que s'il n'eût jamais été. Je n'en sais rien, non plus que vous.

— Quand deux sujets sont unis par *non plus que*, l'accord a lieu ordinairement avec le premier substantif. Son esprit, *non plus que* son corps, ne se pare jamais de vains ornements. (Fén.)

> La nation des belettes,
> *Non plus* que celle des chats,
> Ne veut aucun bien aux rats. (La Font.)

NON PLUS ULTRÀ. s. m. loc. Syn. de Nec plus ultrà.

> J'ai rempli dignement tous les emplois des fermes;
> Directeur, réviseur, caissier, et cætera;
> Et je prétends aller jusqu'au *non plus ultrà*;
> Être fermier. (Boursault.)

NON-PRIX. s. m. Non-valeur. Peu usité.

— Pal. S'est dit aussi pour Bas prix, vil prix. Cette terre a été adjugée à non-prix. On revient contre un bail judiciaire donné à non-prix par un tiercement.

NON-PUISSANCE. s. f. S'est dit pour Impuissance.

NON QUE. Loc. conj. qui veut le subjonctif. Ce n'est pas que. Non pas que je veuille m'y opposer.

NON-RECEVOIR. s. m. Ne se dit que dans cette locution, *fin de non-recevoir*. V. FIN.

NON-RÉSIDENCE. s. f. Absence du lieu où l'on devrait résider.

NON-RÉUSSITE. s. f. Néol. Manque de réussite.

— État de ce qui n'a pas réussi.

NON-SACHANCE. s. f. S'est dit pour Ignorance.

NON-SENS. s. m. (de l'angl. *non-sense*). Défaut de sens, de signification. Cette phrase est un non-sens. Ce discours est plein de non-sens, est un non-sens continuel. Le charlatanisme de style revêt des *non-sens* de mots brillants ou sonores. (Boiste.) Origène fut le premier qui donna de la vogue au *non-sens*, au galimatias. (Volt.) Quel débordement de *non-sens* dans tout ce long détail sur la Henriade! (Linguet.)

— Absence de jugement. ‖ Ses effets.

— *Non-sens* est un anglicisme fort usité, et que les dictionnaires ont très-bien fait d'admettre, ne fût-ce que pour caractériser la moitié de leurs définitions. (Ch. Nodier.)

NON-SEULEMENT. Loc. adv. ordinairement suivie de la conj. *mais*. Non-seulement il n'est pas savant, mais il est très-ignorant. Non-seulement je l'ai payé, mais encore je lui ai fait un présent. Un chrétien doit aimer non-seulement ses amis, mais même ses ennemis. *Non-seulement* l'Église secourait ses enfants, elle veillait encore sur les infortunés d'une religion ennemie. (Chateaub.) *Non-seulement* on s'estime avant tout, mais on estime encore toutes les choses que l'on aime. (Vauven.) *Non-seulement* on obéit à un sage roi, mais on aime à lui obéir. (Fén.) Mentor, *non-seulement* ferme et courageux, mais doux et tranquille, semblait commander aux vents et à la mer. (Id.) Mentor parut dans ce danger *non-seulement* ferme et intrépide, mais plus gai qu'à l'ordinaire. (Id.) La patience est *non-seulement* nécessaire, mais utile. (Diderot.)

— *Non-seulement* et *mais encore* doivent être placés de manière qu'ils précèdent des membres de phrase de même nature. Non-seulement il est avare, mais encore il se fait détester par son humeur bizarre. Il est non-seulement le consolateur des infortunés, mais encore le bienfaiteur des pauvres. Dans le premier exemple, *non-seulement*, *mais encore* précèdent le verbe; dans le second ils sont placés l'un et l'autre devant l'attribut. Ainsi ce serait une faute de dire: Non-seulement il est le consolateur des infortu- [illegible] *non-seulement* précéder le verbe, et *mais encore*, l'attribut.

— Quand *non-seulement* et *mais encore* unissent des substantifs employés comme sujets, c'est avec le dernier sujet que le verbe s'accorde. Non-seulement toutes ses richesses, mais encore toute sa gloire s'évanouit. Le premier substantif est le sujet d'un verbe sous-entendu; non-seulement toutes ses richesses (s'évanouirent), mais encore toute sa gloire s'évanouit.

NON-SUCCÈS. s. m. Manque de succès. V. INSUCCÈS.

NONTRON. Géogr. Ch.-l. d'arr. (Dordogne); 8,000 hab.

NONTRONITE. s. f. Minér. Substance minérale composée de silice, d'oxyde de fer, d'alumine, d'eau, de magnésie et d'argile. Elle est sans usage.

NON TROPPO. (pr. *nonn trop-pô;* en ital. *pas trop*). Mus. Ces mots italiens joints à celui qui indique le mouvement d'un morceau de musique, signifient que l'on doit diminuer la lenteur ou la vitesse du mouvement indiqué. Ainsi *largo non troppo* est un peu moins lent que *largo*. *Presto non troppo* est moins rapide que *presto*.

NONUPLE. adj. des 2 g. (du lat. *nonus*, neuvième). Qui contient neuf fois. Peu usité.

NONUPLE. s. f. Mus. S'est dit autrefois d'une mesure de neuf temps.

NONUPLÉ, ÉE. part. pass. du v. Nonupler. S'empl. adjectiv. Nombre nonuplé.

NONUPLER. v. a. 1re conj. Répéter neuf fois. Nonupler un nombre. Peu usité. ‖ SE NONUPLER. v. pron. Être répété neuf fois.

NONUS. Myth. Romain qui, dit-on, nourrit Rome durant quinze jours de famine. En reconnaissance de ce service les Romains donnèrent son nom aux nones.

NON-USAGE. s. m. Cessation d'usage. L'usufruit, les servitudes se prescrivent, s'éteignent par le non-usage pendant trente ans.

— Se dit aussi en matière de langage. Il y a des expressions qui tombent par le non-usage.

NON-VALEUR. s. f. Manque de produit dans une terre, dans une ferme, dans une maison. Terre en non-valeur. La non-valeur de cette terre vient de ce qu'on la néglige depuis trois ans. Terre qui a beaucoup de non-valeurs. Maison sujette à des non-valeurs.

— Fin. et comm. Se dit de certaines parties d'impositions qu'on n'a pu lever, de certaines créances qu'on n'a pu recouvrer. La révolution a fait naître le système des *non-valeurs*, qui sauve la médiocrité malheureuse de l'entier dépouillement auquel le fisc la réduisait. (Boiste.)

— Centimes additionnels qui y suppléent.

— Fig. Celui qui ne sait pas calculer sur les *non-valeurs* de l'exécution des lois ne sait pas gouverner. (Galiani.)

— Quelqu'un appelait des charges sans profit des *non-valeurs* honorables.

NON-VALOIR. s. m. S'est dit pour Mauvaise situation; abandon. Laissant son peuple en ruine, et son royaume en *non-valoir*. (Pasq.)

NON-VENTE. s. f. Comm. État, position d'un marchand qui ne vend pas. Des jours de non-vente.

NON-VUE. s. f. Mar. Effet de la brume, quand elle est bien épaisse, qu'on ne peut avoir connaissance du parage où l'on se trouve. Être en risque de périr par non-vue. Ce mot a vieilli.

NONZA. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Bastia (Corse); 1,000 hab.

NOOCRATIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., νόος, esprit; κράτος, pouvoir). Philos. Qui considère la raison pure comme la faculté directrice de toutes les autres. ‖ *École noocratique*. Celle qui enseigne la souveraineté de la raison.

NOOLOGIE. s. f. (ét. gr., νόος, esprit; λόγος, discours). Philos. Science qui embrasse l'étude complète de l'intelligence ou de l'esprit humain.

NOOLOGIQUE. adj. des 2 g. Philos. Qui est relatif à la pensée.

— Didact. Se dit de toutes les sciences que M. Ampère classe dans le second des deux règnes qu'il établit au premier degré de sa classification. Les sciences noologiques.

NOOR. s. m. Hortic. Variété d'abricot.

NOPAGE. s. m. (du lat. *nodus*, nœud). Techn. Action de noper les draps.

NOPAL. s. m. Bot. Nom qu'on donne, en Amérique, à tous les cactiers qui ont les tiges aplaties et articulées, principalement à celui sur lequel se trouve la cochenille. Un nopal. Des nopals. Les cochenilles naissent au Mexique, sur la feuille épaisse et épineuse du nopal, qu'elles sucent dès qu'elles sont écloses. (B. de St-P.)

NOPALÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble au nopal. ‖ NOPALÉES. s. f. pl. Famille de plantes, appelées aussi cactées.

NOPALERIE. s. f. Synonyme de Nopalière. V. NOPALIÈRE.

NOPALIER. s. m. Autre synonyme de Nopalière. Les cochenilles communiquent d'une plante à l'autre par les fils que les araignées viennent étendre dans les *nopaliers*. (B. de St-P.)

NOPALIÈRE. s. f. Agric. Terre dans laquelle on plante des nopals. Une multitude d'araignées [illegible] chenilles émigrent sur les nopals voisins. (B. de St-P.)

NOPE. s. f. Techn. Nœud qu'on enlève du drap, lorsqu'il vient d'être fabriqué.

NOPÉ, ÉE. part. pass. du v. Noper. S'emploie adjectiv. Drap nopé.

NOPER. v. a. 1re conj. Techn. Séparer les fils du drap qui sont doubles, rapprocher des fils dans les endroits clairs et détruire les nœuds.

— SE NOPER. v. pron. Être nopé.

NOPEUSE. s. f. Techn. Ouvrière qui fait le nopage.

NONTRONITE. s. f. Minér. Substance miné- ...e composée de silice, d'oxyde de fer, d'alu- ...ne, d'eau, de magnésie et d'argile. Elle est ...ns usage.

NON TROPPO. (pr. nonn tropp-pô; en ital. ...s trop). Mus. Ces mots italiens joints à celui ... indique le mouvement d'un morceau de mu- ...que, signifient que l'on doit diminuer la len- ...ur ou la vitesse du mouvement indiqué. Ainsi ...rgo non troppo est un peu moins lent que largo. ...esto non troppo est moins rapide que presto.

NONUPLE. adj. des 2 g. (du lat. nonus, neu- ...ème). Qui contient neuf fois. Peu usité.

NONUPLE. s. f. Mus. S'est dit autrefois ...une mesure de neuf temps.

NONUPLÉ, ÉE. part. pass. du v. Nonupler. ...mpl. adjectiv. Nombre nonuplé.

NONUPLER. v. a. 1re conj. Répéter neuf ...s. Nonupler un nombre. Peu usité. ‖ se nonu- ...er. v. pron. Être répété neuf fois.

NONUS. Myth. Romain qui, dit-on, nourrit ...ome durant quinze jours de famine. En re- ...nnaissance de ce service les Romains don- ...rent son nom aux nones.

NON-USAGE. s. m. Cessation d'usage. L'u- ...fruit, les servitudes se prescrivent, s'éteignent ...r le non-usage pendant trente ans.

— Se dit aussi en matière de langage. Il y a ...s expressions qui tombent par le non-usage.

NON-VALEUR. s. f. Manque de produit ...ns une terre, dans une ferme, dans une mai- ...n. Terre en non-valeur. La non-valeur de ...tte terre vient de ce qu'on la néglige depuis ...s ans. Terre qui a beaucoup de non-valeurs, ...aison sujette à des non-valeurs.

— Fin. et comm. Se dit de certaines parties ...impositions qu'on n'a pu lever, de certaines ...éances qu'on n'a pu recouvrer. La révolution ... fait naître le système des non-valeurs, qui ...uve la médiocrité malheureuse de l'entier dé- ...uillement auquel le fisc la réduisait. (Boiste.)

— Centimes additionnels qui y suppléent.

— Fig. Celui qui ne sait pas calculer sur les ...n-valeurs de l'exécution des lois ne sait pas ...uverner. (Galiani.)

— Quelqu'un appelait des charges sans profit ...s non-valeurs honorables.

NON-VALOIR. s. m. S'est dit pour Mauvaise ...tuation; abandon. Laissant son peuple en ...ine, et son royaume en non-valoir. (Pasq.)

NON-VENTE. s. f. Comm. État, position ...n marchand qui ne vend pas. Des jours de ...n-vente.

NON-VUE. s. f. Mar. Effet de la brume, ...and elle est bien épaisse, qu'on ne peut avoir ...nnaissance du parage où l'on se trouve. Être ...risque de périr par non-vue. Ce mot a ...elli.

NONZA. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de ...stia (Corse); 1,000 hab.

NOOCRATIQUE. adj. des 2 g. (gr. νοῦς, ...prit; κράτος, pouvoir). Philos. Qui considère ... raison pure comme la faculté directrice de ...utes les autres. ‖ École noocratique. Celle qui ...itue la souveraineté de la raison.

NOOLOGIE. s. f. (gr. νοῦς, esprit; λόγος, ...scours). Philos. Science qui embrasse l'étude ...omplète de l'intelligence ou de l'esprit humain.

NOOLOGIQUE. adj. des 2 g. Philos. Qui est ...latif à la pensée.

— Didact. Se dit de toutes les sciences que ... Ampère classe dans le second des deux ...gnes qu'il établit au premier degré de sa clas- ...fication. Les sciences noologiques.

NOOR. s. m. Hortic. Variété d'abricot.

NOPAGE. s. m. (du lat. nodus, nœud). ...che. Action de noper les draps.

NOPAL. s. m. Bot. Nom qu'on donne, en ...mérique, à tous les cactiers qui ont les tiges ...platies et articulées, principalement à celui sur ...quel se trouve la cochenille. Un nopal. Des ...opals. Les cochenilles naissent au Mexique, ... la feuille épaisse et épineuse du nopal, ...n'elles sucent dès qu'elles sont écloses. (B. de ...-P.)

NOPALÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble au ...opal. ‖ NOPALÉES. s. f. pl. Famille de plantes, ...ppelée aussi cactées.

NOPALERIE. s. f. Synonyme de Nopalière. ‖ NOPALIÈRE.

NOPALIER. s. m. Autre synonyme de Nopa- ...re. Les cochenilles commencent ... d'une plante ... l'autre par les fils que les araignées étendent ... d'arbre dans les nopaliers. (B. de St-P.)

NOPALIÈRE. s. f. Agric. Terre dans laquelle ... plante des nopals. Une multitude d'araignées ... [illegible] ...henilles émigrent sur les nopals voisins. (B. de ...-P.)

NOPE. s. f. Techn. Nœud qu'on enlève de ...rap, lorsqu'il vient d'être fabriqué.

NOPÉ, ÉE. part. pass. du v. Noper. S'em- ...oie adjectiv. Drap nopé.

NOPER. v. a. 1re conj. Techn. Séparer les ...ls du drap qui sont doublés, reprendre les ... dans les endroits clairs et détruire les ...euds.

— se noper. v. pron. Être nopé.

NOPEUSE. s. f. Techn. Ouvrière qui fait le ...opage.

NOQUET. s. m. Constr. Bande de plomb qu'on place sur les couvertures d'ardoises, dans les angles de la couverture, le long des noues des lucarnes, etc., pour conduire les eaux pluviales, qui sans ce secours s'insinueraient sous la couverture et pourriraient les bois, parce que dans cette partie du toit les ardoises ne peuvent se joindre exactement.

NOQUETER. v. n. 1re conj. S'est dit pour Errer pendant la nuit. ‖ Trembler de froid.

NOQUETIS. s. m. S'est dit pour Claquement des dents causé par le froid ou la peur.

NOR. Myth. scandin. Géant, père de la Nuit.

NORA, aujourd'hui BOUR. Géogr. Place forte de la Cappadoce, située au pied du Taurus, est célèbre par le long siége qu'y soutint Eumène contre Antigone, et qui se termina par son évasion inattendue au milieu d'obstacles de toute espèce, de 320 à 310 avant J.-C.

NORANTÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une norantée. ‖ NORANTÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des margraviacées, qui a pour type le genre norantée.

NORANTÉE. s. f. Bot. Genre de plantes d'Amérique, de la famille des capparidées.

NORBERTE. s. f. Hortic. Espèce de petite prune noire. Prune de norberte. Confiture de norbertes.

NORD. s. m. (pr. nor; du sax. north). La partie du ciel qui est opposée au midi, et qui se trouve à la gauche de l'observateur regardant celle où le soleil se lève. Pays borné au nord par une rivière, par des montagnes. Les pays, les contrées, les régions du nord. Le vent est au nord, souffle du nord. Le vent du nord. Maison exposée au nord. Du nord au midi. Les Tartares qui habitent le nord occidental de la mer Caspienne et des Palus-Méotides sont mahométans. (Volt.)

— Celui des pôles du monde qui répond à l'étoile polaire arctique, et qui est opposé au sud. L'étoile du nord. L'aiguille aimantée se tourne vers le nord.

Ici, sur son pivot, vers le nord entraîné,
L'aimant cherche à mes yeux son point déterminé.
(Colardeau.)

— *Pays du Nord*. Ceux qui sont situés au-delà de la zone tempérée, dans la direction de ce pôle, tels que la Laponie, la Russie, la Pologne, la Suède, la Norwége, l'Islande, une partie de la Prusse et de l'Allemagne, en général, etc.

— Astron. *Étoile du nord*. Dernière étoile de la queue de la Petite-Ourse. Cette étoile s'éloignant peu de la terre, indique le nord au voyageur privé de la lumière du soleil. On l'appelle plus souvent *étoile polaire*.

— Absol. Le vent du nord. Le nord est le plus froid de tous les vents. Le nord règne ordinairement dans cette saison. On dit plus ordinairement le vent du nord.

— Ce vent est quelquefois personnifié.

Du bout de l'horizon accourt avec furie,
Le plus terrible des enfants
Que le *Nord* eût porté jusque-là dans ses flancs.
(La Fontaine.)

— Se dit des pays septentrionaux, considérés absolument ou relativement. Cet homme est du Nord, est du nord de la France. Les plus belles fourrures viennent du Nord. Voyager dans le Nord. Les peuples, les rois du Nord. C'est du *Nord* aujourd'hui que nous vient la lumière. (Volt.) Le *Nord* décoloré languit dans un long deuil. (Del.) Il se vit plus que jamais l'arbitre du *Nord*. (Volt.)

— Mar. *Faire le nord*. Se diriger vers le nord. ‖ *Perdre le nord*. S'égarer en mer.

— Géogr. Département situé au nord de la France. Il est formé de la Flandre française, du Hainaut français et du Cambrésis. C'est le plus peuplé après le département de la Seine. L'industrie et l'agriculture y sont très-développées. Commerce de houilles, toiles, batistes, dentelles, tabac, etc. Ch.-l. Lille; 1,026,000 h. Ce département a 7 arr., 60 cant., 660 comm.; il appartient à la 16e division militaire, il a une cour royale à Douai et un évêché à Cambrai. ‖ *Mer du Nord*. Mer d'Europe, formée par l'océan Atlantique, entre la Grande-Bretagne, la Norwége, le Danemark, l'Allemagne, la Hollande, la Belgique et la France. On l'appelle aussi *mer d'Allemagne*. ‖ *Cap Nord*. Cap à l'extrémité septentrionale de la Norwége, dans l'île Mageroë. C'est le point le plus septentrional de l'Europe. Il y a des caps du même nom dans d'autres contrées du monde.

— Hortic. Le côté opposé au nord, et par conséquent le côté méridional du jardin.

— S'empl. aussi adjectiv. *Le pôle nord*. Le pôle qui est au nord. Il y a trois siècles, les navigateurs anglais cherchèrent, pour la première [illegible] se conduire dans celles du Sud. Depuis, un grand nombre de navigateurs anglais, américains et russes, firent les mêmes tentatives. La dernière expédition eut lieu en 1837.

— Géogr. *Degrés de latitude nord*. Ceux qui vont de l'équateur au pôle septentrional.

— *Le vent est nord*. Le vent vient du nord.

— Syn. compl. Septentrion. — Pôle arctique, pôle septentrional. — Borée, aquilon, bise. — Pays septentrional, régions septentrionales. — L'Ourse. ‖ Épith. Glacé, engourdi, rigoureux, atteint. ‖ Périphr. L'astre du nord. L'étoile du nord. Le char de l'Ourse. Les glaces de l'Ourse. Les pôles de l'Ourse. Un char glacé de l'Ourse aux feux de Sirius. (Lebrun.) De l'*étoile du nord* aux bornes du Midi. (Chênedollé.)

Et ceux que le soleil sous les *glaces de l'Ourse*,
D'un rayon plus oblique éclaire dans sa course.
(Delille.)

Près des *pôles glacés*, aux limites du monde,
Où des hivers trop prompts succèdent à l'été
(Castel.)

— Syn. comp. NORD. SEPTENTRION. *Septentrion* se dit plutôt de ce qui est vers le pôle, et *nord*, de tout ce qui est depuis l'ouest jusqu'à l'est. ‖ Le *nord septentrional*. Les peuples, les pays du *Nord* désignent la position exacte de ces peuples, de ces pays. *Septentrional*, au contraire, est une expression sans exactitude et sans rigueur. Un peuple *septentrional* n'est pas nécessairement et absolument au *nord*, mais il est seulement plus près du nord que tout autre, dans une certaine région actuellement considérée.

NORDALBINGIE. Géogr. anc. Pays qui répondait au Holstein.

NORDALBINGIEN, ENNE. adj. et s. Hist. Nom d'une des peuplades qui composaient la nation saxonne au moyen âge. Elle habitait la rive droite de l'Elbe.

NORDEAPER. s. m. Mamm. Espèce de cétacé de la famille des dauphins.

NORDENFIELD. Géogr. Grande division de la Norwége centrale; 600 kilom. sur 200; 880,000 hab.

NORD-EST. s. m. (pr. nor-dest). La partie du monde qui est entre le nord et l'est. Ville située au nord-est. Le vent souffle du nord-est. ‖ Vent qui souffle entre le nord et l'est. Le nord-est est extrêmement froid dans ce pays.

— On dit aussi adjectiv. Le vent est nord-est.

NORD-EST (Ile du). Géogr. Ile de l'Océan arctique; 400 kilom. sur 250.

NORD-EST-QUART-EST. s. m. Géogr. et mar. Point de l'horizon situé entre le nord-est et l'est-quart-est. ‖ Vent qui souffle de cette plage.

NORD-EST-QUART-NORD. s. m. Géogr. et mar. Point situé entre le nord-est et le nord-nord-est. ‖ Vent qui souffle de cette plage.

NORDESTER. v. n. 1re conj. Anc. mar. Incliner vers le nord-est. Se disait, dans la navigation hauturière, de la déclinaison de l'aiguille aimantée.

NORDGOM. Géogr. Ancien pays d'Allemagne, aujourd'hui compris dans le nord de la Bavière, n'avait pas de limites bien fixes. ‖ On a aussi quelquefois donné ce nom à la Basse-Alsace, en France.

NORDHAUSEN. Géogr. Ville des États prussiens, dans la province de Saxe; 11,000 hab.

NORDLAND. Géogr. Partie septentrionale de la Suède; surf. 199,000 kilom. carrés; 230,000 hab. ‖ *Nordland occidental*. Un des gouvernements du Nordland, 6,000 kilom. carrés, ch.-l. Hernœsand. ‖ Partie septentrionale de la Norwége, 950 kilom. sur 3[illegible]0; 70,000 hab.

NORDLINGUE ou NORDLINGEN. Géogr. Ville de Bavière; 6,000 hab. C'était autrefois une ville libre impériale de la Souabe.

— Hist. *Bataille de Nordlingue*. Victoire remportée par les Impériaux sur une armée suédoise commandée par le duc de Weimar et le maréchal Horn, le 6 septembre 1634. ‖ Victoire remportée par les Français, commandés par Turenne, sur les troupes de l'Empire, ayant à leur tête le général Merci, qui perdit la vie à cette bataille, le 3 août 1645. ‖ Combat entre les Autrichiens et les Français, en 1796.

NORD-NORD-EST. s. m. Géogr. et mar. Point de l'horizon qui est situé entre le nord et le nord-est. ‖ Vent qui souffle de cette plage.

NORD-NORD-OUEST. s. m. Géogr. et mar. Point de l'horizon qui est situé entre le nord et le nord-ouest. ‖ Vent qui souffle de cette plage.

NORD-OUEST. s. m. La partie du monde qui est entre le nord et l'ouest. Ville située au nord-ouest. Le vent souffle du nord-ouest.

— Vent qui souffle entre le nord et l'ouest. Le nord-ouest est d'ordinaire froid et pluvieux.

— Géogr. Territoire des États-Unis, situé entre le Mississipi, le lac Michigan et le lac Supérieur. Il est presque entièrement occupé par des Indiens indépendants. 1,000 kilom. sur 450; 24,000 hab.

— On dit aussi adjectiv. Le vent est nord-ouest.

— *Nord-ouest-quart-nord*. s. m. Point de l'horizon situé entre le nord-ouest et le nord-nord-ouest. Vent qui souffle de cette plage. ‖ *Nord-ouest-quart-ouest*. s. m. Géogr. et mar. Point de l'horizon situé entre le nord-ouest et l'ouest-nord-ouest. Vent qui souffle de cette plage. ‖ [illegible] de l'horizon situé entre le nord et le nord-nord-est. Vent qui souffle de cette plage. ‖ *Nord-quart-nord-ouest*. s. m. Géogr. et mar. Point de l'horizon situé entre le nord et le nord-nord-ouest. Vent qui souffle de cette plage.

NORDOUESTER. v. n. 1re conj. Anc. mar. Décliner vers le nord-ouest.

NORFOLK. Géogr. Comté d'Angleterre, dont le ch.-l. est Norwich; 345,000 hab. ‖ *Nouveau Norfolk*. Partie nord-ouest de l'Amérique septentrionale. Le Nouveau-Norfolk est compris en partie dans la Russie américaine, et en partie dans la Nouvelle-Bretagne. ‖ Ville des États-Unis, dans la Virginie; 9,000 hab. ‖ Ile d'Australie, entre la Nouvelle-Zélande et la Nouvelle-Calédonie.

NORFOLK. Une des plus anciennes et des plus illustres familles d'Angleterre.

NORIA. s. f. Techn. Sorte de machine hydraulique qu'on emploie pour les irrigations; elle est composée d'une chaîne sans fin qui s'enveloppe sur un tambour. Le long de cette chaîne sont attachés des seaux ou augets qui forment une continuité de petits réservoirs mobiles, depuis le fond où ils vont puiser l'eau, jusqu'à la partie supérieure où le liquide est élevé. En imprimant un mouvement de rotation au tambour, la chaîne est entraînée, et les seaux d'un côté sont tout pleins et ascendants, tandis que ceux de l'autre côté sont vides, descendants, et ont leur ouverture renversée ou en bas. Quelquefois la noria n'a que deux seaux, qui sont attachés aux bouts d'une corde; et, lorsque l'un est monté, on tourne le treuil en sens contraire, pour monter l'autre. La noria a la plus grande analogie avec les chapelets hydrauliques, dont elle n'est même qu'une modification ‖ La noria est aussi employée avec succès dans les moulins à blé pour remonter le son et la farine. Elle se compose alors d'une seule chaîne sans fin, garnie de petits godets en fer-blanc.

NORIMON. s. m. Relat. Sorte de palanquin en usage au Japon; il est porté sur des bâtons de bambou.

NORIQUE. Géogr. anc. Contrée d'Europe, entre le Danube, l'Inn, les Alpes et la Pannonie. Le fer de la Norique était renommé pour la fabrication des armes. La Norique forme aujourd'hui une partie de l'Autriche, de la Styrie et de la Bavière. ‖ *Première Norique* et *deuxième Norique*. Se dit de deux provinces de l'Illyrie, dans la division d'Adrien, et du diocèse d'Illyrie, dans la division de Constantin.

NORIQUE. adj. des 2 g. Géogr. anc. Habitant de la Norique. ‖ Qui concerne ce pays ou ses habitants. ‖ *Alpes Noriques*. Branche des Alpes située au midi de la Norique.

NORIQUE. s. m. Linguist. Ancien idiome des Orcades et des Shetlands. On l'appelle plus ordinairement *norse*.

NORITE. s. f. Minér. Variété de granit qui appartient au système des roches de serpentine ou d'ophiolithe.

NORKOEPING ou NORRKOEPING. Géogr. Ville de Suède avec un port sur la Baltique; 9,500 hab.

NORMAL, ALE. adj. (du lat. *normalis*, fait de *norma*, équerre, règle, modèle). Qui sert de règle.

— *École normale*. École destinée à former des maîtres, dans les sciences et dans les lettres, pour l'enseignement public, dans les colléges et les facultés académiques. Les leçons, les cours, les professeurs, les élèves de l'école normale. Les écoles normales. ‖ *Écoles normales primaires*. Écoles fondées à Paris et dans les départements, pour former des instituteurs capables de bien remplir les fonctions de l'enseignement primaire.

— *Établissement normal*. Établissement qui sert de modèle pour en faire d'autres du même genre.

— Une *institution* ne peut être *normale* si elle n'embrasse point la totalité de son objet, à moins que ce qu'elle comprend dans ses attributions ne soit parfaitement isolé; les notions de régularité et d'incomplet s'excluent mutuellement.

— *État normal*. État d'un être organisé ou d'un organe qui n'a éprouvé aucune altération; état ordinaire et régulier.

— Bot. La *paniflore normale* est ainsi nommée, parce que ses feuilles portent à la base deux lobes qui s'écartent à angle droit, comme les deux branches d'une équerre.

— Géom. Une *ligne est normale à une autre*, *à un plan*, *à une surface*, lorsqu'elle n'incline d'aucun côté plus que d'un autre, c'est-à-dire qu'elle est perpendiculaire.

— Ichthyol. Se dit des poissons qui ont le squelette osseux, les mâchoires complètes, les branchies en forme de peigne.

— Ornith. Se dit des oiseaux dont le sternum n'est pas pourvu d'une carène.

— Zool. S'empl. souvent pour indiquer que la structure ou les fonctions d'un être sont conformes à l'être régulier de symétrie parfaite, ou de succession la plus convenable à la santé, à la vie; par exemple, tous les animaux vertébrés sont formés de deux moitiés symétriques normales; mais les limandes, les soles, les turbots, et autres poissons pleuronectes, aplatis d'un côté, manquant de symétrie, n'ont point de formes normales, mais plutôt des formes anormes. Les chauves-souris, ayant leurs pattes [illegible] type normal des autres mammifères.

— On lit dans une brochure: l'Université impériale a établi des cours normaux. Pourquoi ferait-on difficulté d'admettre ce pluriel? Plusieurs grammairiens préfèrent *normals*. On donne le nom d'*établissements normals* à ceux qui peuvent servir de modèles pour en former d'autres.

NORMALE. s. f. Géom. et phys. Ligne verticale ou perpendiculaire. Les corps tombent suivant la normale.

— La normale est la même chose que la perpendiculaire, mais on se sert plus particulièrement de ce mot dans la théorie des courbes.

NORMALEMENT. adv. D'une manière normale, régulière.

NORMALITÉ. s. f. Didact. Qualité de ce qui est normal.

NORMAND, ANDE. adj. et s. Géogr. Habitant de la Normandie.

Certain renard gascon, d'autres disent normand,
Mourant presque de faim, vit au haut d'une treille
Des raisins, mûrs apparemment,
Et couverts d'une peau vermeille. (La Font.)

— Qui est propre à la Normandie ou à ses habitants. ‖ *Iles normandes*. Iles de la Manche, près des côtes occidentales de la Normandie. Elles appartiennent aux Anglais.

— Hist. *Domination normande*. Fondation des États de l'Italie méridionale par des aventuriers normands, à partir de l'an 1019. Robert Guiscard et Roger, s'étant faits l'un duc de la Pouille et de la Calabre, l'autre comte de Sicile, en 1060, consolidèrent la domination normande, qui dura jusqu'en 1194. ‖ *Noblesse normande*. Se dit de la noblesse anglaise, dont la plus grande partie descend des Normands amenés par Guillaume en 1066.

— De tout temps, les Normands ont passé pour amis de la chicane.

Elle y voit, par le coche et d'Évreux et du Mans,
Accourir à grands flots ses fidèles *Normands*. (Boil.)

— *Réponse normande*. Réponse ambiguë. ‖ *Réconciliation normande*. Réconciliation simulée.

— Prov. *Être adroit comme un prêtre normand*. Être fort maladroit. On dit que saint Gaucher, prêtre de Normandie, a donné lieu à cette ironie proverbiale, qui porte sur l'équivoque du mot gaucher.

— *Répondre en Normand*. Ne répondre ni oui, ni non; répondre d'une manière équivoque. ‖ *C'est un fin Normand*. C'est un homme adroit, et à qui il ne faut pas se fier.

— Prov. *Normand, homme sujet à se dédire*. On croit que cette qualification vient de ce que la coutume de Normandie accordait vingt-quatre heures pour se dédire d'un marché par contrat. Peut-être viendrait-elle aussi de ce que les anciens Normands, grands pirates, lorsqu'une de leurs troupes était tombée d'accord, moyennant une certaine somme, de laisser en paix la province où elle avait débarqué; une autre, débarquée depuis, ne se croyait pas liée par l'accord de la précédente. ‖ On disait dans le même sens, *Un Normand a son dit et son dédit*. ‖ *Qui fit Normand fit truand*. Les Normands furent, dit-on, appelés truands, parce qu'ils étaient si accablés d'impôts, que presque tous les paysans et les ouvriers étaient obligés de mendier pour vivre.

— Littér. *Rime normande*. Se dit d'une terminaison de vers dans laquelle se trouve un infinitif en *er*, qui doit rimer avec un mot terminé par *er* prononcé *ère*, comme *canter* avec *Jupiter*. On appelle ces rimes *normandes*, parce que les Normands, qui prononcent l'*er* ouvert comme l'*er* fermé, les ont introduites en notre poésie. Ce sont des rimes très-vicieuses, que l'on ne doit jamais employer, si ce n'est pour ne pas perdre quelque belle pensée.

— NORMANDS. s. m. pl. Hist. S'est dit de plusieurs peuples qui n'avaient aucun rapport entre eux; et, en général, dans les temps reculés, cette dénomination ne signifie que la qualité d'hommes du Nord. ‖ Nom d'un peuple de pirates du Nord, formé des Cimbres et des Scandinaves, qui ravagea longtemps l'Europe occidentale. Les Normands se montrent en 820 à l'embouchure de la Seine et de la Garonne; ils assiégent Paris en 885, et continuent leurs ravages jusqu'au traité de Saint-Clair-sur-Epte. ‖ *Impôt des Normands*. Contribution établie pour subvenir aux frais des guerres contre les Normands, ou des tributs qu'on leur paya. L'impôt des Normands fut établi par Charles le Chauve, en 805.

NORMAND. s. m. Anc. métrol. Sorte de monnaie. Il fallait un manceau et demi pour faire un normand. Ce qui avait donné lieu au proverbe: *Un manceau vaut un normand et demi*, proverbe auquel on donnait un sens défavorable pour les deux peuples: on disait que les Manceaux étaient encore plus intéressés, plus chicaneurs et plus fins que les Normands.

— Agric. Espèce de charrue usitée en Flandre.

NORMANDÉ, ÉE. part. pass. du v. Normander. S'empl. adjectiv. Blés normandés.

NORMANDER. v. a. 1re conj. Agric. Nettoyer le grain battu.

NORMANDIE. Géogr. Ancienne province de France, dont Rouen était la capitale. Elle forme aujourd'hui cinq départements: la Seine-Inférieure, l'Eure, le Calvados, la Manche et l'Orne.

— Hist. *Duché de Normandie*. Nom qu'on donne à la Neustrie, à partir de l'époque où [illegible] Rollon, s'y établit, vers le commencement du Xe siècle. En 912, la Normandie fut constituée en duché, en faveur de ce chef, par Charles le Simple. Guillaume II, duc de Normandie, s'empara de l'Angleterre en 1066; depuis cette époque, les monarques anglais furent vassaux du roi de France pour le duché de Normandie. C'est ce qui donna lieu à la confiscation de ce fief par Philippe Auguste, lorsque Jean Sans-terre eut refusé de se soumettre à sa juridiction, en 1202. La Normandie, longtemps occupée par les Anglais, fut reconquise entièrement sous Charles VII, en 1450; et, en 1467, Louis XI la réunit définitivement à la France.

— *Primat de Normandie.* Titre que portait l'archevêque de Rouen.

— Prov. *La Normandie est la nourrice de Paris.* Paris tire en grande partie sa subsistance de la Normandie. || *Plus qu'il n'y a de pommes en Normandie.* Se dit pour exprimer un grand nombre. Il s'est donné à plus de diables qu'il n'y a de pommes en Normandie.

— *Chapon de Normandie.* Croûte de pain dans la bouillie.

NORMANDIE. s. f. S'est dit pour Terrain planté de pommiers.

NORMANISME ou **NORMANDISME.** s. m. Gramm. Façon de parler particulière aux habitants de la Normandie.

— S'est dit pour Caractère, esprit des Normands.

NORMANNIQUE. adj. des 2 g. Hist. Qui appartient aux Normands.

NORMANNIQUE. s. m. Linguist. Se dit d'un des cinq rameaux de la famille des langues germaniques. C'est l'idiome parlé en Scandinavie du VIIIe au IXe siècle, et employé dans les poëmes de l'Edda et de la Voluspâ, dont la date est incertaine.

NORME. s. f. Se disait pour Règle, loi, d'après laquelle on doit diriger sa conduite, ses actions, ses paroles, ses opinions, ses sentiments.

NORMELLE. s. f. Ornith. Nom vulgaire du merle commun.

NORNE. Myth. scand. Nom des déesses du destin. Il y en avait trois, mais elles avaient sous elles un grand nombre d'autres nornes, qui avaient commission de se tenir auprès de chaque personne dès le temps de sa naissance, et de fixer la durée de ses jours. On les appelait aussi *nornirs.*

NORNE. s. m. Ethnogr. Ancien nom des habitants des îles Féroë.

NORNE. s. f. Entom. Espèce de papillon.

NOROLE. s. f. Nom que l'on donne, dans quelques provinces, à une espèce de linote.

NORONHIE. s. f. Bot. Genre de la famille des jasminées, établi pour un arbre de Madagascar.

NOROPS. s. m. Erpét. Genre de reptiles sauriens.

NOROY-LE-BOURG. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Vesoul (Haute-Saône); 12,000 hab.

NORRAINE. adj. Se dit quelquefois de la langue irlandaise.

NORRENT-GONTES. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Béthune (Pas-de-Calais); 1,000 hab.

NORREQUIER. s. m. Anc. cout. Celui qui a des bêtes à laine, qui les nourrit et les élève.

NORSE. adj. et s. des 2 g. Hist. Nom des anciens habitants des îles Féroë, Orcades et Shetland.

— s. m. Linguist. Idiome des habitants des îles Féroë, Orcades et Shetland. Le norse est un dialecte normannique.

NORT. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Châteaubriant (Loire-Inférieure); 5,100 hab.

NORTÉ (Rio del). Géogr. Fleuve du Mexique, qui se jette dans le golfe du Mexique. Environ 2,000 kilom. de cours.

NORTÉNIE. s. f. Bot. Genre de plantes de Madagascar, appartenant à la famille des scrofulaires.

NORTH (Frédéric, comte de Guilford, plus connu sous le nom de lord). Homme d'Etat anglais, né en 1732, mort en 1792, fut placé à la tête du cabinet depuis 1770 jusqu'en 1782.

NORTHAMPTON. Géogr. Comté d'Angleterre, dont la population s'élève à environ 150,000 hab.

— Hist. *Bataille de Northampton.* Victoire remportée par Warwick sur Henri VI, roi d'Angleterre, le 16 juillet 1460. Le roi y fut fait prisonnier.

NORTHUMBERLAND. Géogr. Comté du nord de l'Angleterre; 225,000 hab. Ch.-l. Newcastle. || Comté des États-Unis, dans la Pensylvanie. Ch.-l. Chamberry; 45,000 hab. || Il y a deux autres comtés de Northumberland, l'un en Australie, l'autre dans le Bas-Canada. || Il y a deux détroits de Northumberland, l'un dans l'Amérique anglaise, et l'autre dans l'Océan in[illegible]

— Hist. *Royaume de Northumberland* ou *Northumbrie.* L'un des sept royaumes de l'heptarchie saxonne, fondé par Idda, en 547, cap. York. La Northumbrie fut réunie à la monarchie anglaise par Egbert le Grand, en 827.

NORTHUMBRE. s. et adj. des 2 g. Géogr. Habitant du Northumberland.

NORTHUMBRIE. Géogr. Ancien nom du Northumberland.

NORTIA. Myth. Déesse étrusque, honorée à Volsinie, où on lui appliquait le nom de grande déesse, qu'ailleurs on donnait universellement à Cybèle. Quelques mythographes pensent que Nortia est la même que Némésis; d'autres que c'est la Fortune. On plaçait quelquefois un jeune enfant dans ses bras, parce qu'elle favorisait plus particulièrement les hommes dans cet âge, qui est celui de l'innocence. Les clous attachés, dans son temple désignaient le nombre des années.

NORTIER, NORETIER ou **NORESTIER.** s. m. Econ. rur. Se dit, dans quelques provinces du Nord, d'un nourrisseur de bestiaux.

NORUS. Myth. V. NOR.

NORWÉGE. Géogr. Royaume d'Europe, uni au royaume de Suède. La Norwége est riche en mines; elle exporte beaucoup de bois de mâture. Cap. Christiania; 1,000,000 hab.

— Hist. *Royaume de Norwége.* État qui subsista politiquement, eut une existence distincte, depuis 936, où Harald Harfager réunit en un gouvernement plusieurs petites provinces, jusqu'en 1387, où mourut Olof V, dernier descendant d'Harald, et où Haquin épousa Marguerite de Waldemar. Sous la domination danoise, la Norwége fut gouvernée par des vice-rois, dont plusieurs étaient des princes du sang royal. En 1814, la Norwége forma un royaume avec la Suède.

NORWÉGIEN, ENNE. adj. et s. Géogr. Habitant de la Norwége. || Qui appartient à ce pays ou à ses habitants.

— s. m. Linguist. Dialecte normannique ou scandinave, qui se rapproche beaucoup du norse et de l'islandais.

NORWÉGIEN. s. m. Ichthyol. Espèce d'holocentre.

NORWÉGIÉNO-SUÉDOIS, OISE. adj. Géogr. Ne s'emploie guère que dans cette locution *monarchie norvégiéno-suédoise*, dénomination nouvelle par lequelle certains géographes désignent les Etats du roi de Norwége et de Suède.

NORWICH. Géogr. Ville d'Angleterre, ch.-l. du comté de Norfolk; 65,000 hab.

NOSAÏRITE. s. m. Relig. mahom. Membre d'une secte de la Turquie d'Asie, dont Hakem est le fondateur. Elle forme une population de 40,000 individus. Les pratiques religieuses des nosaïrites sont un mélange de paganisme, de judaïsme, de mahométisme et de christianisme.

NOSE. Géogr. Cap de la Haute-Egypte, sur le golfe Arabique.

NOSIAM ou **NOSIA.** s. m. (de *nose*, minéralogiste). Minér. Minéral, plus généralement appelé *spinellane.*

NOSK. s. m. Relig. pars. Nom des divisions de l'Avesta. Il y a vingt et un nosk dans l'Avesta. On écrit aussi et mieux *naçka.*

NOSOCOME. s. m. (ét. gr., νόσος, maladie; κομέω, soigner). Didact. Directeur d'un hôpital.

— Par extens. Infirmier.

NOSOCOMIAL, ALE. adj. Pathol. Se dit des maladies qui règnent dans les hôpitaux. Fièvre nosocomiale. Typhus nosocomial. Maladies nosocomiales. || Pl., *nosocomiaux.*

NOSOCOMIUM. s. m. (pr. *no-so-ko-mi-om*). Didact. Hôpital.

NOSODENDRE. s. m. (ét. gr., νόσος, maladie; δένδρον, arbre; parce qu'on les trouve dans les ulcères des ormes). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères.

NOSODOCHE. s. m. Didact. Hôpital.

NOSOGÉNIE. s. f. (ét. gr., νόσος, maladie; γεννάω, engendrer). Méd. Origine, développement des maladies. || Théorie des causes premières des maladies et de leur mode de développement.

NOSOGÉNIQUE. adj. des 2 g. Méd. Qui a rapport à la nosogénie.

NOSOGRAPHE. s. m. (ét. gr., νόσος, maladie; γράφω, décrire). Didact. Celui qui s'occupe de nosographie.

— Auteur d'une nosographie.

NOSOGRAPHIE. s. f. Classification et description des maladies.

— Livre où les maladies sont décrites.

— Ce mot paraît être d'une composition toute moderne et avoir succédé à la dénomination de *nosologie*, comme plus significatif et plus propre à servir de titre aux ouvrages principalement consacrés à la partie descriptive des maladies. Rigoureusement parlant, ces deux expressions ne peuvent être synonymes; le sens du mot *nosologie* se rapproche beaucoup de celui de *pathologie*, qui emporte l'idée d'un ouvrage sur l'ensemble des maladies.

NOSOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui a rapport à la nosographie.

NOSOLOGIE. s. f. (ét. gr., νόσος, maladie; [illegible] des maladies en général.

— On l'emploie souvent comme synonyme de *nosographie*, et, dans ce cas, il exprime l'idée d'un ouvrage rédigé d'après une classification méthodique des maladies.

NOSOLOGIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui a rapport à la nosologie.

— Qui traite de la nosologie.

NOSOLOGISTE. s. m. Didact. Celui qui s'occupe de nosologie. || adjectiv. Ecrivain nosologiste.

NOSSAÏRITE. s. m. Rel. mah. V. NOSAÏRITE.

NOSSARIS. s. m. pl. (pr. *no-ça-riss*). Comm. Toiles de coton blanches qui viennent des Indes Orientales.

NOSSEIGNEURS. s. m. pl. Hist. Titre que l'on donnait collectivement aux membres des Etats-généraux et des cours souveraines. Au roi et à nosseigneurs de son conseil.

NOSTALGIE. s. f. (pr. *noss-tal-ji*; ét. gr., νόστος, retour; ἄλγος, ennui, tristesse). Pathol. Maladie causée par un désir violent de retourner dans sa patrie. Elle offre communément un dépérissement lent, quelquefois une fièvre hectique, qui peut entraîner assez rapidement la mort. || On l'appelle vulgairement *la maladie du pays, le mal du pays.*

NOSTALGIQUE. adj. des 2 g. Pathol. Qui a rapport à la nostalgie, qui en dépend. Amour nostalgique. Désir nostalgique.

— Qui éprouve la nostalgie. Devenir nostalgique.

— s. des 2 g. Celui, celle qui est attaqué de nostalgie. Les *nostalgiques* ont ordinairement la peau desséchée. (Fournier.)

NOSTOC ou **NOSTOCH.** s. m. Bot. Genre de plantes de la famille des algues, contenant une dizaine d'espèces, et ayant pour type une espèce qui ressemble à une sorte de gelée gluante, membraneuse et d'un vert brun. Le nostoc s'aperçoit sur la terre, après les pluies, sous forme de gelée; du jour au lendemain, il disparaît par la sécheresse au point de ne pouvoir en retrouver la moindre trace dans les endroits où il était abondant quelques jours auparavant. En mettant dans l'eau les morceaux qu'on en a desséchés, ils reprennent leur état gélatineux. Ce sont les alchimistes qui nous ont fait connaître le nostoc; mais ils expliquaient son origine par des fables et des absurdités. Paracelse le regardait comme un excrément rejeté sur la terre par les étoiles; d'autres pensaient que c'était une vapeur qui s'exhalait du centre de la terre et s'épaississait sur sa surface par la fraîcheur de l'air, d'où les noms qui lui furent donnés autrefois, de *fleur du ciel, fleur de terre, écume de l'air, salive des étoiles.*

NOSTOCHINÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble au nostoc. || NOSTOCHINÉES. s. f. pl. Ordre ou famille d'hydrophytes, ayant pour type le genre nostoc.

NOSTOMANIE. s. f. (ét. gr., νόστος, retour; μανία, passion). Pathol. Mélancolie causée par le désir de revoir son pays. On dit plutôt *nostalgie.* || Aliénation mentale produite par le désir de revenir dans son pays; espèce de nostalgie portée au point de troubler l'intelligence.

NOSTRADAMUS (Michel de Nostredame, connu sous le nom de). Astrologue et charlatan célèbre, né en 1503, mort en 1566. Après avoir exercé quelque temps la médecine, il se livra à l'étude de l'astronomie, et s'imagina posséder le don de lire dans l'avenir. Il publia ses *Centuries*, recueil de prédictions en vers, écrites dans un style énigmatique. Son recueil eut une vogue extraordinaire, et lui-même fut appelé à la cour par Catherine de Médicis. Il publia le premier ces almanachs chargés de prédictions qui entretiennent les superstitions du peuple. || Un de ses fils, Michel, dit le Jeune, voulut prédire ainsi que son père; mais voyant toujours l'événement démentir ses prophéties, il s'avisa d'annoncer la destruction de la petite ville de Pouzin, puis d'y mettre le feu lui-même, pour avoir raison au moins cette fois, mais il fut surpris et tué en 1574.

NOSTRASIE. s. f. (du lat. *nostras*, de notre pays). Pathol. Maladie du pays. On dit plutôt *nostalgie.*

NOSTRATE. adj. des 2 g. (du lat. *nostras*, de notre pays). Bot. Qui est de notre pays. Plantes nostrates. Latinisme peu usité.

NOTA. (du lat. *nota*, remarquez). Terme emprunté du latin. On dit aussi *nota bené.* Il voulait me conter son procès; nota, nota bené qu'il était tard et que je n'avais pas dîné. Fam.

NOTA. s. m. (du lat. *nota*, note). Remarque, note que l'on met à la marge d'un écrit, d'un livre, pour obliger à faire attention aux choses qu'on croit importantes, et dont on veut se souvenir. Mettez là un nota. Il ne prend point la marque du pluriel. || Cette note est indiquée, la plupart du temps, par cette abréviation, *N. B.*

— Comm. Observation, remarque qu'il faut faire aux endroits d'un compte, d'un registre, d'un journal, d'un mémoire, d'une facture, etc., où l'on voit en marge le mot *nota*, comme quand un article a été mal porté, une somme tirée autrement qu'il ne faut, quand un endroit est obscur et mal exprimé, ou qu'il y a quelque défaut ou faute qu'on veut faire corriger. Cet article du compte est alloué, mais avec un nota.

NOTABILITÉ. s. f. (du lat. *notabilitas*). Qualité de ce qui est notable.

[illegible]

— Droit que possédaient les notables d'élire les officiers municipaux.

— Néol. Se dit abusiv. des personnes notables. Les notabilités de la ville. || Ce mot n'a guère commencé à être employé en ce sens qu'à l'époque de la constitution de l'an VIII.

NOTABLE. adj. des 2 g. (du lat. *notabilis*). Remarquable, considérable. Dits, faits notables. Parole, arrêt notable. Cas notable. Cela est notable. Dommage, préjudice, perte, gain, somme notable. Lésion notable. Différence notable. Avantage notable. Notable bourgeois. Notable commerçant. Les gens notables. Les personnes notables de la ville.

— *Arrêts notables.* Ceux qui fixent un point de jurisprudence nouveau ou jusqu'alors controversé. Les arrêts notables des anciennes cours souveraines ont été recueillis en corps d'ouvrage, avec ou sans commentaires, pour le ressort de chaque juridiction parlementaire. || Cette expression, dans l'état actuel de l'organisation judiciaire en France, ne peut plus s'appliquer qu'aux arrêts de la Cour de cassation, sans cependant que sa jurisprudence soit obligatoire pour les cours d'appel.

— *Notables bourgeois.* Ceux qui exerçaient des professions libérales, les avocats, les notaires, les procureurs, les médecins, les principaux commerçants et propriétaires.

— Syn. comp. NOTABLE. REMARQUABLE. Une chose *notable* est une chose qui mérite qu'on en prenne note; une chose *remarquable* est une chose qui mérite qu'on l'observe avec plus d'attention, avec plus de soin que les autres choses de la même nature.

NOTABLE. s. m. Se dit des principaux et des plus considérables citoyens d'une ville, d'une province, d'un Etat qui ont le droit d'élire ou d'être élus aux fonctions municipales. Une assemblée de notables.

— Pendant la Révolution française, certain nombre de citoyens choisis pour représenter une commune, soit dans le conseil général, soit à l'information des procès criminels.

— Les *notables* sont aujourd'hui un petit nombre de marchands privilégiés choisis par le préfet, pour nommer les membres des tribunaux de commerce.

— *Assemblée des notables.* Assemblées convoquées par nos rois, à de longs intervalles, à la place des Etats-généraux; elles différaient essentiellement de ces derniers par leur composition, qui était abandonnée à l'arbitraire du monarque. Leurs attributions se réduisaient à donner leur avis sur différentes questions qu'on trouvait bon de leur soumettre. Elles remontaient à une époque fort reculée de l'histoire de la monarchie, et se renouvelèrent un petit nombre de fois.

— Hist. *Assemblée des notables de Cognac.* Assemblée qui fut tenue en 1526, et qui décida que François Ier n'avait pas eu le pouvoir de démembrer le royaume par le traité de Madrid. || *Assemblée des notables à Rouen.* Assemblée convoquée par Henri IV, en 1596; elle eut pour objet d'obtenir quelques subsides, afin de terminer la guerre. || *Assemblée des notables de 1626 à 1627.* Assemblée formée par Richelieu, sous la dénomination de *Conseil des notables du royaume.* La bourgeoisie n'y fut pas représentée, et les notables reçurent un traitement pendant la durée de l'assemblée. || *Assemblée des notables.* Se dit particulièrement de l'assemblée qui fut convoquée en 1787 par Louis XVI. Elle se composait de 144 membres, qui tous, à l'exception de six ou sept, étaient nobles ou anoblis. Cette assemblée, appelée pour combler le déficit, augmenta les embarras du gouvernement; consultée sur plusieurs actes utiles, elle ne donna un plein assentiment qu'à la création des assemblées provinciales; elle ne s'éleva pas contre le principe de l'égale répartition des impôts, mais elle en éluda l'application. La clôture eut lieu le 25 mai 1787. || *Seconde assemblée des notables.* Convocation de la même assemblée, le 6 novembre 1788. Elle fut consultée sur les opérations relatives à la formation des Etats-généraux, promis pour le 1er mai 1789. Sur sept bureaux, un seul fut d'avis de donner au tiers-état la double représentation.

— C'est l'assemblée des notables de 1789 qui donna lieu à l'imagination burlesque des têtes branlantes que l'on vendit longtemps sur les quais, sous la dénomination de *notables.*

— S'est dit d'une sentence ou maxime. Aux fous déplaît ouïr un bon notable.

NOTABLEMENT. adv. Grandement, beaucoup. Etre notablement lésé dans une affaire.

NOTACANTHE. adj. des 2 g. (ét. gr., νῶτος, dos; ἄκανθα, épine). Zool. Qui porte des épines sur le dos, comme l'araignée notacanthe.

— Entom. Qui ressemble à un notacanthe. || NOTACANTHES. s. m. pl. Famille de l'ordre des diptères, comprenant ceux de ces insectes dont l'écusson est souvent armé de dents ou d'épines.

NOTACANTHE. s. m. Ichthyol. Genre de poissons abdominaux, établi pour une seule espèce.

— Entom. Genre d'insectes diptères.

NOTÆUM. s. m. (pr. *no-té-om*). Zool. Côté supérieur du corps d'un mammifère ou d'un oiseau, depuis la nuque jusqu'à l'anus, tout le long de l'épine du dos.

NOTAGE. s. m. (du lat. *nota*, note). Techn. Manière de noter des airs sur le cylindre des [illegible]

— Opération qui consiste à noter ces airs.

NOTAIRE. s. m. (du lat. *nota*, note). Officier public qui reçoit et qui passe les contrats, les obligations, les transactions et les autres actes volontaires, et qui conserve les minutes des actes et contrats passés entre les particuliers. Il se fait aussi l'intermédiaire entre les parties pour prêter et emprunter des capitaux, pour accorder les intérêts respectifs et amener des conciliations entre les personnes divisées par des prétentions ou des droits mal entendus, pour procurer la vente ou l'acquisition des immeubles, recevoir les inventaires après décès ou faillite, etc. Notaire royal. Notaire public. Notaire de ville, de village. Le corps des notaires. Contrat passé, quittance faite par-devant notaires. S'obliger par-devant notaires. Acte signé de deux notaires. Le notaire y a passé, on ne peut plus s'en dédire. Le notaire a reçu son testament. Protester, faire protestation par-devant un notaire, par-devant notaire. Les registres, les minutes d'un notaire. L'étude d'un notaire. Acheter la pratique, la clientèle, la charge, l'étude d'un notaire. Clerc, premier clerc de notaire,

travailler chez un notaire. Chambre de discipline des notaires. Il faut donc que je me prépare à partir pour l'autre monde : va me chercher un *notaire* ; je veux faire mon testament. (Le Sage.)

Ce temps n'est plus : hymen, qui marchait seul,
Mène à présent à la main un *notaire*. (La Font.)

Il n'est rien de plus beau qu'un *notaire* honnête homme,
Mais dans tous les grands corps on a vu de tout temps
Se glisser des fripons parmi d'honnêtes gens ;
Et, quand on trouverait dans le corps un faussaire,
Cela ne blesserait aucun autre *notaire*. (Boursault.)

— *Notaire en second*. Celui des deux notaires qui n'est appelé que pour donner sa signature, et qui ne retient pas la minute de l'acte qu'ils signent tous deux. ‖ *Notaire certificateur*. Notaire nommé spécialement par le roi pour délivrer des certificats de vie aux titulaires des pensions sur l'État.

— Prov. *C'est comme si le notaire y avait passé*. Se dit en parlant d'une chose sur laquelle on peut compter, sur laquelle il n'y a pas à revenir. ‖ *Dieu nous garde d'un et cætera de notaire*. Se dit parce qu'il peut naître de là de nombreux procès.

— *Notaire apostolique*. Officier établi pour les expéditions en cour de Rome et affaires ecclésiastiques. ‖ *Notaire épiscopal*. Notaire ecclésiastique qui ne peut instrumenter pour les choses temporelles.

— Hist. rom. Esclave chargé de prendre des notes en abréviations pour son maître. ‖ Esclave public chargé de prendre note de tout ce qui se passait dans une procédure. Sous l'empire, la charge de notaire fut remplie par des hommes libres, et même par des patriciens. ‖ S'est dit, dans les tribunaux de l'empire romain, d'un écrivain chargé de recueillir, en notes ou caractères abrégés, les paroles d'une conférence ou d'un interrogatoire juridique.

— Hist. du Bas-Emp. *Notaire impérial*. Secrétaire de l'empereur. ‖ *Tribun des notaires*. Se disait du référendaire de l'empereur. ‖ *Notaire honoraire*. Celui qui avait ce titre sans en remplir les fonctions. ‖ Ce fut seulement à Constantinople que les officiers publics chargés de dresser les actes volontaires furent appelés *notaires*, du mot *note*, par lequel on désignait les minutes de ces actes, écrites alors tout entières en abréviations. C'est pourquoi on les a longtemps appelés aussi *garde-notes*.

— Hist. du moyen-âge. S'est dit du greffier d'une ville, d'un tribunal, d'une communauté, dont il était chargé de dresser les actes. ‖ S'est dit du secrétaire particulier d'un clerc, d'un évêque, d'un abbé, d'un comte. ‖ Le notaire n'a été pendant longtemps, en France, que le clerc du tabellion.

— Les *notaires du Châtelet* avaient la qualité de conseillers du roi et garde-notes. ‖ Les secrétaires du roi s'appelaient *conseillers-notaires* et *conseillers du roi*. ‖ Il y avait quatre *notaires* secrétaires du parlement. ‖ *Notaires royaux*. Ceux qui étaient créés par le roi dans les justices royales pour recevoir les actes faits entre toutes sortes de personnes, en quelque lieu qu'elles aient leur domicile, pourvu que les actes soient passés dans le ressort de la juridiction où le notaire est immatriculé. ‖ *Notaires seigneuriaux*. Ceux qui étaient placés dans les justices seigneuriales, pour recevoir tous contrats et actes entre vifs et de dernières volontés dans l'étendue de la juridiction où ils étaient immatriculés, entre personnes qui y avaient leur domicile.

— Hist. ecclés. Officier qui, dans la primitive église, était chargé de recueillir et de conserver, en notes ou abréviations, les actes des martyrs. Le pape Clément établit sept notaires régionnaires, pour les sept quartiers de Rome, et saint Fabien leur adjoignit sept sous-diacres, parce que l'écriture en notes était difficile et obscure ; de là vient que les sous-diacres sont quelquefois appelés *notaires*, et que saint Marcien et saint Martyrius sont désignés, dans la ménée des Grecs, par le nom de saints notaires.

NOTALGIE. s. f. (ét. gr., νῶτος, dos ; ἄλγος, douleur). Pathol. Douleur dans le dos, sans phénomènes inflammatoires.

NOTALGIQUE. adj. des 2 g. Pathol. Qui a rapport à la notalgie, qui tient de la notalgie.

NOTAMMENT. adv. (rad. *noter*). Spécialement. Il a cité plusieurs lois, et notamment [illegible] ment tels et tels.

NOTAPLE. s. m. Entom. Genre d'insectes coléoptères.

NOTARCHE. s. m. Conchyl. Genre de mollusques gastéropodes de l'île de France, ne comprenant qu'une seule espèce.

NOTARESQUE. adj. des 2 g. Diplom. Qui appartient aux notaires. ‖ *Écriture notaresque*. Écriture en notes ou abréviations.

NOTARIAL, ALE. adj. Prat. Qui appartient au notariat. Fonctions notariales. ‖ Qui concerne les notaires. Jurisprudence notariale.

— On ne trouve nulle part le pl. m. *notariaux* ; cependant, si l'on avait besoin de ce mot, il ne faudrait pas craindre de s'en servir.

NOTARIAT. s. m. Charge, fonction de notaire. Exercer le notariat.

NOTARICON. s. m. Rabbin. Nom d'une partie de la cabale juive, qui consiste, soit à prendre les initiales des mots d'une phrase donnée pour en former un mot ; soit à considérer les lettres d'un mot donné, comme les initiales de tous les mots d'une phrase. C'est par le notaricon que dans le premier mot de la Genèse on trouve toute la création.

NOTARIÉ, ÉE. adj. Passé devant notaire. Acte notarié. Quittance notariée.

NOTARIER. v. a. 1re conj. *Je notarie, nous notarions, vous notariez. Je notariais, nous notariions, vous notariiez*. Néol. Dresser un acte, un contrat, comme le fait un notaire.

— SE NOTARIER. v. pron. Être passé devant notaire. L'acquisition d'un immeuble doit se notarier.

NOTARIQUE. s. f. Rabb. V. NOTARICON.

NOTASIE. Géogr. Partie de l'Océanie, au S.-E. de l'Asie. Elle comprend les îles de la Sonde, Bornéo, les Célèbes, les Moluques et les Philippines. On l'appelle aussi *Malaisie*.

NOTARISÉ, ÉE. adj. S'est dit autrefois pour Notarié.

NOTASPIDE. s. f. (ét. gr., νῶτος, dos ; ἀσπίς, bouclier). Entom. Espèce de tique dont on a fait un genre.

NOTASPIDOBÈNE. adj. des 2 g. (ét. gr., νῶτος, dos ; ἀσπίς, plaque, βαίνω, marcher). Erpét. Qui a le dos couvert de plaques, et des pattes conformées pour marcher.

NOTATION. s. f. (pr. *no-ta-ci-on* ; du lat. *notacio*). Mus. Art de représenter aux yeux et à l'intelligence le son musical et ses différentes modifications, de telle façon que l'exécution reproduise ensuite, au moyen de la voix et de l'instrument, les pensées écrites par le compositeur.

— Algèb. Représentation ou signe extérieur qu'on emploie pour désigner les quantités numériques. Par exemple, la manière d'écrire l'exposant au-dessus de la base, dans a^m, pour désigner la puissance de cette base, est une notation. L'emploi des signes et des notations algébriques facilite singulièrement la découverte des propriétés des nombres. Il suffit aussi d'appliquer ces signes et ces notations aux faits que nous avons énoncés en arithmétique relativement à la divisibilité, aux fractions décimales, aux proportions, aux progressions et aux logarithmes, pour généraliser ces faits et voir en quoi ils sont applicables aux systèmes de numération différents du système décimal.

— Comm. Sorte de langage que se créent les commerçants, dont ils ont seuls la clé, et qui leur rappelle des conditions qu'ils veulent laisser secrètes pour autrui. Les draps, étoffes, marchandises, portent ordinairement une marque inscrite sur une carte, qui indique au marchand le prix auquel il doit élever la vente de l'objet. Il choisit un mot à volonté, dont les lettres toutes différentes, et au nombre de dix, désignent chacune un chiffre. L'orthographe est même inutile à conserver, et l'on peut supprimer ou ajouter quelque lettre, sans que le mot choisi cesse d'être propre au but qu'on se propose. Dans d'autres circonstances, le négociant se sert de symboles qu'il adopte, et dont le sens est connu de lui seul.

— Gramm. *Notation orthographique*. Système d'orthographe et de transcription. Il ne se dit qu'en parlant des langues indiennes. ‖ *Notation prosodique*. Art de figurer la prononciation longue et brève d'une syllabe.

NOTE. s. f. (du lat. *nota*). Marque que l'on fait avec une plume, un crayon, ou même par un coup d'ongle ou par un pli sur un feuillet en quelque endroit d'un livre, d'un écrit, afin de la retrouver sur-le-champ au besoin. Mettre une note sur un livre. Mettre des notes à la marge d'un compte.

— On met une note à la marge d'un contrat, pour en faire marquer la clause décisive ou importante.

— Aujourd'hui, les employés chargés par les ministres ou par les procureurs du roi d'examiner un livre entourent d'une ligne à l'encre ou au crayon les passages dangereux et incriminés.

— Remarque, espèce de commentaire sur quelque passage d'un écrit, d'un livre. Faire des notes sur un livre. Imprimer un ouvrage avec des notes. Notes marginales. Notes au bas des pages. Notes renvoyées à la fin du volume. Les satiriques anciens ont besoin de notes pour être bien compris. Votre petite *note* est très-bien [illegible] usages fait que la plupart des auteurs ont besoin de *notes*. (Trév.) ‖ Ces notes s'impriment soit à la marge d'un livre, soit au bas d'une page, soit à la fin d'un volume, pour en faciliter l'intelligence. ‖ On appelle plus particulièrement *scolies* les notes qui n'ont pour objet que d'éclaircir un texte ou de proposer une version différente. ‖ Les notes sont, en général, indispensables pour comprendre les auteurs de l'antiquité grecque et latine. Mais elles doivent être courtes et précises, car elles ne sont faites que pour expliquer des mots, des passages, des allusions ; et si elles étaient plus étendues, elles dégénéreraient en commentaires. C'est l'écueil que n'ont presque jamais su éviter les annotateurs. Il y en a même qui font notes sur notes, et qui n'en sont pas plus instructifs. Souvent les notes sont plus longues que le texe ; témoin celles du Dictionnaire de Bayle ; mais elles sont si curieuses, si pleines d'esprit et d'érudition, qu'on serait bien fâché qu'il en eût usé plus sobrement. ‖ C'est avec raison qu'on a dit que les poètes anciens, surtout les satiriques, avaient besoin de notes. De même pour la plupart de nos poètes nationaux. Qui, sans notes, comprendrait les allusions si fréquentes dans les œuvres de Boileau ? Sans notes aussi, quel étranger pourrait entendre notre La Fontaine ? ‖ Les Saintes Écritures, les livres de droit, ne peuvent se passer de notes et de commentaires. Mais quel abus n'en a-t-on pas fait ? ‖ Depuis qu'on imprime si vite et qu'on ne vise qu'au bon marché de fabrication, on a renoncé aux *notes marginales* ; par le même motif, on emploie assez rarement les notes au bas de la page, méthode si commode pour le lecteur, et on les renvoie, si elles sont nombreuses, à la fin du livre, procédé des plus gênants, surtout lorsqu'elles ne sont pas annoncées par des numéros dans le texte. C'est là le défaut capital de plusieurs collections littéraires de l'époque. ‖ Un commentaire se compose de notes.

— Éclaircissement pour l'intelligence du texte, qu'on place au bas de la page ou à la fin d'un ouvrage. L'usage des notes, si commun aujourd'hui dans nos livres, vient, d'une part, de la maladresse des auteurs qui se trouvent embarrassés pour interposer, dans leurs ouvrages, des observations qu'ils croient intéressantes ; et de l'autre, la délicatesse des lecteurs, qui ne veulent point être interrompus dans leurs lectures par des digressions. Les anciens, qui écrivaient mieux que nous, n'ajoutaient point de notes à leur texte.

— Quelques auteurs ont intitulé *note* ou *notes* un opuscule séparé : ainsi, dans les œuvres de Voltaire, on trouve *les Quand, notes utiles sur un discours prononcé devant l'Académie française ; les Notes sur la lettre de M. de Voltaire à M. Hume, par M. L...* ; *Notes concernant la paix de Gex* ; enfin dans d'Alembert : *Note sur la statue de Voltaire*.

— Observation sur un mot, sur une phrase. Dans un dictionnaire, on doit mettre une note à un mot quand il est vieux, quand il est particulier à un art ou à une science, ou lorsqu'on veut indiquer dans quel style il s'emploie. Quand il est dans l'usage commun, il n'y faut point de note.

— Extrait sommaire, exposé succinct. Prendre note de ce que dit quelqu'un. Prendre note de ce qu'on a à payer et à recevoir à la fin du mois. Garder note de quelque chose. Remettre une note d'une affaire. Prendre note des lettres et des billets de change que l'on a à négocier.

— Indications plus ou moins succinctes dont se servent les avocats pour se rappeler les faits principaux de la cause qu'ils ont à plaider. Les orateurs font usages de notes semblables à la tribune.

— Observations hebdomadaires ou trimestrielles que, dans les colléges et dans les pensionnats, chaque professeur ou maître rédige sur la conduite et le travail des élèves.

— Se dit aussi des extraits renfermant l'énonciation de la substance d'un acte ou d'une portion d'acte, laquelle est attestée par le notaire être conforme à la minute qui est en sa possession.

— Mémoire de marchand. Demander sa note. Payer sa note.

— Diplom. Communication ordinairement par écrit qui a lieu entre des agents diplomatiques. Note officielle, confidentielle, secrète. ‖ *Note officielle*. Note signée d'un ambassadeur. ‖ *Note verbale* ou *confidentielle*. Note non signée, ordinairement rédigée sans introduction et sans conclusion, sous la forme d'un simple exposé. ‖ *Notes secrètes*. Partie non officielle, non ostensible, des instructions que reçoit un ministre ou un ambassadeur.

— Se dit encore de certaines déclarations officielles ou demi-officielles que le gouvernement fait insérer au *Moniteur* ou dans tout autre journal dévoué. Cet usage des notes officielles remonte à Napoléon, et l'on peut se rappeler quel effet elles produisaient alors en Europe. C'est le plus souvent par des notes semi-officielles qu'il révélait ses projets au moment de les exécuter.

— Déshonneur qui résulte d'une action blâmable ou de l'exercice d'une profession honteuse. Les mauvais traitements qu'il a fait éprouver à sa femme sont une note, une mauvaise note dans sa vie. Il a été espion de police ; c'est une note qu'il portera toujours, qu'il n'effacera jamais. [illegible] imprimée juridiquement pour quelque cause grave. Le blâme en justice était une note infamante. Aujourd'hui, cette note ne résulte que d'une peine afflictive et infamante. ‖ Tache honteuse dans la vie, qui fait perdre l'honneur et attire l'aversion des gens de bien. Ce mariage est une note dans sa vie. L'accusation qui a été portée contre lui est une note. ‖ Quelquefois cette note est fondée sur des préjugés. Autrefois le métier de comédien portait avec soi une note d'infamie. Il en était de même pour la famille d'un homme qui avait été pendu ; et telle était la bizarrerie du préjugé, que la décapitation n'entraînait pas la note d'infamie.

— Ant. rom. Se dit des formules secrètes qui furent inventées par les patriciens pour remplacer les *actions de la loi*, lorsque celles-ci eurent été publiées. ‖ Se dit particulièrement des abréviations dont se servaient les notaires pour écrire leurs minutes, lesquelles, à cette époque, n'étaient qu'un contrat imparfait. ‖ S'est dit, par suite, des minutes des actes. Ce sens du mot ne se trouve plus que dans *garde-note*. Monsieur le garde-*note*, oui, l'argent nous soutient. (Destouch.) ‖ Les jurisconsultes, les médecins, les chirurgiens, se servaient aussi de notes. ‖ *Notes terminennes*. V. TERMIEN.

— Se dit des caractères dont on se sert pour écrire la musique. Faire des notes. Remplacer les notes par des chiffres. Chanter sur la note. ‖ Les Grecs et les Latins faisaient leurs notes de musique avec des lettres simples ou doublées, droites ou renversées. ‖ Comme leur système musical comprenait un très-grand nombre de modes dont les sons étaient quelquefois fort différents quant à leur situation, il fallait nécessairement une infinité de signes, auxquels l'alphabet tout entier ne suffisait pas. On était donc obligé de donner aux lettres des formes et des positions différentes, et de toutes ces combinaisons il résultait une telle multiplicité de caractères, que l'étude de la musique était d'une difficulté presque insurmontable. Il fallait trois années pour apprendre seulement les rudiments de la musique. Cependant la marche du temps ayant fait tomber en désuétude une grande partie des modes musicaux des anciens, le nombre des lettres employées à la notation fut peu à peu considérablement restreint. ‖ On prétend que les six premières notes furent trouvées par Gui d'Arezzo en 1024, et que leur nom a été emprunté à la première strophe de l'hymne de saint Jean-Baptiste. ‖ Ce fut Jean de Meurs qui, au milieu du XIVe siècle, inventa les rondes, les blanches, les noires, les croches et les doubles-croches, pour distinguer la valeur des notes.

— Se dit aussi des noms qu'on donne à ces différents caractères. *Ut* est la première note de la gamme, *ré* la seconde. Connaître, nommer toutes ses notes.

— Se dit aussi des sons représentés par ces caractères, selon leurs divers degrés du grave à l'aigu, et selon leurs différentes durées. Les sept notes de la gamme, par leurs combinaisons, forment tous les chants possibles. Ne pas connaître, ne pas savoir, ne pas observer la valeur des notes.

— *Note tonique*. La note principale ou fondamentale d'un ton ou d'un mode.

— *Note sensible*. La note qui est d'un demi-ton au-dessous de la tonique. On l'appelle *note sensible*, parce qu'elle fait sentir le ton et la tonique, sur laquelle, après l'accord dominant, la note sensible, prenant le chemin le plus long, est obligée de monter.

— *Notes de goût*. Celles qui, appartenant à la mélodie et non à l'harmonie, entrent dans la mesure et n'entrent pas dans l'accord. On les appelle aussi *notes d'agrément*. ‖ Se dit aussi de certaines petites notes qui n'entrent ni dans la mélodie ni dans l'harmonie, et dont la durée très-rapide se prend sur la note qui précède ou sur celle qui suit.

— *Chanter la note*. La solfier. ‖ Chanter juste, mais sans expression.

— *Bien attaquer la note*. Faire une intonation juste et nette.

— On dit qu'*un homme chante sur la note*, pour exprimer qu'il chante à livre ouvert sur un livre noté. ‖ *Faire des accords sur la note*. Faire des accords sans avoir étudié ce qu'on chante.

— Se dit pour le chant même.

La douce linotte,
Agréable en ses tons et savante en ses *notes*. (Mén.)

— Prov. et fig. *Ne savoir qu'une note, chanter toujours sur la même note*. Dire toujours la même chose, proposer toujours le même expédient. ‖ *Changer de note, chanter sur une autre note*. Changer de façon d'agir ou de parler. ‖ *Cela change la note*. Cela change l'état des choses.

— Prov. *N'en savoir note, n'en avoir point retenu note*. Se disait d'une personne qui ne sait rien de la matière sur laquelle on l'interroge.

— La poésie a ses notes, ses longues et ses brèves, ses accents, son harmonie ; c'est une sorte de musique. La prose elle-même a les siennes. La ponctuation en indique le repos, et les accents marquent le ton.

— Syn. comp. NOTES. REMARQUES. OBSERVATIONS. CONSIDÉRATIONS. RÉFLEXIONS. Les *notes* servent proprement à éclaircir ou expliquer un texte ; les *remarques*, à relever ou dans un ouvrage ou dans un sujet ce qui attire ou mérite particulièrement l'attention ; les *observations*, à [illegible] velles ; les *considérations*, à développer avec étendue les différents rapports d'un objet intéressant et la raison des choses, en présentant l'objet sous ses différentes faces ; les *réflexions*, à creuser les idées ou à tirer de nouvelles pensées du fond des choses. ‖ NOTE. APOSTILLE. L'*apostille* est un renvoi que l'on met à la marge d'un écrit pour y ajouter quelque chose qui manque dans le texte, ou pour l'éclaircir et l'interpréter. La *note* est destinée au même usage, mais elle a plus d'étendue que l'*apostille*.

NOTÉ, ÉE. part. pass. du v. Noter. S'empl. adjectiv. Musique bien notée. Airs notés. Chant noté. Office noté. Tous les rôles des acteurs, mais surtout des actrices, étaient *notés* de mémoire par tradition. (Volt.) La division en mesure de valeur égale est venue donner une marche fixe et régulière au chant *noté*. (C.-Blaze.)

— *Paroles notées*. Mises en musique.

— Fig. Les remercîments sont pour ainsi dire *notés*. (Mme du Deffand.)

— *Livres notés*. Livres qui contiennent beaucoup de notes. Les bibliophiles achètent avec amour les livres notés en marge par les savants qui les ont possédés.

— *Homme noté*. Homme qui a une mauvaise réputation, meritée par quelques fautes qui ont fait de l'éclat. Aétius est *noté* dans les écrits des Pères, comme l'auteur d'une nouvelle hérésie, pour avoir égalé la prêtrise à l'épiscopat, et avoir jugé inutiles les prières et les oblations que toute l'Eglise faisait pour les morts. (Boss.)

— *Un homme noté* est celui dont l'honneur et la réputation ont souffert quelque atteinte, soit par quelque châtiment ordonné par la justice publique, soit par quelque accusation dont il ne s'est point lavé.

NOTELÉE. s. f. Bot. Genre de plantes de la Nouvelle-Hollande, de la famille des jasminées.

NOTENCÉPHALE. adj. et s. m. (ét. gr., νῶτος, dos; ἐν, dans; κεφαλή, tête). Anat. Monstre dont le cerveau, situé hors du crâne, s'appuie sur les vertèbres du cou, ouvertes postérieurement.

NOTENCÉPHALIE. s. f. Anat. Position du cerveau hors du crâne, ouvert à la région occipitale.

NOTENCÉPHALIEN, IENNE. adj. Anat. Se dit des monstres dont l'encéphale pend derrière le dos.

NOTENCÉPHALIQUE. adj. des 2 g. Anat. Qui offre les caractères de la notencéphalie.

NOTENSTEIN. s. m. Minér. Grès marqué de lignes et de taches en manière de notes de musique.

NOTER. v. n. 1re conj. (du lat. *notare*). Faire une note sur quelque chose. Noter un passage dans un auteur. Noter des vers sur des tablettes. Pour faire son profit d'un livre, il faut en noter tous les bons endroits.

— Fig. Remarquer. Notez bien cela. Notez bien ce point-ci, ces deux points. Notez qu'il était son ennemi. Cela est à noter. Il est à noter que je ne l'ai pas vu une seule fois depuis le service que je lui ai rendu.

Certaine fille un peu trop fière
Prétendait trouver un mari
Point froid et point jaloux; notez ces deux points-ci.
(La Font.)

— Marquer d'une manière défavorable. Ce dernier trait le note bien mal dans mon esprit. Cela le notera aux yeux du public. Nous sommes bien plus appliqués à *noter* les fautes et les contradictions d'un auteur, qu'à profiter de ses vues. (Vauven.)

— *Noter d'infamie*. Couvrir de honte, d'opprobre.

— Écrire la musique avec les caractères destinés à cet usage et appelés *notes*. Noter un chant, un air. Les Grecs se servaient des lettres de leur alphabet pour *noter* leur musique. (C.-Blaze.)

— Absol. L'art de bien noter consiste à placer convenablement tous les signes de la musique.

— SE NOTER. v. pron. Être noté.

— Syn. comp. NOTER. COPIER. Le musicien *note* ce qu'il compose ou ce qu'il a retenu de mémoire; celui qui écrit la musique déjà notée, et d'après un exemplaire qu'il a sous les yeux, ne fait que *copier*.

NOTÈRE. s. m. Entom. Genre d'insectes coléoptères de la famille des rémipèdes, établi pour placer quelques espèces de dytiques.

NOTEUR. s. m. (rad. *note*). Copiste de musique. Noteur de l'opéra. On dit plus ordinairement *copiste*.

NOTHITE. s. f. (du gr. νόθος, bâtard, parce que les plantes de ce genre paraissent un produit hybride de la stérie et de la mikanie, et semble d'ailleurs participer par quelques caractères aux trois différents goupes dont se compose la tribu des eupatoriées). Bot. Genre de plantes d'Amérique, de la tribu des eupatoriées, renfermant quatre espèces.

NOTHOLÈNE. s. f. Bot. Genre de la famille des fougères, renfermant une vingtaine d'espèces qui habitent l'Amérique septentrionale, la Nouvelle-Hollande, les Indes orientales, à Ténériffe et au cap de Bonne-Espérance.

NOTHRIE. s. f. Bot. Genre de plantes du cap de Bonne-Espérance.

NOTHUS. adj. m. Hist. anc. Bâtard né d'un père illustre et d'une mère concubine. C'est le [illegible] de Darius II.

NOTHUS. s. m. (pr. *no-tuss*). Entom. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, qui comprend quelques espèces d'œdémères.

NOTI. s. m. Comm. Indigo de la première pousse.

NOTICE. s. f. (du lat. *notitia*, connaissance). Livre, traité où l'on donne une connaissance particulière des dignités, des charges, des lieux, des chemins d'un royaume, d'une province, d'un pays. La Notice de l'empire. La Notice des Gaules. Les anciens nous ont laissé quelques *notices* des volcans qui leur étaient connus. (Buff.)

— Philol. *Notice de l'empire*. Titre d'un ouvrage géographique publié après Constantin, qui contient la division et la description de l'empire romain à cette époque. || *Notice des dignités de l'empire d'Orient et d'Occident*. Titre d'un ouvrage publié sous Théodose, dans lequel on trouve des renseignements précieux sur l'organisation et l'administration des deux grandes divisions de l'empire romain.

— Indication ou extrait raisonné qui se met à la tête d'un manuscrit pour faire connaître l'auteur, le temps où il a vécu, et pour donner une idée générale de l'ouvrage. Les notices des manuscrits de la bibliothèque du roi.

— Par extens. Se dit du compte succinct que l'on rend d'un ouvrage quelconque. Ce journal contient de bons extraits et des notices exactes.

— *Notice historique, biographique*. Ecrit de peu d'étendue contenant les principales circonstances de la vie d'un écrivain, d'un savant, d'un artiste, etc.

— *Notice nécrologique*. Celle qui a pour sujet un personnage mort depuis peu de temps.

— Diplom. Se dit, en général, des chartes par lesquelles un homme transmettait à ses héritiers ou à ses successeurs la connaissance de quelque fait historique, comme la fondation ou la dédicace d'une église. Les notices sont publiques ou privées, suivant qu'elles ont été rédigées devant le magistrat ou en son absence. || Registres où un notaire, en présence de témoins, décrivait historiquement les donations faites aux églises, aux monastères, etc. Les plus anciennes de ces notices ne remontent pas au delà du XIe siècle.

— Se dit, en librairie, de la liste imprimée des livres d'un cabinet, quand elle n'est pas assez étendue pour s'appeler *catalogue*.

NOTIE. s. f. Minér. Sorte de pierre précieuse.

NOTIFICATION. s. f. (pr. *no-ti-fi-ka-cion*). Action de notifier.

— Acte par lequel on notifie. La notification nous en a été faite. Le nouveau propriétaire d'un immeuble hypothéqué est tenu de faire la notification de son contrat aux créanciers lorsqu'il veut se mettre à l'abri de leurs poursuites. La notification de la liste du jury doit être faite à chaque accusé vingt-quatre heures avant les débats, pour le mettre à même d'exercer son droit de récusation. Une notification semblable est faite pour les témoins sur lesquels l'accusé peut avoir des renseignements à prendre.

— Déclaration que, tous les ans, pendant le Carême, les gradués devaient faire de leur nom et de leur surnom au greffe dans lequel étaient situés les bénéfices auxquels leurs lettres étaient adressées.

— *Greffe des notifications*. Greffe que l'on avait établi pour y enregistrer tous les contrats et les rendre par ce moyen publics.

NOTIFIÉ, ÉE. part. pass. du v. Notifier. S'empl. adjectiv. Acte notifié. Ordre notifié.

NOTIFIER. v. a. 1re conj. (du lat. *notificare*, fait de *notus*, connu, et de *facere*, faire). Ce verbe double l'i dans toutes les personnes dont la terminaison commence par un *i*. *Je notifie, nous notifions, vous notifiez. Je notifiais, nous notifiions, vous notifiiez. Que je notifie, que nous notifiions, que vous notifiiez.* Faire savoir dans les formes légales, dans les formes usitées. Faire notifier un acte. Notifier un traité. Notifier une arrivée. Notifiez les ordres dont on était chargé.

— *Notifier que*. On fit notifier aux ambassadeurs que la paix était conclue. On lui notifia qu'il eût à se retirer dans les vingt-quatre heures.

— SE NOTIFIER. v. pron. Être notifié.

— Syn. comp. NOTIFIER. SIGNIFIER. On *notifie* ses ordres de manière à ne laisser que l'obéissance; on *signifie* ses intentions de manière à ne pas laisser l'excuse de l'ignorance.

NOTIOMÈTRE. s. m. (ét. gr., νοτία, humidité; μέτρον, mesure). Phys. Instrument qui fait connaître les variations de l'humidité atmosphérique. On dit plutôt *hygromètre*.

NOTION. s. f. (pr. *no-cion*; du lat. *notio*). Connaissance, idée qu'on a d'une chose. Notion claire, précise, exacte, distincte, certaine, vague, confuse, imparfaite. Faible notion. N'avoir pas une notion parfaite d'une chose, n'en avoir qu'une simple notion, qu'une faible notion. Il n'en a pas les premières notions. Sur une même chose on peut se former diverses notions. Donner des notions sur une matière. Selon la notion que j'en ai. Selon la notion commune. Je n'en ai pas la moindre notion. Je n'en ai aucune notion, nulle notion. Manquer des notions les plus familières au commun des hommes. Il y a des notions communes qui composent la raison universelle. Cette *notion* est juste par rapport à nous. (Buff.) On ne peut avoir de *notion* juste de ce qu'on n'a pas éprouvé. (Volt.) Aristote, [illegible] de tous les systèmes anciens, entreprit de réformer même les termes des *notions* les plus communes. On eût dit qu'il avait pris d'Alexandre, son disciple, cette ambition excessive d'aspirer au despotisme de toutes les opinions, comme ce héros aspirait à la monarchie universelle. (Dict. des homm. illustr.)

— Sert fréquemment, dans le langage ordinaire, à désigner des connaissances très-élémentaires, et souvent imparfaites. C'est ainsi qu'on dit, Il a quelques notions de physique, de mathématiques, etc.

— *Notions communes*. Ce que tout le monde conçoit de la même manière. || *Notions de bon sens*. Notions communes à tous les hommes, qui ne trompent jamais ceux qui les consultent attentivement.

— Philos. Chez les leibnitziens, il se dit de l'idée d'un objet particulier, si l'on considère en même temps ce que cet objet a de commun avec les autres individus de la même espèce. La notion est l'idée particulière considérée dans ses rapports avec l'idée générale. || Dans le kantisme, notion se dit d'un concept donné *à priori*.

— Théol. Se dit en parlant du mystère de la Trinité.

— Syn. comp. NOTION. CONSCIENCE. IDÉE. PENSÉE. PERCEPTION. SENSATION. *Pensée*, tout ce que l'âme éprouve, soit par des impressions étrangères, soit par l'usage qu'elle fait de sa réflexion. *Perception*, impression qui se produit en nous par la présence des objets. *Sensation*, cette même impression qui se produit en nous, en tant qu'elle vient par les sens. *Conscience*, connaissance qu'on prend des objets, et en morale, sentiment intérieur de ce qui est bien et de ce qui est mal. *Idée*, connaissance qu'on prend des objets comme images. *Notion*, toute idée qui représente quelques détails de l'objet.

NOTIOPHILE. s. m. (ét. gr., νοτὸς, humide; φίλος, ami). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des carnassiers.

NOTITE. s. f. Minér. Variété de granit.

NOTKER. Moine de Saint-Gall, mort en 1022. Sa traduction, en haut allemand, des Psaumes, qu'il accompagna de commentaires, est un des monuments les plus importants de l'ancienne prose allemande. On la conserve manuscrite à Saint-Gall.

NOTO. Géogr. Ville de Sicile, dans la province appelé *Val di Noto*, et près de l'embouchure du Noto, dans la mer Ionienne; 12,000 h. || Jadis une des trois divisions de la Sicile, dont elle occupait la pointe méridionale. Elle forme aujourd'hui les deux provinces de Catane et de Syracuse, avec une partie de celle de Girgenté, ch.-l. Catane.

NOTOBASE. s. f. (ét. gr., νῶτος, dos; βάσις, base, parce que le fruit se trouve en arrière sur le clinanthe, auquel il adhère par le dos). Bot. Genre de la tribu des carduinées, ayant pour type une plante de la Syrie.

NOTOBRANCHE. adj. des 2 g. (ét. gr., νῶτος, dos; βράγχια, branchies). Zool. Qui porte des branchies sur le dos.

— NOTOBRANCHES. s. m. pl. Conchyl. Ordre de la classe des gastéropodes, comprenant ceux qui ont les branchies sur le dos.

— Entom. Ordre de la classe des annélides, auquel on rapporte ceux de ces animaux dont les branchies sont disposées dans la longueur du dos.

NOTOCÈRE. s. m. Bot. Genre de plantes crucifères.

NOTODONTE. s. m. Entom. Genre de papillons nocturnes.

NOTOGASTROPE. s. m. Crust. Espèce de crustacé brachyure du genre doripe.

NOTOGNIDION. s. m. Ichthyol. Genre de poissons des mers de Sicile, ne renfermant qu'une seule espèce.

NOTOGRAPHE. adj. des 2 g. (ét. gr., νῶτος, dos; γράφω, écrire). Entom. Qui porte des taches sur le dos. || La limonie notographe est ainsi appelée à cause de trois taches noires qu'elle porte sur le corselet.

NOTOIRE. adj. des 2 g. (du lat. *notus*, connu). Connu généralement. Le fait est notoire. C'est une vérité notoire. Cela n'est que trop notoire. C'est une preuve notoire et convaincante. Cette ordonnance est notoire. Rendre notoire.

— On disait autrefois, en style d'ordonnance et de palais, *soit notoire à tous que*.

— *Art notoire*. Nom que l'on donnait autrefois à une science ou à un art que l'on supposait faire parvenir ceux qui le savaient à la connaissance de toutes choses, de toutes les sciences par infusion et sans peine, en faisant seulement quelques cérémonies.

— Syn. comp. NOTOIRE. MANIFESTE. PUBLIC. *Manifeste*, qui est exposé à la connaissance de tout le monde. *Notoire*, qui est généralement connu comme certain et indubitable. *Public*, qui est généralement connu comme étant vu, dit, cru du plus grand nombre.

NOTOIREMENT. adv. Évidemment, manifestement. Cela est notoirement vrai, notoirement faux. Il est notoirement coupable.

NOTOLÈNE. s. f. Bot. Genre de fougères.

NOTOMÈLE. s. m. (ét. gr., νῶτος, dos; μέλος, membre). Anat. Monstre qui porte un ou deux membres accessoires sur le dos.

NOTOMÉLIE. s. f. Anat. Anomalie qui caractérise les notomèles.

NOTOMÉLIEN, IENNE. adj. Anat. Se dit des monstres par notomélie.

NOTOMÉLIQUE. adj. des 2 g. Anat. Qui offre les caractères de la notomélie.

NOTOMYÉLITE. s. f. Pathol. V. MYÉLITE.

NOTONECTE. s. f. (ét. gr., νῶτος, dos; νηκτός, qui nage). Entom. Genre d'insectes hémiptères; ce sont des punaises aquatiques qui nagent habituellement sur le dos, pour pouvoir saisir avec plus de facilité la proie qui passe au-dessus d'elles. Ces insectes sont aquatiques et carnassiers sous tous leurs états.

NOTONECTIDE. adj. des 2 g. Entom. Qui ressemble à une notonecte. || NOTONECTIDES. s. f. pl. Famille d'hémiptères hydrocorises, qui a pour type le genre notonecte.

NOTONECTIDÉ, ÉE. adj. Entom. V. NOTONECTIDE.

NOTOPÈDE. s. m. Entom. Insecte coléoptère de la famille des taupins.

NOTOPHOLIDE. s. m. Erpét. Genre de reptiles sauriens.

NOTOPHOLIDOBÈNE. adj. des 2 g. (ét. gr., νῶτος, dos; φολίς, écaille; βαίνω, marcher). Erpét. Qui a le dos couvert d'écailles et les pattes conformées pour la marche. || NOTOPHOLIDOBÈNES. s. m. pl. Famille de reptiles sauriens, comprenant ceux qui ont des pattes bien conformées, et le dos couvert d'écailles.

NOTOPODE. adj. des 2 g. (ét. gr., νῶτος, dos; πούς, pied). Crust. Qui a des pieds implantés sur le dos. || NOTOPODES. s. m. pl. Tribu de la famille des crustacés décapodes brachyures, comprenant ceux qui ont les deux ou quatre pieds nageurs implantés sur le dos, ou au-dessus des autres, et tournés vers le ciel.

NOTOPS. adj. des 2 g. (ét. gr., νῶτος, dos; ὤψ, œil). Zool. Qui a des yeux sur le dos. || Le dérostome notops a deux petits points oculiformes sur le dessus du corps.

NOTOPTÈRE. s. m. (ét. gr., νῶτος, dos; πτερόν, aile ou nageoire, parce que leur dos est garni d'une seule nageoire à rayons mous). Ichthyol. Genre de poissons osseux établi pour deux espèces d'Amboine.

NOTOPTÈRE. adj. des 2 g. Ichthyol. Qui a une ou plusieurs nageoires sur le dos.

NOTOPTÉRYGIEN, ENNE. adj. (ét. gr., νῶτος, dos; πτέρυξ, nageoire). Crust. Qui a des pieds en nageoires sur le dos. || NOTOPTÉRYGIENS. s. m. pl. Tribu de la famille des crustacés décapodes macroures, comprenant ceux dont les deux ou quatre pieds postérieurs sont dorsaux et terminés en nageoire.

NOTORHIZÉ, ÉE. adj. (ét. gr., νῶτος, dos; ῥίζα, racine). Bot. Qui a la radicule redressée contre une des faces des cotylédons. || NOTORHIZÉES. s. f. pl. Ordre de la famille des crucifères, comprenant celles de ces plantes qui ont la radicule redressée contre une des faces des cotylédons.

NOTORIE. s. f. Se disait pour Office de notaire.

NOTORIÉTÉ. s. f. (du lat. *notus*, connu). Connaissance générale, publique, d'une chose, d'un fait. Cela est de toute notoriété. Il est de notoriété que cet homme est un fripon. On l'a constitué prisonnier sur la notoriété du fait.

— *Notoriété publique*. Celle des choses que tout le monde connaît. || On dit d'une chose incontestable, qui est connue de tout le monde, qu'*elle est de notoriété publique*.

— *Notoriété particulière*. La connaissance de quelques personnes.

— Autrefois on condamnait une personne en justice sur la notoriété publique. La notoriété publique d'un fait le rendait en quelque sorte certain, et, en matière criminelle, la notoriété d'un crime tenait lieu d'information.

— *Acte de notoriété*. Acte par lequel les officiers d'un tribunal attestaient un usage établi dans ce tribunal, et faisant jurisprudence.

— *Actes de notoriété*. Certains actes passés devant notaires, par lesquels des témoins suppléent à des preuves par écrit.

NOTOSPERME. adj. des 2 g. Zool. Qui porte ses œufs sur le dos.

NOTOSTOMATE. adj. des 2 g. (ét. gr., νῶτος, dos; στόμα, bouche). Entom. Qui a la bouche placée sur le dos. V. NOTOSTOME.

NOTOSTOME. adj. des 2 g. (ét. gr., νῶτος, dos; στόμα, bouche). Entom. Qui a la bouche sur le dos. || NOTOSTOMES. s. m. pl. Section de l'ordre des arachnides, renfermant les espèces dont la bouche est placée sur le dos.

NOTOXE. s. m. (ét. gr., νῶτος, dos; ὀξύς, aigu). Entom. Genre d'insectes coléoptères épispastiques.

NOTOZÉPHYR. s. m. Vent du sud-est.

— Endroit d'où souffle ce vent.

NOTRE. adj. possess. des 2 g. (du lat. *noster*. On écrivait autrefois *nostre*). Qui est à nous, qui nous appartient, qui est relatif à nous. Notre père. Notre patrie. Notre religion. Notre bien. Notre vie. Quand *notre* mérite baisse, *notre* goût baisse aussi. (La Rochef.)

. . . *Notre* âme a bien plus de ressort
Pour supporter le mal, quand on sait qu'il arrive.
(Fab. d'Églantine.)

La bienfaisance est un besoin de l'âme;
Heureux, elle nous rend notre bonheur plus doux.
(De Belloy.)

— Son pluriel est *nos*. Nos aïeux. Nos ancêtres. Nos amis. Nos biens. Un de nos rois. [illegible] de *nos* amis, presque toujours est notre argent (Boiste.) Le ciel de *nos* raisons ne sait pas s'informer. (Rac.) Amour, que sur *nos* cœurs ton pouvoir est extrême! (Lefranc.)

— *Notre*, parmi le peuple, est synonyme de Mon. Ainsi un artisan dit : *Notre femme*, *notre ménagère*. Une servante dit également, *Notre maître*.

— Il est également employé au lieu de Mon, par le roi, par les évêques et par quelques fonctionnaires, dans le même cas où ils emploient *nous* pour *je* ou *moi*. Notre conseil d'État entendu, nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit.

— Il se répète ordinairement devant chaque substantif. Notre père et notre mère. Nos frères et nos sœurs. Nos parents et nos amis. Nos cousins et nos cousines. Souvent *nos* malheurs et nos torts sont la faute de *nos* mentors (Ging.) || On peut cependant dans certains cas, et pour donner plus de rapidité à l'expression, ne l'exprimer qu'une seule fois. Nos pères et mères. Nos frères et sœurs. Nos parents et amis. Nos

cousins et cousines. || La suppression de *notre* devant le second substantif a surtout lieu lorsqu'on ne parle que d'un seul et même individu. C'est notre parent et ami.

— Il se répète également lorsqu'il y a plusieurs adjectifs. Notre bonne et notre mauvaise fortune. Notre bon et notre mauvais génie. Nous prenons sur *nos* bons et *nos* mauvais succès, et nous nous accusons ou nous louons des caprices de la fortune. (Vauven.) *Notre* bonne et *notre* mauvaise fortune dépend de notre conduite. (De Caillières.) || Mais lorsque les adjectifs se rapportent au même substantif, on ne doit pas répéter *notre*, *nos*. *Notre* ancienne et aveugle confiance. *Nos* sages et doctes aïeux ont brûlé religieusement des gens dont le crime était d'avoir eu des illusions et de le dire. (Condorc.)

— On dit *dans le fond de nos cœurs*, ou *dans le fond de notre cœur*. Dans ce cas, on fait usage du pluriel ou du singulier, selon qu'on envisage les objets d'une manière générale ou collectivement. Il ne faut pas s'étonner de l'avidité de *notre* cœur à désirer de nouvelles félicités. (Pasc.)

Le ciel, je le vois trop, met au fond de *nos* cœurs
Un sentiment secret, au-dessus des grandeurs. (Volt.)

— *Notre* désigne quelquefois non ce qui nous appartient, mais ce qui nous intéresse. Notre France. Notre grande reine. Astarbé vous défend de découvrir au roi quel est *notre* étranger. (Fléch.) || Les bourgeois disent *notre quartier*, les gens du bon ton, *mon quartier*. Les domestiques disent *notre maître*.

— *Notre* ne prend point d'accent circonflexe dans cette acception, c'est-à-dire toutes les fois qu'il est suivi d'un substantif.

NÔTRE. pron. possess. des 2 g., qui a un sens analogue à celui de *notre* adjectif, et qui se dit par rapport à une personne ou à une chose dont on a déjà parlé. Il est ordinairement précédé de l'article, et prend toujours l'accent circonflexe. C'est votre avis, ce n'est pas le nôtre. Leur famille est alliée de la nôtre. La foule s'ouvrait avec empressement et respect devant cet honorable représentant des armées anglaises (lord Cornwallis), qui venait faire la paix de sa nation avec la *nôtre*. (Thiers.) La musique des anciens Grecs était très-différente de la *nôtre*. (Volt.) Beaucoup de familles étrangères qui meurent de regret hors de leur patrie, se naturaliseraient dans la *nôtre*. (B. de St-P.)

Damon, quel malheur est le *nôtre* !
On ne nous croit ni l'un ni l'autre. (Regnard.)

Quand les ordres du ciel nous ont fait l'un pour l'autre,
Philis, c'est un traité bientôt fait que le *nôtre*.
(Corneille.)

— Il fait au pluriel *les nôtres*. Vos intérêts sont les nôtres. Vous avez vos raisons, et nous les nôtres.

Ne jetons pas la pierre aux autres,
Car, s'ils ont leurs défauts, n'avons-nous pas les *nô-*
(Arnault.) *tres ?*

— On supprime quelquefois l'article dans le langage familier.

— *Nous pouvons compter sur lui, il est nôtre*. Il est de notre parti, il nous est dévoué.

— *Ces effets sont nôtres*. Ils nous appartiennent.

— Il ne peut s'employer avec les adjectifs démonstratifs *ce*, *cette*, *ces*. C'est un désavantage de notre langue. Néanmoins Voltaire a dit : Les impies en concluent par conséquent que la nôtre (notre religion), fondée sur la juive, est fausse, et que *cette nôtre* étant la meilleure, etc.

NÔTRE. s. m. Ce qui est à nous, ce qui nous appartient, soit bien, soit réputation. Nous défendons le nôtre. Il y va trop du nôtre. Il n'y a rien du nôtre. Le vôtre est le nôtre.

— Ce qui vient de nous. Ne mettons rien, n'ajoutons rien du nôtre.

— NÔTRES. s. m. pl. Ceux qui sont de notre famille, nos parents. Nous et les nôtres. C'est un devoir pour nous d'avoir soin des nôtres, de les aider dans leur établissement, de les secourir dans leur détresse.

— Ceux qui sont de notre pays, de notre parti, de notre compagnie. Il est des nôtres. Les nôtres se sont bien comportés dans le combat.

— NÔTRES. s. f. pl. *Nous avons bien fait des nôtres*. Nous avons fait beaucoup de folies, de bons tours, nous nous sommes bien divertis. Fam.

NOTRE-DAME. s. f. Fête de la sainte Vierge. La Notre-Dame d'août, de septembre.

— Église consacrée à la sainte Vierge. Notre-[illegible] de Liesse. Notre-Dame de Bonne-Nouvelle.

— Image de la Vierge, qui est l'objet d'une vénération particulière. La Notre-Dame de Lorette.

— Hist. *Tapissier de Notre-Dame*. Surnom qui fut donné au maréchal de Luxembourg, à cause des fréquents *Te Deum* que ses victoires faisaient chanter dans la cathédrale de Paris.

— Hist. relig. *Congrégation de Notre-Dame*, Nom d'un ordre de religieuses institué, en 1597, par le P. Fournier et la mère Aliz Leclerc, qui en fut la première abbesse. Les religieuses de Notre-Dame se consacraient à l'instruction gratuite des filles. || *Notre-Dame de Charité*. Congrégation de religieuses fondée en 1641, par le frère de l'historien Mézeray. || *Notre-Dame de la Miséricorde*. Ordre de religieuses établi vers 1633 à Aix. || *Notre-Dame de Refuge*. Ordre de religieuses établi, en 1624, à Nancy, en faveur des femmes pécheresses. || *Notre-Dame de la Victoire*. Ordre dont l'établissement fut projeté après la bataille de Lépante.

— S'empl. pop. comme interjection. Notre-Dame ! ou sainte Notre-Dame ! qu'il parle bien ! On dit, par corruption, *tredame*.

NOTRE-DAME-DE-LIESSE. Géogr. Bourg du départ. de l'Aisne, célèbre par une chapelle consacrée à la Vierge, et qui est l'objet d'une foule de traditions.

NOTRÈME. s. m. Conchyl. Genre de mollusques conchylifères, ne renfermant qu'une espèce.

NOTTINGHAM. Géogr. Un des comtés de l'Angleterre, au centre ; 200,000 hab. || Ch.-l. du comté qui porte le même nom ; 50,000 hab.

NOTULATION. s. f. (pr. *no-tu-la-cion* ; du lat. *notulatio*). Philol. Action de composer, de faire des notules. || Leur ensemble.

NOTULE. s. f. Philol. Petite note en marge, pour l'éclaircissement de quelques endroits qui méritent une explication. C'est un grand préjugé pour le prix d'un ouvrage, que de voir à la tête un nom respecté dans la république des lettres, ne fût-ce que pour l'addition de quelques *notules*. (Trév.)

— Diplom. Minute.

NOTULÉ, ÉE. part. pass. du v. Notuler. S'empl. adjectiv.

NOTULER. v. a. 1re conj. Faire des notules, de petites notes.

— SE NOTULER. v. pron. Être notulé.

NOTUS. (pr. *no-tuss*). Myth. Nom du vent du midi, que l'on personnifie quelquefois. Les poëtes seuls se servent de ce mot.

De l'Aquilon, du terrible Africus
Il ne redouta point les luttes furieuses,
Ni les Hyades orageuses,
Ni l'arbitre des flots, l'impétueux *Notus*. (Dorange.)

— Syn. simpl. L'Auster. || Épith. Humide, orageux, pluvieux, violent, furieux, impétueux, déchaîné, léger. || Périphr. Le vent du midi, du sud.

NOUAILLE (LA). Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Nontron (Dordogne) ; 1,200 hab.

NOUAILLEUX, EUSE. adj. (pr. *nou-a-ieu*). Se disait pour Plein de nœuds.

NOUASSE. s. f. Comm. S'est dit d'une espèce de noix muscade sauvage.

NOUDLES ou **NUDELN**. s. f. pl. Art culin. V. NOUILLES.

NOUE. s. f. Archol. L'angle rentrant et en pente, à la rencontre de deux pans de différents combles.

— Lame de plomb ou de cuivre placée dans la noue.

— Tuile creuse servant à l'écoulement des eaux.

— Terre grasse et humide, qui est une espèce de pré servant à la pâture des bestiaux.

— Agric. Terre offrant des creux dans lesquels l'eau séjourne. || Intervalle des sillons dans les labours qu'on appelle *labours à la noue*.

— Pêch. Se dit des entrailles, du foie et de la langue d'une morue.

NOUÉ, ÉE. part. pass. du v. Nouer S'empl. adjectiv. Ruban noué. Jarretières nouées. Sa robe était blanche, *nouée* d'une ceinture bleue et laissant tout juste apercevoir un petit pied mignon et des mieux faits (****) Sa robe était *nouée* par cette fameuse ceinture sur laquelle se peignaient les grâces. (Fén.)

— *Cet enfant est noué*. Les nœuds qui se sont formés dans ses articulations l'empêchent de croître.

— Fig. La plupart des grands talents s'annoncent par des espérances précoces et des progrès rapides. Mais il en est qui éclatent par une sorte d'explosion, comme s'ils avaient brisé tout à coup l'obstacle qui comprimait leur énergie. On a appelé assez énergiquement ces sortes de talents, des *talents noués*.

— *Cet homme est noué de goutte*. L'humeur de la goutte s'est arrêtée, s'est fixée dans les jointures de ses membres.

— *Goutte nouée*. Goutte qui s'épaissit, se durcit dans les jointures.

— *Boyau noué*. Boyau replié en lui-même.

— Blas. Se dit d'un objet qui est entouré d'un nœud d'un autre émail. Il portait l'argent à deux fasces nouées de gueules. || Se dit aussi de la queue du lion, quand elle est terminée par une houppe.

[illegible] maphrodite qui surmonte l'embryon, comme les fleurs femelles des cucurbitacées.

— Chass. Se dit d'une chienne qui est pleine.

— Chir. *Suture nouée*. Suture ainsi nommée parce qu'on arrête les extrémités des fils par autant de nœuds.

— Hortic. Se dit pour Fécondé.

— Littér. *Pièce de théâtre bien* ou *mal nouée*. Dont l'intrigue est bien ou mal nouée.

— Peint. Se dit des figures et des couleurs qui ont entre elles de la liaison et une belle disposition.

NOUÉ. s. m. Chir. Bandage employé pour comprimer la région parotidienne, et dans laquelle on croise les cylindres de la bande, de manière à couvrir cette région de nœuds analogues à ceux que l'on forme sur la tempe en appliquant le nœud d'emballeur.

NOUE (Jean Sauvé, dit de la). Comédien, né en 1701, mort en 1761, joua avec talent au Théâtre-Français. Il est auteur de plusieurs comédies et de la tragédie de *Mahomet II*. Sa meilleure pièce est la *Coquette corrigée*.

NOUÉE. s. f. Agric. V. NOUE.

— Géogr. *La Nouée*. Bourg du Morbihan, arr. de Ploermel (Morbihan) ; 3,400 hab.

— NOUÉES. s. f. pl. Véner. Fientes que les cerfs jettent depuis la mi-mai jusqu'à la fin d'août.

NOUEMENT. s. m. (rad. *nouer*). Action de nouer. Il n'est usité que dans cette locution populaire, Nouement de l'aiguillette.

— *Nouement d'aiguillette*. C'était, dans l'opinion vulgaire, un sortilége qui, sans blesser les organes de la génération, en empêchait l'usage, lorsqu'on s'y attendait le moins. Les anciens jurisconsultes romains ne paraissaient pas douter de la réalité du nouement de l'aiguillette, puisqu'il y a des lois portées contre ceux qui s'y livraient. Il en a été de même en France. Fevret va même jusqu'à prétendre que le nouement de l'aiguillette doit être mis au nombre des crimes capitaux, parce que, outre qu'il suppose du sortilége et un pacte exprès ou tacite avec le démon, il va à détruire l'État indirectement en empêchant la procréation des enfants, qui sont le soutien de la république. Montaigne pense, au contraire, que c'est l'empire de l'imagination qui cause la défaillance fortuite qui surprend les amants si hors de saison, et, par la violence d'une ardeur extrême, les glace au milieu des plaisirs.

NOUER. v. a. 1re conj. (du lat. *nodare*, de *nodus*, nœud). *Je noue ; nous nouons, vous nouez. Je nouais ; nous nouïons, vous nouïez. Que je noue, que nous nouïons*, etc. Lier en faisant un nœud, faire un nœud à quelque chose. Nouer un ruban, des jarretières. L'ingénieuse antiquité aurait cru que Vénus avait *noué* sa ceinture autour de ces nouvelles Cythères pour les défendre des orages. (Chateaub.)

— Se dit pour Rejoindre les fils de la chaîne ou de la trame quand ils se cassent.

— Pop. et fig. *Nouer l'aiguillette*. Faire un prétendu maléfice pour empêcher la consommation du mariage.

— Fig. Manég. *Ce cheval noue l'aiguillette*. Il détache vivement la ruade. Cette locution a vieilli.

— Fig. Faire, former. Nouer une partie de plaisir. Nouer une intrigue.

— *Nouer amitié*. Lier amitié. Cette locution a vieilli.

— Littér. Former le nœud, l'obstacle qui donne lieu à l'intrigue des pièces de théâtre. Bien nouer, mal nouer une tragédie, une comédie. Nouer fortement l'action, l'intrigue d'une pièce.

— Envelopper dans quelque chose en faisant un nœud. Nouer de l'argent dans le coin d'un mouchoir. Nouer des drogues dans un linge et les faire bouillir dans l'eau.

— B.-arts. Se disait autrefois de la disposition des figures et des couleurs entre elles dans un tableau. Nouer habilement ses figures, ses couleurs les unes avec les autres.

— Fauconn. *Nouer la longe*. Mettre l'oiseau en mue et lui faire quitter la volière pour quelque temps.

— v. n. Passer de l'état de fleur à celui de fruit. Les fruits commencent déjà à nouer. Les abricots ne nouent pas encore.

— SE NOUER. v. pron. Passer de l'état de fleur à celui de fruit. Les pommes, les citrons, les poires commencent à se nouer. Dans le temps où les fruits se nouent.

— *Cet enfant se noue*. Il devient rachitique

— *La goutte se noue*. Se dit lorsque l'humeur qui cause la goutte s'épaissit, se durcit dans les jointures.

— *Les intestins se nouent dans la colique de miséréré*. Ils rentrent en eux-mêmes.

— S'attacher autour. Mon bras s'étant en quelque sorte *noué* à l'arbre qui m'appuyait. (V. Hugo.)

NOUER. v. n. 1re conj. Se disait autrefois pour Nager.

Tous les oiseaux qui par l'air se jouent,
Tous les poissons qui par les ondes *nouent*.
(Ronsard.)

— Fauconn. *Nouer entre deux airs*. Se dit d'une manière particulière de voler qui est propre aux oiseaux de proie.

[illegible] lequel on a mis quelque drogue, quelque substance pour la faire infuser ou bouillir dans un liquide afin de lui communiquer les propriétés de cette substance. Mettre un nouet d'une drogue dans du bouillon. Un nouet de rhubarbe. Mettre un nouet de fines herbes dans une sauce.

— Modes. Nœud de fleurs.

— Pharm. Remède qui supplée au défaut des suppositoires et des clystères. On le lie dans un linge, et on le fait entrer dans le siége, d'où on le retire par le moyen d'un filet qu'on y laisse.

NOUETTE. s. f. Techn. Sorte de tuile bordée d'une arête.

NOUEUR. s. m. Diplom. S'est dit des officiers qui étaient chargés d'attacher aux actes publics les fils ou les rubans qui servaient à les tenir fermés, et ceux auxquels on suspendait les sceaux.

— Celui qui noue, en général.

NOUEUX, EUSE. adj. (pr. *nou-eu* ; du lat. *nodosus*, de *nodus*, nœud). Qui a beaucoup de nœuds. Il ne se dit guère que du bois C'est un bois noueux. Le hêtre n'est pas si noueux que le chêne. Un bâton noueux. L'épine est fort noueuse. Le coudrier *noueux* et l'olivier fertile. (Desaint.) La racine de cette plante est composée de cinq ou six tubercules oblongs et *noueux*. (Rayn.)

— Il se dit particulièrement du bois que cette qualité rend mauvais.

— Se dit, par extension, de tout ce qui présente des nœuds.

Il dit, et balançant son glaive redouté,
Rompt le câble *noueux* qui l'attache au rivage.
(Gaston.)

. . . Automédon, accusant leur langueur,
En vain du fouet *noueux* les presse avec vigueur.
(Aignan.)

— Blas. Se dit des troncs et des branches d'arbres, quand ils sont représentés pleins de nœuds et d'inégalités.

— Bot. Qui est garni de nœuds de distance en distance, comme la tige du géranium noueux, les légumes du scorpiure, les étamines de la spermannie africaine, les racines du pélargonium triste.

— Se dit d'une espèce de suture. || On le dit aussi de différents bandages.

— Entom. Se dit des antennes moniliformes, lorsque quelques-uns des articles médians sont plus gros que les autres, comme les mâles de plusieurs méloés.

— Ichthyol. Le pimélode noueux est ainsi appelé parce qu'il offre une tubérosité à la racine du premier rayon de sa nageoire dorsale.

— Pathol. *Goutte noueuse*. Goutte qui forme des duretés aux articulations.

NOUFFER (Remède de). Pharm. Remède secret que possédait Mme Nouffer pour la guérison du ver solitaire. Il consistait à administrer la racine de la fougère mâle conjointement avec un purgatif, en prenant certaines précautions particulières.

NOUGAT. s. m. (pr. *nou-ghâ* ; du lat. barb. *nucatus* ; fait de *nux*, noix ; ou du fr. *noix* et *gâteau*). Espèce de gâteau fait d'amandes ou de noix au caramel.

— Agric. Marc de l'huile réduit en tourteaux, et employé à la nourriture des bestiaux.

NOUILLES. s. f. pl. (pr. *nou-ye*). Art culin. Espèce de pâte d'Allemagne faite avec de la farine et des œufs, et qui, par la manière dont elle est coupée, ressemble au vermicelle. On s'en sert quelquefois pour garnir des vole-au-vent, mais plus souvent encore sous une volaille bouillie, avec une sauce à la poulette et sans autre garniture. Potage aux nouilles. Les nouilles sont un mets fort nourrissant. Nouilles au gras. Nouilles au maigre. Nouilles à la maître d'hôtel. Nouilles au parmesan. Nouilles au coulis de jambon.

NOUKAHIVA. Géogr. Ile de la Polynésie méridionale, dans l'archipel de Mendana.

NOULET. s. m. Canal pour l'écoulement des eaux fait avec des noues, c'est-à-dire avec des tuiles creuses, des lames de cuivre ou de plomb courbées, etc.

— Se dit aussi des petits chevrons qui forment le fond de la noue entre deux combles.

NOUMÈNE. s. m. Philos. Se dit, dans le kantisme, des faits qui se passent dans notre âme elle-même, et qui nous sont révélés par la conscience. Les idées morales et universelles sont fondées sur des noumènes. Ce mode intellectuel, qui a pour base l'immensité et l'éternité, présente, selon Kant, les deux formes primitives de la pensée humaine, ses *noumènes* intérieurs, tandis que les phénomènes appartiennent par leurs apparences, tombant sous nos sens, au monde extérieur. (Virey.)

NOUN ou **NUN**. s. m. Gramm. Quatorzième lettre de l'alphabet hébreu. || Vingt-cinquième lettre de l'alphabet arabe. || Trentième lettre de l'alphabet turc. || Le *noun* répond à notre *n*. || Comme lettre numérale, il vaut 50.

— Géogr. Cap d'Afrique, dans l'empire de Maroc sur l'Atlantique. || Rivière du même nom qui se jette dans l'Atlantique, au sud du cap Noun. || Une des branches du delta que forme le Djoliba en se jetant dans l'Atlantique || Rivière de Chine, en Daourie, qui se jette dans l'Amour, après un cours de 800 kilom.

NOUND-GHOSE. Myth. ind. C'est l'Admète des Hindous.

NOUR-EDDINITE. s. m. Rel. mah. Membre d'un ordre monastique musulman fondé au XVIe siècle par Nour-eddin Djerahhy.

NOUR-EDDIN-MAHMOUD, appelé *Noradin* par les Européens. Sultan d'Égypte et de Syrie ; régna de 1145 à 1174.

NOUROU. s. m. Relat. Fête du commencement de l'année chez les Mogols ou mahométans de l'Inde ; elle commence à la première lune de mars, dure neuf jours, et se passe en festins.

NOURRAIN. s. m. (du fr. *nourrir*). Le fretin, le petit poisson qu'on met dans un étang pour le repeupler.

NOURRI, IE. part. pass. du v. Nourrir. S'empl. adjectiv. On est bien *nourri*, on est mal nourri, dans cette pension, dans cette auberge. L'orphelin fut *nourri*, le vagabond fixé. (Volt.) Je n'étais pas absolument mal *nourri* chez mon maître. (J.-J. Rouss.) Sa figure était toujours riante, et ses joues colorées et bien *nourries* faisaient plaisir à voir. (De Juss.)

Obscurément *nourrie* au fond de sa retraite,
L'éxil à peine aperçoit cette plante imparfaite. (Del.)

L'aisance étouffe l'industrie ;
La recherche gâte l'esprit :
C'est la poule trop bien *nourrie*. (Fr. de Neufch.)

— Fig. *N'être pas nourri*. N'être pas suffisamment nourri, être mal nourri. Les enfants ne sont pas nourris dans cette pension, dans ce collège. Les domestiques ne sont pas nourris dans cette maison.

— Par plaisant. *Cet homme est bien nourri*. Il a beaucoup d'embonpoint.

— *Ce blé, ce grain est bien nourri*. Il est bien plein, bien rempli.

— Fig. *Style nourri*. Style riche, plein, abondant.

— *Ouvrage nourri de pensées, de réflexions*. Ouvrage où les pensées justes, où les réflexions judicieuses abondent.

— *Écrivain nourri de bons auteurs*. Écrivain qui a fait preuve d'une grande connaissance des bons auteurs.

— Art culin. Assaisonné. Ragoût nourri de bon jus. Pâté bien nourri.

— Blas. Se dit des arbres et des plantes dont on ne voit pas les racines. ‖ *Fleur de lis au pied nourri*. Lis dont la partie inférieure se termine carrément.

— Calligr. *Cette lettre est bien nourrie*. Les traits qui la forment ont beaucoup de corps. ‖ *Elle n'est pas bien nourrie*. Elle est plus déliée qu'il ne faut.

— Peint. et grav. Se dit d'un tableau dont les couleurs sont couchées abondamment, des tailles larges de la gravure, du trait de crayon large et moelleux, et aussi d'une figure dont les formes sont charnues, et plutôt grasses et fortes que sveltes. On dit dans ces diverses acceptions, *Tableau bien nourri de couleurs, pinceau nourri, tailles nourries, crayon nourri, formes nourries ;* c'est partout l'opposé de Sec et de maigre.

— Prov. *Il a été nourri en un tonneau, il n'a rien vu que par le bondon*.

— *Nourri à*. Enfants de la même Eglise, *nourris* à la même table. (Boss.) Moi, *nourri* dans la guerre aux horreurs du carnage. (Rac.) Ce guerrier dans l'Eglise aux querelles *nourri*. (Boil.)

. . . . Jamais leur troupe impie
N'approcha de son âme à la vertu *nourrie*. (Voltaire.)

Mais nous autres faiseurs de livres et d'écrits,
Sur les bords du Parnasse aux louanges *nourris*,
Nous ne saurions briser nos fers et nos entraves.
(Boileau.)

— *Nourri dans*. Il a été nourri dans l'amour de la vertu, dans la haine du vice, dans la mollesse, dans les délices, dans les fatigues de la guerre, etc. *Nourri* dans les forêts, il en a la rudesse. (Rac.) Vous *nourri* dans la fourbe et dans la trahison. (Id.)

J'étais jeune et superbe, et *nourri* dans un rang
Où l'on puisa toujours l'orgueil avec le sang. (Volt.)

— *Nourri de*. Cette année les melons ont été trop nourris d'eau. Ce cœur *nourri* de sang et de guerre affamé. (Rac.) Un cœur toujours *nourri* d'amertume et de pleurs. (Id.) Ici les âmes tendres sont *nourries* de lait jusqu'à ce qu'elles soient capables d'un enseignement plus solide. (Mass.) Dans un cœur tous les jours *nourri* du sacrement. (Boil.)

Nourri des plus douces chaleurs,
Riche de sève et de culture,
Il donnera les fruits qu'avaient promis ses fleurs
(La Harpe.)

— *Nourri par*. Là, *nourri* par les Naïades, il passe sa jeunesse à se jouer autour de plusieurs îles parfumées. (Deleuze.)

NOURRICE. s. f. (du lat. *nutrix*). Femme qui allaite l'enfant d'une autre. Bonne nourrice. Nourrice douce, joyeuse, saine, robuste, officieuse, soigneuse, attentive, vigilante, inéputsable, mercenaire, intéressée. Des contes de nourrice. La *nourrice* ne doit donner à l'enfant que le lait de ses mamelles. (Buff.) Je ne sais qui fut ta *nourrice*, mais ton corps me paraît en merveilleux état. (La Font.)

— *Nourrice sur lieu*. Femme qui allaite un enfant dans la maison de sa mère.

— Mère qui allaite son propre enfant. Elle a voulu être la nourrice de son premier-né. Elle a été la nourrice de tous ses enfants. Avant la révolution, il y avait dans certaines provinces de la France une jurisprudence assez inepte et [illegible] ce qu'un enfant né hors mariage eût sa mère pour *nourrice*. (Ami de la nat.)

— Quoiqu'on n'applique ordinairement cette dénomination qu'à la femme qui allaite elle-même le nouveau-né, il semble que le titre de *nourrice* doit être étendu à celle qui, étant dans l'impossibilité de présenter la mamelle à l'enfant, le nourrit par l'un des procédés qui constituent l'allaitement artificiel.

— Delille dit, après Virgile, en parlant de Camille :

D'une fière jument, sa *nourrice* sauvage,
Sur sa lèvre enfantine exprimant le breuvage,
Son père l'élevait, et sa jeune fierté
Pris du sein paternel la farouche âpreté.

— On le dit aussi des chiennes à qui on donne à élever d'autres chiens que les leurs.

— *Mettre un enfant en nourrice*. Le donner à une nourrice hors de chez soi. ‖ *Retirer un enfant de nourrice*. Le retirer de chez la nourrice. ‖ *Cet enfant a été changé en nourrice*. La nourrice l'a substitué à celui qu'elle avait reçu des parents. ‖ On le dit aussi de l'enfant qui a été remplacé. Cette mère est désolée, elle croit que son enfant a été changé en nourrice.

— Prov. *Il faut qu'il ait été changé en nourrice*. Se dit d'un enfant qui ne ressemble point à ses parents, pour les traits, pour le caractère. ‖ On dit dans un sens opposé, *Il n'a pas été changé en nourrice*. ‖ *Dépuceleur de nourrices*. Fanfaron en amour. ‖ *Battre sa nourrice*. Attaquer les choses ou les personnes auxquelles on est redevable de son éducation, de sa fortune. Les écrivains modernes qui attaquent les anciens, sont des enfants qui battent leur nourrice. ‖ *De grasses nourrices aucunes fois moins de lait*. ‖ *Les nourrices peuvent bien dormir, les enfants s'ébattent*.

— Fig. Province qui fournit à une ville, à un pays de quoi subsister. La Sicile était la nourrice de Rome.

— Fig. et fam. Se dit des choses qui, dans certaines professions, procurent le plus de gain. Les maladies chroniques sont les nourrices du médecin. Il y a certaines questions de droit qui sont les nourrices des gens de palais. Il est vieux dans ce sens.

— Ce mot est beau au figuré. La démocratie est la *nourrice* de l'ambition. (Burke.)

Cette auguste cité, souveraine du monde,
Mère des conquérants, *nourrice* des héros. (Brébeuf.)

La terre enfin, cette chaste *nourrice*,
De tous nos biens sage modératrice.
(J.-B. Rousseau.)

— Entom. Se dit des abeilles qui ont pour emploi de soigner les produits de la conception de la reine jusqu'à leur entier développement.

— adjectiv. Mère nourrice. Abeille nourrice.

— Fig. La république est la mère *nourrice* de l'éloquence, et la servitude, son ennemi mortel. (Longin.)

NOURRICERIE. s. f. Écon. rur. Lieu où l'on élève des vers à soie. ‖ Etablissement où l'on engraisse des bestiaux.

NOURRICIER. s. m. (rad. *nourrice*). Le mari d'une nourrice. Le nourricier d'un enfant.

Quelle mouche te pique, Iris ?
— Ma cuisinière est à la messe,
Et les *nourriciers* de Paris
A peine arrivent de Gonesse. (Senecé.)

Par les *nourriciers de Paris*, il entend les boulangers de Gonesse qui apportent du pain dans la capitale.

— adjectiv. Père nourricier.

— Fig. et fam. *C'est son père nourricier*. Se dit d'un homme qui par ses bienfaits en fait subsister un autre. Cet homme est le père nourricier des pauvres. ‖ Se dit en mauvaise part d'un homme simple qui subvient aux dépenses de quelqu'un.

— Fig. Si la jeunesse doit être nourrie de platitudes et de lieux communs, elle trouvera en M. de Bury un excellent père *nourricier*. (Grimm.) L'amour de soi, mal entendu, est le père *nourricier* de toutes les sottises. (Mont.) Mécène était comme le père *nourricier* des savants. (St-Evrem.)

NOURRICIER, ÈRE. adj. (du lat. *nutritius*). Qui opère la nutrition, qui sert à la nutrition ; qui se répand dans un corps pour en augmenter la substance. Le suc nourricier. La sève nourricière. Substance nourricière. Lymphe nourricière.

D'allégresse pour nous tu gonfles les raisins,
Et l'épi *nourricier* est un don de tes mains. (Castel.)

— Anat. *Artères nourricières*. Celles qui s'enfoncent dans les trous des os longs pour les sustenter.

NOURRIR. v. a. 2ᵉ conj. (du lat. *nutriri*). Servir d'aliment. Les aliments les plus propres à nourrir l'homme. Dieu a créé les fruits de la terre pour nourrir l'homme et les animaux.

— Donner à téter à un enfant. C'est cette femme qui l'a nourri. Une mère qui nourrit son enfant est doublement sa mère. Elle a nourri entièrement cet enfant. Elle ne l'a nourri qu'à moitié. C'est la nourrice qui a achevé de nourrir. Autrefois le rang le plus distingué ne dispensait pas une mère de *nourrir* son enfant. (Barth.)

Chargé de son butin, revient-il de la chasse ?
Il retrouve une épouse et des enfants chéris
Qu'il a vus s'élever, que leur mère a *nourris*. (Feil.)

— *Cette femme ne saurait nourrir d'enfants*. Elle a le malheur de perdre tous ses enfants dès leur bas-âge.

— Fig. Repaître. Nourrir son imagination de chimères. Nourrir son esprit des plus saines maximes. Le troupeau que je dois *nourrir* de la parole de vie. (Boss.) Venons-nous ici interrompre les saints mystères pour *nourrir* votre esprit du récit d'une félicité mondaine? (Mass.) Mᵐᵉ la dauphine *nourrissait* sa piété du suc et de la substance des saintes Ecritures. (Id.) Ils *nourrissent* leurs cœurs de mille espérances flatteuses. (Id.) Aimez donc la vertu, *nourrissez*-en votre âme. (Boil.)

— Entretenir d'aliments. Vêtir et nourrir quelqu'un. Les enfants sont obligés de nourrir leur père et leur mère dans le besoin. Nourrir des valets. Ne pas nourrir ses domestiques. Si les guerriers défendent la patrie, les laboureurs la nourrissent. Nourrir beaucoup de chiens, beaucoup de chevaux. Si l'on veut que des chevaux travaillent bien, il faut les bien nourrir. Nourrir des bestiaux, des poulets, des pigeons, des vers à soie. Quand mes bras me manqueront, je vivrai si l'on me *nourrit*, je mourrai si l'on m'abandonne. (J.-J. Rouss.)

J'ai vu, seigneur, j'ai vu votre malheureux fils
Traîné par les chevaux que sa main a *nourris* ! (Rac.)

— Prov. On dit à celui qui bat un enfant, qu'*il n'a pas envie de le nourrir*.

— Fig. Instruire, élever. Il faut avoir soin de nourrir les enfants dans les sentiments de piété et d'honneur. J'espérais d'y trouver Alcine, qui m'avait *nourri*, et qui était le premier auteur de toute ma fortune. (Fén.)

Eh ! que ne dois-je pas à ce pauvre fermier,
Qui m'a *nourri* dans sa jeunesse ? (Florian.)

— Se dit de Dieu dans le même sens. Un roi que Dieu lui-même a *nourri* dans son temple. (Rac.) Il me *nourrit* des dons offerts sur son autel. (Id.) Le Dieu qui le *nourrit*, le Dieu qui le fit naître. (Boil.)

— Prov. et fig. *Nourrir un serpent dans son sein*. Elever, protéger, assister un ingrat, un méchant qui nous perdra, qui nous ruinera quelque jour.

— Se dit d'un pays qui ordinairement en fournit un autre de vivres. La Sicile nourrissait Rome. Ces provinces nourrissent la capitale.

— Se dit d'une terre, d'un héritage qui donne au propriétaire de quoi le faire subsister. Cette terre le nourrit lui et toute sa famille. Les hommes adorèrent la terre qui les *nourrissait*. (Mass.)

— Se dit aussi d'une profession qui procure de quoi vivre à celui qui l'exerce. Le métier qu'il fait ne suffit pas pour le nourrir. Je veux un métier qui me nourrisse, moi et mes enfants.

— Prov. *Il n'y a si petit métier qui ne nourrisse son maître*, ou plutôt *son homme*. On peut en travaillant gagner de quoi vivre, quelque peu lucrative que soit l'industrie qu'on exerce. ‖ *Une besace bien promenée nourrit son maître*.

— Elever des bestiaux pour en trafiquer. Nourrir des moutons, des bœufs, des chevaux.

— Produire, porter, renfermer. L'Afrique nourrit beaucoup d'animaux féroces. Cette terre nourrit une race d'hommes fiers et courageux. Cette mer nourrit des poissons voraces et destructeurs.

— Fig. Entretenir, faire subsister, faire durer. Nourrir l'espoir, le mécontentement, l'orgueil de quelqu'un. Nourrir la discorde, les troubles. Nourrir la haine, la défiance dans son cœur, dans le cœur de quelqu'un. Nourrir dans son âme une passion malheureuse, un amour sans espérance, des souvenirs pleins de charmes. Pourquoi *nourrissons*-nous les convoitises de nos corps par notre mollesse? (Boss.) On *nourrit* les défauts des rois par des complaisances affectées. (Fléch.) Cette vive et constante tendresse que la reine *nourrissait* pour Jésus-Christ dans son cœur. (Id.) Sous les apparences de la modération, il avait *nourri* sans éclat une ambition profonde. (Volt.) Vous *nourrissez* un feu qu'il vous faudrait éteindre. (Rac.)

Tous ceux qui comme toi, par de lâches adresses,
Des princes malheureux *nourrissent* les faiblesses.
(Racine.)

— *Nourrir une action*. Fournir un supplément de finances au capital d'une action.

— *Nourrir un numéro à la loterie*. Mettre sur le même numéro à chaque tirage, en augmentant toujours la mise.

— *Nourrir ses grades*. En matière bénéficiale, c'était Renouveler l'insinuation dans le temps prescrit pendant le Carême.

— Se dit de certaines choses qui en entretiennent d'autres, qui les font profiter. La bonne terre nourrit les plantes, les arbres. Mettre du fumier au pied d'un arbre pour le nourrir. Le bois nourrit le feu. La pommade nourrit les cheveux. Amener des ruisseaux pour nourrir un canal.

Ainsi la vertu même alimente le crime
En *nourrissant* l'oisiveté. (Fr. de Neufch.)

— Se dit de même au moral. L'espérance nourrit l'amour. Les services mutuels nourrissent l'amitié. L'étude, la lecture, la conversation des hommes éclairés nourrit l'esprit. La santé réveille les passions, la maladie *nourrit* ou les tiédeurs ou les murmures. (Mass.) Des occupations qui ne tendent qu'à *nourrir* la volupté. (Id.)

— Calligr. *Nourrir ses lettres*. Faire que les caractères soient suffisamment chargés d'encre, pour qu'ils ne soient pas trop maigres.

— Peint. *Nourrir un tableau de couleurs*. Mettre les couleurs avec une certaine abondance qui donne le moyen de les mêler aisément, de les empâter. ‖ [illegible] la maigreur et la sécheresse.

— Mus. *Nourrir les sons*. Faire qu'ils soient pleins et retentissants, et les soutenir également pendant leur durée.

— Pharm. *Nourrir une drogue*. La broyer continuellement dans le mortier, l'arroser peu à peu d'huile ou de vinaigre, sans la noyer, jusqu'à ce qu'elle ait pris la consistance qu'on veut lui donner.

— Absol. Avoir beaucoup de parties nutritives. Il y a des aliments qui nourrissent trop. Le pain nourrit beaucoup. Les fruits, les légumes ne nourrissent pas autant. Certaines viandes nourrissent plus que d'autres. Cela est fort succulent et nourrit beaucoup. Le vin nourrit.

— Allaiter. Une mère qui ne *nourrit* pas n'est mère qu'à demi. (Boiste.)

— Prov. *Ce que nature engendre, ce n'est pas honte de le nourrir*.

— SE NOURRIR. v. pron. Prendre pour nourriture. L'homme se nourrit de pain, de viande, de légumes. Cet anachorète ne se nourrissait que de racines sauvages. Vêtu simplement, et ne se *nourrissant* que de légumes, il n'accordait qu'à l'hospitalité une nourriture plus délicate. (Mass.) Tous les animaux se *nourrissent* de végétaux et d'autres animaux. (Buff.) En automne, ces oiseaux sont très-gras, leur chair est d'un goût plus fin que celui de la meilleure grive, dont elle a le fumet, se *nourrissant* des mêmes fruits, et surtout des alises. (Id.) Je n'entends ici par oiseaux de proie que ceux qui se *nourrissent* de chair et font la guerre aux autres oiseaux. (Buff.) De tous les animaux, ceux qui se *nourrissent* de chair sont les plus indépendants de l'homme. (Id.) Les corps organisés ne se *nourrissent* pas tous de la même manière. (Brill.-Sav.)

— Absol. Prendre de la nourriture. L'univers n'est rien que par la vie, et tout ce qui vit se *nourrit*. (Brill.-Sav.) La destinée des nations dépend de la manière dont elles se *nourrissent*. (Id.) Une troisième différence paraît être dans la manière de se *nourrir*. (Buff.) Nos pères étaient des barbares à qui le christianisme était obligé d'enseigner jusqu'à l'art de se *nourrir*. (Chateaub.)

— *Se nourrir bien, se nourrir mal*. Vivre dans l'abondance ; éprouver des privations.

— *Cet enfant, cet animal se nourrit bien, se nourrit mal*. Les aliments lui profitent bien, ne lui profitent pas.

— *Cet arbre n'a pas de quoi se nourrir*. Il est planté dans une mauvaise terre, où il ne trouve pas un suc convenable et suffisant.

— Fig. Se repaître, s'entretenir. Se nourrir d'idées tristes. Ils ne se *nourrissent* que d'un pain de larmes et d'amertumes. (Mass.) L'imagination ne se *nourrit* que du passé et de l'avenir. (Boiste.)

L'infortune, en secret se *nourrissant* de pleurs,
Saura qu'il est un Dieu témoin de ses douleurs,
Qu'il faut se résigner devant la Providence,
Et qu'il n'est jamais temps de perdre l'espérance.
(Chénier.)

— Fig. S'instruire, se former l'esprit, le cœur. Se nourrir de la lecture des bons livres. Se nourrir des saines doctrines. Se nourrir de la parole de Dieu. Se nourrir de la parole de vie. Une dévotion qui se *nourrit* de réflexions. (Fléch.) L'histoire des temps héroïques, dont il s'était *nourri* dès sa plus tendre jeunesse. (Barth.) Ceux qui connaissent les anciens les retrouvent sans cesse en lisant nos excellents poètes, parce qu'ils s'en étaient *nourris* de bonne heure. (L. Rac.) Des poètes fameux aimez à vous *nourrir*. (Barrau.) Il s'était *nourri* dès sa plus tendre jeunesse de ces poètes qui, voisins des temps héroïques, concevaient d'aussi grandes idées qu'on faisait alors de grandes choses. (Barth.)

— Être nourri, entretenu. C'est ici que, sous les dehors spécieux de la joie et de la tranquillité, se *nourrissent* les passions les plus violentes et les plus amères. (Mass.)

— Être, pouvoir être nourri.

— S'alimenter mutuellement. La médisance et la haine se *nourrissent* de leur fiel. (Boiste.)

— Mar. Se dit de l'état du ciel qui annonce quelque tempête. Le ciel commence à se nourrir.

— Syn. comp. NOURRIR. ALIMENTER. SUSTENTER. V. SUSTENTER.

NOURRISSAGE. s. m. Écon. rur. Soin et manière de nourrir et d'élever les bestiaux. Nourrissage des bestiaux.

NOURRISSANT. part. prés. du v. Nourrir. Qui nourrit. Il est toujours invar. Une mère nourrissant son enfant.

NOURRISSANT, ANTE. adj. Qui nourrit beaucoup, qui a beaucoup de parties nutritives. Une viande bien nourrissante. Cette viande contient des sucs bien nourrissants. Ce consommé est fort nourrissant. Cela n'est pas assez nourrissant.

— Syn. comp. NOURRISSANT NUTRITIF. NOURRICIER. *Nourrissant*, qui nourrit beaucoup ; *nutritif*, qui a la faculté de nourrir, de se conserver en la substance de l'objet ; *nourricier*, qui opère la nutrition, qui se répand dans le corps pour en augmenter la substance.

NOURRISSEMENT. s. m. S'est dit pour Nourriture. Ce qui fait que les herbes, arbres, plantes, prennent *nourrissement* et accroissement. (Muret.)

[illegible] dans les grandes villes, ou près des faubourgs, nourrit des vaches, des ânesses, etc., dans l'étable, et fait commerce de leur lait.

NOURRISSON. s. m. Enfant qui est en nourrice. Avoir des nourrissons. Manquer de nourrissons. Si l'on prend pour nourrice une femme vicieuse, je ne dis pas que son *nourrisson* contractera ses vices, mais je dis qu'il en pâtira. (J.-J. Rouss.)

Les *nourrissons* avides
Avaient, hélas ! tari ses mamelles arides. (Dessaix.)

— Les poètes appliquent ce terme, par métaphore, non-seulement aux petits des animaux, mais même aux jeunes arbres, aux jeunes plantes, etc. Du règne végétal les *nourrissons* nombreux. (Delille.)

Si chèrement aimés, leurs *nourrissons* un jour
Aux fils qui naîtront d'eux rendront le même amour.
(L. Racine.)

L'hiver d'autres plaisirs. Il sait aux aquilons.
Dérober des jardins les tendres *nourrissons*. (Castel).

— En parlant de l'art de greffer, Desaintange a dit :

Armée, au lieu d'un dard, d'une serpe légère,
Dans l'écorce entr'ouverte elle insère un bouton,
Du rameau qui l'adopte étranger *nourrisson.*

— Fig. et style sout. Elève, disciple. Télémaque fut le nourrisson de Mentor. Vous voyez à vos pieds un *nourrisson* du grand saint Benoît. (Patru.)

— *Les nourrissons des Muses.* Les poëtes. Du Parnasse français formant les *nourrissons.* (Boil.) Nous, de Phébus sacrés *nourrissons.* (Patru.) D'Apollon les *nourrissons* sacrés. (St-Victor.)

En redisant les vers des doctes *nourrissons,*
Peut-être à leurs accents vous unirez vos sons. (Cast.)

‖ On donne le même nom aux musiciens et aux peintres.

— *Les nourrissons de Mars.* Les guerriers,

NOURRIT (Louis-Adolphe). Chanteur célèbre, né en 1802, mort en 1839; fut professeur au Conservatoire.

NOURRITURE. s. f. Substance servant à l'alimentation de l'homme et des animaux. Nourriture abondante, copieuse, féconde, salutaire. Nourriture agréable, splendide, détestable, simple, frugale. Bonne, mauvaise nourriture. Nourriture succulente. Cette racine fournit une nourriture facile à digérer. Refuser toute nourriture. La moindre nourriture lui suffit. Son travail lui procure, lui donne la nourriture. Faire des excès de nourriture. La nourriture est bonne, est mauvaise dans cette pension, dans ce collége. Prendre de la nourriture. Ne plus prendre de nourriture. Mourir faute de nourriture. Dépenser beaucoup pour sa nourriture. Prendre un domestique, un ouvrier pour sa nourriture. La nourriture des pigeons, des poulets. Ainsi détrempée, cette pâte offre une *nourriture* saine et agréable. (Chateaub.) Nous nous proposons de faire voir en effet combien les différentes *nourritures* influent à la longue sur les individus et les diverses nations ; combien l'Indien vivant de riz et de fruits est plus doux que le Tartare qui se gorge de chair de cheval presque crue; combien les *nourritures* animales sont nécessaires sous les régions froides, et les aliments végétaux dans les contrées les plus ardentes de la terre; nous remarquerons ce que les divers régimes de vie opèrent, soit chez les nations agricoles qui se sustentent de graines céréales, soit chez les sauvages qui subsistent du seul produit de la chasse, etc. (Virey.)

— *Stipuler par contrat de mariage tant d'années de nourriture.* Faire insérer dans le contrat que les conjoints seront nourris durant tant d'années par les parents de l'un d'eux.

— Se dit de certaines humeurs, de certains sucs qui servent au développement et à l'entretien des corps animés et des végétaux. Son bras recommence à prendre nourriture. Sa main ne prend plus de nourriture. Cet arbre prend nourriture, ne prend plus de nourriture. Les végétaux tirent leur *nourriture* des éléments, mais ils n'ont point d'organes du goût et d'excrétoire. (B. de St-P.) Les mauvaises herbes s'approprient une partie de la *nourriture* des plantes utiles et en hâtent le dépérissement. (Chapt.)

Vainement vos guérets recevraient la culture,
Si d'un engrais puissant la forte *nourriture*
Ne reproduisait pas les sucs évanouis. (Rosset.)

— Fig. S'empl. au moral. L'esprit a besoin de nourriture aussi bien que le corps. La science est la nourriture de l'âme. Dieu lui donna le goût de ses Ecritures, solide *nourriture* de la piété. (Boss.) Je me suis arraché aux douceurs de la gloire humaine pour donner à mon esprit une *nourriture* plus utile. (Id.) C'est de cette *nourriture* céleste que l'âme chrétienne tire toute sa force. (Fléch.) L'honneur est la *nourriture* et le plus ardent désir des âmes bien nées. (Patru.) Les faux pasteurs donnent aux âmes une *nourriture* empoisonnée. (Fléch.)

Et son feu, dépourvu de sens et de lecture,
S'éteint à chaque pas, faute de *nourriture.* (Boil.)

L'âme mourante alors, flambeau sans *nourriture,*
Jette par intervalle une lueur obscure. (Rac.)

— Allaitement. Cet enfant a déjà fait plusieurs nourritures, en est à sa deuxième, à sa troisième nourriture, a fait deux nourritures du même lait. La première nourriture de cette femme n'a pas réussi, elle avait trop peu de lait. Cette femme a fait une belle nourriture. Dans les *nourritures* ordinaires, où l'on ne regarde qu'au physique, pourvu que l'enfant vive (J.-J. Rouss.)

— Temps pendant lequel l'allaitement dure.

— S'est dit pour Education.

Si vous faites état de cette *nourriture,*
Donnez ordre qu'il règne. (Corneille.)

C'est du fils d'un tyran que j'ai fait ce héros,
Tout ce qu'il a reçu d'heureuse *nourriture*
Dompte ce mauvais sang qu'il eut de la nature. (Id.)

‖ *Nourriture* ne se dit plus en ce sens : ce mot mériterait cependant d'être en usage; il est très-supérieur à *éducation,* qui, étant trop long et composé de syllabes sourdes, ne doit pas entrer dans un vers.

— Fig. Disciple qu'on a formé. Sa chère nourriture.

— Iron. *Vous avez fait là une belle nourriture.* Se dit en parlant d'un enfant mal élevé. Vieux en cette acception.

— Prov. *Nourriture passe nature.* La bonne éducation peut corriger les défauts d'un mauvais naturel.

— *Faire des nourritures.* Nourrir, élever du bétail, de la volaille dans une terre, dans une maison de campagne. Terre propre à faire des nourritures.

— On dit d'un poulain bien fait, que *C'est une belle nourriture.*

— Alchim. *Nourriture de la pierre.* Continuation du feu.

— Mar. Se dit, parmi les matelots, des grains ou nuages orageux qui couvrent le ciel. La nourriture du temps nous annonce un changement de vent.

— Techn. Se dit du tan et des autres substances que les peaux absorbent dans leur préparation. Ce cuir n'a pas pris assez de nourriture. Il faut donner de la nourriture à ces peaux en mégie.

— Syn. comp. NOURRITURE. ALIMENT. V. ALIMENT.

NOUS. pron. pl. de la 1re pers. des 2 g. (du lat. *nos*). C'est le plur. de *je* ou *moi. Nous* existons sans savoir comment, et *nous* pensons sans savoir pourquoi. (Buff.) Que vous semble, mes sœurs, de l'état où *nous* sommes ? (Rac.) *Nous* sommes taxés d'hommes singuliers par ceux qui n'ont pas l'esprit ou le courage de l'être. (S. Dubay.) Pends-toi, brave Crillon, *nous* avons combattu à Arques, et tu n'y étais pas. (Henri IV.) C'est lorsque nous sommes éloignés de notre pays, que *nous* sentons surtout l'instinct qui *nous* y attache. (Chateaub.)

Avec la liberté Rome s'en va renaître ;
Et *nous* mériterons le nom de vrais Romains,
Si le joug qui l'accable est brisé par nos mains.
(Corneille.)

— Il s'emploie comme sujet. *Nous* ne vivons jamais, *nous* attendons la vie. (Volt.)

— Peut s'employer avec ellipse du verbe dans les comparaisons. *Personne ne connaît mieux nos défauts que nous,* c'est pour *que nous les connaissons.* Ici *nous* est évidemment le sujet du verbe *connaissons* sous-entendu.

— S'emploie comme régime direct. Le sentiment de l'innocence *nous* élève vers la divinité et *nous* porte à la vertu. (B. de St-P.)

Aidons-*nous* mutuellement,
La charge des malheurs en sera plus légère. (Florian.)

— S'emploie aussi comme régime indirect. Il faut aimer ceux qui *nous* font du bien. (Gosse.)

— S'emploie enfin comme complément de prépositions. Nous nous assimilons volontiers aux hommes supérieurs à *nous.* (Boiste.)

Examinons un peu, sans témoins, sans jaloux,
Tout ce que la fortune a prodigué pour *nous.* (Volt.)

— Quand *nous* est sujet, il se place avant le verbe, qui se met toujours à la première personne du pluriel. *Nous* naissons, *nous* vivons pour la société. (Boil.)

— Cependant quand la phrase est interrogative, il se place après le verbe. Partons-nous ? Sommes-*nous* sages, nous qui nous confions sans cesse à des espérances qui sont sans cesse trompées ? Et n'allons-*nous* pas chaque jour au-devant d'un fantôme créé par notre imagination ? (Ballanche.)

— Quand *nous* est régime direct ou indirect, il se place toujours avant le verbe, que la phrase soit interrogative ou positive, affirmative ou négative. Il nous regarde. Il nous parle. Il ne nous regarde pas. Il ne nous parle pas. Nous regarde-t-il ? Ne nous parlera-t-il pas ?

C'est Dieu qui *nous* fait vivre,
C'est Dieu qu'il faut aimer. (Malherbe.)

Du lutrin, disent-ils, abattons la machine;
Mais ne *nous* chargeons pas tout seuls de sa ruine.
(Boileau.)

— Mais lorsque le verbe est à l'impératif sans négation, *nous* se place après le verbe. Regardez-nous. Parlez-nous. Dépouillons-*nous* d'une vaine fierté. (Boil.) Marche, et suis-*nous* du moins où l'honneur nous attend. (Id.)

— On dit *donnez-le-nous, donnez-la-nous, donnez-les-nous;* mais s'il y a négation ou si le verbe n'est pas à l'impératif, on dit : *ne nous le donnez pas, ne nous les montrez pas, ne nous la faites pas voir. Il nous le fait assez sentir ; il ne nous les dira pas.* Les péchés que nous avons commis, ô Dieu ! pardonnez-les-*nous,* comme nous les pardonnons aux autres. (***)

La rigueur n'a jamais produit le repentir :
Ce n'est qu'en pardonnant qu'on nous le fait sentir.
(Casimir.)

— Avec en et y, on dit, *donnez-nous-en, ne nous en blâmez pas, parlez-nous-en, ne nous en parlez pas : attendons-nous-y ! Ne nous y fions*

Le mari de madame aujourd'hui m'a promis
De faire ma fortune. — Est-il bien vrai, Lisette ?
— Et je t'épouserai dès qu'elle sera faite.
— Bon ! attendons-nous-y ! quand le bien te viendra,
D'autres amants viendront, tu me planteras là. (Volt.)

— Quand *nous,* régime, est précédé d'une préposition, il se met toujours après le verbe, l'adjectif ou l'adverbe dont il est le complément. Il parle de nous. Il s'en rapporte à nous. Il est pour nous, contre nous. On est content de nous, injuste envers nous. Il n'a rien dit relativement à nous. Je vous l'avouerai entre nous. Cependant on dit familièrement, *Entre nous soit dit.*

— Quelquefois deux *nous* se trouvent de suite, et alors le premier est sujet et le second régime direct ou indirect. Nous nous voyons souvent. Nous nous parlons tout bas.

— D'autres fois, par une répétition qui donne de l'énergie à la phrase, on place *nous* sujet, avant ou après le verbe déjà précédé de *nous.* *Nous,* nous voulons que telle chose se fasse. Nous pensons, nous, que telle chose doit se faire. *Nous* autres juges, *nous* ne *nous* enflons pas d'une vaine science. (Montesq.) ‖ Dans ce cas *nous* est le complément de la préposition *pour* ou de l'expression *quant à* sous-entendue. *Pour nous,* soyons francs et sincères; *nous* n'avons rien à perdre à nous montrer tels que nous sommes aux honnêtes gens. (Mirabeau.) V. PLÉONASME.

— On peut dire : *nous sortirons, lui et moi,* ou bien *lui et moi nous sortirons,* ou bien encore *lui et moi sortirons.* Votre père et moi, *nous* avons été longtemps ennemis l'un de l'autre. (Fén.) *Nous* allons, monsieur Belorè et moi, dans toutes les assemblées sous le même nom ; et nous voyons plus d'honnêtetés dans une ville de trois mille habitants qu'on n'en trouverait dans les villes de province de la France. (De Boufflers.) Albert et moi *sommes* tombés d'accord. (Mol.) Rica et moi *sommes* peut-être les premiers parmi les Persans, que l'envie de savoir ait fait sortir de leur pays, et qui aient renoncé aux douceurs d'une vie tranquille pour aller chercher laborieusement la sagesse. (Montesquieu.) Vous avez comme vous le dites, monsieur, des syllabes longues et brèves dans votre belle langue italienne; nous en avons aussi : mais ni vous, ni nous, ni aucun peuple *n'avons* de véritables dactyles et de véritables spondées. (Volt.)

Ah ! bachelier du diable, un peu plus d'indulgence,
Nous avons vous et moi besoin de tolérance. (Volt.)

— On peut dire aussi, *la fortune nous a persécutés, lui et moi,* ou bien *la fortune m'a persécuté, lui et moi.* Il *me* verra, moi et mon domestique. (Rac.) Il *me* parut, à moi et à mes compagnons, que notre arrivée avait jeté une grande terreur dans le pays. (La Harpe.) Il *nous* doit cette somme, à nous et à nos associés. (Gir.-Duv.) ‖ On peut aussi supprimer *nous* ou *me.* Pénélope, ne voyant revenir ni lui ni moi, n'aura pu résister à tant de prétendants. (Fén.)

— Lorsque *nous,* employé comme sujet et comme régime, est joint à un autre *nous* qui concourt avec ce pronom à former le sujet ou le régime, il faut d'abord mettre *nous* avant le verbe, puis le répéter après ce verbe sans préposition, s'il est sujet ou régime direct; avec une préposition, s'il est régime indirect, afin de le lier avec le nom qui concourt à former le sujet ou le régime. Nous partirons demain, nous et nos domestiques. Il nous a bien reçus, nous et nos amis. Il nous a donné de l'argent, à nous et à nos amis.

— Que *nous* soit employé comme sujet ou comme régime, il peut être suivi de l'adjectif *même.* La vanité est une idole à laquelle nous sacrifions tout et *nous*-mêmes. (Boiste.) La fortune nous fait rarement autant de mal que nous nous en faisons à *nous*-mêmes. (Id.)

— Fam. *Nous autres.* Ce que nous sommes de personnes du même côté, du même avis, du même rang. Vous allez jouer, nous autres nous allons à la promenade. Vous aimez une grande opulence, nous autres nous sommes contents du pur nécessaire.

— *Nous* s'emploie au lieu du singulier *je* ou *moi,* par le roi dans les lois, les ordonnances. Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit.

— Les évêques l'emploient aussi dans leurs mandements, et en général toutes les personnes qui ont autorité et caractère. Nous certifions, nous déclarons. Nous soussigné. Nous maréchal de France. Nous président, ordonnons.

— En France, un homme en place disait *nous* dans les actes publics, un seigneur de fief disait *nous* dans les actes privés ; l'un, pour exprimer l'idée de l'autorité collective; l'autre, pour affecter une distinction.

— Un auteur, un orateur le dit quelquefois de lui-même. ‖ En ce sens, il a été employé tantôt comme emphatique, tantôt comme plus modeste. C'est dans ce dernier sens que les écrivains de Port-Royal l'avaient mis à la mode, pour éviter, disaient-ils, la vanité du *moi.*

— On trouve aussi quelques traces de cet usage chez les Latins.

— La politesse, l'orgueil ou l'importance de celui qui parle ou de celui à qui le discours s'adresse, ont fait supposer qu'un seul valait autant que plusieurs. De là l'admission, pour ce seul individu, des mots *vous* et *toi, nous* et *moi.* Ainsi l'enfant parlant à son père, dit en français : *vous* ou *te, tu, toi;* et le roi, qui est le chef de la nation et la représente, dit : *nous,* comme étant en quelque sorte plusieurs, ou tous les actes. Un auteur l'emploie aussi en parlant de lui-même. Cependant il est particulièrement réservé pour les actes émanés d'un chef suprême. Il ne désigne pas une seule personne, mais une personne qui croit équivaloir à plusieurs. Tous les princes chrétiens se servent du *nous* dans leurs actes, tous, excepté le roi d'Espagne, dont la signature est précédée de cette formule : *moi, le roi.* ‖ Comment un individu a-t-il été amené à employer le pluriel de préférence au singulier, en parlant de lui? Cela ne viendrait-il pas des Romains ? Chez eux les magistratures, à commencer par le consulat, étaient exercées collectivement par plusieurs magistrats. Le *nous* est donc le pronom qui, dans leurs actes, devait désigner ce genre d'autorité. Lorsque, par la réunion des grandes magistratures dans un seul individu, on eut changé la république en monarchie, l'empereur ne devait-il pas se croire fondé à se servir du *nous* pour désigner le dépositaire de tous les pouvoirs, le représentant de tous les intérêts ? Le protocole des princes s'est réglé sur celui des césars, et les autorités inférieures n'ont pas négligé de se régler sur les princes. Le plus petit magistrat, le maire de la plus petite commune, se sert aujourd'hui du *nous* tout bonnement, sans vanité, sans se douter qu'il parle comme les maîtres du monde. Est-ce par suite de l'usage que les princes de l'Église ont adopté l'emploi du *nous* ? Je serais tenté de le croire, car les apôtres auxquels ils succédaient ne s'en servaient pas dans leur correspondance avec les fidèles. ‖ L'emploi du *nous,* introduit originairement par l'orgueil, est aujourd'hui recommandé par la modestie, et le *moi* est proscrit par deux grandes autorités, par un moraliste et un chansonnier, par Pascal et Boufflers, comme portant un caractère insoutenable de présomption et de personnalité. Cela est-il bien juste ? Serait-il absolument impossible de démontrer que le *moi,* qui ne caractérise pas moins la franchise que l'égoïsme, est peut-être aussi souvent que le *nous* l'expression de la modestie? Laissons de côté les circonstances où le *nous* est adopté par l'usage, où le *nous* entre de droit dans les formules. Le *nous* n'indique là ni modestie ni orgueil; mais est-ce par modestie que plusieurs gens l'emploient en énonçant une opinion ou une volonté particulière, à laquelle ils prêtent ainsi l'autorité de plusieurs ? Non, sans doute, pas plus que ce n'est par courage qu'ils cherchent à couvrir la nullité de leur *moi* de l'importance du *nous,* derrière laquelle ils se réfugient, comme un poltron derrière une ligne de grenadiers.

— Toutes les fois que *nous* est employé pour *je* ou tout autre pronom singulier, le verbe se met au pluriel, mais l'adjectif qui se rapporte à *nous* reste au singulier. Et de *nous* rendre *heureuse* à force de grands crimes. (Corn.) *Nous* soussigné, déclarons que le nommé Pierre a été pris les armes à la main. (***) *Nous* ne *nous* sommes pas cru dans l'obligation de commencer par examiner si l'on doit instruire le peuple. (Naville.) *Nous* sommes trop persuadée du peu d'intérêt qu'offrent ces mémoires pour croire qu'ils méritent jamais l'attention de personne. (Mme de P***.)

— Ce principe, admis par tout le monde, paraît ridicule à Napoléon Landais. « Rien n'est plus bizarre, dit-il au mot NOUS, que de voir accouplés ensemble un singulier et un pluriel. L'œil et l'esprit de la raison ne sauraient voir ce ridicule sans en être péniblement choqués. » Cependant quand une personne, se parlant à elle-même, fait usage de la première personne du pluriel de l'impératif, et dit, par exemple, soyons sage, soyons digne de notre naissance, il faut bien accoupler ensemble un singulier et un pluriel, car si l'on met l'adjectif au pluriel, non-seulement on ôte à cette façon de parler tout ce qu'elle a de piquant, mais encore on fait un contre-sens. M. N Landais, qui critique le singulier employé avec *nous,* oserait-il blâmer la même construction sans *nous* ?

— Quand un homme sans autorité dit impérieusement, *je le veux,* on lui répond ironiquement, Et le roi dit, *nous voulons.*

— *Nous* s'emploie quelquefois dans le style familier, au lieu du pronom *on,* ou du pronom *il* ou *elle.* On l'a fait apercevoir plusieurs fois de sa faute, mais nous sommes opiniâtre, nous ne voulons pas nous corriger. Il clopine, il fait des remèdes, et, quoiqu'on nous menace de toute la sévérité de l'ancienne discipline, *nous* vivons en paix dans l'espérance que *nous* ne serons point pendus ; *nous* causons, *nous* lisons. (Mme de Sévig.)

— Bien que le pronom *nous* exprime une idée déterminée, l'usage permet de le mettre en rapport avec le pronom indéfini *on.* Qu'on fait un ennemi quand il est près de *nous.* (Rac.)

— La répétition du pronom est vicieuse dans ces vers :

Et le ciel *nous* ordonne
Que, sans peser ses droits, nous respections son trône.
(Voltaire.)

Le premier *nous* est ici de trop. On dit je vous ordonne de faire, ou j'ordonne que vous fassiez. On ne dit pas Je vous ordonne que vous fassiez.

— On dit *ce nous est, ce nous fut,* ou *c'est pour nous, ce fut pour nous.* Ce nous fut une grand joie. Ce fut pour nous une grande joie. Des moutons, un bœuf, du miel et de la graisse, *ce fut* une agréable perspective *pour nous,* qui n'avions pas mangé depuis quatorze ou quinze jours d'autre viande fraîche que du chameau. (La Harpe.)

NOUURE. s. f. Pathol. État d'un enfant noué. ‖ Se dit vulgairement pour Rachitisme.

— Bot. Se dit des fruits, lorsqu'ils commencent à se former, après que les fleurs sont tombées. Le temps de la nouure.

— Action de nouer en général.

NOUVEAU ou **NOUVEL, NOUVELLE.** adj. (du lat. barb. *novellus,* fait de *novus*). Qui commence d'être ou de paraître, qui n'existe ou qui n'est connu que depuis peu de temps. Nouveau livre. Ouvrage nouveau. Fruit nouveau. Nouvelle intention. Relation, mode nouvelle. Nouvelle édition. Nouvelle découverte. Nouvelle religion. Opinion nouvelle. Il est peu de *nouveaux* riches qui, l'envie mise à part, sachent se faire pardonner leur fortune. (S. Dub.) Il paraît plus facile de créer de nouveaux propriétaires que de *nouveaux* nobles; mais il s'en faut qu'enrichir les hommes devenus puissants soit la même chose qu'investir du pouvoir des hommes qui étaient nés riches. (B. Constant.) Le général annonça qu'il était envoyé uniquement pour com-

plimenter le *nouveau* roi. (De Pradt.) Le seul espoir de l'esclave est d'être moins malheureux sous un *nouveau* maître. (Boiste.) Rien n'est agréable comme une amitié *nouvelle*. (B. de St.-P.) L'exception d'une loi générale est souvent, dans la nature, le fondement d'une loi *nouvelle*. (Id.)

— *Nouveau* se met devant un mot masculin qui commence par une consonne ou un *h* aspiré; *nouvel* devant un nom masculin qui commence par une voyelle ou un *h* muet. Un nouveau livre. Un nouvel ouvrage. Un nouveau harnais. Nouvel instrument. Nouveau dessein. Nouvel armement. Nouvel accident. Nouvel hommage.

Ce *nouvel* Adonis à la blonde crinière
Est l'unique souci d'Anne la perruquière. (Boileau.)

— Se dit aussi des personnes. Le secret pour être approuvé en France est d'être *nouveau*. (Frédéric.)

— Prov. *Tout ce qui est nouveau paraît beau.* || *Au nouveau, tout est beau.* Il y a toujours un certain charme dans ce qui est nouveau. || Les personnes nouvellement en place font toujours de beaux projets, de beaux règlements et de belles promesses qui n'ont point de suite. || Se dit aussi de l'accueil qu'on fait aux nouveaux arrivés. || *A nouvelles affaires, nouveaux conseils.* Il ne faut pas prévoir les choses de trop loin. || *Se dire des mots nouveaux.* Se dire des injures, des mots qui ne sont point en usage dans la bonne compagnie. || *A demain toutes choses nouvelles.* Se dit quand on remet une affaire.

— *Recommencer sur nouveaux frais.* Recommencer entièrement un travail.

— *Nouveau*, avant son substantif, a quelquefois un sens différent de celui qu'il présente quand il est après. Placé avant le nom, il exprime l'idée de certains objets analogues à ceux que va désigner son substantif. Quand il le suit, il équivaut à récent, ou bien il spécifie quelque chose d'inconnu dans le genre ou dans l'espèce.

— *Mots nouveaux.* Mots qui commencent à se répandre, mais que l'usage n'a pas encore autorisés. Les mots *nouveaux* sont nécessaires pour servir les passions du moment. (Edgeworth.)

— *Nouveaux livres.* D'autres livres que ceux que l'on a ou qu'on a lus. || *Livres nouveaux.* Livres qui ont paru depuis peu.

— *Un habit nouveau.* Un habit d'une nouvelle mode. L'habit que vous avez est nouveau. || *Un nouvel habit.* Un habit différent de celui qu'on avait auparavant. Mettre tous les jours un nouvel habit.

— *Docteurs nouveaux.* Docteurs qui prêchent une doctrine nouvelle, une doctrine hétérodoxe, non avouée. || *Nouveaux docteurs.* Ceux qui ont reçu nouvellement le doctorat.

Et dans cette école insensée,
Où prêchaient des docteurs nouveaux,
Avec mépris fut rabaissée
La raison éloquente et la noble pensée. (La Harpe.)

— *Une chose nouvelle* est une chose nouvellement faite, arrivée, mise à la mode. || *Une nouvelle chose* est une chose autre que celle qu'on tenait, dont on s'occupait.

— *Le nouvel an* et *l'an nouveau.* Le commencement de l'année. Le jour du renouvellement de l'année a varié chez la plupart des peuples; mais tous l'ont consacré comme une grande fête de famille. Chez nous, c'est actuellement au premier janvier qu'on le salue.

— *La saison nouvelle.* Le printemps.

— Boileau l'a dit des Zéphyrs.

Ainsi, lorsque tout prêt à briser cent murailles,
Louis, la foudre en main, abandonnant Versailles,
Au retour du soleil et des Zéphyrs nouveaux,
Fait dans les champs de Mars déployer ses drapeaux. (Boileau.)

— *La nouvelle lune.* Le commencement du mois de la lune, qui a lieu lorsque la lune se trouve en conjonction avec le soleil. || *Nouvelle lune moyenne.* Temps de la conjonction du soleil et de la lune, calculée selon le moyen mouvement de ces deux astres. || *Nouvelle lune véritable.* Temps précis dans lequel on verrait la conjonction du soleil et de la lune du centre de la terre. || *Nouvelle lune apparente.* Temps de la conjonction du soleil et de la lune relativement à leur mouvement apparent. C'est cette dernière conjonction du soleil et de la lune qu'on observe sur la surface de la terre.

— *Le nouveau monde.* Cette partie du monde [illegible] laquelle on a donné le nom d'Amérique. Cet homme qui a longtemps conduit des armées, qui fut le chef de treize États, vivait sans ambition dans le calme des champs, au milieu de vastes domaines cultivés par ses mains, et de nombreux troupeaux que ses soins avaient multipliés dans les solitudes d'un *nouveau monde*. (Fontanes.)

— *Le nouveau style.* La manière de compter dans le calendrier, depuis qu'il a été réformé par le pape Grégoire XIII.

— *Nouveau Testament.* Le livre des Évangiles, avec les Actes des apôtres, les Épîtres de saint Paul, les autres épîtres canoniques, et l'Apocalypse.

— Ant. rom. *Nouvelle Junon.* Appellation sous laquelle les pontifes invoquaient Junon à l'époque des calendes, au commencement des mois

— Anc. jurispr. *Nouveaux acquêts.* Héritages pour lesquels les gens de main morte n'avaient point payé les amortissements

— Prat. *Passer titre nouvel. Nouvel* ne s'emploie après le substantif que dans ce seul exemple. || *Articuler faits nouveaux.* || *Faire une dénonciation de nouvel œuvre.* Faire assigner un voisin pour lui faire défendre de construire un bâtiment qu'il veut élever au préjudice d'une servitude, ou contre le droit ou la coutume.

— Théol. *Nouvel Adam.* Se dit de Jésus-Christ.

— Quand on apporte quelque chose dans le monde, on dit que *c'est du fruit nouveau.*

— Prov. et fig. *C'est du fruit nouveau que de le voir.* Se dit à l'arrivée d'un homme qu'on n'a pas vu depuis longtemps.

— Qui est inconnu à toute l'antiquité, qui est contraire à la tradition, au sentiment commun des fidèles, des théologiens, et surtout des pasteurs de l'Église. Nouvelle religion. Nouvelle doctrine. Toute nouvelle doctrine doit être suspecte à de véritables chrétiens; ils doivent absolument rejeter tout ce qui est nouveau en matière de religion. || Cependant les Juifs et les Idolâtres ne devaient pas rejeter la doctrine des apôtres, quoiqu'elle fût et qu'elle leur parût nouvelle, et contraire à tous leurs préjugés.

— Se dit, dans quelques autres cas, par opposition à Ancien. Rome observe toujours ma conduite *nouvelle*. (Rac.)

— Se dit d'une chose désagréable dont le souvenir se conserve si longtemps qu'elle paraît toujours nouvelle. Cette offense en son cœur sera toujours *nouvelle*. (Rac.)

— Novice, inexpérimenté, en parlant des personnes. Cet homme est bien nouveau dans son emploi. Cet homme est bien nouveau dans le monde, est bien nouveau, est tout nouveau dans les affaires. Nous arrivons tout *nouveaux* aux différents âges de la vie, et nous y manquons d'expérience, malgré les années. (Boiste.)

— *Homme nouveau.* Celui qui a fait fortune, qui n'a pas de naissance || Le premier de sa race qui se fasse remarquer. Il (Catilina) traitait Cicéron d'inconnu et d'homme *nouveau*, c'est-à-dire, dont le père et les ancêtres n'avaient jamais été revêtus d'aucune de ces magistratures qui conféraient la noblesse. (Vertot.)

Il sent qu'il a besoin de se donner du lustre,
Et d'acheter l'éclat d'une alliance illustre;
De ces hommes nouveaux c'est là l'ambition. (Dessauces.)

— *Nouvel homme* et *homme nouveau.* Le chrétien régénéré par la grâce.

— *Nouveau visage.* Personne qu'on n'a pas encore vu. Ne pas aimer de nouveaux visages. Voir toujours de nouveaux visages.

— Se dit quelquefois d'une personne ou d'une chose qui a de la ressemblance, de la conformité avec une autre personne ou avec une autre chose. C'est un nouveau César, un nouvel Alexandre, un nouvel Attila. La terre semblait être menacée d'un nouveau déluge. L'endroit où nous vivons est pour nous une *nouvelle* patrie. (De Maistre.)

— Se dit aussi de ce qui survient, de ce qui est accessoire à ce qui était déjà. Donner un nouveau sujet de plainte, de guerre. Recevoir de nouvelles lumières, de nouvelles instructions. Donner une nouvelle dignité à quelqu'un.

— Bossuet a dit : Une chose si *nouvelle* aux chrétiens. On dirait aujourd'hui si nouvelle pour les chrétiens.

NOUVEAU. s. m. Ce qui est nouveau. Voici du nouveau. Aimer le nouveau. Il me faut du nouveau. Souvent on préfère le nouveau à l'excellent. La tempête révolutionnaire nous a tellement accoutumés à l'agitation, que nous désirons toujours du *nouveau*, quoiqu'il soit souvent du pire. (Boiste.) Il nous faut du *nouveau*, n'en fût-il plus au monde. (La Font.)

Rien de nouveau dans l'État. — Tant mieux
Moins de nouvelles, moins de sottises. (Voltaire.)

— On dit, pour ouvrir la conversation, N'y a-t-il rien de nouveau? Qu'y a-t-il de nouveau?

NOUVEAU. adv. Nouvellement. Du beurre nouveau battu. Du vin tout nouveau percé. Les enfants *nouveau-nés* dorment beaucoup. (Buff.) Des mères abandonnent tous les jours leurs enfants *nouveau-nés* aux carrefours des villes et à la porte de leurs hôpitaux. (B. de St-P.) Les enfants *nouveau-nés* des nègres sont si susceptibles des impressions de l'air, qu'on est obligé de les tenir pendant les neuf premiers mois dans des chambres bien fermées et bien chaudes. (Buff.) [illegible] substantif féminin, excepté dans la locution. Une fille nouveau-née. V. né.

— Boileau a employé *nouveau-né* adjectiv.

Dès le temps nouveau-né, quand la Toute-Puissance
D'un mot forma le ciel, l'air, la terre et les flots.

— Il s'emploie encore dans le sens de Nouvellement, avec quelques autres participes qui deviennent des substantifs; et alors il est adjectif variable. Un nouveau marié. De nouveaux mariés. Une nouvelle mariée. Les nouveaux convertis. Les nouvelles converties. Les nouveaux venus. Il faut fêter une nouvelle venue. Un nouveau débarqué. De nouveaux débarqués. Le généreux Freind paye la dot des [illegible] aux mariés, il place bien tous ses nouveaux convertis. (Volt.) Si les femmes cherchent à donner du ridicule à une *nouvelle* venue, il est sûr qu'elle est plus jolie qu'elles. (Id.) On m'apporta une couvée de trois ou quatre petits de la même espèce : elle (la jeune alouette) se prit d'une affection singulière pour ces nouveaux venus. (Buff.)

Je remarquais tout l'étalage
Et l'air de ces *nouveaux venus* :
Ce sont seigneurs de haut lignage,
Car ils descendent de Janus,
Ayant tous un double visage. (Voltaire.)

— *De nouveau.* loc. adv. Derechef, encore une fois. Etre accusé de nouveau. Etre emprisonné tout de nouveau. L'espèce humaine, maintenant affaiblie, mutilée, moissonnée dans sa fleur, germera de *nouveau*, et se multipliera sans nombre. (Buff.)

— *A nouveau.* loc. adv. Sur un nouveau compte. Créditer, débiter, porter à nouveau. Ne se dit qu'en style de commerce.

— Les règles relatives à *nouveau* employé adverbialement sont tout à fait contradictoires. Si *nouveau*, dit un grammairien, est employé adverbialement dans *nouveau-né*, comment ne l'est-il pas dans *nouveau-marié, nouveau-venu*? Pourquoi ne le serait-il pas avec les autres participes, tels que *débarqué, inscrit*, etc., et alors ne faudrait-il pas dire et écrire : *des nouveaux débarqués, des nouveaux inscrits*? Et si le féminin du participe ne fait pas varier le mot *nouveau* dans *nouveau-née*, ne fait-il pas dire : Une *nouveau-débarquée*, une *nouveau-inscrite*? Personne ne contestera pourtant qu'on dise : *Une nouvelle venue, une nouvelle débarquée, une nouvelle inscrite, un nouvel inscrit.* Reste à savoir pourquoi *nouvelle née* ne serait pas l'expression convenable. Si le rigorisme grammatical objectait l'invariabilité d'un mot employé adverbialement, nous demanderions pourquoi nous disons et écrivons sans objection : *Des roses fraîches cueillies, une maison fraîche réparée*, etc. A cela nous répondrons qu'il est des consécrations établies par l'usage et auxquelles la raison ne peut rien changer.

NOUVEAU-CHRÉTIEN. s. m. Nom qu'on donnait, en Espagne et en Portugal, aux Juifs convertis au christianisme, et même à leurs enfants et à toute leur postérité. || Pl., des *nouveaux-chrétiens*.

NOUVEAU-CONVERTI. s. m. Nom que l'on donnait, sous Louis XIV, aux réformés que l'on avait forcés de quitter leur religion pour embrasser la religion romaine. Au palais, on les appelait *nouveaux réunis*. || Pl., des *nouveaux-convertis*.

NOUVEAU-MONDE. s. m. Hortic. Variété d'œillet. || Pl., des *nouveaux-mondes*.

NOUVEAU-VENU. s. m. Nouvellement arrivé. || Pl., des *nouveaux-venus*. V. NOUVEAU, adv.

— adj. Un homme nouveau-venu d'Angleterre. Un cœur *nouveau-venu* des universités. (Mol.) V. NOUVEAU.

NOUVEAUTÉ. s. f. Qualité de ce qui est nouveau. La nouveauté plaît à la plupart des hommes. Cet air, que j'ai entendu si souvent, a toujours pour moi le charme [illegible] nouveauté. La *nouveauté* plaît même en f[illegible] religions; une fois établies, elles sont stationnaires. (Boiste). Quiconque se vante trop tôt de l'avenir dérobe du moins à son action la grâce de la *nouveauté*. (Louis XIV.) Nul mérite ne s'acquiert et ne se perd aussi facilement que celui de la *nouveauté*. (Boiste.) Avec un sifflet ou sonnette de *nouveauté*, on assemble le vulgaire comme les mouches au son du bassin. (Charron.)

— Ce qu'il y a de nouveau dans une chose. La nouveauté d'une opinion, d'une doctrine, d'un sentiment, d'une découverte. Souvent la nouveauté d'une mode en fait tout l'agrément. La nouveauté du fait me surprend. La *nouveauté* de ma situation me rendit immobile. (Buff.) Tout commence : il n'y a point d'histoire ancienne où il ne paraisse, non-seulement dans ces premiers temps, mais longtemps après, des vestiges manifestes de la *nouveauté* du monde. (Boss.)

— Chose nouvelle. C'est une nouveauté pour moi. On aime mieux dire des absurdités que de ne pas dire des *nouveautés*. (Clém. XIV.) On croit que les Français aiment la *nouveauté*; mais ce n'est qu'en fait de cuisine et de modes; car, pour les vérités nouvelles, elles sont toujours proscrites parmi nous. Ce n'est que quand elles sont vieilles qu'elles sont bien reçues. (Volt.)

— Fam. *C'est nouveauté, c'est une nouveauté que de vous voir.* Se dit à une personne qu'on avait coutume de voir souvent et qu'il y a longtemps qu'on n'a vue.

— Polit. et rel. Innovation, introduction de quelque doctrine, de quelque pratique nouvelle. [illegible] introduire qu'avec prudence des nouveautés dans un État. Le peuple est amateur de nouveautés, court après les nouveautés. Plusieurs quittent leurs devoirs essentiels pour des *nouveautés* superstitieuses. (Fléch.) Notre nation a une pente naturelle aux *nouveautés*. (La Rochef.)

— Tout système nouveau, ou même seulement renouvelé d'un certain âge, est une nouveauté en médecine; et, suivant l'art ou le génie avec lequel il est conçu, l'entraînement qu'il peut exciter, surtout chez les jeunes adeptes de la science, tient quelquefois du fanatisme. C'est à titre de nouveauté que les remèdes des charlatans ont quelquefois tant de vogue et produisent même de si heureux effets sur les malades.

— Se dit des étoffes les plus nouvelles et les plus à la mode. On trouve toujours quelque nouveauté chez ce marchand. Ce marchand est toujours fourni de nouveautés. Cette femme se ruine en nouveautés, à acheter des nouveautés.

— Se dit également des livres qui viennent de paraître. Ce libraire a toujours quelque nouveauté. Cet homme aime à lire toutes les nouveautés qui paraissent.

— *Marchand de nouveautés.* Celui qui fait particulièrement métier de vendre des étoffes nouvelles ou des livres nouveaux. Cette étoffe se trouve chez tous les marchands de nouveautés. Les marchands de nouveautés vendent toutes les brochures de circonstance.

— *Magasin de nouveautés.* Magasin où l'on vend toutes sortes d'objets de fantaisie, en mercerie, bijouterie, tabletterie, etc.

— Spectacle, pièce nouvelle qui a une certaine vogue. Aller voir la nouveauté. N'avoir pas encore vu la nouveauté.

— Se dit des légumes, des fruits qui sont dans leur primeur. Des pois au commencement d'avril, c'est de la nouveauté, c'est une nouveauté.

— Temps pendant lequel une chose est nouvelle. Cette mode est encore dans sa nouveauté. Voir une tragédie dans sa nouveauté. Les cerises sont encore dans leur nouveauté.

— NOUVEAUTÉS. s. f. pl. Nom d'un théâtre de Paris, qui n'existe plus.

— Syn. comp. NOUVEAUTÉ. NOUVEAU. Ce qui est *nouveau* n'est pas toujours une *nouveauté*, et une *nouveauté* est rarement une chose *nouvelle*, en ce sens que ce qui en fait l'objet soit connu pour la première fois. || NOUVEAUTÉ. NOUVELLE. *Nouvelle* est plus abstrait que *nouveauté*; la *nouvelle* se rapporte à la connaissance qu'on acquiert plus qu'aux choses qui en font le sujet; la *nouveauté*, au contraire, a plus de rapport aux choses mêmes, à la réalité. Quand les deux mots se disent des choses qu'on n'avait pas encore apprises, le mot *nouvelle* est absolu, et celui de *nouveauté* a rapport à la personne instruite.

NOUVELET ou **NOUVELLET, ETTE.** adj. Diminutif de nouveau, employé autrefois en poésie.

Et sur le printemps *nouvelet*
Le transmit à son cher enfant. (C. Marot.)

|| Jolie épithète que la poésie légère devrait revendiquer.

NOUVELIER ou **NOVELIER, IÈRE.** adj. Épithète de la Fortune dans nos vieux poëtes, comme aimant la nouveauté, ou à cause de son instabilité.

NOUVELLE. s. f. Premier avis qu'on reçoit d'une chose arrivée récemment. Bonne, mauvaise, fâcheuse nouvelle. Vieille nouvelle. Nouvelle importante. C'est une nouvelle toute fraîche. Ce que vous nous dites est une vieille nouvelle. Savoir quelques nouvelles. Donner des nouvelles de son voyage, de sa santé. Ecrire, porter des nouvelles. Faire courir, semer, répandre une nouvelle. Tenir une nouvelle de quelqu'un. Ces détours dont on use pour rendre une triste *nouvelle* plus supportable. (Fléch.) Quelle *nouvelle*, ô ciel! je vais vous annoncer! (Rac.) Le Rhin tremble et frémit à ces tristes *nouvelles*. (Boil.) Un ancien peuple demandait du pain et des spectacles; un peuple moderne demande du pain et des *nouvelles*. (Boiste.) On peut juger de l'esprit et du cœur d'un homme par la nature des *nouvelles* qu'il débite avec plaisir. (Id.)

Vous voyez de quel œil, et comme indifférente,
J'ai reçu de sa mort la nouvelle sanglante. (Rac.)

— *Être à la source des nouvelles.* Être au lieu où se passent les nouvelles les plus importantes et où l'on est le plus tôt instruit des événements.

— Fig. et fam. *Nouvelles d'antichambre, de basse-cour, de l'arbre de Cracovie.* Nouvelles fausses, ridicules.

— *Nouvelles* se dit souvent des journaux. Aimer à lire les nouvelles.

— *Nouvelles à la main.* Espèce de journal manuscrit ou clandestinement imprimé, qu'on distribuait à des abonnés avec les précautions les plus mystérieuses; il était destiné à faire circuler les nouvelles dont la censure et l'autorité supérieure ne permettaient pas la publication. L'usage de ces bulletins date de la fin de la Fronde; il en a circulé jusqu'en 1787. Il passait pour haïr le gouvernement qui l'avait fait mettre à la Bastille en 1740, parce qu'il avait distribué des *nouvelles à la main*. (Volt.) Un polisson qui fait des *nouvelles à la main* écrit que l'intention de la cour est de casser l'Académie française, et de la joindre avec l'Académie des inscriptions. (Id.)

— Avis sur ce qui regarde une personne, une chose.

— *Ne faites rien que vous n'ayez de mes nouvelles* [illegible] de mes nouvelles. Que je ne vous aie fait savoir quelque chose de nouveau sur l'affaire dont il s'agit.

— Par menace. *Vous aurez, vous entendrez de mes nouvelles.* Je me vengerai de vous.

— En plaisantant. *Je sais de vos nouvelles.* Je sais de vos aventures secrètes, je sais des particularités que vous m'aviez cachées.

Philis, si je ne vous vois plus,
C'est que je sais de vos nouvelles (Gom.)

— Fam. *Vous en pouvez dire des nouvelles.* Vous êtes mieux instruit de cela que personne.

— *Je puis en dire des nouvelles.* Je le sais pertinemment.

— *Envoyer savoir des nouvelles de quelqu'un.* Envoyer demander quel est l'état de sa santé.

— *Mandez-moi de vos nouvelles.* Ecrivez-moi, faites-moi savoir l'état où vous vous trouverez, ce que vous ferez.

— *Recevoir des nouvelles de quelqu'un* Recevoir de ses lettres.

— Art milit. *Envoyer aux nouvelles.* Envoyer quelqu'un pour s'instruire de la position, de la force des ennemis.

— *On ne sait point de nouvelles, on est sans nouvelles de ce pays, de cette armée.* On n'en a point reçu de lettres, on ignore ce qui s'y passe.

— Fam. *N'avoir ni vent ni nouvelles d'une personne.* N'en point entendre parler, et ne savoir ce qu'elle est devenue.

— *Il y a bien des nouvelles, voici bien des nouvelles, on dit de grandes nouvelles.* Il est arrivé quelque chose de fort surprenant, de fort extraordinaire, de fort important.

— Prov. et absol. *Point de nouvelles.* Se dit lorsqu'on ne peut obtenir un résultat qu'on attend, la décision d'une affaire, l'exécution d'une promesse, etc. Il me dit qu'il me payera, mais pour de l'argent point de nouvelles.

On m'en baille, en discours, de belles,
Mais de l'argent point de *nouvelles.* (Régnier.)

— *On a beau heurter à sa porte, point de nouvelles.* Personne n'ouvre.

— Prov. *Point de nouvelles, bonnes nouvelles.* Quand on ne reçoit pas de nouvelles d'une personne, on doit présumer qu'il ne lui est point arrivé de mal.

— Prov. et fig. *Il ne faut point dire les nouvelles de l'école.* Il ne faut pas divulguer ce qui se passe de particulier dans une société dont on fait partie.

— Prov. *Assez tôt vient à l'hôtel qui mauvaise nouvelle apporte.* || *Beaucoup de nouvelles ne sont sans bourdes belles.* || *Bonnes nouvelles se peuvent dire en tout temps.* || *Hardiment heurte à la porte qui bonne nouvelle y apporte.* || *Telle nouvelle, telle oreille.* || *Trop tôt vient qui male nouvelle apporte.*

— Les impies disent en parlant de l'autre monde, que *personne n'en est venu dire des nouvelles.*

— *Il y a bien des nouvelles.* La face de l'affaire est bien changée.

— Dr. rom. V. NOVELLES.

— Littér. Se dit de certains romans très-courts, de certains récits d'aventures intéressantes ou amusantes, pris dans l'histoire ou dans l'imagination. Une jolie nouvelle. Nouvelle italienne, espagnole. Nouvelle historique, tragicomique. Les Nouvelles de Boccace. Nouvelles de la reine Marguerite. Les Nouvelles de Cervantes. Nouvelles de Scarron.

— Philol. *Les Cent nouvelles nouvelles.* Titre d'un recueil de contes fort libres, composés par Louis XI, lorsqu'il n'était encore que dauphin, et par quelques seigneurs de son intimité. || *Nouvelles ecclésiastiques.* Gazette qui s'imprimait furtivement, et qui était rédigée en faveur des jansénistes.

— Se disait pour Procès, pour un cas de nouvelleté.

— Syn. comp. AVOIR NOUVELLE, AVOIR DES NOUVELLES. *Avoir nouvelle*, c'est apprendre une chose qu'on ignorait; *avoir des nouvelles*, c'est apprendre des circonstances et des particularités d'une chose qu'on savait déjà. || *Avoir nouvelle* se construit avec *de* et un nom, ou bien avec *que* et une proposition incidente, selon que la chose qu'on apprend peut ou doit s'exprimer par un nom ou par une proposition. Nous avons nouvelle qu'on a découvert au sud un troisième continent. *Avoir des nouvelles* ne peut se construire qu'avec *de* et un nom. Nous y prendrons plus de confiance, quand nous aurons des nouvelles plus détaillées.

NOUVELLE-ANGLETERRE. Géogr. Nom qu'on donnait autrefois aux États-Unis.

NOUVELLE-BRETAGNE. Géogr. Archipel de l'Australie. || On a donné aussi ce nom à l'ensemble des possessions anglaises dans le nord de l'Amérique, comme le Canada, la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick, le Labrador, le Maine oriental, la Nouvelle-Galles, le Nouveau-Cornouailles, le Nouveau-Hanovre, ainsi que de vastes contrées sauvages.

NOUVELLE-CONVERTIE. s. f. Nom que l'on donnait, sous Louis XIV, à des filles ou à des familles de la religion réformée, que l'on engageait et que souvent l'on forçait à embrasser la religion catholique.

— NOUVELLES CONVERTIES. s. f. pl. Communauté où des filles catholiques, gouvernées par une supérieure, instruisent pour un temps celles qui sont nouvellement converties ou qui se disposent à faire abjuration, en les instruisant de la foi et des pratiques de l'Église.

variété de tulipe.

NOUVELLE-ÉCOSSE. Géogr. Contrée de l'Amérique septentrionale.

NOUVELLE-ENCEINTE. s. f. Hortic. Variété d'œillet.

NOUVELLE-ESPAGNE. Géogr. Nom donné par les Espagnols au Mexique après la conquête.

NOUVELLEMENT. adv. Depuis peu. Maison nouvellement bâtie. Livre nouvellement imprimé. Ouvrage nouvellement fait. Pays nouvellement découvert. Terre nouvellement défrichée. Arbres nouvellement plantés. Cela est arrivé nouvellement, tout nouvellement.

NOUVELLE-ORLÉANS. Géogr. Capitale de la Louisiane; 102,900 hab.

NOUVELLER. v. a. 1re conj. S'est dit pour Renouveler, changer.

— v. a. Donner des nouvelles.

NOUVELLETÉ. s. f. Jurispr. Entreprise faite sur le possesseur d'un héritage, troublé dans sa possession. Le possesseur peut former complainte en cas de saisine et nouvelleté.

— S'est dit pour Innovation. Je suis incapable de *nouvelleté* même corrective. (Mont.) || Nouveauté. Les lieux et les livres que je revois me rient toujours d'une fraîche *nouvelleté.* (Montaigne.)

NOUVELLE-ZEMBLE. Géogr. Grande terre de l'Océan glacial arctique.

NOUVELLIER, ÈRE. adj. S'est dit pour Amateur de choses nouvelles. || Inconstant, changeant. Dame fortune, tant être nouvellière.

NOUVELLISER. v. n. 1re conj. S'est employé dans le sens de Dire des nouvelles.

NOUVELLISME. s. m. Passion pour les nouvelles. Mot de Bayle, qui n'a point été adopté, quoique fort utile.

NOUVELLISTE. s. m. Celui qui est curieux de savoir des nouvelles, et qui aime à en débiter. Les nouvellistes sont crédules. Le caractère du *nouvelliste* conduit au ridicule; c'est une espèce de profession qui rabaisse l'homme au-dessous de lui-même. (Belt.) Il n'y a point de cabinets si mystérieux que les *nouvellistes* ne prétendent pénétrer; ils ne sauraient consentir à ignorer quelque chose. (Montesq.) Il y a une nation qu'on appelle les *nouvellistes*; leur oisiveté est toujours occupée. (Id.)

Ni Luxembourg, ni quai des Augustins,
Ni du Palais la mugissante salle,
En célébrant leurs conciles mutins,
N'eurent jamais pour régler les destins
Un *nouvelliste*, Octave, qui t'égale. (Sénecé.)

— *Nouvelliste à la main.* Rédacteur de nouvelles à la main.

— On dit aussi au fém. Une *nouvelliste*, comme on dit *une modiste, une aubergiste.*

NOUVION. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Vervins (Aisne); 3,000 hab.

NOUVION-EN-PONTHIEU. Géogr. Ch.-lieu de cant., arr. d'Abbeville (Somme); 1,200 hab.

NOUVION-EN-PORCIEN. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Réthel (Ardennes); 1,100 hab.

NOVACULAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *novacula*, rasoir). Minér. Qui sert à faire des rasoirs. Métal, matière, fonte novaculaire. || Se dit d'une variété de schiste avec laquelle on fait des pierres à rasoir.

NOVACULITHE. s. f. (du lat. *novaculum*, rasoir; et du gr. λίθος, pierre). Minér. Schiste dont on fait des pierres à rasoir.

NOVALE. s. f. (du lat. *novalis*, fait de *novus*). Agric. Terre nouvellement défrichée et mise en valeur. Mettre une terre en novale. Les curés avaient droit de dîme sur les novales. || Se dit, dans certains cantons, d'une terre en jachère.

— NOVALES. s. f. pl. Dîme que les curés levaient sur les novales. Les novales et les vertes dîmes. || adjectiv. Terre novale. Dîmes novales.

NOVALIS (Frédéric de HARDENBERG, plus connu sous le nom de), Poëte allemand, né en 1774, mort en 1801; a laissé un recueil et plusieurs poëmes inachevés qui révèlent un grand talent.

NOVARAIS. Géogr. Ancien pays d'Italie, dans le Milanais sarde, était divisé en haut et bas; il forme aujourd'hui les intendances de Pallanza et de Novare.

NOVARE. Géogr. Ville des États sardes, ch.-l. de la division ...; 15,000 hab. || L'intendance de Novare a ...0 hab.

— Hist. *Bataille de Novare.* Défaite des Français par les troupes ... le 6 juin 1513. La bataille de Novare amena la perte du Milanais.

NOVAROIS, OISE. adj. et s. Géogr. Habitant de Novare. || Qui appartient à Novare ou à ses habitants.

NOVAROIS ou **NOVARESE.** Géogr. Contrée du duché de Milan.

NOVATEUR, TRICE. s. (du lat. *novator*, de *novus*, nouveau). Celui, celle qui fait ou qui tente de faire des innovations. Un hardi novateur. Un novateur dangereux, imprudent. Il y a des novateurs en religion, en politique, en philosophie, en littérature, en grammaire, en orthographe, etc. Les néologues, les néographes, sont des novateurs. Les *novateurs* trop pressés sont dangereux. (Boiste.) Le temps est le plus grand des *novateurs.* (Bacon.) Les sys-

... que le néant. (De Ségur.)

Oui, sans peine au travers des sophismes de Claude
Arnaud, des *novateurs* tu découvres la fraude. (...)

— Celui qui se montre partisan des innovations.

— L'Académie ne donne point le féminin de ce mot; mais pourquoi ne dirait-on pas *novatrice?*

— Syn. comp. NOVATEUR, INVENTEUR. Celui-ci a le mérite de trouver, d'imaginer, d'inventer quelque chose, tandis que celui-là ne fait qu'introduire des changements dans une chose déjà connue, et bien souvent pour le seul plaisir de faire autrement que ses devanciers. Le *novateur* ne peut aspirer au titre d'*inventeur* que dans le cas exceptionnel où ses inventions, œuvre du génie et de la méditation, seraient d'une notable importance et d'une heureuse application. A part cela, une idée défavorable s'attache presque toujours au mot *novateur.*

NOVATEUR, TRICE. adj. Néol. Qui aime les innovations; qui en produit. Génie novateur. Tendances novatrices. Ce souffle sort de la cendre de chaque Français tombé sous le drapeau de l'esprit *novateur.* (E. Quin.)

NOVATION. s. f. (pr. *no-va-ci-on*; du lat. *novatio*). Jurispr. Changement d'une obligation en une autre postérieure. Novation du premier contrat. Sans novation d'hypothèque. || *Novation contrainte.* Celle qui se fait par une condamnation en justice. || *Novation volontaire.* Celle qui se fait ou en changeant la cause de l'obligation, sans l'intervention d'aucune personne étrangère; ou en changeant seulement la nature de l'obligation; ou par délégation. || *Novation parfaite.* Celle qui détruit tellement la première obligation qu'elle est regardée comme non avenue. || *Novation imparfaite.* Celle qui, sans anéantir la première obligation, en altère les clauses et la modifie de diverses manières. || On pourrait aussi considérer la délégation comme une sorte de novation.

— S'est dit pour Innovation, nouveauté.

NOVELETTE. s. f. Écon. rur. Jeune brebis qui n'a pas encore porté.

NOVELLA. s. m. Bot. Nom donné à plusieurs arbres et arbrisseaux qui servent à l'ornement des jardins et des routes dans les Indes orientales.

— Myth. Surnom sous lequel les pontifes invoquaient Junon à l'époque des calendes.

NOVELLES. s. f. pl. (du lat. *novus*, nouveau; parce qu'elles étaient postérieures aux lois que les empereurs avaient publiées, et qu'elles avaient été faites pour suppléer à ce qui n'avait pas été prévu par les lois précédentes.) Jurispr. Constitutions de l'empereur Justinien, qui forment la quatrième et dernière partie du corps du droit romain. || S'est dit des constitutions impériales promulguées par Théodose et ses successeurs, après la rédaction du code Théodosien. || Quand on parle d'une seule de ces constitutions, on dit la novelle VIII, la novelle X, la novelle XII, etc. || Les Novelles de Justinien sont les plus connues, et quoiqu'il ne soit pas le premier qui ait donné le nom de *novelles* à ses constitutions, on entend néanmoins celles de cet empereur quand on parle de *novelles* simplement.

NOVEMBRE. s. m. (du lat. *november*; fait de *novem*, neuf). Le neuvième mois de l'année, lorsque l'année commençait en mars, et le onzième mois selon notre manière actuelle de compter. Au mois de novembre. Être né en novembre. Connaissez-vous le spectacle imposant de *novembre?* (Latouche.) Aux jours les plus glacés de l'engourdi *novembre.* (Régnier.)

Déjà le froid *novembre* a flétri nos campagnes;
Zéphir rase en sifflant la cime des montagnes;
La feuille desséchée, en proie aux aquilons,
Voltige au sein des airs en nombreux tourbillons.
Tout gémit, et mon œil, des scènes de l'automne,
Contemple en soupirant la beauté monotone.
(Ducis des Isles.)

— Iconol. Ausone le personnifie sous la figure d'un prêtre d'Isis habillé de toile de lin, ayant la tête chauve ou rasée, appuyé contre un autel, sur lequel est une tête de chevreuil, animal qu'on sacrifiait à la déesse. Tout le rapport qu'il y a entre ce personnage et le mois, c'est qu'aux calendes de novembre on célébrait les fêtes d'Isis. Chez les modernes, il est vêtu de couleur de feuille morte, et couronné d'une branche d'olivier; d'une main il s'appuie sur le signe du Sagittaire, soit à raison de la disposition des étoiles, soit à cause des pluies et des grêles que le ciel darde, pour ainsi dire, sur la terre, soit plutôt à raison de la chasse, dernier amusement de la saison, comme l'enfant qui bat du chanvre en marque les dernières occupations; d'une autre main, il tient une corne d'abondance, d'où sortent diverses racines, dernier présent que nous fait la terre. Dans un dessin d'Audran, la déesse de la chasse et de la pêche, vêtue à la légère, ornée de son croissant, tenant d'une main un javelot, de l'autre menant un lévrier, paraît en action de marcher. La biche et le chien qui lui étaient consacrés, les ceintures qu'on lui offrait, les oiseaux, les arcs les flèches, les carquois, les filets propres à la chasse et à la pêche, attributs ordinaires de la déesse, servent d'ornement à ce dessin.

— Épith. Triste, brumeux, froid, frileux.

NOVEMCOSTÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *novem*, neuf; *costa*, côte). Hist. nat. Qui est chargé de neuf côtes ou saillies longitudinales.

novemdecim, dix-neuf; *punctum*, point). Entom. Qui est marqué de dix-neuf points, comme les élytres de la coccinelle novemdécimponctuée.

NOVEMDIAL, ALE. adj. (ét. lat., *novem*, neuf; *dies*, jour). Ant. rom. Se dit d'un sacrifice qu'on offrait pendant neuf jours pour apaiser les dieux, ou pour se les rendre favorables. || Se dit aussi des dernières funérailles, parce qu'elles avaient lieu neuf jours après le décès. On gardait le corps durant sept jours, on le brûlait le huitième, et le neuvième on enterrait les cendres. || Se dit aussi du sacrifice et du banquet funèbre qui se faisaient ce jour-là. Sacrifice novemdial. Repas, banquet novemdial. Fêtes novemdiales.

— subst. Le novemdial et les novemdiales.

NOVEMDIGITÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *novem*, neuf; *digitus*, doigt). Bot. Se dit d'une feuille dont le pétiole se termine par des folioles.

NOVEMFOLIÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *novem*, neuf; *folium*, feuille). Bot. Syn. de Novemdigité. || Qui porte neuf folioles.

NOVEMLOBÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *novem*, neuf; *lobus*, lobe). Bot. Qui est partagé en neuf lobes.

NOVEMNERVÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *novem*, neuf; *nervus*, nerf). Bot. Qui a neuf nervures.

NOVEMPOPULANIE. Géogr. anc. Division de la Gaule, entre les Pyrénées, la Garonne et l'Océan. On l'appelait *Novempopulanie*, parce que neuf peuples différents l'habitaient. César la désigne comme formant de son temps toute l'Aquitaine. On l'appela plus tard Troisième Aquitaine.

NOVEMVIR. s. m. (ét. lat., *novem*, neuf; *vir*, homme). Hist. anc. Nom que les écrivains romains donnent quelquefois aux archontes d'Athènes, parce qu'ils étaient au nombre de neuf. || Se dit aussi de certains magistrats romains chargés de veiller à la santé publique.

NOVEMVIRAT. s. m. Ant. gr. Haute magistrature exercée à Athènes par les novemvirs.

NOVÉNAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *novem*, neuf). Didact. Qui procède par le nombre neuf. Série novénaire. Calcul novénaire.

NOVENDIAL, ALE. adj. Ant. rom. V. NOVEMDIAL.

NOVENSILES. adj. et s. m. pl. Myth. rom. Nom générique sous lequel on désignait plusieurs divinités apportées à Rome par les Sabins, ou même toutes les divinités étrangères admises dans la ville. On n'est pas d'accord sur l'exacte signification de ce mot.

NOVGOROD. Géogr. Nom d'un gouvernement de l'empire de Russie. || NOVGOROD-VÉLIKI ou *la Grande.* Cap. du gouvernement de Novgorod; cette ville, autrefois très-considérable, n'a plus aujourd'hui que 10,000 hab. || NOVGOROD-NIJNÉI. Ch.-l. du gouvernement de ce nom; 30,000 hab. Le gouvernement de Novgorod-Nijnéi a 1,400,000 hab. || NOVGOROD-SEVERSKOÏ. Ch.-l. de district du gouvernement de Tchernigov; 8,000 hab.

NOVGORODIEN, ENNE, adj. et s. Géogr. Habitant de Novgorod. || Qui appartient à Novgorod ou à ses habitants.

NOVI. Géogr. Ville des États Sardes, Ch.-l. d'une province de la division de Gênes; 5,000 hab. || L'intendance de Novi a 60,000 hab.

— Hist. *Bataille de Novi.* Bataille gagnée par Suwarow sur les Français, le 16 août 1799.

NOVI-BAZAR. Géogr. Ville de la Turquie d'Europe, dans la Bosnie, ch.-l. d'un sandjakat; 10,000 hab.

NOVICE. s. des 2 g. (du lat. *novitius*). Homme, femme qui a pris nouvellement l'habit de religion dans un couvent, pour y passer un temps d'épreuve avant de faire profession. Un, une novice. Une jeune novice. Le directeur, le père, le maître des novices. La maîtresse des novices. Prendre l'habit de novice. Ferveur de novice.

— Fig. et fam. *Ferveur de novice.* Empressement, ardeur qu'on met à remplir les obligations d'un nouvel état. Avoir, montrer une ferveur de novice. Ferveur de novice ne dure pas longtemps.

— s. m. Hist. Se disait des jeunes gens qui faisaient leur apprentissage avant d'être reçus chevaliers.

— On donnait ce nom dans l'ancienne milice romaine aux jeunes soldats.

— Mar. Jeune garçon de seize ans au moins, qui n'est pas encore matelot. Les novices commencent en général par être mousses.

NOVICE. adj. des 2 g. Qui est nouveau et peu exercé, peu habile en quelque métier, en quelque profession). Orateur novice. Chanteur novice. Être bien novice dans son métier, dans sa profession.

— Fig. Le zèle qu'il conçut alors pour la mère de Dieu pensa le porter trop loin, faute de lumière et d'expérience dans les choses spirituelles, où elle n'était encore que *novice.* (Bouhours.)

— Qui n'a point la connaissance du monde. Jeune personne, jeune homme encore novice.

Pour rencontrer une fille *novice*,
Il faut la prendre au sortir de nourrice.
(Cas. Bas-Bas.)

Qu'une femme coquette est facile et crédule!
Mais qu'un amant *novice* est fade et ridicule!
(Destouches.)

primer qu'elle a conservé son innocence.

— *N'être pas novice.* Avoir une habileté, une finesse, une expérience portées trop loin. N'être pas novice en affaires. Cette femme n'est pas novice.

— Se dit, par extension, des choses prises pour la personne. Une main, une plume novice. Guillaume, enfant de chœur, prête sa main *novice.* (Boil.) Et juges si sa main aux grands exploits *novice.* (Id.)

— *Novice à.* Novice à la guerre, au métier de la guerre. Les vieux soldats de Philippe *novices* aux voluptés. (Vaugelas.) Lui qui n'était pas *novice* au métier d'assiégeant. (La Font.)

— *Novice à*, suivi d'un infinitif.

Mais un auteur *novice* à répandre l'encens,
Souvent à son héros, dans un bizarre ouvrage,
Donne de l'encensoir au travers du visage. (Boil.)

— *Novice dans.* Novice dans un métier. Novice dans le crime.

— *Novice en.* Novice en l'art de plaire. A chaque lustre, nous étions *novices* en la matière

d'obéir, parce que les lois étaient changées. (Boiste.)

NOVICERIE. s. f. S'est dit pour Noviciat.

NOVICIAT. s. m. (pr. *no-vi-ci-a*). État des novices avant qu'ils fassent profession. Les épreuves du noviciat.

— Temps pendant lequel ils sont en cet état. Long, rude noviciat. Etre entré dans un noviciat. Etre encore dans son année de noviciat. Faire, achever son noviciat. Sortir de noviciat.

— Maison ou partie d'une maison religieuse que les novices habitent, et où ils font leurs exercices pendant leur année de probation. Demeurer au noviciat. Etre au noviciat.

— Fig. Apprentissage qu'on fait de quelque art, de quelque profession. Faire son noviciat à la guerre sous un excellent général. Faire un rude noviciat dans sa première campagne.

— Plutarque appelle le sommeil le *noviciat de la mort.* Mme de Sévigné, dont un rhumatisme cruel attaquait pour la première fois la brillante santé, écrit à son cousin Bussy : C'est un étrange *noviciat* pour une créature comme moi, qui avait passé sa vie dans une parfaite santé. (Mme de Sév.) Je lui vois faire avec un tel zèle son *noviciat* de campagne, et même de province, qu'il est comme assuré qu'il fera profession. (Mme de Coulanges.)

NOVILLO. s. m. Relat. Se dit, au Pérou, d'un bœuf d'un an.

NOVISSIMÉ. adv. (du lat. *novissime*). Fam. Tout récemment. Ce fait est arrivé novissimé, tout novissimé. J'en ai *novissimé* produit trois tour à tour. (La Font.)

NOVOGOROD. Géogr. V. NOVGOROD.

NOWAIRI (Chehab-Eddyn-Ahmed). Historien et jurisconsulte arabe, né vers 1331, a laissé une espèce d'encyclopédie historique.

NOXER. v. n. 1re conj. S'est dit pour Frapper du talon en dansant.

NOYADE. s. f. (rad. *noyer*). Action de noyer plusieurs personnes à la fois.

— Hist. Se dit particulièrement des meurtres politiques commis à Nantes en 1794, par le représentant Carrier, au moyen de bateaux à soupape, dans lesquels on conduisait les condamnés jusqu'au milieu de la Loire pour les submerger.

NOYALE. s. f. (de *Noyal*, petite ville de France, où on les a d'abord fabriquées). Toile de chanvre écru, très-forte et très-serrée, dont on fait des voiles. Noyales rondelettes. Noyales à quatre, à six fils.

— adjectiv. Toiles noyales.

NOYALIÈRE. s. f. (rad. *noyau*). Écon. rur. Terre où l'on sème des noyaux pour obtenir des arbres à fruits. ‖ adjectiv. Terre noyalière.

NOYANT. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Baugé (Maine-et-Loire) ; 1,100 hab.

NOYAU. s. m. (du lat. *nucellus*, fait de *nux*, noix). Bot. Substance dure et ligneuse qui est enfermée au milieu de certains fruits, comme la prune, l'abricot, la pêche, etc., et qui contient une amande. Casser un noyau pour en avoir l'amande. Fruits à noyau. Pêche, prune qui quitte le noyau. Planter des noyaux. Pêcher, prunier venu de noyau. Le noyau du jujubier a deux loges.

— *Fruits à noyau. Fruits à noyaux.* Les écrivains semblent avoir employé indistinctement le singulier ou le pluriel. Cette double orthographe peut en effet se justifier. De même qu'on dit, ces fruits ont *un noyau* ou *des noyaux*, ces arbres produisent *du fruit* ou *des fruits*, on peut dire fruits *à noyau* ou *à noyaux*, selon qu'on envisage les objets en général ou qu'on les prend dans un sens particulier, individuel. Si cependant on parle de fruits qui ont réellement plusieurs noyaux, tels que les nèfles, etc., on doit faire usage du pluriel. Les arbres fruitiers qui doivent entrer dans la composition d'un verger sont les fruits à pépins, les fruits à *noyaux*, etc. (Encycl. mod.) Jean-Jacques m'a fait observer au bas des feuilles de tous les fruits à *noyau* des glandes tuberculées qui les caractérisent. (B. de St-P.) Les arbres du verger, chargés de fruits à *noyaux* et à pépins, sont encore une autre richesse. (Volt.)

— *Eau de noyau.* Liqueur dans la préparation de laquelle entrent des noyaux.

— Prov. et fig. *Il faut casser le noyau pour en avoir l'amande.* Il faut prendre de la peine avant de retirer de l'utilité, du profit de quelque chose.

Il a amassé bien des écus.

— Anat. *Noyau central des pédoncules du cervelet.* Partie du cervelet appelée aussi *corps rhomboïdal.*

— Archit. Toute partie plus ou moins brute et massive, qui est enveloppée d'un revêtement. Ce piédestal de marbre a un noyau de maçonnerie. Le noyau de cette colonne de stuc, de plâtre, est de bois.

— *Noyau d'escalier.* Partie d'un escalier à vis qui est au centre, et sur laquelle porte l'extrémité des marches d'un escalier. ‖ *Noyau de fond.* Celui qui, du rez-de-chaussée, monte au dernier étage. ‖ *Noyau suspendu.* Celui qui est coupé au-dessous des paliers et rampes de chaque étage. ‖ *Noyau à corde.* Celui qui est taillé d'une grosse moulure en manière de corde, pour conduire la main comme on faisait anciennement. ‖ *Noyau creux.* Celui qui, étant d'un diamètre suffisant, à un piusard au milieu, et qui tient par encastrement les collets des marches. ‖ Noyau fait en manière de mur circulaire, et percé d'arcades et de croisées pour donner du jour. ‖ *Noyau de bois.* Pièces de bois qui, posées à plomb, reçoivent dans leurs mortaises les mors des marches d'un escalier de bois, et dans lesquelles sont assemblés les limons et appuis des escaliers et rampes de chaque étage. ‖ *Noyaux vides* ou *noyaux à jour.* Noyaux des escaliers à rampes courbes évidés par le milieu. ‖ *Noyau à coude.* Noyau taillé en forme de coude pour soutenir la main.

— Astron. *Noyau d'une comète.* La partie la plus lumineuse de la comète. C'est la partie solide ou au moins la plus condensée d'une comète. ‖ Partie lumineuse au milieu des taches du soleil. Les *noyaux* des taches du soleil croissent et décroissent ; ils occupent presque toujours le milieu des taches, et ces taches étant prêtes à disparaître, ces *noyaux* crèvent par éclats. (Lav.)

— Conchyl. *Noyau d'olive.* Nom marchand de la volute rustique.

— Fond. Masse de terre à potier, de plâtre, de brique, ou de toute autre matière, qui remplit l'intérieur d'un moule, et qui est destinée à soutenir la cire que doit remplacer le métal en fusion. Noyau d'une statue, d'une cloche, d'un canon, d'un mortier, etc.

— Grav. Partie d'une pierre fine qui est entrée dans la charnière ; c'est une sorte de bouterolle concave.

— Minér. Substance qui s'est moulée et durcie dans l'intérieur d'une coquille pétrifiée. ‖ Partie la plus dure qui se trouve au centre de certains cailloux. ‖ Partie centrale d'un cristal, dont la forme diffère souvent beaucoup de celle du cristal lui-même.

— Se dit également d'une montagne. Le *noyau* d'une montagne est donc composé de différents lits de pierre. (Buff.)

— Mus. Partie d'un tuyau d'orgue, où l'on place l'anche.

— Sculpt. Ébauche grossière d'une figure de plâtre, de stuc, etc.

— Fig. Origine, fonds, commencement d'une société politique ou civile, d'une compagnie littéraire ou scientifique, d'un corps militaire ou d'un rassemblement d'hommes. Dix magistrats désignés par le sort ont formé le noyau de cette compagnie. Quelques hommes s'étant réunis, ce noyau grossit insensiblement, et devint un rassemblement considérable.

— NOYAUX. s. m. pl. Se dit d'un jeu pour lequel on se sert de huit noyaux noirs d'un côté et blancs de l'autre, que l'on jette en l'air.

— Pierres mal calcinées.

— Au propre comme au figuré, ce mot n'est que du style familier.

NOYÉ, ÉE. part. pass. du v. Noyer. S'empl. adjectiv. Homme noyé. Femme noyée. Chien noyé. Un grand nombre de soldats moscovites étaient *noyes ;* beaucoup avaient passé la rivière. (Volt.) Quant au butin, par esprit de religion, ils n'en voulurent tirer aucun profit ; les chevaux mêmes furent *noyés*. (Anquet.)

— Inondé. Savanes noyées. Et ces plages, alternativement sèches et *noyées*, où la terre et l'eau semblent se disputer des possessions illimitées. (Buff.)

— *Des yeux noyés de larmes.* Des yeux pleins de larmes. Ses yeux *noyés* de larmes ne pouvaient discerner des caractères cependant bien connus. (V. Bargemont.)

> Et mes yeux, noyés de larmes,
> Etaient lassés de s'ouvrir. (J.-B. Rouss.)

> En ce moment, de leurs larmes noyés,
> Père, mère, enfant, tous sont tombés à ses pieds.
> (Fallesc.)

— Fig. *Un homme noyé de dettes.* Un homme qui doit plus qu'il n'a de bien. Le lendemain des noces, il se trouve un gueux, tout *noyé* de dettes. (Ghérardi.)

— Fam. *Un homme noyé.* Un homme dont les affaires sont en mauvais état, qui n'a plus de ressources, ou qui a perdu toute espérance de s'avancer. ‖ On le dit aussi de celui qui est perdu dans l'esprit du prince.

— *Tous ces traits ingénieux, toutes ces idées neuves et profondes sont noyées dans une mer, dans un déluge de phrases.* Sont exprimées avec diffusion.

— *Papier noyé.* Papier qu'on a trop trempé.

— Mar. Se dit de la batterie d'un navire, quand elle se trouve trop près de la ligne d'eau, par l'effet d'une mauvaise construction ou [illegible] qui, voulant prendre hauteur, ne découvre point assez d'horizon.

— Fam. Se dit aussi d'un objet qui disparaît à l'horizon.

— Peint. *Teinte noyée.* Se dit, dans la peinture en émail, d'une teinte affaiblie ou devenue livide, par la perte du fluide qui a entraîné la couleur.

— *Noyé dans.* Que les peuples entiers dans le sang soient *noyés*. (Rac.) *Noyés* dans un déluge de lois, nous ignorons souvent nos devoirs. (Jacotot.) La lune et tous les objets étaient *noyés* dans un brouillard rouge. (Chateaub.) Constantinople et surtout la côte d'Asie étaient *noyés* dans le brouillard. (Id.) Phalante, *noyé* dans son sang et dans celui des soldats qui combattent pour lui, entend les cris de Télémaque qui s'avance pour le secourir. (Fén.

> Et sclems dans les coupes noyés
> Les soucis de tous ces orages,

> Que pour nos rebelles courages
> Les dieux nous avaient envoyés. (Malherbe.)

— S'empl. quelquefois substantiv. en parlant des personnes. Rappeler les noyés à la vie. Retirer de l'eau un noyé. Secours pour les noyés et asphyxiés. Quoique les Hollandais eussent trouvé dès 1740 le moyen de secourir les noyés, ce ne fut qu'en 1772 qu'on s'en occupa activement en France. ‖ Un échevin de Paris, M. Pia, eut la première idée de former des établissements pour les secourir ; il fit établir des boîtes fumigatoires. Une partie de ces instruments fut ensuit perfectionnée par Scanegatti, et quelques années après, en 1776, les boîtes de secours, telles qu'elles existent aujourd'hui, furent composées d'après les avis de Pia et de Postal.

— Marle voudrait qu'au lieu de dire *secours aux noyés*, on dit *secours aux noyants*. En effet, dit-il, un noyé est un homme mort dans l'eau, et certes les secours ne sont pas pour les cadavres. On aurait dû dire *secours aux noyants*, comme on dit *secours aux mourants. Secours aux noyés* est aussi absurde que *secours aux morts*. Cependant c'est la seule expression autorisée.

— Prov. *Un noyé s'accroche à un brin de paille.* Celui qui est dans une situation désespérée cherche à s'en retirer, en profitant du plus petit moyen qui lui est offert.

— Boileau a fait rimer *effrayé* avec *noyé* dans sa neuvième satire. Corneille a fait rimer *noyé* avec *envoyé*.

NOYÉ-D'EAU. s. m. Techn. Nébulosité dans le papier. Cette rame est pleine de noyés-d'eau.

NOYER. s. m. (rad. *noix*). Bot. Genre de la famille des balanifères, ayant pour type un arbre originaire d'Asie, et très-répandu en Europe, où il est cultivé pour son fruit et son bois. L'odeur pénétrante qui s'exhale de ses feuilles est malsaine lorsqu'on la respire longtemps, et nuisible, dit-on, aux végétaux voisins. La force de ses racines, l'étendue de l'ombrage qu'il porte, les dégâts causés par la récolte du fruit, sont encore des causes importantes pour qu'il ne puisse rien croître sous les noyers. Aussi ne doit-on le cultiver que sur le bord des chemins, des pâtis, des murailles de clôture, en avenue, etc. Ses fruits sont d'une grande ressource, non-seulement en cerneaux, ou en noix fraîches et sèches, pour le service de la table, mais à cause de l'huile qu'on en retire par la pression. Quoique cette huile soit de médiocre qualité, elle est très-employée pour la cuisine dans les ménages ; on la brûle aussi pour l'éclairage, et comme elle est siccative, elle sert à la peinture, surtout lorsqu'on l'a lithargirisée. Le bois de noyer est indispensable pour les carrossiers ; les ébénistes, les tourneurs, les menuisiers, les sculpteurs, etc., en font aussi un grand usage. On fait avec les noix encore vertes et tendres une liqueur appelée *brou de noix*, qui passe pour stomachique. Le brou de noix sert encore aux menuisiers pour peindre les bois blancs. Le genre noyer contient une vingtaine d'espèces. Grand, vieux noyer. Planter des noyers. Allée de noyers. Battre un noyer pour en faire tomber les noix. Bois, racine de noyer. Commode de bois de noyer. Le noyer de jauge. Le noyer mésange. Le noyer tardif. Le noyer à fruit anguleux. Le noyer bifère. Le noyer hétérophylle. Le noyer à grappe. Le noyer cendré. L'antiquité avait consacré le *noyer* au maître des dieux à cause de l'excellence de ses fruits. (Guér.)

— Bois de noyer. Table, lit, meubles de noyer, ou noyer.

— *Noyer de Ceylan* ou *de l'Inde.* La carmentine en arbre. ‖ *Noyer de la Jamaïque.* Le sablier porte vulgairement ce nom, quoique son fruit soit loin de ressembler à celui du noyer proprement dit. ‖ *Noyer du Japon.* L'arbre aux quarante écus, dont on mange l'excellente amande en Chine ou au Japon proprement dit. ‖ *Noyer vénéneux.* Le mancenillier.

— Prov. *Un noyer ou une vigne, c'est assez pour tout gâter.*

NOYER. v. a. 1re conj. (Autrefois on préférait *nayé*, aujourd'hui on prononce *noa-ié*, il n'y a plus que le peuple qui prononce *na-yé*. L'étymologie de ce mot est incertaine ; les uns le font venir du lat. *necare*, tuer ; d'autres du français *nager*, parce que celui qui a mal nagé meurt suffoqué par les eaux). Ce verbe change l'y en i dans toutes les personnes dont la terminaison commence par un e muet. *Je noie, tu noies, il noie, nous noyons, vous noyez, ils noient. Je noyais, nous noyions, vous noyiez, ils noyaient.* [illegible] *noyons, noyez. Que je noie, que tu noies, qu'il noie, que nous noyions, que vous noyiez, qu'ils noient. Que je noyasse. Noyant. Noyé.* Faire périr, causer une suffocation dans l'eau ou dans quelque autre liquide. Noyer un homme, un chien. Ah ! maudit animal, qui n'es bon qu'à *noyer*. (La Font.)

— Sous Louis XI, on noyait les criminels d'Etat, par autorité de justice, par sentence du prévôt des marchands, et enfin par la volonté du roi. La Seine était le cimetière ordinaire où ce prince faisait ensevelir, par son compère Tristan, ceux qui le méritaient ou ne le méritaient pas.

— Delille l'a dit des vaisseaux. Dispersez sur les mers ou noyez leurs vaisseaux.

> Quoi ! pour noyer les Grecs et leurs mille vaisseaux,
> Mer, tu n'ouvriras pas des abîmes nouveaux !

— Fig. *Noyons*-la dans son sang justement répandu. (Boil.) Charlemagne et Henri l'Oiseleur ne réussirent à convertir les Germains qu'en *noyant* l'idolâtrie dans des torrents de sang. (Frédéric.) Beaucoup d'auteurs trop féconds ont *noyé* leur gloire dans la bouteille à l'encre. (Boiste.)

— Prov. et fig. *Qui veut noyer son chien, dit qu'il a la gale*, ou *l'accuse de la rage.* On ne manque point de prétexte quand on veut quereller ou perdre quelqu'un. ‖ Prov. *On ne peut noyer celui qui doit être pendu.*

— Fig. *Noyer sa pensée dans un déluge de mots, de paroles.* L'exprimer avec diffusion, l'affaiblir en prodiguant inutilement les mots. Un flux continuel de paroles *noyait* son raisonnement. (Saint-Simon.)

— Fig.

> Dans ce nombre effrayant d'auteurs dont les écrits
> Menacent chaque jour de noyer tout Paris. (***)

On dit bien que Paris est *inondé* d'écrits, de mauvais écrits, de vers ridicules et de prose impertinente ; mais on ne saurait dire qu'il en soit *noyé* ni menacé d'en être *noyé*.

— Fig. et fam. *Noyer son chagrin dans le vin.* Perdre le souvenir de son chagrin en buvant. Je ne pense pas qu'il y ait du mal de *noyer* quelquefois vos ennuis dans le vin du Rhin. (Balzac.)

> Aux noces d'un tyran tout le peuple en liesse
> *Noyait* son souci dans les pots. (La Font.)

— *Noyer sa raison dans le vin.* Perdre la raison à force de boire.

— Inonder. Les pluies ont noyé la campagne. Le déluge noya toute la terre. Les écluses qu'on lâcha noyèrent deux lieues de pays.

— *Noyer les poudres.* Introduire de l'eau dans une poudrière ou dans la soute aux poudres d'un bâtiment pour prévenir une explosion.

— *Noyer son vin dans l'eau.* Mettre trop d'eau dans son vin.

— *Noyer une boule.* La pousser ou la chasser de manière qu'elle passe une certaine ligne qui est au-delà du but.

— Hydraul. *Noyer un jet.* Faire passer l'eau au-dessus de l'ajoutoir, ce qui le fait paraître plus fort et blanc comme la neige.

— Peint. *Noyer des couleurs.* Mêler les extrémités avec celles des couleurs voisines, de manière qu'elles se fondent insensiblement les unes dans les autres. ‖ On le dit plus ordinairement des contours avec leur fond.

— Fig. *Noyer quelqu'un.* Le perdre, le ruiner.

> . . . . . . Pour achever l'affaire,
> Achevons de brouiller et de noyer Valère. (Gresset.)

— Absol.

> Le meilleur mari du monde
> N'est jamais bon qu'à noyer. (Mol.)

— On dit d'un méchant homme, qu'*il n'est bon qu'à noyer*.

— SE NOYER. v. pron. Mourir, suffoquer dans l'eau ou dans quelque autre liquide. Se noyer dans la rivière. Se noyer dans une cave de vin. Les mouches se noient dans le lait, dans l'huile. Je jetai son voile dans le Gange pour faire croire à ses parents qu'elle s'était *noyée*. (B. de St-P.)

> Je ne suis pas de ceux qui disent : Ce n'est rien,
> C'est une femme qui se noie,
> Je dis que c'est beaucoup, et ce sexe vaut bien
> Que nous le regrettions, puisqu'il fait notre joie.
> (La Fontaine.)

— Fig. La fierté républicaine aime mieux se *noyer* dans son propre sang qu'étouffer dans la fange de l'infamie. (Boiste.)

— Par extens. Etre dans une grande quantité d'eau ou d'un autre liquide. Des pois verts qui se *noyaient* dans l'eau. (Boil.)

— Fig. *Se noyer dans la débauche, dans les plaisirs, dans le vin.* Faire excès de débauche, de plaisirs, de vin.

— S'emploie quelquefois en bonne part.

> Et dans la douce ivresse où son âme se noie,
> Il exhale en ces mots les transports de sa joie.
> (Delille.)

— *Se noyer dans les larmes.* Pleurer excessivement. Tandis que dans les pleurs moi seule je me *noie*. (Rac.)

> Parmi les déplaisirs où mon âme se noie,
> Il s'élève en la mienne une secrète joie. (Rac.)

— *Se noyer dans le sang.* Commettre de terribles cruautés. Longtemps dans notre sang Sylla s'était *noyé*. (Volt.)

— Prov. et par exagér. *Il se noierait dans son crachat, dans un crachat.* Se dit d'un homme malheureux et malhabile. ‖ On dit aussi qu'*il se noierait dans un verre d'eau.*

— Prov. *Il se prend à tout comme un homme qui se noie.* Se dit d'un homme qui se sert de toutes sortes de moyens pour sortir d'une mauvaise affaire. ‖ *Malheureux comme un chien qui se noie.* Très-malheureux. ‖ Prov. et fig. *C'est un homme qui se noie.* Se dit d'un homme qui se ruine, se perd.

— S'égarer.

> La raison pour marcher n'a souvent qu'une voie ;
> Pour peu qu'on s'en écarte, aussitôt on se noie. (Rac.)

— Pousser sa boule plus loin que la ligne qui est marquée au delà du but.

NOYERS. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Sisteron (Basses-Alpes) ; 1,100 h. ‖ Ch.-l. de cant., arr. de Tonnerre (Yonne) ; 1,900 hab.

NOYON. s. m. (pr. *noi-ion*, et non *no-ion*, prononciation vicieuse et populaire). Ligne qui borne le jeu, et au delà de laquelle la boule est noyée.

— Horlog. Petit creux cylindrique.

NOYON. (pr. *noi-ion*). Géogr. Ch.-l. de cant. et évêché, arr. de Compiègne (Oise) ; 6,000 hab. Patrie de Calvin.

— Géogr. *Conférence de Noyon.* Réunion des plénipotentiaires de François Ier et de Charles-Quint, en 1516. On y stipula la restitution de la Navarre et le mariage du roi d'Espagne avec la fille de François Ier : ni l'une ni l'autre de ces promesses ne furent remplies.

NOYONNAIS, AISE. adj. et s. Géogr. Habitant de Noyon. ‖ Qui appartient à Noyon ou à ses habitants.

NOYONNAIS. Géogr. Petit pays dont Noyon était la capitale, et qui appartint successivement à la Picardie et au gouvernement de l'Ile-de-France. Aujourd'hui compris dans le N.-E. du département de l'Oise.

NOYURE. s. f. Techn. Trou en entonnoir dans lequel on place la tête d'une vis. ‖ Creux dans une platine, pour loger une roue. ‖ Creux au-devant d'un pignon, pour le détacher d'une roue au centre de laquelle il est rivé.

NOZARI. s. m. Linguist. Dialecte indien, plus ancien que le sanscrit.

NOZAY. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Châteaubriant (Loire-Inférieure) ; 3,000 hab.

NOZEROY. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Poligny (Jura) ; 800 hab.

NOZOUL. s. m. Relat. Impôt de guerre qu'on perçoit en Turquie.

N. S. Abréviation de *Notre-Seigneur.* ‖ N. S. J. C. Abréviation de *Notre-Seigneur Jésus-Christ.*

NSINDI ou **NSAMBI.** Relat. Un des gangas, ou prêtres du Congo, dont l'attribution spéciale est de guérir les nègres d'une espèce de lèpre fort commune parmi eux.

NU. s. m. Gramm. Nom de la treizième lettre de l'alphabet grec, qui répond à notre *n*. ‖ Comme signe numéral, avec l'accent supérieur à droite, il vaut 50, et avec l'accent inférieur à gauche, 50,000. ‖ Dans un autre système de notation, le nu vaut 13. Il indique le 13me livre de l'Iliade et de l'Odyssée.

NU, UE. adj. (du lat. *nudus*). Qui n'est point vêtu, qui n'est couvert d'aucun vêtement. Ne se dit proprement que de l'espèce humaine. Un homme nu. Une femme nue. Tout nu. Toute nue. Etre nu. Etre dépouillé et mis tout nu. Les sauvages sont tout nus. Avoir la tête nue. Parler tête nue. Aller pieds nus. Les bras nus. Les jambes nues. Saint Louis suivait pieds *nus* l'étendard de la sainte croix. (Fléch.) Héliogabale se fit tirer dans un coche par quatre femmes *nues*, à travers les rues de Rome. (Montaigne.) Les jeunes filles des sauvages sont chastes, quoique *nues*, parce que leur cœur est pur. (B. de St-P.) Aussitôt on les dépouille *nus* comme des singes. (Volt.) Je vis une figure toute *nue* comme la mienne, et si noire que je m'imaginai que c'était le diable. (Le Sage.) Quelquefois il se tient sur la place publique, la poitrine, les jambes et les bras *nus*, à demi brûlé du soleil. (B. de St-P.) Voulez-vous prendre le plus grand homme en pitié ; voyez-le lorsqu'il est nu. (Boiste.) Pour connaître et bien juger la vraie grandeur de l'homme, il faudrait le voir tout *nu*. (Mol.) L'amour est *nu*, mais il n'est pas crotté. (La Font.)

> La mère même des Amours
> N'aime pas à se montrer nue.
> (Fr. de Neufchateau.)

— Fig. Pauvre, dénué de biens. Job disait qu'il était sorti nu du ventre de sa mère, et qu'il y retournerait tout nu. J'étais nu, dira un jour Jésus-Christ à ses élus, et vous m'avez habillé, c'est-à-dire vous avez exercé envers moi vos charités.

— Fig. Qui manque de quelque chose. Le mérite va souvent tout nu. On considère peu dans le monde la vertu toute *nue*. (St-Evrem.)

— Fig. Je me trouve toute *nue*, toute seule de ne plus vous avoir. (Mme de Sév.)

— *Nu* est invariable lorsqu'il précède le substantif ; dans ce cas, il doit être joint au substantif par un trait d'union. Etre nu-tête, nu-jambes. Parler nu-tête. Aller nu-pieds, nu-jambes, nu-tête. Il marchait *nu-pieds*, et s'appuyait sur un bâton d'ébène. (B. de St-P.) Les courtisans vont *nu-tête* ; les esclaves vont *nu-pieds* ; le citoyen va entièrement vêtu. (Boiste.)

— Fig. et fam. *Un va-nu-pieds*. Un gueux, un misérable. ‖ Pl., des *va-nu-pieds*.

[...] ou est déterminé par l'article *la*, cet adjectif, quoique placé avant le nom, subit l'accord. Le donateur s'est conservé la nue-propriété de ses biens.

— La règle précédemment posée, relative à nu devant un substantif, n'est applicable que lorsque cet adjectif est joint à un nom désignant une partie du corps humain ordinairement couverte : pieds, jambes, bras, cou, tête. ‖ On dirait plutôt *les mains nues* que *nu-mains*. ‖ On ne dit point *nu-pied*, *nu-jambe*, au singulier, mais on dit bien *un pied nu*. Est-il vrai que les expressions *nu-tête*, *nu-pieds* et autres semblables, aient été, ainsi que le dit Lemare, des négligences qui sont devenues ensuite usuelles ? L'adjectif nu ne serait-il pas, au contraire, pris adverbialement, et ne pourrait-on pas d'après cela, analyser ces expressions ainsi qu'il suit : Les courtisans vont nu-tête, les esclaves vont nu-pieds, c'est-à-dire, Les courtisans vont (ayant la) tête (à) nu, les esclaves vont (ayant les) pieds (à) nu. Ces analyses nous paraissent suffisamment justifiées par les phrases suivantes : *Mon-*

II.

ter un cheval à nu. Faire voir son cœur à nu.

— Prov. *Il est fait à cela comme un chien à se promener nu-tête.* Il y est tout à fait accoutumé.

— Hist. relig. *Nu-pieds*. V. NUPÉDALE.

— *Être nu en chemise.* N'avoir sur soi que sa chemise.

— Par exagér. *Être tout nu.* Avoir de méchants habits tout déchirés. ‖ N'être pas vêtu comme l'exigerait la saison ou la bienséance.

— Fig. *Il est arrivé tout nu, je l'ai pris tout nu.* Se dit en parlant d'un homme qui était dans le dénûment, et à qui l'on a prodigué les bienfaits.

— Prov. *S'enfuir un pied chaussé, l'autre nu.* S'enfuir en toute hâte, sans avoir le temps de s'habiller. ‖ *Nu comme un ver.* Entièrement nu. Cette expression proverbiale se trouve déjà dans le *roman de la Rose.* ‖ On dit dans le même sens, *Nu comme la main, nu comme il est sorti du ventre de la mère.*

— *Observer quelque chose à l'œil nu.* L'examiner, l'observer sans lunette, sans microscope.

— *Feu nu.* Celui dont l'action est dirigée immédiatement vers le corps sur lequel on travaille.

— Se dit aussi d'un cheval, lorsqu'on le vend ou qu'on l'achète sans selle ni bride. Vendre un cheval tout nu.

— Qui n'est pas armé d'armes défensives. Nos braves vont maintenant tout nus à l'assaut, sans porter ni casque ni cuirasse.

— Par extens. S'applique à certaines choses qui n'ont pas l'enveloppe, la couverture, l'ornement qu'elles ont d'ordinaire.

— *Épée nue.* Épée hors de son fourreau. Attila croit voir dans le ciel saint Pierre, qui, l'épée *nue*, lui défend d'avancer. (Mme de Staël.)

— *Muraille nue.* Muraille sans boiserie ni tenture. Il ne peut souffrir sa pauvreté, ces murailles *nues*. (Boss.)

— *Maison nue.* Maison dégarnie de meubles.

— *Les arbres sont nus en hiver.* Ils sont dépourvus de leur feuillage.

— Bot. Se dit d'une partie quelconque, lorsqu'elle est privée des appendices qui l'accompagnent souvent ou ordinairement.

— Entom. Se dit des ailes des insectes, quand on ne voit à leur surface ni poils, ni poussière farineuse, comme l'hémirobe.

— Ichthyol. L'holocentre gymnose est ainsi nommé, parce qu'on ne voit pas d'écailles sur son corps.

— Minér. *Métal nu.* Celui qui se rencontre dans le sein de la terre dégagé de toute substance étrangère.

— Peint. et sculpt. Se dit de toutes les parties des figures, ou des figures entières qui ne sont pas couvertes de draperies. ‖ On dit d'un tableau qu'il est nu, lorsque sa composition est pauvre, qu'il manque de détails, ou qu'il n'est pas assez meublé de figures.

— Qui manque des ornements convenables. Cette robe est bien nue. La bordure de ce tableau est bien nue. Reliure trop nue. La face de cet édifice est trop nue.

— *Pays nu.* Pays qui est sans arbres, sans verdure.

> Que le vent seul, hélas ! soulève sa poussière,
> Et que le Tibre nu voit tomber pierre à pierre
> Sa ville morte dans ses eaux. (Lamartine.)

— Fig. La vérité toute nue risque de déplaire. Cette composition est trop nue, il faudrait l'enrichir de quelques détails. Ce style est trop nu. Une morale *nue* apporte de l'ennui. (La Font.) L'un n'est point trop fardé, mais sa muse est trop *nue*. (Boil.)

— Qui est sans fard, sans déguisement. C'est la vérité toute nue. Montrer son âme toute nue.

— Jurispr. *Nue-propriété.* Propriété d'un fond dont un autre a l'usufruit.

— On trouve *nu* avec un régime. La terre, *nue* d'habitants, n'est plus qu'un lieu désolé. (Volney.) ‖ Cette construction est rare aujourd'hui ; autrefois, au contraire, elle était très-fréquente. Le prince est *nu* d'honneur, lequel oublie un service signalé. (Pasq.)

> Ne laissant rien chez lui que le même penser,
> D'un homme qui, tout nu de glaive et de courage,
> Voit de ses ennemis la menace et la rage.
> (Malherbe.)

> Mes ouvrages sont trop [illegible]

NU. s. m. Peint. et sculpt. Se dit des figures ou des parties de figure qui ne sont pas drapées. Le nu de cette figure n'est pas correct. Traiter bien le nu. De beaux nus. Indiquer, prononcer, dessiner le nu. Rendre avec mollesse le nu. Le nu doit être motivé en peinture. (Kératry.) L'étude du nu est indispensable, même lorsqu'on veut présenter ses figures drapées ; car les formes et les plis des vêtements sont déterminés par les formes naturelles du corps. (Encycl.)

— Se dit en parlant des parties des figures que les draperies recouvrent, mais sans empêcher de voir les formes. La draperie suit bien le nu. Cette draperie accuse bien le nu, fait bien le nu, laisse apercevoir le nu. ‖ *Nu* ne se dit pas du visage et des mains, que l'usage veut qui soient découverts ; mais on le dit de toutes les autres parties du corps. ‖ *D'après le nu.* D'après des modèles.

— Archit. Absence d'ornement. Il y a trop de nu dans cette décoration.

— *Le nu du mur.* La partie du mur qui est plane, où il n'y a point de ressaut, d'ornements qui excèdent. Mesurer l'épaisseur au nu du mur. Avoir une grande saillie sur le nu du mur.

— NUS. s. m. pl. S'emploie, en style de dévotion, pour désigner les pauvres. *Vêtir les nus.* Donner des habits aux pauvres. C'est une des œuvres de miséricorde que de vêtir les nus.

NU. adv. Ce n'est que par ellipse que ce mot s'emploie comme adverbe. *Monter un cheval à nu*, c'est pour Monter sur un cheval à dos nu, à poil nu, etc.

— *A nu.* loc. adv. A découvert. Toucher un bras à nu. Toucher le corps à nu.

— *Monter un cheval à nu* ou *à dos nu*. Monter dessus sans selle.

— Fig. Sans déguisement, sans voile. L'égoïsme serait trop hideux s'il se montrait à *nu* ; il se revêt du manteau des apparences. (Boiste.) Je pourrais en donner la preuve, en exposant à *nu* l'origine de ce que l'on appelle principes dans toutes les sciences abstraites ou réelles. (Buff.)

— Fig. *Découvrir, faire voir son cœur à nu.* Ne rien cacher de ce qu'on a dans le cœur.

— *A nu.* Lamartine l'a écrit avec un *d*. *A nud.*

> Quand deux fois en dix ans les Gaulois dans la poudre
> Ont par leurs cheveux blancs traîné ces dieux sans [foudre,
> Et mis le temple à *nud* et l'autel à l'encan. (Jocelyn.)

NUAGE. s. m. (du lat. *nubes*). Vapeur aqueuse vésiculeuse suspendue dans l'atmosphère, dont elle trouble la transparence, qui s'y soutient parce qu'elle est en équilibre avec le poids de la colonne d'air située au-dessous, et qui est tantôt rassemblée en masses circonscrites, tantôt étendue sans distinction de limites. Les nuages sont le météore le plus commun, dans nos climats surtout, celui dont l'absence ou la présence constitue en quelque sorte la physionomie de l'atmosphère. Nuage épais, obscur, ténébreux, lugubre, pluvieux, orageux, brûlant, flottant, mouvant, errant, fugitif, léger, passager, vaste, immense, humide, sonore, inconstant, vagabond, argenté, élargi, entassé, déchiré, brillant, étincelant, entr'ouvert, dissipé. Un *nuage* d'or. (Béranger.) Un *nuage* éclatant d'or, de pourpre et d'azur. (Delille.) Ciel couvert de nuages. Le vent chasse les nuages. Le soleil dissipe les nuages. Nuage qui crève. La lune sort d'un nuage. Toutes ces tempêtes sont donc produites par des vents qui sortent d'un *nuage*. (Buff.) D'un souffle l'aquilon écarte les *nuages*. (Rac.) Il n'est point de beaux jours sans *nuages*. (Boiste.) Des *nuages* errants les flottantes vapeurs. (Del.) Sous un ciel toujours couvert d'épais *nuages*, où la clarté du jour pénètre avec peine, s'élèvent de vastes et antiques forêts. (Lacép.) Les vapeurs répandues dans l'espace se condensent, transformées tout à coup en *nuages* menaçants. (Bergasse.) Au haut des airs les *nuages* s'entrechoquent. (Id.)

— Fig. Je vois se former de loin un *nuage* de coups de bâton qui crèvera sur mes épaules. (Mol.)

— Fig. *Se perdre dans les nuages.* Rendre avec emphase des idées vagues, obscures, inintelligibles.

— Fig. Tristesse peinte sur le front. Aucun nuage ne trouble la sérénité de son âme. Un nuage de tristesse s'est répandu sur son front. Ne boudez plus, chassez ce nuage. Lumières de la France, aujourd'hui obscurcies et couvertes de votre douleur comme d'un *nuage*. (Boss.)

> Madame, ou je me trompe, ou, durant vos adieux,
> Quelques pleurs répandus ont obscurci vos yeux,
> Puis-je savoir quel trouble a formé ce *nuage* ? (Rac.)

> Ce front que la tristesse entourait d'un *nuage*
> S'éclaircit par degrés dans des pensers plus doux.
> (Saint-Victor.)

‖ Cette expression est empruntée du latin. On lit dans Horace : *Deme supercilio nubem.* Dissipez le nuage qui couvre votre front. Les Grecs et les Latins ont appelé *nuage* ces rides qui paraissent sur le front au-dessus des sourcils, quand quelque chose nous déplaît ou nous afflige. Car, comme les nuages obscurcissent le ciel, de même ces rides obscurcissent le front et le rendent triste.

— Fig. Tout ce qui offusque la vue, et qui empêche de voir distinctement les objets. Avoir un nuage devant les yeux. Avoir les yeux couverts d'un nuage. Un nuage de poussière, de fumée, d'encens. Être enveloppé d'un *nuage* de poussière. Un *nuage* sans fin s'élève entre [...]

elle son Sauveur, un *nuage* importun le lui dérobe. (Id.) Déjà de traits en l'air s'élevait un *nuage*. (Rac.) Nous partons : un *nuage* de poussière vole et couvre le ciel. (Fén.) Des *nuages* d'encens dans les airs sont perdus. (Dennebaron.) D'un *nuage* confus ses yeux étaient troublés. (Id.) D'une ruche s'élève un *nuage* d'abeilles. (Dulard.)

> Plus pressés que la neige au retour des hivers,
> Des nuages de traits ont obscurci les airs (Del.)

> De corbeaux croassants un ténébreux nuage
> Pressent leur vol tardif vers le prochain bocage.
> (Malfilatre.)

— Fig. et mor. Se dit des difficultés qui répandent le doute, l'incertitude dans notre esprit, et qui obscurcissent pour nous la vérité. Les nuages qui offusquent l'entendement. La vérité dissipe les nuages de l'erreur. La vérité a percé le nuage qui la couvrait. En ce monde, nous ne voyons la plupart des choses qu'au travers d'un nuage. Les passions et les préjugés élèvent sans cesse des nuages dans notre esprit. Que vois-je, la foi véritable ne cherche plus qu'à se développer de ses ténèbres, et en dissipant le *nuage* se changer en claire vision. (Boss.) Quelle fut la pénétration de M. Letellier, quand il fallut percer les *nuages* de la dissimulation et de l'artifice ? (Fléch.) Des lumières successives dissipèrent une partie des *nuages* dont M. de Montausier était environné. (Id.) La vérité perce le *nuage*. (Id.) Des écrivains distingués ont cherché à dissiper les *nuages* dont son histoire est couverte. (Pastoret.)

> Il est certains esprits dont les sombres pensées
> Sont d'un *nuage* épais toujours embarrassées. (Boil.)

— Se dit aussi des soupçons qui s'élèvent sur la conduite de quelqu'un, des incertitudes répandues sur sa réputation, sur son amitié, etc., d'un commencement ou d'un reste de brouillerie. Dissiper par des explications les nuages qui s'étaient élevés, qui s'étaient répandus sur sa conduite. Leur querelle n'était qu'un nuage. Tous les jours de leur union ont été des jours sans nuage. Il s'est élevé entre eux des nuages qui ont été promptement dissipés. Il ne reste plus entre ces deux personnes que de légers nuages. Les *nuages* qui avaient paru au commencement furent bientôt dissipés. (Boss.)

> Faut-il qu'à vos yeux seuls un *nuage* odieux
> Dérobe sa vertu qui brille à tous les yeux ? (Rac.)

> Que le mensonge un instant vous outrage,
> Tout est de feu soudain pour l'appuyer :
> La vérité perce enfin le *nuage*,
> Tout est de glace à vous justifier. (Volt.)

— Orage qui s'élève. Il dissipait d'un regard les *nuages* qui s'élevaient dans les régions inférieures de son royaume. (Fléch.) La gloire des hommes, montée à son plus grand éclat, s'attire, pour ainsi dire, à elle-même des *nuages*. (Mass.) Les *nuages* du malheur ont obscurci ma propre vie, et je n'ai pu être heureux, même en songe. (B. de St-P.) Quelle main salutaire a chassé le *nuage* ? (Rac.) N'attendez pas que le *nuage* crève. (Id.)

— Blas. Se dit des pièces qui sont représentées avec plusieurs ondes, sinuosités ou lignes courbes, soit fasces, soit bandes, etc.

— Chir. On a aussi appelé *nuage* le nubicule ou néphélion.

— Conchyl. Un des noms du cône tulipe.

— Mar. *Nuage qui a le pied à l'eau.* Nuage qui s'élève de l'horizon, sans que le pied en sorte.

— Pathol. Substance légère et blanchâtre qui nage quelquefois un peu au-dessous de la surface de l'urine qu'on a laissée reposer dans un vase. ‖ *Nuage inférieur* ou *énéorème*. Se dit des flocons en suspension vers le milieu ou le tiers inférieur du liquide.

— NUAGES. s. m. pl. Astron. Nébulosités ou blancheurs du ciel, situées près du pôle austral. On les appelle *le petit nuage*, *le grand nuage*, ou *les nuées de Magellan*. Quelques auteurs établissent une différence entre le grand et le petit nuage et les nuées de Magellan. Suivant eux, le grand et le petit nuage sont deux constellations australes, tandis que les nuées de Magellan sont formées par une blancheur qui ressemble parfaitement à la voie lactée, et qui est produite par la même cause.

— Pathol. *Nuages voltigeants.* Hallucination de la vue, dans laquelle des corps légers semblent voltiger devant les yeux. Ces fantômes légers ne méritent pas même le nom d'incommodité.

— Syn. comp. NUAGE. BROUILLARD. La place seule qu'occupent les *nuages* les différencie des *brouillards* ; car ce qui est un *nuage* pour le spectateur placé dans une plaine devient un *brouillard* pour celui qui est placé sur le sommet d'une montagne.

NUAGÉ, ÉE. adj. Hist. nat. Qui offre des dessins représentant des nuages.

— Blas. Se dit des pièces qui sont représentées avec des ondes ou sinuosités. Bande, fasce nuagée.

NUAGER, ÈRE. adj. Se disait pour Qui est d'une nature analogue à celle des nuages.

> Iris voulut à ce dieu consentir
> Et rassembla d'une aile *nuagère*
> Chez l'Océan force pluie légère. (Jamyn.)

— Qui habite les nuages.

> Ainsi qu'Iris la *nuagère*
> Bigarre sa robe légère
> Aux rais du soleil opposé. (Jamyn.)

NUAGEUX, EUSE. adj. (rad. *nuage*). Où [...]

— Qui est au milieu des nuages.

> De Leucate bientôt les sommets *nuageux*,
> Et du port d'Apollon les écueils orageux,
> Chers malgré leurs dangers, de loin nous apparaissent
> (Delille.)

— Conchyl. Se dit d'un corps qui est marqué de taches irrégulières, peu foncées en couleur, sur un fond blanc, comme le cône nébuleux, l'olive nébuleuse.

— Joaill. *Pierre nuageuse.* Pierre précieuse dont la transparence est terne en quelques endroits.

— Ce terme ne paraît pas fort ancien, puisqu'on ne le voit pas dans le Dict. de Trévoux, édition de 1743.

NUAISON. s. f. (rad. *nuage*). Mar. Tout le temps que dure un même vent, de quelque côté qu'il souffle. Une nuaison dure quelquefois plusieurs semaines.

NUANCE. s. f. (du lat. *nuto*, je change ; on a longtemps dit *muance*, qui se trouve encore dans Montaigne et dans les autres écrivains de son siècle). Chacun des degrés différents par lesquels peut passer une couleur, en conservant

le nom qui la distingue des autres. C'est la fusion presque insensible et habilement ménagée les tons différents d'une même couleur, depuis le plus sombre jusqu'au plus clair. La dégradation d'une seule couleur produit un nombre infini de nuances. Le mélange de plusieurs couleurs produit des nuances variées à l'infini. Les nuances par lesquelles se dégradent l'ombre et la lumière sont insensibles. Cette faible *nuance* est donc insensible. (Buff.) Lorsque le soleil est près de se lever, l'horizon se colore de mille *nuances*. (Lamennais.)

— Mélange et assortiment de plusieurs couleurs qui vont bien ou mal ensemble. Nuance douce, rude. Nuance bien, mal entendue. Faible nuance. Nuance légère, imperceptible, douce, heurtée. Nuances admirablement assorties ou contrastées.

— Se disait, chez les perruquiers, d'un mélange de cheveux de différentes couleurs qui avaient du rapport, et dont ils faisaient une sorte d'agrément.

— Hortic. Mélange naturel des couleurs qui se trouvent dans certaines fleurs. Cette fleur charme par sa nuance.

— Peint. Se dit des transitions presque imperceptiblement graduées d'une couleur à une autre, ou du clair aux tons bruns. || Ce mot est du langage commun, plus encore que de celui de l'art; on l'emploie surtout en parlant de l'œuvre du teinturier. Les peintres expriment la même idée par les mots *tons*, *teintes*, *demi-teintes*.

— Modification. Observer, ménager la nuance. La fin de la vie n'arrive que par *nuances* souvent insensibles. (Buff.)

— Par extens. L'huître fait la nuance entre les animaux et les plantes, comme le singe fait la nuance entre l'homme et la bête.

— Fig. Différence délicate et presque insensible qui se trouve entre deux choses de même genre, entre deux mots, deux expressions, deux sens du même mot, deux tons, deux airs, deux gestes, deux sentiments, etc. Observer, ménager, heurter, rompre les nuances. Les nuances qui distinguent l'astuce de la finesse. Les nuances qui distinguent les synonymes entre eux. Il y a entre ces deux idées une nuance qu'il est difficile d'apercevoir, de distinguer, de discerner, de saisir. La nuance qui sépare ces deux idées est légère, est fine, est peu sensible, est imperceptible. Ce sont des *nuances* délicates que les connaisseurs aperçoivent. (Volt.) Il y a quelque chose d'aérien dans la gloire: elle forme, pour ainsi dire, la *nuance* entre les pensées du ciel et celles de la terre. (Mme de Staël.) Certaines gens savent si bien observer les *nuances*, qu'ils n'ont de probité que ce qu'il faut pour n'être pas traités de fripons. (Boiste.) Combien d'amants furent malheureux pour n'avoir pas su distinguer, sur un joli visage, les *nuances* entre la satisfaction de soi-même, stimulée par les éloges, et l'inclination, qui toutes s'expriment par un sourire! (Id.) Le synonymiste doit s'attacher à saisir les *nuances* qui font qu'un mot diffère d'un autre. Il importe que le moraliste et le poète dramatique étudient avec soin les *nuances* si diverses de toutes les passions. Le style a aussi ses *nuances*, mais elles ne sont bien connues et convenablement mises en œuvre que par les grands écrivains. (Encycl.)

— Fig. L'extrême difficulté ne paraît qu'à penser sur chaque sujet ce qu'il y a de meilleur à dire, et à trouver dans le langage je ne sais quelles *nuances*, qui dispensent de se connaître en ce qui sied le mieux, en fait d'expressions. (De Méré.) Je n'ai cité l'Écriture sainte que six ou sept fois au plus, tant pour ne pas mêler le sacré avec le profane, qui ne font pas une belle *nuance* ensemble, que parce que la politique moderne ne s'accorde guère avec celle des rois d'Israël et de Juda. (Amel. de la Houss.)

— Syn. comp. NUANCE, TON. On a proposé de se servir du mot *ton* pour désigner l'état d'une couleur dégradée avec du blanc ou montée avec du noir; et d'employer *nuances* pour les modifications d'une couleur par son mélange avec une petite quantité d'une autre, tel serait du bleu légèrement violet, vert, etc.

NUANCÉ, ÉE. part. pass. du v. Nuancer. S'empl. adjectiv. Couleurs bien nuancées. La politesse italienne est plus cordiale, moins *nuancée* que la politesse française. (Mme de Staël.)

NUANCER. v. a. 1re conj. (rad. *nuance*). Je nuançais, Je nuançai. Nuançant. Assortir, disposer des couleurs de manière qu'il se fasse une diminution insensible d'une couleur à l'autre, ou d'une même couleur, en allant soit du clair à l'obscur, soit de l'obscur au clair. Nuancer les couleurs.

— Fig. Établir des nuances, de légères différences. Cet auteur sait bien nuancer les caractères de ses personnages. Nuancer des images, des idées. En poésie, comme en peinture, il faut savoir *nuancer* les couleurs; observer les jours et les règles de l'optique, car il en est une pour les yeux de l'esprit comme pour ceux du corps. (Trév.)

— Fig. C'est aux traducteurs à *nuancer* habilement les endroits où la modestie reçoit des atteintes. (Trév.)

— SE NUANCER, v. pron. Prendre une nuance. Figurez-vous à l'horizon une belle couleur orange qui se *nuance* de vert, et vient se perdre au zénith, dans une teinte lilas. (B. de St-P.) Dans tous les animaux retenus en domesticité ou détenus en captivité, les couleurs naturelles et primitives ne s'exaltent jamais, et paraissent ne varier que pour se dégrader, se *nuancer*, se radoucir. (Buff.)

NUANÇOIR. s. m. Techn. Outil dont se sert l'ouvrier en paille.

NUBICULAIRE. s. f. (du lat. *nubecula*). Conchyl. Genre de coquilles univalves fossiles.

— Zooph. Genre de polypiers.

NUBICULE. s. f. (du lat. *nubecula*, dimin. de *nubes*, nuage). Pathol. Maladie de l'œil qui fait voir les objets comme à travers un nuage ou un brouillard. || Petite tache sur la cornée transparente. || Se dit aussi quelquefois du nuage qui nage au milieu de l'urine.

— Astron. Tache dans le ciel.

— Conchyl. Espèce de coquilles univalves du genre cône.

— Néol. Petit nuage.

NUBELLE. s. f. Mus. Instrument de musique, qui est peut-être le nable ou nébel des Juifs.

NUBES. s. m. pl. Géogr anc. Peuple d'Éthiopie, le même sans doute que les Nobates des anciens, et les Nubiens modernes, habitait aux environs de la Thébaïde, et sur le golfe Avalite.

NUBIE. Géogr. Contrée d'Afrique, au sud de l'Égypte; elle est partagée en plusieurs petits États. La partie septentrionale, appelée Nubie turque, dépend du vice-roi d'Égypte. 1540 kil. sur 576; 2,000,000 hab.

NUBIEN, ENNE. adj. et s. Géogr. Qui est de la Nubie. || Qui appartient à la Nubie ou à ses habitants.

NUBIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *nubes*, nue; *ferre*, porter). Néol. Qui porte, qui paraît soutenir les nuages. Les cimes nubifères.

NUBIFUGE. adj. des 2 g. (ét. lat., *nubes*, nuage; *fugio*, je mets en fuite). Néol. Qui chasse les nuages. L'aquilon nubifuge.

NUBIGÈNE. adj. des 2 g. (ét. lat., *nubes*, nuage; *geno*, naître). Myth. gr. Se dit des Centaures, fils de la Nue.

— Ant. rom. *Boucliers nubigènes*. Se dit quelquefois des boucliers sacrés, que l'on croyait tombés du ciel. On les appelait aussi *anciles*.

— Bot. Qui croît sur les montagnes, à une très grande hauteur, comme le cytise nubigène, au sommet du pic de Ténériffe; la renoncule nubigène sur l'Antisane; l'oligacte nubigène sur le Chimborazo.

NUBILE. adj. des 2 g. (du lat. *nubilis*, fait de *nubere*, se marier). Qui est en âge d'être marié. D'après le Code civil, les filles sont nubiles à quinze ans et les garçons à dix-huit.

La grande peine où je me voi,
C'est d'avoir cinq filles chez moi,
Dont la moins âgée est *nubile*. (QUINAULT.)

— Suivant un ancien usage des Romains, les filles qui n'étaient pas nubiles ne devaient pas être mises à mort. Tibère, pour ne pas violer la loi, faisait violer par le bourreau les filles qu'il voulait faire condamner. Le tribunal révolutionnaire ne prenait pas tant de précautions.

— *Age nubile*. Age auquel on est en état de se marier.

— Delille a su rendre par une périphrase heureuse l'idée que présente ce mot, trop familier pour le style noble:

Espoir d'un si beau trône, une jeune princesse
A passé *la saison de la virginité*,
Et le temps pour l'hymen a mûri sa beauté.

NUBILEUX, EUSE. adj. S'est dit pour Nébuleux.

— Fig. Triste, chagrin. Cependant je remarque un air fort *nubileux*. (Scarr.)

— Obscur. Style *nubileux* et douteux. (Mont.)

NUBILITÉ. s. f. (du lat. *nubilitas*). État d'une personne nubile.

— Age nubile. L'âge de la nubilité diffère suivant le sexe et le climat. Relativement au sexe, la femme est en général deux ans plus tôt nubile que l'homme, mais en revanche celui-ci conserve bien plus longtemps la faculté de se reproduire. Relativement au climat, la nubilité présente des différences très-remarquables. Dans les régions les plus chaudes, telles que l'Afrique, la plus grande partie de l'Asie et de l'Amérique, on voit des filles de dix à douze ans déjà nubiles [illegible] viennent que vers l'âge de quinze à dix-huit ans, et plus tard encore dans les contrées septentrionales. Ces différences dans l'époque de la nubilité doivent nécessairement influer sur celle du mariage.

— Ce mot est syn. de Puberté chez le sexe féminin; il était nouveau en 1802.

— Syn. comp. NUBILITÉ, PUBERTÉ. Celle-ci a un commencement et un développement lents ou rapides, qui coïncident avec les derniers efforts de l'accroissement général; celle-là suppose cet accroissement terminé et tous les organes parvenus au degré de perfection et de force nécessaire pour permettre à l'homme de procréer son semblable, et à la femme de supporter les fatigues de la grossesse, de l'accouchement et de ses suites.

NUBLE. s. f. Nom que l'on donnait autrefois à une sorte de pâtisserie fort déliée, à une espèce d'oublie.

— On donnait le même nom à une longe de veau et à une échinée de porc.

NUBLE. adj. des 2 g. Se disait pour Qui ne voit pas clairement.

NUBLESSE ou **NUBILESSE.** s. f. Se disait pour Interception du jour par un nuage.

NUCAMENTACÉ, ÉE. adj. (du lat. *nucamentum*, chaton). Bot. Qui a des fleurs disposées en chaton. || Dont les fleurs ressemblent à de petites noix, comme les caryopses du prostanthère lasianthe. || Quelques botanistes ont donné cette épithète aux siliques qui ne s'ouvrent point d'elles-mêmes. || NUCAMENTACÉES. s. f. pl. Famille de plantes que l'on avait placée près des amentacées, et dans laquelle se trouvent réunis des végétaux qui ont peu d'analogie ensemble.

NUCELLE. s. f. Bot. Corps pulpeux entièrement composé de tissu cellulaire lâche, sans nulle apparence de membrane, qui occupe le centre de l'ovule végétal quand il commence à se développer, et qui n'adhère aux deux enveloppes, la primine et la secondine, qu'à la base de l'ovule.

NUCÉRIE. Géogr. anc. Ville de Campanie, au S.-E. de Naples. Pompéi lui servait de port. Aujourd'hui Nocera.

NUCHAL, ALE. adj. (du lat. *nucha*, nuque). Zool. Qui a rapport à la nuque.

— Entom. Se dit d'un des cinq anneaux ou segments céphaliques des chétopodes qui n'est pas toujours distinct, c'est-à-dire auquel il arrive quelquefois de rentrer dans la composition du tronc.

NUCHICORNE. adj. des 2 g. (ét. lat., *nucha*, nuque; *cornu*, corne). Entom. Qui porte une corne sur la nuque ou sur le derrière de la tête, comme le mâle du copride nuchicorne.

NUCIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *nux*, noix; *ferre*, porter). Bot. Qui porte des noix ou des fruits semblables à la noix, comme le coco nucifère, l'if nucifère.

NUCIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *nux*, noix; *forma*, forme). Bot. Qui ressemble à une noix, comme le mésembryanthème nuciforme, qui est acaule et presque sphéroïdal.

NUCIFRAGE. s. m. (ét. lat., *nucis*, gén. de *nux*, noix, et *frangere*, rompre, briser). Ornith. Un des noms du gros-bec. || Nom donné à une section d'un genre d'oiseaux comprenant les gros-becs.

NUCIFRAGE. adj. des 2 g. Qui brise les noix. Instrument nucifrage.

NUCIPERSICA. s. f. (ét. lat., *nucis*, gén. de *nux*, noix; *persica*, pêche). Hortic. Variété de pêche dont le noyau ressemble à une noix.

NUCIPRUNIFÈRE. s. m. (ét. lat., *nucis*, gén. de *nux*, noix; *prunum*, prune; *ferre*, porter). Bot. Plante de la famille des savonniers.

NUCIVORE. adj. des 2 g. (ét. lat., *nucis*, gén. de *nux*, noix; *vorare*, dévorer). Qui se nourrit de noix. Le perroquet *nucivore* n'a point les goûts d'un oiseau de proie, quoiqu'il ait comme lui des serres et un bec tranchant. (B. de St-P.)

NUCKIEN, ENNE. adj. Anat. Nom donné par quelques anciens auteurs à des glandes et à un conduit découverts par un anatomiste allemand nommé Nuck.

NUCLÉAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *nucleus*, noyau). Bot. Qui a rapport au noyau ou à son contenu. || *Corps nucléaire*. Les trois parties qui constituent l'amande d'une graine, l'embryon, l'endosperme et le vitellus.

NUCLÉAL, ALE. adj. (du lat. *nucleus*, noyau). Bot. Qui a rapport au noyau. Extrémité nucléale du corps des diphyes.

NUCLÉIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *nucleus*, noyau; *ferre*, porter). Bot. Qui porte ou renferme un noyau, comme les apothécies des lichens appelés *angiocarpes*.

NUCLÉIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *nucleus*, noyau; *forma*, forme). Hist. nat. Qui a la forme d'un noyau.

NUCLÉOBRANCHE. adj. des 2 g. (du lat. *nucleus*, noyau, et du gr. βραγχια, branchies). Conchyl. Qui a les branchies en forme de noyau. || NUCLÉOBRANCHES. s. m. pl. Ordre de la classe des paracéphalophores, comprenant ceux qui ont les branchies groupées avec les organes digestifs, en une petite masse située à la partie supérieure du dos.

NUCLÉOLITHE. s. f. (du lat. *nucleus*, noyau, et du gr. λιθος, pierre). Zooph. Genre d'oursins fossiles ayant pour type la nucléolithe écusson.

NUCLÉUS. s. m. (pr. *nu-klé-uss*, du lat. *nucleus*, noyau). Bot. C'est la même chose que la nucelle.

— Conchyl. Masse de viscères qui pend sous le ventre des ptéropodes nucléobranches.

NUCODE. s. m. Bot. Fruit composé de plusieurs noix manifestement distinctes, mais dont les attaches partent du même point, comme dans la lithosperme.

NUCTOGRAPHE. s. m. (ét. gr., νυκτὸς, de nuit; γραφω, j'écris). Didact. Instrument au moyen duquel on peut écrire la nuit, sans voir.

NUCTOGRAPHIE. s. f. Didact. Méthode par laquelle on apprend à écrire dans l'obscurité.

NUCTOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport à la nuctographie.

NUCTORLABE ou **NYCTORLABE.** s. m. Anc. mar. Instrument dont on se servait pour connaître l'heure pendant la nuit, en mesurant la hauteur de l'étoile du nord relativement au pôle.

NUCULAINE. s. m. Bot. Fruit charnu, libre, non couronné par les lobes du calice, et renfermant plusieurs noyaux distincts appelés *nucules*. || Quelques botanistes étendent l'application de ce mot aux fruits charnus provenant d'un ovaire infère, tels sont ceux du lierre, du sureau, du néflier, etc.

NUCULAIRE. adj. des 2 g. Bot. Qui renferme une amande. Enveloppe nuculaire. Fruit nuculaire.

NUCULE. s. f. Conchyl. Genre de coquilles bivalves de la famille des arcacées.

— Bot. Chacun des petits noyaux d'un nuculaine. Ce sont de petites boîtes solides formées par la panninterne, qui continue à les recouvrir jusqu'à l'évolution de la plumule.

NUCULEUX, EUSE. adj. Bot. Qui renferme des nucules, comme la baie de la vigne vinifère, le pyridion du néflier germanique.

NUD. adj. Ancienne orthographe du mot *nu*. V. NU.

NUDIBRANCHE. adj. des 2 g. (du lat. *nudus*, nu; et du gr. βραγχια, branchies). Conchyl. Qui a les branchies à nu. || NUDIBRANCHES. s. m. pl. Ordre de mollusques gastéropodes, comprenant ceux qui ont les branchies à nu sur quelque partie du dos.

NUDICAUDE. adj. des 2 g. (ét. lat., *nudus*, nu; *cauda*, queue). Zool. Qui a la queue entièrement nue, c'est-à-dire privée de poils, comme le didelphe nudicaude.

NUDICAULE. adj. des 2 g. (ét. lat., *nudus*, nu; *caulis*, tige). Bot. Qui a la tige nue et sans feuilles.

NUDICEPS. adj. des 2 g. (ét. lat., *nudus*, nu; *caput*, tête). Ichthyol. Dont la tête nue n'est point cuirassée. || NUDICEPS. s. m. pl. Tribu de la famille des clupéides, comprenant ceux de ces poissons dont la tête nue n'est point cuirassée.

NUDICOLLE. adj. des 2 g. (ét. lat., *nudus*, nu; *collum*, cou). Zool. Qui a le cou nu.

— Ornith. Qui a le cou sans plumes, comme la perdrix nudicolle.

— Erpét. Qui a le cou sans tubercules épars sur ses côtés, comme l'iguane nudicolle.

NUDICOLLES. s. m. pl. Ornith. Famille d'oiseaux de l'ordre des rapaces, comprenant ceux qui ont le haut du cou nu ou seulement couvert de duvet.

— Entom. Tribu de la famille des hémiptères, à laquelle on rapporte ceux de ces insectes dont la tête se rétrécit brusquement à la base en manière de cou.

NUDIFLORE. adj. des 2 g. (ét. lat., *nudus*, nu; *flos*, fleur). Bot. Qui a des corolles sans aucun appendice.

NUDIFOLIÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *nudus*, nu; *folium*, feuille). Bot. Qui a des feuilles nues ou lisses, comme l'hélichryse nudifoliée.

NUDILIMACE. adj. des 2 g. (ét. lat., *nudus*, nu; *limax*, limace). Moll. Qui est nu comme une limace. || NUDILIMACES. s. f. pl. Famille de mollusques gastéropodes pulmonés, comprenant les limaces sans coquilles, ou du moins dont la coquille ne couvre qu'une partie du corps de l'animal.

NUDIPARE. adj. des 2 g. (ét. lat., *nudus*, nu; *parere*, engendrer). Zool. Se dit d'un animal ovipare dont les œufs éclosent dans le corps de la mère, où l'embryon reste encore quelque temps avant de naître.

NUDIPÉDALE. s. m. Hist. relig. V. NUDIPÉDAL.

NUDIPÉDALES. s. f. pl. (ét. lat., *nudus*, nu; *pedes*, pieds). Ant. rom. Cérémonie religieuse dans laquelle tous les assistants étaient nu-pieds, et qui avait lieu à l'occasion de quelque calamité publique, surtout pour demander à Jupiter la cessation d'une sécheresse. Les dames romaines célébraient les nudipédales dans le temple de Vesta. || Se dit de cérémonies du même genre qui ont été pratiquées par les Grecs et les Juifs.

NUDIPÈDE. adj. des 2 g. (ét. lat., *nudus*, nu; *pes*, pied). Didact. Qui va les pieds nus. Il y a beaucoup de sauvages nudipèdes.

— Bot. Se dit d'une plante qui a les pédoncules [illegible] huile nudipède.

— Entom. Se dit d'un insecte dont les pattes ne sont point chargées de poils, comme l'oline nudipède.

— Mamm. Se dit d'un mammifère qui a le dessous des pattes entièrement dégarni de poils, comme la belette nudipède.

— Ornith. Qui a les pattes sans poils ni plumes.

— NUDIPÈDES. s. m. pl. Famille d'oiseaux de l'ordre des gallinacés, comprenant des oiseaux qui ont le bas des jambes dégarni de plumes.

NUDIPELLIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *nudus*, nu; *pellis*, peau; *ferre*, porter). Erpét. Qui a la peau entièrement nue. || NUDIPELLIFÈRES. s. m. pl. Famille de reptiles amphibiens, qui ont la peau entièrement nue. Ce mot a été proposé pour remplacer celui de batraciens.

NUDIAXE, ÉE. adj. (ét. lat., *nudus*, nu; *axis*, axe). Bot. Dont les organes sexuels sont entièrement à nu.

NUDITARSE. adj. des 2 g. (ét. lat., *nudus*, nu; *tarsus*, tarse). Ornith. Dont les tarses sont nus, sans poils ni plumes. ‖ NUDITARSES. s. m. pl. Tribu de la famille des gallinacés tétradactyles, comprenant ceux de ces animaux dont les tarses sont nus en totalité ou en majeure partie.

NUDITÉ. s. f. (du lat. *nuditas*). État d'une personne qui est nue. Couvrir, revêtir la nudité du pauvre. Laisser quelqu'un dans la plus complète nudité. Honteuse, indécente nudité. Nudité voluptueuse, pudique, chaste, innocente, voilée. Nudité naturelle, primitive. Beaucoup de femmes sont mortes martyres de la mode qui les contraignait au sacrifice de la pudeur, à la *nudité*. (Boiste.) Le défaut d'ornements est pour la coquette une sorte de *nudité*. (Id.)

L'onde tiède et limpide invite à s'y plonger,
Il cède, et détachant son vêtement léger,
Dévoile d'un beau corps la nudité touchante.
(Desaintange.)

— Se dit des parties que la pudeur oblige de cacher. Couvrir, cacher sa nudité. Les sauvages n'ont pas honte de leur nudité.

. . . Triste et honteux de voir sa *nudité*,
Il sut qu'il n'était plus, grâce à la vanité,
Qu'un chétif animal pétri d'un peu de terre. (Boil.)

— Se dit des êtres moraux dans le même sens. Le crime dans toute sa nudité. C'est toujours sous le voile du bien que le mal se fait recevoir, autrement la hideuse *nudité* révolterait. (Boiste.) Les ordures y sont sans enveloppe, et les yeux les plus hardis sont effrayés de leur *nudité*. (Mol.)

— Fig. et poét. Se dit des arbres dépouillés de leurs feuilles, des rochers dénués de verdure. La triste nudité des forêts, des rochers. Affreuse, stérile, aride nudité.

Un vêtement d'hiver est jeté sur les plaines,
Et cache des forêts la triste *nudité*. (Léonard.)

— Peint., sculpt. État d'une personne et d'une figure nue, et au pluriel, Parties nues d'une figure. Toutefois les mots *nudité* et *nudités* ne s'emploient qu'en parlant du nu considéré sous le rapport de la pudeur et des bienséances. En ce sens, il s'entend en mauvaise part, et ne se dit que des figures et des tableaux dont les parties nues éveillent des pensées obscènes. Dans un sujet grave et convenablement traité, et même en un sujet gracieux et voluptueux traité avec noblesse, les nus n'offensent pas la pudeur et ne sont pas ce qu'on appelle des nudités. La sculpture, dont les œuvres sont ou doivent être toujours graves, nobles, héroïques, n'admet guère que le nu, sans qu'on ait presque jamais à lui reprocher des nudités. En général, plus les figures d'un tableau ou d'un morceau de sculpture sont d'un style élevé, plus leurs formes sont idéales, moins elles encourent le reproche de nudité.

— Dans le style des Hébreux, *découvrir la nudité d'une femme*, c'est avoir un mauvais commerce avec elle.

NUDIVENTRE. adj. des g. (ét. lat. *nudus*, nu; *venter*, ventre). Zool. Qui a l'abdomen nu ou lisse, comme la cétonie nudiventre.

NUE. s. f. (du lat. *nubes*). Nuage. Nue lumineuse, épaisse, légère, élevée, orageuse, enflammée entrouverte. L'éclair qui sort de la nue. Le soleil perce la nue. Le tonnerre gronde dans la nue. Cet oiseau fend les nues, se perd dans les nues. Cette montagne a son sommet au-dessus des nues. Des colonnes d'étincelles et de fumée assiègent les *nues*. (Chateaub.) Le foudre était encore enfermé dans la *nue*. (Rac.) Les factions sont comme les *nues*, où chacun se figure ce qu'il lui plaît. (De Retz.) Cette grosse *nue* de foudres et d'éclairs vint fondre sur la Picardie. (Volt.)

. . . . Dans une nue,
Jusque sur le bûcher Diane est descendue. (Rac.)

. . . . Mille cloches émues,
D'un funèbre concert font retentir les nues. (Boil.)

— Se dit du lieu où s'arrêtent ces vapeurs. Le pic de Ténériffe s'élève beaucoup au-dessus des nues. L'aigle par son vol fend et perce la nue, se cache dans la nue.

— Se dit des nuages dans lesquels les païens faisaient descendre leurs dieux, et au milieu desquels les peintres modernes représentent quelquefois Dieu, les anges, les saints. Une nue enleva le Sauveur au ciel. Mercure fendit la nue. Iris parut sur une nue.

— Se dit quelquefois pour le ciel même. Dieu voit du haut des nues les . . . . hommes et les renverse.

— Fig. *Porter, élever une personne, une action aux nues, jusqu'aux nues*. La louer excessivement. Et le peuple élevant vos vertus jusqu'aux nues. (Rac.)

— Fig. *Cette pièce a été aux nues*. Cette pièce de théâtre a obtenu un très-grand succès.

— Prov. et fig. *Faire sauter quelqu'un aux nues*. L'impatienter, le mettre en colère. Quand on lui parle de son procès, on le fait sauter aux nues. Ne me dites pas cela, vous me feriez sauter aux nues. ‖ *Être au-dessus des nues*. Avoir surmonté quelque grand obstacle, être bien dans sa fortune ou dans ses affaires. ‖ *Tomber des nues*. Être extrêmement surpris. Quand je vois, quand j'entends de pareilles choses, je tombe des nues, il me semble que je tombe des nues.

— Fig. et fam. *Il semble tomber des nues*. Se dit d'un homme qui est embarrassé, décontenancé, qui ne sait à qui s'adresser dans la compagnie où il se trouve. ‖ *Il est tombé des nues*. Il n'est connu ni avoué de personne.

— Fig. *Ce dénoûment, ce personnage, cet incident tombe des nues*. Se dit en parlant d'un dénoûment, d'un personnage, d'un incident qui n'est point amené, point préparé, qui ne sort point du sujet.

— Fig. *Se perdre dans les nues*. S'élever dans ses discours, dans ses raisonnements, de manière à faire perdre aux autres et à perdre soi-même de vue le sujet qu'on traite, ou la chose qu'on a entrepris de prouver. Il ne se dit qu'en mauvaise part. À force de vouloir s'élever, il se perd dans les nues. Il croyait ramper, si du premier pas il ne se perdait dans les *nues*. (Mass.) L'autre a peur de ramper, il se perd dans la *nue*. (Boil.) Follement égaré dans les *nues*. (Id.)

Et sans t'aller chercher des vertus dans les *nues*,
Il faudrait peindre en toi des vérités connues.
(Racine.)

— Fig. Il était question d'une nouvelle qui était encore dans la *nue*. (Mme de Sévigné.) Les mystiques n'ont songé qu'à percer les *nues* et à se faire perdre de vue par les lecteurs. (Boss.)

— Myth. Mère des Centaures. V. NEPHELE.

— *En nue*. loc. adv. Se disait autrefois comme on dit aujourd'hui en l'air, au propre et au figuré. C'étaient des pensements vains, en *nue*. (Montaigne.)

— Syn. comp. NUE. NUÉE. NUAGE. Il semble que *nue* marque plus particulièrement les vapeurs les plus élevées; que *nuée* désigne mieux une grande quantité de vapeurs étendues dans l'air et annonçant de l'orage, et que *nuage* soit plus propre à caractériser un amas de vapeurs fort condensées. L'idée de *nue* fait penser à l'élévation; celle de *nuée*, à la quantité et à l'orage; celle de *nuage*, à l'obscurité. Ces idées accessoires deviennent presque principales au figuré.

NUÉ, ÉE. part. pass. du v. Nuer. S'empl. adjectiv. Cela est parfaitement bien nué. Dans un ouvrage bien *nué*, les couleurs sont si bien fondues, que le passage de l'une à l'autre n'est pas sensible, en sorte que l'œil est incertain sur celle qu'il voit. (Noël.)

— Hortic. Se dit de certaines fleurs qui ont plusieurs nuances.

— Se dit aussi des animaux. Plusieurs chenilles étalent une riche variété de couleurs *nuées* avec un art infini. (Réaumur.)

— *Nué de*. Un arc-en-ciel *nué* de cent sortes de soies. (La Font.)

— Techn. *Or nué*. Or employé avec de la soie dans un ouvrage de broderie, de sorte que l'or serve comme de fond au tableau, et que la soie serve à donner les couleurs convenables aux figures.

NUÉE. s. f. (du lat. *nubes*, nuage). Nuage étendu, épais, sombre. Grosse nuée. Nuée épaisse. Cette nuée va crever. Il faut laisser passer la nuée. Le vent chasse la nuée. La nuée passe. Ces montagnes sont surmontées de hauts pitons, autour desquels se rassemblent sans cesse des *nuées* pluvieuses. (B. de St-P.) Il élèvera son trône au-dessus des *nuées*. (Mass.) La tête du conquérant aura touché dans les *nuées*, et tout cet amas de gloire ne sera plus à la fin qu'un vil monceau de boue. (Mass.)

Du fond de notre sacristie
Une épaisse *nuée* à longs flots est sortie. (Boil.)

— Il est dit, dans l'histoire sainte, qu'à la sortie de l'Égypte, Dieu fit marcher à la tête des Israélites *une colonne de nuée*, qui était obscure pendant le jour et lumineuse pendant la nuit; qu'elle leur servit de guide pour passer la mer Rouge et pour marcher dans le désert; qu'elle s'arrêtait lorsqu'il fallait camper; qu'elle se mettait en mouvement lorsqu'il fallait partir; qu'elle couvrait le tabernacle, etc.

— Fig. Entreprise, complot, conspiration, punition, vengeance, etc., qui se prépare et qui est près d'éclater. La nuée se forme. On ne sait où la nuée crèvera. L'ennemi menaçait plusieurs provinces, la nuée a crevé sur le point où l'on était le moins en défense.

— Se dit au fig. pour Vapeur épaisse.

Tel l'encens d'Yémen, dans un jour solennel,
Touche à peine le feu qui brûle sur l'autel,
Qu'évaporé soudain par la vapeur puissante,
Il monte vers les cieux en *nuée* odorante. (Castel.)

— Multitude de personnes, d'oiseaux, d'animaux venus par troupes. Il vint une nuée de barbares qui désolèrent tout le pays. On vit une nuée de corbeaux, de cailles, de sauterelles, etc. Des *nuées* de papillons, peints de mille couleurs . . . . (B. de St-P.)

— On dit aussi, surtout en vers, *une nuée de traits*. Une *nuée* de traits obscurcit l'air et couvrit tous les combattants. (Fén.)

— Par exagér. Il est tombé chez lui une nuée de parents qui le grugent. Il s'est fait une nuée d'ennemis. Ici, quelle *nuée* de témoins! (Mass.)

— Alchim. *La nuée dont Jupiter couvrait Io*, signifiait la petite peau qui paraît au commencement de la congélation de l'élixir.

— Conchyl. *Nuée d'or*. Nom marchand d'une coquille univalve. ‖ *Nuée*. Un des noms du cône tulipe.

— NUÉES. s. f. pl. Philol. Titre d'une comédie d'Aristophane, dans laquelle ce poète a tourné en ridicule la manière d'enseigner de Socrate, et même ses croyances religieuses. Suivant l'opinion générale, les Nuées furent le premier signal des attaques contre la doctrine de Socrate, attaques qui, vingt-quatre ans après, causèrent la condamnation à mort de ce philosophe.

On vit par le public un poète avoué,
S'enrichir aux dépens du mérite joué;
Et Socrate par lui, dans un chœur de *nuées*,
D'un vil amas de peuple attirer les huées. (Boil.)

— Astron. *Nuées de Magellan* ou *du Cap*. Deux blancheurs remarquables que l'on observe dans le ciel austral.

— Joaill. Parties sombres qui se trouvent souvent dans les pierres et qui en diminuent la beauté et le prix.

— Myth. Les nuées étaient considérées comme des divinités.

NUEMENT. adv. V. NÛMENT.

NUER. v. a. 1re conj. (du lat. *mutare*, changer). *Je nue, nous nuons, vous nuez. Je nuais, nous nuions, vous nuiez. Que je nue, que nous nuions, que vous nuiez*, etc. Assortir, disposer des couleurs, dans des ouvrages de laine ou de soie, etc., de manière qu'il se fasse une diminution insensible d'une couleur à l'autre, ou d'une même couleur, en allant du clair à l'obscur, ou de l'obscur au clair. Nuer les couleurs.

— *Nuer un dessin*. Marquer sur les fleurs les couleurs que l'ouvrier doit employer.

— Absol. Cet ouvrier sait bien nuer, s'entend à nuer.

— SE NUER. v. pron. Être nué.

— Syn. comp. NUER. NUANCER. *Nuer* exprime l'action ou l'art d'assortir et de distribuer sur un fond ou sur un tissu les couleurs ou leurs teintes, selon les rapports qu'elles ont entre elles avec le fond et avec les objets qu'elles figurent, qu'elles représentent ou imitent. *Nuancer* exprime l'action ou l'art d'observer, de distinguer, d'employer les nuances, soit celles qui forment ou marquent le passage d'une couleur à une autre, soit celles qui forment ou marquent les différents degrés d'une couleur, selon que la chose l'exige.

NUESSE. s. s. Féod. Qualité de ce qui est immédiat.

— EN NUESSE. loc. adv. Nûment, immédiatement. Tenir un fief en nuesse de tel seigneur.

NUEULE. s. f. Conchyl. Genre de coquilles bivalves.

NUEUX, EUSE. adj. Se disait pour Chargé de nuages. Le temps n'était mie *nueux*. (A. Chartier.)

NUGA. s. m. Bot. Nom spécifique d'une espèce de bondue ou chiquier, parce que ses graines, de la forme et de la couleur d'une petite boule de pierre, sont employées dans l'Inde à divers jeux.

NUGACION. s. f. Se disait pour Plaisanterie. ‖ Mensonge.

NUGE. Myth. jap. Nom donné par les Japonais à un dragon infernal que l'empereur Konjoi tua avec l'aide du dieu de la guerre Frasman.

NUIL. s. m. (pr. *nuil* sans mouiller le *l*). Bot. Espèce d'orchidée qui vient au Chili.

NUILLE. s. f. Hortic. Espèce de rouille jaune qui attaque les melons et les laitues.

NUIN. s. m. Gramm. Onzième lettre de l'alphabet celtique et gaélique; elle correspond à notre *n*.

NUIRE. v. n. 4e conj. irrég. du lat. *nocere*). *Je nuis, tu nuis, il nuit, nous nuisons, vous nuisez, ils nuisent. Je nuisais. Je nuisis. Je nuirai. Je nuirais. Nuis, nuisons, nuisez. Que je nuise. Que je nuisisse. Nuisant. Nui.* Faire tort, porter dommage. Chercher à nuire à quelqu'un. Cet homme peut vous nuire dans vos affaires. Il n'a pas l'intention, le dessein, l'envie, les moyens, le pouvoir de vous nuire. Il ne peut pas vous nuire. Cette affaire a nui à sa réputation, à sa fortune. Cela ne nuit en rien, ne nuit à rien. Nuire par quelque chose. Un homme n'est pas coupable pour *nuire* en voulant servir. (J.-J. Rouss.) Il est certain que la révolution a *nui* pour longtemps aux lettres et aux arts. (La Harpe.) Il faut convenir que le théâtre de l'Opéra-Comique a *nui* beaucoup au théâtre Français. (Id.) Trop de gloire nous a *nui*. (Béranger.) Il mettait les uns à couvert de l'insulte, les autres hors d'état de *nuire*. (Fléch.) Le mensonge et la duplicité entrent difficilement dans un cœur à qui la vérité ne saurait *nuire*. (Mass.) Tout zèle qui cherche à *nuire* doit être suspect aux grands. (Id.) J'abats ce qui me *nuit* partout où je le trouve. (Boil.) Il n'est presque pas de romans qui n'aient *nui* aux mœurs. (De Meilhan.)

. . . . nuit à la santé. Ce n'est que lorsque les fruits ne sont pas mûrs, ou lorsqu'ils sont corrompus ou trop desséchés, qu'ils peuvent *nuire* aux enfants. (B. de St-P.)

— Gêner. Je veux abattre cette muraille, elle me nuit.

— Faire obstacle, empêcher. Personne ne m'aide, et tout le monde me nuit. Cela m'a bien nui. La résistance *nuit* aux mouvements, l'indécision *nuit* aux progrès. (Boiste.)

— *Ne pas nuire*. Aider, servir, être utile. Ne pas nuire à quelqu'un. Ne pas lui nuire à obtenir ce qu'il sollicite.

— Absol. Être nuisible. Les princes *nuisent* plus par l'exemple que par leurs fautes mêmes. (Boiste.) L'amitié sert, l'amour *nuit* toujours. (Id.) Un sot a toujours assez d'esprit pour *nuire*. (Reyon.)

— Gêner, importuner. Les insectes, les importuns nuisent.

— v. unipers. Il ne nuit pas d'avoir étudié, d'avoir voyagé.

— Prov. *Abondance de bien* ou *de biens ne nuit pas*. ‖ *Surabondance de droit ne nuit pas*. ‖ *Trop parler nuit*. Il faut être discret. ‖ *Ce qui nuit à l'un sert à l'autre*. Les événements ne sont heureux ou malheureux que relativement à tel ou tel individu. ‖ *Les charrettes lui nuisent*. Se dit d'un bourru.

— SE NUIRE. v. pron. Se faire du tort. Il s'est nui dans mon esprit par son ton louangeur. La cupidité se nuit à elle-même. En le laissant, vous vous *nuisez* bien plus à vous-même que toute sa malignité n'a su vous nuire. (Mass.) Le méchant se *nuit* à lui-même avant de *nuire* aux autres. (St-Aug.)

— Se faire mutuellement du tort. Ils ont tenté tous les moyens de se nuire, de se nuire l'un à l'autre. C'est là que les haines et les amitiés changent sans cesse avec les intérêts: il n'y a de constant et de perpétuel que le désir de se *nuire*. (Mass.) On se *nuit* réciproquement à la cour avec plus de finesse et d'habileté que parmi le peuple. (La Bruy.) ‖ On dit mieux *se nuire les uns aux autres*.

— Se faire mutuellement obstacle. Les ressorts multipliés se *nuisent* les uns les autres. (Boiste.)

NUISANCE. s. f. (du lat. *nocentia*). Se disait pour Peine, ennui, incommodité, tort, dommage. Une petite erreur en la dispensation de leurs drogues peut nous apporter beaucoup de *nuisance*. (Mont.) Et en cas que la faute... pour le scandale, conséquence et *nuisance*, qu'elle tire après soi, semblât devoir être promptement manifestée, etc. (St Franç. de Sales.)

— Amende pour dégât commis.

NUISEMENT. s. m. S'emploie dans le même sens que Nuisance.

NUISIBILITÉ. s. f. Néol. Qualité de ce qui est nuisible.

NUISIBLE. adj. des 2 g. (de l'anc. verbe fr. *nuisir*, employé dans le sens de *nuire*). Dommageable, qui nuit, qui peut nuire. Cela est nuisible à vos affaires. Nuisible à la santé, à la vue. Tout excès est nuisible. Détruire les animaux nuisibles. Sans la droiture et l'innocence des mœurs, tous les autres talents ne forment plus qu'un mérite équivoque qui devient ou *nuisible* ou inutile. (Mass.) Les plus grands talents deviennent *nuisibles* quand ils ne sont pas accompagnés de l'honneur et de la vertu. (Mme Guibert.) Jamais, disent les philosophes, la vérité n'est *nuisible* aux hommes; c'est une grande preuve que ce qu'ils disent n'est pas la vérité. (J.-J. Rouss.) Il n'y a rien de plus *nuisible* à la cour que d'abandonner son cœur à des mouvements d'impatience et de dépit. (La Bruy.)

Mais la raison d'état veut souvent qu'on préfère
À la vertu *nuisible*, un crime nécessaire. (Quinault.)

— Syn. comp. NUISIBLE. MALFAISANT. PERNICIEUX. *Malfaisant* qui fait du mal par sa nature, qui aime à faire du mal. *Nuisible*, qui altère le bien ou empêche le maintien ou les progrès, qui trouble l'ordre. *Pernicieux*, qui est nuisible jusqu'à causer à la fin la ruine, la perte, la corruption, la destruction.

NUIT. s. f. (pr. *nui*; du lat. *nox*, *noctis*, en gr. νύξ). Temps durant lequel le soleil demeure sous l'horizon. C'est l'opposé de *jour*, c'est le règne des ténèbres, de l'obscurité. Nuit délicieuse, douce, charmante, paisible, tranquille, fraîche, humide, profonde, silencieuse, épaisse, lugubre, sombre, solitaire, ténébreuse, obscure, étoilée, rayonnante d'étoiles, soudaine, douteuse, tombante. Nuit claire, calme. Nuit close. Nuit fermée. Il fait nuit. La nuit de Noël, de la Saint-Jean. La nuit du lundi au mardi. Au commencement, à l'entrée, au milieu, à la fin de la nuit. Une partie de la nuit. Pendant, durant la nuit. Une belle nuit d'été. Une longue nuit d'hiver. Voyager nuit et jour. L'empereur n'avait point de sommeil; il se levait plusieurs fois dans la *nuit*. (Las Cases.) La fille du pays des palmiers vient me trouver au milieu de la *nuit*. (Id.) Il était fort à son aise; il avait amassé de son travail cinquante doubles louis, lorsqu'une *nuit* sa femme et sa fille s'en allèrent avec son trésor. (B. de St-P.) Pauvres en esprit et détachés de vos biens vous vous tenez aussi prêts à les quitter qu'un voyageur empressé à déloger de la tente où il passe une courte *nuit*. (Boss.) À la *nuit* qu'il fallut passer en présence de l'ennemi, le duc d'Enghien reposa le dernier. (Id.) Les *nuits*, plus tristes que les jours, ôtent à M. de Montausier . . . . pas celle du repos. (Fléch.) Des infortunés qui ne passent que des jours de deuil et des *nuits* laborieuses sur la terre. (Mass.) Que la *nuit* paraît longue à la douleur qui veille. (Saurin.)

Passer tranquillement, sans souci, sans affaires,
La *nuit* à bien dormir et le jour à rien faire.
(Regnier.)

La *nuit* règne, et partout le sommeil sur la terre
Verse aux corps fatigués sa fraîcheur salutaire.
(Parseval-Grandmaison.)

— Se dit quelquefois seulement de l'obscurité, qui ne commence qu'à la fin du crépuscule.

— Sous l'équateur, la nuit est égale en durée au jour. À l'époque des équinoxes, la nuit est égale au jour sur tous les points du globe. Dans l'hémisphère que nous habitons, la nuit est plus longue que le jour depuis l'équinoxe d'automne jusqu'à celui du printemps; c'est tout le contraire depuis l'équinoxe du printemps jusqu'à celui de l'automne. L'hémisphère méridional subit à cet égard une loi inverse du nôtre. Pour les habitants des pôles, s'il y en a, la durée de . . . . . . six mois. Pour les habitants de la

terre qui sont situés entre l'équateur et les pôles, cette durée varie continuellement suivant les saisons, et suivant que l'on s'éloigne ou que l'on s'approche de l'équateur. Mais il y a des causes qui diminuent l'apparence de la durée de la nuit ; telle est la réfraction, qui fait que nous voyons le disque du soleil, à son lever et à son coucher, au-dessus de l'horizon, pendant qu'il est entièrement dessous. Ainsi le crépuscule diminue considérablement la durée de la nuit réelle. Il y a même des climats où, dans certains temps de l'année, il n'y a pour ainsi dire pas de nuit.

— Suivant César, les Germains et les Gaulois, leurs imitateurs, supputaient la mesure du temps par nuits, et non par jours, parce qu'ils croyaient tous être descendus de Pluton. Les Arabes comptent encore aujourd'hui par nuits, et c'était aussi l'usage des anciens Anglo-Saxons.

— La nuit exerce une action directe sur les instruments organiques par les modifications diverses que subit l'atmosphère pendant sa durée. Le refroidissement de l'atmosphère et la condensation des vapeurs élevées pendant le jour rendent l'impression de l'air plus pénible. Dans les contrées humides et marécageuses, des matières animales ou végétales réduites à l'état de gaz et condensées par le froid des nuits, exercent une action tellement délétère sur l'organisme, qu'elles sont rapidement funestes aux étrangers et même aux indigènes qui s'exposent imprudemment à leur influence. La seule privation de la lumière est pour l'homme et pour les êtres qui s'approchent le plus de son organisation, une circonstance qui rend impossible l'exécution de la classe entière des fonctions de la vie animale, ce qui est la principale cause du sommeil. Un effet remarquable de l'obscurité de la nuit, c'est la frayeur qu'elle provoque chez l'homme qui n'y est point accoutumé. La nuit n'exerce pas directement dans l'état de santé, d'action très-considérable sur l'économie vivante, et l'habitude rend presque insensible à son influence. Les fonctions intellectuelles s'exercent fréquemment pendant la nuit avec plus de régularité et plus d'énergie que pendant le jour. Quelques maladies sont augmentées par l'influence de la nuit ; d'autres, au contraire, en éprouvent du soulagement.

— Fig. *Nuit de fer*. Nuit dont le froid arrête la végétation.

— *Bonnet de nuit*. Bonnet dont on se couvre la tête pour dormir. || *Chemise de nuit*. Chemise que l'on met le soir en se couchant et que l'on quitte le matin pour en prendre une autre. || *Table de nuit*. Table que l'on place la nuit à côté de son lit pour divers besoins. || *Sac de nuit*. Sac dans lequel on emporte ce qui est nécessaire dans un voyage, surtout pour la nuit. || *Les plaisirs de la nuit*. Les plaisirs dont on jouit la nuit.

— Fam. *Faire sa nuit tout d'une pièce*. Dormir sans interruption, d'un sommeil non interrompu.

— Fig. et fam. Manière dont on la passe. Bonne nuit. Mauvaise nuit. Nuit douloureuse, agitée. La première idée de la perfection de l'homme serait qu'il n'eût pas besoin de *nuits*. (Boiste.)

— *Nuit blanche*. Nuit qu'on passe sans dormir.

— *Bon soir et bonne nuit* ou *je vous souhaite une bonne nuit*. Se dit en prenant congé le soir des personnes avec qui l'on vit en familiarité.

— *Se mettre à la nuit*. Se mettre au hasard d'être surpris par la nuit, avant qu'on soit arrivé au lieu où l'on veut aller. Il est tard, ne vous mettez pas à la nuit. Ne vouloir pas se mettre à la nuit

— *Passer la nuit à étudier, à jouer, à danser, à boire*, etc. Etudier, jouer, etc., pendant toute la nuit.

— *Faire de la nuit le jour, et du jour la nuit*. Consacrer la nuit aux divertissements ou au travail, et le jour au sommeil.

— *Passer une bonne nuit*. Bien dormir dans son lit. || *Passer une mauvaise nuit*. Etre agité ou souffrant dans son lit, et ne point dormir ou peu dormir. || On dit de même *bien passer, mal passer la nuit*. || On dit aussi d'un malade, Comment a-t-il passé la nuit ? Avoir une bonne nuit, une mauvaise nuit.

— *Passer la nuit*. Veiller hors de son lit. Passer la nuit auprès d'un malade. Passer plusieurs nuits de suite.

— *Ce malade ne passera pas la nuit*. Il mourra dans la nuit.

— Prov. *La nuit porte conseil*. Il faut se donner le temps de réfléchir, il est bon de remettre au lendemain pour prendre un parti dans une affaire grave. || *Tout bonnet la nuit est bon*. La nuit, on ne distingue pas un objet agréable aux yeux, de celui qui ne l'est pas. || *Je ne m'en relèverai pas la nuit*. Se dit d'une chose dont on s'inquiète fort peu, dont on ne se soucie guère. || Prov. et fig. *La nuit tous chats sont gris*. La nuit il est aisé de se méprendre, de ne pas reconnaître ceux à qui on parle. || Dans l'obscurité, il n'y a nulle différence pour la vue, entre une personne laide et une belle personne.

— Poét. *Les feux de la nuit*. Les étoiles ou les météores.

— *Le flambeau de la nuit*. La lune.

Et du flambeau des nuits la lumière incertaine
Brillait en tremblant sur les mers. (Fontanes.)

— *Les flambeaux de la nuit*. Les étoiles. La douce clarté des flambeaux de la nuit.

Hélas ! ces purs flambeaux dont les nuits s'embellissent,
Ces crêpes démesurés avec lenteur vieillissent.
(Fontanes.)

Et la nuit ténébreuse, et ces flambeaux nocturnes,
Qui déjà commençaient leurs courses taciturnes.
(Delille.)

— *L'astre des nuits*. La lune.

L'astre incertain des nuits, se levant dans les cieux,
Entr'ouvre à l'orient son œil silencieux. (Fabre.)

Astre inégal des nuits, quelle douce clarté
S'échappe par les airs de ton disque argenté.
(Lemierre.)

— On l'appelle aussi des *nuits l'inégale courrière*.

Des nuits l'inégale courrière
S'éloigne et pâlit à nos yeux. (Bernis.)

— *Les voiles de la nuit*. L'obscurité de la nuit. || *La nuit a déployé, a replié ses voiles*. La nuit a commencé, a fini.

— Fig. La mort. C'est une longue *nuit* qui n'a point de matin. (***)

— Poét. et fig. *La nuit du tombeau, l'éternelle nuit*. La mort. Ces infortunés que la misère a réduits mille fois à souhaiter que le jour qui les vit naître eût été lui-même la *nuit* éternelle de leur tombeau. (Mass.)

Il pâlit, il crut voir l'astre expirant comme elle,
Tout prêt à s'abîmer dans la nuit éternelle.
(Lemierre.)

— Le séjour des morts. Venez-vous m'enlever dans l'*éternelle nuit* ? (Rac.)

Hôtes inanimés de la nuit éternelle,
Les morts s'informent-ils si vous êtes fidèle ?
(Delille.)

— *La nuit du trépas*. Le trépas.

Ces plaisirs, ces beaux jours coulés dans la mollesse
Ces ris, enfants de l'allégresse,
Sont passés avec toi dans la nuit du trépas.
(Voltaire.)

— *La nuit du tombeau, du cercueil, la nuit sombre*. Le tombeau. Dans *la nuit du tombeau* j'enfermerai ma honte. (Rac.)

Et nous, lorsque son fils descend dans la nuit sombre,
D'inutiles honneurs nous entourons son ombre.
(Delille.)

..... Ou si dans la nuit du tombeau,
La voix du Dieu vivant a ranimé sa cendre.
(Racine.)

. . . . Un fléau précurseur du trépas,
Vers la nuit du cercueil précipite tes pas.
(Thévenneau.)

Sentiront-ils percer par un éclat nouveau,
Ces illustres aïeux, la nuit de leur tombeau ?
(Corneille.)

— *La nuit du chaos, la nuit du néant*. Le chaos, le néant.

Déjà je vois autour de ce globe englouti,
Régner l'immensité des eaux universelles,
Et de l'antique nuit les ombres éternelles.
(Parsev. Grandm.)

— *La nuit infernale*. L'enfer.

Où me cacher ? fuyons dans la nuit infernale.
Mais que dis-je ? mon père y tient l'urne fatale :
Minos juge aux enfers tous les pâles humains.
(Racine.)

— *La nuit du Tartare*. Le Tartare.

. . . . Que sa main moins barbare,
Ne m'a-t-elle englouti dans la nuit du Tartare !
(Legouvé.)

— *Les nuits éternelles*. Se dit quelquefois des longues nuits des pays voisins des pôles.

Ils ne connaissent point ces lieux infortunés
Qu'à d'éternelles nuits le ciel a condamnés. (***)

— Dans les livres de l'Ancien Testament, la nuit se prend figurément pour les temps d'affliction et d'adversité, comme lorsque le Psalmiste s'écrie : Vous m'avez éprouvé et vous m'avez visité la nuit.

— On dit aussi dans le même sens : *Il s'est fait nuit autour de moi, la nuit est venue*, etc. Peu de jours après la mort de Sophie, Novalis écrivait à un ami : Il s'est fait *nuit* autour de moi, tandis que je me croyais encore à l'aurore de la vie ; ma douleur est infinie comme mon amour. (Artaud.)

— *Les enfants de la nuit*. Les gentils.

— Obscurité d'une condition privée.

Et pouvez-vous, seigneur, souhaiter qu'une fille
Qui, dans l'obscurité nourrissant sa douleur,
S'est fait une vertu conforme à son malheur,
Passe subitement de cette nuit profonde
Dans un rang qui l'expose aux yeux de tout le monde ?
(Racine.)

— Dans le style noble, *nuit* se dit bien au figuré dans le sens d'Obscurité, ténèbres, secret, voile, mystère. Mais quelle épaisse *nuit* tout à coup m'environne ? (Rac.) Épaississons la *nuit* qui voile sa naissance. (Volt.) De la *nuit* du silence un secret peut sortir. (Id.) De la *nuit* des erreurs ... formait une *nuit* que les rayons du soleil ne pouvaient pénétrer. (Fén.)

Aurait-il imprimé sur le front des étoiles,
Ce que la nuit des temps renferme dans ses voiles ?
(La Fontaine.)

Du sort de cet enfant on n'a donc nulle trace,
Une profonde nuit enveloppe sa race ? (Racine.)

...., Loin du vrai jour par toi toujours conduit,
L'homme ne sortit plus de son épaisse nuit.
(Boileau.)

— Fig. *La nuit des temps*. Les temps reculés dont les traditions sont effacées. L'origine de cet usage se perd dans la nuit des temps.

— Fig. *La nuit de l'ignorance*. Se dit en parlant des époques et des pays où l'on était privé de connaissances, de lumières. La nuit de l'ignorance couvrait alors tout l'Occident. Le flambeau des lettres a dissipé la nuit de l'ignorance.

— *Percer la nuit des temps, de l'avenir*. Pénétrer dans l'avenir.

Le bonheur nous séduit, le malheur nous accable,
Mais nul ne peut percer la nuit de l'avenir.
(La Harpe.)

. . . . . . Le flambeau des voyages,
Tel qu'un astre éclatant, perça la nuit des âges.
(Millevoye.)

— Diplom. *Nuit sacrée*. Dans les dates des manuscrits, la veille de Pâques.

— Hist. relig. *Nuit de la puissance*. Nom que les musulmans donnent à une nuit de la lune du ramadhan, pendant laquelle ils croient que Dieu pardonne aux pécheurs repentants.

— Peint. *Effet de nuit*. Tableau représentant une scène de nuit, éclairée par une lumière artificielle ou seulement par la faible lueur que l'atmosphère conserve durant la nuit. || *Une nuit*. Tableau qui représente un effet de nuit.

— Jurispr. En matière civile, on ne peut faire aucune signification ni exécution pendant la nuit. La maison de chaque citoyen est un asile inviolable pendant la nuit, et la gendarmerie ne peut y pénétrer sans se rendre coupable d'abus de pouvoir, sauf le cas d'incendie, d'inondation ou de réclamation venant de l'intérieur de la maison. Le temps de la nuit est ainsi réglé : du 1er octobre au 31 mars, depuis six heures du soir jusqu'à six heures du matin ; du 1er avril au 30 septembre, depuis neuf heures du soir jusqu'à quatre heures du matin. La nuit est, dans le cas de vol, un des éléments qui constituent les circonstances aggravantes.

— *Voleurs de nuit*. Ceux qui ne dérobent que la nuit.

— *Oiseaux de nuit*. Ceux qui ne sortent que la nuit, comme les hibous, les chauves-souris, etc.

— Myth. Déesse des ténèbres, fille du Chaos ou du Ciel et de la Terre ; elle épousa l'Achéron, fleuve des enfers, et l'Érèbe, de qui elle eut les Furies et plusieurs autres enfants. On la représente avec des habits noirs tout parsemés d'étoiles, et parcourant le ciel sur un char d'ébène tiré par deux chevaux noirs. Tantôt un enfant la précède, tenant un flambeau près de s'éteindre, c'est le crépuscule. Quelquefois elle fuit avec précipitation devant le char de l'Aurore ou du Soleil. On la voit aussi couronnée de pavots. Le hibou lui était consacré. On lui immolait des brebis noires et un coq, parce que les cris de cet animal troublent son silence.

Mais la Nuit aussitôt de ses ailes affreuses
Couvre des Bourguignons les campagnes vineuses.
(Boileau.)

. . . La Nuit, de son trône d'ébène,
Jette son crêpe obscur sur les monts, sur les flots
(Delille.)

Le jour baisse, et la Nuit, d'un long crêpe voilée
A déroulé les plis de sa robe étoilée. (Desaintange.)

|| La plupart des peuples d'Italie regardaient la *Nuit* comme une déesse ; mais les habitants de Brescia en avaient fait un dieu nommé *Noctulius* ou *Nocturnus*.

— Véner. *Faire sa nuit dans un lieu*. Y repaître et s'y reposer, en parlant d'un animal. || *Défaire la nuit d'une bête*. La rencontrer dans l'endroit où elle a fait sa nuit. || On dit aussi que *le faucon se perche pour faire sa nuit*.

— S'empl. adverbialement et avec ellipse de la préposition *pendant*. Et mon esprit troublé la voit encor la *nuit*. (Rac.) Les vents nous auraient-ils exaucé cette *nuit* ? (Id.) Cette *nuit* je vous sers, cette *nuit* je l'attaque. (Id.) On reposait la *nuit*, on dormait tout le jour. (Boil.)

— Dans le vers suivant, Racine a mis la préposition qui semblait nécessaire, afin de mieux marquer la gradation.

Demain, dès cette nuit, je prendrai mes mesures.

— *De nuit*. loc. adv. Se dit par ellipse pour En temps de nuit, pendant la nuit. Aller, marcher, partir, courir de nuit. Voyager de nuit.

— *Travailler de nuit* est une expression familière que Delille a rendue d'une manière aussi heureuse que poétique.

. . . Rendue à ses soins journaliers,
La sage ménagère à ses humbles foyers
Ranime en haletant la flamme qui sommeille,
Prescrit leur longue tâche aux femmes qu'elle éveille,
Elle-même, ajoutant la nuit à ses travaux,
Aux lueurs d'une lampe exerce ses fuseaux.

— *Nuit et jour* ou *jour et nuit*. loc. adv. Se dit par ellipse pour Pendant la nuit et pendant le jour, et signifie, Sans cesse. Travailler nuit et jour. Fontaine qui coule jour et nuit. Cette lampe brûle jour et nuit. Il travaille *nuit* et jour à leur donner de fidèles ouvriers. (Boss.) La mort fut jour et *nuit* toujours présente à M. Le Tellier. (Id.) Tant de jets d'eau qui ne se taisaient ni jour ni *nuit*. (Id.) A l'observer jour et *nuit* je m'attache. (Rac.) Leurs écrits jour et ...

— *Ni jour ni nuit*. loc. adv. Se dit par ellipse pour Ni pendant la nuit ni pendant le jour, c'est-à-dire, Jamais. N'avoir de repos ni jour ni nuit.

— *Nuits attiques*. Titre d'un ouvrage d'Aulu-Gelle, sur les mœurs romaines, la philosophie, la littérature, etc.

— On dit, dans la langue poétique, *les ombres, le crêpe, les voiles de la nuit couvrent, enveloppent la terre, l'univers*, pour exprimer qu'il fait nuit.

Sur nous la nuit étend ses ailes ténébreuses. (Delille.)

Déjà la nuit, quittant des cieux la vaste plaine,
Dans les flots azurés plongeait son char d'ébène.
(Mollevaut.)

. . . La nuit, laissant flotter ses voiles,
Abandonne aux zéphyrs son char semé d'étoiles.
(Baour-Lormian.)

— Gresset a dit *les sombres heures*, pour Les heures de la nuit, la nuit.

Ami des frugales demeures,
Sommeil, pendant les sombres heures,
Tu répands sur ses yeux tes songes favoris.

— Syn. comp. NUIT. TÉNÈBRES. OBSCURITÉ. La *nuit* est proprement la cessation du jour. Les *ténèbres* semblent signifier quelque chose de réel et d'opposé à la lumière. L'*obscurité* est une pure privation de la clarté.

NUITAMMENT. adv. (pr. *nui-ta-man* ; rad. *nuit*). De nuit. S'en aller nuitamment.

— Pal. Se dit surtout d'un vol ou de quelque autre mauvaise action faite de nuit. Un assassinat, un vol commis nuitamment. Enterrer quelqu'un nuitamment après l'avoir tué.

NUITÉE. s. f. (pr. *nui-té* ; rad. *nuit*). L'espace d'une nuit.

— Ouvrage, travail fait pendant une nuit. On a fait travailler les maçons trois nuits durant, et on leur a payé tant par nuitée.

— Ce qu'on paye par nuit en certains endroits pour le gîte et pour la dépense. On fait payer tant par nuitée dans cette hôtellerie.

— Ce mot est populaire dans toutes ses acceptions.

NUITHONS. s. m. pl. Géogr. anc. Peuple de la Germanie septentrionale.

NUITON, ONNE. adj. et s. Géogr. Habitant de Nuits. || Qui appartient à la ville de Nuits ou à ses habitants.

NUITS. (en lat. *Nucium* ; du celt. *naou*, par crase *nou*, *nu*, pied de montagne, et *cwi*, ci, eau, ruisseau ; dans une plaine, au pied d'une montagne, sur un ruisseau). Géogr. Chef-lieu de cant., arr. de Beaune (Côte-d'Or). Vins renommés, connus sous le nom de *vins de Nuits* ; 3,100 hab.

NUL, NULLE. adj. (du lat. *nullus*). Aucun, pas un. Nul homme. Nulle femme. Nul souci. Nulle crainte. Nul plaisir. Nulle espérance. N'avoir nulle raison. N'avoir nulle exactitude. N'avoir nulle connaissance d'une chose. Cela est de nul usage, de nul service, de nul secours. Cela est frivole et de nulle conséquence. En nulle manière. En nulle façon. N'aller nulle part. *Nul* homme n'est heureux ; *nulle* chose ne peut le rendre tel. (Boiste.) *Nul* agrément n'est né de l'affectation. (La Motte.) *Nul* accident ne troubla mon voyage. (J.-J. Rouss.) Il est indubitable que lorsqu'une société a basé son existence morale sur une opinion, *nul* membre n'a le droit de l'attaquer. (Id.) *Nul* gouvernement ne peut se soutenir et s'améliorer que par les vertus et les qualités qui lui sont propres. (Lacret.) L'homme ne trouve *nulle* part son bonheur sur la terre. (Mass.)

. . . Quand le cœur brûle d'un noble feu,
On peut sans nulle honte en faire un noble aveu.
(Molière.)

— M. Landais prétend que *nul* ne peut jamais être mis au pluriel ; cette assertion est erronée. Le moyen de ne pas mettre *nul* au pluriel devant des substantifs qui, par exemple, n'ont pas de singulier, tels que *frais*, *décombres*, etc. ? M. Landais n'y a sûrement pas songé. L'Académie d'ailleurs, en citant ces locutions : *nulles troupes, nulles gens, nuls frais*, donne un démenti formel à M. Landais. Les écrivains ne se sont pas non plus fait faute de ce pluriel dans l'occasion. Les grands génies n'ont *nuls* besoins des grandeurs charnelles qui n'ont *nuls* rapports avec celles qu'ils cherchent. (Pasc.) Je veux sans *nuls* témoins rire à présent de moi. (Regnard.) En ce bas monde il n'est *nuls* biens parfaits. (Id.) Celui qui n'a *nuls* principes, vicieux par air, débauché par oisiveté, ne trouve plus que le dégoût dans l'habitude du plaisir. (Stanisl.) *Nuls* traits à découvert n'auront ici de place. (La Font.) Il n'y a *nuls* vices extérieurs et *nuls* défauts qui ne soient aperçus des enfants. (La Bruy.) Celles qui ne nous ménagent sur rien, et ne nous épargnent *nulles* occasions de jalousie, ne mériteraient de nous aucune jalousie. (Id.) Ils prétendent que *nuls* malheurs ne doivent abattre l'homme, ces ridicules déclamateurs qui ne connaissent pas la véritable infortune ni le vrai bonheur. (Mirab.) *Nulles* actions remarquables, *nuls* hommes dignes d'être distingués, ne peuvent se dérober longtemps aux regards d'une assemblée qui veut et peut tout voir. (J.-J. Rouss.)

— S'emploie avec ellipse du verbe *Nulle* paix pour l'impie : il la cherche, elle fuit. (Rac.) *Nul* bien sans mal, *nul* plaisir sans mélange. (La Font.) *Nulle* parure que la simplicité, *nul* ornement que la modestie. (Boss.)

— S'emploie souvent absolument, c'est-à-dire avec ellipse du substantif. On peut dire, en exprimant ... *du péché originel*, ou en le supprimant, *nul n'a été exempt du péché originel*. Dans ce cas, *nul* signifie Nul homme, personne, et il est regardé par les grammairiens comme un pronom qu'ils classent parmi les pronoms indéfinis. *Nul* à Paris ne se tient dans sa sphère. (Volt.) *Nul* n'est si bien soigné qu'un directeur de femmes. (Boil.) *Nul* n'aime à fréquenter les fripons, s'il n'est fripon lui-même. (J.-J. Rouss.)

Nul n'est content de sa fortune
Ni mécontent de son esprit. (Mme Deshoul.)

Ce que *nul* n'aperçoit, heureux effet d'amour !
Ne saurait échapper aux regards d'une mère.
(Mme Joliveau.)

— Quelques grammairiens se trompent en avançant que *nul*, lorsqu'il est seul, n'est d'usage qu'en sujet. Voici un exemple entre mille qui prouve le contraire. A *nul* l'ambition n'est, je crois, étrangère. (Stassart.)

— *Nul* peut aussi s'employer d'une manière relative, et alors il ne se dit pas qu'au masculin, comme le fait supposer l'Académie ; il se dit aussi au féminin et même au pluriel. De

tous ceux qui y sont allés, *nul* n'en est revenu. (Acad.) *Nul* presque de tous ceux qui m'écoutent ici n'est content de sa destinée. (Mass.) *Nul* de nous de sang-froid n'envisage la mort. (L. Rac.) *Nulles* des expressions qui se présentent ne me satisfont sur cet article. (J.-J. Rouss.) Parmi les sauvages de l'Amérique, *nul* ne se pouvait marier qu'après avoir combattu pour la patrie. (Chateaub.)

— Qui est sans valeur, sans effet, qui se réduit à rien. Dans cette acception il se met après le substantif, et s'emploie au singulier et au pluriel, au masculin et au féminin. Votre observation est nulle. Le résultat de ses négociations a été complètement nul. Si vous manquez à vos conventions, marché nul. Tes malheurs sont *nuls*, l'abîme du néant les a tous engloutis. (J.-J. Rouss.) La première raison est que la probabilité doit être regardée comme *nulle*. (Buff.) Une pénitence *nulle*, douteuse, si vous le voulez. (Boss.) Les auteurs de livres *nuls* sont responsables envers Dieu du temps qu'ils font perdre aux lecteurs. (Boiste.) Si mon autorité est *nulle* dans l'avenir, peu importera que je me sois trompé sur ce point. (B. de St-P.) Nos désirs sont étendus, notre force presque *nulle*. (J.-J. Rouss.) Tous les jugements des hommes sont désormais *nuls* pour moi. (Id.)

— Se dit particulièrement des actes qui, étant contraires aux lois pour le fond ou dans la forme, sont comme s'ils n'étaient pas, et ne peuvent avoir leur effet. Ce testament est nul dans le fond et dans la forme. Faire déclarer un acte nul. Cette clause le rend nul. L'arrêt le déclare nul, de nul effet, de nulle valeur. Toutes ces procédures ont été déclarées nulles. Leur mariage a été déclaré nul. Cela est nul, de toute nullité. Un testament était *nul* si le testateur n'avait fait un legs à l'Eglise. (B. de St-P.)

— *Son crédit est nul, son talent est nul.* Il n'a point de crédit, point de talent.

— Fig. *C'est un homme nul.* C'est un homme sans mérite, qui n'est propre à rien : qui n'a ni autorité, ni crédit, ni considération. C'est un homme nul dans sa compagnie. Celui qui est *nul* aujourd'hui sera peut-être demain tout-puissant. (Boiste.)

— Rabelais a dit : *Je suis nul, vous êtes nul*, pour Nous allons périr, et cela apparemment à l'exemple de Térence, qui dit *nullus sum*, dans le même sens.

— Bot. Qui manque entièrement, comme le style dans la péonie. Calice nul. Péricarpe nul. Graines nulles. On dit le *connectif nul*, lorsque l'anthère s'attache sans intermédiaire sur le filet ou sur une partie quelconque de la fleur.

— Lemierre a employé substantiv. *nul*, dans le sens d'Homme sans mérite, sans talent, sans crédit.

> Toi qui . . . .
> Défendis ma cause en tout temps,
> Contre la haine cordiale
> Des sots, des *nuls* et des méchants.

— Syn. comp. NUL. AUCUN. *Nul* porte avec lui la négation ; *aucun* en attend une pour en devenir le synonyme. *Nul* a plus de force exclusive et absolue, il exclut chacun, chaque individu, chaque chose, d'une manière déterminée, depuis la première jusqu'à la dernière ; *aucun* exclut quelqu'un, celui-ci ou celui-là, une chose ou une autre, d'une manière indéterminée. *Aucun* se dit plutôt des choses, et *nul* des personnes.

NULLE. s. f. Caractère qui ne signifie rien, et qu'on emploie dans les lettres en chiffres pour les rendre plus difficiles à déchiffrer. Les nulles d'un chiffre.

NULLEMENT. adv. (rad. *nul*). En aucune manière. Je ne le souffrirai nullement. Je ne le veux nullement. Je ne suis nullement instruit de cette affaire. Il n'est nullement capable de ce dont on l'a chargé. Il n'est nullement question de cela. Je ne lui en veux nullement. J'en veux à lui, et nullement à vous. N'en doutez nullement. On veut réformer l'Etat par une fausse gloire qui méprise les autres, et *nullement* par principes d'honneur et de probité. (Mme de Motteville.)

> Prenez femme, abbaye, emploi, gouvernement,
> Les gens en parleront, n'en doutez *nullement*.
> (LA FONTAINE.)

— S'emploie quelquefois en forme de réponse, comme *non*. Voulez-vous cela ? Nullement. Lui [illegible]

— Pal. D'une manière nulle ; contre les lois et les formes.

— L'adverbe *nullement* veut toujours être accompagné d'une négation, à moins qu'il ne soit employé seul comme réponse. Ainsi ne dites pas, C'est un homme nullement instruit, mais C'est un homme qui n'est nullement instruit.

— Avec *nullement* on supprime *pas* et *point*. Je n'ai nullement envie de sortir.

NULLI. s. m. Art culin. Mets italien, espèce de bouillie faite avec des jaunes d'œufs battus, de l'eau et du sucre.

NULLIFICATEUR. s. m. Polit. Celui qui veut anéantir, nullifier une loi. Se dit en parlant des Etats-Unis.

NULLIFICATION. s. f. (pr. *nu-li-fi-ka-ci-on*). Polit. Abolition d'une loi.

NULLIFIÉ, ÉE. part. pass. du v. Nullifier. S'empl. adjectiv. Loi nullifiée.

NULLIFIER. v. a. 1re conj. (ét. lat., *nullus*, nul ; *fieri*, être fait). *Je nullifie, nous nullifions, vous nullifiez. Je nullifiais, nous nullifions, vous nullifiiez. Que je nullifie, que tu nullifies, que nous nullifiions, que vous nullifiiez, qu'ils nullifient.* Polit. Abolir. La Caroline prétendait nullifier un tarif de douanes. Nullifier une loi. Ils voudraient nullifier le progrès.

— SE NULLIFIER. v. pron. Néol. Devenir nul.

NULLINERVE. adj. des 2 g. Hist. nat. Qui n'a aucune nervure.

NULLINERVÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *nullus*, nul ; *nervus*, nervure). Bot. Se dit des feuilles qui n'ont ni vraies ni fausses nervures, comme la fronde des nervures.

NULLIPENNE. adj. des 2 g. (ét. lat., *nullus*, nul ; *penna*, aile). Ornith. Qui n'a point d'ailes. ‖ NULLIPENNES. s. m. pl. Famille de l'ordre des oiseaux anormaux, comprenant ceux encore imparfaitement connus, qui ont les ailes complètement atrophiées.

NULLIPORE. adj. des 2 g. (ét. lat., *nullus*, nul ; *porus*, pore). Zooph. Qui n'a pas de pores apparents. ‖ NULLIPORES. s. m. pl. Famille de l'ordre des zoophytes hétérohyles lithophytes, comprenant ceux dont les polypiers n'ont pas de pores apparents à leur surface.

NULLITÉ. s. f. (rad. *nul*). Jurispr. Vice, défaut qui rend un acte nul, de nul effet, de nulle valeur. Je proteste nullité contre tout ce que vous ferez. Prouver la nullité d'un acte. Moyens de nullité. Nullité essentielle. Nullité dans la forme. Nullité au fond. Nullité de droit. Il y a plusieurs nullités dans ce testament. A peine de nullité. Nul de toute nullité. ‖ Vice qui empêche cet acte de produire son effet. ‖ *Nullité de forme.* Nullité d'un acte quand il y manque quelque chose pour le rendre probant et authentique. ‖ *Nullité d'un acte quant au fond.* Nullité qui existe quand celui qui s'oblige n'en a pas la capacité ou bien quand l'engagement qu'il contracte est prohibé par les lois. ‖ *Nullités de droit.* Celles qui sont prononcées par les lois, comme la nullité de l'obligation d'un mineur qui est lésé. ‖ *Nullités d'ordonnance* ou *de coutume.* Celles qui résultent de quelque disposition d'ordonnance qui ordonne de faire quelque chose à peine de nullité ; on les appelle aussi dernières *nullités de procédure.* ‖ *Nullité absolue.* Celle qui peut être invoquée par toute personne qui a un intérêt né et actuel à opposer ; telle est celle d'un contrat que la loi déclare nul pour vice de forme. ‖ *Nullité relative.* Celle qui n'est établie que dans l'intérêt des parties, et qui ne peut être invoquée que par elles. ‖ *Nullité substantielle* et *intrinsèque.* Celle qui est nécessaire à l'existence de l'acte, ou indispensable pour remplir le but que le législateur s'est proposé.

— *Moyens de nullité.* Ecritures dans lesquelles on déduit les moyens qui rendent les procédures nulles.

— Liturg. Se dit aussi de ce qui rend un sacrement nul. Il y a nullité dans un sacrement par le défaut de matière ou de forme.

— Fig. *Cet homme est d'une parfaite nullité.* Il est absolument nul, il est sans aucun mérite. Il n'y aurait qu'un stupide orgueil qui pût se glorifier d'une *nullité* héréditaire. (Boiste.)

— Inaction, impuissance. Réduire, condamner à la nullité. L'indécision de l'Espagne, la *nullité* de la Hollande, l'indifférence de la Suède, doivent se placer au rang des singularités qui distingueront à jamais ce siècle de tous les autres. (Linguet.)

— Néol. Homme nul, dépourvu de facultés. Les nullités et les médiocrités. Veut-on ravaler un homme d'Etat, on en fait une *nullité* aussi lestement qu'on en ferait au besoin une haute capacité. (***)

— Typogr. Espèce de guillemets qu'on pose dans les colonnes où il ne doit point y avoir de chiffres. 243 livr. » s. 9 d. ; 3 f. » c.

NUMA. Second roi de Rome. Il était Sabin d'origine, et avait 40 ans lorsque les Romains l'appelèrent au trône, l'an 714 av. J.-C. Son règne fut tout entier voué à la législation et aux institutions religieuses. Il mourut après un règne de 43 ans, en 671 av. J.-C.

— Chron. *Cycle de Numa.* V. *Cycle romain*, au mot CYCLE. ‖ *Calendrier de Numa.* Calendrier romain réformé par Numa. Dans le calendrier de Numa, parmi les douze mois, il y en avait quatre de 31 jours, et sept de 29 jours ; le mois de février n'en avait que 28. ‖ *Année de Numa.* Année lunaire de 355 jours. Numa avait ajouté un jour à l'année des Grecs, parce que le nom- [illegible] de Numa était complétée par une intercalation de 22 ou de 23 jours tous les deux ans.

NUMANCE. Géogr. anc. Ville de l'Espagne tarraconaise, entre les Celtibères et les Arévaques, près des sources du Douro, formait à elle seule un petit Etat.

— Hist. rom. *Guerre de Numance.* Guerre soutenue par les Numantins contre Rome, pendant quatorze années. La guerre de Numance, commencée en 147 av. J.-C., fut terminée par Scipion Emilien, qui prit et détruisit Numance en 133.

NUMANTIN, INE. adj. et s. Géogr. anc. Habitant de Numance. ‖ Qui appartient à Numance ou à ses habitants.

NUMBLES. s. m. pl. Véner. Muscles de l'intérieur des cuisses du cerf.

— Féod. *Droit des numbles.* Droit qu'avait le suzerain de lever les numbles des cerfs tués par ses vassaux.

NUME. s. f. Se disait pour Divinité. Les *numes* célestes savent eux seuls ce qui est de l'avenir. (Durfé.)

NUMÉNIUS. Philosophe grec et chrétien du IIe siècle, né à Apamée en Syrie. Il ne nous reste que quelques fragments de ses ouvrages.

NÛMENT. adv. (rad. *nu*). A nu.

— Fig. Sans déguisement. Dire nûment la vérité. Conter nûment un fait.

— Jurispr. féod. *Fief relevant nûment de la couronne* ou *d'une seigneurie.* Fief mouvant immédiatement du roi ou d'une seigneurie.

NUMÉRABLE. adj. des 2 g. Se disait pour Qui peut être compté. Ce mot nous manque.

NUMÉRAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *numerare*, compter, parce que la monnaie se compte). Ne se dit que de la valeur légale des espèces qui ont cours. La pièce d'or nouvelle est de 20 fr., valeur numéraire.

— Mar. *Signal numeraire.* Signal qui indique, pour chaque bâtiment d'une escadre, le numéro d'ordre qui lui est affecté, ou qui exprime une quantité quelconque. Comme les pavillons ou signes dont on se sert sont peu nombreux, et que leurs combinaisons, quoique variées à l'infini, ne suffisent pas pour signaler les expressions du vocabulaire des signaux, on accompagne les signes d'un guidon particulier, qui indique le chapitre du répertoire où doit être lue l'expression du signal ; ainsi le chapitre des quantités a son guidon, qu'on appelle *guidon numeraire.*

NUMÉRAIRE. s. m. Argent monnayé. Le numéraire est fort augmenté en France depuis un siècle. Le prix des objets de luxe est une espèce de thermomètre, sinon de la propriété réelle d'un Etat, au moins de l'abondance du *numéraire.* (Linguet.)

— Especes sonnantes. Payer moitié en numéraire, moitié en billets.

— Ant. rom. Officier qui tenait, dans les légions, la liste appelée *numerus.* ‖ Officier chargé de porter au trésor l'argent des impôts, sous les empereurs.

— Syn. comp. NUMÉRAIRE. CAPITAL. Le *capital* est l'ensemble de toutes les valeurs dont on dispose, et il rapporte un intérêt ; le *numeraire* ne produit rien, il ne sert qu'à estimer ce que vaut le capital. ‖ NUMERAIRE. ESPÈCES. ARGENT COMPTANT. La première de ces expressions appartient plus au style économique, la seconde est plus commerciale, la troisième est moins souvent employée.

NUMÉRAL, ALE. adj. (du lat. *numeralis*, fait de *numerus*, nombre). Qui désigne un nombre. Adjectif numéral. Nom numéral. Lettres numérales. I, V, X, L, C, D, M, sont des lettres numérales dans les chiffres romains.

— *Vers numéraux* ou *chronologiques.* Vers dont toutes les lettres numérales marquent le millésime de quelque événement. Dans les vers numéraux, les lettres numérales se dessinent en majuscules et se gravent en rouge. Don Carlos ayant demandé à un astrologue quelle serait la durée de la vie de son père, Philippe II, reçut pour réponse ce vers d'Ovide, qui renferme par hasard la date de sa propre mort, 1568 : *ILIVs antè DIeM patrIos InqVIrIt In annos.* On a fait beaucoup d'épitaphes en vers numéraux dans lesquelles on désigne l'année de la mort, et beaucoup d'inscriptions pour les monuments, dans lesquelles on désigne l'année de leur érection.

— *Arithmétique numérale.* Arithmétique par les chiffres. On l'appelle ainsi pour la distinguer de l'arithmétique littérale ou algèbre.

— Gramm. *Substantif, adjectif numéral.* Substantif, adjectif qui sert à exprimer le nombre.

— Syn. comp. NUMÉRAL. NUMÉRIQUE. La chose *numérale* forme toujours un nombre ; il n'en est pas de même de la chose numérique. Trois est un nom *numeral* ou un nom de nombre ; mais une différence *numerique* n'est pas même cette différence dans le nombre, c'est celle d'un individu à un autre. Mais dans certains cas, on emploie indifféremment *numerique* pour *numéral* ; ainsi le calcul *numerique* est la même chose que l'arithmétique *numérale.*

NUMÉRATEUR. s. m. (du lat. *numerator*, calculateur). Arithm. Nombre qui indique, dans une fraction, combien elle contient de parties de l'unité. Dans la fraction $\frac{3}{124}$, 3 est le numérateur. Ainsi le numérateur est le chiffre supérieur d'une fraction, c'est-à-dire le chiffre place [illegible]

NUMÉRATIF, IVE. adj. Didact. Qui sert à compter.

NUMÉRATIF. s. m. Gramm. Nom de nombre : adjectif, substantif ou adverbe qui désigne un nombre. On en compte plusieurs espèces. ‖ *Numératif cardinal.* Nom de nombre qui marque seulement la quantité des objets ; comme *un, deux, trois*, etc. ‖ *Numeratif ordinal.* Celui qui marque l'ordre des objets ; comme *premier, deuxième, troisieme*, etc. ‖ *Numeratif distributif.* Celui qui marque la division des objets par groupes ; comme en latin *singuli, bini, terni*, etc. ; en français, *un à un, deux à deux, trois à trois*, etc. ‖ *Numeratif fractionnaire.* Celui qui exprime des parties d'unité ; comme *demi, tiers, quart, cinquième*, etc. ‖ *Numeratif periodique.* Celui qui exprime après quel nombre une chose se renouvelle, comme *tous les trois ans* ; en latin, *tertio quoque anno* ; en arabe, ce numératif affecte une forme particulière. ‖ *Numeratif multiple.* Celui qui marque combien de fois une chose est plus grande qu'une autre ; comme *simple, double, triple*, etc. ‖ *Numeratif iteratif.* Celui qui marque combien de fois la chose se répète ; comme, en latin, *semel, bis, ter, quater*, etc. ; en français, on emploie ces mots latins, ou bien on dit, *une fois, deux fois, trois fois*, etc.

NUMÉRATION. s. f. (pr. *nu-mé-ra-ci-on* ; du lat. *numeratio*). Art de nombrer, de compter. Les principes de la numération. Numération décimale. Il y a des peuples sauvages qui n'ont presque aucune idée de la numération.

— Arithm. Art, manière d'écrire en chiffres un nombre énoncé, et d'énoncer verbalement un nombre écrit en chiffres. Toute la difficulté de la numération se réduit à énoncer et à écrire un nombre composé de trois chiffres, en faisant attention que de trois chiffres en trois chiffres, en allant de droite à gauche, la dénomination change, que les unités deviennent des mille, les mille des millions, et ainsi de suite. ‖ Génération de tous les nombres, au moyen de certains nombres que l'on considère comme simples ou comme donnés immédiatement.

— Comm. et jurispr. Payement actuel fait en deniers comptants. Il n'y a pas eu numération de deniers. La numération a eu lieu en présence des notaires.

NUMÉREUX, EUSE. adj. Se disait pour Nombreux.

NUMÉRIE. Myth. rom. Divinité qui, selon Varron, était invoquée dans l'accouchement, afin de l'accélérer. Selon saint Augustin, c'était la déesse des nombres.

NUMÉRIEN. Empereur romain, fils de Carus, lui succéda en 284, avec son frère Carin : il périt la même année, assassiné par Aper, préfet du prétoire.

NUMÉRIQUE. adj. des 2 g. (du lat. *numerus*, nombre). Qui appartient aux nombres. Opération numérique. Rapport numérique. Unité numérique. Solution numérique.

— *Calcul numérique.* Calcul qui se fait avec des nombres représentés par des chiffres, et qu'on appelle arithmétique.

— *Différence numérique.* Qui distingue un individu d'avec un autre.

— Qui consiste dans le nombre. Force, supériorité numérique.

— Minér. Se dit d'un cristal ayant un signe représentatif dont les exposants offrent quelques propriétés de nombres, comme la chaux carbonatée numérique.

NUMÉRIQUEMENT. adv. En nombre exact. Trente témoins qui se répètent n'en font souvent qu'un ou deux numériquement.

— On dit d'une chose, qu'*elle est la même qu'une autre numériquement*, lorsqu'elle est exactement la même qu'une autre, dans le sens le plus étroit qu'on puisse donner à ce mot.

NUMÉRO. s. m. (de l'ital. *numero*, fait du lat. *numerus*, nombre. Ce mot nous est venu du jeu de blanque, introduit par les Italiens). Le nombre qu'on met sur quelque chose, et qui sert à la reconnaître. Numéro de la page. Numéro d'une maison. Il demeure dans telle rue, à tel numéro. Numéro d'une voiture de place. Numéro d'un navire, d'un vaisseau. Ce contrat est inventorié sous tel numéro. Prendre le numéro d'un conducteur de voiture. Savoir tous les numeros de ses balles, de ses ballots. L'usage des numeros est infiniment précieux dans toutes sortes d'affaires ; c'est le plus sûr moyen d'éviter souvent le désordre et la confusion. Si les maisons de nos rues n'étaient pas uniformément numérotées, combien de pas inutiles ne ferait-on pas pour trouver le domicile dont on n'aurait que le nom, et l'indication vague du reste ? Dans le commerce, le numérotage est d'une utilité incontestable. Aussi toutes les marchandises portent-elles un numero qui sert à les faire distinguer plus facilement. Le numérotage joue un rôle important dans l'armée ; sans lui, on n'y verrait que désordre ; aussi tout est-il numéroté dans les régiments : hommes, chevaux, pièces de l'armement, de l'habillement, de l'équipement et du harnachement. En arrivant dans un corps, le soldat nouveau-venu prend au registre matricule un numéro qu'il conserve toujours. Ce numéro est dépendant de celui qu'il prend dans l'escadron ou dans la compagnie, lequel est susceptible de changer souvent.

— Nombre qui se trouve sur un billet de loterie. Le numéro, les numéros gagnants. [illegible] De belles dames qui convoitaient le quine de la loterie royale, allèrent trouver un fou aux Petites-Maisons, dans l'espérance qu'il nommerait les *numeros* gagnants. (Mercier.)

— Marque particulière qu'un marchand met sur ses étoffes ou autres marchandises, marque qui n'est connue que de lui, et qui est destinée à le faire souvenir du prix auquel il a acheté ou du prix auquel il peut vendre.

— *Livre de numero.* Celui dont on se sert dans les manufactures pour constater l'entrée et la sortie des marchandises.

— Prov., fig. et pop. *Cet homme entend le numéro.* Il est habile dans le commerce dont il se mêle, et son habileté lui est profitable. ‖ Cette expression est prise du jeu de blanque. Elle s'appliqua d'abord, dans le sens propre, à l'homme qui, en jouant à ce jeu, avait la main heureuse, et tirait presque toujours de l'urne un billet écrit ou numéro gagnant.

— Comm. Grosseur, longueur, largeur, qualité de certaines marchandises. Les épingles des numéros trois, quatre, cinq. Du ruban, du fil, du coton, de la laine, de la soie du plus petit numéro.

Des lunettes dont le numéro ne va pas à la vue de quelqu'un. Les numéros usités des fils de coton et de laine expriment le rapport d'une longueur déterminée du fil à un poids constant, et les numéros adoptés pour les fils de lin et de soie sont des rapports inverses des premiers.

— Fig. et fam. *Cette marchandise, cette denrée est d'un bon numero.* Elle est de bonne qualité.

— Chacune des parties d'un ouvrage publié par cahiers ou par feuilles numérotées. La suite au prochain numéro.

— Ce mot fait au pluriel Numéros. ‖ Landais seul persiste à écrire *numero* sans accent et sans *s*, comme si ce mot n'était pas francisé depuis longtemps.

NUMÉROSITÉ. s. f. (du lat. *numerus*, nombre). Didact. Qualité de ce qui est nombreux. Ce mot se trouve dans Rabelais; il dit beaucoup plus que *nombre*.

NUMÉROTAGE. s. m. Action de numéroter. Numérotage des maisons, des voitures de place.

— Ordre dans lequel on numérote. Numérotage vicieux.

— Techn. Action de peser les écheveaux pour en déterminer le numéro.

NUMÉROTATION. s. f. (pr. *nu-mé-ro-ta-ci-on*). Action de numéroter, de classer par ordre de chiffres. Peu en usage.

NUMÉROTÉ, ÉE. part. pass. du v. Numéroter. S'empl. adjectiv. Maison numérotée. Dans un angle est placée une boîte à cases *numérotées* qui sert à garder les serviettes, ou tachées ou vineuses, de chaque pensionnaire. (Balzac.)

— *Char numéroté.* Fiacre, voiture de louage.

NUMÉROTER. v. a. 1re conj. (rad. *numero*). Mettre un numéro, distinguer par des numéros. Numéroter des pièces. Numéroter les maisons.

— SE NUMÉROTER, v. pron. Être numéroté. Cette rue se numérote rapidement.

NUMÉRUS. s. m. Hist. rom. Rôle sur lequel on inscrivait les noms et le nombre des soldats. ‖ Sous les empereurs, on désigna les corps des troupes eux-mêmes.

NUMICIUS ou **NUMICUS.** Géogr. anc. Fleuve d'Italie, dans lequel Énée se noya, selon une tradition. Depuis, ce héros fut honoré sur les bords du Numicus, comme Jupiter Indigète. Il n'était pas permis de se servir d'autre eau que celle de ce fleuve pour les sacrifices de Vesta.

NUMIDE. adj. et s. des 2 g. Géogr. et hist. anc. Habitant de la Numidie. Les Numides étaient, pour la plupart, nomades. La cavalerie numide était célèbre; les Romains s'en firent pendant longtemps un puissant auxiliaire.

NUMIDIE. Géogr. anc. Ancien royaume d'Afrique, au N., entre l'Afrique propre et la Mauritanie, qui forme aujourd'hui dans l'Algérie la province de Constantine, et une partie du beylik de Tunis.

NUMIDIEN, ENNE. adj. Se dit quelquefois pour Numide.

NUMISMACIE. Myth. Royaume où l'on n'aborde pas quand on veut. Les habitants y parlent toutes sortes de langues, surtout les Chrysandriens et les Argyrandiens; les peuples, pour être engendrés de Mercure et de la nymphe Sulpharie, sont d'une figure fort étrange; car on ne leur voit ordinairement que le cou et la tête. Quoiqu'ils soient tous rois, empereurs, souverains, ils portent derrière eux leurs armes et leurs devises, et relèvent de la reine Lydie. Du moment qu'ils sont produits, ils ne croissent ni ne diminuent, il est vrai que les traits de leur visage s'effacent peu à peu.

NUMISMAL, ALE. adj. (du lat. *numisma*, médaille). Hist. nat. Qui ressemble à une pièce de monnaie.

— Conchyl. Se dit des coquilles que leur minceur, leur aplatissement et leur forme arrondie permettent de comparer à une pièce de monnaie, comme l'orbiculine numismale, l'huître numismale. ‖ On a donné souvent le nom de *pierres numismales* aux nummulithes.

NUMISMALE. s. f. Minér. Sorte de pierres calcaires et aplaties qui imitent les monnaies.

NUMISMATE. s. m. (du lat. *numisma*, fait de *nummus*, pièce de monnaie. Celui qui étudie les médailles, qui est versé dans la numismatique. Savant numismate.

port aux médailles antiques. Art, science numismatique.

NUMISMATIQUE. s. f. La science des médailles. Elle a pour objet l'explication et la description des monnaies, pieds-forts, médailles, médaillons, tessères, jetons, pièces de plaisir ou de nécessité, méreaux, et en général de toutes pièces coulées ou frappées, soit avec un métal quelconque, soit avec d'autres matières, telles que bois, cuir, etc. Étudier la numismatique. Être souvent en numismatique, dans la numismatique.

NUMISMATISTE. s. m. Se dit quelquefois pour Numismate, et même on commence aujourd'hui à l'employer plus généralement que numismate, pour désigner tous ceux qui s'adonnent à la numismatique, soit comme écrivain, soit comme collecteur. L'Académie a donné sa sanction à cette désinence, plus conforme aux règles de l'analogie.

NUMISMATOGRAPHE. s. m. Didact. Auteur d'une description de médailles.

NUMISMATOGRAPHIE. s. f. (ét. gr., νόμισμα, médaille; γράφω, décrire). Description des médailles antiques.

NUMISMATOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Qui concerne la numismatographie.

NUMITOR. Roi d'Albe, frère d'Amulius, qui le détrôna, et fit périr ses deux enfants. Romulus et Rémus, ses petits-fils, le vengèrent et lui rendirent la couronne.

NUMME ou **NUMMUS.** s. m. Ant. rom. Nom générique des monnaies d'or, d'argent ou de cuivre. Le numme d'or est souvent appelé *numme* absolument. Cependant *numme*, sans épithète, désigne fréquemment aussi le petit sesterce. Le numme de cuivre était l'as; le numme d'argent était le denier; le numme d'or valait 12 fr. 35 cent.

NUMMIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *nummus*, médaille; *fero*, porter). Hist. nat. Qui porte des taches rondes comme des pièces de monnaie.

— Ichthyol. Le chironecte nummifère est ainsi appelé parce qu'il porte une large tache ronde sur sa nageoire dorsale.

NUMMIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *nummus*, médaille; *forma*, forme). Hist. nat. Qui a la forme d'une pièce de monnaie.

NUMMULACÉ, ÉE. adj. (du lat. *nummus*, médaille). Conchyl. Qui ressemble à une pièce de monnaie. ‖ NUMMULACÉS. s. m. pl. Famille de mollusques de l'ordre des céphalopodes polythalamacés, comprenant les espèces dont la coquille est discoïde ou lenticulaire. La plupart des espèces sont fossiles.

NUMMULAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *nummus*, médaille). Hist. nat. Qui ressemble à une pièce de monnaie.

— Bot. La *lysimachie nummulaire.* V. NUMMULAIRE, subst.

— Conchyl. Se dit d'un cautère dont l'extrémité a la forme d'un écu.

NUMMULAIRE. s. f. Bot. Nom vulgaire de la lysimachie nummulaire, ainsi nommée parce que ses feuilles ont la forme ronde d'une pièce de monnaie.

— Conchyl. Petite coquille pétrifiée, en forme de lentille, qui compose souvent des roches entières.

NUMMULAIRE. s. m. Ant. rom. Espèce de banquier ou de prêteur d'argent.

NUMMULINE ou **NUMMULITHE.** s. f. Conchyl. Genre de mollusques à coquilles nummulaires. La nature de ces corps a été longtemps méconnue; les uns les prenaient pour des jeux de la nature, d'autres pour des semences pétrifiées, quelques-uns pour des opercules, et d'autres pour des polypiers.

NUMULIE. s. f. Conchyl. Un des noms des nummulithes.

NUMUS. s. m. Alchim. Terre très-noire, qu'il faut blanchir et purger.

NUN. s. m. Gramm. Nom de la quatorzième lettre de l'alphabet hébraïque. ‖ Comme lettre numérale, le nun vaut 50.

NUNCUPATIF, IVE. adj. (pr. *non-ku-pa-tif*; du lat. *nuncupare*, déclarer de vive voix). Jurispr. Se dit d'un testament dicté par le testateur avec les formalités prescrites par la loi. Les testaments solennels sont nuncupatifs ou mystiques.

— Théol. Qui n'est que de nom. Félix d'Urgel soutenait que Jésus-Christ, comme homme, n'était qu'un Dieu nuncupatif.

NUNCUPATION. s. f. (pr. *non-ku-pa-cion*; du lat. *nuncupatio*). Dr. rom. Désignation, institution d'héritiers faite de vive voix, en dictant son testament.

NUNC DIMITTIS. loc. lat. (pr. *nunk di-mit-tiss*). Premières paroles du cantique prononcé par Siméon quand il apprit la venue du Sauveur. Le premier verset de ce cantique signifie : Maintenant vous renvoyez mon âme en paix, selon votre parole, ô Seigneur. Il se dit substantivement pour exprimer la résignation de quelqu'un à la mort, après l'accomplissement d'un vœu. C'est son Nunc dimittis. Je puis chanter mon Nunc dimittis. Combien de vieillards chantèrent le *Nunc dimittis* après avoir revu telle ou telle couleur. (Boiste.)

NUNDINA. (pr. *non-di-na*). Myth. rom. Déesse qui présidait à la purification des enfants

NUNDINAIRE. adj. des 2 g. (pr. *non-di-nère*). Ant. rom. Qui a rapport aux nundines. Jours, marchés nundinaires.

NUNDINAL, ALE. adj. (pr. *non-di-nal*; ét. lat., *nonus*, neuvième; *dies*, jour). Ant. rom. Se disait des huit premières lettres de l'alphabet, qui s'appliquaient de suite à tous les jours de l'année, de même que nos lettres dominicales; en sorte qu'il y en avait tous les ans une qui indiquait les jours de marché, lesquels revenaient de neuf en neuf jours.

— *Jour nundinal.* Jour de marché indiqué par une de ces lettres. ‖ Pl., *nundinaux*.

NUNDINATEUR. (pr. *non-di-na-teur*). Myth. rom. Se disait de Mercure, qui présidait aux foires.

NUNDINATION. s. f. (pr. *non-di-na-ci-on*). Ant. rom. Trafic qui se faisait dans les foires nundinales.

NUNDINES. s. f. pl. (pr. *non-di-ne*). Ant. rom. Jours de marché, indiqués par les lettres nundinales.

NUNNA. s. f. (pr. *non-na*). Relat. Toile blanche de la Chine.

NUNNATION. s. f. (pr. *nun-na-ci-on*). Gramm. ar. Se dit de trois signes employés dans l'écriture arabe, pour indiquer les trois voyelles quasi-nasales, *on*, *in* et *an*. Les Arabes désignent la nunnation par le nom de *tenouin*.

NUNNESARIE ou **NUNNESIE.** s. f. (pr. *no-ne-za-ri* ou *no-ne-zi*). Bot. Petit palmier qui croît au Pérou.

NUNNIE. s. f. Mus. anc. Nom de la chanson particulière aux nourrices grecques.

NUOVO. Géogr. Montagne volcanique du royaume de Naples, au N.-O. de Pouzzoles. On dit aussi *Monte-nuovo*. Cette montagne remplaça le lac Lucrin en 1538 par l'effet d'un tremblement de terre.

NUPÉDALES, NUDIPÉDALE ou **NU-PIEDS.** s. m. Hist. relig. Nom donné à d'anciens sectaires qui prétendaient que, pour être sauvé, il fallait, comme les apôtres, marcher sans chaussure, et fuir toute espèce de luxe. ‖ S'est dit aussi d'une secte d'anabaptistes qui professaient la même croyance, et qui parurent en Moravie à la fin du XVIe siècle.

NUPHAR. s. m. Bot. Genre de la famille des nymphéacées, contenant six espèces.

NU-PROPRIÉTAIRE. s. des 2 g. Jurispr. Celui, celle qui a la nu-propriété d'une chose, c'est-à-dire la propriété du fond sans la jouissance.

NU-PROPRIÉTÉ. s. f. Possession des choses dont un autre a l'usufruit. Pl. des *nu-propriétés*. ‖ On écrit aussi *nue-propriété*.

NUPTIAL, ALE. adj. (pr. *nup-ci-al*; du lat. *nuptialis*, fait de *nuptiæ*, noces). Qui concerne la cérémonie des noces, qui appartient aux noces. Bénédiction nuptiale. Anneau nuptial. Les habits nuptiaux. Robe nuptiale. Chambre nuptiale. Le lit nuptial. Souiller la couche nuptiale. Le soleil, comme un époux éclatant qui sort de la chambre *nuptiale*. (Mass.) On la revêtit des habits *nuptiaux*. (La Font.)

Le soleil, mon aïeul, favorisant mon père,
Pour présent *nuptial* en fit don à ma mère. (Lemierre.)

Ah! que du moins jamais cette Aure, ma rivale,
Ne souille après ma mort ma couche *nuptiale*.
(Desaintange.)

— Fig.

La nature a repris, au mois de ses amours,
Sa robe *nuptiale* et ses plus frais atours. (Béranger.)

— Jurispr. *Gains nuptiaux.* Les divers avantages que se font les conjoints en considération de leur mariage. ‖ *Gains nuptiaux* ou *de service proprement dits.* Se disait, dans l'ancienne législation, des avantages qui avaient lieu entre époux au profit du survivant; tels étaient le douaire, le préciput, les bagues et joyaux, l'augment, le contre-augment, etc.

— Myth. Se disait des divinités qui présidaient au mariage. Jupiter, Junon, Vénus, Suada et Diane, étaient des divinités nuptiales. ‖ Quand on sacrifiait à Vénus sous ce titre, on ôtait le fiel de la victime, et on le jetait derrière l'autel, pour donner à entendre qu'il ne devait point y avoir d'aigreur ni d'amertume entre les époux.

NUQUE. s. f. (du lat. *nucula*, fait de *nux*, *nucis*, noix, ou du lat. *nucla*). Le derrière du cou, et surtout sa partie creuse, immédiatement sous l'occiput. La nuque du cou. Donner à quelqu'un un coup sur la nuque. Appliquer un vésicatoire sur la nuque.

Un Normand député pour haranguer le roi,
Sire, dit-il tout court, sans pouvoir passer outre,
Se frottant à la *nuque*, et regardant la poutre,
Par faute de mémoire il tombe en désarroi. (***)

— Chez le cheval, la nuque est à la partie supérieure de la tête, derrière les oreilles.

— Zool. Partie supérieure de la région postérieure du cou des mammifères et des oiseaux, celle qui est annexée à la tête.

— Entom. Partie supérieure du cou dans les insectes.

— Ichthyol. Partie de la tête qui tient à la première vertèbre du cou.

— Se prend quelquefois pour toute la tête.

Et sans respect pour une auguste *nuque*,
Au paradis fait voler sa perruque. (Desessarts.)

— S'est dit autrefois pour La moelle de l'épine.

coniques, de trente mètres de diamètre et de seize mètres de haut, qui sont très nombreux en Sardaigne. Les nurages paraissent être des tombeaux, et appartiennent à l'époque cyclopéenne ou pélasgique.

NUREMBERG. Géogr. Ville de Bavière, qui est depuis longtemps l'une des plus manufacturières de l'Allemagne; 38,000 hab.

— Hist. Cette ville a été, depuis 1417, jusqu'à la paix de Presbourg, une ville impériale libre, gouvernée par vingt-huit familles patriciennes. ‖ *Diète de Nuremberg.* Assemblée qui eut lieu le 10 janvier 1356, et où l'empereur Charles IV publia la première partie de la bulle d'or. ‖ *Traité de Nuremberg.* Paix signée, en 1530, entre les protestants et les catholiques allemands, sous les auspices de l'empereur Charles-Quint. ‖ *Bataille de Nuremberg.* Victoire remportée par le général Augereau sur les Autrichiens, le 15 décembre 1800.

NUREMBERGEOIS, OISE. adj. et s. Qui est de Nuremberg. ‖ Qui appartient à Nuremberg et à ses habitants.

NURSIE. s. f. Crust. Genre de crustacés décapodes brachiures.

NUSAR. s. m. Conchyl. Espèce de donace que l'on trouve dans les sables.

NUSSHOLSTEIN. s. m. Minér. Chaux sulfatée compacte, marquée de veines grises embrouillées et parallèles, comme les veines des nœuds du bois de noyer.

NUTANT, ANTE. adj. (du lat. *nutans*). Bot. Dont le sommet s'incline légèrement vers la terre, comme la tige de la convallaire polygonée, les pédoncules du lis du Canada, les fleurs de l'aquilégie vulgaire, les ombelles du séséli pimpellinoïde.

NUTATION. s. f. (pr. *nu-ta-ci-on*; du lat. *nutatio*). Astron. Sorte de balancement de l'axe de la terre, dû à l'attraction du soleil et surtout de la lune, qui lui fait décrire périodiquement une petite ellipse autour des pôles moyens. Cette perturbation de la précision des équinoxes a été reconnue par Bradley. ‖ Mouvement apparent de neuf secondes, observé dans les étoiles fixes.

— Bot. Faculté qu'ont certaines fleurs de suivre le mouvement apparent du soleil, c'est-à-dire, de se pencher le matin à l'est, vers le milieu du jour au midi, et le soir à l'ouest.

— On a proposé de donner ce nom à l'état d'oscillation habituelle de la tête, que l'on appelle vulgairement *branlement de tête*.

— Se disait de la manière dont les Romains orgueilleux donnaient des ordres à leurs esclaves, en remuant la tête d'une certaine manière, parce qu'ils ne daignaient pas leur adresser la parole.

NUTRESCIBLE. adj. des 2 g. Qui a des qualités nutritives, qui est propre à nourrir. Omiss. des diction.

NUTRESCIBILITÉ. s. f. Néol. Qualité d'une chose qui est nutritive. Le son qu'on laissait dans le pain étant une matière stérile, n'avait aucun caractère de *nutrescibilité*. (Le Siècle.) Omiss. des diction.

NUTRICAIRE. s. m. Hist. S'est dit autrefois, dans quelques villes, d'un officier qui était chargé de nourrir et d'élever les enfants trouvés.

NUTRICIER, IÈRE. adj. Phys. Qui nourrit; qui concourt à la nutrition.

— Anat. *Artères nutricières.* Celles qui s'enfoncent dans les trous des os longs pour les sustenter.

NUTRIMENT. s. m. Se disait pour Nourriture, aliment. On le trouve dans Marot.

NUTRITEUR. s. m. Se disait pour Nourrisseur, nourricier.

NUTRITIF, IVE. (du lat. *nutritius*). Qui nourrit, qui sert d'aliment. Remède nutritif et purgatif. Il y a dans cet aliment beaucoup de parties nutritives. Cette substance est fort nutritive.

— *Faculté nutritive.* Propriété par laquelle l'aliment se convertit en la substance de l'animal.

— Se dit des parties subtiles des aliments propres à la nutrition, des autres substances grossières, qui en sont séparées par l'élaboration de l'estomac.

— *Appareil nutritif.* Toutes les parties de la bouche et de l'estomac qui concourent à la nutrition. Cependant l'appareil *nutritif* s'émeut tout entier : l'estomac devient sensible : les sucs gastriques s'exaltent; les gaz intérieurs se déplacent avec bruit; la bouche se remplit de sucs, et toutes les puissances digestives sont sous les armes, comme des soldats qui n'attendent plus que le commandement pour agir. (Brill. Savar.)

— *Vie nutritive.* La digestion, la respiration et la circulation

NUTRITION. s. f. (pr. *nu-tri-ci-on*; du lat. *nutritio*). Physiol. Fonction naturelle par laquelle le chyle est converti en la substance de l'animal, opération vitale qui a pour résultat d'entretenir, de réparer et d'accroître les parties des corps organisés. Le règne végétal ne présente à la *nutrition* ni moins de variétés ni moins de ressources. (Brill.-Sav.)

— L'effet qui en résulte. Les parties de l'aliment qui servent à la nutrition.

— Quelquefois on emploie le mot *nutrition* dans un sens plus étendu, pour exprimer toute

sent, dans les corps organisés, les deux mouvements continuels de composition et de décomposition. La nutrition comprend alors la digestion, l'absorption, la respiration, la circulation, et l'assimilation, qui est la nutrition proprement dite.

— Bot. Se dit des végétaux dans un sens analogue. Les véritables éléments de la nutrition des végétaux sont les pluies, les rosées, les parties nitreuses de l'air, les sels de la terre, les engrais et le soleil, qui féconde tout.

— Anc. pharm. Préparation qui consiste à mêler peu à peu différentes liqueurs, en les agitant, jusqu'à ce qu'elles aient acquis une consistance épaisse.

— Syn. comp. NUTRITION, OBÉSITÉ. Les personnes qui prennent de l'embonpoint ne sont pas nourries par cette *obésité*, c'est la masse de leurs humeurs qui s'augmente et non pas celle de leurs solides. La *nutrition* ne s'entend que des parties assimilables.

NUTRITIVITÉ. s. f. Didact. Qualité nutritive des aliments.

NUTRITUM. s. m. (pr. *nu-tri-tom*). Anc. pharm. Espèce d'onguent dessiccatif.

NUTTALITE. s. f. (de *Nuttal*, savant qui l'a rapportée des États-Unis). Minér. Substance des États-Unis d'Amérique, que l'on trouve en cristaux engagés dans des calcaires spathiques.

NUYRIGUIER. s. m. Anc. cout. Celui qui nourrit, qui élève du bétail.

NUYTS. Géogr. Partie de la côte méridionale de la Nouvelle-Hollande. La terre de Nuyts, découverte en 1627 par Pierre de Nuyts, négociant hollandais, est encore peu connue.

NY. s. m. Nom de la treizième lettre de l'alphabet grec, d'après la prononciation reuchlinienne.

NYABEL. s. m. Bot. Grand arbre du Malabar, qui n'est guère connu que par son fruit, qui renferme une amande purgative.

NYÂYA. s. m. Philos. ind. Un des systèmes semi-orthodoxes de la philosophie des Hindous, fondé par Gotâma. C'est la philosophie du raisonnement, une logique compliquée de catégories et de syllogismes, mais éclairée par le spiritualisme. C'est sans doute le même système que le nyayam.

NYCHTHÉMÈRE. adj. des 2 g. (ét. gr., νύξ, nuit; ἡμέρα, jour). Bot. Qui n'a qu'une existence éphémère, comme l'agaric nychthémère.

— Ichthyol. Se dit de poissons qui offrent un mélange de noir et de blanc, comme le diodon nychthémère.

— Ornith. Se dit d'oiseaux qui offrent un mélange de blanc et de noir, comme le faisan nychthémère.

NYCHTHÉMÈRE. s. m. Astron. Espace de temps comprenant un jour et une nuit, ou un jour entier, c'est-à-dire vingt-quatre heures.

NYCHTHYPSOPTÈNE. adj. des 2 g. (ét. gr., νύξ, nuit; ὕψος, hauteur; πτηνός, oiseau). Ornith. Qui se perche pendant la nuit. || NYCHTHYPSOPTÈNES. s. f. pl. Famille d'oiseaux nocturnes et pêcheurs, qui renferme les chouettes.

NYCK. Myth. scand. Génie élémentaire. On dit quelquefois au pl. *nicken*. Les nyckens sont capricieux, malfaisants, et peuvent être comparés aux gnomes.

NYCTAGE. s. m. Hist. relig. Nom donné, au ve siècle, à ceux qui soutenaient que c'était un acte condamnable que de se lever la nuit pour prier. On dit aussi *nyctace* et *nyctazonte*.

NYCTAGE. s. f. (du gr. νυκτός, gén. de νύξ, nuit; ἄγειν, attirer, charmer). Bot. Genre de plantes d'Amérique dont les diverses espèces ne sont ouvertes que la nuit. Les nyctages, qui sont des plantes herbacées vivaces dans leur patrie, deviennent annuelles en France. On en cultive deux espèces dans nos jardins.

NYCTAGINÉ, ÉE. adj. Qui ressemble à une nyctage. || NYCTAGINÉES. s. f. pl. Famille de plantes qui a pour type le genre nyctage.

NYCTALME. s. m. Pathol. Maladie qui fait croire qu'on voit des fantômes pendant la nuit.

NYCTALOPE. adj. des 2 g. Zool. Se dit des animaux qui voient mieux la nuit que le jour; tels que le lièvre, les chouettes, etc.

NYCTALOPE. s. des 2 g. (du gr. νυκτός, gén. de νύξ, nuit; et ὤψ, œil). Celui ou celle qui voit mieux de nuit que de jour. Les *nyctalopes* distinguent les objets au milieu des plus épaisses ténèbres. (Richer.) Quelques *nyctalopes* perdent la vue dès que le soleil cesse de les éclairer; aucune lumière artificielle ne peut remplacer pour eux celle de l'astre du jour; d'autres, au contraire, n'aperçoivent que les objets faiblement éclairés, et ce cas est le plus commun. (Ferry.)

NYCTALOPIE. s. f. Pathol. Maladie des yeux, qui fait qu'on n'y voit pas si bien le jour que la nuit. C'est une nécrose de la vue, caractérisée par la faculté qu'a le malade de distinguer les objets à une faible lumière ou pendant la nuit, tandis qu'il ne peut supporter le grand jour.

— Quelques personnes prétendent que ce mot désigne une affection dans laquelle on est privé de la vue pendant la nuit. Elles le font dériver alors de νύξ, nuit; et ἀλαός, aveugle; mais sans fondement. Cette acception est une erreur grammaticale, car tous les médecins définissent la *nyctalopie*, maladie de ceux qui distinguent les objets [illegible]

NYCTALOPIQUE. adj. des 2 g. Pathol. Qui appartient à la nyctalopie.

NYCTALOPIQUE. s. m. Bot. Espèce d'agaric des environs de Paris, qui éteint presque la vue des animaux qui en mangent.

NYCTANTHE. s. m. (ét. gr., νύξ, nuit; ἄνθος, fleur, parce que ses fleurs ne s'ouvrent qu'à l'entrée de la nuit, et se ferment dès l'apparition des premiers rayons du soleil). Bot. Genre de plantes de la famille des jasminées, établi pour un arbre du Malabar.

NYCTAZONTE. s. m. Hist. relig. Nom de sectaires qui s'opposaient aux prières nocturnes.

NYCTÉE. Nom de plusieurs personnages mythologiques.

NYCTÉE. s. f. Entom. Genre d'insectes coléoptères.

NYCTÉIDE. Temps hér. Se dit des filles de Nyctée, Antiope et Nyctimène ou Nyctis.

NYCTÉLÉE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des bourraginées.

NYCTÉLIE. s. f. Entom. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, qui ne contient qu'une seule espèce.

NYCTÉLIEN. adj. m. Myth. gr. Surnom de Bacchus, pris des Nyctélies.

NYCTÉLIES. s. f. pl. (ét. gr., νύκτωρ, de nuit; τελέω, célébrer). Ant. Fêtes nocturnes de Bacchus, qui se célébraient sur le mont Cithéron, à la lueur des flambeaux. C'était un de ces mystères ténébreux où l'on s'abandonnait à toutes sortes de débauches. || On célébrait aussi des fêtes du même nom en l'honneur de Cybèle.

NYCTÉMÉRON ou **NYCHTHÉMÉRON.** s. m. Ant. gr. Espace d'un jour et d'une nuit; temps de la rotation de la terre sur son axe.

NYCTÉRANTHE. s. m. Bot. Genre de plantes, démembré du genre diosme.

NYCTÈRE. s. m. (du gr. νυκτερος, nocturne). Mamm. Genre de chauves-souris carnassières, ayant pour type l'espèce appelée campagnol volant. Ces animaux habitent les contrées chaudes de l'ancien continent, et y établissent leur demeure dans des lieux d'où de fortes exhalaisons repoussent d'autres animaux.

NYCTÉRIBIE. s. f. Entom. Genre d'insectes diptères, de la famille des pupipares, établi pour le pou de la chauve-souris.

NYCTÉRIEN, IENNE. adj. Ornith. V. NYCTÉRIN.

NYCTÉRIN, INE. adj. (du gr. νύκτερος, nocturne). Ornith. Qui sort, qui chasse pendant la nuit. || NYCTÉRINS. s. m. pl. Famille d'oiseaux de l'ordre des rapaces, comprenant les oiseaux de nuit.

— Se dit quelquefois de certaines chauves-souris, mais il n'est propre à aucune en particulier.

NYCTÉRION. s. m. Bot. Genre de plantes qui ont de grands rapports avec les morelles.

NYCTÉRISITION. s. f. (pr. *nic-té-ri-zi-ci-on*). Bot. Genre de plantes du Pérou, de la famille des sapotées.

NYCTIBIE. s. m. Ornith. Genre d'oiseaux établi pour placer l'ibijau.

NYCTICÈBE. s. m. (ét. gr., νύξ, nuit; κῆβος, singe). Mamm. Genre de mammifères de la famille des lémuriens, établi pour une seule espèce.

NYCTICÉE. s. m. Mamm. Genre de chauves-souris, renfermant un assez grand nombre d'espèces d'Amérique, d'Asie, et même de l'Europe méridionale.

NYCTICORAX. adj. m. (ét. gr., νύξ, nuit; κόραξ, corbeau). Ornith. Se dit d'un oiseau qui croasse pendant la nuit. || Le héron nycticorax est ainsi appelé à cause des croassements effrayants et lugubres qu'il fait entendre pendant la nuit.

NYCTICORAX. s. m. Dans le style biblique, il désigne un oiseau de nuit. Je suis devenu comme le nycticorax dans la solitude. || Ce nom, qui paraît appartenir proprement à la hulotte, a aussi été appliqué au bihoreau et à l'engoulevent.

NYCTILIES. s. f. pl. Ant. V. NYCTÉLIES.

NYCTILOPS. s. m. (ét. gr., νύξ, nuit; ὤψ, œil). Bot. Plante qui brille particulièrement pendant la nuit.

NYCTIMÈNE. Myth. Fille de Nyctée ou d'Épopée, roi de Lesbos. Elle conçut pour son père une passion incestueuse, et fut changée en hibou par Minerve. D'autres prétendent que ce fut au contraire le père de Nyctimène qui conçut pour elle une passion incestueuse, et qu'elle alla se cacher dans le fond des forêts, ce qui avec son nom aura donné lieu à la métamorphose.

NYCTIMÈRE. s. m. Astron. Révolution diurne et apparente du soleil autour de la terre, ou espace de vingt-quatre heures en y comprenant le jour et la nuit.

NYCTIMÉRIQUE. adj. des 2 g. Astron. Se dit d'une période pendant une partie de la nuit et la moitié du jour.

NYCTINOME. Myth. Fils de Lycaon que Jupiter épargna quand il foudroya ses frères avec son père. Ce fut de son temps qu'arriva le déluge de Deucalion.

NYCTINOME. s. m. Mamm. Genre de chauves-souris [illegible] espèce d'Égypte. Ce sont des chauves-souris hideuses, qui habitent les vieux édifices et les cavernes.

NYCTIPORE. Myth. Qui coule la nuit. Fleuve imaginaire que Lucien place dans l'île des Songes.

NYCTITANT, ANTE. Adj. Anat. On donne le nom de *membrane nyctitante* à la troisième paupière.

NYCTOBAKASE. s. f. Médec. Somnambulisme.

NYCTOBASE. s. des 2 g. Somnambule.

NYCTOGRAPHE. s. m. Phys. Appareil qui permet d'écrire sans voir les traits qu'on forme.

NYCTOGRAPHIE. s. f. Didact. Art d'écrire sans voir les traits qu'on forme.

NYCTOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui appartient à la nyctographie, au nyctographe.

NYCTOPHILE. s. m. Mamm. Genre de chauves-souris carnassières.

NYCTOR. Philol. Nom d'une des divinités imaginaires que Lucien, dans son Histoire véritable, attribue aux habitants de la Lune.

NYCTOSTRATÈGE. s. m. Hist. rom. Titre de certains officiers chargés de prévenir les incendies et les désordres nocturnes.

NYKOEPING. Géogr. Ville de Suède, ch.-l. de préfecture, et port sur la mer Baltique; 2,400 hab. || La préfecture de ce nom a 110,000 hab.

NYLAND. Géogr. Province de la Russie, dans le grand-duché de Finlande; 225,000 hab. Ch.-l. Elsingfors.

NYL-GHAUT. s. m. Mamm. Espèce d'antilope. V. NIL-GAUT.

NYMPHACÉ, ÉE. adj. (du gr. νύμφη, nymphe). Qui ressemble à une nymphe. Famille de l'ordre des élatobranches cardiacés, renfermant des espèces qui sont toutes littorales. || NYMPHACÉS. s. m. pl. Famille de l'ordre des conchifères ténacipèdes.

NYMPHAGÈTE. adj. m. Myth. Qui poursuit les nymphes. Épithète de Neptune.

NYMPHAGOGUE. s. m. (ét. gr., νύμφη, nouvelle mariée; ἄγω, conduire). Ant. gr. Jeune homme qui conduisait la fiancée de la maison paternelle à celle de son époux. L'ami le plus intime de l'époux prenait plus particulièrement le titre de *nymphagogue*.

NYMPHAL, ALE. adj. S'est dit pour Semblable à une nymphe.

— *A la nymphale.* loc. adv. S'est dit pour A la manière d'une nymphe.

NYMPHALE. s. m. (rad. *nymphe*). Entom. Genre de papillons diurnes, renfermant un grand nombre d'espèces, dont plusieurs sont indigènes.

NYMPHALIDE. adj. des 2 g. Entom. Qui ressemble à un nymphale. || NYMPHALIDES. s. m. pl. Famille d'insectes lépidoptères diurnes, qui a pour type le genre nymphale.

NYMPHANTHE. s. m. (ét. gr., νύμφη, épouse; ἄνθος, fleur). Bot. Genre de plantes de la Cochinchine, de la famille des euphorbiacées.

NYMPHARINE. s. f. Minér. Sorte de pierre précieuse.

NYMPHE. s. f. (du gr. νύμφη, jeune épouse, nouvelle mariée). Myth. Chacune des divinités subalternes qui habitaient les fleuves, les fontaines, les bois, les montagnes et les prairies, et qu'on représentait sous la figure de jeunes filles. Selon les poëtes, tout l'univers était plein de ces Nymphes. Il y en avait qu'on appelait Uranies ou célestes (du gr. οὐρανός, ciel), qui gouvernaient la sphère du ciel; d'autres terrestres ou Épigies (du gr. ἐπί, sur; γῆ, terre). Celles-ci étaient subdivisées en Nymphes des eaux et Nymphes de la terre. Les Nymphes des eaux étaient divisées en plusieurs classes: les Nymphes océanides, néréides et mélies; les Nymphes des fontaines ou Naïades, Crénées, Pégées; les Nymphes des fleuves et des rivières ou les Potamides; les Nymphes des lacs et étangs ou les Limnades. Les Nymphes de la terre étaient aussi de plusieurs classes: les Nymphes des montagnes, qu'on appelait Oréades, Orestiades ou Orodemniades; les Nymphes des vallées, des bocages ou les Napées; les Nymphes des prés ou Limoniades; les Nymphes des forêts ou les Dryades et les Hamadryades. Virgile se rapproche des femmes et se familiarise avec elles en peignant le vieux Silène au milieu des *nymphes* qui le barbouillent avec des mûres. (B. de St-P.) Corydon dans son délire amoureux ne promet point de présents aux *nymphes* pour les rendre favorables à ses amours; ce sont les *nymphes* au contraire qu'il appelle pour faire des présents à Alexis. (Id.)

Écho n'est plus un son qui dans l'air retentisse,
C'est une *nymphe* en pleurs qui se plaint de Narcisse.
(Boileau.)

— De même que ces déesses ont différents noms suivant leurs emplois, de même les épithètes et les périphrases varient pour exprimer ces différences. || Épith. Marines, humides, ondoyantes, fugitives, vagabondes, champêtres, bocagères, timides, modestes, craintives, enjouées, solitaires, jeunes, légères, charmantes. || Périphr. Les filles de Nérée, pour les Néréides. Nymphes qui présidez aux sources, aux ruisseaux. D'une source vive la nymphe transparente. Les Nymphes des bois. Les Nymphes des bosquets d'alentour. [illegible]

— *Les nymphes du Permesse, du Parnasse, d'Hélicon, les chastes Nymphes de Mémoire.* Les Muses. Chastes *nymphes* du Parnasse. (Boil.)

— On a ensuite donné le nom de nymphes, non-seulement à des dames illustres dont on apprenait quelque aventure, mais même jusqu'à de simples bergères et à toutes les belles personnes que les poëtes font entrer dans les sujets de leurs poëmes.

— Dans l'antiquité, Toute jeune femme un peu célèbre par sa beauté, si elle n'était point déjà parmi les héroïnes, prenait le titre de Nymphe.

— Dans quelques anciens romans, il se dit des dames de condition, à qui on donne un rang au-dessus des bergères.

— Fig. L'à-propos est la nymphe Égérie des hommes d'État, des généraux, de tous ceux qui ont affaire à la mobile nature de l'espèce humaine. (Mme de Staël.)

— Poés. Jeune fille belle et bien faite. Pour avoir dit à madame qu'elle se soutenait bien à l'âge qu'a ma sœur, voilà que j'ai perdu ses bonnes grâces! Qui est-ce qui devinerait qu'on est encore *nymphe* à cinquante ans? (Mariv.)

— *Elle a une taille de nymphe.* C'est une jeune personne dont la taille est élégante et légère.

— Ce mot s'est pris en mauvaise part. L'amant dissolu osa dire qu'il avait mené sa *nymphe* au bal. Du temps de Louis XV, les bourgeois appelaient particulièrement et dérisoirement les actrices de l'Opéra des *nymphes*.

— Se prend souvent dans un sens satirique, et sert à désigner des femmes galantes, des filles publiques.

Car du métier de *nymphe*, se couvrir
On n'en est plus dès le moment qu'on aime.
(La Fontaine.)

La même nef légère et vagabonde
Portait aussi deux *nymphes*, trois dragons.
(Gresset.)

— *Nymphe potagère.* Expression burlesque, employée pour Fille des champs, jolie jardinière.

— Entom. Se dit du second état des insectes, principalement lorsque, sous cette forme, ils possèdent la faculté de se mouvoir. Les nymphes sont donc des chrysalides mobiles. Autrefois il désignait la première métamorphose.

. . . . . La *nymphe* transformée,
En chrysalide inanimée
Que voilent de sombres couleurs,
Prépare ses brillantes ailes
Et ce front paré d'étincelles
Qu'adore la reine des fleurs.
(Lebrun.)

|| Genre d'insectes très-voisin de celui de l'hémérobe. || Les nymphes des fourmis sont ce qu'on appelle vulgairement *œufs de fourmis*.

— Œufs de formis dont on nourrit les faisans.

— Erpét. Nom spécifique d'un bongare.

— Ornith. *Nymphe de Ternate.* Un des noms du martin-pêcheur à longs brins.

— Anat. Chacune des deux productions membraneuses des parties génitales de la femme, placées en dedans des grandes lèvres; ce sont les petites lèvres de la vulve. On les appelle ainsi, parce qu'elles semblent avoir pour fonction de diriger le cours des urines, par allusion aux Nymphes de la fable, qui présidaient au cours des fontaines et des fleuves. On sait aujourd'hui que c'est une erreur, les nymphes ne servant qu'à rendre la grossesse moins pénible et l'accouchement plus facile. || On a aussi employé ce mot comme synonyme de Clitoris.

— Antiq. *Heure des nymphes.* Nom que les Grecs donnaient à la cinquième heure du jour, pendant laquelle on prenait le bain.

NYMPHÉ, ÉE. Bot. V. NYMPHÉACÉ. || NYMPHÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des nymphéacées, qui renferme le genre nymphée.

NYMPHÉA ou **NÉNUPHAR.** s. m. (pr. *nin-fé-a* ou *ne-nu-far*; du lat. *nymphæa*, fait du gr. νύμφη, nymphe. Ce nom lui fut donné d'une nymphe qu'un amour passionné pour Hercule conduisit au tombeau. Après sa mort, elle fut métamorphosée en une plante que l'on appela *nymphæa*, pour consacrer le souvenir de son infortune). Bot. Genre de plantes type de la famille des nymphées ou nymphéacées, comprenant des plantes aquatiques, dont la racine est charnue, radicante, souvent horizontale au fond des eaux; leurs feuilles sont ovales ou arrondies, échancrées en cœur, portées sur des pétioles cylindriques qui s'élèvent immédiatement de la racine jusqu'à la surface des eaux. Leurs fleurs, d'un bel aspect, blanches, roses, rouges ou bleues, jamais jaunes, s'élèvent comme les feuilles au-dessus des eaux pour nager à leur surface. Les espèces de nymphéas connus sont au nombre de vingt, dont les plus remarquables sont le nymphéa lotos, le nymphéa bleu et le nymphéa blanc ou nénuphar. Le nymphéa lotos croît en Égypte, dans le Nil et dans les ruisseaux où les eaux coulent lentement. Les Égyptiens mangent encore aujourd'hui les racines de cette plante après les avoir fait cuire. Le nymphéa bleu porte des fleurs d'un bleu clair, larges de trois à quatre pouces, peu ouvertes, d'une odeur douce et agréable, portées sur des pédoncules nombreux qui partent immédiatement de la racine, et qui s'élèvent au-dessus de la surface de l'eau. Ses fleurs durent chacune trois à quatre jours; elles s'ouvrent vers dix heures du matin et se ferment à deux heures après midi; elles ne se plongent point dans l'eau pendant la nuit. Le nymphéa bleu croît naturellement en Égypte [illegible] il est cultivé en France depuis 1800. Le nymphéa blanc, nommé vulgairement *lis d'eau*, *lis des étangs*, *blanc d'eau*, etc., porte de grandes feuilles orbiculaires, luisantes, épaisses, échancrées en cœur à leur base, et attachées à des pétioles qui varient de longueur selon la hauteur de l'eau; ses fleurs, portées avec élégance sur de longs pédoncules, viennent ainsi que les feuilles nager à la surface des eaux tranquilles; elles sont très-belles et d'un blanc éclatant. Si le lis est le roi des fleurs sur la terre, le nymphéa blanc ou nénuphar en est le roi sur les eaux. Le *nymphea* lotos et le *nymphea* bleu, originaires des climats chauds, ne pourraient pas probablement vivre dans les pièces d'eau de nos jardins paysagers, qu'autrement ils pourraient embellir de leurs magnifiques fleurs; mais, à leur défaut, le *nymphea* blanc ornera les petits lacs et les bassins de ses jardins de ses belles corolles blanches, et il s'y fera autant remarquer que le lis au milieu des parterres. (Loisel. Deslonch.)

NYMPHÉACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble au nénuphar ou nymphéa. || NYMPHÉACÉES. s. f. pl. Famille de plantes, ayant pour type le genre nymphéa.

NYMPHEAU. s. m. (du gr. νύμφη, nymphe). Bot. Nom vulgaire d'une espèce de trèfle d'eau.

NYMPHÉE. s. f. (du gr. νυμφαῖον, temple de nymphes ; fait de νύμφη, nymphe). Archit. Lieu où il y a de l'eau, et qui est orné de statues, de vases, de bassins et de fontaines. Dans presque toutes les maisons de plaisance des anciens il y avait des nymphées, qui servaient ordinairement de bains. L'usage en est venu jusqu'à nous, et il est encore assez commun en Italie.

— Bâtiment public, où ceux qui n'avaient pas de logement commode et propre pour le festin et les cérémonies des noces venaient les faire. Les jardins étaient ordinairement ornés de grottes, de fontaines, de décorations rustiques.

NYMPHÉE. s. m. Ant. rom. Grotte naturelle ou artificielle, petit temple avec une fontaine, qui était consacré aux nymphes.

— Géogr. anc. Promontoire d'Épire sur la mer Ionienne, dans le territoire d'Apollonie. Il y avait un oracle d'Apollon, à qui il était permis de faire des questions sur toutes sortes de sujets, excepté sur la mort et le mariage.

NYMPHÉEN, ENNE. adj. (du gr. νύμφη, nymphe). Minér. Se dit des terrains et des roches dont la formation est due aux eaux douces, et dans lesquels on trouve des débris d'animaux analogues à ceux qui vivent au milieu des eaux douces.

NYMPHÉUM. s. m. (pr. *nin-fé-omm*). Ant. rom. Temple des nymphes.

NYMPHEUOMÈNE. adj. f. Myth. gr. Surnom de Junon.

NYMPHIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui est pourvu d'un nymphion.

NYMPHIEN, ENNE. adj. Géol. Se dit des groupes de terrains d'eau douce.

NYMPHION. s. m. Bot. Sorte de nectaire qu'on trouve dans certaines plantes. C'est une partie de la fleur qui s'étend de l'extrémité de l'ovaire vers l'enveloppe florale, qu'elle soit située au-dessous de l'ovaire libre ou au-dessous de l'ovaire adhérent.

NYMPHIPARE. adj. des 2 g. (ét. lat., *nympha*, nymphe ; *paro*, produire). Entom. Qui pond des nymphes. Se dit de certains insectes diptères, appelés par d'autres *pupipares*.

NYMPHITE. s. f. Pathol. Inflammation des nymphes.

NYMPHOÏDE. s. f. Bot. Sorte de plante. On l'appelle aussi *nympheau*.

NYMPHOLEPSIE. s. f. (ét. gr., νύμφη, nymphe ; λαμβάνω, prendre). Ant. Sorte de délire dans lequel les anciens croyaient que tombait un homme qui avait vu une nymphe.

—Pathol. Sorte de mélancolie pendant laquelle on recherche la solitude des forêts.

NYMPHOLEPTE. adj. des 2 g. Ant. Se disait d'une personne attaquée de nympholepsie. || Se disait en particulier de ceux qui avaient été recevoir l'inspiration des nymphes sphragitides.

NYMPHOMANE. adj. et s. f. Se dit d'une femme attaquée de nymphomanie.

NYMPHOMANIAQUE. adj. des 2 g. Pathol. Qui appartient à la nymphomanie. Il y a des fureurs utérines ou *nymphomaniaques* chez plusieurs femelles d'animaux, comme dans les filles de Prœtus, les Messalines, etc. (Virey.)

NYMPHOMANIE. s. f. (ét. gr., νύμφη, jeune fille et clitoris ; μανία, manie). Pathol. Fureur utérine, penchant irrésistible et insatiable à l'acte vénérien chez les femmes.

NYMPHON. s. m. Entom. Genre d'arachnides trachéennes, de la famille des pycnogonides.

NYMPHONIDE. adj. des 2 g. Entom. Qui ressemble à un nymphon. || NYMPHONIDES s. m. pl. Famille d'arachnides trachéennes ayant pour type le genre nymphon.

NYMPHOTOME. s. m. (ét. gr., νύμφη, nymphe ; τέμνω, couper). Chir. Instrument dont on se sert pour faire une amputation quelconque aux nymphes des femmes.

NYMPHOTOMIE. s. f. (ét. gr., νύμφη, nymphe ; τομή, coupe). Chir. Excision des nymphes, retranchement d'une partie des nymphes. || On a aussi donné ce nom à l'amputation du clitoris.

NYMPHOTOMIQUE. adj. des 2 g. Chir. Qui concerne la nymphotomie.

NYONS. Géogr. Ch.-l. d'arr. (Drôme) ; 3,200 hab. ; à 659 kilom. de Paris.

NYPA. s. m. Bot. Grand palmier qui croît dans les Indes.

NYROCA. s. m. Ornith. Espèce de canard.

NYROPHYLLE. s. m. Bot. Espèce de laurier dont on a fait un genre.

NYSA. Myth. gr. Nourrice de Bacchus.

— Géogr. anc. Nom de plusieurs villes consacrées à Bacchus ou fondées par Bacchus.

NYSÉEN, ENNE. adj. et s. Géogr. anc. Habitant de Nysa. || Qui appartient à une ville de ce nom ou à ses habitants. || *Champs nyséens*. Canton de Médie où les rois de Perse faisaient élever des chevaux renommés pour leur beauté et leur vitesse. || Qui appartient à ce canton. Les chevaux nyséens étaient les meilleurs de l'Asie.

— Myth. gr. Surnom de Bacchus.

NYSÉIDES ou **NYSIADES**. adj. et s. f. pl. Myth. gr. Se dit des nymphes qui élevèrent Bacchus.

NYSSALU. s. m. Bot. Arbre de l'Inde.

NYSSANTHE. s. m. Bot. Genre de plantes de la Nouvelle-Hollande, de la famille des amarantacées.

NYSSE ou **NYSA**. Géogr. anc. Ville de Cappadoce, près de l'Halys.

NYSSE. s. f. Bot. Genre de plantes d'Amérique de la famille des éléagnoïdes, renfermant six ou sept espèces.

NYSSÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une nysse. || NYSSÉES. s. f. pl. Famille de plantes qui a pour type le genre nysse.

NYSSON. s. m. (du gr. νύσσειν, piquer). Entom. Genre d'insectes hyménoptères que l'on trouve sur les ombelles de la carotte.

NYSSONIEN, ENNE. adj. Entom. Qui ressemble à un nysson. || NYSSONIENS. s. m. pl. Famille d'insectes hyménoptères fouisseurs, ayant pour type le genre nysson.

NYSTADT. Géogr. Ville de Russie, dans la Finlande ; 2,000 hab.

— Hist. *Paix de Nystadt*. Traité conclu entre Charles XII et Pierre le Grand, à l'avantage de la Russie, le 10 août 1721. La Suède céda à la Russie la Livonie, l'Esthonie, l'Ingrie et la Carélie.

NYSTAGME. s. m. (du gr. νυσταγμός, somnolence). Pathol. Clignotement spasmodique des paupières qu'éprouve une personne accablée de l'envie de dormir, et qui fait de vains efforts pour s'en abstenir. || Spasme de l'œil.

NYSUS. Myth. Celui qui soigna l'éducation de Bacchus, et dont il prit le surnom de Dionysus.

NZALI. s. m. Relat. Un des gangas ou prêtres du Congo, celui qui entreprend la cure des maladies.

NZI. s. m. Relat. Un des gangas ou prêtres du Congo, celui qui impose les pénitences aux croyants qui demandent l'absolution de leurs fautes.

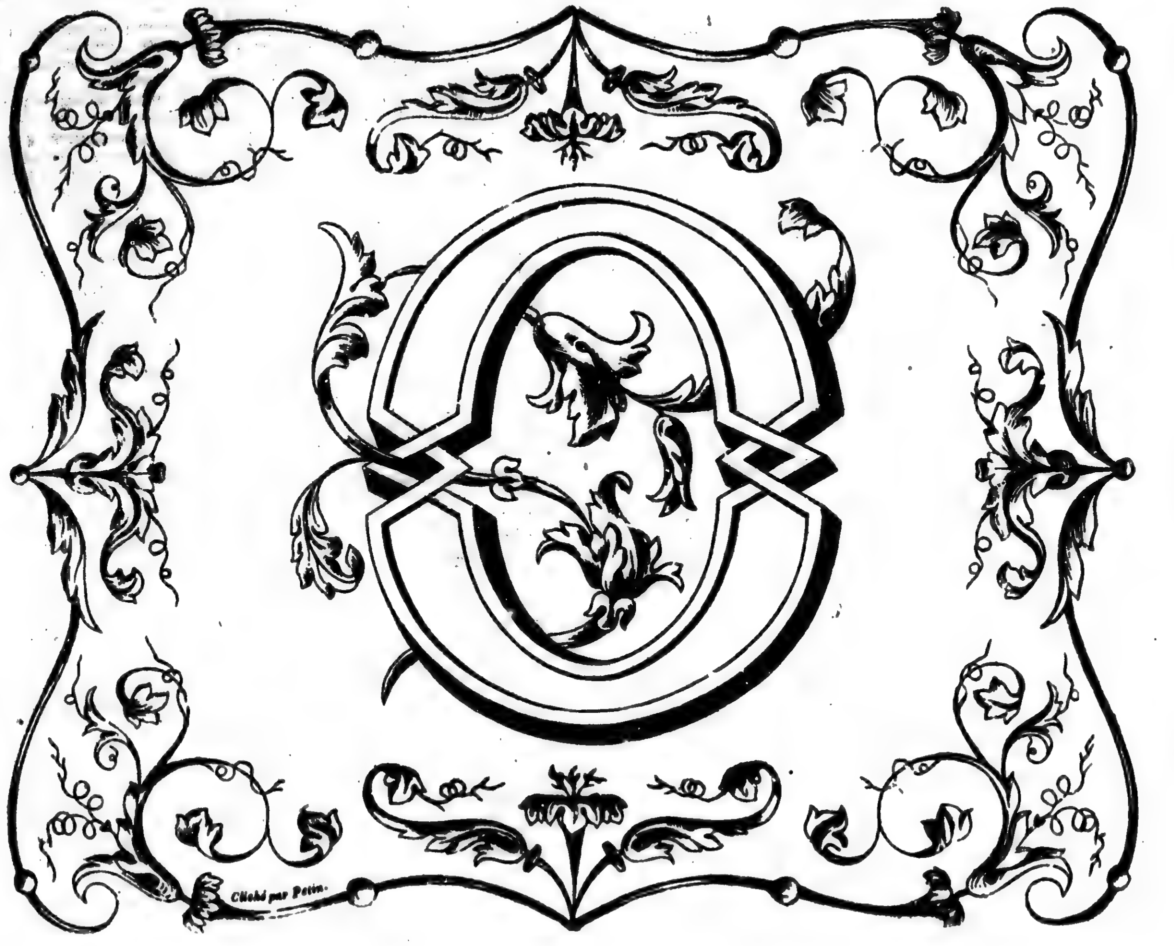

Cliché par Potin.

O, s. m. Quinzième lettre de l'alphabet, et la quatrième des voyelles. Un grand O. Un petit o. Un o majuscule, gothique. Un o bien fait, mal fait. J'ai connu une jeune personne qui faisait incessamment des *o* grands et petits, des *o* de toutes les tailles, des *o* les uns dans les autres, et toujours tracés à rebours. (J.-J. Rouss.) L'*o* donne de la majesté à tous les mots, en les rendant plus sonores. (B. de St-P.) Quant à l'*o*, je suis porté à croire qu'il doit sa forme à celle du soleil, d'autant que le son qu'il exprime est dans toutes les langues le sentiment de l'admiration. (Id.) L'*o* demande que la langue s'abaisse et que les lèvres se serrent. (Buff.)

La bouche s'arrondit lorsque l'O doit éclore....
Ce signe, de l'organe image circulaire,
Transmis sur le papier, peint l'orbe de la terre. (Pre.)

— Le son de l'*o* est le plus plein et pour ainsi dire le plus rond de tous les sons que l'homme puisse former. Il n'en est point sur lequel le volume de la voix se déploie avec plus d'étendue et de plénitude. Le cercle, image de la rondeur, [illegible], s'offre donc naturellement ici pour désigner un pareil son, avec lequel il a tant d'analogie. Il devient en ce genre un signe parlant dont la valeur ne peut être équivoque, rien n'étant plus propre que la rondeur physique à dépeindre la rondeur morale. Mais quoique la figure de l'O atteigne son but à cet égard, et qu'il semble qu'on ne puisse rien imaginer de mieux, cependant ce n'est pas le seul rapport sous lequel on puisse l'envisager. Il en est un second plus expressif encore, et plus analogue au son qu'il désigne : c'est celui d'une boule ou d'un globe, que nous offre également la forme de ce caractère. L'esquisse d'une boule sur le papier se réduit en effet à une simple ligne circulaire qui, à la vue, se confond avec celle d'un cercle ; mais cela n'empêche pas qu'on ne la distingue aisément, selon les circonstances. L'O comprend donc sous une seule forme deux symboles différents, dont l'un enchérit sur l'autre. En passant de l'état de cercle à celui de globe, il acquiert toute la perfection possible, c'est-à-dire toute la plénitude de la rondeur, et par conséquent un nouveau degré d'expression et d'énergie.

— *C* est muet dans différents mots. Ainsi dans *Laon*, *paon*, *faon*, *sœur*, *cœur*, etc., on prononce comme s'il y avait *Lan*, *pan*, *fan*, *seur*, etc.; mais dans *taon*, *Saint-Laon*, c'est l'*a* qu'on élide ; on prononce *ton*, Saint-*Lon*.

— L'*o*, dans ses variations, offre beaucoup d'analogie avec l'*a*; de même que cette voyelle, il prend deux inflexions différentes : l'une forte ou grave, comme dans *pot*, *pose*, *chose*, *côte*; l'autre douce, comme dans *or*, *hors*, *bord*, *force*.

— On le trouve répété jusqu'à trois et quatre fois dans le même mot, sans que cette répétition blesse en rien l'oreille, comme on le voit dans *économe*, *astronome*, *monopole*, *protocole*, *horoscope*, *monocorde*, *monotone*, *orthodoxe*.

— L'*ô* marqué de l'accent circonflexe est toujours grave : *côte*, *hôte*, *apôtre*, *le nôtre*, *le vôtre*, *Ancône*, *trône*, *cône*, *prône*, *Rhône*, *Saône*, *Brantôme*, *la Drôme*, *dôme*, *fantôme*, *Jérôme*, *symptôme*, *tôle*, *contrôle*, etc. || Il n'y a d'excepté de cette règle que *aumône*, *hôtel*, *hôtellerie*, *rôti*, *prévôtal*, *hôpital*, *Pentecôte*, et leurs [illegible] sur l'*o* aigu de ces mots le signe de la gravité.

— L'*o* sans accent est grave à la fin des mots, pourvu qu'aucune consonne ne se fasse entendre à la suite; tels sont *écho*, *duo*, *numéro*, *loto*, *domino*, *Jéricho*, *croc*, *escroc*, *sirop*, *galop*, *abricot*, *lot*, *pot*, qu'il faut lire *ékô*, *du-ô*, *numérô*, etc. On excepte *trop*, qui se prononce avec l'*o* doux, bien que le *p* ne se fasse sentir qu'à la liaison.

— Il est également grave dans tous les noms en *os*, que le *s* final se fasse ou ne se fasse pas sentir, comme dans *dos*, *gros*, *os*, *repos*, *Albinos*, *Délos*, *pathos*, *Patmos*, *Samos*, *Andros*, *Paros*, *Minos*, *rhinocéros*, etc. || Les dérivés suivent la même prononciation : *grossier*, *dossier*, *adosser*, *reposer*, *désosser*. || On excepte cependant *ossifier*, *ossification*, *osseux*, *osselet*.

— Le langage à la mode, dit Mme Sophie Dupuis, altère chaque jour quelques-unes de nos voyelles graves; elles ne sont pourtant pas en assez grande quantité pour qu'il soit permis d'en diminuer le nombre. C'est ainsi, par exemple, que beaucoup de personnes s'habituent à prononcer avec l'*o* doux : *mérinos*, *rhinocéros*, *dôme*, *drôle*, *je pose*, etc., altération qui s'étendra plus tard, si l'on n'y fait attention, à tous les mots de la même terminaison; mais une oreille délicate et musicienne réclamera toujours contre de pareilles atteintes portées à la variété de nos sons.

— L'*o* est grave dans les mots terminés en *ose*, *oser*, *osier*, *osion*, *otion*, *osité*, tels que *chose*, *alose*, *glose*, *couperose*, *pose*, *prose*, *rose*, *rosier*, *oser*, *poser*, *imposer*, *gosier*, *osier*, *explosion*, *émotion*, *dévotion*, *animosité*, *curiosité*, *sinuosité*, etc. || Les analogues *oseille*, *groseille*, *groseillier*, *rosée*, suivent la même prononciation, ainsi que les dérivés des terminaisons *ose*, *oser*, *osier*, pourvu que le *s* doux s'y retrouve, excepté *prosaïque*.

— L'*o* prend l'intonation douce ou ordinaire lorsqu'il est placé devant la lettre *r*, comme dans *or*, *hormis*, *horloge*, *horoscope*, *dorer*, *forger*, *mort*, *mortel*, *fortune*, etc.

— L'*o* est également doux lorsqu'il est suivi d'une consonne finale articulée autre que le *s* [illegible], *Languedoc*, *dot*, et leurs dérivés.

— Enfin l'*o* est doux dans les dérivés de *numéro*, *croc*, *escroc*, *sirop*, *galop*, *abricot*, *sot*, *pot*, etc., [illegible] que *numéroter*, *escroquer*, *galoper*, *abricotier*, *sotte*, *sottise*, *poterie*, etc.

— Il en est de même quand l'*o* est appuyé sur une consonne articulée, soit médiale, soit finale, comme dans *section*, *décoction*, *adoption*, etc. D'après ce principe, les composés *pot-au-feu*, *pot-au-lait*, *pot-à-l'eau*, *croc-en-jambe*, et tous les composés du même genre, prennent l'*o* doux.

— L'*o* suivi de l'*a* est toujours doux, et forme à lui seul une syllabe entière, comme dans *boa*, *Goa*, *cloaque*, *coaguler*, *croasser*, *coasser*, *coalition*, *Croatie*, etc.

— L'*o* suivi d'un *e* sonore est également doux, comme dans *Siloé*, *Noé*, *Arsinoé*, *poésie*, *moelle*, *moellon*, *Noël*, *Bohême*, *Bohémien*, etc. || Dans les composés *coéternel*, *cohéritier*, *incohérent*, *cohésion*, *co* conserve toute sa durée, et se prononce *co-héritier*, *inco-hérent*, etc.

— Dans la double lettre *œ*, l'*o* perd entièrement son intonation, l'*e* seul se fait entendre, ou se lie à la voyelle suivante pour former un son dérivé, comme dans *Œdipe*, *Œta*, *chœur*, *bœuf*, *œuf*, *nœud*, *sœur*, *cœur*, etc., qui se prononcent *Édipe*, *Éta*, *keur*, *beuf*, etc.

— *Oi* se prononce *oé* dans tous les mots où *oi* se trouve suivi d'une syllabe sonore ou d'une syllabe sourde médiale, tels que *boisé*, *broyer*, *cloîtrer*, *j'accroîtrai*, *il accroîtra*, *noyer*, *noyau*, *poireau*, *poirier*, *poivrier*, *paroissien*, *moineau*, *oiseau*, *oiseleur*, *roitelet*, *voisinage*.

— *Oi* se prononce *oua* toutes les fois que *oi* est placé à la fin des mots, ou appuyé sur une syllabe sourde finale, comme dans *roi*, *loi*, *foi*, *quoi*, *oie*, *soie*, *exploit*, *loir*, *Loire*, *cloître*, *bourgeois*, *bourgeoise*, *Ambroise*, *noise*, *framboise*, etc.

— *Oi* se prononce *oua* dans fort peu de mots ; ce sont *bois*, *mois*, *pois*, *poids*, *poix*, *noix*, *noisette*, *noisetier*, *empois*, *trois*, *troisième*, *Iroquois*, *Trois*, *Troyes*.

— *Oin* se prononce *ouin* dans *besoin*, *coin*, *foin*, *poing*, *point*, *moins*, *témoin*, etc.

— Deux *o* placés à la suite l'un de l'autre [illegible], comme dans *zoologie*, *zoolatrie*, *épiploon*, etc.

— *Ou* forme diphthongue avec la voyelle suivante, comme dans *avouer*, *douer*, *jouer*, *louer*, *oui*, *jouir*, *Louis*, *Louise*, etc.

— *Ou* forme une syllabe entière dans *brouée*, *brouet*, *brouette*, *prouesse*, *clouer*, *trouer*, *éblouir*, etc.

— *Ou* dans *ouï* se prolonge également, et se prononce comme après une diphthongue consonne : *nous louïons*, *vous louïez*, *que nous louïons*, *que vous louïez*. *Nous jouïons*, *vous jouïez*, *que nous jouïons*, *que vous jouïez*. *Nous nouïons*, *vous nouïez*, etc.

— Le tréma placé sur l'*u* le détache de l'*o*, comme dans *Alcinoüs*, *Antinoüs*, qu'on prononce *Alcino-ucs*, *Antino-ucs*.

— En passant du latin en français, l'*o* a subi bien des modifications; il s'est changé en *eu*, comme dans *meule*, venant du latin *mola*; dans *peuple* de *populus*; *neuf* de *novus*. Il s'est aussi changé en *u*, comme dans *humain* dérivé de *homo*, *cuir* de *corium*, etc., etc.; il se change aussi quelquefois en *ou*, comme dans *mouvoir*, dérivé de *movere*, etc.

— O chez les anciens était l'emblème de l'éternité.

Je suis de l'Éternel la figure et l'emblème:
Mortel, que serais-tu sans mon pouvoir suprême?
Rien. Le monde sans moi n'aurait plus de soutien,
Je suis utile à tout sans être propre à rien (***)

— O comme lettre numérale avec l'accent dessus valait chez les Grecs 70, avec l'accent dessous, 70,000. || Chez les Romains, il valait 11; avec une ligne dessus 11,000.

— Ce mot placé devant un nom de famille irlandaise est une particule nobiliaire, une marque de noblesse, O'Connel. O'Neal. O'Carral, etc. On l'a dérivé de *of*, qui serait la particule *de* des familles nobles, mais il se rencontre aussi en tête de divers noms plébéiens.

— Admin. On l'emploie aussi comme signe de classement, d'ordre, pour marquer le quinzième objet d'une série. Ce volume appartient à l'*o*, à la série *o*.

— Anc. prat. Il signifiait Avec. On disait *O intimation*, avec intimation.

— Archit. Rose ou fenêtre circulaire qui se trouve au-dessus du portail des anciennes églises.

— Chronol. Dans les calendriers de l'année républicaine, Huitième jour de la décade.

— Comm. O est mis pour ouvert; *C/O*, Compte ouvert.

— Se dit pour Cent. Cinq pour cent se met ainsi, 5 p. 0/0.

— Géogr. Abréviation d'*ouest*. S.-O., *sud-ouest*; N.-O., *nord-ouest*.

— Liturg. Nom donné à sept ou neuf antiennes chantées par l'Eglise romaine pendant l'Avent, sept ou neuf jours avant Noël; appelées ainsi de ce qu'elles commencent toutes par l'exclamation O.

— Math. Caractère ou figure numérique qu'on appelle zéro. Il faut deux 0 après 5 pour faire 500.

— Prov. et fig. *C'est un o en chiffres*. Se dit d'un homme qu'on regarde comme inutile, qui n'est propre à rien. On l'exprime plutôt en lettres, et l'on dit c'est un *zéro*, c'est un *vrai zéro*. Quant à la question de savoir si l'on doit dire c'est un *zéro en chiffres*, ou c'est un *zéro sans chiffres*, ou bien, comme le prétend M. Landais, un *zéro de chiffre*, V. ZÉRO.

— Math. Un petit o placé après un chiffre et au-dessus de la ligne signifie degré, en parlant d'une échelle ou d'un cercle. *Il a gelé aujourd'hui à* 15°. A quinze degrés.

— Monn. Marque des monnaies frappées à Riom.

— Mus. anc. Dans la musique ancienne, cette lettre est ce qu'on appelait Temps parfait. Le temps parfait se marquait quelquefois par un O simple, quelquefois pointé en dedans. (Castil-Blaz.)

— Prov. *Rond comme l'o du Giotto*. Se dit d'une figure parfaitement ronde.

Ô. Interjection qui sert à marquer diverses passions, divers mouvements de l'âme. Il est toujours surmonté de l'accent circonflexe; mais il ne prend jamais immédiatement après lui le signe interjectif.

— S'emploie surtout devant le vocatif, et il sert à exprimer le cri de l'exclamation. Ô mon fils!

— Exprime un sentiment d'admiration, de surprise. Ô mère! Ô femme! Ô reine! Ô résolution étonnante! *Ô* membres tendres et délicats, si souvent couchés sur la dure! (Boss.)

— Exprime la satisfaction, la joie. Ô richesse vraiment précieuse! Ô mon fils! O ma joie! O jour heureux pour moi! *Ô* d'un état penchant l'inespéré secours! (Corn.)

— Exprime un sentiment d'effroi. Ô nuit effroyable! Ô terreur! Ô trahison! *Ô* jour affreux! hélas! tout fut englouti. (B. de St-P.)

Ô terrible ouragan! suspendez vos fureurs;
Ô campagne! ô nature! ô théâtre d'horreurs!
Quoi! d'un père adoré l'univers est l'ouvrage!
Il chérit ses enfants, et voilà leur partage. (St-Lambert.)

— Exprime un sentiment de douleur, de regret. Ô siècle! Ô temps! Ô mœurs! Mais *ô* coup funeste pour la princesse Anne! la pieuse abbesse mourut dans ce beau travail. (Boss.) *Ô* tristesse! *ô* regrets! *ô* jours de mon enfance! (Bertin.)

Ô sommets de Taygète, ô rives du Pénée,
De la sombre Tempé vallons silencieux,
Ô campagnes d'Athènes, ô Grèce infortunée,
Où sont pour t'affranchir tes guerriers et tes dieux? (C. Delavigne.)

— Exprime un désir [illegible] vœu, etc. Ô que ne suis-je son maître. *Ô* fille plus belle que le premier songe de l'époux! *ô* ma bien-aimée! ose suivre mes pas. (Chateaubriand.) *Ô* vérité! *ô* lumière! *ô* vie! quand vous verrai-je? (Boss.)

Ô que le ciel, seigneur de notre poésie,
Grand roi, ne nous fit-il plus voisins de l'Asie. (Boileau.)

— Exprime le reproche. *Ô* le malheureux, d'avoir fait une si méchante action. (Boss.)

— On le trouve quelquefois répété. *Ô*, *ô*, *ô*, oh! étourdi que je suis! (Beaumarch.) *Ô*, *ô*, oh! aye de moi! (Id.) A, a, ô, oh! damné brutal. (Id.)

— Peut être suivi de *ça*.

Ô ça! je suis ravi de vous voir tous ensemble,
Parlons de bonne foi sur ce qui nous rassemble. (Boursault.)

— Syn. comp. ô! oh! Ces deux interjections marquent également un sentiment d'admiration, d'exaltation; mais *ô*, plus grave, tient à une émotion plus profonde; il sert aussi dans l'apostrophe oratoire. Tous les lexicographes, les grammairiens et les typographes semblent confondre et emploient indistinctement *ô* et *oh*.

— Mar. Signal donné par plusieurs marins, de faire effort ensemble. Ô! saille! O! hisse, etc.

OADITES. s. m. pl. Géogr. anc. Peuple de l'Arabie Heureuse, sur les bords du golfe Arabique et au pied des monts Cossanites.

OAH. Exclamation. On écoute attentivement l'orateur; chacune de ses pauses est accueillie par le cri d'applaudissement *oah! oah!* (Chateaub.) Omiss. des dictionn.

— S'emploie substantiv. A l'instant le grand prêtre pousse l'*oah* sacré, le feu jaillit du bois échauffé par le frottement, la mèche soufrée s'allume. (Chateaub.)

OAHOU. Géogr. La plus belle et la plus productive des îles Sandwich.

OANNÈS ou **OAN.** (littér. *étranger*). Myth. Une des principales divinités des Assyriens; c'était un monstre moitié homme, moitié poisson, qui habitait la mer Rouge.

OARISTE. s. m. (du gr. ὀαριστής, qui converse). Littér. anc. Dialogue entre le mari et la femme. On l'applique à l'entretien d'Hector et d'Andromaque, au sixième livre de l'Iliade. || Idylle de Théocrite.

OARTHROCACE. s. f. Anat. Inflammation des surfaces articulaires scapulo-humérales.

OASIS. s. f. (pr. *o-a-zis*; de l'égypt. *ouasot*, toit, habitation). Espace orné de végétation au milieu d'un désert. Semées çà et là dans ces vastes solitudes, dans ces mers de sable de l'Afrique et de l'Asie, comme des îles au milieu de l'Océan, les oasis apportent quelque douceur aux voyageurs qui s'y hasardent, et permettent à la vie de circuler dans ces lieux frappés de mort. On comptait cinq principales oasis; la grande oasis, connue des Egyptiens sous les noms de *El-oudh el-Kebyr* ou *El-oudh el-Khargeh*; l'oasis du milieu, la petite oasis, l'oasis d'Ammon ou de Syouâh, et l'oasis de Touât. On voit dans la petite *oasis* une fontaine qui a la propriété de teindre en noir la laine blanche ou fauve dans l'espace de trente-six heures. (A. Desmond.) Les *oasis* de l'immense Sahara sont la plupart en rapport avec son étendue. (Id.) Ces *oasis* sont des parties de désert où l'on trouve un peu de végétation. Ce sont comme des îles dans une mer de sable. (Napoléon.)

. . . . S'il pouvait
Respirer un instant l'abri délicieux
De l'*oasis* d'Hellé que dévorent ces yeux. (Barthél.)

Mais la belle *oasis*, comme une île sacrée,
Aux esclaves du Nil interdit son entrée. (Id.)

— Fig. Tout lieu où l'on se repose après quelque agitation violente, ou après de grands et de longs malheurs.

OASITE. adj. m. Géogr. anc. Se dit de deux nomes égyptiens, formés, l'un de la grande oasis, l'autre de celle d'Ammon. Nome oasite.

OAXACA. Géogr. Ville de l'Amérique du Nord, capitale de l'Etat d'Oaxaca, sur le Rio-Verde; 24,000 hab. || Un des Etats de la Confédération mexicaine; 600,000 hab.

OB. Particule inséparable, venant du latin *ob*, qui signifie *devant*, et qui ajoute au mot qu'elle sert à former une idée de position en face; tel est le mot *objet*, chose jeté devant; ainsi qu'*objection*, *obstacle*. *Ob* se change en *oc*, *of*, *op*, suivant la consonne qui commence le radical: *occasion*, *offusquer*, *opposer*, etc.

OBAN ou **OBANG.** s. m. Lingot d'or d'un poids déterminé au titre de 22 carats, servant de monnaie au Japon, et valant 151 livres tournois ou 89 fr. 98 cent.

OBARASSON. s. m. Relat. Jeûne absolu chez les Indiens.

OBBA. s. m. Sorte de vase dont se servaient les anciens dans les repas funèbres.

OBCLAVÉ. adj. des 2 g. (ét. lat., *ob*, à l'envers; *clava*, massue). Bot. Qui a la forme d'une massue renversée. Partie de plante obclavée.

OBCOMPRIMÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *ob*, à l'envers; *compressus*, comprimé). Bot. Se dit de l'ovaire et des graines des synanthérées, quand leur plus grand diamètre est de droite à gauche.

OBCONIQUE. adj. des 2 g. (ét. lat., *ob*, à l'envers; *conicus*, conique). Bot. et entom. Qui a la forme d'un cône renversé, ou dont la [illegible] nique. Involucre obconique.

OBCORDÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *ob*, à l'envers; *cor*, cœur). Bot. Qui a la forme d'un cœur renversé, ou dont l'échancrure est tournée en haut.

OBCORDIFORME adj. des 2 g. (ét. lat., *ob*, à l'envers; *cor*, cœur; *forma*, forme). Bot. Qui a la figure d'un cœur renversé. Folioles obcordiformes. Les capsules de la véronique officinale sont obcordiformes. Les silicules de la bourse à pasteur sont aussi obcordiformes.

OBCRÉNELÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *ob*, à l'envers; *crena*, entaille). Bot. Dont le bord est découpé en petits angles saillants. Feuilles obcrénelées. Légumes obcrénelés.

OBCURRENT, ENTE. (ét. lat. *ob*, à l'encens; *curro*, courir). Bot. Se dit des cloisons partielles d'un fruit, lorsqu'elles concourent par leur rapprochement à diviser la cavité péricarpienne en plusieurs loges. C'est ce qu'on observe dans les lilacées, dans les convolvulacées, etc.

OBE. s. f. Ant. gr. Subdivision des tribus d'Athènes. Tribu composée de six obes.

OBÉANCIER. s. m. Hist. ecclés. Titre du premier dignitaire du chapitre de Saint-Just, à Lyon.

OBED. Un des aïeux de Jésus-Christ selon la chair; fils de Booz et de Ruth, naquit vers l'an 275 av. J.-C. || OBED-ÉDOM. Lévite chez qui David mit en dépôt l'arche d'alliance.

OBÉDIENCE. s. f. (pr. *o-bé-di-an-ce*; du lat. *obedientia*, fait de *obedire*, obéir). Jurispr. Soumission à un supérieur ecclésiastique. || L'autorité de ce supérieur.

— Espèce de démissoire que donnait le supérieur ecclésiastique aux religieux qui voyageaient ou allaient demeurer dans une autre maison.

— Maisons religieuses inférieures aux maisons principales, dont elles dépendaient, et qui en étaient éloignées.

— Emploi particulier qu'un religieux ou une religieuse a dans son couvent.

— *Ambassadeur d'obédience*. Celui qu'un roi expédie au pape pour l'assurer de son obéissance filiale.

— *Pays d'obédience*. Provinces du royaume qui n'étaient pas comprises dans le concordat intervenu entre François Ier et Léon X. || Dans les temps de schisme où il y avait deux papes à la fois, Pays qui reconnaissait l'un ou l'autre pape. L'obédience d'Urbain. L'obédience de Clément.

— Comm. relig. *Prêtres, frères d'obédience*. Membres de la quatrième des cinq classes de l'ordre de Malte.

OBÉDIENCIER. s. m. Religieux qui, par ordre de son supérieur, dessert un bénéfice dont il n'est pas titulaire.

OBÉDIENTIEL, ELLE. adj. Qui est relatif à l'obédience.

OBÉDIENTIEL. s. m. Hist. ecclés. Officier chargé de faire des distributions aux chanoines.

OBÉI, IE. part. pass. du v. Obéir. S'empl. adjectiv. Le gouvernement est *obéi* plutôt que secondé. (B. Const.) Vous êtes mal *obéie*, madame, et voici quelqu'un qui vous demande. (Dancourt.) Il est *obéi* sans contradiction, et il règne heureux. (Volt.) Elle commande, et elle est *obéie* plus promptement que ne serait un monarque, parce que l'intérêt est le plus grand monarque de la terre. (Montesq.)

— *Obéi par*. Malheur aux souverains *obéis* par devoir! (Lefranc.)

Homme, si tu prétends être *obéi* par l'homme,
Obéis toi-même à des lois. (Nivernais.)

OBÉID-ALLAH-EL-MAHDI (Abou-Mohammed). Fondateur de la dynastie des califes fatimides, que leurs adversaires ont aussi appelée d'après lui, dynastie des *Obéiddides*; né l'an 882 de J.-C., arrière petit-fils de Fatimeh, fille du prophète; mourut l'an de J.-C. 934.

OBÉIDIDDES. s m pl. Descendants d'Obéid, qui prirent aussi le nom d'Alydes et d'Ismaélides.

OBÉIR. v. n. 1re conj. (du lat. *obedire*, fait de *ob*, part. insép.; *audire*, écouter). Se soumettre. Obéir à quelqu'un. Obéir aux ordres de quelqu'un. Si j'*obéis*, pourquoi me punit-elle; si je refuse, que fera-t-elle de pis? (J.-J. Rouss.) Mieux vaut céder à sa famille que d'*obéir* à ses valets. (Gutting.) L'animal sauvage, n'*obéissant* qu'à la nature, ne connaît d'autres lois que celles du besoin et de la liberté. (Buff.)

... Ne rougissez point: le sang des Ottomans
Ne doit point en esclave *obéir* aux tyrans. (Rac.)

— Céder, faire ce qu'une chose contraint de faire. Obéir à la force, à la violence. Obéir à la loi du maître. Obéir aux passions. Il faut que les passions obéissent à la raison. Le prince *obéit* à la décision d'un sage religieux. (Boss.) Tout citoyen doit *obéir* aux lois. (B. de St-P.) Le peuple est heureux quand tout le monde *obéit* aux lois. (Max. lat.) Il semble consulter ses désirs, et *obéissant* toujours aux impressions qu'il en reçoit, il se précipite, se modère ou s'arrête. (Buff.)

— Il se dit quelquefois impérativement par colère à une personne inférieure. Madame, je le veux et je vous le commande; *obéissez*. (Rac.)

— Être assujéti sous la domination d'un prince, d'un Etat. Ecoutez la prophétie; je veux que ces peuples lui *obéissent*, et qu'ils obéissent encore à son fils. (Boss.)

— Absol. La force de celui qui commande n'est que la force de celui qui *obéit*. (Boiste.) La religion, si nécessaire à ceux qui *obéissent*, l'est encore plus à ceux qui commandent. (Boss.)

Dès qu'il faut *obéir*, le parti le plus sage
Est de savoir se faire un heureux esclavage. (Cass.)

— *Se faire obéir*. Faire qu'on soit obéi. Savoir se faire obéir. Oswald apparaissant au milieu de ces créatures, toutes dégradées par la souffrance et la maladie, produisit un si grand effet qu'il s'en fit *obéir* sans résistance. (Mme de Staël.)

— Se laisser gouverner, diriger facilement. Ce cheval obéit bien à son maître. Ce cheval obéit à l'éperon.

Ces superbes coursiers qu'on voyait autrefois
Pleins d'une ardeur si noble *obéir* à sa voix. (Rac.)

— Céder, plier. Se dit en parlant des choses inanimées. Le fil de fer obéit sous le marteau. Le fer *obéit*, l'acier n'*obéit* pas. (Boiste.) L'air, encore plus léger que l'eau, *obéit* aussi à un plus grand nombre de puissances. (Buff.

— S'est dit pour Entendre. Mamie, ne savez-vous pas bien comment j'ai tant affaire que je ne sais auquel *obéir*? (Quinze Joies du mariage.)

— Jeux. Fournir la couleur demandée. Ce joueur obéit. Se dit à plusieurs jeux de cartes.

— S'OBÉIR. v. pron. Obéir à soi. Lorsque les suffrages du peuple font les lois, chacun croit *s'obéir*. (Boiste.)

— Prov. *Pour savoir bien commander, il faut savoir obéir.*

OBÉISSAMMENT, adv. S'est dit pour Avec obéissance.

OBÉISSANCE. s. f. (du lat. *obedientia*, fait de *obedire*, obéir). Action de celui qui obéit. Grande obéissance. Humble obéissance. Prompte, parfaite obéissance.

. . . . . . Si cette *obéissance*
Paraît digne à vos yeux d'une autre récompense. (Racine.)

— Soumission, habitude d'obéir. Obéissance passive. Obéissance aveugle, servile, filiale, extrême. Etre d'une grande obéissance. Aimer l'obéissance. L'obéissance d'un enfant. L'*obéissance* aux volontés d'un chef absolu assimile l'homme à la brute. (Toulotte.) Il faut se plier d'abord à la plus parfaite *obéissance*. (J.-J. Rouss.) Le devoir d'une fille est dans l'*obéissance*. (Corn.) Une éducation austère prépare les deux sexes à une *obéissance* aveugle aux lois de la société. (Malte-Brun.) Elle a répandu les honneurs sur les grands, sans les dispenser de l'*obéissance*. (Terrasson.) L'Académie m'a demandé une relation exacte, et mon *obéissance* à ses ordres sera mon excuse envers vous. (Castel.) Je n'exige d'*obéissance* aveugle que dans le militaire. (Napol.)

— Dans le même sens, se dit aussi en parlant des animaux. L'obéissance d'un chien, d'un cheval. Qui aurait pu soumettre à l'homme tant d'animaux qui n'avaient pas besoin de lui, qui le surpassaient en ruses, en légèreté, en force, si la main qui, malgré sa chute, le destinait encore à l'empire, n'avait abaissé leurs têtes à l'*obéissance*. (B. de St-P.)

— Domination, autorité. Se dit en parlant des princes. Etre, vivre sous l'obéissance d'un prince. Etre rangé sous l'obéissance de tel prince. Se soustraire à son obéissance. Rentrer sous l'obéissance, dans l'obéissance d'un prince. L'Egypte ramenée à son *obéissance*. (Rac.)

— Fig. Dans le même sens. Il faut captiver tout entendement sous l'*obéissance* de la foi. (Boss.)

— *Prêter obéissance à un prince*. Se soumettre solennellement à sa domination.

— Autorité légale des parents sur leurs enfants. Etre sous l'obéissance de père et mère. N'être plus sous l'obéissance paternelle

— *A l'obéissance de*. Racine a dit:

Créon, la reine ici commande en mon absence;
Disposez tout le monde à son *obéissance*.

Il fallait à *lui obéir* ou *à l'obéissance qu'on lui doit*. *L'obéissance de quelqu'un* s'entend de sa soumission envers un autre: l'obéissance d'un fils envers son père; et non du droit que quelqu'un a d'exiger cette soumission. (Noël.)

— *Avoir obéissance*. S'est dit pour Avoir autorité.

— Prov. anc. en t. de dévotion. *Patience et obéissance valent mieux que sacrifice*. Rien ne plaît à Dieu autant qu'une entière soumission à ses volontés.

— Syn. comp. OBÉISSANCE, SOUMISSION. L'*obéissance* marque particulièrement l'habitude d'obéir aux ordres, aux commandements à mesure qu'ils sont donnés; la soumission marque une disposition générale et permanente à se conformer à toutes les volontés.

OBÉISSANT. part. prés. inver. du v. Obéir. Des enfants obéissant à leur mère. Ces jeunes gens ont fait preuve de soumission, obéissant aux ordres des autorités. Tous les globes, *obéissant* aux lois éternelles de la gravitation, roulent d'un cours régulier dans les vastes champs de l'air. (Besch.)

OBÉISSANT, ANTE. adj. Qui est soumis. Personne obéissante. Des enfants obéissants. Des serviteurs obéissants. Sujets obéissants. Le sultan, plus absolu qu'aucun prince ne le fut jamais, n'a plus que des esclaves obéissants. (Lamart.) Les vérités qui sont propres à rendre [illegible] obéissants au prince, intéressent l'État, et viennent évidemment de Dieu. (Volt.)

Je saurai, s'il le faut, victime obéissante
Tendre au fer de Calchas une tête innocente. (Rac.)

— Par extens. Peuple obéissant. Nation obéissante. Ville obéissante. Un peuple *obéissant* vous attend à genoux. (Rac.) La nation française est essentiellement obéissante aux lois. (Boiste.)

Sous un roi bienfaisant, j'arrosais cette ville,
Obéissante, heureuse, opulente et tranquille. (Volt.)

— Se dit aussi dans le même sens en parlant des animaux. Un chien, un cheval obéissant. Animal obéissant. L'éléphant une fois dompté devient le plus doux et le plus obéissant de tous les animaux. (Buff.)

— Fig. Se dit des choses morales. Rendre ses passions obéissantes à la raison.

— Souple, pliant, qui cède facilement. Cuir obéissant. Bois obéissant. Le bois obéissant de

l'obier sert à faire beaucoup d'ouvrages de vannerie.

[illegible] obéissante
[illegible] une main plus pesante
Frappe à coups redoublés l'enclume qui gémit. (L. Rac.)

— En parlant de la mer, des eaux, des vagues, etc. La mer obéissante. Les flots obéissants.

Bientôt l'heureux reflux des mers obéissantes
Apporte vers lui leurs dépouilles flottantes. (Volt.)

[illegible] les eaux obéissantes
[illegible] conduit le suc des plantes. (Delille.)

— Obéissant envers, obéissant pour. Des enfants obéissants envers leurs maîtres.

Qui [illegible], aussi prompts que les vents,
[illegible] pour eux obéissants. (Volt.)

— Gramm. or. Verbes soumis ou obéissants. V. VERBE.

— S'est dit substant. pour Celui qui obéit, qui est soumis. Grande [illegible] l'obéissant recueille. (Anc. prov.)

— Hist. relig. Membre d'une secte qui obéissait aveuglément à ses chefs.

OBÉJACE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des synanthérées, comprenant l'obéjace [illegible] et l'obéjace des bois, plantes herbacées qui croissent aux environs de Paris et [illegible] en été.

[illegible]. s. m. (du gr. ὀβελός, broche). Bi[illegible]. Signe en forme de broche, employé dans les anciens manuscrits pour indiquer une répétition, une surabondance de mots.

— Art dram. Précédé de la *diple*, l'obèle signifie Changement de période.

— *Obèle ponctué* (–̇ ou ∸). Signe indiquant le doute si l'on doit ôter ou laisser le passage ainsi marqué. ‖ *Obèle surmonté de deux points* (–̈). Signe qui indique une transposition. ‖ *Obèle et astérisque* (—*). Signe indiquant un vers déplacé.

OBÉLIAPHORE. s. m. (du gr. ὀβελιαφόρος, fait de ὀβελίας, obelias, φέρω, porteur). Ant gr. Celui qui, dans les fêtes de Bacchus, portait les obélias.

OBÉLIAS. s. m. (du gr. ὀβελίας, fait de ὀβελός, broche). Ant. gr. Pain rôti à la broche, avec lequel on faisait des offrandes à Bacchus.

OBÉLIE. s. f. (du gr. ὀβελός, flèche). Zooph. Genre de méduses comprenant une petite espèce, l'obélie sphéruline, qui a été observée sur les côtes de la Hollande.

OBÉLISCAIRE. s. f. (du lat. *obeliscaria*, fait de *obeliscus*, obélisque). Bot. Genre de plantes synanthérées, du pays des Illinois, dans l'Amérique septentrionale, dont une espèce est cultivée au Jardin du roi.

OBÉLISCAL, ALE. adj. Qui appartient, qui ressemble à l'obélisque. Colonne obéliscale.

OBÉLISCOLYCHNE. s. m. (du gr. ὀβελισκολύχνιον, fait de ὀβελίσκος, obélisque; et de λύχνος, lampe, lanterne). Ant. gr. Lanterne ou torche supportée par une hampe ou par une pointe de fer.

— Selon Rabelais, Phare en forme d'obélisque qui se trouvait dans les ports.

OBÉLISCOTHÉCA. s. f. (ét. gr., ὀβελίσκος, obélisque, θήκη, boîte). Bot. Genre de plantes composées, réuni au genre rudbeckie.

OBÉLISMÈNE. adj. des 2 g. (du gr. ὀβελισμός, fait de ὀβελός, broche). Paléogr. Qui ressemble à un obèle, qui est accompagné d'un obèle. ‖ *Diple obélismène* (> —). Signe indiquant un repos après une période; il était employé dans les pièces de théâtre. ‖ *Diple obélismène versa* (— <). Signe qui, dans les chœurs des pièces de théâtre, sépare la strophe de l'antistrophe.

OBÉLISQUE. s. m. (du gr. ὀβελίσκος, obélisque, fait de ὀβελός, broche, alène). Archit. égypt. Espèce de pyramide élancée, de colonne carrée, dont les pans sont coupés en forme d'aiguille, et qui se termine en pointe. Ce sont des monuments à la fois historiques et religieux, ainsi que le prouvent les hiéroglyphes inscrits sur leur surface, lesquels relatent ou bien des événements du règne des rois, leur éloge, ou quelquefois des points de la doctrine des prêtres. On les élevait généralement à l'entrée des temples, des palais. On fait remonter l'origine des obélisques aux temps antérieurs à Moïse. Obélisque majestueux, mémorable, pointu, carré, droit, élancé, doré. Obélisque de pierre. Obélisque de marbre, [illegible] un obélisque. Dresser un obélisque. Le temps renverse le funèbre obélisque sur les humbles tombeaux qui l'entourent : ainsi les grands écrasent les petits, même dans l'empire de la mort; l'égalité n'est que dans les [illegible]. (Boiste.) Les peuples civilisés ont, pour conserver les souvenirs de leur patrie, des cités, des palais, des obélisques, des tours. (Chateaub.) L'obélisque de Diane parut dans les taillis, et le temple de Vénus éleva sa coupole au-dessus des forêts. (B. de St-P.)

Pour ce [illegible]
S'élève un obélisque, auguste monument. (Del.)

— De nos jours un obélisque de dimensions peu considérables, connu sous le nom d'*aiguille de Cléopâtre*, et qui était à Alexandrie entre la nouvelle ville et le phare, orne à Londres la place de Waterloo; et le plus beau de huit ou dix obélisques encore debout dans les ruines de Thèbes, et qui se trouvait à l'entrée du grand temple, dans l'enceinte duquel est bâti le village de Louqsor, décore aujourd'hui la place de la Concorde, à Paris. Il a 24m de haut et 2m,42 de base, s'amincissant par degré jusqu'au pyramidion qui le couronne; son poids est de 250,000 kilogr.

— Par extension, Tout ce qui présente une forme longue et haute. Fagès a trouvé dans les lieux secs et arides de ces mêmes contrées, des cierges qui s'élevaient comme des *obélisques* de fleurs et d'épines, à plus de trente pieds de hauteur. (B. de St-P.)

— *En obélisque*. Se dit par ellipse pour, En forme d'obélisque. Le second genre des arbres funèbres renferme ceux qui s'élèvent en *obélisque* ou en pyramide. (B. de St-P.)

— Fig. Mon fils a bien de l'esprit, on en voit une grande étendue; mais il est en *obélisque*, il va toujours en diminuant à mesure qu'il s'élève, et finit par une pointe comme un clocher. (***)

— Conchyl. *Obélisque chinois*. Nom vulgaire employé encore par les marchands de coquilles pour désigner une espèce de cérite.

— Diplom. S'est dit quelquefois pour Obèle.

— Hydraul. *Obélisque d'eau*. Fontaine qui forme par en bas un rocher terminé en pointe ou en forme d'obélisque.

OBÉRÉ, ÉE. part. pass. du v. Obérer. S'empl. adjectiv. Des gens obérés. Succession obérée. Famille obérée. État obéré. La guerre ne fut différée que par l'impossibilité où était un fisc *obéré* d'en faire la dépense. (Rayn.)

OBÉRER. v. a. 1re conj. (ét. lat., *ob*, part. insép., *æs*, *æris*, monnaie). L'é se change en è devant une syllabe muette. *J'obère, tu obères, il obère*, etc. Endetter, accabler de dettes. Obérer sa maison. Obérer une personne. L'emprunt à intérêt *obère* et ruine tôt ou tard quiconque n'a qu'un revenu fixe. (Boiste.)

— S'OBÉRER. v. pron. S'endetter, se charger de dettes. S'obérer imprudemment. Craindre de s'obérer.

OBERFLESHEIM. Géogr. Village de la Hesse-Darmstadt, près de Worms, où le général Custine remporta une victoire sur les Prussiens, le 30 mars 1793.

OBERHAUSBERGEN. Géogr. Chef-lieu de cant., arr. de Strasbourg (Bas-Rhin), 450 hab.

OBERKAMPF (Christophe-Philippe). Fondateur de l'industrie des toiles peintes et de la filature du coton en France, né le 11 juin 1738, à Weissenbach, margraviat d'Anspach; mort à Paris le 4 octobre 1815.

OBERLAND. Géogr. Pays supérieur, ou comme disent les Vaudois, *pays d'en haut*, partie méridionale et élevée du canton de Berne, célèbre par les beautés de la nature qu'elle offre de toutes parts, et qui en font le principal but de la plupart des voyages en Suisse.

OBERLIN (Jérémie-Jacques). Professeur et bibliothécaire à l'université de Strasbourg, naquit dans cette ville le 7 août 1725, et mourut le 10 octobre 1806. ‖ OBERLIN (Jean-Frédéric). Un des bienfaiteurs de l'humanité, frère du précédent, né à Strasbourg, le 31 août 1740, mort pasteur dans la paroisse de Waldbach, au Ban-de-la-Roche, le 1er juin 1826.

OBERNAI. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Schelestadt (Bas-Rhin); 5,000 hab.

OBÉRON. Myth. septent. Roi des génies de l'air. Wieland en a fait l'un des principaux personnages d'un grand poëme romantique.

OBERWALD. Géogr. Se dit de la partie occidentale du canton d'Unterwald.

OBERWALDIEN, ENNE. adj. et s. Géogr. Habitant d'Oberwald. ‖ Qui appartient à Oberwald ou à ses habitants.

OBÈSE. adj. des 2 g. (du lat. *obesus*, gras; fait de *obedere*, manger). Qui est attaqué d'obésité. Homme obèse. Femme obèse. Personne obèse. Animal obèse. Tous les individus de la première catégorie qui étaient *obèses* ont repris leur ancienne corpulence. (Brill.-Savar.)

— Substant. Un obèse. Une obèse. Sur cent *obèses*, quatre-vingt-dix ont le visage court, les yeux ronds et le nez obtus. (Brill.-Savar.) Proposer à des *obèses* de se lever matin, c'est leur percer le cœur. (Id.) Proposez à une jolie *obèse* de monter à cheval, elle y consentira avec joie, mais avec quelques conditions. (Id.)

OBÈSE. s. f. Mamm. Nom d'une famille formée du seul hippopotame.

[illegible] Néol. Qui détruit, qui chasse l'obésité. Après vous avoir ainsi placés sur votre terrain, je dois aussi vous en montrer les écueils, de peur que, emporté par un zèle *obésifuge*, vous n'outrepassiez le but. (Brill.-Savar.)

OBÉSIGÈNE. adj. des 2 g. (du lat. *obesus*, obèse, et du gr. γεννάω, j'engendre). Néol. Qui engendre l'obésité. Toutes les fécules sont obésigènes. Les pommes de terre et les haricots sont obésigènes. (Brill.-Sav.)

OBÉSIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient, qui a rapport à l'obésité. Régime anti-obésique. Ceinture anti-obésique. Substance anti-obésique. Tout régime anti-obésique doit être accompagné d'une précaution, qui consiste à porter jour et nuit une ceinture qui contienne le ventre, en le serrant modérément. (Brill.-Sav.)

OBÉSITÉ. s. f. (du lat. *obesitas*, fait de *obesus*, obèse). Embonpoint excessif, état de congestion graisseuse où, sans que l'individu soit malade, les membres augmentent peu à peu en volume, et perdent leur forme et leur harmonie primitives. Être attaqué d'obésité. Être dans un état d'obésité. Traité sur l'obésité. Remède contre l'obésité. Prévenir l'obésité. Chasser l'obésité. Causer l'obésité. Un régime qui repousse l'obésité. Certaines femmes croient que les acides et particulièrement le vinaigre sont des préservatifs contre l'obésité. L'*obésité* ne se trouve jamais, ni chez les sauvages, ni dans les classes de la société où on travaille pour manger, et où on ne mange que pour vivre. (Brill.-Sav.) La première cause de l'*obésité* est la disposition naturelle de l'individu; la seconde et la principale est dans les farines et dans les fécules dont l'homme fait la base de sa nourriture journalière; une double cause d'*obésité* résulte de la prolongation du sommeil et du défaut d'exercice, et dans l'excès du manger et du boire. (Id.) L'*obésité* nuit à la beauté en détruisant l'harmonie de proportion primitivement établie, parce que toutes les parties ne grossissent pas d'une manière égale. (Id.)

— L'obésité chez l'animal est quelquefois une maladie; il perd l'appétit, il respire avec peine, et souvent il succombe accablé sous le poids de la graisse.

— État d'une personne obèse. Traiter l'obésité. L'obésité d'une personne. Quant au roi de Pologne, son *obésité* pensa lui être funeste. (Brill.-Sav.)

— Fig. État de l'esprit lourd et épais.

— Syn. comp. OBÉSITÉ. NUTRITION. V. NUTRITION.

OBI ou **OB.** (d'un mot russe qui veut dire *deux*, *ambo*). Géogr. Grand fleuve de la Sibérie occidentale, qui sort du lac Altyn, et dont le cours est de 3,200 kilom.

— Relat. *Vieillard de l'Obi*. Idole des Tartares ostiaques, qui habitent les bords de l'Obi.

OBIER. s. m. Bot. Genre de plantes, ne différant de la viorne que par les fleurs neutres dans la circonférence de son corymbe, et qui sont disposées par boules blanches dans sa variété, nommée pour cette raison *boule de neige*, cultivée dans les jardins d'agrément. Son fruit, qui est un drupe charnu, rouge, ovale ou presque sphérique, est très-acide, et s'emploie dans le Nord à faire du vinaigre et en guise de verjus.

Ici l'*obier*, en prolongeant
De ses rameaux le jet superbe,
Balance ses boules d'argent. (Dessaux.)

OBIER. s. m. Hist. ecclés. Sous-prieur; prieur claustral

OBIMBRIQUÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *ob*, à l'envers; *imbricatus*, imbriqué). Bot. Qui est imbriqué à rebours.

OBINÉ, ÉE. part. pass. du v. Obiner. S'empl. adjectiv. Arbre obiné.

OBINER. v. a. 1re conj. Planter des arbres près à près en attendant qu'on les replante.

OBISIUM. s. m. Entom. Nom donné aux pinces ou chélifères, insectes sans ailes, dont les palpes sont en forme de pinces ou de serres d'écrevisses.

OBIT. s. m. (pr. *o-bitt*; du lat. *obitus*, décès; fait d'*obire*, aller devant, mourir). Liturg. cath. Service fondé pour le repos de l'âme d'un mort, et qui doit être célébré à des époques déterminées. Fonder un obit. Dire un obit. Chanter un obit. Le bourgeois fait sonner son mariage, le baptême de ses enfants; il fonde même des *obits* pour faire sonner après sa mort à perpétuité. (B. de St-P.)

— *Obit salé* ou *obit de Valois*. Obit célébré tous les ans le 4 janvier, dans l'église Notre-Dame de Paris, pour le roi Louis XII et pour son père; ainsi nommé parce que ce roi accorda à MM. du chapitre de Notre-Dame le droit de prendre deux muids de sel à la gabelle, en ne payant que le prix marchand.

— S'est dit pour Mort.

Tel pour sa mère pleure
Qui bien voudrait de son père l'obit. (Cl. Marot.)

OBITIÈRE. s. f. Hist. ecclés. Membre d'une communauté religieuse de Caen, appelée *la maison des obitières de la Sainte-Trinité de Caen*.

OBITUAIRE. s. m. (rad. *obit*). Liturg. cathol. Registre des obits tenu dans une église; on y inscrit les noms des morts et la date de leur sépulture. ‖ On dit aussi adjectiv. Le registre obituaire.

— S'est dit aussi de l'homme pourvu en cour de Rome d'un bénéfice vacant par mort.

[illegible], ÉE. part. pass. du v. Objecter. S'empl. adjectiv. Chose objectée.

OBJECTER. v. a. 1re conj. (du lat. *objectare*, fait de *ob*, devant; *jectare*, jeter). Opposer. Objecter de bonnes raisons, de mauvaises raisons. Les raisons que vous *objectez* à l'opiniâtre vanité sont des pierres qui la choquent, et qu'elle repousse du pied. (Boiste.) Quand on *objectait* à Malebranche les cris douloureux d'un chien frappé, il les comparait aux sons d'une cloche dans la même circonstance. (B. de St-P.) On convient de la réalité du pouvoir, mais on *objecte* qu'il ne s'exerce que dans la famille. (A.-Martin.)

— Reprocher. Objecter à quelqu'un ses crimes, ses défauts.

— S'OBJECTER. v. pron. Être, pouvoir être objecté. Tels raisonnements peuvent s'objecter. Cette difficulté ne peut s'objecter.

— Se faire une objection, des objections. S'objecter de bonnes raisons. On commence par s'*objecter* des raisons des arguties, puis des injures. (Boiste.)

OBJECTIF, IVE. adj. (du lat. *objectus*. V. OBJECTER). Qui a rapport à l'objet.

— Diopt. Se dit de celui des verres d'une lunette, ou d'un microscope à plusieurs verres, qui est tourné vers l'objet. Pour s'assurer si un verre *objectif* est bien entré, il faut tenir le verre à une distance convenable de l'œil, et observer les deux images d'une chandelle réfléchie par ses deux faces. (Bresson.)

— Philos. Se dit, dans la plupart des nouveaux systèmes de philosophie, de ce qui est hors du sujet pensant; de tout ce qui est réel et n'a rien d'idéal. La Réalité *objective* est mise en doute par les sceptiques. (Compl. acad.)

— Théol. *Dieu est notre béatitude objective*. Dieu est le seul objet qui puisse faire naître bonheur.

— Gramm. gén. *Voix objective*. S'est dit quelquefois pour Voix passive. ‖ Gramm. or. *Voix objective*. Certaine forme du verbe arabe.

— Stratég. *Ligne objective*. Celle qui tend militairement vers un point, un but, où l'on se propose d'arriver.

— Médec. *Cautérisation objective*. Opération qui consiste à présenter le fer rouge à la partie, sans l'appuyer dessus.

OBJECTIF. s. m. Diopt. Verre d'une lunette, d'un télescope ou d'un microscope composé, qui est tourné vers l'objet. Dans les lunettes et les télescopes, l'*objectif* doit être d'un foyer plus long que celui de l'oculaire. (Bresson.)

— Philos. En philosophie, on appelle *objectif*, non pas seulement, comme dit l'Académie, ce qui a rapport à l'objet, mais ce qui est réel ou ce qui n'est pas simplement idéal; et comme de plus il y a toujours dans nos idées au moins deux éléments, l'un fourni par le sujet, le premier constitue l'*objectif*, le second le *subjectif*. Déterminer le rapport de l'objectif au subjectif.

OBJECTION. s. f. (pr. *ob-jèk-ci-on*; du lat. *objectio*). Opposition. Difficulté qu'on oppose à une opinion, à une proposition. Objection ingénieuse, subtile, délicate, solide, forte, fondée, sans réplique. Faire des des objections. Mettre les preuves à côté des objections. Résoudre une objection, Réfuter une objection. Cette seule *objection* détruit le système des matérialistes. (Aimé-Martin.) Pour connaître la force des *objections*, il faut les considérer, placées, liées avec leurs systèmes, leurs conséquences et leurs dépendances. (Bayle.) Les meilleures *objections* sont, pour l'entêté, comme des pierres sur sa route; il les écarte et passe par-dessus. (Boiste.) Ces impertinentes *objections* qu'on nous fait méritent à peine qu'on y réponde. (Volt.) On a entassé beaucoup d'*objections* contre le catholicisme; des quantités énormes de livres ont été faits pour l'attaquer. (Dict. de la convers.) Renouveler les *objections* du dernier siècle, c'est aujourd'hui de mauvais ton. (Id.)

— Reproche. Avoir toujours des objections à faire à une personne sur sa conduite.

OBJECTIVATION. s. f. Philos. Action d'objectiver. ‖ Résultat de cette action. L'univers est une éclatante manifestaion, une *objectivation* des idées de l'Être suprême. (Matter.) Omiss. des dictionn.

OBJECTIVEMENT. adv. (rad. *objet*). Philos. D'une manière objective. Observer une chose objectivement. ‖ *Examiner une idée objectivement*. En enlever l'élément subjectif autant que cela se peut faire.

OBJECTIVER. v. a. 1re conj. (rad. *objet*). Philos. Examiner comme un objet d'étude ce qu'il y a de subjectif dans chacune de nos perceptions, de nos idées, etc. Objectiver le subjectif.

— Rendre objectif. Dieu en faisant un monde, a *objectivé* ses idées. (Matter.)

OBJECTIVITÉ. s. f. (rad. *objet*). Philos. Existence des objets en dehors de nous, qualité de ce qui est objectif.

— État de pureté qu'on donne aux objets en les dégageant de la subjectivité de nos idées.

— Esthét. Perfection de style, de dessin ou d'exécution, qui fait qu'un monument d'art se détache, se conçoit et ressort avec une excessive netteté.

OBJET. s. m. (pr. *ob-jè*; du lat. *objectus*, fait d'*objicere*, V. OBJECTER; on écrivait autrefois *object*). Ce qui s'offre à la vue. Objet sensible, frappant, agréable, gracieux, aimable, ravissant, [illegible] funeste, odieux, déterminé, bas, vague. L'art de représenter les *objets* est fort différent de celui de les faire connaître. (J.-J. Rouss.) Comme ils ne connaissent à fond que l'harmonie des plus petits *objets*, celle des grands doit leur échapper. (B. de St-P.)

Il n'est point de serpent, ni de monstre odieux,
Qui par l'art imité, ne puisse plaire aux yeux,
D'un pinceau délicat l'artifice agréable,
Du plus affreux objet fait un objet aimable. (Boileau.)

Ce qu'on ne doit point voir, qu'un récit nous l'expose;
Les yeux, en le voyant, saisiraient mieux la chose;
Mais il est des objets que l'art judicieux,
Doit offrir à l'oreille et reculer des yeux. (Id.)

Ciel! quels objets pour leurs yeux effrayés,
Du noble Arthur c'est le char funéraire. (Parny.)

— Tout ce qui touche, tout ce qui affecte les sens. Les odeurs sont l'objet de l'odorat. Les couleurs sont les objets de la vue. Le son est l'objet de l'ouïe. Les saveurs sont l'objet du goût.

— Tout ce qui meut, tout ce qui occupe les facultés de l'âme. Le vrai est l'objet de l'enten-

dement. Le bien est l'objet de la volonté. Notre âme, agrandie par l'éducation qu'elle a reçue des faits, veut de grands *objets* même pour se divertir. (E. Quinet.)

— Tout ce qui fait la matière d'une science, d'un art. L'objet de la logique, de la métaphysique. La théologie a Dieu pour objet. La botanique a les plantes pour objets. Les autres n'ont pour *objets* ... les effets particuliers. (Buffon.) C'est la justice extérieure qui est l'*objet* de la jurisprudence, la justice intérieure est l'*objet* de la morale. (Toullier.)

Soyez à votre tour l'*objet* de mes leçons,
Beaux vergers, sombres bois, et vous riches vendanges.
(Delille.)

— Tout ce qui occupe le sentiment, tout ce qui détermine notre volonté ou modifie notre liberté. Le nombre des journaux a dû croître avec l'étendue de nos connaissances et les *objets* de notre curiosité. (La Harpe.)

Ma fille, tendre *objet* de mes dernières peines,
Songe au moins, songe au sang qui coule dans tes [veines.
(Voltaire.)

— Tout ce qui est la cause, le sujet, le motif d'un sentiment, d'une action. Etre l'objet de la raillerie, du mépris. Etre l'objet de la gloire. Etre un objet de honte.

— But, fin qu'on se propose. Avoir pour objet telle chose. N'avoir pour objet que la gloire, la fortune, la richesse. Je sais très-bien que la poésie a toujours eu pour *objet* de peindre et de décrire; mais le genre n'est pas nouveau. (Michaud.) ... vanité, comme *objet*, est la bulle de savon. (Arnault.) L'inconstance nous vient de deux côtés différents, ou de son *objet* ou de nous-mêmes. (S. Dubay.)

— Par extens. se prend quelquefois pour Chose, dans un sens indéterminé. Objet utile, inutile. Objet considérable. Sa chambre est remplie d'objets inutiles. Vendre toutes sortes d'objets. Objets de première nécessité. C'est un objet de peu de valeur. De maints *objets* divers on connut l'amalgame. (Berchoux.)

— Dans le style poétique, les anciens et même les modernes appellent leurs maîtresses l'objet de leur amour, de leurs feux, de leur flamme, l'objet de leurs vœux, de leurs désirs, de leurs soupirs, de leurs soins; ou absol. Divin objet. Charmant objet. Agréable objet. Objet rempli de charmes. Plein de l'aimable *objet* qu'il fuit et qu'il adore. (Volt.) L'*objet* aimant est plus heureux que l'*objet* aimé. (B. de St-P.)

Que deviendrais-je, hélas! si le sort rigoureux,
Me privait pour jamais de l'*objet* de mes vœux!
(La Fontaine.)

On court se rendre
Sous un chêne connu des bergers d'alentour,
Là pour danser, chacun vient prendre
L'*objet* que captive son cœur. (Mme de Bourdic.)

— Se dit aussi, dans le même sens, en parlant des animaux.

Telle sur un ormeau se plaint la tourterelle,
Quand l'adroit giboyeur a, d'une main cruelle,
Fait mourir à ses yeux l'*objet* de ses amours.
(La Fontaine.)

Déployant mollement son plumage amoureux,
De quel air caressant à l'*objet* de ses feux,
Il tend son cou d'albâtre et s'enlace autour d'elle.
(Delille.)

— Scolast. *Objet matériel*. La chose même qu'une science considère. || *Objet formel*. Manière dont l'objet matériel est considéré par la science. || *Objet adéquat* ou *total*. Réunion de l'objet matériel et de l'objet formel.

— En logique, l'*objet* prend le nom de *sujet*. En effet, quand on analyse les termes qui constituent la proposition, l'objet en est appelé le *sujet*. Soit l'exemple : *Dieu est grand*. Dans cette proposition, *Dieu*, qui est l'*objet* de l'idée qu'on veut exprimer, est appelé le *sujet*; l'idée qu'on se fait de lui est appelée l'attribut.

— En esthétique, on distingue soigneusement, comme en philosophie, entre l'*objet* et le *sujet*. L'*objet* des beaux-arts est de plaire; l'*objet* spécial de la tragédie est d'agir fortement sur l'âme par la pitié et la terreur. Le *sujet* de chaque tragédie en particulier n'a rien de commun avec l'*objet* général de la tragédie.

— Gramm. Se dit quelquefois du complément ou régime direct, par opposition à *sujet*. Dans cette phrase : *Alexandre vainquit Darius*, le mot *Alexandre*, nom de l'être agissant, est le sujet de la proposition; et *Darius*, nom qui reçoit l'action du sujet, en est l'objet. Dans l'ordre de la construction directe, le sujet précède toujours le verbe, et l'objet, au contraire, est toujours placé après le verbe. Leur position suffit donc pour les faire reconnaître; et c'est pour cette raison que les Français et d'autres peuples ont cru tout à fait inutile de les distinguer ... cusalif des Latins.

— Anc. prat. Récusation d'un témoin, pour raison d'alliance, de familiarité, de liaison étroite avec la partie qui produit ce témoin.

— Prov. *L'objet meut, émeut la puissance*. La présence de l'objet excite le désir.

OBJURGATEUR. s. m. Vieux mot qui s'est dit pour Celui qui réprimande, qui fait des reproches.

OBJURGATION. s. f. (du lat. *objurgatio*, fait de *objurgare*, réprimander). Reproche violent, réprimande vive et sévère. C'est un terme didactique par lequel on désigne les reproches animés qui entrent dans un discours. Quant aux *objurgations* ou répréhensions, elles seront sans contumélie, sans injures ni opprobres. (Am. ressuscité.)

— Ce mot quoique ancien a été employé par des écrivains modernes. Dans aucun temps la fierté du peuple et la sévérité romaine n'auraient pu s'accommoder des *objurgations* amères et humiliantes que Démosthène adressait aux Athéniens. (La Harpe.) Le reproche, l'*objurgation*, la honte, la vue de l'opprobre, etc., sont nécessaires pour réchauffer des âmes que la crainte a glacées. (Marmont.)

OBJURGATOIRE. adj. des 2 g. Qui a rapport à l'objurgation.

OBJURGUER. v. a. 1re conj. S'est dit pour Gronder, réprimander, quereller.

OBLADE. s. m. Ichthyol. Nom vulgaire d'un poisson du genre bogue.

OBLAMINEUX, EUSE. adj. (ét. lat., *ob*, partic.; *lamina*, lame). Qui dure longtemps sans se corrompre. Inus.

OBLAT. s. m. (du lat. *oblatus*, offert). Hist. ecclés. Celui qui en embrassant l'état monastique faisait en même temps à une communauté l'abandon de tous ses biens. La réception de ces oblats apportait d'immenses richesses aux monastères. Ces oblats étaient de véritables moines.

— Enfant qui dès sa naissance était donné à un ordre, au choix des pères et des mères. Cette donation se faisait aussi par testament. La cérémonie consistait à conduire l'enfant auprès de l'autel, où on lui enveloppait la main dans un des coins de la nappe : dès lors l'enfant dévoué n'était plus libre de renoncer à la règle et à l'habit auxquels il avait été destiné.

— Laïque qui, sans renoncer entièrement au siècle, et même sans prendre l'habit monastique, se retirait dans une communauté régulière à laquelle il donnait tous ses biens à perpétuité, s'il s'engageait à y demeurer toujours, ou simplement une jouissance, s'il se réservait la faculté de sortir de la maison.

— Laïque qui non-seulement se donnait lui et ses biens à un monastère, mais se faisait encore serf de ce monastère, lui et ses enfants.

— Anciennement, se disait d'un soldat qui, ne pouvant plus servir à cause de ses blessures ou de sa vieillesse, était logé, nourri et entretenu dans une abbaye ou dans un prieuré de nomination royale. On l'appelait autrement *moine lai*.

— Anc. admin. Droit que les abbayes et les prieurés à la nomination du roi payaient à l'hôtel des Invalides, au lieu de nourrir un ancien soldat, comme ces maisons le devaient primitivement.

— *Oblats de saint Ambroise*. Congrégation de prêtres séculiers établis à Milan, en 1578, par saint Charles Borromée, et qui avait pour patron saint Ambroise.

OBLATE. s. f. Hist. ecclés. Se disait dans presque tous les sens du mot *oblat*. Les *oblates* que le roi plaçait dans les couvents étaient de pauvres demoiselles. (Trév.) || Membre d'une congrégation qui avait été fondée par sainte Françoise en 1425, sous la règle de saint Benoît.

OBLATE. s. f. Cérém. ecclés. Petit pain sans levain, très-mince, dont une partie servait à faire des hosties consacrées, tandis que l'autre se distribuait au peuple comme le pain bénit.

OBLATEUR. s. m. Celui qui fait une oblation. Mot employé par Rétif de la Bretonne.

OBLATION. s. f. (pr. *o-bla-cion*; du lat. *oblatio*, fait de *oblatus*, offert). Relig. Action par laquelle on offre quelque chose à Dieu. Jésus-Christ étant sur la croix, fit une *oblation* de lui-même à son père. (Encycl.)

— Se dit aussi des choses qui sont offertes à Dieu. Les prêtres ne vivaient autrefois que d'oblations. Le bien mal acquis qu'on offre à Dieu est une *oblation* qu'il rejette. (Encycl.)

— Particulièrement, Action du prêtre qui avant de consacrer le pain et le vin, les offre à Dieu, afin qu'ils deviennent par la consécration le corps et le sang de Jésus-Christ. L'oblation du pain et du vin. L'oblation est une partie essentielle du sacrifice de la messe. Les protestants, qui ne reconnaissent dans la messe ni la présence de Jésus-Christ ni le caractère de sacrifice, ont été obligés de supprimer l'oblation.

— Anc. liturg. La messe entière. C'est par l'oblation que commence ce qu'on a nommé autrefois la *messe des fidèles*.

— Anc. cout. Droit que les seigneurs levaient en certaines occasions.

— Ant. rom. Une des trois impositions que payaient les habitants des provinces. Les deux autres impositions étaient ...

— Syn. comp. OBLATION. OFFRANDE. *Oblation* se dit de ce qu'on offre à Dieu avec certaines cérémonies établies; *offrande*, de ce qu'on offre à Dieu, à ses saints, à ses ministres dans le culte public.

OBLATIONNAIRE. s. m. Hist. ecclés. Prêtre qui vivait d'oblations, d'offrandes. || Diacre qui était chargé de recevoir les oblations, les offrandes.

— Officier du pape qui apporte le pain et le vin dans l'endroit où Sa Sainteté doit officier.

OBLATOIRE. s. m. (rad. *oblate*, pain). Anc. liturg. Fer avec lequel on cuisait le pain appelé oblate, et on imprimait la figure dessus.

OBLECTER (S'). v. réfl. 1re conj. (du lat. *oblectare*, divertir). S'est dit pour Prendre du plaisir, se délecter.

OBLÉTIE. s. f. Bot. V. AUBLÉTIE.

OBLIAGE. s. m. Féod. Espèce d'amende qu'étaient tenus de payer les vassaux lorsqu'ils avaient négligé d'acquitter leur devoir annuel au jour marqué.

OBLIAL. s. m. Féod. Rente annuelle; droit seigneurial, établi en argent ou en volaille, que payait le tenancier lorsque le seigneur, en vendant la censive, s'était réservé la seigneurie du reste.

OBLIGATION. s. f. (pr. *o-bli-ga-ci-on*, du lat. *obligatio*; fait de *obligare*, obliger). Engagement qui impose certains devoirs concernant la religion, la vie civile, ou la morale, etc. Obligation d'honneur. Obligation de droit naturel, Obligation de conscience. Remplir ses obligations. S'acquitter des obligations d'un bon chrétien. Satisfaire à ses obligations. Fête d'obligation. Précepte d'obligation. La connaissance de nos *obligations* est la plus importante, et celle que nous négligeons le plus. (S. Dub.)

— Lien de reconnaissance. Engagement qui nous vient des services, des bons offices qu'on a reçus d'une autre personne. Avoir obligation de la vie à quelqu'un. Nouvelle obligation. Grande obligation. Je vous en aurai obligation toute ma vie. Avoir des obligations, les plus grandes obligations à une personne. Les hommes connaîtront alors, par leur expérience, combien ils ont à la fois d'*obligation* à leurs semblables. (B. de St-P.) Je ne sache point de fardeau plus pesant que celui d'avoir des *obligations* à un malhonnête homme. (Oxenstiern).

— S'emploie quelquefois dans des occasions peu importantes. Si vous me prêtez ce livre, je vous en aurai une grande obligation.

— Jurispr. Acte par lequel on est obligé à donner, à faire ou à ne pas faire une chose. || *Obligation civile et naturelle*. Celle qui est fondée sur l'équité, et que la loi contraint d'exécuter. || *Obligation causée*. Celle dont la cause est exprimée dans l'acte. || *Obligation conditionnelle*. Celle qui dépend d'une condition, soit suspensive, soit résolutoire. || *Obligation divisible*. Obligation ayant pour objet une chose qui, dans sa livraison, est susceptible de division, soit matérielle, soit intellectuelle. || *Obligation générale*. Celle qui donne lieu à des reprises sur tous les biens présents et à venir du débiteur. || *Obligation hypothécaire*. Celle qui est garantie par une hypothèque. || *Obligation indivisible*. Celle qui n'est pas divisible. || *Obligation naturelle*. Celle qui est fondée sur l'équité, mais qui ne produit point d'action. || *Obligation personnelle*. Celle qui oblige la personne. || *Obligation primitive*. Celle qui a été contractée en premier lieu. || *Obligation principale*. Celle qui forme le principal objet de l'engagement. || *Obligation privilégiée*. Celle à laquelle la loi attache un privilége. || *Obligation pure et simple*. Celle qui n'est soumise à aucun terme ni condition. || *Obligation purement civile*. Celle qui produit une action, mais à laquelle l'équité n'astreint pas, et que la loi elle-même permet d'attaquer, soit par voie d'action, soit par voie d'exception. || *Obligation réelle*. Celle qui a pour objet principal un immeuble. || *Obligation sans cause*. Celle qui est contractée sans qu'il y ait de la part de l'autre partie aucun engagement, ou lorsque la chose que celle-ci s'est obligée à faire, a cessé d'exister ou ne peut exister. || *Obligation secondaire*. Celle qui est contractée pour le cas d'inexécution d'un premier engagement. || *Obligation solidaire*. Celle dont le contrat est conçu de telle manière que la totalité de la dette peut être exigée de chaque débiteur, ou demandée par chaque créancier. || *Obligation spéciale*. Celle dont le payement ne peut être poursuivi que sur certains biens. || *Obligation à terme*. Celle dont l'exécution est suspendue. || *Obligation verbale*. Celle qui est faite de vive voix.

— Dr. rom. *Obligation civile*. Celle qui était approuvée par les lois ordinaires. || *Obligation prétorienne*. Celle qui était introduite par le préteur.

— Acte par lequel on s'oblige à payer une somme dans un temps fixé. Une obligation de cinq mille francs, de cent francs, de cinq cents francs. Obligation exécutoire. Obligation par corps. Faire une obligation. Acquitter ses obligations. Endosser une obligation. Sceller une obligation. Payer une obligation devant notaire. Prêter de l'argent par obligation.

— *Faire honneur à ses obligations*. Payer ses dettes, acquitter ses engagements.

— Législ. Acte par lequel on s'oblige à faire quelque chose.

... veau marché.

OBLIGATOIRE. adj. des 2 g. Qui oblige, qui force à faire une chose quelconque. Loi obligatoire. Garde obligatoire. Contrat obligatoire. C'est parce que le bienfait est volontaire que la reconnaissance est *obligatoire*. (S. Dub.)

OBLIGATOIREMENT. adv. D'une manière obligatoire. On se ferait une idée très-fausse de la bibliographie et de la philologie elle-même, avec l'âpreté de leur nom grec et de leur physionomie doctorale, si on jugeait sur la forme *obligatoirement* technique d'un prospectus, que ces aimables études fussent toujours empreintes de pédantisme. (Ch. Nodier.)

OBLIGÉ, ÉE. part. pass. du v. Obliger. S'emploie adjectiv. Il fut pourtant *obligé* de se rendre, de peur d'accident, car il en avait jusqu'à la gorge. (Le Sage.) Cependant je crus nécessaire de prendre des arrangements concernant ma fortune, et je fus *obligé* d'écrire à Amélie. (Chateaub.) Le vendeur est *obligé* de livrer à l'acheteur la chose vendue, et ce dernier est également tenu de lui en payer le prix. (Encycl.)

— Qui est d'usage, dont on ne peut guère se dispenser. Compliments obligés. Manières obligées. J'ai suffisamment appris au lecteur ce qui se pratiquait alors pour les accessoires *obligés* des repas. (Brill.-Sav.)

— Redevable. Je vous suis obligé de vos soins. Je vous suis fort obligé de votre attention. Non, messieurs, je n'ai pas assez à me louer de vous pour accepter vos dons, je vous laisse *obligés* à moi malgré vous; c'est ma seule vengeance. (J.-J. Rouss.)

— Dans le même sens, on dit par forme de remercîment, *Je vous suis très-obligé, je vous suis bien obligé*, ou elliptiq., *bien obligé*. Cela me remettra sur pied, et je vous en serai éternellement *obligée*. (Mol.) Sophie ne sait point les compliments triviaux, et n'en invente point de plus recherchés; elle ne dit pas qu'elle est très-*obligée*, qu'on lui fait beaucoup d'honneur. (J.-J. Rouss.)

— Nécessaire, forcé, indispensable. Les journaux sont les échos *obligés* de l'opinion publique; sinon ils parlent dans le désert. (Boiste.)

— *Obligé à*. Les pauvres enfants se croyaient *obligés* à ne pas perdre une mesure, et le galop devenait une tâche au-dessus de leurs forces. (Mme Mélanie Waldor.)

— *Obligé pour*. Cette souffrance est l'une des dispositions *obligées* pour jouir du plaisir et du bien-être par contre-poids, comme la mort est inséparable de la condition de la vie. (Virey.)

— Mus. *Partie obligée*. Celle qu'on ne saurait retrancher sans gâter l'harmonie ou le chant. || *Récitatif obligé*. Récitatif accompagné et coupé par les instruments.

— S'empl. substantiv. pour La personne obligée. Lorsqu'on lui demande une grâce, c'est lui qui paraît l'*obligé*. (Boss.)

— On dit à quelqu'un dont on a reçu un service : *Je suis votre obligé, je suis votre obligée.*

— *Le principal obligé*. Le principal débiteur.

— Jurispr. Acte qu'un maître passe avec un apprenti sous des conditions réciproques. || Celui qui a contracté une obligation.

OBLIGEAMMENT. adv. (pr. *o-bli-ja-man*). Avec obligeance, d'une manière obligeante. Parler obligeamment de quelqu'un. Le recevoir obligeamment. Le traiter obligeamment. En user fort obligeamment. Et comme il me témoignait *obligeamment* le regret de ne m'avoir pas vu plus souvent, je ne lui en dissimulai point la cause. (Brill.-Sav.)

OBLIGEANCE. s. f. (pr. *ô-bli-jan-se*). Disposition, penchant à obliger, à rendre des services qui ne sont pas dus. C'est une personne d'une extrême obligeance. Mettre beaucoup d'obligeance dans une affaire. Ne portez pas votre *obligeance* pour l'étranger jusqu'à le préférer à vos compatriotes; il n'est qu'un oiseau de passage. (Boiste.) Une âme d'une *obligeance* qui ne se lassait jamais. (Marm.)

Il est un art heureux dont la dextérité
Donne un air d'*obligeance* à l'âpre vérité. (Delille.)

OBLIGEANT. part. prés. invar. du v. Obliger. Il est des personnes obligeant plutôt par vanité que par obligeance.

OBLIGEANT, ANTE. adj. Qui aime à obliger, à rendre service. Un homme obligeant. Une personne fort obligeante, extrêmement obligeante. Sophie a peu d'usage du monde, mais elle est *obligeante*, attentive, et met de la grâce à tout ce qu'elle fait. (J.-J. Rouss.) L'amour rend les hommes généreux, sincères, *obligeants*: tout le monde serait bon, si tout le monde aimait. (B. de St-P.)

Une vieille, *obligeante* et fort hospitalière,
Avait à la campagne un petit pavillon. (F. de Neufch.)

— Qui annonce un homme officieux. Avoir des manières obligeantes. Parler à quelqu'un d'un ton fort obligeant. Une humeur obligeante. Un air obligeant. Un accueil obligeant. Un sourire obligeant. Ce que vous me dites n'est pas obligeant. Don Quichotte, très-satisfait des offres *obligeantes* de l'alcade de la forteresse, car l'aubergiste lui parut tel, se hâta de lui répondre. (Florian.) Ah! seigneur, s'écria mon maître pénétré de ces paroles *obligeantes*, j'accepte avec autant de joie que de respect l'offre précieuse que vous me faites. (Le Sage.) J'ai reçu votre lettre, qui m'a bien fait voir que je n'oblige pas un ingrat; jamais je n'ai rien vu de si agréable, ni de si *obligeant*. (Mme de Sév.) ... les mots *obligeants* qu'on leur dit, comme ailleurs les étrennes qu'on leur donne. (J.-J. Rouss.)

— *Obligeant de*. Un homme d'honneur peut avoir des amis qui soient ennemis sans les trahir, mais par malheur peu de gens seront assez *obligeants* de le croire. (Christine.)

— Syn. comp. OBLIGEANT. OFFICIEUX. SERVIABLE. *Obligeant*, qui est disposé à obliger; *officieux*, qui est disposé à rendre des services agréables et utiles qui aident au succès de vos desseins; *serviable*, qui est prompt à vous servir dans l'occasion, comme un serviteur l'est à l'égard d'un maître.

OBLIGEMENT. s. m. S'est dit pour Obligation.

OBLIGER. v. a. 1re conj. (du lat. *obligare*, formé de *ob*, devant; *ligare*, lier, qui lui-même vient du gr. ..., attacher, lier). Le *g* prend un *e* muet devant les voyelles *a*, *o*. *Nous obligeons*,

J'obligeais. Que j'obligeasse. Obligeant. Imposer l'obligation de. La loi vous oblige à prêter serment à votre souverain. La loi nous y oblige. La justice vous oblige à lui rendre ce que vous lui avez pris. La sentence vous oblige à lui payer cent écus. Si ces honneurs ont quelque chose de solide. c'est qu'ils *obligent* de donner au monde un grand exemple. (Boss.) La condition des princesses les *oblige* à se prêter quelquefois au monde. (Fléch.) La loi naturelle, la loi divine nous *oblige* à honorer père et mère. (Acad.) L'équité nous *oblige* à restituer ce qui ne nous appartient pas. (Id.)

— Porter, engager, exciter à. L'envie de parvenir l'a obligé d'étudier. Quelle raison vous oblige à partir ? Les erreurs dans lesquelles nous tombons si souvent nous obligent à observer les choses de plus près. Mes conseils l'ont obligé à changer d'avis, de conduite. Dieu nous a caché le moment de notre mort pour nous *obliger* d'avoir attention à tous les moments de notre vie. (Laveaux.) La cruauté des tyrans *obligeait* les premiers disciples de la foi de se cacher dans les lieux obscurs. (Mass.) Le mauvais état de ses affaires *obligeait* ce prince à cette démarche. (Volt.) Gardez un secret dangereux que rien ne vous *oblige* à révéler. (J.-J. Rouss.)

— Contraindre, forcer, mettre dans la nécessité de. Obliger un général à se rendre. La nécessité de le payer m'a obligé de vendre ma maison. La crainte l'oblige à se taire. Si vous le faites, vous m'obligerez à me fâcher. Je saurai bien l'obliger à marcher droit. Un devoir impérieux m'oblige de sortir, de vous quitter.

— Faire plaisir, rendre service. Vous m'*obligerez* de vouloir bien vous en informer. (J.-J. Rouss.) *Obliger* des ingrats, c'est semer sur le sable. (S. Dubay.) C'est un grand bonheur sans doute de trouver qui nous *oblige* ; mais c'en est un bien plus grand de pouvoir *obliger* autrui. (De Juss.) Tout lui plait et déplait, tout le choque et l'*oblige*. (Foil.)

Chacun *oblige* l'opulent
Et fait la moue à l'indigent. (Rigaut.)

— Lier par un acte. Obliger une personne par un contrat. Obliger tous ses biens. Tibère ordonna que ceux qui voudraient de l'argent en auraient du trésor public, en *obligeant* des fonds pour le double. (Montesq.)

— Comm. *Obliger un apprenti.* L'engager chez un maître pendant un certain temps, pour qu'il puisse y apprendre le métier de ce maître.

— s'OBLIGER. v. pron. Se rendre service à soi-même, se faire plaisir à soi-même.

. . . Obliger ceux qu'on aime,
Qu'on estime surtout, c'est *s'obliger* soi-même.
(Collin-d'Harleville.)

— Se lier, s'engager par un acte. S'obliger solidairement. S'obliger par-devant notaire. S'obliger à payer une dette. S'obliger par corps.

— Fig. On ne saurait *s'obliger* pour le passé, ni promettre ce qu'on n'a plus le pouvoir de tenir. (J.-J. Rouss.)

— S'engager à, s'imposer la nécessité de, se lier par une simple promesse. Prêtez-moi ce livre, je m'oblige à vous le rendre dans deux jours. L'Écriture nous apprend qu'on est d'autant plus parfait, qu'on aime plus la perfection et qu'on *s'oblige* davantage à la chercher. (Fléchier.)

— *S'obliger pour quelqu'un.* Lui servir de caution ; s'engager à payer pour lui, répondre des pertes et dommages qui peuvent arriver par sa faute.

— Anc. prov. *Qui bien veut payer, bien se doit obliger.*

— Syn. comp. OBLIGER. CONTRAINDRE. V. CONTRAINDRE. || OBLIGER. ENGAGER. *Obliger* dit quelque chose de plus fort ; *engager*, quelque chose de plus gracieux.

OBLIGULÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *ob*, à l'envers ; *ligula*, ligule). Bot. Se dit de la corolle des synanthérées, lorsque le limbe se partage en une languette du côté interne ou antérieur.

OBLIGULIFLORE. adj. des 2 g. (ét. lat., *ob*, à l'envers ; *ligula*, ligule ; *flos*, fleur). Bot. Qui est composé de fleurs à corolles obligulées.

OBLIGULIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *ob*, à l'envers ; *ligula*, ligule ; *forma*, forme). Bot. Qui se rapproche de la forme obligulaire.

OBLIQUAIRE. s. f. Conchyl. Genre de coquilles bivalves.

OBLIQUANGLE. adj. des 2 g. (ét. lat., *obliquus*, oblique ; *angulus*, angle). Géom. Qui

obliquangle. || *Triangle obliquangle.* Celui qui n'a point d'angle droit.

OBLIQUE. adj. des 2 g. (du lat. *obliquus*). Géom. Qui est de biais ou incliné ; qui, tombant sur une autre ligne ou sur un plan, ne forme pas avec cette ligne ou ce plan des angles droits. Angles obliques. Ligne oblique. Plan oblique à la ligne. Plans obliques entre eux. Couper un cône par une section oblique. Avoir un regard oblique. Une ligne est *oblique* à un plan lorsque sa direction forme avec celui-ci des angles aigus et obtus. (Teyssèdre.) Les rayons du soleil sont plus *obliques* en hiver qu'en été. (Acad.)

Par les détours étroits d'une barrière *oblique*,
Ils gagnent les degrés et le perron antique.
(Boileau.)

— Fig. Qui manque de droiture, de franchise. Conduite oblique. Suivre une marche oblique, des voies obliques. Employer des moyens obliques.

— Fig. Indirect, détourné. Louange oblique. Accusation oblique. Les historiens font des harangues *obliques*, indirectes, quand ils rapportent seulement par article les raisons que les capitaines ont alléguées à leurs soldats, ou les sénateurs en plein sénat, c'est ma méthode. (Perrot d'Ablanc.)

— Anat. Dont l'action s'exerce suivant des directions qui ne sont pas parallèles aux plans qui divisent le corps suivant la verticale. Muscles obliques. || On dit aussi substantivement, Le petit oblique de la tête. Oblique externe.

— Art milit. Qui s'exécute à droite ou à gauche d'une ligne de bataille. Marche oblique. Manœuvre oblique. Feux obliques. Les mouvements *obliques* ont pour but d'éviter les obstacles qui se présentent à droite ou à gauche d'une ligne marchant en ordre de bataille. (E. Sicard.)

— Absol. et par exclam. Oblique à gauche ! Oblique à droite ! Au commandement de : *Oblique* à droite ou à gauche, cette manœuvre se fait avec la même exactitude et la même précision que les marches en avant. (Sicard.)

— Astron. *Ascension oblique.* V. ASCENSION. Tous les peuples qui vivent entre le pôles et l'équateur ont la sphère *oblique*, parce que leur horizon ne coupe pas l'équateur à angles droits. (Toissèdre.)

— Bot. *Feuilles obliques ou contournées.* V. CONTOURNÉ. || *Stigmate oblique*, celui dont la direction s'écarte de celle de la fleur. || *Tige oblique*, celle qui s'élève en diagonale relativement au plan de l'horizon. || *Embryon oblique*, celui qui s'éloigne davantage de l'axe de la graine par une de ses extrémités que l'autre.

— Gramm. Opposé à Direct. *Temps obliques.* Ceux qui ne peuvent servir qu'à énoncer une proposition incidente, subordonnée à un antécédent. || *Propositions obliques.* Celles qui énoncent l'existence d'un sujet sous un attribut. Toutes les propositions *obliques* sont nécessairement incidentes, ce qui ne veut pas dire toutefois que toutes les propositions incidentes soient *obliques*. (Champagnac.)

— Gramm lat. *Cas obliques.* Tous les cas hors le nominatif. Dans la déclinaison latine, tous les cas sont considérés comme *obliques*, excepté le nominatif, parce qu'il désigne moins directement le sujet de la proposition dont le nom ou le pronom fait partie. (Champagnac.)

— Mar. Un vaisseau fait des routes *obliques* lorsqu'il a le vent contraire pour suivre sa droite route, et qu'il est obligé de courir des bordées.

— Minér. Se dit du prisme quand la base oblique qui le termine est inclinée à l'axe ou aux arêtes.

— On dit substantiv. *une oblique* pour une ligne oblique. Une *oblique* quelconque à une autre ligne est toujours plus longue que la perpendiculaire à celle-ci, et qui part du même point de l'*oblique*. (Teyssèdre.)

OBLIQUEMENT. adv. D'une manière oblique. Cette chose est posée obliquement. Il s'ensuit de cette loi que la direction du vent se fait *obliquement* de haut en bas par sa pesanteur, et de bas en haut par son élasticité. (B. de St-P.)

— D'une manière indirecte.

Aux limites des cieux le soleil abaissé
Ne donne qu'un jour terne, *obliquement* lancé.
(Lebrun.)

— Contraire à la droiture. Se conduire obliquement.

— *Obliquement à.* La pluie, lorsqu'il fait du vent, tombe *obliquement* à l'horizon. (Bresson.)

OBLIQUER. v. n. 1re conj. (pr. *o-bli-ké* ; rad. *oblique*). Aller en ligne oblique. Obliquer à gauche. Obliquer à droite. Dans l'école du peloton et du soldat, la marche oblique consiste à porter la jambe droite ou la gauche en avant et à huit pas du côté opposé à celui vers lequel on *oblique*, au lieu de la porter directement en avant et devant soi. (Sicard.)

OBLIQUITÉ. s. f. (pr. *ô-bli-kui-té* ; du lat. *obliquitas*, fait de *obliquus*, oblique). Mathém. Inclinaison d'une ligne ou d'un plan sur un autre. Obliquité d'une ligne. Obliquité de la sphère. Obliquité des rayons solaires. || *Obliquité d'incidence.* Obliquité de direction d'un corps qui tombe sur un autre.

— Astron. *Obliquité de l'écliptique.* V. ÉCLIPTIQUE. || *Obliquité des rayons solaires.* Direction des rayons solaires qui s'écarte des perpendiculaires aux points de la terre sur lesquels tombent ces rayons.

— Anat. Inclinaison d'un corps quelconque. Obliquité de la matrice.

— Fig. Obliquité de sa conduite, de ses démarches. Ce qu'il y a de contraire, d'opposé à la droiture dans sa conduite, dans ses démarches. || Astuce, fausseté. C'est presque toujours notre *obliquité* qui nous instruit à la défiance. (Mass.)

OBLITÉRATION. s. f. Action d'oblitérer. || Etat de ce qui est oblitéré. || Etat d'une chose effacée. L'oblitération d'une plaie.

OBLITÉRÉ, ÉE. part. pass. du v. Oblitérer. S'empl. adjectiv. L'homme lui-même présente un crâne épais et dur dont les sutures sont promptement *oblitérées*. (Virey.)

— Anat. *Canal, vaisseau oblitéré.* Se dit lorsque les parois d'un canal, d'un vaisseau sont adhérentes l'une à l'autre. Dans la plupart des espèces d'animaux, le nombril est presque insensible, et souvent même entièrement *oblitéré*. (Buff.)

— Fig. et par extens. Effacé. Écriture oblitérée. Figure oblitérée. Inscription oblitérée.

— *Oblitéré par.* Cette inscription a été oblitérée par le temps.

OBLITÉRER. v. a. 1re conj. (ét. lat., *ob*, sur ; *littera*, lettre). L'*é* se change en *è* devant une syllabe muette. *J'oblitère, tu oblitères, il oblitère*, etc. Faire disparaître peu à peu de manière à laisser des traces. Le temps a oblitéré cette inscription, ces caractères, ces lettres. Le temps a oblitéré certains mots dans ce manuscrit. La circulation des monnaies *oblitère* insensiblement les figures et les lettres qui y sont empreintes. (Acad.)

— s'OBLITÉRER. v. pron. Être oblitéré. Se fermer peu à peu. Ce canal s'oblitère. Cette veine s'est oblitérée.

— S'effacer. Ces inscriptions s'oblitèrent.

— Fig. Les institutions sont comme les hommes, elles *s'oblitèrent*, elles s'usent, elles se dénaturent en vieillissant. (Lamartine.)

OBLIVIEUX, EUSE. adj. Qui fait perdre le souvenir. Vieux mot que l'on trouve dans Ronsard.

La Parque noire
Maugré nous
Nous envoie boire
Les flots du lac *oblivieux*. (Ronsard.)

OBLONG, ONGUE. adj. (ét. lat., *ob*, devant ; *longus*, long). Géom. Qui est plus long que large. Carré oblong. Jardin oblong. Place oblongue. Figure oblongue. Un parallélogramme rectangle dont les côtés sont inégaux est un parallélogramme *oblong*. (Laveaux.)

— Qui est allongé. Sphéroïde oblong. V. ALLONGÉ, qui est plus usité.

— Libr. Qui a moins de hauteur que de largeur. In-folio oblong. Livre oblong. Les albums de musique sont souvent oblongs.

OBLONGIFOLIÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *oblongus*, oblong ; *folium*, feuille). Bot. Qui a les feuilles oblongues.

OBNONCIATION. s. f. (pr. *ob-non-ci-a-ci-on* ; du lat. *obnuntiatio* ; fait de *obnuntiare*). Action par laquelle les augures romains, lorsqu'ils apercevaient au ciel quelques signes sinistres, avertissaient celui qui tenait les comices de les remettre à un autre jour.

OBNUBILER ou **OBNUBLER**. v. a. 1re conj. (du lat. *obnubilare*, couvrir de nuages). Obscurcir, envelopper d'un brouillard épais. Inusité.

— Fig. Lorsque l'estomac est chargé de viandes, les fumosités montent au cerveau et l'*obnubilent*. (Triomph. de N. D.)

OBOLAIRE. s. f. (en lat. *obolaria*). Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, monopétalées, irrégulières, de la famille des orobranchées, comprenant une espèce, l'obolaire de Virginie, qui croît dans la Virginie.

— Ichthyol. Genre de poissons qui se confond avec les gastérostées.

OBOLE. s. f. (du gr. ὀβολός, obole). Métrol. anc. La première et la plus petite monnaie des Grecs ; elle valait environ seize ou dix-sept centimes de France. L'*obole* de Bélisaire aveugle et mendiant est plus connue que ses victoires. (Du Rozoir.)

— Monnaie de cuivre qui, au moyen âge, valait la moitié d'un denier. Il y avait aussi des oboles d'argent et des oboles d'or. || Petit poids qui pesait douze grains.

Le souper du croquant avec elle s'envole,
Point de pigeon pour une *obole*. (La Font.)

Puis le pauvre qui vient tendre à vide sa main,
Où tombe au nom de Dieu son *obole* et son pain.
(Lamartine.)

— Fig. Moins que rien.

— Prov. *N'avoir pas une obole.* N'avoir pas un sou vaillant.

— Expr. prov. *Je n'en donnerais pas une obole.* Je n'en donnerais pas le moindre prix. Je ne donnerais pas une *obole* du cœur du prétendu philosophe. (Mme de Tencin.) || *Rendre compte jusqu'à la dernière obole.* Rendre un compte fort exact.

OBOMBRÉ, ÉE. part. pass. du v. Obombrer. S'empl. adjectiv.

OBOMBRER. v. a. 1re conj. (du lat. *ob*, devant ; et du fr. *ombrer*, faire ombre). Cacher, couvrir de son ombre. Les anges l'*obombraient* de leurs ailes. (Acad.) Vieux mot qui a été renouvelé.

La vertu du Très-Haut, en te rendant féconde,
Obombrera du ciel ton âme . . .

. . . s. f. Action d'obombrer. || On a dit aussi *obombrage*.

OBORTITE. adj. des 2 g. (du lat. *obortus*, part. pass. de *oboriri*, commencer à paraître). Qui s'élève, qui commence à paraître. Jet obortite. Astre obortite.

— Fig. Peuple obortite. Nation obortite.

OBOTRITES. s. m. pl. Géogr. Peuple qui habitait anciennement le pays qui forme aujourd'hui la Prusse.

OBOVAL, ALE. adj. (ét. lat. *ob*, à l'envers ; *ovalis*, ovale). Bot. Qui a la forme d'un œuf ou d'un ovale renversé. Se dit des feuilles qui sont plus longues que larges, et qui ont leur contour arrondi, de manière à représenter la figure d'un œuf.

OBOVATIFOLIÉ, ÉE. adj. (ét. lat. *ob*, à l'envers ; *ovatus*, ovale ; *folium*, feuille). Bot. Qui a des feuilles obovales. Plante obovatifoliée.

OBOVÉ, ÉE. adj. (ét. lat. *ob*, à l'envers ; *ovum*, œuf). Bot. Qui a la forme d'un œuf.

OBOVOÏDE. adj. des 2 g. (du lat. *ob*, à l'envers ; *ovum*, œuf ; et du gr. εἶδος, forme). Bot. Qui approche de la forme d'un œuf dont le petit bout serait tourné en bas. Fruit obovoïde.

OBPYRAMIDAL, ALE. Bot. Qui a la forme d'une pyramide dont la pointe vient au-devant. Fruit obpyramidal.

OBREPTICE. adj. des 2 g. (du lat. *obrepticius*). Chancell. Qui est obtenu par obreption. Rite obreptice. Grâce obreptice. Concession obreptice. Titres obreptices. Les lettres *obreptices* ou subreptices sont nulles et peuvent toujours être révoquées. (Teulet.)

OBREPTICEMENT. adv. Chancell. D'une manière obreptice ; avec obreption. Obtenir une grâce obrepticement.

OBREPTION. s. f. (pr. *o-brèp-ci-on* ; du lat. *obreptio*, tiré du v. *obrepo*, ramper, qui vient de *ob*, devant ; *repo*, ramper). Chancell. Dissimulation d'un fait vrai qui ne permettait pas d'accorder la faveur sollicitée. On dit qu'il y a *obreption* dans la concession d'une faveur qui n'aurait pas été accordée si celui à qui elle avait été demandée avait connu le véritable état des choses et la position réelle du solliciteur. (Teulet.)

— *Par obreption.* Par surprise. Obtenir un acte par obreption.

OBRIN. Hist. Forteresse fondée dans le XIIIe siècle par Conrad, duc de Mazovie et de Cujavie. || *Chevaliers d'Obrin.* Ordre de chevalerie créé par Conrad pour la défense de son territoire contre les Prussiens encore idolâtres.

OBRINGENT, ENTE. adj. (ét. lat. *ob*, à l'envers ; *ringens*, grimaçant). Bot. Se dit d'une corolle, lorsque sa lèvre antérieure en comprend un cinquième et la postérieure quatre cinquièmes. Fleur à corolle obringente.

OBRINGENTIFLORE. adj. des 2 g. (ét. lat. *ob*, à l'envers ; *ringens*, grimaçant ; *flos*, fleur). Qui est composé de corolles obringentes.

OBRINGENTIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat. *ob*, à l'envers ; *ringens*, grimaçant ; *forma*, forme). Bot. Qui approche de la forme des corolles obringentes. Corolle obringentiforme.

OBRIQUE. Géogr. Plaine du Portugal, près de Castro-Verde, où une victoire fut remportée en 1139, par Alphonse Ier, roi de Portugal, dans une bataille contre l'armée de cinq princes maures coalisés.

OBRON. s. m. Serr. V. AUBERON.

OBRONNIÈRE. s. f. (rad. *obron*). Serrur. V. AUBERONNIÈRE.

OBRUER. v. a. 1re conj. (du lat. *obruo*, cacher, couvrir). Accabler sous le poids, écraser sous une masse énorme. || Fig. Décourager.

OBSCÈNE. adj. des 2 g. (en lat. *obscenus*, fait de *ob*, devant, et *cœnum*, boue, fange). Qui blesse la pudeur ; sale, immonde. Idée obscène. Chanson obscène. Paroles obscènes. Mot obscène. Peinture, image obscène. Idée obscène. La chose *obscène* viole ouvertement les vertus que la chose déshonnête blâme. (Laveaux.)

— Par extension. Se dit aussi des personnes. Poète obscène. Personne obscène. Ces détails, au moins inutiles pour la science, ne sont propres qu'à faire naître des idées *obscènes* dans lesquelles se complaisent des écrivains peu dignes d'estime. (Rousseau.) Les sexes des plantes ne feraient pas plus naître de . . . les enfants des idées *obscènes*, que les sexes des animaux qu'ils voient tous les jours à découvert. (B. de S.-P.) Mais un mot *obscène* de la bacchante fit crouler cet édifice enchanté. (G. Sand.)

— Syn. comp. OBSCÈNE. DÉSHONNÊTE. *Obscène* se dit des paroles, des tableaux, des peintures ; *deshonnête*, de tout ce qui blesse la pudeur ou la pureté.

OBSCÉNITÉ. s. f. (rad. *obscène*). Qualité de ce qui est obscène. Parole, image qui blesse la pudeur. Dire des obscénités. Livre rempli d'obscénités. L'*obscénité* dans la conversation est la ressource des ignorants, des sots et des libertins. (Lav.)

— Ce mot était nouveau du temps de Molière. Ah ! mon Dieu, *obscénité*, qui ne sait ce que ce mot veut dire, mais je le trouve le plus joli du monde. (Crit. de l'École des femmes.)

OBSCUR, URE. adj. (du lat. *obscurus* ; fait de *ob* et de *cura*). Sombre, ténébreux. Nuit obscure. Temps obscur. Nuage obscur. Des brouillards épais et fréquents jettent un voile *obscur* sur ces hideuses campagnes.

. . . de temps en temps des touffes obscures, impénétrables comme dans la plus épaisse forêt. (J.-J. Rouss.)

Cependant le jour vient, et du ciel moins *obscur*,
L'aurore, en souriant blanchit déjà l'azur. (Du . . .)

— *Il fait obscur.* Le jour est sombre, le temps est bas.

— Qui n'est pas clair, qui est privé de clarté, de lumière. Antre obscur. Endroit, lieu obscur.

— *Chambre obscure.* V. NOIRE. (Chambre.)

— Peint. Qui est moins clair, moins vif, moins éclatant. Bleu obscur. Rouge obscur. Cheval bai-obscur.

— Dont la couleur participe plus du brun que du clair. Tableau trop obscur. Ton obscur. Les teintes *obscures* donnent de la valeur aux tons brillants. (Boutard.)

— *Clair-obscur.* V. CLAIR.

— Fig. Qui n'est pas bien intelligible, bien clair, qui se fait comprendre avec difficulté. Poète obscur. Auteur obscur. Livre obscur. Discours, mot, passage, terme obscur. Phrase

obscure. Tacite est *obscur* parce qu'il ramasse sa pensée en si peu de mots qu'à peine peut-on deviner ce qu'il veut dire. (Bouh.) J'évite d'être long, et je deviens *obscur*. (Boil.) Voilà de ces choses qu'il faut que le temps explique, car d'elles-mêmes elles sont *obscures*. (Mme de Sév.) Les affaires n'eurent jamais rien d'*obscur* que M. de Villeroi n'éclaircît. (Mass.) Ma théologie n'aura rien de triste et d'*obscur* : mon école est au sein des prairies, des bois et des vergers. (B. de St-P.)

Et déjà vous croyez, dans vos rimes *obscures*,
Aux Saumaises futurs préparer des tortures. (Boil.)

— Vague, confus. Voilà ce qui reste d'une vaste domination ! un souvenir *obscur* et vain !... (Volney.)

— *Esprit obscur*. Qui a de la peine à se révéler.

— Fig. Qui est dans l'obscurité, qui est peu connu ou qui n'a point de réputation. Homme obscur. Famille, maison obscure. Plante obscure. Conduite obscure. Vie obscure. Nom obscur. Peuple obscur. Monde obscur. L'homme *obscur* est l'homme heureux. (Nivern.) Les infortunes d'un *obscur* habitant des bois auraient-elles moins de droit à nos pleurs que celles des autres hommes ? (Chateaub.) Les vertus d'un homme *obscur* n'intéressent que ses amis. (Barthél.) C'est de cette manière que l'*obscure* violette appelle la main des amants au sein des buissons épineux. (B. de St-P.) Dans cette île, située sur la route des Indes, quel Européen peut s'intéresser au sort de quelques particuliers *obscurs* ? (Id.)

Heureux qui, satisfait de son humble fortune,
Vit dans l'état *obscur* où les dieux l'ont caché.
(Racine.)

— Qui est né de parents inconnus ou pauvres. Être d'une naissance obscure, d'une famille obscure. Être né de parents obscurs.

— *Vivre obscur*. Mener une vie obscure et retirée. Mahomet vécut *obscur* jusqu'à l'âge de quarante ans. (Volt.)

— Prov. *C'est la glose d'Orléans, plus obscure que le texte*. Se dit d'une chose qui a été embrouillée à force d'explications.

OBSCUR. s. m. Celui qui vit dans l'obscurité. Aucuns des nobles n'avaient eu l'occasion de recommencer leurs aïeux, et c'étaient d'illustres *obscurs* que tous les grands seigneurs de France. (Mme de Staël.)

— Ce qui est obscur, la chose obscure. L'*obscur* est l'opposé du clair, le confus l'opposé de l'ordonné. (J. Tissot.)

— Se dit aussi pour Obscurité.

Un golfe de la mer, d'îles entrecoupé,
Des blancs reflets du ciel par la lune frappé,
Comme un vaste miroir brisé sur la poussière,
Réfléchit dans l'obscur des fragments de lumière.
(Lamartine.)

— s. m. pl. *Les Obscurs*. Nom des membres d'une académie de Lucques.

— Syn. comp. OBSCUR, SOMBRE, TÉNÉBREUX. Ce qui est *obscur* manque de clarté ; ce qui est *ténébreux*, est privé de toute lumière ; ce qui est *sombre*, manque de jour.

OBSCURANT. s. m. (rad. *obscur*). Écrivain ennemi de la lumière et de la philosophie, qui voudrait éteindre le flambeau des sciences, proscrire l'exercice de la raison parmi les hommes, et plonger le genre humain dans l'état de stupidité des siècles d'ignorance et de superstition.

OBSCURANTISME. s. m. Système des obscurants. L'*obscurantisme* s'explique par ce passage de l'Écriture : « Celui qui agit mal hait la lumière. » (Boiste.) L'*obscurantisme* et l'esprit de faction ne redouteraient-ils pas des centres d'instruction sociale, qui enlèveraient le monopole de la science à leur pouvoir ? (***)

OBSCURATION. s. f. S'est dit pour Obscurcissement.

OBSCURCI, IE. part. pass. du v. Obscurcir. S'empl. adjectiv. Chambre obscurcie. Lorsque les autans furieux soulèvent le fardeau des neiges et les transportent au travers des airs *obscurcis*, combien est à plaindre le malheureux qui cherche à regagner sa cabane isolée ! (Delens.) Le précipice escarpé qui pendant l'hiver répandait l'horreur sur les flots *obscurcis* s'adoucit à ton retour. (Id.)

— Fig. Ne soyez point effrayé d'un nuage sombre dont ses yeux paraissent *obscurcis*. (Barth.)

Un roi sous son front obscurci [illegible]

— *Obscurci de*. Le ciel est obscurci de nuages.

Que toujours obscurci des ombres du trépas,
Ce jour parmi les jours ne trouve plus sa place.
(Lamartine.)

— *Obscurci par*. Une foule d'autres oiseaux entreprennent de semblables pèlerinages, et le ciel est obscurci par les essaims innombrables qui s'agitent et se préparent au départ. (Delenze.) La lumière de la lune n'y est *obscurcie* par aucun nuage. (Volt.) La cour est une région de ténèbres, où la vérité est étouffée par le mensonge et la raison *obscurcie* par la vanité. (Fléch.)

Trop tard désabusé de ses projets futiles,
D'un œil obscurci par les pleurs,
Celui dans ses sillons stérilement fertiles,
Cherche en vain les épis étouffés sous les fleurs.
(Arnault.)

OBSCURCIR. v. a. 2e conj. (rad. *obscur*). Rendre obscur. Les brouillards, les vapeurs obscurcissent l'air. Les nuages obscurcissent le jour. Les ombres par trois fois ont *obscurci* les cieux. (Rac.) Mille noires vapeurs *obscurcissent* le jour. (J.-J. Rouss.)

— Fig. Obscurcir la gloire. Obscurcir l'entendement. Les préventions qui *obscurcissent* les lumières de la justice. (Fléch.) Ôtez à l'homme cette lumière divine, vous effacez, vous *obscurcissez* son être ; il ne restera que l'animal. (Buff.) Le caractère humain s'imprima sur le monde, et l'invasion des Barbares, en détruisant l'Italie, *obscurcit* l'univers entier. (Mme de Staël.)

— Fig. Les longues parenthèses *obscurcissent* le discours. (Vaugelas.) Les moindres fautes sont divulguées comme d'énormes scandales ; on *obscurcit* vos plus droites intentions. (Marivaux.)

— Absol. C'est être subtil et profond, à ce qu'on s'imagine, que de trouver des difficultés, que de répandre des nuages, que d'embrouiller et d'*obscurcir*. (A.-Mart.)

— S'OBSCURCIR. v. pron. Être obscurci, être rendu obscur.

— Devenir obscur, sombre. Le temps s'obscurcit. Le soleil s'obscurcit. Dans la vieillesse la vue s'obscurcit. À la mort du Seigneur le soleil s'*obscurcit*. (Encycl.)

— Fig. Au milieu de tant de passions qui nous agitent, notre raison se trouble et s'*obscurcit*. (B. de St-P.)

— Se rendre obscur. Un homme qui s'obscurcit. Tant de gens de rien s'illustrent, tant de grands s'*obscurcissent*, que l'esprit pourrait bien à la fin s'élever sur les ruines de la noblesse. (Mme de Puysieux.)

OBSCURCISSEMENT. s. m. (rad. *obscur*). État d'une chose obscurcie. ‖ Affaiblissement de lumière. Obscurcissement de la vue. L'obscurcissement du soleil.

— Fig. Les Pères de l'Église ont appelé le schisme d'Israël, l'hérésie d'Arius, des défaillances, des syncopes, des *obscurcissements* de l'Église. (Encycl.) La manière dont il interprète ce passage l'obscurcit, et l'*obscurcissement* vient du sens qu'il attache à ce mot. (Acad.)

OBSCURÉMENT. adv. D'une manière obscure, sombre, peu claire. Voir des objets obscurément.

— Fig. Cet auteur parle, écrit obscurément. Vico a semé *obscurément* une idée qui n'a pas cessé de croître. À présent elle nous enveloppe de lumière. (Edg. Quinet.)

— Sans éclat. Vivre obscurément. Mourir obscurément. Le mérite se plaît à vivre *obscurément*. (Nouveaux.)

OBSCURÉ, ÉE. part. pass. du v. Obscurer. S'empl. adjectiv. Quand la nuit fut venue et bien *obscurée*. (Chron. de St-Denis.)

OBSCURER. v. a. 1re conj. S'est dit pour Obscurcir.

OBSCURICAUDE. adj. des 2 g. (ét. lat., *obscurus*, obscur ; *cauda*, queue). Zool. Qui a la queue d'une couleur obscure, sombre.

OBSCURIFIÉ, ÉE. part. pass. du v. Obscurifier. S'empl. adjectiv.

Et d'où vient que d'une nude
Sa tête est obscurifiée ?
(Scarron.)

OBSCURIFIER. v. a. 1re conj. Il s'est dit pour Rendre obscur.

OBSCURIPENNE. adj. des 2 g. (ét. lat. *obscurus*, obscur ; *penna*, aile). Zool. Qui a les ailes d'une teinte sombre.

OBSCURITÉ. s. f. (du lat. *obscuritas*, fait de *obscurus*, obscur). Privation de la vue, absence de la lumière. Grande, profonde obscurité. L'obscurité de la nuit, du temps, d'un bois, d'une caverne. L'obscurité d'une chambre. Être favorisé par l'obscurité. Chercher l'obscurité. Voir l'obscurité grossir à chaque instant. L'obscurité est un génie inspirateur. Le cheval se repaît dans l'*obscurité* comme à la lumière. (B. de St-P.) Mais sa lueur céleste brille encore pour lui au haut des cieux, malgré l'*obscurité* des nuits. (Id.) L'*obscurité* de la nuit leur semblait favorable. (Volt.) Les quinze cents Moscovites arrivèrent à la faveur de l'*obscurité* jusqu'à la première garde suédoise sans être reconnus. (Id.) Le vice a beau se cacher dans l'*obscurité*, son empreinte est sur le front des coupables. (J.-J. Rouss.) Combien d'espèces d'animaux savent se soustraire à la puissance de l'homme par la rapidité de leur vol, par la légèreté de leur course, par l'*obscurité* de leur retraite, par la distance que met entre eux et l'homme [illegible]

L'heure [illegible], et déjà [illegible]
Croit de l'affreuse nuit sentir l'obscurité. (Delille.)

— *Obscurité des temps, de l'avenir*. Le peu de connaissance qu'on a des temps éloignés, l'ignorance qu'on a de l'avenir. Cette illustre maison dont l'origine s'est perdue dans l'*obscurité* des temps. (Fléch.) Ces rois dont l'origine se cache si avant dans l'*obscurité* des premiers temps. (Boss.)

Son [illegible], au temple de Mémoire,
Des grands événements consacre la mémoire,
Il [illegible] des temps la sombre obscurité
Le fait le plus douteux est par lui [illegible] (Delille.)

— Ce qui est difficile à connaître, à pénétrer. Profonde *obscurité* du cœur de l'homme. (Boss.)

— Ignorance où l'on est de son sort, incertitude sur sa destinée.

Et ne prévoit rien moins dans cette obscurité,
Que la fin d'un amour qu'il a trop mérité. (Racine.)

— Chose obscure, défaut de clarté. Discours rempli d'obscurités. Affecter l'obscurité. Obscurité des oracles. L'obscurité d'une idée, d'une expression, d'une phrase. Il est commode de connaître les lieux où sont les gens à qui l'on pense toujours ; ne savoir où les prendre fait une *obscurité* qui blesse l'imagination. (Mme de Sévig.) Je vous avoue que je trouve autant d'*obscurité* dans son style que dans sa conduite. (Volt.) L'*obscurité* est une preuve de négligence, lorsqu'elle n'est pas celle d'un esprit étroit. (De Lévis.) Il est des personnes qui voudraient que l'*obscurité* se plongeât de plus en plus sur notre pauvre globe. (Joseph II.)

— Fig. L'obscurité de la religion, de la foi. Quel soudain rayon perçait la nue, et faisait comme évanouir avec toutes les ignorances des sens les saintes *obscurités* de la foi. (Boss.) Elle passe tout à coup d'une profonde *obscurité* à une lumière manifeste. (Id.) L'esprit est inquiet et tremblant dans l'*obscurité* de la foi, il est agité par la résistance de la raison, mais Dieu, en laissant quelque *obscurité* dans les mystères de la religion, a voulu exercer notre croyance et humilier notre orgueil. (Encycl.)

— Fig. Vie cachée ; privation de bruit, d'éclat, de célébrité. Se plaire dans l'obscurité. Demeurer dans l'obscurité. Vivre dans l'obscurité. Préférer l'obscurité à l'éclat. L'*obscurité* et la solitude faisaient toute la majesté des rois d'Asie. (Mass.) Il est des gens de mérite qui se plaisent dans l'*obscurité*. (Encycl.) Dans l'*obscurité* nourrissant ma douleur. (Rac.) Un château royal bâti par François Ier tira Fontenay de son *obscurité*. (Dulaure.)

— Bassesse, médiocrité de la naissance. Percer l'obscurité, s'élever de l'obscurité. Sortir de l'obscurité. L'obscurité d'une famille, d'une personne, d'une maison.

— Fig. Les vertus des hommes du commun meurent avec eux, et reposent sous l'*obscurité* du même tombeau. (Mass.)

— Paléogr. *Signe d'obscurité*. Signe qui, dans les manuscrits anciens, indique les passages dont l'interprétation est difficile, il se compose de deux lettres grecques entrelacées, le ρ et le χ.

— Jeux. *Jouer à l'obscurité*. Se dit à l'hombre, lorsque, ayant les deux as noirs, on ne réserve qu'eux, en écartant le reste.

OBSÉCRATION. s. f. (pr. *ob-çé-kra-ci-on* ; du lat. *obsecratio*, fait de *obsecro*, je supplie). Rhét. Figure de rhétorique, par laquelle l'orateur implore l'assistance de Dieu ou de quelque personne.

— OBSÉCRATIONS. s. f. pl. Ant. rom. Prières publiques qui étaient ordonnées, chez les Romains, pour apaiser les dieux, lorsque la république était affligée de quelques maux.

OBSÉCRER. v. a. 1re conj. L'é se change en è devant une syllabe muette. *J'obsècre, tu obsècres, il obsècre*, etc. Néol. Supplier.

OBSÉDÉ, ÉE. part. pass. du v. Obséder. S'empl. adject. Homme obsédé. Femme obsédée. Je suis *obsédé*, et ne puis ni vous parler ni vous écrire jusqu'à demain. (J.-J. Rouss.)

— *Obsédé de*. *Obsédé* d'impurs fantômes, l'esprit perd sa vigueur et sa fécondité. (Lemonn.) Celui-là est plus souvent *obsédé* de la tentation de rentrer dans le néant, ou d'aspirer vers un monde à son gré plus équitable. (Virey.) Souvent de ses erreurs notre âme est *obsédée*. (Volt.)

— *Obsédé par*. Que je te plains d'être *obsédée* par ces deux importuns ! (J.-J. Rouss.) Quoi, je serai toujours *obsédée* ou par le père ou par la fille ? (Dancourt.) L'infortuné que cette fièvre dévorante consume est sans cesse *obsédé* par des terreurs fantastiques. (Deleuze.)

Comme il se promenait dans ces lieux enchantés,
De ces riants jardins admirant les beautés,
Il fut obsédé par un page. (F. de Neufchateau.)

OBSÉDER. v. a. 1re conj. (du lat. *obsidere*, assiéger, s'emparer). L'é se change en è devant une syllabe muette. *J'obsède, tu obsèdes, il obsède*, etc. Assiéger sans cesse quelqu'un, le circonvenir ou l'envelopper par les circuits artificieux de la séduction, pour s'emparer de son esprit et de ses volontés. Obséder une personne, un ministre. Obséder un prince. Obséder son maître. Les courtisans assiègent le trône et *obsèdent* le prince. (Lav.)

— Importuner, tourmenter. Cet homme m'obsède. L'homme poli et fin *obsède* les femmes ; l'homme rustique et brutal les assiège. (Lav.)

Vous avez trop d'amants qu'on voit vous *obséder*,
Et mon cœur de cela ne peut s'accommoder. (Mol.)

— Fig. Une idée exclusive *obsède* l'imagination [illegible] *obsèdent* jusqu'à ce qu'on les ait déposées sur le papier. (Boiste.) Les remords *obsédaient* mon cœur et le rongeaient. (R. de Beauv.)

— Absol. Il n'y a que les personnes ou les êtres intelligents, et des êtres moraux qui *obsèdent*. (Roub.)

— *Obséder par*. On *obsède* par l'assiduité, par l'artifice, la malignité, pour parvenir à gagner et gouverner la personne. (Roub.)

OBSEQUENS (Julius). Compilateur romain dont il nous reste un ouvrage intitulé *De prodigiis*.

OBSÈQUES. s. f. pl. (pr. *ob-sè-ke* ; du lat. *obsequium*, devoir). Derniers devoirs rendus aux défunts, par des funérailles accompagnées de pompe et de cérémonies. Les obsèques des rois de France se sont faites et se font à l'église de Saint-Denis. Obsèques magnifiques, pompeuses. Faire des obsèques. Assister aux obsèques d'une personne. Les obsèques d'un prince.

OBSÉQUIEUSEMENT. adv. D'une manière obséquieuse, avec beaucoup de respect.

OBSÉQUIEUX, EUSE. adj. (pr. *ob-cé-ki-eu*, du lat. *obsequiosus*, très-complaisant). Qui porte la complaisance, les égards, le respect à l'excès. Personne obséquieuse. Homme obséquieux. Femme obséquieuse. Humeur obséquieuse. Esprit obséquieux. Iron.

— Qui est porté à l'excès. Se dit des choses. Bénéfice obséquieux. Complaisance obséquieuse. Égards obséquieux. Il se moque de lui-même, quand il prétend qu'offrir une satisfaction très-*obséquieuse* à ceux qui se plaignent, c'est leur faire la loi. (J.-J. Rouss.) Ou son orgueil n'était pas né, ou il se cachait sous les dehors d'une politesse timide, quelquefois *obséquieuse* et tenant de l'humilité. (Marm.)

OBSÉQUIOSITÉ. s. f. (pr. *ob-cé-ki-o-zi-té* ; rad. *obséquieux*). Qualité de l'être obséquieux. Cette *obséquiosité* aux désirs du duc de Chartres est de rigueur ; il doit à ce prince sa place dans les fermes. (R. de Beauv.)

— État de ce qui est obséquieux. L'obséquiosité de ses désirs, des égards, de la politesse.

OBSERVABLE. adj. des 2 g. Didact. Qui peut être observé. Différence observable. Corps observable. Corps céleste observable. Un tel mouvement ne produirait aucun changement *observable*. (Leibnitz.)

OBSERVANCE. s. f. Action d'observer. L'observance des devoirs, des règles prescrites. Fidèle dans l'*observance* des maximes de la religion. (Mass.) Nous allons jusqu'à la rigueur envers autrui sur l'*observance* des devoirs qui n'intéressent pas nos propres faiblesses. (Did.)

— Pratique de la règle d'un ordre religieux. L'observance de la règle. L'étroite observance. Les pharisiens se piquaient de l'exacte *observance* des cérémonies prescrites par la loi. (Acad.)

— Se dit aussi de la Règle, de la loi même, des statuts, ordonnances religieuses. Manquer aux observances. Rejeter de vaines observances. Se dispenser des observances de la vie religieuse. Telle était sa régularité dans les *observances* de l'Église, qu'elle les regardait comme des pratiques de salut. (Fléch.) Il y a des *observances* que nous gardons sans y être autorisés par un texte de l'Écriture, mais fondées sur la tradition et sur la coutume, et si pour toutes ces *observances* et autres semblables vous demandez un précepte de l'Écriture, vous n'en trouverez point ; la tradition les a établies, la coutume les a confirmées, et la foi les garde. (Tertull.)

— *Observances légales*. Pratiques, cérémonies que prescrivait la loi de Moïse, et dont l'Évangile nous a délivrés.

— Communautés religieuses où certaines règles s'observent. Observance relâchée, mitigée, régulière. Étroite observance. Étroite observance de Cîteaux. Religieux de l'étroite observance de Cîteaux. L'étroite observance de Saint-François. Exacts aux *observances* de leur discipline, les enfants de Saint-François de Paule sont les perpétuels imitateurs de leur père. (Fléch.)

— *Religieux de l'observance*. Titre que se donnaient les cordeliers, parce qu'ils observaient la règle plus littéralement que les autres religieux.

— Hist. ecclés. *Grande observance*. Partie de l'ordre de la Merci.

— *Primitive observance des frères prêcheurs*. Réforme des dominicains établie en France et approuvée en 1636.

OBSERVANT. part. prés. invar. du v. Observer. Personne observant avec dévotion toutes les lois de l'Église.

OBSERVANT. s. m. (rad. *observer*). Clerc qui dessert une messe.

— Hist. ecclés. S'est dit aussi de celui qui desservait une église.

OBSERVANTIN. s. m. Religieux Cordelier de l'observance. ‖ On dit aussi adjectiv. Frères observantins.

Déférons même à ces vœux celliques,
Par toi nommés frères observantins. (Beaumarch.)

— OBSERVANTINE. s. f. Commun. rel. Religieuse d'un ordre fondé en 1517 par Léon X.

OBSERVATEUR, TRICE. s. Celui, celle qui observe. Se dit par opposition à celui qui agit. J'étais là comme observateur. Le sage préfère au rôle d'acteur celui d'*observateur*. (Boiste.)

— Celui, celle qui s'applique à l'observation des divers phénomènes de la nature [illegible] hommes. Habile observateur. Excellent, patient observateur. Observateur minutieux, exact, éclairé. Observateur impartial. Observateur de la nature, du mouvement des astres. L'Éternel sourit lorsqu'il voit l'homme abandonner son personnage d'*observateur* pour créer des mondes. (Palissot.) La nature vivante surtout refuse ses secrets à l'*observateur* dépourvu d'imagination. (Malte-Brun.) L'*observateur* tire parti de ses observations, et il s'efforce d'extraire la vérité tout entière des phénomènes qu'il a observés. (Sénebier.) Tandis que vous admirez ce soleil qui se plonge sous les voûtes de l'occident, un autre *observateur* le regarde sortir des régions de l'aurore. (Chateaub.) Combien de scandales publics ne retient pas la crainte de ces sévères *observatrices*. (J.-J. Rouss.)

Alors, de la nature habile observateur,
[illegible] dignement l'œuvre du Créateur.
(Aimé-Martin.)

— Celui, celle qui obéit aux lois, qui suit les

règles. Fidèle observateur. Strict observateur. Religieux observateur des commandements de Dieu. Grand observateur des lois, des règles. Cette religieuse est une grande observatrice de la règle.

— Critique. Observateur rigoureux. Sévère observateur.

— Espion. Homme payé pour observer ce qui se passe dans les endroits publics et en faire son rapport. Bon observateur. Habile observateur. Les *observateurs* de police sont les limiers des bourreaux. (Boiste.)

— Mar. Qualité d'un marin qui est exercé à observer les astres lorsqu'il navigue. || Officier chargé de faire des observations astronomiques.

— adj. Esprit, œil observateur. Son œil *observateur* y poursuit la comète. (Colnet.) Porter un esprit *observateur* parmi les hommes est la seule voie d'étude pratique du cœur humain. (Bonnin.)

OBSERVATION. s. f. (pr. *ob-cèr-va-ci-on;* du lat. *observatio;* fait de *observo*, j'observe). Action d'observer. L'observation d'une règle, d'une maxime, d'un ordre. L'observation des lois, des règlements. L'observation des commandements de Dieu. Stricte observation. Observation rigoureuse des commandements d'une personne. L'amour de la loi est devenu une passion dans le peuple anglais, parce que chacun est intéressé à son *observation*. (Volt.) Souvent des arrangements particuliers s'opposent à l'*observation* de cette coutume. (Chateaub.) Ne faites pas à autrui ce que vous ne voudriez pas qui vous fût fait: l'*observation* exacte de cette maxime fait la probité. (Duclos.)

— *Être, se tenir en observation.* Être, se tenir dans un lieu d'où l'on observe, d'où l'on surveille, d'où l'on épie l'arrivée de quelqu'un ou de quelque chose.

— Action par laquelle on considère avec attention les choses physiques ou morales, les merveilles de la nature. Observation bien faite. Nouvelle, curieuse observation. Neuve, intime observation. Observation intérieure, psychologique. L'observation des ouvrages de Dieu, des miracles, des religions. Science d'observation. Esprit d'observation. Les *observations* faites plus ou moins exactement sur les maladies et les blessures, depuis la plus haute antiquité jusqu'à nos jours, forment les archives de cet art, les annales et la base des sciences médicales. (Sédillot.) Si j'ai quelque passion dominante, c'est celle de l'*observation*. (J.-J. Rouss.) Misérables hommes que nous sommes! nous ne pouvons rien contre la nature des choses; la seule faculté qui nous reste, c'est l'*observation*. (Napol.) L'*observation* et l'expérience pour amasser des matériaux, l'induction et la déduction pour les élaborer; voilà les seules bonnes machines intellectuelles. (Le chanc. Bacon.) Ce n'est plus ici un simple travail de la mémoire, mais une étude d'*observation* et de faits. (J.-J. Rouss.) Dans les sciences d'*observation*, l'on devrait se borner à examiner les faits. (Beauch.)

— Résultat de cette action. Observations médicales. Observations météorologiques. Observations astronomiques. De ces *observations* il résulte que toutes les branches du commerce ont souffert d'énormes diminutions. (Rayn.) Nous sommes assurés par des *observations* exactes, réitérées et fondées sur des faits incontestables, que la partie sèche du globe que nous habitons a été longtemps sous les eaux de la mer. (Buff.) Les bonnes *observations* augmentent toujours les connaissances en découvrant de nouveaux faits, en proscrivant quelques erreurs, en supprimant quelques préjugés. (Sénebier.) La seule *observation* astronomique que nous puissions signaler chez les Grecs avant Aristille et Timocharis, est celle du solstice d'été de l'an 432 av. J.-C., par Méton et Euctémon. (Sédill.) Chacun, dans son état, fait des *observations* différentes, parce que chacun a des besoins différents. (Condill.)

— *Avoir l'esprit d'observation.* Savoir remarquer les causes et les effets des phénomènes, des événements, des actions des hommes.

— Annotations pour expliquer ou commenter un auteur. Faire des observations sur Tacite, Catulle, Virgile. Observations sur la rhétorique d'Aristote. Publier de savantes observations sur un écrivain classique.

— Réflexion, considération, objection, remarque. Se dit surtout dans le langage de la conversation, de la discussion. Faire une observation. Observation juste. Se permettre une observation, des observations. Le despotisme or[illegible] ne se permet [illegible] en satire. (Boiste.) J'ajouterai à ces *observations*, que la maturité des fruits tendres s'annonce par des parfums qui flattent agréablement l'odorat. (B. de St-P.)

— Art milit. *Armée, corps d'observation.* Armée, corps chargés d'observer l'ennemi, tandis qu'on attaque une de ses places, et de s'opposer aux efforts qu'il tenterait pour la dégager et en faire lever le siége.

— Mar. Étude de la position des astres pour la conduite d'un navire en mer. || *Bâtiment d'observation.* Celui qui est détaché d'une flotte ou d'un convoi, pour aller observer les mouvements de l'ennemi.

— OBSERVATIONS. s. f. pl. Jurispr. Exposé de faits et de circonstances qui doivent être appréciés pour parvenir au règlement ou à la liquidation des droits et intérêts des parties. || *Plaider par observation.* Débattre une affaire dans laquelle il ne s'agit que de statuer sur un incident de nature à entraîner peu de développement.

— Syn. comp. OBSERVATION. OBSERVANCE. *Observation* désigne une action particulière; *observance*, l'exécution habituelle de la règle.

OBSERVATOIRE. s. m. (rad. *observer*). Astron. Lieu destiné aux observations astronomiques, et où l'on conserve les instruments nécessaires à ces sortes d'observations. L'observatoire de Greenwich est célèbre par les observations de Flamsteed, Halley, Bradley, Maskelyne, etc. En France, on trouve des observatoires à Marseille, à Toulouse, à Lyon, à Montpellier, à Dijon, à Rouen, etc., mais celui de Paris est le plus beau; il fut construit par ordre de Louis XIV (1664-1672), et de grands travaux y ont été faits depuis, sous la direction de M. Arago. C'est ordinairement par leur observatoire capital que les grandes nations font passer le méridien 0, à partir duquel on compte les longitudes de tous les autres lieux.

OBSERVÉ, ÉE. part. pass. du v. Observer. S'empl. adjectiv. Phénomène observé. Poisson observé dans le Nil, la rivière. La monarchie sans constitution *observée*, est une loterie que les peuples tirent à la mort de chaque roi. (Boiste.) De toutes les règles monarchiques, les plus rigides ont été les mieux *observées*. (Chateaubriand.) C'est chez les peuples les plus corrompus que les bienséances sont le mieux *observées*; elles tiennent lieu de vertus. (Beauchêne.) Ces objets sont partout dignes d'être *observés*, et presque partout manquent d'observateurs. (Buff.) Un écho semblable a été *observé* dans la grande église d'Agrigente en Sicile. (A.-Martin.)

— *Observé par.* Parmi ces végétaux *observés* par le sage. (Delille.)

> Ces amours, ces hymens *observés* par nos sages,
> Croit-on qu'ils aient été méconnus des vieux âges?
> (Delille.)

— Mar. *Longitude* ou *latitude observée.* Longitude ou latitude obtenue par l'observation des astres. || On dit aussi substant. L'observée.

OBSERVER. v. a. 1re conj. (du lat. *observare*, de *ob*, devant, sous-entendu *oculos*, les yeux; *servare*, conserver; conserver devant les yeux; avoir constamment sous les yeux). Accomplir, suivre ce qui est prescrit par quelque loi, quelque règle. Observer les commandements de Dieu. Observer les statuts, les lois, le jeûne. Observer les coutumes, les bienséances. Observer l'étiquette. Le souverain n'a qu'un seul devoir à remplir vis-à-vis de l'État; c'est de faire *observer* la loi. (Napol.) Les Suédois se vantent encore aujourd'hui de la discipline qu'ils *observaient* en Saxe. (Volt.) Le ciel et la terre sont témoins de l'engagement que je prends; ils le seront aussi de ma fidélité à l'*observer*. (J.-J. Rouss.) Les peuples chrétiens n'ont jamais *observé* leur religion, et les anciennes castes indiennes ont toujours pratiqué la leur. (Volt.)

— Regarder, examiner, considérer, porter toute son attention sur un objet, pour en découvrir la nature, les qualités, les rapports. Observer le cours des astres. Observer le changement du temps. Observer les mœurs d'un pays. Observer le caractère d'une personne. Observer le flux et le reflux de la mer. Observer les symptômes d'un mal. On peut l'*observer* surtout sur les feuilles de chardons, qui se plaisent dans les lieux secs et sablonneux. (B. de St-P.) Nous ne voyons distinctement les choses qu'autant que nous les *observons* les unes après les autres. (Condill.) Qui n'*observe* rien, n'apprend rien. (Id.) Si je voulais étudier un peuple, c'est dans les provinces reculées, où les habitants ont encore leurs inclinations naturelles, que j'irais les *observer*. (J.-J. Rouss.) La nature trompe ceux qui l'*observent* mal. (Boiste.) *Observez* la nature, et suivez la route qu'elle vous trace. (J.-J. Rouss.)

> Le berger qui la voit au lever de l'aurore,
> L'observe en s'éloignant et croit l'entendre encore.
> (St-Lambert.)

— Fig. *La mortelle faux n'observe pas les rangs.* (Lenoble.)

— Neutral. Remarquer. Avez-vous observé ce passage? Veuillez observer la différence qu'il y a entre ces deux choses.

— Dans cette acception il est le plus souvent suivi de *que*. Nous avons déjà *observé* que, dans le temps où l'on place les voyages d'Abraham, l'Égypte était un puissant royaume. (Volt.) Ovide *observe* que Vénus avait plus de temples à Rome que dans aucun lieu du monde. (B. de St-P.) On a *observé* que tout morceau de poésie dont le fonds n'est pas dramatique, ne peut [illegible] Xénophon *observe* que les Perses ne dînaient qu'à la fin de la journée. (Malte-Brun.)

> Le traître, il insultait à ma confusion;
> Et tout le peuple même, avec dérision,
> Observant la rougeur qui couvrait mon visage,
> De ma chute certaine en tirait le présage. (Racine.)

— Lorsqu'il est suivi de *que*, *observer* est neutre, et alors il ne doit être ni précédé d'un pronom personnel régime, ni suivi d'un nom avec ou sans préposition. Ainsi il ne faut pas dire, *je vous observe que, je lui ai observé que, je vous observe une chose à laquelle vous n'avez pas pensé, j'observe à l'assemblée que*; car de même qu'on ne considère pas une chose à quelqu'un, on ne doit pas non plus la lui observer. Pour parler correctement, il faut donc dire: *observez bien que, je lui ai fait observer que, je vous fais observer, je vous prie d'observer que, je prie l'assemblée d'observer que* ou *l'assemblée voudra bien observer que*, etc. Faites-leur *observer* que rien ne contribue plus à l'économie et à la propreté que de tenir chaque chose en sa place. (Fén.) La juste dépense de moi-même m'oblige seulement à vous faire *observer* qu'en peignant les misères humaines, etc. (J.-J. Rouss.) Je me borne à faire *observer* à un enfant ce qu'il fait continuellement. (Condill.)

— Épier: avoir toujours la vue sur quelqu'un, afin de connaître ses actions, ses démarches, ses intentions secrètes. Observer les mouvements de l'ennemi. Observer les actions d'une personne. Observer un homme suspect. J'ai cru remarquer quelquefois qu'il m'*observait* durant ces entretiens. (J.-J. Rouss.) J'estime Beaumarchais, j'honore son âme grande et courageuse; j'ai *observé* en silence sa conduite héroïque, et je souhaite que tout se termine heureusement. (X. Marmier.)

— Prov. et fig. *Observer les longues et les brèves.* S'attacher exactement à ne pas manquer aux moindres circonstances, particulièrement dans les cérémonies et dans les devoirs de la vie civile. || On dit dans le même sens. *Observer les points et les virgules.*

— Absol. Analyser, n'est autre chose qu'*observer* successivement et avec ordre. (Condill.) *Observons* exactement, et nous verrons que les grandes chaînes des montagnes se trouvent plus voisines de l'équateur que des pôles. (Buff.) Il faut savoir *observer* pour s'en apercevoir. (Id.) Un homme n'a d'expérience qu'après avoir *observé* plus ou moins longtemps. (***)

— Manég. Ce cavalier observe bien son terrain. Ce cheval observe parfaitement les hanches, sa ligne.

— Mar. Prendre à la mer, avec un instrument à réflexion, la hauteur du bord inférieur d'un astre au-dessus de l'horizon, lorsqu'il passe au méridien du vaisseau, pour en conclure la latitude d'un lieu. || On dit aussi, Observer des distances, des azimuths, des amplitudes.

— S'OBSERVER. v. pron. Être observé, accompli, suivi. Les lois ne s'observent pas toujours. Les devoirs *s'observent* avec une excessive nonchalance. (Mariv.) Les préceptes les plus utiles sont ceux qui *s'observent* le moins, à cause de leur trivialité. (Boiste.) Ces cérémonies *s'observent* avec réflexion. (Boss.) Les mêmes formules *s'observent* à peu près en Angleterre. (Volt.)

— Être fort circonspect, fort réservé dans ses paroles, dans ses actions. Cet homme s'observe trop. Celui qui *s'observe* avec le calme et la réflexion, trouve en lui-même des preuves plus positives de la Divinité, que dans toute l'harmonie de l'univers. (St-Martin.)

— Se regarder l'un l'autre avec attention. Ces deux armées s'observent. Ces ennemis s'observent.

> On se plaît à les voir *s'observer* et se craindre,
> Avancer, s'arrêter, se mesurer, s'atteindre. (Volt.)

> L'un et l'autre rival, s'arrêtant au passage,
> Se mesure des yeux, *s'observe*, s'envisage. (Boileau.)

— Syn. comp. OBSERVER. ACCOMPLIR. GARDER. *Observer*, marque la fidélité à son devoir; *garder*, la persévérance de la continuité; *accomplir*, la perfection ou la consommation de l'œuvre.

OBSESSEUR. s. m. S'est dit pour Celui qui obsède. Ce mot, qui se trouve dans Lacurne Ste-Palaye, est donné comme néologisme dans le complément de l'Académie.

OBSESSION. s. f. (du lat. *obsessio*, fait de *obsedo*, obséder). Démonol. État d'une personne qu'on croit obsédée du malin esprit. L'Église ne prescrit d'autres remèdes contre l'*obsession* que la prière, les bonnes œuvres, les exorcismes. (Bouteville.) Plusieurs critiques, sans être incrédules, ont prétendu que les *obsessions* et les possessions étaient des maladies purement naturelles, dans lesquelles le démon n'entre pour rien, et qu'on peut, sans recourir à son intervention, expliquer ce qui en est dit dans l'Écriture par les accidents que nous voyons se produire dans les attaques de mélancolie, d'épilepsie, de catalepsie ou de manie. (Id.)

— Fig. Action d'une personne qui, par une assiduité extrême, en obsède une autre, afin de la capter ou de la maîtriser.

— État d'une personne obsédée. Cruelle obsession. Perpétuelle obsession. Fatigante, inquiétante obsession. J'espère que tu nous reviendras, l'esprit entièrement délivré des *obsessions* de ton fol amour. (Drouineau.) Je ne suis pas à moi; je suis dans l'état d'une vraie *obsession*. (Mme de Sév.)

OBSIDES. s. m. pl. [illegible]

OBSIDIANE ou **OBSIDIENNE.** s. f. (d'*Obsidius*, qui le premier apporta cette pierre; ou du gr. [illegible], à cause de la transparence de cet émail). Minér. Émail volcanique d'une couleur noirâtre tirant sur le vert, matière compacte, presque sans aucune bulle, et susceptible d'un beau poli. L'obsidienne est très-commune au Mexique, dans les Andes du Pérou, en Islande, dans les îles Lipari. Les Péruviens en employaient des fragments pour servir de couteaux et de miroirs. De là le nom de *miroir des Incas* qu'on lui a donné, ainsi que ceux de *pierre de Gallinace* et d'*agate d'Islande*. Obsidienne translucide, transparente. Obsidienne perlée. Obsidienne vitreuse. Obsidienne fusible.

— On dit aussi adjectiv. Pierre obsidienne.

OBSIDIONAL, ALE. adj. (du lat. *obsidionalis*; fait de *obsidio*, siége). Qui concerne les siéges. || Pl., *obsidionaux*.

— Ant. rom. *Couronne obsidionale.* Couronne formée d'un pied de gazon pris sur le lieu même où s'était passé l'événement, ou de quelques herbes arrachées au sol délivré de la présence odieuse de l'ennemi par les soins du triomphateur. Elle était accordée par les soldats au général qui avait fait lever le siége d'une ville. || On donnait le nom de *médaille obsidionale* à celle qui était frappée en mémoire de la délivrance ou de la prise d'une ville.

— *Monnaie obsidionale.* Celle qu'à de certaines époques on fut obligé de frapper dans les villes assiégées pour suppléer au défaut ou à la rareté des espèces. Les Allemands l'appelaient *pièce de nécessité*; elle n'existe plus que comme souvenir historique.

OBSIGNATEUR. s. m. Ant. rom. Témoin qui était appelé pour signer un testament et y apposer son cachet.

OBSISTER. v. n. 1re conj. S'est dit pour Résister, apporter un obstacle.

OBSOLÈTE. adj. des 2 g. (du lat. *obsoletus*, fait de *solere*, avoir coutume). Néol. Qui est hors d'usage. Terme obsolète. Phrase obsolète.

OBSTACLE. s. m. (du lat. *obstaculum;* fait de *obstare*, se tenir devant). Empêchement, opposition, difficulté. Nouvel obstacle. Grand obstacle. Obstacle invincible. Léger obstacle. Surmonter les obstacles. Triompher des obstacles. Franchir les obstacles. Former des obstacles. Faire naître un obstacle. Rencontrer des obstacles. Opposer des obstacles. De petites haines causent de petits *obstacles*, dont la réunion peut arrêter une grande force. (Boiste.) L'orgueil est souvent un *obstacle* à la véritable grandeur. (De Genlis.) Un grand *obstacle* au bonheur, c'est de s'attendre à un trop grand bonheur. (Fontenelle.) Un gouvernement devenu sage surmontera tous les *obstacles*. (Raynal.) Rien n'a plus d'attraits pour nous que de triompher des *obstacles* qui sont ou qui paraissent insurmontables. (Barth.) Son courage s'enflamme par les *obstacles*. (Id.) Plus on s'éloigne des affaires, des grandes villes, des nombreuses sociétés, plus les *obstacles* diminuent. (J.-J. Rouss.)

— Il s'emploie quelquefois sans article. Mettre obstacle à une chose. Faire obstacle à un événement. Ces hauteurs une fois fournies feront *obstacle* à l'uniformité du mouvement des eaux. (Buff.)

— Fig. Elle a réprimé les esprits rebelles, moins parce qu'ils résistaient à ses volontés, que parce qu'ils faisaient *obstacle* au bien qu'elle voulait faire. (Terrasson.)

— En parlant de l'eau, un poète a dit:

> Le voyageur qu'arrête un *obstacle* liquide,
> A l'écorce d'un bois confie un pied timide. (L. Rac.)

— Phys. Tout ce qui résiste à une puissance qui le comprime. Obstacle fluide. Obstacle impénétrable et fixe. L'effet d'une puissance qui presse un *obstacle*, c'est l'impulsion par laquelle cet *obstacle* passe d'un lieu dans un autre, en cas qu'il puisse être mu par la puissance qui le presse. (Bresson.)

— Art milit. Manœuvre par laquelle l'infanterie, marchant en bataille, rétrécit à propos le front du bataillon. Exécuter l'obstacle.

— Jeux. Au trictrac, Passage intercepté par l'adversaire.

OBSTACLEMENT. s. m. S'est dit pour Action d'obstacler.

OBSTACLER. v. n. 1re conj. S'est dit pour Faire obstacle. *Par leur fétarde paresse..., négligeant de payer aux termes échus, à la fin ils se trouvent accablés de dettes, lesquelles obstaclent et empêchent qu'ils ne puissent se relever.* (N. Pasq.)

— v. a. Dr. cout. Saisir pour cause de retard dans le payement de la rente.

OBSTANCE. s. f. S'est dit pour Obstacle.

— Hist. ecclés. Raison qui empêche le pape de faire droit à une demande. Les *obstances* sont tous les obstacles qui pourraient démouvoir le pape d'accorder une grâce. (Fleury.)

OBSTANT, ANTE. adj. (du lat. *obstans*, qui arrête). Qui s'oppose, qui met empêchement. || On l'a employé comme préposition, et il est l'opposé de nonobstant. *Obstant* l'imperfection et fragilité des sens corporels. (Rabel.)

OBSTER. v. n. 1re conj. (du lat. *obsto*, empêcher). S'est dit pour Mettre obstacle, s'opposer.

OBSTÉTRICAL, ALE. adj. (rad. *obstétrique*) [illegible]

OBSTÉTRIQUE. s. f. (du lat. *obstetrix*, sage-femme, accoucheuse; fait de *ob* et *sto*, je suis debout). Anat. Art des accouchements.

OBSTÉTRIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à cet art. Établissement obstétrique.

OBSTINATION. s. f. (pr. *ob-sti-na-cion;* du lat. *obstinatio*, fait de *obstinare*, obstiner). Opiniâtreté, entêtement. Étrange obstination. Ridicule obstination. Insupportable, invincible obstination. Sotte obstination. Grande obstination. Quelle obstination! Il faut fléchir au temps sans *obstination*. (Mol.) L'*obstination* tenace des mahométans et des juifs. (Montesq.) Elle porta longtemps en secret la douleur de ne pouvoir vaincre le goût de sa fille, ni l'*obstination* de son époux. (J.-J. Rouss.)

— *Par obstination.* Croyez-vous l'emporter par *obstination*? (Mol.)

— Syn. comp. OBSTINATION. OPINIÂTRETÉ. L'*opiniâtreté* tient plus à l'action; l'*obstination* à l'opinion.

OBSTINÉ, ÉE. part. pass. du v. Obstiner. S'empl. adjectiv. Qui s'obstine, qui a de l'obstination. Enfant obstiné. Personne obstinée. Plaideur obstiné. Choix obstiné. Plus *obstinée* que toutes les furies de la fable, elle l'occupe au milieu des repas, elle trouble son repos, elle s'introduit jusque dans ses songes. (St-Réal.) J'avais alors résolu de ne plus me mêler d'affaires, mais le roi n'en était que plus *obstiné*. (Barthél.) Oui, seigneur, dans son mal Rome est trop *obstinée*. (Corn.)

Le bonhomme *obstiné* suit l'instinct qui l'éclaire,
Et d'Esope embelli fait un livre enchanteur.
(Fr. de Neufchateau.)

Les deux chevreuils lancés et quittés tour à tour
Fatiguent la meute *obstinée*. (Florian.)

— Se dit aussi des choses. Elle voit le Samaritain couvert de blessures sur le chemin, et n'a qu'une idée *obstinée*, qui est de le dépouiller. (Edg. Quinet.) Quelle puissance dans cette foi *obstinée* à la mission de notre pays! (Id.)

Avec quels yeux cruels sa rigueur *obstinée*
Vous laissait à ses pieds peu s'en faut prosterné!
(Racine.)

Depuis près d'une année,
J'éludais tous les jours sa poursuite *obstinée*. (Boil.)

— *Obstiné à*, suivi d'un verbe.

En vain vous prétendez, *obstinée* à mourir,
Intéresser ma gloire à vous laisser périr. (Rac.)

Eh! par quelle fureur, *obstinée* à me suivre,
Toi-même malgré moi veux-tu me faire vivre? (Id.)

— *Obstiné dans*. La matière brute est pour ainsi dire *obstinée* dans sa propre nature, opiniâtre pour son imperturbable uniformité. (Virey.)

— Fam. *Obstiné en diable*. Très-obstiné, excessivement obstiné. Ces pères, bien souvent, sont *obstinés* en diable. (Regnard.)

— Fig. et fam. Qu'on ne peut faire cesser. Mal obstiné. Douleur obstinée. Rhume obstiné.

— substant. en parlant des personnes. C'est un petit obstiné. Les obstinés sont à charge à tout le monde. Mais c'est un *obstiné*, vous verrez qu'il ne voudra pas répondre. (R. de Beauv.)

— Prov. *Il n'y a de damné que les obstinés.*

— Syn. comp. OBSTINÉ. ENTÊTÉ. OPINIÂTRE. TÊTU. L'*obstiné* tient invariablement à une chose, et d'autant plus qu'on s'y oppose davantage. L'*entêté* a fortement une chose en tête; il en est préoccupé de manière à ne pas s'en désabuser. L'*opiniâtre* est excessivement attaché à son opinion, il la défend à outrance contre toute raison. Le *têtu* a un esprit absolu, décidé; il n'en fait qu'à sa tête, à sa volonté.

OBSTINÉMENT. adv. Avec obstination, avec opiniâtreté. Refuser obstinément. Soutenir obstinément un mensonge. Le duc de Rovigo m'apprend que l'Empereur a demandé à m'envoyer à Londres, vers le prince régent; mais qu'on s'y est *obstinément* refusé. (Las Cases.) Il y a peut-être plus d'orgueil dans celui qui repousse *obstinément* les témoignages de la reconnaissance que dans celui qui les reçoit. (Boiste.)

OBSTINER. v. a. 1re conj. (du lat. *obstinare*; fait de *ob*, devant; et *stare*, être, se tenir, rester). Rendre opiniâtre, obstiné; faire qu'une personne mette de l'obstination à quelque chose. Obstiner une personne. Obstiner un enfant. Obstiner quelqu'un par des refus formels. Si l'on eût *obstiné* le roi, il aurait envoyé moins de troupes. (Pélisson.)

— Irriter. Se dit dans le style comique. Il est dangereux d'*obstiner* la douleur d'une femme. (Dufresny.)

— S'OBSTINER. v. pron. S'opiniâtrer, persister, vouloir à toute force quelque chose. S'obstiner pour avoir une chose. S'obstiner dans son opinion.

— *S'obstiner à*, suivi d'un infinitif. Qui *s'obstine à* mordre un caillou, ne réussit qu'à se briser les dents. (De Juss.) Le principal auteur du soulèvement de l'Ionie fut Histiée de Milet, qui, lors de l'expédition de Scythie, s'était *obstiné à* garder le pont de l'Ister. (Barth.)

Je ne m'arrêtai point à cette ardeur nouvelle,
Je voulus m'*obstiner* à vous être fidèle. (Racine.)

— Absol. Plus on le prie, plus il s'obstine.

OBSTIPITÉ. s. f. Médec. Inclinaison de la tête sur une des épaules par suite de rhumatisme ou de toute autre lésion des muscles du cou, de ce côté. V. TORTICOLIS.

OBSTRUANT. part. prés. du v. Obstruer. ‖ Il est invariable. Des personnes obstruant les rues.

OBSTRUANT, ANTE. adj. Pathol. Qui bouche, qui cause des obstructions. Les narcotiques [illegible]

Un obstruant. Des obstruants. Quelques auteurs ont admis des obstruants parmi les médicaments; mais cela est sans fondement.

OBSTRUCTIF, IVE. adj. (rad. *obstruction*). Médec. Qui cause ou peut causer une obstruction. Aliment obstructif. Corps obstructif.

OBSTRUCTION. s. f. (pr. *obs-truck-ci-on*; du lat. *obstructio*, fait de *obstructus*, bouché). Médec. Etat maladif causé par l'existence d'un obstacle à la circulation des tumeurs, et consistant dans leur accumulation et leur stagnation.

— Particul. Engorgement causé par l'infiltration d'une humeur dans un organe, à la suite d'une coarctation constante des vaisseaux excréteurs; la cause première des obstructions est l'oblitération des conduits excréteurs, qui elle-même est l'effet ou de l'épaississement de leurs parois, ou de la présence d'un corps étranger, ou d'une compression exercée sur ces canaux par l'existence d'une tumeur dans leur voisinage. Obstruction du foie. Les *obstructions* par excellence sont les engorgements du foie. (Monfalc.)

— Par extens. Empêchement de la circulation des personnes dans les rues, passages, chemins, etc. Occasionner une obstruction. L'obstruction des rues.

— Empêchement de la circulation de l'eau dans les canaux, de la fumée dans la cheminée, et se dit en général de tout ce qui obstrue.

— Ces deux dernières acceptions sont omises dans le dictionnaire de l'Académie et dans la plupart des dictionnaires.

OBSTRUÉ, ÉE. part. pass. du v. Obstruer. S'empl. adject. Rue obstruée. Canal obstrué. Conduit obstrué.

— *Obstrué par*. Les rivières alimentaient des végétaux jusqu'à leur embouchure, souvent *obstruée* par des mangliers qu'agitaient les flots de la mer. (B. de St-P.)

— Bot. Se dit d'une corolle monopétale lorsqu'elle est fermée par des poils, des cils ou autres appendices.

— Médec. Qui a des obstructions, qui est attaqué d'obstruction. Un sujet *obstrué* du bas-ventre, qui est le siége le plus ordinaire de ces lésions organiques, se reconnaît à son teint jaunâtre, etc. (Mérat.) On désigne souvent sous ce nom le viscère ou la partie qui est le siége d'obstructions.

— Substantiv. Personne attaquée d'obstruction. Un obstrué. Des obstrués. Les *obstrués* de la poitrine ont l'œil vif, les pommettes colorées, le visage plombé ou bleuâtre autour des lèvres, des yeux, des ailes du nez. Ils respirent avec plus ou moins de difficulté. (Mérat.)

OBSTRUER. v. a. 1re conj. (du lat. *obstruo*, boucher). *J'obstrue; nous obstruons, vous obstruez. J'obstruais; nous obstruïons, vous obstruïez. Que j'obstrue; que nous obstruïons, que vous obstruïez*, etc. Interposer un obstacle. Obstruer les rues. Obstruer un canal. En 1812, on trouva deux courriers de la poste étendus morts dans une de ces avenues, que la neige comble et *obstrue* en peu de temps. (Ph. Chasles.)

— Causer un engorgement, une obstruction. Les aliments obstruent le pylore, le foie. Obstruer les conduits, les vaisseaux.

— S'OBSTRUER. v. pron. Être obstrué. Les canaux s'obstruent. Cette rue si étroite s'obstrue facilement. Dans la vieillesse, le calibre des vaisseaux se resserre, le ressort des muscles s'affaiblit, les filtres sécrétoires *s'obstruent*. (Buff.)

OBSUBULÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *ob*, à l'envers; *subulatus*, subulé). Bot. Qui va en s'épaississant, peu à peu de la base au sommet. Feuille obsubulée.

OBSUTURAL, ALE. adj. (ét. lat., *ob*, à l'envers; *sutura*, suture). Bot. Qui s'applique contre les sutures. Cloison obsuturale. Placentaire obsutural.

OBTECTÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *obtectus*, caché). Entom. Se dit d'une chrysalide dans laquelle toutes les parties de l'insecte sont parfaitement indiquées au dehors.

OBTECTO-NERVEUX, EUSE. adj. Bot. Se dit d'une feuille veinée le long de laquelle courent encore trois nervures partant de la base, et qui semblent la couvrir.

OBTEMPÉRER. v. n. 1re conj. (du lat. *obtempero*, fait de *ob*, devant; *temperare*, adoucir, modérer). L'*é* se change en *è* devant une syllabe muette. *J'obtempère, tu obtempères, il obtempère*, etc. Jurispr. Obéir. Obtempérer à un ordre, à une amende, à justice. Obtempérer aux magistrats. A quoi obtempérant. Un parlement croit se donner du relief en disant au roi qu'il ne peut obtempérer. Les princes ne peuvent entendre ce mot, qui n'est pas français. Il y a vingt manières de s'exprimer intelligiblement. (Volt.)

— Il a été employé par Corneille dans le style familier.

Mais puisqu'amour l'ordonne, il faut que j'*obtempère*.
(Corneille.)

OBTENEUR. s. m. Néol. Celui qui s'occupe sans cesse de solliciter quelque faveur d'un prince, d'un gouvernement. Obteneur de places. Obteneur de grâces.

OBTENIR. v. a. 2e conj. irrég. (du lat. *obtinere*, fait de *ob*, devant, et *tenere*, tenir). *J'obtiens, tu obtiens, il obtient; nous obtenons, vous obtenez, ils obtiennent. J'obtenais. J'obtins; nous obtînmes. J'ai obtenu. J'obtiendrai. J'obtiendrais. Obtiens, obtenons, obtenez. Que j'obtienne, que tu obtiennes, qu'il obtienne; que nous obtenions, que* [illegible] *que nous obtinssions. Obtenant. Obtenu.* Parvenir à se faire accorder ce qu'on demande. Obtenir une chose. Obtenir une grâce du roi. Obtenir sa grâce. Obtenir les suffrages du public. Obtenir satisfaction d'un outrage. Obtenir l'estime, les bonnes grâces d'une personne. C'est une preuve de grandeur d'âme, quand les honneurs rendent un homme meilleur qu'il ne l'était avant de les avoir *obtenus*. (Beauch.) L'esprit de contradiction est un défaut dans le caractère, qui ne fait point de grâce et n'en *obtient* jamais. (S. Dubay.) Le coup d'essai d'un jeune homme dans la carrière du théâtre mérite l'attention des amateurs de l'art, surtout quand il a *obtenu* du succès. (La Harpe.) M. de Villette a *obtenu*, lorsqu'on a ouvert et embaumé M. de Voltaire, la permission de prendre son cœur. (Id.) Vénus avait *obtenu* de Mars une sauvegarde pour tous ces lieux. (La Font.)

Elle (la modestie) triomphe de l'envie,
Et l'on *obtient* par elle un succès mérité.
(Bassant.)

— *Obtenir que*. L'attention est une prière naturelle par laquelle nous *obtenons* que la raison nous éclaire. (Malebranche.)

— Parvenir à un résultat, à un effet. Obtenir un résidu par tel moyen, tel procédé chimique. En greffant tel arbre sur tel autre, on a obtenu une nouvelle variété de fruits. La lumière qu'on obtient par le gaz est plus vive et plus pure que celle qui est produite par l'huile.

— Jurispr. *Obtenir un jugement*. Parvenir à avoir un jugement qu'on poursuivait. ‖ *Obtenir ses fins et conclusions*. Obtenir en justice ce qu'on demande par requête.

— Absol. L'amitié *obtient*, l'importunité arrache; mais l'exigence repousse. (Lévis.)

— S'OBTENIR. v. pron. Être obtenu, pouvoir être obtenu. Ces faveurs ne s'obtiennent pas facilement.

— *S'obtenir par*. Un instinct secret avait averti tous les peuples que les initiations *s'obtiennent* par les épreuves. (De Gérando.)

OBTENTION. s. f. (pr. *ob-tan-ci-on*; du lat. *obtentio*, fait de *obtinere*, obtenir). Jurispr. Action d'obtenir. L'obtention d'un privilége, d'un arrêt, etc. On appelle obseption la faute qu'on a commise dans l'*obtention* de quelque grâce. (Bousq.)

OBTENU, UE. part. pass. du v. Obtenir. S'empl. adjectiv. Grâce obtenue. Privilége obtenu. Une grâce injuste ou difficilement *obtenue* est trop payée. (Boiste.)

— *Obtenu à*.

J'aurais pu te montrer nos duchesses fameuses,
Tantôt d'un histrion amantes scandaleuses,
Fières de ses soupirs *obtenus* à grands prix,
Elles-même aux railleurs dénonçant leurs maris.
(Gilbert.)

OBTONDANT, ANTE. adj. (du lat. *obtundens*, émoussant). Anc. pathol. Qui émousse, qui corrige l'acrimonie des humeurs. Des médicaments obtondants. ‖ s. m. Un obtondant. Des obtondants. On range parmi les *obtondants* les délayants, les saignées, les sucs des plantes, les amers, etc. (Merat.)

OBTONDRE. v. a. 4e conj. (du lat. *obtundo*). S'est dit pour Emousser.

OBTURANT, ANTE. adj. Plaque obturante.

OBTURATEUR. s. m. (du lat. *obturatus*, bouché). Techn. Nom donné aux pièces, systèmes ou appareils destinés à permettre ou intercepter l'écoulement des fluides.

— Bot. Corps de forme et de couleurs variables, qui accompagne les masses polliniques des orchidées et des asclépiadées.

— Chim. Plaque circulaire de verre que l'on met sous les cloches remplies de gaz ou de liquide pour les boucher, et pour pouvoir les transporter d'un lieu dans un autre.

— Chirurg. Instrument qui ferme les trous qu'une plaie ou une maladie ont faits aux parois d'une cavité ou à une cloison qui sépare deux cavités l'une de l'autre. Obturateur d'argent, de métal. Obturateur à éponge. Obturateur mécanique. Confectionner un obturateur.

— Chirurg. Anat. Qui ferme et remplit le trou ovaire dans l'état frais. Ligament, muscle obturateur. Artère obturatrice. Veine obturatrice. Nerf obturateur. Membrane obturatrice.

OBTURATION. s. f. (pr. *ob-tu-ra-ci-on*; du lat. *obturatio*, fait de *obturo*, je bouche). Action d'obstruer. Manière dont on bouche les ouvertures qui se font contre nature dans la voûte du palais, dans les os du crâne, etc.

OBTURBINÉ, ÉE. adj. (ét. lat. *ob*, à l'envers, *turbo*, toupie). Bot. Qui a la forme d'une toupie renversée. Fruit obturbiné; la capsule de la digitale pourprée est obturbinée.

OBTURCON. s. m. Bot. Espèce d'ortie de l'Inde si caustique et si venimeuse, qu'il suffit de la toucher pour éprouver une sensation semblable à l'action de l'eau bouillante, suivie d'un accès de fièvre, si l'on ne se hâte d'appliquer de l'ail pilé sur la partie douloureuse.

OBTUS, USE. adj. (pr. *ob-tu*; du lat. *obtusus*). Géom. Se dit d'un angle qui est plus grand qu'un angle droit. Angle obtus. ‖ On dit aussi Ellipse obtuse.

— Bot. Qui se termine par une pointe émoussée, ou par un bord arrondi. Des feuilles obtuses.

— Entom. Qui se termine par un article arrondi.

[illegible] cité, de netteté, qui est émoussé. Sens obtus. La sensibilité des nerfs diminuant, les sens deviennent *obtus*. (Buffon.) Il y a des exercices qui émoussent le sens du toucher et le rendent plus *obtus*. (J.-J. Rouss.) Après le troisième verre, le meilleur vin n'éveille plus qu'une sensation *obtuse*. (Brill.-Savar.)

— Fig. Qui est peu pénétrant, qui a de la peine à concevoir. Esprit obtus. Avoir l'esprit obtus.

OBTUSANGLE. adj. des 2 g. Géom. Qui a un angle obtus. Triangle obtusangle.

OBTUSANGLÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *obtusus*, obtus; *angulus*, angle). Bot. Dont les angles sont obtus. Tige obtusanglée.

— Par extens. Se dit des feuilles pinnatifides, dont les lobes sont obtus. Feuilles obtusanglées.

OBTUSÉ, ÉE. adj. (rad. *obtus*). Bot. Se dit des feuilles qui ont le sommet arrondi. Feuille obtusée.

OBTUSÉMENT. adv. D'une manière obtuse. Les feuilles de l'abricotier sont obtusément dentées.

OBTUSIFIDE. adj. des 2 g. (du lat. *obtusus*, obtus; *findo*, je divise). Bot. Qui est partagé en segments très-obtus. Feuilles obtusifides.

OBTUSIFLORE. adj. des 2 g. (ét. lat., *obtusus*, obtus; *flos*, fleur). Bot. Qui a des pétales obtus. Fleur obtusiflore. Corolle obtusiflore.

OBTUSIFOLIÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *obtusus*, obtus; *foliatus*, folié). Bot. Qui a des feuilles obtuses. Plante obtusifoliée.

OBTUSILOBÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *obtusus*, obtus; *lobus*, lobe). Bot. Qui a des feuilles partagées en lobes arrondis et obtus. Plante obtusilobée.

OBTUSIPENNE. adj. des 2 g. (ét. lat., *obtusus*, obtus; *penna*, aile). Zool. Qui a les ailes obtuses. Insecte obtusipenne. Oiseau obtusipenne.

OBTUSIROSTRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *obtusus*, obtus; *rostrum*, bec). Ornith. Qui a la tête obtuse en avant. Animal obtusirostre.

OBTUSIUSCULE. adj. des 2 g. (rad. *obtusus*, obtus). Bot. Qui est un peu obtus. Feuilles obtusiuscules.

OBUS. s. m. (pr. *o-bu-ze*; de l'allem. *haubitz*). Artill. Projectile creux, d'un diamètre plus petit que celui de la bombe, dont il diffère en ce qu'il est sans anse et sans culot. Les *obus* ont moins de portée que les boulets pleins du même calibre, mais ils en ont plus que ceux du calibre immédiatement inférieur. (Merlin.) Les *obus* sont employés avec le plus grand succès contre des masses ou des lignes de cavalerie, lorsque les distances ne permettent pas de lancer de la mitraille. (Id.)

— On admet en France toutes sortes d'obus: celui de six pouces; celui de quatre et demi, dit de vingt-quatre; et celui des batteries de montagne, dit de douze.

— S'est dit quelquefois pour Obusier. Deux pièces de canon et un obus.

— *Obus tête de mort*. Obus percé de plusieurs trous par lesquels ces projectiles vomissent des matières d'artifice enflammées.

— Quelques grammairiens prétendent qu'il faudrait prononcer *obuce* comme *blocus*; mais il y a un petit inconvénient, c'est que le dérivé *obusier* se prononce *obuzié*; aussi M. Landais, qui est pour la prononciation d'*obuce*, n'a-t-il pas échappé à cette inconséquence.

OBUSIER. s. m. (pr. *o-bu-zi-é*; rad. *obus*). Artill. Espèce de mortier long qui sert à lancer l'obus. Il est monté sur un affût de campagne, au moyen de sa semelle mobile. Caisson d'obusier. Obusier pointé. Lancer avec l'obusier. Coffret de l'obusier. Obusier de douze. Porter l'obusier. Dans les siéges, l'*obusier* se tire à ricochet sur les directions des chemins couverts et dans les places d'armes. (Merlin.)

OBVALLÉ, ÉE. adj. (du lat. *obvallo*, entourer d'un rempart). Bot. Se dit des feuilles opposées qui par un certain arrangement se coupent sous un angle aigu. Feuilles obvallées.

OBVENIR. v. n. (du lat. *obvenio*, fait de *ob*, devant; *venio*, je viens). Jurispr. Revenir, écheoir à l'Etat par succession, ou par suite de quelque changement dans le système administratif. Ces biens obviennent de droit à l'Etat.

OBVENTION. s. f. (pr. *ob-van-ci-on*; du lat. *obventio*, fait de *obvenio*, se présenter au-devant). Anc. dr. can. Impôt ecclésiastique.

— Anc. jurispr. *Obventions extraordinaires*. Fruits que la chose ne produit pas ordinairement.

OBVERSE. adj. des 2 g. Qui est tourné vers un point quelconque. Côtes obverses.

— OBVERS ou OBVERSE. s. m. Numism. Le côté d'une médaille opposé au revers, lorsque la médaille ne porte point de tête.

OBVERSÉ, ÉE. adj. S'est dit pour Qui est tourné vers.

OBVERSEMENT. adv. D'une manière obverse, opposé à. Entre les vignes situées *obversement* au midi, il y en a quelquefois qui produisent un vin brûlant. (Mercure de 177?.) Vieux et inusité.

OBVIABLE. adj. des 2 g. Néol. Auquel on peut obvier. Accident obviable.

OBVIER. v. n. 1re conj. (du lat. [illegible] *vous obviez. J'obviais, nous obviions, vous obviiez. Que j'obvie, que nous obviions, que vous obviiez*, etc. Prendre des précautions, des mesures nécessaires pour éviter, empêcher, prévenir un mal ou un accident quelconque. Obvier à un malheur, à une maladie. Obvier à tous les inconvénients. Pour *obvier* à la chicane, Lysandre ne voulait point qu'il y eût de lois écrites. (Ablanc.)

OBVOLUTÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *ob*, à l'envers; *volutus*, roulé). Bot. Se dit des feuilles et des pétales lorsqu'ils s'enroulent les uns sur les autres. Feuilles obvolutées. Pétales obvolutés.

OBVOLUTIF, IVE. adj. Bot. Qui est enroulé sur une autre partie.

OBVOLVANT, ANTE. adj. (ét. lat., *ob*, à l'envers; *volvo*, je roule). Entom. Se dit des élytres des insectes, quand leurs épipléures couvrent une portion considérable des côtes de l'alitronc.

OBYRE. s. m. (en lat. *obyra*). Bot. Plante graminée.

OC (Langue d'). Dialecte de la langue romane, parlé au XIIIe siècle dans les parties de la France, au sud de la Loire et en Catalogne. A une époque du moyen âge, le royaume de France était divisé en deux parties, auxquelles on donnait le nom de *langues*. L'une était la langue d'*oui* ou d'*oil*, l'autre la langue d'*oc*; et comme la province du Languedoc appartenait à cette dernière langue, on en a conclu qu'elle lui devait aussi son nom. On ajoute que cette division était uniquement fondée sur ce que les Gascons, et surtout les Goths, prononçaient *oc* pour dire *oui*, tandis que dans tout le reste de la France on prononçait *oui* ou *oil*.

OC. s. m. Flûte turque, terminée par une boule.

OCA. s. f. Géogr. Partie septentrionale de la chaîne des monts Ibériens, en Espagne.

OCA. s. m. Bot. Nom donné à une racine que l'on mange dans le Pérou, et qui a le goût de la châtaigne; on en fait des conserves au sucre très-estimées dans le pays.

OCAIGNER. v. a. 1re conj. Anc. techn. Enduire un gant d'une certaine composition, pour le disposer à prendre mieux le parfum qu'on veut lui donner.

OCALÉE. Temps hér. Fille de Mantinée, femme d'Albas, dont elle eut Acrisius et Prœtus.

OCCABE. s. m. Ant. rom. Collier et bracelet enrichi de pierres précieuses, que les sacrificateurs portaient, particulièrement dans la cérémonie du taurobole.

OCCAM, OCCHAM ou **OCK-HAM** (Guillaume). Religieux cordelier anglais, théologien scolastique et chef de la secte des nominaux, né au village d'Occam (comté de Surrey), vers la fin du XIIIe siècle; mort à Munich, l'an 1347.

OCCASARY. s. m. Relat. Général en chef des forces du royaume de Benin, en Afrique.

OCCASE. adj. f. (du lat. *occasus*, coucher du soleil). Astron. Ne se dit que dans cette expression: *Amplitude occase*, celle qui est observée au coucher vrai d'un astre.

— Mar. Les marins disent substantiv. l'*occase* pour l'*amplitude occase*.

OCCASION. s. f. (du lat. *occasio*, fait de *ob*, devant; *casus*, rencontre). Rencontre, conjoncture; le moment le plus convenable pour faire ou pour entreprendre quelque chose. Belle occasion. Favorable, bonne, fréquente, propice occasion. Occasion pressante, périlleuse, difficile. Saisir l'occasion. Manquer l'occasion. Il est des *occasions* où l'homme que nous croyons le mieux connaître nous étonne. (Boiste.) Si chercher les *occasions*, c'est mériter d'y succomber, les fuir avec trop de soin, c'est souvent nous refuser de grands devoirs. (J.-J. Rouss.) Dans les grandes affaires, on doit moins s'appliquer à faire naître des *occasions*, qu'à profiter de celles qui se présentent. (La Rochef.) Le génie et les grands talents manquent souvent, quelquefois aussi les seules *occasions*; tels peuvent être loués de ce qu'ils ont fait, et tels de ce qu'ils auraient fait. (La Bruy.) Les *occasions* préviennent presque les désirs des grands. (Mass.) Un homme moins solide que François de Paule eût pris cette *occasion* de mettre en crédit son nouvel institut. (Fléch.) Nous prenons de nos méprises mêmes l'*occasion* de tomber dans de nouvelles. (Mass.) Il faut à la guerre profiter de toutes les *occasions*; car la fortune est femme: si vous la manquez aujourd'hui, ne vous attendez pas à la retrouver demain. (Napol.) Qui perd l'*occasion* ne la retrouve pas. (Arnault.)

Voilà l'*occasion*: qui la laisse échapper
Ne saurait plus la rattraper. (La Bailly.)

.. J'acceptai, sans tarder davantage,
L'heureuse *occasion* de sortir d'esclavage. (Rac.)

— Sujet, motif, cause. Se fâcher pour une légère occasion. Être l'occasion d'une dispute. Fuir les occasions du mal. Une occasion de procès, de scandale, de péché. Les mêmes dangers qui sont des écueils pour les réprouvés deviennent des *occasions* de mérite aux justes. (Mass.) Saint Bernard ne fut pas de ceux qui font de ces dons destinés au culte de Dieu, l'*occasion* de leur gain et de leur avarice. (Id.)

— Quelquefois on supprime l'article. Trouver occasion [illegible] ... pour une légère marque de reconnaissance. (D'Alemb.)

— Combat, rencontre de guerre. L'occasion a été chaude. Aimer les occasions. Fuir les occasions. Se porter, se trouver aux occasions. Il s'était distingué dans cent *occasions* par sa prudence et par sa valeur. (Rayn.) Il vieillit dans ce sens.

— Théol. *Occasions prochaines de péché* ou simplement *occasions prochaines*. Celles qui sont présentes ou qui peuvent porter facilement au péché.

— *A l'occasion de*. loc. prép. Au sujet de. A mon occasion. A l'occasion de telle personne. Accident arrivé à l'occasion d'une dispute, d'un procès. De combien de morts faut-il vous renouveler le souvenir à l'*occasion* d'une seule? (Fléch.) La séparation de l'Amérique anglaise de sa métropole est venue à l'*occasion* d'un impôt sur le thé. (B. de St-P.)

— *D'occasion*. loc. adv. Par occasion. Ne se dit qu'en parlant des choses que l'on achète à bon marché, parce qu'elles ont déjà servi, ou que le marchand est pressé de s'en défaire. Livre d'occasion. Marchandise d'occasion. Meubles d'occasion. Chose d'occasion. ‖ *Magasin d'occasion*. Se dit pour Magasin où l'on ne trouve que des objets d'occasion.

— *Par occasion*. loc. adv. Accidentellement. Ce n'est que par *occasion* que les rois ont des ennemis à vaincre; c'est par institution qu'ils ont des sujets à aimer. (Fléch.)

— Prov. *L'occasion fait le larron*. L'occasion détermine souvent l'action. L'*occasion*, je sais, fait souvent le larron. (Fabre d'Eglant.)

— *Il faut saisir l'occasion aux cheveux*. Il faut user de diligence pour ne pas laisser échapper le temps favorable de faire une chose.

Quand l'*occasion* se présente,
Il faut la saisir aux cheveux,
Sans quoi, la déesse inconstante
N'est qu'un brillant éclair qui fascine nos yeux.
(Coupé de Saint-Donat.)

— Iconol. Divinité allégorique qui présidait au moment le plus favorable pour réussir en quelque chose. On la représentait ordinairement sous la forme d'une femme nue et chauve par derrière, n'ayant de cheveux que sur le devant de la tête, un pied en l'air, et l'autre sur une roue, un rasoir d'une main et un voile de l'autre. Ces symboles nous apprennent qu'il faut saisir l'occasion aux cheveux, car elle est volage et fugitive; ce qui est exprimé par la roue et le pied en l'air. Quant au rasoir, il signifie que, dès qu'elle s'offre à nous, il faut retrancher tout ce qui peut faire obstacle, pour la suivre où elle nous appelle.

— Syn. comp. OCCASION. OCCURRENCE. CONJONCTURE. *Occasion* se dit pour l'arrivée de quelque chose de nouveau; *occurrence* se dit uniquement de ce qui arrive sans qu'on le cherche; *conjoncture* marque la situation qui provient d'un concours d'événements, d'affaires, d'intérêts.

OCCASIONNAIRE. s. m. S'est dit pour Aventurier.

OCCASIONNALISME. s. m. Philos. Système des causes occasionnelles.

OCCASIONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Occasionner. S'empl. adjectiv. Tous ces malheurs ont été occasionnés par son imprudence. La terre entière doit être sujette aux contractions et aux dilatations *occasionnées* par l'air qu'elle renferme. (B. de St-P.) Elle est *occasionnée* par la lumière du soleil. (Libes.)

OCCASIONNEL, ELLE. adj. Qui donne occasion, qui sert d'occasion.

— Philos. *Cause occasionnelle*. Celle qui ne produit pas réellement un effet, mais qui donne à une cause immédiate l'occasion de le produire.

— Pathol. *Cause occasionnelle*. Celle qui, joignant son effet aux autres causes des maladies, complète l'état morbifique et provoque la réaction vitale. La transition du chaud au froid, chez un individu dont le poumon y est disposé, est la cause *occasionnelle* d'une péripneumonie. (Mérat.)

OCCASIONNELLEMENT. adv. Par occasion. Venir occasionnellement. Se rencontrer occasionnellement.

OCCASIONNER. v. a. 1re conj. (rad. *occasion*). Donner lieu à, être cause de. Occasionner des malheurs, des disputes, des troubles. Occasionner un mal. Cela vous occasionnera bien de l'ennui. Le premier effet de l'attention, c'est de faire subsister dans les esprits, en l'absence des objets, les perceptions qu'ils ont *occasionnées*. (Cond.) Le tabac accroît en quelque sorte la force du jugement, en *occasionnant* une espèce d'ivresse dans le cerveau. (B. de St-P.)

— S'OCCASIONNER. v. pron. Se causer. S'occasionner des tourments, des peines.

OCCATOR. (du lat. *occator*, qui herse; fait de *occare*, herser). Myth. lat. Dieu qui présidait aux travaux de ceux qui hersent la terre pour en rompre les mottes et la rendre unie.

OCCÉMYDES. s. f. pl. (ét. gr., ὄκυς, crochet; μυῖα, mouche). Entom. Section de la famille des myodaires coléoptères, comprenant celles dont la trompe est ordinairement bicaudée.

OCCIDENT. s. m. (du lat. *occidens*; fait de *occasus*, coucher du soleil). Astron. Lieu vers lequel le soleil et les astres descendent sous l'horizon. Le soleil est dans son occident. La lune, Mars sont dans leur occident.

— Le lieu où le soleil se couche quand il est à l'équateur. Se tourner vers l'occident, à l'occident. Côté d'occident. L'occident est l'opposé de l'orient. Un soir, les nuages se disposèrent vers l'*occident* sous la forme d'un vaste réseau, semblable à de la soie blanche. (B. de St-P.)

A peine de la nuit le char silencieux.
Vers le sombre *occident* touche aux bornes des cieux.
(Esménard.)

— Un des quatre points cardinaux du ciel ou de la terre. On l'appelle *occident équinoxial* ou *point du vrai occident*, pour le distinguer des autres points où le soleil se couche quand il n'est plus dans l'équateur.

— *Occident d'été* ou *occident septentrional*. Point de l'horizon où le soleil se couche quand il est dans le tropique du Cancer. On l'appelle aussi *nord-ouest*. ‖ *Occident d'hiver* ou *occident méridional*. Celui où le soleil se couche quand il est dans le tropique du Capricorne. On l'appelle aussi *sud-ouest*.

— Géogr. Plus particulièrement, Partie de la terre située du côté où le soleil se couche. L'Empire d'occident était autrefois celui de Rome, et maintenant celui d'Allemagne. Des vaisseaux anglais croisaient à l'orient et à l'*occident* de l'Europe. (Volt.) Japhet, qui a peuplé la plus grande partie de l'*Occident*, y est demeuré célèbre sous celui de Iapet. (Bos.)

— Hist. ecclés. *Eglise d'Occident*. L'Église romaine. ‖ On dit aussi absol., l'*Occident*, pour l'Eglise d'Occident, l'Empire d'Occident. Que l'Orient contre elle à l'*Occident* s'allie. (Corn.) ‖ *Grand schisme d'Occident*. Epoque où il y eut à la fois deux papes.

— Hist. *Empire d'Occident*. Partie de l'Empire romain, qui, à la mort de Théodose le Grand, en 395 après J.-C. fut donnée à son fils Honorius. ‖ *Deuxième Empire d'Occident* ou *Empire romain d'Occident*. Celui qui fut fondé par Charlemagne en 800, et qui finit en 912, à la mort de Louis IV.

— Fig. Vieillesse, décadence. L'Empire romain fut dans son occident dès le IVe siècle.

Plaintives ombres de vous-mêmes,
Rendez grâces, d'un cœur ardent,
Au Dieu dont les bontés suprêmes
Ont si loin du matin marqué votre *occident*.
(Godeau.)

— Alchim. Dissolution du soleil. ‖ Esprit du mercure des philosophes. La noirceur.

— Anc. financ. *Domaine d'occident*. Droit de trois pour cent qui se percevait sur toutes les marchandises venant d'Amérique.

— Iconol. On représente l'Occident sous la forme d'un vieillard vêtu d'une robe de couleur brune, et portant une ceinture bleue où sont les signes des Gémeaux, de la Balance et du Verseau. Une étoile, Hespérus, brille sur sa tête, et une bandelette lui serre la bouche, emblème du silence dont il ramène l'empire. De la main droite il semble indiquer la partie du ciel où le soleil se couche, et de la gauche il tient des pavots. Des chauves-souris voltigent autour de lui; l'ombre de la figure paraît s'allonger et l'air s'obscurcir.

OCCIDENTAL, ALE. adj. (rad. *occident*). Astron. Qui a rapport à l'occident. Lune occidentale. Vénus occidentale. Une comète est occidentale lorsqu'elle a une longue queue. ‖ Se dit aussi d'une planète lorsqu'elle est vue, après le soleil couché, vers l'occident.

— *Occidental à*. La lune est occidentale au soleil après son premier et second coucher.

— Géogr. Qui est situé à l'occident. Se dit des parties du ciel et de la terre vers lesquelles les astres se couchent à notre égard. Partie occidentale. Quand le jour s'est plongé dans l'onde *occidentale*. (B.-Lormian.)

— Se dit aussi des peuples qui habitent cette partie, principalement la terre. Les peuples occidentaux. Pays occidental. Nation occidentale. Les Persans et les Turcs nous appellent peuples occidentaux. L'esclavage enfouit aux Indes orientales tout l'or qu'il extrait aux *occidentales*. (Boiste.)

— On dit encore substantiv. au pluriel. *Les Occidentaux*, pour Les Européens.

— *Cadran occidental*. Celui qui est tracé sur un mur qui regard l'occident.

— Joaill. Se dit des pierres précieuses et des pierres de moindre valeur, par opposition à Oriental. V. ce mot.

OCCIPITAL, ALE. adj. Qui a rapport à l'occiput. Artère occipitale. Muscles occipitaux. Tégument occipital. Région occipitale.

— Ornith. Qui a rapport, qui tient à l'occiput. Plumes occipitales.

— Ichthyol. Épithète donnée aux nageoires qui commencent sur la nuque et aux ouïes qui paraissent placées à la nuque.

OCCIPITAL. s. m. (rad. *occiput*). Anat. Os impair et symétrique qui est situé à la partie postérieure et inférieure du crâne, immédiatement au-dessus du rachis.

OCCIPITO-ATLOÏDIEN, IENNE. adj. et s. Anat. Qui a rapport à l'occipital et à la vertèbre atlas. Articulation occipito-atloïdienne.

OCCIPITO-AURIEN. adj. et s. m. Anat. comp. Muscle qui, dans les mammifères, se porte de la tête à la conque de l'oreille qu'il relève. ‖ *Occipito-aurien rotateur*. Muscle qui dans la tête va se porter à la conque de l'oreille dans tous les animaux à longues oreilles.

OCCIPITO-AXOÏDIEN, IENNE. adj. et s. Anat. Qui a rapport à l'occipital et à la vertèbre axis. Articulation occipito-axoïdien.

OCCIPITO-FRONTAL, ALE. adj. et s. Anat. Qui appartient à l'occipital et au front. Les individus dont le muscle *occipito-frontal* suit tous les mouvements des yeux et des sourcils ont, comme les singes, le caractère inquiet et égoïste. (Descuret.)

OCCIPITO-MÉNINGIEN, ENNE. adj. et s. Anat. Qui a rapport à l'os occipital et à la dure-mère. Artère occipito-méningienne.

OCCIPITO-MENTONNIER, ÈRE. adj. Anat. Qui s'étend de l'occipital au menton.

OCCIPITO-PARIÉTAL, ALE. adj. Anat. Qui a rapport aux os occipital et pariétal.

OCCIPITO-PÉTREUX, EUSE. adj. Anat. Qui est formé par l'occipital et par l'apophyse pierreuse du temporal.

OCCIPUT. s. m. (pr. *ok-ci-putt*; du lat. *occiput*; fait de *ob*, devant, et *caput*, tête). Anat. Partie postérieure inférieure de la tête, formée par l'os occipital.

— Entom. Partie postérieure de la tête des insectes.

— Ornith. Partie postérieure du sommet du crâne, depuis le milieu du vertex jusqu'au grand trou occipital.

OCCIRE. v. a. 4e conj. (du lat. *occidere*, faire mourir). S'est dit pour Tuer, faire mourir. Occire un homme, une femme. Le bon temps était-il celui où des hommes couverts de fer pouvaient *occire* à leur gré des hommes couverts de haillons? (Boiste.)

OCCIS, ISE. part. pass. du v. Occire. S'emploie adjectiv. Homme occis. Femme occise.

OCCISEUR, EUSE. adj. (pr. *ok-ci-zeur*; du lat. *occidor*, meurtrier). Celui, celle qui tue, qui occit. Ce mot a été employé dans le style burlesque. Faisons l'olibrius, l'*occiseur* d'innocents. (Mol.)

Ainsi qu'une saucisse on rôtira ma fille!
Moi-même j'en serai l'odieux *occiseur*! (Grés.)

OCCISION. s. f. (du lat. *occisio*; fait de *occidere*, tuer). S'est dit pour Tuerie, meurtre. ‖ On a dit dans le même sens *occise*.

OCCITANIE. Géogr. Nom donné aux provinces du midi de la France. Cet ancien nom du Languedoc est préféré par les poëtes au nom moderne. La fertile Occitanie. La délicieuse, la riante Occitanie.

O France, et toi surtout, fertile *Occitanie*,
Climat cher à mon cœur où la clarté des cieux,
Pour la première fois, vint briller à mes yeux.
(Ricard.)

OCCITANIEN, ENNE. adj. et s. Géogr. Habitant de l'Occitanie. ‖ Qui appartient à l'Occitanie ou à ses habitants.

OCCLUSION. s. f. (du lat. *occlusus*; fait de *occludere*, clore). Anat. Rapprochement momentané des bords d'une ouverture naturelle. Occlusion des paupières. Occlusion des lèvres.

— Syn. d'Oblitération. Occlusion de la pupille. Occlusion du vagin. On reste sans doute sain, mais débile, chétif, langoureux, par le resserrement et l'*occlusion* des vaisseaux chylifères. (Virey.)

OCCOCOLIN. s. m. Ornith. V. OCOCOLIN.

OCCULTANT. part. prés. du v. Occulter. Il est invar.

OCCULTANT, ANTE. adj. (du lat. *occultus*, caché). Bot. Se dit d'une feuille appliquée contre la tige, de manière à la soustraire entièrement aux regards. Feuille occultante.

OCCULTATION. s. f. (pr. *o-kul-ta-ci-on*; du lat. *occultatio*; fait de *occultus*, caché). Astron. Espèce d'éclipse d'une étoile ou d'une planète, produite par l'interposition du corps de la lune ou de quelque autre planète entre cette étoile et nous. Occultation des fixes par la lune. Les *occultations* des planètes par d'autres planètes sont plus rares. (Bresson.)

— S'est dit pour Action de se cacher, mystère. Un grand et religieux auteur tient cette action si nécessairement obligée à l'*occultation* et à la vergogne. (Mont.)

— Gramm. ar. Prononciation sourde de la lettre *noun*, qui est à peu près semblable à la lettre *n* dans le mot français *rentrer*.

OCCULTE. adj. des 2 g. (du lat. *occultus*, caché). Qui est caché, qui n'est pas visible. Cause occulte. Puissance occulte. Propriété, qualité occulte. Vertu occulte. Les gouvernements *occultes* sont une conséquence déplorable de tous les gouvernements monarchiques (Pagès.) Qui pourra suivre dans ses principes *occultes* cette force vitale qui, sous le pôle, couvre d'un tapis de mousse le froid rocher? (M.-Brun.)

— Art divin. *Sciences occultes*. Nom donné à la nécromancie, à la cabale et à la magie.

— Géom. Qu'on aperçoit à peine, et qui a été tiré au crayon de manière qu'on puisse l'effacer ensuite. Ligne occulte. Les Arabes se servaient beaucoup de lignes occultes.

OCCULTÉ, ÉE. adj. Syn. d'Occulte. Caché. Planète occultée. Étoile occultée.

OCCULTEMENT. adv. (du lat. *occulte*, secrètement). S'est dit pour D'une manière occulte, en cachette. Travailler occultement.

OCCULTER. v. a. 1re conj. S'est dit pour Cacher une chose, la soustraire aux regards.

OCCULTINE. s. f. Bot. Genre de mousses comprenant quatre à cinq espèces dont deux [illegible] Occultine filiforme. Occultine splachnoïde. Occultine unilatérale.

OCCUPANT. part. prés. invar. du v. Occuper. Des locataires occupant une maison. Des maîtres occupant des ouvriers. Un travail occupant l'esprit.

OCCUPANT, ANTE. adj. Qui est en possession. Je suis occupant. Nous étions *occupants*, nous avons été dépossédés. (Acad.)

— Jurispr. *Avoué occupant*. Celui qui occupe pour une partie dans un procès.

— substant. Celui qui s'empare, qui se saisit. Le premier occupant. On voit comment l'idée de la propriété remonte naturellement au droit du premier *occupant* par le travail. (J.-J. Rouss.) Le souper, dit le premier Henri, appartient de droit au premier *occupant*. (F. Soulié.)

OCCUPATEUR, TRICE. s. (rad. *occuper*). Celui, celle qui occupe, qui envahit. ‖ On a dit aussi *occupeur*.

OCCUPATION. s. f. (pr. *o-ku-pa-ci-on*; du lat. *occupatio*; fait de *occupare*, s'emparer). L'emploi qu'on est chargé de remplir, l'emploi que l'on fait de son temps, ou l'affaire à laquelle on

le consacre. Occupation importante, difficile, facile, sérieuse Occupation pénible, frivole, innocente. Grande, belle occupation. Il n'y avait point de différence entre les heures de loisir de saint Louis et ses heures d'*occupation*. (Fléch.) On nous laisse encore un jour pour éviter notre malheur éternel, et nous le passons dans des *occupations* vaines. (Mass.) Les actions de la foi seules passent pour des *occupations* oiseuses et obscures. (Id.) La plus sotte *occupation* est celle de s'adorer dans un miroir. (Boiste.) Il n'y a pas d'*occupation* plus douce, plus béatifiante, que celle de faire le bonheur d'autrui. (Id.) Les *occupations* sont différentes à Paris et dans la province. (Duclos.) Les soins domestiques sont la plus chère *occupation* de la femme. (J.-J. Rouss.) Les *occupations* champêtres tiennent lieu d'amusement. (Id.) Il n'y a que la retraite qui soit le séjour de l'*occupation*. (Volt.) Une suite d'*occupations* utiles et diversifiées fait couler nos jours au gré de nos désirs. (Barth.)

— Travail. Cet ouvrier est sans occupation. Il manque d'occupation. Je désirerais lui voir encore plus d'occupation.

— La peine, l'embarras, le tourment que l'on cause à un tiers, soit moralement, soit physiquement. Cet enfant me donne bien de l'occupation. Ils m'ont, avec leur visite, donné bien de l'occupation. Je crains de vous donner beaucoup trop d'occupation en vous chargeant de ce soin.

— Jurispr. Habitation. On paye le loyer des lieux à proportion de l'occupation qu'on en a faite. || Particulièrement, Acte par lequel on s'empare d'une chose dans le dessein de se l'approprier; c'est un moyen d'acquérir la propriété de certaines choses en s'en emparant le premier, et en se conformant toutefois aux lois et aux règlements. L'occupation diffère de la conquête comme la possession d'un gage diffère de la propriété.

— Art milit. Action de s'emparer; saisie d'un gage opérée à main armée. L'occupation d'une ville, d'une province, d'une place. Le temps le plus pesant sur les cœurs français fut celui de l'*occupation*. (Boiste.)

— *Armée d'occupation*. Armée conduite par la victoire qui, s'étant rendue maîtresse d'un empire ou d'une portion de pays, occupe militairement les provinces envahies. Pendant toute la durée des guerres de l'Empire, des armées d'*occupation* résidèrent souvent et longtemps à l'étranger. (Sicard.) || On nomme aussi *armée d'occupation* celle qui, agissant dans l'intérêt d'une puissance amie ou alliée, occupe militairement ses provinces pour les garantir d'une surprise ou d'une invasion. || On dit aussi *corps d'occupation*, *brigade d'occupation*. Après l'expédition de Morée de 1828 et 1829, la France laissa dans ce pays un corps d'*occupation*, en attendant l'arrangement des affaires de la Grèce. (Sicard.)

— Rhétor. Figure de rhétorique qui consiste à prévenir une objection que l'on prévoit, en se la faisant à soi-même et en y répondant. Cette figure est ainsi appelée du mot latin *occupare*, occuper, parce qu'elle sert à s'emparer, pour ainsi dire, de l'esprit de l'auditeur. V. PROLEPSE.

OCCUPÉ, ÉE. part. pass. du v. Occuper. S'empl. adjectiv. Place occupée. Appartement occupé. Chambre occupée. Malheureusement la route est fort *occupée* et le pays difficile. (J.-J. Rouss.)

— Qui a de l'occupation. Personne occupée. Ouvrier occupé. Pour être heureux, il faut être *occupé*. (Paley.) L'homme le plus heureux est le plus *occupé*. (Royou.)

— Fig. On menait dans cette campagne appelée ville, une vie régulière, *occupée* et sérieuse. (Mme de Staël.) Le néologisme le plus barbare infecte presque toutes les feuilles, où l'esprit de parti est trop *occupé* pour faire attention au style. (La Harpe.) Les hommes qui passent leur vie *occupés* entre un peigne et un miroir ne la méritent pas. (Christian.)

— *Occupé à*. Cette ceinture faisait deux tours et pendait ensuite jusqu'aux pieds; mais ils la rejetaient sur l'épaule lorsqu'ils étaient *occupés* à leur ministère. (Le Maistre de Sacy.)

Écoute quel est mon dessein;
Si tu me vois de grand matin
Occupé à cette guirlande,
C'est qu'au Dieu des bergers j'en veux faire une offrande.
(*Han. poét.*)

— *Être occupé à*, suivi d'un infinitif. Travailler vaisseaux, à transporter leurs marchandises ou à les vendre. (Fén.) Ainsi les éléphants sauvages sont presque toujours *occupés* à arracher des herbes, cueillir des feuilles et arracher du jeune bois. (Buff.) Nous sommes toujours moins *occupés* à régler notre conduite qu'à censurer celle d'autrui. (S. Dubay.)

— *Être occupé de*. Faire son occupation de. Les hommes, alors uniquement *occupés* du soin de soutenir leur vie, ne pouvaient remonter à l'auteur de leur vie. (Volt.) Entre les hommes *occupés* de travaux manuels, il s'en est rencontré portés par leur génie à l'étude et propres aux sciences. (Anquetil.) Les habitants d'une grande ville, tous *occupés* de l'unique affaire d'avancer leur fortune, se regardent entre eux comme des concurrents. (M. Michaud.)

Et tous sont *occupés*, sans songer à mes maux,
De ces amusements qu'ils nomment leurs travaux.
(Ducis.)

Hier au soir de pleurs toute trempée,
De ce dessein étiez-vous *occupée*? (Voltaire.)

— *Occupé par*. Rempli par. A Tharaud, une petite rivière tour à tour rapide et paisible serpente à travers une vallée tortueuse et étroite, *occupée* par les maisons rustiques de la bourgade de ce nom. (Malte-Brun.) || Fig. Le roi consentit que les premières places du parlement fussent *occupés* par la famille de Lamoignon. (Fléch.) || Habité par. Près du logement de madame était une petite chambre *occupée* par une des femmes de service. (Dulaure.) L'Afrique est *occupee* par les Vandales. (Boss.)

OCCUPER. v. a. 1re conj. (du lat. *occupare*, s'emparer). Tenir, remplir. Occuper une grande place. Occuper un espace de temps. Les eaux *occupent* toujours les parties basses. (Buff.) Ces hommes, qui paraissent avoir dégénéré de l'espèce humaine, ne laissent pas d'être assez nombreux et d'*occuper* de très-vastes contrées. (Id.) Il n'est pas vrai que les Francs, entrant dans la Gaule, aient *occupé* toutes les terres du pays pour en faire des fiefs. (Montesq.) Les yeux ne sont pas immobiles dans le lieu qu'ils *occupent*. (Richerand.)

— Par anal. Occuper les premières places. Occuper un rang distingué. Il est destiné à *occuper* un jour de grandes places. (D'Alemb.) Dès ce moment l'enfant *occupe* la place de la femme dont il a recueilli le nom. (Chateaub.) La mort ne nous laisse pas assez de corps pour *occuper* quelque place. (Boss.) L'altière Vasthi dont j'*occupe* la place. (Rac.)

— Habiter. Occuper une chambre, une maison. Occuper un logement au cinquième, au troisième. Ce monsieur *occupait* le premier étage d'une fort belle maison toute neuve de la Chaussée-d'Antin. (E. Sue.) Voici la description minutieuse de la partie du vaisseau que nous *occupions*. (Las Cases.)

— Employer, donner à travailler, donner de l'occupation. Occuper des ouvriers. Occuper des enfants, des jeunes gens. Occuper des rédacteurs, des copistes. Le peuple est un enfant; il faut le bien nourrir, l'*occuper* sans l'écraser, et le conduire sans lui laisser voir ses chaînes. (Boiste.) J'entends dire qu'il convient d'*occuper* les enfants à des études où il ne faille que des yeux. (J.-J. Rouss.) Que vos plaisirs coûtent cher à ces infortunés qui cherchent à *occuper* une oisiveté où vos amusements les laissent. (Mass.)

— Tenir occupé. Ce travail occupe l'esprit. Cette affaire m'occupe. Occuper l'âme, l'imagination. Occuper les yeux. Ce tableau occupe les yeux. Ces tristes détails m'occupent. Tout ce qui ne dit rien à l'âme n'est pas digne de vous *occuper*. (J.-J. Rouss.) Vivez avec des amis qui adoucissent le fardeau de la vie, qui *occupent* l'âme et qui l'empêchent de tomber en langueur. (Volt.) L'Asie *occupait* alors tous les esprits; c'était le chemin de la fortune, de la considération, de la gloire. (Rayn.) Si quelque chose les empêche de régner sur nous, ces saintes vérités, c'est que le monde nous *occupe*. (Boss.) Leur affection mutuelle et celle de leurs mères *occupaient* toute l'activité de leurs âmes. (B. de St-P.) L'homme est alors incapable de toute espèce de méditation et de pensées, une seule *occupe* son imagination charmée. (Rostan.)

Tant que j'ai respiré, vos yeux me sont témoins
Que votre seul péril *occupait* tous mes soins. (Rac.)

— *Occuper de*. Ceux que le monde *occupe* de ses vanités. (Fléch.) Je saurai l'*occuper* de soins plus importants. (Rac.)

— Art milit. S'emparer, se rendre maître. Occuper une place forte, un fort. Occuper un défilé. Occuper les frontières. Occuper un poste militaire. Occuper les hauteurs. Il remarqua un défilé par où ils pouvaient se retirer, et il le fit *occuper* par cinq cents montagnards. (Volt.)

— Peint. Tenir. Cet objet occupe le devant, occupe le centre, le fond d'un tableau. Ces arbres *occupent* le fond de son tableau. Cette figure *occupe* le devant et le centre du tableau. (Dider.) Une foule *occupe* le côté gauche du tableau. (Id.)

— Jurispr. S'emparer, se rendre possesseur d'un bien. Occuper un bien abandonné. Occuper une alluvion.

— OCCUPER. v. n. Prat. Se dit d'un avoué qui est chargé d'une affaire en justice. Cet avoué occupe pour moi dans cette cause. || *Signifier un acte d'occuper*. Faire connaître par un acte qu'on occupe pour quelqu'un.

— S'OCCUPER. v. pron. Être occupé. Ces vases ne peuvent s'occuper. Ces places ne peuvent s'occuper.

c'est savoir jouir. (***) Sachez vous *occuper*, vous préviendrez l'ennui. (Haumont.) Ce n'est qu'en *s'occupant* qu'on existe. (Volt.) Souffrez que mon courage ose enfin *s'occuper*. (Rac.)

— *S'occuper à*. S'employer à, s'appliquer à, travailler à. S'occuper à des corbeilles. S'occuper des bons livres. En attendant, je m'*occuperai* à l'étude. (Volt.)

— *S'occuper à*. Suivi d'un infinitif. S'occuper à lire, à jardiner, à travailler. S'occuper à faire le bien, à faire le mal. Des jeunes filles *s'occupaient* à faire des couches d'une terre noire et lavée. (Chateaub.) L'auteur de Paul et Virginie *s'occupait* dans sa retraite à recueillir les matériaux de cet ouvrage. (A.-Martin.) Tandis que tout *s'occupe* à me persécuter. (Rac.)

— *S'occuper de*. Penser à. S'occuper de ses affaires. S'occuper de son jardin. S'occuper de bagatelles. S'occuper de quelqu'un. S'occuper de sa fortune. Afin que ce pays agricole soit aussi riche qu'il peut l'être, il faut qu'on s'y *occupe* en même temps de toutes sortes de travaux. (Cond.) Je me suis *occupé* de vous en partant et durant tout mon voyage. (J.-J. Rouss.) Tout citoyen s'occupe uniquement de la patrie. (Raynal.) L'âme ne peut *s'occuper* fortement et longtemps d'un objet, sans contracter des dispositions qui s'y rapportent. (J.-J. Rouss.) Il ne faut *s'occuper* du mal que pour en tirer du bien. (La Harpe.) Celui qui ne s'est jamais *occupé* du bonheur des autres ne peut exiger qu'ils *s'occupent* du sien. (Boiste.) On ne fait son bonheur qu'en *s'occupant* de celui des autres. (B. de St-P.) Nos livres politiques, pour complaire aux chefs de l'administration, se sont beaucoup *occupés* des moyens d'augmenter les richesses des États. (Id.)

— *S'occuper de*. Suivi d'un infinitif. S'occuper de détruire les abus.

OCCUPEUR. s. m. S'est dit pour Celui qui occupe.

OCCURRENCE. s. f. (du lat. *occurere*, venir au-devant). Rencontre, occasion; événement fortuit. Fâcheuse, favorable occurrence. Occurrences diverses. Dans l'occurrence. Profiter de l'occurrence. Quel est même le particulier assez malheureux, assez dégradé, qui n'aime pas à se rendre témoignage, qu'au moins dans quelques *occurrences*, il a su triompher d'une habitude vicieuse, et se décider pour un principe contre une passion. (De Portalis.)

. . . . Tout narrateur
Y met du sien selon les *occurrences*,
C'est la coutume, et sans telle licence,
On quitterait la charge de conteur. (La Font.)

— Liturg. Concours de deux fêtes qui tombent précisément le même jour.

— Syn. comp. OCCURRENCE. OCCASION. V. OCCASION.

OCCURRENT, ENTE. adj. (rad. *occurrence*). Qui vient par occasion, par rencontre. Affaire occurrente. Cas occurrent. Il faut se gouverner selon les cas *occurrents*. (Laveaux.)

— Liturg. Qui tombe le même jour. Fêtes occurrentes.

OCCURRIR. v. n. 2e conj. (du lat. *occurrere*, accourir). S'est dit pour Venir au-devant.

OCÉAN. s. m. (du lat. *oceanus*, fait du gr. ὠκύς, vite; νάω, couler; littéral. *qui coule vite*). Nom qu'on donne à ce prodigieux amas d'eau salée et amère qui environne le globe et couvre de sa nappe oscillante à peu près les trois quarts de la surface de la terre, et dont tous les golfes, tous les détroits et toutes les méditerranées ne sont qu'un afflux, une expansion entre deux plages ou deux continents plus resserrés. L'*Océan* est le père des sources, des fontaines et des fleuves; ses eaux salées et amères, que le soleil épure en les pompant, retombent en pluie douce sur la terre, qui les filtre encore dans ses entrailles, et les rend propres à désaltérer l'homme et à cuire ses aliments. (Denne-Baron.) L'*Océan* est à la fois le tombeau et le berceau du globe. (B. de St-P.) L'*Océan* n'est pas seulement orné de forêts, il a aussi ses jardins et ses fleurs. (A.-Martin.) Cependant ces chaleurs excessives élevèrent de l'*Océan* des vapeurs qui couvrirent l'île comme un vaste parasol. (B. de St-P.)

— On compte quatre Océans principaux : l'*Océan austral* ou la Mer glaciale du sud; l'*Océan oriental* ou Mer du Sud, Mer Pacifique ou Grand Océan équinoxial; l'*Océan Indien* et l'*Océan occidental*. Les Océans sont subdivisés encore en petits Océans; tels sont : l'*Océan septentrional*, l'*Océan atlantique*, l'*Océan éthiopien*.

— Myth. et iconol. L'Océan, dieu des eaux, était fils du Ciel et de Vesta; il épousa Thétis sa sœur. Il était regardé comme le père des fleuves, des rivières et des fontaines. On le représente sous la figure d'un vieillard assis sur les ondes de la mer, avec une pique à la main, et ayant près de lui un monstre marin. Ce vieillard tient une urne et verse de l'eau, symbole de la mer, des fleuves et des fontaines.

— Epith. et périphr. Vaste, antique, large, immense, humide, calme, calmé, paisible, tranquille, vague, mutiné, révolté, irrité, soulevé, courroucé, soumis. Le sein de l'Océan. Les abîmes de l'Océan.

Nous vîmes des tritons, brillants d'or et d'azur,
Fendre de l'*Océan* le sein tranquille et pur.
(Fénelon.)

L'*Océan* révolté de ses rives profondes,
Hors du lit qu'il creusa repoussera ses ondes.
(Denne-Baron.)

— *Océan végétal*. Celui qui circule et se meut en une matière solide par un flux et reflux perpétuels.

— La Fontaine, en parlant d'un mince filet d'eau par rapport à une fourmi, a dit :

Et dans cet *océan* l'on eût vu la fourmi
S'efforcer, mais en vain de regagner la rive

— Fig. Ce mot pris figurément a laissé dans l'imagination de l'homme une idée d'immensité bornée. L'atmosphère, autre océan plus léger, plus diaphane, par sa pression sur l'océan marin, maintient presque égal, sur toute la surface du globe, le niveau de ce dernier, qui s'étend en nappe continue et sphéroïde autour du globe, dont nécessairement il est contraint de prendre la forme. (D.-Baron.) L'imagination est un océan orageux où l'homme navigue souvent à l'aventure. (S.-Dubay.)

— On l'emploie ordinairement avec un régime. Océan de malheurs. Océan de maladies. Océan de livres, de parfums. Ce n'est qu'à travers un océan de sang qu'on parvient à la victoire (Jourdan.) Pas une haie, pas un arbre qui ne soit un bouquet de fleurs, et l'on voudrait être papillon pour nager dans cet *océan* de parfums. (Werther.) La terre opposé à l'Océan, fleuve qui l'environne, un *océan* de végétaux mobiles, et des flots verts à des flots azurés. (B. de St-P.) Pourvu donc qu'on ne l'arrête point par des autorités dogmatiques, on lui ouvrira mille perspectives ravissantes au milieu de cet *océan* de vérités qui nous environne. (Id.) Cependant, plein d'ardeur, je m'élançai seul sur cet orageux *océan* du monde, dont je ne connaissais ni les ports ni les écueils. (Chateaub.) Jetée dans l'*océan* de cette bêtise, la sonde de l'analyse se perd. (Courr. franç.) Dans l'*océan* des airs l'affreux orage gronde. (Del.) Soleil, âme du monde, *océan* de lumière. (Id.)

Avec le grand Newton admirant sa puissance,
Par un rapide essor jusqu'aux cieux je m'élance;
Là, mon œil voit nager dans l'*océan* des airs,
Tous ces corps dont l'amas compose l'univers. (Du...)

Assailli des clartés dont brille l'hémisphère,
Il n'aperçoit d'abord qu'un *océan* de feu. (Delille.)

Peignez-vous un vaisseau qu'au milieu de l'orage
L'onde attaque au dehors, et la flamme au dedans.
Cette image est la vôtre, ô jeunes imprudents,
Qui, brûlants d'une flamme en passions féconde,
Errez sans gouvernail sur l'*océan* du monde.
(Desaintange.)

Cet *océan* de glace ignoré du printemps
Qui, sur ses bords neigeux, voit les Scythes errants.
(Denne-Baron.)

— *L'océan des âges*. Le temps.

Dieu, telle est ton essence. Oui, l'*océan* des âges,
Roule au-dessous de toi sur tes frêles ouvrages.
(Thomas.)

— Voltaire a donné par extension, le nom d'*océan* au lac de Genève.

D'un tranquille *océan* l'eau pure et transparente
Baigne les bords fleuris de ses champs fortunés.

— Philos. *Océan de lumière*. Forme sous laquelle la matière première est représentée par la cabale juive.

OCÉANE. adj. f. Se dit en parlant de l'Océan, et ne s'emploie que dans cette locution. *Mer océane*, l'Océan.

OCÉANIDE. s. f. (rad. *Océan*). Myth. Fille de l'Océan et de Téthys. On compte trois mille Océanides, dont les principales sont Asie, Europe, Lybie, Thrace et Parthénope. Ces charmantes déesses marines sont représentées avec des tuniques volantes, bleu-acier ou verdâtres, comme leurs chevelures et leurs yeux.

OCÉANIDE. adj. des 2 g. Bot. Qui ressemble au genre océanie. || OCÉANIDES. s. f. pl. Nom donné aux hydrophytes dont la plupart habitent les eaux de l'Océan.

OCÉANIDÉ, ÉE. Bot. Syn. d'Océanide. V. ce mot.

OCÉANIE. (rad. *Océan*). Géogr. Une des cinq parties du monde. Formée des îles innombrables répandues dans l'Océan Pacifique, de l'ouest à l'est, l'Océanie s'étend depuis l'Océan Indien, le détroit de Malacca, la mer de la Chine et celle du Japon, jusque vers les côtes de l'Amérique méridionale. Outre le vaste continent insulaire de la Nouvelle-Hollande, auquel le nom d'Australie est aujourd'hui réservé, outre les îles et groupes nombreux qui étaient autrefois compris sous ce nom et sous celui d'*Indes australes*; l'Océanie embrasse encore les îles de la Sonde, les Philippines et autres îles voisines, auparavant considérées comme dépendantes de l'Asie. Les terres océaniennes peuvent être classées au moins en trois grands groupes : 1° la *Malaisie*, ou Océanie occidentale, principalement occupée par les Malais et d'autres peuples de la même race; 2° la *Mélanésie*, ou Océanie méridionale, habitée surtout par des tribus de race nègre; 3° la *Polynésie*, ou Océanie orientale, qui embrasse une multitude d'îles disséminées sur un espace immense, et offre une population en général moins foncée de couleur que les Malais, mais que d'autres affinités avec ce peuple ont néanmoins fait rapporter à la même famille. De beaucoup inférieure à l'Asie, à l'Afrique et à l'Amérique, l'étendue des terres de l'Océanie surpasse néanmoins encore celle de l'Europe, et peut être approximativement évaluée à près de 500,000 lieues carrées de France. La population est portée à 25,160,000 hab. L'Océanie tire son nom de sa position dans le grand Océan. Ce nom a été adopté par la plupart des géographes modernes pour remplacer celui d'*Australie*, qu'on avait d'abord donné à cette cinquième partie du monde. Généralement, le climat y est chaud et humide. Le sol ... la mer abonde en poissons, en mollusques, en zoophytes. Des bancs de coraux sans cesse croissants hérissent les abords des côtes. || *Océanie hollandaise*. Nom qu'on donne quelquefois à l'ensemble des îles Java, Sumatra, Moluques, et à la portion de Bornéo, de Célèbes et de l'archipel de Sumbava-Timor que possèdent les Hollandais. || *Océanie espagnole*. Les Philippines. || *Océanie anglaise*. L'Australie et la Tasmanie.

OCÉANIE. s. f. (rad. *Océan*). Conchyl. Syn. de Nautile.

— Zooph. Genre de méduseires, comprenant l'océanie phosphorique, l'océanie linéolée, flavidule, dinème, viridule. L'océanie Bonnet, l'océanie Lesueur, etc. Les mœurs, les habitudes des océanies sont tout à fait semblables à celle des méduses en général.

OCÉANIEN, ENNE. s. et adj. Géogr. Habitant de l'Océanie. || Qui appartient, qui a rapport à l'Océanie ou à ses habitants. Diction-

naire océanien-français. Colonisation océanienne. On ne connaît encore que très-imparfaitement la situation et l'hydrographie des terres *océaniennes*. (Vogel.)

OCÉANIQUE. adj. des 2 g. (rad. *Océan*). Hist. nat. Qui vit, qui croît dans l'Océan ou dans les eaux de la mer. Plante océanique. Animal océanique. Zoophyte océanique.

— Qui a rapport, qui appartient à l'Océan. Iles océaniques.

— OCÉANIQUE. s. f. Se prend quelquefois pour Océanie.

OCÉANIQUE. s. m. Ichthyol. Nom spécifique d'un holocentre.

OCELLAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *ocellaria*, fait de *oculus*, œil). Zool. Qui porte des taches œillées sur le corps.

— Anat. Se dit des nerfs qui se rendent aux ocelles ou yeux lisses des insectes.

OCELLAIRE. s. f. Zooph. Genre de polypiers pierreux, aplatis ou membrane, et dont on ne connaît que deux espèces, l'ocellaire nue et l'ocellaire enveloppée.

OCELLATION. s. f. (pr. *o-cèll-la-ci-on;* du lat. *ocellus*, petit œil). Figure d'œil sur les ailes du paon, et sur le corps, les ailes ou les plumes de certains animaux.

OCELLE. s. m. (du lat. *ocellus*, fait de *oculus*, œil). Petit œil.

— Zool. Tache arrondie, dont le centre est d'une autre couleur que la circonférence, ce qui leur donne quelque ressemblance avec la prunelle de l'œil. || On donne aussi ce nom aux yeux lisses des insectes.

OCELLÉ, ÉE. adj. Zool. Qui est marqué de taches imitant la prunelle de l'œil.

— Qui porte une figure d'œil. Aile ocellée. Plume ocellée. Corselet ocellé.

OCELLIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *oculus*, œil; *ferre*, porter). Zool. Qui porte de petits yeux ou des taches comparables à des yeux.

OCELLITE. s. m. Ocellaire fossile

OCELLUS. s. m. (pr. *o-cèll-luss*). Hortic. Nom qu'on donnait à une jolie variété d'œillets.

OCÉLOÏDE. adj. des 2 g. Mamm. Qui ressemble à l'ocelot. Chat océloïde.

OCELOT. s. m. (nom mexicain, dérivé de *tlalocelotl*). Mamm. Chat-tigre d'Amérique, ayant environ 98 centimètres de longueur non compris la queue. L'ocelot est un très-joli animal, absolument nocturne, dormant tout le jour dans les fourrés qu'il habite, et n'en sortant que pour se livrer à la chasse des oiseaux, des singes, et autres petits mammifères.

OCHAVO. s. m. (pr. *ot-cha-vô*). Métrol. Monnaie de compte dont on se sert en Espagne, et qui vaut fr. 0, 0157.

OCHÉEN. s. m. Hist. relig. Membre d'une secte qui était très-anciennement répandue dans la Chaldée.

OCHLOCRATIE. s. f. (pr. *o-klo-kra-cie;* du gr. ὀχλοκρατέομαι, fait de ὄχλος, peuple; κράτος, pouvoir). Domination d'une classe jadis opprimée; asservissement d'une classe autrefois oppressive. Si l'*ochlocratie* est à redouter, c'est seulement dans les monarchies et parmi les aristocraties; car alors il y a réaction nécessaire du bas en haut, et la réaction peut et doit naturellement arriver à un tel point, que l'équilibre se trouve violemment rompu. (E. Duclerc.)

OCHLOCRATIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à l'ochlocratie. Gouvernement ochlocratique.

OCHNA. (pr. *ok-na*). Temps hér. Fille de Colonus et de Tanagra.

OCHNA. s. m. (du gr. ὄχνη, poirier sauvage). Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, polypétalées, régulières, type de la famille des ochnacées. Ochna luisant. Ochna obtusé, cilié. Ochna à petites feuilles.

OCHNACÉ, ÉE. adj. (pr. *ok-na-cé*). Bot. V. OCHNÉ. || OCHNACÉES. s. f. pl. Famille de plantes ayant pour type le genre ochna.

OCHNÉ, ÉE. adj. (pr. *ok-né*). Bot. Qui a la forme de l'ochna. || OCHNÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des ochnacées, qui a pour type le genre ochna.

[illegible]

coléoptères.

OCHODONE. s. f. Mamm. V. ODOTONTE.

OCHOSIAS. (pr. *o-ko-zi-as*). Hist. sac. Roi de Juda, appelé aussi Azarias et Joachaz, était le dernier des fils de Joram et d'Athalie. Il succéda à son père à l'âge de 22 ans, en 885 av. J.-C. || OCHOSIAS. Roi d'Israël, succéda en 897 av. J.-C. à son père Achab, dont il imita les impiétés.

OCHRACÉ, ÉE. adj. des 2 g. (pr. *okra-cé;* du gr. ὠχρός, pâle). Hist. nat. Qui est d'un rouge pâle et mat.

OCHRADÈNE. s. m. Bot. Arbrisseau d'Égypte.

OCHRANTHE. adj. des 2 g. (ét. gr. ὠχρός, pâle; ἄνθος, fleur). Bot. Qui a les fleurs d'un jaune pâle.

OCHRE. s. f. Minér. Substance argileuse employée principalement en peinture. C'est à tort que l'usage veut qu'on écrive *ocre*, car ce mot, dérivé du gr. ὠχρός, devrait s'écrire *ochre* : aussi voyez les inconséquences dans lesquelles ce vicieux usage a entraîné nos lexicographes. L'Académie écrit *ocre*, et le Complément de l'Académie écrit tous les derivés de ce mot par *ochr.* V. OCRE.

OCHRÉE. s. f. (pr. *okré*). Bot. Petite gaine membraneuse, qui se voit à la base des pédoncules de certaines plantes.

OCHREUX, EUSE. adj. Qui est de la nature, de la couleur de l'ocre. Couche ochreuse. Terre ochreuse.

OCHRICORNE. adj. des 2 g. (ét. lat. *ochra*, ocre; *cornu*, corne). Entom. Qui a les antennes brunâtres.

OCHROCARPE. s. m. (ét. gr., ὠχρός, jaune; καρπός, fruit). Bot. Genre de plantes dicotylédones, de la famille des guttifères; ainsi nommé parce que ses fruits contiennent un suc jaune très-abondant.

OCHROCÉPHALE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὠχρός, jaune; κεφαλή, tête). Hist. nat. Qui a la tête jaune.

OCHROCHLORE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὠχρός, jaune; χλωρός, vert). Hist. nat. Qui est d'un vert jaunâtre.

OCHROÏTE. s. f. (du gr. ὠχρός, jaune). Chim. Substance qui a été reconnue pour être un oxyde de cérium.

OCHROLEUQUE. adj. (ét. gr., ὠχρός, jaune; λευκός, blanc). Hist. nat. Qui offre un mélange de jaune et de blanc.

OCHROLITHE. s. f. (ét. gr., ὠχρός, jaune; λίθος, pierre).

OCHROMATIQUE. adj. des 2 g. (du gr., ὠχρός, jaune). Bot. Se dit d'une teinte jaunâtre ou mélangée de blanc et de jaune, que présentent certains lichens.

OCHROME. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, polypétalées, de la famille des malvacées. L'ochrome pied-de-lièvre est un arbre de 7 à 15 mètres de hauteur, croissant à la Jamaïque et aux Antilles sur les montagnes, et dont le bois est si léger, que les pêcheurs s'en servent au lieu de liége.

OCHROPE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὠχρός, jaune; πούς, pied). Zool. Qui a les pieds de couleur jaunâtre.

OCHROPTÈRE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὠχρός, jaune; πτερόν, aile). Zool. Qui a des ailes jaunâtres.

OCHROPYRE. s. f. Médec. Fièvre jaune.

OCHROSIE. s. f. (rad. gr. ὠχρός, jaune). Bot. Affection des végétaux, caractérisée par une nuance ochracée de leurs parties aériennes.

— Bot. Genre de plantes dicotylédones à fleurs complètes, monopétalées, de la famille des apocynées. Ochrosie elliptique.

OCHROSTICTE. adj. (ét. gr., ὠχρός, jaune; στικτός, ponctué). Hist. nat. Qui est chargé de points jaunâtres.

OCHROXYLUM. s. m. (ét. gr., ὠχρός, jaune; ξύλον, bois). Bot. Nom scientifique du clavalier.

OCHRURE. adj. (ét. g., ὠχρός, jaune; οὐρά, queue). Hist. nat. Qui a la queue jaune.

OCHTHEBIE. s. f. (pr. *ok-te-bi;* ét. gr., ὄχθη, rivage; βιόω, je vis). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des clavicornes, dont les antennes sont en masse perfoliée. Ces animaux sont ainsi nommés parce qu'ils vivent sur les rivages ou sur les berges des fleuves.

OCHTHERAPTÉNODYTE. adj. des 2 g. et s. m. (ét. gr., ὄχθη, bord d'un fleuve; ἀ priv., πτηνός, oiseau; δύτης, plongeur). Ornith. Se dit d'un oiseau privé de la faculté de voler, et qui vit sur le bord des eaux.

OCHTHÈRE. s. m. (du gr., ὀχθηρός, élevé). Entom. Petit diptère de la famille des mouches, remarquable par la forme de ses pattes antérieures, dont les cuisses sont renflées, et sur lesquelles la jambe se replie comme une pince.

OCHTODES. s. m. (pr. *ok-to-dès;* du gr. ὀχθώδης, verruqueux). Médec. Nom sous lequel Galien désigne les ulcères dont les bords sont calleux et gonflés.

— Les anciens minéralogistes ont donné ce nom à divers oxydes métalliques; comme la *pierre calaminaire*, espèce d'oxyde de zinc, et le *vert et bleu de montagne*.

[illegible]

dicotylédones, à fleurs complètes, polypétalées, régulières, de la famille des crucifères. Ochthodium d'Egypte.

OCHTHOSIE. s. f. Moll. Genre de cirrhopodes de la famille des balanides, comprenant une seule espèce, l'ochthosie de Stroëm.

OCHYPÉTALE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὀχύς, large; πέταλον, pétale). Bot. Qui a des pétales larges ou amples. Fleur ochypétale.

OCLAGE ou **OCLE.** s. m. Droit cout. Gain nuptial qui consistait en un présent que le mari faisait à sa femme en lui donnant un baiser. || Ce que l'on donnait à une veuve pour son deuil.

OCNUS. Temps hér. Fils du Tibre et de la prophétesse Manto.

— Prov. grec. *Faire la corde d'Ocnus.* Travailler beaucoup sans profit, par allusion à une peinture de Polygnote, qui représentait un homme filant une corde, et un âne la mangeant à mesure qu'elle était faite.

OCOTÉE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs incomplètes, de la famille des laurinées, comprenant des arbres plus ou moins grands. Ocotée de la Guiane. Ocotée ombrée. Ocotée faux psycothre. Ocotée molle, bicolore.

OCQUE. Métrol. Poids employé en Turquie, dans l'Asie-Mineure et en Grèce. On écrit aussi *oque* et *ok*.

OCRE ou mieux **OCHRE.** s. f. (du gr. ὠχρός, jaune). Minér. Substance argileuse colorée le plus ordinairement en jaune, souvent en rouge, et quelquefois en brun, par une certaine quantité de peroxyde ou d'hydroxyde de fer. L'ocre d'apparence simple est composée d'argile et d'oligiste pour le rouge, et d'argile et de limonite pour toutes les autres. Elle se trouve dans plusieurs terrains, et particulièrement au-dessus du calcaire oolithique, où elle forme des couches, des amas et des filons. La plupart des ocres sont employées dans la peinture. Parmi les plus connues on doit citer l'*ocre rouge d'Ormuz*, appelée aussi *rouge indien*, et que l'on tire de l'île d'Ormuz, dans le golfe Persique; l'*ocre de Combal*, en Savoie, qui donne une couleur d'un beau jaune orangé; l'*ocre jaune* de *Vierzon*, dans le département du Cher, qui est fort estimée; les *ocres jaunes* de Pourrain, près d'Auxerre, de Bitry et de St-Amand, dans le département de la Nièvre, qui sont fréquemment employées; la *belle ocre jaune*, si connue sous le nom de *terre de Sienne;* l'*ocre brune* ou *terre d'ombre*, couleur bien connue, et que l'on tire d'Ombrie, dans les Etats romains. L'*ocre rouge* de Bucoros, en Portugal, sert à fabriquer des poteries fines, bien qu'elle s'emploie aussi en peinture; l'*ocre rougeâtre*, appelée *almagre*, que l'on exploite en Espagne, sert aux Espagnols pour colorer leur tabac, pour polir les glaces et pour nettoyer l'argenterie; enfin l'*ocre rouge* des Cafres est une sorte d'argile que ces peuples emploient pour se peindre le corps. C'est avec les ocres qu'on met les carreaux des appartements en couleur.

— Anc. minér. Les anciens minéralogistes désignaient les ocres sous la dénomination de *bols* ou de *terres bolaires*.

— Médec. Les ocres étaient anciennement fort en usage en médecine : telle était entre autres, celle que l'on préparait à Lemnos, sous le nom de *terre sigillée*. L'*ocre rouge*, appelée *bol d'Arménie*, entre encore, dit-on, dans la composition de la thériaque de Venise.

OCRE. s. m. Métrol. Monnaie de Suède, qui est la huitième partie du marc d'argent et la vingt-quatrième du marc de cuivre.

OCREUX, EUSE. adj. Minér. V. OCHREUX, ainsi que pour tous les dérivés du mot OCRE.

OCRÉALE. s. f. Entom. Genre de chétopodes à fourreau ou sabelle, établi pour une espèce dont le tube est coudé à angle droit.

OCRICULAN, ANE. adj. et s. Géogr. anc. Habitant d'Ocriculum. || Qui appartient à cette ville ou à ses habitants.

OCRICULUM. Géogr. anc. Ville d'Ombrie, dans le voisinage de Rome, aujourd'hui *Otricoli*.

OCRIDION. Temps hér. Roi de Rhodes, mis au rang des dieux après sa mort.

OCTACORDE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὀκτώ, huit; χορδή, corde). Anc. mus. De huit notes ou huit tons différents. || Quelques dictionnaires écrivent ce mot avec un *h. Octachorde;* mais l'usage n'en mettant pas dans *corde* et ses composés, nous ne voyons pas pourquoi on en mettrait un à ce mot.

OCTAÈDRE. s. m. (ét. g., ὀκτώ, huit; ἕδρα, base). Géom. Solide composé de huit plans disposés symétriquement autour d'un axe qu'ils rencontrent. || *Octaèdre régulier.* Formé par huit triangles équilatéraux égaux. || *Octaèdre symétrique, à base carrée.* Octaèdre formé de huit triangles isocèles égaux. || *Octaèdre à triangles scalènes.* Celui qui est formé de huit triangles scalènes égaux. || *Octaèdre à base rectangle.* Octaèdre formé de faces isocèles.

OCTAÉDRIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *octaedrus*, octaèdre; *forma*, forme). Minér. Qui a l'apparence d'un octaèdre. Cristal octaédriforme.

OCTAÉDRIQUE. adj. des 2 g. (rad. *octaèdre*). Qui a rapport à l'octaèdre. || Qui a les caractères de l'octaèdre. Forme octaédrique.

[illegible] donne au titane anatase.

OCTAÉTÉRIDE. s. f. (ét. gr., ὀκτώ, huit; ἔτος, année). Chronol. et astron. Espace, durée de huit années.

— Boiste fait à tort ce mot masculin.

OCTALOGUE. s. m. (ét. gr., ὀκτώ, huit; λόγος, discours). Hist. orient. Le code de Genghis-kan, ainsi nommé parce qu'il ne contenait que huit préceptes moraux.

OCTANDRE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὀκτώ, huit; ἀνήρ, homme). Bot. Qui a huit étamines dans chaque fleur. Les fleurs octandres sont en assez grand nombre.

OCTANDRIE. s. f. Bot. Classe de plantes renfermant celles qui ont huit étamines dans chaque fleur.

OCTANDRIQUE. adj. des 2 g. Bot. Qui appartient à l'octandrie. Classe octandrique.

OCTANE. adj. f. (du gr. ὀκτώ, huit). Pathol. Se dit d'une fièvre qui revient tous les huit jours. Fièvre octane.

OCTANT. s. m. (du lat. *octans*, le huitième, fait du gr. ὀκτώ, huit). Mar. Instrument d'observation astronomique qui comprend un secteur de cercle de 45° divisé depuis 0 jusqu'à 90°, et qui est propre à mesurer la hauteur de la mer.

— Astron. Une des constellations de la partie australe du ciel, et qui est placée précisément au pôle austral, au-dessous du Paon et de l'Indien. || On donne aussi ce nom à quatre des phases de la lune.

OCTANTE. adj. num des 2 g. S'est dit pour Quatre-vingts.

OCTANTHÈRE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὀκτώ, huit; ἀνθηρός, anthère). Bot. Qui a huit anthères. Fleur octanthère.

OCTANTIÈME. adj. des 2 g. S'est dit pour Quatre-vingtième.

OCTAPLES. s. m. pl. (du lat. *octapla*, qui a huit colonnes, huit rangs.) Littér. sacr. Espèce de bible polyglotte à huit colonnes, dont l'auteur est Origène.

OCTARILLE. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs incomplètes, de la famille des éléagnées, comprenant une espèce d'octarille frutescent. Arbrisseau à tige droite qui croît dans les forêts de la Cochinchine.

OCTASTYLE. adj. des 2 g. V. OCTOSTYLE.

OCTATEUQUE. s. m. (ét. gr., ὀκτώ, huit; τεῦχος, livre). Litt. sacr. Les huit premiers livres de l'Ancien Testament, qui sont la Genèse, l'Exode, le Lévitique, les Nombres, le Deutéronome, Josué, les Juges et Ruth.

OCTAVAGE. s. m. (du bas lat. *octavagium;* fait de *octavus*, huitième). Anc. jurispr. Anciens droit qui était le huitième de la taille.

OCTAVAIRE. s. m. (du lat. *octavus*, huitième). Liturg. Livre qui contient ce qu'on doit réciter à l'office pendant les octaves.

— Dr. rom. Impôt qui se levait sur les choses vénales, et qui appartenait au fisc. || Celui qui levait cet impôt.

OCTAVE. s. f. (du lat. *octavus*, huitième; fait du gr. ὀκτώ, huit). Liturg. Huitaine, intervalle de huit jours consacré au service, à la commémoration d'un saint ou de quelque fête solennelle. L'office de l'octave, le jour de l'octave. Octave de Pâques. Octave de la Pentecôte, de la Fête-Dieu. Pendant l'octave du Saint-Sacrement. Le premier jour, le dernier jour de l'octave. Prêcher une octave, l'octave.

— Particulièrem. Le huitième jour de l'octave. Ce jour-là l'office est plus solennel que les jours précédents.

— Station d'un prédicateur qui prêche plusieurs sermons pendant l'octave de la Fête-Dieu.

— Les huit sermons d'un prédicateur sur le St-Sacrement, pour prêcher pendant l'octave du St-Sacrement. L'octave du P. Texier. Acheter un octave. Faire imprimer un octave.

— Musiq. Ton éloigné d'un autre de huit degrés, les deux extrémités comprises. Cet intervalle s'appelle ainsi parce qu'il faut passer par sept degrés et faire entendre huit sons différents pour marcher diatoniquement d'un de ces termes à l'autre. Chanter à l'octave. L'octave d'en haut. L'octave d'en bas. || Il se dit aussi des huit degrés pris ensemble. Parcourir l'octave. Voix d'une octave, de deux octaves.

— La première des consonnances, dans l'ordre de leur génération. Octave parfaite, vicieuse. Il y a trois espèces d'octaves : l'octave juste, l'octave augmentée et l'octave diminuée. L'*octave* est la plus parfaite des consonnances, elle est, après l'unisson, celui de tous les accords dont le rapport est le plus simple. (Castil-Blaze.)

— *A l'octave, ottava*, ou 8ª, écrit au-dessus d'un trait de musique, signifie que ce trait doit être exécuté à l'octave haute. || Dans la musique de harpe, de piano, de guitare, 8ª signifie que l'on doit doubler les notes avec leurs octaves hautes ou basses.

— Anc. mus. *Règle d'octave.* Formule d'accompagnement recommandée autrefois, et même encore aujourd'hui par nos routiniers d'école; elle consistait à prendre des sixtes sur chaque degré de la gamme, à l'exception du premier et du cinquième, auxquels on fait porter accord parfait.

[illegible] employée dans la poésie italienne, espagnole et portugaise. Poëme écrit en octaves.

— Bibliogr. Titre d'un ouvrage de Minutius Félix, qui est un dialogue entre Cæcilius, partisan du paganisme, et Octavius, chrétien. L'*Octave* de Minutius Félix présente le beau tableau d'un chrétien et de deux idolâtres qui s'entretiennent de la religion et de la nature de Dieu, en se promenant au bord de la mer. (Chateaub.)

— Instrum. Nom de la petite flûte, attendu qu'elle sonne l'octave de la flûte ordinaire.

— Comm. Se dit parmi les joailliers et les orfèvres de la huitième partie du marc. Un octave de diamants. || Se disait de la huitième partie de l'aune.

— Cout. étrang. Dans le droit de Hongrie, Assemblée qui se tient huit jours avant la fête de St-Grégoire et de St-Michel; pour rendre la justice.

OCTAVE. Nom porté par Auguste jusqu'à son avénement au trône romain. V. AUGUSTE.

OCTAVIE. Petite-nièce de Jules-César, sœur d'Auguste, troisième femme de Marc-Antoine, qui l'abandonna pour Cléopâtre. Elle mourut

de douleur d'avoir perdu son fils Marcellus, l'an de Rome 744 (11 ans de l'ère chrétienne).

OCTAVIÉ, ÉE. part. pass. du v. Octavier. S'emploie adjectiv. Morceau octavié. Piano octavié.

OCTAVIER. v. n. 1re conj. (rad. *octave*). Mus. Faire entendre l'octave haute d'un son, en forçant le vent dans un instrument à vent, ou en jouant près du chevalet, sur les instruments à cordes. Le flageolet *octavie* continuellement. (Franc.) C'est un défaut dans l'orgue quand un tuyau *octavie*; cela vient de ce qu'il prend trop de vent. (Castil-Blaze.)

— v. a. Jouer à l'octave. Octavier un passage, un morceau.

OCTAVIN. s. m. (rad. *octave*). Mus. Instrument de musique ainsi nommé parce qu'il sonne l'octave de la grande flûte. Octavin en *mi* bémol. Octavin en *fa*. *L'octavin* dont on fait usage à l'orchestre est diapasonné en *ré*, comme la grande flûte; il rend les notes une octave plus haut qu'elles ne sont écrites. (Ch. Bechern.)

OCTAVINE. s. f. (rad. *octave*). Anc. mus. Petite épinette qui n'avait que les octaves supérieures.

OCTAVO. adv. lat. Huitièmement; s'emploie pour le huitième objet d'une série, quand on compte par primo, secundo.

— *In-octavo*. V. IN-OCTAVO.

OCTAVON, ONNE. s. (du lat. *octavus*, huitième). Celui, celle qui provient d'un quarteron et d'une femme blanche. De l'*octavon* et d'une femme blanche vient un enfant parfaitement blanc. (Buff.) Du quarteron et d'une négresse provient l'*octavon*, qui a sept huitièmes de noir et un huitième de blanc. (Id.)

— adj. Un enfant octavon. Une fille octavonne.

OCTEVILLE. Géogr. Chef-lieu de canton, arrondissement de Cherbourg (Manche); 1,340 hab.

OCTIDENT. s. m. (ét. lat., *octo*, huit; *dens*, dent). Bot. Nom français imposé par quelques botanistes à l'*octoblépharum*. V. ce mot.

OCTIDENTÉ, ÉE. adj. V. OCTODENTÉ.

OCTIDI. s. m. Calendr. républ. Le huitième jour de la décade. Inusité aujourd'hui.

OCTIL, ILE. adj. Astron. Se dit de l'un des aspects des planètes dans lequel deux planètes sont distantes l'une de l'autre de la huitième partie du zodiaque, ou d'un signe plus 15 degrés, qui valent ensemble 125 degrés. ‖ On dit aussi dans le même sens *opposition octile*.

OCTIPÈDE. adj. des 2 g. Zool. V. OCTOPODE.

OCTOBLÉPHARÉ, ÉE. adj. (ét. gr., ὀκτώ, huit; βλέφαρον, paupière). Bot. Dont le péristome offre huit dents. Se dit en parlant des mousses.

OCTOBLÉPHARUM. s. m. (pr. *ok-to-blé-fa-romm*). Bot. Genre de la famille des mousses dont le péristome simple offre huit dents redressées, et qui renferme deux espèces étrangères, à fleurs hermaphrodites : l'octoblépharum denté, et l'octoblépharum blanchâtre.

OCTOBRACHIDÉ, ÉE. adj. (pr. *ok-to-bra-ki-dé*; ét. gr. ὀκτώ, huit; βραχίων, bras). Entom. Qui a la tête surmontée de huit appendices en forme de bras.

OCTOBRE. s. m. (du lat. *october*, huit; parce qu'il était le huitième mois de l'année romaine qui commençait par le mois de mars). Calendr. Nom du dixième mois de notre année. Il correspond au huitième signe du zodiaque, le Scorpion, dans lequel le soleil entre du 21 au 22 de ce même mois, ce qui lui a fait donner le nom d'*october*, *octo imbrium*, le huitième des pluies, en sous-entendant *mensis*, mois. Il a 31 jours. Le mois d'octobre. Être en octobre. Le premier jour d'octobre. Le premier octobre. C'est ordinairement à la fin de septembre ou au commencement d'*octobre* que la marmotte se recèle dans sa retraite. (Buff.)

— Le mois d'octobre est le mois des vendanges, c'est pourquoi Mainard a dit dans ses épigrammes :

> Ci gît Jean, qui baissait les yeux
> A la rencontre des gens sobres,
> Et qui priait souvent les dieux
> Que l'année eût plusieurs octobres.

— Prov. *Quand octobre prend fin, la Toussaint est au matin*. Parce que la Toussaint est le premier novembre.

— [illegible] Cheval qui était immolé tous les ans à Mars, au mois d'octobre.

— Iconol. Octobre était personnifié chez les anciens par un chasseur qui avait un lièvre à ses pieds, des oiseaux au-dessus de sa tête, et une espèce de cuve auprès de lui. Chez les modernes, il est couronné de feuilles de chêne; vêtu d'incarnat, parce que dans ce mois la verdure des feuillages commence à prendre une teinte rougeâtre.

OCTOCÈRE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὀκτώ, huit; κέρας, corne). Entom. Qui a quatre paires d'appendices tentaculaires attachés sur la tête. ‖ OCTOCÈRES. s. m. pl. Famille de céphalopodes cryptodibranches.

OCTOCORNE. adj. des 2 g. (ét. lat., *octo*, huit; *cornu*, corne). Zool. Qui a huit cornes.

OCTOCOSTÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *octo*, huit; *costa*, côte). Zool. Qui a huit côtes saillantes.

OCTOCULÉ, ÉE. adj. V. OCTONOCULÉ.

OCTODACTYLE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὀκτώ, huit; δάκτυλος, doigt). Hist. nat. Qui a huit doigts.

OCTODÉCIMAL, ALE. adj. (ét. lat., *octo*, huit; *decem*, dix). Min. Qui offre dix-huit faces. Cristal octodécimal.

OCTODÉCIMGOUTTÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *octo*, huit; *decem*, dix; *gutta*, goutte). Entom. Qui est marqué de dix-huit taches en forme de gouttes.

OCTODENTÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *octo*, huit; *dens*, dent). Zool. Qui a huit dents. Animal octodenté.

OCTODICÈRE. s. m. Bot. Genre de la famille des mousses, à tiges filiformes rameuses, rougeâtres, grêles. L'octodicère fissidentoïde vit dans les lieux aquatiques.

OCTODUODÉCIMAL, ALE. adj. (ét. lat., *octo*, huit; *duodecim*, douze). Min. Qui a une surface composée de vingt facettes, dont huit prolongées par la pensée produiraient un octaèdre, et les autres un dodécaèdre.

OCTOÈQUE. s. m. (du lat. *octoechus*; fait de ὀκτώ, huit; ἦχος, son, ton). Liturg. Livre dont se servent les Grecs, et qui contient des tropaires, des canons et d'autres prières, chantées à l'office sur quelqu'un des huit tons.

OCTOFASCIÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *octo*, huit; *fascia*, bande). Entom. Qui offre huit bandes colorées.

OCTOFIDE. adj. des 2 g. (ét. lat. *octo*, huit; *findo*, je divise). Bot. Qui présente huit découpures dont la profondeur égale au moins la moitié de la longueur totale.

OCTOFORE. adj. des 2 g. (ét. lat., *octo*, huit; *foramen*, trou). Entom. Qui a huit trous.

OCTOGAME. s. m. (du lat. *octogamus*, fait du gr. ὀκτώ, huit; γάμος, noces). Droit can. Celui qui a été marié huit fois.

OCTOGAMIE. s. f. Mot forgé par N. Landais, pour signifier, Action de se marier huit fois. ‖ État de celui qui est octogame.

OCTOGÉNAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *octogenarius*). Qui a quatre-vingts ans. Homme, femme octogénaire. Vieillard octogénaire.

— Se dit aussi par analogie des choses qui ont cet âge. Omiss. des dictionn. Votre main *octogénaire* s'est étendue vers moi pour me repousser de l'échafaud. (Louis XVI.)

OCTOGÉNAIRE. s. des 2 g. Celui, celle qui a quatre-vingts ans. Un octogénaire. Une octogénaire.

> Un *octogénaire* plantait :
> Passe encor de bâtir, mais planter à cet âge!
> (LA FONTAINE.)

OCTOGONE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὀκτώ, huit; γωνία, angle). Géom. Qui a huit angles et huit côtés. Bassin octogone. Figure octogone. Il y a au milieu d'Athènes un petit temple *octogone*, et qui est encore tout entier, dont Pausanias ne fait point mention. (Du Loir.)

OCTOGONE. s. m. Géom. Figure polygonale formée de huit angles et huit côtés. Octogone parfait, régulier, irrégulier. Tous les angles intérieurs d'un *octogone* quelconque valent, pris ensemble, 10,80 degrés. (Brisson.)

— Fortif. Place qui a huit bastions.

OCTOGYNE. adj. f. (ét. gr., ὀκτώ, huit; γυνή, femme). Bot. Qui a huit pistils. Fleur octogyne.

OCTOGYNIE. s. f. Bot. Ordre de plantes, renfermant celles dont les fleurs ont huit pistils.

OCTOGYNIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à l'octogynie. Classe octogynique.

OCTOLÉPIDE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὀκτώ, huit; λεπίς, écaille). Hist. nat. Qui est formé de huit écailles, qui porte huit écailles.

OCTOLOBÉ, ÉE. adj. (ét. gr., ὀκτώ, huit; λοβός, lobe). Bot. Qui est partagé en huit lobes.

OCTOMACULÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *octo*, huit; *macula*, tache). Entom. Qui a huit taches. Partie octomaculée.

OCTOMAGE. s. m. (du lat. *octomagium*). Droit cout. Redemande d'un huitième. Octomage des dîmes.

OCTOMÉRIE. s. f. (ét. gr., ὀκτώ, huit; μέρος, partie). Bot. Genre de plantes monocotylédones à fleurs irrégulières, de la famille des orchidées. Octomérie graminifoliée.

[illegible] *rius*; fait de *octo*, huit). Hist. anc. Nom donné aux soldats qui formaient la huitième légion.

OCTONÉ, ÉE. adj. (du lat. *octo*, huit). Bot. Qui est disposé huit par huit. Feuille octonée.

OCTONÈME. adj. des 2 g. (ét. gr., ὀκτώ, huit; νῆμα, fil). Zool. Qui a huit bras ou tentacules.

OCTONERVÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *octo*, huit; *nervus*, nerf). Bot. Qui a huit nervures. Feuille octonervée. Pétale octonervé.

OCTONOCULÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *octo*, huit; *oculus*, œil). Entom. Qui a huit yeux. Araignée octonoculée. ‖ On dit aussi *octoculé*.

OCTOPÉEN. adj. m. Astron. Se dit des huit emplacements de constellations qui se trouvent entre les quatre points cardinaux.

OCTOPENNÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *octo*, huit; *penna*, plume). Qui a huit pennes ou plumes à la queue. Pic octopenné. Oiseau octopenné.

OCTOPÉTALE. adj. des 2 g. (ét. lat., *octo*, huit; *petalum*, pétale). Bot. Qui est formé de huit pétales. Corolle octopétale. La fleur du géranium est quelquefois octopétale.

— C'est à tort que Boiste écrit *octopétal, ale*; et Landais, *octopétalé, ée*.

OCTOPHORE. s. m. (ét. gr., ὀκτώ, huit; φορός, porteur). Antiq. Litière qui était portée chez les Romains par huit esclaves.

OCTOPHYLLE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὀκτώ, huit; φύλλον, feuille). Bot. Qui est composé de huit folioles. Feuille octophylle.

— Ant. ecclés. Bannière divisée en huit flammes ou huit languettes.

OCTOPODE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὀκτώ, huit; πούς, pied). Zool. Qui a huit pieds. ‖ OCTOPODES. s. m. pl. Zool. Ordre de la classe des céphalopodes. ‖ Famille de mollusques céphalopodes. ‖ Sous-ordre d'insectes aptères, comprenant ceux qui ont huit bras ou appendices tentaculaires.

OCTOPONCTUÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *octo*, huit; *punctum*, point). Entom. Qui offre huit points colorés.

OCTORADIÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *octo*, huit; *radius*, rayon). Qui a huit rayons.

OCTOSÉPALE. adj. des 2 g. Bot. Qui est formé de huit sépales. Calice octosépale.

OCTOSÉTACÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *octo*, huit; *seta*, soie). Hist. nat. Qui a huit soies.

OCTOSEXDÉCIMAL, ALE. adj. (ét. lat., *octo*, huit; *sexdecim*, seize). Minér. Qui a la forme d'un prisme à huit pans, terminé par des sommets à huit faces.

OCTOSEXVIGÉSIMAL, ALE. adj. (ét. lat., *octo*, huit; *sex*, six; *viginti*, vingt). Minér. Qui a trente-quatre faces.

OCTOSPORE. s. m. (ét. gr., ὀκτώ, huit; σπορά, semence). Bot. V. PEZIZE.

OCTOSTÉMONE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὀκτώ, huit; στήμων, étamine). Bot. Qui a huit étamines libres. Fleur octostémone.

OCTOSTYLE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὀκτώ, huit; στῦλος, colonne). Qui a huit colonnes. Temple octostyle. Façade octostyle.

OCTOSTYLE. s. m. Archit. Ordonnance composée de huit colonnes.

OCTOTONE. s. m. (ét. gr., ὀκτώ, huit; τόνος, ton). Liturg. Syn. d'Octoèque. V. ce mot.

OCTOTRIGÉSIMAL, ALE. adj. (ét. lat., *octo*, huit; *triginta*, trente). Minér. Qui a trente-huit faces.

OCTOVALVE. adj. des 2 g. (ét. lat., *octo*, huit; *valva*, valve). Bot. Qui a huit valves.

OCTOVIGÉSIMAL, ALE. adj. (ét. lat., *octo*, huit; *viginti*, vingt). Minér. Qui a vingt-huit faces.

OCTRISE. s. f. S'est dit pour Octroi.

OCTROI. s. m. (du bas lat. *auctorium*, qui s'est dit pour *auctoritas*, autorité, ou de *auctorgare*, d'où les Espagnols auraient fait *octorgar*, et les Français *octroi*). Chanc. Concession de quelque grâce ou privilége fait par le prince. Lettre d'octroi. L'octroi des lettres de noblesse. Révoquer un octroi.

— Admin. Taxes qui se perçoivent sur les objets de consommation à l'entrée des villes et à leur profit, sauf les prélèvements déterminés par la loi au bénéfice du trésor public. L'origine des octrois paraît remonter à l'établissement même du régime municipal. Les communes avaient besoin de se créer des ressources pour pourvoir à leur sûreté et à leur police intérieure; de là l'établissement des taxes locales, assises de préférence sur les objets de consommation, parce que d'ordinaire les habitants n'acquittent ces taxes qu'indirectement et en détail, et que par conséquent elles sont moins sensibles. L'administration des contributions indirectes est chargée de la surveillance générale de la perception et de l'administration de tous les octrois du royaume. Les droits d'octroi ne peuvent être en général imposés que sur des objets de consommation locale, qui doivent être compris dans les cinq catégories suivantes : les boissons et les liquides, les comestibles, les combustibles, les fourrages et les matériaux.

— *Octroi de navigation*. Impôt qui se perçoit en faveur de l'État sur les choses transportées par les canaux et rivières navigables.

— [illegible] les banlieues, autour des grandes villes, afin de restreindre la fraude.

— Administration qui perçoit l'octroi. Aller à l'octroi.

OCTROYÉ, ÉE. part. pass. du v. Octroyer. S'empl. adjectiv. Grâce octroyée. Demande octroyée.

— *Octroyé par*. Il est une constitution universelle *octroyée* par Dieu lui-même, et rédigée en un seul article : Aime ton prochain comme toi-même. (Boiste.)

OCTROYEMENT. s. m. (rad. *octroi*). S'est dit pour Action d'octroyer. ‖ Permission ou autre grâce accordée.

OCTROYER. v. a. 1re conj. (rad. *octroi*). L'*y* se change en *i* devant un *e* muet. *J'octroie, tu octroies, il octroie*, etc. Concéder, accorder. Octroyer une grâce. Octroyer une demande. Dieu octroie aux hommes ce qu'ils lui demandent de bon cœur et avec une fervente prière. Le roi octroyait jadis des récompenses à ceux qui l'avaient servi. Vous avez tous les biens et tous les plaisirs que l'amour *octroie* aux vrais amants. (Voiture.) Quel est ce grand secours que son bras vous *octroie*? (Rac.)

> Consacrons au bonheur, à l'amour, à la joie,
> Ces moments fugitifs que le ciel nous octroie.
> (MÉLANIE ST-JUST.)

— S'OCTROYER. v. pron. Être, pouvoir être octroyé.

OCTUAL. s. m. Métrol. anc. Nom d'une mesure de choses liquides qu'on croit être de Pologne. Un octual de bière.

OCTUPLE. adj. des 2 g. (rad. lat. *octo*, huit). Qui contient huit fois. Trente-deux est octuple de quatre.

OCTUPLÉ, ÉE. part. pass. du v. Octupler. S'empl. adjectiv. Somme octuplée.

OCTUPLER. v. a. 1re conj. (rad. *octuple*). Répéter huit fois. Octupler une somme. Octupler un nombre. ‖ S'OCTUPLER. v. pron. Être octuplé. Ces sommes ne s'octupleront jamais.

OCULAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *oculus*, œil). Anat. Qui a rapport à l'œil. *Nerf oculaire*. Le nerf optique. ‖ *Dents oculaires*. Les dents canines.

— *Médecine oculaire*. Médecine qui s'occupe spécialement de guérir les yeux ou de leur traitement. Dès la plus haute antiquité, la médecine *oculaire* avait été pratiquée par des hommes spéciaux qui acquirent une grande célébrité. (Encycl.)

— Diop. *Verre oculaire*. Verre d'une lunette, d'un télescope ou d'un microscope composé contre lequel on applique l'œil pour voir les objets.

— Gramm. *Diphthongue oculaire*. Réunion de deux ou plusieurs lettres qui ne marquent qu'un seul son; comme *ai, au, œ, eu*.

— Jurispr. *Témoin oculaire*. Celui qui rend témoignage d'une chose qu'il a vue de ses propres yeux.

— Par anal. Que de connaissances *oculaires* on peut acquérir par le toucher même sans rien toucher du tout! (J.-J. Rouss.)

— Mus. *Clavecin oculaire*. V. CLAVECIN.

— Pharm. *Médicaments oculaires*. Ceux qui sont propres contre les maladies de l'œil.

OCULAIRE. s. m. Opt. Verre d'une lunette ou d'un microscope qui est tourné vers l'œil. ‖ *Oculaire dioptrique*. Lunette d'approche, télescope. ‖ *Oculaire simple*. Celui avec lequel on ne considère les objets qu'avec un seul œil. On l'appelle aussi *monocle*. ‖ *Oculaire double*. V. BINOCLE.

— *Oculaire composé* ou *achromatique*. Oculaire à deux verres convexes, dont la combinaison a pour principal avantage de détruire la coloration des images. On ne cherche pas ordinairement à rendre les *oculaires* achromatiques, puisqu'ils tendent au contraire à diminuer la divergence des rayons. (Franc.) On emploie quatre *oculaires* dans les lunettes terrestres, mais c'est pour redresser les images, qui sans cela seraient vues renversées, ainsi que cela arrive aux lunettes astronomiques et aux microscopes composés. (Id.)

OCULAIREMENT. adv. (rad. *oculaire*). Par le moyen de ses propres yeux. Se convaincre oculairement d'une chose, d'un fait.

OCULATION. s. f. (pr. *o-ku-la-ci-on*; du lat. *oculatio*, fait de *oculus*, bourgeon). Hort. Greffe en écusson. Mot complètement inusité.

OCULÉ, ÉE. adj. (rad. lat. *oculus*, œil). Hist. nat. Qui offre des taches circulaires de différentes couleurs, ayant la forme d'un œil.

— Entom. Qui a de gros yeux. ‖ OCULÉES. s. f. pl. Tribu d'hémiptères géocorises, comprenant ceux qui ont les yeux très-gros.

— Fig. et fam. *Être bien oculé*. Avoir de bons yeux. Consolez-vous, bonne cousine, de n'avoir pas vu les glandes des crucifères. De grands botanistes très-bien *oculés* ne les ont pas mieux vues. (J.-J. Rouss.)

OCULER. v. a. 1re conj. Hort. Greffer par oculation.

OCULI. Liturg. Le troisième dimanche de Carême, dont l'introït commence par ces mots, *Oculi mei semper*.

OCULIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *oculus*, œil; *fero*, porter). Crust. Qui porte un œil. Animal oculifère.

[illegible] œil; *forma*, forme). Qui a la forme d'un œil.

OCULINE. s. f. (du lat. *oculus*, œil). Zooph. Genre de zoophytes comprenant un certain nombre d'espèces de madrépores, parmi lesquels sont l'oculine vierge, l'oculine diffuse, axillaire, prolifère, hérissonée, infundibulifère, flabelliforme. Oculine rose.

OCULINOMANCIE. s. f. (du lat. *oculus*, œil; et du gr. μαντεία, divination). Art divin. Divination dont le but est de découvrir un larron, en lui crevant ou tournant l'œil après certaines opérations superstitieuses.

OCULINOMANCIEN, ENNE. adj. Qui concerne l'oculinomancie. Opération oculinomancienne. ‖ substantiv. Celui, celle qui exerce l'oculinomancie.

OCULISTE. s. m. (du lat. *oculus*, œil). Anat. Celui qui s'occupe spécialement du traitement de la maladie des yeux. L'*oculiste* doit être médecin avant tout, afin de saisir les sympathies

de l'œil avec les autres organes; il doit être chirurgien pour savoir choisir les procédés convenables, les modifier selon les occurrences et les complications, et afin surtout de combattre les accidents qui peuvent les suivre. (De Vill.) *L'oculiste* a aussi pour mission de tâcher de voiler la mutilation qui résulte de la perte plus ou moins complète des parties qui entrent dans la composition de l'œil. (Lemonn.)

Comment vont aujourd'hui tes yeux,
Demandait Floricourt à sa nièce Isabelle?
Mais, mon oncle, répondit-elle,
Mon *oculiste* dit que je vois beaucoup mieux. (***)

— adjectiv. Médecin oculiste. Chirurgien oculiste. Amasis, roi d'Egypte, ayant refusé à Cyrus l'envoi d'un célèbre médecin *oculiste*, qu'il réclamait, ce refus occasionna une guerre sanglante, dans laquelle les Egyptiens succombèrent. (Encycl.)

OCULO-MUSCULAIRE. adj. des 2 g. et s. m. Anat. Qui a rapport aux muscles de l'œil. Nerf oculo-musculaire.

OCULUS-CHRISTI. s. m. (litt. *œil du Christ*). Bot. Nom vulgaire d'une espèce d'aster.

OCULUS-MUNDI. s. m. Minér. Nom ancien de l'hydrophane.

OCYDROME. (ét. gr., ὠκύς, vite; δρόμος, courir; litt. *qui court vite*). Myth. Un des chiens d'Actéon.

OCYDROME. s. m. Entom. Genre de coléoptères créophages, voisin des carabes.

OCYMOÏDE. s. f. (ét. gr. ὤκιμον, basilic; εἶδος, forme). Bot. Nom ancien donné à des plantes de la famille des caryophyllées, pour plusieurs silènes, deux lychnides, une saponaire, et un céraiste.

OCYMOPHYLLE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὤκιμον, basilic; φύλλον, feuille). Bot. Dont les feuilles sont semblables à celles du basilic. Plante ocymophylle.

OCYMUM. Bot. Nom scientifique du basilic. V. BASILIC.

OCYPÈTE. (ét. gr., ὠκύς, vite; πέταμαι, je vole; littér. *qui vole vite*). Myth. Une des Harpies.

OCYPÈTE. s. m. Entom. Genre d'insectes aptères, qui ne diffèrent des rhinaptères que par la présence des mandibules.

OCYPODE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὠκύς, vite; πούς, ποδός, pied; littér. *aux pieds agiles*). Myth. Surnom d'Apollon. || Une des Harpies.

OCYPODE. s. m. Crust. Genre de crustacés décapodes brachyures.

OCYPTÈRE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὠκύς, agile, vite; πτερόν, aile). Zool. Dont les ailes sont longues et pointues. Insecte ocyptère. Oiseau ocyptère.

OCYPTÈRE. s. m. Entom. Genre d'insectes diptères, renfermant des espèces de mouches qui portent les ailes écartées du corps et qui les font mouvoir continuellement. Ocyptère des brassicaires. Ocyptère cylindrique.

OCYPTÉRÉ, ÉE. adj. Entom. Qui appartient, qui ressemble à l'ocyptère. || OCYPTÉRÉES. s. f. pl. Section de la famille des myodaires calyptérées, ayant pour type le genre ocyptère.

OCYROÉ. (ét. gr., ὠκύς, vite; ῥέω, écoulement). Myth. Une des Océanides. || Fille du Centaure Chiron et de la nymphe Chariclo; son nom lui est venu de ce qu'elle était née sur le bord d'un fleuve rapide.

OCYROÉ. s. f. Polyp. Genre de médusaires, établi pour une méduse gastrique, à quatre bouches, quatre ovaires disposés en croix. L'ocyroé linéolée vient de la terre de Witt, dans l'Australasie.

OCYTHOÉ. (du gr. ὠκύθοος, qui court vite). Myth. Une des Harpies.

OCYTHOÉ. s. m. Moll. Genre de malacozoaires, comprenant une espèce de poulpe des mers de la Sicile, et qui a huit tentacules non réunis à leur base. Ocythoé tuberculé.

OCZACOW. Géogr. V. OTCHAKOV.

ODA. s. m. (en turc *oda*, chambre). Hist. ott. Chambrée. || Division des janissaires. || Chaque division des pages du sultan. || Compagnie de troupes régulières. || Secrétairie du ministre des finances.

ODA-BACHI ou **BASSI**. s. m. Hist. ott. Officier de la maison du Grand Seigneur. ||

ODACANTHE. s. f. (ét. gr., ὀδούς, dent; ἄκανθα, épine). Entom. Genre de coléoptères, famille des créophages, établi pour quelques espèces de carabes, dont le corselet est presque cylindrique ou ovale tronqué, plus étroit que la tête. L'odacanthe mélanure se trouve assez communément aux environs de Versailles.

ODACISME. s. m. Pathol. V. ODAXISME.

ODA-GLANDARI. s. m. Hist. ott. Nom qu'on donne à quarante jeunes hommes de la maison du Grand Seigneur, destinés à la toilette du sultan.

ODALISQUE. s. f. (du turc *odalik*, fait de *oda*, chambre; littér. *chambrière*). Femme dévouée aux services des sœurs du sultan, de ses filles et de ses femmes, et dont les occupations sont de servir à table et de prendre soin des appartements.

— Femme destinée aux plaisirs du sultan, et qui fait partie de son harem. Ce sont généralement des esclaves géorgiennes, circassiennes, etc. L'imagination poétique, dans des rêves voluptueux, a souvent doté les odalisques de ce que la beauté a de plus séduisant. Belle odalisque. Gracieuse odalisque. Les Ottomans ont seuls résisté à l'appel; mais d'effroyables tempêtes menacent ce peuple insociable, et trente ans ne s'écouleront pas sans que la voix puissante du canon ait proclamé l'émancipation des *odalisques*. (Brill.-Savar.)

—Quelques lexicographes, entre autres Boiste, Nodier, etc., écrivent aussi *odalique*, mais l'usage général et presque exclusif dans toutes les langues de l'Europe est d'écrire *odalisque*.

ODAXISME. s. m. (du gr. ὀδαξισμός, démangeaison des dents). Pathol. Prurit des gencives qui précède la sortie des dents.

ODE. s. f. (du gr. ᾠδή, chant). Littér. Nom donné, chez les Grecs, à tout poëme lyrique qui pouvait être chanté, et qui se distinguait en cela de l'élégie; telles sont les odes héroïques de Pindare, l'hymne de Cléanthe.

— Chez les modernes, Poëme qui appartient au genre lyrique, et dans lequel le poëte exhale les sentiments les plus intimes de son âme. Ce poëme est divisé en strophes, semblables entre elles par le nombre et la mesure des vers. Les odes les plus élevées sont celles qui célèbrent la Divinité. Ode religieuse. Ode didactique. Ode satirique. L'ode anacréontique célèbre le plaisir. Les *odes* et les cantiques, qui forment une poésie toute de sentiment, et qui étaient ordinairement accompagnés de la danse et du son des instruments, semblent demander des vers plus courts, qui s'élancent par bonds, qui se dardent comme des traits, et qui secondent, par leur marche prompte et rapide, la vivacité des saillies auxquelles l'âme s'abandonne. (Rollin.) La plus belle *ode* n'apprend rien et n'amuse guère; c'est la sonate de la littérature: qu'est-ce donc, quand elle est mauvaise? (Say.)

L'*ode* avec plus d'éclat, et non moins d'énergie,
Elevant jusqu'au ciel son vol ambitieux,
Entretient dans ses vers commerce avec les dieux,
Chante un vainqueur poudreux au bout de sa carrière.
(BOILEAU.)

A mon *ode* patriotique:
Pour lui plaire il faudra, je crois,
Faire une *ode* métaphysique. (LEBRUN.)

A des tables nouvelles
Horace eût récité ses *odes* immortelles. (CHÉNIER.)

— Recueil qui contient les odes d'un auteur. Les odes d'Horace. Acheter les odes de La Motte, de J.-B. Rousseau, de Malherbe.

ODÉIDE. s. f. (ét. gr., ᾠδή, chant; εἶδος, ressemblance). Littér. Poëme narratif, partagé en petites pièces de vers et en stances très-courtes, et dont le style doit être fort concis.

ODELETTE. s. f. (dimin. d'*ode*). Littér. Petite ode. Voyez si vous êtes un peu content de la petite *odelette* pour votre souverain le roi de Prusse. (Volt.)

ODENSÉE. Géogr. Ville de Danemark, au centre de l'île de Fionie, sur l'Odense, l'une des plus anciennes du Danemark, et dont on attribue la fondation à Odin; 12,800 hab. || Fleuve du même nom.

ODÉON. s. m. (du gr. ᾠδεῖον, fait de ᾠδή, chant). Ant. Bâtiment dans lequel les poëtes, et les musiciens se faisaient entendre. Périclès, le tyran, fit bâtir le premier odéon d'Athènes, où devaient s'exercer les chœurs. Apollodore et Domitien construisirent deux odéons à Rome.

— Nom donné à l'un des théâtres de Paris situé dans le faubourg Saint-Germain, parce que les opéras et les pièces mêlées de chant devaient former le fond du répertoire. Abandonné à plusieurs reprises, il est devenu le second Théâtre-Français, et est réservé à la représentation des œuvres de la nouvelle école dramatique.

ODER. (pr. *o-dèr*; autrefois *Viadus*, du slav. *Vjodr*). Géogr. Rivière d'Allemagne, qui prend sa source en Moravie, baigne la Silésie, le Brandebourg, la Poméranie et se jette dans la mer Baltique après un cours de 900 kil. || Dans le Hanovre, rivière du même nom, qui tombe dans le Ruhm, affluent de la Leine.

ODESSA. (de *Odessus*, ville ancienne d'où elle tire son nom). Géogr. Ville de la Turquie d'Europe, sur la mer Noire; 40,000 hab. Commerce et industrie fort actifs. Son port, d'un accès facile, est un des plus fréquentés de l'Europe; 67,000 hab.

ODEUR. s. f. (du lat. *odor*; fait du gr. ὄζειν,

émanation, effluve gazeux ou vaporeux, ou à un état encore moins matériel peut-être, qui s'élève continuellement de la surface des corps dans l'atmosphère, et qui produit la sensation de l'odorat. Bonne odeur. Mauvaise odeur. Odeur suave. Odeur faible. Odeur forte. Odeur douce, agréable. Il est des moyens de produire des *odeurs* bonnes ou mauvaises à volonté, en plaçant certains corps dans les circonstances convenables au développement de ces *odeurs*. (C. P. Brard.) C'est principalement par les *odeurs* que les plantes attirent les animaux. (B. de St-P.) L'acide vitriolique est absolument sans *odeur* et sans couleur. (Buff.) Une beauté sans grâces est une fleur sans *odeur*. (Boiste.) Un de nos plus grands monarques, Louis XIV, n'aimait pas les *odeurs* agréables. (Cloq.)

De ces mets savoureux qu'un art brillant enfante
Il ne connaîtra point l'*odeur* appétissante. (CASSET.)

Puissent jusques au ciel vos soupirs innocents
Monter comme l'*odeur* d'un agréable encens. (RACINE.)

Sa chevelure, en longs anneaux flottants,
Exhale au loin une céleste *odeur* (BOSSU-LORMIAN.)

— Avec un régime. Telle Vénus se fit connaître, dans les bois de Carthage, à sa démarche et à l'*odeur* d'ambroisie qu'exhalait sa chevelure. (Chateaub.) La chair du requin a un goût de raie, avec une forte *odeur* d'urine. (B. de St-P.) Ton haleine exhale, comme celle des loups, l'*odeur* du carnage. (Chateaub.) L'*odeur* du romarin fait reconnaître les côtes d'Espagne à quarante milles en mer. (Cloq.) C'est l'alcool qui est le meilleur véhicule de l'*odeur* des substances balsamiques. (Id.) Les gants conservent parfaitement l'*odeur* de l'ambre. (Id.) Certaines *odeurs* de plantes se développent par la dessication. (Id.)

— On a établi pour les odeurs diverses classifications. || *Odeurs aromatiques*. Celle des fleurs d'œillet, des feuilles de laurier, etc. || *Odeurs fragrantes*. Celle des fleurs de tilleul, de lis, de jasmin, etc. || *Odeurs ambrosiaques*. Celle de l'ambre, du musc, etc. || *Odeurs alliacées*. Celle de l'ail, de l'assa-fœtida et de plusieurs autres sucs gommo-résineux. || *Odeurs fétides*. Celle du bouc, du grand satyrion, de l'arroche puante, etc. || *Odeurs repoussantes*. Celle de l'œillet d'Inde et de beaucoup de plantes de la famille des solanées. || *Odeurs nauséeuses*. Celle des fleurs de *veratrum*, de *stapelia variegata*, etc. || Fourcroy divisait les odeurs en cinq genres: *Odeurs extractives* ou *muqueuses*; *odeurs huileuses fugaces*; *odeurs huileuses volatiles*; *odeurs aromatiques et acides*; *odeurs hydro-sulfureuses*.

— Parfum ou toute sorte de bonnes odeurs. Avoir de l'odeur. Se mettre de l'odeur. Craindre les odeurs. Abuser des odeurs.

— Fig. Il n'y a point d'*odeur* si agréable que celle des louanges; mais il n'y en a point qui porte si vite à la tête. (Noël.)

— Se dit aussi des fleurs et des ornements de rhétorique. Les fleurs de Sénèque ont des *odeurs* trop fortes. (Costar.)

— Bossuet a dit *odeur divine*. « Saint François de Sales, dont les vertus et les pieux écrits ont laissé dans l'Eglise une *odeur* divine. » Et Voltaire *odeur de saint*, dans le style plaisant. « *Odeur de saint* se sentait à la ronde. » Les Pays-Bas doivent au P. Bourgoing l'établissement de tant de maisons qui ont répandu au loin la bonne *odeur* de l'Evangile. (Boss.) Vous répandez la bonne *odeur* de Jésus-Christ partout où celle de votre sang est répandue. (Mass.) L'*odeur* de votre vie se conservera toujours au milieu de nous avec les descendants qui succéderont à vos noms. (Id.)

— Fig. *Être en bonne, en mauvaise odeur*. Avoir bonne ou mauvaise réputation. || On a dit, *Notre bonne odeur*, pour Notre bonne réputation.

Croyez-vous que le prince, en cet âge de feu,
Vive avecque tout l'ordre et toute la pudeur
D'où dépend notre gloire et notre bonne *odeur*?
(ROTROU.)

— Prov. *Mourir en odeur de sainteté*. Après avoir vécu saintement, mourir de même.

— *Être en odeur de sainteté auprès de quelqu'un*. Etre bien dans son esprit. Dieu reçut en bonne *odeur* le sacrifice de Noé. (*La Genèse*.)

— Impression que les corps laissent dans l'air, et que flairent les animaux d'un odorat exquis. Le loup sent l'odeur de la poudre.

— Boul. *Odeur de meule*. Odeur que la farine contracte par des meules neuves.

— Chim. *Odeur électrique*. Odeur que l'on sent à l'approche d'un corps actuellement électrisé.

— Ce mot était masculin du temps de Rabelais. L'*odeur* du vin combien est plus friand. (Rab.)

— Syn. comp. ODEUR. SENTEUR. L'*odeur* peut être insensible; la *senteur* doit affecter l'organe.

ODEYPOUR. Géogr. Ville de l'Inde anglaise médiate, dans l'ancien Adjmir, ch.-l. d'une principauté de même nom. C'est la résidence du radjah, depuis la prise de Tchittour par les Anglais.

ODICÉ. Myth. Une des Heures.

ODIEUSEMENT. adv. D'une manière odieuse. Interpréter odieusement un passage, une phrase. Vivre odieusement. Mesmer se plaignait que les savants et les médecins repoussaient avec mépris sa doctrine et le persécutaient *odieusement*. (Virey.)

ODIEUX, EUSE. adj. (du lat. *odiosus*, fait de *odium*, haine). Qui est digne de haine, d'indignation. Homme odieux. Femme odieuse.

Les médisants sont plus *odieux* que les sots. (Scudéry.) C'est un monstre *odieux*. (Boil.)

— Se dit aussi des choses. Discours odieux. Race odieuse. Sang odieux. Visage odieux. Nom odieux. Loi odieuse. De tout vœu forcé la chaîne est *odieuse*. (La Harpe.) Oublier un bienfait, c'est un crime *odieux*. (Colnet.) Ce n'est pas que le caractère du médisant ne soit *odieux* devant les hommes, comme il est abominable aux yeux de Dieu. (Mass.) Nous trouvons *odieux* dans autrui l'égoïsme qui dirige nos actions. (Boiste.) L'*odieux* préjugé n'a point d'accès dans cette heureuse contrée. (J.-J. Rouss.) Rendre la vertu aimable et le vice *odieux*. (Did.)

Plus loin des malheureux, couchés sur la poussière,
Se disputaient encor, à leurs derniers moments,
Les restes *odieux* des plus vils aliments. (VOLTAIRE.)

— Anc. jurispr. Qui n'est pas favorable, qui est onéreux. Chose odieuse.

— *Odieux à*. Les grands sont *odieux* aux petits. (La Bruy.) Toute société tyrannique et entêtée de l'esprit doit être *odieuse* au public et souvent à charge à elle-même. (Duclos.)

Tous les hommes me sont à tel point *odieux*,
Que je serais fâché d'être sage à leurs yeux. (Mol.)

— *Odieux par*. Être odieux par ses crimes.

— Express. prov. *Toute comparaison est odieuse*. Expression usitée pour signifier que souvent les comparaisons que l'on veut établir entre deux personnes peuvent blesser celle qui en est l'objet ou toutes les deux.

— substantiv. Ce qui est odieux, chose odieuse. L'arbitraire se charge de tout l'*odieux*. (Boiste.) Vous pouvez répandre à pleines mains sur ce projet et l'*odieux* et le ridicule. (D'Alembert.)

— Syn. comp. ODIEUX. HAÏSSABLE. Les défauts rendent *haïssable*; les vices rendent *odieux*.

ODILE (Sainte). Fille d'Étichon, duc d'Alsace, abbesse en 680; elle a donné son nom à une hauteur située dans les Vosges, le mont Sainte-Odile.

ODILON (Saint). Né en Auvergne en 962, abbé de Cluny en 992, mort en 1048, après avoir propagé son ordre en Italie, en Espagne et en Angleterre. Il institua pour les monastères de l'ordre de Cluny la *commémoration générale des trépassés*, pratique qui fut plus tard adoptée par l'Église romaine.

ODIN. Mythol. scand. Le plus grand des dieux scandinaves, père des dieux et du monde, était aussi le dieu des combats et la source de la science universelle. Il est mêlé dans les légendes à une foule d'aventures de guerre et d'amour, et il est probable qu'une partie des événements que les traditions mythiques attribuent à ce dieu appartiennent à la vie d'un ancien chef qui aura conduit les Scandinaves de l'Asie en Scandinavie, et qu'on suppose avoir vécu environ 70 ans av. J.-C. Son histoire est enveloppée de la plus grande obscurité.

ODINIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à Odin ou à sa religion. Antiquités odiniques.

ODINSDAY. s. m. Jour consacré à Odin par les peuples du Nord.

ODIOSITÉ. s. f. S'est dit pour Qualité de ce qui est odieux, haïssable.

ODOACRE. Conquérant de l'Italie, fils d'un ministre d'Attila. Admis dans la garde impériale de l'Empire, il devint le chef des Hérules, se révolta contre l'empereur Oreste, le détrôna, et se fit proclamer roi d'Italie. Assailli en 489 par Théodoric, roi des Ostrogoths, il fut vaincu après deux ans de résistance, et mis à mort par le vainqueur.

ODOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὁδός, chemin; γράφω, écrire). Qui indique les routes.

ODOMÈTRE. s. m. (ét. gr., ὁδός, chemin; μέτρον, mesure). Machine avec laquelle on mesure le chemin qu'on fait, soit à pied, soit en carrosse.

— Techn. Instrument qui sert à faire connaître le nombre de tours de manivelle exécutés par les ouvriers qui manœuvrent la machine.

— On écrit aussi *hodomètre*. V. ce mot.

ODOMÉTRIE. s. f. Art de faire des odomètres. Apprendre l'odométrie.

— Profession de celui qui les fabrique. Se mettre apprenti dans l'odométrie. || On écrit aussi *hodométrie*.

ODOMÉTRIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient, qui a rapport à l'odométrie. Instrument odométrique. || On écrit aussi *hodométrique*.

ODONATE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὀδούς, dent; γνάθος, mâchoire). Qui a la mâchoire dentelée. || ODONATES. s. m. pl. Classe d'insectes comprenant ceux qui ont les mâchoires dentelées.

ODONECTIDE. s. f. Bot. Genre d'orchidées ne comprenant qu'une seule espèce assez rare, l'odonectide verticillée.

ODONESTIDE. s. f. Entom. Genre d'insectes formé pour rapprocher les espèces qui portent les palpes dirigés en avant comme une sorte de bec, et dont les ailes sont dentelées, comme les bombyces du prunier et la buveuse.

O'DONNEL. Ancienne famille irlandaise du comté de Donégal (province d'Ulster), qui, sous le nom de Tyr-Connel, était dans les possessions de ses ancêtres. Un des plus éminents d'entre eux, le comte Charles O'Donnell, général de cavalerie autrichienne, se signala dans la guerre

ODONTAGOGUE. s. m. Chir. Instrument qui sert à arracher les dents.

ODONTAGRE. s. f. (ét. gr., ὀδόντος, dent; ἄγρα, proie). Médec. Douleur rhumatismale ou goutteuse des dents.

ODONTALGIE. s. f. (ét. gr., ὀδούς, ὀδόντος, dent; ἄλγος, douleur). Pathol. Douleur des dents souvent accompagnée de gonflement fluxionnaire de la joue. Odontalgie violente, inflammatoire. Cause d'odontalgie. Produire l'odontalgie. Odontalgie par maladie de la dent. Odontalgie incurable. L'*odontalgie* causée par l'action des corps totalement extérieurs cesse en empêchant leur contact d'avoir lieu. (Mérat.) L'*odontalgie*, genre de douleur très-pénible et très-fréquent, se guérit le plus souvent par l'extraction de la dent, lors même qu'elle ne serait pas malade dans son tissu. (Id.)

ODONTALGIQUE. adj. des 2 g. Pathol. Qui est propre à calmer les douleurs des dents. Elixir odontalgique. Poudre odontalgique. Presque tous les dentistes ont un élixir *odontalgique* qu'ils vantent contre les douleurs des dents, et

auquel ils attribuent en outre beaucoup d'autres propriétés merveilleuses. (Mérat.)

— ODONTALGIQUE. s. m. Remède propre à calmer les douleurs de dents. Un odontalgique. Un puissant odontalgique.

ODONTHALIE. s. f. Bot. Genre d'algues ayant la fronde plane, membraneuse, dentée, rouge, marquée de côtes le plus souvent peu apparentes.

ODONTIASE. s. f. (du lat. *odontiasis*). Pathol. Ensemble des phénomènes auxquels donne lieu le développement des germes dentaires, la sortie des dents et leur destruction.

ODONTIE. s. f. (du gr. ὀδούς, ὀδόντος, dent). Bot. Genre de champignons devenu une division du genre hydne.

ODONTINE. s. f. Remède propre à guérir le mal de dents.

ODONTIQUE. adj. des 2 g. Syn. d'Odontalgique.

ODONTISME. s. m. Ant. gr. Air de flûte joué sur un ton très-aigu.

ODONTITE. s. f. Pathol. Inflammation de la pulpe dentaire.

ODONTOBIE. s. f. (ét. gr., ὀδούς, ὀδόντος, dent; βίος, vie; littér. *parasite des dents*). Zool. Genre de vers trouvés en abondance à la surface des fanons de la baleine.

ODONTODERME. adj. des 2 g. (ét. gr., ὀδούς, dent; δέρμα, peau). Qui a le chapeau garni de dents en dessous. ‖ ODONTODERMES. s. m. pl. Famille d'exosporiens pilomyces, comprenant ceux dont le chapeau est garni de dents en dessous.

ODONTOGÉNIE. s. f. (ét. gr., ὀδούς, gén. ὀδόντος, dent; γένεσις, génération). Pathol. Génération des dents.

— Medec. Partie de la physiologie qui traite de la manière dont les dents se développent.

ODONTOGLOSSE. s. m. (ét. gr., ὀδούς, gén. ὀδόντος, dent; γλῶσσα, langue). Bot. Genre de plantes monocotylédones, à fleurs incomplètes, irrégulières, de la famille des orchidées, comprenant l'odontoglosse faux angrec, qui croît entre le fleuve des Amazones et la ville de Juca.

ODONTOGNATHE. s. m. Ichthyol. Genre de poissons osseux holobranches, famille des gymnopomes. L'odontognathe aiguillonné a sur la poitrine huit aiguillons recourbés, et parvient à la taille de 30 centimètres. On le nomme *sardine* dans la colonie qu'il habite, parce qu'il est bon à manger et vit dans l'eau salée.

ODONTOGRAPHIE. s. f. (ét. gr., ὀδούς, dent; γραφή, description). Didact. Description des dents.

ODONTOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui appartient, qui a rapport à l'odontographie.

ODONTOÏDE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὀδούς, gén. ὀδόντος, dent; εἶδος, forme). Pathol. Qui a la forme d'une dent. Nom donné à l'apophyse située à la face supérieure de la seconde vertèbre du cou. L'apophyse odontoïde.

— s. m. Fossil. Nom donné aux glossopètres ou dents de poissons fossiles.

ODONTOÏDIEN, ENNE. adj. Pathol. Qui a rapport à l'apophyse odontoïde. Ligaments odontoïdiens.

ODONTOLITHE. s. f. (ét. gr., ὀδούς, ὀδόντος, dent; λίθος, pierre). Pathol. Tartre des dents; incrustation de couleur jaunâtre qui se forme à la base des dents.

— Minér. Nom donné à la turquoise osseuse, qui doit son origine à des os fossiles, surtout à des dents d'animaux, dont le principe colorant est le sulfate de fer.

ODONTOLITHIASE. s. f. Medec. Formation de l'odontolithe ou du tartre des dents.

ODONTOLOGIE. s. f. (ét. gr., ὀδούς, dent; λόγος, discours). Didact. Discours, traité sur les dents.

ODONTOLOGIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui a rapport à l'odontologie.

ODONTOLOGISTE. s. m. Celui qui écrit ou a écrit sur l'odontologie.

ODONTOLOME. s. m. Bot. Genre de plantes de la famille des corymbifères, établi sur un petit arbre de l'Amérique méridionale.

[illegible] sectes hyménoptères, comprenant quelques fourmis.

ODONTOMYE. s. f. Entom. Genre de diptères, famille des notacanthes, comprenant quelques espèces nommées aussi mouches armées, parmi lesquelles sont l'odontomye fourcilue, l'odontomye annulée, argentée et tigrine.

ODONTOPÈTRE. s. f. Nom quelquefois donné aux dents pétrifiées de requin, qu'on appelle improprement glossopètres.

ODONTOPHORE. s. m. Ornith. V. [illegible].

ODONTOPHYIE. s. f. (ét. gr., ὀδούς, dent; φύω, je nais). Pathol. Production de dents, syn. de Dentition.

ODONTOPTÈRE. s. f. Bot. Genre de plantes de la Nouvelle-Hollande.

ODONTOPTÉRIDE. s. f. Bot. Genre de la famille des fougères, fondé sur l'ophioglosse grimpante.

ODONTORHAMPHE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὀδούς, dent; ῥάμφος, bec). Ornith. Qui a les mandibules garnies de dentelures bien prononcées sur les bords. ‖ ODONTORHAMPHES. s. m. pl. Famille de passereaux, comprenant ceux de ces oiseaux dont les mandibules présentent quelques dentelures sur les bords.

ODONTORHIZE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὀδούς, dent; ῥίζα, racine). Bot. Qui a des racines semblables à de petites dents enchâssées les unes dans les autres.

ODONTORHIFIQUE. adj. des 2 g. Ornith. Sig. d'Odontorhamphe.

ODONTORRHAGIE. s. f. (ét. gr., ὀδούς, dent; ῥέω, je coule). Médec. Écoulement du sang par l'alvéole, à la suite de l'extraction d'une dent ou de plusieurs.

ODONTORRHAGIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient, qui a rapport à l'odontorrhagie.

ODONTOSTÈME. s. f. Bot. Quatrième section du genre alysse, renfermant les espèces dont les fleurs sont blanches et les filets des quatre grandes étamines munis d'une dent.

ODONTOSTOME. adj. des 2 g. (ét. gr., ὀδούς, dent; στόμα, bouche). Moll. Qui a la bouche ou l'ouverture dentée.

ODONTOSTYLE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὀδούς, dent; στῦλος, style). Moll. Qui offre un pli dentiforme, faisant saillie en avant.

ODONTOTECHNIE. s. f. (ét. gr., ὀδούς, dent; τέχνη, art). Chir. Art du dentiste.

ODONTOTECHNIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient, qui a rapport à l'odontotechnie.

ODONTOTRIMME. s. m. Méd. Substance propre à nettoyer les dents. Acheter un odontotrimme.

ODONTOXESTE. s. m. (ét. gr. ὀδούς, dent; ξέω, je racle). Chir. Instrument qui sert à enlever la carie des dents.

ODOPHYLACE. s. m. Antiq. Soldat qui veillait à la sûreté des chemins.

ODOPOÏES. s. m. pl. (ét. gr., ὁδός, chemin; ποιέω, je fais). Ant. gr. Construction des chemins, à Athènes.

ODORABILITÉ. s. f. Didact. Qualité de ce qui affecte l'odorat.

ODORABLE. adj. des 2 g. Ce que l'on peut sentir, ce qui peut être apprécié par l'odorat.

ODORANT. part. prés. du v. Odorer. Qui odore. Il est invar. Des personnes odorant une fleur.

ODORANT, ANTE. adj. Qui répand une bonne odeur. Fleur odorante. Jasmin odorant. Rose odorante. Oranger odorant. Corpuscule odorant. Parties odorantes. Le gazon verdoyant, épais, mais court et serré, était mêlé de serpolet, de baume, de thym, de marjolaine, et d'autres fleurs *odorantes*. (J.-J. Rouss.) Chaque anthère est une boîte qui s'ouvre quand elle est mûre, et verse une poussière jaune très-*odorante*. (Id.) On prépare un bûcher composé de bois *odorants*. (Chateaub.) L'Arabie, cette heureuse contrée qui porte les parfums et les gommes *odorantes*. (Volt.) *L'odorante* ambroisie emplit des vases d'or. (Delille.) On regarde généralement comme salutaires les émanations *odorantes* qui s'échappent du corps des animaux jeunes et vigoureux. (Cloq.)

Et la grange reçoit sous sa voûte pressée
Des vallons *odorants* la dépouille entassée. (Millevoye.)

L'*odorant* primevère élève sur la plaine
Ses grappes d'un or pâle et sa tige incertaine.
(St-Lam.)

— Syn. comp. ODORANT. ODORIFÉRANT. *Odorant* se dit du corps qui produit la senteur; *odoriférant* de celui qui produit l'odeur.

ODORAT. s. m. (pr. *o-do-ra*; du lat. *Odor*, odeur). Sens par lequel nous jugeons des odeurs; placé au troisième rang parmi les sens. Odorat excellent, subtil. Odorat fin. Blesser l'odorat. Ne pas avoir d'odorat. Le toucher est le sens de la connaissance, et l'*odorat* ne peut être que celui du sentiment. (Buff.) Dans les animaux, le sens de l'*odorat* est un organe universel de sentiment. (Id.) J. Frédéric, archevêque de Bohême, mort d'une maladie gangréneuse de l'estomac, répandit une puanteur si horrible, que le chirurgien qui l'ouvrit en perdit pour toujours l'*odorat*. (Cloq.)

— Iconol. On le représente par un jeune homme couronné d'aromates, qui tient à la main un bouquet de roses. Un chien l'accompagne, [illegible] animal.

ODORATION. s. f. (pr. *o-do-ra-si-on*; du lat. *odoratio*). Exercice actif du sens de l'odorat. Et sans l'odoration qui s'opère dans l'arrière-bouche, la sensation du goût serait obtuse et tout à fait imparfaite. (Brill.-Sav.)

ODORÉ, ÉE. part. pass. du v. Odorer. S'emploie adjectiv. Fleurs odorées.

ODORER. v. n. 1re conj. (du lat. *odorare*, sentir; fait de *odor*, senteur). S'est dit pour Exhaler une odeur quelconque.

— v. a. S'est dit pour Flairer, sentir par l'odorat. Odorer une fleur. Tenez votre bouquet en main; mais s'il se présente quelque autre odeur suave et profitable, ne laissez pas de l'odorer c'est action de grâce. (St-Franç. de Sales.)

— S'emploie aujourd'hui dans le même sens, mais alors il n'a pas de régime. Comme dans le corps des animaux il y a des os de différentes formes et espèces, de cribles pour odorer, de durs et de compactes pour moudre, etc., il entre de même dans la construction du globe des rochers de toutes sortes de qualités et configurations. (B. de St-P.) Tous les animaux n'*odorent* pas, mais tous respirent. (Id.)

ODOREUX, EUSE. adj. S'est dit pour Odoriférant.

ODORIDES. s. m. pl. Chim. Famille de composées tertiaires organiques, comprenant ceux qui se font remarquer par l'action qu'ils exercent sur l'odorat.

ODORIFÉRANT, ANTE. adj. (ét. lat., *odor*, odeur; *ferens*, qui porte). Qui répand une bonne odeur; qui produit des odeurs et des parfums. Aujourd'hui encore les Grecs brûlent des substances *odoriférantes* au moment où ils vont confier à la terre les restes inanimés de leurs parents ou de leurs amis. (Guys.) Elle brûla des drogues *odoriférantes* et en parfuma mes habits; après quoi elle répandit sur eux des essences abondamment. (Le Sage.) Une harmonie plus parfaite, un air plus *odoriférant* se mêlent à l'existence. (Mme de Staël.)

ODORIFÈRE. adj. des 2 g. Qui répand de l'odeur et surtout une odeur agréable.

ODORIFIQUE. adj. des 2 g. Qui fait l'odeur, qui produit l'odeur.

— Entom. *Organe odorifique*. Celui qui, dans les hémiptères, prépare l'odeur que l'insecte exhale à volonté.

ODORINE. s. f. (du lat. *odor*, odeur). Chim. Base salifiable extraite de l'huile animale de Dippel, et ainsi appelée à cause de son odeur répugnante particulière.

ODORIQUE. adj. des 2 g. Chim. Qui a pour base l'odorine. Sels odoriques.

ODOROSCOPE. adj. des 2 g. (du lat. *odor*, odeur; et du gr. σκοπέω, je vois; littér. *indicateur des odeurs*). Qui sert à apprécier les odeurs. Instrument odoroscope.

ODOROSCOPIE. s. f. Procédé par lequel on apprécie les émanations odorantes qui s'échappent de la plupart des corps.

ODOROSCOPIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à l'odoroscopie.

ODRYSES. s. m. pl. Géogr. Ancienne et puissante nation de Thrace.

ODRYSIE. s. f. Géogr. anc. Nom qui avait été donné à la Thrace, à cause des Odryses qui l'habitaient.

ODYNÈRE. s. m. Entom. Genre d'insectes hyménoptères de la famille des diploptères, comprenant quelques espèces de guêpes qui vivent solitaires, comme la guêpe des murailles.

ODYSSÉE. s. f. (du gr. Ὀδυσσεύς, Ulysse). Littér. Poëme grec fameux qui a pour sujet les aventures d'Ulysse à son retour à Ithaque, après la guerre de Troie, et dont l'auteur est Homère.

— Fam. et par plais. Voyage semé d'aventures variées et singulières. Raconter son odyssée. Votre voyage est une véritable odyssée. Cette dame rentre, et lit à son mari l'épouvantable *odyssée* de ce captif. (A. de Pujol.)

OE. Particule initiale. Cette représentation du son é dénote, sans contredit, la fécondité de nos savants. Mais sur les cent et quelques mots de notre langue qui ont l'œ initial, plusieurs dictionnaires autorisent à en écrire le quart avec un é. Pourquoi pas le tout? Le temps n'en est pas venu. Cet œ dérive de la diphthongue grecque *oi*.

OÉ ou OHÉ. interj. Cri du charretier pour arrêter les chevaux.

— Fig. et pop. Cri trivial que les masques, pendant le carnaval, emploient pour s'interpeller.

OEAGRE. Myth. Hist. anc. Fils de Tharops, roi de Thrace, père d'Orphée et de Linus, qu'il eut de la muse Calliope.

OEA. (pr. *é-a*). Géogr. anc. Ville d'Afrique, aujourd'hui Tripoli.

OEAGRIEN. adj. m. Géogr. anc. Épithète donnée à l'Hèbre, fleuve de Thrace, ainsi qu'à Orphée.

OEANTHE. Myth. gr. Nymphe qui donna son nom à la ville d'Oeanthe, en Locride.

OEAX. Temps hér. Fils de Nauplius et de Clymène, et frère de Palamède.

OEBALIDE. Géogr. anc. Habitant de l'Œbalie, [illegible] aussi des Sabins, parce que les Sabins tiraient leur origine de la Laconie.

OEBALIE. Géogr. anc. Canton de la Grande-Grèce, dans la Messapie, aux environs de Tarente. C'était une des contrées les plus fertiles de l'univers.

OEBALIEN, ENNE. adj. et s. Géogr. anc. Habitant de l'Œbalie. ‖ Qui appartient à cette ville ou à ses habitants.

OEBALUS. Temps hér. Fils de Cynortas, roi de Lacédémone. ‖ Roi des Téléboens, fils de Télon.

OECHALIE. Géogr. anc. Ville célèbre de la Grèce, qui paraît avoir été située dans l'Étolie septentrionale, sur les confins de Thessalie, près du mont Panætolium. Quelques auteurs la placent en Messénie, près du mont Ira, d'autres enfin près d'Érétrie, en Eubée.

OECHALIEN, ENNE. adj. et s. Habitant de l'Œchalie. ‖ Qui appartient à cette ville ou à ses habitants.

OECIE. s. f. (du gr. οἶκος, maison). Nom commun que Linné donne à la vingt-unième et vingt-deuxième classe de son système botanique, qu'il divise en *monœcie* et en *diœcie*, parce que les mâles y vont sur un seul et même pied dans la première, et sur des pieds différents dans la seconde.

OECIONOMIE. s. f. Didact. Partie de la zootechnie comparée, ayant pour but de choisir entre les divers procédés d'éducation des animaux domestiques, de préparation et de conservation des substances qu'ils fournissent

OECIONOMIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à l'œcionomie.

OECODOME. s. (du gr. οἰκόδομος) Entom. Genre d'insectes hyménoptères de la famille des myrmèges, remarquables par la forme de leur tête, très-grosse et bilobée en arrière. L'espèce principale est la fourmi de visite.

OECODONTE. adj. des 2 g. (ét. gr., εἴκοσι, vingt; ὀδούς, dent). Annél. Qui a le corps terminé par un grand nombre de longs tentacules piliformes. ‖ OECODONTES. s. m. pl. Famille d'annélides céphalobranches, comprenant ceux qui ont le corps terminé par une multitude de tentacules filiformes.

OECONOMIE. s. f. V. ÉCONOMIE.

OECOPHORE. s. m. Entom. Genre d'insectes lépidoptères, de la famille des séticornes, comprenant sept à huit espèces parmi lesquelles est l'œcophore olivielle, des environs de Paris

OECUMÉNICITÉ. s. f. (pr. *é-cu-mé-ni-ci-té*, rad. *œcuménique*). Qualité de ce qui est œcuménique. L'œcuménicité d'un concile.

OECUMÉNIQUE. adj. des 2 g. (du gr. οἰκουμένη, la terre habitée). Universel, général.

— *Concile œcuménique*. Concile général, auquel tous les évêques de l'Église catholique ont été convoqués. L'histoire est un concile perpétuellement assemblé, véritablement *œcuménique*, où chaque peuple est appelé à son heure pour discuter, délibérer, voter. (Edg. Quinet.)

— *Patriarche œcuménique*. Titre que prennent les patriarches grecs.

— Hist. *Maître œcuménique*. Chef ou directeur des œcuméniques à Constantinople.

OECUMÉNIQUE. s. f. École ou Académie de Constantinople, fondée par Constantin, dans un de ses palais, à l'imitation du Bronchion d'Alexandrie. ‖ On dit aussi adjectiv. L'école œcuménique de l'octogone.

OECUMÉNIQUES. s. m. pl. Les professeurs de l'école œcuménique.

OECUMÉNIQUEMENT. adv. D'une manière œcuménique. Universellement. Convoquer œcuméniquement.

OECUMÉNISÉ, ÉE. part. pass. du v. Œcuméniser. S'empl. adj. Tragédie *œcuménisée* par les philosophes. (Frédéric.)

OECUMÉNISER. v. a. 1re conj. Rendre universel.

OECUS. s. m. Ant. Grande salle d'une maison, d'un palais grec ou romain.

OEDÉLITE. s. f. Min. Nom donné autrefois à la mésotype et à la scolézite.

OEDÉMAGÈNE. s. f. Entom. Nom donné aux larves de certains diptères de la famille des œstrides ou des œstres.

OEDÉMATÉ, ÉE. adj. Pathol. Affecté d'œdème.

OEDÉMATEUX, EUSE. adj. Pathol. Qui est attaqué d'œdème. Les pieds et les jambes sont fréquemment *œdémateux* à la suite des longues maladies; ce symptôme, que l'on combat par des frictions toniques, disparaît à mesure que l'individu reprend des forces. (Petit.)

— Qui est de la nature de l'œdème. Érysipèle œdémateux. Lorsque l'érysipèle *œdémateux* semble dépendre d'un embarras gastrique, il faut le combattre par l'émétique en lavage. (Petit.)

OEDÉMATIE. s. f. Pathol. Phénomènes locaux qui constituent l'œdème.

OEDÉMATIÉ, ÉE. adj. Qui est affecté d'œdème.

OEDÉMATOPE. adj. des 2 g. (ét. gr., οἴδημα, œdème; πούς, pied). Bot. Qui a le pied ou le stipe renflé ou ventru.

OEDÈME. s. m. (pr. *é-dè-me*; du lat. *œdema*, fait du gr. οἰδέω, je suis enflé). Pathol. Nom général, et par les modernes à une tumeur diffuse, sans rougeur, ni tension, ni douleur, formée par de la sérosité infiltrée dans le tissu cellulaire. Œdème des paupières, des jambes. L'*œdème* est un signe non équivoque de cachexie; il n'arrive guère qu'à la suite des maladies longues, quelle que soit leur nature. (Mérat.) L'*œdème* n'étant le plus souvent que le symptôme secondaire d'une autre maladie, se guérit avec celle-ci et n'exige point ordinairement de traitement particulier; le retour des forces et de la santé dissipe l'engorgement séreux qui le constituait. (Id.)

— *Œdème de la glotte*. Gonflement œdémateux de la membrane muqueuse qui circonscrit l'ouverture supérieure du larynx.

OEDÉMÈRE. s. f. (ét. gr., οἰδέω, je suis enflé; μηρός, cuisse; littér. *qui a les cuisses renflées*). Entom. Genre d'insectes coléoptères hétéromères de la famille des sténélytres ou sténoptères, dont les mâles ont les cuisses renflées. L'œdémère podagraire et l'œdémère bleue se trouvent aux environs de Paris.

OEDÉMÉRITE. adj. des 2 g. Entom. Qui ressemble au genre œdémère. || OEDÉMÉRITES. s. m. pl. Tribu de coléoptères sténélytres, ayant pour type le genre œdémère.

OEDÉMOSARQUE. s. f. (en lat. *œdemosarca*, fait du gr. οἴδημα, œdème; σάρξ, chair). Pathol. Tumeur intermédiaire entre l'œdème et le sarcome.

OEDENBURG ou **OEDALEM.** Géogr. Comitat de Hongrie, au delà du Danube, entre l'Autriche au N. et à l'O., le comitat de Wieselburg au N. et à l'E.; celui d'Eisenburg au S. 90 kil. sur 40. || Chef-lieu du comitat du même nom, sur l'Ikva; 13,000 hab.

OEDÈRE. s. f. Bot. Genre de plantes synanthérées, observées au jardin du roi à Paris. L'œdère lancéolée. OEdère obtus.

OEDICNÈME. s. m. (ét. gr., οἰδέω, être enflé; κνήμη, jambe; littér. *jambe enflée*). Ornith. Genre d'oiseaux vulgairement connu sous le nom de grand pluvier ou courlis de terre; ils se distinguent par le gonflement qu'offrent leurs jambes au-dessous du genou. L'œdicnème du cap de Bonne-Espérance. L'œdicnème à longs pieds. L'œdicnème à gros bec.

OEDIPE. Roi de Thèbes, fils de Laïus et de Jocaste, vivait au milieu du XIVe siècle av. J.-C. Il fut exposé dès sa naissance sur le mont Cithéron, parce qu'un oracle avait prédit qu'il serait le meurtrier de son père et l'époux de sa mère. Sauvé par un berger, il fut élevé à la cour du roi de Corinthe. Instruit du secret de sa naissance, il s'enfuit de Corinthe, tua sur sa route Laïus son père, sans le connaître, devina l'énigme du sphinx, et reçut pour récompense la main de la reine Jocaste, sa mère. De cette union incestueuse sortirent Étéocle et Polynice, Antigone et Isménie. Éclairé plus tard sur ses fatales méprises, OEdipe, dans son désespoir, se creva les yeux, quitta Thèbes banni par ses enfants, et mena une vie errante sous la conduite de sa fille Antigone. Il mourut au bourg de Colone, en Attique.

— Les malheurs d'OEdipe ont fourni le sujet d'un grand nombre de tragédies, tant anciennes que modernes, dont les plus célèbres sont celles de Sophocle et de Voltaire.

— Fig. Celui qui déroule le fil inexplicable de questions jusqu'alors insolubles et les résoud. Je suis un OEdipe. Tout l'art de nos *œdipes* échouerait devant cette énigme. (Acad.)

— Boiste fait ce mot des deux genres.

OEDIPODIE. s. f. Ant. gr. Fontaine de Béotie, où OEdipe se lava, après le meurtre de Laïus.

OEDIPODIONIDE. s. Temps hér. Se dit des enfants d'OEdipe, et en particulier d'Étéocle et de Polynice.

OEDIPODIQUE. adj. des 2 g. Qui ressemble à OEdipe, qui tient d'OEdipe.

— S'est dit pour Enflé par les pieds. Rabelais a dit Jambe œdipodique.

OEDMANNIE. s. f. (pr. *ed-ma-ni*). Bot. Genre de plantes dicotylédones à fleurs papilionacées, de la famille des légumineuses. L'œdmannie lancéolée.

OEGAGRE. s. m. Mamm. Espèce de chèvre sauvage. V. ÆGAGRE.

OEGLÉE. s. f. Crust. Genre de décapodes, de la famille des macroures, ayant pour type l'œglée unie du Chili.

OEIL. s. m. au plur. **YEUX** ou **OEILS.** (du lat. *oculus*). Anat. Organe de la vue ou de la vision dans l'homme et dans les animaux. Dans l'homme, l'œil est situé au bas du front et à côté de la racine du nez; il est composé de membranes et d'humeurs qui ont chacune un effet particulier sur les rayons lumineux, et logé dans une cavité osseuse nommée *orbite*. Chez les mammifères, les yeux sont situés des deux côtés de la tête, et parmi eux, les quadrumanes sont les seuls chez lesquels ils en occupent la face antérieure. Comme chez l'homme, leur volume et leur forme varient beaucoup. Cependant ils sont généralement petits. Chez les oiseaux, le volume de l'œil est très-considérable, non-seulement par rapport au cerveau, mais encore par rapport à la tête entière. Les poissons ont en général de très-gros yeux; il n'y a que les espèces vermiformes, les anguilles, les lamproies, les gastrobranches, qui les aient petits. On ne trouve aucune trace d'yeux dans les polypes, les acalèphes, les échinodermes, non plus que dans les infusoires. Leur présence est douteuse dans les [illegible] en sont certainement dépourvus. Les yeux des insectes, des arachnides et des crustacés, peuvent être rapportés à deux types bien distincts, celui des yeux *chagrinés* ou *composés*, et celui des yeux *lisses* ou *stemmates*. Le globe de l'œil. Le fond, la cavité, le coin de l'œil. La prunelle, le blanc de l'œil. Avoir les yeux noirs, bleus, gris, verts. Avoir les yeux bien fendus, creux, enfoncés, morts, humides, chassieux. Cligner les yeux. Avoir la larme à l'œil, les larmes aux yeux. Avoir mal à l'œil. Avoir mal aux yeux. Ouvrir les yeux. Fermer les yeux. Hausser les yeux. Baisser les yeux. Lever les yeux au ciel. Se frotter les yeux. S'arracher les yeux. Des yeux ternis par la douleur. Des yeux attristés par la douleur. Des yeux rouges et gonflés de colère. Ses yeux deviennent sombres, rêveurs, hagards. Ses yeux s'éteignent. Le feu des yeux. L'abattement des yeux. La langueur des yeux. L'œil fixé en terre. L'œil de l'homme. L'œil des animaux. L'œil est le plus bel organe de la figure humaine et l'un des sens les plus précieux. (Monfalc.) Les *yeux* de certains animaux brillent pendant la nuit d'un éclat phosphorique. (Id.) De très-gros *yeux* sont en général un signe de la médiocrité des facultés intellectuelles; des *yeux* noirs et brillants indiquent l'esprit, la finesse, la gaîté; des *yeux* bleus ou d'un gris bleuâtre peignent la douceur, la sensibilité, l'amabilité. (Id.) J'ai vu ses regards s'adoucir et ses *yeux* s'humecter. (J.-J. Rouss.) A leur vil aspect, je détournai les *yeux* de dédain, d'horreur et de pitié. (Id.) La peinture est l'art d'aller à l'âme par l'entremise des *yeux*. (Dider.) Conserve ce précieux ami comme la prunelle de ton *œil*. (J.-J. Rouss.) Quand je me promène dans mon camp tout s'embellit à mes *yeux*. (Barth.) Les Anglais, dans leurs tragédies, donnent beaucoup plus à l'action que nous, ils parlent plus aux *yeux*. (Volt.) Mes *yeux* se sont mouillés de pleurs. (Soumet.)

> . . . Un cyclope terrible
> Roulant un *œil* de sang dans un orbite horrible.
> (PARS.-GRANDM.)

— *Les yeux lui sortent de la tête.* Se dit en parlant d'une personne qui a de gros yeux, ou dont les yeux sont enflammés de colère, de fureur.

— *Ce cheval a l'œil vairon.* Ce cheval a un œil dont la prunelle est entourée d'un cercle blanchâtre; ou bien, Il a un œil d'une façon et un d'une autre.

— *Ce poisson a deux pieds entre œil et bat.* Il a deux pieds entre les yeux et la queue.

— *OEil de verre.* OEil artificiel fait en verre ou en émail, servant à remplacer un œil naturel. || *OEil artificiel.* Instrument dont on se sert dans les cours de physique, pour expliquer les effets de la vision.

— *Un bel œil, de beaux yeux.* Une belle personne. Être épris de deux beaux yeux. Être séduit, subjugué par deux beaux yeux. Un bel œil l'a séduit.

— Se dit de l'organe de la vue considéré comme l'indice des qualités morales. Avoir l'œil spirituel, sagace, malin, doux, tendre, inquiet, méchant, agaçant, fripon. Avoir les yeux mourants, languissants, effarés, éveillés, tristes. L'orgueil brille dans ses yeux. Un proverbe espagnol dit que les *yeux* sont toujours enfants, c'est-à-dire, que le plus mauvais spectacle amuse ceux qui le regardent. (Mme Neck.) Il est bien à plaindre celui qui regarde ses devoirs d'un *œil* indifférent, et pour qui leur accomplissement n'est pas le premier des plaisirs. (S. Dub.) Je revenais en me promenant par un assez grand tour, occupé à considérer avec intérêt et volupté les objets champêtres dont j'étais environné, les seuls dont l'*œil* et le cœur ne se lassent jamais. (J.-J. Rouss.) Point d'importuns laquais comptant nos morceaux d'un *œil* avide. (Id.)

> Rhéa du haut des cieux qu'embellit sa présence,
> Jette sur les hameaux un *œil* de complaisance.
> (ROUCHER.)

— Action de la vue, regard. Arrêter, fixer, jeter, porter ses yeux. Les *yeux* des enfants se portent toujours du côté le plus éclairé de l'endroit qu'ils habitent. (Buff.) Les hommes ont toujours fait et feront toujours cas de tout ce qui peut fixer les *yeux* des autres hommes. (Id.) L'usage de revêtir les statues d'habits quelquefois très-riches, est assez commun dans la Grèce, et fait regretter souvent que ces ornements dérobent aux *yeux* les beautés de l'art. (Barth.) Maintenant, sans sortir de la citadelle, nous allons prendre différentes stations qui développeront successivement la ville à nos *yeux*. (Id.) Il y a du plaisir de rencontrer les *yeux* de celui à qui l'on vient de donner. (La Bruy.) Ce qui plaît bien plus à l'*œil* même le moins exercé, ce sont les vases de faïence peints par Raphaël. (Malte-Brun.) Les *yeux* du Seigneur sont arrêtés sur les justes, mais ses regards sont fixés sur les pécheurs pour effacer leur mémoire. (De Sacy.)

— Dans l'Écriture, Affection bonne ou mauvaise.

— Personne, individu. Aucun *œil* humain n'en a vu l'ensemble, mais quelques voyageurs en ont entrevu des portions. (B. de St-P.)

— *Clin d'œil.* V. CLIN.

— *Coup d'œil.* V. COUP.

— *Les yeux sont le miroir de l'âme.* Les différents mouvements dont l'âme est agitée, paraissent ordinairement dans les yeux. || *Les ministres sont les yeux des princes.* Les princes sont informés des choses qu'ils ne peuvent pas voir d'eux-mêmes par la voix de leurs ministres. || [illegible] *fond des abîmes.* Il n'y a rien de caché pour Dieu. || *Mon œil ne pardonnera pas.* Ma justice saura vous atteindre.

— Fig. et poét. *L'œil de la nature, l'œil du monde, l'œil de l'univers.* Le soleil.

> Un autre noir, séjour des tristes ombres,
> Où l'œil du monde est sans cesse éclipsé.
> (J.-B. ROUSSEAU.)

— Fig. et poét. *L'œil du jour, l'œil du matin.* Le jour ou le soleil, le matin. Ces morts et ces combats qu'avait vus l'*œil* du jour. (Volt.) L'*œil* du matin verra tous les apprêts. (Bern.)

— *Loin des yeux, loin du cœur.*

> Loin des yeux, loin du cœur d'un monarque sensible,
> Les tableaux douloureux, le spectacle terrible,
> Des maux, de la misère, et du long désespoir
> De tant d'infortunés soumis à son pouvoir.
> (DE FONTANES.)

|| *OEil pour œil, dent pour dent.* V. DENT. || *Pas plus que dans l'œil.* Rien du tout. || *Aimer quelqu'un comme ses yeux, plus que ses yeux.* L'aimer par-dessus tout. || *S'arracher, se manger le blanc des yeux.* Se disputer violemment. Pourquoi vous et moi nous mangeons-nous le blanc des *yeux* pour des aventures si antiques? (Volt.) Ils se querellent comme s'ils voulaient s'arracher le blanc des *yeux*. (Hauteroche.) || *S'arracher les yeux.* Nous prenez-vous pour des aveugles? || *Cette chose arrête les yeux, attache les yeux agréablement.* C'est avec un extrême plaisir que l'on se plaît à considérer cette chose. || *Avoir pour quelqu'un des yeux de père, de mère.* Avoir pour quelqu'un la tendresse d'un père, d'une mère. || Dans le même sens, par amitié. Elle vous plaint, vous voit avec des *yeux* de sœur. (Rac.)

> En vain contre le Cid un ministre se ligue,
> Tout Paris pour Chimène a les *yeux* de Rodrigue.
> (BOILEAU.)

|| *Avoir les yeux au bout des doigts.* Être doué de finesse, avoir le tact très-fin. Pour moi, j'aime mieux qu'Émile ait des *yeux* au bout des doigts que dedans la boutique d'un chandelier. (J.-J. Rouss.) || *Avoir des yeux.* S'apercevoir de ce qui se passe d'une manière distincte. J'ai des *yeux*, Dieu merci! j'ai des *yeux*; je vois bien tout ce qui se passe en cette maison. (Le Sage.) || *N'avoir des yeux que pour quelqu'un.* Ne voir, n'aimer que cette personne. La reine, à vous ouïr, n'a des *yeux* que pour vous. (Rac.)

> L'égoïsme insensible et sourd aux maux d'autrui,
> Qui n'a d'oreilles, d'*yeux*, d'entrailles que pour lui.
> (P. CORNEILLE.)

|| *Avoir la mort dans les yeux.* Être près de mourir.

> On voit avec effroi tous ces voluptueux,
> Pâles, défigurés, et la mort dans les *yeux*. (VOLT.)

|| *Avoir l'œil au guet.* Faire attention à tout ce qui se passe. || *Avoir quelque chose devant les yeux.* Avoir l'imagination tellement remplie de cette chose qu'on en fasse la règle de sa conduite. Il n'a devant les *yeux* que sa chère Troyenne. (Rac.) || *Avoir toujours la larme à l'œil.* Être toujours prêt à pleurer. || *Avoir un bandeau sur les yeux.* Être aveuglé par une passion, par une prévention fausse. Ne serait-il pas plaisant de voir un individu s'efforcer de vouloir démontrer le mouvement d'une machine compliquée, s'il n'en connaît pas les rouages, et vouloir même se mêler de la réparer un bandeau sur les *yeux*? (Rostan.) || *Avoir le compas dans l'œil.* V. COMPAS. || *Avoir l'œil à, sur quelque chose.* Ne pas la perdre de vue, veiller sur elle attentivement. || *Avoir l'œil sur quelqu'un.* Examiner, prendre garde à quelqu'un. Tout l'univers a les *yeux* sur vous. (Boss.)

> O vous, sur cet enfant, si cher, si précieux,
> Ministres du Seigneur, ayez toujours les *yeux*. (RAC.)

|| *Avoir les yeux pochés, en compote, au beurre noir.* Les avoir meurtris par quelque coup, livides, rouges ou malades. || *Avoir des yeux d'Argus.* Être diligent, exercer une active surveillance. || *Avoir des yeux d'aigle, de lynx.* Les avoir vifs, éclatants, perçants, propres à découvrir fort loin des objets. || Fig. Avoir une grande pénétration d'esprit, lire dans les pensées d'une personne. || *Avoir de bons yeux.* Voir distinctement ce qui échappe à la vue des autres. || Dans le sens opposé, *avoir les yeux malades.* || *Avoir bon pied, bon œil.* Être vigilant, alerte, vigoureux. || *Se battre l'œil d'une chose.* Se moquer d'une chose. || *Blesser les yeux.* Déplaire, causer de la jalousie. || *Couver des yeux quelqu'un, quelque chose.* Regarder avec intérêt, avec bonheur, cette personne ou cette chose.

> Messire Jean Chouart couvait des yeux son mort,
> Comme si l'on eût dû lui ravir ce trésor. (LA FONT.)

|| *Appeler les yeux.* Les attirer. Les riantes couleurs des fruits appellent les *yeux*, leurs doux parfums l'odorat. (B. de St-P.) || *Crever les yeux.* V. CREVER. || *Dessiller les yeux.* V. DESSILLER. || *Dévorer des yeux.* V. DÉVORER. || *Faire les yeux doux à quelqu'un.* Regarder une personne avec un air de convoitise.

> Je vois qu'il reprend tout; et qu'à ma femme même,
> Il prend, pour mon honneur, un intérêt extrême,
> Il m'avertit des gens qui lui font les yeux doux.
> (MOLIÈRE.)

|| On dit dans le même sens, *Rouler les yeux à quelqu'un.* Le moine filait des sons tendres en roulant des *yeux* en amant qui succombe à sa langueur. (Le Sage.) || *Faire une chose pour les beaux yeux de quelqu'un.* Faire cette chose sans intérêt.

> Ingrat, pour tes beaux yeux j'ai contre le Romain
> Mis cent fois l'épée à la main. (QUINAULT.)

> Et de là nous pouvons tirer des conséquences,
> [illegible]
> Qu'aucun pour nos beaux yeux n'est notre soupirant.
> (MOLIÈRE.)

|| *Faire parler les yeux.* Venez dans tous les cœurs faire parler vos *yeux*. (Rac.) || *Fasciner les yeux.* V. FASCINER. || *Fermer les yeux.* Dormir. Quelquefois elle fermait les *yeux*, vaincue par la langueur de l'air. (Mme de Staël.) || Et dans un sens contraire, *Ne pas fermer l'œil.* Ne point dormir. Je n'ai point fermé l'*œil*, j'ai compté toutes les heures, et enfin à la petite pointe du jour, je me suis levée. (Mme de Sév.) Je ne pus toutefois fermer l'*œil*; je ne fis que rêver à l'habit que je devais prendre. (Le Sage.) || *Fermer les yeux.* Faire semblant de ne pas voir.

> Quand vous auriez cédé, par goût ou par faiblesse,
> J'excuserais votre jeunesse;
> Je fermerais les yeux. Parlez-moi franchement.
> (LA CHAUSSÉE.)

|| *Fermer les yeux, avoir les yeux fermés.* Mourir, être mort. Lorsque mon oncle eut fermé les *yeux*, j'aurais souhaité de le faire enterrer avec les cérémonies observées par les anciens Grecs et Romains. (Montesq.) || *Les yeux fermés.* Sans se servir de ses yeux. Aller dans un endroit les yeux fermés. || Fig. *Les yeux fermés.* Aveuglément. Par respect ou par confiance. Signer un contrat les yeux fermés. || *Fermer les yeux à quelqu'un.* Assister à son dernier moment.

> Pauvre soldat, je reverrai la France,
> La main d'un fils me fermera les *yeux*. (BÉRANGER.)

> J'irai seule rejoindre Hector et mes aïeux;
> Céphise, c'est à toi de me fermer les yeux. (RACINE.)

> On le nomme, on le cherche, on le trouve.... Grands dieux!
> La Parque pour toujours avait fermé ses *yeux*.
> (BERCHOUX.)

|| *Frapper les yeux.* L'or des genêts et la pourpre des bruyères frappaient mes *yeux* d'un luxe qui touchait mon cœur. (J.-J. Rouss.)

> Un insecte aux longs bras, de qui les doigts agiles
> Tapissaient ces vieux murs de leurs toiles fragiles,
> Frappe ses *yeux*... (DELILLE.)

|| *Jeter les yeux sur quelqu'un pour quelque chose.* Penser, songer à lui pour cette chose-là. || Dans le même sens on dit encore *jeter les yeux sur un ouvrage*, pour le parcourir très-légèrement sans y mettre beaucoup d'attention. || *Cette chose m'a passé devant les yeux.*

> Fortune, qui nous fais passer devant les *yeux*
> Des dignités, des biens que jusqu'au bout du monde
> On suit sans que l'effet aux promesses réponde.
> (LA FONTAINE.)

|| *Cette chose s'est passée sous mes yeux.* En ma présence. || *Mettre sous l'œil, sous les yeux.* Montrer. Tout parle au souverain de sa puissance, tout lui met sans cesse sous l'*œil* sa gloire et sa puissance. (Mass.) *Ouvrir les yeux.* Naître. A peine avais-je les *yeux* ouverts à la lumière, qu'une mort prématurée les ferma en même temps à Adélaïde, qui m'avait porté dans son sein. (Mass.) Que les enfants prient en ouvrant et en fermant les *yeux* à la lumière; qu'ils se fassent une douce habitude de mettre leur confiance en Dieu. (B. de St-P.) || *Ouvrir les yeux.* Sortir de son erreur. Les désastres qu'occasionnèrent ces erreurs ouvrirent tardivement les *yeux* de leurs fauteurs, et ces systèmes ne sont célèbres aujourd'hui que par leur ridicule et les souvenirs funestes qu'ils ont laissés. (Rostan.)

> J'ouvre les *yeux*, et vois que dans ce siècle-ci
> Le plus mauvais partage est celui d'un ami. (BOISSY.)

> Le peuple ouvre les *yeux*, se ravise; et la foule,
> Sans avoir fait de choix, tout doucement s'écoule.
> (ANDRIEUX.)

|| *Ouvrir les yeux.* Examiner, surveiller. || *Avoir les yeux ouverts.* Faire attention à tout. Les gens malins ont toujours l'*œil* ouvert. (Volt.) || Prov. *Pleurer d'un œil et rire de l'autre.* Se dit des enfants contrariés qui pleurent et rient en même temps. || Se dit aussi pour signifier un deuil joyeux. || *Regarder quelqu'un avec de bons yeux, de mauvais yeux.* Cette crainte me faisait regarder Monsieur avec de mauvais *yeux*. (D'Allainval.) || Fig. *Sauter aux yeux.* Être évident, manifeste. Cela saute aux yeux. || *Suivre quelqu'un de l'œil.* Faire attention à la conduite, aux démarches de quelqu'un. Suivre de l'*œil* un char fuyant dans la carrière. (Rac.)

> Sur les rochers bientôt je m'élance après elles,
> Et les suivant de l'*œil* aux voûtes éternelles,
> Il me semblait aussi m'élever sans efforts. (CASTEL.)

> Il l'aime, il suit de l'*œil* les réseaux qu'il déploie,
> Lui-même il va chercher, va lui porter sa proie.
> (DELILLE.)

|| *Tourner les yeux.* Diriger, porter les yeux sur quelque objet. Tournez les *yeux* au dehors et au-delà du christianisme; qu'ont produit depuis vingt siècles toutes les autres religions? (Cousin.) Partout où l'on tourne les *yeux*, on ne voit que les monuments de tes bienfaits. (Chateaub.)

> Celui-ci pendant son voyage,
> Tourna les *yeux* vers son village
> Plus d'une fois. (LA FONTAINE.)

|| *Voir une chose d'un œil sec.* La voir d'un œil insensible, sans éprouver d'émotion. Ah! peut-on d'un *œil* sec voir mourir ce qu'on aime? (Corneille.) || *Voir de ses yeux, de ses propres yeux.* Se dit par emphase. Je l'ai vu de mes *yeux* descendre de cheval. (Regnard.)

> Les éclairs sont moins prompts, je l'ai vu de mes *yeux*,
> Je l'ai vu qui frappait ce monstre audacieux.
> (VOLTAIRE.)

> Quoi! ne t'ai-je pas vu de mes deux *yeux*, fripon,
> Surprendre dans des lacs le chevreau de Damon?
> (DESMAHIS.)

|| *Voir par ses yeux.* Régir, conduire soi-même, s'en rapporter à soi-même et non à d'autres. || *Voir par les yeux d'un autre.* Suivre aveuglément [illegible] Dans le même sens, *Emprunter les yeux de quelqu'un.* Ne saurait-il rien voir qu'il n'emprunte vos *yeux*? (Rac.) || *Voir les choses d'un autre œil qu'on ne faisait.* Les voir avec des opinions différentes de celles qu'on avait précédemment. Me voyait-il de l'*œil* qu'il me voit aujourd'hui? (Rac.) On voit les maux d'autrui d'un autre *œil* que les siens. (Corn.) || *On voit une paille dans l'œil de son prochain, et on ne voit pas une poutre dans le sien.* On s'aperçoit aisément des défauts d'autrui si légers qu'ils puissent être, et l'on ne s'aperçoit pas des siens, si grands qu'ils soient.

— Loc. prov. *Par-dessus les yeux.* Plus qu'on ne peut faire d'une chose. || *Entre quatre yeux.* Tête à tête. Pour la prononciation de *quatre-yeux* ou *quatre-z-yeux*, V. QUATRE. || *Aux yeux de.* Le destin à ses *yeux* n'oserait balancer. (Boil.) Ces défauts sont inaperçus de celui qui les a, et prennent à ses *yeux* une nouvelle forme dans chaque circonstance. (Mme de Staël.) Le moment critique est arrivé, où l'accusé va paraître

aux *yeux* des juges. (Servan.) L'Orient, aux *yeux* de la Russie et de l'Angleterre, est la lisière d'un champ de bataille qui embrasse toute l'Asie jusqu'à la Chine. (Barrault.) Mon avare magnificence n'étalerait point aux *yeux* des espaliers superbes auxquels à peine on osât toucher. (J.-J. Rouss.)

— *A l'œil.* Sa surface ne présente à l'*œil* que des sommets de montagnes. (Buff.)

— Pop. *Avoir une chose à l'œil.* L'avoir à crédit. || On dit aussi *Acheter à l'œil.*

— *Servir à l'œil.* Servir son maître avec zèle seulement lorsqu'il vous regarde.

— Opt. *A l'œil nu.* Sans lunette, sans microscope. Ma vue courte ne me permet pas de distinguer à *yeux* nus assez nettement les astres. (J.-J. Rouss.) Du pain, aux *yeux* de celui qui a faim, est l'abondance. (Mirab.) Un jardin à mes *yeux* est un vaste tableau. (Del.)

— *A vue d'œil.* Autant qu'on en peut juger par une seule vue, approximativement. Cependant notre sang coulait à bon compte, et nous nous affaiblissions à vue d'*œil*. (Le Sage.)

— Visiblement. Cette plante croît à vue d'œil.

— *Sous l'œil de, sous les yeux de.* Je m'essaie à souffrir avec décence sous l'*œil* du monde. (Drouineau.)

On m'élevait alors solitaire et cachée,
Sous les *yeux* vigilants du sage Mardochée. (Racine.)

Et sous l'œil de Palès, dans une grotte obscure,
Je chante l'amitié, l'amour et la nature. (Lassus.)

— *Avoir été élevé sous les yeux de sa mère.* Avoir toujours été surveillé avec une grande attention.

— *Sur les yeux de. Par les yeux de.* Gardez-vous, sur les *yeux* de votre tête, de dire que je suis jamais homme à faire une tragédie. (Volt.)

— Fig. Se dit des choses inanimées. L'œil de l'âme. Les yeux de la foi. L'œil de l'esprit. En se cachant sous l'emblème du pain, le Verbe est pour l'*œil* du corps un objet sensible, tandis qu'il reste un objet intellectuel pour l'*œil* de l'âme. (Chateaub.) La chronologie et la géographie sont les yeux de l'histoire. (Encycl.) L'*œil* des intelligences pénètre dans les profondeurs de l'espace; il admire les merveilles dont elles sont le théâtre, il s'élève jusqu'à celui qui ordonna qu'elles fussent. (La Romiguière.) L'*œil* sévère de la philosophie peut envisager les tableaux de la nature sans trouble, sa langue chaste en faire des descriptions, et l'oreille de l'innocence les entendre. (B. de St-P.) La logique et la grammaire sont les *yeux* du discours, comme la géographie et la chronologie le sont de l'histoire. (Paulmier.) Le jugement est l'*œil* de l'intelligence. (Id.) || *Voir une chose par les yeux de l'esprit.* L'examiner par la raison. Évidemment des surfaces colorées doivent être plus difficilement vues par l'*œil* de l'esprit, que des surfaces simplement palpables. (Dufau.) || *Par les yeux de la foi.* La considérer avec les sentiments que donne la foi.

— Fig. Lustre des étoffes, éclat des pierreries, nuance d'une couleur. L'œil d'une perle, d'un diamant. On a toujours azuré le papier pour lui donner un *œil* plus agréable. (G. de Claub.)

— Diff. gramm. Le pluriel du mot *œil* n'est soumis à aucune règle fixe, et les grammairiens, ainsi que les lexicographes, ne sont nullement d'accord sur ce point. Les uns, tels que Landais, Noël et Chapsal, etc., veulent qu'on dise les *œils* du fromage, de la soupe, des *œils*-de-bouc (coquillages), etc.; les autres, tels que l'Académie, Boiste, Laveaux, Nodier, veulent qu'on dise les *yeux* du fromage, de la soupe, les *yeux* de la vigne, etc. Comme on le voit, l'emploi de ces deux formes *œils* et *yeux* est voué à l'arbitraire. Il nous semble que le mot *yeux* devrait être réservé pour indiquer dans l'homme, les animaux, l'organe de la vue, tant au propre qu'au figuré; mais que *œils* ne devrait s'employer que lorsqu'il s'agit d'un rapport de forme ou de couleur avec l'œil. Dans l'impossibilité de réformer l'usage à cet égard, nous indiquerons partout la forme plurielle usitée dans telle ou telle expression.

— Syn. comp. COUP D'ŒIL. ŒILLADE. REGARD. *Regard*, c'est l'action physique de regarder; le *coup d'œil* est un *regard* furtif, et qu'on jette comme en passant, soit pour regarder légèrement un objet, soit pour avertir quelqu'un de cesser de faire, de dire ce qu'il fait, ce qu'il dit. L'*œillade* est un *coup d'œil* ou un *regard* jeté comme furtivement avec dessein et avec une expression marquée qui est toujours prise en bonne part.

[illegible] dans sa poche, ouvrir ses yeux. Ne se dit que dans le langage de la conversation.

— Se dit aussi de certains vides, de certains trous qui se trouvent dans la mie du pain et dans plusieurs espèces de fromages. Un pain qui a des *yeux*, qui a de grands *yeux*. (Acad.) Il y a un proverbe qui dit qu'il faut choisir des fromages sans *yeux*, du pain qui ait des *yeux*, et du vin qui saute aux *yeux*. (Trév.)

— Se dit encore de certaines marques de graisse qu'on aperçoit dans le bouillon. Ce bouillon est très-gras, il a beaucoup d'*yeux*. (Acad.)

— Archit. Ouverture ou fenêtre, dont la forme diffère, ainsi nommée, parce qu'elle a toujours l'apparence d'un œil quelconque. || *Œil-de-bœuf.* Baie ronde pratiquée dans un mur pour donner du jour. || Antichambre de l'appartement du roi à Versailles, dans lequel se trouvait un œil-de-bœuf, et où se tenaient les courtisans en attendant que la porte du cabinet du roi leur fût ouverte. || *Œil-de-dôme.* Ouverture ménagée au sommet de la coupole d'un dôme pour l'éclairer, ordinairement recouverte par un petit pavillon pour empêcher la pluie de tomber par l'œil-de-dôme. || *Œil de volute.* Point milieu de l'enroulement de la volute du chapiteau ionique orné d'un fleuron ou petit cercle.

— Archit. hydraul. *Œil de pont.* Ouverture ronde pratiquée au-dessus des piles d'un pont, des avant et arrière-becs et dans les reins des arches.

— Art vin. *Œil de perdrix.* Vin légèrement teint de rouge. || On dit adjectiv. *Du vin œil de perdrix.*

— B.-arts. Premier détail de la figure humaine qu'on fait copier aux enfants qui apprennent à dessiner.

— Bot. *Œil de bœuf.* Nom vulgaire de la camomille des teinturiers et du buphthalme. || *Œil de bouc.* La pyrèthre et la reine marguerite des prés. || *Œil de chat.* Le fruit du bonduc. || *Œil de cheval.* L'aunée. || *Œil de chèvre.* Les graminées du genre ægilops. || *Œil de chien.* Nom vulgaire d'une espèce de plantain, d'une conyse et d'un gnaphale. || *Œil du Christ.* Une inule et un aster. || *Œil de corneille.* Espèce d'agaric de la famille des peaux douces, ainsi nommé à cause de sa ressemblance avec l'œil noir de la corneille. || *Œil du diable.* L'adonide d'été, dont la fleur est d'un rouge de feu. || *Œil de dragon.* Le fruit du litchi longanier. || *Œil de l'olivier.* L'agaric de l'olivier. || *Œil de perdrix.* L'adonide d'été et une espèce de scabieuse. || *Œil de soleil.* La matricaire à feuilles simples. || *Œil de vache.* Espèce de camomille.

— Chir. *Œil simple.* Bandage destiné à couvrir un œil. || *Œil double.* Celui qui est destiné à en couvrir deux.

— Conchyl. *Œil d'Ammon.* Espèce d'hélice. *Œil de bœuf.* Espèce d'hélice. || *Œil de bouc.* Les patelles. || *Faux œil de bouc.* Espèce d'hélice. || *Œil de rubis radié.* La patelle granulée. *Œil de sainte Lucie.* Nom donné à l'opercule d'un sabot des Indes, appelé aussi *nombril de Vénus.*

— Fond. Ouverture située au bas du fourneau par laquelle s'écoule la matière fondue. || *Fondre par l'œil.* Fondre sans boucher ce trou.

— Foss. *Œil de serpent.* Dents de poissons pétrifiées qui, après avoir été polies, offraient des cercles concentriques qui figuraient certains yeux d'animaux.

— Horl. *Œil d'un ressort.* Fente faite à chacune des extrémités du grand ressort d'une horloge pour le faire tenir aux crochets du barillet et de son arbre.

— Hortic. Bourgeon qui commence à se montrer. || Germe épais à la surface des tubercules. || Cavité qui occupe le sommet de certains fruits adhérents. Les bonnes branches sont celles qui sont venues dans l'ordre de la nature, et pour lors elles ont les *yeux* assez près les uns des autres. (La Quint.) || *Œil de bœuf.* Trous ronds et assez petits, qu'on aperçoit sur le tronc des arbres, et qui sont produits par la pourriture d'une branche. || *Œil éventé.* Bouton à bois qui périt par une cause quelconque. || *Enter à œil poussant, à œil dormant.* Greffer en écusson, à la première, à la deuxième sève.

— Ichthyol. *Œil de bœuf.* Le spare macrophthalme. || *Œil d'or.* Poisson du genre crénilabre. || *Œil de paon.* Nom vulgaire d'un chétodon. || *Œil rouge.* V. ROTENGLE.

— Impr. Relief de la lettre, partie de la lettre qui laisse son empreinte sur le papier. Œil de cicéro, de saint-augustin. Gros œil. Petit œil.

— Joaill. *Œil d'une perle.* La petite ouverture d'une perle.

— Mar. Trou percé dans une voile pour qu'il puisse au besoin y être passé un cordage. || *Œil de bœuf.* Grain qui se forme dans un petit nuage rougeâtre et de peu d'apparence. || *Œil de pie.* Trous qui reçoivent les garcettes, dont les huniers ont trois rangées vers leur moitié supérieure. || Pl. des *œils de pie.*

— Mécan. *L'œil d'une chèvre, d'une grue, d'un engin.* Le trou par où passent les câbles.

— Miner. *Œil de bœuf.* Nom donné par les joailliers allemands à une variété de feldspath opalin dont les reflets sont rembrunis. || *Œil de chat.* Variété de quartz hyalin qui, étant taillé en cabochon, présente des reflets soyeux et satinés qui rappellent les teintes de l'iris de l'œil du chat. || Qualité particulière de silex molaire. || *Œil du monde.* L'hydrophane. || Petite coque de calcédoine recélant une goutte d'eau qui se meut dans son intérieur, à la manière du li- [illegible]

Nom donné à différentes roches. || Lave grise qui contient un grand nombre d'amphigènes blancs, dont le centre est occupé par un fragment de la même lave grise. || Espèce de silex molaire d'un gris argentin, qui est renommé pour ses bonnes qualités. || *Œil de poisson.* Nom donné à des quartz laiteux ou chatoyants, à l'opale commune, à certaines calcédoines, et au feldspath adulaire chatoyant, qui présente un reflet d'un blanc laiteux légèrement bleuâtre et verdâtre.

— Pathol. *Œil de lièvre.* V. LAGOPHTHALMIE.

— Phys. *Œil-de-bœuf.* Petit nuage qui se forme au cap de Bonne-Espérance, au-dessus de la montagne de la Table et qui produit des tempêtes.

— Ornith. *Œil blanc.* La fauvette de Madagascar. || *Œil de bœuf.* Le roitelet. || *Œil d'or.* Le canard garrot, ainsi nommé à cause de la couleur d'or de son iris. || *Œil peint.* Oiseau du Mexique de la taille et à peu près de la couleur du moineau commun, et qui vit en cage. || *Œil de verre.* Nom donné par les Provençaux au plongeon.

— Techn. Ouverture pratiquée dans certains instruments. || *Œil du mors.* Trou qui est au haut de la branche du mors et par où sort la têtière. || *L'œil d'un étau.* Le trou par lequel passe la vis qui serre. || *L'œil d'un marteau.* Le trou par lequel il est emmanché.

ŒILLADE. s. f. (pr. *eu-ya-de*; rad. *œil*). Regard, coup d'œil jeté comme furtivement, à dessein et avec une expression marquée. Œillade jalouse, menaçante. Œillade amoureuse. Œillade animée, favorable. Jeter une œillade. Lancer une œillade. Être favorisé d'une œillade. Favoriser d'une œillade. Au pays des jaloux les *œillades* sont criminelles. (Trév.) L'*œillade* est oblique, dissimulée dans son allure. (Encycl.) L'intelligence qu'ils veulent cacher, les amants la trahissent par des *œillades*. (Id.)

— Ce mot ne s'emploie qu'au propre et dans le style familier. Dans le style soutenu, il faut dire *coup d'œil* pour *œillade.*

ŒILLADÉ, ÉE. part. pass. du v. Œillader. S'empl. adjectiv. Personne œilladée.

ŒILLADER. v. a. 1re conj. (pr. *eu-ya-dé*; rad. *œillade*). S'est dit pour Regarder, considérer. Et du sommet des monts *œillader* l'univers. (***)

— Lancer des œillades. Œillader une jeune personne.

ŒILLARD. s. m. (pr. *eu-yar*; rad. *œil*). Techn. Trou percé au centre d'une meule.

ŒILLÉ, ÉE. adj. (rad. *œil*). Minér. V. OCELLÉ.

ŒILLET. s. m. (pr. *eu-yé*). Ichthyol. Nom spécifique de plusieurs poissons de genres différents.

ŒILLÈRE. adj. f. (pr. *eu-yère*; rad. *œil*). Se dit des dents canines de la mâchoire supérieure de l'homme, placées au-dessous de l'œil, qui tombent presque toujours les premières. || subst. Une œillère. Arracher une œillère.

ŒILLÈRE. s. f. (pr. *eu-yère*; rad. *œil*). Petite baignoire destinée aux bains oculaires, qui consiste en un petit bassin ovale, de quatre à six centimètres de longueur, et qui est quelquefois utile dans les phlegmasies des paupières.

— Partie de la têtière du cheval de harnais, composée de deux morceaux de cuir posés à côté des yeux afin de les garantir des coups de fouet, et d'assujétir les chevaux à regarder en face et non de côté.

— Blas. Partie de casque ou heaume qui servait de visière aux chevaliers.

ŒILLÈRE. s. m. (pr. *eu-yère*). Ichthyol. Nom spécifique d'un poisson du genre bodian.

ŒILLET. s. m. (pr. *eu-yé*; rad. *œil*). Bot. Genre de plantes de la famille des caryophyllées, cultivé pour l'ornement des jardins. Les œillets sont des plantes herbacées, vivaces pour la plupart, à feuilles opposées, linéaires et à tiges articulées, très-souvent d'un vert glauque. Le plus grand nombre d'entre eux croissent en Europe et en Asie; tous sont intéressants par leur port et leurs fleurs. On en compte environ cent espèces, dont plusieurs se cultivent comme plantes de parterre. Les plus remarquables sont l'*œillet barbu*, vulgairement appelé l'*œillet des poëtes*, l'*œillet des chartreux*, l'*œillet mignardise*, l'*œillet superbe*, l'*œillet giroflé* ou *giroflée*, l'*œillet très-joli*, etc. Dans le palais comme dans la chaumière, l'*œillet* a su se faire au premier rang une place qu'il conservera toujours en partage avec la rose, sa somptueuse rivale. (Guér.) A une époque mémorable, l'*œillet* servit de ralliement politique et devint un signe touchant de souvenir et de constance envers le grand homme dont la France pleurera toujours la perte. (Id.) L'*œillet* est le favori de tous par la grâce de ses formes, la beauté de ses fleurs, leur suave odeur. (Id.) On attribue les premiers procédés de culture convenables à l'*œillet*, à René d'Anjou, ex-roi de Naples, qui vint au commencement du XVIe siècle en Provence, se consoler, par la culture des fleurs, de la perte de son trône. (Id.)

— Les confiseurs en font une liqueur agréable, le *ratafia d'œillet*; les parfumeurs en fixent l'odeur voluptueuse dans des pommades, des essences.

De son panache ainsi l'œillet s'enorgueillit;
Osez, Dieu fit le monde, et l'homme l'embellit. (Esm.)

Que la rose, l'œillet, le lis et le jasmin,
Fassent de vos desserts un aimable jardin. [illegible]

La renoncule un jour dans un bouquet,
Avec l'œillet se trouva réunie,
Elle eut le lendemain le parfum de l'œillet,
On ne peut que gagner en bonne compagnie.
(Bérenger.)

— *Œillet d'Inde.* Genre de plantes herbacées de la famille des composées, qui ne s'élève guère au-dessus d'un pied. La fleur de cette plante, d'un jaune nuancé de brun velouté, répand une odeur forte et désagréable, mais elle a de l'éclat et produit de l'effet dans les plates-bandes. || *Œillet d'amour.* Nom vulgaire du gypsophylle saxifrage. || *Œillet champêtre.* Nom vulgaire de l'holosteum ombellé. || *Œillet de Dieu.* Nom vulgaire de la lychnide dioïque et de l'agrostème des blés. || *Œillet d'Espagne.* La poincillade. || *Œillet frangé, œillet à plume.* Noms vulgaires de l'œillet superbe. || *Œillet de janséniste.* La lychnide visqueuse. || *Œillet marin.* Le statice armeria.

— Actinoz. *Œillet de mer.* Nom donné par les voyageurs à certaines espèces d'actinies, dont la forme et surtout la disposition et la couleur des tentacules ressemblent un peu à un œillet.

— Trou de forme circulaire entouré de soie, de fil ou de cordonnet, que l'on pratique dans les tissus de soie, de toile ou de laine, pour y passer un lacet, une aiguillette, un cordon, etc.

— Mar. Sorte de ganse ou de bague qu'on pratique au bout de diverses manœuvres, et pour y passer un cordage.

— Techn. Petit bouillon qui s'élève quelquefois sur l'œuvre du peintre en émail pendant la cuisson.

ŒILLETERIE. s. f. (pr. *eu-ye-te-ri*; rad. *œillet*). Hortic. Lieu planté d'œillets. || Landais seul écrit *œilletterie* avec deux *t*.

ŒILLETON. s. m. (pr. *eu-ye-ton*; rad. *œil*). Bot. Pousse latérale qui a lieu en automne, et après la floraison, au collet des racines de certaines plantes vivaces.

— Mécan. Pièce ronde de cuivre, percée d'un trou fort petit que l'on met dans les télescopes à l'extrémité des oculaires.

— ŒILLETON. s. m. (rad. *œillet*). Rejeton, marcotte d'œillet.

ŒILLETONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Œilletonner. S'empl. adjectiv. Artichaut œilletonné. Plante œilletonnée.

ŒILLETONNER. v. a. 1re conj. (pr. *eu-ye-to-né*, rad. *œilleton*). Détacher, ôter les œilletons des plantes. Œilletonner une plante.

ŒILLETTE. s. f. (pr. *eu-yè-te*). Bot. Nom vulgaire du pavot des jardins.

— Comm. Huile qu'on retire des graines du pavot simple; elle a une odeur vireuse et un goût nauséabond; l'œillette est employée avec succès à l'assaisonnement comme à la préparation des aliments crus ou cuits, pour l'éclairage et dans les arts.

ŒNANTHE. s. f. (pr. *é-nan-te*; ét. gr., οἶνος, vin; ἄνθος, fleur). Bot. Genre de plantes dicotylédones, polypétales, de la famille des ombellifères, comprenant des plantes herbacées, à racines souvent tuberculeuses et vivaces, à feuilles alternes, et à fleurs disposées en ombelles. On en connaît près de trente espèces exotiques et françaises, parmi lesquelles sont l'œnanthe fistuleuse, globuleuse, l'œnanthe pimprenelle, rapprochée, l'œnanthe safranée.

ŒNAS. s. m. (pr. *é-nâs*; du gr. οἰνάς, vignoble). Entom. Genre de coléoptères de la famille des trachélides, se trouvant sur les fleurs; on en compte cinq ou six espèces des contrées chaudes de l'Europe et de l'Afrique, dont le type est l'œnas africain.

ŒNELEUM. s. m. (pr. *é-né-lé-omm*; ét. gr., οἶνος, vin; ἔλαιον, huile). Médicament dont on faisait un grand usage dans l'ancienne chirurgie, et dont les livres saints font mention sous le nom de *Baume samaritain.*

ŒNOCARPE. s. f. (pr. *é-no-kar-pe*; ét. gr., οἶνος, vin; καρπός, fruit). Bot. Genre de palmiers indigènes des contrées équatoriales de l'Amérique, dont le type est l'œnocarpe distique. Plusieurs espèces fournissent une boisson vineuse.

ŒNOGALE. s. m. (ét. gr., οἶνος, vin; γάλα, lait). Mélange de lait et de vin. Ce médicament, dont il est fait mention dans Hippocrate, n'est plus usité.

ŒNOL. s. m. (pr. *é-nol*; du gr. οἶνος, vin). Pharm. Le vin considéré comme excipient médicinal.

ŒNOLATIF, IVE. adj. (rad. *œnol*). Médec. Qui contient du vin.

— s. m. Vin médicinal destiné à l'usage externe.

ŒNOLATURE. s. f. Pharm. Teinture vineuse d'une substance médicinale.

ŒNOLÉ. s. m. (du gr. οἶνος, vin). Pharm. Médicament qui a le vin pour excipient. Œnolé arsenical cuivreux. Œnolé d'opium safrané. Œnolé d'absinthe. Œnolé antiscorbutique.

ŒNOLIQUE. adj. des 2 g. Pharm. Qui a le vin pour excipient. Médicament œnolique. Préparation œnolique.

ŒNOLOGIE. s. f. (ét. gr., οἶνος, vin; λόγος, discours). Art de faire le vin, et par extension, art de conserver le vin.

— Traité sur l'art de faire le vin.

ŒNOLOGIQUE. adj. des 2 g. Qui concerne l'œnologie. Parmi les [illegible] est français, le vin de Bourgogne est celui qui mérite la préférence. (***)

— Qui traite de l'œnologie. Traité œnologique. Ouvrage œnologique.

ŒNOLOGISTE. s. m. Celui qui écrit sur les vins et sur leur fabrication.

ŒNOLOGUE. s. m. Celui qui pratique l'œnologie.

ŒNOMANCIE. s. f. (ét. gr., οἶνος, vin; μαντεία, divination). Divination par le vin, soit qu'on en considérât la couleur, soit qu'en le buvant on remarquât les moindres circonstances pour en tirer des présages. L'œnomancie était fort en usage chez les Perses.

ŒNOMANCIEN, ENNE. adj. Qui concerne l'œnomancie. || adj. et s. Qui pratiquait l'œnomancie.

ŒNOMÉLI. s. m. (ét. gr., οἶνος, vin; μέλι, miel). Pharm. Médicament obtenu par le vin et la fermentation du miel. Mélange agréable à

boire et peu propre pour la santé ; il est semblable au vin doux. Œnomélé d'opium.

OENOMÈTRE. s. m. (ét. gr., οἶνος, vin ; μέτρον, mesure). Instrument qui sert à mesurer le degré de force ou de la qualité du vin.

OENOMÉTRIE. s. f. Action de mesurer la qualité du vin, au moyen de l'œnomètre.

OENOMÉTRIQUE. adj. des 2 g. Qui concerne l'œnométrie. Degré œnométrique.

OENONE. Myth. Nymphe du mont Ida qui reçut d'Apollon le don de prédire. Abandonnée par Pâris, elle lui prédit qu'il reviendrait un jour à elle, ce qui se réalisa en effet lorsque celui-ci fut blessé par Philoctète avec une des flèches d'Hercule. Œnone, n'ayant pu guérir Pâris de sa blessure, le suivit au tombeau.

OENONE. s. f. Annél. Genre établi parmi les néréides pour une nouvelle espèce observée sur les côtes de la mer Rouge, l'œnone brillante.

OENOPE. adj. des 2 g. Qui a l'apparence du vin. Liqueur œnope.

OENOPHILE. adj. des 2 g. (ét. gr. οἶνος, vin ; φιλέω, j'aime). Qui aime le vin.

— *Société œnophile.* Société qui fait le commerce des vins.

— substantiv. Amateur de vin. Un œnophile.

OENOPHOBE. adj. et s. des 2 g. Qui a horreur du vin.

OENOPHOBIE. s. f. (ét. gr., οἶνος, vin ; φόβος, crainte). Horreur du vin, aversion pour le vin.

OENOPHORE. s. m. (du gr. οἰνοφόρος, qui porte le vin). Antiq. Grand vase qui servait aux anciens pour mettre le vin. || Celui qui avait soin du vin et qui le portait à table.

OENOPHORIES. s. f. pl. Ant. égypt. Fêtes ou les assistants tenaient en main des vases pleins de vin.

OENOPIDAS DE CHIOS. Philosophe péripatéticien, contemporain d'Anaxagoras, au v° siècle av. J.-C. On lui attribue plusieurs découvertes astronomiques et mathématiques, en particulier celle de l'obliquité de l'écliptique du mouvement propre du soleil. On lui doit aussi un cycle de 59 ans.

OENOPOTE. s. m. (du gr. οἰνοπότης, même signific.) Celui qui boit du vin, qui est adonné au vin.

OENOPTE. s. (du gr. οἰνόπτης ; fait de οἶνος, vin ; ὄπτομαι, je vois). Ant. gr. Censeur athénien qui dans les festins réglait le nombre des coups que l'on devait boire, et prenait garde que quelqu'un ne bût trop peu ou trop.

OENOTHÉRÉ, ÉE. adj. (du gr. οἰνοθήρας, plante qui a l'odeur du vin). Bot. Qui a la forme, qui ressemble au genre onagraire. || OENOTHÉRÉES. s. f. pl. Famille d'onagrariées, ayant pour type le genre onagraire.

OENOTHIONIQUE. adj m. (ét. gr., οἶνος, vin ; θεῖον, soufre). Chim. Nom donné à l'acide sulfo-vinique.

OENOTHIQUE. adj. Syn. d'Œnothionique.

— *Acide œnothique.* L'acide sulfo-vinique ou œnothionique.

OENOTRIE. Géogr. Un des anciens noms de l'Italie méridionale, ainsi nommée en mémoire de l'émigration d'Œnotrus aux lieux jadis habités par les Ausones. On étend quelquefois le nom d'Œnotrie à l'Italie entière.

OENOTRIEN, ENNE. adj. Qui appartient à l'Œnotrie. || subst. Habitant de l'Œnotrie.

OENOTRUS. Le plus jeune des fils de Lycaon, roi d'Arcadie, s'établit dans l'Arcadie méridionale vers l'an 1710 av. J.-C., et donna son nom à cette contrée. Selon quelques-uns, Œnotrus serait le même que Janus.

OEONIE. s. f. Bot. V. ÆONIE.

OEONISTICE. s. f. Ant. gr. Divination par le vol des oiseaux.

OEONISTICIEN, ENNE. adj. et s. Celui, celle qui pratiquait l'œonistice.

OEREBRO. Géogr. Gouvernement du royaume de Suède, dans la Suède proprement dite. Sol très-fertile ; 68,000 hab. || Capitale du gouvernement du même nom ; très-commerçante.

OEROMANCIE. s. f. V. ÆROMANCIE.

OESOPHAGE. s. m. (ét. gr., οἴω, fait d'οἴω, je porte ; φάγειν, manger). Anat. Conduit musculo-membraneux faisant partie du canal alimentaire, et s'étendant du pharynx à l'estomac, auquel il conduit les aliments. Maladies de l'œsophage. Fonctions de l'œsophage. Plaies de l'œsophage. Rétrécissement de l'œsophage. [illegible] d'être affecté du cancer. Irritation, inflammation de l'œsophage. Affection de l'œsophage. Il est urgent d'enlever aussitôt que possible les corps étrangers engagés et arrêtés dans l'*œsophage.* (Charbonn.)

OESOPHAGIEN, ENNE. adj. Anat. Qui a rapport, qui appartient à l'œsophage. Glandes œsophagiennes. Ouverture œsophagienne. Artères œsophagiennes. Tube œsophagien. Angine œsophagienne. Des quartiers de fruits, des morceaux de pain ou de viande, avalés précipitamment, s'engorgent, s'arrêtent dans le tube œsophagien et le distendent outre mesure. (Charbonn.)

OESOPHAGISME. s. m. Anat. Spasme de l'œsophage.

OESOPHAGITE. s. f. Anat. Inflammation de l'œsophage. Œsophagite chronique. Œsophagite aiguë.

OESOPHAGORRHAGIE. s. f. Pathol. Écoulement de sang qui vient de l'œsophage.

OESOPHAGORRHAGIQUE. adj. des 2 g. Qui présente le caractère de l'œsophagorrhagie.

OESOPHAGOTOMIE. s. f. (ét. gr., οἰσοφάγος, œsophage ; τομή, section). Anat. Incision qu'on pratique à la partie supérieure de l'œsophage pour en retirer quelque corps étranger, qui s'y est introduit et arrêté. Pratiquer l'œsophagotomie.

OESOPHAGOTOMIQUE. adj. des 2 g. Qui se rapporte à l'œsophagotomie.

OESSEL. s. m. Métrol. Mesure d'Allemagne qui vaut, lit. 1117.

OESTRACIDÉ, ÉE. adj. Entom. Qui ressemble à l'œstre. || OESTRACIDÉS. s. m. pl. Famille de diptères qui a pour type le genre œstre.

OESTRE. s. m. (du gr. οἶστρος). Entom. Genre d'insectes de l'ordre des diptères, dont plusieurs espèces sont très-nuisibles aux animaux domestiques, en déposant leurs œufs dans le corps même de ces animaux. Ces insectes ressemblent beaucoup à nos mouches, mais leur corps est très-velu et coloré plus ou moins de jaune, de fauve et de noir. L'œstre des bœufs. Les larves des œstres.

— Fig. Fureur poétique. Là, me livrant à tout l'*œstre* poétique et musical, je composai rapidement la meilleure partie de mon acte. (J. J. Rouss.) L'Académie dit qu'il est peu usité dans ce sens, et N. Landais ne parle pas de cette acception. C'est une omission.

— Médec. *OEstre vénérien.* Le désir immodéré du coït, tel qu'il existe dans le satyriasis et la nymphomanie.

OESTRIDE. adj. des 2 g. Qui a la forme de l'œstre. || OESTRIDES. s. m. pl. Tribu de diptères athéricères, ayant pour type le genre œstre.

OESTROMANE. s. des 2 g. Personne affectée d'œstromanie.

OESTROMANIE. s. f. (ét. gr., οἰστράω, je pique avec un aiguillon ; μανία, folie). Médec. La passion effrénée du coït. Ce mot, donné par Hippocrate, est synonyme de Satyriasis pour l'homme et de Nymphomanie pour la femme.

OESYPE. s. m. (du gr. οἴσυπον ; fait de οἶς, brebis). Comm. Espèce de mucilage graisseux et en consistance d'onguent, de couleur gris-brune, d'une odeur fade et désagréable. L'œsype se tire des brebis.

— Laine grasse qui n'a pas encore été lavée.

— Landais seul écrit *œsipe.*

OESYPIEN, IENNE. adj. et s. (du gr. οἰσύπη, crotte de mouton). Bot. Qui croît sur les crottes de mouton. Agaric œsypien.

OETA. Géogr. Montagne située sur les confins de la Grèce propre et de la Thessalie, près du golfe Maliaque et des Thermopyles et au milieu de la Doride. Elle est célèbre dans la fable par la mort d'Hercule. Le mont Œta porte aujourd'hui le nom de *Banina* ou de *Commaïta.*

OETÉEN, ENNE. adj. Ant. Qui appartient au mont Œta.

OETHRE. s. m. Crust. Genre de crustacés décapodes brachyures, fondé aux dépens des calappes. L'œthre déprimé est le type de ce genre.

OETITE. s. f. Minér. Fer argileux réniforme.

OETOLINOS. Ant. gr. Chant funèbre en l'honneur de Linus.

OETOSCYROS. Myth. L'Apollon des Scythes.

OETTE. s. f. Ornith. Nom d'une espèce de cotinga. V. OUETTE.

OEUF. s. m. (du lat. *ovum*, dér. du gr. ᾠόν). Corps d'une enveloppe dure ou molle qui se forme dans les femelles des animaux, et qui contient l'embryon propre à reproduire l'espèce s'il est fécondé. Gros œuf. Petit œuf. Œuf de poule. Œuf d'oie. Œuf de dinde. Œuf de cane. Œuf de pintade. Œuf de perdrix. Œuf de pigeon. Œuf d'autruche. Œufs de carpe. Œufs de saumon. Œufs d'esturgeon, de brochet. Œufs de tanche. Œufs de couleuvre. Œufs de tortue. Œufs de fourmi. Œufs de vers à soie. Les oiseaux pondent des œufs, couvent des œufs. Donner à une poule tant d'œufs à couver. Faire éclore des œufs. Œuf stérile. Œuf fécondé. Le mâle et la femelle ont abandonné leurs œufs. Prendre la mère sur les œufs. Coque, coquille d'œuf. Jaune d'œuf. Blanc [illegible] *œufs* de poisson réputés nuisibles. (Mérat.) On sait combien les *œufs* de tortue font de plaisir aux navigateurs à leur relâche, après avoir mangé longtemps des viandes salées. (Id.) Bonnet lit dans l'*œuf* d'un poulet l'histoire de l'économie animale et végétale. (Séneb.) On a calculé que si tous les *œufs* de hareng étaient produits sans destruction, il ne faudrait pas plus de huit ans pour combler de harengs le bassin de l'Océan. (Franc.)

Un amateur d'oiseaux avait en grand secret,
Parmi les *œufs* d'une serine
Glissé l'*œuf* d'un chardonneret. (Florian.)

— Vulgair. Se dit des œufs pondus par les poules. Œufs à la coque. Œufs frais. Œufs durs. Œuf pourri. Œufs couvis. Une couple d'œufs. Un quarteron, un cent d'œufs. Manger des œufs. Faire cuire des œufs. Des œufs à la coque. Œuf mollet. Battre des œufs. Casser des œufs. Avaler un jaune d'œuf. Œufs à la neige. Des œufs sur le plat. Des œufs au gratin. Des œufs brouillés. Des œufs au lait. Mais du moins, dis-je d'un air moitié chagrin et moitié suppliant, ne pourriez-vous pas nous brouiller des *œufs* dans le jus de ce gigot? (Brill.-Sav.) L'égoïsme mettrait le feu à la maison de son voisin pour faire cuire un *œuf.* (Bacon.) Les *œufs* tiennent pour ainsi dire le milieu entre la chair des animaux et les végétaux. (Mérat.) Les *œufs*, quoique provenant des animaux, sont considérés comme maigre, et nos prêtres ne font point de difficulté d'en manger dans le carême. (Id.) L'*œuf*, composé principalement d'albumine et d'huile douce, est un aliment très-sain, de facile digestion, surtout lorsqu'il n'est qu'à moitié cuit dans l'eau. (Id.)

— Prov. et loc. famil. *Donner à quelqu'un des œufs de Pâques.* Lui faire un petit présent dans le temps de Pâques. Il était d'usage jadis de faire bénir le samedi saint une certaine quantité d'œufs mis en réserve dans le temps du carême, pour les offrir en cadeaux. On les teignait en jaune, en violet, et surtout en rouge. De là est venu le nom d'*œufs de Pâques*, parce qu'on les donnait après la grand'messe de ce jour de fête. Louis XIV et Louis XV en distribuèrent eux-mêmes à leurs courtisans. L'usage des œufs de Pâques est aussi très-répandu chez les chrétiens de l'Eglise orientale. En Russie, les amis s'offrent entre eux ce petit cadeau, en s'embrassant et en s'adressant ces paroles sacramentelles : *Jésus-Christ est ressuscité; il est certainement ressuscité.* || *Plein comme un œuf.* Extrêmement plein. || On dit aussi famil. *Etre plein comme un œuf*, pour Avoir bien mangé. || *Mettre tous ses œufs dans un panier.* Placer tous ses fonds dans une même affaire. || Faire dépendre d'une seule chose sa fortune, son bonheur, son sort.

Un vieux proverbe a dit que l'homme sage,
Dans un panier ne met pas tous ses œufs,
Moi, dans un seul, par hymen hasardeux,
J'ai mis les miens, en dépit de l'adage. (Lesson.)

|| *Pondre sur ses œufs.* Jouir tranquillement de son bien. Etre riche dans son état. || *Il marcherait sur des œufs sans en casser un.* Se dit d'une personne qui marche légèrement. || *Marcher sur des œufs.* Se conduire avec circonspection dans des circonstances délicates. || *Il tondrait sur un œuf.* Se dit d'un avare qui trouverait encore à gagner de l'argent sur une chose de peu de valeur. || Par extens. Trouver à critiquer une chose incritiquable.

Crépin, ce critique sauvage,
Qui trouve à tondre sur un *œuf*,
Quand on lui présente un ouvrage,
Soupire, et vous dit : Rien de neuf ? (Sénecé.)

— *Se ressembler comme deux œufs.* Etre parfaitement semblables. || *Donner un œuf pour avoir un bœuf.* Donner une petite chose dans l'esperance d'en avoir une plus grande. || *Au pauvre un œuf vaut un bœuf.* || *Il ne troquerait pas un gros œuf contre un petit.* Il est fort avare. || *Aimer mieux deux œufs qu'une prune.* Préférer de deux choses la plus considérable et la plus avantageuse. || *Il fera toujours de ses œufs poules*, comme on dit, *faire de ses œufs poules.* Il fera toujours de ses œufs des poules, les prisant plus qu'ils ne valent, voulant faire passer des œufs, les vendre, comme si c'était des poules; et au figuré, donnant une valeur trop grande à ce qu'il a, à ce qu'il fait, ce qui est le propre de la présomption et de l'amour-propre. || *N'avoir pas cinq œufs après la soupe.* Faire assez maigre chère. || *Il a mangé des œufs de fourmis.* Il est incommodé par des flatuosités. || *Etre fait comme quatre œufs.* Etre mal vêtu, mal fait.

— Ant. rom. *Depuis les œufs jusqu'aux pommes.* Depuis le commencement d'un repas jusqu'à la fin. || Fig. D'un bout à l'autre d'une chose quelconque.

— Techn. Tout ce qui à la forme d'un œuf. Les femmes se servent d'œufs en bois pour raccommoder les bas ou autre vêtements.

— Litt. Petite pièce de poésie dont les premiers vers étaient fort courts ainsi que les derniers. Cette pièce était ainsi nommée parce que les vers ainsi arrangés avaient la forme d'un œuf.

— Anat. *OEuf humain.* Dans l'homme, on donne le nom d'œuf à des vésicules très-petites, arrondies, remplies d'une humeur claire, qui sont contenues dans les ovaires, et qu'on suppose devenir le rudiment du fœtus après leur fécondation. C'est plutôt par analogie que par une certitude entière qu'on admet ces corps comme de véritables œufs, et pour se conformer [illegible] que tous les animaux viennent d'un œuf, même les vivipares.

— Bot. *OEuf du diable.* Nom vulgaire du phalle impudique, espèce de champignon qui paraît d'abord sous la forme d'un œuf, et qui répand une odeur extrêmement fétide. || *Petits œufs.* Espèce d'agaric dont la forme et la couleur sont celles d'un œuf lavé de brun ; ses feuillets sont blancs et sa tige grise. || *OEufs à l'encre* ou *encriers solitaires.* Groupes de champignons du genre agaric, qui se font remarquer par leur forme en œufs et par leurs feuillets le plus souvent noirs. || *OEufs à la neige et à l'encre.* Champignons de la famille des encriers farineux, d'un tissu frêle, tendre et délicat. || *OEufs rayés à l'encre.* Champignons d'un jaune roux ou brun sale, rayé par la saillie des feuillets bruns.

— Conchyl. *OEuf du Japon.* Nom vulgaire de l'ovule ordinaire. || *OEuf papyracé.* L'ovule gibbeuse. || *OEuf de poule.* L'ovule ordinaire ou ovule-œuf. || *OEuf de vanneau.* La bulle ampoule.

— Foss. *OEuf des druides.* Nom donné à des oursins fossiles. || *OEufs fossiles.* Pierres qui paraissent être des échinites spatagoïdes ou brisoïdes.

— Mamm. *OEuf de chamois.* Nom donné aux égagropiles. || *OEuf de vache.* Les égagropiles de la vache et du bœuf.

— Minér. *OEuf de Molesme.* Nom vulgaire des géodes calcaires trouvées aux environs de Molesme, près d'Auxerre.

— Myth. *OEuf d'Orphée.* Symbole mystérieux par lequel Orphée désignait le principe de la fécondité, la source de la vie générale. || *OEuf d'Osiris.* Selon les Egyptiens, Osiris avait renfermé dans un œuf deux figures pyramidales blanches, symbole des biens qu'il voulait répandre sur les hommes, mais Typhon, son frère, y avait introduit secrètement douze pyramides noires, emblèmes du mal toujours mêlé au bien sur la terre. || *OEuf primitif.* Symbole adopté par plusieurs philosophes païens pour représenter le monde ou plutôt l'auteur du monde. Cette croyance se trouve chez les Chaldéens, les Perses, les Indiens, les Chinois.

— Ornith. *OEuf de coq* ou *œuf blanc.* Se dit des œufs imparfaits qui n'ont pas de jaune et qui ne contiennent que de l'albumine. || Nom vulgaire donné à des œufs trouvés dans les fumiers et les meules de foin, où ils ont été déposés par des couleuvres.

— Zooph. Nom donné quelquefois au têt de certains oursins, dépouillé de ses baguettes, ou même à l'oursin comestible, parce qu'on le mange comme un œuf. || *OEufs marins.* Les oursins de nos côtes.

— Prononc. Au singulier, *œuf, un œuf, un gros œuf*, se prononcent *euf, un euff, un gros euff.* Quant au pluriel *œufs, des œufs, de gros œufs*, beaucoup de personnes continuent à prononcer *eû, des eû, de gros eû ;* mais cette prononciation autorisée par tous les anciens grammairiens se perd de jour en jour. En effet, dit un critique, une oreille délicate croit découvrir dans le mot *œufs* prononcé *eû*, une sorte de trivialité qui convient plutôt au langage du peuple ; il n'y a d'ailleurs aucun motif raisonnable pour que le pluriel soit différent du singulier. Ce n'est qu'un pur caprice de grammairien, auquel l'usage s'est constamment opposé ; ajoutez que la lettre *f* est une de celles qui se suppriment le plus rarement. Aujourd'hui il est non-seulement permis, selon nous, mais indispensable de faire sentir le *f* du mot *œuf*, au pluriel comme au singulier, en donnant toutefois à la voyelle *œu* toute la douceur qui lui convient. Les composés *œuf frais, œuf rouge, œuf dur, œufs brouillés*, sont les seuls qui ont conservé quelque trace de l'ancienne prononciation recommandée par les grammairiens. Prononcez *eû frais, eû dur, eû rouge, eû brouillés.*

OEUFRIER. s. m. (rad. *œuf*). Art cul. Vase dans lequel on fait cuire des œufs frais, en y versant de l'eau bouillante. C'est un mot vraiment barbare.

OEUVÉ, ÉE. adj. (rad. *œuf*). Qui porte les œufs. Ne se dit que des poissons. Carpe œuvée. Poisson œuvé. Hareng œuvé.

OEUVRE. s. f. (du lat. *opus, operis ;* ou du celt. *obra*, ouvrage). Chose faite, créée, produite par une puissance, par quelque agent. L'œuvre de la création. L'œuvre de la rédemption. Les œuvres de Dieu. Les œuvres de la nature. Les œuvres de l'homme. Les œuvres du génie. Les œuvres de la grâce. L'œuvre de la civilisation. L'*œuvre* de la création fut achevée en six jours. (Acad.) L'*œuvre* de la rédemption fut accomplie sur la croix. (Id.) Employons donc tous les moyens pour arrêter l'*œuvre* fatale qui répand une lueur sinistre sur les destinées de la France. (Lamart.) Nous sommes tous ensemble, et les *œuvres* des mains de Dieu et ses images. (Boss.) Avec quelle soumission adorait-il les *œuvres* de Dieu que l'esprit humain ne peut comprendre. (Fléch.) Toutes les *œuvres* de Dieu sont l'équité et la justice même. (Mass.) Protéger une *œuvre* glorieuse pour la religion. (Id.) Les *œuvres* des humains sont fragiles comme eux. (Volt.) La nature peut varier ses *œuvres* à l'infini. (Buff.) Les *œuvres* de l'homme durent plus que sa pensée. (Lamart.) La révolution médicale est l'*œuvre* de son génie. (Rostan.) Dieu protége les *œuvres* du génie. (Ch. de Boigne.) On veut à tout prix voir des *œuvres* de pierre et de chair, comme si on ne croyait [illegible] les œuvres de l'esprit nouveau, qui ne date que d'hier, sont des *œuvres* de vie. (Id.) Ils ont fait au dehors l'*œuvre* de la France, quand elle se croyait abandonnée de Dieu et des hommes. (Id.)

De son œuvre imparfaite il détourna la face,
Et, d'un pied dédaigneux le lançant dans l'espace,
Rentra dans son repos. (Lamartine.)

— En ce sens il est quelquefois masculin au singulier, mais seulement dans le style soutenu. Un si grand œuvre. Un œuvre de génie. Ce saint œuvre. Athalie est l'*œuvre* le plus parfait du génie inspiré par la religion. (Chateaub.) Un travaille sans succès au grand *œuvre* de la félicité publique, si l'on ne prend pour base l'amour de la patrie. (Boiste.)

— Prov. *A l'œuvre on connaît l'ouvrier.* C'est par le mérite de l'ouvrage qu'on juge du mérite de celui qui l'a fait. || *La fin couronne l'œuvre.* Ce n'est pas assez de bien commencer, il faut bien finir. || Se dit également de quelqu'un qui,

ayant bien ou mal commencé, finit encore mieux ou plus mal.

— Fam. *Ne faire œuvre de ses dix doigts*. Ne faire absolument rien.

— Fam. et iron. *Voilà de vos œuvres*. Se dit à quelqu'un qui a gâté ou brisé quelque chose.

— Prov. *Jamais un tel n'y fit œuvre*. Jamais un tel, quoique fort habile, ne fit ou n'aurait pu faire aussi bien.

— Moral. chrét. *L'œuvre de la chair, l'œuvre de chair*. La conjonction charnelle de l'homme et de la femme.

> Œuvre de chair ne désireras
> Qu'en mariage seulement.
> (*Commandements de Dieu*.)

— T. de Pal. *Cette femme est enceinte des œuvres d'un tel*. Elle est grosse du fait d'un tel.

— *Mettre en œuvre*. Employer une matière quelconque, lui donner par le travail la place et la forme qu'elle doit avoir; employer à quelque usage. Mettre du bois en œuvre. Mettre des pierres en œuvre.

— Fig. Mettre toutes sortes de remèdes en œuvre pour guérir. Mettre tout en œuvre pour réussir. Un poëte qui excelle à mettre en œuvre les idées d'autrui. Les instruments du bonheur ne sont rien pour qui ne sait pas les mettre en *œuvre*. (J.-J. Rouss.) La nature fait le mérite, la fortune le met en *œuvre*. (La Rochef.) Le travail, l'art et l'application ne créent point le talent; ils ne font que le mettre en *œuvre*. (S. Dubay.)

— Se dit aussi des personnes. Mettre un ouvrier en œuvre. C'est dommage qu'on ne le mette pas en œuvre. C'est à ceux qui mettent les ouvriers en œuvre à les payer.

— *Mettre à l'œuvre*. Faire commencer un travail à quelqu'un, le mettre à un travail. ‖ *Se mettre à l'œuvre*. Se mettre au travail. ‖ *Être à l'œuvre, en œuvre*. Être au travail, être occupé d'un travail, d'une affaire, etc. ‖ *Mettre la main à l'œuvre*. Prendre part à un travail, y coopérer. Chacun mit la main à l'*œuvre*, à cause de la faiblesse de l'équipage. (B. de St-P.)

— *Main d'œuvre*. Le travail de l'ouvrier, la façon qu'il donne à la chose mise en œuvre. Le prix de la main d'*œuvre* doit être réglé de gré à gré. (Feul.)

— *Maître des œuvres*. Officier qui avait juridiction et inspection sur les ouvrages de maçonnerie et de charpenterie.

— *Maître* ou plutôt *Exécuteur des hautes œuvres*. Dénomination légale adoptée par les décrets pour désigner l'officier chargé des exécutions de justice, communément appelé le *bourreau*. On a voulu effacer ce que cette dernière dénomination avait d'odieux, et l'on a défendu, même sous une pénalité assez sévère, de l'employer; mais l'usage, plus fort que la loi, a maintenu l'emploi du terme proscrit.

— *Maître des basses œuvres*. Vidangeur, cureur de latrines.

— *Œuvre de marée*. Travail de marée. Dans un port, lorsque la mer est basse, on en profite pour travailler à tous les objets en construction ou à réparer, tels que parties de quais, jetées, bâtiments échoués, etc., qui sont noyés à marée haute.

— Mar. *Œuvres vives*. Toute la partie de la carène d'un bâtiment chargé qui est submergée. ‖ *Œuvres mortes*. Toute la partie qui est au-dessus du niveau de l'eau.

— Joaill. L'enchâssure d'une pierre, le chaton dans lequel une pierre est enchâssée. Mettre un diamant en œuvre. Un rubis qui est bien mis en œuvre. L'œuvre de ce diamant est fort délicate. Son diamant sortit de l'œuvre et tomba. ‖ *Un diamant qui est hors d'œuvre, hors de l'œuvre*. Un diamant qui n'est pas encore monté ou qui est hors de sa sertissure.

— La Fabrique d'une paroisse, le revenu affecté à la construction et à la réparation des bâtiments, à l'achat et à l'entretien des choses nécessaires au service divin. ‖ Se dit également du banc particulier que les marguilliers d'une paroisse occupent dans la nef de l'église. Il paraît que le langage aura abrégé la dénomination. On aura dit: le *banc des maîtres de l'œuvre*, le *banc de l'œuvre*, et enfin l'*œuvre*. L'*œuvre* de St-Germain l'Auxerrois, à Paris, due à Le Brun, était une des plus belles de France. (Quatrem.) ‖ *Maîtres de l'œuvre*. Dénomination sous laquelle on désignait autrefois les fabriciens.

— Jurispr. *Œuvre nouvelle*. Tout fait qui peut être considéré comme un attentat à la propriété d'autrui. ‖ Plus spécialement, Tout ouvrage de main d'homme établi sur une portion [illegible] testation.

— Productions de l'esprit, ouvrages en prose ou en vers, considérés relativement à celui qui en est l'auteur. Œuvres poétiques. Œuvres choisies. Œuvres mêlées. Œuvres philosophiques. Œuvres morales. Œuvres posthumes. Œuvres complètes. Les œuvres de Voltaire. Les œuvres de Jean-Jacques Rousseau. Les œuvres de Bernardin de St-Pierre. Les œuvres de Chateaubriand. Publier une nouvelle édition des œuvres de Cicéron. Réimprimer les œuvres d'un écrivain moderne.

— Se dit des actions morales, et particulièrement de celles qui ont pour objet le salut. Faire une œuvre méritoire. Faire une bonne œuvre. Une œuvre de miséricorde. Une œuvre de charité. Une œuvre de bienfaisance. Chacun sera jugé selon ses œuvres, selon ses bonnes ou mauvaises œuvres. Il avait plus soin de cacher les bonnes œuvres que nous n'en avons de cacher les mauvaises. (Fléch.) Les *œuvres* saintes fournissent matière aux dérisions et aux censures du monde. (Mass.) La religion désavoue les *œuvres* les plus saintes qu'on substitue aux devoirs. (Id.) Heureux ceux qui meurent dans le Seigneur, ils se reposent dès à présent de leurs travaux, car leurs bonnes *œuvres* les suivent. (Trad. des Psaumes.) Le contentement intérieur qu'on éprouve en faisant une bonne *œuvre* n'est pas plus une combinaison de la matière, que le reproche de la conscience, lorsqu'on commet une méchante action, n'est la crainte des lois. (Chateaub.) Sa vie fut un tissu de bonnes *œuvres* dont nous jouissons encore. (Maury.)

— *Gagner les œuvres de miséricorde*. Se dit, en langage de dévotion, pour, Faire certaines actions de charité, comme d'assister les pauvres, de visiter les malades, etc.

— Prov. et pop. *Bon jour, bonne œuvre*. Se dit d'une bonne action faite le jour d'une grande fête. Ils se sont réconciliés le jour de de Pâques: bon jour, bonne *œuvre*. (Acad.) ‖ On ne le dit guère que par ironie. Il a volé le jour de Pâques: bon jour, bonne *œuvre*. (Acad.)

— *Œuvre pie*. Œuvre de charité faite dans la vue de Dieu. Faire de grands legs pour être employés à doter les hôpitaux, et en autres œuvres pies.

— *Œuvres de surérogation*. V. SURÉROGATION.

— ŒUVRE. s. m. Le recueil de toutes les estampes d'un même graveur. Avoir tout l'œuvre d'Albert Durer. L'œuvre de Callot.

— Il sert aussi à désigner les ouvrages de musique d'un auteur. L'œuvre LXXII° de Haydn. L'œuvre X° de Mozart. Un air varié, une fantaisie sur des motifs connus, ne doivent pas recevoir le nom d'*œuvre*, puisque le fabricateur n'a fait qu'arranger bien ou mal, pour son instrument, l'*œuvre* composé par un ou plusieurs auteurs. (C.-Blaze.)

— Métall. Se dit du plomb qui contient de l'argent.

— Alchim. *Le grand œuvre*. La pierre philosophale. Travailler au grand œuvre.

— Archit. En architecture le mot *œuvre*, synonyme d'*ouvrage*, se prenait autrefois d'une manière plus générale, dans la bâtisse, pour le Bâtiment ou la fabrique ‖ Les deux locutions adverbiales *dans œuvre* et *hors d'œuvre* s'appliquent aux mesures prises de l'intérieur ou de l'extérieur du bâtiment. Cet escalier est *dans œuvre*, on l'a ménagé dans le corps de l'édifice. Il est *hors d'œuvre*, il est en saillie, hors du bâtiment, hors de l'à-plomb des gros murs. ‖ *Hors-d'œuvres*. Se dit aussi de tout corps de bâtisse, de tout objet, de tout travail accessoire et étranger à l'ensemble, quel qu'il soit, du corps de l'objet ou du travail principal. V. HORS. ‖ *Reprises en sous-œuvre*. Se dit en bâtisse de l'opération par laquelle on rebâtit sous la partie supérieure d'une construction nouvelle, soit qu'on veuille changer la disposition du rez-de-chaussée, soit que la partie inférieure de l'édifice dans ses fondations, et au-dessus du sol, menace ruine par l'effet d'un vice de construction, ou de la mauvaise qualité des matériaux. ‖ *Travailler sous-œuvre, reprendre sous-œuvre* ou *en sous-œuvre un bâtiment, un mur*. En réparer les fondations sans l'abattre, et en le soutenant. ‖ *Les œuvres sont hors de terre*. Se dit en parlant d'un bâtiment dont les murs commencent à s'élever au-dessus des fondations.

— Fig. et fam. *Reprendre sous-œuvre*. Se dit des ouvrages d'esprit. Reprendre sous-œuvre une tragédie, un poëme qui pèche par le plan.

— Maçonn. *A pied d'œuvre*. loc. adv. A la proximité du bâtiment que l'on construit. Amener des matériaux à pied d'œuvre.

ŒUVRER. v. a. et n. 1re conj. (rad. *œuvre*). S'est dit et se dit encore dans quelques provinces pour Travailler.

ŒUVRIER, ÈRE. s. (rad. *œuvre*). S'est dit pour ouvrier, ouvrière.

ŒUVRISTE. s. m. Celui qui aime à faire collection des œuvres de quelque maître.

OF. Onomatopée qui exprime un sentiment de colère. Ah! *of! of!* ah! (Brueys.)

OFAVAI. s. m. Relat. Petite boîte remplie d'amulettes que les Japonais vont chercher dans certains temples en pèlerinage.

OFFENBACH. Géogr. Ville du grand-duché de Hesse-Darmstadt, sur le Mein, à 5 kilom. de Francfort-sur-le-Mein; 7,000 hab.

OFFENBOURG. Géogr. Ville du grand-duché de Bade, sur le Kintzig, à 65 kilom. S. de [illegible] dans le Weissembourg.

OFFENDICES. s. f. pl. Ant. rom. Bandes qui descendaient des deux côtés des bonnets des flamines.

OFFENDRE. v. a. 4e conj. (du lat. *offendere*). S'est dit pour Offenser, attaquer.

> Car tirent m'ont les chiens pour me prendre,
> La fausse trompe est venue pour m'*offendre*. (Marot.)

OFFENSANT. part. prés. invar. du v. Offenser. Qui offense. Des hommes offensant leurs amis. Une jeune fille *offensant* la vertu qu'elle aime est ramenée au devoir par l'horreur d'un plus grand crime. (J.-J. Rouss.)

OFFENSANT, ANTE. adj. Qui est injurieux, qui blesse. Les mots vagues cachent et adoucissent les idées fortes et *offensantes*. (Mme Necker.) Il persistait avec une action qui pouvait devenir tout à fait *offensante*. (Brill.-Savar.) On l'a vu souvent dédaigner de petits ennemis, mépriser leurs insultes, et leur pardonner des libertés *offensantes*. (Buff.)

OFFENSE. s. f. (du lat. *offensio*, fait de *offendere*, offenser). Outrage, injure de fait ou de parole, fait à une personne. Grave offense. Grande, petite offense. Légère, grossière offense. Offense impardonnable, pardonnable, irréparable. Faire une offense. Dire une offense. Réparer une offense. Mépriser les offenses. Souffrir une offense. Publier, pardonner les offenses. Cela n'est point assez de pardonner les *offenses*, il faut les oublier. (Mme de Staël.) La grandeur d'une *offense* n'est jamais bien connue que par celui qui l'a faite, ou par celui qui l'a reçue. (St-Réal.) Le prince, content de venger ses propres injures, laissait à Dieu le soin de la majesté de son nom, et la poursuite de ses *offenses*. (Fléch.) La passion s'émeut à la seule image d'une *offense* vraie ou fausse. (Nicole.)

— Moral. chrét. Péché, faute. Offense mortelle, vénielle. Expier ses offenses. Pardonnez-nous nos *offenses* comme nous pardonnons à ceux qui nous ont offensés. (Orais. dom.) Mes *offenses* passées me tiennent dans une agitation continuelle. (Port-Royal.)

OFFENSÉ, ÉE. part. pass. du v. Offenser. S'empl. adj. S'il est un ennemi terrible pour ceux dont il se croit *offensé*, c'est un ami ardent pour qui lui a rendu le plus léger service. (B. de St-P.) Je n'eus devant les yeux que mon père *offensé*. (Rac.)

> De ton fier ennemi le fils audacieux,
> De mon maître *offensé* rival incestueux. (Volt.)

> Point de tels amants dans ces lieux,
> Psyché s'y tiendrait *offensée*,
> Ne les offrez point à ses yeux,
> Et moins encore à sa pensée. (La Font.)

— Se dit aussi des choses morales. L'amour-propre *offensé* ne pardonne jamais. (Mme de Staël.) Sauvons, encore un coup, notre gloire *offensée*. (Rac.) Vasthi régna longtemps dans son âme *offensée*. (Id.)

— *Offensé de*. Si la nature soustrait le plus grand nombre des fleurs à l'action trop violente du soleil, elle en destine d'autres à paraître dans tout l'éclat de ses rayons sans en être *offensées*. (B. de St-P.)

> Des ennemis *offensés* de sa gloire,
> En leur fureur de nouveau s'oubliant,
> Ont osé dans ses bras irriter la victoire. (Rac.)

> Mes yeux sont *offensés* du jour qui m'environne,
> Rien ne me plaît et tout m'étonne. (Volt.)

— *Offensé par*. Qu'un homme ait été *offensé* par une autre, souvent les regrets les plus sincères ne peuvent adoucir son cœur irrité. (Mass.)

— subst. Personne qui a été offensée. Être l'offensé. L'offensé et l'offenseur. Par la malignité de la nature, les amis communs sont toujours plus favorables à l'offenseur qu'à l'*offensé*. (St-Réal.) Souvent l'*offensé* pardonne, mais l'offenseur ne pardonne jamais. (J.-J. Rouss.)

> En cet affront mon père est l'*offensé*,
> Et l'offenseur le père de Chimène. (Corn.)

OFFENSER. v. a. 1re conj. (du lat. *offendere*, attaquer). Faire une injure, une offense. Offenser quelqu'un. L'offenser mortellement, grièvement. Si je me suis modéré jusqu'à ce jour, ce n'était pas pour vous donner le droit de m'*offenser* impunément. (Beaumarch.) Que quelqu'un se lève et m'accuse! Ai-je *offensé* l'Empereur? ai-je fait un seul pas contre la maison d'Autriche? (Marmont.) J'ai ri quelquefois du système de vos amis, cependant je ne les ai jamais ni calomniés ni *offensés*. (B. de St-P.) On *offense* un brave homme alors que l'on l'abuse. (Mol.)

> Il m'avait *offensé*, il devait me haïr,
> Il me cherchait un crime afin de m'en punir. (Volt.)

> Elle nous outrage, je l'ai trop *offensée*,
> A notre abaissement elle est intéressée. (Id.)

— Se dit aussi des choses. Offenser la mémoire de quelqu'un.

> Pensent-ils du plus vieux *offenser* la mémoire,
> Par le mépris d'autrui s'acquérir de la gloire?
> (Regnier.)

— Blesser. Offenser le cerveau. Un son aigre offense l'oreille. La musc par est si fort, qu'il *offense* le cerveau. (Trév.)

— Blesser, choquer. Offenser la vanité de quelqu'un. Offenser les oreilles chastes. Offenser la piété. Offenser la bienséance, l'amour-propre. Les paroles indécentes offensent la pudeur. Tout parallèle *offense* l'homme. (Dufresny.) J'*offenserais* votre charité, si je croyais qu'il fallût l'exciter par l'artifice et par le mensonge. (Fléch.) Les conseils sont toujours perdus lorsqu'ils *offensent* l'amour-propre. (Boiste.)

[illegible] les commandements de Dieu ou de l'Église. Offenser Dieu mortellement, véniellement. La pénitence est nécessaire à ceux qui ont *offensé* Dieu. (Trév.)

— Absol. Celui qui *offense* pardonne moins que celui qui est offensé. (St-Evrem.) Les jeunes gens *offensent* moins pour nuire que pour faire affront. (Den.) Les paroles *offensent* plus que les actions, le ton plus que les paroles, et l'air plus que le ton. (Necker.)

— Prov. *Il n'y a que la vérité qui offense*. Il n'y a point d'injure qui nous soit plus pénible, que quand nous nous sentons coupables des fautes qu'on nous reproche.

— S'OFFENSER. v. pron. Se fâcher, se piquer. Les hommes cherchent toujours à s'*offenser*. Ne vous *offensez* pas si je vous contredis. (Acad.)

— *S'offenser de*. Gardez-vous de vous *offenser* des torts d'autrui autant que vous trouvez en avoir sujet. (Franklin.) On ne fut jamais si pointilleux, si délicat; on s'*offense* de tout, et l'on ne veut jamais être offensé impunément. (Fléch.)

> Vous, qui, vous *offensant* de mes justes terreurs,
> Avez dans tout le camp répandu vos fureurs. (Rac.)

> De tant de bon conseils que la morale donne,
> A quiconque veut vivre exempt de tout souci,
> Je crois qu'il n'en est point d'égal à celui-ci,
> Ne s'*offenser* de rien, et n'offenser personne. (Tatv.)

— Se plaindre. Prenez la peine de mieux voir celui dont vous vous *offensez*. Il est tout autre que vos yeux ne le jugent. (Mol.)

— Être, pouvoir être offensé. Les extrêmes se touchent: l'homme réellement supérieur et l'homme vil ne se peuvent *offenser*. (Boiste.)

— S'offenser mutuellement. Les discussions dégénèrent promptement en querelle, lorsque les orateurs s'*offensent* réciproquement. (Boiste.)

OFFENSEUR. s. m. Celui qui offense ou qui a offensé. Plus l'*offenseur* est grand, et plus grande est l'offense. (Corn.) Plus l'*offenseur* m'est cher, plus je ressens l'injure. (Rac.)

> Puisse en moi la ferveur extrême,
> D'une sainte compassion,
> Des *offenseurs* du Dieu que j'aime,
> Opérer la conversion. (J.-B. Rouss.)

OFFENSIF, IVE. adj. Qui attaque, qui offense.

— Qui sert à attaquer, à offenser. ‖ *Traité offensif, ligue offensive*. Traité par lequel deux princes ou deux États s'obligent conjointement d'entrer en guerre contre un autre prince ou contre un autre État. ‖ *Guerre offensive*. Guerre dans laquelle l'ennemi est attaqué. ‖ *Armes offensives*. V. ARMES.

— Fig. La moquerie est une arme *offensive*, qu'on ne voit jamais dans les mains des hommes bien nés. (S. Dubay.)

OFFENSIVE. s. f. Attaque. Prendre l'offensive. Reprendre l'offensive. Ceux qui sont le plus en danger ne se doivent pas tenir sur la défensive, il faut aller jusqu'à l'*offensive*, jusqu'à l'attaque. (Trév.) Jamais un gouvernement ne doit prendre l'*offensive* contre des sujets. (Boiste.)

> M'attaque-t-on mal à propos?
> Je me tiens sur la défensive;
> Mais, ennemi de l'*offensive*,
> Je sais être et laisser les autres en repos.
> (Cité par Trévoux.)

OFFENSIVEMENT. adv. D'une manière offensive. Agir offensivement contre quelqu'un.

OFFERT, ERTE. part. pass. du v. Offrir. S'empl. adjectiv. Sa force partout *offerte* et reçue en tout lieu. (Rac.) Jamais elle ne nous est *offerte* dans son état de pureté. (Libes.) Si la vierge éteint le flambeau, elle accepte les vœux *offerts*; si elle le voile sans l'éteindre, elle rejette un époux. (Chateaub.)

— *Offert à*. Le bal, les festins, les jeux, même le théâtre: tout ce qui, mal vu, fait le charme d'une imprudente jeunesse, peut être *offert* sans risque à des yeux sains. (J.-J. Rouss.)

> Les filles de l'Égypte à Suse comparurent,
> Celles même du Parthe et du Scythe indompté
> Y briguèrent le sceptre *offert* à la beauté. (Rac.)

— *Offert par*. Il trouva dans la capitale un asile *offert* par quelques amis qui risquèrent leur vie pour le sauver. (De Ségur.)

> Et cet argent *offert* par les mains de l'amour,
> Me dit que la fortune est pour moi dans ce jour.
> (Regnard.)

> Sobre dans ses désirs, l'homme pour nourriture,
> Se contentait des fruits *offerts* par la nature. (Rac.)

— *Offert pour*. Les prières et les sacrifices *offerts* pour la reine. (Fléch.)

OFFERTE. s. f. ou **OFFERTOIRE**. s. m. Liturg. cath. Prière qui dans la messe précède immédiatement l'oblation du pain et du vin.

— Partie de la messe qui se trouve entre le *Credo* et le *Sanctus*, pendant laquelle le chœur garde le silence et le prêtre offre à Dieu le pain et le vin avant de les consacrer. Le prêtre est à l'offertoire.

— Nappe de toile dans laquelle les diacres recevaient les offrandes des fidèles.

— Mus. relig. Morceau composé pour l'orgue et exécuté dans l'intervalle qui se trouve entre le *Credo* et le *Sanctus*. L'offertoire de Jomelli.

OFFICE. s. m. (du lat. *officium*, pour *opificium*; fait de *officere*, faire). Devoir de la société humaine. Traité sur les offices. Il est de l'office de tel homme de faire telle chose. Cicéron a fait un traité sur les offices, qui a été appelé par un auteur l'Évangile de la loi naturelle. Tel est l'*office* de l'homme qui veut exister sainement [illegible]

— Devoir. L'*office* de la vertu est de détruire ces maux. (B. de St-P.)

— Ce mot était autrefois féminin. Il le renvoya chargé de toutes *offices* d'amitié. (Rabel.)

— Dans cette acception, *office* ne s'emploie au singulier qu'avec la préposition *de*, dit M. Landais; cependant l'Académie dit: *C'est un bon office que vous lui avez rendu*.

— *Bon office*. Acte, service, démarche obligeante d'un homme officieux, pour l'intérêt de l'homme qu'il en juge digne. Rendre de bons offices. ‖ On dit dans un sens contraire, rendre *de mauvais offices*. Les cours sont pleines de mauvais *offices*. (Mass.)

— Fonction, emploi. Il fallait qu'un autre l'embarquât, si bien qu'une de ses dagues servit à cet *office*. (Trad. de Cerv.) Les *offices* les plus lucratifs ne sont pas sans raison qualifiés de charge. (Vicov.) Je me représente d'abord l'ob-

servateur se demandant en quoi consiste son *office*. (Sénobler.)

— *Faire son office*. Expression triviale et courgeoise. Surtout que le sang parle et fasse son *office*. (Rac.)

— *Faire l'office de*. Il fait l'*office* du prêtre; il révèle les lois immuables; il enseigne la sagesse de Dieu dans ses œuvres. (Edg. Quinet.)

— On dit aussi sans article, *faire office de*. L'âne à messer lion fit *office* de cor. (La Font.)

— *D'office*. loc. adv. De son propre mouvement. Faire une chose d'office.

— Art culin. Art de préparer ce qu'on met sur la table pour le dessert. Entendre bien l'office. ‖ Classe de domestiques qui mangent à l'office dans une maison. Office nombreux. Office peu nombreux.

— Diplom. Acte officiel.

— Dr. can. Bénéfice sans juridiction. Office claustral.

— Hist. Tribunal des magistrats municipaux des villes gauloises sous la domination romaine. ‖ *Maître des offices*. Magistrat suprême du palais impérial. ‖ *Congrégation du saint office*. L'inquisition, établie en 1545 par le pape Paul III et confirmée par Sixte-Quint en 1588.

— Liturg. *Office divin* ou *office*. Hommage rendu à Dieu consistant dans la prière publique que font en commun les fidèles à l'église. Je n'ai pas encore dit ma messe, et c'est aujourd'hui jour de grand *office*. (Brill.-Sav.)

— Manière de dire l'office tous les jours, par rapport au mystère ou au saint dont l'Église fait commémoration. Office de Marie. Offices doubles, semi-doubles, solennels mineurs, solennels majeurs.

— Partie du bréviaire que tout ecclésiastique est tenu de réciter.

— *L'office des morts*. Prières réglées par l'Église en commémoration des morts.

— *Le petit office*. L'office abrégé de la Vierge.

— *Livre d'office*. Livre qui contient les prières récitées à l'office divin.

— Prat. *Informer d'office*. Se dit en parlant d'un juge lorsqu'il informe sans en être requis et par le seul devoir de sa charge. ‖ *Être nommé d'office*. Être nommé par le juge.

— Autrefois Titre qui donnait le pouvoir d'exercer quelque fonction publique. Offices vénaux, domaniaux, casuels. L'office de connétable. L'office de chancelier. L'office de maréchal de France. Office de président. Office de conseiller. Office de notaire.

— Un laboureur était *taxé d'office*, quand la taille qu'il devait payer était réglée par l'intendant et non par les collecteurs.

— *Office de finance*. Celui qui donnait pouvoir de manier et de recevoir les deniers du roi ou du public à la charge d'en rendre compte. ‖ *Office de ville*. Charge dépendante du bureau de la ville, établie pour faire la police des ports et veiller aux marchandises.

— Charge de la maison du roi et des princes. Les offices de la chambre, de la garde-robe.

— *Saint-office*. Dans les pays où règne l'inquisition, Tribunal de cette justice. ‖ Ensemble des membres qui font partie de l'inquisition à Rome.

— Prov. *Cet homme a acheté un office de trépasse*. Cet homme est mort. ‖ *N'avoir ni office ni bénéfice*. N'avoir aucun revenu assuré.

OFFICE. s. f. Pièce près de la salle à manger où est renfermé tout ce qui dépend du service de la table et dans laquelle on fait la cuisine. Manger à l'office.

— Au pl. Ensemble de toutes les pièces qui forment le département de la bouche.

OFFICIAL. s. m. (rad. *office*). Jurispr. anc. Vicaire de l'évêque pour l'exercice de la juridiction contentieuse. L'official de Paris. L'official de Lyon. Citer quelqu'un devant l'official. Cette institution, qui ne date guère que de la fin du XIIIe siècle, ne subsista pas longtemps, malgré ses rapides extensions, sans attirer les censures des parlements, qui retirent la connaissance des affaires civiles, que les officiaux voulaient s'attribuer, par plusieurs appels comme d'abus.

— *Official forain*. Celui qui était placé hors du siége des évêques, et auquel un petit district était assigné.

OFFICIALITÉ. s. f. (rad. *official*). Justice d'église dont l'official était le chef. Officialité foraine. Officialité ordinaire, privilégiée. L'officialité de Lyon, de Paris. Les prisons de l'officialité. Les actions en promesse ou en dissolution de mariage sont les causes les plus ordinaires de l'*officialité*. (Trév.)

— Charge du juge qui exerçait la juridiction [illegible] taine prêtres vendent leur *officialité*. (Trév.)

— Lieu où se tenait cette juridiction, et dans lequel l'official rendait la justice. Être logé près de l'officialité. La salle de l'officialité. Aller à l'officialité.

OFFICIANT. part. prés. du v. Officier. Qui officie. Il est invar. Des prêtres officiant bien.

OFFICIANT. adj. et s. m. Celui qui est chargé d'officier à l'église. Prêtre officiant. L'officiant a encensé l'autel. L'autel fut encensé par l'officiant.

— **OFFICIANTE**. s. f. Religieuse qui dans les monastères de filles est de semaine au chœur.

OFFICIEL, ELLE. adj. (rad. *office*). Comm. Qui est déclaré, proposé en vertu d'une autorité reconnue. Proposition officielle. Réponse officielle. Déclaration officielle.

— Admin. publ. Qui est publié, déclaré par le pouvoir. Lettre officielle. Journal officiel. La partie officielle du Moniteur. Avis officiel. Nouvelle officielle.

— Qui est d'office. La journée *officielle* étant ai[illegible] terminée, les voisins commencèrent à défiler. (Brill.-Sav.) Les femmes affectent une rougeur *officielle*. (Lacret.)

OFFICIELLEMENT. adv. D'une manière officielle. Instruire officiellement, et non *officieusement*. La puissance ecclésiastique elle-même se relâche *officiellement* de sa rigueur. (Brill.-Sav.)

OFFICIER. v. n. 1re conj. (pr. *o-fi-ci-é*). *J'officie; nous officions, vous officiez. J'officiais; nous officiions, vous officiiez*, etc. Liturg. Faire l'office divin à l'église. Ce prêtre officie bien, mal. Officier longuement.

— Présider à l'office divin, célébrer soi-même la grand'messe. L'évêque officiera aujourd'hui. C'est le curé qui doit officier dans une église.

— Fam. et prov. *Cet homme officie bien*. Cet homme mange et boit bien à table.

OFFICIER. s. m. (rad. *office*). Titre de toute personne qui a un service à remplir, une charge, une fonction à exercer. Le czar obtint secrètement qu'on lui envoyât beaucoup d'*officiers* allemands. (Volt.)

— Art milit. Militaire commissionné par le souverain et qui a quelque commandement. Officiers généraux. Officiers supérieurs. Officiers subalternes. Charles combattit à pied à la tête de quelques *officiers*. (Volt.) Plusieurs *officiers* furent pris, tués ou blessés. (Id.) Tel court au feu avec intrépidité qui ne laisse pas d'être mauvais *officier*. (J.-J. Rouss.) Aucun de ces enfants ne pourra entrer dans les chapitres nobles de l'Allemagne, car leur père n'est qu'un *officier* de fortune. (B. de St-P.)

— *Sous-officiers*. Militaires qui tiennent leur titre des chefs de corps.

— *Officier d'administration*. Membre de l'intendance militaire et du commissariat de la marine.

— *Officier de santé*. Celui qui exerce la médecine sans avoir le grade de docteur. Ils se divisent en officiers de santé civils et militaires.

— *Officier civil*. Fonctionnaire, dépositaire, agent quelconque de l'autorité civile. Tels sont les officiers de l'État civil, officiers ministériels, officiers municipaux, officiers de police.

— *Officier de paix*. Officier chargé par la loi d'instruire le préfet de police de ce qui se passe dans Paris, et d'exécuter ses ordres. ‖ Hist. Nom donné par l'Assemblée nationale à vingt-quatre employés du tribunal municipal créé le 21 septembre 1791; ils remplissaient à peu près les fonctions d'huissiers près les juges de paix.

— Chevaler. *Officiers de l'ordre du Saint-Esprit*. Le chancelier, le maître des cérémonies, le grand trésorier et le secrétaire. ‖ *Officiers de l'ordre de Saint-Louis*. Le trésorier, le greffier et l'huissier. ‖ *Officiers de l'ordre de la Légion-d'honneur*. Titulaires du grade immédiatement supérieur à celui de chevalier. Ces officiers portent la croix d'or attachée à un ruban noué en rosette.

— Hist. *Grands officiers de la couronne*. Nom donné autrefois aux grands dignitaires qui approchaient personnellement le monarque et faisaient le service près de sa personne. Ils tombèrent avec la révolution de 1830. ‖ *Grands officiers de l'Empire*. Les électeurs de l'Empire germanique.

— Hist. milit. *Officier major*. Nom que l'on donnait autrefois aux majors de place et de régiment. ‖ *Officiers supérieurs*. Les colonels, lieutenants-colonels, chefs de bataillon et majors. ‖ *Officiers subalternes*. Ceux qui obéissent au capitaine. Tels sont les lieutenants, les sous-lieutenants et les adjudants.

— Jurispr. *Officiers publics*. Agents chargés de l'exécution des lois.

— Mar. Échelon quelconque dans la hiérarchie navale, parmi ceux qui commandent et font partie de l'état-major. On donne diverses fonctions aux officiers, par lesquelles on les distingue en service. Officier de garde sur les rades. Officier de quart à la mer. Officier de manœuvres, de signaux. Officier major. Officier bleu, auxiliaire. Officier de marine, etc., etc.

— **OFFICIERS**. s. m. pl. Sous ce titre, on comprend l'officier proprement dit, le cuisinier et le maître d'hôtel.

— Domestique qui dans une grande maison a soin de l'office.

— *Officier de bouche*. Personne chargée spécialement, dans la maison du roi, du service de [illegible]. Celui qui fournit le vin pour la table du roi. ‖ *Officier du commun*. Celui qui travaille pour les autres tables de la même maison.

OFFICIER. s. m. S'est dit pour Le livre qui contient les offices de l'Église.

OFFICIÈRE. s. f. Hist. ecclés. Religieuse qui dans les monastères de femmes exerce quelque office dans la maison. ‖ S'est dit à la cour des femmes qui étaient chargées de remplir les différentes charges de la maison de la reine.

OFFICIEUSEMENT. adv. D'une manière officieuse. Accompagner quelqu'un officieusement. Recevoir officieusement. S'offrir officieusement.

OFFICIEUSETÉ, OFFICIOSITÉ. s. f. Qualité de celui qui est officieux. Inus.

OFFICIEUX, EUSE. adj. (rad. *office*). Qui est serviable, qui est prompt à rendre de bons offices, de bons services. Personne officieuse. Homme officieux. Femme officieuse. Ami officieux. Les Suisses sont justes, *officieux* et charitables. (J.-J. Rouss.) Vous avez plus l'air d'un amant déguisé que d'un ami *officieux*. (Beaum.)

— Se dit aussi des choses faites pour rendre service. Les prétextes sont des défenseurs *officieux* et zélés, toujours à nos ordres pour nous justifier aux yeux d'autrui. (S. Dub.)

— *Conseil officieux*. V. CONSEIL.

— *Mensonge officieux*. Mensonge fait pour complaire à une personne et pour lui rendre service, et qui ne nuit à personne. *Officieux* mensonge, agréable imposture! (Bréboeuf.) La société n'est proprement qu'un commerce de mensonges *officieux* et de fausses louanges, où l'on se flatte pour être flatté. (Fléch.)

— *Officieux à*. Il est *officieux* à ceux qui sont au-dessous de lui. (Fléch.)

— substant. dans un sens ironique. Faire l'officieux. Écarter les officieux. Officieux maladroit, adroit, rusé.

OFFICINAL, ALE. adj. Médec. et pharm. Se dit des médicaments qu'on doit trouver prêts dans les officines, c'est-à-dire chez les pharmaciens. Médicament officinal. Préparations officinales. Les électuaires, les sirops, les emplâtres, les onguents, les poudres composées, les pilules, sont des préparations *officinales*. (Cadet de Gassicourt).

— *Substances médicamenteuses officinales*. Les substances qui servent à la composition des médicaments que les pharmaciens doivent avoir dans leur officine.

— Bot. *Plantes officinales*. Plantes cultivées pour l'usage médical.

OFFICINALEMENT. adv. A la manière des officines, comme l'on fait dans les officines. Les Indiens consomment beaucoup de cannelle avec du sucre, ne connaissant aucun moyen pour les mélanger *officinalement*. (Dict. de cuisine.)

OFFICINE. s. f. (du lat. *officina*, atelier). Laboratoire, boutique. ‖ Parties ou petites pièces détachées d'un appartement, d'un grand édifice, etc.

— Lieu où l'on conserve et où l'on emploie les substances officinales. C'est à la bonne tenue d'une *officine* que le public juge du soin apporté dans la préparation des médicaments. (Favrot.) Le sucre est entré dans le monde par l'*officine* des apothicaires. (Brill.-Sav.)

— Tout endroit où l'on prépare des compositions chimiques.

— Fig. Lieu où l'on étudie et où l'on compose les ouvrages de science.

— S'est dit du lieu où l'on prépare des complots. Plût à Dieu que je susse l'*officine* en laquelle sont forgés ces schismes! (Mont.)

OFFRANDE. s. f. (du lat. *offerenda*). Action d'offrir à Dieu, à ses saints ou à ses ministres, une chose que l'on destine au culte de Dieu, et la chose offerte. L'offrande du pain et du vin. Offrande impie, agréable. Belle offrande. Ceux qui combattent pour la Divinité s'imaginent que le sang de l'ennemi lui est une *offrande* agréable. (Lloyd.) Pour les dieux la plus belle *offrande* est la piété, la sagesse. (Porphyre.) Remplissez les autels d'*offrandes* et de sang. (Rac.)

— Cérémonie qui se pratique aux grandes messes, où le prêtre, tourné vers le peuple, reçoit les offrandes, les présents des fidèles qui viennent baiser la patène. On présente le pain bénit à l'offrande. Aller à l'offrande. Donner à l'offrande. Pendant, après, avant l'offrande.

— Par extens. Tout ce qu'on offre à une personne pour lui marquer son zèle, son respect. Agréer, accepter l'offrande d'une personne. Le soin des *offrandes* fut confié aux vieillards; ces *offrandes* se faisaient avec appareil. (Helvétius.) Que les chrétiens suivent l'exemple d'un homme juste, qui a fait à ses frères une *offrande* pure du bien le plus légitimement acquis. (Fléch.) On vit les fidèles s'assembler sur les tombeaux des martyrs, y porter avec simplicité leurs vœux et leurs *offrandes*. (Mass.)

— *En offrande*.

Avant de les quitter, muse, que ta guirlande
Demeure à leurs rameaux suspendue en *offrande*.
(Delille.)

— Prov. *A l'offrande qui a dévotion*. L'offrande est libre, chacun est libre de faire ce qu'il veut. ‖ *Vous allez trop vite à l'offrande, vous ferez choir monsieur le curé*. Se dit d'une personne qui fait des importunités, qui se rend importune. ‖ [illegible] réussir, il faut ménager tout le monde. ‖ *Quand les curés ne voudront plus d'offrande*. Jamais.

— Syn. comp. OFFRANDE. OBLATION. V. OBLATION.

OFFRANT. part. prés. du v. Offrir. Qui offre. Il est invariable. Une personne offrant un présent, un cadeau.

OFFRANT. Celui qui offre.

— Prat. *Au plus offrant*. A celui qui offre le plus haut prix d'une chose mise à l'enchère. Au plus offrant et dernier enchérisseur.

— Fig.

Je ne sais point. . . . .
De mes sonnets battants lasser tout l'univers,
Et vendre au plus *offrant* mon encens et mes vers.
(Boileau.)

OFFRANVILLE. Géogr. ch.-l. de cant., arrond. de Dieppe (Seine-Inf.); 1,750 hab.

OFFRE. s. f. Action d'offrir. Faire une offre, recevoir une offre. Sans l'*offre* de ton cœur par où peux-tu me plaire? (Rac.)

— Chose offerte, ce que l'on offre. Belle offre. Offre avantageuse, riche, magnifique, suffisante, séduisante. Offres obligeantes. Accepter, refuser des offres. Agréer des offres. La plus digne réponse que je puisse faire à vos *offres* est de les accepter. (J.-J. Rouss.) Quelques *offres* qu'on lui fasse, M. de Turenne n'étend ses désirs qu'à proportion de ses besoins. (Fléch.) Il lui croit l'âme trop généreuse pour écouter une *offre* si honteuse. (Rac.)

— Jurispr. Acte par lequel on propose de payer ce qu'on doit, ou de faire autre chose pour prévenir une action judiciaire ou d'arrêter les poursuites. Offres raisonnables, suffisantes. Offres reçues. Offres verbales. ‖ *Offres labiales*. Celles qui ne consistent que dans la déclaration qu'on offre et qu'on est prêt à faire telle chose. ‖ *Offres réelles*. Celles qui sont accompagnées de l'exhibition et représentation effectuée des deniers ou autres choses qu'on offre.

— Écon. polit. absol. Empressement que les fabricants, marchands ou ouvriers paraissent mettre à placer leurs produits, leurs denrées et leur travail, ou la seule abondance de ces choses. L'offre et la demande.

— Ce mot était autrefois masculin.

OFFREUR. s. m. (du lat. *offero*, offrir). S'est dit pour Celui qui offre, celui qui recevait les impôts. Quiconque fera le contraire, soit bailleur ou *offreur*, perdra la monnaie, et le preneur payera autant d'amende comme la monnaie vaudra. (Philippe V.)

OFFRIR. v. a. 2e conj. irrég. (pr. *o-frir*; en lat. *offerre*, formé de *ob*, devant; et *ferre*, porter; porter ou mettre devant). *J'offre, tu offres, il offre; nous offrons, vous offrez, ils offrent. J'offrais; nous offrions, vous offriez. J'ai offert. J'offris. J'offrirai. J'offrirais. Offre, offrons, offrez. Que j'offre, que tu offres, qu'il offre; que nous offrions, que vous offriez, qu'ils offrent. Que j'offrisse. Offert. Offrant*. Faire une offre, des offres, présenter. Offrir un présent, un cadeau. Offrir sa bourse à quelqu'un. Offrir ses services. Il refusa les libéralités et les présents que les princes lui *offrirent*. (Fléch.) Ils *offraient* aux hommes apostoliques les effusions sincères de leur charité. (Mass.) Il nous *offre* la paix pour la dernière fois. (Rac.) Des hordes les plus grossières *offrent* leurs femmes et leurs filles aux étrangers. (Chat.) Ainsi détrempée, cette pâte *offre* une nourriture saine et agréable. (Id.)

Depuis l'instant heureux où je sauvai vos jours,
J'ai craint de vous *offrir* de dangereux secours.
(De Belloy.)

— Fig. *Offrir ses amis à quelqu'un*. Lui offrir d'employer, pour le servir, le crédit de ses amis. ‖ *Offrir le combat*. Présenter la bataille, défier son ennemi. ‖ *Offrir le choix des armes à son ennemi*. Lui en laisser le choix. ‖ *Offrir son épée à quelqu'un*. Lui témoigner qu'on est prêt à tirer l'épée pour sa querelle. ‖ *Offrir la main à une dame*. Lui présenter la main par civilité ou pour l'aider à marcher. ‖ Contre vos ennemis je vous *offre* mon bras. (Volt.)

Il ne m'appartient pas de vous *offrir* l'appui
De quelques malheureux qui n'espéraient qu'en lui.
(Racine.)

— *Offrir l'hommage de son respect, de sa reconnaissance*. Formule de civilité dont on se sert à l'égard de personnes pour lesquelles on a beaucoup de considération. En *offrant* à madame nos hommages. (Mol.)

A trente mille dieux l'homme *offrant* son hommage,
En fit beaucoup à son image,
Mais chez les animaux il trouva mieux encor.
(F. de Neufchateau.)

— Théol. Offrir un sacrifice, offrir des victimes, de l'encens, offrir des actions de grâces à Dieu. M. Le Tellier pouvait-il faire à Dieu un plus beau sacrifice que de lui *offrir* une âme pure de l'iniquité de son siècle? (Boss.) La justice vaut mieux devant Dieu que de lui *offrir* des victimes. (Id.) Madame la dauphine demandait à Dieu sa grâce, et lui *offrait* un cœur contrit et humilié. (Fléch.) Je vais l'*offrir* au Dieu par qui règnent les rois. (Rac.)

— Fig. *Offrir à Dieu ses maux, ses douleurs*. Les présenter à Dieu en expiation de ses péchés. Joignant mes maux à ceux de cette paralytique, je les *offrirai* plus hardiment à Dieu. (Boss.) Elle *offrait* à Dieu toutes ses pensées. (Fléch.)

— Proposer de donner ou de faire une chose à telle ou telle condition. Offrir dix mille francs, cent mille francs. Offrir tant d'une chose, d'une ferme. Offrir la propriété, l'usage d'une chose.

— Montrer, exposer, présenter à la vue, à l'esprit. L'amour-propre *offre* à lui seul plus de [illegible] ble. (S. Dubay.) L'aspect de ces plantes pendant la saison sèche *offre* peut-être un spectacle plus affreux que celui des déserts de l'Afrique. (M.-Brun.) C'est par cette magie que de petits espaces nous *offrent* l'étendue d'un grand terrain. (B. de St-P.) Le spectacle de Jésus-Christ souffrant dans un de ses membres n'*offre*-t-il rien qui soit digne de votre pitié? (Mass.) La religion n'*offre* d'abord que les souffrances et les opprobres de la croix. (Id.) Ne m'*offrirez*-vous plus qu'un visage interdit. (Rac.) Sans cesse l'homme trouve à ses côtés ces anges de la terre, qui font pressentir la consolation avant même de l'avoir *offerte*. (Ségur.)

Et sans, en nous *offrant* leur naïve peinture,
Des charmes de l'amour à ceux de la nature.
(A. Martin.)

— *Offrir de*, suivi d'un infinitif. Il offre de vous servir.

— Absol. *Offrir à l'offrande.* Aller à l'offrande.

— Législ. anc. *Droit d'offrir.* Droit en vertu duquel les créanciers postérieurs étaient autorisés à offrir à des créanciers antérieurs le payement de ce qui leur était dû, afin d'être subrogés, par ce moyen, à leurs hypothèques.

— S'OFFRIR. v. pron. Se proposer.

— Etre offert, pouvoir être offert. Prudemment cette chose ne peut s'offrir.

— Se proposer. Les amants s'*offrent* un bonheur qu'ils ne pourront se livrer. (Boiste.)

— *S'offrir à.* Se présenter à. Combien de tes pensées viennent s'*offrir* à ma vue. (Fléch.) C'est au dernier moment de votre vie que s'*offriront* à vous des idées bien différentes de celles que vous avez aujourd'hui. (Mass.) A votre inimitié j'ai pris soin de m'*offrir.* (Rac.) A Pompéia, c'est la vie privée des anciens qui s'*offre* à nous telle qu'elle était. (Mme de Staël.)

Tel au bord de la Seine, à nos yeux éblouis,
S'*offre* ce monument du plus grand des Louis. (Del.)

Tu le vis, tu frémis, et ta chute prochaine
Dans ce moment affreux s'*offrit* à tes esprits. (Volt.)

— *S'offrir à,* suivi d'un infinitif. Il s'offre à vous accompagner. Je m'*offre* à servir son courroux. (Volt.)

— *S'offrir en.* J'irai pour mon pays m'*offrir* en sacrifice. (Rac.)

— *S'offrir pour.* Jésus-Christ est un pontife éternel qui s'*offre* lui-même pour son peuple. (Mass.)

Tous les présents de la nature
S'*offrent* également pour toute créature
Qui sait en faire son profit. (Haumont.)

— v. impers. Il s'offre une difficulté, qui la résoudra?

OFFUSQUÉ, ÉE, part. pass. du v. Offusquer. S'empl. adjectiv. Une personne offusquée.

— *Offusqué de.* Offusqué de ses premiers essais. (Boil.)

— *Offusqué par.* La maison est offusquée par les arbres. ‖ Fig. La raison est offusquée par les passions.

— Hist. litt. *Les offusqués.* s. m. pl. Nom d'une académie de Césène, dans les États de l'Eglise.

OFFUSQUER. v. a. 1re conj. (pr. *o-fuss-ké;* ét. lat., *ob,* devant; *fuscus,* sombre). Empêcher de voir. Cet effet m'offusque la vue. Nous ne pouvons un moment arrêter les yeux sur la gloire de la princesse, sans que la mort ne s'y mêle aussitôt pour tout *offusquer* de son ombre (Boss.)

— Empêcher d'être vu. Les nuées offusquent le soleil, la lune, le jour. Tes voiles *offusquent* leurs yeux de toutes parts. (Boil.)

— Éblouir. Le soleil nous offusque les yeux.

— Fig. Troubler. Offusquer le cerveau. Les passions offusquent la raison. La colère *offusque* le jugement et aveugle la raison. (Did.) Si l'homme voulait faire taire ces pensées de chair qui *offusquent* sa raison. (Mass.) Le feu des plus nobles passions produit toujours un peu de fumée qui *offusque* la raison. (Louis XIV.)

— Fig. Choquer, déplaire. Donner de l'ombrage. Cet artiste offusque tel autre. Cet homme m'offusque.

OFRIS. s. m. Bot. Orthographe vicieuse du mot *ophrys.* V. OPHRYS.

OG. s. m. Hist. sacr. Roi géant, qui fut tué par Moïse, et dont les Syriens avaient fait une divinité.

OGCODE. s. m. Entom. Genre de diptères comprenant le cyrte bossu et l'acrocère.

OGDOADE. s. f. Phil. Groupe de huit choses ou de huit personnes. ‖ Principalement, dans le gnosticisme valentinien, Huit divinités auxquelles tous les autres esprits mâles et femelles doivent la naissance.

OGEGHA. s. m. Bot. Fruit du Congo, de couleur jaune, semblable à une poire.

OGER ou OGIER le Danois. Guerrier austrasien, célèbre dans les romans de la chevalerie comme un des plus braves paladins de Charlemagne. Il se retira dans l'abbaye de Saint-Faron, à Meaux, où il mourut vers la fin du IXe siècle. Il a donné son nom à l'un des quatre valets de nos jeux de cartes, le valet de pique. On écrit aussi Hogier.

OGHAM, OGMIUS ou OGMION. Myth. Dieu gaulois, qu'on représentait vieux et chauve, armé d'un arc et d'un carquois, et attirant à lui les hommes par des filets d'ambre et d'or qui partaient de sa langue. Ce dieu paraissait être le [illegible] coup d'analogie avec l'Hermès des Grecs.

OGIER. V. OGER.

OGIÈRE. s. f. Bot. Genre de plantes herbacées de l'ordre des synanthérées hélianthées. Ogière triplinervée.

OGIVAL, ALE. adj. (rad. *ogive*). Archit. Qui est fait en ogive. Architecture ogivale. ‖ Pl. m., *ogivaux.*

OGIVE. s. f. Géom. Voûte formée de deux arcs de cercle symétriquement placés par rapport à son axe, et qui se coupent au sommet en formant un angle curviligne.

— adjectiv. Qui est fait en ogive. Voûte ogive. Arc ogive. Porte ogive. On devrait dire *ogival.*

OGIVETTE. s. f. (dimin. d'*ogive*). Archit. Petite ogive.

OGLIFE. s. f. Bot. Genre de plantes de l'ordre des synanthérées inulées, comprenant l'oglife des champs, petite plante herbacée qui fleurit en juillet et août, et se trouve aux environs de Paris.

OGLIO. Géogr. Rivière du royaume lombard-vénitien. ‖ Hist. *Bataille de l'Oglio.* Victoire remportée par les Brescians, sur les troupes des villes confédérées, en 1187.

OGMIUS. V. OGHAM.

OGNEMENT. s. m. Mauvaise orthographe de Oignement. V. OIGNEMENT.

OGNON. s. m. (pr. *o-gnon;* du lat. *unio,* dont on a fait *onion,* puis *ognon*). Bot. Espèce du genre ail, caractérisée par un bulbe sphérique, composé de tuniques rouges et d'une hampe, qui se termine par une houppe ronde formée de fleurs qui donnent naissance à de petites graines noires, ayant la forme de grains de poudre de chasse. Toutes les parties de l'ognon répandent une odeur qui irrite les yeux et les force à larmoyer. Cet effet cesse dès que le bulbe est cuit, il devient même douceâtre et sucré, en raison d'une substance analogue à la manne qu'il contient. On connaît une douzaine de variétés d'ognons, qui sont l'ognon pâle que l'on rencontre le plus communément dans les jardins, l'ognon jaune, l'ognon rouge, l'ognon blanc d'Espagne, l'ognon blanc commun et hâtif, etc. Juvénal a dit que les Egyptiens adoraient des *ognons;* mais aucun historien ne l'avait dit. (Volt.) L'*ognon* préfère un sol épais et gras. (Parny.)

— Nom vulgaire du bulbe. Un ognon de jacinthe. Un ognon de lis. La racine des sauges est un *ognon* d'une nourriture malfaisante. (B. de St-P.) On trouve toujours, dans les souterrains de la taupe, des débris de l'*ognon* de colchique auprès du nid de ses petits. (Id.) L'*ognon* du lis est composé d'écailles en recouvrement. (J.-J. Rouss.)

— Pathol. Tumeur inflammatoire, douloureuse, cuisante, rouge, du volume et de la forme d'un ognon, qui vient aux articulations des os du pied. Les ognons paraissent être occasionnés par les souliers trop étroits, par le frottement incommode des chaussures dures, qu'augmente encore parfois une conformation vicieuse des orteils.

— Bot. *Ognon de loup.* Nom vulgaire d'une variété de courge. ‖ *Ognon marin.* Le bulbe de la scille maritime. ‖ *Ognon musqué.* Le muscari odorant. ‖ *Ognon sauvage.* Le muscari à toupet.

— Conchyl. *Ognon blanc.* Grande espèce d'hélice.

— Fig. et fam. *Être vêtu comme un ognon.* Être très-bien vêtu, être fort couvert de vêtements.

— Prov. *Il y a de l'ognon.* Il y a quelque chose de caché là-dessous.

— Prov. *Marchand d'ognons se connaît en ciboules.* On est difficilement trompé sur les choses de son métier. ‖ Il se dit aussi d'un homme qui reproche aux autres des choses qu'il sait par expérience personnelle.

— *Fi donc! l'ognon, vous sentez la ciboule.* Se dit dans le langage populaire, à une personne qu'on veut éloigner.

— Prov. *Regretter les ognons d'Égypte.* Regretter son ancien état, quoiqu'on soit dans un état meilleur.

— Nom d'un maître des cérémonies, sous Henri III.

— Prov. *Se mettre en rang d'ognons.* Se ranger sur une même ligne ‖ Fig. Prendre place parmi des gens de distinction, dans une réunion où l'on n'est pas invité.

— L'Académie et quelques autres lexicographes écrivent *oignon.* L'*i,* dit Ch. Nodier, ne se prononce pas, mais il sert à mouiller le *g.* Est-ce que dans dans notre langue moderne l'*i* est nécessaire dans *grogner, gagner, montagne,* dont l'ancienne orthographe était *groigner, gaigner, montaigne?* La nécessité d'un *i* dans *ognon* n'est donc pas justifiée. Ce mot est dérivé du lat. *unio,* d'où s'est formé le français *union.* On a d'abord dit *ounion,* puis *ougnion, oignon* et enfin *ognon,* comme quelques personnes prononcent *mignature* pour *miniature.* Cet *i* devant le *g* n'est donc qu'une véritable corruption, et il faut écrire avec tous les naturalistes *ognon.*

OGNON. Géogr. Rivière de France, naît dans le département de la Haute-Saône, le sépare de ceux du Doubs et du Jura, et tombe dans la Saône au-dessus de Pontarlier; cours 150 kilom.

OGNONADE. s. f. Art culin. Mets accommodé avec une grande quantité d'ognons.

OGNONET. s. m. (rad. *ognon*). Bot. Variété de poire.

OGNONETTE. s. f. Petits ognons.

OGNONNIÈRE. s. f. Terre semée d'ognons. Boiste et l'Académie écrivent *ognonière.*

OGOESSE. s. f. Blas. Tourteau de sable.

OGOTONE. s. m. (du lat. *ogotona*). Mamm. Nom donné à un lagomys.

OGRE. s. m. (par altér. du gr. ἄγριος, sauvage). Monstre imaginaire qui figure dans les contes et qu'on dit se nourrir de chair humaine. Ogre famélique. Ogre fort gros. On cite comme *ogres* animaux, des vaches alimentées de poisson cru dans les îles Féroë, ou des chevaux nourris pendant quelque temps de chair. (Virey.)

— Par anal. Grand mangeur. C'est un ogre. Quel ogre!

— Fig. Que de choses, que de livres, que d'événements il faut pour assouvir la faim de cet *ogre* vorace que l'on appelle la curiosité publique! (Boiste.)

— Prov. *Manger comme un ogre.* Manger excessivement.

OGRESSE. s. f. Femme d'un ogre.

OGRILLON, ONNE. s. Enfant d'un ogre. Petit ogrillon. Grande, grosse ogrillonne.

OGULNIE. s. f. Ant. rom. Loi.

OGYGÈS. Hist. gr. Roi de l'Attique et de la Béotie au XIXe siècle av. J.-C. Sous son règne eut lieu le déluge qui porte son nom. Selon quelques-uns, Ogygès ne serait qu'une personnification du déluge. ‖ *Déluge d'Ogygès.* Grande inondation de l'Attique qui arriva, selon la tradition, pendant le règne d'Ogygès.

OGYGIE. Myth. Une des filles d'Amphion et de Niobé.

OGYGIE. Géogr. anc. Ile où régnait Calypso, au sud de Crotone.

OGYGIE. s. f. Foss. Genre de crustacés fossiles de la famille des trilobites, et qui se rencontrent dans les plus anciennes couches du globe.

OGYGIEN, ENNE. adj. Géogr. anc. Habitant de l'île Ogygie. ‖ Qui appartient à cette île ou à ses habitants.

OGYGIQUE. adj. des 2 g. Ant. gr. Qui a une grande antiquité, qui se perd dans la nuit des temps. ‖ *Porte ogygique.* Une des sept portes de Thèbes.

OH. interj. Qui sert à marquer: 1° La surprise, l'étonnement. *Oh!* dit-il, qu'est ceci? Ma femme est-elle veuve? (La Font.) *Oh!* jusqu'où vous poussez votre humeur libertine! (T. Corn.)

En perds-tu la raison?—*Oh!* c'est une autre chose;
Pourtant à mon amour j'ai tout sacrifié. (Ch. Leset.)

Oh! que de grands seigneurs, au léopard semblables,
N'ont que l'habit pour tous talents. (La Font.)

— 2° L'admiration, l'exaltation. Oh! que c'est beau! *oh!* que la nature est belle au printemps. (Boiste.) *Oh!* que Virginie est vertueuse! (B. de St-P.

Entre les orangers, *oh!* qu'il fait beau, le soir,
Se promener au frais, respirer et s'asseoir!
(Ste-Beuve.)

Mais Paris. . . *Oh!* Paris est bien cher à mon cœur!
On ne trouve que là tout à sa fantaisie.
(Fr. de Neufch.)

— 3° L'affliction, la pitié, etc. *Oh!* qu'il est cruel de n'espérer plus! (Rac.) *Oh!* que la nature est sèche, qu'elle est vide, quand elle est expliquée par des sophistes! (Chateaub.) *Oh!* je regrette mon premier métier. (Le Sage.) *Oh!* que le sort des rois est digne de pitié! (Lagrange.) Je lui demandai si son père et sa mère vivaient encore. *Oh!* que non, me répondit-elle; il y a bien longtemps, bien longtemps, qu'ils sont morts. (Le Sage.) *Oh!* qu'il est difficile de faire le bien! (B. de St-P.) *Oh!* de combien de maîtres ne sont-ils pas eux-mêmes les esclaves! (Id.) Quel pays que l'Europe! *oh!* il faut que Virginie revienne ici. (Id.) *Oh!* il n'est pas possible à un homme élevé dans la nature de comprendre la dépravations de la société. (B. de St-P.)

Oh! pourquoi n'ai-je pas de mère!
Pourquoi ne suis-je pas semblable au jeune oiseau
Dont le nid se balance aux branches de l'ormeau?
(Soumet.)

— 4° L'impatience, l'ennui, la fatigue.

Oh! le maudit bavard! *oh!* le sot érudit!
Il dit tout ce qu'il sait, et ne sait ce qu'il dit. (Lass.)

— 5° Le désir, le souhait. *Oh!* que le ciel comble les vœux de deux amis aussi parfaits! (Beaumarch.) *Oh!* reviens; j'ai cueilli des fruits délicieux. (Millev.)

Oh! que ne puis-je, instruit des principes des choses,
Connaître les effets, approfondir les causes!
(Delille.)

— 6° La prière. *Oh!* je vous en prie, parlons d'autre chose. (J.-J. Rouss.)

— 7° La menace. *Oh!* je te ferai bien décamper. (Brueys.)

— 8° Le mépris, le dégoût, etc. *Oh!* la déplaisante face de bossu! *oh!* la vilaine âme! (V. Hugo.)

— 9° L'approbation, l'assentiment. Il y a souvent des places de laquais à remplir chez cet homme-là. — *Oh!* je le crois bien, interrompit Fabrice en riant. (Le Sage.) Si je me résolvais à servir, je voudrais du moins n'être pas mal placé. — *Oh!* tu as raison, me dit-il, et j'en fais mon affaire. (Id.) Voilà un impertinent mari; je vous conseille de ne lui point faire de quartier. — *Oh!* je suivrai vos conseils, lui ré[illegible] neur passera le pas cette nuit. (Id.)

Je sens que pour s'instruire il n'était pas besoin
De tant se fatiguer, de prendre tant de soin.
Oh! non, je reconnais que ces longues études
N'étaient que set ennui, que tristes habitudes.
(Gresset.)

— 10° La dénégation. *Oh!* pour cette fois, homme de la nature, je crois que vous vous trompez. (B. de St-P.) *Oh!* non, répondit le bon paria, mais chaque homme trouvera la règle de sa conduite dans son propre cœur, si son cœur est simple. (Id.) *Oh!* non, je ne chercherai jamais que la vérité. (Id.) *Oh!* non, non, je ne saurais me résoudre à les quitter. (Id.) *Oh!* c'est une autre affaire, répartit-il; voilà ce qui s'appelle une figure de rhétorique bien placée. (Le Sage.) Ah! ah! dit-il, petit drôle, vous voulez vous sauver; *oh!* ne pensez pas que vous puissiez me surprendre. (Id. *Oh!* mon ami, je suis sûr qu'elle vous aime. (B. de St-P.)

— Il peut se répéter, mais si cette répétition se fait rapidement, on ne doit séparer chacune de ces interjections que par une simple virgule, car la sensation est unique, quoique l'expression soit double. *Oh, oh!* dit-il, aurais-je la berlue? (B.-Lormian.) *Oh, oh!* c'est là ce mal que vous me prêchez tant. (La Font.)

Oh, oh! ma fille, on nous fait des affaires
Qui font dresser les cheveux aux beaux-pères.
(Voltaire.)

Oh, oh! dit-il, je saigne! et que serait-ce donc
S'il fût tombé de l'arbre une masse plus lourde?
(La Fontaine.)

— *Oh, oh, oh!* marquent l'étonnement d'une personne qui s'avise.

Oh, oh, oh! je n'y prenais pas garde;
Tandis que sans songer à mal je vous regarde,
Votre œil en tapinois me dérobe mon cœur. (Mol.)

— *Oh bon!* Oh bon! le voilà pris.

Oh bon! quelle folie! Êtes-vous de ces gens
Soupçonneux, ombrageux? Croyez-vous aux méchants?
(Gresset.)

— *Oh bien!* Oh bien! nous le tenons. *Oh bien!* je vous apprends que vous vous abusiez. (Regnard.)

— On peut aussi, dans certains cas, écrire *oh! bien, oh! bon!* lorsque le sentiment l'exige.

Le serpent de l'envie a sifflé dans son cœur.
Oh! bien! bien! double joie en ce cas pour le nôtre.
(Piron.)

— *Oh çà! Oh çà!* ma fille, parlez-moi naturellement. (Destouches). *Oh çà!* maître Jacques, approchez-vous, je vous ai gardé pour le dernier. (Mol.) Après leur départ, que j'avais tâché de hâter par mes vœux, je m'adressai ce discours: *Oh çà!* Gil Blas, c'est à présent qu'il faut avoir de la résolution. (Le Sage.)

— *Oh là! Oh! là! oh!* descendez que l'on ne vous le dise. (La Font.)

— On trouve quelquefois *oooh!* Voilà ton père! — *Oooh!* aye de moi! (Beaumarch.) Cette interjection *oooh!* qui se trouve plusieurs fois dans le même auteur, se prononce longuement et finit par une légère aspiration. Les écrivains ont le droit d'écrire les interjections comme ils les prononcent, afin de leur faire produire l'effet qu'ils en attendent.

OHÉ. Interj. qui sert à appeler. *Ohé,* maître Orsini, tavernier du diable. (A. Dumas.) *Ohé!* Hennequin Dandèche; *ohé!* Jehan Pincebourde, criaient-ils à tue-tête. (V. Hugo.)

OHIGGINSIE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones de la famille des rubiacées, comprenant l'ohigginsie à fleurs agrégées, plante des grandes forêts du Pérou, l'ohigginsie à feuilles ovales et l'ohigginsie verticillée.

OHIO. (littér. *beau fleuve*). Géogr. Grande rivière des Etats-Unis, formée par la réunion de l'Alleghany et de la Monongahela, à Pittsburg; se jette dans le Mississipi, après un cours de 1,500 kilom. ‖ *Etat de l'Ohio.* Un des Etats-Unis de l'Amérique du Nord, à l'E. de la Pensylvanie et de la Virginie, au S. du lac Erié et du territoire de Michigan; 1,800,000 hab. Ch.-l. Columbus.

OHM. s. m. Métrol. Mesure employée en Prusse pour les liquides, et qui vaut deux eimers ou litres 149, 7978.

OÏCEPTOME. s. m. Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, famille des hélocères.

OÏDE. s. m. Entom. Genre de petits coléoptères phytophages

OÏDIUM. s. m. Bot. Genre de champignons de l'ordre des mucédinées

OIE. s. f. (pr. *oa;* du lat. *auca,* d'où l'ital. *oca;* on écrivait anciann. *oïe, oye;* nom qui lui vient de son *cri*). Ornith. Genre d'oiseaux de l'ordre des palmipèdes comprenant des animaux qui vivent en général dans les prairies et dans les marais où ils mangent des plantes aquatiques et des graines. Ces oiseaux sont polygames; ils nichent à terre, et leurs petits, qui marchent en sortant du lit, se nourrissent eux-mêmes. Les oies préludent aux actes de l'amour en allant d'abord s'égayer dans l'eau. Outre leur cri, sauveur du Capitole, elles ont une voix très-bruyante, un son de trompette ou de clairon (*clangor*) qu'elles font entendre très-fréquemment et de fort loin; mais elles ont de plus d'autres accents brefs qu'elles répètent souvent, et lorsqu'elles sont attaquées, elles tendent le cou et rendent un sifflement semblable à celui de la couleuvre. Les oies sauvages se rendent tous les soirs, après le coucher du soleil, sur les étangs et les rivières où elles pas[illegible] chair de l'oie se mange fraîche ou conservée dans sa propre graisse. Les foies d'oie que l'on prépare à Toulouse, et surtout à Strasbourg, sont connus et recherchés de tous les hommes qui attachent quelque prix à l'art de bien vivre. On connaît plusieurs espèces d'oies, dont le type est l'oie ordinaire, son mâle se nomme *jars;* les autres espèces sont l'oie des moissons, l'oie rieuse ou à front blanc, l'oie à cou roux, l'oie bernache, l'oie cravant, l'oie d'Egypte, l'oie de Gambie, l'oie de Guinée, l'oie à cravate, l'oie peinte, l'oie variée, etc. Tout concourt à nous présenter l'*oie* comme l'un des plus utiles de nos oiseaux domestiques; car, indépendamment de la bonne qualité de sa chair et de sa graisse, dont aucun oiseau n'est plus abondamment pourvu, l'*oie* nous fournit cette plume délicate sur laquelle la mollesse se plaît à reposer; et cette autre plume, instrument de nos pensées, et avec laquelle nous écrivons son éloge. (Buff.)

— On a donné le nom d'*oie* à des oiseaux qui ne font point partie du genre, telles sont l'*oie de mer*, qui est un harle. || *Oie de la mère Carey.* Un albatros. || *Oie de Solan.* Le fou. || *Oie renard.* Le canard tadorne.

— *Tirer l'oie.* Exercice barbare usité dans les fêtes de campagne, qui consiste à suspendre une oie vivante à un pieu, et à lancer horizontalement un bâton contre ce but, afin de couper le cou de cet animal.

— *Jeu de l'oie.* Jeu qui se joue avec deux dés sur un carton représentant soixante-trois figures dont les oies sont disposées de neuf en neuf; quand on arrive au numéro 63, qui est l'oie royale, on a gagné la partie. Jeu de l'oie renouvelé des Grecs. Jouer à l'oie. Aimer l'oie.

— Fam. Personne fort niaise, très-sotte. C'est une oie. Quelle oie !

— *Etre bête comme une oie* Etre fort sot.

— *Conte de ma mère l'Oie.* V. CONTE.

— *Merde d'oie.* V. MERDE.

— *Patte d'oie.* Le point de réunion de plusieurs routes, de plusieurs allées divergentes, d'où on les aperçoit d'un coup d'œil. La patte d'oie d'un bois. La patte d'oie d'une forêt. La patte d'oie du bois de Boulogne. Arriver à la patte d'oie. || Fig. Se dit des rides qui se forment à l'angle des yeux. || *Avoir la patte d'oie.* Commencer à se rider.

— *Petite oie.* Ce qu'on retranche d'une oie, quand on l'habille pour la faire rôtir, comme les pieds, les bouts d'ailes, le cou, le foie, le gésier. V. ABATTIS.

— Fig. On appelait ainsi, du temps de Molière, les rubans, les plumes et les différentes garnitures qui ornaient l'habit, le chapeau, le nœud d'épée, les gants, les bas, etc. Que vous semble de ma petite *oie ?* (Mol.)

— On disait encore la *petite oie d'un livre*, pour l'Avertissement, l'index, l'épître dédicatoire, etc.

— Les premiers principes de la politesse. J'avais déjà la petite *oie* de ce qu'on appelle l'usage du monde. (Mariv.)

— Par extens. Cette locution s'est dit, en termes de galanterie, des baisers, des caresses que les femmes accordent à leurs amants, et qui sont le prélude des grandes faveurs.

. . . . Menu détail ;
Baisers donnés, et puis la petite *oie.* (LA FONT.)

— Hist. rom. *Oies sacrées.* Oies qu'on promenait à Rome en triomphe tous les ans, en mémoire de ce que ces animaux avaient donné l'alarme, dans l'attaque nocturne des Gaulois.

— Astron. Constellation de la partie septentrionale du ciel, qui est placée entre la Lyre et l'Aigle.

— Mar. *Mouiller en patte d'oie.* Jeter trois ancres, par un gros temps, de manière que les cordages figurent à peu près une patte d'oie.

— Prov. *Qui a plumé l'oie du roi, cent ans après il en rend la plume.* Il ne fait jamais bon s'attaquer à plus fort que soi. || *Si tous les fous portaient le bonnet blanc, nous ressemblerions à un troupeau d'oies.* Aucun homme n'est exempt de folie.

OIGNARD. s. m. **OIGNE.** s. f. Ornith. Noms vulgaires donnés au canard siffleur.

OIGNEMENT. s. m. (pr. *oé-gne-man*). Action d'oindre.

OIGNON. s. m. Bot. V. OGNON.

OÏGOURIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient aux oïgours. Littérature oïgourique.

OÏGOURS. s. m. pl. Peuple de la famille ouralienne, qui émigra du nord de l'Asie en Europe, vers le ve siècle de notre ère. Les Oïgours furent connus au moyen âge sous le nom d'Ogors et d'Ogres. Ils avaient une grande réputation de cruauté.

OIKOPLEURE. s. m. Moll. Genre d'animaux marins, fort petits, que l'on trouve dans l'Océan et dans la mer du Nord.

OIKÉTIQUE. s. m. Entom. Genre de lépidoptères de la famille des nocturnes, dont le type est l'oikétique de Kerby.

OIL (Langue d'). Littér. Nom donné dans le moyen âge à la langue parlée par les peuples de la France qui habitaient au nord de la Loire. Cette langue était un mélange de latin, avec les langues celtique et franque; de ce mélange fut constituée la langue française. V. OC.

— Géogr. anc. *Pays de la langue d'oïl.* La Picardie, la Normandie, la Basse-Bretagne et toutes les contrées septentrionales de la France [illegible]

OÏLÉE. Temps hér. Roi des Locriens, père d'Ajax, l'un des Argonautes, et des compagnons d'Hercule.

OILLE. s. f. (en espag. *olla podrida*). Art culin. Ragoût, potage d'origine espagnole, dans lequel il entre plusieurs espèces de viandes et plusieurs racines ou végétaux. Oille en potage. Oille à la française. Oille gratinée à la navarraise. V. OLLA PODRIDA, qui est plus usité.

— L'ancien traducteur de don Quichotte a rendu ce mot par *olle.* « Mon maître d'hôtel peut bien me donner de ces *olles.* »

OINDRE. v. a. 4e conj. (du lat. *ungere.* J'oins, tu oins, il oint, nous oignons, vous oignez, ils oignent. J'oignais. Nous oignions, vous oigniez. J'oignis. J'ai oint. J'oindrai. J'oindrais. Oins, oignons, oignez. Que j'oigne, que nous oignions. Que [illegible] oignisse. Oignant. Oint.* Enduire de quelque s[illegible]tance grasse ou molle, frotter d'une liqueur onctueuse. Oindre son corps. Oindre une partie de son corps. Un faisan aux truffes est moins bon qu'on ne pourrait le croire; l'oiseau est trop sec pour *oindre* le tubercule. (Brill.-Sav.)

— Se dit particulièrement en parlant des huiles dont se servaient autrefois les Israélites pour consacrer les rois et les grands prêtres, et de celles dont l'Eglise catholique se sert pour administrer les sacrements. Le Seigneur dit à l'âme fidèle : Je t'ai *oint* d'une huile sainte, par l'abondance de mes grâces. (Boss.)

— Fig. On perd souvent ses bons offices vers certaines gens ; un mot reçu de biais efface le mérite de dix ans. Heureux qui se trouve à point pour leur *oindre* la volonté sur ce dernier passage. (Montaig.)

Et quand parfois la mort
Veut délacer le lien de ma peine,
Amour toujours pour l'ennouer plus fort,
Oint ma douleur d'une espérance vaine.
(*Les Amours de Ronsard.*)

— S'OINDRE. v. pron. Se frotter d'huile. Les peuples de Taïti ont l'habitude de *s'oindre* les cheveux ainsi que la barbe avec de l'huile de coco. (Buff.)

— Prov. *Oignez vilain, il vous poindra ; poignez vilain, il vous oindra.* En faisant du bien à un malhonnête homme, on n'en reçoit que du déplaisir, et au contraire en le gourmandant on en tire ce qu'on veut.

OÏONES. s. m. pl. (du gr. οἰωνός, oiseau carnassier). Ornith. Famille d'oiseaux comprenant les rapaces diurnes.

OING. s. m. (pr. *ouen* ; du lat. *unguentum*). N'est employé que dans cette locution : *vieux oing.* Vieille graisse de porc fondue, qui servait à frotter les essieux de voitures et à d'autres usages.

OÏNOMÈTRE. s. m. Phys. V. OENOMÈTRE.

OÏNOSPONDE. s. f. (ét. gr., οἶνος, vin ; σπονδή, libation). Ant. Libation de vin.

OINT, OINTE. part. pass. du v. Oindre. S'empl. adj. Etre oint. Roi oint. Prêtre oint.

— *Oint de.* Saül fut oint d'huile.

— *Oint par.* Clovis a été oint par l'archevêque de Reims.

— substant. Ce qui a été frotté d'huile, de graisse ou de toute autre matière onctueuse. || Par extens. Ce qui est consacré. || Se dit par excellence de Jésus-Christ, l'*oint du Seigneur* ; et ensuite des prêtres et des rois. Gardez-vous de toucher à mes *oints*, ce sont personnes sacrées. (J.-C.)

— Hist. rel. Membre d'une secte calviniste qui prit naissance en Angleterre au XVIe siècle, et dont Writ fut le fondateur. Les oints croyaient qu'on ne pouvait plus pécher après avoir obtenu une fois l'absolution.

OIR. Terminaison qui sert en général à désigner l'instrument avec lequel on fait l'action exprimée par le verbe de même racine, c'est ainsi qu'on dit : *arrosoir*, *assommoir*, *rasoir*, pour l'instrument avec lequel on arrose, on assomme, on rase, ou qui sert à arroser, à assommer, à raser.

— Elle désigne encore le lieu où se fait ordinairement l'action exprimée par le verbe : ainsi *abreuvoir*, *abattoir*, *comptoir*, signifient : le lieu où l'on abreuve, où l'on a coutume d'abreuver, d'abattre, de compter.

OIRE. Terminaison qui sert à marquer le lieu destiné à un usage quelconque et qui dérive ordinairement de substantifs latins terminés par *orium.* Tels sont : auditoire, *auditorium* ; observatoire, *observatorium* ; oratoire, *oratorium.*

— Les Parisiens prononcent et ont toujours prononcé *oare.*

OISAMITE. s. f. Minér. Mine de titane pyramidal.

OISE. (du celt. *oës*, lenteur, ou de *oësus*, lent, paresseux ; *i*, eau, rivière : rivière dont le cours est fort lent). Géogr. Rivière de France qui naît à Sélogne, en Belgique, sur les confins du département de l'Aisne, et se jette dans la Seine à Conflans-Sainte-Honorine, après un cours de 200 kil. Elle donne son nom aux départements de l'Oise et de Seine-et-Oise.

— OISE (Département de l'), formé de l'Ile-de-France, en partie du Santerre et de l'Amiénois, et borné au N. par le département de la Somme, à l'E. par celui de l'Aisne, au S. par ceux de Seine-et-Marne et de Seine-et-Oise, et à l'O. par ceux de l'Eure et de la Seine-Inférieure. [illegible] population de 397,725 hab. Ch.-lieu Beauvais. Il est compris dans la première division militaire, le diocèse de Beauvais et le ressort de l'académie et de la cour royale d'Amiens. L'agriculture y est assez avancée, et l'industrie commerciale s'exerce sur la manufacture des laines, de la faïence, de la porcelaine, de la tabletterie, etc., et sur la fabrication de l'alun et de la couperose.

— SEINE-ET-OISE (Département de). V. SEINE.

OISEAU. s. m. (pr. *oé-zô* ; du lat. *aucella*, pour *avicella*, diminutif d'*avis*). Zool. Animal de la classe des oiseaux, qui a deux ailes, deux pattes, etc. Un bel oiseau. Un vilain oiseau. L'alouette est un *oiseau* fort répandu aujourd'hui. (Buff.)

— OISEAUX. s. m. pl. Zool. Deuxième classe des vertébrés, placés à côté des mammifères, comprenant des animaux vertébrés ovipares, à circulation et respiration double, organisés pour le vol. Les oiseaux, de tous les êtres qui s'agitent sur notre planète, sont peut-être ceux qui ont le plus attiré l'attention de l'homme. C'est la gravité, l'air imposant et majestueux, le courage et la hardiesse qui le frappent dans ceux-ci; ceux-là, au contraire, se font remarquer par leur timidité, leur lâcheté, leur faiblesse et leur stupidité. Les uns plaisent encore par leur aimable pétulance, leur coquetterie et leur gai caquetage ; par leur douceur et leur attachement ; ils plaisent par leur mélodie pleine de charmes et de grâce, par leurs refrains quelque étourdissants qu'ils soient ; les autres fixent notre attention par l'élégance de leurs formes, leur légèreté ; d'autres nous éblouissent par la beauté de leur plumage, par l'éclat et la bizarrerie de leur parure, par les mille couleurs que la nature prodigue a versé sur eux avec profusion. Les oiseaux, par leur gentillesse et l'adresse qu'ils montrent dans une foule d'occasions, ne le cèdent qu'aux mammifères sous le rapport de l'intelligence et de la faculté qu'ils ont de se laisser apprivoiser, et dont la fauconnerie a tiré un grand parti. Les oiseaux chanteurs sont particulièrement connus par leur attachement pour leur maître. En considérant ces animaux sous le rapport de l'utilité, on verra une foule d'espèces offrir à l'homme les aliments les plus savoureux, ou fournir des produits d'un immense avantage à l'économie rurale, aux arts et au luxe. Dans l'économie générale de la nature, les oiseaux rendent de grands services à l'homme; l'échassier purge la terre d'une foule de reptiles nuisibles ; l'oiseau de proie la débarrasse des corps putréfiés ; le passereau et d'autres espèces d'oiseaux font aux insectes une guerre continuelle, qui est profitable à la culture. L'*oiseau* n'est banni un moment que pour son bonheur ; il part avec ses voisins, avec son père et sa mère, avec ses sœurs et ses frères ; il ne laisse rien après lui : il emporte tout son cœur. La solitude lui a préparé le vivre et le couvert ; les bois ne sont point armés contre lui ; il retourne enfin mourir aux bords qui l'ont vu naître : il y retrouve le fleuve, l'arbre, le nid, le soleil paternel. (Chateaub.) Dans les premiers âges du monde, c'était sur la floraison des plantes, sur la chute des feuilles, sur le départ et l'arrivée des *oiseaux*, que les laboureurs et les bergers réglaient leurs travaux. (Id.) Sous les tentes de Jacob ou de Booz, l'arrivée d'un *oiseau* mettait tout en mouvement ; le patriarche faisait le tour de son champ à la tête de ses serviteurs armés de faucilles. (Id.) Entre les *oiseaux* terrestres qui peuplent les campagnes et les *oiseaux* navigateurs à pieds palmés qui reposent sur les eaux, on trouve la grande tribu des *oiseaux* de rivage, dont le pied, sans membranes, ne pouvant avoir un appui sur les eaux, doit encore porter sur la terre, et dont le long bec enté sur un long cou, s'étend en avant pour chercher la pâture sous l'élément liquide. (Buff.) L'aigle est de tous les *oiseaux* celui qui s'élève le plus haut. (Id.) Le respect que les nations portent à certains *oiseaux* est un hommage indirect qu'elles rendent à la Providence. (B. de St P.) Les hommes comme les *oiseaux* se laissent toujours prendre dans les mêmes filets. (Fonten.)

Ces *oiseaux* ambulants, instruits par la nature
A prévenir l'excès du chaud, de la froidure,
Cherchent de plage en plage un climat tempéré,
Où le froid, où le chaud pour eux soit modéré.
(DULARD.)

L'*oiseau* léger, précurseur du printemps,
Craint d'annoncer la saison incertaine.
D'un vol timide, il traverse la plaine
Et va sonder la glace des étangs. (LÉONARD.)

— On donne des épithètes aux oiseaux par rapport à leurs mœurs. C'est ainsi qu'on dit Oiseaux aquatiques. Oiseaux carnassiers. Oiseaux échassiers. Oiseaux erratiques. Oiseaux de passage. Oiseaux de poing. Oiseaux de proie. Oiseaux rameurs. Oiseaux de rivage. Oiseaux sédentaires. Oiseaux terrestres. Oiseaux de vol. || *Oiseaux ignobles.* Les oiseaux de bas vol. || Oiseaux de leurre. || *Oiseaux nobles.* Les oiseaux de haut vol.

— Fig. *Oiseau de paradis.* Plumes de cet oiseau servant de parure aux femmes, et qu'elles mettent dans leur coiffure.

— Fig. et pop. *Oiseau de bon, de mauvais augure.* Personne dont l'arrivée fait prévoir une bonne ou une mauvaise nouvelle. || *Etre comme l'oiseau sur la branche.* Etre dans un état incertain, et sans savoir ce qu'on deviendra dans la suite. || *Petit à petit l'oiseau fait son nid.* Sa fortune, sa maison s'est faite petit à petit. || *A chaque oiseau son nid est beau.* Chacun trouve [illegible] *s'est envolé.* Se dit d'un homme qui s'est évadé, qui n'est plus ou on va le chercher. || *Il a battu les buissons et un autre a pris les oiseaux.* Il a eu la peine et un autre les profits. || *Etre battu de l'oiseau.* Etre découragé, être rebuté par suite de mauvais succès, de traverses. || *Ce n'est pas viande pour vos oiseaux.* Cela est trop cher pour vous; cela est au-dessus de vos forces, de votre intelligence. || *Plus l'oiseau est vieux et moins il veut se défaire de sa plume.* Plus nous avançons en âge et moins nous sommes disposés à nous dessaisir de nos biens. || *Léger comme l'oiseau de saint Luc.* Lourd comme un bœuf. || *Le bon oiseau se fait de lui-même.* Un naturel heureux n'attend pas l'éducation pour se diriger vers le bien. || *La belle plume fait le bel oiseau.* Le costume est pour beaucoup dans la bonne mine. || *Voilà une grande cage pour un petit oiseau.* Se dit lorsqu'un homme de peu d'importance est logé dans une riche demeure.

— Par dénig. *Ne voilà-t-il pas un bel oiseau ?* Se dit pour se moquer d'un homme laid qui se pavane ou d'un sot qui fait l'important.

— Astron. *Oiseau de paradis.* Constellation de la partie méridionale du ciel, et qui est près du pôle austral.

— Conchyl. On trouve quelquefois ce nom pour désigner l'avicule commun.

— Fauconn. *Oiseau allongé.* Oiseau dont les pennes sont bien entières et ont toute la longueur qu'elles doivent avoir. || *Oiseau âpre à la proie.* Celui qui se sert courageusement de son bec et de ses ongles. || *Oiseau attrempe.* Qui n'est ni gras ni maigre. || *Oiseau de bon goût.* Oiseau qui sait veiller sa proie et qui prend son temps à propos pour voler. || *Oiseau de bonne affaire.* Oiseau bien dressé et obéissant. Dans le sens contraire, *oiseau de mauvaise affaire.* || *Oiseau trop en corps.* Oiseau trop gras, qui a de la peine à voler. || *Oiseau d'echappe.* Oiseau qu'on a pris tout élevé. || *Oiseau de montee.* Oiseau qui s'élève très-haut. || *Couronne de l'oiseau.* Duvet qui joint le bec à la tête. || *Mains de l'oiseau.* Les pieds du faucon. || *Manteau de l'oiseau.* Le plumage du dos, des épaules et du dessus des ailes. || *Parement de l'oiseau.* La maille qui lui couvre le devant du cou. || *Train de l'oiseau.* Son derrière ou son vol. || *Oiseau sor.* Oiseau de passage qui n'a pas encore mué.

— Foss. *Oiseaux fossiles.* V. ORNITHOLITHE.

— Jeux. *Tirer l'oiseau.* Espèce d'exercice d'adresse où l'on propose un prix à celui qui abattra d'un coup de fusil ou de flèche la figure d'un oiseau placée au bout d'une perche.

— Maçonn. Espèce de demi-auget, compos de planches légères, arrondies par une extrémité et jointes en équerre par l'autre, dont celle d'en bas est posée horizontalement sur deux morceaux de bois, en forme de bras et celle d'en haut est attachée à deux autres petits bâtons qui tombent d'aplomb sur chacun des bras.

— Myth. *Oiseaux de Diomède.* Se dit des compagnons de Diomède, que Vénus changea en oiseaux.

— Ornith. On donne vulgairement ce nom à une foule d'oiseaux très-différents entre eux par leur organisation et leurs habitudes. *Oiseau-abeille.* Les oiseaux mouches et les colibris. || *Oiseau d'Afrique.* La pintade ou poule de Barbarie. || *Oiseau anonyme.* Espèce de tangara et de pie-grièche. || *Oiseau aquatique.* Le bec à fourreau. || *Oiseau arctique.* Le labbe ou stercoraire à longue queue. || *Oiseau baltimore.* Le troupiale baltimore. || *Oiseau de Banana.* Le carouge à long bec. || *Oiseau des barrieres.* Espèce de coucou qui a l'habitude de se tenir sur les palissades. || *Oiseau à bec blanc.* Espèce de troupiale. || *Oiseau à bec tranchant.* || Les pingouins. || *Oiseau béni.* Le troglodyte. || *Oiseau bête.* Le bruant fou ou de passage. || *Oiseau de bœuf.* Espèce d'oiseau de la grosseur du pigeon : le héron de Madagascar. || *Oiseau de Bohême.* Le jaseur d'Europe. || *Oiseau à bonnet noir.* La mésange nonnette. || *Oiseau boucher.* La pie-grièche. || *Oiseau bourdon* ou *bourdonnant.* L'oiseau-mouche et le colibri. || *Oiseau brame.* Espèce de milan de la presqu'île de l'Inde. || *Oiseau brun.* Le grimpereau du Brésil. || *Oiseaux de cadavre.* Les oiseaux nocturnes ; la chevêche et l'effraie. || *Oiseau de Calicut.* Le dindon. || *Oiseau des Canaries.* Le serin des Canaries. || *Oiseau-canne.* L'olive de Buffon, qu'on trouve souvent sur les cannes à sucre. || *Oiseau du cèdre.* Le jaseur de l'Amérique septentrionale, parce qu'il mange les fruits de cet arbre. || *Oiseau céleste.* Le grand aigle, à cause de la hauteur de son vol. || *Oiseau de cerises.* Le loriot. || *Oiseau-chameau.* L'autruche. || *Oiseau-chat.* Le moucherolle de Virginie, parce qu'il a le miaulement du chat. || *Oiseaux de Chypre.* Espèces d'oiseaux vulgairement appelés becfigues. || *Oiseau de cimetière.* Le grimpereau des murailles. || *Oiseau-cochon.* Espèce de bihoreau du Paraguay. || *Oiseau-coignée.* Canard qui a sur le bec une excroissance noire et charnue. || *Oiseau à collier.* Le martin-pêcheur. || *Oiseau de combat.* Espèce de tringa, nommé vulgairement combattant. || *Oiseau des courants.* Espèce d'oiseau qui cherche sa proie dans les endroits où le courant est le plus fort. || *Oiseau à couronne.* La grue couronnée et une espèce de grand perroquet. || *Oiseau couronné de noir.* Le tangara noir et jaune. || *Oiseau de Curaçao.* Le hocco de la Guiane. || *Oiseau de Cythère.* La colombe. || *Oiseau de dégoût.* Le dronte, parce que sa chair a un très-mauvais goût. || *Oiseau du destin.* Le calao. || *Oiseau à deux becs.* Le calao de Gingi. || *Oiseau du diable.* L'oiseau de tempête, espèce de pétrel [illegible] coraire brun. || *Oiseaux de Dieu.* Les oiseaux de paradis. || *Oiseau de Diomede.* Le pétrel puffin. || *Oiseau dunette.* La grive proprement dite. || *Oiseau epinard.* Le tangara septicolor. || *Oiseau de l'esprit.* Espèce d'oiseau de paradis qui est l'objet d'une grande vénération chez les Indiens. || *Oiseau d'été.* Espèce de grèbe du Groenland. || *Oiseau fétiche.* Le butor, la grue couronnée. || *Oiseau de feu.* Le baltimore. || *Oiseau fou.* La sistelle de la Jamaïque. || *Oiseau fregate.* La frégate. || *Oiseaux frou-frou.* Oiseaux-mouches ainsi nommés à cause du bruit sourd que le mouvement rapide de leurs ailes produit dans l'air. || *Oiseau de Gaza.*, Oiseau trouvé à Gaza qui a beaucoup de rapport avec la pie-grièche. || *Oiseau des glaces.* Espèce d'ortolan de neige. || *Oiseau goitreux.* Le pélican, ainsi nommé à cause de la poche membraneuse qu'il a sous la gorge. || *Oiseau à gorge blanche.* La fauvette grisette ou cendrée. || *Oiseau de guerre* ou *guerrier.* La frégate. || *Oiseau huppé.* Le touraco. || *Oiseau des*

Indes. Le perroquet. || *Oiseau jaune*. Le bruant commun, un loriot et la fauvette tachetée de rougeâtre. || *Oiseau des joncs*. L'ortolan des roseaux. || *Oiseau de Junon*. Le paon. || *Oiseau de Jupiter*. L'aigle.

L'oiseau de Jupiter, d'un vol plus orgueilleux,
Chargé de ses aiglons, et perdu dans les nues,
Traverse de l'éther les routes inconnues. (Roucher.)

|| *Oiseau au long bec*. La cigogne. || *Oiseau de Libye*. La grue. || *Oiseau de mai*. L'alouette calandre. || *Oiseau mangeur de vers*. Le figuier brun. || *Oiseau marbré*. Le napaul ou faisan commun. || *Oiseau marchand*. Nom donné à deux espèces de vautours de l'Amérique. || *Oiseau de mauvaise figure*. L'effraie. || *Oiseau de Médie*. Le paon. || *Oiseau de meurtre*. La grive litorne. || *Oiseau du Mexique*. Le tangara du Mexique. || *Oiseau à miroir*. Le gorge-bleu. || *Oiseau mon père*. Le choucas chauve de Buffon. || *Oiseaux de montagne*. Les hoccos. || *Oiseau de mort* ou *de la mort*. La chouette effraie ou fusaie. || *Oiseau murmure*. L'oiseau-mouche. || *Oiseau de nausée*. Le dronte. || *Oiseau de neige*. L'ortolan de neige, la gélinotte et le pinson des Ardennes. || *Oiseau de nerte*. La grive litorne. || *Oiseau niais*. Le canard siffleur. || *Oiseau du Nord*. V. OISEAU ARCTIQUE. || *Oiseau de Notre-Dame*. Le martin-pêcheur. || *Oiseau de la Nouvelle-Calédonie*. Espèce de corbeau. || *Oiseau de Numidie*. Le dindon. || *Oiseau d'œuf*. L'hirondelle de mer ou le sterne à bandeaux. || *Oiseau d'or*. Le mâle du monaul resplendissant. || *Oiseaau de Palamède*. La grue commune. || *Oiseau de Pallas*. Le hibou.

L'oiseau seul de Pallas, dans les cavernes sombres,
Confond, pendant la nuit, avec l'horreur des ombres
L'horreur de ses lugubres chants. (Mme Verdier.)

|| *Oiseau de paradis*. V. PARADISIER. || *Oiseau pêcheur*. Le balbuzard. || *Oiseau peigné*. V. COMBIRD. || *Oiseau peint*. La pintade, le verdier de la Louisiane. || *Oiseau de Penelope*. Le canard millouin. || *Oiseau de Pentecôte*. Le loriot d'Europe. || *Oiseau à pierre*. Espèce de hocco. || *Oiseau de pluie*. Le pic-vert, l'engoulevent, et un coucou. || *Oiseau de plumes*. La grue couronnée. || *Oiseau pourpre*. La poule sultane. || *Oiseau prédicateur*. Le toucan. || *Oiseau de quaker*. L'albatros gris-brun. || *Oiseau rhinocéros*. V. CALAO. || *Oiseau rieur*. Espèce de coucou. || *Oiseau de rivière*. Le canard sauvage. || *Oiseau de riz*. L'ortolan de riz ou agripenne. || *Oiseau du roi*. Le tyran de Buffon. || *Oiseau rouge d'été*. Espèce de tangara. || *Oiseau rouge de Surinam*. Le cotinga ouette. || *Oiseau royal*. La grue couronnée, le manucaude. || *Oiseau de Saint-Martin*. Le jean le-blanc, la souleuse. || *Oiseaux de Saint-Pierre*. Les pétrels. || *Oiseaux sans ailes*. Les manchots et les pingouins. || *Oiseau de sauge*. La fauvette des roseaux. || *Oiseau de Scythie*. La grue. || *Oiseau serpent*. Un anhiga des Florides, à cause de la forme et de la couleur de son cou. || *Oiseau silencieux*. L'arremon. || *Oiseau sinistre*. La chouette effraie. || *Oiseau du soleil*. Le grêbe foulque ou héliorne de Surinam. || *Oiseau sorcier*. L'effraie. || *Oiseau tacheté*. Le chardonneret. || *Oiseau de tempête*. Petite espèce de pétrel presque tout noir, qui se plaît à voler à l'approche du gros temps. || *Oiseau des terres neuves*. L'aracari vert. || *Oiseau à tête rouge*. Le sizerin ou petite linotte de vignes. || *Oiseau tocan*. Le toucan à gorge blanche. || *Oiseaux tout bec*. Les toucans, à cause de l'énormité de leur bec. || *Oiseau trompette*. L'agami, le calao brac et la grue couronnée. || *Oiseau du tropique*. Le paille-en-queue. || *Oiseau de Turquie*. Le casse-noix. || *Oiseau de Widha* ou *de Juida*. La veuve au collier d'or.

— Phil. hermét. Le mercure philosophal. || *Oiseau d'Hermès*. Toutes les substances spiritualisées. || *Oiseau doré*. La matière hermétique lorsqu'elle est en partie cuite. || *Oiseau vert*. La pierre philosophale, lorsqu'elle prend la couleur de la végétation.

— *A vol d'oiseau*. loc. adv. En ligne droite. Aller de Paris à Melun, de Rouen à Paris, à vol d'oiseau.

— Par extens. On dit improprement *à vol d'oiseau* pour *à vue d'oiseau*. *Paris à vol d'oiseau*.

— B.-arts. *A vue d'oiseau*. loc. adv. De la manière dont un oiseau verrait l'objet dont il s'agit, s'il planait au-dessus.

— Nos pères disaient *oisel* pour oiseau, d'où sont dérivés les mots *oiseler*, *oiselet*, *oiseleur*, *oiselier*, *oisillon*.

— adjectiv.

Chaque oisillon grandit, et, devenant *oiseau*,
D'un brillant plumage s'habille. (Florian.)

OISEAU-MOUCHE. s. m. Ornith. Oiseau qui [illegible] mes de la mouche. L'organisation de sa langue lui permet, comme au colibri, de pomper le nectar des fleurs. Les *oiseaux-mouches*, couverts des plus brillantes couleurs et des reflets les plus riches, se battent entre eux avec acharnement, et ne cessent de becqueter le chasseur qui s'en est rendu maître. (Brard.) L'émeraude, le rubis, la topaze, brillent sur les habits de l'*oiseau-mouche*; il ne les souille jamais de la poussière de la terre, et, dans sa vie toute aérienne, on le voit à peine toucher le gazon par instants; il est toujours en l'air, il vit du nectar des fleurs. (Buff.) Le chef-d'œuvre de la nature est le petit *oiseau-mouche*; elle l'a comblé de tous les dons qu'elle n'a fait que partager aux autres oiseaux: légèreté, rapidité, prestesse, grâce et riche parure, tout appartient à ce petit favori. (Id.)

OISELER. v. n. 1re conj. (du fr. *oisel*, oiseau). Tendre des diets; préparer tout ce qui est nécessaire pour la chasse des petits oiseaux.

— v. a. Fauconn. Dresser un oiseau pour la chasse.

OISELET. s. m. (dim. d'*oiseau*). Petit oiseau. Vieux mot qui n'est plus usité que dans le style naïf.

Voyez, dit-elle, ami, venir froidure;
Ne vont plus *oiselets* s'aimer jusqu'aux beaux jours;
Or s'aimaient comme nous, comme eux si d'aventure
Allions nous trouver sans amours! (Berquin.)

Cependant tous les jours, un peuple d'*oiselets*
De rameaux en rameaux volent dans les bosquets. (Delille.)

OISELEUR. s. m. (rad. *oiseau*). Celui qui se livre à la chasse des petits oiseaux, qui fait les cages, les filets, et tout ce qui concerne la chasse.

Que je hais l'*oiseleur* dont la main mercenaire,
Arrache sans pitié les petits à leur mère. (Castel.)

. . Loin des hameaux le barbare *oiseleur*
Recherche des taillis la sauvage épaisseur. (Michaud.)

— S'est dit de Celui qui avait un goût décidé pour la chasse à l'oiseau; d'où vient le surnom d'un Henri. Henri l'Oiseleur.

— adjectiv. Marchand oiseleur. Des serpents *oiseleurs* sifflent suspendus aux dômes des bois, en s'y balançant comme des lianes. (Chateaub.)

— *Vents oiseleurs*. Certains vents doux qui soufflent tous les ans vers l'équinoxe de printemps.

OISELIER. s. m. (rad. *oiseau*). Celui dont le métier est d'élever et de vendre des oiseaux vivants.

OISELLERIE. s. f. Art de prendre et d'élever les oiseaux.

— Lieu où l'on élève des oiseaux. Les Romains recherchaient avec passion la chair des oiseaux. Ils bâtissaient d'immenses *oiselleries*, dans lesquelles ils en élevaient de si grandes quantités, que leur seule fiente suffisait pour fumer des champs. (Virey.) Omiss. des dictionn.

OISEMONT. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. d'Amiens (Somme); 1,100 hab.

OISEUSEMENT. adv. D'une manière oiseuse. En écrivant cette préface, mon but n'est pas de rechercher *oiseusement* si j'ai mis au théâtre une pièce bonne ou mauvaise. (Beaum.) Va donc, musique! Pourquoi tant répéter? N'es-tu pas assez lente? Au lieu de peindre la passion, tu t'accroches *oiseusement* aux notes. (Id.)

— Un critique moderne, M. Fr. Wey, prétend que c'est un barbarisme; mais quel mot pourrait-il lui substituer? Cet adverbe, dérivé naturellement de son primitif *oiseux*, nous paraît très-convenable, et plusieurs écrivains n'ont pas craint de s'en servir.

OISEUX, EUSE. adj. (du lat. *otiosus*). Qui a du loisir, qui ne fait rien. Personne oiseuse. Gens oiseux.

— Se dit ordinairement des choses, et signifie, Qui n'est pas utile, qui est vain, qui ne peut servir à rien. Question oiseuse. Difficulté oiseuse. Les actions de la foi seule passent pour des occupations *oiseuses* et obscures. (Mass.) La question de l'idée innée d'un Dieu est *oiseuse*; les cieux publient sa gloire. (Boiste.)

Sors de ce lit *oiseux* qui te tient attaché,
Et renonce au repos ou bien à l'évêché. (Boileau.)

— Qui n'ajoute rien à la pensée. Ornements oiseux.

— substantiv. en parlant des personnes. L'ambitieux, l'*oiseux*, le vindicatif. (Mass.)

OISIF, IVE. adj. Qui est sans occupation, qui est dans l'oisiveté, qui ne fait rien du tout. Personne oisive. Homme oisif. N'être jamais oisif. Des gens oisifs. Femme oisive. Le malheur corrige de toutes ces petites passions qui agitent les gens *oisifs* et corrompus. (M. de l'Espinasse.) Que l'homme *oisif* joue un sot personnage dans le monde; il y fait pleuvoir l'ennui partout où il se trouve. (Helvétius.) C'est être *oisif* que de s'occuper d'un travail inutile. (Prévôt.) Je ne puis rester *oisif*, et cependant je ne puis rien faire. (X. Marmier.) Ce ne sont pas des bergers *oisifs*, comme ceux du Lignon. (B. de St-P.)

La Thessalie entière ou vaincue ou calmée,
Lesbos même conquise en attendant l'armée,
De toute autre valeur éternels monuments,
Ne sont d'Achille *oisif* que les amusements. (Racine.)

— Les poëtes transportent volontiers l'épithète de la personne à la chose, c'est ainsi qu'ils disent: L'oisive nonchalance, une épée oisive, les coursiers oisifs. Près de son char *oisif* elle a vu le héros. (Aignan.) Point d'arbres négligés, point de terres *oisives*. (Delille.)

[illegible]
Les chantiers sont muets, et les camps sont déserts. (Delille.)

Le beau soleil de mai, levé sur nos climats,
Féconde les sillons, rajeunit les bocages,
Et de l'hiver *oisif* affranchit ses rivages. (Michaud.)

— Se dit aussi en parlant des choses morales. Une vie oisive. Une âme oisive. L'affreux poison du vice atteint une âme *oisive*. (Rigaud.)

— OISIF. s. m. Personne oisive. Un oisif. Des oisifs. Tout ennuie les *oisifs* (Alfiéri.) Un *oisif* est un eunuque du corps social. (***)

— Hist. hébr. Se dit, selon quelques auteurs, des chefs d'une synagogue, et selon d'autres, de dix individus payés pour assister à la séance et la rendre légale. || Hist. littér. Membre d'une académie de Bologne.

— Syn. comp. OISIF. OISEUX. Être *oisif*, c'est ne rien faire actuellement; être *oiseux*, c'est être habituellement dans l'oisiveté.

OISILLON. s. m. (pr. *oèzi-ion*; dimin. d'*oiseau*). Ornith. Petit oiseau. Chasser aux oisillons. Prendre des oisillons. Un manant au miroir prenait des *oisillons*. (La Font.)

Ces *oisillons* menteurs, que confonde le ciel,
Me reprochent d'avoir assassiné mon père. (Florian.)

Jeunes enfants ont toujours eu la rage
De dénicher et merles et pinsons,
Et toutes sortes d'*oisillons*. (Vitalis.)

OISIVEMENT. adv. D'une manière oisive.

OISIVETÉ. s. f. (rad *oisif*). Cessation complète de toute espèce de travail dépendant de l'intelligence ou résultant d'un métier. L'*oisiveté* est comme la rouille, elle use beaucoup plus que le travail: la clé dont on se sert est toujours claire. (B. Franklin.) Si l'indolente *oisiveté* n'engendre que la paresse et l'ennui, le charme des doux loisirs est le fruit d'une vie laborieuse. (J.-J. Rouss.) La liberté n'est pas *oisiveté*. (La Bruy.) A l'*oisiveté* du sage il ne manque qu'un plus beau nom. (Id.) L'*oisiveté* est aussi fatigante que le repos est doux. (De Lévis.) Dieu n'a pas établi les rois seulement pour recevoir, comme les idoles, les écus et les vœux de leurs sujets dans une *oisiveté* superbe. (Fléch.) L'*oisiveté* est la source de la plupart des désordres qui ébranlent les États. (Ségur.)

. . . . . . Le bonhomme Roger
Toujours disait que chez les ménagères
L'*oisiveté* ne trouvait à loyer. (Cl. Marot.)

Les chanoines, vermeils et brillants de santé,
S'engraissaient d'une sainte et longue *oisiveté*. (Boil.)

L'*oisiveté* pesante est le sommeil de l'âme,
Elle éteint dans nos cœurs le feu qui les enflamme,
Engourdit le génie, étouffe ses efforts,
Et du corps politique enchaîne les ressorts. (Dulard.)

— Prov. *L'oisiveté est la mère de tous les vices*.

OISON. s. m. (pr. *oèson*; dimin. d'*oie*). Ornith. Jeune oie qui n'a pas encore ses plumes et qui porte le duvet.

Un paon faisait la roue, et les autres oiseaux
Admiraient son brillant plumage.
Deux *oisons* nasillards, du fond d'un marécage,
Ne remarquaient que ses défauts. (Florian.)

— Fig. Personne idiote. Le contentement d'une médiocre mesure de fortune, et fuite de la grandeur, est une vertu, ce me semble, où moi, qui ne suis qu'un *oison*, arriverais sans beaucoup de contentement. (Mont.) Que voulez-vous qu'on dise à de pareils *oisons*? (Gresset.)

L'homme dit: Je commande, et tout sert sous ma loi;
L'*oison* dit à son tour: L'homme est formé pour moi. (Fontanes.)

— *Oison bridé*. Celui à qui l'on a placé une plume dans les ouvertures de la partie supérieure du bec, afin de l'empêcher d'entrer dans les lieux fermés par des haies.

— Fig. Imbécile, esprit borné à qui l'on fait croire tout ce qu'on veut.

C'est un *oison* bridé, tapi dans sa retraite,
Qui n'a plus que l'instinct que sa femme lui prête. (La Chaussée.)

— Agric. Tas d'avoine composé de deux javelles ou plus, qu'on laisse sur le sol jusqu'à ce qu'on ait eu le temps de les lier.

— Prov. *Les oisons mènent paître les oies*. Se dit à propos de ceux qui donnent des avis à des personnes plus habiles qu'eux. || *Il est bon à garder les oisons en mue*. Il n'est bon à rien.

OISONNERIE. s. f. (rad. *oison*). S'est dit familièrement pour Stupidité, simplicité excessive. J'avais pris la résolution de n'avoir plus de querelles, et de pousser la douceur jusqu'à l'*oisonnerie*. (Mme de Graffigny.)

OJAK. s. m. Hist. ott. Régiment de janissaires chez les Turcs.

OJÉDA (Alphonse d'). Né à Cuença, au XVe siècle, navigateur. Il suivit Christophe Colomb dans sa deuxième expédition, commanda l'expédition de 1498, aux frais d'Amério Vespuce, et mourut dans la pauvreté. Sa vie avait été signalée par une foule d'aventures extraordinaires.

OKA. Géogr. Rivière de la Russie d'Europe, naît dans les gouvernements d'Orel, et se joint au Volga, à Nijnéi-Novgorod, après un cours de 1,300 kil. || Rivière de la Russie d'Asie, affluent de l'Angara. Cours 700 kil.

OKAL. s. m. Relat. Nom donné par les Égyptiens à leurs hôtelleries, qu'on nomme aussi *kans* ou *caravansérails*.

OKE. s. f. Métrol. Poids des îles Ioniennes, valant kil. 1,224545. || *Oke de l'empire ottoman*. Poids pour le détail, kil. 1,288098. || *Oke d'Égypte*, kil. 1,197311. || *Oke de Dalmatie*, kil. 839,315. || *Oke de Hongrie*, kil. 1,275657.

OKELLE. s. m. Comm. Nom qu'on donne en [illegible] marchands européens ont des magasins et où résident des consuls. || Arcades ou portiques où se trouve une suite de boutiques occupées par les marchands européens.

OKHOTSK (Mer d'). Géogr. Vaste golfe du grand Océan boréal, entre le Kamtchatka, le district d'Okhotsk, l'île de Tchoka et les Kouriles.

— OKHOTSK (District d'). Une des sept divisions de la Russie d'Asie, à l'est de la province d'Iakoutsk, à l'ouest des mers d'Okhotsk et de Behring, et au sud de l'Océan glacial arctique. Climat très-rude. Chasse et pêche abondante. Commerce de pelleterie. || Chef-lieu du district du même nom. Entrepôt de la compagnie américaine, et passage ordinaire de ceux qui vont au Kamtchatka ou en Amérique.

OKYGRAPHE. s. des 2 g. (ét. gr., ὠκύς, prompt; γράφω, écrire). Didact. Celui, celle qui pratique l'okygraphie.

OKYGRAPHIE. s. f. Didact. Manière d'écrire extrêmement rapide.

OKYGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport à l'okygraphie.

OLACINÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble au fissilier. || OLACINÉES. s. f. pl. Famille de plantes ayant pour type le genre olax ou fissilier.

OLAMPI. s. m. Pharm. Substance provenant d'un végétal d'Amérique inconnu, elle est grisâtre, luisante en dedans, presque transparente et brune, brûlant à la flamme, et répandant alors une odeur de résine. On l'appelle *gomme olampi*; mais c'est improprement qu'on a donné à cette substance le nom de gomme: c'est une véritable résine.

OLAN (Mont). Géogr. Montagne de France, entre les départements de l'Isère et des Hautes-Alpes. Hauteur. 4,102 mètres.

OLANINE. s. f. (du lat. *oleum*, huile). Chim. Produit trouvé dans l'huile animale.

OLANIQUE. adj. des 2 g. Chim. Qui a pour base l'olanine. Sels olaniques.

OLARGUES. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Saint-Pons (Ariége), 1,300 hab.

OLAUS ou **OLOF**. Nom commun à cinq rois de Norwége, à deux rois de Danemark et à un roi de Suède.

OLAX. s. m. Bot. V. FISSILIER.

OLBERS (Guillaume). Astronome allemand, né à Brême en 1758, mort en 1840, découvrit les nouvelles planètes de Pallas et de Vesta.

OLBERS. s. f. Astron. Planète nouvellement observée.

OLDENBOURG (duché d'). Géogr. État de la Confédération germanique, borné par le royaume de Hanovre, au sud, à l'ouest et à l'est, et par la mer, au nord; 266,000 hab. Ce pays n'a formé une seigneurie ou un comté que depuis Christian Ier, 1155. La race des comtes remonte cependant jusqu'à Witikind, au VIIIe siècle. L'Oldenbourg a fait partie de la France de 1810 à 1813, sous le nom de département des Bouches-du-Weser. || Capitale du duché de ce nom, à 28 kil. de Brême; 5,800 hab.

OLDENBOURGEOIS, OISE. adj. et s. Géogr. Habitant du duché et de la ville d'Oldenbourg. || Qui appartient à cet État, à cette ville ou à leurs habitants.

OLDENLANDIE. s. f. (d'un nom propre). Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, monopétales, de la famille des rubiacées, comprenant des espèces exotiques, Oldenlandie à ombelles, à feuilles étroites. Oldenlandie verticillée, biflore. Oldenlandie à longues fleurs, à corymbes Oldenlandie trinerin.

OLÉAGINEUX, EUSE. adj. (du lat. *oleaginus*, fait de *oleum*, huile). Qui a la ressemblance de l'huile, qui en contient. Fruit oléagineux. Matière oléagineuse. Bois oléagineux. L'olivier n'est pas le seul arbre dont les fruits fournissent de l'huile, mais c'est le seul des arbres indigènes dont les fruits aient une chair *oleagineuse*. (Lois.-Desl.)

— Bot. *Périsperme oléagineux*. Celui qui donne de l'huile quand on le touche et qui est gras au toucher.

OLÉAIRE. s. f. (du lat. *olearis*, fait de *oleum*, huile). Bot. Genre de plantes de la famille des synanthérées, à fleurs radiées, ne comprenant qu'un arbrisseau de la Nouvelle-Hollande.

— Conchyl. Grande espèce de tonne connue dans la Méditerranée et l'Adriatique, dont les anciens se servaient pour puiser de l'huile.

OLÉANAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *oleum*, huile). Chim. Qui repand une odeur d'huile.

OLÉANDRE. s. f. Bot. Genre de la famille des fougeres, ayant pour type le genre oléandre nerviforme.

OLÉATE. s. m. (rad. *oleum*, huile). Chim. Sel formé par la combinaison de l'acide oléique avec les bases. Oléate d'ammoniaque, de baryte, de chaux. Oléate de potasse. Oléate de soude. Oléate de strontiane.

OLEB. s. m. Comm. Espèce de lin qu'on tire de l'Egypte.

OLÉCRANARTHROCACE. s. f. (ét. gr., ὠλέκρανον, olécrane; ἄρθρον, articulation; κακία, vice). Pathol. Inflammation des surfaces articulaires du coude.

OLÉCRÂNE. s. m. (ét. gr., ὠλένη, coude; κρανίον, tête). Apophyse de l'extrémité humérale du coude; elle est très-saillante, [illegible] inégale en haut, et contribue à former le coude.

OLÉCRÂNIEN, ENNE. adj. Anat. Qui a rapport à l'olécrâne. Fosse olécrânienne.

OLÉFIANT. adj. m. (ét. lat., *oleum*, huile; *facere*, faire). Se dit d'un gaz composé d'un atome de carbone et d'un atome d'hydrogène. Gaz oléfiant.

OLÉIDE. adj. des 2 g. (du lat. *oleum*; et du gr. εἶδος, ressemblance). Qui ressemble à de l'huile. || OLÉIDÉES. s. f. pl. Famille de composés ternaires organiques ayant l'huile pour type.

OLÉIDIQUE. adj. m. V. OLÉORICINIQUE.

OLÉIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *oleum*, huile; *fero*, je porte). Qui fournit de l'huile. Plante oléifère.

OLÉIFOLIÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *olea*, olivier; *folium*, feuille). Bot. Dont les feuilles ressemblent à celles de l'olivier.

OLÉIGÈNE. adj. des 2 g. (du lat. *oleum*,

huile; du gr. γίνομαι, produire). Qui a la propriété de produire un liquide d'apparence huileuse.

OLÉILE. s. f. (du lat. *oleum*, huile). Chim. Nom donné à l'huile.

OLEINE. s. f. Chim. Syn. d'Élaïne.

OLÉINÉ, ÉE. adj. Bot. Qui a la forme de l'olivier. || OLEINÉES. s. f. pl. Famille de plantes ayant pour type le genre olivier.

OLÉIQUE. adj. des 2 g. (du lat. *oleum*, huile). Chim. Qui se produit par la saponification de l'huile.

OLÈNE. adj. des 2 g. (du gr. ὠλένη, bras). Zool. Qui a les bras voisins de la bouche. || OLÈNES. s. m. pl. Division d'acéphales, comprenant ceux qui ont les bras voisins de la bouche.

— Anat. L'os du coude, le cubitus.

OLÉNIA. s. f. Astron. Nom que les anciens donnaient quelquefois à l'étoile de la chèvre.

OLÉNUS. Géogr. anc. Ville d'Achaïe, sur la mer de Crissa, entre Dymes à l'O. et Patras à l'E. avait été bâtie par Olène, fils de Jupiter, et était une des douze villes de la confédération achéenne.

OLÉOCÉROLÉ. s. m. (ét. lat., *oleum*, huile; *cera*, cire). Pharm. Nom sous lequel on désigne le cérat.

OLÉOL. s. m. (du lat. *oleum*, huile). Pharm. Huile fixe naturelle.

OLÉOLAT. s. m. (du lat. *oleum*, huile). Pharm. Huile essentielle.

OLÉOLATÉ. s. m. (rad. *oleat*). Pharm. Médicament composé d'huiles essentielles.

OLÉOLÉ. s. m. (du lat. *oleum*, huile). Pharm. Huile médicinale par infusion ou décoction.

OLÉOLIQUE. adj. des 2 g. (du lat. *oleum*, huile). Pharm. Se dit d'un médicament dont l'huile est l'excipient.

OLÉOLITE. s. m. (du lat. *oleum*, huile). Pharm. Médicament qui a l'huile pour excipient.

OLÉONE. s. f. (du lat. *oleum*, huile). Chim. Matière liquide qui s'obtient par la distillation d'un mélange de chaux et d'acide oléique.

OLÉORICINATE. s. f. (du lat. *oleum*, huile; et du fr. *ricin*). Genre de sels résultant de la combinaison de l'acide oléoricinique avec les bases.

OLÉORICINIQUE. adj. des 2 g. Qui est produit par la saponification de l'huile de ricin. Acide oléoricinique.

OLÉO-SACCHARUM. s. m. (ét. lat., *oleum*, huile; *saccharum*, sucre). Pharm. Mélange de sucre avec une huile volatile. L'oléo-saccharum sert à aromatiser les liqueurs.

OLÉO-SUCRE. s. m. V. OLÉO-SACCHARUM.

OLÉO-SUDORIFUGE. adj. des 2 g. Chapeaux oléo-sudorifuges.

OLÉRACÉ, ÉE. adj. (du lat. *olus*, *oleris*, légume). Bot. Qui est employé à titre d'aliments. Plante oléracée. || OLÉRACÉES. s. f. pl. Famille de plantes. || Classe de phanérocotylédones incomplètes comprenant différents genres.

OLÉRIES. s. f. pl. Liturg. Les antiennes de l'Avent qu'on appelle aussi les O de Noel.

— Chronol. Se disait autrefois des sept derniers jours de l'Avent.

OLÉRON (Iles). (du celt. *Oloro*, *Eloro*, formé de *el*, *il*, ville; *lor*, bosse, inégalité, ou *lav*, confluent, et *ro*, rivière). Géogr. Ile de France dans l'Océan, vis-à-vis des embouchures de la Seudre et de la Charente. Elle compte 19,000 h., et renferme deux petites villes Oléron et Saint-Pierre d'Oléron. Cette île fut longtemps la propriété des comtes d'Anjou et du duc d'Aquitaine. Charles V l'acquit à la France; Louis XIV la fortifia.

— Hist. *Lois d'Oléron*. Code maritime donné dans l'île d'Oléron en 1150, par Louis le Jeune et sa femme Eléonore, à titre de seigneurs d'Aquitaine.

OLÉTÈRE. s. m. (ét. gr., ὀλετήρ, destructeur). Entom. Genre d'araignées de la tribu des théraphoses tueuses, ayant pour type l'araignée difforme.

OLETTA. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Bastia (Corse); 1,050 hab.

OLETTE. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Prades (Pyr.-Orient.); 1,100 hab.

[illegible] huile). Pharm. Huile essentielle d'une plante.

OLÉULÉ. s. m. (rad. *oléule*). Pharm. Se dit de certains médicaments formés d'huiles volatiles.

OLÉULIQUE. adj. des 2 g. (pr. *olé-u-li-ke*). Se dit de médicaments qui ont des huiles volatiles pour bases.

OLFACTIF, IVE. adj. (du lat. *olfactus*, odorat). Anat. Qui a rapport à l'odorat; qui concourt à l'exercice du sens de l'odorat. Nerf olfactif. Trou olfactif. Membrane olfactive. Sensibilité olfactive. L'appareil olfactif se compose d'une partie essentielle ou nerveuse, en communication directe avec le cerveau, et d'une partie accessoire ou tégumentaire en continuité complète avec la peau.

OLFACTION. s. f. (du lat. *olfactus*, odorat). Anat. Sensation par laquelle nous percevons les impressions que font sur les nerfs olfactifs les molécules odorantes suspendues dans l'atmosphère.

OLFACTOIRE. adj. des 2 g. Didact. Qui répand de l'odeur.

OLFERSIE. s. f. Bot. Genre de la famille des fougères, ayant pour type l'olfersie de Corcovado, (montagne près de Rio-Janeiro).

OLIBAN. s. m. Substance produite par une espèce de genévrier, et que nous employons sous le nom d'encens. C'est une gomme résine qui se forme sous l'écorce de l'arbre et suinte par ses fentes sous forme de grains de diverse grandeur, transparents, fragiles, de couleur citrine ou rouge, d'une odeur agréable, d'une saveur âcre et amère.

OLIBRIUS. (pr. *o-li-bri-uss*). Sénateur romain, détrôné à cause de son incapacité au bout d'un règne de trois mois. De ce nom est venue l'acception suivante :

— Etourdi qui fait le brave, l'entendu, le fanfaron. C'est un olibrius.

— Prov. *Faire l'olibrius*. Faire le méchant, le furieux. Faisons l'*olibrius*, l'occiseur d'innocents. (Mol.) Ils faisaient les *olibrius*, dans le commencement; mais ils ont le caquet bien rabattu à l'heure qu'il est. (Dancourt.)

OLIET. s. m. (par corrupt. d'*œillet*). Bot. Nom vulgaire de la luzerne lupuline.

OLIFANT. s. m. S'est dit d'un petit cor dont sonnaient les chevaliers et les paladins, pour appeler et défier l'ennemi.

OLIGACANTHE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὀλίγος, peu; ἄκανθα, épine). Bot. Qui a des épines en petit nombre. Tige oligacanthe.

OLIGACTE. s. m. (ét. gr., ὀλίγος, peu; ἀκτή, fruit). Bot. Genre de plantes synanthérées, comprenant l'oligacte nubigène, arbrisseau trouvé sur le mont Chimborazo. L'oligacte volubile, et l'oligacte à calathides sessiles.

OLIGANTHE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὀλίγος, peu; ἄνθος, fleur). Bot. Qui ne porte qu'une petite quantité de fleurs. Plante oliganthe.

— OLIGANTHE. s. f. Bot. Genre de plantes synanthérées, ayant pour type l'oliganthe à calathides triflores.

OLIGANTHÈRE. adj. des 2 g. (ét. gr. ὀλίγος, peu; ἀνθηρός, anthère). Bot. Dont les étamines sont en nombre égal ou inférieur à celui des pétales. || OLIGANTHÈRES. s. f. pl. Famille de plantes.

OLIGARCHIE. s. f. (ét. gr. ὀλίγος, peu; ἀρχή, commandement). Gouvernement dévolu à un très-petit nombre de familles. C'est une aristocratie limitée à quelques personnes privilégiées. L'*oligarchie* est une tyrannie pire que celle qui résulte des monarchies absolues. (Tailland.) Les *oligarchies* ne changent jamais d'opinions, parce que leurs intérêts sont toujours les mêmes (Bonap.)

OLIGARCHIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport à l'oligarchie. Une grande gloire extérieure est donc parfaitement compatible avec un gouvernement *oligarchique*. (E. Duclerc.) L'histoire offre un assez grand nombre de gouvernements *oligarchiques* proprement dits. (Tailland.)

OLIGARCHIQUEMENT. adv. Suivant le système oligarchique.

OLIGARQUE. s. m. Polit. Partisan d'un système de gouvernement oligarchique. || membre d'une oligarchie.

OLIGARRHÈNE. s. f. Bot. Petit arbrisseau de la Nouvelle-Hollande.

OLIGISTE. adj. (du gr. ὀλίγιστος, très-peu). Min. Se dit d'une variété de fer qui ne laisse à faire pour le rendre ductile que de le dépouiller de son oxygène. Le fer *oligiste* est rarement pur; il est presque toujours accompagné de fer oxydé-rouge compacte plus ou moins mélangé de terre, qui en diminue sa richesse. (Lenorm.)

— OLIGISTE. s. m. Le fer oligiste. L'oligiste est un minéral très-recherché, il donne du fer de très-bonne qualité.

OLIGOBLENNIE. s. f. (ét. gr., ὀλίγος, peu; βλέννα, mucus). Méd. Défaut de sécrétion muqueuse.

OLIGOCARPE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὀλίγος, peu; καρπός, fruit). Bot. Qui produit un petit nombre de graines. Plante oligocarpe.

OLIGOCARPHE. s. f. (ét. gr., ὀλίγος, peu, κάρφος, écorce). Bot. Genre de plantes synanthérées, ayant pour type l'oligocarphe à feuilles de nérion, arbrisseau du cap de Bonne-Espérance.

OLIGOCÉPHALE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὀλίγος, peu; κεφαλή, tête). Bot. Qui porte peu de capitules.

OLIGOCÉRATE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὀλίγος, peu; κέρας, corne). Bot. Qui porte un petit nombre de cornes, ou de boutons ressemblant à des cornes. Légume oligocérate.

OLIGOCHOLIE. s. f. (ét. gr., ὀλίγος, peu; χολή, bile). Méd. Sécrétion peu abondante de la bile.

OLIGOCHRONE. adj. des 2. (ét. gr., ὀλίγος, peu; χρόνος, temps). Didact. Qui vit, qui subsiste pendant peu de temps.

OLIGOCHRONOMÈTRE. s. m. (ét. gr., ὀλίγος, peu; χρόνος, temps; μέτρον, mesure). Instrument qui sert à mesurer de petites fractions de temps. Oligochronomètre à double pendule.

OLIGOCHYLE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὀλίγος, peu; χυλός, suc, chyle). Hyg. Qui fournit peu de chyle. Qui est peu nourrissant. Aliments oligochyles.

OLIGOCHYLIE. s. f. Méd. Défaut de suc nourricier. On dit aussi oligochymie.

OLIGOCHYMIE. s. f. (ét. gr., ὀλίγος, peu; χύμα, suc). V. OLIGOCHYLIE.

OLIGOCOPRIE. s. f. (ét. gr., ὀλίγος, peu; κόπρος, excrément). Méd. Rareté des digestions alvines.

OLIGOCRATIE. s. f. (ét. gr., ὀλίγος, peu; κρατέω, commander). Polit. Se dit, dans un sens critique, d'une aristocratie trop peu nombreuse.

OLIGOCRATIQUE. adj. des 2 g. Qui tient de l'oligocratie.

OLIGODACRYE. s. f. (ét. gr., ὀλίγος, peu; δάκρυ, larmes). Médec. Secrétion peu abondante des larmes.

OLIGODONTE. s. m. (ét. gr., ὀλίγος, peu; ὀδούς, dent). Erpét. Genre de serpents ophidiens.

OLIGOHÉMIE. s. f. (ét. gr., ὀλίγος, peu; αἷμα, sang). Médec. Défaut ou rareté du sang.

OLIGOHYDRIE. s. f. (ét. gr., ὀλίγος, peu; ὕδωρ, eau). Médec. Rareté ou manque d'abondance de la sueur.

OLIGOMANIAQUE. adj. et s. des 2 g. (rad. *oligomanie*). Médec. Affecté d'oligomanie. || Qui appartient à l'oligomanie.

OLIGOMANIE. s. f. (ét. gr., ὀλίγος, peu; μανία, folie). Médec. Délire relatif à un petit nombre d'idées seulement.

OLIGOMÉRÉ, ÉE. adj. (ét. gr., ὀλίγος, peu; μέρος, partie). Qui se compose d'un petit nombre d'anneaux.

OLIGOPHARMACIE. s. f. (ét. gr., ὀλίγος, peu; φάρμακον, remède). Pharmacie simplifiée, qui ne se compose que d'un petit nombre de médicaments.

OLIGOPHARMAQUE. adj. et s. des 2 g. Se dit de celui qui suit une méthode pharmaceutique simplifiée.

OLIGOPHYLLE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὀλίγος, peu; φύλλον, feuille). Bot. Qui a des feuilles peu nombreuses ou distantes. Plante, tige oligophylle.

OLIGOPIONIE. s. f. (ét. gr., ὀλίγος, peu; πίος, graisse). Médec. Défaut de graisse, maigreur.

OLIGOPODE. s. m. (ét. gr., ὀλίγος, peu; πούς, gén. ποδός, pied). Ichthyol. Genre de poissons osseux, de la famille des auchénoptères, ayant pour type l'oligopode vélifère, de la mer des Indes; on le nomme aussi *éventail*.

OLIGOPORE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὀλίγος, peu; πόρος, pore). Qui a une seule ou deux ventouses.

OLIGOPOSIE. s. f. (ét. gr., ὀλίγος, peu; πόσις, boisson). Médec. Diminution de la soif. L'oligoposie est un phénomène peu remarquable et qui s'observe moins que l'état contraire.

OLIGOPSYCHIE. s. f. (ét. gr., ὀλίγος, peu; ψυχή, courage). Médec. Faiblesse de caractère; pusillanimité.

OLIGOSIALIE. s. f. (ét. gr., ὀλίγος, peu; σίαλον, salive). Médec. Sécrétion peu abondante de la salive.

OLIGOSPERME. adj. des 2 g. (ét. gr., ὀλίγος, peu; σπέρμα, graine). Bot. Qui renferme un petit nombre de graines.

OLIGOSPERMIE. s. f. Médec, Sécrétion peu abonde du sperme.

OLIGOSPORE. s. m. (ét. gr., ὀλίγος, peu; σπορά, semence. Bot. Genre de plantes synanthérées, tribu des anthémidées, renfermant plusieurs espèces confondues avec les artémises. L'oligospore champêtre est une plante herbacée des environs de Paris.

OLIGOSTÉMONE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὀλίγος, peu; στήμων, étamine). Bot. Qui a peu d'étamines. Fleur oligostémone.

OLIGOTRIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὀλίγος, peu; θρίξ, poil). Bot. Qui n'a qu'un petit nombre de poils. || OLIGOTRIQUES. s. m. pl. Genre de mousses, ayant pour type le bryum ondulé, et renfermant plusieurs espèces, parmi lesquelles sont l'oligotrique ondulé, l'oligotrique lisse; et l'oligotrique de la Forêt-Noire.

OLIGOTROPHIE. s. f. (ét. gr., ὀλίγος, peu; τροφή, nourriture). Hyg. Diminution de la nutrition des parties. L'oligotrophie se fait remarquer lorsqu'il y a défaut d'alimentation comme dans le squirre du pylore, où les aliments sont [illegible] assimilation, comme dans les maladies où le malade mange, mais ne produit qu'un chyle imparfait.

OLIGOURÉSIE. s. f. (ét. gr., ὀλίγος, peu; οὖρον, urine). Médec. Sécrétion peu abondante de l'urine.

OLIM. adj. et s. m. (pr. *o-limm*; mot lat. qui signif. *autrefois*). Hist. S'est dit en parlant des anciens registres du parlement de Paris. Ce mot est invariable. Les olim et les registres olim.

OLINDE. s. f. (de *Olinda*, ville du Brésil). Sorte de lame d'épée, ainsi nommée de la ville d'Olinda, d'où on l'apporte.

OLINDER. v. a. 1re conj. (rad. *olinde*). Tirer l'épée, pour se battre. Vieux mot.

OLINDEUR. s. m. S'est dit pour Bretteur, ferrailleur.

OLINET. s. m. Bot. Nom vulgaire du lyciet et du chalef.

OLINIE. s. f. (de *Olin*, n. propre). Bot. Genre de plantes de la famille des rhamnées, comprenant des arbrisseaux du cap de Bonne-Espérance.

OLIPHANT. s. m. Nom donné par les Turcs au *typho*, espèce de vent.

OLIVACÉ, ÉE. adj. (rad. *olive*). Qui est de couleur olive.

OLIVAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *oliva*, olive). Bot. Qui ressemble à une olive, qui en a la forme. Bouton olivaire.

— Anat. *Eminence olivaire*. Protubérance située sur la tige de la moelle alongée, à la face antérieure, à côté des éminences pyramidales, dont elles ne sont séparées que par un sillon.

— OLIVAIRES. s. m. pl. Bot. Famille de gastéropodes ayant pour type le genre olive.

OLIVAISON. s. f. (rad. *olive*). Temps de la récolte des olives. || Le produit de cette récolte.

OLIVAREZ (Gaspard-Guzman, comte duc d'). Premier ministre sous Philippe IV, né à Rome en 1587. Maître de la confiance de ce prince, il jouit pendant 22 ans d'un pouvoir absolu en Espagne. Ennemi de Richelieu, il entama avec la France la célèbre guerre qui devait se terminer à la paix des Pyrénées. L'insurrection de la Catalogne, la révolution de Portugal en 1640, portèrent un coup fatal à son pouvoir. Il mourut dans l'exil en 1643.

OLIVAREZ. s. m. Nom vulgaire du fringelle magellanique.

OLIVÂTRE. adj. des 2 g. (rad. *olive*). Qui est couleur d'olive, qui est d'un jaune vert. On n'apercevait aucune partie azurée du firmament; une lueur *olivâtre* et blafarde éclairait seule tous les objets de la terre, de la mer et des cieux. (B. de St-P.) C'était un grand homme, sec, *olivâtre*, aux yeux enfoncés et aux sourcils noirs. (Id.)

OLIVE. s. f. Bot. Fruit de l'olivier. L'olive est un fruit charnu, ovale, dont le centre est occupé par un noyau dur et ligneux, qui renferme une amande. Sa chair, ferme et verte avant sa maturité, mollit et se couvre d'une pellicule noire en mûrissant; c'est alors qu'on les passe au moulin et à la presse pour en extraire l'huile. Les olives que nous mangeons en nature n'ont point atteint leur dernier degré de maturité. C'est en les faisant macérer dans une saumure avec diverses plantes aromatiques, souvent après les avoir laissées d'abord quelque temps dans une eau alcaline, qu'on corrige leur saveur austère et désagréable. Elles deviennent par cette préparation un aliment qui plaît assez au goût, mais qui n'est ni bien nourrissant, ni facile à digérer. L'huile d'olive est la plus estimée de toutes pour les usages alimentaires; elle fait depuis les temps les plus anciens l'objet d'un commerce vaste et lucratif. Elle sert aussi à la fabrication du savon, à l'éclairage et à diverses branches de l'économie et des arts. L'*olive* paraît avec distinction sur nos tables, où elle contribue à la variété des mets et stimule l'appétit. (Loisel. Deslongch.) Et l'*olive* onctueuse répandait ses flots d'or. (Millev.) De l'arbre de Pallas il recueille l'*olive*. (Del.)

L'*olive* ne doit point aux leçons de Minerve
Le soin qui la cultive et l'art qui la conserve. (Rosset.)

— Ce mot se prend dans le langage poétique pour Olivier. *Joindre l'olive aux lauriers*. Faire la paix après des victoires. Mahomet marche en maître et l'*olive* à la main. (Volt.)

Suivi de peu des siens, il arrive au palais,
Et présente à Céyx l'*olive* de la paix. (Desaint.)

La paix enfin, la paix tardive,
A nos yeux montrant son *olive*,
Nous rappelle des champs de Mars. (Sauv.)

— Ce qui a la forme d'une olive. Boutons tournés en olive. Bouton en olive.

— Archit. Ornement en forme de grains oblongs et enfilés, qu'on taille sur les baguettes et les astragales, ou dans les cannelures.

— Hist. sacr. *Jardin des Olives*. V. OLIVIER.

— Foss. *Olives pétrifiées*. Nom sous lequel des auteurs anciens ont écrit des pointes d'oursins fossiles, dont la forme a quelque rapport avec celle des olives.

— Mollusq. Genre de mollusques carnassiers conchylifères, établi pour un assez grand nombre de coquilles, dont la forme rappelle assez bien celle d'une olive. Les olives appartiennent presque toutes aux mers des pays chauds. L'olive ondée, foudroyante, sépulturale, élégante, enflée, obtusaire, sanguinolente, mar- [illegible]

— Ornith. Nom vulgaire du bruant de St-Domingue, ou oiseau canne, et de la petite outarde.

OLIVE. adj. des 2 g. Qui est de la même couleur que l'olive. Couleur olive. || On dit aussi substantiv. dans ce sens l'*olive* pour la couleur olive. Pour obtenir des *olives*, il suffit d'ajouter au mordant plus ou moins d'acétate de fer, suivant la nuance qu'on veut avoir. (Robiquet.)

OLIVENITE. s. f. (de *Oliven*, nom de lieu). Minéral. Nom donné au cuivre arseniaté.

OLIVERIA. s. m. ou **OLIVIÈRE.** s. f. (rad. *olivier*). Bot. Genre de plantes dicotylédones à fleurs complètes, polypétalées, famille des ombellifères, comprenant une plante herbacée, l'oliveria tombant, des environs de Bagdad.

OLIVERT. s. m. Ornith. Nom donné à une fauvette trouvée dans le pays d'Auténiquoy.

OLIVET. s. m. (rad. *olive*). Ornith. Espèce de tangara, nommé aussi *tangara olivet*.

OLIVET (Joseph Thoulier d'). Grammairien célèbre, né à Salins en 1682, mort en 1768, a laissé plusieurs ouvrages estimés. Il avait été reçu à l'Académie française en 1723.

OLIVETIER. s. m. Mollusq. Animal qui habite les coquilles appelées *olives*.

— Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, de la famille des rhamnées, comprenant l'olivetier argan, arbre toujours vert des forêts du Maroc. Les Maures fabriquent avec ces noix une huile un peu âcre, dont ils font usage dans l'apprêt de leurs aliments. L'olivetier d'Orient, vulgairement *bois rouge*, *bois d'olive*, croît dans l'île de Madagascar, et l'olivetier austral dans la Nouvelle-Hollande.

OLIVETTE. s. f. (rad. *olive*). Champ planté d'oliviers.

— Joaill. Perles fausses ordinairement blanches, dont on fait commerce avec les nègres de l'Afrique.

— Ornith. Nom vulgaire du pinson de la Chine.

— OLIVETTES. s. f. pl. Chorég. Espèce de danse en usage chez les provinciaux, après qu'ils ont cueilli les olives, et qui se danse par trois personnes qui courent les unes après les autres en serpentant autour de trois oliviers.

OLIVIER. s. m. (pr. *o-li-vié;* du bas latin *olivarius*, en lat. *olea;* en gr. ἐλαία). Bot. Genre de plantes dicotylédones monopétales, de la famille des jasminées, comprenant des arbres ou de grands arbrisseaux à feuilles entières, toujours vertes, à fleurs petites, disposées en grappes ou en panicule auxiliaire ou terminale. L'olivier est un des arbres les plus précieux que la nature ait donnés à l'homme. Ses fruits fournissent l'huile dite *huile d'olive*, qui fut longtemps la seule connue, et que la plupart des peuples de l'antiquité employaient dans les cérémonies de la religion. On connaît aujourd'hui seize à dix-sept espèces d'oliviers, toutes exotiques, dont les principales sont : l'olivier du Cap, l'olivier échancré, l'olivier d'Amérique, l'olivier élevé, l'olivier odorant, l'olivier noir, l'olivier d'Europe, ou absol. l'olivier.

— L'olivier est un arbre célèbre chez les anciens : il figure au premier rang dans leur mythologie. Les poètes en ont fait honneur à la sagesse. Une couronne d'olivier était le prix des généraux qui s'étaient signalés par des victoires. L'olivier, noble symbole de la gloire et des triomphes, était aussi l'emblème de la paix et de l'humilité. Les Grecs avaient pour cet arbre un respect religieux, et les Romains ne pouvaient non-seulement s'en servir pour des usages profanes, mais encore ils ne pouvaient l'employer pour le brûler sur l'autel des dieux. Faites provision de feuilles de chêne, de laurier et d'*olivier*, d'écus et de cordons, joint au bandeau de la tolérance, et vous aurez le secret de gouverner sans danger, sans obstacles et sans efforts. (De Ségur.) La nature avait déjà donné l'*olivier* aux animaux; mais l'intelligence qui apprit aux Athéniens à préparer son fruit fut la Minerve qui en fit présent aux hommes. (B. de St-P.)

Un aride *olivier*, surpassant ces prodiges,
Des éclats d'un vieux tronc pousse de jeunes tiges. (Del.)

Du vert laurier superbe est la couronne;
Moins d'apparence a le pâle *olivier*;
Mais plus amer est le fruit du laurier,
Plus doux le fruit que l'*olivier* nous donne. (Du Bell.)

— *Olivier bâtard* ou *des Barbares*. Noms vulgaires du daphnot. ‖ *Olivier de Bohême*. Le chalef à feuilles étroites. ‖ *Olivier de marais*. Espèce de nysse. ‖ *Olivier de montagne*. Le *simplocos* de la Martinique. ‖ *Olivier nain*. La camelée. ‖ *Olivier des nègres*. Le caïmitier. ‖ *Olivier sauvage*. Le daphnot.

— OLIVIERS (Montagne des). Géogr. et hist. Mont de la Judée, situé à l'orient de Jérusalem, dont il est séparé par le torrent de Cédron et la vallée de Josaphat. C'est sur cette montagne que Jésus-Christ, trahi par Judas, fut livré aux soldats juifs. Le peuple dit le *jardin des olives* pour *Le jardin des oliviers*.

OLIVIER (Guillaume-Antoine). Voyageur et entomologiste, né près de Fréjus, en 1756, mort en 1814. Nommé membre de l'Institut en 1800. Il a laissé plusieurs ouvrages sur les sciences naturelles.

OLIVIÈRE. s. f. Bot. V. OLIVERIA.

OLIVIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *oliva*, olive; *forma*, forme). Qui a la forme d'une olive.

OLIVILE. s. f. (rad. *olivier*). Chim. Principe [illegible] concret qui découle de l'olivier. L'olivile pure est tantôt en aiguilles blanches et aplaties, tantôt en forme de poudre brillante ou glacée; elle est sucrée, amère et un peu aromatique.

—Minér. Le péridot, et particulièrement variété de cette pierre qui se trouve en grains d'aspect vitreux, dans les basaltes.

OLIVINE. s. f. (rad. *olive*). Chim. Sous-espèce de chrysolithe prismatique, d'un vert olive. L'*olivine*, traitée au chalumeau avec du borax, se fond en un bouton d'un vert foncé. (Riffault.)

OLLAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *olla*, marmite). Bot. Qui ressemble, qui a la forme, l'apparence d'une marmite.

— Minér. *Pierres ollaires*. Pierres douces et savonneuses au toucher, qui ont la propriété de se sculpter, de se travailler aisément et de prendre au tour la forme qu'on veut leur donner.

OLLA PODRIDA. s. f. (mots espagnols qui signifient *pot-pourri*). Art cul. Mets national de l'Espagne, consistant en un assaisonnement de plusieurs viandes ensemble. Nous revînmes, mon secrétaire et moi, dans la salle où était dressée une table sur laquelle étaient deux couverts : nous nous y assîmes, et dans le moment on nous servit une *olla podrida* si délicieuse, que nous plaignîmes l'archevêque de Valence de n'avoir plus le cuisinier qui l'avait faite. (Le Sage.) On dit aussi *oille*. V. OILLE.

— Fig. Toutes sortes de mélanges sans liaison. V. MACEDOINE.

OLLIERGUES. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Ambert (Puy-de-Dôme); 2,950 hab.

OLLIOULES. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Toulon-sur-Mer (Var); 3,150 hab.

OLLURE. s. f. Techn. Gros tablier de mégissier.

OLMÉDIE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs incomplètes, de la famille des urticées, établi pour des arbres d'où découle un suc laiteux, et qui croissent dans les grandes forêts du Pérou.

OLMÉTO. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Sartène (Corse); 1,400 hab.

OLMI-ET-CAPELLA. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Calvi (Corse), 750 hab.

OLMUTZ. Géogr. Cercle de Moravie, dans les États autrichiens, entre ceux de Troppau, de Prezau, de Hradisch et de Brünn. ‖ Ch.-l. du cercle du même nom. 19,000 hab. Autrefois capitale de la Moravie.

OLOCARPE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὅλος, entier; καρπός, fruit). Bot. Dont le fruit ne se fend point, reste entier. ‖ OLOCARPES. s. f. pl. Section de la classe des mousses, comprenant celles dont l'urne ne se fend point.

OLOF ou **OLAF.** Nom porté par six rois de Norwége et par trois rois de Suède.

OLOGRAPHE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὅλος, seul; γράφω, écrire). Prat. Qui est écrit entièrement de la main de l'auteur, du testateur. Testament olographe.

OLOGRAPHIE. s. f. (rad. *olographe*). Prat. Acte écrit entièrement de la main du testateur.

OLOGRAPHIÉ, ÉE. part. pass. du v. Olographier. S'empl. adjectiv.

OLOGRAPHIER. v. a. 1re conj. Prat. Écrire de sa main un testament.

OLONERVEUX, EUSE. adj. (ét. gr., ὅλος, seul; νεῦρον, nerf). Bot. Se dit d'une feuille qui a une nervure médiane de laquelle partent des nervures latérales très-rapprochées.

OLONERVIÉ, ÉE. adj. Bot. Se dit d'une feuille de la base de laquelle partent des nervures longitudinales très-rapprochées.

OLONETZ ou **OLONEJE.** Géogr. Gouvernement de la Russie d'Europe, au S. de celui d'Arkhangel et à l'E. de la Finlande. Malgré sa vaste étendue, il n'a que 380,000 hab. Climat très-froid, sol peu fertile. Ch.-l. Pétrozavodsk.

OLONIER. s. m. Bot. Nom vulgaire de l'arbousier.

OLONNE. s. f. (d'*Olonne*, nom de lieu). Espèce de toile forte qui se fabrique en Bretagne et dont on fait des toiles pour les vaisseaux.

OLONZAC. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Saint-Pons (Hérault); 850 hab.

OLOPÉTALAIRE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὅλος, tout; πέταλον, pétale). Bot. Qui est transformé en pétale.

OLOPHYRME. s. m. (du gr. ὀλοφυρμός, pleurs). Ant. gr. Chanson que les anciens chantaient dans les occasions tristes et dans les cérémonies funèbres.

OLOPTÈRE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὅλος, entier; πτερόν, aile). Bot. Qui a les ailes entières. Corolle oloptère.

OLOR. s. m. Ornith. Nom spécifique du cygne à bec rouge.

OLOR. s. m. Astron. anc. Constellation du Cygne, que Jupiter plaça au ciel en mémoire de Léda.

OLORON. Géogr. Ch.-l. d'arr. (Basses-Pyr.); 6,500 hab.

OLRUPPE. s. f. Ichthyol. Espèce d'anguille que l'on prend dans l'Elbe.

OLYMPE ou **OLYMPIADE** (Sainte). Née en 368, morte en 410. On la fête le 17 décembre.

OLYMPE. s. m. Géogr. Nom commun à deux célèbres chaînes de montagnes, l'une entre la [illegible] l'autre dans la Bithynie occidentale sur les confins de la Phrygie et de la Mysie, aujourd'hui le Kechich-Dagh ou montagne du Moine. Les anciens avaient fait de la première de ces montagnes, qui était la plus élevée, la demeure des dieux. ‖ Olympe haut, élevé, voisin du ciel. Le mont Olympe. Le sommet de l'Olympe.

— Poét. Le ciel, le séjour des dieux du paganisme ancien. Olympe resplendissant, vaste, brillant, éclatant, vermeil, azuré, radieux. Le palais de l'Olympe. Les dieux de l'Olympe. Les voûtes de l'Olympe. Cinq zones de l'*Olympe* embrassent le contour. (Del.) Tout l'*Olympe* est rempli de héros amoureux. (Volt.)

— En parlant des divinités du paganisme, les poètes prennent, par métonymie, l'Olympe pour les dieux mêmes. L'Olympe assemblé, réuni, partagé, sublime, éternel, tout-puissant, favorable, calmé, apaisé, courroucé, irrité.

Jadis l'*Olympe* et le Parnasse,
Étaient frères et bons amis. (La Font.)

Si vous aviez l'âme assez bonne,
Pour être ma Vénus, sous un ombrage frais,
Je serais content, et j'aurais
Tout l'*Olympe* en votre personne. (Panard.)

OLYMPIADE. s. f. Chron. Révolution de quatre ans qui servait aux Grecs à compter leurs années. La terre d'Hellé ne peut nous montrer dans ses *olympiades* deux noms aussi beaux, quoique le nom d'un de ses fils soit au premier rang. (Lord Byron.) Thalès naquit dans la ville d'Ionie, la première année de la trente-cinquième *olympiade*. (Fén.)

— Fam. Age avancé. Il me semble vous voir avec votre visage de plénipotentiaire me reprocher encore mes *olympiades*. (Voiture.)

OLYMPIAS. Fille de Néoptolème, roi d'Épire, femme de Philippe II, roi de Macédoine, mère d'Alexandre le Grand.

OLYMPIE. Géogr. anc. Lieu de l'Élide, sur l'Alphée, célèbre par les jeux olympiques qui s'y célébraient tous les quatre ans en l'honneur de Jupiter Olympien, et par le temple élevé à ce dieu. Ce temple, un des plus beaux de la Grèce, renfermait une statue colossale de Jupiter, chef-d'œuvre de Phidias, et qui passait pour une des merveilles du monde.

OLYMPIEN, ENNE. adj. Géogr. anc. Qui appartient à Olympie ou à ses habitants.

— Se dit des douze divinités de l'Olympe. Les dieux olympiens. Les divinités olympiennes.

— Néol. Majestueux, imposant. Front olympien. Regard olympien.

OLYMPIODORE. Philosophe platonicien qui enseignait à Alexandrie vers le commencement du VIe siècle.

OLYMPIONIQUE. s. m. Athlète couronné aux jeux olympiques. Les villes auxquelles ils appartenaient les comblaient d'honneurs et de récompenses.

OLYMPIQUE. adj. des 2 g. Ant. gr. Qui appartient à l'Olympe.

— *Jeux olympiques*. Jeux célébrés tous les quatre ans à Olympie en l'honneur de Jupiter Olympien. C'étaient les plus célèbres de la Grèce. Ils duraient cinq jours; on en faisait remonter l'origine jusqu'à Jupiter lui-même, qui combattit à Olympie contre Saturne, qui lui disputait l'empire du monde. Ces jeux se composaient de divers exercices, tels que la course à pied, à cheval et en chars, le ceste, le pentathle, le combat du pancrace. Les vainqueurs recevaient une couronne d'ache, d'olivier ou de laurier.

— *Couronne olympique*. Celle qu'on décernait aux vainqueurs dans les jeux olympiques.

— *Cirque olympique*. Titre d'un théâtre dirigé par MM. Franconi. V. CIRQUE.

OLYMPIQUE. s. f. Philol. Se dit des odes de Pindare. La première, la deuxième olympique.

OLYNTHE. Géogr. anc. Ville de Chalcidice. Cette ville, qui n'était qu'un simple village en 433 av. J.-C., était devenue très-puissante lorsqu'elle tomba au pouvoir de Philippe II, père d'Alexandre, et fut réunie à la Macédoine. Ce fut pour prévenir cet événement que Démosthènes composa ses célèbres harangues, dites *Olynthiennes*.

OLYNTHIEN, ENNE. adj. et s. Géogr. anc. Habitant d'Olynthe. ‖ Qui appartient à cette ville ou à ses habitants.

— OLYNTHIENNES. s. f. pl. Philol. Discours que Démosthènes prononça pour déterminer les Athéniens à secourir la ville d'Olynthe, assiégée par Philippe.

OLYNTHOLITHE. s. f. Minér. Espèce de grossulaire.

OLYRE. s. f. Bot. Genre de plantes monocotylédones, à fleurs glumacées, de la famille des graminées, comprenant plusieurs espèces étrangères. Olyre à larges feuilles, à feuilles en cœur, à longues feuilles. Olyre roseau. Olyre à petites fleurs.

OLYRÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à l'olyre. ‖ OLYRÉES. s. f. pl. Famille de graminées ayant pour type le genre olyre.

OM. Myth. ind. Syllabe mystique qui précède toutes les prières et les invocations des Hindous, et représente la trinité indienne : *A* est Vichnou, *U* est Siva, et *M* Brahma. On écrit plus ordinairement *AUM* dans lequel on retrouve les trois lettres mentionnées ici.

OMA. Géogr. Une des Moluques, par 126° 8' long. E., 9° 4' lat. S.; 5,000 hab.; ch.-l. le fort Zélandia.

OMACÉPHALE. s. m. (ét. gr., ὦμος, épaule; [illegible] conformé et qui manque de bras.

OMACÉPHALIE. s. f. (rad. *omacéphale*). Anat. Monstruosité qui caractérise les omacéphales.

OMACÉPHALIEN, ENNE. adj. (rad. *omacéphale*). Anat. Se dit des monstres par omacéphalie.

OMACÉPHALIQUE. adj. des 2 g. (rad. *omacéphalie*). Anat. Qui appartient à l'omacéphalie.

OMAGRE. s. f. (ét. gr., ὦμος, épaule; ἄγρα, proie). Pathol. Goutte qui attaque l'épaule.

OMALE. s. m. Entom. Nom sous lequel on a décrit un petit genre d'insectes hyménoptères, établi d'après les particularités des cellules des ailes. Ces insectes ont aussi reçu le nom de *bethyles*.

OMALIDE. adj. des 2 g. Entom. Qui ressemble à l'omalie. ‖ OMALIDES. s. m. pl. Tribu de coléoptères ayant pour type le genre omalie.

OMALIE. s. f. Entom. Genre d'insectes coléoptères brachélytres, voisin des staphylins.

OMALISE. s. f. (ét. gr., ὁμαλός, uni, aplati). Entom. Genre d'insectes coléoptères, famille des mollipennes ou apalytres, sous-ordre des pentamères.

OMALOCARPE. s. m. (ét. gr., ὁμαλός, uni, καρπός, fruit). Bot. Genre de plantes qui se rapprochent de l'anémone.

OMALOÏDE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὁμαλός, plat; εἶδος, forme). Entom. Qui a le corps déprimé. ‖ OMALOÏDES. s. m. pl. Famille de coléoptères comprenant ceux dont le corps est très-déprimé.

OMALON. s. m. (du gr. ὁμαλός, plat). Entom. Genre d'insectes hyménoptères de la famille des systrogastres ou chrysides.

OMALOPLIE. s. f. (ét. gr., ὁμαλός, aplati; κλίξ, entre-deux des cuisses). Entom. Genre d'insectes coléoptères.

OMALOPODE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὁμαλός, plat; πούς, pied). Entom. Dont les pattes et les cuisses sont très-aplaties. ‖ OMALOPODES. s. m. pl. Famille d'orthoptères, comprenant ceux qui ont les pattes et les cuisses très-aplaties.

OMALOPTÈRES. s. m. pl. (ét. gr., ὁμαλός, plat; πτερόν, aile). Entom. Ordre d'insectes comprenant une portion de celui des diptères.

OMALORHAMPHE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὁμαλός, plat; ῥάμφος, bec). Ornith. Qui a le bec large et plat à sa base. ‖ OMALORAMPHES. s. m. pl. Famille de passereaux comprenant les oiseaux à bec large et plat à sa base.

OMALOSOME. adj. des 2 g. (ét. gr., ὁμαλός, plat; σῶμα, corps). Qui a le corps aplati.

OMAN (Mer d'). Géogr. Partie de la mer des Indes qui baigne les côtes de l'Arabie. Elle communique par le détroit d'Ormus avec le golfe Persique.

— OMAN. Une des cinq régions de l'Arabie, la plus au sud-est sur le golfe Persique et sur la mer d'Oman. L'intérieur de l'Oman est très-peu connu. ‖ Ville d'Arabie, sur la mer d'Oman, à 220 kilom. de Mascate.

OMANE. s. m. Myth. or. Divinité chaldéenne qu'on regarde comme la personnification du feu sacré.

OMAR Ier. Successeur d'Aboubekre, deuxième calife des musulmans, beau-père de Mahomet. lui succéda l'an 648. Il étendit par lui-même et par ses lieutenants les limites de l'empire arabe, conquit la Syrie, la Perse, l'Égypte, et fut assassiné en 644 par un esclave persan. Il détruisit, dit-on, 40,000 temples chrétiens, et éleva 1,400 mosquées; il introduisit en Orient l'ère de l'hégyre. ‖ OMAR II. Huitième calife de la race des Ommiades, successeur de Soliman, en 717; attaqua Constantinople, mais fut forcé d'en lever le siége. Mort empoisonné en 720.

OMARTHROCACE. s. f. (ét. gr., ὦμος, épaule, ἄρθρον, articulation; κακία, vice). Pathol. Carie de l'articulation de l'épaule.

OMASÉE. s. f. (du gr. ὦμος, aplati). Entom. Genre d'insectes coléoptères.

OMASUS, OMASUM. s. m. (pr. *o-ma-suss*, *o-ma-zome*). Zool. Ventricule des animaux ruminants.

OMBELLE. s. f. (du lat. *umbella*, parasol). Bot. Assemblage de fleurs dont les pédoncules, d'une longueur à peu près égale, naissent d'un même point, comme les rayons qui soutiennent un parasol. Ombelle simple. Ombelle composée. Ombelle involucrée.

— Blas. Espèce de parasol que le doge de Venise mettait sur ses armes, en vertu d'une concession accordée par le pape Alexandre III.

OMBELLÉ, ÉE. adj. Bot. Qui est disposé en ombelle ou à peu près.

OMBELLIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *umbella*, ombelle; *fero*, porter). Bot. Qui porte une ombelle.

OMBELLIFÈRES. s. f. pl. Bot. Famille de plantes dicotylédones polypétales, à étamines épigynes, regardée comme l'une des plus naturelles, remarquable par la disposition de ses fleurs en parasol. Beaucoup de plantes de cette famille sont employées en médecine. Il y a des fleurs en grappes, en *ombellifères*, telles que celles de la carotte. (B. de St-P.) Les *ombellifères* se présentent au soleil sous les mêmes aspects que les fleurs radiées. (Id.)

— On dit aussi au singulier une *ombellifère*. [illegible] vos fa[illegible], qu'après une ou deux lectures de ma lettre, une *ombellifère* en fleurs échappe à votre esprit en frappant vos yeux. (J.-J. Rouss.)

OMBELLIFLORE. adj. des 2 g. (ét. lat., *umbella*, ombelle; *flos*, fleur). Bot. Qui a les fleurs disposées en forme d'ombelle. ‖ OMBELLIFLORES. s. f. pl. Classe de plantes comprenant des familles de plantes dans lesquelles les fleurs sont disposées en ombelle.

OMBELLIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *umbella*, parasol, *forma*, forme). Bot. Qui a la forme d'une ombelle ou à peu près.

OMBELLULAIRE. s. f. (du lat. *umbella*, parasol). Zooph. Espèce de grande pennatule de la mer du Nord.

OMBELLULE. s. f. Bot. Ombelle partielle qui existe dans les ombelles composées.

OMBELLULÉ, ÉE. adj. (rad. *ombelle*) Bot. Qui est disposé en une petite ombelle.

OMBELLULIFÈRE. adj. des 2 g. Syn. d'Ombellifère.

OMBIASSES. s. m. pl. Relat. Prêtres, magiciens madécasses.

OMBILIC. s. m. (pr. *on-bi-lik*; du gr. ὀμφαλός, même signif.). Anat. Cicatrice arrondie, plus ou moins enfoncée, qui chez les mammifères résulte de l'oblitération de l'ouverture qui livrait passage aux différentes parties du cordon. Elle est formée par quatre plans de fibres qui s'entrecroisent par leurs extrémités. Syn. de Nombril.

— Bot. Se dit par analogie d'une petite cicatrice qui se remarque sur les graines des plantes, et qui marque l'endroit par où elles étaient fixées au péricarpe ou placenta. || Il désigne aussi l'enfoncement qui se trouve à l'une ou à l'autre extrémité de certains fruits. La poire n'a qu'un ombilic, la pomme en a deux. Syn. de Hile.

— Conchyl. Enfoncement conique, de la base au sommet, qu'on aperçoit dans les coquilles spirales.

— Ornith. Orifice intérieur du tube des plumes, par lequel pénètre le bulbe.

— Géom. Points d'une surface courbe pour lesquels les rayons de courbure de toutes les sections normales sont égaux entre eux.

OMBILICAIRE. adj. f. (rad. *ombilic*). Conchyl. Qui est ombiliquée. Se dit en parlant d'une coquille.

OMBILICAIRE. s. f. (rad. *ombilic*). Bot. Genre de lichens à thalle foliacé. Les ombilicaires se rencontrent habituellement sur les pierres, auxquelles elles sont assez intimement fixées. Elles habitent l'Europe, les États-Unis et le cap de Bonne-Espérance. Leurs espèces sont peu nombreuses.

OMBILICAL, ALE. adj. Anat. Qui a rapport à l'ombilic. Région ombilicale. Vésicule ombilicale. Vaisseaux ombilicaux. Hernie ombilicale. Anneau ombilical. Veines, artères ombilicales.

— *Cordon ombilical.* Faisceau vasculaire qui du placenta s'étend jusqu'à l'ombilic du fœtus, et porte à celui-ci la matière de la nutrition.

— Bot. Partie qui unit la graine à la plante mère, et qui est adhérente au placenta. On a donné au cordon ombilical des végétaux le nom de *podosperme*.

OMBILICARIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à l'ombilicaire. || OMBILICARIÉES. s. f. pl. Groupe de lichens ayant pour type le genre ombilicaire.

OMBILICIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *ombilicus*, ombilic; *forma*, forme). Qui a la forme d'un ombilic.

OMBILICO-MÉSENTÉRIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὀμφαλός, ombilic; μέσος, milieu; ἔντερον, intestin). Anat. On a donné ce nom aux vaisseaux omphalo-mésentériques.

OMBILIQUÉ, ÉE. adj. (rad. *ombilic*). Hist. nat. Qui est en forme d'ombilic, qui a la forme de l'ombilic.

— Bot. *Feuille ombiliquée.* Feuille fixée au pétiole par le milieu de sa surface, qui est un peu déprimée, et d'où les nervures divergent comme d'un centre commun.

OMBRACULIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *umbraculum*, parasol; *ferre*, porter). Bot. Qui est couronné par huit ou dix feuilles en parasol d'une grandeur excessive.

OMBRACULIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *umbraculum*, parasol; *forma*, forme). Bot. Qui a la forme d'un parasol, d'une ombrelle. Champignon ombraculiforme.

OMBRAGE. s. m. (du lat. *umbra*, ombre). Assemblage des branches et des feuilles des arbres qui donnent de l'ombre. Vaste ombrage. Ombrage épais, agréable, frais, délicieux. Cette forêt offre un ombrage impénétrable aux rayons du soleil. Cet ombrage invite à se promener. Des arbres y présentent des *ombrages* impénétrables à la chaleur du jour. (Rayn.) Les nuages abaissés entrent sous l'*ombrage* des bois. (Chateaub.) Il me semble que sous les *ombrages* d'une forêt je suis oublié. (J.-J. Rouss.) Les arbres diminuent par leur *ombrage* la chaleur du soleil. (Buff.) Chaque couple d'amants cherche un asile sous les *ombrages* que la nature lui a préparés. (B. de St-P.)

Le miel leur doit des eaux, les troupeaux du feuillage,
Les oiseaux des remparts, les pasteurs de l'ombrage.
(Delille.)

— En style poét. *Les ombrages verts.* L'ombrage [illegible]

Bon père et bonne jardins qui dans votre clôture
Avez toujours des fleurs et des ombrages verts.
(Malherbe.)

Où l'on voyait l'azur de la campagne humide,
Naissent des fleurs sans nombre et des ombrages verts.
(Voltaire.)

— Fig. Défiance, soupçon. Donner de l'ombrage. Prendre de l'ombrage. Vivez, solennisez vos fêtes sans *ombrage*. (Rac.)

— Dans le sens de Défiance, *ombrage* ne s'emploie qu'au singulier. Cependant Racine a dit Tout autre aurait pour moi pris les mêmes *ombrages*. Cet exemple ne doit pas être suivi. On peut également remarquer que dans cette phrase, *prendre ombrage pour quelqu'un* est une locution incorrecte; il fallait, *prendre ombrage de*.

— *Faire, porter ombrage.* Inquiéter. Il y a un moyen encore plus simple et plus sûr de diminuer à la fois les deux puissances qui vous font *ombrage*; c'est de rendre votre peuple heureux. (B. de St-P.) Un vizir au sultan fait toujours quelque *ombrage*. (Rac.)

— Médec. Se dit vulgairement d'une espèce d'albugo dans lequel la partie affectée de la cornée a encore une demi-transparence.

OMBRAGÉ, ÉE. part. pass. du v. Ombrager. S'empl. adjectiv. Ces animaux aiment le bord des fleuves, les profondes vallées, les lieux *ombragés* et les terrains humides. (Buff.) Mais il y en a qui réussissent mieux dans les lieux un peu *ombragés* que partout ailleurs. (B. de St-P.)

Libre d'envie et d'imposture,
Je parcours des forêts les détours ombragés. (Lebrun.)

— *Ombragé de.* Les rives des fleuves sont *ombragées* de platanes et de saules d'Orient. (A. Martin.) Nous arrivâmes par un chemin assez rude, mais *ombragé* en quelques endroits de bois de lauriers. (Barth.) D'un autre côté, des légions de poissons descendent du Nord, côtoient nos rivages et vont frayer dans les fleuves du Midi, *ombragés* de forêts. (B. de St-P.)

— Fig. Au milieu de cette multitude d'êtres divers, une créature presque céleste s'avance avec majesté: sa tête est *ombragée* d'une chevelure superbe. (A. Martin.) Un manteau de soie était jeté sur ses épaules, et sa tête était couverte d'un chapeau à petits bords, *ombragé* de plumes. (Chateaub.) Chez certains peuples du Midi, le sourcil est *ombragé* de poils plus épais et d'une teinte naturellement plus rembrunie. (Richer.) Et son feutre à grands poils *ombragé* d'un panache. (Boil.)

Mais enfin ils ont vu le disque du soleil
Sortir moins radieux de l'orient vermeil;
Il était ombragé d'une vapeur légère. (St-Lambert.)

— *Ombragé par.* Sa maison est située sur le bord d'un canal, *ombragée* par des chênes plantés devant sa porte. (B. de St-P.) C'est une petite ville avec une place *ombragée* par de beaux arbres. (Rayn.)

OMBRAGEANT. part. prés. du v. Ombrager. Qui ombrage. Il est invariable. Des fleurs ombrageant le disque d'une plante.

OMBRAGEANT, ANTE. adj. Qui donne de l'ombrage. Le midi est souvent trop brûlant pendant l'été pour beaucoup de plantes et d'arbres, et en conséquence il est bon de diminuer la chaleur par des moyens *ombrageants*. (Rozier.)

OMBRAGER. v. a. 1re conj. On met un *e* après le *g* devant *a*, *o*. *Nous ombrageons. J'ombrageais*, etc. Faire de l'ombre, donner de l'ombre. Un épais feuillage ombrageait sa demeure. D'autres plantes portent autour de leur disque des fleurons qui l'*ombragent*. (B. de St-P.) De grands cheveux blonds *ombrageaient* sa tête. (Id.) Les forêts du Nouveau-Monde ont *ombragé* leurs pavés, et leurs tables ont été chargées des fruits naturels à l'Asie. (Id.) Les saules argentés et les peupliers pyramidaux bordèrent les rivages des fleuves et *ombragèrent* jusqu'à leurs embouchures. (Id.)

— *Ombrager de.* Cependant René était entré sous le toit de son hôte, qu'*ombrageaient* quatre superbes tulipiers. (Chateaub.) Le pain croissait pour eux sur ces mêmes arbres qui *ombrageaient* leurs gazons. (Malte-Brun.)

— Fig. Protéger, couvrir de son ombre. Les grands ne sont tels que pour *ombrager* les petits. (Boiste.)

— Poét. dans le sens d'Orner, de décorer. Un panache ombrageait sa tête.

— Fig. et poét. *Les lauriers ombragent sa tête, son front.* Se dit d'un poète ou d'un capitaine qui a remporté de grands succès.

— Se disait autrefois pour Donner de l'ombrage, rendre jaloux.

— Beaux-arts. Mettre plus d'ombre, diminuer les jours. Il faut ombrager davantage ce tableau, il est trop éclairé.

— Techn. Adoucir l'éclat par quelque artifice. || *Ombrager l'or et l'argent.* Entourer une broderie métallique d'une broderie de soie.

— S'OMBRAGER. v. pron. Couvrir d'ombrage. Ce jardin commence à s'ombrager.

— *S'ombrager de.* Veut-elle parer le sein de ce globe désolé par les frimas? Elle combine quelques gaz invisibles dans une frêle semence, et soudain la terre se couronne de fleurs et s'*ombrage* de forêts ondoyantes. (A. Martin.)

N'empruntons point ici d'ornement étranger,
Viens, de mes propres fleurs mon front va s'ombrager.
(Delille.)

OMBRAGEUX, EUSE. adj. Ne se dit au [illegible] traye jusqu'à l'ombre des objets. Cheval ombrageux. Cette bête vous jouera quelque mauvais tour, elle est ombrageuse. On mène un coursier *ombrageux* à l'objet qui l'effraye, afin qu'il n'en soit plus effrayé. (J.-J. Rouss.)

— Fig. en parlant des personnes. Soupçonneux, défiant, enclin à prendre de l'ombrage pour le plus léger motif. C'est un homme fort ombrageux. Esprit ombrageux.

— Se dit aussi, dans le même sens, en parlant des choses. Chez tous les peuples on imputa des crimes aux grands hommes dont une politique *ombrageuse* avait juré la perte. (Boiste.)

— Syn. comp. OMBRAGEUX, SOUPÇONNEUX, MÉFIANT. Le premier voit tout en noir, le second tout en mal, et le troisième est toujours en garde. L'*ombrageux* s'arrête aux apparences; le *soupçonneux* à la supposition, le *méfiant* à la crainte d'être trompé.

OMBRATICOLE. adj. des 2 g. (ét. lat., *umbra*, ombre; *colo*, j'habite). Bot. Qui habite, qui croît dans l'ombre, dans les lieux ombrageux.

OMBRATILE. adj. des 2 g. (du lat. *umbra*, ombre). S'est dit pour Qui aime l'ombre, qui se tient habituellement à l'ombre. || Qui se fait, qui se passe à l'ombre. Exercices, études ombratiles. Ce mot est aujourd'hui inusité.

OMBRE. adj. et s. des 2 g. Géogr. V. OMBRIEN.

OMBRE. s. f. (du lat. *umbra*, ombre). Obscurité produite par un corps opaque qui intercepte les rayons lumineux. L'ombre de la terre cause l'éclipse de la lune. Les ombres croissent au coucher du soleil. L'ombre de l'aiguille indique les heures dans le cadran solaire. Le soleil chasse, dissipe les ombres. L'ombre suit le corps et en retrace la figure. Cependant l'*ombre* des montagnes couvrait déjà les forêts dans les vallées. (B. de St-P.) Lorsque le corps opaque est plus petit que le corps lumineux, l'*ombre* diminue d'autant plus qu'elle s'éloigne du corps opaque. (Brisson.) Personne avant Thalès n'avait connu la manière de mesurer les hauteurs des tours et des pyramides par leur *ombre* méridionale. (Fén.)

— Opt. *Ombre droite.* Celle que jette un corps sur un plan horizontal auquel il est perpendiculaire. || *Ombre renversée.* Celle que jette un corps sur un plan vertical.

— Loc. prov. *Il le suit comme l'ombre suit le corps.* Se dit d'un homme qui s'attache aux pas d'un autre. On dit de même *il ne le quitte pas plus que son ombre*, et fig. *c'est son ombre.* A Rome on donnait, dans un sens analogue, le nom d'*ombre* aux personnes que les convives amenaient avec eux dans un repas.

— Prov. et fig. *C'est l'ombre et le corps.* Se dit de deux personnes inséparables, qu'on voit toujours ensemble. Mme de Coulanges est toujours obsédée de notre cousin; il ne paraît plus qu'elle l'aime, et cependant c'est l'*ombre* et le corps. (Mme de Sév.)

— Prov. et par exagér. *Il a peur de son ombre.* Se dit d'un homme pusillanime, prêt à s'effrayer de tout. Car pour peu que l'on aime on a peur de son *ombre*. (Mol.)

— Fig. *Prendre l'ombre pour le corps.* Prendre l'apparence pour la réalité.

— *Faire ombre.* Ombrager.

Qu'autant que le premier coton
Qui de jeunesse est le message
Tardera d'être en son visage,
Et de faire ombre à son menton. (Malh.)

— Fig. *Faire ombre.* Porter ombrage. On trouve cette locution dans Racine, mais elle ne serait pas admise en prose. Des prêtres, des enfants lui feraient-ils quelque *ombre*? (Rac.) || On dit cependant prov. dans ce sens *tout lui fait ombre*, il se défie de tout.

— Fig. *Faire ombre à quelqu'un.* Éclipser le mérite de quelqu'un par un plus grand mérite, effacer son crédit par un crédit plus considérable. Il fait ombre à tous ses concurrents. Son mérite ne fait ombre à personne.

— Fig. *Faire ombre.* Donner protection.

Que de leurs feuillages sans nombre
A jamais ils puissent faire ombre
Aux peuples de tout l'univers. (Malherbe.)

— Fig. *Courir après une ombre.* Se livrer à une espérance chimérique.

— Fig. *Les grandeurs du monde ne sont qu'ombre et que fumée.* Elles n'ont rien de solide, rien sur quoi l'on puisse compter.

— Fig. *Passer comme l'ombre, comme une ombre.* Ne durer qu'un instant, être éphémère. La vie de l'homme passe comme l'ombre. Les plaisirs de ce monde passent comme une ombre. La peine et le plaisir passent comme une *ombre*. (J.-J. Rouss.)

— Absence de lumière, obscurité. Les ombres nous environnent de toutes parts. Les torrents azurés semblent fumer dans l'*ombre*. (Léonard.) Ici, la surface de l'Océan étincelle et brille dans toute son étendue, comme une étoffe d'argent électrisée dans l'*ombre*. (Péron.)

Et quand l'ombre, glissant sur l'herbe rembrunie,
Comme un manteau léger couvre au loin la prairie.
(Lebr. de Laseval.)

Éole étend sur nous la nuit et les nuages.
L'ombre succède à l'ombre, et l'orage aux orages.
(St-Lambert.)

Et d'un enfant suivie, avec l'ombre du soir,
Sous un jeune cyprès lentement vint s'asseoir.
(Soumet.)

— Poét. et fig. dans le même sens. Les ombres de la mort. Les ombres du tombeau [illegible] couvrir de l'ombre du mystère.

Le signal est donné sans tumulte et sans bruit;
C'était à la faveur des ombres de la nuit. (Volt.)

— Fig. et pop. *Mettre un homme à l'ombre.* Le mettre en prison. || S'en défaire par la violence.

— Couvert que donnent les arbres. Se promener à l'ombre. Se coucher, se reposer à l'ombre d'un arbre, d'une haie. Cet arbre me protégeait de son ombre. Chercher l'ombre et le frais sous des berceaux. Que de superbes platanes protégeaient de leur *ombre*. (Barth.) Vous qui portez le poids du jour, je voudrais qu'il pût être à votre pauvre âme fatiguée ce qu'est, sur le midi, au coin d'un champ, l'*ombre* d'un arbre, si chétif qu'il soit, à celui qui a travaillé tout le matin sous les ardents rayons du soleil. (Lamenn.) Il a un feuillage si étendu, que cent cavaliers peuvent se reposer à l'aise sous son *ombre*. (B. de St-P.)

. . Un bois élevé, magnifique,
Répand autour de moi son ombre aromatique. (Castel.)

— Ombrage produit par toute autre cause que la feuillée. Au-dessus de la tête du nouveau-né, on étend un voile pour donner de la fraîcheur et de l'*ombre* à la petite créature. (Chateaubriand.)

— *Donner de l'ombre.* Ombrager. Les arbres feuillés des Indes donnent, comme en Europe, de l'*ombre* sans danger. (B. de St-P.)

— *Aimer l'ombre.* En parlant des plantes, Croître plus favorablement dans les lieux couverts.

— Fig. Chagrin, mélancolie. Je vous avoue que le reste de ma vie est couvert d'*ombre* et de tristesse, quand je songe que je la passerai si souvent éloignée de vous. (Sévigné.)

Tout respire en Esther l'innocence et la paix,
Du chagrin le plus noir elle écarte les ombres,
Et fait des jours sereins de mes jours les plus sombres.
(Racine.)

. . Un rayon d'espoir
Du noir chagrin vient éclaircir les ombres. (Millev.)

— Fig. Obscurité, retraite. Après avoir passé une partie de sa vie au grand jour, il faut passer le reste à l'*ombre*. (Mont.) La timide infortune aime à gémir dans l'*ombre*. (Dorat.)

— Fig. Apparence, simulacre. Les vices ne nous trompent que sous l'apparence et l'*ombre* des vertus. (Noël.) Cette *ombre* de gloire va s'évanouir. (Boss.) Les tyrans ont toujours quelque *ombre* de vertu. (Volt.) Suivez jusques au bout une *ombre* qui vous flatte. (La Font.) Ces écrivains n'ont point de style, ou si l'on veut, ils n'en ont que l'*ombre*. (Buff.) Cette *ombre* de gloire va s'évanouir, et nous l'allons voir dépouillée même de cette triste décoration. (Boss.)

Et l'homme qui la voit (la vérité) dans ses reflets sans [nombre,
En croyant l'embrasser, n'embrasse que son ombre!
(Lamartine.)

D'adorateurs zélés à peine un petit nombre
Ose des premiers temps nous retracer quelque ombre
(Racine.)

— Faible apparence. Il n'y a pas ombre de doute, l'ombre du doute. L'ombre du mal lui fait peur. Il n'a pas l'ombre de bon sens. Je ne vois pas dans tout cela l'ombre d'une difficulté. Nous autres nous n'avons que les *ombres* du plaisir. (Volt.) L'amitié m'a fait supporter vos erreurs, tant qu'une *ombre* d'espoir pouvait les nourrir. (J.-J. Rouss.) Ils ont jugé, sur une traduction, que des poètes admirés des nations entières n'ont pas eu une *ombre* de génie. (Malte-Brun.)

— En termes de religion, Signe, figure d'une chose à venir. Les cérémonies et les sacrifices du Vieux Testament n'étaient que les *ombres* des mystères et des vérités du Nouveau. (Acad.)

— Ce qui, dans le système de la mythologie païenne, retenait la figure et l'apparence du corps, et qui n'était ni le corps ni l'âme, mais quelque chose qui tenait le milieu entre l'un et l'autre, et qui, sous la figure du corps, servait à l'âme comme d'enveloppe. L'ombre d'Achille. L'ombre de César. Il n'était pas permis aux ombres de traverser le Styx avant que leurs corps eussent été mis dans un tombeau; mais elles étaient errantes sur le rivage pendant cent ans. Les pâles ombres. Évoquer les ombres. Pluton règne sur les ombres. La vie, disait Pindare, n'est que le rêve d'une *ombre*. (Barth.) Nos jeunes dames vêtues de blanc qui nous devançaient paraissaient et disparaissaient tour à tour à travers ces massifs de fleurs, et ressemblaient aux *ombres* fortunées des Champs-Élysées. (B. de St-P.)

— Bien que le mot *ombre* semble appartenir exclusivement à la mythologie grecque et romaine, les poètes modernes en font un fréquent usage pour exprimer les morts ou leur simulacre, les spectres, les fantômes. La foule des ombres. Le peuple muet des ombres. Le pâle essaim des ombres.

. . . Des ombres fugitives
Semblent en longs regrets traîner leurs voix plaintives.
(Gilbert.)

Ne vois-tu pas dans ces demeures sombres
Ces traits de sang, ce spectre et ces errantes ombres.
(Volt.)

Dans le sein de la mort ses noirs enchantements
Vont troubler le repos des ombres. (J.-B. Rouss.)

.... En achevant ces mots épouvantables,
Son ombre vers mon lit a paru se baisser. (Rac.)

— S'emploie même quelquefois en prose dans le sens de Mânes, d'une manière allégorique. Leur sang sera agréable à l'*ombre* de ce héros. (Fén.) Mon ombre [illegible] compulsaire à ton *ombre*, Raphaël, j'ai placé auprès de toi le portrait de ta maîtresse. (X. de Maistre.) Josèphe, qui se sert d'une expression poétique, dit qu'on apercevait au bord du lac les *ombres* des cités détruites. (Chateaub.) La voix d'un ami que l'on a perdu, l'apparition de son *ombre*, sont des réactions, des reflets, des échos du cerveau. (Boiste.)

— Poétiq. *Le royaume des ombres, l'ombre éternelle, l'ombre infernale.* L'enfer, le séjour des morts. Échappés du royaume des *ombres*, et descendant sans bruit à la clarté des étoiles, les songes venaient se reposer sur le toit des sauvages. (Chateaub.)

Va dans l'ombre éternelle, ombre pleine d'envie,
Et ne te mêle plus de censurer ma vie. (Desmahis.)

Moi-même il m'enferma dans ces cavernes sombres,
Lieux profonds et voisins de l'empire des ombres.
(Racine.)

Il a vu le Cocyte et les rivages sombres,
Il s'est montré vivant aux infernales ombres. (Id.)

— Poétiq. *Les ombres de la mort, les ombres*

du trépas. La mort. Et son front se couvrit des *ombres du* trépas. (Baour-Lormian.)

Biron, qu'environnaient les *ombres* de la mort,
A l'aspect de son roi fait un dernier *effort.* (Volt.)

— Fig. Se dit d'une personne ou d'un établissement qui a perdu ce qui faisait sa force, sa splendeur, son ancienne prospérité. Ce beau génie s'est affaibli avec l'âge; il n'est plus que l'ombre de lui-même. La république romaine n'était plus que l'*ombre* de ce qu'elle avait été autrefois. (Acad.)

— Peint. Couleur obscure qu'on emploie dans un tableau pour représenter les objets les moins éclairés et pour donner du relief aux objets éclairés. Donner des ombres plus ou moins fortes. Ménager les ombres. Les ombres sont bien entendues dans ce tableau. Les peintres diversifient leurs blancs par des *ombres*, des demi-teintes et des reflets. (B. de St-P.)

On ne parle que de pinceaux,
D'ombres et de couleurs, d'images, de tableaux.
(La Harpe.)

— Fig. *C'est une ombre au tableau.* Se dit d'un défaut peu important dans un bon ouvrage, ou d'une légère imperfection qui fait ressortir les qualités d'une personne.

— *Ombre portée.* Toute ombre qu'un corps projette sur une surface, et l'imitation qu'on en fait dans un dessin, dans une peinture.

— *Terre d'ombre* ou simplement *ombre*. Terre brune et noirâtre qu'on emploie dans la peinture.

— Loc. prépos. *A l'ombre de.* Reviens, Virginie! quitte tes hôtels et tes grandeurs; viens dans ces rochers, à l'*ombre* de ces bois et de nos cocotiers. (B. de St-P.) Assis sur les bords des ruisseaux, à l'*ombre* des peupliers et des saules, ses pensées ne se reposaient que sur de paisibles objets. (A.-Martin.)

— Fig. *A l'ombre de.* Sous la protection, à la faveur de. Il est en sûreté à l'ombre de son innocence. L'industrie fleurit à l'*ombre* de la paix. (Rayn.) Elle jouissait de son triomphe à l'*ombre* de l'autorité du roi. (Volt.) Je voudrais que notre mariage se pût faire à l'*ombre* du leur. (Mol.)

Citoyens désarmés, à l'ombre des murailles,
Ils cherchaient aux combats d'illustres funérailles.
(Lamartine.)

Ainsi l'on vit l'illustre Samuël
Croître à l'ombre du tabernacle. (***)

— *Dans l'ombre.* loc. adv. Dans l'obscurité.

Des loups hurlant dans l'ombre
Epouvantaient nos murs. (Delille.)

— D'une manière cachée, occulte. Ces complots se tramaient sourdement dans l'ombre.

— *Sous ombre, sous l'ombre de.* loc. prépos. et fig. Sous le prétexte, sous l'apparence. Que de gens cachent l'impiété sous l'ombre de la dévotion! Il a trompé tout le monde sous ombre de douceur.

— Dans le même sens. *Sous ombre que.* Il l'a trompé indignement, sous ombre qu'il prenait intérêt à lui. Vous faites bien l'entendu, sous *ombre* que vous écrivez comme un petit Cicéron. (Mme de Sévigné.)

— Blas. Peinture si déliée qu'on voit le champ de l'écu au travers. || *Ombre de soleil.* Représentation du soleil, qui n'a pas de visage, mais un disque d'une seule couleur. Les ombres du soleil ne sont jamais d'or. La croix des hérauts était cantonnée de quatre ombres de soleil.

— *Ombres chinoises.* Spectacle destiné à l'amusement des enfants, dans lequel on fait agir les ombres de divers personnages derrière une surface transparente, et qui est imité des peintures chinoises. Ce fut un nommé Séraphin qui introduisit ce genre de divertissement à Paris en 1784.

— Expr. prov. *Vous me feriez faire sauter mon ombre.* Vous me feriez faire l'impossible.

— Prov. *Il n'y a pas de corps sans ombre.* On parvient toujours à découvrir la vérité.

OMBRE. s. m. (du lat. *umbra*). Ichthyol. Genre de poissons, qui est un démembrement du grand genre des saumons. Il ne possède qu'une seule espèce, l'ombre commun. Ce poisson, qui a beaucoup d'analogie avec le saumon, affectionne l'eau rapide, froide et pure, et se trouve particulièrement dans les ruisseaux ombragés et dans le voisinage des montagnes. Sa chair est très-délicate, et l'on a remarqué qu'il exhale une odeur fort agréable, assez semblable à celle du thym.

— *Ombre bleu.* Nom qu'on a donné quelquefois au corégone. *Ombre-chevalier.* Variété de la truite. Chacun les, comme une petite mer, a ses [illegible] exemple, parmi les poissons du lac de Genève, l'ombre-chevalier. (B. de St-P.) || *Ombre de rivière.* Poisson du genre saumon. || *Ombre de mer.* Le corbeau de mer, poisson du genre sciène. || On devrait écrire umbre.

OMBRE. s. m. Se dit quelquefois pour Hombre, jeu de cartes. V. [illegible].

OMBRÉ, ÉE. part. pass. du v. Ombrer. S'empl. adjectiv. Dessin savamment ombré. Ce dessin n'est pas assez ombré. La poitrine et le ventre sont d'un jaune ombré de fauve. (Buff.)

OMBELLAIRE. adj. des 2 g. (rad. *ombrelle*). Bot. Qui est disposé en forme, en manière d'ombrelle.

OMBRELLE. s. f. (du lat. *umbra*, ombre). Petit parasol à l'usage des dames. Une ombrelle. Des ombrelles. Acheter une ombrelle. Porter une ombrelle. Ouvrir, fermer une ombrelle.

OMBRELLE. s. f. (du lat. *umbra*, ombre). Conchyl. Mollusque de la classe des gastéropodes, que l'on a rapporté à la famille des semiphyllidiens. La coquille de l'ombrelle est extrêmement déprimée ou tout à fait plate, subcirculaire, non symétrique, à bord irrégulier et à sommet à peine marqué. On a décrit deux espèces dans ce genre, l'ombrelle de l'Inde et l'ombrelle de la Méditerranée.

— Bot. Syn. d'Ombelle.

— Ornith. Genre de la famille des dentirostres. Il ne renferme qu'une espèce, l'ombrelle du Sénégal. Le plumage de cet oiseau est généralement d'un brun cendré avec des reflets irisés violets; la nuque est garnie de longues plumes touffues, étroites et flexibles, qui retombent sur le dos en forme d'aigrette. Sa taille est celle de la corneille.

OMBRELLÉ, ÉE. adj. Entom. Qui porte un appendice en forme d'ombrelle.

OMBRELLIFORME. adj. des 2 g. Syn. d'Ombraculiforme.

OMBRER. v. a. 1re conj. (rad. *ombre*). Figurer dans un tableau ou un dessin, à l'aide du pinceau ou du crayon, les parties que la lumière ne doit pas éclairer. Ombrer un dessin.

— Blas. Marquer les traits plus fortement, afin de faire ressortir la pièce. Papillon d'argent miraillé d'azur et ombré de gueules.

OMBRETTE. s. f. Ornith. Genre d'échassier du Sénégal, dont on ne connaît qu'une espèce.

OMBREUSEMENT. adv. (rad. *ombre*). S'est dit autrefois dans le sens d'Obscurément. Aujourd'hui inusité.

OMBREUX, EUSE. adj. (du lat. *umbrosus*, ombragé). Qui donne de l'ombre. Des bois ombreux. Des forêts ombreuses.

— Qui est couvert d'un ombrage épais. Des vallées ombreuses. N'est guère usité dans les deux acceptions qu'en langage poétique. Des renards et des loups les *ombreuses* retraites. (Régnier.) Je descends avec lui dans la vallée *ombreuse*. (Boucher.)

Et souvent des deux bords de nos vallons *ombreux*,
Ces lits contemporains se répondent entre eux. (Del.)

Il aperçoit déjà ses vastes colonnades,
Ses portiques *ombreux*, ses mobiles arcades.
(Baour-Lormian.)

— Bot. Qui affectionne, qui se plaît, qui croît de préférence dans les lieux où il existe de l'ombre.

OMBRIE. Géogr. anc. Contrée de l'Italie ancienne, entre l'Étrurie, le Picenum et le pays des Sabins. L'Ombrie est aujourd'hui comprise dans les États de l'Eglise.

OMBRIEN, ENNE. adj. et s. Géogr. Qui appartient à l'Ombrie. Langue ombrienne. || Habitant de l'Ombrie. On dit aussi *Ombre*.

OMBRIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *umbra*, ombre; *ferre*, porter). Qui porte de l'ombre, qui garantit du soleil.

OMBRINE. s. f. Ichthyol. Genre de poissons de la famille des acanthopomes, récemment séparé des persèques et des sciènes. Ombrine barbue. Ombrine dorée. On trouve ce poisson dans la mer Méditerranée.

OMBROMÈTRE. s. m. (ét. gr., ὄμβρος, pluie; μέτρον, mesure). Phys. Instrument qui sert à mesurer la quantité des eaux pluviales.

OMBROMÉTRIE. s. f. (rad. *ombromètre*). Phys. Art, manière de mesurer la quantité d'eau pluviale qui est tombée dans un temps donné.

OMBROMÉTRIQUE. adj. des 2 g. (rad. *ombromètre*). Phys. Qui concerne l'ombrométrie.

OMBROPHORE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὄμβρος, pluie; φέρω, porter). Qui apporte la pluie. On trouve ce mot dans Rabelais.

OMBROYER ou OMBRGIR. v. a. 1re et 2e conj. (rad. *ombre*). Vieux mot inusité, qui signifiait Placer dans l'ombre.

— S'OMBROYER. v. pron. S'est dit pour Se mettre à l'ombre, se reposer à l'ombre.

O'MÉARA (Barry Edward). Chirurgien irlandais, qui donna des soins à Napoléon pendant les trois premières années de sa captivité à l'île Sainte-Hélène. Il publia plus tard un journal des observations qu'il avait faites sur le célèbre captif.

OMÉGA. s. m. Nom de la dernière lettre de l'alphabet grec, qu'on représente ainsi, ω et Ω.

— Fig. *L'alpha et l'oméga.* Le commencement et la fin; la première et la dernière chose, lorsqu'on parle d'objets classés dans un certain [illegible]

— Famil. dans le même sens. *Cet enfant est toujours l'oméga de sa classe.* Il est toujours le dernier.

— Entom. Nom vulgaire d'une phalène, qui porte sur ses ailes la figure d'un oméga.

OMELETTE. s. f. (on a fait dériver ce mot de l'ital. *animelle*, dont on aurait fait *animelette*, et de là *omelette*; d'autres le font venir du grec ὁμοῦ, ensemble, et de λύω, délayer; d'autres enfin, et cette étymologie nous paraît la plus naturelle, des mots français *œufs* et *mêler*, œufs mêlés). Art culin. Préparation d'œufs battus et cuits à la poêle, avec du beurre, du lard ou de l'huile. Omelette au naturel. Omelette soufflée et moulée. Omelette au lard. Omelette au riz soufflé. Omelette physiologique. Omelette aux fines herbes, aux rognons. Omelette baveuse, etc. Une omelette allongée, épaisse et mollette. Étaler une omelette sur le plat. Après ce premier plat, le curé attaqua l'*omelette*, qui était ronde, ventrue et cuite à point. (Brill.-Sav.) C'est une *omelette* au thon, dit-il; ma cuisinière les entend à merveille, et peu de gens y goûtent sans m'en faire compliment. (Id.) Je n'en suis pas étonné, dit l'habitante de la Chaussée-d'Antin; et jamais *omelette* si appétissante ne parut sur nos tables mondaines. (Id.) En parlant ainsi, mon panégyriste s'assit vis-à-vis de moi. On lui apporta un couvert. Il se jeta d'abord sur l'*omelette* avec tant d'avidité, qu'il semblait n'avoir mangé de trois jours. (Le Sage.)

... Le malin convive excitant le brocard,
Demandait qu'on lui fît une omelette au lard. (Colnet.)

— Conchyl. Nom marchand du cône bullé.

OMEN. s. m. (pr. *o-mènn*). Mot latin qui signifie Signe, présage, et dont on se sert quelquefois en français dans la même acception.

OMENTÉSIE, OMENTITE. s. f. V. ÉPIPLOÏTE.

OMER (Saint). Évêque de Thérouanne, près de la ville actuelle de Saint-Omer, à laquelle il donna son nom. Mort en 670. L'Église célèbre la fête de ce saint le 9 septembre.

OMER (SAINT-). Géogr. Ch.-l. d'arr. du département du Pas-de-Calais; 19,850 hab. Une des neuf places de guerre du département. Sa cathédrale, construite au XIVe siècle, est une des plus belles de France.

OMESSA. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Corte (Corse); 900 hab.

OMETTRE. v. a. 4e conj. (du lat. *omittere*, même signif., fait de *ob*, devant; *mittere*, envoyer). *J'omets, tu omets, il omet, nous omettons, vous omettez, ils omettent. J'omettais. J'ai omis. J'omettrai. J'omettrais. Omets, omettons, omettez. Que j'omette; que nous omettions. Que j'omisse; que nous omissions. Omettant. Omis, omise.* Oublier, négliger, laisser une chose de côté. Je n'omettrai aucune démarche pour vous être utile. Cet avocat a omis dans son plaidoyer ce qui était le plus important. Il a omis une formalité nécessaire. Tout cela a été omis à dessein. Evitez de rien omettre d'essentiel.

Cependant, dès l'été retournant ses vallons,
Le laboureur n'omit ni peine ni dépense. (Castel.)

— Passer sous silence dans son histoire. Cet historien a omis des faits capitaux. Si quelque sujet est *omis*, l'ouvrage est imparfait. (B. de St-P.)

— OMETTRE DE. v. n. Manquer à faire ou à dire ce qu'on devait faire ou dire. J'ai omis de vous dire. Il a omis d'écrire comme il l'avait promis.

— *Omettre de* suivi d'un infinitif. Nous avons *omis* de voir la collection des gravures, qu'on dit très-riche. (Malte-Brun.)

— *Omettre que.* J'omettais qu'il a fait, qu'il a dit telle chose.

— S'OMETTRE. v. pron. Être omis. Cet article ne peut s'omettre, doit s'omettre.

— S'oublier soi-même. Il s'est omis sur la liste des convives, des invités.

OMICRON. s. m. O bref de l'alphabet grec; quinzième lettre de cet alphabet.

— Entom. *Omicron géographique, nébuleux.* Noctuelles de l'érable et de la persicaire.

OMINEUX, EUSE. adj. (du lat. *omen*, présage). Funeste, de mauvais augure. || Criminel. Diderot a employé ce mot dans ce sens.

OMISSION. s. f. (rad. *omettre*). Action d'omettre une chose. Omission importante, omission volontaire, grave, légère. Faire une omission. Sauf erreur ou omission. Ce n'est qu'une faute d'omission. Dans la royauté, l'omission des devoirs entraîne immanquablement la perte des droits. (Ferrand.)

— La chose omise. Il y a un grand nombre d'omissions dans cet ouvrage. Signalez les omissions. Suppléer aux omissions.

— Législ. Manquement à une chose exigée par la loi, et qui dans certains cas entraîne nullité.

O-MI-TO. Myth. chin. Dieu adoré par les sectateurs de Fo. On l'appelle quelquefois pour cette raison O-mi-to-fo.

OMMAILLOUROS. s. m. Minér. Sorte d'agate; le quartz agate chatoyant.

OMM-ALKETAB. s. m. Relat. Livre ou table des décrets divins où les musulmans prétendent que le destin de tous les hommes est écrit en caractères ineffaçables.

OMMANI. s. m. Maïs réduit en farine grossière et à demi-cuite dans l'eau.

[illegible] phalopodes de la famille des décapodes, démembré du grand genre calmar. Ce sont des animaux à son allongé, comme les calmars, avec la tête munie de dix bras garnis de ventouses pédonculées, deux de ces bras sont rétractiles sur eux-mêmes et servent à ces animaux de moyens de préhension pour saisir leur proie. Les ommastrèphes se trouvent dans toutes les mers depuis les régions les plus chaudes jusqu'aux pôles. Vivant presque constamment dans les hautes mers, ils sont pourvus d'organes de natation très-puissants et nagent avec une vitesse extraordinaire. Ce mollusque dérobe sa fuite à ses ennemis par l'émission d'une liqueur noire qu'il répand en abondance autour de lui lorsqu'il est poursuivi. On en fait un grand usage pour la pêche de la morue, qui en est extrêmement friande. Les pêcheurs donnent à l'ommastrèphe le nom d'encornet.

OMMIADES. s. m. pl. Hist. Première dynastie des califes arabes, successeurs de Mahomet, monta sur le trône de Damas en 661 à la mort d'Ali, en la personne de Moawiah, descendant d'Ommiah, et resta au pouvoir jusqu'en 749, où elle fut renversée par les Abbassides. Abdérame, échappé au massacre de sa famille, alla régner en Espagne, où, sous le nom de califat de Cordoue, il forma un empire nouveau qui subsista de 756 à 1031. || adject. Les califes ommiades.

OMMIAH. Prince de la tribu des Koraïchites qui dominait à la Mecque, vivait au commencement du VIIe siècle. Il a été la tige de la dynastie des Ommiades.

OMNES. (pr. *om-nèss*; mot latin qui signifie *tous*). Anc. mus. relig. Ce mot a été quelquefois employé comme synonyme de Tutti. V. TUTTI.

OMNI. loc. adv. (mot latin qui signifie *de tout, en tout*. On sous-entend *casu*, cas). En général. Si cette définition convient *omni*, elle ne convient pas *soli*. (J.-J. Rouss.)

OMNIBUS. s. m. (pr. *om-ni-buss*). Mot latin qui signifie *à tous* ou *pour tous*, passé dans la langue depuis quelques années pour désigner de grandes voitures publiques consistant en une caisse oblongue et carrée où se trouvent deux banquettes longitudinales, qui peuvent contenir jusqu'à vingt personnes, et où chacun peut monter moyennant une modique rétribution. Les omnibus ont paru pour la première fois à Paris en 1828. Le génie de Pascal revendique l'invention des voitures en commun pour le XVIIe siècle. Nantes dispute à Paris l'honneur de l'application; mais Paris seul, en France, peut se vanter d'avoir établi les omnibus sur une grande échelle. Aller en omnibus. Prendre un omnibus. Conducteur d'omnibus.

— Fam. Se dit familièrement d'une femme qui accorde ses faveurs à tout le monde. C'est un omnibus, un véritable omnibus.

— S'emploie quelquefois adjectiv. Une voiture omnibus.

OMNICOLOR. s. m. Ornith. Nom donné au soui-manga de toutes couleurs.

OMNICOLORE. adj. des 2 g. (ét. lat., *omnis*, tout; *color*, couleur). Qui est nuancé de toutes sortes de couleurs.

— Dans le langage scientifique, ce mot conserve sa forme latine et ne prend pas d'*e* final. Le plumage du grimpereau est omnicolor.

OMNIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *omnis*, tout; *forma*, forme). Qui peut prendre toutes sortes de formes.

OMNIGÈNE. adj. des 2 g. (ét. lat., *omnis*, tout; *genus*, genre). Qui appartient à tous les genres, à toutes les espèces.

OMNIMODE. adj. des 2 g. (ét. lat., *omnis*, tout; *modus*, mode). De toute espèce, de toute façon; qui appartient à tous les modes. De nous à eux, au contraire, il n'y a aucune hostilité essentielle, puisque nous affirmons, dans une conception *omnimode* et supérieure, toutes leurs affirmations particulières. (Considérant.)

OMNIPHAGE. adj. des 2 g. (du lat. *omnis*, tout; du gr. φαγεῖν, manger). Qui se nourrit, qui vit d'aliments de toute espèce.

OMNIPOTENCE. s. f. (du lat. *omnis*, tout; *potentia*, puissance). Toute-puissance. L'omnipotence de Dieu.

— Faculté de décider souverainement en certaines matières. || *Omnipotence du jury.* Droit que possède le jury de rendre un verdict négatif, bien que les faits soient évidents pour sa conscience. || *Omnipotence parlementaire.* But réel des efforts de la bourgeoisie dans la recherche de ce qu'on appelle la sincérité du gouvernement représentatif.

OMNIPRÉSENCE. s. f. (du lat. *omnis*, tout; *præsentia*, présence). Faculté d'être partout à la fois; présence en tous lieux. Inus.

OMNIPRÉSENT, ENTE. adj. (ét. lat., *omnis*, tout; *præsens*, présent). Didact. Qui est présent en tous lieux. Inus.

OMNIPROGRÈS. s. m. Néol. Le progrès appliqué à tout. L'omniprogrès social.

OMNISCIENCE. s. f. (du lat. *omnis*, tout; *scientia*, science). Théol. La science infinie, en parlant de Dieu.

OMNISCIENT, ENTE. adj. (ét. lat., *omnis*, tout; *scire*, savoir). Néol. Qui sait tout.

OMNITIGE. adj. des 2 g. (du lat. *omnis*, tout, et du franç. *tige*). Bot. Se dit d'une plante dont tous les boutons ont une tendance égale à [illegible] ment répartie.

OMNIUM. s. m. (pr. *om-ni-omm*; gén. pl. du lat. *omnis*, tout). Fin. Ensemble des trois espèces de fonds publics en Angleterre, ou représentation générale de l'emprunt de l'année pendant qu'il est en recouvrement.

OMNIVOME. adj. des 2 g. (ét. lat., *omnis*, tout; *vomere*, vomir). Médec. Qui vomit tout ce qu'il mange.

OMNIVORE. adj. des 2 g. (ét. lat., *omnis*, tout; *voro*, je dévore). Qui se nourrit, qui mange de tout. Se dit des animaux qui se nourrissent également de chair et de végétaux. L'homme est un animal omnivore; il a des dents incisives pour diviser les fruits, des dents molaires pour broyer les graines, et des dents canines pour déchirer les chairs. (Buff.-Rey.) Le rat est omnivore et même carnivore; il semble [illegible]

préférer les choses dures aux plus tendres. (Buff.) La nature ayant constitué l'homme *omnivore*, cosmopolite, propre à tout état sur ce globe, c'est l'être le plus volontaire (Virey.)

— substantiv. Un omnivore. L'homme et l'ours sont deux omnivores.

— OMNIVORES, s. m. pl. Ornith. Classe d'oiseaux ayant pour type ceux qui se nourrissent de tout.

OMOALGIE. s. f. (ét. gr., ὦμος, épaule; ἄλγος, douleur). Path. Douleur qui se fait sentir dans l'épaule.

OMOALGIQUE. adj. des 2 g. (rad. *omoalgie*). Pathol. Qui appartient à l'omoalgie.

OMO-CLAVICULAIRE. adj. des 2 g. V. CORACO-CLAVICULAIRE.

OMOCOTYLE. s. f. (ét. gr., ὦμος, épaule; κοτύλη, cavité). Anat. Cavité de l'omoplate qui reçoit la tête de l'humérus.

OMO-HYOÏDIEN, ENNE. adj. (ét. gr., ὦμος, épaule; ὑοειδής; hyoïde). Anat. Qui s'étend du bord supérieur de l'omoplate au bord inférieur de l'os hyoïde.

OMOÏDE. adj. m. (ét. gr., ὦμος, épaule; εἶδος, forme). Anat. Se dit d'un os du palais des oiseaux. || subst. L'omoïde.

OMONT. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Mézières (Ardennes); 600 hab.

OMOPHAGE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὠμός, cru; φάγω, je mange). Qui mange de la chair crue. Insecte omophage. Homme omophage. Animal omophage.

— subst. Un omophage. Une omophage. Le serpent plaisait surtout au palais de Tarare, et comme Jacques de Falaise, cet *omophage* les avalait plus facilement que les anguilles. (Descuret.)

OMOPHAGIE. s. f. (rad. *omophage*). Habitude de manger de la chair crue.

— OMOPHAGIES. s. f. pl. Ant. gr. Fêtes dans les îles de Chio et de Ténédos, en l'honneur de Bacchus, on y mangeait de la chair crue.

OMOPHORION. s. m. (ét. gr., ὦμος, épaule; φέρω, porter). Hist. relig. Petit manteau court que les évêques portaient durant l'office. On le quittait pendant la lecture de l'Évangile. || On dit aussi *omophorium* ou *omophore*.

OMOPHRON. s. m. Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des créophages ou carnassiers, caractérisés surtout par la forme hémisphérique du corps. Ils habitent le bord des rivières, courent sur le sable avec rapidité et s'y enfoncent. Omophron à limbes. Omophron varié. On écrit aussi Homophron.

OMOPLATE. s. f. (ét. gr., ὦμος, épaule; πλατύς, large). Anat. Os large, mince et triangulaire situé à la face dorsale du thorax, et formant la partie postérieure des épaules. L'omoplate se développe par six ou sept points d'ossification; elle s'articule avec la clavicule et l'humérus. Fracture, luxation de l'omoplate.

— Se dit familièrement du plat de l'épaule. Il lui a donné un coup sur l'omoplate. Il a été marqué d'un fer rouge sur l'omoplate.

— Comm. Les os minces de l'humerus des moutons.

OMOPLAT-HYOÏDIEN. adj. et s. m. (ét. gr., ὦμος, épaule; πλατύς, large; ὑοειδής, hyoïdien). Anat. Se dit d'un muscle qui s'étend de l'omoplate à l'hyoïde.

OMOPLECHYTE. s. m. (ét. gr., ὁμοπλεκής, plié ensemble; φυτόν, plante). Bot. Dont les étamines sont réunies en un seul corps par leurs filets.

OMOPTÈRES. s. m. pl. (ét. gr., ὁμός, semblable; πτερόν, aile). Entom. Ordre d'insectes qui correspond aux hémisphères et comprend les collirostres.

OMOULE. s. m. Ichthyol. Espèce de poissons du genre des corégones.

OMPHACIN. s. m. ou **OMPHACINE.** s. f. (du gr. ὄμφαξ, olive verte). Anc. pharm. Huile tirée des olives avant leur maturité. || adject. Huile omphacine.

OMPHACITE. s. f. (du gr. ὄμφαξ, olive verte). Minér. Variété d'argile d'un vert de poireau pâle; se rencontre en Carinthie, dans des roches primitives, avec du grenat précieux.

OMPHACOMEL. s. m. (du gr. ὄμφαξ, raisin vert; et du lat. mel, miel). Pharm. Miel dans lequel on a fait infuser des raisins verts.

OMPHALE. Myth. Reine de Lydie dans chez cette princesse, ou selon d'autres lui fut vendu comme esclave par Mercure, et fut si épris de sa beauté qu'il oublia auprès d'elle le soin de sa gloire au point de filer à ses pieds des ouvrages de laine.

OMPHALIE. s. f. Bot. Division du genre agaric, qui contient un grand nombre d'espèces dont le chapeau est ombiliqué, c'est-à-dire creux dans le milieu de sa partie supérieure et offrant le plus souvent un petit mamelon central.

OMPHALIER. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs incomplètes, de la famille des euphorbiacées. On ne connaît que deux espèces, l'omphalier grimpant et l'omphalier noisetier, toutes deux originaires de l'Amérique méridionale.

OMPHALMIQUE. adj. des 2 g. Anat. Se dit d'une branche de la quatrième paire de nerfs.

OMPHALOCARPE. s. m. (ét. gr., ὀμφαλός, nombril; καρπός, fruit). Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, monopétalées, de la famille des sapotées, qui croissent dans l'intérieur de l'Afrique.

OMPHALOCÈLE. s. f. (ét. gr., ὀμφαλός, ombilic; κήλη, tumeur). Anat. Hernie ombilicale.

OMPHALODE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὀμφαλός, ombilic; εἶδος, forme). Bot. Qui a la forme de l'ombilic.

OMPHALODE. s. m. (ét. gr., ὀμφαλός, ombilic; ὁδός, chemin, route, voie). Bot. Ouverture située sur la partie centrale du hile ou sur un de ses côtés, qui donne passage aux vaisseaux nourriciers.

OMPHALOMANCIE. s. f. (ét. gr., ὀμφαλός, nombril; μαντεία, prophétie). Art div. Divination pratiquée par quelques matrones, qui prétendent connaître le nombre des enfants qu'une personne doit avoir, d'après les nœuds du cordon ombilical de l'enfant nouveau-né.

OMPHALOMANCIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport à l'omphalomancie.

OMPHALO-MESENTÉRIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὀμφαλός, nombril; μέσον, milieu; ἔντερον, intestin). Anat. Se dit de deux vaisseaux très-déliés qui répandent leurs ramifications sur les parois de la vésicule ombilicale.

OMPHALOMYCES. s. m. pl. (ét. gr., ὀμφαλός, ombilic; μύκης, champignon). Bot. Agarics qui croissent solitairement et qui ont le chapeau creusé au milieu en manière d'ombilic.

OMPHALOPOLYMYCES. s. m. pl. (ét. gr., ὀμφαλός, ombilic; πολύς, beaucoup; μύκης, champignon). Bot. Agarics ombiliqués qui croissent en touffe.

OMPHALONCIE. s. f. (ét. gr., ὀμφαλός, nombril; ὄγκος, tumeur). Pathol. Tumeur à l'ombilic.

OMPHALOPHYME. s. m. (ét. gr., ὀμφαλός, ombilic; φῦμα, tumeur). Pathol. Tumeur survenue à l'ombilic.

OMPHALOPSYQUE. s. m. (ét. gr., ὀμφαλός, nombril; ψυχή, âme). Hist. relig. Nom donné à certains sectaires quiétistes. || Se dit en général des illuminés qui se persuadaient qu'en regardant fixement son nombril, l'homme peut entrer en communication avec la Divinité, et voir ce que quelques-uns d'entre eux ont appelé la lumière du Thabor.

OMPHALOPTIQUE. adj. m. (ét. gr., ὀμφαλός, milieu; ὄπτομαι, voir). Opt. Se dit d'un verre convexe des deux côtés. On dit aussi omphaloptère ou omphaloptre.

OMPHALORRHAGIE. s. f. (ét. gr., ὀμφαλός, ombilic; ῥήγνυμι, rompre). Chirurg. Hémorrhagie ombilicale, chez les nouveaux-nés en particulier.

OMPHALORRHAGIQUE. adj. des 2 g. (rad. *omphalorrhagie*). Chirurg. Qui a rapport à l'omphalorrhagie.

OMPHALOSITE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὀμφαλός, ombilic). Physiol. Qui reçoit sa nourriture par l'ombilic.

OMPHALOTOMIE. s. f. (ét. gr., ὀμφαλός, ombilic; τομή, section). Chirurg. Section du cordon ombilical.

OMPHALOTOMIQUE. adj. des 2 g. (rad. *omphalotomie*). Chirurg. Qui a rapport à l'omphalotomie.

OMPHAX. s. m. (du gr. ὄμφαξ, raisin vert). Minér. anc. Pierre précieuse transparente, d'un vert foncé mélangé de jaune.

OMRAH. s. m. Hist. or. Se disait de vingt-quatre officiers qui siégeaient dans le conseil du Grand Mogol. Deux des omrahs étaient généralissimes. Le Mogol avait ordonné à l'officier d'aller dans le quartier des *omrahs*, et d'en amener trois des principaux, chargés de chaînes. (B. de St-P.)

OMSK. Géogr. Ville de la Russie d'Asie, chef-lieu de la province qui porte le même nom, sur l'Irtich.

ON. pron. indéf. m. (par altération du mot lat. *homo*, qu'on écrivait anciennement *hom*, *home*, *homs*, *hon*, *hons*, *om*, *ome*, *omme*, *ons*, *on*). Mot destiné à indiquer l'universalité des personnes d'une manière vague et indéterminée, sans distinction de sexe. Il doit toujours être du masculin et du singulier; aussi le verbe qui le suit ne se met-il jamais au pluriel. Quand on est chrétien, de quelque sexe qu'on soit, il n'est ... criminel toujours pour le paraître. (T. Corn.) *On* peut être honnête homme et faire mal des vers. (Mol.)

— Si le mot *on* désigne expressément un homme ou une femme ou plusieurs individus de l'un ou de l'autre sexe, l'adjectif en rapport avec lui prend alors le masculin ou le féminin, le singulier ou le pluriel. *On* n'est pas toujours jeune et belle. (Aud.) Quand on est belle on ne l'ignore pas. (Id.)

Ce qui ne plaît qu'aux yeux dans un instant s'oublie,
Le charme dure peu quand on n'est que jolie.
(Gosse.)

— Quant au pluriel, l'Académie semble ne l'autoriser qu'avec *des* et un nom, comme dans cette phrase: *on n'est point des esclaves, pour essuyer de si mauvais traitements.* Cependant *on* peut être suivi d'un adjectif et d'un substantif pluriel sans *des*. *On* s'était cru amis, et l'on s'est trouvé rivaux. (Bonif.) Quand on est jeunes, riches et jolies, comme vous, mesdames, *on* n'en est pas réduites à l'artifice. (Diderot.) Le commencement et le déclin de l'amour se font sentir par l'embarras où l'*on* est de se trouver seuls. (La Bruy.)

— Dans les phrases énonciatives, *on* précède toujours le verbe. *On* gagne les esprits par beaucoup de douceur. (Mol.) *On* peut voir l'avenir dans les choses passées. (Rotrou.) *On* aime peu celui qui n'ose aimer personne. (Delille.)

— Dans les phrases négatives, *on* est séparé du verbe par la négation. ON *ne* peut tromper l'œil vigilant des dieux. (Volt.) ON *n*'excite au travail qu'en offrant des amorces. (Favart.) Il faut bien prendre garde, dans ce cas, et lorsque l'on retranche l'*e* de *ne*, de se laisser tromper par la prononciation et d'omettre cette même négation: ce serait une faute très-grave. On peut écrire: *Nous sommes perdus, si l'on en décide autrement*, et *nous sommes perdus si l'on n'en décide autrement*; le sens, comme on voit, est bien différent.

— Dans les phrases interrogatives ou exclamatives, il se met immédiatement après le verbe auquel on le joint par un trait d'union. Peut-*on* prévoir sa destinée? (Aguiel). Dans la peur réfléchit-*on*? (Lenoble.)

— Si le verbe est terminé par une voyelle, il faut mettre immédiatement après le verbe un *t* entre deux tirets pour éviter l'hiatus, ainsi l'on écrit *a-t-on?* pour ne pas mettre *a-on*. A-t-*on* jamais pleuré d'avoir fait son devoir? (Chamfort.) En riant de ses fers cesse-t-*on* d'en porter? (Chénier.)

— Lorsqu'une proposition se trouve interjetée dans une phrase, le mot *on* se met toujours après le verbe. La vengeance, dit-*on*, est un morceau de roi. (Aubert.) Les animaux étrangers, ajoute-t-*on*, perdent leur caractère dans la captivité. (B. de St-P.)

— Avec *aussi*, *à peine*, *en vain*, *toujours*, etc., le pronom *on* peut se placer avant ou après le verbe; c'est le sentiment et l'oreille qui déterminent la préférence; cependant il se met plus fréquemment après le verbe. *Aussi l'on doit* regarder le déluge universel comme un moyen surnaturel dont s'est servie la toute-puissance divine pour le châtiment des hommes. (Buff.) La Bétique est un pays dont on raconte tant de merveilles, qu'*à peine peut-on* les croire. (Fén.)

— Il se répète devant chaque verbe. *On* accourut; *on* enfonça la porte; *on* dégagea Philoclès des mains de ces trois hommes, qui, étant troublés, l'avaient attaqué faiblement. (Fén.)

On lève l'ancre; *on* part, *on* fuit loin de la terre,
On découvrait déjà les bords de l'Angleterre.
(VOLTAIRE.)

— Lorsque le mot *on* est répété dans une phrase, il faut faire attention, autant pour l'intelligence que pour la clarté du discours, à ce que le rapport soit identique, c'est-à-dire qu'il ne doit s'appliquer qu'à la même personne. Les phrases suivantes sont donc vicieuses. *Quand on sent que l'on vous aime, on en est plus aimable. Quand on a été aimé avec emportement, il faut qu'on vous haïsse avec fureur.* La divergence des rapports rend ces phrases obscures, fatigantes, insupportables. Il faut dire: Quand *on* sent que l'*on* plaît, *on* en est plus aimable. (Coll. d'Harlev.) Quand *on* a aimé avec emportement, il faut qu'*on* haïsse avec fureur. (Fén.) || Cependant les écrivains n'ont pas toujours observé cette règle, et il n'est pas rare de trouver des phrases où un premier *on* est relatif à une portion d'individus, et un second *on* s'applique à une autre. Telles sont les suivantes. *On* s'attendrissait sur Hippias, dont *on* racontait les grandes actions. (Fén.) Cependant *on* voyait le corps du jeune Hippias étendu, qu'*on* portait dans un cercueil orné de pourpre, d'or et d'argent. (Id.) Ces négligences de style doivent être évitées avec soin.

— Le mot on n'a ordinairement pour corrélatif spécial que *se* ou *soi*. *On* a souvent besoin d'un plus petit que soi. (La Font.) || Cependant les pronoms personnels *nous*, *vous*, quand ils sont employés dans un sens général, indéterminé, peuvent être mis en relation avec *on*. Qu'*on* hait un ennemi quand il est près de nous! (Rac.) *On* souffre, *on* jouit, non par ce qui existe, mais par ce qui nous paraît exister. (De Ségur.)

Au moins, en pareil cas, est-ce un bonheur bien doux,
Quand on sait qu'on n'a point d'avantage sur nous.
(MOLIÈRE.)

Quand le bonheur vous guide, on doit suivre ses pas,
Et toujours s'élever sans regarder en bas.

— Par euphémisme, il peut s'employer pour *je*, *tu*, *il*, *elle*, *nous*, *vous*, *ils*, *elles*, et alors c'est une manière détournée et délicate de s'exprimer, puisque du particulier on passe tout de suite au général. Qu'*on* appelle la reine; et vous, qu'*on* se retire. (Volt.) Et vous, à m'obéir, prince, qu'*on* se prépare. (Rac.)

On a certain attrait, un certain enjouement,
Que personne ne peut me disputer, je pense.
(MOLIÈRE.)

Tu m'avais promis, lâche, et j'avais lieu d'attendre
Qu'on te verrait servir mes ardeurs pour Léandre.
(MOLIÈRE.)

Écoute: . . . .
Je prétends qu'on soit sourde à tous les damoiseaux.
(ID.)

— Que voulez-vous de moi?
— Je veux que l'on m'écoute,
Vous ai-je dit vingt fois, quand je parle. (ID.)

— *On* peut être précédé de la lettre *l*, qui est non pas un signe euphonique, mais bien l'article *le*, dont la voyelle se trouve élidée. Les grammairiens ont donné pour règle qu'au commencement des phrases il fallait mettre *on* et non pas *l'on*; mais nous, qui faisons moins une grammaire que l'historique du langage, nous devons à la vérité de dire que nos meilleurs auteurs ne se sont pas astreints à cette loi. Toutefois, aujourd'hui les écrivains mettent généralement au commencement des phrases *on* plutôt que *l'on*, influencés par la règle qu'il a plu aux grammairiens d'imaginer. L'*on* fit, pendant notre séjour à Stockholm, de grandes réjouissances pour la naissance d'une princesse. (Regnard.) L'*on* hait avec excès lorsque l'*on* hait un frère. (Rac.)

Ne faut-il que délibérer?
La cour en conseillers foisonne.
Est-il besoin d'exécuter?
L'*on* ne rencontre plus personne. (LA FONTAINE.)

— Lorsque le mot qui précède *on* se termine par une consonne, c'est presque toujours *on* qu'on emploie au lieu de *l'on*. On n'est guère jaloux de la préséance, quand *on* ne la doit qu'à sa vieillesse. (Prévôt.) Selon vous, *on* est coupable dès qu'on est accusé; un soupçon mérite la mort. (Fén.) Artistes, poètes, écrivains, si vous copiez toujours, *on* ne vous copiera jamais. (B. de St-P.) Quand *on* a même but rarement *on* s'accorde. (Lebrun.) Il n'est affection dont *on* ne vienne à bout. (La Font.) Entre amis, *on* n'a point de réserve. (De la Boutraye.) Reprocher le bienfait, *on* en perd l'avantage. (Haum.)

En tous temps, en tous lieux, *on* a dit qu'un bienfait
Porte avec lui sa récompense. (DE LA BOUTRAYE.)

|| Cependant les écrivains ont aussi fait usage de *l'on*. Quand on se combat bien l'*on* est sûr de se vaincre. (De Belloy.) L'*on* compte deux fois quand l'*on* compte sans l'hôte. (Fabre d'Églantine.)

— Après un mot qui a pour finale un *e* muet, *on* se sert presque toujours, en prose, de *on*, de préférence à *l'on*; en poésie, c'est toujours *on*, surtout quand ce mot commence le second hémistiche du vers. D'un bonheur sans mélange *on* se lasse à la fin. (Agniel.) *On* relit tout Racine, *on* choisit dans Voltaire. (Delille.) Sans se voir, quand *on* s'aime, *on* peut se deviner. (La Chauss.) De son propre artifice *on* est souvent victime. (Coll. d'Harlev.) Quand *on* aime, *on* cherche à plaire, et qui sait plaire est sûr de persuader. (B. de St-P.) *On* eût vu à Rome, sous les empereurs, la statue de Jeanne d'Arc soutenant le trône; *on* l'eût vue, sous les consuls, au Capitole, au-dessus de celle de Manlius. (Id.) Lorsque les vestales marchaient dans la ville, *on* portait devant elles la masse des préteurs. (Id.)

On ne sait ce que c'est que de payer ses dettes;
Et de sa bienfaisance *on* remplit les gazettes.
(COLLIN D'HARLEVILLE.)

— Si le mot qui précède *on* a pour finale un *e* fermé ou un *i*, on peut, en prose, faire usage de *on* ou de *l'on*; mais en vers il n'est permis de se servir que de cette dernière forme, *l'on*. Dans les arts même du dessin, qui semblent l'empire de la réalité, *on* n'arrive au beau qu'en le corrigeant. (Valery.) On doit éviter dans les vers la rencontre des voyelles: Ainsi l'*on* ne pourrait jamais faire entrer dans des vers ces mots: *la loi évangélique*, *Dieu éternel*, etc. (Boiste.) A tout accord force l'*on* a droit de manquer. (Franç. de Neufch.)

Ce qu'on a bien aimé, l'*on* ne peut le haïr
Jusqu'à le pouvoir perdre ou jusqu'à le trahir. (CORN.)

Le péril passé, l'*on* ne se souvient guère
De ce qu'on a promis aux dieux. (LA FONT.)

Tel que pour ami l'*on* suppose,
Montre dans le besoin qu'il ne l'est nullement.
(LASSALA.)

— Les grammairiens, confondant et la prose et les vers, disent qu'après les mots suivants: *et*, *si*, *ou*, *que*, *qui*, *quoi*, etc., il faut toujours, pour éviter l'hiatus, employer *l'on* au lieu de *on*. Les exemples que nous allons citer démontrent la fausseté de cette règle, qui, comme la plupart de celles qu'on trouve dans les grammaires même les plus estimées, a été plutôt imaginée que déduite des faits. Nous voyons que l'écrivain peut à son gré se servir, en pareil cas, de *on* ou de *l'on*. Ce qu'il doit consulter alors, c'est moins la règle des grammairiens que son oreille. L'usage du vin est permis aux princes chrétiens, et *on* ne remarque pas qu'il leur fasse faire aucune faute. (Montesq.) Le ridicule fait malheureusement plus d'impression sur les âmes honnêtes et sensibles que sur les vicieux: parmi eux, on en donne, on en reçoit, et *on* en rit. (Duclos.) Les insectes ne paraissent ... la jambe d'une mouche, elle va et vient comme si elle n'avait rien perdu. (B. de St-P.) Les écoles primaires, où l'on enseigne les premiers devoirs de la morale, doivent être gratuites; mais les écoles secondaires, où on apprend les sciences, les arts et les métiers, doivent être payées. (Id.) Jadis, dans l'antiquité, on fit dans Syracuse le procès à toutes les statues des anciens rois, et l'on n'en conserva qu'une seule, celle de Gélon. (Mme de Genlis.) Partout on a disséqué l'homme, et l'on ne nous montre plus que son cadavre; ainsi le plus digne objet de la création a été dégradé par notre savoir comme le reste de la nature. (B. de St-P.) Si l'on faisait le procès aux livres de la bibliothèque du roi, combien, après un jugement équitable, elle aurait de tablettes vides! (Mme de Genlis.) Si nous nous égarons dans le désert, une sorte d'instinct nous fait éviter les plaines, où l'on voit tout d'un coup d'œil. (Chateaub.)

— Il faut bien se garder de croire que ce

exemples soient les seuls que nous aient fournis nos lectures; nous pourrions, au besoin, en rapporter des milliers. Toutefois nous devons observer que les écrivains ont plus souvent fait usage de *l'on* que de *on* après les mots cités plus haut, excepté cependant avec le mot *que* et ses composés: *lorsque*, *parce que*, *quoique*, etc., qui peuvent être suivis indifféremment de *on* ou de *l'on*, ainsi que le prouve cette phrase, où l'auteur a employé l'une et l'autre forme: On n'est jamais si ridicule par les qualités que l'*on* a, que par celles qu'*on* affecte d'avoir. (La Rochefoucauld.)

— Si, comme nous l'avons fait voir précédemment, le prosateur est libre d'employer *on* ou *l'on*, suivant qu'il veut donner à son expression ou plus d'harmonie ou plus de force, une telle liberté n'est pas laissée au poëte, qui doit de toute nécessité se servir de la forme *l'on*, afin d'éviter *ce bâillement qui*, dit l'Académie, *fait un méchant effet dans la poésie*. Il est bon de voir avec qui l'*on* s'allie. (Lenoble.)

Ami, si tu n'as rien, n'attends rien de personne :
Les riches sont ici les gueux à qui l'on donne.
(De Boufflers.)

Ne vous entêtez point d'être chez vous le maître ;
Mais, si l'on veut bien le souffrir,
Contentez-vous de le paraître. (Regnard.)

Aujourd'hui
On passe sur l'honnête et l'*on* songe à l'utile.
(Destouches.)

Aller en l'autre monde est très-grande sottise,
Tant que dans celui-ci l'*on* peut être de mise.
(Molière.)

Le véritable Amphitryon
Est l'Amphitryon où l'*on* dîne. (Id.)

Une vertu parfaite a besoin de prudence,
Et doit considérer, pour son propre intérêt,
Et les temps où l'*on* vit, et les lieux où l'*on* est.
(Corneille.)

— Pour éviter la cacophonie que produiraient certaines phrases, telles que celles-ci: *Si l'on l'en louait, si l'on l'enluminait, si l'on la lisait*, etc., il faut employer *on* au lieu de *l'on* après les mots *si*, *et*, *où*, *que*, *ni*, *ainsi*, *quoi*, etc., et dire: *Si on l'en louait, si on l'enluminait, si on la lisait*, etc. On célèbre la mort du cerf par des fanfares, *on* le laisse fouler aux chiens, et *on* les fait jouir pleinement de leur victoire en leur faisant curée. (Buff.) C'est pour ne pas exclure les vices qu'*on* les revêt d'un nom honnête. (Malesh.) Le chien, bien plus intelligent que le singe, témoin chaque jour des effets du feu, accoutumé dans nos cuisines à ne vivre que de chair cuite, ne s'avisera jamais, si *on* lui en donne de crue, de la porter sur les charbons du foyer. (B. de St-P.) Ceux qui veulent achalander une foire y apportent des animaux étrangers, et la partie où *on* les montre en est la partie la plus fréquentée. (Id.) Le café est très en usage à Paris: il y a un grand nombre de maisons publiques où *on* le distribue: dans quelques-unes de ces maisons on dit des nouvelles, dans d'autres on joue aux échecs. (Montesq.) ‖ Cependant, en poésie, il est des cas où l'on ne peut guère faire autrement que de se servir de *l'on*. On offense un brave homme alors que l'*on* l'abuse. (Mol.) Un loup disait que l'*on* l'avait volé. (La Font.) Ce que je vous dis là, l'*on* le dit à bien d'autres. (Id.)

Quand l'absurde est outré, l'on lui fait trop d'honneur
De vouloir, pour raison, combattre son erreur
(La Fontaine.)

— Prov. *Se moquer du qu'en dira-t-on*, *être au-dessus du qu'en dira-t-on*, *braver le qu'en dira-t-on*. Mépriser tout ce que l'on pourra dire. ‖ Dans le sens contraire, on dit: *Être sensible au qu'en dira-t-on*.

— *On dit* s'emploie substantiv. pour désigner Un simple rapport, des bruits vagues. Croire sur on dit, sur des on dit. Condamner quelqu'un sur un on dit, sur des on dit.

— Prov. *On dit est un sot*. Un rapport vague, qui n'est fondé que sur des on dit, ne mérite aucune croyance.

ONAGRAIRE. adj. des 2 g. Bot. Syn. d'Onagré. V. ONAGRÉ.

ONAGRARIÉ, ÉE. adj. Syn. d'Onagré.

ONAGRE. s. m. (ét. gr., ὄνος, âne; ἄγριος, sauvage). Mamm. Âne sauvage; animal d'Asie et d'Afrique, très-léger à la course. Son pelage est d'un beau gris, quelquefois plus ou moins jaunâtre, ses oreilles sont moins longues que celles de l'âne et sa taille est plus élevée. Les Kalmouks le chassent pour sa peau qui est très-dure, et dont ils se servent pour faire des tambours, des cribles, etc. Les onagres du désert.

— A été quelquefois employé en poésie comme [...]

Près de lui par les airs s'en va caracolant
Sur un *onagre* ailé Voltaire chevauchant. (Chassaing.)

Faut-il avoir dans son enfance,
Gardien d'*onagre* et de brebis,
Brandi la fronde pour défense,
Porté leurs toisons pour habits? (Lamartine.)

— Minér. *Pierre d'onagre*. Bézoard qui se trouve, dit-on, dans la tête et dans la mâchoire de l'âne sauvage.

— Art milit. Ancienne machine de guerre qui servait à lancer des pierres, ainsi nommée par allusion à l'âne sauvage qui, pressé par les chiens, jette au loin des pierres avec ses pieds de derrière.

ONAGRE. s. f. (ét. gr., ὄνος, âne; ἄγρα, proie). Bot. Genre de plantes exotiques et originaires de l'Amérique, qui sert de type à la famille des onagrariées. Les onagres sont des plantes herbacées, dont quelques-unes sont cultivées pour l'ornement des jardins. Parmi celles-ci, l'onagre bisannuelle est une très-belle plante dont les fleurs sont éphémères et ne durent que quelques heures, mais se succèdent les unes aux autres pendant une grande partie de l'été. On lui a donné vulgairement les noms d'herbe aux ânes, et de jambon du jardinier ou de saint Antoine.

ONAGRÉ, ÉE. adj. Bot. Qui a la forme de l'onagre. ‖ ONAGRÉES. s. f. pl. Tribu d'onagrariées, qui renferme le genre onagre.

ONANISME. s. m. Habitude de la masturbation. Péché d'Onan, qui, selon l'Écriture, répandait sa semence par terre pour ne point avoir d'enfants. V. MASTURBATION.

ONC, ONQUES ou **ONCQUES.** adv. de temps. Jamais. On ne vit onc un si méchant homme. C'est le plus pervers qui fut oncques. Après elle fut sa sœur, Anne de France, fine femme et déliée s'il en fut *oncques*. (Brant.) Ce mot a vieilli et ne s'emploie plus guère que dans le style marotique et dans la poésie badine. Diable n'eut *onc* tant d'honneur en sa vie. (La Font.)

Car bouquet *onc* plus amoureusement
Ne fut donné depuis le doux moment,
Qu'on vit sortir l'autre Vénus de l'onde. (Chaul.)

Oncques dans l'eau n'entrerai de ma vie
Qu'auparavant je ne sache nager. (Pere de V.)

C'est saint François! qui pourrait-ce être donc!
Voilà nos gens penauds, s'il en fut *onc*. (Piron.)

ONCE. s. f. (du lat. *uncia*, même signif.) Métrol. Ancien poids qui forme la huitième partie du marc ou la seizième partie de la livre, équivalant à 31 grammes 25 centigrammes. Une once, une demi-once. Vendre à l'once.

N'as-tu point de remède à ce mal si pressant?
Quelque élixir heureux, quelque *once* d'émétique?
(Regnard.)

— Métrol. rom. Se disait, en général, de la douzième partie d'une chose; dans ce sens, le pied, l'amphore, etc., avaient leur once; mais elle désignait plus ordinairement le douzième de la livre.

— Métrol. mod. Monnaie d'or de Sicile; vaut fr. 13, 73. ‖ *Once ou piastre de change*. Monnaie de compte de l'île de Malte, composée de 2 scudi et demi et valant au pair fr. 5, 50. ‖ *Once d'Emmanuel Pinto*. Monnaie d'argent de Malte, composée de 50 tari et valant fr. 4, 85. ‖ *Once d'Emmanuel de Rohan*. Monnaie d'argent de Malte, fr. 5, 45 ‖ *Once de Ferdinand Hompesch*. Monnaie d'argent de Malte, fr. 5, 48. ‖ *Once*. Monnaie d'argent du Maroc, qui vaut environ fr. 0, 40. On l'appelle aussi *dirhem*.

— Fig. et fam. *Ne pas avoir une once de bon sens, de jugement*. En manquer complètement.

— Prov. *Une once de bon esprit vaut mieux qu'une livre de science*. ‖ *Une once de bonne réputation vaut mieux que mille livres d'or*.

ONCE. s. m. (corrupt. du mot *lynx* ou *lunx*). Mamm. Variété du genre chat sur l'existence et les caractères de laquelle les zoologistes ne sont pas d'accord et qui ne paraît pas différer essentiellement de l'espèce du jaguar. On désigne ordinairement sous ce nom une espèce de panthère dont les caractères principaux sont une queue plus longue que celle de la panthère ordinaire, un poil aussi plus long, et un pelage blanchâtre marqué de grandes taches noires irrégulières et en anneaux ocellés. Cet animal s'apprivoise assez facilement, et l'on s'en sert en Perse pour la chasse aux gazelles, aux antilopes. Pour cela, on le monte en croupe après lui avoir bandé les yeux, puis, quand la proie est lancée, on lui rend la lumière, et il s'élance aussitôt avec une grande rapidité sur l'animal, qu'il terrasse. L'once se trouve en Asie et en Afrique. Once sauvage. Once apprivoisée Once chasseresse. L'*once* s'apprivoise aisément, on le dresse à la chasse, et l'on s'en sert à cet usage en Perse et dans plusieurs autres provinces de l'Asie. (Buff.) Il y a des *onces* assez petits pour qu'un cavalier puisse les porter en croupe. (Id.) Les *onces* sont assez doux pour se laisser manier et caresser avec la main. (Id.)

ONCEAU. s. m. Blas. Petit once.

ONCELLE. s. m. (rad. *once*). Mamm. Sorte de petit tigre qu'on rencontre dans les États de Barbarie.

ONCHETS. s. m. pl. Jeu d'adresse, composé de fiches longues et menues, dont quelques-unes portent des figures. V. JONCHETS.

ONCHIDIE. s. f. (pr. *on-ki-die*; du gr. ὀγχίδιον, tubercule). Bot. Partie cachée du bourgeon des végétaux ou son nœud vital interne.

— Moll. Genre de mollusques subcéphalés [...]

ONCHIDORE. s. m. Moll. Genre de mollusques subcéphalés monoïques, de l'ordre des cyclobranches. Ce genre ne renferme encore qu'une espèce dont on ignore la patrie.

ONCHOBOTHRYDE. adj. des 2 g. (pr. *on-ko-bo-thri-de*; ét. gr., ὄγκος, crochet; βόθρος, trou). Zool. Qui a la tête munie de crochets cornés. ‖ ONCHOBOTHRYDES. s. m. pl. Groupe de bothryocéphales, ayant pour type ceux de ces animaux qui ont la tête munie de crochets cornés.

ONCHOCÉPHALÉ, ÉE. adj. (ét. gr., ὄγκος, crochet; κεφαλή, tête). Elminth. Se dit de vers intestinaux dont la tête est armée de crochets. ‖ Se prend substant. au masc. Un onchocéphalé.

ONCIAL, ALE. adj. Antiq. S'est dit primitivement d'une écriture dont les caractères étaient majuscules et avaient un pouce de hauteur. ‖ subst. au fém. *L'onciale* commença à être en usage sous les premiers Ptolémées. Tous les manuscrits d'Herculanum, qui appartiennent au premier siècle de notre ère, sont en *onciale*. (Compl. de l'Acad.) ‖ *Onciale enjolivée*. Celle dont les caractères ont perdu leur simplicité primitive. ‖ S'empl. quelquefois substantiv. au masculin. Le codex Alexandrinus est l'échantillon du plus bel *oncial* non altéré. (Compl. de l'Acad.)

ONCIDIE. s. f. Bot. Genre de plantes monocotylédones, à fleurs incomplètes, irrégulières, de la famille des orchidées. Les oncidies sont des plantes à bulbes progressifs, croissant soit au pied, soit sur le tronc des arbres remarquables par la beauté de leurs fleurs, et dont tous les espèces appartiennent aux régions les plus chaudes du globe, particulièrement à celui du nouveau continent. Oncidie de Carthagène. Oncidie élevée. Oncidie panachée. Oncidie pointe. Oncidie bec d'oiseau. Oncidie hérissée.

ONCIDIUM. s. m. (pr. *on-ci-diomm*). Bot. Genre de la famille des champignons, et de l'ordre de la famille des mucédinées, caractérisé par ses filaments rameux, opaques, rassemblés en une touffe épaisse, dont les extrémités sont libres et crochues. On ne connaît qu'une seule espèce de ce genre; elle a été observée sur des vieux papiers écrits laissés dans l'humidité, et a reçu le nom d'*oncidium du papier à écrire*.

ONCINE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, monopétalées, qui croît dans les forêts de la Cochinchine.

ONCIROSTRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *uncus*, crochet; *rostrum*, bec). Ornith. Qui a le bec crochu.

ONCLE. s. m. (du lat. *avunculus*, dimin. d'*avus*, grand-père). Le frère du père ou de la mère, par rapport à un enfant. L'oncle est le plus proche parent collatéral après les frères et les sœurs. Le droit civil place l'oncle au troisième degré avec ses neveux et nièces, et le droit canon au deuxième. A défaut d'héritiers directs ou de frères et de sœurs, l'oncle hérite en première ligne de ses neveux et nièces. Oncle paternel. Oncle maternel. L'oncle et le neveu. L'oncle et la nièce. J'ai reçu une lettre de l'*oncle* avec une autre pour le curé, son ami. (J.-J. Rouss.) Comme mes parents n'avaient pour tout bien que leurs gages, j'aurais couru risque d'être assez mal élevé si je n'eusse pas eu dans la ville un *oncle* chanoine. (Le Sage.) Représentez-vous un petit homme haut de trois pieds et demi, extraordinairement gros, avec une tête enfoncée entre les deux épaules: voilà mon *oncle*. (Id.) Me voilà donc hors d'Oviedo, sur le chemin de Pegnaflor, au milieu de la campagne, maître de mes actions, d'une mauvaise mule et de quarante bons ducats, sans compter quelques réaux que j'avais volés à mon très-honoré *oncle*. (Id.)

— *Grand-oncle*. Les frères du grand'père ou de la grand'mère. Grand-oncle du côté paternel, du côté maternel.

— *Oncle à la mode de Bretagne*. Cousin germain du père ou de la mère. ‖ Se dit quelquefois d'une parenté équivoque, et qui semble difficile à établir.

— Hist. Titre que les empereurs d'Allemagne donnaient aux électeurs ecclésiastiques de l'Empire.

— Expr. prov. *C'est la vigne à mon oncle le plus proche du village*. Se dit vulgairement de la vigne où l'on est surpris dérobant du raisin.

ONCOBA. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, polypétalées, de la famille des tiliacées, qui croît dans l'Égypte et au Sénégal. Oncoba épineux.

ONCOPHORE. s. m. (ét. gr., ὄγκος, crochet; φέρω, je porte). Bot. Sous-genre établi dans le genre dicrane, de la famille des mousses; il comprend les espèces dont la capsule est munie d'une apophyse.

ONCOSE. s. f. (du gr. ὄγκος, tumeur). Chir. Tumeur en général.

ONCOTOMIE. s. f. (ét. gr., ὄγκος, tumeur; τομή, section). Chirurg. Ouverture d'une tumeur quelconque, avec un instrument tranchant.

ONCOTOMIQUE. adj. des 2 g. (rad. *oncotomie*). Chirurg. Qui a rapport à l'oncotomie.

ONCQUES. adv. V. ONC.

ONCRE. s. m. Mar. Sorte de petit navire.

ONCTION. s. f. (pr. *onk-si-on*; du lat. *unctio*, fait de *ungere*, oindre). Action d'oindre, d'étendre sur la peau des matières grasses et [...] médical, pour exprimer l'action de faire pénétrer les médicaments dans l'organisme, au moyen des vaisseaux absorbants de la peau. Les frictions, les *onctions*, le massage, pourraient être avantageux au premier âge. (Rostan.)

— Qualité de ce qui est onctueux. Par divers rameaux coule le sang, liqueur douce, onctueuse, et par cette *onction* propre à retenir les esprits les plus déliés. (Fén.)

— Théol. Se dit de l'action de oindre, pratiquée dans divers sacrements et dans plusieurs cérémonies de l'Église. L'onction du baptême, de la confirmation. Onction sacrée. Onction sacerdotale. L'onction des évêques.

— *Extrême-onction*. Un des sept sacrements, celui qu'on administre aux agonisants.

— Fig. Dans le style mystique, Mouvements de la grâce, consolation du Saint-Esprit. Onction intérieure. Onction de la grâce.

— Ce qui dans un discours ou dans un écrit pénètre doucement le cœur, attendrit l'âme et la porte à la piété. Ce sermon est plein d'onction. Ce prédicateur parle avec onction.

— Antiq. *Pierre de l'onction*. Se disait des bornes des champs, parce que les Orientaux étaient dans l'usage de les oindre d'huile. ‖ Se dit aussi de la pierre où Jacob reposa sa tête.

ONCTUEUSEMENT. adv. Avec onction. Il écrit, il parle onctueusement.

ONCTUEUX, EUSE. adj. (rad. *onction*). Gras et huileux. Liqueur onctueuse. Terre onctueuse. Médicament onctueux. Le bananier produit le plus salutaire des aliments dans ses fruits farineux, succulents, sucrés, *onctueux* et aromatiques. (B. de St-P.) L'*onctueux* cacao qu'embaume la vanille. (Del.) Des fruits de Pallas les liqueurs *onctueuses*. (Tissot.)

— Pharm. *Saveur onctueuse*. Impression que les corps gras font sur la langue et le palais.

— Fig. Qui a de l'onction, en parlant des personnes ou des choses. Style onctueux. Toutes ses paroles sont onctueuses. Prédicateur onctueux.

— S'empl. quelquefois substantiv. L'acide du citron, le sucre de la canne à sucre, l'amer du café, l'*onctueux* du cacao. (B. de St-P.)

ONCTUOSITÉ. s. f. Qualité, état de ce qui est onctueux. Les bois qui ont de l'onctuosité brûlent facilement.

— Fig. Douceur affable et pénétrante du discours. Peu usité dans ce sens.

ONCUS. s. m. (pr. *on-kuss*). Bot. Genre de plantes monocotylédones, à fleurs incomplètes, de la famille des asparaginées. C'est un arbrisseau des forêts de la Cochinchine, à tiges grimpantes, très-rameuses, et dont la racine est munie d'un gros tubercule farineux, bon à manger. Oncus comestible.

ONDATRA ou **ONDATHRA.** s. m. Mammifère rongeur, fort voisin des campagnoles, mais d'une taille supérieure à celle de ces derniers. On n'en connaît qu'une seule espèce qui vit dans l'Amérique septentrionale; on lui a donné aussi le nom de *rat musqué du Canada*. L'ondatra affectionne le bord des eaux, où il vit en petite famille et se construit une demeure à la manière des castors. Son corps exhale une odeur de musc.

ONDE. s. f. (du lat. *unda*, eau). Flot, soulèvement de l'eau agitée, traces circulaires qui semblent se mouvoir avec vitesse sur la surface de l'eau, et qui sont dues à l'élévation et à l'abaissement successifs du liquide ému par le vent ou par la déclivité. La rivière est couverte d'ondes. Je contemplai le cours rapide de ses *ondes*, qui semblaient se soutenir mutuellement et remplissaient leur carrière sans tumulte et sans effort. (Barth.) D'autres fois s'arrêtant au bord d'une source qui jaillit du pied de cet arbre, elles écoutent le bruit que forme le bouillonnement de ses *ondes* fugitives. (Id.)

— Dans ce sens il n'est guère usité qu'au pluriel.

— Phys. *Ondes sonores* ou *lumineuses*. Ondulations de l'air ou d'un fluide éthéré, que l'on admet, par analogie avec les ondes de l'eau, pour expliquer les phénomènes du son et de la lumière.

— Dans le style poétique, se dit de l'eau en général, d'une source, d'une rivière, d'un ruisseau. Onde pure, limpide, transparente, paisible, Se mirer dans le cristal d'une onde pure. Je me peignais les bois à travers lesquels cette *onde* avait passé. (Chateaub.)

Telle on voit du soleil la lumière éclatante,
Briser ses traits de feu dans l'*onde* transparente. (Volt.)

Onde limpide et passagère,
Dont le murmure ami du cœur,
Y porte un calme salutaire. (Ginguené.)

Un agneau se désaltérait
Dans le courant d'une *onde* pure. (La Fontaine.)

Sur les productions de la terre et de l'*onde*,
On les vit exercer leur science profonde (Helvétius.)

Tel un ruisseau charmé de sa rive opulente,
En méandre d'azur roule une *onde* plus lente.
(Chaussard.)

Dans la riche Hespérie où de ses belles *ondes*
Le Tibre baigne en paix des campagnes fécondes.
(Delille.)

— Particulièrement, la mer. Le soleil se cache dans les ondes. Sur la terre et sur l'onde. A la merci des ondes. Voguer sur les ondes. Son audace se dissipait comme la lumière du jour disparaît quand le soleil se couche dans le sein des *ondes*. (Fén.) Son vaisseau, après avoir été longtemps le jouet des vents, fut enseveli dans les ondes. (Id.)

[...] que [...] sur les gouffres de l'onde,
Ces voyageurs savants, ministres de tes lois. (Volt.)

— Poétiq. Dans le même sens, *l'onde amère*, *l'empire des ondes*.

Il se rend sur le port, il monte une galère,
Et déjà ses rameurs sillonnent l'*onde* amère. (***)

Aux aquilons impétueux
Interdit l'empire des *ondes*. (Deshoulières.)

— Poét. *L'onde noire*. Le Styx, le Cocyte. *Passer l'onde noire*. Mourir.

Si le jeune Adonis l'eût aussi voulu croire,
Il n'aurait pas si tôt traversé l'*onde* noire. (La Font.)

— Fig. et au plur. Se dit de ce qui présente de la ressemblance avec des ondes. Moire à grandes ondes. Cheveux en ondes. Les ondes d'une étoffe. Les cavaliers tirent leurs sabres, dont l'acier réfléchissant les rayons du soleil mêle les éclairs aux triples *ondes* de feu des baïonnettes. (Chateaub.)

Un fil d'or renouant ses tresses vagabondes,
Sur les lis de son cou laisse flotter leurs *ondes*.
(Boileau.)

Des blés dont les gerbes flottantes,
Roulent au gré des vents leurs *ondes* jaunissantes. (Id.)

— Peint., sculpt., archit. Ligne composée d'une succession de courbes alternativement concaves et convexes. *Les ondes d'une colonne torse*. Les courbes du profil de cette colonne.

— Bot. Se dit d'un gros pli arrondi.

— Techn. Masse de matière qui double l'épaisseur du cerveau d'une cloche.

— Tiss. Sorte de levier qui joue sur la barre fendue du métier à bas.

— Verr. Défaut dans le verre.

— Syn. comp. ONDE. FLOT. VAGUE. Les *ondes* sont l'effet naturel de l'eau qui coule avec calme, dans les rivières surtout; les *flots* sont produits par un mouvement accidentel, indiquant un peu d'agitation, dans la mer surtout; les *vagues* proviennent d'un mouvement plus violent, plus agitées dans les rivières que dans la mer. On coule sur les ondes, on est porté sur les flots, on est entraîné par les vagues.

ONDÉ, ÉE. adj. Qui présente des lignes colorées irrégulières. Il y a certains bois qui sont ondés. La fleur de la stachis a la partie supérieure de sa corolle *ondée*, ainsi que son tuyau. (B. de St-P.)

— Qui offre des sinuosités. Les molles réflexions du sol *ondé* comme des vagues qui se balancent sous un vent doux et léger. (Ramond.)

— *Ondé de*. Si quelque arbre tombe de vétusté, la nature couvre son tronc de capillaires du plus beau vert, et d'agarics *ondés* de jaune, d'aurore et de pourpre, qui se nourrissent de ses débris. (B. de St-P.)

Il est *ondé* d'aurore; on en pourrait orner
Les maisons où le luxe a droit de dominer. (La Font.)

— Blas. Se dit des pièces tracées en ondes. Maison portant de gueules à trois faces ondées d'or.

ONDÉCAGONE. s. m. (ét. gr., ἕνδεκα, onze; γωνία, angle). Géom. Figure qui a onze côtés et onze angles. On dit mieux *endécagone*, qui se rapproche davantage de l'étymologie.

ONDÉCIOCTONAL, ALE. adj. (ét. lat., *undecim*, onze; *octo*, huit). Géom. Qui offre un seul sommet à onze faces, avec un prisme octogone.

ONDÉE. s. f. Pluie abondante et passagère, qui ne dure que peu de temps. Grosse ondée. Recevoir toute l'ondée. Il pleut par ondées.

L'*ondée* à l'alouette, à l'abeille un beau jour,
Sont moins doux qu'à mes yeux l'objet de mon amour.
(Labivat.)

— Fig. Se dit de toute chose qui vient subitement. Nous allons faire tomber sur toi une *ondée* de coups de bâton. (Mol.) En même temps, lâchant une *ondée* de petites pierres comme si elles fussent tombées du ciel. (Le Sage.)

ONDELÉ, ÉE. adj. Qui forme des ondes, qui ressemble au mouvement des ondes. N'est plus usité.

ONDIN, INE. s. (rad. *onde*). Génies élémentaires, imaginés par les cabalistes, et qui, selon eux, habitent les profondeurs des lacs, des fleuves et de l'Océan. Ils répondent chez les peuples du Nord aux Naïades des Grecs.

ON DIT. loc. subst. V. ON.

ONDOIEMENT. s. m. Théol. Baptême pour l'administration duquel on n'emploie pas toutes les cérémonies de l'Église. On a recours à l'ondoiement lorsqu'un enfant nouveau-né paraît en danger de mort, et qu'il n'est pas possible de le porter à l'église pour lui donner le baptême.

ONDOUKAI. s. m. Relat. Espèce de petit tambour en usage chez les Indiens.

ONDOYANT. part. prés. du v. Ondoyer. Qui ondoie. Il est invar.

Ses membres délicats, aux contours assouplis,
Ondoyant sous la peau, sans marquer aucuns plis.
(Lamartine.)

ONDOYANT, ANTE. adj. Qui se meut en ondes. Flamme ondoyante. Vagues ondoyantes. Moissons, plaines ondoyantes. Drapeaux ondoyants. Cheveux ondoyants. Tournoyant et flottant dans cette mer vaste, trouble et *ondoyante* des opinions humaines. (Montaigne.) La caravane a passé, elle n'est déjà plus pour lui qu'une ligne *ondoyante* dans l'espace. (Gay.) Les plaines se couvrent de graminées *ondoyantes* et les montagnes de majestueuses forêts. (B. de St-P.) Une rivière en été resserrée [illegible] trouve que ses robes longues et *ondoyantes* qui accompagnent si bien sa taille, lui vont à ravir. (Id.)

Ces coteaux embellis de pampres verdoyants,
Et de ses pins altiers les cheveux *ondoyants*. (Lesage.)

Vois-tu ces longs débris, ces pierres dispersées,
De ces brûlantes tours les masses renversées,
Cette poudre, ces feux *ondoyants* dans les airs? (Del.)

— Fig. C'est un sujet merveilleusement vain, divers et *ondoyant* que l'homme. (Mont.)

— Se dit, en peinture, des contours et des draperies. Ligne ondoyante. Draperie ondoyante. Les jambes, les cuisses, tous les membres *ondoyants* sont on ne saurait mieux placés. (Dider.) En peinture, les draperies réussissent mieux que nos habits communs, parce qu'elles ont plus de jeu, qu'elles sont plus *ondoyantes*. (Fonten.) La ligne *ondoyante* est la mesure de la beauté du corps. (***)

— Médec. Se dit du pouls, lorsqu'il se fait sentir par un mouvement successif, continuel et inégal, à l'instar des ondulations des vagues.

ONDOYÉ, ÉE. part. pass. du v. Ondoyer. S'emploie adject. Qui a reçu le baptême par ondoiement. Un enfant ondoyé. Des enfants ondoyés.

— Marqué en forme d'ondes. De vieux troncs, renversés par le temps, gisent couverts d'agarics monstrueux, *ondoyés* de différentes couleurs. (B. de St-P.)

ONDOYER. v. a. 1re conj. (pron. *on-doi-ié*). Dans la conjugaison de ce verbe, on conserve toujours l'*y* qui se trouve dans l'infinitif, excepté avant une syllabe muette. *J'ondoie, tu ondoies, il ondoie, nous ondoyons, vous ondoyez, ils ondoient. J'ondoyais, nous ondoyions*, etc. *J'ondoyai*, etc. *J'ondoierai. J'ondoierais*, etc. *Ondoie, ondoyons, ondoyez. Que j'ondoie, que nous ondoyions*, etc. Théol. Jeter de l'eau sur la tête d'un enfant, au nom des trois personnes de la Trinité, en attendant la cérémonie du baptême. Cet enfant était si chétif qu'il a fallu l'ondoyer.

— v. n. Flotter par ondes. N'est guère usité qu'au figuré. Les flammes ondoient. Les étendards ondoient dans la plaine. Ses cheveux ondoient sur ses épaules. Sa robe blanche d'écorce de mûrier *ondoyait* légèrement derrière elle, et ses deux talons de rose en relevaient le bord à chaque pas. (Chateaub.) Du haut de ces coteaux chargés de vignes, des fleuves de vin coulent éternellement dans la coupe de tous les peuples; tandis que sur ses larges plaines les moissons *ondoient* comme les flots de la mer, sous le vent qui les courbe, sous le soleil qui les mûrit. (A. Martin.) Ici les vents font *ondoyer* les poa dans les prairies, les amourettes tremblantes sur les flancs des montagnes, et les spartes sur leurs sommets arides. (B. de St-P.)

Des forêts de drapeaux, d'enseignes, de bannières,
Marquant les rangs, les chefs, les bataillons divers,
Au centre de l'armée *ondoyaient* dans les airs. (Del.)

Je voyais les moissons du soleil éclairées
Ondoyer mollement sur les plaines dorées. (St-Lamb.)

ONDULANT. part. prés. du v. Onduler. Qui ondule. Il est invar.

ONDULANT, ANTE. adj. Syn. d'Ondoyant. Le cygne vient se faire admirer de plus près en étalant ses beautés et développant ses grâces par mille mouvements doux, *ondulants* et suaves. (Buffon.)

— Méd. *Pouls ondulant*. V. ONDOYANT.

ONDULATION. s. f. (pr. *on-du-la-ci-on*). Mouvement oscillatoire ou de vibration, que l'on observe dans un liquide et qui le fait alternativement hausser et baisser comme les vagues de la mer. S'emploie surtout en termes de physique. Une pierre jetée dans l'eau y cause des ondulations circulaires.

— Phys. *Ondulation du son, de la lumière, de la chaleur*. On admet que le son se propage dans l'air par des sortes de vibrations concentriques semblables aux ondes formées sur une eau tranquille. La même hypothèse s'applique aux phénomènes de la lumière et de la chaleur.

— Par extension, Tout mouvement qui offre de l'analogie avec celui des ondes. Les ondulations d'un champ de blé. Quand le vent agite les plantes, vous diriez à leurs *ondulations* d'une mer de verdure et de fleurs. (B. de St-P.)

— Peint. Se dit, dans le même sens, en parlant des lignes, des contours, des draperies. Dans ce tableau les ondulations des daperies sont parfaitement rendues.

— Pathol. S'emploie quelquefois dans le sens de fluctuation, en parlant d'un liquide. V. FLUCTUATION.

ONDULATOIRE. adj. des 2 g. Phys. Qui a rapport aux ondulations. On croit aussi que le mouvement *ondulatoire* de l'air est la cause du son. (Brisson.)

ONDULÉ, ÉE. adj. Dont la surface présente ou semble présenter des ondulations. La surface de l'eau est ondulée par la brise. Cette étoffe est bien ondulée. Ses boucles de cheveux *ondulées* par la valse. (Drouineau.)

— Bot. Qui s'élève et s'abaisse alternativement en plis arrondis.

— Ichthyol. et ornith. Qui porte des raies flexueuses.

ONDULER. v. n. 1re conj. Avoir un mouvement d'ondulation. Le vent faisait onduler l'eau du lac. Elle est à demi enveloppée dans une pelisse de velours noir qui pend et *ondule* auprès de son bras, contraste éblouissant. (Drouin.)

La surface des [illegible]
[illegible] cygne que l'on touche,
Frémit de volupté sous le vent de la bouche
(Lamartine.)

ONDULEUX, EUSE. adj. Qui ondoie. J'ai vu des flots brillants l'*onduleuse* ceinture. (Lamartine.)

Sa noble écharpe à replis *onduleux*
Ceint la déesse et retombe avec grâce. (Lesser.)

ONDULIFOLIÉ, ÉE. adj. (ét. lat. *unda*, onde; *folium*, feuille). Bot. Qui a les feuilles ondulées.

ONEGA. Géogr. Rivière de la Russie d'Europe, naît dans le gouvernement d'Olonetz et se jette dans le golfe de la mer Blanche après un cours de 500 kilom. ‖ Lac du même nom entre le lac Ladoga et la mer Blanche.

ONÉIROCRITE. s. m. Celui qui explique les songes, qui établit d'après les songes un jugement ou des conjectures sur les événements qui doivent arriver.

ONÉIROCRITIE. s. f. (pr. *o-ne-i-ro-cri-ci*, ét. gr., ὄνειρος, songe; κρίσις, jugement). Divination par les songes.

ONÉIROCRITIQUE. adj. des 2 g. (rad. *onéirocritie*). Qui a rapport à l'onéirocritie. On dit aussi *onirocritique*. Les ouvrages *onirocritiques* d'Artémidore furent célèbres et parvinrent jusqu'à nous. (Macario.)

ONÉIRODYNIE. s. f. (ét. gr., ὄνειρος, songe; δῖνος, vertige). Pathol. Douleur ressentie en songe. On a donné ce nom au somnambulisme et au cauchemar.

ONÉIROGYNE. s. m. (ét. gr., ὄνειρος, songe; γονή, semence). Songe vénérien. Pollution nocturne. On dit dans le même sens *onéirogone* ou *onéiropolèse*.

ONÉIROMANCIE. s. f. (ét. gr., ὄνειρος, songe; μαντεία, divination). Art de deviner d'après les songes, de les interpréter.

ONÉIROMANCIEN, IENNE. adj. (rad. *onéiromancie*). Art div. Qui a rapport à l'onéiromancie. ‖ subst. Celui, celle qui interprète les songes.

ONÉIROSCOPIE. s. f. (ét. gr., ὄνειρος, songe; σκοπέω, je vois). Didact. Observation, étude des songes.

ONÉIROSCOPIQUE. adj. des 2 g. (rad. *onéiroscopie*). Qui appartient à l'onéiroscopie.

ONÉRAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *onus*, charge). Jurispr. Qui a la charge d'une chose, en opposition à Honoraire, qui n'en a que l'honneur. Ne se dit guère que dans ces locutions, *lecteur onéraire, syndic onéraire, marguillier onéraire*.

ONÉREUSEMENT. adv. D'une manière onéreuse.

ONÉREUX, EUSE. adj. (du lat. *onus, oneris*, charge). Qui est à charge, qui est incommode. Condition onéreuse. Charge onéreuse. Tutelle onéreuse. Une si grande générosité parut depuis *onéreuse*, et le poids en fut allégé autant qu'il était possible. (Rayn.) Cette exploitation est plus *onéreuse* que profitable à ses entrepreneurs. (Id.) Si cette fonction est *onéreuse*, il est un moyen honnête et sûr de t'en affranchir. (J.-J. Rouss.) Ainsi pour rendre inutiles et *onéreuses* à l'Angleterre toutes ces conquêtes coloniales, ne nous bornons plus aux espérances de la chimie. (Malte-Brun.)

— Jurispr. *Titre onéreux*. Celui par lequel on acquiert une chose à prix d'argent, ou sous la condition d'acquitter certaines charges. C'est l'opposé du Titre gratuit. Il possède cet immeuble à titre onéreux.

ONÉSICRITE. Historien grec, né dans l'île d'Égine quatre siècles av. J.-C., fut disciple de Diogène le Cynique. Il accompagna Alexandre dans son expédition aux Indes, et en composa une relation qui ne nous est pas parvenue, mais qui est souvent citée par Strabon, Élien et Pline.

ONÉSIME (Saint). Disciple de saint Paul, subit le martyre en 95. On l'honore le 15 février et le 10 avril.

ONGLADE. s. m. (rad. *ongle*). Pathol. Inflammation de la matrice de l'ongle. ‖ Affection douloureuse qui accompagne souvent le panaris et qui entraîne constamment la chute de l'ongle.

ONGLE. s. m. (du lat. *unguis*, même signif.) Anat. Lame dure, cornée, demi-transparente, qui revêt l'extrémité dorsale des doigts et des orteils. Les ongles des mains, des pieds. Arracher un ongle. Rogner, couper, ronger ses ongles. Donner un coup d'ongle. Égratigner avec les ongles. Avoir les ongles longs. Un gentilhomme florentin avait, tant aux pieds qu'aux mains, des *ongles* très-longs, qui se courbaient comme les griffes de certains oiseaux et l'empêchaient de marcher. (Brichet.) La longueur excessive des *ongles*, qui chez nous est un signe de malpropreté, est un signe de beauté chez les Chinois. (Id.) L'habitude de couper nos *ongles* nous semble une chose de pure bienséance, mais cet usage est presque inévitablement amené par l'état social, et ce qui nous paraît un ton est réellement un besoin. (Bichat.) Les *ongles* des orteils affermissent les pieds dans la progression, et mettent les extrémités des doigts à l'abri de l'impression des corps durs. (Id.) Les *ongles*, de même que toutes les autres parties des mains et des pieds, sont plus petits chez la femme que chez l'homme. (Patiss.)

— Se dit aussi des griffes de plusieurs animaux [illegible] des chats. Les ongles d'aigle, de vautour. Ongles crochus. Ongles rétractiles. En parlant des oiseaux de proie on dit plus ordinairement *serres*. Aristote a remarqué avant nous que de tous les animaux qui ont des griffes, c'est-à-dire des *ongles* crochus et rétractiles, aucun n'était sociable, aucun n'allait en troupe. (Buff.)

— La Fontaine a fait ce mot du féminin; mais on ne peut voir là qu'une licence poétique dont l'exemple ne serait pas à suivre.

Elle (l'alouette) avait évité la perfide machine,
Lorsque se rencontrant sous la main de l'oiseau,
Elle sent son *ongle* maligne. (La Fontaine.)

— Pathol. *Incarnation de l'ongle*. Disposition de l'ongle qui, en entrant trop avant dans les chairs, sur les côtés, produit une inflammation. L'incarnation de l'ongle affecte le plus souvent le gros orteil.

— Art vétér. Sabot d'un cheval. Chute de l'ongle.

— Ocul. Pellicule qui commence en forme d'ongle ou de croissant vers l'angle interne de l'œil, s'étend peu à peu le long de la conjonctive jusqu'à l'iris, et couvre quelquefois toute la cornée transparente. ‖ Se dit aussi d'un amas de pus qui se forme entre l'iris et la cornée et forme une tache qui a la figure d'un croissant.

— Faucon. Taie qui vient sur l'œil des oiseaux, et qui provient du chaperon trop serré ou de quelque rhume.

— Manég. Ongles du poing de la bride. Les ongles de la main gauche. La position des ongles du poing de la bride est fort importante pour bien conduire un cheval.

— Entom. Dent recourbée qui termine les pattes des insectes.

— Conchyl. *Ongle aromatique*. Nom que les pharmacologues et quelques naturalistes anciens donnent à la plupart des opercules cornés des mollusques du genre rocher et buccin, mais particulièrement à ceux des espèces de strombes et de ptérocères. ‖ *Ongle marin*. Nom sous lequel les marchands d'histoire naturelle désignent soit des opercules cornés en forme d'ongle, comme ceux des rochers et des strombes, soit une espèce du genre solen.

— Loc. prov. *Avoir de l'esprit jusqu'au bout des ongles*. En avoir beaucoup. ‖ *Avoir bec et ongles*. Ne pas être embarrassé pour se défendre. ‖ *Avoir du sang sous les ongles*. Avoir du courage. ‖ *Il a bien rongé ses ongles*. Se dit d'un homme qui a mis beaucoup d'application en s'occupant d'un ouvrage d'esprit. ‖ *Rogner les ongles à quelqu'un, les lui rogner de bien près*. Lui retrancher de ses projets ou de son pouvoir. ‖ *Avoir les ongles fleuris*. Avoir les ongles marqués de petites taches blanches, noires ou rouges. ‖ Fig. Avoir l'habitude de mentir. ‖ *Donner sur les ongles*. Châtier, réprimander. ‖ *Savoir une chose sur l'ongle*. La connaître parfaitement. ‖ *À l'ongle on connaît le lion*. On reconnaît aux moindres traits la valeur d'un homme. ‖ *C'est l'ongle du lion*. Se dit d'un trait qui décèle un grand talent, un grand caractère.

— Loc. pop. *Ongles de velours*. Ongles sales et mal soignés.

ONGLÉ, ÉE. adj. Faucon. Se dit des oiseaux qui ont des serres.

— Blas. Se dit des animaux dont les griffes sont d'un émail autre que celui du corps. Aigle de sable onglé d'or. Léopard d'or onglé de gueules.

ONGLÉE. s. f. (rad. *ongle*). Pathol. Engourdissement douloureux avec rougeur et roideur de l'extrémité des doigts, causé par l'action du froid. Avoir l'onglée. Les premiers froids donnent l'*onglée* plus facilement que lorsqu'on en éprouve déjà depuis quelque temps. (Mérat.) L'*onglée* a lieu aux doigts des pieds comme à ceux des mains, moins fréquemment pourtant. (Id.) On remédie à l'*onglée* en se frictionnant les mains, en les battant contre soi, en allant dans un lieu plus chaud, etc. (Id.) Les frictions avec la neige conviennent pour faire passer l'*onglée*. (Id.)

— Art vétér. Excroissance membraneuse chez les animaux, la même que celle que les oculistes nomment ongle chez l'homme.

ONGLET. s. m. (rad. *ongle*). Broch. et reliur. Partie du pli qui dépasse la moitié du blanc de fond d'un seul feuillet d'impression, destiné à y faire recevoir une couture, tout comme s'il y avait un feuillet entier. Monté sur onglets.

— Impr. Feuillet simple que l'on est obligé de coller sur la marge d'un autre feuillet imprimé pour cause de corrections. ‖ Les libraires ou éditeurs comprennent l'*onglet* sous la désignation de *carton*.

— Géom. Angle de 45 degrés. ‖ *Onglet cylindrique*. Portion d'un cylindre comprise entre sa base, sa surface courbe et un plan oblique qui rencontre la base, avant d'avoir coupé la surface entière du cylindre. ‖ *Onglet sphérique*. Portion de la sphère comprise entre deux plans qui passent par le même diamètre.

— Techn. Extrémité d'une planche, d'une moulure qui forme un angle de 45 degrés, au lieu d'être terminée à angle droit. Couper d'onglet. L'angle d'un cadre, d'une corniche. Assemblage à onglet, ou onglet. Ces onglets ne sont pas d'équerre. ‖ Échancrure sur le plat d'une règle de fer ou de bois. ‖ *Boîte à onglet*. Instrument qui sert aux encadreurs et à tous ceux qui doivent couper souvent des baguettes dorées, à faire la coupe d'onglet, sans la tracer.

— Charp. Coupe d'une pièce de bois, faite à [illegible] autre pièce. Assemblage fait à onglet.

— Ében. Entaille que l'ébéniste fait sur le couvercle d'une boîte, lorsqu'il est ajusté à coulisse, pour le tirer commodément. ‖ Coutell. Entaille sur la lame d'un couteau ou sur celle d'un canif, dans laquelle on place le bout de l'ongle pour faire sortir cette lame au dehors du manche.

— Techn. Dé que les brodeuses emploient pour diriger l'aiguille au crochet.

— Pathol. Pellicule blanchâtre qui du grand angle de l'œil s'étend vers la cornée transparente en forme d'ongle ou d'aile. On nomme quelquefois cette altération *onyx*, mais elle est plus connue sous le nom de *ptérygion*. V. ONYX et PTÉRYGION.

— Bot. Partie rétrécie d'une corolle polypétale. L'*onglet* est par rapport à la fleur ce que le ventre est par rapport aux animaux; sa nuance est presque toujours plus claire que celle du reste du pétale. (B. de St-P.)

— Entom. Épine saillante et roide qu'on voit

souvent au bord externe de l'aile des insectes diptères.

ONGLETÉ, ÉE. adj. (rad. *onglet*). Bot. Qui porte un onglet long et transparent. Pétale ongleté.

ONGLETTE. s. f. Techn. Espèce de petit burin plat dont se servent les graveurs en relief et en creux, ainsi que les serruriers.

— Échancrure sur le dos d'un couteau, d'un canif. V. ONGLET.

ONGLON. s. m. (rad. *ongle*). Zool. Écaille qui enveloppe l'extrémité des pattes de la tortue. Les *onglons* de la tortue produisent l'écaille blonde, et l'écaille fondue. (G. Brard.)

— Cornet qui termine le pied de tous les animaux ruminants, ainsi que ceux du cochon, du sanglier, etc.

ONGO. s. m. Ichthyol. Espèce de poisson du genre holocentre.

ONGUÉAL, ALE. adj. (du lat. *unguis*, ongle). Anat. Qui est de la nature de l'ongle. Matrice onguéale.

— substant. Phalange qui porte l'ongle.

ONGUENT. s. m. (pr. *on-gan ;* du lat. *ungere*, oindre). Pharm. Médicament composé de corps gras, joints à des résines, des poudres, des sucs, d'une consistance molle et qu'on emploie à l'extérieur, soit sous forme de frictions, soit en les appliquant sur les plaies et les ulcères. Bon onguent. Onguent pour la brûlure. Faire de l'onguent. Onguent onctueux. Onguent rance.

— *Onguent épispastique.* Onguent dans lequel il entre des mouches cantharides pulvérisées et qui est employé comme suppuratif pour exciter les plaies des vésicatoires. ‖ *Onguent mercuriel, onguent mercuriel double ou napolitain, onguent mercuriel simple ou gris.* Onguents qui contiennent du mercure dans différentes proportions et qui sont spécialement employés en frictions contre la gale, les dartres, la syphilis. ‖ *Onguent de la mère Thècle* ou simplement *de la mère.* Emplâtre brûlé, inventé par la mère Thècle. Il est composé de corps gras et de poix noire, et est employé comme suppuratif. ‖ *Onguent populeum.* Composé d'un corps gras et de feuilles de pavot, de belladone, de jusquiame et de morelle noire. Il est calmant et employé souvent contre les hémorrhoïdes. ‖ *Onguent de pompholix.* Onguent dans lequel il entre de l'oxyde de zinc, du sulfure de plomb, de l'oxyde blanc de plomb, et de l'encens. Il est dessiccatif. ‖ *Onguent pour la gale.* Onguent composé de graisse de porc, de soufre sublimé, d'hydrochlorate d'ammoniaque et d'alun. On s'en sert en frictions. ‖ *Onguent de courrier.* Suif de chandelle fondu et versé dans de l'eau. ‖ *Onguent de saint Fiacre.* Agric. Mélange de bouse de vache ou de bœuf, avec de l'argile ou autre terre tenace, et dont on se sert dans le jardinage pour recouvrir les plaies faites aux arbres.

— Se disait autrefois des drogues aromatiques et des essences dont on se parfumait et dont on embaumait les corps morts. La Madeleine versa une boîte d'onguent sur les pieds de Notre Seigneur. Les trois Marie apportèrent des onguents précieux pour embaumer son corps.

— Loc. prov. *Il doit avoir de l'onguent pour la brûlure.* Se dit d'un méchant homme lorsqu'on veut faire entendre qu'il brûlera en enfer. ‖ *Il n'y a pas d'onguent qui le puisse guérir.* Se dit d'une affaire désespérée, ou d'une personne atteinte d'une maladie incurable. ‖ *C'est de l'onguent miton mitaine.* C'est un remède qui ne fait ni bien ni mal. ‖ *C'est de l'onguent pour la brûlure.* Se dit d'un spécifique qui n'a pas de vertu, de toute chose que l'on croit inutile au but qu'on a en vue. ‖ *Dans les petites boîtes sont les bons onguents.* Se dit pour flatter une personne de petite taille.

ONGUENTAIRE. adj. des 2 g. (rad. *onguent*). Pharm. Qui tient de l'onguent, qui en offre les caractères. Les molécules *onguentaires* pouvant être absorbées lorsqu'elles sont appliquées à la surface de la peau et conduites à l'intérieur, ou les a accusées de fermer les pores aux émanations qui, de l'intérieur de nos organes, viennent s'exhaler à la surface extérieure, et par conséquent de gêner une des plus importantes fonctions de l'économie animale. (Mérat.)

ONGUICULE. s. m. (pr. *on-gu-i-cu-le ;* du lat. *unguis*, ongle). Zool. Ongle analogue à celui de l'homme, dont sont pourvus certains animaux.

ONGUICULÉ, ÉE. adj. (pr. *on-gu-i-cu-lé ;* du lat. *unguis*, ongle). Mamm. Dont les ongles ne recouvrent ou n'enveloppent que le bout des doigts. ‖ ONGUICULÉS. s. m. pl. Section de mam-

[illegible]

recouvrent que le bout des doigts.

— Zool. Qui est ovale, plus ou moins long. Opercule onguiculé. ‖ Qui est composé de plusieurs articles, dont le dernier se meut en forme d'onglet.

— Bot. Qui est muni d'un grand onglet. ‖ *Pétale onguiculé.* Ayant l'onglet rétréci en forme de pédicelle.

ONGUICURE. s. des 2 g. (ét. lat., *unguis*, ongle ; *curare*, soigner). Celui, celle qui fait profession de nettoyer et d'entretenir les ongles.

ONGUIFORME. adj. des 2 g. (pr. *on-gu-i-forme ;* ét. lat., *unguis*, ongle ; *forma*, forme). Qui a la forme d'un ongle.

ONGUIS. s. m. (pr. *on-gu-iss*). Anat. Petit os placé à l'angle interne de l'orbite, qui a la forme d'un ongle. V. UNGUIS.

ONGULE. s. f. (du lat. *ungula*, ongle). Anat. Enveloppe cornée qui constitue le sabot des divers quadrupèdes.

ONGULÉ, ÉE. adj. (du lat. *ungula*, sabot). Qui a la forme d'un ongle.

— Mamm. Se dit des animaux dont le pied est terminé par un ou plusieurs sabots. ‖ Section de mammifères, ayant pour type ceux dont le pied est terminé par un ou plusieurs sabots.

ONGULINE. s. f. (du lat. *unguis*, ongle). Conchyl. Genre de coquilles bivalves, que quelques naturalistes classent dans la famille des mactracées après les érycines, et que d'autres rapprochent des bucardes. Onguline alongée. Onguline transverse.

ONGULOGRADE. adj. des 2 g. (ét. lat., *ungula*, sabot ; *gradior*, marcher). Mamm. Qui s'appuie sur des ongles en forme de sabot. ‖ ONGULOGRADES. s. m. pl. Ordre de mammifères, ayant pour type ceux qui s'appuient sur des ongles en forme de sabots.

ONIAS. Hist. jud. Nom de plusieurs grands-prêtres juifs.

ONIROCRITE. s. m. V. ONÉIROCRITE.

ONIROCRITIE. s. f. V. ONÉIROCRITIE.

ONIROCRITIQUE. adj. des 2 g. V. ONÉIROCRITIQUE.

ONIROMANCE ou **ONIROMANCIE.** s. f. V. ONÉIROMANCIE.

ONIROMANCIEN, ENNE. adj. et s. V. ONÉIROMANCIEN.

ONIROPOLE. s. m. (ét. gr., ὄνειρος, songe, πωλέω, vendre). Qui fait profession d'expliquer les songes.

ONIROSCOPIE. s. f. V. ONÉIROSCOPIE.

ONIROSCOPIQUE. adj. des 2 g. V. ONÉIROSCOPIQUE.

ONISCIDE, ONISCIEN, ENNE. adj. Helminth. Qui ressemble à un onisque. ‖ ONISCIDES, ONISCIENS. s. m. pl. Famille de crustacés et de tétradécapodes, ayant pour type le genre onisque.

ONISCIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *oniscus*, cloporte ; *forma*, forme). Qui ressemble au cloporte. ‖ ONISCIFORMES, s. m. pl. Entom. Famille de myriapodes chilognathes, comprenant ceux qui ressemblent un peu à des cloportes.

ONISCIN, INE. adj. (du lat. *oniscus*, cloporte). Entom. Qui ressemble à un cloporte.

ONISCOGRAPHIE. s. f. (ét. gr., ὀνίσκος, cloporte ; γράφω, je décris). Histoire du cloporte.

ONISCOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport à l'oniscographie.

ONISQUE. s. f. (du gr. ὀνίσκος, cloporte). Entom. Nom sous lequel les anciens désignaient le cloporte.

ONITE. s. m. (du gr. ὄνις, fumier). Entom. Genre de coléoptères pentamères, de la famille des lamellicornes ou pétalocères, tribu des scarabéides, établi aux dépens du genre bousier. Les onites se trouvent dans les pays chauds de l'ancien continent ; on en rencontre aussi dans les provinces méridionales de la France. Elles séjournent, comme les bousiers, dans les fientes des animaux.

— Ichthyol. Nom spécifique d'un labre.

ONITICELLE. s. m. (rad. *onite*). Entom. Genre de l'ordre des coléoptères, section des pentamères, famille des lamellicornes, établi aux dépens des onthophages.

ONIX s. m. V. ONYX.

ONOBROME. s. f. Bot. Genre de plantes qu'on croit être notre sainfoin.

ONOBRYCHÉ, ÉE. adj. (du gr. ὀνοβρυχίς, sainfoin). Bot. Qui ressemble, qui a la forme du sainfoin. ‖ ONOBRYCHÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des papilionacées, ayant pour type le genre sainfoin.

ONOBRYCHIS. s. m. (du gr. ὀνοβρυχίς, sainfoin). Bot. Nom scientifique du sainfoin. V. SAINFOIN.

ONOBRYCHITE. s. f. Foss. Sainfoin fossile ; espèce de pétrification herbacée.

ONOCENTAURE. s. m. (ét. gr., ὄνος, âne ; κένταυρος, centaure). Myth. gr. Monstre moitié homme et moitié âne. On regardait les onocentaures comme des esprits malfaisants.

— Zool. anc. S'est dit du gibbon.

ONOCÉPHALE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὄνος, âne ; κεφαλή, tête). Qui a une tête d'âne.

ONOCHOIRITÈS. s. m. (pr. *o-no-koï-ri-tess ;* ét. gr., ὄνος, âne ; χοῖρος, cochon). Monstre

[illegible]

prétendaient les chrétiens d'avoir fait leur dieu.

ONOCLÉE. s. f. (du gr. ὀνοκλεία, orcanette). Bot. Genre de la famille des fougères, caractérisé par sa fructification dense, placée sur le dos de la fronde, et par ses involucres en forme d'écailles closes rapprochées de manière à imiter une baie. Ce genre ne contient qu'une seule espèce, l'onoclée sensible, qui croît dans l'Amérique septentrionale, en Virginie, dans le Maryland, etc.

ONOCLÉOÏDE, ÉE. adj. Bot. Qui a la forme de l'onoclée. ‖ ONOCLÉOÏDÉES. s. f. pl. Tribu de polypodiacées, ayant pour type le genre de l'onoclée.

ONOCROTALE. s. m. (du gr. ὀνοκρόταλος, pélican, formé de ὄνος, et de κρότος, parce que le cri de cet oiseau ressemble au braire d'un âne). Ornith. Nom scientifique du pélican. V. PÉLICAN.

ONOLÂTRIE. s. f. (ét. gr., ὄνος, âne ; λατρεία, culte, adoration). Culte médical de l'âne, ou confiance exagérée que les anciens avaient placée dans les vertus médicamenteuses des différentes parties de ce quadrupède. Ce ne fut point assez de prendre dans tous les temps l'âne pour sujet des plus malignes allégories, on voulut encore trouver dans sa chair et ses excréments des remèdes à tous les maux.

ONOMANCIE. s. f. V. ONOMATOMANCIE.

ONOMASTIQUE. adj. des 2 g. (du gr. ὄνομα, nom). Didact. Qui doit être nommé ; qui est désigné. Jour onomastique.

— Qui a rapport aux noms, qui renferme des noms. Nomenclature onomastique des rois d'Égypte.

ONOMATOLOGIE. s. f. (ét. gr., ὄνομα, nom ; λόγος, discours). Didact. Science des noms, des classifications nominales.

ONOMATOLOGIQUE. adj. des 2 g. (rad. *onomatologie*). Didact. Qui a rapport à l'onomatologie.

ONOMATOLOGUE. s. m. (rad. *onomatologie*). Didact. Nomenclateur.

— Recueil biographique.

ONOMATOMANCIE. s. f. (ét. gr., ὄνομα, nom ; μαντεία, divination). Divination au moyen du nom. Par *onomatomancie :* comment as-tu nom ? (Rab.)

ONOMATOPÉE. s. f. (ét. gr., ὄνομα, nom ; ποιέω, faire.) Rhét. Formation d'un mot dont le son est imitatif de la chose qu'il signifie. *Tricitrac, glouglou, cliquetis*, sont des mots formés par onomatopée. L'*onomatopée* n'est pas un trope ni même une figure ; c'est la peinture des objets par les sons, c'est la partie la plus variée des mots primitifs, c'est la source la plus féconde des racines dans toutes les langues du monde. (Trév.) L'*onomatopée* est l'écho de la nature, elle est le type des langues prononcées, comme l'hiéroglyphe le type des langues écrites. (Ch. Nodier.) L'*onomatopée* est d'un grand secours aux poètes, puisqu'elle est comme l'âme de l'harmonie pittoresque et de la poésie imitative. (Id.)

— Se dit des mots imitatifs eux-mêmes. Dictionnaire des onomatopées françaises. Si une pareille fantaisie était de nature à devenir contagieuse, la langue serait bientôt inondée d'*onomatopées* barbares, et n'offrirait plus qu'une suite de cacophonies intolérables. (Ch. Nod.)

ONOMATOPÉIQUE. adj. des 2 g. (rad. *onomatopée*). Littér. Qui tient de l'onomatopée ; qui offre les mêmes caractères. Sons onomatopéiques.

ONOMATOPOSE. s. f. (ét. gr., ὄνομα, nom ; ποιέω, faire). Déguisement de son nom. Inusité.

ONONIDE. s. f. Bot. Genre de plantes légumineuses.

ONOPYXE. s. m. (du gr. ὀνόπυξος, même signif.). Bot. Genre de la famille des synanthérées, très-voisin des chardons. Il contient deux espèces qui croissent à la Louisiane.

ONOPORDE. s. m. (ét. gr., ὄνος, âne, πορδή, pet). Bot. Genre de plantes de la famille des flosculeuses, comprenant onze espèces, dont une espèce, vulgairement connue sous les noms de *pet d'âne* et d'*épine blanche*, croît le long des chemins.

ONOSCÈLE ou **ONOSCÉLIDE.** s. m. (ét. gr., ὄνος, âne ; σκέλος, jambe). Monstre à jambes d'âne.

ONOSÉRIDE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs composées, de la famille des cinarocéphales. Onoséride du Mexique. Onoséride à feuilles d'hysope. Onoséride à feuilles de saule. Onoséride pourprée.

ONOSÉRIDÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à l'onoséride. ‖ ONOSÉRIDÉES. s. f. pl. Groupe de synanthérées, ayant pour type le genre onoséride.

ONOSMODE. s. f. (du gr. ὄνοσμα, onosme). Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, monopétalées, de la famille des borraginées. Onosmode hispide. Onosmode molle.

ONOTROPHE. s. m. (ét. gr., ὄνος, âne ; τροφή, nourriture). Bot. Genre de plantes qui appartiennent à l'ordre des synanthérées, et à la tribu naturelle des carduinées.

ONQUER. v. n. 1re conj. Onomatopée que l'on a proposée pour exprimer le cri de l'âne, lorsqu'il interrompt tout à coup son braiement.

[illegible]

ONTARIO. Géogr. Lac de l'Amérique du Nord, entre les États-Unis et le Canada, communique par le Niagara avec le lac Érié, par le Saint-Laurent avec la mer.

ONTHOPHAGE. s. m. (ét. gr., ὄνθος, fumier ; φαγεῖν, manger). Entom. Genre d'insectes coléoptères, section des pentamères, famille des clavicornes, tribu des scarabéides, division des coprophages. Ils se distinguent par quelques caractères des bousiers proprement dits. Ils vivent comme eux dans les excréments. On en trouve dans toutes les parties du monde, et les espèces sont fort nombreuses. Onthophage taureau. Onthophage nuchiforme.

ONTOGONIE. s. f. (ét. gr., ὄντα, les êtres ; γονή, génération). Phil. Hist. de la production des êtres organisés à la surface de la terre.

ONTOGONIQUE. adj. des 2 g. (rad. *ontogonie*). Phil. Qui appartient à l'ontogonie.

ONTOLOGIE. s. f. (ét. gr., ὄντα, êtres ; λόγος, discours). Didact. Science des êtres en général. L'ontologie fait partie de la métaphysique.

— Système de médecine, de métaphysique, qui accorde une existence réelle à des êtres de raison, comme la fièvre, la peste.

— Traité sur cette matière. L'ontologie de Wolf.

ONTOLOGIQUE. adj. des 2 g. (rad. *ontologie*). Philos. Qui a rapport à l'ontologie. ‖ *Preuves ontologiques.* Démonstrations qui reposent sur l'ontologie, sur l'essence des êtres. Études ontologiques. Science ontologique.

ONTOLOGISTE. s. m. (rad. *ontologie*). Celui qui s'adonne à l'ontologie, ou qui adopte les idées du système ontologique.

ONTOPHILE. s. m. (ét. gr., ὄνθος, excrément ; φιλέω, aimer). Entom. Division des escarbots, dont on a fait un genre.

ONUPHIS. s. m. Myth. égypt. Taureau noir consacré à Osiris.

— Géogr. Ville de l'Égypte inférieure dans le grand Delta.

ONUPHIS ou **OMPHIS.** s. m. Myth. égypt. Un des trois bœufs sacrés de l'Égypte. C'était une des incarnations animales d'Osiris.

ONYCHION. s. m. (du gr. ὀνύχιον, albâtre). Bot. Genre d'orchidées de Java.

ONYCHITE. adj. m. (pr. *o-ni-ki-te ;* du gr. ὄνυξ, albâtre). Minér. Ne se dit que d'une espèce d'albâtre qui renferme de l'onyx.

ONYCHOGRYPHOSE. s. f. (ét. gr., ὄνυξ, ongle ; γρύφος, griffe). Médec. Incurvation des ongles.

ONYCHOMANCIE. s. f. (ét. gr., ὄνυξ, ongle ; μαντεία, divination). Antiq. Divination qui se pratiquait en frottant les ongles avec de l'huile et de la suie, et en essayant d'y lire des caractères.

ONYCHOPHIDE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὄνυξ, ongle ; ὄφις, serpent). Erpét. Qui a des ergots à la partie postérieure du corps. ‖ ONYCHOPHIDES. s. m. pl. Famille d'ophidiens, comprenant les reptiles qui ont des ergots à la partie postérieure du corps.

ONYCHOPHORE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὄνυξ, ongle ; φορός, porteur). Erpét. V. ONYCHOPHIDE.

ONYCHOPHTORIE. s. f. (ét. gr., ὄνυξ, ongle ; φθορά, corruption). Pathol. Altération des ongles par une maladie.

ONYCHOPHYME. s. m. (ét. gr., ὄνυξ, ongle ; φῦμα, enflure). Path. Tuméfaction des ongles.

ONYCHOPTOSE. s. f. (ét. gr., ὄνυξ, ongle ; πτῶσις, chute). Pathol. Chute des ongles.

ONYGÈNE. s. m. (ét. gr., ὄνυξ, ongle ; γένεσις, naissance). Bot. Genre de la famille des champignons, très-voisin du tulostome et des lycoperdons. Ce genre renferme plusieurs espèces remarquables par leur petitesse, qui croissent les unes sur le bois, les autres sur le corps des animaux morts, particulièrement sur les sabots des chevaux ; d'où le nom d'onygène leur a été donné. Onygène du cheval. Onygène des corbeaux.

ONYCHOTEUTHE. s. m. (ét. gr., ὄνυξ, ongle ; τεύθω, combattre). Moll. Genre de calmars, dont les bras sont armés de ventouses et de griffes ; ce genre est très-voisin des ommastréphes.

ONYX. s. m. (du gr. ὄνυξ, ongle). Minér. Variété de calcédoine, présentant diverses teintes qui forment des espèces de raies parallèles, et donnent à la pierre une certaine ressemblance avec les ongles de nos mains. L'agate onyx peut être considérée comme une réunion de calcédoine, de sardoine et de cornaline, disposée en couche, d'une épaisseur sensible, parallèles entre elles. Les principales qualités qui distinguent un bel onyx, sont la finesse et l'homogénéité de la pâte, la vivacité de ses couleurs, la netteté et l'épaisseur de ses bandes colorées, et enfin son volume. On se sert des onyx pour les camées : on les taille ordinairement de manière que la figure soit dessinée dans la partie de la pierre qui est de couleur brillante ; celle dont la teinte est obscure, forme le fond. La Bibliothèque royale possède une riche collection de camées antiques, gravés sur des onyx.

O belles Sandavères,
De vos urnes d'onyx, versez, mes jeunes sœurs,
Les parfums et les fleurs ! (Ph. Chasles.)

ONYXIS. s. m. (du gr. ὄνυξ, ongle). Pathol. [illegible]

Onyxis aigu. Onyxis simple.

ONZE. adj. numéral des 2 g. (du lat. *undecim*, même signif.). Nombre qui contient dix et un. Onze écus. Onze personnes. Nous étions onze à table. Il viendra entre dix et onze heures.

— Bien que ce mot commence par une voyelle, on prononce et on écrit souvent sans élision l'article, la préposition, ou la particule qui le précède. De onze enfants qu'ils étaient, il n'en reste plus qu'un seul. De vingt, il n'y en a plus que onze. Dans le langage familier, on dit aussi quelquefois, il n'y en a plus qu'onze.

— Quand onze est précédé d'un mot qui finit par une consonne, on ne prononce pas plus la consonne finale que s'il y avait une aspiration. Vers les onze heures.

[illegible]
Veut qu'encore une taille et dernière ...
Se vienne en nombre pair joindre à ces onze sœurs.
(Boileau.)

— S'emploie quelquefois substantiv. Onze multiplié par trois. Le onze de ce cadran est effacé.

— Se prend aussi quelquefois pour le nombre d'ordre qu'il forme. Le onze de ce mois. Dans ce sens on dit de même adjectiv. Louis onze. Feuille onze. Registre onze.

ONZIÈME. adj. num. ord. des 2 g. (rad. *onze*). Nombre ordinal de onze. Le onzième jour. Le onzième mois est le mois de novembre. Le onzième tome. La onzième feuille. La onzième livraison. Le *onzième* jour, au soleil levant, il aperçut la fameuse pagode de Jagrénat. (B. de St-P.)

— La première syllabe est ordinairement aspirée; on trouve cependant quelques exemples de l'onzième, pour le onzième. Cet empire n'était depuis l'*onzième* siècle qu'un assemblage de demi-chrétiens. (Volt.)

On a fait contre vous dix entreprises vaines,
Peut-être que l'*onzième* est prête d'éclater. (Corn.)

ONZIÈME. s. m. La onzième partie d'un tout. Je suis dans cette faillite pour un onzième. Il a deux onzièmes dans cette affaire.

— ONZIÈME. s. f. Mus. Réplique ou octave de la quarte, ainsi appelée de ce qu'il faut former onze sons diatoniques pour passer de l'un de ces termes à l'autre.

ONZIÈMEMENT. adv. En onzième lieu.

OODE. s. m. Entom. Genre d'insectes coléoptères établi aux dépens de celui des carabes.

OOGÉNÈS. adj. m. (pr. *o-o-gé-ness*; ét. gr., ᾠόν, œuf; γεννάω, engendrer). Myth. gr. Surnom d'Éros ou de l'Amour.

OOLITHE. s. f. (ét. gr., ᾠόν, œuf; λίθος, pierre). Minér. Petites concrétions, ordinairement calcaires, quelquefois ferrugineuses, de petits grains ou de petits noyaux, le plus souvent de la grosseur des œufs de poissons. L'oolithe abonde principalement dans les terrains jurassiques et du lias. La grande oolithe. L'oolithe ferrugineuse. ‖ *Oolithe miliaire.* Agglomération composée de parties de la grosseur d'un grain de millet, et qui selon quelques géologues est formée de petites coquilles.

OOLITHIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., ᾠόν, œuf; λίθος, pierre). Géol. Qui résulte de l'accumulation d'une multitude de globules à couches concentriques, réunis par un ciment visible. Terrain oolithique. Texture oolithique. Calcaire oolithique.

OOLOGIE. s. f. (ét. gr., ᾠόν, œuf; λόγος, discours). Traité, histoire des œufs.

OOLOGIE. s. f. (ét. gr., ᾠόν, œuf; λόγος, discours). Didact. Traité et histoire des œufs.

OOLOGIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., ᾠόν, œuf; λόγος, discours). Didact. Qui appartient à l'oologie.

OOMANTIE. s. f. (ét. gr., ᾠόν, œuf; μαντεία, divination). Ant. gr. Divination qui se pratiquait en observant des œufs, et dont on attribuait l'invention à Orphée.

OOMÈTRE. s. (ét. gr., ᾠόν, œuf; μήτρα, matrice). Bot. Ovaire des plantes phanérogames, ainsi appelé de ce que les ovules qu'il contient sont attachés à un cordon ombilical.

OON. s. m. (pr. *ô-o-ne*; du gr. ᾠόν, œuf). Médec. Germe.

OONENTÈRE. s. f. (du gr. ᾠόν, œuf; ἔντερον, intestin). Médec. Se dit des voies du germe fécondé.

OONIN. s. m. (du gr. ᾠόν, œuf). Physiol. Nom que l'on a donné à l'albumine.

OONINE. s. f. (du gr. ᾠόν, œuf). Membrane réticulée qui contient l'albumine ou blanc de l'œuf dans ses cellules, regardée comme un principe immédiat des animaux.

OOPHORE. s. m. (ét. gr., ᾠόν, œuf; φέρω, porter). Physiol. Un des noms de l'ovaire.

OOPHORITE. s. f. (rad. *oophore*). Pathol. Inflammation des ovaires de la femme.

OORAH. s. m. Ornith. Oiseau de l'Inde que l'on croit être la femelle de l'outarde passarage.

OOSCOPIE. s. f. (ét. gr., ᾠόν, œuf; σκοπέω, voir). Ant. gr. V. OOMANTIE.

OOSPORE. adj. des 2 g. (ét. gr., ᾠόν, œuf; σπορά, graine). Bot. Qui a des spores ovoïdes.

OOST-FRISE ou FRISE ORIENTALE. Géogr. Province du royaume de Hanovre, bornée au N. par la mer d'Allemagne, au S. par la principauté de Meppen, à l'O. par la province hollandaise de Groningue, et à l'E. par le grand-duché d'Oldenbourg. On fabrique dans [illegible] commerce sous le nom de toiles de Hollande. Chef-lieu, Aurich.

OOTHÈQUE. s. f. (ét. gr., ᾠόν, œuf; θήκη, boîte). Bot. Ovaire des fougères, parce qu'il fait l'office de boîte à l'égard des corpuscules reproducteurs.

OOZOAIRE. adj. des 2 g. (ét. gr., ᾠόν, œuf; ζῶον, animal). Zool. Se dit des animaux réduits à la condition de l'œuf, qui n'ont ni nerfs ni vaisseaux. ‖ OOZOAIRES. s. m. pl. Famille formant un embranchement du règne animal, qui comprend les animaux chez lesquels le système vasculaire et nerveux ne s'est pas encore développé et qui se trouvent réduits à la simple condition de l'œuf des animaux supérieurs.

OPA. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, de la famille des myrtées. Croît à la Cochinchine. Opa [illegible].

OPACITÉ. s. f. Propriété qu'ont certains corps de ne point transmettre la lumière. Se dit par opposition à Diaphanéité, transparence. L'opacité d'un corps. L'opacité du cristallin est une cause de la cataracte. La cornée a de l'opacité quand une taie, un albugo, un leucoma, viennent en troubler la transparence.

OPAH ou POISSON LUNE. s. m. Ichthyol. Poisson du genre chrysotose.

OPAÏON. s. m. (mot qui signifie *orifice d'un vase*). Archit. ant. Ouverture à la partie supérieure d'un temple, d'une coupole. L'hypètre avait un opaïon.

OPALA. s. m. Bot. Arbre de Cayenne.

OPALAGE. s. m. Techn. Action d'opaler

OPALE. s. f. Minér. Substance minérale, infusible, blanchissant au feu, donnant de l'eau par la calcination, et composée de silice et d'eau. C'est le quartz ou silex résinite opalin des minéralogistes. L'opale, ordinairement d'un blanc laiteux et bleuâtre, est remarquable par des reflets magnifiques, produits par des lames d'air interposées dans les fissures dont elle est pénétrée en tous sens, et qui ont la faculté de réfléchir les rayons lumineux sous les couleurs de l'arc-en-ciel ou du spectre solaire. Cette pierre est très-recherchée par les lapidaires, qui en distinguent six variétés principales : l'*opale noble* ou *orientale*, qu'on appelle aussi *opale à flammes*, l'*opale arlequine* ou *à paillettes*, l'*opale girasol*, l'*opale sombre* ou *noirâtre*, l'*opale vineuse*, et *la prime* ou *matrice d'opale*. On désigne aussi sous le nom d'*opale de bois*, une opale qui présente des filaments ligneux. Les anciens connaissaient l'opale et la tiraient de l'Inde, de l'Égypte et de l'Arabie. C'est aujourd'hui particulièrement de la Hongrie que nous viennent celles qui sont dans le commerce. On en trouve aussi quelques-unes en Saxe, aux îles Féroë et en Islande.

Dans des tentes d'azur, de sable et d'*opale*,
Vénus a préparé la pompe nuptiale. (Castel.)

— Couleur de l'opale.

Et l'oiseau qui le suit
Oppose aux feux du jour l'azur, l'or et l'*opale*
De ce cercle étoilé qu'avec pompe il étale. (Delav.)

Le pourpre, l'orangé, l'*opale*, l'incarnat,
De leurs riches couleurs étalent l'abondance. (Del.)

OPALÉ, ÉE. part. pass. du v. Opaler. S'emploie adjectiv.

OPALER. v. a. 1re conj. Techn. Répartir les cristaux de sucre dans toute la masse que contient une forme. Opaler le sucre.

— S'OPALER. v. pron. Être opalé.

OPALIES. s. f. pl. Ant. rom. Fêtes qu'on célébrait à Rome en l'honneur de la déesse Ops. On les confond souvent avec les Saturnales

OPALIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *opalus*, opale; *fero*, porter). Minér. Qui est susceptible d'acquérir un éclat demi-résineux. Calcédoine opalifère.

OPALIN, INE. adj. (rad. lat. *opalus*, opale). Hist. nat. Qui a la teinte laiteuse et bleuâtre avec les reflets de l'opale. Liquide opalin.

OPALISANT, ANTE. adj. Qui a les reflets de l'opale. Matière opalisante.

OPALISÉ, ÉE. adj. Qui est converti en opale, qui a la forme de l'opale.

OPAQUE. adj. des 2 g. Qui n'est pas transparent; qui ne transmet pas la lumière au travers de sa masse. Corps opaque. Cornée opaque. Des milliers de globes lumineux, des milliers de globes *opaques*. (Buff.) Le jaspe primitif, étant *opaque* par sa nature, n'a produit que des stalactites *opaques* qui nous sont représentées par tous les jaspes de seconde formation. (Id.)

OPAS. s. m. Myth. Nom donné par les Égyptiens à Vulcain, qu'ils disaient fils du Nil, et sous la protection duquel ils avaient mis l'Égypte.

OPATRE. s. m. Entom. Genre d'insectes coléoptères de la famille des ténébricoles ou lygophiles. Ils recherchent l'obscurité et les lieux arides, couverts de sables terreux, d'argile ou de poussière. Les principales espèces sont : l'*opatre gris*, l'*opatre bossu*, l'*opatre des sables*, l'*opatre tibial*.

OPATRINE. s. f. Entom. Genre d'insectes coléoptères.

OPE. s. m. (du gr. ὀπή, trou). Archit. Trou qui se trouve sur le mur après l'enlèvement des boulons qui ont servi à l'échafaudage. Se dit particulièrement de l'ouverture qui est entre les métopes et qui se trouve remplie par l'extrémité d'une solive décorée d'un [illegible]

OPÉGRAPHE. s. m. (ét. gr., ὀπή, trou; γράφω, écrire). Bot. Genre de plantes cryptogames de la famille des lichens selon quelques-uns, de la famille des hypoxylées selon d'autres. Les opégraphes forment sur les écorces d'arbres, sur les rochers et les pierres, des plaques grises ou brunes qui présentent quelque ressemblance avec les caractères d'impression et leur ont fait donner le nom qu'elles portent. Les espèces de ce genre sont très-nombreuses.

OPÉLIE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des champées, qui croît sur les montagnes du Coromandel.

OPÉRA. s. m. (mot ital. qui signifie *œuvre*). Ouvrage dramatique et lyrique où l'on réunit tous les charmes des beaux-arts dans la représentation d'une action passionnée, pour exciter, à l'aide de sensations agréables, l'intérêt et l'illusion. Dans un opéra la musique joue le principal rôle. Un opéra nouveau. Un opéra bien exécuté. Composer un opéra. Les opéras de Gluck, de Mozart, de Rossini. Il faut aux enfants des contes de fées, et il faut aux hommes des poëmes épiques et des *opéras*. (B. de St-P.) On ne fera jamais un bon *opéra*; la musique ne sait pas narrer. (Boil.) Trop de musique dans la musique est le défaut de nos grands *opéras*. (Beaum.)

Cette femme à grands falbalas
Me consulta sur l'air de son visage;
Un blondin sur mot d'usage;
Un robin sur des *opéras*. (Béranger.)

— Se dit du genre de spectacle que constituent les poëmes dramatiques mis en musique. L'opéra est un genre que tout le monde n'est pas en état d'apprécier. L'opéra parle à la fois à tous les sens. L'origine de l'opéra remonte à l'an 1440.

— Se dit aussi du théâtre consacré à la représentation de ce genre de pièces. Le théâtre, la salle de l'Opéra. L'orchestre de l'Opéra. Aller à l'Opéra. Avoir sa loge à l'Opéra.

— *Grand opéra.* Drame dans lequel il n'entre pas de dialogue parlé, et qui ne se compose que de chant ou de récitatif, en opposition à Opéra-comique, nom sous lequel on désigne toute pièce mêlée de dialogue et de chant, bien que le caractère en soit quelquefois très-sérieux. Au grand Opéra de Paris et dans quelques autres capitales, on intercale dans les opéras des danses qui se lient plus ou moins heureusement à l'action.

— *Grand opéra.* Se dit quelquefois pour Théâtre de l'Opéra, afin de le distinguer de celui de l'Opéra-comique. ‖ On dit aussi *théâtre de l'Opéra*, ou *Académie royale de Musique*. L'*Opéra* n'est qu'un rendez-vous public, où l'on s'assemble à certains jours sans trop savoir pourquoi; c'est une maison où tout le monde va, quoiqu'on pense mal du maître et qu'il soit assez ennuyeux. (Volt.) On voit bien que l'*Opéra* est l'ébauche d'un grand spectacle, il en donne l'idée; mais je ne sais pas comment l'*Opéra*, avec une musique si parfaite et une dépense toute royale, a pu réussir à m'ennuyer. (La Bruy.)

— Voltaire peignait ainsi les magnificences de l'Opéra :

Il faut se rendre à ce palais magique,
Où les beaux vers, la danse, la musique,
L'art de charmer les yeux par les couleurs,
L'art plus heureux de séduire les cœurs,
De cent plaisirs fons un plaisir unique.

— *Opéra-comique.* Drame d'un genre mixte qui tient à la comédie par l'intrigue et les personnages, et à l'opéra par le chant dont il est mêlé. Boïeldieu est auteur d'un grand nombre d'opéras-comiques. Vos compatriotes valent encore mieux que des héros de tragédie et que des bergers d'*opéra-comique*. (B. de St-P.)

— *Opéra comique.* Genre de spectacle que constitue cet espèce de drame. Aux yeux de beaucoup de personnes, l'opéra-comique est un genre faux. L'opéra-comique est généralement plus goûté de la foule que le grand opéra. ‖ Le théâtre où se jouent ces sortes de pièces. Aller à l'Opéra-comique.

— *Opéra héroïque.* Drame qui, n'appartenant point à l'opéra-comique par la nature de son sujet, ne saurait être placé sur notre premier théâtre lyrique, qui demande que le discours musical ne soit point interrompu.

— *Opéra seria.* Opéra italien dont le sujet est tragique ‖ *Opera buffa*, c'est-à-dire *œuvre plaisante*, de l'adj. ital. *buffo*, *buffa*, dont *buffone*, farceur, est l'augmentatif. Genre de spectacle lyrique dont une gaieté folâtre fait toujours le fond. On peut rapporter l'invention de l'*opera buffa* aux premières années du XVIIIe siècle. ‖ On dit aussi *opera bouffe*. Le genre de gaîté qui brille dans les auteurs des arlequinades et de l'*opéra bouffe* se trouve très-communément, même parmi les hommes sans éducation. (Mme de Staël.) ‖ On dit aussi *les Bouffes*. V. BOUFFES.

— *Opéra spirituel.* S'est dit quelquefois pour Oratorio. V. ORATORIO.

— Fig. Se prend quelquefois d'une manière générale pour une œuvre importante, remarquable. C'est tout un opéra, un véritable opéra.

— Familièrem. dans un sens analogue, *C'est un opéra*. C'est une affaire qui entraîne beaucoup d'embarras.

— Se dit aussi pour Œuvre, publication musicale. Opéra prima, seconda, terza, quarta, etc.

— Jeu. *Faire opéra.* Au nain jaune, Se défaire successivement de toutes ses cartes, sans en avoir été empêché par son adversaire. ‖ Au lansquenet, Se dit lorsque le banquier ou coupeur amène toutes les cartes [illegible]

OPÉRABLE. adj. des 2 g. Qui peut être opéré. Cure opérable.

OPÉRANT. part. prés. du v. Opérer. Qui opère. Il est invar.

OPÉRANT, ANTE. adj. Qui est propre à opérer.

— Fig. Le propre de la foi, c'est d'être opérante et agissante par amour. (Boss.)

OPÉRATEUR, TRICE. s. (du lat. *opera*, œuvre). Celui, celle qui fait une opération de chirurgie. Fameux opérateur. Opérateur dentiste. Ces détails sont fidèlement recueillis des *opérateurs* les plus estimés en ce genre. (Virey.) Voilà l'*opératrice* aussitôt en besogne. (La Font.)

— Se dit d'une manière plus générale de celui qui se livre à quelque manipulation. Les expériences de la chimie demandent un habile opérateur.

— Charlatan, vendeur d'orviétan, celui qui débite ses remèdes en public.

OPÉRATIF, IVE. adj. (ét. lat., *opera*, œuvre). Qui a la faculté d'opérer, qui est propre aux opérations, à l'action. La vie oisive et sédentaire ne les désaccoutumera pas de celle *opérative*. (Sully.) Les qualités formelles sont de simples attributs; mais les *opératives* doivent soigneusement se diviser en originales et en dérivées. (Volt.)

OPÉRATION. s. f. (pr. *o-pé-ra-ci-on*; du lat. *opera*, œuvre). Action d'une puissance, d'une faculté qui agit selon sa nature pour déterminer un effet. Les opérations de Dieu. Les opérations de la nature.

— Dans la langue mystique, Action de Dieu, de la grâce sur la volonté. Les opérations de la grâce sur le cœur du pécheur. Les contemplatifs sont l'objet de la raillerie de ceux qui ne sentent pas les *opérations* internes du Saint-Esprit. (Fén.) Les *opérations* de la grâce ne se distinguent pas sensiblement de celles de la nature. (Id.) ‖ *Opération du Saint-Esprit.* La sainte Vierge a conçu par l'opération du Saint-Esprit.

— Philos. *Opérations de l'esprit, de l'entendement.* Travail intérieur qui se fait chez l'homme lorsque sa volonté le dirige vers un but. On compte en termes de logique quatre *opérations* de l'esprit : l'appréhension ou perception, le jugement, le raisonnement et la méthode. (Condill.) C'est une erreur bien pitoyable que l'exercice du corps nuise aux *opérations* de l'esprit. (J.-J. Rouss.)

— Action qui suppose un plan, des combinaisons, et qui tend à produire ou à changer une chose. Les opérations du commerce. Habiles opérations. Ce ne fut point une *opération* du cabinet des ministres de Londres. (Volt.) Dans plusieurs de ces lois on s'est proposé d'écarter autant qu'il est possible les procès et les obstacles qui troublent les *opérations* du commerce. (Barth.) J'ai un défenseur dont les *opérations* sont lentes, mais sûres. (J.-J. Rouss.)

— Dans un sens plus général. *L'opération faite*, on voulut voir ce qu'il y avait dans les malles. (Le Sage.) A cette première *opération* je joignis l'attention d'assister à la concoction des œufs, de peur qu'il ne fût fait quelque distraction à notre préjudice. (Brill.-Sav.)

— Chirurg. Application d'instruments au corps de l'homme dans le but de guérir une maladie, de remédier à quelque infirmité. Les opérations chirurgicales ont en général pour objet de diviser ou de réunir les parties, d'extraire des parties nuisibles ou des corps étrangers, de remplacer des organes qui manquent par divers moyens artificiels, etc. Ce chirurgien est remarquable par l'habileté de ses opérations. L'opération de la cataracte demande une main bien exercée. Les *opérations* de la chirurgie sont communément beaucoup plus cruelles que les souffrances qu'elles guérissent. (J.-J. Rouss.) Je lui demandai si la sensation du goût avait survécu à l'*opération* cruelle qu'il avait subie. (Brill.-Sav.)

— Chim. *Opération chimique, pharmaceutique.* Tout ce que fait un chimiste, un pharmacien pour analyser un corps, déterminer ses combinaisons, ses propriétés.

— Méd. Action d'un médicament. L'opération de ce remède se fait bien lentement. Le purgatif fera bientôt son opération. Peu usité dans ce sens.

— Mathém. Recherches par lesquelles les calculateurs marchent à la découverte d'un terme ou agissent sur les nombres et les grandeurs, soit pour les élever et les agrandir, soit pour les diminuer ou pour les combiner. Opérations d'arithmétique.

— Art milit. *Opérations militaires.* Mouvements généraux des armées. Les opérations militaires peuvent se diviser en deux classes, les offensives et les défensives.

— Impr. *Opérations.* Compositions en plus petit caractère que le texte, où des chiffres simples ou compliqués de fractions ont une disposition de colonnes conforme aux opérations arithmétiques, qu'elles soient séparées ou non par quelques filets perpendiculaires. ‖ Tout parangonnage un peu compliqué, avec ou sans accolade, qu'il occupe toute l'étendue de la justification ou seulement une partie.

— Famil. et par iron. *Vous avez fait là une belle opération, voilà une belle opération!* Vous n'avez rien fait de bon.

OPÉRATOIRE. adj. des 2 g. Chir. Qui a rapport aux opérations. [illegible]

— *Médecine opératoire.* La chirurgie.

OPERCULAIRE. adj. des 2 g. (rad. *opercule*). Bot. Qui forme une cavité comme la fermerait un couvercle. Valve operculaire.

— Conchyl. Qui a les deux valves inégales. Dans les coquilles bivalves, on nomme ainsi la plus petite.

OPERCULAIRE. s. f. (rad. *opercule*). Bot. Genre de plantes dicotylédones de la famille des rubiacées. Ce genre est composé d'espèces récemment découvertes à la Nouvelle-Hollande, dont les principales sont : l'*operculaire à ombelles*, l'*operculaire rude*, l'*operculaire à graines*, l'*operculaire à feuilles d'hyssope*, l'*operculaire à feuilles de [illegible]*.

OPERCULARIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à l'operculaire. ‖ OPERCULARIÉES. s. f. pl. Famille de rubiacées ayant pour type le genre operculaire.

OPERCULE. s. m. (du lat. *operculum*, couvercle). Bot. Espèce de couvercle qui sert à boucher, à fermer l'urne des mousses. || Pièce foliacée qui recouvre les outres des feuilles ascidiées. || Petit couvercle qui forme les pores de l'étamine dans le laurier. || Valve supérieure du pyxide, qui se détache en manière de couvercle à la maturité.

— Zool. Tragus de l'oreille, lorsqu'il est assez long pour couvrir presque la cavité auriculaire.

— Ichthyol. Appareil composé de quatre pièces osseuses qui couvre et protége les branchies des poissons.

— Conchyl. Pièce calcaire ou cornée qui sert à fermer plus ou moins complètement l'ouverture d'une coquille univalve. || Valve supérieure de certaines coquilles bivalves qui, beaucoup plus petite et plus plate que l'inférieure, semble la fermer comme un couvercle, ainsi que cela se voit dans les huitres, les gryphées et dans quelques espèces de peignes.

OPERCULÉ, ÉE. adj. Bot. Qui est fermé par un opercule.

— Ichthyol. Qui a des taches sur les opercules. Labre operculé.

— Entom. Qui est couvert d'un opercule. Se dit des yeux des insectes.

OPERCULIFÈRE. adj. (ét. lat. *operculum*, couvercle, *ferre*, porter). Qui porte un opercule. || OPERCULIFÈRES. s. m. pl. Famille de polypiaires comprenant ceux qui sont pourvus d'un opercule corné servant à clore les cellules qu'ils habitent.

OPERCULIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *operculum*, opercule; *forma*, forme). Conchyl. Qui a la forme d'un opercule. Ostrée operculiforme.

OPERCULINE. s. f. (rad. *opercule*). Conchyl. Genre de coquilles univalves. || Moll. Genre de céphalopodes microscopiques qui rentre dans la même famille que les cristellaires et les spirolonés.

OPERCULITE. s. f. (rad. *opercule*). Minér. Opercule fossile.

OPÉRÉ, ÉE. part. pass. du v. Opérer. S'emploie adjectiv. Qui pourrait méconnaître ces changements prodigieux *opérés* par la civilisation, lorsqu'aux mêmes lieux où quelques anthropophages scalpaient les chevelures de leurs ennemis, grandissent maintenant les États-Unis de l'Amérique septentrionale? (Virey.) Et dans nos temps modernes, que de merveilles *opérées* par la religion! (Frayss.) Le changement de leurs mœurs était un miracle *opéré* à la vue du Nouveau-Monde. (Chateaub.) Nous croyons sans difficulté aux vrais miracles *opérés* dans notre sainte religion et chez les Juifs, dont la religion prépara la nôtre. (Volt.)

OPÉRER. v. a. 1re conj. L'*é* se change en *è* devant une syllabe muette. *J'opère, tu opères, il opère*, etc. Faire, produire quelque effet. Il a opéré d'utiles réformes dans son administration. Ce corps a opéré sa jonction avec le corps d'armée. Dieu seul a pu opérer ce miracle. Il opéra ce prodige par l'influence de ses vertus et de ses talents. (Barth.) Jamais l'éloquence n'opéra de si grandes choses. (Id.)

— S'emploie souvent absol. La grâce opère sur les âmes. Il est quelquefois bon de laisser opérer la nature. C'est pour *opérer* avec cette liberté qu'il avait été nommé. (Arnault.)

— *Opérer sur*. Ce discours a merveilleusement opéré sur les esprits. L'agent vivifiant qui *opère* sur ce globe et jusque dans ses entrailles est sans doute limité par sa quantité, puisqu'il se renferme dans un cercle borné d'action. (Virey.)

— *Cet homme a bien opéré*. Se dit ironiquement pour, Il n'a rien fait qui vaille.

— Particulièrement en parlant de l'effet produit par une médication. Cette médecine a bien opéré. Ce remède commence à opérer.

— Se dit en parlant de quelques arts ou sciences qui exigent une certaine pratique, des manœuvres diverses, comme la chirurgie, la chimie, l'arithmétique. On ne sera jamais bon chimiste sans opérer. Ce chirurgien opère avec une extrême habileté. Cet arithméticien opère avec facilité.

— S'emploie aussi dans ces différents sens avec un régime direct. Opérer une addition. Opérer une manipulation. Opérer un malade.

— *Être opéré, se faire opérer*. Subir une opération. Se faire opérer de la cataracte. Il a été bien opéré.

— S'OPÉRER. v. pron. Être opéré. Il s'est opéré un grand changement chez ce jeune homme. Ces travaux se sont opérés bien rapidement. On a ouvert cinq ou six avis sur la manière dont s'*opère* la sensation du goût. (Brill.-Sav.) Lorsque par une action chimique sa décomposition s'est *opérée*. (Libes.) La nutrition, la circulation s'*opèrent* avec plus d'activité dans les appareils organiques que l'on exerce habituellement davantage. (Virey.)

— *S'opérer par*. La cristallisation du feldspath a pu s'*opérer* par le feu. (Buff.)

OPERETTA ou **OPÉRETTE.** s. f. (dimin. d'*opera*). Mus. Petit opéra, œuvre musicale de peu d'importance. La création de ce mot est attribuée à Mozart. || Au pl. *operette*, fait, en italien, *operette* (pr. *operètte*). En français on dit : *une opérette, des opérettes*.

OPERTANÉ. Myth. rom. Surnom que l'on donnait chez les Romains à certains dieux qu'on honorait par des cérémonies secrètes.

OPERTANÉEN, ENNE. adj. (du lat. *opertus*, caché). Antiq. Mystérieux. Se dit des sacrifices secrets.

— Myth. lat. Se disait des dieux qui habitent les entrailles de la terre.

OPERTANÉES. s. f. pl. (du lat. *opertus*, caché). Ant. gr. Sacrifices à Cybèle. On observait dans ces sacrifices un profond silence.

OPERTUM. s. m. (pr. *o-per-tomm*; du lat. *opertus*, caché). Ant. rom. Lieu secret où l'on sacrifiait à Cybèle. || Se disait aussi de l'amphore qui était placée à l'entrée de la salle où se rassemblaient les adorateurs de la bonne déesse.

OPES. s. m. pl. (du gr. ὀπή, trou). Archit. Trous destinés à recevoir les poutres, les solives, les chevrons, les boulins, etc.

OPÉTIOLE. s. f. Bot. Genre de plantes monocotylédones de la famille des aroïdes, originaire des Indes orientales.

OPÉTIORHYNQUE. s. m. (ét. gr., ὀπήτιον, alène; ῥύγχος, bec). Ornith. Nom qu'on a donné au genre ophie. V. OPHIE.

OPHATE. s. m. Minér. Sorte de marbre.

OPHÈLE. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones de la famille des malvacées. C'est un arbre très fort, mais peu élevé, qui croît sur les côtes orientales de l'Afrique. Son fruit, qui est une très-grosse baie, sert aux indigènes à un grand nombre d'usages.

OPHÉLIE. s. f. Entom. Genre de néréidées établi pour une espèce dépourvue de dents et armée de deux paires de tentacules courts.

OPHIASE. s. f. (du gr. ὀφίασις; fait de ὄφις, serpent, et de ἴσος, semblable). Pathol. Espèce d'alopécie dans laquelle les cheveux et les poils tombent par place, et le corps de celui qui en est attaqué ressemble ainsi à la peau du serpent.

OPHIBASE. s. f. (ét. gr., ὄφις, serpent; βάσις, base). Minér. Nom que l'on a donné à la base du porphyre vert antique, connu vulgairement sous les noms d'*ophite* et de *serpentin*. || On a désigné aussi sous ce nom la pâte de la variolithe de la Durance. L'ophibase est une roche à base de feldspath et d'amphibole vert intimement unis.

OPHICALCE. s. f. (du gr. ὄφις, serpent, et du lat. *calx*, chaux). Minér. Roche calcaire mélangée de serpentine. Cette roche présente le plus ordinairement un mélange de rouge ou rose sale et de vert souvent foncé, quelquefois pâle ou même grisâtre. Elle est employée comme marbre, mais particulièrement à l'intérieur, parce qu'elle s'altère facilement à l'air.

OPHICÉPHALE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὄφις, serpent; κεφαλή, tête). Ichthyol. Qui a une tête semblable à celle d'un serpent.

OPHICÉPHALE. s. m. Ichthyol. Genre de poissons osseux holobranches qui appartient à la famille des léiopomes, dans le sous-ordre des thoraciques. Ce poisson vit dans les rivières de l'Inde, et sa chair est assez estimée.

OPHICHTHES. s. m. pl. (ét. gr., ὄφις, serpent; ἰχθύς, poisson). Ichthyol. Ordre de poissons comprenant ceux dont le corps allongé et arrondi ressemble à celui des serpents.

OPHICHTHYÏQUES. s. m. pl. Ichthyol. V. OPHICHTHES.

OPHICLÉIDE. s. f. (ét. gr., ὄφις, serpent; κλείς, clé). Instrument à vent en cuivre qui se joue avec une embouchure ouverte ou bocal. C'est, à proprement parler, un serpent à clés. Ces clés sont au nombre de neuf. L'ophicléide, d'origine hanovrienne, a été adoptée en France depuis 1820 pour les musiques militaires. On en fait aussi usage à l'église et dans les grands orchestres.

OPHIDIE. s. m. (du gr. ὄφις, serpent). Ichthyol. V. DONZELLE.

OPHIDIEN, ENNE. adj. (ét. gr., ὄφις, serpent; εἶδος, forme). Erpét. Qui a la forme d'un serpent. || OPHIDIENS. s. m. pl. Ordre de reptiles ovipares qui comprend tous les animaux connus sous le nom de serpents. Les ophidiens ont un corps allongé, dépourvu de toute espèce de membre ou d'appendice, le plus souvent recouvert par une peau formée d'écailles ou par une peau annelée, tantôt granulée, tantôt simplement coriace. On les a divisés en deux grandes familles : les *homodermes*, ceux dont la peau est tout à fait uniforme, tantôt complètement nue, tantôt recouverte d'écailles; les *hétérodermes*, ceux chez lesquels la partie supérieure du corps est recouverte de petites écailles, l'inférieure de larges plaques cornées. A la première de ces deux classes appartiennent les serpents les plus petits et les moins dangereux; à la seconde, ceux dont la puissance musculaire est la plus grande, et dont la morsure est le plus redoutable. Les ophidiens effectuent leurs mouvements à l'aide de contractions. Pendant l'hiver, ils restent dans un engourdissement complet. Les yeux sont immobiles, placés sur les côtés de la tête, et manquent de paupières mobiles; la langue, semblable à une fourche, est à moitié cartilagineuse et à moitié cornée, et très-extensible. Tous les ophidiens sont pourvus de dents acérées, dirigées en arrière; les venimeux en ont en outre une placée à la partie antérieure et médiane du maxillaire supérieur. Cette dent, qui est crochue et acérée, est creuse et destinée à donner un écoulement au venin que sécrète une glande placée de chaque côté de la mâchoire. L'accroissement de ces animaux est très-lent, et cependant ils atteignent quelquefois des dimensions considérables; aussi leur vie est-elle de longue durée.

OPHIDOSAURIENS. s. m. pl. (ét. gr., ὄφις, serpent; σαῦρος, lézard). Erpét. Ordre de reptiles comprenant les ophidiens et les sauriens.

OPHIE. s. f. (du gr. ὄφις, serpent). Ornith. Genre d'oiseaux appartenant à l'ordre des anisodactyles, originaires de l'Amérique méridionale.

OPHIENS. s. m. pl. Géogr. anc. Peuple d'Étolie, près des sources de l'Événus.

OPHIODE. s. m. (du gr. ὄφις, serpent). Erpét. Genre de reptiles sauriens.

OPHIODONTE. s. f. (ét. gr., ὄφις, serpent; ὀδούς, dent). Minér. Dent de serpent fossile.

OPHIOGÈNES. s. m. pl. (ét. gr., ὄφις, serpent; γίνομαι, naître). Antiq. Race d'hommes qui se disaient issus d'un serpent, et prétendaient avoir les mêmes vertus que celles qu'on attribuait aux psylles.

OPHIOGLOSSACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble, qui tient de l'ophioglosse. || OPHIOGLOSSACÉES. s. f. pl. Tribu de fougères ayant pour type le genre ophioglosse.

OPHIOGLOSSE. s. m. (ét. gr., ὄφις, serpent; γλῶσσα, langue). Bot. Genre de la famille des fougères, qui croît dans les prairies humides et les marécages; on en compte une quinzaine d'espèces, tant d'Europe que de l'Amérique. Ophioglosse vulgaire. Ophioglosse réticulé. Ophioglosse pendant. Ophioglosse bulbeux.

OPHIOGLOSSÉ, ÉE. adj. Bot. Syn. d'Ophioglossacé.

OPHIOGLOSSITE. s. f. (ét. gr., ὄφις, serpent; γλῶσσα, langue). Foss. Langue de serpent pétrifiée.

OPHIOGRAPHE. s. m. (ét. gr., ὄφις, serpent; γράφω, décrire). Celui qui s'occupe de la description des serpents.

OPHIOGRAPHIE. s. f. Traité, description sur les serpents.

OPHIOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport à l'ophiographie.

OPHIOÏDE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὄφις, serpent; εἶδος, ressemblance). Qui offre quelque affinité, quelque ressemblance avec un serpent.

OPHIOÏDES. s. m. pl. Ichthyol. Famille de poissons comprenant ceux qui par la forme de leur corps offrent quelque ressemblance avec celui des serpents.

OPHIOLÂTRE. adj. et s. des 2 g. (ét. gr., ὄφις, serpent; λατρεύω, adorer). Antiq. Qui adore le serpent. Peuple ophiolâtre. Les ophiolâtres.

OPHIOLÂTRIE. s. f. (rad. *ophiolâtre*). Culte des serpents. L'ophiolâtrie était pratiquée par les Égyptiens et par les Babyloniens.

OPHIOLITHE. s. f. (ét. gr., ὄφις, serpent; λίθος, pierre). Minér. Roche composée, à base de talc ou de serpentine et de diallage, enveloppant du fer oxydulé. Les couleurs de cette roche sont le vert et le rouge-brun foncé, nuancés de manière à représenter assez bien les couleurs de certains serpents. On emploie l'ophiolithe dans la construction des fourneaux domestiques et même des fourneaux métallurgiques; on s'en sert encore comme pierre d'ornement dans les édifices et pour les meubles. Ophiolithe chromifère. Ophiolithe diallagique. Ophiolithe grenatique. Ophiolithe marbrée.

OPHIOLITHIQUE. adj. des 2 g. (rad. *ophiolithe*). Qui a pour prédominance les roches ophiolithes. Terrains ophiolithiques.

OPHIOLOGIE. s. f. (ét. gr., ὄφις, serpent; λόγος, discours). Didact. Description des serpents.

OPHIOLOGIQUE. adj. des 2 g. (rad. *ophiologie*). Qui concerne l'ophiologie.

OPHIOLOGISTE. s. m. (rad. *ophiologie*). Celui qui écrit sur les serpents.

OPHIOMANCIE. s. f. (pr. *o-fi-o-man-cî*; ét. gr., ὄφις, serpent; μαντεία, divination). Antiq. Divination que l'on pratiquait en observant les serpents.

OPHIOMAQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὄφις, serpent; μάχη, combat). Qui combat les serpents.

— Myth. Surnom de plusieurs dieux égyptiens qui combattaient les serpents, et particulièrement de la déesse Isis.

OPHIOMORPHE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὄφις, serpent; μορφή, forme). Zool. Qui a la forme d'un serpent.

OPHIOMORPHIQUE. adj. des 2 g. (rad. ophiomorphe). *Lettres ophiomorphiques*. Diplom. Lettres dont les diverses parties représentent des figures de serpents.

OPHIOMORPHITES. s. m. pl. (rad. *ophiomorphe*). Foss. Fossiles dont la forme a quelque ressemblance avec celle d'un serpent.

OPHION. s. m. (du gr. ὄφις, serpent). Entom. Genre d'insectes hyménoptères de la famille des entomotilles ou insectirodes, que l'on rangeait autrefois parmi les ichneumons. Ophion jaune. Ophion ramidule. Ophion ferrugineux. Ophion circonflexe.

OPHIOPHAGE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὄφις, serpent; φάγω, je mange). Qui se nourrit de serpents.

— Hist. Anciens peuples de l'Éthiopie, qui se nourrissaient, dit-on, de serpents.

OPHIOPHAGIE. s. f. (rad. *ophiophage*). Habitude, désir de se nourrir de serpents.

OPHIOPHAGIQUE. adj. des 2 g. (rad. *ophiophage*). Qui appartient, qui est relatif à l'ophiophagie.

OPHIORRHIZE. s. f. (ét. gr., ὄφις, serpent; ῥίζα, racine). Bot. Genre de plantes dicotylédones de la famille des gentianées, originaire de l'Inde. Elle est employée par les naturels contre la morsure des serpents, d'où lui est venu son nom.

OPHIOSCOLODON. s. m. Bot. Espèce d'arbrisseau du genre des câpriers.

OPHIOSE. s. f. Bot. V. OPHIOXYLE.

OPHIOSÈME. s. f. Elminth. Genre de vers intestinaux qui rentre dans le genre fissule.

OPHIOSPERME. adj. de 2 g. (ét. gr., ὄφις, serpent; σπέρμα, semence). Bot. Dont l'embryon ressemble à un petit serpent. || OPHIOSPERMES. s. f. pl. Genre de plantes détaché de la famille des sapotées, et ainsi nommées parce que l'embryon, placé en travers dans un périsperme, présente la forme allongée d'un petit serpent.

OPHIOSTACHYS. s. f. (pr. *o-fi-o-sta-kiss*). Bot. Plante vivace de la Caroline et de la Virginie, qui seule constitue un genre dans la famille des colchicacées. On l'a appelée aussi vérâtre jaune et mélanthe.

OPHIOSTAPHYLE. s. m. Bot. Espèce de plante de la famille des câpriers.

OPHIOSTOME. s. m. (ét. gr., ὄφις, serpent; στόμα, bouche). Entoz. Genre de vers intestinaux de la famille des ascarides. Les espèces de ce genre ont été trouvées dans le canal intestinal d'animaux mammifères et de poissons. Ophiostome des chauves-souris. Ophiostome du phoque.

OPHIOXYLE. s. m. (ét. gr., ὄφις, serpent; ξύλον, bois). Bot. Genre de plantes dicotylédones de la famille des apocynées. Cette plante croît dans les Indes et à l'île de Ceylan. Sa racine passe pour un puissant spécifique contre les morsures des serpents et les blessures faites par les flèches empoisonnées des Indiens.

OPHIR (Pays d'). Géogr. anc. Contrée célèbre dans l'Écriture par ses mines d'or, ses aromates, ses bois précieux et son ivoire, et où les flottes de Salomon allaient chercher les trésors qui faisaient de ce prince le plus riche monarque de la terre. La situation précise du pays d'Ophir est restée incertaine.

— Géogr. mod. Montagne volcanique de l'île de Sumatra; 4000 mètres de hauteur.

OPHIRE. s. f. (du gr. ὄφις, serpent). Bot. Genre de plantes dicotylédones de la famille des onagraires. L'ophire d'Afrique.

OPHISAURE. s. m. (ét. gr., ὄφις, serpent; σαῦρος, lézard). Erpét. Genre de reptiles sauriens qui appartient à la famille des urobènes et dont on ne connaît encore qu'une seule espèce, l'ophisaure ventral. On le trouve dans le sud des États-Unis, où il recherche les lieux humides et sablonneux et l'intérieur des grands bois. On lui a donné le nom de *serpent de verre*, à cause de l'extrême fragilité de sa queue.

OPHISAURE. adj. des 2 g. Erpét. Qui tient de l'ophisaure. || OPHISAURIENS. s. m. pl. Famille de reptiles ayant pour type le genre ophisaure.

OPHISAUROÏDE. adj. des 2 g. Syn. d'Ophisaure.

OPHISPERME. s. m. (ét. gr. ὄφις, serpent; σπέρμα, semence). Bot. Genre de plantes de la famille des samydées.

OPHISTHOTONIQUE. adj. des 2 g. (rad. *ophisthotonos*). Pathol. Qui appartient à l'ophistotonos. || Qui est attaqué d'ophistotonos.

OPHISTHOTONOS. s. m. Pathol. Tétanos dans lequel le corps se renverse en arrière.

OPHISURE. s. m. (du gr. ὄφις, serpent). Ichthyol. Genre de poissons qui appartient à la famille des malacoptérygiens apodes anguilliformes. La Méditerranée en nourrit une espèce nommée aussi *poisson de mer* ou *anguille serpent*, longue de 2 à 2 mètres et demi. Ce poisson est extrêmement grêle et parfaitement arrondi; son museau est allongé et pointu.

OPHITE. adj. des 2 g. (du gr. ὄφις, serpent). Didact. Qui tient du serpent.

— Littér. *Vers ophites*. V. SERPENTIN.

OPHITE. s. m. (du gr. ὄφις, serpent). Hist. relig. Membre d'une secte gnostique, fondée par Euphrate, au IIe siècle, et qui croyait que le Christ était caché sous la forme du serpent qui séduisit Ève.

OPHITE. s. m. (du gr. ὄφις, serpent). Minér. Roche à pâte composée, à pâte qui paraît être une eurite mélangée intimement d'amphibole, enveloppant des cristaux de feldspath. La couleur de la pâte est d'un vert plus ou moins brunâtre, celle des cristaux ordinairement blanche ou d'un vert clair. Cette roche a été aussi nommée *serpentin*. Elle est employée aux mêmes usages que le porphyre.

— adjectiv. Marbre ophite.

OPHITEUX, EUSE. adj. (rad. gr., ὄφις, serpent). Géogr. Qui est réuni par un ciment verdâtre de serpentine ou de chlorite. Anagénite ophiteux.

OPHITINE. s. f. (rad. *ophite*). Minér. Base de l'ophite ou porphyre vert.

OPHIUCHUS. s. m. (pr. *o-fi-u-cuss*; mot lat. formé du gr. ὄφις, serpent; ἔχω, avoir). Astron. Constellation boréale appelée aussi Serpentaire.

OPHIURE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὄφις, serpent; οὐρά, queue). Qui est à queue de serpent.

OPHIURE. s. m. (du gr. ὄφις, serpent). Zooph. Genre de stellérides, qui diffèrent des autres étoiles de mer par la forme allongée serpentiforme des rayons qui bordent le corps. On trouve des espèces de ce genre dans toutes les mers. Ophiure nattée. Ophiure lézardelle. Ophiure annulaire. Ophiure marbrée. Ophiure scolopendrine. Ophiure néréidine.

— Bot. Genre de plantes graminées, qui se rapproche beaucoup de celui qu'on a appelé microchloé.

OPHIURINÉ, ÉE. adj. Bot. Qui tient du genre ophiure. || OPHIURINÉES. s. f. pl. Famille de graminées ayant pour type le genre ophiure.

OPHONE. s. m. Entom. Genre d'insectes coléoptères.

OPHRIAS ou **OPHRIE.** s. f. Erpét. Serpent du genre boa.

OPHRYS. s. m. (pr. *o-friss;* du gr. ὀφρὺς, sourcil). Bot. Genre de plantes de la famille des orchidées, dont plusieurs espèces sont admises dans les jardins d'ornement, à cause de la singularité de leurs fleurs. L'espèce la plus répandue est l'ophrys-mouche, ainsi appelée, parce que le labelle de sa fleur, qui est d'un vert blanchâtre, figure une espèce de mouche d'un pourpre noirâtre. Les autres espèces tirent leur nom de l'insecte que figurent leurs fleurs. Ophrys bourdon. Ophrys araignée.

OPHRYDÉ, ÉE. adj. Bot. Qui tient, qui a la forme de l'ophrys. || OPHRYDÉES. s. f. pl. Famille d'orchidées ayant pour type le genre ophrys.

OPHRYDIE. s. f. (du gr. ὀφρὺς, sourcil). Zooph. Genre d'animalcules infusoires.

OPHRYDINÉ, ÉE. adj. Zooph. Qui a la forme de l'ophrydie. || OPHRYDINÉES. s. f. pl. Groupe d'infusoires polygastriques, ayant pour type le genre ophrydie.

OPHRYESSE. s. m. (du gr. ὀφρὺς, sourcil). Erpét. Genre de sauriens qui se rapproche beaucoup des iguanes. Ophryesse sourcilleux.

OPHTHALGIE. s. f. (ét. gr., ὀφθαλμὸς, œil; ἄλγος, douleur). Pathol. Douleur des yeux sans inflammation.

OPHTHALGIQUE. adj. des 2 g. (rad. *ophthalgie*). Qui concerne l'ophtalgie.

OPHTHALMIATRE. s. m. (ét. gr., ὀφθαλμὸς, œil; ἰατρὸς, médecin). Médec. Oculiste.

OPHTHALMIATRIE. s. f. (rad *ophthalmiâtre.*) Médec. Traitement des maladies des yeux.

OPHTALMIATRIQUE. adj. des 2 g. (rad. *ophtalmiâtrie*). Médec. Qui appartient à l'ophthalmiâtrie.

OPHTHALMIE. s. f. (du gr. ὀφθαλμὸς, œil). Pathol. Affection inflammatoire du globe de l'œil, avec rougeur de la conjonctive. || *Ophthalmie aiguë.* Ophthalmie qui paraît due tantôt à un virus mis en contact avec la conjonctive, ou répandu dans toute l'économie, tantôt à des substances irritantes. || *Ophthalmie chronique.* Ophthalmie qui succède ordinairement à l'ophthalmie aiguë, et a spécialement son siége sur la conjonctive palpébrale. || *Ophthalmie purulente.* V. OPHTHALMOBLENNORRHÉE.

OPHTHALMIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport ou qui appartient aux yeux. Artère ophthalmique. Veine ophthalmique. Nerf ophthalmique. Ganglion ophthalmique.

— Qui a rapport à l'ophthalmie, qui est propre aux maladies des yeux. Topique ophthalmique. Pommade ophthalmique. Cette plante a une vertu ophthalmique bien reconnue.

— OPHTHALMIQUE. s. m. Remède propre aux maladies des yeux. C'est un excellent ophthalmique.

OPHTHALMITES. s. f. pl. (du gr. ὀφθαλμὸς, œil). Minér. Pierres œillées des Grecs. Ce sont des agates formées de cercles concentriques qui imitent la forme de l'œil.

OPHTHALM[illegible]S. s. m. (pr. *of-tal-mi-uss*). Pierre fabuleuse [illegible] rendait invisible celui qui la portait.

OPHTHALM[illegible]TIQUE. s. f. (ét. gr., ὀφθαλμὸς, œil; βίος, vie). Médec. Hygiène relative aux yeux.

OPHTHALMOBLENNORRHÉE. s. f. (ét. gr., ὀφθαλμὸς, œil; βλέννα, mucus; ῥέω, couler). Pathol. La blennophthalmie, ou ophthalmie purulente. V. BLENNOPHTHALMIE.

OPHTHALMOBLENNORHÉIQUE. adj. des

concerne l'ophthalmoblennorrhée.

OPHTHALMOCÈLE. s. f. Pathol. V. EXOPHTHALMIE.

OPHTHALMODYNIE. s. f. (ét. gr., ὀφθαλμὸς, œil; ὀδύνη, douleur). Pathol. Douleur rhumatismale de l'œil.

OPHTHALMOGRAPHIE. s. f. (rad. *ophthalmographe*). Pathol. Partie de l'anatomie qui donne la description de l'œil et traite de l'usage des différentes parties qui le composent.

OPHTHALMOGRAPHE. s. m. (ét. gr., ὀφθαλμὸς, œil; γράφω, décrire). Anat. Celui qui étudie ou décrit ce qui concerne l'œil.

OPHTHALMOGRAPHIQUE. adj. des g. (rad. *ophthalmographe*). Qui concerne l'ophthalmographie.

OPHTHALMOÏATRE. V. OPHTHALMIATRE.

OPHTHALMOÏATRIE. V. OPHTHALMIATRIE.

OPHTHALMOLOGIE. s. f. (ét. gr., ὀφθαλμὸς, œil; λόγος, discours). Pathol. Partie de l'anatomie qui traite des yeux.

OPHTHALMOLOGIQUE. adj. des 2 g. (rad. *ophthalmologie*). Didact. Qui a rapport à l'ophthalmologie.

OPHTHALMOLOGISTE ou **OPHTHALMOLOGUE.** s. m. (rad. *ophthalmologie*). Didact. Auteur d'une ophthalmologie.

OPHTHALMOMÈTRE. s. m. (ét. gr., ὀφθαλμὸς, œil; μέτρον, mesure). Instrument qui, dans les expériences anatomiques sur l'œil, sert à mesurer la capacité des chambres intérieure et postérieure.

OPHTHALMOMÉTRIE. s. f. (rad. *ophthalmomètre*). Connaissance de l'ophthalmomètre. || Usage de cet instrument.

OPHTHALMOMÉTRIQUE. adj. des 2 g. (rad. *ophthalmomètre*). Qui concerne l'ophthalmométrie.

OPHTHALMONCIE. s. f. (ét. gr., ὀφθαλμὸς, œil; ὄγκος, tumeur). Pathol. Tuméfaction de l'œil.

OPHTHALMONOSOLOGIE. s. f. (ét. gr., ὀφθαλμὸς, œil; νόσος, maladie; λόγος, discours). Médec. Traité des maladies de l'œil.

OPHTHALMONOSOLOGIQUE. adj. des 2 g. (rad. *ophthalmonosologie*). Médec. Qui concerne les maladies des yeux.

OPHTHALMONOSOLOGISTE. s. m. (rad. *ophthalmonosologie*). Médec. Celui qui écrit sur les maladies des yeux.

OPHTHALMOPHYME. s. m. (ét. gr., ὀφθαλμὸς, œil; φῦμα, enflure). Pathol. Gonflement du globe de l'œil.

OPHTHALMOPONIE. s. f. (ét. gr., ὀφθαλμὸς, œil; πόνος, douleur). Pathol. Inflammation de l'œil.

OPHTHALMOPONIQUE. adj. des 2 g. (rad. *ophthalmoponie*). Pathol. Qui a rapport à l'ophthalmoponie.

OPHTALMOPTOSE. s. f. (ét. gr., ὀφθαλμὸς, œil; πτῶσις, chute). Pathol. Saillie considérable que l'œil fait hors de l'orbite.

OPHTHALMORRHAGIE. s. f. (ét. gr., ὀφθαλμὸς, œil; ῥήγνυμι, je romps). Pathol. Écoulement du sang par la conjonctive oculaire.

OPHTHALMORRHÉE. s. f. (ét. gr., ὀφθαλμὸς, œil; ῥέω, couler). Pathol. Écoulement de mucosité qui provient de l'œil.

OPHTHALMORRHOÏQUE. adj. des 2 g. (rad. *ophthalmorrhée*). Pathol. Qui tient de l'ophthalmorrhée.

OPHTHALMOSCOPIE. s. f. (ét. gr., ὀφθαλμὸς, œil; σκοπέω, regarder). Pathol. Art de connaître le tempérament d'une personne par l'examen des yeux.

OPHTHALMOSCOPIQUE. adj. des 2 g. (rad. *ophthalmoscopie*). Méd. Qui appartient à l'ophthalmoscopie.

OPHTHALMOSTAT ou **OPHTHALMOSTATE.** s. m. (ét. gr., ὀφθαλμὸς, œil; στάω, je fixe). Instrument qui sert à tenir les paupières écartées et à fixer le globe de l'œil, dans certaines opérations sur cet organe.

OPHTHALMOTHÈQUE. s. f. (ét. gr., ὀφθαλμὸς, œil; θήκη, boîte). Partie du corps de la chrysalide qui sert à protéger les yeux de l'insecte.

OPHTAHLMOTHÉRAPEUTIQUE. s. f. (ét. gr., ὀφθαλμὸς, œil; θεραπευσία, traitement). Médec. Thérapeutique appliquée aux maladies des yeux.

OPHTHALMOTOMIE. s. f. (ét. gr., ὀφθαλμὸς; œil; τομή, action de couper). Chir. Extirpation de l'œil.

— Anat. Partie de l'anatomie qui a pour objet la dissection de l'œil.

OPHTHALMOTOMIQUE. adj. des 2 g. (rad. *ophthalmotomique*). Chir. Qui a rapport à l'ophthalmotomie.

OPHTHALMOXYSE. s. f. (ét. gr., ὀφθαλμὸς, œil; ξύω, je râcle). Scarification qu'on pratiquait autrefois sur la conjonctive de l'œil en cas d'ophthalmie.

OPHTALMOXYSTRE. s. m. (rad. *ophthalmoxyse*). Chir. Sorte de brosse propre à râcler la surface de l'œil.

OPIACÉ, ÉE. adj. (rad. *opium*). Qui contient de l'opium.

— OPIACÉ. s. m. Médicament dans la composition duquel il entre de l'opium. Les opiacés

OPIACER. v. a. 1re conj. (rad. *opium*). Pharm. Composer des médicaments dans lesquels il entre de l'opium.

— S'OPIACER. v. pron. Être opiacé.

OPIAT. s. m. (pr. *o-pia;* du lat. *opium*). Pharm. Sorte d'électuaire ainsi appelé par les anciens parce qu'il était préparé avec de l'opium. Les modernes donnent ce nom à plusieurs médicaments officinaux dans lesquels il n'entre point d'opium, et qui ne diffèrent en rien des électuaires.

— Se dit de certaines pâtes préparées pour l'entretien des dents. Opiat balsamique.

— On a dit quelquefois *opiate*, comme substantif féminin. Cette forme n'est plus usitée.

OPIATIQUE. adj. des 2 g. (rad. *opium*). Thérap. Qui a rapport à l'opium. Médication, traitement opiatique.

OPILA. s. m. Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères de la famille des térédyles ou perce-bois.

OPILATIF, IVE. adj. (rad. *opiler*). Médec. Qui a pour effet de boucher les passages, les conduits intérieurs du corps. Tout aliment qui se digère difficilement est opilatif.

OPILATION. s. f. (pr. *o-pi-la-ci-on;* rad. *opiler*). Syn. d'Obstruction. Il a une opilation de la rate. Opilation du foie.

OPILÉ, ÉE. pars. pass. du v. Opiler. S'empl. adjectiv.

OPILER. v. a. 1re conj. (du lat. *oppilare*, boucher). Médec. Boucher, obstruer les vaisseaux, les conduits intérieurs du corps.

— S'OPILER. v. pron. Être opilé.

OPIMES. adj. f. pl. (du lat. *opimus*, riche). Ant. rom. Ne s'emploie que dans cette locution, *dépouilles opimes*, dépouilles que remportait un général d'armée romaine, qui avait tué de sa main le général de l'armée ennemie. V. DÉPOUILLES.

OPINANT. part. prés. du v. Opiner. Qui opine. Il est toujours invariable.

OPINANT. s. m. (du lat. *opinari*, penser). Celui qui émet une opinion dans une délibération. Le premier opinant. Tous les opinants. On se rangea de l'avis du premier opinant.

OPINATEUR. s. m. (du lat. *opinari*, penser). Néol. Celui qui a une opinion, qui se décide pour telle ou telle opinion.

— Ant. rom. Se disait, chez les anciens Romains, de ceux qui fournissaient les armées de pain, de vin, de fourrage,

OPINATIF, IVE. adj. Qui appartient à la pensée.

— Qui n'est fondé que sur l'opinion.

OPINER. v. n. 1re conj. (du lat. *opinor*, penser). Dire son avis, exprimer son opinion dans une assemblée, dans une compagnie, sur un sujet mis en délibération. Ceux qui opinèrent les premiers. Chacun opina à son tour. Opiner longuement, Opiner en faveur d'une proposition, contre une proposition. Tous les juges ont *opiné*, chacun selon ses lumières. (Lav.) Tous les juges ont *opiné*, chacun selon leurs lumières. (Id.)

— *Opiner à.* Dans cette consultation, deux médecins opinèrent à la saignée, trois à la purgation. Les arbitres ont opiné à renvoyer les parties devant les juges.

— *Opiner pour.* Tous les juges opinèrent pour la mort.

— *Opiner par la tribune, opiner par la presse.* Se servir de la tribune, de la presse pour émettre ses opinions.

— Antiq *Opiner de la main.* Se dit de la manière dont les Athéniens manifestaient leurs opinions dans les assemblées publiques, en élevant la main en signe d'acquiescement.

— Prov. et fig. *Opiner du bonnet.* Être complètement de l'avis des autres, sans restriction ni modification. Tous les juges opinèrent du bonnet. Il n'opine jamais que du bonnet. Cette locution vient de ce qu'autrefois un juge ne faisait qu'ôter son bonnet sans rien dire, lorsqu'il partageait l'opinion de ceux qui avaient parlé avant lui.

OPINIÂTRE. adj. des 2 g. Obstiné, entêté, qui est trop fortement attaché à son opinion, à sa volonté. Enfant opiniâtre. Esprit opiniâtre. Vous êtes par trop opiniâtre. On n'est *opiniâtre* que parce qu'on a la vue courte, et qu'on voit toujours le même objet. (Massias.)

— Se dit des choses où l'on met de la persévérance, de l'obstination, de l'acharnement. Combat opiniâtre. Vengeance opiniâtre. La place fit une résistance opiniâtre. Il garda un silence opiniâtre. Un travail opiniâtre surmonte toutes les difficultés. Il ne remporta de cette expédition que l'honneur d'avoir donné une preuve de ce courage *opiniâtre* qui faisait son caractère. (Volt.) Après quelques heures d'un combat *opiniâtre.* (Barth.) Fatigué de son attention *opiniâtre* à me regarder, je lui adressai ainsi la parole : Père, nous serions-nous vus par hasard ailleurs qu'ici ? (Le Sage.) Plus est restreint le cercle de leurs affections, de leurs connaissances, plus elles deviennent *opiniâtres*, insurmontables. (Virey.)

— Dans le même sens, en parlant des personnes.

La jeunesse au travail ardente, *opiniâtre*,
Creuse d'un soc tranchant une terre marâtre. (Gaston.)

— Qui résiste à tous les remèdes. Une maladie, un rhume, une fièvre opiniâtre. Les mi-

particulières, parmi lesquelles il faut citer les ulcères *opiniâtres* et l'anémie. (Rostan.)

— substant. en parlant des personnes. C'est un opiniâtre. Cet enfant est un petit opiniâtre. On ne gagne jamais rien à discuter avec les opiniâtres. C'est moins pour lui que pour soi-même qu'il faut céder à l'*opiniâtre.* (S. Dub.) Les *opiniâtres* ne veulent croire que ce qu'ils conçoivent, et ils ne conçoivent que fort peu de choses. (La Rochef.)

OPINIÂTRÉMENT. adv. Avec opiniâtreté; Soutenir opiniâtrément son opinion. Errer est de l'homme ; mais persister *opiniâtrément* dans son erreur est d'un sot ou d'un fou. (Boiste.)

— Avec vigueur, fermeté, constance. Malgré la disproportion du nombre, ils résistèrent opiniâtrément. La place fut défendue opiniâtrément.

OPINIÂTRÉ, ÉE. part. pass. du v. Opiniâtrer. S'emploie rarement comme adjectif ; il est presque toujours accompagné de l'auxiliaire.

OPINIÂTRER. v. a. 1re conj. Contredire, contrarier quelqu'un au point de le rendre opiniâtre. Il faut éviter d'opiniâtrer les enfants,

— Soutenir un fait, une opinion avec opiniâtreté. Vous auriez tort d'opiniâtrer cela.

— Prolonger une chose avec constance, persévérance. Opiniâtrer ses plaintes, ses pleurs, ses soupirs.

— Dans ces différents sens, *opiniâtrer* est peu usité.

— S'OPINIÂTRER. v. pron. S'obstiner, vouloir fermement. S'opiniâtrer à soutenir une erreur, à défendre une mauvaise cause. S'opiniâtrer contre l'évidence. Ils se sont opiniâtrés. Elles se sont opiniâtrées.

OPINIÂTRETÉ. s. f. Obstination ; attachement trop fort à son opinion, à sa volonté. Orgueilleuse, invincible, extrême opiniâtreté. L'*opiniâtreté* est une qualité de bêtes, de sots et d'enfants. (Oxenst.) L'*opiniâtreté* unie à la force produit l'injustice, la violence et la tyrannie. (Mme de Montol.) Quoique doux dans son enfance, il avait une *opiniâtreté* insurmontable. (Volt.) L'*opiniâtreté* ne peut se résoudre à abandonner une opinion, lors même qu'elle en soupçonne la fausseté ou qu'elle en voit le danger. (Verner.) La petitesse de l'esprit, l'ignorance et la présomption, font l'*opiniâtreté.* (La Rochef.) Les esprits médiocres, mais mal faits, surtout les demi-savants, sont les plus sujets à l'*opiniâtreté.* (Id.)

— Fermeté, constance. Nos troupes lassèrent l'ennemi par l'opiniâtreté de leur résistance. Pour faire de grandes choses, il faut une *opiniâtreté* infatigable. (Volt.) Ils éprouvèrent pour la première fois une résistance égale à leur *opiniâtreté.* (Rayn.)

— *Avec opiniâtreté.* Lanjuinais résistait avec *opiniâtreté* à l'orage. (De Ségur.)

— Syn. comp. ENTÊTEMENT. FERMETÉ. OPINIÂTRETÉ. La *fermeté* est d'un homme sage et convaincu de la vérité de ce qu'il croit ou de la justice de ce qu'il fait. L'*opiniâtreté* et l'*entêtement*, qui se prennent toujours en mauvaise part, n'offrent entre elles que cette seule différence : c'est qu'on peut réduire un entêté par des caresses à son amour-propre, jamais un opiniâtre.

OPINION. s. f. (du lat. *opinio*, même signif.). Avis, sentiment de celui qui opine sur une affaire en délibération. Aller aux opinions. Recueillir les opinions. Les opinions sont partagées. Les juges sont aux opinions. L'opinion de la majorité, de la minorité. Appuyer son opinion sur des faits authentiques.

— Sentiment qu'on se forme des choses. Toutes les opinions sont libres. Je ne suis pas de votre opinion sur ce point. C'est votre opinion, ce n'est pas la mienne. Opinion générale, commune, probable, accréditée, raisonnable, folle, extravagante, erronée. L'incertitude, la diversité des opinions humaines. Être attaché à son opinion. Cette opinion est justifiée par l'expérience. S'en rapporter à l'opinion d'un autre. Partager l'opinion de quelqu'un. Attaquer, combattre l'opinion de quelqu'un Ne pas avoir d'opinion arrêtée, fixée, sur une affaire. N'avoir d'opinion sur rien. La vérité jaillit du choc des opinions. Cette opinion est universellement adoptée. L'opinion des philosophes. Les opinions religieuses. Il n'y a rien de plus injuste que de s'irriter contre ceux qui ne sont pas de notre *opinion.* (Le Spectat.) Les hommes sages ou fous commencent par adopter une *opinion* et finissent par la défendre. (Hope.) Nos *opinions* ne sont pas en notre pouvoir. (Franklin.) Presque toutes les *opinions* humaines sont des passions. (Dussault.) Le plaisir de la société entre les amis se cultive par une ressemblance de goût sur ce qui regarde les mœurs, et par quelque différence d'*opinions* sur les sciences. (La Bruy.) Je m'en rapporte à [illegible] *opinion.* (Volt.) Il ne nous appartient pas de vouloir soumettre les autres à nos *opinions.* (Id.) L'histoire est en partie le récit des *opinions* des hommes. (Id.) Il est difficile de ne pas embrasser cette *opinion.* (Rayn.) L'homme qui doute est à demi vaincu, et sa conduite est faible comme ses *opinions.* (Frayss.) On achète les *opinions* par l'or et les faveurs ; on achète les convictions par les dehors d'une fausse vertu. (Helvét.) Au reste, je ne donne mon *opinion* que comme mon *opinion.* (B. de St-P.)

— *C'est une affaire d'opinion.* C'est une chose sur laquelle chacun peut avoir l'avis qui lui convient.

n'est pas sûre, qui n'est fondée que sur des hypothèses.

— *Un mal d'opinion.* Un mal imaginaire.

— *L'opinion publique* ou simplement l'*opinion.* Jugement du plus grand nombre sur quelqu'un ou sur quelque chose. Craindre, braver, affronter, mépriser l'opinion publique. Respecter l'opinion. Le pouvoir, l'empire, l'influence de l'opinion. L'opinion est la reine du monde. Tout devient facile quand on suit l'*opinion.* (Bonap.) Il n'est puissance, même celle des baïonnettes, qui puisse longtemps résister à l'*opinion.* (J.-M.) Leur éducation leur donne des droits aux premières places, et l'*opinion* publique des facilités pour y parvenir. (Barth.) Toutes les choses de ce monde [illegible]pendent de l'usage de l'*opinion.* (Volt.) L'*opinion* publique pénètre dans les cabinets où la politique s'enferme. (Rayn.) Le cabinet anglais se montrait ému de l'*opinion* publique ; mais il craignait beaucoup plus ce qu'on dirait si la paix était rompue aussitôt qu'essayée. (Thiers.) Je connais quelqu'un qui a plus d'esprit que Napoléon, que

Voltaire etc., que tous les ministres présents et futurs: ce quelqu'un, c'est l'*opinion*. (Talleyr.)

— Jugement en bien ou en mal qu'on porte d'une personne ou d'une chose. Avoir bonne opinion de soi-même. Il est permis d'avoir mauvaise *opinion* de celui qui n'a bonne *opinion* de personne. (Duclos.) Je vous assure donc que je suis ravie que vous ayez bonne *opinion* de mon cœur. (Mme de Sév.) La jeunesse, franche, vive, remplie de bonne *opinion* d'elle-même et de ses forces, aime cette allure indépendante du sauvage dans les forêts. (Virey.) Le barbare, au contraire, gonflé d'un orgueil contempteur et de la haute *opinion* de sa valeur, ne voit rien au-dessous de lui-même. (Id.)

— *Avoir bonne opinion.* Bien présumer du succès d'une personne ou d'une chose. J'ai bonne opinion de cette entreprise. J'ai bonne opinion de cet artiste.

— *Avoir mauvaise opinion.* Être en défiance à l'égard de la réussite d'une personne ou d'une chose. On a mauvaise opinion de ce candidat. Le médecin a mauvaise opinion de sa maladie. Les malheureux ont mauvaise *opinion* de leur fortune. (Mariv.)

— Absol. *Avoir opinion de quelqu'un, de quelque chose.* En bien augurer. J'ai opinion de ce jeune homme. J'ai opinion de ce projet; du succès de ce drame.

— *Selon l'opinion, suivant l'opinion.* loc. prépos. Selon l'*opinion* des sauvages, c'est le père qui crée l'âme de l'enfant, la mère n'engendre que le corps. (Chateaub.)

OPINIONISTE. s. f. (rad. *opinion*). Auteur d'une opinion.

— Hist. rel. Sectaires du XVe siècle qui refusaient de reconnaître le pape pour vicaire de Jésus-Christ, parce qu'il n'observait pas la pauvreté évangélique.

OPIS. Myth. Déesse scythique, probablement la plus grande de toutes et celle à laquelle on sacrifiait en Tauride des victimes humaines.

OPISTHOCYPHOSE. s. f. (ét. gr., ὄπισθεν, en arrière; κυφός, voûté). Pathol. Courbure de l'épine du dos. Bosse par derrière.

OPISTHODOME. adj. m. (ét. gr., ὄπισθεν, par derrière; δόμος, maison). Archit. Se disait des temples qui, outre la porte principale ouverte sur le pronaos ou porche antérieur, avaient une seconde porte à la façade postérieure, quelquefois sous un vestibule semblable au pronaos, que l'on appelait *opisthodomos*.

OPISTHOGASTRIQUE. adj. f. (ét. gr., ὄπισθεν, en arrière; γαστήρ, estomac). Anat. Se dit d'une grosse artère située derrière l'estomac. || subst. L'opistho-gastrique.

OPISTHOGNATHE. s. m. (ét. gr., ὄπισθεν, en arrière; γνάθος, bouche). Ichthyol. Genre de poissons de l'ordre des acanthoptérygiens, famille des gobioïdes. Ce genre est très-voisin des blennies, la disposition de leurs maxillaires très-prolongées en arrière a fait donner à ces poissons le nom qu'ils portent.

OPISTHOGRAPHE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὄπισθεν, par derrière; γράφω, écrire). Diplom. Qui est écrit par derrière. Les manuscrits anciens ne sont pas ordinairement opisthographes. || *Feuillet opisthographe.* Feuillet écrit sur le verso et sur le recto. || *Ecriture opisthographe.* Celle qui se trouve au verso d'un feuillet.

OPISTHOGRAPHIE. s. f. (rad. *opisthographe*). Diplom. Ecriture sur le recto et sur le verso de la page. Jusqu'à Jules César, les Romains n'écrivaient que sur le recto.

OPISTHOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. (rad. *opisthographe*). V. OPISTHOGRAPHE.

OPISTHOTONOS. s. m. (ét. gr., ὄπισθεν, en arrière; τείνω, je tends). Chir. Tétanos avec renversement du corps en arrière.

OPIUM. s. m. (pr *o-piomm*). Bot. et thérap. Suc épaissi du pavot blanc, obtenu à l'aide d'incisions horizontales faites aux capsules ou têtes de pavots non encore mûres. On le pile ensuite dans un mortier, puis on l'enveloppe dans des feuilles sèches et on le livre ainsi au commerce. Trois sortes d'opium sont connus dans la droguerie française, l'opium de Smyrne, qui est le plus estimé, celui d'Egypte ou de la Thébaïde, et celui de Constantinople. On en récolte aussi dans l'Inde, en Perse, et même en France, mais ce dernier ne renferme que des principes beaucoup moins énergiques que les autres. L'opium est le narcotique par excellence. A petites doses, il calme les douleurs, dispose au sommeil. A trop fortes doses, c'est un poison [illegible] tisme. On l'administre sous toutes espèces de formes: en pilules, en lavements, en lotions, en injections, etc., et on en prépare un sirop, une teinture, un extrait et deux vins: l'un le *laudanum*, l'autre les *gouttes* ou *vin de l'abbé Rousseau*. Dans l'Orient on en fait un grand usage dans le but de déterminer une sorte d'ivresse, qui exalte l'imagination et donne naissance à des sensations, à des idées voluptueuses. Parmi les nombreuses substances que l'analyse chimique a reconnues dans l'opium, l'acide méconique, la morphine et la codéine jouent le premier rôle. || *Opium en larmes.* L'opium le plus pur, celui qu'on retire par incision de la tête des pavots. || *Opium méconium.* Opium de qualité inférieure, préparé avec les têtes de pavot dont on a déjà séparé le suc. || *Opium thébaïque.* Opium obtenu en faisant évaporer le suc des têtes de pavots jusqu'à consistance solide ou de rob. Dans l'Inde, en Turquie et en Chine, les hommes se livrent avec fureur à l'usage de l'*opium*. (Fée.) Le besoin d'émotions est pour nous ce que l'*opium* est pour les Orientaux. (Drouin.)

— En poésie on prononce quelquefois *opion*.

L'opium peut aider un sage,
Mais, selon mon opinion,
Il faut au lieu d'*opium*
Un pistolet et du courage. (Volt.)

La jusquiame ou le froid *opium*.
Dans le cerveau porte un moins lourd poison. (Palissot.)

— Il prend un *s* au pluriel. Des *opiums*.

OPLARION. s. m. (du gr. ὁπλή, sabot). Bot. Pedoncule creux fait en forme d'entonnoir, qui porte la fructification de certains lichens.

OPLISMÈNE. s. m. Bot. Genre de plantes monocotylédones de la famille des graminées. Oplismène d'Afrique. Oplismène hérissé. Oplismène bromoïde. Oplismène pied de paon.

OPLITE. s. m. V. HOPLITE.

OPLOGNATHE. s. m. (ét. gr., ὅπλον, arme; γνάθος, bouche). Entom. Genre d'insectes coléoptères.

OPLOMACHIE. s. f. (ét. gr., ὅπλον, arme; μαχή, combat). Ant. Escrime, combat de gladiateurs armés d'épées ou de poignards.

OPLOPHORE. adj. (ét. gr., ὅπλον, arme; φορός, porteur). Ichthyol. Qui porte un rayon pointu et libre en forme d'arme, à ses nageoires pectorales. Poissons oplophores. || OPLOPHORES. s. m. pl. Famille de poissons comprenant les poissons oplophores.

OPLOTHÈQUE. s. m. (ét. gr., ὅπλον, arme; θήκη, gaine). Bot. Genre de plantes dicotylédones, de la famille des amarantacées; il croît dans la Floride.

OPOBALSAME. s. m. (ét. gr., ὀπός, suc; βάλσαμον, baume). Bot. Baume de la Mecque, obtenu par l'incision du tronc ou des branches de l'amyris opobalsame. Le baume de la Mecque est très-anciennement connu, et maintenant encore les Arabes, les Egyptiens, les Turcs en font beaucoup de cas. Il est ainsi nommé parce qu'on l'apportait des environs de la Mecque. || L'arbre qui produit ce baume, et qui est reconnu maintenant pour un *amyris*.

— *Opobalsame germanique.* S'est dit de l'extrait alcoolique des bourgeons de peuplier blanc, médicament auquel on a attribué de l'efficacité dans les maladies de poitrine. || On dit aussi *opobalsamum*.

OPOCABALSAMUM, ou **OPOCALBASUM.** s. m. (pr. *o-po-ca-bal-za-momm*; *o-po-cal-ba-zomm*). Substance gommo-résineuse que quelques-uns disent être essentiellement résineuse.

OPOCÉPHALE. s. m. (ét. gr., ὤψ, œil; κεφαλή, tête). Anat. Monstre dont l'œil semble former toute la tête.

OPOCÉPHALIE. s. f. (rad. *opocéphale*). Anat. Monstruosité qui caractérise les opocéphales.

OPOCÉPHALIEN, IENNE. adj. (rad. *opocéphale*). Se dit des monstres par opocéphalie.

OPOCÉPHALIQUE. adj. des 2 g. (rad. *opocéphale*). Qui a le caractère de l'opocéphalie.

OPODELDOCH. s. m. (pr. *o-po-del-dok*). Pharm. Médicament très-complexe, dont la base est un savon aromatisé. On l'emploie contre les rhumatismes.

OPODÉOCÈLE. s. f. (ét. gr., ὀπή, trou; κήλη, hernie). Pathol. Hernie sous-pubienne, ou du trou obturateur.

OPODIDYME. s. m. Anat. Monstre ayant deux faces pour une seule tête.

OPOL. s. m. (du. gr. ὀπός, suc). Pharm. Suc de plante en général.

OPOLÉ. s. m. (du gr. ὀπός, suc). Pharm. Chaque suc exprimé d'une plante.

OPOLIQUE. adj. des 2 g. (rad. *opolé*). Pharm. Qui a rapport aux opoles.

OPOLITE. s. m. (du gr. ὀπός, suc). Pharm. Suc magistral d'une plante.

OPOLITIQUE. adj. des 2 g. (rad. *opolite*). Pharm. Qui a les caractères d'un opolite.

OPOMYZE. s. f. Bot. Genre de plantes type de la famille des opomyzidées.

OPOMYZIDE. adj. des 2 g. Entom. Qui tient de l'opomyze. || OPOMYZIDES. s. m. pl. Famille de diptères ayant pour type le genre opomyze.

OPONTE. Géogr. anc. Ville de la Locride, [illegible] la Locride septentrionale.

OPONTIEN, ENNE. adj. et s. Géogr. anc. Habitant d'Oponte. || Qui appartient à Oponte ou à ses habitants.

OPOPANAX. s. m. (ét. gr., ὀποπάναξ; formé de πᾶν, tout; et de ἀκέομαι, guérir). Comm. Gomme-résine qu'on extrait par incision de la racine du pastinaca opopanax; elle vient du Levant en larmes anguleuses de différentes grosseurs, d'un jaune rougeâtre à l'extérieur, d'un jaune marbré de rouge à l'intérieur, opaque, friable, d'une odeur forte et désagréable, d'une saveur âcre et amère. || Quelques dictionnaires écrivent à tort *opoponax*; cette orthographe est contraire à l'étymologie.

OPORIQUE. s. f. (ét. gr., ὀπώρα, automne). Ant. Remède fort estimé des anciens, et composé du suc de quelques fruits automnaux.

OPOROTHÈQUE. s. f. (du gr. ὀπώρα, fruits de l'automne; θήκη, endroit où l'on serre quelque chose.). Ant. Lieu où l'on renfermait les fruits; fruitier.

OPORTO. Géogr. V. PORTO.

OPOSPERME. s. m. (ét. gr., ὀπός, suc; σπέρμα, graine). Bot. Conferve de Sicile, genre de plantes qui est un démembrement du genre céramium.

OPOSTOL. s. m. (du gr. ὀπός, suc). Pharm. Extrait pharmaceutique en général.

OPOSTOLÉ. s. m. (rad. *opostole*). Pharm. Chaque extrait pharmaceutique en particulier.

OPOSTOLIQUE. adj. des 2 g. (rad. *opostole*). Pharm. Qui a les caractères de l'opostol.

OPPELN (Régence d'). Géogr. Partie méridionale de la Sibérie prussienne; ch.-l. Oppeln. Elle est divisée en seize cercles.

OPPORTUN, UNE. adj. (du lat. *opportunus*, même signif.) Qui est à propos, selon le lieu et le temps; favorable, propice. Dans un moment opportun. Circonstance opportune. Les talents, les vertus mêmes doivent résister aux occasions de s'exercer, lorsqu'elles ne sont pas *opportunes*. (Boiste.)

— *Il est opportun de, il n'est pas opportun de.* Il est, il n'est pas à propos de. Il n'est pas opportun de le faire aujourd'hui.

OPPORTUNE (Ste). Abbesse de Montreuil, dans le diocèse de Séez, au VIIIe siècle; mourut en 770. Elle est fêtée le 22 avril.

OPPORTUNÉMENT. adv. D'une manière opportune, à propos, dans le temps convenable, dans une situation propice. Les choses n'ont de valeur qu'autant qu'elles sont faites opportunément.

OPPORTUNITÉ. s. f. (rad. *opportun*). Qualité de ce qui est opportun. Opportunité des circonstances, de la conjoncture.

— Se dit quelquefois absolument pour Occasion favorable. Il faut savoir profiter de l'opportunité.

OPPOS. Abréviation d'Opposition.

OPPOSABLE. adj. des 2 g. Qui peut être opposé. Il n'y a pas d'argument opposable à ce dilemme. Chez les singes, le pouce des pieds étant *opposable* aux autres doigts, on peut dire que ces animaux ont quatre mains, et Cuvier les a rangés dans l'ordre des quadrumanes. (Anquetin.) Les membres de l'orang... ont des ongles, avec les pouces *opposables* aux mains seulement. (Bory-St-Vinc.)

OPPOSANT. part. prés. du v. Opposer. Qui oppose. Il est toujours invariable. Horace, en *opposant* les mœurs des Scythes à celles des Romains, fait en vers harmonieux le panégyrique de ces barbares. (Volt.)

Ils ébranlent la terre, ils marchent, *opposant*
L'Italie à l'Egypte, et l'aurore au couchant. (St-Victor.)

OPPOSANT, ANTE. adj. Jurispr. Qui s'oppose, suivant les formes judiciaires, à une sentence, à un arrêt, à un payement, etc. Se constituer, se rendre opposant à l'exécution d'un arrêt. Etre reçu partie opposante.

— substantiv. Il est intervenu un nouvel opposant, un opposant à la levée des scellés. Les opposants à la vente.

— Dans le langage ordinaire, se dit adjectivement ou substantivement de quiconque se déclare contraire à une mesure, à une opinion. Le parti opposant. Les opposants sont en minorité. Le dimanche, on y disait la messe à la chapelle, et les *opposants* au concordat commençaient à y assister, comme autrefois on assistait à la messe de Versailles. (Thiers.) Ce message, dont l'intention était facile à deviner, frappa de surprise les *opposants* des deux assemblées législatives, et naturellement excita chez eux la plus vive irritation. (Id.)

— Anat. *Muscles opposants.* Se dit de deux muscles de la main, appartenant l'un au pouce, l'autre au petit doigt, et qui font exécuter un mouvement de rotation à l'os métacarpien correspondant, de manière à porter le pouce ou le petit doigt en face des autres doigts. On dit aussi substantiv. l'Opposant du pouce, l'opposant du petit doigt.

OPPOSÉ, ÉE. part. pass. du v. Opposer. S'empl. adjectiv. Contraire, de différente nature. Caractères, esprits opposés. Intérêts opposés. Nous sommes sur ce point d'opinion opposée. La Suède et le Danemark sont parvenus à cultiver le commerce par des routes diamétralement opposées. Concilier les choses les plus *opposées*. (Barth.) Ainsi on peut, avec les mêmes objets placés diversement, produire des effets violentes jettent toujours l'âme dans les extrémités *opposées*. (Id.)

La nature entretient, à son maître fidèle,
D'éléments *opposés* la concorde éternelle. (Voltaire.)

Ce que l'un veut succinct, l'autre le veut prolixe,
Les goûts sont différents, souvent même *opposés*. (F. de Neufchateau.)

— Placé en regard, vis-à-vis. En arrivant sur le rivage *opposé*, j'entendis le cor des postillons, dont les sons aigus et faux semblaient annoncer un triste départ vers un triste séjour. (Mme de Staël.) A ce moment une autre barque se détacha de la rive *opposée*. (Alph. Karr.) Deux ponts de bateaux, affermis sur leurs ancres, rapprochèrent les rivages *opposés*. (Barthél.) Assises sur les deux rives *opposées* de la Méditerranée, les deux cités se regardent en face. (V. Hugo.)

— *Opposé à.* La faiblesse est plus *opposée* à la vertu que le vice. (La Rochef.) La fortune à mes vœux cesse d'être *opposée*. (Rac.) Rien n'est plus *opposé* au beau naturel, que la peine qu'on se donne pour exprimer des choses ordinaires ou communes, d'une manière singulière ou pompeuse. (Buff.) Le fils ne se montra pas moins *opposé* à Pepin, qui s'efforçait d'étendre l'autorité royale. (Anquetil.)

— Dans le langage dialectique, se dit d'un terme relatif ou contraire à un autre terme. C'est ainsi que *fils* est relativement opposé à *père*, ou que *beau* est opposé à *laid*, qui est son contraire.

— Bot. Se dit des parties qui se présentent au nombre de deux, vis-à-vis l'une de l'autre sur un même plan. Bractées opposées. Cotylédons opposés. Feuilles opposées. Rameaux opposés.

— Géom. *Angles opposés.* Ceux qui sont formés par deux lignes droites, qui se coupent en un point.

— Mar. Se dit en parlant de deux vaisseaux qui font une route opposée, ou qui courent à bord opposé.

— Blas. *Pièces opposées.* Se dit de deux pièces, dont la pointe de l'une regarde le chef, et la pointe de l'autre le bas de l'écu.

OPPOSÉ. s. m. Chose contraire. Tous les contraires sont opposés, mais tous les *opposés* ne sont pas contraires. (Acad.)

— Le contraire. *Cette proposition est l'opposé de telle autre.* En est justement le contraire. Cette personne est tout l'opposé de telle autre. Ce fils est tout l'opposé de son père. Il pense, il dit tout l'opposé.

— *A l'opposé.* loc. adv. Au contraire.

La plante souffre et meurt quand elle se durcit,
Un peuple, à l'*opposé*, meurt quand il s'amollit. (Mollevaut.)

OPPOSER. v. a. 1re conj. (du lat. *opponere*, formé de *op* pour *ob*, devant, et *ponere*, poser). Placer une chose de manière qu'elle fasse obstacle à une autre. Opposer une digue à la fureur des flots. Opposer une batterie à une autre. Les Hollandais n'*opposent* souvent aux fureurs de l'Océan et à celles de leurs ennemis, que de simples bancs de sable. (B. de St-P.) On ne peut *opposer* à la nature que la nature même; c'est une maxime vraie en politique et en morale, comme en physique. (Id.)

— En parlant des personnes. On lui opposa des troupes fraîches. Il faudra lui opposer un redoutable adversaire.

— Fig. Se dit des personnes et des choses dont on se sert pour résister à d'autres, pour les combattre. Il avait de bonnes raisons à opposer à ce qu'on lui objectait. On sera forcé d'opposer la force à la force. Opposer une puissante protection à une autre. Opposer Aristote à Platon. L'animal *oppose* la ruse à la sagacité. (Buff.)

— Mettre une chose vis-à-vis d'une autre, de manière à produire un rapport ou un contraste. Opposer une porte feinte à une porte d'entrée. Opposer une glace à une cheminée.

— Fig. dans le même sens. Opposer des ombres aux clairs dans un tableau. Il faut *opposer* à l'état de nature des peuples d'Arcadie, l'état de corruption d'un autre peuple, afin de faire sortir vos tableaux par vos contrastes. (J.-J. Rouss.) La nature *oppose* les êtres les uns aux autres, afin de produire entre eux des convenances. (B. de St-P.)

A ces tableaux d'un bonheur sans nuages,
J'*opposerais* de moins douces images. (Castres.)

— Mettre en comparaison, en parallèle. Quel poème épique opposerez-vous à l'Iliade? Comment opposer la sculpture moderne à la sculpture antique? Celui que l'on *oppose* à tous les autres est incontestablement le premier. (La Harpe.)

— *Opposer contre.* Chénier s'est servi de cette locution dans les vers suivants:

Cet ami vertueux, avec quelle chaleur
Opposant contre eux tous, etc.

— S'OPPOSER. v. pron. Être contraire. Rien ne s'*oppose* plus à la chaleur que le désir de mettre partout des traits saillants. (Buff.) Ennemi de la gêne et de la contrainte, l'amour-propre s'*oppose* constamment à l'étude de nous-mêmes. (S. Dubay.)

— Se rendre contraire, se prononcer contre. Solon s'était *opposé* autant qu'il l'avait pu aux nouvelles entreprises de Pisistrate. (Barth.) Les frères de Médon s'étaient *opposés* à son élection. (Id.) C'est plus souvent par orgueil que par défaut de lumières, qu'on s'*oppose* avec opiniâtreté aux opinions les plus vraies. (La Rochef.) Je ne vois ici que le sage Chactas qui [illegible] teaubriand.) Il l'avait épousée en secret, parce que les parents de sa femme s'étaient *opposés* à son mariage, attendu qu'il n'était pas gentilhomme. (B. de St-P.) Je me suis *opposé* à tout cela; mais vous ne vous rebutez point. (Mol.)

Quelques rayons de miel sans maître se trouvèrent:
Des frelons les réclamèrent;
Des abeilles s'*opposant*,
Devant certaine guêpe on traduisit la cause. (La Font.)

— Mettre obstacle. La science d'un homme attentif aux lois de la nature força les flots de réparer leurs propres dommages, non en s'*opposant* directement à leur violence, mais en se détournant vers un autre objet. (B. de St-P.)

— Jurispr. Déclarer suivant les formes judiciaires, qu'on met empêchement à l'exécution de quelque acte, de quelque arrêt. S'opposer à la levée des scellés, à un mariage, à un payement.

— *S'opposer entre.* S'interposer.

Hermione, seigneur, arrêtera vos coups;
Ses yeux s'*opposeront* entre son père et vous. (Rac.)

— Se porter mutuellement obstacle. Les hommes *s'opposent* réciproquement à leur félicité. (Boiste.)

OPPOSITAIRE. adj. des 2 g. Bot. Qui est verticillé sur deux ou plusieurs rangs, et dont chacune des pièces naît devant celle du rang externe.

OPPOSITE. adj. des 2 g. (du lat. *oppositus*, opposé). Qui est opposé à une autre chose. Deux grosses troupes prirent d'effroi deux routes opposites. (Mont.) N'est plus usité dans ce sens.

— Se dit aussi substantiv. Ce caractère est l'opposite, tout l'opposite de l'autre. Il soutient aujourd'hui l'opposite de ce qu'il avançait hier. V. OPPOSÉ.

— *A l'opposite de*. loc. prépos. et adverb. Vis-à-vis. Le château est sur la hauteur, et à l'opposite se trouve un grand bois. Ce fut le peuple qui, par le pouvoir tout-puissant de ses opinions, éleva l'abbaye à l'*opposite* du château, et le clocher à celui de la tour. (B. de St-P.)

— En sens contraire. Il y a de ces oiseaux, comme les orfraies, les foulques et les aigles, qui, exercés contre les vents dès leur naissance, volent à l'*opposite* des plus violents orages. (B. de St-P.)

OPPOSITIF, IVE. adj. Bot. Qui fait opposition. Etamines oppositives. Corolle oppositive. Pétales oppositifs.

OPPOSITIFLORE. adj. des 2 g. (ét. lat., *oppositus*, opposé; *flos*, fleur). Bot. Qui a les pédoncules opposés.

OPPOSITIFOLIÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *oppositus*, opposé; *folium*, feuille) Bot. Qui naît du point diamétralement opposé à celui d'où part la feuille.

— Dont les feuilles sont opposées.

OPPOSITION. s. f. (du lat. *oppositio*, même signif.). Empêchement, obstacle qu'une personne met à quelque chose. Opposition formelle. Mettre opposition. Il a été reçu sans opposition. Vous trouverez une vive opposition. Esprit d'opposition.

— Contrariété d'esprit, différence dans la manière d'être, de penser, d'agir, de différentes personnes, divergence d'opinions, d'humeurs. Ces deux jurisconsultes sont en opposition d'opinion. Il règne entre ces deux hommes une continuelle opposition. On est rarement tranquille quand on se met en *opposition* avec l'intérêt du grand nombre. (Mme Allan.)

— En parlant des choses. Il y a une grande opposition entre ces deux méthodes, ces divers systèmes. La morale est trop souvent en *opposition* avec nos goûts pour se trouver du nôtre. (S. Dubay.)

— Contraste. Il serait fort curieux de rassembler un grand nombre de ces *oppositions* et de ces analogies. (B. de St-P.) Ainsi j'eus des *oppositions* de caractères entre les Gaulois, les Arcadiens et les Egyptiens. (Id.)

— Jurispr. Action de se rendre opposant. Faire opposition à un arrêt. Former, mettre opposition. Demander acte de son opposition. || *Opposition aux criées*. Se divisait dans l'ancien droit en cinq sortes d'oppositions, l'opposition *à fin d'annuler*, l'opposition *à fin de distraire*, l'opposition *à fin de charge*, l'opposition *à fin de conserver*, l'opposition *en sous-ordre*. Le Code de procédure civile, qui a substitué les affiches aux criées proprement dites, contient des dispositions nouvelles sur ces diverses oppositions. || *Opposition à un jugement par défaut*. Voie par laquelle on attaque, devant le juge même qui l'a rendu, un jugement par défaut que l'on soutient contenir des condamnations irrégulières ou injustes qui lui ont été surprises. || *Opposition à mariage*. Empêchement que quelqu'un forme à la célébration d'un mariage projeté entre deux personnes. || *Opposition aux scellés*. Opposition faite par une déclaration sur le procès-verbal de scellé, ou par exploit signifié au greffier du juge de paix. || *Opposition à une taxe de dépens*. Opposition formée dans les trois jours de la signification à avoué avec sommation de comparaître à la Chambre du conseil, pour être statué sommairement sur cette opposition. || *Opposition à une vente de meubles*. Opposition faite par tous ceux qui prétendent avoir quelque droit soit de propriété, soit de privilége sur les meubles saisis.

— Anat. *Mouvement d'opposition*. Celui qu'exécutent les muscles opposants.

— Archit. Espèce de différence d'ornement ou de grandeur que l'on établit entre les parties les autres par le contraste.

— Astron. Un des aspects de deux astres, sous lequel ils sont éloignés l'un de l'autre de six signes ou de 180 degrés. Les éclipses de lune ont lieu quand la lune est en opposition avec le soleil.

— Escr. Mouvement de la main par lequel on pare l'estocade. || *Etre en opposition*. Tenir la pointe de l'épée dirigée vers la poitrine de l'adversaire, en garantissant sa propre poitrine avec la garde de l'épée.

— Peint. et sculpt. S'emploie dans les arts comme synonyme de Contraste. Cependant le contraste emporte avec lui l'idée de quelque chose de brusque et de heurté, tandis que par opposition on entend une manière d'être plutôt différente que contraire.

— Philos. En logique, Disconvenance des propositions. Lorsqu'une proposition est universelle, l'autre particulière, ou bien affirmative et négative, on dit qu'il y a opposition.

— Polit. *Le parti de l'opposition* ou simplement *l'opposition*. Se dit, en politique, de la partie d'une assemblée législative qui n'approuve pas la marche du gouvernement, qui est en lutte avec l'opinion dominante. L'opposition gagne chaque jour des forces. L'opposition s'affaiblit. Ce député siége sur les bancs de l'opposition. Un membre de l'opposition. L'*opposition* est de tous les temps et de toutes les formes de gouvernement : on ne peut pas concevoir un pouvoir tellement absolu qu'il n'ait à compter avec une *opposition* quelconque. (Od. Barrot.) Benjamin Constant comparait l'*opposition* à la soupape de sûreté par laquelle s'échappe la surabondance de force et de vie d'une nation, soupape qu'on ne ferme jamais sans qu'il y ait danger d'explosion. (Id.) Par l'*opposition* le gouvernement est averti des mécontentements qui fermentent au sein des populations; par l'*opposition* le peuple fait connaître ses griefs et en poursuit le redressement. (Id.)

— Par extens. Le parti qui professe les mêmes opinions que la minorité opposante d'une assemblée. Ecrivain, journaliste de l'opposition. Les journaux de l'opposition. Voilà pourtant où nous mènent messieurs de l'*opposition*! (Drouineau.)

— *Faire de l'opposition*. Se montrer hostile par des discours ou des écrits à la direction imprimée aux affaires publiques par le gouvernement.

— Rhétor. Figure par laquelle on réunit deux idées qui paraissent contradictoires, comme par exemple une folle sagesse, de triomphantes défaites. Les *oppositions* donnent quelquefois beaucoup de grâce ou d'énergie au style. (Davila.) Deux vérités qui ont quelque *opposition* s'éclairent en se rapprochant, et paraissent s'éclairer davantage à proportion que l'*opposition* est plus marquée. (Cond.) Ce sont des pensées qui ne brillent que par l'*opposition*. (Buff.)

OPPOSITI-PENNÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *oppositus*, opposé; *penna*, plume). Bot. Se dit de feuilles pennées dont les folioles sont opposées.

OPPRESSÉ, ÉE. part. pass. du v. Oppresser. S'empl. adject. Avoir la poitrine oppressée, la respiration oppressée. On sort pâle, étiolé, la poitrine *oppressée*, surtout en hiver, des appartements chauds et trop renfermés. (Virey.)

— Fig. Je m'éveillai en sursaut, l'âme *oppressée*, l'esprit égaré. (Barth.) Mon âme est *oppressée* du poids de la vie. (J.-J. Rouss.)

OPPRESSER. v. a. 1re conj. (du lat. *opprimere*, presser; fait de *op*, pour *ob*, devant; *premere*, presser). Presser fortement. Se dit de certaines affections corporelles dans lesquelles il semble que la poitrine, l'estomac soient comprimés par un poids. Il est bien oppressé. Je sens quelque chose qui m'oppresse, et qui me suffoque.

— Fig. Se dit des affections morales qui produisent le même effet. Une mauvaise action oppresse toujours la conscience.

OPPRESSEUR. adj. m. Qui opprime. Gouvernement oppresseur. Pouvoir oppresseur. Ce mot n'a pas de féminin. L'haleine brûlante dénonce le resserrement d'un chagrin *oppresseur* et dévorant. (Virey.)

Sous un joug *oppresseur* quiconque est abattu,
S'arme du noble orgueil qui sied à la vertu.
(Baour-Lormian.)

OPPRESSEUR. s. m. Celui qui opprime. Ce prince fut l'oppresseur de son peuple. Dieu punit les *oppresseurs* d'un peuple par la main des opprimés. (B. de St-P.) La plupart des cuisiniers furent massacrés dans les palais qu'ils desservaient; les autres s'enfuirent pour ne pas régaler les *oppresseurs* de leur pays. (Brill. Savar.) Contre les *oppresseurs* rien n'est illégitime. (Royou.)

OPPRESSIF, IVE. adj. Qui tend à opprimer, qui sert à opprimer. Législation oppressive. Système oppressif. Moyens oppressifs.

OPPRESSION. s. f. (du lat. *oppressio*, même signif.) Méd. Difficulté de respirer, rappelant la sensation qu'occasionnerait une pression exercée sur la poitrine. || *Oppression des forces*. Prostration des forces musculaires.

— Fig. Action d'opprimer, d'accabler par la force, par la violence. Les peuples gémissaient alors sous une affreuse oppression. L'oppression est poussée à son comble. Alors se forma le système d'une *oppression* universelle. (Rayn.) Les Grecs restèrent dans l'*oppression*, mais non pas dans l'esclavage. (Volt.) L'*oppression* donne près la source de ses maux. (Helvétius.)

Toi, qui, de Benjamin comme moi descendue,
Fus de mes premiers ans la compagne assidue,
Et qui d'un même joug souffrant l'*oppression*,
M'aidais à soupirer les douceurs de Sion. (Racine.)

OPPRESSIVEMENT. adv. D'une manière oppressive.

OPPRIMÉ, ÉE. part. pass. du v. Opprimer. S'empl. adjectiv. Dès qu'une nationalité est *opprimée*, il s'échappe de la France un cri de douleur, comme si elle se sentait atteinte elle-même. (Edg. Quinet.) Alors Idoménée dit qu'il était honteux d'avoir tant tardé à délivrer l'innocence *opprimée*, et à punir ceux qui l'avaient trompé. (Fén.) Ceux qui disent qu'ils veulent le despotisme, disent qu'ils veulent être *opprimés* ou qu'ils veulent être oppresseurs. (B. Constant.)

L'innocent *opprimé* perd son dieu tutélaire,
Je pleure mon ami, le monde pleure un père. (Volt.)

Puisse le ciel enfin, trop lent dans sa justice,
A la Grèce *opprimée* accorder ton supplice. (Id.)

— *Opprimé par*. Lorsque le peuple est *opprimé* par ses chefs, il se réfugie vers ses prêtres, et lorsqu'il est *opprimé* par ses prêtres, il se réfugie vers ses chefs. (B. de St-P.) Nous étions *opprimés* par une animosité privilégiée. (B. Constant.) A son retour ayant trouvé sa patrie *opprimée* par un tyran, il alla, loin de la servitude.... (Barthél.)

...... Tu connais ce fils de l'Amazone
Ce prince si longtemps par moi-même *opprimé*. (Rac.)

— *Opprimé de*.

Je tremble qu'*opprimés* de ce poids odieux,
L'un ni l'autre jamais n'osent lever les yeux. (Racine.)

— substant. en parlant des personnes. L'opprimé, les opprimés. Prendre la défense des opprimés. La pensée de la mort protége l'*opprimé* et sert de refuge consolateur à l'infortuné. (Virey.) Tendez à l'*opprimé* une main tutélaire. (Viennet.)

OPPRIMER. v. a. 1re conj. (du lat. *opprimere*; fait de *op* pour *ob*, contre; *premere*, presser). Accabler par violence, par abus de la force. Opprimer l'innocence. Opprimer les peuples. Le temps est venu où l'on ne doit plus être *opprimé* par la sottise. (Volt.) Un héros qu'on *opprime* attendrit tous les cœurs. (Id.) Les vrais magistrats sont les soutiens de tous ceux qu'on *opprime*. (Beaumarch.) Dans quelques-unes de ces colonies, oubliées même de l'Espagne, et qu'*opprimaient* de petits despotes appelés gouverneurs, une grande corruption de mœurs s'était introduite. (Chateaub.) L'homme dans toutes les circonstances doit protection à la femme, et il est un lâche s'il l'*opprime*. (De Juss.) Le faible est fort quand on l'*opprime*. (Nivern.) Et peut-on sans trembler *opprimer* ce qu'on aime? (Crébill.) Un peuple qu'on *opprime* ne gémit pas toujours en vain. (Agueil.)

— Absol. Malheur à ceux qui oppriment. Parmi les hommes qui n'aiment pas qu'on les opprime, il s'en trouve beaucoup qui aiment à *opprimer*. (Bonap.)

— A été employé en poésie dans un sens physique et comme synonyme d'Oppresser.

Pour exprimer sa rebelle escalade,
Sous des rocs entassé le superbe Encelade
Soulève le fardeau dont il est *opprimé*. (Delille.)

OPPROBRE. s. m. (du lat. *opprobrium*, même signif.) Honte, ignominie, affront. Opprobre éternel. Etre couvert d'opprobre. Etre en butte aux opprobres. L'*opprobre* le suit et le tourmente partout. (Barth.) Il crut aller à la gloire par le chemin de l'*opprobre*. (Volt.) L'*opprobre* avilit l'âme et flétrit le courage. (Id.)

— *Être l'opprobre de sa famille, de sa patrie, du genre humain*. Leur faire honte.

Qui foule aux pieds les lois, le trône, les autels,
Est l'*opprobre* du monde et l'horreur des mortels.
(De Belloy.)

OPPROBRIEUX, EUSE. adj. Qui couvre d'opprobre.

OPS. Myth. La grande déesse italique des temps primitifs, la même que Cybèle, Rhéa ou la Terre, ainsi nommée du lat. *opes*, richesses, parce que toutes les richesses viennent de la terre. On célébrait en son honneur des fêtes nommées Opsalies.

OPSIGONE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὀψὲ, tard; γόνος, celui qui naît). Didact. Qui vient le dernier.

— Anat. Se dit des dents de sagesse, parce qu'elles poussent les dernières.

OPSIMATHIE. s. f. (ét. gr., ὀψὲ, tard; μάθησις, instruction). Didact. Envie tardive d'apprendre.

OPSIOMÈTRE. s. m. (ét. gr., ὄψις, vue; μετρέω, mesurer). Instrument qui sert à déterminer les limites de la vue.

OPSOMANE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὄψον, aliment; μανία, fureur). Médec. Qui aime avec passion une espèce d'aliment.

OPSOMANIE. s. f. (rad. *opsomane*). Médec. Goût exclusif pour une espèce d'aliment.

OPSOPHAGE. adj. et s. m. (ét. gr., ὄψον, aliment; φάγομαι, manger). Didact. Gourmand.

OPSOPHAGIE. s. f. (rad. *opsophage*). Didact. Amour excessif de la table.

OPSOPHAGIQUE. adj. des 2 g. (rad. *opsophage*). Didact. Qui a rapport à l'opsophagie.

OPT. Abréviation d'Optatif.

OPTATIF, IVE. adj. (du lat. *optare*, désirer). Qui exprime le souhait. Formule optative.

— Gramm. *Mode optatif*. ou simplement l'op- [illegible] sert à exprimer le souhait et qui est distingué du subjonctif. En français, nous suppléons à l'optatif par le subjonctif. || *Conjonction* ou *particule optative*. Celle qui sert à indiquer un souhait.

OPTATION. s. f. (pr. *op-ta-ci-on*; du lat. *opto*, je désire). Rhét. Figure qui consiste à exprimer un souhait sous forme d'exclamation.

OPTER. v. n. 1re conj. (du lat. *opto*, choisir). Choisir entre deux choses qu'on ne peut avoir à la fois, se décider entre deux partis, deux déterminations à prendre. Il faut opter entre ces deux propositions. Il a opté pour la place la plus avantageuse. Il doit opter dans un délai déterminé. Il faut *opter* des deux, être dupe ou fripon. (Regnard.)

OPTICIEN. s. m. (rad. *optique*). Techn. Celui qui construit les instruments d'optique. C'est un opticien fort habile.

— Celui qui sait, qui enseigne l'optique, qui s'en occupe spécialement. Tous les peintres et tous les *opticiens* savent que si un corps sphérique est éclairé, il y brille un seul point lumineux, qui va en se dégradant sur le reste du corps, et le fait paraître arrondi. (B. de St-P.)

OPTICOGRAPHE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὀπτική, optique; γράφειν, écrire). Didact. Qui est tracé à l'aide d'une loupe. Ecriture opticographe.

OPTICOGRAPHE. s. m. Celui qui écrit sur l'optique.

— Loupe dont on se sert pour écrire.

OPTICOGRAPHIE. s. f. (rad. *opticographe*). Didact. Traité sur l'optique.

OPTICOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. (rad. *opticographie*). Didact. Qui appartient à l'opticographie ou à l'opticographe.

OPTICOMÈTRE. s. m. (ét. gr., ὀπτική, optique; μέτρον, mesure). Phys. Instrument propre à mesurer le degré d'étendue de la vue de chaque individu, afin de faciliter le choix des verres de lunettes. V. OPSIOMÈTRE.

OPTICOMÉTRIE. s. f. (rad. *opticomètre*). L'art de mesurer les degrés de la vue au moyen de l'opticomètre.

OPTICOMÉTRIQUE. adj. des 2 g. (rad. *opticomètre*). Qui a rapport, qui appartient à l'opticométrie. Degré opticométrique.

OPTICO-TROCHLÉE-SCLÉROTICIEN. adj. et s. m. Anat. Se dit du muscle grand oblique de l'œil.

OPTIMATE. s. m. (du lat. *optimas*, même signif.). Hist. anc. Citoyen important d'une ville.

OPTIMATIE. s. f. (rad. *optimate*). Hist. anc. Le corps des citoyens les plus considérables d'une ville.

OPTIMÈ. Mot latin qui signifie *très-bien*, et dont on se sert quelquefois en français dans le langage familier, comme marque d'approbation.

OPTIMISME. s. m. (du lat. *optimè*, très-bien). Philos. Système philosophique qui ne voit dans le mal moral et physique qu'un élément de l'ordre universel, et affirme que si l'on considère le monde dans son ensemble, tout est bien par rapport au tout. Le père Malebranche et surtout Leibnitz ont beaucoup contribué à accréditer l'*optimisme*. (Trév.) Les enthousiastes de l'*optimisme* semblent avoir renoncé au témoignage de leurs sens, pour trouver que tout est bien dans une nature où le bien est sans cesse accompagné de mal. (Helvétius.)

— Se dit dans le langage ordinaire d'une tendance à voir tout en beau, quelquefois aussi d'une propension égoïste à croire que tout va pour le mieux dans le monde, lorsque les intérêts individuels sont satisfaits. Peut-être va-t-on m'accuser d'un *optimisme* implacable; mais je crois que les femmes sont moins malheureuses qu'on le prétend. (Lacretelle.)

OPTIMISTE. adj. des 2 g. Qui appartient, qui a rapport à l'optimisme. Opinion, système optimiste.

— substant. Celui ou celle qui admet le système de l'optimisme. Leibnitz était un optimiste.

— Par extens. Celui qui est porté à trouver tout bien dans les affaires de ce monde. Comme il y a des *optimistes* assurant que tout est bien, et des pessimistes qui prétendent que tout est mal, il faut qu'il se trouve dans notre vie les éléments capables de fonder ces deux opinions. (Virey.)

OPTION. s. f. (pr. *op-ci-on*; du lat. *optio*, même signif.). Faculté qui est donnée à une personne de choisir entre deux ou plusieurs choses qu'elle ne peut avoir ensemble. Avoir l'option. Laisser à l'option d'une personne. Faire option. Cela n'est pas à votre option. Laisser à autrui l'alternative, c'est donc lui laisser l'*option* entre telle ou telle chose, entre telle ou telle proposition. (J. Bousquet.) Nous n'avons pas l'*option* entre le vice et le malheur; ils sont inséparables. (Boiste.)

— Jurispr. Faculté que possède la femme de renoncer à la communauté après la dissolution du mariage.

OPTIQUE. s. f. (du gr. ὄψις, vue). Partie de la physique qui traite de la lumière et des phénomènes de la vision. On la divise en trois parties : l'*optique* proprement dite, qui traite de la propagation de la lumière en ligne droite, et indépendamment des phénomènes qui peuvent résulter de la rencontre d'un milieu différent; la *dioptrique*, qui traite de la réfraction, et la *catoptrique*, qui traite de la réflexion. Traité d'optique. Instrument d'optique. [illegible] l'éloignement. Ce machiniste connaît parfaitement l'optique du théâtre. Les animaux ont une autre chronologie que la nôtre, comme ils ont une autre hydraulique et une autre *optique*. (B. de St-P.)

— *Optique du théâtre*. Se dit quelquefois figurément en parlant d'un ouvrage dramatique. L'*optique* du théâtre exige que les caractères soient peints à grands traits. (Acad.).

— Mécan. Boîte dans laquelle des objets assez éclairés se font voir sous des images amplifiées et dans l'éloignement, par le moyen de miroirs et de verres convexes. Acheter une optique. Une belle optique.

OPTIQUE. adj. des 2 g. Qui sert à la vue, qui a rapport à la vision. Apparence optique.

— *Cône optique*. Faisceau de rayons, qu'on imagine partir d'un point quelconque d'un objet, venir tomber sur la prunelle pour entrer dans l'œil. || *Axe optique*. Rayon qui passe par le centre de l'œil, et qui fait le milieu de la pyramide ou du cône optique. La correspondance

d'affection exige la direction des axes *optiques* sur les mêmes objets. (Richer.) || *Pyramide optique*. Pyramide qui a l'objet visible pour base, et dont le sommet est dans l'œil. Elle est formée par les rayons qui viennent à l'œil des différents points de la circonférence de l'objet. || *Triangle optique*. Triangle dont la base est une des lignes droites de la surface de l'objet, et dont les côtés aboutissent à l'œil. || *Pinceau optique*. Assemblage des rayons, par le moyen desquels on voit un point ou une partie d'un objet. || *Verres optiques*. Verres convexes ou concaves, au moyen desquels la vue est rendue meilleure, ou conservée, si elle est faible. || *Illusions optiques*. Erreurs où notre vue nous fait tomber, sur la distance apparente des corps, etc.

— Astron. *Inégalité optique*. Irrégularité apparente dans le mouvement des planètes. || *Lieu optique d'une étoile*. Le point du ciel où elle nous paraît être.

OPULEMMENT. adv. (pr. *o-pu-la-man*). Avec opulence. Ce financier vivait opulemment. Peu usité.

OPULENCE. s. f. (pr. *o-pu-lan-ce*; du lat. *opulentia*, même signif.). Grande richesse, abondance de biens. Vivre dans l'opulence. Nager dans l'opulence. Ce pays jouit d'une grande opulence. Il ne leur reste de leur ancienne *opulence* que des regrets et des vices. (Barth.) L'éclat de son *opulence* et de son mérite excitait la jalousie. (Id.) L'*opulence* fait des mêmes citoyens des despotes et des esclaves; mais la pauvreté les rend tous égaux. (B. de St-P.) L'*opulence* d'une cité de commerce s'est changée en une pauvreté hideuse. (Volney.) Tous ces enchantements, accumulés avec profusion parmi les palais de l'*opulence* et de l'égoïsme, y multiplient les jouissances sociales. (Virey.)

C'est aux jardins où règne l'*opulence*
Qu'il faut laisser ces arbres délicats. (Campenon.)

OPULENT, ENTE. adj. Très-riche, qui est dans l'opulence. Que ferait, au milieu des cités *opulentes*, ce Hottentot, cet Esquimau dépaysé? (Virey.) Ici, me dis-je, ici fleurit une ville *opulente*, ici fut le siége d'un empire puissant. (Volney.)

— substant. en parlant des personnes. L'opulent. Faire l'opulent. Elle fait l'opulente.

Chacun oblige l'*opulent*,
Et fait la moue à l'indigent. (A. Ricard.)

OPUNTIA. s. m. Bot. Nom latin du nopal. V. NOPAL.

OPUNTIACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui a la forme de l'opuntia. || OPUNTIACÉES. s. f. pl. Tribu de cactées, ayant pour type le genre opuntia.

OPUNTIOÏDE. adj. des 2 g. Qui a la forme des tiges articulées de l'opuntia. Batrachosperme opuntioïde

OPUSCULE. s. m. (dimin. du lat. *opus*, ouvrage). Petit ouvrage de science ou de littérature. Cet auteur a laissé quelques jolis opuscules. Opuscules de Plutarque. Les éditeurs recueillent avec soin les moindres *opuscules*, pour exhausser la statue de leur idole. (Boiste.)

OR. (du lat. *hora hac*, à cette heure). Particule dont on se sert pour lier un discours à un autre. Or, vous devez savoir que.

— Il sert aussi à réunir une proposition à une autre, comme la mineure d'un argument à la majeure. Le sage est heureux; or, Socrate est sage, donc Socrate est heureux.

— S'empl. familièrement pour Inviter, exciter à quelque chose. Or, racontez-nous cette aventure. Or sus, mettons-nous à l'ouvrage. Or çà, finirez-vous? *Or* sus, mesdames, la compassion et la charité vous ont fait adopter ces petites créatures pour vos enfants. (Saint Vincent de Paul.) *Or* çà, Gil Blas, me dit-il un jour, le temps de ton enfance est passé; tu as déjà dix-sept ans, et te voilà devenu habile garçon : il faut songer à te pousser. (Le Sage.)

OR. s. m. (du lat. *aurum*, même significat.) Minér. Métal plus ductile et plus tenace que tous les autres métaux; très-malléable, solide, peu dur, fusible au chalumeau, est attaqué seulement par l'eau régale. Il est d'une couleur jaune plus ou moins pure, tirant quelquefois sur le blanc jaunâtre, le verdâtre ou le rougeâtre. C'est le plus pesant de tous les métaux excepté le platine. L'or ne se présente jamais dans la nature qu'à l'état natif, mais non pur. La plus grande partie de celui qui est livré au commerce provient du lavage des sables aurifères. On le fond ensuite et on le transforme en lingots. On [...] Afrique et surtout en Amérique. L'or est non-seulement employé à la fabrication des monnaies, mais encore à un très-grand nombre d'usages dans les arts. Or pur. Bon or. Faux or. Or affiné. Bas or. Or au titre. Or de rivière. Or pâle. Paillettes d'or. Grains d'or. Sable d'or. Poudre d'or. Mine d'or. Fondre de l'or. Epurer de l'or. Or émaillé. Affiner de l'or. Battre de l'or. Or mat. Or bruni. Ecriture en lettres d'or. Un marc d'or. Une chaîne d'or. Or massif. Cherchez comment l'*or* se purifie dans les entrailles de la terre. (Mass.) Dans tous les temps, l'*or* a été regardé comme le métal le plus parfait et le plus précieux. (Buff.)

L'*or* ne peut résister au feu qui le dévore,
Et le diamant lui-même en brûlant s'évapore. (Del.)

L'*or* seul donne le pourpre, et l'art qui peint les fleurs
Fit du roi des métaux la reine des couleurs. (Id.)

L'amitié, la santé, mieux que tout l'*or* du Tage,
Satisfont les souhaits du poëte et du sage. (Bessares.)

Le nourrisson du Pinde, ainsi que le guerrier,
A tout l'*or* du Pérou préfère un beau laurier.
(Piron.)

— *Or argental*. Alliage naturel d'or et d'argent trouvé dans des mines de la Sibérie. L'argent y entre pour trente-six centièmes environ. || *Or de chat*. Nom qu'on donnait autrefois au mica couleur d'or. || *Or fulminant*. Oxyde d'or ammoniacal. Il est susceptible d'être décomposé par la chaleur ou un frottement subit et vif, ce qui lui a valu le nom qu'il porte. || *Or massif*. Deuto-sulfure d'étain; mélange dont la couleur approche de celle de l'or, et dont on frotte les coussins des machines électriques pour les rendre propres à développer davantage l'électricité. On s'en sert aussi en peinture pour dorer et bronzer. || *Or potable*. Liquide huileux et alcoolique que l'on obtient en versant une huile volatile dans une dissolution d'hydrochlorate d'or. On faisait autrefois usage en médecine de l'or potable comme cordial.

— Techn. *Or d'épée*. Celui dont on se sert pour damasquiner. || *Or de pistolet*. Celui qu'emploient les armuriers. || *Or de relieur*. Celui dont on fait usage pour les ornements de reliure. || *Or d'apothicaire*. Celui dont on fait usage pour peindre ou écrire. || *Or en coquille*. Rognures de feuilles d'or broyées avec de la gomme. On s'en sert pour les enluminures. || *Or vert*. Alliage d'or et d'argent à l'usage des bijoutiers. || *Or couleur*. Couleur grasse et gluante dont les doreurs se servent pour appliquer les feuilles d'or battu. || *Or à huile*. Or en feuilles appliqué sur de l'or couleur. L'or à huile reste mat. || *Or de rapport*. Celui qu'on enchâsse dans du fer pour produire des damasquinures. || *Or trait*. Celui que les tireurs d'or passent par la filière. || *Or battu*. Réduit en feuilles pour la dorure. || *Or moulu*. Or appliqué sur les bronzes. || *Or poreux*. Non épuré. || *Or en pâte*. Or prêt à être fondu dans le creuset. || *Or en bain*. En fusion. || *Or en larmes*. Aminci par le marteau ou le laminoir. || *Or bretté*. Coupé en petites hachures transversales. || *Or mat*. Or non poli pointillé au matoir ou au ciselet. || *Or bruni*. Passé au brunissoir. || *Or haché*. Or appliqué sur un métal qui a été auparavant préparé par une infinité de hachures. || *Or mal repassé*. Or couché sur un encollage blanc à deux couches seulement. || *Or au titre*. L'or à bijoux au titre de 834 environ. || *Or bas*. Or au-dessous de 750 millièmes. || *Or fin*. Or au titre de 1000 millièmes, ou qui s'en rapproche beaucoup. || *Or d'essai*. Or très-fin qui a été essayé. || *Billot d'or*. Or qui est au-dessous de dix carats. || *Or bleu*. Alliage de 750 parties d'or et de 250 de fer. || *Or rouge*. Or fin. || *Or en chaux*. Oxyde d'or précipité de sa dissolution par les acides. || *Or en chiffons, en drapeaux*. Cendre qu'on obtient en brûlant des chiffons qu'on a préalablement trempés dans du chlorure d'or. On s'en sert ordinairement pour dorer l'argent. || *Or aigre*. Celui qui se gerce sous le marteau ou entre les cylindres du laminoir. || *Or de couleur*. Coloré par les alliages. || *Or faux*. Cuivre rosette forgé en lingots, recouvert d'argent et doré ensuite comme les lingots d'argent fin. || *Or d'Allemagne*. Feuille très-mince de cuivre jaune. || *Tonne d'or*. En Hollande, 100,000 florins.

— S'emploie quelquefois au pluriel pour désigner les différentes couleurs qu'on peut donner à l'or. Une boîte de deux ors. Des ors de différentes couleurs.

— Fil d'argent doré dont on fait des passements, des galons, des franges, des cordons, des étoffes, des broderies. Or de Paris, de Lyon. Clinquant d'or. Frange d'or. Toile d'or. Drap d'or. Fond d'or. Broderie, dentelle d'or. Paillettes d'or. Passement d'or. Ouvrage frisé d'or, broché, brodé d'or. C'était un pourpoint à manches tailladées, avec un haut de chausses et un manteau, le tout de velours bleu et brodé d'*or*. (Le Sage.)

— *Défendre l'or et l'argent*. Interdire l'usage des étoffes, des dentelles, etc., tissues de fil d'argent doré.

— Se dit particulièrement de la monnaie d'or, par opposition à celles d'argent ou d'autre métal. Changer de l'or pour de l'argent blanc. Payer tout en or. Se munir d'or pour un voyage.

— Fig. Richesse, opulence. La soif de l'or. Ceux que l'*or* ou les promesses ne séduisaient pas étaient subjugués par la crainte. (Rayn.) La soif des connaissances est moins générale, mais elle est plus impérieuse que celle de l'*or*. (Id.) Tout ce que l'abondance peut faire regorger de délices, de voluptés, d'enivrements, se trouve réuni parmi ces hôtels, ces palais somptueux [...] sière, délaissés et hurlant de faim. (Virey.)

L'*or* est d'un grand secours pour acheter un cœur;
Ce métal, en amour, est un grand séducteur
(Regnard.)

— Fig. par allusion aux qualités, à la valeur de l'or. Aujourd'hui, l'Inde riche et voluptueuse n'est que la servante de l'Europe industrieuse et civilisée, parce qu'elle préfère l'*or* des plaisirs au fer du courage. (Virey.)

Du feuillage d'acanthe et de plaisants festons,
Les Muses sachent l'*or* des vers que nous chantons.
(Vauquelin de la Fresnaye.)

— Fig. et fam. *Je ne ferais cela ni pour or ni pour argent*. Rien ne pourrait me déterminer à faire cette action. || *On n'en peut avoir ni pour or ni pour argent*. On ne peut s'en procurer à aucun prix. || *Un marché d'or, une affaire d'or*. Un marché avantageux, une affaire lucrative. || *C'est de l'or en barre*. Cela vaut de l'argent comptant, en parlant d'un billet, d'une marchandise. || *C'est un cœur d'or*. C'est un excellent cœur. || *Il vaut son pesant d'or*. C'est un homme rempli de qualités. || Se dit aussi d'un subalterne, d'un domestique fidèle, laborieux, dont on peut tirer grand parti. Dans le même sens, on dit aussi, *C'est un homme d'or*. || *Il dit d'or, il parle d'or*. Il s'exprime bien, il tient le langage le plus convenable à la circonstance. Ma foi, mon cher Eraste, vous parlez d'*or*. (Marmont.)

Dans l'entretien monsieur l'abbé brilla,
Par ses bons mots charma son assistance;
Il parla d'*or*, il cita, commenta
Saint Augustin, saint Paul et cætera.
(Arn. Charlemagne.)

— Fig. *Acheter, vendre quelque chose au poids de l'or*. L'acheter, la vendre un prix très-élevé. || *Marcher sur l'or et sur l'argent*. Jouir d'une grande opulence. Dans le même sens, *Avoir des monceaux d'or, être tout cousu d'or*. || *C'est un livre d'or*. Livre excellent. Se dit particulièrement d'un petit livre précieux par l'instruction qu'il renferme. Le Manuel d'Epictète est un livre d'or.

— Fig. et pop. *Saint Jean bouche d'or*. Homme qui dit sa pensée avec franchise, sans ménagement. C'est un saint Jean bouche d'or. || *Promettre des monts d'or*. Faire de grandes promesses. || *Faire un pont d'or à quelqu'un*. Lui faire de grands avantages pour le déterminer à se désister de quelque prétention, à abandonner une place, une position. On lui a fait un pont d'or. || *Faire un pont d'or à l'ennemi*. Lui faciliter la retraite, au prix de quelque sacrifice. || *Adorer le veau d'or*. Flatter un homme riche pour en tirer quelque avantage.

— Se dit fig. et poét. de certaines choses qui ressemblent à l'or par la couleur et le brillant. L'or de sa chevelure. L'or des moissons. C'est l'*or* de tes cheveux qui doit parer ton visage, et non cette rose qui les cache et que ton teint flétrit. (J.-J. Rouss.) Pour vous la gerbe d'*or* se courbe sous ses grains. (Desaintange.) L'*or* brillant du genet couvre l'humble bruyère. (Michaud.)

L'*or* de ses blonds cheveux, qui flotte au gré des vents,
Tantôt couvre sa gorge et ses trésors naissants. (Volt.)

Ils reviennent courbés sous l'*or* de leurs épis,
Et livrent au sommeil leurs membres affaiblis.
(Ricard.)

Et je pensais par aventure,
En contemplant cet *or* mouvant
De ta soyeuse chevelure
Où les baisers pleuvaient souvent. (Lamartine.)

Combien l'*or* ondoyant de la moisson prochaine
Fait reluire l'épi jaunissant dans la plaine. (Lesieure.)

— La couleur de l'or. Le pourpre, l'*or* et l'azur brillent sur le plumage de l'ara. (Buff.)

— *L'âge d'or, le siècle d'or*. Les premiers temps du monde où l'on suppose que les hommes vivaient dans l'innocence et le bonheur. Ce pays semble avoir conservé les délices de l'âge d'*or*. (Fén.) L'âge d'*or* de la morale ou plutôt de la fable, n'était que l'âge de fer de la physique et de la vérité. (Buff.) Je me faisais un siècle d'*or* à ma fantaisie, et, remplissant ces beaux jours de toutes les scènes de ma vie qui m'avaient laissé de doux souvenirs, et de toutes celles que mon cœur désirait encore, je m'attendrissais jusqu'aux larmes sur les vrais plaisirs de l'humanité. (J.-J. Rouss.)

— Fig. *C'est un homme de l'âge d'or*. C'est un homme qui rappelle l'âge d'or par l'innocence, la pureté de ses mœurs.

— Poét. et fig. *Des jours filés d'or et de soie*. Des jours heureux. Nul n'a vu tous ses jours filés d'*or* et de soie. (Royou.)

— Philol. *L'Ane d'or*. Titre d'un roman d'Apulée.

— Hist. sacr. *Veau d'or*. Idole que les Israélites s'étaient construite au pied du mont Sinaï pendant l'absence de Moïse, et à laquelle ils rendaient un culte à peu près semblable à celui du bœuf Apis, en Egypte.

— Astron. et chronol. *Nombre d'or*. Le nombre dont on se sert pour marquer chaque année du cycle lunaire, qui est une révolution de dix-neuf années, au bout desquelles les nouvelles et les pleines lunes retombent à peu près au même jour et à la même heure.

— Blas. Un des métaux du blason que dans les armoiries peintes on représente avec de l'or ou avec du jaune, et que dans les armoiries gravées on distingue par des points. Il porte d'or à la tour de gueules. Il porte un lion d'or, trois aigles d'or.

— Art hermét. *Or vif des philosophes*. Le feu qui est dans la matière de la pierre. || *Fleur de* [...] *prit*. L'argent vif des philosophes. || *Or blanc*. Le mercure hermétique. || *Or sublimé, vivifié et multiplié*. La pierre des sages au rouge parfait.

— *Or-sol*, en terme de banque, le triple de la somme énoncée. Vieux.

— Prov. *Il a de l'or de Toulouse*. Se dit d'un homme qui a obtenu quelque avantage d'une manière peu licite. On dit dans un sens analogue, *C'est de l'or de Toulouse, il lui coûtera cher*, en parlant d'un objet mal acquis, dont la possession doit porter malheur. Ce proverbe est la reproduction d'un proverbe latin, *aurum habet Tolosanum*, dont voici l'origine. Cépion s'étant emparé de la ville de Toulouse et l'ayant livrée au pillage, on prétend que ceux qui emportèrent l'or qu'on trouva à profusion dans les temples périrent tous plus tard misérablement. || *Tout ce qui reluit n'est pas or*. Se dit de toutes les choses qui brillent d'un éclat trompeur. || *Pour tout l'or du monde*. Pour quoi que ce soit. Pour tout l'*or* du monde il ne voudrait pas avoir guéri une personne avec d'autres remèdes que ceux que la Faculté permet. (Mol.) || *Il a mangé plus d'or qu'il n'est gros*. Il a fait une dépense excessive, il a coûté très-cher à élever. || *C'est l'histoire de la dent d'or, c'est la dent d'or*. Se dit d'une prétendue merveille qui demande à être vérifiée avant d'y ajouter foi.

OR (CÔTE-D'). Géogr. V. CÔTE-D'OR.

ORACLE. s. m. (du lat. *oraculum*, même signif.). Réponse que les païens sollicitaient de leurs dieux, et qu'ils croyaient en recevoir. Oracle ambigu, mensonger. Rendre des oracles. Expliquer les oracles. L'autorité des oracles.

Un *oracle* jamais ne se laisse comprendre,
On l'entend d'autant moins que plus on croit l'entendre
(Corneille.)

Oui, j'en jure Apollon et ce souffle divin,
J'ai fait sortir l'*oracle* enfermé dans son sein. (Aign.)

— *Les oracles des sibylles, les oracles sibyllins*. Les prédictions attribuées aux sibylles. || *Oracles sibyllins*. Titre d'une collection de prétendus oracles de la sibylle dont la fabrication est attribuée aux premiers chrétiens.

— Se dit aussi de la divinité même qui rendait des oracles. Interroger, consulter l'oracle. L'oracle est muet. L'oracle de Delphes. On n'entreprenait rien de considérable sans consulter les augures, les auspices et les *oracles*. (Condill.)

— Famil. *Parler comme un oracle*. Très-bien parler. || *Parler d'un ton d'oracle*. Affecter un ton sentencieux, qui cherche à imposer la croyance.

— Fam. *S'exprimer en style d'oracle*. S'exprimer d'une manière ambiguë, obscure.

— Se dit figurément des vérités énoncées dans l'Ecriture sainte ou déclarées par l'Eglise. Les oracles de la sainte Ecriture. Les oracles divins. Les oracles des prophètes. Employez toutes vos forces à faire écouter l'Eglise, par laquelle le St-Esprit prononce ses *oracles*. (Boss.) Ils ont la tradition des plus anciens *oracles*. (Fén.)

— Par anal. *Les oracles de la justice*. Les arrêts, les décisions des tribunaux. C'est aux magistrats qu'est confié le soin de rendre les oracles de la justice. Les *oracles* de la jurisprudence sont quelquefois aussi équivoques que ceux des dieux de l'antiquité. (Michelet.)

— Se dit encore figur. des décisions données par des personnes de poids, qui font autorité. Toutes ses réponses étaient considérées comme des oracles. Les aphorismes d'Hippocrate sont encore aujourd'hui les oracles de la médecine.

— Dans le même sens, en parlant des personnes elles-mêmes. Cet homme est l'oracle de son pays. C'est l'oracle du parti.

— Hist. *Oracle divin* ou *sacré*. Se disait des édits des empereurs romains et grecs du Bas-Empire.

— Antiq. Titre de certains poëmes orphiques.

ORACULAIRE. adj. des 2 g. Lois oraculaires.

ORACULISTE. s. m. S'est dit fam. et par ironie d'un homme qui a la prétention de lire dans l'avenir.

ORADOUR-SUR-VAGRES. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Rochechouart (Haute-Vienne); 3,100 hab.

ORAGE. s. m. (du lat. barbare *auragium*, fait d'*aura*, vent). Pluie forte et subite, ordinairement de peu de durée, précédée presque toujours par un vent impétueux et accompagnée d'éclairs et de tonnerre. Orage affreux, terrible, épouvantable. L'orage menace. Le temps est à l'orage. Nous aurons de l'orage. Essuyer un grand orage. Chercher un abri contre l'orage. L'orage a crevé sur ce pays. L'orage passe, nous n'en aurons que la queue. Lutter contre l'orage. Vaisseau battu par l'orage. L'orage s'apaise. Il y a quatre jours qu'il fait un *orage* continuel. (Mme de Sévig.) Voilà l'*orage*! Qu'on se figure un déluge de feu sans vent et sans eau; l'odeur de soufre remplit l'air; la nature est éclairée comme à la lueur d'un embrasement. (Chateaub.) L'aquilon ayant redoublé ses efforts, l'*orage* alla porter ses fureurs dans les climats brûlants de l'Afrique. (Barthél.) L'*orage* rend plus pur l'heureux jour qui le suit. (Berchoux.) L'ombre succède à l'ombre et l'*orage* aux *orages*. (St-Lamb.)

Un *orage* terrible aux yeux des matelots,
C'est Neptune en courroux qui gourmande les flots.
(Boileau.)

[...] ble des *orages*. (Ph. Chasles.)

— Fig. Se dit des peines, des accidents, des revers dont on est menacé, ou qui vous accablent tout à coup. Détourner, conjurer l'orage. Résister à l'orage avec énergie. Laisser passer l'orage. Vous savez que j'ai toujours envisagé la retraite comme le port où il faut se réfugier après les *orages* de cette vie. (Volt.) Déjà de toutes parts je vois grossir l'*orage*. (Crébill.) L'*orage* se déclare, Athalie en fureur demande Eliacin. (Rac.)

— Vives réprimandes, emportements que l'on essuie de la part de ses supérieurs. Votre maître est dans une grande colère; je crains pour vous un orage. Tout l'*orage* tombera sur moi. (Brueys.)

— Agitations du cœur humain, tumulte de la société. Les orages des passions ne peuvent plus l'atteindre. Il a su se dérober aux orages du monde. Les passions soulèvent dans le cœur

de l'homme de violents orages. La douce chose de couler ses jours dans le sein d'une tranquille amitié, à l'abri de l'*orage* des passions impétueuses. (J.-J. Rouss.) Tous ces *orages* du cœur, que Racine excelle à peindre, échauffent la scène et attachent vivement le spectateur. (Geoff.) *Orage* du cœur, m'écriai-je, est-ce une goutte de votre pluie? (Chateaub.)

De ce sage vieillard la candeur, les accents,
Apaisent par degrés l'*orage* de ses sens. (Baour-Lorm.)

— Fig. Perturbation physique. Il est rare, dans notre état social, que ces époques s'écoulent sans *orages*, et la santé de la vie entière de la femme est souvent attachée à la manière dont se passent ces diverses périodes. (Rostan.)

— Fig. Troubles publics, agitation des États. La sagesse du roi a déjà calmé tant de querelles de ce genre, que j'espère qu'il dissipera cet *orage*. (Volt.) Il apaisa par sa conduite l'*orage* dont le royaume était agité. (Fléch.)

— Fig. en poésie. Un *orage de traits, de flèches*. De même que l'on dit fig. dans le même sens, une grêle, une pluie de traits.

Des *orages* de traits, de flèches et de dards,
Pour chasser les Troyens, pleuvent de leurs remparts. (Delille.)

ORAGER. v. impers. 1re conj. S'est dit pour Faire de l'orage.

— A été employé activement par Arnaud, dans son plaidoyer contre les jésuites : «Ils *oragent* et tempêtent le calme où nous vivions avec eux.» || On trouve aussi dans un ancien poète :

La civile tempête
De folles passions *orage* notre tête.

ORAGEUX, EUSE. adj. Qui cause de l'orage, qui menace d'orage. Vent orageux. Ciel orageux. La conscience est une fleur qui s'ouvre aux rayons du soleil, et qui se ferme aux vents *orageux*. (B. de St-P.)

On calmerait plutôt l'aquilon *orageux*,
Lorsque de l'Apennin il bat les flancs neigeux. (Baour-Lormian.)

— Sujet aux orages. Mer orageuse. Saison orageuse. J'ai traversé paisiblement les mers *orageuses* qui sont dans le cercle antarctique. (J.-J. Rouss.)

— Troublé par l'orage. Une année, une soirée, une nuit orageuse. Déclin d'un jour *orageux*, ainsi gronde la foudre dans le nuage flottant sur les bords enflammés de l'horizon ; ainsi retentit le torrent qui ravage au loin une terre agreste et sauvage. (Bergasse.)

Sous un ciel *orageux*, mille clartés funèbres,
Brillent d'un pôle à l'autre au milieu des ténèbres. (Duc[illegible].)

— Fig. en parlant de la vie, de la société, de l'âme, de la santé. Avoir une existence orageuse. Une cour orageuse. Une liberté orageuse. Ce malade a eu une nuit orageuse. Cette régence fut *orageuse*. (Volt.) Cette vie me paraît un peu *orageuse* ; nous verrons si l'autre sera plus tranquille. (Id.) Ce règne fut *orageux* dans le commencement. (Id.) Pour acquérir la gloire *orageuse* des lettres, il faut bien de la vertu. (B. de St-P.)

Enfin il guide au port une *orageuse* vie,
Et redemande aux champs sa liberté ravie. (Lesaus.)

— Se dit aussi des assemblées qu'agitent de violentes discussions. La séance a été fort orageuse. Je viens de l'assemblée générale ; on s'attendait qu'elle serait *orageuse*. (Barth.)

ORAIRE. s. m. Liturg. Partie du vêtement ecclésiastique que l'on désigne plus ordinairement sous le nom d'*étole*.

ORAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *orare*, prier). Obtenu par prière.

ORAISON. s. f. (du lat. *oratio*, discours). Gramm. Discours, assemblage de mots qui forment un sens complet et qui sont construits suivant les règles de la grammaire. Les parties d'oraison ou de l'oraison sont les différentes espèces de mots. Le solécisme est un vice d'oraison. Oraison correcte, incorrecte, claire, obscure.

— Didact. Ouvrage d'éloquence composé pour être prononcé en public. L'exorde est une des parties de l'oraison. Les oraisons de Cicéron, de Démosthène, d'Isocrate.

— N'est plus usité dans ce sens que pour certains discours à la louange des morts, et qu'on nomme *oraisons funèbres*. Les oraisons funèbres de Bossuet, de Fléchier, de Massillon.

— Syn. comp. ORAISON, DISCOURS. Le *discours* est plus intellectuel ; ses parties sont les mêmes que celles de la pensée : le sujet, [illegible] [illegible] nécessaires aux vues de l'énonciation. L'*oraison* est plus matérielle ; ses parties sont les différentes espèces de mots : le nom, le pronom, l'adjectif, etc., le mécanisme en est soumis aux lois de la grammaire.

— Prière adressée à Dieu ou aux saints. Être en oraison. Faire son oraison. Aller à l'oraison. L'oraison de la messe. L'oraison de la Vierge. Livre d'oraison.

Le pasteur était à côté ;
Et récitait, à l'ordinaire
Maintes dévotes *oraisons*,
Et des versets et des répons. (La Font.)

— *Oraison dominicale*. Prière, dite vulgairement le *Pater*, qui est le modèle d'oraison que Jésus-Christ donna à ses disciples. || *Oraison vocale, mentale, jaculatoire*. Celle qui se forme dans le cœur et ne se produit pas au dehors par la parole.

— Liturg. Prière propre à l'office du jour ou aux commémorations des fêtes et féries, et qui est toujours précédée d'une antienne ou d'un verset.

— Loc. prov. *Il a fait une bonne oraison dans la matinée*. Se dit d'un homme qui a obtenu quelque succès imprévu. || *C'est un homme d'oraison*. C'est un homme qui est souvent en prière.

ORAL, ALE. adj. (du lat. *os*, *oris*, bouche). Qui passe de bouche en bouche. N'est guère usité qu'au féminin et dans ces deux locutions, *loi orale*, *tradition orale*, loi, tradition non écrite, transmise de bouche en bouche. La tradition *orale* est une seconde religion chez un peuple simple et isolé. (Ferrand.)

— Qui est dit de vive voix, par opposition à Écrit. Enseignement oral.

— Gramm. Se dit de certains sons, de certaines articulations, par opposition à Nasal. Un son est *oral* lorsque l'air qui le produit sort entièrement par l'ouverture de la bouche sans qu'il en reflue rien par le nez. Une articulation est *orale*, quand elle ne fait refluer par le nez aucune partie de l'air dont elle modifie le son. On appelle *voyelle* ou *consonne orale*, toute lettre qui représente ou un son oral ou une articulation orale.

— *Manducation orale*. Scolast. Se dit de l'action matérielle de recevoir l'hostie. Les protestants n'admettent pas la manducation orale.

— Entom. Qui fait partie de la bouche. Se dit d'un segment de la tête des chétopodes, celui qui forme leur bouche. || Se dit aussi d'animaux qui ont la bouche ou la partie antérieure de la face d'une autre couleur que le reste de la tête.

ORAL. s. m. Liturg. Grand voile que le pape porte sur la tête et les épaules dans certaines occasions.

— Voile ou espèce de coiffe que portaient autrefois les femmes. || Voile que devaient porter les Juives quand elles allaient par la ville.

ORA-LINGUAL, ALE. adj. Gramm. Se dit des articulations qui dépendent principalement du mouvement de la langue, et lorsque l'air qui les produit sort entièrement par l'ouverture de la bouche sans qu'il en reflue rien par le nez.

ORAN. Géogr. Ville maritime de l'Afrique française, ch.-l. du gouvernement d'Oran, à 360 kilom. S.-O. d'Alger ; 10,000 hab. Cette ville a été prise par les Français en 1831. Elle est bâtie en amphithéâtre sur la pente d'une montagne élevée, et a pour défense une citadelle et cinq châteaux ; près de cette ville se trouve un port excellent nommé *Mers el-Kébir*.

— ORAN (Gouvernement d'). Un des trois de l'Algérie française, comprend toute la partie occidentale de la régence, depuis l'embouchure du Tennis jusqu'aux frontières de l'empire de Maroc.

ORANCAN. s. m. Nom donné par les Indiens à un vent que nous appelons *typho*.

ORANCE. s. m. Agric. Bourgeon que l'on réserve pour recourber ou provigner l'année suivante.

ORANG. s. m. (mot malais qui signifie *homme ; orang-outang*, homme sauvage). Mamm. Genre de mammifères de l'ordre des quadrumanes et de la famille des singes, dont l'espèce de l'orang-outang peut être considérée comme le type. Ce genre renferme des singes qui manquent de queue, n'ont point de callosités aux fesses, et ont les membres de devant excessivement longs proportionnellement à ceux de derrière. Leur tronc est court et trapu ; leurs membres sont pleins de force et d'agilité. Le plus souvent ils marchent comme l'homme sur les deux membres de derrière, et se servent des membres antérieurs comme des mains. Ils atteignent et dépassent même souvent la taille ordinaire de l'homme. Les orangs sont encore assez peu connus. Cependant, d'après les notions que l'on a sur ces animaux, on est fondé à les placer à la tête du règne animal, si l'on excepte l'homme. Leur conformation et leur intelligence en font en quelque sorte des êtres intermédiaires entre l'homme et la brute. On ne connaît que deux espèces de ce genre ; l'une appartient à l'Asie et se trouve principalement dans l'île de Bornéo ; l'autre est africaine et vit dans les régions de ce continent les plus voisines de l'équateur. L'homme des déserts, demi-*orang-outang* à l'extérieur, couvert d'une peau âpre et velue, avec son allure brute, son air violent et farouche, garde un cœur franc, capable de générosité, de courage et de vertu. (Virey.)

ORANG-BAHE. s. m. Mar. Bateau de plaisance de Java allant à la voile et à l'aviron.

ORANGE. Géogr. Ch.-l. d'arr. (Vaucluse), à 672 kilom. de Paris ; 9,150 hab. Ancienne capitale d'une principauté de même nom.

— *Principauté d'Orange*. Partie du Bas-Dauphiné, enclavée de tous côtés dans le comtat Venaissin. Ce pays, qui dépendit jadis du royaume des Burgundes, puis de la Bourgogne Cisjurane et du royaume d'Arles, devint seigneurie au Xe siècle et comté au XIe. Quatre maisons ont successivement régné sur cette principauté, jusqu'à l'époque où elle fut réunie à la France par Louis XIV en 1714, et annexée au Dauphiné. En 1789, elle fut comprise dans le département de Vaucluse. L'héritier de la maison de Nassau, qui règne aujourd'hui en Hollande, prend cependant encore le titre de prince d'Orange.

— Hist. *Conciles d'Orange*. Trois conciles furent tenus dans cette ville, le premier en 441 pour régler la discipline ecclésiastique, le second en 529, à l'occasion des livres de Fauste, le troisième en 1228 contre les Albigeois.

— ORANGE. Géogr. Nom de plusieurs comtés des États-Unis, dans les États de la Caroline du Nord, d'Indiane, de Vermont, de Virginie et de New-York.

— ORANGE OU GARIEP. Géogr. Fleuve principal de l'Afrique australe (Hottentotie). Les hippopotames et les crocodiles y abondent. Il croît périodiquement comme le Nil.

ORANGE (Philibert de Châlons, prince d'). Grand capitaine du XVIe siècle, né en 1502. Dépossédé de sa principauté par François Ier, il passa en 1520 au service de Charles-Quint, commanda toute l'infanterie espagnole au siége de Fontarabie en 1522 ; fut fait prisonnier par les Français en 1525, et ne recouvra sa liberté qu'au traité de Madrid en 1527. Général de l'armée impériale, il s'empara de Rome et la saccagea. Il fut tué en 1530 au siége de Florence. Il n'avait alors que vingt-huit ans.

ORANGE. s. f. (du lat. bas. *aurantia* pour *aurea*, dorée, dérivé de *aurum*, or). Bot. Fruit de l'oranger. C'est une baie charnue recouverte d'une écorce luisante de couleur jaune à l'époque de sa maturité, parsemée de glandes remplies d'une huile volatile, et donnant un jus abondant. On se sert de l'écorce pour un grand nombre de préparations pharmaceutiques, la pulpe fournit des boissons rafraîchissantes, et le suc clarifié se convertit en un sirop très-agréable. Les oranges les plus renommées viennent des Açores, de Malte, du Portugal, des îles Baléares, etc. Orange douce. Orange aigre. Orange confite. Du jus d'orange. || *Oranges vineuses*. Celles qui sont couleur pourpre et qui ont le goût relevé. || *Oranges mouilleuses*. Celles qui contiennent beaucoup de jus.

— Agric. *Orange musquée*, *orange rouge*, *orange d'hiver*, *orange tulipée*. Nom de quatre variétés de poire. || *Orange* ou *fausse orange*. Variété de la citrouille.

— *Orange de mer*. Polyp. Nom donné quelquefois sur les bords de la Méditerranée à une masse arrondie polypifère dont on a fait une espèce d'alcyon.

— Prov. *Manger des perdrix sans orange*. Manger quelque chose sans l'apprêt qui lui convient.

— adjectiv. Qui a la couleur de l'orange. Figurez-vous à l'horizon une belle couleur *orange* qui se nuance de vert, et vient se perdre au zénith dans une teinte lilas, tandis que le reste est d'un magnifique azur. (B. de St-P.)

ORANGÉ, ÉE. adj. Qui est de couleur d'orange. Velours, ruban, satin orangé. Les corps qui nous paraissent *orangés*, ne nous paraissent tels que parce que leur surface réfléchit les rayons *orangés* en beaucoup plus grande abondance que les autres. (Bresson.)

— subst. L'orangé est une des sept couleurs primitives du prisme. Les rayons du soleil colorent de blanc, de jaune, d'*orangé*, de rouge, de pourpre et de bleu le sein des fleurs, suivant leurs genres. (B. de St-P.)

ORANGEADE. s. f. (rad. *orange*). Boisson qui se fait avec du jus d'orange et du jus de citron auxquels on joint du sucre. Boire de l'orangeade.

ORANGEAT. s. m. Espèce de confiture sèche, faite de petits morceaux d'écorce d'orange.

— Certaines dragées faites d'écorce d'orange.

ORANGER. s. m. Bot. Genre de plantes de la famille des hespéridées, renfermant sept espèces : l'oranger proprement dit, le citronnier, le cédratier, le limonier, le limettier, le bigaradier et le pamplemousse. La nature n'offre peut-être pas d'arbres plus attrayants que ceux qui composent le genre oranger. Ils sont doués d'un feuillage éternellement vert et brillant du plus beau vernis ; de fleurs blanches ou délicatement purpurines, se succédant sans interruption, et dont le parfum délicieux relève encore la beauté : elles sont l'emblème de la candeur et de l'innocence. A la fleur d'oranger appartient le privilége de former le bouquet des jeunes mariées. Leurs fruits qui parent l'arbre, et qui charment comme leurs fleurs les yeux et l'odorat, ont fait naître dans l'imagination exaltée des Grecs la fable de ces jardins enchantés dont les arbres ne portaient que des pommes d'or gardées par un dragon terrible. Qui, dans les contrées et les saisons brûlantes, n'a souvent éprouvé le rafraîchissement délicieux que procure le suc [illegible] l'orange par sa douceur est devenue au commencement de l'année, à cette époque où les hommes commencent une nouvelle période de la vie, le gage le plus agréable qu'on puisse s'offrir mutuellement de bienveillance, de vœux, souvent trop peu sincères. Les orangers sont originaires des provinces méridionales de la Chine, d'où ils nous sont parvenus en passant par l'Inde, la Perse, la Grèce et l'Italie. On suppose qu'ils ont dû paraître en France au commencement du XVe siècle. Les orangers et les citronniers se cultivent, comme arbres fruitiers, dans tous les pays méridionaux, jusques et y compris la Provence ; mais passé cette latitude, ils deviennent arbres de pur agrément. Leur culture en caisse, dans les pays froids ou tempérés, exige qu'on leur fasse passer sept mois de l'année dans des pièces fermées, qu'on nomme orangeries, et dans lesquelles on entretient une température de 5 à 6 degrés Réaumur. La fleur et les feuilles de l'oranger sont l'objet d'un assez grand commerce, à cause de leurs nombreux usages dans l'économie domestique et dans la médecine. L'*oranger* passe la mer et borde de ses fruits dorés les rivages méridionaux de l'Europe. (B. de St-P.) Ils lèvent les mains au ciel, en contemplant ces beaux vergers remplis de cédrats, d'*orangers* et de citronniers. (J. Pouqueville.)

Orangers, arbres que j'adore
Que vos parfums me semblent doux!
Est-il dans l'empire de Flore
Rien d'agréable comme vous? (La Fontaine.)

Là, les fleurs, l'*oranger*, les myrtes toujours verts,
Jouissent du printemps et trompent les hivers :
D'un portique pompeux leur abri se décore,
Et leur parfum trahit la retraite de Flore. (Delille.)

— *Fleur d'oranger*, *eau de fleur d'oranger*. Eau distillée de ces fleurs, très-souvent employée en médecine contre les accidents spasmodiques. || *Fleur d'oranger*. Liqueur obtenue par l'infusion des fleurs de cet arbre dans l'eau-de-vie.

— Beaucoup de personnes disent *fleur d'orange, eau de fleur d'orange*. Ces locutions ne sont pas admissibles. On doit certainement dire *fleur d'oranger*, comme on dit *fleur de cerisier*, et non fleur de cerise, *fleur de pêcher*, et non fleur de pêche, etc. On trouve néanmoins de fréquents exemples de ces locutions, même dans les meilleurs auteurs, mais on n'en doit pas moins en cela éviter de les imiter. Pour désigner ces odeurs, il faut les rapporter directement aux végétaux qui les produisent. Les exemples suivants sont donc incorrects. Une odeur de lilas, de giroflée, de fleur d'*orange*, de jasmin, de rose. (B. de St-P.) Il y a de délicieuses bananes aux Moluques, dont les unes sont aromatisées d'ambre et de canelle, d'autres de fleur d'*orange*. (Id.) Toutes les fontaines étaient de liqueurs glacées ; là, de l'eau de fleur d'*orange*, ailleurs, des vins de toutes les façons. (Fén.)

ORANGER, ÈRE. s. Celui, celle qui vend des oranges. || adject. Un fruitier oranger. Une fruitière orangère.

ORANGER. v. a. 1re conj. Techn. Donner une couleur orange à quelque chose.

ORANGERIE. s. f. Lieu fermé, où l'on met, pendant l'hiver, des orangers en caisse et d'autres plantes frileuses. Une belle orangerie. Une orangerie bien garnie. Orangerie de Versailles.

— Esplanade ménagée dans un jardin, pour placer les orangers à l'air durant la belle saison.

ORANGESSE. s. f. Art culin. Ratafia d'orange.

ORANGETTE. s. f. (dimin. d'*orange*). Bot. Fruit d'une espèce d'oranger, que l'on cueille avant qu'il ait atteint la grosseur d'une cerise.

ORANGIN. s. m. Bot. Espèce de courge qui, par sa grosseur et sa couleur, ressemble beaucoup à une orange.

ORANGISME. s. m. Hist. Opinion des partisans de Guillaume d'Orange, en Angleterre et en Irlande. || Opinion des partisans de Guillaume de Nassau en Belgique, depuis 1830.

ORANGISTES. s. m. pl. Hist. Nom que les catholiques fidèles à la cause de Jacques II donnèrent par dénigrement, en 1689, aux protestants partisans de Guillaume d'Orange. Depuis, cette dénomination a continué d'être appliquée en Irlande au parti protestant. || En Belgique on donne aussi le nom d'*orangistes* aux partisans de la maison d'Orange qui, avant la révolution de 1830, régnait sur les Pays-Bas.

ORANG-OUTANG. s. m. V. ORANG. || Plur., des *orangs-outangs*.

ORANOIR. s. m. Ornith. Oiseau de l'île de Java, qui a le dessus de la tête, le devant du cou et le haut de la poitrine d'une belle couleur de feu.

ORANOR. s. m. Ornith. Gobe-mouche de l'île de Ceylan. Cet oiseau est de la taille de notre chardonneret ; sa queue est très-longue ; sa tête et les parties supérieures de son corps sont d'un noir glacé de gris bleuâtre.

ORANVERT. s. m. Ornith. Merle à ventre orangé du Sénégal.

ORARIUM. s. m. (pr. *o-ra-ri-omm* ; mot latin qui signifie *mouchoir*, de *os*, visage). Antiq. Mouchoir dont les anciens se servaient, entre autres usages, pour donner des signes d'applaudissement.

ORATE. s. m. (rad. *or*). Chim. Combinaison d'acide d'or avec des bases salifiables. || *Orate d'ammoniaque*. Or fulminant.

ORATEUR. s. m. (du lat. *orator*, même signif.). Celui qui compose, qui prononce des discours, des ouvrages d'éloquence. Un grand orateur. Un orateur puissant, éloquent, véhément. Un froid orateur. Les orateurs grecs, latins, français. L'art de la déclamation demande à la fois tous les talents extérieurs d'un grand *orateur*, et tous ceux d'un grand peintre. (Volt.) S'il y a peu d'excellents *orateurs*, y a-t-il bien des gens qui puissent les entendre? (La Bruy.) C'est en vain que l'*orateur* se flatte d'avoir le talent de persuader les hommes, s'il n'a acquis celui de les connaître. (D'Aguess.) A Rome, quand Tacite écrivait, il n'y avait déjà plus d'*orateurs*. (Villem.)

— Fig. Se dit aussi des choses. Les passions sont les seuls *orateurs* qui persuadent toujours. (La Rochef.)

— *Orateur sacré*. Celui qui répand, qui prêche la parole de l'Évangile, particulièrement celui qui compose des sermons, des oraisons funèbres. L'histoire des *orateurs* sacrés remonte au ber-

ceau du christianisme. (Aubert de Vitry.) Qui trouvons-nous en tête des *orateurs* sacrés prêchant dans la chaire les vérités de la morale évangélique? encore Bossuet. (Id.) || Dans le même sens. Orateur évangélique. Orateur de la chaire.

— *Orateur parlementaire.* Membre des assemblées politiques qui discute, à la tribune, les intérêts publics.

— *Orateur du barreau.* Avocat plaidant. L'éloquence a de brillants interprètes parmi les orateurs du barreau.

—Par antonomase. *L'orateur romain.* Cicéron.

— Se dit, en Angleterre, du président de la Chambre des communes. L'orateur est élu à la pluralité des voix. C'est lui qui expose les affaires.

— *L'Orateur.* Philol. Titre d'un dialogue de Cicéron, dans lequel il passe en revue les principaux orateurs de la Grèce et de Rome. *L'Orateur* de Cicéron est une peinture ingénieuse des différents caractères des orateurs de son temps. (Mme Necker.)

— On dit quelquefois au fémin une *oratrice*. V. ORATRICE.

ORATIONNEL, ELLE. adj. (du lat. *oratio*, discours). Qui est complexe, formé de deux mots. || *Locutions orationnelles.* Château-fort. Mont-Blanc, sont des locutions orationnelles. Presque inusité.

ORATIUNCULE. s. f. (pr. *o-ra-ci-on-cu-le;* dimin. du lat. *oratio*, discours). Néol. S'est dit, par plaisanterie, d'un petit discours, d'une petite harangue.

ORATOIRE. adj. des 2 g. Qui appartient à l'orateur. L'art oratoire. Figure oratoire. Discours oratoire. Précautions oratoires. Débit oratoire. L'envie ne saurait se dissimuler que vous avez hâté les progrès de l'art *oratoire*. (Barth.) Il me parut s'abandonner volontiers à des formes *oratoires*. (Id.) Tout le secret de l'art *oratoire* est d'être passionné. (Mirab.) Un mouvement *oratoire* suffit pour tromper un instant la sagesse. (Id.) Le siècle qui vit naître Buffon et Rousseau ne peut s'honorer d'aucun chef-d'œuvre *oratoire*. (Villem.) Les plus remarquables productions de ce genre sont renfermées dans un ordre de perfection bornée, et ne peuvent jamais atteindre à la haute éloquence, ni se placer au rang des monuments *oratoires* de notre littérature. (Id.)

— *Harmonie oratoire.* Se dit de l'accord des sons avec les choses signifiées, soit par la convenance et le rapport des sons, des syllabes, des mots avec les objets qu'ils expriment, soit par l'appropriation du style au sujet.

ORATOIRE. s. m. (du lat. *orare*, prier). Petite pièce destinée à la prière et la méditation. Petit oratoire. Se renfermer dans son oratoire. Avant que les moines eussent des églises, ils priaient dans de petites chapelles qu'on appelait *oratoires*. (Aubert de Vitry.) Des canons ont défendu de célébrer la liturgie et de baptiser dans les *oratoires* domestiques. (Id.) Servir Dieu, ce n'est point passer sa vie à genoux dans un *oratoire*. (J.-J. Rouss.) Nous voyions Marie-Thérèse s'enfoncer dans son *oratoire*, où elle trouvait le Carmel d'Élie, le désert de Jean, et la montagne si souvent témoin des gémissements de Jésus. (Boss.) Quand tout cédait à Louis, les peuples jetaient les yeux sur la reine, et croyaient voir partir de son *oratoire* la foudre qui accablait tant de villes. (Id.)

— *Congrégation de l'Oratoire*, ou simplement l'*Oratoire*. Communauté religieuse établie à Rome en 1540, par le Florentin saint Philippe de Néri, et introduite en France en 1611, par le cardinal Pierre de Bérulle. Les membres de cette congrégation n'étaient pas liés par des vœux, et avaient pour but la littérature et l'instruction de la jeunesse. On a rendu à l'estimable communauté de l'*Oratoire* cette justice, qu'elle était demeurée pauvre, et qu'elle avait toujours donné l'exemple d'un noble désintéressement. (Aubert de Vitry.) || *Les pères de l'Oratoire.* Prêtres de l'Oratoire. Les pères de l'*Oratoire* déclarèrent qu'ils étaient, non des religieux, mais de simples prêtres vivant librement en communauté. (Aubert de Vitry.)

— Se disait aussi de la maison et de l'église de la congrégation de l'Oratoire. Aller à l'Oratoire. Entendre la messe à l'Oratoire. Une rue de Paris a conservé le nom de rue de l'Oratoire.

ORATOIREMENT. adv. D'une manière oratoire. Cela se dit oratoirement. C'est parler oratoirement.

[illegible] gation de l'Oratoire. On compte beaucoup d'écrivains remarquables parmi les oratoriens. Les jésuites trouvèrent dans les *oratoriens* des rivaux redoutables pour la littérature et l'éducation. (Aubert de Vitry.)

— adject. Les pères oratoriens.

ORATORIO. s. m. Mus. rel. Pièce de musique religieuse, ainsi appelée parce que le premier morceau de ce genre fut exécuté dans l'église de la congrégation de l'Oratoire de Rome, par l'ordre de saint Philippe de Néri, dans le but d'attirer les fidèles par l'attrait d'une belle musique. L'oratorio est une sorte de drame religieux exécuté à grand orchestre et par un grand nombre de chanteurs. On n'exécute plus guère d'oratorios que dans les grandes solennités musicales et dans les concerts spirituels. En Allemagne et en Angleterre, on y déploie un très-grand luxe d'exécution, et il n'est pas rare de voir réunis quatre à cinq cents concertants. Les oratorios les plus célèbres sont ceux d'Haydn, d'Hændel, de Beethoven, de Jommelli et de Mozart. Composer un oratorio. Exécuter un oratorio.

ORATRICE. s. f. Néol. Femme qui parle en public, qui porte la parole. Hélas! me répondit l'*oratrice* de la troupe. (Mercier.)

ORBATTERIE. s. f. Anc. techn. Art de battre l'or.

ORBATTEUR. s. m. Anc. techn. Batteur d'or.

ORBE. adj. des 2 g. (du lat. *orbis*, cercle). Chir. Se dit des corps contondants qui sont plus ou moins arrondis et non tranchants. || *Coup orbe.* Coup qui n'entame pas la chair, mais qui fait une forte contusion. J'aime autant les blessures comme les meurtrissures, et les coups tranchants comme les coups *orbes*. (Montaigne.)

ORBE. adj. des 2 g. (du lat. *orbus*, aveugle). Techn. Se dit d'un mur qui n'est percé ni de portes ni de fenêtres.

ORBE. s. m. (du lat. *orbis*, cercle). Astron. Cercle. Se dit particulièrement de l'espace que parcourt une planète dans toute l'étendue de son cours. L'orbe de Saturne, de Vénus. || *Le grand orbe de la terre.* Le chemin que la terre fait tous les ans autour du soleil.

— Sphère creuse, à l'aide de laquelle on démontrait autrefois le mouvement des planètes.

— Dans le style poétique, se dit pour Globe, circonférence, circuit.

Du soleil prêt à finir son cours
L'*orbe* décroît et vers l'onde s'incline. (Millevoye.)

La lune tout à coup dans son *orbe* effacée,
Pâlit et se cacha par la terre éclipsée. (Lecouvé.)

— Fig. En poésie, dans le sens d'Anneaux, en parlant d'un serpent. A l'autre extrémité un reptile dangereux déploie fièrement ses *orbes* redoublés. (Trioson)

Ce serpent monstrueux
Se roule et se déroule en *orbes* tortueux. (Valois.)

ORBE. s. m. Ichthyol. Nom spécifique de deux poissons dont l'un est un diodon et l'autre un éphippus.

ORBE. s. m. Géogr. Petit fleuve de France, département de l'Hérault; il passe à Béziers et se jette dans la Méditerranée.

ORBEC. Géogr. Chef-lieu de cant., arr. de Lisieux (Calvados); 3,200 hab.

ORBIBARIEN. s. m. Hist. relig. Membre d'une petite secte religieuse qui se forma vers la fin du XIIe siècle. Les orbibariens niaient la divinité de Jésus-Christ, son supplice et les mystères.

ORBICULAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *orbicularis*, fait d'*orbis*, cercle). Didact. Qui est rond, qui va en rond. Figure orbiculaire. Mouvement orbiculaire.

— Anat. Se dit des muscles à fibres circulaires qui entourent quelques-unes des ouvertures naturelles du corps. Le muscle orbiculaire des paupières. Le muscle orbiculaire des lèvres. On dit substantiv. L'orbiculaire des paupières. L'orbiculaire des lèvres.

— Bot. Se dit d'une surface plane ou d'un corps aplati dont le contour est sensiblement arrondi et rapproché de la forme du cercle. Cotylédon orbiculaire.

— Ichthyol. Dont le corps a une forme presque sphérique. Poisson orbiculaire.

— Conchyl. Dont les valves présentent des bords également éloignés du centre. Coquilles orbiculaires.

— Moll. Dont le test est oblong, ovoïde. || ORBICULAIRES. s. m. pl. Famille de crustacés brachyures.

ORBICULAIREMENT. adv. En rond. Cette machine se meut orbiculairement.

ORBICULE. s. f. (du lat. *orbiculus*, petit cercle). Bot. Bosse circulaire, qui provient de la base de la corolle et qui entoure les organes de la fructification.

— Moll. Genre de mollusques acéphalés pallio branches, établi pour une petite coquille des mers du Nord, et qui diffère peu des cranières. Orbicule de Norwége. Orbicule lisse.

ORBICULÉ, ÉE. adj. Qui a une forme orbiculaire. || ORBICULÉS. s. m. pl. Crust. Famille de crustacés décapodes brachyures, comprenant ceux dont le test est en général orbiculaire.

ORBICULITHE. s. m. (du lat. *orbicula*, dimin. de *orbis*, cercle, et du gr. λίθος, pierre). [illegible] crustacés fossiles.

ORBIÈRES. s. f. pl. (du lat. *orbis*, rond). Techn. Morceaux de cuir hémisphériques qu'on met sur les yeux d'un mulet.

— Fig. Montaigne s'est servi de ce mot en parlant de l'esprit humain. Il n'y a point de bête à qui plus justement il faille donner des *orbières*.

ORBILLE. s. f. Bot. Espèce de cupule ou de conceptacle orbiculaire dans les lichens, porté sur un podétion. Il se développe et s'élargit en disque, de même que la scutelle; mais la substance du podétion, qui forme sa bordure, se prolonge en cils ou en rayons.

ORBITAIRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *orbitus*, fait d'*orbis*, rond). Anat. Qui a rapport ou appartient à l'orbite. Arcade orbitaire. Cavités orbitaires. Apophyses orbitaires. Trous orbitaires. Fentes orbitaires. Artère orbitaire. Nerf orbitaire. A mesure qu'on s'éloigne de l'homme, en descendant dans l'échelle des êtres, la coupe de la base des fosses *orbitaires* devient de plus en plus oblique. (Richer.)

— Ornith. *Plumes orbitaires.* Celles qui entourent les yeux des oiseaux.

ORBITE. s. m. (du lat. *orbita*, fait de *orbis*, rond, orbe). Anat. Cavités de la face dans lesquelles les yeux sont logés. Ces cavités sont situées de chaque côté et en haut de la région antérieure de la tête, et parfaitement semblables entre elles. Elles ont la forme d'une pyramide creuse, dont la base serait tournée en avant et en dehors. Elles sont remplies par le globe de l'œil, ses muscles, ses nerfs, ses vaisseaux, la glande lacrymale, etc. Il l'a frappé avec tant de violence qu'il lui a fait sortir l'œil de l'orbite. Que l'œil de l'envieux s'enfonce en son *orbite*. (Lemierre.)

Son œil, enflammé par la haine,
Dans un *orbite* affreux roule un affreux regard.
(Baour-Lormian.)

— Ornith. Partie interne de la région ophthalmique, qui avoisine immédiatement l'œil.

— Phys. Courbe que décrit le centre d'une planète par son mouvement propre d'occident en orient. Les orbites sont elliptiques et non circulaires, comme on l'avait cru jusqu'à Kepler. L'orbite de Saturne. L'orbite de Jupiter.

Des astres inconstants, qui ne brillent qu'un jour,
Son art trace l'*orbite* et marque le retour. (Daru.)

ORBITÉ. s. f. (du lat. *orbus*, privé de). Anc. jurispr. Etat des personnes mariées qui n'ont pas eu d'enfants. || Etat de ceux qui ont perdu leurs enfants.

ORBITÈLE. adj. des 2 g. (ét. lat., *orbis*, cercle; *tela*, toile). Entom. Qui fait des toiles en réseau régulier, composées de cercles concentriques coupés par des rayons droits qui partent du centre. || ORBITÈLES. s. f. pl. Tribu d'insectes de la famille des aranéides.

ORBITO-EXTUS-SCLÉROTICIEN. adj. et s. m. Anat. Nom donné au muscle droit externe de l'œil.

— ORBITO-INTUS-SCLÉROTICIEN. adj. et s. m. Nom donné au droit interne de l'œil.

— ORBITO-MAXILLI-LABIAL. adj. et s. m. Anat. Nom donné au muscle élévateur de la lèvre supérieure.

— ORBITO-PALPÉBRAL. adj. et s. m. Nom donné au muscle releveur de la paupière extérieure.

ORBITOLITHE. s. m. (du lat. *orbis*, rond, et du gr. λίθος, pierre). Foss. Genre de polypiers pierreux dont les espèces n'ont encore été trouvées qu'à l'état fossile. Orbitolithe plane. Orbitolite lenticulée. Orbitolite soucoupe.

ORBONA. s. f. (du lat. *orbus*, orphelin). Myth. lat. Déesse protectrice des orphelins et des parents frappés d'orbité.

ORBULITHE. s. f. (du lat. *orbis*, cercle, et du gr. λίθος, pierre). Foss. Genre de testacés univalves. On ne connaît encore ce genre qu'à l'état fossile.

OR ÇA. loc. interj. V. OR.

ORCA. s. m. Cétac. Nom sous lequel les anciens désignaient un cétacé qu'on croit appartenir au genre dauphin. Les naturalistes modernes ont donné ce nom à deux espèces différentes, l'une de la Méditerranée, l'autre des mers du Nord.

ORCADES. Géogr. Groupes d'îles au Nord de la pointe septentrionale de l'Ecosse. On en compte trente, dont vingt-six sont habitées. Les Orcades, jointes aux Shetland, forment un des comtés de l'Ecosse; ch.-l. Kirkwall.

— ORCADES AUSTRALES, dites aussi *Nouvelles-Orcades* et *Powell*. Groupe d'îles dans le grand Océan austral. Elles sont arides et désertes. On y fait la pêche des phoques. Elles ont été découvertes en 1821.

ORCADES. s. f. pl. (ét. gr., ὄρος, montagne), Myth. Nymphes des montagnes, filles de Phoronée et d'Hécate. Elles suivaient Diane à la chasse.

ORCANÉTINE. s. f. (rad. *orcanète*). Chim. Principe colorant rouge de l'orcanète.

ORCANETTE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des borraginées, dont une espèce, l'orcanette échioïde, est cultivée pour sa racine, dont on emploie l'écorce dans la teinture en rouge. Orcanette jaune. Orcanette soyeuse.

ORCEILLE. s. f. Bot. Espèce d'agaric des Alpes, qui est bon à manger.

ORCHEF. s. m. Ornith. Gros-bec des Indes.

ORCHÉSIE. s. f. (pr. *or-ké-zi*; du gr. [illegible] [illegible] méré du genre des sotropalpes, famille des ornéphiles.

ORCHÉSOGRAPHE. s. m. (pr. *or-ké-zo-graf;* rad. *orchésographie*). Qui s'occupe d'orchésographie.

ORCHÉSOGRAPHIE. s. f. (pr. *or-ké-zo-gra-fi;* du gr. ὄρχησις, danse; γράφω, écrire). Didact. Art d'écrire la danse, en indiquant les pas et les mouvements sous les passages notés.

ORCHÉSOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. (pr. *or-ké-zo-gra-fi-que*). Qui a rapport à l'orchésographie.

ORCHESTE. s. m. (pr. *or-kes-te;* ét. gr., ὀρχηστής, sauteur). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères de la famille des rhinocères ou rostricornes, établi pour y ranger les petites espèces de charançon. Orcheste jaune. Orcheste de l'osier.

ORCHESTIDE. adj. des 2 g. (pr. *or-kes-ti-de*). Entom. Qui tient de l'orcheste. || ORCHESTIDES. s. m. pl. Groupe de charansonides ayant pour type le genre orcheste.

ORCHESTIE. s. f. (pr. *or-kes-ti;* du gr., ὀρχηστής, sauteur). Crust. Genre de crustacés de l'ordre des isopodes, voisin des talitées.

ORCHESTIQUE. adj. m. (pr. *or-kes-ti-que*, du gr. ὀρχηστής, danseur). Ant. N'est usité que dans cette locution : *genre orchestique*. Celui des deux genres principaux de la gymnastique ancienne, qui embrassait tout ce qui avait rapport à la danse et à l'exercice de la paume.

— On dit substantiv. et au féminin l'*orchestique*. Les jeux de l'*orchestique* ne firent jamais gémir l'humanité sur leurs résultats. (Rostan.)

ORCHESTOGRAPHIE. s. f. V. ORCHÉSOGRAPHIE.

ORCHESTRATION. s. f. (pr. *or-kes-tra-ci-on;* rad. *orchestre*). Mus. Science du maniement d'un orchestre.

— Manière dont les parties d'un orchestre sont combinées entre elles. Orchestration savante, profonde.

ORCHESTRE. s. m. (pr. *or-kes-tre;* du gr. ὀρχήστρα, fait d'ὀρχέομαι, danser). Ensemble des musiciens d'un théâtre, d'un concert, d'un bal. L'orchestre français ne date que du siècle de Louis XIV. Il a été organisé par Lulli, mais il n'a réellement commencé à devenir important que depuis Gluck. Aujourd'hui un orchestre complet compte au moins dix-huit instruments. Un orchestre excellent. Un orchestre bien disposé. L'orchestre de l'Opéra. La musique en complète le charme par les chants les plus ravissants, par l'harmonie des *orchestres*. (Devillers.)

— Lieu, dans une salle de théâtre, où se tiennent les musiciens. L'orchestre des musiciens.

— Se dit aussi de plusieurs rangs de banquettes réservées à des spectateurs, et qui sont placées entre l'orchestre des musiciens et le parterre. Une place d'orchestre. Prendre un billet d'orchestre. Aller à l'orchestre.

— *Orchestre monstre.* Se dit d'un orchestre composé d'un très-grand nombre d'exécutants.

— Antiq. Partie des théâtres anciens qui correspondait à ce que nous appelons le parterre. Le lieu correspondant à notre orchestre s'appelait *thymelé* ou *hyposcénium*.

— Ce mot était autrefois du féminin.

ORCHESTRÉ, ÉE. (pr. *or-kes-tré*). part. pass. du v. Orchestrer. S'empl. adject. Partition bien orchestrée.

ORCHESTRER. v. a. 1re conj. (pr. *or-kes-tré;* rad. *orchestre*). Mus. Arranger pour l'orchestre, écrire les parties d'orchestre.

ORCHESTRINO. s. m. (pr. *or-kes-tri-no;* dimin. d'*orchestre*). Mus. Petit orchestre. || Synonyme d'Orphéon.

ORCHESTROMANIE. (pr. *or-kes-tro-ma-ni*, du gr. ὀρχήστρα, fait de ὀρχέομαι, danser; μανία, folie). Pathol. Danse involontaire morbide; sorte de chorée ou de tarentisme.

ORCHESTROMANIQUE. adj. des 2 g. (pr. *or-kes-tro-ma-ni-que*). Qui a rapport, qui appartient à l'orchestromanie.

ORCHIDACÉ, ÉE. adj. (pr. *or-ki-da-cé*). Bot. Synonyme d'Orchidé.

ORCHIDÉ, ÉE. adj. (pr. *or-ki-dé;* du gr. ὄρχις, testicule). Bot. Qui porte plusieurs lobes profondément divisés, dont les supérieurs sont dressés et l'inférieur étalé. Corolle orchidée. || ORCHIDÉES. s. f. pl. Famille de plantes vivaces à racines tubéreuses, ayant pour type le genre orchis. On a partagé la famille des orchidées en quatre sections; les *ophrydées*, les *limodorées*, les *épidendrées* et les *cypripédiées*.

ORCHIDÉACÉ, ÉE. adj. (pr. *or-ki-dé-a-cé;* rad. *orchis*). Bot. Qui a des racines semblables à celles de l'orchis.

ORCHIDOCARPE. s. m. (pr. *or-ki-do-car-pe;* du gr. ὄρχις, testicule; καρπός, fruit). Bot. Genre de plantes établi pour placer quelques arbustes qu'on avait rangés parmi les corossoles.

ORCHIÈS. (ét. celt. *or*, élévation; *chi*, petite; sur une petite élévation). Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Douai (Nord); 3,500 hab.

ORCHIOCÈLE. s. f. (pr. *or-ki-o-cè-le;* ét. gr., ὄρχις, testicule; κήλη, tumeur). Pathol. Tumeur du testicule.

ORCHIONCIE. s. f. (pr. *or-ki-on-ci;* ét. gr., ὄρχις, testicule; ὄγκος, tumeur). Pathol. Tumé- [illegible]

ORCHIS. s. m. (pr. *or-kiss;* du gr. ὄρχις, testicule). Bot. Genre de plantes monocotylédones, type de la famille des orchidées. Les orchis sont des plantes herbacées, vivaces, ayant des fleurs généralement purpurines, disposées en panache et d'une odeur agréable. On en connaît un très-grand nombre d'espèces, parmi lesquelles près d'une trentaine croissent naturellement en France. Leurs racines partant de deux bulbes charnus qui renferment un mucilage abondant, dont on fait le salep, de la gelée, des tablettes, des pastilles, etc. Ce genre a reçu son nom de la forme de ses racines, qui ressemblent à des testicules. Cette ressemblance avait fait supposer à ces plantes, chez les anciens, une prétendue vertu aphrodisiaque. Orchis à deux feuilles. Orchis pyramidal. Orchis panaché. Orchis militaire, etc. Dans certains cantons, les orchis croissent avec tant d'abondance qu'un enfant pourrait en peu d'heures en récolter une quantité suffisante pour faire vivre une famille

pendant une semaine. (Rozier.) Les *orchis* ont deux petits bulbes en guise de racine; tous les hivers, ils en perdent un qui est remplacé par un bulbe nouveau qui se forme en avant, de sorte que, chaque année, on peut dire que l'*orchis* fait un pas; mais ce voyageur se contente de visiter des bocages, et souvent attiré par les eaux d'une fontaine, il vient doucement mourir sur ses bords. (A. Martin.)

ORCHITE. s. f. (pr. *or-ki-te;* rad. *orchis*). Pathol. Inflammation du testicule.

ORCHITES. s. f. pl. (pr. *or-ki-te;* du gr. ὄρχις, testicule). Bot. Nom que les Latins donnaient à une variété d'olive, à cause de sa forme testiculaire.

ORCHITITE. s. f. V. ORCHITE.

ORCHITOMOLOGIE. s. f. (pr. *or-ki-to-mo-lo-gi;* ét. gr., ὄρχις, testicule; τομή, section; λόγος, discours). Chir. Traité de l'amputation des testicules.

ORCHITOMOLOGIQUE. adj. des 2 g. (pr. *or-ki-to-mo-lo-gi-que*). Qui a rapport à l'orchitomologie.

ORCHOMÈNE. s. m. (pr. *or-ko-mè-ne*). Temps hér. Fils de Jupiter et de la danaïde Hésione; il fut le père de Minyas et fonda la ville d'Orchomène en Béotie.

— Géogr. Une des villes les plus riches de la Béotie; aujourd'hui Scripou.

ORCHOMÉNIEN, ENNE. adj. et s. (pr. *or-ko-mé-ni-en*). Géogr. anc. Qui appartient à Orchomène ou à ses habitants. || Habitant d'Orchomène.

ORCHOTOME. s. m. (pr. *or-ko-to-me;* rad. *orchotomie*). Chir. Instrument dont on se sert pour l'orchotomie.

ORCHOTOMIE. s. f. (pr. *or-ko-to-mi;* du gr. ὄρχις, testicule; τομή, section). Chir. Extirpation du testicule.

ORCHOTOMIQUE. adj. des 2 g. (pr. *or-ko-to-mi-que;* rad. *orchotomie*). Chir. Qui a rapport à l'orchotomie.

ORCHOTOMOLOGISTE. s. m. (pr. *or-ko-to-mo-lo-gis-te;* rad. *orchotomologie*). Celui qui s'occupe d'écrire sur l'orchotomie.

ORCIÈRES. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de d'Embrun (Hautes-Alpes); 1,500 hab.

ORCINE. s. f. (rad. *orseille*). Chim. Principe colorant, qui acquiert la teinte brillante qui le caractérise sous l'influence de l'air et de l'ammoniaque employée dans la préparation de l'orseille.

ORCINIEN. s. m. Ant. rom. Chez les Romains, Esclave affranchi par suite du testament de son maître.

ORCUS. (pr. *or-kuss*). Myth. Un des noms de Pluton chez les Romains.

— Se dit quelquefois en poésie pour l'Enfer. L'orcus, les ombres de l'orcus.

— Se dit aussi pour La mort.

ORD. Abréviation du mot *ordinal.*

ORD, ORDE. s. f. Vilain, sale. Vieux et inus.

> Certes j'accorde
> Que l'on ne voit harpie en ce monde si *horde*,
> Que cette pauvreté. (RONSARD.)

ORDALIE. s. f. (du sax. *ordall*, purgation). Anc. jurispr. Se dit des diverses épreuves usitées au moyen âge sous le nom de jugement de Dieu. L'ordalie du fer chaud, de l'eau froide, etc. Les ordalies s'appelaient aussi jugement de Dieu.

ORDÉAL. s. m. Relat. Arbre dont les naturels du Congo se servent comme d'une sorte de jugement de Dieu, ce qui lui a fait donner le nom de *arbre à l'épreuve.* On le trouve encore à Madagascar, où il sert aux mêmes usages.

ORDEMENT. adv. D'une manière orde. Inus.

ORDENE. s. f. (du lat. *ordo*, ordre). Vieux mot qui signifiait Ordre, arrangement. || *Ordene de chevalerie.* Philol. Titre d'un roman en vers qui forme une espèce de code militaire et chevaleresque.

ORDI, IE. part. pass. du v. Ordir. S'empl. adjectiv. Ruisseau ordi. Inusité.

ORDINAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *ordinarius*, fait de *ordo*, ordre). Qui est dans l'ordre des choses, qui arrive communément, qui est habituel. Le cours ordinaire des choses. Le train ordinaire de la vie. Le sort ordinaire des hommes. Ce sont là ses discours ordinaires. C'est sa manière d'agir ordinaire. Il est assez ordinaire de voir la calomnie s'attacher à la vertu. Marcher d'un pas ordinaire. Il ne fait que des dépenses ordinaires. On dira peut-être un jour que Socrate et Aristippe soit dans [illegible] taient quelquefois des usages *ordinaires.* (Barth.) La nourriture *ordinaire* de l'écureuil sont des fruits, des amandes, des noisettes, de la faîne et du gland. (Buffon.) J'eus ainsi une harmonie complète des trois périodes *ordinaires* aux sociétés humaines. (B. de St-P.)

— Commun, vulgaire. Un homme ordinaire. Une pensée ordinaire. Un esprit ordinaire. Le détail des calculs me fatigue et m'embarrasse encore plus qu'il ne rebutera les lecteurs *ordinaires.* (Volt.) L'homme coupable, qui était troublé par le sentiment de son crime, et regardait la Divinité comme ennemie, crut ne pouvoir l'apaiser par les victimes *ordinaires.* (Boss.) Les voyages aérostatiques se sont tellement multipliés, qu'à Paris et dans les principales villes de l'Europe, un voyage aérien n'est plus qu'un spectacle *ordinaire.* (Libes.)

— Art milit. *Pas ordinaire.* Le pas le plus lent de ceux qui sont réglés pour les troupes. C'est celui qu'elles doivent prendre lorsque l'officier n'en indique pas un autre. Marcher le pas ordinaire.

— Jurispr. crim. *Question ordinaire.* Se disait des premiers degrés de la torture qu'on faisait subir à un accusé. Condamné à subir la question ordinaire et extraordinaire.

— Se dit des officiers de la maison du roi qui remplissent leurs fonctions toute l'année, par opposition à ceux qui ne sont employés que par quartiers. Maître d'hôtel ordinaire. Médecin ordinaire. Chirurgien ordinaire. || Se dit aussi de quelques autres officiers de la maison du roi, quoiqu'ils ne servent que par quartiers, Gentilhomme ordinaire du roi. Musicien ordinaire de la musique du roi, de la chapelle du roi.

— S'est dit des conseillers d'État qui siégeaient au conseil toute l'année, à la différence de ceux qui y siégeaient par semestre. Conseiller d'État ordinaire. Aujourd'hui il y a des conseillers d'État et des maîtres des requêtes en *service ordinaire*, et d'autres *en service extraordinaire.* Ces derniers sont ceux qui sont chargés de fonctions qui ne leur permettent pas d'assister au conseil.

— S'est dit des juges et des cours qui siégeaient toute l'année, à la différence des juges, et des cours qui ne siégeaient que par semestre. Juges ordinaires. Cours ordinaires. || *Juges ordinaires.* Juges à qui appartenait naturellement la connaissance des affaires civiles ou criminelles, à la différence des juges de privilége et de ceux qui étaient établis par commission. Demander son renvoi devant les juges ordinaires. || *Recevoir les parties en procès ordinaire.* Rendre civile une affaire criminelle.

— Se dit aussi des ambassadeurs qu'on envoie résider dans une cour, à la différence de ceux qui ne sont chargés que d'une mission temporaire. Ambassadeur ordinaire.

— S'est dit de certains officiers de guerre. Commissaire ordinaire des guerres. Commissaire ordinaire de l'artillerie.

— Jurispr. *Frais ordinaires de criées.* Procédure qui se forme pour l'instruction du décret et la sûreté de la vente, et dont les frais sont dus par l'adjudicataire, outre le prix de l'adjudication. || *Affaire ordinaire.* Affaire qui n'est pas de nature à être jugée sommairement.

— Dr. can. *Collateurs ordinaires.* Évêques et prélats inférieurs fondés en titre pour conférer des bénéfices ou donner des provisions.

— S'empl. substant. au masc. dans plusieurs acceptions.

— Ce qui compose la nourriture habituelle. Un bon ordinaire. Un modeste ordinaire. Un pauvre ordinaire. Ordinaire bourgeois. Ne manger que deux plats à son ordinaire. Diminuer, augmenter son ordinaire. Ne pas faire d'ordinaire chez soi. Tenir un bon ordinaire. Il ne faut point tant de façons, je suis un homme à me contenter de l'*ordinaire.* (Mol.)

> Quelqu'un lui demanda ce qu'il prétendait faire
> D'un dogue de qui l'*ordinaire*
> Était un pain entier. (LA FONTAINE.)

— Portion d'aliments que dans les auberges on donne à une personne pour un repas. Manger un ordinaire. Faire venir un ordinaire de chez le traiteur.

— Mesure de vin qu'on donne par chaque repas aux domestiques. Avez-vous eu votre ordinaire? || Se dit aussi de la ration qu'on donne le soir et le matin aux chevaux. Ce cheval a-t-il eu son ordinaire?

— *Vin d'ordinaire.* Vin de qualité ordinaire que l'on boit chez les gens riches dans le cours du repas, avant de passer aux vins d'entremets ou de dessert.

— Ce qu'on a coutume de faire, ce qui a coutume d'être. L'ordinaire. L'ordinaire des grands est de se laisser gouverner par les flatteurs. Il a fait cette chose à son ordinaire. C'est un homme au-dessus de l'ordinaire.

— *L'ordinaire des guerres.* Se disait autrefois d'un fonds établi pour payer la maison du roi, les commissaires des guerres et les compagnies de gendarmerie. Trésorier, caissier de l'ordinaire. Cette somme doit être prise sur l'ordinaire des guerres.

— *Ordinaires de la musique, de la chambre du roi.* Se disait des chanteurs et chanteuses des concerts du roi.

— Jurispr. *Régler un procès, une affaire à l'ordinaire.* Ordonner qu'un procès intenté au criminel ne pourra être poursuivi qu'au civil. On dit dans le même sens. Recevoir les parties à [illegible]

— *L'ordinaire de la messe.* Les prières qui se disent tous les jours à la messe, et qui ne changent jamais.

— En matière ecclés. L'évêque diocésain ou l'autorité diocésaine, le siége épiscopal vacant. Se pourvoir devant l'ordinaire. Prendre son visa de l'ordinaire. Chapitre soumis à l'ordinaire. Monastère exempt de l'ordinaire.

— Courrier de la poste qui part et arrive à certains jours fixes. L'ordinaire de Rouen. Je vous écrirai par le premier ordinaire. Cette acception commence à vieillir. On dit plus ordinairement, par le premier courrier. Un *ordinaire* dépêché en avant, à franc étrier, annonça son arrivée. (Saintine.)

— Se dit aussi du jour où ce courrier part et arrive. Voilà plusieurs ordinaires qui se passent sans que je reçoive de vos nouvelles. Je vous en dirai plus long au premier ordinaire. Si je n'en reçois pas à l'*ordinaire* prochain, je ne sais ce que je deviendrai. (J.-J. Rouss.)

— Se dit, au pl., des évacuations menstruelles des femmes. Il y a des femmes qui n'ont pas toujours soin de se laver, même après leurs *ordinaires*, ou quand elles éprouvent des flueurs blanches. (Virey.)

— *A l'ordinaire.* loc. adv. Suivant la manière accoutumée. Disposez tout à l'ordinaire. Arrangez-moi à l'ordinaire. Je vous parle comme à l'ordinaire, comme à mon ordinaire. Je serai cependant chez moi ce soir comme à l'*ordinaire.* (J.-J. Rouss.) Mes arbres se couvrirent, comme à l'*ordinaire*, de rejetons pleins de suc. (B. de St-P.)

— *D'ordinaire.* loc. adv. Le plus souvent. D'ordinaire, on se laisse abuser par les apparences. D'ordinaire l'orgueil est le cachet de l'ignorance. Les allures des campagnards sont d'*ordinaire* naïves et rondes. (Virey.) On est si familiarisé d'*ordinaire* avec les objets extérieurs, qu'on aperçoit à peine de leur existence. (Mme de Staël.)

— *Pour l'ordinaire.* loc. adv. Habituellement, presque toujours. Cette fleur a pour l'*ordinaire* cinq pétales arrondis. (B. de St-P.) Ces racines, pour l'*ordinaire*, se subdivisent à l'infini, et correspondent aux branches de l'arbre, en nombre égal. (Id.) La plupart des querelles de la société ne naissent pour l'*ordinaire* que parmi les gens qui se disent des vérités. (Id.) Quand on étudie la botanique pour l'enseigner aux autres, on devient pour l'*ordinaire* envieux, jaloux, intolérant. (J.-J. Rouss.)

— *Contre l'ordinaire.* loc. adv. Contre l'habitude. Là nous attendions que la fortune nous offrît quelque bon coup à faire, quand nous aperçûmes un religieux de l'ordre de Saint-Dominique, monté, contre l'*ordinaire* de ces bons pères, sur une mauvaise mule. (Le Sage.)

— Syn. comp. ORDINAIRE. COMMUN. VULGAIRE. TRIVIAL. Le fréquent usage rend les choses ordinaires, communes, vulgaires et triviales; mais *trivial* dit quelque chose de plus usité que *vulgaire*, qui, à son tour, enchérit sur *commun*, comme celui-ci sur *ordinaire.* *Ordinaire* est d'un usage plus marqué pour la répétition des actions; *commun*, pour la multitude des objets; *vulgaire*, pour la connaissance des faits; et *trivial*, pour la tournure du discours. Dans le sens où ces mots se disent par rapport au mérite des choses, ils ont aussi leur gradation. Ce qui est *ordinaire* n'a rien de distingué, ce qui est *commun* n'a rien de recherché, ce qui est *vulgaire* n'a rien de noble, ce qui est *trivial* a quelque chose de bas.

ORDINAIREMENT. adv. Le plus souvent. Cela arrive ordinairement. Les œufs de la couleuvre à collier sont *ordinairement* au nombre de dix-huit ou vingt. (Lacépède.) C'est *ordinairement* sur l'enfourchure d'un arbre que les écureuils établissent leur domicile. (Buff.) Une femme dont la maison est livrée au jeu s'engage *ordinairement* à plus d'un métier. (Duclos.) Les effets qu'il avait emportés avec lui furent dispersés après sa mort, comme il arrive *ordinairement* à ceux qui meurent hors de leur patrie. (B. de St-P.) Chaque famille a *ordinairement* trois ou quatre noms qui reviennent tour à tour. (Chateaub.)

ORDINAL. adj. m. (du lat. *ordinalis*, fait de *ordo*, ordre). Arithm. Qui regarde l'ordre dans lequel les choses sont rangées. Premier, dixième, centième, sont des nombres ordinaux.

— Gramm. *Adjectif ordinal, adverbe ordinal.* Adjectif, adverbe qui indique l'ordre dans lequel les choses sont placées. Premier, second ou deuxième, troisième, sont des adjectifs ordinaux; premièrement, secondement ou deuxièmement, troisièmement, sont des adverbes ordinaux. On dit aussi Nom de nombre ordinal.

ORDINAL. s. m. (du lat. *ordinalis;* fait de *ordo*, ordre). Hist. ecclés. Nom donné par le clergé anglican à un livre qui contient le service et les cérémonies avec lesquelles on confère les ordres.

ORDINAND. s. m. (du lat. *ordinandus*, qui doit être ordonné). Celui qui se présente à l'évêque pour en recevoir les ordres sacrés. Examiner les ordinands. Les ordinands étaient nombreux.

ORDINANT. s. m. (du lat. *ordinans*). Qui ordonne évêque, qui confère les ordres sacrés.

ORDINATION. s. f. (pr. *or-di-na-cion;* du lat. *ordinatio*, ordre). Cérémonie par laquelle l'évêque confère à un clerc les ordres sacrés, et qui, dans l'Église romaine, consiste dans l'im[illegible] ordinants avec une formule ou une prière, et dans l'action de leur mettre en main les instruments du culte divin. L'imposition des mains n'a lieu que pour les trois ordres majeurs.

ORDIR. v. a. 2e conj. (rad. *ord*). S'est dit pour Rendre ord, impur.

— Salir, souiller, couvrir d'ordures. Tout à fait inusité.

— S'ORDIR. v. pron. Être sali. Les ruisseaux s'ordissaient.

ORDO. s. m. (mot latin qui signifie *ordre*). Livret publié tous les ans, et qui indique aux ecclésiastiques la manière dont ils doivent faire et réciter l'office de chaque jour. Acheter un ordo.

ORDON. s. m. Techn. Partie d'une forge où agissent les gros marteaux ou martinets qui ne peuvent être manœuvrés à la main.

ORDONNANCE. s. f. (du lat. *ordinare*, mettre en ordre). Disposition, arrangement. L'ordonnance d'un poëme, d'un tableau, d'une tragédie, d'un bâtiment, etc. Belle ordonnance, mauvaise ordonnance. L'ordonnance d'un repas, d'un ballet. L'*ordonnance* de ce tableau est assez bonne. (Dider.) Il savait donner un aspect pittoresque aux figures, et de l'effet à l'*ordonnance.* (Id.) L'*ordonnance* de leurs fleurs suit les mêmes dispositions; car il y en a d'agrégées en ombelles, en grappes, en sphères et en corymbes. (B. de St-P.) L'existence des végétaux tient à celle des fleuves, celle des fleuves tient à l'*ordonnance* des montagnes. (A.-Martin.)

— Archit. Se dit de la manière dont les trois ordres sont employés et de l'effet qui en résulte. Ordonnance dorique, ionique, corinthienne. || Se dit aussi du nombre de colonnes d'une façade, et de la manière dont ces colonnes sont disposées. Ordonnance tétrastyle, décastyle, pycnostyle.

— Règlement fait par une ou plusieurs personnes qui ont droit et qualité pour le faire. Ordonnance juste, utile, arbitraire, injuste. Rendre, publier, afficher une ordonnance. Appeler d'une ordonnance. L'ordonnance du juge. Ordonnance du roi, de l'évêque, du tribunal. Cette *ordonnance* ne fut pas généralement suivie. (Montesq.) Il était impossible de faire dans ces temps-là des *ordonnances* générales. (Id.)

— Se disait particulièrement autrefois des lois et constitutions des rois de France. Les ordonnances de saint Louis, de François Ier. L'ordonnance d'Orléans. L'ordonnance de Blois. Observer les ordonnances. Contrevenir aux ordonnances. Ordonnance civile. Ordonnances criminelles. On disait au pluriel, en termes de palais, *ordonnances royaux.* L'*ordonnance* par laquelle François Ier proscrivit le latin des jugements et actes publics, pour y substituer le français, contribua beaucoup à faire cultiver la langue. (Duclos.) Sous la troisième race, le luxe de l'argenterie passa toutes les bornes, et il fallut qu'une *ordonnance* de Philippe le Bel vînt le réfréner. (De Cussy.)

— *Ordonnances du Louvre.* Le recueil des ordonnances imprimées à l'imprimerie royale.

— *Ordonnances de Louis XIV.* Se dit spécialement des grands règlements par lesquels Louis XIV régularisa en France l'administration de la justice. Elles répondent à notre Code civil et à notre Code pénal.

— *Anciennes ordonnances.* Hist. Se dit de celles de Louis IX et des rois qui l'ont précédé. La plus ancienne ordonnance est attribuée à Philippe le Bel, en 1287.

— Se dit particulièrement aujourd'hui, des règlements et actes faits par le roi, pour l'exécution des lois ou pour des objets d'administration qui ne doivent pas être la matière d'une loi. Toute ordonnance du roi doit être contresignée par un ministre qui est responsable.

— Se prend quelquefois au singulier dans un sens collectif pour toutes les ordonnances en général. Cela est contraire à l'ordonnance. Juger suivant l'ordonnance. Etudier l'ordonnance.

— Législ. *Ordonnances de la chambre du conseil.* Décisions rendues en matière criminelle par les tribunaux de première instance, réunis en chambre du conseil, pour entendre le juge d'instruction dans son rapport. || *Ordonnance d'exequatur.* Ordonnance accordée par le président du tribunal, au bas ou en marge de la minute des jugements arbitraux, sans qu'il soit besoin d'en communiquer au ministère public. || *Ordonnance du juge.* Ordre que donne un juge, soit au bas d'une requête, soit à la suite d'un procès-verbal. || *Ordonnance de référé.* Décision du juge des référés.

— Famil. *Être meublé suivant l'ordonnance.* N'avoir que les meubles absolument nécessaires que la loi défend de saisir. || Par extens. Être mal meublé.

— *Compagnies d'ordonnance.* Se disait autrefois de certaines compagnies de cavalerie qui ne faisaient partie d'aucun régiment. La compagnie des gendarmes du roi était la première compagnie d'ordonnance.

— *Habit d'ordonnance.* Habillement, uniforme que les officiers et les soldats doivent avoir dans chaque corps militaire, ou dans une certaine compagnie du corps.

— Sous-officier ou soldat placés près d'un officier supérieur pour porter ses ordres. || Écrit dont ils sont chargés.

— Financ. Mandement à un trésorier de payer une certaine somme. Ordonnance de trois mille francs. Viser, contrôler une ordonnance. [illegible] de paiement.

— Ce que prescrit le médecin, soit pour le régime, soit pour les remèdes à prendre. Il faut suivre l'ordonnance du médecin. Il s'est écarté de l'ordonnance de son médecin.

— Écrit par lequel le médecin fait sa prescription. Porter l'ordonnance chez le pharmacien.

— Hist. relig. *Ordonnance ecclésiastique.* Se dit absolument d'un formulaire de foi et de discipline dressé par Christian III, roi de Danemark, examiné et approuvé par Luther en 1537.

— Artif. Intervalle uniforme du temps qu'on doit laisser entre le jeu des pièces d'artifice.

— ORDONNANCES. s. f. pl. Se dit absolument les trois ordonnances rendues par Charles X, au mois de juillet 1830, et qui déterminèrent la révolution. Les ordonnances de juillet.

— Hist. eccl. Les derniers sacrements et particulièrement l'extrême-onction. || Commandements de Dieu et de l'Église, et généralement

des grands préceptes de morale. Il est nécessaire pour le salut de ne s'écarter en rien des *ordonnances* de Dieu et des saints pères. (Arnaud.)

ORDONNANCÉ, ÉE. part. pass. du v. Ordonnancer. S'empl. adjectiv. Facture ordonnancée. Dépenses ordonnancées.

ORDONNANCEMENT. s. m. Admin. Signature de l'autorité civile ou militaire qui a pouvoir d'autoriser un payement. ‖ Action d'ordonnancer un payement.

ORDONNANCER. v. a. 1re conj. Écrire au bas d'un état, d'un mémoire, l'ordre d'en payer le montant. Ordonnancer un état de dépense.

— s'ORDONNANCER. v. pron. Etre ordonnancé.

ORDONNATEUR. s. m. Celui qui ordonne, qui dispose. Dieu est le grand ordonnateur, le suprême ordonnateur de l'univers. L'ordonnateur d'un ballet, d'une fête, d'un festin. Un bel ordre de tout, qui marque le concert des parties et l'unité d'intention de l'*ordonnateur*. (J.-J. Rouss.)

Mais pour mêler aussi, dans ces scènes infâmes,
Aux tortures des corps la torture des âmes,
Des plaisirs du forfait l'*ordonnateur* brutal
Les avait combinés dans son drame infernal.
(Lamartine.)

— Celui qui ordonne des payements. Chaque ministre est l'ordonnateur des dépenses de son département.

— Se dit adjectiv. de certains administrateurs qui ordonnancent les dépenses de l'armée, de la marine. Commissaire ordonnateur des guerres, de la marine. ‖ *Commissaire ordonnateur*. Employé supérieur qui préside à Paris aux inhumations.

— On dit quelquefois au féminin Ordonnatrice.

— adjectiv. Pouvons-nous concevoir que tous les organes des animaux, des plantes, soient si bien consacrés à des destinations certaines, sans une profonde sagesse *ordonnatrice*? (***)

Lorsque le grand moteur, sortant de son repos,
Eut d'un souffle immortel fécondé le chaos,
Quand, docile à ses plans, sa main *ordonnatrice*
Eut de ce monde immense achevé l'édifice.
(Chênedollé.)

ORDONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Ordonner. S'emploie adjectiv. Disposé, arrangé dans un ordre. La perfection des rapports *ordonnés* produit l'idée de la beauté, et l'extension de l'âme occasionnée par leur analogie avec notre nature, en est le sentiment. (G. Sand.)

Et suivant ses progrès dans sa course *ordonnée*,
Il apprit à compter les jours, les mois, l'année. (Daru.)

Astres qui, poursuivant votre course *ordonnée*,
Conduisez dans les cieux la marche de l'année. (Del.)

— *Une tête bien ordonnée*. Un esprit juste et méthodique. Une tête dans laquelle les idées sont classées avec ordre.

— *Une maison bien ordonnée*. Une maison tenue avec ordre. Toute maison bien *ordonnée* est l'image de l'âme du maître. (J.-J. Rouss.)

— *Ordonné à*. Les montagnes sont *ordonnées* aux bassins des mers et au cours des vents qui les couronnent de vapeurs. (A. Mart.) Les fleurs ont encore des parties *ordonnées* aux autres éléments. (B. de St-P.) Elles sont *ordonnées* aux mers et aux lacs, et elles en embrassent les méditerranées et les golfes par des chemins et des sous-chaînes. (Id.)

— *Ordonné vers*. Ces rapports sont *ordonnés* vers un centre ou un but; ce qui fait l'ordre et l'unité. (G. Sand.)

— Commandé, prescrit. Vingt jours de supplications furent *ordonnés* par le sénat pour cette importante campagne. (Anquetil.) A peine le voyageur a-t-il senti la douce invasion du sommeil, qu'un sombre rideau s'abaisse devant lui, et que le silence est *ordonné* autour de sa couche. (Kératry.)

— *Conseil ordonné*. V. CONSEIL.

— Prov. *Charité bien ordonnée commence par soi-même*. Il est raisonnable de songer d'abord à ses propres besoins avant de s'occuper de ceux des autres.

— Mathém. *Raison ou proportion ordonnée*. Proportion qui résulte de deux ou de plusieurs autres proportions, et qui est telle que l'antécédent du premier rapport de la première proportion est au conséquent du premier rapport de la seconde, comme l'antécédent du second rapport de la première proportion est au conséquent du second rapport de la seconde. ‖ *Equation ordonnée*. Equation où l'inconnue monte à plusieurs dimensions, et dont les termes sont arrangés de telle sorte, que le terme ou l'inconnue monte à la plus haute puissance

— Blas. *Mal ordonnées*. Se dit de trois pièces mises l'une en *chef* et les deux autres [illegible] en pointe.

ORDONNÉE. s. f. Géom. Ligne droite tirée d'un point de la circonférence d'une courbe perpendiculairement à son axe.

ORDONNÉMENT. adv. D'une manière ordonnée, avec l'ordre convenable. Le prix de l'âme ne consiste pas à aller haut, mais *ordonnément*. (Mont.)

ORDONNER. v. a. 1re conj. (du lat. *ordinare*, fait de *ordo*, ordre). Ranger, disposer, mettre en ordre. Dieu a ordonné toutes choses. Ordonner une fête, un repas.

Nous *ordonnons* tous deux la fête de Cybèle:
L'honneur est égal entre nous. (Quinault.)

Il dit que l'âme est libre et qu'elle est immortelle;
Qu'un esprit *ordonna* la matière rebelle. (G. Faur.)

— Commander en vertu d'une autorité. La cour a ordonné la remise de cette affaire. Mon devoir me l'ordonne. L'ouvrage que Dieu avait *ordonné* le premier à Moïse était le tabernacle dont on voit ici la figure. (Le Maistre de Sacy.) Gédéon fit ce que Dieu lui avait *ordonné*; il alla de nuit dans le camp des Madianites, où il entendit un soldat qui rapportait à son compagnon ce songe qu'il avait eu. (Id.) En père sévère, il avait déjà *ordonné* que les enfants de ses loisirs fussent dévorés par le feu. (Manuel.) Voilà ce que l'administration avait *ordonné* pour rendre quelques honneurs à la vertu de Virginie. (B. de St-P.)

Eh bien! est-ce aujourd'hui qu'il faut que je périsse?
Grande reine, avez-vous *ordonné* mon supplice?
(Voltaire.)

— Laveaux et la plupart des grammairiens disent qu'après *ordonner* on met toujours au subjonctif le verbe de la proposition subordonnée. Cette règle est fausse. On peut employer l'indicatif ou le subjonctif. On se sert de l'indicatif quand l'exécution de l'ordre est tellement sûre, que la chose ordonnée peut être regardée comme un fait qui aura nécessairement lieu. Tels sont les ordres des souverains et ceux des cours de justice, qui, agissant au nom du souverain, en imitent le langage. *Nous avons ordonné et ordonnons qu'il sera fait...* est plutôt une déclaration d'un fait qu'un ordre; *il est déclaré qu'il sera fait...* Il *ordonna* que les vétérans recevraient leurs récompenses en argent et non en terres. (Montesq.) Pittacus *ordonna* qu'un homme qui commettrait quelque faute étant ivre serait puni doublement. (Fén.) Dioclétien *ordonna* que les chefs des Manichéens seraient brûlés avec leurs écrits. (Condillac.)

Ordonné qu'il sera fait rapport à la cour,
Du foin que peut manger une poule en un jour
(Racine.)

‖ On se sert au contraire du subjonctif, lorsque le verbe *ordonner* est pris dans l'acception qui lui est propre, c'est-à-dire qu'il marque cette volonté soudaine, seule, unique, indépendante et absolue, et qu'il est l'expression de la volonté d'une seule personne. Nous l'avons vu *ordonner* qu'on fléchît les genoux devant la majesté présente. (Fléch.) Publius Valérius *ordonna* qu'on séparât les haches des faisceaux que les licteurs portaient devant les consuls. (Vertot.) Un oracle fatal *ordonne* qu'elle expire! (Rac.)

. . . . . . Il faut bien que je pleure,
Mon insensible amant *ordonne* que je meure. (Corn.)

— Prescrire, en parlant des médecins. Le médecin a ordonné une saignée, a ordonné la diète absolue. Les médecins avaient *ordonné* à cette déesse de se baigner pour des chaleurs qui l'incommodaient. (La Font.)

— Donner à un trésorier l'ordre de payer une certaine somme à quelqu'un. On lui a ordonné une forte somme pour son voyage. Il a vieilli dans ce sens.

— Conférer les ordres de l'Église. L'évêque a ordonné un grand nombre de prêtres.

— Absol. dans ce sens. Un évêque ne peut ordonner dans le diocèse d'un autre sans son autorisation. ‖ Se disait anciennement pour Administrer les derniers sacrements.

— v. n. Donner ordre de faire quelque chose. On lui a ordonné de faire, de dire telle chose. Sire, lui répondit le comte de Guiscard, en français, le roi mon maître m'a *ordonné* de résider auprès de votre majesté. (Volt.) Dieu *ordonne* de tout pardonner. (G. Sand.) M'*ordonnez*-vous de mourir, ah! ce ne sera pas le plus difficile. (J.-J. Rouss.)

— *Ordonner de quelqu'un ou de quelque chose*. En disposer. Dieu en avait ordonné autrement. La destinée en a *ordonné* autrement. (Volt.) Quoique vous *ordonniez* de mon sort. (J.-J. Rouss.) Les monstres de l'Egypte *ordonnent* de sa vie. (Corn.) Du sort de tout ce peuple il est temps que j'*ordonne*. (Volt.)

— Syn. comp. ORDONNER. COMMANDER. Il faut la puissance, la force pour *ordonner*; il faut une domination, une supériorité pour *commander*. Un maître *ordonne*, un chef *commande*. L'action d'*ordonner* a toujours quelque chose de plus absolu, de plus impérieux, de plus pressant que celle de *commander*.

ORDRE. s. m. (du lat. *ordo*, même signif.). Arrangement, disposition, rapport des choses entre elles. Bon ordre. Ordre merveilleux. Ordre naturel. L'ordre de l'univers. L'ordre des pensées, des mots. Il n'y a aucun ordre dans cet ouvrage. Rien ne vient à son ordre. S'exprimer, écrire avec ordre. Mettre de l'ordre dans ses affaires. Changer, renverser, intervertir, troubler, rompre l'ordre. Etablir, maintenir [illegible] Procéder par ordre. Avancer selon l'ordre d'ancienneté. Ordre chronologique. Ordre alphabétique. Ordre des matières. Il fallait déterminer l'*ordre* que les mots devaient suivre dans le discours. (Condill.) Pour parler d'une manière à se faire entendre, il faut concevoir et rendre ses idées dans l'*ordre* analytique qui décompose et recompose chaque pensée. (Id.) Ils croyaient avoir tout fait quand ils avaient ramassé, sans choix, un peuple immense qui allait au combat assez résolument, mais sans *ordre*. (Boss.) Une suite de convenances qui ont un centre commun forme l'*ordre*. (B. de St-P.) Le style n'est que l'*ordre* et le mouvement qu'on met dans ses pensées. (Buff.) L'*ordre* de l'univers, tout admirable [illegible] est, ne frappe pas également tous les yeux. (J.-J. Rouss.) Thalès régla l'*ordre* des saisons et [illegible] chaque mois à trente jours. (Fén.) Mais quel est l'*ordre* qui nous dirigera pour énumérer ces legions organiques ou physiques? (Mérat.)

— *Ordre de marche*, *ordre de bataille*. Disposition d'après laquelle une armée se range pour marcher ou pour combattre. Se mettre en ordre de bataille. ‖ *Marcher en ordre de bataille*. Se dit des troupes, lorsqu'elles marchent en gardant les rangs et les intervalles qu'elles devraient avoir au moment du combat. ‖ *Ordre mince*. Disposition suivant laquelle une troupe est rangée sur un front très-étendu, avec très-peu de profondeur. ‖ *Ordre profond*. Disposition suivant laquelle une troupe est rangée sur une grande profondeur. ‖ *Ordre oblique*. Disposition d'après laquelle une armée ou un corps de troupes engage le combat par une de ses ailes, en refusant l'autre aile à l'ennemi.

— Mar. Arrangement, d'après la tactique navale, des vaisseaux et autres bâtiments réunis en armée ou en convoi, sous un même commandement supérieur.

— Procéd. *Ordre des créanciers*. État qu'on dresse de tous les créanciers d'une personne, d'une succession, pour les payer suivant la date de leur hypothèque. Instance d'ordre. Sentence d'ordre. Arrêt d'ordre. Etre le premier créancier en ordre. Ouvrir l'ordre. Se faire colloquer l'ordre.

— Suite, longue file. L'ordre des temps. L'ordre des saisons.

Et tout ce qu'à mes yeux l'*ordre* des temps ramène,
Cesse d'être un prodige, et n'est qu'un phénomène.
(Daru.)

De ses triomphantes années
Le temps respectera le cours,
Et d'un long *ordre* d'heureux jours
Ses vertus seront couronnées. (J.-B. Rouss.)

— Tranquillité, police, discipline, subordination, en parlant d'un Etat, d'une ville, d'une armée. Les magistrats sont chargés du maintien du bon ordre. On eut beaucoup de peine à rétablir l'ordre. L'ordre a été troublé dans cette ville pendant plusieurs jours. L'ordre règne dans tout le royaume. Faire rentrer les révoltés dans l'ordre. Tous les partis étaient accourus à sa rencontre, lui demandant l'*ordre*, la victoire et la paix. (Thiers.) L'instruction primaire universelle est désormais une des garanties de l'*ordre* et de la stabilité sociale. (Guizot.) Le dictateur était un despote d'un moment qui rétablissait toutes choses dans l'*ordre*. (B. de St-P.)

— Régularité, exactitude, économie, en parlant soit des finances d'un Etat, soit de la fortune ou des mœurs des particuliers. Ce ministre a rétabli l'ordre dans les finances de l'Etat. Les finances de l'Etat sont en mauvais ordre. Cet homme manque d'ordre. Il n'y a aucun ordre dans cette maison. C'est un homme d'ordre. Une maison simple et bien réglée où règnent l'*ordre*, la paix, l'innocence. (J.-J. Rouss.) Mon seul principe actif est le goût naturel de l'*ordre*. (Id.) L'esprit d'*ordre* s'étendit au recouvrement des revenus publics. (Rayn.) Rien ne maintenait tant la paix de l'empire que l'*ordre* de la justice. (Boss.) Je vous souhaite une vie heureuse et tranquille, des affaires en bon *ordre*. (Volt.) Lui c'est un homme d'*ordre* et qui vit congrument. (Regnard.) L'*ordre* le plus régulier et même le plus minutieux régnait dans sa maison. (Ségur.)

— Arrangement, état convenable, en parlant d'une maison, d'un appartement, d'un jardin, etc. Vous mettrez la maison en ordre. L'appartement n'est pas en ordre. Le jardin est en bon ordre, en mauvais ordre, mal en ordre.

— Dans un sens général, Loi, règle établie par la nature, l'autorité, les bienséances, l'usage. Cela est dans l'ordre de la nature, dans l'ordre des choses, de la Providence. Il n'est pas dans l'ordre que l'inférieur prenne le pas sur son supérieur. C'est un ordre établi, un ordre invariable. Le plus faible, c'est l'*ordre*, est puni le premier. (Lamotte.) Nous n'appartenons point à nous-mêmes, et quiconque subsiste pour soi seul, sort de l'*ordre*. (Virey.)

— *Ordre public*. Ensemble des règles qui font la sûreté de la société et qui constitue l'intérêt général.

— *Ordre moral*. Lois générales sur lesquelles repose la morale. Vous êtes les reines de nos opinions et de notre *ordre* moral. (B. de St-P.)

— *Ordre social*. Règles qui constituent la société. Les fondements de l'ordre social. Que le rang se règle sur le mérite, et l'union des cœurs par leur choix, voilà le véritable *ordre social*. (J.-J. Rouss.) Il s'agissait d'élever l'*ordre social* sur les ruines d'une féroce anarchie. (Rayn.)

— *Ordre de choses*. Système, régime, ensemble des choses. Se dit particulièrement en politique d'un système de gouvernement, d'administration. L'ancien ordre de choses. Le nouvel [illegible] casionna de nouvelles fautes. (Rayn.)

— *Ordre d'idées*. Ensemble d'idées relatives à un objet déterminé. Ceci touche à un autre ordre d'idées. Lorsque le pauvre cœur de votre ami sera ainsi familiarisé avec la réalité de son affreux malheur, alors un autre *ordre* d'idées et de sentiments aura s'y faire jour. (V. Bargemont.)

— *Ordre du jour*. Se dit dans les assemblées délibérantes du travail dont l'assemblée doit s'occuper dans le jour. La proposition fut rejetée, et la Chambre passa à l'ordre du jour. ‖ *Grand ordre du jour*. Les affaires qui ont le plus d'importance. ‖ *Petit ordre du jour*. Celles qui ont le moins d'importance et que l'on traite les premières.

— *Mettre ordre, donner ordre, apporter ordre*. Pourvoir à. Il faut mettre ordre à cette affaire. Ce procès vous sera fatal, si vous n'y donnez ordre. Mettez ordre à ce que le payement ne se fasse pas attendre. Mettre ordre à sa conduite, à ses affaires.

— Se dit, en politique, des différentes classes qui composent un Etat, une corporation. En France, les Etats étaient formés de trois ordres: l'ordre du clergé, l'ordre de la noblesse, l'ordre du tiers état. Député du premier ordre. Député du second ordre. Tous les *ordres* de l'Etat contribuaient au maintien du gouvernement. (Rayn.)

— Absol. *Les ordres*. Avant la Révolution, l'ordre du clergé, l'ordre de la noblesse et l'ordre du tiers état.

— Se dit, d'une manière plus générale, des différentes classes d'hommes que les diverses positions sociales, l'opinion, les mœurs, établissent dans la société. Les courtisans et les valets, deux *ordres* d'hommes moins différents en effet qu'en apparence. (J.-J. Rouss.) Un *ordre*, le dernier de tous par son rang, et le premier par sa puissance. (Id.)

— *Ordre hiérarchique*. Se dit, dans l'Église, de différents degrés de dignité, d'autorité, de juridiction. ‖ Se dit, par extension, de tous les établissements où l'on reconnaît divers degrés d'autorité subordonnés les uns aux autres.

— *Ordre des avocats*. La compagnie des avocats exerçant près d'une juridiction et inscrits sur le tableau.

— *Conseil de l'ordre*. V. CONSEIL.

— Les neuf classes, appelées autrement chœurs, dans lesquelles on suppose que les anges sont distribués. Les neuf ordres des anges. L'ordre des Séraphins, des Chérubins. Ce genre de vanité est plus vieux que l'*ordre* séraphique. (Arnault.)

— Fig. Se dit des différents degrés qui distinguent les esprits, les talents, les ouvrages d'art ou d'imagination. Un esprit du premier ordre. Un talent du premier ordre. Un ouvrage du premier ordre. Les poëtes, les écrivains du second ordre.

— Compagnie dont les membres font vœu ou s'obligent par serment de vivre sous de certaines règles, avec quelque marque extérieure qui les distinguent. Ordre religieux. L'ordre de Saint-Basile, de Saint-Benoît, des frères prêcheurs, des frères mineurs. Le chapitre général de l'ordre. Fondateur de l'ordre. Les règles de l'ordre. Un général d'ordre. Ordre militaire. Ordre de chevalerie. Ordre des Templiers. Ordre des Hospitaliers ou de Saint-Jean de Jérusalem, appelé plus tard ordre de Malte. Ordre teutonique. Ordre de Saint-Jacques. Ordre du Christ. Lagny est célèbre par son abbaye de l'*ordre* de Saint-Benoît. (Dulaure.)

— *Ordre blanc*. Les chanoines réguliers de Saint-Augustin. ‖ *Ordre noir*. Les bénédictins. ‖ *Ordre gris*. Celui des religieux de Cîteaux.

— Se dit aussi de certaines compagnies de chevalerie que des souverains ont instituées, et dans lesquelles on est admis en raison de sa naissance, de son mérite ou de la faveur du prince. L'ordre de Saint-Michel. L'ordre du Saint-Esprit. L'ordre de Saint-Louis. L'ordre de la Légion d'honneur. L'ordre de la Toison d'or. L'ordre de la Jarretière. L'ordre de l'Annonciade, etc. Chevalier de tel ordre.

— *Maître de l'ordre*. Titre du chef de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem jusqu'à Hugues Revel. ‖ *Evêque de l'ordre de Malte*. Titre d'une des principales charges de l'ordre de Malte.

— En France, *Chevalier des ordres du roi*. Chevalier de Saint-Michel et du Saint-Esprit. ‖ *Chevalier de l'ordre du roi*. Chevalier de Saint-Michel. Simplement, *Chevalier de l'ordre*. Chevalier du Saint-Esprit.

— Par extens., Le collier, le ruban, ou toute autre marque distinctive d'un ordre de chevalerie. Le roi a envoyé son ordre à tel prince. Etre décoré de plusieurs ordres. Avoir la poitrine chamarrée d'ordres.

— Le commandement émané d'une autorité supérieure. Donner l'ordre, des ordres, ses ordres. De quel ordre agissez-vous? Ordre exprès. Ordre écrit. Ordre verbal. De l'ordre du roi. Suivre, exécuter les ordres de quelqu'un. Agir sans ordre. J'attends vos ordres. Je suis à vos ordres. Recevoir l'ordre. Expédier des ordres. Je ne connais rien de moins impérieux que leurs *ordres*, et rien de si promptement exécuté. (J.-J. Rouss.) Les *ordres* du sultan sont donnés en secret et exécutés en silence. (Volt.) Il importe que vous appreniez de bonne heure à rapporter les choses humaines aux *ordres* de cette sagesse éternelle dont elles dépendent. (Boss.) Le prince des Asturies avait exécuté l'*ordre* de son père. (De Pradt.)

— [illegible] de renvoyer les troupes de l'île de Cypre. (Fén.)

— *Être aux ordres de quelqu'un*. Etre prêt à se conformer à ses volontés. Si tout ce fatras vous convient, je suis à vos *ordres*. (J.-J. Rouss.)

— Fig. En parlant des choses. La mémoire est toujours aux *ordres* du cœur. (Rivarol.) Au lieu d'être aux *ordres* de notre conscience, nous la soumettons aux nôtres. (S. Dubay.)

— Le mot que l'on donne tous les jours aux gens de guerre pour distinguer les amis d'avec les ennemis. Le roi donna l'ordre. Le gouverneur, le général a donné l'ordre. Prendre l'ordre. Porter l'ordre aux capitaines. L'ennemi a surpris l'ordre. ‖ On dit aussi, dans le même sens, le *mot d'ordre*.

— Se dit aussi des publications qui se font par ordre du général. Le nom de ce militaire a été mis à l'ordre. Cette défense a été mise à l'ordre. Dans le même sens, *ordre du jour*. Le pré-

mier consul ordonne qu'il soit mis à l'*ordre* de la garde, Qu'un soldat doit savoir vaincre la douleur et la mélancolie des passions. (Le comte de Las-Cases.

— En langage de banque et de commerce, Endossement ou écrit succinct que le propriétaire d'un billet ou d'une lettre de change met au dos de cet effet pour en faire le transport à une autre personne qui devra en recevoir le montant. Mettre un ordre, son ordre au dos d'un billet.

— *Billet à ordre.* Billet payable à la personne qui y est dénommée, ou à telle autre personne qu'il lui conviendra de substituer à sa place.

— Sacrement de l'Eglise, par lequel celui à qui l'évêque le confère reçoit le pouvoir d'exercer les fonctions ecclésiastiques. Les ordres sacrés. L'ordre du sous-diaconat, du diaconat, de la prêtrise. Prendre, recevoir les ordres. S'engager dans les ordres sacrés. Le temps des ordres. Faire les ordres. || *Les quatre ordres mineurs*, ou *les quatre mineurs*. Les ordres de portier, de lecteur, d'exorciste et d'acolyte.

— Hist. ecclés. Se disait pour Sacrement, et était employé indifféremment au masc. et au fém. || *Ordre de mariage.* Le sacrement de mariage. || Titre de quelques livres contenant l'office divin. || *Ordre des prières.* Le canon de la messe.

— Hist. nat. Se dit, dans les classifications, du degré immédiatement supérieur aux familles et aux genres. Les règnes se divisent en classes, les classes en ordres, les ordres en familles, les familles en genres. Si l'on applique cette méthode aux plantes marines, elles se trouveront toutes classées dans leur *ordre* naturel. (B. de St-P.)

— Archit. Certaines proportions et certains ornements sur lesquels on règle la colonne et l'entablement. On a admis cinq ordres d'architecture, la toscan, le dorique, l'ionique, le corinthien et le composite. On peut y ajouter le dorique grec ou ordre pœstum, non moins beau et plus ancien qu'aucun des autres, mais qui n'était déjà plus en usage du temps de Vitruve, et que les architectes modernes ont comme retrouvé depuis moins d'un siècle. Les ordres se différencient et se distinguent par le système des proportions, et par la forme du chapiteau et des ornements particuliers à chacun. || *Ordre français.* S'est dit improprement d'un genre de colonnes corinthiennes, dont le chapiteau est orné des attributs de la nation française. || *Ordre persique.* S'est dit de piliers représentants des esclaves. || *Ordre caryatique.* Colonnes qui ont une tête humaine pour chapiteau. || *Ordre gothique.* Colonnes ou piliers de l'architecture ogivale.

— Géom. Classe à laquelle appartiennent les lignes droites ou courbes, en raison des différents degrés de leur équation. Celles dont l'équation ne monte qu'au premier degré composent ce qu'on appelle le premier ordre, et ainsi de suite. || *Infini du second ordre.* Se dit, dans la géométrie transcendante, d'une quantité infinie, par rapport à une autre qui est déjà infinie elle-même.

— Chass. Se dit pour Race. Un bel ordre de chiens.

— *Ordre des coteaux.* Se dit, dans le style familier, des gourmets en vins.

> Surtout certain hableur,
> Et qui s'est dit profès dans l'ordre des coteaux. (Boil.)

— *En ordre.* loc. adv. Des paniers rangés en *ordre* dans le sanctuaire renfermaient les ossements des plus anciens chefs de la nation. (Chateaub.)

> Qu'aux accords d'Amphion les pierres se mouvaient,
> Et sur les murs thébains en ordre s'élevaient. (Boil.)

— *Jusqu'à nouvel ordre.* loc. adv. Pour le moment, jusqu'à de nouvelles dispositions, résolutions. Je lui envoyai dix grenadiers pour les loger et nourrir à discrétion, jusqu'à nouvel *ordre*. (Brill.-Savar.)

— *En sous-ordre.* loc. adv. Subordonnément. Il n'était dans cette affaire qu'en sous-ordre. || *Créancier en sous-ordre.* Celui qui a une créance sur le créancier qui fait actuellement une poursuite.

ORDRYSUS. Myth. Divinité des anciens Thraces, qui n'était connue que d'eux, et dont ils croyaient tirer leur origine.

ORDUN. s. m. Pêch. Se dit d'une certaine longueur de cannes, ou lignes montées sur des cordes.

ORDURICOLE. adj. des 2 g. (du franç. *ordure*, et du lat. *colo*, j'habite). Entom. Qui [...] que l'on trouve dans les débris amassés par les inondations.

ORDURE. s. f. (du vieux mot franç. *ord*, sale). Excréments ou autres impuretés du corps. Ce chien a fait là son ordure. Cet abcès a jeté beaucoup d'ordure.

— Se dit aussi de tout ce qui salit un appartement, un escalier, etc. La chambre est pleine d'ordure. Un panier d'ordure. Jeter les ordures. Jeter aux ordures, parmi les ordures.

— Poussière, duvet, toutes espèces de petites choses malpropres qui s'attachent aux habits, aux meubles. Votre manteau, votre chapeau est plein d'ordure. Il lui est entré une ordure dans l'œil.

— Fig. Turpitude dans les actions, dépravation des mœurs. Il y a bien de l'ordure dans tout cela. Laissez cela, ne remuez pas cette ordure. Il y a des âmes sales, pétries de boue et d'*ordure*, éprises du gain et de l'intérêt. (La Bruy.) Le pouvoir est un aimant qui attire toutes les *ordures*. (Volney.)

— Licence dans les discours ou dans les écrits. Le goût de la farce et de l'*ordure* semble devenu l'esprit à la mode, et il y a de bonnes gens qui appellent tout cela de la gaîté. (La Harpe.)

ORDURIER, ÈRE. adj. Qui se plaît à dire ou à écrire des ordures, des choses sales et licencieuses. Un auteur, un écrivain, un poète ordurier.

— Fig. et fam. Se dit des discours licencieux, des écrits obscènes. Ne se plaire qu'à dire des ordures. Aimer les ordures. Ce conte est plein d'ordures. Il y a bien des *ordures* dans Martial et dans Catulle. (Acad.)

— substantiv. en parlant des personnes. C'est un ordurier.

ORE. s. m. Métrol. Monnaie de compte de Suède, dont 12 font un skilling. L'ore vaut environ un centime.

ORÉADE. s. f. Mamm. L'antilope canna.

— Conchyl. Genre de l'ordre des polythalames, famille des cristacés, établi pour une coquille microscopique, qui se trouve dans les concrétions marines de la Méditerranée.

ORÉADES. s. f. pl. (du gr. ὄρος, montagne). Myth. Nymphes des montagnes. Ce nom se donnait aussi aux nymphes de la suite de Diane, parce que cette déesse se plaisait à chasser dans les montagnes.

ORÉAS. Myth. Fils d'Hercule et de Chryséis. On le nomme aussi Onésippe.

ORÉBITE. s. m. Hist. relig. Membre d'une petite secte de hussites. Les orébites reçurent ce nom, parce qu'ils s'étaient retirés sur une montagne de Bohême appelée Oreb.

ORÉE. s. f. (du lat. *os*, *oris*, bord). Le bord, la lisière d'un bois, etc. Il était à l'orée du bois. Cependant à l'*orée* du bois, on voit déjà fleurir les primevères, les violettes et les marguerites. (B. de St-P.) Nous débarquâmes à l'*orée* d'une plaine de forme circulaire. (Chateaub.)

ORÉGON ou **COLUMBIA.** Géogr. Fleuve des Etats-Unis, dans le territoire auquel il donne son nom, prend sa source dans les monts Rocheux et se jette dans le grand Océan entre les caps du Désappointement et d'Adam, après un cours de 2,000 kil.

— ORÉGON. Territoire des Etats-Unis, borné au N. par la Nouvelle-Bretagne, au S. par le Mexique, à l'E. par le territoire de Missouri, à l'O. par le Grand-Océan ; capitale Astoria. Il est habité par les Indiens Serpents, Têtes-plates et Chochonis.

OREILLARD, ARDE. adj. (pr. *ô-rè-yar* ; augm. d'*oreille*). Zool. Qui a de longues oreilles. Se dit particulièrement d'un cheval, d'une jument, dont les oreilles sont longues, basses et pendantes, et qui les remue ordinairement en marchant. Un cheval oreillard. Une jument oreillarde. On dit aussi, mais à tort, *orillard*.

— Ornith. Qui a les oreilles couvertes d'un pinceau de longues plumes effilées.

OREILLARD. s. m. Ornith. Espèce de chauve-souris qui doit son nom à l'étendue extraordinaire de ses oreilles.

— Anc. art milit. Espèce de lance ou de hallebarde. || On disait aussi *Lorillard*.

OREILLE. s. f. (pr. *ô-rè-ye* ; du lat. *auris*, oreille). Anat. Organe de l'audition ; celui des sens qui, après les yeux, influe le plus sur les rapports des hommes entre eux. L'oreille se compose d'une suite de cavités plus ou moins anfractueuses, dans lesquelles les rayons sonores sont successivement reçus et réfléchis, pour aller faire impression sur la pulpe du nerf auditif. L'oreille se divise communément en trois parties : l'*oreille externe*, qui comprend le pavillon et le conduit auditif ; l'*oreille moyenne*, formée par la caisse du tympan et ses dépendances ; et l'*oreille interne*, qui comprend le vestibule, le limaçon et les canaux demi-circulaires. Oreille droite. Oreille gauche. Les deux oreilles. Le tympan, le trou de l'oreille. Se boucher les oreilles. Avoir mal aux oreilles. Avoir un bruit, un tintement, un bourdonnement d'oreille. Curer ses oreilles. Les parties de la tête qui font le moins à la physionomie et à l'air du visage, ce sont les *oreilles*. (Buff.) Les oiseaux n'ont point de pavillons externes à leurs *oreilles*. (A. Mart.)

— Se dit du sens qui a la perception des sons. Avoir l'oreille bonne, l'oreille fine, exercée. Avoir l'oreille dure. Être dur d'oreille. Avoir l'oreille fausse. [...] flatte agréablement l'oreille, blesse l'oreille, écorche, déchire les oreilles. Mon oreille n'est pas faite à un si grand bruit. Quel bruit vient frapper mon oreille. Personne n'a l'*oreille* assez fine pour les entendre marcher. (La Bruy.) Un oiseau dont l'*oreille* est assez délicate, assez précise, pour saisir et retenir une série de sons et même de paroles. (Buff.) On ne saurait trop respecter l'*oreille* dans les vers faits pour être chantés. (La Harpe.) Que celui qui a des *oreilles* entende. (F. Lamenn.)

> Que l'*oreille* des rois s'accoutume à t'entendre,
> C'est à toi d'annoncer ce qu'ils doivent apprendre.
> (Voltaire.)

— *Avoir de l'oreille.* Avoir l'ouïe sensible, fine et juste. Il suffit d'avoir un peu d'*oreille* pour éviter les dissonances. (Buff.) || On dit par opposition *n'avoir pas d'oreille*.

— Se dit de l'oreille externe, de cette partie cartilagineuse qui est au dehors et autour du trou de l'oreille. Petite oreille. Grande oreille. Oreilles plates, rebordées, ourlées. Oreilles rouges. Le lobe des oreilles. Tirer les oreilles à quelqu'un. Se faire percer les oreilles. Un cheval qui dresse, qui baisse les oreilles. Un chien qui secoue les oreilles. Prendre un lapin par les oreilles. Déchirer, arracher l'oreille à quelqu'un. Manger des oreilles de veau, des oreilles de cochon. L'*oreille* de la femme a une forme plus élégante que celle de l'homme. (Monfalc.) Les contours, les saillies de l'*oreille* de l'homme sont plus rudes, plus prononcées que ceux de la femme. (Id.)

— *Boucles d'oreilles.* V. BOUCLE.

— Fig. et fam. *Avoir l'oreille basse.* Être humilié, mortifié par quelque perte, quelque insuccès. Dans le même sens, *baisser l'oreille*. || *Avoir l'oreille basse.* Etre fatigué, abattu par le travail, par quelque excès, par quelque maladie. Dans un sens analogue, *en avoir sur l'oreille*. Sa dernière maladie l'a bien vieilli : il en a sur l'oreille. || Par extens. *En avoir sur l'oreille.* En parlant des arbres fruitiers, des blés, des fleurs, etc., endommagés par le mauvais temps. Ces blés en ont eu sur l'oreille.

— Fig. *Avoir les oreilles délicates.* Se fâcher aisément, s'offenser de la moindre chose. || *Avoir les oreilles chastes.* Craindre les propos qui blessent la pudeur.

— Fam. *Avoir les oreilles battues, rebattues d'une chose.* En avoir souvent entendu parler, en être fatigué. J'ai les oreilles rebattues de cette question.

— Fig. *Avoir l'oreille de quelqu'un.* Avoir un libre accès auprès de lui, en être écouté favorablement. Il a l'oreille du ministre. Les gens qui ont l'*oreille* des plus grands princes sont de tous leurs plaisirs et de toutes leurs fêtes. (La Bruyère.)

— Fig. et fam. *Avoir la puce à l'oreille.* Être inquiet, être en peine dans la crainte de quelque accident. Cette lettre lui a mis la puce à l'oreille.

> Fille qui pense à son amant absent
> Toute la nuit, dit-on, a la puce à l'*oreille*. (La Font.)

— Prov. et fig. *Cela lui entre par une oreille et lui sort par l'autre.* Se dit d'une personne qui oublie facilement les conseils qu'on lui donne, ou en général qui ne fait aucune attention a ce qu'on lui dit.

— Fig. et fam. *Corner quelque chose aux oreilles de quelqu'un.* Parler continuellement d'une chose à quelqu'un.

— Fam. *Dire un mot à l'oreille de quelqu'un.* Parler à quelqu'un de fort près, de manière à n'être entendu que de lui seul. Dans le même sens, *parler à l'oreille de quelqu'un*.

— Fig. et fam. *Donner sur les oreilles à quelqu'un.* Le frapper, le maltraiter. On lui a donné sur les oreilles. Dans le même sens, *il a eu sur les oreilles*. || *Dormir sur les deux oreilles, sur l'une et l'autre oreille.* Être parfaitement tranquille sur l'issue d'une affaire. C'est une affaire certaine, vous pouvez dormir sur les deux oreilles. || *Echauffer les oreilles à quelqu'un.* L'irriter par quelque discours. Ne m'échauffez pas davantage les oreilles.

— Fam. *Etourdir, rompre les oreilles à quelqu'un.* Lui tenir des discours qui l'importunent, qui l'obsèdent. Il m'étourdit les oreilles de ses récriminations. Il m'a rompu les oreilles de ses vers.

— Fig. et fam. *Être toujours pendu aux oreilles de quelqu'un.* Le suivre partout, lui parler sans cesse. Je ne puis m'en débarrasser, il est toujours pendu à mes oreilles. On ne peut l'approcher, il a toujours quelqu'un pendu à ses oreilles.

— *Pendants d'oreilles.* Pierreries, perles, etc., attachées aux boucles d'oreilles des femmes. || S'est dit fig. et fam. de gens obséquieux qu'on voit toujours pendus aux oreilles des grands.

— Fam. *Faire la sourde oreille.* Faire semblant de ne pas entendre ce qu'on vous dit, n'en pas tenir compte.

— Fig. *Fermer l'oreille à quelque discours.* Ne pas vouloir l'écouter. Quand ces raisons, toutes solides qu'elles sont, ne vous persuaderaient pas, ne fermez point l'*oreille* à la voix qui vous les expose. (J.-J. Rouss.) Je crains d'avoir fermé votre *oreille* à ses cris. (Rac.)

— Fig. et fam. *Frotter les oreilles à quelqu'un.* Le battre. Il se fera frotter les oreilles. || On dit aussi par exagération dans le même sens, *Couper les oreilles à quelqu'un*. || *Les oreilles ont dû vous corner.* Nous avons beaucoup [...] *oreilles vous cornent.* Se dit à quelqu'un qui croit entendre ce qu'on ne lui dit pas, ou qui s'imagine entendre un bruit qui n'existe pas. || *N'avoir pas d'oreilles pour quelque chose.* Ne pas consentir à quelque chose, s'y refuser.

— Fig. *Ouvrir l'oreille.* Ecouter très-attentivement. J'ai beau ouvrir l'oreille, je n'entends rien. || *Ouvrir les oreilles.* Ecouter favorablement une proposition par quelque motif d'intérêt. Dès qu'il a vu qu'il y avait quelque chose à gagner dans cette affaire, il a ouvert les oreilles.

— *Prêter l'oreille.* Être attentif. Prêtez-moi l'oreille. Prêter une oreille attentive à quelqu'un. Prêtez l'*oreille*, et dites-moi d'où vient ce bruit confus, vague, étrange, que l'on entend de tous côtés. (Lamen.) Oswald prêtait l'*oreille* autant qu'il le pouvait au bruit du vent, au murmure des vagues. (Mme de Staël.) C'est lui qui parle intérieurement à celui qui parle au dehors, et c'est lui que doivent entendre au dedans du cœur tous ceux qui prêtent l'*oreille* aux discours sacrés. (Boss.)

> Cieux, écoutez ma voix ; terre, prête l'oreille,
> Ne dis plus, ô Jacob ! que ton Seigneur sommeille.
> (Racine.)

— Fig. Écouter favorablement. Ne prêtez jamais l'oreille à la calomnie.

— *Être tout oreilles.* Ecouter avec attention. Le peuple est tout yeux, tout *oreilles*, et il n'en est ni plus clairvoyant ni plus attentif. (S. Dubay.)

— *Donner l'oreille.* Se disait pour Écouter, prêter l'oreille.

— Fig. et fam. *Secouer les oreilles.* Ne pas tenir compte, se moquer d'une chose. Parlez-lui de ses devoirs, il secoue les oreilles. || *Se faire tirer l'oreille.* Avoir de la peine à consentir à quelque chose. Vous vous faites bien tirer l'oreille. || *Se gratter l'oreille.* Avoir quelque souci ; avoir de la peine à se souvenir de quelque chose.

— Fam. *Gager ses oreilles.*

> Je gage mes *oreilles*
> Qu'il est dans quelque allée à bayer aux corneilles.
> (Piron.)

— *Souffler quelque chose aux oreilles de quelqu'un.* Lui dire quelque chose secrètement.

— *Venir aux oreilles.* Se dit des choses dont on entend parler. Je tremble que cela ne vienne à ses oreilles.

— *Frapper l'oreille.* Se faire entendre. Mais n'est-ce pas le son d'une cloche qui frappe son *oreille* à travers le murmure de la tempête, ou bien est-ce le glas de la mort que son imagination effrayée croit ouïr au milieu des vents ? (Chateaub.)

> Mais quel bourdonnement a frappé mes *oreilles*.
> Ah ! je les reconnais, mes aimables abeilles. (Del.)

— *Laisser ses oreilles quelque part.* Etre maltraité, ne pas revenir sain et sauf de quelque occasion périlleuse. Il y laissera ses oreilles. || Dans le sens contraire, on dit : Il sera bien heureux s'il *en rapporte ses oreilles*.

— *Oreille.* Se dit particulièrement d'un pli qu'on fait à un feuillet de livre, pour marquer l'endroit où l'on interrompt sa lecture, ou quelque passage qu'on veut retrouver plus tard. Marquez ce passage, faites-y une oreille.

— Fig. Se dit de plusieurs choses qui ont quelque ressemblance avec la forme de l'oreille ou qui sont doubles comme les oreilles. Les oreilles d'un soulier. Les oreilles d'une écuelle.

— Comm. Partie de toile d'emballage qu'on laisse aux quatre coins d'un ballot pour pouvoir le saisir, le remuer, le transporter d'un lieu à un autre.

— Dans les jeux d'orgues, Petites lames de plomb minces et flexibles que l'on soude aux deux côtés de la bouche des tuyaux, et qui servent à les accorder.

— Se dit aussi de chacune des deux dents d'un peigne qui sont placées aux extrémités, et qui, plus fortes que les autres, servent à les maintenir.

— Imprim. Languette de frisquette.

— Menuis. *Oreille d'âne.* Voussure dont la partie supérieure est droite en devant, et dont le fond est bombé en arc.

— Mach. Saillies ajoutées à un objet pour lui donner plus d'empatement ou pour lui permettre de s'appuyer sur un autre. Les empatements des coussinets sur lesquels portent les rails des chemins de fer sont des oreilles. || Petits appendices qui portent les galets du glissoir de la tige d'un piston.

— Techn. Partie saillante de certaines pièces employées dans les constructions, et qui servent à les assembler à l'aide de boulons à d'autres pièces fixes.

— Agric. Partie de la charrue qui est destinée à renverser hors du sillon la terre que le soc en a détachée.

— Mar. *Oreille d'une ancre.* Partie saillante et large de chaque patte. || *Donner de l'oreille à une pièce de bois, à un bordage.* Les conformer de manière que sur leur longueur, plusieurs parties se trouvent dans des plans différents et différemment inclinés. || *Taquets à oreilles.* Taquets à double tête qui sont fixés dans la muraille d'un bâtiment pour y tourner les écoutes des basses voiles. || *Oreille de lièvre.* Disposition des voiles de certains petits canots dans l'allure du vent-arrière. Ces voiles représentent de loin la grossière image d'une paire d'oreilles de lièvre. [...] se disait d'un bon vin, d'un vin généreux. Il est à une *oreille* bien drapée. (Rabelais.) || Par oppos. *Vin de deux oreilles.* Mauvais vin.

— *Jusqu'aux oreilles.* loc. adv. Des pieds à la tête. Crotté jusqu'aux oreilles. Se mettre dans la boue jusqu'aux oreilles. || Se dit fig. dans le sens de Bien avant. Etre dans la misère jusqu'aux oreilles. S'il était dans la peine, je m'y mettrais moi-même jusqu'aux oreilles pour l'en tirer.

— *Par dessus les oreilles.* loc. adv. Plus qu'on ne peut endurer, supporter. J'ai de ce genre de vie par dessus les oreilles. Il a des dettes par dessus les oreilles. Ces locutions sont familières.

— Loc. prov. *Porter le bouquet sur l'oreille.* Être à vendre.

— Prov. *Tenir le loup par les oreilles.* Être dans une position difficile et périlleuse, ne savoir comment en sortir. || *Ventre affamé n'a point d'oreilles.* Un homme pressé par la faim est sourd à tout ce qu'on peut lui dire. Mais un

affamé n'aura jamais d'*oreilles.* (Colnet.) || *Il vaut mieux se fier à ses yeux qu'à ses oreilles.* On est plus sûr de ce qu'on voit que de ce qu'on entend. || *L'oreille est le chemin du cœur.* Le moyen de convaincre est de se faire écouter. || *Chien hargneux a toujours l'oreille déchirée.* Il arrive toujours quelque accident aux gens querelleurs. || *Petit chaudron, grandes oreilles.* Les enfants écoutent avidement tout ce qui se dit devant eux. || *Il a mangé de la vache, les oreilles lui cornent.* Il n'entend pas bien ce qu'on lui dit. || *Les murailles, les murs ont des oreilles.* Se dit d'un lieu où l'on peut craindre d'être entendu.

— Bot. Appendices qui se trouvent à la base de certaines feuilles ou de quelques pétales. On leur donne aussi les noms d'*oreillons* ou d'*oreillettes.*

— Bot. crypt. Nom donné à un grand nombre de champignons des genres agaric, bolet, trémelle et pezize, à cause de leur forme assez semblable à celle d'une oreille. || *Oreille d'âne* ou *d'ours.* Champignon commun dans quelques provinces de France : c'est une espèce de trémelle. || *Oreille brune* ou *coquillière.* Champignon qui paraît être une espèce de trémelle, et appartient au genre des conques-oreilles. || *Oreille de chardon.* Espèce d'agaric de bonne qualité, ainsi nommé parce qu'il croît sur la racine morte du chardon roland ou roulant. Il est très-délicat à manger. || *Oreille de charme.* Champignon qui appartient à la famille des oreilles des arbres. Il se trouve au pied des charmes. || *Oreille de chat.* Espèce de trémelle qu'on a placée parmi les nostocs opaques. Ce champignon, qui n'est pas malfaisant, se trouve dans les bois au pied des noisetiers. || *Oreille du chêne vert.* Espèce d'agaric voisine de l'oreille de charme, qui se trouve au pied du chêne vert, en Provence. Sa saveur est acerbe et désagréable. || *Oreille de cochon.* Nom donné à deux champignons de la famille des conques-oreilles cassantes, qui sont deux espèces de trémelles. Ils croissent dans les bois en automne et ne sont pas malfaisants. || *Oreille de houx.* Champignon de la famille des oreilles des buissons, qu'on rencontre en automne au pied du houx. Sa chair est excellente à manger. || *Oreille de lièvre.* La chanterelle, champignon du genre mérule, qui croît aux environs de Paris et dans diverses parties de la France. || *Oreilles de Judas.* Nom vulgaire d'un champignon qui fait partie du genre auriculaire et de la famille des conques-oreilles cassantes. Il est malfaisant. || *Oreille de Malchus.* Espèce de bolet qui se rapproche beaucoup du polypore pied de mouton, qui croît dans les Vosges. || *Oreille de Nouret* ou *Noiret.* Nom vulgaire donné dans quelques départements à un champignon qui n'est autre que l'agaric ostré. On le trouve sur le noyer, le hêtre, le chêne. Il croît presque partout en Europe, et se mange sans inconvénient. || *Oreille du noyer.* Espèce d'agaric sessile qui croît sur le noyer. Sa chair est délicate. || *Oreille de l'olivier* et *oreille jaune de l'olivier.* L'agaric de l'olivier. || *Oreille d'orme.* Agaric qui croît en automne sur les troncs d'arbres et spécialement sur l'orme. On donne aussi le nom d'*oreille d'orme* au bolet du noyer. || *Oreille d'ours.* V. OREILLE D'ÂNE. || *Oreille de singe.* Espèce de pezize de la famille des coccigrues nues, section des coccigrues en oreilles.

— Bot. phan. *Oreille d'abbé.* La cotylet ombiliqué. || *Oreille d'âne.* La grande consoude. || *Oreille de chien.* L'achepanthe prostrée. || *Oreille d'homme.* L'asaret d'Europe. || *Oreille de lièvre.* Deux espèces de buplèvre. || *Oreille de muraille.* Une espèce de myosotis. || *Oreille d'ours.* La primevère auricule. La perce-neige et les crocus se montrent les premiers; paraissent ensuite les *oreilles-d'ours* distinguées par la richesse de leur velouté. (Vernier.) || *Oreille de rat.* La piloselle. || *Oreille de souris.* Nom vulgaire d'une espèce de céraiste et d'une espèce de myosotis.

— Conchyl. Petite saillie sur les côtés de la charnière de certaines coquilles bivalves. || *Oreille d'âne.* Nom marchand d'une espèce du genre strombe et d'une haliotide. || *Oreille de bœuf.* Espèce de bulime ou d'auricule. || *Oreille de chat.* Nom marchand d'une espèce de coquille. || *Oreille de chevreuse.* L'agathine gland. || *Oreille de cochon.* Nom marchand d'une espèce de strombe. || *Oreille de Diane.* Espèce de strombe. || *Oreille de géant.* L'haliotide de Midas. || *Oreille de Judas.* Espèce d'auricule. || *Oreille de lièvre.* Nom vulgaire d'une espèce d'auricule. || *Oreille de mer.* Syn. d'Haliotide. || *Oreille de Midas.* L'haliotide de Midas, qui est une espèce de volute. || *Oreille oblongue verte.* L'haliotide oreille d'âne. || *Oreille de St-Pierre.* La fissurelle réticulée. || *Oreille de Silène.* Espèce d'auricule sans trous. Espèce de siguret et de stomatelle. || *Oreille de Vénus.* L'hélice haliotide.

— Ichthyol. *Oreille grande.* Nom donné par les marins au scombre thon.

— Ornith. *Oreille blanche.* Oiseau des plaines du Paraguay : il se tient caché dans les herbes épaisses et se perche sur les plus hautes.

OREILLÉ, ÉE. adj. (rad. *oreille*). Zool. Qui a des oreilles ou des auricules.

— Bot. Qui porte des appendices en forme d'oreilles. Certaines feuilles sont dans ce cas.

— Blas. Dont les oreilles sont d'un émail autre que celui du corps. Se dit particulièrement des dauphins.

OREILLER. s. m. (pr. *ô-ré-yé*; rad. *oreille*). Coussin qui sert à soutenir la tête quand on est couché. Petit oreiller. Gros oreiller. Oreiller de crin, de duvet, de plume. Taie d'oreiller. Nos selles nous servaient d'*oreiller* sous l'ajoupa, et nos manteaux de couverture. (Chateaub.)

> Cher petit *oreiller*, doux et chaud sous ma tête,
> Plein de plume choisie, et blanc! et fait pour moi!
> Quand on a peur du vent, des loups, de la tempête,
> Cher petit *oreiller*, que je dors bien sur toi!
> (Mme Desbordes-Valmore.)

> Beaucoup, beaucoup d'enfants pauvres et nus, sans mère,
> Sans maison, n'ont jamais d'*oreiller* pour dormir. (Id.)

> Mets, sous l'enfant perdu que sa mère abandonne,
> Un petit *oreiller* qui le fasse dormir. (Id.)

— S'emploie quelquefois d'une manière figurée. Cette vérité est un *oreiller* sur lequel on peut dormir en repos. (Volt.) Je ne suis point surpris que les Romains demandassent le soir, après leurs grands spectacles tragiques, la lecture d'une églogue de Virgile : c'était un *oreiller* d'édredon sur lequel ils voulaient reposer leur tête avant de s'endormir. (B. de St-P.)

— Prov. dans le même sens. *Une conscience pure est un bon oreiller.* Quand on n'a rien à se reprocher, le sommeil est tranquille.

— *Prendre conseil de son oreiller.* Prendre une nuit pour réfléchir.

— *Se battre avec son oreiller.* Avoir de la peine à se lever le matin.

— Mar. Pièce de bois qui croise les deux varangues opposées de la membrure d'un bâtiment, afin de les fortifier.

— Coutell. Coussin de toile rembourrée que les couteliers mettent au-dessus de la roue à repasser, afin de pouvoir s'y appuyer.

OREILLÈRE. s. f. (pr. *ô-ré-yè-re*). Entom. Un des noms vulgaires du perce-oreille.

OREILLETTE. s. f. (pr. *ô-re-ye-te*; dimin. d'*oreille*). Petit linge qu'on met derrière l'oreille lorsqu'il s'y trouve quelque écorchure.

— Parties pendantes des bonnets destinées à couvrir les oreilles. Calotte à oreillettes.

— Anc. cost. Se disait de cercles minces d'or ou d'argent avec lesquels on suspendait les pendants d'oreilles, lorsqu'on n'avait pas les oreilles percées.

— Anc. loc. prov. *Prendre des oreillettes.* Se boucher les oreilles.

— Bot. Nom vulgaire de l'asaret.

OREILLETTE Bot. Champignon dont le pédicule est court, plein, blanchâtre, cylindrique; son chapeau est rarement bien arrondi, d'un gris plus ou moins foncé et roulé sur ses bords; ses feuillets sont blancs, décurrents sur le pédicule. L'agaric-*oreillette* a un bon goût, se dessèche aisément et ne se mêle pas; il est commun en automne sur les pelouses aux environs d'Orléans, où on le mange avec confiance. (De Candolle.) || *Oreillette des arbres.* L'helvelle pourprée, petit champignon blanc qui croît sur les feuilles du chêne.

— Anat. Cavité située à la partie supérieure du cœur. Oreillette droite. Oreillette gauche.

OREILLÈRE. s. f. (pr. *ô-ré-yè-re*). Anc. art milit. Partie du casque qui couvrait l'oreille. V. OREILLON.

OREILLON. s. m. (pr. *ô-ré-yon*; augment. d'*oreille*). Pathol. Nom vulgaire de l'inflammation idiopathique de la glande parotide ou du tissu cellulaire et des glandes lymphatiques qui l'environnent. Causes des oreillons. Symptômes des oreillons. Pronostic et terminaison des oreillons. Les *oreillons* se manifestent spécialement chez les personnes qui s'exposent au froid et à l'humidité. (Mérat.)

— Mamm. Une des éminences de l'oreille des chauves-souris. Cette partie offre des différences très-marquées selon les genres : tantôt l'oreillon n'est que rudimentaire, tantôt il est médiocrement développé, ou bien d'une ampleur extraordinaire; tantôt il est intérieur ou extérieur à la conque de l'oreille. Sa forme est aussi très-variée.

— Techn. Rognure de peau qui sert à faire de la colle-forte.

— Archit. Se dit des retours aux coins des chambranles de portes ou de croisées.

— Anc. art milit. Partie du casque qui couvrait l'oreille, ou qui se prolongeait en mentonnière. || *Oreillon de [illegible].* Rosette de métal qui garnissait extérieurement le coude d'un brassard.

OREL. Géogr. Gouvernement de la Russie d'Europe, situé entre ceux de Kalouga et Toula; 1,350,000 hab. || Chef-lieu du gouvernement du même nom, sur l'Oka et l'Orlik; 22,000 hab.

ORELLANA. s. f. Relat. Teinture que les Brésiliens font avec la plante urucu, qui est le [illegible]

OREMBOURG ou **OUFA.** Géogr. Un des gouvernements orientaux de la Russie d'Europe, confine à l'Asie, et a au sud ceux de Saratov et d'Astrakhan; 1,100,000 hab.; ch.-lieu Oufa. || Ville dans le gouvernement du même nom, sur la droite de l'Oural; 21,000 hab.

— *Gomme d'Orembourg.* Espèce de gomme qui découle du mélèze.

OREMUS. s. m. (pr. *o-ré-muss*; mot latin qui signifie *prions*, et qui est passé dans la langue). Prière, oraison. Dire des oremus. Il est fam.

> Après tant d'oremus, chantés et psalmodiés,
> Après cent requiem entonnés et [illegible],
> Pour nous, je l'avoûrai, c'est une peine extrême,
> Qu'il nous faille aujourd'hui prier Dieu pour vous-même.
> (Voltaire.)

ORÉNOQUE. Géogr. Grand fleuve de l'Amérique du Sud; naît dans les monts de Parima, et se jette dans l'Atlantique par cinquante couches, après un cours de 2,500 kilom. Ce fleuve nourrit un grand nombre de caïmans et de gros poissons. Il est extrêmement large et profond; à son embouchure il ressemble à un lac.

— ORÉNOQUE (Départ. de l'). Dans la république de Vénézuéla; faisait jadis partie de la Colombie : ch.-l. Varinas. Ce département, d'une vaste étendue, est séparé du Brésil par le fleuve des Amazones. Il est couvert de vastes forêts.

ORENSE. Géogr. Province d'Espagne, formée de l'ancienne Galice; cap. Orense, sur le Minho.

ORÉOBOLE. s. m. (du lat. *oreobolus*). Bot. Genre de plantes monocotylédones, à fleurs glumacées, de la famille des cypéracées, comprenant l'oréobole nain, petite plante qui forme, sur le sommet des plus hautes montagnes de la Nouvelle-Hollande, des gazons épais et très-étalés.

ORÉOCALLIDE. s. f. (du lat. *oreocallis*). Bot. Genre établi pour l'embothrion à grandes fleurs.

ORÉODOXE. s. f. (du lat. *oreodoxa*). Bot. Genre de plantes monocotylédones, à fleurs hermaphrodites, de la famille des palmiers, comprenant plusieurs espèces indigènes. L'oréodoxe des montagnes. L'oréodoxe royale.

ORÉOGRAPHE. s. m. (rad. *oréographie*). Celui qui s'occupe d'oréographie.

ORÉOGRAPHIE. s. f. (ét. gr., ὄρος, montagne; γράφω, écrire). Didact. Description par écrit des montagnes, ou de quelque montagne en particulier. Il a publié l'oréographie des montagnes de la Suisse.

ORÉOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. (rad. *oréographie*). Didact. Qui a rapport à l'oréographie.

ORÉOTRAGUE. s. m. (du lat. *oreotragus*; fait du gr. ὄρος, montagne; et de τράγος, bouc). Mamm. Nom donné à l'antilope du Cap.

ORES ou **ORE.** adv. Vieux mot qui signifiait Alors, maintenant. *Ores* que je n'y suis plus, j'en juge comme si j'y étais. (Montaig.)

— Tantôt.

> Combien de fois, doucement irrité,
> Suis-je ore mort, ore ressuscité. (Ronsard.)

— *Ores que.* Quoique. Et *ores* que le sage ne doive donner aux passions humaines de se fourvoyer de la droite carrière, il peut bien..... (Montaig.)

ORESTE. adj. et s. des 2 g. Géogr. anc. Habitant de l'Orestide, en Macédoine || Qui appartient à l'Orestide ou à ses habitants.

ORESTE. Myth. Fils d'Agamemnon et de Clytemnestre. Il échappa, grâce à sa sœur Électre, aux coups du meurtrier de son père, passa sa jeunesse auprès de son oncle Strophius, roi de Phocide, et contracta avec Pylade, fils de ce prince, cette étroite amitié qui est devenue célèbre. Plus tard, il vengea la mort de son père par le meurtre d'Égisthe et de Clytemnestre, et fut poursuivi par les Furies jusqu'à ce qu'il eût délivré, en Tauride, sa sœur Iphigénie. De retour en Grèce, il épousa Hermione, et mourut piqué par un serpent, à l'âge de plus de 90 ans.

ORESTIDE. Géogr. anc. Petite contrée de la Macédoine, à l'ouest.

ORESTIDES. s. f. pl. Descendants d'Oreste, qui ayant été chassés du Péloponnèse par les Héraclides, vinrent s'établir dans la Macédoine.

ORESTIE. s. f. Philol. Titre d'une trilogie grecque d'Eschyle, qui se compose de trois tragédies, *Agamemnon*, *les Choéphores et les Euménides*, et *Protée.*

OREXIE. s. f. (du gr. ὄρεξις, appétit). Médec. Besoin incessant de prendre de la nourriture.

ORFÈVRE. s. m. (du lat. *auri faber*, travailleur d'or). Celui qui se consacre à la fabrication ou à la vente de la vaisselle, des vases, couverts, coupes, plateaux, gobelets, flambeaux, et autres objets en or, en argent ou même en platine. Habile orfèvre. Avant la Révolution, on comptait trois cents orfèvres à Paris.

— *Orfèvre grossier.* Celui qui s'occupe spécialement des gros ouvrages employés au service de la table.

— *Orfèvre-bijoutier.* Celui qui vend et fabrique des bijoux d'or.

— *Orfèvre-joaillier.* Celui qui vend les diamants, les autres pierres précieuses et les perles mis en œuvre.

— Les orfèvres, joailliers, bijoutiers, metteurs en œuvre, et marchands d'or et d'argent, for- [illegible]

ORFÈVRERIE. s. f. L'art des orfèvres. Ouvrage, chef-d'œuvre d'orfèvrerie. La petite orfèvrerie. La grosse orfèvrerie. La France s'est placée au premier rang parmi les nations de l'Europe, pour la fabrication de l'orfèvrerie. A Rome, l'orfèvrerie fut portée à une grande perfection. C'est à Paris que se font aujourd'hui les plus belles pièces d'orfèvrerie.

— Se dit aussi des ouvrages confectionnés par l'orfèvre. Il y a pour vingt mille francs d'orfèvrerie dans cette boutique.

ORFÉVRI, IE. adj. Se dit de l'or et de l'argent travaillé par l'orfèvre. L'argent monnayé et l'argent orfévri. Les meubles d'argent *orfévri* des particuliers produisaient trois millions. (Volt.)

ORFRAIE. s. f. (pr. *or-frè*; du lat. *ossifraga*, formé de *os*, os; *frangere*, briser). Ornith. Espèce d'aigle auquel les Latins donnèrent le nom d'*ossifraga*, parce qu'ils avaient remarqué qu'il casse avec son bec les os des animaux dont il fait sa proie. On l'appelle aussi *grand aigle de mer*, quoiqu'on le trouve aussi souvent dans l'intérieur des terres que sur les bords de la mer. La barbe de plumes qui pend sous son menton l'a fait nommer aussi *aigle barbu.* L'orfraie habite les forêts des hautes montagnes, mais plus souvent les rochers, sur la mer et aux embouchures des fleuves, et près des eaux où il y a des poissons. Sa voracité est telle qu'on a des exemples qu'il a enlevé et lacéré de jeunes enfants. Pendant longtemps on a distingué l'orfraie du *pygargue*; mais il est aujourd'hui reconnu que c'est le même oiseau sous le plumage qu'il porte dans ses deux premières années. L'*orfraie* marine s'élève au haut des airs, et, n'osant s'abandonner à l'impétuosité des vents, elle lutte, en jetant des voix plaintives, contre la tempête qui fait ployer ses ailes. (B. de St-P.)

ORFROI. s. m. Se disait autrefois des étoffes tissues d'or. On donne encore aujourd'hui ce nom dans l'église aux parements d'une chape, d'une chasuble.

ORGAGIS. s. m. Comm. Toile de coton blanche qui vient des Indes orientales.

ORGANDI. s. m. Comm. Sorte de mousseline ou toile de coton fort claire. Une robe d'organdi. Les organdis et tous les tissus légers se fabriquent principalement à St-Quentin.

ORGANE. s. m. (du gr. ὄργανον, instrument). Anat. Partie d'un être organisé destinée à exercer une fonction quelconque. On appelle *organes premiers* ceux qui sont composés de parties similaires et destinés pour une seule et même fonction; et *organes secondaires*, ceux qui sont composés de plusieurs organes premiers. C'est ainsi que les veines, les artères, les nerfs, etc., sont des organes premiers; les mains, les bras, les jambes, etc., des organes secondaires. Les organes des sens sont les parties du corps de l'animal au moyen desquelles il est affecté par les objets extérieurs, comme l'œil, l'oreille, le nez, etc. L'organe de la vue, de l'ouïe, de l'odorat, du goût, de la voix. La conformation, le jeu des organes. Les muscles sont les organes du mouvement. Les feuilles et les fleurs sont les organes essentiels des végétaux. Les organes de la nutrition. Les organes de la locomotion. Les organes de l'absorption. Lorsque les hommes s'étudièrent à observer leurs sensations, ils ne pouvaient pas ne pas remarquer qu'elles leur arrivaient par des *organes* qui ne se ressemblent pas. (Condill.) Vivre ce n'est pas respirer, c'est faire usage de nos *organes*, de nos sens, de nos facultés. (J.-J. Rouss.) On cherche à réveiller les *organes* du tact par des piqûres, par des brûlures. (Buff.) Le diaphragme est le principal *organe* du sentiment intérieur. (Id.) Ma main me parut être le principal *organe* de mon existence. (Id.) Il n'est pas facile de déterminer précisément en quoi consiste l'*organe* du goût. (Brill.-Sav.) L'anatomie nous instruit de la structure du corps humain, et la physiologie de l'action des *organes* dans l'état sain. (Rostan.) Les armes des animaux atteignent leur perfection en même temps que les *organes* de la génération. (B. de St-P.)

— Se dit particulièrement de la voix. Avoir un bel organe, un mauvais organe. Ce chanteur n'a pas d'organe. Tout annonce dans ce pays la dureté de l'*organe* musical : [illegible] y sont rudes et sans douceur, les inflexions âpres et fortes, les sons forcés et traînants. (J.-J. Rouss.)

— Fig. Ce qui sert à exprimer, à reproduire, à représenter une chose. Un cœur droit est le premier *organe* de la vérité. (J.-J. Rouss.) Sa bouche est l'*organe* de la sagesse. (Barth.) Si vous n'avez pas vu régner les lois, vous les avez vues du moins exister encore. Vous avez appris à quels signes on reconnaît cet *organe* sacré de la volonté d'un peuple. (Id.)

— Fig. Se dit de la personne par l'entremise de laquelle on exprime sa volonté, ou l'on fait quelque action. Les magistrats sont les organes des lois, de la justice. Vous lui servirez d'organe auprès du prince. Il ne fait rien que par l'organe de cet homme. Je lui ai fait connaître ma réponse par l'organe d'un tel. Souvent les opprimés ne le sont que parce qu'ils manquent d'*organe* pour faire entendre leurs plaintes. (J.-J. Rouss.)

— Philos. *Nouvel Organe*, en lat. *Novum Organum.* Titre de la deuxième partie de la *Grande Rénovation* de François Bacon.

— Bot. On divise les organes des végétaux en deux classes : 1° ceux de la végétation, destinés [illegible] feuilles; 2° ceux de la reproduction, destinés à la vie de l'espèce : la fleur et le fruit.

ORGANEAU. s. m. Mar. Gros anneau qui tient à l'ancre et dans lequel est passé et attaché le câble.

ORGANER. v. n. 1re conj. (rad. *orgue*). Faire de la musique, toucher de l'orgue. Il s'est dit particulièrement pour produire des accords, chanter en parties, parce que c'est à l'usage de l'orgue qu'est due l'invention de l'harmonie.

ORGANIQUE. adj. des 2 g. (rad. *organe*). Physiol. Qui appartient aux organes. Vie organique. Règne organique. L'homme dans cet état oublie la faim, la soif, tous les besoins [illegible]. (Rostan.) Les produits qui forment la base immédiate de toutes les parties solides des corps vivants appartiennent exclusivement au règne organique. (Gmelin.)

— Médec. *Lésion, maladie organique.* Maladie qui attaque un des organes essentiels à la vie. || *Corps organique.* Le corps de l'animal, en tant qu'il agit par le moyen des organes. || *Partie organique.* Partie qui sert d'organe, d'instrument pour quelque action. || *Molécules organiques.* Particules qui, selon quelques philosophes, sont les premiers éléments des corps organisés.

— Législ. *Loi organique.* Loi d'organisation qui découle immédiatement de la loi fondamentale, et qui a pour objet de régler le mode et l'action d'une institution, d'un établissement dont le principe a été consacré dans cette dernière. La loi des élections, celle des conseils généraux ou municipaux et de leurs attributions, celle de la garde nationale, sont des lois organiques.

— Géom. *Géométrie organique.* L'art de décrire des courbes par le moyen d'instruments, et en général par un mouvement continu.

ORGANIQUE. s. f. (du gr. ὄργανον, instrument). Antiq. Chez les anciens, partie de la musique qui s'exécute avec les instruments.

ORGANIQUEMENT. adv. (rad. *organe*). D'une manière organique. L'animal, le végétal, se perfectionnent *organiquement* par le développement des parties les plus importantes que fortifiant l'exercice et l'habitude. (Virey.)

ORGANISABLE. adj. des 2 g. Qui peut être organisé. Les forces de la vie arrêtent les formes des organismes divers, qu'admettait la nature des éléments combustibles *organisables*, existant dans notre monde. (Virey.)

ORGANISANT. part. prés. du v. Organiser. Qui organise. Il est toujours invariable. Des hommes organisant une société.

ORGANISANT, ANTE. adj. Qui concourt à l'organisation. Nous sommes environnés d'air, d'attraction, d'électricité, de magnétisme, d'êtres *organisants*, sensibles, pas sionnés, tous invisibles par leur essence. (B. de St-P.) A l'égard de l'organum triplum ou quadruplum, ce n'était autre chose que le même chant des parties *organisantes* entonné par des hautes-contre à l'octave des basses, et par des dessus à l'octave des ténors. (C. Blaze.)

ORGANISATEUR, TRICE. adj. Qui organise. La puissance organisatrice.

— substantiv. C'est un grand organisateur.

ORGANISATION. s. f. (pr. *or-ga-ni-za-ci-on*; rad. *organe*). Ensemble des différentes parties qui composent un être organisé ou des lois qui le régissent. L'organisation du corps humain. L'organisation des végétaux. L'organisation végétale. L'organisation animale. L'organisation de l'homme. L'organisation de la femme. Aussitôt l'*organisation* se forma de la pensée du Tout-Puissant, et la vie sortit de sa parole. (B. de St-P.) Il y a des gens qui parlent beaucoup par une disposition particulière à leur *organisation*. (C. Dde.) De son côté, l'*organisation* de l'homme était bien mieux appropriée à ce genre de perceptions qu'elle ne l'est aujourd'hui. (Ch. Nod.)

— Particul. Mode, structure propre à chacune des différentes parties des corps vivants. L'organisation du foie. L'organisation du poumon.

— Fig. Se dit des États, des établissements publics ou particuliers. L'organisation de l'armée, des tribunaux, d'un ministère. Passionné pour les travaux de la paix, sans être bien certain que cette paix durât longtemps, il était pressé d'activer ce qu'il appelait l'*organisation* de la France. (Thiers.)

— Mus. Art d'ajuster un ou plusieurs jeux d'orgues à un clavecin, à un forté-piano.

ORGANISÉ, ÉE. part. pass. du v. Organiser. S'empl. adjectiv. Un corps bien organisé. Les êtres organisés. Nous sommes diversement *organisés*, nous n'avons aucun la même dose de sensibilité. (Did.) L'homme, supérieur à tous les êtres *organisés*, a le sens du toucher, et peut-être celui du goût, plus parfait qu'aucun des animaux. (Buff.) Or, je crois pouvoir avancer que c'est du détriment des substances *organisées* que la pyrite tire en partie son origine. (Id.) Le corps *organisé* se renouvelle à mesure qu'il s'accroît. (Richerand.) L'époque de la beauté, dans tous les êtres *organisés*, est celle de leurs amours. (B. de St-P.) Telles sont les harmonies solaires et physiques, tant élémentaires qu'*organisées*, du blé. (Id.)

— Fig. Une administration bien organisée. Une ville organisée. Mais dans une société bien *organisée*, le talent conduit à la propriété. (B. Const.)

— *Organisé pour.* Ce n'est point une machine [illegible] nous sommes *organisés* pour vivre en société. (St-Lamb.)

— Fig. *Une tête bien organisée.* Une personne chez laquelle les facultés de l'intelligence sont bien développées.

— *Corps organisés.* On appelle ainsi tous les corps naturels qui ont vie, c'est-à-dire tous les végétaux et tous les animaux, par opposition aux minéraux, et ce nom leur a été donné, parce qu'à la différence de ces derniers, ces végétaux et ces animaux ont tous dans leur structure un assemblage d'organes, c'est-à-dire de parties qui diffèrent par la forme, les usages, mais dont le concours est nécessaire pour constituer l'être.

ORGANISER. v. a. 1re conj. (rad. *organe*). Donner aux parties d'un corps la disposition nécessaire pour les fonctions auxquelles il est destiné. Il n'y a que l'auteur de la nature qui puisse organiser un corps. (Acad.)

Je dirai quels ressorts
Des peuples végétaux *organisent* les corps. (Del.)

— Fig. Donner à un établissement quelconque une forme déterminée, en régler les fonctions. Organiser une armée, une administration. Organiser un tribunal. Organiser une compagnie. Organiser une administration, un ministère.

— Dans un sens plus général, Disposer, arranger. Organiser une partie de plaisir, une partie de jeu. Que le salon qui doit recevoir les convives soit assez spacieux pour *organiser* une partie de jeu pour ceux qui ne peuvent pas s'en passer, et pour qu'il reste cependant assez d'espace pour les colloques postméridiens. (Brill.-Sav.)

— Mus. Joindre un petit orgue à un forté-piano ou à quelque autre instrument semblable, de sorte qu'en abaissant les touches de cet instrument, on fasse jouer l'orgue en même temps. Organiser un forte-piano, un clavecin, une épinette. || *Organiser le chant.* Y mêler des accords qui primitivement ne consistaient qu'en quelques tierces mineures.

— S'ORGANISER. v. pron. Être organisé. Ce corps commence à s'organiser. Les travaux s'organisent. J'ai prouvé par des faits que la matière tend à *s'organiser*. (Buff.) Tout se meut, *s'organise* et sent son existence. (St-Lambert.)

ORGANISME. s. f. (rad. *organe*). Physiol. L'ensemble des lois qui régissent l'économie animale, le concours d'actions par lesquelles s'accomplit la vie des corps vivants. Tout être vivant, quel qu'il soit, offre un organisme; mais cet organisme est plus ou moins simple, plus ou moins compliqué, selon que cet être offre dans sa structure un plus ou moins grand nombre d'organes, et occupe dans la série des corps vivants un rang plus ou moins élevé. Organisme végétal. Organisme animal. L'organisme du corps humain. Ces émanations revêtent les formes des *organismes* divers qu'admettait la nature des éléments combustibles organisables, dans notre monde. (Virey.) Faisant dépendre de l'*organisme* seul tous les phénomènes de la vie, c'est dans l'*organisme* que nous avons dû chercher les diverses espèces de constitutions. (Rostan.) Santé, maladie, tout est dans l'*organisme*. (Id.)

ORGANISTE. s. des 2 g. (rad. *orgue*). Celui ou celle dont la profession est de jouer de l'orgue. Savant organiste. L'organiste d'une église. Malgré les soins que l'on prend pour former des *organistes*, il est bien difficile que l'on y parvienne. (Castel-Blaz.)

ORGANISTE. s. m. Ornith. Espèce de manakin.

ORGANODYNAMIE. s. f. (ét. gr., ὄργανον, organe; δύναμις, puissance). Étude de l'action des organes.

ORGANODYNAMIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport à l'organodynamie.

ORGANOGÉNIE. s. f. (ét. gr., ὄργανον, organe; γεννάω, produire). Histoire de la manière dont les organes se développent dans l'embryon.

ORGANOGÉNIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport à l'organogénie.

ORGANOGRAPHE. s. m. (rad. *organographie*). Celui qui s'occupe d'organographie.

ORGANOGRAPHIE. s. f. (ét. gr., ὄργανον, organe; γράφω, décrire). Description des organes d'un corps vivant quelconque.

ORGANOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport à l'organographie.

ORGANOÏDE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὄργανον, organe; εἶδος, forme). Minér. Qui présente la structure d'un corps organisé. Calcédoine organoïde.

ORGANOLEPTIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὄργανον, organe; λῆψις, action de prendre). Didact. Se dit des propriétés par lesquelles les corps agissent sur les sens et les autres organes.

ORGANOLOGIE. s. f. (ét. gr., ὄργανον, organe; λόγος, discours). Anat. Traité des organes.

ORGANOLOGIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport à l'organologie.

ORGANON. s. m. (pr. *or-ga-nonn*; du gr. ὄργανον, ouvrage). Philol. Réunion des écrits d'Aristote sur la logique, comprenant les *Catégories*, le *De Interpretatione*, les *Analytiques* premiers et postérieurs, les *Topiques* et le *De Elenchis sophisticis*.

— Anc. art milit. Engin, ou machine de guerre.

[illegible] gane; ὄνομα, nom). Didact. Art de trouver des noms pour désigner les organes des êtres vivants, ou de coordonner les noms qui leur ont déjà été donnés.

ORGANONYMIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui a rapport à l'organonymie.

ORGANOPHYSIE. s. f. (ét. gr., ὄργανον, organe; φύσις, nature). Didact. Science qui détermine les fonctions organiques des êtres vivants.

ORGANOPHYSIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui a rapport à l'organophysie.

ORGANOPLASTIE. s. f. (ét. gr., ὄργανον, organe; πλάσσω, façonner). Art de modifier artificiellement les formes vivantes. || *Organoplastie hygiénique.* Modification des organes par le régime.

ORGANOSCOPIE. s. f. (ét. gr., ὄργανον, organe; σκοπέω, voir). Didact. Examen attentif des organes pour en tirer des inductions relativement aux passions, aux facultés, aux penchants.

ORGANOSCOPIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui a rapport à l'organoscopie.

ORGANOTACTIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui appartient à l'organotaxie.

ORGANOTAXIE. s. f. (ét. gr., ὄργανον, organe; τάσσω, mettre en ordre). Didact. Art de grouper les êtres vivants d'après leurs rapports d'organisation les plus intimes.

ORGANSIN. s. m. (pr. *or-gan-cein.*) Soie torse tressée au moulin. L'organsin est composé de deux ou trois brins de soie grége, qui ont d'abord été filés et moulinés séparément, et qui, étant une seconde fois remis au moulinage tous ensemble, ne composent qu'un seul fil. Organsin de Piémont. Organsin de Boulogne, etc. Les organsins de France s'appellent *organsins du pays*.

ORGANSINAGE. s. m. (pr. *or-gan-ci-na-ge*; rad. *organsin*). Techn. Action d'organsiner.

ORGANSINÉ, ÉE. part. pass. du v. Organsiner. S'empl. adjectiv.

ORGANSINER. v. a. 1re conj. Techn. Tordre ensemble plusieurs brins de soie pour en faire de l'organsin. Organsiner de la soie.

— Absol. Métier à organsiner.

ORGANSINEUR. s. m. Fabricant d'organsin.

ORGANUM. s. m. (pr. *or-ga-nomm*; mot lat. fait du gr. ὄργανον, instrument). Antiq. Instrument de musique des anciens; c'est le même que la flûte de Pan, à laquelle on adapte un soufflet.

ORGASME. s. m. (du gr. ὀργάω, désirer avec ardeur). Médec. État d'excitation et de turgescence des organes, et particulièrement de ceux de la génération.

ORGE. s. f. (du lat. *hordeum*, en anc. lat. *fordeum*, fait du gr. [illegible], pâture). Bot. Genre de plantes monocotylédones de la famille des graminées, comprenant des plantes herbacées à feuilles alternes, linéaires, engaînantes à leur base, dont les fleurs sont disposées en épi et trois par trois. On connaît aujourd'hui plus de vingt espèces, dont quelques-unes sont indigènes, et parmi les exotiques quelques-unes sont cultivées pour leur usage alimentaire et économique. Les espèces sauvages sont : l'orge à crinière, l'orge queue de souris, l'orge bulbeuse, l'orge des prés et l'orge maritime. Les espèces cultivées sont : l'orge commune, vulgairement grosse orge, escourgeon, épeautre; l'orge à six rangs, vulgairement orge carrée, orge anguleuse, orge d'hiver, soucrion; l'orge noire, l'orge distique ou à deux rangs, l'orge faux riz, vulgairement orge de Russie, orge pyramidale, riz rustique et riz d'Allemagne. Il y a si longtemps que l'orge est cultivée, qu'il est difficile de savoir son pays natal. C'est particulièrement dans les montagnes que l'on cultive l'orge, ainsi que dans les contrées du Nord, où l'on en fait un grand usage pour la confection de la bière. L'orge est d'une grande utilité pour la nourriture des bestiaux et pour l'homme, soit comme aliment, soit pour préparer différentes boissons. Comme aliment, l'orge est précieuse dans les pays du Nord et dans ceux de hautes montagnes; les hommes de ces contrées, peu favorisées de la nature, y ont recours pour en faire du pain quand elle est réduite en farine, ou des espèces de bouillies quand elle est demi-moulue en nature de gruau, ou seulement dépouillée de son écorce. Dans les pays pauvres de la France, le peuple des campagnes mange aussi du pain d'orge pure, ou mêlée d'une certaine quantité de froment ou de seigle. Le pain fait avec la seule farine d'orge est moins nourrissant, moins agréable, plus grossier, et plus difficile à digérer que celui fait avec le froment ou avec le seigle. L'orge est un des principaux ingrédients de la bière : elle sert après qu'on a fait germer cette graine dans l'eau, et qu'on a arrêté la fermentation en faisant sécher à l'étuve. Les tanneurs emploient l'orge en la faisant fermenter et aigrir dans l'eau pour la préparation de certains cuirs. De belle orge. Des épis d'orge. Semer de l'orge. Faire les orges. Orge d'automne. Orge de mars. L'*orge*, destinée aux lieux secs, a des feuilles larges et ouvertes à leur base, qui conduisent les eaux des pluies à sa racine. (B. de St-P.) Chez les anciens, l'*orge* d'Érèse était la plus estimée. On disait que Mercure en venait prendre, afin d'en faire des gâteaux pour la table des dieux. (Mme de Genlis.) Les remparts de Lucques sont chargés d'arbres et de vignes; la [illegible] Les orges nues sont des céréales précieuses pour les habitants des pays du Nord ou des montagnes, où le froment ne peut réussir. (Dict. des sc. méd.)

— Se dit du grain produit par l'orge. De la farine d'orge. Un setier d'orge. Du pain d'orge. Eau d'orge. Les chevaux de Perse sont robustes et très aisés à nourrir; on ne leur donne que de l'*orge* mêlée avec de la paille hachée menue. (Buff.)

— *Petite orge.* V. CÉVADILLE. || *Orge riz.* L'orge à épis larges. || *Orge gruée.* Orge écrasée grossièrement au moulin après qu'elle a été mondée. || *Orge mondé.* Orge dépouillée de sa pellicule et employée à divers usages. || *Orge perlé.* Orge dépouillée de toutes ses parties corticales, et arrondie par la meule et la râpe en forme de petites perles.

— Par une anomalie que rien ne peut justifier, si ce n'est l'usage, *orge* est masculin dans ces deux dernières acceptions : *orge mondé*, *orge perlé*. On appelle *orge* mondé des grains d'orge qu'on a bien nettoyés et bien preparés; et *orge* perlé, de l'orge réduite en petits grains dépouillés de leur son. (Acad.) L'*orge* mondé sert aux bouillies, que l'on apprête de différentes manières. (L'abbé Rozier.) Les Hollandais sont la seule nation qui prépare l'*orge* perlé, qu'ils transportent ensuite chez tous les peuples. (Id.) || Cependant les naturalistes et les médecins le font féminin même dans ce cas, et disent *orge mondée*, *orge perlée*, comme on dit *orge gruée*, *orge touraillée*, *orge macérée*, *orge germée*, etc. Les personnes instruites diront que *orge* est féminin dans tous les sens, comme sa terminaison l'indique.

— Roucher, dans son poème des mois, a masculinisé ce mot, et cette masculinité n'est pas à imiter.

Le prodigue semeur suit d'un pas mesuré;
Il verse le blé noir et le millet doré,
Et l'*orge*, ami d'un sol mêlé d'un peu d'arène.

— Fig. et fam. *Être grossier comme du pain d'orge.* N'avoir aucune politesse.

— *Faire ses orges, bien faire ses orges.* Réussir dans ses affaires, avoir de grands profits. Se prend presque toujours en mauvaise part.

— Comm. *Grain d'orge*, ou *toile*, *linge grain d'orge*, *de grain d'orge*, *à grain d'orge*. Toile semée de points ressemblant à des grains d'orge. Service de linge de grain d'orge, à grain d'orge. || On dit de même, Futaine, broderie à grain d'orge.

— Chir. *Lancette à grain d'orge.* Lancette dont la pointe présente la forme d'un grain d'orge, par opposition à la lancette à grain d'avoine, qui est plus effilée.

— *Sucre d'orge.* Espèce de pâte jaunâtre, transparente et solide, faite avec du sucre fondu dans une légère décoction d'orge. Un bâton de sucre d'orge.

— Jeux. *Combien vaut l'orge?* Nom d'un jeu en forme de dialogue.

— Loc. prov. *Être entre l'orge et l'avoine.* Éprouver l'embarras de choisir entre deux avantages.

ORGEADE. s. f. (pr. *or-ja-de*; rad. *orge*). Nom qu'on donnait autrefois au décoctum d'orge émulsionné avec des semences froides ou analogues.

ORGÉANES. s. m. pl. Prêtres de Bacchus qui présidaient aux orgies.

ORGEAT. s. m. (pr. *or-ja*; rad. *orge*). Boisson rafraîchissante composée avec de l'eau, du sucre, des amandes et de la graine pilée de quatre semences froides. Un verre, une carafe d'orgeat. Boire de l'orgeat. Sirop d'orgeat.

— Famil. *Être froid comme une carafe d'orgeat.* Se dit d'un homme impassible, que rien n'émeut, ou bien encore d'un écrivain, d'un orateur, d'un comédien qui manque de feu, de chaleur.

ORGELET. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Lons-le-Saunier (Jura); 2,3?0 hab.

ORGELET ou **ORGEOLET.** s. m. (dimin. d'*orge* ou mot formé de *orge* et de *œil*; *orgeœil*, *orgœil*). Pathol. Petite tumeur inflammatoire, de la nature du furoncle, qui se développe près du bord libre des paupières, particulièrement vers l'angle interne, et qui a la forme d'un grain d'orge. Orgelet aigu. Orgelet chronique.

ORGEOT. s. m. (rad. *orge*). Bot. Orge de mars, dans le département des Landes.

ORGERAN. s. m. Hortic. Variété de pomme.

ORGÈRES. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Châteaudun (Eure-et-Loir), 880 hab.

ORGIASME. s. m. (rad. *orgie*). Ant. gr. Célébration des mystères, des orgies.

ORGIASTES. s. f. pl. Prêtresses de Bacchus ou bacchantes qui présidaient aux orgies.

ORGIASTIQUE. adj. des 2 g. Antiq. Qui a rapport aux orgies, au culte de Bacchus. Cérémonie orgiastique.

ORGIE. s. f. (rad. *orge*). Agric. Mélange d'orge, d'avoine, de pois et de fèves, pour couper en vert.

ORGIES. s. f. pl. (du gr. ὀργή, fureur). Hist. relig. Fêtes et sacrifices en l'honneur de Bacchus, célébrées par des femmes agitées d'une fureur sacrée. Ce sont les mêmes fêtes que les dionysiaques et les bacchanales. Les orgies se célébraient de nuit au milieu des plus monstrueuses lubricités.

[illegible] a son front les serpents des Furies,
Et voit célébrer les nocturnes *orgies*. (Malfilâtre.)

— S'est dit en général et par extension de tous les mystères.

— S'est dit aussi des petites fioles et des vases sacrés que l'on portait dans les orgies.

— Se dit aujourd'hui des débauches de table dans lesquelles on oublie toute retenue, on s'abandonne à tous les excès. Ils se livrent à des orgies continuelles. La sensualité ne présidait pas à nos petites *orgies*. (J.-J. Rouss.)

— Dans ce sens, il s'emploie souvent au singulier. Ils ont fait une abominable orgie. Pour l'*orgie*, à quelque temps, à quelques circonstances que vous la placiez, il faut une organisation forte et vigoureuse. (Dupaty.)

— Fig. La licence, le dévergondage. Les *orgies* littéraires ont rarement un lendemain, et de toutes celles de l'abbé Geoffroy, il ne reste que le souvenir du bruit et du scandale de leur

publicité. (Villenave.) Environné de débris, le peuple s'écrie que la vieille monarchie est morte, et, dans ses *orgies* littéraires, la langue s'écrie à son tour que la vieille littérature a clos ses destinées. (E. Braconnier.)

ORGIOPHANTES. s. m. pl. (ét. gr., ὀργή, fureur; φαίνω, montrer). Principaux ministres dans les orgies. Ils étaient subordonnés aux orgiastes.

ORGLISSE. s. f. Bot. V. RÉGLISSE SAUVAGE.

ORGNE. s. f. Agric. Rangée de javelles placées horizontalement l'une à côté de l'autre.

ORGON. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Arles-sur-Rhône (Bouches-du-Rhône); 2,590 h.

ORGUE. s. m. **ORGUES**, au pl. s. f. (du gr. ὄργανον, instrument). Mus. Instrument de musique à vent et à clavier, composé de tuyaux de différentes grandeurs, d'un ou de plusieurs claviers, et de soufflets qui lui fournissent du vent. L'orgue est à lui seul une espèce d'orchestre complet, aux ordres de celui qui sait en manier le clavier. Suivant une tradition adoptée par la plupart des historiens, l'invention de l'orgue daterait du VIIIe siècle, et le premier dont il soit fait mention serait celui qui fut envoyé à Pepin par un empereur grec, et placé dans l'église de St-Corneille, à Compiègne. Mais il est certain aujourd'hui que cet instrument remonte à une époque beaucoup plus reculée. Dans le principe, l'air était chassé dans les tuyaux par la force de l'eau, et il ne paraît pas que l'orgue simplement pneumatique, c'est-à-dire avec soufflets, ait été en usage avant le Ve siècle. Son emploi dans les églises fut solennellement consacré en l'année 660, par un décret du pape Vitellien. Un bon orgue. Un buffet d'orgue. Le sommier d'un orgue. Un cabinet d'orgues. Un jeu d'orgues. Clavier d'orgue. Tuyaux d'orgues. Montre d'orgue. Facteur d'orgue. Souffleur d'orgues. Jouer de l'orgue. Toucher de l'orgue. Le mécanisme de l'*orgue* a quelque chose de mystérieux analogue aux mystères chrétiens (Choron.) Saint Jérôme dit qu'il y avait à Jérusalem un *orgue* qu'on entendait du mont des Olives. (Trév.) L'invention de l'*orgue* est fort ancienne: Vitruve en décrit un dans son Xe livre. (Encycl.) Dans le XVe siècle, Bartholomeo Ategnati et son fils Graziadio enrichirent l'Italie de cent quarante *orgues* beaucoup plus parfaites que ce qu'on avait vu jusque-là. (Rev. mus.) Les historiens rapportent qu'une femme mourut de plaisir en entendant les *orgues* que l'empereur Constantin Copronyme avait envoyées à Pepin, père de Charlemagne. (Mme de Bawr.)

Cet *orgue* qui se tait, ce silence pieux,
L'invisible union de la terre et des cieux,
Tout enflamme, agrandit, émeut l'homme sensible.
(FONTANES.)

— Ce mot devrait être masculin dans tous les cas. Dira-t-on: *Voilà un des plus belles orgues que j'ai vues. C'est une des plus belles orgues.* Tout cela n'est pas français. En le faisant masculin, il n'y a plus d'embarras. On achève en ce moment, à l'église St-Denis, un *orgue* qui pourra véritablement être cité comme un des plus grands et des plus complets qui existent. (La Presse.) Qui oserait blâmer cet emploi régulier du mot *orgue*?

— *Orgue hydraulique* ou *Orgues hydrauliques*. Mus. anc. Espèce d'orgue connu des Romains. dans lequel le vent était poussé par la pression de l'eau.

— *Orgue expressif*, ou *orgues expressives*. Espèce d'orgue dont le mécanisme permet à l'exécutant d'augmenter ou de diminuer à volonté et graduellement l'intensité des sons. M. Erard a mis, en 1827, à l'exposition, un *orgue* expressif qui présente un ensemble de qualités parfait. (Rev. mus.)

— *Orgue à cylindre*. Celui qui va par le moyen d'un cylindre, sur lequel on a noté un certain nombre de morceaux de musique avec des pointes. Telles sont les orgues d'Allemagne. les orgues de Barbarie.

— *Orgue de Barbarie*. Orgue à cylindre et à manivelle, réduit à des proportions qui permettent de le transporter d'un lieu à un autre, à la manière des joueurs d'orgue des rues. Il contient quatre ou cinq registres ou jeux qu'on peut faire parler à la fois ou séparément. Les joueurs d'*orgues* de Barbarie sont de tous les musiciens ambulants ceux qui font au plus haut degré le désespoir de l'artiste en travail. (Bechem.)

à cylindre et à manivelle.

— Se dit du lieu élevé où les orgues sont placées dans une église. Monter dans l'orgue, aux orgues, pour chanter un morceau. Il était dans l'orgue.

— Mus. *Point d'orgue*. Repos plus ou moins long placé arbitrairement sur une note quelconque, mais plus ordinairement sur la tonique ou la dominante, ou encore sur les deux à la fois, pour la terminaison d'une cadence. Les points d'orgue sont quelquefois laissés à la volonté de l'exécutant, quelquefois aussi ils sont écrits et mesurés par le compositeur, mais jamais ils ne comptent dans le rhythme et dans la mesure. La dénomination de *point d'orgue* vient de ce que dans l'origine l'orgue soutenait la note sur laquelle avait lieu le repos.

— Loc. prov. et fam. *Ils sont comme des tuyaux d'orgue*. Se dit de plusieurs enfants d'une taille inégale

— Fortif. Espèce de herse avec laquelle on ferme les portes d'une ville attaquée, et qui diffère de la herse ordinaire en ce qu'elle est composée de plusieurs grosses pièces de bois détachées l'une de l'autre, qui tombent d'en haut séparément.

— Art milit. Espèce d'arme dont on faisait usage autrefois pour la défense des places assiégées, et qui consistait en un assemblage de plusieurs gros canons de mousquets joints ensemble, dont les lumières se communiquaient.

— Mar. Tuyau de plomb qui sert de conduite à l'eau des dallots, des gaillards et des ponts inférieurs.

— Zooph. *Orgue marchand*. Nom vulgaire du polypier tubipore. ‖ *Orgue de mer*. Espèce de madrépore qui présente un assemblage de petits tuyaux rangés par étages les uns contre les autres.

— Ornith. Nom vulgaire du canard siffleur.

ORGUEIL. s. m. (pr. *or-gueu-ye*, dérivé de *orge* par une corruption des plus singulières; *orge-œil*, *orgeœil*, ou du gr., ὀργάω, être enflé, parce que l'orgueil est une enflure du cœur). Présomption, vanité, opinion trop avantageuse de soi-même. Orgueil insupportable. Fol orgueil. Sot orgueil. Etre gonflé, bouffi d'orgueil. Crever d'orgueil. Rabaisser l'orgueil de quelqu'un. Flatter, nourrir l'orgueil. Avoir des mouvements d'orgueil. C'est en vain qu'il veut dissimuler son orgueil. Il faut définir l'*orgueil* une passion qui fait que de tout ce qui est au monde l'on n'estime que soi. (La Bruy.) L'*orgueil* d'un homme de lettres est babillard et quelquefois instructif; celui d'un ecclésiastique est dissimulé, mais flatteur; celui d'un gentilhomme est altier, mais franc; celui d'un paysan est insolent, mais naïf; mais l'*orgueil* d'un bourgeois est stupide et morne; c'est l'*orgueil* à son aise, l'*orgueil* en robe de chambre. (B. de St-P.) C'est l'*orgueil* qui nous désunit, parce que chacun cherche son bien propre. (Boss.) Du même fond d'*orgueil* dont on s'élève fièrement au-dessus de ses inférieurs, l'on rampe vilement devant ceux qui sont au-dessus de soi. (La Bruy.) L'*orgueil* se tourne aisément en cruauté. (Boss.) La modestie extrême a ses dangers ainsi que l'*orgueil*. (Volt.) L'*orgueil*, qui est presque inséparable de la faveur, est un poison pénétrant et subtil qui se glisse insensiblement dans l'âme des grands. (Fléch.) A l'ivresse de leur *orgueil* se joignait celle de l'admiration publique. (Barth.) Se donner pour ce qu'on est, c'est de la candeur, non de l'*orgueil*. (Bonnin.) L'*orgueil* le plus raffiné, le plus adapté à l'amour-propre, est celui qui semble se dérober pour se faire rechercher, qui se cache pour être découvert, qui ne paraît s'oublier que dans la vue de se faire remarquer et de s'élever davantage. (Fernier.)

— Se dit aussi en parlant des animaux.

Ne l'engraisse (le cheval) surtout qu'après l'avoir [dompté,
Autrement son *orgueil* jamais n'est surmonté.
(DELILLE.)

— Poét. et fig. Se dit en parlant des choses. Ces arbres dont l'*orgueil* s'élançait dans la nue. (Del.)

— S'emploie quelquefois d'une manière elliptique. L'orgueil de sa naissance, de sa renommée, de ses richesses, pour l'orgueil que lui donne sa naissance, etc.

— Ce qui fait la gloire, l'ornement, le mérite de quelqu'un ou de quelque chose. Le sourire embellit l'*orgueil* de ses appas. (Chauss.)

Tu disais cependant, anarchique insulaire,
Environné des mers, seul je suis né leur roi,
L'*orgueil* des nations s'abaisse avec effroi
Sous mon trident héréditaire. (GILBERT.)

— L'orgueil personnifié. La Renommée, fille de Satan et de l'Orgueil, naquit autrefois pour annoncer le mal. (Chateaub.)

— Se prend quelquefois en bonne part. C'est alors une juste confiance en soi-même qui vous porte à la vertu, aux belles actions. Un noble *orgueil* convient au mérite indigent que l'on veut rabaisser. (Acad.) L'*orgueil* délicieux que nous inspirent nos vertus. (Barth.) Emile aura l'*orgueil* de vouloir bien faire tout ce qu'il fait, même de le vouloir faire mieux qu'un autre. (J.-J. Rouss.)

— A été employé au pluriel en poésie. L'ombre de nos *orgueils*, la main de vos colères. (Lamart.)

— *Avec orgueil*. loc. adv. Fièrement. Carthage seule dénombrait avec *orgueil* sept cent mille habitants, et son territoire comprenait trois cent cités. (Virey.)

— Constr. Cale de bois, de pierre ou de toute autre matière dure, qui soutient l'effort d'un levier employé à soulever un corps quelconque.

honte et dommage suivent de bien près. Lorsqu'on cède aux suggestions de l'orgueil, on ne tarde pas à s'en repentir. ‖ *Il n'est orgueil que de pauvre enrichi*. Les hommes les plus orgueilleux sont les parvenus.

— Syn. comp. ORGUEIL. VANITÉ. PRÉSOMPTION. L'*orgueil* fait que nous nous estimons; la *vanité* fait que nous voulons être estimés; la *présomption* fait que nous nous flattons d'un vain pouvoir.

ORGUEILLEUSEMENT. adv. (pr. *or-gheyeu-se-man*). D'une manière orgueilleuse. Agir, parler orgueilleusement. On ne ricane point *orgueilleusement* de leur air gauche et de leurs compliments rustauds. (J.-J. Rouss.)

ORGUEILLEUX, EUSE. adj. (pr. *or-ghe-yeu*). Qui a de l'orgueil, de la vanité. Si l'homme était plus parfait, il serait moins *orgueilleux*, avec plus de raison de l'être. (S. Dub.) Ne regardez pas ces dissertations comme les décisions d'un critique *orgueilleux*, mais comme les doutes d'un jeune homme qui cherche à s'éclairer. (Volt.)

— Se dit aussi des choses que l'orgueil inspire, dans lesquelles l'orgueil se montre. Parler d'un ton orgueilleux. Faire une réponse orgueilleuse. Concevoir des desseins orgueilleux. Jeter sur quelqu'un un regard orgueilleux. Il sut réveiller la jalousie des peuples voisins, contre l'*orgueilleuse* puissance de Babylone qui allait tout envahir. (Boss.)

— Fig. et poét. Se dit de certaines choses inanimées. Josué fit tomber les murs de l'orgueilleuse Jéricho. Le sommet orgueilleux du mont Liban. Les flots orgueilleux. Il n'y a pas de doute qu'il ne plante son humble roseau dans un marais, et son chêne *orgueilleux* sur une hauteur. (B. de St-P.) Voyez ces voluptueux Lucullus, mollement vêtus et balancés sur les coussins de leurs chars *orgueilleux*. (Virey.)

— S'empl. quelquefois substantiv., en parlant des personnes. Un orgueilleux. Dieu se plaît à humilier les orgueilleux. On dit avec raison, que l'ignorant pèse à la terre, et l'*orgueilleux* la fait gémir. (Bernier.) L'*orgueilleux* confond souvent la grandeur avec la passion qui le domine; il commande durement et obéit de mauvaise grâce. (Id.)

— Prov. *Il n'est si grand dépit que de pauvre orgueilleux*. Un homme pauvre et orgueilleux endure plus que tout autre les tourments de l'amour-propre.

ORGYE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des algues, remarquables par l'amplitude de leur fronde.

ORIAS. s. m. Temps hér. Un des chiens d'Actéon.

ORIBASUS. Temps hér. Un des chiens d'Actéon.

ORIBATE. s. m. (du gr. ὀρειβάτης, qui gravit les montagnes; fait de ὄρος, montagne; βαίνω, je monte). Antiq. gr. Nom donné à certains danseurs de corde chez les Grecs.

ORIBATE. s. f. Entom. Genre d'archnides; syn. de Mite. V. ce mot.

ORIBUS. s. m. (pr. *o-ri-buss*). Ne s'emploie que dans cette locution populaire: *poudre d'oribus*, par laquelle on désigne les remèdes sans vertu.

ORICHALQUE. s. m. (pr. *o-ri-kal-ke*; ét. gr., ὄρος, montagne; χαλκός, cuivre; littér. *cuivre de montagne*). Minér. Sorte de métal très-célèbre dans l'antiquité, que l'on trouvait dans les montagnes et dont la valeur approchait de celle de l'or.

ORICOU. s. m. Ornith. Vautour de Pondichéry.

ORICULAIRE. adj. des 2 g. Qui a rapport à l'oreille. V. AURICULAIRE.

ORICULE. s. f. (du lat. *auricula*, diminut. d'*auris*, oreille). Anat. Nom donné au pavillon de l'oreille. Autrefois qu'on écrivait *aureille*, on devait dire *auricule*; mais puisqu'on a renoncé à cette orthographe, on doit écrire *oricule*.

ORICUM. Géogr. anc. Ville d'Épire au N. O., sur la mer Ionienne.

ORIDES. s. m. pl. (rad. *or*). Famille de corps pondérables, ayant l'or pour type.

ORIENT. s. m. (du lat. *oriens*, qui se lève). Point du ciel où le soleil se lève sur l'horizon. ‖ Celui des quatre points cardinaux qui divise l'horizon en quatre parties, et où le soleil se lève à l'équinoxe. Orient vermeil, coloré, brillant, éclatant. Orient au visage riant. Les portes de l'Orient. Enfants de la nuit, le Couchant est noir; mais l'*Orient* commence à blanchir. (Lamenn.) Montre-toi à moi comme tu t'y montreras, lorsque dégagée du poids de mon argile, mon âme, s'élevant de la terre vers le soleil, abordera aux rivages d'un *orient* éternel. (B. de St-P.) La pleine lune à l'*Orient* s'élevait sur un fond bleuâtre aux planes rives de l'Euphrate. (Voln.)

Un matin que l'Aurore, au teint frais et riant,
A peine avait ouvert les portes d'*orient*. (LA FONT.)

L'Aurore cependant, au visage vermeil,
Ouvrait dans l'*orient* le palais du soleil. (VOLT.)

. . . . Qu'Ismaël en sa garde
Prenne tout le côté que l'*orient* regarde. (RAC.)

— Les provinces, les États de l'Asie orientale. Orient antique, riche, fertile. Orient parfumé. Les peuples de l'Orient. Les régions de l'Orient. C'est de l'*Orient* que sortit, avec la hiérarchie et la dignité patriarcales, le développement in-

les plus élevés et les plus terribles de la vie des peuples. En même temps, l'on a attaché à ce mot l'idée du sublime et du merveilleux, qui forme le caractère distinctif du monde physique et moral dans les contrées qu'il désigne. (Encycl.) En *Orient*, quand on n'a rien à se dire, on fume du tabac de rose ensemble, et de temps en temps on se salue, les bras croisés sur la poitrine pour se donner un témoignage d'amitié. (Mme de Staël.) Il portait dans tout l'*Orient* l'honneur de la nation française. (Fléch.) Dans l'*Orient* désert que devint mon ennui? (Rac.)

Et seul dans l'*Orient* balançant la fortune,
Vengeait de tous les rois la querelle commune. (RAC.)

Si j'en crois le récit des peuples d'*Orient*,
Pour donner un langage à ses douleurs secrètes,
Souvent plus d'un captif en fit ses interprètes. (DEL.)

— Géogr. anc. *Empire d'Orient*. Moitié orientale de l'empire romain, dont Constantinople était la capitale.

— *Comté d'Orient*. Un des diocèses de la préfecture d'Orient, comprenant quinze provinces.

— *Patriarches d'Orient*. Les trois évêques de Constantinople qui prirent ce titre vers l'époque de la séparation des deux empires.

— Hist. ecclés. *Schisme d'Orient*. Séparation qui eut lieu en 862, entre l'Eglise grecque et l'Eglise latine.

— Fig. Il n'y a rien de si aimable que l'enfance de ces princes destinés à l'empire; ce sont des soleils dans leur *orient* qui réjouissent les yeux. (Fléch.)

— Fig. *L'orient des années*. La jeunesse.

En l'*orient* de nos années,
Tout le soin de nos destinées
Ne tend qu'à nous rendre contents. (RACAN.)

— Géogr. *L'orient d'une carte de géographie*. Le côté qui est situé à notre droite quand la carte est étendue dans son sens naturel.

— *L'orient d'une perle*. Son eau, sa couleur. Perle d'un bel orient.

— Franc-maçonn. *Grand-orient*. La réunion des loges de toute la France, qui représentées à Paris par des députés de toutes les loges de la province, ont le pouvoir de régler l'association générale. Les droits du grand-*orient* consistent à reconnaître les loges qui s'établissent régulièrement et qui paraissent dignes de participer aux avantages de la société. (Déaddé.) Le grand-*orient* accorde le titre d'officier honoraire à tous les membres qui, après avoir suivi ses travaux neuf années, demandent à se retirer. (Sicard.)

— Iconol. Sur les médailles, l'Orient est figuré par une tête de jeune homme couronné de rayons, pour marquer qu'un nouveau soleil commençait sa course et allait éclairer l'univers.

— L'*Orient* est désigné par une femme dans l'arc de Constantin; elle tient d'une main une palme et de l'autre un globe, sur lequel est un petit génie avec un voile étendu sur sa tête et un flambeau à la main, image de l'étoile du matin.

— Syn. comp. EST. LEVANT. ORIENT. L'*orient* est le lieu du ciel où le soleil commence à luire, la lumière à briller; ce mot s'applique particulièrement à la cosmogonie. Le *levant* est le lieu où le soleil paraît se lever par rapport à un pays; ce mot appartient à la sphère, à la géographie. L'*est* est surtout en usage dans la navigation et s'applique à la météorologie, c'est proprement le lieu de l'horizon d'où le vent souffle quand le soleil se lève.

ORIENTAL, ALE. adj. Qui est placé ou tourné vers l'orient. Pays oriental. Région orientale. Peuples orientaux. Sur le côté *oriental* de la montagne qui s'élève derrière le Port-Louis de l'île de France, on voit sur un terrain jadis cultivé les ruines de deux petites cabanes. (B. de St-P.)

— Qui est propre, qui appartient à l'Orient. Luxe oriental. Style oriental. Le costume *oriental* allie bien sa noblesse à la noblesse de ces ruines. (Chateaub.

Vainement elle étale
De ses attraits captifs la pompe *orientale*. (RACINE.)

— Qui croît en Orient, qui vient d'Orient. Les plantes orientales. Perles orientales. Fruits orientaux. Marchandises orientales.

— *Eglise orientale*. La société des chrétiens qui relève d'un des patriarches de Constantinople, de Jérusalem, d'Antioche ou d'Alexandrie, et qui regarde le patriarche de Constantinople comme le chef spirituel de l'orthodoxie.

— Astron. *Planète orientale*. Celle qui se lève avant le soleil.

— Géogr. *Indes orientales*. Partie de l'Asie entre la Perse et la Chine, on la nomme aussi *Grandes Indes*.

— Philol. *Langues orientales*. Toutes celles qui sont parlées en Asie; le mandchou et le mongol, aussi bien que le turc, l'arabe et le persan. Au milieu du XVIIIe siècle, l'étude des langues *orientales* reçut une direction plus scientifique. On voulait connaître ces langues, non-seulement pour approfondir les saintes Ecritures et faciliter les missions, mais encore pour être initié à la littérature de l'Orient, pour apprécier la civilisation de ces peuples et connaître leur histoire. (Encycl.)

— Hist. *Prince des Francs orientaux*. Titre qui est donné quelquefois aux rois et ducs d'Austrasie.

— Géogr. *Cap oriental*. Cap à l'extrémité orientale de la Russie d'Asie, sur le détroit de Behring.

V. ORIENTAUX.

ORIENTALISÉ, ÉE. part. pass. du v. Orientaliser. S'empl. adjectiv. Personne orientalisée. Français orientalisé.

ORIENTALISER (S'). v. pron. 1re conj. Prendre les usages des Orientaux.

ORIENTALISME. s. m. Philol. Ensemble des connaissances des Orientaux, de leurs idées philosophiques et de leurs mœurs.

— Système de ceux qui prétendent que toutes les migrations des peuples, toutes les transmissions d'idées civilisatrices, se sont faites de l'Orient à l'Occident.

— Système des orientalistes, connaissance des langues orientales. Aujourd'hui, l'*orientalisme* joue un grand rôle dans les recherches historiques, géographiques, mythologiques, philosophiques et linguistiques. (Encycl.)

ORIENTALISTE. s. m. (rad. *Orient*). Savant qui s'occupe d'une manière spéciale de l'examen et de la traduction des manuscrits orien-

taux, ou qui est versé dans la connaissance des idiomes de l'Orient. Orientaliste universel. Orientaliste célèbre. William Jones fut l'*orientaliste* le plus universel de son temps. (Sédillot.)

ORIENTATION. s. f. (pr. *o-rian-ta-ci-on*). Art de reconnaître l'endroit où l'on est, en examinant l'horizon rationnel ou visuel, en déterminant les points cardinaux, etc. || Position d'un objet relativement aux pôles.

ORIENTAUX. s. m. pl. Géogr. Les peuples de l'Asie les plus voisins de nous, et plus communément les Turcs, les Persans, les Arabes. Les *Orientaux* sont graves, sérieux, réservés; n'ayant ni bals, ni théâtres, ni assemblées nombreuses; ils regardent ces choses comme peu dignes, et traitent d'insensés ceux qu'ils voient courir après des amusements et des récréations si frivoles. (La Harpe.) Les *Orientaux* ont des esclaves; nos domestiques sont de condition libre; les *Orientaux* enferment leurs femmes, les nôtres partagent tous nos droits : ils ont un sérail, et jamais dans aucun temps la polygamie n'a été admise dans l'Occident. (Napoléon.) Dans leur langage, les *Orientaux* sont poëtes, car leur prose est cadencée, comme leurs vers; l'exagération aussi s'y fait toujours remarquer. La métaphore est chez eux d'un fréquent usage; ils aiment particulièrement à rapporter tout à l'homme, chef-d'œuvre de la création : l'éclair est son sourire; le zéphyr son haleine; la rose qui s'épanouit une vierge de l'Yémen qui entr'ouvre la bouche. Pour eux, il n'y a rien d'insensible; tout vit, tout respire : les arbres dansent, le ruisseau chante; le coq est le père de la vigilance; le voyageur est le fils du chemin. (Annales des voyages.)

ORIENTÉ, ÉE. part. pass. du v. Orienter. S'empl. adjectiv. Carte bien orientée. Plan mal orienté, bien orienté.

— Archit. Se dit d'un édifice dont les quatre faces répondent aux quatre points cardinaux, ou dont le chevet seulement est tourné vers le levant. Eglise bien orientée. Monument, édifice orienté. || On dit aussi dans un sens opposé, Bâtiment mal orienté.

— Mar. *Voile bien orientée.* Voile bien étendue et dont la position est bien choisie.

ORIENTEMENT. s. m. Archit. Action d'orienter un bâtiment, de lui donner l'exposition la plus convenable à sa destination.

ORIENTER. v. a. 1re conj. (rad. *orient*). Disposer une chose selon sa place convenable par rapport à l'Orient ou aux trois autres points cardinaux. Orienter une serre. Orienter un bâtiment, une maison, un édifice. Orienter un globe, une carte.

— Archit. *Orienter un plan, un dessin.* Marquer par une rose des vents comment sont orientés dans la nature les choses et les lieux qu'il représente. || *Orienter un projet d'édifice.* Déterminer la position des façades de cet édifice relativement aux quatre points cardinaux.

— Mar. Action de disposer les voiles, de les tendre et de les présenter convenablement au vent qui souffle. || Il se dit aussi en parlant du bâtiment lui-même.

— v. n. Une voile *oriente* bien, quand son plan est tracé très-obliquement à la quille et qu'elle sert à faire marcher le bâtiment qui la porte sur une ligne, ayant le moins possible d'inclinaison avec celle du vent. (Montferrier.)

— s'ORIENTER. v. pron. Reconnaître l'Orient et les trois autres points cardinaux du lieu où l'on se trouve. On s'*oriente*, en mer, en rapportant sa position à des relèvements d'astres, de côtes ou d'îles à vue. (Williams.)

— Fig. Reconnaître de quoi il s'agit dans une affaire, en considérer les différentes faces, et examiner comment on doit s'y prendre pour réussir. S'orienter bien. S'orienter mal. Ne savoir pas s'orienter. Comptez peu sur le jugement de ceux qui ne savent pas s'*orienter*. (Boiste.) On a entendu des choses fort belles et fort vraies, mais au milieu desquelles on a de la peine à s'*orienter*. (***)

ORIENTEUR. s. m. Appareil destiné à former le midi vrai pour chaque jour de l'année.

ORIFANT. s. m. Petit cor qui servait aux anciens chevaliers pour provoquer au combat.

ORIFICE. s. m. (du lat. *orificium*; fait de *os, oris*, bouche, entrée; *facio*, je fais). Anat. Ouverture qui sert d'entrée ou d'issue à un corps, ou qui fait communiquer des cavités les unes avec les autres. Orifice de la matrice. Ori- [illegible]

— Par extens. Ouverture quelconque. Orifice d'un vase. L'orifice d'un matras, d'une bouteille.

ORIFLAMME. s. f. (du lat. *aurum*, or; *flamma*, flamme). Célèbre bannière française qui était dans le principe la bannière de l'abbaye de Saint-Denis, et que l'on appelait ainsi parce que c'était un morceau d'étoffe unie de soie rouge, à trois flammes pendantes, et que la hampe était dorée. Porter l'oriflamme. Déployer l'oriflamme. Prendre l'oriflamme. La crédulité de nos pères comparait l'*oriflamme* à un palladium dont la vue mettait en fuite l'ennemi. (Bardin.) En 1790, la fédération du 14 juillet arbora une *oriflamme* qui était le chef de file des bannières des quatre-vingt-trois départements; elle se composait d'une draperie bleue semée de fleurs de lis d'or. (Id.) A son autel sont suspendues les *oriflammes* de Clovis. (De Marchangy.)

— On a dit Oriflambe.

Laissant équipage et canon,
Honteux, la queue entre les jambes,
Eut replié ses *oriflambes*,
Et fait, sans battre le tambour,
Vers Mycène un honteux retour. (SCARRON.)

ORIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *os*, gén. *oris*, bouche; *forma*, forme). Qui a la forme d'une bouche. Orifice oriforme.

— Qui fait les fonctions de la bouche.

ORIGAN. s. m. (du lat. *origanum*; du gr. ὀρίγανον, fait de ὄρος, montagne; γάνος, joie; parce qu'il se plaît sur les montagnes). Bot. Genre de dicotylédones monopétales, de la famille des labiées, comprenant des plantes herbacées à feuilles et à fleurs ramassées en épis serrés. On en connaît une vingtaine d'espèces, la plupart exotiques. L'origan commun fleurit en juillet et août. Origan de Crète. Origan précoce. Origan fausse marjolaine. Origan dictame.

On unit le cumin, l'*origan*, le sésame,
Le thym, le serpolet, mille autres végétaux. (DARU.)

— *Origan de marais.* L'eupatoire commune.

ORIGÈNE. Célèbre docteur de l'Église, né à Alexandrie en 185. Remplaça saint Clément, son maître, dans la direction de l'école chrétienne d'Alexandrie, et poussa l'austérité jusqu'à se mutiler lui-même pour se soustraire à la tentation. Il souffrit la persécution sous Maximin et sous l'empereur Décius, fut mis à la torture, et mourut dans la captivité en 253. Il a laissé un grand nombre d'écrits. Quelques doctrines d'Origène furent entachées d'hérésie et condamnées par l'Eglise.

ORIGÉNIEN. s. m. Hist. relig. Membre d'une secte d'hérétiques qui s'abandonnaient sans scrupule à la volupté.

ORIGÉNISME. s. m. Hist. relig. Doctrine d'Origène.

ORIGÉNISTE. adj. et s. m. Hist. relig. Se dit des partisans d'Origène dont les erreurs furent condamnées à Alexandrie en 399, et dans le second concile de Constantinople en 553.

— Qui appartient, qui a rapport aux origénistes ou à l'origénisme. Doctrine origéniste. Opinion origéniste.

ORIGERON. s. m. Bot. Nom donné anciennement à plusieurs anémones.

ORIGIACUM. Géogr. anc. Lieu de la Gaule chez les Atrébates. Aujourd'hui *Orchies*. V. ce mot.

ORIGINAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *originarius*; fait de *origo*, origine). Qui tire son origine de. Qui tient son origine de. Personne originaire de France. Famille, peuple originaire de Turquie. Il est originaire de Lyon, de Paris.

— Se dit aussi, dans le même sens, des plantes et des animaux, en parlant des espèces. Plante originaire du cap de Bonne-Espérance, de Madagascar, etc. Animal originaire d'Afrique. L'éléphant est *originaire* de l'Asie et de l'Afrique. (L. Ardent.)

— Qui est principal, qui est la chose principale. Demande originaire.

— Qui nous vient d'origine. Vice originaire.

— Pathol. Qui dépend de l'origine. Cette épithète s'applique particulièrement aux maladies et aux vices de conformation.

ORIGINAIREMENT. adv. Dans l'origine, primitivement. Ce mot vient originairement du grec, du latin, de l'hébreu. Cet homme avait originairement beaucoup de biens, beaucoup de fortune. Le cafier vient *originairement* de la Haute-Ethiopie. (Ray.) Les cerisiers viennent *originairement* du royaume de Pont, d'où Lucullus les apporta à Rome, après avoir défait Mithridate. (B. de St-P.)

ORIGINAL, ALE. adj. (du lat. *originalis*; fait de *origo*, origine). Qui a servi de modèle, et qui n'en a point eu. Lettre originale. Tableau original. Le titre original. L'acte original. Le texte original. Grimm avait donné les textes dans les dialectes *originaux* de l'Allemagne et du Nord. (Michelet.) On ne sait de toutes ces histoires quelle est l'*originale*. (Volt.)

— Qui a été copié sur l'original. Se dit d'une copie qui, à défaut de l'exemplaire primitif, sert comme étant la copie la plus authentique. L'édition originale. Copie originale. Le texte original de la Bible est le texte hébreu.

— Qui est empreint de hardiesse, de nouveauté, qui semble le fruit de l'invention, sans imitation, sans réminiscence. Pensée originale. Caractère original. Cela est original. Expression [illegible] mées par des expressions pittoresques, des pensées *originales*. (Rayn.)

— Qui écrit, qui travaille d'une manière nouvelle, d'une manière neuve, non empruntée. Auteur original. Ecrivain original. Quand une langue a dans chaque genre des écrivains *originaux*, plus un homme a de génie, plus il croit apercevoir d'obstacles à les surpasser. (Condill.)

— Qui est singulier, particulier. Caractère original, mise originale. A mesure qu'on a plus d'esprit, on trouve qu'il y a plus d'hommes *originaux*. (Pascal.)

— *En original*, loc. adv. Cette discussion existe en original dans les archives. Les actes doivent rester en *original* chez le notaire. (Acad.)

— Fam. *En propre original.* En personne. C'est lui-même en propre original.

— *D'original.* loc. adv. Ne s'emploie que dans cette locution, *savoir une chose d'original*, l'avoir apprise de ceux qui en doivent être le mieux informés.

ORIGINAL. s. m. Législ. Écrit authentique dont certains fonctionnaires sont dépositaires, qui sert à constater, au besoin, soit les conventions formées entre parties, soit les décisions reglant leurs droits et leurs intérêts. L'original d'un contrat, d'un traité, d'un exploit, d'une citation. Original authentique, altéré, exact. Etudier l'original. Consulter l'original. Copier sur l'original. Collationné à l'original. De nos jours, en France, les actes de l'Etat civil sont faits doubles, et les actes privés qui constatent des conventions synallagmatiques doivent être faits en autant d'*originaux* qu'il y a de parties ayant un intérêt distinct. (E. Regn.)

— Se dit aussi des ouvrages d'esprit, des peintures, sculptures, etc. S'éloigner de l'original. Avoir l'original. Comparer une copie avec l'original. Le sens de l'original. L'original hébreu est le texte hébreu de la Bible. Le lecteur qui n'a point les *originaux* sous les yeux est obligé de suivre aveuglément le guide qu'il a choisi, ou de s'arrêter en chemin. (La Harpe.) Lisez encore Daniel dénonçant à Balthazar la vengeance de Dieu toute prête à fondre sur lui, et cherchez, dans les plus sublimes *originaux* de l'antiquité, quelque chose qu'on puisse leur comparer. (Fén.) Les pièces les plus importantes des archives sont les *originaux* des bulles des papes, des diplômes des princes, des chartes des prélats et des seigneurs. (E. Regn.)

— Personne dont on a fait le portrait, chose d'après laquelle on a copié. La nature est le plus bel original que l'on puisse prendre. Qui donne son portrait, promet l'*original*. (Andr.) Dans tout le cours de sa vie, elle a exprimé le parfait *original* de la femme forte par sa générosité naturelle. (Fléch.) Ces portraits que nous aimons se trouveraient obligés de partager leur amour entre les *originaux* qu'ils représentent, et le peintre qui les a faits. (Boss.) Un portrait a toujours son prix, pourvu qu'il ressemble, quelque étrange que soit l'*original*. (J.-J. Rouss.)

Faut-il d'un sot parfait montrer l'*original*?
Ma plume au bout du vers trouve d'abord Sofal
(BOILEAU.)

— Auteur qui excelle en quelque genre sans s'être formé sur aucun modèle et qui sert de modèle. Homère, Virgile, sont des originaux. Cicéron est un original, ainsi que Démosthène. Leur imagination, fécondée par la lecture de ces grands *originaux*, a transporté dans la langue française des richesses qu'elle ne connaissait pas. (Fontanes.)

— Littér. Ce qui est original. Se dit en parlant du style, des expressions. Le bizarre est faux, tendu, boursouflé; il ne résiste pas à l'examen : l'*original* est un éternel sujet d'études; il a pour caractères l'inattendu et le naturel. (Travers.)

— Homme singulier, bizarre, homme de mœurs particulières qui le font paraître ridicule. C'est un original, un franc original, un grand original. C'est un original sans copie. L'*original* est nécessairement au-dessus ou au-dessous des autres; jamais à côté. (Boiste.) Il faut un très-grand degré de liberté civile pour produire des *originaux*. (Lord Keit.) Un *original* est souvent un bon diable : son originalité est fondée sur la certitude qu'il a de son caractère; cela fait qu'il néglige les manières convenues; il aura peut-être beaucoup de défauts, mais il ne sera sûrement ni faux ni rampant. (Ligne.) Les *originaux* ont sans doute plus d'orgueil que les autres hommes, puisqu'ils ne veulent imiter personne. (S. Dubay.) La plupart des hommes se singent les uns les autres, et nomment *originaux* ceux qui refusent de les singer. (***) L'*original* est plus curieux qu'estimé. (S. Dubay.)

ORIGINALEMENT. adv. D'une manière originale, avec originalité. Penser originalement. S'exprimer originalement.

ORIGINALITÉ. s. f. (du lat. *originalitas*; fait de *origo*, origine). Qualité de ce qui est original, de ce qui est neuf. L'originalité d'une pensée, d'une opinion. L'originalité d'une expression. Avoir de l'originalité dans l'esprit. L'originalité du style. L'originalité des goûts et des manières n'est pas toujours une suite de l'*originalité* de l'esprit. (S. Dubay.) Qu'on se garde bien de confondre avec cette *originalité* du bon goût et de la raison, ces excentricités de l'extravagance qui mêle tous les tons, trouble toutes les couleurs, et n'enfante que des monstres (J. Travers.)

[illegible] cheuse, fatigante. Humeur pleine d'originalité. L'originalité du caractère. L'originalité des manières. Comme il y a peu d'instruction à Naples, on y trouve jusqu'à présent plus d'*originalité* dans le caractère que dans l'esprit. (Mme de Staël.)

— Caractère de l'être original. L'*originalité* nécessite la supériorité ou la faiblesse du jugement. (Boiste.) L'*originalité* affecte en tout des manières aussi bizarres que ridicules; elle veut être à elle-même son propre modèle, en servir aux autres et ne ressembler à personne. Elle porte ses prétentions jusqu'à l'impudence, qui ne lui ressemble pas; le mérite même n'est rien à ses yeux s'il refuse de s'avilir par une basse et servile imitation. (Vernier.)

ORIGINE. s. f. (du lat. *origo*, fait de *orior*, naître). Principe, commencement, cause d'une chose, source. L'origine du monde. L'origine d'une coutume, d'une cérémonie. Origine obscure, exacte. L'origine d'un malheur, d'une guerre. Remonter à l'origine. Chercher, découvrir, trouver, révéler l'origine d'une chose. Aller à l'origine. Tirer son origine de. Avoir son origine dans. L'imperfection de la nature ou son imitation est l'*origine* de l'art. (Vauven.) Nous mourons en naissant, notre fin tient à notre *origine*. (Mass.) Les roses de Provins, célèbres par leur couleur pourpre, ont une *origine* historique. (Dulaure). Je crois de ce désordre entrevoir l'*origine*. (Rac.) Le seul moyen d'acquérir des connaissances, c'est de remonter à l'*origine* de nos idées. (Condill.) L'*origine* des charbons et des ardoises datent du même temps. (Buff.) Pour peu qu'on ait réfléchi sur l'*origine* de nos connaissances, il est très-aisé de s'apercevoir que nous ne pouvons en acquérir que par la voie de la comparaison. (Id.) C'est Thalès qui a recherché le premier l'*origine* des vents. (Fén.)

— Extraction d'une famille, d'une race, d'une nation. Illustre origine. Brillante origine. Origine obscure, basse noble. Origine d'une famille, d'une race, d'un peuple. Etre Anglais d'origine. Démentir son origine. Connaître son origine. Ignorer son origine. N'accusons pas aveuglément le naturel des habitants de l'île la plus célèbre du monde, qui tirent leur *origine* des Gaules. (Boss.) Combien de siècles faut-il percer pour découvrir l'*origine* de la maison de Bavière? (Fléch.) La plupart des grands portent sur leur front l'orgueil de leur *origine*. (Mass.) Rarement celui qui se connaît un mérite réel se vante de son *origine*. (Boiste.) Rien n'était plus commun que de rencontrer les ecclésiastiques entourés d'une famille dont ils ne cachaient pas l'*origine*. (Chateaub.) L'*origine* du chrétien étant dans le ciel, celle qu'il prend sur la terre est une bassesse dont il doit gémir. (Mass.) Tout ce qui rappelle l'homme à son *origine* le jette dans des pensées noires et funestes. (Id.) Votre brave mère, quoique d'*origine* française, était Polonaise de cœur et d'âme. (E. Sue.)

A d'illustres parents s'il doit son *origine*
La splendeur de son sort doit hâter sa ruine. (RAC.)

Élevé dans le sein d'une chaste héroïne,
Je n'ai point de son sang démenti l'*origine*. (ID.)

Le ciel tire souvent ce qu'on a de plus beau,
De la plus obscure *origine*. (DE TREMBLAY.)

— Étymologie. Origine douteuse, sûre, exagérée. L'origine d'un mot. L'origine d'un proverbe. L'origine d'une langue.

— *Dans l'origine.* loc. adv. Originairement. Si ces pierres ne sont pas salées en elles-mêmes, on pourrait conclure que la mer n'était pas salée dans l'*origine*. (B. de St-P.) Dans son *origine*, Dieu avait plutôt fait l'homme à son image. (Boss.) Bonheur rudement gagné, et tenant presque entièrement dans l'*origine* à cette âpre et douloureuse circoncision de cœur, dont on reste blessé pour la vie. (Ste-Beuve.)

— *Dès l'origine.* loc. adv. Dès le commencement, dès le principe.

— Bibliogr. *Les Origines.* Titre d'un ouvrage sur l'histoire romaine, composé par Caton le Censeur, dans le IIIe siècle av. J.-C. || Titre d'un ouvrage de saint Isidore de Séville.

— Syn. comp. ORIGINE. SOURCE. L'*origine* est le commencement des choses; la *source* est la cause qui les produit.

ORIGINEL, ELLE. adj. (rad. *origine*). Qui vient de l'origine, qui remonte à l'origine. Vice originel. Conserver sa pureté, sa candeur, son innocence originelle. Il y a entre les hommes une inégalité *originelle*, à laquelle rien ne peut remédier. (Raynal.) On n'extirpe pas les qualités *originelles*, on les couvre, on les cache. (Montesquieu.) Notre teinte *originelle* est ineffaçable. (Boiste.) Voulez-vous donc qu'il garde sa forme *originelle*, conservez-la dès l'instant qu'il vient au monde. (J.-J. Rouss.) Ces formes *originelles* que les peuples reçoivent dès leur berceau sont comme le sceau du Créateur. (E. Quinet.)

— Théol. *Justice originelle, grâce originelle.* L'état d'innocence dans lequel Adam a été créé. || *Péché originel.* Péché contracté par tous les hommes en la personne d'Adam. Il se fait dans les enfants une espèce de péché *originel*, qui est la source de mille désordres quand ils sont plus grands. (Fén.)

— *Cet homme a le péché originel.* Sa famille, sa nation ou bien ses liaisons empêchent qu'il puisse parvenir à telle charge ou à telle dignité.

ORIGINELLEMENT. adv. Dans l'origine, dès l'origine. Etre originellement pécheur.

ORIGNAL. s. m. Mamm. Nom donné par les [illegible] suivre la gazelle, il prend lui-même l'*orignal* à la course. (Chateaub.) L'*orignal* a le mufle du chameau, le bois plat du daim, les jambes du cerf. (Id.) Selon les sauvages, les *orignaux* ont un roi surnommé le grand *orignal*; ses sujets lui rendent toutes sortes de devoirs. (Id.)

ORIGOME. s. m. (du lat. *origo*, origine). Entom. Conceptacle s'ouvrant à son sommet par un grand nombre de petites dents, qui s'évase en manière de corbeille, et qui contient des corpuscules reproducteurs.

ORILLARD, ARDE. adj. V. OREILLARD.

ORILLETTE. s. f. (pr. *ô-ri-yè-te*). Bot. Nom vulgaire de la mâche.

ORILLON. s. m. (pr. *ori-yon*; dimin. d'*oreille*). Petite oreille.

— *Les orillons d'une charrue.* Les pièces de bois qui accompagnent le soc de la charrue, pour verser hors du sillon la terre enlevée par le soc.

— *Ecuelle à orillons.* Écuelle à oreilles.

— Fortif. *Bastion à orillons.* Bastion aux côtés duquel il y a des avances, des épaulements de figure ronde ou carrée, pour couvrir le canon qui est dans le flanc retiré.

ORILLONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Orillonner. S'empl. adjectiv. Bastion orillonné.

ORILLONNER. v. a. 1re conj. (pr. *ô-ri-yo-né*). Art milit. Mettre des orillons à un bastion.

ORILOCHIE. Myth. gr. Nom donné à Iphigénie par les écrivains qui parlent de sa résurrection par Diane, et de son mariage avec Achille.

ORIMANTHIS. s. f. (ét. gr., ὄρος, montagne; ἄνθος, fleur). Bot. Genre de plantes comprenant des espèces marines de forme et de substance différentes.

ORIN. s. m. Mar. Gros cordage amarré par un bout sur la croisée d'une ancre mouillée, et aiguilleté à une bouée par l'autre. Les orins ont de 20 à 40 brasses de longueur; ceux de galère ont souvent plus de 120 brasses.

— Pêch. Cordon au bout d'un filet.

ORINGUER. v. a. 1re conj. (rad. *orin*). Mar. Haler sur l'orin pour soulever l'ancre qui y est fixée.

ORIOLIN, INE. adj. Ornith. Qui a la forme du loriot. ‖ ORIOLINS. s. m. pl. Groupe de mérulidés ayant pour type le genre oriolin ou loriot.

ORION. (du gr. Ὠρίων). Myth. Fils d'Hyriée, sorti, selon la fable, de la peau d'une génisse. Il est célèbre par son amour pour l'astronomie et sa passion pour la chasse. Il était d'une très-grande taille et d'une extrême beauté. Diane, dont il avait méprisé l'amour, le fit piquer par un scorpion, puis, inconsolable de sa mort, obtint de Jupiter qu'il fût placé dans le ciel, où il forme la plus brillante des constellations.

— Temps hér. Compagnon de Phinée, fils de la magicienne Mycale, tué aux noces de Pirithoüs par le centaure Gynée.

— Myth. or. Nom du dieu de la guerre chez les Parthes.

— Astron. Constellation située, moitié dans l'hémisphère boréal, moitié dans l'autre, et composée de soixante-dix-huit étoiles, dont trois belles et scintillantes, placées sur une même ligne, ont reçu les noms de Baudrier d'Orion et des Trois-Rois. Orion brillant, resplendissant, téméraire, audacieux, fier, orageux, pâle, triste, pluvieux. L'*Orion* est la plus belle et la plus brillante constellation qui soit dans le firmament. (Brisson.)

Tel épanchant sur nous son urne pluvieuse,
Orion de ses flots bat la terre poudreuse. (Gaston.)

ORIPEAU. s. m. (littér. *petit or*). Dans l'origine, Feuille de cuivre mince et bien poli qui, lorsqu'il n'était pas oxydé, avait l'aspect de l'or. L'oripeau fut d'abord employé sous les pierres précieuses ou factices, pour en relever l'éclat; on s'en servait pour les cartonnages et pour mille petits ouvrages d'agrément. Oripeau coloré. Oripeau jaune, bleu, rose, violet, rouge.

— Toute étoffe, broderie de faux or, de faux argent. Poupée habillée d'oripeau. Être couvert d'oripeau. Il s'empresse d'enlever son *oripeau*, de peur de ternir de si belles couleurs. (Valery.)

— Par extens. et fam. Ancienne étoffe, vieux vêtement dont l'or est passé. Être couvert d'oripeaux. Vendre des oripeaux. Je vois dans votre garde-robe plusieurs vieux habits brodés ou galonnés d'or: que faites-vous de tous ces *oripeaux*? (Acad.)

— Fig. et fam. Se dit d'un ouvrage d'esprit dans lequel il y a de faux brillants. Ce poëme contient de l'oripeau, peu d'oripeau, beaucoup d'oripeau.

ORISMOLOGIE. s. f. (ét. gr., ὁρισμός, détermination; λόγος, discours). Partie de l'histoire naturelle consacrée à l'explication des termes techniques dont on fait usage dans la science.

ORISMOLOGIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à l'orismologie.

ORISSA ou **ORIÇAH.** Géogr. Ancienne province de l'Hindoustan, aujourd'hui aux Anglais, entre le Bengale au N. et les Circars au S.; 1,000,000 hab. Elle forme actuellement six districts de la présidence de Calcutta.

ORISTANO ou **ORISTAGNI.** Géogr. Ville de Sardaigne, avec un port près de l'embouchure du Tirso; 10,000 hab.

ORITE. adj. et s. des 2 g. Géogr. anc. Nom

ORITE. s. m. (du lat. *orites*, fait du gr. ὄρος, montagne). Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs incomplètes, de la famille des protéacées.

ORITHUS. Temps hér. Un des fils de Phinée.

ORITHYIE. (ét. gr., ὄρος, montagne; θύω, sacrifier). Myth. Néréide.

— Temps hér. Fille de Marthésie, reine des Amazones. ‖ Fille d'Érechthée, sixième roi d'Athènes, fut enlevée par le vent Borée.

— Les poëtes, par périphrase, appellent Borée *l'époux d'Orithyie*, et les vents, *les enfants d'Orythyie*. Les fougueux époux de la jeune *Orithyie*. (Delille.)

Les enfants d'*Orithyie*
Soufflent les noirs frimas sur la terre engourdie.
(Delaas.)

ORITHYIE. s. f. Moll. Genre de crustacés décapodes brachyures.

— Zooph. Subdivision générique établie pour les méduses agastriques, pédonculées, non tentaculées, et comprenant plusieurs espèces des côtes de la Belgique et de la terre d'Endracht.

ORITINE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des protéacées, comprenant l'oritine aciculaire, arbrisseau de la Nouvelle-Hollande.

ORIXA. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs polypétalées, comprenant l'orixa du Japon.

ORLE. s. m. (de l'ital. *orlo*, ourlet). Archit. Filet sous l'ove d'un chapiteau.

— Blas. *Pièces en orle.* Celles qui sont rangées le long des bords de l'écu.

— Mar. Ourlet qui est autour des voiles.

— Minér. Contour d'un cratère de volcan.

ORLÉANAIS, AISE. adj. et s. Géogr. Habitant d'Orléans. ‖ Qui appartient à cette ville ou à ses habitants.

ORLÉANAIS. Géogr. Ancienne province de France, bornée au N. par l'Ile-de-France, au S. par le Berry, à l'O. par le Maine et la Touraine, à l'E. par la Champagne et la Bourgogne. Elle comprenait cinq pays: l'Orléanais propre, le Gâtinais-Orléanais, la Sologne, le Blaisois et la Beauce. L'Orléanais, qui avait Orléans pour capitale, forme la presque totalité des trois départements du Loiret, d'Eure-et-Loir et de Loir-et-Cher.

ORLÉANE. s. f. Comm. Nom donné au rocou dans un tarif de 1725.

ORLÉANIDE. s. f. Bibliogr. Poëme composé sur la Pucelle d'Orléans, par Lebrun de Charmette.

ORLÉANISME. s. m. Polit. Système politique des princes de la maison d'Orléans. ‖ Opinion des orléanistes.

ORLÉANISTE. adj. et s. des 2 g. Polit. Partisan des princes de la maison d'Orléans.

— Qui appartient à l'orléanisme. Doctrine orléaniste. L'histoire du parti *orléaniste* est un curieux exemple de la paix, de la sécurité, de la stabilité que procurent aux États les familles royales. (E. Duclerc.)

ORLÉANS. (ét. celt., *or*, bord; *les*, près; *anes*, île). Géogr. Ch.-l. du départ. du Loiret, sur la rive droite de la Loire, à 123 kil. S.-O. de Paris; 40,800 hab. La cathédrale est un des plus beaux édifices de l'art gothique en France. L'industrie de cette ville est fort active et s'exerce particulièrement sur les tissus de laine, de coton, les teintureries, les raffineries de sucre, etc. ‖ Hist. Orléans devint cité sous Aurélien, qui lui donna son nom en 270. Elle subit deux siéges fameux, l'un en 451 livré par Attila, l'autre en 1428 par les Anglais; ce fut pendant ce dernier qu'elle dut sa délivrance à l'héroïsme de Jeanne d'Arc. Réunie à la couronne par Hugues Capet, elle fut érigée en duché en faveur de Philippe VI. Louis XIII donna le duché d'Orléans à Gaston, son frère, et Louis XIV à son frère Philippe, tige des ducs d'Orléans. Il s'est tenu dans cette ville plusieurs conciles et synodes. En 1560, Catherine de Médicis y convoqua des États-généraux.

— CANAL D'ORLÉANS. Canal de communication entre la Loire et la Seine par le canal du Loing. Il commence à Combleux, à environ 8 kil. au-dessus d'Orléans, et se termine à Bruges, où il rejoint le canal du Loing à 4 kil. au-dessus de Montargis. Sa longueur est de 74,304 mètres.

— ROYAUME D'ORLÉANS. Géogr. et hist. Royaume qui fut formé des démembrements qui suivirent la mort de Clovis, puis, plus tard, celle de Clotaire Ier. Il comprit d'abord le Maine, l'Anjou, la Touraine, le Berry, et réunit ensuite le royaume de Bourgogne. Châlons-sur-Saône en fut alors la capitale au lieu d'Orléans.

— COMTÉ ET DUCHÉ D'ORLÉANS. Fief français qui ne fut d'abord qu'un comté de l'empire carlovingien, mais qui fit retour de très-bonne heure aux ducs de France. Hugues le Grand et Hugues Capet en héritèrent. Le comté d'Orléans fut souvent séparé de la couronne. Il le fut en dernier lieu par Louis XIII, qui le donna à son frère Gaston; celui-ci n'ayant eu qu'une fille, le duché d'Orléans passa au frère de Louis XIV, Philippe, et se transmit de père en fils jusqu'à Louis-Philippe, qui monta sur le trône de France en 1830.

— NOUVELLE-ORLÉANS. Géogr. Ville des États-Unis, capit. de la Louisiane, sur la gauche du [illegible]

[illegible] place commerciale de l'Union, après New-York, pour l'exportation. Le climat est malsain. La Nouvelle-Orléans, fondée en 1717, a successivement appartenu à la France et à l'Espagne, et a été réunie aux États en 1803.

ORLÉANS (Louis Ier, duc d'). Tige de la première maison d'Orléans, deuxième fils de Charles V et frère cadet de Charles VI. Il mourut assassiné en 1407 par ordre de Jean de Bourgogne. ‖ ORLÉANS (Charles d'). Comte d'Angoulême, fils aîné de Louis de France, duc d'Orléans, né en 1391, s'allia avec Jacques d'Armagnac pour venger l'assassinat de son père. Fait prisonnier à la bataille d'Azincourt, il fut retenu pendant 25 ans par les Anglais. Il mourut en 1465. ‖ ORLÉANS (Gaston de France, duc d'). Fils puîné de Henri IV et frère de Louis XIII. Il fut nommé lieutenant du royaume à la mort de Louis XIII, se mêla aux intrigues de la Fronde, et mourut en 1660. ‖ ORLÉANS (Philippe Ier duc d'). Tige de la deuxième maison d'Orléans, aujourd'hui régnante, frère unique de Louis XIV, né en 1640; se distingua aux siéges de Zutphen, de Bouchain, de Saint-Omer. Il mourut en 1701. ‖ ORLÉANS (Philippe II, duc d') Dit le régent, fils du précédent, né en 1674. Nommé par le testament du roi président du conseil de régence, il se fit reconnaître par le parlement régent avec un pouvoir absolu. Louis XV, devenu majeur en 1723, voulut laisser le duc d'Orléans à la tête des affaires; mais celui-ci mourut la même année. De honteux désordres, un amour effréné des plaisirs, ternirent les brillantes qualités dont était doué ce prince, et firent de la régence une des époques les plus corrompues de notre histoire. ‖ ORLÉANS (Louis, duc d'). Fils du précédent, né en 1703. Il quitta la cour en 1726, et se retira à l'abbaye de Sainte-Geneviève, où il se livra à l'étude et aux exercices de piété jusqu'à sa mort, arrivée en 1752. ‖ ORLÉANS (Louis-Philippe d'). Fils du précédent, né en 1725, prit part aux campagnes de 1742, 43, 44, fut lieutenant général, puis gouverneur général du Dauphiné. Il passa les dernières années de sa vie dans la retraite, protégeant les arts et les savants. Il mourut en 1785. ‖ ORLÉANS (Louis-Philippe-Joseph d'). Fils du précédent, né en 1747. Il se montra de bonne heure hostile à la cour, aigri, dit-on, par le refus qui lui fut fait de la charge de grand amiral, et servit dès lors de point de ralliement aux divers partis. Député en 1792 à la Convention nationale, il prit le nom de Philippe Égalité, et vota la mort du roi. Il n'en fut pas moins mis lui-même en accusation, et eut la tête tranchée le 6 novembre 1793.

— *La Pucelle d'Orléans.* Nom qui fut donné à Jeanne d'Arc après qu'elle eut délivré la ville d'Orléans, assiégée par les Anglais.

ORLÉANS. s. m. Œnol. Vin qui est fait à Orléans. Boire de l'orléans. Un verre d'orléans. Une bouteille d'orléans. C'est encore ainsi qu'hier ou demain, trois paires d'amis se seront régalés du gigot à l'eau et du rognon de Pontoise, arrosés d'*orléans* et de médoc bien limpides. (Brill.-Savar.)

ORLOF (Grégoire Vladimir). Favori de Catherine II, né vers 1740, fut l'âme de la révolution de 1762, qui mit cette princesse sur le trône. Mort en démence en 1783.

ORMAIE. s. f. (rad. *orme*). Agric. Lieu planté d'ormes. S'asseoir sous l'ormaie. S'endormir sous l'ormaie. Venir prendre le frais sous l'ormaie.

ORME. s. m. (du lat. *ulmus*). Bot. Genre de plantes de la famille des amentacées, dans lequel on compte des espèces d'arbres dont le bois est employé à de nombreux ouvrages. Parmi les espèces indigènes à l'Europe, les plus connues sont l'*orme champêtre*, au tronc droit, revêtu d'une écorce rude, gercée, dont la couleur varie du brun rougeâtre au gris cendré, et dont la cime branchue s'élève à plus de trente-trois mètres; et l'*orme liège*, dont l'écorce ressemble à celle du liège. Le bois d'orme est liant, dur, compacte, pesant, jaunâtre, et sert à la marine, à la charpente, au charronnage, à la menuiserie et à l'ébénisterie. Grand orme. Bel orme. Orme mâle, femelle. Orme à petites feuilles, à grandes feuilles. Une allée d'ormes. Planter des ormes. Une salle d'ormes. Dormir sous l'orme. Précieux par son bois, l'*orme* ne l'est pas moins par sa culture; il sert à la menuiserie, à la charpente, à l'ébénisterie, et se conserve fort bien sous l'eau et en terre, ce qui le rend propre à fabriquer des tuyaux et des corps de pompe. (Rozier.) L'*orme* donne aux troupeaux sa feuille nourrissante. (Del.) Les arbres de la Perse et des deux Amériques viennent s'y mêler à l'*orme* féodal et aux chênes de la vieille Gaule. (A.-Martin.)

Les vents courbent les pins, les ormes, les cyprès;
Ils semblent dans leur courroux entraîner les forêts.
(St-Lambert.)

— *Orme d'Amérique.* Le guazuma. ‖ *Orme pyramidal.* L'érutée onduleuse et le guazuma à feuilles d'orme. ‖ *Orme de Samarie.* Le ptelea trifolié. ‖ *Orme sauvage.* L'ostryer.

— Prov. *Attendez-moi sous l'orme.* Se dit pour faire comprendre à quelqu'un qu'on ne veut point se trouver à un rendez-vous, ou qu'on ne compte point sur sa parole. Vous croyez que j'irai, attendez-moi sous l'orme.

Attendez-moi sous l'orme,
Vous m'attendrez longtemps. (Regn.)

— Anc. cout. *Juges de dessous l'orme.* Juges pédanés qui rendaient primitivement leurs sentences sous un orme.

jeune. Au jeune et tendre *ormeau* la vigne se marie. (Rosset.) Quelques végétaux s'unissent entre eux d'une espèce d'amitié, le lierre et la vigne s'attachent à l'*ormeau*; le faible liseron élève sa tige flexible et laisse retomber ses guirlandes de fleurs sur le tronc immense du chêne. (A.-Martin.)

— Dans la poésie et dans la prose soutenue, *ormeau* se prend pour Orme. Voyez sur cette colline cette église entourée de vieux *ormeaux*. (B. de St-P.) Appuyée contre le tronc d'un *ormeau*, j'écoutais en silence le pieux murmure des eaux. (Chateaub.) Adieu, pompeux *ormeaux*, et vous, chênes augustes. (Del.)

Quel berger ne sait pas que sous ces vieux ormeaux,
Monique d'Euryale brisa les chalumeaux? (Gresset.)

De loin elle observait le temple du hameau
Ombragé de cyprès et d'un antique ormeau. (Del.)

ORMÉNIDE. Temps hér. Ctésius, fils d'Orménus.

ORMÉNIDE. s. f. Bot. Genre de plantes de l'ordre des synanthérées, comprenant l'orménide à couronne bicolore, indigène en France et en Italie.

ORMÉNIUM. Géogr. anc. Ville de Thessalie, dont les habitants allèrent au siége de Troie.

ORMÉNUS. Temps hér. Roi des Dolopes, fils de Cercaphus, père d'Amyntores, fondateur de la ville d'Orménus. ‖ Troyen qui fut tué par Polypétès. ‖ Autre Troyen qui fut tué par Teucer, fils de Télamon. ‖ Père de Ctésius et aïeul d'Eumée.

ORMESSON (Maison d'). Ancienne famille dont un grand nombre de membres se distinguèrent dans la magistrature et dans l'administration.

ORMIER. s. m. Nom vulgaire de l'haliotide de nos côtes.

ORMIÈRE. s. f. Bot. Nom vulgaire de la reine des prés.

ORMILLE. s. f. (pr. *or-mi-ie*; rad. *orme*). Palissade formée de petits ormes.

— Plant de petits ormes. Botte d'ormilles.

ORMIN. s. m. Bot. Nom vulgaire d'une espèce de sauge.

ORMISTE. s. m. Hist. Nom donné à une faction populaire, parce que les membres de cette faction se rassemblaient dans une promenade plantée d'ormes, et qui, dans les troubles de la Fronde, s'unit aux princes de Condé et de Conti, et à la duchesse de Longueville.

ORMOCARPE. s. m. (ét. gr., ὅρμος, collier; καρπός, fruit). Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, papilionacées, de la famille des légumineuses. L'ormocarpe verruqueux croît dans le royaume d'Oware.

ORMOSCE. s. f. (du lat. *ormosea*; fait du gr. ὅρμος, collier). Bot. Genre de plantes dicotylédones à fleurs complètes, papilionacées, de la famille des légumineuses. L'ormosce écarlate est un arbre de la Guiane, l'ormosce à fruits velus croît à la Jamaïque, et l'ormosce resserrée dans la Guinée.

ORMUS. Géogr. Petite ville de Perse, au N.-E. de l'île qui porte le même nom, et qui est située dans le détroit d'Ormus, à l'entrée du golfe Persique.

ORMUZD. Myth. pers. L'Oromaze des Grecs. Chez les Perses il représente le bon principe, et est l'antagoniste d'Ahriman. Mithra est son incarnation dans une sphère inférieure. Créateur du monde, il répand la lumière et la chaleur, et lutte sans cesse contre l'esprit de ténèbres.

ORNAIN. Géogr. Petite rivière de France qui prend sa source à Grands (Haute-Marne), reçoit la Chée et la Saulx, et se jette dans la Marne un peu au-dessus de Vitry-le-Français, après un cours de 75 kil.

ORNANS. (ét. celt., *or*, sur; *nant*, rivière, *sev*, élévation; littéral., ville placée au bord de la rivière, sur une élévation). Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Besançon (Doubs); 3,100 hab.

ORNATEUR. adj. et s. m. S'est dit pour Celui qui orne, qui honore et fait prospérer. Les rois *ornateurs* des peuples. (Rabel.)

ORNATRICE. s. f. Ant. rom. Coiffeuse d'une dame romaine.

ORNATURE. s. f. S'est dit pour Ornement, parure, ajustement.

ORNE. (du celt. *olwyn*, tour, contour; formé de *o*, article, et *len*, lente). Géogr. Rivière de France, qui prend sa source dans le département auquel elle donne son nom, et se jette dans la Manche après avoir baigné Argentan et Caen. Son cours est de 140 kil.

Tels étaient les pensers de l'amoureux Cléandre,
Retournant vers les bords du celtique Méandre,
Car quiconque a vu l'*Orne* aux tortueux détours
Au Méandre fameux a comparé son cours.
(Mme Deshoulières.)

— ORNE. Département du N.-O. de la France, borné au N. par le Calvados, au S. par la Sarthe et la Mayenne, à l'O. par la Manche, et à l'E. par l'Eure et l'Eure-et-Loir. Il est formé par une partie de la Normandie et du Perche. Sa superficie est de 561,053 hectares; 441,800 hab. Ch.-l. Alençon.

ORNE. s. m. Bot. V. ORNIER.

— Agric. Intervalle des vignes, des ceps, qui est toujours moins élevé que le terrain de ces vignes.

ORNE. s. f. S'est dit pour Voie, sentier.

ORNÉ, ÉE. part. pass. du v. Orner. S'emploie adjectiv. Chambre ornée, bien ornée, mal ornée. Appartement orné. Cadre orné. Cabinet orné. Ils sont ornés d'une manière bizarre, et qui ne rappelle en rien le goût antique. (Mme de Staël.) La vue du Tibre embellissait cette maison, ornée dans l'intérieur avec l'élégance la plus parfaite. (Id.) Les églises étaient fort belles et fort *ornées*. (Chateaub.)

Et, d'azur mal ornée chargeant sa [illegible],
Amuse les passants d'un spectacle nouveau. (Boil.)

— Fig. Esprit orné. Sophie a toujours cet esprit qui plaît aux gens qui parlent, quoiqu'il ne soit pas fort *orné*, selon l'idée que nous avons de la culture de l'esprit des femmes. (J.-J. Rouss.)

— *Orné avec.* Les chariots qui rapportaient la moisson des champs étaient *ornés* tous les jours avec des guirlandes de roses. (Mme de Staël.) Les boutiques sont *ornées* agréablement avec des fleurs et des fruits. (Id.)

— *Orné* de. Chambre ornée de glaces. Appartement orné de meubles. Le parapet du pont de l'Elbe est *orné* de vases et de deux statues, représentant le royaume de Pologne et l'électorat de Saxe. (M.-Brun.) Les Parisiens sortaient en campagne *ornés* de plumes et de rubans; leurs évolutions étaient le sujet de plaisanteries des gens du métier. (Volt.) Les cercueils, dont on ne voit que les fragments, étaient de pierre et *ornés* d'élégantes arabesques. (Chateaub.) Tout cela convient parfaitement aux sépulcres des rois, qui étaient *ornés* de trois pyramides. (Id.) Les uns, marchant le front *orné* de panaches, sonnent la trompette. (A. Mart.)

Orné de sa besace et fier de son manteau,
Cet orgueilleux n'apprend qu'à rouler un tonneau.
(L. Racine.)

Son front n'est plus *orné* du long voile de lin
Qui couvrait ses cheveux et flottait sur son sein.
(Michaud.)

Oui, qu'à jamais pour moi, belle Mérindée,
Pégase soit rétif et l'Hippocrène à sec,
Si ma lyre, de myrte et de palmes *ornée*,
Ne consacre les douceurs d'un si rare hyménée. (Piron.)

— Fig. Mais pensez qu'une femme aimable et sage, *ornée* de pareils talents, et qui les consacrerait à l'amusement de son mari, n'ajouterait pas au bonheur de sa vie? (J.-J. Rouss.) On veut un roi dont le corps soit fort et adroit, et dont l'âme soit *ornée* de la sagesse et de la vertu. (Fén.)

— *Orné par*. Chambre ornée par un tapissier.

Les vainqueurs, dans des parcs *ornés* par la victoire,
Allaient calmer leur foudre et reposer leur gloire.
(Delille.)

ORNÉ. s. m. Ichthyol. Nom spécifique d'un poisson du genre plagusie.

ORNÉA. Myth. gr. Nymphe qui donna son nom à la ville d'Ornéa.

— Géogr. anc. Ville de l'Argolide où Priape avait un temple.

ORNÉATE. adj. et s. des 2 g. Géogr. anc. Habitant d'Ornéa. || Qui appartient à Ornéa ou à ses habitants.

— Myth. gr. Surnom de Priape.

ORNÉES. s. f. pl. Ant. gr. Fêtes de Priape, surnommé Ornéate à cause du culte qu'on lui rendait à Ornéa.

ORNEMANISTE. s. m. B.-arts. Celui qui ne fait que des ornements. Je défierais l'*ornemaniste* le plus industrieux de trouver dans toute la chapelle la place d'une seule rosace ou d'un seul fleuron. (Th. Gautier.)

— adj. Artiste ornemaniste. Ouvrier ornemaniste. Souvent aussi l'architecte appelle à son aide un sculpteur *ornemaniste* pour faire des rosaces, des oves, des grains, des feuilles ou des rinceaux sur différentes parties lisses, dans les voûtes, les plafonds, les frises, les soffites. (Duchesne.)

ORNEMENT. s. m. (du lat. *ornamentum*, fait de *ornare*, orner). Action d'orner. Vous prenez un cèdre du Liban, disait Isaïe, vous en retranchez la plus belle partie pour fournir à l'*ornement* de vos palais, et du reste vous en faites une idole. (Mass.)

— Parure, embellissement, tout ce qui orne et ce qui sert à orner. Ornement indispensable, utile, frivole. Ornement superflu. Ornement précieux, riche. Bel ornement. Ornement mesquin, ambitieux. Les ornements de la vanité. Ornement de bon goût. Prodiguer les ornements. Chose dépourvue d'ornements. Se parer d'ornements. Mettre des ornements. Ajouter des ornements. Ôter les ornements. Se passer d'ornements. L'âme regarde le corps auquel est unie, elle le voit revêtu de mille *ornements* étrangers. (Boss.) L'âme en a honte, parce qu'elle voit que ces *ornements* empruntés sont un piège et pour les autres et pour elle-même. (Id.) L'arbre est de nos jardins le plus bel *ornement*. (Del.) Cette femme vaine croit valoir beaucoup quand elle s'est chargée d'or et de mille autres *ornements*. (Id.) La perpétuelle inconstance des *ornements* fut un des attributs de la nation. (Mass.) Que ces vains *ornements*, que ces voiles me pèsent! (Rac.) La tiédeur, le zéphyr et les *ornements* du printemps revenaient sans être prévus. (Ch. Nodier.) Les végétaux qui font l'*ornement* de la nature ne parlent pas à leur âme desséchée par la cupidité. (B. de St-P.) Partout les arbres font le plus bel *ornement* de ces sombres forêts, qui couvrent la terre abandonnée à la seule nature. (Buff.) Des statues, des vases, sont des *ornements* pour un jardin. (Duchesne.) Les marbres, les bronzes, les bas-reliefs, les peintures, les arabesques, les tableaux, sont aussi [illegible] dont l'architecture fait usage pour décorer les parois, les voûtes ou les plafonds des temples et des palais. (Id.)

Leurs armes éclataient du feu des diamants,
De leurs bras énervés frivoles ornements. (Volt.)

— Fig. D'où naît dans les hommes une telle erreur, qu'ils aiment mieux se distinguer par la pompe extérieure que par la vie, et par les *ornements* de la vanité que par la beauté des mœurs. (Boss.) La tête de l'homme est si faible, que le moindre *ornement* dont il la charge la fait vaciller. (Boiste.)

— Ce qui sert à rendre plus recommandable, ce qui fait honneur. Être l'ornement de son siècle, de sa famille, de sa patrie. Ce courtisan est l'ornement de la cour. Faire l'ornement de sa famille. Le principal *ornement* d'une femme vieille est la propreté. (***) Le silence est l'*ornement* des femmes. (Max. gr.) Que vos vertus et vos bonnes actions soient les *ornements* de votre personne et de votre palais. (Fén.) Le laitage et le sucre sont un des goûts naturels du sexe, et comme le symbole de l'innocence et de la douceur, qui font leur plus aimable *ornement*. (J.-J. Rouss.) L'une est un *ornement* dans l'auguste maison de France, et l'autre s'est fait admirer dans la puissante maison de Brunswick. (Boss.) Tout enfant qu'elle était, elle se fit admirer de ceux qui étaient eux-mêmes l'*ornement* de leur siècle. (Fléch.)

Des anciens chevaliers *ornement* honorable,
Eclatant à la vue, aux coups impénétrable. (Volt.)

— Littér. Tournures de rhétorique qui consistent à rendre le style plus agréable, à embellir les discours. Ornement naturel. Ornement superflu. Ornement recherché, ambitieux, vain. Les ornements du style. Style chargé d'ornements. Discours trop chargé d'ornements. Jamais on ne parlera bien d'amour si l'on cherche d'autres *ornements* que la simplicité et la vérité. (Volt.) Quelle matière fut jamais plus disposée à recevoir tous les *ornements* d'une grave et solide éloquence. (Fléch.) La chaire elle-même rougit de ce comique indécent, ou de ces *ornements* bizarres et pompeux dont elle s'était jusque-là parée. (Mass.) Le style de saint Justin est sans *ornement*, et les actes de son martyre prouvent qu'il versa son sang pour la religion avec la même simplicité qu'il écrivit pour elle. (Chateaub.)

— Figures de caprice, comme les fleurons, les rosaces, les festons. Peinture d'ornements. Écriture d'ornement. Sculpture d'ornement. Dessiner l'ornement. Exécuter les ornements. Graver des ornements. Recueil d'ornements.

— Archit. et men. Ce qui sert à décorer les différentes parties d'un bâtiment, d'une boiserie, comme les moulures, les sculptures, les denticules, les oves. Les ornements d'un édifice, d'une façade. Façade chargée d'ornements.

— *Ornement courant*. Tout ornement qui se répète, qui se continue dans une frise ou une moulure, comme les entrelacs, les rinceaux, les oves. Mettre un ornement courant dans une frise, dans une moulure.

— Peinture faite dans une galerie pour accompagner le sujet principal, et qui n'en fait pas partie. Peintre d'ornements. Ornements mal faits. Ce n'est pas ici une de ces vaines images où l'on supplée par les *ornements* à la ressemblance. (Mass.)

— Blas. Tout ce qui ne fait pas partie intégrante d'une armoirie, et se trouve en dehors de l'écu, tels que les timbres, cimiers, lambrequins, supports, colliers, manteaux.

— Liturg. Se dit de plusieurs pièces d'une même couleur, d'une même parure qui fait un assortiment entier, dans lequel les habits sacerdotaux et les devants d'autel sont compris. Ornement blanc. Ornement rouge. Ornement riche, magnifique, superbe. De beaux ornements. Faire des habits pour les pauvres ou des *ornements* pour les autels. (Boss.) Les *ornements* sacerdotaux sont plus ou moins splendides, plus ou moins variés, suivant la richesse des églises. (Duch.)

— ORNEMENTS. s. m. pl. Liturg. Habits sacerdotaux et autres servant au service divin, dans le culte catholique. Officier avec les ornements pontificaux. Se revêtir des ornements.

ORNEMENTAIRE. adj. des 2 g. Qui concerne l'ornement.

ORNEMENTAL, ALE. adj. Qui appartient à l'ornement. Style ornemental.

— Qui peut servir d'ornement. Les clématites sont des herbes ou des arbrisseaux à fleurs le plus ordinairement jolies, souvent très-grandes, très-belles, véritablement *ornementales*, quelquefois exhalant une odeur suave. (D'Orbigny.)

ORNEMENTATION. s. f. Manière de disposer les ornements. || Art de l'ornemaniste.

ORNÉODE. s. f. Entom. Genre d'insectes comprenant une espèce de ptérophore dont la larve se file une coque.

ORNÉPHILE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὀρνή, bois; φιλέω, j'aime). Zool. Qui vit dans les bois. || ORNÉPHILES. s. m. pl. Famille de coléoptères comprenant ceux qui vivent dans les bois.

ORNER. v. a. 1re conj. (du lat. *ornare*, embellir; fait du gr. ὤρα, beauté). Parer, embellir une chose, ajouter des ornements à une chose pour lui donner plus d'éclat, plus d'agrément. Orner un appartement. Orner une chambre. Orner une église, une chapelle. Orner un autel. Jamais ni le souffle empesté du midi, qui sèche et qui brûle tout, ni le rigoureux aquilon [illegible] ce jardin. (Fén.) A-t-il forcé la nature et les éléments pour *orner* ses solitudes? (Fléch.) Je lui bâtis un temple et pris soin de l'*orner*. (Rac.) La nature a *orné*, comme pour un jour de fête, leurs campagnes de la plus riche végétation. (Sismondi.) Il n'y a plus de contagion à Ispahan depuis que les Persans ont *orné* de platanes leurs rues et leurs jardins. (A. Martin.)

C'est ainsi que d'un chiffre aux amoureux liens
Les belles autrefois ornaient nos paladins. (Belly.)

— Fig. Orner son esprit. Orner la vérité. Orner la raison. Orner son langage, son style. Les figures ornent le discours. Les vertus ornent l'âme. Vous avez orné l'homme, ô Seigneur! des dons lumineux de la science, de la sainteté et de la justice. (Mass.) O cœur, que Dieu avait pris soin d'*orner* de tous ses dons. (Id.) L'art des vers *orne* tout et ne dédaigne rien. (Del.) Pour *orner* une belle vue, je n'ai pas besoin d'emprunter les fausses couleurs de la rhétorique. (Boil.) L'élégie en *orna* ses douloureux caprices. (Boil.)

Du nom de fierté noble on *orna* l'impudence,
Et la fourbe passa pour exquise prudence. (Boil.)

— Être l'ornement. Une foule de personnages célèbres ornaient la cour de ce prince. Dieu a fait les grands hommes, dit saint Augustin, pour *orner* le siècle présent. (Boss.) Des sénateurs célèbres *ornèrent* nos tribunaux. (Mass.)

— S'ORNER. v. pron. Se parer. Elle prenait plaisir à s'orner de ses plus beaux atours.

— Être orné. Cette chambre ne peut s'orner avec plus de goût.

ORNUS. Temps hér. Fils d'Érechthée et grand-père de Mnesthée. || Un des compagnons de Phinée. || Un des Centaures.

ORNIER. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones de la famille des jasminées, comprenant deux variétés, dont l'ornier d'Europe, vulgairement *frêne à la manne, frêne à la fleur*, croît naturellement en Provence et en Languedoc.

ORNIÈRE. s. f. (du lat. *orbita*, marque empreinte). Trace profonde que les roues d'une voiture font dans les chemins. Ornière creuse. Tomber dans une ornière. Chemin rempli d'ornières.

Puisses-tu chaque nuit, crotté, mouillé, transi,
Au lieu d'un cabaret, gîter dans une ornière.
(... Chaussée.)

— Fig. Habitude à laquelle on ne peut renoncer aisément; opinion adoptée et suivie aveuglément. L'ornière des préjugés. L'ornière de la routine. L'ornière de l'habitude. Tomber dans l'ornière. Retomber dans l'ornière. Suivre l'ornière. Sortir de l'ornière. Esprit embourbé dans l'ornière. Que faire? sinon de tracer une route facile, afin que ces mortels achèvent leur voyage, en parcourant *l'ornière* d'heureuses habitudes. (Virey.) Les gens qui ne suivent que les sentiers battus courent grand risque de rester dans l'*ornière*. (C. Fée.)

— Expr. prov. *Il boirait dans une ornière*. Se dit populairement d'un homme qui a le visage long et étroit.

ORNIS. s. m. Comm. Mousseline des Indes rayée d'or ou d'argent.

ORNITH. Abrév. d'Ornithologie.

ORNITHIAS. s. m. Antiq. Nom donné par les Romains au vent qui souffle vers les calendes de mars, à l'époque où arrivent les hirondelles.

ORNITHIDIE. s. f. (du gr. ὄρνις, oiseau). Bot. Genre de plante monocotylédones à fleurs incomplètes, irrégulières, de la famille des orchidées. L'ornithidie croît sur les arbres, dans les bois, à la Martinique.

ORNITHIVORE. adj. des 2 g. (du gr. ὄρνις, oiseau; et du lat. *voro*, je dévore). Qui dévore les oiseaux.

ORNITHOCÉPHALE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὄρνις, oiseau; κεφαλή, tête). Hist. nat. Qui a la forme d'une tête d'oiseau.

ORNITHOCÉPHALOÏDE. adj. des 2 g. Qui a la forme de l'ornithocéphale. || ORNITHOCÉPHALOÏDES. s. m. pl. Famille de reptiles sauriens ayant pour type le genre ornithocéphale.

ORNITHODELPHE. s. m. Mamm. Mot nouveau proposé pour remplacer celui de monotrème. V. MONOTRÈME.

ORNITHOÉIDE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὄρνις, oiseau; εἶδος, forme). Qui ressemble à un oiseau.

— Diplom. *Lettres ornithoeides*. Caractères ornés dont les diverses parties représentent des figures d'oiseaux.

ORNITHOGALE. s. m. (ét. gr., ὄρνις, oiseau; γάλα, lait). Bot. Genre de plantes monocotylédones de la famille des asphodélées. Ornithogale jaune, nain, fistuleux, doré, penché, pyramidal. Ornithogale des Pyrénées, de Narbonne. L'ornithogale en ombelle est appelée vulgairement *Dame de onze heures*, parce que ses corolles s'ouvrent à cette heure. Lorsque ces fleurs sont épanouies, elles font un joli effet; mais elles durent peu, car elles se referment quatre ou cinq heures après.

ORNITHOGLOSSE. s. m. (ét. gr., ὄρνις, oiseau; γλῶσσα, langue). Bot. Genre de plantes monocotylédones, à fleurs incomplètes, de la famille des colchicées, comprenant une plante du cap de Bonne-Espérance, l'ornithoglosse verdâtre.

ORNITHOÏDE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὄρνις, oiseau; εἶδος, ressemblance). Qui a la forme d'un oiseau. || ORNITHOÏDES. s. m. pl. [illegible] comprenant les crocodiles et autres reptiles qui ont de grands rapports avec les oiseaux.

ORNITHOLITHE. s. m. (ét. gr., ὄρνις, oiseau; λίθος, pierre). Foss. Nom donné aux débris d'oiseaux trouvés à l'état fossile.

ORNITHOLOGIE. s. f. (ét. gr., ὄρνις, oiseau; λόγος, discours). Partie de l'histoire naturelle qui traite de l'histoire des oiseaux. Les travaux descriptifs généraux d'*ornithologie* sont moins abondants que les monographies ou les faunes ornithologiques. (D'Orbigny.)

— Ouvrage, traité sur les oiseaux. M. Nilson est l'auteur d'une *ornithologie* suédoise. (D'Orb.)

ORNITHOLOGIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport à l'ornithologie. Travaux ornithologiques. Système ornithologique. Faune ornithologique de la France, des Antilles. Les monographies *ornithologiques* sont d'un haut intérêt, et presque toutes, surtout de nos jours, sont accompagnées de figures d'une grande beauté et d'une parfaite exactitude. (D'Orb.)

ORNITHOLOGISTE. s. m. Celui qui s'occupe d'ornithologie, qui s'applique à la connaissance des oiseaux. Savant ornithologiste. Cuvier commença par ébaucher un système appelé, comme ses autres travaux, à faire époque dans les sciences, il le perfectionna plus tard, en mettant à profit ses propres observations et les études des autres *ornithologistes* (D'Orb.)

— Adj. Naturaliste ornithologiste.

ORNITHOLOGUE. s. m. Syn. d'Ornithologiste.

ORNITHOMANCIE. s. f. (ét. gr., ὄρνις, oiseau; μαντεία, divination). Divination par le vol des oiseaux. || On dit aussi *ornithomance*.

ORNITHOMYE. s. f. (ét. gr., ὄρνις, oiseau; μυῖα, mouche). Entom. Genre d'insectes diptères.

ORNITHOMYZE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὄρνις, oiseau; μυζάω, sucer). Qui vit en parasite sur le corps des oiseaux. || ORNITHOMYZES. s. m. pl. Famille d'aptères, comprenant ceux qui vivent en parasites sur les oiseaux.

ORNITHOPE. s. m. (ét. gr., ὄρνις, oiseau; πούς, pied). Bot. Genre de plantes dicotylédones, polypétales, de la famille des papilionacées, comprenant des petites plantes herbacées annuelles, l'ornithope délicat, vulgairement *pied d'oiseau*, l'ornithope comprimé et l'ornithope trifolié.

ORNITHOPHILE. s. des 2 g. (ét. gr., ὄρνις, oiseau; φίλος, ami). Celui, celle qui aime les oiseaux. Le patient *ornithophile* Bechstein a pris la peine de figurer jusqu'à vingt articulations propres au rossignol.

ORNITHOPHILIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à l'ornithophile. Tant que le père Fabi fut en France, il ne manqua jamais de faire son voyage *ornithophilique*, et ne l'interrompit que quand il fut envoyé à Rome, où il mourut pénitentier, en 1688. (Brill.-Savar.)

ORNITHOPHONIE. s. f. (ét. gr., ὄρνις, oiseau; φωνή, voix) Chant des oiseaux. || Imitation de ce chant.

ORNITHOPTÉRIDE. s. f. (ét. gr., ὄρνις, oiseau; πτερόν, aile). Bot. Genre de fougères ayant pour type l'osmonde à feuilles d'adiante et hirsuta.

ORNITHORHYNQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὄρνις, oiseau; ῥύγχος, bec). Hist. nat. Qui a la forme d'un bec d'oiseau.

ORNITHORHYNQUE. s. m. Mamm. Genre de mammifères dont le caractère le plus remarquable consiste dans la forme du museau, absolument pareil à un bec de canard.

ORNITHOSCOPE. s. m. (ét. gr., ὀρνιθοσκόπος, augure). Ant. Celui qui observe les oiseaux pour en tirer des présages.

ORNITHOSCOPIE. s. f. (ét. gr., ὄρνις, oiseau; σκοπέω, examiner attentivement). Antiq. Observation des oiseaux afin de prédire l'avenir.

ORNITHOSCOPIQUE. adj. des 2 g. Antiq. Qui appartient à l'ornithoscopie.

ORNITHOTOMIE. s. f. (ét. gr., ὄρνις, oiseau; τομή, section). Dissection des animaux. Nous ne connaissons que fort peu de savants qui se soient spécialement occupés d'*ornithotomie*. (Ch. D'Orb.)

ORNITHOTROPHE. s. m. (ét. gr., ὄρνις, oiseau; τροφή, nourriture). Ant. rom. Basse cour d'une villa romaine.

ORNITHOTROPHIE. s. f. (ét., V. ORNITHOTROPHE). Didact. Art de faire éclore et d'élever les oiseaux.

ORNITHOTYPOLITHE. Foss. Syn. d'Ornitholithe.

ORNITHROPHE. s. f. Bot. Genre de plantes exotiques dicotylédones, à fleurs complètes, polypétalées, de la famille des sapindées, comprenant l'ornithrophe à feuilles entières, l'ornithrophe roide, glabre, molle.

ORNYTION. Temps hér. Fils de Sisyphe et père de Phocus.

ONYTUS. Temps hér. Fils de Ménalippe et petit-fils de Thésée. || Guerrier tyrrhénien tué par Camille. || Habitant de Cyzique tué par les Argonautes.

ORO. Relat. Le dieu suprême des Otaïtiens, qui en reconnaissaient plusieurs autres moins importants.

OROBANCHE. s. f. (du gr. ὀροβάγχη, fait de ὄροβος, orobe; et de ἄγχω, je suffoque, je serre; littéral. étrangle-orobe). Bot. Genre de plantes dicotylédones, monopétales, type de la famille des orobanchées, comprenant des plantes herbacées, à fleurs disposées en épi terminal, dont les suivantes croissent naturellement en France: l'orobanche majeure, mineure, vulgaire, élancée, orobanche bleuâtre, rameuse.

OROBANCHÉ, ÉE. adj. Bot. Qui a la forme de l'orobanche. || OROBANCHÉES. s. f. pl. Famille de plantes ayant pour type le genre orobanche.

OROBANCHIE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, monopétalées, de la famille des personées, croissant au Brésil.

OROBANCHOÏDE. adj. des 2 g. Bot. Syn. d'Orobanché.

OROBE. s. m. (du gr. ὄροβος; fait de ὄρος montagne). Bot. Genre de plantes dicotylédones, polypétales, de la famille des légumineuses, comprenant des plantes herbacées, vivaces par leurs racines, à fleurs disposées en grappes simples et axillaires d'un joli aspect. L'orobe jaune. L'orobe printanier, tubéreux. L'orobe blanc, noir.

— *Orobe bâtard, orobe des boutiques.* Espèce de lentille.

OROBIEN, ENNE. adj. et s. Géogr. anc. Nom d'un peuple de la Gaule cisalpine, dont la capitale était Bergame.

OROBITE. s. m. Minér. Calcaire concrétionné sphéroïdal, dont les grains arrondis sont à peu près de la grosseur d'une fève.

OROBOÏDE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὄροβος, orobe; εἶδος, forme). Pathol. Qui a la forme de l'orobe. Nom donné au sédiment de l'urine, de couleur fauve comme l'orobe.

OROBOÏDE. adj. des 2 g. Bot. Qui ressemble à l'orobe.

ORODE. Temps hér. Un des compagnons d'Enée, tué par Mézence.

ORODEMNIADE. s. f. (du gr. ὀροδεμνιάδες; fait de ὄρος, montagne; δέμνιον, lit; littéral. *qui couche sur les montagnes*). Myth. gr. Nymphe des montagnes appelée aussi *Oréade.*

OROGNOSIE. s. f. (ét. gr., ὄρος, montagne; γνῶσις, connaissance). Minér. Partie de la minéralogie qui traite de l'histoire des montagnes ou des roches.

OROGNOSTIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à l'orognosie.

OROGRAPHIE. s. f. (ét. gr., ὄρος, montagne; γραφή, description). Description des montagnes.

OROGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à l'orographie.

OROHYDROGRAPHIE. s. f. (ét. gr., ὄρος, montagne; ὕδωρ, eau; γράφω, écrire). Histoire des eaux qui découlent des montagnes, ou histoire des eaux et des formations géognostiques d'une contrée.

OROHYDROGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport à l'orohydrographie.

OROLOGIE. s. f. (ét. gr., ὄρος, montagne; λόγος, discours). Traité sur les montagnes.

OROLOGIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à l'orologie.

OROMASE. Myth. pers. Dieu des anciens Perses. V. ORMUZD.

OROMÉDON. Myth. gr. Un des géants.

— Géogr. anc. Montagne de l'île de Cos.

ORONCE. s. f. (du lat. *orontium*, ou du gr. ὀρόντιον). Bot. Genre de plantes monocotylédones, à fleurs incomplètes, de la famille des aroïdes. L'oronce aquatique croît dans la Virginie et au Canada. Oronce du Japon. Oronce de la Cochinchine.

ORONGE. s. f. (ét. lat., *aureus*, doré; *fungus*, champignon, fonge). Bot. Nom donné à une espèce de champignon dont la couleur est d'un beau jaune orangé. Les oronges, d'une forme ordinairement régulière, sont généralement ornées de couleurs vives et décidées; elles répandent une odeur communément vireuse et exaltée; leur substance est molle, elle tend à se corrompre plus promptement. L'oronge franche sort d'un volva d'un beau blanc; son chapeau, d'une belle couleur d'orange ou de jaune d'œuf, est régulier. Elle croît dans les parties tempérées et méridionales de l'Europe, aux environs de Paris, à Fontainebleau, etc., et abonde particulièrement lorsque l'automne est douce et pluvieuse. On ne peut rien manger de plus délicieux que l'oronge; un empereur romain l'appelait le manger des dieux. Oronge satinée. Oronge sucrée. L'oronge des vignes. L'oronge souris. L'oronge couleuvre. Oronge tannée. Oronge aiguë. La fausse oronge.

ORONTE. Géogr. Rivière de Syrie qui coule près d'Heliopolis et d'Antioche, et tombe dans la Méditerranée près de Séleucie.

— Temps hér. Roi de Lycie, qui suivit Énée et périt dans un naufrage.

ORONTIACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à l'oronce. || ORONTIACÉES. s. f. pl. Famille de plantes ayant pour type l'oronce.

OROPE. Temps hér. Fils de Macédon, qui donna son nom à la ville d'Orope, en Béotie.

OROPÈTE. s. m. Bot. Petite graminée du Malabar.

OROPEZA. Géogr. Ville du Haut-Pérou; ch.-l. du départ. de Cochabambar; 17,000 hab.

OROSANGE. s. m. Hist. anc. Titre que les Perses donnaient aux citoyens qui avaient rendu de grands services au monarque ou au pays.

[illegible] gnes d'Espagne, près les sources du Bétis.

OROXYLE. s. m. (ét. gr., ὄρος, montagne; ξύλον, bois). Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, monopétalées, irrégulières, de la famille des bignoniacées.

ORPAILLEUR. s. m. (pr. *or-pa-ieur*; des deux mots fr. *or* et *paille*). Artisan qui retire les paillettes d'or des fleuves qui en roulent. On les nomme encore *arpailleurs* et *pailloteurs.*

ORPHANISTE. s. m. (du gr. ὀρφανιστής, qui a soin des orphelins). Ant. gr. Tuteur d'un orphelin chez les Grecs.

ORPHANITÉ. s. f. (du lat. *orphanitas*; fait du gr. ὀρφανός, orphelin). Etat de celui qui est orphelin. || Fig. Misère, abandon.

ORPHANO. Géogr. Ville de la Turquie d'Europe, dans le sandjakat de Salonique, avec un port sur le golfe qui porte le même nom, au nord de l'archipel.

ORPHANOTROPHION. s. m. du gr. ὀρφανοτροφεῖον; fait de ὀρφανός, orphelin; et de τροφή, nourriture). Ant. gr. Maison d'asile pour les orphelins.

ORPHARION. s. m. Mus. Nom d'un ancien instrument à cordes qui avait quelque ressemblance avec le luth.

ORPHE. s. m. (du gr. ὀρφός; fait de ὄρφνη, ténèbres; ainsi nommé parce qu'il se tient caché tout l'hiver dans les cavernes. Ichthyol. Variété de la rosse.

ORPHÉE. Myth. Fils d'Apollon ou d'OEagre, roi de Thrace, et de Calliope, vivait vers 1330 av. J.-C. Il voyagea en Egypte, prit part à l'expédition des Argonautes, et descendit aux enfers pour redemander à Pluton sa femme Eurydice. Celui-ci lui ayant accordé cette faveur à la condition qu'il ne jetterait pas les yeux sur sa femme avant d'être sorti des enfers, Orphée viola cette défense et perdit Eurydice pour toujours. Dans son désespoir, il ne cessa d'exhaler sa douleur par des chants funèbres, et aux accords de sa lyre les bêtes sauvages quittaient les forêts, les montagnes s'ébranlaient pour l'entendre. Insensible à l'amour depuis la perte d'Eurydice, il fut déchiré par les Bacchantes, irritées de ses mépris. On lui a donné Musée pour fils. Les anciens attribuent à Orphée plusieurs découvertes. Il passe pour avoir enseigné l'astronomie et la musique, perfectionné la morale et institué des mystères dans lesquels il dévoilait les secrets de la nature.

> Lorsqu'autrefois *Orphée*, aux rives de la Thrace,
> Des accords de sa luth fit retentir les airs,
> Tous les monstres émus, accourant sur sa trace,
> Erraient avec surprise au fond de leurs déserts.
> (SORIN.)

— Nom commun qui sert à désigner un virtuose en musique ou un grand poëte. Roucher a dit en parlant du rossignol l'*Orphée*, ami des bois. Je ne laissais pas plus d'une fois de surprendre la vigilance de Domingo, mais il n'y eut pas moyen, il était trop sur ses gardes; j'aurais défié cent *Orphées* de charmer ce Cerbère. (Le Sage.)

> Des chantres de nos bois les voix sont étouffées,
> Aux siècles de Midas on ne voit point d'*Orphées*.
> (VOLTAIRE.)

— Astron. Un des noms de la constellation d'Hercule.

ORPHELIN, INE. adj. (du gr. ὀρφανός, privé de). Qui a perdu son père et sa mère, ou l'un des deux, et particulièrement sa mère. Etre orphelin. Enfants qu'on veut rendre *orphelins.* (Rac.)

— *Orphelin de.* Être orphelin de son père. Enfant orphelin de sa mère.

— S'est dit dans un sens général pour privé de. Il n'y a Français si perclus et *orphelins* de sens et de raison, qui puisse approuver ses actions. (M. Pasquier.)

> Je te compare à quelque pré sans fleur,
> A quelque corps *orphelin* de son âme. (RONSARD.)

ORPHELIN, INE. s. Celui, celle qui a perdu son père ou plutôt sa mère. Pauvre orphelin. La veuve et l'orphelin. Opprimer l'orphelin. Secourir, protéger la veuve et l'orphelin. La justice doit une assistance particulière aux faibles, aux *orphelins* et aux épouses délaissées. (Boss.) Les conseils du prince se réglaient plus que par la justice, on y soulageait la veuve et l'*orphelin*. (Id.) Le véritable *orphelin* n'est pas celui qui a perdu ses parents, c'est celui qui n'a ni science ni éducation. (Boinvillers.)

— *Les orphelins.* Maison d'asile où l'on élève, moyennant un trousseau, ou tout à fait gratuitement, les enfants qui ont perdu leurs protecteurs naturels.

— Hist. ecclés. Nom pris par un grand nombre de hussites après la mort de Ziska, chef de leur secte.

ORPHELINAGE. s. m. S'est dit pour État de celui qui est orphelin. Jetez, s'il vous plaît, les yeux sur l'*orphelinage* de ma pauvre fille. (Don Quich.) Fam.

ORPHELINE. s. f. Conchyl. Nom donné autrefois à plusieurs espèces de coquilles bivalves, et entre autres à deux espèces de vénus.

ORPHÉON. s. m. (rad. *Orphée*). Mus. Instrument de musique monté avec des cordes de boyaux que l'on fait parler au moyen d'un clavier et d'une roue qui porte un archet.

— Ecole de chant établie à Paris pour les élèves des écoles primaires.

ORPHÉOTÉLESTE. s. m. (ét. gr., Ὀρφεύς, Orphée; τελεστής, qui initie). Ant. gr. Chez les [illegible] Orphée en Grèce.

ORPHIE. s. m. Ichthyol. Genre de poissons holobranches abdominaux, de la famille des siagonotes.

ORPHILLÈRE. s. m. Pêch. Espèce de filet.

ORPHIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient, qui est propre à Orphée. Se dit des dogmes, des mystères et des principes de morale qui passaient pour avoir été inventés ou établis par Orphée. Mystères orphiques. Principes orphiques. Dogmes orphiques. On sait l'influence qu'exercèrent dans l'antiquité les initiations aux mystères éleusiniens et *orphiques.* (Depping.)

— *Vie d'orphique.* Vie pure, religieuse, éclairée par la science, dont une des pratiques consistait à s'abstenir de la chair des animaux, et qu'Orphée avait enseignée aux Grecs.

ORPHIQUE. s. m. Ant. gr. Espèce de prêtres païens qui suivaient les pratiques religieuses introduites par Orphée. Philosophes de la secte des Orphiques.

— *Les Orphiques.* Philol. Se dit des poëmes et des vers détachés attribués par les anciens à Orphée. Vers orphiques. Poëmes orphiques.

— ORPHIQUES. s. f. pl. Myth. gr. Orgies ou fêtes de Bacchus, ainsi nommées parce qu'Orphée les avait établies, ou parce qu'Orphée avait péri dans une de ces solennités.

ORPHNÉE. (ét. gr., ὄρφνη, ténèbres). Myth. gr. Nymphe des enfers, épouse d'Achéron et mère d'Ascalaphe.

ORPHNÉUS. Myth. gr. Un des chevaux de Pluton.

ORPIMENT. s. m. (ét. lat. *auripigmentum*; fait de *aurum*, or; *pigmentum*, fard; littér., *fard d'or*). Chim. Sulfure jaune d'arsenic naturel, poison corrosif surtout par l'oxyde d'arsenic qu'il renferme. On emploie l'orpiment en peinture, et les peintres et les marchands de couleur l'appellent *orpin* jaune.

ORPIMENTÉ, ÉE. part. pass. du v. Orpimenter. S'empl. adject.

ORPIMENTER. v. a. 1re conj. (rad. *orpiment*). Mêler, colorer avec de l'orpiment.

ORPIN. s. m. (ét. lat., *aurum*, or; *pigmentum*, fard; littér., *fard d'or*, ainsi nommé parce que les fleurs de certaines espèces sont jaunes). Bot. Genre de plantes dicotylédones, polypétales, de la famille des crassulacées, comprenant environ soixante-quinze espèces, parmi lesquelles une trentaine croissent naturellement en France. La plus commune est appelée vulgairement *grassette, joubarbe des vignes, herbe à la coupure*, etc. Les feuilles de l'*orpin* brûlant font vomir lorsqu'elles sont prises intérieurement. (Rozier.)

— Chim. Nom vulgaire du sulfure d'arsenic jaune. V. ORPIMENT.

ORQUE. s. m. (du lat. *orca*). Mamm. Nom donné quelquefois à l'épaulard.

ORRÉRY. s. m. (du nom du comte d'*Orréry*, pour lequel il fut construit). Instrument qui représente le mouvement des astres et qui est plus connu sous le nom de *planétaire.* V. PLANÉTAIRE.

ORRHOCHÉSIE. s. f. (ét. gr., ὀῤῥός, petit lait; χέζω, aller à la selle). Médec. Diarrhée dans laquelle on ne rend que des matières liquides.

ORRHOPYGION. s. m. (du gr. ὀῤῥοπύγιον). Anat. La ligne qui s'étend depuis le pénis jusqu'à l'anus, et qui sépare le scrotum en deux parties. || L'extrémité inférieure de la colonne vertébrale.

ORSE. s. m. Mar. Se disait autrefois dans le Levant pour Bâbord, côté gauche du navire. || Le côté d'où vient le vent.

ORSÉDICE. Temps hér. Fille de Cinyros et de Métharme.

ORSEILLE. s. f. (rad. *or*). Bot. Espèce de lichen blanchâtre qui croît sur les rochers voisins de la mer, et donne une teinture pourpre très-belle.

ORSÉIS. Temps hér. Épouse d'Helien et mère de Dorus, d'Eolus et de Xuthus.

ORSER. v. n. 1re conj. Mar. anc. Se disait dans le Levant pour Courir une bordée à bâbord, aller contre le vent.

ORSÈS. Temps hér. Guerrier troyen, tué par le Rutule Rapo.

ORSETTE. s. f. Anc. comm. Sorte de petite étoffe.

ORSI. Myth. or. Divinité des mages.

ORSILOCHÉ. Myth. gr. V. ORILOCHIE.

ORSILOCHUS. Temps hér. Fils du fleuve Alphée, et roi de Messénie, père de Dioclès. || Petit-fils du précédent, qui périt au siége de Troie. || Guerrier troyen tué par Teucer. || Fils d'Idoménée, roi de Crète. || Troyen qui suivit Enée en Italie, où il fut tué par Camille.

ORSINOME. Temps hér. Fille d'Eurynomus, épouse de Lapithus et mère de Phorbas et de Périphas.

ORSODACNE. s. m. (du gr. ὀρσοδάκνη, chenille qui mange les choux). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères de la division des criocères.

ORT. s. m. Métrol. Quart du rykdaler danois et du thaler de Cologne. || Ancienne monnaie [illegible]

ORT. adj. invar. Brut. Ne s'emploie que dans cette locution, *Peser ort*, peser avec l'emballage. Cette boîte pèse 50 kilos ort.

ORTA. s. m. Hist. ottom. Division du corps des janissaires. Chambrée ou cohorte.

ORTA-CAOUK. s. m. Hist. ottom. Bonnet des janissaires, dont la couleur et la forme annonçaient à quel orta ils appartenaient.

ORTA-JAMI. s. m. Hist. ottom. Mosquée des janissaires, à Constantinople.

ORTALIDE. s. m. (du gr. ὀρταλίς, poule). Entom. Genre de diptères, type de la famille des ortalidées.

ORTALIDÉ. adj. des 2 g. Entom. Qui a la forme de l'ortalide. || ORTALIDÉES. s. m. pl. Famille de diptères qui a pour type le genre ortalide.

ORTÉGAL. Géogr. Cap d'Espagne, au N. de la Galice, dans l'Atlantique.

ORTÉGIE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones de la famille des caryophyllées, comprenant deux espèces herbacées, l'ortégie d'Espagne et l'ortégie dichotome.

ORTEIL. s. m. (du bas lat. *aurticulum*, pour *articulum*, articulation). Anat. Doigt du pied. Les orteils sont au nombre de cinq, et distingués entre eux par le nom de premier, second, etc. Le premier orteil a reçu le nom de gros orteil, et le dernier, celui de petit orteil. Les ongles des orteils s'enfoncent quelquefois dans les chairs et produisent une lésion particulière. Elle (la goutte) s'étend à son plaisir sur l'*orteil* d'un pauvre homme. (La Font.)

> Et ces deux beaux pieds blancs aux *orteils* potelés,
> Pour voler et bondir polis et modelés
> Comme deux cailloux ronds roulés par l'onde amère,
> Et qui tiendraient encor dans la main de sa mère.
> (LAMARTINE.)

— Anc. art milit. S'est dit de la Berme, espace laissé entre le pied du rempart et l'escarpe du fossé.

— Zooph. *Orteil de mer.* L'alcyon lobé ou digité.

ORTH. Abréviation d'Orthographe.

ORTHACANTHE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὀρθός, droit; ἄκανθα, épine). Bot. Qui a des épines droites.

ORTHAÉPYRHINQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὀρθός, droit; αἰπύς, haut; ῥύγχος, bec). Ornith. Qui a le bec droit et haut. || ORTHAÉPYRHINQUES s. m. pl. Famille d'ancistropodes, comprenant ceux qui ont le bec droit et élevé.

ORTHAGORISQUE. (du gr. ὀρθαγορίσκος, porc). Ichthyol. Genre de poissons de la famille des ostéodermes, comprenant une espèce vulgairement appelée *poison lune.*

ORTHANÈS. Myth. gr. Divinité lubrique, adorée par les Athéniens.

ORTHAPTODACTYLE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὀρθός, droit; ἅπτω, je lie à; δάκτυλος, doigt). Ornith. Dont les serres sont très-puissantes. || ORTHAPTODACTYLES. s. m. pl. Famille d'haptopodes, comprenant les oiseaux de proie diurnes, dont les serres sont très-puissantes.

ORTHÉ. Géogr. anc. Ville de Thessalie, dont les habitants allèrent au siége de Troie.

ORTHÉA. Temps hér. Une des filles d'Hyacinthe.

ORTHEZ. Géogr. Ch.-l. d'arr. (Basses-Pyrénées); 7,130 hab., à 809 kil. de Paris.

ORTHIEN. adj. m. Anc. mus. Se dit d'un air de flûte plein de vivacité. Le nome orthien.

— ORTHIENNE. adj. f. Myth. gr. Surnom de Diane.

ORTHITE. s. f. (du gr. ὀρθός, droit). Minér. Minéral en longs prismes bacillaires droits, noirs, à cassure presque vitreuse.

ORTHOBASIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὀρθός, droit; βάσις, base). Minér. Se dit des substances dont les cristaux ont des coordonnées orthogonales.

ORTHOCÈLE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὀρθός, droit; κοιλία, intestins). Infus. Dont le canal intestinal est droit, parallèle à l'axe longitudinal du corps de l'animal, et pourvu d'une bouche en avant, d'un anus en arrière.

ORTHOCENTRE. s. m. (ét. gr., ὀρθός, droit; κέντρον, piquant, aiguillon). Bot. Genre de plantes synanthérées, dont une espèce, originaire d'Arménie, est cultivée au Jardin du roi. L'orthocentre à calathides agglomérées.

ORTHOCÉRATES. s. m. pl. (ét. gr., ὀρθός, droit; κέρας, corne). Moll. Famille de céphalopodes, comprenant ceux qui ont des coquilles cloisonnées droites, ou projetées en ligne droite.

ORTHOCÉRATITE. s. m. Foss. Genre de coquilles trouvées à l'état fossile. Orthocératite conique, anguleux, ondulé, strié, cordiforme, géant.

ORTHOCÈRE. adj. des 2 g. Entom. Qui a des cornes droites. || ORTHOCÈRES. s. m. pl. Section de la famille des rhynchophores, dans laquelle sont compris ceux qui ont les antennes droites et non coudées.

ORTHOCÈRE. s. f. Bot. Genre de plantes monocotylédones, à fleurs incomplètes, irrégulières, de la famille des orchidées. L'orthocère roide croît à la Nouvelle-Hollande.

— Conchyl. Genre établi pour un petit nombre de corps crétacés plus ou moins droits, assez semblable à de petites baguettes d'oursins [illegible] aiguë, grosse.

— Entom. Petit genre de coléoptères hétéromères, de la famille des lucifuges ou photophyses.

ORTHOCHILE. s. m. (ét. gr., ὀρθός, droit; χιλός, aliment). Entom. Espèce de diptères, voisin des dolichopes.

ORTHOCLADE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὀρθός, droit; κλάδος, branche). Bot. Qui a des rameaux droits ou dressés. Plante orthoclade.

ORTHOCLADE. s. m. Bot. Genre de plantes monocotylédones, à fleurs glumacées, de la famille des graminées, comprenant une plante de Cayenne et du Brésil. L'ortheclade à fleurs rares.

ORTHOCOLON. s. m. (ét. gr., ὀρθός, droit; κῶλον, membre). Chir. Roideur d'une articulation qui fait qu'on ne saurait la fléchir.

ORTHOCOLYMBE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὀρθός, bien; κόλυμβος, plongeur). Ornith. Qui plonge par excellence. || ORTHOCOLYMBES. s. m.

pl. Famille d'oiseaux aquatiques, comprenant ceux qui plongent très-bien.

ORTHODACTYLE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὀρθός, droit; δάκτυλος, doigt). Qui a les doigts droits, étendus.

ORTHODONTE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὀρθός, droit; ὀδοῦς, dent). Zool. Qui a les dents droites. Animal orthodonte.

ORTHODONTE. s. m. Bot. Espèce de mousse du genre octoblépharo.

ORTHODORON. s. m. (du gr. ὀρθόδωρον). Métrol. Petite mesure de longueur chez les Grecs, qui valait à peu près 21 centimètres de nos mesures.

ORTHODOXE. adj. des 2 g. (du gr. ὀρθόδοξος, fait de ὀρθός, droit; δόξα, opinion). Théol. Qui est conforme à la droite et saine opinion. Doctrine orthodoxe. Proposition orthodoxe. Sentiment orthodoxe. Auteur orthodoxe, peu orthodoxe.

— Par extens. Se dit des doctrines morales ou littéraires. Principes peu orthodoxes, très-orthodoxes. Opinion orthodoxe. Auteur peu orthodoxe en matière de religion, de littérature.

— Fig. Je le fis monter derrière le carrosse de M. le Prince, qui mourait de rire toutes les fois qu'il voyait la mine peu *orthodoxe* que le petit Pousfatin avait en livrée jaune. (Ham.)

— subst. en parlant des personnes. Les orthodoxes et les hérétiques.

Trop souvent l'*orthodoxe*, aveugle en sa fureur,
Oublia la douceur aux chrétiens commandée. (Boil.)

ORTHODOXIE. s. f. Théol. Conformité d'une opinion religieuse avec les décisions de l'Eglise. L'orthodoxie d'une proposition.

— Se dit aussi des doctrines morales ou littéraires. L'orthodoxie des principes. Elle convie toutes les races humaines, et toutes se soumettent à cette *orthodoxie* de l'esprit universel. (E. Quinet.)

— Fête instituée en 842, par Méthodius, patriarche de Constantinople, et célébrée chez les Grecs le dimanche qui termine la première semaine du Carême, au sujet du rétablissement des saintes images, après la persécution des iconoclastes.

ORTHODOXOGRAPHE. s. m. Hist. eccl. Auteur qui a écrit sur les dogmes catholiques.

ORTHODOXOGRAPHIE. s. f. (ét. gr., ὀρθόδοξος, qui pense bien; γραφή, description). Hist. ecclés. Traité sur les dogmes.

ORTHODOXOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport à l'orthodoxographie.

ORTHODROMIE. s. f. (ét. gr., ὀρθός, droit; δρόμος, qui court). Mar. Route que fait un vaisseau en droite ligne vers l'un des quatre points cardinaux. Peu usité.

ORTHOÉDRIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὀρθός, droit; ἕδρα, base). Minér. Epithète donnée à un système de cristallisation dans lequel les plans coordonnés sont perpendiculaires entre eux.

ORTHOÉPIE. s. f. (du gr. ὀρθοέπεια, fait de ὀρθός, droit; ἔπος, parole). Littér. Art de bien prononcer. L'orthoépie est aussi importante que l'orthographe.

ORTHOÉPIQUE. adj. des 2 g. Littér. Qui a rapport à l'orthoépie. Dictionnaire orthoépique. Omiss. des dictionn.

ORTHOGONAL, ALE. adj. (ét. gr., ὀρθός, droit; γωνία, angle). Géom. Qui est à angles droits; syn. de Rectangulaire. Coordonnée orthogonale.

ORTHOGONALEMENT. adv. Anc. géom. Perpendiculairement.

ORTHOGONE. adj. des 2 g. Anc. géom. S'est dit pour Orthogonal.

ORTHOGRAPHE. s. f. (ét. gr., ὀρθός, droit; γράφω, j'écris). Art d'écrire correctement les mots d'une langue, selon l'usage établi. L'ancienne orthographe. La nouvelle orthographe. Enseigner l'orthographe. Montrer l'orthographe. Savoir, apprendre l'orthographe. Mettre l'orthographe. Faire des fautes d'orthographe. Ne pas mettre un mot d'orthographe. La nouvelle *orthographe* fait perdre la trace de l'étymologie, il ne faut donc pas l'adopter, car l'idée accessoire que l'étymologie rappelle dispense souvent d'une circonlocution. (Necker.) Nous sommes accoutumés à telle *orthographe*: elle a servi à fixer les mots dans notre mémoire; sa bizarrerie fait souvent toute la physionomie d'une expression, et prévient dans la langue parlée. Ainsi dès qu'on prononce un mot nouveau pour nous, naturellement nous demandons son *orthographe*, afin de l'associer aussitôt à sa prononciation. On ne croit pas savoir le nom d'un homme si on ne l'a vu par écrit. (Rivarol.) L'*orthographe* doit suivre la raison et l'autorité: la raison, lorsqu'elle a égard à l'étymologie des mots; l'autorité, lorsqu'elle se conforme à la manière d'écrire la plus ordinaire dans les bons auteurs. (Port-Royal.)

— Manière quelconque d'écrire les mots. Bonne, mauvaise orthographe. Orthographe vicieuse. Orthographe correcte. Orthographe détestable.

— Part. Changements que différents auteurs ont essayé, avec plus ou moins de succès, d'introduire dans la manière d'écrire ordinaire. L'orthographe de Dumarsais. L'orthographe de Duclos. L'orthographe de Voltaire. L'orthographe de Marle.

— Fig. et par plaisant. *Fautes d'orthographe.* Erreurs, incongruités, sottises que font certaines personnes. Tu sais bien que nous nous sommes promis fidélité, en dépit de toutes les fautes d'*orthographe.* (Mariv.)

— Fig. et fam. *Faire une faute d'orthographe.* Avoir un tort de conduite.

— On dit famil. d'un vêtement, d'un meuble ou d'une autre chose qui est déchirée, endommagée, qu'*elle a une faute d'orthographe.*

ORTHOGRAPHIE. s. f. Géom. Représentation de la face d'un objet, comme celle d'un édifice, d'après le rapport géométrique de toutes ses parties. Orthographie régulière. Orthographie irrégulière. L'orthographie d'un bâtiment, d'une façade.

— Particulièrement, Profil ou coupe perpendiculaire d'une fortification.

— Quelques grammairiens l'emploient pour *orthographe.*

ORTHOGRAPHIÉ, ÉE. part. pass. du v. Orthographier. S'empl. adjectiv.

ORTHOGRAPHIER. v. a. 1re conj. *J'orthographie; nous orthographions. J'orthographiais; nous orthographiions, vous orthographiiez. Que j'orthographie, que nous orthographiions*, etc. Ecrire les mots d'après l'orthographe. Orthographier un mot. Orthographier une phrase.

— Absol. Orthographier mal, bien. Savoir orthographier. Apprendre à orthographier. Orthographier correctement.

ORTHOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à l'orthographe. Dictionnaire orthographique. Exercice orthographique.

— Qui appartient à l'orthographie. Dessin orthographique.

— Astron. *Proportion orthographique de la sphère.* Représentation sur un plan de différents points de la surface de la sphère, faite en supposant l'œil à une distance infinie et dans une ligne perpendiculaire au plan.

ORTHOGRAPHIQUEMENT. adv. D'une manière orthographique; selon les règles de l'orthographe. Ecrire orthographiquement. Orthographiquement parlant.

ORTHOGRAPHISTE. s. m. Didact. Auteur qui écrit ou a écrit sur l'orthographe. L'orthographiste Duclos. L'orthographiste Dumarsais.

— Celui qui met bien l'orthographe. Cet élève est déjà un bon orthographiste.

ORTHOLOGIE. s. f. (ét. gr., ὀρθός, droit; λόγος, discours). Didact. Art de parler correctement.

— Traité sur l'orthologie. L'orthologie française de Boinvilliers, de Legoarant.

ORTHOLOGIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à l'orthologie.

ORTHOMORPHIE. s. f. (ét. gr., ὀρθός, droit; μορφή, forme). Anat. Art de restituer à une partie du corps humain sa forme normale.

ORTHOMORPHIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à l'orthomorphie.

ORTHOMORPHISME. s. m. Hist. nat. Conformation régulière.

ORTHONYX. s. m. (ét. gr., ὀρθός, droit; ὄνυξ, ongle). Ornith. Syn. d'Onguiculé. V. ce mot.

ORTHOPALE. s. f. (ét. gr., ὀρθός, droit; πάλη, lutte). Antiq. Lutte dans laquelle on combattait debout.

ORTHOPÉDIE. s. f. (ét. gr., ὀρθός, droit; παῖς, παιδός, enfant). Art de prévenir ou de corriger les difformités corporelles qui résultent des maladies ou qui même datent de la naissance. Ce redressement a plutôt ordinairement lieu dans l'enfance et dans la jeunesse. Si l'*orthopédie* curative est plus cultivée chez nous, ce n'est pas qu'elle ait été ignorée des anciens; leurs écrits subsistent pour prouver le contraire; mais l'*orthopédie* prophylactique était chez eux l'objet d'une étude approfondie et d'une application si intelligente, que la beauté des formes était la règle générale, et la difformité une exception chez les personnes de condition libre. (Rat.) Les ressources de la gymnastique font une partie puissante de l'*orthopédie.* (Id.)

— Traité, ouvrage sur l'orthopédie. Savante orthopédie.

ORTHOPÉDIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à l'orthopédie. Etablissement orthopédique. Machine orthopédique. Appareils orthopédiques. Traitement orthopédique.

ORTHOPÉDISTE. s. m. Celui qui dirige [illegible] un établissement orthopédique. Un membre déformé reprend sa figure normale avec facilité, sous la main d'un habile *orthopédiste.* (Virey.)

— adj. m. Un médecin orthopédiste.

ORTHOPHIDE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὀρθός, droit; ὄφις, serpent). Erpét. Qui a le corps garni de plaques cornées. Serpent orthophide. ‖ ORTHOPHIDES. s. m. pl. Famille de reptiles ophidiens comprenant les serpents par excellence, c'est-à-dire ceux dont le corps est garni de plaques cornées. ‖ On dit aussi Un orthophide.

ORTHOPHRÉNIE. s. f. (ét. gr., ὀρθός, droit; φρήν, esprit). Art de corriger les dispositions vicieuses du cœur et de l'esprit.

ORTHOPHRÉNIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport à l'orthophrénie.

ORTHOPLOCÉ, ÉE. adj. (ét. gr., ὀρθός, droit; πλοκή, tissu). Bot. Dont la radicule est reçue dans la gouttière que forment les cotylédons plissés longitudinalement. ‖ ORTHOPLOCÉES. s. f. pl. Section de crucifères renfermant les plantes orthoplocées. ‖ On dit aussi Une orthoplocée.

ORTHOPLOTÈRE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὀρθός, bien; πλωτήρ, nageur). Ornith. Qui nage bien. ‖ ORTHOPLOTÈRES. s. m. pl. Famille d'oiseaux aquatiques comprenant ceux qui nagent par excellence. ‖ On dit aussi Un orthoplotère.

ORTHOPNÉE. s. f. (du gr. ὀρθόπνοια; fait de ὀρθός, droit; πνεῖν, respirer). Anat. Dyspnée dans laquelle le malade est obligé de rester debout ou sur son séant.

ORTHOPNOÏQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à l'orthopnée.

ORTHOPTÈRE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὀρθός, droit; πτερόν, aile). Entom. Dont les ailes sont pliées longitudinalement. ‖ ORTHOPTÈRES. s. m. pl. Ordre d'insectes comprenant ceux dont les ailes sont pliées longitudinalement. ‖ On dit aussi Un orthoptère.

ORTHORHACIE. s. f. (ét. gr., ὀρθός, droit; ῥάχις, le rachis). Médec. Art de redresser les courbures de l'épine dorsale.

ORTHORHACIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport à l'orthorhacie.

ORTHORHYNQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὀρθός, droit; ῥύγχος, bec). Hist. nat. Qui a un bec droit, ou qui en a la forme. Renoncule orthorhynque. Opercule orthorhynque.

— Ornith. Nom générique donné aux oiseaux-mouches.

ORTHOS. adj. m. Myth. gr. Épithète donnée à Bacchus.

ORTHOSCÈLE. s. m. (ét. gr., ὀρθός, droit; σκέλος, jambe). Chir. Appareil orthopédique propre à redresser les jambes torses.

ORTHOSE. s. f. (du gr. ὀρθός, droit). Minér. Substance minérale limpide, blanche, rouge, verte, chatoyante ou aventurinée, à texture laminaire, grenue et compacte.

ORTHOSIE. adj. f. Myth. gr. Surnom de Diane chez les Thraces et à Lacédémone. ‖ On dit aussi Orthésie et Orthienne.

ORTHOSOMATIQUE. s. f. (rad. *orthosome*). Anat. Art de rendre aux diverses parties du corps leur rectitude naturelle.

ORTHOSOME. adj. des 2 g. (ét. gr., ὀρθός, droit; σῶμα, corps). Ichthyol. Dont le corps est conformé d'une manière régulière. ‖ ORTHOSOMES. s. m. pl. Famille de poissons sternoptérygiens, comprenant ceux qui sont orthosomes. ‖ On dit aussi Un orthosome.

ORTHOSPERMÉ, ÉE. adj. (ét. gr., ὀρθός, droit; σπέρμα, graine). Bot. Dont l'albumen est plat ou à peu près. ‖ ORTHOSPERMÉES. s. f. pl. Section de la famille des ombellifères, comprenant celles qui sont orthospermées. ‖ On dit aussi Une orthospermée.

ORTHOSTADE. s. m. (du gr. ὀρθοστάδιας, qui se tient droit). Ant. gr. Robe des Athéniennes, dont les plis tombaient tout droit.

ORTHOSTADE. s. f. Gâteau qui était employé dans les sacrifices funèbres.

ORTHOSTÈME. s. m. (ét. gr., ὀρθός, droit; στήμων, étamine). Bot. Genre de plantes de la famille des gentianées, croissant dans la Nouvelle-Hollande.

ORTHOSTOME. adj. des 2 g. (ét. gr., ὀρθός, droit; στόμα, bouche). Hist. nat. Qui a la bouche ou ouverture droite. Clausilie orthostome.

ORTHOTOME. s. m. (ét. gr., ὀρθός, droit; τομή, section). Ornith. Genre d'oiseaux de la famille des grimpereaux.

ORTHOTRICHOÏDÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à l'orthotrique. ‖ ORTHOTRICHOÏDÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des mousses, ayant pour type le genre orthotrichum.

ORTHOTRIQUE. s. f. (ét. gr., ὀρθός, droit; θρίξ, poil). Bot. Genre de mousses dioïques, portant des fleurs mâles dans les aisselles ou à l'extrémité des rameaux. On en compte une trentaine d'espèces qui se rencontrent en Europe, en Afrique, en Amérique et dans l'Inde.

ORTHOTROPE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὀρθός, droit; τρέπω, tourner). Bot. Qui tourne droit. ‖ *Embryons orthotropes.* Ceux qui sont droits et ont la même direction que la graine.

ORTHRINATE. s. m. Chim. Syn. de Benzoylate.

ORTHRINE. s. f. (du gr. [illegible], point du [illegible]) [illegible] V. ce mot.

ORTHRUS. Temps hér. Chien à deux têtes, né de Typhon et d'Echidna, fut tué par Hercule.

ORTIAGE. s. m. Agric. Maladie de la vigne, dans laquelle ses feuilles jaunissent.

ORTIE. s. f. (pr. *or-ti*; du lat. *urtica*, fait de *uro*, je brûle). Bot. Genre de plantes dicotylédones, apétales, type de la famille des urticées, comprenant des plantes herbacées, plus rarement des arbrisseaux, dont les feuilles sont opposées ou alternes; les fleurs sont disposées en grappes dans les aisselles des feuilles ou quelquefois en tête. On en connait aujourd'hui plus de cent vingt espèces, dont les principales sont: L'ortie baccifère, l'ortie à feuilles blanches, l'ortie du Canada, l'ortie dioïque, l'ortie brûlante, l'ortie pilulifère, l'ortie à feuilles de chanvre et l'ortie naine. Les orties sont en général des plantes négligées, dont le contact avec les tiges et les feuilles fraîches, cause une impression désagréable et même une demangeaison brûlante et douloureuse. L'ortie dioïque peut servir à la nourriture de l'homme comme à celle des animaux. Ses jeunes pousses, préparées à la manière des épinards, fournissent un mets assez agréable. Les tiges de l'*ortie*, coupées au milieu de l'été et préparées par le rouissage, donnent une filasse qui n'est que fort peu inférieure à celle du chanvre ou du lin. (Rozier.) Les Egyptiens ont fait souvent des vœux pour l'heureuse récolte des *orties*, dont la graine leur donne de l'huile, et la tige leur fournit des fils dont ils font de bonne toile. (B. de St-P.)

L'*ortie* aux dards brûlants
Pullule, et couvre tout de son ombre funeste (Cast.)

— *Ortie blanche.* Le lamier blanc. ‖ *Ortie bleue.* Une campanule. ‖ *Ortie chanvre.* Le galéope piquant. ‖ *Ortie à crapaud.* L'épiaire. ‖ *Ortie épineuse.* Le galéope piquant. ‖ *Ortie grimpante.* La tragie volubile. ‖ *Ortie morte.* Le lamier blanc. ‖ *Ortie morte bâtarde.* La mercuriale annuelle. ‖ *Ortie des nègres.* La daléchampie grimpante. ‖ *Ortie puante.* L'épiaire des bois. ‖ *Ortie rouge.* Le galéope ladane et le lamier pourpre.

— Fig. et fam. *Jeter le froc aux orties.* Renoncer à la profession monastique. ‖ Par extens. Renoncer à quelque profession que ce soit.

— Art vétér. Morceau de cuir ou mèche qu'on insinue, par le moyen d'une incision, entre le cuir et la chair d'un cheval, afin de dégorger la partie malade. Pratiquer une ortie.

— Zooph. *Ortie coralline.* Le madrépore murique est ainsi nommé à cause des piquants dont sa surface est hérissée. ‖ *Ortie de mer.* Sorte d'animaux de mer dont le contact produit sur la peau un effet qui a quelque analogie avec celui des orties.

ORTIÉ, ÉE. part. pass. du v. Ortier. S'emploie adjectiv. Qui cause de l'ardeur, comme la piqûre de l'ortie. Fièvre ortiée. Exanthème ortié.

ORTIER. v. a. 1re conj. (rad. *ortie*). S'est dit pour Frotter et piquer d'orties, et par extension pour Piquer légèrement. Les gourmets disent que le vin, pour être bon, doit *ortier* le palais. (Richelet.)

— Art vétér. Fouetter, piquer avec des orties.

ORTIVE. adj. f. (du lat. *ortivus*, qui s'élève). Astron. Ne s'emploie que dans cette locution: *Amplitude ortive.* Arc de l'horizon compris entre le vrai point de l'orient et le centre du soleil ou d'une étoile, à son lever.

ORTOLAN. s. m. (de l'ital. *ortolano*, ou du lat. *hortulanus*, fait d'*hortus*, jardin). Ornith. Oiseau du genre bruant, de couleur mélangée de brun-roux et de noirâtre; il est commun dans le midi de la France, où il habite les vignes, les blés et les champs. Les ortolans sont très-recherchés pour la délicatesse de leur chair. Une douzaine d'ortolans. Manger des ortolans. Gras comme un ortolan.

ORTYGIE. Géogr. anc. Un des noms de l'île de Délos. ‖ Bosquet voisin d'Ephèse. ‖ Ile située près de Syracuse, où se trouvait la fontaine d'Aréthuse.

ORTYGIEN, ENNE. adj. Géogr. anc. Qui appartient à l'île de Delos. ‖ Surnom d'Apollon et de Diane.

ORTYGOCOPIE. s. f. (du gr. ὀρτυγοκοπία; fait de ὄρτυξ, caille; κόπτω, couper). Ant. gr. Jeu dans lequel on s'exerçait à tuer des cailles placées en ligne circulaire, en les frappant sur la tête avec le doigt.

ORTYGOMÈTRE. s. f. (ét. gr., ὄρτυξ, caille; μήτηρ, mère). Ant. Nom donné par les anciens à l'oiseau appelé *râle* ou *roi des cailles.*

ORURO. Géogr. Ville de la république de Bolivia, chef-lieu d'un département qui porte le même nom; 5,000 hab.

ORUS. Myth. égypt. Fils d'Osiris et d'Isis, vainqueur de Typhon et vaincu lui-même par les Titans.

— Temps hér. Un des demi-dieux de l'ancienne dynastie des rois égyptiens. ‖ Grec tué par Hector. ‖ Premier roi de Trézène.

— Astron. Étoile de la constellation des Gémeaux.

ORVALE. s. f. Espèce de sauge dont l'arome a beaucoup de rapport avec celui des raisins muscats. On l'appelle aussi *toute-saine.* ‖ *Orvale des prés.* La sauge des prés.

ORVERT. s. m. Ornith. Nom donné à une espèce d'oiseau-mouche.

[illegible] riens urobènes, rangés parmi les ophidiens homodermes. L'orvet commun ou fragile, appelé aussi *serpent de verre*, se trouve assez fréquemment aux environs de Paris, sous les pierres, sous les écorces des vieux arbres, dans l'herbe et sous la mousse.

ORVIÉTAN, ANE. adj. et s. Géogr. Habitant d'Orviète. ‖ Qui appartient à cette ville ou à ses habitants.

— ORVIÉTAN. s. m. Ancienne province des Etats de l'Eglise.

ORVIÉTAN. s. m. (du lat. *orvietanum*; fait de *Orviète*, nom de lieu). Médicament interne, officinal, rangé parmi les conserves composées molles. Ce fameux antidote a été ainsi appelé parce qu'il fut inventé par un charlatan natif d'Orviète en Italie. Prendre de l'orviétan. Marchand d'orviétan. Vendeur d'orviétan.

— *Marchand d'orviétan.* S'applique par dénigrement aux charlatans, aux opérateurs, et même aux trompeurs en général.

— Fig. et fam. *Marchand d'orviétan.* Homme qui débite beaucoup de paroles pompeuses, qui fait beaucoup de promesses magnifiques pour tromper le monde. Ne vous fiez pas à ses paroles, c'est un marchand d'*orviétan*. (Acad.)

ORVIETE ou **ORVIETO**. Géogr. Ville des États de l'Église; 7,000 hab.

ORYCTÈRE. adj. des 2 g. (du gr. ὀρυκτὴρ, fouisseur). Entom. Qui creuse la terre pour y enfermer ses œufs avec une proie vivante destinée à la nourriture des larves. ‖ ORYCTÈRES. s. m. pl. Famille d'hyménoptères comprenant les insectes oryctères.

ORYCTÈRE. s. m. Mamm. Genre de rongeurs comprenant des animaux pourvus au plus haut degré de la faculté de ronger; ils approchent de la taille du lapin et vivent sous terre, où ils creusent des galeries très-étendues et très-profondes.

ORYCTÉRIEN, ENNE. adj. Mamm. Qui se creuse des terriers. ‖ ORYCTÉRIENS. s. m. pl. Famille de l'ordre des édentés, comprenant les mammifères qui se creusent des terriers.

ORYCTÉROPE. s. m. (ét. gr., ὀρυκτὴρ, fouisseur; ὀπὴ, trou). Mamm. Genre de mammifères formé pour une seule espèce, *le cochon de terre*, qui n'est pas moins remarquable par sa physionomie que par ses organes et ses mœurs.

ORYCTOGÉOLOGIE. s. f. (ét. gr., ὀρυκτὸς, fossile; γῆ, terre; λόγος, discours). Hist. nat. Partie de l'histoire naturelle qui traite de la disposition des minéraux dans l'intérieur de la terre.

ORYCTOGÉOLOGIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport à l'oryctogéologie.

ORYCTOGNOSIE. s. f. (ét. gr., ὀρυκτὸς, fossile; γνῶσις, connaissance). Branche de l'histoire naturelle qui nous apprend à connaître les minéraux, ainsi qu'à les disposer dans un ordre systématique et naturel.

ORYCTOGNOSTE. s. m. Syn. de Minéralogiste.

ORYCTOGNOSTIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport à l'oryctognosie. Caractère oryctognostique. Description, structure oryctognostique.

ORYCTOGRAPHE. s. m. Celui qui s'occupe d'oryctographie.

ORYCTOGRAPHIE. s. f. (ét. gr., ὀρυκτὸς, fossile; γράφω, j'écris). Syn. d'Oryctognosie et de minéralogie.

ORYCTOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Syn. de Minéralogique.

ORYCTOLOGIE. s. f. (ét. gr., ὀρυκτὸς, fossile; λόγος, discours). Syn. d'Oryctographie, d'oryctognosie, et de minéralogie.

ORYCTOLOGIQUE. adj. des 2 g. Syn. de Minéralogique.

ORYCTOLOGISTE ou **ORYCTOLOGUE**. s. m. Syn. de Minéralogiste.

ORYCTOTECHNIE. s. f. (ét. gr., ὀρυκτὸς, fossile; τέχνη, art). Étude des moyens par lesquels nous nous procurons les substances minérales destinées à nos usages. Oryctotechnie élémentaire.

ORYCTOTECHNIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport à l'oryctotechnie.

ORYCTOZOOLOGIE. s. f. (ét. gr., ὀρυκτὸς, fossile; ζῶον, animal; λόγος, discours). Zool. Traité sur les animaux fossiles.

ORYCTOZOOLOGIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport à l'oryctozoologie.

ORYCTOZOOLOGISTE ou **ORYCTOZOOLOGUE**. s. m. Celui qui s'occupe d'oryctozoologie.

ORYGMA. s. m. (du gr. ὄρυγμα, fosse). Ant. gr. Gouffre dans lequel on jetait les criminels à Athènes.

ORYSSE ou **ORUSSE**. s. m. (du gr. ὀρύσσω, je fouis la terre). Entom. Genre d'insectes hyménoptères, de la famille des urocristes, dont on connaît seulement deux espèces, l'orysse couronné et l'orysse unicolore.

ORYX. Géogr. anc. Lieu de l'Arcadie occidentale, sur les bords du Ladon.

ORYX. s. m. (du gr. ὄρυξ). Ant. Espèce de gazelle unicorne, animal fabuleux que les anciens naturalistes croyaient habiter l'Éthiopie.

ORYXIONOMIE. s. f. (ét. gr., ὀρύσσω, enfouir; νόμος, loi). Didact. Science qui apprend à comparer les divers procédés applicables à l'exploitation d'une mine, pour choisir les plus

ORYXIONOMIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport à l'oryxionomie.

ORYZA. s. m. Bot. Nom scientifique du riz.

ORYZÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble au riz. ‖ ORYZÉES. s. f. pl. Tribu de graminées ayant pour type le genre oryza ou riz.

ORYZINÉ, ÉE. adj. Bot. Syn. d'Oryzé.

ORYZIVORE. adj. des 2 g. (ét. lat., oryza, riz; voro, je mange). Zool. Qui vit de riz. Animal oryzivore. Coccothrauste oryzivore.

ORYZOÏDE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὄρυζα, riz; εἶδος, forme). Bot. Qui a l'apparence, le port, la forme du riz. Phalaris oryzoïde.

ORYZOPSIDE. s. f. (ét. gr., ὄρυζα, riz; ὄψις, vue). Bot. Genre de plantes monocotylédones à fleurs glumacées, comprenant l'oryzopside à feuilles rudes. Cette plante, qui a la forme d'une espèce de riz, croît le long des montagnes qui règnent depuis la baie d'Hudson jusqu'à Québec.

OS. s. m. (pr. ô à la fin de la phrase et devant une consonne; *oss* devant une voyelle ou un *h* muet, du lat. *os*, même signif.) Anat. Parties dures et solides du corps des animaux, dont la réunion forme la charpente osseuse ou le squelette. Les os sont formés de beaucoup de phosphate de chaux, d'une assez grande quantité de carbonate de chaux, et de très-peu de phosphate de magnésie et d'ammoniaque, avec quelques traces d'alumine, de gélatine, etc. Peu flexibles, non extensibles, ils se brisent facilement en éclats. Chez l'homme, ils sont entourés par les muscles, revêtus extérieurement du périoste, membrane fibreuse, et pénétrés d'un suc huileux. Les anatomistes les distinguent en *os longs*, *os plats* et *os courts*. Les os de la jambe, du bras, de la tête. La jointure, l'emboîture des os. Fracture, dislocation des os. La moelle des os. Os carié, nécrosé. Broyer des os pour en extraire la gélatine. Bouillon d'os. Os de bœuf, de mouton, de poulet. Couteau à manche d'os. Dans la vieillesse, les *os* deviennent plus solides. (Buff.) Il n'y a que l'homme et le singe dans lesquels on trouve ces *os* qui sont immédiatement au-dessous du cou, et que l'on appelle les clavicules. (Id.) Vous compteriez ses *os* sous sa peau transparente. (Desaintange.)

Sa hache, sans égard pour sa vaine prière,
Fend son épaisse armure et ses robustes *os*. (Delille.)

Comme un lion plein de rage
Le mal a brisé mes *os*. (J.-B. Rousseau.)

— En parlant des poissons, on désigne sous le nom d'arêtes les parties solides qui répondent aux os des autres animaux. Cependant on dit des os de baleine, des os de sèche.

— *Os de sèche*. Pièce calcaire qui représente la coquille des sèches. On s'en sert pour unir et adoucir le carton. On en suspend aussi dans les cages, afin que les oiseaux qui y sont renfermés puissent y frotter leur bec.

— Fam. *Il n'a que la peau et les os, il a la peau collée sur les os, les os lui percent la peau.* Se dit d'une personne très-maigre.

— Famil. et par exag. *Être percé jusqu'aux os.* Être extrêmement mouillé de la pluie ou de l'eau qu'on a reçue. ‖ *Casser, rompre, briser les os à quelqu'un.* Le battre avec violence.

Depuis plus d'une semaine
Je n'ai trouvé personne à qui rompre les *os*. (Mol.)

— Fam. *Cet homme ne fera pas de vieux os.* Il mourra jeune, il n'a pas longtemps à vivre. ‖ *Il y laissera ses os.* Se dit d'un homme qui est parti pour un lieu d'où l'on suppose qu'il ne reviendra pas. Dans le même sens, *il est allé porter là ses os.*

— Fig. et fam. *Manger, ronger quelqu'un jusqu'aux os.* Le ruiner petit à petit et complètement. ‖ *Donner un os à ronger à quelqu'un.* Créer des embarras à quelqu'un, lui susciter une affaire qui ne lui permette pas de s'occuper d'autre chose. Ses intrigues ne sont plus à craindre; on lui a donné un os à ronger. Dans un sens analogue, *c'est un os bien dur à ronger.* ‖ Signifie encore Se débarrasser des importunités de quelqu'un au moyen d'une légère faveur. ‖ Jeter en pâture. Je ne suis ni assez fou ni assez sage pour avoir toujours raison, laissons cet *os* à ronger à la critique. (J.-J. Rouss.)

— *Jusqu'à la moelle des os.* Profondément. Le froid l'a saisi jusqu'à la moelle des os. Cette maladie a pénétré jusqu'à la moelle des os. ‖ Dans le même sens, au fig. *Jusque dans la moelle des os.* Cet homme est avare, cupide, jusque dans la moelle des os.

— Se dit poét. des restes d'une personne, de ses ossements. O combien mollement reposeront mes *os*. (Trad. de Virg.) Et toi, terre, à jamais sois légère à ses *os*. (Astrée.) Enlevez à des sauvages les *os* de leurs pères, vous leur enlevez leur histoire, leur loi. (Chateaub.)

— Se disait autrefois des noyaux de certains fruits, tels que les nèfles, les olives.

— Chass. Ensemble des ergots que les cerfs ont à la jambe. Dès que le cerf fuit, il donne des os en terre.

— Loc. prov. *Les os lui sortent des doigts.* Se disait d'un joueur de dés. ‖ *Ce sont trop de chiens après un os.* Trop de gens se mêlent de ce commerce, ont part à cette affaire. ‖ *Jamais belle chair ne fut près des os.* Une personne maigre est rarement belle.

— Syn. comp. OS, OSSEMENTS. Les *os* sont les parties dures des animaux qui servent à attacher et à soutenir toutes les autres parties; les *ossements* sont les os dépouillés de chair.

OSAGE. Géogr. Rivière des États-Unis (Missouri). Naît par 36° 34' lat. N., et se perd dans le Missouri à Jefferson, après un cours de 800 kilom.

OSAGE. adj. des 2 g. (pr. *o-za-je*). Qui appartient aux Osages. Les peuplades osages commencent à se civiliser [illegible]. *L'osage*. Dialecte parlé dans la région Missouri colombienne. ‖ OSAGES. s. m. pl. Indiens des États-Unis qui habitent les territoires de l'Arkansas et du Missouri, sur les bords de la rivière Osage. Cette peuplade brave et guerrière était jadis nombreuse, mais elle est aujourd'hui réduite à environ 7,000 individus.

OSAKA. Géogr. Ville du Japon, sur la côte S.-O. de l'île de Niphon, une des cinq villes impériales; 80,000 hab. Grand commerce.

OSANE. s. f. Mamm. Espèce d'antilope chevaline.

OSANORE. s. m. Odont. Mot de fantaisie, formé de *os sans or*, et qui se dit des râteliers à succion.

— Adject. Dents osanores.

OSBECKIE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones de la famille des mélastomes. Osbeckie de Chine.

OSBECKIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à l'osbeckie. ‖ OSBECKIÉES. s. f. pl. Tribu de mélastomacées ayant pour type le genre osbeckie.

OSCABIORN. s. m. Malentoz. Nom islandais d'où est dérivé celui d'*oscabrion*. Il est composé de deux mots, l'un *biorn*, oursin, l'autre *oskar*, vœu ou souhait. On a donné ce nom à l'oscabrion, parce que, dans l'idée populaire, celui qui peut avaler une pierre cachée dans le corps de cet animal obtient aisément l'accomplissement de tous ses désirs.

OSCABRELLE. s. f. Malentoz. Division établie dans le genre oscabrion.

OSCABRION. s. m. Malentoz. Genre d'animaux multiarticulés. Les naturalistes ne sont pas d'accord sur la place qui doit être assignée à ce genre dans la série animale. Les uns le considèrent comme un mollusque voisin des patelles et des phyllidies, les autres le placent parmi les vers testacés multivalves. L'opinion la plus généralement admise est celle qui considère ces animaux comme un degré d'organisation particulier, formant une classe distincte entre les malacozoaires et les entomozoaires. Ces mollusques sont caractérisés par une coquille elliptique composée d'un grand nombre de valves transverses, imbriquées et réunies à leur extrémité par un ligament circulaire. Ils se rencontrent dans presque toutes les mers, où ils s'attachent à divers corps avec une extrême ténacité. Oscabrion fasciculaire. Oscabrion hérissé. Oscabrion granuleux.

OSCANE. s. m. Malentoz. Genre établi pour un animal parasite marin qui s'attache au corselet des crevettes.

OSCHÉITE. s. f. (du gr. ὄσχεος, scrotum). Anat. Inflammation du scrotum.

OSCHÉOCHALASIE. s. f. (ét. gr., ὄσχεος, scrotum; χάλασις, relâchement). Pathol. Tumeur résultant de l'hypertrophie du tissu cellulaire du scrotum, et de l'extension excessive de la peau de cette partie.

OSCHÉOCÈLE. s. f. (ét. gr., ὄσχεος, scrotum; κήλη, hernie). Anat. Hernie scrotale.

— Tumeur formée par l'épanchement d'un liquide dans le scrotum.

OSCH[illegible]CIE. s. f. (ét. gr., ὄσχεος, scrotum; ὄγκος, tu[illegible]) Pathol. Tuméfaction du scrotum.

OSCHÉOTITE. s. f. V. OSCHÉITE.

OSCHOPHORIES. s. f. pl. (ét. gr., ὄσχος, branche de vigne; φέρω, porter). Ant. gr. Fêtes en l'honneur de Minerve et de Bacchus, instituées par Thésée.

OSCILLAIRE ou **OSCILLATOIRE**. s. f. Bot. Genre de plantes acotylédonées, devenu le type d'une division dans la famille encore obscure des conferves, auquel on attribue des mouvements spontanés. On rencontre ces plantes dans les eaux froides, croupissantes et stagnantes, dans les lieux humides. Elles se montrent ordinairement sous la forme de pellicules vertes, de nature mucilagineuse et douces au toucher. Oscillaire filamenteuse. Oscillaire membraneuse. Oscillaire pulvérulente.

OSCILLANT, ANTE. part. prés. du v. Osciller. Qui oscille. Il est invariable.

OSCILLANT, ANTE. adj. Qui est propre à osciller, qui peut osciller.

— Bot. *Anthère oscillante.* Celle qui se tient au filet par un très-petit point situé vers le milieu de sa longueur, de manière à pouvoir s'y soutenir comme en équilibre.

— Mécan. *Machine oscillante.* Machine à vapeur dont le cylindre peut osciller autour de deux tourillons placés à une hauteur convenable le long du corps de ce cylindre.

OSCILLARIÉ, ÉE. adj. Qui ressemble à une oscillaire. ‖ OSCILLARIÉES. s. f. pl. Famille d'algues d'eau douce.

OSCILLATION. s. f. (pr. *os-sil-la-si-on*; du lat. *oscillatio*, même signif.). Phys. Mouvement d'un pendule qui va et vient alternativement en deux sens contraires, décrivant un arc de cercle. Les petites oscillations du pendule sont isochrones.

— *Centre d'oscillation.* Se dit des points d'un [illegible] vent être comparés aux extrémités d'autant de pendules simples oscillant librement autour de ce même axe.

— Se dit aussi du balancement de certains corps naturels ou artificiels. Les oscillations d'un vaisseau, d'une cloche, d'une escarpolette. Cette masse immense d'eau se balance par des *oscillations* régulières de flux et de reflux. (Buffon.)

— Physiol. Mouvement des fibres du corps qui, selon les anciens physiologistes, atténue les liquides.

— Fig. au sens moral. Fluctuation. Les oscillations de l'opinion publique. Les oscillations du crédit. L'homme qui ne s'attache pas dès sa jeunesse à de bons principes, est toute sa vie fatigué par les *oscillations* de son esprit. (Boiste.)

— Syn. comp. OSCILLATION, VIBRATION. Le mouvement d'*oscillation* mesure le temps, celui de *vibration* mesure les sons.

OSCILLATOIRE. adj. des 2 g. Phys. Qui est de la nature de l'oscillation. Mouvement oscillatoire.

OSCILLATOIRE. s. f. Bot. V. OSCILLAIRE.

OSCILLATORIÉ, ÉE. adj. Bot. Syn. d'Oscillarié.

OSCILLATORINÉ, ÉE. adj. Bot. Syn. d'Oscillarié.

OSCILLE. s. f. (du lat. *oscilla*, masques). Myth. Petite figure humaine qu'on suspendait au cou de Saturne, et qu'on lui faisait toucher pour se le rendre propice. ‖ Se disait aussi de toutes espèces de masques représentant des figures hideuses.

OSCILLER. v. n. 1re conj. (pr. *os-sil-le*, du lat. *oscillare*, même signif.). Phys. Se mouvoir alternativement en deux sens contraires. S'applique spécialement au pendule. Plus occupé de la suite de ses idées que de sa propre fixité, le sentiment se considère comme un pendule qui *oscille* perpétuellement entre le passé et l'avenir. (Rivarol.)

— Fig. Notre âme, telle qu'un habile artiste, fait *osciller* à son gré les diverses pièces de notre corps, et par leur concert obtient l'harmonie de la santé. (Virey.) La vie la plus douce est comme la surface d'une onde paisible que la chute d'une fleur fait *osciller*. (Mme Necker.) Il y a peu de têtes assez fortes pour ne pas *osciller* sous le poids d'une couronne. (Boiste.)

OSCINE. s. f. Entom. Genre d'insectes diptères, famille des athéricées, tribu des muscides. Oscine à ventre pâle. Oscine biponctuée.

OSCINIDE. adj. des 2 g. Entom. Qui appartient, qui ressemble à l'oscine. ‖ OSCINIDES. s. m. pl. Famille de diptères, ayant pour type le genre oscine.

OSCITANT, ANTE. adj. (du lat. *oscitare*, bâiller). Médec. Qui bâille. ‖ *Fièvre oscitante.* Fièvre dans laquelle le malade est continuellement obligé de bâiller.

OSCITATION. s. f. (pr. *os-si-ta-si-on*; du lat. *oscitatio*, même signif.). Médec. Action de bâiller.

OSCULATEUR, TRICE. adj. (du lat. *osculum*, baiser). Géom. Se dit d'un cercle dont la circonférence a un point commun avec une courbe, et de cette courbe elle-même, ce qui constitue un contact de deuxième ordre. Cercle osculateur. Courbe osculatrice. Il convient d'en remplacer les petites parties qui terminent les dents par les arcs des cercles *osculateurs* dont les centres sont sur les normales menées par le milieu de ces parties. (Thomas.)

OSCULATION. s. f. (pr. *os-ku-la-si-on*; du lat. *osculum*, baiser). Géom. Contact du deuxième ordre. V. OSCULATEUR. ‖ Contact de deux branches d'une même courbe, lorsque ces deux branches s'étendent de part et d'autre au delà du point de contact. Point d'osculation.

— Action d'embrasser, baiser. Inusité.

OSCULATOIRE. adj. m. (du lat. *osculum*, baiser). Anat. S'est dit d'un muscle des lèvres.

OSCULE. s. m. (du lat. *osculum*, petite bouche). Suçoir qui garnit la tête des tænia.

OSCULÉ, ÉE. adj. Qui a des oscules.

OSÉ, ÉE. part. pass. du v. Oser. S'empl. adjectiv. Entreprise osée avec témérité.

— Hardi, audacieux. Il faut être bien osé pour avancer de telles choses. Vous êtes bien osé. Seriez-vous si osé que de dire... Je ne pense pas que personne fût assez *osé*... (Las-Cases.)

OSÉE. Hist. jud. Le premier des petits prophètes, vécut sous Osias et ses successeurs jusqu'à Ézéchias, et mourut vers 784 av. J.-C. Sa prophétie a pour principal objet la ruine du royaume de Jérusalem.

OSEILLE. s. f. (pr. *ô-zè-ye*; du lat. *oxalis*, fait du gr. ὀξύς, acide). Bot. Genre de plantes de la famille des polygonées, dont la plupart des espèces sont acides au goût. L'oseille est une plante vivace qui croît naturellement dans les prés, mais que l'on a beaucoup améliorée par la culture. On la cultive dans les jardins potagers, et l'art culinaire ou économique en retire beaucoup d'avantages. Parmi les nombreuses variétés que la culture a produites, on remarque l'oseille dite de Belleville, l'oseille à feuilles obtuses ou de Hollande, l'oseille à larges feuilles, l'oseille à feuilles glauques ou d'Italie, l'oseille à feuilles crépues, et l'oseille vierge ou stérile. Semer, cueillir de l'oseille. De la soupe à l'oseille. Des œufs à l'oseille. Jus d'oseille [illegible] sonnement de beaucoup de maux et se montre partout cuite ou crue. (Roques.) Comme les chaleurs de l'été augmentent l'acidité de l'oseille, on doit avoir la précaution d'en semer une planche en bordure au nord. (Bon Jardinier.)

— *Oseille des bois.* Espèce de bégonia, [illegible] appelée à la Guiane. ‖ *Oseille de brebis.* Espèce de patience. ‖ *Oseille de bûcheron.* Nom vulgaire de l'oxalide oseille. ‖ *Oseille de cerf.* Espèce de [illegible]. ‖ *Oseille commune.* Patience oseille. ‖ *Oseille de Guinée.* Nom vulgaire de la ketmie acide. ‖ *Oseille du Malabar.* Bégonia du Malabar. ‖ *Oseille ronde.* Patience à écusson. ‖ *Oseille rouge.* Nom vulgaire de la patience sanguine. ‖ *Oseille de St-Domingue.* Oxalis frutescent. ‖ *Oseille sauvage.* Espèce de patience. ‖ *Oseille à trois feuilles.* Nom vulgaire de l'oxalide oseille.

— *Sel d'oseille.* Nom vulgaire de l'acide oxa-

lique, acide que l'on retire de l'oseille et qui a la propriété de décomposer l'encre, et d'en enlever les taches, soit sur le linge, soit sur la peau.

OSELLA ou **OSELLE**. s. f. Métrol. Monnaie d'or de Venise, valant f. 47, 83 ‖ Monnaie d'argent de la même ville, valant f. 2, 04.

OSER. v. a. 1re conj. (pr. *o-zé;* du lat. *audere*, même signif.). Avoir la hardiesse de dire ou de faire quelque chose, entreprendre résolument. Qui oserait le blâmer? J'oserai lui résister. C'est un homme à tout oser. Il ne trouve plus rien qui *ose* lui résister. (Fén.) Les hommes pensaient déroger et les femmes sortir de leur état en *osant* s'instruire. (Volt.) Il souffrait rarement qu'on lui parlât et jamais qu'on *l'osât* contredire. (Id.) Ses lettres à la cour firent résoudre le siége de Thionville, que le cardinal de Richelieu n'avait pas *osé* hasarder. (Id.) Les barbares *n'osent* approcher du saint, ils le percent de loin avec leurs flèches. (Chateaub.) *Osez*-vous bien compter sur vous avec un cœur sans courage? (J.-J. Rouss.) Des milliers de personnes qui avant moi n'avaient point *osé*, d'autres enfin qui n'avaient pas songé à voyager, vont s'y résoudre à mon exemple. (X. de Maistre.)

Bientôt ils *oseront*, les yeux vers les étoiles,
S'abandonner aux mers sur la foi de leurs voiles.
(L. Racine.)

Et, n'*osant* plus paraître en l'état où je suis,
Sans songer où je vais, je me sauve où je puis. (Boil.)

— *Si j'ose le dire, si j'ose m'exprimer ainsi.* Locutions dont on se sert pour faire passer une idée ou une expression qui pourrait paraître hasardée.

— *Oser contre.* Il régnait dans un temps où l'on pouvait tout *oser* contre lui. (Volt.)

— Se dit quelquefois avec la négation, lorsque, par circonspection, on ne veut pas faire quelque chose. Je n'oserais l'aller interrompre. Personne n'ose lui apprendre cette nouvelle.

— S'emploie souvent absol. avec la négation. Je n'oserais. On n'oserait.

— Par forme de défi. Vous n'oseriez.

— Se prend absol. sans la négation. Il faut *oser* en tout genre; mais la difficulté, c'est d'oser avec sagesse. (Fonten.) Il faut savoir *oser*. (Volt.) *Oser* est toute la politique d'une révolution. (St-Just.)

— A été employé substantiv. Je fais grand cas d'un *oser*, et je sais tout ce qu'il vaut. (Card. de Rich.)

OSERAIE. s. f. (rad. *osier*). Agric. Lieu planté d'osiers. Planter une belle oseraie Une *oseraie* peut durer vingt à trente ans, si on lui donne chaque année un bon labour. (S. Bodin.)

OSEREUX, EUSE. adj. Agric. Se dit quelquefois d'un lieu, d'un champ rempli d'osiers, où l'osier pousse naturellement.

OSEUR. s. m. Celui qui ose. Il faut être oseur. Métier d'auteur, métier d'*oseur*. (Beaum.)

OSIANDRIANISME. s. m. Hist. ecclés. Erreur, secte des osiandriens.

OSIANDRIEN ou **OSIANDRITE**. s. m. Membre d'une secte protestante fondée au XVIe siècle par Osiander, disciple de Luther. ‖ adjectivement. Qui appartient à l'osiandrianisme.

OSIER. s. m. (pr. *o-zi-é;* du gr. οἰσύα, même signif.) Bot. Nom vulgaire commun à plusieurs espèces de saules dont on emploie les jeunes rameaux, à cause de leur flexibilité, à faire des paniers, des corbeilles, des liens, et différentes espèces de vannerie. Osier rouge. Osier blanc. Osier jaune. Osier franc. Osier bâtard. Planter des osiers. Ainsi le souple *osier* se reproduit sans peine. (Delille.)

— Hortic. *Tête d'osier.* Se dit de la forme d'un arbre dont on ne laisse pousser les branches qu'au sommet, de manière à former une espèce de boule.

— Se dit des jets ou scions de cet arbrisseau. Lier avec de l'osier. Un panier, une corbeille d'osier. Une botte d'osier. Tordre de l'osier.

Hâtez-vous de venir, avec l'osier pliant,
Attacher à vos murs l'arbrisseau chancelant. (Castel.)

Pour charmer ses loisirs il travaille, et l'osier
S'arrondit sous ses doigts en rustique panier.
(Baour-Lormian.)

— Se dit par métonymie pour Corbeille, panier, clayon, faits d'osier.

Elle vient vous offrir les trésors de l'automne
Dans l'osier couronné des pampres de Bacchus.
(Dan[illegible])

J'ai ses flots de laitage
Qu'une main prévoyante épaissit dans l'osier. (Tissot.)

— [illegible] ... Être franc comme l'osier. Être sincère, sans dissimulation.

Il faut dire du bien le bien,
Et parler franc comme un osier. [illegible] (Cassan.)

— Fig. *Osier de cour.* Courtisan plein de souplesse. Il est se maintenir en osier de cour. (St-Simon.)

— *Osier bleu.* Nom vulgaire d'une espèce de la salicaire hélice. ‖ *Osier fleuri*, *osier Saint-Antoine.* Noms vulgaires de l'épilobe à feuilles étroites.

OSIRIS. (pr. *o-zi-riss*). Myth. égypt. La plus grande divinité des Égyptiens, était adoré sous les noms d'Apis, de Sérapis, de Mnévis, de Chnouphis, etc. Il naquit de lui-même, eut pour femme Isis, et pour fils Horus, et représentait, conjointement avec ces deux derniers, le bon principe opposé au couple méchant Typhon et Nephthys. Osiris parcourut l'Éthiopie, l'Inde et la plupart des royaumes l'Asie et d'Europe, à son retour en Égypte, où il régnait, il éleva Thèbes, institua des lois, fit connaître l'écriture et les arts. Il fut assassiné par son frère Typhon, et ses membres, mis en pièces, furent jetés dans le Nil. Les Grecs firent naître Osiris de Jupiter et de Niobé, ou de Saturne et de Rhéa. On l'identifie aussi avec le soleil.

— Iconol. On représente Osiris avec une mitre royale, un bâton dans la main gauche et un fouet dans la droite. Quelquefois on lui met sur la tête un globe orné de deux serpents plats, ou bien il a la tête d'un épervier.

OSMAN ou **OTHMAN**. Hist. Nom de trois sultans turcs. ‖ OSMAN Ier, OTHMAN OU OTTOMAN, fils d'Orthogrul et petit-fils de Soliman, né en Bithynie, chef de la dynastie qui règne à Constantinople, mort en 1326. ‖ OSMAN II. Fils d'Achmet Ier, monta sur le trône à l'âge de 12 ans, en 1618, et en fut renversé par les janissaires en 1622. ‖ OSMAN III. Fils de Mustapha II, succéda en 1754 à son frère Mahmoud Ier, et mourut en 1756.

OSMANLI. s. m. Langue parlée par les Turcs. L'osmanli est la langue de l'empire ottoman, il se subdivise en plusieurs dialectes. Les rapports des Ottomans avec les Persans et les Arabes ont introduit dans l'*osmanli* un grand nombre de mots appartenant à l'Arabie et à la Perse (P. Duprat.)

OSMANLIS. s. m. pl. Hist. Se dit des membres de la dynastie turque qui règne encore aujourd'hui à Constantinople et qui fut fondée par Osman ou Othman Ier en 1304.

— Se dit aussi des Turcs en général

OSMAZÔME. s. f. (ét. gr., ὀσμή, odeur; ζωμός, bouillon). Chim. Principe qui communique l'odeur au bouillon. L'osmazôme fait partie de la chair du bœuf, du cerveau, du bouillon, de quelques champignons, etc. Dans le bouillon, il entre pour une partie contre sept de gélatine. D'après des expériences récentes, l'osmazôme ne constituerait par une substance à part, mais elle résulterait du mélange d'un grand nombre de substances différentes. Le plus grand service rendu par la chimie à la science alimentaire est la découverte ou plutôt la précision de l'*osmazôme*. (Brillat-Sav.)

OSMAZÔMÉ, ÉE. adj. (rad. *osmazôme*). Chim. Qui contient de l'osmazôme.

OSMÈRE. s. m. Ichthyol. Genre de poissons qui se rapproche de celui des salmones.

OSMIATE. s. m. (du gr. ὀσμή, odeur). Chim. Genre de sels produits par la combinaison de l'acide osmique avec les bases salifiables.

OSMICO-POTASSIQUE. adj. des 2 g. Chim. Qui résulte de la combinaison d'un sel osmique avec un sel potassique.

OSMIDE. s. m. Combinaison de l'osmium avec les métaux

OSMIE. s. f. Entom. Genre d'insectes de l'ordre des hyménoptères, section des porte-aiguillons, famille des mellifères, tribu des apiaires. Quelques-unes des osmies sont maçonnes, les autres coupeuses de feuilles ou de pétales. Osmie cornue. Osmie bleuâtre. Osmie du pavot.

OSMIEUX. adj. m. Chim. Se dit d'un des oxydes de l'osmium. ‖ Se dit aussi des sels dans lesquels entre cet oxyde, ou qui ont une composition correspondante à la sienne.

[illegible]DE. adj. des 2 g. Minér. Qui comprend l'osmium et ses différentes combinaisons. ‖ [illegible] s. f. pl. Famille de minéraux comprenant ceux qui ont pour base l'osmium et ses combinaisons.

OSMIMÉTRIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὀσμή, odeur; μέτρον, mesure). Qui mesure, qui apprécie les odeurs. L'odorat est le sens osmimétrique.

OSMINE. s. f. Métrol. Mesure de capacité pour les matières sèches, employée en Turquie et en Russie. L'osmine vaut lit. 104,87.

OSMIQUE. adj. m. (rad. *osmine*). Chim. Se dit d'un des oxydes de l'osmium. ‖ Se dit aussi des sels dans lesquels entre cet oxyde, ou qui ont une composition analogue à la sienne.

OSMITE. s. f. (du gr. ὀσμή, odeur). Bot. Genre de plantes dicotylédones de la famille des corymbifères. Osmite tomenteuse. Osmite camphrée. Osmite à fleur d'aster.

OSMITOPSE ou **OSMITOPSIDE**. s. f. Bot. Genre de plantes qui appartient à l'ordre des synanthérées, à la tribu naturelle des anthémidées, et a pour [illegible] l'osmite à fleur d'aster.

[illegible] ... d'un gris foncé et assez brillant, découvert en 1803. Il n'a été rencontré jusqu'à présent que dans l'iridosmine, substance composée d'osmium et d'iridium, et qui se trouve dans les mines de platine. Il doit son nom à l'odeur extrêmement piquante qu'il exhale lorsqu'il est oxydé.

OSMIURE. s. m. Chim. Alliage de l'osmium avec les autres métaux.

OSMIURÉ, ÉE. adj. Chim. Qui contient de l'osmiure.

OSMOLOGIE. s. f. (ét. gr., ὀσμή, odeur; λόγος, discours). Traité sur les odeurs.

OSMOLOGIQUE. adj. des 2 g. (rad. *osmologie*). Qui appartient à l'osmologie.

OSMONDACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à l'osmonde. ‖ OSMONDACÉES. s. f. pl. Tribu de fougères ayant pour type le genre osmonde.

OSMONDAIRE. s. f. Bot. Genre de la famille des algues, qui ne contient qu'une seule espèce, l'osmondaire prolifère.

OSMONDE. s. f. (du gr. ὀσμή, odeur). Bot. Genre de la famille des fougères, qui renferme une douzaine d'espèces. Ce sont de très-belles fougères, d'un beau port et souvent d'une grande stature. Elles se plaisent dans les parties humides et découvertes des bois. Osmonde royale. Osmonde belle-à-voir. Osmonde cannelle.

OSMONDÉ, ÉE. adj. Bot. Syn. d'Osmondacé. ‖ OSMONDÉES. s. f. pl. Section de la famille des fougères, ayant le genre osmonde pour type.

OSMYLE. s. m. Entom. Genre de l'ordre des névroptères, famille des planipennes, tribu des hémérobiens. Le type de ce genre est l'osmyle tacheté, qui se trouve dans les environs de Paris, dans les lieux aquatiques.

OSNABRUCK (Gouvernement d'). Géogr. Division du royaume de Hanovre, comprend l'ancienne Frise orientale, et a pour bornes à l'O. le roy. de Hollande, au N. le gouvernement d'Autriche. ‖ Ch.-l. du gouvernement du même nom, sur la Hase; 11,500 hab. C'est dans cette ville que se tinrent les conférences qui préparèrent la paix de Westphalie. Sous l'empire, elle a été le ch.-l. du département de l'Ems supérieur.

OSPHALGIE ou **OSPHYALGIE**. s. f. (ét. gr., ὀσφύς, reins; ἄλγος, douleur). Pathol. Douleur dans les lombes.

OSPHALGIQUE ou **OSPHYALGIQUE**. adj. des 2 g. (rad. *osphalgie*). Qui appartient à l'osphalgie.

OSPHRÉSIE. s. f. (du gr. ὄσφρησις, odorat). Phil. Faculté de sentir les odeurs, mode de sensibilité qui correspond à l'odorat.

OSPHRÉSIOLOGIE. s. f. (ét. gr., ὄσφρησις, odorat; λόγος, discours). Didact. Traité des odeurs et de l'olfaction.

OSPHRÉSIOLOGISTE ou **OSPHRÉSIOLOGUE**. s. m. (rad. *osphrésiologie*). Didact. Auteur d'un traité sur les odeurs.

OSPHRÉSIQUE. adj. des 2 g. (rad. *osphrésie*). Didact. Qui appartient à l'osphrésie.

OSPHRONÈME. s. m. (du gr. ὀσφραίνομαι, flairer). Ichthyol. Genre de poissons de la famille des pharyngiens-labyrinthiformes. La seule espèce connue, l'hosphronème gouramy, est un poisson d'eau douce, originaire de la Chine, et qui a été apporté à l'île de France; où il s'est naturalisé. Il acquiert une très-grande taille, et sa chair est extrêmement délicate et savoureuse.

OSPHYTE. s. f. (du gr. ὀσφύς, reins). Pathol. Inflammation des lombes.

OSQUE. adj. des 2 g. Qui appartient, qui a rapport aux Osques. La langue osque est une des grandes langues primitives de l'Italie. ‖ s. m. pl. Ancien peuple d'Italie, qui habitait une contrée située entre le Tibre, l'Anio, et la Campanie. Les Osques étaient de race celtique ou gauloise; leur langue, qui était un dialecte du celtique, différait de celle des Romains.

— Se disait à Rome de jeux scéniques, de comédies fort libres empruntées aux Osques, et qui reçurent plus tard le nom d'Atellanes.

OSQUELLES. s. f. pl. Relat. V. OSELLE.

OSRHOÈNE. Géogr. anc. Contrée de la Mésopotamie, qui s'étendait le long de l'Euphrate, depuis le mont Taurus au N. jusqu'au Khabour. Elle avait pour capitale Edesse. Elle fut conquise par Trajan, et depuis Caracalla jusqu'à Héraclius, elle appartint presque constamment aux Romains.

OSSA, aujourd'hui **KISSABO** ou **KISSOVO**. Géogr. Haute montagne de Thessalie, en Magnésie, le long du golfe Thermaïque. Les Centaures, selon les mythologues, y avaient fixé leur séjour, et c'était une des montagnes que les géants avaient entassées pour escalader les cieux. Elle ne formait autrefois, dit la fable, avec l'Olympe qu'une seule montagne, mais Hercule les sépara, et mit entre elles la célèbre vallée de Tempé.

— Fig. *Entasser Ossa sur Pélion.* Faire de grands efforts pour réussir dans quelque chose.

OSSATURE. s. f. (du lat. *ossa*, os). Didact. L'ensemble des os, la charpente d'un homme ou d'un animal.

— Archit. Ce qui lie les différentes parties d'un édifice entre elles.

— Fig. Mécanisme. Nous n'avons pas encore [illegible] notre timidité qui fait tout l'orgueil de nos voisins. (Mercier.)

OSSEC ou **OUSSAS**. s. m. Mar. Lieu de la cale d'un bâtiment où se rassemblent les eaux, au pied des pompes.

OSSÉENS ou **OSSÉNIENS**. s. m. pl. Hist. rel. Sectaires juifs.

OSSELET. s. m. (du lat. *ossiculum*, petit os). Anat. Petit os. ‖ *Osselets de l'oreille*, quatre petits os qui sont placés dans la cavité du tympan, et forment une chaîne non interrompue depuis la membrane du tympan jusqu'à la fenêtre ovale.

— Méd. vétér. Maladie du pied des chevaux, qui se développe sur le paturon et la couronne. L'osselet est une exostose.

— Bot. Syn. de Nucule.

— Diplom. *Lettres en osselets.* Lettres capitales que l'on trouve dans quelques anciens manuscrits, dont les jambages représentent des ossements.

— Se dit du noyau de certains fruits. Les osselets des nèfles. L'osselet de la cornouille.

— OSSELETS. s. m. pl. Jeu. Petits os avec lesquels les enfants jouent, et qui sont tirés de la jointure d'un gigot de mouton. Les tabletiers en confectionnent de semblables en ivoire. Jouer aux osselets. D'autres guerriers avaient de vives contentions aux jeux des pailles et des *osselets*. (Chateaub.)

— Législ. crim. Se disait autrefois d'une sorte de torture qui s'infligeait avec des osselets enfilés, passés entre les doigts. Donner les osselets.

OSSEMENTS. s. m. pl. (rad. *os*). Os décharnés des personnes qui sont mortes. Ossements humains. Des monceaux d'ossements. On trouve dans divers terrains des *ossements* dont l'origine est inconnue et déconcerte notre raison. (Charb.) D'horribles *ossements* pavent l'antre assassin. (Del.) Cet argument n'était pas écouté, qu'ont-ils fait? ils ont emporté les *ossements* qui ne les pouvaient suivre. (Chateaub.) Des paniers rangés en ordre dans le sanctuaire renfermaient les *ossements* des plus anciens chefs de la nation. (Id.)

Et des vents du Midi la dévorante haleine
N'a consumé qu'à peine
Leurs *ossements* blanchis dans les champs d'Ascalon.
(J.-B. Rousseau.)

Se traîne quelquefois sur de vieux *ossements*,
De la mort qu'il veut suivre horribles monuments.
(Delille.)

— Se dit quelquefois en parlant des animaux. Les cavernes renferment des quantités considérables d'*ossements* qui ont appartenu à diverses espèces d'animaux. (Charb.) L'homme a purgé la terre de ces animaux gigantesques dont nous trouvons encore les *ossements* énormes. (Buff.)

OSSERET. s. m. Techn. Espèce de couperet dont le boucher se sert pour trancher, sur le billot, les parties osseuses de la viande.

OSSEUX, EUSE. adj. (du lat. *ossa*, os). Qui est d'un tissu solide, d'une substance de la nature des os. Substance osseuse. Lorsque la première lame *osseuse* est formée entre le périoste intérieur et le périoste extérieur, il s'en forme bientôt deux autres qui se collent de chaque côté de la première. (Buff.) L'os grossit par l'addition de ces couches *osseuses* produites par les périostes, de la même façon que le bois grossit par l'addition des couches ligneuses. (Id.) ‖ *Système osseux.* Ensemble des os qui entrent dans la composition du corps.

— Ichthyol. Dont le corps est couvert d'écailles. Poisson osseux.

OSSIAN. Célèbre barde écossais du IIIe siècle, fils de Fingal, roi de Morven. Privé de son fils Oscar au moment où il allait l'unir à Malvina, devenu infirme et aveugle, il calma ses douleurs en chantant les exploits de sa famille et de ses compatriotes. En 1762, Macpherson publia des poésies d'Ossian, qu'il prétendit avoir recueillies dans le nord de l'Écosse, mais il est bien reconnu aujourd'hui qu'il n'a donné qu'une imitation infidèle. On possède quelques fragments du véritable Ossian.

OSSIANIQUE. adj. des 2 g. Littér. Qui a le caractère des poésies d'Ossian. Style ossianique. Poëte ossianique.

OSSIANISÉ, ÉE. part. pass. du v. Ossianiser. S'empl. adjectiv.

OSSIANISER. v. a. 1re conj. Néol. littér. Rendre semblable aux poésies ossianiques.

— v. n. Imiter le style d'Ossian.

OSSIANISME. s. m. (rad. *Ossian*). Littér. Imitation des poésies attribuées à Ossian; forme poétique grandiose, pompeuse. ‖ Admiration outrée de ce genre de poésie.

OSSIANISTE. adj. et s. des 2 g. Admirateur, partisan fanatique du genre ossianique. ‖ Imitateur des poésies d'Ossian.

OSSICULAIRE. adj. des 2 g. Qui a la forme des ossicules.

OSSICULE. s. m. (du lat. *ossiculum*, même signif.). Petit os.

— Bot. Noyau des drupes

OSSICULÉ, ÉE. adj. Qui est pourvu d'ossicules. ‖ OSSICULÉS. s. m. pl. Ordre de poissons, comprenant ceux qui sont pourvus d'un véritable squelette.

OSSIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat. *ossa*, os; *fero*, porter). Qui contient des os.

[illegible] d'os, os; *facere*, faire). Formation des os, développement, accroissement du système osseux. L'ossification se fait peu à peu. ‖ *Point d'ossification.* Celui où commence l'ossification d'un os.

— Dégénération accidentelle, altération de tissu par laquelle les solides organiques acquièrent accidentellement la dureté, la compacité et toutes les propriétés physiques du système osseux. Ossification du cœur, de l'aorte. Dans la vieillesse, les cartilages se durcissent presque jusqu'à l'*ossification*. (Buff.)

OSSIFIÉ, ÉE. part. pass. du v. Ossifier. S'empl. adjectiv. Comme la partie du milieu est celle qui est la première *ossifiée*, et que quand une fois une partie est *ossifiée* elle ne peut plus s'étendre, il n'est pas possible qu'elle prenne autant de grosseur que les autres. (Buff.)

OSSIFIER. v. a. 1re conj. (pr. *os-si-fi-é*; ét. lat., *os*, génit. *ossis*, os; *facere*, faire). *J'ossifie, nous ossifions, vous ossifiez. J'ossifiais, nous ossi-*

fions, vous ossifiiez. Que j'ossifie, que nous ossifions, que vous ossifiiez, etc. Convertir en os les parties membraneuses et cartilagineuses. Plusieurs causes contribuent à *ossifier* dans la vieillesse certaines parties du corps qui auparavant étaient molles. (Acad.)

— Fig. Réduire à l'état de squelette. Les chagrins et les maladies avaient en quelque sorte ossifié cet homme.

— S'OSSIFIER. v. pron. Être ossifié. Les membranes et les cartilages s'ossifient quelquefois. Les artères s'ossifient souvent.

OSSIFIQUE. adj. des 2 g. Qui contribue à la formation des os. Qualité ossifique.

OSSIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *ossa*, os; *forma*, forme). Qui a la forme d'un os.

OSSIFRAGE. adj. des 2 g. (ét. lat., *ossa*, os; *frangere*, briser). Qui brise les os. Le faucon ossifrage. || Qui détermine la fracture des os.

OSSIFRAGE. s. m. (ét. lat., *os*, *ossis*, os; *frangere*, briser). Bot. Espèce du genre anthérie. On a prétendu que cette plante ramollit et dissout les os des bestiaux qui en font leur pâture.

OSSIFRAGUE. s. m. (ét. lat., *os*, *ossis*, os; *frangere*, briser). Ornith. Nom vulgaire du pygargue-orfraie.

OSSILLON. s. m. Petit os d'oiseau. Inusité.

OSSIPHAGE ou **OSSIFAGE**. s. m. (du lat. *os*, gén. *ossis*, et du grec φάγομαι, manger). Ichthyol. Nom spécifique d'un labre.

OSSIVORE. adj. des 2 g. (ét. lat., *os*, os; *vorare*, dévorer). Didact. Qui détruit les os, qui en attaque la substance. Ulcère ossivore.

— Qui mange des os. Le chien est ossivore.

OSSOMÈTRE. s. m. V. DYNAMOMÈTRE.

OSSU, UE. adj. Qui a de gros os. Ce mot a vieilli. Elle était grande et *ossue*, et si avait un visage appert et éveillé. (Perceforest.)

> Plus d'un cœur fut épouvanté
> De voir ses épaules *ossues*. (SCARRON.)

OSSUAIRE. s. m. (du lat. *ossa*, os). Assemblage, amas d'ossements. Ces champs offraient l'image d'un immense ossuaire. || *Ossuaire de Morat*. Monument élevé par les Suisses avec les ossements des Bourguignons tués à la bataille de Morat.

— Ant. rom. Petites urnes dans lesquelles on mettait les os que le bûcher n'avait pas consumés.

OST ou **HOST**. s. m. (du lat. *hostis*, ennemi). Vieux mot qui signifiait Armée, camp, expédition militaire. Julian Auguste et tout son *ost* y moururent de soif. (Rabel.) Il dressa sa bataille en rond, assiégeant de toutes parts l'*ost* des Portugais. (Mont.)

> Car lorsque tu courais vagabond par le monde,
> Tu vins camper ton *ost* au bord gauche de l'onde.
> (RONSARD.)

— Se disait aussi du service de guerre dû par le vassal à son seigneur.

— S'emploie encore dans le style marotique. L'*ost* du peuple bêlant crut voir cinquante loups. (La Font.) L'*ost* des Anglais de nuit ils traversèrent. (Volt.)

> On vit presque détruit
> L'*ost* des Grecs, et ce fut l'ouvrage d'une nuit.
> (LA FONTAINE.)

OST-FRANCE. s. f. Hist. France de l'est. V. AUSTRASIE.

OSTAGE. s. m. Féod. Droit qui se percevait sur les maisons.

OSTAGER. s. m. Féod. Celui qui occupait une maison dans une seigneurie.

OSTAGIER. v. a. 1re conj. Donner en otage. Vieux mot inusité.

OSTAGRE. s. f. (ét. gr., ὀστέον, os; ἄγρα, prise). Chir. Pince propre à saisir les os. || Davier de dentiste.

OSTARIPHYTE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὀστάριον, petit os; φυτόν, plante). Bot. Qui porte un fruit pulpeux et drupacé.

OSTE. s. f. (du gr. ὀστέον, os). Mar. Manœuvre qui sert à brasser les vergues. L'oste est à l'antenne ce que le bras est à la vergue.

OSTÉAL. adj. m. (rad. *os*). Médec. Se dit du son rendu par les os lorsqu'on les percute.

OSTÉALGIE. s. f. (ét. gr., ὀστέον, os; ἄλγος, douleur). Pathol. Douleur des os.

OSTÉALGIQUE. adj. des 2 g. (rad. *ostéalgie*). Qui appartient à l'ostéalgie.

OSTÉIDE. s. f. (ét. gr., ὀστέον, os; εἶδος, [illegible] parence, la forme d'un os.

— Anat. Se dit aujourd'hui des dents, que l'on a longtemps confondues avec les os, et que l'on sait maintenant n'être que des productions analogues aux poils, aux plumes, aux ongles.

— Anat. comp. Petit noyau osseux qui se forme quelquefois dans la cavité intérieure de la dent chez certains animaux.

— Production osseuse accidentelle.

OSTÉITE. s. f. V. OSTITE.

OSTENDE. Géogr. Ville de Belgique dans la Flandre occidentale, à 17 kil. O. de Bruges, sur la mer du Nord; 11,000 hab. Son port est très-fréquenté.

OSTENDOIS, OISE. adj. et s. Qui appartient à Ostende ou à ses habitants. || Habitant d'Ostende.

OSTENSIBLE. adj. des 2 g. Qui peut être montré, qui est destiné à être montré. Recevoir une instruction ostensible. Faites-moi, je vous prie, un mot de réponse *ostensible*. (D'Alemb.)

— Qui tombe sous le sens, évident. C'est une vérité ostensible, incontestable.

OSTENSIBLEMENT. adv. D'une manière ostensible. L'Angleterre, de son côté, ne pouvait plus attaquer *ostensiblement* les colonies espagnoles, puisque le roi d'Espagne était devenu son allié. (Chateaub.)

OSTENSIF, IVE. adj. (du lat. *ostendere*, montrer). Diplom. S'est dit des pièces diplomatiques qui peuvent être montrées, par opposition aux pièces secrètes.

OSTENSOIR ou **OSTENSOIRE**. s. m. Pièce d'orfèvrerie, dans laquelle les catholiques romains exposent la sainte hostie ou des reliques à l'adoration des fidèles.

OSTENTATEUR, TRICE. adj. (du lat. *ostentator*, fait de *ostento*, faire vanité de). Qui a de l'ostentation, qui étale avec affectation ses avantages, vrais ou prétendus. Une philosophie *ostentatrice*, qui ne veut que des actes d'éclat. (J.-J. Rouss.) Luxe *ostentateur*. (Mirab.) Voilà le conseil de la vraie et naïve philosophie, non d'une philosophie *ostentatrice* et parlière. (Montesq.)

OSTENTATION. s. f. (pr. *oss-tan-ta-ci-on*; du lat. *ostentatio*, même signif.) Désir excessif, affectation de produire au dehors certains dons naturels ou acquis, ou bien quelques avantages de position. Vaine ostentation. Ostentation ridicule, déplacée. Cet homme met de l'ostentation dans toutes ses actions. Faire ostentation de ses richesses, de son savoir. Ses prétendues vertus prennent leur source dans une vaine ostentation. Quand le style des lois est enflé, on ne les regarde que comme un ouvrage d'*ostentation*. (Montesq.) Quand César voulut imiter les rois d'Asie, il désespéra les Romains pour une chose de pure *ostentation*. (Id.) Le courage d'esprit avec lequel Louis XIV vit sa fin, fut dépouillé de cette *ostentation* répandue sur toute sa vie. (Volt.) Cette générosité n'a pas été une vertu d'*ostentation*. (Rayn.) Où est le sage qui sait mourir, agir et souffrir sans faiblesse et sans *ostentation?* (J.-J. Rouss.) Le monde n'est formé qu'à l'*ostentation*. (Mont.) Dans la fastueuse *ostentation* de leur opulence, les riches s'étalent largement à leur aise, au milieu d'un salon doré, faisant parade de leur bonheur. (Virey.) Je n'estime pas que l'on puisse donner une idée plus juste de l'*ostentation* qu'en disant que c'est dans l'homme une passion de faire montre d'un bien ou des avantages qu'il n'a pas. (La Bruy.) D'après Brillat-Savarin, les financiers s'adonneraient à la gourmandise par *ostentation*. (Descuret.)

— *Par ostentation*. Quand Montgenays l'eut rendue mère, et que toute cette aventure eut fait du bruit, il l'épousa par *ostentation*. (G. Sand.)

OSTENTION. s. f. (pr. *oss-tan-ci-on*; du lat. *ostendere*, montrer). S'est dit pour Action de montrer. Inusité.

— Liturg. Exposition des reliques à la dévotion des fidèles.

OSTÉOCÈLE. s. f. (ét. gr., ὀστέον, os; κήλη, tumeur). Pathol. Tumeur produite par l'ossification d'un ancien sac herniaire.

OSTÉOCOLLE ou **OSTÉOCLE**. s. f. (ét. gr., ὀστέον, os; κόλλα, colle). Minér. Chaux carbonatée concrétionnée incrustante; cette substance se dépose sur les végétaux ou sur les autres matières plongées dans de l'eau, contenant du carbonate de chaux dissous à la faveur du gaz acide carbonique. On lui supposait la propriété de favoriser la formation du cal dans les fractures.

OSTÉOCOPE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὀστέον, os; κόπος, fatigue). Pathol. Se dit des douleurs qui se font sentir dans les os, et qui sont ordinairement dues à la syphilis constitutionnelle.

OSTÉODERME. adj. des 2 g. (ét. gr., ὀστέον, os; δέρμα, peau). Ichthyol. Dont la peau est couverte d'une cuirasse ou de grains osseux. || OSTÉODERMES. s. m. pl. Famille de poissons cartilagineux, téléobranches, comprenant ceux qui sont ostéodermes. On dit aussi Un ostéoderme.

OSTÉODYNIE. s. f. (ét. gr., ὀστέον, os; ὀδύνη, douleur). Pathol. Douleur des os.

OSTÉODYNIQUE. adj. des 2 g. (rad. *ostéodynie*). Qui a rapport à l'ostéodynie.

OSTÉOGÉNÉSIE ou **OSTÉOGÉNIE**. s. f. (ét. gr., ὀστέον, os; γένεσις, naissance). Physiol. Formation ou développement des os. On disait autrefois *ostéogonie*.

OSTÉOGÉNIQUE. adj. des 2 g. (rad. *ostéogénie*). Qui a rapport à l'ostéogénie.

OSTÉOGRAPHE. s. m. (rad. *ostéographie*). Auteur d'une ostéographie.

OSTÉOGRAPHIE. s. f. (ét. gr., ὀστέον, os; γραφή, écriture). Description des os.

OSTÉOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. (rad. *ostéographie*). Qui appartient à l'ostéographie.

OSTÉOLITHE. s. m. (ét. gr., ὀστέον, os; λίθος, pierre). Foss. Os fossile.

OSTÉOLOGIE. s. f. (ét. gr., ὀστέον, os; λόγος, discours). Anat. Partie de l'anatomie qui traite des os. Traité d'ostéologie. Professeur d'ostéologie. Imaginez-vous un grand corps si sec, qu'en le voyant à nu on aurait fort bien pu apprendre l'*ostéologie*. (Le Sage.)

— Ouvrage sur cette matière. L'ostéologie de ce professeur est fort estimée.

OSTÉOLOGIQUE. adj. des 2 g. (rad. *ostéologie*). Qui appartient à l'ostéologie. Etudes ostéologiques.

OSTÉOLOGUE. s. m. (rad. *ostéologie*). Celui qui se livre à l'ostéologie.

OSTÉOLYSE. s. f. (ét. gr., ὀστέον, os; λύσις, action de dissoudre). Pathol. Altération particulière du tissu osseux d'où résulte la destruction de la substance de ce tissu, sans qu'il y ait de résidu.

OSTÉOMALACIE, **OSTÉOMALAKIE** ou **OSTÉOMALAXIE**. s. f. (ét. gr., ὀστέον, os; μαλακία, mollesse). Ramollissement des os. Affection dans laquelle les os, privés du phosphate calcaire qui entre dans leur composition, acquièrent une souplesse qui les rend impropres à remplir leurs fonctions. Quelques auteurs ont à tort confondu ce mot avec le rachitis.

OSTÉOMÈLE. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones, de la famille des rosacées, originaire du Pérou. Ostéomèle à feuilles glabres. Ostéomèle ferrugineux.

OSTÉONCIE. s. f. (ét. gr., ὀστέον, os; ὄγκος, tumeur). Pathol. Gonflement des os.

OSTÉONÉCROSE. s. f. (ét. gr., ὀστέον, os; νέκρωσις, mortification). Pathol. Mortification des os.

OSTÉOPHAGE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὀστέον, os; φάγομαι, manger). Qui mange les os. Animal ostéophage.

OSTÉOPHILE. s. m. (ét. gr., ὀστέον, os; φίλος, ami). Entom. Genre d'insectes aptères, de la famille des nématoures ou séticaudes, voisin des podures.

OSTÉOPHTHISIE. s. f. (ét. gr., ὀστέον, os; φθίσις, consomption). Pathol. Atrophie des os.

OSTÉOPHTHORIE. s. f. (ét. gr., ὀστέον, os; φθορά, corruption). Pathol. Altération des os, carie.

OSTÉOPHYME. s. m. (ét. gr., ὀστέον, os; φῦμα, gonflement). Pathol. Gonflement des os.

OSTÉOPHYTES. s. m. pl. (ét. gr., ὀστέον, os; φύειν, croître). Productions osseuses qui naissent quelquefois des lames profondes du périoste, dans le voisinage des portions d'os cariées, et qui semblent destinées à suppléer à l'affaiblissement résultant de la destruction de l'os affecté.

OSTÉOPSATHYROSE. s. f. (ét. gr., ὀστέον, os; ψαθυρὸς, friable). Pathol. Friabilité des os.

OSTÉOPYRE. s. f. (ét. gr., ὀστέον, os; πῦρ, feu). Pathol. Gangrène, carie ou nécrose des os.

OSTÉOROSE. s. f. (ét. gr., ὀστέον, os; πῶρος, callosité). Pathol. Augmentation de la dureté des os.

OSTÉOSARCOME. s. m. (ét. gr., ὀστέον, os; σάρξ, chair). Pathol. Conversion du tissu osseux en un tissu d'apparence charnue.

OSTÉOSARCOSE. s. f. V. OSTÉOSARCOME.

OSTÉOSE. s. f. (ét. gr., ὀστέον, os). Physiol. Formation, développement des os.

OSTÉOSPERME. s. m. (ét. gr., ὀστέον, os; σπέρμα, semence). Bot. Genre de plantes dicotylédones, de la famille des corymbifères, originaire du cap de Bonne-Espérance. Ostéosperme élancé. Ostéosperme épineux. Ostéosperme cilié.

OSTÉOSPERMÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à un ostéosperme. || OSTÉOSPERMÉES. s. f. pl. Section de la tribu des calendulées, ayant pour type le genre ostéosperme. || On dit aussi une ostéospermée.

OSTÉOSTÉATOME. s. m. (ét. gr., ὀστέον, os; στεάτωμα, tumeur graisseuse). Pathol. Conversion du tissu osseux en une matière grasse.

OSTÉOSTOME. adj. des 2. (ét. gr., ὀστέον, os; στόμα, bouche). Ichthyol. Qui a la mâchoire osseuse. || OSTÉOSTOMES. s. m. pl. Famille de poissons établie dans le sous-ordre des olobranches thoraciques.

OSTÉOTIDE. s. f. (ét. gr., ὀστέον, os; εἶδος, forme). Chir. Matière osseuse, substance qui doit se former en os.

OSTÉOTOMIE. s. f. (ét. gr., ὀστέον, os; τέμνειν, couper). Anat. Partie de l'anatomie pratique qui a pour but la dissection des os.

OSTÉOTOMIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à l'ostéotomie.

OSTÉOTYLE. s. m. (ét. gr., ὀστέον, os; τύλος, cal). Pathol. Tumeur développée à la surface d'un os.

OSTÉOZOAIRE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὀστέον, [illegible] térieur. || On dit aussi substant. Un ostéozoaire pour un animal ostéozoaire.

OSTIAIRE. s. m. (du lat. *ostium*, porte). Ant. rom. Portier. || Hist. de Fr. Garde de la porte. Les premiers rois de France eurent des ostiaires.

OSTIAK ou **OSTIAQUE**. Nom d'un peuple de Sibérie qui habite le gouvernement de Tobolsk. Les Ostiaks sont petits, malpropres, ichthyophages, paresseux, idolâtres.

— OSTIAK ou OSTIAQUE. s. m. Langue parlée par les Ostiaks. L'ostiaque paraît se composer des débris des vieux idiomes scythiques, et est parlé dans les gouvernements de Tomsk et de Tobolsk.

OSTICE. s. f. Féod. Droit d'une géline par an, que le sujet payait au seigneur, pour le ouage ou l'habitation.

OSTIE. Géogr. Ville des États romains située à l'embouchure du Tibre et à 19 kil. S.-O. de Rome.

OSTIOLE. s. m. (du lat. *ostium*, porte). Bot. Petite ouverture qui s'aperçoit à la surface de la fronde des algues, à l'extrémité des loges des sphæria, et qui communique avec les réceptacles des séminules.

OSTIOLÉ, ÉE. adj. Qui est muni d'ostioles.

OSTISE. s. f. Anc. cout. V. OSTICE.

OSTITE ou **OSTÉITE**. s. f. (du gr. ὀστέον, os). Pathol. Inflammation des os.

OSTOME. s. m. Entom. V. NITIDULE.

OSTMAN. s. m. (littéral. *hommes de l'Orient*). Hist. Nom donné autrefois aux Danois et aux Norwégiens par les Anglo-Saxons.

OSTORHYNQUE. s. m. (ét. gr., ὀστέον, os, ῥύγχος, bec). Ichthyol. Genre de poisson qui se rapporte à la famille des ostéostomes. Il ne renferme qu'une seule espèce, l'ostorhynque fleurieu, qui habite la grande mer équinoxiale.

OSTPHALIEN, IENNE. adj. et s. Géogr et hist. Ancien peuple saxon qui habitait à l'orient, comme les Westphaliens à l'occident.

OSTRACAIRE. s. m. (du gr. ὄστρακον, coquille). Hist. nat. Se dit des animaux qui vivent dans les coquilles des genres huître et peigne.

OSTRACÉ, ÉE. adj. (du gr. ὄστρακον coquille). Hist. nat. Qui a la forme d'une coquille bivalve. Histère ostracée.

— Qui ressemble à l'huître. || OSTRACÉES. s. f. pl. Famille de l'ordre des lamellibranches, ordre de la classe des élatobranches, famille de cet ordre ayant pour type le genre huître.

OSTRACIN, INE. adj. (du gr. ὄστρακον, coquille). Crust. Qui est sur les coquilles d'huîtres. Eponge ostracine.

— Zool. Dont le corps est en forme de coquille, comme celle d'une huître. || OSTRACINS. s. m. pl. V. BITESTACÉS.

OSTRACION. s. m. (du gr. ὄστρακον, coquille). Ichthyol. V. COFFRE.

OSTRACISÉ, ÉE. part. pass. du v. Ostraciser. S'empl. adjectiv.

OSTRACISER. v. a. 1re conj. (du gr. ὄστρακον, coquille). Néol. Bannir, exiler par un jugement comparable à l'ostracisme.

— S'OSTRACISER. v. pron. S'exiler mutuellement ou tour à tour.

OSTRACISME. s. m. Ant. gr. Exil que le peuple d'Athènes prononçait en écrivant le nom du citoyen banni sur des morceaux de terre cuite de forme ronde, auxquels on donnait le nom d'ὄστρακον, à cause de leur ressemblance avec des coquilles. L'ostracisme n'était pas infamant; sa durée était de dix ans.

— Fig. L'envie a son *ostracisme*, d'autant plus à la mode qu'il est injuste. (Gracien.)

OSTRACITE ou **OSTRÉITE**. s. f. (du gr. ὄστρακον, coquille). Foss. Huître fossile.

OSTRACODE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὄστρακον, coquille; εἶδος, ressemblance). Dont le test est plié en deux pièces semblables à celles de la coquille d'une moule. || OSTRACODES. s. m. pl. Famille d'animaux renfermant ceux qui sont ostracodes. || On dit aussi Un ostracode.

OSTRACODERME. adj. des 2 g. (ét. gr., ὄστρακον, coquille; δέρμα, peau). Entom. Dont le corps est couvert de pièces testacées. || OSTRACODERMES. s. m. pl. Famille de corrhipèdes polybranches, comprenant les animaux ostracodermes.

OSTRACOLOGIE. s. f. (ét. gr., ὄστρακον, coquille; λόγος, discours). Histoire des coquilles.

OSTRACOLOGIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport à l'ostracologie. Méthode ostracologique. Traité ostracologique.

OSTRACOMORPHITE. s. f. (ét. gr., ὄστρακον, coquille; μορφή, forme). Foss. Huître ou autre coquille bivalve fossile.

OSTRACOPODE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὄστρακον, coquille; πούς, ποδός, pied). Zool. Syn. d'Ostracode.

OSTRALÉGE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὄστρεον, coquille; λέγω, ramasser). Zool. Qui ramasse des coquilles pour en faire sa nourriture.

OSTRAPODE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὄστρεον, coquille; πούς, ποδός, pied) Conchyl. Qui a un test formant une coquille bivalve ovalaire. || OSTRAPODES. s. m. pl. Ordre de crustacés comprenant ceux qui sont ostrapodes. || On dit aussi Un ostrapode.

OSTRÉAIRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *ostrea*, huître). Entom. Qui est sur les coquilles d'huîtres. Amphitrite ostéaire.

OSTRÉIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *ostrea*, huître; *forma*, forme). Qui a la forme de l'huître. Plicatule ostréiforme.

OSTRÉINE. s. f. (du lat. *ostrea*, huître). Substance qui appartient à l'huître.

OSTRÉITE. s. f. (du lat. *ostrea*, huître) Foss. Huître fossile.

OSTRELIN. s. m. (de l'allem. *ost* ou *osten*, est, orient). Géogr. Nom donné dans quelques histoires aux peuples orientaux, par rapport à l'Angleterre et aux villes hanséatiques.

OSTRÉOIDE. adj. des 2 g. (du lat. *ostrea*, huître; et du gr. εἶδος, forme). Syn. d'Ostréiforme.

OSTRÉVANT. Géogr. Petit pays qui faisait partie du Hainaut français.

OSTRO-BOTHNIE (Bothnie orientale). Géogr. Province de Russie dans le gouvernement de Finlande; bornée au S. par celles de Wasa et de Kuopio, à l'E. par les gouvernements d'Olonetz et d'Arkhangel, au N. par la Laponie suédoise, et à l'O. par le golfe de Bothnie. Capitale Uleaborg.

OSTRO-GOTHIE (Gothie orientale). Géogr. Gouvernement de Suède dans la Gothie, formé de l'ancienne province du même nom et borné au N. par ceux d'OErebro et de Sudermanie, au S. par ceux de Jonkœping et de Colmar, à l'O. par le lac Wetter, et à l'E. par la mer Baltique. Cap. Linkœping.

OSTROGOTHISME. s. m. (rad. *Ostrogoth*). Néol. Manque d'usage, de convenance. Une semblable conduite est un véritable ostrogothisme.

OSTROGOTHS. s. m. pl. Hist. L'un des [illegible] peuples de la grande famille des Goths qui envahirent la péninsule scandinave. Repoussés de ces régions vers les premiers temps de l'ère chrétienne, ils vinrent s'établir dans les pays situés entre le Dniester et le Volga, à l'orient des autres Goths, d'où ils tirent leur nom. L'un de leurs chefs fut le fameux Théodoric. Sous son règne les Ostrogoths, déjà fixés en Pannonie, s'emparèrent de l'Italie et de la Provence. Mais après la mort de ce chef, vaincus par Bélisaire en 535 et par Narsès en 552, ces barbares quittèrent l'Italie et disparurent pour toujours.

— Se dit fam. par allusion à ces peuples barbares, d'un homme qui ignore les usages, les coutumes, les bienséances. Il est vêtu comme un ostrogoth. C'est un ostrogoth. Il parle, il écrit comme un ostrogoth. Je ne souffrirai pas qu'un *ostrogoth* menace son maître. (Mariv.)

— adject. Cela est d'un goût bien ostrogoth. On écrit aussi quelquefois *Ostrogot*.

OSTRYER. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones de la famille des amentacées. Ostryer commun. Ostryer de Virginie.

OSYMANDIAS. Hist. Roi d'Égypte de la quinzième dynastie, régnait à Thèbes dans l'intervalle du XXe au XXVIe siècle. Il est surtout célèbre par la bibliothèque publique à laquelle il avait donné pour inscription : *Remèdes de l'âme*, et par son gigantesque tombeau, dont les ruines de Thèbes offrent encore quelques débris. On a quelquefois confondu Osymandias avec Memnon, et même avec Sésostris.

OSYRIDE. s. f. ou **OSYRIS.** s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones qui a donné son nom à la famille naturelle des osyridées, et n'a qu'une seule espèce, l'osyris blanc.

OSYRIDÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à un osyris. ‖ OSYRIDÉES. s. f. pl. Famille de plantes ayant pour type le genre osyris.

OTACOUSTIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., οὖς, oreille; ἀκουστική, ouïe.) Phys. Qui est propre à perfectionner le sens de l'ouïe.

— s. f. Science qui concerne le sens de l'ouïe.

OTAGE. s. m. (du lat. barb. *hospitagium*; fait de *hospes*, hôte, parce que dans l'origine la personne remise en otage devait être traitée avec les égards qu'impose l'hospitalité). Personne qui est soumise au pouvoir d'autrui pour assurer l'exécution d'un engagement contracté, d'une promesse faite ou d'une parole donnée. S'emploie spécialement en parlant d'affaires d'État. On a livré des otages de part et d'autre. Ils réclamèrent des otages. Il s'offrit à servir d'otage. Il sortit enfin de la tour de Londres, en donnant en *otages* son frère et deux de ses fils. (Volt.) Les administrations centrales devaient désigner les individus choisis pour *otages*, et les faire enfermer dans des maisons choisies pour cet objet. (Thiers.)

— Se dit aussi des villes, des places, et en général de toutes les garanties que l'on peut exiger pour assurer l'exécution d'un traité de paix, d'armistice, etc. Donner des villes d'otage.

— Fig. Une femme, des enfants, sont des *otages* que l'homme donne à la fortune. (Bacon.) L'homme de lettres qui tient ou aspire à l'Académie donne des *otages* à la décence. (D'Alemb.)

— Hist. ecclés. Se disait des personnes qui restaient dans l'église de Sainte-Geneviève de Paris quand on en descendait la châsse; et dans l'église Saint-Remy de Reims, pendant qu'on portait la sainte ampoule au sacre, afin de garantir la restitution de ces objets précieux.

— Anc. cout. Droit d'ost

OTAÏTI, OTAHITI, ou **TAÏTI.** Géogr. La plus grande des quatorze îles de la Société, dans [illegible] verte en 1767. Cette île est couverte de montagnes dans une grande partie de son étendue. Son sol est très-fertile. Elle est placée sous le plus heureux climat, à une latitude où la température ne descend pas au-dessous du 15e degré Réaumur, et ne s'élève jamais au-dessus du 27e. Possédée d'abord par les Anglais, elle se rendit indépendante et forme aujourd'hui une monarchie héréditaire placée sous le protectorat de la France.

OTAÏTIEN, OTAHITIEN, ou **TAÏTIEN, IENNE.** adj. et s. Qui appartient, qui a rapport à Otaïti. ‖ Habitants de ce pays. Les Otaïtiens sont aujourd'hui les plus civilisés de tous les habitants de l'Australie.

OTALGIE. s. f. (ét. gr., οὖς, ὠτός, oreille; ἄλγος, douleur). Pathol. Douleur d'oreille.

OTALGIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., οὖς, oreille; ἄλγος, douleur). Médec. Qui est propre à combattre l'otalgie. ‖ Qui appartient à l'otalgie.

OTARIE. s. f. (du gr. οὖς, oreille). Mamm. Groupe du genre des phoques, dont un des principaux caractères est d'être pourvu d'oreilles bien visibles quoiques médiocres.

ÔTÉ, ÉE. part. pass. du v. Oter. S'empl. adjectiv. Les ailes *ôtées* nous laissent voir la dernière pièce de la corolle. (J.-J. Rouss.)

— S'emploie quelquefois comme préposition dans le sens d'Excepté, hormis.

OTELLE. s. f. Anc. art milit. Espèce de lance.

— OTELLES. s. f. pl. Blas. Meuble de l'écu; petites figures ovales et pointues que les uns prennent pour des fers de lance, les autres pour des noyaux d'amande. Cominges porte de geules à quatre otelles d'argent rangées en sautoir.

OTENCHYTE. s. f. (ét. gr., οὖς, oreille; χύσις, effusion). Chir. Seringue propre à injecter un liquide dans l'oreille. ‖ La matière de l'injection.

ÔTER. v. a. 1re conj. (Suivant quelques étymologistes, du lat. *obstare*, s'opposer, ôter la faculté de). Tirer une personne ou une chose de la place où elle est. Oter ce meuble de cette place. Oter la table. Oter les chevaux de la voiture. Oter le couvert.

— Fig. *Oter à quelqu'un quelque chose de l'esprit, de la tête, de la fantaisie.* Faire en sorte qu'il n'y songe plus, qu'il renonce au projet qu'il avait formé. On ne lui ôtera jamais cela de l'esprit. Vous ne m'ôterez pas cela de la tête. Je lui ai ôté ce projet de l'esprit.

— Fig. *Oter quelqu'un de peine, d'inquiétude.* Le tirer de peine, d'inquiétude. Dans le même sens, Oter d'un doute, d'incertitude.

— En parlant des diverses parties du vêtement, Déposer, quitter, mettre bas. Oter sa chemise, son habit, son gilet, son pantalon, ses bas, ses souliers, son manteau, ses gants, son épée.

— *Oter son chapeau à quelqu'un.* Le saluer en se découvrant.

— Faire perdre. Tant de vices *n'ôtèrent* pas à Louis XI ses bonnes qualités. (Volt.) Mon état présent m'inspire une confiance que d'importuns souvenirs voudraient *m'ôter*. (J.-J. Rouss.) L'ivresse ne tarda pas à *m'ôter* le peu de connaissance qui me restait. (Id.) Mon effroi redouble et *m'ôte* le jugement (Id.) Les agitations de mon âme m'ont *ôté* mes forces, et la lumière a fui de mes yeux. (La Harpe.)

— Priver de. Ce que vous *m'ôtez* est sans dédommagement. (J.-J. Rouss.) Je ne voulus point vous *ôter* l'honneur de me faire un jour, de vous-même, un aveu que je voyais à chaque instant sur le bord de vos lèvres. (Id.) Se piquer de n'avoir pas d'accent, c'est se piquer *d'ôter* aux phrases leur grâce et leur énergie. (Id.) La Providence, en *ôtant* l'aiguillon aux rois des abeilles, a sans doute voulu donner une leçon de clémence aux rois de la terre. (Beauchêne.)

— Enlever, ravir, reprendre quelque chose à quelqu'un. On lui a ôté son emploi, son bien. Vous n'ôterez pas le pain à ces malheureux. Je lui ai ôté ma confiance. Il leur ôte sa vigne et la donne à d'autres ouvriers. (Boss.) Dieu leur *ôta* la grâce de son alliance. (Id.)

— Prendre par force ou par autorité. Les voleurs lui ont ôté son manteau. C'est avec la corde, le fer ou le poison, qu'on *ôte* la vie aux coupables. (Barth.)

— *Oter l'honneur à quelqu'un.* Le diffamer, répandre des calomnies sur son compte.

— *Oter l'honneur à une femme.* La séduire, en abuser.

— Fig. *Oter le pain de la main à quelqu'un.* Le priver de tout moyen de vivre.

— *Oter la vue d'une chose.* Empêcher qu'on puisse la voir. Cet arbre, ce mur, ôte la vue de la rivière.

— Détruire, faire disparaître, abolir. Oter une tache. Oter des abus. Vous avez *ôté* bien des défauts à cet ouvrage. (Volt.) Il ne peut jamais gagner le peuple, même en *ôtant* des impôts fâcheux. (Lav.)

— Retrancher une partie. Cette lettre est trop longue; ôtez-en la moitié. Otez de ce mémoire ce qui a été payé. Ce manteau est beaucoup trop long; il faut en ôter un pouce. Si nous *ôtions* le temps qu'a duré cette causerie de celui qu'il a passé ici, tu verrais qu'il m'en est fort peu resté pour mon compte. (J.-J. Rouss.) Je regarde comme le combl du crime [illegible] mettre des vers en *prose* il suffirait *d'ôter* les rimes. (Duclos.) On coupa la grenouille en deux transversalement; les intestins furent *ôtés*. (P. de St-P.)

— Faire cesser, faire passer, délivrer quelqu'un de quelque chose qui l'incommode. Le quinquina ôte la fièvre. Ce remède vous ôtera le mal comme avec la main. Oter les fers à un prisonnier. Oter à quelqu'un toute inquiétude.

— Pro. *Ote-toi de là que je m'y mette.* Se dit quand on suppose qu'une personne en discrédite une autre afin de prendre sa place.

— Anc. loc. prov. *Oter sa main de quelqu'un.* Retirer sa protection à cette personne.

— S'ÔTER. v. pron. Oter soi. Otez-vous de ma présence. Otez-vous de mon soleil. Nous le forcerons bien de s'ôter de là.

— Être ôté. Les taches de rouille s'ôtent difficilement. Les préjugés qui entachent l'esprit de l'enfance ne *s'ôtent* presque jamais. (Boiste.)

— Oter à soi. Il ne pouvait s'ôter cette pensée de l'esprit. N'est-ce pas aggraver les chagrins à pure perte que *s'ôter* la douceur de les partager avec un ami? (J.-J. Rouss.) On ne *s'ôte*, on ne se donne pas ses goûts ni ses opinions. (La Rochef.)

OTHÈRE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, de la famille des sapotées. Othère du Japon.

OTHMAN. V. OSMAN.

OTHMANIDE. adj. et s. des 2 g. Syn. d'Ottoman et d'Osmanli.

OTHO, OTHE, ODE, OTE. Signifie Riche dans tous les dialectes de la langue tudesque.

OTHOMAN, ANE. adj. et s. V. OTTOMAN.

OTHON. Empereur romain, né l'an 32 de J.-C. Favori de Néron, il se déclara cependant pour Galba contre ce prince, puis, frustré dans l'espérance qu'il avait conçue d'être adopté par le nouvel empereur, il se mit à la tête d'une révolte dans laquelle Galba et Pison furent tués, et se fit proclamer empereur. Battu à Bédriac par Vitellius, que les légions de Germanie venaient d'élever à l'empire, il se donna la mort le 15 avril 69.

OTHON ou **OTTON Ier**, dit *le Grand*. Empereur d'Allemagne, né en 912, fils de Henri l'Oiseleur, fut couronné roi des Romains à Aix-la-Chapelle en 936. Il défit les Huns et les Hongrois, soumit la Bohême, vainquit Louis d'Outremer, roi de France, fut couronné roi d'Italie en 961, empereur en 962, réunit définitivement le royaume d'Italie à l'empire d'Allemagne, et mourut comblé de gloire en 973. ‖ OTHON II, dit *le Roux* ou *le Sanguinaire*. Fils et successeur d'Othon Ier, né 955, proclamé roi de Germanie en 962, empereur en 973. Il soutint plusieurs guerres contre la France, le pape et les Sarrasins, et mourut en 983, laissant la réputation d'un prince farouche et cruel. ‖ OTHON III. Fils du précédent, né en 980, sacré à Aix-la-Chapelle en 983. Il passa les Alpes en 996, prit Milan, fit élire pape Grégoire V, et mourut, en 1002, empoisonné par la veuve du consul Crescence, qu'il avait fait périr. ‖ OTHON IV, dit *le Superbe*. Né vers 1175, troisième fils de Henri le Lion, duc de Bavière, élu en 1197 par une partie des électeurs à Cologne, et reconnu par toute l'Allemagne en 1208. Fut excommunié par le pape en 1209. Il s'unit à Jean Sans-terre contre la France, fut battu à Bouvines, et mourut en 1218, au château de Harzbourg.

OTHONIEL. Hist. jud. Premier juge des Israélites après Josué, délivra les Juifs soumis au roi de Mésopotamie, et les gouverna pendant quarante ans. Mort en 1514.

OTHONNE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, de la famille des corymbifères. Les othonnes connues jusqu'à ce jour appartiennent presque toutes à l'Afrique australe : ce sont des herbes vivaces dont plusieurs sont cultivées dans nos jardins botaniques. Quelques-unes, par la grandeur et la beauté de leurs fleurs, mériteraient d'être employées à la décoration de nos parterres.

OTHONNÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une othonne. ‖ OTHONNÉES. s. f. pl. Section de la tribu des sénécionées, et sous-tribu des cynarées, ayant pour type le genre othonne.

OTHRYDE. s. f. ou **OTHRYS.** s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones, de la famille des capparidées.

OTIDÉ, ÉE. adj. (ét. gr., οὖς, gén. ὠτός, oreille; εἶδος, forme). Qui a une coquille très-large et ayant la forme d'une oreille. ‖ OTIDÉS. s. m. pl. Famille de scutibranches, comprenant ceux qui sont otidés. ‖ On dit aussi Un otidé.

OTIEUSEMENT. adv. (pr. *o-ci-eu-ze-man*). S'est dit pour, Sans rien faire; d'une manière otieuse.

OTIEUX, EUSE. adj. (pr. *o-ci-eu*; du lat. *otiosus*, oisif). S'est dit pour Oisif, qui est inoccupé, qui n'a rien à faire. Pendant qu'eux seraient *otieux* spectateurs de leurs pertes et malheurs en toute sûreté. (Amyot.)

OTIOCÈRE. s. m. (pr. *o-ci-o-cè-re*). Entom. Genre d'insectes hémiptères.

OTION. s. m. (pr. *o-ci-on*; du gr. οὖς, ὠτός, oreille). Entom. Genre de mollusques établi parmi les anatifes, pour des espèces dont la coquille est rudimentaire et l'extrémité postérieure du manteau prolongée en deux tubes en forme d'oreille.

OTIOPHORE. adj. des 2 g. (pr. *o-ci-o-fo-re*; [illegible]) [illegible] un des articles inférieurs des antennes est dilaté extérieurement, et présente l'apparence d'une espèce d'oreille. ‖ OTIOPHORES. s. m. pl. Famille d'insectes coléoptères qui ont les antennes dilatées en forme d'oreilles.

OTIORHYNCHIDE. adj. des 2 g. (pr. *o-ci-o-rin-ki-de*). Entom. Qui ressemble à un otiorhynque. ‖ OTIORHYNCHIDES. s. m. pl. Groupe de curculionides orthocères, ayant pour type le genre otiorhynque.

OTIORHYNQUE. s. m. (pr. *o-ci-o-rin-ke*, ét. gr., οὖς, oreille; ῥύγχος, bec). Entom. Genre d'insectes coléoptères.

OTIOSITÉ. s. f. (pr. *o-ci-o-si-té*). S'est dit pour Inaction, état de celui qui goûte les charmes du loisir.

— S'est aussi pris en mauvaise part et a signifié *Oisiveté*.

OTIOSTOME. adj. des 2 g. (pr. *o-ci-os-to-me*; ét. gr., οὖς, oreille; στόμα, bouche). Conchyl. Dont l'ouverture est pyriforme, triangulaire ou oblongue, avec le labre réfléchi.

OTIQUE. adj. des 2 g. (du gr. οὖς, oreille). Thérap. Se dit des médicaments qu'on emploie contre les maladies de l'oreille.

OTITE. s. f. (du gr. οὖς, oreille). Pathol. Inflammation de l'oreille. Otite interne. Otite externe.

— Entom. Genre de l'ordre des diptères, famille des athéricères, tribu des muscides. L'otite élégante. L'otite jolie. L'otite nébuleuse.

OTOCÉPHALE. s. m. (ét. gr., οὖς, oreille; κεφαλή, tête). Anat. Monstre dont les deux oreilles sont confondues ensemble.

OTOCÉPHALIE. s. f. (rad. *otocéphale*). Anat. Monstruosité caractérisée par la fusion des deux oreilles.

OTOCÉPHALIEN, IENNE. adj. (rad. *otocéphalie*). Anat. Se dit des monstres dont les deux oreilles sont réunies ensemble.

OTOCÉPHALIQUE. adj. des 2 g. (rad. *otocéphalie*). Anat. Qui a les caractères de l'otocéphalie.

OTOCONIE. s. f. (ét. gr., οὖς, oreille; κονία, poussière). Pathol. Concrétions pulvérulentes de l'oreille interne.

OTOCRYPTIDE. s. m. (ét. gr., οὖς, ὠτός, oreille; κρύπτω, cacher). Erpét. Genre de reptiles sauriens.

OTOGRAPHE. s. m. (ét. gr., οὖς, oreille; γράφω, écrire). Auteur d'une otographie.

OTOGRAPHIE. s. f. (rad. *otographe*). Description de l'oreille.

OTOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. (rad. *otographie*). Qui appartient à l'otographie.

OTOÏATRIE. s. f. (ét. gr., οὖς, oreille; ἰατρική, médecine). Médec. Partie de la médecine qui se rapporte spécialement à l'ouïe et aux maladies de l'oreille. N'est plus usité.

OTOÏATRIQUE. adj. des 2 g. (rad. *otoïatrie*). Qui concerne l'otoïatrie.

OTOLITHE. s. m. (ét. gr., οὖς, oreille; λίθος, pierre). Ichthyol. Concrétions pierreuses qu'on trouve dans l'oreille interne des poissons.

— Genre de poissons acanthoptérygiens appartenant à la seconde tribu de la seconde section de la famille des perches.

OTOLOGIE. s. f. (ét. gr., οὖς, oreille; λόγος, discours). Médec. Traité de l'oreille.

OTOLOGIQUE. adj. des 2 g. (rad. *otologie*). Qui appartient à l'otologie

OTON. s. m. Blé dont le battage n'a pas séparé les balles.

OTORRHÉE. s. f. (ét. gr., οὖς, oreille; ῥέω, couler). Pathol. Ecoulement par l'oreille.

OTORRHÉIQUE. adj. des 2 g. (rad. *otorrhée*). Qui a rapport à l'otorrhée.

OTOSTOME. adj. des 2 g. (ét. gr., οὖς, oreille; στόμα, bouche). Conchyl. Se dit d'une coquille univalve dont l'ouverture imite une oreille.

OTOTOMIE. s. f. (ét. gr., οὖς, oreille; τομή, action de couper). Anat. Dissection de l'oreille.

OTOTOMIQUE. adj. des 2 g. (rad. *ototomie*). Qui appartient à l'ototomie.

OTRANTE (Terre d'). Géogr. Province du royaume de Naples, bornée au N. par la terre de Bari, au S. par le golfe de Tarente, à l'E. par le golfe de Venise, à l'O. par la Basilicate. Capitale Lecce.

— OTRANTE. Ville du royaume de Naples, située à l'entrée du golfe de Venise, dans la province qui porte son nom; 5,000 hab. ‖ *Canal d'Otrante*. Détroit qui joint la mer Adriatique à la mer Ionienne.

OTRÉLITHE. s. f. (de *Otrée*, nom de lieu, et de λίθος, pierre). Minér. Variété de dalliage.

OTTAVA. Mus. Mot italien qui veut dire *à l'octave*, et que l'on écrit au-dessus des passages qui doivent être chantés ou exécutés une octave plus haut qu'ils ne sont écrits; on le place au-dessous de ceux qui doivent être chantés ou exécutés une octave plus bas. On l'écrit le plus souvent en abrégé de cette manière, 8a.

OTTÉLIE. s. f. Bot. Genre de plantes monocotylédones, de la famille des hydrocharidées. Ottélie des Indes.

OTTOMAN, ANE. adj. Qui appartient, qui a rapport aux Ottomans. Ces mêmes chevaliers, [illegible] devinrent les protecteurs. (Chateaub.)

— substantiv. Nom donné aux Turcs ottomans, qui s'appellent eux-mêmes *Osmanlis*. Répandus dans tout l'empire, c'est dans les provinces rapprochées de la capitale et en Natolie qu'ils sont le plus nombreux. Les Ottomans sont la tribu la plus célèbre de la grande famille des Turcs.

OTTOMAN (Empire) ou **PORTE OTTOMANE.** Géogr. et hist. Grand empire dont les possessions s'étendent en Europe, en Asie et en Afrique. On donne le nom de Turquie d'Europe à la partie de cet État comprise en Europe; la partie d'Asie prend le nom de Turquie d'Asie, celle d'Afrique comprend les États barbaresques et l'Égypte, pays sur lesquels l'empire n'exerce plus aujourd'hui qu'un pouvoir nominatif. Dans ses possessions d'Europe et d'Asie, la Porte Ottomane réunit pour habitants des Turcs, des

Turcomans, des Tartares, des Kurdes, des Arméniens, des Kophtes, des Slavons, des Druses, des Juifs, des Valaques, des Bohémiens. L'empire ottoman se divise en vingt-cinq gouvernements appelés eïalets ou pachaliks, subdivisés en quatre-vingt-dix sandjakats. Sa population peut être évaluée à 20,690,000 hab. Capitale Constantinople.

— Hist. L'origine de l'empire ottoman remonte à la dissolution de l'empire des Seldjoucides par les Mongols au XIIIe siècle. L'empire ottoman, dont le siége fut établi en 1453 à Constantinople, s'accrut successivement depuis cette époque jusqu'à la bataille de Lépante en 1571, mais ensuite il ne cessa de marcher vers sa décadence, et ne put se soustraire aux envahissements continuels de la Russie.

OTTOMANE. s. f. Sorte de sopha ou de lit de repos où plusieurs personnes peuvent s'asseoir à la fois ; ainsi nommé parce que les Turcs ou Ottomans en font un grand usage. Elle l'invita à prendre un siége, et se plaça sur une *ottomane* d'un rouge éclatant sur laquelle ressortait la blancheur de sa robe. (Drouineau.)

OTTUPLE. s. f. (de l'ital. *ottupla*, octuple). Anc. mus. La mesure à quatre temps. N'est plus usité.

OU. conjonction alternative. Je ferai cela aujourd'hui ou demain. Vaincre ou mourir. Mort ou vif. L'un ou l'autre. Nous en viendrons à bout par la douceur ou par la force. La peur ou la misère l'a rendu coupable. La crainte ou l'impuissance les empêche de remuer. Un jeune homme doit être sage, sans affecter de le paraître; un vieillard doit le paraître, qu'il le soit *ou* non. (Chesterf.) Avant de commencer la guerre, les sages peuvent s'y opposer; mais dès qu'elle est déclarée, soit qu'on la trouve juste *ou* injuste, il ne doit plus exister qu'une volonté; chaque citoyen se doit tout entier à sa patrie. (Ségur.) Vaut-il mieux semer *ou* planter? (Rosset.) La fortune, soit bonne *ou* mauvaise, soit passagère *ou* constante, ne peut rien sur l'âme du sage. (Marmontel.)

— Si les sujets liés par la conjonction *ou* sont au singulier, on met l'adjectif, le pronom et le verbe au singulier, parce que le propre de cette conjonction est d'exclure nécessairement l'un des deux sujets qu'elle unit. La misère ou le déshonneur attend toujours le joueur. Nous sommes si peu faits pour être heureux ici-bas, qu'il faut nécessairement que l'âme *ou* le corps souffre, quand ils ne souffrent pas tous deux. (J.-J. Rouss.) Tout le bien *ou* le mal qu'on dit d'un homme qu'on ne connaît pas ne signifie pas grand'chose. (Id.) Une froideur *ou* une incivilité qui vient de ceux qui sont au-dessus nous, nous les fait haïr, mais un salut ou un sourire nous les réconcilie. (La Bruy.) Si l'amour *ou* la philosophie vous porte dans cette solitude, vous y trouverez un asile plus doux à habiter que les palais des rois. (B. de St-P.) La liberté de publier ses pensées, *ou* la liberté de la presse, doit être réglée sur la liberté même d'agir. (Id.) Les jeux que les enfants aiment le mieux, sont ceux où le corps est en mouvement; ils sont contents pourvu qu'ils changent souvent de place : un volant *ou* une boule suffit. (Fén.) Le calme *ou* l'agitation de notre humeur ne dépend pas tant de ce qui nous arrive de plus considérable dans la vie, que d'un arrangement commode ou désagréable de petites choses qui arrivent tous les jours. (La Rochef.)

> Le bien ou le mal se moissonne,
> Selon qu'on sème ou le mal ou le bien. (Lanoue.)

> Usez, n'abusez point, le sage ainsi l'ordonne.
> L'abstinence ou l'excès ne fit jamais d'heureux.
> (Voltaire.)

— *Malgré cette règle*, reproduite dans toutes les grammaires, on peut aussi mettre le verbe au pluriel. L'ignorance *ou* l'erreur peuvent quelquefois servir d'excuse aux méchants. (B. de St-P.) Les enfants n'auraient garde de respecter un maître que son mauvais équipage *ou* une vile sujétion rendraient méprisable. (J.-J. Rouss.) Le bonheur *ou* la témérité ont pu faire des héros; mais la vertu toute seule peut former de grands hommes. (Mass.) La peur ou le besoin font tous les mouvements de la souris. (Buff.) Nos maux physiques se détruisent *ou* nous détruiront. Le temps *ou* la mort sont nos remèdes. (J.-J. Rouss.) Démétrius éprouva un sort bizarre, il fut souvent relâché, et autant de fois retenu, que l'espérance ou la crainte prévalaient dans l'esprit de son beau-père. (Boss.) On instruit les enfants à craindre et à obéir : l'avarice, *ou* l'orgueil *ou* la timidité des pères leur enseignent l'économie *ou* la soumission. (Vauven.)

> Innocents animaux, avez-vous oublié
> Et les plaisirs mortels, et l'homme sans pitié?
> (St-Lambert.)

> L'enthousiasme ou la haine des sots
> Sont les deux malheurs du génie. (Desaz.)

Dans ces phrases, dit très-bien Lemare, on exprime sans doute une idée d'alternative, mais qui n'exclut point celle de pluralité. Les deux choses dont on parle agissent, il est vrai, successivement; mais elles agissent en effet toutes deux, tantôt l'une, tantôt l'autre. Le pluriel peut donc être employé. Rousseau, en disant que Le temps ou la mort sont nos remèdes, veut dire que *deux choses* sont nos remèdes, le temps ou la mort; c'est donc comme s'il y avait : le temps ou la mort (*ces deux choses*) sont nos remèdes. Une semblable ellipse explique le pluriel.

— Après *l'un ou l'autre* on met ordinairement le verbe au singulier. L'un *ou* l'autre fit-il une tragique fin? (Boil.)

> J'aurai de vous ma grâce, ou la mort de ma main,
> Choisissez : L'un ou l'autre achèvera mes peines.
> (Corneille.)

— Lorsqu'un adjectif est précédé de deux substantifs séparés par la conjontion *ou*, cet adjectif s'accorde avec le dernier si l'on ne veut qualifier que l'un des deux. Un château ou une forteresse ruinée. Un homme ou une femme affligés. C'est un loup ou un chien enragé. Une queue ou pédicule fort court. Le frère ou la sœur aînée. Il a la jambe ou le bras cassé. Un homme ou une femme dévote. C'est une aire *ou* un plancher tout plat comme celui du grand aigle (Buff.) Ce duvet *ou* ces soies sont très-serrées, très-fournies et très-douces au toucher. (Id.) C'est un homme *ou* une femme noyée. (Boniface.)

> Rome n'étant plus libre et ne pouvant plus l'être.
> Qu'importait que Pompée ou que César fut maître?
> (L****.)

— Mais si la qualification s'applique à la fois à deux objets, à deux individus, l'accord de l'adjectif avec les deux noms est au contraire indispensable. Les Samoïèdes se nourrissent de poissons crus. (Buff.) Les sauvages de la baie d'Hudson vivent fort longtemps, quoiqu'ils ne se nourrissent que de chair *ou* de poissons crus. (Id.) Quel est, en effet, le bon père de famille qui ne gémisse de voir son fils *ou* sa fille perdus pour la société? (Volt.) On demande un homme *ou* une femme âgés. (Boniface.)

— Si des deux sujets l'un est singulier, l'autre pluriel, l'accord devra se faire avec le nombre du dernier. Le crédit que cette place procure, ou les émoluments qui y sont attachés, la lui rendent précieuse. En renversant la phrase, on devra donc dire, Les émoluments qui sont attachés à cette place ou le crédit qu'elle donne, la lui fait rechercher.

— Lorsqu'il y a deux pronoms personnels, on emploie toujours le singulier, si ces pronoms sont tous les deux de la troisième personne. Lui ou elle viendra avec moi. Mais si les pronoms sont de différentes personnes, on met le verbe au pluriel. Vous ou moi partirons demain. Vous ou lui avez pu seuls commettre cette action. Ni moi ni personne ne le connaissent.

— Signifie quelquefois, Autrement, d'une autre façon, en d'autres termes. La logique ou la dialectique. Son beau-frère ou le mari de sa sœur.

— Dans les deux sens, il se joint souvent avec l'adverbe *bien*. Il faudra qu'il paye, ou bien il ira en prison. Byzance ou bien Constantinople.

> Ou bien, quelque malheur qu'il m'en puisse advenir,
> Ce n'est que par ma mort qu'on le peut obtenir.
> (Racine.)

OÙ. adv. de lieu. (du lat. *ubi* ou de l'ital. *ove*). En quel lieu, en quel endroit. S'emploie dans les interrogations. Où allez-vous? Où suis-je? Où me conduisez-vous? Où demeure-t-il? Où serez-vous tantôt? *Où* menez-vous ces enfants et ces femmes? (Fac.)

— S'emploie aussi hors de l'interrogation. Dites-moi où il est. Quand il sut où il était. Il est allé je ne sais où. J'ignore où il réside.

— Se dit pour *là où*. *Où* l'usage prévaut, nulle raison n'est bonne. (Quinault.)

> Les états sont égaux, mais les hommes diffèrent;
> Où l'imprudent périt, les habiles prospèrent. (Volt.)

> Quand quelquefois je porterai mes pas
> Où le Permesse épand ses eaux chéries.
> (Gresset.)

— A quoi. Se dit au sens moral. Où me réduisez-vous? Où voulez-vous en venir? Où cela vous mènera-t-il? Où tend ce discours? Où en sommes-nous?

— *D'où*. Se dit pour marquer le lieu, la cause, etc. D'où vient-il? D'où est-il parti? D'où a-t-il pris cela? Savez-vous d'où il arrive? D'où lui vient tant d'orgueil? Voilà d'où cet usage tire son origine. D'où vient que vous ne voulez pas y aller? D'où lui vient cette imprudente audace? (Rac.) Nous fîmes tous connaissance en peu de temps, et chacun eut bientôt dit d'où il venait et où il allait. (Le Sage.)

— *Par où*. Par quel endroit, par quel moyen. Par où a-t-il passé? Voilà par où il a passé. On ne sait par où en venir à bout. Par où me tirer de cette affaire?

— *Où* s'emploie aussi comme pronom relatif, mais il ne se dit jamais que des deux nombres. Dans le discours il a souvent plus de grâce que *duquel*, *dans lequel*, *par lequel*, *vers lequel*, dont il fait les fonctions. L'abdication d'un souverain est une ironie; il abdique le jour où son autorité est méconnue. (Napol.) Dans les in-

rir leurs petits, dans une saison où il n'y a pas encore de graines ni de fruits mûrs. (B. de St-P.) C'est dans la nature qu'il faut chercher la substance d'un peuple, et dans sa liberté le canal par où elle doit couler. (Id.) L'opinion publique ne retourne jamais en arrière qu'au moment où elle a atteint les extrêmes du point d'où elle est partie. (Deferr.) Dans les pays où il y a des lions, il y a des races de chiens capables de les combattre corps à corps. (B. de St-P.) Quand les longues feuilles des palmiers des Indes sont sèches, on s'en sert comme de tablettes où l'on écrit avec un poinçon. (Id.) Est-il étonnant que nos maux se multiplient dans tous les points par où l'on peut nous blesser? (J.-J. Rouss.) Il arrive quelquefois dans la vie des accidents d'où il faut être un peu fou pour se bien tirer. (La Rochef.) Quoique je ne fusse jamais sorti d'Oviédo, je n'ignorais pas le nom des villes par *où* je devais passer. (Le Sage.)

— Dans les vers suivants *où* pour *en qui* est une licence qui n'est guère permise, même en poésie.

> . . . . Il ne reste que moi
> Où l'on découvre encor les vestiges d'un roi. (Rac.)

— Cet emploi de *où* pour *duquel*, *auquel*, *par lequel*, *dans lequel*, etc., peut avoir lieu en prose comme en poésie, quand il y a localité physique et en quelque sorte localité morale. Aussitôt il conduisit Télémaque vers la porte d'ivoire par *où* l'on peut sortir du ténébreux empire de Pluton. (Fén.) C'est un mal *où* mes amis ne peuvent porter de remède. (Montesq.)

> Autrefois Progné l'hirondelle
> De sa demeure s'écarta,
> Et loin des villes s'emporta
> Dans un bois où chantait la pauvre Philomèle.
> (La Fontaine.)

> A ces bords où mes pas et mes destins s'enchaînent,
> L'amour et le remords tour à tour me ramènent.
> (Chateaubriand.)

> Dans le siècle où nous sommes,
> Il faut fuir dans les bois et renoncer aux hommes.
> (Regnard.)

> Ah! prince, dès longtemps par le sort poursuivie,
> J'ai prévu les malheurs qui menaçaient ma vie,
> Et j'ai toujours bien cru qu'il fallait m'exercer
> Au mépris des grandeurs où j'allais renoncer. (Id.)

> Reine, l'excès des maux où la France est livrée
> Est d'autant plus affreux que leur source est sacrée
> (Voltaire.)

> Heureux qui, satisfait de son humble fortune,
> Libre du joug superbe où je suis attaché,
> Vit dans l'état obscur où les dieux l'ont caché. (Rac.)

— Toutefois, dans les exemples qui suivent, cette localité morale ne se découvre pas; il faut donc les considérer comme des licences dont le privilége est seulement réservé aux poëtes. Vraiment, c'est une grâce *où* je n'osais prétendre. (Campistron.)

> Et moi, par un bonheur où je n'osais penser,
> L'un et l'autre à la fois je puis vous embrasser. (Rac.)

> Libre des soins cruels où j'allais m'engager,
> Ma tranquille fureur n'a plus qu'à se venger. (Id.)

— *D'où* et *dont*. V. DONT.

— *Où que*. L'Académie et tous les dictionnaires se contentent de dire que cela signifie, En quelque lieu que, en quelque endroit que; nous ajouterons que cette locution elliptique est un abrégé de En quelque lieu où le sort, le hasard voudra que. *Où que* vous alliez, conformez vous aux mœurs du pays. (Acad.) *Où qu'il* soit, puisse-t-il y être heureux! (Id.) J'imaginai que, sûre de la continuation de mes soins où *qu'elle* pût être, elle aimerait mieux rester à Paris. (J.-J. Rouss.) *Où que* vous soyez, vous êtes mort pour moi. (Id.) Ne dis donc pas : Que m'importe *où que* tu sois? (Id.)

— *Au moment où*, *au moment que*. Se disent également bien. Dans le *moment* où ils allaient commencer leur repas, cette vieille dont j'ai parlé fit tout à coup du bruit à une porte. (Fén.) Il n'y a pas de jour *où* je ne reçoive des vers et où je n'en rende. (Boufflers.) Le temps viendra *où* les Français libres déclareront, par un acte solennel, qu'ils n'ont point pris de part à ces crimes de la tyrannie. (Chateaub.) Un temps viendra *que* tous les hommes, soumis à la seule pensée, se conduiront par les clartés de l'esprit. (Id.) Le temps approche *où* la vie d'Antoine aura pour le jeune homme une instruction plus prochaine que celle d'Auguste. (J.-J. Rouss.) Tout cela est le vif portrait que chacun de vous se fait, au *moment que* je parle, du prince que nous avons perdu. (Fléch.)

> Plus je veux du passé rappeler la mémoire,
> Du jour que je la vis jusqu'à ce triste jour,
> Plus je vois qu'on me peut reprocher trop d'amour.
> (Racine.)

> Approchez mes enfants. Enfin l'heure est venue
> Qu'il faut que mon secret éclate à votre vue;
> A mes nobles projets je vois tout conspirer;
> Il ne me reste plus qu'à vous les déclarer. (Id.)

OU. s. m. Relat. Sorte d'instrument chinois, qui a la forme d'un tigre couché sur une caisse.

OUACAPOU. s. m. Bot. Arbre de la Guiane, dont les propriétés sont les mêmes que celles du l'ouapa.

OUACHITA. Géogr. Rivière des États-Unis, qui traverse la Louisiane et se jette dans la rivière Rouge. On l'appelle rivière Noire dans une partie de son cours.

OUAHICHE. s. m. Myth. amér. Mauvais génie, fort redouté des Iroquois.

OUAICHE. s. m. Mar. Sillage d'un vaisseau. ‖ *Tirer un vaisseau en ouaiche*. Le remorquer avec un autre vaisseau. ‖ *Traîner un pavillon ennemi en ouaiche*. Le traîner pendant à

n'est plus usité.

— Démon nocturne, chez certains sauvages de l'Amérique.

OUAILLE. s. f. (pr. ou-ye; du lat. *ovilia*, pl. de *ovile*, bergerie; fait de *ovis*, brebis). Brebis n'est plus usité qu'au figuré, en parlant d'un chrétien par rapport à son pasteur, à son supérieur spirituel, à son évêque. Un bon pasteur a constamment l'œil sur ses ouailles. Les ouailles connaissent la voix de leur pasteur. Ramener au bercail une ouaille égarée.

> Maître Jean aurait voulu tout faire,
> S'entremettait en sa directeur,
> Allait partout, disant qu'un bon pasteur
> Ne peut trop bien ses ouailles connaître. (La Font.)

> Mon successeur plein de zèle,
> A l'ouaille douce et fidèle
> Saura faire observer la loi. (Lemerre.)

— A été quelquefois employé dans un sens plus profane.

> Pauvres gens qui n'ont pas l'esprit
> De garder du loup leur *ouaille!*
> Un berger en a cent; des hommes ne sauront
> Garder la seule qu'ils auront. (La Fontaine.)

— S'emploie le plus souvent au pluriel.

— Bot. Arbre de la Guiane, dont on fait des canots et qui s'emploie dans la charpente.

OUAIS. (pr. *oè*). Interjection familière qui indique la surprise. Ouais! vous le prenez sur un singulier ton. Ouais! me serais-je trompé? *Ouais!* ce maître d'armes vous tient bien au cœur. (Mol.) *Ouais!* notre servante Nicole, vous avez le caquet bien affilé pour une paysanne. (Id.) *Ouais!* mademoiselle, vous êtes bien délicate. (Destouches.)

OUAN. Onomatopée du cri imitatif du mâle de la caille. Le mâle de la caille fait *ouan*, *ouan*, *ouan*, *ouan*; la femelle a un petit son tremblant cri, cri. (Buff.)

OUANDEROU. s. m. Mamm. Espèce de singe du genre des macaques. L'*ouanderou* a la tête et toute la face environnée d'une espèce de crinière très-longue et très-épaisse. (Buff.)

OUANGOU. s. m. Relat. Pâte solide de farine de manioc.

OUAPA. s. m. Bot. Espèce d'orobe en arbre qui croît à la Guiane, dont on se sert pour faire des pilotis.

OUARACABA. s. m. Myth. Chez les Caraïbes, Idole de bois taillée en forme de lézard, et barbouillée de différentes couleurs d'une manière bizarre.

OUARI. Géogr. Royaume de la Guinée septentrionale dans le delta du Djoliba, sur le golfe de Benin. ‖ Ville de Nigritie, capitale du royaume du même nom.

OUARINE. s. f. Mamm. Sapajou hurleur de l'Amérique méridionale.

OUARQUÉ, ÉE. part. pass. du v. Ouarquer. S'empl. adjectiv. Terres ouarquées.

OUARQUER. v. a. Agric. Labourer avant l'hiver les terres qu'on veut semer au printemps.

OUASPOUS. s. m. Ichthyol. Espèce de grand poisson du genre des phoques.

OUASSACOU. s. m. Bot. Sorte de phyllanthe, plante vénéneuse.

OUATE. s. f. (L'Académie dit que l'on doit prononcer *ouète*, *ouéter*. Nous pensons cependant que cette prononciation, bien qu'assez usitée, n'en est pas moins vicieuse, et qu'elle doit être proscrite.) Bourre douce et lustrée qu'on trouve avec les semences dans les gousses de l'apocyn et d'une autre plante appelée également *herbe à l'ouate*.

— Se dit généralement d'une espèce de coton plus fin et plus soyeux que le coton ordinaire, et qui sert à garnir un vêtement, une couverture, etc., entre la doublure et le dessus. Une robe doublée d'ouate. Une couverture d'ouate. Acheter de l'ouate. ‖ L'Académie et toutes les modistes, lingères, couturières, tailleurs, etc., disent *de la ouate;* mais c'est à tort, ou si l'o est aspiré dans ce mot, il faut alors dire aussi *doublé de ouate*, et non *doublé d'ouate*. A quoi bon cette exception? On dirait de la lune en sa robe d'*ouate*. (Th. Gautier.)

> On apporte à l'instant ses somptueux habits,
> Où sur l'ouate molle éclate le tabis. (Boil.)

— *Ouate de soie*. Soie effilée et cardée qu'on emploie aux mêmes usages que l'ouate de coton. On dit aussi ouate de laine, de chanvre.

— Bot. Nom vulgaire de l'apocyn de Syrie.

OUATÉ, ÉE. part. pass. du v. Ouater. S'emp. adj. Un jupon ouaté. Une robe ouatée. Le bonhomme gisait sur un mauvais lit, n'avait qu'une maigre couverture et un couvre-pied ouaté, fait avec les bons morceaux des vieilles robes de Mme Vauquelin. (De Balzac.)

OUATER. v. a. 1re conj. Mettre de l'ouate entre une étoffe et la doublure. Ouater une robe, un couvre-pied. Le coton dont nos dames *ouatent* leurs jupes; le sucre, le café, le chocolat de leurs déjeuners; la main des malheureux noirs a préparé tout cela pour elles. (B. de St-P.)

— SE OUATER. v. pron. Être ouaté. Les robes d'hiver doivent s'ouater.

— Ouatez-vous. Vous êtes frileuse; ne négligez pas de bien vous ouater.

OUATERGAN. s. m. Fossé plein de bourbe.

OUATEUX, EUSE. adj. comm. Qui tient de l'espèce de coton appelé ouate. ‖ Qui est garni d'ouate.

OUAYE. s. f. Bot. Sorte de [illegible]

les feuilles s'emploient pour couvrir les maisons.

OUBEN. s. m. Agric. Terre légère qui contient des calcaires et de l'argile. Les oubens sont très-propres à la culture du méteil.

OUBIER. s. m. Ornith. Une des dix espèces principales de faucons.

OUBLI. s. m. (du lat. *oblivio*, même signif.). Manque de souvenir. Un profond oubli. Un oubli éternel. Ensevelir dans l'oubli. Tirer de l'oubli. Cette action sauvera son nom de l'oubli. Engloutir dans l'abîme de l'oubli. (Barth.) Les plaintes tombent dans le gouffre éternel de l'oubli. (Volt.) Ceux de ses écrits qui auront échappé à l'oubli des temps. (Rayn.) L'usage condamne à l'oubli les expressions dont on se servait autrefois communément. (Barth.) La terre se referma sur sa dépouille; l'éternité et

l'oubli le pressèrent de tout leur poids : le soir même l'indifférent passait sur sa tombe. (Chateaub.) Il m'échappa quelques plaintes sur son *oubli*. (Id.) Un phénomène qui caractérise le somnambulisme, c'est l'*oubli*, au réveil, de tout ce qui s'est passé pendant cet état. (Rostan.) Réparons, s'il se peut, cet *oubli* condamnable. (Berchoux.) Vous savourez l'*oubli* des plus vives souffrances. (Id.)

D'adorateurs zélés à peine un petit nombre
Ose des premiers temps nous retracer quelque ombre;
Le reste pour son Dieu montre un *oubli* fatal. (Rac.)

— *Tomber dans l'oubli*. S'effacer de la mémoire des hommes. Les détails et les ressorts de la politique tombent dans l'*oubli*. (Volt.)

— *Oubli des injures*. Le pardon des offenses, l'action de n'en conserver aucun ressentiment. L'Evangile nous fait une loi de l'oubli des injures.

A cette heure suprême il faut d'autres pensées,
Demande à Dieu l'*oubli* de tes fautes passées.
(Baour-Lormian.)

— *Oubli des devoirs*. L'action de manquer à ses devoirs. Cet homme en est arrivé à l'oubli de tous ses devoirs.

— *Oubli de soi-même*. Désintéressement, abnégation de ses intérêts, de ses affections. Il a poussé l'oubli de soi-même jusqu'à sacrifier ce qu'il avait de plus cher.

— Fig. en poésie *Boire l'oubli*, par allusion aux eaux du fleuve Oubli.

Partout le vin écume et coule à longs ruisseaux,
Et le peuple en chantant boit l'*oubli* de ses maux.
(Thomas.)

Quand pourrai-je. . .
Boire l'heureux *oubli* des soins tumultueux,
Ignorer les humains et vivre ignoré d'eux! (Delille.)

— *Par oubli*. loc. adv. Je n'en avais pas lu dix vers, et je l'avais laissée (la parodie) par *oubli* dans ma poche. (J.-J. Rouss.)

— Myth. *Le fleuve de l'Oubli*. Fleuve que les anciens supposaient couler dans les enfers, et dont les eaux faisaient perdre la mémoire à ceux qui en buvaient. On l'appelle aussi le Léthé.

OUBLIABLE. adj. des 2 g. Susceptible d'être oublié.

— Qui mérite d'être oublié. Si cet ouvrage est aussi oublié qu'*oubliable*. (Mirab.)

OUBLIAGE et **OUBLIAL**. s. m. Anc. cout. Espèce de redevance seigneuriale. V. OUBLIE.

OUBLIANCE. s. f. Oubli, faute de mémoire. Vieux mot qui n'est plus usité.

OUBLIE. s. f. (Ce mot paraît venir du lat. *oblata*, sous-entendu *res*, chose offerte. On disait en effet dans l'origine *oblée* et *oblaie*). Sorte de pâtisserie dans le genre des gaufres, beaucoup plus mince et roulée en cornet. La pâte des oublies se compose de belle farine mêlée de sucre, d'œufs, quelquefois de lait et de miel. On la fait cuire entre deux plaques de fer très-chaudes. Marchande d'oublies. Vendre, crier des oublies. Mince comme une oublie.

Sous ses doigts délicats les farines pétries
S'entrent en beignets, en gaufres, en *oublies*.
(Berchoux.)

‖ *Main d'oublies*. Cinq oublies.

— *Faire l'oublie*. S'est dit du linge mal apprêté dont les coins se roulent. Son rabat, son col faisait l'oublie.

— Anc. cout. *Droit d'oublie*. Droit consistant en quelques pâtisseries appelées *oublies*, que les sujets et les vasseaux payaient en certains lieux à leurs seigneurs.

OUBLIE. s. f. Conchyl. Nom spécifique d'une espèce de coquille du genre bulle, ainsi nommée à cause de sa couleur rousse et de la manière dont elle commence à s'enrouler.

OUBLIÉ, ÉE. part. pass. du v. Oublier. S'empl. adjectiv. Ces longs projets de fortune qui m'ont si grossièrement abusé, sont *oubliés* depuis longtemps. (J.-J. Rouss.) Il parut rappeler aux peuples des droits qui semblaient *oubliés*. (Rayn.) Souffrances et fatigues, tout n'est-il pas *oublié* au premier sourire de notre enfant? (De Juss.) A la première lueur de fortune, ses maux et son protecteur furent *oubliés*. (J.-J. Rouss.) Il n'y a que les méchants de célèbres, les bons sont *oubliés* ou tournés en ridicule. (Id.) Le laboureur chrétien repose oublié dans la mort, comme ces végétaux utiles au milieu desquels il a vécu. (Chateaub.) Milton, libre et *oublié*, poursuivit avec ardeur la composition de son sublime ouvrage. (Villemain.) Toutes ces horreurs étaient bientôt *oubliées* par les grands intérêts des chefs de parti. (Volt.)

Seul, au milieu des bois, oublié des humains,
[illegible]
[illegible]

Trahi par ma jeune maîtresse
J'irai [illegible] à l'oubli,
[illegible]
Un malheur bientôt oublié. (Parny.)

[illegible]
C'est Philomèle que j'entends;
[illegible]
[illegible] (Lebrun.)

— Loc. prov. *Mettre une personne, une chose au rang des péchés oubliés*. N'y plus songer.

OUBLIER. v. a. 1re conj. (du lat. *oblivisci*, même signif.) *J'oublie*, nous *oublions*, vous *oubliez*. *J'oubliais*, nous *oubliions*, vous *oubliiez*. Que *j'oublie*, que nous *oubliions*, que vous *oubliiez*, etc. Perdre le souvenir de quelque chose. J'ai su tout cela par cœur, mais je l'ai oublié. N'oubliez pas ce que vous m'avez promis. Pourrais-je oublier jamais la confiance et l'amitié que vous m'avez témoignées! (Fén.) Si je voulais rappeler des temps qu'il faut *oublier*. (J.-J. Rouss.) Je suis convaincue qu'on ne me laissera vivre en paix sur la terre que quand on m'aura *oublié*. (Id.) *Oubliez* vos bonnes actions pour que Dieu s'en souvienne; souvenez-vous de vos fautes pour que Dieu les oublie. (De Nugens.) J'*oubliais* avec lui l'injustice des hommes; les revers de la fortune et les amertumes d'une vie pénible et honnête. (A. Martin.) Avez-vous donc *oublié* les scènes héroïquement passionnées de Sévère et de Pauline? (V. Fabre.) Avez-vous *oublié* vos deux serments d'amour? (Delille.) La dame de charité n'a point *oublié* le chemin qui conduit à la demeure du pauvre. (Lamennais.) Que dis-je, madame, sans se plaindre? *Oublié*-je ce que j'ai vu, ce que j'ai ouï? ces soupirs sortis du fond de son cœur, cette tristesse peinte sur son visage, ces paroles mêlées de douleur et de crainte! (Fléch.)

Mes seuls gémissements font retentir les bois;
Et mes coursiers oisifs ont *oublié* ma voix. (Racine.)

— *Oublier l'heure*. Laisser par inadvertance s'écouler l'heure où l'on devait faire quelque chose. J'ai manqué le rendez-vous, j'ai oublié l'heure.

— Laisser quelque chose en quelque endroit par inadvertance. J'ai oublié ma bourse. J'ai oublié mes gants dans mon cabinet.

— Omettre, manquer à faire mention de quelque chose dans un écrit, dans un discours. Vous avez oublié mon nom sur cette liste. En citant ce passage, vous avez oublié le nom de l'auteur. J'ai *oublié* de vous recommander d'être fort exact aux heures de leurs repas et de ne faire jamais attendre après vous. (Rac.)

— Négliger. Oublier le soin de sa fortune. Je n'ai rien oublié pour réussir. On n'a rien oublié de ce qui pouvait lui plaire.

— Manquer à quelque obligation. Oublier ses devoirs. Oublier les convenances. Oublier le respect qu'on doit à ses supérieurs. J'allais tout *oublier* hormis mon devoir. (J.-J. Rouss.)

— Ne pas garder de ressentiment. Il faut oublier le passé. Je veux bien oublier vos torts et vous pardonner. J'oublierai difficilement cette offense. Que les malfaiteurs reviennent : les sachems *oublient* leurs crimes. (Chateaub.) L'empereur, dites-vous, a eu des torts envers moi; je les ai *oubliés*; je ne me souviens que de ses bienfaits. (E. Beauharnais.)

Je veux bien l'avouer, de ce couple perfide
J'avais presque *oublié* l'attentat parricide. (Racine.)

— En parlant des personnes. Négliger quelqu'un, ne pas s'en occuper, omettre de lui être utile. La bonne fortune lui a fait oublier ses parents. Soyez certain que je ne vous oublierai pas dans l'occasion. Oublier les absents. On vous a oublié dans cette promotion. Ma mémoire ne suffirait pas à faire l'énumération des personnes qui se sont intéressées à moi et qui m'ont *oublié*. (X. de Maistre.) Dieu seul ne les avait point *oubliés*, et veillait sur leurs cendres. (A. Martin.) Est-il possible que le roi ait *oublié* mes services? (Mézeray.)

— Dans un sens analogue, et par forme de reproche familier. Vous nous oubliez, vous ne venez plus nous voir. Nous as-tu donc *oubliés*, frère, ou as-tu de si grands chagrins que tu ne puisses les confier à tes meilleurs amis? (Alph. Karr.)

— *N'oubliez pas les pauvres, n'oubliez pas l'œuvre, n'oubliez pas les besoins de l'Église*. Espèce de formule usitée à l'église, lorsqu'on fait la quête pour ces divers objets.

— Ne plus faire attention. Il *oublie* sa douleur. (Fén.) Il *oubliait* le danger auquel il s'exposait inutilement. (Id.) Il marchait, et tous les rois, *oubliant* leur âge et leur dignité, se sentaient entraînés par une force supérieure qui leur faisait suivre ses pas. (Id.) *Oubliant* alors les dangers qui le menacent et les ennemis qui l'entourent, il jette au loin le bouclier qui défendait sa tête. (Mme Cottin.)

Là, Junon elle-même, *oubliant* son injure,
Revenait de Vénus essayer la ceinture. (Delille.)

— Ne pas se prévaloir. Nous avons souvent l'honneur de souper ensemble avec un grand homme qui *oublie* avec nous sa grandeur et sa gloire. (Volt.) *Oubliant* sa grandeur, sans craindre que les autres l'oubliassent il était d'un accès facile. (Barth.)

— Dans un sens opposé, *Oublier qui l'on est*. Se méconnaître, s'élever par orgueil au-dessus de sa position. Vous oubliez qui vous êtes. ‖ On dit encore *Vous oubliez qui je suis*, pour, Vous n'avez pas envers moi les égards qui me sont dus.

— *Faire oublier*. Effacer, diminuer l'impression [illegible] taient qu'à lui, devaient faire *oublier* des faiblesses et des fautes qui lui étaient communes avec tant d'autres hommes. (Volt.) J'étais sûr qu'au milieu de la nuit il revenait à ma porte, repentant et cherchant à me faire *oublier* par ses caresses les égarements de sa passion. (B. de St-P.) ‖ Faire perdre l'attention, la mémoire. Cela m'a fait oublier de lui parler de votre affaire. Il se passa près de deux ans qui me le firent *oublier* tout à fait. (L'abbé Prévost.)

— v. n. J'ai oublié de vous dire telle chose. J'avais oublié qu'il devait venir me chercher. Vous avez oublié de rendre cette visite. Il apprend facilement, il oublie de même. Le plaisir d'observer la nature avec ce jeune savant dissipe ma fatigue, et j'*oublie* que je viens de faire six lieues dans les bois. (Roques.)

— *Oublier à*. Perdre la facilité que l'exercice et l'usage donnaient. J'ai oublié à chanter, à danser. Cette forme de langage est aujourd'hui peu usitée.

— *Oublier à*. Omettre de. On trouve quelques exemples de cette locution, mais nous ne pensons pas qu'ils doivent être suivis. J'ai toujours *oublié* à vous dire qu'il y a des Escobar de différentes impressions. (Pasc.) J'*oubliais* à vous dire que les libraires me pressent fort de donner une nouvelle édition de mes œuvres. (Boil.)

— S'OUBLIER. v. pron. Être oublié, sortir de la mémoire. Ce qu'on apprend précipitamment, s'oublie facilement. Une erreur involontaire se pardonne et s'*oublie* aisément. (Lav.)

— *Oublier soi*. S'abandonner à quelques passions, manquer à ce que l'on doit aux autres et à soi-même. Vous seriez-vous oublié à ce point? Il s'est oublié jusqu'à lui manquer de respect. Vous vous oubliez en me tenant ce langage. On s'oublie un moment et l'on est perdu. Tout le monde est égal et personne ne s'*oublie*. (J.-J. Rouss.) Jamais elle ne s'est *oubliée* un instant. (Id.)

— Faire abnégation de soi-même. Demandez à l'homme réellement bienfaisant, qui paraît s'*oublier* pour aller rechercher le malheur et le soulager, quels motifs le déterminent à tant de sacrifices. (La Rochef-Lianc.)

Tandis qu'à leurs douleurs Marie encor sensible,
S'occupant de leur peine et s'*oubliant* pour eux,
Portait à son époux les pleurs des malheureux. (Volt.)

— S'enfler d'un vain orgueil dans la prospérité. Les parvenus sont faciles à s'oublier. La prospérité fait qu'on s'oublie bientôt.

— Négliger ses intérêts. Soyez sûr que dans cette affaire il ne s'oubliera pas. Il ne s'est pas oublié. On dit proverb. dans ce sens : *Est bien fou qui s'oublie*.

— Se dit d'un auteur dont le talent ne se soutient pas toujours à la même hauteur. Xénophon et Platon, ces hommes de l'antiquité, sortis de l'école de Socrate, s'*oublient* quelquefois eux-mêmes jusqu'à laisser échapper dans leurs écrits des choses basses et puériles. (Bouhours.)

— Loc. prov. *Il n'oublie rien pour dormir*. Se dit d'un homme fort attaché à ses intérêts et toujours sur ses gardes. ‖ *Il n'oublie pas ses mains*. Il est enclin à dérober. ‖ *Il a oublié la commission*. Il a négligé de la faire et en a gardé le salaire. ‖ *Qui songe à oublier se souvient*. Il n'est rien qui imprime si vivement quelque chose en notre souvenir que le désir de l'oublier. ‖ *Qui aime bien tard oublie*. Ceux qui oublient facilement n'ont jamais aimé.

OUBLIERIE. s. f. Pâtiss. Art de faire des oublies. ‖ Lieu où l'on serre les oublies.

OUBLIETTES. s. f. pl. (rad. *oubli*). Autrefois Cachots où l'on renfermait les prisonniers qui étaient condamnés à une prison perpétuelle, et sur lesquels s'appesantissait un éternel oubli. Les oubliettes datent du moyen âge. On a longtemps prétendu qu'elles consistaient en un puits plus ou moins profond dont les parois étaient hérissées de faux aiguës et saillantes qui déchiquetaient en un instant le corps de ceux qu'on y précipitait. On n'a du reste jamais trouvé aucune trace de ces sortes d'oubliettes. Les malheureux condamnés aux *oubliettes* y mouraient sans que rien pût indiquer leur nom et l'époque de leur emprisonnement et de leur mort. (Dufey.)

— *Faire passer par les oubliettes*. Emprisonner secrètement, tourmenter et même faire périr par un cruel supplice un prisonnier dans l'intérieur de sa prison.

— Fig. *Mettre aux oubliettes*. Jeter au rebut une lettre, une demande; ne plus s'en occuper.

OUBLIEUR, EUSE. s. (pr. *oub-li-eu*; rad. *oublie*). Celui, celle qui fait ou qui vend des oublies. Appeler l'oublieur. La chanson de l'oublieur.

— Loc. prov. *On le ferait chanter les pieds dans l'eau comme l'oublieur*. On lui ferait tout faire. Se dit par allusion à l'usage ancien de forcer l'oublieur à chanter les pieds dans l'eau, lorsqu'on avait gagné tout son corbillon.

OUBLIEUX, EUSE. adj. (rad. *oubli*). Qui oublie aisément. Les vieillards sont ordinairement oublieux. Cette femme est bien oublieuse. Il ne faut jamais être *oublieux* au point d'être méconnaissant. (Marmont.) En France, il faut regarder la gloire comme une maîtresse *oublieuse* et peu indulgente. (Mme Necker.)

— *Oublieux sur*.

Plutôt qu'être diffus, devenez oublieux
Sur des événements de petite importance. (Demus.)

— Qui fait oublier. De l'oublieux Léthé leur fait boire les eaux. (Del.)

[illegible] houblon ou ostryer commun.

OUCHE. Géogr. Rivière de France, département de la Côte-d'Or, affluent de la Saône; elle passe à Dijon. ‖ Ancien petit pays de France, dans la Normandie et dont le chef-lieu était Evreux.

OUCHE. s. m. Agric. Terrain voisin d'une maison et planté d'arbres fruitiers, mais qu'on ne laboure pas.

OUCLE. s. m. Bot. Arbuste grimpant de l'Inde dont on se sert pour faire des cercles.

OUDAN. s. m. Chronol. Nom du onzième mois de l'année des Arméniens, il correspond à notre mois d'août.

OUDENARDE. (du lat. *Aldenarda*, formé du celt. *al*, près; *den*, belles; *arda*, prairie, parce qu'elle est située dans une vallée touchant des prairies agréables). Géog. Ancienne orthographe d'Oudenarde, ville de Belgique. V. AUDENARDE.

— Hist. *Bataille d'Oudenarde*. Victoire remportée le 7 juillet 1708, par le prince Eugène et le duc de Marlborough, sur les Français, commandés par le duc de Vendôme.

OUDENARDE. s. f. Comm. Tapisserie qu'on fabriquait autrefois à Oudenarde.

OUDRE. s. f. Mamm. Syn. d'Ocque.

OUDRI, IE. part. pass. du v. Oudrir. S'empl. adjectiv.

OUDRIR (S'). v. pr. 2e conj. Agric. Se rider. Se dit en parlant des bourgeons d'une branche, coupée tandis qu'elle était en végétation.

OUEN (Saint). Né vers 609 à Sancy près de Soissons. Il vécut à la cour de Dagobert, fut étroitement lié avec saint Eloi, et fut nommé évêque de Rouen en 649. Il mourut à Clichy près de Paris, au lieu où fut depuis bâti le village de Saint-Ouen. On l'honore le 24 août.

OUEN (SAINT-). Géogr. Village de France, département de la Seine, sur la Seine. ‖ *Déclaration de Saint-Ouen*. Hist. Préambule de la charte constitutionnelle, publié par Louis XVIII, le 2 mai 1814, daté de ce lieu.

OUES. s. f. pl. Nom que les rôtisseurs donnaient autrefois à des oies rôties ou non rôties.

OUESSANT. Géogr. Ile de France, sur la côte du département du Finistère, dans l'océan Atlantique; 2,000 hab. On trouve à Ouessant un petit port, un château fort et quelques hameaux.

— Hist. *Combat d'Ouessant*. Célèbre bataille navale livrée le 27 juillet 1778, à la hauteur d'Ouessant, entre les flottes française et anglaise. Après un combat de deux heures, la victoire resta aux Français.

OUEST. Géogr. Un des départements d'Haïti, ch.-l. Port-au-Prince.

OUEST. s. m. pr. (*ou-estt*; de l'allem., du flamand ou de l'anglais *west*, qui a la même signif.) Géogr. L'un des quatre points cardinaux qui divise l'horizon en quatre parties égales, comme l'est, auquel il est directement opposé; il forme angle droit avec la ligne passant du pôle nord au pôle sud. Les astres se couchent vers l'ouest. Ce pays a tant de lieues de l'est à l'ouest. Du côté de l'ouest, vers l'ouest. Cette maison est exposée à l'ouest. A gauche, vous apercevez le Mississipi, qui coule dans cet endroit presque est et *ouest*, et qui présente une grande eau trouble et tumultueuse. (Chat.)

— *Ouest équinoxial ou vrai point de l'ouest*. Point où le soleil se couche, lorsqu'il est dans l'équateur.

— *Le vent est à l'ouest, il est ouest*. Il vient du couchant.

— Se dit quelquefois de la partie d'un pays situé du côté de l'ouest. Les provinces de l'Ouest. Voyager dans l'ouest de la France.

— Vent qui souffle de ce côté. L'ouest n'a cessé de souffler depuis deux jours.

— Dans la rose des vents, on distingue *ouest-nord-ouest*. Plage qui est placée au milieu de l'espace qui sépare l'ouest du nord-ouest. Vent qui souffle de ce côté. ‖ *Ouest-quart-nord-ouest* Plage qui occupe le milieu de l'espace qui sépare l'ouest de l'ouest-nord-ouest. Vent qui souffle de cette plage. ‖ *Ouest-quart-sud-ouest*. Plage qui est placée au milieu de l'espace qui sépare l'ouest de l'ouest-sud-ouest. Vent qui souffle de cette plage. ‖ *Ouest-sud-ouest*. Plage qui est placée au milieu de l'espace qui sépare l'ouest du sud-ouest. Vent qui souffle de cette plage.

OUETTE. s. m. Ornith. Espèce de cotinga.

OUF. Interjection qui exprime un sentiment de douleur, une espèce d'étouffement. *Ouf!* je me sens déjà pris de compassion. (Rac.) J'étouffe; *ouf*, *ouf*, la peur m'empêche de parler. (Regnard.) *Ouf!* que ce diable d'homme est rude à manier! Figaro le connaît bien. (Beaumarchais.)

OUI. particule d'affirmation, opposée à Non. Ce n'est autre chose que le participe passé du v. *ouïr*, employé d'une manière absolue. Il est monosyllabe et se prononce comme s'il y avait une aspiration, de sorte que, précédé d'une voyelle, il ne forme pas un hiatus. Avez-vous fait cela? Oui. *Oui*, c'est-à-dire Cela est oui. Irez-vous à Lyon? Oui Obliger quelqu'un de répondre par oui ou par non. Je crois que oui. Se quereller pour oui et pour non. Vous la voyez ce soir pour la première fois? Mon Dieu, [illegible] (Molière.)

Oui, monsieur, il est d'elle; avez-vous bien ouï?
Voilà cinq ou six fois que je vous dis que oui.
(Boursault.)

— Fam. *Ne dire ni oui ni non*. Ne pas vouloir s'expliquer sur la chose dont il s'agit. Il ne dit ni oui ni non. Il ne m'a répondu ni oui ni non.

Le patron ne voulut lui dire
Ni oui ni non sur ce discours. (La Font.)

— Au commencement d'un discours, d'une phrase, s'emploie d'une manière simplement affirmative, sans opposition à non. *Oui*, il n'est point de jour, d'heure, de moment, lequel, mis à profit, ne puisse nous mériter le ciel. (Mass.) *Oui*, telle est la destinée d'une âme vicieuse. (Id.) *Oui*, comme ses exploits, nous admirons vos coups. (Rac.) *Oui*, vous êtes le sang d'Atrée et de Thyeste. (Id.) *Oui*, c'est Agamemnon, c'est ton roi qui t'éveille. (Id.) Oui, je

viens dans son temple adorer l'Éternel. (Id.) *Oui*, c'est double plaisir de tromper les trompeurs. (La Font.)

Oui, puisque je retrouve un ami si fidèle,
Ma fortune va prendre une face nouvelle. (Rac.)

Eh ! peut-on être heureux quand l'âme ne sent rien ?
C'est dans le sentiment qu'est le souverain bien ;
Oui, c'est lui seul qui touche, intéresse, remue. (Boissy.)

— Il se répète quelquefois pour marquer davantage l'affirmation. Oui, oui, je le ferai. Oui, oui, je m'en souviens. *Oui, oui*, vous me suivrez, n'en doutez nullement. (Rac.)

— Marque quelquefois la surprise, et se dit pour Quoi, cela est vrai ? Il a dit telle chose ! oui ?

— Pour lui donner plus d'énergie, on le joint quelquefois aux adverbes *certes*, *certainement*, *vraiment*, *sans doute*, etc. Oui certes. Oui certainement. Oui vraiment.

— Fam. On dit *vraiment oui*, *eh mais oui*.

— Souvent il s'emploie substantivement. Le oui et le non. Elle a dit ce oui à regret. Elle a dit ce oui-là de bon cœur. On ne vous demande qu'un oui ou un non. Dire un bon oui. Se quereller pour un oui ou pour un non.

Un prêtre, un *oui*, trois mots latins,
A jamais fixent vos destins. (Voltaire.)

Dorilas le premier prononce enfin le *oui* ;
Gertrude, la voix presque éteinte,
A son tour l'articule aussi. (*Almanach des Muses.*)

— *Je veux savoir le oui ou le non de la proposition que je vous ai faite*. Je veux savoir positivement si vous l'acceptez ou si vous la refusez.

— Prov. *Dire le grand oui*. Se marier. C'est demain qu'elle dit le grand oui.

— S'emploie au pluriel, mais sans changer de forme.

...Les si, les mais, les *oui*, les non,
Toujours à contre-sens, toujours hors de saison,
Échappent au hasard à sa molle indolence. (Delille.)

OUÏ, ÏE. part. pass. du v. Ouïr. S'empl. adjectiv.

Nos prières sont *ouïes*,
Tout est réconcilié. (Malherbe.)

Nous sommes ici seuls, et l'on peut, ce me semble,
Sans craindre d'être *ouïs*, y discourir ensemble. (Molière.)

— Proc. Ouï le rapport d'un tel. Ouï le procureur du roi en ses conclusions. Un jugement rendu parties ouïes. || Il est invariable quand le nom est placé après. Ouï les conclusions du procureur du roi.

— *Il est assigné pour être ouï*. Se disait en matière criminelle d'un prévenu assigné pour répondre en personne devant un juge. || *Décret d'assigné pour être ouï*. Ordonnance judiciaire en vertu de laquelle un prévenu était assigné à comparaître en personne.

OUIAKOU. s. m. Relat. Oiseau pour lequel une peuplade des environs du Mississipi a la plus grande vénération. Ce mot signifie dans la langue du Mississipi, *oiseau de l'esprit*.

OUICHE. Interjection qui indique le doute, l'incrédulité. Ah ! *ouiche !* on ne l'aura, vois-tu, qu'avec ma vie. (Beaumarch.)

OUÏCOU. s. m. Relat. Boisson dont usent les sauvages de l'Amérique, et même les Européens, quand le vin manque. Elle est faite de manioc, de patates, de bananes et de cannes à sucre. Les Brésiliens préparent avec le maïs leur *ouïcou*. (B. de St-P.)

OUI-DÀ. Locution interj. qui marque la dérision. *Oui-dà !* l'état de veuve est une douce chose. (La Font.) *Oui-dà*, seigneur de Santillane, vous serez bientôt servi. (Le Sage.)

— *Oui-dà*. loc. adv. Volontiers, de bon cœur. Oui-dà, j'y consens. Fam.

OUÏ-DIRE. s. m. Locution invar. Chose dont on n'a pas été témoin, qu'on n'a pas entendue soi-même, mais qu'on sait par le rapport d'autrui, par le bruit public. Ne vous en rapportez jamais à des ouï-dire. Ce n'est après tout qu'un ouï-dire. Toutefois, il y a des *ouï-dire* intercalés dans le texte, et tellement confondus, qu'il est souvent difficile de distinguer ce qui appartient au voyageur de ce qui lui a été raconté. (M.-Brun.) Kléber transmettait par négligence ou mauvaise humeur les *ouï-dire* que la passion avait multipliés autour de lui, au point de les convertir en une sorte de notoriété publique. (Thiers.)

[illegible] par ouï-dire. Je ne dis cela que par ouï-dire.

Il ne sait que par *ouï-dire*,
Ce que c'est que le cœur, la mer et son empire. (La Fontaine.)

OUÏE. s. f. Physiol. Celui des cinq sens par lequel on perçoit les sons. Ne se dit qu'au sing. Avoir l'ouïe fine, délicate, subtile. Avoir mauvaise ouïe. L'organe de l'ouïe. Le sens de l'ouïe. Les sons faux et criards blessent l'ouïe. L'ouïe a été accordée à un grand nombre d'animaux ; tous les quadrupèdes possèdent ce sens précieux ; il est fort développé, fort subtil dans les oiseaux ; on le trouve et dans le peuple des mers, et dans les reptiles. L'*ouïe* est l'organe immédiat de l'intelligence ; c'est lui qui reçoit la parole, qui n'appartient qu'à l'homme, et qui est, par ses modulations infinies, l'expression de toutes les convenances de la nature et de tous les sentiments du corps humain. (B. de St-P.) Platon appelait la vue et l'*ouïe*, les sens de l'âme. (Id.) L'*ouïe* est aussi l'une de ces vigilantes sentinelles qui veillent à la conservation des animaux : aussi l'oreille est-elle très-développée et l'*ouïe* très-subtile dans un grand nombre d'entre eux. (Monfalc.) Lorsqu'un accident a fait perdre la vue à quelque animal, à un homme, l'*ouïe* acquiert beaucoup plus de finesse qu'elle n'en possédait. (Id.) Le toucher rectifie les erreurs de l'*ouïe*, car ce sens ne donne pas une connaissance précise de la distance du corps qui produit le son. (Id.)

— Forêt. *Ouïe de la cognée*. Espace qui entoure la coupe, et dans lequel on ne pourrait enlever du bois sans que le bruit de la cognée fût entendu de la coupe.

— *A perte d'ouïe*. loc. adv. Quand je me trouve dans une vaste plaine, disait un aveugle, en portant sa main à son oreille et en étendant le bras avec un geste très-expressif, il me semble que je suis à perte d'*ouïe*. (Dufau.)

OUÏES. s. f. pl. Ichthyol. Ouvertures que les poissons ont aux côtés de la tête, et par lesquelles ils rejettent l'eau qui est entrée dans leur bouche par la respiration. Saisir une carpe par les ouïes. Le sucet a cela de très-singulier, qu'il nage le ventre et les *ouïes* en l'air. (B. de St-P.)

— Se dit aussi des branchies ou des organes en forme de peignes qui sont renfermés dans les ouïes, et qui opèrent la respiration. Ce poisson doit être frais, il a les ouïes vermeilles.

— Luth. Ouvertures pratiquées dans la table supérieure de certains instruments de musique, tels que le violon, la harpe, etc., et qui donne issue au son harmonieux.

— *Avoir les ouïes pâles*. loc. prov. Porter sur son visage les traces d'une maladie ou d'un grand chagrin.

OUÏGOUR. s. m. Philol. Langue parlée dans le Turkestan oriental. L'ouïgour est le premier dialecte tatar qui se soit fixé par l'écriture, au moyen d'un alphabet d'origine syriaque.

OUILLAGE. s. m. Écon. domest. Action d'ouiller.

OUILLARD. s. m. Ornith. Nom vulgaire de la maubèche ou du bécasseau.

OUILLE. s. f. Se dit pour Brebis dans certaines parties de la France.

OUILLE. s. f. Art culin. Potage de viandes et de racines. V. OILLE.

OUILLER. v. a. 1re conj. Écon. dom. Agiter le vin dans un tonneau pour le mêler avec la lie ou avec la colle.

OUILLIÈRE. s. f. Agric. V. OULLIÈRE.

OUIKKA. s. f. Myth. sept. Mauvais génie, selon les Esquimaux.

OUÏR. v. a. 2e conj. *J'ois, tu ois, il oit, nous oyons, vous oyez, ils oient. J'oyais. J'ouïs. J'oirai. J'oirais. Que j'oie* ou *que j'ouïsse. Oyant. Ouï*. Ce verbe n'est presque jamais employé aujourd'hui qu'à l'infinitif et aux temps composés du participe *ouï* et du verbe *avoir*). Entendre, percevoir les sons par l'oreille. Avez-vous ouï parler de cet événement ? Je suis fatigué d'ouïr tout ce bavardage. Ouïr une confession. Ouïr la messe. Sur les monts de la Calédonie, le dernier barde qu'on ait *ouï* dans ces déserts me chanta les poëmes dont un héros consolait jadis sa vieillesse. (Chateaub.) Tenez, monsieur, figurez-vous qu'elle est présentement devant vous, que vous *oyez* le son de sa voix, et que ses yeux vous regardent ; n'est-il pas vrai qu'elle a raison ? (Bruéys.) Hé ! je vous en conjure de toutes les dévotions de mon cœur, que nous *oyions* quelque chose qu'on ait fait pour nous. (Molière.) Je viens d'*ouïr* entrer un carrosse là-bas. (Id.)

C'est dommage
Qu'elle ne vous *ouït* tenir un tel langage. (Mol.)

Il ne faut jamais dire aux gens.
Écoutez un bon mot, *oyez* une merveille. (La Font.)

— Donner audience, prêter attention. Un juge doit ouïr les deux parties. On l'a condamné sans l'ouïr. Le prince a refusé d'ouïr leurs députés.

— Écouter favorablement, exaucer. Seigneur, daignez ouïr les prières de vos enfants.

— Procéd. *Ouïr des témoins*. Recevoir leurs dépositions. On a fait ouïr un grand nombre de témoins.

OUISTISIEN, IENNE. adj. S'est dit burlesquement du vice de prononciation de ceux qui articulent *o* comme *ou*. Langage *ouistisien*. (Tabourot.)

OUISTITI. s. m. (onomatopée ou cri de cet animal). Mamm. Genre de mammifères de l'ordre des quadrumanes et de la famille des singes. Il ne renferme que des singes de l'Amérique [illegible] et le plus souvent par les belles couleurs de leur pelage. Ils ne sont guère d'une taille plus élevée que celle de l'écureuil. Leurs mœurs sont fort douces. On en compte une quinzaine d'espèces.

OULCHI-LE-CHATEAU. Géogr. Village de France, ch.-l. de cant., arrond. de Soissons (Aisne.)

OULÉMA. s. m. Corps de lettrés turcs divisés en trois classes : les imans, ou ministres du culte ; les muphtis, ou docteurs de la loi ; les cadis ou juges.

OULICES. s. f. pl. Techn. *Tenons à oulices*. Tenons coupés en carrés.

OULITE. s. f. (du gr. οὖλον, gencive). Pathol. Inflammation des gencives.

OULLI. Géogr. Un des États mandingues de la Nigritie occidentale ou Sénégambie, a pour bornes au N. le Foutatoro, à l'E. le Bondou, et pour capitale Medinah.

OULLIÈRE. s. f. Agric. Allée qui se trouve entre les rangs de vigne, et qui est cultivée en céréales, en légumes, etc., etc.

OULNIÈRE. s. f. Agric. Plant d'ormes. || Lieu planté d'ormes.

OULOGÉNIE. s. f. Code de lois russes adopté dans le seizième siècle.

OULONITE. s. f. Pathol. Syn. d'Oulite.

OULORRHAGIE. s. f. (ét. gr., οὖλον, gencive, ῥέω, je coule). Pathol. Écoulement de sang par les gencives.

OULORRHAGIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport à l'oulorrhagie.

OULOTRIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., οὖλος, crépu ; θρίξ, cheveu). Dont les cheveux sont crépus. Homme oulotrique. Les nègres sont oulotriques.

— subst. Un oulotrique.

OULOUK-TAG. Géogr. Grande chaîne de montagnes qui sépare la Sibérie d'avec l'empire chinois et le Turkestan indépendant.

OUMMERA-POURA. Géogr. Grande ville d'Asie, ancienne capitale de l'empire birman, sur l'Iraouaddi ; 180,000 hab.

OUNITE. s. f. Bot. Racine d'un arbrisseau qui croît dans les marais de Madagascar, et dont on fait usage pour teindre en rouge. On ignore à quel genre il se rapporte.

OUNONTIO. s. m. Myth. amér. Nom de l'être suprême chez les Iroquois.

OUPANISCHAD. s. m. Philos. ind. Nom de certaines méditations religieuses extraites des Védas, qui remontent à une haute antiquité et auxquelles se rattache le système Védanta.

OUPELOTTE. s. f. Pharm. Racine médicinale qui nous est apportée de Surate. On écrit aussi *oupelote*.

OUPO-CY-TSÉ. s. m. Bot. Espèce de galle, analogue par sa forme à celle des pucerons de l'orme, qui nous vient de la Chine et qui remplace la noix de galle dans ses usages économiques ou médicinaux.

OURA. s. m. Techn. Conduit par lequel l'air s'introduit dans un four, pour aider à la combustion du bois.

OURAGAN. s. m. (par altér. du mot *orage*). Vent furieux, le plus souvent accompagné de pluie, d'éclairs, de tonnerre, quelquefois de tremblement de terre, et toujours des circonstances les plus terribles, les plus destructives que les vents puissent rassembler. Noir ouragan. Ouragan terrible, épouvantable, affreux, fougueux, déchaîné, dévastateur. Si les *ouragans* traînent après eux la désolation et la famine, ils ont du moins la propriété d'assainir l'atmosphère et d'éloigner pour un temps les miasmes morbifiques et contagieux. (M. Merlin.) Tout le monde s'écria : Voilà l'*ouragan* ! Et dans l'instant, un tourbillon affreux de vent enleva la brume qui couronnait l'île d'Ambre et son canal. (B. de St-P.) Il y a d'autres espèces de tempêtes, qu'on appelle proprement des *ouragans*, qui sont encore plus violentes que celles-ci, et dans lesquelles les vents semblent venir de tous côtés. (Libes.) Les *ouragans* n'affectent pas les zones tempérées, et semblent se renfermer dans la région intertropicale. (J. Lecomte.)

Tantôt de l'*ouragan* c'est le cours furieux,
Terrible, il prend son vol, et dans des flots de poudre,
Part, conduisant la nuit, la tempête et la foudre. (Delille.)

O terrible *ouragan* ! suspendez vos fureurs :
O campagne ! ô nature ! ô théâtre d'horreur ! (St-Lambert.)

OURAL. s. m. ou adjectiv. les **MONTS OURALS.** (Mot tartare qui veut dire *ceinture*). Géogr. Chaîne de montagnes, qui sépare l'Europe d'avec l'Asie, et s'étend de l'Océan glacial arctique à la mer Caspienne, dans un développement de 2,600 kil. Les monts Ourals possèdent de riches mines d'or, d'argent et de platine. L'Oural septentrional. L'Oural moyen. L'Oural méridional. L'*Oural* est remarquable surtout par les richesses métalliques qu'il renferme. (Encycl.)

— OURAL. Grande rivière de la Russie d'Europe, naît dans les monts Ourals et se jette dans la mer Caspienne par trois embouchures, après un cours de 3,000 kil. L'Oural sert de limite à la Russie d'Europe du côté de l'E. || On dit aussi adjectiv. Le fleuve Oural.

OURALIEN, IENNE. adj. Géogr. Qui a rapport à l'Oural. [illegible] *ouralienne* est boisée dans sa plus grande partie. (Guérin.)

— *Peuples ouraliens*. La grande famille finnoise divisée en trois branches, dont l'une prend encore plus spécialement le nom de Finnois ouraliens, comme habitant à proximité de cette chaîne de montagnes.

— Linguist. *Langues ouraliennes*. Famille de langues parlées dans le N.-E. de l'Europe et le N.-O. de l'Asie. || On dit aussi par ellipse l'*ouralienne*, pour La langue ouralienne.

OURALIK. Géogr. Ville de Russie, en Europe, gouvernement d'Orenbourg, sur l'Oural ; 15,000 hab.

OURALITE. s. f. (rad. *Oural*). Minér. Nouvelle espèce de métal découvert dans le grunstein de l'Oural.

OURAME. s. f. Agric. Nom de la faucille dans le Var.

OURAPTÉRYX. s. m. (ét. gr., οὐρά, queue, πτέρυξ, aile). Entom. Espèce de phalènes dont les ailes se terminent par des prolongements.

OURAQUE. s. m. (du gr. οὔραχον, fait de οὖρον, urine ; ἄγω, je conduis). Anat. Conduit établissant dans les premiers temps du fœtus une communication entre la vessie et l'allantoïde. L'*ouraque* paraît être un prolongement de la tunique musculeuse de la vessie, et de cette couche mince désignée communément sous le nom de tunique nerveuse. (Viller.)

OURATE. s. f. Bot. Genre de plantes à fleurs complètes, polypétalées, de la famille des ochnacées, comprenant une espèce, l'ourate de la Guiane, qui est un arbre de plus de soixante pieds de haut ; il croît à Cayenne, sur le bord de la Crique des Galibis.

OURCQ. Géogr. Rivière de France qui naît dans la forêt de Ris (Aisne), et se jette dans la Marne à Lizy, après un cours de 80 kil.

— *Canal de l'Ourcq*. Canal de dérivation destiné à conduire à Paris les eaux de la rivière d'Ourcq. Son point de prise d'eaux est à Mareuil, et il aboutit au bassin de la Villette, où il prend le nom de Canal St-Martin. Son étendue est de 94 kil. Il a été achevé en 1825.

OURDI, IE. part. pass. du v. Ourdir. S'empl. adjectiv. Toile ourdie.

. . Voilà sa toile *ourdie*,
Voilà des moucherons de pris. (La Font.)

— Fig. Ruse ourdie. Complot mal ourdi. De grands péchés mes beaux jours sont *ourdis* ; (Volt.)

La ruse la mieux *ourdie*
Peut nuire à son inventeur,
Et souvent la perfidie
Retourne sur son auteur. (La Font.)

— *Ourdi par*. La conspiration *ourdie* par le vieux Taillefer sembla devoir échouer. (De Balz.)

OURDIDOU. s. m. Pêch. Espèce de hangar ou de halle, où l'on fait les pièces de cannes.

OURDIR. v. a. 2e conj. (du lat. *ordiri* ; fait de *origo*, origine.) Techn. Assembler parallèlement tous les fils dont une chaîne doit se composer, leur donner la tension voulue pour la longueur que doit avoir le tissu, et croiser les fils à l'extrémité de manière à faciliter leur passage à travers des lisses dont se servent les tisserands. Ourdir une toile. Ourdir la trame d'une serviette, d'un drap. Leurs toiles ou pagnes que leurs femmes *ourdissent* sont très-fines et bien teintes. (B. de St-P.) Elle *ourdit* une toile en tissus déliés. (Desaint.) Ainsi le ver laborieux qui *ourdit* la plus belle trame, ne connaît cependant que sa voûte d'or, et ne peut étendre ses regards sur la nature. (Chateaub.)

Circé. . . . . .
D'un tissu varié, doux charme de ses veilles,
Ourdit d'un doigt léger les brillantes merveilles. (Delille.)

De ses doigts raccourcis celui-ci manœuvrant,
S'en allait dévidant lentement, lentement
Le fil dont il *ourdit* sa ronde sépulture. (De Chabanes.)

— Fig. Former. Ourdir un complot, une vengeance. Ourdir une intrigue. Ourdir une trahison. Ourdir une trame. Est-ce en respirant la vapeur embaumée du soir, en se promenant à la lueur tranquille et douce de l'astre des nuits, qu'on peut *ourdir* une trame perfide ou méditer de tristes vengeances ? (Berg.)

La Parque à filets d'or n'*ourdira* point ma vie,
Je ne dormirai point sous de riches lambris :
Mais voit-on que le somme en perde de son prix ? (La Fontaine.)

— Absol. J'avais fait cette observation la première fois que je vis *ourdir* avec cet appareil (Lenorm.)

Vois *ourdir* l'araignée elle vit à la fois
Dans tous les fils tremblants qu'entrelacent ses doigts (De Fontanes.)

— Cord. Étendre, élonger tous les fils de caret qui doivent composer un cordage.

— Maçonn. Mettre un premier enduit de mortier ou de plâtre sur un mur de moellons.

— Pêch. *Ourdir les cannes*. Faire des espèces de claies semblables aux paillassons des jardiniers.

— Techn. Entrelacer des cordons de paille pour faire une natte.

— Syn. comp. OURDIR. TRAMER. *Ourdir* dit moins que *tramer*. *Tramer* exprime un dessein plus arrêté, une intrigue plus forte, des mesures plus concertées, des apprêts plus avancés pour l'exécution. *Ourdir*, c'est commencer ; *tramer*, c'est avancer l'ouvrage de manière à lui donner la consistance convenable.

OURDISSAGE. s. m. Techn. Première opération qu'on doit faire subir aux fils avant de tisser la pièce. || Façon de l'ouvrage ourdi. Pour opérer l'*ourdissage* on se sert de plusieurs mécanismes différents. (Lenorm.)

OURDISSEUR, EUSE. s. Celui, celle qui ourdit, qui exécute l'ourdissage. Il est étonnant que tous les *ourdisseurs* ne se servent pas de la giette, qui rend ce travail si aisé. (Lenorm.)

OURDISSOIR. s. m. (rad. *ourdir*.) Instrument dont on se sert pour exécuter l'ourdissage. Ourdissoir long. Ourdissoir rond. L'*ourdissoir* rond n'oblige pas l'ourdisseur à se déplacer ; il peut être toujours assis, en faisant tourner l'*ourdissoir* à l'aide d'une manivelle. (Lenorm.)

OURDISSURE. s. f. Techn. Syn. d'Ourdissage.

— Vann. Union d'une pièce de vannerie avec les autres parties.

OURDON. s. m. Pharm. Feuilles de cynanque mêlées avec celles du séné du commerce.

OURDOU. s. m. Linguist. Dialecte de l'Hindoustan le plus connu des savants de l'Inde.

OURDRE. s. m. Pêch. Se dit en Provence d'un nœud des mailles d'un filet.

OURET. s. m. Bot. Genre de plantes de la famille des amarantacées.

OURÉTALE. s. m. Chim. V. PHOSPHATE.

OURÉTIQUE. adj. des 2 g. (du gr. οὖρον, urine). Chim. Qui se trouve dans l'urine. Acide ourétique.

OURFA. Géogr. V. ORFA.

OURIQUE. Géogr. V. OBRIQUE.

OURISIE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones à fleurs complètes, monopétalées, de la famille des rhinanthées. L'ourisie de Magellan. L'ourisie à feuilles entières de la Nouvelle-Hollande. L'ourisie à fleurs écarlates du Chili.

OURLÉ, ÉE. part. pass. du v. Ourler. S'empl. adjectiv. Serviette ourlée. Drap ourlé. Mouchoirs ourlés.

— S'est dit pour Brodé. Un riche bracelet d'ivoire tout *ourlé* de bons saphirs. (Le Maire de Belges.)

— Fig. Matines *ourlées* de deux ou trois leçons. (Rabel.)

OURLER. v. a. 1re conj. (rad. *ourlet*). Faire un ourlet. Ourler des serviettes, des draps.

— Fig. Border. Piron, dominé dès son enfance par le goût de la poésie, ne trouvait pas, dès l'âge de douze ans, de plus grand plaisir que de scander les syllabes françaises, de les arranger ensuite en lignes, et, suivant son expression, de les *ourler* de rimes. (Noël.)

OURLET. s. m. (pr. *our-lè;* de l'ital. *orlo*, orle; fait du lat. *ora*, bord). Espèce de petite bordure que l'on fait à l'extrémité d'une toile ou d'une étoffe, en relevant cette toile sur elle-même et l'y fixant par la couture, pour l'empêcher de s'effiler. Ourlet plat. Ourlet large, étroit. Gros, petit ourlet. Faire un ourlet, des ourlets.

— Archit. V. ORLE.

— Bot. Repli formé par les organes de la fructification dans quelques fougères.

— Cuir mince, long et étroit, avec lequel les ouvriers en cuir bordent certains endroits de leurs ouvrages.

— Verrer. Partie épaisse qui forme le tour d'un plat de verre.

OURLON. s. m. Entom. Nom vulgaire du hanneton.

OURONOLOGIE. s. f. (ét. gr., οὖρον, urine; λόγος, discours). Didact. Traité de l'urine.

OURONOLOGIQUE. adj. des 2 g. (rad. *ouronologie*). Qui a rapport à l'ouronologie.

OURONOLOGISTE ou **ORONOLOGUE.** s. m. (rad. *ouronologie*). Celui qui s'occupe d'ouronologie.

OURONOSCOPE. s. m. (rad. *ouronoscopie*). Didact. Médecin qui juge des maladies par l'inspection des urines.

OURONOSCOPIE. s. f. (ét. gr. οὖρον, urine; σκοπέω, voir). Didact. Inspection des urines, moyen par lequel certains charlatans prétendent reconnaître toutes les maladies.

OURONOSCOPIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport à l'ouronoscopie.

OURQUE. s. m. Mamm. V. ORQUE.

OURS. s. m. (pr. *ourse;* par contract. du lat. *ursus*). Mamm. Genre de mammifères carnassiers, un des plus parfaits que la nature ait produits. Tous les ours atteignent à une taille fort élevée; aucun autre carnassier ne les surpasse sous ce rapport; ils égalent les lions et les tigres. Leur front large, leur museau fin, leur tête, qu'ils portent ordinairement haute, détruisent en partie l'impression qui résulte de leurs proportions; c'est qu'en effet ils se distinguent par tout ce qui tient à l'intelligence. Leurs organes du mouvement rendent bien raison de la pesanteur de leurs allures: au lieu de marcher sur le bout des doigts, comme tous les animaux légers et coureurs, ils marchent sur la plante entière des pieds; mais si cette marche plantigrade s'oppose à la vélocité de leurs mouvements, la structure de leurs membres leur donne la faculté de se tenir debout avec une singulière facilité, de monter sur les arbres, dont ils peuvent embrasser le tronc et saisir les branches; et la forme de leur corps, comme la [illegible] nageurs. Les ours se nourrissent de substances végétales et animales, et s'habituent aussi bien aux unes qu'aux autres; ce sont cependant les matières sucrées qui leur plaisent le plus; ils aiment le miel avec une sorte de fureur, et vont le chercher sur les arbres en détruisant les ruches. C'est la prudence qui fait le caractère principal de l'ours: on ne porte pas plus loin que lui la circonspection; il s'éloigne, lorsqu'il le peut, de tout ce qu'il ne connaît pas: s'il est forcé de s'en approcher, il ne le fait que lentement et en s'aidant de tous ses moyens d'exploration, et il ne passe outre que quand il a bien cru s'assurer que l'objet de sa crainte est pour lui sans danger. Ce n'est cependant ni la résolution ni le courage qui lui manquent; il paraît peu susceptible de peur: on ne le voit point fuir; confiant en lui-même, il résiste à la menace, oppose la force à la force, et sa fureur, comme ses efforts, peuvent devenir terribles si sa vie est menacée. Les ours à l'aide de la gourmandise [illegible] à faire une foule d'exercices qu'ils [illegible], et par le seul espoir d'être récompensés par un gâteau ou par un fruit. L'*ours* est non-seulement sauvage, mais solitaire; il fuit par instinct toute société; il s'éloigne des lieux où les hommes ont accès; il ne se trouve à son aise que dans les endroits qui appartiennent encore à la vieille nature; une caverne antique dans des rochers inaccessibles; une grotte formée par le temps, dans le tronc d'un vieux arbre, au milieu d'une épaisse forêt, lui servent de domicile; il s'y retire seul, y passe une partie de l'hiver sans provisions, sans en sortir pendant plusieurs semaines. Cependant il n'est point engourdi ni privé de sentiment, comme le loir ou la marmotte; mais comme il est naturellement gras, et qu'il l'est excessivement sur la fin de l'automne, temps auquel il se recèle, cette abondance de graisse lui fait supporter l'abstinence, et il ne sort de sa bauge que lorsqu'il se sent affamé. (Buff.) De l'extrémité des avenues on aperçut des *ours* enivrés de raisins. (Chateaub.)

Les *ours* blancs rassemblés, l'œil fixé sur ces mers,
De hurlements affreux épouvantent les airs. (CASTEL.)

Hérissé de glaçon, et secouant la tête,
L'*ours* cède en rugissant aux coups de la tempête. (ID.)

— On rencontre des ours dans toutes les parties du monde et sous toutes les latitudes. Les seules contrées où il ne paraît pas s'en trouver sont l'Australasie et l'Afrique méridionale. Ours d'Europe. Ours des Alpes ou ours brun. Ours des Pyrénées. Ours de Norwége. Ours de Sibérie. Ours jongleur. Ours des Malais. Ours d'Amérique. Ours terrible ou gris. Ours noir. Ours du Chili. Ours polaire. Ours blanc. || *Ours crabier*. Le raton crabier. || *Ours doré*. Variété de l'ours brun dont les pointes des poils sont jaunâtres. || *Ours fauve*. Autre variété de l'ours brun. || *Ours fourmilier*. Le fourmilier tamanoir. || *Ours à miel*. Le kenkayou. || *Ours raton*. V. RATON. || *Ours terrestre*. Espèce de rat-taupe des bords de la mer Caspienne.

— *Être fait comme un meneur d'ours*. Être mal vêtu ou avoir ses habits en désordre.

— *Lécher l'ours*. Ruiner les parties, en prolongeant outre mesure un procès.

Il est temps désormais que le juge se hâte:
N'a-t-il pas assez léché l'*ours*. (LA FONTAINE.)

— Prov. *C'est un ours mal léché*. C'est un homme mal fait et grossier. || *Il est de la nature de l'ours, il ne maigrit pas pour pâtir*. Se dit d'une personne qui prend de l'embonpoint quoiqu'elle mange peu et se donne beaucoup de peine. || *Il ne faut pas vendre la peau de l'ours avant de l'avoir mis par terre*. Il ne faut pas disposer d'une chose avant de la posséder; et fig., il ne faut pas se flatter trop tôt d'un succès incertain. || *Il faut le faire monter sur l'ours*. Se dit d'un homme qui a peur, d'un poltron. || Anc. prov. *Il ne faut pas disputer de l'eau de l'ours*. Il est dangereux de contester les droits des hommes puissants, ou d'élever des prétentions sur ce qu'ils possèdent.

— Cost. Peau de cet animal qui sert de déguisement. On s'habillerait volontiers en *ours* pour être vu. (Virey.)

— Par extens. et fam. Homme qui fuit la société et qui vit toujours seul. C'est un ours, un vrai ours. C'est une espèce d'*ours* qui se croit philosophe. (Gresset.) C'est un *ours* qu'on ne saurait apprivoiser. (La Bruy.)

— *Ours de Berne*. Ours qui sont nourris à Berne, aux frais du public.

— Blas. *Ours en pied*. Ours représenté sur l'écu debout, avec une têtière.

— Hist. *Ordre de l'ours*. Ordre fondé en Suisse, en 1213, par l'empereur Frédéric II.

OURSE. s. f. (rad. *ours*). Mamm. Femelle de l'ours. L'usage est de faire rôtir un ours tout entier, et de le servir aux convives, des orateurs lui adressent la parole; ils prodiguent des louanges au mort, tandis qu'ils dévorent ses membres. « Comme tu montais au haut des arbres! Quelle force dans tes étreintes! Quelle constance dans tes entreprises! Quelle sobriété dans tes jeûnes! Guerrier à l'épaisse fourrure, au printemps les jeunes *ourses* brûlaient d'amour pour toi! » (Chateaub.)

— Astron. Nom donné à deux constellations. *Grande ourse*. Constellation septentrionale placée proche du pôle nord et qui demeure toujours au-dessus de notre horizon. || *Petite ourse*. Constellation septentrionale la plus proche du pôle nord, et qui, dans nos climats septentrionaux, demeure toujours au-dessus de notre horizon.

[illegible] froide, glacée. Les glaces de l'Ourse. Les noirs frimas de l'Ourse. Du char glacé de l'*Ourse* aux feux de Sirius. (Lebrun.)

Et ceux que le soleil, sous les glaces de l'*Ourse*,
D'un rayon plus oblique éclaire dans sa course. (DEL.)

Des obstacles vainqueurs, de hardis matelots,
Dominateurs des mers et souverains des flots,
De l'aurore au couchant, du midi jusqu'à l'*Ourse*,
Promènent des vaisseaux dont l'art règle la course.
(DELARD.)

— Pour dire le milieu de la nuit, un poète moderne s'est servi de cette périphrase poétique: Quand le pôle glacé brillait des feux de l'*Ourse*. (Denne-Baron.)

— Mar. Manœuvre qui sert à orienter les antennes de bâtiments latins.

OURSERIE. s. f. S'est dit pour Humeur bourrue.

OURSIÈRE. s. f. S'est dit pour Lieu habité par un ours.

OURSIN. s. m. (rad. *ours*). Zooph. Genre d'animaux de la classe des échinodermes, comprenant un certain nombre d'espèces ainsi nommées à cause des longues épines dont elles sont armées et qui ont pour type l'oursin pustuleux. On connaît un grand nombre d'oursins. Oursin piqueté, loculé, étoilé. Oursin faux-melon. Oursin perlé, globiforme, pointu, violet, pâle, gris, panachée, etc. L'oursin commun se mange au printemps.

— Mamm. Nom donné quelquefois au phoque, lion marin de l'hémisphère austral.

OURSIN, INE. adj. Moll. Qui ressemble à un oursin. || OURSINS. s. m. pl. Famille de radiaires ayant pour type le genre oursin.

OURSIN. s. m. Techn. Nom donné à la peau d'ours garnie de son poil. Un bonnet d'oursin.

OURSINE. s. f. (rad. *oursin;* ainsi nommée parce que ses feuilles sont hérissées de petites épines). Bot. Genre de plantes dicotyledones, à fleurs polygames, de la famille des ombellifères, ayant pour type l'oursine hérissée, qui croît dans les lieux arides et sablonneux du cap de Bonne-Espérance.

OURSINÉ, ÉE. adj. Qui est hérissé d'aiguillons très-rapprochés et grêles.

OURSINIEN, ENNE. adj. Mamm. Qui ressemble à l'ours. || OURSINIENS. s. m. pl. Famille de mammifères carnassiers qui comprend le genre ours.

OURSON. s. m. (dimin. d'*ours*). Mamm. Petit de l'ours. Prendre des oursons. Elever un ourson, des oursons. La femelle de l'ours met bas au bout de sept mois deux à six *oursons*, qu'elle allaite au moins trois mois. (Saucer.) La femelle défend ses petits *oursons* quand ils sont menacés, avec le courage du désespoir, et devient alors terrible. (Id.)

— Nom vulgaire de l'ours noir d'Amérique et d'une espèce de singe du genre alouate.

OURTHE ou **OURT.** Géogr. Rivière de Belgique, qui naît dans le grand-duché de Luxembourg et se jette dans la Meuse un peu au-dessus de Liége, après un cours de 110 kilom. Sous l'Empire, elle avait donné son nom à un département qui avait Liége pour chef-lieu.

OURVARI. s. m. (onomotapée). Ruse des bêtes qui, après avoir longé quelque cent pas, reviennent à l'endroit d'où elles sont parties.

— Cri des piqueurs aux chiens lorsqu'ils tombent à bout de voie.

— Fig. et fam. *Un grand ourvari*. Un grand bruit, un grand tapage.

OURYON. s. m. Relat. Sorte de boisson fermentée en usage aux Antilles.

OUST. Géogr. Rivière navigable de France, qui se jette dans la Villaine, près de Redon.

OÛT. s. m. S'est dit pour Août. V. AOÛT.

OUTIBOT. s. m. Techn. Partie de la machine à frapper les têtes d'épingles qui porte le poinçon.

OUTARDE. s. f. (du vieux mot *oue*, oie, et du lat. *tarda*, lente). Ornith. Genre d'oiseaux de l'ordre des gallinacés, comprenant des oiseaux pesants qui volent très-peu, mais qu'on voit raser la terre avec rapidité, lorsque la course ne leur fournit plus des moyens suffisants pour se soustraire aux poursuites. La grande outarde. L'outarde canepétière. L'outarpe houbara. L'*outarde*, qu'on sert sur les tables les plus délicates, dévore les semences de la ciguë. (A. Martin.)

OUTARDEAU. s. m. Petit d'une outarde. Manger un outardeau.

OUTAY. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, irrégulières, de la famille des légumineuses, ayant pour type l'outay de la Guiane, arbre dont le tronc s'élève à cinquante pieds sur un pied de diamètre.

OUTIL. s. m. (pr. *ou-ti;* du lat. *utilis*, utile, ou bien *utensile*, ustensile). Instrument dont se servent les ouvriers et les artisans pour travailler aux ouvrages de leurs professions, arts et métiers. Bon outil. Mauvais outil. Outil commode, nécessaire, indispensable. Les outils d'un sculpteur, d'un menuisier, d'un jardinier. Outils de labourage. Outil de sculpture, de charronnage. Acheter des outils. Arranger des outils. Affûter des outils. Se servir de ses outils. Debout! vous dirais-je, le temps s'use et les *outils* se rouillent. (De Juss.)

— Ebén. *Outil à ondes*. Machine très-compliquée dont se servaient les ébénistes pour faire [illegible]

— Lapid. *Outil plat*. Petit cylindre de métal attaché au bout d'un long fer, dont les lapidaires se servent dans la gravure des pierres précieuses.

— Mécan. *Machine-outil*. V. MACHINE.

— Sculpt. *Outil crochet*. Espèce de ciseau tranchant, tout d'acier ou du moins de fer bien acéré par un bout, qui est à demi courbé en crochet.

— Techn. Les tourneurs appellent *outil de côté*, des espèces de ciseaux à deux biseaux, un par le bout et un par le côté.

— Prov. *Méchant ouvrier ne saurait trouver de bon outil*. || *Un bon ouvrier se sert de toute sorte d'outils*.

— Fig. Notre esprit est un *outil* vagabond, dangereux et téméraire. (Mont.)

Un esprit simple, un cœur neuf et trop bon
Est un *outil* dont se sert un fripon. (VOLT.)

— Expr. prov. *Voilà un bel outil*. Se dit d'une chose qui n'est propre à rien.

— Syn. comp. OUTIL. INSTRUMENT. *L'outil* est une invention utile, usuelle, simple, maniable, dont les arts mécaniques se servent pour faire des travaux et des ouvrages simples et communs; l'*instrument* est une invention adroite, ingénieuse, dont les arts plus relevés et les sciences mêmes se servent pour faire des opérations et des ouvrages d'un ordre supérieur ou plus relevé; la nécessité a inventé les *outils;* la science a imaginé les *instruments*.

OUTILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Outiller. S'empl. adj. Ouvrier bien outillé, mal outillé.

— Se dit aussi des choses qui ne sont pas organisées convenablement. Ce dernier a la langue faiblement *outillée*, et l'empire de la saveur a aussi ses aveugles et ses sourds. (Brill-Sav.)

— Fig. et pop. Se dit d'un homme bien ou mal pourvu de ce qui lui serait nécessaire pour ce qu'il entreprend. Etre bien outillé pour faire une chose.

— S'empl. quelquefois dans un sens obscène. Je fus si ébahi, que je me trouvai petitement *outillé* pour la demoiselle. (Courier.)

OUTILLER. v. a. 1re conj. (pr. *ou-ti-ié;* rad. *outil*). Garnir, fornir d'outils. Outiller un ouvrier. Les maîtres outillent les apprentis.

— Fig. Fournir à quelqu'un tous les moyens pour mener une affaire à bonne fin.

— S'OUTILLER. v. pron. Se garnir, se fournir d'outils. S'outiller petit à petit. Cet apprenti s'outille mal.

OUTILLEUR. s. m. (pr. *ou-ti-yeur;* rad. *outil*). Fabricant d'outils. Marchand d'outils.

OUTPARTER. s. m. Hist. S'est dit de brigands qui infestaient l'Angleterre.

OUTRAGE. s. f. (du bas lat. *ultragium*, fait de *ultrà*, au-delà; *agere*, faire). Injure grave de fait ou de parole. Grand outrage. Cruel outrage. Long, sanglant outrage. Outrage barbare, honteux, lavé, réparé. Outrage irréparable. Celle à qui, chaque instant de ma vie, j'offre des adorations, eût été en butte à mes *outrages*. (J.-J. Rouss.) Il m'est difficile de m'accoutumer assez aux *outrages* et à l'imposture. (Id.) Les gentilshommes se battaient entre eux à cheval avec leurs armes; et les vilains se battent à pied et avec un bâton: de là il suivit que le bâton était l'instrument des *outrages*, parce qu'un homme qui en avait été battu avait été traité comme un vilain. (Mont.) Les Athéniens, contraints de supporter des *outrages* qu'aggravait le souvenir de tant de glorieux exploits, se consumaient en cris d'indignation. (Barth.) Les justes ne doivent attendre des pécheurs que des rebuts ou des *outrages*. (Mass.)

...Votre honneur vous engage
A laver dans le sang un si sensible *outrage*.
(LA CHAUSSÉE.)

— Fig. *Faire outrage à*. Outrager, offenser. Faire outrage à la raison, à la morale publique. Faire outrage à la grammaire, au bon sens. Toute notre vie est un *outrage* continuel que nous rendons à la vérité. (Mass.)

— Poés. Tort, ravage occasionné par le temps, par l'intempérie des saisons, par les caprices du sort, de la fortune. Pour réparer des ans l'irréparable *outrage*. (Rac.)

Mes ans se sont accrus, mes honneurs sont détruits,
Et mon front, dépouillé d'un si noble avantage,
Du temps qui l'a flétri laisse voir tout l'*outrage*.
(RACINE.)

Là tous les champs voisins peuplés de myrtes verts
N'ont jamais ressenti l'*outrage* des hivers. (VOLTAIRE.)

Le sort jaloux abat ce que l'homme a construit,
Sur le front des rois même imprime ses *outrages*,
Renverse leurs palais et brise leurs images. (CASTEL.)

Pensez-vous que vos dents impriment leurs *outrages*,
Sur tant de beaux ouvrages. (LA FONT.)

OUTRAGÉ, ÉE. part. pass. du v. Outrager. S'empl. adjectiv. Homme outragé. Femme outragée. La reine ne pouvait paraître en public sans être *outragée*. (Volt.)

— *Outragé par*. L'esprit *outragé* par mille corrections s'afflige, et devient tiède dans la pratique de la vertu. (Mariv.) Par ses affreux complots nous a-t-il *outragés*. (Rac.)

De rares arbrisseaux, par les vents *outragés*,
Y croissent tristement sur la pierre rougeâtre. (PARNY.)

— *Outragé de*. Être outragé de paroles.

OUTRAGEANT. part. prés. du v. Outrager. Il est toujours invariable. Ces spectres affamés *outrageant* la nature. (Volt.)

OUTRAGEANT, ANTE. adj. Qui fait un outrage. Paroles outrageantes. Léon supporta [illegible] le titre de fils qu'il avait donné au jeune Théodoric. (De Ségur.) J'ai vu blâmer les discours *outrageants* que le poète fait tenir à ses héros, soit dans leurs assemblées, soit au milieu des combats. (Barth.)

Ses mépris *outrageants*, sa superbe colère,
Ses desseins contre vous, les complots de son père.
(VOLTAIRE.)

— *Outrageant pour*. Des discours outrageants pour un homme d'honneur. Cette raison si *outrageante* pour leur propre nature fut admise par les rois d'Espagne. (Volt.)

— Syn. comp. OUTRAGEANT. OUTRAGEUX. *Outrageant* semble avoir rapport à l'action, et *outrageux* à la nature de la chose.

OUTRAGER. v. a. 1re conj. (rad. *outrage*). On met un *e* après le *g* devant *a, o*. *Nous outrageons. J'outrageais*, etc. Faire outrage à, offenser cruellement. Outrager une personne. Outrager un honnête homme. Outrager quelqu'un dans ses amis, dans sa personne. Dieu entend les soupirs de l'humble qu'on *outrage*. (Rac.)

Des injures des coups, m'*outrageraient* moins que de semblables caresses. (J.-J. Rouss.)

— Être un outrage. Un discours qui m'outrage. L'époux et le ciel que ma présence *outrage*. (Rac.) L'Araxe au loin mugit sous un pont qui l'*outrage*. (L. Rac.)

— Se dit aussi des choses. Outrager la grammaire. Outrager la pudeur. Outrager la raison.

— Fig. Ravager, dévaster.

Errantes, on les voit (les chèvres) à l'ombre se cacher
Dans les arides creux que forme le rocher,
Faire à l'herbe naissante une avide morsure,
De la vigne sauvage *outrager* la verdure. (De Valory.)

Ah! le bronze est moins dur qu'un amant irrité,
Qui blesse les dieux même en frappant la beauté!
C'est assez pour vos feux d'*outrager* sa parure,
Et de briser les nœuds d'une tresse parjure. (Lesseux.)

— *Outrager de*. Outrager de paroles. De quel nom l'orgueilleuse m'*outrage* ! (Crébill.)

Croyez qu'il faut aimer autant que je vous aime,
Pour avoir pu souffrir tous les noms odieux
Dont votre amour le vient d'*outrager* à mes yeux.
(Racine.)

— Absol. L'homme *outrage*, le temps venge. (Byron.) Il y a des gens qui insultent toujours et n'*outragent* jamais. (J.-J. Rouss.)

OUTRAGEUSEMENT. adv. Avec outrage, d'une manière outrageuse. Être traité outrageusement par une personne.

— Avec excès, à outrance. Battre outrageusement. Ce billet était cacheté d'une épingle qui l'a *outrageusement* piqué. (Beaum.)

OUTRAGEUX, EUSE. adj. (rad. *outrage*). Qui fait outrage. Personne traitée d'une manière outrageuse. Paroles outrageuses. Quelque espoir *outrageux* d'être mieux reçu d'elle. (Corn.) Cesse de me tenir ce discours *outrageux*. (Id.)

OUTRANCE (À). loc. adv. Jusqu'à l'excès. Brave à outrance. Plaideur à outrance. Se battre à outrance, à toute outrance. Soutenir, défendre une opinion à outrance. Persécuter à outrance. Bossuet, comme orateur, se bat à *outrance* avec son auditoire; aussi chacun de ses sermons est un combat à mort. (Mme de Sév.)

— *Combat à outrance*. Duel qui ne devait se terminer que par la mort d'un des combattants.

OUTRE. s. f. (par contract. du lat. *uter*, *utri*). Peau de bouc préparée et cousue en forme de sac, pour contenir des liqueurs. On s'en sert dans les pays montagneux et dans les chemins où le transport des tonneaux ne peut se faire sur des voitures : on y enferme le vin, l'huile et d'autres liquides, et on charge de deux outres les chevaux et les mulets.

— J.-J. Rousseau a fait à tort ce mot du masculin. Ulysse, ô sage Ulysse, prends garde à toi; les *outres* que tu fermais avec tant de soin sont *ouverts*.

— Bot. Espèce de coupe ou de godet formé soit par une feuille courbée sur elle-même et soudée sur ses bords, soit par un évasement particulier du sommet de la grande nervure, ou plutôt sur la feuille avortée et déformée au bout d'un pétiole phyllodé, soit enfin par la concavité d'une feuille.

— Moll. *Outre de mer*. Nom vulgaire des ascidées.

OUTRE. prép. de lieu. (du lat. *ultra*, de l'autre côté). Au delà de. Outre-mer. Outre-Rhin. Outre-Meuse. Guerres d'outre-mer. Lorsqu'en 1806 j'entrepris le voyage d'*outre-mer*, Jérusalem était presque oubliée. (Chateaub.)

Le peuple d'*outre-Rhin*, enveloppé de brumes,
Les chasse à la vapeur de ses larges écumes. (Barth.)

— Fig. On a dit aussi *outre-tombe*. Mémoires d'outre-tombe, par M. de Chateaubriand.

— adv. Passer outre. Il n'alla pas plus outre. La nuit l'empêcha de passer outre. Malgré toutes ses raisons les juges ont passé outre. Encore un peu plus *outre*, et ton heure est venue. (***)

— prép. Par-dessus; en plus; indépendamment. On lui donna cinq-cents francs, et outre cela on lui en promit autant. Outre ce qu'il vient de dire, on doit remarquer que... *Outre* le pilotin et le sucet, le requin nourrit encore sur sa peau un insecte de la forme d'un demi-pois, avec un bec fort allongé. (B. de St-P.) *Outre* le rapport que nous avons du côté du corps avec la nature mortelle, nous avons une secrète affinité avec Dieu. (Boss.)

— *D'outre en outre*. loc. adv. De part en part. Être percé d'outre en outre. Ce coup d'épée l'a percé d'outre en outre.

— *En outre*. loc. adv. De plus, davantage.

quatre branches, et une tourterelle vivante dans une cage. (Chateaub.) Le défaut d'exercice laisse en *outre* abattre l'inertie musculaire. (Virey.) En *outre*, les opinions générales dont l'influence est si active sont-elles à dédaigner sur nos actes organiques? (Id.)

— *Outre que*. loc. conj. Ajoutez à cela que *outre* qu'elle est riche, elle est belle et sage. (Acad.) *Outre* que votre père vous le commande, l'honneur vous y oblige. (Id.) *Outre* que sa toison était d'une épaisseur extrême. (La Font.) *Outre* que la philosophie nous apprend que l'esprit et la sagesse sont de tout sexe, l'expérience nous apprend que Dieu suscite de temps en temps des femmes fortes. (Fléch.)

OUTRÉ, ÉE. part. pass. du v. Outrer. S'emploie adjectiv. Excédé. Cheval outré.

— Qui est exagéré, qui passe les bornes prescrites par la raison. Des sentiments outrés. Pensée outrée. Louanges outrées. Flatterie outrée. Voici, cette fois, une flatterie bien *outrée*. Et tu ne devrais pas la revêtir des couleurs d'une amitié intime qui s'épanche. (X. Marmier.) A considérer les louanges *outrées* que certaines gens se donnent réciproquement, on dirait qu'ils veulent se tourner en ridicule. (***) Son parasite Citron cherchait à l'intéresser par des flatteries *outrées*. (Barthélemy.) Pour peu que j'eusse eu d'expérience, je n'aurais pas été la dupe de ses démonstrations ni de ses hyperboles; j'aurais bien connu à ses flatteries *outrées* que c'était un de ces parasites que l'on trouve dans toutes les villes. (Le Sage.) Cette réflexion, dont la vérité frappe, et qui n'a rien d'*outré*, m'a été d'un grand usage dans le cours de ma vie pour me faire tenir à ma place paisiblement. (J.-J. Rouss.)

— *Outré de*. Transporté de, pénétré de, irrité de. Outré de douleur, de dépit. Outré des refus d'une personne. Ne crois pas toutefois qu'un amour *outré* de l'indépendance enorgueillisse mon cœur. (X. Marmier.) Psyché se mit en l'esprit que son époux, *outré* de ressentiment, ne l'avait fait transporter sur le bord d'un fleuve qu'afin qu'elle se noyât. (La Font.) Xerxès, *outré* de colère, fait marcher les Mèdes et les Cissiens avec ordre de prendre ces hommes en vie et de les lui amener sur-le-champ. (Barthélemy.)

— Il se dit aussi absol. dans le même sens. Personne outrée. Jeune homme outré. L'impertinent est un fat *outré*. (La Bruy.)

— Beaux-arts. Se dit de l'exagération des formes et des ombres.

— Anc. jurispr. *Loi outrée*. Jugement rendu contre la loi ou le droit reçu.

OUTRECUIDANCE. s. f. Présomption, témérité. Parler avec outrecuidance. Se dit par plaisanterie et est peu usité. Ne voyez que mon tendre respect, mon zèle pour votre gloire, et non mon *outrecuidance*. (Volt.) Quant à l'attraction, voici très-naïvement ce qui m'a déterminé à en parler avec tant d'*outrecuidance*. (Id.)

OUTRECUIDANT, ANTE. adj. Téméraire, présomptueux. Proposition outrecuidante. Personne outrecuidante. Jeune homme très-outrecuidant. Fatuité outrecuidante. Il est vieux.

OUTRECUIDÉ, ÉE. adj. S'est dit pour Outrecuidant.

OUTRECUIDER (S'). v. pron. 1re conj. Se croire supérieur à une personne, être fort présomptueux. Il est vieux. Le maréchal de Boufflers se faisait pesamment sentir à qui s'*outrecuidait* à son égard. (St-Simon.)

OUTRÉE. s. f. Anc. jurispr. Adjudication au plus offrant et dernier enchérisseur.

OUTREMARIN, INE. adj. Qui est situé au delà des mers. Pays outremarin.

OUTRÉMENT. adv. D'une manière outrée. Se fatiguer outrément. Se battre outrément.

OUTREMER. s. m. (des deux mots fr. *outre*, prép. de lieu, et *mer*; au delà des mers, parce que cette pierre vient de l'Orient). Pierre très-estimée en raison de la belle couleur bleue d'azur qu'on peut en tirer.

— Belle teinte bleue que l'on extrait de l'outremer. Le bleu d'*outremer* est rare en raison de la rareté de la pierre qui le fournit; maintenant on prépare de toutes pièces de l'*outremer* factice qui rivalise avec l'*outremer* naturel, et qui est d'un prix moins élevé. (Chevalier.)

— Ornith. Nom donné à une espèce d'oiseau du genre moineau.

OUTRE-MESURE. loc. adv. Avec excès, déraisonnablement. Avoir été battu outre-mesure. Travailler outre-mesure. Lorsque ce fleuve s'enflait *outre-mesure*, de grands lacs creusés par les rois tendaient leurs seins aux eaux répandues. (Boss.)

— C'est à tort que M. A. Dumas a dit *outre la mesure*, pour Outre-mesure.

Mais si quand tu l'auras de ton or ébloui,
Comme notre voisin, il est riche aussi lui,
Le vieux don Grimaldi. . . . riche *outre la mesure*.
(*L'Alchimiste*.)

OUTRE-MOITIÉ (LÉSION D'). Prat. Lésion de plus de la moitié. Dans ce partage il y a lésion d'*outre-moitié* du juste prix. (Acad.)

OUTRE-PASSE. s. f. Eaux et for. Abatis que fait l'adjudicataire d'une coupe de bois, au delà des limites qui lui ont été marquées. ‖ Pl., des *outre-passes*. La loi contient des dispositions relatives aux *outre-passes*. (Acad.)

OUTRE-PASSÉ, ÉE. part. pass. du v. Outre-passer. S'empl. adject. Bornes outre-passées.

OUTRE-PASSER. v. a. 1re conj. Aller au delà de. Ce mur outre-passe l'alignement. Outre-passer les limites, les bornes. Après vous voir ainsi placés sur votre terrain, je dois aussi vous en montrer les écueils, de peur que, emportés par un zèle obéisifuge, vous n'*outre-passiez* le but. (Brill.-Sav.) L'esclave, en se révoltant, *outre-passe* la licence comme la servilité. (Virey.) La sphère des êtres circule sans que leur nombre *outre-passe* le terme de ses pouvoirs, et il faut que les uns périssent, afin que de nouveaux puissent éclore. (Id.)

— v. n. Chass. S'emporter au delà des voies. Se dit en parlant des chiens.

— Jeux. Au trictrac, Faire passer ses dames dans le petit jan de l'adversaire, quand le passage qu'il a emprunté est vide.

OUTRER. v. a. 1re conj. (rad. *outre*, au delà). Porter les choses au delà de la juste raison. Outrer la morale. Outrer des maximes. Outrer une pensée, un sentiment. Outrer la mode. Un comique *outre* sur la scène les personnages. (La Bruy.) Il ne faut rien *outrer* quand on veut être sage. (Destouches.)

— Accabler, surcharger de travail. C'est *outrer* des ouvriers que de les faire travailler sans relâche. (Acad.) Dans ce sens, il est vieux.

— *Outrer un cheval*. Le pousser au delà de ses forces, l'excéder.

— Fig. Offenser quelqu'un grièvement, pousser sa patience à bout. Outrer quelqu'un. Outrer une personne, une femme, un homme.

— Absol. Il ne faut jamais *outrer*. (Acad.)

— s'outrer. v. pron. Outrer soi, se fatiguer excessivement. Cet homme s'est outré à courir. S'outrer à travailler. S'*outrant* pour acquérir des biens ou de la gloire. (La Font.)

OUVANE. Myth. celt. Déesse des anciens Allobroges, qui avait quelque analogie avec la Minerve des Grecs.

OUVAPAVI. s. m. Mamm. Quadrumane de l'Amérique méridionale, qui paraît appartenir à la famille des sapajous.

OUVAROVITE. s. f. Minér. Substance minérale peu connue.

OUVAVE. s. m. Espèce de roseau qui teint en rouge.

OUVERT, ERTE. part. pass. du v. Ouvrir. S'empl. adjectiv. Maison, porte ouverte. L'audience, la séance est ouverte. J'avais la bouche ouverte pour vous le dire. La place ne se rendit qu'après deux mois de tranchée ouverte. Toutes les bourses me furent *ouvertes*. (J.-J. Rouss.) En effet, il est remarquable que les lions, les chameaux et les singes ont les narines plus *ouvertes* que les animaux des pays froids ou des montagnes à glace. (B. de St-P.) Chacun avait la mort devant les yeux, voyait les abîmes *ouverts* pour l'engloutir. (Fén.) Plein de courage et de pressentiments heureux, mon cœur ivre de joie entre en chancelant dans la route qui lui est *ouverte*. (X. Marm.) Dans une femelle *ouverte* du même mois, l'oviductus, très-dilaté, renfermait un œuf. (Buffon.) La main de la femme vertueuse est toujours *ouverte* à l'indigent. (Chaud.) Les chemins de Sion à la fin sont *ouverts*. (Rac.)

Tes yeux sur ma conduite incessamment *ouverts*
M'ont sauvé jusqu'ici de mille écueils couverts. (Rac.)

Des quatre coins du monde on se rend aux enfers,
Tésiphone les tient incessamment *ouverts*. (La Font.)

— *Ouvert à*. Ces hospices de mon pays, *ouverts* aux malheureux et aux faibles, sont souvent cachés dans des vallons qui portent au cœur le vague sentiment de l'infortune et l'espérance d'un abri. (Chateaub.) Le chemin est encore *ouvert* au repentir. (Rac.) Mais dans la Grèce plus libre et plus heureuse, l'accès de la raison fut *ouvert* à tout le monde. (Volt.)

— *Tenir table ouverte*. Tenir une table où l'on reçoit beaucoup de personnes, même celles qui n'ont pas été priées.

— *Ce port est ouvert à tous les étrangers*. Ils peuvent y venir commercer librement et avec sûreté.

— *La porte de cette maison est ouverte à tous les honnêtes gens*. Tous les honnêtes gens y sont bien reçus.

— *Le pari est ouvert; les paris sont ouverts*. Chacun est reçu à parier. On est prêt à parier contre qui voudra. ‖ Se dit aussi figurément en parlant d'une affaire dont l'issue est incertaine et qui doit être bientôt décidée.

— Se dit d'un pays qui n'a ni rivières, ni montagnes, ni places fortes qui empêchent d'y pénétrer. C'est un pays ouvert. Le pays *ouvert* de toutes parts, n'ayant point de places fortes qui coupent la retraite d'une armée. (Volt.) ‖ *Ville ouverte*. Qui n'est pas garantie par des fortifications.

— Fig. Développé, en parlant de l'esprit, de l'intelligence. Cet enfant a l'esprit bien ouvert pour son âge.

— Déclaré. Guerre ouverte. Querelle ouverte. L'Autriche n'était alors en guerre *ouverte* qu'avec la Bavière. (Volt.) La cour de Lisbonne et celle de Rome furent longtemps dans une querelle *ouverte*. (Id.) Une animosité *ouverte* les excitait les uns contre les autres. (Lav.) On était prêt à passer à une guerre *ouverte*, lorsqu'on s'accorda de part et d'autre de s'en tenir aux décisions de l'oracle. (Fén.) Quoi qu'il en soit, enfin, je ne t'abuse pas, je fais la guerre *ouverte*. (Regnard.)

— Franc, sincère. Air ouvert. Physionomie

ces dehors *ouverts* et si agréables, les cœurs sont peut-être plus cachés, plus enfoncés au-dedans que les nôtres. (J.-J. Rouss.) Son abord est simple et *ouvert*. (Id.) Le Français est naturellement bon, *ouvert*, hospitalier, bienfaisant. (Id.) Leur conduite est toujours franche et *ouverte*. (Id.) Il ne tarda pas à prendre le ton franc et *ouvert* qui convient à son caractère. (Id.)

— Jurispr. *La succession, la substitution est ouverte; elle est ouverte à quelqu'un, au profit de quelqu'un*. Cette personne est en état de recueillir la succession; d'entrer en jouissance de la chose substituée.

— Féod. *Fief ouvert en faveur du seigneur*. Fief que le seigneur était en droit de saisir féodalement, faute de droits non payés, ou de devoirs non rendus par le vassal.

— Comm. *Compte ouvert*. Celui qui n'est point arrêté, et auquel on ajoute journellement des articles.

— *Cheval bien ouvert*. Cheval bien traversé, qui a les jambes, et principalement celles de devant, éloignées comme il faut l'une de l'autre.

— Gramm. *Lettres ouvertes*. Se dit de certaines lettres de l'alphabet arabe qu'on articule en étendant la langue.

— Blas. *Couronne ouverte*. Se dit d'une couronne composée d'un simple bandeau. La couronne du dauphin était fermée, celle des enfants de France était ouverte. ‖ *Tour ouverte, château ouvert*. Tour, château représenté dans les armoiries, avec une porte ouverte ou une embrasure.

— Véner. *Tête ouverte*. La tête du cerf, du daim, du chevreuil, quand leurs perches sont écartées.

— Zool. Se dit de parties qui présentent une ouverture, qui sont étendues sans se recouvrir.

— Bot. Épanoui. Calathide ouverte. Cotylédon ouvert. ‖ Étalé. Sépales ouverts. Feuilles ouvertes. Branches ouvertes.

— Conchyl. *Lunule ouverte*. Dans les coquilles bivalves, celle dont les bords écartés présentent une ouverture qui pénètre à l'intérieur des valves.

— Entom. *Aréoles ouvertes*. Celles qui se terminent au bord de l'aile des insectes et ne sont pas entourées partout de nervures. ‖ *Ailes ouvertes*. Celles qui dans l'état de repos restent étendues horizontalement et sans se recouvrir l'une l'autre.

— loc. adv. *À force ouverte*. Les armes à la main. Il s'est emparé du pays à force ouverte. ‖ *À cœur ouvert*. Sans déguisement, sans détour. J'ai cru devoir lui parler à cœur *ouvert*. (Volt.)

Je crois qu'à mon exemple, impuissant à trahir,
Il hait à cœur *ouvert*, ou cesse de haïr. (Rac.)

‖ *À livre ouvert*. Sans préparation, sans étude préalable. *Chanter, jouer d'un instrument à livre ouvert*. Chanter, exécuter toutes sortes de pièces de musique à la première vue, sans les avoir étudiées auparavant. *Expliquer un auteur à livre ouvert*. L'expliquer sans préparation au premier endroit venu qui se présente en ouvrant le livre au hasard. ‖ *À bureau ouvert*. Comm. et fin. *Payer à bureau ouvert*. Dès qu'on se présente. ‖ *À portes ouvertes*. En toute liberté.

Apollon à portes ouvertes
Laisse indifféremment cueillir
Les belles feuilles toujours vertes
Qui gardent les noms de vieillir. (Malherbe.)

— Loc. prov. *Un enfonceur de portes ouvertes*. Un fanfaron, un homme qui se fait gloire de vaincre des périls imaginaires. ‖ *Dormir les yeux ouverts comme un lièvre*. Être jour et nuit sur ses gardes.

OUVERT. s. m. Mar. Entrée d'une baie, d'un port, d'une rade. L'ouvert d'une rade, d'un port.

— Jeux. Au jeu de paume, intervalle garni de filets, qui est placé entre le toit et les batteries, dans un jeu de dedans. L'ouvert du premier. L'ouvert du second. Jouer dans les ouverts.

OUVERTEMENT. adv. Franchement, sans déguisement. Je lui ai dit ouvertement ma façon de penser. Craignez de heurter trop ouvertement l'opinion publique. Il s'est déclaré ouvertement pour moi. Chacun, se préférant *ouvertement* à tout autre, trouverait bon que tout autre se préférât de même à lui. (J.-J. Rouss.) Il y a un orgueil qu'on appelle noble, qui entreprend les choses *ouvertement*; l'envie ne va que par des menées secrètes. (Boss.) Il est temps de travailler *ouvertement* et activement à rapprocher ces deux cœurs faits pour se comprendre. (G. Sand.) Il vaut mieux se plaindre *ouvertement* d'une injure que de paraître l'oublier, pour s'en venger en secret. (Miss Gunning.)

OUVERTURE. s. f. Fente, trou, espace vide, dans un corps d'ailleurs solide et continu. Grande ouverture. Petite ouverture. Large ouverture. Pratiquer une ouverture. L'eau pénètre par les plus petites ouvertures. Une baie qui a deux lieues d'*ouverture* et une lieue de profondeur offre un asile sûr aux vaisseaux. (Rayn.) Ces deux petites cabanes sont situées presque au milieu d'un bassin formé par de grands rochers, qui n'a qu'une seule *ouverture* tournée au nord. (B. de St-P.) L'*ouverture* de la pupille est plus dilatable dans le chat, la chouette, les oiseaux nocturnes, et généralement chez tous les

de la bouche très-grande. (Lacép.)

— Archit. Portes, arcades, croisées d'un édifice. Ce bâtiment manque d'ouvertures, a trop d'ouvertures.

— *Cette fenêtre, cette porte a trop, n'a pas assez d'ouverture*. La baie de cette porte, de cette fenêtre est trop grande ou trop petite.

— Action par laquelle on ouvre. L'ouverture d'une malle. L'ouverture d'un pâté. L'ouverture d'un testament. L'ouverture d'une dépêche. L'ouverture d'une veine. L'ouverture d'un cadavre. A l'ouverture des portes. Son zèle pieux l'avait fréquemment porté à toutes les plus grandes efforts pour obtenir la liberté des cultes et l'*ouverture* des églises. (De Ségur.)

— *A l'ouverture du livre*. En ouvrant le livre au hasard. A l'ouverture du livre, j'ai trouvé le passage que je cherchais.

— Fig. Commencement de certaines choses. L'ouverture des Chambres, de la session. Le

discours d'ouverture. L'ouverture du parlement. L'ouverture du concile. L'ouverture des États. L'ouverture de la campagne. L'ouverture de la chasse. L'ouverture de la foire. L'ouverture de la scène. A la fin du troisième jour, le crieur proclamait l'*ouverture* de la fête fixée au lendemain. (Chateaub.)

— Fig. Premières propositions que l'on fait pour engager une affaire, une négociation. Faire des ouvertures de paix. C'est à vous de faire les premières ouvertures. Se refuser, se prêter à des ouvertures. Repousser une ouverture. Faire l'ouverture d'un projet. Ces *ouvertures* furent accueillies favorablement. (Rayn.)

— Expédient, voie, moyen de terminer une affaire. Saisissez cette ouverture pour vous sortir de cette affaire. Voyez-vous quelque ouverture pour terminer ce procès? C'est une ouverture que je vous donne. Je profiterai de la première ouverture pour mettre votre affaire sur le tapis. Les demandes des enfants sont des *ouvertures* que la nature nous offre pour faciliter l'instruction. (Fén.)

— Aveu, confidence. Faire des ouvertures imprudentes, indiscrètes.

— *Ouverture de cœur*. Franchise, sincérité. Il m'a parlé avec une grande ouverture de cœur.

— *Ouverture d'esprit*. Disposition pour les sciences, facilité d'intelligence. Ce jeune homme a beaucoup d'ouverture d'esprit pour les mathématiques. Il n'était pas né sans *ouverture* d'esprit. (Volt.) Mais celles qui n'ont pas assez d'*ouverture* d'esprit pour ces curiosités en ont d'autres qui leur sont proportionnés. (Fén.)

— Absol. Il a beaucoup d'ouverture pour les sciences.

— Mus. Symphonie éclatante, imposante, harmonieuse, qui sert de prélude aux opéras et aux ballets. Ouverture brillante. Ouverture de la Caravane, de Robert le Diable. Il est arrivé au commencement, à la fin de l'ouverture. L'*ouverture* fera connaître d'abord le caractère de l'opéra qu'elle précède, et donnera ensuite des pressentiments sur la nature des événements, la violence des passions qui doivent occuper la scène, et quelquefois même sur les personnages, le lieu et le temps où se passe l'action. (Castil-Blaze.)

— Art milit. *Ouverture de la tranchée*. Le premier travail que l'on fait pour pratiquer la tranchée.

— Jurispr. *Il y a ouverture à la substitution*. La substitution commence d'avoir lieu en faveur de quelqu'un. ‖ *Ouverture d'une succession*. Moment où les biens d'un défunt sont dévolus à ses héritiers. L'ouverture de la succession se fait au lieu du dernier domicile du mort. ‖ *Il y a ouverture à cassation, à requête civile, à la requête civile*. Il y a lieu de se pourvoir par cassation, par requête civile.

— *Ouverture de faillite*. Déclaration d'une faillite par le tribunal de commerce, lorsqu'elle est constatée par les actes du Code de commerce.

— Jurispr. féod. *Il y a ouverture de fief*. Le seigneur de qui relève le fief est en droit d'enlever les fruits. ‖ *Ouverture de rachat*. Le cas dans lequel le droit de rachat d'une terre était dû au seigneur dont elle relevait. ‖ *Ouverture à la regale*. Droit possédé par le roi, de nommer à un bénéfice vacant. ‖ Vacation de ce bénéfice.

— Dioptr. Quantité plus ou moins grande de surface que les verres des lunettes et des télescopes présentent aux rayons de lumière. Plus l'oculaire d'une lunette a d'ouverture, plus l'instrument a de clarté; et plus l'objectif a d'ouverture, plus l'instrument a de champ. ‖ *Ouverture d'un télescope*. Surface plus ou moins grande que le miroir d'un télescope présente à la lumière.

— Géom. Écartement ou inclinaison de deux lignes droites l'une sur l'autre, qui, se rencontrant en un point, forment ensemble un angle. L'ouverture d'un angle. ‖ Dans un sens analogue, l'*ouverture d'un compas*, l'écartement plus ou moins grand de ses branches.

— Évol. milit. *Ouverture des colonnes*. Espace qui est entre chaque colonne d'une armée ou d'une escadre.

— Mar. Espace libre entre deux terres. ‖ Le plus grand écartement dans un vaisseau en construction.

OUVI. s. m. Bot. Nom primitif des racines tubéreuses, et particulièrement des diverses espèces ou variétés d'ignames à Madagascar. L'espèce réputée la meilleure est l'*ouvi-foutchi*, [illegible] atteint l'épaisseur de la cuisse d'un homme ou quelquefois de son corps. On s'en sert pour la nourriture des esclaves.

OUVIER. s. m. Ornith. Un des noms vulgaires du pluvier.

OUVIRANDRA. s. f. Bot. Genre de plantes aquatiques, de la famille des fluviales.

OUVRABLE. adj. m. Consacré au travail. N'est usité que dans cette locution. *Jour ouvrable*. Jour qui n'est point férié, où il est permis de travailler.

OUVRAGE. s. m. Œuvre, résultat du travail d'un ouvrier. Grand ouvrage. Magnifique ouvrage. Ouvrage merveilleux, accompli, achevé, parfait. Ouvrage de maçonnerie, d'ébénisterie de serrurerie. Ouvrage de tapisserie, de broderie. Ouvrage de mosaïque, de rapport, de marqueterie. Se donner à un ouvrage. Entreprendre un ouvrage. Achever, terminer un ouvrage. Interrompre, abandonner un ouvrage. depuis huit jours que cet agréable travail nous occupe, on est à peine à moitié de l'*ouvrage*. (J.-J. Rouss.) Il commença les grands ouvrages qui devaient servir à la commodité publique. (Boss.) Si l'on portait une montre ou une statue à un sauvage qui n'en aurait jamais vu, il ne pourrait s'empêcher d'y reconnaître l'*ouvrage* d'un ouvrier habile. (Helvétius.)

— Dans un sens plus général, tout ce qui est fait, opéré, soit par l'homme, soit par la nature. Pourquoi les *ouvrages* de la nature sont-ils si parfaits? C'est que chaque *ouvrage* est un tout, et qu'elle travaille sur un plan éternel dont elle ne s'écarte jamais. (Buff.) La lumière paraît être l'*ouvrage* de la nature. (Id.) L'Écriture sainte marque que Dieu fit ce grand *ouvrage* en six jours. (Le Maistre de Sacy.) Chaque *ouvrage* particulier de la nature présente, en différents genres, des harmonies, des consonnances, des contrastes, et forme un véritable concert. (B. de St-P.) Il n'y a point au monde un si terrible métier que celui de se faire un grand nom; la vie s'achève que l'on a à peine ébauché son *ouvrage*. (La Bruy.)

Un instrument fragile, *ouvrage* de nos mains,
Et qu'anime l'effort d'une faible spirale,
Suit le cours du soleil d'une vitesse égale. (Daru.)

Le vulgaire voit tout avec indifférence :
Des desseins du grand Être atteignant la hauteur,
Il ne sait point monter de l'*ouvrage* à l'auteur. (Del.)

— Fig. au sens moral. Sa fortune est l'ouvrage du hasard. Tous mes malheurs sont votre ouvrage. Le progrès est l'ouvrage du temps. Après avoir donné des lois à son pays, il devait consolider son ouvrage. Il fallait que la réflexion corrigeât ou affermît ce qui n'avait été jusqu'alors que l'*ouvrage* du hasard, d'une intrépidité brillante, du bonheur des circonstances. (Rayn.) Les plus grandes déprédations dans les finances étaient son *ouvrage*. (Volt.)

Ah! si ce jour rend la paix aux Thébains,
Elle sera, Créon, l'*ouvrage* de vos mains. (Racine.)

— Prov. et fig. *C'est l'ouvrage de Pénélope*. Se dit d'une chose commencée plusieurs fois, que l'on défait sans cesse et qui ne se termine jamais.

— Fam. *C'est un ouvrage de patience*. C'est un ouvrage minutieux, qui demande du temps, de la persévérance.

— Façon, travail que l'on emploie à faire quelque ouvrage. Il y a beaucoup d'ouvrage à cette gravure, à ce plafond, à ce tableau. L'ouvrage l'emporte sur la matière. Ce dessin est d'un ouvrage achevé.

— Dans un sens absolu. Travail, occupation, action de travailler. Se mettre à l'ouvrage. Aimer l'ouvrage. Manquer d'ouvrage. L'ouvrage ne va pas. Changer d'ouvrage. Il se plaint d'avoir trop d'ouvrage. Je ne sais pas quand je pourrai me remettre à l'*ouvrage*. (X. de Maistre.)

— Fam. *Avoir cœur à l'ouvrage*. Travailler avec ardeur, de bon cœur.

— Se dit aussi en parlant des lois, des institutions. La législation d'Athènes fut l'ouvrage de Solon. Les codes furent l'ouvrage de Napoléon.

— Se dit particulièrement des productions de l'esprit. Les ouvrages des grands écrivains. Le sujet, la matière, le plan d'un ouvrage. Ouvrage instructif. Ouvrage moral. Ouvrage d'imagination. Ouvrage d'érudition. Ouvrage de jurisprudence, d'histoire, de politique, de littérature, de sciences. Ouvrage en prose. Ouvrage en vers. Ouvrage anonyme, pseudonyme. Ouvrage posthume. Ouvrage classique. Composer un ouvrage. Publier, mettre au jour un ouvrage. Ebaucher, esquisser un ouvrage. Critiquer, blâmer un ouvrage. Cet ouvrage a eu un grand succès. Vous m'avez envoyé un *ouvrage* dicté par l'humanité et par l'éloquence. (Volt.) Cet *ouvrage* doit aller à l'immortalité. (Id.) Je ne sais quel esprit m'animait en composant cet *ouvrage*. (Id.) On peut être très-touché, dans une lecture, des beautés frappantes d'un *ouvrage* et en condamner ensuite les défauts cachés. (Id.) Vous serez plus à portée que personne de goûter le sel de ces *ouvrages*. (Id.) Les beautés sévères qui règnent dans les *ouvrages* de Pindare. (Barth.) Que d'*ouvrages* en vers perdraient leur réputation si on les réduisait en prose. (Duel.) Les *ouvrages* bien écrits seront les seuls qui passeront à la postérité. (Buff.) La raison qui vous ferait supprimer cet *ouvrage* m'encourage à le publier. (J.-J. Rouss.) Le ministre des cultes doit présider au choix des *ouvrages* classiques qui seront remis dans les mains des jeunes gens. (Napol.) [illegible] sculpture, de peinture, de gravure, d'architecture. Dans aucune ville on ne porta si loin les *ouvrages* de l'art. (Montesq.)

— Se dit aussi par opposition aux ouvrages de la nature. Les ouvrages de l'art ne peuvent rivaliser avec ceux de la nature.

— Fortif. Toute sorte de travaux avancés au dehors d'une place et destinés à la fortifier. Ouvrages extérieurs. ‖ *Ouvrage à couronne*. Défense composée de deux ouvrages à cornes joints ensemble, qui forment un bastion au milieu. ‖ *Ouvrage à cornes couronné*. Ouvrage à cornes au-devant duquel est construit un ouvrage quelconque.

— Maçonn. *Gros ouvrages*. Les murs de fondation, de face, de refend, les contre-murs. ‖ *Menus ouvrages*. Les cheminées, les plafonds, les carrelages, etc.

— Impr. *Ouvrage de ville*. Impression qui a pour but d'utilité un usage accidentel, momentané, comme les affiches, billets de mariage, de décès, etc.

— Fond. Vide intérieur d'un haut-fourneau par lequel les étalages communiquent avec le creuset qui reçoit la fonte.

— Art hermét. *Ouvrage de patience*. S'est dit autrefois de la pierre philosophale.

— Syn. comp. OUVRAGE D'ESPRIT. OUVRAGE DE L'ESPRIT. Tout ce que les hommes inventent dans les sciences et dans les arts est un *ouvrage de l'esprit*; les compositions ingénieuses des gens de lettres, soit en prose, soit en vers, sont des *ouvrages d'esprit*. On entend par *ouvrage de l'esprit*, un ouvrage de la raison et de cette intelligence qui distingue l'homme de la bête; on entend par *ouvrage d'esprit*, un ouvrage de la raison polie et de cette fine intelligence qui est le partage de certains hommes.

OUVRAGÉ, ÉE. part. pass. du v. Ouvrager. S'empl. adjectiv. Se dit de certains ouvrages dont la confection demande beaucoup de travail de la main. La garde de cette épée est très-ouvragée. Cette pièce d'orfèvrerie est bien ouvragée. Le muséum d'histoire naturelle de Paris possède un grand nombre de magnifiques échantillons de malachite *ouvragée*. (Pass.)

OUVRAGER. v. a. 1re conj. On met un *e* après le *g* devant *a*, *o*. *Nous ouvrageons. J'ouvrageais*, etc. Techn. Enrichir un ouvrage de divers ornements. Se dit des brocards à fleurs, des velours à ramages, des damas, etc., ou bien encore de beaucoup de choses que fabriquent divers artisans, tels qu'ébénistes, orfèvres, sculptures, etc.

OUVRAISON. s. f. (du vieux mot *ouvrer*, travailler, mettre en œuvre). Techn. Mise en œuvre. Ouvraison des soies.

OUVRANT. part. prés. du v. Ouvrir. Qui ouvre. Il est toujours invariable.

OUVRANT, ANTE. adj. Qui s'ouvre. N'est guère usité que dans ces locutions : *A porte ouvrante, à la porte ouvrante, à portes ouvrantes*. A l'heure où l'on ouvre la porte ou les portes d'une ville. On dit encore à *jour ouvrant*. Dès que le jour commence à poindre.

OUVRÉ, ÉE. part. pass. du v. Ouvrer. S'empl. adjectiv. Qui est travaillé. ‖ *Fer ouvré, cuivre ouvré*. Fer, cuivre façonné en ouvrage, par opposition au fer en barres, au cuivre en lames. Les droits de la douane sur le fer et le cuivre *ouvrés* sont plus forts que ceux qui sont dus pour le fer et le cuivre non *ouvrés*. (Acad.)

— Dans les ateliers des ports. *Matières ouvrées*. Objets en état de confection préparatoire ou objets confectionnés.

— Se dit particulièrement d'une sorte de linge façonné de manière à représenter des figures, des fleurs, des compartiments. Du linge ouvré. Des serviettes, des nappes ouvrées.

OUVREAUX. s. m. pl. Techn. Ouvertures latérales par lesquelles on travaille dans les fourneaux de verrerie.

OUVRÉE. s. f. Agric. Étendue de terre qu'un homme peut labourer dans une journée.

OUVRE-L'OEIL! Imp. mar. On crie aux hommes du bossoir : *ouvre-l'œil!* pour leur recommander toute l'attention possible à ce qui se passe dehors du bâtiment, dans la mer qui l'entoure, jusqu'à l'horizon.

OUVRER. v. n. 1re conj. Travailler. Les règlements de police défendent d'ouvrer les fêtes et les dimanches. Ce mot a vieilli.

Afin qu'ouvrier diligent,
Il vienne *ouvrer* dès l'aube matinale. (Voltaire.)

— Techn. Faire le travail de l'ouvreur dans une papeterie.

— v. a. Techn. *Ouvrer la monnaie*. Fabriquer, façonner les espèces.

OUVREUR, EUSE. s. Celui, celle qui ouvre. Se dit particulièrement des personnes chargées d'ouvrir les loges dans les spectacles. L'ouvreur, l'ouvreuse de loges.

— On dit aussi une *ouvreuse d'huîtres*. Il alla ainsi jusqu'à la trente-deuxième douzaine d'huîtres, c'est-à-dire, pendant plus d'une heure, car l'*ouvreuse* n'était pas habile. (Brill.-Sav.)

— Papet. Ouvrier qui puise, avec la forme, la pâte du papier dans la cuve.

OUVRIER, ÈRE. s. Celui, celle qui travaille habituellement de la main, qui fait quelque ouvrage pour gagner un salaire. Habile ouvrier. Mauvais ouvrier. Ouvrier à la journée, à la toise. Ouvrier en soie. Ouvrière en dentelle, en [illegible] d'ouvriers. Faire la paye des ouvriers. Le choix des *ouvriers* le regarde. (J.-J. Rouss.) Les *ouvriers* et les marchands qu'on voit en Pologne sont des Écossais, des Français et surtout des Juifs. (Volt.) Il n'y a pas d'*ouvrier* qui sache raccommoder une journée mal employée, ni de chien dressé qui puisse retrouver une heure perdue. (De Jussieu.) Cent fois j'ai désiré être *ouvrier*. (X. Marmier.) Les soldats fournissent beaucoup d'*ouvriers*, car la chaleur permet aux blancs d'y travailler en plein air. (B. de St-P.) La douceur du climat, à Naples, permet aux *ouvriers* en tout genre de travailler dans la rue. (Mme de Staël.) Quand l'*ouvrière* est épargnée, vainement l'ouvrage est détruit. (Arnault.)

Soyez plutôt maçon, si c'est votre talent,
Ouvrier estimé dans un art nécessaire,
Qu'écrivain du commun et poète vulgaire. (Boil.)

— *Ouvrier aux pièces*. Celui qu'on paie à raison du travail qu'il fait. ‖ *Ouvrier à façon*. Celui à qui l'on fournit les matériaux, quoiqu'il travaille chez lui.

— *Cela est d'un bon ouvrier, de la bonne ouvrière*. Cela est fait par l'ouvrier qui a le plus de réputation dans ce genre.

— Dans le langage de l'Écriture sainte, *la moisson est grande, mais il y a peu d'ouvriers*. Il y a beaucoup de gens à instruire, à convertir, mais il y a peu de personnes pour y travailler. Ces prières que faisait tous les jours sainte Thérèse, pour que Dieu formât des *ouvriers* évangéliques. (Fléch.) ‖ *Ouvrier d'iniquité*. Les méchants.

— Fig. en parlant de Dieu. Que le monde, considéré dans ce point de vue, et avec l'*ouvrier* souverain qui le conduit, est plein d'ordre, d'harmonie et de magnificence! (Mass.) Le suprême *ouvrier*, attentif à la conservation de tous les êtres, a mis de grands soins à garantir la fructification des plantes des atteintes qui lui peuvent nuire. (J.-J. Rouss.)

C'est là, c'est encore là que cachant sa puissance,
L'éternel *ouvrier*, dans un profond silence,
Compose lentement et décompose tout. (Delille.)

— Fig. dans le sens d'agent, de moteur. L'âme est l'*ouvrière* de la détermination, de la volonté; mais il y a des occasions où elle est tellement indéterminée, qu'elle ne sait pas même de quel côté se déterminer. (Montesq.)

— Se dit fig., en langage de littérature, d'un auteur qui n'a que le mécanisme de son art, et qui n'en a pas le génie. Comme poëte, il n'a rien de grand ni de tendre, il n'a qu'un talent de détail, c'est un *ouvrier*, et je veux un génie. (Volt.)

— Entom. *Abeilles ouvrières* ou *neutres*. Sorte d'abeille qui composent la très-grande majorité d'une ruche. Elles se reconnaissent à une taille moindre que celle des mâles et des femelles; elles ont un aiguillon avec lequel elles produisent une piqûre très-douloureuse; mais ce qui les distingue surtout, c'est la conformation de leur dernière paire de pattes.

— Imprim. *Ouvriers en conscience*. Ouvriers payés à la journée.

— *Voilà un plaisant ouvrier*. loc. fam. Se dit d'un homme qui n'entend rien à l'affaire dont il s'occupe.

— Hist. *Ouvrière*. Titre d'une des trois demoiselles attachées au service de la reine de France.

— Mécan. *Ouvrier hydraulique*. Machine au moyen de laquelle on puise de l'eau.

— Métrol. Mesure pour les vignes, employée à Neufchâtel, et valant, ares 3,5220.

— Agric. Arbre sur lequel on prend les greffes.

— Loc. prov. *A l'œuvre on connaît l'ouvrier*.

OUVRIÈRE, ÈRE. adj. Qui travaille, pendant lequel on travaille.

— *La classe ouvrière*. La partie de la population qui est formée par les ouvriers, les artisans.

— *Jour ouvrier*. Se dit dans le sens de jour *ouvrable*, jour férié pendant lequel il est permis de travailler.

— *Cheville ouvrière*. Grosse cheville de fer, qui joint le train de devant d'un carrosse avec la flèche ou avec les brancards.

— Fig. et fam. *Cheville ouvrière*. Le principal mobile, le principal agent d'une affaire.

— S'emploie quelquefois en poésie dans quelques autres locutions.

Le lin sur les fuseaux arrondi sous les doigts,
La toile qu'Arachné suspend sous les vieux toits,
N'ont point le fin tissu que sa main *ouvrière*,
Donne à l'airain ductile, ourdi par la filière
(Desaintange.)

Laisse-toi consoler par l'aiguille *ouvrière*,
Présente à ton labeur, présente à ta prière. (V. Hugo.)

OUVRIR. v. a. 2e conj. irrég. (du lat. *aperire*). *J'ouvre, tu ouvres, il ouvre, nous ouvrons, vous ouvrez, ils ouvrent. J'ouvrais. J'ouvris. J'ai ouvert. J'ouvrirai. J'ouvrirais. Ouvre, ouvrons, ouvrez. Que j'ouvre. Que j'ouvrisse. Ouvrant, ouvert*. Faire que ce qui était clos, fermé, uni, ne le soit plus. Ouvrir une serrure. Ouvrir un cadenas, un robinet. Ouvrir une porte. Ouvrir une fenêtre. Ouvrir une chambre. Ouvrir un jardin. Ouvrir une armoire. Ouvrir un coffre. Ouvrir une caisse. Ouvrir un ballot. Ouvrir un paquet. Ouvrir sa bourse. Ouvrir une lettre. Ouvrir la boutique. Un soir j'entendis *ouvrir* la porte de mon appartement, et bientôt je vis entrer ce religieux dans un état absolu de somnambulisme. (Brill.-Savar.) J'*ouvre* son rideau et me laisse tomber sur son lit. (J.-J. Rouss.) Après avoir *ouvert* ma porte avec peine, je m'enfuis de ma chambre. (Id.) La terre [illegible] la terre ouvre son sein au tranchant de la charrue. (Fenel.) Henri du champ d'honneur leur *ouvre* la barrière. (Volt.) Avant de mettre le verrou à la porte, Christophe l'avait *ouverte* pour regarder dans la rue. (De Balzac.)

La terre de sucs épuisée,
Ouvrant de toutes parts son sein,
Habitait sous un ciel d'airain. (Fabian.)

Et toi, de qui la main vint m'*ouvrir* la barrière,
Mécène, soutiens-moi dans ma longue carrière. (Del.)

— Fig. *Ouvrir une église*. Commencer, après certaines cérémonies de consécration, à exercer le culte catholique dans un édifice qu'on a destiné ou qui se trouve propre à cet usage. Il voyait son neveu *ouvrir* et réconcilier les églises. (Fléch.)

— Fig. *Ouvrir* une carrière au mérite. (Marmontel.) *Ouvrir* un vaste champ au soupçon. (La Harpe.) La Trinité, premier mystère des chrétiens, *ouvre* un champ immense d'études philosophiques, soit qu'on recherche les vestiges de ce dogme autrefois répandu dans l'Orient. (Chateaub.) C'est le Crime qui *ouvre* les

portes de l'enfer, et c'est la Mort qui les referme. (Id.) L'Inde semble m'*ouvrir* un chemin digne de moi. (Rac.)

Ces traits voluptueux, ces contours demi-nus
Disent éloquemment qu'une jeune prêtresse,
Ouvrant son âme à la tendresse,
Voudrait sacrifier sur l'autel de Vénus. (Millevaye.)

— *Ouvrir la porte aux abus*. Les laisser s'introduire. Trop d'indulgence *ouvrirait* la carrière à de trop grands abus. (Volt.)

— Rendre libre, rendre facile l'abord, le passage, l'occupation. Ouvrir les ports. Ouvrir les chemins. Cette victoire nous *ouvrit* la Pologne. Elles ont *ouvert* une issue à cet excès de population qui tôt ou tard causa la ruine des États. (Chateaub.) La magnanerie, telle que la science de Darcet et la profonde intelligence de Camille Beauvais l'ont faite, nous attend et nous *ouvre* ses ports. (Constitutionnel.) Il ne fallait qu'en *ouvrir* l'entrée à un génie si perçant. (Boss.) Une exacte police qui coupait les communications mortelles pour en *ouvrir* de salutaires. (Fléch.) Voilà donc de ce lieu ce qui m'*ouvre* l'entrée. (Rac.)

— *Ouvrir un pays*. En faciliter la conquête. || *Ouvrir les bras*. Les étendre. || *Ouvrir les bras à quelqu'un*. L'accueillir avec empressement. Daignez m'*ouvrir* les bras avec empressement. (Rac.) A cet infortuné daignez *ouvrir* les bras. (Volt.) || *Ouvrir les yeux*. V. ŒIL. || *Ouvrir la bouche*. V. BOUCHE. L'envieux n'*ouvre* jamais la bouche que pour médire. (Boiste.) || *Ouvrir son cœur à quelqu'un*. V. CŒUR. || *Ouvrir l'esprit*. Rendre capable de mieux entendre. || *Ouvrir sa maison à quelqu'un*. L'accueillir, le recevoir chez soi. || *Ouvrir sa bourse* à quelqu'un. Lui offrir de l'argent. || *Ouvrir l'appétit*. Donner de l'appétit, exciter l'appétit.

Si se croyant dans le malheur,
Il t'*ouvre* néanmoins son logis et son cœur,
Alors quelle joie est la nôtre ;
Chez lui le nom d'ami n'est pas un nom trompeur
(F. de Neufchât.)

— Pratiquer une ouverture, une percée. Ouvrir une porte dans un mur. Ouvrir un chemin, une allée, une route dans une forêt.

— *Ouvrir une forêt*. Y pratiquer des routes.

— *Ouvrir des lumières*. Que pourrions-nous faire à ceci ? — Songe un peu, je te prie. — *Ouvre-nous* des lumières. — Trouve quelque invention pour rompre ce que tu as fait. (Mol.)

— Entamer, fendre, couper. Ouvrir un melon, un potiron. Ouvrir un fruit. Ouvrir un pâté. Ouvrir une pomme. Ouvrir la veine. Ouvrir la tête. Ouvrir un cadavre. J.-J. Rousseau avait recommandé qu'on *ouvrît* son corps après sa mort, pour découvrir les causes de plusieurs maux et incommodités auxquels il avait été sujet en différents temps de sa vie. (Musset-Patay.)

— *Ouvrir quelqu'un*. Ouvrir son corps après sa mort.

— Maréch. *Ouvrir les talons d'un cheval*. Percer le pied d'un cheval.

— Commencer à creuser, à fouiller. Ouvrir un canal. Ouvrir une mine. Ouvrir une tranchée. Hélas ? chaque heure dans la société *ouvre* un tombeau et fait couler des larmes. (Chateaub.)

On dit que, loin d'Élée, ton onde aventureuse,
Alphée, *ouvrant* sous terre une route amoureuse,
A la belle Aréthuse est unie à jamais. (Millev.)

— Diviser une chose. Séparer les parties jointes ou contiguës dont elle est formée. Ouvrir des noix. Ouvrir des huîtres, des moules. Ouvrir un noyau. Ouvrir un livre. Un bon livre est un refuge contre les agitations ; en l'*ouvrant*, on entre dans le temple de la paix. (Boiste.)

— Commencer. Ouvrir la campagne. Ouvrir un cours. Ouvrir une association, une assemblée. Ouvrir le bal. Ouvrir la danse. Ouvrir un cours d'anglais, de français, d'allemand. Il faut *ouvrir* de nouveaux emprunts. (Drouineau.) J'*ouvris* des cours d'éloquence. (Barthél.) Vers le temps où Platon *ouvrait* son école à l'Académie. (Id.)

Et dans les champs des cieux recommençant son tour,
Sans aube et sans aurore il ouvre un nouveau jour.
(Lemierre.)

— *Ouvrir la lice*. Entrer le premier dans la lice. Se dit au propre et au figuré. Ce poëte a *ouvert* la lice, et il y a été bientôt suivi de nombreux concurrents. (Acad.) || *Ouvrir la chasse*. Déterminer l'époque où il sera permis de chasser. On ouvrira la chasse le 1er septembre, le 1er octobre. || *Ouvrir boutique*. Commencer à tenir [illegible] une école. || Dans un sens analogue. Ouvrir une auberge, un café, une maison de commerce. || *Ouvrir un avis*. Être le premier à le proposer. Un sot quelquefois *ouvre* un avis important. (Boiste.) || *Ouvrir sa maison*. Commencer ou recommencer à tenir table ouverte, à tenir des cercles, des assemblées.

— Comm. *Ouvrir un compte avec quelqu'un*. Porter sur ses livres les noms d'une personne avec qui on entre en relation d'affaires. || *Ouvrir un crédit à quelqu'un*. L'autoriser à prendre à une caisse jusqu'à concurrence d'une certaine somme, ou même tout l'argent dont il aura besoin. On lui a ouvert un crédit de cinquante mille francs. Ouvrir un crédit illimité.

— Jeux. *Ouvrir le jeu*. Au brelan et aux autres jeux de renvi, Faire la première vade.

— Séparer, écarter. Ouvrir les jambes. Ouvrir les rangs, les files d'un bataillon.

— Épanouir. Linné avait trouvé des plantes qui *ouvraient* leurs fleurs à toutes les heures du jour et de la nuit. (B. de St-P.)

La paquette ouvre ses rayons,
Blanchit la terre, et nous croyons
Voir l'hiver aux noces de Flore. (Dessault.)

— Mar. *Ouvrir les voiles*. Les brasser de façon à ce qu'elles reçoivent la brise sous un angle plus favorable à la vitesse d'un bâtiment. || *Ouvrir un port, une rade*. Découvrir de plus en plus l'ouvert d'un port, d'une rade. || *Ouvrir deux objets*. Changer de position par rapport à eux et les voir s'écarter l'un et l'autre, à mesure qu'on avance davantage.

— v. n. Qui est là ? Ouvrez ! Je n'ouvre pas. Ouvrez-vous à la fin ? La chasse ouvrira le 15 septembre. Les marchands n'*ouvrent* pas les jours de fêtes. (Acad.) J'attendais qu'on *ouvrît* pour m'offrir à vos yeux. (Créb.) M. de Montausier frappa, et on lui *ouvrit*. (Fléch.) Il demande qu'on *ouvre*. (La Font.) Le Messie *ouvrira*, et personne ne pourra fermer ; il fermera, et personne ne pourra *ouvrir*. (Boss.)

— Donner accès. Cette porte ouvre sur la rue, sur le jardin. Cette fenêtre ouvre sur la rivière.

— S'OUVRIR. v. pron. Être ouvert. La porte s'ouvre. Votre cellule ne s'*ouvrira* que pour vous donner la facilité de venir à la messe de famille, qui se dit à la pointe du jour. (Brill.-Savar.) A la vue de nos troupes, les portes des villes s'*ouvriraient*, les soldats jetteraient leurs armes, les peuples crieraient des chants d'allégresse et de délivrance. (Barrault.)

— S'écarter, livrer passage. L'E suppose un petit mouvement de plus, la langue se relève en haut en même temps que les lèvres s'*ouvrent*. (Buff.) Quand la semence est tout à fait mûre, les valvules s'*ouvrent* de bas en haut pour lui donner passage. (J.-J. Rouss.) A la voix de Mentor les cieux seront *ouverts*. (A. Martin.)

— *S'ouvrir un chemin*. Se frayer un chemin. Les fleuves se sont *ouvert* des chemins jusqu'à la mer. (Buff.)

— Par anal. Se creuser. S'ouvrir une porte. S'ouvrir un souterrain. Ce sont des soupiraux que le feu souterrain s'est *ouverts* en brisant la voûte des fournaises profondes où sans cesse il bouillonne. (Marm.) De nouveaux gouffres s'*ouvrent* sous vos pas, de nouveaux tourbillons de flammes, de pierres, de cendres et de fumée, volent vers vous du sommet des montagnes. (Lacép.)

. . . Les héros fameux et les rois du Parnasse,
Sans craindre sa haute menace,
De ses vastes parvis s'*ouvraient* les profondeurs.
(Millevaye.)

— Poét. *S'ouvrir le trône*. Se dit par ellipse pour S'ouvrir le chemin au trône. Je veux m'*ouvrir* le trône, ou n'y jamais monter. (Rac.)

— Fig. Ce n'est pas avec de l'or que l'on s'*ouvre* le ciel ; il faut le mériter, on ne peut l'acheter. (Verne.)

— *S'ouvrir à quelqu'un*. Lui découvrir ses desseins. Rempli de cette charmante idée, il fallut s'en *ouvrir* à quelqu'un qui m'aidât à l'exécuter. (J.-J. Rouss.)

— S'écarter. La foule s'ouvrit. Les bataillons s'ouvrirent.

Il marche, il court : tout cède à l'effort de ses bras,
Et les rangs des Persans s'*ouvrent* devant ses pas.
(C. Delavigne.)

— S'épanouir. La fleur de la chicorée des jardins, qui est, au contraire, dans un plan vertical, s'*ouvre* à sept heures, et se ferme à dix. (B. de St-P.) Les fleurs qui s'*ouvrent* dans des saisons et des lieux chauds, qui croissent l'été dans les moissons, ont des couleurs fortes. (Id.)

Semblable à la rose nouvelle
Qui s'ouvre aux doux rayons d'un jour pur et serein.
(Voltaire.)

— Fig. Quand on dit que *le cœur s'ouvre à la joie, à l'espérance*, on emprunte l'image gracieuse d'une fleur qui s'ouvre aux rayons du soleil. L'esprit de l'homme s'*ouvre* à l'influence de tous les objets capables de susciter en lui quelque fermentation. (Condill.) Son âme s'*ouvrait* tout entière à la pitié. (Barth.)

— Se présenter. Quel tendre spectacle s'*ouvre* encore à mes yeux. (Mass.) Déjà s'*ouvrent* à nous les plus belles espérances. (Id.) Sur le solitaire Borsberg, une vue immense s'*ouvre* devant une grotte artificielle où on lit une inscription en français. (Malte-Brun.) Il vit tout à coup une nouvelle carrière s'*ouvrir* à ses talents. (Barth.)

— Commencer. Le bal s'ouvre par une contredanse, par une polka. La scène s'ouvre par un monologue, par un dialogue. Le théâtre [illegible] commerce s'était déjà ouvert à travers l'Asie centrale. (Malte-Brun.) Il s'*ouvrit* alors une grande scène dans les frontières de la Sicile. (Volt.)

OUVROIR. s. m. (du vieux verbe *ouvrer*, travailler). Lieu où plusieurs ouvriers travaillent ensemble.

— Particulièrement, dans les communautés de filles, Lieu où elles s'assemblent à des heures réglées pour travailler à différents ouvrages.

OVAIRE. s. m. (du lat. *ovarium* ; fait de *ovum*, œuf). Zool. Organe des animaux ovipares où se forment les œufs.

— Par anal. Nom donné à deux corps blanchâtres, légèrement ovales, d'un volume variable, situés sur les côtés de l'utérus de la femme et des femelles vivipares. Ovaire gauche. Ovaire droit. Ovaire lésé. Ovaires ramollis, malades. Excision des ovaires. Étranglement des ovaires. Hernie des ovaires. Sortie de l'ovaire. Tumeur des ovaires. Squirrhe des ovaires. Kyste des ovaires. Les *ovaires* grossissent aux approches des règles, et partagent le mode d'excitation qui survient alors à l'utérus. (Mérat.)

— Bot. Partie du pistil ou de la feuille carpellaire qui renferme les rudiments de la graine, et qui en mûrissant devient le fruit. Presque toujours l'ovaire porte le style, et toujours il existe entre ces deux parties une liaison, soit immédiate, soit médiate. La partie interne de l'ovaire, à laquelle est attachée chaque ovule, prend le nom de placenta. L'*ovaire* des plantes représente à la fois l'*ovaire* et la matrice des mammifères ; en effet, il est le siége de la fécondation et du développement de l'*ovaire* fécondé. (Encycl.)

— adj. Foss. *Pierre ovaire*. Les oolithes et les oursins fossiles.

OVALAIRE. adj. des 2 g. Anat. Qui est de forme ovale. || Se dit du trou dont est percé l'os ischion.

OVALE. adj. des 2 g. (du lat. *ovatus* ; fait de *ovum*, œuf). Qui a la forme de la circonférence allongée d'un œuf. Table ovale. Figure ovale. Trou ovale. Le sucet a sur la tête une surface *ovale* un peu concave, avec laquelle il s'attache en formant le vide. (B. de St-P.)

— Anat. *Fosse ovale*. Enfoncement à bords saillants que l'on voit sur les parois moyennes de l'oreille droite à l'endroit où a existé dans le fœtus le trou ovale. || *Centre ovale*. Portion du cerveau qui est au-dessous du corps calleux, et qui se continue avec sa surface supérieure. || *Trou ovale*. Nom donné au trou sous-pubien que présente l'os iliaque, et au trou maxillaire inférieur qui appartient au sphénoïde.

— Bot. Qui a la forme d'une ellipse. Cotylédons ovales. Feuilles ovales. Pétales ovales. Silicule ovale. Stipules ovales.

— Conchyl. Qui ressemble à peu près à un œuf. Coquilles bivalves ovales. Groméride ovale. || S'applique aussi aux coquilles univalves dont le dernier tour est d'une grandeur au moins double de celle du tour précédent.

— Mus. Se dit dans les grandes orgues, des lèvres supérieures des tuyaux placés dans les tourelles.

OVALE. adj. des 2 g. (du lat. *ovatus*, cri de triomphe). Ant. rom. Qui a rapport à l'ovation. Couronne ovale.

OVALE. s. m. Figure formée par une ligne courbe qui rentre en elle-même, et qui est composée de plusieurs portions de cercle, de façon qu'elle représente à peu près le contour d'un œuf. Un grand ovale. Un petit ovale. Ovale formé. L'*ovale* de son visage, trop évidé aux tempes, trop renflé à la mâchoire, avait un peu cette apparence piriforme qui dénote l'astuce et la fausseté. (F. Trolopp.)

— Techn. Machine à tordre la soie.

— *En ovale*. loc. adv. D'après une forme elliptique. Tourner un morceau de bois en ovale.

OVALÉ, ÉE. part. pass. du v. Ovaler. S'emploie adjectiv. Soie ovalée.

OVALER. v. a. 1re conj. Techn. Tordre la soie avec l'ovale.

OVALES. s. m. pl. Moll. Famille de crustacés lamodipodes, comprenant ceux dont le corps est de forme ovale.

OVALIFOLIÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *ovatus*, ovale ; *folium*, feuille). Bot. Qui a des feuilles ovales. Loranthe ovalifoliée. Orchis ovalifolié.

OVALIQUE. adj. des 2 g. Ovale. || Diplom. *Lettres ovaliques* ou *à jambages courbes*. Se dit de certains caractères dont les jambages sont arrondis.

OVARIEN, ENNE. adj. (du lat. *ovarium*, ovaire). Bot. Se dit des feuilles dont la lame, diversement roulée ou repliée, constitue l'ovaire et par suite le péricarpe.

— s. m. Bot. Nectaire placé sur l'ovaire.

OVARIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *ovarium*, ovaire ; *fero*, je porte). Bot. *Aréoles ovarifères*. Marques du clinanthe des synanthérées, qui correspondent exactement aux aréoles basilaires des ovaires.

OVARIONCIÉ. s. f. (du lat. *ovarium*, ovaire, et du gr. ὄγκος, tumeur). Médec. Tumeur produite par l'ovaire.

OVARISME. s. m. (du lat. *ovum*, œuf). Hypothèse physiologique, dans laquelle on attribue l'origine de tous les animaux et même de tous les corps organisés au développement d'un œuf. [illegible] l'ovarisme.

OVARITE. s. f. (rad. *ovaire*). Pathol. Inflammation aiguë de l'ovaire.

OVAS. Géogr. Peuple qui habite l'intérieur de l'île de Madagascar, et a pour capitale Tananarive. On suppose généralement que les Ovas tirent leur origine d'Arabes qui sont venus s'établir dans cette île. Ils ont le teint olivâtre, et les traits de leur figure ont beaucoup de rapport avec ceux des Européens. Ils sont très-intelligents et se montrent très-portés à la civilisation.

OVATIFOLIÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *ovatus*, ove ; *folium*, feuille). Bot. Syn. d'Ovalifolié.

OVATION. s. f. (pr. *o-va-cion* ; du lat. *ovatio* ; fait de *ovis*, brebis ; parce qu'on n'immolait qu'une brebis). Ant. rom. Petit triomphe que le sénat romain accordait à ceux qui avaient remporté un léger avantage sur les ennemis.

— Par extens. et fam. Se dit des honneurs que plusieurs personnes assemblées rendent à une autre, en lui faisant cortége, en la saluant par des acclamations, etc. Se dérober à l'ovation. Proposer une ovation. Recevoir l'ovation.

OVE. s. m. (du lat. *ovum*, œuf). Archit. Moulure dont le profil présente la courbe d'un quart de cercle, et que pour cela on appelle plus ordinairement *quart de rond*.

— *Ove fleuronné*. Ove entouré de feuilles.

— Particulièrement, Ornement qui a la forme d'un œuf, et dont on use surtout pour la moulure en quart de rond.

OVÉ, ÉE. adj. (du lat. *ovum*, œuf). Qui a la forme d'un œuf. Coquille ovée. Bulime ové. Epi ové. Feuilles ovées. Urne ovée. Tache ovée.

OVELLE. s. f. (du lat. *ovum*, œuf). Bot. Nom sous lequel on désigne les jeunes carpelles.

OVERLAND. s. m. Mar. Petit bâtiment hollandais.

OVER-YSSEL. Géogr. Province du royaume de Hollande entre celles de Frise et de Drenthe, au N., le royaume de Hanovre, à l'E., la Prusse, au S. E., la province de Gueldre au S., et le Zuyderzée à l'O. Chef-lieu Zwoll.

OVETUM. Géogr. anc. Ville de l'Espagne tarraconaise, aujourd'hui *Oviédo*.

OVIAUX. s. m. pl. Agric. Petits tas formés lors de la récolte, avec les vesces ou les poir

OVIBOS. s. m. (pr. *ovi-boss*). Mamm. Genre de mammifère formé pour le bœuf musqué de l'Amérique méridionale, qui se distingue des autres bœufs par la privation du mufle.

OVICULE. s. m. (dimin. de *ove*). Archit. Petit ove. Les ovicules du chapiteau ionique.

OVIDE (Publius Ovidius Naso) Célèbre poëte latin, né à Sulmone, dans les Abruzzes, en 45 av. J.-C. Il vécut dans l'intimité de Virgile, de Tibulle, de Properce et d'Horace, et fut protégé par Auguste. Disgracié de ce prince pour une cause restée inconnue, il fut exilé dans le Pont-Euxin, où il resta jusqu'à sa mort, arrivée l'an 17 de J.-C. On a de lui les *Métamorphoses*, les *Tristes*, les *Fastes*, l'*Art d'aimer* et divers fragments.

OVIDUCTE s. m. Anat. Conduit par lequel les œufs passent de l'ovaire hors du corps de l'oiseau.

OVIÈDE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, monopétalées, de la famille des verbénacées, comprenant des arbrisseaux de Java et de Pondichéry. Oviède épineuse. Oviède inerme. Oviède à feuilles ovales.

OVIEDO. Géogr. Ville d'Espagne, capitale des Asturies, 10,000 hab.

OVIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *ovum*, œuf ; *fero*, je porte). Hist. nat. Qui contient des œufs ou des corpuscules reproducteurs. Vorticelle ovifère.

OVIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *ovum*, œuf ; *forma*, forme). Qui a la forme d'un œuf. Clypéastre oviforme. Ovule oviforme. Germe oviforme.

— Entom. *Nymphes oviformes*. Celles dont le corps ressemble à un œuf, et s'ouvre à l'une de ses extrémités par une pièce qui se détache en forme de calotte.

OVIGÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *ovum*, œuf ; *gero*, je porte). Bot. Qui porte des fruits oviformes. Hernandie ovigère.

OVILÉ. s. m. (du lat. *ovilia*). Ant. Nom d'une place de Rome où se faisaient les élections.

OVINÉ. adj. f. (du lat. *ovinus* ; fait de *ovis*, brebis). Écon. rur. Qui est du genre de la brebis. Bêtes ovines. Race ovine. Espèce ovine.

OVIPARE. adj. des 2 g. (ét. lat., *ovum*, œuf ; *pario*, j'engendre). Zool. Qui engendre des œufs. Animal ovipare. Le puceron, vivipare en été, devient *ovipare* en automne. (B. de St-P.) Les quadrupèdes *ovipares* sont tous forcés de respirer de temps en temps. (Lacépède.)

OVIPARE. s. m. Animal qui engendre des œufs. Les ovipares et les vivipares. Un ovipare. Les *ovipares* abandonnent ordinairement leurs œufs. (Villarm.)

OVIPARISME. s. m. **OVIPORITÉ**. s. f. Didact. État ou condition des êtres ovipares.

OVISCAPTE. s. m. (du lat. *ovum*, œuf ; et du [illegible] insectes, leur servant à introduire leurs œufs dans les cavités propres à les recevoir, ou à poser les substances dans l'intérieur desquelles elles doivent les poser.

OVISME. s. m. Didact. V. OVARISME.

OVISSA. Relat. Nom que les habitants du royaume de Benin donnent à l'Être suprême.

OVISTE. s. m. Didact. V. OVARISTE.

OVIVORE. adj. des 2 g. (ét. lat., *ovum*, œuf ; *voro*, manger). Qui mange des œufs.

OVIVORE. s. f. Erpét. Nom spécifique d'une couleuvre qu'on supposait manger des œufs.

OVOÏDE. adj. des 2 g. (du lat. *ovum*, œuf ; et du gr. εἶδος, forme). Qui a la forme d'un œuf. Anthère ovoïde. Capsule ovoïde. Chaton ovoïde. Drupe ovoïde. Épi, stigmate, spadice, ovoïde. Minéral ovoïde. L'intérieur et l'extérieur de sa voûte figuraient les mailles et la forme ovoïde si agréable de la pomme de pin. (B. de St-P.) Les savons sont ordinairement ovoïdes, et l'ex-

vrier les épules peu à peu, à mesure qu'il opère la fabrication des câbles. (Encycl.)

— substantiv. Les traits de Louise étaient passés de la sphéricité du premier âge à l'*ovoïde* du deuxième. (L. Goz.)

OVOÏDE. s. m. Ichthyol. Genre de poissons de la famille des ostéodermes. L'ovoïde fascié est arrondi dans tout son contour de manière à représenter la figure d'un œuf. Les ovoïdes sont de la mer des Indes.

OVOÏDES. s. m. pl. Moll. Famille de l'ordre des gastéropodes pectinibranches, comprenant ceux dont la coquille est ovoïde.

OVOIR. s. m. Techn. Ciselet dont on se sert pour faire sur les métaux des reliefs en ovale.

OVOLOGIE. s. f. (du lat. *ovum*, œuf, et du gr. λόγος, discours). Didact. Discours, traité sur les œufs. Ovologie animale. Ovologie végétale.

OVO-URINAIRE. adj. des 2 g. Mamm. Se dit d'une poche qui est l'allantoïde des mammifères.

OVOVIVIPARE. adj. des 2 g. (ét. lat., *ovum*, œuf; *vivus*, vivant; *parere*, enfanter). Zool. Qui pond des petits vivants. Se dit d'un animal appartenant à la série des ovipares, mais dans l'intérieur du corps duquel les œufs éclosent, de manière à produire des petits vivants. La vipère est un animal ovovivipare.

— OVOVIVIPARE. s. m. Animal qui pond des petits vivants. Un ovovivipare. Des ovovivipares. Les ovipares et les ovovivipares.

OVULAIRE. adj. des 2 g. (rad. *ovule*). Bot. Qui se rapporte à l'ovule.

— Bot. *Feuille ovulaire*. Celle qui, soudée de toutes parts et toujours indéhiscente, constitue l'ovule des plantes.

— Minér. Se dit des grains d'une roche grenue, quand ils sont de la grosseur d'un œuf de poule.

OVULE. s. f. Conchyl. Genre de coquilles établi pour un certain nombre d'espèces qui se trouvent dans la Méditerranée et dans la mer Adriatique. Ovule anguleuse, lactée, incarnate, gibbeuse, aciculaire, haliotide, birostre. L'ovule à verrues, etc.

OVULE. s. m. (du lat. *ovulum*, dimin. de *ovum*, œuf). Bot. Rudiment d'une graine, contenu dans l'ovaire.

OVULÉ, ÉE. adj. Qui approche un peu de la forme d'un œuf.

OVULIFORME. adj. des 2 g. (du lat., *ovulum*, petit œuf; *forma*, forme). Qui a la forme d'un petit œuf.

OVULITE. s. f. Foss. Polypier pierreux, ovuliforme ou cylindracé, creux intérieurement, percé aux deux bouts. Petits corps très-fragiles qu'on trouve assez abondamment dans les coquilles univalves des couches du calcaire coquillier grossier des environs de Paris. Ovulite perle. Ovulite allongée, sphérique.

OWAÏ. Géogr. La plus grande des îles Sandwich. 160,000 hab.

OWÉNIEN, ENNE. adj. et s. Philos. Nom d'une association qui repose sur la communauté du travail et de ses produits.

— adj. Qui appartient à cette association. Secte owénienne. Communauté owénienne.

OWÉNISME. s. m. Philos. Système d'association, de coopération, inventé par Robert Owen.

OWÉNISTE. s. des 2 g. Philos. Partisan du système d'Owen.

— adj. des 2 g. Qui appartient à ce système.

OXACIDE. s. m. Chim. Acide qui résulte de la combinaison d'un corps simple avec l'oxygène.

OXALATE. s. m. (ét. gr., ὀξαλίς, oseille; fait de ὀξύς, aigre). Chim. Genre de sels qui résultent de la combinaison de l'acide oxalique avec les bases salifiables. Oxalate d'ammoniaque. Oxalate de chaux. Oxalate de potasse.

OXALATÉ, ÉE. adj. Minér. Qui est converti à l'état de sel par sa combinaison avec l'acide oxalique. Fer oxalaté.

OXALHYDRATE. s. m. (du gr. ὀξαλίς, oseille; fait de ὀξύς, aigre; ὕδωρ, eau). Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide oxalhydrique avec une base.

OXALHYDRIQUE. adj. des 2 g. (du fr. *oxalique* et *hydrique*). Chim. Qui est produit par l'action de l'acide nitrique sur diverses substances. Acide oxalhydrique.

[illegible]

de ὀξύς, aigre). Bot. Genre de plantes dicotylédones, polypétales, type de la famille des oxalidées, comprenant des plantes herbacées, à feuilles ordinairement ternées ou digitées, à fleurs solitaires ou réunies en ombelle, et portées sur des pédoncules axillaires ou des hampes radicales. On en connaît aujourd'hui plus de cent cinquante espèces, dont trois seulement croissent naturellement en France. Plusieurs de ces plantes sont cultivées dans les jardins; leurs fleurs sont en général jolies, mais elles sont de courte durée. L'oxalide oseille, vulgairement *alléluia*, *surelle*, *herbe du bœuf*, *pain de coucou*, *trèfle aigre*, croît à l'ombre dans les bois et dans les haies; elle se trouve aux environs de Paris et dans la plus grande partie de l'Europe. On retire de cette plante un sel particulier connu sous le nom de *sel d'oseille*. Oxalide comprimée. Oxalide pied de chèvre. Oxalide purpurine, versicolore, crépue, cornue, velue, pectinée.

OXALIDÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à l'oxalide. || OXALIDÉES. s. f. pl. Famille de plantes qui a pour type le genre oxalide.

OXALIQUE. adj. des 2 g. (du gr. ὀξαλίς, oseille; fait de ὀξύς, aigre). Chim. Se dit d'un acide. L'acide oxalique.

OXALOVINATE. s. m. Chim. Sel qui résulte de la combinaison d'une base avec l'acide oxalovinique.

OXALOVINIQUE. adj. des 2 g. Chim. Qui est composé d'acide oxalique et d'hydrogène bicarboné.

OXAMÉTHANE. s. f. Chim. Oxalate anhydre d'ammoniaque et de bicarbure d'hydrogène.

OXAMÉTHYLANE. s. f. Chim. Oxalate de méthylène et d'ammoniaque.

OXAMIDE. s. m. (du gr. ὀξύς, acide). Chim. Corps analogue à quelques substances animales, et de nature particulière, qui se sublime quand on décompose l'oxalate ammoniaque neutre par la distillation.

OXAZOTATE. s. m. Chim. Syn. de Nitrate.

OXAZOTEUX, EUSE. adj. Chim. Syn. de Nitreux.

OXAZOTIQUE. adj. des 2 g. Chim. Syn. de Nitrique.

OXAZOTITE. s. m. Chim. Syn. de Nitrite.

OXÉE. s. f. Entom. Genre établi pour y placer une espèce d'abeille du Brésil.

OXENSTIERN (Alex. comte d'). Célèbre ministre suédois, né à Fanoe en Uplande, l'an 1583, mort en août 1654. La reine Christine lui conféra le titre de comte. C'était un des plus grands hommes de son siècle. Le plan de gouvernement qu'il composa par ordre supérieur, et qui fut adopté en 1634 par les États suédois, est un chef-d'œuvre de politique.

OXÉOL. s. m. (du gr. ὄξος, vinaigre). Pharm. Le vinaigre considéré comme excipient.

OXÉOLAT. s. m. Pharm. Vinaigre distillé.

OXÉOLÉ. s. m. Pharm. Vinaigre médicamenteux.

OXÉOLIQUE. adj. des 2 g. Pharm. Qui a le caractère d'un oxéole.

OXÈRE. s. f. (du gr. ὀξηρός, qui a une odeur de vinaigre). Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, monopétalées, très-voisin de la famille des bignoniées, comprenant un arbrisseau de la Nouvelle-Calédonie, l'oxère élégante.

OXFORD. (du lat *Oxonium*; formé du celt. *oc*, rivière; *son*, jonction; parce qu'elle est auprès du confluent de l'Isis et de la Cherwell). Géogr. Comté d'Angleterre, borné au N. par ceux de Warwick et de Northampton, au S. par ceux de Wilts et de Berks, à l'O. par celui de Glocester, à l'E. par celui de Buckingham. || Capitale du comté de ce nom, près de la Tamise, au confluent de la Cherwell et de l'Isis, à 80 kilom. de Londres; 20,500 hab. Elle possède une université depuis longtemps célèbre.

OXFORDSHIRE. s. m. Géogr. Le comté d'Oxford, au centre de l'Angleterre; 120,000 h.

OXHOFT. s. m. Métrol. Grande mesure de capacité pour les liquides, en usage dans l'Allemagne du Nord, en Hollande, en Suède, en Pologne et en Russie. La contenance de l'*oxhoft* varie selon les localités, mais elle dépasse le plus souvent deux hectolitres. (Encycl.)

OXHYDROCARBONAZOTÉ, ÉE. adj. (rad. *oxyde*, *carbone*, *azote*). Chim. Qui contient de l'oxygène, de l'hydrogène, du carbone et de l'azote.

OXHYDROCARBONÉ, ÉE. adj. (du fr. *oxyde* et *carbone*). Chim. Qui contient de l'oxygène, de l'hydrogène et du carbone.

OXINE. s. m. (par contraction des mots gr. ὀξύς, aigre; οἶνος, vin). Pharm. Nom donné au vin déjà aigre, qui n'est pas converti en vinaigre parfait.

OXIODIQUE. adj. des 2 g. (du gr. ὀξύς, acide; Chim. Se dit de l'acide iodique.

OXONIEN, ENNE. adj. (du lat. *Oxonium*, Oxford). Hist. Qui appartient à Oxford. Société oxonienne.

OXURATE. s. m. Chim. Genre de sels produits par la combinaison de l'acide oxurique avec les bases salifiables.

OXURE. s. m. (du gr. ὀξύς, aigu). Chim. Composé binaire d'oxygène qui n'est pas acide. || *Oxure hydrique*. L'eau. || *Oxure potassique*. Pro[illegible]

OXURIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὀξύς, aigu; οὖρον, urine). Chim. Se dit de l'acide urique suroxygéné ou acide purpurique blanc.

OXUS. (aujourd'hui *Gihoun*, *Djihoun* ou *Amou-Deria*). Géogr. Rivière de l'Asie centrale, qui a sa source dans les monts Paropamisus, et se jette dans la mer d'Aral.

OXYACANTHE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὀξύς, aigu; ἄκανθα, épine). Bot. Qui est garni d'un grand nombre d'aiguillons. Rosier oxyacanthe. Robinier oxyacanthe.

OXYADÈNE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὀξύς, aigu; ἀδήν, glande). Bot. Qui a des glandes pointues. Cassie oxyadène.

OXYANTHE. s. m. (ét. gr., ὀξύς, aigu; ἄνθος, fleur; Bot. Genre de plantes de la famille des rubiacées, comprenant un arbrisseau indigène de Sierra-Leone.

OXYBAPHE. s. m. (du gr. ὀξύβαφον, même signif.). Ant. gr. Mesure employée pour les liquides, qui valait le quart du cotyle ou un cyathe et demi.

— Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs monopétales régulières, de la famille des nyctaginées, comprenant plusieurs plantes du Pérou. L'oxybaphe visqueux, ovale, couché, étalé, agrégé. Oxybaphe à feuilles glabres.

OXYBASE. s. f. (ét. gr., ὀξύς, aigu; βάσις, base). Chim. Oxyde qui joue le rôle de base dans les combinaisons dont il fait partie.

OXYBASIQUE. adj. des 2 g. Chim. Qui se combine avec une oxybase. Sel oxybasique.

OXYBÈLE. s. m. (du gr. ὀξυβελής, armé de pointes). Ant. milit. Espèce de machine de guerre propre à lancer des projectiles, dont se servait la milice byzantine.

— Entom. Genre d'insectes hyménoptères, dont les femelles vont déposer de petits cadavres d'insectes auprès de leurs œufs, qu'elles placent profondément dans le sable en y creusant des trous.

OXYBIEN, IENNE. Géogr. anc. Nom d'un peuple gaulois, dans la 2me Narbonnaise, à l'E. de l'Argeni.

OXYBRACTÉTÉ, ÉE. adj. (du gr. ὀξύς, aigu, et du lat. *bractea*, bractée). Bot. Qui a des bractées aiguës. Desmodion oxybractété.

OXYBROMURE. s. m. (du fr. *oxyde* et *brôme*). Chim. Combinaison d'un bromure avec un oxyde.

OXYCARBIQUE. adj. des 2 g. (du fr. *oxyde* et *carbone*). Chim. Qui contient de l'oxygène et du carbone. Chlorure oxycarbique. Composés oxycarbiques.

OXYCARBURÉ, ÉE. adj. Épithète donnée au gaz hydrogène.

OXYCARPE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὀξύς, aigu; καρπός, fruit). Bot. Qui a des fruits acuminés. Lonchocarpe oxycarpe.

OXYCÈDRE. s. m. Bot. Arbre de la famille des conifères, croissant dans le midi de l'Europe; son bois donne à la distillation une huile empyreumatique connue sous le nom d'*huile de cade*.

OXYCÉPHALÉ, ÉE. adj. (ét. gr., ὀξύς, aigu; κεφαλή, tête). Zool. Dont le corps est atténué aux deux bouts. || OXYCÉPHALÉS. s. m. pl. Classe des entozoaires, comprenant ceux qui sont oxycéphalés. || On dit aussi un oxycéphalé.

OXYCÉPHAS. s. m. (ét. gr., ὀξύς, aigu; κεφαλή, tête). Ichthyol. Genre de poissons à corps conique comprimé, couvert d'écailles dures ou même de plaques en bouclier, à nageoire caudale réunie avec l'anale et la seconde dorsale; à tête pointue et revêtue de larges boucliers squameux.

OXYCÈRE. s. m. (ét. gr., ὀξύς, aigu; κέρας, corne). Entom. Genre d'insectes à deux ailes, voisin des mouches armées ou stratyomes, dont ils diffèrent un peu par la manière dont les antennes se terminent.

— Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, monopétalées, régulières, de la famille des rubiacées. Oxycère hérissé. Oxycère de la Chine.

OXYCHEILE. s. f. Entom. Genre d'insectes coléoptères de la tribu des cicindélètes. Oxycheile triste. Oxycheile labiée, fémorale.

OXYCHÈLE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὀξύς, aigu; χεῖλος, lèvre). Conchyl. Dont le labre est aigu, simple ou bordé en dedans. Coquille oxychèle.

OXYCHLORATE. s. m. (rad. *oxyde*, *chlore*). Chim. Genre de sels qui résultent de la combinaison de l'acide oxychlorique avec les bases salifiables.

OXYCHLORIDE. s. m. (ét. gr., ὀξύς, aigu; χλωρός, chlore). Chim. Gaz qui résulte de la combinaison du gaz oxyde carbonique avec le chlore. Oxychloride carbonique. || *Oxychloride carbosulfureux*. Combinaison d'oxygène, de chlore, de carbone et de soufre.

OXYCHLORIQUE. adj. des 2 g. Se dit d'un acide qui constitue le plus haut degré d'oxygénation du chlore.

OXYCHLORO-CARBONATE. s. m. Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide oxychloro-carbonique avec une base.

OXYCHLORO-CARBONIQUE. adj. des 2 g. Chim. Se dit d'un acide produit par le chlore et le carbone avec l'oxygène.

OXYCHLORURE. s. m. Chim. Combinaison d'un oxyde métallique avec le chlorure du même métal.

[illegible] aigu; κλάδος, branche). Bot. Dont les rameaux sont aigus. Hypne oxyclade.

OXYCOÏE. s. f. (ét. gr., ὀξύς, aigu; ἀκούω, entendre). Médec. Développement excessif de l'ouïe.

OXYCOQUE. Bot. Espèce d'airelle qui habite les lieux marécageux.

OXYCRAT. s. m. (du gr., ὀξύκρατον, fait de ὀξύς, aigre; et de κεράω, je mêle). Mélange d'eau et de vinaigre, dont on fait un fréquent usage dans le traitement de quelques maladies inflammatoires et bilieuses. L'*oxycrat* se boit en général froid et le plus souvent sans addition de sucre ni de miel; on ajoute l'un ou l'autre pour les enfants ou les personnes difficiles. (Mérat.)

OXYCRATER. v. a. 1re conj. (rad. *oxycrat*). Anc. pharm. Dissoudre dans du vinaigre.

OXYCYANURE. s. m. (ét. gr., ὀξύς, aigu; κυανός, bleu; οὐρά, queue). Chim. Composé de cyanogène et d'un oxyde métallique.

OXYDABILITÉ. s. f. Chim. Faculté de se combiner avec l'oxygène.

OXYDABLE. adj. des 2 g. Chim. Qui est susceptible de se combiner avec l'oxygène, qui peut être oxydé. L'or n'est *oxydable* directement dans aucune circonstance, excepté peut-être sous l'influence d'une forte décharge électrique, qui le disperse en une poudre rouge, que l'on a regardée comme un oxyde. (G. de Claubry.)

OXYDATION. s. f. (pr. *o-ksi-da ci-on*; rad. *oxyde*). Minér. Conversion de métaux ou autres substances en oxydes, par leur combinaison avec une certaine portion d'oxygène. || État de ce qui est oxydé.

OXYDE. s. m. (du lat. *oxydum*; fait du gr. ὀξύς, aigre). Combinaison de l'oxygène dépourvue de la propriété de rougir la teinture de tournesol. Oxyde métallique. Oxyde d'azote. Oxyde de carbone. Oxyde de phosphore. Oxyde acidifiable. Oxyde pur. Oxyde alcalin.

— Méd. *Oxyde caséeux*. Principe qui se forme toujours plus ou moins abondamment lors de la conversion du caillé en fromage, et qui constitue les diverses espèces de fromages fermentés.

— Quelques dictionnaires écrivent avec un *i* *oxide* et ses dérivés, mais nous croyons que conformément à l'étymologie, il vaut mieux écrire ces mots avec un *y*.

OXYDÉ, ÉE. adj. Qui se trouve à l'état de combinaison avec de l'oxygène. Métal oxydé. Plumes oxydées.

OXYDENCE. s. f. Bot. Genre de graminées. V. LEPTOCHLOÉE.

OXYDER. v. a. 1re conj. (rad. *oxyde*). Réduire à l'état d'oxyde; opérer la combinaison d'un corps avec l'oxygène. L'air oxyde le fer.

— S'OXYDER. v. pron. Être oxydé. C'est ainsi qu'en s'*oxydant* les huiles se solidifient. (Rich.) Il arrive quelquefois, après le transport des blessés, que les épingles se sont *oxydées*. (Mout.)

OXIDO-CHLORURE s. m. Chim. Combinaison d'un chlorure avec l'oxyde du même métal.

OXYDO-CYANURE. s. m. Chim. Combinaison d'un cyanure avec l'oxyde du même métal.

OXYDOÏDE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὀξύς, aigu; εἶδος, forme). Qui n'est ni acide, ni base salifiable. Corps oxydoïdes.

— Subst. L'eau est ainsi nommée, parce qu'elle forme une classe tout à fait particulière d'oxydes.

OXYDRAQUE. adj. des 2 g. Géogr. anc. Nom d'un peuple de l'Inde, sur les bords de l'Hydaspe, dans le Moultan.

OXYDULE. s. m. (dimin. d'*oxyde*). Chim. Premier degré inférieur d'oxydation d'un corps oxydulé d'azote.

OXYDULÉ, ÉE. adj. Chim. Qui est passé à l'état d'oxydule. Fer oxydulé. Le fer *oxydulé* se trouve toujours dans les terrains anciens; il y forme des amas et des couches contemporains. (Lenormant.)

OXYFLUORURE. s. m. Chim. Combinaison d'un fluorure avec un oxysel.

OXYGAL. s. m. (ét. gr., ὀξύς, aigre; γάλα, lait). Anc. pharm. S'est dit pour Lait aigre.

OXYGÉNABLE. adj. des 2 g. Chim. Qui est susceptible de se combiner avec l'oxygène. Corps oxygénable.

OXYGÉNANT. part. prés. du v. Oxygéner. Il est invariable.

OXYGÉNANT, ANTE. adj. Qui produit des oxydes. Principe oxygénant.

OXYGÉNATION. s. f. (pr. *ok-ci-gé-na-ci-on*). Chim. Acte par lequel l'oxygène se combine avec un autre corps, quelle que soit la nature du corps qui en résulte. || État de ce qui est oxygène.

OXYGÈNE. s. m. (ét. gr., ὀξύς, aigu; γεννάω, engendrer). Chim. Un des principes de l'air atmosphérique, qui est nécessaire à l'entretien de la vie et à toutes les combustions que nous faisons pour procurer de la lumière ou de la chaleur. Les plantes s'approprient l'hydrogène et l'*oxygène* de l'eau qu'elles décomposent. (Chapt.)

OXYGÉNÉ, ÉE. adj. Chim. Qui contient de l'oxygène, qui a été combiné avec l'oxygène. Ether oxygéné. Eau oxygénée. Outre le calorique, un grand nombre de substances possèdent aussi la propriété de ramener l'eau *oxygénée* à l'état d'eau ordinaire. (Dict. de méd.)

OXYGÉNER. v. a. 1re conj. [illegible] Chim. Opérer la combinaison d'un corps avec l'oxygène.

OXYGÉNÈSE. s. f. Pathol. Maladie attribuée aux désordres de l'oxygénation des parties.

— adj. Maladie oxygénèse.

OXYGÉNISATION. s. f. Chim. Syn d'Oxygénation.

OXYGÉNISER. v. a. 1re conj. Syn. d'Oxygéner.

OXYGÉNO-FERRUGINEUX, EUSE. adj. Chim. Qui contient du fer et de l'oxygène. Carbone oxygéno-ferrugineux.

OXYGÉNOMÈTRE. s. m. (du fr. *oxygène*, et du gr., μέτρον, mesure). Chim. Syn. d'Eudiomètre.

OXYGEUSIE. s. f. (ét. gr., ὀξύς, aigu; γεῦσις, goût). Médec. Développement excessif du sens du goût.

OXYGLOTTE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὀξύς, aigu; γλῶττα, langue). Bot. Qui a l'une des di-

visions de son périgone ou des fruits aigus. Astragale oxyglotte.

OXYGONE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὀξύς, aigu; γωνία, angle). Géom. Dont tous les angles sont aigus. Triangle oxygone.

— Conchyl. Dont les coquilles sont anguleuses. ‖ OXYGONES. s. m. pl. Famille de conchifères paulipalpes, comprenant les espèces dont les coquilles sont ordinairement très-anguleuses. ‖ On dit aussi Un oxygone.

OXYHAPHIE. s. f. (ét. gr., ὀξύς, aigu; ἁφή, toucher). Médec. Développement excessif du sens du toucher.

OXYHAPHIQUE. adj. des 2 g. Médec. Qui concerne l'oxyhaphie.

OXYLAPATHE. s. m. (du lat. *oxylapathum*; fait du gr. ὀξύς, aigu, et du lat. *lapathum*, patience). Bot. Nom donné par Dioscoride et Pline à la patience aiguë.

OXYLOBE. s. m. (ét. gr., ὀξύς, aigu; λοβός, gousse). Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, papilionacées, de la famille des légumineuses, comprenant l'oxylobe elliptique, arbrisseau de la Nouvelle-Hollande.

OXYMALVA. s. m. (du gr. ὀξύς, acide; et du lat. *malva*; littér. *mauve acide*). Bot. L'oseille de Guinée.

OXYMANGANATE. s. m. (du fr. *oxyde* et *manganate*). Chim. Genre de sels résultant de la combinaison de l'acide oxymanganique avec une base salifiable.

OXYMANGANÉSIATE. s. m. Chim. Syn. d'Oxymanganate.

OXYMANGANÉSIQUE. adj. des 2 g. Chim. Syn. d'Oxymanganique.

OXYMANGANIQUE. adj. des 2 g. (rad. fr. *oxyde* et *manganique*). Chim. Qui contient le plus d'oxygène. Acide oxymanganique.

OXYMEL. s. m. (ét. gr., ὀξύς, aigre; μέλι, miel). Pharm. Sorte de sirop composé essentiellement de miel et de vinaigre. Oxymel simple. Oxymel scillitique. Oxymel colchique. Les *oxymels* diffèrent des sirops ordinaires en ce que le liquide qui contient les principes médicamenteux est du vinaigre au lieu d'être de l'eau. (Mérat.)

OXYMORON. s. m. (ét. gr., ὀξύς, aigu; μωρόν, mûre). Littér. Se disait d'une figure par laquelle on cachait une fine raillerie sous une apparente absurdité.

OXYMURIATE. s. m. Chim. Synonyme de Chlorure.

OXYMURIATIQUE. adj. des 2 g. (rad. fr. *oxyde* et *muriatique*). Chim. Qui est combiné avec l'oxygène et l'acide muriatique. Gaz oxymuriatique.

OXYNOSÈME. s. f. (ét. gr., ὀξύς, aigu; νόσος, maladie). Médec. Maladie aiguë.

OXYONES. s. m. pl. Temps fab. Peuple imaginaire qu'on place dans la Germanie

OXYOPE. s. m. (ét. gr., ὀξύς, aigu; πούς, pied). Entom. Démembrement du genre araignée.

OXYOPIE. s. f. (ét. gr., ὀξύς, aigu; ὄψις, vue). Médec. Faculté de voir les objets très-éloignés.

OXYOTE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὀξύς, aigu; οὖς, ὠτός, oreille). Zool. Qui a des oreilles pointues. Hommes oxyotes.

— Bot. Qui a des oreilles ou oreillettes aiguës. La passerage oxyote a des feuilles caulinaires munies à la base de deux auricules très-aiguës.

OXYPÉTALE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὀξύς, aigu; πέταλον, pétale). Bot. Qui a des pétales linéaires et acuminés. Orpin oxypétale.

OXYPÉTALE. s. m. Bot. Genre de plantes détaché du genre asclépiade, dont il diffère par les cornets intérieurs de la fleur, et par sa corolle renflée.

OXYPHÉRIE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des synanthérées. Syn. de Calomérie.

OXYPHÉNIE. s. f. Bot. Nom donné au tamarin par quelques personnes qui le croyaient produit par un palmier.

OXYPHONIE. s. f. (ét. gr., ὀξύς, aigu; φωνή, voix). Voix aiguë. Symptôme qu'on observe dans quelques maladies.

OXYPHOSPHURE. s. m. (du. fr. *oxyde* et *phosphure*). Chim. Nom d'un composé de phosphore et d'un oxyde métallique.

OXYPHRÉSIE. s. f. (par contract. du gr. ὀξύς, aigu; ὄσφρησις, odorat). Médec. Développement excessif du sens de l'odorat.

OXYPHYLLE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὀξύς, aigu; φύλλον, feuille). Bot. Qui a des feuilles ou des folioles acuminés. Loranthe oxyphylle. Desmodion oxyphylle.

OXYPORE. s. m. (du gr. ὀξύπορος, qui traverse rapidement). Entom. Genre d'insectes coléoptères de la famille des brévipennes ou brachélytres, qui ressemblent beaucoup par le port et par les habitudes aux espèces du genre staphylin. L'oxypore rousse.

OXYPTÈRE. s. m. (ét. gr., ὀξύς, aigu; πτερόν, aile). Mamm. Genre de cétacés, voisins des dauphins, établi pour une espèce caractérisée par deux nageoires dorsales.

OXYPYCNE. adj. m. (ét. gr., ὀξύς, aigu; πυκνός, serré). Mus. anc. Se dit du troisième son de chaque tétracorde. Son oxypycne.

OXYQUE. s. m. (rad. gr. ὀξύς, acide). Ordre de composés binaires, dans lesquels l'oxygène joue le rôle d'élément négatif.

OXYRHEGMIE. s. f. (ét. gr., ὀξύς, aigre; ἐρεύγω, je rote). Médec. Rapport aigre de l'estomac.

OXYRHODIN. s. m. (ét. gr., ὀξύς, acide; ῥόδον, rose). Pharm. Vinaigre rosat.

OXYRHYNCHIDE. adj. des 2 g. Entom. Qui ressemble à un oxyrhynque. ‖ OXYRHYNCHIDES. s. m. pl. Groupe de curculionides orthocères, ayant pour type le genre oxyrhynque. ‖ On dit aussi Un oxyrynchide.

OXYRHYNCHITE. adj. des 2 g. Géogr. Qui appartient à Oxyrhynque. Nome oxyrhynchite.

OXYRHYNQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὀξύς, aigu; ῥύγχος, bec). Zool. Dont le museau est prolongé en forme de bec pointu.

OXYRHYNQUE. s. m. Ichthyol. Nom donné à plusieurs espèces de poissons, à une espèce de mormyre, à un corrégone et à une raie.

— Ornith. Genre d'oiseaux de l'Amérique méridionale.

— Foss. Nom donné à des pierres coniques, alongées et aiguës, comme quelques pointes d'oursins et quelques bélemnites.

— OXYRHYNQUES. s. m. pl. Crust. Famille de crustacés décapodes.

OXYRHYNQUE (aujourd'hui *Behnécé*). Géogr. anc. Une des principales villes de l'Égypte, dans l'Heptanomide.

OXYSACCHARUM. s. m. (pr. o-ksi-sak-ka-romm; ét. gr. ὀξύς, acide; σάκχαρον, sucre). Pharm. Mélange de sucre et de vinaigre.

OXYSEL. s. m. (du gr. ὀξύς, acide; et du fr. *sel*). Chim. Sel dans la base et l'acide duquel il entre de l'oxygène.

OXYSÉLÉNIURE. s. m. (du fr. *oxyde* et *séléniure*). Chim. Combinaison d'un séléniure avec l'oxyde du métal.

OXYSME. s. f. Conchyl. Genre de coquilles formé pour une coquille fossile, bivalve, l'oxysme bifide, qui diffère des jambonneaux, parce que la charnière est latérale, plissée et membraneuse.

OXYSPERME. adj. des 2 g. (ét. gr., ὀξύς, aigu; σπέρμα, graine). Bot. Dont les fruits sont acuminés. Renoncule oxysperme.

OXYSTELME. s. m. (ét. gr., ὀξύς, aigu; στέλμα, couronne). Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, monopétalées, régulières, de la famille des apocynées. L'oxystelme charnu de la Nouvelle-Hollande. L'oxystelme comestible.

OXYSTOME. adj. des 2 g. (ét. gr., ὀξύς, aigu; στόμα, bouche). Conchyl. Dont les bords de la coquille sont très-tranchants et la columelle pointue. ‖ OXYSTOMES. s. m. pl. Famille de paracéphalophores asiphonobranches. ‖ On dit aussi un oxystome.

OXYSTOME. s. m. Entom. Genre d'insectes coléoptères, qui se rencontrent sur les feuilles des arbres et des plantes, dont ils se nourrissent. L'oxystome du froment. L'oxystome de Pomone. L'oxystome du printemps.

OXYSTYLE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὀξύς, aigu; στῦλος, style). Conchyl. Dont la columelle atténuée à la base est aiguë. Coquille univalve oxystyle.

OXYSULFOCYANURE. s. m. (du fr. *oxyde* et *sulfocyanure*). Chim. Combinaison d'un sulfocyanure avec l'oxyde du même métal.

OXYSULFOSEL. s. m. (du fr. *oxyde* et *sulfosel*). Chim. Combinaison d'un oxysel et d'un sulfosel.

OXYSULFURE. s. m. (du fr. *oxyde* et *sulfure*). Chim. Combinaison d'un sulfure avec l'oxyde du même métal.

OXYSULFURÉ, ÉE. adj. Chim. Se dit d'un antimoine qui est le kermès minéral.

OXYTARTRE. s. m. (du gr. ὀξύς, aigu; et du fr. *tartre*). Chim. Terre foliée de tartre.

OXYTÈLE. s. m. Entom. Petit genre de coléoptères de la famille des brachélytres.

OXYTÉLIDE. adj. des 2 g. Entom. Qui ressemble à un oxytèle. ‖ OXYTÉLIDES. s. m. pl. Tribu de la famille des coléoptères brachélytres, ayant pour type le genre oxytèle. ‖ On dit aussi Un oxytélide.

OXYTRÈME. s. f. Conchyl. Genre de coquilles établi pour trois espèces fluviatiles de l'Amérique septentrionale.

OXYTRICHIN, INE. adj. Zool. Qui ressemble à un oxytrique. ‖ OXYTRICHINS. s. m. pl. Tribu d'infusoires polygastriques, ayant pour type le genre oxytrique. ‖ On dit aussi Un oxytrichin.

OXYTRIQUE. s. m. (ét. gr., ὀξύς, aigu; θρίξ, poil). Zooph. Genre d'animalcules infusoires.

OXYTROPIDE. s. f. (ét. gr., ὀξύς, aigu; τρόπις, carène). Bot. Genre de plantes dicotylédones de la famille des légumineuses, renfermant des plantes herbacées au nombre de quarante espèces environ, dont les suivantes croissent naturellement en France. L'oxytropis de montagne. L'oxytropis de l'Oural. L'oxytropis des champs. L'oxytropis velu, fétide.

OXYURE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὀξύς, aigu; οὐρά, queue). Zool. Dont la queue est terminée en pointe, ou le corps subulé et atténué à l'extrémité postérieure. Animal oxyure.

OXYURE. s. m. Helmint. Genre de vers intestinaux établi pour un certain nombre d'espèces. L'oxyure du cheval. L'oxyure de l'homme. L'oxyure microscopique.

— OXYURES. s. m. pl. Entom. Tribu de la famille des hyménoptères pupivores.

OYANT. part. prés. invar. du v. Ouir. Qui entend. Des personnes oyant un mensonge.

Et le souffleur oyant cela
Croyant encor [illegible], siffla. (J.-B. [illegible])

OYANT. s. m. Législ. Celui à qui on rend un compte. Un oyant-compte. ‖ L'Académie écrit au pluriel *des oyants compte*; mais cette ancienne orthographe, fort usitée autrefois, doit être proscrite. Ces sortes de participes sont aujourd'hui invariables.

OYAS. s. m. pl. Relat. Grands seigneurs de la cour de Siam.

OYAT. s. m. Bot. Nom vulgaire donné sur la côte de Boulogne au roseau des sables.

OYE. s. f. Ancienne orthographe du nom de l'oie.

OYÈNE. s. m. Ichthyol. Nom spécifique d'un abre.

OYONNAC. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Nantua (Ain); 1,060 hab.

OYSANITE. s. f. (d'Oysans, bourg du Dauphiné). Minér. Nom donné à un minéral nommé aussi *anatase*.

OZANIQUE. adj. des 2 g. (du gr. ὄζω, je sens mauvais). Pharm. Qui est propre à purifier l'haleine. Médicament ozanique. Substance ozanique.

OZÈNE. s. m. (du gr. ὄζαινα; fait de ὄζω, je sens mauvais). Pathol. Ulcération de la membrane muqueuse des fosses nasales, du voile du palais et du sinus maxillaire, qui, versant un pus fétide, imprègne l'air qui se trouve en contact avec lui d'une odeur si rebutante qu'on l'a comparée à l'exhalaison insupportable que répand une punaise écrasée. Ozène vénérien. L'ozène est un cas de réforme militaire et d'empêchement au lien conjugal.

— Entom. Genre de coléoptères carnassiers de la section des pentamérés. L'ozène dentipède est noir.

OZOLE. s. m. Moll. Espèce d'entomostracé, nommé aussi *argule* et *binocle*.

OZONIUM. s. m. Bot. Genre de la famille des champignons, de l'ordre des mucédinées. Ils croissent dans les lieux souterrains et sur les feuilles sèches. L'ozonium couleur de tuile, couleur de safran. L'ozonium fauve, entremêlé et rayonnant.

OZOTHAMNE. s. m. Bot. Genre de plantes de la famille des composées, comprenant des arbrisseaux de la Nouvelle-Hollande, de la Nouvelle-Zélande et de l'Afrique australe.

P

Cliché par Patin.

P, s. m. (pr. *pé*; autrefois *pe*). [illegible] lettre de notre alphabet, et la douzième des consonnes. Dans les langues néo-latines et germaniques, le *p* est la plus forte des consonnes labiales. Un grand P. Un petit *p*.

— P initial se prononce toujours, soit devant les voyelles, soit devant les consonnes, comme dans *page*, *psaume*, *psalmiste*. Il faut en excepter le *p* suivi immédiatement d'un *h*.

— Dans le corps d'un mot, il conserve également le son qui lui est propre, excepté quand il est suivi d'un *h*. Il se fait sentir dans [illegible], [illegible], *adoption*, [illegible], *baptismal*, *septembre*, [illegible], [illegible], [illegible], *septuagésime*, [illegible], [illegible], [illegible], [illegible], [illegible], *domptable*, *indomptable*, *rédempteur*, *rédemption*, etc.

— Mais il est muet dans *baptême*, *baptistaire*, *baptiser*, *exempt*, *exempter*, *compte*, *escompte*, *prompt*, *promptitude*, *sculpture*, *sculpteur*, *sept*, *septième*, *Baptiste*, *St-Jean-Baptiste*, *dompter*, et en général dans la plupart des mots où il se trouve deux consonnes.

— Le *p* final ne se prononce pas dans *camp*, [illegible] [illegible] *drap*, *coup*, [illegible], [illegible], *loup*, *sirop*, [illegible], [illegible], *galop*, *salop*, *concept*, *cep* pris isolément, etc.

— P final se prononce dans *beaucoup* et *trop*, suivis d'une voyelle. Il a beaucoup étudié. Il est trop content. [illegible] n'est pas suivi d'une voyelle, on ne le fait pas sentir.

— Le *p* de *coup* se prononce aussi dans le discours soutenu, lorsqu'il est suivi d'une voyelle. Coup inattendu. Coup extraordinaire.

— Le *p* conserve toujours son articulation propre dans la liaison; son effet dans ce cas est de se détacher entièrement du mot auquel il appartient pour aller se réunir [illegible] à la voyelle initiale du mot suivant et faire corps avec lui. Cependant sa liaison souffre des exceptions assez nombreuses; elle n'a jamais lieu après les mots: *camp*, *champ*, *drap*, *loup*, etc.

— En général, lorsque le *p* est redoublé, on n'en prononce qu'un.

— Le *p* suivi d'un *h* forme une consonne composée dont l'articulation est simple et répond à celle de la lettre *f*. Le *ph* se fait sentir partout, comme dans *philosophe*, *pharmacie*, *œsophage*; prononcez: *filosofe*, *farmacie*, *œsofage*.

— Comme de l'A se forme le B, ainsi du B se forme le P, par une dérivation fondée sur les organes mêmes de la parole. De l'explication du B dépend donc celle du P. Telle est en effet l'affinité de ces deux lettres, qu'elles semblent n'en faire qu'une, sous quelque aspect qu'on les envisage. Le même organe sert à les proférer, elles en exigent la même disposition et le même mouvement; le son qu'elles font entendre est pour ainsi dire le même; enfin elles se partagent la même figure. Cette ressemblance n'est cependant pas si parfaite que leurs signes représentatifs ne doivent avoir quelque différence. Le même organe, il est vrai, sert à les prononcer, mais son action varie. Si la disposition en est la même, chaque partie néanmoins ne coopère pas également; la lèvre supérieure a plus de part à la production du P, et l'inférieure à celle du B. Leur son est à peu près le même, mais il est plus ferme dans le premier, plus faible et plus doux dans le second. Par là s'explique comme de soi-même l'usage d'écrire P au lieu de B [illegible] [illegible] [illegible] [illegible], c'est-à-dire un *b* et un *p*, qui rapprochés, et réunis ensemble, forment un B parfait, dont ils ne sont que les démembrements. Ces deux caractères n'en faisant proprement qu'un, comme les deux lèvres ne forment qu'une seule et même bouche, on les a donc distingués par celle des lèvres qui a le plus d'influence dans leur production, en assignant la lèvre supérieure au P, et la lèvre inférieure au B. Si ce dernier est le seul en possession de réunir les deux lèvres, c'est que leur simple rapprochement suffit pour le former, qu'il n'en exige aucun effort, et qu'à cet égard elles concourent également à le produire. Dans le P, elles agissent plus fortement l'une sur l'autre, et surtout celle d'en haut sur celle d'en bas. Ce n'est que par là que le P diffère du B; c'est donc aussi par là qu'il fallait en distinguer le signe représentatif. Cette distinction, incompatible avec la peinture des deux lèvres, le résulte donc [illegible] à celle des deux qui lui est propre. Cette différence d'expression de la part des lèvres dans l'articulation du P et du B n'est pas la seule raison qu'on puisse alléguer de la différence de leur configuration. Il n'est personne qui, en les proférant, ne s'aperçoive que le premier domine sur le second, par un ton de voix plus ferme et plus élevé. Le P a donc pour lui le son supérieur, et le B le son inférieur. La lèvre supérieure appartenait donc encore ici naturellement au P, et l'inférieure au *B*, lorsqu'on veut le réduire à une seule.

Observez bien le P : vous verrez [illegible]
Que ce signe du B n'est qu'un démembrement. (***)

— Ant. rom. Chez les Romains, le P était une lettre numérale qui, comme le C, valait 100; d'autres prétendent qu'il valait 400. Surmonté d'une barre horizontale, $\bar{P}$, il valait 400,000.

— En français, devant les noms modernes, P est pour *Paul*, *Pierre*, etc. ‖ *Père*, en parlant des religieux. Le P. Ravignan. ‖ Il se met souvent pour Patriarche. *P. C.* Patriarche de Constantinople. ‖ Il s'est employé pour Prétendu. *P. R.* Prétendu réformé. ‖ Il veut dire quelquefois Propriété. *P. A.* Propriété assurée. ‖ Dans les calendriers républicains, cette lettre indique *primidi*, ou le premier jour de la décade.

[illegible] doux, doucement; PP, *più piano*, plus doucement; PPP, *pianissimo*, très-doucement.

— Banq. et comm. P. signifie *protêt* ou *protesté*; A. P., *à protester*; A. S. P., *accepté sous protêt*; A. S. P. C., *accepté sous protêt pour mettre à compte*; P. °/₀, *pour cent*; P. °°/₀₀, *pour mille*.

— Typogr. P indiquait la *seizième* feuille d'un livre.

— Métrol. P., abréviation de *pied* et de *pouce*. Lorsqu'il est capital, il signifie *pied*, et *pouce* lorsqu'il est minuscule. Quelquefois aussi on écrit pied, *pi.*, et pouce, *po.*

— Numism. P était le caractère qui distinguait la monnaie frappée à Dijon.

— Pharm. P. est l'abréviation de *pugillum*, pincée, et souvent celle de *pars*, partie.

— Versif. Le *p* non suivi d'un *s* ne rime qu'avec lui-même; ainsi *coup* ne rime pas avec *beaucoup*, *coup* avec *loup*, etc.

— *Ph* et *f* riment fort bien entre eux; ainsi *philosophe* s'unira avec *étoffe*, *philosophie* à *il sacrifie*, *Joseph* à *chef*, *syphon* à *carafon*, *apocryphe* à *griffe*, *Morphée* à *fée*.

PA. s. m. Philol. Une des consonnes de l'alphabet sanscrit; c'est la forte du cinquième ordre, ou de l'ordre des labiales. ‖ La troisième lettre de l'alphabet turc.

PA ou **PLA**. s. m. Art milit. En parlant des batteries du tambour, on le dit d'un coup frappé sur la caisse, en appuyant fortement avec la baguette que l'on tient de la main gauche.

— Chim. Abréviation pour *palladium*. On écrit aussi *Pd*.

PAALGOWAN. s. m. (pr. *pa-al-gou-an*) Chron. Nom du dernier mois de l'année des Indiens.

PAAMYLÈS. Myth. égypt. Divinité égyptienne qui, selon les uns, répondait au Priape des Grecs; selon d'autres, c'était un des noms d'Osiris. Ce mot vient de l'égyptien, et signifie *relevez votre langue*, ce qui semblerait identifier Osiris Paamylès avec le dieu du silence.

PAAMYLES ou **PAAMYLIES**. s. f. pl. (pr. *pa-a-mi-les*, *pa-a-mi-lî*). Myth. Fêtes athéniennes [illegible] [illegible] c'est-à-dire du [illegible] [illegible].

— Fête égyptienne en l'honneur de Paamylès, pendant laquelle on promenait une représentation obscène de cette divinité.

PAAS ou **PAASSE**. (pr. *pa-a-ce*). Myth. Nom donné à l'Être suprême par les Erzaniens, division des Morduans, peuples soumis à la Russie.

PABAS. s. m. Ornith. Nom d'un oiseau d'Amérique qui ne vole presque point.

PABOUCHE. s. m. (du pers. *papouch*). Relat. Sorte de chaussure. On dit mieux *babouche*. V. BABOUCHE.

PABOUE. s. m. (pr. *pa-bou*). Relat. Chez les Perses, Baisement des pieds, marque de respect des seigneurs envers les souverains.

— Se dit aussi pour exprimer la manière dont les vassaux prêtent foi et hommage à leurs suzerains.

PABULAIRE. s. m. (du lat. *pabulum*, pâ-

ture, fourrage). Hist. anc. Soldat qui allait au fourrage.

— Chez les Romains, Adjudicataire de travaux publics et de fournitures.

PACA. s. m. Mamm. Genre de mammifères rongeurs, renfermant deux espèces. Ce sont des animaux fouisseurs comme les lapins. Ils vivent dans l'Amérique méridionale, où on leur fait une guerre active pour leur chair. Leurs habitudes sont celles du cochon. Le paca noir. Le paca fauve.

PACAGE. s. m. (pr. *pa-ka-je*; du lat. *pascua*, même signif.; on disait autrefois *parcage*). Lieu où l'on mène paître les bestiaux. Bon pacage. Pacage gras. Un pays de pacages. Mettre les bœufs au pacage, dans le pacage. Excellents pacages. Le froment sert, comme le seigle, à former des *pacages*. (Morog.)

— Se prend souvent pour Pâture.

— Cout. *Droit de pacage*. Droit d'envoyer paître son bétail dans certains pâturages, lorsqu'ils sont en jachère ou en friche. Dans quelques provinces, ce droit n'était autrefois accordé qu'aux habitants propriétaires, d'où la maxime: *Qui n'a labourage n'a pâturage*.

— Prov. *Avec pacage et labourage on ne peut manquer en ménage*.

— Se dit plus particulièrement, dans quelques parties de la France, des prairies marécageuses qui servent à la pâture du troupeau commun.

— Syn. comp. PACAGE. PÂTURAGE. PÂTIS. PÂTURE. Les prés et les prairies forment naturellement des *pacages*. Les *pacages* soignés, entretenus, employés à leur destination naturelle, couverts de bestiaux, sont des *pâturages*. Les bruyères, les landes, les bois, forment des *pâtis*. Des friches, des terrains abandonnés, de mauvaises terres négligées, sont des *pâtures*.

PACAGÉ, ÉE. part. pass. du v. Pacager. S'empl. adjectiv. Toutes les fois que nos seigles ne sont *pacagés* qu'à l'automne, ils donnent encore du grain l'été suivant. (Morog.)

PACAGER. v. n. 1re conj. (rad. *pacage*). Ce verbe prend un *e* muet après le *g* quand il est suivi d'un *a* ou d'un *o*. *Nous pacageons. Je pacageais. Que je pacageasse. Pacageant*, etc. Cout. Faire paître, faire pâturer. Il est permis de pacager en terre vaine et vague.

— v. a. Paître. Le seigle fournit un excellent fourrage pour les troupeaux. Dès l'automne, on peut le faire *pacager*. (Morog.)

— SE PACAGER. v. pron. Être pacagé. Les seigles peuvent se pacager à l'automne.

PACAL. s. m. Bot. Espèce d'arbre du Pérou.

PACALIES. s. f. pl. (du lat. *pax*, *pacis*, paix). Myth. Fêtes que les Romains célébraient en l'honneur de la paix. Ce mot n'est appuyé que sur une conjecture de Gronovius, qui lit *Pacalia* dans un passage d'Adhelmus, où d'autres lisent *Pœnalia*.

PACANE. s. f. Bot. Fruit du pacanier, dont la noix est lisse, ovoïde, oblongue et semblable à une olive.

PACANIER. s. m. Bot. Espèce de noyer de la Louisiane.

PACANT. s. m. (du lat. *pasci*, paître). Se disait pour Animal qui paît.

— Fig. Un manant, un homme grossier. Pop. et vieux.

PACAPAC. s. m. Ornith. Espèce de cotinga, qu'on nomme aussi Pompadour.

PACASCHAS. s. m. (pr. *pa-kass-kass*). Chim. Moscouade que l'on retire de la sève des palmiers, aux îles Philippines.

PACASSE. s. m. Mamm. Mammifère du Congo, qui se rapproche du buffle.

PACAUDIÈRE (LA). Géogr. Ch.-l. de cant., arrond. de Roanne (Loire); 1,700 hab.

PACAUT. s. m. Pop. Homme rustre, grossier.

PACCHIONI (Glandes de). Anat. Granulations des membranes du cerveau.

PACCIEN. s. m. Pharm. Collyre dont on se servait autrefois.

PACE (IN). (pr. *inn-pa-cé*; des mots latins *in pace*, en paix). Locution latine autrefois usitée dans les monastères, et qui désignait la prison où l'on enfermait pour toute la vie ceux qui avaient commis ou ceux à qui l'on prêtait quelque grande faute. Mettre un religieux in pace.

— On disait aussi substantiv. Mettre un religieux, un moine dans l'in pace d'un couvent. L'in pace était d'ordinaire un cachot noir en [illegible] qui servait à faire passer la nourriture au prisonnier. || Pl., des in *pace*.

— On a dit aussi des hommes jetés dans quelque prison particulière, dans un cachot, dans les oubliettes d'un château. On les a mis in pace.

PACFI ou PAFI. s. m. (pr. *pak-fi*, *pa-fi*). Mar. Nom de deux basses voiles d'un grand bâtiment. Il y a le grand et le petit pacfi. || *Grand pacfi*. La grande voile. || *Petit pacfi*. La voile de misaine.

PACHA. s. m. (pr. *pa-cha*; du pers. *pa*, pied; *chah*, roi; c'est-à-dire appui du souverain; ou du turc, *bach*, tête). Relat. Titre d'honneur qu'on donne, en Turquie, aux chefs suprêmes de l'armée et aux gouverneurs des provinces; ils correspondent à peu près à nos lieutenants généraux, employés soit comme gouverneurs d'une portion du territoire, soit comme commandants d'une portion de l'armée. Ils sont révocables à la volonté du sultan, et jouissent dans leurs commandements d'un pouvoir illimité. On donne aussi quelquefois ce nom à des personnes considérables, même sans gouvernement. L'insigne caractéristique des pachas est la queue de cheval flottant au bout d'une lance, surmontée d'une boule dorée, qu'ils font porter devant eux à la guerre. Pacha à deux queues. Pacha à trois queues. Le pacha de Janina. || Pl., *des pachas*.

— Anciennement on disait *bacha*.

— Métrol. Monnaie de cuivre du royaume de Guzarate.

PACHACAMAC. Myth. Nom que les Péruviens donnaient à l'Être suprême. Son temple principal était dans une vallée près de Lima. On l'appelle aussi *Pachacamali*.

PACHACAMAMA. Myth. Déesse qu'adoraient autrefois les habitants du Pérou et qui représentait la Terre.

PACHALIK. s. m. (rad. *pacha*). Relat. Étendue de pays soumise au gouvernement d'un pacha.

— La province même.

PACHALIKAH. s. m. Province gouvernée par un pacha.

PACHE. s. m. Se disait pour Pacte. Soliman, de la race des Ottomans, race peu soigneuse de l'observance des promesses et des *paches*. (Montaigne.) On s'en sert encore dans ce sens à Genève et dans le pays de Gex.

PACHÉABLÉPHAROSE. s. f. (ét. gr., παχύνειν, épaissir; βλέφαρον, paupière). Pathol. Épaississement du tissu des paupières, produit par les excroissances ou des tubercules développés sur les bords, ou par une inflammation chronique.

PACHÉE. s. f. Minér. Émeraude orientale, corindon vitreux d'une couleur verte.

PACHIRIER. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, polypétalées, régulières, de la famille des malvacées, comprenant des arbres d'un beau port, garnis de feuilles alternes et de fleurs solitaires d'une grande beauté. Le pachirier aquatique, vulgairement *cacao sauvage*, croît en Amérique; ses semences, cuites sous la cendre, sont mangées par les Galibis. Le pachirier élégant est remarquable par la grandeur et la beauté de ses fleurs.

PACHLYDE. s. m. Entom. Genre d'insectes hémiptères, de la famille des géocorises. Ce sont les animaux les plus grands de la famille.

PACHOLECK. s. m. Relat. Espèce de valet de pied qui accompagnait chaque soldat d'une milice tartare employée autrefois dans les armées polonaises.

PACHOMÈTRE. s. m. (ét. gr., παχὺς, épais; μέτρον, mesure). Techn. Instrument propre à mesurer l'épaisseur du verre des miroirs.

PACHON. s. m. Chronol. Nom du neuvième mois copte ou égyptien qui répondait à notre mois de mai. On l'appelle aussi Bashansh et Beschneach.

PACHTLI. s. m. (pr. *pach-tli*). Chronol. Nom du onzième des dix-huit mois de vingt jours des Mexicains. Ils le nomment aussi Hécotli.

PACHUNTIQUES. adj. m. pl. (du gr. παχύνω, épaissir). Pharm. Se dit de médicaments incrassants.

PACHYCARPE. adj. des 2 g. (ét. gr., παχὺς, épais; καρπὸς, fruit). Bot. Qui porte des fruits épais, comme les légumes de la sesbanie pachycarpe.

PACHYCÉPHALE. adj. des 2 g. (ét. gr., παχὺς, épais; κεφαλὴ, tête). Ornith. Qui a la tête très-épaisse.

PACHYCHYMIE. s. f. (ét. gr., παχὺς, épais; χυμὸς, suc, humeur). Pathol. Épaississement morbide des humeurs.

PACHYDERME. adj. des 2 g. (ét. gr., παχὺς, épais; δέρμα, peau). Mamm. Qui a la peau très-épaisse, presque nue, et les pieds terminés par plus de deux sabots. Le cochon est un animal pachyderme.

— Bot. Qui a la peau épaisse ou qui forme une croûte épaisse, comme le champignon appelé auriculaire pachyderme.

— subst. Un pachyderme. Le cochon est un pachyderme. Les cochons ont leurs narines environnées d'un boutoir; mais aucun *pachyderme* n'a de mufle. (Cuvier.)

— PACHYDERMES. s. m. pl. Mamm. Ordre de mammifères non ruminants, divisé en trois familles, comprenant des animaux remarqua- [illegible] la plupart d'entre eux.

PACHYGASTRE. adj. des 2 g. (ét. gr., παχὺς, épais; γαστὴρ, estomac). Mamm. Qui a le ventre ou l'estomac fort épais. || PACHYGASTRES. s. m. pl. Famille de mammifères quadrupèdes.

PACHYGASTRE. s. m. Entom. Genre d'insectes coléoptères, renfermant des espèces de charançons. || Genre d'insectes diptères.

PACHYGLOSSE. adj. des 2 g. (ét. gr., παχὺς, épais; γλῶσσα, langue). Ornith. Qui a la langue fort épaisse. || PACHYGLOSSES. s. m. pl. Tribu de la famille des psittacins, comprenant ceux qui ont la langue épaisse et protractile.

PACHYLIDE. s. m. Entom. Genre d'insectes hémiptères, de la famille des géocorises.

PACHYLOCÈLE. s. m. Entom. Genre de l'ordre des pulmonaires, de la famille des aranéides, ayant pour type une espèce du Brésil.

PACHYMA. s. m. Bot. Genre de gros champignons souterrains, qui se rencontrent dans les régions les plus chaudes. On les emploie en médecine. Quelques espèces sont de la grosseur de la tête d'un homme. Pachyma-truffe royal, ou *fo-lim*.

PACHYMÈRE (George). L'un des écrivains les plus distingués de l'histoire byzantine, naquit à Nicée, en 1242, et mourut en 1310. On a de lui une Histoire d'Orient qui commence à l'an 1258 et finit à 1308.

PACHYMÈRE. adj. des 2 g. (ét. gr., παχὺς, épais; μέρος, membre). Entom. Qui a les membres épais.

PACHYMÈRE. s. m. Entom. Genre d'insectes hémiptères.

PACHYMYE. s. f. (ét. gr., παχὺς, épais; μύας, coquille). Conchyl. Genre de coquilles bivalves.

PACHYNÈME. adj. des 2 g. (ét. gr., παχὺς, épais; νεμὸς, bois). Bot. Qui a le bois très-épais.

PACHYNÈME. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs incomplètes, de la famille des dilléniacées, établi pour un arbuste de la Nouvelle-Hollande, le pachynème aplati.

PACHYODONTE. adj. des 2 g. (ét. gr., παχὺς, épais; ὀδοὺς, dent). Bot. Qui a des dents épaisses, comme celles qui garnissent le chapeau de l'hydre phachyodonte.

PACHYOTE. adj. des 2 g. (ét. gr., παχὺς, épais; οὖς, oreille). Mamm. Se dit des chauves-souris qui ont les oreilles épaisses.

PACHYPE. s. m. (du gr. παχὺς, épais). Entom. Genre d'insectes coléoptères.

PACHYPHYLLE. adj. des 2 g. (ét. gr., παχὺς, épais; φύλλον, feuille). Bot. Qui a des feuilles épaisses. Plante pachyphylle.

PACHYPHYLLE. s. m. Bot. Genre de plantes monocotylédones, à fleurs incomplètes, irrégulières, de la famille des orchidées, ne comprenant qu'une espèce, le pachyphylle distiqué, qui croît sur les arbres, au Pérou. || On a aussi donné ce nom à une espèce de tabac.

PACHYPLEURE. s. m. (ét. gr., παχὺς, épais; πλευρὰ, côté). Bot. Genre de plantes de la famille des ombellifères, type de la tribu des pachypleurées.

— adj. des 2 g. Bot. Qui ressemble à un pachypleure. || PACHYPLEURÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des ombellifères, ayant pour type le genre pachypleure.

PACHYPODE. adj. des 2 g. (ét. gr., παχὺς, épais; πούς, pied). Bot. Qui a les pieds épais, comme le stipe du polypore pachypode.

— Conchyl. Se dit également de quelques mollusques. || PACHYPODES. s. f. pl. Ordre de la classe des conchophores, qui correspond aux conchifères crassipèdes.

PACHYPOME. adj. des 2 g. (ét. gr., παχὺς, épais; πῶμα, ouverture). Bot. Qui a un opercule épais, comme l'hypne pachypome.

PACHYPTILE. adj. des 2 g. (ét. gr., παχὺς, épais; πτίλον, plume). Ornith. Qui a les plumes épaisses.

PACHYPTILE. s. m. Ornith. Genre d'oiseaux formé d'une section de pétrels.

PACHYRHIZE. adj. des 2 g. (ét. gr., παχὺς, épais; ῥίζα, racine). Bot. Qui a des racines épaisses.

PACHYRHIZE. s. m. Bot. Genre de plantes des Indes, de la famille des légumineuses.

PACHYRHYNCHIDE. adj. des 2 g. (ét. gr., παχὺς, épais; ῥύγχος, bec). Entom. Qui a un bec épais. || PACHYRHYNCHIDES. s. m. pl. Groupe de la tribu des charançonites. || Groupe de l'ordre des curculionides gonatocères, comprenant ceux de ces insectes qui ont le bec épais.

PACHYS. s. m. (du gr. παχὺς, épais). Pathol. Maladie admise par les anciens et que l'on considère aujourd'hui comme imaginaire.

PACHYSANDRE. s. f. (ét. gr., παχὺς, épais; ἀνὴρ, mari, étamine). Bot. Genre de plantes vivaces de l'Amérique septentrionale, appartenant à la famille des euphorbiacées. On n'en connaît encore qu'une espèce, la pachysandre tombante, qui croît sur les monts Alleghanis.

PACHYSTÉMON. s. m. (ét. gr., παχὺς, épais; στήμων, fil). Bot. Arbre de Java.

PACHYSTOME. adj. des 2 g. (ét. gr., παχὺς, épais; στόμα, bouche). Entom. Qui a la bouche fort grande. Insecte pachystome.

PACHYSTOME. s. m. Entom. Genre d'in- [illegible] la famille des [illegible].

PACHYTE. s. m. (du gr. παχὺς, épais). Conchyl. Genre de coquilles bivalves fossiles, comprenant plusieurs espèces de plagiostomes. Pachyte épineux, strié fragile.

— Entom. Genre d'insectes coléoptères.

PACHYTRIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., παχὺς, épais; θρίξ, poil). Entom. Qui a des poils épais, comme le myzotriche pachytrique.

PACIAIRE. s. m. (ét. lat., *pax*, *pacis*, paix; *agere*, faire, donner, procurer). Hist. Conservateur de la paix. || Selon les Actes du concile de Montpellier (1214) et ceux du concile de Toulouse (1229), on donnait ce titre à des officiers envoyés par la cour de Rome auprès des princes auxquels elle avait enjoint de conserver la paix. || On donnait aussi ce titre à des princes. Clément IV donna à Charles Ier, roi de Sicile, le titre de paciaire dans la Toscane.

PACIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *pax*, *pacis*, paix; *fero*, je porte). Qui porte la paix. Épithète donnée à Minerve, et quelquefois à Mars.

PACIFICATEUR, TRICE. s. (ét. lat., *pax*, *pacis*, la paix; *facere*, faire, donner, procurer). Celui, celle qui pacifie, qui apaise les troubles d'un État, les dissensions d'une ville, d'une famille, les différends des particuliers. C'est le pacificateur de l'État, le pacificateur des troubles. Faire office de pacificateur. Vous avez été le pacificateur de leurs différends. Qu'il soit plutôt le *pacificateur* que le vainqueur des nations. (Mass.) Catherine II, *pacificatrice* de la Pologne. (Volt.)

Un projet plus humain m'amène ici, seigneur;
J'y viens moins en guerrier qu'en *pacificateur*.
(De Belloy.)

— Hist. relig. Nom donné aux membres de plusieurs sectes anabaptistes qui prétendaient que leur doctrine établissait sur la terre une paix perpétuelle. || Nom que l'on donna, dans le ve siècle, à ceux qui suivaient l'Hénotique de l'empereur Zénon.

— *Pacificateur*. Se dit particulièrement de Jean Durens, théologien qui tenta de réunir les luthériens et les calvinistes.

— Myth. Surnom de Jupiter.

Aux noms de conquérant et de triomphateur
Il veut joindre le nom de *pacificateur*. (Volt.)

Ce poëte a employé deux fois ce terme, dans *Mahomet* et dans *Brutus*, avec une sorte de prétention; et l'on ne sait pourquoi: ce mot, composé de cinq syllabes fort sèches, n'est rien moins qu'agréable en vers. (La Harpe.)

— adjectiv. Qui pacifie, qui apaise. Pouvoir pacificateur. Puissance pacificatrice.

— Syn. simpl. Conciliateur, médiateur. || Périphr. Arbitre de la paix.

— Syn. comp. PACIFICATEUR. MÉDIATEUR. L'office de *médiateur* consiste surtout dans la conciliation des esprits; le *pacificateur*, au contraire, emploie quelquefois la force, lorsque tout autre moyen lui manque.

PACIFICATION. s. f. (pr. *pa-ci-fi-ka-ci-on*). Rétablissement de la paix dans un État agité par des dissensions intestines. Édit de pacification. Travailler à la pacification des troubles. C'est au prince qu'on doit la pacification du pays. Ces mesures menaçantes sont également inutiles et dangereuses, soit au bon ordre, soit à la *pacification* des esprits, soit à la sûreté du trône. (Mirab.)

— On le dit aussi en parlant du soin qu'on prend pour apaiser des dissensions domestiques, ou des différends entre des particuliers, et c'est surtout dans ce sens qu'on dit: C'est lui qui a travaillé à la pacification de leurs différends.

— Hist. *Édits de pacification*. Nom que l'on donna, pendant les guerres de religion au XVIe siècle, à des édits dans lesquels les rois de France révoquaient les lois sévères publiées contre les protestants, car ils ne tardaient pas à s'apercevoir qu'au lieu d'apaiser les troubles, elles ne servaient qu'à les augmenter. Le premier édit de pacification fut publié en 1562, et le dernier en 1598.

PACIFICUS. Archidiacre de Vérone, et inventeur des horloges à roues et à ressorts, divisant le jour en 24 parties égales, florissait dans le IXe siècle.

PACIFIÉ, ÉE. part. pass. du v. Pacifier. S'empl. adjectiv. État pacifié. République pacifiée. Ville pacifiée.

— *Pacifié par*. La Vendée fut pacifiée par le général Lamarque.

PACIFIER. v. a. 1re conj. (ét. lat., *pax*, *pacis*, la paix; *facere*, faire, donner, procurer). Ce verbe prend deux *i* à la 1re et 2e pers. du pl. de l'imparf. et du prés. du subj. *Nous pacifiions, vous pacifiiez. Que nous pacifiions, que vous pacifiiez*. Calmer, apaiser en rétablissant, en ramenant la paix; faire cesser la guerre, les troubles. Pacifier un État. Quand le prince eut pacifié toutes choses. Pacifier les différends.

— Fig. Il est venu *pacifier* le ciel et la terre. (Mass.)

— SE PACIFIER. v. pron. Se calmer soi-même. Laissez-les faire, ils finiront par se pacifier. Ils se pacifieront bien tout seuls.

— Devenir tranquille. Cet État commence à se pacifier.

— Syn. comp. PACIFIER. APAISER. On *pacifie* comme médiateur, négociateur, réconciliateur, en vertu de titres, de pouvoirs, d'autorité, en [illegible] intestins dans un État, de grandes dissensions dans les familles, etc., et par des traités, des conventions, des arrangements réciproquement agréés par les parties; idées particulières qui ne sont point énoncées par le verbe *apaiser*.

PACIFIQUE. adj. des 2 g. En parlant des personnes, de leur caractère ou de leur humeur. Qui aime la paix, qui est favorable à la paix. Un prince pacifique. Un esprit doux et pacifique. Avoir une humeur pacifique. Ses desseins, ses vues sont pacifiques. Ces vertus *pacifiques* qui font les bons rois. (Mass.) Que Dieu jette sur vous ces regards *pacifiques*! (Rac.)

Je hais de tout mon cœur les esprits colériques,
Et porte grand amour aux hommes pacifiques. (Mol.)

Pacifique vainqueur, il dicte ses lois
Aux [illegible] peuples [illegible]. (J.-B. Rouss.)

— En parlant des choses. Paisible, tranquille. Son règne fut pacifique. Nous menons une vie

toute pacifique. Une espèce de valeur et de courage *pacifique*. (Mass.) Le règne de Salomon fut un règne *pacifique*. (Fleury.) Jamais querelle ne fut plus *pacifique*. (Volt.)

— Géogr. *Mer Pacifique*. La mer qui est à l'ouest de l'Amérique, et qu'on nomme aussi *mer du Sud*.

— Jurispr. *Titulaire pacifique*. Celui, celle dont le titre n'est point contesté. || *Possesseur pacifique*. Celui qui possède sans réclamation.

— Hist. ecclés. *Lettres pacifiques*. Espèce de lettres de recommandation que les évêques et les archevêques avaient seuls le droit de délivrer. Les lettres pacifiques, dont l'usage fut établi par Sixte Ier, témoignaient de l'orthodoxie de celui qui les portait.

— Zool. Se dit des animaux qui vivent dans l'océan Pacifique, comme le platycerque pacifique, qu'on trouve dans les mers d'Otahiti.

— substantiv. Jésus-Christ dit : Bienheureux les pacifiques, parce qu'ils seront appelés enfants de Dieu.

— Syn. comp. PACIFIQUE. PAISIBLE. Le premier ne se dit que de ce qui est opposé à la guerre, aux divisions armées; le second ne se dit que de ce qui est opposé aux troubles, aux dissensions, à toute espèce d'agitation violente.

PACIFIQUEMENT. adv. Tranquillement, d'une manière pacifique. Vivre pacifiquement. Cette entrevue se passa fort pacifiquement.

PACKFON. s. m. (pr. *pak-fon*). Chim. Nouvel alliage imitant l'argent, composé de cuivre, de nickel et de zinc. Il imite assez bien l'argent de vaisselle, dont il a la blancheur, la dureté, et presque l'inaltérabilité, du moins quand il est bien réussi. On le nomme aussi *argenton*.

PACKHUIS. s. m. (pr. *pa-kui*). Comm. Magasin où les Hollandais gardent leurs marchandises en dépôt jusqu'à ce qu'elles aient acquitté les droits.

PACLAS. s. m. Bot. Herbe aquatique du Chili, dont la tige, traçante sur la surface de l'eau, pousse de chaque nœud des racines et des rameaux très-bas.

PACLITE. s. f. Conchyl. Genre de coquilles univalves dont on a trouvé le type dans le désert de Zaara.

PACO. s. m. (du péruv. *pacos*, rouge). Minér. Espèce de minéral du Chili qui produit peu d'argent.

— Mamm. Animal d'Amérique assez semblable à la vigogne, et portant comme elle un poil laineux très-fin et très-doux.

PACOLET. s. m. Mar. Cheville dont on se sert pour amarrer les haubans à l'extrémité des boutehors qui sont à la proue et à la poupe de la tartane.

PACOLET. Nom propre qui figure dans les anciens livres de féerie, et qui s'emploie dans les deux proverbes suivants. *C'est le cheval de Pacolet*. C'est un homme qui va extrêmement vite. || *Il faudrait avoir le cheval de Pacolet pour aller si vite en ce lieu-là*. Se dit par allusion à un cheval de bois enchanté qui portait en un moment un homme à mille lieues de l'endroit où il se trouvait.

PACOME (Saint). Né en 292, dans la Haute-Thébaïde, de parents idolâtres, embrassa la carrière des armes, se fit baptiser, et devint le chef d'un monastère qui ne comptait pas moins de 5,000 cénobites. Il mourut le 3 mai 348.

PACOTILLE. s. f. (pr. *pa-ko-ti-ye*; du fr. *paquet*; on écrivait autrefois *paquotille*). Mar. Petite quantité de marchandises qu'il est permis à ceux qui s'embarquent sur un vaisseau comme officiers, matelots, gens de l'équipage ou passagers, d'emporter avec eux, afin d'en faire commerce pour leur propre compte. Une pacotille de quincaillerie, de miroirs, de montres, etc. On lui a fait une jolie pacotille. J'ai vendu fort avantageusement toute ma pacotille.

— Comm. Certaines parties de marchandises qui, réunies, forment la cargaison d'un navire. Ce navire a des pacotilles de quincaillerie, de bijouterie, qui lui font une riche cargaison.

— *Marchandises de pacotille*. Marchandises de qualité inférieure, qu'on ne pourrait débiter qu'à bas prix et même à perte en Europe, et qu'on envoie ordinairement dans les colonies.

— Par dénigr. Ce que vous m'offrez là n'est que de la marchandise de pacotille, et simplement, Ce n'est que de la pacotille.

— Fig. et fam. Certaine quantité d'objets quelconques. Vous avez là une belle pacotille d'habits, de meubles, de livres.

PACOTILLER. v. n. 1re conj. (pr. *pa-ko-ti-yé*; rad. *pacotille*). Comm. Prendre une pacotille.

[illegible]

PACOTILLEUR. s. m. (pr. *pa-ko-ti-yeur*). Comm. Celui qui fait une pacotille pour des pays d'outre-mer; qui fait le commerce de pacotille.

— Tout propriétaire qui voyage avec sa marchandise pour la vendre par lui-même en pays d'outre-mer.

PACOURIER. s. m. Bot. Genre de plantes à fleurs monopétales de la famille des apocynées, comprenant le pacourier de la Guiane, dont les fruits ont une odeur agréable dans leur maturité.

PACOURINE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des chicoracées, originaires de l'Amérique, ne renfermant qu'une seule espèce, la pacourine comestible.

PACOURINOPSE. s. m. Bot. Genre de la tribu naturelle des vernoniées, très-voisin du genre précédent.

PACQUÉ, ÉE. part. pass. du v. Pacquer. S'empl. adjectiv. Ce poisson a été mal pacqué.

PACQUER. v. a. 1re conj. (pr. *pa-ké*). Pêch. Trier le poisson et l'arranger dans des barils pour le transporter. Avez-vous pacqué tout le poisson?

PACQUET. s. m. Chim. Mélange de suie, de farine et d'urine, pour tremper le fer et l'acier par cémentation.

PACQUIRE. s. m. Mamm. Animal semblable au porc, qu'on trouve dans l'île de Tabago, et qu'on croit être le même que le pécari.

PACTA CONVENTA. s. m. pl. (pr. *pak-ta conn-venn-ta*). Expression latine que l'usage a consacrée, et qui signifie Les conventions que le roi de Pologne nouvellement élu et l'aristocratie s'obligeaient mutuellement d'observer et de maintenir. Signer les pacta conventa. Les *pacta conventa*, de plus en plus chargés de conditions onéreuses, limitaient étroitement la royauté et la réduisaient à l'impuissance. (Bouillet.)

— Fam. On disait autrefois, *il faut faire nos pacta conventa*, pour exprimer que l'on voulait convenir ou que l'on était convenu de quelque chose.

PACTE. s. m. (pr. *pak-te*; du lat. *pactum*, même signif., dérivé de *pacisci*, traiter, convenir, faire un accord). Accord, convention. Pacte exprès. Pacte social. Pacte tacite, illicite, commissoire, constitutionnel. Il y a pacte entre eux. Faire, rompre un pacte, le pacte. Renoncer au pacte, à un pacte. Il avait fait un pacte avec le diable. Rompez, rompez tout *pacte* avec l'impiété. (Rac.) Saint Louis avait fait, comme dit Job, un *pacte* avec ses yeux, de ne les arrêter jamais sur un visage qui pouvait séduire son âme. (Fléch.) Le tigre élevé pour la chasse dévore son maître lorsqu'il oublie de lui donner une part à la proie : tel est le *pacte* des tyrans. (Marmontel.) Les grands mouvements d'une nation forment un *pacte* nouveau, de fait et de droit, avec le gouvernement qui en résulte. (Raynal.)

Mais n'allez pas, brisant le *pacte* mutuel,
De votre autorité faire un abus cruel. (DELILLE.)

— *Pacte de famille*. Accord fait entre les membres d'une famille souveraine occupant des trônes différents.

— Hist. *Pacte de famille*. Traité conclu en 1761 entre la France et l'Espagne, par lequel toutes les branches de la maison de Bourbon s'obligeaient à se soutenir mutuellement. || *Pacte fédéral*. Se dit de la Constitution de la Suisse.

— *Pacte de famine*. Nom sous lequel on a flétri une compagnie fondée en 1729, à la suite de plusieurs disettes. C'était une régie spéciale, agissant sous la protection du gouvernement, et qui devait acheter des grains quand ils étaient abondants, établir des entrepôts et les revendre à des prix modérés dans les années difficiles. L'infâme cupidité de ces monopoleurs dénatura ces bienveillantes intentions du gouvernement. Ils tournèrent tout à leur profit, et acquirent des fortunes immenses, achetant à bon compte et revendant le plus chèrement possible les blés et les farines. Des disettes effroyables se firent sentir; la révolution vint mettre un terme à ce pacte cruel, et renverser l'association des monopoleurs en décrétant la libre circulation des grains.

— Dr. rom. *Pacte*. Convention à laquelle le droit civil n'attachait pas d'action. || *Pactes nus*. Pactes qui n'étaient confirmés ni par le droit civil ni par le droit prétorien, et qui n'avaient pas été joints à un contrat de bonne foi. || *Pactes non nus*. Ceux qui étaient confirmés par le droit civil ou par le droit prétorien, ou ceux qui avaient été joints à un contrat de bonne foi, au moment où ce contrat s'était formé. || *Pacte en fait de prêt sur gage*. Clause qui donnait au créancier la propriété du gage, en cas de non-payement de la somme prêtée au terme convenu. || *Pacte in diem addictio*. Convention par laquelle le vendeur se réservait de retirer la chose vendue des mains de l'acheteur, au cas où, dans un temps déterminé, un tiers en offrirait un prix supérieur. || *Pacte commissoire*. Dans les contrats de vente, le pacte commissoire était la clause qui stipulait la résolution de la vente dans le cas où l'acheteur n'aurait pas payé le prix à un terme convenu. Cette clause a été conservée par le Code civil. || Dans le contrat d'engagement, le pacte commissoire était une clause par laquelle le débiteur consentait à ce que son créancier devînt proprié- [illegible] ou de l'immeuble hypothéqué, dans le cas où il aurait laissé passer le délai accordé sans payer sa dette. Cette clause est interdite par le Code civil.

— Jurispr. *Pacte de quota litis*. Convention par laquelle un créancier abandonne une partie de sa créance à celui qui la lui fera recouvrer. || *Pacte de famille*. Accord fait entre les personnes d'une même famille, et quelquefois entre plusieurs familles, pour régler entre les contractants et leurs descendants l'ordre de succéder autrement qu'il n'est réglé par la loi. || *Pacte de préférence*. Clause du contrat de vente par laquelle l'acheteur s'engage à donner la préférence au vendeur, dans le cas où il viendrait à se dépouiller de ce qu'il vient d'acquérir. || *Pacte de rachat*. Celui par lequel le vendeur se réserve la faculté de reprendre la chose vendue, moyennant la restitution du prix principal et le remboursement de toutes les dépenses qui ont pu être faites. Ce droit ne doit pas s'étendre au delà de cinq ans. || *Pacte sur une succession future*. Ce pacte est interdit, quand même la personne de la succession de laquelle il s'agit y consentirait. On peut cependant, dans un contrat de mariage, établir des conventions sur une succession future.

— Poét. *Le pacte conjugal*. Le mariage. Le chevreuil est fidèle au *pacte* conjugal. (Del.)

— Dans l'usage ordinaire, ce mot *pacte* est consacré pour exprimer la prétendue convention que faisaient les sorciers avec le diable, pour obtenir le pouvoir de faire des choses merveilleuses.

— S'empl. aussi pour exprimer l'Alliance de Dieu avec les hommes. Voici le *pacte* que je ferai avec vous, que vous observerez, et votre postérité après vous. (Anc. Test.) Ce *pacte*, que je fais avec vous, sera marqué dans votre chair, comme le signe de l'alliance éternelle que je fais avec vous. (Id.) Sara, votre femme, vous enfantera un fils, que vous appellerez Isaac, et je ferai un *pacte* avec lui et avec sa race après lui, afin que l'alliance que j'aurai faite avec eux soit éternelle. (Id.)

— Fig. La justice humaine, qui ne voit que les actions, n'a qu'un *pacte* avec les hommes, qui est celui de l'innocence; la justice divine, qui voit les pensées, en a deux, celui de l'innocence et celui du repentir. (Lav.)

PACTEUR. s. m (rad. *pacte*). Faiseur de traités, de conventions. Nous ne trouvons ce mot que dans Boiste, et nous ne le croyons pas très-français.

PACTION. s. f. (pr. *pak-ci-on*; du lat. *pactio*; dérivé de *pacisci*, traiter, faire un accord). Anc. jurispr. Pacte, convention. Il est vieux et n'était guère en usage qu'au palais, où il ne se prenait qu'en mauvaise part. Paction illicite.

— *Paction* était autrefois préféré à *pacte*; à présent il ne vaut plus rien. *Pacte* a prévalu, soit qu'il s'agisse de pacte avec le diable, ou de pacte avec les gens.

PACTIONNER. v. a. 1re conj. (pr. *pak-ci-o-né*; rad. *paction*). Se disait pour Convenir.

— Faire un pacte. Il se prenait surtout en mauvaise part. Une personne ayant commis un homicide sera privée et excluse de *pactionner* et faire paix d'aucuns siens parents occis. (Cout. génér.)

PACTISER. v. n. 1re conj. (du lat. *pacisci*, faire un accord). Prat. Faire un pacte, une convention. Il est défendu aux avoués de pactiser avec leurs clients.

— Se disait pour faire un pacte avec le diable. Il eût avec Satan contre moi *pactisé*. (Théoph.)

— Fig. et au sens moral. Composer, transiger. Il ne faut jamais pactiser avec ses devoirs, avec sa conscience. Pactiser avec le crime, avec la rébellion. Il fallait fuir, vous cacher dans quelque maison de ceux-là qui avaient *pactisé* avec eux. (Montluc.)

— Ce mot, qui a vieilli, a été employé par quelques écrivains modernes, et le langage de la pratique l'a fait passer dans le langage ordinaire. Si vous cédez à un enfant, il le remarquera et deviendra votre maître; alors à chaque instant, pour vous faire obéir, il faudra *pactiser* avec lui. (J.-J. Rouss.) *Pactisons* seulement, tout le reste ira bien. (Th. Corn.)

PACTOLE. Géogr. anc. Petite rivière d'Asie, dans la Lydie, qui charriait beaucoup d'or. Aujourd'hui rivière de *Sart* ou *Bagoulat*.

— C'est à ce fleuve que Crésus dut ses immenses richesses, mais il ne contenait déjà plus d'or du temps de Strabon, et, quoique cela eût cessé même avant le siècle d'Auguste, on ne laissait pas toujours de dire en proverbe : *Le Pactole court pour vous*, c'est-à-dire vous êtes aussi riche que Crésus. Et, bien que ce fleuve soit à peine connu de nos jours, on n'en a pas moins conservé dans la langue poétique les expressions auxquelles la fable a donné lieu; et nous disons, à l'imitation des Latins, *Le Pactole coule pour vous, roule chez vous*, pour dire Vous êtes fort riche. *L'or du Pactole, les richesses du Pactole*, pour d'immenses richesses. *Le ministère est pour lui le Pactole*, la source de grandes richesses.

— Fig. Source de richesses. La plume d'un habile écrivain est un sceptre, et son encrier le *Pactole*. (Boiste.)

— Fig. *Avoir, posséder le Pactole*. Être fort riche.

— Fig. en poésie.

Mais l'honneur, en effet, qu'il faut que l'on admire,
[illegible] (Boil.)

— Poés. *Tout l'or du Pactole*. De grandes richesses. Il voit rouler chez lui tout l'or du Pactole.

— M. Ginguené, lors de son entrée au contrôle général, veut faire entendre qu'il se voit forcé d'abandonner le commerce des Muses pour se livrer à son nouvel emploi; mais cette idée, si simple en elle-même, s'ennoblit sous la plume qu'il enrichit des grâces de la poésie.

Transfuge du Permesse aux rives du *Pactole*,
Aux tristes arbrisseaux qui naissent sur ses bords,
Je suspendrai ma lyre. . . .

PACTOLE. s. m. Moll. Genre de crustacés décapodes brachyures.

PACTOLIDES. s. f. pl. Myth. gr. Nymphes du fleuve Pactole.

PACTOLISÉ, ÉE part. pass. du v. pactoliser. Enrichi par le Pactole Ce participe suppose *pactoliser*, pris activement. Ce verbe n'existe pas, mais qui pourrait blâmer M. Dupin de St-Maur de l'avoir hasardé pour exprimer l'événement qui enrichit tout à coup un seigneur russe? « La couronne, dit-il, et plusieurs particuliers se réveillent avec une nouvelle terre d'*Eldorado*, ou un *Pactole* qui, à leur insu, roulait des paillettes d'or dans leur possession. Cette année est très-fertile dans ce genre de découvertes : Mme la comtesse de Strogonoff est une des dames *pactolisées*. »

PACTYE. Géogr. anc. Ville de la Chersonèse de Thrace. Aujourd'hui *Saint-Georges*.

PACTYICE. Géogr. anc. Nom d'une contrée septentrionale de l'Inde ancienne. Aujourd'hui *le Cobocet*.

PACTYICIEN, IENNE. s. Habitant de la Pactyice. On dit aussi les Pactyices. || adj. Qui appartient à la Pactyice ou à ses habitants.

PACUVIUS (Marcus). Poète dramatique latin. Naquit à Brindes, vers 210 av. J.-C., et mourut à Tarente, nonagénaire.

PACY-SUR-EURE. (du celt. *péach*, *pach*, montagne; *y*, sources; sur une montagne, au bord de la Seine; il y a des sources d'eaux minérales). Géogr. Ch.-l. de cant., arr. d'Evreux (Eure); 1,500 hab.

PADÉEN. s. m. (pr. *pa-dé-in*). Géogr. anc. Nom d'une peuplade des Indes, que l'on dit anthropophage.

PADELIN. s. m. Techn. Creuset dans lequel on fond la matière du verre.

PADEN. s. m. Relat. Sorte d'amande amère qui sert de menue monnaie à Guzarate.

PADENA. s. f. Cout. Poêle dont on se servait pour faire du sel, dans le Béarn.

PADERBORN. Géogr. Ville des États prussiens, province rhénane, qui a, dans la ville même, cinq sources bouillantes en hiver, froides en été. 7,000 hab.; évêché Charlemagne y tint plusieurs diètes.

— Hist. *Evêché de Paderborn*. État de l'Empire d'Allemagne, dans le centre de la Westphalie. C'est Charlemagne qui fonda cet évêché, dont plusieurs prélats ont bien mérité des sciences et des lettres. Il fut donné en 1802 à la Prusse, et en 1806 au roi de Westphalie. Il revint à la première de ces deux puissances en 1815.

PADÈRE. s. m. Erpét. Nom spécifique d'une couleuvre des Indes orientales.

PADINE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des algues, dont on connaît huit espèces.

PADICHAH. s. m. (ét. pers. *pad*, protecteur ou trône; *chah*, roi ou prince). Titre que prend le sultan. Autrefois les sultans n'accordaient ce titre qu'aux rois de France; ils appelaient simplement du mot *kral*, emprunté au slavon et signifiant *roi*, tous les autres souverains. Aujourd'hui ils le donnent aussi aux empereurs d'Autriche et de Russie. On porte devant le padichah sept queues de cheval. || Pl. des *padichahs*. || Dans plusieurs Dictionnaires, ce mot se trouve écrit *padischah* et *padicha*, mais *padichah* est la seule orthographe conforme au persan.

PADOENCE. s. f. Droit cout. Pâturage, terre vaine et vague, bois, landes.

PADOLLE. s. f. Conchyl. Genre de coquilles établi pour une espèce d'haliotide, le padolle briqueté, qui offre à son disque une sorte de rigole décurrente.

PADOTA. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des labiées

PADOU. s. m. (de *Padoue*, parce que les premiers qui parurent en France venaient de cette ville). Comm. Ruban moitié fil et moitié soie. Acheter trois mètres de padou. Étoffe bordée de padou. Il ne faut que du padou pour border ces rideaux.

PADONACANN et PADOHANN. s. m. Mar. Navire malais qui porte deux ou trois mâts, selon la longueur du corps du vaisseau.

PADOUAN, ANNE. s. Géogr. Qui est natif de Padoue. Habitant de Padoue. || adj. Qui concerne la ville de Padoue ou ses habitants.

PADOUAN. s. m. Géogr. Territoire de Padoue.

PADOUAN ou PADOUANT. s. m. Droit cout. Mauvais pâturage, lande.

PADOUANE. s. f. Antiq. Médaille parfaitement imitée de l'antique par deux graveurs de Padoue, au commencement du [illegible] c'est une padouane. Les coins des padouanes se trouvent dans le cabinet du roi.

— Chorégr. Sorte de danse usitée à Padoue.

— Par extens. Se dit de toutes les médailles modernes frappées à l'antique, et qui semblent avoir tous les caractères de l'antiquité.

PADOUANTAGE. s. m. Dr. cout. Droit d'envoyer ses troupeaux dans une padoence.

PADOUE. (de l'ital. *Padova*). Géogr. Ville du royaume Lombard-Vénitien; 54,000 hab. Evêché, université célèbre. || *Délégation de Padoue*. Une des huit divisions du gouvernement de Venise, 288,000 hab.

— Hist. *République de Padoue*. État d'Italie qui se forma après la mort de Charlemagne, et qui tomba bientôt sous la tyrannie d'Ezzelin.

La république de Padoue se soumit à Venise, en 1405, et suivit depuis cette époque les destinées de l'État vénitien. || *Duché de Padoue.* Un des grands fiefs de l'empire français, créé en 1806, en faveur du général Arrighi.

PADOUENS. Dr. cout. V. PADOUANTAGE.

PADOUHANN. s. m. Mar. V. PADOUACANN.

PADOUI, IE. part. pass. du v. Padouir. S'empl. adjectiv.

PADOUIR. v. a. et n. 2e conj. Anc. cout. Faire paître des bestiaux dans des pâturages communs ou dans des landes.

PADRI. s. m. Bot. Nom brame et malabare d'une espèce de bignone.

PÆAN. s. m. (pr. *pé-an*). Antiq. Hymne des anciens en l'honneur d'Apollon; elle rappelait la victoire remportée par ce dieu sur le serpent Python, et que l'on chantait en diverses circonstances, mais toujours pour implorer contre quelque danger l'assistance du dieu. || On donna dans la suite le même nom aux hymnes et aux cantiques que l'on faisait en l'honneur des dieux et des grands hommes.

PÆANTIDE. s. f. Minér. Pierre précieuse.

PÆDAGOGIUM. s. m. (pr. *pé-da-go-ji-omm*). Ant. rom. Lieu d'une maison où l'on élevait les enfants des esclaves, quand on les destinait à des emplois libéraux.

— Didact. Se dit de quelques établissements d'instruction publique en Allemagne.

PÆDANCHÈNE. s. f. (ét. gr., παῖς, enfant; ἄγχω, étrangler). Pathol. Angine mortelle propre aux enfants.

PÆDÈRE. s. m. (ét. gr., παιδὸς, gén. de παῖς, enfant; ἔρως, amour). Entom. Genre d'insectes coléoptères de la famille des brachélytres. Le pædère riverain, allongé.

PÆDÉRIE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes monopétalées, de la famille des rubiacées. La pædéria fétide croît dans les Indes orientales; ses feuilles, broyées entre les doigts, exhalent une odeur fort puante.

PÆDÉROS. s. m. (pr. *pé-dé-ross*). Minér. Espèce d'opale blanche.

PÆDÉROTE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, monopétales, de la famille des rhinanthées, comprenant des plantes herbacées. Pædérote bleue. Pædérote jaune.

PÆDONOME. s. m. (ét. gr., παιδὸς, gén. de παῖς, enfant; νέμω, gouverner). Antiq. Instituteur des enfants dans la république de Sparte.

PÆDOPHILE. s. des 2 g. (pr. *pé-do-fi-le*; ét. gr., παιδὸς, gén. de παῖς, enfant; φίλος, ami). Qui aime les enfants. Homme pædophile. Mère pædophile.

PÆDOTHYSIE. s. f. (pr. *pé-do-ti-zi*; ét. gr., παιδὸς, gén. de παῖς, enfant; θυσία, victime). Ant. Sacrifice d'enfants pour apaiser les dieux.

PÆDOTRIBE. s. m. (pr. *pé-do-tri-be*; ét. gr., παιδὸς, gén. de παῖς, enfant; τρίβω, frotter). Ant. Nom qu'on donnait à celui qui, dans les gymnases, frottait d'huile les jeunes gens avant les exercices.

PÆDOTROPHE. s. m. (pr. *pé-do-tro-fe*; ét. gr., παιδὸς, gén. de παῖς, enfant; τρέφω, nourrir). Celui qui enseigne la manière de nourrir les enfants.

PÆDOTROPHIE. s. f. Art de nourrir les enfants à la mamelle.

— Philol. Titre d'un poeme latin de Sainte-Marthe.

PÆDOTROPHIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport à la pædotrophie, qui la concerne.

PÆLOBIE. s. m. Entom. Genre d'insectes coléoptères.

PAÉNI-CAGRI. s. m. Myth. Espèce de pandarou ou prêtre indien.

PAENZAÏJE. s. m. (pr. *pa-an-za-i-je*). Métrol. Monnaie d'argent de Perse, valant 1 fr. 21 cent. On l'appelle aussi *larin*.

PÆON. s. m. (pr. *pé-on*). Littér. anc. Mesure de vers ou plutôt pied oratoire composé de trois brèves et une longue. Les anciens comptaient quatre sortes de pæons, selon la place qu'occupe la longue.

PÆONIACÉ, ÉE. adj. (pr. *pé-o-ni-a-cé*; du lat. *pæonia*, pivoine). Bot. Qui ressemble à la pivoine. || PÆONIACÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des renonculacées, ayant pour type le genre pivoine.

PAER (Ferdinand). Compositeur et pianiste distingué, né à Parme, vers 1771, mort en 1839.

PAFI. s. m. Mar. V. PACFI.

[illegible] Relat. Rame dont se servent les sauvages et les Indiens pour faire voguer leurs pirogues. Les chiens de chasseur, les pattes appuyées sur le bord, poussent des cris lamentables, tandis que leurs maîtres, gardant un profond silence, frappent les flots en mesure avec leurs pagaies. (Chateaub.)

— Bot. Arbre très-commun à la Guyane, dont le bois sert à faire des canots et des avirons.

— Raffin. Espèce de grande spatule de bois dont les raffineurs se servent pour remuer le sucre à mesure qu'il se refroidit afin d'en former le grain. On l'appelle ainsi à cause de sa ressemblance avec la pagaie des canots.

PAGALE. s. f. Mar. Ce mot ne s'emploie qu'avec la préposition *en*, et signifie Avec précipitation, en désordre. Mouiller en pagale. Jeter des effets en pagale dans la cale du navire. || *Amener en pagale.* Amener une chose en la laissant en quelque sorte livrée à son propre poids. || *Mouiller en pagale.* Laisser subitement tomber l'ancre sans prendre toutes les précautions ordinaires. || *Affaler en pagale.* Jeter avec confusion les choses dans le navire. || *Amener les voiles en pagale.* Les amener en larguant subitement leurs drisses.

PAGAMENTE. s. m. Minér. Nom donné autrefois à une mine composée de plusieurs substances métalliques mêlées avec l'argent.

PAGAMETTE. s. f. Bot. Arbre de l'île d'Amboine, dont on ignore le genre.

PAGAMIER. s. m. Bot. Genre de plantes de la famille des rubiacées, établi pour un arbrisseau qui croît dans l'île de Cayenne.

PAGANE. adj. f. Antiq. rom. Se dit d'une Loi qui défendait aux femmes en voyage de tourner un fuseau ou de le porter à découvert, parce qu'on croyait que cette action pouvait jeter un maléfice sur la campagne, et nuire aux biens de la terre.

PAGANALES ou **PAGANALIES.** s. f. pl. (du lat. *pagus*, village, hameau). Antiq. rom. Fêtes qu'on célébrait au mois de janvier, dans chaque village, en l'honneur des divinités champêtres et particulièrement de Cérès.

PAGANELLE. s. f. Ichthyol. Espèce de poisson du genre des gobies.

PAGANIE. s. f. Se disait pour Paganisme.

PAGANINI (Nicolas). Célèbre violoniste, né à Gênes en 1784, et mort à Nice en 1840, après avoir fait les délices de presque toute l'Europe.

PAGANIQUE. adj. des 2 g. (du lat. *pagus*, village). Ant. rom. Qui appartient aux villages, aux habitants de la campagne. || *Fêtes paganiques.* Fêtes communes aux gens de la campagne, au lieu que les paganales étaient des fêtes particulières à chaque village. || *Paume paganique.* Genre de paume ou de balle en usage dans les gymnases. || On dit aussi substantiv. *la paganique.* La paganique était bourrée de plume; elle était plus petite que le ballon et plus grosse que la balle proprement dite.

PAGANISANT. s. m. Hist. relig. Membre d'une secte chrétienne. V. ETHNOPHRONE.

PAGANISME. s. m. (du lat. *paganus*, habitant de la campagne, paysan, parce que, lors de l'établissement du christianisme, les gens de la campagne conservèrent l'idolâtrie longtemps après la conversion des villes). Religion des païens, idolâtrie, culte des faux dieux. Ce nom fut donné vers le IIIe siècle de notre ère au culte des faux dieux. Le paganisme fut détruit vers le VIIIe siècle. Les superstitions du paganisme. Ils étaient encore dans les ténèbres du paganisme. Les plus grands hommes du *paganisme.* (Mass.) Énée était, dans le *paganisme*, un pauvre héros qui pourrait être un grand saint chez les chrétiens, plus digne fondateur d'un ordre que d'un État. (St-Evrem.) La fête des fous était un reste du *paganisme.* (Duclos.) Que les divinités du *paganisme* se partagent le ciel, la terre et les eaux: la lutte ne tarde pas à s'établir. (A. Mart.) On donne son imagination au *paganisme*, sa foi au christianisme, c'est-à-dire que l'on brise l'unité de la vie intérieure. (E. Quinet.)

— Il se dit quelquefois des différents philosophes grecs ou romains, quoiqu'ils n'ajoutaient pas foi à la plupart des dogmes du paganisme.

Un si bas, si honteux, si faux christianisme,
Ne vaut pas des Platons l'éclairé *paganisme.* (Boil.)

— Il s'est dit autrefois de l'islamisme, par ignorance réelle ou affectée des véritables dogmes du monothéisme mahométan.

PAGAPATE. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, de la famille des myrtées, comprenant une espèce, le pagapate acide, arbre de dix à douze mètres de hauteur, qui croît dans les lieux humides, à la Nouvelle-Guinée et au Malabar.

PAGARQUE. s. m. (ét. gr., πάγος, bourg; ἄρχος, pouvoir). Hist. anc. Premier magistrat d'un village, chez les anciens.

PAGASÉEN, ENNE. s. Géogr. Habitant de Pagases.

— Myth. Surnom d'Apollon, de Jason et d'Alceste, nés dans cette ville. || adj. Qui appartient à la ville de Pagases ou à ses habitants.

— Antiq. *Navire pagaséen, poupe pagaséenne.* Se dit du vaisseau des Argonautes.

PAGASES. Géogr. anc. Ville de Thessalie, où fut construit le navire Argo. Aujourd'hui [illegible]

PAGATARQUE. s. m. (pr. *pa-ga-tar-ke*; ét. gr., πάγος, bourg; ἄρχος, chef). Antiq. Magistrat de village chez les anciens.

PAGAYÉ, ÉE. part. pass. du v. Pagayer. S'empl. adjectiv. Canot pagayé.

PAGAYER. v. n. 1re conj. (pr. *pa-ghé-yé*; rad. *pagaie*). On conserve l'y dans toute la conjugaison, ou l'on change l'y en i devant un e muet. Se servir de la pagaie pour imprimer le mouvement à un canot.

— S'employait aussi activ. Pagayer un canot.

— SE PAGAYER. v. pron. Être pagayé. Le canot se pagaie.

PAGAYEUR. s. m. (pr. *pa-ghé-ieur*; rad. *pagaie*). Mar. Celui qui rame avec la pagaie. Peu usité.

PAGAZA. s. m. Relat. Espèce de panier dont les Indiens font usage en guise de portemanteau.

PAGE. s. f. (du lat. *pagina*, même signif.). Un des côtés d'un feuillet de papier, de parchemin, etc. Petite, grande, belle, longue, large page. Le haut, le bas de la page. Remplir la page. Les deux pages d'un feuillet. Numéroter, parapher les pages d'un registre. Ce volume a cinq cent douze pages. Ne l'a-t-il pas écrit lui-même à chaque *page?* (Boil.)

. . . . De votre bon nom
Puis-je ne pas orner les *pages* d'un poëme? (Cassat.)

Voyons qui de nous deux, plus aisé dans ses vers,
Aura plus tôt rempli la *page* et le revers. (Boil.)

— L'écriture ou l'impression contenue dans la page même. Une page à deux, à trois, à quatre colonnes. Cette page est trop blanche, trop noire. Il y a quarante lignes à la page. Ce compositeur est payé à tant la page. Il faut tenir, il faut faire la page plus longue d'une ligne. Si l'on ôte de beaucoup d'ouvrages de morale l'avertissement, l'épître dédicatoire, la préface, la table, les approbations, il reste à peine assez de *pages* pour mériter le nom de livre. (La Bruy.) Retouchant un endroit, effaçant une *page.* (Boil.) Une *page* de l'Évangile est plus puissante pour apprendre à mourir que tous les volumes des philosophes. (Fielding.) La critique est une chose bien commune: on attaque avec un mot; il faut des *pages* pour se défendre. (J.-J. Rouss.)

Vous aurez beau vanter le roi dans vos ouvrages,
Et de ce nom sacré sanctifier vos *pages.* (Boil.)

— Contenu de la page considéré sous le rapport littéraire. Il y a de belles pages dans ce livre. La première page de ce discours est admirable. Lorsqu'on a écrit quelques *pages* réellement belles, on se permet de barbouiller des volumes. (J.-J. Rouss.)

Mieux vaut un trait d'amour
Que quatre *pages* de louanges. (La Font.)

— Fig. *C'est la plus belle page de son histoire, de sa vie.* C'est l'action qui lui fait le plus d'honneur, c'est le moment le plus honorable de sa vie. Il y a de bien belles pages dans la vie de Chateaubriand. Combien il faudra déchirer de *pages* de notre révolution pour faire supporter la lecture des autres! (Sallent.)

— *Ce n'est pas la plus mauvaise page de sa vie.* Ce n'est pas une action qui le déshonore, bien au contraire.

— Fig. et poét. Le nom de Dieu est écrit sur toutes les *pages* du livre de la nature. (J.-J. Rouss.)

— Agric. Premier bouton qui sort du bourgeon de la vigne.

— Bot. Chacune des deux surfaces d'une feuille plane.

— Typogr. *Mettre en page.* Rassembler plusieurs paquets de composition pour en former des pages d'une longueur déterminée. Ce compositeur met habilement en page. || *Mise en page.* Action de mettre en page. La mise en page est la partie la plus délicate de la typographie. || *Metteur en page.* On appelle ainsi l'ouvrier compositeur chargé de mettre en page.

PAGE. s. m. (du gr. παῖς, enfant, ou plutôt de l'ital. *paggio*, fait par contraction du lat. *pædagogium*, qui désignait chez les Romains une troupe de jeunes garçons que les riches entretenaient pour leur service domestique. Quelques personnes enfin le tirent de *paganus*, paysan, parce que, dans l'origine, les seigneurs de village prenaient les paysans pour les servir.) Jeune gentilhomme, enfant d'honneur servant auprès d'un roi, d'un prince, d'un seigneur, dont il porte la livrée. Page du roi, de la reine. Grand page. Petit page. Page de la chambre du roi, ou page de la chambre. Le gouverneur des pages. Entrer dans les pages. Châtier, renvoyer un page. Sylvain de ses deniers a acquis de la naissance et un autre nom; il n'aurait pu autrefois entrer *page* chez Cléobule, et il est son gendre. (La Bruy.) *Page*, cherchez Rodrigue, et l'amenez ici. (Corn.) Le duc et le marquis se reconnut aux *pages.* (Boil.) Tout marquis veut avoir des *pages.* (La Font.)

— Chez les Romains, les pages étaient richement vêtus, et choisis parmi les enfants qui se distinguaient par leur beauté. On les faisait élever sous la surveillance de quelques vieux esclaves appelés pédagogues; chacun de ces jeunes garçons était désigné par le mot de *pædagogianus puer.* C'est de cet usage qu'est venu dans les cours modernes celui d'avoir des pages.

— *Être sorti de page, être hors de page.* Avoir accompli le temps de son service dans les pages, devenir maître de ses actions, tirer de la servitude et de la sujétion. Se dit par allusion aux temps de l'ancienne chevalerie, où les jeunes gentilshommes étaient, dès l'âge de sept ans, mis auprès de quelque haut baron, ou de quelque illustre chevalier, en qualité de page. À quatorze ans, ils sortaient de pages et devenaient écuyers.

— Fig. et fam. *Hors de page.* Hors de la puissance, de la dépendance d'autrui. On l'a mis hors de page. Il n'est plus en puissance de tuteur, il est hors de page.

— Molière l'a dit de l'esprit.

Il faut se relever de ce honteux partage,
Et mettre hautement votre esprit hors de page.
(Molière.)

— *Louis XI mit les rois de France hors de page.* Il les rendit absolus.

— *Le hors de page*, pris subst., signifiait la récompense accordée aux pages qui sortaient de service.

— La demoiselle de Gournay appelle les *Essais* de Montaigne, le *hors de page des esprits.*

— *Pages de la musique.* Jeunes enfants qui étaient instruits pour chanter devant le roi. Il a été mis dans les pages de la musique. Ce page de la musique a une fort belle voix.

— *Page de la vénerie.* Jeune homme qui était destiné à devenir officier de vénerie.

— Fam. *Un tour de page.* Une espièglerie. Il lui a joué un tour de page.

— Express. prov. *Il n'y en aura que pour les pages.* Se dit d'un mets qui n'est pas assez copieux. || Prov. *Effronté comme un page, comme un page de cour.* Hardi jusqu'à l'impudence.

— Entom. *Page de Chandernagor.* Le papillon riphée. || *Pages de la reine.* Nom vulgaire donné à quelques papillons porte-queue, ou dont les ailes inférieures sont prolongées.

— Mar. On donne quelquefois le nom de page à l'apprenti matelot qu'on appelle ordinairement *mousse.*

— Relat. Se dit aussi des enfants de tribut ou esclaves qui servent le Grand Seigneur.

PAGE. s. m. Petite pince au moyen de laquelle on relève le bas de la robe sans être obligé de le tenir. C'est une importante invention pour les dames. Avec cet instrument on a les mains libres et on peut braver la boue. L'inventrice est Mme Tilman.

PAGEAU. s. m. Ichthyol. V. PAGEL.

PAGÉE. adj. des 2 g. Droit cout. Qui tient à la roture.

PAGEL. s. m. Ichthyol. Nom spécifique d'une espèce de pagre. V. PAGRE.

PAGÈNE. s. f. (du lat. *pagina*, page). Se disait pour Page, feuillet. Pagènes de la sainte Écriture.

PAGEOIS. s. m. (rad. *page*). Se disait pour Tournure de page, manière de page.

PAGÈS (Garnier). Député de l'opposition, né à Marseille en 1801, mort en 1841, se distingua à la tribune par ses talents oratoires.

PAGÉSIE. s. f. Anc. jurispr. Espèce de tenure qui rendait tous les tenanciers solidaires pour le cens. La pagésie était un usage dans le Velay, le Forez et le Bourbonnais.

— Anc. cout. Action solidaire qui s'exerçait, en Auvergne, sur les censitaires appelés *copaginaires.*

PAGÉSIE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, monopétalées, irrégulières, de la famille des personnées, comprenant la pagésie à fleurs blanches, qui croît à la Louisiane.

PAGI. s. m. Mamm. V. PUMA.

PAGIAVELLE. s. m. Comm. Compte de pièces de marchandises usité dans quelques endroits des Indes orientales, lorsqu'on vend en gros. Le pagiavelle de toiles est de quatre pièces, au Pégu.

PAGINATION. s. m. (pr. *pa-ji-na-si-on*; rad. *page*). Typogr. et libr. Série des numéros des pages des livres, indiquant leur ordre relatif. Pagination exacte, fautive. Il y a dans ce livre une faute de pagination. Vérifier la pagination d'un livre.

PAGINÉ, ÉE. part. pass. du v. Paginer. S'empl. adj. Livre paginé. Préface paginée.

— *Paginé par.* Ce livre a été paginé par le metteur en page.

PAGINER. v. a. 1re conj. (rad. *page*). Typogr. et libr. Numéroter les pages d'un livre. Le compositeur a mal paginé ce volume.

— v. n. Placer les folios des pages. Être occupé à paginer.

— SE PAGINER. v. pron. Être paginé. Ce livre peut se paginer en chiffres romains ou arabes.

PAGNA. s. m. Bot. Grand arbre des Indes orientales, qui produit une espèce de coton renfermé dans une écorce fort dure, dont on se sert pour faire des coussins et des matelas.

PAGNE. s. m. (du lat. *pannus*, drap). Relat. Morceau de toile de coton dont les peuplades qui vont nues se couvrent depuis la ceinture jusqu'aux genoux. Leurs toiles ou pagnes que leurs femmes ourdissent sont très-fines et bien teintes. (B. de St-P.)

PAGNON. s. m. (ainsi appelé du nom du premier fabricant). Comm. Drap noir très-fin, ratiné à l'envers et fabriqué à Sedan. Un habit [illegible]

PAGNONES. s. f. pl. Pièces de bois qui forment la fusée ou le rouet d'un moulin.

PAGNOTE. s. m. (de l'ital. *pagnotta*, petit pain que l'on donnait aux personnes qui se louaient pour escorter les grands dans quelques [illegible]). Poltron, lâche, vivant à la guerre. Vous êtes un vrai pagnote, un franc pagnote. Tu ne seras jamais qu'un pagnote. Vieux.

— Prov. et fig. *Mont Pagnote.* Lieu élevé d'où l'on peut, sans aucun péril, regarder un combat. Pendant l'action, il se tint sur le mont Pagnote. Vieux.

PAGNOTERIE. s. f. (rad. *pagnote*). Impertinence, sottise, stupidité. Cette pagnoterie fait rire le parterre, mais fait enrager l'auteur, dit

Voltaire, en parlant d'un endroit où l'imprimeur de Genève avait imprimé *l'amour* pour *la mort*.

— Lâcheté, action de pagnote. Il est vieux.

PAGODE. s. f. il était autrefois des 2 g. (ét. pers., *pont*, idole; *gheda*, temple). Temple païen de certains peuples de l'Asie, particulièrement des Chinois, des Indiens et des Siamois. Une pagode chinoise. La pagode de Jagrenat. Il y avait dans cette ville une pagode magnifique. Mais dès que ses feux doraient les sommets des *pagodes*, je disparaissais comme une ombre. (B. de St-P.)

Est-ce de leurs discours la brillante éloquence,
Qui peut à sa *pagode* arracher un Chinois? (L. Rac.)

— Archit. Les pagodes consistent en un pavillon formant le sanctuaire de l'idole, et en deux appentis, l'un devant, l'autre derrière, pour le peuple. Au-dessus du pavillon principal, s'élève d'ordinaire une construction pyramidale de forme extrêmement tourmentée et surchargée de beaucoup d'ornements de mauvais goût. Les pagodes les moins riches sont en bois peint, d'autres sont en brique ou en pierre, incrustées de marbre, de jaspe, de porcelaine et même de plaques d'or. Quelques-unes sont de très-grandes constructions, qui ne manquent pas d'une certaine hardiesse. Dans le siècle dernier, à l'époque de la plus grande décadence du goût, des princes et de riches particuliers ont fait parmi nous d'énormes dépenses, pour construire des pagodes dans les parcs.

— A la Chine, les pagodes sont des édifices élevés et circulaires, employés à différents usages, mais jamais à aucun culte religieux.

— Les pagodes sont aussi la demeure des bonzes et des autres prêtres, et des lieux où l'on donne l'hospitalité aux voyageurs.

— Fig. Un esprit borné, dans une grande élévation, est une vraie *pagode* de sots. (Oxenstiern.)

— Idole qu'on adore dans ces temples. Une grande, une petite pagode. Une pagode d'or massif. Ces divinités sont pour l'ordinaire de ridicules magots. On en remplit les pagodes, les chemins, les maisons et les barques; mais toutes ces divinités subalternes sont à peu près sur le pied des esclaves, qu'on traite bien s'ils font ce qu'on exige d'eux, et qu'on charge d'injures et de coups si l'on n'est pas content. Il arrive que les mandarins ajournent personnellement les pagodes indociles, et qu'ils les condamnent à perdre leurs chapelles et à vider le pays. Les Chinois agissent un peu plus honnêtement avec les dieux qu'ils craignent: ils les prient en cérémonie de se retirer ailleurs, et leur donnent des provisions de viande et de riz pour leur voyage. Comme ces dieux pourraient avoir la fantaisie de voyager par mer, on leur équipe aussi un petit vaisseau. Philosophes, pourquoi détruire les idoles, les fétiches, les *pagodes* des pauvres humains, s'ils s'en amusent sans inconvénient? (Rayn.)

— Par extens. Petites figures, ordinairement de porcelaine, et dont souvent la tête est mobile. Avoir des pagodes sur sa cheminée.

— Fam. et par dénigr. *Il remue la tête comme une pagode.* Il remue la tête comme un niais.

— On dit dans le même sens, *Il fait la pagode.*

— Fig. et fam. On dit d'une personne qui fait beaucoup de gestes insignifiants, que *ce n'est qu'une pagode.*

— On a quelquefois fait sur les théâtres, des représentations de pagodes, des danses, des entrées de pagodes. On appelait ainsi les danseurs habillés en pagodes, et qui remuaient la tête et les mains comme des pagodes.

— Se dit, par extens., d'une personne inconstante.

Vos femmes, ou plutôt vos mobiles *pagodes*,
Ont asservi nos cœurs à l'empire des modes. (Satire.)

— Conchyl. Nom donné par les marchands de coquilles à une espèce de sabot et à une espèce de toupie, type du genre testaire.

— Métrol. Monnaie d'or en usage dans l'Inde, et dont la valeur et le poids varient selon les différents lieux. La pagode de Pondichéry vaut fr. 8,31. || *Pagode star.* Monnaie d'or de Madras, fr. 9,36. Lorsque la pagode star porte un croissant et trois figures, elle vaut fr. 9,09; avec un croissant et une seule figure, fr. 9,45. On les appelle ainsi à cause des figures d'idoles qu'elles représentent. || La valeur moyenne de la pagode au croissant est de fr. 9,46, et celle de la pagode à l'étoile, de 9,36.

— Sorte de manches aux robes négligées des femmes.

— *Pagode* s'emploie ainsi quelquefois au masc., lorsqu'il désigne une idole. S'ils découvraient qu'un chrétien eût des *pagodes* cachés [illegible]

PAGODITE. s. f. (rad. *pagode*). Minér. Stéatite rose ou verte, vulgairement appelée *pierre de lard*, dont sont faits les magots de la Chine.

PAGOMÈNES. s. m. pl. (pr. *pa-go-mè-ne*). Chron. Se dit des jours complémentaires que les Éthiopiens ajoutent aux douze mois. C'est sans doute une altération du mot *épagomènes*.

PAGOTIN. s. m. (dimin. de *pagode*). Relat. Nom qu'on donne, dans l'Inde et en Chine, aux espèces de petites chapelles qui sont dans les pagodes.

— Petites pagodes rondes et isolées dans différents hameaux ou villages, dans lesquelles se trouvent ordinairement les images ou les statues des dieux qu'on y adore.

— Statues mêmes de ces divinités.

PAGRATIDES. s. m. pl. Hist. Dynastie des rois arméniens, qui régna sur l'Arménie, de 885 à 1079.

PAGRE. s. m. Ichthyol. Genre de poissons de l'ordre des acanthoptérygiens et de la famille des sparoïdes, renfermant douze espèces qui ressemblent beaucoup aux pagels par les mœurs et les caractères scientifiques. Le pagre commun est un des poissons les plus communs en Sardaigne, il parvient au poids de 5 à 6 kilogr. et vit au milieu des flots salés de la Méditerranée et de l'Océan.

— Zooph. Genre de polypiers fossiles comprenant plusieurs espèces, le pagre élégant et le pagre changeant.

PAGUE. s. f. Anc. cout. Se disait pour Payement. || *Pague de coutume.* Faculté accordée au débiteur d'une somme inférieure à 10 sous tournois, d'en assigner le payement sur ses immeubles.

PAGURADES. s. m. pl. Philol. Peuple imaginaire créé par Lucien, qui le peint comme vaillant et excellent à la course.

PAGURE. s. m. (du gr. πάγουρος, même signif.). Crust. Genre de crustacés décapodes macroures.

PAGURIEN, IENNE. adj. Crust. Qui ressemble à un pagure. || PAGURIENS. s. m. pl. Tribu de crustacés de l'ordre des décapodes, famille des macroures, renfermant plusieurs genres caractérisés par la longueur de leur carapace, leurs pattes antérieures terminées en pinces et la mollesse de leur tégument.

PAH. s. m. (pr. *pâ*). Relat. Nom qu'on donne, dans l'Océanie et particulièrement dans la Nouvelle-Zélande, aux villages fortifiés, entourés de palissades, et à l'abri des coups de main de l'ennemi.

PAHANG. Géogr. Ville de l'Inde transgangétique, ch.-l. du royaume de Pahang, sur le Pahang, qui roule de l'or. || Royaume de Pahang, situé entre ceux de Djohore, de Salengore et de Tringano.

PAIDAGOGISME. s. m. (ét. gr., παῖς, παιδὸς, enfant; ἄγω, instruire). Se disait de l'enseignement sous forme de dialogue, et particulièrement des dialogues de Platon. Les *paidagogismes* de Platon. (Montaigne.)

PAÏDONOSOLOGIE. s. f. (ét. gr., παῖς, παιδὸς, enfant; νόσος, maladie; λόγος, traité). Médec. Traité, description des maladies des enfants.

PAÏDONOSOLOGIQUE. adj. des 2 g. Qui concerne la païdonosologie.

PAIE. s. f. V. PAYE.

PAIEMENT. s. m. V. PAYEMENT.

PAÏEN, ENNE. adj. (pr. *pa-ïen, pa-iène*; du lat. *paganus*. V. PAGANISME). Idolâtre, adorateur des idoles, des faux dieux. On le dit aujourd'hui principalement par opposition à Chrétien, et en parlant des anciens peuples qui demeurèrent idolâtres après la publication de l'Évangile, comme les Égyptiens, les Grecs, les Romains. Les prêtres païens. Les philosophes païens. Les armées des empereurs païens. Rome *païenne* eut plus de jours fériés que Rome chrétienne. (Denne-Bar.)

— Se dit aussi de tout ce qui est relatif au culte des faux dieux, des idoles. La religion païenne. Un temple païen. La sagesse païenne. Les superstitions païennes. Il est étrange de voir des chrétiens s'enorgueillir d'une institution purement *païenne*: il n'est pas dit un mot de la noblesse dans l'Écriture. (J.-J. Rouss.) Tout était adoré dans ce siècle *païen*. (Boil.) L'empereur à la croix soumet son front *païen*. (Id.)

— On appelait d'abord *pagani* ceux qui n'étaient point soldats, qu'ils fussent de la ville ou des champs; en sorte que le mot de *paganus* était directement opposé à celui de *miles* (soldat). Par métaphore tirée de cette signification, lorsque les chrétiens ont commencé à s'accroître dans la ville de Rome, s'enrôlant sous les enseignes de Jésus-Christ, et s'offrant tous les jours au combat pour la foi, ils s'appelèrent soldats de Jésus-Christ, et donnèrent le nom de *pagani*, dont nous avons fait *païen*, à tous ceux qui ne faisaient pas profession des armes spirituelles de la foi chrétienne. Ce mot a été mis en usage en ce sens par Tertullien, saint Cyprien, saint Augustin, etc., pour signifier ceux que l'on appelle autrement les *gentils*. On n'appela personne *païen* avant Théodose le Jeune. Ce nom fut donné alors aux habitants des bourgs d'Italie, qui conservèrent leur ancienne religion.

— On le dit quelquefois des peuples modernes qui adorent les idoles. La plupart des habitants de l'Inde sont encore païens.

— S'est dit des mahométans, par opposition à Catholique. Les protestants, de leur côté, ont quelquefois désigné les catholiques sous le nom de *païens* et d'*idolâtres*, à cause du culte des saints.

— S'empl. quelquefois pour désigner les auteurs qui, dans leurs écrits, font usage de la mythologie grecque ou romaine, et même des personnes qui aiment ce système.

Ce n'est pas que j'approuve en un sujet chrétien
Un auteur follement idolâtre et païen. (Boileau.)

On chérira toujours les erreurs de la Grèce;
Toujours Ovide charmera.
Si nos peuples nouveaux sont chrétiens à la messe,
Ils sont païens à l'opéra. (Voltaire.)

— En parlant des personnes, il est très-souvent substantif. Un païen. Une païenne. La religion, les coutumes des païens. Les dieux, les idoles des païens. Plusieurs païens se convertirent à la foi. La morale même des *païens* en est convenue. (Mass.) Plus vertueux que toi, le *païen* te condamne. (L. Rac.) A l'instar des *païens*, il adorait la nature, et comme ce qu'il y avait de mieux, sans contredit, dans cette nature, c'était lui-même, il avait fait un dieu de son esprit. (A. de Cust.)

— Prov. *Jurer comme un païen.* Jurer continuellement; faire des jurements horribles.

— Syn. comp. PAÏEN. GENTILS. *Gentils* ne désigne que des gens qui ne croient pas la religion révélée; et *païens* distingue ceux qui sont attachés à une religion mythologique ou au culte des faux dieux. Dans l'usage commun, le nom de *gentils* ne s'applique guère qu'aux nations anciennes, considérées dans leur opposition avec le judaïsme ou le christianisme naissant. La qualification de *païens*, nous la répandons généralement sur tous les peuples qui, dans tous les temps, ont adoré de fausses divinités. L'usage attache au mot *païen* une idée de mauvaises mœurs, qui n'est pas également imprimée au mot *gentils*.

PAILE. s. m. (pr. *pèle*). Se disait pour Drap qui couvre un cercueil.

— Signifiait aussi Tenture, tapisserie. Parer un moustier de paile de soie.

PAILLADE. s. f. (pr. *pa-ya-de*). Se disait pour Litière; paille étendue à terre pour coucher.

PAILLAGE. s. m. (pr. *pa-ya-je*; rad. *paille*). Agric. Action de couvrir de menue paille le sol et les cultures.

PAILLARD, ARDE. adj. (pr. *pa-y-ar, arde*; du lat. *palearius*, fait de *palea*, paille, parce que les paillards couchaient tous pêle-mêle et se vautraient sur la paille, et, suivant d'autres, de ce que, chez les Romains, les prostituées exerçaient leur ignoble métier sur la paille). Lascif, débauché, adonné aux plaisirs charnels. Être trop paillard. Être d'une humeur paillarde. Ce mot est libre ainsi que ses dérivés.

— On dit, dans le même sens, *Avoir les yeux paillards, la mine paillarde*, etc.

— Il s'emploie aussi en parlant des choses.

Il saoule le *paillard* désir,
Qui dans son sein veut se couver. (St-Amant.)

— Il s'emploie aussi fort souvent comme substantif. C'est un franc paillard. Vous êtes un paillard.

— Il s'est dit de tout méchant homme en général, d'un coquin, d'un fripon.

Fuyons, dit alors le vieillard,
Pourquoi? dit alors le *paillard*:
Me fera-t-on porter double bât, double charge.
(La Fontaine.)

— Il s'est quelquefois employé dans le sens de gaillard, de drôle, de bon compagnon. Ainsi fuyaient mes *paillards* confondus. (Volt.)

PAILLARDEMENT. adv. (pr. *pa-yar-de-man*). D'une manière paillarde, impudique. Peu usité.

PAILLARDER. v. n. 1re conj. (pr. *pa-iar-dé*; rad. *paillard*). Faire des actes paillards, des actes d'impudicité. Tu ne paillarderas point. Vieux. On pouvait lui objecter une plus grande faute, comme d'avoir *paillardé* avec plusieurs. (Joubert.)

— v. a. Au propre et au fig. Rendre libertin. Ses yeux ont si bien su *paillarder* ma pensée. (Cyrano de Berg.)

— Fig. et dans le style mystique, il s'est dit dans le sens d'adorer des dieux étrangers.

— SE PAILLARDER. v. pron. Prendre ses aises, se donner du plaisir. Puis se *paillardait* parmi le lit quelque temps. (Rab.) Il avait été un temps que je me *paillardais* dans le luxe. (Le Sage.)

PAILLARDISE. s. f. (pr. *pa-yar-di-ze*). Débauche; goût, habitude de l'impudicité. S'adonner à la paillardise.

— Au pl. Action que cette habitude, ce goût fait commettre. Se livrer à toutes sortes de paillardises.

PAILLASSE. s. f. (pr. *pâ-ya-ce*; rad. *paille*). Grand sac de toile rempli de paille qu'on étend sur un lit sous les matelas et sur le bois ou le fond sanglé. Il faut vider cette paillasse. Cette paillasse est trop petite, trop grande. Emplir une paillasse neuve.

— La paille enfermée dans le sac de toile. Coucher sur une paillasse. On a tout vendu chez lui, jusqu'à la paillasse. N'avoir pas de paillasse à son lit.

— Fig. bas et pop. *Paillasse de corps de garde.* Fille ou femme de mauvaise vie, qui [illegible] au premier venu.

— Prov. *Serviteur à la paillasse.* Se dit pour exprimer qu'on quitte le service de l'armée, où il fallait autrefois coucher sur la paillasse.

— Techn. Massif en briques sur le sol et sous le manteau de la cheminée, sur lequel les distillateurs élèvent leurs fourneaux. || Dallage à hauteur d'appui, sur lequel on pose les fourneaux, et dont on se sert pour monter les appareils. || Tout massif établi sur un plancher, et revêtu de plomb, de briques ou de ciment, pour recevoir les eaux qu'on pourrait répandre, et qui pourriraient le plancher.

PAILLASSE. s. m. (pr. *pâ-ya-ce*). Bateleur qui, dans les troupes de charlatans, danseurs de corde, etc., est chargé d'imiter gauchement les tours de force ou d'adresse de ses camarades. La toile des paillasses étant ordinairement une toile à carreaux, c'est sans doute à cause de cette particularité qu'on lui a donné le nom qu'il porte. || Le paillasse est aussi le comique de la parade jouée sur les tréteaux en plein vent; son maître n'y est que son compère, aux dépens duquel il fait rire les spectateurs, d'autant moins difficiles que le spectacle est gratuit. A la suite de ses plaisanteries, Paillasse attrape toujours quelques coups de pied dans la partie postérieure de son individu. C'est aussi Paillasse qui, la parade terminée, annonce les prodiges que contient l'intérieur de la barraque, et invite l'honorable société à ne pas s'arrêter aux bagatelles de la porte.

— Expres. prov. *Saute, paillasse.* Se dit en parlant des charlatans politiques, de ceux qui changent de parti et d'opinion, selon leurs intérêts.

N' saut' pas à demi,
Paillasse, mon ami,
Saute pour tout le monde. (Béranger.)

|| *A ton tour, paillasse.* Se dit quand on voit un homme prêt à faire quelque jonglerie, quelque bassesse à la suite des autres, surtout dans la carrière politique. || Dans les deux exemples, *Paillasse* est regardé comme un nom propre.

PAILLASSON. s. m. (pr. *pâ-ya-çon*; dimin. de *paillasse*). Sorte de paillasse plate et piquée entre deux toiles ou deux coutils, qu'on met au devant des fenêtres, pour garantir une chambre du bruit, du soleil. Mettre des paillassons devant les fenêtres. On a mis des paillassons à toutes les fenêtres.

— Natte de paille, de roseau, de sparte ou de jonc, qu'on place à la porte d'un appartement pour s'essuyer les pieds.

— On met aussi des paillassons dans les pièces non parquetées pour tenir les pieds secs et chauds.

— Pièce de natte couverte par dehors d'une grosse toile, que le peuple, en Italie et en Espagne, met l'été devant les fenêtres, pour se garantir de l'ardeur du soleil. En France, on se sert ordinairement de stores, de jalousies ou de persiennes.

— Hortic. Espèce de claie faite avec de la paille longue, étendue et attachée sur des perches, dont on couvre les couches et les espaliers, afin de les garantir de la gelée. || *Paillassons pleins.* Ceux qui couvrent directement les plantes. || *Paillasson à claire-voie.* Ceux que l'on place sur les vitraux des serres pour briser ou adoucir les rayons du soleil. || *Paillassons à auvent.* Ceux qui sont supportés par une espèce de potence, et qui ont pour objet d'abriter les espaliers.

PAILLE. s. f. (pr. *pâ-ye*; du lat. *palea*, même signif.) Chaume desséché des graminées, et surtout des céréales, après qu'on a enlevé les graines contenues dans l'épi. Paille fraîche, nouvelle. Vieille paille. Paille de froment, d'orge, de seigle. Coucher sur la paille. Botte, charretée de paille. Brin de paille. Ouvrages de paille. Cordon, chaise de paille. Chapeau de paille, de paille d'Italie. Mettre de la paille dans une paillasse. Donner de la paille à des chevaux. Hacher de la paille pour la mêler avec de l'avoine. De la paille pour les bestiaux. Des pailles pour faire du fumier. Les fruits mûrissent sur la paille. L'ambre attire la paille, lève la paille. Prétendre éteindre les désirs par la jouissance, c'est vouloir étouffer le feu avec de la *paille*. (Boiste.)

Mais je n'y perdais rien; enfin, vaille que vaille,
J'aurais sur le marché fort bien fourni la *paille*.
(Racine.)

Qu'ils soient comme la foudre et la *paille* légère,
Que le vent chasse devant lui. (Id.)

— La paille est cette tige qui, dans les céréales, porte l'épi ou les épis, mais seulement lorsqu'elle est sèche, abattue et privée du grain. Par analogie, on a donné ce nom aux fanes sèches de quelques plantes de la famille des légumineuses. Cette définition, exacte dans le plus grand nombre de cas, admet cependant quelques exceptions; ainsi le petit nombre de feuilles sèches qui accompagne la tige coupée de la céréale reçoit le même nom qu'elle, et même, dans le maïs, l'absorbe seul, car le tronc sec de cette plante n'est point appelé paille, mais bien les feuilles et les spathes qui y sont attachées.

— *Menue paille.* La balle ou la pellicule qui environne immédiatement le grain: on l'en sépare, quand il est battu, par le moyen d'un van ou d'un crible. || *Paille d'avoine.* La balle du grain que l'on en sépare en le vannant.

— Le principal usage de la paille est pour la nourriture des bestiaux. Celle du froment [illegible] contient plus de parties nutritives. Celle d'avoine est moins bonne, mais meilleure que celle d'orge, qui n'est guère dans le commerce et se consomme sur place. Enfin, la paille de seigle est la plus chère, parce qu'elle est la plus longue; on l'emploie à faire des paillassons, des liens, des nattes, des sièges de chaises, pour couvrir des chaumières, etc. Les chevaux dont la paille et l'avoine sont la principale nourriture jouissent d'une meilleure santé et résistent mieux à la fatigue. On donne aussi la paille aux moutons et aux vaches qu'on ne veut pas trop engraisser. Un des usages les plus répandus des pailles de toute espèce est d'en faire de la litière pour les animaux. Cette substance, brisée sous les pieds et imprégnée d'urine, entre en fermentation, se décompose, et est un engrais excellent qui rend au sol l'humus dont la nature l'a dé-

pouillé. Le fumier long est dispersé pendant la mauvaise saison sur les jeunes plantes qu'on veut préserver de la gelée, ou pendant l'été pour les abriter de l'ardeur du soleil. La paille est un très-mauvais conducteur du calorique, et s'oppose, dans le premier cas, aux effets des gelées; dans le second, elle arrête l'évaporation du sol, et y conserve l'humidité nécessaire aux végétaux. Dans les contrées où l'argile et le bois manquent, on couvre les toits avec de la paille. Il se fait encore une immense consommation de paille pour remplir les paillasses.

— Un des usages les plus remarquables de la paille consiste à en composer de petits meubles, tels qu'étuis, boîtes, chaises, chapeaux, etc. Les chapeaux d'Italie sont surtout très-recherchés, à raison de l'élégance du travail. On les fait avec une variété particulière de froment, dont le chaume est solide et très-fin. On cultive cette variété en Toscane dans les sols arides. Pour en faire des nattes, on est obligé de teindre la paille, de la mettre sous la forme de feuilles d'une plus ou moins grande étendue, de la découper selon le dessin qu'on veut produire, et de gaufrer le dessin formé, de manière qu'il se présente en bas-relief.

— Comm. *Un cent, un millier de paille.* Un cent, un millier de bottes de paille.

— Par extens. *Une paille.* Un fétu, un très-petit brin de paille. Il m'est entré une paille dans l'œil. C'est bien peu de chose sans doute qu'un brin de *paille !* Eh bien ! il indique à l'observateur d'où vient le vent, et quelle route il doit tenir. (Improv. fr.) On a prétendu que Vanini, accusé d'athéisme, et brûlé comme athée, avait feint de rétracter ses erreurs, en présentant une *paille* comme preuve de l'existence de Dieu. Il est certain que l'homme peut fouler la *paille* aux pieds, qu'il peut la brûler, la réduire en cendres, mais il ne peut la reproduire. (Id.)

— Se dit des brins de paille qui restent dans le pain grossier des paysans. Ces pauvres gens mangent de si mauvais pain, qu'on y voit encore des pailles.

—Fig. S'emploie dans les paraboles de l'Evangile, pour désigner les réprouvés, par opposition au grain, qui signifie les élus. Le Seigneur a dit qu'il séparerait la paille du bon grain, et qu'il brûlerait la paille. Les tempêtes dont l'Eglise a été battue ont emporté la *paille*, et fait paraître le froment qui était couvert et enveloppé sous la *paille.* (Nic.) Quand Satan crible les hommes par la permission de Dieu, il se trouve plus de *paille* que de bon grain. (Herman.)

—Prov. et fig. dans le langage de l'Evangile. *Voir une paille dans l'œil de son prochain, et ne pas voir une poutre dans le sien.* Remarquer les moindres défauts d'autrui, et ne pas voir les siens propres, quelque grands qu'ils soient. ‖ *Ils sont là comme rats en paille.* Se dit des gens qui sont dans un lieu où ils ont tout à souhait, où ils font grand'chère, sans qu'il en coûte rien. ‖ On dit aussi, dans le même sens, *Etre aise comme rat en paille. Etre dans la paille jusqu'au ventre.* ‖ *Cela lève, enlève, emporte la paille.* Se dit de certaines choses qui sont excellentes en leur genre. Ce conte est délicieux, il lève la paille, il enlève la paille. Se dit par allusion à l'ambre, qui a la propriété de lever la paille. ‖ *Rompre la paille.* Annuler un accord, un marché. La paille est rompue. ‖ *Rompre la paille avec quelqu'un.* Se brouiller avec quelqu'un. Déclarer qu'on cesse tout commerce, toute liaison avec lui. Allusion à une ancienne coutume chez les Français, de rompre une paille qu'ils avaient à la main, et de la jeter, pour marquer qu'ils renonçaient à l'alliance ou au service de celui dont ils voulaient se séparer. Après ce débat, ils rompirent la paille.

Il faut rompre la *paille*. Une *paille* rompue
Rend entre gens d'honneur une affaire conclue.
(Molière.)

‖ On disait autrefois dans le même sens, *rompre le fétu.* ‖ *Tout y va, la paille et le blé.* Se dit en parlant d'une dépense ruineuse pour celui qui la fait.

— *C'est un homme qui a mis de la paille dans ses souliers.* Se dit d'un gueux qui est devenu riche en peu de temps.

— *Jetez la paille au vent.* Se dit à quelqu'un qui est incertain de sa route, pour qu'il se règle sur le mouvement que le vent donnera à la paille.

— *Si cela arrive, si ce mariage se finit, croix de paille.* Se dit pour faire entendre qu'on ne croit pas qu'une affaire réussisse.

— Prov. *Cheval de paille, cheval de bataille, cheval d'avoine, cheval de peine, cheval de foin,* [illegible]

— [illegible] *vassal de fer.* Le plus faible seigneur peut ruiner le plus puissant vassal. ‖ *Avoir de la paille jusqu'aux yeux.* Vivre dans l'abondance. ‖ *Faire feu de paille.* Prodiguer ses biens en dépenses extravagantes.

— Prov. *A longue voie paille pèse.* Un léger fardeau fatigue à la longue. ‖ *Il y a plus de paille que de grain.* ‖ *Nul grain sans la paille.*

— *Aller à la paille.* Se dit des soldats qui vont faire leur provision de paille.

— *Envoyer les soldats à la paille.* Se dit quand un major, pendant l'exercice, donne aux soldats d'un bataillon un intervalle de temps pour se reposer, et satisfaire aux besoins naturels, à la charge de venir au premier signal reprendre leurs armes sur le terrain pour marquer leur poste.

— Econ. dom. *Vin de paille.* Vin fait avec du raisin qu'on a laissé quelque temps sur la paille, après la récolte, pour qu'il soit moins coloré.

— Par exagér. *Être à la paille, coucher sur la paille.* Etre dans une grande misère. Sur cette *paille* où gémit la souffrance. (Parny.) ‖ *Mettre quelqu'un à la paille.* Le réduire à la misère, le ruiner. ‖ On dit d'un homme qui se ruine en folles dépenses, *Il mourra sur la paille; il mérite de mourir sur la paille.*

— *Tirer à la courte paille.* Tirer au sort avec des brins de paille d'une longueur inégale. Ils ont tiré à la courte paille à qui payerait la dépense.

—Fig. et fam. *Homme de paille.* Homme de néant, sans valeur, sans nulle considération. ‖ Homme qui prête son nom, et qu'on fait intervenir dans une affaire, quoiqu'il n'y ait point de véritable intérêt. C'est lui qui a signé le marché, mais il n'est qu'un homme de paille. ‖ Naguère on appelait *gérant de paille* le signataire d'un journal dont il subissait toutes les condamnations. ‖ *Feu de paille.* Passion qui commence avec ardeur, et qui est de peu de durée. Cet amour si violent n'a été qu'un feu de paille. ‖ On le dit aussi des troubles passagers. La sédition n'était qu'un feu de paille.

—Hist. En 1384, on employa, pour la première fois, de la paille pour le lit du roi d'Angleterre. ‖ L'Université avait autrefois ses écoles des deux côtés de la rue du Fouare, qui prit ce nom de la grande consommation de paille que faisaient les écoliers, le mot *fouare* signifiant autrefois Paille. Les écoliers n'étaient alors assis dans les classes que sur de la paille. Il n'y avait encore ni bancs ni chaises, non-seulement dans les écoles publiques, mais même dans les églises, que l'on jonchait de paille fraîche et d'herbes odoriférantes, surtout à la messe de minuit et aux autres grandes fêtes. ‖ Un des premiers présidents du temps de Henri II, dans une convention faite avec ses fermiers, stipulait qu'aux jours des quatre bonnes fêtes, et au temps des vendanges, ils seraient tenus de lui envoyer une charrette avec de bonne paille fraîche dedans, pour y asseoir sa femme et sa fille.

—Bot. *Paille de la Mecque.* Le barbon odorant.

—Métrol. Petite lamelle qui se détache de la surface d'un barre de fer, et que l'on rencontre quelquefois dans son intérieur, lorsque quelques défauts dans l'affinage ou la soudure du métal n'a pas établi une adhérence suffisante entre toutes ses molécules. L'existence d'une paille dans l'intérieur d'une pièce de fer est fort dangereuse, car elle altère sa solidité, et l'expose à rompre inopinément, lorsqu'elle est soumise à un certain effort. Ce rasoir a une paille. Cette lame est fine, mais il y a quelques pailles.

— Se dit aussi des écailles de fer qui en tombent quand on le forge à chaud.

— On donne le même nom à un défaut de liaison dans la fusion du verre.

— Joail. Défaut qui se trouve quelquefois dans les pierreries, et surtout dans les diamants, et qui en diminue l'éclat. Il y a une paille dans ce diamant. Ce diamant a une paille.

—Mar. *Paille.* Se dit des bûches placées sur le port pour recevoir les tonnes rangées dans la cale. ‖ *Paille d'arrimage.* Bûche droite placée sous chaque bout de futailles que l'on arrime dans les cales des vaisseaux. ‖ *Paille de bitte.* Longue cheville de fer arrondie, qui, passée en travers de la tête des montants de bittes, empêche le câble de se décapeler.

— Minér. Se dit des inégalités, crevasses ou diversités de couleur qu'on trouve dans les pierres de mine.

— *Courir à la paille.* Hâter la cuisson du sel par une addition subite de bois, ce qui arrive toutes les fois que la cuisson a été retardée par quelque accident.

— Alchim. *Paille du poulet.* La cendre de l'écuelle.

PAILLE. adj. des 2 g. Qui est de la couleur de la paille. Ce mot est toujours invariable. Des rubans paille.

PAILLÉ. s. m. (pr. *pa-yé;* rad. *paille*). Agric. Léger hangar qui sert à couvrir un tas de paille. ‖ Litière qui n'a été laissée qu'un jour sous les chevaux. ‖ Fumier non consommé.

PAILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Pailler. S'empl. adjectiv. Cette aire est trop paillée.

— Blas. Diapré, bigarré de diverses couleurs.

— Conchyl. Qui a la couleur de la paille, c'est-à-dire d'une teinte jaune pâle, comme la mitre straminée.

PAILLÉE. s. f. (pr. *pa-yé;* rad. *paille*). Écon. [illegible] la surface d'une aire. Vieux. ‖ *Faire une paillée.* Etendre les gerbes sur l'aire pour les battre.

PAILLEMENT. s. m. (pr. *pa-ie-man;* rad. *paille*). Agric. V. PAILLAGE.

PAILLE-EN-CUL ou **PAILLE-EN-QUEUE.** s. m. Ornith. Genre d'oiseaux de l'ordre des palmipèdes, famille des totipalmes, renfermant des espèces qui ressemblent par leur forme, leur taille et l'étendue de leur vol, aux hirondelles de mer; ils portent à leur queue deux pennes longues et étroites qui de loin ressemblent à deux pailles, particularité à laquelle ils doivent leur nom français. Toutes les espèces sont de la taille d'un pigeon, et elles habitent les mers intertropicales. ‖ Pl., des *pailles-en-cul.* L'air retentissait des cris des *pailles-en-cul,* des frégates, des coupeurs d'eau et d'une multitude d'oiseaux de marine. (B. de St-P.)

— Mar. *Paille-en-cul.* On appelle ainsi la voile hissée au bout de la vergue d'artimon.

PAILLEBART. s. m. (pr. *pa-ye-bar*). Constr. Mélange d'argile et de paille hachée dont on se sert pour construire. On dit plus souvent *torchis.*

PAILLÉOLES. s. f. pl. (pr. *pâ-yé-ole;* dimin. de *paille*). Métal. Paillettes d'or qu'on trouve dans le sable de quelques rivières.

PAILLER. v. a. 1re conj. (pr. *pa-yé;* rad. *paille*). Agric. Répandre de la paille courte ou de la litière sur un terrain semé ou planté.

— SE PAILLER. v. pron. Etre paillé. Ce terrain doit se pailler.

PAILLER. s. m. (pr. *pa-yé;* rad. *paille*). Cour d'une ferme où il y a des pailles de grains. Chapon de pailler. Poularde de pailler.

— Léger hangar sous lequel on conserve, dans le Midi, la paille entassée. ‖ La meule même formée avec des gerbes de paille.

— Chambre où est étendue de la paille pour se coucher. Ce ne sera pas, dit-elle, la première fois que vous coucherez sur la paille. Je ne répliquai point à ce discours, et je me déterminai sagement à gagner le *pailler* sur lequel je m'endormis bientôt, comme un homme qui depuis longtemps était fait à la fatigue. (Le Sage.) Omiss. des dictionnaires.

—Prov. et fig. On dit d'un homme qui est dans un lieu où il est le plus fort, comme dans sa maison, dans son quartier, *Il est sur son pailler; c'est un coq sur son pailler.*

— Anc. art milit. Nom qu'on donnait à des soldats, soit parce qu'ils portaient de la paille à leurs casques pour se reconnaître dans les actions, soit parce qu'ils mettaient le feu partout avec des bouchons de paille, et qu'ils en portaient toujours pour cela.

PAILLER, ÈRE. adj. (pr. *pa-yé, yère;* rad. *paille*). Qui appartient au pailler, à la cour d'une ferme où se trouvent des pailles de grains. Chapon pailler. Poularde paillère. ‖ Omiss. de Landais.

PAILLERET. s. m. (pr. *pa-ie-rè;* rad. *paille*). Ornith. Un des noms vulgaires du bruant commun.

PAILLET. adj. m. (pr. *pa-yè;* rad. *paille*). Il ne se dit que du vin rouge peu chargé de couleur, et en quelque sorte de couleur de paille. Vin paillet. Le vin rosé se garde mieux que le vin paillet.

PAILLET. s. m. (pr. *pa-yè*). Techn. Petite pièce de fer ou d'acier, que l'on place entre la platine et le verrou pour lui servir de ressort et le tenir en état lorsqu'il est levé.

— Agric. Tas de paille.

— Mar. Sorte de nattes confectionnées avec des torons de fil de caret tressés ensemble, dont on se sert sur les vaisseaux pour divers usages. ‖ *Paillets lardés.* Paillets qui ont une de leurs faces couverte de petits bouts de filasse artistement passés dans la trame, afin d'en rendre le contact plus doux.

PAILLETÉ, ÉE. adj. (pr. *pa-ye-té;* rad. *paille*). Cost. Brodé, couvert de paillettes. Vêtue d'une tunique bleue *pailletée*, portant un bandeau bleu et argent sur ses cheveux châtains. (E. Sue.)

— Bot. Qui a la forme de paillettes.

— Minér. Se dit d'une substance qui affecte la forme de lamelles, de petits cristaux libres ou disséminés dans des roches, comme le mica pailleté.

PAILLETEUR. s. m. (pr. *pa-ye-teur,* rad. *paillette.* Celui qui s'occupe à recueillir les paillettes d'or qui se trouvent dans quelques rivières.

PAILLETTE. s. f. (pr. *pa-yè-te;* dimin. de *paille*). Parcelle d'or, d'argent, de cuivre ou d'acier, ronde, mince, percée au milieu, qu'on applique sur une étoffe pour l'orner. Un habit à paillettes. Des paillettes d'or, d'acier. Paillettes en losange. Il y a bien des paillettes sur cette broderie. La tache est tout juste à l'endroit où l'on voit briller les *paillettes.* (Arnault.) ‖ On appelait autrefois *paillon* ce que l'on appelle aujourd'hui *paillettes.* ‖ Les paillettes d'acier se mêlent dans les jais blancs et noirs pour des broderies du petit deuil des femmes. ‖ *Paillettes comptées.* Paillettes arrangées l'une sur l'autre comme de l'argent monnayé. ‖ *Paillettes monnayées.* Celles qui sont entourées d'ornements ou de points de bouillon.

— Petit grain, petite parcelle d'or qu'on trouve dans le sable de certaines rivières. Deux rivières, dont l'une roule des *paillettes* d'or, et l'autre des sables d'argent, lavent le pied des collines. (Chateaub.)

— Fig. *Paillette d'esprit.* Un trait, un éclair d'esprit, un bon mot.

— Bot. Petite lame membraneuse qui sépare souvent les fleurons et demi-fleurons des fleurs composées. ‖ Ecaille membraneuse et sèche qui se dresse à la base d'une fleur. ‖ On donne aussi ce nom aux bractées qui, par leur réunion, constituent l'involucre des fleurs composées. ‖ Chacune des pièces qui, dans les graminées, forment l'enveloppe des organes sexuels.

— Entom. Nom vulgaire d'une espèce d'altise très-commune dans les jardins potagers.

— Minér. Nom qu'on donne à de très-petites plaques, ou plutôt à de très-petites lames qui semblent avoir été détachées des substances à texture laminaire. Le mica en offre un exemple frappant.

—Techn. *Paillettes de soudure.* Petit morceau de soudure mince prêt à être placé sur l'ouvrage à souder. ‖ Nom que les cordonniers donnent à deux morceaux de cuir de veau coupés en ligne droite d'un côté, arrondis et amincis du reste par le tranchet. Ils les placent à la pointe des entailles, des empeignes, pour les fortifier.

PAILLEUR, EUSE. s. (pr. *pâ-yeur, pâ-yeuse;* rad. *paille*). Celui, celle qui vend, qui voiture, qui fournit de la paille.

PAILLEUX, EUSE. adj. (pr. *pâ-yeu, yeuse.* rad. *paille*). Il se dit des métaux qui ont des pailles. Du fer pailleux. De l'acier pailleux.

— L'Académie ne donne pas le fém. de ce mot. Cependant on dit fort bien, Une lame pailleuse. Cette glace est pailleuse.

PAILLER. s. m. (pr. *pâ-yé;* rad. *paille*). Econ. rur. Meule de paille battue, longue et terminée en pointe.

PAILLIS. s. m. Agric. V. PAILLAGE.

PAILLO. s. m. (pr. *pâ-yô;* de l'ital. *pagliolo*). Mar. Chambre où l'on renferme le biscuit de mer, dans une galère. ‖ Forçat employé aux écritures dans les bureaux du bagne.

PAILLOLE. s. m. (pr. *pâ-yole*). Pêche. Espèce de filet dont les mailles sont étroites et faites d'un fil délié.

— Signifiait Paillette d'or qu'on trouve quelquefois dans le lit des rivières.

PAILLON. s. m. (pr. *pâ-yon;* augm. de *paille*). Grosse paillette faite avec une petite feuille carrée de cuivre battu, très-mince et colorée d'un côté. On s'en sert pour orner les broderies, les habits de théâtre, etc. Un habit brodé de paillons.

— Morceau de lame d'argent, verni de différentes couleurs.

— Techn. Chacune des petites lames d'acier dont l'assemblage constitue la chaîne d'une montre.

— Joaill. Lame de cuivre battu, très-mince, colorée d'un côté, dont les joailliers placent de petits morceaux au fond des chatons des pierres précieuses et des cristaux.

— Orfévr. *Paillon de soudure.* Petit morceau de soudure.

— Papet. Poignée de paille qu'on place au fond de la cuve.

— Pot. Goutte d'étain fin que les potiers d'étain font tomber sur une platine de cuivre, au moyen d'un fer à souder. ‖ Feuilles d'étain minces, rondes, qui servent à paillonner les ouvrages d'étain. ‖ Façon que l'on donne aux pièces d'étain avec le paillon.

— Chim. Alliage de bismuth, plus fusible que l'étain.

PAILLONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Paillonner. S'emploie adj. Cette soudure est mal paillonnée.

— *Paillonné par.* Cette pièce a été paillonnée par un mauvais ouvrier.

PAILLONNER. v. a. 1re conj. (pr. *pâ-yo-né,* rad. *paillon*). Techn. Faire fondre des paillons d'étain sur une pièce de métal enduite de poix-résine, pour l'étamer.

— SE PAILLONNER. v. pron. Être paillonné. Ce vase se paillonne aisément.

PAILLOT. s. m. (pr. *pâ-yô;* rad. *paille*). Econ. domest. Très-petite paillasse qu'on met par-dessus la grande, dans un lit d'enfant, pour empêcher l'humidité de pénétrer la dernière.

— Agric. Dans le vignoble orléanais, on nomme ainsi les vignes où les ceps sont plantés sur plus de deux rangs sans intervalle.

PAILLOTEUR. s. m. (pr. *pâ-yo-teur;* rad. *paillole*). Pêch. Celui qui s'occupe à ramasser et à laver les paillioles. V. ORPAILLEUR.

PAIMBOEUF. Géogr. Ch.-l. d'arrondissement (Loire-Inférieure.); 4,000 hab., à 409 kil. de Paris.

PAIMPOL. Géogr. Ch.-l. de cant., arroud. de Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord.); 2,000 hab.

PAIN. s. m. (du lat. *panis;* fait du gr. πᾶνος, même signif., dérivé de πάομαι). Aliment fait de farine pétrie et cuite ordinairement au four. Bon, mauvais pain. Pain bis. Pain blanc. Pain bis-blanc. Pain frais, chaud, tendre, dur, rond, long, sans levain. Pain de froment, de seigle, d'orge, de châtaigne, de pommes de terre. Pain de ménage. Pain de boulanger, de cuisson, bourgeois, de pâte ferme. Pain à café. Pain mollet, à la reine, au lait. Pain de Gonesse, façon de Gonesse. Le pain est au four. Une fournée de pain. Pain bien cuit, bien levé, pas cuit. Pain léger, pesant. Pain qui a des yeux. Croûte, mie, chapelure de pain. Soupe [illegible] au pain. Manger son pain sec, du pain tout sec. Un morceau de pain. Une bribe de pain. Plusieurs pains. Un quignon de pain. La merveille des *pains* multipliés par sa seule parole. (Mass.) Le *pain* bis renfermé d'une moitié décrut. (Boil.) Il vaut mieux manger du *pain* bis, étant libre et bien portant, que de la brioche, étant esclave et malingre. (F. Bacon.) Prétendre que tout doit aboutir à donner le *pain* du corps à cette foule accoutumée à s'en passer depuis des siècles, c'est la mal connaître. (Quinet.)

Après avoir, au Dieu qui nourrit les humains,
De la moisson nouvelle offert les premiers pains.
(Racine.)

— Le pain est la base essentielle des substances alimentaires, résultat de la préparation d'un végétal. On emploie à la fabrication de cet aliment divers végétaux; mais aucun ne présente la fécule qui en est l'essence nutritive dans des proportions aussi convenables que les céréales proprement dites. Le pain de froment

est le plus léger et le plus facile à digérer. Il ne s'altère pas en se desséchant, comme le font les pains de pommes de terre. On fait le pain avec une pâte composée d'eau et de farine, que l'art a su rendre légère par le moyen du pétrissage, qui unit intimement toutes les parties ensemble, la fermentation qui la dispose à de nouvelles combinaisons, et la cuisson qui lui donne ses propriétés nutritives en lui enlevant son aigreur. Les différentes qualités de farine font autant de qualités différentes. On peut fabriquer du pain avec l'avoine, le maïs, l'orge, le riz, le sarrasin, la pomme de terre, la châtaigne, le gland, et la citrouille jointe aux fèves. L'art de faire du pain ne s'est perfectionné qu'à la longue et par une infinité de tentatives qui se sont succédé. On a d'abord mangé le grain vert ou sec ; ensuite on l'a fait griller ; puis on l'a broyé avec des pierres ; on en a fait de la bouillie, puis des espèces de galettes et de gâteaux, puis enfin du pain de toute espèce. Le Français est le peuple de l'Europe qui mange le plus de pain.

— Beaucoup de pains sont désignés par leurs formes. Pain rond, long, cornu, en bourrelet ou à couronne, en arc.

— D'autres sont désignés par la nature de la pâte. Pain de pâte ferme. Pain mollet.

— Quelques-uns le sont par l'usage auquel on les destine. Pain à café. Pain à soupe. Pain à potage.

— On les désigne aussi par le nom du grain qui entre dans leur composition. Pain de froment. Pain de seigle. Pain d'orge. Pain d'avoine.

— Ou par la qualité de la farine. Pain blanc. Pain bis. Pain bis-blanc.

— Ou par la manière dont il a été travaillé. Pain de cuisson. Pain de boulanger. Pain jocko.

— *Pain anglais*. Nom que porte, à Paris, un pain très-blanc et très-poreux, qu'on obtient en ajoutant à la pâte ordinaire du sous-carbonate d'ammoniaque. Ce sel se volatilise pendant la cuisson, et ne peut avoir aucun inconvénient.

— Anc. usages. *Pain ballé*. Pain grossier qui contenait la balle du blé. || *Pain de brode*. Pain de froment et de seigle. || *Pain broyé*. Pain dont la pâte était très-soigneusement pétrie. Les boulangers faisaient un pain broyé pour leur chef-d'œuvre. || *Pain de Chailly*. Sorte de pain blanc. || *Pain chœsne*. Pain des chanoines. || *Pain curial*. Celui qu'on servait aux seigneurs. || *Pain d'escuier*. Celui des serviteurs. || *Pain faitis* ou *fétis*. Pain bis. || *Pain ferez*. Espèce de gaufre. || *Pain moly*. Pain mollet. || *Pain oublière*. Oublie. || *Pain perdu*. Pain trempé dans un brouet et frit dans la poêle. || *Pain salignon*. Masse de sel en forme de pain.

— *Pain à la reine. Pain mollet, à la mode, à la Montauron, de Ségovie, de Gentilly. Pain de condition*. Noms de diverses façons et préparations que donnaient les boulangers de petits pains à ceux qu'ils vendaient. Ils mettaient du lait au pain à la mode, à la Montauron, de Ségovie, etc. Ils mettaient du sel et de la levure de bière au pain à la reine, du beurre au pain de Gentilly ; et, en tous ces pains, la pâte était plus molle et plus levée. || *Le pain à la Ségovie* est fait avec une pâte d'un tiers plus forte et plus dure que celle du pain à la reine. || *Pain de rive*. Pain qui n'avait point de biseau, ou qui en avait très-peu. || *Pain chaland*. Pain très-blanc, fait de pâte broyée. || *Pain de Gonesse*. Pain fabriqué à Gonesse, que l'on estimait plus que les autres, parce qu'il était plus léger, ce que l'on attribuait à la qualité des eaux. || *Pain de cuisson* ou *de ménage*. Pain que les bourgeois cuisent chez eux. || *Pain de brasse*. Les gros pains qu'on fait pour les gens. || *Pain mouton*. Petit pain mollet, doré avec du jaune d'œuf, et couvert de quelques petits grains de froment, que faisaient les pâtissiers vers le temps des étrennes, et qui servait à faire de petits présents dans les premiers jours de l'année. || *Pain mi-mollet*. Pain qui résulte de la pâte la plus molle. || *Pain brié* ou *broyé*. Pain fait de la pâte la plus ferme, pétrie avec les pieds et avec la brie. || *Pain de mie*. Pain qui est fait pour être émietté et pour paner les viandes. || *Pain de table*. Petit pain qu'on met avec le couvert sur la table, pour les repas. || *Pain chapelé*. Petit pain dont on a enlevé la grosse croûte. || *Pain ferré*. Pain brûlé par-dessous. || *Pain doux-levé*. Pain dont la pâte n'a pas bien fermenté. || *Pain gras-cuit* ou *pâteux*. Pain dont la pâte est mate et peu fermentée. || *Pain de chapelle*. Petit pain fait avec une pâte bien battue et [illegible] [illegible] assaisonnée de beurre ou de lait. || *Pain de chapitre*. Espèce de pain supérieur au pain chaland, qu'on peut regarder comme le plus mollet parmi les pains mollets.

— *Bouche du pain*. La partie unie qui forme le dessous. || *Queue du pain*. La partie inégale qui forme le dessus.

— *Tourner le pain*. Rouler la pâte entre les mains, pour en former des pains.

— Dans les vieux statuts des boulangers, on appelait *pain reboulé*, celui qui avait été refusé, et qu'on n'avait pu vendre ; *pains ratés*, ceux qui avaient été mangés par les souris ; *pains méstournés*, ceux qui étaient trop petits.

— *Pain*, pris en général. Nourriture, subsistance. Gagner son pain à la sueur de son front, de son corps. Gagner du pain. Vous voulez donc m'ôter mon pain ! Disputer, défendre son pain. Avoir son pain assuré. Avoir du pain. N'avoir pas de pain. Être sans pain. Être contraint de servir pour son pain. Demander son pain. Ce petit emploi lui donnera du pain. Chaque jour amène son pain. Le peuple est naturellement bon ; respectez sa religion, ses usages ; ôtez-lui toute espèce de chef, et laissez-lui du *pain*, il ne sera pas à craindre. (F. Bacon.) C'est parler mal à propos que de s'étendre sur un repas magnifique que l'on vient de faire, devant des gens qui sont réduits à épargner leur *pain*. (La Bruy.)

— *Défendre son pain*. Défendre son bien. S'il plaide, c'est pour défendre son pain.

— *Etre réduit à demander son pain, à mendier son pain*. Etre réduit à la mendicité, à la dernière misère.

Tandis que Colletet, crotté jusqu'à l'échine,
Va mendier son pain de cuisine en cuisine. (Boil.)

— *N'avoir ni pain ni pâte chez soi*. Être réduit à la dernière misère.

— *La sottise du peuple lui a donné du pain*. Il vit de la sottise du peuple.

— Fig. La justice est le *pain* des peuples. (Lamenn.) Comme les hommes sont fragiles et qu'ils s'ennuient de manger toujours du bon *pain*, le mari se rendit amoureux d'une de ses métayères. (Cont. de la r. de Nav.)

En l'amoureuse loi,
Pain qu'on dérobe ou qu'on mange en cachette.
Vaut mieux que pain qu'on cuit ou qu'on achète :
Je m'en rapporte à plus savant que moi. (La Font.)

— Agric. *Pain de trouille*. Tourteau restant après l'extraction des huiles. || On appelle *pain*, la masse de vendange qui surnage sur la cuve au-dessous du chapeau.

— Anc. cout. *Pain d'abbaye*. Pensions sur les abbayes, accordées anciennement, dans les Pays-Bas, à des femmes ou filles d'anciens militaires. || *Etre en pain de mère et de père*. Etre soumis à la puissance paternelle. || *Pain féodal*. Celui qui était dû à raison de fief. || *Pain de feu*. Redevance par feu. || *Pain d'hostelage*. Droit sur les maisons. || *Pain de chapitre* ou *pain de chanoine*. Celui qu'on distribuait chaque jour aux chanoines.

— *Pain de nœuds*. Morceau, fragment de pierre d'ardoise.

— Art culin. *Pain aux champignons, aux mousserons, à la crème*, etc. Sorte de mets fait avec la croûte d'un pain, des champignons, des mousserons, de la crème, etc. Nous avions à l'entremets un excellent pain aux champignons.

— Art milit. *Pain de munition*. Pain qu'on fabrique pour les soldats.

— Bible. *Pains de proposition*. Les douze pains qu'on offrait tous les jours de sabbat, dans le tabernacle ou dans le temple, qui demeuraient exposés durant sept jours sur la table, et dont les prêtres seuls avaient droit de manger. || *Pain azyme*. Le pain sans levain que les Juifs mangent en faisant la pâque. V. AZYME.

— Bot. *Arbre à pain*. Nom vulgaire du jaquier. La verte Otaïti présente à ses insulaires son arbre à *pain* et ses forêts de bananiers. (A. Mart.) || *Pain de coucou*. L'alleluia ou morelle blanche et les semences de l'orme. || *Pain de pourceau*. Le cyclamen d'Europe. || *Pain de singe*. Les capsules pulpeuses du baobab. || Fruit monstrueux d'un calebassier du Sénégal. || *Pain des anges*. La houque saccharine. || *Pain brollet*. La minette dorée. || *Pain blanc*. Le viorne obier. || *Pain de crapaud*. Nom donné à plusieurs champignons du genre bolet, au gouet commun et au plantain d'eau. || *Pain de hanneton*. Les fruits de l'orme et les fleurs du marronnier d'Inde. || *Pain des Hottentots*. La zamie africaine, que les Hottentots mangent au lieu de pain. || *Pain des Indiens*. Les racines de deux espèces d'iguames, quand elles sont rôties et cuites à l'eau. || *Pain de lapin*. L'orobanche élevée. || *Pain de lièvre*. Le pied de veau. || *Pain de loup*. Espèces de champignon. || *Pain d'oiseau*. L'orpin brûlant. || *Pain de poulet*. Le lamier pourpre. || *Pain de Saint-Jean*. Le caroubier. || *Pain de vache*. Espèce de champignon, le mélampyre. || *Pain-vin*. Espèce d'avoine.

— Chim. *Pain de noix, d'olives, de roses*, etc. Masse formée du résidu des noix, des olives, des roses, etc., quand on en a extrait l'huile, l'arome.

— Comm. *Pain à cacheter*. Sorte de petit pain sans levain et très-mince dont on se sert pour cacheter les lettres.

— On appelle *pain* certaines substances mises en masse. Pain de sucre, de cire, de savon. Sucre en pain. Petit pain de beurre.

— Par extens. Ce qui a la forme d'un pain de sucre. Un feutre gris en *pain* de sucre : les [illegible] sucre, et ils ont pour garniture une lisière de velours noir. (A. de Cust.)

— *Pain de vieux oing*. Masse de vieux oing, en forme de pain, qui sert à graisser les roues des carrosses, des chariots, etc. || *Pain de laine*. Laine cardée dont on remplit et garnit les balles. || *Pain de lie*. La lie sèche que les vinaigriers tirent de leurs presses, après en avoir exprimé tout le vin pour faire du vinaigre. || *Pains de liquation*. Les gâteaux de cuivre qui restent sur le fourneau de liquation, après que le plomb et l'argent en ont été dégagés. || *Pain d'acier*. Sorte d'acier qui vient d'Allemagne. || *Pain d'émail*. Morceau d'émail préparé et formé comme un petit pain plat.

— Conchyl. *Pain de bougie*. Nom marchand d'une espèce de vermet ou de serpule, dont le tube s'enroule de manière à ressembler un peu aux rouleaux de petite bougie vulgairement appelés *rats de cave*. || *Pain d'épice*. Nom marchand d'une coquille univalve.

— Cout. *Pain des prisonniers*. Le pain qu'on distribue journellement aux prisonniers. On condamnait autrefois certains délinquants à payer tant pour le pain des prisonniers. || *Pain du roi*. Se dit du pain des soldats et de celui des prisonniers. Etre au pain du roi. Manger du pain du roi. Il a mangé du pain du roi pendant six ans. Il vieillit.

— Cout. ecclés. *Pain bénit*. Pain qui est bénit avec les cérémonies de l'Eglise, et que l'on distribue par morceaux à la grand'messe dans les églises paroissiales. Quelques savants en fixent l'institution au VIIe siècle, dans le concile de Nantes. On ne le donnait autrefois qu'aux catéchumènes, afin de les préparer à la communion ; on l'a donné ensuite à tous les fidèles. Rendre, distribuer le pain bénit. Une part de pain bénit. Un morceau, un chanteau de pain bénit.

— Prov. et fig. *C'est pain bénit*. Se dit quand il arrive quelque mal, quelque accident à une personne qui l'a bien mérité. || *Changement de corbillon fait appétit de pain bénit*.

— Cout. relig. *Pain sacré*. Morceau de cire, de pâte ou de terre, bénit avec des cérémonies particulières, qu'on enchâsse dans des Agnus Dei ou des reliquaires, et qu'on garde avec vénération.

— *Pain de saint Hubert, de sainte Geneviève, de saint Nicolas de Tolentin*, etc. Pains bénits avec certaines prières et invocations de ces saints, qui, disait-on, guérissaient de la rage, de la fièvre et de plusieurs autres maladies.

— Écrit. sainte. *Il ne faut pas donner aux chiens le pain des enfants*. Il ne faut pas communiquer les choses saintes aux personnes profanes.

— En style de procéd. ecclés. *Être condamné au pain de douleur*. Etre condamné à vivre de pain et d'eau. Il fut condamné au pain de douleur.

— *Jeûner au pain et à l'eau*. Faire abstinence de toutes choses.

— Liturg. *Pain à chanter*. Pain sans levain, coupé en rond, portant l'empreinte de la figure ou de quelque symbole de Jésus-Christ, et que le prêtre consacre pendant la messe. || On donne aussi ce nom au pain à cacheter. || On désigne également sous ce nom une espèce de pain qu'on emploie dans les offices, pour couvrir le dessus et le dessous des nougats.

— Minér. *Pain fossile*. Nom trivial qu'on donne à des concrétions calcaires qui ressemblent pour la forme, et quelquefois pour la couleur, à un pain de munition. || *Pain* ou *miche de quatorze sous*. Nom qu'on donne à des masses de strontiane sulfatée, argilifère et terreuse, qui ont la forme ronde et aplatie d'un pain.

— Oisel. *Pain de pavots*. Pâte faite avec de la poudre de pavots et du cœur de bœuf, pour élever les rossignols.

— Oraison dom. *Pain quotidien*. La nourriture de chaque jour, ou les besoins journaliers. Donnez-nous aujourd'hui notre pain *quotidien*. (Evang.)

— Fig. et fam. Ce que l'on fait tous les jours, ou presque tous les jours. Ils passent leur vie à jouer, c'est leur pain quotidien. Son pain quotidien est de médire de tout le monde. Régnier a dit que Cicéron était le pain quotidien de la pédanterie.

— Pâtiss. *Pain d'épice*. Espèce de gâteau fait avec de la farine de seigle, de l'écume de sucre, du miel, des épices, etc. Le pain d'épice peut servir d'excipient à beaucoup de médicaments, de là les pains d'épice vermifuges, purgatifs, etc., que l'on prépare pour les enfants. Pain d'épice de Reims. Fabrique de pain d'épice. On estime particulièrement le pain d'épice de Reims.

— Nous ne comprenons pas pourquoi M. N. Landais exige qu'on écrive *pain-d'épices*.

— On disait d'un juge qui taxait trop haut ses vacations, *qu'il aimait bien le pain d'épice*.

— Pharm. *Pain azyme*. Mélange de farine et d'eau cuit sans fermentation préalable. On s'en sert pour envelopper les électuaires, les bols, les pilules, et pour faciliter leur passage par la gorge. V. AZYME.

— Relat. *Pain d'aubier*. Pain fait avec l'écorce intérieure du pin et du sapin de Norwége, et que les habitants de ce dernier pays aiment beaucoup.

— Véner. *Pain de chien*. Pain grossier destiné à la nourriture des gros chiens. || *Pain de cretons*. La même espèce de pain, où l'on a [illegible] des pellicules qui restent après la fonte des graisses de porc, de mouton, etc. || *Pain salé*. Composition d'argile et de sel battus ensemble, et qu'on place dans des châssis disposés dans les parcs à cerfs, daims et chevreuils, pour que ces animaux puissent venir lécher cette composition, qui les entretient en bonne santé.

— Fam. *Manger du pain, le pain d'un autre*. Être domestique. Il a mangé de mon pain pendant dix ans. || *Il ne vaut pas le pain qu'il mange*. Se dit d'un fainéant, d'un homme qui n'est bon à rien. Vous ne valez pas seulement le pain que vous mangez.

— Fig. *Le pain des anges, le pain céleste, le pain de vie*. L'eucharistie. Nourri à la même table du *pain* de vie. (Boss.) Que n'êtes-vous à ma place dans cette chaire, éloquent et pieux prélat, qui portiez ce *pain* vivant avec la parole de vie. (Fléch.) || On dit aussi fig. *La parole de Dieu est le pain des fidèles. Le pain de la parole de Dieu*, ou simplement *le pain de la parole*. Rompre, distribuer le pain de la parole de Dieu. Distribuez le *pain* de l'Évangile. (La Bruy.) || *Mettre à quelqu'un le pain à la main*. Etre le premier artisan de sa fortune, de son bien-être. || *Oter le pain de la main à quelqu'un*. Lui ôter les moyens de subsister. Champagne, dans les douces fumées d'un vin d'Avenin ou de Sillery, signe un ordre qu'on lui présente, qui ôterait le *pain* à toute une province, si l'on n'y remédiait. (La Bruy.)

— Fig., en style de dévotion. *Tremper son pain de ses larmes, se nourrir d'un pain de larmes*, etc. Vivre dans une componction continuelle. Ils ne se nourrissent que d'un *pain* de larmes et d'amertume. (Mass.) Tandis que tant d'infortunés mangent un *pain* de tribulations et d'amertume. (Id.) La parole de Dieu n'est plus écoutée, ou perd tous les jours de son autorité dès qu'elle n'est plus destinée qu'à être le *pain* des pauvres. (Id.)

. . . Contents dans leur malheur,
De se rassasier du *pain* de la douleur. (L. Rac.)

— *Pain de douleur*. Le temps qu'on passe dans l'affliction.

— Fig. et fam. *Avoir son pain cuit*. Avoir sa subsistance assurée, avoir de quoi vivre en repos. Il n'est pas à plaindre, il a son pain cuit.

— Fig. et pop. *Il y a là un morceau de pain, un bon morceau de pain à manger*. C'est un ouvrage, une entreprise profitable.

— Pop. *Faire perdre, faire passer le goût du pain à quelqu'un*. Le faire mourir.

— Express. prov. *Emprunter un pain sur la fournée*. Rendre grosse une fille que l'on se propose d'épouser. || *Il a plus de la moitié de son pain cuit*. Se dit d'une personne qui ne vivra pas longtemps. || *Se laisser manger le pain à la main*. Se laisser dépouiller de son bien. || *Ils vont faire la guerre au pain*. Se dit de ceux qui reviennent affamés au logis. || *Jeûner au pain et à l'eau*. S'abstenir de tout plaisir, de toute jouissance. || *Etre au pain et au sel, être au pain et au vin de quelqu'un*. Etre son domestique. || *Manger le pain hardi*. Etre domestique.

— Prov. *A mal enfourner on fait des pains cornus*. Le principal point d'une affaire, c'est de la bien commencer.

— On dit d'un homme qui déjeûne avant d'aller à la messe, *qu'il va à la messe des morts, qu'il y porte pain et vin*.

— Prov. et fig. *Manger son pain dans sa poche*. Manger seul ce qu'on a, n'en faire part à personne. C'est un égoïste qui mange son pain dans sa poche. Il est fort généreux, il ne mange pas son pain dans sa poche. || *Il a mangé son pain blanc le premier*. Il a été dans un état heureux, agréable, et n'y est plus. || *Il a du pain quand il n'a plus de dents*. Se dit d'un homme à qui le bien arrive quand, par son âge ou ses infirmités, il n'est plus en état d'en jouir. || *Du pain cuit, du pain de cuit*. Se dit d'un ouvrage, d'un travail qui ne sert pas au moment où il vient d'être fait, d'être achevé, mais qui servira plus tard. Voilà du pain cuit. Il a du pain de cuit. || On le dit aussi de plusieurs autres choses qui se font par esprit de précaution, et en vue de l'avenir. C'est autant de pain de cuit. || *Liberté et pain cuit*. Signifie que les plus grands biens sont d'être libre et d'avoir ce qui est nécessaire à la vie. || *C'est du pain bien long*. Se dit d'une entreprise, d'une affaire qui exigera bien du temps avant de donner aucun profit. || *C'est du pain bien dur*. Se dit d'une condition fâcheuse où le besoin contraint à rester. || *Donner une chose pour un morceau de pain*. La vendre à fort bas prix. || *Manger son pain à la fumée du rôt*, ou simplement *à la fumée*. Etre témoin des plaisirs d'autrui sans y avoir part. || *Promettre plus de beurre que de pain*. Promettre plus qu'on ne veut ou qu'on ne peut tenir.

— Prov. et pop. *Pain coupé n'a point de maître*. Se dit lorsqu'à table on prend le pain d'un autre.

— Prov. *Long comme un jour sans pain*. Fort long, fort ennuyeux. || *Il est bon comme le bon pain, comme du bon pain*. C'est un homme extrêmement bon et doux. || *Il a mangé de plus d'un pain*. Il a beaucoup voyagé ; il a longtemps couru le monde. || *Il sait son pain manger*. Se dit d'un homme habile et intelligent. On dit à peu près dans le même sens, *Il sait plus que son pain manger*. || *Tel pain, telle soupe*. La valeur des objets dépasse celle de la matière dont ils se composent. || *Jamais pains à deux couteaux ne furent ni bons ni beaux*. Une chose ne peut être bien faite par deux personnes d'un [illegible] *mettent la maison en désert*. || *De mauvais grain, jamais bon pain*. || *De méchant grain, trésor vain*. || *De tout grain en nécessité pain*. || *Qui sème bon grain recueille bon pain*. || *Pain dérobé réveille l'appétit*. || *Pain léger, pesant fromage, prends toujours si tu es sage*. || *Pain tant qu'il dure, mais vin à mesure*. || *A bon goût et faim n'y a mauvais pain*. || *A faute de chapon, pain et ognon*. || *A pain de quinzaine, faim de trois semaines*. || *A pain dur dent aiguë*. || *A pain et ognon, trompette ni clairon*. || *Abattre pain à deux mains*. Manger beaucoup. || *Après blanc pain le bis ou faim*. || *A son voisin de son pain et vin*. || *Avec du pain et du vin il fera quelque chose*. Par iron. Il ne peut pas y gagner sa vie. || *Etre au pain et au couteau*. Être familier. || *Ce n'est pas manger que pain prendre*. || *C'est trop manger d'un pain*. || *De beaucoup a soin à qui manque le pain*. || *Faute de pain n'assouvit pas la faim*. || *Il a beau cacher son pain bénit*. Il a la bouche bien grande. || *Il a trouvé le pain cher, il a cherché du vin*. || *Il ne sait pas ce qu'il veut qui son pain*

sale. || *Jamais ne vienne demain s'il ne rapporte du pain*. *L'appétit et la faim ne trouvent jamais pain*. || *Mettre le pain en un four froid*. Employer une chose mal à propos. || *Que pain brûlé soit chapelé*. || *Sans pain grand faim*. || *Chaque demain apporte son pain*. || *Là où pain faut tout est à vendre*. || *Nul pain sans peine*. || *Tel pain, tel levain*.

— *Il semble qu'ils ont perdu leur pain au feu*. Se dit des gens qui paraissent tristes et qui ne disent rien.

— La formule du serment des anciens chevaliers était qu'*ils ne mangeraient pain sur nappe, jusqu'à ce qu'ils eussent exécuté leur promesse*.

— *Être en pain*. Se disait dans les coutumes de Hainaut et de Mons, pour Être sous la puissance paternelle. || *Être hors de pain*. Être émancipé. || *Mettre hors du pain* ou *hors de pain et de pot*. Émanciper. || *Mise hors de pain*. Émancipation.

— Pour faire entendre qu'on apporte des paniers pleins de pains, Delille dit poétiquement : Le jonc tressé gémit sous les dons de Cérès.

PAIN-D'ÉPICIER. s. m. Celui qui fait et vend du pain d'épice.

PAINE. s. m. Chronol. Sixième mois des Coptes, qui répond à notre mois de juin.

PAINES. s. f. pl. Techn. Morceaux de drap ou d'étoffe de laine, dont les corroyeurs font leur gipon.

PAIR, AIRE. adj. (pr. *pèr*; du lat. *par*, même signif.). Égal, pareil, semblable. Ils sont pair et compagnon.

— Arithm. *Nombre pair*. Nombre qui peut se diviser exactement en deux parties égales, sans fraction. Deux, quatre, six, huit, sont des nombres pairs. *Pair* ne prend de pluriel qu'en ce sens. || *Tranches paires*. Tranches qui sont en rang pair. Les tranches paires d'un nombre sont la deuxième, la quatrième, la sixième, etc.

— Qui est divisible en deux moitiés, c'est-à-dire en deux parties ayant entre elles des rapports marqués de disposition, et placées des deux côtés d'un plan qui traverse l'autre dans sa plus grande longueur.

— Littér. *Pied pair*. Pied dont les syllabes sont en nombre pair.

— Mus. *Ton pair* ou *mode pair*. Se dit des quatre tons plagaux, parce que, dans la table des tons, ils sont exprimés par les quatre nombres pairs 2, 4, 6, 8.

PAIR. s. m. Égal. Vivre avec ses pairs. Être jugé par ses pairs. Gens sans pairs. Je demande à comparaître devant mes pairs. Devant ses *pairs* on est interrogé. (J.-B. Rouss.)

— Bourse. *La rente est au pair*. Elle ne perd rien sur la place; elle se vend et s'achète au prix de sa création. La rente n'est plus au pair. || Se dit aussi en parlant des autres effets publics.

— Fig. *Être au pair*. N'avoir point de travail en arrière. Je suis au pair. Je me suis mis au pair. || Être employé dans une maison de commerce, nourri et logé sans rien gagner.

— Comm. *Le pair*. L'égalité de change qui résulte de la comparaison de prix d'une espèce dans un pays, avec le prix de la même espèce dans un autre pays. || *Le change est au pair*. Il n'y a rien à gagner ni à perdre dans les traites et dans les remises d'argent de tel pays à tel autre.

— *Pair réel*. Celui qui résulte de la comparaison du titre, du poids et du cours d'une espèce d'un pays, avec le titre, le poids et le prix d'une autre espèce dans un autre pays.

— *Pair politique*. Celui qui résulte de la combinaison des prix de change de plusieurs places, et par le moyen duquel les banquiers découvrent des prix d'égalité qui les déterminent dans leurs opérations.

— Jeux. *Pair ou non*. Sorte de jeu où l'on donne à deviner si le nombre des pièces de monnaie, des jetons ou des autres objets que l'on tient dans la main fermée, est pair ou impair. Jouer à pair ou non. Que prenez-vous, pair ou non? || *Pair et impair*. Autre jeu qui se joue avec trois dés. || *Pair*, au jeu de la balle, se dit de la totalité des nombres pairs des six premières et des six dernières colonnes droites. || *Pair du grand côté*. Nombres pairs que contiennent les six dernières colonnes droites.

— Ornith. Il se dit du mâle ou de la femelle de certains oiseaux, et particulièrement de la tourterelle, en parlant de l'un par rapport à l'autre. Quand la tourterelle a perdu son pair.

d'un homme fort habile en affaires. L'établissement du pair présentait autrefois en France beaucoup de difficultés, à cause de la multiplicité des monnaies, de leur variation continuelle et de l'altération que leur avaient fait subir plusieurs de nos rois. Ainsi il fut très-naturel de désigner un habile changeur par l'expression *il entend le pair*, expression appliquée depuis, par une extension proverbiale, à tout homme qui montre de l'intelligence dans les affaires.

— Loc. adv. *De pair*. L'égal, d'une manière égale. Il va de pair avec les grands seigneurs. Il marche de pair avec les plus savants. L'homme coquet et la femme galante vont assez de *pair*. (La Bruy.) Ils marchèrent de *pair* avec le magistrat. (Barch.) La postérité fait marcher de *pair* l'excellent poëte et le grand capitaine. (Rac.) || *Vivre avec quelqu'un, traiter quelqu'un de pair à compagnon*. Le traiter comme si on était son égal. On le dit plus ordinairement d'un inférieur qui vit trop familièrement avec une personne qui est au-dessus de lui.

Ce chien, parce qu'il est mignon,
Vivra de pair à compagnon
Avec monsieur, avec madame. (La Font.)

— On dit qu'*un homme s'est tiré du pair*, qu'*il est hors du pair*, pour exprimer qu'il s'est élevé au-dessus des autres.

— On dit qu'*un homme s'est tiré hors du pair*, quand il s'est tiré d'une affaire qui était dangereuse.

— *Pair à pair*. loc. adv.

J'aperçus une beauté qui me rend languissant,
Du haut de sa fenêtre à l'envi paraissant,
Qui luisait pair à pair vis-à-vis l'un de l'autre.
(Gilles Durant.)

— *Être pair à pair*. Être égaux.

PAIR. s. m. (pr. *pèr*; du lat. *par*, égal, parce que leurs priviléges sont les mêmes pour tous). Titre de dignité. Il se disait autrefois des grands vassaux du roi, et plus tard de ceux qui possédaient des terres érigées en pairies, et qui avaient droit de séance au parlement de Paris. Les douze pairs de France. Cour des pairs. Il y avait six pairs ecclésiastiques. L'archevêque de Reims était le premier duc et pair. Les évêques de Laon et de Langres étaient ducs et pairs. Les évêques de Beauvais, de Noyon et de Châlons étaient ducs et pairs. Mopse entre dans une assemblée, il se place où il se trouve; on l'ôte d'une place destinée à un ministre, il s'assied à celle d'un duc et *pair*. (La Bruy.) Le sot d'un pédant, quand il veut, sait faire un duc et *pair*. (Boil.)

— Il se disait aussi des principaux vassaux d'un seigneur, qui, en certaines affaires, avaient droit de juger avec lui. Les pairs de fief avaient droit de juger leurs pairs ou égaux. Les pairs du comté de Toulouse, du comté de Champagne.

— Aujourd'hui, en France, il se dit des membres de la haute Chambre législative, instituée par Louis XVIII, sous le titre de *Chambre des pairs*, et qui concourt à la rédaction des lois avec le roi et la Chambre des députés. Les pairs de France. Le roi l'a fait, l'a nommé pair, lui a accordé, conféré la dignité de pair. Une fournée de pairs. Les pairs s'assemblent aujourd'hui. Le président de la Chambre des pairs. Grand référendaire de la Chambre des pairs. Les princes du sang sont pairs par droit de naissance, et siégent immédiatement après le président. La Chambre des pairs se constitue quelquefois en cour de justice. Un régime constitutionnel pourrait, avec des *pairs* et des députés achetés, n'être qu'un despotisme déguisé. (Boiste.)

— En Angleterre, c'est un des seigneurs, ducs, marquis, comtes, etc., qui ont droit de séance et de suffrage à la Chambre haute ou Chambre des lords. L'Angleterre a aussi des *pairs*, cette dignité est inhérente à la haute noblesse et à certains prélats de l'Église anglicane. (Bouillon.) Les *pairs* anglais forment un corps politique que l'on nomme la Chambre des lords ou Chambre haute, par opposition à la Chambre des communes. (Id.)

— Philol. *Les douze pairs de France* ou *de Charlemagne*. Se dit, dans les romans de chevalerie, de douze paladins, que l'on suppose avoir été attachés à la personne de Charlemagne, comme les lieutenants et les plus braves chevaliers de ses armées.

Les faits d'un roi plus grand en sagesse, en vaillance,
Que Charlemagne aidé des douze *pairs* de France.
(Boileau.)

— Hist. *Pair* ou *pair de fief*. Assesseurs ou clercs qui assistaient le seigneur dans le jugement de ses vassaux. || Les femmes possédant fief faisaient aussi l'office des pairs.

— Hist. Le terme de *pair* commençait, du temps de Hugues Capet, et avant qu'il se fût emparé du royaume, à s'introduire dans la langue gallo-tudesque qu'on parlait en France. Il signifie Égal ou confrère. On ne s'en était servi en ce sens que sous la première et la seconde race des rois de France. Les enfants de Louis le Débonnaire s'appelèrent *pairs* (*pares*), dans une de leurs entrevues, l'an 851, et longtemps auparavant, Dagobert donna le nom de *pairs* à des moines. Godegrand, évêque de Metz, appelle *pairs* des évêques et des abbés. Les vassaux d'un même seigneur s'accoutumèrent donc à s'appeler *pairs*. Alfred le Grand avait établi en Angleterre, les jurés : c'étaient des pairs dans chaque profession. Un homme, dans une cause criminelle, choisissait douze hommes de sa profession pour ses juges. Quelques vassaux en France en usèrent ainsi, mais le nombre des

il y en avait dans chaque fief autant que de barons, qui relevaient du même seigneur, et qui étaient *pairs* entre eux, mais non *pairs* de leur seigneur féodal. Les princes qui rendaient un hommage immédiat à la couronne, tels que les ducs de Guyenne, de Normandie, de Bourgogne, les comtes de Flandre, de Toulouse, étaient donc en effet des *pairs* de France. *Pairs* a donc signifié d'abord les principaux vassaux de la couronne ou d'un seigneur, qui avaient droit de juger avec le roi ou avec le seigneur dont ils relevaient. || On donnait le titre de *pairs* aux gentilshommes qui, possédant des fiefs héréditaires, relevaient immédiatement d'un même seigneur, non qu'ils fussent égaux à leur seigneur féodal, mais parce qu'ils étaient *pairs* entre eux, tenant leurs fiefs de la même personne, de la même manière, avec les mêmes obligations. Tous les pairs ne jouissaient pas d'une égale considération; ceux qui rendaient un hommage immédiat à la couronne étaient d'un rang bien supérieur à ceux qui n'en étaient que les arrière-vassaux. Ces derniers n'avaient point séance parmi les seigneurs du royaume; les autres, au contraire, étaient juges nés de toutes les questions qui intéressaient l'État. Ils composaient ce qu'on appelle la cour de France, la cour du roi, ou par excellence, la cour des pairs. || Avant le règne de Hugues Capet, il y avait sept pairs de France laïques et six ecclésiastiques; mais quand ce prince fut sur le trône, il réunit à la couronne le duché-pairie de Paris, qui, par l'effet de cette réunion, cessa de subsister; ainsi le nombre des pairs demeura dès lors fixé à douze. C'étaient, après les princes du sang, les plus grands seigneurs du royaume, mais il s'en fallait de beaucoup que leur puissance et leur autorité fussent alors égales à celles des anciens pairs. || Les sept pairs laïcs étaient des ducs de France, de Bourgogne, d'Aquitaine et de Normandie, et les comtes de Flandre, de Toulouse et de Champagne. Ce fut à peu près à l'époque de l'avénement de Hugues Capet, que les six pairs ecclésiastiques leur furent adjoints : c'étaient l'archevêque de Reims, les évêques de Laon, de Langres, de Beauvais, de Châlons et de Noyon. Depuis on créa des pairs à différentes époques. L'évêque de Langres fut créé duc et pair sous Louis VII. Les ducs et pairs de Bretagne, les comtes et pairs d'Anjou et d'Artois, furent créés en 1296. En 1551, plusieurs seigneurs de la cour furent créés pairs; leur nombre fut encore augmenté par Louis XIV, et l'archevêque de Paris fut admis au rang des pairs ecclésiastiques, en 1690. A la révolution française, il existait trente-huit pairs du royaume. || Ce mot a désigné ensuite les ducs ou comtes qui avaient séance au parlement de Paris, et, en Angleterre, les seigneurs qui avaient droit de siéger à la Chambre haute du parlement. Enfin, depuis 1814, il sert à désigner les membres de la Chambre des pairs.

— Hist. féod. *Pair* se disait autrefois d'une femme possédant une pairie. Mme de Wignerod, duchesse d'Aiguillon, *pair* de France. (Fléch.) La duchesse d'Aiguillon n'est pas ainsi nommée, parce qu'elle était veuve d'un pair, mais parce que le roi lui avait donné un duché-pairie. La comtesse Mathilde d'Artois était *pair* de France, et assista avec les autres *pairs*, en 1314, au procès fait à Robert, comte de Flandre. (Volt.) || *Premier pair de France*. Titre que prenait Mlle de Montpensier.

— *Pair femelle*. Femme qui jouit des priviléges de la pairie.

— Anc. jurispr. On donnait le titre de *pair* à l'aîné qui possédait un fief paternel avec ses frères cadets.

PAIRÂTRE. s. m. Se disait pour Beau-père.

PAIRE. s. f. (pr. *père*; du lat. *par*, même signif.). Couple d'animaux de la même espèce, mâle et femelle. On ne le dit guère qu'en parlant de certains volatiles. Une paire de pigeons, de poulets, de tourterelles.

— *Une paire de bœufs*, *de chevaux*. Deux bœufs destinés à être attachés au même joug; deux chevaux destinés à être attelés à la même voiture.

— Fam. *Une paire d'amis*. Deux amis.

— *Paire* se dit de deux choses de même espèce qui vont ordinairement ensemble. Une paire de bas, de bottes, de gants, de souliers. Une paire de pistolets.

— Fam. *Une paire de joues*. *Une paire d'oreilles*. Deux joues; deux oreilles. Vous avez une belle paire d'oreilles.

— On ne dit point une paire de mains, de bras, de jambes, de pieds, d'yeux. Cependant Scarron a dit :

Elle avait au bout de ses manches
Une paire de mains si blanches.

— On dit aussi en style burlesque, *une belle paire de fesses*.

— On le dit aussi d'une chose unique, mais composée essentiellement de deux pièces. Une paire de ciseaux, de lunettes, de mouchettes, de pincettes, de tenailles. Une paire de caleçons, de culottes.

— On disait autrefois *une paire d'habits*, pour un habit.

— Fam. *Les deux font la paire*. Ils ont les mêmes défauts, ils se ressemblent également. Ils sont étourdis, ignorants, paresseux l'un et l'autre; les deux font la paire.

— Abusivem. *Une paire d'heures*. Un livre qui contient les prières du jour et celles de la nuit.

— Anat. *Paire de nerfs*, ou simplement [illegible] ont une origine commune. || *Les douze premières paires de nerfs*. Se dit des vingt-quatre nerfs qui, parmi les quatre-vingt-quatre dont se compose le système cérébro-spinal, proviennent directement du cerveau ou des parties attenantes. Les trente autres paires naissent régulièrement de chaque côté du tronc.

— Antiq. *Paire de gladiateurs*. Deux combattants qui étaient amenés dans le cirque.

— Bot. Chaque couple des folioles d'une feuille composée, quand elles sont placées vis-à-vis l'une de l'autre.

— Phys. Les deux pièces de zinc et de cuivre qui font la base de la pile voltaïque.

— Prov. et fig. *C'est une autre paire de manches*. *Voici bien une autre paire de manches*. C'est une autre affaire. Voici bien une autre affaire.

— Syn. comp. PAIRE; COUPLE. V. COUPLE.

PAIREMENT. adv. Arithm. Il n'est guère usité que dans cette locution. *Nombre pairement pair*. Nombre pair, dont la moitié est aussi un nombre pair. Huit, douze, etc., sont des nombres pairement pairs, parce que les nombres quatre et six les mesurent par le nombre deux, qui est aussi un nombre pair. || *Nombre pairement impair* ou *impairement pair*. Celui qu'un nombre pair mesure par un nombre impair, tel est le nombre dix-huit, que le nombre pair deux mesure par le nombre impair neuf.

PAIRESSE. s. f. (rad. *pair*). Femme qui, en Angleterre, possède une pairie femelle.

— On donne aussi ce titre à la femme d'un pair. Madame la pairesse.

PAIRIE. s. f. (pr. *pè-rî*; rad. *pair*). Dignité de pair, qui donne à celui qui la possède le droit de concourir avec le roi et avec la Chambre des députés à la confection des lois. Les honneurs, les prérogatives de la pairie. Le roi l'a élevé à la pairie. Quelques-uns, pour étendre leur renommée, entassent sur leurs personnes des *pairies*, des colliers d'ordre, la pourpre, et ils auraient besoin d'une tiare. (La Bruy.)

— Celle qui était attachée à un grand fief relevant immédiatement de la couronne. Cette pairie s'éteignit faute d'hoirs mâles.

— *Pairie anglaise*. La pairie anglaise diffère de celle de France, en ce qu'elle est inhérente à la noblesse, et transmissible comme un héritage.

— *Pairie* se disait aussi du fief, du domaine auquel cette dignité était attachée. Cette terre était une pairie. Cette terre fut érigée en pairie, en duché-pairie. Le roi seul érigeait les pairies.

— *Pairie femelle*. Celle qui passait aux femmes. Il existe encore des pairies femelles en Angleterre.

— Hist. *Pairie héréditaire*. Dignité de pair transmissible à l'héritier mâle. || *Pairie personnelle*. Titre et dignité à vie. La charte octroyée par Louis XVIII donnait au roi le droit de conférer la pairie, soit héréditaire, soit personnelle. La loi du 29 décembre 1831 abolit la pairie héréditaire, et soumit à des conditions le choix du monarque.

— Féod. *Tenir une terre en pairie*. Tenir une terre à charge d'assister le bailli du seigneur lorsqu'il juge. || *Hommage en pairie*. Hommage de celui qui était au-dessus des simples vassaux.

PAIRIER. s. m. (pr. *pè-rié*; rad. *paire*). Féod. Celui qui possédait un fief conjointement avec un autre seigneur; co-seigneur.

PAIRLE. s. m. (du lat. *parilis*, parce qu'il est composé de trois branches de longueur égale). Blas. Pièce honorable de l'écu, composée d'un demi-sautoir et d'un demi-pal, assemblés au milieu de l'écu et y formant la fourche ou un Y. Issoudun porte d'azur au pairle d'or.

PAIROL. s. m. Techn. Grand chaudron en cuivre.

PAISIBILITÉ. s. f. Néol. Caractère d'un homme paisible. La tranquillité, je dirai plus, la *paisibilité* de son caractère. (Mercier.) || Ce mot n'a pas été adopté.

PAISIBLE. adj. des 2 g. (pr. *pè-zi-ble*). Qui est d'humeur douce et pacifique. Cet enfant est paisible. C'est un homme paisible. Des citoyens paisibles. Toujours *paisible* autant que généreuse et bienfaisante. (Boss.) Le *paisible* habitant des champs n'a besoin, pour sentir son bonheur, que de le connaître. (J.-J. Rouss.) Héros guerriers, héros *paisibles*. (J.-B. Rouss.)

— Se dit aussi des animaux. Ce cheval est doux et paisible. Le mouton est un animal paisible. Le lion rugissant est un agneau *paisible*. (Rac.) Le cerf est un de ces animaux *paisibles* et innocents. (Ardent.)

— Se dit également de l'humeur, du caractère. Caractère paisible. Humeur paisible.

— Qui est en paix. Le plus *paisible* État. (Rac.) Le peuple *paisible* dans ses foyers. (La Bruy.) Quand le peuple est *paisible*, on ne voit pas comment le calme peut en sortir. (Id.) *Paisible* dans son champ, le laboureur moissonne. (J.-B. Rouss.)

— Opposé à Bouillant, emporté. Un courage *paisible*. (Boss.)

— Qui n'est point inquiété, qui n'est point troublé dans la possession d'un bien. Paisible possesseur d'un héritage, d'une terre. Il resta paisible possesseur de sa fortune. Les ministres *paisibles* dans l'exercice de leurs fonctions. (Mass.) Ne le troublons pas dans une possession si *paisible*. (Id.) *Paisible* souverain des mers et de la terre. (L. Rac.)

— En parlant [illegible] troublé, point agité, qui est calme et tranquille. Le royaume est paisible. Mener une vie paisible. Un sommeil paisible. Une rivière paisible. Une douleur, une joie paisible. Une situation paisible. Des entretiens paisibles. Des dehors *paisibles* nous trompent, et nous font supposer dans des familles une paix qui n'y est pas. (La Bruy.) Dans le sérail j'ai laissé tout *paisible*. (Rac.) Sous les *paisibles* lois d'une agréable mère. (Boil.) Il règne *paisible* et glorieux. (Boss.)

— En parlant des lieux, Où l'on est en paix, où il n'y a point de bruit. Une retraite paisible. Un séjour paisible. Forêts paisibles. Lieux paisibles. Ces paisibles murs. Un grand silence règne dans cette enceinte, où tout est paisible, l'air, les eaux et la lumière. (B. de St-P.)

— On dit aussi *des jours, des années paisibles*. Des jours, des années qu'on passe dans la tranquillité.

Je te comblerai d'années
Paisibles et fortunées. (J.-B. Rouss.)

— *Paisible sur.*

Un sage ami, toujours rigoureux, inflexible,
Sur vos fautes jamais ne vous laisse *paisible.* (Boileau.)

PAISIBLEMENT. adv. D'une manière paisible, sans trouble. Dormir paisiblement. Jouir paisiblement d'un bien, d'un héritage. Vivre paisiblement. Discuter paisiblement. On verra le lion et l'agneau vivre ensemble *paisiblement.* (Mass.) On lui voit *paisiblement* présenter son corps à cette huile sacrée, ou plutôt au sang de Jésus. (Boss.) Cydias, uni de goût et d'intérêt avec les contempteurs d'Homère, attend *paisiblement* que les hommes détrompés lui préfèrent les poëtes modernes. (La Bruy.) On a cru qu'en caressant Dieu comme un enfant, on mettrait des entraves à sa justice, et qu'on jouirait *paisiblement* de toute sa bonté. (Mably.) Il n'y a que Dieu qui jouisse *paisiblement* de sa grandeur, qui ne voie personne au-dessus de sa tête, et qui ne puisse jamais tomber. (De Juss.)

PAISIBLETÉ. s. f. Se disait pour Paix; tranquillité; repos.

PAISLEY. (pr. *pèss-lè*). Géogr. Ville d'Écosse, comté de Renfrew, très-riche par ses manufactures; 50,000 hab.

PAISSANCE. s. f. Se disait pour Pâture, pâturage.

PAISSANT. part. prés. du v. Paître. Qui paît. Il est toujours invariable. Des animaux paissant dans la prairie. Les brebis paissant l'herbe nouvelle. Nous considérons avec plaisir les creux vallons où les troupeaux de bœufs mugissaient dans les gras herbages le long des ruisseaux, les moutons *paissant* sur le penchant d'une colline. (Fén.)

PAISSANT, ANTE. adj. Qui est occupé à paître. Les brebis paissantes.

— Blas. Se dit des animaux représentés la tête baissée. Les moutons sont paissants.

PAISSE. s. f. (pr. *pè-ce*). Ornith. Ancien nom du moineau commun. || On donne aussi vulgairement ce nom à d'autres oiseaux. || *La paisse des bois.* Le pinson des Ardennes. || *La paisse buissonnière* ou *privée.* Le pegot. || *La paisse de saule.* Le friquet. || *La paisse solitaire* ou *sauvage.* Le merle solitaire.

PAISSEAU. s. m. (pr. *pè-çô*). Agric. Échalas.

— Comm. Espèce de serge qui se fabriquait dans le Languedoc.

PAISSELAGE. s. m. (pr. *pè-ce-la-ge*). Agric. Action de paisseler. || Ce qu'il faut pour garnir une vigne de paisseaux ou échalas.

PAISSELÉ, ÉE. part. pass. du v. Paisseler. S'empl. adjectiv. Vigne paisselée.

PAISSELER. v. a. 1re conj. Mettre des échalas aux pieds de vigne. Il vieillit.

— SE PAISSELER. v. pron. Être paisselé.

PAISSELIÈRE. s. f. Se disait pour Lieu fermé par des pieux.

— Cout. La pâture des porcs.

PAISSELURE. s. f. (pr. *pè-ce-lu-re;* rad. *paisseau*). Agric. Menu chanvre dont on se sert pour lier les paisseaux à la vigne.

PAISSERELLE. s. f. Ornith. Nom vulgaire du moineau, dans quelques cantons de la France.

PAISSON. s. f. (pr. *pè-çon*). Agric. et véner. Tout ce que les bestiaux et les bêtes fauves paissent et broutent, principalement dans les forêts.

— Action de paître le gland et la faîne.

PAISSON. s. m. Techn. Outil de fer dont le gantier se sert pour déborder et ouvrir les peaux. || Fer arrondi en manière de cercle aminci et non tranchant, servant aux tanneurs à déborder et ouvrir le cuir pour le rendre plus doux.

PAISSONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Paissonner. S'empl. adjectiv. Des peaux paissonnées. Cette peau n'a pas été bien paissonnée.

PAISSONNER. v. a. 1re conj. (pr. *pè-ço-né;* rad. *paisson*). Techn. Travailler avec le paisson. Paissonner des peaux.

— SE PAISSONNER. v. pron. Être étendu sur le paisson.

PAISSONNIER, IÈRE. s. (pr. *pè-ço-nié, ière;* rad. *paisson*). Celui, celle qui mène les bestiaux en paisson.

PAÎTRE. v. a. 4e conj. irrég. et défect. (pr. [illegible] *paît, nous paissons, vous paissez, ils paissent. Je paissais. Je paîtrai. Je paîtrais. Pais, paissons, paissez. Que je paisse. Paissant.* Pu. Manger. Ne se dit proprement que des animaux qui broutent l'herbe, ou qui se nourrissent de certains fruits tombés à terre. Les moutons paissent l'herbe. Les vaches vont paître l'herbe des prés. Les cochons paissent le gland. Les daims et les chamois qui *paissent* les admirables vulnéraires de la Suisse ne devraient jamais mourir; cependant leur vie est courte. (B. de St-P.) *Paissez,* chères brebis, les herbettes naissantes. (Mol.)

La biche allant remplir sa traînante mamelle,
Et *paître* l'herbe nouvelle. (La Fontaine.)

Dites-moi dans quel champ, sur quel sommet lointain
Les chamois voyageurs vont *paissant* la verdure. (Musset.)

— Nourrir. Il advient le plus souvent qu'on repait les yeux du peuple de ce quoi il avoit à *paître* son ventre, dit Montaigne, en parlant des magnificences des souverains.

Quand la triangle faine
Paissait le peuple oisif par les forêts sans peine. (Ronsard.)

— Faire paître, mener paître. Dans ce sens, il vient du lat. *pascere,* même signif., et ne s'emploie guère qu'en poésie et dans le style soutenu. Joseph et ses frères paissaient les troupeaux. Ce grand homme (Moïse) avait passé quarante ans à *paître* les troupeaux de son beau-père. (Boss.) Quand je me verrais obligé d'atteler mes bœufs, et de *paître* moi-même mes troupeaux, ces soins rustiques me paraîtraient doux auprès de Délie. (Mirab.) Enfants, *paissez* vos bœufs, et sillonnez vos plaines. (Domerg.)

Dans Sichem aux gras pâturages
Nous *paissions* de nombreux troupeaux. (Duval.)

Précieuse faveur du dieu puissant des ondes,
Dont il *paît* les troupeaux dans les grottes profondes. (Delille.)

— Cette acception n'est pas admise par le Dict. de l'Académie, qui n'emploie ce verbe transitivement qu'au figuré ou en fauconnerie. On a pris *paître* pour l'action de conduire les troupeaux qui paissent. Les Latins l'employaient dans ce sens. Cette acception est conforme à l'expression antique et naïve des premières langues où l'on trouve cette identité, comme dans les patois des habitants presque nomades de nos grandes montagnes. C'est le terme propre de la Bible, et ses nombreux traducteurs l'ont presque toujours conservé. D'ailleurs il est consacré en français par un trop grand nombre d'auteurs, pour qu'on puisse le condamner.

— Fig., dans le langage de la religion. Il faut qu'un curé ait soin de paître son troupeau, de paître ses ouailles du pain de la parole.

— Fig. et poét.

Mais la dame voulait *paître* encore ses yeux
Du trésor qu'enfermait la bière. (La Font.)

On dit mieux *repaître* en ce sens.

— Fauconn. *Paître un oiseau.* Lui donner à manger. On a oublié de paître ces oiseaux.

— v. n. Même signif. Mener paître des chèvres. Faire paître ses chevaux dans un pré. Les oisons, les grues, les poules paissent. Le lion et le tigre *paissaient* avec les agneaux. (Mass.) Quelques vaches *paissaient* sous ces vergers. (B. de St-P.) Le daim sur les rochers y *paît* en bondissant. (Roucher.) La giraffe élève sa tête au-dessus des plus hautes forêts, et se promène en *paissant* à la cime des arbres. (A. Martin.)

Chères brebis, *paissez;* cueillez l'herbe et les fleurs.
Pour vous l'aube nourrit la terre de ses pleurs. (La Font.)

— Fig. et pop. *Envoyer paître quelqu'un.* Le renvoyer avec mépris, comme si on le mettait au rang des bêtes. Vous avez vu comme je l'ai envoyé paître. Je donne des gages à un homme pour faire *paître* mon troupeau; mais cela ne m'ôte pas le droit de mener *paître* moi-même, et d'envoyer *paître* le berger, si j'en suis mécontent. (Volt.) || *Envoyer paître quelque chose.* Y renoncer. Si j'en croyais mon cœur, j'enverrais *paître* toutes mes petites affaires, et je m'en irais à Grignan. (Mme de Sév.)

— Absol. Nourrir. Tout ce qui plaît ne *paît* pas. (Montaigne.)

— SE PAÎTRE. v. pron. Se repaître, se nourrir; se dit des oiseaux carnassiers. Les corbeaux se paissent de charogne.

— On l'a dit autrefois de l'homme. Mon appétit est accommodable indifféremment de toutes choses de quoi on se *paît.* (Montaigne.)

— Fig. L'âme peut voir et sentir toutes choses, mais elle ne se doit *paître* que de soi. (Mont.)

Puis elle n'advient qu'aux amours
Où les désirs, comme vautours,
Se *paissent* de sales rapines. (Malh.)

— Fig. *Se paître de vent.* Aimer les louanges. || *Se paître de chimères.* Se livrer à de vaines imaginations. On dit plus ordinairement *se repaître.*

PAIX. s. f. (pr. *pè;* du lat. *pax,* même signif.). Situation d'un État, d'un peuple, d'un royaume qui n'est point en guerre. Paix générale, universelle, perpétuelle, longue, heureuse. Paix ferme et stable. Proposition de paix. Demander, offrir, donner, refuser, accorder la paix. Mettre la paix entre deux personnes, entre deux royaumes. Traité de paix. Traiter de la paix. Négocier, faire, entretenir, conclure, troubler la paix. Avoir la paix. Paix, amitié, et concorde entre plusieurs États. Être en paix avec tous ses voisins. Paix sur terre et sur mer. Durant [illegible] Nous jouissons d'une paix profonde. La paix à tout prix. Le royaume était en paix, jouissait de la paix. Il n'y a point de paix. Paix douce, salutaire, aimable, bienfaisante, délicieuse, désirée, favorable, glorieuse, honorable, inestimable, précieuse, florissante, juste, sévère, inviolable, sacrée, solide, stable, honteuse, feinte, fausse, trompeuse, plâtrée, violée, profanée, rompue, conclue, jurée, édifiée, éternelle, perpétuelle, longue, courte, prompte, pleine. Les nœuds, les liens de la paix, les douceurs de la paix. Également actif et infatigable dans la *paix* et dans la guerre. (Boss.) Le point le plus important était d'acheter la *paix* entre le czar et Charles. (Volt.) Ce roi si fameux dans la *paix,* dans la guerre. (Boil.) J'espère que vous commencez à goûter les doux fruits de la *paix.* (J.-J. Rouss.) Nous avons établi cette coutume contre les indigènes qui, allant toujours armés, pourraient compromettre la *paix* publique. (C. Roland.) C'est au milieu des festins que les sauvages décident la guerre et font la *paix.* (Brill.-Sav.)

De la *paix,* de l'hymen j'ai rompu tous les nœuds,
En combattant les droits d'un peuple aimé des dieux. (Delille.)

Et j'irais de la *paix* serrer les doux liens
Avec le fils d'un roi, fléau de tous les miens! (Baour-Lormian.)

— Traité de paix. Faire une paix honorable, avantageuse, glorieuse, honteuse. Négocier une paix. Les préliminaires, les conditions, les articles de la paix. Conclure, signer la paix. Publier, proclamer la paix. Garder la paix. Enfreindre, violer, rompre la paix. Le vainqueur a dicté la paix. On fit une paix forcée, une paix simulée. La paix est ratifiée. C'est une contravention, une infraction à la paix. Une *paix* dont toutes les parties soient contentes, qui finisse toutes les jalousies, qui apaise tous les ressentiments, et qui guérisse toutes les défiances. (La Bruy.) C'est acheter la *paix* du sang d'un malheureux. (Rac.) Il veut signer une éternelle *paix.* (Id.) Je réponds d'une *paix* jurée entre mes mains. (Id.) Il fit la *paix,* et les armes lui tombèrent de la main. (Malh.) Montfort fit secrètement des avances pour la *paix.* (Anquet.) François envoya offrir la *paix* à Henri. (Id.) Ne faudra-t-il pas signer la *paix* après la guerre? Que ne la fait-on tout d'un coup. (Volt.)

— Concorde, tranquillité qui règne dans les États, dans les familles, dans les sociétés particulières. Mettre la paix dans un royaume. Royaume qui est en paix, qui jouit de la paix la plus profonde. Rétablir la paix dans une ville. Ces deux maisons se ruineraient, si quelque homme de bien n'y met la paix. Depuis que cet homme est entré dans notre famille, il en a banni la paix, la paix n'y est plus. Porter des paroles de paix à quelqu'un. La paix a été troublée dans quelques provinces. Ayez soin d'entretenir la paix dans votre famille. Vivre en paix. Cette maison est une maison de paix. Aimer la paix. Nous sommes fort amis de la paix. Il conserva la *paix* avec ses voisins, et l'entretint parmi ses sujets. (Fléch.) Vous assurez la *paix* aux familles. (Mass.) Il n'est point de repos ni de *paix* avec elle. (Boil.) Les doux plaisirs d'une *paix* fraternelle. (Id.) Doutez-vous d'une *paix* dont je fais mon ouvrage? (Rac.) Assurez les lois et la liberté, mais sacrifiez l'amour-propre à la *paix* (J.-J. Rouss.) La *paix* n'est pas difficile à faire, et chacun se doute aisément des conditions. (Id.) Partout où vous verrez la règle sans tristesse, la *paix* sans esclavage, l'abondance sans profusion, dites avec confiance, c'est un être heureux qui commande ici. (Id.)

— *La paix de Westphalie, des Pyrénées, d'Amiens,* etc. Le traité de paix conclu en Westphalie, au pied des Pyrénées, à Amiens, etc.

— Fig. et fam. *Paix fourrée, paix plâtrée.* Fausse paix, faite de mauvaise foi par les deux parties, chacune ayant intention de la rompre lorsqu'elle le croira utile à ses intérêts. || Cette expression était déjà en usage sous le règne de Charles VI. On appelle ainsi la paix conclue, en 1401, entre le duc de Bourgogne et les enfants du duc d'Orléans qu'il avait fait assassiner. On a aussi donné le même nom à la petite paix faite à Longjumeau, en 1568, entre les calvinistes et les catholiques, et violée six mois après.

— Calme, repos, silence, éloignement du bruit ou des affaires. Vous êtes ici bien en paix. Jouir en paix du fruit de ses travaux. La paix des campagnes, des forêts, des tombeaux. Vivre dans une paix profonde. On vit ici dans une grande paix. C'est la demeure de la paix. Dans ces lieux d'innocence et de *paix.* (J.-B. Rouss.)

A mes graves pensers, ô combien est propice
Cette nuit, ce désert, cette profonde *paix.* (Roucher.)

— On le dit quelquefois en parlant des animaux. Les chiens et les chats ne sauraient vivre en paix. Ces deux espèces d'animaux vivaient en paix l'une avec l'autre. Deux coqs vivaient en *paix.* (La Font.)

Tel, brisant ses liens, un coursier indomptable,
Fuit l'heureuse abondance et la *paix* de l'étable. (Aignan.)

— Se dit de l'union, de l'accord, de l'harmonie qui règne non-seulement entre les hommes ou les animaux, mais même entre les êtres inanimés.

Quand il eut débrouillé la confuse matière,
Entre les éléments séparés à jamais,
Il établit les lois d'une éternelle *paix.* (Tissandier.)

— Réconciliation. Faire la paix.

— *Paroles de paix.* Paroles tendantes à rétablir la paix, la concorde. Enfin, je viens chargé de paroles de *paix.* (Rac.) Il veut.... qu'on [illegible]

— *Les arts de la paix.* Les arts auxquels la paix est favorable, qui fleurissent pendant la paix; par opposition aux *arts de la guerre,* ceux que la guerre enfante.

— *Juge de paix.* V. JUGE.

— En style myst., *Paix* signifie la Tranquillité de l'âme. Dieu nous veuille donner sa paix. Dieu vous maintienne en paix. La paix soit avec vous. Paix intérieure. Paix de l'âme. La paix du cœur. Son âme n'est point en paix. La paix habite au fond de son cœur. Être en paix avec soi-même. Mettre sa conscience en paix. A vos sens agités venez rendre la *paix.* (Rac.) Tout respire en Esther l'innocence et la *paix.* (Id.) Jouir d'une *paix* profonde au milieu d'une cour tumultueuse. (Fléch.) *Paix* sur la terre aux hommes dont la volonté est bonne. (Lamennais.)

Heureux alors, heureux qui peut dans la prière
Retrouver quelque *paix* au fond du sanctuaire. (***)

— Dans le sens de Tranquillité de l'âme, *paix* ne se joint pas avec les adjectifs possessifs, et l'on ne dit pas, *ma paix, sa paix,* etc., comme on dit Ma tranquillité, sa tranquillité. Ainsi Delille a eu tort de dire :

Car je n'habite pas le séjour des forfaits,
Mais le vert Elysée et sa tranquille *paix.* (Delille.)

— *Dieu lui fasse paix!* Souhait pieux en faveur de l'âme d'une personne morte. Que Dieu lui fasse paix.

— Anc. cout. *Paix,* signifiait Convention, accord. || Droit de pâturage. || *Ville de paix.* Ville où il n'était pas permis de prendre les armes pour venger une offense. || *Paix de la ville.* La banlieue, le territoire sur lequel s'étendait la juridiction des apaiseurs, ou des échevins de la ville. || *Maison de paix.* Nom de l'édifice où se rendait la justice, à Mans, en Hainaut.

— Commun. relig. *Notre-Dame de la Paix.* Monastère de bénédictines établi à Douai, et réformé en 1604.

— Écriture Sainte. *L'ange de paix.* Jésus-Christ.

— *C'est un ange de paix.* Se dit d'une personne qui porte toujours les esprits à l'union, à la concorde.

— Féod. *Paix de Dieu.* Nom donné à la Paix instituée par saint Louis, en 1245, pour mettre des bornes aux guerres privées. Cette paix, devant laquelle aucune guerre ne pouvait être faite, avait lieu depuis l'Avent jusqu'à l'Épiphanie, depuis le dimanche de la Quinquagésime jusqu'à la Pentecôte, pendant les Quatre-Temps, dans chaque semaine depuis le mercredi jusqu'au lundi matin, enfin les principaux jours de fête. Le seigneur qui tuait pendant la paix de Dieu était chassé de son fief, et le serf coupable de la même infraction avait la tête tranchée.

— Hist. *Paix religieuse.* Traité conclu, en 1659, en Allemagne, entre l'empereur Charles-Quint, les États et les princes protestants, par lequel l'exercice de la religion luthérienne était permise dans tout l'empire. La paix religieuse autorisait les protestants à garder les biens ecclésiastiques qui se trouvaient alors en leur pouvoir. Ferdinand II publia, en 1629, un édit qui violait en ce point la paix religieuse, et ce fut le motif de la guerre de trente ans. || *Paix publique.* Elle interdisait les guerres privées dont les motifs n'étaient pas suffisamment établis. En Allemagne, la peine réservée à l'infraction de la paix publique était d'obliger le coupable à porter un chien galeux sur les épaules. En Hongrie, il était fouetté et vendu comme un esclave. Aujourd'hui, en France, les infractions à la paix publique sont, suivant leur importance, des crimes ou des délits, et punies comme tels.

— *Paix perpétuelle.* L'abbé de Saint-Pierre avait conçu un projet de paix perpétuelle entre toutes les puissances de l'Europe.

— Hist. de Fr. On appelait *Paix de roi,* les vingt-quatre heures de trêve que, dans quelques guerres civiles, les deux partis s'imposaient le jour de la fête du roi. || *Paix des dames.* Nom que l'on donne au traité de paix conclu, en 1529, entre François Ier et Charles-Quint, parce que la reine mère, Louise de Savoie, et Marguerite d'Autriche, gouvernante des Pays-Bas, se rendirent à Cambray, où elles réglèrent les articles de cette paix. La paix des dames dura jusqu'en 1536, époque où Charles-Quint la rompit, en pénétrant en France par le Piémont, pour y visiter, disait-il, les Provençaux ses sujets, qu'il trouvait fort désobéissants.

— Jeux. *Paix,* au pharaon, se dit d'une manière de plier sa carte pour annoncer qu'on ne joue que ce qu'on a gagné sur cette carte.

— Liturg. La patène que le prêtre donne à baiser, à la messe, quand on va à l'offrande. || Plaque de métal ciselé, émaillé ou niellé, que le célébrant baise aux jours de grandes fêtes, pendant l'*Agnus Dei,* et qu'il transmet ensuite à l'acolyte qui le présente à baiser à chacun des ecclésiastiques assistant au service divin, en lui disant : *Pax tecum,* la paix soit avec vous. Cette cérémonie a été célébrée dans le ve siècle par Innocent Ier. Baiser la paix. Donner la paix à baiser. || Se dit, en général, de tous les objets bénits qu'on donne à baiser pendant l'office, soit aux officiants, soit aux assistants. L'anneau d'un évêque, les reliquaires, les images saintes sont des paix. Les paix niellées du xve siècle sont fort recherchées des curieux. || *Baiser de paix.* La cérémonie qui se fait à la grand'messe, lorsque le célébrant et ses ministres s'embrassent. On ne baise plus aujourd'hui que la patène. [illegible] Ils se sont réconciliés.

— *Donner la paix.* Donner le baiser de paix.

— Myth. Fille de Jupiter et de Thémis, la Paix était représentée avec une branche d'olivier à la main, et tenant Plutus sur ses genoux. Vespasien lui avait élevé, à Rome, un temple magnifique. O *Paix,* tranquille *Paix,* secourable immortelle! (J.-B. Rouss.) La *Paix,* l'aimable *Paix,* fait bénir son empire. (Id.)

Et l'altière Bellone, au repos condamnée,
N'eût jamais exilé la *Paix* de l'univers. (J.-B. Rouss.)

— Les anciens confondaient quelquefois la Paix avec Astrée, et ils la faisaient présider à l'âge d'or.

Descends du ciel, divine Astrée,
Ramène-nous ces jours heureux
Où, des mortels seule adorée,
Seule tu comblais tous leurs vœux. (Lamotte.)

— Os plat et large d'une épaule de veau ou de mouton, quand la chair en a été ôtée d'après.

— *Paix du roi.* En Angleterre, on désigne ainsi la tranquillité intérieure dans les provinces, dans les villes. Les lois portent des peines contre ceux qui troublent la paix du roi.

— Style. relig. *Prince de la paix.* Le Messie. || *Loi de paix.* L'Evangile.

— Fig. *Faire la paix.* Se dit en parlant de deux personnes qui étaient brouillées ensemble, et qui se réconcilient. Ces deux adversaires ont fait la paix. || *Il a fait sa paix.* Il est rentré dans les bonnes grâces de son maître, de son protecteur. || *Ne donner ni paix ni trêve à quelqu'un.* Ne lui donner aucun relâche, le presser continuellement. || *Laisser quelqu'un en paix.* Ne plus le molester, ne plus l'importuner. Vous m'importunez, laissez-moi donc en paix. Jéhu laissa d'Achab l'affreuse fille en *paix*. (Rac.)

Je ne sais quelle injuste puissance
Laisse le crime en *paix* et poursuit l'innocence.
(Racine.)

|| *Le séjour de la paix.* Le tombeau.

— Poét. *Le séjour de l'éternelle paix.* Les lieux où vont, après la mort, les âmes des justes. J'aime à croire que, du séjour de l'éternelle *paix*, cette âme encore aimable et sensible se plaît à revenir parmi nous. (J.-J. Rouss.)

— Prov. et fig. *Il faut laisser les morts en paix.* Il ne faut point parler mal d'eux.

— Par extens. On le dit aussi des objets.

— Prov. *Être en paix et aise.* Avoir toutes ses commodités, et en jouir paisiblement. || On dit, dans le même sens, *Vivre en paix et aise. Il ne veut que paix et aise* Ces locutions ont vieilli. || *Paix et peu.* Avoir peu et vivre en paix. Je me contenterai de peu, pourvu que j'aie la paix. || *On fait la guerre pour avoir la paix.* Une paix honorable doit être le but de ceux que l'on force à faire la guerre.

— *En paix* est quelquefois loc. adv., et signifie tranquillement. Vous soutenez en *paix* une si rude attaque? (Rac.) Adieu, vivez en *paix*. (Boil.) Je jouissais en *paix* du fruit de ma sagesse. (Id.)

L'humble toit est exempt d'un tribut si funeste;
Le sage y vit en *paix*, et méprise le reste. (La Font.)

— *Paix.* Interjection dont on se sert pour ordonner le silence. Paix là, messieurs! Eh, paix donc! Chut, paix!

— L'olvier, qui est consacré à Minerve, est regardé comme le symbole de la paix, de là ces périphrases : l'olivier de la paix, le rameau de la paix, l'olive de la paix.

La *paix*, enfin, la paix tardive
A nos yeux montrant son olive,
Nous rappelle des champs de Mars. (Seriz.)

Suivi de peu des siens, il arrive au palais,
Et présente à Céix l'olive de la *paix*. (Desaintange.)

— Voltaire a dit l'*olive de paix* dans *Adélaïde du Guesclin* : S'ils n'y sont soutenus de l'olive de *paix*. *L'olive de la paix* est poétique; *l'olive de paix* est plat et dur.

— Fig. et poét. *Joindre l'olive aux lauriers.* Faire la paix après les victoires.

— *L'arbre de la paix.* Périphrase par laquelle les poètes désignent l'olivier.

— On dit en poésie, et même dans la prose élevée, *fermer le temple de Janus, fermer le temple de la guerre*, dans le sens de mettre fin à la guerre, conclure un traité de paix.

— Syn. comp. PAIX. CALME. TRANQUILLITÉ. On a la *tranquillité* avec soi-même, la *paix* avec les autres, et le *calme* après l'agitation.

PAIXENNAGE. s. m. (pr. *pèk-cé-na-je*). Anc. cout. Droit de couper des paisseaux ou échalas.

PAGERO ou **PAGERON.** s. m. Mamm. Espèce d'animal du genre des chats, originaire des pays des Pampas, du côté de Buenos-Ayres.

PAJONISME. s. m. Hist. relig. Doctrine des pejonistes.

PAJONISTE. s. m. Hist. relig. Membre d'une secte protestante fondée, vers la fin du XVIIe siècle, par un ministre d'Orléans nommé *Pajon*, qui ne partageait point l'opinion de Calvin sur la grâce efficace et la prédestination.

PAJOTAGE. s. m. Subversion des jantelles dans l'eau.

PAKEL. s. m. Conchyl. Espèce de coquille du genre des buccins.

PAK-FONG. s. m. (de deux mots chinois signifiant *cuivre blanc*). Chim. V. PACKFOND.

PAKLAKENS. s. m. pl. (pr. *pa-kla-kan*). Comm. Drap qu'on fabrique en Angleterre.

PAL. Abréviation du mot *palais*.

PAL. s. m. (du lat. *palum*, même signif.). Pieu aiguisé par un bout. || De ce mot on a fait [illegible]

— Blas. Pieu perpendiculaire, ordinairement aiguisé par un bout, et qui partage l'écu dans le sens de sa longueur. || Au pl. *pals*. Il porte d'or au pal de gueules, à deux pals de sinople. || Le pal, dans les armoiries, était originairement une marque de juridiction féodale. || *Pals cométés.* Ceux dont le chef est terminé en ondes. || *Pals flamboyants.* Ceux dont l'extrémité supérieure figure une flamme.

— L'Académie dit : au pl. *paux ou pals*. D'abord nous n'avons jamais vu *paux* dans aucun livre; ensuite il nous semble que *pals* est bien préférable, ne serait-ce que pour éviter l'équivoque entre le pluriel de *pal* et celui de *peau* ou *pot*.

— Art milit. Il désignait les pieux ou palissades dont les Romains entouraient leurs champs ou leurs retranchements. Dans les marches, chaque légionnaire était obligé de porter douze pals, formant ensemble un poids d'environ trente kilogr.

— Moyen-âge. On retrouve l'usage des pals dans notre histoire du moyen âge. Les soldats du Prince noir portaient des pieux ou pals, tant pour se palissader la nuit, que pour soutenir leur arc ou leur arbalète, afin de mieux ajuster l'ennemi.

— Myth. Les Romains donnaient ce nom à des pieux qui servaient de bornes aux héritages, et qu'ils consacraient au dieu Terme. On regardait ces bornes comme le dieu Terme lui-même, soit qu'elles fussent de pierre, ou seulement des pieux de bois. On les couronnait de fleurs, on les ornait de festons.

— Relat. Instrument de supplice en Turquie. Le supplice du pal est un des plus cruels que l'on ait pu jamais inventer. Il consiste à enfoncer dans le fondement du supplicié un pal qui traverse ses entrailles, à le planter ensuite en terre, et à laisser la victime mourir dans les souffrances de l'agonie, à laquelle viennent se joindre les tortures de la soif. Ce supplice est réservé, en Turquie, aux assassins et aux blasphémateurs. On le pratique aussi en Perse et dans le royaume de Siam. En Russie, où l'on empalait par les côtés, il a été aboli par l'impératrice Elisabeth.

— Ichthyol. Nom vulgaire du milandre.

— Syn. comp. PAL. PÂLIS. *Pâlis* se dit du *pal* considéré comme faisant partie d'un ensemble, d'une palissade, si bien que ce mot, à lui seul, signifie quelquefois le lieu entouré de *pâlis*. Le *pal* n'entraîne pas cette idée accessoire; il ne fait pas partie d'un tout, il a des usages individuels : le supplice du *pal*.

PALABES. s. m. Agric. Espèce de bêche du département de Lot-et-Garonne.

PALABRE. s. f. (C'est à tort que les dictionnaires et quelques auteurs font ce mot masculin). Relat. Présent volontaire et quelquefois forcé que les commerçants font aux petits rois de la côte d'Afrique, afin de se maintenir en bonne intelligence avec eux.

— Par extension. La conférence dans laquelle se font les présents.

—Néol. Discours long et inutile. || V. Considérant a emprunté aux Espagnols le mot *palabre*, pour exprimer des discours pompeux, mensongers et gonflés de vent. Ce substantif, dont il n'use qu'au pluriel, est expressif; il constitue presque un onomatopée; le temps où nous sommes fournit de fréquentes occasions de l'appliquer à propos. Nous en constatons l'origine, en cas que l'usage s'avise de le consacrer.

PALACÉ, ÉE. adj. (du lat. *pala*, châton d'une bague). Bot. Il se dit d'une partie attachée par son bord à celle qui la supporte

PALACHE ou **PALANCHE.** s. f. Anc. art milit. Arme offensive, tenant de l'épée et de la lance, que les hussards portaient à leur selle, à l'époque de l'introduction de cette cavalerie dans nos armées.

PALADE. s. f. Mar. Chaque coup de rame qui fait avancer un navire. Une palade fait avancer plus ou moins le bateau, selon la force et l'adresse du rameur.

PALADIN. s. m. (par corrupt. de *palatin*, homme de palais, de la cour; en lat. *palatinus*, formé dans le même sens de *palatium*, palais). Dans les vieux romans de chevalerie, on donnait ce nom à certains chevaliers fameux, qui allaient chercher des aventures, parce qu'après leurs courses ils se retiraient dans le palais des princes, où ils étaient reçus avec courtoisie, et notamment dans le palais d'Artus, roi d'Angleterre, à la cour duquel commença, dit-on, cette manie des chevaliers errants, dont toute l'occupation était de chercher des occasions d'exercer leur valeur et de prouver leur galanterie. Ils publiaient de toutes parts que leurs maîtresses étaient les plus belles personnes qui fussent au monde, et ils obligeaient ceux qui n'en convenaient pas volontairement de l'avouer, ou de perdre la vie. Roland, Renaud et Olivier, qui étaient des princes de la cour de Charlemagne, et dont les auteurs des vieux romans ont décrit les grandes prouesses, sont qualifiés du nom de *paladins*.

— On donne souvent ce nom à chacun des seigneurs qui accompagnaient Charlemagne à la guerre.

— Fig. Gentilhomme d'une naissance sans tache, d'une bravoure à toute épreuve, et doué de toutes les autres vertus chevaleresques.

—Seigneur qui voulait passer pour brave et pour galant. Faire le paladin. Vous rencontres [illegible] paraîtront autant de *paladins* équipés pour jouer le premier rôle dans une scène de chevalerie. (A. de Cust.). Cet élégant *paladin* paraissait étranger dans Cordoue; il s'arrêtait à chaque maison, ôtait nonchalamment le cigare de sa bouche pour demander une adresse, et suivait au galop le chemin qu'on lui indiquait. (Id.)

—Fig. et fam. *C'est un vrai paladin.* Il a beaucoup de prétention à la bravoure et à la galanterie.

PALÆZOOLOGIE. s. f. V. PALÉOZOOLOGIE.

PALAGE. s. m. Anc. cout. Droit seigneurial payé par les bateaux qui abordaient à certains rivages.

PALAGRIE. s. f. Agric. Sorte de pioche en usage dans le département du Gers.

PALAÏOPÈTRE. s. m. (ét. gr., παλαιός, ancien; πέτρα, pierre). Minér. Espèce de feldspath compacte.

PALAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *palus*, échalas). Bot. Il se dit d'une partie qui est jointe à une autre, de manière qu'elle semble en être la continuation, comme la tige à la racine, l'ovaire au pédoncule.

PALAIS. s. m. (pr. *pa-lè*; du lat. *palatium*, même signif.). Ce mot a d'abord été le nom d'une des sept collines de Rome, et a signifié ensuite la demeure même des empereurs romains, parce que les princes y eurent leur maison.

— Il se dit aujourd'hui d'une maison vaste, somptueuse, pour loger un souverain, un prince, un grand personnage. Superbe palais. Grand, beau palais. Voilà un palais magnifique. Bâtir un palais. Loger dans un palais. Le roi est dans son palais. Palais archiépiscopal, épiscopal, abbatial. Le palais du Luxembourg. Le Palais-Royal s'appelait autrefois le Palais-Cardinal. Le palais de l'ambassadeur de France à Rome. Les chagrins, les soucis habitent plus ordinairement les palais que les chaumières. Sous les lambris dorés de son *palais*. (Fléch.) Dans ces superbes *palais* à qui Madame donnait un éclat que vos yeux recherchent encore. (Boss.) Venez dans mon *palais*, vous y verrez ma gloire. (Rac.) Elle est dans un *palais* tout plein de ses aïeux. (Id.) Jusque dans son *palais* cherchons notre ennemie. (Id.) Louis XIV se divertit à faire bâtir des *palais*. (La Font.) J'admirais vos *palais*, vos temples et vos terres. (Berchoux.) Enfin l'église d'Agrigente était devenue comme le *palais* de la vérité. (A. Mart.)

Entre le ciel, la terre, et l'empire des ondes,
S'élève un vieux *palais*, aux confins des trois mondes.
(Desaintange.)

— Dans presque toutes les villes d'Italie, on donne le nom de *palais* (*palazzo*), à ce que nous appelons ici des *hôtels*, en parlant de l'habitation d'un particulier fort riche. Le palais Pitti. Le palais Farnèse.

— *Le palais apostolique.* Le palais du pape.

— Les maisons des cardinaux, des archevêques et des évêques sont aussi appelés Palais. Palais archiépiscopal. Palais épiscopal.

— On donne également ce nom à des monuments où s'assemblent les chambres législatives, et qui servent à d'autres objets d'intérêt général. Le palais du Luxembourg. Le palais Bourbon. Le palais du Louvre.

— Autrefois, les palais des princes n'étaient appelés que des *hôtels*. Aujourd'hui, nul particulier, quelque puissant qu'il soit, ne peut mettre sur la porte de sa maison le titre de *palais*.

— Par exagération. Maison magnifique. Voilà une belle maison, c'est un palais, un vrai palais. Vous habitez un palais. Jouir d'un *palais* à la campagne, et d'un autre à la ville. (La Bruy.)

— Se prend quelquefois pour le Souverain et les autres personnes qui habitent le palais. Le *palais* a eu des révolutions après sa mort, l'État n'en a éprouvé aucune. (Volt.)

— Se dit quelquefois des habitations construites par certains insectes. Entrez dans le sein de cette cité, vous y verrez un petit peuple tout noir, qui trace de longues galeries, forme des cellules, élève étage sur étage et *palais* sur *palais*. (A. Mart.)

— *Le palais de justice*, ou absolument, *le palais*. Le lieu où les tribunaux rendent la justice. La cour du palais. Il est fête au palais. La grande salle du palais de justice. Des sottises d'autrui nous vivons au *palais*. (Boil.)

— *Jours de palais.* Les jours où l'on plaide au palais. C'est aujourd'hui jour de palais. || *Gens de palais.* Les juges, avocats, avoués, huissiers, etc. || *Style du palais, de palais, termes de palais.* Les formules, les termes de pratique et de jurisprudence dont on se sert dans les actes judiciaires et dans les plaidoiries.

— Pris collect. *Palais* se dit des officiers et des gens du palais. Tel est l'usage constant du palais. Tout le palais vous condamne. Ce gros bonnet du *palais*, accoutumé à la compagnie d'énormes bouquins poudreux. (Juss.) Comment peut-on appliquer les lois si on ne les sait pas? — Si vous connaissiez le *palais*, reprit le magistrat, vous ne parleriez pas comme vous le faites. (Montesq.)

— Fig. La profession d'avocat ou d'avoué. Suivre le palais. Le palais ne l'a pas enrichi.

— *Mourir de faim au palais.* Ne rien faire, ne rien gagner dans la profession d'avocat.

— Littér. La double signification du mot *pa-* [illegible] Amand.

Certe, à Paris l'on vit beau jeu,
Lorsqu'une nuit dame Justice
Se mit le *palais* tout en feu,
Pour avoir trop mangé d'épice.

— Polit. *Révolution de palais.* Révolte qui a lieu dans l'intérieur du palais d'un souverain, qui a pour but de lui ôter la vie ou de le détrôner, et qui est faite par les gens même du palais.

— Expres. prov. *Il est fête au palais.* Se dit des jours de jeûne, par un méchant jeu de mots sur *palais*, cour de justice, et *palais*, organe du goût.

— Hist. rom. *Palais d'or.* La demeure de Néron, appelée en latin *Domus aurea*. || *Palais des pontifes.* Palais où le roi des sacrifices s'acquittait de ses fonctions, et où le grand pontife assemblait ses collègues pour y faire leurs cérémonies.

— Hist. *Maire du palais.* V. MAIRE.

— Hist. *Palais national.* Nom donné aux Tuileries pendant la République française. || *Palais marchand.* On appelait quelquefois ainsi le palais de justice de Paris, à cause des boutiques qui s'y trouvaient. || *Palais-Cardinal.* Edifice élevé dans Paris par Richelieu; il fut terminé en 1636. En 1639, la reine-mère, habitant cette demeure, lui donna le nom de *Palais-Royal*, qu'il a conservé jusqu'à nos jours, sauf pendant la République. || *Palais-Egalité.* Nom donné, pendant la République française, au Palais-Royal, qui fut appelé *Palais du Tribunal* au commencement de l'Empire.

— Le palais de justice de Paris, appelé primitivement *le Palais*, a été le séjour de quelques rois de la première race; douze d'entre ceux de la troisième y demeuraient; Charles V y résida longtemps, et Charles VII ne l'abandonna tout à fait au Parlement qu'en 1431. Un incendie ayant consumé toute la partie du palais qui s'étendait depuis la galerie des Prisonniers jusqu'à la Sainte-Chapelle, on éleva, sur les dessins de Desmaisons, la façade que l'on voit encore aujourd'hui.

— Archit. *Palais d'Eole.* Réservoir d'air destiné à rafraîchir à volonté les appartements en Italie.

— Philol. On a donné à plusieurs ouvrages le titre de *Palais*. Le Palais de l'Honneur. Le Palais de la Gloire.

— Syn. simpl. Maison royale, édifice, château. || Epith. Orgueilleux, superbe, riche, somptueux, fastueux, pompeux, majestueux, magnifique, brillant, éminent, élevé, doré, voluptueux, enchanté, magique, inaccessible, sombre, lugubre, désert. || Périph. Le séjour des rois, des princes; les lambris des rois, des princes.

Ces longs appartements, ces lambris somptueux,
De nos antiques rois séjour majestueux. (Delille.)

Fleur chère à tous les cœurs, elle embaume à la fois
Et le chaume du pauvre et les lambris des rois.
(Boisjolin.)

— On dit, dans la langue poétique, *le palais des dieux, les célestes palais, les palais étoilés, les palais aériens, le palais des cieux, le palais de l'Olympe*, pour Le ciel, l'Olympe, le séjour des dieux. De l'Olympe déjà les *palais* sont ouverts. (Denne-Baron.) Les arcs lumineux des *palais* éternels. (Thomas.)

— Les poètes donnent un palais pour demeure au Soleil, au Destin, au Sommeil, et à plusieurs autres divinités. Le *palais* des Destins devant lui se présente. (Volt.)

L'Aurore cependant au visage vermeil
Ouvrait dans l'Orient le *palais* du Soleil. (Voltaire.)

L'astre du monde ouvrait encore à peine,
Dans l'Orient, son *palais* de vermeil. (Malfilatre.)

— Ils disent volontiers *Les douze maisons, les douze palais du Soleil*, pour Les douze signes du zodiaque, que le Soleil habite successivement.

Tant que l'astre du jour
Dans ses douze *palais* brillera tour à tour. (Le Baily.)

— Ils disent encore, *L'humide palais de Neptune, de Thétis; de Thétis les liquides palais, les palais transparents*, pour désigner les lieux où ces dieux tiennent leur cour, ou simplement La mer, le liquide élément.

La voûte transparente
Des liquides *palais*. (Lebrun.)

PALAIS. s. m. (du lat. *palatum*, même signification; dérivé du gr. πάω, je mange; ou du lat. *palus*, pieu; parce que le palais est environné d'une rangée de dents, en forme de petits pieux). La partie supérieure du dedans de la bouche. Brûler le palais. Cela écorche, chatouille le palais. Avoir le palais tout en feu. Voile du palais. Le *palais* sert de paroi supérieure à la bouche, il offre aussi à la langue un point d'appui fixe dans les mouvements de déglutition et d'articulation des sons. (Pâtiss.) Le voile du *palais* sert à la déglutition et contribue aux modifications du son. (Id.)

A peine le breuvage eut touché son *palais*,
Qu'il rejeta bientôt la liqueur étrangère.
(Dumoustier.)

Son *palais* émoussé ne peut plus savourer
Les mets les plus exquis que l'art sait préparer.
(Daru.)

— On le dit aussi en parlant des animaux. Cette herbe blesse le palais des bestiaux. Le caïman, en fermant la gueule, s'enfonce les pointes dans la gorge et dans le *palais*. (Boitard.)

— Fig. *Avoir le palais fin.* Avoir le sens du goût excellent, être délicat sur les mets.

— Art cul. Ragoût de palais de mouton, de palais de bœuf. Le palais de bœuf fait partie [illegible] de bœuf en filets marinés, au gratin, à l'allemande, en coquilles, en crépinettes, etc.

— Bot. Renflement qui se trouve sur la lèvre inférieure de la corolle de certaines fleurs bilabiées, et qui forme l'entrée de la corolle. || *Palais-de-lièvre.* Nom vulgaire du laiteron.

— Conchyl. *Palais-de-bœuf* ou *chagriné*. Nom marchand d'une espèce de nérite, dont la lèvre est garnie de petits tubercules qu'on a comparés aux papilles nerveuses de la langue d'un bœuf.

— Entom. Avancement arrondi et presque membraneux, situé sous les dents, dans l'intérieur de la bouche des larves des libellules et des insectes parfaits.

— Foss. On a quelquefois pris pour des palais de poissons, des moules intérieurs de la

carapace d'un crustacé brachyure du genre ranine, dont le têt avait disparu.

— Mamm. Partie supérieure de la cavité de la bouche.

— Ornith. Face inférieure de la mandibule supérieure.

PALAIS (LE). Géogr. Ch.-l. de l'île de Belle-Ile-en-Mer, arrond. de Lorient (Morbihan); 1,700 habitants. Port, citadelle.

PALAIS (SAINT). Ch.-l. de cant., arrond. de Mauléon (Basses-Pyrénées); 1,100 hab.

PALAISEAU. Géogr. Ch.-l. de cant., arrond. de Versailles (Seine-et-Oise); 1,700 hab. Jadis marquisat.

PALAISTE. s. f. Anc. métrol. Mesure qui était employée en Egypte et dans une partie de l'Asie.

PALALÈRE. s. f. Relat. Présent fait au chef des nègres.

PALALIE. s. f. Bot. Espèce de plante des Indes orientales.

PALAME. s. f. (du gr. παλάμη, paume). Mamm. Membrane étendue entre les doigts des mammifères à pieds palmés ou à demi palmés.

— Ornith. Membrane qui, chez certains oiseaux, unit ensemble deux ou trois doigts, ou tous les doigts, soit seulement à la base, soit jusqu'au sommet de l'ongle, quand son bord antérieur est entier.

— Erpet. Membrane qui existe dans certains reptiles.

PALAMÈDE. Temps hér. Fils de Nauplius et de Clymène, périt dans une embuscade que lui tendirent Ulysse et Diomède, au siége de Troie, pendant lequel il inventa, dit-on, les jeux d'echecs et de dés, ainsi que les poids et les mesures.

— *Le Palamède.* Titre d'un journal spécialement consacré au jeu d'échecs.

PALAMÈDE. s. m. Hortic. Variété de tulipe.

— Ornith. Un des noms du genre kamichi.

PALAMÉDÉE. s. f. Ornithol. Espèce d'oiseau du genre des grues.

PALAMÉDIEN, IENNE. adj. Ant. gr. Qui vient de Palamède.

— Philol. *Lettres palamédiennes.* Se dit des huit lettres η, ω, ζ, θ, ξ, φ, χ, ψ, que l'on croit avoir été inventées par Palamède pendant le siége de Troie. Selon quelques auteurs cette expression ne s'applique qu'aux quatre lettres θ, ξ, φ, χ, et ils attribuent à Simonide l'introduction de ces lettres palamédiennes et des quatre autres dans l'alphabet ionique. Enfin, quelques anciens écrivains n'ont fait honneur à Palamède que de l'invention du λ ou de Υ, dont la forme lui aurait été suggérée par l'aspect d'un bataillon de grues.

PALAMENTE. (pr. *pa-la-mante*). s. f. Mar. Tout le corps des rames d'un bâtiment, d'une galère.

PALAMIDE. s. f. Ichthyol. Espèce de poisson du genre des scombres.

PALAMIDES. s. m. pl. Hist. eccl. Secte qui tirait son nom de Palamas, son chef. On les appelait aussi *hésychiastes.*

PALAMIDIÈRE. s. f. (rad. *palamide*). Pêch. Filet de la forme de celui qui sert à prendre les thons, mais à plus petites mailles.

PALAMIEN. Myth. Nom de dieux malfaisants qu'on croyait toujours occupés à nuire aux hommes. Ils sont les mêmes que les dieux Telchines. ‖ Jupiter était surnommé Palamien quand il punissait les coupables.

PALAMOTHÈQUE. s. f. (ét. gr. παλάμη, paume, θήκη, boîte). Ornith. Epiderme corné du palame des oiseaux.

PALAMPORE. s. m. Comm. Châle à fleur que portent, en Orient, les personnes d'un rang élevé.

PALAN. s. m. (*palanga*). Mar. Assemblage de poulies, de moufles et de cordages, dont on se sert sur les bâtiments pour enlever des fardeaux, ou pour exécuter des manœuvres. Palan simple. Palan à caliorne. Palan à candelettes. Palan de surpente. Palan d'armure. Palan de bout. Palan de retraite. Sur le bâtiment, on s'efforçait de mettre un canot à la mer, mais il fallait établir un *palan*, et cela prenait un temps considérable. (Chateaub.)

— Corde qui sert à faire mouvoir le timon des galères. ‖ Corde qu'on attache à l'étai, ou à la grande vergue, ou à la vergue de misaine, pour tirer quelque fardeau, ou pour bander les étais.

PALANCHE. s. f. Anc. art milit. V. PALACHE.

capotes des matelots.

— Techn. Morceau de bois légèrement courbé, et ayant une entaille à chaque bout, qui sert à porter deux seaux pleins à la fois.

PALANÇONS. s. m. pl. Maçonn. Morceaux de bois qui retiennent les torchis.

PALANCRE. s. f. Pêch. Longue et grosse ligne, soutenue par des bouées, et à laquelle sont attachées des lignes plus petites. On dit aussi *palangre*, surtout en Provence.

PALANCRER, ou **PALANGRER.** v. n. 1re conj. Pêch. Pêcher avec la palancre ou palangre.

PALANDEAUX. s. m. pl. Mar. Bouts de planches que l'on couvre de bourre et de goudron pour boucher les écubiers et les trous du bordage.

PALANDRIE. s. f. Se disait pour Barque plate.

PALANGASIEN. s. m. Hist. anc. Nom qu'on donnait aux crocheteurs ou portefaix.

PALANGE. s. f. Hist. anc. Rouleau de bois dont se servaient les crocheteurs pour porter des fardeaux.

PALANGRE. s. f. Pêch. V. PALANCRE.

PALANGRIER. s. m. Pêch. Celui qui pêche avec la palangre.

— adj. m. *Bateau palangrier.* Bateau dont on se sert pour pêcher avec la palangre.

PALANGUER. v. n. 1re conj. (rad. *palan*). Mar. Se servir d'un palan, manœuvrer avec le palan; charger, décharger un vaisseau par le moyen des palans. ‖ Hâler sur un palan.

PALANGUIN. s. m. Mar. V. PALANQUIN.

PALANQUE. s. f. Fortif. Espèce de retranchement fait avec des pals ou pieux joints et placés verticalement, en usage dans certaines villes ou places fortes de Hongrie, de Croatie, etc.

PALANQUER. v. n. 1re conj. (rad. *palan*). Mar. V. PALANGUER.

— Fortif. Former une fortification en palanques.

— SE PALANQUER. v. pron. Être palanqué.

PALANQUIN. s. m. (pr. *pa-lan-kein*; rad. *palan*). Mar. Petit palan. Palanquin de ris. Palanquin de sabord. On dit aussi *Palanquinet.*

— Relat. Sorte de chaise, de litière, de lit de repos, que les hommes portent sur leurs épaules, et dont les personnes de haut rang se servent dans l'Inde, et à la Chine, pour se faire transporter d'un lieu à un autre. Un riche palanquin. Elle se faisait porter dans son palanquin. Alors le docteur, très-piqué, appela ses gens, prosternés en adoration sur les degrés de la pagode, et étant remonté dans son *palanquin*, il se remit en route par l'allée des bambous. (B. de St-P.) En disant ces mots, il sauta en bas de son *palanquin*, en prenant sous son bras son livre de questions avec son sac de nuit. (Id.)

PALANQUINET. s. m. Mar. V. PALANQUIN. ‖ Corde en palan qui sert à mouvoir le timon d'une galère.

PALAPE. s. m. Mar. Mouvement des palmes, des rames. On dit mieux *palade.*

PAL-A-PLANCHE. s. f. Archit. V. PAL-PLANCHE.

PALAPRAT (Jean de Bigot). Poëte comique, né à Toulouse en 1650, mort en 1721. Il est connu surtout par l'étroite amitié qui l'unit à l'abbé Brueys, et par les pièces qu'ils composèrent en commun.

PALARE. s. m. Entom. Genre d'insectes de l'ordre des hyménoptères, établi pour quelques espèces de tiphies et de philantes.

PALARIEN. s. m. (du lat. *palaria*, fait de *palum*, poteau). Ant. rom. Exercice militaire en usage chez les Romains; il consistait à s'escrimer contre des poteaux ou pieux plantés en terre, avec une épée de bois et un bouclier d'osier. ‖ Le lieu où se faisait cet exercice.

PALASTRE. s. m. Serr. Boîte de fer qui forme la partie extérieure d'une serrure, et dans laquelle sont montées toutes les pièces qui la font agir.

PALASTRINE. s. f. Il a été employé par Montaigne pour Palestre, art de la lutte. Pour maintenir leurs corps fermes en service de la course, des jeux olympiques, de la *palastrine*, et tels exercices.

PALATAL, ALE. adj. (du lat. *palatum*, palais). Gramm. Il se dit des consonnes produites par le mouvement de la langue qui va toucher le palais. D, T, L, N, R, sont des consonnes palatales. ‖ Il ne se dit, selon Beauzée, que des articulations *j* et *ch*.

— Gramm. sanscr. Se dit des consonnes du deuxième ordre qui sont *tscha, tschha, dja, dscha* et *na*.

— Gramm. hébr. Les lettres du troisième ordre, *guimel, yod, caf* et *qof*.

— Ant. rom. *Flamine palatal.* Celui qui présidait au palatal.

— PALATALE. s. f. Lettre palatale. Les lettres palatales *D, T, L, N.* La palatale *R.*

PALATIA. Myth. Déesse sous la protection de laquelle les Romains avaient mis le mont Palatin.

PALATIAL, ALE. adj. (pr. *pa-la-cial*; du lat. *palatium*, palais). Archit. De palais, qui a rapport aux palais. Genre palatial. Style pala-

PALATIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat. *palatium*, palais; *forma*, forme). Entom. Se dit de la langue des insectes, quand elle forme la face inférieure de la lèvre, sans en être séparée, comme dans beaucoup de coléoptères.

PALATIN. s. m. On appelle ainsi le vice-roi de Hongrie, et chaque gouverneur de province, en Pologne. Le palatin de Hongrie. Le palatin de Posnanie, de Cracovie, etc. V. PALATIN, INE.

— Féod. On donnait aussi ce titre aux comtes de Champagne, etc. Le palatin de Champagne, de Béarn. Les palatins de France.

— Hist. Dignité créée par l'empereur Othon Ier pour des officiers du palais impérial ou royal, dont la fonction était de surveiller les ducs et d'empêcher leurs empiétements. ‖ En Hongrie, on donne le titre de *palatin* au principal magistrat, choisi par l'Assemblée nationale sur la liste de quatre candidats présentés par le roi. Il occupe la première place parmi les fonctionnaires, et remplit les fonctions de vice-roi.

— Ant. rom. Les prêtres saliens qui célébraient les fêtes de Mars sur le mont Palatin.

— Hist. du Bas-Emp. Titre d'un grand officier des empereurs. Le palatin des largesses sacrées.

PALATIN, INE. adj. (ét., V. PALADIN). Se disait d'un titre de dignité qu'on donnait jadis à ceux qui avaient une charge ou un office dans le palais d'un prince. Il y a eu quatre comtes palatins en Angleterre : celui de Lancastre, celui de Durham, celui de Chester et celui d'Ely. Dans ces derniers temps, il ne restait plus en Allemagne que l'électeur palatin ou comte palatin du Rhin, qui est aujourd'hui le roi de Bavière. Un prince, un seigneur palatin. Princesse, famille palatine.

— Il s'est dit, très-anciennement, des seigneurs qui avaient un palais où l'on rendait la justice. Les comtes palatins de Champagne, de Béarn.

— *Maison palatine.* Maison, famille de l'électeur palatin.

— *Princesse palatine.* Femme d'un palatin, ou princesse de la maison palatine.

— Antiq. *Jeux palatins.* Institués par l'impératrice Livie, femme d'Auguste, pour être célébrés sur le mont Palatin, en l'honneur de cet empereur. Les jeux palatins duraient huit jours à partir du 15 décembre.

— Géogr. anc. *Mont Palatin.* La plus haute des sept collines sur lesquelles Rome fut fondée.

— Ant. rom. Qui appartient au mont Palatin.

— Myth. Surnom d'Apollon, qui avait un temple sur le mont Palatin. ‖ Surnom de Cybèle. La déesse palatine. La grande mère idéenne et palatine.

— Hist. rom. *Tribu palatine.* Une des quatre tribus urbaines établies par Servius Tullius.

— Hist. du Bas-Emp. *Troupes palatines.* Espèce de garde impériale établie par Constantin. Les soldats de cette troupe s'appelaient *scholiastes palatins.*

— Hist. Qui appartient au palatinat.

— Hist. littér. *Société palatine.* Société littéraire établie en Bavière. Les savants de la Société palatine.

PALATIN, INE. adj. Anat. Qui a rapport au palais. Os, nerfs palatins. Fosse palatine. Glandes palatines. ‖ *Os palatins.* Deux petits os irréguliers situés à la partie postérieure des fosses nasales, et complétant en arrière la voûte du palais. ‖ *Tubérosité palatine.* Eminence pyramidale formée par la réunion de l'angle que forme le bord postérieur de la face verticale des os palatins, en se réunissant avec le même bord de la face horizontale. ‖ *Fosse* ou *voûte palatine.* Le palais. ‖ *Membrane palatine.* Portion de la muqueuse buccale qui tapisse le palais. ‖ *Canaux* ou *conduits palatins.* On en compte deux, l'antérieur et le postérieur. ‖ *Artères palatines.* Elles sont également au nombre de deux, la supérieure et l'inférieure. ‖ *Nerfs palatins.* On en compte trois : le grand, le petit et le moyen.

PALATINAT. s. m. La dignité de palatin. Le palatinat était une dignité ancienne dans la maison de Bavière.

— Géogr. Pays qui était sous la domination de l'électeur palatin avant 1789. Le Palatinat du Rhin. Les villes du Palatinat. Le haut Palatinat, ou Palatinat de Bavière. Le bas Palatinat.

— Nom de chaque province de la Pologne. Le Palatinat de Cracovie, de Posnanie.

PALATINE. s. f. Femme d'un palatin, ou princesse de la maison palatine.

— Fourrure que les femmes portent sur le cou en hiver; ainsi nommée de la princesse palatine, qui en introduisit l'usage en France sous la minorité de Louis XIV. Une palatine de martre. Cette femme a une belle palatine. ‖ On donnait autrefois le même nom à des ornements faits de réseau que les femmes mettaient sur leur cou.

— Entom. On dit qu'un papillon a les pattes de devant *en palatine*, quand elles sont plus courtes que les autres, sans crochets, plus velues en apparence, et presque repliées sur elles-mêmes de chaque côté du cou, en manière de cordon ou de pendant de palatine.

— Mamm. Nom d'une espèce du genre guenon, qui paraît être la diane.

Pathol. Inflammation du palais, du voile du palais. C'est une phlegmasie très-commune, produite souvent par le froid humide, le refroidissement des pieds, l'accroissement subit de la température, etc.

PALATO-LABIAL, ALE. adj. (ét. lat., *palatum*, palais; *labia*, lèvres). Anat. Qui est en rapport avec le palais et les lèvres. Artère palato-labiale. ‖ Pl. m., *palato-labials.*

PALATO-DENTAL, ALE. adj. Gramm. Se dit des lettres, des consonnes qui se prononcent à l'aide du palais et des dents, comme le *l* dans *ail, œil, chèvrefeuille*, etc. ‖ Pl. m., *palato-dentals.*

PALATO-PHARYNGIEN, ENNE. adj. (du lat. *palatum*, palais, et du gr. φάρυγξ, gosier). Anat. Qui appartient au palais et au pharynx.

— Il se prend aussi substant. en parlant des deux muscles qui s'attachent au palais. Le palato-pharyngien. ‖ Pl. m., *palato-pharyngiens.*

PALATO-PHARYNGITE. s. f. Pathol. Inflammation du palais et du pharynx.

PALATO-SALPINGIEN. adj. m. Anat. Il se dit du péristaphylin externe ou inférieur, qui est en rapport avec le palais et l'apophyse ptérigoïde.

— Il est aussi subst. Le palato-salpingien.

PALATO-STAPHYLIN. adj. m. (du lat. *palatum*, palais, et du gr. σταφυλή, luette). Anat. Il se dit d'un muscle qui appartient au palais et à la luette.

— Il est aussi subst. Le palato-staphylin.

PALATRE. s. f. Armur. La partie d'une garde de sabre qui a à peu près la forme d'une pelle.

PALÂTRE. s. m. Techn. Tôle battue en feuilles.

PALATUA. Myth. rom. Déesse qu'on adorait comme la protectrice du mont Palatin. Peut-être est-ce la même que Palatia.

PALATUAL. s. m. Myth. rom. Sacrifice en l'honneur de Palatua. ‖ Prêtre de Palatua.

PALAVE. s. f. (de *Palava*, botaniste espagnol). Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, monopétalées, famille des malvacées, comprenant plusieurs espèces qui croissent dans les plaines sablonneuses du Pérou. La palave musquée.

PALAVER. s. m. Relat. Assemblée de vieillards de condition libre parmi les Africains.

PALAVIER. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones à fleurs complètes, polypétales, de la famille des ternshæmiées, comprenant plusieurs arbrisseaux du Pérou. Le palavier rude. Le palavier tomenteux.

PALAZIN, INE. adj. (du lat. *palatium*, palais). Signifiait Qui est du palais, qui appartient à la cour d'un prince. Ces hautes dames *palazines.* (Roman de la Rose.)

PALE. s. f. (du lat. *pala*, même signif.). Techn. Petite vanne qui sert à ouvrir et à fermer le biez d'un moulin, la chaussée d'un étang, pour lâcher et retenir les eaux. Lever, baisser la pale du moulin.

— Archit. Se dit des planches ou membrures terminées en pointe, qui servent à faire des encaissements, lorsqu'on fait des ouvrages dans l'eau.

— Mar. La partie plate d'une rame, d'un aviron, celle qui entre dans l'eau.

— Liturg. Carton carré, recouvert de mousseline ou d'étoffe, qui sert à couvrir le calice pendant la messe.

— Bot. Nom vulgaire de la spatule.

— Erpét. Nom spécifique d'une couleuvre.

PÂLE. adj. des 2 g. (du lat. *pallidus*, même signif.). En parlant des personnes. Blême, qui est d'un blanc sans vivacité, sans éclat, causé ordinairement par la maladie, par une émotion subite, ou quelquefois naturel. Avoir le teint, le visage pâle, les mains, les lèvres pâles. Vous êtes pâle comme un mort, comme la mort. Où courez-vous ainsi tout *pâle* et hors d'haleine? (Rac.) Minos juge aux enfers tous les *pâles* humains. (Id.) D'un tyran soupçonneux *pâles* adulateurs. (Boil.) Quand on vit dans Paris la faim *pâle* et cruelle (Volt.)

Revêtu de lambeaux, tout *pâle*; mais son œil
Conservait sous la cendre encore le même orgueil.
(RACINE.)

— Par extens. S'emploie quelquefois en poésie dans le sens d'épouvanté.

Il dompta les mutins, reste *pâle* et sanglant
Des flammes, de la faim, des fureurs intestines.
(RACINE.)

Soit qu'il fasse au conseil courir les sénateurs
D'un tyran soupçonneux *pâles* adulateurs. (BOIL.)

— Poét. *Les pâles ombres.* Les âmes des morts.

— Se dit des corps lumineux, quand ils ne répandent qu'une lumière faible, terne, blafarde. Le soleil est bien pâle aujourd'hui. Les pâles rayons de la lune. La pâle lueur des éclairs. Une lumière pâle et blafarde.

— Fig. Lorsque le flambeau de l'intelligence brûle trop rapidement dès l'enfance, il ne jette plus qu'une lueur *pâle* sur le reste de la vie. (Boiste.)

— Il se dit aussi des couleurs qui ne sont pas vives, qui ne sont pas chargées. Un bleu pâle. Le jaune pâle. De l'or pâle. La couleur de ce rideau est devenue bien pâle.

pâle. Le putoncule pâle. L'agaric pâle.

— On appelle *roses pâles* les roses ordinaires, par opposition à celles de Provins, qui sont d'un rouge plus foncé.

— Pathol. *Pâles couleurs* ou *chlorose.* Maladie qui se montre surtout chez les jeunes filles, et qui rend leur visage pâle.

— Il ne faut pas confondre les *pâles couleurs*, maladie, avec des *couleurs pâles*, qui ne sont pas vives.

— Fig. En parlant du style, qui manque d'éclat, de couleur, de brillant. Cette poésie est pâle. Cet ouvrage est d'un style pâle. Votre discours est trop pâle.

— Souvent l'effet d'une phrase tient à la place où elle est, ou aux choix des mots. Par exemple : Minos juge aux enfers tous les *pâles* humains. Cela est beau, sublime même. Mettez

tous les hommes *pâles*, cela est ridicule, ignoble, insupportable.

— *Pâle de*. Pâle d'effroi. Pâle d'horreur.

Deux enfants presque nus, et *pâles de souffrance*,
Appelaient des passants la sourde indifférence.
(BELMONTET.)

— Syn. comp. PÂLE. BLÊME. HÂVE. BLAFARD. V. BLAFARD.

PALE (LE). Géogr. Nom donné, pendant le moyen âge jusqu'en 1600, à la partie de l'Irlande soumise par les Anglais.

PALÉ, ÉE. part. pass. du v. Paler. S'empl. adjectiv.

PALÉ, ÉE. adj. (rad. *pal*). Blas. Se dit d'un écu meublé de plusieurs pals. Les armes d'Aragon étaient palées d'or et de gueules, c'est-à-dire que l'écu était traversé perpendiculairement par plusieurs bandes alternativement jaunes et rouges.

PALÉACÉ, ÉE. adj. (du lat. *palea*, paillette). Bot. Qui est garni de paillettes, qui est formé par des paillettes. Le clinanthe de la scabieuse est paléacé. L'aigrette du fruit de la centaurée noire est paléacée.

PALÉAGE. s. m. Mar. Travail du matelot qui jette à la pelle le sel ou le grain chargé en grenier.

— Obligation où sont les matelots de travailler gratis à cette décharge.

PALÉE. s. f. (rad. *pal*). Archit. hydraul. Rang de pieux enfoncés en terre, à refus de mouton, pour soutenir des terres, former une digue, porter quelque fardeau de maçonnerie ou les travées d'un pont de bois.

— Dr. cout. Réunion à un fief des héritages chargés de rentes, faute de payement des arrérages de ces mêmes rentes. ‖ *Lever la palée wason*. Opérer cette réunion.

— Ichthyol. Nom vulgaire d'un corrégone, que l'on pêche dans les lacs de Neufchâtel et de Bienne.

— Mar. V. PALADE. ‖ V. PALE.

PALEFRENIER. s. m. (rad. *palefroi*, cheval). Valet qui panse les chevaux. Bon palefrenier. Le palefrenier de M. le duc.

— A la campagne et dans les hôtelleries, les palefreniers s'appellent *valets d'écurie*.

— Anc. cout. *Palefrenier du roi*. Nom donné au grand écuyer. Il reçut les lettres de palefrenier du roi.

PALEFROI. s. m. (formé des trois mots: *par le frein*, parce que les chevaux de parade étaient conduits par des écuyers qui les tenaient *par le frein*). Cheval de parade sur lequel les rois, les princes, les grands seigneurs faisaient leur entrée dans les villes. Monter sur un palefroi.

— Cheval que montait une dame, une châtelaine, avant l'usage des carrosses.

— Ce mot est vieux dans le style sérieux, mais il peut être employé si l'époque dont on parle se rapporte au temps de la chevalerie; c'est ainsi que Baour-Lormian a dit en parlant de Tancrède: Son fougueux *palefroi* fait résonner la terre.

— Se dit quelquefois, dans le style badin ou critique, pour cheval, monture, et signifie ironiquement et par antiphrase, un mauvais cheval, un bidet, une rosse.

. . . . . . Te voilà botté,
Et bientôt après sur la route,
En vain pressant ton *palefroi*,
L'animant de ta voix guerrière;
Veux-tu le pousser devant toi,
Il baisse l'œil et la crinière. (BÉRANGER.)

PALÉIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *palea*, paille; *forma*, forme). Bot. Qui a la forme d'une paillette, comme les squamellules composant l'aigrette de diverses synanthérées, comme le bident.

PALEMBAN. Géogr. Ville de l'île de Sumatra, capitale du royaume qui porte le même nom, et qui est sous la dépendance des Hollandais. La capitale a 30,000 hab., et le royaume 100,000.

PALEMENTE. s. f. Mar. Terme par lequel on désigne collectivement tous les avirons armés sur un bâtiment.

PALÉMON. Myth. Dieu marin, fils d'Athamas et d'Ino, le même que Mélicerte. Il présidait aux ports sous le nom de Portumne.

PALÉMON. s. m. Astron. Nom qu'on donne quelquefois à la constellation d'Hercule.

— Littér. Nom de berger, dans les pastorales.

— Crust. Genre de crustacés de l'ordre des [illegible] décapodes. On recherche les palémons à cause de la bonté de leur chair, et ils sont plus connus sous le nom vulgaire de *chevrettes* ou *crevettes*.

PALEMPURINE. s. m. Comm. Toile de toile peinte qu'on tire des Indes orientales.

PALENCIA. Géogr. Ville d'Espagne, ch.-l. de la province de Palencia, dans l'ancien royaume de Léon; 12,000 hab. ‖ Prov. d'Espagne; 180,000 hab. Cuivre, fer, marbre.

PALÉNO. Myth. Une des Danaïdes.

PALÉNO. s. m. Entom. Espèce de papillon.

PALENQUE. Géogr. Ville hanséatique du Yucatan, près du village de Palenque, qui lui a donné son nom; ses ruines occupent une étendue de trente-deux kilomètres. Les hiéroglyphes des ruines de Palenque sont ex[illegible]; ils ne ressemblent aucunement à ceux des Égyptiens ni à ceux des Aztèques. Les édifices de cette ville paraissent antérieurs au VIe siècle av. J.-C.

PALÉOCHÈRE. adj. des 2 g. (ét. gr., παλαιός, ancien; χείρ, main). Mamm. Le cochon paléochère n'est connu qu'à l'état fossile.

PALÉOGRAPHE. s. m. (ét. gr., παλαιός, ancien; γραφή, écriture). Didact. Celui qui s'occupe de paléographie, qui connaît cette science.

PALÉOGRAPHIE. s. f. Didact. Science qui s'occupe de l'origine de l'écriture, et des formes diverses qu'elle a eues chez les différents peuples et dans des temps différents; des instruments et des substances qu'elle a employés, etc. Traité de paléographie.

— Art de déchiffrer les écritures anciennes.

— Style ou manière d'écrire imitée des anciens.

PALÉOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui appartient à la paléographie.

PALÉOLAIRE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des synanthérées, originaire du Mexique; il ne contient qu'une seule espèce.

PALÉOLE. s. f. (du lat. *palea*, paillette). Bot. Se dit des petites écailles qui entourent l'ovaire de certaines graminées, et dont la réunion forme ce que certains botanistes appellent glumelle, et d'autres lodicule. ‖ Se dit aussi des appendices du clinanthe des synanthérées formant des saillies peu épaisses, allongées, non réunies, situées sur le côté interne des fleurs qu'ils accompagnent, et offrant ainsi leur concavité tournée en dehors.

PALÉOLIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *paleola*, paléole; *ferre*, porter). Bot. Se dit du clinanthe des synanthérées, lorsqu'il porte des paléoles.

PALÉOLOGUE. adj. des 2 g. (ét. gr., παλαιός, ancien; λόγος, discours). Didact. Qui connaît les langues anciennes, ou qui parle à la manière des anciens.

— Hist. Surnom des huit derniers empereurs d'Orient, qui régnèrent de 1260 à 1453. Michel Paléologue. Constantin Paléologue.

— s. m. Didact. Un paléologue. Les paléologues.

PALÉOMAGADE. s. f. Antiq. Sorte de flûte des Grecs.

PALÉONTOGRAPHE. s. m. Didact. (ét. gr., παλαιός, ancien; ὤν, ὄντος, l'être; γράφω, j'écris). Didact. Celui qui s'occupe de paléontographie.

PALÉONTOGRAPHIE. s. f. Didact. Histoire des corps organisés dont on ne connaît que les débris fossiles.

PALÉONTOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui a rapport à la paléontographie.

PALÉONTOLOGIE. s. f. (ét. gr., παλαιός, ancien; ὤν, ὄντος, l'être, λόγος, discours). Didact. Science qui a pour objet la connaissance des races d'animaux et de végétaux qui ont existé autrefois à la surface du globe, et dont on trouve des débris ou des vestiges fossiles.

PALÉONTOLOGIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui appartient à la paléontologie.

PALÉONTOLOGUE ou **PALÉONTOLOGISTE**. s. m. Didact. Celui qui s'occupe de la paléontologie. ‖ Auteur de travaux sur la paléontologie.

PALÉOSAURES. s. m. pl. (ét. gr., παλαιός, ancien; σαῦρος, lézard). Erpét. Famille introduite par les naturalistes modernes dans l'ordre des reptiles sauriens, pour tous les animaux de cet ordre dont les espèces sont perdues. Cette famille ne renferme que deux genres, l'ichthyosaure et le plésiosaure.

PALÉOTHÉRIEN, IENNE. adj. Minér. Qui renferme des débris de paléothérium. Gypse paléothérien.

— Géol. Se dit d'un groupe de terrains sédimenteux thalassiques.

PALÉOTHÉRIQUE. adj. des 2 g. Épithète donnée par certains auteurs au groupe de terrains vulgairement appelés *terrains tertiaires*, parce que les paléothériens se trouvent dans cette espèce de terrains de la période paléothérienne.

PALÉOTHÉRIUM. s. m. (ét. gr., παλαιός, antique; θήρ, animal farouche). Mamm. Genre d'animaux fossiles reconstruit par Cuvier, pour des quadrupèdes de l'ordre des pachydermes, voisins des tapirs. On compte environ douze espèces de ces animaux. Le grand paléothérium avait la taille d'un cheval [illegible] paléothérium était de la taille d'un porc. Le court paléothérium avait celle d'une brebis. Le petit paléothérium, celle d'un petit chevreuil. Ces animaux fossiles ont été trouvés en France, en Allemagne et dans d'autres pays.

PALÉOZOOLOGIE. s. f. (ét. gr., παλαιός, antique; ζῶον, animal; λόγος, discours). Didact. Histoire naturelle des animaux fossiles.

PALÉOZOOLOGIQUE. adj. Didact. Qui est relatif, qui a rapport à la paléozoologie.

PALÉOZOOLOGISTE. s. m. Didact. Celui qui s'occupe à décrire les animaux fossiles. ‖ Auteur de travaux sur la paléozoologie.

PALER. v. a. 1re conj. (rad. *pal*). Se disait pour Remplir, munir de pieux.

PALERME. Géogr. Capitale de la Sicile; 175,000 hab.

PALERNODE. s. m. Littér. Pièce de poésie dont chaque strophe finissait par le même vers. On croit que c'est une altération de palinod.

PALERON. s. m. (du lat. *pala*, pelle; parce que le paleron a la forme d'une petite pelle). Partie plate et charnue de l'épaule de certains animaux. Ce cheval est blessé au paleron.

— Bouch. et charcut. Partie de l'épaule du bœuf et du porc. Un morceau de paleron. Donnez-moi du paleron.

PALÈS. Myth. Déesse des bergers et des pâturages, et conservatrice des troupeaux.

— Iconol. Sa parure était aussi simple que son culte. Un voile couvre ses charmes innocents. Un peu de laurier et de romarin couronne sa chevelure. Elle tient une poignée de paille qui sert de litière aux bestiaux.

— Les poètes la confondent quelquefois avec Cérès et Cybèle, et la regardent comme présidant généralement à l'économie rurale; de là les cultivateurs, aussi bien que les bergers, sont appelés par les poètes, *les élèves, les favoris de Palès*.

Élève de Palès, à mortel généreux!
Toi qui d'un fer paisible ouvres les champs heureux.
(LEBRUN.)

— Épith. Féconde, riche, chaste, rustique, favorable, propice, indulgente, soigneuse, attentive, vigilante. ‖ Périphr. La déesse des prairies, des troupeaux, des bergers.

PALÈS. s. m. Entom. Genre d'insectes de l'ordre des lépidoptères.

PALESTE. Géogr. anc. Ville de l'Épire, où l'on prétendait qu'il y avait une entrée de l'enfer.

PALESTE. s. f. Métrol. anc. V. PALME. Sa valeur était de 7 cent. 70 centièmes.

PALESTEAU. s. m. Signifiait Lambeau, morceau. ‖ Haillon. Il n'avait qu'un vieux sac étroit tout plein de menus *palesteaux*. (Roman de la Rose.)

PALESTÈS. Myth. gr. Lutteur. Surnom de Jupiter, qui avait lutté avec Hercule. Ce héros lui céda la victoire dès qu'il l'eût reconnu.

PALESTIN, INE. s. et adj. Qui est de Palestine. ‖ Qui concerne la Palestine ou ses habitants.

PALESTINE. Géogr. Contrée de la Turquie d'Asie, dont la principale ville est Jérusalem. V. JUDÉE.

— Hist. La *Palestine*, primitivement le pays des Philistins, est un nom très-usité chez les anciens. Sous l'empire romain, il y avait trois Palestines distinctes de la Judée. La Palestine 1re était au nord; la Palestine 2e au sud; et la 3e Palestine ou *Palestine salutaire*, était formée d'une grande partie de l'Arabie Pétrée.

PALESTINE. s. f. Typogr. Nom d'un caractère d'imprimerie dont le corps est de vingt-deux points, et qui vient entre le gros parangon et le petit canon. Deux cicéros forment le corps de la palestine.

PALESTINES. adj. f. pl. Myth. Il se dit des Furies, à cause de l'entrée de l'enfer que l'on croyait exister à Paleste. Les déesses palestines.

— s. f. pl. Les Furies. *Les Palestines*.

PALESTRE. s. f. (du gr. παλαίστρα, même signif.; formé de πάλη, lutte). Antiq. Lieu public où les jeunes gens grecs et romains se formaient aux différents exercices du corps. Il y avait dans les palestres des portiques, des bains chauds et froids, et même des salles pour les leçons de philosophie et de grammaire.

Les autres, sur l'arène athlètes vigoureux,
De la palestre encor renouvellent les jeux. (DELILLE.)

— Il signifie quelquefois Les exercices mêmes.

— Quelques auteurs donnent le genre masculin à ce mot.

PALESTRE. Myth. Fille de Mercure, à laquelle on attribue l'invention de la lutte.

— Syn. simpl. Gymnase, académie. Luttes gymnastiques. Jeux gymnastiques.

PALESTRINA (J.-B.-Pierre-Aloïs de). Célèbre compositeur italien, proclamé par ses contemporains le Père de la musique, naquit à Palestrina, dont il prit le nom, en 1529, et mourut en 1594.

PALESTRINE. s. f. S'est dit pour La lutte.

PALESTRINE. Géogr. Ville de la campagne de Rome, bâtie par Boniface VIII, sur les ruines de Préneste; 3,000 hab.

— Archéol. *Mosaïque de Palestrine*. Monument célèbre trouvé à Palestrine, représentant une vue de l'Égypte.

[illegible] exercices qui se faisaient dans les palestres. Jeux palestriques. Exercices palestriques. Peu usité.

PALESTRIQUE. s. f. L'un des deux principaux genres de la gymnastique, qui se composait de la lutte, du pugilat, du trait, de la course, du saut, du disque, du pancrace, etc.

PALESTRIQUE. s. m. Antiq. Celui qui dirigeait les exercices d'une palestre.

PALESTROPHYLAX. s. m. (pr. *pa-les-tro-fi-laks*; ét. gr., πάλη, lutte; φύλαξ, gardien). Ant. gr. Directeur des jeux; gouverneur de la palestre; gardien de la palestre.

PALET. s. m. (du gr. παλαίστρα, palestre; ou du lat. *palula*, large, [illegible] dont on a fait le dimin. *patulettus*). Pierre ronde, plate et unie, ou morceau de métal, d'ardoise, de tuile, de la même forme, dont on se sert pour jouer en le lançant le plus près du but. Un gros, un petit palet. Jouer au palet. Son palet touche le but.

— Anc. art milit. Espèce de casque. ‖ On donne ce nom à la pierre à feu des fusils de rempart.

— Antiq. Morceau de pierre, de fer ou de cuivre, épais de trois ou quatre doigts, un peu ovale et long de plus d'un tiers de mètre, qui servait dans le jeu du disque. La victoire était pour celui qui l'avait lancé plus haut et plus loin que les autres. Avant de pousser le palet ou disque, on avait soin de le frotter de sable ou de poussière ainsi que la main qui le soutenait, afin de le tenir plus ferme. Sa pesanteur était telle que, lorsqu'on voulait le transporter, on le mettait sur l'épaule.

— Pêch. Petit outil en forme de bêche dont se servent quelques pêcheurs pour retirer des vers, des coquillages ou des poissons enfouis dans le sable. ‖ *Palets de Gascogne*. Filets pour la pêche, usités en Languedoc. On les tend en les enfouissant dans le sable.

PALÉTATION. s. f. (pr. *pa-lé-ta-si-on*). Action d'opérer le massage avec une palette.

PALETEIS ou **PALETIS**. s. m. (rad. *pal*). Anc. art milit. Endroit entouré de palissades.

— Féod. Combat en champ clos dans des lieux entourés ou défendus de palissades.

PALETER. v. n. 1re conj. (rad *palet*). Ce verbe double le *t* dans tous les temps dont la terminaison commence par un *e* muet. *Je palette, tu palettes, il palette; ils palettent. Je paletterai. Je paletterais*. Jeux. Faire glisser le palet sur la terre. Il palette bien. Voilà ce qui s'appelle bien paleter.

— Fig. Jouer fréquemment au palet. Peu usité en ce sens.

— Anc. art milit. Combattre, escarmoucher, attaquer un paletis.

PALETOQUE. s. m. Cost. Espèce de sayon que portaient les paysans. ‖ Vêtement espagnol ayant à peu près la forme d'une capote sans manches.

— Mar. Espèce de sarrau à l'usage des marins.

PALETOT. s. m. (pr. *pa-le-tô*; de l'esp. *paletoque*, même signif.). Se disait pour Pourpoint, hoqueton.

— Cost. mod. Espèce de redingote ou de surtout fort en usage aujourd'hui. C'est un vêtement moins long et plus ample que la redingote. Un paletot doublé de soie. Voilà un riche paletot. Un paletot de drap noir. Paletot d'hiver. Paletot d'été.

— *Paletot-sac*. Espèce de paletot d'été fait en forme de sac.

— Hortic. Variété de tulipe bigarrée de plusieurs couleurs.

PALETTE. s. f. (du lat. *paleta*, dimin. de *pala*, pelle). Instrument de bois plat, avec un manche, dont on se sert au lieu de raquette, pour jouer au volant ou à la paume. Jouer avec la palette.

— Morceau de bois mince, taillé en ovale et muni d'un manche, dont on se sert quelquefois pour renvoyer la balle.

— Instrument de bois mince avec lequel les maîtres d'école frappaient autrefois dans la main des enfants pour les punir. Donner deux coups, trois coups de palette. ‖ Se dit aussi des coups mêmes donnés avec cet instrument. Donner des palettes.

— Peint. Petite planche fort mince, d'un bois dur, ordinairement en forme ovale, sur laquelle les peintres mettent et mêlent leurs couleurs et qu'ils tiennent de la main gauche, à l'aide d'un trou pratiqué vers le bord pour y passer le pouce. Il y a aussi des palettes en porcelaine.

. . . . La lyre du poète
Ne peut-elle du peintre égaler la palette? (DE[illegible].)

— *Charger sa palette*. Y mettre, y étendre les couleurs. ‖ *Faire des teintes sur sa palette*. Y mélanger les couleurs. ‖ *Sentir la palette*. Se dit d'un tableau dont les couleurs sont mal assorties. ‖ *Fait d'une seule palette*. S'applique à un tableau si parfait, sous le double rapport de l'exécution et de l'harmonie, qu'il paraît avoir été fait d'un seul coup de pinceau. ‖ *Il a une palette brillante*. Se dit d'un peintre qui est bon coloriste.

— Fig. On le dit aussi d'un poète dont le style a de l'éclat. ‖ Dans le même sens, on dit encore, *Sa palette est riche, il a bien des couleurs sur sa palette*.

— Se prend, par métonymie, pour La peinture.

Je sais [illegible]

[illegible] (DE FONTANES.)

— Anat. Nom vulgaire de l'appendice xiphoïde, de la rotule et de l'omoplate.

— Entom. Extrémité libre, aplatie et élargie en forme de petite pelle, des antennes, comme dans l'échinomye, et du balanier, comme l'hydromyze. ‖ *Palette triangulaire*. Enfoncement lisse, bordé de poils, qui se trouve au milieu des pattes postérieures de l'abeille. ‖ On nomme aussi ce nom aux palmules des tarses.

— Bot. *Palette-à-lézard*. Espèce d'agaric fort dangereux, qui croît dans les bois des environs de Paris.

— Chirur. Espèce de petite écuelle, de petit plat de métal, dans lequel on reçoit le sang de ceux à qui l'on ouvre la veine. Apporter une palette.

— Fig. La quantité de sang qu'on tire par la

saignée, dans quelque vase qu'on la reçoive. On lui a tiré trois palettes de sang. || *Palette à pansement.* Petite planche mince, découpée selon la forme de la partie malade, dont on se sert, en certains cas, pour soutenir cette partie. || Planchette pour tenir écartés les doigts du pied ou de la main, dans les cas de plaies. || *Palette de Cabanis.* Instrument formé de deux plaques d'argent trouées, accolées et mobiles l'une dans l'autre, dont on se sert dans l'opération de la fistule lacrymale.

— Conchyl. *Palette-de-lépreux.* Espèce de coquilles de la classe des bivalves.

— Hortic. Nom des haricots mangés en vert, dans le Médoc.

— Mécan. Se dit des parties placées à l'extrémité des bras qui servent à former les roues des bateaux à vapeur, et qui viennent tour à tour s'enfoncer dans l'eau, et la pressent en faisant l'office de rames pour communiquer au navire un mouvement de propulsion. || *Palettes brisées.* Palettes divisées en deux ou trois parties. || *Palettes verticales.* Palettes qui occupent toute la largeur de la roue, et qui conservent toujours dans l'eau la position verticale. || *Palettes cycloïdales.* Palettes qui occupent également toute la largeur de la roue, mais qui, au lieu d'être plates, sont recourbées parallèlement à l'axe de la roue, en forme de cylindre présentant au liquide sa convexité.

— Mus. Se disait des touches de la gamme naturelle dans l'orgue ou le clavecin. Les palettes étaient noires et les feintes blanches.

— Chir. Instrument de percussion semblable à une spatule à long manche, faite d'un bois léger, que l'on a proposé pour le massage.

— Ornith. On donne ce nom à la spatule, d'après la forme que présente l'extrémité de son bec.

— Techn. Les horlogers appellent *palette*, la petite aile qui, poussée par la roue de rencontre, entretient les vibrations du régulateur. || Chez les selliers, saillie antérieure d'une selle à la hussarde. || Aile d'une roue de moulin. || Outil dont le doreur sur bois se sert pour prendre les feuilles d'or et les poser sur l'objet qu'il dore. || Chez les relieurs, Instrument de cuivre gravé, pour pousser d'un seul coup des filets ou des ornements sur le dos d'un livre. || Instrument de bois avec lequel le potier forme, bat et arrondit son ouvrage. || Espèce de plaque de bois à l'usage des ouvriers en fer; elle sert à maintenir la tête des forets. || *Palette à forets.* Instrument dont se servent les serruriers pour percer une pièce. || Chez les couteliers, *palette* se dit d'une pièce de bois revêtue d'acier, où il y a plusieurs trous en cul-de-sac, pour recevoir le bout d'un foret, afin de percer à l'archet, et que les ouvriers mettent sur leur poitrine, pour servir de plastron. || Les fournalistes donnent ce nom à une douve fixée au bout d'un long manche pour mêler et mélanger la terre glaise avec le ciment. || Les facteurs de pianos et de clavecins appliquent ce nom aux touches du clavier autres que les feintes. || Dans les fabriques de pipes à fumer, on appelle ainsi une espèce de louchet qui sert à remuer la terre lorsqu'elle est détrempée. || Dans les fabriques de sel, c'est un instrument qui sert à réparer des trous pratiqués dans les marais salants. || Dans les verreries, on donne ce nom à une petite plaque de fer garnie d'un manche, qu'on appuie, selon le besoin, contre diverses parties des pièces que l'on fabrique.

— Typogr. Sorte de spatule de fer garnie d'un manche, dont les imprimeurs se servent pour prendre de l'encre et la porter sur l'encrier.

PALETTÉ, ÉE. part. pass. du v. Paletter. S'empl. adjectiv. Hameçon paletté.

PALETTER. v. a. 1re conj. (rad. *palette*). Pêch. Aplatir l'extrémité d'un crochet, d'un hameçon, pour l'attacher à la ligne.

PALÉTUVIER. s. m. Bot. Nom donné à plusieurs espèces d'arbres originaires des régions intertropicales, et dont le caractère commun est d'avoir les racines baignées par les eaux de la mer. Ce mot est aujourd'hui spécialement réservé au manglier, genre de la famille des loranthées. L'espèce la plus connue est le palétuvier des Indes. Cet arbre présente un phénomène bien singulier. Dès que la semence contenue dans la capsule est parvenue à sa parfaite maturité, la germination se manifeste aussitôt, et commence dans le fruit, et sur l'arbre même.

PALEU. s. m. Techn. Outil dont se servent les cordiers.

PÂLEUR. s. m. (du lat. *pallor*, même signif.). Couleur tirant sur un blanc fade, causée souvent par la maladie, et qui paraît sur le visage. Se dit ordinairement des personnes. Une pâleur [illegible] sur son visage. Il lui est resté une grande pâleur de sa maladie. Vous veniez de mon front observer la *pâleur*. (Rac.) La *pâleur* de la mort est déjà sur son teint. (Id.) Sur son visage habite la *pâleur*. (J.-B. Rouss.) Une *pâleur* étrangère couvre vos joues; la gaîté vous abandonne. (J.-J. Rouss.)

On dit que ton front jaune et ton teint sans couleur,
Perdit en ce moment son antique *pâleur*. (Boileau.)

. . . . Le [illegible],
Le front [illegible] (Moreau.)

. . . . La jonquille encore
Offre à mon œil surpris la *pâleur* de son or. (Rosset.)

— Se dit aussi quelquefois des animaux, des plantes et des objets inanimés.

Et jamais le soleil, en ce séjour d'horreur,
D'[illegible] la *pâleur*.
(Dem.-Baour.)

— Myth. Divinité allégorique à laquelle les Romains rendaient un culte conjointement avec la Peur. Ils la considéraient comme un dieu, parce qu'en latin *pallor* est masculin.

— Quoiqu'on dise une couleur pâle, on ne dit pas la pâleur d'une couleur.

PÂLI. adj. des 2 g. Linguist. Se dit d'un ancien idiome de l'Inde ultérieure. || *Caractères pâlis.* Caractères dérivés d'un ancien alphabet bouddhique. Il y a trois variétés d'alphabet pâli, l'une usitée chez les Birmans, les deux autres chez les Siamois. On l'écrit de gauche à droite.

— s. m. Langue des lois, de la religion et des sciences de l'Inde ultérieure, intermédiaire entre le sanscrit et le prakrit. Le pâli, autrefois parlé dans le Magadha et très-répandu dans l'Inde, est depuis longtemps une langue morte. Tous les livres des sectateurs de Bouddah sont en pâli. On l'appelle aussi *bali* et *magadhi*.

PÂLI, IE. part. pass. du v. Pâlir. S'empl. adjectiv. Visage pâli.

Non, s'ils ont repoussé la relique immortelle,
C'est qu'ils en sont jaloux! qu'ils tremblent devant elle!
Qu'ils en soient tout *pâlis!* (V. Hugo.)

PALIAVANE. s. m. Bot. Genre de plantes du Brésil.

PALIBOTHRA. Géogr. anc. Une des villes les plus grandes et les plus riches de l'Inde, au temps d'Alexandre, située au confluent du Gange et du Jomanès, capitale des Prasiens.

PALIBOTHRIENS. s. m. pl. Géogr. anc. Nom donné quelquefois aux Prasiens.

PALICARE ou **PALIKARE.** s. m. (ét. gr., πάλιν, de nouveau; κάρη, chef). Hist. anc. Nom de certaines compagnies militaires ou régiments grecs de nouvelles levées. Corps de palicares.

PALICE (Jacques II de Chabannes, seigneur de la). Maréchal de France et l'un des plus grands capitaines de son temps, XVe et XVIe siècles. La chanson que le peuple chante encore aujourd'hui atteste, malgré son ridicule, la gloire de ce héros.

PALICES. s. m. pl. Myth. gr. Fils jumeaux de Jupiter et d'Etna, ou de Vulcain et de cette nymphe. La tradition dit que Jupiter les avait cachés dans le sein de la terre, et qu'ils en sortirent pour présider à deux lacs d'eaux sulfureuses, où s'établit depuis un oracle célèbre.

PALICOT. s. m. Pêch. Petit parc tournant, que les pêcheurs établissent dans les endroits où ils pensent qu'il y a beaucoup de poisson.

PALICOURE. s. f. Bot. Genre de plantes d'Amérique, de la famille des rubiacées.

PALIER. s. m. (pr. *pa-lié*; du lat. *palus*, pieu). Plate-forme sur un escalier, sur un perron, sur une rampe douce, ou sur les gradins d'un théâtre. Il y a un palier à chaque étage d'une maison. Il m'attendait sur le palier. Je suis sortie sur le *palier* pour le suivre des yeux. (J.-J. Rouss.)

Chacun sur son *palier*
S'imagine fixer les yeux du monde entier. (Volt.)

— *Palier de communication.* Celui qui est entre des appartements de plain-pied, et qui leur est commun. C'est dans ce sens qu'on dit. *Demeurer sur le même palier.*

— Archit. *Palier circulaire.* Celui qui se trouve dans la cage d'un escalier en limace. || *Demi-palier.* Celui qui est carré, de la longueur des marches.

— Chem. de fer. Portion du parcours d'un chemin de fer où il est horizontal. || Quelquefois, dans les parties à faible pente, ce mot est également employé pour désigner la surface du chemin; par exemple, si l'on veut désigner la hauteur par rapport à celle des points environnants, on dira le palier du chemin est à 5 mètres, à 10 mètres au-dessus de l'étiage de telle rivière, etc.

— Techn. Dans les machines, segment de sphère en cuivre, qui facilite le mouvement horizontal de deux parties l'une sur l'autre, à une distance uniforme. C'est une espèce de support ou de coussinet d'une grande dimension, qui repose directement sur le sol ou sur de forts bâtis.

— Prov. et fig. *Un homme est bien fort sur son palier.* On est bien fort chez soi, dans sa maison. On dit dans le même sens, *sur son pailler*. V. PAILLER.

PALIÈRE. s. f. Techn. Première marche d'un escalier.

PALIFICATION. s. f. (pr. *pa-li-fi-ka-cion*; ét. lat. *palus*, pieu; *facere*, faire). Archit. hydraul. Action de fortifier, d'affermir un sol avec des pilotis.

PALIFIÉ, ÉE. part. pass. du v. Palifier. S'empl. adj. Sol, terrain palifié.

PALIFIER. v. a. 1re conj. (rad. *pal*). Il prend deux *i* aux deux pers. pl. de l'imparf. de l'ind. et au prés. du subj. *Nous palifiions, vous palifiiez, Que nous palifiions*, etc.). Constr. Fortifier un sol en y enfonçant des pilotis.

PALIKARE. s. m. Hist. Militaire grec, dans la guerre de l'affranchissement.

PALIKOUR. s. m. Ornith. Oiseau de la Guiane.

PALILICION. s. m. Astron. Nom que l'on a donné quelquefois à l'étoile Aldébaran.

PALILIES. s. f. pl. (rad. *Palès*). Ant. rom. Fête célébrée le 21 avril, en l'honneur de Palès. Le jour des palilies était l'anniversaire de celui où Romulus avait jeté les premiers fondements de la ville de Rome.

PALILITIE. s. f. (pr. *pa-li-li-ci*). Astron. Une des sept hyades.

PALILLO. s. m. (pr. *pa-li-io*). Bot. Plante du Pérou qui paraît se rapprocher du goyavier. Le fruit porte le même nom.

PALILLOGIE ou **PALILOGIE.** s. f. Littér. V. PALINLOGIE.

PALIMBACHIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., πάλιν, de nouveau; Βάκχος, Bacchus). Littér. anc. Vers bacchique renversé. V. ANTIBACCHIQUE.

PALIMPSESTE. s. m. (ét. gr., πάλιν, de nouveau; ψηστός, raclé, de ψάω, je racle, je polis). Parchemin, maroquin que l'on fait gratter pour y écrire de nouveau. Au moyen âge, le défaut de science ou d'industrie rendit commun l'usage des palimpsestes. Cette légende est écrite sur un palimpseste. En faisant revivre l'écriture des palimpsestes, on a retrouvé plusieurs fragments d'auteurs anciens. Le bibliothécaire du Vatican, Angelo Maï, est parvenu à retrouver, sous la nouvelle écriture des *palimpsestes*, des fragments assez considérables d'auteurs anciens. (Encycl. us.) L'historien Niebuhr a tiré des *palimpsestes* de Vérone les Institutes de Gaïus. (Id.)

— Il est aussi adj. Manuscrit palimpseste.

— Antiq. Tablette dont on pouvait effacer l'écriture.

PALINDROME. adj. des 2 g. (ét. gr., παλινδρομός, rétrograde; composé de πάλιν, de nouveau; δρομός, course). Littér. anc. Qu'on peut lire de droite à gauche ou de gauche à droite.

— s. m. Vers ou phrase de prose qui offre toujours le même sens, quand on les lit de gauche à droite et de droite à gauche. Le vers suivant est un palindrome.

Signa te, signa: temere me tangis et angis.

|| En voici un autre encore plus compliqué, en ce que chaque mot est lui-même un palindrome:

Odo tenet mulum, madidam mappam tenet anna.

PALINDROMIE. s. f. Pathol. Reflux des humeurs viciées vers les parties nobles du corps. || Ce mot, dans Galien et Hippocrate, désignait aussi le retour d'un paroxysme ou d'un accès de fièvre.

PALINDROMIQUE. adj. des 2 g. Pathol. Qui est relatif, qui a rapport à la palindromie.

PALINGE. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Charolles (Saône-et-Loire); 1,200 hab.

PALINGÈNE. adj. des 2 g. Didact. Qui se renouvelle, qui reprend la vie après l'avoir perdue en apparence, comme les infusoires.

PALINGÉNÉSIE. s. f. (ét. gr., πάλιν, de nouveau; γίνομαι, naître). Didact. Régénération, renaissance; action par laquelle les principes des végétaux et des animaux, décomposés par l'analyse chimique, reproduisent, selon quelques chimistes, un corps semblable à celui dont ils ont été retirés, ou du moins la forme de ces corps.

— La palingénésie du phénix est une allégorie. L'établissement du christianisme fut une sorte de palingénésie morale. Les arts et les sciences ont leurs palingénésies. Les métamorphoses des animaux pourraient également recevoir ce nom. Enfin, le monde entier, par sa mutabilité, ses transformations diverses, est, pour ainsi dire, une palingénésie continuelle.

— Philol. Système de philosophie de l'histoire, d'après lequel les mêmes formes sociales, les mêmes luttes, les mêmes révolutions se reproduisent sans cesse dans un ordre donné. M. Ballanche est l'auteur d'un système de palingénésie sociale. || Les stoïciens admettaient une palingénésie universelle, et les Gaulois croyaient qu'après un certain nombre de révolutions, l'univers serait dissous par l'eau et par le feu, et qu'il renaîtrait de ses cendres; ils prétendaient qu'ainsi rien ne se détruisait, opinion adoptée par la science moderne pour le monde physique aussi bien que pour le monde intellectuel.

— Phys. Artifice d'optique à l'aide duquel on fait paraître l'image d'un objet, d'une fleur, dans un lieu où il n'y a en réalité aucun corps. Le P. Kircher appelait *palingénésie* l'art de faire renaître une fleur de ses cendres; et à l'aide de l'artifice connu maintenant sous ce nom, il avait fait croire à quelques personnes qu'il possédait ce pouvoir merveilleux. (Ch. Nodier.) Le dictionnaire de Trévoux, et même une encyclopédie moderne, expliquent très-sérieusement par la *palingénésie* l'apparition des ombres des morts dans les cimetières, apparition [illegible] comme un fait constaté. (Id.)

— Ce mot a été employé pour signifier quelquefois la résurrection, quelquefois la régénération par le baptême.

PALINGÉNÉSIQUE ou **PALINGÉNÉSIAQUE.** adj. des 2 g. Phil. Qui appartient à la palingénésie, qui produit une palingénésie. Système, opération palingénésique.

PALINIDRYSIE. s. f. (ét. gr., πάλιν, de nouveau; ἵδρυσις, établissement). Médec. Diminution de volume, affaissement d'une partie. || Rétablissement d'une partie dans son ancien état.

PALINLOGIE. s. f. (ét. gr., πάλιν, de nouveau; λόγος, discours). Littér. Figure poétique, qui n'est autre que la répétition qui consiste à commencer un vers par le dernier ou par un des derniers mots du vers précédent.

PALINLOGIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient, qui a rapport à la palinlogie.

PALINOD ou **PALINOT.** s. m. (ét. gr., πάλιν, de nouveau; ᾠδή, chant). Littér. Poème en l'honneur de l'immaculée conception de la sainte Vierge. Les académies de Rouen, de Caen et de Dieppe décernaient annuellement un prix à la meilleure pièce de ce genre. Le palinod se faisait ordinairement en chant royal, ballade, ode, sonnet, etc., au gré du poète. || Pièce de poésie dans laquelle on devait amener la répétition du même vers à la fin de chaque strophe.

— Hist. littér. Espèce d'académie littéraire. Il s'établit à Rouen, en 1486, un *palinod* ou *puypalinod*, dans lequel on lisait des pièces de vers qui devaient toutes finir par les louanges de la Vierge; la meilleure pièce remportait un prix. Il y eut aussi à Caen un palinod fondé en 1525.

PALINODIE. s. f. Rétractation de ce qu'on a dit. Son discours était une palinodie, une véritable palinodie. Dans le concert des éloges d'un homme puissant, se mêle souvent la voix de la *palinodie*. (Boiste.)

— Fig. et fam. *Chanter la palinodie.* Se rétracter, dire du bien d'une personne dont précédemment on avait dit du mal.

— De nos jours, *Chanter la palinodie* a été étendu à tout changement dans les paroles ou dans les actions, à tout désaveu honteux, ou bien à toute louange qui s'adresse tour à tour et par intérêt au vice et à la vertu.

— Littér. anc. *La sainte palinodie.* Hymne que plusieurs pères de l'Eglise ont attribué à Orphée, et dans lequel ce poète semblait rendre hommage au vrai Dieu.

— Philol. *Palinodie* se dit absolument d'un poème de Stésichore, dans lequel ce lyrique chantait les louanges d'Hélène, sa pudeur et la félicité conjugale de Ménélas, tandis que, dans un poème précédent, il avait injurié la fille de Tyndare; et les Dioscures l'en avaient puni, dit-on, en le frappant de cécité; il recouvra la vue quand il eut composé sa palinodie.

PALINODIQUE. adj. des 2 g. Littér. Qui offre le caractère d'un palinod.

— Qui a le caractère d'une palinodie.

PALINODISTE. s. m. Celui qui fait des palinodies.

PALINTOCIE. s. f. (ét. gr., πάλιν, de nouveau; τόκος, enfantement, et intérêt d'argent placé). Antiq. Action d'enfanter une seconde fois. La naissance de Bacchus est une palintocie.

— Arithm. Il s'est dit quelquefois de l'intérêt composé ou intérêt des intérêts.

— Droit finan. Répétition d'usure ou d'intérêts payés. Les Mégaréens, ayant chassé leur tyran, ordonnèrent la *palintocie*. (Trad. de Plutarque.)

PALINURE. Temps hér. Pilote du vaisseau d'Enée, qui fut précipité dans la mer par le Sommeil, et donna son nom au cap où il aborda.

— Pilote, conducteur d'une barque.

PALINURE. s. m. Crust. Genre de crustacés auquel appartiennent le homard, la langouste.

PALINURIN, INE. adj. (du lat. *palinurus*, langouste). Crust. Qui ressemble à un homard. || PALINURINS. s. m. pl. Famille de crustacés décapodes macroures, qui a pour type le genre palinure.

PALIPON. s. m. Bot. Arbre de Cayenne dont les fruits sont bons à manger.

PALIQUES. Myth. Nom de deux frères jumeaux, qui avaient en Sicile un temple célèbre près duquel étaient deux sources d'eau bouillante et sulfureuse, sur lesquelles on prêtait serment. Le parjure tombait dans l'eau et se noyait.

PÂLIR. v. n. 2e conj. (du lat. *pallescere*, même signif.) Devenir pâle. Pâlir à l'aspect du danger. Pâlir de colère. Le soleil pâlit. La couleur de cette étoffe a pâli. Vos visages pâlissent. La moindre émotion le fait pâlir. Que nos tyrans communs en *pâlissent* d'effroi. (Rac.) Je le vis, je rougis, je *pâlis* à sa vue. (Id.) Dénophile dit que la cavalerie allemande est invincible: il *pâlit* au seul nom des cuirassiers de l'Empereur. (La Bruy.) Le plus affreux péril n'a rien dont je *pâlisse*. (Rac.) L'autre partageait l'enthousiasme guerrier de son ami, mais l'Abencerrage avait *pâli* au nom du Cid. (Chateaub.)

Et j'ai *pâli* deux fois au terrible récit
Qui vient d'en retracer l'image à mon esprit. (Rac.)

— Fig. Se dit du ciel, de l'air, etc. Le soleil commençait à pâlir.

[illegible]
Fait *pâlir* la nature et fait trembler les cieux. (Crém.)

— Fig. S'affaiblir. Beaucoup de pensées que l'on croyait brillantes *pâlissent* au grand jour de l'impression. (Boiste.)

— Fig. *Son étoile pâlit.* Se dit de quelqu'un dont la prospérité, la puissance, le bonheur, le crédit diminue.

— Fig. et poét. *Pâlir sur les livres.* Étudier avec une assiduité infatigable. Après cela, va *pâlir* sur la Bible. (Boil.)

— *Pâlir de.* J'ai *pâli* du dessein qui vous a fait sortir. (Rac.)

— *Pâlir pour.*

. . . Quand une épée allait chercher mon sein,
A-t-il *pâli* pour moi? (Rac.)

— v. a. Rendre pâle. Le vinaigre pâlit les lèvres. La fièvre vous a beaucoup pâli.

— *Sepâlir*. Se dit rarement pour Devenir pâle.

— Syn. comp. PÂLIR, RENDRE PÂLE. *Pâlir*, ajouter à la pâleur. *Rendre pâle*, suppose qu'on n'était point pâle et qu'on le devient tout-à-fait. || PÂLIR, DEVENIR PÂLE. D'ordinaire, un accusé *pâlit* en entendant prononcer sa condamnation. De colère on devient *pâle*.

PALIRRHÉE. s. f. (ét. gr. πάλιν, de nouveau; ῥέω, je coule). Pathol. Maladie, écoulement qui se manifeste de nouveau. || Reflux ou engorgement des humeurs qui arrive dans le choléra-morbus, accompagné de vomissements noirs.

PALIRRHÉIQUE ou **PALIRRHOÏQUE**. adj. des 2 g. Pathol. Qui appartient à la palirrhée.

PALIS. s. m. (rad. *pal*). Petits pieux pointus par un bout, qu'on enfonce à la suite les uns des autres pour former une clôture. Un jardin clos de palis. Un bois entouré de palis. Il a fait une clôture de palis à son jardin.

— Lieu entouré de pieux.

— Par extens. Clôture faite avec des perches ou claies sèches.

— Delille a employé ce mot dans le style noble.

Déjà leur main s'apprête à combler les fossés
De leurs *palis* aigus vainement hérissés.

— Pêch. Sorte de filets en nappe simple que l'on tend sur des piquets, comme les mancets.

PALISOT DE BEAUVOIS (le baron Amb.-Mar.-Franç.-Jos.). Célèbre naturaliste, né à Arras en 1752, mort en 1820.

PALISSADE. s. f. (rad. *palis*). Clôture de palis. Espèce de barrière faite avec des pieux plantés les uns à côté des autres. On se sert quelquefois de planches. Des troupeaux de vaches paissaient dans des prairies artificielles entourées de *palissades*. (Chateaub.)

— Ce mot s'emploie surtout en termes de fortification. L'accès des ouvrages en terre est ordinairement protégé par des palissades. Rompre, couper, construire une palissade. La contrescarpe était défendue par une bonne palissade. Tirer de derrière une palissade.

— Par extens. Chacun des pieux qui forment la palissade. Il fut blessé en regardant entre deux palissades.

— Art milit. *Palissades crénelées*. Celles qui sont ouvertes d'espace en espace, de manière à former des embrasures

— Nom qu'on donnait autrefois à une partie de la coiffure des femmes. C'était un fil de fer qui servait à faire lever le devant de la cornette, et qui se mettait sous la cornette.

— Géogr. *Palissades d'Hudson*. Barrière de rochers que le navigateur Hudson découvrit, en remontant le fleuve auquel il a donné son nom, à la hauteur de l'île de Manhatan.

— Hortic. Mur de verdure. Suite d'arbres ou d'arbustes plantés au cordeau, et dont les branches, qu'on laisse croître dès le pied, forment une espèce de haie que l'on taille de temps en temps. On emploie les palissades à faire des allées, à clore des bosquets, à revêtir des murs de clôture et de terrasse, à servir de fond à des statues, à des vases, à des fontaines, etc. Cette espèce de plantation, d'une grande utilité et d'un fort bon effet dans les jardins français, est passée d'usage comme ces jardins eux-mêmes. Dans les jardins agrestes, on remplace les palissades par des massifs. Palissade de laurier, de houx, de citronnier, etc. Tondre une palissade. Des palissades fort hautes, fort touffues. Palissades à hauteur d'appui. De houx piquants la verte *palissade*. (Parny.)

— Relat. V. OREILLE.

— Pour exprimer cette idée familière, *s'entourer d'une palissade*, Delille s'est servi de cette périphrase : De pieux aigus ils forment leur défense.

PALISSADÉ, ÉE. part. pass. du v. Palissader. S'empl. adjectiv. Des allées palissadées. Une contrescarpe palissadée. Murs palissadés de pointes. Murs palissadés par un jardinier.

PALISSADEMENT. s. m. Constr. Action, manière de palissader.

— Ensemble des palissades.

PALISSADER. v. a. 1re conj. (rad. *palissade*). Fortif. Entourer une fortification de palissades. Palissader une demi-lune.

— Hortic. Établir des palissades autour d'un jardin, d'un parc. Palissader les murailles d'un jardin avec des ifs, des charmes, etc.

— SE PALISSADER. v. pron. Être palissadé.

— S'entourer de palissades.

— Le P. Lamy l'a employé dans une accep-

tous les jours de baleines pour paraître de belle taille.

PALISSAGE. s. m. (rad. *palis*). Hortic. Action de palisser un arbre. || *Palissage à la loque*. Manière de fixer les branches immédiatement sur le mur, au moyen d'une petite manière d'étoffe qui enveloppe chaque branche, et d'un clou.

PALISSAIRE. adj. f. (rad. *palis*). Ant. rom. *Couronne palissaire*. Nom que quelques auteurs ont donné à la couronne vallaire.

PALISSANDRE ou **PALIXANDRE**. s. m. Bot. Arbre dont on ignore encore le genre et la famille, parce que son bois n'est apporté en Europe que débité. Il croît dans les forêts de la Guiane. Le bois de cet arbre, connu dans le commerce sous les noms de palissandre, de Sainte-Lucie ou de bois violet, est recherché pour la marqueterie et les archets de violon. On en fait aussi de très-jolis petits meubles.

PÂLISSANT. part. prés. du v. Pâlir. Qui pâlit, qui fait l'action de pâlir. Ce mot peint le passage subit et instantané d'une couleur à l'autre. Il est toujours invariable. Peut-être, a dit l'auteur, *pâlissant* de courroux. (Boil.) Les animaux épouvantés s'élançaient des bois dans la plaine; et, à la clarté de la foudre, les trois voyageurs *pâlissant* voyaient passer à côté d'eux le lion, le tigre, le lynx, le léopard, aussi tremblants qu'eux-mêmes. (Marm.)

PÂLISSANT, ANTE. adj. (rad. *pâlir*). Qui devient pâle. Ce mot peint l'altération lente, successive d'une couleur plus ou moins vive. Front, visage pâlissant. Tu me quittes, répondit Blanca *pâlissante*, te reverrai-je jamais? (Chateaubriand.)

... Ma toilette presse; allons, il faut de l'âge
Sur vos traits *pâlissants* dissimuler l'outrage.
(DELILLE.)

— Qui devient terne, dont la couleur s'affaiblit, dont l'éclat se perd. Les funèbres flambeaux dans l'ombre *pâlissante*. (Houdon des Landes.) Le génie de Bossuet, de Corneille, de Molière, et surtout de Fénelon, protégeait la gloire *pâlissante* du grand roi. (Voltaire.)

Mais quoi! déjà la rose *pâlissante*
Perd son éclat, les parfums, leur odeur
(DELILLE.)

— Fig. L'automne *pâlissant*, et sur son déclin, offre encore des charmes; il inspire une humeur plus douce. (Deleuze.)

PALISSE (LA). Géogr. Ch.-l. d'arr. (Allier); 3,000 hab.

PALISSÉ, ÉE. part. pass. du v. Palisser. S'empl. adjectiv. Pêcher palissé. Cet abricotier n'a pas été bien palissé.

— Blas. Se dit d'une pièce découpée en pointe, comme des palissades.

PÂLISSEMENT. s. m. Action de devenir pâle. Que la philosophie prête ses plaintes volontaires au genre des soupirs, palpitations, *pâlissements*, que nature a mis hors de notre puissance. (Montesq.)

PALISSER. v. a. 1re conj. (rad. *palis*). Hortic. Fixer, attacher à des pieux contre une muraille ou un treillage, les branches d'un arbre qu'on veut mettre en espalier. Palisser des pêchers, des poiriers, des abricotiers, etc.

— Absol. Ce jardinier palisse fort bien.

— SE PALISSER. v. pron. Être attaché à des pieux ou palis. Certains arbres se palissent.

PALISSEUR. s. f. Se disait pour Pâleur. De *pâlisseur* ni de maigresse. (Roman de la Rose.)

PALISSON. s. m. Techn. Instrument de fer plat et poli, sur lequel les chamoiseurs passent leurs peaux pour les rendre plus douces.

— Bois refendu dont on se sert pour garnir les entrevoux des solives, et quelquefois pour barrer les futailles.

PALISSONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Palissonner. S'empl. adject. Peau palissonnée.

PALISSONNER. v. a. 1re conj. (rad. *palisson*). Techn. Passer les peaux au palisson.

PALISSOT DE MONTENOY (Charles). Célèbre critique, né à Nancy, en 1730, mort en 1814, administrateur de la bibliothèque Mazarine.

PALISSY (Bernard). Potier de terre, né dans l'Agénois, en 1500, mort en 1589, découvrit le secret de l'émail dont on se servait en Italie pour faire des ouvrages de faïence, et fabriqua des poteries qui furent recherchées par toute la France.

PALITHOÉ. s. f. Zooph. Genre de polypiers.

PALIURE. s. m. (ét. gr., πάλιν, de nouveau; οὐρέω, uriner). Bot. Genre de la famille des rhamnées, renfermant des plantes voisines des jujubiers, indigènes à l'Europe méridionale, et au nombre de trois espèces, dont l'une croît spontanément dans les broussailles et les lieux incultes du midi de la France. C'est le paliure épineux, arbuste d'ornement qu'on nomme aussi vulgairement *porte-chapeau*. Le paliure est appelé dans le midi, *arnavéou* et *orgalon*. Son fruit sert avec succès dans les hydropisies. || On a donné le même nom à l'azerolier, au houx, au jujubier, et à quelques plantes.

PALIXANDRE. s. m. Bot. V. PALISSANDRE.

PALLA. s. f. Ant. rom. Longue robe traînante que les acteurs portaient dans les tragédies. || Manteau que les dames romaines mettaient par-dessus la stole, et que les hommes ne pouvaient pas porter sans se déshonorer.

produits par la combinaison de l'oxyde palladique avec certaines bases salifiables.

PALLADES. s. f. pl. Myth. anc. Jeunes filles consacrées à Jupiter, dans un temple de Thèbes.

PALLADEUX. adj. m. Chim. Il se dit d'un oxyde qui est le premier degré d'oxydation du palladium. || *Sulfure palladeux*. Le seul sulfure qu'on connaisse de ce métal. || *Sels palladeux*. Sels dans lesquels entre cet oxyde.

PALLADICO-AMMONIQUE. adj. m. Chim. Se dit d'un sel palladique uni à un sel ammonique, comme le chlorure palladico-ammonique.

PALLADICO-POTASSIQUE. adj. m. Chim. Se dit d'un sel palladique uni à un sel potassique, comme le chlorure palladico-potassique.

PALLADIE. s. f. Bot. Genre de plantes qui se rapprochent des lysimachies, originaires de l'hémisphère austral. || Genre de plantes de la famille des gentianées.

PALLADIEN, ENNE. adj. Myth. Qui appartient à Pallas, à Minerve. Le culte palladien.

PALLADIIDE. adj. des 2 g. Minér. Qui est composé de palladium. || PALLADIIDES. s. m. pl. Famille de minéraux qui comprend le palladium et ses combinaisons.

PALLADIO (André). Célèbre architecte italien, né à Vicence, en 1508, mort en 1580. Il est auteur d'un traité d'architecture traduit dans toutes les langues.

PALLADION. s. m. Ant. Se trouve dans quelques auteurs pour palladium.

— Bot. Un des noms que les anciens donnaient à la plante nommée par eux léontopodium.

PALLADIQUE. adj. m. Chim. Il se dit d'un des oxydes de palladium. || Se dit aussi des sels qui correspondent à cet oxyde, quant à la composition.

PALLADIUM. s. m. (pr. *pal-la-di-omm*; du gr. παλλάδιον, même signification). Nom d'une statue de Pallas, haute de trois coudées et faite de bois, qui passait pour être le gage de la conservation de Troie. On la disait tombée du ciel.

— Par compar. On a depuis désigné par ce nom les divers objets auxquels certaines villes, certains empires attachaient leur durée. Le bouclier sacré qu'on croyait être tombé du ciel, sous Numa, était le palladium de l'empire romain.

— Fig. Se dit de tout ce qui est le garant de la conservation d'une chose. En Angleterre, on regarde l'acte d'*Habeas corpus* comme le palladium de la liberté individuelle. La loi civile est le *palladium* de la propriété. (Montesq.) La Charte constitutionnelle, en garantissant les bons principes de la révolution, est le *palladium* du trône et de la patrie. (Mme de Staël.)

— Hist anc. *Faux Palladium*. Statue de Pallas, enlevée de la citadelle de Troie par Ulysse et Diomède : on prétendait que Dardanus avait caché le véritable palladium, et que celui-ci fut porté en Italie par Enée. Les Romains se flattaient de posséder le véritable palladium; ils l'avaient déposé dans le temple de Vesta, et le considéraient comme un gage de la durée de leur empire; mais Lavinie, Argos, Sparte, le nouvel Iléon et plusieurs autres villes réclamaient le même privilége.

— Hist. gr. *Palladium d'Athènes*. Lieu d'Athènes où l'on jugeaient les meurtres fortuits et involontaires; les juges étaient au nombre de cent.

— Mar. *Palladium de vaisseau*. Statue de bois doré, placée dans une niche à la poupe d'un vaisseau. || Partie des navires qui étaient sous la protection immédiate de Pallas.

— Plusieurs personnes prononcent *palladion*, et cette prononciation est autorisée, ce qui donne aux poètes la faculté de prononcer et même d'écrire *palladium* ou *palladion*.

Votre sort est pareil à celui d'Ylion,
De votre cœur dépend le succès de l'affaire :
Avant de vous réduire, il faut vous le soustraire,
Ainsi le siége sera long,
Car, si j'en crois votre rigueur austère,
L'amour n'a pas encore pris le *Palladion*.
(DESHOULIÈRES.)

Le même auteur avait déjà dit en prose : Les Troyens gardaient précieusement la statue de Pallas, qu'ils appelaient *Palladion*.

— Minér. Corps simple métallique, que l'on trouve au Brésil et dans les monts Ourals, mélangé avec la platine et l'iridion; il est gris de plomb ou d'un blanc plus mat que l'argent, malléable, difficilement fusible et formant de petites paillettes. Il fut découvert en 1803, par Wollaston.

PALLADOSO-AMMONIQUE. adj. m. Chim. Il se dit d'un sel palladeux uni à un sel ammonique. Chlorure palladoso-ammonique.

PALLADOSO-BARYTIQUE. adj. m. Chim. Se dit d'un sel palladeux uni à un sel barytique. Chlorure palladoso-barytique.

PALLADOSO-CADMIQUE. adj. m. Chim. Se dit d'un sel palladeux uni à un sel cadmique. Chlorure palladoso-cadmique.

PALLADOSO-CALCIQUE. adj. m. Chim. Se dit d'un sel palladeux uni à un sel calcique. Chlorure palladoso-calcique.

PALLADOSO-MAGNÉSIQUE. adj. m. Chim. Se dit d'un sel palladeux uni à un sel magnésique. Chlorure palladoso-magnésique.

PALLADOSO-MANGANIQUE. adj. m. Chim. Se dit d'un sel palladeux uni à un sel manganique. Chlorure palladoso-manganique.

PALLADOSO-NICCOLIQUE. adj. m. Chim. Se dit d'un sel palladeux uni à un sel niccolique. Chlorure palladoso-niccolique.

PALLADOSO-POTASSIQUE. adj. m. Chim. Se dit d'un sel palladeux uni à un sel potassique. Chlorure palladoso-potassique.

PALLADOSO-SODIQUE. adj. m. Chim. Se dit d'un sel palladeux uni à un sel sodique. Chlorure palladoso-sodique.

PALLADOSO-ZINCIQUE. adj. m. Chim. Se dit d'un sel palladeux uni à un sel zincique. Chlorure palladoso-zincique.

PALLADURE. s. m. Chim. Alliage de palladium et d'un autre métal en proportions définies.

PALLAGE. s. m. Droit cout. Droit dû aux seigneurs pour chaque bateau qui abordait en leur seigneurie.

PALLANTIADE. (pr. *pal-lan-ti-a-de*). Myth. gr. Nom de l'Aurore, quand on la fait fille du géant Pallas. || Se dit aussi de la Victoire et de la Force.

PALLANTIDES. s. m. pl. Temps hér. Les enfants de Pallante. Les Pallantides, qui étaient au nombre de cinquante, furent massacrés par Thésée, à l'exception d'Aricies, parce qu'ils avaient voulu le détrôner.

PALLANTIEN. adj. m. Myth. gr. Surnom de Jupiter.

— *Le héros pallantien* ou *pallantéen*. Évandre, petit-fils de Pallas, fondateur de Pallantée.

PALLAS. (pr. *Pal-lass*; du gr. πάλλειν, agiter, lancer). Myth. Surnom de Minerve, considérée comme présidant à la guerre. On la confond quelquefois avec la fille du géant Pallas. || Fille de Triton ou du géant Pallas, à laquelle on avait confié l'éducation de Minerve. Elle fut tuée par son élève, qui en eut beaucoup de regret, et qui, ayant fait une statue à l'image de Pallas, la plaça auprès de Jupiter. Selon Apollodore, cette statue devint le palladium. || Nom de plusieurs héros mythologiques.

— Parmi les oiseaux le hibou lui était consacré, aussi les poètes le nomment-ils l'*oiseau de Pallas*; et parmi les arbres, l'olivier lui était dédié, de là ces périphrases fréquentes dans la langue poétique : l'*arbre de Pallas*, pour l'olivier, le *fruit de Pallas*, pour l'olive. De l'arbre de *Pallas* il recueille l'olive. (Delille.) Des fruits de *Pallas* la liqueur onctueuse. (Tissot.)

— Astron. Nom d'une planète découverte par Olbers, le 28 mai 1802. Elle est placée dans le ciel après Cérès; sa révolution sidérale est d'environ 4 ans et 7 mois. On lui suppose un diamètre égal à celui de la lune. Elle est souvent entourée d'une atmosphère si épaisse qu'on la distingue avec peine au milieu de cette masse vaporeuse.

PALLAS. Hortic. Variété de tulipe.

PALLAS (Pierre-Simon). Célèbre voyageur et naturaliste allemand, né à Berlin en 1741, et mort en 1811.

PALLASIE. s. f. (du naturaliste *Pallas*). Bot. Genre de plantes graminées qui croissent dans l'île de Cayenne.

PALLAVICINO. Géogr. Petit État d'Italie, situé entre le Parmésan et le Plaisantin; cap. Bussolo.

PALLE. s. f. (du lat. *pallium*, manteau, couverture). Liturg. On appelait ainsi un voile ou tapis de soie assez long pour couvrir tout l'autel. Le prêtre, ayant mis ce qu'il fallait sur l'autel, le couvrait de la *palle*. (Fleury.)

— Se disait pour Étoffe de soie.

— Mar. Sorte d'embarcation en usage sur la côte du Malabar.

— Ornith. Nom d'une espèce d'oiseau.

PALLÉ, ÉE. adj. Blas. Se dit de l'écu et des figures chargés de pals.

PALLÉAL, ALE. adj. (du lat. *pallium*, manteau). Conchyl. Qui a rapport au manteau des mollusques. || *Cavité palléale*. C'est, dans les tarets, la cavité du manteau soudée en tube ouvert seulement dans un point de son étendue.

PALLÉNÉE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des inulées, qui croît sur le littoral de la Méditerranée.

— adj. f. Myth. gr. Surnom qu'on donne à Minerve, pour avoir tué le géant Pallénée.

PALLET. s. m. Pêch. Sorte de filet. || *Pallets de Gascogne*. Filets que l'on tend comme les rets transversaux, en les enfouissant dans le sable par le bord inférieur.

PALLIATE. adj. f. Se dit d'une espèce de pièce comique. La fable *palliate* était celle dont les personnages étaient grecs, par opposition à la *togate*, dont les personnages étaient romains.

PALLIATEUR, TRICE. adj. Néol. Qui pallie. Récit palliateur. Excuse palliatrice.

PALLIATIF, IVE. adj. Qui pallie. Il n'est guère en usage que dans les locutions suivantes : *Remède palliatif*. Remède qui ne guérit pas à fond. || *Cure palliative*. Cure qui ne soulage que pour peu de temps. || *Traitement palliatif*. Traitement qui n'a pour but que de montrer les symptômes d'une maladie, pour l'empêcher de faire des progrès, prolonger les jours du malade et diminuer ses souffrances.

[illegible] apparence. Ce remède n'est qu'un palliatif. Cette mesure n'est qu'un palliatif. Au premier rang des *palliatifs* on place l'opium, dont l'effet général est de calmer plutôt que de guérir. (Raspail.)

— Fig. Quant aux maux de l'âme qui en résultent, je désirerais bien y trouver quelques *palliatifs*. (B. de St-P.) Les emprunts ne sont souvent que des *palliatifs* qui aggravent la situation financière d'un État en paraissant l'alléger. (Charbonn.)

PALLIATION. s. f. (pr. *pal-li-a-si-on*). Action de pallier une faute; déguisement. Ce n'est pas une justification, c'est une palliation. En ce sens, il a vieilli.

— Se dit aussi des subtilités ou des distinctions que l'on emploie pour faire voir qu'une chose que l'on croit méchante ou défendue ne

l'est pas. Ne suffisait-il pas d'avoir permis aux hommes tant de choses défendues par les *palliations* que vous y apportez. (Pasc.)

— Médec. Adoucissement, modération de la douleur et des symptômes les plus violents dans les maladies incurables. Il faut se contenter de la palliation du mal, quand on ne peut en obtenir la cure. ‖ Guérison apparente d'une maladie, soit dans des vues intéressées, soit par ignorance.

PALLIDICORNE. adj. des 2 g. (ét. lat., *pallidus*, pâle; *cornu*, corne). Entom. Qui a les antennes de couleur pâle.

PALLIDIFLORE. adj. des 2 g. (ét. lat. *pallidus*, pâle; *flos*, *floris*, fleur). Bot. Qui a des fleurs, qui produit des fleurs de couleur pâle, comme la maxillaire pallidiflore.

PALLIDIPALPE. adj. des 2 g. (ét. lat., *pallidus*, pâle; *palpus*, palpe). Zool. Qui a des palpes de couleur pâle, comme la lydelle pallipalpe.

PALLIDITARSE. adj. des 2 g. (ét. lat., *pallidus*, pâle; *tarsus*, tarse). Entom. Qui a les tarses de couleur pâle, comme le platidème palliditarse.

PALLIDIVENTRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *pallidus*, pâle; *venter*, ventre). Zool. Qui a l'abdomen de couleur pâle, comme le tétanure pallidiventre

PALLIÉ, ÉE. part. pass. du v. Pallier. S'emploie adjectiv. Sa faute a été palliée. Crime pallié. Un long mal vainement *pallié*. (Boil.)

PALLIE. s. f. Métrol. Mesure de capacité employée à Calcutta; elle vaut 4 lit. 11 centil.

PALLIER. v. a. 1re conj. (du lat. *palliare*, couvrir d'un manteau; formé de *pallium*, manteau). Il prend deux *i* aux 1re et 2e pers. de l'imparfait de l'ind. et du prés. du subj. *Nous palliions, vous palliiez; que nous palliions*, etc. Déguiser, excuser, donner une couleur favorable à une chose qui est mauvaise. Il essaya de pallier sa faute. Elle eut l'adresse de bien pallier son crime. N'alléguer que de mauvaises raisons pour pallier le mal qu'on a fait. La sagesse *pallie* les défauts du corps, ennoblit l'esprit, ne rend la jeunesse que plus piquante, et la beauté que plus périlleuse. (La Bruy.) La philosophie n'a jamais su que *pallier* les passions; c'est à la religion seule à les dompter. (D'Arconville.) Cette âme angélique trouve toujours dans ses vertus de quoi combattre les vaines subtilités dont les gens cruels *pallient* leurs vices. (J.-J. Rouss.)

— Médec. *Pallier le mal.* Ne le guérir qu'en apparence. Où ils ne peuvent guérir la plaie, ils sont contents de l'endormir et de la *pallier*. (Mont.)

— Fig. et au sens moral. Les moyens employés pour remédier au mauvais état de ses affaires n'ont point guéri le mal; ils n'ont fait que le *pallier* (Acad.) Les sophismes qui *palliaient* le crime s'évanouissent, et derrière eux s'élève le remords. (Boiste.) L'amitié même est nuisible lorsqu'elle veut *pallier* le mal. (Id.) La vieillesse est un mal incurable; il y a des remèdes pour le *pallier*; il n'y en a pas pour le guérir. (Destouches.)

— Techn. Chez les teinturiers, Agiter le liquide à l'aide d'un long crible, pour ramener à la surface les substances qui tendent à se déposer.

— SE PALLIER. v. pron. Se guérir en apparence. Cette maladie ne peut que se pallier.

— Être excusé. Cette faute ne peut se pallier.

— Syn. comp. PALLIER. DÉGUISER. VOILER. DISSIMULER. On *voile* ce qu'on ne peut pas cacher entièrement. On *déguise* une chose que l'on veut faire passer pour une autre. On *pallie* ce qu'on ne peut pas justifier entièrement. On *dissimule*, pour éloigner les autres de ce qu'on veut leur cacher.

PALLIKARE. s. m. Hist. V. PALIKARE.

PALLIOBRANCHE. adj. des 2 g. (du lat. *pallium*, manteau, et du gr. βράγχια, branchie). Conchyl. Dont les branchies sont couvertes par le manteau. ‖ PALLIOBRANCHES. s. m. pl. Ordre de la classe des acéphalophores, comprenant ceux qui ont les branchies appliquées à la face interne des lobes du manteau.

PALLIOLUM. s. m. (pr. *pal-li-o-lomm*; mot latin qui signifie *petit manteau*). Ant. rom. Espèce de manteau court avec un capuchon, à l'usage des Romains. Le palliolum ne descendait que jusqu'au coude; on le regardait comme un signe de mollesse et de débauche. ‖ Pourquoi ne dirait-on pas *palliole* ?

[illegible] manteau.

PALLIPÈDE. adj. des 2 g. (ét. lat., *pallidus*, pâle; *pes*, *pedis*, pied). Zool. Qui a les pattes de couleur pâle.

PALLITION. s. m. Astron. Un des noms d'Aldébaran, une des étoiles du Taureau.

PALLIUM. s. m. (pr. *pal-li-omm*; du lat. *pallium*, manteau). Ornement consistant en une bande de laine blanche, large de trois doigts, entourant les épaules, avec des pendants longs d'une palme devant et derrière, et de petites lames de plomb arrondies aux extrémités, et couverte de soie noire et de quatre croix rouges. Le pape l'envoie aux archevêques, comme marque de leur dignité, et quelquefois à des évêques, comme faveur particulière. Les archevêques ne peuvent officier pontificalement sans avoir reçu le pallium. L'usage du pallium ne commença dans l'Eglise latine qu'au IVe siècle. Cet archevêque a reçu le pallium. M. de Belzunce, évêque de Marseille, fut décoré du *pallium*, en récompense de son dévouement pendant la peste. (L. Gozlan.)

— Ant. rom. Manteau. ‖ Couverture de laine dont les Romains se couvraient la tête lorsqu'ils étaient incommodés. ‖ Sorte de voile.

— Blas. Se dit d'une croix par laquelle on représente le pallium.

— Hist. ecclés. Manteau de laine que les empereurs de Constantinople donnaient aux patriarches et aux principaux évêques; ce fut bientôt le patriache qui, d'accord avec l'empereur, le donna aux archevêques, comme la marque de leur confirmation dans cette dignité; et les papes jouirent du même droit dans tout l'Occident. ‖ Le pallium était aussi l'ancien habit des chrétiens. ‖ On a également donné ce nom à un habit propre aux moines, à un voile de religieuse, et au drap qu'on étend pendant la messe sur les gens qu'on marie, et qu'on a depuis appelé *poêle*. ‖ Pl., des *palliums*.

PALLOMMIER. s. m. Bot. Plante de la famille des bruyères.

PALLOR. Myth. rom. Fils de Mars et de Vénus, et frère de Pavor. Pallor avait à Rome un temple qui avait été bâti par Tullus Hostilius.

PALLORIENS. s. m. pl. Ant. rom. Prêtres saliens qui desservaient le temple de Pallor.

PALLUAU. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. des Sables-d'Olonne (Vendée); 600 hab.

PALM. s. m. Métrol. Mesure de longueur usitée en Allemagne. Le palm de Hambourg vaut 9 centimètres.

PALMA. (rad. *palma*, palmier). Géogr. Capitale des îles Baléares, dans l'île de Majorque; 34,000 hab. ‖ Une des îles Canaries; 29,000 hab. Ch.-l. Santa-Cruz.

PALMA. s. m. Ant. rom. Petit bouclier rond en usage chez les Romains, et porté par certains gladiateurs nommés *palmulaires*.

— Bot. Nom donné par les Latins au dattier et à une espèce de chamérops, les deux seuls palmiers qui croissent en Europe. Les botanistes, jusqu'à Linné, l'ont appliqué non-seulement à tous les palmiers qu'ils connurent, mais aussi à des plantes qui en ont l'aspect, tels que sont les bananiers et le dragonnier.

PALMA-CHRISTI. s. m. (pr. *pal-ma-kriss-ti*; mots lat. qui signifient *palme du Christ*). Bot. V. RICIN. ‖ On dit aussi *palme de Christ*.

PALMADIQUE. s. f. (du lat. *palma*, paume de la main). Ant. Sorte de danse pour laquelle on choisissait sa danseuse par le frappement des mains.

PALMAGE. s. m. Mar. Enlèvement du bois inutile, lorsqu'un charpentier dresse un mât, une vergue.

PALMAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *palma*, paume de la main). Anat. Se dit des parties qui sont situées dans la paume de la main. Aponévrose palmaire. Arcades palmaires. Muscles palmaires. Ligaments palmaires. ‖ *Face palmaire de la main.* C'est ce qu'on appelle vulgairement le creux ou la paume de la main.

— Bot. Se dit d'une tige qui a 8 à 10 centimètres de haut. Formé en ce sens du lat. *palmus*, hauteur de trois ou quatre travers de doigts.

— Mamm. Se dit d'un mammifère qui n'a de mains qu'aux membres de devant. ‖ PALMAIRES. s. m. pl. Groupe de mammifères comprenant ceux qui n'ont de mains qu'aux membres antérieurs; il ne contient que le genre homme.

PALMAIRE. s. m. Anat. Se dit de plusieurs muscles intérieurs de la main. Grand palmaire. Petit palmaire. ‖ *Palmaire cutané.* Muscle situé au-devant de la main, près le ligament annulaire interne, et au devant du cinquième os du métacarpe.

— Conchyl. Genre de coquilles établi dans la famille des patelles. L'espèce qui lui sert de type se rencontre sur les côtes de la Martinique.

PALMANT. s. m. Dr. cout. Celui qui prend possession d'un héritage, sous la condition de servir une rente. ‖ Celui qui met une enchère.

— PALMANTS. s. m. pl. Ceux qui concluent un marché en se frappant mutuellement dans la main.

PALMA-RÉAL. s. m. (mots espagn. qui signifient *palmier royal*). Bot. Espèce de palmier qui croît dans l'île de Cuba.

PALMAS (Ciudad real de las). (pr. *pal-mass*; littéral. *ville royale des Palmiers*). Géogr. Ville [illegible] ce groupe; 18,000 hab.

PALMATE. s. m. Chim. Genre de sels qui sont produits par la combinaison de l'acide palmique avec les bases salifiables.

PALMATIFIDE. adj. des 2 g. (ét. lat., *palmatus*, palmé; *findo*, fendre). Bot. Il se dit d'une plante dont les feuilles ont les nervures palmées et les lobes fendus jusqu'à moitié du limbe, comme l'amareuxia palmatifide, le delphisius palmatifide.

PALMATIFLORE. adj. des 2 g. (ét. lat. *palmatus*, palmé; *flos*, *floris*, fleur). Bot. Se dit des calathides qui sont composées de fleurs à la corolle palmée.

PALMATIFOLIÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *palmatus*, palmé; *folium*, feuille). Bot. Qui a des feuilles palmées. ‖ PALMATIFOLIÉES. s. f. pl. Section du genre oxalis, contenant les espèces qui ont des feuilles palmées.

PALMATIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *palmatus*, palmé; *forma*, forme). Bot. Il se dit des corolles indéterminées des synanthérées, qui semblent palmées sans l'être réellement.

PALMATILOBÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *palmatus*, palmé; *lobus*, lobe). Bot. Qui a des feuilles lobées à nervures palmées, et dont les lobes sont incisés à une profondeur qu'on ne peut ou qu'on ne veut point déterminer.

PALMATIPARTITE. adj. des 2 g. (ét. lat., *palmatus*, palmé; *partitus*, divisé). Bot. Qui a des feuilles à nervures palmées, dont les lobes sont divisés au-delà du milieu, sans que le parenchyme soit interrompu, et disposés en rayons divergents.

PALMATISÈQUE. adj. des 2 g. (ét. lat., *palmatus*, palmé; *secare*, diviser). Bot. Qui a des feuilles à nervures palmées, dont les lobes sont divisés jusqu'au-delà du milieu, et le parenchyme interrompu.

PALME. s. f. (du lat. *palma*, même signif.). Bot. Branche de palmier. Les unes ressemblent à des éventails largement ouverts; les autres sont composées de deux rangs de folioles très-étroites, aiguës, alternes, et quelquefois opposées.

— La palme est le symbole de la victoire. On la met ordinairement aux mains des triomphateurs et des martyrs. La palme était aussi le symbole de la fécondité, parce que le palmier fructifie continuellement jusqu'à la mort. Enfin le palmier était le symbole de la durée de l'empire, parce que cet arbre dure longtemps. Ils portaient tous une palme à la main. Il ne parle que de lauriers, que de *palmes*. (La Bruy.) Apportez les lauriers, les *palmes* des vainqueurs. (Delille.)

— Par extens. Le palmier même. Du vin de palme.

— *Les palmes d'Idumée* ou *Idumées*. Du nom d'un pays où il croît beaucoup de palmiers.

En passant du Jourdain les ondes alarmées,
Cueillir mal à propos les *palmes* Idumées. (Boil.)

— Il y a des palmiers qui ne portent pas de fruit, ce qui a fait dire à M. Béranger: Le luxe infructueux des *palmes* d'Idumée.

— Fig. Victoire, triomphe. Des *palmes* cueillies avec la main d'un ennemi ne portent que des fruits empoisonnés. (Boiste.)

Abjurez, il est temps, ces *palmes* funéraires,
Aimez-vous en Français, embrassez-vous en frères.
(Delille.)

— Fig. La *palme* du poète est une *palme* de martyr. (V. Hugo.)

Moi, sur son noble front, qui me tint sa promesse,
J'ai mis la *palme* du Permesse,
Et je mets à sa main la *palme* des vertus. (Millev.)

— Fig. et poét. *Remporter la palme.* Remporter la victoire. On le dit et des avantages qu'on remporte dans un combat, et de ceux qu'on obtient dans quelque lutte que ce soit. C'est lui qui a remporté la palme. ‖ On dit, dans le même sens, Il vient d'obtenir une belle palme. Ce guerrier vient de cueillir, de moissonner des palmes, de nouvelles palmes. On lui décerna la palme. La palme du vainqueur.

C'est donc ici le camp de ma gloire nouvelle;
Je ne cueillis jamais une *palme* plus belle.
(De Belloy.)

— La palme est l'attribut dont on décore les martyrs, c'est le symbole de la victoire qu'ils ont remportée dans l'Eglise militante, c'est-à-dire sur la terre; de là cette périphrase, *la palme du martyre*, pour Le martyre, pour La mort que les martyrs ont soufferte, et pour La récompense qui en est la suite dans l'Eglise triomphante ou dans le ciel.

Si dans ce grand projet quelqu'un de vous expire,
Dieu promet à son front la palme du martyre. (Volt.)

— Fig. et relig. *La palme, les palmes du martyre.* La gloire éternelle que les martyrs ont obtenue par l'effusion de leur sang. Il obtint la palme du martyre.

— Ant. rom. Petit bouclier dont se servaient certains gladiateurs. En ce sens, on dit mieux *parme*. V. ce mot.

— Blas. Ornement extérieur de l'écu, pour les petits dignitaires de l'Eglise, et pour les abbesses. ‖ On accoste souvent les écus par des palmes, tant ceux des hommes que des femmes, comme étant des symboles de l'amour conjugal, que les anciens ont représenté par des palmes mâles et femelles.

— Chim. *Huile de palme.* Substance huileuse que l'on extrait des fruits de certains [illegible] beurre), qui abonde au Brésil. Cette huile sert à l'apprêt des aliments, à l'entretien des lampes, et comme substance médicamenteuse.

— Hist. ecclés. *Jour, dimanche des palmes.* On appelle ainsi, dans le midi de l'Europe, le dimanche des Rameaux, parce que, dans ces contrées, on porte ce jour-là des palmes consacrées, en mémoire de celles que les Juifs ont portées devant Jésus à son entrée dans Jérusalem. La bénédiction des palmes se fait le dimanche des Rameaux. A défaut de palmes, on porte, à la procession qui se fait annuellement dans toute l'Eglise ce même jour, diverses branches de myrte, de buis, d'if ou de laurier, etc. On cherche surtout les branches qui commencent à se charger de fleurs; de là le nom de *Pâques fleuries* qu'on a donné aussi à cette solennité.

— Jeu. Se disait pour Paume. Jeu de palme.

— Mar. Bâtiment en usage dans les Indes orientales.

— Techn. Se dit des ornements qui entrent le plus souvent dans le dessin des châles de cachemire, ou dans les imitations européennes de ces tissus. Châle à palmes. Châle semé de petites palmes, bordé de grandes palmes.

PALME. s. m. (de l'ital. *palmo*, paume de la main). Métrol. Mesure commune en Italie, et qui est de l'étendue de la main ouverte. Le palme n'est pas le même dans toutes les villes de l'Italie. ‖ Le palme de Carrare pour les marbres vaut 249 millimètres. ‖ Le palme de Gênes vaut 245 millimètres. ‖ Le palme de France, dans les ports maritimes, vaut 29 millimètres. ‖ Nom d'une mesure de longueur en usage chez les anciens. Le palme grec, appelé aussi *pabeste* et *doron*, était le quart du pied olympique, et valait 7 cent. 70 centièmes. Le palme romain valait 7 cent. 39 centièmes.

PALMÉ, ÉE. part. pass. du v. Palmer. S'emploie adjectiv. Aiguille palmée.

— *Palmé par.* Aiguille palmée par un ouvrier habile.

— Bot. *Corolle palmée.* Celle dont l'incisure inférieure ou interne pénètre à peu près jusqu'à la base du limbe, tandis que les quatre autres s'arrêtent vers le milieu de sa hauteur, comme le cardopat. ‖ *Feuille palmée*, comme dans l'actée palmée. *Bractée palmée*, comme dans la fumeterre bulbeuse, celle qui est simple et divisée de manière à imiter la disposition de la main ouverte. ‖ *Racine palmée.* Celle qui est tuberculeuse, aplatie et divisée peu profondément, comme une main dont les doigts seraient étendus. Exemple, le satyrion noir.

— Entom. Se dit du cubitus des insectes, quand, vers son extrémité, il est armé latéralement de diverses dents spiniformes écartées, comme les scarites.

— Erpét. Il y a des reptiles à doigts palmés, comme le triton palmé.

— Mamm. *Pieds palmés.* Ceux dont les orteils sont réunis jusqu'au bout par une membrane partant de leur base. ‖ *L'antilope palmé* a des cornes garnies d'une empaumure aplatie d'avant en arrière.

— Ornith. Se dit des pieds des oiseaux dont les doigts sont unis par une membrane, comme les cygnes, les oies, etc. ‖ *Semi-palmés.* Se dit des doigts unis entre eux par une membrane, dans une moitié de leur longueur, ou à peu près; *toti-palmés*, lorsque cette membrane embrasse toutes les phalanges. ‖ *Le hibou palmé* porte une tache palmée sur ses ailes supérieures.

PALME DE CHRIST. s. f. Bot. V. PALMA-CHRISTI. ‖ Ancien nom vulgaire de l'orchis noir, dont les bulbes sont palmées.

PALMÉE. s. f. (du lat. barb. *palmata*; fait du lat. *palma*, paume). Se disait pour Soufflet, coup donné avec la main. Recevoir une palmée.

— Anc. cout. Marché conclu en frappant dans la main. ‖ Enchère faite en mettant ses deux mains l'une dans l'autre.

— Droit cout. Prise de possession d'un héritage, sous la condition de servir une rente

PALMELLE. s. f. Bot. Genre de trémelles.

PALMER. v. a. 1re conj. Techn. Aplanir les têtes des aiguilles. Palmer les aiguilles.

— Mar. Dégager un mât, une vergue, etc., de tout le poids inutile; les réduire à de justes dimensions.

— SE PALMER. v. pron. Être palmé.

PALMÉRIER. s. m. Agric. Lieu planté de palmiers, rempli de palmiers.

PALMESORE. s. f. Mar. Pièce de bois cintrée qui forme et entretient la rondeur de la proue d'un navire.

PALMETTE. s. m. (dimin. de *palme*). Techn. Ornement en forme de feuille de palmier, qu'on taille, qu'on applique sur une moulure, qu'on peint ou qu'on brode sur des étoffes, etc.

— Bot. Petit palmier qui ne s'élève jamais au delà de 12 à 16 décimètres dans son pays natal.

— Hortic. *Arbre en palmette.* Arbre en espalier dont on laisse monter la tige que l'on rabat chaque année; les branches latérales qui poussent le long de cette tige sont conduites et palissées horizontalement.

PALMEUR. s. m. Techn. Ouvrier qui palme les aiguilles.

PALMICOLE. adj. des 2 g. (ét. lat., *palma*, palmier; *colo*, habiter). Qui vit ou croît sur les palmiers, comme la sphérie palmicole, sur le fruit du coco nucifère.

[illegible] adj. des 2 g. (ét. lat., *palma*, palme; *cornu*, corne). Entom. Qui porte une espèce de corne divisée en plusieurs filaments.

— *La blennie palmicorne* porte sur l'œil un tentacule divisé en petits filaments.

PALMIER. s. m. (du lat. *palma*, même signif.). Bot. Grande famille de plantes monocotylédones. Le plus élevé de tous les palmiers n'a pas moins de 50 mètres de haut; c'est le céroxyle ou palmier à cire. Presque tous les arbres de cette famille sont dioïques, c'est-à-dire, sexes séparés, et c'est le vent qui charrie à travers les airs la poussière fécondante des palmiers mâles sur les femelles. Ces végétaux sont tous exotiques, à l'exception d'un seul, le chamérops ou palmite, qui croît dans le midi de l'Europe. On retire des palmiers du vin, des fécules, des liqueurs spiritueuses, de l'huile, etc.

Les fruits s'appellent dattes. La plupart des espèces ont les feuilles palmées ou pinnatifides. Palmier mâle, femelle. Branche de palmier. Les feuilles de palmier servent à faire des nattes. Le palmier vert, élégant, noble, superbe, orgueilleux, stérile, infructueux. Le *palmier* dont la feuille est le prix du vainqueur. (Demint.)

Les hauts sapins, les *palmiers* toujours verts,
Vont balançant leurs sommets colonnades. (Millev.)

|| *Palmier avoira* ou *aouara*. Sorte de palmier d'Afrique, à fleurs hermaphrodites. || *Palmier de montagne*. Originaire de la Nouvelle-Espagne, dont le fruit est écailleux et imite la pomme de pin. || *Palmier nain des marais*. Qui croît dans les marais de la Cochinchine. || *Palmier vinifère*. Sorte de palmier toujours vert, dont la liqueur a le goût du vin d'Anjou.

— Géogr. *Pays des palmiers*. Pays situé sur le rivage oriental du golfe Arabique.

— Hist. relig. Membre d'une ancienne confrérie de pèlerins de Jérusalem, qui portaient pour symbole des palmes à la main.

— Zooph. *Palmier marin*. Nom donné autrefois à quelques espèces de gorgones, dont la partie commune se soude, s'anastomose en formant comme de grandes feuilles. On l'a donné plus particulièrement à l'encrine tête de méduse, parce que la hauteur de sa tige et la manière dont se disposent à son extrémité les branches principales offrent quelque ressemblance avec ce qui a lieu dans les palmiers.

PALMIER. adj. m. Droit cout. Donné à rente. Héritage palmier.

PALMIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *palma*, palme; *fero*, je porte). Bot. Qui porte des palmes, comme l'euryale palmifère, dont le disque émet six rayons, comme palmés à leur sommet.

PALMIFOLIÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *palma*, palme; *folium*, feuille). Bot. Qui a, qui produit des feuilles palmées, comme le dendrobie palmifoliée.

PALMIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *palma*, palme, *forma*, forme). Bot. Qui imite une feuille palmée, qui a la forme d'une feuille palmée.

PALMI-FOUGÈRE ou **PALMIER-FOUGÈRE.** s. m. Bot. Noms sous lesquels quelques botanistes désignent les espèces des genres cycas et zamide, constituant la famille des cycadées.

PALMIGÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *palma*, palme; *gero*, je porte). Archéol. Qui porte une branche de palmier. Victoire palmigère.

PALMINE. s. f. Chim. Substance produite par l'action de l'acide hyponitrique sur l'huile de ricin.

PALMINERVE. adj. des 2 g. (ét. lat., *palma*, palme; *nervus*, nerf, nervure). Bot. Qui a des feuilles dont les nervures sont palmées, c'est-à-dire, de la base du limbe desquelles partent à la fois plusieurs nervures divergentes, sept à neuf dans les malvacées, le plus souvent cinq dans la vigne, quatre dans l'oxalis tétraphylle, trois dans le jujubier, deux dans la bacchitrie.

PALMIPÈDE. adj. des 2 g. (ét. lat., *palma*, palme de la main; *pes*, *pedis*, pied). Ornith. Se dit des oiseaux nageurs dont les doigts des pieds sont unis par une membrane. || PALMIPÈDES. s. m. pl. Ordre d'oiseaux divisé en quatre familles; il renferme les oiseaux qui ont les pieds palmés. Les oies, les canards, les cygnes, sont des palmipèdes. L'eau est le véritable élément des palmipèdes.

— Mamm. Famille de quadrupèdes rongeurs claviculés, qui comprend seulement les hydromys et les castors, dont les doigts sont en effet palmés et propres à la natation.

— Mécan. *Appareil palmipède*. Espèce de roue à bras articulés, et imitant la forme et le mouvement des pattes de certains oiseaux nageurs. Cette invention a été appliquée à la propulsion du bateau à vapeur.

PALMIPÈDE. s. m. (ét. lat., *palma*, palme; *pes*, pied). Métrol. anc. Mesure de longueur des Romains, valant un pied romain et un quart, soit 36 cent. 98 centim.

PALMI-PHALANGIEN, IENNE. adj. Anat. Se dit des muscles qui se rendent de la paume de la main aux phalanges des doigts. || subst. Le palmi-phalangien.

PALMIQUE. adj. m. Chim. Se dit d'un acide produit par l'action des alcalis sur la palmine.

PALMISTE. s. m. (du lat. *palma*, palmier). Bot. Nom générique et vulgaire de certains palmiers dont la cime porte une espèce de chou appelé *chou-palmiste*, qui est formé par les feuilles tendres de la pousse nouvelle, et que l'on [illegible] partie. La spathe est ligneuse, en forme de cuvette, et capable de contenir plusieurs pintes d'eau. Cet arbre abonde aux Antilles et aux îles de France et de Bourbon. Palmiste épineux. Palmiste franc. *Le palmiste* s'élève dans les bois au-dessus de tous les arbres. Il porte au-dessus de sa tête un bouquet de palmes, d'où sort une flèche, qui est la seule chose que ces bois produisent de bon à manger; encore faut-il abattre l'arbre. (B. de St-P.) || *Palmiste amer*. Palmiste dont le fruit, de la grosseur d'un œuf d'oie, est très-amer, ainsi que la liqueur qu'il contient. Lorsqu'il est encore jeune et bas, les habitants lui font des fentes longitudinales, dans lesquelles une espèce de charançon dépose ses œufs, dont le ver éclos est recherché comme un mets succulent après qu'on l'a fait rôtir. || *Palmiste rouge* ou *palmiste poison*. Palmiste dont le chou est vénéneux.

— Mamm. Espèce de mammifère de l'ordre des rongeurs, de la famille des souris ou écureuils. Cet animal est gris avec des bandes brunes sur le dos, s'apprivoise facilement, et devient familier, quoique libre. Le palmiste est ainsi appelé parce qu'il se tient ordinairement sur l'arbre de ce nom.

— Ornith. Espèce d'oiseau du genre des merles; il mange les fruits des palmiers.

— Entom. La larve du charançon palmiste vit dans l'intérieur des palmiers.

PALMITE. s. m. (rad. *palma*, palmier). Bot. Moelle des palmiers, qui est une substance blanche comme du lait caillé, et d'une saveur douce et agréable.

PALMO-PLANTAIRE. adj. m. (ét. lat., *palma*, palme; *planta*, plante des pieds). Mamm. Qui a des membres terminés par des mains. || PALMO-PLANTAIRES. s. m. pl. Ordre des mammifères, tels que les singes, les makis, etc., qui ont des mains aux quatre membres.

PALMOSCOPE. s. m. (ét. gr., παλμός, palpitation; σκοπέω, je considère). Ant. gr. Celui qui faisait profession de prédire l'avenir, ou de deviner les événements par le moyen de la palmoscopie.

PALMOSCOPIE. s. f. Ant. gr. Divination par l'inspection des entrailles palpitantes des victimes, ou par l'inspection de la paume de la main.

PALMOSCOPIQUE. adj. des 2 g. Ant. gr. Qui a rapport à la palmoscopie.

PALMOULE. s. f. Agric. Espèce d'orge à deux rangs de grains.

PALMULAIRE. s. m. (du lat. *palmula*, petit bouclier). Ant. rom. Gladiateur qui se servait du petit bouclier appelé *palme* ou *parme*. On dit mieux *parmulaire*.

— Zooph. Genre de polypiers.

PALMULE. s. f. (du lat. *palma*, palme). Conchyl. Nom qu'on donne, dans les tarets, à deux organes particuliers, de forme variable, composés d'une pièce calcaire implantée au milieu d'une partie membraneuse qui s'élargit à son extrémité libre.

— Entom. Petite jointure accessoire, située entre les ongles des pattes antérieures des insectes hexapodes, qui correspond à la plantule des autres.

PALMULÉ, ÉE. adj. (du lat. *palma*, palme). Zool. Qui porte des palmules, de longues palmules.

PALMURE. s. f. (du lat. *palma*, palmier). Zool. Membrane qui joint les doigts des palmipèdes. Les palmipèdes ont le corps extrêmement large, afin de toucher l'eau par une plus grande surface et de pouvoir nager plus facilement. Cette facilité de natation est d'ailleurs favorisée par la position reculée de leurs pattes et surtout la *palmure* de leurs doigts; car d'un côté ils frappent l'eau avec plus de force, et de l'autre la membrane qui joint leurs doigts faisant des sortes de rames, ils la frappent par une plus grande surface. (Encycl.)

PALMYRE. Géogr. anc. Ville de Syrie, capitale de la Palmyrène. Plus anciennement, et dans les langues sémitiques, *Tadmor*, qu'on croit avoir été bâtie par Salomon, et qui signifie *lieu des palmiers*. Il n'en reste plus que des ruines, occupées par quelques peuplades arabes.

PALMYRE. s. m. Entom. Genre d'annélides des côtes de l'île de France, appartenant au genre aphrodite.

PALMYRÈNE. Géogr. Contrée d'Asie dont Palmyre était la capitale.

— Hist. La Palmyrène ou le royaume de Palmyre commence à marquer dans l'histoire au temps des guerres entre les Romains et les Parthes, au milieu desquels cet État maintint son indépendance. Odenat, soldat parvenu, époux de Zénobie, reine de Palmyre, devint l'allié des Romains, et reçut le titre d'auguste. A sa mort, Zénobie déclara la guerre aux Romains, les vainquit d'abord, puis fut bientôt vaincue elle-même par Aurélien, et assiégée dans Palmyre. Cette ville fut prise, et s'étant révoltée peu après, elle fut entièrement détruite l'an 273 de notre ère.

PALMYRÉNIEN, IENNE. s. Habitant de la Palmyrène ou de Palmyre. || adj. Qui appartient à la Palmyrène, à Palmyre ou à leurs habitants.

— Linguist. Qui a rapport à la langue de la Palmyrène ou de Palmyre. L'alphabet palmyrénien a été retrouvé par Barthélemy, d'après des inscriptions antiques.

[illegible] une langue sémitique et un rameau de la branche araméenne.

PALMYTE. Myth. égypt. Divinité d'Égypte.

PALO-DE-LUZ. s. m. (pr. *pâ-lo-de-louz*; ét. esp., *palo*, bois; *luz*, lumière). Bot. Sorte de plante dont les tiges peuvent, dit-on, servir de chandelles.

PALO-DE-VACA. s. m. (ét. esp., *palo*, bois; *vaca*, vache). Bot. Arbre de la famille des apocynées, qui croît dans la province de Venezuela. Au moyen d'incisions que l'on pratique sur son tronc, on en retire un lait très-abondant, assez épais, agréable à boire et recherché comme essentiellement nourrissant. Le suc de cet arbre a une odeur balsamique, et se coagule à l'air. Il s'altère comme les matières animales, au bout de quelques jours, surtout lorsqu'il fait chaud. On le nomme aussi *arbre à vache* ou *arbre à lait*, et nous l'avouons, cette dernière dénomination, précisément parce qu'elle est toute française, nous paraît infiniment préférable à la dénomination espagnole.

PALOMANCIE. s. f. (ét. gr., πάλος, vibration; μαντεία, divination). Art divin. Divination pratiquée en observant les vibrations, les mouvements d'une baguette de coudrier. V. RHABDOMANCIE.

PALOMANCIEN, IENNE. adj. Qui a rapport à la palomancie.

— substantiv. Celui, celle qui pratiquait cet art.

PALOMBE. s. f. (du lat *palumbus*, pigeon ramier). Ornith. Espèce de pigeon ramier des provinces voisines des Pyrénées.

La tendre tourterelle et l'errante *palombe*
Gardent au fond des bois les mœurs de la colombe.
(Rosset.)

— Se disait autrefois du pigeon, de la colombe en général. Il s'emploie encore de la même manière en poésie. Palombe passagère, errante, tendre, timide, innocente, douce, amoureuse, lascive, simple, gémissante, roucoulante. Plus tendrement la *palombe* soupire. (Millev.)

Comme on voit de Vénus les *palombes* chéries
Raser le vert naissant des riantes prairies. (Amyot.)

— Techn. Cordage ayant à chacun de ses bouts une porte dans laquelle on introduit le crochet du rouet, après l'avoir passé à travers les fils du toron réunis par un nœud.

PALOMBIN ou **PALOMBINO.** s. m. Minér. Sorte de marbre blanc, compacte et à grain fin, qu'on trouve dans les débris des vieux monuments.

PALOMET. s. m. Bot. Espèce d'agaric qu'on mange dans les landes de Bordeaux.

PALOMETTE. s. f. Bot Espèce de mousseron qui croît dans le Béarn. Sa peau est changeante comme la gorge des pigeons ramiers.

PALOMIÈRE. s. f. Chass. Appareil pour la chasse aux pigeons ramiers et bisets.

PALOMMIER. s. m. Bot. Genre de plantes d'Amérique de la famille des bicornes; il renferme six espèces.

PALOMYDE. adj. des 2 g. (ét. gr., πηλός, boue; μυῖα, mouche). Entom. Qui vit dans les marais. || PALOMYDES. s. m. pl. Famille de l'ordre des myodaires, comprenant des insectes diptères qui vivent dans les prairies humides et les marécages.

PALON. s. m. (du lat. *palus*, pieu). Techn. Spatule de bois dont les ciriers se servent pour remuer la cire dans la chaudière. || On s'en sert aussi dans différents arts pour enlever et remuer la matière qu'on emploie.

— Agric. Sorte de pelle de bois.

PALONNE. s. f. Mar. Ligature avec laquelle on attache la traine, dans une corderie, pour ralentir le raccourcissement du cordage.

PALONNIER et **PALONNEAU.** s. m. (rad. *palon*). Techn. Pièce du train de voiture, à laquelle les traits des chevaux sont attachés. Il y a un palonnier de rompu au train de cette voiture. || Pièce de bois à laquelle on attache un cheval de manège.

PALOT. s. m. Villageois fort grossier. C'est un palot, un gros palot. Vous êtes un franc palot. Que tu sens ton franc *palot*. (Ghérardi.) T. de mépris et pop.

— Expr. prov. *Tenir palot à quelqu'un*. Être son égal. Si je leur pouvais tenir *palot*, je serais honnête homme; car je ne les entreprends que par où ils sont le plus roides. (Montaigne.)

— Pêch. Espèce de bêche employée par certains pêcheurs pour retirer des vers, des coquillages ou des poissons enfouis dans le sable. || Piquets sur lesquels les pêcheurs tendent leurs cordes, au bord de la mer. Tendre sur palots

— Techn. Sorte de pelle à l'usage des tourbiers.

PÂLOT, OTTE. adj. (dimin. de *pâle*). Un peu pâle. Cet enfant est pâlot. Cette petite fille est toute pâlotte. Fam.

PALOTAGE. s. m. Agric. Opération qui consiste à creuser des tranchées dont la terre est rejetée sur les intervalles, afin d'y faire une plantation de colza.

PALOTEUR. s. m. Agric. Ouvrier qui travaille avec la bêche et la pelle.

PALOTTE. s. f. Anc. admin. Nom que l'on a donné quelquefois à la paulette.

PALOUD. s. m. Bot. Genre de la famille [illegible]

PALOUN. s. m. [illegible]

PALOURDE. s. f. Conchyl. Nom que l'on donne, sur les côtes de France, à diverses grosses coquilles bivalves.

— Bot. Variété de courge.

PALOUVE. s. f. Petit arbrisseau de la Guiane.

PALPABLE. adj. des 2 g. (du lat. *palpare*, toucher avec la main). Qui se fait sentir au toucher. Tous les corps sont palpables. Les anges, les esprits ne sont point palpables.

— *Ténèbres palpables*. Ténèbres épaisses. || *Brouillard palpable*. Fort épais.

— Fig. Clair, facile à comprendre. La raison en est palpable. C'est une chose palpable. Ce que je vous dis est clair et palpable. La calomnie et l'opinion nous familiarisent avec les mensonges les plus *palpables* (Cogan.) Ce système est appuyé de preuves physiques et presque *palpables*. (Brill. Sav.) Du moment où la religion prend des formes *palpables*, on ne peut savoir jusqu'à quel point la folie et le fanatisme peuvent aller. (Morgan.) L'esprit humain, quoique effort qu'il fasse, offense les puissances célestes, en voulant les représenter d'une manière *palpable*. (Hooft.) Recherchez surtout la cause des grands changements dans la suite des grands empires, où la grandeur des événements les rend plus *palpables*. (Boss.)

PALPABLEMENT. adv. D'une manière palpable. On lui a montré palpablement sa méprise. Peu usité.

PALPAL, ALE. adj. (rad. *palpe*). Entom. Qui a des palpes remarquables par leur couleur, comme la texelle palpale; leur longueur, comme le mastige palpal; leur forme, comme la pilocère palpale, ou leur mode d'insertion et leur nombre, comme la phorophylle palpale, qui en a quatre au sommet de sa trompe.

PALPATEUR. s. m. Néol. [illegible] qui aime à palper, à toucher. Les meneurs [illegible] révolution ne se servaient guère de leurs pieds pour marcher au secours de la patrie; mais ils se servaient de leurs mains pour palper assignats, or, argent, bijoux et diamants. Oh! c'était de grands *palpateurs!* (Accusat. publ.)

PALPATION. s. f. (pr. *pal-pa-si-on*). Médec. Action de la main appliquée largement sur la surface du corps pour en mieux apprécier les qualités sensibles. || Opération manuelle par laquelle on explore de toute la main les diverses parties extérieures du corps, pour juger de l'état sain ou malade de ces parties.

— Syn. comp. PALPATION, TOUCHER. La *palpation* s'exerce avec toute la main, et le *toucher* avec les doigts seuls.

PALPE. s. f. (du lat. *palpus*, même signif.; dérivé de *palpare*, toucher). Entom. Petites antennes au nombre de deux ou davantage, mais toujours en nombre pair, articulées, sensibles et mobiles, placées à la partie inférieure de la bouche d'un insecte, soit sur les mâchoires proprement dites, soit sur la lèvre inférieure. Les palpes d'un hanneton. Palpes maxillaires. Palpes labiales. On leur a donné ce nom parce qu'on les a crues destinées à palper les corps que les insectes rongent. Elles sont regardées comme les organes de la gustation par certains entomologistes, et par d'autres comme les organes de l'olfaction.

— Ichthyol. Barbillon. [illegible]

PALPÉ, ÉE. part. pass. du v. Palper. S'emploie adjectiv. Ma main a été palpée. Déjà la somme était palpée.

— *Palpé par*. Ma poitrine a été palpée par un bon médecin. Cette somme a été palpée par un escroc.

PALPÉBRINE. s. f. Médec. Produit sécrété par les glandes de Meibomius.

PALPÉBRAL, ALE. adj. (du lat. *palpebra*, paupière). Anat. Qui appartient aux paupières. Muscle palpébral. Artères, veines palpébrales. Ligaments palpébraux. Portions palpébrales. || *Région palpébrale*. Celle qu'occupe les muscles palpébral, sourcilier et élévateur de la paupière supérieure.

PALPÉBRÉ, ÉE. adj. (du lat. *palpebra*, paupière). Zool. Qui a les yeux garnis de paupières.

— Erpét. Se dit de ceux des sauropidiens apodes ou ophidiens, qui ont des paupières.

— Ichthyol. Qui porte une paupière, comme le bodion palpébré, au-dessus de chaque œil duquel on voit une sorte de valvule.

PALPÉBREUR. adj. m. Anat. Qui appartient à la paupière. Organe palpébreur. || s. m. Le palpébreur.

PALPÉBREUX, EUSE. adj. (du lat. *palpebrosus*). Zool. Qui a des paupières ou des apparences de paupières.

— Erpét. *Le crocodile palpébreux* est ainsi nommé parce qu'il a des sourcils couverts d'un seul écusson osseux, qui représente une sorte de paupière.

PALPE-MÂCHOIRE. s. m. Nom qu'on a donné d'abord aux organes des crustacés appelés depuis *pieds-mâchoires*.

PALPER. v. a. 1re conj. (du lat. *palpare*, même signif.). Médec. Toucher doucement avec la main et en pressant légèrement. Son médecin l'a palpé pour savoir s'il n'avait pas des obstructions. [illegible] de Toucher avec la main.

[illegible]

— Se dit des oiseaux dans un sens analogue. Les oiseaux se servent de leurs doigts beaucoup plus que les quadrupèdes, soit pour saisir, soit pour *palper* les corps. (Buff.)

— Fig. Manier. Il voulait toujours le palper.

— Un auteur ... [illegible]

nivers dans tous les sens, comme s'il le connaissait d'avance. (E. Quinet.)

— Fig. et fam. *Palper de l'argent.* Le recevoir, le toucher. Il a déjà palpé la dot. Il met son bonheur à palper des pièces d'or.

— Mar. Plonger la pale d'un aviron dans l'eau, et l'y tenir immobile pour ralentir la marche d'une embarcation.

— SE PALPER. v. pron. Se toucher; être palpé.

— Féraud dit que ce mot est bas et populaire, et qu'il n'est bon que pour le style burlesque, ou plaisant, ou moqueur. Il est certain qu'il a ces caractères dans l'expression *palper de l'argent;* mais, dans cette phrase, il est détourné de sa véritable signification. *Palper*, dans le sens de manier, toucher doucement, n'est ni bas, ni populaire, ni trivial.

PALPETS. s. m. pl. (diminut. de *palpe*). Ichthyol. Barbillons allongés que plusieurs poissons portent auprès de la bouche.

— Entom. Appendices de quelques insectes.

PALPEUR, EUSE. adj. (du lat. *palpus*, palpe). Entom. Qui a des palpes très-longues. ‖ PALPEURS. s. m. pl. Tribu d'insectes de l'ordre des coléoptères, section des pentamères, famille des clavicornes. Ils sont ainsi appelés à cause de la longueur de leurs palpes maxillaires.

PALPICORNE. adj. des 2 g. (ét. lat., *palpus*, petite antenne; *cornu*, corne). Entom. Qui a de longues palpes en forme d'antennes. ‖ PALPICORNES. s. m. pl. Famille d'insectes de l'ordre des coléoptères, section des pentamères, ainsi appelés parce que les insectes qui la composent ont les palpes maxillaires plus longues que les antennes. On divise cette famille en palpicornes aquatiques et palpicornes terrestres.

PALPIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *palpus*, petite antenne; *fero*, je porte). Entom. Qui porte des palpes. ‖ *Pièce palpifère.* Grande plaque qui, dans les insectes, occupe la face supérieure de la mâchoire, se trouve contiguë à la mandibule et porte la palpe maxillaire à l'un de ses angles.

PALPIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *palpus*, petite antenne; *forma*, forme). Entom. Qui a la forme d'une palpe. Appendice palpiforme.

PALPIGÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *palpus*, petite antenne; *fero*, je porte). Entom. Qui porte une palpe. Mâchoire palpigère.

PALPISTE. adj. des 2 g. (du lat. *palpus*, petite antenne). Entom. Qui est muni des palpes, d'antennules. Arachnide palpiste.

PALPITANT. part. prés. du v. Palpiter. Qui palpite. Il est invar. On voyait les chairs palpitant encore sur le brasier. Ici sont les infortunés *palpitant* encore sous des ruines. (Flor.)

PALPITANT, ANTE. adj. Qui éprouve des palpitations. Des membres palpitants. C'est ma houri! dit Aben Hamet; et il écoute, le cœur *palpitant*, au nom des Abencerages plusieurs fois répété, son cœur bat encore plus vite. (Chateaub.) Tant d'infortunés *palpitants* immobiles au milieu des flammes. (Thom.)

[illegible]
(Delille.)

— Se dit des mouvements des parties intérieures des animaux fraîchement tués. Des entrailles palpitantes.

[illegible]
Dans son cœur palpitant consultera les dieux. (Rac.)

[illegible]
Les morceaux *palpitants* assouvissaient sa faim.
(L. Racine.)

[illegible]
[illegible], *palpitants* sur la terre.
(Voltaire.)

— Fig. Il était tout palpitant d'amour, de joie, de crainte, d'espérance. Le ravisseur tout *palpitant* de joie. (J.-J. Rouss.) Je l'arrache enfin de cet horrible lieu, toute *palpitante* de frayeur et de reconnaissance. (X. de Maistre.)

[illegible]
[illegible]
A leurs [illegible] abondamment leur âme.
(***)

— On le dit quelquefois de la vibration des instruments.

La main allait plus là, qui, vivante et jetant
Le bruit par tous les pores,
Tout à l'heure pressait le clavier *palpitant*,
Plein de notes sonores. (V. Hugo.)

— Fig. Néol. Question palpitante d'intérêt.

PALPITATION. s. f. (pr. *pal-pi-ta-si-on*; du lat. *palpitatio*, même signif.). Pathol. Mouvement déréglé et inégal, agitation convulsive de quelque partie du corps. Il a une palpitation à la paupière, à l'artère du cou. Les veines sont susceptibles, dans quelques occasions, d'éprouver [illegible]

— Il se dit particulièrement des battements de cœur, lorsqu'ils deviennent plus forts, plus sensibles qu'à l'ordinaire. Il a une palpitation de cœur continuelle. Elle est sujette à des palpitations de cœur. Grandes, violentes palpitations. Être affecté de palpitations. On a vu des palpitations si violentes qu'elles soulevaient toute la poitrine. (Mérat.) On cite des individus qui ont eu des *palpitations* pour avoir mangé des [illegible]. (Id.) L'empereur d'Autriche, Maximilien, qui éprouva pendant fort longtemps de vives *palpitations*, avait un anévrysme au cœur. (Id.) Les *palpitations* par pléthore sont très-fréquentes, et se remarquent chez les gens vigoureux, [illegible], gros mangeurs, qui font des exercices violents. (Id.) Un air pur est extrêmement utile aux personnes affectées de *palpitations*. (Id.)

— Se dit aussi des contractions musculaires saccadées sur les chairs encore chaudes des animaux qui viennent d'être égorgés.

PALPITER. v. n. 1re conj. (du lat. *palpitare*, même signif.). Avoir des palpitations. On voit souvent palpiter la tête des enfants nouveau-nés, à l'endroit de la fontanelle.

— Il se dit aussi des mouvements réglés du cœur, du sein, etc. Son sein palpitait doucement. Son cœur palpite encore.

Les yeux d'un saint amour font *palpiter* les cœurs,
Et la vertu seule est plus belle. (C. Delav.)

— Les poètes l'ont dit des animaux et des plantes, surtout dans les métamorphoses. Cygne, un dieu voit Léda *palpiter* sous son aile. (Desaintange.)

Ce laurier, c'est Daphné, chère au dieu qui l'adore,
Sous l'écorce vivante elle *palpite* encore.
(Parseval-Grandm.)

— Se mouvoir d'un mouvement inégal et fréquent. La paupière, le cœur lui palpite.

— On dit aussi dans le même sens, *Mon cœur palpite, son cœur palpite.* Ah! que mon cœur *palpitait* à sa vue! (Volt.)

— Avoir quelque mouvement, en parlant des parties intérieures des animaux fraîchement tués. Les entrailles des victimes palpitaient encore.

— Fig. La crainte, la joie, l'amour, l'espérance font palpiter le cœur d'une manière plus ou moins marquée, et pendant un temps mesuré par la durée de ces passions. Palpiter d'amour, de crainte, d'espérance. Ce souvenir fait palpiter mon cœur. Il *palpite* à la fois de crainte et d'allégresse. (Del.) Et le cœur de Latone en *palpite* de joie. (Id.)

. . . . La statue animée
Palpite du plaisir d'aimer et d'être aimée. (Gresset.)

PALPLANCHE. s. f. Constr. Madrier affuté par un bout, pour être enfoncé dans le sol. ‖ Planche aiguisée en pal.

PALQUIN. s. m. Bot. Arbrisseau du Pérou, de la famille des scrofulariées.

PALSAMBLEU. (Corruption euphémique de *Par le sang de Dieu*). Interj. Sorte de jurement burlesque de l'ancienne comédie. *Palsambleu!* je suis bien nourri. (Regnard.)

PALSANGUÉ et PALSANGUIENNE. Interj. Jurement de l'ancienne comédie. Les paysans disaient Palsangué, Palsanguienne, et les marquis Palsambleu.

PALTOQUET. s. m. (corrupt. du vieux mot *paletot*, jaquette de paysan). Un homme épais et grossier. C'est un franc paltoquet. C'est bien à toi, *paltoquet*, de t'arrêter à ce chimérique honneur. (Mariv.) Terme de mépris et pop.

— Enfant qui touche à tout.

— Se disait pour Habit de livrée. ‖ Hoqueton.

PALTOTY. s. m. Hortic. Espèce de tulipe qui offre beaucoup de variétés.

PALUD ou PALUDS. s. m. (du lat. *palus*, même signif.). Signifiait Marais. Florus dit que les Romains s'efforcèrent de conquérir dans la Gaule ce qui était bon, laissant le pays inaccessible à cause des *paluds*. (Fauchet.) ‖ *Palude* a été renouvelé dans le même sens par un écrivain moderne.

PALUDAMENTUM. s. m. (pr. *pa-lu-da-min-tomm*; mot lat. usité parmi les antiquaires. Manteau écarlate et pourpre dont se couvraient les généraux romains, en partant de la ville, lorsqu'ils avaient reçu le titre d'*imperator*. Ils le portaient aussi pour faire des vœux et des sacrifices.

PALUDELLE. s. f. (du lat. *palus*, marais). Bot. Genre de mousses qui croît sur les bords des marais.

PALUDEUX, EUSE. adj. (du lat. *palus*, *paludis*, marais). Zool. Qui vit dans les marais. [illegible]

— Bot. Qui croît dans les étangs ou les marais, comme la renoncule paludeuse, la véronique paludeuse.

— On l'a quelquefois aussi employé pour marécageux.

PALUDICOLE. adj. des 2 g. (ét. lat., *palus*, *paludis*, marais; *colo*, j'habite). Erpét. Qui vit sur les bords des étangs.

— Bot. Qui [illegible] le bord des étangs, dans les savanes.

PALUDICOLE. s. m. Erpét. Genre de reptiles batraciens.

PALUDIER. s. m. (du lat. *palus*, *paludis*, marais). Écon. rur. Ouvrier qui travaille dans [illegible]

PALUDINE. s. f. (du lat. *palus*, *paludis*, marais). Conchyl. Genre de coquilles univalves qui vivent dans les marais et dans les rivières. Paludine vivipare. Paludine [illegible], verte, [illegible].

PALUS. s. m. (pr. *pa-lus*; du lat. *palus*, même signif., on écrivait autrefois *Palud*). Géogr. Marais. Il n'est guère usité qu'avec le nom ancien de la mer d'Azof ou de Zabache. Le Palus Méotide, ou les Palus Méotides.

— On a dit dans le style burlesque, *ce* [illegible] *palus*.

— Marot l'a employé au fig.

Fortune, hélas! muable et déréglée,
Qui du palud de malheur viens et sors,
Bien se montre que tu es aveuglée.

PALUSCKAS. s. m. (pr. *pa-luss-kâss*). Métrol. Petite monnaie russe, division du copeck.

PALUSTRE. adj. des 2 g. (du lat. *paluster*, formé de *palus*, marais). Bot. Qui croît dans les marécages.

— Zool. Qui vit dans les marécages.

PALVALLI. s. m. Bot. Genre de plantes de la famille des apocynées.

PALYNTONE. s. m. Anc. art milit. Nom donné par les écrivains byzantins à une machine de guerre, qui était une espèce d'arc.

PALYTHOÉ. s. m. Zool. Genre de zoophytes qui vivent dans la mer des Antilles. Il contient deux espèces.

PAMAQUA. s. m. (pr. *pa-ma-ka*). Bot. Espèce d'arbre qui croît en Amérique, et dont l'écorce sert à faire des cordes.

PAMBE. s. m. Ichthyol. Poisson plat qui est fort estimé dans les Indes, et qu'on fait sécher ou confire dans la pulpe de tamarin, pour les voyages de long cours.

PAMBÉOTIES. s. f. (pr. *pan-bé-o-ci*; ét. gr., πᾶς, tout; Βοιωτός, Béotien). Ant. gr. Fête de Minerve célébrée par tous les habitants, à Coronée.

PAMBORE. s. m. Entom. Genre d'insectes de l'ordre des coléoptères pentamères, famille des carnassiers, vivant à la Nouvelle-Hollande.

PAMBON ou PAMBOU. s. m. Erpét. Grand serpent des Indes, que les indigènes révèrent comme un être sacré.

PAME. s. m. Se disait pour Paroisse.

— Hist. relig. *Notre-Dame de Pame.* Nom d'une fête que l'Église célébrait autrefois en l'honneur de la sainte Vierge.

PÂMÉ, ÉE. part. pass. du v. Pâmer. S'emploie adjectiv. Évanoui. Carpe pâmée. Tomber demi-*pâmée*. (Boil.)

Et froide, gémissante, et presque inanimée,
Aux pieds de son amant elle tombe *pâmée*. (Racine.)

— Ce mot est trop familier pour entrer dans la tragédie.

— *Pâmé de.* Pâmé de joie. Pâmé de douleur.

— *Pâmé par.* Pâmé par la souffrance.

— Blas. Qui a la gueule béante. Se dit particulièrement du dauphin d'Auvergne, qui est représenté sans langue et expirant.

PAMELLE. s. f. Bot. Espèce d'orge qu'on cultive en Picardie.

PÂMER. v. n. 1re conj. (du gr. σπάσμα ou σπασμός, spasme, convulsion). Tomber en pâmoison, en défaillance. Pâmer de douleur, de plaisir. Il n'en peut plus, il pâme.

— Fam. et par exagér. *Pâmer de rire, rire à pâmer.* Rire bien fort. Il vous ferait pâmer de rire. Sa femme a ri à *pâmer*. (Mme de Sév.)

— On dit, dans le même sens, *Pâmer de joie.* Se laisser aller au transport de la joie.

— Ce mot est trop familier pour la tragédie, ainsi Corneille a eu tort de dire dans le *Cid*. Sire, on *pâme* de joie ainsi que de tristesse.

— SE PÂMER. v. pron. Même signif. que le v. n. Cet enfant se pâme à force de crier.

En se pâmant, Zélide encore soupire,
Agit, se meurt, et l'amour étonné
Deux fois vainqueur, l'a deux fois couronné.
(Bernard.)

— Fam. et par exagér. *Rire à se pâmer.* Rire bien fort. Il se pâmait de rire. Il riait à se pâmer. Souvent dans ses accents il se *pâme* de rire. (Destouches.)

— On dit, dans le même sens, *Se pâmer de joie.* Se laisser aller au transport de la joie.

— Techn. Perdre sa trempe. Il se dit de l'effet produit sur l'acier lorsqu'il est chauffé ou forgé trop longtemps.

— Syn. simpl. S'évanouir, s'affaiblir, défaillir. ‖ Périphr. Manquer de forces, être abandonné par ses forces, perdre l'usage de ses sens, tomber en pâmoison, tomber en défaillance, tomber en syncope.

— Syn. comp. PÂMER. SE PÂMER. Le premier verbe désigne le résultat, et le second la crise.

PAMET. s. m. Conchyl. Espèce de mollusques bivalves du genre donace.

PAMIER. s. m. Bot. Genre réuni au badamier.

PAMIERS. (par corrupt. d'*Opamée*, ville de Syrie). Géogr. Ch.-l. d'arrond. (Ariège); 7,000 hab. Cet arrond. a 6 cant., 114 comm., et 77,000 hab.

PAMMACHIUM. s. m. (pr. *pam-ma-kiomm*; ét. gr., πᾶς, tout; μάχη, combat). Il se dit quelquefois du combat appelé Pancrace.

PANTLINS.

PÂMOISON. s. f. (pr. *pâ-moua-zon*). Défaillance, évanouissement. Tomber en pâmoison. Il est sorti de sa pâmoison. On l'a fait revenir de sa pâmoison. A ces mots elle tombe encore en *pâmoison*. (Fagan.)

Les *pâmoisons*, les spasmes, les vapeurs,
Produisent à Paris des effets admirables. (Desmahis.)

— Ce mot est moins en usage dans la langue médicale que dans le langage vulgaire, et il ne s'emploie guère dans le style relevé.

— Un poète l'a personnifiée. La *Pâmoison*, l'œil au ciel égaré. (Bernard.)

— Syn. simpl. Défaillance, évanouissement, débilité, syncope, affaiblissement.

— Syn. comp. PÂMOISON. ÉVANOUISSEMENT. L'*évanouissement* arrive par la défaillance des forces naturelles, au lieu que la *pâmoison* se fait par quelque violente passion, qui cause une convulsion subite, et qui empêche le passage des esprits. ‖ PAMOISON. FAIBLESSE. DÉFAILLANCE. La *pâmoison* laisse l'idée d'un accident déterminé par une cause morale, tandis que les mêmes phénomènes occasionnés par une impression physique, comme une sensation douloureuse, une fatigue extrême, une perte de sang, etc., prennent les noms de *faiblesse*, de *défaillance*.

PAMPA. s. m. Mar. Sorte de chat qu'on rencontre au Paraguay.

PAMPAS. s. f. pl. Géogr. Vastes plaines de l'Amérique méridionale, particulièrement dans le Pérou et les environs de Buénos-Ayres. Les pampas sont de riches pâturages où paissent d'innombrables troupeaux de bœufs et de chevaux sauvages, qu'on abat pour en avoir le cuir. ‖ *Pampas del Sacramento.* Vastes plaines situées dans le nord du Pérou, découvertes vers 1726.

PAMPE. s. m. (du lat. *pampinus*). Nom qu'on donne vulgairement aux feuilles des graminées. Elles sont roulées en forme de petit ruban, et attachées au tuyau de la plupart des céréales. Pampe de blé, d'avoine. Il n'est pas usité en botanique.

— Signifiait Fleuron brodé sur une étoffe.

PAMPÉ, ÉE. adj. Comm. Se disait d'une étoffe brodée de pampes. Pampé d'or, d'argent.

PAMPELMOUSSE. s. f. Bot. V. PAMPLEMOUSSE.

PAMPELONNE. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. d'Alby (Tarn); 2,000 hab.

PAMPELUNE. (ét. gr., Πομπαίος, Pompée; πόλις, ville). Géogr. Ville forte d'Espagne, capitale de la Navarre et de la province de Pampelune; 15,000 hab.

— Hist. *Royaume de Pampelune.* Nom primitif du royaume de Navarre.

PAMPÉROS. s. m. Relat. Nom d'un vent qui règne sur le grand Océan. Le *pamperos* souffla bientôt avec violence. (Bougainville). On dit aussi *Pamper*.

PAMPHAGUS. adj. m. (ét. gr., πᾶν, tout; φάγω, je mange). Myth. Vorace. Surnom d'Hercule.

— Astron. Nom qu'on donnait autrefois à une constellation.

PAMPHAGE. adj. des 2 g. Syn. d'Omnivore. Il se dit des oiseaux qui, comme les corbeaux, se nourrissent de toutes sortes d'aliments.

PAMPHALÉE. s. f. Bot. Plante de la famille des composées bilabiées, que l'on trouve dans l'Amérique méridionale.

PAMPHANÈS. adj. m. Brillant. Épithète de Vulcain et de Bacchus.

PAMPHI. s. m. Chron. Nom du second mois de l'année des Égyptiens. Il répondait au mois d'octobre.

PAMPHILA. Temps hér. Fille d'Apollon, à laquelle on attribue l'invention de la broderie.

PAMPHILE. s. m. (ét. gr., πᾶν, tout; φίλος, ami). Jeux. Sorte de jeu de cartes qui a beaucoup de rapport avec celui qu'on appelle jeu de la mouche. ‖ Nom du valet de trèfle au jeu du pamphile, où il est le principal atout.

PAMPHILIE. s. f. (ét. gr., πᾶν, tout; φιλία, amitié). Entom. Genre d'insectes de l'ordre des hyménoptères, famille des porte-scies.

PAMPHILION. s. m. Pharm. Nom d'un emplâtre autrefois en usage.

PAMPHLET. s. m. (ét. gr., πᾶν, tout; φλέγω, je brûle; ou de l'angl. *pamphlet*, mot qui, dit-on, est lui-même formé des mots français *par un filet*, c'est-à-dire, petit livre attaché par un simple filet). Littér. Brochure, petit livre dicté par un esprit de critique ou de sarcasme plus ou moins violent et spirituel, et d'un petit volume qui en facilite le débit. Ce pamphlet est fort spirituel. Un pamphlet injurieux, séditieux. Un auteur, un faiseur de pamphlets. A la lecture de certains *pamphlets*, on s'étonne que l'auteur ait pu se compromettre pour eux. (Boiste.) Le *pamphlet* est le livre populaire par excellence. Les gros volumes peuvent être bons pour les désœuvrés des salons; le *pamphlet* s'adresse aux gens laborieux dont les mains n'ont pas le loisir de feuilleter une centaine de pages. (Courier.)

— Quelques dictionnaires, celui de Boiste entre autres, écrivent *pamflet*; cette orthographe est ridicule, et si l'on veut absolument une réforme, il faudrait au moins écrire *panflet*.

phlets. Il ne se prend guère qu'en mauvaise part. Pour être *pamphlétaire*, il suffit de posséder une plume de fer un peu affilée par le bout, avec dix francs pour acheter une rame de papier, et trente francs pour solder une feuille de composition. (Cormen.)

— Syn. comp. PAMPHLÉTAIRE. PAMPHLÉTIER. *Pamphlétaire* n'indique que l'état, la profession; et *pamphlétier* emporte une idée accessoire de dénigrement et de mépris.

PAMPHLÉTAIRE. adj. des 2 g. De pamphlet, qui a rapport aux pamphlets. Il y a dans les États des temps où règnent des fièvres *pamphlétaires*. (Merc. de Fr.) ‖ Cet adjectif ne s'est pas accrédité, cependant, il serait utile.

PAMPHLETEUR. s. m. Littér. S'est dit quelquefois pour Pamphlétaire.

PAMPHLÉTIER. s. m. Littér. Faiseur de mauvais pamphlets. Le *pamphlétier* est encore au-dessous du pamphlétaire. (Volt.) Ce qui me fâche, c'est que le nom de Mme Duchâtelet soit indignement livré à la malignité d'un *pamphlétier* comme Desfontaines. (Id.) Le *pamphlétier* est presque toujours un lâche méchant. (Boist.)

PAMPHRACTUS. s. m. (pr. *pan-frak-tuss*). Mamm. Petit quadrupède de l'île de Java.

PAMPHYLIDE. adj. et s. Hist. gr. Descendant de Pamphylus, prince dorien. ‖ Nom d'une tribu spartiate, dont les membres descendaient de Pamphylus.

PAMPHYLIE. Géogr. anc. Contrée de l'Asie-Mineure, entre la Lycie et la Cilicie.

PAMPHYLIEN, IENNE. s. Géogr. anc. Habitant de la Pamphylie. Les Pamphyliens étaient Ciciliens d'origine. ‖ adj. Qui appartient à la Pamphylie ou à ses habitants.

PAMPINATION. s. f. (pr. *pam-pi-na-ci-on*; du lat. *pampinus*, pampre). Agric. Développement des bourgeons de la vigne.

PAMPINIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *pampinus*, pampre; *forma*, forme). Anat. Se dit d'un entrelacement des vaisseaux spermatiques, qui imite les vrilles de la vigne. Corps ou plexus pampiniforme.

PAMPLE. s. m. Ichthyol. Espèce très-importante et très-remarquable du genre stromatée.

PAMPLEMOUSSE. s. f. Bot. Arbre de la famille des hespéridées (orangers) et du grand genre citronnier; il s'élève à 7 ou 8 mètres, et son fruit est légèrement pyriforme. Il est garni d'épines; ses rameaux sont gros, cassants; ils sont ornés de feuilles très-grandes, d'un vert gai en dessus, blanchâtres en dessous, tandis qu'à leur sommet des grappes de fleurs blanches et parsemées de points verdâtres se font remarquer par l'épaisseur de leurs quatre pétales, l'éclat de leurs nombreuses étamines et l'odeur délicieuse qu'elles répandent au loin.

— Le fruit de cet arbre est également désigné sous le nom de *pamplemousse*.

— Rien de moins fixe que l'orthographe de ce mot. On le trouve écrit *pampelimouse, pamplemoss, pampelimousse, pamplimousse, pampelmouse*. Le nom indien dont toutes ces variantes sont tirées comme à plaisir, se prononce *pampélimousse*. Par contraction *pamplimousse* peut être admis et rester correct. Bernardin de St-Pierre, l'Académie, etc., écrivent *pamplemousse*. Dans la belle saison, ils allaient tous les dimanches à la messe à l'église des *Pamplemousses*, dont vous voyez le clocher là-bas dans la plaine. (B. de St-P.)

PAMPRE. s. m. (du lat. *pampinus*, même signif.). Bot. Branche de vigne avec ses feuilles, ses vrilles et ses fruits. Pampre bien vert. Bacchus est couronné de pampres. Les bacchantes entouraient leurs javelots de pampre et de lierre. De *pampres*, de festons couronnant mes cheveux. (J.-B. Rouss.) Le rosier est sans fleurs, le *pampre* est sans raisin. (Id.)

Du *pampre* triomphal ils couronnaient leurs fronts,
Le *pampre* sur leurs dards s'enlaçait en festons. (Del.)

— Par extens. Dans le midi de la France, on appelle *pampre* la feuille de la vigne.

— Poét. *Le pampre de Bacchus*. La feuille de la vigne. Une grotte obscure que Bacchus tapisse de son *pampre* vermeil. (Léonard.)

C'est la femme du jardinier,
Elle vient vous offrir les trésors de l'automne,
Dans l'osier couronné des *pampres* de Bacchus.
(Desoutras.)

— Le pampre est devenu, dans la poésie et dans la peinture, la parure obligée de Bacchus et de Silène.

— Archit. Ornement imitant une branche de vigne.

PAMPRÉ, ÉE. adj. Blas. Se dit des grappes de raisin représentées dans les armoiries, quand leur tige et leur feuillage sont d'un autre émail que les grains. D'or à trois grappes de raisin de sable, pamprées de sinople.

PAMYLÈS. Myth. Divinité que les Égyptiens adoraient sous une figure semblable à celle de Priape.

PAMYLIES. s. f. pl. Myth. Fêtes que l'on célébrait à Thèbes. On y portait une figure d'Osiris assez semblable à celle de Priape, parce que ce dieu était lui-même regardé comme le grand dieu de la reproduction.

PAN. s. m. (du lat. *pannus*, étoffe, drap). Partie [illegible] d'un manteau, d'une robe, d'une étoffe de meuble. Le pan d'une robe. Les pans d'un manteau. Un pan de tapisserie. Les Romains se couvraient la tête d'un des pans de leur robe lorsqu'il pleuvait. Quand Pompée fut assassiné par Achillas, il se couvrit le visage avec un pan de sa robe. Quand les Romains députaient vers quelque puissance pour décider de la paix ou de la guerre, l'un des députés présentait le pan de sa robe pliée. Si la conférence se terminait par la paix, le pan de la robe restait pliée. Si elle se terminait par la guerre, il laissait tomber le pan, et la guerre était déclarée.

— Par extens. Partie d'un mur. Un pan de mur, de muraille. Ils avaient abattu un grand pan de la courtine.

— Techn. Un des côtés, une des faces d'un ouvrage de maçonnerie, de menuiserie, d'orfèvrerie, etc., qui a plusieurs angles. Un cabinet à pans. Une tour à pans, à six pans, à huit pans. Une [illegible], une salière à pans.

— Constr. *Pan de comble*. Un des côtés de la couverture d'un comble. Le côté le plus long s'appelle *long pan*. ‖ *Pan coupé*. Surface qui remplace l'angle à la rencontre de deux pans de mur. Un salon à pans coupés. Faire un pan coupé à l'angle d'une rue.

— Charpent. Assemblage de charpente dont on remplit les vides de maçonnerie, et qu'on recouvre d'un enduit sur lattes. Autrefois la plupart des maisons de Paris étaient construites en pans de bois. Cloison en pans de bois.

— Menuis. On appelle *pans* les quatre pièces de bois qui forment la couchette.

— Métrol. Dimin. de *empan*, mesure de longueur usitée dans le midi de la France; elle est de 24 centimètres.

— Anc. art milit. Drap ou draperie d'étendard. ‖ *Pan de cuirasse*. Partie de la cuirasse qui couvrait le haut des reins.

— Art milit. *Pan de canon*. Partie aplatie de l'extérieur d'un canon, d'un fusil ou d'une carabine.

— Constr. anc. *Pan de fust*. Mur fait de bois; cloison de charpente.

— Chass. Sorte de filet simple ou contremaillé, que l'on tend autour d'un bois pour y prendre le gibier. ‖ *Pans de rets*. Ceux dont on se sert pour prendre les grosses bêtes.

— Anc. cout. Signifiait Gage, nantissement.

PAN. (du gr. πᾶν, tout). Myth. Fils de Jupiter ou de Mercure, et de Thymbris, dieu des campagnes, des troupeaux et particulièrement des bergers. Il est représenté avec un visage enflammé, des cornes sur la tête, et la partie inférieure du corps semblable à celle d'un bouc. ‖ Plusieurs savants confondent Pan avec Faune et Sylvain, et croient que ce n'était qu'une même divinité adorée sous ces différents noms. Les lupercales mêmes étaient également célébrées en l'honneur de ces trois déités, différentes à la vérité par leur origine, mais confondues dans la suite des temps.

— Mus. *La flûte de Pan*. Instrument composé de morceaux de roseau de longueurs et d'épaisseurs inégales.

— Phil. *Le Grand Pan*. Nom sous lequel les panthéistes ont désigné la nature.

— Épith. Lait, hideux, difforme, effroyable, agreste, champêtre, cornu, folâtre, léger, velu, lascif. ‖ Périphr. Le dieu d'Arcadie, de l'Arcadie; le dieu des bergers, des bergeries; le fils de Mercure, l'amant de Syrinx; le dieu des bois.

PAN. Onomatopée qui exprime, soit le bruit occasionné par un corps qui tombe subitement ou qui frappe sur un autre corps, soit le bruit de quelque chose qui éclate. Il courut, pan! le voilà par terre. En parlant d'un ivrogne qui frappait avec son épée sur une borne, Grécourt a dit:

En s'escrimant donc de plus belle,
Et pan et pan, il s'avançait.

— On le redouble souvent.

Lorsque le champagne
Fait en s'échappant
Pan, pan,
Ce doux bruit me gagne
L'âme et le tympan. (Désaugiers.)

PANACEAU. s. m. Techn. Lame de bois mince ou de carton qu'on applique, au lieu de baguette, au cartouche d'une fusée volante.

PANACÉE. Myth. Une des filles d'Esculape et d'Epione, fut honorée comme déesse, et on croyait qu'elle présidait à la guérison de toutes sortes de maladies.

PANACÉE. s. f. (ét. gr., πᾶν, tout; ἀκέομαι, je guéris). Remède Universel. Nom fastueux donné à plusieurs remèdes tant anciens que modernes. Il se vante d'avoir trouvé la panacée. Le calomel ou mercure doux et la magnésie ont été préconisés comme des panacées.

— Pharm. Nom de quelques préparations pharmaceutiques. ‖ *Panacée anglaise*. Carbonate de magnésie mêlé de carbonate calcaire. ‖ *Panacée de Glauber*. Sel de Glauber ou sulfate de soude. ‖ *Panacée antimoniale*. Nom que l'on a donné à plusieurs préparations d'antimoine. ‖ *Panacée mercurielle*. Proto-chlorure de mercure sublimé neuf fois.

— Fig. Lisez nos brochures; c'est la *panacée* universelle. (Drouineau.) Un bon livre est la *panacée* universelle. (Boiste.) La bienfaisance change l'or en *panacée* universelle. (Id). ‖ C'est faire un pléonasme que de parler de *panacée universelle*, puisque *panacée* seul signifie remède universel.

— Bot. Nom vulgaire de la berce branche ursine. ‖ [illegible] tabac. ‖ *Panacée bâtarde*. Espèce de laser. ‖ *Panacée de Bauhin*. Le panais opoponax. ‖ *Panacée des fièvres quartes*. Nom vulgaire de l'asaret. ‖ *Panacée des laboureurs*. L'épiaire des bois ou ortie puante. ‖ *Panacée de montagne*. Nom vulgaire d'une espèce de berce.

PANACÉES. s. f. pl. Ant. gr. Fêtes qui étaient célébrées en l'honneur de Panacée.

PANACHAÏCON. s. m. (pr. *pa-na-ka-i-kon*; ét. gr., πᾶν, tout; Ἀχαιός, Achéen). Ant. gr. Assemblée générale des États de l'Achaïe.

PANACHE. s. m. (de l'ital. *pennachio*, même signif.; fait du lat. *penna*, plume). Assemblage de plumes flottantes dont on orne un casque, un chapeau, etc. Les hommes de guerre en portaient sur leurs casques, les courtisans sur leurs chapeaux, et les dames sur leurs coiffures. Ces bouquets ne se mettaient que d'un côté de la tête, au-dessus de l'oreille, et étaient relevés avec des aigrettes de héron. Son chapeau était ombragé d'un panache. Les chevaux de la voiture du roi avaient la tête ornée de panaches. Vous avez sur votre casque un panache d'une grande beauté. Ce lit, ce dais est surmonté d'un panache, de panaches. Enfants, si vous perdez vos enseignes, ralliez-vous à mon *panache* blanc; vous le trouverez toujours au chemin de l'honneur et de la gloire. (Henri IV.)

Ne perdez point de vue, au fort de la tempête,
Ce panache éclatant qui flotte sur ma tête. (Volt.)

— Fig. Aussi voit-on le provincial sans cesse flotter au faîte de nos monuments; c'est le *panache* de Paris. (P. Vermond.)

— Peut se dire aussi de cette touffe de plumes qui couvre la tête de quelques oiseaux.

— Domergue a dit *le panache* pour Le bois d'un cerf.

Nison, jeune berger, te présente, ô Délie,
Cette hure, et d'un cerf le *panache* orgueilleux.

— *Panache* s'emploie aussi pour Cornes, en parlant d'un mari dont la femme est infidèle.

D'un *panache* de cerf sur le front me pourvoir,
Hélas! voilà vraiment un beau venez-y-voir. (Mol.)

— Se dit aussi des couronnes que forment la verdure ou les fleurs sur le sommet, sur la tête des arbres, des arbrisseaux et des plantes. Le vert lilas s'élance en *panaches* flottants. (Béranger.)

Fière de ses longs jours, au zéphyr inconstant
L'amarante a livré son *panache* éclatant. (Roucher.)

— Archit. La surface triangulaire de la partie d'une voûte qu'on appelle pendentif, et qui supporte un dôme ou un plafond en coupole.

— Art culin. *Panaches de porcs*. Oreilles de cochon panées et cuites sur le gril.

— Bot. *Panache de Perse*. La fritillaire de Perse, parce que ses fleurs sont verticillées et panachées de diverses couleurs. ‖ *Panache rouge*. Les fleurs des érythrines. ‖ *Panache du vent*. Les panicules magnifiques du saccharum ou cannamelle de Ravenne et du saccharum spontané.

— Entom. Genre d'insectes coléoptères. ‖ On donne aussi ce nom aux insectes des genres drile et ptilin.

— Hortic. Rayures de différentes teintes qui se mêlent à la couleur principale d'une fleur. ‖ Mélange de couleurs dans une fleur.

— Ornith. Ce nom a été donné par quelques personnes à la Femelle du paon. On dit plutôt Paonne.

— Métrol. Mesure de l'île de Samos pour les grains et les légumes secs; elle équivaut à 12 kilogr. et demi.

— Sculpt. Ornement de plumes d'autruche qu'on introduit dans le chapiteau de l'ordre français, et qu'on mettait au lieu de feuilles à un chapiteau composé.

— Techn. La partie supérieure d'une lampe d'église. Le panache porte le culot par le moyen de plusieurs chaînes. ‖ Espèce de fond qui sépare une fontaine sablée en plusieurs parties. ‖ Partie d'une marmite ou d'une chaudière qui n'entre pas dans la maçonnerie du fourneau. ‖ Nom que le plumassier donne à de gros bouquets de plumes d'autruche, artistement disposés, qu'il place sur les dais, sur les ciels de lit, sur la tête des chevaux. ‖ On donne, dans plusieurs arts, le nom de *panache* à des ornements qui, soit qu'on les fasse en plumes, ou avec d'autres substances, même métalliques, ont des emplois analogues aux objets connus sous ce nom.

— Zooph. *Panache de mer*. Nom donné à divers animaux aquatiques dont quelques parties ont des formes de plumes, comme les annélides du genre amphytrite et sabelle, parce que les branchies de ces animaux forment, à l'entrée de leur tube cellulaire, un panache paré des plus vives couleurs.

PANACHÉ, ÉE. part. pass. du v. Panacher. S'empl. adjectiv.

— Blas. Orné d'un panache. Chapeau, casque panaché.

— Hist. nat. Se dit des surfaces qui offrent plusieurs couleurs disposées sans aucun ordre. Labre panaché. Amphidème panaché. Colchique panaché. Serein panaché. Poule panachée. Les lianes de l'Amérique s'enlacent autour des palmiers qui balancent leurs feuilles *panachées* au-dessus de leurs arcades de verdure. (A. Martin.) Dans l'étang voisin, le canard richement *panaché* nage en gazouillant au devant de ses petits. (Deleuze.)

— Hortic. S'emploie particulièrement pour désigner les variétés de certaines plantes, de certaines fleurs. Tulipe, anémone, rose panachée. [illegible]

— Technol. *Glace panachée*. Glace formée de deux ou de plusieurs sortes de glaces, ordinairement de différentes couleurs.

PANACHÉENNE adj. f. Myth. Surnom sous lequel Cérès ou Minerve avaient un temple en Achaïe. Cérès panachéenne. Minerve panachéenne. On disait aussi Minerve panachéide.

PANACHÉIS. adj. f. (ét. gr., πᾶν, tout; Ἀχαιός, Achéen). Myth. Surnom de Minerve, adorée en Achaïe, comme protectrice de tous les Achéens.

PANACHER. v. n. 1re conj. (rad. *panache*). Bot. On le dit des plantes dont les fleurs, les feuilles ou les fruits sont rayés ou bigarrés de différentes couleurs, ce qui fait à peu près l'effet d'un panache. Cette tulipe commence à panacher.

— SE PANACHER. v. pron. Même signification que le précédent. Voilà une rose qui se panache, qui commence à se panacher. Cette anémone et cette tulipe se panachent bien.

— Syn. comp. PANACHER. SE PANACHER. Des fleurs, des oiseaux *panachent*, c'est leur propriété de prendre les couleurs ou les formes d'un panache. Les oiseaux, les fleurs *se panachent*, lorsque, par le développement de cette propriété, ils prennent ses couleurs et ses formes.

PANACHER-BOUQUETIER. s. m. Techn. Nom qu'on donnait aux plumassiers. Des panachers-bouquetiers.

PANACHIER. s. m. (rad. *panache*). Techn. Ouvrier qui fait des panaches, des aigrettes.

PANACHRANTE. adj. f. (pr. *pa-na-kran-te*; ét. gr., πᾶν, tout; ἀ priv. χρῶς, couleur, tache). Hist. relig. Épithète que les chrétiens grecs donnent à la Vierge, et qui signifie *Immaculée*.

PANACHURE. s. f. (rad. *panache*). Bot. Veines, taches blanchâtres ou de diverses couleurs qui se mêlent à la couleur principale d'une fleur, d'une feuille, d'un fruit. De belles panachures. La panachure est ordinairement chez les végétaux un état de maladie qui se perpétue quelquefois de génération en génération.

— Ornith. Couleur variée des oiseaux.

PANACOCO. s. m. Bot. Espèce d'arbre originaire de l'île de Cayenne, qui produit une graine semblable à un pois rouge marqué d'une petite tache noire.

PANADE. s. f. (du lat. *panis*, pain). Art cul. Espèce de soupe faite avec de la croûte de pain qu'on laisse longtemps mitonner dans de l'eau, avec du sel, du beurre et un jaune d'œuf. On en fait aussi avec du pain râpé que l'on met dans un succulent bouillon à la viande. Faire de la panade, une panade. Manger de la panade. On cite l'exemple d'un homme qui ne mangeait tous les jours que de la *panade*, et qui a vécu près de cent ans. (***)

PANADER (SE). v. pron. 1re conj. (rad. *paon*). Marcher avec un air d'ostentation et de complaisance, comme un paon quand il fait la roue. Voyez comme il se panade. Fam. On dit plus ordinairement *se pavaner*.

PANAGE. s. m. (du lat. *pasci*, paître). Dr. cout. Droit de mettre dans une forêt des porcs qui s'y nourrissent de gland, de faîne, etc. Droit de panage et glandée.

— Anc. cout. Se disait de toute espèce d'impôt.

— Cout. de Bresse. Certaine quantité de blé que le métayer se réservait de prélever par préciput, avant de partager la récolte avec le propriétaire.

— Syn. comp. PANAGE. PATURAGE. Le *panage* est le droit de mener paître des porcs dans les bois et forêts, pour y paître le gland. *Pâturage* est plus général; il comprend toutes sortes de paissons, soit dans les champs ou dans les bois, au lieu que le mot *panage* ne se prend que pour la paisson dans les bois et forêts, et particulièrement pour la paisson des fruits sauvages.

PANAGÉE. Myth. gr. Surnom de Diane, pris du grand nombre de ses attributions et de son changement fréquent de demeure et de figure.

PANAGÉE. s. f. Entom. Genre d'insectes de l'ordre des coléoptères pentamères, famille des carnassiers. On en compte huit à dix espèces.

PANAGIE. s. f. (ét. gr., πᾶν, tout; ἁγία, sainte). Hist. ecclés. Nom par lequel les Grecs modernes désignent la mère du Sauveur. ‖ Cérémonie pratiquée par les moines; elle consiste à bénir un morceau de pain au nom de la sainte Vierge, et à se le partager à la fin du repas.

PANAIRE. adj. f. (du lat. *panis*, pain). Chim. Se dit d'une fermentation que subit la pâte destinée à faire le pain, et qui se compose d'une fermentation alcoolique, bientôt suivie d'une fermentation acide, dont le résultat est de produire les gaz qui forment les yeux du pain.

PANAIS. s. m. (pr. *pa-nè*; par contract. du lat. *pastinaca*, même signif.; dérivé de *pastus*, nourriture). Bot. Genre de la famille des ombellifères, renfermant dix espèces de plantes herbacées et potagères. La plus commune est le panais cultivé. Sa racine, qui est d'un blanc jaunâtre, est d'une saveur doucereuse. On en retire du sucre non cristallisable. Manger des panais. Mettre des panais dans le pot au feu.

— *Panais épineux*. Nom vulgaire de l'échinophore de mer côtes, qui appartient à un genre d'ombellifères anomales. ‖ *Panais marin*. Espèce de carotte dont l'ombelle a beaucoup de rayons qui se concentrent lors de la maturation. ‖ *Panais sauvage*. On confond, sous ce nom, avec le type primitif du genre panais, la berce [illegible] rapport économique ni sous celui de l'agrément.

PANALÉTHÈSE. s. m. Pharm. Espèce d'emplâtre.

PANAMA. Géogr. Ville de la Nouvelle-Grenade, ch.-l. du départ. de l'Isthme, sur le golfe de Panama, dans le grand Océan; 12,000 hab. ‖ *Golfe de Panama*. Enfoncement formé par le grand Océan, sur la côte méridionale de l'isthme de Panama. ‖ *Isthme de Panama*. Isthme qui joint l'Amérique méridionale à l'Amérique septentrionale. ‖ *Province de Panama*. Une des deux provinces du départ. de l'Isthme, sur les deux Océans; 60,000 hab.

— Hist. *Congrès de Panama*. Réunion des représentants de toutes les républiques de l'Amérique, convoquée à Panama par le libérateur Bolivar, en 1826. Le congrès de Panama se sépara sans avoir rien décidé.

PANARD (Ch.-Fr.). Vaudevilliste et chan-

sonnier renommé, né à Nogent-le-Roi en 1694, mort en 1763.

PANARD. adj. m. Manég. *Cheval panard.* Cheval dont les deux pieds de devant sont tournés en dehors.

PANARÈTE. s. m. (ét. gr., πᾶν, tout; ἀρετή, vertu; qui comprend toutes les vertus). Philol. sacr. Nom que les Grecs donnent à trois livres de l'Ecriture : les Proverbes, la Sagesse et l'Ecclésiastique.

PANARGYRE. s. m. (ét. gr., πᾶν, tout; ἄργυρος, blanc). Bot. Genre de plantes de la famille des composées, croissant au Brésil et ne comprenant qu'une espèce.

PANARILLE. s. f. Bot. Genre de plantes.

PANARINE. s. f. (rad. *panaris*). Bot. Genre de plantes de la famille des amarantoïdes, originaire du midi de l'Europe. On lui attribuait autrefois des vertus héroïques pour le traitement des panaris.

— Pathol. V. PARONYQUE.

PANARION. s. m. (dimin. de *panaris*). Pathol. Petit panaris.

PANARION. s. m. (du lat. *panis*, pain). Ant. Lieu, armoire où l'on serrait le pain.

— Philol. Titre d'un livre de saint Epiphane.

PANARIS. s. m. (pr. *pa-na-ri*; (par corrupt du gr. παρά, auprès; ὄνυξ, ongle). Pathol. Tumeur flegmoneuse qui vient au bout des doigts ou des orteils, ou à la racine des ongles, et qui fait éprouver de vifs élancements. Il a un panaris qui lui cause une grande douleur. Rarement plusieurs doigts sont atteints de *panaris*. (Boyer.) Le *panaris* peut survenir sans causes bien déterminées. (Id.) A son début, le *panaris* paraît si peu de chose que les malades le négligent et n'y font que très-peu d'attention. (Id.) Les *panaris* dans lesquels l'inflammation se propage à la main, à l'avant-bras, et même à toute l'étendue du membre supérieur, sont presque toujours mortels. (Id.) || On a quelquefois étendu cette dénomination aux inflammations de la main et même de l'avant-bras.

PANART. s. m. Nom qu'on donnait autrefois à une espèce de couteau à deux tranchants.

PANATAGUE. s. f. Bot. Un des noms vulgaires de la pariétaire.

PANATEIRO. s. m. (en prov. *boulanger*). Entom. Nom vulgaire des blattes, dans quelques parties du midi de la France.

PANATELLA ou **PANETELA.** s. m. Cigare très-long et très-mince. Elle fumait des *panatellas.* (Reybaud.)

L'un vers les trabucos tourne sa fantaisie;
Sur les *panetelas* un autre s'extasie. (BARTHÉLEMY.)

PANATHÉNAÏCON. s. m. Pharm. Sorte d'onguent.

PANATHÉNAÏQUE. adj. des 2 g. Antiq. Qui appartient aux Panathénées, qui concerne les Panathénées.

— Se disait particulièrement de grands vases qui contenaient plus de deux conges.

— s. m. Philol. Titre d'un des discours d'Isocrate, qui renfermait l'éloge d'Athènes, et qu'on récitait dans les Panathénées.

PANATHÉNÉES. s. f. pl. (ét. gr., πᾶν, tout; Ἀθηνᾶ, Minerve). Ant. Fêtes solennelles qu'on célébrait à Athènes en l'honneur de Minerve. Les petites Panathénées étaient annuelles; les grandes Panathénées revenaient tous les cinq ans.

PANAX ou **PANACE.** s. m. (ét. gr., πᾶν, tout; ἀκέομαι, guérir). Bot. Plante des anciens, à laquelle on attribuait de nombreuses propriétés médicinales.

PANAYE. Géogr. Une des îles Philippines, qui a 160 kil. sur 130. 296,000 hab.

PANCALIERS. s. m. Bot. Variété du chou frisé, qui a été apportée de la ville de Pancaliers, en Piémont. Un pancaliers.

— adj. Des choux pancaliers.

PANCARPE. s. m. (ét. gr., πᾶν, tout; καρπός, fruit). Ant. gr. Sacrifice où l'on offre toutes sortes de fruits.

— Ant. rom. Par extens. Nom d'un divertissement que les empereurs romains donnaient au peuple, et dans lequel figuraient des animaux de toute espèce. || Combat d'hommes contre toutes sortes d'animaux.

— Archit. Guirlande de fleurs et de fruits.

PANCARTE. s. f. (ét. gr., πᾶν, tout; χάρτης, papier). Papier qui contient le tarif de tous les droits.

— Adm. Placard annonçant certaines défenses, certains droits imposés sur des marchandises, sur le passage d'une rivière, d'un pont, etc. Une pancarte affichée à l'entrée d'un pont.

— Par extens. Toutes sortes d'affiches.

— Par plaisanterie ou par mép. Toute sorte de papiers ou d'écrits. Otez-nous toutes ces pancartes. Comment pourra-t-il soutenir ces odieuses *pancartes* qui déchiffrent les conditions, et qui souvent font rougir la veuve et les héritiers? (La Bruy.) Nos gens d'affaires étaient toutes nos *pancartes.* (Mme de Grignan.)

N'en déplaise aux doctes *pancartes*
Et des Rohault et des Descartes. (Rousse.)

— Feuilles de papier, carton très-mince, plié en deux, servant à mettre les papiers d'un usage journalier.

— Espèce de registre sur lequel les suisses ou portiers des maisons inscrivent ceux qui sont venus faire des visites en l'absence des maîtres.

— Hist. ecclés. *Bulle pancarte.* Bulle qui renferme divers articles importants.

— Anc. admin. Charte de fondation renfermant un grand nombre de donations, faites par différentes personnes, postérieurement à celle du fondateur principal. || Confirmation d'une charte ancienne.

PANCE. s. f. Hortic. Nom d'une espèce de raisin noir.

PANCERNE. s. m. Hist. Soldat d'un corps de cavalerie polonaise. Une compagnie de pancernes.

— PANCERNES. s. m. pl. Corps de cavalerie polonaise, qui formait à lui seul la force de l'Etat avant le licenciement en 1831.

PANCHAÏE. (pr. *pan-ka-i*). Géogr. anc. Contrée de l'Arabie Heureuse citée par les poètes comme produisant de la myrrhe, de l'encens et des parfums. Quelques auteurs en ont fait une île.

PANCHÉEN, ENNE s. (pr. *pan-ké-en*). Habitant de la Panchaïe. || adj. Qui appartient à la Panchaïe ou à ses habitants.

PANCHOTTE. s. m. Ornith. Un des noms vulgaires du rouge-gorge.

PANCHRE. s. f. (pr. *pan-kre*). Minér. Sorte de pierre précieuse offrant les couleurs de l'iris.

PANCHRESTAIRE. s. m. (pr. *pan-krèss-tère*; ét. gr., πᾶν, tout; χρηστός, bon). Ant. rom. Pâtissier qui faisait particulièrement des panchrestes.

PANCHRESTE. adj. des 2 g. Pharm. Il se dit de certains remèdes qu'on croyait propres à guérir toute sorte de maladies.

PANCHRESTE. s. m. Ant. rom. Nom d'une espèce de pâtisserie.

PANCHYMAGOGUE. adj. des 2 g. (ét. gr., πᾶν, tout; χυμός, humeur; ἄγω, je chasse). Pharm. anc. Se disait de certains remèdes purgatifs propres à évacuer toutes les humeurs. Un remède panchymagogue.

— Pharm. *Extrait panchymagogue.* Extrait d'aloès, auquel on ajoute de la coloquinte, du séria, des racines d'ellébore noir, de l'agaric, de la scammonée et de la poudre diarrhodon.

— s. m. Un panchymagogue.

PANCIÈRE. s. f. Anc. art milit. Partie de l'armure qui couvrait le ventre.

PANCLADIES. s. f. pl. Ant. gr. Fêtes célébrées par les Rhodiens, au temps de la taille des vignes.

PANCRACE. s. m. (ét. gr., πᾶν, tout; κράτος, force). Antiq. Exercice gymnastique qui consistait dans la réunion de la lutte et du pugilat. Dans cet exercice, on faisait effort de tout son corps, et même des dents et des ongles.

PANCRAIS ou **PANCRATIER.** s. m. (pr. *pan-krè, pan-kra-ti-é*; ét. gr., πᾶν, tout; κράτος, puissance). Bot. Genre de plantes de la famille des narcissées, renfermant plus de trente espèces, dont la France n'en possède que deux, le pancrais maritime et le pancrais d'Illyrie. || Ce nom a d'abord été donné à l'œil des magiciens, à cause des propriétés extraordinaires que le charlatanisme lui attribuait; on l'a plus tard imposé à deux espèces du genre muscari, et à la scille de nos côtes méridionales.

PANCRASTE. s. m. Sculpt. Statue dont les oreilles sont aplaties, et dont l'ourlet cartilagineux paraît enflé. On a conjecturé que cette espèce d'oreilles caractérisait les statues de pancratiastes, ou lutteurs au combat du ceste.

PANCRATÈS. adj. m. (ét. gr., πᾶν, tout; κράτος, pouvoir, puissance). Myth. Surnom de Jupiter comme étant tout-puissant.

PANCRATIASTE. s. m. (pr. *pan-kra-ci-ass-te*; ét., V. PANCRACE). Antiq. Celui qui avait remporté le prix au pancrace.

PANCRATIE. s. f. (pr. *pan-kra-ci*). Ant. gr. Exercice gymnastique; le pancrace.

PANCRATIEN. adj. m. Littér. anc. Se dit d'un vers grec composé de deux trochées et d'une syllabe hypercatalectique.

PANCRATIER. s. m. Bot. V. PANCRAIS.

PANCRATIFORME. adj. des 2 g. Bot. Qui a la forme d'un pancratier, qui ressemble à un pancratier, comme certaines amaryllidées, dont on a fait une section.

[illegible] V. PANCRACE.

PANCRATIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., πᾶν, tout; κράτος, force). Phys. Se dit d'un appareil propre à augmenter les grossissements produits par le télescope. Oculaire pancratique.

PANCRE. s. m. Ornith. Nom vulgaire du petit butor.

PANCRÉAS. s. m. (pr. *pan-kré-ass*; ét. gr., πᾶν, tout; κρέας, chair). Anat. Corps glanduleux situé dans l'abdomen, entre le foie et la rate, qui verse dans l'intestin duodénum une liqueur analogue à la salive, pour concourir à la digestion et la faciliter. Le pancréas existe chez tous les mammifères, chez les oiseaux, les reptiles et quelques poissons. || *Pancréas d'aselli.* Le prolongement plus ou moins considérable que le pancréas offre presque toujours à sa partie droite.

PANCRÉATALGIE. s. f. (ét. gr., πάγκρεας, le pancréas; ἄλγος, douleur). Pathol. Douleur dont le siége est dans le pancréas.

PANCRÉATALGIQUE. adj. des 2 g. Pathol. Qui tient, qui a rapport à la pancréatalgie.

PANCRÉATEMPHRAXIS. s. f. (pr. *pan-kré-a-tan-frak-ciss*; ét. gr., πάγκρεας, le pancréas; ἐμφράσσω, j'obstrue). Pathol. Obstruction du pancréas.

PANCRÉATICO-DUODÉNAL, ALE. adj. Anat. Qui appartient, qui a rapport au pancréas et au duodénum.

PANCRÉATINE. s. f. Médec. Liquide pancréatique, ou qui sort des glandes du pancréas.

PANCRÉATION. s. m. (pr. *pan-kré-a-ci-on*). Bot. Sorte de plante bulbeuse.

PANCRÉATIQUE. adj. des 2 g. Anat. Qui appartient, qui a rapport au pancréas. Canal pancréatique. Artères, veines, nerfs pancréatiques. || *Suc pancréatique.* La liqueur qui sort du pancréas. || *Lobe pancréatique du foie.* Lobe ainsi appelé à cause de ses rapports avec le pancreas.

PANCRÉATITE. s. f. Pathol. Inflammation du pancréas.

PANCRÉATONCIE. s. f. (ét. gr., πάγκρεας, le pancréas; ὄγκος, tumeur). Pathol. Tumeur dans le pancréas.

PANCRÉON. s. m. Médec. Syn. de Pancréatine.

PANDA. s. m. Mamm. Genre de mammifères de l'ordre des carnassiers, famille des plantigrades, établi pour un animal de l'Inde encore fort rare, et de la taille d'un chat d'Angora.

— Myth. rom. Déesse qu'on invoquait en commençant un voyage dangereux, ou déesse de la paix. Quelques auteurs disent que c'est la même que Cérès.

PANDALE. s. m. Crust. Genre de crustacés de l'ordre des décapodes macroures, dont on ne connaît que deux espèces.

PANDALÉON. s. m. Pharm. anc. Sorte de médicament en tablettes pour les maux de poitrine.

PANDALIDE. adj. des 2 g. Crust. Qui ressemble à un pandale. || PANDALIDES. s. m. pl. Famille de crustacés décapodes macroures, qui a pour type le genre pandale.

PANDAMIE. adj. f. Myth. Surnom de Vénus à Sparte.

PANDAN. s. m. Bot. Espèce de plante à tiges sarmenteuses, qui croît à Amboine.

PANDANA. s. f. Ant. rom. Nom d'une des portes de la première enceinte de Rome. || S'emploie adjectiv. La porte Pandana.

PANDANE. s. f. Bot. V. BAQUOIS.

PANDANÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble au baquois. || PANDANÉES. s. f. pl. Petite famille de plantes monocotylédonées, voisine des palmiers et renfermant le seul genre pandane, vulgairement appelé baquois.

PANDAQUE. s. m. Bot. Espèce d'arbre qui croît dans l'île de Madagascar. Il appartient à la famille des apocynées.

PANDARE. Temps hér. Fils de Lycaon, célèbre par son adresse à manier l'arc.

PANDARE. s. m. Crust. Genre de crustacés de la famille des caligides. On en connaît six ou sept espèces, qui vivent sur diverses espèces de poissons.

PANDARON. s. m. Relat. Prêtre ou religieux indien de la secte de Siva.

PANDAVA. s. m. Temps hér. ind. Nom par lequel on désigne chacun des cinq fils de Pandou.

PANDECT. s. m. Relat. Docteur indien. Le docteur, qui pensait toujours aux trois questions qu'il avait proposées au chef des *pandects*, fut ravi de la réponse du paria. (B. de St-P.) V. PANDIT.

PANDECTAIRE. s. m. Philol. Auteur de pandectes. Il se dit particulièrement de Mattheus Sylvaticus, médecin de Mantoue, auteur des Pandectes de médecine.

PANDECTÈRE. s. m. Philol. Titre du livre d'Apicius sur la cuisine.

PANDECTES. s. f. pl. (ét. gr., πᾶν, tout; δέχομαι, recueillir). Recueil des décisions des anciens jurisconsultes romains, compilées par ordre de Justinien, qui leur donna force de loi. On nomme aussi ce recueil *Digeste*.

— Philol. *Pandectes florentines.* Edition des Pandectes faites sur le manuscrit de Florence. || [illegible] naire de médecine publié par Mattheus Sylvaticus, en 1297.

PANDÉE. Géogr. anc. Contrée de l'Inde habitée par les Pandéens.

PANDÉEN, ENNE. s. Nom d'un peuple de l'Inde, à l'est. Les Pandéens étaient noirs et passaient pour anthropophages. || adj. Qui a rapport, qui appartient aux habitants de Pandée ou de ses environs.

PANDÈME. Myth. V. PANDÉMOS.

PANDÈMES. s. m. pl. (ét. gr., πᾶν, tout; δῆμος, peuple). Ant. gr. Jours pendant lesquels on servait aux morts des festins publics.

PANDÉMIE. s. f. Pathol. Syn. d'Epidémie. Peu usité.

PANDÉMIES. s. f. pl. Ant. gr. V. PANDÉMON.

PANDÉMIQUE. adj. des 2 g. Didact. Epidémique; contagieux; qui tient à la pandémie. Peu usité.

— Pathol. Se dit d'une maladie qui attaque beaucoup de personnes à la fois.

PANDÉMON. s. m. (ét. gr., πᾶν, tout; δῆμος, peuple). Ant. gr. Fête générale célébrée par tout le peuple d'Athènes. || Nom qu'on donnait quelquefois aux Panathénées et aux Chalcées.

PANDÉMONIUM. s. m. (pr. *pan-dé-mo-ni-omm*; ét. gr., πᾶν, tout; δαίμων, démon). Lieu imaginaire que l'on suppose être la capitale des enfers, dans laquelle Satan, selon Milton, convoque le conseil des démons. Il y a dans le Paradis perdu de Milton une magnifique description du Pandémonium.

— Fig. *C'est un Pandémonium, un vrai Pandémonium.* Se dit d'une réunion de gens qui ne s'assemblent que pour méditer, faire du mal ou du tapage.

— On le dit aussi d'une ville où règne la dépravation, et même d'un livre rempli de principes dangereux.

— Quelquefois il se prend en bonne part, et désigne une réunion des facultés, des ressources les plus diverses et des individus qui les représentent. On dit d'une maison, d'un cercle, qu'ils sont *un vrai pandémonium des arts.*

PANDÉMOS. adj. des 2 g. (ét. gr., πᾶν, tout; δῆμος, peuple). Myth. gr. Surnom de Vénus. || Surnom de l'Amour qui inspire des désirs grossiers.

PANDIARE. s. m. Relat. Chef de la religion et juge souverain des Maldives.

PANDICULAIRES. s. m. pl. Ant. rom. Jours pendant lesquels on sacrifiait à tous les dieux en commun. || S'emploie adjectiv. Jours pandiculaires.

PANDICULATION. s. f. (pr. *pan-di-ku-la-ci-on*; du lat. *pandiculari*, s'étendre, s'allonger par lassitude). Médec. Extension pour ainsi dire involontaire des bras en haut, en renversant la tête en arrière, et en allongeant les jambes; elle est ordinairement causée, dans l'état de santé, par la lassitude ou par l'envie de dormir, et dans l'état de maladie, elle précède souvent les accès d'hystérie, d'hypocondrie et de manie; elle est presque toujours un des symptômes du début des fièvres, et surtout des accès de fièvres intermittentes. Les pandiculations sont presque toujours accompagnées de bâillements.

PANDIES. s. f. pl. Ant. gr. Fêtes en l'honneur de Jupiter, établies à Athènes par Pandion.

PANDION. Temps hér. Roi d'Athènes, fils d'Erichthonius et de Posithée. || Autre roi d'Athènes, fils de Cécrops II et de Motiadusa. Chassé de son trône par les Métionides, il se retira à Mégare.

PANDION. s. m. Ornith. Un des noms du balbuzard.

PANDIONIDE. s. f. Hist. Nom d'une des tribus d'Athènes. || S'empl. adjectiv. La tribu pandionide.

PANDIONIDES. s. m. pl. Temps hér. Descendants de Pandion, fils de Cécrops. Après la mort de leur père, ils reprirent l'Attique et la partagèrent entre eux.

PANDIT ou **PANDITA.** s. m. Relat. Docteur indien; brahmane qui se consacre à l'enseignement.

PANDJANCASERS. s. m. pl. Relat. Brahmanes du Tanjaour et du temple de Cangivaron, qui composent tous les ans le Panjangam.

PANDORE. (ét. gr., πᾶν, tout; δῶρον, présent). Myth. Nom de la première femme formée par Vulcain. Elle fut douée par les dieux de toutes les grâces et de tous les talents: Jupiter lui donna une boîte qui renfermait tous les maux, et l'envoya à Epiméthée. Celui-ci épousa Pandore, et ouvrit la boîte; les maux se répandirent sur la terre, et il ne resta au fond que l'Espérance.

— Myth. afric. On retrouve en Afrique une table analogue : Tous les maux étaient dans une calebasse; le mauvais génie la cassa d'un coup de pierre.

— Nom sous lequel les poètes ont quelquefois désigné la Terre.

— Une des compagnes d'Hécate et des Furies. Orphée lui donne un corps de fer, et la fonction de tourmenter les hommes.

— Expr. prov. *C'est la boîte de Pandore.* Se dit de ce qui est la source de beaucoup de maux.

— Fig. La révolution est la boîte de *Pandore* [illegible] cence. (Boiste.) J'aime mieux, au fond de la boîte de *Pandore*, l'espérance que la science. (Volt.)

— C'est par allusion à cette boîte et aux maux qui en sont sortis que le poète Lebrun a dit, en parlant d'un laborieux cultivateur :

Ses longs jours, écoulés loin du dieu d'Epidaure,
Semblent braver les maux que déchaîne *Pandore.*

PANDORE. s. f. Mus. anc. Instrument de musique semblable à un luth, mais dont les cordes étaient de laiton, et les touches en cuivre. On dit mieux *pandure* en ce sens.

— Conchyl. Genre de coquilles bivalves, renfermant deux espèces vivantes et plusieurs fossiles.

PANDORÉ, ÉE. adj. (ét. gr., πᾶν, tout; δῶρον, présent). Bot. Se dit d'une plante dont les feuilles se couvrent de pucerons qui se répandent partout et causent de grands dégâts.

PANDORINE. s. f. (dimin. de *pandore*.) Infus. Genre d'animalcules infusoires.

PANDORINÉ, ÉE. adj. Infus. Qui ressemble à une pandorine. ‖ PANDORINÉES. s. f. pl. Famille d'infusoires de l'ordre des microscopiques gymnodés, ayant pour type le genre pandorine.

PANDOU. Temps hér. ind. Roi de Courou-desa ou d'Hastinâpoura, et père des Pandavas.

PANDOULEAU. s. m. Hortic. Raisin noir qui croît dans le Jura.

PANDOUR. Géogr. Hameau du Palatinat de Sol, dans la Basse-Hongrie.

PANDOUR. s. m. **PANDOURE.** s. f. Habitant du hameau de Pandour ou des montagnes voisines.

— adj. Qui appartient à ces localités ou à leurs habitants.

— Hist. Membre d'une milice redoutable et indépendante, qui était d'abord commandée par un chef de son choix. Les Pandours se mettaient ordinairement à la solde des souverains de la Servie. Depuis 1750, l'Autriche les a organisés en milice régulière.

— Fig. et pop. Homme grossier, brutal. C'est un vrai Pandour.

— Les journalistes de Trévoux ont appelé *pandours littéraires* des critiques grossiers et bourrus. Si nos anciens littérateurs revenaient au monde, ils avoueraient qu'en comparaison de nos aimables controversistes d'aujourd'hui, ils ne furent que des *pandours* littéraires. (Mém. de Trév.)

PANDROSIES. s. f. pl. Ant. gr. Fête que l'on célébrait à Athènes, en l'honneur de Pandrose, l'une des filles de Cécrops.

PANDULFIE. s. f. (du nom d'un sénateur florentin qui contribua de ses deniers à la publication de plusieurs planches d'un ouvrage de botanique). Bot. Genre de plantes fondé sur la jongermannie lisse.

PANDURE. s. f. (du lat. *pandura*, violon). Mus. Instrument de musique appelé aussi *pandore*.

PANDURÉ, ÉE. adj. (du lat. *pandura*, violon). Bot. V. PANDURIFORME.

PANDURIFOLIÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *pandura*, Pandore; *folium*, feuille). Bot. Se dit des feuilles oblongues, larges à leur base, et échancrées de côté, en forme de violon ou de pandore.

PANDURIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *pandura*, pandore; *forma*, forme). Bot. Qui a la forme d'une pandore. Se dit d'une feuille oblongue, qui, de chaque côté, offre vers son milieu un sinus arrondi à sa base et à son sommet. Le fruit est assez rare; cependant on le remarque sur les feuilles d'un liseron, de l'oseille élégante, d'une jolie immortelle.

PANDUVIE. s. f. Mus. anc. Sorte d'instrument à vent.

PANDYSIES. s. f. pl. Ant. gr. Réjouissances publiques que l'on donnait aux matelots athéniens pendant l'hiver, époque où l'on ne pouvait tenir la mer.

PANE. s. m. Hist. Titre du chef de la tribu saxonne des Wagriens.

— Anc. art milit. Bouclier recouvert de peau, et qu'on appelait aussi *ponces*. ‖ La peau qui recouvrait le bouclier.

PANÉ, ÉE. part. pass. du v. Paner. S'empl. adjectiv. Couvert de pain émietté. Des côtelettes panées.

— *Eau panée.* Eau où l'on a fait tremper du pain grillé, pour en ôter la crudité, et la rendre plus nourrissante. Ne boire que de l'eau panée.

PANÉGYRE. s. m. S'est dit pour Panégyrique.

> Maintenant, quant au *panégyre*
> Que sans rougir je n'ai pu lire. (Chapel.-R.)

PANÉGYRIARQUE. s. m. (ét. gr., πᾶν, tout; ἄγυρις, foule; ἀρχή, commandement). Ant. gr. Magistrat des villes grecques qui présidait aux panégyries.

PANÉGYRIES ou **PANÉGYRIDES.** s. f. pl. Ant. gr. Espèces de foires; fêtes, jeux, assemblées, qui se tenaient à Athènes tous les cinq ans.

— Ant. égypt. Il y avait aussi des panégyries égyptiennes, sur lesquelles on n'a pas de renseignements positifs.

PANÉGYRIQUE. s. m. (ét. gr., πᾶν, tout; [illegible]) [illegible] quelqu'un. Faire, composer, prononcer un panégyrique. Le panégyrique d'un saint, d'un prince. Pline a fait le panégyrique de Trajan. Un éloge ennuyeux, un froid *panégyrique*. (Boil.) L'Académie française serait plus propre à fixer, par les charmes de l'éloquence, les regards de la nation sur nos grands hommes, si elle cherchait moins par ses éloges à faire le *panégyrique* des morts que la satire des vivants. (B. de St-P.) La plupart des faiseurs de *panégyriques* imitent ce sénateur dont parle Tacite, lequel, au lieu de faire la dépense d'une statue de Tibère, se servit d'une vieille effigie d'Auguste, se contentant de lui ôter la tête et d'en substituer une nouvelle. (Noël.) L'imagination a plus de part aux *panégyriques* que la raison; ce sont des hyperboles continuelles. (Fléch.)

— On fait le panégyrique des morts et des vivants. Celui des morts s'appelle *oraison funèbre*.

— An., gr. Discours d'apparat prononcé devant des réunions nombreuses, et quelquefois aux jeux qui réunissaient tous les Grecs.

— Hist. rom. Discours de remercîment que les consuls adressaient à l'empereur, dans le sénat, après leur élection: c'est pourquoi le discours de Pline s'appelle proprement le *Panégyrique de Trajan*.

— Hist. du Bas-Emp. Compliment, adresse de félicitations, que les grandes villes faisaient offrir aux souverains.

— Liturg. Livre ecclésiastique à l'usage des Grecs. Il contient des éloges des saints pour tous les jours de l'année.

— Philol. Titre d'un discours d'Isocrate.

— Philol. *Les douze panégyriques.* Douze adresses de félicitations et de remercîments présentées à des gouverneurs et empereurs romains dans le IIIᵉ et le IVᵉ siècle.

— Par extens. Tout ce qu'on dit à la louange de quelqu'un. Il fait le panégyrique de son ami en toute occasion. Vous êtes bonne et belle, voilà votre panégyrique en deux mots. Et vous, pauvres, quelque nom que vous portiez; pauvres connus, pauvres honteux, vous qu'elle assistait avec tant de joie, quel admirable *panégyrique* prononceriez-vous, par vos gémissements, à la gloire de cette princesse, s'il m'était permis de vous introduire dans cette auguste assemblée! (Boss.)

— Par iron. Discours médisant, malin. Vous lui faites là un beau panégyrique. Je ne vous ai pas chargé de faire mon panégyrique.

— Prov. *Menteur comme un panégyrique* ou *comme une oraison funèbre.* Très-menteur.

— Syn. comp. PANÉGYRIQUE. ÉLOGE. L'*éloge* est l'œuvre d'un esprit sage, qui sait discerner le bien et le mal; le *panégyrique* est l'œuvre d'une imagination exaltée qui exagère les qualités et change les défauts en vertus. On peut faire l'*éloge* de toutes sortes de personnes, et l'on ne fait le *panégyrique* que des saints, des rois, des personnes illustres.

PANÉGYRIQUE. adj. des 2 g. Antiq. Où il y a un grand concours de monde. Assemblées, fêtes, jeux panégyriques.

PANÉGYRIS. s. m. Antiq. V. PANÉGYRIES et PANÉGYRIDES.

PANÉGYRISME. s. m. Littér. Morceau écrit dans le style et dans la forme d'un panégyrique. L'auteur de cet ouvrage ne me paraît pas y garder assez le caractère d'historien. Le *panégyrisme* y domine depuis le commencement jusqu'à la fin. (Le Clerc.)

— Louange outrée. Peu usité dans les deux sens.

PANÉGYRISTE. s. m. Celui qui fait un panégyrique. Un éloquent panégyriste. Ce n'est pas un historien, c'est un panégyriste. Ils veulent avoir des *panégyristes* de leur générosité. (Mass.)

— Par extens. Celui qui fait l'éloge de quelqu'un, et dans ce sens, il se prend ordinairement en mauvaise part. Il s'est fait le panégyriste d'un tel. Je hais ces *panégyristes* perpétuels, qui ont toujours l'encensoir à la main. (Saint-Réal.)

— Se dit surtout de cette sorte d'orateurs qui consacrent leurs talents à immortaliser, par leurs éloges, les vertus des grands hommes. Le *panégyriste* met toujours le saint du jour au-dessus des autres. (Fléch.)

— Antiq. La même chose que Panégyriarque.

— Philol. *Les douze panégyristes.* Collection d'auteurs de compliments et d'adresses de félicitations que les grandes villes de l'empire faisaient porter à Rome pour se rendre les empereurs favorables. Le seul motif qui puisse faire soutenir la lecture de ces morceaux déclamatoires est l'utilité qu'on peut en tirer pour l'histoire de l'époque.

PANÉKÈQUE. s. m. (de l'angl. *pankoke*, même signif.). Espèce de gâteau qu'on fait en Angleterre.

PANEL. s. m. Bot. Nom qu'on donne à plusieurs arbres de la côte de Malabar, dont on a fait un genre.

PANELLE. s. f. Comm. Espèce de sucre brut qu'on tire des Antilles.

— Blas. V. PANNELLE.

PANÉMION. s. m. Chron. Mois athénien qui répondait à notre mois de juillet.

PANÉMONE. s. m. (ét. gr., πᾶν, tout; ἄνεμος, vent). Techn. Machine nouvellement inventée, qui tourne et se meut à tout vent, et que l'on a appliquée [illegible] mouture des grains, à la fabrication des huiles, etc.

PANÉMUS. s. m. (pr. *pa-né-muss*). Chron. Nom du neuvième mois de l'année des Macédoniens et des Corinthiens. L'année étant lunaire, ce mois répondait successivement, et au bout d'un certain nombre d'années, à tous les mois. Son ordre dans le calendrier variait aussi suivant les peuples: ainsi, chez les Macédoniens, les Grecs d'Asie, les Ephésiens, les habitants de Pergame, il répondait, pour la plus grande partie, au mois de juin; chez les Syro-Macédoniens, les Arabes, etc., il répondait au mois de juillet; chez les Tyriens, c'était le mois d'août; chez les Sidoniens et les Lyciens, c'était le mois de septembre; c'était le mois de juillet chez les Achéens, le mois d'avril chez les Béotiens, et à Corinthe le mois d'août.

PANER. v. a. 1ʳᵉ conj. (du lat. *panis*, pain). Art culin. Couvrir de pain émietté de la viande que l'on fait griller ou rôtir. Paner une poularde. Paner des côtelettes. Paner des pieds de cochon. On pane également des ragoûts entiers, lorsqu'on veut leur faire prendre couleur au four ou sous le four de campagne.

— SE PANER. v. pron. Etre pané. Ces côtelettes doivent se paner.

PANÈRE. s. f. Minér. Pierre précieuse qu'on disait contribuer à la fécondité de la femme qui la portait sur elle.

PANERÉE. s. f. (rad. *panier*). Le contenu d'un panier, entièrement rempli. Une panerée de raisins. Une panerée de pommes, de poires. Son fermier lui a apporté une panerée de pêches fort belles. Il ne se dit guère qu'en parlant des fruits.

— Fig. par exagérat. Grand nombre. A mille millions de *panerées* de beaux diables. (Prop. rust.)

PANERET ou **PANEROT.** s. m. (dimin. de *panier*). S'est dit pour Petit panier.

PANETERIE. s. f. (pr. *pann-te-ri*; du lat. *panis*, pain). Lieu où l'on garde et où l'on distribue le pain dans les grandes maisons, les communautés, les hospices, les colléges, etc. Vous le trouverez à la paneterie. On a placé la paneterie près du réfectoire.

— Admin. milit. Lieu où l'on dépose le pain sur des étagères, dans les manutentions militaires.

— Pris absol. La paneterie du roi. Il a une charge à la paneterie.

— Pris collect. Officiers qui servaient à la paneterie. La paneterie reçut ordre de suspendre son service.

— C'était autrefois un bénéfice ou office claustral.

PANETIER. s. m. (du lat. *panis*, pain). Celui qui est chargé de garder et de distribuer le pain dans les communautés, les hospices, les colléges, etc.

— Hist. *Grand panetier.* Grand officier de la couronne qui faisait distribuer le pain dans toute la maison du roi, et qui avait autorité sur tous les boulangers du royaume. Le grand panetier de France.

PANETIÈRE. s. f. (rad. *panis*, pain). Petit sac ordinairement de toile, dans lequel les bergers, les bergères mettent leur pain. La panetière d'un berger.

— Ce mot est le terme dont on se sert en style d'églogue et de bergerie. Le mot ordinaire est *gibecière*.

> L'innocente, simple et jeunette,
> Portant fleurette dans son sein,
> Dans sa *panetière* du pain,
> Cheminait un jour seulette. (Seus.)

— Chass. Filet en forme de sac.

PANÉTOLIUM. s. m. (ét. gr., πᾶν, tout; Ἐτωλος, Etolien). Hist. gr. Assemblée générale des Etoliens, qui, tous les ans, se réunissaient à Thermus, pour y discuter leurs intérêts. ‖ Lieu où siégeait ce conseil.

— Géogr. anc. Chaîne de montagnes qui traversait toute l'Etolie.

PANETON. s. m. (dimin. de *panier*). Techn. Petit panier d'osier, garni intérieurement d'une toile, dans lequel on met la pâte à laquelle on a donné la forme et le volume d'un pain. On dit aussi *banneton*.

PANFILIE. s. f. Hortic. Variété de tulipe.

PANGA. Myth. afr. Idole des noirs du Congo, qui a la forme d'une baguette surmontée d'une tête peinte en rouge.

PANGARAN. s. m. Relat. Prince allié ou tributaire du roi d'Achem, dans l'île de Sumatra.

PANGÉ. Géogr. Ch.-l. de cant., arrond. de Metz (Moselle); 450 hab.

PANGÉE. Géogr. Fameuse montagne de Macédoine, sur laquelle Lycurgue, roi de Thrace, fut mis en pièces. C'est aussi sur cette montagne qu'Orphée rendit les animaux et les arbres sensibles à ses accords.

PANGERMANISME. s. m. (du gr. πᾶν, tout; et du fr. *germanisme*). Polit. Système politique de l'Allemagne, tendant à étendre la domination de ce pays sur tous les peuples d'origine allemande.

PANGFILS. s. m. Comm. Espèce d'étoffe fabriquée à la Chine.

PANGI. s. m. Bot. Arbre des Moluques. ‖ Noyau du fruit de cet arbre, dont l'amande [illegible]

PANGLOSSE. Philol. Nom d'un personnage de *Candide*, roman de Voltaire. Il signifie qui sait toutes les langues.

PANGLOSSIE. s. f. (ét. gr., πᾶν, tout; γλῶσσα, langue). Philol. Recueil de pièces écrites en différentes langues.

— Réunion de tous les langages.

PANGOLIN. s. m. (de l'ind. *pangoelling* ou *pangulling*, nom d'une des espèces). Mamm. Genre de mammifères de l'ordre des édentés, renfermant des animaux qui vivent dans l'Afrique du Sud et dans l'Inde, et remarquables par leur manque absolu de dents, la petitesse de leurs oreilles et l'extensibilité de leur langue, avec laquelle ils s'emparent des insectes qui composent leur nourriture. Un pangolin. Des pangolins.

PANGONIOS. s. m. (pr. *pan-go-ni-oss*). Minér. Prisme de quartz.

PANGONIE. s. f. Entom. Genre d'insectes de l'ordre des diptères. Ils volent avec la plus grande agilité de fleurs en fleurs, y enfoncent leur trompe pour y puiser les sucs mielleux qu'elles renferment, et ne s'y arrêtent qu'un instant.

PANGOUMI. s. m. Chron. Mois indien qui correspond à notre mois de mars.

PANGOUMI OUTRON. s. m. Relat. Fête qui se célèbre au mois de mars dans le temple de Siva, en l'honneur de la déesse Parvati, son épouse.

PANGRAND. s. m. Relat. Grand seigneur de l'île de Java.

PANHARMONICON ou **PANHARMONIQUE.** s. m. (ét. gr., πᾶν, tout; ἁρμονικός, harmonique; fait de ἁρμονία, harmonie: harmonie universelle). Mus. Espèce d'orgue à cylindre et qui fait entendre tous les sons des divers instruments à vent, la flûte, la clarinette, le basson, le cor, le trombone, le serpent, la trompette, la grosse caisse, etc. Quelques modifications heureuses ont rendu cet instrument propre à imiter les sons de la voix humaine: aussi l'a-t-on appelé *panharmoni-métallicon*.

PANHELLÉNIEN, adj. m. (ét. gr., πᾶν, tout; Ἕλλην, Grec). Myth. Surnom de Jupiter comme protecteur de toute la Grèce. Eacus bâtit un temple à Jupiter Panhellénien.

PANHELLÉNIES. s. f. pl. (pr. *pa-nel-lé-ni*). Ant. gr. Fêtes en l'honneur de Jupiter Panhellénien, auxquelles toute la Grèce devait participer.

PANHELLÉNION. s. m. Ant. gr. L'assemblée nationale des Grecs. ‖ Lieu où se tenait cette assemblée.

PANHYDROMÈTRE. s. m. (ét. gr. πᾶν, tout; ὕδωρ, eau; μέτρον, mesure). Phys. Instrument propre à mesurer la pesanteur spécifique de toute espèce de liquide.

PANHYPOCRISIADE. s. f. Philol. Titre d'un poëme de N. Lemercier.

PANIC ou **PANICUM.** s. m. (du lat. *panicum*). Bot. Genre de plantes de la famille des graminées, composé d'un très-grand nombre d'espèces, dont six seulement sont indigènes à la France. Les plus communes sont le panic commun, vulgairement appelé millet, et le panic d'Italie ou millet des oiseaux, que l'on cultive principalement pour la nourriture des oiseaux.

— C'est à tort que quelques dictionnaires donnent pour variantes *panis* et *paniz*; ces formes ne sont recevables sous aucun rapport; elles ont été maladroitement introduites de l'espagnol *paniz*. A ce compte, pourquoi ne dirait-on pas *panice* et *panisse*? Il faut s'en tenir à *panic* ou à *panicum*; c'est le mieux.

PANI-CASÉITE. s. m. Hist. relig. Membre d'une secte de montanistes qui pétrissaient du pain avec du fromage pour en faire la matière de leurs sacrifices.

PANICASTRELLE. s. f. Bot. Genre de graminées ne contenant que deux espèces.

PANICAUT. s. m. Bot. Genre de la famille des ombellifères.

PANICÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à un panic. ‖ PANICÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des graminées, qui a pour type le genre panic.

PANICIÈRES. s. f. pl. (du fr. *panic*; nom que les habitants donnent à tort au maïs). Agric. Nom que les fermiers du départ. de l'Ain donnent à d'excellents sols sur lesquels il est d'usage de faire succéder alternativement, sans interruption et sans repos, le froment au maïs et le maïs au froment.

PANICOPHOBIE. s. f. (ét. gr., πανικός, panique; φόβος, crainte). Médec. Terreur sans motif.

— Par extens. Terreur, épouvante nocturne.

PANICOPHOBIQUE. adj. des 2 g. Médec. Qui tient, qui a rapport à la panicophobie.

PANICULAIRE. s. f. Bot. Un des noms du paturin.

PANICULE. s. m. (du lat. *paniculus*, dimin. de *panus*, peloton de laine.) Bot. Disposition de fleurs ou de fruits portés sur des pédoncules inégaux, divisés plusieurs fois et de différentes manières. Fruits, fleurs en panicule. Le millet porte ses grains en panicule. ‖ On a donné ce nom, dans les graminées, à des axes articulés dont chaque nœud émet plusieurs pédicelles plus ou moins longs, simples ou rameux. [illegible] phes font ce mot féminin, parce qu'ils le dérivent de *panicula*; mais comme il est difficile de nier son rapport avec *panicum*, nous croyons qu'il vaut mieux le faire masculin.

PANICULÉ, ÉE. adj. Bot. Il se dit des tiges dont les rameaux, en se divisant et se subdivisant diversement, forment un panicule.

PANICULIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *paniculus*, panicule; *forma*, forme). Bot. Qui a la forme d'un panicule. ‖ *Thyrse paniculiforme.* Celui dont les cimes latérales, étant dichotomes ou trichotomes, occupent le haut des branches seulement, où les feuilles sont peu développées, les entre-nœuds rapprochés, et la maîtresse branche peu disposée à s'allonger, de sorte que la réunion de ces cimes forme une sorte de panicule terminal.

PANIER. s. m. (du lat. *panis*, pain, parce que dans l'origine on y mettait le pain). Ustensile pour

tatif d'osier, de jonc, etc., où l'on met des denrées, des provisions, des marchandises, etc. Il est rond ou ovale, plein ou vide, toujours composé d'un corps et d'un fond, et souvent d'une anse et d'un couvercle. Il sert à beaucoup d'usages différents, suivant sa figure ou sa capacité. Gros, petit panier. Panier couvert. Panier à anse, sans anse. Le couvercle, le fond, le cul d'un panier. Panier de boulanger, de vendangeur. Un panier à claire-voie. Panier à sel. Les enfants portent à l'école un panier dans lequel se trouvent leurs livres et leur déjeuner.

— Se dit aussi des vaisseaux qui se mettent sur des bêtes de somme, sur des chevaux de bât, pour transporter des provisions à la campagne ou à l'armée, ou des marchandises d'une ville en une autre, comme les paniers de messagers, de chasse-marée, de poulaillers, de boulangers, de coquetiers. On en charge aussi des charrettes.

— *Panier d'un coche.* Grande caisse d'osier qui se mettait devant ou derrière le coche, et dans laquelle on plaçait des marchandises, et quelquefois des voyageurs.

— Il y a aussi des paniers pour transporter le gibier vivant. Ces paniers ont quatre barres en bois pour soutenir le fond, trois anneaux au couvercle pour le bien fermer, et quatre mains pour le transporter. A chaque côté du panier est pratiquée une petite fenêtre pour que l'animal ait de l'air. Ces paniers sont proportionnés à la grosseur de l'animal, et on l'y place couché.

— Par extens. Panerée, contenu d'un panier. Un panier de fraises, de pommes, d'abricots, de raisins, etc. Ces fruits se vendent au panier. Combien vaut le panier de fraises ?

— *Le dessus du panier.* Le choix, ce qu'il y a de plus beau et de meilleur, et qu'on place ordinairement en évidence pour faire valoir le reste. Prendre le dessus du panier. || *Le fond du panier.* Le rebut, ce qu'il y a de moins beau et de moins bon. Il n'y a plus que le fond du panier. || *Le dessus, le fond du panier.* S'emploient quelquefois fig. et fam. Il ne nous a fait voir que les meilleurs dessins, il montrait le dessus du panier. Il vous donne avec plaisir le dessus de tous les *paniers*, c'est-à-dire la fleur de mon esprit, de ma tête, de mes yeux, de ma plume, de mon directoire, et puis le reste va comme il peut. (Mme de Sévigné.)

— Anc. art milit. Espèce de bouclier fait d'osier, et creux en dedans. || On donne aussi ce nom à des paniers pleins de terre, qu'on appelle autrement *gabions*. || *Panier à feu.* Espèce de machine dont on se sert à la guerre, et que l'on jette avec des mortiers.

— Agric. Un grand nombre de paniers sont en usage en agriculture. Le panier à crochet; le panier à pêches, le panier à champignons, le panier de vendangeur, les paniers à corbeille, le panier à claire-voie, le panier à laitière, le panier à huîtres, le panier à œufs, le panier à terre, le panier de pressoir.

— Archit. *Une voûte, une arcade à anse de panier.* Dont le cintre est surbaissé, qui n'a pas son cintre parfait, son cintre plein. || *Paniers de fleurs.* Ornements qui reproduisent des paniers, qu'on met sur la tête des caryatides ou des termes. Il est différent de la corbeille, en ce qu'il est plus haut et plus étroit. Un panier rempli de fleurs sert d'amortissement sur les colonnes et les piliers de la clôture d'un jardin.

— Chass. Sorte de piége pour prendre des oiseaux.

— Cost. Espèce de jupon garni de verges de baleine, qui soutenait et étendait les jupes et la robe des femmes à droite et à gauche. Il n'y avait que les dames de condition et quelques femmes riches qui fissent usage des paniers. Les femmes ne portent plus de paniers. Les paniers étaient bien ridicules.

Vous voulez qu'un *panier* de gothique structure,
En dépit du bon sens, du goût, de la nature,
Flotte autour de sa taille, et fatiguant son corps,
En tourmente la forme, en gêne les ressorts.
(De Baissl.)

— Econ. domest. *Panier à bouteilles.* Panier à compartiments, dans lequel on met des bouteilles. || On dit de même, *le panier aux verres, le panier à l'argenterie.* || *Panier à ouvrage.* Petite corbeille où les femmes mettent leurs ouvrages d'aiguille.

— Econ. rur. Ruche d'abeilles faite en osier ou en paille. Il y a vingt paniers dans son jardin.

— Escrim. *Panier à espadon.* Sorte de garde [illegible] baguette en forme de sabre, dont on se sert pour apprendre à tirer l'espadon.

—Hort. *Panier à palisser.* Panier dans lequel on met les clous nécessaires pour les palissades, et que l'on assujétit devant soi au moyen d'une sangle. || *Panier anglais.* Panier dans lequel on peut faire voyager avec sûreté, d'un bout de l'Europe à l'autre, des arbres rares, délicats, et en pleine végétation.

— Jeux. La partie placée au milieu de la corde de l'arbalète, où se met la balle ou le jalet quand on veut tirer. || Petite corbeille dans laquelle on met les enjeux. || Par extens. Les enjeux eux-mêmes.

— Mod. Les femmes tressaient leurs cheveux autour de la tête comme un petit panier de jonc, et ils leur battaient par derrière, nattés fort large, avec quelques pièces d'or rares qui pendaient au bout ; et celles qui les avaient trop courts, les portaient dans un étui plus long, qui était ordinairement de satin.

— Numism. Sur les médailles, un panier de fleurs et de fruits montre la beauté et la fécondité du pays, et un panier couvert avec du lierre alentour, et une peau de faon, marque les mystères de Bacchus : cela paraît par la statue de Bacchus qui se trouve souvent au-dessus.

— Pêch. *Panier de marée.* Dans lequel on apporte ordinairement la marée à la halle. || *Panier de bonde.* Sorte de nasse sans goulot, que l'on place ordinairement près des chutes de moulins.

— Techn. Se dit de ces vaisseaux de pièces de bois entrelacées, dans lesquelles on transporte les verres des vitriers. || *Panier de maçon.* Espèce de vase d'osier à claire voie, qui sert à passer le plâtre en gros. || *Plâtre au panier.* Plâtre qui a été passé par ce panier. Il est plus fin que celui qui est av. sas.

— Fig. et fam. *C'est un panier percé.* Se dit d'une personne qui dépense tout son argent, qui n'en saurait garder.

— Par extens. Personne qui n'a pas de mémoire.

— Un journal l'a employé dans une acception encore plus figurée. Il faut que la gloire rapporte mieux que des lauriers et des palmes, sinon nous serions les *paniers* percés de la gloire. (Courr. fr.)

— Prov. et fig. *Faire danser l'anse du panier.* Se dit d'une domestique qui fait payer à ses maîtres ce qu'elle achète plus cher qu'on ne le lui a vendu. || On dit dans le même sens. *L'anse du panier vaut beaucoup à cette cuisinière.* || *A petit mercier, petit panier*, ou simplement, *Petit mercier, petit panier.* Les personnes qui ont peu de bien doivent proportionner leur dépense à leur revenu. On le dit plus particulièrement en parlant de commerce. Il ne faut pas faire des spéculations, des entreprises au-dessus de ses forces. || *Il est sot comme un panier.* Il est fort sot. || *Il est resté sot comme un panier.* Se dit d'un homme qui, s'apercevant qu'il a été attrapé, est demeuré muet de surprise. || *Mettre tous ses œufs dans un panier.* Faire dépendre son sort, sa fortune, son bonheur, etc., d'une seule chose. Il signifie particulièrement, Placer tous ses fonds dans une même affaire ou dans un seul genre de propriété, d'industrie, ou dans une seule créance. Il ne faut pas mettre ses œufs dans un panier.

— Prov. *Adieu paniers, vendanges sont faites.* Se dit lorsque les vendanges sont faites, ou qu'il est arrivé malheur aux vignes. V. ADIEU.

— Fig. Se dit de toutes les affaires manquées sans ressource, ou quelquefois de celles qui sont entièrement terminées, et signifie, L'occasion est passée, il n'y a plus rien à faire.

— On dit qu'*au jour du jugement, chacun sera mercier, et portera son panier*, pour exprimer que chacun répondra de ses fautes.

— Ce mot et ses synonymes, Corbeille, manne, ne sont que du style familier, et, pour rendre l'idée qu'ils présentent, les poètes, dans le style soutenu, sont obligés d'avoir recours à une circonlocution, ou de prendre le nom de la matière; c'est ainsi qu'ils disent *le jonc* ou *l'osier* pour *le panier*, *la corbeille faite de jonc ou d'osier.* || Périphr. Les joncs tressés, un jonc souple en panier tressé. La bergère, en chantant, tresse le *jonc* docile. (Léonard.)

Pour charmer ses loisirs il travaille, et l'osier
S'arrondit sous ses mains en rustique *panier*.
(Baour-Lormian.)

PANIFIABLE. adj. des 2 g. Didact. Dont on peut faire du pain. Le maïs est panifiable.

PANIFICATEUR. s. m. Néol. Celui qui fait du pain, boulanger. Je l'ai pris parce qu'il est mon voisin, et je le garde parce que je l'ai proclamé le premier *panificateur* du monde. (Brill.-Savar.)

PANIFICATION. s. f. (pr. *pa-ni-fi-ka-ci-on*; du lat. *panis*, pain; *facere*, faire). Écon. dom. Conversion des matières farineuses en pain. La pomme de terre est susceptible de panification. La panification du maïs.

PANIFICE. s. m. Didact. Art de faire le pain.

PANIFIÉ, ÉE. part. pass. du v. Panifier. S'empl. adjectiv. Dont on a fait du pain. Cette farine a été panifiée.

PANIFIER. v. a. 1re conj. (ét. lat., *panis*, pain; *facere*, faire). Il prend deux *i* aux 1re et 2e pers. pl. de l'imparf. de l'ind. et du prés. du subjonct. *Nous panifiions, vous panifiiez; que nous panifiions*, etc. Faire du pain avec une farine quelconque. Panifier de la farine de seigle.

PANIONIE. Géogr. Contrée de la Grèce ancienne où se trouvaient la ville et la montagne appelées Panionion.

PANIONIEN, IENNE. adj. Ant. gr. Qui appartient, qui a rapport aux Panionies.

— Géogr. Qui appartient au Panionion.

— Myth. Qui est adoré dans les Panionies. || Surnom de Neptune et d'Apollon.

PANIONIES. s. f. pl. (ét. gr., πᾶν, tout; Ἰωνία, Ionie). Ant. gr. Fêtes en l'honneur de Neptune, que l'on célébrait sur le mont Mycale et sur le Panionion, en Ionie.

PANIONION. s. m. Géogr. anc. Mont sacré, partie du mont Mycale, où les Ioniens célébraient des fêtes en l'honneur de Neptune.

— Hist. gr. Acte fédératif par lequel les villes ioniennes de l'Asie-Mineure s'étaient unies entre elles. || Réunion des députés des villes ioniennes.

PANIONIQUES. s. f. pl. Ant. gr. Fêtes solennelles que les Ioniens célébraient en l'honneur de Neptune sur le mont Panionion.

PANIQUE. adj. des 2 g. (rad. *Pan*). Se dit d'une frayeur subite et sans fondement réel, que les anciens croyaient inspirée par le dieu Pan. Il n'est usité que dans cette locution. Terreur panique. Une terreur panique s'empara des esprits. Inspirer une terreur panique. De paniques terreurs. Quoi ! sur l'illusion d'une terreur *panique* ! (Corn.)

Un Dieu plus puissant que tes armes
Frappe de paniques alarmes
Tes plus intrépides guerriers. (J.-B. Rousseau.)

— Hist. gr. *Terreur panique.* Se dit particulièrement de l'épouvante qui se répandit parmi les Gaulois, attaqués par les Grecs auprès du temple de Delphes. On a supposé que le dieu Pan avait pris en cette occasion la défense des Grecs, et répandu l'effroi parmi leurs ennemis.

— s. f. *Une panique.* Une terreur panique. Ils furent frappés de panique.

PANIS. Géogr. Nom de plusieurs peuplades indiennes des États-Unis, dans l'État de Missouri. On les divise en Panis-Loups, Panis-Républicains, Grands-Panis, etc. On dit aussi Paunis.

PANIS. s. m. Bot. V. PANIC.

PANISQUES. s. m. pl. (dimin. de *Pan*). Myth. Dieux champêtres qu'on croyait de la taille des Pygmées. On dit aussi Petits Pans.

PANISSE. s. m. Bot. Nom vulgaire du panic d'Italie dans quelques parties du midi de la France. V. PANIC.

PANISTON. s. m. (du lat. *pannus*, drap). Comm. Sorte de laine drapée que l'on fabrique en France. || Boiste et Landais donnent pour variante *péniston*; mais sur quoi peut reposer cette orthographe ? à coup sûr, ce n'est pas sur l'étymologie. Donc, elle doit être proscrite.

PANJACARTAGNEL. s. m. Myth. ind. Les cinq puissances ou les cinq dieux. C'est ainsi que les Indiens nomment les cinq éléments qui, engendrés par le Créateur, concoururent à la formation de l'univers. Dieu tira l'air du néant. L'action de l'air forma le vent. Du choc de l'air et du vent naquit le feu. A sa retraite, celui-ci laissa une humidité d'où l'eau tire son origine. De l'union de ces puissances résulta une crasse, la chaleur du feu en composa une masse qui fut la terre.

PANJANGAM. s. m. Relat. Almanach des brahmanes où sont marqués les jours heureux et malheureux, et dont les Indiens se servent pour régler leur conduite. Si le jour où ils ont quelque affaire importante à entreprendre est marqué comme malheureux, ils se garderont bien de faire aucune démarche; ce qui leur fait souvent perdre les meilleures occasions. Il y a des jours où le bonheur et le malheur ne durent que quelques heures.

PANJANS. s. m. pl. Relat. Prêtres indiens.

PANKAMA. s. m. Ichthyol. Poisson de mer de la Guiane, dont la chair est glutineuse et fort estimée.

PANKE. s. m. Bot. Espèce de plante du Chili, qui sert à teindre et à tanner les cuirs. Dans le pays, on mange les queues ou pétioles des feuilles, lorsqu'ils sont tendres.

PANLEXIQUE. s. m. (pr. *pan-lèk-ci-ke*; ét. gr., πᾶν, tout; λεξικόν, lexique : *lexique universel* ou *complet*). Didact. Dictionnaire comprenant tous les mots d'une langue et toutes les locutions consacrées dans cette langue.

— Philol. Titre qu'on a donné au grand Dictionnaire de Boiste.

PANNAIRE. s. f. Techn. Basane écrue qui recouvre l'étoffe de soie déjà tissée, pendant que le tisserand achève la pièce.

PANNE. s. f. (du lat. *pannus*, toute sorte d'étoffes). Comm. Sorte d'étoffe de soie, de coton, de fil, de laine, de poil de chèvre, fabriquée à peu près comme le velours, mais dont les poils sont plus longs et moins serrés. Panne de soie. Panne de coton, de laine, etc. Un mètre de panne.

— Employé sans complément, il s'entend toujours de la panne de soie. Bonne panne. Panne forte, noire, grise. Manteau doublé de panne.

— Econ. dom. Graisse dont la peau du cochon et de quelques autres animaux se trouve garnie en dedans, et principalement au ventre. On la bat et on la fond quand on veut faire du saindoux. Ce cochon n'a presque point de panne. La panne de ce cochon fera d'excellente graisse.

— Fig. et fam. *Avoir deux doigts de panne.* Etre extrêmement gras.

— Blas. Fourrure de vair ou d'hermine.

— S'est dit pour Peau, et même pour Peau avec sa toison. || Il s'est dit aussi d'une peau chargée d'une certaine épaisseur de graisse qui s'y attache, et particulièrement de celle du ventre.

— Bot. Épaisseur de la substance propre de l'enveloppe du fruit ou péricarpe. La *panne externe* forme la boîte du fruit; la *panne interne*, charnue et pulpeuse, circonscrit la cavité péricarpienne.

— Charp. Pièce de bois placée horizontalement sur la charpente d'un comble, pour porter les chevrons. || *Panne de brisés.* Celle qui soutient le pied des chevrons à l'endroit où le comble est brisé.

— Écon. dom. Cuvier de bois dont les blanchisseuses de l'Anjou se servent pour lessiver les toiles neuves.

— Hortic. *Panne isabelle.* Variété d'anémone de couleur isabelle, à peluches.

— Mar. *Vaisseau en panne.* Situation d'un vaisseau dont les voiles sont placées de façon qu'il se maintienne sans marcher. || *Mettre en panne.* Suspendre ou ralentir la marche d'un vaisseau, en disposant les voiles de manière que moitié de leur effort tende à le faire avancer et que l'autre moitié tende à le faire reculer; dans cet état, le mouvement se borne à la dérive. On mit en panne pour attendre l'ennemi. || On dit dans le même sens, *Être en panne, se tenir, rester en panne.*

— Fig. et fam. *Se tenir en panne, rester en panne.* Suspendre toute action en attendant l'événement ou un temps plus favorable. Je me suis tenu en panne, je suis resté en panne jusqu'au moment d'agir. || Se dit de la cavalerie qui reste en position.

— Les matelots se servent souvent de cette expression. En parlant à quelqu'un arrêté tout à coup dans une entreprise ou dans un discours, ils disent : Eh bien ! tu restes en panne !

— Techn. La partie du marteau opposée au gros bout. Frapper de panne.

PANNÉ, ÉE. part. pass. du v. Panner. S'emploie adject. Fer panné. Tôle pannée.

PANNEAU. s. m. (dimin. de *pan*). Techn. Petit pan.

— Arch. Chacune des faces d'une pierre taillée. || *Panneau de douelle.* Celui qui fait la curvité d'un voussoir. || *Panneau de tête.* Celui qui est au-devant. || *Panneau de lit.* Celui qui est caché dans les joints.

— Par extens. Plaque de carton, de fer-blanc ou de bois, qui sert à tracer les différentes faces d'une pierre.

— Bot. Syn. de Valve.

— Chez les chapeliers. Sorte de chevalet sur lequel porte la chanterelle à l'extrémité de l'arçon, et qui sert à bander la corde, quand l'ouvrier veut faire vaguer l'étoffe.

— Chass. (du lat. *pannellus*, dim. de *pannus*, drap, étoffe). Filet pour prendre des lièvres, des lapins, etc. Tendre un panneau. Il a tendu des panneaux.

— Fig. et fam. Piége. Voilà une dupe tout du long dans mes *panneaux*. (Brueys.)

— Fig. et fam. *Tendre un panneau à quelqu'un.* Lui tendre un piége pour le faire tomber dans quelque faute, dans quelque méprise, pour lui causer quelque mal ou quelque désagrément.

Mort ou vif, montre-nous ton moineau,
Et ne me tends plus de *panneau*. (La Font.)

— *Donner dans le panneau.* Se laisser tromper, attraper. Il est homme à donner dans tous les *panneaux* qu'on lui présentera (Mol.)

Mais n'admirez-vous pas cette bonne comtesse,
Qui, dès qu'elle me voit, donnant dans le *panneau*,
Me charge d'un exploit pour monsieur Chicaneau. (Rac.)

— Toutes ces locutions ne sont que du style familier, et Vertot ne devait pas dire : Octavius ne donna point dans ce *panneau*, il savait trop bien à quel point Tibérius, l'idole du peuple, était maître de ses suffrages.

— Constr. Planche ou feuille de métal, découpée suivant la forme exacte de profil d'une pierre, et servant à la tailler.

— Mar. Ouverture pratiquée sur le pont. || Trappe ou couvercle qui sert à la clore. || On appelle plus généralement *écoutille* le panneau pris dans le sens d'ouverture, de trou propre à livrer passage ; l'assemblage de planches qui en forme en quelque sorte la porte est le véritable panneau.

— Peint. Planche dressée pour exécuter un tableau sur bois.

— Sculpt. *Panneau de sculpture.* Ornements sculptés dans un panneau.

— Sellier. Chacun des deux coussinets qu'on met aux côtés d'une selle, sous les arçons, pour empêcher que le cheval ne se blesse. Rembourrer des panneaux. Cambrer les panneaux d'une selle. Il faut mettre, attacher des panneaux à cette selle. || Pièce de cuir rembourrée de paille ou de bourre qui embrasse le dos des bêtes de somme et sur laquelle sont posés les fûts du bât.

— Techn. Partie d'un ouvrage d'architecture, de menuiserie, d'orfévrerie, etc., qui offre un champ, une surface enfermée dans une bordure ou ornée de moulures. Un panneau de lambris. Un panneau de porte. Une porte, des volets à panneaux. Les panneaux d'un carrosse. Tableau peint sur panneau. || Modèle de bois pour le tailleur. || *Panneau de glace.* Celui pour lequel on emploie une glace au lieu de bois. || *Panneau de vitre.* Compartiment de pièces de verre. || *Panneau de fer.* L'ensemble des ornements fixés dans le cadre d'un balcon, d'une rampe, d'une porte de fer. || *Panneau d'ornement.* Espèce de tableau de fleurs, de fruits, etc., pour enrichir un lambris, un plafond. || *Panneau flexible.* Celui qui est fait sur du carton, du fer-blanc, etc., pour pouvoir ensuite être appliqué sur une face concave, convexe ou cylindrique, etc.

— PANNEAUX. s. m. pl. Dans la machine à friser les étoffes, deux roues de champ placé verticalement.

— Prov., fig. et pop. *Crever dans ses panneaux.* Se dit d'un homme trop serré dans ses habits ou d'un homme gonflé de colère.

PANNEAUTER. v. n. 1re conj. (rad. *panneau*). Chass. Tendre des panneaux pour prendre des lapins ou d'autres animaux. Il vieillit.

— Hortic. Mettre des panneaux sur une couche.

PANNEFIN. s. m. Comm. Sorte de papier qu'on fabrique en Hollande.

PANNEKET ou **PANNEQUET.** s. m. Art culin. Espèce de gâteau anglais fait à la poêle.

PANNELLE. s. f. Blas. Feuille de peuplier. Cette maison porte de gueules à trois pannelles d'argent. Ce mot semble avoir pour origine *palmelle*, et l'on doit faire sentir le double *n*.

PANNER. v. a. 1re conj. (rad. *panne*). Techn. Creuser une pièce de métal avec la panne d'un marteau. Panner du fer, du cuivre.

— Se disait pour Essuyer un meuble avec un linge.

— SE PANNER. v. pron. Être panné.

PANNERESSE. s. f. Constr. Pierre de taille ou brique plus longue que large, dont la plus petite dimension est placée suivant l'épaisseur du mur, en sorte que la plus longue face se présente au parement vu.

PANNETERIE. s. f. Se disait pour Vannerie ; art de faire des paniers.

PANNETIÈRE. s. f. Entom. Nom vulgaire de la blatte ordinaire, ou blatte des cuisines.

PANNETON. s. m. (diminut. de *panne*). Techn. La partie d'une clé qui entre dans la serrure. Les trois parties d'une clé sont l'anneau, la tige et le panneton. || *Panneton d'espagnolette.* La partie saillante de l'espagnolette, qui sert à fermer les deux volets de la fenêtre, en entrant dans l'agrafe posée sur l'un, et appuyant sur l'autre.

— Blas. Partie de la clé qui joue dans la serrure.

PANNETON. s. m. (dimin. de *panier*). Boulang. Panier long et étroit, garni de toile en dedans, pour y placer de la pâte.

PANNEXTERNE. s. m. (ét. lat., *pannus*, étoffe ; *externus*, extérieur). Bot. Partie externe, ou écorce des fruits et de l'urne des mousses.

PANNICULE. s. m. (du lat. *panniculus*, petit manteau ; dimin. de *pannus*, étoffe). Chir. Excroissance membraneuse sur la cornée de l'œil.

—Anat. Membrane cutanée. || *Pannicule charnu.* Tégument musculeux qui se trouve au-dessous de la peau dans diverses régions du corps. || *Pannicule graisseux* ou *adipeux.* Couche sous-cutanée du tissu cellulaire. || *Pannicule virginal.* La membrane de l'hymen.

— Mamm. Peau qui couvre les cornes caduques de certains mammifères ruminants, lorsqu'elles commencent à se développer, et qui se détache au bout de quelque temps.

PANNIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *pannus*, étoffe ; *forma*, forme). Bot. Qui ressemble à un morceau de drap ou de feutre, telle est la substance spongieuse et épaisse de certains lichens. L'oscillaire panniforme résulte d'un assemblage de fibres entremêlées et comme feutrées.

PANNINTERNE. s. m (ét. lat., *pannus*, étoffe ; *internus*, intérieur). Bot. Membrane interne des fruits et de l'urne des mousses.

PANNOIR. s. m. Techn. Marteau avec lequel on forme la tête des épingles.

PANNOMIE. s. f. (ét. gr., πᾶν, tout ; νόμος, loi, décret). Hist. du droit. Ouvrage qui comprend toutes les lois. || Recueil des lois de toutes nations. || Titre d'un recueil de décrets attribué par les uns à Ives de Chartres, et par les autres à Hugues de Châlons.

PANNON. s. m. (du lat. *pannus*, étoffe). Hist. Ancienne orthographe du mot Pennon. Le pannon était long et la bannière carrée ; lorsqu'un simple gentilhomme était fait chevalier banneret, on coupait la queue de son pannon, d'où est venue la loc. *Faire de son pannon bannière*, qui signifie, Monter à un rang supérieur.

—Blas. *Pannon généalogique.* Écu rempli de diverses alliances des maisons desquelles un gentilhomme est descendu, qui sert à faire ses preuves de noblesse. Il comprend les armes du père et de la mère, de l'aïeul et de l'aïeule, du bisaïeul et de la bisaïeule. Il est composé de huit, de seize, de trente-deux quartiers, etc., sur lesquels on dresse l'arbre généalogique.

— Médec. Rousseur aux mains, au visage. Peu usité.

PANNONAGE. s. m. Féod. Droit d'avoir un pannon ou pennon.

PANNONCEAU. s. m. (dimin. de *pannon*). Féod. Girouette sur laquelle les armes du seigneur étaient peintes ou découpées à jour.

à des nobles d'un ordre encore inférieur à ceux qui avaient le pannon.

—Anc. prat. Se disait des affiches où étaient imprimées les armes du roi, qu'on attachait aux portes des maisons saisies et aux portes des églises paroissiales, pour annoncer que ces maisons étaient saisies. || Se disait des écussons qu'on mettait aux portes des maisons qui étaient en sauvegarde.

—Se disait aussi du floc [illegible] qu'on mettait auprès du fer des lances

—On donnait aussi ce nom aux écussons d'armes que les seigneurs faisaient afficher à des poteaux dans les carrefours et sur les grands chemins, pour marquer le droit qu'ils avaient de justice et de voirie.

— Écusson que les hommes de loi, les notaires, les huissiers, etc., mettent à leurs portes.

PANNONIE. Géogr. anc. Nom ancien de la Hongrie. On la divisait en haute, basse et ripuaire.

—Numism. La Pannonie est représentée sur les médailles par deux figures de femmes vêtues, à cause de la froideur du climat ; elles tiennent à la main des enseignes militaires, pour caractériser la vaillance des anciens Pannoniens.

PANNONIEN, IENNE. s. Habitant de la Pannonie. || adj. Qui appartient à la Pannonie ou à ses habitants.

PANNONIQUE. adj. des 2 g. Hist. anc. Qui appartient à la Pannonie. Les guerres pannoniques.

PANNOSEUX, EUSE. adj. (du lat. *pannosus*). Se disait pour Couvert de haillons, misérable. On disait aussi *pannositeux*.

PANNOSITÉ. s. f. (du lat. *pannus*, étoffe, linge). Path. Défaut de consistance de la peau, que la maladie rend mollasse.

PANNUS. s. m. (pr. *pan-nuss ;* du lat. *pannus*, drap, étoffe). Chir. Tache dans l'œil qui ressemble à un petit lambeau de drap. On dit aussi Pannus de la cornée. || Tache irrégulière de la peau, qu'on regarde comme un signe certain de l'invasion de la lèpre.

PANNYCHIE. (ét. gr., πᾶν, tout ; νυχίος, dérivé de νύξ, nuit). Fontaine imaginaire que Lucion place dans l'île des Songes.

PANNYCHISME. s. m. Antiq. Veillée religieuse, ou célébration nocturne des mystères.

PANOME. s. m. Bot. Bois des Moluques, dont les Indiens vantent beaucoup les vertus, et qu'ils cultivent soigneusement.

PANOMPHÉE. adj. m. (ét. gr., πᾶν, tout ; ὀμφή, voix). Myth. Surnom de Jupiter, parce qu'étant adoré par tous les peuples, il connaissait toutes les langues. Jupiter Panomphée était adoré sur la côte d'Asie.

— Gramm. S'est dit d'un mot qui a passé dans plusieurs langues, qui est compris par plusieurs nations. On a dit, par plaisanterie, que le mot allemand *trink*, buvez, est un mot panomphée.

PANON. s. m. S'est dit pour Plume dont on garnit les flèches.

— Ornith. V. PANOU.

PANONCEAU. s. m. V. PANNONCEAU.

PANOPE. Temps hér. Fils de Phocus et d'Astéropée ; il accompagna Amphitryon dans la guerre contre les Télébéens, et fut l'un des héros qui se trouvaient à la chasse du sanglier de Calydon.

PANOPE. s. m. Ornith. Genre d'oiseaux nageurs, dont les ailes ne sont nullement propres au vol ; il ne contient qu'une espèce, appelée grand alque ou grand pingouin.

— Conchyl. Genre de coquilles bivalves.

PANOPÉE. Myth. Divinité que les navigateurs invoquaient pendant la tempête.

PANOPÉE. s. f. Conchyl. Genre de coquilles bivalves, de la famille des pylorides, établi pour une des plus grandes espèces de nos mers.

— Crust. Genre de crustacés décapodes brachyures.

PANOPHOBIE. s. f. (ét. gr., πᾶν, tout ; φόβος, crainte, frayeur). Pathol. Maladie qui fait qu'on a peur de tout : terreur panique.

PANOPHOBIQUE. adj. des 2 g. Pathol. Qui est relatif, qui appartient à la panophobie.

PANOPIE. s. f. Genre d'arbrisseaux de Madagascar, qui appartient aux euphorbiacées.

PANOPLIE. s. f. (ét. gr., πᾶν, tout ; ὅπλον, arme). Art milit. Armure complète d'un chevalier du moyen âge.

— Fig. Chose dont on s'embarrasse inutilement dans une course, une expédition, un voyage. Qu'allez-vous faire dans cette panoplie ?

— Philol. *Panoplie dogmatique.* Titre d'un ouvrage composé par l'ordre de l'empereur Alexis, qui contient l'exposition de toutes les hérésies et leur réfutation tirée des Pères de l'Église.

PANOPOLIS (pr. *pa-no-po-liss ;* ét. gr., Πάν, Pan ; πόλις, ville : ville de Pan). Géogr. anc. Ville d'Égypte, sur la rive droite du Nil, où Pan était particulièrement honoré.

PANOPOLITAIN, AINE. s. Habitant de Panopolis. || adj. Qui appartient à cette ville ou à ses habitants. Nome panopolitain.

PANOPS. s. f. (pr. *pa-nopss ;* ét. gr., πᾶν, tout, ὤψ, œil, parce qu'il a de gros yeux à facettes qui permettent de tout voir à la fois.

ptères. On en connaît deux espèces de la Nouvelle-Hollande.

PANOPSIDE. s. m. Bot. Genre de protéacées.

PANOPTÈS. adj. m. (pr. *pa-nop-tèss ;* ét. gr., πᾶν, tout ; ὄπτομαι, voir : qui voit tout). Myth. Surnom de Jupiter, parce qu'il voit tout. || Surnom d'Argus.

PANOPTIQUE. s. m. (ét. gr., πᾶν, tout ; ὄπτομαι, voir). Constr. administr. Bâtiment construit de telle manière que d'un point de l'édifice l'œil peut embrasser toutes les parties de l'intérieur. On propose de bâtir un panoptique pour servir de maison de correction.

PANOPTIQUE. adj. des 2 g. Construit de manière qu'on puisse embrasser toutes les parties de l'intérieur. Construction panoptique. Édifice panoptique. Le système panoptique de Bentham.

PANORAMA. s. m. (ét. gr., πᾶν, tout ; ὁράω, je vois). Grand tableau circulaire, disposé de manière que le spectateur placé au centre voit les objets représentés, comme si d'une hauteur il découvrait tout l'horizon dont il serait environné. Les panoramas procurent une illusion extraordinaire. Le panorama de Navarin, d'Athènes, de Jérusalem, de Paris, etc. L'invention des panoramas est due à M. de Breyssig, professeur de Dantzick, à la fin du XVIIIe siècle. D'autres personnes l'attribuent à un peintre de portraits d'Edimbourg, nommé Robert Barker, qui la fit exécuter en grand à Londres, avec beaucoup de succès. On en a depuis construit à Paris et dans beaucoup d'autres villes.

— Fig. Cet ouvrage est un vaste panorama où se déroule notre langue telle que la nation l'a faite, telle qu'elle doit la parler.

PANORAMIQUE ou **PANORAMATIQUE.** adj. des 2 g. Phys. et peint. Qui offre les caractères du panorama, d'un horizon entier. Vue panoramique.

— Il est reçu maintenant de dire : Une vue *panoramique.* Or le génitif d'ὅραμα est ὁράματος, et tous les adjectifs tirés du grec sont faits, sans exception, du génitif. Il faudrait donc dire : une vue *panoramatique*, s'il y avait lieu à se servir de cette expression.

PANORME. Géogr. anc. Ville de Sicile, qui avait un port sur la mer Tyrrhénienne. Aujourd'hui Palerme.

— Hist. anc. *Bataille de Panorme.* Victoire remportée par Gélon, en 480 av. J.-C., sur Hamilcar, qui commandait 150,000 Carthaginois.

PANORMIE. s. f. Anc. jurispr. Corrupt. du mot Pannomie.

PANORMITAIN, AINE. s. Habitant de Panorme. || adj. Qui appartient à Panorme ou à ses habitants.

— Biogr. *Le Panormitain.* Se dit de Nicolas Tudeschi, né à Palerme.

PANOROGRAPHE. s. m. (ét. gr., πᾶν, tout ; ὁράω, je vois ; γράφω, je décris). Phys. Instrument inventé en 1824 pour obtenir immédiatement sur une surface plane le développement de la vue perspective des objets qui entourent l'horizon.

PANORPATE. adj. des 2 g. Entom. Qui ressemble à une panorpe.

PANORPATE. s. m. Entom. Section de l'ordre des névroptères, famille des planipennes, renfermant des insectes appelés par quelques auteurs *mouches-scorpions*, et qui a pour type le genre panorpe.

PANORPE. s. m. (du gr. πάνορπες, nom que les Grecs donnaient à des insectes voisins des cigales ou des sauterelles). Entom. Genre d'insectes de l'ordre des névroptères, famille des planipennes.

PANOSSAKE. s. m. Relat. Étoffe fabriquée par les nègres des bords de la Gambie.

PANOSSARE. s. m. Relat. Sorte de pagne dont les Indiens se servent pour se couvrir de la ceinture en bas.

PANOTIENS. s. m. pl. (ét. gr., πᾶν, tout ; οὖς, ὠτός, oreille). Peuple de la Scythie qui avait, dit-on, des oreilles d'une grandeur extraordinaire.

PANOU. s. m. Ornith. Espèce de cotinga ou tangara du Brésil. C'est par erreur qu'on le trouve écrit *panon* dans quelques dictionnaires.

PANOUFLE. s. f. Pop. Morceau de peau de mouton avec sa laine, dont on garnit des sabots. V. PANUFLE.

PANOUIL. s. m. Agric. Épi de grains de maïs.

PANOURE. s. f. Mar. Sorte de petit bateau ou de galiote chinoise.

PANPHALÉE. s. f. (ét. gr., πᾶν, tout ; φαλός, beau, blanc). Bot. Genre de plantes de la famille des bilabiées, originaire du Brésil.

PANPHILONTOSIE. s. f. (ét. gr., πᾶν, tout ; φίλος, ami ; ὄντος, être). Néol. Mot que l'on a proposé pour signifier Bienveillance universelle.

PANPOURCEAU s. m. Chass. Fort piquet qui soutient le filet des chasseurs aux pluviers.

PANQUECALITZI. [illegible] (pr. *pan-ke-kalit-si*). Chron. Le quatorzi[illegible] dix-huit mois de vingt jours dont se comp[illegible] année mexicaine.

PANS. s. m. pl. Myth. Satyres qui reconnaissaient Pan pour leur chef ; c'étaient les dieux des chasseurs, des bois et des champs.

[illegible]

Le pansage de ce cheval est difficile. Il est particulièrement usité dans la cavalerie.

— Syn. comp. PANSAGE. PANSEMENT. Le *pansage* s'entend du soin qu'on prend des chevaux en santé, et le *pansement* de l'application sur la surface du corps des appareils et des médicaments indiqués.

PANSARD, ARDE. adj. (rad. *panse*). Pop. Qui a un gros ventre ; une grosse panse. Il s'est dit quelquefois pour Pansu. || S'emploie aussi dans le sens de Gourmand.

— substantivement. C'est un pansard.

PANSARDEMENT. adv. Comme un homme qui a un gros ventre. Pansardement gros. C'est une expression vieillie, mais énergique.

PANSCROSTÈCHE. s. f. (pr. *panse-kross-téche ;* ét. allem. *panzer*, cuirasse ; *schrotheisen*, tranchant). Art milit. Longue épée de housard allemand.

PANSE. s. f. (du lat. *pantex*, même signif.) Fam. Ventre. Grosse panse. Avoir la panse pleine. Vous aviez lors la *panse* un peu moins pleine. (La Font.) Deux grands pas avant lui l'on voit marcher sa *panse* (Dufresny.)

Peut-on voir sans courroux et sans étonnement,
Que des religieux nés pour la pénitence,
Loin de se contenter du plus simple aliment,
Prennent tant de soin de leur *panse* ? (Barthe.)

— Mamm. Dans les animaux, le plus volumineux des quatre estomacs des ruminants ; c'est le premier de tous, c'est-à-dire celui où arrivent les herbes aussitôt qu'elles sont mâchées et avalées. || La partie du ventre des animaux qui renferme ce qu'ils ont mangé.

— Agric. *Panse de Damas.* Espèce de gros raisins séchés au soleil.

— Bot. Corps ou partie renflée d'un ovule ou d'une graine.

— Calligr. La partie arrondie d'un petit a. La panse de cet a est mal faite.

— Comm. *Panse de vache.* Linge ouvré qui se fabrique en Picardie.

— Techn. La partie la plus large d'une cornue, d'un matras ou d'une bouteille. || Endroit où le collier d'un cheval est le plus large par derrière. || *Panse d'une cloche.* Le bord, l'endroit où le battant va frapper.

— Prov. et fig. *Avoir plus grands yeux que grande panse*, ou *avoir les yeux plus grands que la panse.* Se trouver bientôt rassasié, après avoir annoncé un appétit vorace. || *N'avoir pas fait une panse d'a.* N'avoir rien écrit, rien composé. C'est un homme qui de sa vie n'a fait une panse d'a. || On dit aussi de celui qui s'attribue ou à qui d'autres attribuent quelque part à un ouvrage, mais qui cependant n'y a nullement travaillé, *Il n'y pas seulement fait une panse d'a.* V. A. || *Panse d'a.* Se prend aussi en général pour la moindre petite chose.

Dans mes replis fouillez tout à votre aise,
N'y trouverez panse d'a qui déplaise. (Sénecé.)

— Prov. et pop. *Se faire crever la panse.* Se faire tuer à la guerre ou dans un combat singulier.

— Prov. *Il faut servir Dieu avant sa panse.* Il faut remplir ses devoirs religieux avant de satisfaire les grossiers appétits du corps. || *Après la panse vient la danse.* Quand on a fait bonne chère, on ne pense plus qu'à se réjouir. || *Il vaut mieux avoir belle manche que belle panse.* Il vaut mieux être vêtu proprement que de faire bonne chère. || *Qui a la panse pleine, il lui semble que les autres sont soûls.*

— On dit *grand merci, panse*, à ceux qui vous donnent quelque chose qu'ils ne sauraient manger ni mettre à profit.

PANSÉ, ÉE. part. pass. du v. Panser. S'emploie adjectiv. Cheval bien pansé. Plaie, blessure pansée. Dans la cavalerie, les chevaux sont pansés deux fois par jour. Un cheval bien étrillé est à demi pansé.

— Fig. et pop. *Cet homme est bien pansé.* Il a bien mangé et bien bu.

PANSÉLÈNE. s. f. (ét. gr., πᾶν, tout ; σελήνη, lune). Astron. Nom par lequel les anciens astronomes désignaient la pleine lune.

— adj. des 2 g. Qui a lieu en pleine lune. Une éclipse pansélène.

PANSEMENT. s. m. Chirur. Action de panser une plaie, une blessure. Action d'appliquer les appareils destinés, soit à maintenir une plaie en action, comme dans le cas des cautères, soit à favoriser la cicatrisation, en la préservant du contact de l'air et des corps nuisibles. L'heure du pansement approche. Le pansement est quelquefois plus douloureux que l'opération.

— Soins qu'on donne et remèdes qu'on emploie pour panser des blessures. Devoir beaucoup au chirurgien pour ses pansements.

— Il se dit des animaux dans le même sens. Payer le maréchal pour les fers et les pansements des chevaux.

— Manég. Action de brosser, d'étriller un cheval en santé ; d'en avoir soin. Ce domestique entend bien le pansement des chevaux. || On dit aussi, dans ce sens, *le pansement de la main.* Entendre le pansement de la main. || Il vaut mieux dire *pansage* en ce sens.

— Syn. comp. PANSEMENT. PANSAGE. V. PANSAGE.

PANSER. v. a. 1re conj. Chirur. et art vétér. Appliquer sur une plaie, sur une blessure les remèdes nécessaires à sa guérison. Nettoyer, lever l'appareil d'une plaie, d'une blessure. Le

chirurgien vient le panser deux fois par jour. Panser un blessé, un cheval blessé.

— *Panser à sec.* Panser une plaie avec de la charpie qui n'est pas chargée de médicaments et des compresses qui ne sont pas humectées.

— Se dit aussi quelquefois des médicaments qu'on donne aux malades et aux blessés.

— Manég. Étriller, brosser, nettoyer un cheval, lui donner tout ce qui lui est nécessaire. On l'appelle aussi *panser de la main*, pour distinguer cette acception de la précédente. Ce palefrenier panse bien ses chevaux.

— Se dit, par extension, de tous les autres animaux. Je lui ai laissé le soin de panser les chiens, les oiseaux.

— Express. prov. *Allez-vous faire panser.* Se dit à ceux qu'on chasse avec mépris.

— SE PANSER. v. pron. Soigner soi-même ses plaies, ses blessures.

— Être pansé. C'est à cette heure que se pansent les malades.

— Être brossé, étrillé. Voilà l'heure où se pansent les chevaux.

PANSETÉRÈCHE et **PANSTÉRÈCHE**. s. f. Anc. art milit. Espèce d'épée que portaient les hussards.

PANSLAVISME. s. m. (du gr. πᾶν, tout; et du fr. *slavisme*). Polit. Système politique de la Russie, tendant à rattacher à son empire tous les peuples slaves.

PANSOPHE. adj. des 2 g. (ét. gr., πᾶν, tout; σοφός, sage, savant). Didact. Qui sait tout.

— S'empl. subst. Un pansophe.

PANSOPHIE. s. f. (ét. gr., πᾶν, tout; σοφία, sagesse, science). Didact. Sagesse, science universelle.

PANSOPHIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport, qui appartient à la pansophie.

PANSPERMIE. s. f. (ét. gr., πᾶν, tout; σπέρμα, semence). Pathol. et chir. Amas confus, dans le corps, de matières hétérogènes, de pus, etc.

— Phys. Système des naturalistes qui prétendent que les germes des corps organisés sont disséminés partout, et n'attendent que les circonstances favorables pour se développer.

PANSPERMIQUE. adj. des 2 g. Pathol., chir. et phys. Qui concerne la panspermie.

PANSTÉRÉORAMA. s. m. (ét. gr., πᾶν, tout; στερεός, solide; ὅραμα, vue). Phys. Représentation entière, en relief et dans ses véritables proportions, d'un monument, d'une ville, etc. On dit aussi *plan en relief*.

PANSTÉRÉORAMIQUE. adj. des 2 g. Phys. Qui est en relief; qui a rapport au panstéorama.

PANSTRATIE. s. f. (ét. gr., πᾶν, tout; στρατιά, armée). Philol. Armée universelle. Ce mot n'est employé que dans le titre d'un ouvrage de Charnier. *Panstratie catholique* ou *Guerre de l'Éternel*.

PANSU, UE. adj. (rad. *panse*). Qui a une grosse panse. C'est un homme fort pansu. Le vin avait pour représentant un gros Silène *pansu*, ventru, trapu, cornu, pourtant couronné de lierre au front. (E. Sue.) Fam. et peu usit.

— subst. C'est un gros pansu.

PANTACHATE. s. m. Minér. Se dit des variétés d'agates qui sont tachetées et mouchetées comme la peau d'une panthère.

PANTAGA. s. m. Bot. Arbre des Indes orientales qui produit le santal rouge.

PANTAGATHE. s. m. (ét. gr., πᾶν, tout; ἀγαθός, bon). Myth. Oiseau qu'on regardait comme étant toujours de bon augure.

PANTAGATIN. s. m. Relat. Chef d'une peuplade sur la côte de la Pêcherie, au cap Comorin. Les dimanches, assemblez les hommes dans l'église, et prenez garde si les *pantagatins* y assistent. (Bouhours.)

PANTAGOGUE. adj. des 2 g. (ét. gr., πᾶν, tout; ἄγω, je chante). Pharm. Évacuant, purgatif, qui purge toutes les humeurs. || On dit aussi subst. Un pantagogue.

PANTAGRUEL. Personnage du livre de Rabelais. Selon quelques-uns, ce serait Antoine de Bourbon; selon d'autres, ce serait Henri II, quoique en 1533, année où Geoffroy Tory copia et publia un passage du premier livre de Pantagruel, Henri n'eût que 10 ans. Pantagruel était un philosophe épicurien, joyeux buveur, bon convive, et qui avait une certaine gaîté d'esprit, confite en mépris des choses fortuites.

PANTAGRUÉLION. s. m. Nom donné par Rabelais au chanvre, sur lequel il fait une dissertation burlesque.

— Bot. *Pantagruélion sauvage*. L'eupatoire chanvrin.

PANTAGRUÉLIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à Pantagruel.

— Fig. Qui mange et boit sans cesse. Il a un estomac pantagruélique.

— Qui traite de la mangeaille et de la bouteille. Chanson pantagruélique.

PANTAGRUÉLISER. v. n. 1re conj. Boire copieusement, comme Pantagruel. Ainsi que voir pourrez en *pantagruélisant*. (Rabelais.)

PANTAGRUÉLISME. s. m. Philosophie insouciante, épicurienne. Selon Rabelais: Certaine gaieté d'esprit confite en mépris des choses fortuites.

PANTAGRUÉLISTE. s. m. Philos. Celui qui professe le pantagruélisme, c'est-à-dire, [illegible] laisien.

PANTAGUIÈRES. s. f. pl. (du gr. πᾶν, tout, et du vieux fr. *guière*, conducteur; fait de *duire*, mener, conduire). Mar. Cordes pour assurer les mâts dans la tempête, et pour tenir les haubans plus roides et plus fermes.

PANTAINE. s. f. Chass. V. PANTIÈRE.

PANTALÉON. s. m. Mus. Espèce de clavecin vertical dont le corps est plus étroit que celui du clavecin ordinaire, et inventé en 1718 par Pantaléon Hebenstreit. Espèce de grand tympanon monté sur des cordes à boyau.

PANTALON. s. m. (de l'ital. *pantalone*, même signif., à cause de saint Pantaléon, patron de Venise qui y introduisit cette espèce de vêtement ou de pantalon; personnage bouffon du théâtre italien, qui était pour l'ordinaire vêtu de cette sorte). Culotte longue qui prend depuis les reins et descend jusque sur le cou-de-pied. C'est une culotte tout d'une pièce avec les bas, dont on a supprimé les pieds. La mode en a fait varier la forme de mille manières. D'abord les cuisses et les jambes étaient d'une grande largeur, ensuite on tomba dans un excès contraire, les cuisses et les jambes étaient à pli de corps; enfin, on a pris un juste milieu, et aujourd'hui le pantalon a pris une forme moyenne entre ces deux extrêmes, et la commodité qu'on y reconnaît fait présumer que cette mode, à quelques modifications près, durera longtemps. Autrefois le pantalon était tout d'une pièce, depuis le cou jusqu'aux pieds, mais on a reconnu son incommodité, et on l'a absolument abandonné. Pantalon de drap, de casimir, de cuir-laine, de coutil, etc. Pantalon de daim, de chamois. Pantalon large, étroit. Pantalon à sous-pieds.

— *Pantalon à pieds*. Pantalon qui a des pieds comme les bas; espèce de caleçon qui est tout d'une pièce avec les bas. On sort très-rarement avec ce vêtement: il annonce un air très-négligé.

— Art scén. Nom d'un personnage de la comédie italienne, qui porte un pantalon, une espèce de robe de palais, un masque à barbe, et qui représente les vieillards. Il était quelquefois amoureux et dupé, quelquefois aussi bon, simple et point du tout ridicule.

— Chorégr. Une des figures qui composent la contredanse française.

— Comm. Nom d'un papier qui se fabrique dans les environs d'Angoulême.

— Hist. On a donné quelquefois ce nom aux Vénitiens, parce que le personnage appelé Pantalon est originaire de Venise. Pantalon est toujours Vénitien, comme Arlequin est Bergamasque, et le Docteur Bolonais.

— Mus. V. PANTALÉON.

— Fig. et fam. Homme qui prend toute sorte de figures, et qui joue toute sorte de rôles pour arriver à ses fins. C'est un pantalon, un vrai pantalon.

— Prov. et fig. *A la barbe de Pantalon*. En présence et en dépit de celui que la chose intéresse le plus.

— Le P. Le Moyne, jésuite, a renchéri sur Balzac, qu'il avait pris pour modèle. Le P. Sénault, de l'Oratoire, disait pour cette raison que c'était *Balzac le pantalon*.

PANTALONNADE. s. f. (rad. *pantalon*). Art scén. Bouffonnerie, posture comique d'un pantalon, d'un farceur. Il a fait une pantalonnade, de plaisantes pantalonnades. || Danse de pantalon.

— Fam. Fausse démonstration de joie, de douleur, de bienveillance. Sa joie, sa douleur n'est que pantalonnade.

— Fig. Entrée ou sortie brusque d'un étourdi.

— Par extens. et fam. Subterfuge ridicule pour sortir d'embarras. Il s'en est tiré par une pantalonnade.

PANTALONNÉ, ÉE. adj. (rad. *pantalon*). Techn. Se dit d'un tonneau qui est cerclé dans toute sa longueur.

PANTANNE. s. f. Pêch. Sorte de pave ou d'enceinte de filets qu'on établit dans l'étang de Leucate près de Narbonne.

PANTARBE. s. f. Myth. Espèce de pierre précieuse à laquelle les anciens attribuaient la faculté d'attirer l'or comme l'aimant attire le fer, et dont ils racontaient de grandes merveilles. L'éclat en est si vif qu'elle ranime le jour au milieu de la nuit; elle garantit du feu ceux qui la portent, etc.

PANTCHARATRA. s. m. Philos. ind. Nom des membres d'une secte religieuse et philosophique hétérodoxe de l'Inde. Les pantcharatras sont adorateurs de Vichnou, qu'ils considèrent comme le principe de l'univers. On les appelle aussi *Bhagavatas*.

PANTE. s. f. Techn. Chapelet fait de petites coquilles blanches. || Toile de crin dont on se sert dans les brasseries.

PANTÉ, ÉE. part. pass. du v. Panter. S'empl. adjectiv. Peau pantée.

PANTELANT. part. prés. du v. Panteler. Qui pantelle. Est toujours invariable.

PANTELANT, ANTE. adj. (de l'angl. *to pant*, haleter). Qui halète, qui respire avec peine, par secousses, à qui le cœur bat de peur, de colère, d'avoir trop couru. Il est tout pantelant. Estomac pantelant. Quel dommage d'avoir laissé perdre ce mot expressif.

— Par extens. Étendu sans connaissance.

[illegible] mal récemment tué, lorsqu'elle palpite encore.

PANTELER. v. n. 1re conj. Ce verbe double le *l* dans tous les temps dont la terminaison commence par un *e* muet. *Je pantelle, tu pantelles, il pantelle*. Haleter, palpiter fortement et d'une manière embarrassée et pressée. Vieux.

— Syn. comp. PANTELER, PALPITER. *Palpiter* suppose une émotion douce qui provient du cœur, et *panteler*, une émotion qui provient d'une crise, d'un effort ou d'un état violent.

PANTELLARIE. Géogr. Ile de la Méditerranée entre la Sicile et l'Afrique. Elle appartient à la Sicile; 6,000 hab.

PANTÈNE. s. f. Pêch. Espèce de filet du genre des verveux, qu'on place au bout des bourdigues, pour retenir les anguilles.

PANTÉNEITH. s. m. (pr. *pan-té-nét*). Relat. Chef des prêtres de Neith, en Égypte.

PANTENNE (EN). loc. adv. Mar. Se dit d'un bâtiment dont toutes les parties du gréement sont en désordre, mal orientées, brisées par le vent ou par un combat, etc. Vaisseau en pantenne. A la mort d'un capitaine, on met, en signe de deuil, les vergues de son vaisseau en pantenne.

— Pour donner une idée exagérée du mauvais état d'un vaisseau, on dit *il est tout en pantenne*.

PANTER. v. a. 1re conj. Techn. Arrêter les peaux des cardes dans le panteur, en les accrochant aux pointes dont il est garni par distance dans toute sa longueur.

— SE PANTER. v. pron. Être panté. Ces peaux se pantent presque seules.

PANTEUR. s. m. Techn. Instrument propre à tendre les peaux des cardes.

PANTHACHATE. s. f. (pr. *pan-ta-kate*; ét. gr., πάνθηρ, bête féroce; ἀχάτης, agate). Minér. Espèce d'agate mouchetée comme la peau d'un tigre.

PANTHÉE. adj. f. (ét. gr., πᾶν, tout; θεός, Dieu). Antiq. *Figure panthée*. Statue qui réunissait les symboles ou les attributs de différentes divinités. La statue de la déesse syrienne était une figure panthée.

— *La nature panthée*. La Divinité suprême.

PANTHÉISME. s. m. (ét. gr., πᾶν, tout; θεός, Dieu). Théol. Système de ceux qui, comme Spinosa, n'admettent d'autre Dieu que le grand tout, l'universalité des êtres existants.

— Philos. *Panthéisme psychologique*. Système qui considère Dieu comme l'âme du monde, et le monde comme le corps de la Divinité. || *Panthéisme cosmologique*. Celui qui considère l'univers et Dieu comme étant identiquement le même être: c'est le panthéisme de l'école éléatique. || *Panthéisme ontologique*. Celui qui ne reconnaît qu'une substance éternelle, se manifestant ici par la pensée, là par l'étendue: c'est le spinosisme. || *Panthéisme mystique*. Celui qui considère l'ensemble des choses comme un être dont le réel et l'idéal, l'objectif et le subjectif, sont, pour ainsi dire, les deux pôles opposés. Le panthéisme mystique a quelques rapports avec le naturalisme allemand. Le panthéisme de l'Inde est encore un panthéisme mystique. || Au moyen âge, on trouve le *panthéisme idéaliste* d'Amaury de Chartres, et le *panthéisme matérialiste* de son disciple David, de Dinant.

PANTHÉISTE. s. m. (pr. *pan-té-iss-te*; ét., V. PANTHÉE) Philos. Partisan du panthéisme. Un panthéiste. Pour quelques panthéistes, Dieu est l'âme du monde.

— adj. des 2 g. Qui appartient au panthéisme. Philosophe panthéiste. || *Système panthéiste*. Se dit de tous les systèmes de philosophie qui identifient Dieu avec l'ensemble des êtres ou avec leur principe vital. Il y a plusieurs classes de philosophes panthéistes: les uns considèrent l'univers lui-même comme un être éternel; les autres conservent quelque chose du dualisme. Suivant le plus grand nombre, Dieu est le seul être réel, tous les autres n'ayant qu'une réalité apparente, et étant absorbés dans la substance divine.

PANTHÉISTIQUE. adj. des 2 g. Philos. Qui a le caractère du panthéisme.

PANTHÉOLOGIE. s. f. (ét. gr., πᾶν, tout; θεός, Dieu; λόγος, discours). Histoire de tous les dieux du paganisme.

PANTHÉOLOGIQUE. adj. des 2 g. Qui est relatif, qui a rappport à la panthéologie.

PANTHÉON. s. m. (ét. gr., πᾶν, tout; θεός, Dieu). Temple consacré à tous les dieux à la fois.

— Ant. gr. L'ensemble des figures panthées, petites statues qui portaient les symboles de plusieurs divinités.

— Hist. de Fr. *Panthéon de Paris*. Église sous l'invocation de sainte Geneviève, commencée en 1747, et achevée en 1764. Destinée, par un décret de l'Assemblée nationale, 1791, à la sépulture des Français illustres par leurs vertus, leurs talents ou leurs services, cette église prit le nom de Panthéon, avec cette inscription sur la frise de la façade: *Aux grands hommes la patrie reconnaissante*. Rendue au culte en 1816, elle est redevenue Panthéon en 1830, mais aucun mort illustre n'est venu y prendre place. Les honneurs du Panthéon ont été quelquefois prodigués sans discernement: Marat lui-même en a été jugé digne. Mais une loi renouvelée après la révolution de juillet dis- [illegible] après la mort de l'homme pour qui on voudrait les demander.

— Hist. gr. *Panthéon d'Athènes*. Édifice somptueux, entouré de cent vingt colonnes de marbre, et dont la porte principale était ornée de deux chevaux, ouvrage du fameux Praxitèle.

— Hist. rom. *Panthéon de Rome*. Fut construit après la bataille d'Actium, dans le Champ de Mars, par Agrippa, gendre d'Auguste, qui le consacra à Jupiter Vindicator et à tous les dieux. Il existe encore aujourd'hui dans son entier, et on en a fait une église sous l'invocation de *Sainte-Marie de la Rotonde*.

— Fig. Honneur que la postérité réserve aux véritables grands hommes, aux bienfaiteurs de l'humanité. Sa place est marquée dans le panthéon de l'histoire.

PANTHÉONISÉ, ÉE. part. pass. du v. Panthéoniser. S'empl. adject. Placé au Panthéon.

PANTHÉONISER. v. a. 1re conj. (rad. *panthéon*). Néol. Placer au Panthéon. On veut panthéoniser les grands hommes.

— Absol. Gardons-nous de *panthéoniser* à la légère. (Mercier.)

PANTHÉRA. s. f. Antiq. Pierre des anciens, qu'on a reconnue être une agate jaspée, et à laquelle ils attribuaient beaucoup de vertus fabuleuses.

PANTHÈRE. s. f. (ét. gr., πᾶν, tout; θήρ, bête féroce, soit parce que la panthère surpasse tous les autres animaux en férocité, soit parce qu'elle en a les diverses couleurs). Mamm. Mammifère de l'ordre des carnassiers, famille des digitigrades et du genre chat. Cette espèce est répandue dans toute l'Afrique et dans les parties chaudes de l'Asie, ainsi que dans l'archipel indien. La *panthère* a ordinairement cinq ou six pieds de long. (Ardant.) La *panthère* ressemble au tigre par ses mœurs et au léopard par sa robe. (Id.)

Et voit-on, comme lui, les ours et les *panthères*
S'effrayer sottement de leurs sottes chimères (Boil.)

— Les Romains désignaient par ce nom une des grandes espèces tachetées du genre chat, mais on ignore laquelle.

— Iconol. C'est un animal favori de Bacchus, qu'on trouve souvent représenté sur ses monuments. C'est aussi un attribut de Pan.

— Minér. *Pierre de panthère*. Espèce de jaspe ou d'agate, remplie de taches noires, rouges, jaunes, vertes, etc.

PANTHÉRIN, INE. adj. (rad. *panthère*). Erpét. Qui est parsemé de grandes taches, comme celle du pelage de la panthère. La couleuvre panthérine.

PANTHIALÉEN, ENNE. s. Hist. anc. Membre d'une des dix tribus des Perses. Les panthialéens s'adonnaient à l'agriculture.

— adj. Qui appartient aux membres de cette tribu.

PANTICA. Myth. rom. Déesse des voyageurs.

PANTICAPÉE. Géogr. Ville de la Chersonèse taurique, sur le Bosphore cimmérien; elle était la capitale du royaume du Bosphore, aujourd'hui Kertch.

PANTIÈRE. s. f. Chass. Espèce de filet qu'on tend verticalement pour prendre beaucoup d'oiseaux à la fois, quand ils volent par troupes. Les braconniers se servent de la pantière pour prendre les compagnies de perdrix pendant la nuit. || Sac à mailles qui sert aux chasseurs à mettre leurs provisions de bouche, et à rapporter le gibier qu'ils ont pris.

PANTIN. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Saint-Denis (Seine); 1,200 hab.

PANTIN. s. m. (contract. du mot *enfantin*). Petite figure de carton plat et colorié, qui représente un homme ou une femme, et qui se meut par le moyen d'un fil. Fabrique de pantins. Acheter un pantin. Donner un pantin à un enfant.

— Fig. et pop. Homme qui gesticule ridiculement et sans motif. C'est un pantin, un vrai pantin.

— Se dit aussi des gens d'une tournure gauche et dégingandée, qui imite assez celle des pantins de carton.

— Fig. Individu qui flotte sans cesse d'une opinion à l'autre. Pantin politique. Que de pantins ici-bas!

PANTINE. s. f. Comm. Certain nombre d'écheveaux de fil, de soie, de laine, liés ensemble.

— Bot. Nom vulgaire de l'ophrys homme-pendu.

PANTINÉ, ÉE. part. pass. du v. Pantiner S'empl. adjectiv. Mis en pantine. Écheveaux pantinés.

PANTINER. v. a. 1re conj. Techn. Lier des écheveaux ensemble pour former une pantine.

— SE PANTINER. v. pron. Être mis en pantine. Ces écheveaux doivent se pantiner.

PANTOCRATOR. adj. m. (ét. gr., πᾶν, tout; κραίνω, je crée). Myth. Surnom de Jupiter.

PANTOCRATRICE. s. f. Impératrice.

PANTOGÈNE. adj. des 2 g. (ét. gr., πᾶν, παντός, tout; γίγνομαι, naître). Minér. Il se dit d'un cristal dont tous les bords et tous les angles ont subi un décroissement, comme la baryte sulfatée pantogène.

PANTOGONIE. s. f. (ét. gr., πᾶν, παντός tout; γωνία, angle). Géom. Trajectoire réciproque qui, pour différente position de son axe, [illegible] rentrant.

PANTOGRAPHE. s. m. (ét. gr., πᾶν, παντός tout; γράφω, je décris). Mathém. Instrument au moyen duquel on copie mécaniquement des dessins et des gravures, sans aucune connaissance de l'art, et surtout pour réduire cette copie telle proportion que l'on veut, à la moitié, au quart de l'original. On l'appelle aussi *singe*.

— Sculpt. *Pantographe des sculpteurs*. Machine inventée en 1830, et destinée à mettre au point les statues et les bustes de marbre.

PANTOGRAPHIE. s. f. Mathém. L'art de copier toutes sortes d'estampes sans le secours du dessin.

— Manière de se servir du pantographe.

— Philol. Collection de tous les alphabets.

PANTOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Mathém. et philol. Qui a rapport au pantographe ou à la pantographie. Opération pantographique.

— Se dit de ce qui est exécuté par le pantographe. Dessin pantographique.

PANTOGRAPHIQUEMENT. adv. D'une manière pantographique, avec le pantographe.

PANTOIEMENT. s. m. (de l'angl. *to pant*, haleter). Fauconn. Asthme dont les oiseaux sont attaqués.

PANTOIRE. s. f. Mar. Manœuvre dormante, capelée, comme le hauban, sur les bas mâts. On dit plus ordinairement *pendeur*.

PANTOIS. s. m. (de l'angl. *to pant*, haleter). Fauconn. Maladie qui survient à la gorge et aux poumons des oiseaux. Ce faucon a le pantois, est attaqué du pantois.

PANTOIS, OISE. adj. (du lat. *pantex*, gros ventre). Haletant, hors d'haleine. La laissa là dedans avec son ami, fort *pantoise* et désolée. (Brantôme.) Ce mot vieillit.

— Fig. et fam. Stupéfait, interdit. Il resta tout pantois.

— Ce mot a été quelquefois employé par nos écrivains modernes. Je m'en allai tout *pantois*, louant la Providence mais grommelant entre mes dents ces tristes paroles. (Volt.)

> Cependant, tout triste et pantois,
> Il s'en allait [illegible] ses doigts. (Scarron.)

PANTOISEMENT ou **PANTOIMENT.** adv. S'est dit pour D'une manière pantoise, à perdre haleine. De cent rueurs *pantoiment* tourmenté. (Ronsard.)

PANTOISER. v. n. 1re conj. Se disait pour Respirer péniblement. ‖ Être asthmatique.

PANTOMÈTRE. s. m. (ét. gr., πᾶν, παντὸς, tout; μέτρον, mesure). Géom. Instrument pour mesurer toute sorte d'angles, de longueurs, de hauteurs et de distances.

PANTOMÉTRIQUE. adj. des 2 g. Géom. Qui appartient, qui a rapport au pantomètre.

PANTOMIME. s. m. (ét. gr., πᾶν, παντὸς, tout; μιμέομαι, imiter, contrefaire). Art sc. Acteur qui exprime les passions, les sentiments, les idées, par des gestes et sans parler. Les anciens avaient d'excellents pantomimes. De nos jours, le mot de pantomime s'applique aussi aux ballets. Il suffisait à Bathylle d'être *pantomime* pour être couru des dames romaines. (La Bruy.) Il ne suffit pas à l'acteur d'opéra d'être un excellent chanteur, s'il n'est encore un excellent *pantomime*. (J.-J. Rouss.)

— Aux pompes funèbres, chez les Romains, on louait un pantomime à peu près de la taille et de la figure du mort, et qui contrefaisait quelquefois si bien son air, sa contenance et ses gestes, qu'il semblait que c'était lui-même qui marchait à son convoi.

— Hist. On ignore à quelle époque il faut rapporter l'origine des pantomimes; on sait seulement que les Grecs et les Romains eurent des pantomimes qui jouaient d'abord avec les acteurs des comédies et des tragédies; mais dans la suite ils formèrent un corps séparé. Ce fut à Rome surtout, du temps de l'empire, que leur art devint en vogue et reçut d'habiles, de vastes et de rapides développements. Les pantomimes furent les premiers comédiens chez les Français, comme ils l'avaient été chez les Grecs et chez les Romains, et commencèrent à paraître à la foire Saint-Germain, vers la fin du VIe siècle; mais la grossièreté de leurs postures et de leurs jeux mit l'empereur Charlemagne dans la nécessité de corriger cet abus, qui allait jusqu'à la licence. L'empereur les déclara incapables d'être admis en témoignage contre les personnes d'une condition libre. Cette peine infamante fit tomber les pantomimes, et ils furent remplacés par les troubadours, les jongleurs et les ménétriers, dont les représentations furent mêlées de poésie, de danse, de chants et d'instruments.

— Le mot *pantomime* était encore nouveau en 1670, époque où Molière donna les *Amants magnifiques*, puisque la suivante d'Ériphile demande grâce pour ce mot qu'elle vient d'employer. Ce sont des personnes, dit-elle, qui, par leurs pas, leurs gestes et leurs mouvements, expriment aux yeux toutes choses; et on appelle cela *pantomimes*. J'ai tremblé à vous dire ce mot, et il y a des gens dans votre cour qui ne me le pardonneront pas.

PANTOMIME. s. f. Art dram. Art, action d'exprimer les passions, les sentiments, les idées, par des gestes et sans le secours de la parole. La pantomime de cet acteur est très-expressive. Cet art reçut le dernier degré de perfection chez les Romains. Quintus Roscius porta si loin cet art, qu'il réussissait, dit-on, à rendre par autant de gestes différents une même [illegible]

— Espèce de drame où les acteurs suppléent à la parole par le geste. Jouer, exécuter une pantomime. L'air, la musique d'une pantomime.

PANTOMIME. adj. des 2 g. Où toute l'action s'exprime par gestes et sans paroles. Danse, ballet pantomime. Divertissement pantomime. La danse des Américains est *pantomime*, car ils imitent, comme des enfants, tout ce qu'ils voient faire. (B. de St-P.)

PANTOMIMIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui appartient à la pantomime.

— Qui est mêlé de pantomimes. Danse pantomimique.

PANTONNIER. s. m. Se disait pour Gardepont.

— Fig. Homme orgueilleux et de peu de valeur

> Alas te deves vous espargner
> Plus qu'un orgueilleux pantonnier.
> (*Roman de la Rose.*)

PANTOPÉLAGIEN, ENNE. adj. (ét. gr., πᾶν, παντὸς, tout; πέλαγος, haute mer). Ornith. Il se dit des oiseaux qui se lancent dans la haute mer, comme les pétrels et les albatros.

PANTOPHAGE. s. m. (ét. gr., πᾶν, παντὸς, tout; φάγω, je mange). Didact. Qui mange beaucoup.

— Qui mange de tout indistinctement.

— adj. des 2 g. Les animaux pantophages.

PANTOPHAGIE. s. f. Didact. Appétit vorace.

— Habitude de manger toutes sortes d'aliments.

PANTOPHAGIQUE. adj. des 2 g. Qui est relatif, qui a rapport à la pantophagie. Un appétit pantophagique.

PANTOPHILE. s. m. (ét. gr., πᾶν, παντὸς, tout; φίλος, ami). Didact. Ami de tout.

— adj. des 2 g. Qui aime tout. Vous êtes un homme pantophile.

PANTOPHOBE. s. m. (ét. gr., πᾶν, παντὸς, tout; φόβος, crainte). Pathol. Affecté de pantophobie.

PANTOPHOBIE. s. f. Pathol. Crainte de tous les objets. Hydrophobie compliquée.

PANTOPHONE. s. m. (ét. gr., πᾶν, παντὸς, tout; φωνή, voix). Mus. Sorte d'orgue dont le cylindre est garni de chevilles mobiles, avec lesquelles on peut y écrire à volonté de nouveaux airs.

PANTOPTÈRE. adj. des 2 g. (ét. gr., πᾶν, παντὸς, tout; πτερὸν, aile ou nageoire). Ichthyol. Se dit de poissons osseux qui ont toutes les nageoires, à l'exception des ventrales. ‖ PANTOPTÈRES. s. m. pl. Famille de l'ordre des poissons holobranches apodes, comprenant ceux qui, à l'exception des catopes, ont toutes les autres nageoires.

PANTOQUIÈRE. s. f. Mar. Palan frappé sur les bas-haubans opposés d'un mât, pour les roidir en les forçant à se rapprocher.

PANTOUFLE. s. f. (de l'allem. *pantoffel*, même signif.; ou de l'ital. *pantufole*). Chaussure qui ne s'attache pas comme le soulier, et dont on se sert dans la chambre. Pantoufle de maroquin, de peau de mouton, de lisières, etc. Une paire de pantoufles. Être en pantoufles. La pantoufle était autrefois une chaussure de femme; elle n'avait pas de quartier; elle n'avait que l'empeigne, sous laquelle les dames mettaient le pied. Le talon en bois, recouvert de cuir ou quelquefois peint en noir ou de la couleur de l'étoffe de l'empeigne, était fortement assujéti avec la semelle. On a renoncé à ces chaussures incommodes, et on les a remplacées par des pantoufles qui tiennent le pied frais en été et qui sont chaudes et rembourrées pour l'hiver.

— *Mettre ses souliers en pantoufles*. Mettre le quartier de ses souliers sous ses talons, au lieu de le relever.

— Express. prov. et fig. *Il a mis son soulier en pantoufle*. Se dit d'un homme qui se croit bien déguisé et qui n'a presque rien de changé.

— Prov. et fig. *Raisonner comme une pantoufle*, ou elliptiquement, *Raisonner pantoufle*. Parler au hasard, raisonner tout de travers, battre la campagne. Il raisonne comme une pantoufle. Vous ne faites que raisonner pantoufle.

— Bot. *Pantoufle de Notre-Dame*. Un des noms vulgaires du muflier et du cypripède sabot.

— Chir. Bandage pour la rupture du tendon d'Achille. ‖ Autre appareil servant à l'extension continue du fémur.

— Foss. Un des noms de la calcéole.

— Relat. En Turquie, la pantoufle joue un très-grand rôle dans les usages nationaux. C'est en lui envoyant sa pantoufle qu'une femme mande son mari. Une femme en visite, pour ne point être surprise sous son voile par des hommes, laisse ses pantoufles à la porte. La plus grande injure que l'on puisse faire à un musulman, c'est de le frapper avec une pantoufle.

— Loc. adv. et prov. *En pantoufles*. À son aise, avec toute sorte de commodités. Notre professeur fait sa classe en pantoufles. Faire un siége en pantoufles.

— Prov. On dit qu'on *irait en pantoufles en quelque lieu*, pour exagérer la beauté du chemin, ou la commodité qu'il y a pour y aller.

— Un homme qui a un procès dans la juridiction de la ville où il demeure, contre un homme d'un autre pays, dit qu'il plaide en [illegible]

— *Faire un siége en pantoufles*. Avoir toutes les choses nécessaires pour le faire commodément.

— Techn. *Fer à pantoufle*, ou simplement *pantoufle*. Fer de cheval forgé de façon qu'il a plus d'épaisseur en dedans qu'en dehors. Mettre un fer à pantoufle à ce cheval. ‖ Levier d'orgue.

— Zool. Un des noms vulgaires du muflier et du cypripède ou sabot de Vénus.

— Syn. comp. PANTOUFLE, MULE. La *pantoufle* n'a ni quartier, ni garniture, ni autre accompagnement. Lorsqu'il y en a, ce n'est qu'au lieu d'empeigne de cuir ou de peau, il y a du velours, du galon et que le dessus est d'étoffe, c'est une *mule*.

PANTOUFLER. v. n. 1re conj. (rad. *pantoufle*). Raisonner comme une pantoufle, de travers.

— Par extens. et fam. Se livrer à des causeries familières, chez soi, en pantoufles. Nous allons bien pantoufler.

— Pop. Se disait pour Faire bien des pas et des démarches.

PANTOUFLERIE. s. f. (rad. *pantoufle*). Raisonnement faux. Il a dit une pantouflerie. Fam.

— Par extens. Conversation aisée, sans apprêts, sans prétention. Il y a des philosophes qui ne le sont pas, et dont la *pantouflerie* ne vous déplairait pas. (Mme de Sév.)

— Techn. L'art du pantouflier.

PANTOUFLIER. s. m. Techn. Celui qui fabrique ou qui vend des pantoufles.

— Fig. Celui qui quitte rarement ses pantoufles.

— Fig. et fam. *Vieux pantouflier de Sorbonne*. Se disait d'un vieux docteur qui ne sortait de chez lui que pour se rendre aux assemblées de la Faculté.

— Ichthyol. Espèce de poisson du genre zygène; il vit dans la mer du Brésil.

PANUFLE. s. m. Signifiait Pantoufle. Pieds larges à mettre grands *panufles*. (R. de la Rose.)

PANULÉ, ÉE. adj. (du lat. *panis*, pain). Chir. Se dit d'un furoncle qui forme des bubons, des abcès qui ont la couleur jaunâtre d'une croûte de pain.

PANURGE. s. m. (ét. gr., πᾶν, tout; ἔργον, ouvrage). Entom. Genre d'insectes de l'ordre des hyménoptères, famille des mellifères. Ce sont des apiaires solitaires qui vivent sur les fleurs.

PANURGE. Un des personnages du livre de Rabelais. Suivant les interprétateurs, c'est tour à tour le cardinal d'Amboise, le cardinal de Lorraine, Jean de Montluc, évêque de Valence, c'est Rabelais lui-même.

— Fig. Agent habile, délié, beau parleur et propre à tout. C'est un panurge, un vrai panurge. Il fait le panurge.

— Express. prov. *Moutons de Panurge*. Se dit de gens qui imitent ce qu'ils voient faire, quelque danger qu'il en résulte pour eux.

PANUS. s. m. Médec. Syn. de Phygéthlon.

PANYGRON. s. m. Pharm. Espèce d'onguent.

PANZÈRE. s. f. Bot. Genre établi pour une plante de la Caroline.

PAOLISTE. s. m. Relat. Se dit, dans les colonies portugaises, des individus nés de l'union d'un Portugais avec une femme du pays.

PAOLO. s. m. (pr. *pa-o-lo*; corrupt. de *Paulus*, Paul). Métrol. Monnaie d'argent des États de l'Église, valant 61 cent. On l'appelle aussi *vieux paolo*. Le nouveau paolo vaut 54 centimes. ‖ Pl., des *paoli*.

PAON. s. m. **PAONNE.** s. f. (pr. *pan*; du lat. *pavo*, même signif.). Ornith. Genre d'oiseaux de l'ordre des gallinacés, auquel on assigne pour caractères principaux un bec en cône courbé, à base nue; une aigrette sur la tête; des tectrices caudales supérieures très-longues, au nombre de dix-huit, et susceptibles de se relever. De tous les temps, l'espèce que l'on pouvait considérer comme indigène de nos climats, tant elle s'y propage avec facilité: celle qui la première, transportée des Indes orientales en Grèce, et de là en Europe, fait depuis des siècles l'ornement de nos basses-cours, le paon domestique a vivement attiré les regards de tout le monde. Plus d'une fois les poëtes l'ont chanté dans leurs vers; plus d'une fois les historiens de la nature ont employé, pour en parler, un langage semé d'autant de fleurs qu'il a d'yeux chatoyants sur sa queue. Si l'empire appartenait à la beauté et non à la force, le *paon*, dit Buffon, serait sans contredit le roi des oiseaux; car il n'en est point sur qui elle ait versé ses trésors avec autant de profusion. La taille grande, le port imposant, la démarche fière, la figure noble, les proportions du corps élégantes et sveltes, tout ce qui annonce un être de distinction lui a été donné. Une aigrette mobile et légère, peinte des plus riches couleurs, orne sa tête sans la charger: son incomparable plumage semble réunir tout ce qui flatte nos yeux dans le coloris tendre et frais des plus belles fleurs, tout ce qui éblouit dans les reflets pétillants des pierreries, tout ce qui les étonne dans l'éclat majestueux de l'arc-en-ciel; non-seulement la nature a réuni sur le plumage du paon toutes les couleurs du ciel et de la terre pour en faire le chef-d'œuvre de la magnificence: elle les a encore mêlées, [illegible] nuancées, et en a fait un tableau unique, où elles tirent de leur mélange avec des nuances plus sombres, et de leurs oppositions entre elles, un nouveau lustre et des effets de lumière si sublimes, que notre art ne peut ni les imiter ni les décrire. Le paon est sujet à des variétés quelquefois remarquables, et ces variétés sont dues à l'influence de la domesticité. On en voit de gris, de blancs, de noirs, de verts, de bleus, de jaunes, etc.; mais ces couleurs sont presque toujours accidentelles. Il existe pourtant deux variétés qui paraissent constantes et que l'on pourrait considérer comme formant deux races distinctes, c'est celle du paon blanc et celle du paon panaché; ce dernier étant le résultat de l'accouplement du paon ordinaire avec le paon blanc. Une autre espèce non moins belle est le paon spicifère, ainsi nommé parce que cet oiseau porte sur la tête une aigrette en forme d'épi. Les paons sont quelquefois importuns à cause du cri bruyant qu'ils font entendre, et qui est, dit-on, un présage de pluie lorsqu'ils le poussent durant la nuit.

> Dieu se plut à créer des animaux divers;
> Le paon, pour étaler l'iris de son plumage. (Voltaire.)
> . . . Le paon orgueilleux par l'orage inspiré,
> Lance, par intervalle, un accent lamentable. (Fon.)

— Astron. Constellation de l'hémisphère austral, qui n'est point visible dans nos climats.

— Blas. *Paon rouant*. Paon représenté de face et la queue déployée.

— Entom. On donne le nom de *paon* à plusieurs espèces de papillons qui ont sur leurs ailes des yeux chatoyants, à peu près semblables à ceux de la queue du paon. C'est ainsi qu'on appelle *paon de jour* le papillon io; *paon de nuit*, un papillon du genre bombyx, etc.

— Hist. *Vœu du paon*. Serment solennel par lequel on s'engageait à prendre les armes, ou à terminer quelque grande entreprise. Le vœu du paon se prononçait à table, la main étendue au-dessus du plat qui portait un paon rôti et orné de ses plumes. ‖ Il était d'usage autrefois de servir au festin nuptial des gens riches, un paon qui paraissait vivant, avec le bec et les pieds dorés. Pour cela, on le dépouillait de sa peau, et, après avoir fait cuire son corps avec de la canelle, du girofle et d'autres aromates, on le recouvrait de sa peau et de ses plumes, et on le servait sans qu'il parût avoir été dépouillé. Ce mets était pour le plaisir des yeux, et l'on n'y touchait point; l'oiseau se conservait dans cet état plusieurs années sans se corrompre, ce qui était sans doute l'effet des aromates.

— Hortic. *Paon royal*. Variété d'œillet.

— Ichthyol. *Paon bleu*. Espèce de poisson du genre des labres. ‖ *Paon d'Inde*. Sorte de poisson de mer du genre des bandoulières. ‖ *Paon marin*. Sorte de poisson du genre des labres.

— Iconol. Un paon qui étale ses plumes est le symbole de la vanité.

— Myth. Le paon était l'oiseau favori de Junon, et les yeux qui ornent sa queue sont ceux du surveillant Argus.

— Numism. Sur les médailles, le paon marque la consécration des princesses.

— Ornith. *Paon blanc*. Oiseau du Nord. ‖ *Paon marin*. L'oiseau royal, ou grue couronnée, parce qu'il imite la voix du paon. ‖ *Paon sauvage des Pyrénées*. Un des noms du coq de bruyère. ‖ *Paon d'Afrique* ou *de Guinée*. Nom que quelques voyageurs ont donné à la demoiselle de Numidie. ‖ *Paon sifleur*. Nom qu'on donnait anciennement aux paons demi-sauvages, qui vivaient autour des habitations. On l'a appliqué à tort au vanneau. ‖ *Paon de la Chine*. L'éperonnier, ou chinquis. ‖ *Paon des Indes*. Nom que les Espagnols ont donné au dindon, parce qu'il étale sa queue à la manière des paons. ‖ *Paon du Japon*. Le spicifère. ‖ *Petit paon de Malaca*. L'éperonnier. ‖ *Paon de marais* ou *Paon de mer*. Nom qu'on donne au combattant en Picardie. ‖ *Paon des palétuviers* et *Paon des roses*. Le caurale. ‖ *Paon sauvage*. L'outarde de Luçon et l'outarde huppée d'Afrique. Le vanneau a été aussi quelquefois désigné sous ce nom. ‖ *Paon terrestre*. Nom qu'on donnait anciennement à celui des paons qui ne quittait pas la basse-cour. ‖ *Paon du Thibet*. Le chinquis.

— Zool. *Paon marin*. Ver marin allongé, qui a deux cornes terminées par quelques tentacules, et dont la queue a deux branches, de chacune desquelles sortent quatre plumules couleur de rose, qui contrastent avec la couleur verdâtre de son corps.

— Fig. et fam. *Être glorieux comme un paon*. Être fort glorieux, fort vain.

— Prov. *Il est comme le paon qui crie en voyant ses pieds*. C'est ce qu'on dit d'un glorieux qui crie en voyant ses pieds. On prétend que le paon se met à crier à la vue de ses pieds, et que son cri, en pareille circonstance, n'est qu'un gémissement arraché à sa vanité. Cependant, Buffon assure que ce n'est qu'une supposition qu'on n'a pu faire qu'en prêtant nos mauvais raisonnements à cet oiseau.

— Prov. et fig. *C'est le geai paré des plumes du paon*. Se dit d'une personne qui se fait honneur de ce qui ne lui appartient pas, par allusion à une fable de La Fontaine.

PAONACE. s. f. (pr. [illegible]). Bot. Sorte de plante de la famille des anémones.

— S'est dit pour Étoffe dont les couleurs sont diaprées et variées comme celles de la queue du paon. Aussi bien [illegible] [illegible] *paonace*. (Geoffroy.)

[illegible] **ÉE.** adj. S'est dit pour Qui est de couleurs variées, semblables à celles de la queue du paon.

PAONNE. s. f. (pr. *pane*). Ornith. La femelle du paon. La paonne aime à déposer ses œufs dans un lieu secret et retiré. (Buff.)

PAONNÉ, ÉE. adj. (pr. *pa-né*). Qui offre des couleurs variées comme la queue d'un paon. On disait aussi *paonacé* ou *paonant*.

PAONNEAU. s. m. (pr. *pa-nô*). Ornith. Jeune paon. Manger des paonneaux. Les paonneaux âgés d'un an sont, à ce que l'on prétend, un excellent manger. (Gudrin.)

PAONNET. s. m. (pr. *pa-nè*). Anc. art milit. Genre de [illegible].

PAONNIER. s. m. (pr. *pa-nié*). Anc. art milit. [illegible] qui combattait avec des paonnets.

— Econ. dom. Celui qui a soin des paons.

— Il nous semble qu'on devrait prononcer *pa-o-ni-é*, pour ne pas confondre ce mot avec *panier*.

PAOPHI. s. m. Chronol. Second mois de l'année des anciens Égyptiens, répondant à la dernière moitié d'octobre et à la première de novembre.

PAORNONY. s. m. (pr. *pa-or-no-mi*). Relat. Fête solennelle qu'on célèbre dans les Indes au mois de novembre, la veille ou le jour de la nouvelle lune. Elle dure neuf jours.

PAOUAOUCI. s. m. (pr. *pa-ou-a-ou-ci*). Relat. Espèce d'enchantement au moyen duquel les naturels de la Virginie prétendent faire pleuvoir.

PAOUR. s. m. (pr. *pa-our*; du celt. *paour*, *pauor*, pauvre, indigent). Se disait dans le nord de la France, et se dit encore dans les campagnes, pour Lourdaud, rustique, grossier.

PAPA. s. m. (du gr. [illegible], même signif.). Terme dont les petits enfants, et aujourd'hui beaucoup de grandes personnes, surtout parmi les commerçants et les ouvriers, ont coutume de se servir au lieu du mot *père*. Il commence à parler, il dit déjà papa. Où est votre papa ? Papa est à la boutique. Les papas et les mamans. Mon petit *papa* mignon, prononcé bien tendrement, sera assez pour vous toucher. (Mol.)

Fut-il jamais rien moins charmant
Qu'un tas d'enfants qui crie ?
L'un dit *papa*, l'autre maman,
Et l'autre pleure après sa mie. (***)

— Les enfants disent aussi *grand-papa*, *bon papa*, au lieu de *grand-père*.

— Fam. *C'est un gros papa, un gros papa de bonne mine*. Se dit d'un homme d'un certain âge, qui a de l'embonpoint et de la fraîcheur.

— Fig. et fam. *Bon papa*. Bonhomme.

— Ornith. Vautour d'Amérique, remarquable par ses couleurs, et qu'on nomme aussi roi des vautours.

— Myth. Un des noms d'Athys.

— Chron. Nom du dixième mois de l'année des Coptes et des Abyssins; il répond au mois d'octobre.

PAPABLE. adj. m. (rad. *pape*). Propre à être pape. Il n'est usité qu'en parlant des prélats, et surtout des cardinaux, qu'on regarde comme pouvant parvenir quelque jour à la papauté. C'est un sujet papable, très-papable.

— Voilà ce que dit sérieusement l'Académie, et nous croyons qu'elle a tort. Elle devrait, ce nous semble, prévenir au contraire ses lecteurs que ce mot, s'il a jamais été employé, n'a pu l'être que par plaisanterie, par Scarron ou Rabelais. A notre avis, on ne peut pas plus dire un cardinal *papable* qu'on ne dirait un électeur *députable*, un prêtre *évêquable*.

PAPACIN. s. m. Ichthyol. Nom spécifique d'un syngnathe.

PAPADIE. s. f. Relat. Femme d'un prêtre arménien.

PAPAFIQUE. s. m. Mar. Nom qu'on donne, dans certains ports, à la voile d'en haut d'un bâtiment.

PAPAGALLO. s. m. Relat. Sur la côte orientale du Mexique, Vent violent qui souffle régulièrement dans la direction du N.-E. et dans celle du N.-N. pendant la belle saison, depuis le mois d'octobre jusqu'au mois de mai.

PAPAIE. s. f. Bot. V. PAPAYE.

PAPAL, ALE. adj. (rad. *pape*). Qui appartient au pape, qui est du pape, qui relève du pape. Pouvoir papal. Dignité, autorité papale. Décrets papals.

— *Terres papales*. Les terres de la domination du pape.

PAPALIN. s. m. Anc. métrol. Monnaie des États du pape.

— Hist. Soldat du pape. Il suffira de faire marcher les vôtres quand les *papalins* seront prêts d'entrer au duché de Milan. (Bassompierre.) Il vieillit.

PAPALISER. v. n. 1re conj. Se mettre sur les rangs pour devenir pape. Peu usité.

PAPALISTE. s. m. S'est dit pour Siége pontifical.

PAPALITÉ. s. f. Signifiait Dignité du pape; papauté.

PAPALIAN. s. m. Bot. Arbre d'Amboine, dont les feuilles ont une odeur forte et une saveur acide.

PAPAS. s. m. (pr. *pa-pass*; du gr. [illegible]) [illegible] ques et même à leur patriarche. Un papas grec. Un papas arménien. Le premier d'entre eux prend le nom de Protopapas.

— Relat. Nom que les Péruviens donnaient à leur grand-prêtre.

— Bot. Nom qu'on donne quelquefois aux topinambours.

PAPAT. s. m. Dignité de pape; papauté.

PAPAUTÉ. s. f. (rad. *pape*). Dignité de pape. Aspirer à la papauté. Ceux qui n'ont pas vu les conclaves ne peuvent se figurer les illusions des hommes en ce qui regarde la *papauté*. (De Retz.)

Et puis la *papauté* vaut-elle ce qu'on quitte,
Le repos ? le repos, trésor si précieux,
Qu'on en faisait jadis le partage des dieux !
(La Font.)

— Par extens. Temps pendant lequel un pape a occupé le saint-siége. Pendant la papauté de Léon X.

— Se prend quelquefois pour le pape même. La *papauté*, infidèle à sa promesse, s'assied, sans repentir, sur ce grand mort qui s'étend des Alpes en Calabre. (E. Quinet.)

— On a étendu ce mot à toutes les personnes qui, par leur puissance ou par leurs écrits, ont exercé une grande influence sur les esprits. Voltaire, Rousseau, Montesquieu, triple couronne de cette *papauté* nouvelle que la France a montrée à la terre. (E. Quinet.)

PAPAVÉRACÉ, ÉE. adj. (du lat. *papaver*, pavot). Bot. Qui ressemble au pavot. ‖ PAPAVÉRACÉES. s. f. pl. Famille de plantes dont l'un des principaux genres est le pavot. Les papavéracées contiennent toutes un suc propre, blanc, jaune ou même rougeâtre, qui les rend toutes plus ou moins âcres, visqueuses et délétères, quoique sa nature varie dans les diverses espèces.

PAPAVÉRATE. s. m. Chim. V. MÉCONATE

PAPAVÉRINE. s. f. (du lat. *papaver*, pavot). V. NARCOTINE.

PAPAVÉRIQUE. adj. m. Chim. V. MÉCONIQUE.

PAPAYACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble au papayer. ‖ PAPAYACÉES. s. f. pl. Famille de plantes cucurbitacées, qui a pour type le genre papayer.

PAPAYE. s. f. (pr. *pa-pè-ye*) Bot. Fruit du papayer. Il est gros comme un petit melon, charnu, jaunâtre, d'une saveur douce et d'une odeur aromatique. On mange ordinairement les papayes confites au sucre ou au vinaigre.

PAPAYER. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs incomplètes, de la famille des cucurbitacées, ayant pour type le papayer commun, arbre qui a l'aspect d'un palmier, et qui s'élève à la hauteur de 7 mètres environ sur une tige simple; il croît aux Moluques, porte peu de fruits et est remarquable par la promptitude de son accroissement. Les autres espèces sont : le papayer épineux, le papayer à fleurs latérales, à petits fruits et le papayer monoïque du Pérou.

PAPE. s. m. (du gr. [illegible], père). L'évêque de Rome, chef de l'Église catholique romaine. Il réside à Rome, et jouit à la fois d'un pouvoir spirituel et d'un pouvoir temporel. Comme chef spirituel, le pape a la souveraine autorité sur l'Église catholique romaine, fait observer les canons ou règlements, assemble les conciles, crée les cardinaux, confirme les évêques, institue, autorise ou supprime à volonté les ordres religieux, veille au maintien du dogme et de la discipline, approuve ou censure les doctrines nouvelles, écrit dans ce but des bulles, des encycliques; excommunie ou lève les excommunications, accorde les grandes dispenses, distribue les indulgences, etc. Comme prince temporel, le pape gouverne avec un pouvoir absolu la ville de Rome et les États de l'Église. Il entretient près des cours étrangères des légats, des nonces, qui représentent à la fois son double pouvoir. Le pape porte une tiare ou triple couronne, symbole des diverses puissances qu'il réunit sur sa tête, comme chef de l'Église, évêque de Rome, et souverain temporel des États romains; il tient à la main une clé d'or et une clé d'argent, qu'on nomme les clés de saint Pierre. Élire, faire un pape. Notre saint-père le pape. En appeler au pape. Appeler du pape au concile. Légat, nonce du pape. Bulle, constitution, bref du pape.

Veux-je d'un pape illustre, armé contre tes crimes,
A tes yeux mettre ici toute la bulle en rimes ?
(Boileau.)

— Le pape est appelé par les catholiques romains *le vicaire de Jésus-Christ en terre*, *le père commun des chrétiens*.

— Se dit quelquefois pour l'Église catholique, dont le pape est le chef.

Elle a d'un zèle tout divin
Quitté le pape pour Calvin,
Et préféré Genève à Rome.
(*Divert. de Genève.*)

— *Soldat du pape*. Se dit des troupes papales.

— Par extens. et injur. Mauvais militaire; homme fort poltron et qui aime beaucoup ses aises.

— Géogr. *États du pape*. V. *États de l'Église*, au mot ÉGLISE.

— Hist. Nom sous lequel on désigna d'abord tous les évêques, et que Grégoire VII restreignit, dans un synode tenu en 1076, à l'évêque de Rome. [illegible] par le peuple et le clergé, jusqu'à ce que les empereurs, s'étant faits chrétiens, s'attribuèrent le droit de confirmer leur choix. Justinien et ses successeurs exigèrent même une somme d'argent pour accorder cette confirmation. Constantin Pogonat délivra l'Église de cette servitude, 681. Louis le Débonnaire déclara, 824, que l'élection des papes serait libre à l'avenir. Sous Innocent II, les cardinaux s'arrogèrent le droit de faire seuls cette élection, vers 1142. Le pape Honorius III, 1215, ou plutôt Grégoire X, 1274, ordonna que l'élection se ferait désormais dans un conclave, ce qui se pratique encore de nos jours. On compte depuis saint Pierre 256 papes, dont 3 n'ont pas été consacrés, et dont 20 sont regardés comme de faux papes ou antipapes.

— Express. prov. *Nous aurions fait un pape*. Se dit à celui qui a eu en même temps une pensée identique à la nôtre. ‖ *Il n'en branlerait pas pour le pape*. Se dit d'un homme inébranlable dans son opinion, ou dans son poste. ‖ *Être assis comme un pape Colas*. Prendre fort ses aises, se mettre dans une place de distinction ou commode. ‖ *Il en met bien dans le grenier du pape*. Se dit d'une personne qui passe une grande partie de ses prières, ou qui n'en dit aucune. ‖ *Cet homme est servi comme le pape*. Il est bien servi. ‖ On dit qu'*un homme est fantasque comme la mule du pape*, qui ne mange et boit qu'à ses heures.

— Prov. *Dieu sait comme se font les papes*. ‖ *Il faut avoir du nez pour être pape*. ‖ *Le pape ne peut mourir*. ‖ *On doit prier pour le pape*. ‖ *Pape par voix, roi par nature, empereur par force*.

— Ornith. Bel oiseau de trois couleurs, gros comme un serin, qu'on trouve à la Caroline et au Canada; c'est une espèce de verdier ou de gros-bec.

PAPEFIGUE. V. PAPEFIGUIÈRE.

PAPEFIGUIER. s. m. Habitant de Papefiguière ou Papefigue.

Si d'autre part celui que vous verrez
N'a l'œil riant, le corps rond, le teint frais,
Sans hésiter, qualifiez cet homme
Papefiguier. (La Font.)

PAPEFIGUIÈRE. s. f. (mot composé : *pape*, *figue*, *faire*, faire la figue au pape). Philol. Pays imaginé par Rabelais, pays d'incrédulité, où l'on se moque du pape. Le diable de Papefiguière.

. . . . . *Papefigue* se nomme
L'île et la province où les gens autrefois
Firent la figue au portrait du saint-père.
Punis en sont, rien chez eux ne prospère.
(La Fontaine.)

PAPEGAI ou **PAPEGAY.** s. m. (de l'afric. *babaga*, oiseau vert qui parle). Jeux. Oiseau de carton ou de bois peint, que l'on place au bout d'une perche pour servir de but à ceux qui s'exercent à tirer de l'arc, de l'arbalète ou de l'arquebuse. Tirer au papegai. Emporter un morceau du papegai. Celui qui abat le papegai remporte le prix. Abattre un papegai du premier coup.

— Ornith. Nom donné à certains perroquets d'Amérique, de la division des kakatoès, parmi les espèces dont la tête est dépourvue de huppe, et qui ont le plumage généralement vert.

— Hist. Signifiait Salle d'audience. On cite particulièrement le *papegay* ou *la chambre du papegay* dans le palais du souverain pontife.

PAPEGARD, PAPEGAUT et **PAPEJAI.** s. m. Ornith. Noms du perroquet, encore en usage dans les provinces méridionales de la France.

PAPÉGER. v. n. 1re conj. Vieux mot qui a signifié Faire tout ce qui peut conduire à la papauté. Il est en si grande réputation à Rome, car il *papége*, et dit que s'il s'était trouvé en conseil avec un huguenot, il serait perdu. (Sully.)

PAPELARD. s. m. (du fr. *pape*, parce que le papelard fait le saint comme un pape, et n'est rien moins que ce qu'il affecte d'être). Hypocrite, faux dévot. C'est un papelard, un franc papelard. O *papelards*, qu'on se trompe à vos mines ! (La Font.) Quand nous voyons un franc usurier, un adultère, un larron, marmoter tous les jours à la messe plusieurs patenôtres, et pour cela ne changer sa méchante vie, nous l'appelons *papelard*, et ses actions papelardises. (De Brieux.)

— Ce mot s'est aussi employé au féminin.

Ne soyez aussi *papelarde*,
Ni hypocrite en amourettes.
(*Confess. de la Belle Fille.*)

— S'est dit d'abord pour désigner celui qui trafique des bulles papales, et qui élève la puissance du pape au delà de ses justes bornes.

— Syn. comp. PAPELARD. PATELIN. PATELINEUR. On est *patelin* par caractère, et par un caractère souple et artificieux. On est *patelineur* par le fait, et par les manières propres du *patelin*. On est *papelard* par hypocrisie et par un manége outré.

PAPELARD, ARDE. adj. Qui annonce l'hypocrisie, la fausseté. Un air papelard. Le ton papelard. Voix, mine papelarde.

Dès qu'il la voit partir il contrefait son ton,
Et d'une voix papelarde
Il demande qu'on ouvre. . . (La Font.)

PAPELARDER. v. n. 1re conj. Faire le papelard, l'hypocrite. Peu usité.

— Marmoter entre ses dents en disant des oraisons.

PAPELARDIE. s. f. Se disait pour Hypocrisie. Nous vîmes que son fait était *papelardie*.

PAPELARDISE. s. f. Fam. Hypocrisie, fausse dévotion. On a dit aussi *papelarderie*.

PAPELARDISER. v. n. 1re conj. S'est dit pour Faire l'hypocrite.

PAPELARDISME. s. m. Système du papelard. Sans toutefois omettre ce qui sert à faire le style de *papelardisme*, que tenaient les frères frapparts. (Henri Estienne.)

PAPELIGOSSE. s. m. Pays imaginaire, dont le nom a été forgé par Rabelais, pour indiquer un pays où l'on vit en pleine liberté, jusqu'à pouvoir impunément s'y gausser du pape.

PAPELINE. s. f. Comm. Sorte d'étoffe tramée de fleuret, fabriquée d'abord à Avignon, autrefois terre papale, d'où lui est venu son nom. On l'appelle aussi *popeline* par corruption.

PAPELONNÉ, ÉE. adj. Blas. Se dit de l'écu ou d'un membre de l'écu, couvert de plusieurs rangs d'écailles ou de tuiles, posées de manière que les bouts tirent vers le chef, et les demi-cercles vers la pointe. Porter de gueules papelonné d'argent.

PAPER. v. a. 1re conj. Se disait pour Manger à la manière des enfants.

PAPERASSE. s. f. (rad. *papier*). Papier écrit qui ne sert plus de rien, qui n'est bon qu'à être mis au rebut. Vieille paperasse. Jetez donc au feu toutes ces paperasses. Un tas de paperasses. Un procès vous ruine en sottes *paperasses*. (Piron.) Fam.

PAPERASSER. v. n. 1re conj. (rad. *papier*). Passer son temps à remuer, feuilleter, arranger des papiers. J'ai passé toute la matinée à paperasser. Fam.

— Par extens. Faire des écritures inutiles. Cet avoué aime à paperasser. Cet auteur ne fait que paperasser.

Nul d'eux ne se peut passer
D'incessamment *paperasser*. (Scarron.)

PAPERASSERIE. s. f. Amas, grande quantité de papiers inutiles. La paperasserie universitaire.

PAPERASSIER, IÈRE. s. Qui aime à paperasser, à ramasser, conserver des papiers inutiles. C'est un grand paperassier. Fam.

PAPERAT. s. m. Vieux mot qui, suivant Tabourot, signifiait Petit carré de papier, et, suivant Oudin, Livre de comptes.

PAPESSE. s. f. Femme pape. Mot en usage seulement dans cette locution : *Papesse Jeanne*, personnage féminin imaginaire, que quelques mauvais plaisants ont prétendu avoir occupé le trône pontifical.

PAPET. s. m. Métrol. V. PAPETTO.

PAPETERIE. s. f. (pr. *pap'trie*; rad. *papier*). Manufacture de papier. Une grande, une belle papeterie. Il y a de belles papeteries dans les Vosges.

— Espèce de nécessaire, boîte de carton ou de bois, qui renferme ce qu'il faut pour écrire; papiers de tous les formats, pains à cacheter, etc. Les papeteries se donnent pour cadeaux d'étrennes.

— Le commerce de papier. Magasin de papeterie. Il s'est enrichi dans la papeterie. ‖ Magasin où l'on tient non-seulement du papier, mais toutes les fournitures de bureaux.

— Par extens. Art de fabriquer le papier. La papeterie lui doit plusieurs procédés nouveaux.

PAPETIER. s. m. (pr. *pap'tié*; rad. *papier*). Celui qui fait le papier.

— Par extens. Celui qui vend du papier. La boutique d'un papetier.

— *Papetier colleur de feuilles*. Nom qu'on donnait autrefois aux cartonniers.

— adjectiv. Ouvrier papetier, marchand papetier.

PAPETIÈRE. s. f. La femme du marchand papetier, ou bien celle qui vend du papier et autres fournitures de bureaux. Il est étonnant que l'Académie n'ait pas donné le féminin *papetière*, qui est cependant fort usité.

PAPETON. s. m. Agric. Axe sur lequel sont fixés les grains de maïs.

PAPETTO. s. m. Métrol. Monnaie d'argent des États de l'Église, valant 1 fr. 04.

PAPÉUS. s. m. Myth. Surnom donné à Jupiter par les Scythes et les Bithyniens.

PAPHIE. s. m. (rad. *Paphos*). Conchyl. Genre de coquilles bivalves qui se rapprochent des mactres et des vénus.

— Entom. Espèce de papillon.

PAPHIEN, IENNE. s. Habitant de Paphos. ‖ adj. Qui appartient à Paphos ou à ses habitants.

PAPHIENNE. adj. f. Myth. Surnom de Vénus adorée à Paphos. Vénus paphienne. Sa statue avait la forme d'un cône ou d'un balustre terminé en pointe.

PAPHLAGONIE. Géogr. anc. Contrée de l'Asie Mineure, au N., entre la Bithynie et le Pont. Sinope en était la ville la plus célèbre.

PAPHLAGONIEN, IENNE. s. Habitant de la Paphlagonie. Les Paphlagoniens passaient pour grossiers et stupides, et le nom de Paphlagonien était une injure.

— s. m. Linguist. Idiome des habitants de la Paphlagonie; c'était probablement un dialecte du phrygien.

— adj. Qui appartient à la [illegible] La cavalerie paphlagonienne était la meilleure de toute l'Asie.

PAPHORE. s. m. Ornith. Espèce de grand aigle.

PAPHOS. (pr. *pa-foss*). Géogr. anc. Ville de l'île de Chypre. Selon la tradition, ce fut près de là que Vénus sortit des flots. On distingue Paphos l'ancienne ou Palépaphos, aujourd'hui Baffa; et Paphos la nouvelle, ville située fort près de la précédente, et où le culte de Vénus était célébré avec le plus de pompe.

— Comme Vénus était honorée d'un culte tout particulier dans cette île, elle est fréquemment nommée chez les poëtes, la reine, la déesse de Paphos, la divinité qu'on adore à Paphos.

— *L'enfant, le dieu de Paphos*. Se dit, par périphrase, pour l'Amour, le fils de Vénus.

— Les poètes le font quelquefois rimer avec le mot *flots* et autres semblables.

Le char semblait voler sur la face des flots,
Et nous crûmes y voir la reine de *Paphos*.
(Favolle.)

PAPHUS. Myth. Fils de Pygmalion et d'une femme que la fable suppose avoir été auparavant une statue d'ivoire. En mémoire de sa naissance, il bâtit dans l'île de Chypre la ville de Paphos, et y consacra un temple à Vénus.

PAPIA. Ant. rom. Il y a quatre lois connues sous ce nom. La première avait pour objet d'expulser de Rome tous les étrangers; la deuxième ne fit que confirmer la loi Julia sur les mariages; la troisième, par laquelle le patron eut des droits au bien de son client lorsque celui-ci laissait une somme d'argent que la loi spécifiait, ou avait moins de trois enfants; la quatrième, qui donna au grand-prêtre le pouvoir de choisir vingt jeunes vierges pour le service du culte de Vesta.

PAPIANISTE. s. m. Hist. relig. Nom donné quelquefois aux manichéens, parce que leur système fut énergiquement défendu par un homme appelé *Papien*.

PAPICOLE. s. m. (ét. lat., *papa*, le pape; *colo*, j'honore, j'adore). Polém. relig. Nom que les protestants ont donné aux catholiques, en les accusant d'adorer le pape.

PAPIER. s. m. (du gr. πάπυρος, papyrus, arbrisseau d'Egypte dont l'écorce intérieure servait autrefois à faire le papier; le mot πάπυρος lui-même dérive de l'égyptien *piapyr*). Composition faite de vieux linge détrempé dans l'eau, pilé ou broyé et réduit en pâte, ensuite étendu par feuilles que l'on fait sécher soit à l'air, soit sur des cylindres chauffés par la vapeur, et qu'on met en presse, pour servir à écrire, à imprimer, etc. Bon, mauvais papier. Papier fin, fort. Grand, petit papier. Papier mécanique. Papier à lettres. Papier à vignettes. Papier coquille. Papier vélin. Papier battu, lavé, réglé. Papier bien collé, doré sur tranche, satiné. Papier qui boit. Papier qui a du corps. Papier de bonne pâte. Papier de cuve. Rame, main, feuille de papier. Papier de soie. Papier blanc, écrit. Ce n'est pas plus épais qu'une feuille de papier. On a fabriqué du papier avec de la paille, de l'ortie, du chardon, etc. Un auteur doit éviter d'imiter ceux qui tirent, pour ainsi dire, de leurs entrailles tout ce qu'ils expriment sur le *papier*. (La Bruy.) Je reprends sur-le-champ le *papier* et la plume. (Boil.) Mes vers comme un torrent coulent sur le *papier*. (Id.) La noblesse ne fut plus qu'idéale lorsqu'on put la faire avec de l'encre, du *papier* et de la cire. (Boiste.) Il faut qu'une pensée ait beaucoup d'éclat pour ne point pâlir sur le *papier*. (Id.)

— Les anciens ne connaissaient pas le papier; ils écrivirent d'abord sur des feuilles de palmier, sur des écorces d'arbres, sur des tablettes enduites de cire, sur du plomb, sur du linge, et enfin sur du papier fait de l'écorce d'un roseau croissant sur le bord du Nil, et nommé *papyrus*. On en place la découverte au règne d'Alexandre le Grand. L'usage ne s'en répandit guère qu'après la fondation d'Alexandrie. Le papier était connu en France et en Allemagne avant le ve siècle de notre ère, et pendant tout le ve siècle et le vie, on ne se servit pas d'autre matière pour écrire. Cependant les ravages des Arabes en Orient obligèrent les peuples d'Europe à faire usage du parchemin, et l'on s'en servit en guise de papier pendant tout le xie siècle et le xiie. On ne peut pas donner de date plus ancienne que cette dernière époque à l'invention en Europe du papier de chiffons, quoique les Orientaux eussent, dès le ixe siècle, substitué le papier de coton au papyrus. Les Chinois prétendent qu'ils connaissaient le papier longtemps avant l'ère chrétienne. Les Japonais fabriquent du papier depuis les temps les plus reculés avec l'écorce du mûrier. Les anciens Mexicains employaient comme papier des feuilles de certaines espèces d'aloès, ou de l'écorce de palmier. Le papier de soie était en usage en Perse dès 632. Des tentatives ont été faites à Paris en 1770 pour employer le chanvre, l'ortie, des feuilles d'arbres, la paille, dans la préparation du papier, et ces substances sont aujourd'hui d'un immense usage en Angleterre, où l'on en fabrique aussi de très-beau avec des roseaux. Des essais furent tentés en France en 1799 pour repétrir le vieux papier imprimé et manuscrit, et les mêmes essais ont été exécutés en grand en Angleterre vers 1800. On a inventé, en 1798, en Allemagne, une machine qui convertit les chiffons en papier continu. Deux minutes suffisent pour rendre le papier parfait lorsqu'il est réduit en pâte, et la fabrication nute environ huit mètres carrés de papier. Ce procédé a été introduit en France en 1814.

— *Papier* se dit aussi de plusieurs sortes de papiers qui ne sont bons ni pour l'écriture ni pour l'impression, mais qu'on emploie à d'autres usages. Papier à sucre, à chandelles. Papier à filtrer. || *Papier de verre*. Papier enduit de poudre de verre, dont on se sert pour polir les pièces de bois ou de métal qui doivent être finies et ajustées avec beaucoup de soin. Ce granit est âpre comme une lime et revêche comme du papier de verre. (Th. Gaut.) || *Papier joseph*. Sorte de papier très-mince et transparent. || *Papier brouillard*. Papier qui sert pour imbiber l'encre fraîche. || *Papier gris* ou *brouillard*. Gros papier qui n'est point collé, et qui sert à filtrer plusieurs liqueurs. || On appelle encore *papier brouillard* celui qui ne sert plus de rien. || On donne le nom de *vieux papiers* à des papiers écrits devenus inutiles, à des maculatures d'imprimerie qu'on vend aux beurrières, aux épiciers, pour faire des cornets ou des enveloppes. || *Papier bleu*. Papier qui sert aux marchands à envelopper quelques marchandises, comme les pains de sucre, les pièces de toile, etc.

— *Papiers* au plur., se dit du passeport, du livret, et des différents actes qui certifient la qualité, la profession, l'état civil d'une personne. Ce voyageur n'avait pas de papiers. Ses papiers étaient en règle. Il attend, pour se marier, que ses papiers soient arrivés de son pays.

— Se dit aussi quelquefois des manuscrits. Après la mort de M. Pascal, on trouva quelques *papiers* qu'on fit imprimer aussitôt. (Trév.) Newton a laissé en mourant des *papiers* contenant d'importantes découvertes. (Id.)

— *Papier* se dit aussi de toute sorte de titres, documents, mémoires et autres écritures, lors même qu'ils ne seraient pas tous en papier. Avez-vous apporté vos papiers? J'ai égaré un papier important. Je n'ai pas les papiers nécessaires. On lui a dérobé ses papiers. Confiez-moi ce papier. Les papiers d'une succession, d'une propriété. Inventorier des papiers. Mettre de l'ordre dans ses papiers. Sous des monceaux de *papiers* ridicules. (J.-B. Rouss.) Vos *papiers* sont restés parmi les miens. (J.-J. Rouss.) Il s'agit premièrement de sauver mes *papiers*. (Id.)

— Se dit en général, parmi le peuple, de toute sorte de procédure et de papier écrit.

— Administr. *Papier timbre* ou *marqué*. Papier marqué d'un timbre dont on est obligé de se servir pour les écritures judiciaires et pour les actes publics ou privés, dans les cas déterminés par la loi. Justinien, l'an 538 de J.-C., est le premier qui ait établi une espèce de timbre, qu'on appelait *protocole*, parce que cette marque ne paraissait alors que sur la première feuille des actes. Après avoir été établi en Espagne et en Hollande en 1553, le papier et le parchemin timbrés s'étendirent en Allemagne et en Autriche, puis en France en 1635; cependant ce ne fut qu'en 1673 que deux déclarations successives l'établirent définitivement.

— Anc. jurispr. *Papiers publics* ou *papiers royaux*. Papiers signés du roi ou de ses principaux officiers. || *Papier de taille*. Rôle de tous les taillables d'une paroisse et de leur imposition. On disait aussi absolument *papier*. Je n'ai presque encore rien reçu sur mon papier. Je suis en avance sur mon papier. Les taillables qui soupçonnaient un collecteur de détourner les deniers de la taille l'obligeaient de représenter son papier, pour voir s'il avait acquitté en recette toutes les sommes qu'il avait reçues.

— Ant. *Papier de coton, papier bombycin*. Espèce de papier qui, dès le ixe siècle, remplaça le papyrus chez les Orientaux. L'introduction du papier de coton en Europe arrêta les ravages produits par l'usage des palimpsestes. Au xiiie siècle, le papier de chiffons remplaça le papier de coton.

— Art milit. *Papier de cartouche*. Gros papier gris dont on se sert pour faire des cartouches.

— Bot. *Papier du Nil*. Nom que quelques naturalistes donnent au papyrus.

— Banque. Lettre de change, billet payable au porteur, et autres effets de cette nature, qui représentent l'argent comptant. Payer en papier. Tout son bien est en papier. Comme l'argent est le signe des valeurs des marchandises, le *papier* est un signe de la valeur de l'argent et la représente. (Montesq.) || *Bon papier, mauvais papier*. Billet dont le signataire est solvable ou non, qui perd peu ou beaucoup sur la place. || *Le papier d'un négociant*. Les lettres de change et les billets souscrits par lui. Je ne veux pas de son papier. Son papier perd beaucoup sur la place.

— Chim. *Papier réactif*. Papier teint d'une couleur bleue végétale, dont on se sert pour éprouver les acides et les alcalis; les premiers changeant le bleu en rouge, et les seconds en vert.

— Comm. *Papier libre* ou *mort*. Le papier non timbré. || *Mettre en papier*. Envelopper des marchandises dans du papier. || *Papier à la Colbert*. Papier ainsi nommé, parce que Colbert le fit faire pendant son ministère, et qu'on voit ses armes à chaque feuille. On l'appelle aussi *papier de compte*, parce qu'on s'en sert pour copier les comptes et les mettre au net. || *Papier tellière*. Papier fabriqué par ordre de Letellier, lorsqu'il était ministre; il est pareillement à ses armes. On le nomme aussi *papier d'état*, parce qu'il sert à copier les états.

— Conchyl. [illegible] quille du genre des cônes. || *Papier de la Chine*. Sorte de coquillage chinois du genre des olives. || *Papier marbré*. Nom marchand du cône amiral. || *Papier roulé*. La bulle oublie, type du genre scaphandre. || *Papier turc*. Nom vulgaire du cône minime.

— Écrit. comm. Journal, livre de compte. Papier-journal. Écrivez cela sur votre papier. Dans ce sens il vieillit.

— Féod. *Papier terrier*. Registre contenant le dénombrement de toutes les terres et de tous les tenanciers qui relevaient d'une seigneurie, et le détail des droits, cens et rentes qui étaient dus. Faire un papier terrier. La confection d'un papier terrier.

— Financ. Effets publics, valeurs en papier données par le gouvernement. Papier publics. Papiers royaux. Le papier hausse, baisse. || *Papier monnaie*. Papier créé par le gouvernement pour avoir valeur et cours d'argent monnayé. Ce papier fut connu à Athènes, en Arabie et dans l'Hindoustan. En Europe, on fut longtemps sans en faire usage; cependant il était répandu à Sienne et à Florence vers le milieu du xiie siècle. Les premiers papiers-monnaie que l'on ait vus en France furent les billets de la banque de Law en 1701, et les billets d'Etat émis par la caisse d'escompte en 1776, mais ce genre de billets ne fut bien répandu qu'à l'époque de la création des assignats.

— Hist. *Papier municipal*. V. MUNICIPAL. (*Billet municipal*.)

— Hist. or. *Papier d'or*. Espèce de papier doré dont les Persans font usage.

— Jurispr. On appelle *papier volant* une feuille détachée sur laquelle on a écrit quelque chose. N'écrivez pas cela sur un papier volant qui peut se perdre, mettez-le dans un registre. On dit plutôt *feuille volante*. || *Papier de compte*. Le grand papier sur lequel on écrit les grosses, des comptes, les écritures des avocats, qu'on appelle rôles doubles. || *Expéditions en papier*. Les copies ou procédures qui ne se délivrent point en parchemin. || *Papiers domestiques*. On comprend sous ce nom les cahiers et les registres dont une personne se sert pour tenir compte des dépenses et des recettes de sa maison, et en général de tout ce qui concerne l'état de sa famille. Des feuilles volantes, des notes éparses, ne sont pas des papiers domestiques.

— Mar. Se dit de tous les papiers et manuscrits qui se trouvent dans un vaisseau, comme le rôle de l'équipage, les commissions, les connaissements, les patentes de santé, etc. Le capitaine les réunit dans une boîte imperméable, afin de les transporter facilement et sans danger lorsque la nécessité l'exige. Dans un événement de mer, une des choses qu'on cherche le plus à conserver, c'est la boîte aux papiers.

— Minér. *Papier fossile*. Tissu d'asbeste très-mince et comme papyracé. || On donne ce nom à plusieurs substances appelées aussi *cuir* ou *liége fossile*. || *Papier de montagne*. Nom qu'on donne quelquefois à l'asbeste.

— Mus. *Papier réglé*. Papier sur lequel sont tracées d'avance, et à l'encre, cinq lignes sur lesquelles on place les notes de musique. La réunion des lignes s'appelle une *portée*. || *Papier réglé à la française*. Celui qui est plus long que large. || *Papier réglé à l'italienne*. Celui qui est plus large que long.

— On appelle aussi *papier réglé* celui sur lequel on a tracé au crayon des lignes, afin d'aller droit en écrivant.

— Myth. mahom. Le papier, et surtout celui qui est écrit, est une chose sacrée pour les mahométans. Ils tiennent pour deshonnête de le brûler, de le déchirer ou de le jeter, surtout de s'en servir à des usages sales, à cause, disent-ils, que le nom de Dieu ou celui des saints peut être écrit dessus: et si ce n'est pas du papier écrit, il sert à écrire des choses véritables, comme les matières de la religion et de la morale, les lois divines et humaines, etc.

— Peint. *Papier gélatine*. Papier transparent qui sert à faire des calques.

— Pharm. *Papiers médicamentés*. Nom que l'on donne à certaines préparations que l'on range parmi les topiques, et qui résultent de l'application de substances adhésives sur du papier, pour être ensuite placées sur des parties malades. On en fait avec des substances épispastiques de nature diverses, telles que des matières grasses chargées du principe vésicant, des cantharides ou du garou, et associées à la cire. On en fait aussi seulement avec les résines. || Le *papier sparadrapique vésicant* sert à entretenir les vésicatoires. || On a fait aussi du *papier à cautères*.

— Polit. *Papiers publics, papiers-nouvelles*. Les journaux, les gazettes. Les papiers publics parlent de guerre.

— Relat. *Papier de Chine*. Papier fait avec la seconde pellicule de l'écorce de bambou, réduite en pâte. Pour la gravure, le papier de Chine l'emporte sur tous les papiers de l'univers. Les chronologistes chinois en font remonter l'origine à plus de deux mille ans. || Outre celui qu'on fabrique avec le bambou, il se fait aussi dans les diverses provinces avec différents matériaux, tels que l'écorce du mûrier, la paille de riz et la pellicule qui garnit intérieurement les parois des coques de vers à soie. Ce dernier est celui qu'on appelle *papier de soie*.

— Techn. *Papier peint* ou *papier tenture*. [illegible] de dessins imitant les tableaux, etc., que l'on emploie en guise de tapisserie. Le premier papier de tenture nous vient de la Chine et du Japon; l'usage en a été introduit en Europe par les Hollandais et les Espagnols, vers 1555. En 1760, le papier peint était presque inconnu en France, et cependant nulle part dans le monde cette fabrication n'a atteint le haut degré de perfection où elle est parvenue chez nous. Manufacture, fabrique de papiers peints. Appartement tendu de papier. Voilà un joli papier. Papier damas, lambris, marbre, granit, arabesque. Papier velouté, uni, rayé, à fleurs. || *Papiers arabesques*. Papiers imitant le genre d'ornements arabesques. || *Papier de sûreté*. Se dit de plusieurs papiers qu'on a proposés, et dont la composition s'opposerait, au dire des inventeurs, à ce que l'on pû altérer l'écriture qu'il aurait reçu. Le véritable papier de sûreté ne paraît pas encore découvert. || *Papier de linge* ou *de chiffe*. Celui dont nous nous servons, et dont l'origine est inconnue. On l'attribue aux Arabes, et il paraît qu'il a été inventé entre le xiiie siècle et le xive. || *Papier linge*. Papier proposé par Elie Mongolfier, pour remplacer le linge de table. || *Papier d'écorce*. Le plus ancien qu'on ait fait chez les modernes. Après le xie siècle, on ne plus trouve d'actes publics écrits sur papier d'écorce. || *Papier marbré*. Sorte de papier de tenture dont on se sert pour la couverture des livres en demi-reliure. || *Papier maroquiné*. Papier apprêté de manière à ressembler au maroquin. Il fut inventé en Allemagne en 1800, et importé en France en 1804. || *Papier vélin*. L'invention en est due aux Anglais. Baskerville en fabriqua le premier.

— Les cartiers appellent *papier tracé* ou *main brune*, *papier au pot* et *papier cachet*, les trois différentes sortes de papier qu'ils emploient pour la fabrique des cartes à jouer.

— Chez les éventaillistes, le mot *papier* sert à désigner tout ce qui est étendu sur le bois, et qui sert à agiter l'air. C'est souvent une espèce de papier qu'on appelle *à la serpente*. Quelquefois aussi, à la place du papier, on se sert de vélin, de taffetas, de gaze, qu'on nomme toujours papier.

— Typogr. *Papier lombard*. Sorte de papier à impression. || Les livres en *grand papier* sont ceux qui ont de plus grandes marges que ceux qui sont en *petit papier*, quoiqu'ils soient de la même impression. || *Papier blanc*. Le premier côté de la feuille qu'on couche sur la forme. Commencer le papier blanc. || On appelait autrefois *papier bleu*, un petit livre qui ne contenait que peu de pages, et qu'on ne couvrait que de papier.

— Express. prov. *Etre riche en papiers*. Etre riche en billets, ou avoir du bien sujet à litige. || *Il le faut fournir d'encre et de papier*. Se dit d'un homme qui exige plus qu'on n'est tenu à lui donner. || *Son nom est écrit sur le papier rouge*. Se dit de celui qui en a offensé un autre et duquel ce dernier se vengera tôt ou tard. Ce proverbe vient de ce qu'il y a au au greffe du parlement un livre couvert de basane rouge, dans lequel on enregistrait les défauts, et si l'on ne se présentait dans trois jours, on perdait sa cause avec dépens.

— *Il est réglé comme un papier de musique*. Se dit de quelqu'un très-bien rangé dans ses habitudes.

— Se dit de ce qui est écrit, par opposition à un discours prononcé, ou à ce qui est réel et effectif. Cette oraison funèbre a paru belle dans la chaire, mais sur le papier on y trouve bien à redire. Cette machine me paraît belle sur le papier, mais je doute qu'elle réussisse lorsqu'elle sera mise en œuvre.

— Fam. *Cela est beau sur le papier*. Se dit d'un projet, d'un plan qui paraît beau en théorie; mais dont l'exécution serait impossible, inutile, ou dangereuse.

— Fig. *Mettre, jeter ses raisons, ses reflexions, ses idées sur le papier*. Les écrire. Je confie au *papier* les secrets de mon cœur. (Boil.) J'ai toujours cru que Pascal n'avait jeté ses idées sur le *papier* que pour les revoir, et en rejeter une partie. (Volt.) || *Etre sur les papiers de quelqu'un*. Lui devoir de l'argent. || Il se dit aussi d'une personne contre laquelle il a été donné quelque mémoire, quelque renseignement à celui qui a droit d'inspection et de juridiction. Il est sur les papiers du préfet de police.

— Fig. et fam. *Etre bien, être mal dans les papiers, sur les papiers de quelqu'un*. Etre bien, être mal dans son esprit. || *Rayez cela, ôtez cela de vos papiers*. Ne comptez pas là-dessus. Vous croyez que je suis votre ami, rayez cela de vos papiers.

— Poét. Diffame le *papier* par ses propos menteurs. (Boil.) Trahissant la vertu sur un *papier* coupable. (Id.)

— Prov. et fig. *Figure, visage de papier mâché*. Visage blême, qui annonce le manque de force ou de santé.

— On dit d'un méchant drap qui se déchire aisément, que *ce n'est que du papier, du papier mouillé*.

— Prov. *Brouiller, barbouiller, gâter, gâcher du papier*. Ecrire des choses inutiles ou ridicules. || *Le papier souffre tout*. On écrit sur le papier tout ce qu'on veut. Il ne faut pas conclure qu'une chose soit vraie, de cela seul qu'elle est écrite. On s'expose à se tromper beaucoup, en jugeant un homme par ses écrits; le *papier* souffre tout. (Boiste.) || *Les murailles sont le papier des fous*. Il n'y a que les fous qui écrivent [illegible] *que le papier*. Les obligations et titres sur parchemin ont plus de valeur que les promesses écrites sur papier.

— *Papier sur table*. En exhibant des actes ou autres pièces justificatives de ce qu'on soutient. || Fig. Preuve en main. Démonstrativement. Je vous le ferai voir quand vous voudrez, papier sur table.

PAPIFIANT. adj. m. (ét. lat., *papa*, le pape; *facio*, je fais). Hist. ecclés. Il se dit des cardinaux qui assistent au conclave, et qui n'ont pas la prétention de se faire nommer pape. Cardinal papifiant.

PAPILIO. s. m. Antiq. rom. Tente carrée qui servait de logement à six ou huit soldats.

PAPILIONACÉ, ÉE, ou **PAPILLONACÉ, ÉE**. adj. (rad. *papillon*). Bot. Il se dit des fleurs dont les corolles, formées de cinq pétales inégaux, ont quelque ressemblance avec un papillon qui vole. Presque toutes les fleurs des légumineuses sont papilionacées. Corolle papilionacée. Les fleurs des pois sont *papilionacées*, parce qu'on a cru y voir quelque chose de semblable à la figure d'un papillon. (J.-J. Rouss.)

— Ce mot devrait, conformément à l'étymologie *papillon*, s'écrire *papillonnacé*, et avec un double *n*, comme dans *papillonner*, *papillonnage*.

— Entom. *Mouches papilionacées*. Nom que l'on a donné aux phryganes, parce que leurs ailes sont plus ou moins chargées de poils fins et très-courts.

— Conchyl. Quelques coquilles, par exemple les vénus papilionacées ont été ainsi nommées, parce qu'elles sont minces, allongées et colorées à peu près comme des ailes de papillons.

PAPILIONACÉES ou **PAPILLONACÉES**. s. f. pl. Bot. Section de la famille des légumineuses, qui a reçu ce nom parce que ses fleurs, lorsqu'elles sont épanouies, présentent la forme d'un papillon.

— On dit aussi au sing. Une papilionacée. La fève est une papilionacée. Les haricots sont des papilionacées.

PAPILIONAIRE. adj. des 2 g. Entom. Qui ressemble à un papillon.

PAPILIONIDE ou **PAPILLONIDE**. adj. des 2 g. (pr. *pa-pi-li-o-ni-de*). Entom. Qui ressemble à un papillon. ‖ PAPILIONIDES. s. m. pl. Tribu d'insectes de l'ordre des lépidoptères et de la famille des diurnes, renfermant sept genres, caractérisés par une tête assez grosse, les yeux saillants, les palpes courtes, les ailes larges, et l'abdomen libre et allongé.

PAPILLAIRE. adj. des 2 g. (pr. *pa-pil-lère*; du lat. *papillo*, mamelon). Anat. Qui a des papilles, des mamelons, ou qui est en forme de mamelon, qui est de la nature des papilles. Tunique, membrane papillaire. Corps papillaire. Éminences papillaires. Appareil papillaire.

— Bot. *Glandes papillaires*. Celles qui, en forme de mamelons, et logées dans des fossettes, sont composées de plusieurs rangs de cellules placées circulairement. ‖ On dit des feuilles de la phylique réfléchie, d'un grand nombre de labiées, de l'aloès verruqueux, etc., qu'elles sont papillaires, à cause des protubérances qui couvrent leur face supérieure. ‖ On ajouta à une cacalie, à un cotylet, à une ulve, etc., l'épithète de papillaire, parce qu'ils se font remarquer par les rangées de glandes mamelonées dont leur surface est chargée circulairement. On les regarde comme des réceptacles de l'odeur forte qu'exhalent les plantes sur lesquelles elles existent.

PAPILLE. s. f. (pr. *pa-pil-le*; du lat. *papilla*, mamelon). Anat. Petites éminences répandues sur la surface du corps et particulièrement sur la langue, et qui sont semblables à des mamelons; elles sont susceptibles d'une sorte d'érection, et paraissent être les extrémités des vaisseaux et des nerfs. On les appelle aussi *papilles nerveuses*. ‖ Les *papilles cutanées* font partie du derme, dont elles occupent la face externe. C'est dans les papilles que se passent la plupart des phénomènes de vitalité dont la peau est le siége. C'est là que sont sécrétées toutes les parties le plus superficiellement situées, le corps muqueux, l'épiderme; c'est là que se forme la matière colorante, que se produisent les poils, les ongles, les plumes, les cornes, les écailles, etc.

— Bot. Petites excroissances ou protubérances qui couvrent la surface de certains organes, comme les stigmates, le pollen, etc., en les comparant aux papilles de la langue. On donne ce nom aux protubérances molles qui portent les spores dans les téléphores; à des appendices très-courts, épais, charnus et cylindracés, qu'offre le clinanthe de certaines synanthérées; à des éminences coniques et allongées que le microscope fait apercevoir sur les grains du pollen de diverses plantes. Les papilles sont probablement les laboratoires où se distillent ces sortes d'huiles essentielles qui donnent à certaines fleurs une odeur si prononcée.

— Techn. Se dit des petits grains qui sont sur le chagrin.

PAPILLÉ, ÉE. adj. (pr. *pa-pil-lé*; du lat. *papilla*, papille). Qui est garni de papilles. Langue papillée. Stigmate papillé. Agaric papillé.

PAPILLEUX, EUSE. adj. (pr. *pa-pil-leu*; du lat. *papilla*). Anat. Qui est parsemé de papilles.

[illegible] arrondies et formes, comme le clinanthe de l'aune, les feuilles de l'aloès margaritifère et du stomotèche papilleux, les fruits du papilèvre papilleux.

— Qui est en forme de papilles. Périthécion papilleux.

— Zool. Le *monacanthe papilleux* a le corps parsemé de petits mamelons ou de papilles. ‖ Le *tétrarhynque papilleux* a ses quatre trompes terminées par une papille.

PAPILLIFÈRE. adj. des 2 g. (pr. *pa-pil-li-fère*; ét. lat., *papilla*, mamelon; *fero*, je porte). Bot. Qui a des papilles ou des éminences grosses, épaisses et cylindracées, comme le clinanthe de certaines synanthérées.

— Entom. *Queue papillifère*. Se dit quand le dernier segment de la queue des insectes sortant deux organes mous et charnus qui secrètent un liquide lactescent, comme le staphylin.

PAPILLIFORME. adj. des 2 g. (pr. *pa-pil-li-for-me*; ét. lat., *papilla*, mamelon; *forma*, forme). Bot. Qui a la forme d'une papille, comme les collecteurs des carduacées.

— Helmint. Se dit des ventouses ou suçoirs de certains entozoaires.

PAPILLON. s. m. (pr. *pa-pi-yon*; du lat. *papilio*, même signif.). Entom. Genre d'insectes de l'ordre des lépidoptères, de la famille des diurnes et de la tribu des papillonides, renfermant un grand nombre d'espèces. Les papillons ont d'abord la forme de chenilles. Papillon léger, folâtre, badin, volage, changeant, vif, riche, doré, diapré, brillant. Papillon blanc, rouge bigarré, etc. Petit, gros papillon. Les ailes d'un papillon. Les vers à soie se changent en papillons. Imaginez-vous l'application d'un enfant à se saisir d'un *papillon*; c'est celle de Théodote pour une affaire de rien. (La Bruy.) Un *papillon* souffrant lui fait verser des larmes. (Gilbert.) Une petite affaire que je crois toujours tenir m'empêche de pouvoir encore m'établir à Livry: vraiment c'est bien ce *papillon* sur quoi on croit mettre le pied et qui s'envole toujours. (Mme de Sév.) Le *papillon*, posé sur la rose, échappe à la main prête à la saisir, s'élève dans les airs, s'abaisse, s'éloigne, se rapproche; et, après s'être joué du chasseur, il prend sa volée, et va chercher sur d'autres fleurs une retraite plus tranquille. (B. de St-P.) Rien de plus innocent et rien de plus funeste qu'un *papillon*; c'est-à-dire que sous sa forme de *papillon*, volant de fleur en fleur, cet animal ne fait aucun mal et semble un des ornements de la nature, tandis que dans les métamorphoses qu'il subit, il fait les plus grands ravages quand il prend sa forme de larve. Il n'est pas de *papillon* qui n'ait été ver ou chenille, et dont les œufs ne doivent perpétuer une famille semblable; il ne faut donc pas craindre de lui faire la guerre; la mort d'un seul *papillon* est celle d'un millier de chenilles. (Dict. d'agric.)

> Le *papillon*, chose frivole,
> Près de la fleur coquette est assez bien placé,
> Le *papillon* est une fleur qui vole,
> La fleur un *papillon* fixé. (Lebrun.)

> Voyez ce *papillon*, échappé du tombeau;
> Sa mort fut un sommeil, et sa tombe un berceau.
> (Delille.)

— Fig. Esprit volage et léger. Les *papillons* ont la liberté de se brûler à la chandelle. (Boiste.) Les vieux libertins sont de hideuses araignées qui quelquefois attrapent de jolis *papillons*. (Id.)

> *Papillon* du Parnasse, et semblable aux abeilles,
> A qui le bon Platon compare nos merveilles,
> Je suis chose légère et vole à tout sujet;
> Je vais de fleur en fleur et d'objet en objet.
> (La Fontaine.)

— Se dit particulièrement d'un amant volage et inconstant.

> Tout l'enchante, rien ne l'arrête,
> Et si vous faites sa conquête,
> Vous n'aurez pris qu'un *papillon*. (De Cessat.)

— Fig. *C'est un papillon*. Se dit d'une personne svelte et vive.

— Prov. et fig. *Il va se brûler à la chandelle comme un papillon*. Se dit d'un homme qui, se laissant tromper par des apparences agréables, est près de donner dans un piége. ‖ *C'est un papillon*. Se dit d'un esprit léger, qui voltige d'objets en objets. ‖ *Courir après les papillons*. S'amuser à des bagatelles. ‖ *Être sot comme un papillon*. Être très-sot, ne pas avoir de prévoyance.

— Iconol. Le Papillon est le symbole de l'étourderie, de la légèreté et de l'inconstance. L'Amour et le Plaisir sont souvent représentés avec des ailes de papillon. Chez les anciens, le papillon était aussi le symbole de l'âme. Sur d'anciens monuments, on trouve Cupidon tenant par les ailes un papillon qu'il tourmente et qu'il déchire, pour exprimer l'esclavage d'une âme dominée par l'amour. Cupidon est encore représenté tenant d'une main son arc bandé, et brûlant de l'autre main, avec une torche ardente, les ailes d'un papillon.

— *Papillon à ailes en plumes*. V. PTÉROPHORE. ‖ *Papillon à tête de mort*. Espèce de sphinx. ‖ *Papillons estropiés*. Nom qu'on a donné à des papillons de jour dont le port d'aile est irrégulier, et qui composent le genre hespérie.

— Agric. *Faire le papillon*. Se dit de la vigne, lorsque ses bourgeons, en s'épanouissant, ne donnent qu'une feuille de chaque côté, qui ressemble aux ailes d'un papillon.

— Blas. *Papillon miraillé*. Celui qui a les marques ou taches des ailes d'un autre émail que son corps.

— Chem. de fer. Registre mobile autour d'un axe, comme les clés des poêles de nos apparte- [illegible] au besoin le tirage de la cheminée dans les locomotives. Il est percé d'un trou à son centre pour laisser passer la vapeur qui s'échappe dans la cheminée, même lorsque celle-ci est fermée aux gaz sortant du foyer.

— Cost. Partie d'une coiffe qui va en s'élargissant comme les ailes d'un papillon.

— Ichthyol. Un des noms vulgaires de la raie bouclée.

— Jeux. Sorte de jeux de cartes. ‖ *Faire petit papillon*. Se dit, à ce jeu, quand un joueur fait ses trois cartes avant que la partie soit terminée.

— Mar. La voile la plus élevée de la tête des mâts d'un bâtiment de haut bord.

— Ornith. Nom donné au colibri noir et bleu.

— PAPILLONS. s. m. pl. Entom. Nom sous lequel on désigne vulgairement tous les insectes de l'ordre des lépidoptères, et spécialement ceux de la famille des diurnes.

PAPILLON, ONNE. adj. Didact. Dont les goûts ressemblent à ceux du papillon; inconstant.

— Philos. *La passion papillonne*. Terme employé particulièrement dans la théorie de Fourier, pour indiquer l'amour du changement, une des passions de l'homme appelées dans cette même théorie *distributives* ou *mécanisantes*.

— On dit aussi substantiv. *La papillonne*.

PAPILLONACÉ, ÉE. adj. V. PAPILIONACÉ.

PAPILLONNE. s. f. Hortic. Variété de tulipes.

PAPILLONIDE. adj. des 2 g. Entom. V. PAPILIONIDE.

PAPILLONNAGE. s. m. (pr. *pa-pi-yo-na-je*; ét. lat., *papilio*, papillon; *agere*, faire). Action de papillonner. Le papillonnage de tous ces jeunes fats.

PAPILLONNER. v. n. 1re conj. (pr. *pa-pi-yo-né*; rad. *papillon*). Voltiger d'objets en objets sans s'arrêter à aucun. On ne l'emploie qu'au figuré. Il ne fait que papillonner. C'était un mot de Vauban, si l'on en croit Mme Deshoulières.

> Elle *papillonne* toujours,
> Me disait ce grand homme, et rien ne la corrige.
> (Mme Deshoulières.)

— Être toujours en mouvement, comme les papillons, qui ne sont jamais plus d'un moment dans une même place.

> Il n'était point d'agréable partie
> S'il n'y venait briller, caracoler,
> *Papillonner*, siffler, rossignoler. (Gresset.)

PAPILLOTAGE. s. m. (pr. *pa-pi-yo-ta-je*; rad. *papillon*). Mouvement incertain et involontaire des yeux qui les empêche de se fixer sur les objets. Le papillotage des yeux.

— Littér. Écrit dont le style est semé d'un trop grand nombre d'expressions brillantes. Il y a beaucoup de papillotage dans ce style. C'est un papillotage continuel. ‖ Brillantes futilités. Les almanachs poétiques sont enflés de *papillotage*. (Boiste.)

— L'auteur d'une brochure qui parut en 1765, et qui est une critique badine des mœurs du temps, définit ainsi le papillotage au point de vue moral. Le *papillotage* est le raffinement de l'élégance et de la volupté, la quintessence de l'aimable et du joli, le coloris des charmes et des grâces, l'excellence et la perfection des usages du beau monde, l'expression du bon goût, l'emblème de la délicatesse, le vernis des paroles et des manières, l'embellissement des fêtes et des amours, le créateur des parures et des ornements. (***) Elle jeta les yeux sur sa vie passée, et n'y vit plus que le *papillotage* de mille vaines occupations. (Marm.)

— Peint. Effet d'un tableau qui fatigue les yeux en les éblouissant par des lumières trop brillantes et des couleurs trop vives. Il y a beaucoup de papillotage dans ce tableau. Faudra-t-il donc, pour plaire aujourd'hui en peinture, faire des tableaux où tout ne soit que *papillotage*, et dont les figures ressemblent à autant de poupées? (S. Didier.)

— Typogr. Se dit d'une feuille sur laquelle le caractère a marqué double, ou a laissé de petites taches noires aux extrémités des pages et des lignes.

PAPILLOTAGE. s. m. (rad. *papillote*). Coiff. Action de mettre des papillotes.

— Les papillotes d'une frisure, d'une perruque. Faire, défaire un papillotage.

PAPILLOTE. s. f. (pr. *pa-pi-yo-te*; rad. *papillon*, parce qu'on a cru trouver de la ressemblance entre la forme d'une papillote et celle d'un papillon). Petit morceau de papier ou d'étoffe dont on enveloppe une boucle de cheveux pour la faire tenir frisée. Mettre des papillotes. Mettre les cheveux sous les papillotes, dans des papillotes. Fer à papillotes.

— Art culin. *Côtelette de veau, de mouton*, etc., *en papillote*. Côtelette de veau, de mouton, etc., panée, que l'on enveloppe d'une feuille de papier pour la faire cuire.

— M. Landais écrit *papillotte*; mais l'Académie, fidèle en cela à l'usage généralement adopté, écrit *papillote*.

— Confis. Dragée de sucre ou de chocolat enveloppée dans un morceau de papier. Un cornet de papillotes.

— Cost. Paillettes d'or et d'argent dont on relevait les habits en broderie.

— Hist. mod. Sous le Consulat et sous l'Em- [illegible] de feuilles de plomb pour papillotes.

— Par extens. *Être en papillotes*, *avoir la tête en papillotes*. Avoir les cheveux sous des papillotes, dans des papillotes. Elle était encore en papillotes. Elle avait la tête en papillotes.

— Fig. *Avoir la tête en papillotes*. Se dit d'une personne qui a reçu à la tête plusieurs coups, plusieurs blessures qu'on a été obligé de panser séparément. On lui a mis la tête en papillotes.

— Prov. *Cela n'est bon qu'à faire des papillotes*. C'est un écrit sans mérite, une pièce sans valeur, bonne à mettre au rebut. Les éditeurs publient tout d'un écrivain célèbre, jusqu'à ses *papillotes*. (Boiste.)

PAPILLOTÉ, ÉE. part. pass. du v. Papilloter. S'empl. adjectiv. La voilà toute papillotée. Impression papillotée. Page toute papillotée.

PAPILLOTER. v. a. 1re conj. (pr. *pa-pi-yo-té*). Mettre des papillotes à quelqu'un. Le coiffeur viendra vous papilloter.

— v. n. Se dit des yeux lorsqu'un mouvement incertain et involontaire les empêche de se fixer sur les objets. Les yeux me papillotent continuellement.

— Agric. On le dit de la vigne, quand les bourgeons ne se développent qu'en partie.

— Art culin. Mettre en papillote. Papilloter des côtelettes.

— Littér. Se dit d'un style dans lequel les expressions brillantes sont répandues avec profusion, ce qui éblouit comme des papillotes ou paillettes multipliées. Ce style papillote. De petites pensées brillantes, et découpées en petites phrases précipitées et décousues, *papillotent*, étourdissent, fatiguent. (Boiste.) Les adjectifs et les substantifs amoncelés font *papilloter* le style. (Id.)

— Peint. Se dit d'un tableau qui fatigue les yeux par des lumières trop brillantes et des couleurs trop vives, ce qui provient de ce que les lumières, au lieu d'être distribuées par de grandes masses, sont dispersées par petites parties, et font à peu près l'effet que produisent sur la tête des papillotes qu'on peut compter une à une. On le dit particulièrement des draperies dont les plis multipliés et chiffonnés manquent de largeur, parce que les draperies ainsi disposées présentent nécessairement un grand nombre de petites masses d'ombre qui produisent le papillotage. Les draperies des figures de la sculpture sont susceptibles de ce même défaut.

— Sculpt. On le dit d'un ouvrage qui offre trop de petites parties qui reçoivent des lumières étroites et portent de petites ombres.

— Typogr. Se dit d'une feuille sur laquelle le caractère a marqué double, ou a laissé de petites taches noires aux extrémités des pages et des lignes.

— SE PAPILLOTER. v. pron. Se mettre les cheveux en papillotes. S'est-elle enfin papillotée?

PAPILLOTS. s. m. pl. (pr. *pa-pi-yô*; du fr. *papillon*, parce que ces taches semblent voltiger sur les membres, paraissant tantôt sur un endroit, tantôt sur un autre). Pathol. Taches sur la peau quand on a la fièvre pourprée.

PAPIMANE. s. des 2 g. (ét. gr., πάππας, le pape; μανία, manie). Philol. Habitant du pays de Papimanie.

— Partisan de tout ce qui a rapport au gouvernement spirituel et temporel du pape.

— adj. des 2 g. Qui concerne les habitants du pays de Papimanie.

> Si quelqu'un se présente
> A nos regards, ayant face riante,
> Couleur vermeille, et visage replet......
> Dire pourrez, sans que l'on vous condamne,
> Cettui me semble, à le voir, *papimane*. (La Font.)

PAPIMANIE. s. f. Philol. Nom que Rabelais donna à un pays imaginaire, qu'il suppose habité par la cour du pape.

> Maître François dit que *Papimanie*
> Est un pays où les gens sont heureux. (La Font.)

— Se dit, par dénigrement, de la cour, du cortége du pape.

— Zèle excessif pour le pape et son gouvernement.

PAPIN. s. m. (corrupt. du mot *pain*). Écon. dom. Farine bouillie dans de l'eau ou dans du lait. Faire manger du papin à un enfant.

PAPIN (Denis). Célèbre physicien, né à Blois le 22 août 1647, mort en 1710, est le premier qui ait connu toute la puissance de la vapeur, et le parti qu'on en pouvait tirer pour les machines. C'est à lui qu'est due l'idée de prendre pour moteur des machines un piston descendant et remontant alternativement dans un corps de pompe ou cylindre creux. Connaissant trop bien la nature de la vapeur pour ne pas se prémunir contre le danger de ses explosions, Papin eut aussi la gloire d'inventer la soupape de sûreté encore aujourd'hui en usage.

— Techn. *Marmite à papin*. Marmite ainsi nommée du nom de son inventeur, et dont on se sert pour amollir les os et faire cuire toutes sortes de viandes en fort peu de temps et à peu de frais. On la nomme aussi *digesteur*. C'est tout simplement un vase de métal se fermant hermétiquement au moyen d'un carton sur lequel on fixe fortement une rondelle métallique à l'aide de vis; une soupape de sûreté garantit des explosions.

PAPINIANISTE. s. m. Dr. rom. Jurisconsulte qui suit les lois, les maximes de [illegible]

— [illegible] On appelait *papinianistes*, les étudiants en droit qui faisaient leur troisième année, parce qu'alors ils étudiaient Papinien.

PAPINIEN (Æmilius Papinianus). Le premier jurisconsulte de l'antiquité, né en Phénicie vers l'an 142 de J.-C., eut la tête tranchée par ordre de Caracalla, en 212, pour avoir refusé de faire l'apologie du fratricide dont ce prince s'était souillé.

PAPION. s. m. Mamm. Mammifère de l'ordre des quadrumanes et du genre des cynocéphales, originaire des côtes d'Afrique. Ce singe est plein d'intelligence, très-doux dans son jeune âge; mais il acquiert en vieillissant une brutalité effrayante.

PAPIRIA (LOI). Il y a cinq lois romaines de ce nom: 1° 326 av. J.-C., elle abolit l'esclavage pour dettes; 2° 303 av. J.-C., donna le droit de bourgeoisie romaine aux habitants

d'Acerra; 3° 133 av. J.-C., ordonna que le peuple donnerait son suffrage sur des tablettes; 4° loi décrétée sous le tribun Q. Papirius, ordonnant qu'aucun citoyen ne pourrait consacrer un édifice, un terrain, ou toute autre chose sans la permission du peuple; 5° 191 av. J.-C., diminua le poids et augmenta la valeur de l'as romain.

PAPIRIE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des narcissées.

PAPIRIEN, ENNE. adj. Ant. rom. Qui appartient à un citoyen romain nommé Papirius.

— Législ. rom. *Droit papirien*. Collection des lois rendues par les rois de Rome sur les choses sacrées. Ce recueil fut fait par Sextus Papirius, sous le règne de Tarquin le Superbe.

PAPISME. s. m. (pr. *pa-pisme*; rad. *pape*). Terme en usage parmi quelques communions protestantes pour désigner l'Église catholique, dont le pape est le chef.

Ainsi l'ont dit les malins huguenots,
Qui du *papisme* ont blasonné l'histoire. (Voltaire.)

— Se dit iron. de l'autorité absolue des papes. Les plus habiles politiques de l'Europe ont souvent déclaré que le *papisme* était inconciliable avec le gouvernement représentatif. (Boiste.)

— Ce mot, depuis quelques années, est employé dans le sens de Système ultramontain.

PAPISSER. v. n. 1re conj. Se disait pour Occuper le siége pontifical. Benoît onzième, son prédécesseur, qui *papissa* seulement huit mois, leva de son propre mouvement et la censure et l'interdiction. (Et. Pasq.)

PAPISTE. s. des 2 g. (pr. *pa-pis-te*; rad. *pape*). Nom sous lequel les catholiques sont désignés par les protestants et quelques autres sectes.

— Partisan de la suprématie des papes.

— S'empl. aussi adjectiv.

Eh ! qu'importe qu'on soit protestant ou *papiste*.
Ce n'est pas dans les mots que la vertu consiste. (***)

PAPISTIQUE. adj. des 2 g. Polém. relig. Qui appartient aux papistes. Formulaire papistique.

PAPOAGE ou **PAPOAIGE**. s. m. Anc. jurispr. Héritage, bien que l'on a recueilli dans la succession d'un ascendant.

PAPOLÂTRE. s. et adj. des 2 g. (ét. gr., πάππας, le pape; λατρεία, adoration). V. PAPICOLE.

PAPOLÂTRIE. s. f. Polém. relig. Adoration du pape; superstition dont les catholiques ont été faussement accusés par les protestants.

PAPONGE. s. f. Bot. Fruit du concombre à angles aigus.

PAPOU. s. m. Ornith. Espèce de manchot.

PAPOUAS ou **PAPOUS**. s. m. Géogr. Nègre de la Nouvelle-Guinée et d'une partie des Philippines; les Papous vivent à l'état sauvage. On dit aussi *Papou-Malais*.

PAPOUASIE. Géogr. Un des noms de la Nouvelle-Guinée. On dit aussi *Terre de Papouas*.

— *Archipel de la Papouasie*. Est formé de la Papouasie propre, des groupes de Waigiou, d'Arrou, de Trewill, de Geilwink, des petits archipels de Dampier et de Schouttan, et de l'île de Guébé ou Goby.

PAPOUCHE ou **PAPOUTCHE**. s. f. Relat. Chaussure des Indiens et des Mongols. || Ancienne chaussure turque usitée parmi les grands. C'est de ce mot vraisemblablement qu'est venu, par corruption, le nom de *babouche*. V. ce mot.

PAPOUTCHI. s. m. Relat. Nom que l'on donne aux cordonniers à Constantinople.

PAPPE. s. m. (du lat. *pappus*, même signif.) Bot. Duvet cotonneux qui protége les semences, quand la floraison est passée, dans un grand nombre de plantes, comme le chardon, le séneçon, etc.

PAPPÉE. Myth. Nom que les Scythes donnaient à Jupiter.

PAPPEUX, EUSE. adj. (du lat. *pappus*, aigrette). Bot. Qui est muni d'une aigrette, comme la scabieuse pappeuse.

PAPPIFÈRE. adj. des 2 g. (du lat. *pappus*, pappe, aigrette; *fero*, je porte). Bot. Qui porte une aigrette.

PAPPIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat. *pappus*, pappe, aigrette; *forma*, forme). Bot. Qui a la forme d'une aigrette. || Se dit du funicule, lorsqu'il est formé de filets soyeux réunis en manière d'aigrette, comme l'asclépiade de Syrie.

PAPPOPHORE. adj. des 2 g. (ét. gr., πάππος, aigrette; φέρω, porter). Bot. Qui porte une aigrette ... en forme d'un goupillon.

PAPPOPHORE. s. m. Bot. Genre de plantes monocotylédones, à fleurs glumacées, de la famille des graminées, ayant pour type le pappophore queue-de-renard, de l'Amérique méridionale.

PAPPOPHORÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à un pappophore. || PAPPOPHORÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des graminées, qui a pour type le genre pappophore.

PAPPOSILÈNUS. Myth. Ainsi de Silène. Il était représenté avec une barbe touffue qui lui fermait la bouche, et un visage effrayant qui lui donnait plutôt l'air d'une bête que d'un homme.

PAPUS. adj. m. Myth. anc. Surnom de Silène. Silène Pappus était représenté sous la figure d'un vieillard.

PAPRIKO. s. f. Relat. Soupe au poivre que l'on fait en Afrique.

PAPULAIRE. s. f. Bot. Genre de plantes établi pour une espèce de l'Arabie, et réuni au trianthème sous le nom de *trianthème monogyne*.

PAPULE. s. f. (du lat. *papula*, pustule, bubon). Pathol. Petit bouton rouge qui s'élève sur la peau et s'y dessèche; il ne contient ni pus ni sérosité. || Dans les anciens auteurs, on trouve ce mot appliqué à beaucoup d'autres espèces de boutons.

— Bot. Petites vésicules ou glandes papillaires, arrondies, molles, contenues dans la matière parenchymateuse des feuilles, et paraissant renfermer un liquide aqueux, comme dans les mésembrianthèmes.

PAPULEUX, EUSE. adj. Pathol. Qui est couvert de papules. Peau papuleuse.

— Bot. Se dit des feuilles couvertes de papules, comme dans l'hypérique des Baléares.

PAPULIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *papula*, papule, bouton; *fero*, je porte). Bot. Qui porte des papules, comme les rameaux, les feuilles et les calices du mésembryanthème papulifère.

PAPULIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *papula*, pustule, bubon; *forma*, forme). Médec. et bot. Qui a la forme d'une papule.

PAPYRACÉ, ÉE. adj. (du lat. *papyrus*). Bot. Qui est mince, sec, souple, et qui a quelque analogie avec le papier pour l'épaisseur et la consistance, comme le chapeau de l'hydne papyracé, les feuilles de la morinde papyracée, les expansions de la flustre papyracée.

— Conchyl. Se dit de certaines coquilles fort minces. Nautide papyracé.

— Zooph. Dont le cartilage intérieur est papyracé. || PAPYRACÉS. s. m. pl. Famille de l'ordre des acaléphes porcélamorphes, comprenant ceux qui ont un cartilage intérieur papyracé.

PAPYRIER. s. m. (du lat. *papyrus*). Bot. Nom que les botanistes donnent quelquefois au mûrier à papier, dont on fait un genre de la famille des urticées. || On a fait aussi, sous ce nom, un genre du souchet à papier. V. PAPIER et PAPYRUS.

PAPYRIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *papyrus*, papier; *fero*, je porte). Bot. Se dit des plantes dont l'écorce sert ou peut servir à faire du papier. || L'écorce du bouleau papyrifère se lève en feuilles d'une grande étendue, qui suppléent fort bien le papier à écrire. || La broussonétie papyrifère fournit la matière du papier à la Chine et au Japon. || L'amiris papyrifère a des couches corticales qui imitent des feuilles de papier. || Le papyrus domestique donnait autrefois, en Égypte surtout, les lames minces dont on se servait pour faire du papier.

PAPYRIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *papyrus*, papier; *forma*, forme). Bot. Qui a la forme du papyrus ou du papier.

PAPYRIN, INE. adj. (du lat. *papyrus*, papier). Qui a l'apparence du papyrus ou du papier. || L'oscillaire papyrine forme sur les corps une membrane mince qui ressemble à une feuille de vélin d'un vert brillant.

PAPYRIUS. Surnom donné à Law dans les pamphlets du temps, allusion aux torrents de papier dont il inonda la France.

PAPYROGRAPHE. s. m. (ét. gr., πάπυρος, papyrus; γράφω, j'écris). Celui qui exerce la papyrographie.

PAPYROGRAPHIE. s. f. Art d'imprimer en lithographie sur le papier ou le carton.

PAPYROGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport, qui appartient à la papyrographie.

PAPYRUS. s. m. (pr. *pa-pi-russ*). Bot. Genre de plantes de la famille des cypéracées, renfermant plusieurs espèces, dont la plus célèbre est le papyrus usuel, originaire d'Égypte, et qui donnait le papyrus ou papier des anciens. Cette plante croissait, comme aujourd'hui, dans les marais, au-dessus desquels elle élevait ses hampes simples, très-droites, feuillées seulement à leur base, et recouvertes d'une double pellicule. C'était cette pellicule que l'on enlevait. On l'étendait ensuite sur une toile dans toute sa longueur, et on collait dessus, en travers, d'autres pellicules de la même espèce. Ces membranes ainsi disposées étaient propres à recevoir l'encre. On place l'invention du papyrus vers le temps d'Alexandre.

— Il y avait plusieurs sortes de papyrus. L'*hiératique* ou *sacré*, ainsi appelé parce qu'on le réservait pour les livres qui traitaient du culte; le *livien*, qui avait un tiers de mètre de large ... donné son nom; l'*emporetique*, ou celui du commerce ordinaire, qui n'avait que 16 centimètres de large; le *fanniaque*, qui était plus solide, plus blanc que les autres, et avait 27 centimètres; l'*amphithéatique* et le *saitique*.

— Paléogr. Papier fait avec du papyrus. Manuscrit sur papyrus. || Se dit quelquefois des manuscrits eux-mêmes faits avec du papyrus. Les papyrus de la bibliothèque royale.

PAQUA. s. m. (pr. *pa-ka*). Relat. Art de consulter les esprits, chez les Chinois.

PAQUAGE. s. m. (pr. *pa-ka-je*; rad. *paquer*). Comm. Arrangement du poisson salé dans les barils où on l'enferme.

— Ce qu'il coûte. Payer le paquage.

PÂQUE. s. f. (du lat. *pascha*, même signif., fait de l'hébr. *pasach*, *phasu*, *pesahh* ou *phasé*, passage, parce que la Pâque avait été établie en mémoire du passage de l'ange exterminateur). Fête nationale des Hébreux, instituée par Moïse en mémoire de la sortie d'Égypte. Elle commençait le jour de la première pleine lune du mois de nisan (mars ou avril), et durait sept jours entiers. Chaque famille devait immoler un agneau ou un chevreau de l'année, mâle et sans défaut, et le manger debout, en habit de voyageur, avec des pains azymes et des laitues sauvages. En même temps on teignait avec son sang le haut et les jambages de la porte. Toutes ces cérémonies rappelaient les événements qui avaient eu lieu la nuit où les Juifs avaient quitté l'Égypte, leur repas précipité à l'instant du départ, et la précaution qu'ils avaient eue de teindre leurs portes de sang pour en écarter l'ange exterminateur. L'obligation de faire la Pâque était universelle, et si sacrée que quiconque y manquait était puni de mort. Les juifs modernes ne manquent pas de la célébrer tous les ans, le quatorzième jour de la lune après l'équinoxe du printemps. La Pâque des Juifs. Notre Seigneur célébra la Pâque avec ses disciples.

— *Seconde pâque*. Fête des Juifs qui se célébrait le 14 du second mois, de la même manière que la première, le 14 du premier mois. Cette seconde Pâque avait été instituée en faveur des voyageurs et des malades qui n'auraient pas pu célébrer la première en être ce jour-là à Jérusalem.

— Fig. Comme les juifs au banquet de la *Pâque*, on assiste au banquet de la vie à la hâte; debout, les reins ceints d'une corde, les souliers aux pieds et le bâton à la main. (Chateaub.)

— Écrit. Ste. *Immoler, manger la Pâque*. Se dit en parlant de l'agneau que la loi de Moïse prescrit d'immoler et de manger pour célébrer la Pâque.

— On écrit *Pâque* quand on veut parler de la fête des juifs, et *Pâques*, m. et f., s'il est question de la plus grande solennité des chrétiens.

— *Pâques*. Fête que les chrétiens solennisent tous les ans, en mémoire de la résurrection de Notre Seigneur, et qu'on célèbre toujours le premier dimanche qui suit immédiatement la pleine lune de l'équinoxe du printemps. Quand Pâques sera venu. Le jour, la veille, le lendemain de Pâques. Le temps de Pâques. Je vous payerai à Pâques, au terme de Pâques.

— Fête chrétienne établie en mémoire du repas que fit Jésus-Christ avec ses apôtres pour fêter le jour de sa résurrection. Le jour de Pâques, ainsi appelé parce qu'on le compara, dans les premiers temps, à la Pâque des juifs, a de tout temps été pour l'Église un jour de jubilation et de ferveur. Ainsi l'un de ses commandements porte que tout chrétien doit communier au moins une fois l'an, à Pâques. Le concile de Nicée, en 325, pour éviter toute contestation sur le jour de la célébration de cette fête, décida qu'elle serait invariablement fixée au dimanche d'après la pleine lune qui suit l'équinoxe du printemps, le 20 ou 21 mars. Il suit de là que Pâques se trouve toujours tomber entre le 21 mars et le 26 avril. C'est de cette fête que dépendent, pour les catholiques, toutes les fêtes mobiles. Dans plusieurs pays, l'année a commencé longtemps à Pâques.

— *La quinzaine de Pâques*. Tout le temps qui est entre le dimanche des Rameaux et celui de Quasimodo inclusivement. J'irai passer à la campagne la quinzaine de Pâques. || *La semaine de Pâques*. Le temps qui est entre le dimanche de Pâques et celui de Quasimodo inclusivement. Il faut passer saintement la semaine de Pâques. || *Pâques fleuries*. Le dimanche des Rameaux. || *Pâques closes*. Le dimanche de Quasimodo. || *Pâques demandée*. Le dimanche des Rameaux, parce qu'on faisait une instruction aux catéchumènes. || *Pâques nèves*. V. NÈVE.

— On donnait autrefois le nom de *Pâques* à toutes les fêtes solennelles. Ainsi l'on appela *la grande Pâque*, la Pâque de la résurrection; *la Pâque de la Nativité*, le jour de Noël; *la Pâque de l'Ascension*, le jour de l'Ascension; *la Pâque de la Pentecôte* ou *des roses*, le jour de la Pentecôte, parce qu'il arrive au temps des roses, etc.

— *Pâque de Notre-Dame*. Nom que les Syriens donnent au 15 du mois ab, qui est le dernier mois de l'été, et qui répond à juillet. Ils jeûnent depuis le 1er de ce mois jusqu'à la Pâque de Notre-Dame.

— Prov. et pop. On appelait autrefois l'âne un *saint Christophe de Pâques fleuries*, parce que Christophe signifie en grec *porte-Christ*, et que Jésus était monté sur une ânesse lorsqu'il fit son entrée à Jérusalem, le jour des Rameaux ou de Pâques fleuries.

... agneau que chaque ménagier du bourg de Brantorne devait au curé de cette paroisse, en vertu d'un arrêt du parlement de Rennes, le 1561.

— Chron. et diplom. *Devant Pâques* ou *après Pâques*. Formules que Philippe V ajoutait aux dates de ses diplômes, pour les rendre plus précises.

— Cout. relig. *Œufs de Pâques*. Œufs ordinairement teints en rouge qu'il est d'usage de vendre, et, dans certaines églises, de distribuer dans le temps de Pâques.

— Dans le midi de la France, Œufs que les paroissiens donnent à leur curé, qui va bénir leurs maisons pendant la quinzaine de Pâques.

— Fig. Petits présents qu'on fait vers le temps de Pâques. Je lui ai donné ses œufs de Pâques.

— *Pâques-Dieu*. Jurement de Louis XI.

— Hist. *Pâques véronaises*. Massacre des Français à Vérone, le lundi de Pâques 17 avril 1797.

— *Deniers de Pâques*. V. *Coutume épiscopale*, au mot COUTUME.

— Hist. ott. *Pâques des Turcs*. V. BEIRAM, KUTSCHUK.

— Relig. *Faire ses Pâques*. Faire ses dévotions, communier un des jours de la quinzaine de Pâques. Il a fait aujourd'hui ses Pâques. Mettez-vous en état de faire de bonnes Pâques.

— Prov. et fig. *Se faire poissonnier la veille de Pâques*. S'engager dans une affaire terminée, lorsqu'il n'y a plus aucun avantage à en espérer. || *Se faire brave comme un jour de Pâques*. Se parer comme en un jour de fête. Vous vous faites brave comme un jour de Pâques. Et simplement *Il est brave comme un jour de Pâques*.

— Prov. *Entre Pâques et la Pentecôte, le dessert est une croûte* (autrefois on prononçait *Pentecoûte*, et le proverbe était alors rimé). Il est fort difficile de se procurer des fruits à cette époque. || *A Pâques on s'en passe, à la Pentecôte quoi qu'il coûte*. Cela s'entend des habits d'été, dont on n'a absolument besoin qu'à cette époque. || *Fais une dette payable à Pâques, et tu trouveras le carême court*. || *Il faut faire carême-prenant avec sa femme, et Pâques avec son curé*. || *A Noël au balcon, à Pâques au tison*. || *A Noël les moucherons, à Pâques les glaçons*. || *Pâques vieilles ou non vieilles ne viennent jamais sans feuilles*. || *Après Pâques et Rogations, fi de prêtre et d'ognon*. || *Entre Pâques et Rogations cinq semaines tout au long*. || *Tarde qui tarde, en avril aura Pâques*. || *Toujours sont Pâques en mars ou en avril*.

— On dit, pour se moquer d'un homme ou bourgeois vêtu de neuf, qu'*il est brave comme un bourreau qui fait ses Pâques*.

— Les Espagnols disent que *Les juifs se ruinent en Pâques, les Maures en noces, et les chrétiens en procès*.

PAQUÉ, ÉE. part. pass. du v. Paquer. S'emploie adjectiv. Arrangé par couches. Harengs paqués. Saumon paqué.

PAQUEBOT. s. m. (ét. angl., *pack* ou *packet*, paquet; *boat*, bateau : bateau qui porte des paquets, bateau-courrier). Petit navire qui fait entre deux ports le service des lettres et des dépêches, et remplit sur mer l'emploi des malles-postes sur terre. Paquebot à vapeur. Il s'est embarqué sur le paquebot qui va de Calais à Douvres.

— Par extens. Toute espèce de navire qui remplit ces fonctions.

— Boiste, Landais, etc., écrivent *paquet-bot*; mais cette orthographe n'est et ne peut être admise par personne. *Paquebot* est la francisation correcte par contraction.

PAQUEFIC. s. m. (pr. *pa-ke-fik*). Mar. Basses voiles d'un bâtiment.

PAQUER. v. a. 1re conj. (du sax. *pack*, paquet). Pêch. Arranger par couches les harengs, les morues, etc., dans des barils, après les avoir salés, et les y presser fortement.

— SE PAQUER. v. pron. Être paqué. Ces harengs se paquent bien.

PÂQUERETTE. s. f. Bot. Genre de la famille des corymbifères ou radiées, renfermant plusieurs espèces, dont la plus connue est la pâquerette commune ou vivace, vulgairement appelée *petite marguerite*. Cette belle fleur, transportée dans nos jardins, s'y est elle-même embellie en les ornant, soit en multipliant ses pétales, soit en variant ses couleurs, dont celle de pourpre fait la base.

... La blanche pâquerette
Fleurit sous l'herbe, et craint de s'élever. (Parny.)

— Prov. et fig. *Pâquerettes de cimetière*. Les cheveux blancs d'un homme qui commence à grisonner.

— C'est à tort qu'on fait venir ce mot de Pâques, comme si la pâquerette ne fleurissait qu'à Pâques, tandis qu'elle produit des fleurs à peu près toute l'année. Il paraît plus naturel de dériver son nom de *pasquis*, *pasquier*, qui, dans notre vieux langage, signifiait pâturage.

PÂQUERINE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des astérées, établi pour une espèce de la terre de Van-Diémen.

PÂQUEROLLE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des corymbifères ou radiées, renfermant plusieurs espèces qui ont tout à fait l'aspect des pâquerettes.

PÂQUES (île de) ou **WAIHOU**. Géogr. Île de l'Océanie, dans la Polynésie; 2,000 hab. Ainsi appelée parce qu'elle fut découverte le jour de Pâques 1722.

PAQUET. s. m. (de l'angl. *pack* ou *packet*, même signif.). Assemblage de plusieurs choses attachées ou enveloppées ensemble. Petit, gros paquet. Paquet de linge, de hardes, de livres, de lettres. Un paquet d'allumettes. Faire un paquet. Mettre en paquet, par paquet.

Combien, pour quelques mois, ont vu fleurir leur livre,
Dont les vers en paquet se vendent à la livre! (Boil.)

— Plusieurs lettres renfermées sous une même enveloppe.

— Par extens. Toutes les lettres et les dépêches que porte un courrier. Le paquet d'Angleterre. Le paquet d'Espagne. Le paquet de ma lettre est arrivée dans le paquet de Madrid.

— Bot. Assemblage de plusieurs fleurs en ...

fruits dans les épis, et particulièrement dans les graminées.

— Mar. *Amener les voiles en paquet.* Les amener avec une grande précipitation. ‖ *Manœuvre en paquet.* Manœuvres en désordre, embrouillées. ‖ *Un paquet de mer.* Une grosse et pesante lame qui tombe à bord pendant la tempête.

— Typogr. Certaine quantité de lignes de composition, sans folio ni titre courant, liées avec une ficelle. Travailler, composer en paquet. Ce compositeur fait tant de paquets par jour. ‖ On dit des compositeurs qui ne sont point chargés de la mise en page, qu'*ils sont en paquets.*

— Techn. Se dit de plusieurs volumes tournés tous du même sens et cousus, préparés pour être endossés, et liés ensemble à l'entour, mais séparés l'un de l'autre par de petites planches qui en font sortir le dos. ‖ *Trempe en paquet.* Nom donné, dans les arts mécaniques, à une cémentation accidentelle au moyen de laquelle on acide le fer, et on le rend susceptible d'être trempé.

— Fam. et pop. *Recevoir son paquet, ses paquets.* Recevoir son congé d'une manière plus ou moins bienveillante. Il a reçu son paquet.

— Fig. et fam. *Plier son paquet.* S'en aller furtivement. ‖ *Faire ses paquets pour l'autre monde* ou *plier son paquet.* Mourir, ou plutôt donner des symptômes de mort prochaine.

— Par extens. Personne qui a pris beaucoup d'embonpoint, et qui se remue difficilement. Cette femme est devenue un paquet. Vous êtes devenu bien paquet. ‖ Se dit aussi d'une personne qui n'apporte aucun agrément dans la société, qui y cause plutôt de la gêne. Ce n'est qu'un paquet. Quel paquet! ‖ Femme habillée sans grâce. C'est un paquet, un vrai paquet.

— Pop. *Donner un paquet à quelqu'un.* Lui faire une tromperie, une malice. Ne nous donnez plus de ces paquets-là.

— Prov. et fig. *Donner un paquet à quelqu'un.* Lui imputer d'avoir fait quelque chose qui ne peut être avoué. On le soupçonne d'être l'auteur du libelle, on lui donne ce paquet, ce paquet-là. Dans ce sens, il vieillit. ‖ *Donner dans un paquet.* Être trompé, attrapé. Il a donné dans le paquet. Je ne donnerai plus dans vos paquets. ‖ *Donner à quelqu'un son paquet.* Lui faire une réponse vive et ingénieuse qui le réduit au silence. Il m'a voulu railler, mais je lui ai donné son paquet. ‖ On dit, dans le même sens, *Il a bien eu son paquet.* ‖ *Faire un paquet, des paquets sur quelqu'un.* Tenir sur lui des propos désobligeants et faux. Il fait des paquets sur tout le monde. ‖ On dit, dans le même sens, *C'est un faiseur de paquets.* ‖ *Faire des paquets.* Dire des menteries. ‖ *Hasarder, risquer le paquet.* S'engager dans une affaire douteuse. Enfin il a risqué le paquet.

> . . . . Chacun se met en équipage;
> Chacun met dans son sac un morceau de fromage;
> Chacun promet enfin de risquer le paquet. (La Font.)

— Prov. et pop. *Faire son paquet.* S'en aller de la maison où l'on demeurait. ‖ *Vous pouvez faire votre paquet.* Vous pouvez vous préparer à sortir d'ici.

— On dit à un bossu qu'*il porte son paquet*, pour lui reprocher qu'il a une bosse sur le dos.

— Fig. Emporter des *paquets* dans l'autre monde, des péchés non expiés, des fautes à réparer. (Mme de Sévig.) Je la trouve toujours fâchée qu'on emporte de pareils *paquets* dans l'autre monde. (Id.)

— Fig. M. de Barillon est arrivé; il a trouvé un *paquet* de famille dont il ne connaissait pas tous les visages. (Mme de Sévig.)

PAQUETAGE. s. m. (rad. *paquet*). Art milit. Manière d'emplir le porte-manteau de cavalerie, et de l'attacher derrière la selle.

— Par extens. Manière dont les soldats plient leurs effets d'habillement, et les placent, soit dans leur sac, soit sur les tablettes de leur chambre.

PAQUETÉ, ÉE. part. pass. du v. Paqueter. S'empl. adjectiv. Mis en paquet. Mes hardes bien *paquetées* entre mes bras. (Cont. d'Eutrap.)

— Saint-Simon a employé ce mot dans un autre sens. Par ce compliment inutile, je reconnaîtrais le signal que le maréchal de Villeroi était *paqueté*, c'est-à-dire, arrêté.

PAQUETER. v. a. 1re conj. Ce verbe double le *t* dans tous les temps dont la terminaison commence par un *e* muet. *Je paquette, tu paquettes, il paquette*, etc. Mettre en paquets. On dit mieux Empaqueter.

— SE PAQUETER. v. pron. Se mettre en paquet.

PAQUETIER. s. m. (pr. *pa-ke-tié*). Typogr. [illegible] des paquets. Ce metteur en page occupe cinq paquetiers. Vous êtes un paquetier habile. Les bons paquetiers sont rares.

PAQUETTE. s. f. Bot. Nom vulgaire de la grande marguerite des champs, de la paquerette vivace et de la paquerolle.

> La paquette ouvre ses rayons,
> Blanchit la terre, et nous croyons
> Voir éclore une moisson de Pâque. (Dessir.)

PAQUEUR. s. m. Pêch. Celui qui paque les poissons salés.

PAQUIRE. s. m. Mamm. Un des noms vulgaires du pécari.

PAQUIS. s. m. (pr. *pâ-ki*). Signifiait Pâturage.

PAQUOVER. s. m. (pr. *pa-ko-ver*). Bot. Ancien nom du bananier.

PAR. prép. (du gr. παρά, même signif.) Elle sert à marquer le passage et le mouvement. Il a passé par Lyon, par Bordeaux. J'irai à Marseille par le Bourbonnais. Courir par monts et par vaux. Voyager par terre, par eau, par mer. Aller par le monde. Passer par la porte, par la fenêtre. Entrer par la brèche. Vous êtes toujours par voies et par chemins. Aller par haut et par bas. Passer par de rudes épreuves.

— On dit d'un purgatif, qu'*il fait aller le malade par haut et par bas*, pour exprimer qu'il cause des évacuations par le vomissement et par les selles.

— En, dans. Il se promène par la rue, par la ville, par les champs. Cela eut lieu en même temps par toute la France. Cela se fait par tout pays.

— Suivi d'un mot qui désigne l'endroit, la partie d'une personne ou d'une chose qu'on saisit, qu'on tient, qu'on touche. Je le pris par le bras. Il le tenait, il l'a mené par la main. Je ne sais par où le prendre. Il le tira par le pied. Présentez le couteau par le manche. C'est la crainte de tenir toujours au monde malgré eux, *par* quelques points, qui fait rester beaucoup de ces esprits-là parmi les humains. (A. de Cust.)

— Suivi d'un mot qui désigne la cause, l'agent, le motif, la manière, le moyen, l'instrument. Il a fait cela par crainte, par zèle, par envie, par animosité, par curiosité. Il a été instruit par un tel. Ce temple fut fondé par Auguste. Cette guerre a été conduite par un habile général. Il a dit cela par ironie, par raillerie, par mépris, par manière d'acquit. Il ne va que par bonds et par sauts. Vous avez obtenu cet emploi par adresse, par faveur, par fraude, par bonheur. Par hasard. Par aventure. Nous sommes arrivés par le bateau à vapeur. Épouser une femme par amour. Dire quelque chose par mégarde, par inadvertance. Descendre d'un prince par les femmes. Il en a menti par la gorge. Donner quelque chose par charité, par aumône. Distribution par cantons. Toucher une rente par quartiers. Compter par ordre. Compter par le menu. S'en aller par pièces. Tomber par lambeaux. Finir par pardonner à son ennemi. Commencer par un bout, finir par l'autre. Poème divisé par chants. Recevoir par parties. Couper par morceaux. Ranger par tas. Il a commencé par m'embrasser. Le détail des préparatifs et des précautions indispensables pour une entreprise considérée *par* les gens du pays comme hardie dans cet instant, vous paraîtra peut-être curieux. (A. de Custines.) L'âme chrétienne, quelque illuminée qu'elle soit par la grâce, se croirait indigne des lumières qu'elle reçoit du ciel, si elle ne s'efforçait sans relâche d'élever jusqu'à elle l'homme dégradé *par* sa faiblesse ou *par* la malignité du monde. (Id.) La peur des retours vers le passé me fait comprendre la préférence accordée *par* les âmes vraiment pénitentes aux ordres monastiques les plus austères. (Id.) Le dîner leur est apporté par des gens payés pour les servir, et avec lesquels ils ne communiquent que *par* un tour. (Id.) La veste ronde et courte est de velours vert, avec des lacets d'or aux boutonnières, espèce de brandebourgs terminés, non sans grâce, *par* une touffe d'aiguillettes en or. (Id.) Non-seulement je la retrouvais, mais je retrouvais près d'elle, et *par* elle, un état agréable. (J.-J. Rouss.)

— S'emploie pour affirmer, jurer, conjurer. Il en jure par sa foi. Je vous en conjure par notre ancienne amitié. Par tout ce qu'il y a de plus saint.

— Prépos. de temps. Signifie Durant. Où allez-vous par cette pluie-là? par ce grand froid, par ce mauvais temps? Voyager par un beau temps.

— S'emploie aussi avec des mots qui marquent distribution et partage. Marcher par troupes. Ranger par chapitres. Distribuer par compagnies. La distribution fut faite par cantons. Numéroter par feuillets. Il a divisé son livre par chapitres. Chaque anachorète a sa petite maison entourée d'un jardin qu'il cultive lui-même, et séparée des autres *par* un mur. (A. Cust.) Deux des ermites sont employés à aller faire la quête à Cordoue, deux fois *par* mois; fonction toujours remplie *par* les mêmes anachorètes. (Id.) Philémon regardait Baucis *par* intervalles. (La Font.)

— Mar. S'emploie pour désigner la position d'un bâtiment, d'un objet par rapport à un autre objet ou à un autre bâtiment. Ainsi on dit qu'un port, une batterie à terre, sont par le travers d'un vaisseau, ou que le vaisseau a ce port, cette batterie par son travers, lorsque le port ou la batterie se trouvent sous le plan prolongé du maître couple du vaisseau, ou sur une ligne [illegible] à sa longueur. ‖ Le vaisseau a le port ou la batterie par sa hanche ou par sa joue, selon que ce port ou cette batterie sont situés sur une ligne dont l'extrémité aboutirait à l'une ou à l'autre de ces parties du bâtiment, en formant un angle avec son axe longitudinal. On dit canonner, aborder un vaisseau par sa hanche ou par sa joue, soit de tribord, soit de bâbord. ‖ Si ce vaisseau paraît à l'avant ou à l'arrière d'un autre vaisseau, ce dernier est vu par l'avant ou par l'arrière. ‖ Un vaisseau navigue ou est mouillé par tant de brasses d'eau, lorsque la mer a, dans le lieu où il se trouve, une profondeur de tant de brasses. ‖ Il est par telle hauteur, quand sa position sur la mer correspond au parallèle du globe, dont la latitude est égale au nombre de degrés indiqué par cette hauteur. ‖ On dit qu'il navigue ou qu'il se trouve par telle longitude, lorsque son méridien est à cette distance du premier méridien.

— Se joint à plusieurs prépositions et adverbes de lieu, sans modifier beaucoup leur signification. Par delà les mers. Par delà les monts. Par deçà le grand chemin. Passer par dehors les murailles de la ville. Cette maison est belle par dedans et par dehors. J'ai passé par devant, par derrière votre château. Cette terre touche à la maison par-devant et par-derrière. Un contrat passé par-devant notaire. Comparaître par-devant le commissaire. Se pourvoir par-devant son juge naturel. Votre habit est trop large par en haut, et trop étroit par en bas. On le prit par-dessous les bras. Sauter par-dessus les murailles. Il a reçu cent francs par-dessus ce qu'il demandait. Elle est jeune, elle est riche, et par-dessus tout cela, elle est sage. On lui a donné tout ce qu'il demandait, et quelque chose par-dessus. Il a le bon bout par-devers lui. Par-devant moi. Retenir des papiers par-devant soi.

— On trouve dans Fontenelle: On se convient aussi *par* ne pas se ressembler. Cette construction a vieilli.

— On disait *par auprès, par ainsi.* On en a supprimé *par.*

— *Par* s'est conservé comme particule explétive dans plusieurs phrases du style familier. Répéter par deux fois.

— *Par où, par là*, ne peuvent jamais s'employer dans la poésie, si ce n'est dans le style comique. Ainsi Corneille a eu tort de dire:

> Faites grâce, seigneur, ou souffrez que j'en fasse,
> Et montre à tous par là que j'ai repris ma place.

— *Par delà* s'est dit pour Au delà de, plus loin que telle chose ne le proscrit. Je prends vos intérêts *par delà* mes serments. (Corn.) Courage, élance-toi *par delà* ces rumeurs. (Turquety.) Ses égards vont pour lui *par delà* le respect. (Bours.)

> A ma confusion, Néron veut faire voir
> Qu'Agrippine promet par delà son pouvoir. (Rac.)

— *Par delà* s'employait autrefois substantivement pour désigner ceux qui habitent au delà de la Garonne, et même quelquefois ceux qui sont au delà de la Loire.

— *Par quoi.* Raison pour laquelle, en conséquence de quoi. Par quoi il fut résolu de décamper. Cette locution a vieilli.

— *Par le roi.* Formule du contre-seing des lois et ordonnances. De la part du roi.

— Législ. *De par.* Par l'ordre, par le commandement de. S'emploie dans la formule *de par le roi*, qui se met au commencement de divers actes publics, portant sommation, injonction, etc.

— Jurispr. *De par le roi, la loi et justice.* Par l'ordre du roi, de la loi et de la justice. Formule qui se met en tête des jugements qui autorisent la saisie ou la vente des biens meubles et immeubles. *Par* est une altération du mot *part.*

— Fam. *De par le monde.* Dans le monde. J'ai de par le monde un cousin que j'aime beaucoup.

— Prov. et fig. *Par-dessus les maisons. Par-dessus les moulins. Par-dessus les épaules*, etc. V. MAISON, MOULIN, ÉPAULE, etc.

— *Par ici.* loc. adv. Par cet endroit-ci, vers cet endroit-ci, en parlant du lieu où l'on est. Passez par ici. Venez par ici.

— *Par là.* loc. adv. Par ce lieu-là, par ce point-là; en parlant d'un lieu où l'on n'est pas. Passez, prenez par là. Allez par là.

— Par ce parti, par ce moyen, par ces paroles. J'ai été forcé d'en passer par là. Par là vous réussirez. Qu'entendait-il par là? Par là il désignait son ami.

— Prov. et fig. *Il faut passer par là ou par la fenêtre.* C'est une nécessité, c'est le seul parti qui reste à prendre.

— *Par-ci par-là.* loc. adv. En divers endroits, de côté et d'autre. Nous avons couru par-ci par-là. On trouve encore dans ce livre quelques fautes par-ci par-là. N'avoir que ce qu'on peut attraper par-ci par-là.

— Par extens. A diverses reprises, sans aucune suite. Il m'a entretenu de son affaire par-ci par-là.

— De fois à autres. Je le vois par-ci par-là.

— *Par après.* loc. adv. Depuis. Cela n'est arrivé que par après. Cette locution vieillit.

— *Par trop.* loc. adv. Beaucoup trop. Vous êtes par trop pressant. Il est par trop importun. C'est par trop fort.

— *Par conséquent.* loc. adv. Donc, en conséquence. L'équité l'exige, par conséquent vous [illegible]

— Syn. comp. PAR. A. On dit, on voit *à* sa mine qu'il n'est pas content, et on juge *par* sa mine qu'il n'est pas content. Dans le premier exemple, *à* indique que la mine est regardée comme un signe certain de mécontentement; dans le second, *par* indique que la mine n'offre qu'un signe probable de mécontentement. ‖ PAR. AVEC. *Avec*, désigne un rapport plus étroit, plus immédiat, un instrument précis, réel, physique; *par* est l'expression générale, ce qui fait qu'il signifie un rapport plus indirect ou plus éloigné, un moyen abstrait, idéal. ‖ PAR. DE. Quand le participe passé d'un verbe exprime des actes intérieurs de l'âme, auxquels le corps n'a point de part, on emploie ordinairement *de* après ce participe. Un jeune homme vertueux est estimé de tout le monde. Mais si le participe présente une opération de l'esprit ou une action du corps, on emploie plus souvent *par*. La poudre à canon fut inventée par un moine, et l'imprimerie par un gentilhomme. Si le participe, outre son régime, est suivi de la préposition *de* et d'un nom, on doit employer *par*. Elle fut accusée de vol par sa maîtresse. On devra employer *de* avec le mot Dieu, de crainte qu'il n'en résulte une espèce de jurement; ainsi l'on dit plutôt, toutes nos actions et toutes nos pensées seront jugées de Dieu à la résurrection, que par Dieu.

— Les poètes ne suivent pas scrupuleusement cette règle, et ils emploient souvent la préposition *de*, où la prose ferait usage de la préposition *par.*

> Ne vous figurez point que dans cette journée
> D'un lâche désespoir ma vertu consternée,
> Craigne les soins du trône où je pourrais monter.
> (Racine.)

> Quelquefois l'un d'entre eux, vaincu *du* poids des grains
> Qu'il traîne en haletant à ses greniers souterrains.
> (Rousseau.)

On dirait en prose *consterné par un lâche désespoir*, et *vaincu par le poids des grains.*

PAR. Particule qui sert à la composition de plusieurs mots français, et qui indique achèvement, perfection, comme dans *parfait, parvenir*, etc. Elle entre dans plusieurs de nos mots avec la forme française, comme dans *parfiler, se parjurer*, etc., et plus souvent avec la forme latine, comme dans *permuter, perpétrer, persifler, perturbateur, pervertir, préférer*, etc. Nous avons perdu plusieurs de ces composés: nos pères disaient: *parachever*, achever entièrement; *parsécher*, sécher entièrement; *partroubler*, et *parturber*, jeter dans un grand trouble; *parlucide*, très-transparent; *perscruter*, scruter, examiner avec grand soin; *pardurable*, qui dure toujours, etc.

PARA. Particule inséparable formée du gr. παρά, à côté. Elle entre dans la composition d'un certain nombre de mots français. *Paradigmes*, finales dans les conjugaisons, détachées du mot principal, et mises à côté; *paraphe*, trait de plume mis à côté de la signature; ligne *parallèle*, ligne tirée à côté d'une autre ligne; un *parallèle*, un jugement qui porte sur deux objets mis à côté l'un de l'autre; *paradoxe*, opinion qui n'est pas sur la même ligne que l'opinion reçue, qui est à côté; *paralogisme*, raisonnement qui est à côté de la vérité; *paraphernal*, le bien que la femme ne met pas dans la communauté, qu'elle met à côté ou de côté pour elle; *parasite*, celui qui, sans être invité, vient se mettre à côté des vivres; *paroisse*, église placée à côté, près des maisons.

— Chim. Particule inséparable que l'on a proposé de placer avant la dénomination des corps dont la composition élémentaire est semblable, et qui cependant jouissent de propriétés différentes, corps dits isomériques; tels sont les acides tartrique et paratartrique, les acides phosphorique et paraphosphorique.

PARA. Géogr. Rivière du Brésil qui se jette dans l'Océan, près de l'embouchure du fleuve des Amazones. ‖ *Para.* Province du Brésil, 192,000 hab. environ. Sa cap. est Grand-Para, appelée aussi Belem, sur la rive droite du Tucantin; 24,000 hab.

PARA. s. m. Métrol. Monnaie turque qui vaut un peu plus de 8 cent. de France. ‖ Quarantième partie de la piastre de Smyrne. ‖ Mesure de contenance dont se servaient les Portugais dans les Indes orientales pour les légumes secs.

PARAAL. s. m. (pr. *pa-ra-al*). Anat. Osselet qui se trouve placé au-dessus du cycléal, dans les animaux chez lesquels les pièces vertébrales sont géminées. ‖ Pl., les *paraaux*.

— S'empl. adj. *Os paraal.* Os qui constitue chaque vertèbre.

PARAANGIEL, IÈLE. adj. (pr. *pa-ra-an-gi-èl*). Anat. Se dit dans le même sens que Artériel.

PARABARA-VASTU. Relat. Nom que les sectaires indiens donnent à l'Être suprême.

PARABASE. s. f. (du gr. παράβασις, même signification, formé de παρά, au delà; βαίνω, je vais). Ant. gr. Sorte de digression fort en usage dans les anciennes comédies grecques; c'était le temps où, les acteurs n'étant plus sur la scène, le chœur s'adressait au public pour lui réciter quelque sentence ou pour lui faire quelque censure.

PARABATE. s. m. Ant. gr. Celui qui, dans les anciens jeux du cirque, courait à pied, après avoir déjà couru avec un char.

PARABATTRE. v. a. 1re conj. S'est dit pour [illegible] renverser ou rendre en combat.

PARABIE. s. f. Sorte d'ancien breuvage dans lequel il entrait du millet.

PARABOLA. s. f. Mathém. Nom que les anciens algébristes donnaient au quotient d'une division.

PARABOLAIN. s. m. (du gr. παράβολος, audacieux, téméraire). Nom qu'on donnait aux plus hardis gladiateurs.

— Hist. eccl. On appelait de ce nom, dès les premiers temps de l'Église, des gens du peuple qui se consacraient au service des églises et des hôpitaux. Les parabolains formaient une espèce de confrérie.

— Par extens. Clerc qui affrontait les plus grands dangers pour secourir les malades, et surtout les pestiférés.

PARABOLE. s. f. (du gr. παραβολή, comparaison; formé de παρὰ, auprès; et de βάλλω, je jette, je rapproche, parce que toute comparaison veut un rapprochement). Allégorie qui renferme quelque vérité importante. Il n'est guère usité qu'en parlant des allégories employées dans l'Écriture sainte. Les paraboles de l'Évangile. La parabole de l'enfant prodigue. Parler en paraboles, par paraboles, sans paraboles. Les prophètes se sont servis de *paraboles* pour rendre sensibles aux princes et aux peuples les menaces ou les promesses. (Fleury.) Les réformateurs, les épurateurs doivent méditer la *parabole* évangélique de l'ivraie et du bon grain. (Boiste.) La *parabole* est une espèce de langage figuré, familier et populaire, qui emprunte les images les plus communes et les plus connues pour en faire naître d'autres plus profondes et plus éloignées de la portée commune des esprits; c'est une façon d'instruire engageante, qui réveille l'esprit et l'applique agréablement, en lui donnant lieu, par ce qu'on lui dit, de méditer sur ce qu'on ne lui dit pas. (Claude.)

— Les alchimistes s'en servaient dans le sens de Comparaison.

— Écrit. Ste. *Devenir la parabole des nations.* Devenir un objet de risée.

— Fig. *Parler en paraboles.* Dire des choses inintelligibles. Vous parlez toujours en paraboles.

— Rhét. anc. Il s'est dit quelquefois d'une simple comparaison.

— Philol. *Paraboles de Salomon.* On appelle ainsi les Proverbes composés par ce prince.

— Syn. comp. PARABOLE. ALLEGORIE. La *parabole* a pour objet les maximes de morale, et l'*allégorie*, les faits d'histoire. Les *paraboles* sont fréquentes dans les instructions que donne le Nouveau Testament. L'*allegorie* fait le caractère de la plupart des ouvrages orientaux.

PARABOLE. s. f. (du gr. παραβάλλω, j'égale; parce que, dans cette courbe, le carré de l'ordonnée est égal au rectangle du paramètre par l'abscisse). Géom. Ligne courbe qui résulte de la section d'un cône coupé par un plan parallèle à un de ses côtés. Décrire une parabole. Les propriétés de la parabole.

— On donne encore le nom de *paraboles* à diverses courbes qui diffèrent essentiellement de la parabole ordinaire, conique ou apollonienne. || *Parabole biquadratique.* Courbe du troisième ordre, ayant deux branches infinies. || *Parabole cartésienne.* Courbe du second ordre, qui a quatre branches infinies. || *Parabole cubique.* Courbe du second ordre, ayant deux branches infinies dirigées en sens inverse. || *Paraboles divergentes.* Nom donné par Newton à une espèce de cinq différentes lignes du troisième ordre ou courbes du second ordre.

— Quelques anciens mathématiciens donnaient le nom de *parabole* au quotient de la division géométrique.

— PARABOLES. s. f. pl. Géom. Nom sous lequel on désigne une famille de courbes dans lesquelles les abscisses sont proportionnelles aux puissances des ordonnées. La parabole ordinaire ou apollonienne est la plus simple de ces courbes.

PARABOLÉ, ÉE. adj. Didact. Qui est courbé en parabole. Synonyme peu usité de Parabolique.

PARABOLIQUE. adj. des 2 g. (du gr. παραβολή, parabole). Géom. Qui est courbé en parabole. Ligne parabolique.

— *Miroir parabolique.* Miroir qui a la propriété de réfléchir en ligne droite tous les rayons d'un corps lumineux placé à son foyer. On s'en sert pour éclairer les phares.

— Par extens. Qui se fait par une parabole. Mouvement parabolique.

— Bot. Se dit des feuilles qui, étant plus hautes que larges, se rétrécissent insensiblement vers leur sommet toujours arrondi.

— Philos. *Poésie parabolique.* Nom par lequel Fr. Bacon désigne toutes les allégories, tous les mythes de l'antiquité. La poésie, suivant ce philosophe, est narrative, dramatique ou parabolique. La fable de Pan est un poëme parabolique relatif aux sciences naturelles : elle figure l'univers; celle de Persée est politique : c'est l'emblème de la guerre; celle de Bacchus est morale, et représente les passions.

PARABOLIQUEMENT. adv. En parabole, par paraboles. Parler paraboliquement.

— Les alchimistes l'employaient dans le sens de Par comparaison.

— Géom. En décrivant une parabole. Un [illegible]

PARABOLOÏDE. s. m. Géom. Solide dont la surface est terminée par une parabole.

PARABOLOÏDE. s. f. (ét. gr., παραβολή, parabole; εἶδος, forme). Géom. Surface du second degré, engendrée par une parabole verticale assujétie à se mouvoir en restant parallèle à sa première position, de manière que son sommet glisse sur une courbe horizontale. Paraboloïde hyperbolique. Paraboloïde elliptique. || *Paraboloïde demi-cubique.* Courbe dans laquelle les cubes des ordonnées sont comme les carrés des diamètres. On la nomme plus ordinairement *seconde parabole cubique.*

— On a aussi quelquefois donné ce nom aux paraboles de degrés supérieurs.

PARABRAHMA. Myth. ind. Le premier des dieux de l'Inde, de qui sont nés Maïso, Vichnou et Brahma, qui forment la trinité indienne.

PARABYSTON. s. m. (du gr. παράβυστον, même signif.). Ant. gr. Cour de magistrature à Athènes, composée de onze juges qui prenaient connaissance des affaires peu importantes. || Le lieu où siégeait ce tribunal.

PARACARPE. s. m. (ét. gr., παρὰ, auprès; καρπός, fruit). Bot. Ovaire avorté ou l'organe qui en tient lieu dans les fleurs mâles par avortement.

— Par extens. Partie accessoire du fruit qui est produite soit par la persistance du pistil, comme l'orbicule du lavatère trimestriel, soit du stigmate, comme la couronne du pavot.

PARACELLAIRE. s. m. Hist. ecclés. Officier du pape qui était chargé de distribuer aux pauvres les restes de la table pontificale.

PARACELSE (Auréole-Phil.-Théophraste Bombast de Hohenheim, dit). Médecin et thaumaturge, né en 1493, à Einsiedeln (cant. de Schwitz), mort à Salzbourg, en 1541, prétendait avoir trouvé le secret de prolonger la vie et de faire de l'or. La médecine lui doit l'opium, l'emploi du mercure, et plusieurs préparations chimiques.

PARACELSISME. s. m. Didact. Doctrine de Paracelse.

PARACELSISTE. s. m. Didact. Partisan de Paracelse.

PARACENTÉRION. s. m. (pr. *pa-ra-çan-té-ri-on*). Chir. Petit trois-quarts avec lequel on fait la ponction de l'œil atteint d'hydropisie.

PARACENTÈSE. s. f. (du gr. παρακέντησις, même signif., formé de παρὰ, à côté, κεντέω, je pique). Chir. Ponction qu'on pratique au bas-ventre dans l'hydropisie de cette partie du corps.

— En général, Toute opération par laquelle on fait une ouverture à une partie quelconque du corps.

PARACENTÉTÉRION ou **PARACENTÉTÈRE.** s. m. Chir. V. PARACENTÉRION.

PARACENTRIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., παρὰ, auprès, au delà; κέντρον, centre). Géom. Se dit d'une courbe telle que si un corps pesant descend librement le long de cette courbe, il s'éloigne ou s'approche également, en temps égaux, d'un centre ou point donné.

— Astr. Se disait de l'approximation ou de l'éloignement d'une planète par rapport au soleil ou au centre de son mouvement.

— On disait aussi substantiv. au féminin, Une paracentrique.

PARACENTROSTOME. adj. des 2 g. (pr. *pa-ra-çan-tross-tome*; ét. gr., παρὰ, au delà; κέντρον, centre; στόμα, bouche). Zool. Qui n'a pas la bouche tout à fait au centre. || PARACENTROSTOMES. s. m. pl. Famille de l'ordre des échinides, comprenant ceux qui ont la bouche presque centrale, plus antérieure que médiane.

PARACÉPHALE. adj. des 2 g. (ét. gr., παρὰ, qui marque privation; κεφαλή, tête). Anat. Monstre dont le caractère est la paracéphalie.

PARACÉPHALÉ, ÉE. adj. Zool. V. PARACÉPHALOPHORE.

PARACÉPHALIE. s. f. Anat. Monstruosité dans laquelle il ne manque qu'une partie de la tête.

PARACÉPHALIEN, ENNE. adj. Anat. Se dit des monstres privés d'une partie de la tête.

PARACÉPHALIQUE. adj. des 2 g. Anat. Qui offre les caractères de la paracéphalie.

PARACÉPHALOPHORE. adj. des 2 g. (ét. gr., παρὰ, auprès; κεφαλή, tête; φορέω, je porte). Zool. Qui a une tête peu distincte du reste du corps. || PARACÉPHALOPHORES. s. m. pl. Seconde classe du type des malacozoaires, dont l'organisation en général, et par conséquent la tête, est moins complète, moins distincte que dans les céphalophores, qui comprennent les poulpes, les calmars et les sèches.

PARACERCIDE. s. m. (du gr. παρακερκίς; fait de παρὰ, à côté, à l'entour; κερκίς, le grand os, l'os principal de la jambe). Anat. Nom donné aux petits os de la jambe.

PARACERQUE. s. m. (ét. gr., παρὰ, auprès; κέρκος, queue). Ornith. Fausse queue produite dans certains oiseaux par les plumes allongées des hypocondres, du dos et du croupion, et qui cache la vraie queue.

PARACHEVABLE. adj. des 2 g. S'est dit pour Susceptible d'être parachevé.

PARACHEVÉ, ÉE. part. pass. du v. Parachever. S'empl. adjectiv. Qui est fini, terminé. Maison parachevée.

PARACHÈVEMENT. s. m. Fin, perfection d'un ouvrage. Se contentant de la honte qu'il leur avait fait recevoir, il retourna toutes ses pensées au *parachèvement* de son siége. (Sully.) Il est vieux.

PARACHEVER. v. a. 1re conj. Ce verbe prend un accent grave dans tous les temps dont la terminaison commence par un *e* muet. *Je parachève, tu parachèves, il parachève; nous parachevons,* etc. *Je parachèverai. Je parachèverais.* Achever, finir, terminer, perfectionner. Il est vieux.

— Techn. Chez les doreurs, Étendre sur l'argent ou le cuivre qu'on veut dorer l'or moulu et le vif-argent amalgamés ensemble avec l'avivoir ou le gratte-bosse. || Chez les teinturiers, il se dit particulièrement des noirs qui se commencent avec le guesde, l'indigo et le pastel, suivant leur qualité, et qui se parachèvent avec de la galle et de la couperose.

— SE PARACHEVER. v. pron. Être parachevé.

PARACHLAMYDE. s. f. (ét. gr., παρὰ, autour, à l'entour; χλαμύδη, chlamyde, manteau). Ant. gr. Vêtement qui était propre aux militaires et aux enfants.

PARACHRONISME. s. m. (pr. *pa-ra-kro-niss-me*; ét. gr., παρὰ, au delà; χρόνος, temps). Espèce d'anachronisme qui consiste à placer un fait dans un temps postérieur à celui où il est réellement arrivé. Il est opposé à *prochronisme.*

— Syn. comp. PARACHRONISME. ANACHRONISME. Le *parachronisme* diffère de l'*anachronisme* en ce que celui-ci place l'événement plus tôt qu'il n'est arrivé.

PARACHUTE s. m. (du gr. παρὰ, contre, et du fr. *chute*). Phys. Machine destinée à ralentir la chute des corps, en offrant par son déploiement une résistance à l'air. L'invention du parachute est attribuée à l'aéronaute Lenormand, 1783.

— Proprement, Machine adaptée aux aérostats pour ralentir la vitesse de leur descente.

— Par extens. Appareil qu'emploient certains aéronautes pour descendre en abandonnant leur ballon. Cet aéronaute a fait plusieurs descentes en parachute.

— Techn. Pièce qui empêche l'axe du balancier d'une montre de ressentir la violence de quelque coup brusque.

PARACLET. s. m. (du gr. παράκλητος, consolateur). Théol. Nom affecté particulièrement au Saint-Esprit.

— Philos. Nom d'un des éons des valentiniens.

— Nom que les montanistes donnaient à Montan, leur fondateur, qui se mettait au-dessus des apôtres, disant qu'il avait reçu la perfection, c'est-à-dire le Paraclet que Jésus-Christ avait promis.

— Hist. ecclés. *Le Paraclet.* Monastère de femmes fondé près de Nogent-sur-Seine (Aube), en 1123, par Abailard, qui en confia la direction à Héloïse.

PARACLÉTIQUE. adj. des 2 g. Théol. Qui appartient au Paraclet, à l'Esprit saint.

PARACLÉTIQUE. s. m. Liturg. Livre ecclésiastique des Grecs, contenant pour toute l'année et pour tous les temps des discours dont la plupart tendent à consoler les pécheurs et à les exhorter à la pénitence.

PARACLOSE ou **PARCLOSE.** s. f. Mar. Bordage volant dans le vaigrage ou doublage intérieur d'un bâtiment. || Planches entre les aiguilles et les lisses d'un vaisseau que l'on se prépare à lancer à la mer.

— Enceinte de bois qui renferme le siége d'une stalle d'église.

PARACMASTIQUE. adj. des 2 g. (du gr. παράκμασις, affaiblissement; dér. de παρακμάζω, je diminue, je décline; formé de παρὰ, mal; ἀκμή, vigueur). Pathol. Se dit d'une maladie, d'une fièvre qui, après être arrivée à son plus haut degré, diminue d'intensité jusqu'à sa terminaison.

— Les anciens médecins désignaient aussi par ce mot l'âge de l'homme depuis trente-cinq jusqu'à quarante-neuf ans, âge que Galien regardait comme celui du déclin de la vie, c'est-à-dire celui où l'homme fait les premiers pas vers la vieillesse, qui, selon lui, commence à cinquante ans.

PARACME. s. m. (du gr. παράκμασις, affaiblissement). Pathol. Déclin d'une maladie. Peu usité.

PARACOEMUMÈNE. s. m. Hist. Titre du chambellan de l'empereur de Constantinople.

PARACOPE. s. m. (du gr. παρακοπή, même signif.). Pathol. Léger délire que l'on observe quelquefois dans la chaleur fébrile. C'est l'équivalent du mot français Rêvasserie.

PARACOROLLE. s. f. (du gr. παρὰ, presque, et du lat. *corolla*, corolle). Bot. Disque corolliforme que l'on voit au dedans du vrai périgone dans les fleurs des narcisses. Cet organe a été aussi appelé *nectaire* et *couronne.*

PARACOUSIE. s. f. (ét. gr., παρὰ, mal; ἀκούω, j'entends). Pathol. Bourdonnement ou tintement d'oreille dans lequel on entend des bruits imaginaires, ou du moins des bruits qui n'existent qu'à l'intérieur de l'oreille. || Anomalie dans la perception des sons qui paraît résulter d'une impression discordante de ces mêmes sons sur les deux oreilles, anomalie qui est à l'ouïe ce que le strabisme est à la vue. || Il y a des espèces de paracousies dans lesquelles on ne [illegible] et forts, tandis que l'on distingue beaucoup mieux ceux qui sont bas et faibles. D'autres fois, non-seulement les sons aigus et forts ne sont perçus qu'avec difficulté, mais encore ils font sur l'organe une impression douloureuse. || *Paracousie de Willis.* Elle consiste en ce que l'on ne peut entendre distinctement les paroles prononcées même à très-haute voix, à moins qu'elles ne soient accompagnées d'un grand bruit, tel que celui du tambour ou des cloches.

PARACROTTE. s. m (du gr. παρὰ, contre, et du fr. *crotte*). Techn. Appareil pour garantir les bas et les pantalons de la boue qu'on soulève en marchant. || Bande de cuir bouilli qu'on pose de chaque côté de la portière d'une voiture, afin que les vêtements ne puissent pas toucher les roues lorsqu'on monte dedans ou qu'on en descend.

PARACTÈNE. s. m. Bot. Genre de plantes de la famille des graminées, qui croît à la Nouvelle-Hollande.

PARACUSE. s. f. Pathol. V. PARACOUSIE.

PARACYANATE. s. f. Chim. V. FULMINATE.

PARACYANIQUE. adj. m. Chim. Se dit de l'acide fulminique, parce qu'ayant la même composition que l'acide cyanique, il ne jouit pas des mêmes propriétés. V. FULMINIQUE.

PARACYANURIQUE. adj. m. Chim. Se dit d'un acide qui ressemble au cyanurique.

PARACYÉSIE. s. f. (ét. gr., παρὰ, autour; κύησις, grosseur). Pathol. Tumeur, grosseur extraordinaire.

— Par extens. Grosseur extra-utérine.

PARACYNANCIE. s. f. (ét. gr., παρὰ, qui marque comparaison; κύων, chien; ἄγχω, je suffoque). Pathol. Variété de l'angine, moins intense que la cynancie. || Inflammation des muscles extérieurs du larynx.

PARACYNOMIE. s. f. (ét. gr., παρὰ, auprès; κύων, chien; νόμος, loi). Pathol. Espèce d'esquinancie qui paraît être la même que la précédente.

PARADACTYLE. s. m. (ét. gr., παρὰ, autour; δάκτυλος, doigt). Ornith. Partie latérale des doigts des oiseaux, lorsqu'on peut, d'une manière quelconque, la distinguer de la face inférieure.

PARADE. s. f. (du lat. *paratus*, préparatif, apprêts). Montre, étalage. Mettre une chose en parade. Cela n'est mis là que pour parade, que pour la parade.

— Proprement, se dit de tout ce qui est pour l'ornement. Une chambre, un meuble de parade. Un carrosse, un cheval, un habit de parade.

— Anc. art milit. *Faire parade.* Prendre la meilleure tenue possible. On faisait parade lorsque le roi ou quelque grand personnage se présentait devant un poste.

— Anc. cout. Argent donné par les héritiers d'un défunt, à ceux qui doivent aller à l'offrande pendant le service funèbre.

— Art milit. Espèce de revue que l'on fait passer aux troupes qui vont monter la garde. Aller à la parade. La parade se fait ordinairement à midi. Nous avons assisté à la parade.

— Marche que les chevaliers faisaient en bel ordre dans la lice, avant de commencer le combat dans les tournois.

— Art scén. Scènes burlesques que les bateleurs donnent à la porte de leur théâtre, pour engager à y entrer. La parade vaut mieux que la pièce. Il y a de fort plaisantes parades de Collé, de Fragan. || *Comédie parade.* Farce, comédie au gros sel.

— Cérém. *Cheval de parade.* Celui dont on se sert dans les occasions de cérémonie et d'apparat, et plus pour la beauté que pour le service réel.

— Comm. Lieux où ceux qui vendent des chevaux viennent habituellement les montrer aux acheteurs. V. MONTRE.

— Escrim. Action par laquelle on pare un coup. Être à la parade. Manquer la parade, à la parade. Parade sûre, prompte, ferme. La parade est difficile. N'être pas heureux à la parade. || *Parade en tranchant le fer.* Action de parer, les ongles tout à fait tournés en dessous, pour écarter le fer en formant un grand angle.

— Féod. Quantité de blé, de volaille, de cire, de poivre ou autres denrées, que les vassaux donnaient chaque année au seigneur, lorsqu'il venait visiter les fiefs de sa dépendance.

— PARADE. s. f. (de l'esp. *parada*; fait de *parar*, arrêter, retenir). Manég. Arrêt d'un cheval qu'on manie). Ce cheval est sûr à la parade.

— Mar. *Faire parade.* Orner un vaisseau de tous ses pavillons.

— Fig. et fam. *Il n'est pas heureux à la parade.* Se dit de celui qui ne sait pas écarter une plaisanterie, un reproche.

— Fig. Se dit de tout ce qui est plutôt pour le luxe, l'ostentation, la vanité, que pour l'utilité. Je voudrais vivre près de mes enfants en un quartier de ma maison, non pas le plus en *parade*, mais le plus en commodité. (Montaig.) Elles sont toutes ravies qu'un homme dont elles ne veulent rien faire devienne leur esclave de *parade*, seulement pour grossir l'équipage. (Hamilton.)

— Fig. et au sens moral. *Faire parade d'une chose.* En tirer vanité, en faire ostentation. Il fait parade de son esprit, de son savoir. Faire [illegible] de ses pierreries. La vertu dont il faisait *parade.* (Boil.) Fier de sa noblesse, jaloux de sa beauté, le cygne semble faire *parade* de tous ses avantages. (Buff.) Voilà les sentiments dont je veux faire *parade.* (Mme de Sév.)

— *Lit de parade.* Grand lit sur lequel on expose, après leur mort, les rois, les princes, les évêques, et autres personnages de grande distinction.

— Par extens. Imitation ridicule, vain semblant, étalage plein de fausseté. Cette cérémonie ne fut qu'une parade. Il jouait une parade. Ses larmes n'étaient qu'une parade. La politesse est souvent une vertu de *parade.* (Mirabeau.)

— Syn. comp. PARADE. OSTENTATION. *Parade* sert plutôt à désigner l'action et sa fin ou son but, et *ostentation* indique plutôt la manière de faire l'action, et son principe ou sa cause. *Parade* ne désigne que l'appareil extérieur, l'*ostentation* seule est le vice.

PARADER. v. n. 1re conj. Manég. *Faire*

parader un cheval. Le faire manœuvrer sur la parade ou la montre.

— Art milit. Faire la parade, en parlant des troupes.

— Mar. Croiser, aller et venir en paraissant se disposer à l'attaque.

— Néol. Art scén. Faire une parade. Il connaissait l'art de *parader* et de donner à la représentation cet extérieur qui frappe la multitude. (Noël.)

— Néol. Par extens. User de charlatanisme. Il connait l'art de parader.

PARADIASTOLE. s. f. (du gr. παραδιαστολή, même signif.). Littér. Figure de rhétorique qui consiste à distinguer l'une de l'autre deux idées qui ont entre elles une grande analogie, et à les déterminer d'une manière précise, au moyen de plusieurs oppositions de mots, d'épithètes. On dit aussi *paradiaston* et *paradiation*.

PARADIATION. s. f. (pr. *pa-ra-dia-ci-on*). Distinction précise des idées analogues.

PARADIAZEUXIS. s. f. (du gr. παραδιάζευξις). Rhét. anc. Défaut de style qui consiste dans une disjonction vicieuse. C'est à tort que quelques grammairiens en ont fait une figure.

— Mus. Intervalle d'un ton, disjonction entre deux tétracordes.

PARADIÈRE. s. f. Pêch. Sorte de filet, que les pêcheurs de la Méditerranée établissent en pleine eau, et qui forme une enceinte au moyen de pieux sur lesquels il est tendu.

PARADIGME. s. m. (ét. gr., παρά, par comparaison; δεικνύω, je montre). Gramm. Exemples des déclinaisons et des conjugaisons qui peuvent servir de modèle pour les autres mots que l'usage et l'analogie ont soumis aux mêmes variations de l'une ou de l'autre espèce. Les paradigmes des déclinaisons. *Amare* est le paradigme de la première conjugaison des verbes latins.

PARADIPLOHÉMIÉDRIE. s. f. Minér. État d'un cristal diplohémiédrique, dont les pyramides résultent de deux moitiés de deux pyramides tétragones.

PARADIPLOHÉMIÉDRIQUE. adj. des 2 g. Minér. Qui a les caractères de la paradiplohémiédrie.

PARADIS. s. m. (pr. *pa-ra-di*; du chaldéen *pardès*, verger, dont les Grecs ont fait παράδεισος, jardin, verger). Jardin délicieux. En ce sens, il n'est en usage que dans l'expression : *Le paradis terrestre*, le jardin où Dieu mit Adam aussitôt qu'il l'eut créé. Adam fut mis dans le paradis terrestre. Adam et Eve furent chassés du paradis terrestre, ou simplement du paradis. Il y avait au milieu du paradis un arbre appelé l'Arbre de vie. On a disputé pendant longtemps pour savoir en quel pays il était situé, mais on n'a jamais pu s'accorder là-dessus. La femme a été créée seule dans le *paradis* terrestre, et devait y vivre, elle et toute sa descendance féminine, dans un bonheur parfait, au milieu des fleurs et des chants des oiseaux. (J. Larch.)

— Anc. liturg. Autels provisoires élevés dans les rues, les jours de procession solennelle. On dit auj. *reposoir*.

— Art scén. Dans les théâtres, on appelle *Paradis* une espèce d'amphithéâtre placé au plus haut rang des loges. On lui a donné ce nom par un rapprochement singulier, tiré de la hauteur prodigieuse à laquelle nous supposons se trouver le paradis. On l'appelle aussi et plus convenablement *poulailler*.

— Bot. *Pommier de paradis* ou simplement *paradis*. Variété de pommier obtenu par le semis du pommier doucin, et ainsi nommée à cause de la beauté et de la bonté de son fruit. Sa tige s'élève peu. Greffer des paradis. || *Pomme de paradis*. Fruit du pommier de paradis; espèce de pomme rouge qui se mange en été. || Il y a des pommiers, des pruniers nains, qu'on appelle improprement du nom de paradis. || *Fleurs de paradis*. Nom qu'on donne à un très-bel arbre du Pérou. || *Paradis des jardiniers*. Nom vulgaire du saule pleureur.

— Croy. pers. Considérés sous le rapport religieux, les paradis des anciens Perses étaient une imitation de la pure création d'Ormuzd.

— Hist. anc. Pris absol. Grands parcs dont les palais de plaisance des anciens rois de Perse, ou ceux de leurs satrapes, étaient environnés. Ces paradis renfermaient dans leur enceinte des troupes de bêtes fauves destinées à la chasse des monarques. Ils formaient aussi de vastes emplacements où les armées étaient passées en

rasses de Babylone, construites par Sémiramis. Ces terrasses figuraient des montagnes plantées d'arbres de toute espèce.

— Ichthyol. Nom spécifique d'un polynème.

— Mar. Endroit, dans le fond d'un port, où les vaisseaux sont en sûreté.

— Ornith. *Oiseau de paradis*. V. PARADISIER.

— Mode. *Oiseau de paradis*. Plume de cet oiseau que les femmes portent dans leur coiffure. Son oiseau de paradis lui a coûté fort cher.

— Pharm. *Graine de paradis*. Nom que portent dans les pharmacies le grand cardamome et la maniguette.

— Philol. *Le Paradis*. Titre d'un des trois poëmes qui forment la Divine Comédie de Dante. || *Le Paradis perdu*. Poëme épique anglais de Milton. || *Le Paradis reconquis*. Autre poëme de Milton, de beaucoup inférieur au premier.

— Relig. Le séjour des bienheureux où les âmes des justes jouissent d'un bonheur éternel, en la présence de Dieu. L'opinion de l'Eglise catholique est que les portes du paradis sont ouvertes aux justes aussitôt après la mort et sans attendre le jugement dernier, comme l'ont supposé Luther, Calvin et les schismatiques grecs et arméniens. Gagner le paradis. Les joies de paradis. Il est maintenant en paradis. Du *paradis* pour elle il aplanit les routes. (Boil.) Par les formalités gagner le *paradis!* (Id.) Le *paradis* est à ceux qui nourrissent, pour l'amour de Dieu, les malheureux sans ressources, les orphelins et les esclaves. (Chois.-Gouff.) De fausses promesses du *paradis* ont rendu des milliers d'hommes dignes de l'enfer. (Boiste.)

Il lui fera bientôt, aidé de Lucifer,
Goûter en *paradis* les plaisirs de l'enfer. (Boil.)

— Les païens avaient aussi leur séjour de délices. Les Grecs le nommaient *Elysée*.

— Relig. ott. *Le paradis de Mahomet*. Lieu où Mahomet a fait espérer aux sectateurs de sa loi, qu'après leur mort ils jouiront de tous les plaisirs des sens. Les mahométans comptent jusqu'à sept paradis.

— Les Indiens croient également au paradis, mais ils font consister sa félicité dans les plaisirs sensuels, quoiqu'ils se servent des termes d'union avec Dieu, de vision de Dieu, et autres semblables, qu'emploie notre théologie pour exprimer la félicité des saints. Ils comptent jusqu'à vingt-sept cieux placés les uns au-dessus des autres. Ces lieux de délices sont destinés non-seulement aux âmes des hommes vertueux, mais encore aux âmes des bêtes, des oiseaux, des insectes et des reptiles, qui auront vécu conformément à l'instinct de la nature et à l'institution du Créateur.

— Les Siamois placent le leur dans le plus haut ciel, et le divisent en huit degrés différents de béatitude. Le ciel, dans leur idée, est gouverné comme la terre. Le mariage même n'en est pas banni, du moins dans les trois premières demeures, où les saints peuvent avoir des enfants; dans le quatrième, ils sont au-dessus des désirs sensuels, et la pureté augmente ainsi jusqu'au dernier ciel, qui est proprement le paradis.

— Les habitants de l'île Formose croient que les gens de bien, après leur mort, passent sur un pont fort étroit fait avec une espèce de bambou, qui les conduit dans un lieu de délices, où ils goûtent tous les plaisirs qui peuvent flatter les sens.

— Le paradis des Guèbres rassemble tous les plaisirs que l'on peut goûter en ce monde, avec cette exception cependant, que la volupté des sens s'y trouve dégagée de la grossièreté que les hommes charnels ont coutume d'y mêler.

— La plus grande partie des nègres de la côte d'Or s'imaginent qu'après leur mort ils iront dans un autre monde, où ils occuperont le même rang que dans celui où ils vivent.

— Les Hottentots n'ont qu'une idée fort grossière d'une autre vie, ainsi que des peines et des récompenses qu'on doit y recevoir.

— Les habitants du royaume de Benin, en Afrique, croient que le paradis est dans quelque endroit de la mer.

— Plusieurs sauvages du Mississipi sont persuadés que, pour récompense de leur valeur et de leur probité, ils seront transportés, après leur mort, dans un pays heureux où la chasse sera bonne et abondante.

— Le paradis des habitants de la Virginie consiste dans la possession de quelques misères, comme du tabac et une pipe, et dans le plaisir de chanter et de danser avec une couronne de plumes et un visage peint de diverses couleurs. Quelque mince que soit la félicité que l'on y goûte, ils la trouvent cependant trop grande pour le menu peuple : il n'y a que les prêtres qui puissent entrer dans ce paradis.

— Les Floridiens croient que les âmes des gens de bien s'élèvent vers les cieux après la mort, et tiennent rang parmi les étoiles.

— Les Mexicains croyaient que le paradis était situé près du soleil. Dans ce séjour de bonheur, ceux qui avaient été tués en combattant courageusement pour la patrie occupaient le rang le plus distingué; après eux étaient placés les malheureux que l'on avait égorgés en l'honneur des dieux.

— On a dit avec raison, en parlant des dévots qui déshéritent leurs parents pour faire des charités : Le *paradis* ne coûterait guère, si on l'obtenait en ne se privant de rien pendant sa vie, et en témoignant à sa mort de la haine à sa famille. (Bussy-Rabut.)

de Chaulieu :

Et si d'une muse féconde
Les vers aimables et polis
Sauvent une âme en l'autre monde,
Il ira droit en *paradis*.

— Fig. et fam. Lieu délicieux, orné par l'art ou par la nature. Cette campagne est un paradis terrestre, un vrai paradis. Votre jardin est un paradis, un petit paradis. Voilà mon *paradis*. (L. Rac.) Venise se doit nommer à cette heure le *paradis* de la terre. (Volt.)

— Fig. et au sens moral. L'état le plus heureux dont on puisse jouir. Un bon ménage est le paradis sur la terre. Le *paradis* sur la terre est dans un bon livre et une bonne conscience. (Boiste.) Ses yeux sont le *paradis* des âmes. (Volt.)

— Le lieu où l'on en jouit. Paris est le paradis des femmes. La terre serait un *paradis*, si la religion chrétienne y était observée. (B. de St-P.)

— Au sacre de l'abbesse de Chelles, sœur de Mme de Fontanges, les tentures de la couronne, les pierreries au soleil du Saint-Sacrement, la musique exquise, les odeurs et la quantité d'évêques qui officiaient, surprirent tellement une manière de provinciale qui était là, qu'elle s'écria tout haut : N'est-ce pas ici le *paradis?* Oh! non, madame, dit quelqu'un, il n'y a pas tant d'évêques. (Mme de Sévigné.)

— Prov. et fig. *Etre en paradis, croire être en paradis, dans le paradis*. Etre dans une grande joie, se croire au comble de la prospérité. || Se trouver délivré de quelque grande douleur, de quelque grande peine d'esprit.

— *Entendre les joies du paradis*. Entendre des personnes qui se divertissent, qui prennent des plaisirs auxquels on n'a point de part.

— *C'est le chemin du paradis*. Se dit d'un chemin étroit, montant et difficile.

— *Se recommander à tous les saints du paradis*. Implorer l'assistance, la protection de tout le monde. || *Faire son paradis en ce monde*, ou *faire son paradis de ce monde*. Se livrer à toute sorte de plaisirs; ne vivre que pour la joie et les plaisirs mondains.

— On dit d'un homme qui a été à l'agonie, qu'*il a heurté à la porte du paradis*.

— Prov. *Vous ne l'emporterez pas en paradis*. Se dit par manière de menace, et signifie, Je saurai bien me venger tôt ou tard.

— Syn. comp. PARADIS. CIEL. V. CIEL.

PARADISA. s. m. Hortic. Sorte de raisin qui croît dans l'île de Corse.

PARADISÉANÉ, ÉE. adj. Ornith. Qui ressemble à un oiseau de paradis. || PARADISEANÉES. s. m. pl. Tribu de la famille des coroïdés, qui a pour type le genre oiseau de paradis.

PARADISIAQUE. adj. des 2 g. Ascét. Du paradis, qui appartient au paradis. Les joies paradisiaques.

PARADISIER. s. m. Genre d'oiseaux de l'ordre des passereaux, de la famille des conirostres, tribu des omnivores, renfermant des oiseaux célèbres par la magnificence de leur plumage qui vivent à la Nouvelle-Guinée et dans l'Océanie, et que l'on nomme aussi *oiseaux de paradis*. On en compte huit espèces. On croyait autrefois que les paradisiers n'avaient point de pieds, et l'on s'est perdu longtemps en conjectures absurdes pour tâcher d'expliquer comment ils pouvaient vivre et se propager dans l'air. Ces oiseaux se faisant peu voir aux époques de l'incubation, on a supposé qu'ils nichaient au paradis terrestre, et de là sans doute est venu le nom d'oiseaux de paradis.

PARADISTE. s. m. Art dram. Paillasse qui à la porte d'un petit théâtre fait des parades, des scènes burlesques.

PARADOS. s. m. (pr. *pa-ra-doss*). Art milit. Ouvrage de fortification qui garantit une troupe ou un second ouvrage contre les feux de revers.

PARADOUZ. s. m. Anc. art milit. Genre de flèches que quelques auteurs ont nommé *pasadouz*.

PARADOXAL, ALE. adj. (pr. *pa-ra-dok-sal, sa-le*). Qui tient du paradoxe. Opinion paradoxale. Sentiments paradoxaux.

— Par analogie. Qui aime le paradoxe. Esprit paradoxal. L'esprit *paradoxal* ébranle les institutions les plus sacrées. (Mme de Staël.) C'est heurter la droite raison, et être esclave d'un goût *paradoxal*, que de penser et de parler autrement. (Desfont.) C'est surtout dans la république des lettres que la flatterie semble avoir depuis peu établi son empire. De là toutes ces factions secrètes, et toutes ces misérables conspirations, pour encenser certains auteurs et en rabaisser d'autres qui n'ont pour appui que le bon sens et le bon goût. De là les succès de l'esprit *paradoxal* et du néologisme. (Id.)

— Fig. et par analogie. On appelle *existence paradoxale*, l'existence de certains hommes dont on ne connait pas les ressources, ordinairement nulles, et qui cependant vivent dans l'aisance.

— Didact. Il se dit des animaux dont l'existence est contestée, ou dont la configuration semble contrarier les lois généralement connues. L'ornithorynque paradoxal.

— Erpét. La *grenouille paradoxale* est ainsi appelée parce que son têtard a une queue énorme et une taille supérieure à celle de l'animal parfaitt, ce qui avait fait croire aux anciens que ce reptile passait de l'état de grenouille à celui de têtard, puis à celui de poisson.

— Ichthyol. Nom spécifique d'un poisson qui appartient au genre soléostome.

— Minér. Se dit d'un cristal dont la structure présente des résultats inattendus, et qui semblent tenir du paradoxe. La chaux carbonatée paradoxale

— S'empl. quelquefois subst. au masc. et signifie Ce qui est paradoxal, le genre, le style paradoxal. M. R. s'élève de toutes ses forces contre ce qui sent l'affectation, et ce qui s'éloigne de la nature. Mais le familier ingénieux, le trivial orné, le *paradoxal* coloré, le faux masqué en vraisemblance, le badin ennobli, le subtil simplifié, tout cela ne devrait-il pas au moins trouver grâce à ses yeux? (Dict. de Trév.)

— Syn. comp. PARADOXAL. INCROYABLE. On se sert d'*incroyable* en fait d'événements, et de *paradoxal* en fait d'opinion.

PARADOXALEMENT. adv. D'une manière paradoxale, en forme de paradoxe

PARADOXE. s. m. (pr. *pa-ra-dok-ce*; ét. gr., παρά, contre; δόξα, opinion). Proposition contraire à l'opinion commune, qui choque les opinions reçues. C'est une idée contradictoire, ou fausse en apparence, quoique vraie quelquefois dans le fond. Avancer, soutenir un paradoxe. Dire que la pauvreté est préférable aux richesses, c'est un paradoxe. C'est un *paradoxe*, qu'un violent amour sans délicatesse. (La Bruy.) L'opinion de Galilée que la terre tourne fut longtemps regardée comme un *paradoxe*. (Buff.) Ceci n'est ni un *paradoxe* ni même une nouveauté, mais une simple observation de faits. (Brill.-Sav.) Humiliez-vous, raison superbe; connaissez quel *paradoxe* vous êtes à vous-mêmes. (Pasc.) Les *paradoxes* sont dangereux à débiter : ce sont des médailles pour les curieux, et non pas de la monnaie pour le peuple. (***) Il n'est pas surprenant que Rousseau soit amoureux de Mme d'Egmont; sa beauté est un *paradoxe*. (Mme Necker.) Le *paradoxe* ternit la vérité pour faire briller le mensonge. (Boiste.) On peut soutenir les *paradoxes* les plus révoltants en ne montrant les objets que d'un côté; mais malheur à leur auteur lorsque la raison tourne la médaille. (Id.)

— Il se prend quelquefois en mauvaise part. C'est un homme à paradoxes. L'esprit de *paradoxe* est à l'esprit original ce qu'est l'affectation à la grâce. (Sall.) J'aime mieux être un homme à *paradoxes* qu'un homme à préjugés. (J.-J. Rouss.) Rien n'est si aisé, et rien par conséquent ne prouve moins l'esprit qu'on a, que de soutenir des *paradoxes*. (***) Un homme à *paradoxes* ressemble à un charlatan qui, pour s'attirer l'attention des sots qui passent sur le pont Neuf, prend un accoutrement singulier avec lequel il débite effrontément ses sottises et ses drogues. (Ste-Foix.)

— Chaque science a ses paradoxes; il y en a même en géométrie, tel est celui-ci : Le contenant est plus grand que le contenu.

— Mamm. Quadrupède peu caractérisé, dont les ongles, dit-on, distillent un venin. || On a étendu le nom de *paradoxe* à des êtres dont l'organisation bouleverse toutes les règles reçues; on a dit de l'ornithorhynque qu'il est un paradoxe vivant, parce qu'il réunit en quelque sorte les traits de l'organisation des oiseaux à ceux de l'organisation des mammifères. Il a des mammelles et le squelette conformé comme ceux-ci; l'espèce de cloaque terminant le tube digestif, et d'ailleurs un véritable bec corné, des pattes courtes avec des doigts palmés, le rapprochent des premiers.

— Philos. *Les Paradoxes*. Titre d'un traité de Cicéron, dans lequel il développe six paradoxes des stoïciens.

— On l'a employé adjectivement. C'est un homme qui se plait à avancer des propositions paradoxes. Cette opinion révoltera tout le monde, elle est trop paradoxe. Y eut-il jamais opinion plus *paradoxe* que celle-là? (Pasq.) Ces béatitudes, en apparence si *paradoxes* et si incroyables. (Bourdal.) Il a vieilli; on dit aujourd'hui : proposition, opinion paradoxale.

PARADOXIDE. s. m. Foss. Genre de crustacés fossiles.

PARADOXISME. s. m. (pr. *pa-ra-dok-cisme*). Rhét. Figure qui consiste à réunir sur le même sujet, sous forme de paradoxe, des attributs qui semblent inconciliables, mais qui sont combinés de façon qu'ils frappent l'intelligence par leur accord et leur vérité. Boileau en offre un exemple dans une de ses satires, où son noble ruiné qui se mésallie, rétablit son honneur à force d'infamie.

PARADOXITE. s. m. Foss. Sorte de fossile qu'on a trouvé dans les schistes. Il appartient au groupe des trilobites.

PARADOXOLOGIE. s. f. (ét. gr., παράδοξον, paradoxe; λόγος, discours). Traité sur les paradoxes.

— Ant. rom. Improvisation bouffonne.

— Par extens. Manie, abus des paradoxes.

PARADOXOLOGUE. s. m. Ant. rom. Espèce de farceur, d'improvisateur, qui devait être prêt à parler sur toutes sortes de sujets, et que l'on faisait venir pendant les repas pour amuser les convives.

— Quelques écrivains modernes ont essayé d'introduire dans notre langue ce substantif, pour désigner un homme qui débite des paradoxes; mais leurs efforts ont été vains, ce mot n'a pas été admis.

PARADOXURE. s. m. (pr. *pa-ra-dok-*

queue; parce que sa queue offre une disposition fort insolite chez les mammifères). Mamm. Genre établi pour plusieurs animaux de l'ordre des carnassiers, famille des carnivores, et du genre civette. L'espèce type se trouve à Pondichéry, où on l'appelle *pougouné*.

PARADROME. s. m. (ét. gr., παρά, pour; δρομεύς, coureur). Ant. gr. Lieu découvert où s'exerçaient les lutteurs.

PARAFE. s. m. V. PARAPHE.

PARAFÉ, ÉE. part. pass. V. PARAPHÉ.

PARAFER. v. a. 1re conj. V. PARAPHER.

PARAFEU. s. m. Techn. Petit mur elevé devant les ouvreaux, dans les verreries.

PARAFFINE. s. f. (ét. lat. *parum*, peu; *affinis*, qui a de l'affinité). Chim. Sorte d'huile qui se produit dans la distillation de certaine matières organiques, appelée ainsi par allusion à la propriété qu'elle a de donner des dissolutions, sans former aucune véritable combinai-

son chimique. On pourrait employer la paraffine dans l'éclairage.

PARAFOUDRE. s. m. On dit plutôt *paratonnerre.*

PARAGE. s. m. (du lat. barb. *paragium*, même signif., formé de *par*, pair, *agere*, mener: qui a des pairs distingués). Signifiait extraction, qualité, et n'est usité que dans cette locution, *de haut parage* pour dire de haut rang, de grande naissance. Gens de haut parage. Dame, demoiselle, personne de haut parage. C'est un homme de haut parage.

> Faire mille et mille façons,
> Etre en continuels soupçons,
> Dépendre d'une humeur fière, brusque et volage,
> Chez les femmes de haut *parage*,
> Ces choses sont à craindre et bien d'autres encor.
> (La Fontaine.)

— Anc. jurispr. Manière de tenir un fief entre parents; l'aîné de la famille rendait seul foi au seigneur, en assignant à chacun sa portion d'héritage, pour laquelle il recevait l'hommage des puînés. Parage légal. Parage conventionnel. || *Sous-parage*. Portion d'un des cadets, assignée par l'aîné. || *Gentilhomme, noblesse de parage*. V. NOBLESSE. || *Haut parage*. Grand fief, comme ceux des pairs et des seigneurs mouvant immédiatement du roi.

— Mar. Espace de mer, partie de côtes, accessible à la navigation. Nous nous trouvions dans tel parage. La mer est très-orageuse dans ces parages. Les corsaires fréquentent, infestent ces parages.

— Par extens. et fam. Lieu, endroit où les personnes se rencontrent. Que venez-vous faire dans nos parages, dans ces parages?

— Se disait pour Parenté. || Affinité.

PARAGE. s. m. (du lat. *parare*, préparer; rendre uni). Agric. Labour donné aux vignes avant l'hiver.

— Mar. Poli que les charpentiers donnent à la surface de la membrure d'un vaisseau, avant de le border.

— Techn. Une des opérations de l'ajustage des pièces métalliques, qui a pour but de redresser les surfaces cylindriques à base circulaire, ou les surfaces planes pour lesquelles on ne peut employer la machine à raboter.

PARAGEAU. s. m. (pr. *pa-ra-jô*). Anc. cout. Frère puîné qui tenait son fief en parage.

—adj. *Fief parageau*. Le fief des parageaux.

PARAGER ou **PARAGEUR.** s. m. Anc. cout. L'aîné de la famille, dans l'Anjou, le Maine, la Touraine et le Loudunois. || Dans la Normandie, l'Angoumois, le Poitou et la Saintonge, au contraire, *parageur* et *parager* se disaient des puînés, et l'aîné ne prenait aucun nom particulier.

PARAGEUSIE. s. f. (ét. gr., παρὰ, prépos. qui indique le changement; γεῦσις, le goût). Pathol. Perversion du goût. On dit aussi *parageustie*.

PARAGLACE. s. m. Mar. Garniture de planches ou de pièces de bois fixes ou mobiles, destinées à garantir un bâtiment du choc des glaces. || Estacade établie à l'avant d'un bâtiment qui se trouve à l'ancre dans des eaux qui charrient des glaçons.

PARAGLOSSE. s. f. (ét. gr., παρὰ, auprès; γλῶσσα, langue). Entom. Appendice membraneux, divergent et garni de poils, qui a l'apparence d'une oreillette ou d'un petit pinceau aplati, et que certains insectes, surtout les carnassiers, portent à la base de leur langue, un de chaque côté.

— Pathol. Tuméfaction de la langue qui semble renversée dans le pharynx. Le mot *macroglosse*, que plusieurs pathologistes ont consacré à cet état de la langue, est beaucoup plus expressif et plus convenable. Quelques dictionnaires de médecine font *paraglosse* masculin.

PARAGNATHE. s. des 2 g. (ét. gr., παρὰ, auprès; γνάθος, mâchoire). Anat. Monstre qui a une mâchoire inférieure surnuméraire placée tout à fait latéralement.

PARAGNATHIE. s. f. Anat. Monstruosité qui consiste dans une mâchoire surnuméraire.

PARAGNATHIEN, IENNE. adj. Anat. Qui a le caractère de la paragnathie.

PARAGNATHIQUE. adj. des 2 g. Anat. Qui appartient, qui a rapport à un paragnathe, ou à la paragnathie.

PARAGOGE. s. f. (du gr. παραγωγή, augmentation, dérivé de παράγω, j'augmente). Gramm. Addition d'une lettre ou d'une syllabe à la fin [...] en français, *ci*, *là*, *dà*, dans les mots *celui-ci*, *celui-là*, *oui-dà*, sont des paragoges.

PARAGOGE. s. f. (ét. gr., περὶ, autour; ἄγω, je conduis). Anc. art milit. Evolution par laquelle la milice grecque se formait en colonne.

— Chir. Réduction d'une fracture ou d'une luxation.

PARAGOGIQUE. adj. des 2 g. Gramm. Se dit de la lettre ou de la syllabe qu'on ajoute à la fin d'un mot. En latin, dans *egomet*; en français dans *oui-dà*, *met* et *dà*, sont des syllabes paragogiques. || Dans les langues anciennes, les lettres paragogiques n'ajoutent rien souvent à la signification. On en fait seulement usage pour donner un son plus plein et plus agréable aux mots, ou pour la mesure du vers ou de la période. || Il y a aussi des particules paragogiques.

PARAGOIN. s. m. Anc. jurispr. Coseigneur.

PARAGOMPHOSE. s. f. (ét. gr., παρὰ, presque; γόμφος, emboîtement, clou). Ostéol. Sorte d'articulation immobile par laquelle un os pénètre dans la cavité d'un autre, et y est emboîté comme un clou ou une cheville dans un trou. Telle est l'insertion des dents dans les cavités alvéolaires des deux mâchoires.

—Chir. Enclavement incomplet de la tête de l'enfant dans le bassin de la mère.

PARAGRAMME. s. m. (ét. gr., παρὰ, contre; γράμμα, lettre, écriture). Faute de langue, d'orthographe. || Erreur dans l'arrangement des lettres; faute d'impression.

PARAGRAPHE. s. m. (ét. gr., παρὰ, près, autour; γράφω, j'écris). Petite section d'un chapitre, d'un discours, d'un ouvrage, et surtout d'un livre de droit. Paragraphe premier. Voyez le paragraphe dix. Cette loi est au paragraphe vingt-cinq. Un homme à *paragraphe* est un joli galant. (Corn.)

> Quiconque s'est soumis aux lois de l'orthographe,
> Quiconque a retenu quelque vieux *paragraphe*,
> Commis ou financier, guerrier ou sénateur,
> Se décore aujourd'hui du beau titre d'auteur. (Desprez.)

— Se dit aussi des ouvrages de science, de littérature, etc. Il y a dans ce chapitre quelques paragraphes fort bien écrits. Ce paragraphe se lie mal au précédent. Une pensée qui demande un développement d'une certaine étendue est ce qu'on appelle un *paragraphe*. Plusieurs *paragraphes* forment un chapitre; plusieurs chapitres font un livre; plusieurs livres un traité. (Condill.)

— Regnard, dans sa *Critique du Légataire*, a encore employé ce mot en latin, comme on l'a fait longtemps au palais. L'épopée, le code, le justinien, le *paragrapho*, je voudrais avoir trouvé une douzaine de ces mots, et les avoir payés six pistoles la pièce. (Regn.)

— Ant. gr. Barres marginales surmontées d'un point, par lesquelles on désignait, chez les Grecs, certaines parties du chœur ou de la parabase, dans la comédie ancienne, qui devaient correspondre entre elles.

— Paléogr. Figure dont on se sert pour séparer les différentes parties d'un ouvrage. Cette figure a varié; elle a été alternativement représentée par un gamma, Γ, par une croix, †, par un delta ou triangle, Δ.

— Typogr. Signe figuré ainsi §, que l'on met quelquefois en tête d'un paragraphe.

PARAGRÊLE. s. m. (du gr. παρὰ, contre, et du fr. *grêle*). Phys. Appareil placé dans un champ, sur une maison, au moyen duquel on a cherché à dissiper les nuages chargés de grêle. Le paragrêle consiste en une perche en bois de 12 à 13 mètres de haut, qui porte à son extrémité supérieure une pointe métallique aiguë, la dépassant de 13 à 16 cent. Cette pointe doit être en laiton, et avoir un peu plus de 2 millim. A sa base se fixe un conducteur, soit en fil de fer, soit en fil de cuivre ou de laiton, ayant un peu moins d'un millim. de diamètre, et descendant le long de la perche, à laquelle il tient de distance en distance par des anneaux de laiton. Il va se perdre ensuite dans le sol humide pour faciliter la dispersion du fluide électrique. Un paragrêle de 16 mètres et demi de haut abrite un espace de 33 mètres de rayon. On a inventé plusieurs sortes de paragrêles. L'efficacité du paragrêle n'est point reconnue.

PARAGRÊLÉ. adj. Néol. Qui est pourvu d'un paragrêle. Commune paragrêlée.

PARAGUANTE. s. f. (pr. *pa-ra-gou-an-te*; ét. esp., *para*, pour, *guante*, gant; pour des gants). Présent que l'on fait à quelqu'un en reconnaissance d'un service qu'il a rendu. Il a eu mille écus de paraguante. Voilà une bonne paraguante. On l'accuse d'avoir pris, d'avoir reçu des paraguantes.

— Ce mot, qui ne se prenait guère qu'en mauvaise part, a vieilli, et a été remplacé par ceux de *pot-de-vin*, en parlant des hommes, et d'*épingles* en parlant des femmes, lesquels ne sont guère plus honorables que le premier.

PARAGUAY. (pr. *Pa-ra-ghé*). Géogr. Grande rivière de l'Amérique méridionale; cours, environ 1700 kilom. || Etat de l'Amérique méridionale, qui prend son nom de la rivière qui l'arrose; 560,000 hab. Cap., l'Assomption. Le Paraguay a été découvert en 1526.

— Hist. *Missions du Paraguay*. Etat théocratique, fondé vers 1556 par les jésuites espagnols, parmi les peuplades indiennes des Guaranis et des Guanos, qu'ils convertirent et qu'ils engagèrent à s'adonner à l'agriculture. Cet Etat possédait 32 villes habitées par plus de 300,000 Indiens néophytes. Les jésuites furent expulsés de leurs missions en 1767.

— Hist. pol. *Dictatorat de Paraguay*. Gouvernement despotique fondé par le docteur Francia, qui, vers 1809, parvint à s'isoler au milieu des luttes de l'Amérique méridionale contre la domination espagnole, et à s'y maintenir jusqu'à sa mort, arrivée en 1838.

— Bot. *Herbe du Paraguay*. Plante dont on se sert au Paraguay comme de thé.

PARAGUAY-ROUX. s. m. Pharm. Spécifique nouvellement inventé contre le mal de dents; il est composé de baume ou d'eau de Paraguay.

PARAGUE. s. m. Entom. Genre d'insectes de l'ordre des diptères, qui vivent sur les fleurs. On en connaît quatorze espèces.

PARAGUÉEN, ENNE. s. f. (pr. *pa-ra-ghé-in, ène*). Géogr. Habitant du Paraguay || adj. Qui appartient au Paraguay ou à ses habitants.

PARAH. s. m. Métrol. Mesure de capacité pour les matières sèches, employée dans l'Inde, et valant 110 litres 12 centilitres.

—Métrol. Petite monnaie d'Egypte, qui équivaut à 3 centimes et demi. On l'appelle aussi *medin*.

PARAHÉMIÉDRIE ou **PARÉMIÉDRIE.** s. f. Minér. V. PARADIPLOHÉMIÉDRIE.

PARAÏBA ou **PARAHYBA.** Géogr. Fleuve de l'Amérique méridionale, dans le Brésil; cours 350 kilom. || Prov. du Brésil, tire son nom du fleuve qui la traverse; 20,000 hab.; capitale Paraïba, jadis nommée Frédérica, en l'honneur du prince d'Orange; 4,000 hab.

PARAIMER. v. a. 1re conj. (du lat. *peramare*, fait de *per*, qui en composition marque augmentation, et de *amare*, aimer). Se disait pour Aimer beaucoup, passionnément.

PARAIRE. s. m. Se disait pour Ouvrier qui pare les draps.

PARAISON. s. f. (rad. *parer*). Techn. Forme particulière qu'on donne au verre fondu en le roulant sur le marbre, tandis qu'on le souffle.

PARAISONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Paraisonner. S'empl. adjectiv. Soufflé. Verre paraisonné. Glace paraisonnée.

— *Paraisonné par*. Verre paraisonné par un ouvrier habile.

PARAISONNER. v. a. 1re conj. Techn. Souffler les glaces. Il faut paraisonner ce verre.

— SE PARAISONNER. v. pron. Être paraisonné.

PARAISONNIER. s. m. Techn. Ouvrier verrier qui fait la paraison, qui souffle les glaces à miroir.

PARAÎTRE. v. n. 4e conj. irrég. (du gr. πάρειμι, être présent, se présenter, se faire voir). *Je parais, tu parais, il paraît, nous paraissons, vous paraissez, ils paraissent. Je paraissais, tu paraissais*, etc. *Je parus, tu parus*, etc. *J'ai paru*, etc. *Je paraîtrai, tu paraîtras*, etc. *Je paraîtrais*, etc. *Parais, paraissons, paraissez. Que je paraisse*, etc. *Que je parusse*, etc. *Paraissant. Paru, parue.* Se faire ou se laisser voir, se montrer, se manifester. L'aurore, le soleil, la lune paraît. Les boutons paraissent aux arbres. L'étoile du soir commence à paraître. Dès qu'il paraît. Il a paru comme un éclair. Depuis longtemps il ne paraît plus. Les grands génies que ce siècle vit paraître. Son innocence a paru dans tout son jour. Un homme qui commence à paraître dans le monde. Paraître en public. Paraître sur la scène. C'est l'acteur qui paraît le plus souvent. Il n'a fait que paraître et disparaître. Je l'ai vu paraître un instant, et s'en aller. Les ennemis ont paru sur la frontière. Ne plus oser paraître. N'oser paraître devant quelqu'un. N'oser faire paraître des titres qu'on dit avoir en sa possession. Qu'avez-vous affaire de paraître là? Ses ennemis ne paraissent pas. Alors parut un homme qui éclipsa tous ses rivaux. On ne peut juger que de ce qui paraît. On prétend que Thésée a *paru* dans l'Épire. (Rac.) Le premier homme contenait actuellement et individuellement tous les hommes qui ont *paru* et *paraîtront* sur la terre. (Buff.) Tous deux furent les premiers qui commencèrent à *paraître* à la tête d'une troupe d'acteurs, l'un monté sur des tréteaux, l'autre sur un chariot. (Barthél.) Celui qui est ce qu'il *paraît* sera ce qu'il a promis. (Boiste.) Toute la France redemandant le grand Condé, s'il avait *paru* alors, la cour était perdue. (Volt.)

> Un tigre furieux, d'une énorme grandeur,
> *Paraissant* tout à coup, contre le chien s'avance
> (Florian.)

— Se dit de ce qui se laisse apercevoir, quoique faiblement. Vous avez cru effacer cette tache d'encre, elle paraît encore. L'écriture de cet acte, de ce manuscrit paraît à peine.

— Se présenter en justice ou y produire quelque pièce. Cet homme n'a osé paraître à l'audience, parce qu'il y a un décret de prise de corps contre lui. Il faut qu'une telle partie paraisse, qu'elle intervienne en la cause pour la rendre meilleure. Dès qu'on aura fait paraître ce testament, ce titre, le procès sera indubitable.

— Se dit particulièrement d'un livre qui est ou qui doit être imprimé, mis en vente. Quand votre ouvrage paraîtra-t-il? Quand ferez-vous paraître votre brochure? La cinquième livraison de ce recueil n'a pas encore paru. J'ai longtemps retenu ce petit poème, et peut-être me suis-je encore trop hâté de le laisser *paraître*. (Camp.)

— Se dit en parlant des sentiments de l'âme, des qualités. Laisser paraître des sentiments qui [...] toutes ses actions. Qui vit jamais *paraître* en cette princesse, ou le moindre sentiment d'orgueil, ou le moindre air de mépris? (Boss.) Mon amour a *paru*; je ne m'en puis dédire. (Corn.) Ses remords ont paru même aux yeux de Narcisse. (Rac.)

> De leur amour tu vois la violence,
> Narcisse; elle a *paru* jusque dans son silence. (Rac.)

— Se dit en parlant des sentiments qui se peignent sur le visage. Il *paraît* triste et agité. (Mass.) Le roi d'un noir chagrin *paraît* enveloppé. (Rac.) Dans un sombre chagrin (elle) *paraît* ensevelie. (Id.)

— Exister. Les deux plus grands hommes qui eussent encore *paru* sur la terre. (Mass.) Pradon comme un soleil en nos jours a *paru* (Boil.) Nous allons tous penser, Descartes va *paraître*. (L. Rac.)

— Se distinguer, briller, se faire remarquer. Les jeunes gens aiment les choses qui paraissent. Chercher à paraître. C'est un homme vain qui veut paraître. Il ne veut point de galon d'or sur le collet de son manteau, cela paraît trop. Il y a des gens qui paraissent plus avec dix mille francs de rente que d'autres avec vingt mille. Dans une cour où la majesté se plaît à *paraître* avec tout son appareil. (Boss.) Je me vis toujours pauvre, et tâchai de *paraître*. (Tristan.) Que voulez-vous? chacun cherche à *paraître*. (Volt.)

> Dans quel palais superbe, et plein de ma grandeur,
> Puis-je jamais *paraître* avec plus de splendeur?
> (Racine.)

— Dans ce sens, il se construit souvent avec un adjectif. Pour *paraître* honnête homme, en un mot, il faut l'être. (Boil.) Don Carlos avait *paru* si fier en chantant ces paroles d'une voix mâle et sonore, qu'on l'aurait pris pour le Cid lui-même. (Chateaubr.) Charles-Quint avait coutume de dire: l'Italien *paraît* sage, et l'est pour l'ordinaire. L'Espagnol le *paraît* et ne l'est point. Le Français l'est, sans le *paraître*. (Rayn.)

— Sembler, avoir l'apparence. Cela me paraît beau. Paraître fort honnête homme. Ces raisons paraissent bonnes. Ce bijou paraît d'or, ce n'est que du cuivre. Cela me paraît ainsi. Cela me paraît tel. Paraître savant. Ne pas paraître ce qu'on est. Etre et paraître sont deux. Aimer mieux être que paraître. Il ne suffit pas de paraître honnête homme, il faut l'être. Les moindres attachements aux créatures lui *parurent* des infidélités punissables. (Fléch.) Les devoirs de la religion ne leur *paraissent* bientôt plus que les amusements puérils de l'enfance. (Mass.) La perte du temps ne leur *paraît* rien, pourvu que l'innocence périsse. (Id.) La vérité ne leur *paraît* estimable qu'autant qu'elle est utile. (Id.) Et sa voix m'a *paru* comme un tonnerre horrible. (Rac.) Ses mots les plus flatteurs *paraissent* des rudesses. (Boil.) Les cornes d'Ammon, les pierres étoilées, les lenticulaires, les judaïques, les glossopètres, m'ont *paru* des fossiles terrestres. (Volt.) Jamais jour n'a *paru* si mortel à la Grèce. (Racine.)

> Et que l'amour, souvent de remords combattu,
> *Paraisse* une faiblesse et non une vertu. (Boil.)

— Dans ce sens, il se construit souvent avec un infinitif. L'aveugle *parut* alors changer de voix et de visage. (Boss.) Les charmes d'un empire ont *paru* le flatter. (Rac.) Il est des saisons où les dauphins *paraissent* préférer la pleine mer. (Lacépède). Deshayes, envoyé par Louis XIII en Palestine, m'a donc *paru* mériter qu'on s'attachât à son récit. (Chateaub.)

> Non loin du port, au couchant de la ville,
> Du fond des eaux *paraît* sortir une île.
> Un triste écueil, un rocher menaçant,
> L'onde en courroux s'y brise en mugissant. (Bern.)

— *Paraître à*, suivi d'un nom de personne. Se montrer à, apparaître. Quand Jésus-Christ *paraîtra* lui-même à ces malheureux. (Boss.) Gustave *parut* à la Pologne surprise et trahie, comme un lion. (Id.)

— *Paraître à* suivi d'un infinitif. Ce défaut ne paraît pas moins à craindre que celui dont vous avez eu tant de peine à vous corriger.

— *Faire paraître*. Faire venir. Qu'on les fasse tous deux *paraître* en ma présence. (Rac.)

— Fig. Quelle assemblée l'auguste saint Jean nous fait *paraître*. (Boss.) Ne craignons pas de faire *paraître* notre princesse dans les états différents où elle s'est trouvée. (Id.) Loin de les décrier, je les ai fait *paraître*. (Boil.)

— *Faire paraître*. Montrer une qualité, un sentiment. Ce fut là que cette princesse fit *paraître* toutes les richesses de son esprit. (Boss.) Il fait *paraître* en courant sa bouillante vigueur. (Boil.)

— Faire qu'une chose semble telle ou telle. Des lunettes qui font paraître les objets plus gros qu'ils ne sont. L'armée était rangée en bataille d'une manière qui la faisait paraître plus grande qu'elle n'était. La grâce qui le faisait *paraître* grand aux yeux des autres le cachait à lui-même. (Fléch.) Tout ce qui est plus élevé que lui le fait *paraître* petit à ses yeux. (Mass.) Le soin la fait *paraître* un peu moins criminelle. (Corn.)

— *Se faire paraître*. Se montrer. Mais si mon amitié pour vous se fait *paraître*. (Mol.) A ce peuple agité viens te faire *paraître*. (Bours.) L'un après l'autre enfin se vont faire *paraître*. (Corn.) Cette expression, qui ne se dit plus, était encore usitée du temps de Corneille, et même un peu après, c'est donc à tort que Voltaire la traite de barbarisme.

— Le verbe *paraître* ne prend dans ses temps composés que le verbe *avoir*; c'est donc com[...] historien: A peine fut-il paru sur la scène du monde. Il faut: A peine eut-il paru.

— *Paraître* se met quelquefois avant son sujet. Tout-à-coup parut un homme extraordinaire.

— Imperson. Il semble. Il me paraît que vous vous êtes trompé. Suivant, selon, autant qu'il me paraît. A ce qu'il me paraît. Il paraît que vous avez tort. Il a *paru* un peu étrange qu'un particulier répondît en son nom à un souverain par une déclaration de guerre. (La Harpe.) Héritiers d'un grand nom, il leur *paraît* inutile de s'en faire un à eux-mêmes. (Mass.) Il lui *paraît* plus glorieux d'être le destructeur de ses voisins que le père de son peuple. (Id.)

> . . . Il me paraît, adorable Sophie,
> Que vous n'eûtes jamais la vertu d'Hipparchie. (Boss.)

— On voit, on aperçoit. Il paraît une comète. Il paraissait des taches livides sur plusieurs en[...]

droite de son corps. Il a passé de grands génies dans ce siècle-là. Il parait par ce que nous venons de dire que vous vous étiez trompé. Il *parait* d'abord dans le caractère de Pilate des restes d'incertitude. (Mass.)

— *Il y parait.* On le voit bien, il en reste des marques. Il a trop bu, il y parait à sa démarche. Elle a eu la petite vérole, mais il n'y parait pas, il n'y parait plus. On n'en saurait si peu ôter qu'il n'y paraisse. C'est un homme fort instruit, sans qu'il y paraisse. L'orage a passé par cette contrée, il y parait. J'ai enlevé cette tache, et il n'y a plus paru. Si je mets la main à cette besogne, il y paraîtra. Il y a des gens qui ont l'art de se moquer des autres, sans qu'il y paraisse.

— Fam. *Il n'y a rien qui n'y paraisse.* Cela est encore très-sensible, évident. Vous avez reçu toute la pluie; il n'y a rien qui n'y paraisse, vos habits sont encore trempés.

— Ironiq. Vous dites qu'il est brave; il n'y a rien qui n'y paraisse, je l'ai vu lâcher pied en mainte circonstance.

— Par ironie. On dit d'une chose qui est très-visible, *cela ne parait pas plus que le nez au milieu du visage; cela parait comme le nez au milieu du visage.*

— *Paraître* employé impersonnellement, et accompagné d'une négation, demande le subjonctif. Il ne parait pas que vous soyez son ami.

— On emploie l'indicatif dans le cas contraire. Il me parait que vous doutez de ma sincérité.

— On prononçait autrefois *paraître*, et l'on écrivait, comme quelques personnes écrivent encore, *paroître*. Boileau, suivant cette ancienne prononciation, l'a encore fait rimer avec *cloître* et *accroître*.

La discorde en ces lieux menace de s'accroître :
Demain avec l'aurore un lutrin va *paroître*. (Boil.)

— Syn. comp. PARAÎTRE. APPARAÎTRE. Pour *paraître*, il faut avoir un corps ou quelques qualités capables de frapper les sens. Mais un ange *apparaît*, parce qu'il est invisible par sa nature, et que ce n'est que par des causes surnaturelles qu'il est revêtu ou parait revêtu d'un corps. *Apparaître* se dit aussi des choses qui ne *paraissent* que rarement, de loin en loin, et qui ne sont pas prévues. || PARAÎTRE. SEMBLER. *Paraître* a plus de rapport à l'objet même, *sembler* en a davantage à la manière dont l'objet affecte les sens. *Paraître* dit quelque chose de plus fixe, de plus certain; *sembler* quelque chose de plus vague, de plus incertain.

PARAITRE. s. m. Apparence. Tous mettent leur être dans le *paraître*. (J.-J. Rouss.) Préférez l'être au *paraître*. (Volt.)

PARAJOUR. s. m. Techn. Objet qui, dans un panorama, projette sur les spectateurs une ombre ferme, ainsi que sur les corps qui les avoisinent.

PARALAMPSIS. s. f. (pr. *pa-ra-lanp-ciss*; ét. gr., παρὰ, sur; λάμπω, luire). Médec. Tache brillante et perlée sur la poitrine.

PARALATE. s. m. Antiq. Nom que les Scythes donnaient à leurs rois. Les *paralates* des Scythes descendaient de Colaxais, petit-fils de Jupiter. (Hérodote.)

PARALE. s. f. Antiq. Vaisseau sacré d'Athènes, qui était l'objet d'une singulière vénération, et qui n'était employé que pour des affaires d'État ou de religion, parce qu'il avait été sauvé seul de la défaite des Athéniens à la journée d'Egos-Potamos.

— S'empl. adjectiv. V. PARALIENNE.

PARALÉ. s. m. Bot. Genre de la famille des diospyrées ou ébénacées, renfermant une espèce unique. C'est un arbre ou un arbuste de 10 mètres de hauteur, qui croît à la Guiane.

PARALÉE. s. f. Ichthyol. Espèce de poissons qui habitent la Méditerranée.

PARALÉPIDE. s. m. Ichthyol. Genre de poissons de la Méditerranée, de la famille des acanthoptérygiens, renfermant deux espèces

PARALIAS. s. m. (pr. *pa-ra-li-ass*). Bot. Nom qu'on a donné, chez les anciens, à un euphorbe de l'Europe méridionale, et à une espèce de pavot.

PARALIE. (ét. gr., παρὰ, auprès; ἅλς, mer). Géogr. anc. La partie de l'Attique qui borde la mer.

— Géogr. anc. Canton de l'Inde, chez les Dachinabades, dans la partie qu'on appelle aujourd'hui Côte du Malabar.

[illegible] PARALIE.

— adject. Qui concerne la Paralie ou ses habitants.

— Antiq. Ceux qui montaient le navire nommé *Parale*.

PARALIENNE ou **PARALE.** adj. f. *Galère paralienne*. V. PARALE.

PARALIMNODROME. adj. des 2 g. (ét. gr., παρὰ, auprès, le long de; λίμνη, étang, marais; δρομεύς, coureur). Ornith. Se dit d'un oiseau qui court le long des étangs. || PARALIMNODROMES. s. m. pl. Famille de l'ordre des paralimnoptènes, comprenant les oiseaux qui courent le long des étangs.

PARALIMNOPTÈNE. adj. des 2 g. (ét. gr., παρὰ, le long de; λίμνη, étang, marais; πετεινός, oiseau). Ornith. Se dit d'un oiseau qui vit sur le bord des étangs. || PARALIMNOPTÈNES. s. m. pl. Ordre de la section des mydalornithes, comprenant des oiseaux qui vivent sur le bord des étangs.

PARALIPOMÈNES. s. m. pl. (du gr. παραλειπόμενα, part. pass. du v. παραλείπω, j'omets, j'oublie). Proprement, Sorte de supplément à l'ouvrage qui précède. Les prolégomènes se placent au commencement, les paralipomènes à la fin.

— Titre de deux livres historiques de la Bible, qui contiennent ce qui avait été omis dans les quatre livres des Rois. Les deux livres des Paralipomènes.

— Philol. Titre d'un poème de Quintus de Smyrne, qui continue l'Iliade jusqu'à la prise de Troie. Les Paralipomènes d'Homère.

PARALIPSE. s. f. (du gr. παράλειψις, dérivé de παραλείπειν, négliger). Rhét. Figure par laquelle on fixe l'attention sur un objet en feignant de le négliger. On l'appelle aussi *prétérition*. C'est par paralipse que Cicéron dit en parlant de Verrès : Je passe sous silence ses excès; je tais ses débauches; je jette un voile obscur sur ses brutalités; je supprime même ses extorsions depuis son retour de Sicile; je ne veux vous offrir qu'une peinture légère de ses moindres pillages. Cette figure peut s'employer en bonne et en mauvaise part.

— On rattache à cette figure l'omission des détails que l'imagination peut suppléer; les poëtes, les romanciers font agir leurs personnages, sans mentionner tous les repas qu'ils prennent, toutes les nécessités auxquelles ils sont soumis.

PARALLACTIQUE. adj. des 2 g. Astron. Qui appartient à la parallaxe. || *Angle parallactique*. L'angle de la parallaxe, c'est-à-dire celui qui sert à calculer la parallaxe de longitude, de latitude, d'ascension droite et de déclinaison. || *Machine, lunette parallactique*. Machine composée d'un axe dirigé vers le pôle du monde et d'une lunette qui peut s'incliner sur cet axe, et suivre le mouvement diurne des astres, sur le parallèle qu'ils décrivent. || *Triangle parallactique*. Celui qui est formé par l'angle de la parallaxe et par le rayon de la terre. || *Règle parallactique*. Instrument dont Ptolémée se servit pour calculer la parallaxe de la lune.

PARALLAXE. s. f. (pr. *pa-ra-lak-ce*; du gr. παράλλαξις, changement alternatif, formé de παραλλάττω, je transpose). Astron. Angle formé au centre d'un astre par deux lignes droites menées de ce même point, l'une au centre de la terre, l'autre au point de la surface terrestre où se trouve l'observateur. Les étoiles fixes n'ont point de parallaxe sensible, à cause de leur grand éloignement. Observer le parallaxe de Mars, du soleil, de la lune. On l'appelle quelquefois *parallaxe diurne*. || Changement qui s'opère dans la position d'un astre quand on l'observe d'un point qui ne correspond pas au centre de son mouvement. || *Parallaxe annuelle*. Angle formé par deux lignes droites qui seraient menées aux extrémités d'un même diamètre de l'orbe de la terre. || *Parallaxe menstruelle*. Petite inégalité que produit dans le lieu vrai du soleil l'attraction de la lune sur la terre. || *Parallaxe des étoiles fixes*. Leur distance est si immense, que non-seulement elles n'ont aucun parallaxe par rapport au rayon terrestre, mais même par rapport au diamètre entier de l'orbite de la terre.

— Chirurg. Raccourcissement d'un membre fracturé, lorsque les fragments de l'os chevauchent l'un sur l'autre.

— *Parallaxe* est du féminin, d'après le grec, où il a ce genre, et d'après l'usage constant des astronomes, juges compétents sur ce point. Boileau a donc eu tort de dire :

Que l'astrolabe en main, un autre aille chercher
Si le soleil est fixe ou tourne sur son axe,
Si Saturne à nos yeux peut faire un *parallaxe*.

Il aurait pu mettre : Si Saturne à nos yeux fait une *parallaxe*.

PARALLÈLE. adj. des 2 g. (du gr. παράλληλος, l'un contre l'autre). Géom. Se dit d'une ligne ou d'une surface également distante, dans toute son étendue, d'une autre ligne ou d'une autre surface. Deux lignes parallèles. Ces deux rues sont parallèles l'une à l'autre. Les tropiques et l'équateur sont parallèles. || *Plans parallèles*. Plans qui ne peuvent jamais se rencontrer étant prolongés à l'infini. || *Règles parallèles*. Instrument composé de deux règles également larges partout et jointes ensemble par des lames de traverse, de manière qu'elles puissent s'ouvrir à différents intervalles, s'approcher, s'éloigner, sans cesser d'être parallèles.

— Cosmogr. *Sphère parallèle*. [illegible] l'équateur est parallèle à l'horizon. La sphère est parallèle par rapport aux habitants des pôles, dans le cas où les pôles seraient habités.

— Bot. Se dit des lobes des anthères, quand ils se prolongent notablement, sans s'approcher ou s'éloigner l'un de l'autre, comme la bigonie dichotome, et des cloisons d'un fruit, lorsqu'elles répondent aux valves d'un péricarpe bivalve et biloculaire, comme l'alysse.

— Mar. *Moyen parallèle*. Parallèle figuré entre deux latitudes données.

— Opt. *Rayons parallèles*. Ceux qui partent d'un point lumineux situé à une distance infinie de l'œil.

— Philol. Qui renferme un parallèle, qui est classé, rédigé de manière à produire un parallèle. || *Les vies parallèles des hommes illustres*. Titre de l'ouvrage biographique de Plutarque.

— Autrefois on disait qu'un avis était semblable à un autre, qu'il n'en était pas différent, qu'il lui était conforme, qu'il était fondé sur les mêmes raisons; que deux personnes étaient du même sentiment, avaient la même opinion, etc., et cela s'entendait. Je lis dans vingt mémoires nouveaux que les États ont un avis *parallèle* à celui du parlement; que le parlement de Rouen n'a pas une opinion *parallèle* à celui de Paris, comme si *parallèle* pouvait signifier conforme; comme si deux choses *parallèles* ne pouvaient avoir mille différences. (V[illegible]

— Syn. comp. PARALL[illegible] EQUIDISTANT. *Parallèle* s'applique à une étendue continue ou considérée comme telle, et *equidistant* à des parties de cette étendue isolées et comparées. *Equidistant* s'emploie encore lorsque, dans une même portion d'étendue, on compare des particules situées à égales distances les unes des autres.

PARALLÈLE. s. f. Géom. Ligne parallèle à une autre. Tirer une parallèle. La théorie des parallèles. Tracer des parallèles rayonnées. La vraie définition et la plus nette qu'on puisse donner d'une *parallèle*, est de dire que c'est une ligne qui a deux de ses points également éloignés d'une autre ligne. (Encycl.)

— Fortif. Tranchée bordée d'un parapet avec banquette, et tracée parallèlement du côté de la place de guerre qu'on assiége. Première, seconde, troisième parallèle. Commencer, faire, former une parallèle. Les parallèles se communiquent par des chemins couverts.

PARALLÈLE. s. m. Astron. Cercle parallèle à l'équateur, tiré par tous les degrés du méridien terrestre. Tous les lieux qui sont sur le même parallèle ont la même latitude, ont les jours et les nuits de la même longueur. || *Parallèles de déclinaison*. Cercles parallèles à l'équateur, et que l'on imagine passer par chaque degré, par chaque minute, et par chaque seconde des méridiens, compris entre l'équateur et chaque pôle du monde. || *Parallèles de hauteur*. Cercles parallèles à l'horizon, et que l'on imagine passer par chaque degré, par chaque minute et par chaque seconde du méridien, compris entre l'horizon et le zénith. || *Parallèles de latitude*. Cercles parallèles à l'écliptique, que l'on trace sur le globe céleste, et que l'on imagine passer par chaque degré, par chaque minute et par chaque seconde du colure des solstices, compris depuis l'écliptique jusqu'à chacun de ses pôles.

— Cosmogr. On appelle *parallèles*, des cercles qui sont parallèles entre eux et perpendiculaires au méridien. Le plus grand de tous les parallèles est l'équateur. || *Parallèles de latitude*. Cercles parallèles à l'équateur, que l'on trace sur le globe terrestre, et qui sont les mêmes que les parallèles de déclinaison, tracés sur le globe céleste.

— Techn. *Parallèle à vis*. Outil qui sert au graveur en lettres pour tracer sur une planche de métal des parallèles de toute espèce.

PARALLÈLE. s. m. Littér. Comparaison d'une chose ou d'une personne avec une autre. Examen des rapports et des différences que deux personnes ou deux choses ont entre elles. Un beau, un juste parallèle. Je ne veux point entrer en parallèle, je ne veux point qu'on me mette en parallèle avec cet homme-là. Faire le parallèle d'Alexandre avec César, d'Alexandre et de César. Les parallèles des hommes illustres. Établir un parallèle. Mettre deux hommes, deux choses en parallèle. J'entends, je perdrais tout sans doute au *parallèle*. (C. d'Harlev.) En prenant des points vagues de comparaison, on fait des *parallèles* plus ingénieux que solides. (Boiste.) Tout *parallèle* offense l'homme parce qu'il se croit unique en son espèce. (Dufresny.) D'Alembert appelait les *parallèles* une féconde matière d'antithèses, qui prouvait seulement qu'on avait plus ou moins le talent d'en faire. (Sallent.)

— Syn. comp. PARALLÈLE. SIMILITUDE. Dans les *parallèles*, la comparaison règne bien plus longtemps que dans les *similitudes*, et se soutient sur beaucoup plus de membres. On pèse dans une juste balance deux objets dont on apprécie la valeur relative, dont on examine tous les rapports et toutes les contrariétés.

PARALLÈLEMENT. adv. D'une manière parallèle. Ces murs sont construits parallèlement, parallèlement les uns aux autres. La Delaware coule *parallèlement* à la rue qui suit son bord occidental. (Chateaub.)

PARALLÉLINERVÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *parallelus*, parallèle; *nervus*, nerf.) Bot. Qui a [illegible] distances à peu près égales.

PARALLÉLIPIPÈDE. s. m. (ét. gr., παράλληλος, parallèle; ἐπί, sur, πέδον, plaine, surface plane). Géom. Corps solide terminé par six parallélogrammes, dont les opposés sont semblables, égaux et parallèles entre eux. || Quelques géomètres disaient *parallélépipède*, conformément à l'étymologie.

— Min. Se dit d'un cristal composé de six faces parallèles deux à deux, et qui sont des parallélogrammes. En géométrie, on peut prendre indifféremment pour base de ce solide telle face que l'on veut. La chose n'est point praticable en cristallographie, car les modifications que subissent les faces dominantes de ce genre sont toujours ordonnées, soit toutes ensemble, soit par groupes, d'une manière semblable, par rapport à une ligne passant par le centre de deux faces opposées et parallèles aux insertions des quatre faces aux autres faces entre elles; ligne qui doit donc être considérée comme l'axe, et oblige de prendre les deux autres faces pour bases. D'après cela, il convient mieux d'appeler ce solide *prisme quadrangulaire*.

— Zool. Se dit de quelques animaux, par allusion à la forme de la totalité ou des parties constituantes de leurs corps, comme le lucorne parallélipipède, le ténia parallélipipède, le dionyque parallélipipède.

PARALLÉLIQUE. adj. des 2 g. Hist. nat. Se dit d'une partie qui est parallèle à une autre.

— Bot. *Cloisons paralléliques*. Cloisons placentariennes uniques, qui s'élargissent parallèlement au plan des valves d'un pédicarpe bivalve, et vont joindre par leurs bords les deux autres opposées, comme dans les crucifères.

— Minér. Se dit d'un cristal dont une grande partie des facettes qui le terminent, quoique produites par différentes lois de décroissement, sont remarquables par le parallélisme de leurs intersections, comme la baryte sulfatée parallélique.

PARALLÉLISME. s. m. (pr. *pa-ra-lé-lisme*; ét., V. PARALLÈLE). Géom. État de deux lignes, de deux plans parallèles. Il y a un défaut de parallélisme entre les deux galeries du Louvre.

— Astron. Le *parallélisme de l'axe de la terre*. Propriété de l'axe de la terre à rester sensiblement parallèle à lui-même dans tous les points de la courbe que la terre décrit annuellement autour du soleil..

— Chir. Manière d'être des bords de certaines plaies, dans lesquelles plusieurs tissus sont intéressés, et qui ne gardent pas toujours entre elles les rapports qu'elles avaient lors de leur excision, par la rétraction diverse que prennent ces tissus. Il est parfois nécessaire de maintenir le *parallélisme* des bords des plaies, pour qu'il n'en résulte pas des inconvénients. (Mérat.) Il y a pourtant des circonstances où il convient de provoquer le défaut de *parallélisme* dans les plaies; c'est le plus souvent pour empêcher des écoulements de liquides d'avoir lieu. (Id.)

— Techn. Se dit de deux objets parallèles. Le parallélisme des essieux.

PARALLÉLIVEINÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *parallelus*, parallèle; *vena*, veine). Bot. Qui a des feuilles dont les veines sont parallèles, ou conservent une distance à peu près égale.

PARALLÉLOGRAMMATIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui a la forme d'un parallélogramme. Figure parallélogrammatique.

PARALLÉLOGRAMME. s. m. (ét. gr., παράλληλος, parallèle; γράμμα, ligne). Géom. Figure plane dont les côtés opposés sont parallèles. Les propriétés du parallélogramme. || *Parallélogramme de Newton*. Règle imaginée par Newton pour trouver les premiers termes de la série en *x*, qui donne la valeur de *y* lorsque ces deux variables entrent dans une équation algébrique donnée.

— Mécan. *Parallélogramme flexible* ou *parallélogramme articulé*. Ingénieux mécanisme de Watt, souvent employé dans les machines, pour conserver à la tige du piston la direction sensiblement verticale.

PARALLÉLOGRAPHE. s. m. (ét. gr., παράλληλος, parallèle; γράφω, j'écris). Math. Instrument propre à tracer des lignes parallèles.

PARALLÉLOGRAPHIE. s. f. Mathém. Art de tirer des lignes parallèles.

PARALLÉLOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Mathém. Qui est relatif, qui a rapport à la parallélographie.

PARALLÉLOPLEURON. s. m. Anc. géom. Parallélogramme imparfait; espèce de trapèze.

PARALOGISME. s. m. (ét. gr., παρὰ, contre, mal; λογίζομαι, raisonner). Didact. Raisonnement faux, ou erreur commise dans la démonstration, quand la conséquence est tirée de principes qui sont faux ou qui ne sont pas prouvés, ou bien quand on glisse sur une proposition qu'on aurait dû prouver. Il croyait avoir trouvé une démonstration, mais ce n'est qu'un paralogisme, un pur paralogisme. Quel paralogisme!

— Syn. comp. PARALOGISME. SOPHISME. Le *paralogisme* est contraire aux règles du raisonnement; le *sophisme* l'est de plus à la droiture d'intention.

PARALOS. s. f. Antiq. gr. Vaisseau sacré d'Athènes. On l'appelle aussi *parale*. V. PARALE.

PARALYSÉ, ÉE [illegible] S'empl. adjectiv. Frappé de paralysie. Son bras est paralysé. Il est paralysé de la moitié du corps. Si le mouvement volontaire persiste quelquefois sans altération dans des organes *paralysés*, il n'est pas rare non plus de voir des tremblements et des mouvements convulsifs s'y manifester dans certains cas. (Chamber.)

— Fig. Rendu nul. Mes efforts ont été paralysés par la mauvaise volonté.

— Se dit des facultés de l'âme. Quelquefois l'âme animale et la raisonnable sont *paralysées*, alors il tombe dans l'état d'imbécillité. (B. de St-P.)

— Se dit aussi d'une conscience qui n'a plus de remords. Une conscience *paralysée* et une conscience vertueuse produisent la même paix. (Chateaubriand.)

— Syn. comp. PARALYSÉ. PARALYTIQUE. *Paralysé* se dit des membres; *paralytique*, de l'individu même affecté de paralysie.

PARALYSER. v. a. 1re conj. (ét. gr., παρά, contre ; λύω, je relâche). Frappé de paralysie. Cet accident lui a paralysé le bras.

— Fig. Frapper d'inertie, neutraliser, empêcher l'action de quelque cause morale. La frayeur paralysait toutes ses facultés. La paresse paralyse ses bons désirs. Une résistance à laquelle on ne s'attendait point paralyse l'action du gouvernement.

— SE PARALYSER. v. pron. Devenir paralysé. Mon bras se paralyse.

PARALYSIE. s. f. (ét., V. PARALYSER). Pathol. Maladie qui consiste dans la privation ou dans une diminution considérable du sentiment et du mouvement volontaire d'une ou même de la totalité des parties du corps, causée par le relâchement des nerfs et des muscles. Tomber en paralysie. Avoir une attaque de paralysie. Paralysie de la moitié du corps. Paralysie de la paupière supérieure. Paralysie des nerfs gustatifs et olfactifs. Paralysie de la langue. Paralysie des membres abdominaux. Paralysie des viscères. Paralysie universelle. Ces eaux réussissent dans la plupart des paralysies. La paralysie lui est tombée sur un bras. L'âme dans une violente affection peut rompre la chaîne de la *paralysie*. (Boiste.) Tout ce qui peut exciter les centres nerveux, et surtout le cerveau, comme les boissons alcooliques, les travaux intellectuels trop prolongés, la trop grande abondance de sang, finit par produire la *paralysie*. (Chamber.) La *paralysie* paraît plus commune chez les hommes que chez les femmes. (Id.) En abolissant en nous les deux importantes facultés que la nature nous a données pour établir nos rapports avec les objets extérieurs, pour distinguer les choses utiles de celles qui nous sont nuisibles, la *paralysie* devient un des accidents les plus tristes et les plus déplorables auxquels nous puissions être exposés. (Id.) On a vu, dans certains cas, une vive frayeur, une joie subite, un accès de colère, le sentiment d'une profonde indignation, et autres affections vives de l'âme, guérir tout à coup des *paralysies* qui avaient résisté à tous les moyens. (Id.)

— *Paralysie parfaite*. Celle dans laquelle il y a privation du mouvement et du sentiment tout ensemble. || *Paralysie imparfaite*. Celle dans laquelle il n'y a que l'une ou l'autre de ces choses d'abolie. || La paralysie d'un côté seulement se nomme *hémiplégie*, et celle de la moitié inférieure du corps, *paraplégie*. || *Paralysie universelle*. C'est celle dans laquelle, la tête demeurant dans son entier, les parties qui sont au-dessous sont destituées de sentiment et de mouvement. || *Paralysie particulière*. Celle qui arrive à quelque membre, à un bras, à une jambe, etc. || *La paralysie* est *complète* ou *incomplète*, selon qu'elle se manifeste par l'abolition ou par le simple affaiblissement de la sensibilité et de la contractilité animales. || *Paralysie idiopathique*. Paralysie qui résulte immédiatement de l'altération directe de quelque partie du système nerveux. || *Paralysie symptomatique*. Celle qui est l'effet d'une autre maladie. || *Paralysie intermittente*. Celle qui se manifeste par des retours réguliers et de véritables accès. || *Paralysie mobile*. Paralysie qui occupe nécessairement plusieurs parties du corps. Se dit par opposition à *paralysie fixe*.

— Fig. L'oisiveté est une espèce de *paralysie* spirituelle. (Noël.) Il me prit comme une *paralysie* d'esprit, qui m'en ôta l'usage tout d'un coup. (Ch. d'A.)

— Malherbe, voulant faire entendre que ceux qui sont du côté de Blaye sont des gens rustiques et grossiers, dit que le bon sens ayant voulu passer par cette ville, y gagna une *paralysie*.

PARALYTIQUE. adj. des 2 g. Atteint de paralysie. Membre paralytique. Rester, demeurer paralytique. Etre paralytique d'un bras. Rendre le mouvement au corps *paralytique*. (Boil.)

— Fig. On l'a quelquefois dit de l'esprit. L'esprit devient *paralytique*, comme le corps, faute d'exercice. (Mme Necker.)

— s. des 2 g. Celui, celle qui est atteinte de paralysie. Un paralytique. Une paralytique. Le paralytique de l'Evangile. L'évangile du paralytique. L'aveugle et le paralytique. Dieu me donnera peut-être de la santé pour aller servir cette *paralytique*. (Boss.) Plus d'une fois vous avez guéri des *paralytiques* de trente ans. (Mass.) La différence qu'il y a entre un *paralytique* et un mort, c'est qu'un *paralytique* est un mort qui souffre, au lieu qu'un mort est un *paralytique* qui ne souffre pas. (Boil.) Les *paralytiques*, pour la plupart, deviennent peu susceptibles d'attention ; leur mémoire s'affaiblit ou s'oblitère presque entièrement. (Chamber.)

[illegible] par la combinaison de l'acide paramaléique avec une base salifiable.

PARAMALÉIQUE. adj. m. Chim. Se dit d'un acide obtenu par la distillation sèche de l'acide malique.

PARAMARIBO. Géogr. Capitale de la Guiane hollandaise ; 20,000 hab.

PARAMARTYRIE. s. f. (ét. gr., παρά, par ; μάρτυρ, témoin). Ant. gr. Preuve par témoins en faveur de l'accusé.

PARAMASTIQUE. adj. des 2 g. Pathol. V. PARACMASTIQUE.

PARAMÈCE. s. m. Infus. Genre d'animalcules infusoires. On en connaît quatre espèces.

PARAMÉCIE. s. f. Zool. Genre de vers polyposa morphes.

PARAMÉCONIQUE. adj. m. Chim. Se dit d'un acide produit en faisant bouillir l'acide méconique dans l'eau.

PARAMÉLIE. s. f. Zooph. Genre de polypes amorphes, composé d'animalcules infusoires, simples, membraneux, transparents et oblongs.

PARAMÉNISPERMINE. s. f. Chim. Substance qui accompagne la ménispermine dans la coque du Levant.

PARAMER et **PARAIMER.** v. a. 1re conj. Se disait pour Aimer violemment, avec excès.

PARAMÉSIE. s. f. Anat. Nom qu'on donnait autrefois aux parties internes de la cuisse.

PARAMÈSE. s. f. (ét. gr., παρά, vers ; μέσος, milieu). Mus. anc. La cinquième corde de la lyre, dédiée à Mars. || La première corde du tétracorde diézeugménon.

— Anat. Nom qu'on donnait autrefois au doigt annulaire.

PARAMÈTRE. s. m. (ét. gr., παρά, à côté ; μέτρον, mesure). Géom. Ligne constante et invariable qui entre dans l'équation ou dans la construction d'une courbe, et qui sert de mesure fixe pour la comparaison des ordonnées et des abscisses. Le paramètre d'une parabole, d'une ellipse.

— Mathém. Quantité constante qui entre dans l'équation d'une famille de courbes ou de surfaces, et par la variation de laquelle on peut obtenir toutes les variétés de courbes et de surfaces qui appartiennent à cette famille.

PARAMÉTRIQUE. adj. des 2 g. Géom. Qui appartient, qui a rapport au paramètre.

PARAMMON. s. et adj. m. Myth. gr. Un des noms de Mercure chez les Eléens. Son culte paraît être venu de la Libye.

PARAMOECIE. s. f. (pr. pa-ra-mé-ci). Zoophyte infusoire de l'ordre des homogènes, et formant un sous-genre du genre des euchélides.

PARAMONAIRE. s. m. Hist. ecclés. Fermier qui tenait à bail un bien ecclésiastique.

PARAMONDRA. s. m. Hist. nat. Sorte de fossile qui se rapproche de l'alcyon.

PARAMONT. s. m. Véner. Sommet de la tête du cerf. || On disait autrefois : *Ce cerf porte quatre ou six de paramont*, c'est-à-dire quatre ou six andouillers à chaque empaumure.

PARAMORPHINE. s. f. Chim. Substance voisine de la morphine, et qui existe dans l'opium.

PARAMUCATE. s. m. Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide paramucique avec une base.

PARAMUCIQUE. adj. des 2 g. Chim. Se dit d'un acide obtenu en traitant l'acide mucique par l'eau bouillante, et évaporant la liqueur à siccité.

PARAMYTHIE. s. f. Littér. Espèce de poésie dont Herder a donné les premiers modèles, et qui consiste à exposer une vérité sous la forme d'un conte rattaché à quelque mythe ancien. Les plus belles paramythies sont celles qui, pour rendre cette vérité plus sensible, développent le mythe primitif.

PARANA. Géogr. Grande rivière de l'Amérique méridionale, sépare le Brésil du Paraguay, et se réunit à l'Uruguay au-dessus de Buenos-Ayres pour former le Rio de la Plata, après un cours d'environ 3,200 kilom.

PARANAPHTHALÈSE. s. f. Chim. Substance qui se rapproche de la naphthalèse.

PARANAPHTHALINE. s. f. Chim. Substance qui se rapproche de la naphthaline.

PARANAPHTHALINE. s. f. Carbure d'hydrogène qui accompagne la naphthaline dans le goudron de houille, d'où il a été extrait.

PARANATELLONS. s. m. pl. (ét. gr., παρά, à côté ; ἀνατέλλω, je parais, je me lève). Astron. Nom donné à des étoiles fixes.

PARANDRE. s. m. Entom. Genre d'insectes de l'ordre des coléoptères tétramères, famille des platysomes. On en connaît quatre espèces.

PARANEIGE. s. m. (du gr. παρά, contre ; et du fr. *neige*). Didact. Ce qui garantit de la neige. Un paraneige. Des paraneiges. Des écureuils du nord de l'Amérique ont des queues en panaches dont ils se couvrent la tête, et qui leur servent en quelque sorte de *paraneige*. (B. de St-P.)

PARANÈTE. s. f. Mus. anc. L'avant-dernière ou sixième corde de la lyre. La paranète était dédiée à Jupiter. || La troisième corde de [illegible]

PARANGARIES. s. f. pl. Anc. cout. Corvées qui consistaient à fournir des chevaux pour les chemins de traverse. L'empereur Constantius accorda aux clercs, en l'année 353, l'exemption des *parangaries*. (Fleury.)

PARANGERIE. s. f. Antiq. La poste. || Passage par un chemin de traverse. || Corvée extraordinaire.

PARANGON. s. m. (ét. gr., παρά, à côté ; ἄγω, je conduis). Patron, modèle. Parangon de beauté, de chevalerie. Vieux et inus. en ce sens. La Fontaine en a encore fait usage.

Car c'est un vrai parangon
De sagesse et de droiture.

— Signifiait aussi Comparaison. Mettre en parangon. Faire le parangon d'une chose avec une autre. Cela est sans parangon.

— Comm. *Parangon de Venise*. Dans le commerce de Smyrne, les plus belles étoffes de soie qui y sont apportées de Venise.

— Hortic. Se dit de quelques fleurs qui reviennent chaque année avec la même beauté, sans dégénérer.

— Joaill. Diamant ou perle qui n'offre aucun défaut. Ce diamant est un parangon.

— Minér. Espèce de marbre fort noir que les anciens tiraient de l'Egypte et de la Grèce.

— Typogr. Caractère d'imprimerie qui est entre le gros romain et la palestine. Il y a le gros parangon et le petit parangon, le premier a vingt et un points, et le second, dix-huit.

— adj. des 2 g. Joaill. Un diamant, un rubis parangon. Une perle parangon. || On dit aussi marbre parangon.

PARANGONNAGE. s. m. Typogr. Action de parangonner. Faire un parangonnage.

PARANGONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Parangonner. S'empl. adjectiv.

— Typogr. Aligné, bien ajusté. Ce caractère n'est pas bien parangonné.

— *Parangonné par*. Ligne parangonnée par un mauvais compositeur.

PARANGONNER. v. n. 1re conj. Comparer. Vous osez le parangonner à cet honnête homme ! Vieux et inus. dans cette acception.

— Typogr. Faire qu'un caractère d'un corps différent s'aligne bien avec celui dont on se sert, en y ajoutant des espaces, des cadrats, des interlignes ou des lingots. Parangonner du saint-augustin avec du cicéro.

— SE PARANGONNER. v. pron. Se comparer, se mettre en égalité d'estime. Il ose se parangonner à vous. Vieux et inus.

— Être parangonné. Ces caractères doivent se parangonner pour aller ensemble.

— Hortic. Se dit des fleurs qui doivent avoir tous les ans les mêmes panaches, être toujours les mêmes sans dégénérer. Quand les plaques demeurent bien distinctes des couleurs et du panache, on doit espérer que la tulipe se parangonnera tous les ans.

PARANGYAYRA. s. m. Anc. cout. Obligation de fournir des chevaux et des voitures pour les chemins de traverse. V. PARANGARIES.

PARANITE. s. f. Minér. Nom que les anciens donnaient à une espèce d'améthyste d'un vert clair, presque insensible.

PARANNISER. v. a. 1re conj. S'est dit pour Rendre annuel.

PARANOÏE. s. f. Pathol. Diminution de l'intelligence. || Démence.

PARANOMASE. s. f. V. PARONOMASE.

PARANOMASIE. s. f. V. PARONOMASIE.

PARANOMIE. s. f. (ét. gr., παρά, contre ; νόμος, loi). Ant. gr. Délit qui consistait à faire une proposition contraire aux lois de la république ou sans observer les formes prescrites.

PARANT. part. prés. du v. Parer. Il est toujours invariable.

PARANT, ANTE. adj. Propre à orner, à parer. Une étoffe parante. Rien n'est si parant que les diamants.

PARANTHINE. s. f. (ét. gr. παρά, qui, en composition, détruit, diminue la force du simple ; ἀνθέω, fleurir). Minér. Sorte de substance minérale qu'on trouve en Suède et en Norwége ; elle perd promptement son éclat.

PARANYMPHE. s. m. (ét. gr., παρά, auprès ; νύμφη, jeune épouse). Antiq. Chez les Grecs, espèce d'officier qui, dans les mariages, présidait à la noce pour en régler les réjouissances et le festin. Il était chargé spécialement de la garde du lit nuptial.

— Se disait, chez les Romains, de chacun des trois jeunes garçons qui conduisaient la nouvelle mariée à la maison de son époux, et dont l'un marchait devant avec une torche de pin à la main, tandis que les deux autres soutenaient la nouvelle mariée. Pour être admis à l'emploi de paranymphe, il fallait avoir encore son père et sa mère vivants.

— C'était, chez les Hébreux, l'ami de l'époux, celui qui faisait les honneurs de la noce, et conduisait l'épouse chez l'époux.

— Il y a eu aussi autrefois des paranymphes parmi les chrétiens, il en est fait mention dans les Capitulaires de Charlemagne.

— Hist. Seigneur désigné pour conduire une princesse, de la cour de son père à celle de son époux.

— Discours solennel qui, dans les facultés de théologie et de médecine, était prononcé à la fin [illegible] chaque licencié.

— Dans l'Université de Paris, Celui qui primitivement conduisait à la chancellerie les candidats désignés pour la licence, et qui ensuite complimentait les élus.

— Par extens. La félicitation elle-même.

— S'est dit pour Éloge en général. Bastit un *paranymphe* à sa propre vertu. (Regnier.)

PARANYMPHER. v. a. Se disait pour Louer dans un paranymphe. Sixte V défendit qu'on fît son éloge en public ni qu'on le *paranymphât* à l'ouverture des thèses qui furent soutenues à un chapitre général de son ordre, deux desquelles lui furent dédiées. (Le Pelletier.)

— v. n. Se disait pour Faire un paranymphe.

PARANYMPHIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui est muni d'un paranymphion.

PARANYMPHION. s. m. Bot. Sorte de nectaire qu'on observe dans quelques fleurs. || On l'a aussi appliqué à des parties autres que le tégument proprement dit de la fleur, qui, de l'extrémité des étamines, ou en même temps qu'elles, tendent vers l'extrémité de l'ovaire, ou vers le fond de la fleur.

PARAOS. s. m. (pr. pa-ra-oss). Mar. Petit navire chinois.

PARAOUSTI. s. m. Relat. Nom que les habitants de la Floride donnent à leurs princes ou chefs. La polygamie est permise aux paraoustis.

PARAPAR. s. m. Bot. Sorte de graine légumineuse d'Amérique, peu connue.

PARAPARA. s. f. Bot. Espèce d'herbe vénéneuse qu'on trouve en Amérique.

PARAPEGME. s. m. (ét. gr., παρά, sur ; πῆγμα, table). Antiq. Table de métal sur laquelle on gravait les lois.

— Astron. Tables astronomiques en usage chez les Syriens et les Phéniciens, qui y indiquaient les levers et les couchers des astres. || Machine que ces peuples employaient pour indiquer les solstices par l'ombre d'un style.

— Par extens. Tables sur lesquelles les astrologues inscrivaient leurs règles.

PARAPET. s. m. (pr. pa-ra-pè ; de l'ital. *parapetto*, pare-poitrine). Fortif. Elévation en terre ou en maçonnerie, qui couronne la partie supérieure d'un rempart, et qui donne aux soldats le moyen de faire feu sur l'ennemi, en ne laissant à découvert que la partie supérieure de leur corps. Le parapet d'un bastion. Parapet rasé par le canon. Les troupes de la garnison bordaient le parapet. Les bons *parapets*, faits d'abord pour protéger les canons de la place et mettre à couvert du feu de l'ennemi les troupes qui la défendent, doivent ensuite être à l'épreuve des projectiles lancés d'une distance ordinaire. (Volt.)

— Constr. Muraille à hauteur d'appui, élevée sur le bord d'une terrasse, sur les côtés d'un pont, le long d'un quai, etc., pour servir de garde-fou. Le parapet d'une terrasse. Les parapets d'un quai, d'un pont. Une balustrade y tiendrait lieu d'un parapet. Garnir d'un parapet. L'homme de résolution s'appuie sur les obstacles comme sur une barrière, un *parapet*, pour les franchir. (Boiste.)

PARAPÉTALE. s. m. (ét. gr., παρά, presque ; πέταλον, pétale). Bot. Appendice quelconque d'un pétale ou d'une corolle, comme les filets de la corolle du ményanthe. || On a aussi appliqué ce nom à des pétales, mais situés sur une rangée plus inférieure, comme ceux qu'on voit dans les renonculacées. || On donne plus particulièrement ce nom aux divisions de la corolle situées tout à fait intérieurement, comme cela arrive dans un grand nombre de fleurs, où les étamines sont sujettes à se transformer en pétales. Ce sont ces fleurs que les jardiniers appellent *pleines* ou *doubles*.

PARAPÉTALIFÈRE. adj. des 2 g. Bot. Qui porte, qui a des parapétales.

PARAPÉTALIFÈRE. s. m. Bot. Genre de plantes établi aux dépens des diosmas.

PARAPÉTALOÏDE. adj. des 2 g. Bot. Qui a la forme d'un parapétale.

PARAPÉTALOSTÉMONE. adj. des 2 g. (ét. gr., παρά, presque ; πέταλον, pétale ; στήμων, étamine). || Bot. Se dit d'une plante dont les étamines sont portées sur des parapétales. || PARAPÉTALOSTÉMONES. s. f. pl. Classe de plantes comprenant celles dont les étamines sont portées sur des lames pétaliformes qui se trouvent dans l'intérieur de la corolle.

PARAPÉTASME. s. m. Ant. gr. Grand rideau qui se plaçait dans l'intérieur d'un temple, devant la statue de la divinité.

— Art scén. Rideau de théâtre.

PARAPHAGÈNE. s. m. Antiq. Nom d'un cimetière près de Rome, dont la terre avait la propriété de consumer les corps en peu de temps.

PARAPHE ou **PARAFE.** s. m. (corrupt. de *paragraphe*). Marque faite d'un ou de plusieurs traits de plume, qu'on met ordinairement après sa signature. Signer son nom avec paraphe. Plusieurs personnes signent sans mettre de paraphe. Mettre son paraphe pour approuver une addition, une rature.

— Le paraphe est une marque que l'on ajoute à son nom dans les signatures pour augmenter les difficultés de leur contrefaçon. Autrefois chaque signature était suivie du mot *scripsi*, j'ai écrit ; mais, la plupart du temps, on [illegible] manière §, telle est l'origine du paraphe.

— Au palais, le paraphe est indispensable pour certaines pièces. Ainsi, pour les pièces arguées de faux, celui qui les dépose au greffe, le magistrat, le greffier y mettent leurs paraphes, afin de constater l'identité de la pièce produite. Les registres de l'état civil doivent être paraphés et cotés sur chaque feuillet.

— Les notaires font mettre des paraphes à tous les renvois, à toutes les apostilles et ratures d'un contrat. Ceux qui ne savent point faire de paraphe, ou qui n'ont point l'habitude d'en faire, y mettent les premières lettres de leur nom.

— Le trait de plume que l'on met, en certains cas, pour la signature même. Mettez-y votre paraphe. Votre paraphe suffit. Collationné avec paraphe.

— Le paraphe du Grand Seigneur est un chiffre très-compliqué, que l'on appelle *toughra.*

— L'Académie écrit *parafe* ou *paraphe*, *parafer* ou *parapher*, etc., et dans tous les exemples qu'elle cite, elle emploie la première orthographe. Il nous semble qu'elle a tort. D'abord pourquoi deux manières d'écrire un mot ? Notre langue n'est-elle pas assez hérissée de difficultés, sans lui en prêter aussi bénévolement de nouvelles? Ensuite, si *paraphe*, *parapher*, viennent par corruption de *paragraphe*, *paragrapher*, ce qu'on ne peut contester, pourquoi ne pas conserver l'étymologie ?

PARAPHÉ ou **PARAFÉ, ÉE.** part. pass. du V. Parapher ou Parafer. S'emploie adj. Signé avec paraphe. Acte paraphé. Pages paraphées. Les registres de l'état civil doivent être *paraphés* et cotés sur chaque feuillet. (Encycl.)

— *Paraphé par.* Cette pièce a été paraphée par le juge.

PARAPHER ou **PARAFER.** v. a. 1re conj. Mettre un paraphe à quelque acte. Il faut parapher cette pièce. Parapher toutes les pages d'un mémoire. Quand il y a un renvoi dans quelques actes, il faut parapher le renvoi.

— *Parapher un appointement.* Se disait quand on portait une cause au parquet, quand on passait par l'avis des avocats généraux, et qu'on en dressait un appointement que paraphait l'avocat général qui avait entendu les parties. Cet appointement était aussi valable que s'il eût passé à l'audience.

—Pal. *Parapher ne varietur.* Mettre son paraphe sur le papier, afin qu'il ne puisse être changé.

—*Parapher un procès par première et dernière.* Mettre son paraphe à chaque page d'un procès, à mesure qu'on y place les numéros.

— SE PARAPHER. v. pron. Être paraphé. Cette pièce doit se parapher.

— **PARAPHERNAL, ALE.** adj. m. gr., παρά, outre ; φερνή, dot). Jurispr. Qui arrive outre la dot, par surplus de la dot.

—Il n'est guère en usage qu'au pl., et dans cette loc. *Biens paraphernaux.* Biens qui ne font point partie de la dot d'une femme, soit qu'ils lui arrivent durant le mariage par succession, donation ou autres voies, soit qu'elle ne les ait pas tous compris dans la constitution de sa dot, s'en réservant l'administration et la jouissance. Le mari ne peut pas, sans le concours ou le consentement de sa femme, aliéner ses biens paraphernaux ; mais aussi la femme ne peut les aliéner ou paraître en justice à raison d'eux, sans avoir préalablement obtenu l'autorisation de son mari, ou, à son refus, celle de la justice.

— La coutume de Normandie donnait à ce mot un sens bien différent. Elle appelait *biens paraphernaux*, les meubles, le linge, et autres hardes à l'usage de la femme, qu'on lui adjugeait au préjudice des créanciers, lorsqu'elle renonçait à la succession de son mari.

— L'Académie ne donne pas de féminin à ce mot. Est-ce qu'il ne serait pas possible de dire une *rente paraphernale*, *une propriété paraphernale* ? Les exemples de cet emploi ne manquent pas. Les propriétés *paraphernales* des femmes mariées sous le régime dotal sont environnées de la même faveur et des mêmes garanties que les propriétés des femmes mariées sous un autre régime. (Guillem.) Le mari peut autoriser sa femme à aliéner une propriété *paraphernale.* (Id.)

— Substantiv. Se dit pour bien paraphernal. Le paraphernal de votre sœur. Les paraphernaux de ma tante.

PARAPHERNALITÉ. s. f. Jurispr. État des biens paraphernaux.

PARAPHIMOSIS. s. m. (pr. *pa-ra-fi-mo-ziss* ; ét. gr., παρά, autour ; φιμόω, je serre). Chir. Affection dans laquelle le prépuce est tellement gonflé et renversé, qu'on ne peut le rabattre sur le gland.

PARAPHONE. adj. des 2 g. (ét. gr., παρά, contre ; φωνή, voix). Mus. anc. Qui a rapport à la paraphonie. Sons paraphones.

PARAPHONIE. s. f. Mus. anc. Consonnance de quinte et de quarte, chez les Grecs.

— Pathol. Articulation vicieuse des sons. || Lésion de la voix, dans laquelle les sons produits n'offrent pas le ton et la force convenables.

PARAPHONISTE. s. m. Hist. ecclés. Chantre. Le grand chantre était appelé *archiparaphoniste.*

— Mus. anc. Musicien qui fait une para- [illegible]

[illegible] Musicien paraphoniste.

PARAPHORE. s. m. (du gr. παράφορος, formé de παρά, auprès ; φορός, violent, qui se porte avec impétuosité). Pathol. Délire peu intense.

PARAPHORON. s. m. Minér. Nom donné par Pline à une sorte d'alun liquide, grossier et de couleur pâle. Il est bien différent du sel auquel nous donnons ce nom.

PARAPHOSPHATE. s. m. Chim. Genre de sels qui sont produits par la combinaison de l'acide paraphosphorique avec les bases salifiables.

PARAPHOSPHORIQUE. s. m. Chim. Se dit d'un acide qui diffère de l'acide phosphorique à certains égards, et lui ressemble sous d'autres rapports.

PARAPHRASE. s. f. (du gr. παράφρασις, fait de παραφράζειν, interpréter, parler selon le sens). Philol. Explication plus étendue d'un texte qui a besoin d'être développé ou éclairci ; explication dans laquelle on cherche à suppléer à ce que l'auteur aurait dit et pensé sur la matière qu'il a traitée. Il y a plusieurs paraphrases sur les Psaumes. Paraphrase du Cantique des cantiques. Les auteurs obscurs, le satirique Perse, par exemple, ne peuvent, dans une foule d'endroits, être traduits que par *paraphrase.* (Champagn.) Le grand mérite de la *paraphrase* est de parvenir à rendre clair ce qui est difficile à comprendre ; ce serait tomber dans la diffusion et le bavardage que d'en faire l'application à ce ce qui s'entend aisément. (Id.) A l'ouverture d'une session législative, les journaux de l'opposition ne manquent pas de faire une *paraphrase* satirique du discours de la couronne. (Id.) Combien de fois, dans ses immortels discours, le sublime évêque de Meaux n'a-t-il pas fait d'éloquentes *paraphrases* de divers passages de l'Écriture ou des Pères? (Id.)

— Par extens. Traduction trop étendue. Sa traduction n'est qu'une lourde paraphrase.

— Fam. Interprétation maligne que l'on donne à des choses indifférentes. Il a fait une paraphrase maligne sur un propos très-innocent.

— Fam. et par exagér. Discours, écrit verbeux et diffus. Dites-nous les choses sans tant de paraphrases. Il nous a fait une longue et ennuyeuse paraphrase.

— Philol. sacrée. *Paraphrase chaldaïque.* Ancienne version de la Bible en chaldéen. Il y a trois paraphrases chaldaïques sur le Pentateuque.

— Syn. comp. PARAPHRASE. GLOSE. COMMENTAIRE. La *paraphrase* est une interprétation détaillée qui s'attache à rendre le sens d'un auteur et non ses paroles. La *glose* se fait mot à mot. Le *commentaire* peut s'écarter autant qu'il lui plaît du sujet qui est en question.

PARAPHRASÉ, ÉE. part. pass. du v. Paraphraser. S'empl. adjectiv. Traduction paraphrasée. Discours paraphrasé. Dieu le veut ! peut être *paraphrasé* en mille manières. (Mme de Sévigné.)

— *Paraphrasé par.* Cet ouvrage a été paraphrasé par le traducteur.

PARAPHRASER. v. a. 1re conj. Faire une paraphrase, des paraphrases. Massillon a paraphrasé les Psaumes. On a paraphrasé les Institutes de Justinien. Le Mascaron *paraphrasait* le *Miserere*, et faisait pleurer tout le monde. (Mme de Sévig.)

— Étendre, amplifier dans le récit. Vous ne rapportez pas le discours comme il a été dit, vous le paraphrasez.

— Fig. Il n'est personne, dit Régnier,

Qui, *paraphrasant* sa gloire et son renom,
Entre les vertueux ne veuille avoir des noms.

— Absol. Ce n'est pas là traduire, c'est paraphraser. Il ne faut pas ainsi paraphraser. Dites la chose comme elle est, sans paraphaser.

— *Paraphraser sur tout.* Amplifier tout, exagérer tout par ses paroles sans mesure ou malicieusement intentionnées. Il y a des gens qui paraphrasent sur tout.

— SE PARAPHRASER. v. pron. Être paraphrasé. Ouvrage qui ne peut être paraphrasé.

— Être amplifié. Cette histoire peut très-bien se paraphraser.

PARAPHRASEUR, EUSE. s. Celui, celle qui fait des paraphrases, qui amplifie les choses en les rapportant. Vous êtes un paraphraseur éternel. Ce mot est famil. et ne se dit que dans un sens de blâme.

PARAPHRASTE. s. m. Auteur de paraphrases. Ce mot est presque synonyme d'*interprète.* Les paraphrastes chaldaïques.

Le sieur Gedoen le paraphraste,
Le bon Beaudoin le métaphraste,
Ont maintenant tous ces bons mots. (Ménage.)

PARAPHRASTIQUE. adj. des 2 g. De la paraphrase. Qui appartient à la paraphrase.

PARAPHRÉNÉSIE. s. f. (ét. gr., παρά, autour ; φρήν, esprit). Pathol. Délire passager causé par l'inflammation du diaphragme. || Inflammation même de ce muscle.

PARAPHROSYNIE. s. f. (ét. gr., παρά, autour ; φρήν, esprit). Pathol. Délire passager occasionné par des poisons. On dit aussi *paraphronysie.*

PARAPHYLLE. s. m. (ét. gr., παρά, presque ; φύλλον, feuille). Bot. Expansion qui ressemble à une feuille, quoiqu'elle en diffère sous certains rapports ; on en voit sur la [illegible]

[illegible] aussi donné ce nom à des plantes foliacées, semblables aux feuilles par leur structure, situées dans leur voisinage, et développées avant elles, comme les stipules, les amphigastres des hépatiques.

PARAPHYSE. s. f. (ét. gr., παρά, à l'entour ; φύω, je nais). Bot. Se dit des tubes membraneux, souvent articulés, qui, dans les mousses, sont entremêlés soit avec les organes mâles, soit avec les organes femelles, et qui, dans les champignons, sont mêlés aux thèques renfermant les graines.

PARAPHYSIPHORE. adj. des 2 g. (ét. gr., παρά, près ; φύω, naître ; φέρω, porter). Bot. Qui porte des paraphyses.

PARAPLASME. s. m. (ét. gr., παρά, à côté ; πλάσμα, figure). Marque qu'on fait dans un livre pour retrouver un endroit remarquable.

PARAPLECTIQUE. adj. des 2 g. (du gr. παραπληξία, paralysie). Pathol. Qui cause, ou qui est réputé causer la paralysie.

—Entom. Le lixe paraplectique a été nommé ainsi, parce qu'on croit en Suède que sa larve, qui vit dans le phellandre, paralyse les membres des chevaux qui mangent cette plante.

PARAPLÉGIE. s. f. (ét. gr., παρά, autour ; πλήσσω, je frappe). Pathol. Paralysie de la moitié inférieure du corps, à partir du cou, quelle qu'en soit la cause.

— Paralysie qui succède à l'apoplexie.

PARAPLÉGIQUE. adj. des 2 g. Pathol. Qui est atteint, affecté de paraplégie.

PARAPLEURE. s. f. (ét. gr., παρά, auprès ; πλευρόν, côté). Entom. Chacune des pièces qui forment le côté du thorax des insectes ; elles sont comprises entre les scapulaires, le mésosthétion et les plèvres.

PARAPLEURÉSIE. s. f. (ét. gr., παρά, indiquant quelque chose de vicieux, d'imparfait ; et de πλευρόν, plèvre). Pathol. Fausse pleurésie. || Point de côté.

PARAPLEURITIQUE. adj. des 2 g. Entom. Qui est situé sur la parapleure.

— Pathol. Qui a rapport à la parapleuritis.

PARAPLEURITIS. s. f. (pr. *pa-ra-pleu-ri-tiss* ; ét. gr., παρά, autour ; πλευρά, plèvre). Pathol. Inflammation de la partie de la plèvre qui recouvre la partie supérieure du diaphragme.

PARAPLEXIE. s. f. Pathol. La même maladie que la paraplégie ; toutefois quelques auteurs ont fait une distinction entre ces deux mots. Le premier désigne une apoplexie partielle, le second une apoplexie générale ou complète.

PARAPLUIE. s. m. (du gr. παρά, contre ; et du lat. *pluvia*, pluie). Sorte de petit pavillon portatif, que l'on porte déployé au-dessus de la tête pour se garantir de la pluie. Un parapluie de taffetas, de toile cirée. Le manche, les baleines d'un parapluie. Ouvrir, étendre, déployer un parapluie. Fermer son parapluie. Ne porter jamais de parapluie. Un parapluie à canne, à lunette. L'usage des parapluies est très-ancien en Italie, et généralement chez tous les peuples de l'Orient et de l'Inde ; il n'en est pas de même en France, où il ne date que de 1680. Les Chinois en ont en papier huilé et verni, qui sont très-légers, très-propres et tout à fait impénétrables à l'eau. Les paysans et les pêcheurs chinois en ont de plus communs, faits de feuilles d'arbres. L'industrie a, dans ces derniers temps, apporté de grands perfectionnements dans la fabrication des parapluies. Ce mot n'était pas encore reçu en 1728 ; à cette époque on ne le passait qu'aux femmes.

— Se dit souvent de ce qui en a la forme. Il faudrait se boucher les yeux et l'esprit pour ne pas voir que ce pétale est là comme un *parapluie* pour garantir ceux qu'il couvre des principales injures de l'air. (J.-J. Rouss.)

— Lorsque l'abbé de Bernis eut reçu le chapeau de cardinal, un de ses amis alla pour le complimenter, ignorant qu'il allait être disgracié. M. de Bernis lui dit, faisant allusion au chapeau : C'est un *parapluie* que le roi a bien voulu me procurer contre le mauvais temps.

— On a fait un plaisant emploi de ce mot dans les vers suivants.

. . . . Que mon dessin m'ennuie !
Qui faute de protections,
Me fait toujours, s'il pleut des pensions,
Demeurer sous le *parapluie.* (Pus.)

— Fond. Planche qui garantit des éclaboussures.

PARAPONTIQUE. s. f. (du gr. παρά, au delà ; et du lat. *pontus*, mer). S'est dit pour Machine pour traverser la mer.

PARAPOPLECTIQUE. adj. des 2 g. Qui est affecté de la parapoplexie.

— Qui concerne la parapoplexie.

PARAPOPLEXIE. s. f. (pr. *pa-ra-po-plèk-sì* ; ét. gr., παρά, à côté ; ἀποπληξία, apoplexie). Pathol. État vaporeux qui simule l'apoplexie. || Fièvre maligne avec assoupissement.

PARAPRÈS. adv. Se disait pour Après. On y a été paraprès, et on ne l'a pas trouvé.

PARAPSIDE. s. f. Entom. Chacune des deux pièces latérales par l'intermédiaire desquelles le scutum du métathorax des insectes hexapodes s'articule avec l'aile, et qui, généralement soudées avec ce scutum, sont distinctes dans plusieurs hyménoptères, tels que les chalcides.

[illegible] gr., παρά, près ; πτερόν, aile). Ornith. Fausse aile, produite par de longues plumes chez certains oiseaux ; elles s'insèrent au bras, près de l'omoplate ou de l'aisselle, et recouvrent plus ou moins les ailes.

— Entom. Chacune des pièces qui existent sur les parties latérales de chaque segment du thorax des insectes hexapodes, et qui a des rapports tant avec l'épisternum qu'avec l'aile, à l'égard de laquelle on le voit très-souvent changer de position, ce qui lui a valu son nom.

PARARHYTHME. adj. m. (pr. *pa-ra-ri-tme* ; ét. gr., παρά, contre ; ῥυθμός, rhythme). Médec. Se dit du pouls, quand son mouvement n'est point proportionné à l'état du sujet.

PARARTHRÈME ou **PARARTHROME.** s. m. (ét. gr., παρά, mal ; ἄρθρον, articulation). Chir. Luxation incomplète.

PARASANGE. s. f. (du gr. παρασάγγης, même signif., mot d'origine persane ; les Chaldéens disaient *farsa* ; les Persans actuels l'appellent *parsang*). Antiq. Mesure itinéraire chez les anciens Perses. Elle valait 5 kilom., 5 mètres 12 cent. Employée aussi chez Egyptiens et dans la plus grande partie de l'Asie, elle variait chez les différents peuples.

— Plusieurs auteurs font ce mot du masc., comme en grec. Un parasange. Le parasange répond à environ 5,000 mètres.

PARASCÉNION. s. m. (ét. gr., παρά, proche ; σκηνή, scène). Antiq. Le derrière du théâtre, où les acteurs s'habillaient. On dit aussi *potscénion.*

PARASCÉPASTRE. s. m. Chir. Sorte de bandage qui enveloppait la tête.

PARASCÈVE. s. f. (du gr. παρασκευάζω, je prépare). Liturg. La sixième férie de la dernière semaine de Carême, ou le vendredi saint.

— Par extens. Jour qui précède une fête juive.

— Hist. juive. Les Juifs donnent ce nom au vendredi, parce que n'étant pas permis de préparer à manger le jour du sabbat, ils en préparent le jour précédent. Saint Jean dit que le vendredi saint, jour de la passion de Jésus-Christ, était la *parascève* de la Pâque, parce qu'en effet cette fête devait se célébrer le lendemain (Fleury.)

PARASCHE. s. f. (pr. *pa-ra-che*). Philol. rabbin. Passage du Pentateuque qu'on le lit le jour du sabbat. Les Juifs divisent les livres de la loi en cinquante-quatre parasches.

— Liturg. Leçon de l'Écriture sainte.

PARASCIDE. s. m. Chir. Se dit quelquefois pour Fragment ou esquille d'un os fracturé.

PARASÉLÈNE. s. f. (pr. *pa-ra-cé-lè-ne* ; ét. gr., παρά, contre ; σελήνη, lune). Astron. Une ou plusieurs images de la lune réfléchies dans un nuage. Lorsque la lune se lève après midi, si l'éclat du soleil et la clarté de l'atmosphère permettent qu'on aperçoive la lune à son lever, on verra deux images de cet astre.

PARASÉMATOGRAPHE. s. m. (pr. *pa-ra-cé-ma-to-gra-fe* ; ét. gr., παρά, sur ; σῆμα, σήματος, signe, emblème ; γράφω, j'écris, je décris). Didact. Celui qui s'occupait du blason, qui décrivait les armoiries, qui avait fait un ouvrage sur le blason.

PARASÉMATOGRAPHIE. s. f. Didact. La science, l'art du blason, des armoiries.

PARASÉMATOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui rapport à la parasématographie.

PARASÈME. s. m. (pr. *pa-ra-cè-me* ; ét. gr., παρά, sur ; σῆμα, signe, emblème). Antiq. Emblème, figure peinte ou sculptée à la proue d'un vaisseau, pour le distinguer des autres navires.

PARASHIVA. Myth. ind. Divinité indienne réunissant les deux sexes.

PARASITE. s. m. (pr. *pa-ra-zi-te* ; ét. gr., παρά, auprès ; σῖτος, blé, vivres ; préposé aux vivres). Ant. gr. Officier subalterne, ministre des autels qui prenait soin du blé recueilli sur les terres du temple d'un dieu, ou bien offert par les particuliers à la divinité. Les parasites étaient au nombre de dix ou douze, chaque tribu ayant le sien. Cette dignité, d'abord très-considérée, dégénéra dans la suite, et ne fut bientôt plus qu'un terme de dérision donné à ceux qui fréquentaient les repas publics du Prytanée, et enfin à ceux qui faisaient métier de vivre aux dépens d'autrui.

— Aujourd'hui et par mépris, Écornifleur, homme qui fait métier d'aller manger chez les autres. Un parasite affamé. Un franc parasite. Le *parasite* et la gangrène ont cela de commun, qu'ils ne quittent point prise tant qu'il y a quelque chair à ronger. (Oxenst.) Les courtisans sont les *parasites* des rois. (Abadie.) La chaleur de l'affection du *parasite* s'anime ou s'éteint comme celle de la cuisine de son amphitryon. (Boiste.)

Parasites que Rome et la Grèce ont vus naître,
Tombez à ses genoux, connaissez votre maître.
(Colnet.)

Voit-on encore autant d'affamés *parasites*,
Qui tous les jours dans les maisons
A l'heure du dîner vont faire des visites ? (Regnard.)

— Scarron place dans les enfers les parasites auprès de Tantale, et dit que leur supplice est d'être rongés lentement par les mites.

— Naudé dit que le cardinal de Richelieu était *parasite d'espérance.*

— Animal parasite. Le crocodile entre [illegible] les dérobent à sa colère, et ces oiseaux ne cessent de le harceler en partageant malgré lui et devant lui les lambeaux corrompus de sa proie. (Boizard.)

— Delille a ingénieusement appliqué ce mot aux oiseaux.

D'autres, toujours chassés et revenant sans cesse,
Assiégent la corbeille, et jusque dans la main,
Parasites hardis, viennent ravir le grain.

— Fig. Se dit des plantes qui végètent sur d'autres plantes, et qui se nourrissent de leur substance.

Du superbe pavot le fragile incarnat
A l'azur du bleuet oppose son éclat,
Et, dans l'or des moissons qu'il épuise et décore,
Parasite brillant, il s'embellit encore. (*Alm. des Muses.*)

— Syn. simpl. Écornifleur, piqueur d'assiettes, chercheur de franches lippées, écumeur de tables, de marmites. Toutes ces expressions sont fami-

lières. ‖ Epith. Affamé, dévorant, gourmand, glouton, effronté, hardi, incommode, importun, flatteur, causeur, babillard, bouffon, menteur, délicat.

— Syn. comp. PARASITE, ÉCORNIFLEUR. L'assiduité à une table et l'art de s'y maintenir constituent le *parasite*. L'avidité de manger et l'art de surprendre des repas distinguent l'*écornifleur*.

PARASITE. adj. des 2 g. Qui se nourrit aux dépens des autres.

— Se dit de tout ce qui a rapport au parasite.

L'oisif de qui l'ennui vient vous rendre visite
Loûra plus volontiers, de sa voix *parasite*,
Vos glaces, vos tapis, votre salon doré. (DELILLE.)

— Bot. *Plantes parasites*. Celles qui croissent sur d'autres plantes et se nourrissent sur d'autres corps organisés morts ou vivants. Le gui, le loranthe d'Europe, les espèces du genre clusier, la vanille aromatique, les orobranches, sont des plantes *parasites* qui vivent aux dépens d'autres végétaux, et obtiennent d'eux tout élaborée la sève qu'ils n'ont pas la force de puiser au sein de la terre. (Flore prov.)

Une herbe *parasite*, abondamment stérile,
De la sève égarée épuise l'aliment. (ESMÉNARD.)

— Se dit substantiv. dans ce sens. ‖ *Vraies parasites*. Plantes qui vivent aux dépens des sucs élaborés par d'autres végétaux, soit qu'elles croissent à l'extérieur de ces derniers, comme l'hélizanthère parasite, soit qu'elles se développent dans leur intérieur et ne puissent paraître au dehors qu'en perçant leur épiderme, comme l'écidion. ‖ *Fausses parasites*. Celles qui ne tirent rien des végétaux à l'extérieur desquels elles se développent, comme la juanulloé parasite, la psychotrie parasite, le brachypode parasite, ou à l'intérieur desquels elles se développent, comme le xylome. ‖ Les agriculteurs ont aussi donné ce nom aux plantes qui croissent dans les terres cultivées, et qui nuisent aux objets de leurs cultures, comme le chiendent, la nielle, le coquelicot. C'est sans fondement qu'on range les lichens et les mousses parmi les parasites.

— Par extens. *Branche parasite*. Celle qui suce l'arbre inutilement et sans donner de fruit.

— Conchyl. *Coquillages parasites*. Se dit de certains coquillages qui croissent sur d'autres, et en tirent leur nourriture.

— Entom. *Insectes parasites*. Certains insectes de la famille des aptères, qui vivent sur le corps d'autres êtres organisés. Le pou, la puce, la tique, la smaridie, le lepte et le sarcopte, sont des insectes *parasites*. (Encycl. us.) ‖ PARASITES. s. m. pl. Ordre de la classe des crustacés. ‖ Famille de l'ordre des branchiopodes. ‖ Ordre ou famille d'insectes aptères. ‖ Famille de l'ordre des arachnides antennées; divisions qui toutes comprennent des animaux parasites.

— Zool. Se dit toujours d'un animal qui vit aux dépens de la propre substance d'un autre, comme l'astome parasite sur les arachnides. Cependant cette épithète a été donnée à un oiseau, le lestris parasite, qui poursuit les mouettes afin de les obliger à lâcher leur proie, qu'il saisit au vol, et à un autre, le faucon parasite, en raison de l'importunité avec laquelle il vient arracher aux voyageurs les viandes qu'ils préparent.

— Minér. Se dit des minéraux qui naissent par un changement graduel de composition, les formes extérieures restant les mêmes.

— Fig. *Mots, expressions, ornements parasites*. Mots, expressions, ornements superflus, ou qui reviennent trop souvent dans un même ouvrage. Un style plein d'ornements parasites. La littérature moderne fourmille d'expressions parasites. Bannir enfin tous les mots *parasites*. (Boil.) Un épithète qui, dans le style, ne contribue à donner à la pensée ni plus de force, ni plus de grâce, est un mot *parasite*. (Dusaint.)

PARASITION. s. f. (ét. gr., παρά, auprès, pour; σῖτος, blé). Ant. gr. Lieu où l'on renfermait les grains consacrés aux dieux.

PARASITIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui appartient aux parasites.

— Qui décèle le parasite.

PARASITIQUE. s. f. Art de vivre aux dépens d'autrui. Ce mot, que d'Ablancourt a formé du grec de Lucien, est hors d'usage. On dit plutôt *parasitisme*.

PARASITISME. s. m. Didact. Profession, état de parasite.

— Habitude du parasite.

— Zool. Etat ou condition d'un être organisé qui vit sur un autre corps vivant, soit qu'il en [illegible]

[illegible]

PARASMAIPADAM. s. m. (pr. *pa-ras-me-pa-dan*). Gramm. ind. Nom du verbe transitif, en sanscrit.

PARASOL. s. m. (pr. *pa-ra-sol*; du gr. παρά, contre; et du lat. *sol*, soleil). Espèce de petit pavillon qu'on déploie au-dessus de sa tête pour être à couvert du soleil. Porter un parasol. Ouvrir, fermer son parasol. Marcher à de parasols.

— Ce qui en tient lieu. La nature fait d'un rocher un *parasol* au midi et un réverbère au nord. (B. de St-P.)

— Ce qui en a la forme. Je regarde les fleurs légumineuses comme des fleurs à *parasol*. (B. de St-P.)

— *Montagnes à parasol*. Celles qui sont destinées à garantir les végétaux et les animaux de l'action trop ardente du soleil, à leur procurer des ombres d'une grande étendue. Les montagnes à *parasol* se multiplient à mesure qu'on approche des contrées méridionales. (B. de St-P.)

— Bot. *Plante en parasol*. Plante ombellifère. V. OMBELLIFÈRE. ‖ *Parasol blanc*. Espèce d'agaric. ‖ *Parasol chinois*. Le tongchu à feuilles de platane. ‖ *Parasol d'Enée*. L'agaric parasol. ‖ *Parasol frisé*. Espèce d'agaric des environs de Paris, qui a la chair du chapeau très-mince, qui est de couleur noisette et qui offre une apparence guillochée. ‖ *Grand parasol*. Espèce d'agaric fort rare aux environs de Paris. ‖ *Parasol olivâtre*. Agaric à chapeau très-mince, de couleur olive. ‖ *Parasol à queue*. Agaric que l'on trouve autour des pièces d'eau. ‖ *Parasol rayé*. Agaric qui croît dans les bois aux environs de Paris. ‖ *Parasol visqueux*. Agaric dont le pédicule est fort élevé et le chapeau visqueux.

— Conchyl. *Parasol chinois*. Coquille du genre patelle.

— Hist. anc. Attribut qui, avec le chasse-mouches, était le symbole de l'autorité royale chez les anciens Perses. Il a encore la même signification chez les habitants actuels de la Perse.

— Hist. L'usage des parasols est très-ancien chez tous les peuples de l'Orient et des Indes, où les rois ne sortent que sous ces sortes de dais, faits ordinairement de plumes d'oiseaux. En France, le parasol ne remonte qu'à l'an 1680.

— Anc. art milit. *Parasol de marquise*. Partie supérieure ou dôme d'une tente nommée marquise.

PARASPHAGIS. s. f. Anat. La partie du cou contiguë aux clavicules.

PARASQUINANCIE. s. f. (pr. *pa-ras-ki-nan-ci*; ét. gr., παρά, beaucoup; σύν, avec; ἄγχω, je serre). Pathol. Variété d'esquinancie.

PARASTADE. s. m. (du gr. παραστάς, galerie). Bot. Filament stérile placé entre les pétales et les étamines des fleurs.

— Archit. Pierre qui sert à former les jambages d'une porte.

PARASTAMINE. s. f. Bot. Etamine avortée. ‖ Se dit des parties qui ressemblent aux étamines, mais qui n'en font pas les fonctions.

PARASTANNIQUE. adj. m. Chim. Se dit d'un oxyde d'étain qui ressemble à l'oxyde stannique sous certains rapports, mais qui en diffère sous d'autres.

PARASTATE. s. m. (ét. gr., παρά, auprès; ἵστημι, être placé). Ant. gr. Nom que l'on donnait, dans l'ancienne milice grecque, à un soldat, en raison de son voisinage avec l'homme ou les hommes de la même file.

— Archit. Pilastre, pilier, poteau, jambe-de-force, pied droit, etc.

— Anat. anc. On donnait ce nom à l'épididyme et à la prostate. ‖ On a aussi donné ce nom à la partie qui forme le commencement du canal déférent.

PARASTÈME. s. m. (ét. gr., παρά, presque; στήμων, étamine). Bot. Partie de certaines fleurs qui ressemble à un filet d'étamine, mais qui n'en remplit pas les fonctions; on l'a rangée parmi les nectaires.

PARASTRE. s. m. Se disait pour Beau-père. Il l'appelait son père, mais ce n'était que son *parastre*. (Lancelot du Lac.)

PARASTREMME. s. m. (ét. gr., παρά, mal; στρέφω, je tourne). Chir. Distorsion de la bouche ou d'une portion du visage.

PARASTYLE. s. m. (ét. gr., παρά, presque; στῦλος, style). Bot. Partie qui, dans certaines fleurs, ressemble à un style, mais n'en remplit pas les fonctions. ‖ Se dit de certains pistils avortés.

PARASULFÉTHÉRIQUE. adj. des 2 g. (pr. *pa-ra-sul-fé-té-ri-ke*). Chim. Se dit d'un acide qui ressemble à l'acide sulféthérique.

PARASULFOMÉTHYLATE. s. m. Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide parasulfométhylique avec une base.

PARASULFOMÉTHYLIQUE. adj. m. Chim. Se dit d'un acide qui ressemble à l'acide sulfométhylique.

PARASYMBAMATE. s. m. Philos. Une des catégories de l'école stoïcienne. V. SYMBAMATE.

PARASYNANCIE. s. f. (ét. gr., παρά, proche; σῦς, cochon; ἄγχω, étrangler). Pathol. Syn. de Paracynancie.

PARASYNTHÈME. s. m. Anc. art milit. Signe de reconnaissance qui était en usage [illegible]

guste.

PARAT. s. m. Ornith. Nom vulgaire du moineau dans plusieurs cantons du midi de la France. La femelle est appelée parv, ou *paratte*.

PARATARSE. s. m. (ét. gr. παρά, près; ταρσός, tarse). Ornith. Partie latérale du tarse des oiseaux, entre l'articulation du genou et celle du pied, lorsqu'elle se distingue d'une manière quelconque de l'acrotarse et de la plante.

PARATARTRATE. s. m. Chim. Genre de sels qui sont produits par la combinaison de l'acide paratartrique avec une base salifiable.

PARATARTRIQUE. adj. des 2 g. Chim. Se dit d'un acide qui ressemble à l'acide tartrique, mais qui en diffère à certains égards.

PARATAXE. s. f. Anc. art milit. Ordre dans lequel la milice grecque se rangeait en bataille. ‖ Corps de 256 hommes.

PARATE. s. f. Féod. V. PARADE.

PARATHÉNAR. s. m. (ét. gr., παρά, proche; θέναρ, plante des pieds). Anat. Muscle qui forme le bord extérieur de la plante du pied, et qui sert à écarter le petit doigt des autres.

PARATHÈSE. s. f. Liturg. Nom d'une oraison que l'évêque grec récite sur les catéchumènes, quand il leur fait l'imposition des mains.

PARATHRÈTE. s. f. Mus. anc. Flûte dont les sons aigus ne convenaient qu'au deuil et à la tristesse. On en jouait très-lentement.

PARATILME. s. m. (du gr. παρατίλλειν, épiler). Ant. gr. Epilation. Sorte de peine que l'on infligeait à ceux qui s'étaient rendus coupables d'adultère. Les riches pouvaient se racheter du paratilme au moyen d'une amende.

PARATITLAIRE. s. m. (ét. gr., παρά, près; τίτλος, titre). Auteur de paratitles.

PARATITLES. s. m. pl. Jurispr. Abrégés ou sommaires de ce que contient un livre de jurisprudence civile ou canonique, avec une explication précise de tous les titres et les principales décisions, accompagnées de notes. Les Paratitles de Cujas.

PARATOME. s. m. (ét. gr., παρά, près; τομή, action de couper). Ornith. Partie latérale de la moitié supérieure du bec des oiseaux, celle qui contient le tranchant.

PARATONNERRE. s. m. (du gr. παρά, contre; et du fr. *tonnerre*). Phys. Appareil destiné à garantir du tonnerre, en soutirant l'électricité des nuages et en la dirigeant dans la terre humide ou dans l'eau, sans qu'elle ait eu le temps d'éclater sur les édifices que cet appareil est appelé à protéger. Le paratonnerre, qui a été inventé par Franklin, consiste en une longue barre métallique sans solution de continuité, dont une partie, la tige, ordinairement terminée en pointe, est placée sur le faîte de l'édifice, et plonge dans l'air atmosphérique, et dont l'autre, le conducteur, descend depuis le pied de la tige jusque dans le sol. Si un nuage orageux passe au-dessus d'un paratonnerre, il décompose par influence son électricité neutre, refoule dans le sol l'électricité du même nom, et attire dans la tige l'électricité de nom contraire. Cette électricité, obéissant à l'attraction du nuage, s'écoule dans l'air et va à chaque instant neutraliser le fluide électrique qui se trouve accumulé sur le nuage. Le diamètre du paratonnerre à sa base doit être de 16 à 18 millim. en carré. Un paratonnerre convenablement établi garantit autour de lui tous les corps dans un rayon double de sa tige. Faire mettre un paratonnerre sur sa maison. Paratonnerre ascendant. Paratonnerre retombant. Paratonnerre tombant. La tige du paratonnerre.

— *Paratonnerre végétal*. Celui dont la corde est de paille.

— Ce mot est familier; il faut, dans le style soutenu, employer une périphrase pour rendre l'idée qu'il présente. ‖ Périphr. La flèche, l'aiguille de Franklin. La flèche, l'aiguille électrique. *L'aiguille de Franklin* lui dérobe la foudre. (Parsev.-Grandm.)

PARÂTRE. s. m. (du lat. barb. *parastre*, beau-père. On écrivait autrefois *parastre*.) Néol. Beau-père. J'ai un parâtre. Le parâtre de ma fille. C'est un mot ancien qu'on a renouvelé.

— Par extens. et dénigr. Mauvais père. Ce n'est pas un père que vous avez là, c'est un parâtre.

PARATRIMME. s. m. (ét. gr. παρά, entre; τρίβω, je frotte). Chir. Rougeur érysipélateuse qui se manifeste au sacrum, et qui est produite par la contusion ou par la compression continuelle de cette partie.

PARAUCHÈNE. s. m. (ét. gr., παρά, auprès; αὐχήν, nuque). Zool. Partie latérale du cou d'un mammifère ou d'un oiseau, entre la gorge et la région cervicale.

PARAUXÈSE. s. f. Littér. anc. Se disait pour Exagération, amplification.

PARAVENT. s. m. (du gr. παρά, contre; et du lat. *ventus*, vent). Meuble composé de plusieurs châssis réunis, se pliant les uns sur les autres, destiné à parer du vent lorsqu'il est déployé. Les châssis sont garnis de toile recouverte de papier, de tapisserie ou d'étoffe. Châssis, feuille de paravent. Paravent à quatre, à six feuilles. Paravent d'étoffe, de tapisserie ou de papier. Paravent de Chine.

— Le poète Lemierre a désigné le paravent par la périphrase suivante:

Le meuble [illegible] le Chinois,
[illegible]
Au dépens des vents les atteintes subtiles.

— Grand volet de bois qu'on met en dehors des fenêtres aux maisons de campagne, pour défendre les vitres des orages et des vents, et pour servir de défense contre les voleurs. On l'appelle plutôt *contrevent*.

— Fig. Cette tour, abattue mal à propos, n'était pas mise pour rien; c'était un *paravent*, et elle rompait la première impétuosité. (Mme de Sévigné.)

PARAXASI. Myth. ind. Déesse, mère de Brahma, son fils aîné, qu'elle épousa.

PARAY-LE-MONIAL. (en lat. *Paredum moniale* ou *moniacum*). Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Charolles (Saône-et-Loire); 3,500 hab.

PARAYSON. s. m. Anc. cout. Bail à condition de livrer la moitié des fruits.

PARAZONION. s. m. Anc. art milit. Ceinture qui soutenait un poignard.

— Archéol. Courte épée accompagnée de son baudrier, qui est l'attribut ordinaire des statues de Mars et de celles des héros.

PARBAJOLLO. s. m. Métrol. Monnaie de Milan qui vaut à peu près 9 centimes.

PARBIEU. Interj. Serment burlesque, que l'on a employé autrefois pour Parbleu.

Parbieu j'en tiens, c'est tout de bon,
Ma libre humeur en a dans l'aile. (St-AMANT.)

PARBLEU. Interj. (ét. fr. *par le ciel bleu*). Sorte d'exclamation; sorte de jurement euphémique, pour Pardieu. *Parbleu!* tu jugeras toi-même si j'ai tort. (Mol.)

Parbleu! dit le meunier, est bien fou du cerveau,
Qui prétend contenter tout le monde et son père.
(LA FONT.)

Parbleu! je viens du Louvre, où Cléonte au levé,
Madame, a paru bien ridicule achevé. (Mol.)

PARBOUILLIR. v. n. 2me conj. S'est dit pour faire bouillir entièrement, achever de faire bouillir.

PARBOÛTER (SE). v. pron. 1re conj. Signifiait Se mettre, se loger. L'infernal qui ne doit se *parbouter* de corps maudits d'aucuns rapporteurs. (Oliv. de la Marche.)

PARBRÛLER. v. a. 1re conj. S'est dit pour Brûler entièrement, achever de brûler.

PARC. s. m. (pr. *parke*; du teut. *parch*, lieu clos). Vaste étendue de terrain, séparée par des murs ou des palissades, et ordinairement plantée de bois, pour le plaisir de la chasse, de la promenade, etc. Faire, clore un parc. Les murailles d'un parc. Enfermer une vallée dans son parc. Le parc de Fontainebleau et celui de Versailles sont comptés au nombre des plus beaux. Les parcs sont annexés aux grandes habitations, aux châteaux, aux demeures royales.

Du superbe Versailles
Il faisait agrandir le parc délicieux. (BERN.)

Quelquefois de fâcheux arrivent trois volées,
Qui du parc à l'instant assiégent les allées. (BOIL.)

— Anc. cout. *Dessir le parc*. Être soumis à l'obligation de garder des bêtes enfermées dans un parc.

— Anc. prat. *Parc civil*. Se disait, au Châtelet, pour Parquet.

— Art milit. *Parc d'artillerie*. Lieu enclos où l'on rassemble tout le matériel d'une armée, les bouches à feu, les fourgons ou caisses chargées de matériel, les voitures, les chevaux, les équipages de ponts et toutes les munitions de guerre présumées nécessaires. Il y a dans cette forteresse un beau parc d'artillerie. Le parc de l'artillerie. Le parc aux projectiles. Le parc des vivres. Le commissaire du parc. Les munitions doivent être dans un parc.

— Par extens. La réunion des voitures qui traînent à la suite d'une armée le matériel de l'artillerie, du génie, de l'administration. Faire marcher un parc. Enlever à l'ennemi un parc de cinquante canons.

— Chass. Enceinte de toiles dans laquelle on enferme les bêtes noires.

— Econ. rur. *Parc aux bœufs*. Pâtis entouré de fossés, où l'on met les bœufs pour les engraisser. Mettre les bœufs au parc. C'est un parc assez grand pour engraisser deux cents bœufs. ‖ *Parc aux moutons*. Clôture faite de claies, où l'on enferme les moutons en été, quand ils couchent dans les champs. Le berger couche au parc. Le loup est entré dans le parc. Il a trois chiens pour garder le parc. ‖ *Parc domestique*. Celui qu'on établit dans la cour d'une ferme ou à côté. ‖ *Parc des champs*. Celui qu'on établit au milieu des champs.

— Hist. *Parc aux cerfs*. Bâtiment et jardins qui occupaient un vaste espace du parc de Versailles, et où l'on renfermait, sous Louis XIII, des cerfs destinés aux chasses de ce prince. Mme de Pompadour en devint propriétaire sous Louis XV; mais plus tard elle le rendit à ce prince, qui y établit une espèce de harem formé de jeunes personnes que l'on dotait au bout de quelque temps, et dont on élevait et établissait les enfants.

— Mar. Le lieu où sont renfermés les magasins, et où l'on construit les vaisseaux de l'Etat. ‖ Enceinte de planches, entre deux ponts, pour enfermer les bestiaux que les officiers font embarquer pour leur consommation. ‖ Partie d'un vaisseau où sont placés les boulets.

— Pêch. Retranchement que l'on fait dans l'eau pour prendre le poisson qui suit le retour de la marée, en se portant vers la haute mer. ‖ Enceinte dans laquelle on conserve le poisson.

— Particulièrement, Lieu préparé pour y [illegible]

Parc aux huîtres. Il y a sur les côtes de la Manche un assez grand nombre de parcs. Le parc doit avoir une inclinaison vers la mer, qui l'alimente d'eau. (J. Lecomte.) On profite de la saison des chaleurs, époque où l'on abandonne la pêche des huîtres, pour nettoyer les parcs et renouveler les couches de pierres. (Id.)

— Techn. Dans les marais salants, on appelle *parcs* ou *parquets*, différents bassins ou séparations que l'on y pratique pour recevoir et faire entrer l'eau de la mer dont se fait le sel.

— Fig. et par extens. La cale d'un navire où l'on enferme les nègres dont on fait la traite. Les noirs étaient sortis du parc, avaient attaché les matelots aux mâts, et se réjouissaient de la conquête de leur liberté [illegible] une bacchanale indescriptible. (P. Chevalier.) [illegible]

sant distribuer au parc une centaine de coups de garcette; après ce soporifique infaillible, le navire tanguait à son aise. (Id.)

PARCAGE. s. m. (rad. *parc*). Séjour des moutons parqués sur des terres labourables. On paie un berger pour le parcage de ses moutons.

— Opération par laquelle on enferme un troupeau dans une enceinte non couverte, qu'on transporte dans les champs et dans différentes places de ces champs, pendant plusieurs mois de l'année, pour les fertiliser par l'urine et la fiente de ces animaux. *Les parcages* des bords de la mer conviennent mieux pour les animaux vieux et d'un *engrais* difficile que les prairies à l'abri des influences de l'eau de mer. (Gaub.)

— Féod. Droit qui était dû au seigneur par ceux qui avaient un parc pour leurs troupeaux.

— Pêch. Il se dit aussi des huîtres. D'autres hommes, connus sous le nom d'amareilleurs, s'occupent du *parcage*, opération délicate, surtout lorsque les huîtres viennent directement de la baie de Cancale. (J. Lecomte.) On n'a pas autant de précautions à prendre pour celles qui viennent de Saint-Vaast, où elles ont déjà subi un *parcage*. (Id.)

PARCEAU. s. m. Techn. V. MATTEAU.

PARCELLAIRE. adj. des 2 g. (pr. *par-cèl-lère*; rad. *parcelle*). Par parcelles.

— *Cadastre parcellaire.* Cadastre fait, établi par pièces de terre.

— s. m. Chacune des pièces de terre d'un pays. Le parcellaire d'une commune, d'un canton.

PARCELLE. s. f. (du lat. *particula*, dimin. de *pars, partis*, partie). Petite partie d'une chose, d'un tout. Une parcelle d'or, d'argent, etc. Payer une somme par parcelles. Dieu, aux yeux de qui rien ne se perd, et qui sait toutes les *parcelles* de nos corps, en quelque endroit écarté du monde que la corruption ou le hasard les jette. (Boss.) Il y a des substances si précieuses, que ceux qui les travaillent ont pris toutes sortes de précautions pour n'en pas perdre une *parcelle*. (Encycl.)

— Cadastr. Chaque petite portion de terre, séparée des terres voisines, et appartenant à un propriétaire différent. Le cadastre de chaque commune embrasse des milliers de parcelles. Les géomètres du cadastre sont payés à tant la parcelle.

— Se dit au moral. La nature a distribué des *parcelles* de bonheur sur les trônes, dans les palais, les cabanes et les cachots. (Toussaint.)

PARCELLÉ, ÉE. part. pass. du v. Parceller. S'empl. adjectiv. Divisé en parcelles. Champ parcellé. Prairie parcellée.

— *Parcellé par.* Cette terre a été parcellée par votre père.

PARCELLER. v. a. 1re conj. (rad. *parcelle*). Diviser une chose en parcelles, en très-petites portions.

— SE PARCELLER. v. pron. Se diviser en petites portions.

PARCE QUE. Loc. conj. qui sert à marquer la raison de ce qu'on a dit, le motif de ce qu'on a fait, la cause d'un événement. D'autant que, à cause que. Je le veux, parce que cela est juste. Il est tombé, parce que le chemin est glissant. Pour les étrangers, il les recevait avec bonté et voulait les voir, *parce qu'il* croyait qu'on apprenait toujours quelque chose d'utile en s'instruisant des mœurs et des maximes des peuples éloignés. (Fén.) Il y a dans quelques femmes un esprit éblouissant qui impose, et que l'on n'estime que *parce qu'il* n'est pas approfondi. (La Bruy.) Et *parce qu'elle* meurt, faut-il que vous mouriez? (Rac.) Là tout est beau, *parce que* tout est vrai. (J.-J. Rouss.) Les grands hommes entreprennent de grandes choses *parce qu'elles* sont grandes, et les fous, *parce qu'ils* les croient faciles. (Vauven.)

Non, il est question de réduire un mari
A chasser un valet dans la maison chéri,
Et qui, parce qu'il plaît, a trop su lui déplaire. (Ben.)

— Il ne faut pas confondre *parce que*, attendu que, avec *par ce que*, par cela que. Ainsi l'on écrit : Je ne le vois plus, parce qu'il est malade, c'est-à-dire vu qu'il est malade; mais on doit écrire : *Par ce que* vous dites, je vois que je me suis trompé, *par ce que* en trois mots, cette expression signifiant, par cette chose que vous dites.

— Quelques grammairiens condamnent l'emploi de *par ce que*, l'emploi de cette expression pouvant donner lieu à une équivoque; c'est être trop vétilleux. Les bons écrivains n'ont jamais hésité à en faire usage, [illegible] à juger par ce que nous avons sous les yeux de ce qui s'est passé dans d'autres temps et en d'autres circonstances. (L***)

— *Parce que* est exclu de la poésie. *Parce qu'au* point qu'il est j'en voudrais faire autant. (Corn.) *Parce que* fait toujours en vers un très-mauvais effet; c'est une conjonction traînante et dure à l'oreille. *Par ce que* qu'il est est actuellement suranné et familier.

PARCHASSÉ, ÉE. part. pass. du v. Parchasser. S'empl. adjectiv. Pris. Le cerf a été parchassé.

— *Parchassé par.* Bête parchassée par les chiens.

PARCHASSER. v. a. 1re conj. Il ne se conjugue qu'aux troisièmes personnes du singulier et du pluriel. Chass. Chasser une bête avec les chiens courants, lorsqu'il y a quelque temps qu'elle est passée. ‖ Poursuivre la bête sans aboiements. ‖ Terminer la chasse par la prise de la bête chassée.

— SE PARCHASSER. v. pron. Être parchassé. Cette bête doit se parchasser.

PARCHAT. s. m. Ornith. Nom vulgaire d'une espèce de héron.

PARCHÉE ou **PARCHYE.** s. f. Anc. cout. Territoire sur lequel on peut exiger une amende pour le dommage causé par les bestiaux.

PARCHEMIN. s. m. (du lat. *Pergamenus*, de Pergame, parce que les rois de Pergame furent les premiers qui firent usage de cette peau pour écrire). Peau de brebis ou de mouton préparée pour écrire ou pour divers autres usages. Une feuille de parchemin. Contrat sur parchemin. Livre relié en parchemin. Au moyen âge, le parchemin était presque exclusivement la seule matière sur laquelle on écrivait; mais il fut souvent assez rare pour qu'on effaçât des parchemins déjà écrits pour y écrire de nouveau. Ces sortes de parchemins, nommés *palimpsestes*, peuvent permettre de lire l'ancienne écriture sous la nouvelle. L'usage du papier de chiffons a fait tomber le parchemin en discrédit; on ne s'en sert plus que dans la reliure, pour les diplômes, etc. Ce n'est pas sur le *parchemin*, mais dans l'âme que doivent s'imprimer les titres de noblesse. (Delille.)

— Comm. *Parchemin vierge.* La peau préparée des petits chevreaux ou agneaux mort-nés. ‖ *Parchemin en cosse.* Peau telle qu'elle sort des mains du mégissier, et telle qu'on la met sur la herse du parcheminier.

— On appelait autrefois les clercs et les copistes, *des gratteurs de parchemin.*

— *Donner du parchemin.* Se disait pour Payer en obligations, en contrats, au lieu de donner de l'argent.

— Fig. et fam. *Allonger le parchemin.* Multiplier des écritures sans nécessité, souvent par esprit de chicane ou d'intérêt. Ce procureur allongeait le parchemin.

— Fig. et pop. *Visage de parchemin.* Visage couvert d'une peau sèche et jaune. Avoir un visage de parchemin.

— Se dit par extension de tout le corps. Je suis un *parchemin*, mon corps est diaphane. (Regnard.)

— Fig. Le mérite en *parchemin* est mince comme lui. (Noël.)

— Le pape Jules II, avant d'être pape, disait souvent qu'il fallait être fou pour échanger sa liberté et sa vie avec une peau de bête morte (le parchemin d'un sauf-conduit).

— Au pl., fig. et fam. Se dit des titres de noblesse. Être entiché de ses parchemins. Il est fier de ses parchemins. Il est toujours dans ses vieux parchemins. Il ne sait lire que ses parchemins. Montrer, étaler ses parchemins. Tel roturier prouverait une noblesse plus ancienne que la vôtre, si ses *parchemins* n'avaient été submergés par le déluge. (Boiste.) Le seul mérite de certaines familles est d'avoir bien su conserver des *parchemins*. (Id.)

Il ne peut rien offrir aux yeux de l'univers
Que de vieux *parchemins* qu'ont épargnés les vers.
(BOILEAU.)

— Se prend souvent pour Contrats. Il y a des âmes sales, pétries de boue et d'ordure, uniquement occupées de leurs débiteurs, enfoncées et comme abîmées dans les contrats, les titres et les *parchemins*. (La Bruy.) *Parchemins* inventés pour faire souvenir ou pour convaincre les hommes de leur parole, honte de l'humanité. (Id.)

— Bot. *Parchemin d'Orléans.* Variété de pêcher. ‖ On donne quelquefois le nom de *parchemin* à la pellicule mince et transparente, ou arille, qui revêt extérieurement les graines du café, ainsi que les fruits des légumineuses, comme les pois, les haricots, les lentilles, qu'on appelle spécialement pour cette raison avec ou sans parchemin. Dans ces dernières sortes de graines, le parchemin est alors le spermoderme ou épisperme des botanistes.

PARCHEMINÉ, ÉE. adj. Didact. Qui a la consistance ou l'aspect du parchemin.

— Bot. Se dit de l'arille du café, et d'une espèce d'agaric dont le chapeau ressemble à du cuir.

PARCHEMINERIE. s. f. Lieu où l'on prépare le parchemin.

— Comm. Négoce qui se fait de cette peau.

— Techn. Art de préparer le parchemin.

[illegible] prépare, qui apprête ou vend le parchemin.

PARCHON. s. f. Anc. cout. Portion de meubles que le père ou la mère qui se remariait devait assigner à ses enfants du premier lit.

PARCHONNIER. s. m. Anc. jurispr. Celui qui possédait une terre avec un autre. ‖ Ce qui est partagé entre plusieurs.

PARCICORNE. adj. des 2 g. (du lat. *parcus*, un petit nombre; *cornu*, corne, antenne). Entom. Dont les antennes contiennent peu d'articles.

PARCIER, IÈRE. s. Anc. jurispr. Celui, celle qui avait part dans quelque chose.

— *Tenir à parcière.* Tenir une terre moyennant une part des fruits.

PARCIMONIE. s. f. (du lat. *parcimonia*, même signif.; formé de *parcus*, avare). Épargne, économie minutieuse, qui s'attache aux plus petites choses. Il est d'une excessive parcimonie. Ce mot n'est guère d'usage que dans le style soutenu.

— Fig. Il faut répandre avec *parcimonie* le fiel de la satire. (Boiste.)

— Iconol. C'est une femme d'un âge mûr, vêtue d'habits simples et sans ornements. Elle tient un compas et une bourse pleine, mais liée, avec cette inscription : *In melius servat*, pour une meilleure occasion.

— Syn. comp. PARCIMONIE. ÉPARGNE. MÉNAGE. ÉCONOMIE. V. ÉCONOMIE. ‖ PARCIMONIE. ÉPARGNE. *Épargne* signifie quelquefois un acte particulier d'économie, au lieu que *parcimonie* ne signifie jamais que la disposition à épargner. *Parcimonie* marque essentiellement une *épargne* petite, minutieuse.

PARCIMONIEUX, EUSE. adj. Qui a de la parcimonie. Un homme parcimonieux. Cette femme est trop parcimonieuse.

PARCIQUINE. s. f. Hortic. Variété d'anémone.

PARCLOSE. s. f. Anc. cout. Lieu cultivé, qui était fermé de murs ou de haies.

— Archit. Traverse rapportée en haut et en bas d'une planche ravalée ou creusée par son milieu, pour figurer un ouvrage d'assemblage. ‖ Enceinte d'une stalle d'église qui renferme le siége.

— Mar. Planche mobile de la varangue, qu'on laisse dans la cale des deux côtés de la carlingue.

PARÇON. s. m. Dr. cout. V. PARCHON.

PARÇONNIER, IÈRE. s. Anc. cout. Celui, celle qui avait part dans un partage.

— Par extens. Complice d'un crime.

— M. Napol. Landais voudrait qu'on écrivît *partionnier*, *partionnière*, parce que, dit-il, on les ferait dériver tout naturellement de *pars*, *partis*, qui signifie part, portion. M. Landais ignorait sans doute que *parçonnier* vient de l'ancien mot français *parçon*, qui signifiait part, portion.

PAR-CORPS. s. m. Anc. prat. Contrainte par corps.

Ils eurent un *par-corps* par plus d'une raison,
Et le firent mettre en prison. (BARATON.)

PARCOURIR. v. a. 2e conj. (du lat. *percurrere*, même signif.; formé de *currere*, courir; *per*, à travers). *Je parcours, tu parcours, il parcourt, nous parcourons, vous parcourez, ils parcourent. Je parcourais. Je parcourus. J'ai parcouru. Je parcourrai. Je parcourrais. Parcours, parcourons, parcourez. Que je parcoure, que tu parcoures, qu'il parcoure, que nous parcourions, que vous parcouriez, qu'ils parcourent. Que je parcourusse*, etc. *Parcourant. Parcouru, parcourue.* Courir çà et là; aller d'un bout à l'autre. Il a parcouru toutes les mers, toute l'Asie. J'ai parcouru presque toute l'Europe. Ce cheval a parcouru la carrière en cinq minutes. Le soleil parcourt le zodiaque en un an. Sans cesse *parcourant* les chemins de l'Asie. (Rac.) Tout ce que vous voyez en *parcourant* cette contrée singulière vous entretient l'esprit dans une illusion semblable à celle que produit la lecture d'un poëme. (A. de Cust.) Ce n'est pas dans la lice, disait Plutarque, que les vainqueurs de nos jeux sacrés sont couronnés, c'est après qu'ils l'ont *parcourue*. (J.-J. Rouss.) Un crieur public *parcourait* les villages, annonçant la cérémonie au son de la conque. (Chateaub.) Que dirait-on d'un homme qui, *parcourant* la Grèce et l'Italie, ne s'occuperait qu'à contredire Homère et Virgile? (Id.) Ces hordes nomades qui *parcourent* les solitudes de la Haute-Asie. (Virey.)

Leur appétit fougueux, par l'objet excité,
Parcourt tous les recoins d'un monstrueux pâté.
(BOILEAU.)

— Se dit des choses dans le même sens.

Parcourant en douze ans les célestes demeures,
D'où vient que Jupiter a son jour de dix heures.
(VOLTAIRE.)

Et les nerfs *parcourant* leur obscur labyrinthe,
Des objets au cerveau vont apporter l'empreinte. (DEL.)

— Visiter rapidement. Parcourir un appartement.

Et dans ce vaste enclos que j'ai tout parcouru,
Je vous manquais encor, si vous n'eussiez paru. (PIRON.)

. . . . Et la vue abusée
Croit, au lieu d'un jardin, parcourir un musée. (DEL.)

— En parlant d'un homme qui, en entrant dans une assemblée, jette les yeux sur toutes les personnes qui la composent, on dit qu'*il a parcouru des yeux toute l'assemblée.*

— Ce verbe s'emploie dans un sens analogue, pour exprimer qu'une personne examine d'un lieu le terrain parcouru, ou seulement [illegible] quelquefois, après une longue route à travers une vaste et belle contrée, on s'arrête un instant pour contempler d'un lieu élevé le pays qu'on a parcouru. (Thiers.)

. . . . D'un regard timide
Sans cesse *parcourant* les chemins de l'Aulide,
Mon cœur pour le chercher volait loin devant moi.
(RACINE.)

— Fig. *Parcourir des yeux*, ou simplement *parcourir*. Examiner légèrement et rapidement des livres, des ouvrages d'esprit, des papiers sur lesquels on jette les yeux en passant. Parcourir un livre en quelques minutes. Parcourir en moins de rien tous les titres de son client. Quand on *parcourt*, sans la prévention de son pays, toutes les formes de gouvernement, on ne sait à laquelle se tenir. (La Bruy.) Aristote, en *parcourant* les divers changements que la révolution des saisons apporte à la nature des oiseaux, comme plus immédiatement soumis à l'empire de l'air, dit que le becfigue se change dans l'automne en fauvette à tête noire. (Buff.)

Des prophètes sacrés *parcourant* les volumes,
Sans peine il reconnaît le siècle dont leurs plumes
Ont écrit tant de fois les jours délicieux. (RAC.)

Bientôt à décider son disciple hardi,
Ayant tout *parcouru*, crut tout approfondi. (L. RAC.)

— Fig. Passer en revue des yeux, de l'esprit. *Parcourant* toutes les passions. (Mass.) Je n'ai d'abord qu'à *parcourir* tout cet univers, et à vous découvrir tout d'un coup toute la face de la nature; on eût dit que Dieu en avait fait François de Paule le seigneur et le maître. (Fléch.) J'ai *parcouru* des yeux la cour, Rome et l'Empire. (Rac.) En un mot *parcourons* et la mer et la terre. (Boil.) Nous voilà *parcourant* le globe et sautant aux extrémités de l'univers. (J.-J. Rouss.)

— On dit, dans le même sens, de cette hauteur, la vue, l'œil parcourt tout l'horizon, parcourt une vaste étendue de terrain, parcourt toute la mer, etc.

— Mar. *Parcourir les coutures d'un navire.* Passer sur tous les joints avec le ciseau, afin de s'assurer qu'ils sont en bon état.

— SE PARCOURIR. v. pron. Être parcouru. Cette ville peut se parcourir en peu d'instants.

— Syn. comp. PARCOURIR. COURIR. V. COURIR.

PARCOURS. s. m. (pr. *par-cour*). Droit de mener paître ses troupeaux sur le terrain d'autrui ou sur un terrain commun.

— Féod. *Droit de parcours et entrecours.* Traité que faisaient des seigneurs voisins, en vertu duquel leurs vassaux libres pouvaient passer d'une seigneurie à une autre sans craindre d'être asservis. Le parcours et entrecours accordait aux serfs d'une des seigneuries la faculté de contracter des mariages valables avec les serfs de l'autre. ‖ *Bourgeois de parcours.* Celui qui, en vertu de la convention appelée *droit de parcours et entrecours*, pouvait décliner par simple aveu la juridiction de son seigneur, et en appeler aux juges royaux.

— Chemin que parcourt une voiture publique. Le parcours des omnibus.

— Chem. de fer. *Libre parcours.* Droit que chacun possède de faire circuler sur les chemins de fer des machines et des voitures en concurrence avec celles du concessionnaire de l'exploitation, en payant toutefois à ce dernier, pour l'usage de la voie, des prix déterminés par le tarif.

— Syn. comp. PARCOURS. VAINE PÂTURE. Le terme de *vaine pâture* entraîne avec lui l'absence momentanée du droit de propriété, tandis que, par celui de *parcours*, on entend plus souvent le mode adopté par l'exploitant, sans pour cela qu'un tiers ait le droit d'en user.

PARCOURU, UE. part. pass. du v. Parcourir. S'empl. adjectiv. Ce champ me parut si vaste, que je ne pus croire qu'il eût été entièrement *parcouru*. (B. de St-P.)

— *Parcouru par.* Les nombreux pays parcourus par ce voyageur. Toute l'Europe a été parcourue par nos armées victorieuses.

PARCHYE. s. f. Anc. cout. V. PARCHÉE.

PARCQ (Le). Géogr. Ch.-l. de cant., arrond. de Saint-Pol (Pas-de-Calais); 800 hab.

PARCROÎTRE v. n. 4e conj. S'est dit pour Croître avec vigueur, arriver à son dernier degré de croissance.

PARD. s. m. Mamm. Nom donné vulgairement à diverses grandes espèces mouchetées du genre chat, telles que la panthère, le jaguar. Celui que les fourreurs appellent particulièrement de ce nom paraît être le serval ou le lynx.

PARDACTYLE. adj. des 2 g. Ornith. Se dit d'un oiseau qui a les doigts en nombre pair, comme les grimpeurs.

PARDALE. s. m. Bot. Nom donné par les anciens à une plante inconnue aux modernes.

PARDALIANCHE. s. f. Bot. Nom d'une plante d'Amérique peu connue et non encore déterminée; on croit que c'est une espèce de doronic.

PARDALIDE. s. f. Myth. gr. Peau de panthère, qui est un des attributs de Bacchus.

PARDALIE. s. f. Minér. Sorte de pierre précieuse d'un brun rougeâtre.

PARDALOTE. s. m. (du gr. πάρδαλος, nom d'un oiseau inconnu). Ornith. Genre de la famille des dentirostres, renfermant des oiseaux dont les mœurs ne sont pas encore bien connues et qui habitent le nouveau continent [illegible] porte une houppe rouge, et le pardalote pointillé, au plumage noir pointillé de blanc.

PARDANTHE. s. m. (ét. gr., πάρδος, léopard; ἄνθος, fleur, c'est-à-dire fleur tigrée, parce qu'elle est d'un jaune pourpre, parsemé de taches rouges). Bot. Genre de plantes de la famille des iridées, qui croît en Chine.

PARDAVE. s. f. Métrol. Monnaie de compte du royaume d'Achem, qui vaut le quart d'un taël.

PARDEDANS. s. m. Se disait pour Intérieur. Madame n'en fut pas trop joyeuse en son *pardedans*. (Cent Nouv. nouv.)

PARDÉLA. s. m. (de l'espagn. *pardo*, léopard, à cause du plumage de cet oiseau, mêlé de blanc et de noir). Espèce de pétrel.

PARDEHORS. s. m. Signifiait Extérieur. Quelque semblant qu'elle montrât en *pardehors*. (Cent. Nouv. nouv.)

PAR-DESSOUS. s. m. Féod. Se disait des fiefs de Normandie qui descendaient des fiefs chevel, et leur étaient soumis, comme les vavassoreries qui étaient tenues par hommage et par service de cheval.

PAR-DESSUS. s. m. Féod. Le premier seigneur d'une terre.

— Cost. Espèce de grande redingote, de surtout, qui se met par-dessus les autres parties de l'habillement, soit des hommes, soit des femmes. Par-dessus trop long. Un par-dessus de drap doublé en soie. Faire un par-dessus. Mettre un par-dessus.

— Anc. mus. Instrument destiné à jouer les parties les plus élevées. Par-dessus de viole.

— Ce qu'on donne de plus que la somme due ou la marchandise vendue. Le marchand m'a donné le par-dessus. Le treizième exemplaire pour le par-dessus.

PAR-DEVANT. loc. prép. Prat. Cette préposition entre dans une formule usitée en tête des actes reçus par des officiers publics. Par-devant notaire. Par-devant maître un tel.

PARDI. interj. Dimin. de Pardieu. Quelques etymologistes prétendent que ce mot vient des mots latins *per diem*, par le jour qui nous éclaire. On disait aussi *pardine*, *pardié* et *pardienne*.

PARDIEU ou **PAR DIEU**. interj. Sorte de juron dont on évite de se servir aujourd'hui; mais il n'en était pas de même autrefois. Dans l'*Amadis*, les chevaliers ne jurent jamais autrement que *par Dieu*. Cet usage s'est maintenu longtemps, quoiqu'en latin; au lieu de *per Deum*, les gens scrupuleux disaient *per diem*, et quelques-uns en français *pardique*.

> Devant les gens ils font autre serment;
> Mais quand ils sont à part secrètement,
> Ils jurent bien *par Dieu* à pleine bouche.
> (LAUR. DESSOULINS.)

PARDISION. s. m. Bot. Genre de plantes de la famille des radiées, que l'on trouve au cap de Bonne-Espérance.

PARDO. s. m. Géogr. Rivière du Brésil, dans le lit de laquelle on trouve de beaux diamants; son cours est de 400 kil.

— Nom par lequel les Brésiliens désignent les mulâtres.

— Métrol. Monnaie portugaise d'argent, qui a cours dans le royaume de Goa. || *Pardo commun*. Monnaie de compte et monnaie d'argent de Goa, valant près de 4 fr. || *Pardo xéraphin*. Monnaie de compte et monnaie d'argent de Goa, valant 3 fr. 87 c.

PARDON. s. m. de la part. *par*, et du subst. *don*, don entier. Rémission d'une offense, d'une faute; il se dit des personnes et des choses. Demander pardon. Accorder le pardon. Le pardon des injures. Digne, indigne du pardon. Le pardon des ennemis. Vous m'avez déjà accordé bien des pardons. Elle excusait l'action, elle louait l'intention; accordant le *pardon*, comme si elle l'eût demandé. (Fléch.) Qu'il vienne recevoir le *pardon* de son crime. (Corneille.) Sans espoir de *pardon* m'avez-vous condamnée? (Racine.) La croix de Jésus-Christ qu'elle embrassait, le *pardon* qu'elle demandait, tantôt à Dieu, tantôt aux hommes, causaient une douleur qui portait la consolation, mais aussi le trouble dans l'âme. (Fléch.) Le *pardon* que sainte Thérèse obtenait lui était un nouveau lien qui l'attachait à la croix. (Id.) Il aurait été plus noble, plus digne de la majesté royale, d'accorder un *pardon* gratuit. (Anquetil.) S'il y a un côté respectable et frappant dans notre religion, c'est le *pardon* des injures, qui d'ailleurs est toujours héroïque, quand ce n'est pas l'effet de la crainte. (Volt.) On n'a jamais tant d'esprit, quand on demande *pardon*, que quand on offense. (Hamilton.) Le *pardon* est la plus noble vengeance. (Boiste.)

— Rémission des péchés. Obtenir le pardon de ses péchés. Jésus-Christ vint plus tard réaliser la promesse faite à l'humanité, et du haut de la croix, il annonça que le *pardon* était désormais et irrévocablement accordé. (Chassagn.)

— Fam. *Je vous demande pardon*. Formule de civilité dont on se sert lorsqu'on veut interrompre quelqu'un, qu'on est d'un autre avis que le sien, ou qu'on lui cause quelque dérangement. Je vous demande pardon, si je vous interromps, si je suis d'un autre avis que vous. Je vous demande pardon de vous avoir fait attendre, d'être venu vous voir si matin.

— On dit aussi simplement et absolument, en ce sens, *Je vous demande pardon*. Je suis d'un autre avis que vous. Si une personne dit : *Il est midi*; l'autre répond : *Je vous demande par-*

demande pardon est une locution très-usitée et employée pour adoucir ce qu'un démenti aurait de trop dur. *Je vous demande pardon* signifie donc, en ce sens, Vous vous trompez, cela n'est pas.

— Il est bon d'observer que, hors le discours familier et les circonstances peu importantes, *demander pardon* est une expression plus forte, et qui marque, de la part de celui qui s'en sert, une soumission pl[illegible] que *faire ses excuses*.

— Par abrév., et toujou[rs d]ans le même sens, *Pardon*, *mille pardons*. Pardon, mille pardons, si je ne me suis pas rendu à votre invitation. *Pardon*, messieurs, j'imite trop Pindare. (J.-B. Rousseau.) *Pardon*, monsieur, mais je parle des anciens. (Boil.) *Pardon*, si jusqu'à vous ma douleur est venue. (Bours.

> *Pardon*; je sens tout le travers
> De la morale où je m'engage :
> *Pardon*; vous n'êtes pas si sage
> Que je le prétends dans ces vers. (VOLTAIRE.)

— Fig. Pris dans le sens d'Indulgence. Perrin a de ses vers obtenu le *pardon*. (Boileau.)

— Prière qui se dit le matin, à midi et le soir, au son de la cloche. Sonner le pardon. Le pardon est sonné. Il a vieilli; on dit mieux *Angelus*. Quoi! le *pardon* sonnant te retrouve en ces lieux! (Boil.)

— Législ. *Lettres de pardon*. Lettres que le prince accordait en petite chancellerie, pour remettre la peine de certains délits moins graves que ceux pour lesquels les lettres de grâce étaient nécessaires.

— Hist. eccl. *Le grand pardon*. On appelait ainsi autrefois le jubilé.

— Hist. juive. *Pardon des ennemis*. Fête qui se célébrait le 10 du mois de tisri (notre mois de septembre), pendant laquelle toute œuvre cessait, et où l'on observait un jeûne rigoureux.

— Théol. Indulgence que le pape accorde aux fidèles pénitents, rémission des peines du purgatoire qu'ils ont méritées pour la satisfaction de leurs péchés.

— Il y avait autrefois à Rouen une foire dite *du pardon*, à cause des indulgences qu'on accordait.

— Iconol. Le Pardon est représenté par un homme blessé à la poitrine, qui lève les yeux et brise une épée.

— Prov. *Pour néant demande pardon qui pardonner ne veut.*

— Syn. comp. PARDON. RÉMISSION. ABSOLUTION. Le *pardon* est en conséquence de l'offense et regarde principalement la personne qui l'a faite; il dépend de celle qui est offensée, et produit la réconciliation, quand il est sincèrement demandé et sincèrement accordé. La *rémission* est en conséquence du crime, et a un rapport particulier à la peine qu'il a encourue; elle est accordée par le prince ou par le magistrat, et elle arrête l'exécution de la justice. L'*absolution* est en conséquence de la faute ou du péché; elle est prononcée par le ministre ecclésiastique, ou par le juge civil, et elle rétablit le pénitent ou l'accusé dans les droits de l'innocence. || PARDON. EXCUSE. On fait *excuse* d'une faute apparente; on demande *pardon* d'une faute réelle.

PARDONNABLE. adj. des 2 g. Qui mérite pardon, excuse. Il ne se dit que des choses. Une faute, une offense, une erreur pardonnable. Votre conduite n'est pas pardonnable. Il n'y a rien de si pardonnable que ce que vous avez fait. Il paraîtrait bien plus *pardonnable* à ceux qui naissent, pour ainsi dire, dans la boue, de s'enfler, de se hausser. (Mass.) Ose-t-il croire encore son crime *pardonnable*? (Corn.) On n'a guère de défauts qui ne soient plus *pardonnables* que les moyens que l'on emploie pour les cacher. (La Rochef.)

— On ne doit pas dire qu'*une personne est pardonnable*, il faut dire qu'*elle est excusable* ou prendre un autre tour.

PARDONNAIRE. s. m. Hist. relig. Celui qui est chargé de distribuer le pardon ou les indulgences à Rome.

— Par extens. S'est dit quelquefois de celui qui vendait des pardons ou indulgences de Rome.

PARDONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Pardonner. S'empl. adj. Rémis, excusé. Crime pardonné. Offense, injure, faute pardonnée. Jésus-Christ dit à la Madeleine : Tes péchés te sont pardonnés. Une si grande bévue ne saurait être pardonnée. Par le Père commun tout sera *pardonné*. (La Rochef.) Mais toutes ces fautes-là m'ont été *pardonnées* à Noël, et j'ai communié depuis. (Scribe.)

— Fam. *Vous êtes tout pardonné*. Seul cas où le part. *pardonné* s'applique aux personnes. Se dit, dans la conversation, à celui qui, par civilité, demande pardon d'une liberté qu'il a prise, d'une inconvenance qu'il a commise. Sophie baiserait la terre devant le dernier domestique, sans que cet abaissement lui fît la moindre peine, et sitôt qu'elle est *pardonnée*, sa joie et ses caresses montrent de quel poids son bon cœur est soulagé. (J.-J. Rouss.)

— Prov. *Péché caché est à moitié pardonné*. Le péché est beaucoup moindre quand le scandale n'y est pas joint.

PARDONNER. v. a. 1re conj. (du lat. barb. *pardonare*, même signif.; formé de la particule augmentative *par*, et de *donare*, donner, accorder entièrement.) Accorder le pardon d'une

régit la chose directement, et la personne avec la prép. *à*. Pardonner les offenses. Pardonner à quelqu'un. Je vous pardonne de bon cœur tout le mal que vous m'avez fait. Pardonner une faute légère. Il est possible à un homme fier de *pardonner* à celui qui le surprend en faute, et qui se plaint de lui avec raison. (La Bruy.) Ayant puni les chefs, il *pardonne* aux complices. (Corn.) Quelque délicat qu'on soit en amour, on *pardonne* plus de fautes que dans l'amitié. (La Bruy.) Lors même qu'on proteste qu'on ne veut point de mal à son frère, on lui en fait; et on l'accablera même, si l'on peut, en lui disant toujours que chrétiennement on lui *pardonne*. (Mass.) Si vous reprochez à votre ami ses défauts ou ses vices, vous courez risque de rompre avec lui; si vous l'avertissez de ses ridicules, soyez certain qu'il ne vous le *par-*

donnera pas. (Beauchêne.) Quand on a *pardonné* les offenses, il ne faut plus s'en souvenir. (Christine.) Il viole tous les traités de paix, et moi je lui *pardonne* ses offenses. (Anquetil.) Il n'y a guère moins d'inconvénient à *pardonner* à tout le monde qu'à ne *pardonner* à personne. (Ménage.)

> A mes persécuteurs j'ai *pardonné* mes maux :
> Mais comment supporter qu'un ami me trahisse,
> Et qu'il se joigne à mes bourreaux? (F. DE NEUFCH.)

> Il est donc des forfaits
> Que le courroux du ciel ne *pardonne* jamais. (VOLT.)

— Excuser, supporter, tolérer. Pardonnez mes craintes, mes soupçons. Le monde est un juge sévère qui ne pardonne pas les moindres fautes. Je vous pardonnerais la négligence de votre style, mais je ne saurais vous pardonner toutes les puérilités dont vous avez rempli votre livre. M. de Montausier n'a-t-il pas eu, dans la licence même de la guerre, une scrupuleuse retenue dans un temps où l'on *pardonnait* un peu d'avarice, pour entretenir le courage et la bonne humeur des gens de guerre? (Fléch.) Le siècle a *pardonné* le christianisme à saint Vincent de Paule. (Chateaub.) Je *pardonnerais* cette vanité à une femme, parce qu'elle est d'un sexe plus faible que nous. (Mariv.)

— Ne pas voir sans chagrin, sans jalousie, sans dépit. Il ne lui pardonne pas son mérite. Il ne sait pas se faire pardonner sa supériorité. On ne peut pardonner à cette femme sa beauté. Les membres de ces petites sociétés ne *pardonnent* point à cette femme qui arrive, ni son ton de voix, ni son silence, ni son visage, ni son habillement, ni son entrée, ni la manière dont elle est sortie. (La Bruy.)

> Des droits de ses enfants une mère jalouse
> *Pardonne* rarement aux fils d'une autre épouse (RAC.)

— *Pardonner* veut quelquefois la prép. *à* devant un nom de chose. Pardonnez à ma franchise. Je pardonne cela à votre amitié, à l'état où vous êtes. *Pardonnez* aux efforts que je viens de tenter. (Rac.) *Pardonne*, cher Hector, à ma crédulité. (Id.) Ne *pardonner* à rien. (Mol.)

— Faire grâce. Le roi lui pardonne. Son maître lui a pardonné. Les sophistes n'ont pas plus *pardonné* à la pitié qu'aux autres sentiments. (Michaud.)

> Vingt conjurés mourants qui n'accusent que moi,
> Ah! c'en est trop, Céphise, et je *pardonne* au roi.
> (VOLTAIRE.)

> Il *pardonne* aux humains, il vit de leur délire,
> Et de sa main mourante il touche encor sa lyre. (ID.)

— Lorsqu'un homme, dans la chaleur, dans la passion, s'emporte à faire ou à dire quelque chose de mal à propos, on dit *je pardonne cela à l'état où vous êtes*, c'est-à-dire, j'excuse cela en considération de l'état ou vous êtes.

— On se sert aussi de ce mot dans le même sens, en plusieurs autres occasions. Il a fait un discours assez médiocre, mais je pardonne cela au peu de temps qu'il a eu pour se préparer.

— S'emploie comme terme de civilité. *Pardonnez-moi*, ou simplement *pardonnez si je vous contredis*. Vous me pardonnerez si je vous dis que l'affaire se passe autrement. Je vous prie de me pardonner la liberté que je prends. *Pardonnez*-moi ces expressions. (Boss.) *Pardonnez*-moi, grands dieux! si je me suis trompée. (Corn.) *Pardonnez*, si j'ose vous troubler. (Rac.)

> Madame, *pardonnez*, j'avoue en rougissant
> Que j'accusais à tort un discours innocent. (RAC.)

— Dans cette acception, on dit quelquefois simplement, et sans rien ajouter, *pardonnez-moi*, *vous me pardonnerez*, pour marquer honnêtement qu'on n'est pas d'accord de ce qu'un autre a dit.

— Excepter, épargner; mais alors il ne s'emploie guère qu'avec la particule négative *ne* et la prép. *à*. La mort ne pardonne à personne. Le temps ne pardonne à aucune chose. Cet ennemi éternel du mérite et de la vertu, ne *pardonne* qu'au vice et à l'obscurité. (Mass.) Il ne *pardonne* pas aux vers de la Pucelle. (Boil.)

> Quel sang épargnera ce barbare vainqueur,
> Qui ne *pardonne* pas à celui de sa sœur? (RAC.)

— Au lieu de *pardonner*, on dit quelquefois *le pardonner*. Je le *pardonne* au roi qu'aveugle sa colère. (Rac.)

— Absol. Il est plus beau de pardonner que de punir. Celui qui offense pardonne rarement. Il sut vaincre et *pardonner*. (Volt.) Charlemagne savait punir, il savait encore mieux *pardonner*. (Montesq.) La pitié se plaît à *pardonner*. (J.-J. Rouss.) On peut douter si Henri IV a soumis son royaume à force de combattre ou à force de *pardonner*. (Mézeray.) Qui *pardonne* aisément invite à l'offenser. (Corn.) Donner et *par-*

c'était celle de Mme Geoffrin. (***)

> Il faut plaindre le sort du prince infortuné
> Dont le cœur endurci n'a jamais *pardonné*.
> (CHÉNIER.)

— *Cette maladie ne pardonne jamais*. On y succombe tôt ou tard.

— Fam. *Dieu me pardonne*. Espèce d'excuse, d'adoucissement à ce qu'on dit. Je crois, Dieu me pardonne, qu'il a perdu l'esprit. Dieu me pardonne, vous êtes un grand sot.

— *Pardonner* veut le nom de la chose au régime direct, et le nom de la personne au régime indirect, d'où il suit qu'il ne faut pas dire, *pardonner à quelque chose*, *pardonner à quelques vers faibles*, ni *pardonner à quelqu'un*, *pardonner ses enfants*; il faut dire, *pardonner quelque chose*, *pardonner quelques vers faibles*, *pardonner à quelqu'un*, *pardonner à ses enfants*. Cependant Racine a dit : *Pardonnez* à son ombre; mais, dans cet exemple, le mot *ombre* est personnifié.

— Il régit la préposition *de* devant un infinitif. Je vous pardonne d'avoir agi ainsi.

— SE PARDONNER. v. pron. User d'indulgence pour soi-même. Il se pardonne bien des choses. Cet homme ne se pardonne rien. Nous nous *pardonnons* aisément nos fautes quand la fortune nous les pardonne. (Boss.) Nous nous *pardonnons* tout, et rien aux autres hommes. (La Font.)

— Avoir de l'indulgence l'un pour l'autre. S'ils se connaissaient mieux, ils se pardonneraient mutuellement bien des fautes. Dans le commerce de la vie il faut se pardonner mutuellement bien des choses. Les deux amis ne se pardonnent rien. On ne peut aller loin dans l'amitié, si l'on n'est pas disposé à se *pardonner* les uns aux autres ses petits défauts. (La Bruy.) Une révolution finit lorsque tous les partis se *pardonnent*. (Boiste.) Les offenseurs et les offensés qui ne se *pardonnent* pas ont toujours tort. (Id.) Rarement les femmes se *pardonnent* l'avantage de la beauté. (Fonten.)

— Être pardonné. Cette faute ne peut se pardonner. Perfide, cet affront se peut-il *pardonner*? (Rac.)

— Syn. comp. PARDONNER. ABSOUDRE. On *absout* un accusé dont l'innocence est reconnue; on *absout* un pénitent qui se repent de ses fautes et qui s'en est confessé; on *pardonne* à un coupable que l'on veut favoriser ou qui paraît excusable.

PARDONNEUR. s. m. Se disait pour Celui qui pardonne. Je ne suis grand *pardonneur* en ce monde ici. (Rabelais.)

— S'est dit aussi des moines et des autres ecclésiastiques qui parcouraient les villes et villages pour distribuer les indulgences, les pardons accordés par la cour de Rome.

> Venez-y tous, bons *pardonneurs*,
> Qui savez faire les honneurs,
> Aux villages, de bons pâtés. (VILLON.)

— Ce mot a été employé par quelques écrivains modernes, non-seulement comme substantif, mais encore comme adjectif. La croyance d'un Dieu rémunérateur des bonnes actions, punisseur des méchantes, *pardonneur* des fautes légères, est donc la croyance la plus utile au genre humain. (Volt.) C'est ainsi que ces monstres impitoyables invoquaient le Dieu de la clémence et de la bonté, le Dieu *pardonneur*, en commettant le crime le plus atroce et le plus barbare. (Id.)

PARÉ, ÉE. part. pass. du v. Parer. S'empl. adjectiv. Orné. Femme bien, trop parée. Autel magnifiquement paré. Paré comme une femme. Pompeusement parée. Calchas est prêt, madame, et l'autel est *paré*. (Rac.) Les volatiles de cette classe si bien *parée* ne sont sensibles qu'au plaisir des yeux, ils ne le sont point à ceux de l'ouïe, car ils n'ont pas de voix, ou ils n'en ont que de discordantes. (B. de St-P.) Cette nature est belle et soigneusement *parée*, mais on s'en fatigue à la longue. (Mme de Staël.)

> Ma mère Jésabel devant moi s'est montrée,
> Comme au jour de sa mort pompeusement *parée*.
> (RACINE.)

— Fam. *Elle est parée comme une épousée, comme un autel, comme une châsse*. Se dit d'une femme excessivement parée.

— *Paré avec*. Virginie était si contente sous ces cabanes, si jolie et si bien *parée* avec un mouchoir rouge et des fleurs autour de sa tête. (B. de St-P.)

— *Paré de*. Tels sont les corps *parés* du grand nom d'éléments. (Del.) Sur un tombeau *paré* de fleurs, Marcellin célébrait le mystère des chrétiens. (Chateaub.) *Parés* de la dépouille des ours, des veaux marins, des uroch et des sangliers, les Francs se montraient de loin comme un troupeau de bêtes féroces. (Id.) En vain de vos bienfaits Mardochée est *paré*. (Rac.) Des salles *parées* d'arbres généalogiques. (La Bruy.) De la pourpre aujourd'hui *paré* comme vous-même. (Rac.) Que de l'or le plus pur son autel soit *paré*. (Boil.)

— Fig. Je voudrais qu'il m'eût coûté beaucoup de vous revoir ici cet hiver *paré* de quelque grâce de la cour. (Mme de Sév.) Honteux de regarder d'où son père était sorti, *paré* de sa mère et de sa femme. (Saint-Simon.) Dieu permet souvent que le vice soit *paré* du masque de la beauté, dans la crainte qu'on ne la prenne pour le souverain bien. (La Mot. le Vayer.) Les hommes à talents se trouvent *parés* tout à la fois de leur dignité et de leur modestie. (La Bruy.)

> Me montrer la vertu parée
> Des attraits de la volupté. (J.-B. ROUSSEAU.)

— *Paré par*. Cette jeune fille a été parée par sa mère. La vertu par les grâces *parée*. (L. Rac.)

— Préparé, apprêté.

— *Cidre paré*. Cidre qui a fermenté.

— Évité. Cent coups furent portés et rendus tout à coup avec la même agilité, *parés* avec la même adresse. (Viennet.)

— Blas. *Paré* se dit pour Lampassé, langué, etc.

— Bouch. *Pièce parée*. La pièce de bœuf qui se lève à la tête de la surlonge.

— Littér. *Style paré*. Style brillant, semé de fleurs.

— Mar. *Ancres parées*. Ancres prêtes à lancer à la mer. || *Vaisseau paré*. Prêt à combattre.

|| *Pare à tout.* Leste partout. || *Bien paré.* Bien aiesté.

— Procéd. *Ce titre est paré, il porte une exécution parée, il porte exécution parée.* Il est en forme exécutoire, c'est-à-dire on peut, en vertu de ce titre, contraindre le débiteur au payement, sans qu'il soit besoin de jugement. Les grosses de contrats, obligations, sentences, arrêts, etc., sont des titres parés.

— Véner. *Pied paré.* Pied usé par le séjour de l'animal dans un terrain dur et pierreux.

PARÉ. s. m. Ornith. Espèce d'oiseau.

— Anc. technol. *Métier de paré.* Art de fouler les draps.

PARÉ (Ambroise). Célèbre chirurgien, né à Laval, vers 1518, et mort en 1590, est regardé comme le père de la chirurgie française. C'était le premier opérateur de son temps. Charles IX, dont il avait sauvé les jours gravement compromis par suite d'une blessure, le sauva du massacre de la Saint-Barthélemi en le cachant dans sa chambre.

PARÉA. adj. f. Myth. gr. Surnom de Minerve chez les Laconiens.

PARÉADE. s. m. Erpét. Genre de serpents.

PARÉAGE ou **PARIAGE.** s. m. (ét. lat., *par, paris*, égal; *ago*, je me conduis). Jurispr. féod. Égalité de droit et de possession que deux seigneurs avaient par indivis dans une même terre.

PARÉAS. s. m. Erpét. Espèce de serpent benin.

PARÉATIS. s. m. (pr. *pa-ré-a-tiss;* mot lat. qui signifie *obéissez;* du v. *parere*, obéir). Anc. chancel. Lettre qui s'obtenait pour faire exécuter un contrat ou un jugement hors du ressort de la justice où il avait été rendu. Il fallait un paréatis du grand sceau, pour faire mettre à exécution, dans le ressort d'un parlement, un arrêt rendu par un autre parlement; et un paréatis du petit sceau, pour faire exécuter une sentence hors de la juridiction d'un tribunal où elle avait été rendue.

— Anc. jurispr. *Paréatis rogatoire.* Commission du grand sceau, formée pour mettre à exécution, dans un royaume allié, un jugement rendu en France.

PAREAU. s. m. (pr. *pa-rô*). Relat. Grande barque indienne en usage à Ceylan et sur les côtes du Malabar.

— Techn. Chaudière pour faire fondre la vieille cire.

PAREAUX. s. m. pl. (pr. *pa-rô*). Pêch. Gros cailloux, ronds, pesants et percés par le milieu, que les pêcheurs attachent de distance en distance le long de la courbure d'en bas d'un filet pour l'arrêter au fond, tandis que le haut flotte au moyen de liéges.

PARECBASE. s. f. Rhét. Digression. || Exagération d'un reproche.

PARECBOLE. s. f. Philol. Extrait, citation. || *Les parecboles.* Titre des commentaires d'Eustathe sur Homère.

PARÉCHÈSE. s. f. (pr. *pa-ré-chè-ze*). Rhét. Consonnance, similitude de son. Il y a beaucoup de paréchèses dans Homère.

— Répétition vicieuse de la même syllabe, comme : *Nous nous nourrissons.*

PARECTASE. s. f. Rhét. Allongement d'un mot par une syllabe qu'on y insère.

PARÈDRES. s. m. pl. (ét. gr., παρά, auprès; ἕδρα, siége). Hist. gr. Titre de certains magistrats d'Athènes qui assistaient les archontes.

— Myth. On appelait ainsi, chez les anciens, les nouvelles divinités, c'est-à-dire les hommes qui après leur mort avaient été mis au rang des dieux. || Se disait aussi des divinités qui sont réunies dans le même temple. Les douze grands dieux sont les parèdres de Jupiter. || On disait aussi adjectiv., Les dieux parèdres.

PARÉE. s. f. Techn. Partie d'un fourneau.

— Féod. *Droit de parée.* Droit en vertu duquel le serf qui avait usé du parcours restait soumis à son ancien seigneur, quoique demeurant sur les terres d'un autre.

PARÉEUR. s. m. (pr. *pa-ré-eur*). Anc. techn. Ouvrier qui pare les draps.

PAREFEUILLE. s. f. Techn. Traverse qui maintient au dehors les planches dont se compose un moule à pisé.

PAREGMÉNON. s. m. (pr. *pa-règh-mé-non*). Littér. Nom qu'on donnait à la figure de rhétorique plus connue sous le nom de *dérivation.*

PARÉGORIE. s. f. (du gr. παρηγορέω, je calme, j'adoucis). Médec. Action, qualité des remèdes

PARÉGORIQUE. adj. des 2 g. Médec. Qui calme, adoucit, apaise les douleurs. User de remèdes parégoriques.

— S'empl. au s. m. Des parégoriques. Peu us. dans ses différentes acceptions. On dit aujourd'hui *anodin.*

PARÉIA. s. m. Anat. Partie de la face qui est située entre les yeux et le menton.

PAREIL. s. m. Anc. métrol. Mesure de grain qui faisait la charge d'un âne. Je lui ai vendu deux pareils.

PAREIL, EILLE. adj. (pr. *pa-rèye;* du lat. *par, paris;* même signif.). Égal, semblable. Se dit des choses qui, sans être rigoureusement égales entre elles, ont néanmoins de si grands rapports, qu'elles peuvent être mises en parallèle, être comparées, s'appareiller l'une avec l'autre. On n'a rien vu de pareil. Ces deux étoffes ne sont pas pareilles. Que feriez-vous en pareille occasion? Ces deux écoliers ont une pareille ardeur pour l'étude. A pareil jour. A pareille heure. Ces deux fauteuils sont bien pareils. Il y a de petits défauts que l'on abandonne volontiers à la censure; ce sont de *pareils* défauts que nous devons choisir pour railler les autres. (La Bruy.) Combien de fois saint Louis dit-il, comme un prince pécheur dans une circonstance *pareille* à celle où il se trouvait : C'est moi qui suis le coupable; tournez, Seigneur, sur moi votre colère. (Mass.) C'est de *pareils* héros qu'on fait les empereurs. (Corn.) Déesse, venge-toi; nos causes sont *pareilles.* (Rac.)

Pareil au cèdre, il cachait dans les cieux
Son front audacieux. (Racine.)

— *Ils sont pareils en âge, en sagesse. Ils sont presque de pareil âge, de pareil tempérament.* Ils sont aussi âgés, aussi sages l'un que l'autre. Ils sont presque aussi âgés, ils ont presque le même tempérament. Ces phrases vieillissent. On dit plus ordinairement : Ils sont égaux en âge, en sagesse. Ils sont presque de même âge, de même tempérament.

— Si grand. Qui vit jamais une *pareille* rage? (Boil.)

— Tel, de cette nature, de cette espèce. Un pareil ouvrage annonce du génie. Pareil exemple n'est pas bon à suivre. De pareils amis sont précieux. Comment avez-vous pu commettre une pareille faute? Cette race est si dégoûtante, si obstinée, si impudente, que vous ne trouvez de *pareils* hommes qu'en Espagne et dans les tableaux de Murillo, ou dans Gil Blas. (A. de Cust.) De *pareils* exemples de détachement ne sont pas rares : le siècle offre peu d'attrait aux esprits méditatifs. (Id.) Il n'y a qu'un seul service que nous aimions à rendre aux autres sans leur demander le *pareil;* c'est de les avertir de leurs torts et de leurs défauts. (Boiste.)

— *A nulle autre pareille, à nulle autre seconde.* Ces expressions, autrefois très-usitées en poésie, passent aujourd'hui pour des chevilles. Quelque gloire qu'il ait à nulle autre *pareille.* (Malh.)

— Loc. adv. *Toutes choses pareilles.* Toutes choses étant égales. Un parent, un ami, toutes choses pareilles, doit l'emporter sur un homme qu'on ne connaît pas.

— Prov. *A billes pareilles.* Sans aucun avantage d'une chose sur l'autre.

— Loc. adv. *Sans pareil.* Supérieur en son genre. Ce remède, ce spécifique est sans pareil. Il est d'une probité, d'une valeur, d'une douceur sans pareille.

— On dit qu'un *homme est sans pareil,* pour dire qu'il est d'un très-grand mérite. Cette locution se prend plus souvent en mauvaise part, en parlant d'un homme singulier dans ses manières, dans sa conduite.

— Le bonheur sans *pareil* de vous donner la main. (Corn.) Le bonheur sans *pareil* n'était pas si ridicule qu'aujourd'hui. Ce fut Boileau qui proscrivit ces expressions communes de *sans pareil, sans seconde, à nul autre pareil, à nulle autre seconde.*

— Syn. comp. PAREIL. SEMBLABLE. TEL. Un objet *tel* qu'un autre ne diffère pas de celui-ci; un objet *pareil* à un autre ne le cède point à celui-ci; un objet *semblable* à un autre s'assortit avec celui-ci.

PAREIL, EILLE. s. Fam. Homme, femme semblable. C'est un homme qui n'a pas son pareil. Elle n'a pas sa pareille pour la malignité. Il a peu de pareils. J'ai un beau cheval de carrosse, mais je ne puis trouver le pareil. Je l'ai établi chef de cette jeune noblesse qui n'a pas sa *pareille.* (Vaugelas.)

— Au pl., précédé des adj. poss. *mes, tes, ses, nos, vos,* etc. Il s'emploie fam. pour désigner les gens de l'état, de la naissance, du caractère de la personne dont il s'agit. Il en use mal avec ses pareils. Fréquenter vos pareils Vos pareils se comportent autrement que vous. Téléphon, il faudrait vous développer, vous manier, vous confronter avec vos *pareils*, pour porter de vous un jugement favorable. (La Bruy.) Ils n'abordent plus leurs *pareils;* ils ne les saluent plus. (Id.) J'ai vu de mes *pareils* les revers éclatants. (Rac.) Telle est de ses *pareils* l'ardeur héréditaire. (J.-B. Rouss.)

Qu'ils viennent préparer ces nœuds infortunés,
Par qui de ses *pareils* les jours sont terminés. (Rac.)

— Se dit pour Adhérents, gens qui se ressemblent, et il ne se prend alors qu'en mauvaise part. Sur mes *pareils*, Néarque, un bel œil est bien fort. (Corn.)

Vous ont empoisonné de leurs lâches conseils. (Cass.)

. . . Faible tyran, garde pour tes *pareils*
Ton amitié, tes soins, ta honte et tes conseils. (Cass.)

— Ce terme de *pareils* dont Rotrou et Corneille se sont toujours servis, et que Racine n'employa jamais, semble caractériser une petite vanité bourgeoise. Ce mot est rejeté de la haute poésie comme manquant de noblesse, cependant c'est une expression fort propre et par conséquent fort belle dans les cas où elle peint le mépris qu'inspirent les perfides et les lâches.

PAREILLE. s. f. Le même traitement qu'on a fait ou qu'on a reçu. Je vous rendrai la pareille.

Trompeurs, c'est pour vous que j'écris :
Attendez-vous à la *pareille.* (La Fontaine.)

— Loc. adv. et fam. *A la pareille.* De la même manière, de la même façon. Je me comporterai à la pareille. Vieux en ce sens.

J'en use sans scrupule; et ce n'est pas merveille
Qu'on se puisse, entre amis, servir à la *pareille.* (Molière.)

Il prend donc les menus, puis leur parle à l'oreille;
Et puis il feint à la *pareille*
D'écouter leur réponse : on demeura surpris,
Cela suspendit les esprits. (La Fontaine.)

— Par extens. Je vous rendrai la pareille. Si vous me faites ce plaisir-là, à la pareille. Si vous n'en usez pas bien, à la pareille.

PAREILLEMENT. adv. (pr. *pa-rè-ye-man*). De la même manière. Vous m'avez traité avec bonté, je vous traiterai pareillement. Jamais deux hommes ne jugèrent *pareillement* d'une même chose. (Mont.)

— Il signifie plus ordinairement Aussi. Vous le désirez, et moi pareillement. La plupart des brebis dormaient *pareillement.* (La Font.)

— A une personne qui vous dit, *portez-vous bien, soyez heureux*, etc., en répond quelquefois, *et vous pareillement.*

PAREIRE. s. f. (de l'espagn. *pareira brava*, vigne sauvage). Bot. Genre de la famille des ménispermes; il renferme des plantes grimpantes. On en compte dix espèces de l'Amérique.

— Pharm. On donnait ce nom, ou plutôt celui de *pareira brava* à la racine de cette plante, qu'on supposait avoir des propriétés médicales.

PARÉLIE. s. f. Astron. V. PARHÉLIE.

PARELLE. s. f. Bot. Espèce de lichen qu'on recueille particulièrement en Auvergne pour l'usage de la teinture, et qui se présente sous la forme d'une croûte blanche ou grise. Il s'étend sur les rochers auxquels il adhère fortement, mais son abondance en rend la récolte facile. Avant d'être livrée au commerce, la parelle est réduite en pains, à l'aide d'une opération facile. Elle est connue sous le nom d'*orseille de France, d'Auvergne,* ou *de terre*, pour la distinguer de celle que l'on prépare avec le véritable lichen, *orseille des Canaries.*

PARELLIPSE. s. f. Gramm. Omission d'une consonne, lorsqu'elle est double dans le même mot.

PAREMBOLE. s. f. Littér. Espèce de parenthèse, dans laquelle le sens de la phrase incidente a un rapport direct au sujet de la phrase principale.

— Anc. art milit. Évolution qui était en usage dans les armées byzantines, et qui consistait à détacher des subdivisions en avant.

PAREMENT. s. m. (pr. *pa-re-man*, rad. *parer*). Ce qui pare, ce qui orne.

— Étoffe dont on pare le devant d'un autel. Un beau parement d'autel. Un parement de soie, de velours. On a donné un magnifique parement à cette église.

— Étoffe riche ou voyante que les hommes portaient sur les manches de leurs habits, et les femmes sur le devant de leurs robes. Les habits et les robes à parements d'étoffe d'or ou d'argent ne se voient plus qu'au théâtre.

— Anc. art milit. Mur, parapet, rempart.

— Anc. jurispr. Revenus et priviléges.

— Art culin. Graisse qui est autour de la panse d'un agneau.

— Art milit. Étoffe d'une couleur différente que les militaires portent au bout des manches de leurs uniformes. L'uniforme de ce régiment a des revers et des parements bleus, rouges, etc.

— Charb. Morceau de bois dont on garnit un four à charbon. Entre les gros rondins on met des *parements* de fagots bien droits, et pour que le plancher ne se dérange pas, on arrête chaque bout des rondins avec un piquet. (Ed. Leclerc.)

— Constr. *Le parement d'une pierre.* Le côté d'une pierre qui doit paraître en dehors du mur. Parement brut, taillé, poli. Pierre à deux parements. || *Les parements.* Les grosses pierres de taille dont un ouvrage est revêtu. || *Parement d'appui.* Les pierres à deux parements qui forment l'appui d'une croisée, particulièrement quand elle est vide dans l'embrasure. || *Parement de couverture.* Les plâtres qu'on met contre les gouttières pour soutenir le battellement des faîtes d'une couverture. || *Parement brut.* Pierre qui, bien qu'elle ne soit ni taillée ni polie, est à la surface de la construction.

— Cost. Espèce de retroussis qui est au bout des manches d'un habit, et qui est fait de la même étoffe. Les parements de mon habit sont usés. Mettez des parements neufs à cet habit.

— Droit can. *Parements personnels.* Droits et

borna la compétence des tribunaux ecclésiastique aux *parements* personnels des clercs promus aux ordres sacrés. (***).

— Faucon. Plumes de différentes couleurs qui parent l'oiseau de proie.

— Maçonn., menuis., etc. La surface apparent d'une ouvrage. Le parement de plâtre, de pierre d'un mur. Mettre une pierre en parement. Le parement d'un revêtement de marbre, de menuiserie. Porte à deux parements. Un ouvrage est à deux parements, quand il est fait pour être vu des deux côtés.

— Pavage. Les gros quartiers de pierre ou de grès qui bordent un chemin pavé.

— Techn. *Les parements d'un fagot.* Les plus gros bâtons d'un fagot, ceux que le bûcheron met en dessus pour parer sa marchandise. Il prit un parement de fagot, et lui en donna des coups sur les épaules. || Colle de farine dont les tisserands enduisent les chaînes de leurs pièces.

— Véner. Morceau de chair attaché à la peau du cerf. On détache le parement pour donner la curée aux chiens.

— S'est dit pour Parade. Lors elle rendit l'esprit en se débattant aucune espace, et demeura ainsi sur le lit de *parement.* (Le maire de Belges.)

— S'est dit pour Étalage. Le marchand qui fait montre et *parement* du plus riche échantillon de sa marchandise. (Mont.)

— S'est dit pour Parure en général. Il demande à quel propos on ne portait ce bahut à la garderobe ou en quelque autre lieu, sans en faire céans *parement.* (Cent nouv. nouv.) Il ordonna que toutes les bagues et joyaux (*parements* inutiles des femmes) seraient convertis pour bâtir un temple à la déesse Cérès. (Pasq.) Des peaux de chien et de loup étaient aussi les *parements* des siéges de leurs maisons. (Fauch.)

— Il s'est même pris au figuré.

— Ornith. *Parement bleu.* Oiseau de la grosseur du verdier

— Syn. comp. PAREMENT. PARURE. *Parement* est d'un usage très-restreint; mais dans les limites où on l'emploie, il signifie une parure riche, noble, distinguée, destinée à des objets relevés. *Parure* comprend tout ce que la main de l'homme fabrique pour parer, y compris tous les colifichets qui n'ont de valeur que par le caprice de la mode.

PAREMENTÉ, ÉE. part. pass. du v. Parementer. S'empl. adjectiv. Uni. Mur parementé. Pierre parementée.

— S'est dit pour Orné. Quand une demoiselle de mille livres de rente avait robe *parementée* de velours et la queue de taffetas, c'était pour les fêtes seulement, et à toute sa vie. (Cont. d'Eutr.)

PAREMENTER. v. a. 1re conj. Constr. Faire un parement; unir une surface.

PARÉMIE. s. f. Littér. Courte allégorie.

— Par extens. Expression proverbiale.

PARÉMIOGRAPHE. s. m. Didact. Auteur d'un recueil de proverbes.

PARÉMIOGRAPHIE. s. f. (ét. gr., παροιμία, proverbe; γραφή, description). Didact. Recueil de proverbes.

PARÉMIOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui appartient à la parémiographie

PARÉMIOLOGIE. s. f. Didact. (ét. gr., παροιμία, proverbe; λόγος, discours). Explication des proverbes. || Recueil de proverbes.

PARÉMIOLOGIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui appartient à la parémiologie.

PARÉMIOLOGUE. s. m. Didact. Celui qui écrit sur la parémiologie. || Auteur d'une parémiologie.

PAREMPTOSE. s. m. (pr. *pa-ran-ptoze,* du gr. παρεμπίπτειν, tomber entre). Anc. pathol. Phénomène accidentel. || On le trouve employé dans Galien pour exprimer le déplacement ou plutôt la chute de quelque humeur d'une partie du corps dans une autre. || Les anciens désignaient aussi spécialement par ce mot la cause d'une certaine altération de la vue accompagnée de douleur.

PARENCÉPHALE. s. m. (ét. gr., παρά, auprès; ἐγκέφαλον, cerveau). Anat. La partie du cerveau qu'on nomme aussi cervelet.

PARENCÉPHALITE. s. f. Pathol. Inflammation du cerveau.

PARENCÉPHALOCÈLE. s. f. (ét. gr., παρεγκεφαλίς, le cervelet; κήλη, tumeur). Chirur. Hernie du cervelet sous la forme d'une tumeur molle, indolente, non réductible.

PARENCHYMAL, ALE. adj. Médec. Qui forme les parenchymes. Membrane parenchymale.

PARENCHYMATEUX, EUSE. adj. (pr. *pa-ran-chi-ma-teu;* (ét. gr., παρέγχυμα, parenchyme Qui est formé de parenchyme, de tissu cellulaire. || Qui a rapport au parenchyme.

— Zooph. Dont les viscères contenus dans le parenchyme sont peu apparents. || PARENCHYMATEUX. s. m. pl. Ordre de la classe des entozoaires, comprenant ceux dont le corps renferme dans son parenchyme des viscères mal terminés, quelquefois très-peu apparents.

PARENCHYME. s. m. (pr. *pa-ran-chi-me*, du gr. παρέγχυμα, même signif., dérivé de παρεγχέω, j'épanche, parce qu'on a cru que ce tissu était for-

spongieux propre aux organes glanduleux du corps, composé de grains agglomérés unis par du tissu cellulaire, et se déchirant avec plus ou moins de facilité; telle est la texture du foie, des reins, etc. || On ne peut donner une définition générale du parenchyme, puisqu'il diffère essentiellement dans chaque viscère. Il semble même convenable d'appeler, en général, *parenchyme*, le tissu propre aux viscères qu'on ne peut ranger dans aucun des systèmes généraux admis par Bichat, puisque le cerveau, le poumon, qui ne sont point granuleux comme le foie, la rate, etc., sont cependant considérés comme des organes parenchymateux.

— Anc. médec. Suc contenu dans des mailles d'un tissu celluleux serré de plusieurs organes, tels que le foie, la rate.

— Bot. Substance molle, spongieuse, ordi-

nairement colorée en vert, et formée d'un tissu cellulaire, qui remplit les interstices que parcourent les vaisseaux propres des végétaux, principalement dans les feuilles où cette substance est fort abondante, et forme ainsi une épaisseur remarquable, telle que dans les feuilles des aloès, etc. Toutes les parties herbacées des végétaux, les jeunes tiges, les fruits, le liber annuel, les organes floraux même, lui doivent leur consistance plus ou moins épaisse. || On donne généralement ce nom au tissu cellulaire considéré en masses par opposition aux parties qui ont beaucoup de vaisseaux. || On a aussi donné ce nom à une variété du tissu cellulaire végétal qui est constitué par des cellules dodécaédriques, dont chacune est entourée par douze autres, comme dans les monocotylédones.

PARÉNÈSE. s. f. (du gr. παραίνεσις, exhortation, avertissement). Didact. Discours moral. Exhortation à la vertu. Peu usité.

PARÉNÉTIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui a rapport à la parénèse, à la morale. On divise les discours de religion en dogmatiques, parénétiques, ascétiques et mystiques. Peu usité.

PARENSANE. s. f. Mar. Appareillage.

— Relat. *Faire la parensane.* Dans le Levant se dit pour Appareiller.

PARENT, ENTE. s. (pr. *pa-ran*, *an-te;* du lat. *parens*, *parentis*, formé de *pareo*, j'obéis, ou *pario*, j'engendre). Celui, celle qui est de même famille, qui nous est uni par le sang, qui nous touche par consanguinité. Parent paternel, maternel. C'est mon parent. Parent au premier, au deuxième, au troisième degré, etc. Il est de mes parents. Il est mon parent du côté de mon père, de ma mère. Elle est ma parente. Ils ne sont pas parents. Elles ne sont nullement parentes. Être parent éloigné de quelqu'un. Le mariage entre parents est prohibé à certains degrés. N'être ni parent ni ami. Aux gens riches ou en faveur il pleut des parents. Convoquer une assemblée de parents. Avis de parents. Il y a des âmes sales, capables d'une seule volupté, qui est celle d'acquérir; de telles gens ne sont ni *parents*, ni amis, ni citoyens, ni chrétiens, ni peut-être des hommes; ils ont de l'argent. (La Bruy.) La fréquentation d'une *parente* entêtée des vanités et des folies du monde. (Fléch.) Vous de tous mes *parents* destructeur odieux. (Volt.) Et chacun pour *parent* vous fuit et vous renie. (Boil.) Un sacrifice domestique, suivi d'un repas entre les parents, compose tout le cérémonial funèbre. (Roland.) Aujourd'hui chacun vit enfermé dans sa maison, on fuit les amis, on redoute même les *parents;* chacun craint d'être appelé à répondre d'un autre; on voudrait vivre seul, on finira par se tuer, pour être plus sûr de ne pas se compromettre. (A. de Cust.)

Romains contre Romains, *parents* contre *parents*,
Combattaient seulement pour le choix des tyrans.
(Corneille.)

— Par extens. Un simple allié. Il est devenu mon parent en épousant ma cousine.

— Fig. La colère et l'humanité sont deux proches *parents.* (La Rochef.) La pudeur est comme la proche *parente* de la vertu. (Max. lat.)

— Hist. *Parent du roi.* Chez les Perses, il se disait de tous les seigneurs de la cour, qui peut-être appartenaient à la même tribu que le souverain. Il y avait dans l'armée perse quinze cents *parents* du roi Darius. (Quinte-Curce.)

— Au pl., il signifie Ceux de qui on descend. Il est né de parents illustres. Elle compte entre ses *parents* des princes d'Italie. (Boil.)

— On le dit particulièrement du père et de la mère. Un enfant doit obéir à ses parents. Il s'est marié sans le consentement de ses parents. De ses *parents*, dit-on, rebut infortuné. (Rac.) Les auteurs, comme les *parents*, ne préfèrent pas toujours leur meilleur enfant. (Boiste.) Vous qui voulez faire renoncer un peuple à la liberté, rendez-lui ses enfants, ses *parents*, ses amis, tout ce qu'il a perdu pour elle. (Id.) Il est impossible de reconnaître le caractère d'une jeune personne sous le voile de la beauté modeste; on ne peut l'entrevoir que dans celui de ses *parents.* (Id.) On n'a point de *parents* alors qu'on les ignore. (Volt.) De vos *parents* sur nous vous savez le pouvoir. (Id.)

. . Il faut que les enfants
Pour première vertu respectent leurs *parents.* (Favart.)
Dans la nuit du tombeau j'enfermerai ma honte,
Sans chercher des *parents* si longtemps ignorés. (Rac.)

— En ce sens, on ne l'emploie jamais au singulier pour désigner le père ou la mère. J'ai dîné chez mon parent, chez ma parente, signifie tout autre parent que le père et la mère.

— *Parents ascendants.* Le père, l'aïeul, le bisaïeul, etc. || *Parents descendants.* Le fils, le [illegible]

[illegible] rain et la marraine.

— Fam. *Nous sommes tous parents en Adam.*

— Expr. prov. *Être parents du côté d'Adam.* Être parents à un degré très-éloigné.

— Prov. et fig. *Les rois et les juges n'ont point de parents.* Ils doivent sacrifier leurs affections personnelles à l'intérêt public. || *L'amour des parents descend et ne remonte pas.* L'amour du père et de la mère pour les enfants surpasse celui des enfants pour le père et la mère.

— Prov. *Un bon ami vaut mieux qu'un parent.* || *Renvoyer quelqu'un chez ses parents.* Le renvoyer d'auprès de soi.

— Fam. *Les grands parents.* Les plus considérables d'entre les proches parents. On consulte les grands parents. J'ai ouï dire à mes grands parents telle chose.

— Fig. *Nos premiers parents.* Adam et Ève.

— Ce mot est familier, et a besoin d'être encadré pour entrer dans la haute poésie.

A d'illustres *parents* s'il doit son origine,
La splendeur de son sort doit hâter sa ruine. (Rac.)

PARENTAGE. s. m. Parenté. Un cousin abusant d'un fâcheux *parentage.* (Boil.)

Mais les princes comme les autres,
Ont, grâces à l'humanité,
Quelque défectuosité,
Et sont hommes pour tout potage,
Nonobstant leur haut *parentage* (Scarron.)

— Fig.

Imprudence, babil et sotte vanité,
Et vaine curiosité,
Ont ensemble étroit *parentage*,
Ce sont enfants tous d'un même lignage. (La Font.)

— Ce mot a vieilli, et c'est dommage; car il était noble et sonore, tandis que *parenté* n'est nullement poétique. On s'en servait autrefois dans la poésie; il ne peut plus être admis que dans le genre badin ou dans le style marotique.

— Syn. comp. PARENTAGE. PARENTÉ. *Parentage*, tombé en désuétude, ne peut guère figurer aujourd'hui que dans le style familier, mais, par sa terminaison, c'est un nom collectif plus propre que *parenté* à exprimer tous les parents ensemble.

PARENTALES ou **PARENTALIES.** s. f. pl. Ant. rom. Fêtes funèbres que l'on célébrait au mois de janvier, tous les ans, en l'honneur des morts d'une famille, et quelquefois d'un même pays. Les parents et les amis des morts se réunissaient, en cette occasion, pour offrir des sacrifices et faire des festins, dans lesquels on ne servait presque que des légumes.

PARENTAXE. s. f. Anc. art milit. Entrelacement ou interopposition de phalangites et de peltastes.

PARENTÉ. s. f. Consanguinité. Il y a parenté entre eux. Il n'y a entre nous qu'une parenté fort éloignée. Toute parenté vient de la naissance et dérive de ce que des personnes dérivent d'une même souche. Prends cette coupe, prends-la de la main d'un gendre en signe de *parenté* et d'alliance, car aujourd'hui j'épouse ta fille. (Roland.)

La *parenté* m'excède, et ces liens, ces chaînes
De gens dont on partage ou les torts ou les peines.
(Gresset.)

— On distingue trois sortes de parentés: la *parenté naturelle*, qui est le rapport des personnes unies par les liens du sang, la *parenté légale*, qui est une alliance se contractant par l'adoption, et la *parenté spirituelle*, appelée encore *affinité.* V. ce mot.

— Pris collectiv. Tous les parents et alliés d'une même personne. Il fallut assembler la parenté. Il n'a encore vu qu'une partie de sa parenté. Il faut laisser parler cet inconnu que le hasard a placé près de vous; vous connaîtrez bientôt son nom, sa demeure, son pays, sa *parenté*, les armes de sa maison. (La Bruy.)

— Fig. Il y a une liaison étroite et comme une *parenté* entre le prince et les sujets. (Confucius.)

— Anc. jurisp. *Parenté spirituelle.* Parenté produite par le parrainage. La parenté spirituelle mettait un empêchement au mariage entre le parrain et la filleule, entre la marraine et son filleul.

— Hist. *Degré de parenté.* Il se dit, selon la loi civile actuelle et l'ancien droit romain, du nombre de générations qui séparent entre eux deux membres de la même famille. Dans la ligne collatérale, les degrés de parenté se comptent en remontant d'un des deux collatéraux à l'auteur commun, puis, en descendant de là, jusqu'au second. Ainsi, deux frères sont au second degré de parenté; l'oncle et le neveu, au troisième; les cousins germains au quatrième. Selon le droit canonique, chaque génération ne se compte qu'une fois pour les deux parents; ainsi, les frères sont au premier degré de parenté collatérale, et les cousins germains au second. Ce même droit canonique plaçait au septième degré de parenté les personnes qui descendent d'un sixième aïeul commun, et étendait jusqu'à elles les défenses du mariage. Cet usage excita de grandes disputes dans le XIe siècle, et le concile de Latran, XIIIe siècle, borna la défense au quatrième degré canonique.

— *Parenté* était autrefois du genre masculin.

PARENTÈLE. s. f. Tous les parents. Le célibataire vieux et riche ne manque jamais d'une nombreuse *parentèle* qui attend avec impatience l'heure de son décès. (Boinv.) Il est vieux.

— C'est un mot utile et nécessaire que nos bons écrivains devraient remettre en usage [illegible]

[illegible] même chose que *avoir de riches parents.* Ce mot n'est pas non plus synonyme de *Parenté.*

PARENTHÈSE. s. f. (ét. gr., παρά, entre; ἐν, dans; τίθημι, je place). Gramm. Mots qu'on insère dans une période et qui forment un sens à part. Grande, longue parenthèse. Il faut mettre cela en parenthèse. Son style est embarrassé de parenthèses. Le grand conteur tombe, en racontant, dans des *parenthèses* qui peuvent passer pour épisodes, mais qui font oublier le gros de l'histoire. (La Bruy.) Il en est des *parenthèses* comme des folies; les plus courtes sont les meilleures. (Noël.) C'est un défaut dans le style que les *parenthèses* trop fréquentes et trop longues. Elles embarrassent et obscurcissent le discours, et le rendent lâche et traînant. (Lav.)

— Il y a parenthèse, lorsqu'un sens complet et isolé est inséré dans un autre dont il interrompt la suite, comme dans ces vers:

O surprise! ô douleur! il voit autour de lui
Ses soldats (désormais quel sera son appui?)
Compagnons de sa chute, ainsi que de son crime,
Sans mouvement, sans voix, étendus sur l'abîme.
(L. Racine.)

— Comme la langue française ne souffre rien d'obscur et de confus, elle ne s'accommode ni de ces fréquentes parenthèses qui rompent le discours, ni de ces phrases tronquées dont il faut deviner le sens, et qu'on n'entend qu'après y avoir longtemps rêvé. Les parenthèses sont surtout insupportables en vers, à moins qu'elles ne soient courtes et ingénieuses. En les récitant, on les prononce d'un autre sens, et en écrivant, on les renferme entre ces deux signes ( ), que l'on place l'un au commencement de la parenthèse, l'autre à la fin.

— Il y a des gens qui noient dans une mer de fastidieuses parenthèses la phrase également fastidieuse qu'ils ont à débiter. Tel Sancho Pança, qui, pour dire que la place d'honneur à table est celle qu'occupe le maître de la maison, assommait impitoyablement ses auditeurs de trente-six parenthèses, qu'il regardait comme autant d'enjolivements à sa narration, et qui n'avaient d'autre mérite que celui d'un extrême ridicule. Il ne faut produire sous la forme de parenthèse que des sentiments et des réflexions dignes de fixer l'attention, et qui, dans une juste impatience de se montrer, ne peuvent attendre la fin de la série des idées qui les ont fait naître. Un style hérissé de parenthèses révèle un certain désordre dans l'esprit ou une prétention ridicule.

— Calligr. et typogr. Marques, signes dont on se sert pour enfermer les mots d'une parenthèse ( ). Ouvrir, fermer la parenthèse. Mettre cette phrase entre parenthèses, entre deux parenthèses.

— Arithm. L'usage des parenthèses est indispensable dans les fractions, pour qu'on ne confonde pas les nombres. La multiplication de $9 - \frac{3}{4}$ par $7 + \frac{1}{3}$ avec celle de $\frac{3}{4}$ par 7, doit s'écrire ainsi: $\left(9 - \frac{3}{4}\right)\left(7 + \frac{1}{3}\right)$.

— Fig. et pop. *Avoir les jambes en parenthèse.* Avoir les jambes arquées.

— Loc. adv. *Par parenthèse.* On s'en sert dans la conversation, pour dire quelque chose qui n'y a pas un rapport direct, et pour excuser l'interruption d'un discours ou pour faire remarquer en passant un fait ou une circonstance à laquelle on attache de l'importance. Je dois, par parenthèse, vous informer que votre frère est arrivé. Par parenthèse, j'ajouterai que mon élève n'est pas très-studieux.

S'il se trouvait présent, par *parenthèse*,
Je voudrais voir son visible embarras. (Destouches.)

Sa sœur, sa future, et qui, par *parenthèse*,
Vous donnera tout lieu d'enrager à votre aise.
(Destouches.)

PARENTIE. s. f. Bot. Genre de plantes, ayant pour type une plante commune à terre, dans les bois humides et les taillis.

PARENTIS. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Mont-de-Marsan (Landes); 1,500 hab.

PARENTOMOZOAIRE. adj. des 2 g. (pr. *pa-ran-to-mo-zo-è-re;* ét. gr., παρά, presque; ἔντομον, insecte; ζῷον, animal). Zool. Il se dit d'un animal dont le corps est presque partagé en plusieurs segments. || PARENTOMOZOAIRES. s. m. pl. Sous-type des animaux articulés, qu'on nomme également *subannélidaires.*

PARÉPIGRAPHE. s. f. (du gr. παρεπιγραφή, même signif.) Rhét. Figure par laquelle on tait à dessein les choses qui ont dû précéder celle dont on parle.

PARER. v. a. 1re conj. (du lat. *parare*, même signif.). Orner, embellir. Parer une église, un autel, une chambre. Parer un enfant. Le printemps avait paré la terre de fleurs. Chez les anciens, on parait la victime avant de l'immoler. Toute la nature s'épuise pour la *parer.* (Boss.) Tantôt à vous *parer* vous excitiez nos mains. (Rac.) Un objet n'est digne de notre empressement que lorsque, au delà des agréments qui le *parent* à nos yeux, il renferme en lui une bonté, une utilité réelle. (Barth.)

— Servir de parure. Je n'ai fait jusqu'ici que louer d'heureuses vertus, et qu'amasser, pour ainsi dire, les fleurs qui *parent* la victime. (Fléch.)

Mars aux voûtes des cieux a suspendu ses armes;
Venus, quittez le deuil, vierges, *parez* vos charmes.
(Masson.)

— Fig. et au sens moral. Il est un art de [illegible]

des plus brillantes couleurs de l'imagination. Les Grecs, à vous ouïr, m'ont *paré* d'un vain titre. (Rac.) Ces philosophes *parent* leurs dogmes des charmes de la poésie. (Barth.) C'est là que les Grâces sont sur leur trône, que la simplicité les *pare*, que la gaîté les anime. (J.-J. Rouss.)

— Préparer, apprêter certaines choses de manière à les rendre plus belles, plus commodes, etc. *Parer sa marchandise. Parer les allées d'un jardin.* || *Parer une pièce de bois.* La polir, en rendre la surface unie.

— Fig. Voltaire a dit, par une métaphore aussi juste, aussi belle qu'elle est hardie: On *pare* ses chagrins de l'éclat des grandeurs.

— *Parer de, contre.* Mettre à couvert, défendre contre une attaque, une incommodité. Cela vous *parera* de la pluie, du soleil, du vent. Parer sa maison contre le vent du nord. Je tâche de me parer contre les incommodités de la saison. Rien ne m'a pu *parer* contre ses derniers coups. (Rac.)

— Agric. *Parer les vignes.* Se disait d'une opération qui, à Orléans, consiste à reporter, en automne, sur la pouée la terre qui en a été enlevée par les binages d'été, afin de garantir le pied des ceps des gelées de l'hiver.

— Bouch. *Parer un agneau.* Lever la graisse qui est sur la panse, et l'étendre sur le quartier de derrière. || *Parer les viandes.* Ôter les peaux et les graisses superflues.

— Écon. dom. *Parer du cidre, du poiré.* Le faire fermenter, pour lui ôter le goût douceâtre qu'il a naturellement.

— Escr. Empêcher, éviter un coup, soit en le détournant, soit en y opposant quelque chose qui l'arrête. Parer un coup, une botte, une estocade, un trait. Parer le coup. Parer la balle.

— Jeux. *Parer la balle de volée.* Renvoyer la balle en la frappant avec la raquette, avant qu'elle ait touché à terre.

— Mar. Dresser. || *Parer un câble, une ancre*, etc. Préparer un câble, une ancre, etc. || *Parer un cap.* Le doubler, passer au delà en le laissant à côté. || *Parer un abordage.* L'éviter. || *Parer la carène d'un bâtiment.* Rendre sa surface bien régulière, en enlever les aspérités. || *Parer un vaisseau.* Donner à la courbure des membranes une parfaite régularité. || *Pare à virer.* Commandement de l'officier qui précède les manœuvres nécessaires pour virer de bord. || *Pare-manœuvre.* Commandement qui a pour but de faire lever toutes les manœuvres qui ont été déployées dans un virement de bord.

— Mégiss. *Parer un cuir, une peau.* Donner une certaine façon au cuir, à la peau.

— Pêch. Tenir la seine au fond de l'eau.

— Techn. Se dit de quelques préparations que l'on donne à certaines marchandises, pour les rendre plus éclatantes, ou pour les disposer à faire un meilleur service. Les bonnetiers parent leurs bas, les marchands et manufacturiers leurs marchandises, par des eaux qu'ils leur donnent, ou par la manière de les presser. Les corroyeurs parent leurs cuirs, les relieurs les couvertures des livres. Les relieurs se servent d'un couteau à parer pour amincir les peaux qu'ils mettent en usage. || *Parer la chaîne.* La coller. || On le dit même des fruitières qui parent leurs marchandises, en mettant les plus beaux fruits au-dessus du panier.

— Vétér. *Parer le pied d'un cheval.* Ôter de la corne du pied d'un cheval, pour le ferrer. Il faut parer le pied à ce cheval.

— *Parer un fossé.* Se disait pour Le relever.

— *Parer une pomme.* Se disait pour La peler.

— Fig. et fam. *Parer un coup, une botte.* Se défendre d'un mauvais office, d'une demande importune, fâcheuse. Il vous faudra *parer* leurs haines mutuelles. (Corn.) On ne *pare* point une haine, comme on *pare* un coup d'épée. (Volt.)

Il croit que, toujours faible et toujours incertain,
Je *parerai* d'un bras les coups d'autre main. (Mairet.)

Je me tiens trop heureux
D'avoir *paré* le coup qui nous perdait tous deux. (Id.)

— [illegible] *Parer à.* Empêcher une chose d'avoir lieu, ou en détourner les mauvais effets. On ne saurait parer à tout. Il faut *parer* à cet inconvénient. On ne peut pas *parer* à des événements qui naissent continuellement de la nature des choses. (Montesq.)

— Prévoir, remédier. On ne peut pas parer à tout.

— Escr. Empêcher, éviter. Parer et parler en même temps. Parer du fort de l'épée. Vous ne parez pas. Parez donc. || *Parer du corps.* Détourner le corps de la ligne par où le coup doit passer. || *Parer de la pointe.* Écarter la pointe de la ligne du corps. || *Parer en quarte.* Détourner l'épée de son adversaire, sur un coup qu'il porte dedans et sous les armes.

— Manég. S'arrêter. Ce cheval pare bien sur les hanches.

— SE PARER. v. pron. Faire sa toilette. Cette femme aime à se parer. Elle a passé trois heures à se parer. Se parer et se farder. Se parer de superbes atours. On se détruit pour se *parer.* (Boss.) Presque tous ceux qui déclament contre les femmes qui se *parent*, iraient le prier de reprendre leurs ajustements, si elles cessaient de s'en servir. (St-Evrem.) Lorsque des femmes se *parent*, la plus jolie est toujours la plus mal parée. (Boiste.)

Il s'est, je l'avouerai, dans le dessein de plaire,
Que je me suis *paré* plus qu'à mon ordinaire. (Boil.)

— Être paré. L'éclat dont le trône se pare. [illegible]

[illegible]

— Faire parade. Se parer d'un vain titre. Pourquoi vous parez-vous de vertus que vous n'avez pas? Les stoïciens se paraient d'une impassibilité fastueuse. Se parer de son bel esprit ou de sa philosophie. (La Bruy.) Les titres glorieux dont l'orgueil des hommes se pare. (Id.) Ils se *parent* d'une antiquité douteuse. (Mass.) Du sein de ma loi que sert de vous parer? (Rac.) Il se pare fastueusement du mérite d'autrui. (Boil.) L'Italie se *para* de toutes ses pompes pour accueillir cette sœur aînée qui arrivait en pèlerine des ruines et des solitudes d'Athènes. (E. Quinet.) Sans vous parer [illegible] qui ne vous est dû. (Rac.) Churchill se pare d'une partie de sa conquête [illegible] (Voltaire.)

Cette sombre vertu dont se parait l'Église,
Ne servait que de voile au plus noir attentat. (Cast.)

— Fig. Au printemps, la terre se pare de mille couleurs.

— Mar. Se préparer, se débarrasser, s'alestir.

— Expr. prov. *Se parer d'une personne.* La promener d'un air fier. Il se pare de sa femme comme d'un bel habit.

— Prov. et fig. *Se parer des plumes d'autrui, des plumes du paon.* S'approprier ce qui appartient à un autre, pour en tirer vanité. Il se dit surtout d'un plagiaire. De leur dépouille il se *pare* à mes yeux. (Rac.)

Il est assez de gens à deux pieds comme lui,
Qui se *parent* souvent des dépouilles d'autrui,
Ce que l'on nomme plagiaires. (La Fontaine.)

De ces brutaux [illegible] qui
Et du nom de mari fièrement se *parants*. (Molière.)

‖ *Parant* étant ici incontestablement participe, n'aurait pas dû varier.

— Se mettre à couvert, se défendre contre une attaque, etc., au propre et au fig. Porter un manteau pour se parer de la pluie. Je saurai bien me parer de ses coups. Il est difficile de se parer des mauvais offices secrets. De ce coup imprévu songeons à nous *parer*. (Rac.) Rien ne m'a pu *parer* contre ses derniers coups. (Id.) Quoi! de votre poursuite on ne peut se *parer*! (Mol.)

— Syn. comp. PARER. DÉCORER. ORNER. EMBELLIR. *Embellir* est le terme général. Il signifie rendre plus beau, plus intéressant, plus agréable, plus précieux, de quelque manière que ce soit. *Orner*, c'est ajuster à une chose simple des choses accessoires qui, sans en faire partie, servent à la rendre plus agréable. *Décorer*, c'est distribuer tous les ornements que l'on ajuste à une chose, de manière qu'ils concourent également à l'*embellir*. *Parer*, c'est embellir une chose par des accessoires qui la font paraître plus belle, plus agréable à la vue.

PARER. s. m. Manég. Arrêt relevé de cheval de manége. Un beau parer.

PARÈRE. s. m. (du lat. *parere*, paraître; *parat*, il paraît; il me paraît, je suis d'avis que). Avis, sentiment des négociants sur des questions de commerce. Le livre des Parères de Savary.

PARERGON. s. m. (ét. gr., παρά, proche; ἔργον, ouvrage). Beaux-arts et antiq. Hors-d'œuvre, addition à l'ouvrage principal. Un bas-relief qui orne le piédestal d'une statue, est un parergon. ‖ Quelques personnes voudraient que l'on dît au pluriel des *parerga*. Pourquoi créer un pluriel [illegible] barbare et aussi contraire au génie de notre langue? N'est-il pas infiniment préférable de dire des *parergons*?

PAREERMÉNEUTE. s. m. (ét. gr., παρά, contre; ἑρμηνευτής, interprète). Hist. relig. Nom donné dans le VIIe siècle à une secte d'hérétiques qui expliquaient les Écritures à leur manière, et sans avoir égard au sens reconnu par l'Église.

PARÈS. (du lat. *parere*, produire, enfanter). Myth. Divinité que l'on croit la même que Palès, et à laquelle on attribuait de l'influence sur la fécondité des brebis et des autres animaux.

PARESCAUME. s. m. Pêch. Bateau portant mâts et voiles, dont on se sert ordinairement pour la pêche à la madrague.

PARÉSIE. s. f. (du gr. πάρεσις, relâchement). Pathol. Paralysie imparfaite qui ne prive que de la faculté de se mouvoir.

PARESSE. s. f. (du gr. πάρεσις, relâchement, affaiblissement, langueur, abattement). Fainéantise, négligence, nonchalance ou lenteur blâmable dans des choses qui sont d'obligation. Grande, horrible paresse. Quelle paresse! La paresse est un des sept péchés capitaux. Mon amitié se plaint de sa *paresse*. (Corn.) De toutes les passions, celle qui est la plus inconnue à nous-mêmes, c'est la *paresse*. (La Rochef.) La paresse est un sommeil où l'on n'a guère de bons rêves, et qui ne renouvelle les forces ni de l'âme ni du corps. (De Jus.) La *paresse* produit la misère; la misère tue le corps par les privations, et l'esprit par le chagrin (Id.) La *paresse* donne entrée à tous les vices. (Malesh.) La société ne sera jamais parfaite tant qu'il y aura de la misère sans *paresse*. (Boiste.) Trop souvent la *paresse* est la mère du crime. (Agniel.)

— Les théologiens comptent la paresse au nombre des sept péchés capitaux, parce qu'elle est cause des péchés d'omission que commet un chrétien.

— Amour du repos, du loisir, tranquillité du corps et de l'esprit. Paresse aimable, voluptueuse. Une douce paresse. La paresse a ses douceurs.

Ici, par l'aimable paresse,
Ce fameux vainqueur désarmé. (J.-B. Rouss.)

— Fam. Faiblesse du tempérament qui porte à se dispenser de faire tout ce qui demande [illegible] qu'il ne va jamais se promener. C'est par *paresse* que l'on s'apaise et que l'on ne se venge point d'une offense. (La Bruy.) Il méprise ces âmes oisives qui n'achètent ces titres vains d'occupation et de dignité, que pour satisfaire leur orgueil et pour honorer leur *paresse*. (Fléch.) La gloire peut réveiller quelquefois dans les grands l'assoupissement de la *paresse*. (Mass.) Le mérite en repos s'endort dans la *paresse*. (Boil.)

— Fig. Lenteur.

Après lui Cleanthe [illegible]
Ses [illegible]
De ses [illegible] (Du.)

Où donc est ce grand cerce dont [illegible]
[illegible] la *paresse*? (Ron.)

— Par extens. *Paresse d'esprit.* Lenteur, nonchalance de l'esprit, qui empêche de concevoir promptement, ou de s'appliquer avec force, avec persévérance.

— Prov. *Relever quelqu'un du péché de paresse.* Le forcer par des reproches ou par des menaces, à travailler, à mieux remplir son devoir. Je vous relèverai bien du péché de paresse.

— On la personnifie quelquefois. La *Paresse* va si lentement, que la Pauvreté l'a bientôt attrapée. (Noël.)

— Myth. Divinité allégorique, fille du Sommeil et de la Nuit. La tortue et le limaçon lui étaient consacrés.

— Iconol. Les Égyptiens peignaient la Paresse assise avec un air triste, la tête penchée et les bras croisés. A ces emblèmes, Ripa joint des quenouilles brisées, symbole de son aversion pour le travail. On l'a désignée aussi par une femme dont les bras sont en action, et qui porte un limaçon sur l'épaule. Ailleurs, c'est une femme échevelée, mal vêtue et couchée par terre, qui dort la tête appuyée sur une main, et tient de l'autre une horloge de sable renversée, pour exprimer le temps perdu. Suivant Oxenstiern, c'est une femme qui a l'air doux et marche à pas comptés, couverte d'une robe de toile d'araignée, portée par le Sommeil, s'appuyant sur les bras de la Faim, ayant la Misère pour suite, passant le printemps de son âge sur un lit de repos et son automne à l'hôpital.

— Syn. comp. PARESSE. FAINÉANTISE. La *paresse* est un moindre vice que la *fainéantise*, celle-là semble avoir sa source dans le tempérament, et celle-ci dans le caractère de l'âme.

PARESSEMENT. adv. S'est dit pour Avec paresse, avec nonchalance, par fainéantise.

PARESSER. v. n. 1re conj. Fam. Faire le paresseux, se laisser aller à la paresse. Aimer à paresser. J'ai paressé toute la matinée dans mon lit. Les femmes qui se fatiguent le soir au mouvement d'une soirée bruyante, ont besoin de *paresser* le matin. (Noël.)

PARESSEUSE. s. f. Cost. Coiffure de femme qui s'appliquait sur la tête comme une perruque, et qui faisait qu'une femme qui se levait tard était coiffée en un moment.

PARESSEUSEMENT. adv. Avec paresse. Il travaille, il se meut paresseusement. Il me semble, ma chère, que vous devez m'en aimer mieux, quand vous êtes couchée bien *paresseusement*. (Mme de Sév.)

Faites-vous servir grandement,
Et servez *paresseusement*. (Gust. Deschamps.)

PARESSEUX, EUSE. adj. Qui est ami de la paresse. Un écolier paresseux. Il est si paresseux qu'il néglige toutes ses affaires. *Paresseuse* au printemps, en hiver diligente. (Boil.) C'est la paresse des gens d'esprit que j'aime; mais les sots *paresseux* ressemblent à des valets dans une antichambre: ils y deviennent menteurs, médisants, curieux et insolents. (Le prince de Ligne.) Une nation où les femmes donnent le ton est une nation *paresseuse*. (Montesq.) Les hommes de la nature sont *paresseux*; les hommes civilisés sont turbulents: les premiers jouissent de la vie; les autres courent après. (Boiste.)

— Fig. en l'appliquant aux choses. Avril a réveillé l'aurore *paresseuse*. (Michaud.) Et des champs *paresseux* exciter la lenteur. (Regn.)

Et parmi les gazons coulant d'énormes grains,
Pour l'hiver *paresseux* remplit ses magasins.
(Mussard.)

Hésiode à son tour, par d'utiles leçons,
Des champs trop *paresseux* vint hâter les moissons.
(Boileau.)

— Se dit aussi de l'esprit. Avoir l'esprit paresseux.

Notre muse, souvent *paresseuse* et stérile,
A besoin pour marcher de colère et de bile.
(Boileau.)

— Bot. S'est dit du cucubale baccifère et d'une variété tardive de la laitue. ‖ On l'a aussi donné à l'acacie glauque, qui a la faculté de se fermer, comme la sensitive, lorsqu'on le touche, mais qui produit cet effet beaucoup plus lentement.

— Entom. Se dit d'une fausse chenille du rosier, fort lente, qui lorsqu'on la touche n'a pas l'air de se défendre, qui se roule sur elle-même, et ne mange que la nuit. ‖ Se dit aussi de la larve de la mouche des latrines.

— Géogr. *Mer paresseuse.* Bras de mer qui séparait la Chersonèse cimbrique de la Scandinavie. Aujourd'hui le Cattegat. ‖ On désigne aussi sous ce nom la mer Glaciale.

— Manég. *Cheval paresseux.* Cheval qui ralentit toujours son allure et qu'il faut avertir sans cesse.

— Médec. *Estomac, ventre paresseux.* [illegible] ses fonctions. J'ai l'estomac fort paresseux. L'usage fréquent des lavements rendra le ventre *paresseux*.

— Prov. *Gens paresseux, jamais riches.*

— *Paresseux à.* S'emploie lorsque l'action dont il est question est un but qu'il s'agit d'atteindre. Être paresseux à servir. Je ne fus pas *paresseux* le lendemain à me lever matin. (Le Sage.)

— *Paresseux de.* S'emploie lorsqu'il s'agit d'une détermination intérieure. Ma main est devenue bien *paresseuse* d'écrire, mais assurément mon cœur ne l'est pas de vous aimer. (Volt.) Je sais que vous êtes un peu *paresseuse* d'écrire; mais vous ne l'êtes ni de penser ni de rendre service. (Id.) Quoique mon fils ne soit pas *paresseux* d'écrire, je n'ai jamais de lettre comme les autres. (Mme de Sévig.) Il n'y a que les *paresseux* de bien faire qui ne sachent faire du bien que la bourse à la main. (J.-J. Rouss.)

Vos froids raisonnements ne feront qu'attiédir
Un spectateur toujours *paresseux* d'applaudir.
(Boileau.)

PARESSEUX, EUSE. s. Celui, celle qui a le défaut de la paresse. C'est un paresseux, un franc paresseux. Vous n'êtes qu'une petite paresseuse. Illustres *paresseux*, dont Pétrone est le maître. (L. Rac.) Le laborieux paie sa vie, le *paresseux* la vole. (Phocylide.) Il n'y en a point qui pressent tant les autres que les *paresseux*. (La Rochef.) Le *paresseux* est toujours triste quand il ne fait rien, et plus triste encore quand il a quelque chose à faire. (Noël.)

Approche donc et viens: qu'un *paresseux* t'apprenne,
Antoine, ce que c'est que travail et que peine.
(Boileau.)

— Prov. On dit que *le paresseux marche si lentement, qu'en quinze jours il pourrait à peine aller aussi loin qu'on pourrait jeter une pierre.* ‖ *Le paresseux est frère du mendiant.* ‖ *Le champ du paresseux est plein de mauvaises herbes.*

— Syn. comp. PARESSEUX. FAINÉANT. Le *paresseux* craint la peine et la fatigue; il est lent dans ses opérations, et fait traîner l'ouvrage. Le *fainéant* aime à être désœuvré; il hait l'occupation et fuit le travail.

PARESSEUX. s. m. Mamm. Quadrupède commun entre les tropiques, qui n'a point de dents incisives et qui marche et se meut avec une extrême lenteur. ‖ On donne ce nom à plusieurs quadrupèdes dont les mouvements sont très-lents. Ceux qui le portent principalement sont les bradypes unau et aï de l'Amérique méridionale, les autres appartiennent aux genres nycticèbe et ours.

— Ornith. Un des noms vulgaires donnés au butor.

PARET. s. m. Féod. Droit de loger chez un vassal.

PARÉTONIUM. s. m. (pr. *pa-ré-to-ni-omm*, du nom d'une ancienne ville d'Égypte près de laquelle on le trouvait). Minér. Substance marine des anciens, que l'on croit être une terre magnésienne.

PAREUR. s. m. Techn. Ouvrier qui finit, qui perfectionne un ouvrage. ‖ Se dit particulièrement dans la parcheminerie.

— Hist. *Pareur de drap.* Titre que prenaient, à Paris, les maîtres foulons.

— Manufact. Celui qui aplaigne la surface d'un drap, en dirigeant les brins de la laine d'un même côté.

— Rivière. *Pareur de cordes.* Celui qui est chargé d'empêcher que la corde ne s'arrête, lorsque le bateau monte.

PAREXE. adj. des 2 g. Sex-digitaire, ou à double pouce.

PARFAIRE. v. a. 4e conj. (du lat. *perficere*, achever, formé de *per*, qui signifie augmentation, et *facere*, faire; faire entièrement). *Je parfais, nous parfaisons, vous parfaites, ils parfont. Je parfaisais. Je parfis. Je parferai. Je parferais. Parfais, parfaisons, parfaites. Que je parfasse. Que je parfisse. Parfaisant. Parfait, parfaite.* Ce verbe ne s'emploie guère qu'à l'infinitif et aux temps composés. Achever, compléter, mettre la dernière main. Parfaire un ouvrage, un bâtiment. Pour *parfaire* un ouvrage, il ne faut jamais le regarder comme parfait. (Boiste.)

— Financ. *Parfaire une somme, un paiement.* Ajouter ce qui manque à une somme, à un paiement.

— Jurispr. *Parfaire le juste prix.* Réparer la lésion, le dommage que le vendeur d'un immeuble a éprouvé. L'acquéreur a été condamné à délaisser la maison, si mieux il n'aimait en parfaire le juste prix.

— Proc. crim. *Parfaire le procès de quelqu'un.* Conduire ce procès jusqu'au jugement définitif. Cette locution vieillit.

— Iron. Combler, achever. Tel événement, après lequel nous soupirons, *parfait* notre misère. (Boiste.)

— Absol. L'homme perfectionne, mais ne *parfait* pas. (De Lévis.)

— SE PARFAIRE. v. pron. Se compléter.

— Syn. comp. PARFAIRE. FAIRE. *Parfaire* est complétif; c'est *faire* d'un bout à l'autre, entièrement, de manière qu'il ne manque rien.

PARFAISEUR. s. m. Techn. Fabricant de peignes pour les étoffes.

PARFAIT, AITE. part. pass. du v. Parfaire. S'emp. adject. Entièrement terminé. Cela est fait et parfait. Il a été ordonné que [illegible] jugement définitif.

— *Parfait par.* Le prix a été parfait par les parties.

— On dit aussi quelquefois *fait et parfait*, pour Parfaitement fait. Votre style est comme on le peut souhaiter, il est *fait* et *parfait*. (Mme de Sév.)

— Qui réunit toutes les qualités. Dieu seul est parfait. Il n'y a rien de parfait sur la terre. Quelle est la femme qui est parfaite? Vie longue et santé parfaite. Les grands croient seuls être *parfaits*. (La Bruy.) Celui-là est bon qui fait du bien aux autres; s'il souffre pour le bien qu'il fait, il est très-bon; s'il en meurt, sa vertu ne saurait aller plus loin, elle est héroïque, elle est *parfaite*. (Id.) Cherche, pour l'imiter, des âmes plus *parfaites*. (Corn.) La France riche alors en âmes si *parfaites*. (L. Rac.) Mais ce *parfait* censeur se trouve rarement. (Boil.) Il n'y a de *parfaits* que les gens qu'on ne connaît pas. (Mme de Boufflers.)

Apprends que la seule sagesse
Peut faire les héros *parfaits*. (Rouss.)

— Qui a beaucoup de qualités, qui paraît accompli dans son genre. C'est un homme parfait. Une statue, une beauté parfaite. Un parfait courtisan. Un parfait imbécile. Une vertu, une grâce, une beauté parfaite. Un sot parfait. Un parfait débauché. Ô *parfait* ouvrier, l'homme est-il ton ouvrage? (L. Rac.) Il y a peu de femmes si *parfaites*, qu'elles empêchent un mari de se repentir, du moins une fois le jour, d'avoir une femme. (La Bruy.) Est-il donc vrai que l'homme le plus *parfait*, livré à sa propre raison, n'arrive qu'à un égoïsme épuré, à l'égoïsme de la science? (A. de Cust.) La plupart des animaux ont l'odorat *parfait*. (Buff.)

— Complet, total. Il est difficile d'obtenir le vide parfait. Obscurité parfaite. Une solitude parfaite. Un repos parfait. Apoplexie parfaite. Votre guérison n'est pas parfaite. En ce monde, il n'est point de *parfaite* sagesse. (Boil.) Discernant le bien d'avec le bien, et la vertu d'avec la vertu, pour s'arrêter toujours à la plus *parfaite*. (Fléch.) Ton triomphe est *parfait*, tous tes coups ont porté. (Rac.)

Le *parfait* bonheur ne consiste
Qu'à rendre les hommes heureux. (J.-B. Rouss.)

Des mains de nos maîtres
L'homme est sorti *parfait* autant qu'il le doit être.
(L. Rac.)

— Arithm. *Nombre parfait.* Celui qui est égal à la somme de ses parties aliquotes. Le nombre six est un nombre parfait, parce qu'il est égal à la somme de ses parties aliquotes, un, deux, trois. Peu usité.

— Bot. *Fleur parfaite.* Fleur à la composition de laquelle il ne manque aucune partie.

— Dévot. Se dit de celui qui a renoncé à toutes les choses du monde pour se donner entièrement à Dieu. Si tu veux être *parfait*, vends tout ce que tu as, donne-le aux pauvres, et suis-moi. (St Matth.)

— Entom. Se dit de la métamorphose totale des insectes.

— Gramm. *Prétérit parfait*, ou subst. *le parfait.* Le prétérit qui marque une chose parfaite, arrivée dans un temps qui n'est ni précis, ni déterminé, comme *j'ai aimé, j'ai lu.* ‖ *Prétérit plus-que-parfait*, ou subst. *le plus-que-parfait.* Le prétérit qui marque une chose faite ou arrivée dans un temps plus éloigné que le temps marqué par le prétérit parfait, comme *j'avais aimé, j'avais lu.* ‖ L'emploi de ces deux temps comme subst. est le plus ordinaire. Ce verbe est au parfait, au plus-que-parfait de l'indicatif, du subjonctif. ‖ Aujourd'hui on dit plus généralement le passé défini.

— Gramm. ar. *Nom parfait* ou *complet.* V. COMPLET. ‖ *Verbe parfait.* V. VERBE.

— Mus. *Accord parfait.* L'accord fondamental, qui ne se compose que d'intervalles consonnants, c'est-à-dire d'une tierce, d'une quinte, et de la réplique, à l'aigu, du premier son, que l'on nomme octave. ‖ *Consonnance parfaite.* Intervalle consonnant, comme l'octave et la quinte. ‖ *Cadence parfaite.* Celle qui porte la note sensible et qui tombe de la dominante sur la finale.

— Pathol. Total, complet. Apoplexie parfaite.

— Zool. *Mue parfaite.* Celle qui a lieu, dans les animaux, quand la peau ne recevant plus de nourriture, à cause d'une autre peau qui croît au-dessous, elle se détache et fait place à cette dernière, comme dans les ophidiens, les aranéides. ‖ *Animal parfait.* Animal entier qui est propre pour la génération. ‖ On appelait autrefois *animaux parfaits*, ceux qui étaient produits par une génération univoque, par opposition à ceux que l'on prétendait être produits par une génération équivoque.

— La perfection, l'immortalité, etc., disent les grammairiens, sont des qualités absolues, et rejettent toute modification en plus ou en moins. La perfection est au plus haut degré; ce qui est au delà ou en deçà n'est plus la perfection. Les grammairiens se trompent, il y a une excellence, une perfection, une universalité relatives, voilà pourquoi les écrivains ne se font aucune difficulté de mettre en comparaison les adjectifs *excellent*, *parfait*, *universel*, etc. Pascal, que la prose française reconnaît pour son créateur et pour l'un de ses plus *parfaits* modèles. (Auger.) Boileau en avait déjà fait usage.

C'est ainsi quelquefois qu'un indolent mystique,
Au milieu des péchés, tranquille fanatique,
Du plus *parfait* amour [illegible]
[illegible]
(Boileau.)

— *Parfait honnête homme.* Cette locution est dans la bouche de tout le monde. Cependant il y a beaucoup de grammairiens qui la regardent comme incorrecte, parce que, disent-ils, deux adjectifs ne doivent pas être joints à un nom sans conjonction, et que *parfait* et *honnête* qui précèdent le mot *homme* présentent cette faute. Les grammairiens se trompent. Ici le mot *honnête* n'est pas précisément un adjectif, c'est un mot joint au mot *homme* pour n'exprimer avec lui qu'un seul substantif. Il n'y a donc réellement qu'un adjectif. Voltaire a dit: ce *parfait honnête homme*; Colardeau, ce *sévère honnête homme*; Racine, dans une lettre à son fils: Je veux me flatter que faisant votre possible pour devenir un *parfait honnête homme*, vous conser-

vre qu'on ne peut l'être sans rendre à Dieu ce qu'on lui doit.

— Syn. comp. PARFAIT. PERFECTIONNÉ. ACCOMPLI. ACHEVÉ. Ce qui est *achevé* peut n'être pas *perfectionné;* ce qui n'est pas *perfectionné* peut n'être pas *parfait;* ce qui est *parfait* peut n'être pas *accompli*. Au contraire ce qui est *accompli* est *achevé*, *perfectionné* et *parfait* autant qu'il peut l'être.

PARFAIT. s. m. La perfection, en parlant des choses. Les anciens se sont plus attachés au parfait, et les modernes au fini. On ne saurait, en écrivant, rencontrer le *parfait*, et, s'il se peut, surpasser les anciens, que par leur imitation. (La Bruy.)

— Se dit, en parlant des personnes, pour, Qui a renoncé à toutes les choses du monde. Elle eut de la ferveur, dès qu'elle eut de la connaissance; les premiers exemples qu'elle suivit furent ceux des *parfaits*. (Fléch.)

— Qui est avancé en connaissance, qui a plus de lumières que les autres. La sagesse que nous proposons est pour les parfaits.

— Anc. loc. adv. *Au parfait*. D'une manière parfaite. Ce mot est et restera vraisemblablement toujours relégué dans les antichambres ou les boutiques, si même on ne se pique pas d'y parler mieux. On n'en trouve pas d'exemple dans les bons auteurs.

— Syn. comp. PARFAIT. FINI. Le *parfait* regarde proprement la beauté qui naît du dessin et de la construction de l'ouvrage, et le *fini*, celle qui vient du travail et de la main de l'ouvrier.

PARFAITEMENT. adv. D'une manière parfaite. Jouer parfaitement du violon. S'acquitter parfaitement bien de son devoir. Roscius entre de bonne grâce sur la scène pour déclamer *parfaitement;* il ne lui manque, comme on le dit, que de parler avec la bouche. (La Bruy.) C'est à la cour que l'on sait *parfaitement* ne faire rien, ou faire très-peu de chose, pour ceux que l'on estime beaucoup. (Id.) Nous désirerions peu de choses avec ardeur, si nous savions *parfaitement* ce que nous désirons. (La Rochef.) Les moindres circonstances sont chères de ceux qu'on aime *parfaitement*. (Mme de Sév.)

— D'une manière complète, totale. Être parfaitement guéri. Etre parfaitement ridicule. Celui qui sort de votre entretien content de soi et de son esprit, l'est de vous *parfaitement*. (La Bruy.)

— Malherbe a dit : Mais toi, que plus que tous j'aimai *parfaitement*. Cette expression est vicieuse : une chose parfaite est une chose accomplie, et à laquelle il ne manque rien; et ainsi, à la rigueur des termes, ce mot de *parfaitement* ne peut être mis au comparatif, comme l'a employé Malherbe, et moins encore avec un superlatif, comme l'emploient ceux qui finissent leurs lettres par ces mots : *Je suis parfaitement votre très-humble serviteur*.

PARFAUTE. adv. Anc. prat. A défaut. Parfaute de payer.

PARFÈS. s. m. pl. Hist. relig. Nom que les albigeois se donnaient, par altération de *parfaits*.

PARFILAGE. s. m. Action de parfiler. Le parfilage de cette étoffe sera long.

— Ce qui résulte du parfilage. Un tas, une botte de parfilage.

PARFILÉ, ÉE. part. pass. du v. Parfiler. S'empl. adjectiv. Se dit d'un tissu dont on a séparé tous les fils. Etoffe parfilée. Galon parfilé.

— Signifiait Tissu avec des fils d'or. Velours bleu tout *parfilé* d'or en figures diagonales. (Rabelais.)

— *Parfilé par*. Étoffe parfilée par des femmes.

PARFILER. v. a. 1re conj. Séparer fil à fil d'un galon, d'une étoffe, l'or et l'argent de la soie qu'ils recouvrent. Parfiler du galon. Parfiler un demi-mètre d'étoffe. ‖ On parfile aussi des morceaux d'étoffe en soie sans dorure; c'est les décomposer, séparer les brins de la trame et de la chaîne, et en remplir la boîte à parfiler.

— S'est dit autrefois pour Entremêler, en tissant, une étoffe, un galon, des fils d'une matière ou d'une couleur différente.

— Fig. Newton a *parfilé* la lumière du soleil comme nos dames parfilent une étoffe d'or. — Qu'est-ce que *parfiler*, monsieur? — C'est effiler une étoffe, la détisser fil à fil et en séparer l'or; c'est ce que Newton a fait des rayons du soleil. (Volt.)

— Une femme d'esprit (Mme de Luxembourg), [...]tait à défendre ses droits, disait : Je conçois bien qu'un roi perde sa couronne, mais je ne conçois pas qu'il la laisse *parfiler* sur sa tête.

— Absol. Cette femme passe son temps à parfiler. Nous parfilâmes pendant tout le temps que dura sa visite.

— SE PARFILER. v. pron. Être parfilé. Ce galon se parfile bien.

PARFILURE. s. f. Fils d'or et d'argent séparés de la soie qu'ils recouvraient.

— Brins de soie, de laine, etc., d'une étoffe parfilée.

— Passement. Endroit d'un ouvrage où se forment les contours des figures, tant en dedans qu'en dehors, et qui sont exprimés par les points noirs et blancs du dessin.

PARFIN. s. f. Se disait pour Fin dernière.

PARFIN (À LA). loc. adv. S'est dit pour Enfin, finalement.

> Force vous est pourtant à la *parfin*
> Sur lit gésir en piteuse parade. (Hamilton.)

PARFOIS. adv. de temps et de nombre. (des mots fr. *par*, *fois*). Quelquefois. Il arrive parfois que les plus habiles se trompent. On se trouve mal parfois de n'avoir pas demandé conseil à plus instruit que soi. Les cailles et les cailleteaux lui font *parfois* sentir les joies d'un autre temps. (Gr. de la Reynière.) L'habileté trouve *parfois* plus de profit dans la mauvaise fortune que dans la bonne. (De Ségur.) La philosophie la plus heureuse et la plus sage est celle qui nous fait voir *parfois* le côté le moins défavorable des circonstances les plus fâcheuses. (Las Cases.)

> Et si *parfois* d'amour votre âme est allumée,
> C'est un feu passager. (Voit.)

— On disait autrefois *par fois*, *par les fois*. Picquet qui en avait fait son passe-temps, se prenait à rire par *les fois* si fort, qu'ils s'en aperçurent. (Despériers.)

PARFOND. s. m. Pêche. Filet chargé de plomb, qui tombe au fond de l'eau.

PARFONDRE. v. act. 4e conj. (du lat. *perfundere*, mêler, mélanger). Peint. en émail. Incorporer les couleurs à la plaque de verre ou d'émail, et les faire fondre également. Ce peintre en portrait sait bien parfondre les couleurs.

— SE PARFONDRE. v. pron. Entrer en fusion, se mélanger, s'unir également.

PARFONDU, UE. part. pass. du v. Parfondre. S'empl. adj. Fondre également des couleurs bien parfondues.

— *Parfondu par*. Ces couleurs ont été parfondues par un ouvrier habile.

PARFORCÉ, ÉE. part. pass. du v. Parforcer. S'empl. adj. Qui a fait tous ses efforts.

PARFORCER. v. a. 1re conj. S'est dit pour Faire un grand effort

— SE PARFORCER. v. pron. S'efforcer. Toutes fois ils se *parforcèrent* de se tenir sur leurs pieds. (Amyot.)

PARFOURNI, IE. part. pass. du v. Parfournir. S'empl. adj. Complètement fourni.

— *Parfourni par*. Objets parfournis par un marchand.

PARFOURNIR. v. a. 2e conj. Fournir en entier, achever de fournir. Un libraire doit parfournir les feuilles qui manquent à un livre qu'il a vendu. Peu usité.

— Pal. Contribuer subsidiairement. La veuve qui constitue dot à sa fille purement et simplement ne constitue rien du sien, si les biens paternels se trouvent suffisants pour remplir la constitution Elle serait seulement obligée de *parfournir*, à concurrence de ce que les biens du père se trouveraient insuffisants; cette veuve n'est tenue que subsidiairement de la dot par elle constituée, c'est-à-dire, de parfournir seulement ce qui ne se trouvera pas sur les biens du père. (Dict. de Trév.)

— SE PARFOURNIR. v. pron. S'achever. Tous les actes de la comédie se *parfournissent* en un. (N. Pasquier.)

PARFOURNISSEMENT. s. m. Se disait pour Action de parfournir.

PARFUM. s. m. (pr. *par-fun ;* ét. lat., *per*, par; *fumus*, fumée, vapeur). Odeur aromatique, agréable, plus ou moins forte, plus ou moins subtile et suave, qui s'exhale d'une substance quelconque, et particulièrement des fleurs. Doux, agréable parfum. Ce parfum est trop fort. Le parfum de la rose, des fleurs, de l'encens. Aimer, craindre les parfums. Les parfums entêtent. La connaissance des affaires, l'application à ses devoirs, produisirent cette première fleur de réputation qui répand son odeur, plus agréable que les *parfums*, sur tout le reste d'une belle vie. (Fléch.) Les plaisirs sont comme les *parfums;* il faut les éloigner pour les mieux sentir. (Boiste.)

> Dieu tout-puissant, sont-ce là les prémices,
> Les *parfums* et les sacrifices,
> Qu'on devait en ce jour offrir sur tes autels? (Rac.)

— On le dit aussi des choses mêmes qui exhalent une odeur agréable. Se dit surtout, en ce sens, des compositions artificielles, odorantes. L'essence de rose est un délicieux parfum. Parfums simples, composés, secs, liquides. La plupart des parfums viennent de l'Orient.

> Et foulant le *parfum* de ces plantes fleuries,
> Aller entretenir ses douces rêveries. (Boileau.)

> Le zéphir cueille sur les fleurs
> Les *parfums* que la terre exhale. (J.-B. Rouss.)

— *Parfums simples*. Ceux que la nature nous [...] et les conserver sans y rien changer ni ajouter, comme l'encens, les baumes, etc. ‖ *Parfums composés*. Mélange de plusieurs parfums simples réunis. ‖ *Parfums secs*. Parfums friables, et qui peuvent être facilement réduits en poudre, comme toutes les résines odorantes. ‖ *Parfums liquides*. Esprits et essences de plantes très-odorantes.

— L'usage des parfums était connu des anciens. Pline en fait remonter l'invention au règne de Darius. Au temps de Moïse, l'usage des parfums était commun chez les Hébreux, ainsi que la Bible nous l'apprend. Les Egyptiens s'en servaient aussi. Il est inutile d'ajouter que les Romains connaissaient aussi cet usage; il y avait sous leurs empereurs des parfums qui coûtaient jusqu'à quatre cents deniers la livre. Les Grecs et les Romains regardaient les parfums non-seulement comme un hommage dû aux dieux, mais encore comme un signe de leur présence. Chez les poëtes, les divinités ne se manifestent jamais sans annoncer leur apparition par une odeur d'ambroisie. Les anciens brûlaient aussi des parfums sur les tombeaux.

— Se prend, en riant, pour Mauvaise odeur. Incontinent ce *parfum*, épanché par sa boutique, prit chacun au nez plutôt qu'aux talons. (Tabourot.)

— Fig. La ferveur de sentiment, c'est lorsqu'une âme, attirée par des grâces sensibles, court dans les voies de Dieu, à l'odeur de ses *parfums*, comme l'épouse des Cantiques. (Fléch.) Je ne vous dirai pas que saint Louis ne permit point au pécheur de répandre les *parfums* sur sa tête, et qu'il aima mieux être repris par la vérité que corrompu par les louanges. (Id.) La bienveillance est la fleur de l'amitié; et son *parfum* dure toujours quand on la laisse sur sa tige sans la cueillir. (B. de St-P.)

> Au bienfaiteur un prix est dû;
> Mais tout bien dont l'auteur se vante
> Est un *parfum* dont la vertu
> Se perd aussitôt qu'il s'évente. (Fossat.)

— Fig. et par anal. *Le parfum de la louange, des louanges*. Le plaisir qu'on a de s'entendre louer. Le parfum des louanges l'entête promptement. Il est peu de têtes assez fortes pour résister au parfum de la louange.

— On dit, dans le même sens, Le parfum de la prière s'élève jusqu'à Dieu, est agréable à Dieu. La prière monte au ciel comme un agréable parfum. Ce n'est pas mon dessein d'entrer dans d'inutiles curiosités, en décidant indiscrètement par où s'élève et s'exhale dans le ciel le *parfum* de nos oraisons. (Fléch.)

— *Il y a dans ce livre un parfum d'antiquité*. A la lecture de ce livre, on sent que l'auteur s'est pénétré du génie des auteurs anciens.

— Fig. et par extens. *Cet appartement respire un parfum d'antiquité*. Se dit d'un appartement décoré dans le genre des anciens.

— La conduite et les actions d'un homme sont-elles entachées d'immoralité; sa loyauté, sa probité sont-elles suspectes, on dira : *Cet homme ne répand pas un bon parfum ;* tandis qu'en parlant d'un homme dont la vie est exempte de blâme, on dira : *il est en bonne odeur auprès des honnêtes gens*.

— Agric. *Parfum d'août*. Petite poire hâtive, qui est jaune citron d'un côté et d'un rouge foncé de l'autre, et d'une odeur fort agréable.

— Mar. Composition artificielle, minérale ou végétale, d'une odeur forte, dont on se servait dans les lazarets, pour purifier les personnes et les effets regardés comme suspects de peste ou de maladies contagieuses.

— Pharm. S'est dit de toutes les vapeurs, bonnes ou mauvaises, de toutes les exhalaisons volatiles d'un corps que l'on expose à la chaleur et qu'on fait élever en l'air pour la guérison des maladies.

— Techn. Se dit, chez les tireurs d'or, d'une composition dont ils se servent pour donner le fumage au fil d'argent, afin de le faire passer pour du fil d'or.

— Syn. comp. PARFUM. AROMATE. L'*aromate* est un *parfum* proprement dit, une production végétale dont on tire un *parfum*. ‖ PARFUM. ODEUR. FUMIGATIONS. *Odeur* désigne en général toute émanation agréable ou déplaisante quelconque qui s'exhale des corps; mais on n'emploie que pour odeurs plus ou moins suaves le nom de *parfum*. Les *fumigations* seraient de même genre si elles avaient pour objet de plaire à l'odorat; mais leur but est tout différent.

PARFUMÉ, ÉE. part. pass. du v. Parfumer. S'empl. adjectiv. Qui répand une bonne odeur, qui a été exposé aux parfums. Des gants parfumés. Cette chambre a été parfumée. Il y a en Laponie plusieurs espèces de mousses comestibles, farineuses, sucrées, *parfumées*. (B. de St-P.) L'aspect d'un oasis *parfumé*, d'une île verdoyante, le dédommage de ses fatigues. (A. Martin.)

— Hist. *Gants parfumés*. Gants dont la peau était enduite de pâte et d'essence dont l'usage avait été apporté en France par les Italiens, vers la fin du XVIe siècle. ‖ Gants dans la composition desquels on croyait qu'il pouvait entrer des matières vénéneuses, propres à donner la mort à celui qui les porterait. Gardez-vous des gants parfumés. Othon III dut sa mort aux gants parfumés que lui avait envoyés la veuve de Crescentius, l'an 1002.

— *Parfumé de*. Gants parfumés de musc. L'air est *parfumé*, dans un été continuel, de l'odeur des plantes aromatiques que la nature y [...]

> Le voile *parfumé* de cette fleur brillante
> Cache un fruit savoureux pour la saison suivante. (A. Martin.)

> Je verrai les chemins encor tout *parfumés*
> Des fleurs dont sous ses pas on les avait semés. (Racine.)

— *Parfumé par*. Gants parfumés par le parfumeur.

PARFUMER. v. a. 1re conj. (rad. *parfum*). Répandre une bonne odeur dans quelque lieu. Les fleurs parfument l'air. Ce pot de tubéreuses parfume toute la chambre. Les chèvrefeuilles *parfument* les airs. (B. de St-P.)

> Les compagnes de Flore
> *Parfument* les coteaux. (J.-B. Rousseau.)

— Faire prendre une bonne odeur à quelque chose au moyen de parfums. Parfumer des gants, du linge, des habits, de la poudre, de la pommade, des savonnettes, des pâtes, des pastilles, des essences.

— *Parfumer une maison, un navire, un lieu*. Y faire des fumigations, y brûler quelque chose d'une odeur forte, pour en chasser le mauvais air. Il y avait un foyer d'infection dans cette maison, il a fallu la parfumer avec du soufre.

— Admin. *Parfumer une lettre*. Exposer au feu du soufre et tremper dans le vinaigre une lettre qui vient d'un pays où règne une maladie contagieuse.

— Mar. *Parfumer un vaisseau*. Faire brûler du goudron, du genièvre, de la poudre mouillée, de l'encens, etc., et jeter du vinaigre entre les ponts d'un vaisseau, pour détruire les miasmes.

— Fig. Quand nous croirons être obligés de nous départir des sentiments des grands écrivains, dorons et *parfumons* nos objections. (Balzac.) Sénèque *parfume* trop ses pensées; à la longue, elles portent à la tête. (Bouh.)

> Chez des femmes de bien dont l'honneur est entier,
> Et qui de leurs vertus *parfument* le quartier. (Regnard.)

— SE PARFUMER. v. pron. Remplir son linge, ses habits de bonnes odeurs. Embaumer sa peau par des eaux, des pommades odorantes. Vous vous parfumez trop. L'habitude de se parfumer est bien moins répandue qu'autrefois. L'encens dont ils se *parfument*. (J.-B. Rouss.)

> Que sommes-nous une fois morts?
> A quoi bon des parfums sur d'insensibles corps?
> Eh! tandis que je vis encore
> *Parfume*-moi plutôt des essences de Flore. (***)

— Être parfumé. Ces choses se parfument ordinairement.

> Tu ne seras pas moins renversé de ton char,
> Et ta chevelure adultère
> N'ira pas moins, hélas! trop tard,
> Se *parfumer* dans la poussière. (Dorneval.)

— Le *pulvere collines* d'Horace présente une image naturelle. On voit que le sang mêlé à la poussière fait une espèce de liniment. L'expression du traducteur ne paraît pas un heureux équivalent. D'ailleurs rien dans le latin ne donne l'idée d'une odeur quelconque.

PARFUMERIE. s. f. Fabrication et commerce des parfums, des cosmétiques, des pommades, des savons de toilette, des pâtes d'amandes et autres, des huiles antiques, aromatiques et essentielles, des poudres dentifrices et à poudrer, des pastilles à parfumer, des eaux-de-vie aromatisées et autres eaux de senteur, des essences, des fards et autres compositions diverses.

PARFUMEUR, EUSE. s. Celui, celle qui fait, qui vend des parfums et toute sorte de senteurs. Un excellent parfumeur. C'est une parfumeuse renommée.

PARFUMIER. s. m. Se disait pour Parfumeur. Et en ont fait les hommes comme les *parfumiers* de l'huile; ils l'ont sophistiquée. (Montaigne.)

PARFUMOIR. s. m. Écon. dom. Espèce de coffre avec une grille sous laquelle on brûle du parfum, des pastilles, pour en imprégner les différents objets que l'on veut parfumer.

PARGA. Ville d'Albanie qui formait autrefois une petite république. Après s'être défendue jusqu'en 1811 contre les attaques d'Ali-Pacha, elle demanda à être incorporée dans la république des îles Ioniennes; les Anglais y mirent garnison et la livrèrent, 1819, au tyran de l'Albanie, qui en massacra les habitants qui ne quittèrent pas la ville.

PARGANIOTE. s. des 2 g. Habitant de Parga. ‖ adj. des 2 g. Qui appartient à Parga ou à ses habitants.

PARGASITE. s. m. Minér. Variété d'amphibole ou de pyroxène qu'on trouve dans l'île de Parga.

PARGÉ, ÉE. part. pass. du v. Parger. S'emploie adjectiv. Bétail pargé.

PARGER. v. a. 1re conj. Il prend un *e* après le *g*, quand cette dernière lettre est suivie d'un *a* ou d'un *o*. *Nous pargeons*, *je pargeais*, etc. Anc. cout. d'Auvergne. Parquer, mettre des bestiaux dans un parc.

— *Parger héritages*. Fumer et engraisser une terre en y parquant des bêtes à laine.

PARGIE. s. f. Féod. Amende que payait au seigneur le propriétaire des bestiaux qui avaient dégradé un champ.

PARGINÉ. s. f. Ornith. Espèce d'oiseau qu'on rencontre au Japon.

PARGNEAU. s. m. Ichthyol. Un des noms vulgaires du carillon.

PARGOUTEE. Myth. Nom de la première femme, suivant les Banians.

PARGUÉ, PARGUIÉ, PARGUENNE, PARGUIENNE. interj. Jurements patois et burlesques de l'ancienne comédie; corruption de *pardienne*. *Parguienne* a été employé par Molière dans le *Festin de Pierre*.

PARHÉLIE ou **PARÉLIE.** s. m. (ét. gr. παρά, auprès; ἥλιος, soleil). Astron. Représentation d'un ou de plusieurs soleils formés par la réflexion des rayons du soleil dans une nuée. On vit ce jour-là deux parhélies.

PARHÉLIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport au parhélie. Cercle parhélique.

PARHOMOLOGIE. s. f. Rhét. Nom que les anciens donnaient à la figure nommée Concession.

PARHYPATE. s. f. Mus. anc. Seconde corde de la lyre, qui était dédiée à Mercure; elle était d'un degré au-dessus de l'hypate.

PARI. s. m. (du lat. *par*, *paris*, égal, pareil).

Gageure, promesse réciproque, par laquelle deux ou plusieurs personnes qui soutiennent des choses contraires s'engagent de payer une certaine somme à celui qui se trouvera avoir raison. J'en fais le pari. On a fait un gros pari. Proposer, accepter un pari. J'ai gagné, j'ai perdu le pari, mon pari. Le pari est bien hasardeux.

> Être assuré de sa gageure
> Fait voir un homme sans droiture ;
> Ne l'être pas, un étourdi,
> La raison blâme cet usage
> Imitons l'exemple du sage,
> Ne faisons jamais de pari. (***)

— *Tenir le pari.* L'accepter, parier contre la personne qui le propose. Il a tenu tous les paris.

— *Le pari est ouvert, les paris sont ouverts.* Tout le monde est admis à parier.

— Fig. *Les paris sont ouverts.* Se dit d'une affaire incertaine sur laquelle il y a des opinions contraires, et qui doit bientôt se décider.

— *Il est hors de pari.* Se dit de celui qui, dans un pari fait entre plusieurs personnes, a perdu, et n'a plus de droit aux enjeux que les autres se disputent encore.

— Par extens. La somme pariée. Payer le pari. Les paris ont été religieusement payés.

— Jeu. Somme indépendante de l'enjeu ordinaire, que des personnes parient entre elles, et dont le sort est décidé par celui de la partie. || Au jeu de piquet à écrire, le résultat des deux coups qui forment l'ide. Celui qui perd le pari est obligé de mettre à la queue. || *Paris de traverse.* Les paris qui ne sont pas du courant du jeu.

PARIA. s. m. (ét. sansk., *pari*, improprement; *aïa*, aller). Homme né dans la dernière caste des Indiens qui suivent la loi de Brahma. La caste des parias est réputée infâme par toutes les autres, qui refusent d'avoir la moindre communication avec elle. Un *paria* est un homme qui n'a ni foi ni loi; c'est un Indien de caste si infâme, qu'il est permis de le tuer si on en est seulement touché. Si nous entrons chez lui, nous ne pouvons, de neuf lunes, mettre le pied dans aucune pagode, et pour nous purifier, il faudra nous baigner neuf fois dans le Gange, et nous faire laver autant de fois, de la tête aux pieds, d'urine de vache, par la main d'un brame. (B. de St-P.)

— Hist. *Caste* ou *sous-caste des parias.* Subdivision de la caste des soudras; elle s'est formée d'individus chassés des autres castes pour avoir violé les lois religieuses ou civiles. Cette sous-caste comprend un grand nombre de tribus : celle des *chakilis* ou savetiers; celle des *moutchirs* ou tanneurs, celle des *tsengaris*, d'où viennent nos zingaris ou bohémiens, etc.

— Fig. Homme qui appartient aux classes les moins heureuses de la société. || *Parias politiques.* Personnes privées de toute espèce de droit politique.

— Mar. Dans l'Inde, Bâtiment mal tenu ou monté par des parias. || Se dit, par extension, de tout bâtiment mal tenu et de pauvre apparence.

— Géogr. Golfe de l'Océan atlantique, sur la côte de la Colombie.

PARIADE. s. f. (du lat. *par*, *paris*, couple). Chass. État des perdrix, lorsqu'elles cessent d'aller par compagnies, pour s'apparier. Le temps de la pariade. La pariade est complète.

— Par extens. Saison où les perdrix s'apparient. La chasse est défendue pendant la pariade.

— Perdrix appariées. Il y a cinq ou six pariades dans ce champ.

PARIAGE. s. m. Droit cout. Convention par laquelle un haut seigneur assurait sa protection à un seigneur moins puissant.

PARIAMBE. s. m. Littér. anc. Pied de deux brèves qu'on appelle aussi *pyrrhique.* || Pied composé d'une brève et de deux longues. || Pied composé d'une longue et de quatre brèves.

— Mus. anc. Instrument à cordes, qui servait à accompagner les vers iambiques.

PARIAMBOÏDE. s. m. Littér. anc. Pied oratoire composé de cinq syllabes : une brève, une longue, une brève et deux longues, comme *petitiones.*

PARIANE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des graminées, originaires d'Amérique.

PARIBLE. adj. des 2 g. Anc. jurispr. *Loi parible.* Épreuve par l'eau et par le feu. V. *Loi apparissant*, au mot LOI.

PARICLE. adj. des 2 g. Paléogr. Mot qui [illegible]

vantes : *Notice paricle.* Espèce de chirographe particulier. || *Charte paricle.* Se disait des chartes, des contrats dont on était obligé de délivrer autant de copies qu'il y avait de personnes intéressées à l'acte.

PARIDÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à la parisette. || PARIDÉES. s. m. pl. Tribu de la famille des asparaginées, qui a la parisette pour type.

PÂRIDJÂTA. s. m. Myth. ind. Nom d'un arbre céleste qui faisait l'ornement du paradis d'Indra, et dont les fleurs répandaient un parfum très-pénétrant.

PARIÉ, ÉE. part. pass. du v. Parier. S'emploie adjectiv. Il y a eu cent louis de pariés. Payer toute la somme pariée.

— *Parié par.* Somme pariée par un étourdi.

PARIÉGÈTE. s. f. Philol. Description de la Grèce par Pausanias.

PARIEN, IENNE. s. Géogr. anc. Habitant de l'île de Paros. || adj. Qui appartient à Paros ou à ses habitants.

PARIER. v. a. 1re conj. (rad. *pari*). Ce verbe prend deux *i* aux 1re et 2e pers. pl. de l'imparf. de l'ind. et du prés. du subj. *Nous pariions, vous pariiez. Que nous pariions*, etc. Faire un pari, une gageure. Parier le double contre le simple, ou simplement parier double contre simple. Que voulez-vous parier? Je parie cent contre un que vous avez tout.

— Jeu. *Parier pour quelqu'un*, ou simplement *parier.* Gager que celui des deux joueurs qu'on désigne gagnera la partie. Vous pariez pour monsieur, je tiens le pari, ou je parie contre. Pour qui pariez-vous?

— On dit *parier à coup sûr*, quand on parie avec la certitude de gagner le pari. Il n'y a qu'un malhonnête homme qui puisse parier à coup sûr.

— Fam. *Il y a à parier, beaucoup à parier, gros à parier, tout à parier que.* Il est presque certain que, il y a de fortes raisons de croire que. Il y a à parier qu'il ne viendra pas. Il y a tout à parier que cela n'est pas vrai.

— *Parier de.* Parier de faire une chose.

— *Parier que.* Parier qu'une chose n'est pas. Parier que quelqu'un ne viendra pas à bout de ses entreprises. Si tel, que vous croyiez votre ami vous a trahi, on peut *parier* mille contre un qu'il est faux philosophe ou faux dévot. (Boiste.)

— Quand ce verbe est employé sans négation, il faut mettre à l'indicatif le verbe de la phrase qui lui est subordonnée. Je parie qu'il a dit cela. Il faut au contraire le mettre au subjonctif quand parier est accompagné d'une négation. Je ne parie pas qu'il ait dit cela.

— Absol. Parier pour. Parier contre.

— Le continuateur du *Roman comique* de Scarron a dit *parier avec* pour Aller de pair. L'argent me faisait *parier* avec une trentaine de cadets de grande maison, qui portaient le mousquet aussi bien que moi. Cet exemple n'est pas à imiter.

— SE PARIER. v. pron. Être parié. Cela ne peut se parier.

— Syn. com. PARIER. GAGER. V. GAGER.

PARIÉTAIRE. s. f. (du lat. *parietaria*, fait de *paries, parietis*, muraille). Bot. Une trentaine d'espèces herbacées, bien ou mal connues, sont inscrites dans le genre de la famille des urticées. Nous en possédons plusieurs espèces; la plus commune est la pariétaire officinale, que l'on trouve dans les lieux humides et ombragés, voisins des habitations, le long des haies, dans les fentes des vieux murs, sur les décombres. Ses propriétés dans les maladies des voies urinaires l'ont fait admettre dans les jardins comme plante médicinale. On nomme vulgairement la pariétaire *casse-pierre* et *perce-muraille.*

PARIÉTAL, ALE. adj. (du lat. *paries, parietis*, mur, muraille). Anat. Il se dit de deux os qui forment les côtés et la voûte du crâne. Les deux os pariétaux couvrent la plus grande partie du cerveau. Bosse, fosse, suture pariétale. Trou pariétal. Protubérance pariétale.

— Bot. Se dit d'une partie qui s'insère à la paroi d'une autre. Ainsi on le dit des graines et du placentaire, quand ils s'attachent à la paroi qui circonscrit la cavité d'un péricarpe déhiscent ou non, comme le groseillier : de l'insertion des étamines, lorsque, le calice étant manifestement tubulé, les étamines se fixent au tube, soit près de sa base, comme dans beaucoup de papilionacées, soit plus haut, comme dans la plupart des thymélées.

— substantiv. Se dit pour Os pariétal. Le pariétal. Les pariétaux s'articulent entre eux, et chacun d'eux s'articule avec le frontal, le temporal et l'occipital.

PARIÉTARIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à la pariétaire. || PARIÉTARIÉES. s. f. pl. Groupe de la famille des urticées, qui a la pariétaire pour type.

PARIEUR, EUSE. s. Celui, celle qui parie. Vous êtes un grand parieur. Les Anglais sont les premiers parieurs du monde. Il y a des parieurs de part et d'autre.

— Prov. et fig. *Cela ne vaut rien pour les parieurs.* Se dit d'une chose qui fait craindre un résultat fâcheux à l'une des parties intéressées dans une affaire.

— Prov. On dit, quand on voit arriver quelque coup de partie, quelque beau coup, *Voilà un coup pour les parieurs* [illegible] au jeu, mais aussi dans les autres affaires, quand il arrive quelque chose qui doit faire craindre un succès fâcheux à l'une des deux parties intéressées.

PARIGLINE. s. f. Chim. Alcali qu'on a découvert récemment dans la racine de salsepareille.

PARILI. s. m. Bot. Arbre du Malabar, dont toutes les parties sont amères et employées en médecine.

PARILIE. s. f. Bot. Genre de plantes connu généralement sous le nom de nyctante.

PARILIES. s. f. pl. (du lat. *parere*, enfanter, produire). Ant. rom. Fêtes en l'honneur de Palès, dans lesquelles on faisait des vœux pour la fécondité des troupeaux. || Les femmes enceintes les faisaient aussi célébrer dans leurs maisons pour obtenir un heureux accouchement.

PARILLINIQUE. adj. m. Chim. Se dit d'un acide que l'on a trouvé dans la salsepareille.

PARIME. Géogr. Lac de la Guiane colombienne, sur les bords duquel on plaçait la ville fabuleuse d'El-Dorado. On croit que ce lac n'existe que temporairement dans la saison des pluies. || *La sierra Parime.* Groupe de montagnes de la Colombie, république de Vénézuéla.

PARINARI ou **PARINAIRE.** s. m. Bot. Genre de plantes de la famille des rosacées, originaire de la Guiane. Il contient deux espèces, dont les amandes sont douces et bonnes à manger.

PARINERVÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *par*, égal; *nervus*, nervure). Bot. Qui porte deux nervures égales, placées plus près du bord que du centre, comme la paillette supérieure des graminées. On dit aussi *parinervié.*

PARIPENNÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *par*, égal; *penna*, plume, feuille). Bot. Qui a des feuilles pennées sans impaire, c'est-à-dire sans foliole à l'extrémité du pétiole. On dit aussi *paripenne* pour les deux genres.

PARIPOU. s. m. Bot. Espèce de palmier de la Guiane, dont les fruits, cuits dans l'eau avec du sel, sont servis sur les meilleures tables.

PÂRIS. Temps hér. Fils de Priam et d'Hécube; il fut aussi nommé Alexandre. Hécube ayant rêvé qu'elle mettrait au monde un flambeau qui embraserait Troie, Pâris fut élevé par des bergers sur le mont Ida. Juge du différend entre Junon, Minerve et Vénus, il donna la pomme d'or à cette dernière. Il fut alors reconnu par Priam qui l'envoya en Grèce, où il séduisit et enleva Hélène, femme de Ménélas, et causa ainsi la guerre de Troie, pendant laquelle il donna la mort à Achille, et fut tué lui-même par Pyrrhus.

— Bot. *Herbe à Pâris.* V. PARISETTE.

PÂRIS (François de). Célèbre diacre, natif de Paris, 1690-1727, consuma sa fortune en œuvres de charité, abrégea ses jours par des austérités excessives, et mourut en odeur de sainteté. Les jansénistes prétendirent qu'il s'opérait des miracles sur sa tombe. L'enthousiasme, l'imagination s'en mêlèrent, et donnèrent naissance aux scènes extravagantes et scandaleuses des convulsionnaires; aussi le gouvernement fit-il fermer le cimetière de Saint-Médard.

PARIS. (*Lutetia Parisiorum;* du celt. *par*, espèce de navire, *gwys*, en composition *ys*, hommes; *parys*, hommes de vaisseaux; ou *gwys*, on sait, il est su; *parys*, gens savants, habiles dans la navigation; ce peuple occupait les deux bords de la Seine, et, profitant de l'avantage de sa situation, il faisait un grand commerce par eau). Géogr. Capitale de la France, ch.-l. du département de la Seine. C'est le siége du gouvernement et des deux Chambres, de la cour de cassation, de toutes les administrations centrales, d'un archevêché, de l'Institut de France et d'un grand nombre d'institutions scientifiques. Cette ville renferme un grand nombre de théâtres et de monuments magnifiques; on y remarque de vastes places, de belles fontaines, les quais, la promenade des Champs-Élysées, celle des boulevards, et plusieurs beaux ponts. Industrie et commerce immenses; 910,000 hab.

— Hist. *Conciles de Paris.* On compte douze conciles tenus dans cette capitale, depuis l'an 360 jusqu'au commencement du XVIIe siècle. || Le dernier concile de Paris fut convoqué par Napoléon, en 1811. Plus de cent évêques d'Allemagne, d'Italie et de France y assistèrent. Il statua sur l'institution canonique des évêques, et ses décrets furent confirmés par un bref du pape du 20 septembre 1811. || *Guerre de Paris.* Se dit de la guerre de la Fronde, de 1650 à 1651. || *Traités de Paris.* Paix signée en 1229, entre Louis IX et Raymond, comte de Toulouse. || Paix signée en 1259, entre Louis IX et Henri III, roi d'Angleterre. || Paix conclue en 1313 entre Philippe le Bel et Edouard, roi d'Angleterre. || Paix conclue en 1320, entre Philippe le Long et Robert, comte de Flandre. || Paix conclue en 1325 entre Charles le Bel et Edouard II. || Paix de 1327, entre Charles le Bel et Edouard III. || Paix de 1330, entre Philippe de Valois et Edouard III. || Paix de 1763, entre la France, l'Espagne et l'Angleterre, avec accession du Portugal. Cet arrangement, par lequel Louis XV céda ses plus belles colonies aux Anglais, s'appelle aussi *traité de Paris et de Londres.* || Paix définitive, conclue le 5 novembre 1795, entre la République française, le roi des Deux-Siciles et le duc de Parme. || Traité conclu le 8 octobre 1802, entre la France et la Russie. || Traité conclu le 25 juin 1802, entre la [illegible] 1810, entre la France et la Suède. Cette dernière puissance adhérait au système continental. || *Convention de Paris.* Acte que le comte d'Artois, depuis Charles X, signa avec les puissances alliées, le 23 avril 1814. Elle arrêtait que la France livrerait ses places et ses flottes, et serait réduite à ses limites du 1er janvier 1792. || *Paix de Paris.* Traité conclu le 30 mai 1814, entre la France et les puissances coalisées, à la suite de la campagne de France. || *Traités de Paris.* Traités conclus le 20 novembre 1815, entre la France et les puissances coalisées, à la suite du désastre de Waterloo. || *Comte de Paris.* La plus grande dignité du royaume jusqu'à Hugues Capet. Le titre de *comte de Paris* a été renouvelé en faveur du petit-fils de Louis-Philippe.

— Prov. *Paris est le paradis des femmes, le purgatoire des hommes, l'enfer des chevaux.* On trouve à Paris beaucoup d'occasions de se divertir, mais il y faut beaucoup travailler.

— Je vous souhaite tous les jours ce qu'une de vos amies dit être nécessaire à la félicité d'un homme, *Paris* en ce monde et Paradis dans l'autre, écrit don Cosme à Bussy-Rabutin, alors exilé.

— Prov. *Prendre Paris pour Corbeil.* Se tromper grossièrement. || *Paris ne s'est pas fait en un jour.* Les grands ouvrages ne s'achèvent qu'avec le temps. || *Faire comme on fait à Paris, laisser pleuvoir.* || *Il est riche à Paris, jamais n'y a rien vendu.* || *Il ne fait jamais mauvais temps pour retourner à Paris.* || *Il ne faut pas laisser Paris pour trouver les chirurgiens en voie.* || *Qui se tient à Paris ne sera jamais pape.*

— Iconol. Bouchardon a représenté cette ville sous la forme d'une belle femme, assise sur une proue de vaisseau, avec une couronne de tours sur la tête et un sceptre à la main. Elle regarde avec complaisance la Seine et la Marne, qui, couchées à ses pieds, paraissent se féliciter de contribuer à l'ornement et à l'abondance de la grande ville qu'elles baignent de leurs eaux.

— Syn. simp. Lutèce, dans le style élevé. Les poëtes préfèrent cet ancien nom à celui que porte aujourd'hui cette ville. || Épith. Riche, vaste, opulent, superbe, florissant, docte, savant, renommé. || Périphr. La capitale de la France.

— Les poëtes désignent volontiers les villes par les fleuves ou les rivières qui les baignent, ils disent donc *la Seine* pour Paris, *la Tamise* pour Londres, etc.

> Tandis que la Tamise, en ses mornes rivages,
> Dans son perfide sein méditant les ravages,
> Roule une onde infidèle et jalouse des lis,
> La *Seine* aux bords riants, nymphe tranquille et pure,
> Porte son doux cristal, ennemi du parjure,
> À l'immense Thétis. (LESSUR.)

PARISETTE. s. f (de *Pâris*, fils de Priam, qui, dit-on, connut le premier cette plante et en fit usage, ou du lat. *par, paris*, à cause de l'égalité de ses feuilles). Bot. Genre de plantes de la famille des asparaginées. On en connaît quatre ou cinq espèces, dont une seule croît en France, la parisette à quatre feuilles, vulgairement appelée *herbe à Pâris, raisin de renard, étrangle-loup.*

PARISIANISME. s. m. Usage, habitude, mœurs des Parisiens. L'éventail corrige un peu la prétention au *parisianisme.* (Th. Gautier.)

PARISIEN, ENNE. s. Habitant de Paris. || adj. Qui appartient à Paris ou à ses habitants.

— Hist. Nom d'un peuple de la Bretagne, au Nord. Pétuaria, aujourd'hui Béverley, en était la capitale.

— Mar. On donne le nom de *parisien* à un matelot espiègle, mais fainéant. Paresseux comme un Parisien. Le Parisien excitait notre gaîté par les malices qu'il faisait au subrécargue.

— Par ironie. Badaud. C'est un vrai Parisien. Voilà bien le parisien pur-sang.

PARISIÉNISME. s. m. Ce mot, dont la signification était la même que celle de Parisianisme, nous manque, si l'on en croit M. de Balzac.

PARISIENNE. s. f. Typogr. Petit caractère d'imprimerie, immédiatement au-dessous de la nonpareille et dont le corps a cinq points. On le nomme aussi *sédanoise.* Au-dessous de la parisienne, il n'y a que la perle.

— Hortic. Variété d'anémone.

— Littér. *La Parisienne.* Chanson patriotique composée pour célébrer la révolution de 1830.

— Nom d'une espèce d'omnibus.

PARISIOLLE s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des asparaginées, originaires de l'Amérique. On en connaît cinq espèces. Elles se plaisent dans les bois ombragés et dans tous les lieux frais. Parisiolle droite. Parisiolle penchée. Parisiolle naine.

PARISIS. (pr. *pa-ri-ziss*). Géogr. anc. Petit pays de France, dans la partie centrale de l'Île de France, au N. de Paris, dont la petite ville de Louvres était le chef-lieu. Il est aujourd'hui compris dans le département de la Seine et de Seine-et-Oise.

PARISIS. adj. des 2 g. (pr. *pa-ri-ziss*). Métrol. On le disait de la monnaie qui se frappait à Paris, et qui était plus forte d'un quart que celle qui se frappait à Tours. Un sou parisis. Trois deniers parisis.

— s. m. Anc. métrol. Monnaie des ducs et des comtes de Paris. Les parisis d'or furent frappés en 1330, et décriés en 1336. Les parisis d'argent [illegible] || Mesure de terre qui rapportait un parisis par an.

PARISTHMIE. s. f. Ant. Ancien nom des amygdales.

— Pathol. Engorgement inflammatoire ou séreux de ces glandes.

PARISTHMITE. s. f. (pr. *pa-risst-mite*; ét. gr., παρὰ, proche; ἰσθμὸς, gosier). Pathol. Angine tonsillaire sur le côté de la gorge; inflammation des amygdales.

PARISYLLABE. adj. des 2 g. Gramm. V. PARISYLLABIQUE.

PARISYLLABIQUE. adj. des 2 g. (pr. *pa-ri-cil-la-bi-ke*; du lat. *par, paris*, égal et du gr. συλλαβὴ, syllabe). Gramm. gr. Il se dit des déclinaisons qui ont le même nombre de syllabes à tous les cas. Les deux premières déclinaisons sont parisyllabiques.

PARITÉ. s. f. (du lat. *paritas*, même signif., formé de *par, paris*, égal, pareil). Didact.

Egalité entre des objets de même qualité, de même mesure. Il ne se dit guère des personnes. Il n'y a point de parité entre ces faits. Il y a parité de raison, de raisons pour ou contre.

— On dit aussi par analogie, *je nie la parité.* Je nie que le fait, le cas allégué soit pareil à celui dont il s'agit. ‖ On dit encore, dans le même sens, *la parité n'est pas exacte.*

— Par extens. Comparaison par laquelle on prouve une chose par une autre semblable. Je vais vous prouver cela par une parité.

— Etat de ce qui est pair, c'est-à-dire divisible en deux moitiés.

PARIVE. s. f. Bot. Grand arbre qui croît à la Guiane, dont on a fait un genre de plantes de la famille des légumineuses. A la Guiane, on emploie son bois pour faire des pilotis et bâtir des maisons, parce qu'il est très-solide et de longue durée.

PARJURE. s. m. (du lat. *perjurium*, même signif.; composé de *per*, opposé; et de *jus, juris*, droit, justice). Acte par lequel on affirme avec serment ce que l'on sait être une fausseté. Parjure manifeste, horrible. Etre convaincu de parjure. Faire, commettre un parjure. Toutes ses paroles sont autant de parjures. Est-ce ainsi qu'au *parjure* on ajoute l'outrage! (Rac.) Le Normand même alors ignorait le *parjure.* (Boil.) N'épargnons contre lui mensonge ni *parjure.* (J.-B. Rouss.) Othon II, empereur d'Allemagne, voyant que les Italiens ne faisaient aucun scrupule de commettre des *parjures*, défendit que l'on crût personne en Italie sur sa parole. (Noël.) Toujours les scélérats ont recours au *parjure.* (Rac.) Un *parjure* jamais ne devient légitime. (Volt.)

Je sais que vos regards vont rouvrir mes blessures,
Que tous mes pas vers vous sont autant de *parjures.*
(RACINE.)

Quiconque à son pays osa faire une injure,
Doit marcher malgré soi de *parjure* en *parjure.*
(FR. DE NEUFCHATEAU.)

La bouche n'est pas seule organe du *parjure* :
Quelquefois, sans mot dire, on trahit encor mieux.
(ID.)

— Promesse que l'on ne tient pas. Jupiter rit des parjures des amants, dit Tibulle.

— S'emploie quelquefois en bonne part. Le parjure est vertu quand on punit le crime.

— Hist. Le parjure était puni chez les Hébreux, et le coupable forcé d'offrir en expiation une brebis ou une chèvre, ou bien, à défaut de cela, deux tourterelles, ou la dixième partie d'un épha de farine. Les Égyptiens punissaient de mort quiconque se parjurait. Les Daces disaient qu'ayant cessé d'être homme, le parjure ne devait plus porter de vêtements; ils le condamnaient à aller nu comme les bêtes. Les Scythes l'obligeaient à joindre à son nom la qualité d'eunuque. Chez les Grecs et chez les Romains, ce crime n'était point du ressort des lois; c'était aux dieux qu'était laissé le soin de le punir. Les Capitulaires de Charlemagne et de Louis le Débonnaire condamnaient le parjure à avoir la main coupée. Aujourd'hui, la peine pour le parjure ou faux témoignage en matière criminelle peut s'étendre depuis la simple réclusion jusqu'à la peine de mort; en matière civile, elle ne s'étend qu'à la réclusion.

— Syn. simpl. Faux serment, serment violé, félonie, foi violée, déloyauté, infidélité, perfidie, trahison. ‖ Epith. Impie, atroce, horrible, indigne, téméraire, audacieux, avéré.

PARJURE. adj. des 2 g. (du lat. *perjurus*, même signif.; composé de *per*, opposé; *jus, juris*, droit, justice). Qui fait un faux serment, en affirmant véritable un fait qu'on savait être faux, ou qui viole volontairement son serment, en n'accomplissant pas la promesse faite sous la foi du serment. Un amant parjure. Vous serez déclarée parjure. Malheureuse, vous êtes parjure. On veut, après sa mort, que je lui sois *parjure.* (Rac.) Dieu s'apprête à te joindre à la race *parjure.* (Id.) On est toujours *parjure* alors qu'on est ingrat. (La Harpe.) L'homme *parjure* aux dieux est *parjure* aux humains. (Lemerc.)

. . . Mon cœur même aujourd'hui
De son *parjure* amant lui promettait l'appui. (RACINE.)

— La Motte l'a employé en bonne part, en parlant d'Hypermnestre, qui n'avait pas voulu faire périr son mari, ainsi qu'elle l'avait promis.

Chante cette épouse empressée
Dont Minos condamna les sœurs,
Qui, saintement *parjure*, osa sauver Lyncée
De leurs parricides fureurs.

— Se dit dans le style élevé et surtout en [illegible] parjure.

Ah! le bronze est moins dur qu'un amant irrité,
Qui blesse les dieux même en frappant la beauté!
C'est assez pour vos feux d'outrager sa parure,
Et de briser les nœuds d'une tresse *parjure.*
(LE BRUN.)

— Il s'empl. substantiv. C'est un parjure. Vous êtes une parjure. On peut dans son devoir ramener le *parjure.* (Rac.) Donnez-moi tous les noms destinés aux *parjures.* (Id.) J'attendais en secret le retour d'un *parjure.* (Id.)

Cupidon ne punit rebelle ni *parjure*,
C'est un empire qui ne dure,
Qu'autant que ses sujets y trouvent des appas.
(Mme DESHOULIÈRES.)

PARJURER (SE). v. pron. 1re conj. (du lat. *perjurare*, même signif. V. PARJURE). Violer son serment. Il m'a fait mille serments, et cependant je crains qu'il ne se parjure. Bientôt *se parjurer* cesse d'être un parjure. (Boil.) Eh bien! *parjurez-vous*, c'est le droit des amants. (La Chaussée.)

Et j'irais l'abuser d'une fausse promesse!
Je me *parjurerais!* (RACINE.)

— Par extens. Faire un faux serment en justice. Voudriez-vous vous parjurer? Prenez garde de vous parjurer. Qu'allez-vous faire, malheureux! vous allez vous parjurer.

— Il est certain que le plus fréquent usage de ce verbe est avec le pronom personnel; mais puisque *parjure*, adjectif, peut se dire, surtout en poésie, de certaines choses, pourquoi ne pourrait-on pas dire *parjurer sa foi, ses serments*, pour signifier les violer, les trahir? C'est une omission des dictionnaires. On trouve de fréquents exemples de cet emploi.

Maintenant de l'Europe oppresseurs politiques,
Ils *parjurent* leur foi, trahissent leurs serments,
Et des naissantes républiques
Ils ébranlent les fondements. (DESORGUES.)

PARK (MUNGO-). Célèbre voyageur anglais, né à Fowlshiels (Ecosse), en 1771. Il périt en novembre 1805, dans le Niger, où les naturels de Boussa l'avaient forcé de se jeter.

PARKÉRIACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à la parkérie. ‖ PARKÉRIACÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des fougères, qui a pour type le genre parkérie.

PARKÉRIE. (de *Parker*, amiral anglais). s. f. Bot. Nom d'une espèce de fougère nouvellement découverte à la Guiane.

PARKIE. s. f. (de *Park*, voyageur). Bot. Genre de plantes de la famille des mimosées. Les parkies sont des arbres sans épines, d'Afrique et des Indes. Les nègres font un grand usage des graines de cet arbre, qu'ils font torréfier, et boivent en infusion, en guise de café.

PARKINSON. s. m. Ornith. Espèce de gros faisan qui ne se tient que dans les montagnes de la Nouvelle-Hollande.

PARKINSONIE. s. f. Bot. Genre de la famille des légumineuses, limité jusqu'ici à une seule espèce fort intéressante, la parkinsonie épineuse. En Amérique, et particulièrement dans les Antilles, on se sert fréquemment de ce bel arbrisseau pour en former des haies, des clôtures non-seulement fort solides, impénétrables, à cause de leurs longues épines, mais inappréciables surtout par le charmant aspect qu'elles présentent, étant couvertes de fleurs en toutes saisons.

PARLAGE. s. m. Verbiage, abondance de paroles inutiles ou dépourvues de sens. Un ennuyeux parlage. Avoir un parlage facile. Une grande facilité de parlage. Le *parlage* est un besoin pour les têtes vides et les corps sédentaires. (Boiste.)

Honneur aux mortels héros!
Mais tenez, ayons la franchise
De rire aux dépens des nigauds
Que leur *parlage* immortalise. (CHARLEMAGNE.)

— Ce mot ne date que de 1787. Féraud le trouvait bon pour le style plaisant et critique.

— *La cour du beau parlage.* Linguet appelait ainsi l'Académie française. La fonction du directeur de l'Académie ne lui permet que d'effleurer légèrement les objets, les honneurs du *parlage* étant presque entièrement destinés au récipiendaire. (Ann. littér.)

— M. de Barante a employé heureusement ce mot dans un ouvrage sérieux, intitulé *Des Communes et de l'Aristocratie*, pour exprimer le caquetage des provinces sur les affaires politiques.

— Discours apprêté que l'on tient à dessein de tromper.

PARLAMENT. s. m. Hist. Grand conseil ou assemblée nationale, dans les Etats du nord de l'Italie, au XIIe siècle.

PARLANCE. s. f. Se disait pour Façon de parler; élocution.

PARLANT. part. prés. du v. Parler. Qui parle. Il est toujours invariable. Je les peins *parlant* plutôt qu'agissant. (Bescher.) Je ne les considère ni comme *parlant* ni comme agissant. (Id.)

Mais pour mieux réussir, il est bon, ce me semble,
Qu'on ne vous trouve point tous deux *parlant* ensemble.
(MOLIÈRE.)

E. le aux éléments *parlant* en souverain;
Les cieux fermés par lui sont devenus d'airain. (RAC.)

— *Généralement parlant.* loc. adv. A prendre la chose en général. Cette expression se place au commencement de la phrase. On dit aussi, mais moins bien, *à parler généralement.* ‖ *Absolument, sérieusement parlant.* Pour prendre la chose d'une manière absolue, sérieuse.

[illegible] ticipe au superlatif, comme si c'était un adjectif. Un peuple tel que celui d'Athènes, le plus éclairé, le mieux *parlant* sa langue.

PARLANT, ANTE. adj. Qui peut parler. L'homme est la seule créature parlante. Albert le Grand avait fait une tête *parlante.* (Aimé Martin.) Vous ne vous rendrez pas à la surprenante merveille de cette statue mouvante et *parlante?* (Mol.)

— A qui l'on attribue l'usage de la parole. Castel a fait un poème intitulé *les Animaux parlants.*

J'ai passé plus avant; les arbres et les plantes
Sont devenus chez moi créatures *parlantes.*
(LA FONTAINE.)

— Art scén. *Personnages parlants*, par opposition à *personnages muets*, ceux qui ne font que paraître et ne disent rien.

— On disait d'un pantomime de Néron qu'il avait *des postures et des mains parlantes.*

— Fam. *Cet homme est parlant.* Il parle volontiers, il parle beaucoup. ‖ *Cet homme est peu parlant.* Il parle peu; il ne parle pas à tout le monde.

— Par extens. *Regards, gestes parlants.* Regards, gestes expressifs. Un geste pittoresque et des regards *parlants.* (Fr. de Neufch.) Scipion, n'osant devant eux faire éclater la satisfaction intérieure qu'il ressentait, me la témoignait par des regards *parlants.* (Le Sage.)

— *Trompette parlante.* Ancienne dénomination du porte-voix.

— *Voix parlante.* Son articulé. De même, dans la voix *parlante*, le langage des enfants n'a point d'accent; ils crient, mais ils n'accentuent pas. (J.-J. Rouss.) L'homme a trois sortes de voix, savoir : la voix *parlante* ou articulée; la voix chantante ou mélodieuse, et la voix pathétique ou accentuée. (Id.)

— Fig. Fort ressemblant. Ce portrait est parlant. Cette tête est parlante.

Cet air, ce port, cette âme bienfaisante,
Du bon vieux temps est l'image *parlante.* (VOLTAIRE.)

— On dit, dans le même sens, *Vous êtes parlant dans votre portrait.*

— Blas. *Armes parlantes.* Armes dont la pièce principale exprime le nom de la famille à qui elles appartiennent. Les armes de Mailly, qui sont des maillets, sont des armes parlantes.

— Par extens. Se dit de certains caractères hiéroglyphes. Longtemps les Chaldéens gravèrent leurs observations sur la brique en hiéroglyphes, qui étaient des caractères *parlants.* (Volt.)

— S'empl. quelquefois dans le sens de Certain, incontestable. Pensez-vous qu'il cherche à s'instruire par les médailles, et qu'il les regarde comme des preuves *parlantes* de certains faits, et des monuments fixes et indubitables de l'ancienne histoire? (La Bruy.)

PARLÉ, ÉE. part. pass. du v. Parler. S'emploie adjectiv. Dont on fait usage par la parole. La langue française est parlée dans les cinq parties du monde.

— *Langue parlée*, par opposition à Langue écrite. L'allemand convient mieux à la poésie qu'à la prose, et à la prose écrite qu'à la prose *parlée.* (Mme de Staël). Les gens du monde ont sur la langue *parlée* un tact que les connaissances ne peuvent suppléer. (Suard.) Le langage *parlé* est devenu aujourd'hui une machine ingénieuse qui nous sert à exprimer les émotions les plus délicates et les plus raffinées de notre âme. (Faure.)

Dans la langue *parlée*, et dans la langue écrite,
La clarté du discours est le premier mérite.
(FR. DE NEUFCHAT.)

— *Numération parlée.* Se dit des nombres exprimés par la parole, par opposition à Numération écrite.

— *Parlé de.* Cette étrange aventure ne produisit rien. Monsieur fit mettre pour quelques jours le fils du duc d'Elbeuf à la Bastille, et il n'en fut plus *parlé.* (Volt.) Il n'est *parlé* d'aucune entreprise maritime ni des Chaldéens ni des Indiens. (Id.) Il est *parlé* de satyres dans presque tous les auteurs anciens. (Id.)

— *Parlé par.* Langue parlée par beaucoup de peuples.

— Voilà *parlé* comme il faut. (Mol.) Molière emploie ici le participe au lieu de l'infinitif, qui est plus usité et qui semble plus grammatical. C'est à peu près ainsi que, dans les *Précieuses ridicules*, il a dit *c'est trop pommadé*, pour c'est trop pommader.

PARLEMENT. s. m. (du lat. barb. *parabolamentum, parliamentum, parlamentum*, colloque, pourparler, conférence de plusieurs personnes assemblées pour délibérer de leurs affaires communes). Du temps de nos premiers rois, assemblée des grands du royaume convoquée pour délibérer des affaires importantes. On y faisait les lois et les règlements convenables pour remédier aux désordres passés et prévenir ceux qui pourraient arriver. On y jugeait aussi les différends les plus graves entre les sujets, et tout ce qui concernait la dignité et la sûreté du roi et la liberté des personnes. Ce roi tient trois parlements dans la même année.

— Dans les temps postérieurs, Cour souveraine de justice connaissant directement des affaires qui lui étaient attribuées, et, par appel, des jugements des bailliages, sénéchaussées, duchés-pairies, et autres juridictions inférieures de son ressort. Les édits, les déclarations, les lettres patentes et autres ordonnances du roi [illegible] du royaume. Le parlement de Paris, de Toulouse, de Grenoble, de Bordeaux, de Dijon, de Rouen, d'Aix, de Rennes, de Pau, de Metz, de Besançon, de Douai, de Nancy. Conseiller, avocat, procureur au parlement. Avocat au parlement, en parlement. Arrêt, remontrances du parlement.

— Le ressort, l'étendue de la juridiction d'un parlement. Le parlement de Paris s'étendait jusqu'en Saintonge. Lyon était du parlement de Paris.

— Durée du parlement, depuis le jour de son ouverture jusqu'aux vacances. Son procès fut remis au parlement prochain. Le parlement finira bientôt.

— On appelait *Ouverture du parlement*, La première assemblée du parlement, qui se tenait après la Saint-Martin.

— *Maître du parlement et souverain.* Titre sous lequel on désignait au moyen âge les premiers présidents du parlement français.

— Au moyen âge. *Parlement d'amour* S'est dit dans le même sens que Cour d'amour. V. COUR.

— Hist. Le parlement, qui n'était d'abord que la réunion des grands du royaume, était souvent consulté par Charlemagne, et Louis le Débonnaire lui fixa chaque année deux réunions solennelles. Ce parlement portait d'abord le nom de *placites généraux*, de *conseil du roi* et de *cour du roi*, et ses attributions étaient plus politiques que judiciaires, c'est pourquoi beaucoup d'auteurs n'appliquent la dénomination de parlement à la cour souveraine, qu'à partir de saint Louis et de l'institution des plaids de la porte, de la chambre des requêtes et de celle des enquêtes. Anquetil croit que le nom de parlement fut donné pour la première fois à l'assemblée convoquée par Louis VII, à Vézelai en Bourgogne, en 1247. Jusqu'au règne de Philippe de Valois, en 1328, il n'entra pas de laïques au parlement, qu'ils ne fussent au moins chevaliers. Plus tard, on y adjoignit des légistes. Le *parlement de Paris* fut rendu sédentaire en 1304 ou 1305, selon Pasquier. L'admission des communes aux Etats généraux, en 1301, l'éclipsa comme corps politique, et il ne garda plus que ses fonctions judiciaires. Il conserva cependant le droit de refuser l'enregistrement des édits, sauf l'ordre exprès du roi, donné en lit de justice. Le parlement fut exilé à Pontoise en 1770, puis dissous en 1772, et remplacé par le parlement Maupeou. Celui-ci fut supprimé à son tour, et le parlement rappelé à l'avènement de Louis XVI, en 1774. ‖ Il y avait encore en France douze parlements, dont l'institution était analogue à celle du parlement de Paris. ‖ Le *parlement de Toulouse* fut fondé en 1303, supprimé en 1312, et incorporé à celui de Paris, rétabli en 1419, transporté à Béziers en 1437, réuni de nouveau au parlement de Paris la même année, et réinstallé à Toulouse en 1443. ‖ Le *parlement de Grenoble* fut fondé en 1453. ‖ Le *parlement de Bordeaux* fut fondé en 1462, suivant d'autres, en 1460, ou même en 1502. ‖ Le *parlement de Dijon* fut fondé par Louis XI en 1476, et rendu sédentaire en 1494. ‖ Le *parlement de Rouen* fut fondé en 1499 par Louis XII, sous le nom de *Cour de l'échiquier*; il prit celui de parlement en 1505. ‖ Le *parlement d'Aix* fut fondé en 1501. ‖ Le *parlement de Rennes* fut fondé par Henri II en 1553. ‖ Le *parlement de Pau* fut fondé en 1619. ‖ Le *parlement de Metz* fut fondé en 1632. ‖ Le *parlement de Dôle* fut fondé par Louis XIV en 1674. On l'appela ensuite *parlement de Besançon.* ‖ Le *parlement de Tournai* fut fondé par Louis XIV. Plus tard il fut transféré à Douai, et prit le nom de *parlement de Douai.* ‖ Le *parlement de Dombes* fut établi à Lyon par François Ier, et supprimé par Louis XV en 1762. ‖ La suppression des parlements fut accomplie par deux décrets de l'Assemblée constituante, du 24 mars et du 7 septembre 1790.

— Le mot *parlement*, en ce sens qu'il désigne les deux Chambres des pairs et des députés, et quelquefois cette dernière seulement, a été adopté par presque toute la presse française. Il est absurde de ne l'appliquer qu'à la Chambre des députés.

— C'est à tort que quelques personnes appliquent cette dénomination aux cours royales, qui diffèrent essentiellement des anciens parlements.

— Hist. d'Angl. *Parlement d'Angleterre.* Assemblée convoquée par le roi, et composée de la chambre haute ou des pairs ecclésiastiques et séculiers, et de la chambre basse ou des députés des provinces, des villes et des bourgs. Un membre du parlement d'Angleterre. Le roi, la reine d'Angleterre a convoqué, ajourné, prorogé, dissous, cassé le parlement.

— Pris collectiv. il signifie les trois parties du pouvoir législatif. L'omnipotence du parlement.

— *Parlement béni.* Nom qui fut donné au parlement anglais, sous Edouard III, pour que cette assemblée définit le crime de haute trahison, jusque-là livré à l'arbitraire. ‖ *Le long parlement.* Celui qui fut convoqué par Charles Ier, en 1640, qui refusa les subsides, fit la guerre au roi, en 1643, et fut cassé par Cromwell en 1648. ‖ *Parlement croupion.* Débris du long parlement conservés par Cromwell, et chassés en avril 1653. ‖ *Parlement Barebone.* Dernier parlement républicain présidé par Barebone, et chassé en décembre 1653, par Cromwell nommé protecteur. ‖ *Parlement militaire.* Conseil de [illegible]

— Fig. et fam. *Parlement sans vacances.* Réunion de bavards.

— Pourparler, entrevue, capitulation. Bertheville étant sorti pour parlementer, pendant le *parlement*, la ville se trouva saisie. (Mont.)

— *Prendre un parlement.* A signifié S'aboucher, conférer avec quelqu'un, ou prendre un conseil.

— Autrefois, Sorte de fichu à coqueluchon.

PARLEMENTAIRE. adj. des 2 g. Qui appartient au parlement. On l'employait rarement en parlant des parlements de France. La simarre *parlementaire* adoucissait quelquefois les coups du sceptre. (Boiste.)

— Hist. d'Angl. Qui concerne le parlement d'Angleterre. Esprit, forme parlementaire.

— Parlmt. Ce qui a rapport aux deux chambres qui font, en France, partie de l'autorité législative. Régime parlementaire. Usages parlementaires. Discussion, éloquence parlementaire.

— *Usages parlementaires.* Usages qui résultent des rapports continuels entre les diverses branches des pouvoirs de l'Etat, et entre les individus qui exercent ces pouvoirs ou y participent. Le monde parlementaire a donc ses habitudes et ses maximes ; et il n'est permis aux hommes publics ni de les ignorer ni de les enfreindre.

— En France comme en Angleterre, on dit que tel procédé, tel discours, sont ou ne sont pas parlementaires, suivant qu'ils sont conformes ou opposés à l'esprit et aux habitudes d'un gouvernement de publicité et de discussion. Le règlement sévit par le rappel à l'ordre, ou même par l'interdiction de la parole, contre les actions ou les discours les plus répréhensibles.

— On a aussi donné la qualification de *parlementaires* à ceux qui, pendant les divisions de l'Angleterre, et en France, pendant les troubles de la Fronde, avaient embrassé le parti du parlement. L'armée, la flotte parlementaire.

— Mar. *Vaisseau parlementaire.* Vaisseau qu'on envoie porter des paroles à une flotte ; ou dans un port de la nation avec laquelle on est en guerre.

PARLEMENTAIRE. s. des 2 g. Personne que des assiégeants ou des assiégés s'envoient mutuellement pour porter quelque proposition, ou pour y répondre. Les assiégeants envoyèrent un parlementaire aux assiégés. Venir, se présenter en parlementaire. La personne d'un parlementaire doit être inviolable et sacrée. Le parlementaire porte ordinairement un drapeau, et est précédé d'un tambour ou d'un trompette.

— Mar. Vaisseau parlementaire. On envoya un parlementaire porter des propositions de paix à la flotte ennemie.

— Hist. Ceux qui, en Angleterre et en France, avaient embrassé le parti du parlement. Le parti des parlementaires.

— Néol. Député. Il faut se tenir en garde contre la probité politique de nos *parlementaires.* (Cormenin.)

PARLEMENTER. v. n. 1re conj. Faire et écouter des propositions pour rendre une place. Le gouverneur de la place a demandé à parlementer.

— Fig. Entrer en voie d'accommodement dans une affaire particulière. Nous en viendrons à bout, il parlemente, il commence à parlementer.

> A peine Mars se présenta
> Que la belle *parlementa.* (La Fontaine.)

— Prov. et fig. *Ville qui parlemente est à demi rendue.* Celui qui écoute les propositions qu'on lui fait pour l'amener à quelque composition est à peu près décidé à les accepter.

PARLEMENTERIE. s. f. Fam. Se disait pour Action de parlementer. || Conférence.

PARLER. v. n. 1re conj. (du lat. *parabola*, parabole, dont on a fait en lat. barb. *parabolare*, et en fr. *paroler*, puis *parler*). Proférer, prononcer, articuler des mots. L'homme est la seule créature qui ait véritablement le don de parler. Un enfant qui commence à parler, qui ne sait pas encore parler. Malade qui ne parle plus. Parler si bas qu'on ne se fait pas entendre. Il ne faut pas parler haut dans la chambre d'un malade. Parler du nez, de la gorge. Parler à l'oreille de quelqu'un. Parler avec peine. Avoir de la peine à parler. Parler toujours entre ses dents. Parler gras. Chose bizarre ! c'est un moine espagnol qui le premier, au XVIe siècle, a deviné et essayé cette tâche, crue alors impossible, d'apprendre aux muets à *parler* sans parole. (A. de Musset.)

> L'homme *parle*, et bientôt toutes ses passions
> S'échappent de son âme en ses expressions,
> De cet art étonnant quel fut le premier maître ?
> Qui l'apprit aux mortels ? L'instinct seul le fit naître.
> (Fontanes.)

— Se dit de certains oiseaux qui imitent le langage de l'homme, comme les perroquets, les sansonnets, les geais, les pies, etc. Apprendre à parler à un perroquet. Oiseau qui commence à parler. Le serin peut *parler* et siffler. (Buff.)

— Se dit aussi d'êtres qui ne parlent pas, mais auxquels on attribue la parole. Ces divinités inutiles qui ont une langue et ne *parlent* pas. (Mass.) Avant le cheval d'Achille, le bélier de Phryxus avait *parlé*, aussi bien que les vaches du mont Olympe. (Volt.) Des fourbes, il est vrai, firent croire, et des superstitieux crurent, que des statues avaient *parlé*. (Id.)

> L'éloquent Westminster, où tout *parle* à l'orgueil
> De grandeur, de néant, et de gloire et de deuil
> [illegible]
> L'histoire lui : soudain les temps ont reculé ;
> L'ombre a fui ; les tombeaux, les débris ont *parlé*.
> (Lacretelle.)

— La Bruyère l'a dit des instruments. C'est une chose infinie que le nombre d'instruments qu'il fait *parler*.

— On dit que *les tuyaux d'un orgue parlent bien*, pour exprimer que le son est juste, clair et net. On le dit aussi de quelques autres instruments.

— Discourir, s'énoncer par le discours, soit dans un entretien familier, soit en public. Parler de quelque chose. Parler d'affaires. Parler de nouvelles. Parler de quelque chose en homme instruit, en habile homme. Parler très-pertinemment de beaucoup de choses. Parler comme un ange, comme un oracle. Parler de tout à tort et à travers. Ne parler de quelque chose que par ouï-dire. N'en parler que par envie. N'avoir jamais entendu parler d'une affaire. Toute la ville en parle. Parler de tout en étourdi, comme un [illegible] Parler familièrement ensemble. Moi qui vous parle. Parler tête à tête. Parler sans témoin. Parler en public. Parler devant une grande assemblée. Parler sur-le-champ. Parler sans être préparé, sans préparation. Parler sur des matières difficiles. Parler sensément, raisonnablement, purement, correctement, etc. Parler inconsidérément, étourdiment, insolemment, grossièrement, etc. Parler en bons termes, en termes précis. Parler avec éloquence, avec véhémence, avec action, avec justesse, avec précision, avec clarté, etc. Parler avec ambiguïté, avec mystère. Parler avant d'avoir pensé. Parler sans rien dire. Parler autrement qu'on ne pense, autrement qu'on n'agit. Parler contre sa conscience. Parler beaucoup. Parler peu. Parler trop. Avoir une grande démangeaison de parler. Parler de sang-froid. Parler de confiance. Le talent, l'art de parler. Parler avec quelqu'un. Parler à quelqu'un. Nous en parlerons tantôt ensemble. Parler à quelqu'un de quelque chose qui le regarde, lui parler de ses intérêts. Parler d'une affaire au ministre. Laisser des personnes parler d'affaires. Avoir de la grâce à parler. Quand ce fut à lui de parler. Parler à son rang, à son tour. C'est à mon tour à parler. Monsieur a parlé. La doctrine ancienne, qui, selon l'oracle de l'Evangile, doit être prêchée jusque sur les toits, pouvait à peine *parler* à l'oreille. (Boss.) Ils *parlent* des faits miraculeux qui *parlent* de la divinité de la religion, avec la même incertitude qu'ils *parleraient* d'un point peu important d'histoire. (Mass.) Les hommes nés et organisés pour les arts n'en *parlent* pas froidement. (La Harpe.) M. de Montesquieu, dans les *Lettres persanes*, a *parlé* des poëtes avec assez de mépris, en exceptant cependant les poëtes dramatiques. (Id.) Il est toujours beau, dit Montesquieu en *parlant* de ces pères, de gouverner les hommes en les rendant heureux. (Chateaub.) En *parlant* du sépulcre dans notre religion, le ton s'élève et la voix se fortifie : on sent que c'est là le vrai tombeau de l'homme. (Id.)

> D'abord on se rappelle, en *parlant* du dragon,
> La tête de Méduse et le char de Médée ;
> D'un animal terrible on se forme l'idée,
> Et tant pis si vous êtes bon. (Fr. de Neufch.)

— S'emploie souvent absol., dans le sens de Manier la parole. *Parler* et offenser, pour de certaines gens, est précisément la même chose. (La Bruy.) Un auteur né copiste doit éviter comme un écueil de vouloir imiter ceux que le cœur fait *parler*. (Id.) On ne doit *parler*, on ne doit écrire que pour l'instruction. (Id.) Il y a *parler* bien, *parler* aisément, *parler* juste, *parler* à propos. (Id.) C'est une grande misère que de n'avoir pas assez d'esprit pour bien *parler*, ni assez de jugement pour se taire. (Id.) L'art de *parler* n'est au fond que l'art de persuader. (C. Fée.) *Parler*, c'est penser tout haut ; pour quelques-uns, ce n'est que faire du bruit. (Id.) Nous souffrons tous, mais *parler* nous soulage. (Volt.) Il faut des raisons pour *parler*, mais il n'en faut pas pour se taire. (Nicole.)

— Fig. Mais si tantôt ce cœur *parlait* par votre bouche ? (Corn.) Est-ce donc votre cœur qui vient de nous *parler* ? (Rac.) Il faut que le cœur seul *parle* dans l'élégie. (Boil.)

— Exprimer par des paroles.

> Ainsi, pour nous charmer, la tragédie en pleurs
> D'Œdipe tout sanglant fit *parler* les douleurs. (Boil.)

— *Parler bien.* Parler avec élégance et pureté.

— *Parler mal*, ou *mal parler.* S'exprimer d'une manière incorrecte, inconvenante ou fausse. Je ne vous dirai point que vos chevaux sont sur la litière ; les pauvres bêtes n'en ont point, et ce serait fort mal *parler*. (Mol.) Je ne dis rien, de peur de mal *parler*. (Id.) A la cour c'eût été très-mal *parler* que de se servir de cette phrase proverbiale : Cela est beau comme le Cid. (Fonten.) Ce n'est pas mal *parler* que de nommer une chose du nom que le bas peuple lui a imposé. (Volt.)

— *Parler juste.* Raisonner et s'exprimer avec justesse, d'après les lois du bon sens.

— *Parler par compas et par mesure.* Parler avec gravité, en mesurant ses paroles.

— Fam. *Parler d'or.* Parler de la manière la plus convenable dans la circonstance, ou la plus satisfaisante pour celui à qui on parle. Cette expression vieillit.

— *Parler avec passion.* Dire des choses que la passion suggère.

— *Parler bien, parler mal d'une personne.* En dire du bien, en dire du mal, en discourir [illegible] de son prochain. Il ne faut point mal parler des absents. Dieu nous défend de *parler* mal de notre prochain. (Lhomond.) Il faudrait que je fusse un monstre pour *parler* mal du ministre dans de telles circonstances. (Volt.) *Parler* mal de quelqu'un en sa présence. (Noël.)

— Quelquefois la manière dont on parle de quelqu'un n'est pas exprimée. Et savez-vous aussi comme on *parle* de vous ? (Boil.)

— *Parler des autres.* Se dit, en mauvaise part, pour Blâmer, critiquer, censurer.

— S'expliquer par la bouche ou par la plume d'autrui. Dieu a parlé par la bouche de ses prophètes. Dieu parle aux hommes par ses lois. Les rois parlent à leurs sujets par la bouche de leurs ambassadeurs, à leurs ennemis par la bouche de leurs canons.

— *Parler pour quelqu'un, en faveur de quelqu'un.* Intercéder pour lui auprès d'un autre. Vous avez *parlé* pour votre patrie en brave homme. (Volt.)

— Au fig., il s'emploie élégamment dans cette acception. Crois-tu que quelque voix ose *parler* pour lui ? (Rac.) Vous *parlez* mieux pour lui qu'il ne parle lui-même. (Id.) Tout lui *parle*, madame, en faveur d'Agrippine. (Id.) Il ne sait pas l'amour qui vous *parle* pour lui. (Id.) Et ses écrits tout seuls doivent *parler* pour lui. (Boil.)

> Et de ses courtisans souvent les plus heureux,
> Vous pressent à genoux de lui *parler* pour eux. (Corn.)

— *Parler contre quelqu'un.* Parler de quelqu'un à dessein de lui nuire. Il faut l'en croire, puisqu'il *parle* contre lui-même. (Mass.) Qui vous démentira ? tout *parle* contre lui. (Rac.)

— Fig.

> Ce long amas d'aïeux que vous diffamez tous,
> Sont autant de témoins qui *parlent* contre vous. (Rac.)

— *Parler contre sa pensée.* Parler autrement qu'on ne pense.

— Pal. *Cet avocat, cet avoué parle pour un tel.* Il plaide pour un tel.

— Prov. *Parler de la pluie et du beau temps.* Discourir, s'entretenir de choses indifférentes. || *Parler d'une affaire à bâtons rompus.* En parler à diverses reprises, à diverses fois et sans suite. Il ne m'a jamais parlé de son affaire qu'à bâtons rompus. || *Parler en l'air.* Parler sans aucun dessein, sans attacher la moindre importance à ce qu'on dit. Je vous parle de cela en l'air, et sans aucune intention.

— Fam. *Parler en l'air.* Parler sans fondement, sans être bien instruit. Il parle de cela en l'air, et sans savoir de quoi il est question.

— *Parler au hasard.* Parler sans réflexion, parler de ce qu'on ne sait pas bien. C'est un homme qui parle de tout au hasard. || On dit dans le même sens, *parler à la boule vue.*

— *Parler légèrement.* Parler sans être suffisamment informé. C'est un défaut assez ordinaire que de parler légèrement de son prochain.

— Fam. *Parler pour parler.* Parler sans avoir rien à dire. Du langage c'est abuser, que de *parler* pour ne rien dire. (Lamotte.)

— Prov. *Parler comme un perroquet.* Parler sans savoir ce qu'on dit. || Parler d'après autrui.

— Fam *Parler comme un livre.* Parler avec facilité, mais en termes trop recherchés et trop arrangés pour la conversation. || Il se prend aussi en bonne part, et signifie, S'exprimer heureusement sur toutes sortes de sujets.

— Prov. *Il en parle comme un aveugle des couleurs.* Se dit d'un homme qui se mêle de parler de choses dont il n'a aucune connaissance.

— *Il en parle en maître.* Se dit d'un homme qui parle sur une matière qu'il possède à fond.

— *Il en parle en écolier.* Se dit de celui qui n'a qu'une connaissance superficielle de ce dont il parle.

— *Parler à cœur ouvert.* Parler avec une entière franchise.

— *Parler d'abondance de cœur.* Parler avec épanchement, avec une pleine confiance.

— Lorsqu'un homme exprime un sentiment dont il est vivement pénétré, on dit de lui que, *de l'abondance du cœur la bouche parle.* Cela se dit aussi d'un prédicateur qui parle sans préparation.

— *Parler d'abondance.* Parler sans préparation, ou du moins sans réciter de mémoire.

— *Parler au cœur, à l'imagination, aux passions.* Parler de manière à intéresser le cœur, à plaire à l'imagination, à flatter, à exciter les passions. L'homme le plus puissant est celui qui sait le mieux *parler* aux passions et les satisfaire. (Boiste.) Il faut *parler* aux passions des hommes pour se faire entendre à leur opinion. (Id.)

— *Parler du cœur.* Parler sincèrement, déposer toutes ses pensées dans le cœur d'un ami. C'est encore là une de ces expressions heureuses créées par Racine, et qui sont si vraies et si naturelles qu'on n'en aperçoit pas la hardiesse. Tu lui *parles* du cœur, tu la cherches des yeux. (Rac.)

> Je fuis de leurs respects l'inutile langueur,
> Pour trouver un ami qui me *parle* du cœur. (Rac.)

— Fig. *Parler à un mur, aux rochers.* Parler à des gens qui ne sont point touchés de ce qu'on leur dit, des représentations qu'on leur fait.

— Fig. et fam. *Parler à un sourd.* Parler à un homme qui est résolu de ne rien accorder.

— Fig. et fam. *Parler à cheval à quelqu'un.* Lui parler avec hauteur et dureté.

— Fig. *Parler haut, parler bien haut.* Parler sans ménagement, et quelquefois avec insolence. Ne parlez pas si haut. Je saurai bien l'empêcher de parler si haut.

— Prov. *Il en parle bien à son aise.* Se dit d'un homme qui donne quelque conseil difficile à pratiquer, et qu'il n'est pas obligé de suivre, ou qui parle avec sang-froid des misères et des douleurs qu'il n'éprouve pas. Il parle fort éloquemment du mépris des richesses, mais il en parle bien à son aise, lui qui est fort riche.

— Par menace. *Je vous apprendrai à parler.* Je saurai bien vous contraindre à parler avec plus de retenue, avec plus de respect.

— *Trouver à qui parler.* Trouver de l'opposition, de la résistance, trouver des gens qui vous tiennent tête.

— *Je n'ai pu trouver à qui parler dans cette maison, dans cette société.* Je n'y ai pas vu une personne de connaissance.

— *Trouver avec qui parler.* Trouver avec qui l'on peut s'entretenir.

— Prov. *Trop gratter cuit, trop parler nuit.* Un grand parleur s'attire souvent de méchantes affaires. On risque à trop *parler* ce qu'on gagne à se taire. (C. Delav.)

— *Qui parle beaucoup dit beaucoup de sottises.* Proverbe tiré des Proverbes de Salomon.

— *On en parle diversement.* Se dit d'une action, d'un événement qui est raconté de différentes manières, ou d'une chose que les uns louent, que les autres blâment.

— *On en parle fort, il en est fort parlé dans le monde.* Se dit d'une chose qui fait l'entretien du public.

> Quant à vous, suivez Mars, ou l'Amour, ou le prince,
> Allez, venez, courez, demeurez en province,
> Prenez femme, abbaye, emploi, gouvernement,
> Les gens en *parleront*, n'en doutez nullement.
> (La Fontaine.)

— Prov. *Il faut laisser parler le monde*, ou simplement *il faut laisser parler.* Il ne faut pas se mettre en peine de ce que le monde dit mal à propos.

— *Cela ne vaut pas la peine d'en parler.* Se dit d'une chose qui est peu importante, ou à laquelle on veut paraître attacher peu d'importance. || Se dit quelquefois ironiq. pour relever l'importance de la chose dont on parle. Il ne lui a volé que cent mille écus ; ce n'est pas la peine d'en parler, cela ne vaut pas la peine d'en parler, qu'on en parle.

— *Ne m'en parlez pas.* Ne me mettez pas sur ce chapitre, n'agitez pas cette question. Votre affaire marche-t-elle ? Etes-vous content de votre avocat ? Oh ! ne m'en parlez pas. || S'emploie aussi pour affirmer, pour insister sur la vérité de ce qu'on dit. Il y a plaisir, ne m'en *parlez* point, à travailler pour des personnes qui soient capables de sentir les délicatesses d'un art. (Mol.)

— *Parlez-moi de cela !* Se dit en signe d'approbation ou de contentement. Voilà un noble procédé, parlez-moi de cela ! Voilà des offres raisonnables, parlez-moi de cela ! *Parlez*-moi de cela, voilà une belle fête. (Auger.) || On dit dans un sens analogue, *Parlez-moi de cet homme-là.*

— *Faire parler de soi.* Faire des choses qui viennent à la connaissance de tout le monde, dont tout le monde s'entretient. C'est un homme qui a bien fait parler de lui dans le temps. Cela se dit également en bien et en mal. Assez de sots sans moi feront *parler* la ville. (Boil.)

— *Cet homme n'a point fait parler de lui.* Il n'a rien fait qui lui ait donné de la réputation.

— *Cette femme n'a jamais fait parler d'elle.* Elle a toujours eu une conduite régulière, elle n'a jamais donné prise à la médisance.

— *C'est une femme, une fille dont on a parlé.* C'est une femme, une fille dont la réputation n'est pas intacte.

— Pop. *Parler à une fille.* Lui parler d'amour, de mariage.

— *Parler de quelqu'un.* S'occuper beaucoup de ses actions. Combien d'hommes admirables sont morts sans qu'on en eût *parlé*, combien vivent encore dont on ne *parle* point et dont on ne *parlera* jamais. (La Bruy.) Et qu'on *parle* de nous ainsi que de nos pères. (Rac.) A peine *parle-t*-on de la triste Octavie. (Id.)

— *On en parlera, on en entendra parler.* Cela doit faire du bruit, de l'éclat dans le monde.

— *Il en sera parlé à jamais.* La postérité en conservera le souvenir.

— *Il faut que quelqu'un ait parlé.* Il faut que quelqu'un ait divulgué le secret.

— Fig. et fam. *Parler des grosses dents à quelqu'un.* Le réprimander, lui parler avec menaces.

— Prov. et fig. *Parler à son bonnet.* Se parler à soi-même, parler sans adresser la parole à quelqu'un.

— Prov. *Parler à la barrette de quelqu'un.* Le réprimander vertement. Je parle, je parle à mon bonnet. — Et moi, je pourrais bien *parler* à ta barrette. (Mol.)

— Fig. *Faire parler quelqu'un.* Ajouter aux paroles de quelqu'un, y donner un mauvais sens. || Prêter à quelqu'un un discours qu'il n'a pas tenu. Elle aura devant lui fait *parler* ses douleurs. (Rac.)

> . . . . Calchas, qui l'attend en ces lieux,
> Fera taire nos pleurs, fera *parler* les dieux. (Racine.)
> [illegible]
> (Delille.)

— Par forme de menace, *Ne me faites point parler.* Craignez que je ne dise des choses qui ne seraient pas à votre avantage.

— Fam. *Parlez donc.* Sorte d'interpellation dont on se sert lorsqu'on se dispose à demander compte de quelque chose à quelqu'un. Parlez donc, n'avez-vous pas vu le prisonnier qui s'est échappé ?

— S'empl. pour appeler, pour faire venir à soi. Parlez ! oh ! venez çà. Parlez, mon ami.

— Expliquer ses sentiments, sa pensée, déclarer son intention, sa volonté. C'est un homme qui ne veut pas parler nettement. Ne pouvoir venir à bout de faire parler quelqu'un. Je saurai bien le faire parler. Expliquez-vous mieux, ce n'est pas là parler. Parler au nom de quelqu'un. Parler de son chef. Parler avec mission. Parler par truchement, par interprète. Le roi a parlé par la bouche de son ministre. Vous n'avez qu'à parler, vous serez servi. Parler de s'en aller. Parler de se marier. Mais ce saint

ne nous *parle*-t-il pas lui-même par sa vie et ses exemples. (Fléch.) Ulysse ni Calchas n'ont point encore *parlé*. (Rac.)

. . . . Au conseil assemblé,
L'esprit de Mahomet par ma bouche a *parlé*. (Volt.)

— Fam. *Voilà ce qui s'appelle parler; voilà parler, c'est parler; cela*. Se dit lorsque quelqu'un fait des propositions plus avantageuses qu'on ne s'y attendait. ‖ Se dit aussi pour louer quelqu'un qui a dit, sur une question longtemps agitée, des choses claires, lumineuses, péremptoires.

— *Parler en maître*. Parler comme un homme dont le sentiment fait autorité. ‖ Parler d'un ton d'autorité, soit qu'on en ait le droit, soit qu'on ne l'ait pas. Je *parle* à mon tyran en fille d'empereur. (Corn.)

— Se dit des impressions que les objets font sur l'esprit et sur le cœur. Que votre silence m'a *parlé* fortement au cœur. (Bouh.)

— *Dieu parle au cœur des pécheurs*. Il leur envoie de saintes inspirations, il leur donne de bons mouvements. C'est alors, ô mon Dieu, que vous lui *parliez* dans la solitude où vous l'aviez conduite. (Fléch.)

Et Dieu, par sa voix même appuyant notre exemple,
De plus près à leur cœur *parlera* dans son temple
(Racine.)

— Se dit aussi des divinités du paganisme. Le ciel souvent lui *parle*. (Rac.) Calliope jamais ne daigna leur *parler*. (Boil.) Les dieux vous ont *parlé* quelquefois, ils nous *parlent* tous les jours. (Volt.)

— Fig. Manifester ses sentiments, ses pensées, par un autre moyen que celui de la parole. Les muets parlent par signes. Parler des yeux et du geste. Chaque mouvement de cet habile pantomime parlait aux yeux des spectateurs. Leurs postures suppliantes parlaient pour eux.

C'est de lui que nous vient cet art ingénieux
De peindre la parole et de *parler* aux yeux,
Et par les traits divers de figures tracées,
Donner de la couleur et du corps aux pensées.
(Brébeuf.)

— Se dit aussi des choses morales ou inanimées, qui ont ou qui semblent avoir une sorte de langage. La peinture parle aux yeux. Les cieux et toute la nature parlent de la puissance du Créateur. Ses yeux parlent plus éloquemment que sa bouche. Son visage parle. Son amour parlait par ses yeux. Son silence même a parlé. En votre absence, tout nous parlait ici de vous. C'est le corps qui *parle* au corps; tous les mouvements, tous les signes y concourent et y servent également. (Buff.) Si les paroles nous manquent, si les expressions ne répondent pas à un sujet si vaste et si relevé, les choses *parleront* assez d'elles-mêmes. (Boss.) Le cœur d'une grande reine, autrefois élevée par une si longue suite de prospérités, et puis plongée tout à coup dans un abîme d'amertumes, *parlera* assez haut. (Id.) Ils vous laisseraient ignorer l'antiquité de leur origine, si elle pouvait être ignorée : les monuments publics en *parlent* assez, sans qu'ils en *parlent* eux-mêmes. (Mass.) Dans les murs, hors des murs, tout *parle* de sa gloire. (Corn.) Votre trouble à Mathan n'a-t-il point trop *parlé*? (Rac.)

— On dit que *les yeux*, que *le visage d'une personne parlent*, pour exprimer qu'on voit dans ses yeux, sur son visage, quelle est sa pensée, quels sont ses sentiments; et l'on dit que *son silence même parle*, pour exprimer que, par son silence, on connaît ce qu'elle pense sur les choses dont elle agit.

— On dit que *la nature parle*, *que le sang parle*, pour exprimer que les sentiments naturels se réveillent dans certains cas. La nature, le sang a parlé, quand il a vu son fils malheureux et repentant. Le temps vient, l'amour presse, et l'instinct a *parlé*. (Delille.)

A peine on s'est mêlé,
La vengeance s'est tue, et le sang a *parlé*. (Delille.)

— *Les murailles parlent*. Il se trouve souvent des témoins des choses mêmes les plus cachées.

— *Cela parle tout seul, parle de soi; la chose parle d'elle-même*. Cela se comprend sans qu'il soit besoin d'explication. ‖ La chose est évidente.

— *Son mérite, ses services parlent, parlent pour lui, parlent en sa faveur*. Son mérite, ses services le rendent recommandable, rendent ses prétentions légitimes.

— *Tout parle pour lui*. Le bon droit, l'équité et la raison sont de son côté.

— *Il n'a rien qui parle pour lui, rien ne parle* [illegible] mandable sous aucun rapport. ‖ Le bon droit, la raison est contre lui.

— Pal. *Cette pièce parle contre lui*. Elle est contraire à ses prétentions, elle les détruit.

— *La vérité, la raison, l'équité parle par sa voix, par sa bouche*. Ce qu'il dit est rempli de vérité, de raison, d'équité.

— Avoir un entretien avec quelqu'un. J'ai voulu vous *parler* un moment sans témoin. (Rac.) Phèdre veut vous *parler* avant votre départ. (Id.) Oubliez, s'il se peut, que je vous ai *parlé*. (Id.) Il se glorifie de l'amitié d'un grand auquel il n'a jamais *parlé*. (Desmahis.)

— Il s'emploie quelquefois sans régime dans cette acception. Elle a *parlé*; le ciel a fait le reste. (Rac.) J'ai *parlé*; tout a changé de face. (Id.)

— Corneille s'est exprimé d'une manière incorrecte, quand il a dit : A quel dessein veut-il *parler à moi*? *Parler à moi* ne se dit point. Il faut *me parler*. On peut dire, en reproche, *parlez à moi*. Oubliez-vous que vous parlez à moi?

— Faire connaître une chose secrète. Les temps sont accomplis; princesse, il faut *parler*. (Rac.) Oh ciel! que ne puis-je *parler*! (Id.)

Je *parlerai* : Thésée, aigri par mes avis,
Bornera sa vengeance à l'exil de son fils. (Racine.)

— Expliquer sa pensée par écrit. Aristote a très-bien parlé de cette matière dans ses ouvrages. Cet auteur parle de physique comme un homme qui n'y entend rien. Il ne me parle point de cela dans sa lettre. Tout est vide dans un cœur que Dieu ne remplit pas, c'est un roi lui-même qui *parle*. (Mass.) Si quelquefois, dans le cours de cet ouvrage, je suis historien moins fidèle, seulement en *parlant* de la belle Laure, on pardonnera quelques fictions dans le récit des amours d'un poète. (Mme de Genl.) Josèphe *parlant* de la ruine de Jérusalem, rapporte que les Juifs furent principalement poussés à la révolte contre les Romains par une obscure prophétie qui leur annonçait que vers cette époque un homme s'élèverait parmi eux, et soumettrait l'univers. (Chateaub.) Pourquoi Quinte-Curce, en *parlant* des Scythes qui habitaient au nord de la Sogdiane, au delà de l'Oxus; pourquoi, dis-je, Quinte-Curce mettait-il une harangue philosophique dans la bouche de ces barbares? (Volt.)

— *Parler dans un contrat, parler au contrat*. Déclarer sa volonté dans un contrat; intervenir au contrat; s'obliger par le contrat. Vous avez parlé dans le contrat, et par conséquent vous y êtes obligé. Sa femme n'a pas parlé au contrat.

— Se dit quelquefois des écrits dans un sens analogue. La loi est formelle là-dessus, et parle très-clairement. Le contrat ne parle point de cette clause. Sa lettre ne me parle pas de cela.

— *Ne plus parler*. Oublier. Ne *parlons* plus ici de Claude et d'Agrippine (Rac.) Mon fils, ne *parlons* plus d'une mère infidèle. (Id.)

— On dit *parler* dans le sens contraire. Quoi! vous *parlez* encore de vengeance et de haine! (Corn.)

— *Parler*, avec une négation, s'emploie souvent dans les prétéritions. Je ne vous *parlerai* pas de la modestie de sa conversation et de la singularité de ses habits. (Fléch.) Je ne *parle* pas ici de toutes les autres passions. (Id.)

— *Parler de*. Que *parlez*-vous ici d'Albe et de sa victoire? (Corn.) Vous me parlez toujours d'inceste, d'adultère. (Rac.) Que *parlez*-vous du Scythe et de mes cruautés? (Id.)

— Mettre quelqu'un sur les rangs pour une place.

Du choix d'un successeur Athènes incertaine
Parle de vous, me nomme. . . . (Racine.)

— *Parler avec quelqu'un*. S'entretenir avec lui, discourir.

— *Parler sur*. Traiter un sujet. Parler sur un sujet, sur une matière. Il ne disait rien qui fût précisément inconcevable, mais il froissait toujours les sentiments d'Oswald en *parlant* trop fort ou trop légèrement sur ce qui l'intéressait. (Mme de Staël.) On admire certains hommes de ce qu'ils *parlent* des heures entières sur quelque chose. On doit admirer bien davantage les femmes qui *parlent* des heures entières sur rien. (Dict. des g. du monde.)

— Quelquefois *parler sur* signifie Parler d'après quelqu'un. Je *parle* sur des témoignages certains, sur la foi de l'Eglise même. (Fléch.)

— *Pour parler avec*. Expression souvent employée par les orateurs chrétiens, lorsqu'ils citent quelque Père de l'Eglise, ou quelque autorité sacrée. Pour parler avec saint Paul. Pour parler avec saint Grégoire de Nazianze.

— *Pour ainsi parler, si j'ose parler ainsi*. Locutions fort usitées pour adoucir une expression trop forte. Elle se vit, pour ainsi *parler*, toute environnée de vertus, dès son enfance (Mass.) La France n'est plus, pour ainsi *parler*, qu'une seule forteresse. (Id.) Ils naissent pour traîner, si j'ose *parler* ainsi, comme de vils animaux, le char de votre grandeur et de votre indolence. (Id.)

— Aboyer. Ce chien ne parle point. Ce chien parle beaucoup trop pour être bon chasseur.

— Jeux. Dire ce que l'on veut faire sur le coup qui se joue. C'est à vous à parler.

— Véner. *Parler aux chiens*. Allonger les mots, et, pour ainsi dire, les chanter, afin d'exciter les chiens à la chasse.

— *Parler aux chevaux*. Faire du bruit avec la voix, quand on les approche dans l'écurie; précaution souvent nécessaire pour éviter les [illegible]

— Prov. *Quand d'autrui tu parleras, songe à toi, tu te tairas*. Si l'on songe à ses propres défauts, on gardera le silence sur les défauts des autres. ‖ *Il y a un temps de parler et un temps de se taire*. Il faut savoir parler et se taire à propos. ‖ *Il est aisé de parler, mais il est malaisé de se taire*. La discrétion est une vertu rare. ‖ *Parler le cœur dans la main*. Parler sincèrement. ‖ *Parler à tâtons*. Parler au hasard, à tort et à travers. ‖ *Parler de quelqu'un comme de Pilate dans le Credo*. En parler mal. ‖ *Parler par la bouche comme saint Paul* ou *parler comme saint Paul, la bouche ouverte*. Parler clairement.

— v. a. Exprimer ses pensées dans une langue quelconque. Parler une langue. Parler français, italien, allemand, anglais, latin, grec, etc. Parler la langue française, la langue italienne, etc. Parler bon français, bon espagnol. Parler bien sa langue. Parler plusieurs langues. La langue que parlaient nos pères. Et sa muse en français *parlant* grec et latin. (Boil.) On pourrait dire de la langue italienne que c'est une langue qui va d'elle-même, exprime sans qu'on s'en mêle, et paraît presque toujours avoir plus d'esprit que celui qui la *parle*. (Mme de Staël.) Cette aptitude à *parler* sa pensée, ou à traduire ses impressions sous la forme du discours, est une attribution spéciale de l'homme. (Ch. Nod.)

— S'exprimer conformément à ses opinions, à ses sentiments, à sa position, etc. Ce poète dramatique, ce romancier fait parler à chacun sa langue. Entrant dans les intérêts de chacun, et *parlant* à chacun sa langue. (Fléch.) On n'ose leur *parler* le langage de la vérité. (Mass.) Chaque passion *parle* un différent langage. (Boil.) Il faut que les écrits faits pour les solitaires *parlent* la langue des solitaires. (J.-J. Rouss.) Quiconque ne sait plus ce que vaut sa parole n'est plus digne de la *parler*. (Ch. Nod.)

— Fig. *Parler français*. S'exprimer clairement, intelligiblement.

— On dit pop., dans le même sens, *parler chrétien*. Dans les sierras d'Andalousie, pour me demander si je *parlais* espagnol, les montagnards me demandaient si je parlais chrétien? (Ed. Quinet.)

— Fig. et fam. *Parler français*. Expliquer nettement son intention sur une affaire. Parlez-nous français. On a bien de la peine à vous faire parler français. ‖ *Parler français à quelqu'un*. Lui parler avec autorité, et d'un ton menaçant.

— Prov. *On lui fera bien parler français*. On lui fera dire la vérité. ‖ *Il faut parler français à son ami, italien à sa maîtresse, espagnol à Dieu, allemand aux chevaux, anglais aux oiseaux*. La qualité essentielle du français est la clarté; celle de l'italien est la douceur; celle de l'espagnol, la noblesse; l'allemand est rude, et l'anglais est sifflant.

— Fig. et fam. *Parler grec, bas breton, haut allemand*. S'exprimer d'une manière inintelligible, comme si l'on parlait une langue inconnue. ‖ On dit dans le même sens, *Parler iroquois*.

— Prov. *Quand les ânes parleront latin*. Jamais, ou dans un temps fort éloigné.

— Prov. et fig. *Il parle latin devant les cordeliers*. Se dit d'un homme qui parle de science devant des gens plus habiles que lui.

— *Parler*, dans le sens d'exprimer ses pensées dans un langage quelconque, veut un régime direct. La Fontaine a donc eu tort de dire : D'un langage nouveau j'ai fait *parler* le loup. Il faut : J'ai fait *parler* au loup un langage nouveau.

— Fam. *Parler phébus*. S'exprimer avec emphase, en termes ampoulés.

— *Parler raison*. Parler sagement, raisonnablement. Il faut de bonne heure parler raison aux enfants.

Combien de gens qui, dans la vie,
Se conduisent en fous, et qui *parlent* raison!
Pour moi, j'agis en sage, et je parle folie.
(Imbert.)

‖ Se mettre à la raison. Voilà parler raison. C'est parler raison cela.

— *Parler affaires*. S'entretenir d'affaires avec quelqu'un, surtout si cet entretien en fait l'unique objet. Lorsqu'on n'exclut pas tout autre sujet de conversation, on dit *parler d'affaires*.

— *Parler guerre, parler chasse, parler blason*, etc. Cela se dit d'une personne qui sait tous les termes de la guerre, du blason, de la chasse, qui les emploie à propos en parlant. Cela s'étend à toutes les choses dont on sait les termes propres, et dont on parle savamment.

— *Parler géométrie, musique, peinture, politique*, etc. En raisonner, en discourir.

— *Parler chicane*. S'exprimer en termes de chicane. ‖ Parler de procès.

— Se dit de la manière de prononcer une langue. ‖ *Parler gascon, parler normand*, etc. Parler français avec un accent gascon, avec un accent normand, etc.

— Se dit aussi de la manière plus ou moins correcte dont on parle une langue. Parler le langage de la cour, le langage des halles. Parler patois.

— *Parler métaphore, parler épigramme*. Employer dans ses discours beaucoup de métaphores, beaucoup d'épigrammes.

— *Parler rébus*. Parler énigmatiquement, d'une manière inintelligible.

— *Parler proverbe*. Parler en proverbes. Il [illegible] disent ceux qui *parlent* proverbe. (Balzac.)

— *Parler Vaugelas*. Parler selon les règles données par Vaugelas. A cause qu'elle manque à *parler* Vaugelas. (Mol.)

— On disait, dans un sens analogue, *parler Balzac, parler Horace*. Imiter le style de Balzac, d'Horace. Avant Voiture, on pensait n'avoir de l'esprit que quand on *parlait* Balzac tout pur. (Bouh.)

— SE PARLER. v. pron. Être parlé. La langue française se parle dans toute l'Europe.

— Pouvoir être parlé. Cette langue se parle aisément. Le français se parle rarement avec pureté.

— Avoir un entretien. Les a-t-on vus souvent se *parler*? (Rac.) L'embarras irritant de n'oser se *parler*. (Id.)

Voulez-vous qu'avec moins de contrainte,
L'un et l'autre une fois nous nous *parlions* sans feinte?
(Racine.)

— S'entretenir avec soi-même. Je me *parle* à moi-même. (Mol.)

— On dit de deux personnes qu'*elles se parlent des yeux*, pour exprimer qu'elles se font connaître leurs sentiments par leurs regards.

— Le part. passé de *se parler* est toujours invariable. Ils se sont parlé, elles se sont parlé; excepté lorsque *se parler* signifie Etre parlé. La langue latine s'est parlée longtemps en France.

— *Sans parler de*. loc. prépos. Indépendamment de. Sans parler de sa fortune, c'est un des hommes les plus heureux que je connaisse.

PARLER. s. m. Langage, manière de parler. Avoir un parler doux et gracieux. Avoir un parler rude et choquant. Avoir un parler niais, le parler niais. Avoir le parler bref, lent, lourd. Le *parler* que j'aime, c'est un *parler* simple et naïf, tel sur le papier qu'à la bouche; un *parler* succulent et nerveux, court et serré, non tant délicat et peigné comme véhément et brusque. (Montaigne). Un *parler* sec, rond et cru, qui tire, à qui ne le connaît d'ailleurs, un peu vers le dédaigneux. (Id.) Un *parler* ouvert ouvre un autre *parler*, et le tire hors, comme fait le vin et l'amour. (Id.) Le doux *parler* ne nuit de rien. (La Fontaine.)

Je veux toujours chanter, je veux aimer toujours
Philis au doux *parler*, Philis au doux sourire. (Desp.)

Elle essaya son sourire enchanteur,
Son doux *parler*, son maintien séducteur. (Volt.)

— Pal. *Parler sommaire*. Instruction faite sommairement devant un rapporteur.

— Fam. *Avoir son parler franc*. S'être mis sur le pied de dire tout ce qu'on pense.

— Prov. et fig. *Jamais beau parler n'écorche la langue*. Il est toujours bon de parler honnêtement.

— Se dit aussi du jargon, de l'accent particulier à certaines contrées de la France. Le parler picard. Le parler normand. Je n'entends pas leur parler. Reconnaître quelqu'un à son parler.

— Syn. simp. Langage, parole, accent, ton, prononciation. La longueur de ce dernier mot semble l'exclure de la langue poétique. ‖ Epith. Doux, gracieux, charmant, séducteur, rude, choquant.

— Syn. comp. PARLER. PAROLE. *Parole* signifie le langage, et *parler*, un langage.

PARLERESSE. s. f. S'est dit pour Celle qui parle.

PARLERIE. s. f. Fam. et peu usité. Babil importun. Une grande parlerie. Une parlerie continuelle. J'aimerais mieux que mon fils apprit aux tavernes à parler qu'aux écoles de la *parlerie*. (Montaigne.) Il faut certes quitter la maîtrise à la prose ancienne et prééminence en la *parlerie*. (Id.)

— Scarron l'emploie comme synonyme de Hâblerie.

En matière de *parlerie*,
Qu'on dit autrement hâblerie (Scarron.)

PARLEUR, EUSE. s. Celui, celle qui a l'habitude de parler beaucoup, de parler trop. C'est un parleur. C'est une parleuse. Ce n'est qu'un parleur. Il fallait prendre garde que, sous prétexte de catéchisme, elles (les veuves et diaconesses) ne fussent *parleuses* et dissipées. (Fleury.) Tout ce qu'on peut lui reprocher, c'est d'être excessivement timide, pas *parleur* et triste. (Ste-Beuve.)

— Voltaire dit en parlant d'Armide, dans l'opéra de Quinault, qui porte ce nom, L'amour parle en elle, et elle n'est point *parleuse*. Il veut dire par là que, quand la passion domine en elle, elle ne disserte pas sur l'amour, elle ne débite pas des lieux communs, elle ne cherche point à discuter la difficulté de vaincre cette passion, à prouver que l'amour triomphe des cœurs les plus durs.

— Iron. Harangueur.

Le sénat demanda ce qu'avait dit cet homme,
Pour servir de modèle aux *parleurs* à venir.
(La Font.)

— S'empl. plus ordinairement avec une épithète. C'est un grand parleur, une grande parleuse. Un parleur éternel, perpétuel. Les demi-savants sont grands parleurs. A un homme vain, indiscret, qui est grand *parleur* et mauvais plaisant, il ne lui manque plus, pour être adoré de bien des femmes, que de beaux traits et la taille belle. (La Bruy.) Il est vif et grand *parleur*, pour faire parler les autres. (Id.) Avec de l'esprit on est quelquefois *parleur*; mais on n'est jamais bavard ou grand *parleur*. (Boiste.) Phocion disait : Les grands *parleurs* sont des [illegible] tonneaux pleins. (Ballent.)

— *Grand parleur*. Se dit d'un homme qui parle trop, qui parle souvent mal à propos, qui parle en l'air, qui parle pour parler. On ne dit pas d'un homme qui ne dit rien que de sensé, qui ne dit rien d'inutile, qu'il est un *grand parleur*, quoiqu'il parle beaucoup; on ne le dirait pas même d'un homme qui, dans une ou deux rencontres, aurait tenu de longs discours contre sa coutume, et se serait trouvé en humeur de parler plus qu'à son ordinaire. *Grand parleur* marque une habitude.

— La Fontaine a employé ce mot sans aucune épithète, dans le sens qu'il présente naturellement.

Ne soyez à la cour, si vous voulez y plaire,
Ni fade adulateur, ni *parleur* trop sincère.

— *Cet homme est un beau parleur, est un agréable parleur*. Il s'énonce facilement, et d'une manière agréable. L'élégance fait les beaux *parleurs*; l'éloquence fait les bons orateurs. (Girard.)

— Fam. *Beau parleur.* S'empl. quelquefois ironiquement, en parlant de quelqu'un qui parle avec affectation.

— Boileau appelait les héros d'opéra, des *parleurs d'amour.*

— S'empl. quelquefois adjectiv. N'est-ce pas Dieu qu'il faut bénir d'avoir fait l'homme *parleur*, comme il l'a fait sensible et raisonneur? (Andrieux.)

— La Fontaine l'a dit du perroquet. L'oiseau *parleur* est déjà dans la barque.

PARLIER, IÈRE. adj. Se disait pour Parlant, éloquent. Voilà pas un taire *parlier*, et bien intelligible? (Montaigne.)

— Il s'est pris dans le sens de Bavard, verbeux. Je hais toute sorte de tyrannie, et la *parlière*, et l'effectuelle. (Montaig.) Le même auteur permet la poésie aux dames. C'est, dit-il, un art folâtre et subtil, déguisé, *parlier*, tout en plaisir, tout en montre, comme elles.

— Il se prend aujourd'hui toujours en mauvaise part. *Philosophie parlière.* Philosophie bavarde. Je ne fais pas grand cas, non plus que toi, de toute cette philosophie *parlière.* (J.-J. Rouss.) Vos pièces seules ont du mouvement et de l'intérêt; et, ce qui vaut bien cela, de la philosophie, non pas de cette philosophie froide et *parlière*, mais de la philosophie en action. (Id.) L'éloquence *parlière*, agréable et facile de cet orateur. (Beaum.)

— S'est pris substantiv. pour Avocat.

PARLOIR. s. m. (du lat. barb. *parlatorium*). Lieu destiné pour parler, pour recevoir les étrangers. Il y a des parloirs dans presque toutes les maisons anglaises. Peu usité en ce sens. L'usage de ce mot s'est conservé en Angleterre pour exprimer ce que, dans les maisons des particuliers, nous appelons *salons de compagnie.*

— Se dit particulièrement, dans les communautés religieuses, dans les hospices, dans les colléges, etc., du lieu où les religieux et religieuses, les malades, les écoliers, etc., viennent parler aux personnes du dehors. Faire venir quelqu'un au parloir. La grille d'un parloir. Le petit cailletage du *parloir.* (J.-J. Rouss.)

> Avant de paraître au *parloir*,
> On doit au moins deux coups d'œil au miroir.
> (Gassert.)

— Se dit des lieux où les religieux se rassemblent pour parler.

— Comme, dans les tragédies françaises, on parle beaucoup plus qu'on n'agit, les étrangers appellent notre scène *un parloir.*

— Hist. *Parloir aux bourgeois.* Nom que l'on donnait autrefois, à Paris, au lieu où l'on discutait, devant le prévôt des marchands et les échevins, toutes les causes qui pouvaient être réglées par la coutume de Paris, et où se traitaient toutes les affaires municipales. Le parloir aux bourgeois devint l'hôtel de ville de Paris.

PARLOIRE. s. f. Se prenait pour Discours. Nous ne voulions nous amuser à ouïr toutes leurs *parloires.* (Sat. Ménipp.)

PARLORISER. v. n. 1re conj. S'est dit pour, Parler avec affectation.

PARLURE. s. f. S'est dit pour Action de parler, faculté de parler, manière de parler.

PARMACELLE. s. f. Moll. Genre de mollusques de la famille des limacinées; leur coquille est intérieure. Ce genre a été établi sur une espèce de la Mésopotamie : on en connaît aujourd'hui trois espèces.

PARMACOLE. s. m. Zool. Genre d'échinides appelé aussi Scutelle.

PARMAHAT. s. m. Chronol. Quatrième mois de l'année des Coptes. Il répond à avril.

PARME. s. f. Ant. rom. Petit bouclier dont certains gladiateurs se servaient. ‖ Polybe dit que les soldats envoyés pour une escarmouche étaient armés d'une épée, d'un javelot et d'une parme.

PARME. Géogr. Ville d'Italie, capitale du duché de Parme; 30,000 hab.

— Hist. Cette ville était indépendante au moyen âge; elle fit partie de la ligue lombarde, et passa ensuite sous le joug des maisons d'Este, de Visconti et de Farnèse. ‖ *Duché de Parme et de Plaisance.* Duché créé en 1503, par le pape Pie III, en faveur de son fils légitime Pierre Farnèse. La branche mâle de cette famille s'étant éteinte en 1731, le duché passa d'abord à l'Espagne, puis, en 1735, à l'Empereur, et enfin, en 1748, à l'infant don Philippe [illegible] en s'alliant avec la République française. En 1802, ce prince étant sans héritiers directs, la France prit possession de ses États, qui furent réunis à l'Empire français en 1805. En 1815, le duché de Parme fut donné à l'impératrice Marie-Louise: il doit revenir à la duchesse de Lucques; et à l'extinction de cette famille, l'Autriche aura Parme; la Sardaigne, Plaisance; et la Toscane, Lucques. ‖ *Bataille de Lucques.* Victoire remportée par les Français sur les Impériaux, le 29 juin 1734.

PARMÉLIACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une parmélie. ‖ PARMÉLIACÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des lichens, qui a pour type le genre parmélie. Les parméliacées vivent sur les rochers, les écorces, les pierres, etc., où elles adhèrent fortement par le moyen de crampons fibrillaires qui pénètrent plus ou moins profondément dans les anfractuosités des corps qui leur servent de support.

PARMÉLIE. s. f. Bot. Genre de lichens, renfermant un grand nombre d'espèces qui vivent ordinairement sur les végétaux en état de décomposition.

PARMÉLIÉ, ÉE. adj. Bot. V. PARMÉLIACÉ.

PARMÈNE. s. f. Entom. Genre d'insectes coléoptères.

PARMÉNIDE. Philosophe grec de l'école éléatique, florissait vers l'an 435 av. J.-C. Disciple de Xénophane et d'Anaximandre, il exposa son système dans un poëme dont il ne nous reste que quelques fragments.

PARMÉNIL. s. f. Bot. Nom vulgaire de l'ellébore fétide.

PARMÉNION. Célèbre général macédonien, servit Philippe et Alexandre. Il contribua puissamment aux batailles du Granique et d'Issus, et s'empara de Damas et de toute la Syrie, dont il fut gouverneur. Après la conquête de la Perse, Parménion devint gouverneur de Médie; mais impliqué dans une conjuration, il fut mis à mort par ordre d'Alexandre, l'an 330 av. J.-C.

PARMENTAIRE. s. f. Bot. Genre de lichens qui ne comprend qu'une espèce.

PARMENTIER (Antoine-Augustin). Célèbre agronome, né à Montdidier en 1737, mort en 1814, quitta la pharmacie pour se livrer à l'étude des plantes alimentaires. La boulangerie, la mouture économique, le maïs, la châtaigne, l'eau, le lait, le vin, le sirop de raisin, devinrent tour à tour l'objet de ses recherches et de ses écrits.

PARMENTIÈRE. s. f. Bot. Nom qui fut donné à la pomme de terre, en l'honneur de Parmentier, qui propagea la culture de ce tubercule, et qui en démontra la salubrité comme aliment.

PARMESAN, ANE. s. Habitant de Parme ou du duché de Parme. ‖ adj. Qui appartient à Parme ou à ses habitants.

PARMESAN. s. m. Fromage qui tire son nom du duché de Parme. Mettre du parmesan dans des macaronis. C'est du lait des vaches et des chèvres qu'on élève dans les prairies qui se trouvent dans l'ancien département de Marengo, qu'on fait ce fromage très-estimé, appellé *Lodise* ou *Parmesan*, quoique ce ne soit pas de Parme qu'il vienne. On prétend que ce nom lui fut donné en France, parce qu'on en vit, pour la première fois à Paris, à un repas qu'y donnait la duchesse de Parme.

PARMESANE. s. f. Bot. Espèce d'anémone.

PARMI. prép. (ét. fr., *par* et *mi*, pour moitié; on écrivait autrefois *par mi*). Entre, dans le nombre de. Se mêler parmi des enfants, parmi les honnêtes gens. Trouver un papier parmi des livres. L'ivraie est mêlée parmi le bon grain. Parmi de grandes vertus, il y a souvent quelque défaut. Parmi les hommes. Parmi le peuple. Il n'y a rien de solide ni de vraiment grand *parmi* les hommes. (Boss.) *Parmi* tant de héros je n'ose me placer. (Rac.) Un seul mensonge mêlé *parmi* les vérités les fait suspecter toutes. (Boiste.) Il y a plus de morts *parmi* les fuyards que *parmi* les braves. (De Ségur.)

> Dans les grands corps on a vu de tout temps
> Se glisser des fripons *parmi* d'honnêtes gens.
> (Boursault.)

> . . . . Une juste prière
> *Parmi* les gens d'honneur ne se refuse guère. (Scarr.)

> Que la loi règne seule, et fonde *parmi* nous
> Le bonheur de l'État sur la grandeur de tous. (Char.)

— *Parmi nous.* Dans notre pays. Êtes-vous à ce point *parmi* nous étrangère? (Rac.) Régnier seul, *parmi* nous, formé sur leur modèle. (Boil.)

— La préposition *parmi* ne se met qu'avec un pluriel indéfini, qui signifie plus de deux, ou avec un singulier collectif. Parmi les hommes. Parmi le peuple. On ne dirait pas parmi les deux, parmi les trois frères.

> Il faut *parmi* le monde une vertu traitable;
> A force de sagesse on peut être blâmable. (***)

— Bien que *parmi* demande un pluriel ou un collectif, on peut permettre aux poëtes d'employer un singulier. Mais *parmi* ce plaisir quel chagrin me dévore. (Rac.) ‖ Cependant Voltaire a blâmé Corneille d'avoir dit :

> *Parmi* ce grand amour que j'avais pour Sévère,
> J'attendais un époux de la main de mon père.

— *Parmi* s'employait autrefois comme adverbe, c'est-à-dire sans régime. Je voudrais trouver *parmi* quelque secret ami. (La Font.)

— Se disait pour Moyennant, au moyen de [illegible]

— Syn. comp. PARMI, ENTRE. *Parmi* diffère de *entre*, en ce que ce dernier se dit de deux objets, et *parmi* d'un plus grand nombre.

PARMI. s. m. Pêch. Filin élongé entre les deux ralingues d'une seine, pour la renforcer.

PARMITANT. adv. Cout. du Hainaut. Au moyen de quoi, à cette condition.

PARMOPHORE. s. m. Conchyl. Genre de coquilles univalves qui renferme trois espèces des mers australes. Il y a quelques espèces fossiles.

PARMULAIRE. s. m. (de la *parme*, petit bouclier dont il était armé). Antiq. rom. Espèce de gladiateur que l'on appelait aussi Thrace. ‖ S'est dit de ceux qui, dans le cirque et parmi les spectateurs, prenaient parti pour les gladiateurs de cette classe.

PARMULE. s. f. Antiq. rom. Petite parme, très-petit bouclier à l'usage de la cavalerie et de certains gladiateurs.

PARNAGE. s. m. Anc. cout. Droit de faire paître les bêtes sur un terrain.

PARNASSE. Géogr. anc. La plus haute montagne de la Phocide, consacrée à Apollon et aux Muses, où s'arrêta la barque de Deucalion. Bien que le Parnasse ait plusieurs sommets, les poëtes anciens n'en reconnaissent que deux, dont l'un était consacré à Apollon et aux Muses, et l'autre à Bacchus. C'est entre ces deux sommets que sort la fontaine de Castalie, dont les eaux inspiraient un enthousiasme poétique. Aujourd'hui le *Liakoura.*

— Les poëtes appellent le Parnasse *le double mont, la double colline.*

— Le Parnasse et l'Hélicon sont deux montagnes de la Phocide, assez voisines, et parce qu'on supposait que les Muses habitaient tantôt sur l'une et tantôt sur l'autre, on les leur avait consacrées, et les poëtes se crurent en droit de les faire entrer dans leur langage métaphorique. *Monter sur le Parnasse* ou *sur l'Hélicon*, et faire des vers, signifie la même chose. On suppose même que l'eau du Parnasse donnait de l'enthousiasme, parce que cette rivière, qui arrose la Phocide et la Béotie, a sa source sur l'Hélicon.

— *Monter sur le Parnasse, franchir le Parnasse, gravir le Parnasse.* Composer des vers, s'adonner à la poésie.

> Non, non, sur ce sujet pour rimer avec grâce,
> Il ne faut point monter au sommet du *Parnasse.*
> Et sans aller rêver dans le double vallon,
> La colère suffit, et vaut un Apollon. (Boileau.)

> Du *Parnasse* autrefois pour franchir les sentiers,
> Il fallait à perte d'haleine
> Travailler nuit et jour, veiller des mois entiers. (***)

— *Les nourrissons du Parnasse.* Les poëtes.

— *Le Parnasse.* La poésie. Phébus a-t-il pour vous aplani le *Parnasse*? (Boil.) L'Amour est de tous les dieux celui qui sait mieux le chemin du *Parnasse.* (Rac.)

> Mais lui, qui fait ici le régent du *Parnasse*,
> N'est qu'un gueux revêtu des dépouilles d'Horace.
> (Boileau.)

> Le *Parnasse*, envahi par d'indiscrets pygmées,
> N'est plus que le séjour des rauques beaux-esprits.
> (Guyétand.)

> Le *Parnasse* est comme le monde,
> On n'y permet qu'aux riches de voler. (***)

— *Le Parnasse français.* La poésie française. ‖ Les poëtes français.

> Durant les premiers ans du *Parnasse français*,
> Le caprice tout seul faisait toutes les lois. (Boil.)

— *Parnasse français.* Monument élevé par Titon du Tillet à la gloire des poëtes français; c'est un groupe composé de figures en pied et de médaillons de bronze, représentant nos poëtes, et Louis XIV, le protecteur des beaux-arts. Il a été déposé à la Bibliothèque du roi, à Paris.

— Littér. Recueil de vers. Parnasse satirique. ‖ *L'échelle du Parnasse.* Dictionnaire dont les écoliers se servent pour faire des vers. On l'appelle plus ordinairement *Gradus.*

— Quoique le Parnasse, le Pinde et l'Hélicon, soient trois montagnes différentes, les poëtes les prennent sans difficulté l'une pour l'autre, et se servent de ces trois mots comme s'ils étaient synonymes, lorsqu'il s'agit du séjour des Muses et de ce qui a rapport à la poésie.

— Épith. Haut, élevé, rude, escarpé, inaccessible, sacré, docte, glissant, inégal, dangereux, difficile à gravir. ‖ Périph. Les sentiers du Parnasse, le double mont, le mont sacré, le mont des neuf sœurs, la double cime, la double colline, le sacré vallon.

> Moi donc . . . .
> Qui suis nouveau sevré sur le mont des neuf sœurs.
> (Boileau.)

PARNASSIDE. adj. des 2 g. Qui appartient au Parnasse; qui habite le Parnasse.

— Myth. gr. Surnom que l'on donnait aux Muses, parce que le Parnasse leur était consacré.

— subst. *Les Parnassides.* Les Muses.

PARNASSIE. s. f. (ainsi appelée, parce qu'une de ses espèces se trouvait abondamment au pied ainsi qu'au sommet du Parnasse). Bot. Genre de plantes de la famille des capparidées, dont une espèce croît dans nos prés humides, c'est la parnassie des marais. Plusieurs espèces servent à l'ornement des jardins.

PARNASSIEN, ENNE. adj. Qui habite sur le Parnasse.

— Ant. Qui appartient au Parnasse. Il se disait d'Apollon, des Muses [illegible] avait un temple sur le Parnasse.

— Fig. Qui a rapport au Parnasse, à la poésie. Ne se dit qu'en badinant.

> . . . . . . Gardez-vous bien
> De molester un nouveau Lucien,
> Qui mit jadis si bien à la compote,
> Pour réparer l'honneur parnassien,
> Les vers défunts du très-défunt La Motte.
> (*Voltairomanie.*)

PARNASSIEN. s. m. S'est dit quelquefois pour Poëte. Il donnerait, répondit le *Parnassien* secouant l'oreille, plutôt cent pistoles à une fille de joie qu'un teston à un poëte. (Trév.) Il ne s'emploie qu'en badinant.

— Entom. Genre de papillons de jour, dont la chrysalide se forme une espèce de coque avec des feuilles liées par des fils de soie. Ces lépidoptères se rencontrent principalement dans les montagnes. On en connaît trois espèces.

PARNASSIM. s. m. (pr. *par-nas-sim*). S'est dit pour Directeur d'une synagogue.

PARNASSIN. s. m. Nom qu'on donne, chez les juifs modernes, aux diacres dont les fonctions ressemblent à celles des anciens dans les consistoires des reformés. Ils sont chargés de recueillir les aumônes et de les distribuer aux pauvres.

PARNASSUS. Temps. hér. Il est considéré comme l'inventeur de l'art des augures, et il donna son nom au Parnasse.

PARNE. s. m. Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des clavicornes.

PARNÉTHIEN. adj. m. Myth. gr. Surnom de Jupiter, comme étant adoré sur le mont Parnès ou Parnèthe.

PARNIDE. adj. des 2 g. Entom. Qui ressemble à un parne. ‖ PARNIDES. s. m. pl. Famille d'insectes coléoptères ayant pour type le genre parne.

PARNIDÉ, ÉE. adj. Entom. V. PARNIDE.

PARNOPATE. adj. des 2 g. Entom. Qui ressemble à un parnope. ‖ PARNOPATES. s. m. pl. Famille d'insectes névroptères.

PARNOPE. s. m. Entom. Genre d'insectes névroptères.

PARNOPÈS. s. m. Entom. Genre d'insectes hyménoptères de la famille des pupivores. Le parnopès incarnat, qui est la seule espèce connue, n'habite que les lieux chauds et sablonneux des contrées tempérées ou méridionales de l'Europe.

PARNY (Évariste-Désiré Desforges, chevalier de). Poëte érotique, surnommé *le Tibulle Français*, né à l'île Bourbon en 1753, mort en 1814. Ses élégies sont des chefs-d'œuvre de sentiment.

PAROCHAIGE. s. m. Anc. cout. Droits des paroissiens.

PAROCHIES. s. f. pl. Antiq. rom. Provisions préparées par le parochus, pour subvenir aux besoins des magistrats en voyage.

PAROCHUS. s. m. Antiq. rom. Pourvoyeur; celui qui était chargé de subvenir aux besoins des personnages importants qui étaient en voyage, et qui passaient par la résidence du parochus.

PARODIE. s. f. (ét. gr., παρά, contre; ᾠδή, chant). Sorte d'ouvrage en vers, fait sur une pièce de poésie sérieuse et généralement connue, que l'on rend comique au moyen de quelques changements, et que l'on détourne à un autre sujet dont on veut plaisanter ou se moquer. On a la liberté d'ajouter ou de retrancher ce qui est nécessaire au dessein qu'on se propose, mais on doit conserver autant de mots qu'il est nécessaire pour rappeler le souvenir de l'original dont on emprunte les paroles. On parodie aussi quelquefois des ouvrages en prose. Parodie ingénieuse. Heureuse parodie. Boileau a fait la parodie d'une scène du *Cid*, sous le titre de *Chapelain décoiffé.*

> Semer l'ignoble *parodie*
> Sur les fruits du talent et les dons du génie. (Gass.)

— Se dit particulièrement d'une pièce de théâtre d'un genre gai ou burlesque, faite pour travestir, pour tourner en ridicule une autre pièce de théâtre d'un genre noble ou pathétique. La parodie d'*Inès de Castro*, sous le titre d'*Agnès de Chaillot*, a eu beaucoup de succès dans le temps. Plusieurs *parodies* ont blessé à mort les pièces et leurs auteurs; le ridicule tue tout. (Boiste.)

> Plus d'une fois la *parodie*
> Vengea le goût avec gaîté,
> A Melpomène la Folie
> Dit en riant la vérité;
> Mais c'est en vain qu'avec justesse
> Par elle un auteur est jugé:
> Il en est plus d'un qu'elle blesse,
> Et pas un qu'elle ait corrigé. (De Ségur.)

— Le changement d'un seul mot suffit pour parodier un vers. Ainsi Corneille fait dire dans *le Cid* à un de ses personnages :

> Pour grands que soient les rois, ils sont ce que nous sommes;
> Ils peuvent se tromper comme les autres hommes.

Un très-petit changement a fait de ces deux vers une maxime reçue dans la république des lettres :

> Pour grands que soient les rois, ils sont ce que nous sommes,
> Et se trompent en vers comme les autres hommes.
> (Boileau.)

‖ Quelquefois le changement d'une seule lettre [illegible] parodie.

— Application toute simple, mais maligne, de quelques vers connus ou d'une partie de ces vers, sans y rien changer.

— Par extens. Écrit dans lequel on détourne le vrai sens d'un autre écrit.

— Une autre espèce de parodie consiste à faire des vers dans le goût et dans le style de certains auteurs peu approuvés. Tels sont ceux où Boileau a imité la dureté des vers de *la Pucelle*:

> Maudit soit l'auteur dur dont l'âpre et rude verve,
> Son cerveau tenaillant, rima malgré Minerve,
> Et de son lourd marteau martelant le bon sens,
> A fait de méchants vers douze fois douze cents.

— La parodie étant une imitation ridicule, le moyen le plus commun que le parodiste y emploie, c'est de substituer une action triviale à une action héroïque. Les sots prennent une parodie pour une critique; mais la parodie peut être plaisante, et la critique très-mauvaise. Souvent le sublime et le ridicule se touchent; plus souvent encore, pour faire rire, il suffit d'appliquer le langage sérieux et noble à un su-

jet ridicule et bas. La parodie de quelques scènes du *Cid* n'empêche point que ces scènes ne soient très-belles, et les mêmes choses dites sur la perruque de Chapelain et sur l'honneur de don Diègue peuvent être risibles dans la bouche d'un vieux rimeur, quoique très-nobles et très-touchantes dans la bouche d'un guerrier vénérable et mortellement offensé. Une excellente parodie serait celle qui porterait avec elle une saine critique, comme l'éloquence de Petit-Jean et de l'Intimé dans *les Plaideurs*.

— Quelquefois la parodie, au lieu de ridiculiser un ouvrage spécial, ridiculise tout un genre; c'est ce que l'on a fait dans *la Femme innocente, malheureuse et persécutée*, ingénieuse critique du mélodrame à tyrans et à niais.

— Vers faits sur un air de musique donné. ‖ Air de chant sur lequel on a mis de nouvelles paroles.

— S'est dit pour Maxime triviale ou proverbe populaire.

— Syn. simpl. Travestissement, plaisante imitation, imitation burlesque, raillerie, plaisanterie. ‖ Epith. Heureuse, fine, maligne, folle, burlesque, folâtre, enjouée.

— Syn. comp. PARODIE. BURLESQUE. V. BURLESQUE.

PARODIÉ, ÉE. part. pass. du v. Parodier. S'empl. adjectiv. Des paroles parodiées sur un air de Gluck, de Sacchini.

— *Parodié par*. Pièce parodiée par un poëte habile.

PARODIER. v. a. 1re conj. *Je parodie, nous parodions, vous parodiez. Je parodiais, nous parodiions, vous parodiiez. Que je parodie*, etc.; *que nous parodiions, que vous parodiiez*. Faire une parodie. Parodier une scène, un air, une tragédie.

— *Parodier quelqu'un*. Imiter, contrefaire ses gestes, ses manières, son langage.

— SE PARODIER. v. pron. Être parodié. Cette pièce peut se parodier.

Mes amis, toujours dans la vie,
Gaîment. tout se *parodiera*. (Ségur.)

— Se dit des personnes qui se contrefont mutuellement.

PARODIQUE. adj. des 2 g. Littér. Qui a rapport à la parodie.

— Anc. mathém. *Degrés parodiques*. Nom que quelques auteurs donnent aux différents termes qui se suivent sans interruption dans une équation ordonnée, et dont les exposants croissent ou décroissent en progression arithmétique.

PARODISTE. s. m. Auteur d'une parodie, de parodies. Les *parodistes* ne sont ordinairement que l'écho du parterre, et ne font que donner une forme théâtrale aux observations générales qu'ils ont entendues (Journ. des sav.)

Ces *parodistes* éternels,
Dont je voudrais exterminer la clique,
Portent les coups les plus cruels
Aux endroits les plus beaux d'un sujet dramatique. (***)

PARODONTIDE. s. f. (ét. gr., παρὰ, auprès; ὀδούς, dent). Pathol. Sorte de tumeur qui se forme sur les gencives.

PAROEMIE. s. f. Littér. Figure de rhétorique. Espèce d'allégorie ou de parabole fort courte.

— Proverbe, adage. V. PARÉMIE.

PAROENIE. adj. f. (ét. gr., παρὰ, près; οἶνος, vin). Antiq. gr. Se disait d'une flûte dont on jouait pendant les festins. La flûte paroenie. On disait aussi *paroenique* et *paroenienne*.

PAROETONUM. s. m. (pr. *pa-ré-to-nomm*). Nom que les anciens donnaient au salpêtre de houssage, qui contient de la soude muriatée.

PAROFECTE. s. f. Cout. Présentation, offre.

PAROI. s. f. (du lat. *paries*, mur, muraille). Muraille. Il désigne plus particulièrement une cloison de maçonnerie, qui sépare une chambre ou quelque autre pièce d'un appartement d'avec un autre. S'appuyer contre la paroi. Les parois de cette chambre sont humides. Vieux en ce sens.

— Anat. Se dit des parties qui forment la clôture, les limites des diverses cavités du corps, et principalement de leurs faces internes. Les parois de l'estomac, de la poitrine, de la vessie, de la matrice. Les parois de la tête. Les parois des vaisseaux, des intestins.

[illegible] vase, d'un tube, etc. Les parois d'un tube, d'un vase, d'un tuyau. Mince, fragile paroi. Paroi épaisse.

— Anc. admin. Se disait d'une ligne d'arbres marqués du marteau de l'arpenteur, pour tracer une limite dans une forêt.

— *Parois du sabot du cheval*. Épaisseur des bords de la corne.

— Fig. Dans l'Écriture, les hypocrites sont appelés des *parois blanchies*.

— Ce mot, par sa terminaison, devrait être masculin, cependant l'usage l'a fait féminin. Lamartine l'a fait masculin dans les vers suivants; mais l'imprimeur, craignant sans doute de faire un solécisme en donnant à ce mot un genre différent de celui qu'on lui donne généralement, a préféré une faute de versification à une faute d'orthographe, il a imprimé ainsi ces vers :

Sur ses parois polies par l'égout des ravines,
Nulle herbe, nulle fleur ne prend par ses racines.

— Syn. comp. PAROI. MURAILLE. *Paroi* se dit proprement d'une cloison, d'une séparation, d'un mur mitoyen; au lieu que la *muraille* se dit plutôt de l'enceinte d'un héritage, d'une ville, etc.

PAROIR. s. m. (rad. *parer*). Techn. Marteau à panne tranchante, avec lequel le tonnelier pare le dedans d'une futaille. ‖ Instrument dont le maréchalferrant se sert pour parer le pied des chevaux. ‖ Lame tranchante avec laquelle le chaudronnier gratte les pièces à étamer. ‖ Outil dont le boutonnier se sert pour parer les moules de boutons. ‖ Espèce de chevalet sur lequel le corroyeur étale les peaux, afin de les parer.

PAROIRE. s. f. Techn. Instrument employé comme extirpateur dans quelques domaines de l'ancienne Bretagne. V. PAROIR.

PAROISSE. s. f. (ét. gr., παρὰ, proche; οἶκος, maison). Territoire dans lequel un curé exerce ses fonctions et dirige, pour le spirituel, les habitants de sa communion. Grande, petite paroisse. Le curé de la paroisse. Etre d'une paroisse. La maison est de cette paroisse, sur cette paroisse. Les habitants d'une paroisse. Les marguilliers de la paroisse. Il y a beaucoup de paroisses dans cet évêché. Etre à la charité de la paroisse. Demeurer paroisse Notre-Dame. Habiter une paroisse, dans une paroisse, sur une paroisse. Un curé de *paroisse* vaut mieux pour le bon ordre qu'une compagnie de grenadiers. (Pagès.)

— Église de la paroisse. Aller à la messe à sa paroisse. Demeurer près de la paroisse. Aller à la paroisse pour recevoir la bénédiction nuptiale. Messe de paroisse. Habitué de paroisse. Cette église est une succursale de notre paroisse. Le clocher de la paroisse.

— Se dit quelquefois de tous les habitants d'une paroisse. Toute cette paroisse aime son curé. Assembler la paroisse.

— Hist. On prétend que dans la primitive église, le mot *paroisse* désignait une seule église, ou un troupeau renfermé dans une seule église. Mais, dans la suite, on étendit la signification de ce terme, et l'on entendait par là un diocèse composé de plusieurs églises. Il n'y avait d'abord qu'une seule maison dans chaque grande ville où tout le peuple s'assemblait, et cela s'appelait la *paroisse*. Mais depuis, une paroisse fut un petit diocèse; c'est pourquoi Eusèbe appelle les églises de France les *paroisses des Gaules*. Les paroisses des campagnes n'ont commencé qu'au IVe siècle, mais celles des villes sont plus anciennes. La ville d'Alexandrie est la première qui ait été divisée en paroisses.

— *Seigneur de paroisse*. Seigneur qui avait la haute justice dans une paroisse, ou plutôt celui qui avait la haute justice sur le terrain où l'église paroissiale était bâtie, quoiqu'il ne fût pas le seigneur de tout le territoire de la paroisse.

— *Corps de paroisse*. Les plus riches habitants d'un bourg, d'un village, les anciens marguilliers d'une paroisse.

— Fig. Je me suis fourvoyé, sortant des limites de ma *paroisse*, de mon sujet. (Prop. rust.)

— Fig. et fam. *Coq de paroisse*. Celui qui est le plus riche et le plus considéré dans une paroisse de campagne. C'est le coq de sa paroisse. C'est un coq de paroisse.

— Prov. *C'est le coq de la paroisse*. Se dit en parlant d'un joli garçon, parmi les habitants d'une petite ville ou d'un village.

— Prov. et fig. *Habit de deux paroisses*. Habit de deux étoffes ou de deux couleurs, mal assorties. On dit que c'est une allusion à ce qu'autrefois chaque paroisse habillait de ses couleurs les pionniers qu'elle fournissait pour l'armée.

— La Fontaine s'est servi de cette expression au moral, dans le sens de Parler tantôt d'une manière, tantôt d'une autre.

Quoiqu'ainsi que la pie, il faille, dans ces lieux,
Porter habit de deux *paroisses*.

— *Tarte de paroisse*. Se disait, chez les pâtissiers, d'une tarte faite pour un grand couvert.

— Antiq. Endroit où l'on était obligé de donner aux magistrats qui voyageaient tout ce qui leur était nécessaire pour continuer leur route.

PAROISSIAL, ALE. adj. Appartenant à la paroisse. Eglise, messe paroissiale. Inusité au pluriel masculin.

[illegible] bitant d'une paroisse, d'une commune à laquelle préside un curé. Ce curé a bien soin de sa paroisse et de ses paroissiens. Les devoirs d'un paroissien. Bon paroissien.

— Prov. *Avoir affaire au curé et à ses paroissiens*. Avoir bien de la peine à contenter des personnes qui ont des intérêts différents.

— Bassompierre, dans ses Mémoires, pour exprimer qu'il faut, dans une monarchie, être toujours attaché à l'autorité royale, dit que, pour lui, il sera toujours le *paroissien* du curé; ce qui ne l'empêcha pas d'être pendant dix ans prisonnier du vicaire.

— S'est dit autrefois relativement aux habitants d'une paroisse entre eux.

PAROISSIEN. s. m. Livre de prières dont on se sert principalement pour suivre l'office qui se dit à l'église. Paroissien romain. Paroissien complet. Un paroissien richement relié.

PAROLE. s. f. (du bas lat. *parabola*, employé dans le même sens). Mot prononcé. Parole bien articulée, mal articulée. Paroles distinctes. Paroles entrecoupées de soupirs, de sanglots. Prononcer une parole. Traîner ses paroles. Expliquer quelque chose en peu de paroles. Répéter tout ce qu'on nous dit parole pour parole. Elle savait de quel poids est non-seulement la moindre *parole*, mais le silence même des princes. (Boss.) Des sources d'eau vive sortent d'un rocher aride, à la *parole* de Moïse. (Fléch.) Une *parole* échappe, et elle tombe de l'oreille du prince bien avant dans sa mémoire, et quelquefois jusque dans son cœur : Il est impossible de la ravoir; tous les soins que l'on prend pour l'expliquer ou pour l'affaiblir servent à la graver plus profondément et à l'enfoncer davantage. (La Bruy.) Je ne sais quelles furent ses *paroles*, elles n'arrivaient pas jusqu'à moi. (J. Janin.) Ses *paroles* sont vaines; ses actions sont des mensonges. (Desmahis.) Le peuple, disait Varron, n'est pas le maître de l'écriture comme de la *parole*. (Duclos.) La *parole* qui nie Dieu brûle les livres par lesquels elle passe. (Lamenn.) Trafiquer du discours et vendre les *paroles*. (Boil.) On peut comparer les *paroles* aux vêtements, qui, bien qu'inventés pour la nécessité, servent tellement depuis à l'ornement, qu'on en fait dépendre toute la bienséance. (La Mot. le Vayer.) La *parole* est moitié à celui qui parle, moitié à celui qui l'écoute. (Montaigne.)

Le vin aux plus muets fournissant des *paroles*,
Chacun a débité ses maximes frivoles. (Boileau.)

— Faculté naturelle de parler. Dieu a donné la parole à l'homme. C'est un grand avantage que la parole. Perdre, recouvrer la parole, l'usage de la parole. Les organes de la parole. Le mécanisme par lequel se forme la parole est admirable. Jésus-Christ a rendu la vue aux aveugles, la parole aux muets. Mon esprit éperdu demeure sans *parole*. (Boil.) L'usage de la *parole* n'a été accordé qu'à l'homme. (D'Aguess.) La *parole* est un attribut de notre nature. (Andrieux.) Comment l'homme a-t-il pu acquérir le don d'une *parole* organisée? Comment la *parole* organisée est-elle devenue une langue? (Malte-Brun.) Le singe, par la ressemblance des formes extérieures, et le perroquet, par l'imitation de la *parole*, lui ont paru des êtres privilégiés entre l'homme et la brute. (Buff.) Nous parlons pour faire connaître nos pensées; le but de la *parole* est donc de rendre les pensées telles qu'elles existent dans l'esprit, avec les mêmes liaisons, les mêmes rapports, les mêmes modifications, les mêmes couleurs. (Noël.) La *parole*, le plus doux lien de la société, approche les hommes de leurs semblables, et les empêche de n'être que des automates sur la terre : elle est l'interprète de nos pensées. De son heureuse alliance avec les lettres, se sont ouverts pour nous les canaux qui font circuler nos idées et qui nous transmettent avec la même facilité celles des autres. (La Tour d'Auvergne.)

— La parole a été [illegible] aux animaux; si quelques animaux, les p[illegible] par exemple, apprennent facilement à parler, la parole n'a jamais été pour eux un moyen de perfectionnement; le perroquet n'a jamais appris à ses petits à parler comme lui; jamais d'ailleurs il n'a su donner un sens aux paroles qu'il prononçait.

— On l'a dit aussi de la pensée. La *parole* extérieure, que forme notre bouche, n'est autre chose que l'image de la *parole* intérieure de l'entendement. (Noël.)

— *Avoir le don de la parole, avoir la parole à commandement, manier bien la parole*, et fam. *avoir la parole à la main, en main*. Bien parler, parler facilement.

— Fig. *Perdre la parole*. Ne plus pouvoir parler. Le malade a perdu la parole depuis plusieurs heures. ‖ Demeurer muet de surprise, de crainte, etc.

— *Il ne lui manque, il n'y manque que la parole*. Se dit d'un portrait fort ressemblant, d'une statue bien faite, d'un animal intelligent.

— Le ton de la voix, selon qu'elle est forte ou faible, douce ou rude, etc. Avoir la parole rude, la parole agréable, la parole douce, la parole brève, la parole lente, la parole nette, la parole forte, la parole embarrassée, difficile. Avoir la parole d'un homme malade. Avoir encore la parole bonne. Avoir la parole tremblante, la parole faible. Il avait été obligé de coller son oreille sur la bouche des malades pour entendre leurs *paroles* mourantes. (Chateaubriand.)

— On dit aussi quelquefois, *Reconnaître quelqu'un à sa parole*. [illegible] plutôt aujourd'hui, *Reconnaître quelqu'un à sa voix*. *Déguiser, contrefaire sa voix*.

— Fig. *Avoir la parole haute*. Parler avec autorité, avec arrogance.

— Sentence, beau sentiment, mot notable. Parole mémorable. C'est une belle parole, une parole digne d'un souverain. Il faudrait écrire cette parole en lettres d'or. Dire une belle parole, une parole remarquable, [illegible], sublime, une parole pleine de justesse, pleine de sens. Selon la parole du Sage. S'il n'est pas permis aux particuliers de faire des leçons aux princes sur des événements étranges, un roi me prête ses *paroles*. (Boss.) Il faut faire retentir bien loin cette *parole*, qui ne peut être assez entendue. (Id.) Pour me servir des *paroles* fortes du plus grave des historiens. (Id.)

— Mot ou discours considéré sous le rapport des qualités que lui donne l'idée ou le sentiment qu'il exprime. En ce sens, il s'emploie ordinairement au pluriel. Paroles civiles, obligeantes. Paroles amicales. Paroles aimables. Flatteuses paroles. Paroles mystérieuses, énigmatiques, ambiguës, équivoques. Paroles claires. Paroles obscures. Paroles discrètes. Paroles indiscrètes. Paroles significatives. Paroles insignifiantes. Paroles dures, inciviles, outrageuses, outrageantes. Paroles aigres. Paroles douces, doucereuses. Paroles chrétiennes, pieuses. Paroles impies. Paroles honnêtes, déshonnêtes, sales. Vilaines paroles. Paroles hautaines. Paroles modestes. Paroles flatteuses, gracieuses, affectueuses, respectueuses. Paroles inutiles, superflues, oiseuses. Etre insolent en paroles. Avantageux en paroles. Libre en paroles. Réservé, modeste, retenu en paroles. Maltraiter quelqu'un de paroles. Paroles de civilité, d'honnêteté. Paroles de colère. Ce sont les paroles d'un fou, d'un homme ivre. La douceur, la modestie de ses paroles. Mal interpréter, prendre en mauvaise part, empoisonner les paroles de quelqu'un. Il n'eut pas plus tôt lâché la parole qu'il s'en repentit. Il eût bien voulu retenir sa parole. A quoi bon tant de paroles? Cet homme a un flux de paroles qui ne tarit pas. Sa conversation est un déluge de paroles. Il faut peser, mesurer ses paroles. Dire plus en une parole que d'autres en mille. Ajouter foi aux paroles de quelqu'un. Dans tout ce qu'il dit, il n'y a pas une parole de vérité. Et ces riens enfermés dans de grandes *paroles*. (Boil.) Chacun pour l'exalter en *paroles* abonde. (Id.)

Pensez-vous qu'éblouis de vos vaines paroles,
J'ignore qu'en effet tous vos discours frivoles
Ne sont qu'un badinage? (Boileau.)

— Iron. *De belles paroles*. De grandes promesses qu'on n'a pas dessein de tenir.

— *De bonnes paroles*. Des discours qui annoncent des intentions favorables. Donner de bonnes paroles. ‖ On dit quelquefois dans le sens contraire, *Donner de mauvaises paroles*.

— Fig. *Paroles emmiellées*. Paroles flatteuses et d'une douceur affectée.

— *Porter la parole*. Parler au nom d'une autorité, d'une compagnie, d'un corps, au nom de plusieurs personnes. C'était lui qui portait la parole au nom de la compagnie.

— *Avoir la parole*. Avoir le droit de parler, en vertu de sa charge, de son emploi. Parmi les gens du roi, c'est l'avocat général qui a la parole.

— Dans les assemblées politiques, *Avoir la parole*, Avoir le droit, la permission de parler, conformément au règlement. Avoir la parole. N'avoir pas la parole. On ne peut avoir trois fois la parole dans une même séance sur un même sujet.

— On dit que *la parole est demeurée à un homme*, pour exprimer que c'était à lui à parler. Quand la compagnie s'est levée, la parole est demeurée à un tel.

— *Demander la parole*. Demander à parler, à être entendu. ‖ *Accorder, refuser la parole*. Accorder, refuser la permission de parler. ‖ *Oter, retirer la parole*. Défendre à quelqu'un de jouir plus longtemps de la parole. ‖ *Céder la parole*. Céder à une autre personne le droit qu'on a de parler. ‖ *Réclamer la parole*. Demander la parole sans pouvoir l'obtenir. Jamais on ne devrait clore une discussion, tant qu'un orateur réclame la *parole*. (Boiste.)

— *Prendre la parole*. Commencer à parler, à faire un discours dans une assemblée.

— *Reprendre la parole*. Recommencer à parler après une interruption.

— *Prendre la parole après quelqu'un*. Parler immédiatement après lui.

— Jeux. *Avoir la parole*. Avoir la faculté d'exprimer ce que l'on veut faire sur le coup qui se joue.

— *Adresser la parole à quelqu'un*. Parler directement à quelqu'un.

— *Couper la parole à quelqu'un*. L'interrompre dans son discours.

— *Faire passer la parole de main en main*. Faire passer d'une personne à une autre un avis, un avertissement, un ordre, jusqu'à celles qui sont les plus éloignées.

— *Donner la parole*. Se disait pour Donner le mot d'ordre.

— Art milit. *Passe parole*. Faire passer l'avis, l'ordre, le commandement. Avance, cavalerie, passe parole.

— *Passe parole*. Se dit aussi, à certains jeux de renvi, quand celui qui doit parler ne veut pas couvrir le jeu pour le moment.

[illegible] singulier, *Parole ne pue pas*. Se dit, par manière d'excuse, lorsqu'on est obligé de parler de choses sales et dégoûtantes.

— Fig. *En paroles couvertes*. En termes qui insinuent, qui font entendre quelque chose qu'on ne veut pas dire ouvertement. Je lui ai fait entendre cela en paroles couvertes. C'était lui dire en paroles couvertes qu'il était un ignorant. On dit plutôt aujourd'hui, *à mots couverts*.

— Se dit quelquefois des termes, des expressions considérées relativement à l'art de parler ou d'écrire. La parole doit répondre exactement à la pensée. La force du sens se perd dans une grande abondance de paroles. Cet auteur dit moins de paroles que de choses. On ne peut se défendre du charme de ses paroles. Des paroles choisies. Des paroles élégantes. Ce ne sont que des paroles.

— Éloquence, élocution. Posséder le talent de la parole. L'art de la parole a été plus cultivé, plus considéré chez les anciens que chez les modernes. Porter au plus haut degré les grâces

les agréments, les charmes de la parole. L'autorité, le pouvoir, la puissance de la parole. Dominer par la parole. Mahomet subjugua l'Arabie par le glaive et par la parole.

— Assurance, promesse verbale par laquelle on s'engage à faire certaines choses. Parole sacrée, inviolable. Parole solennelle. Parole expresse, positive, formelle. En foi et parole de roi. Tenir parole, sa parole. Donner parole, sa parole, sa parole d'honneur. Tirer parole de quelqu'un. Retirer, reprendre, dégager sa parole. Se dédire de sa parole. Rendre à quelqu'un sa parole. Prendre la parole de quelqu'un. Être le dépositaire de la parole de quelqu'un. Manquer de parole. Avoir parole de quelqu'un. Donner à quelqu'un sa parole qu'une chose sera. Cela sera, je vous en donne ma parole. Donner parole à quelqu'un pour aujourd'hui, pour demain. Sommer quelqu'un de sa parole. C'est une parole donnée. La parole vaut de l'argent. Sa parole y est engagée. Un homme d'honneur n'a que sa parole. Se fier à la parole de quelqu'un. Laisser aller un prisonnier de guerre sur sa parole. Être prisonnier sur sa parole. Un honnête homme doit se regarder comme esclave de sa parole. Plus jaloux de sa *parole* et du salut de ses alliés que de ses propres intérêts. (Boss.) Il ne voulut donner d'autre garant de sa *parole* que sa *parole* même. (La Bruy.) Rien n'était plus connu que la religion de sa *parole*. (Fléch.) Vous le voulez, j'y cours; ma *parole* est donnée. (Corn.) Lui seul de tous les Grecs maître de sa *parole*. (Rac.) Ces pigeons sont dodus; mangez sur ma *parole*. (Boil.) Hélas! j'ai trop tenu *parole*; est-il une mort plus cruelle que de survivre à l'honneur? (J.-J. Rouss.) J'aimerais bien plus cher rompre la prison d'une muraille et des lois que ma *parole*. (Montaigne.)

. . . . Qu'il te souvienne
De garder ta *parole*, et je tiendrai la mienne. (Corn.)
..... Je ne prétends pas qu'un impuissant courroux
Dégage ma *parole*. (Racine.)

— *Donner des paroles, donner de belles paroles.* Faire de grandes promesses sans avoir dessein de les tenir. J'ai peur que l'homme puissant à qui vous vous êtes adressé ne vous ait donné des *paroles*, et non pas une *parole*. (Volt.)

— *Donner de bonnes paroles.* Tenir des discours qui supposent des intentions favorables.

— Anc. jurispr. *Paroles de présent.* Déclaration que deux personnes faisaient devant un notaire, après s'être présentées à l'église, qu'elles se prenaient pour mari et femme. Le mariage par paroles de présent était valable.

— *Être homme de parole, un homme de parole.* Tenir tout ce qu'on promet.

— *Ma parole, ma parole d'honneur, parole d'honneur.* Se dit quelquefois, dans la conversation, pour affirmer fortement. Ma parole d'honneur, cela s'est passé comme je vous le dis.

Ne dites pas toujours ma *parole* d'honneur,
Qu'il sait moins dans la bouche et plus au fond du cœur.
(Coll. d'Harley.)

— On dit aussi, *votre parole?* à quelqu'un qui vient de faire une promesse ou d'avancer un fait, afin de s'assurer davantage de sa bonne foi, de sa sincérité.

— *Jouer sur sa parole, perdre une somme d'argent sur sa parole.* Jouer, perdre à crédit et sur sa bonne foi. Les joueurs raisonnables évitent de jouer sur leur parole.

— *La parole fait le jeu, vaut le jeu, vaut jeu.* On est obligé de tenir, d'exécuter ce qu'on a dit en se mettant au jeu ou pendant qu'on jouait. || Se dit, par extension, de toute parole donnée.

— *Cet homme est à deux paroles. Il a deux paroles.* Il parle tantôt d'une façon, tantôt d'une autre; il n'y a pas de fond à faire sur ce qu'il dit.

— *N'avoir qu'une parole.* Tenir toujours ce que l'on a promis.

— En fait de comm., de conventions. *N'avoir qu'une parole.* Ne point surfaire, dire tout d'un coup les conditions auxquelles on veut traiter.

— A la guerre. *Se parler sur parole.* Se dit de deux personnes de parti contraire qui se voient, se parlent, sur la parole de ne rien entreprendre l'une contre l'autre.

— Proposition qu'on fait de la part d'une autre. Parole d'accommodement. Parole de paix. Porter à quelqu'un parole de quelques milliers de francs, s'il voulait renoncer au procès. Il a fait demander cette jeune personne en mariage, c'est moi qui en ai porté la parole. Ce n'est [illegible] d'une parole, d'une parole si importante. Être le porteur de paroles.

— *Paroles* signifie quelquefois Discours piquants, aigres, offensants. Se prendre de paroles. Avoir des paroles, quelques paroles ensemble. Des paroles en venir aux mains. Avoir de grosses paroles ensemble. En venir aux grosses paroles.

— Fig. et fam. *Je lui ferai rentrer les paroles dans le corps, dans le ventre.* Je saurai bien le faire taire. || Je lui ferai rétracter les paroles qu'il a dites.

— Promesses vaines et vagues, par opposition à effets. Moins de paroles, plus d'effets. N'avoir que des paroles. Vouloir de l'argent, ne pas se contenter de paroles. Amuser quelqu'un de paroles, avec des paroles, le payer de paroles. Des paroles vagues, des paroles vaines, des paroles en l'air. La vertu ne se paie ni d'apparences ni de paroles; il lui faut des actions et des effets. (H. Dubey.) Il faut des actions et non pas des paroles. (Mas.)

— *La Parole éternelle, la Parole incréée, la Parole incarnée.* Jésus-Christ. On dit plus ordinairement *le Verbe.*

— *La parole de Dieu, la parole divine,* ou simplement *la Parole.* L'Ecriture sainte et les sermons qui se font pour l'expliquer. Prêcher la parole de Dieu aux peuples. Annoncer la parole de Dieu. Ecouter la parole de Dieu. C'est un homme qui abuse de la parole de Dieu, en y donnant des explications forcées. La *parole* dont j'ai l'honneur d'être le ministre est une *parole* de réconciliation et de vie. (Mass.) Heureux si je réserve au troupeau que je dois nourrir de la *parole* de vie, les restes d'une voix qui tombe et d'une ardeur qui s'éteint! (Boss.) La *parole* de Dieu annoncée simplement et sans art, avait, dans la bouche du saint, toute sa force et toute sa majesté. (Fléch.)

— Fig. *Distribuer le pain de la parole.* Prêcher.

— *La parole écrite.* L'Ecriture sainte. || *La parole non écrite.* La tradition.

— Ordre ou commandement souverain qui s'exécute sur-le-champ. Dieu a créé toutes choses par sa parole.

— *Paroles sacramentales*, et absol. *paroles.* Les mots que le prêtre prononce dans la consécration. Quand le prêtre a prononcé les paroles sacramentales, a dit les paroles, il n'y a plus ni pain ni vin.

— Fig. et fam. *Paroles sacramentelles, mots sacramentaux.* Les mots essentiels pour la conclusion d'une affaire, d'un traité. L'affaire est conclue; il a dit les paroles sacramentelles, les mots sacramentaux.

— *Paroles magiques.* Les paroles dont le peuple croit que les magiciens se servent pour des opérations de magie.

— *Charmer, guérir avec des paroles.* Faire un charme, guérir en prononçant certaines paroles, dans lesquelles on suppose une secrète vertu. Prétendre guérir avec des paroles. Prétendre charmer les armes à feu avec des paroles.

— Les mots d'un air, d'une chanson, d'un motet, etc. Se souvenir de l'air et oublier les paroles. Chanter bien, mais ne pas prononcer nettement les paroles. Faire de belles paroles sur un air. Les paroles de cet opéra sont d'un auteur inconnu.

— *Savoir les paroles.* Se dit par allusion aux paroles magiques, et signifie Connaître les moyens de faire quelque chose. Il vous fera avoir une audience; il sait les paroles.

— *Parole* s'est dit absolument de la réforme religieuse. Ceux qui étaient prisonniers pour la *parole*. (Pasq.)

— Prov. *La parole s'enfuit, l'écriture demeure.* Il vaut mieux se fier à un écrit qu'à une promesse verbale. On cite plus fréquemment ce proverbe sous sa forme latine : *Verba volant, scripta manent.* || *Les paroles du matin ne ressemblent pas à celles du soir.* Les hommes sont sujets à changer d'avis. || *A grands seigneurs peu de paroles.* Il ne faut pas fatiguer l'oreille des grands. || *Les paroles des grands ne tombent jamais à terre.* Elles ne sont jamais perdues, il y a toujours quelqu'un qui les écoute et les recueille pour les répandre. || *On prend les bêtes par les cornes et les hommes par la parole.* Un homme qui a donné sa parole est entièrement lié. || *Quand les paroles sont dites, l'eau bénite est faite.* Il n'y a pas moyen de revenir sur sa parole. || *A bon entendeur peu de paroles.* Un homme intelligent n'a pas besoin de longues explications. || *Les [illegible] sont les mâles, les paroles sont [illegible].* Se dit pour exprimer que l'un est plus [illegible] que l'autre. || On dit *Trouver un homme à deux paroles*, pour exprimer qu'il se contredit, ou qu'il manque à la première parole qu'il avait donnée.

— *Tenir à paroles.* Se disait pour Entretenir, faire la conversation.

— Myth. La parole était honorée comme une divinité chez les Romains.

— *Sur parole.* loc. adv. D'après le témoignage d'autrui. Il ne faut ni approuver, ni surtout condamner sur parole. Estimer, louer quelqu'un sur parole.

— *Être prisonnier sur parole, jouer sur parole.* Sur sa parole.

— Syn. comp. PAROLE. MOT. V. MOT. || S'ENGAGER. PROMETTRE. DONNER SA PAROLE. V. S'ENGAGER.

PAROLER. v. n. 1re conj. Se disait pour [illegible]

PAROLI. s. m. Dans certains jeux, tels que la bassette, le pharaon, etc., il désigne le double de ce qu'on a joué la première fois. Faire un paroli au roi, à l'as. Offrir, tenir, gagner le paroli. Jouer au trictrac, partie, paroli et le tout.

— Fig. et fam. *Faire paroli, rendre le paroli à quelqu'un.* L'égaler ou enchérir sur lui en ce qu'il a dit, en ce qu'il a fait de bien ou de mal. Faire paroli à une raillerie par une repartie vive et piquante. Vous m'avez désobligé, mais je vous rendrai le paroli.

— Corne qu'on fait à la carte sur laquelle on joue le double. J'ai fait trois parolis dans cette table, et je les ai gagnés.

— *Paroli de campagne.* Paroli qu'un joueur fait par friponnerie avant que sa carte soit venue, comme s'il avait déjà gagné.

— Fig. *Donner le paroli à quelqu'un.* Renchérir sur ce qu'il a dit, sur ce qu'il a fait, soit en bien, soit en mal. Vous m'avez désobligé, mais je vous donnerai le paroli.

— Fig. et fam. *Faire paroli à quelqu'un.* Lui être égal. Les ennemis sont mieux en généraux que nous : nous aurions bien de la peine à leur en opposer qui fissent *paroli* au prince Eugène et à mylord Marlborough. (Mme du Noyer.)

— Se dit aussi en parlant des choses. Voilà de quoi faire paroli à vos moralités. Il fit paroli à sa raillerie par une repartie vive et pleine d'esprit.

PAROMÉE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des athérospermées.

PAROMOCRICIEN, ENNE. adj. (ét. gr., παρόμοιος, presque semblable; κρίκος, anneau). Entom. Dont le corps est partagé d'une manière peu évidente en thorax et abdomen, vu la différence très-faible des anneaux. || PAROMOCRICIENS. s. m. pl. Ordre de la classe des chétopodes, comprenant ceux dont la différence des anneaux et de leurs appendices permet de diviser le corps en régions thoracique et abdominale, quoique la séparation soit peu évidente.

PAROMOLOGIE. s. f. (du gr. παρομολογία). Littér. Figure de littérature par laquelle on feint de faire une concession afin d'en tirer avantage.

— Concession feinte de quelque chose, dont on tire de fortes conséquences contre son adversaire.

PAROMOLOGIQUE. adj. des 2 g. Littér. Qui a rapport à la paromologie.

PAROMPHALOCÈLE. s. f. (ét. gr., παρὰ, à côté; ὀμφαλός, nombril; κήλη, tumeur). Chir. Hernie ventrale qui survient à côté de l'ombilic.

PARONNE. s. f. Se disait pour Partie de la charrue à laquelle on attelle les chevaux ou les bœufs.

PARONOMASE. s. f. (ét. gr., παρὰ, près; ὄνομα, nom). Rhét. Figure qui consiste à employer dans une même phrase des mots dont le son est à peu près semblable, mais dont le sens est différent. Ils donnent à la *vanité* ce que nous donnons à la *vérité*. Son âme se remplit d'*erreurs* et de *terreurs*.

PARONOMASIE. s. f. Didact. Ressemblance entre des mots de différentes langues, qui peut marquer une origine commune.

PARONS ou **PAIRONS.** s. m. pl. (du lat. *pater*, père). Chass. Se dit du père et de la mère des oiseaux de proie.

PARONYCHIE. s. f. (du gr. παρωνυχία, panaris; fait de παρὰ, près, et de ὄνυξ, ongle). Bot. Genre de plantes qui croissent dans les endroits pierreux, et que l'on appelle ainsi parce qu'elles sont employées avec succès contre les panaris. On les appelle aussi *paronyques.*

— Chir. Se dit quelquefois pour Panaris.

PARONYCHIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une paronyque. || PARONYCHIÉES. s. f. pl. Famille de plantes qui a pour type le genre paronyque.

PARONYME. s. m. (ét. gr., παρὰ, proche; ὄνυμα, nom). Gramm. Mot qui a du rapport à un autre par son etymologie, ou seulement par sa forme. *Abstraire* et *distraire*, *éminent* et *imminent* sont des paronymes.

PARONYMIQUE. adj. des 2 g. Gramm. Qui a rapport au paronyme. Différence paronymique.

— Qui a de l'affinité par sa consonnance, son étymologie. Mots paronymiques.

PARONYQUE. s. f. Bot. Genre de plantes du midi de l'Europe, de la famille des amarantacées, renfermant une vingtaine d'espèces, dont quelques-unes croissent naturellement en France. On en a fait le type de la famille des paronychiées.

PAROPAMISADES. s. m. pl. Géogr. anc. Peuple qui habitait au pied du Paropamise.

PAROPAMISE. Géogr. anc. Chaîne de montagnes voisine de la Bactriane. || Contrée d'Asie, appelée aujourd'hui le Candahar.

PAROPHOBIE. s. f. (ét. gr., παρὰ, contre; φόβος, crainte, horreur). Pathol. Nom qu'on a donné quelquefois à l'hydrophobie. On présume que c'est une altération de *panophobie* ou *paraphobie.*

PAROPIE. s. f. (du gr. παρωπίας). Anat. Nom qu'on donnait autrefois à l'angle externe de l'œil.

PAROPSIDE. s. f. (du gr. παροψίς, écuelle, petit plat). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des phytophages.

[illegible] Bot. Genre de plantes de la famille des cucurbitacées, établi pour un arbuste de Madagascar, dont on mange la semence.

PAROPSIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une paropsie. || PAROPSIÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des passiflorées, ayant pour type le genre paropsie.

PAROPTÈSE. s. f. Médec. Sueurs provoquées en plaçant un malade dans une étuve.

PAROPTIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., παρὰ, près; ὄπτομαι, voir). Phys. Se dit d'une couleur produite par la lumière qui a subi une diffraction.

PAROQUE. s. m. Antiq. rom. Titre d'un officier chargé de pourvoir aux besoins des magistrats qui étaient en voyage. On dit aussi *parochus.* || On donnait aussi ce nom à ceux qui préparaient tout pour les festins et les réjouissances.

PARORASIS. s. m. (ét. gr., παρὰ, [illegible]; ὅρασις, vue). Pathol. Perversion de la vue qui empêche de bien juger de la couleur des objets.

PARORCHIDIE. s. f. (ét. gr., παρὰ, au delà; ὄρχις, testicule). Anat. Position mauvaise et peu naturelle de l'un ou des deux testicules.

PARORCHIDO-ENTÉROCÈLE. s. f. Chir. Hernie intestinale compliquée du déplacement des testicules ou de la rétention de cet organe dans l'abdomen.

PAROS. (pr. *pa-rôss*). Géogr. Ile de l'Archipel, autrefois célèbre par la beauté des marbres qu'on en tirait.

— Philol. *Chronique de Paros* ou *Marbres d'Arundel.* V. ARUNDEL.

PAROT. s. m. Ichthyol. Poisson du genre labre.

— Ornith. Nom vulgaire du rossignol des murailles.

PAROTE. s. f. Bot. L'ansérine du Mexique, plante naturalisée en Europe.

PAROTIDE. s. f. (ét. gr., παρὰ, près; οὖς, ὠτός, oreille). Anat. La plus volumineuse des glandes salivaires qui sont situées derrière une oreille, près de l'angle de la mâchoire inférieure.

— Erpét. Amas de glandes mucipares qui, dans les crapauds, forme en arrière de chaque œil une masse irrégulière, ovoïde, percée de pores très-visibles, par lesquels suinte un liquide gluant.

— Pathol. Gonflement douloureux, et souvent inflammatoire, qui survient à ces glandes. Parotides symptomatiques. || *Parotide bénigne.* Celle des enfants. || *Parotide maligne.* Celle qui survient dans les fièvres adynamiques, etc.

— On dit adjectiv. La glande parotide.

PAROTIDÉE. adj. f. Pathol. Se dit d'une esquinancie qui accompagne le cou et la gorge.

PAROTIDIEN, ENNE. adj. Anat. Qui appartient ou qui a rapport à la parotide. Canal parotidien.

PAROTIDITE. s. f. Pathol. Inflammation, engorgement de la parotide.

PAROTIDO-AURICULAIRE. adj. m. Anat. Qui est en rapport avec la parotide et l'oreille.

— s. m. *Le parotido-auriculaire.* Le cinquième muscle de l'oreille.

PAROTIDONCIE. s. f. (ét. gr., παρωτίς, la parotide; ὄγκος, tumeur). Pathol. Tuméfaction de la glande parotide.

PAROTIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., παρὰ, près; οὖς, oreille). Anat. Qui avoisine les oreilles.

— Ornith. La *région parotique* dans les oiseaux est le tour de l'oreille.

— Ichthyol. Un poisson, le labre parotique, est ainsi appelé à cause de la couleur de ses opercules, qui diffère de celle du reste du corps.

PAROTITE. s. f. Pathol. Inflammation de la parotide.

PAROTONCIE. s. f. (ét. gr., παρωτίς, parotide, ὄγκος, tumeur). Pathol. Gonflement de la parotide.

PAROU. s. m. Techn. Apprêt qu'on donne aux toiles avant de les livrer au commerce.

PAROUEL. s. m. Ornith. Nom vulgaire de la fauvette des Alpes.

PAROULIE. s. f. (ét. gr., παρὰ, à côté; οὖλα, gencives). Pathol. Inflammation, abcès des gencives.

PAROXYMIQUE. adj. des 2 g. V. PAROXYSMIQUE.

PAROXYSME. s. m. (pr. *pa-rok-ciss-me*; du gr. παροξυσμός, formé de παρὰ, beaucoup, ὀξύς, aigu). Pathol. Accès, redoublement, temps le plus fâcheux de la maladie. Il y a des paroxysmes réglés et périodiques, et d'autres qui ne suivent aucune règle. Paroxysme d'épilepsie, épileptique. Être dans le paroxysme de sa maladie, de sa fièvre.

— S'emploie quelquefois au fig. Dans le paroxysme de la douleur.

— Syn. comp. PAROXYSME. ACCÈS. Quoique *paroxysme* et *accès*, appliqués aux maladies intermittentes complètes, paraissent et soient en effet, dans la rigueur, synonymes, cependant on ne s'en sert pas indistinctement. Il n'y a point de règle qui fixe leur usage particulier; l'habitude et l'oreille en décident. On ne dit pas *paroxysme* de fièvre, ni *accès* d'hystéricité; mais on dit un *accès* de fièvre, et un *paroxysme* d'hystéricité, d'épilepsie. Le mot *accès* est un [illegible] différentes maladies. Il est surtout consacré pour les fièvres intermittentes et pour la goutte.

PAROXYSMIQUE ou **PAROXYMIQUE.** adj. des 2 g. (pr. *pa-rok-ciss-mi-ke, parok-ci-mi-ke*). Qui tient du paroxysme, qui a rapport au paroxysme.

PAROXYSTIQUE ou **PAROXYTIQUE.** adj. des 2 g. Pathol. Se dit d'un jour marqué par l'apparition d'un accès de fièvre. || Se dit aussi des jours, des semaines où la réapparition des accès de fièvre intermittente est plus à craindre.

PARPAIGNE. adj. f. Maçonn. Se dit d'une pierre qui tient toute l'épaisseur d'un mur.

PARPAILLOLE. s. f. Anc. métrol. Espèce de monnaie milanaise, valant environ 7 centimes.

PARPAILLOT. s. m. (pr. *par-pa-yo*). Hist. relig. Nom qui fut donné, en quelques endroits de la France, aux calvinistes. Les uns prétendent que ce nom venait de ce que François-Fabrice Serbellini, parent du pape, avait fait

décapiter à Avignon Jean Perrin, seigneur de Parpaille, président à Orange, le 8 août 1562. Suivant d'autres, les calvinistes furent ainsi nommés parce qu'ils couraient au danger sans crainte, et s'exposaient à la mort, comme font les papillons qui vont se brûler à la chandelle, et que les Gascons appellent *parpaillots*.

— Fam. Impie. C'est un parpaillot. Ce sont des parpaillots.

PARPAILLOTE. s. f. (pr. *par-pa-yote*). Espèce de chemise dont les protestants firent usage en Gascogne, dans une sortie, pendant le siége de Nérac.

PARPAING. s. m. (ét. lat., *per*, à travers, *panus*, pour *pannus*, pan de muraille, c'est-à-dire pierre qui passe à travers la muraille). Maçonn. Pierre, moellon qui tient toute l'épaisseur d'un mur, et qui a deux faces ou parements, l'un en dehors, l'autre en dedans. Mur de parpaing. Pierre faisant parpaing.

— Se dit aussi des pierres placées sous un pan de bois, pour l'isoler du sol et de l'humidité.

— *Parpaing d'appui*. Pierre à deux parements et formant l'appui d'une croisée. || *Parpaing de chiffre*. Mur qui porte les marches d'un escalier.

PARPAYE. s. f. (pr. *par-pè*). Se disait pour Paye entière. On disait aussi *parpayement*.

PARPAYER. v. a. 1re conj. (pr. *par-pé-ié*). Se disait pour Payer entièrement.

PARPINE. s. f. Techn. Bout de planche qu'on loge dans la masse d'un mur en pisé, pour prévenir les lézardes et les bouleversements.

PARPIROLLE. s. f. Anc. métrol. Petite monnaie de billon dont on se servait en Savoie.

PARQUE. s. f. (du lat. *parcæ*, fait de *parcere*, épargner, par antiphrase, parce qu'elles n'épargnent personne). Myth. Chacune des trois déesses nommées Clotho, Lachésis et Atropos, qui filaient, dévidaient et coupaient le fil de la vie des hommes. Maîtresses du sort des hommes, elles en réglaient les destinées; tout ce qui arrivait dans le monde était soumis à leur empire, et ce pouvoir ne se bornait pas à filer nos jours, car le mouvement des sphères célestes et l'harmonie des principes constitutifs du monde étaient aussi de leur ressort. La vie des hommes dont elles filent la trame est entre leurs mains. Les différentes soies qu'elles emploient dans leur ouvrage forment la différence des jours heureux et malheureux. Clotho tient la quenouille, Lachésis tourne le fuseau, Atropos coupe le fil. Les anciens confondaient souvent les Parques et les Destinées. || On compte quelquefois parmi les Parques Ilithyie, et Pausanias appelle Vénus la plus ancienne des Parques. || Chez les Romains, les Parques sont quelquefois appelées Nona, Décima et Morta. || Les Parques scandinaves sont Urda, Veranda et Skulda, le passé, le présent et l'avenir.

— Poét. Les ciseaux de la Parque. La Parque a tranché le fil de ses jours. Un véritable amour brave la main des *Parques*. (Corn.) Et qu'il reste à la *Parque* encor de quoi filer. (Boil.) S'affranchir de la main des *Parques*. (J.-B. Rouss.)

Les dieux livrent enfin à la *Parque* homicide
L'ami, le compagnon, le successeur d'Alcide. (Rac.)

La *Parque*, ravissant ou son fils ou sa fille,
A-t-elle moissonné l'espoir de sa famille ? (Boil.)

C'est ainsi que la main des *Parques*,
Va nous filer ce siècle heureux. (J.-B. Rouss.)

Hâtez-vous, le temps fuit, et la *Parque* ennemie
D'un coup de son ciseau va vous rendre au néant. (L. Racine.)

— Se prend quelquefois pour la Mort. La Parque cruelle, impitoyable.

— Icon. On représente les Parques sous la figure de trois femmes accablées de vieillesse, avec des couronnes faites de gros flocons de laine blanche entremêlés de fleurs de narcisse, et portant dans leurs mains la quenouille et les ciseaux. D'autres leur donnent des couronnes d'or; quelquefois une simple bandelette leur entoure la tête. Rarement elles paraissent voilées.

— Épith. Avares, jalouses, insatiables, pâles, livides, blêmes, ridées, immuables, inflexibles, insensibles, impitoyables, inexorables, sourdes, inhumaines, sévères, terribles, barbares, cruelles, envieuses, rigoureuses, ennemies, traîtresses, vengeresses, avides. || Périphr. Les filles de la Nuit, les filles du Destin, les filles de l'Érèbe, les filles de l'Achéron, les trois sœurs. Dans la poésie familière, on les appelle les trois [illegible]

Je vis de l'Achéron les filles inflexibles,
Les *Parques* aux mortels si fréles, si terribles. (La Grange-Chancel.)

PARQUE. s. f. Ichthyol. Poisson d'Amérique.

PARQUE. s. m. Relat. Chemise ou blouse en fourrure des Kamtschadales.

PARQUÉ, ÉE. part. pass. du v. Parquer. S'empl. adjectiv. Bœufs parqués. Moutons parqués.

— Se dit par mépris de certaines classes d'hommes. Dans les temples protestants d'Amérique, vous verrez encore les noirs, à l'heure qu'il est, *parqués* dans un endroit à part. (Roger de Beauvoir.)

— Se dit d'une enceinte non couverte où l'on a enfermé un troupeau. On distingue facilement les terres *parquées* de celles qui sont fumées d'une autre manière, à la bonté et à l'égalité des productions. (Désorm.) Omiss. des dictionn.

— *Parqué par*. Les esclaves sont parqués dans ce lieu *par* leurs maîtres.

PARQUER. v. a. 1re conj. (rad. *parc*). Mettre dans un parc, dans une enceinte. Parquer des bœufs, des moutons. Parquer des juments poulinières, des pouliches, des poulains. Parquer des huîtres pour les engraisser et les rendre vertes.

— Enfermer un troupeau dans une enceinte non couverte, qu'on transporte dans des champs et dans différentes places de ces champs, pendant plusieurs mois de l'année, pour les fertiliser par l'urine et la fiente des animaux. Parquer une terre. Omiss. des dictionn.

— Absol. dans le même sens. Il y a plus d'avantages de *parquer* avec un grand troupeau qu'avec un petit. (Désorm.) On ne doit point entreprendre de *parquer* avant qu'il y ait aux champs une suffisante quantité de pâturage. (Id.) Omiss. des dictionn.

— Se dit aussi des munitions de guerre et de bouche, à l'armée. Parquer l'artillerie, les vivres en une ville.

— Se dit de certaines classes d'hommes dont on se sépare par mépris. Parquer des esclaves, des peuples.

— Fig. L'action continue des préjugés politiques a *parqué* les idées comme les hommes. (Noël.)

— v. n. Être dans un parc. Les moutons ne parquent pas encore. Faire parquer des bœufs, des moutons, des juments. L'artillerie parquait le long du bois. On peut faire *parquer* en hiver sur les terrains secs, tant que le froid n'est pas trop rigoureux. (Désorm.)

— Servir au parcage. Les brebis dont la fiente n'est pas sèche et qui urinent fréquemment *parquent* mieux que les autres. (Désorm.) Omiss. des dictionn.

— Se dit, par extens., des autres lieux où l'on fait séjourner les troupeaux. Les troupeaux *parquent* au seuil des temples, et les reptiles immondes habitent les sanctuaires des dieux. (Volney.)

— SE PARQUER. v. pron. Établir un parc. Nos artilleurs se parquèrent du côté de la rivière.

— Être mis dans un parc.

— Être placé par mépris dans un lieu séparé. Aux États-Unis, les esclaves se parquent dans un endroit particulier des temples.

— Fig. Se placer. Mon bonheur voulut que j'aperçusse une puce qui s'était *parquée* au beau milieu de son sein. (Pasq.)

PARQUET. s. m. (pr. *par-kè*; dimin. de *parc*, mot celt. qui désignait un enclos). Espace qui est enfermé par les siéges des juges, et par le barreau où sont les avocats. Faire entrer les parties dans le parquet. Traverser le parquet.

— Se dit des gens du roi, que l'on désignait sous l'appellation de *magistrature debout*, par opposition à *magistrature assise*, qui se disait des membres de l'ordre judiciaire.

— Lieu où les officiers du ministère public tiennent leur séance, pour recevoir les communications qui les concernent. Aller au parquet.

— *Tenir le parquet*. Tenir séance au parquet.

— Se dit, par extens., des officiers mêmes du ministère public lorsqu'ils tiennent le parquet. C'est au parquet à ordonner là-dessus. Renvoyer des prévenus au parquet. Communiquer au parquet. Les membres du parquet.

— *Le parquet des huissiers*. Le lieu où les huissiers se tiennent pendant la séance des juges.

— *Le parquet des agents de change*. L'enceinte où se réunissent les agents de change pour faire constater le cours de la bourse.

— La partie d'une salle de spectacle qui est entre l'orchestre des musiciens et le parterre, et où sont placés plusieurs rangs de banquettes pour les spectateurs. On dit plus ordinairement aujourd'hui *orchestre*.

— Ceux qui y sont.

— Espace entouré de planches, que les opérateurs et les baladins font construire au-devant du théâtre où ils distribuent leurs drogues ou jouent leurs farces.

— Se dit parmi les protestants, des bancs où se placent les ministres et les personnes considérables dans le temple; ces bancs sont séparés du peuple par une clôture à hauteur d'appui.

— Menuis. Assemblage à compartiments, fait de pièces de bois minces, clouées sur des lambourdes, et qui forme le plancher d'en bas [illegible] bois de chêne, de bois de noyer, de marqueterie. Des feuilles de parquet. Parquet carré. Le module d'un parquet. Panneaux de parquet. Parquet losange. Parquet mosaïque. Poser des parquets. Les parquets se font avec des bois de deux à quatre centimètres. Il y a mille manières de faire le parquet. Dès que les planches droites seront assemblées à rainure et languette, elles formeront un *parquet*. (Désorm.)

— *Parquet en feuilles*. Celui qui se compose de plusieurs assemblages pareils d'environ un mètre carré, et qu'on appelle *feuilles de parquet*. || *Parquet en point de Hongrie*.

— Fig. L'écrivain minutieux fatigue le lecteur, en lui faisant faire cent lieues sur une ligne de *parquet*. (Boiste.)

— Jeu d'adresse qui consiste à arranger plusieurs petits morceaux de bois peints, les uns à côté des autres, de manière à former des dessins et des figures.

— Assemblage de panneaux et de traverses dont on forme une espèce de parquet encadré, sur lequel on pose une glace, et qui est destiné à garantir le tain des chocs et de l'humidité des murs. Parquet de glace. Raccourcir un parquet de glace.

— Mar. Compartiment pratiqué dans la cale ou sur les côtés d'un navire, pour contenir les différentes sortes de grains, ou pour déplacer le lest quand on abat en carène.

— Oisell. Cage dans laquelle on enferme les faisans qu'on destine à peupler.

— Se disait pour Petit parc, petit enclos. || Préau d'une prison.

PARQUETAGE. s. m. Ouvrage de parquet.

PARQUETÉ, ÉE. part. pass. du v. Parqueter. S'empl. adjectiv. Salle parquetée.

— Bot. Se dit des parties qui sont disposées en manière de parquet ou de mosaïque, comme les granulations de l'astérie parquetée.

— Conchyl. Se dit des couleurs de la navicelle parquetée, de l'empide parqueté.

— *Parqueté par*. Salle parquetée par le menuisier.

PARQUETER. v. a. 1re conj. Ce verbe double le *t* dans tous les temps dont la terminaison commence par un *e* muet. *Je parquette, tu parquettes, il parquette. Je parquetterai. Je parquetterais*. Mettre du parquet dans un appartement, dans une chambre.

— Abs. Être occupé à parqueter.

— SE PARQUETER. v. pron. Être parqueté. Cette salle ne se parquette pas vite.

PARQUETERIE. s. f. Art de faire du parquet.

PARQUETEUR. s. m. Ouvrier qui fait du parquet.

PARQUIER. s. m. Écon. rur. Celui qui garde les bestiaux dans un parc.

— Celui qui est chargé de garder les bestiaux saisis.

— Se dit des pêcheurs faisant métier de prendre des poissons dans des parcs. || On dit aussi adjectiv. *Pêcheurs parquiers*.

PARRA. s. f. Oiseau que les anciens regardaient comme de mauvais augure.

PARRAIN. s. m. (du lat. *patrinus*, fait de *pater*, père). Celui qui tient un enfant, un converti sur les fonts de baptême. L'usage des parrains est très-ancien dans l'Église. Les persécutions des premiers siècles donnèrent lieu à cette institution. On croit que le pape Hygin en fut l'auteur, au IIme siècle. Dans ces temps cruels, il était nécessaire d'avoir des témoins du baptême, et l'on engageait, par cette espèce de lien, les fidèles à veiller à l'instruction des enfants qu'ils venaient de tenir sur les fonts. Être le parrain d'un enfant. Les parrains donnent ordinairement leurs noms de baptême à leurs filleuls. Autrefois le parrain et la marraine contractaient entre eux une alliance spirituelle qui mettait empêchement au mariage. Cette rigueur des lois canoniques est à peu près tombée en désuétude. || Autrefois la présence du parrain et de la marraine était en outre acquise pour la confirmation.

— On a quelquefois donné des parrains aux évêques que l'on consacrait. Cet usage existait surtout en Espagne.

— Se dit burlesquement de ceux qui ont donné un nom ou un sobriquet à quelqu'un.

— Celui qui est choisi pour assister à la cérémonie de la bénédiction d'une cloche, et pour lui donner un nom.

— Se disait autrefois, dans les combats singuliers, de celui que chaque combattant choisissait pour l'accompagner, pour empêcher la surprise et pour lui servir de témoin. Les deux combattants se trouvèrent au lieu du combat, chacun avec ses parrains. Chacun des combattants avait ordinairement avec lui deux parrains, qui visitaient les armes, faisaient faire aux champions leur prière et leur confession à genoux, et après leur avoir demandé s'ils n'avaient aucune parole à faire passer à leur adversaire, ils les laissaient en venir aux mains.

— Dans les ordres militaires, le chevalier qui présente le novice à sa réception.

— Celui qu'un soldat qui doit être passé par les armes choisit pour lui bander les yeux.

— Mme de Sévigné l'applique plaisamment à M. de la Rochefoucauld, alors dangereusement malade. Il était question de l'Anglais, des médecins et du frère Ange; il a choisi son *parrain* [illegible] ainsi ordonné.

— Antiq. Jeunes gens qui, dans le cirque, conduisaient les chariots, les représentations et les images des dieux. Ils avaient une fonction semblable à celle des enfants qu'on habille en anges dans les cérémonies ecclésiastiques pour y jeter des fleurs, porter des encensoirs et des lumières, etc.

— Hist. Se disait à Goa, de personnes riches et considérables, qui accompagnaient les condamnés à l'auto-da-fé. || S'est dit aussi d'une personne de qualité qui coupait les premiers cheveux d'un enfant de grande maison. Charles Martel envoya son fils Pepin à Luitprand, roi des Lombards, afin que celui-ci lui coupât les cheveux et devînt son parrain.

PARRAINAGE. s. m. Qualité, rapports de parrain, de marraine.

PARRAKOUA. s. m. Ornith. Faisan de la Guiane.

PARRANG. s. m. (pr. *pa-rangh*; de l'ind. *parrang*, épée, à cause de la forme des gousses de cette plante). Espèce de plantes légumineuses de la famille des palmiers.

PARRAQUA. s. m. (onomatopée tirée des syllabes que ces oiseaux articulent par leur cri). Ornith. Genre d'oiseaux de la famille des alectors, répandus au Brésil, au Paraguay et à la Guiane.

PARREUX. s. m. Anc. jurispr. Celui qui possède une terre avec un autre.

PARRHASIEN, IENNE. s. et adj. Habitant de Parrhasie, ville d'Arcadie. || Qui appartient à cette ville ou à ses habitants. || Se dit quelquefois pour Arcadien.

— Myth. Surnom d'Apollon. || Surnom d'Évandre.

PARRHASIS. Myth. Surnom de Calisto.

PARRHASIS. s. f. Astron. Nom de la Grande Ourse.

PARRHASIUS. Peintre célèbre, né à Éphèse, fut le contemporain et le rival de Zeuxis et de Timanthe.

PARRHÉSIE. s. f. Littér. Figure de rhétorique par laquelle, en feignant d'en dire plus qu'il n'est convenable ou nécessaire, on arrive à un but opposé à celui où l'on paraissait tendre. Je suis résolu de dire à V. A. tout ce que je pense d'elle : je ne sais à quoi vous avez pensé d'avoir, à votre âge, choqué deux ou trois vieux capitaines que vous deviez respecter, quand ce n'aurait été que pour leur ancienneté; pris seize pièces de canon qui appartenaient au prince qui est oncle du roi et frère de la reine, etc. (Voiture.)

— Liberté de parler.

PARRICIDE. s. des 2 g. (du lat. *parricida*, fait de *pater*, père; *cædere*, tuer). Celui, celle qui tue son père ou sa mère, son aïeul ou son aïeule, ou quelque autre de ses ascendants. Leurs flambeaux, vengeurs des *parricides*. (L. Rac.)

— Se dit, par extens., de ceux qui ôtent la vie à leurs très-proches parents, comme frères, sœurs, enfants, petits-enfants, etc.

— Se dit également de celui qui attente à la personne du roi, ou qui porte les armes contre sa patrie.

— Enfin il se dit de tous ceux qui se rendent coupables d'un crime énorme et dénaturé.

— Myth. Pausanias dit que dans les enfers la peine d'un parricide est d'avoir pour bourreau son propre père qui l'étrangle.

PARRICIDE. s. m. (du lat. *parricidium*). Le crime que commet le parricide. Commettre un parricide. Henri IV fut ravi à l'amour des Français par un abominable, par un détestable parricide. En ce lieu Rome a vu le premier *parricide*. (Corn.) Du grand César le cruel *parricide*. (Id.)

Ils s'étonnent comment leurs mains de sang avides,
Volaient, sans y penser, à tant de *parricides*. (Corn.)

. . . Tais-toi, perfide,
Et n'impute qu'à toi ton lâche *parricide*. (Rac.)

— Hist. A Rome, le parricide était condamné à être préalablement fouetté jusqu'au sang, et puis enfermé dans un sac de cuir avec un chien, un singe, un coq et une vipère, et jeté ainsi dans l'eau. Les Égyptiens enfonçaient des roseaux pointus dans toutes les parties du corps d'un parricide, et le jetaient en cet état sur un monceau d'épines où l'on mettait le feu. Solon n'avait point fait de loi contre les parricides, parce qu'il ne croyait point ce crime possible. Autrefois en France, les parricides étaient condamnés à la question ordinaire ou extraordinaire, à avoir le poing droit coupé, à faire amende honorable, et à être rompus vifs sur la roue; on brûlait ensuite leurs corps, et on en jetait les cendres au vent. Dans notre législation actuelle, le condamné pour crime de parricide monte à l'échafaud en chemise, nu-pieds, et la tête couverte d'un voile noir.

— S'empl. quelquefois adjectiv. pour les deux genres, en parlant de ce qui a rapport à ce crime. Dessein parricide. Des conseils parricides. Il étale à mes yeux sa *parricide* joie. (Rac.)

. . . De ce couple perfide
J'avais presque oublié l'attentat *parricide*. (Rac.)

Quel démon *parricide*
Arme vos sacriléges bras ? (J.-B. Rouss.)

Ce monstre ténébreux
A qui l'envie, au regard homicide,
Met dans les mains son flambeau *parricide*. (Id.)

— Il se dit aussi des personnes. Je deviens *parricide*, assassin, sacrilége. (Rac.) Inceste et *parricide*, et pourtant vertueux. (L. Rac.)

[illegible]
D'Oreste *parricide* exprime les alarmes. (Boil.)

PARS. s. m. (pr. *par*). Mamm. Espèce de chat voisin du serval.

PARSAD. s. m. Relat. Pain sacré que les Indiens mangent en commun; il est composé de fleur de farine, de beurre et de quelques épices.

PARSAGADE. adj. et s. des 2 g. Hist. anc. V. PASARGADE.

PARSE. adj. et s. des 2 g. Ethnogr. Se dit de la réunion des dix castes des anciens Perses, ou des sectateurs de Zoroastre, sans y comprendre les Mèdes, les Chaldéens et les autres peuples réunis à l'empire de Cyrus. || Qui appartient aux anciens Perses.

— s. m. Linguist. La langue des anciens Perses, le zend. || Idiome que les Guèbres parlent entre eux; dialecte des Parsis.

PARSÉCHER. v. a. 1re conj. S'est dit pour Sécher entièrement, réduire à un état de siccité absolue.

e plante). Espèce de plantes légumineuses
famille des palmiers.

RRAQUA. s. m. (onomatopée tirée des
es que ces oiseaux articulent par leur cri).
..Genre d'oiseaux de la famille des alectors,
lus au Brésil, au Paraguay et à la Guiane.

RREUX. s. m. Anc. jurispr. Celui qui
e une terre avec un autre.

RRHASIEN, IENNE. s. et adj. Habitant
rrhasie, ville d'Arcadie. || Qui appartient
e ville ou à ses habitants. || Se dit quel-
s pour Arcadien.
Myth. Surnom d'Apollon. || Surnom d'E-
.

RRHASIS. Myth. Surnom de Calisto.

RRHASIS. s. f. Astron. Nom de la Grande

RRHASIUS. Peintre célèbre, né à Éphèse,
contemporain et le rival de Zeuxis et de
thе.

RRHÉSIE. s. f. Littér. Figure de rhéto-
par laquelle, en feignant d'en dire plus
n'est convenable ou nécessaire, on arrive
out opposé à celui où l'on paraissait ten-
e suis résolu de dire à V. A. tout ce que
se d'elle : je ne sais à quoi vous avez pensé
r, à votre âge, choqué deux ou trois vieux
ines que vous deviez respecter, quand ce
it été que pour leur ancienneté; pris
pièces de canon qui appartenaient au
qui est oncle du roi et frère de la
etc. (Voiture.)
Liberté de parler.

RRICIDE. s. des 2 g. (du lat. parricida,
e pater, père; cædere, tuer). Celui, celle
e son père ou sa mère, son aïeul ou son
, ou quelque autre de ses ascendants. Leurs
aux, vengeurs des *parricides*. (L. Rac.)
Se dit, par extens., de ceux qui ôtent la
eurs très-proches parents, comme frères
, enfants, petits-enfants, etc.
e dit également de celui qui attente à la
ne du roi, ou qui porte les armes contre
rie.
Enfin il se dit de tous ceux qui se rendent
bles d'un crime énorme et dénaturé.
Myth. Pausanias dit que dans les enfers
ne d'un parricide est d'avoir pour bour-
on propre père qui l'étrangle.

RRICIDE. s. m. (du lat. parricidium). Le
que commet le parricide. Commettre un
ide. Henri IV fut ravi à l'amour des Fran-
ar un abominable, par un détestable par-
En ce lieu Rome a vu le premier parri-
Corn.) Du grand César le cruel parricide.

onnent comment leurs mains de sang avides,
t, sans y penser, à tant de parricides. (Corn.)

. . . Tais-toi, perfide,
pute qu'à toi ton lâche parricide. (Rac.)

IR. A Rome, le parricide était condamné
préalablement fouetté jusqu'au sang, et
nfermé dans un sac de cuir avec un chien,
ge, un coq et une vipère, et jeté ainsi dans
Los Egyptiens enfonçaient des roseaux
s dans toutes les parties du corps d'un par-
et le jetaient en cet état sur un monceau
s où l'on mettait le feu. Solon n'avait
hit de loi contre les parricides, parce qu'il
oyait point ce crime possible. Autrefois
ance, les parricides étaient condamnés à
stion ordinaire ou extraordinaire, à avoir
ng droit coupé, à faire amende honorable,
re rompus vifs sur la roue; on brûlait
leurs corps, et on en jetait les cendres
t. Dans notre législation actuelle, le con-
pour crime de parricide monte à l'écha-
n chemise, nu-pieds, et la tête couverte
oile noir.
'empl. quelquefois adjectiv. pour les deux
, en parlant de ce qui a rapport à ce crime.
n parricide. Des conseils parricides. Il
mes yeux sa *parricide* joie. (Rac.)

. . . De ce couple perfide
presque oublié l'attentat parricide. (Rac.)
quel démon parricide
ne vos sacriléges bras? (J.-B. Rouss.)
le monstre ténébreux
l'envie, au regard homicide,
dans les mains son flambeau parricide. (Id.)

se dit aussi des personnes. Je deviens
ide, assassin, sacrilége. (Rac.) Inceste et
[illegible]

[illegible]
e parricide exprime les alarmes. (Boss.)

S. s. m. (pr. par). Mamm. Espèce de
oisin du serval.

SAD. s. m. Relat. Pain sacré que les
s mangent en commun; il est composé
r de farine, de beurre et de quelques

AGADE. adj. et s. des 2 g. Hist. anc.
AGADE.

SE. adj. et s. des 2 g. Ethnogr. Se dit
éunion des dix castes des anciens Perses.
s sectateurs de Zoroastre, sans y com-
e les Mèdes, les Chaldéens et les autres
s réunis à l'empire de Cyrus. || Qui appar-
ux anciens Perses.
. m. Linguist. La langue des anciens
, le zend. || Idiome que les Guèbres par-
tre eux; dialecte des Parsis.

ASÉCHER. v. a. 1re conj. S'est dit pour
entièrement, réduire à un état de siccité
.

PARSEINTE s. f. Mar. Morceau de toile que l'on applique sur une couture trop ouverte, après l'avoir trempé dans du brai bouillant.

PARSEMÉ, ÉE. part. pass. du v. Parsemer. S'empl. adjectiv. Chemin parsemé de fleurs. Ciel parsemé d'étoiles. Les cheveux des jeunes hommes sont *parsemés* des flocons brillants des frimas. (Mme de Staël.) La campagne y était *parsemée* d'habitations. (B. de St-P.) Les rameaux des arbres, d'un beau rouge, sont *parsemés* de gouttes de verdure et de boutons de fleurs blanches et cramoisies. (Id.)

Un jupon court parsemé de feuillage
A remplacé l'enflure des paniers. (Parny.)

PARSEMER. v. a. 1re conj. (ét. lat., *per*, parmi, entre; *seminare*, semer). Ce verbe change en *è* l'*e* de l'infinitif dans toutes les personnes dont la terminaison commence par un *e* muet. *Je parsème, tu parsèmes, il parsème*, etc. Semer, jeter çà et là. Ne se dit guère qu'en parlant des choses qu'on répand pour orner, pour embellir. Parsemer un chemin de fleurs. Parsemer un habit de perles, de pierreries.

Comme un sommet battu des coups de la tempête,
Dont les neiges d'automne ont *parsemé* le faîte,
Avant les jours d'hiver déjà les cheveux blancs
Ont empreint sur ce front la sainteté des ans.
(*Manuel poétique.*)

— Fig. Le pédantisme a *parsemé* la robe de Flore de lambeaux grecs, latins ou barbares. (Boiste.)

. . . L'Aurore au visage riant,
De rubis et de fleurs *parsème* l'Orient. (B.-Lorm.)

Volage muse, qui. . . .
Viens tour à tour *parsemer* ma jeunesse
De jeux, d'ennuis, d'épines et de fleurs. (Gresset.)

— SE PARSEMER. v. pron. Être, pouvoir être embelli. Au printemps les prairies se parsèment de fleurs.

— Fig. Les éloges outrés se *parsèment* sans risque sur des personnes vaniteuses; aucun ne tombe à terre. (Boiste.) Les fleurs de rhétorique ne se *parsèment* jamais avec plus d'abondance que sur les morts. (Id.)

— S'empl. en parlant de deux personnes. Ils se parsèment continuellement d'éloges.

— Syn. comp. PARSEMER, SEMER. Le composé ajoute au simple l'idée accessoire d'une grande abondance, d'une sorte de profusion.

PARSERVIR. v. a. 2e conj. S'est dit pour Servir longtemps, jusqu'au bout.

PARSI, IE. adj. et s. Hist. Nom d'un peuple asiatique, descendant des anciens Parses, qui abandonnèrent les villes centrales de la Perse, à l'époque de l'invasion des Arabes. Les Parsis sont répandus aujourd'hui, au nombre d'environ 100,000 âmes, dans le nord de la Perse, le Caboul et l'Inde. Ils suivent encore la religion de Zoroastre. || Se dit surtout des anciens Perses ou des Guèbres modernes, considérés sous le rapport religieux. || Qui appartient aux Parsis. Langue parsie. Caractères parsis.

PARSI. s. m. Linguist. L'ancien persan, dialecte du zend. On le range dans la famille des langues ariennes ou indo-persanes; il devint, sous les Sassanides, l'idiome dominant de tout l'empire.

PARSISTAN. s. m. Géogr. Province de Perse.

PARSONNIER, ÈRE. adj. Anc. cout. Se disait de ce qui devait être partagé entre plusieurs. Héritage parsonnier.

— S'employait substantiv. dans le sens de Cohéritier. || Complice.

PARSONSIE. s. f. Bot. Genre de plantes de la Jamaïque, de la famille des apocynées.

PART. s. m. (pr. *parit*, du lat. *partus*, couches, accouchement). Jurispr. L'enfant dont une femme vient d'accoucher. Ce mot n'a point de pluriel, et il n'est guère usité que dans ces locutions, *supposition de part, suppression de part, confusion de part*.

— *Part légitime.* Fœtus qui vient au monde avec les conditions requises pour qu'il jouisse des avantages accordés par la loi. || *Part illégitime.* Fœtus qui ne réunit pas ces conditions.

— *Suppression de part.* Infanticide. || Action de cacher la naissance d'un enfant. || *Supposition de part.* Action de faire passer pour sien un enfant étranger. || *Confusion de part.* Échange de deux enfants. || *Exposition de part.* Crime de la personne qui expose un enfant.

— S'empl. aussi pour Accouchement.

[illegible] pars, partie, portion). Portion de quelque chose qui se divise entre plusieurs personnes. Faire trois parts de tout le bien d'une succession. Avoir une part d'enfant dans une succession. Avoir une part d'aîné. Quand il y a tant d'héritiers, les parts sont petites. Voilà votre part, et voici la mienne. Bonne, grande, petite part. La principale part. La plus forte part. La meilleure part. La moindre part. Une part double. Une double part. Une part et demie. Une demi-part. Trois quarts de part. Céder sa part. Avoir sa part franche, une part franche dans une affaire. Avoir tant pour sa part et portion. Donner sa part. Demander, réclamer, prendre sa part. Faire la part de quelqu'un, à quelqu'un. Faire les parts. Régler les parts. Devoir, avoir les trois parts, les cinq parts des six. Avoir tant à sa part, pour sa part. S'il y a du profit, j'en aurai ma part, j'y aurai part, j'y retiens part, j'en retiens part. Entrer en part, être de part avec quelqu'un. Ce comédien a part entière, demi-part, quart de part dans les bénéfices de la société. Cet acteur est à la part, à la demi-part.

Une part de pain bénit. Une part de gâteau. Et j'espérais ma *part* d'une si riche proie. (Rac.) Chacun d'eux au péril veut sa première *part*. (Boil.)

Eux venus, le lion par ses ongles compta,
Et dit : Nous sommes quatre à partager la proie.
Puis en autant de *parts* le cerf il dépeça. (La Font.)

— *Part héréditaire.* Ce qui revient à quelqu'un dans une succession à titre d'héritier. || *Part personnelle.* Celle dont un cohéritier, colégataire ou codonataire, ou autre copropriétaire, est tenu dans quelque chose, comme dans les dettes.

— Anc. législ. *Part avantageuse.* La portion que l'aîné avait dans les fiefs, outre son préciput. On l'appelait *avantageuse*, parce que l'aîné prenait plus que les puînés. || *Part d'enfant le moins prenant.* Portion de la succession du père ou de la mère qui revenait à l'enfant le moins avantagé.

— S'emploie de préférence au pluriel dans le sens de Partage. Quand ce vient aux parts, les larrons se brouillent. Faire les parts. Régler les parts.

— *Faire la part de chacun, régler chaque part.* Ce qui doit revenir à chacun.

— Mar. *Être à la part, naviguer à la part.* Se dit lorsque chacun de ceux qui composent un équipage a sa part dans les bénéfices de la campagne.

— Fig. et fam. *Avoir part au gâteau.* Avoir part aux profits qui reviennent d'une affaire.

— Prov., fig. et pop. *Il n'en jetterait pas sa part aux chiens.* Se dit d'un homme qui se croit bien fondé dans les prétentions qu'il a sur quelque chose. || On dit dans le même sens : *Il n'en quitte pas sa part; il compte bien en avoir sa part, sa bonne part; il n'en donnerait pas sa part pour rien au monde.*

— *N'en pas quitter sa part.* Ne pas renoncer à un profit, à un avantage; y avoir des prétentions. Le récipiendaire ayant assuré que son prédécesseur était un grand homme, le directeur lui répond la même chose, et ajoute que le récipiendaire pourrait bien être aussi une espèce de grand homme, et que pour lui, directeur, il n'en quitte pas sa *part*. (Volt.)

— Prov. et fig. *La part du lion.* Se dit lorsqu'un homme abuse de son autorité, de sa force, pour s'attribuer la totalité d'une chose qu'il devrait partager avec d'autres.

— Prov. *Le plus fort fait la part au plus faible.* || *Faire la part au plus jeune.* Faire un partage inégal.

— *J'y retiens part.* Se dit quand on est dans la compagnie d'une personne qui trouve quelque chose, pour exprimer qu'on veut partager sa bonne fortune.

— Se dit d'une chose qu'on divise en plusieurs parties, sans qu'il soit question de partage.

Il est profond dans l'art de l'ergotisme;
En quatre *parts* il vous coupe un sophisme. (Volt.)

— Se dit aussi des choses qui, sans être divisées, peuvent se communiquer à plusieurs personnes. Avoir part à la faveur, aux bonnes grâces du prince. Avoir beaucoup de part à l'amitié de quelqu'un. Accorder une grande part de confiance à quelqu'un. C'est un honneur, c'est un plaisir dont je veux avoir ma part. Toute l'Europe a part aux avantages de la paix. Tous les élus auront part à la béatitude éternelle. Il faut, dans la vie, faire la *part* aux ennuis, aux dégoûts, aux chagrins, et jouir modestement du reste. (Boiste.)

Et comme vous aviez votre *part* aux offenses,
Je vous ai réservé votre *part* aux vengeances. (Boil.)

— *Avoir part à quelque chose.* Y contribuer, y concourir. Avoir part à la dépense. Avoir la principale part à un ouvrage. Avoir eu part à une bonne œuvre. Les hommes parvenus déshonorent ceux qui ont eu quelque *part* au hasard de leur élévation. (La Bruy.) Ces questions où l'orgueil et l'irréligion ont plus de *part* que l'amour de la vérité. (Mass.) Et pour être punis, avons-nous *part* au crime? (Corn.) La vanité a souvent plus de *part* à la haine que l'antipathie. (Bignicourt.)

— Lorsque le verbe *avoir* est précédé de la négation, l'usage assez ordinaire est d'employer la préposition *de*. N'avoir point eu de part à un ouvrage. N'avoir point de part à un beau fait d'armes.

— Avoir part. Être intéressé à [illegible] aurait-il part à ce désordre extrême? (Rac.) L'amour a peu de *part* à ses justes soupçons. (Id.)

Tranquille à mes soupirs, muet à mes alarmes,
Semblait-il seulement qu'il eût *part* à mes larmes?
(Racine.)

— Boileau a dit, *Prétendre part à un illustre emploi*, pour Prétendre avoir part. Cette ellipse ne serait plus admise aujourd'hui.

— *Entrer en part.* Être complice. Vous entrez en *part* de leurs désordres. (Mass.)

— *Se donner part à quelque chose.* Vouloir y participer. C'est en quelque sorte se donner *part* aux belles actions que de les louer. (La Rochef.)

— *Prendre part à quelque chose.* Y participer. Prendre part à une entreprise, à une négociation, à un complot. Ne prendre aucune part à une conspiration.

— Signifie aussi, Y prendre intérêt. Prendre part à tout ce qui touche à quelqu'un. Prendre part à une affaire. Prendre part à la douleur, au succès, à la joie de quelqu'un. Les vents et les flots semblaient prendre *part* à ma douleur par leurs murmures. (B. de St-P.) Chimène, je prends *part* à votre déplaisir. (Corn.) Je prendrai *part* aux maux sans en prendre à la gloire. (Id.) Il semblait à ce travail ne prendre aucune *part*. (J.-B. Rouss.)

— *Faire part de quelque chose à quelqu'un.* Partager avec lui quelque chose, l'y faire participer. Faire part de son bien aux pauvres. Ne désirer avoir de la fortune que pour en faire part à ceux qui nous entourent. Le premier usage qu'on se propose de cette nouvelle élévation, c'est d'en faire *part* à tous ceux qui nous environnent. (Mass.) Je veux vous faire *part* de toutes mes richesses. (Rac.)

— *Faire part de quelque chose à quelqu'un.* Le lui communiquer, le lui faire savoir, l'en informer. Quand vous aurez des nouvelles, faites-m'en part. Faire part à quelqu'un de ses sentiments, de son opinion sur quelque chose; lui faire part de ses regrets, de ses craintes, de ses espérances. C'est un mystère, un tel m'en a fait *part*. (La Bruy.)

— On dit dans le même sens, *Donner part à quelqu'un de quelque affaire, de quelque secret, de quelques nouvelles.* Donner part de ses entreprises, de ses desseins à ses alliés.

— Diplom. *Donner part d'un événement à un prince, à un ministre.* L'en informer. Il y a déjà longtemps que la nouvelle en est arrivée, mais l'ambassadeur n'en a pas encore donné part.

— *Billets de faire part*, ou elliptiq. *Billets de part.* Billets circulaires par lesquels on fait part d'un mariage, d'une naissance, d'un décès, qui intéresse celui qui écrit.

— Dans une affaire, dans une entreprise, *Faire la part des accidents.* Prévoir et mettre en ligne de compte tout ce que les accidents pourront apporter d'obstacles et causer de préjudice.

— *Faire la part du bonheur, du hasard.* Tenir compte du bonheur, du hasard. En faisant la part du bonheur, du hasard, on trouve encore qu'il a mis beaucoup d'habileté dans cette affaire, dans cette négociation.

— On dit dans un sens analogue, *Faire la part de l'envie, de la raison, de la vertu*

— *Faire la part du trouble, de la timidité.* Avoir égard au trouble, à la timidité. Cet acteur a peu réussi dans son premier début, mais il faut faire la part du trouble, de la timidité.

— *Faire la part de la critique.* Mêler quelques critiques aux éloges qu'on donne.

— *Faire la part du feu.* Abattre une partie des édifices que le feu menace, afin de sauver le reste. || Fig. Sacrifier une portion de ce que l'on possède pour mettre le reste à l'abri.

— Fig. et fam. *Faire la part du diable.* Ne pas juger avec trop de rigueur les actions, la conduite d'une personne, et tenir compte de la faiblesse humaine.

— Lieu, endroit, côté. Aller quelque part. Suivre quelqu'un, quelque part qu'il aille, en quelque part du monde qu'il aille. Il faut que j'aille autre part. Mettez cela quelque autre part. De quelque part qu'il vienne. On a beau chercher, on ne le trouve nulle part.

— *J'ai lu cela quelque part.* Dans quelque écrit.

— Fig. *Prendre en bonne part, en mauvaise part.* Trouver bon, trouver mauvais, interpréter en bien ou en mal. Prendre en bonne part ce que dit quelqu'un, le prendre en mauvaise part. Cette expression est empruntée au latin.

— *Ce mot se prend en bonne, en mauvaise part.* Dans un sens favorable, défavorable.

— Se dit aussi en parlant de la personne d'où vient quelque chose. De quelle part viennent ces nouvelles? Venir de la part du roi. Dites-lui cela de ma part. Saluez-le, complimentez-le de ma part. Cela vient de bonne part. De quelque part qu'il vienne, il sera toujours bien reçu. Je sais cela d'autre part que vous. Il faut recevoir les biens et les maux comme venant de la part de Dieu. Sans aucune consolation de la *part* des hommes. (Boss.) Je déclare aux femmes, de la *part* de tous les hommes, que le blanc et le rouge les rendent affreuses. (La Bruy.) Les prophètes qui venaient de la *part* de Dieu l'avertir de ses devoirs. (Mass.) Aucun potentat sur la terre n'a obtenu ni mérité au même degré les purs hommages dont il était alors l'objet de la *part* de la France et du monde entier. (Thiers.) Va trouver de ma part ce jeune ambitieux [illegible] il faut souffrir beaucoup de la part de la nature et de la *part* des hommes. (Volt.)

Son ombre, en attendant Rodogune et son frère,
Peut déjà de ma *part* les promettre à son père.
(Corneille.)

— Fam. *Je prends cela de la part d'où il vient.* Je ne fais nul cas de tout ce que cet homme a pu dire d'offensant pour moi, je ne l'estime pas assez pour m'en fâcher. || Je ne m'en formalise qu'autant que la chose en vaut ou n'en vaut pas la peine.

— *Pour ma part, pour sa part.* Quant à moi, quant à lui. Vous ferez ce qu'il vous plaira; mais, pour ma part, je n'y consentirai jamais. Il y a fait, pour sa part, tout ce qu'il a pu. || On disait *de ma part, de sa part*; mais, dans ce sens, ces locutions ont vieilli. Ne crains rien toutefois de ma *part*, ton secret sera gardé par ton ami. (J.-J. Rouss.)

— S'est dit pour Parti. Chef de part. Si j'eusse été chef de *part*, j'eusse pris autre voie plus naturelle. (Montaigne.) On peut dire que de lâcher la bride aux *parts*, d'entretenir leur opinion, c'est épandre et semer la division. (Id.)

— Se disait pour Partie. Une si belle *part* d'une si belle vie. (Corn.)

— Se répétait quelquefois dans cette acception. Une vis brisée de laquelle les marches étaient *part* de porphyre, *part* de pierre numidique, *part* de marbre serpentin. (Rabelais.)

— S'est dit pour En partie. Ils retournèrent en la cour de Pantagruel, *part* joyeux, *part* fâchés. (Rabelais.)

— S'est dit pour Côté.

Et combien des deux *parts* l'amour et la fureur
Étalèrent ici de spectacles d'horreur! (Corn.)

— Hist. *Part antique.* Se disait de la partie de Montpellier appelée aussi *la Rectorie*, parce qu'elle avait été la première réunie à la couronne.

— *De part et d'autre, de toute part, de toutes parts.* loc. adv. De côté et d'autre, de tout côté. Aller, courir de part et d'autre. Trouver, ramasser diverses choses de part et d'autre. Il arrive des soldats de toutes parts. De toute part, la nature offre des merveilles et des énigmes. J'ai longtemps parcouru le monde, et l'on m'a vu de toute *part*. (H. de Balzac.) Vous voyez tomber de toutes *parts* les temples de l'hérésie. (Boss.)

D'oiseaux féconds, d'hôtes industrieux,
De toutes *parts* s'embellit votre asile. (Campenon.)

— *De part et d'autre, des deux parts, d'une part, d'autre part, de toute part, de toutes parts.* Se disent en parlant des personnes, pour marquer relation, réciprocité, opposition, concours. Se bien traiter de part et d'autre. Être content de part et d'autre. Erreur, sottise des deux parts. Entre un tel d'une part, et un tel de l'autre, ou d'autre part, je suis embarrassé de faire un choix. Il m'est venu des félicitations de toutes parts. Si vous convenez de *part* et d'autre du véritable sens de Jansénius. (Pasc.) Des problèmes qui, de *part* et d'autre, n'étaient destinés qu'à amuser le loisir des écoles et la vanité des sophistes. (Mass.) Et leurs cris des deux *parts* poussés en même temps. (Corn.)

— *De part et d'autre, d'une part, d'autre part, de toute part, de toutes parts.* Se disent en parlant des choses que l'on considère, que l'on examine sous deux rapports, ou sous un grand nombre de rapports. D'une part, il considérait qu'il s'exposait à des pertes, d'autre part, il envisageait de grands profits. Après avoir tout examiné de part et d'autre. D'une et d'autre part je vois de grands avantages. Je ne vois qu'inconvénients de toutes parts, de toute part. Quelle foule de concurrents faut-il percer pour en venir là, et d'ailleurs est-ce le mérite toujours de la fortune? Combien de vertus obscures et négligées! Combien de services oubliés ou dissimulés! et d'autre *part*, combien de favoris de la fortune vont de plain-pied saisir les premiers postes! (Mass.) Au jour terrible de vos vengeances, vous vous servirez de la vie rude et laborieuse d'un homme de guerre pour confondre la lâcheté du mondain et de ses excuses; et d'autre *part*, l'amour du mondain pour les plaisirs condamnera le peu d'usage que l'homme de guerre a fait de ses souffrances. (Id.)

— La locution adverbiale *de part et d'autre*, jointe aux adjectifs *mutuel, réciproque*, forme un pléonasme vicieux. Au lieu de dire : *des attaques réciproques de part et d'autre*, dites : *des attaques réciproques*, ou *des attaques de part et d'autre*.

— On dit *de toute part* et *de toutes parts*; le pluriel est beaucoup plus usité.

— Dans les contrats, dans les procès, *d'une part, d'autre part*, servent à désigner les parties contractantes et plaidantes. Transaction entre un tel d'une part, et un tel d'autre part.

— Dans les mémoires, dans les livres de compte, etc., *en l'autre part, de l'autre part.* De l'autre côté de la feuille. J'ai reçu le contenu en l'autre part, de l'autre part. Cette somme, jointe à celle qui est portée de l'autre part, forme un total de trois mille francs.

— *De part en part.* loc. adv. D'un côté à l'autre, d'une superficie à l'autre. Un coup d'épée qui le perce de part en part. Muraille percée de part en part.

— *A part.* loc. adv. Séparément. Mettre quelque chose à part. Tirer quelqu'un à part. Faire ses affaires à part. Faire bande à part. C'est un fait à part. Camille, je suis père, et j'ai mes [illegible] part. Ce m'est toujours une chose nouvelle que la férocité des hommes envers les hommes. (La Bruy.)

Il inventa le blason avec les armoiries;
De ses termes obscurs fit un langage à part. (Boil.)

— Prov. *Il fait son petit pot à part.* Il ne communique ses affaires à personne. || *Il ressemble à Thibaud Garrau, il fait son cas à part.* Se dit d'un homme qui ne veut s'associer à personne, ou simplement d'un homme peu sociable. || *Raillerie à part.* Sans raillerie, en mettant la raillerie de côté. || On dit de même, *plaisanterie à part, intérêt personnel à part, prétention à part, modestie à part*, etc.

— *C'est un homme, un esprit à part.* C'est un homme que son genre d'esprit, que ses qualités distinguent de tous les autres.

— *A part* se met ordinairement après le verbe. Mettre à part. Et quelquefois après un substantif. Prétention à part. Raillerie à part.

— *A part* se met quelquefois au commencement de la phrase, et alors il signifie Excepté. A part quelques auteurs favoris, j'ai renoncé à

tous les livres. A part sa vivacité, on ne peut qu'être satisfait de son caractère.

— Se dit dans les pièces de théâtre, en parlant de quelques mots ou de quelques phrases que les personnages qui sont en scène prononcent assez haut pour être entendus des spectateurs, mais que d'autres personnages, qui sont en scène avec eux, sont censés ne point entendre. Ce vers doit être dit à part. V. APARTÉ.

— *Faire lit à part.* Se dit d'un mari et d'une femme qui n'habitent plus ensemble.

— On dit ironiquement, *On vous en garde dans un petit pot à part,* pour exprimer qu'il n'y a rien à espérer pour quelqu'un.

— *A cheval hargneux, il faut étable à part.* Les hommes chagrins et fantasques ne sont pas volontiers admis dans les bonnes compagnies.

— *A part moi, à part soi, à part vous.* loc. adv. et fam. En moi-même, en soi-même, en vous-même, tacitement. Je disais à part moi. Examinons bien, disait-il à part soi.

. . . . Il disait *à part* soi :
Voilà mes vœux, Orléans est à moi. (Volt.)

|| On ne dit pas *à part eux, à part elles.*

— Syn. comp. DE TOUTES PARTS, DE TOUS CÔTÉS. *De tous côtés* parait avoir plus de rapport à la chose même dont on parle ; *de toutes parts* semble en avoir davantage aux choses étrangères qui environnent celles dont on parle. || PART, PARTAGE. *Part*, portion de quelque chose qui se divise entre plusieurs personnes ; *partage*, la division qui se fait de cette chose. || PART, PARTIE, PORTION. La *partie* est ce qu'on détache du tout ; la *part*, ce qui en doit revenir ; la *portion*, ce qu'on en reçoit.

PARTAGE. s. m. (du lat. *partis*, gén. de *pars*, partie, portion). Division de quelque chose en plusieurs portions. Faire le partage d'une succession. Faire le partage des meubles qu'on a achetés en commun. Faire le partage du butin. Le partage d'un pays conquis. Les enfants peuvent venir à partage de la succession de leur père, ou y renoncer. Procéder à un partage. Entrer en partage avec les autres héritiers. Venez, je veux moi-même en faire le *partage*. (Rac.)

Ces neveux affamés dont l'importun visage
De mes biens à mes yeux fait déjà le *partage*. (Boil.)

— Portion de la chose partagée, assignée à chaque partageant. Partage égal. Partage inégal. Cette ferme m'est échue, m'est tombée en partage. Voilà mon partage. Cela est de mon partage. Avoir une maison pour son partage. Le partage de l'aîné, du cadet. Partage d'aîné, de cadet. Les partages répondent l'un de l'autre. C'est un tel qui a fait les partages. Dans les plus puissantes maisons, les *partages* ne sont-ils pas regardés comme une espèce de dissipation, par où elles se détruisent d'elles-mêmes ? (Boss.) Le Pont est son *partage*, et Colchos est le mien. (Rac.)

De celui que je crains si je suis le *partage*,
Je saurai l'accepter avec même visage. (Corn.)

. . . . Tel est mon *partage* funeste....
Le cœur est pour Pyrrhus, et les vœux pour Oreste. (Racine.)

— Bien que l'on obtenait par droit héréditaire. Les apanages étaient donnés aux prêtres pour leur tenir lieu de partage. Les partages des aînés en Normandie étaient fort avantageux.

— Acte qui contient la division d'une succession. Produire son partage. Voir les partages. Justifier par son partage qu'un immeuble nous appartient.

— Action par laquelle on partage. Nous avons fini le partage.

— Jurispr. *Partage provisionnel.* Partage provisoire. Le partage provisionnel ne règle que la jouissance. || *Partage anticipé* ou *partage d'ascendants.* Partage que le père, la mère ou les autres ascendants font de leurs biens entre leurs enfants et descendants.

— Se dit des divisions admises dans les sciences. Le partage d'une ligne en diverses parties. Les astrologues ont fait le partage du ciel en douze maisons. Les géographes ont fait le partage de la terre en cinq zones.

— Fig. Se dit en parlant des biens et des maux, des qualités bonnes ou mauvaises que l'on tient de la nature ou de la fortune. Les maladies sont le partage du genre humain. La douceur et la commisération sont le partage des femmes. La timidité est le partage de la jeunesse, et la prudence celui de la vieillesse. Le [illegible] en partage, l'autre la force de caractère, etc. Les princes de cette maison ont la valeur en partage. Le ciel lui a donné en partage un noble caractère. L'art de plaire est son partage. Un excessif amour-propre lui est tombé, lui est échu en partage. Avoir pour partage, pour son partage l'infortune et l'opprobre. L'abandon est le *partage* des malheureux ; il ne devrait être que celui des méchants. (E. Dubay.) Les puissances élémentaires n'ont en *partage* qu'une existence permanente, différemment modifiée. (B. de St-P.) Oublions donc ce qui n'est que périssable et passager pour nous attacher à ce qui est notre *partage* éternel. (Fléch.) L'Écriture nous enseigne tantôt que la gloire est le *partage* de l'humble de cœur, tantôt que l'humilité est un présage infaillible de la gloire qui doit la suivre. (Id.) Auprès de ce riche, il y a six vingt familles qui n'ont point d'habits pour se couvrir, et qui manquent de pain... Quel partage ! (La Bruy.) Les caprices et les chagrins semblent être le *partage* des grands. (Mass.) C'est là que l'impiété est un bon air, la foi une faiblesse, les vérités du salut le *partage* des âmes oiseuses. (Id.) La vertu, toujours égale, constante, invariable, n'est pas le *partage* de l'homme. (B. de St-P.)

L'esclave craint le tyran qui l'outrage,
Mais des enfants l'amour est le *partage*. (Racine.)

. . . L'homme le moins sage
Croit toujours seul avoir la raison en *partage*. (Boil.)

— Fig. *Posséder un cœur sans partage.* Posséder seul toute la tendresse, toute l'affection de quelqu'un. || On dit de même, *Vouloir un cœur sans partage. Un amour sans partage. Être à quelqu'un sans partage.* Une âme comme la sienne ne souffre point de *partage*. (Boss.) Il nous demande un amour sans *partage*. (L. Rac.)

— Se dit en parlant des opinions, des votes, des suffrages d'une assemblée, d'une compagnie délibérante, lorsqu'il y en a autant d'un côté que de l'autre. Partage de voix, d'opinions. En cas de partage, on recommencera le scrutin. Juger, vider un partage. Il y a partage. Arrêt de partage. Les juges sont dix pour et dix contre ; il y a partage. Les lois qui font périr un homme sur la déposition d'un seul témoin sont fatales à la liberté : la raison en exige deux ; parce qu'un témoin qui affirme et un accusé qui nie sont un *partage*, et il faut un tiers pour le vider. (Montesq.)

— Hydraul. *Point de partage.* Point entre deux vallées, assez haut pour que les eaux qui s'y rendent puissent couler indifféremment dans l'une ou dans l'autre. || Lorsqu'il s'agit d'un canal ou des branches d'un canal, Point où l'on place le réservoir supérieur qui doit les alimenter. || Lieu le plus élevé d'où l'on puisse faire couler les eaux, et d'où on les distribue en différents endroits, par le moyen de canaux, ruisseaux, conduites, etc.

— Ponts et chauss. *Canal à point de partage.* Canal qui franchit une chaîne de montagnes ou un faîte quelconque entre deux vallées. || *Bief de partage.* Le bief le plus élevé du canal à point de partage ; celui qui écoule ses eaux sur les deux versants.

— Chemin de fer. *Point de partage.* Le point culminant d'un chemin de fer, lorsqu'il remonte une vallée ou le versant d'une montagne pour descendre ensuite de l'autre côté.

— Prov. *C'est le partage de Montgommery, tout d'un côté et rien de l'autre.* Montgommery est le nom d'une illustre famille de Normandie, où la coutume voulait que les aînés eussent presque tout. Cette famille a été choisie sans doute de préférence à toute autre pour figurer dans la phrase proverbiale, à cause des biens et des privilèges nombreux qu'elle possédait, et peut-être aussi à cause des abus non moins nombreux qui s'y joignaient. || *C'est le partage de Cormery.* Ce proverbe signifie la même chose que le précédent.

PARTAGÉ, ÉE. part. pass. du v. Partager. S'empl. adjectiv. Biens partagés. Les avis se trouvent partagés. Les opinions sont partagées. La chambre était partagée. Comme les avis étaient *partagés*, Périclès se hâta de monter à la tribune. (Barthél.) Nous autres Brabançons particulièrement, quoique toutes les provinces aient leurs prérogatives, nous sommes de beaucoup les mieux *partagés*. (Marm.)

Des enfants de Lévi la troupe *partagée*,
Dans un profond silence, aux portes s'est rangée. (Rac.)

Non ; Dieu serait injuste, et la sage nature
Dans ses dons *partagés* garde plus de mesure. (Volt.)

— *Amour partagé.* Amour réciproque.

— Bot. Se dit d'une partie qui offre des découpures prolongées jusqu'au delà de la moitié de sa hauteur, comme l'arille du muscadier, le calice de la véronique officinale, le périanthe de l'ail, le style du casuarina, la lèvre supérieure de la corolle de la lobélie cardinale. || Une *feuille partagée* est celle dont les incisions pénètrent à peu près jusqu'à la côte moyenne, quand elles se dirigent transversalement, et au delà des deux tiers de la lame, lorsqu'elles se dirigent longitudinalement, comme le bident tripartite.

— *Partagé à.* Ils en font porter aux malades tout ce qu'il y a de meilleur ; le reste est partagé à tous les habitants de la bourgade. (Chateaubriand.)

— *Partagé avec.* Tout a été partagé avec ses frères.

— *Partagé de.* Être bien partagé du sort.

— *Partagé en.* La ville est partagée en [illegible] (La Bruy.) Ainsi la carrière de notre vie se trouve *partagée* en deux parties, l'une en espérances, l'autre en souvenirs. (B. de St-P.) Plût à Dieu que les bords de cette forêt fussent partagés en une multitude de petites propriétés à autant de familles qui n'ont rien. (Id.) Tout le reste de ce vaste continent était *partagé* et l'est encore, en petites sociétés à qui les arts sont inconnus. (Volt.) Les habitants de l'Attique se trouvaient *partagés* en trois factions. (Barthél.) J'ai dit plus haut que les Athéniens sont partagés en dix tribus. (Id.) Ce pied si court et si petit est *partagé* en cinq doigts, qui sont tous recouverts par la peau, et dont aucun n'est apparent au dehors. (Buff.)

— *Partagé entre.* Les autres passions sont *partagées* entre les hommes. (A. Martin.) Elle est *partagée* entre toutes les sectes chrétiennes. (Chateaub.) Les conditions du traité furent que Jérusalem serait partagée entre les chrétiens et les musulmans. (Id.) Et en effet, comment cette situation pourra-t-elle porter les hommes à cultiver la terre tant qu'elle ne sera point *partagée* entre eux, c'est-à-dire tant que l'état de nature ne sera point anéanti ? (J.-J. Rouss.)

— On dit *qu'un homme est partagé entre l'amour et la colère, entre la crainte et l'espérance,* pour exprimer qu'il est agité de passions et de mouvements contraires.

— *Partagé par.* Si la Pologne a été *partagée* de nos jours par ses voisins, c'est que ses paysans esclaves et ses gentilshommes domestiques ne l'ont point défendue. (B. de St-P.) Cette disposition se remarque jusque dans les grandes villes *partagées* par un fleuve, malgré les ponts qui réunissent ses bords. (X. de Maistre.)

— *Partagé sur.* Être partagé sur une question.

PARTAGEABLE. adj. des 2 g. (du lat. *pars*, partie). Qui peut être aisément partagé. Les experts ont reconnu que cette propriété n'est point partageable.

— Bot. Se dit des parties des végétaux qui ne sont point réellement composées, mais qu'on peut cependant partager sans déchirure sensible.

PARTAGEANT. part. prés. du v. Partager. Qui partage. Il est toujours invar.

De la triste Didon *partageant* les malheurs,
Son bûcher fut souvent arrosé de mes pleurs. (Rac.)

PARTAGEANT. s. m. Jurispr. Celui qui reçoit une part de quelque chose, qui est intéressé dans un partage. Chacun des *partageants*.

— L'Académie ne donne pas de féminin à ce mot. Pourquoi ne dirait-on pas la *partageante* ?

PARTAGER. v. a. 1re conj. (rad. *part*). On met un *e* après le *g* devant *a*, *o*. *Nous partageons, nous partageâmes.* Diviser une chose en plusieurs parties séparées, pour en faire la distribution. Partager également, inégalement son bien entre ses enfants. Partager la succession. Partager des immeubles, des meubles. Partager le butin. Partager des profits. Partager un gâteau. Partager quelque chose entre plusieurs personnes. Partager le travail aux ouvriers. Partager son bien avec les pauvres. Comme un oiseau ravissant, qu'on irait chercher parmi ses rochers et son nid, où il *partage* son butin à ses petits. (Boss.) La nature a *partagé* entre elles l'anneau conjugal comme le signe d'une union égale et parfaite. (B. de St-P.)

. . . Lorsqu'aux pieds des murs fumants de Troie,
Les vainqueurs tout sanglants *partagèrent* leur proie. (Racine.)

Entre elle et son époux le destin tout-puissant
Semble avoir *partagé* la conquête du monde. (Volt.)

— Prov. *Il partagerait une maille en deux.* Se dit d'un homme fort avare. || *Partager un cheveu.* Affecter une trop rigoureuse exactitude dans un partage.

— Prov. et fig. *Partager le gâteau.* Partager quelque profit. Il se prend le plus souvent en mauvaise part.

— Hist. cheval. *Partager le soleil.* Ménager également les mêmes avantages aux deux combattants en champ clos.

— Manég. *Partager les rênes.* Prendre une rêne dans chaque main, et conduire ainsi son cheval.

— *Partager le différend par la moitié,* ou simplement *partager le différend.* Se relâcher chacun de la moitié sur la différence qui existe entre le prix que l'on demande et celui que l'autre veut donner. Cela se dit surtout quand la différence du prix est légère.

— Mar. *Partager le vent.* Le disputer à un vaisseau ennemi ; manœuvrer de manière que, si l'on ne peut avoir l'avantage du vent, l'ennemi ne l'ait pas non plus. || Prendre le vent en plusieurs bordées à peu près égales, tantôt d'un côté, tantôt de l'autre.

— Diviser, former dans un tout des parties distinctes, mais non séparées les unes des autres. Partager un nombre en deux. Ce fleuve partage la province. L'équateur partage le globe. La nature a *partagé* la vie des femmes en deux périodes, dont chacune leur compose une existence différente. (Beauchêne.) L'astre qui *partage* les jours. (J.-B. Rouss.) En général les montagnes occupent le milieu des continents, et *partagent*, dans la plus grande largeur les îles, les promontoires et les autres terres avancées. (Buff.)

— Fig. et au moral. Donner, prendre, avoir une part égale ou à peu près égale. Le père partage également sa tendresse entre tous ses enfants. L'amour et la gloire partagent son cœur. Partager sa vie, son temps, sa journée entre [illegible] pouvoir. Partager l'autorité avec quelqu'un. Partager avec quelqu'un l'honneur, la gloire d'une journée. Partager avec quelqu'un les fatigues et les dangers d'une entreprise. Partager la destinée, le sort de quelqu'un. L'ambition et l'amour de la fortune *partagent* dans les autres hommes l'amour du plaisir ; les soins qu'exigent ces deux passions sont autant de moments dérobés à la volupté. (Mass.) Ni les conseils de la Providence, ni l'état de la princesse ne permettaient qu'elle *partageât* tant soit peu son ardeur. (Boss.) Partager son cœur entre Dieu et les créatures. (Fléch.) Nous le verrions encor *partager* nos soins. (Rac.) Ceux qui de leur enfance ont *partagé* les jeux. (Delille.) Combien de fois, à l'ombre de ces rochers, ai-je *partagé* vos repas champêtres. (B. de St-P.) Les véritables héros n'ont pas plus de peine à voir la gloire des autres, qu'à *partager* avec eux la lumière. (Duclos.) L'homme n'est jamais plus heureux que lorsqu'il partage son bonheur. (Boiste.)

— Répartir sur. Considérez-le lui seul de toutes les grâces que vous aviez réservées, dans vos trésors éternels, à tant de princes qui devaient régner à sa place, et auxquels sa couronne était destinée : réunissez en lui tout ce que vous deviez *partager* sur les autres. (Mass.) La nature.... sait entre les auteurs *partager* les talents. (Boil.)

— Posséder par moitié ou en commun. Je suppose qu'il n'y ait que deux hommes sur la terre qui la possèdent seuls, et qui la *partagent* entre eux deux, je suis persuadé qu'il leur naîtra bientôt quelque sujet de rupture. (La Bruy.) La faveur lui devient amère, dès qu'il faut la *partager* avec ses commettants. (Mass.) Elles (les comédiennes) deviennent l'objet de la passion de vos enfants, et *partagent* peut-être avec vous-mêmes le cœur de votre mari. (Id.) Il n'y a qu'une seule chose que nous aimons à voir *partager* avec nous, quoiqu'elle nous soit bien chère, c'est notre opinion. (Boist.)

J'aime à voir l'animal, qui des races humaines
Ainsi que des plaisirs a *partagé* les peines. (Delille.)

Avec elles il *partage*
Le sceptre du double néant. (J.-B. Rousseau.)

— Faire entrer en partage, associer à. Il *partage* avec eux les soins du gouvernement. (Mass.)

— Avoir part à, participer à. Ils *partagent* ses faveurs, en imitant ses désordres. (Mass.) Ah ! qui peut avec lui *partager* notre amour ? (Rac.)

. . . Avec ses fils *partageant* sa tendresse,
Elle a vu son enfance élevée avec eux. (Racine.)

— Entrer en part de. Nous *partageons* ses triomphes en combattant pour lui. (Mass.)

Partagez ces jeux et la gloire
D'un cœur charmé de ses beautés. (J.-B. Rouss.)

— S'intéresser. Partager la joie, la douleur, les regrets, les ressentiments de quelqu'un. Il est vrai que je lui préfère celui de *partager* maintenant votre joie. (J.-J. Rouss.) O enfants de Lévi.... qui venez si souvent *partager* mes soupirs. (Rac.) Junie a pu le plaindre, et *partager* ses peines. (Id.) Je condamne sa faute, en *partageant* ses larmes. (Boil.)

Je *partage* sa honte en vous traçant ses crimes,
Mais comment vous compter ses illustres victimes ? (De Basset.)

— La phrase suivante de Fléchier, dans laquelle il emploie *partager* en deux acceptions différentes, *faire part* et *prendre part*, ne doit pas être imitée. M. de Montausier se régla sur une prudente équité, *partageant*, avec les moindres officiers, ses biens par libéralité et leurs fatigues par constance. (Fléch.)

— *Partager l'opinion, l'avis, le sentiment de quelqu'un.* Être de son opinion, de son avis, de son sentiment.

— *Partager les soupçons, la défiance, les craintes de quelqu'un.* Avoir les mêmes soupçons, la même défiance, les mêmes craintes que quelqu'un.

— Se prend quelquefois dans le sens d'une espèce de complicité. Pour éviter de *partager* avec lui le même sort. (La Bruy.) Mais elle se plut à justifier la folie de sa fille en la *partageant*. (De Balzac.)

Je n'ai point *partagé* ses fureurs infamantes,
Et du sang des Français mes mains sont innocentes. (Bauv.)

— Éprouver le même sort.

D'Homère et de Milton *partageant* l'infortune,
Bientôt je vais traîner une vie importune,
Et former, au hasard, par mon bâton conduit,
Des pas environnés d'une profonde nuit. (Fulaine.)

— Donner en partage à quelqu'un ; et, en ce sens, il régit directement la personne. Partager un de ses fils en aîné, le partager en cadet. Bien, mal partager quelqu'un.

— Se dit aussi en parlant des dons de la nature ou de la fortune. La nature ne l'a pas mal partagé. La fortune l'a bien partagé.

— Séparer en partis opposés. Cette querelle va partager toute la cour. Cette question a partagé toute l'école. Il balance les destins et *partage* les dieux. (Corn.)

Mais quoique seul pour elle, Achille furieux
Épouvantait l'armée, et *partageait* les dieux. (Rac.)

. . . . . . Vit-on, dans sa manie,
Un tigre en faction *partager* l'Hyrcanie ? (Boil.)

— v. n. Avoir part, avoir droit à une part. Ne pas partager dans une succession. Être appelé à partager. Partager par moitié.

— *Partager en frères.* Partager également et amiablement, sans dispute, sans contestation.

— Quand on conserve une portion de ce qu'on partage, on dit *partager avec*, et lors[illegible]

— On ne peut pas dire *Partager le sceptre à quelqu'un*, pour *Le partager avec lui.* Ainsi il ne faut pas imiter Corneille, quand il dit :

Et de son amitié je ne puis l'exiger,
Dans votre cœur un bien qu'il vous doit partager.

— SE PARTAGER. v. pron. Se diviser une chose. Se partager une somme.

Comme on partage des troupeaux,
Les rois se partagent des hommes. (C. Delav.)

Qu'on se souvienne se partageant le monde,
Des peuples enfin trompeurs ou trompés,
Je ne suis point demeurée à la ronde,
Et de ma tombe ils se sont occupés. (Béranger.)

— Se donner mutuellement une part. Les époux se partagent les peines et les plaisirs.

— Fig. Partager entre soi. Les bons et les mauvais conseils semblent s'être partagé la durée des ans et des siècles.

— Former un tout dont les parties sont distinctes, mais non séparées. Un nombre impair ne peut se partager en parties égales sans fractions. Près de cet endroit, la route se partage en deux branches.

— Être, pouvoir être partagé. Cet objet peut, ne peut se partager. Tout bonheur qui ne peut pas se *partager* n'est pas le vrai bonheur. (Boiste.)

— Avoir, donner une part égale. L'amour et le plaisir se partagent son cœur. Sa tendresse se partage également entre tous les enfants.

J'ai trop de courage
Pour souffrir qu'avec toi ma gloire se *partage*. (Corn.)

— *Se partager entre plusieurs choses*. Consacrer à chacune d'elles un temps égal. Se *partageant* entre les devoirs de sa place et les soins de sa famille. (Fléch.) Le matin, Glycère se *partage* entre la toilette et quelques billets qu'il faut écrire. (La Bruy.) S'il est dans l'homme de se *partager* entre l'erreur et la vérité, je doute qu'il lui soit possible de se *partager* entre le vice et la vertu. (Mlle Clairon.)

— Se séparer en partis opposés. Les avis se partagèrent sur cette question. Pour le choix d'un maître Athènes se *partage*. (Rac.)

— Se diviser en corps séparés.

Amis, *partageons*-nous : qu'Ismaël en sa garde
Prenne tout le côté que l'orient regarde;
Vous, le côté de l'ourse, et vous, de l'occident,
Vous le midi. (Racine.)

— Syn. comp. PARTAGER. RÉPARTIR. DISTRIBUER. On *partage* ce qui est un; on *répartit* ce qui est déjà partagé; on *distribue* tout ce qui est divisé ou susceptible de division. ‖ PARTAGER. DIVISER. L'action de *diviser* marque plusieurs parties; l'action de *partager* fait plusieurs parts.

PARTAGEUR. s. m. Anc. jurispr. Celui qui était préposé pour faire le partage des successions.

PARTANCE. s. f. (rad. *partir*). Mar. Départ d'une flotte, d'un vaisseau ou d'un autre bâtiment. Jour de partance. Faire une bonne partance, une mauvaise partance. Être sur le point de sa partance. Voir la partance de la flotte. Arborer la bannière de partance. Tirer le coup de partance. Ce mot a vieilli, excepté dans la dernière phrase, qui s'emploie encore familièrement. ‖ *Coup de partance*. Coup de canon chargé à poudre qu'on tire pour avertir qu'on est sur le point de mettre à la voile. ‖ *Être de partance*. Être en état de partir. ‖ *Pavillon de partance*. Pavillon qu'on met à la poupe pour avertir l'équipage qui est à terre qu'il ait à venir à bord pour appareiller. ‖ Un bâtiment fait *une belle partance*, lorsqu'à son départ il a bon vent et bonne mer. ‖ *Le point de partance* est un point que l'on détermine sur la carte, avant de perdre la terre de vue, par des relèvements de position bien déterminés. C'est à partir de ce point qu'on commence à compter sa route.

— Par extens. *Coup de partance*. Le signal du départ, dans quelques autres occasions. Huit heures sonnent, voilà le coup de partance. La générale bat, c'est le coup de partance. Peu usité.

— *En partance*. loc. adv. mar. Sur le point de partir.

— Fig. et fam. Se disait de tout autre départ.

PARTANT. adv. Prat. et comptab. Par conséquent. Vous avez signé au contrat, et partant vous êtes obligé. Reçu tant, payé tant, et partant quitte. Partant vous redevez la somme de mille francs. Sur quoi payé tant, partant reste tant.

— S'empl. quelquefois dans le style fam. Il n'avait plus de fortune, et partant plus d'amis.

Les tourterelles se fuyaient,
Plus d'amour, partant plus de joie. (La Font.)

— *Partant quitte*. Tous les comptes balancés, les deux partis sont quittes l'une envers l'autre.

PARTANT. part. prés. du v. Partir. Qui part. Il est toujours invisible.

PARTANT. s. m. Celui qui part. Je suis un des partants.

PARTEMENT. s. m. Technol. Sorte de petite fusée volante.

— Mar. Direction de cours d'un vaisseau vers l'orient ou l'occident par rapport au méridien d'où il est parti. ‖ Différence de longitude entre le méridien sous lequel la dernière observation a été faite, et celui où le vaisseau se trouve actuellement.

— S'est dit pour Départ, éloignement. Le duc de Bourgogne. A son partement d'Amiens [illegible] (Saint-Remy.) Il suffit de l'accompagner à son partement. (Montaigne.)

Je ne m'aperçois pas que le destin m'apprête
Un autre partement. (Marot.)

PARTENAIRE. s. des 2 g. (ét. lat., *pars*, partie; *tenere*, tenir; ou de l'angl. *partner*, même signif.). S'empl. à plusieurs jeux, et principalement au jeu de whist, pour désigner l'associé avec lequel on joue. Être le partenaire, le partenaire de quelqu'un. Nous sommes partenaires.

A-t-on pour partenaire un habile, il vous grandit;
En a-t-on un mauvais, il ruine son monde. (***)

— Personne qui figure avec une autre dans un bal. Choisir son partenaire, sa partenaire.

PARTÈQUE. s. f. Pêch. Se dit, en Provence, d'une perche que l'on attache aux cordes du ganguy, pour maintenir ce filet ouvert.

PARTERRE. s. f. (des mots fr. *par*, *terre*). Aire plate et unie.

— Se disait du sol et du rez-de-chaussée.

— Jardin, ou partie d'un jardin, qu'on orne de compartiments de gazon ou de buis, de plates-bandes garnies de fleurs, etc. Parterre de buis, de gazon, de fleurs. Parterre orné de vases, de statues et de bassins. Tracer un parterre. Les plates-bandes, les bordures, les compartiments d'un parterre. Les parterres, qui entrent comme partie principale dans la composition du jardin français, sont aujourd'hui de peu d'usage. On les a remplacés, dans le jardin anglais, par des massifs de fleurs et d'arbustes.

.... Le *parterre* où vont naître vos fleurs
Doit recevoir ses rayons créateurs. (Parny.)

— *Parterre de broderie*. Celui qui est composé de rinceaux, de fleurons et autres figures formées par des traits de buis nain, et entouré de plates-bandes. ‖ *Parterre de pièces coupées*. Celui qui est par compartiment de figures régulières, séparé par des sentiers, et dans lequel on met des fleurs. ‖ *Parterre de gazon*. Celui qui est de pièces de gazon en compartiments carrés, et avec enroulement. ‖ *Parterre à l'anglaise*. Celui qui est de broderie mêlé de plates-bandes et enroulement de gazon.

— *Parterre d'eau*. Canaux découverts qui ornent un jardin, et qui forment des compartiments à peu près semblables à ceux des parterres ordinaires.

— Partie d'une salle de spectacle qui, plus basse que le théâtre, forme un espace ordinairement garni de banquettes, au milieu de l'enceinte des loges, entre l'orchestre et l'amphithéâtre. Aller au parterre. Autrefois on était debout dans tous les parterres. On paie moins au parterre qu'aux loges. Une place, un billet de parterre. Donnez à ce bailleur deux billets de *parterre*. (Colnet.)

Un clerc, pour quinze sous, sans craindre le holà,
Peut aller au *parterre* attaquer Attila. (Boileau.)

— Se dit, collectivement, des spectateurs qui sont placés au parterre. Comme le parterre est ordinairement rempli par une multitude turbulente et difficile, c'est à lui que s'adressent les excuses des acteurs, les suppliques finales des auteurs. Le parterre a fort applaudi ce vers, cet acteur. Le parterre a mieux jugé que les loges. Les applaudissements, les sifflets du parterre. J'ai cru, dans ma première jeunesse, que les vers de certains poëtes étaient intelligibles pour les acteurs, pour le *parterre* et l'amphithéâtre, que leurs auteurs s'entendaient eux-mêmes : je suis détrompé. (La Bruy.) Plaint Pradon opprimé des sifflets du *parterre*. (Boil.) Il voulait venger la cour immolée au *parterre*. (Id.)

Mon embarras est comment
On pourra finir la guerre
De Pradon et du *parterre*. (Boileau.)

Applaudi en auteur soumis, mais peu craintif,
Du *parterre* en tumulte au *parterre* attentif. (Piron.)

— Fig. Se dit quelquefois du public, par rapport à ceux qui sont dans les emplois élevés, qui dirigent les affaires de l'État. Le ministre vient de faire une grande faute; voilà de quoi réjouir, amuser, égayer le parterre.

— *Juger du parterre les actes, les opérations du gouvernement*. Les juger de loin, sans y avoir aucune part.

— *Faire des parterres*. Se disait trivialement pour Tomber. Ils feront tantôt de beaux *parterres*. (Naudé.) ‖ On dit aussi pop. dans le même sens, *Prendre un billet de parterre*.

— Comm. S'est dit de certaines étoffes de soie, semées de fleurs naturelles, qui par leur diversité, représentent assez bien l'émail d'un parterre.

— Erpét. Serpent du genre du boa.

— Ichthyol. Nom spécifique d'une girelle, rangée autrefois parmi les labres.

— *Parterre de coquilles*. Coquilles arrangées de façon à former une espèce de parterre.

PARTERRIEN. s. m. Se dit, pop. et par plaisant., de ceux qui sont au parterre.

PARTES. Myth. Nom de deux déesses, dont l'une, nommée Nona, était invoquée par les femmes grosses dans le neuvième mois, et l'autre, Décima, lorsqu'elles allaient jusqu'au dixième.

PARTHE. adj. et s. des 2 g. Géogr. anc. Nom d'un peuple d'Asie, que l'on croit scythe d'origine, et qui s'établit au sud et à l'est de l'Hyrcanie.

— Hist. *Empire des Parthes*. Empire fondé, [illegible] dépendant au royaume de Syrie. L'empire des Parthes, quand il eut acquis toute son étendue, comprit les pays situés entre la mer Caspienne, l'Euphrate et l'Indus. Il fut détruit l'an 226 de notre ère.

— Prov. *Fuir comme les Parthes*. Fuir en lançant des flèches contre ceux par qui l'on est poursuivi. ‖ Fig. Feindre de céder dans une discussion, et porter en même temps des coups dangereux à son adversaire.

PARTHENAY. Géogr. Ch.-l. d'arr. (Deux-Sèvres); 4,200 hab. 390 kilom. de Paris.

PARTHÉNIE. s. f. (du gr. παρθένος, vierge). Myth. gr. Nom que l'on donnait à Minerve, à Junon et à Diane; à Minerve et à Diane, comme ayant toujours conservé la virginité, et à Junon, quoique mère de plusieurs enfants, parce que tous les ans la fontaine Canathos, dont elle buvait les eaux, lui rendait sa virginité.

— Astron. Un des noms de la constellation de la Vierge.

— Bot. Genre de plantes de l'ordre des synanthérées, comprenant des herbes ou sous-arbrisseaux d'un aspect blanchâtre et cotonneux, croissant dans le Nouveau-Monde. On en connaît cinq ou six espèces.

— PARTHÉNIES. s. f. pl. Antiq. gr. Hymnes chantées par de jeunes filles dans des fêtes solennelles, particulièrement dans les Daphnéphories, que les Béotiens célébraient en l'honneur d'Apollon.

PARTHÉNIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à la parthénie. ‖ PARTHÉNIÉES. s. f. pl. Section de la sous-tribu des sénécionidées ambrosiées, qui a pour type le genre parthénie.

PARTHÉNIEN. s. m. Antiq. gr. Se dit des enfants illégitimes nés à Lacédémone, surtout pendant la première guerre de Messénie. Les Parthéniens ayant été déclarés inhabiles à hériter, se liguèrent avec les Ilotes pour causer des troubles à Sparte; mais leur conjuration ayant été découverte, ils émigrèrent, et fondèrent Tarente dans la grande Grèce, vers l'an 707 av. J.-C.

PARTHÉNIENNE. adj. et s. f. Antiq. gr. Se dit d'une espèce de flûte, au son de laquelle dansaient les vierges grecques.

PARTHÉNION. s. m. Myth. Nom de la plante que Minerve apporta à Périclès, pour guérir un ouvrier tombé d'un échafaud.

PARTHÉNOLOGIE. s. f. (ét. gr., παρθένος, jeune fille; λόγος, discours). Didact. Traité médical sur les jeunes filles.

PARTHÉNOLOGIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui a rapport à la parthénologie.

PARTHÉNOMANCIE. s. f. (ét. gr., παρθένος, vierge; μαντεία, divination). Divination qui se faisait par la virginité d'une fille.

PARTHÉNOMANCIEN, ENNE. adj. Qui concerne la parthénomancie.

— Qui exerce la parthénomancie.

— S'empl. aussi substantiv. Un parthénomancien. Une parthénomancienne.

PARTHÉNON. s. m. (du gr. παρθένος, vierge, un des surnoms de Minerve, comme ayant toujours conservé sa virginité). Antiq. Le temple de Minerve à Athènes. Il était situé sur le même rocher que la citadelle. Détruit par les Perses, il fut rebâti plus beau par Périclès. On y voyait la statue d'ivoire et d'or de la déesse, un des chefs-d'œuvre de Phidias. On admire encore aujourd'hui les ruines de cet édifice.

— Antiq. gr. Appartement des filles qui, chez les Grecs, était l'endroit de la maison le plus reculé.

PARTHÉNO-NOSOLOGIE. s. f. Didact. V. PARTHÉNOSOLOGIE.

PARTHÉNO-NOSOLOGIQUE. adj. des 2 g. Didact. V. PARTHÉNOSOLOGIQUE.

PARTHÉNOPE. Myth. gr. Une des Sirènes; elle se précipita dans la mer, de désespoir de ne pouvoir charmer Ulysse.

— Géogr. anc. Premier nom de la ville de Naples.

PARTHÉNOPE. s. m. Crust. Genre de crustacés décapodes brachyures, ne renfermant qu'une seule espèce, qui se trouve dans l'océan Indien et dans l'océan Atlantique.

PARTHÉNOPÉEN, ENNE. adj. et s. Habitant de Parthénope, de Naples. ‖ Qui appartient à cette ville ou à ses habitants.

— Hist. *République parthénopéenne*. Gouvernement démocratique établi à Naples par les Français, le 26 juillet 1799; il ne dura que jusqu'au 13 juin suivant, époque où le pouvoir du roi des Deux-Siciles, Ferdinand IV, fut rétabli à Naples.

PARTHÉNOPIEN, ENNE. adj. Crust. Qui ressemble à un parthénope. ‖ PARTHÉNOPIENS. s. m. pl. Tribu de décapodes brachyures, ayant pour type le genre parthénope.

PARTHÉNOSOLOGIE. s. f. (ét. gr., παρθένος, vierge; νόσος, maladie; λόγος, discours). Didact. Doctrine, traité des maladies des filles.

PARTHÉNOSOLOGIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui appartient, qui a rapport à la parthénosologie.

PARTHICAIRE. s. m. Antiq. Marchand de peaux ou de fourrures parthiques.

PARTHIE ou PARTHIÈNE. Géogr. anc. Contrée de l'Asie, au sud et à l'est de l'Hyrcanie, dans l'empire des Perses. [illegible]

— Iconol. On la représente sous les traits d'une femme habillée à la manière du pays, et portant un carquois et un arc.

PARTHIQUE. adj. des 2 g. Hist. Qui appartient aux Parthes. ‖ Titre que les Romains donnèrent aux vainqueurs des Parthes. Trajan le Parthique. ‖ *Jeux parthiques*. Jeux célébrés en l'honneur de Trajan, vainqueur des Parthes.

— Ant. rom. *Cuir parthique*. Peau teinte en couleur de feu, dont on se servait à Rome pour faire des baudriers, des chaussures, etc.

PARTI. s. m. (du lat. *pars*, *partis*, portion, partie). Union de plusieurs personnes contre d'autres qui ont un intérêt, une opinion contraire. Un grand, un puissant parti. Être dans le bon parti, dans le mauvais parti. Être du bon parti, du mauvais parti. Il y a un parti formé. Le parti de la ligue. Le parti des guelfes. Le parti des gibelins. Le parti des gens de bien. Se mettre dans un parti, d'un parti. Entrer dans un parti. Tenir le parti de quelqu'un. Se ranger du parti de quelqu'un. Se déclarer d'un parti. Se détacher d'un parti. Quitter, abandonner un parti. Son parti est abattu. Relever un parti. Soutenir un parti. Se faire chef de parti. N'être d'aucun parti. Ne prendre jamais parti dans les guerres civiles. Être neutre entre les partis. Être de partis opposés, de partis contraires. Le choc des partis. Chacun des partis, l'un et l'autre parti a des fautes à se reprocher. Ainsi les calvinistes, plus hardis que les luthériens, ont servi à établir ces sociniens, qui ont été plus loin qu'eux, et dont ils grossissent tous les jours le *parti*. (Boss.) Marlborough avait fait autant de mal à la France par son *parti* que par ses armes. (Volt.) Charles était alors en Lithuanie occupé à ranimer un *parti*. (Id.) Vous voulez dans l'État vous former un *parti*. (Id.) Voyez les factions qui l'enveloppent dès son enfance : tout est *parti* chez les huguenots et chez les catholiques. (Condill.)

Je ne murmure point qu'une amitié commune
Se range du *parti* que flatte la fortune. (Racine.)

J'irai semer partout ma crainte et ses alarmes,
Et ranger tous les cœurs au *parti* de ses larmes. (Id.)

Car il n'est point d'auteur si désolé,
Qui dans Paris n'ait un parti zélé. (J.-B. Rouss.)

— *Homme de parti*. Celui qui se montre crédule ou passionné en tout ce qui intéresse son parti. Il faut se défier de tout homme de parti. Les hommes, les gens de parti sont souvent injustes de bonne foi. Les livres faits par les gens de *parti*. (La Bruy.) Ne comptez pas sur le cœur et le jugement des hommes de *parti*. (Boiste.)

— *Esprit de parti*. Disposition morale d'un homme tellement attaché à son parti, qu'il est aveugle ou même injuste en tout ce qui regarde ce parti et le parti contraire. L'esprit de parti altère tous ses jugements et tous ses récits. L'esprit de *parti* abaisse les plus grands hommes jusqu'aux petitesses du peuple. (La Bruy.) C'est par abus qu'on a dit trop longtemps esprit de *parti*; l'expression propre c'est : bêtise de *parti*. (De Cust.) L'esprit de *parti* n'est que l'égoïsme, sous le nom de l'utilité générale. (Boiste.) De l'esprit de *parti* je sais quelle est la rage. (Volt.)

— Fig. *Prendre le parti de quelqu'un*. Se déclarer pour lui, le défendre, le protéger. Prendre le parti de quelqu'un envers et contre tous. Prendre le parti des plus faibles. ‖ On dit, dans le même sens, *prendre parti pour quelqu'un*.

— *Prendre parti contre quelqu'un*. Se tourner contre lui, l'attaquer.

— Prov. On dit d'un homme peu hardi, qu'*il se met toujours du parti le plus fort*.

— Fig. *Être, se ranger du parti de quelqu'un, de quelque chose*. Favoriser, préférer quelqu'un, quelque chose. Être toujours du parti des malheureux, des opprimés. Il faut toujours être du parti de la vérité. Être du parti, se ranger du parti de la modération, de l'indulgence. La vertu obscure est souvent méprisée; mais, dès que vous en prenez vous-même le *parti*, elle ne manque plus de protection. (Mass.) Il préfère le *parti* du crime à celui de la justice. (Id.)

— En parlant de la diversité des opinions, on dit : *Être d'un bon, d'un mauvais parti*, pour, Être d'une bonne, d'une mauvaise opinion.

— Fig. *Avoir un parti*. Avoir pour soi, avoir dans ses intérêts un certain nombre de personnes par qui l'on est soutenu, défendu, prôné. Avoir un parti, un grand parti à la cour, dans l'armée. Ce poëte, ce peintre, ce musicien a un parti, un parti nombreux dans le public. ‖ On dit, dans le sens opposé, *Avoir un grand parti, un nombreux parti, un violent parti contre soi*.

— Se dit quelquefois de plusieurs personnes, sans avoir égard à leur opinion. Je me joignis au *parti* qui allait à terre, et, une demi-heure après avoir quitté le vaisseau, je foulai le sol américain. (Chateaub.)

— Jeux. Se dit, au lansquenet, d'une manière de jouer trois contre deux, deux contre un ou trois contre un. ‖ Se dit, à plusieurs jeux de cartes, lorsqu'il n'y a pas d'égalité dans les cartes, et que la carte d'un joueur compte double. Faire le parti. Donner le parti. ‖ On dit au lansquenet *offrir le parti, donner, prendre, tenir, faire le parti*, pour Parier d'une carte double ou triple contre une carte simple, ou d'une carte simple contre une carte double ou triple, en proportionnant à peu près la somme que joue chacun des joueurs, au risque plus ou moins grand que court l'un d'eux plutôt que l'autre [illegible] condition de donner et de prendre le parti. On dit que l'*on joue le parti forcé*, ou absolument que l'*on joue parti forcé*.

— Résolution, détermination. Prendre un parti modéré, un parti violent. Prendre un grand parti. C'est le parti qu'il faut prendre. Savoir bien prendre son parti dans l'occasion. C'est un homme qui ne sait jamais prendre son parti. C'est un *parti* sage à la guerre de se tenir sur la défensive; mais ce n'est pas le plus brillant. (La Rochef.) Il y a un *parti* à prendre dans les entretiens, entre une certaine paresse qu'on a de parler ou quelquefois un esprit abstrait qui nous fait faire de mauvaises demandes ou de sottes réponses. (La Bruy.) Ceux qui l'ont bien mériteraient seuls d'être enviés, s'il n'y avait encore un meilleur parti à prendre, qui est de faire mieux. (Id.) Chacun des alliés prit le *parti* de traiter. (Volt.) C'est à toi de choisir quel *parti* tu dois prendre. (Rac.) Et sans compter sur moi, prenez votre *parti*. (Id.) De deux *partis*, nous voyons le plus sage, et nous suivons le plus mauvais. (Boiste.) Il est moins dangereux de prendre un mauvais *parti* que de n'en prendre aucun, ou que d'en prendre un trop tard. (Fén.) Le *parti* le plus honnête est toujours la

plus sage. (J.-J. Rouss.) Les *partis* extrêmes sont les plus faciles à prendre, les plus difficiles à soutenir. (D'Arconv.)

— *Prendre un parti*, pour Prendre une résolution, était une expression nouvelle du temps du P. Bouhours.

— On dit dans le style plaisant, *Prendre son parti en grand capitaine.*

— Absol. *Prendre son parti.* Prendre une dernière et ferme résolution. Il est inutile de lui parler davantage, il a pris son parti.

— *C'est un parti pris.* C'est une chose décidée.

— Prov. *A parti pris point de conseil.*

— *Prendre son parti.* Se résigner à ce qui doit arriver. Dès qu'on lui eut fait voir que sa maladie était sans espérance, il prit son parti, il en prit son parti.

— On lit dans Racine : Et sans compter sur moi prenez votre *parti.* Cette expression est trop familière pour le style noble.

— *Prendre parti* et *prendre son parti* ont des sens différents. Le premier signifie Se déclarer dans une querelle pour l'un ou l'autre parti ; le second veut dire Prendre une résolution.

— B.-arts. *De parti pris.* Se dit d'une manière raisonnée et déterminée de traiter une difficulté, un accessoire du sujet. Ces draperies sont traitées de parti pris. || *Prendre un parti.* Disposer les ombres et les lumières, grouper les figures et les objets par grandes masses ; ne point les éparpiller. || *Prendre un grand parti.* Placer dans un tableau des parties d'ombre et de lumière larges et tranchées, si ces masses, opposées les unes aux autres, sont fortes et bien distinctes. || *Ne pas prendre de parti.* Laisser les objets dans le vague et dans la confusion.

— Expédient. Proposer à quelqu'un plusieurs partis pour sortir d'affaire. Les partis extrêmes ne sont point de son goût. Les partis moyens ne réussissent pas toujours. C'est le parti le plus sûr, le plus prudent, le plus sage, le plus honnête. Se décider pour le parti le plus prompt. C'est le plus court parti.

— Condition, traitement qu'on fait à quelqu'un. Faire à quelqu'un un bon parti. Son parti en sera meilleur. On lui offre trois mille francs d'appointements, c'est lui faire un bon parti. On lui voulait donner une préfecture, il ne devait pas refuser ce parti-là. C'est un bon parti pour lui. Accepter le parti.

— Prov. *Jouer un mauvais parti à quelqu'un.* L'attraper, lui faire quelque vilain tour.

— Avantage, utilité, profit. Tirer un bon parti d'une affaire. Tirer un parti avantageux, un grand parti, un parti médiocre d'une entreprise, d'une manufacture. C'est un homme qui sait tirer parti, tirer un un grand parti de ses amis, de ses protecteurs, de ses subordonnés. Tirer parti de tout. L'habileté tire parti de tout. L'amour-propre, la nécessité, l'habileté, l'économie tire parti de tout. Il faut savoir tirer *parti* même de ses ennemis. (Pouq.) Voilà comme on tire *parti* du présent, en s'instruisant pour l'avenir. (J.-J. Rouss.) C'est alors que vous le verrez tirer de tout ce qui l'environne le *parti* le plus avantageux pour son bien-être actuel. (Id.)

— Fig. *Tirer parti de la vie.* En faire un bon et agréable usage.

— *Faire un mauvais parti, un méchant parti à quelqu'un.* Lui faire essuyer quelque mauvais traitement ou même attenter à sa vie. Ces misérables vous feront un mauvais parti. On pourra bien lui faire un mauvais parti, un méchant parti.

— Traité que l'on fait pour les affaires de finances. Mettre une affaire en partis. Le parti des vivres. Le parti des poudres. S'enrichir dans les partis. Saint Louis ne mit point en *parti* les biens et la fortune des pauvres ; il ne crut pas que pour avoir des sujets obéissants, il fallût les rendre misérables. (Fléch.) Ergaste trafiquerait des sciences et des arts, il mettrait en *parti* jusqu'à l'harmonie. (La Bruy.)

— Profession, genre de vie, emploi. Prendre le parti des armes, le parti de la robe, le parti du barreau. Prendre le parti de l'Eglise, le parti de l'épée. Prendre parti dans l'épée, dans la robe. Prendre le *parti* de la retraite et de la piété. (Mass.)

— *Prendre parti.* S'enrôler. La garnison ennemie a pris parti dans nos troupes. Déserter, prendre parti chez les ennemis.

— Troupe de gens de guerre, soit de cavalerie, soit d'infanterie, que l'on détache pour [illegible] des prisonniers, etc. Un parti de cinq cents chevaux. Un parti d'ennemis. Un gros parti. Aller en parti. Mener, conduire, commander un parti.

— *Parti bleu.* Autrefois, on appelait ainsi une petite troupe de soldats *maraudeurs* qui infestaient indifféremment pays ami ou ennemi pour piller le paysan. Les soldats attrapés ainsi *en parti*, étaient pendus sans rémission.

— Personne à marier, considérée par rapport à son bien ou à sa naissance. Cette fille est le plus grand parti qui soit en France. Cette fille-là est un bon parti. C'est un grand parti, un riche parti. Chercher un parti sortable. Proposer à quelqu'un un bon parti. Refuser un grand parti. N'être pas un assez bon parti pour quelqu'un. C'est un mauvais parti. On les marie ensemble, ce sont deux bons partis. Il est d'une grande naissance, fils unique et très-riche, c'est un excellent parti. Il y a un temps où les filles les plus riches doivent prendre *parti.* (La Bruy.) Théramène est très-riche et d'un grand mérite, combien de galants va-t-il mettre en déroute? quels bons *partis* ne fera-t-il pas manquer? (Id.) A de plus hauts *partis* Rodrigue peut prétendre. (Corn.) Il devait se marier à une personne que sa beauté, sa naissance et sa fortune rendaient le premier *parti* de la capitale. (Volt.)

Saisissez les *partis* où vous pouvez prétendre,
Car à force d'attendre,
Les plus beaux et les meilleurs
Pourraient bien se pourvoir ailleurs. (Coulanges.)

— Blas. Division de l'écu en deux parties égales depuis le haut jusqu'en bas. Il y a quatre divisions de l'écu : le parti, le coupé, le tranché et le taillé. Porter parti d'or et de gueules.

— Syn. comp. PARTI. FACTION. Le premier n'indique qu'un partage ou une différence d'opinions ; la seconde annonce une machination secrète et active contre ceux qui n'en font pas partie.

PARTI, IE. part. pass. du v. Partir, pris dans le sens de Diviser. Il s'empl. adjectiv., mais il n'est guère usité qu'en termes de blason, pour signifier, Divisé perpendiculairement en parties égales, et il se dit de l'écu. Il porte parti d'or et de gueules. || On le dit aussi en parlant d'un aigle à deux têtes. Il porte de sable à l'aigle d'or au chef parti. V. MI-PARTI. || *Parti en sautoir.* Se dit d'un écu tranché et taillé. || *Écu parti et coupé de six pièces.* Celui qui a trois pièces en chef et trois en pointe. || *Parti de l'un en l'autre.* Se dit d'un écu qui a un seul meuble, lequel, à moitié de l'écu, change réciproquement d'émail avec le champ.

—Bot. Profondément divisé par des incisions aiguës.

— Diplom. *Charte partie.* V. CHARTE.

— S'emploie pour Partagé, divisé. Le pays était *parti* en trois peuples. (Cl. Fauchet.) Tout le monde se voit *parti* pour trois belles. (Montaigne.)

— *Jeux partis.* On appelait autrefois *jeux partis* ou *partagés*, des demandes joyeuses et roulant sur l'amour, que posaient ordinairement les trouvères ou poëtes d'alors, et sur lesquelles on s'exerçait dans les bonnes compagnies. Les jeux partis étaient fort en usage dans le XIIe siècle et dans le XIIIe. On posait, par exemple, ces questions : Lequel vaudrait mieux pour celui qui aimerait une demoiselle, qu'elle se mariât à un autre, ou qu'elle vînt à mourir? De deux amants, lequel aime mieux : celui qui, à la prière de sa dame, fait ce qu'il répugne fortement à faire ; ou celui qui ne fait pas ce qu'il désire ardemment de faire? Ces questions devaient, par leur nature, partager les esprits, puisque les uns pouvaient disputer pour, et les autres contre ; de là, ces divertissements furent appelés *jeux partis.* De ces jeux sont venues ces expressions *prendre parti, prendre un bon, un sage parti, être du parti de quelqu'un.*

PARTI, IE. part. pass. du v. Partir, pris dans le sens de Se mettre en chemin. Homme parti. Femme partie. Les deux sœurs *parties*, et la nuit revenue, Psyché lui raconta tout ce qui s'était passé, et le reçut avec les caresses que l'absence a coutume de produire entre nouveaux mariés. (La Font.) Un éclat de rire *parti* de la bouche du petit vieillard retentit dans les oreilles du jeune fou comme un bruissement de l'enfer. (H. de Balzac.) Voyez à un signal *parti* du ciel (car c'est le soleil qui le donne) ces mille églises tressaillir à la fois. (V. Hugo.)

Jamais vaisseaux *partis* des rives du Scamandre
Aux champs thessaliens osèrent-ils descendre? (Rac.)

PARTIAIRE. adj. m. (pr. *par-cié-re*). Jurispr. Ne s'emploie que dans cette expression, *colon partiaire.* Cultivateur qui rend au propriétaire une portion convenue des récoltes et des autres produits de sa ferme.

PARTIAIRE ou **PARTIÈRE.** s. m. Anc. cout. Fermiers partageant avec le propriétaire.

PARTIAL, ALE. adj. (pr. *par-ci-al ;* rad. *parti*). Qui s'affectionne de préférence, et par esprit de prévention, à une personne, à une opinion, à un parti. Être partial, bien partial. Se montrer fort partial dans une occasion. Arbitre qui n'est point partial. Cet historien est trop partial pour qu'on ne se défie pas de ses jugements. Un juge *partial* est au-dessous des bourreaux. (Boiste.)

— Se dit particulièrement d'un juge lorsqu'il penche à juger plus favorablement pour une partie que pour l'autre, par des raisons qui ne sont pas prises de l'équité rigoureuse. Un juge partial est un mauvais juge.

[illegible], pour Partiel. On est étonné de trouver cette acception dans l'Académie.

— Mus. S'est dit des cinq notes, la blanche, la noire, la croche, la double croche et la triple croche. On les appelait ainsi, parce qu'il en fallait plusieurs pour faire une mesure; ils n'en faisaient donc qu'une partie.

— Plur. masc., *partiaux.*

PARTIALEMENT. adv. (pr. *par-ci-a-le-man*). Avec partialité. Se conduire parfaitement. Agir partialement.

— Il se met après le verbe. *Il s'est conduit partialement dans cette affaire*, et non pas, *il s'est partialement conduit.*

PARTIALISÉ, ÉE. part. pass. du v. Partialiser. S'empl. adjectiv. Voyant son royaume *partialisé* pour la diversité des religions. (Pasq.)

PARTIALISER. v. a. 1re conj. Se disait pour Diviser en partis.

— SE PARTIALISER. v. pron. Se disait pour Devenir partial. || Prendre parti pour ou contre.

PARTIALISTE. s. m. Néol. Celui qui juge avec partialité.

PARTIALITÉ. s. f. (pr. *par-ci-a-li-té*). Attachement de préférence et passionné à un parti, à une personne, à une opinion. Avoir de la partialité. Etre d'une partialité révoltante. Etre sans partialité. Etre exempt de partialité. Marquer, montrer, témoigner de la partialité pour quelqu'un. Les partialités nuisent extrêmement au bien public. Le cœur est le foyer de la *partialité.* (Bacon.)

— S'est dit autrefois dans le sens de Faction. Il y avait alors des troubles et des partialités dans l'Etat. Les partialités sont dangereuses dans un Etat. Les partialités de la dévotion érigent autel contre autel.

— Iconol. On la représente sous les traits d'une femme dont l'œil droit est couvert d'un bandeau, et dont la main appuyant sur une balance, en ôte son équilibre, pendant que l'autre main cache un flambeau qui pourrait l'éclairer.

PARTIBILITÉ. s. f. (du lat. *pars*, partie). Didact. Faculté de se diviser en plusieurs parties.

— Bot. Propriété qu'ont certains péricarpes de se partager spontanément en plusieurs parties closes et monospermes.

PARTIBLE. adj. des 2 g. (du lat. *pars*, partie). Bot. Qui est susceptible de se diviser spontanément, à l'époque de la maturité. Valve partible.

PARTIBUS (IN). On sous-entend *infidelium.* (pr. *inn-par-ti-buss*). Expression latine qu'on emploie en parlant de celui qui a un titre d'évêché dans un pays occupé par les infidèles. Evêque in partibus. || Se dit d'un évêque qui n'a point de siége. On donne ce titre aux évêques suppléants ou sans siége établi, ou qui ont droit à une succession future d'un siége épiscopal. || L'usage de donner des évêchés in partibus commença lorsque les Sarrasins chassèrent les chretiens de Jérusalem et de l'Orient. L'espérance de reconquérir ce pays fit que l'on continua de nommer des évêques dans les lieux où il y en avait eu, et cela a servi depuis aux coadjutoreries, car on ne peut être coadjuteur sans être évêque, puisqu'un coadjuteur fait toutes les fonctions épiscopales.

—Fig. et iron. *Monarque in partibus.* Monarque déchu, banni.

PARTICHOIR. s. m. Anc. techn. Instrument pour préparer le fil.

PARTICIPANT. part. prés. du v. Participer. Il est toujours invar. Ils s'associent, pour ainsi dire, à la pensée primitive du Créateur, et, *participant* de sa toute-puissance, ils conservent dans le monde sensible les types éternels de la beauté. (D'Altenheim.)

PARTICIPANT, ANTE. adj. Qui participe à quelque chose. Si cette entreprise donne des bénéfices, vous en serez participant.

— S'emploie souvent en mauvaise part. Être participant d'un crime.

— Fig. Selon ce que dit saint Pierre, nous sommes *participants* de la nature divine. (Boss.)

— *Protonotaires participants, camériers participants.* Les protonotaires, les camériers en charge à la cour de Rome.

— S'empl. substantiv. au masc. Pour beaucoup de *participants* au pouvoir, vexer c'est administrer. (Boiste.)

PARTICIPATION. s. f. (pr. *par-ti-ci-pa-cion ;* du lat. *participatio*). L'action de participer à quelque chose. La participation aux mérites de Jésus-Christ, aux prières des saints, aux prières des fidèles. La participation au corps et au sang de Jésus-Christ. La participation aux sacrements, aux saints mystères.

— Connaissance qu'on nous a donnée d'une affaire, et part que nous y avons prise. Cela s'est fait sans ma participation, sans sa participation. N'avoir aucune participation à un complot. Les lois ne sont faites qu'avec la *participation* des députés, que la nation choisit pour la représenter. (De Juss.)

— On dit quelquefois que la lune et les planètes n'ont point de lumière propre, qu'elles n'en ont que *par participation*, par emprunt.

— Comm. *Société en participation.* Association momentanée, et ordinairement secrète, entre plusieurs négociants, avec des parts égales ou inégales.

[illegible] dre religieux donne à une personne séculière, et en vertu desquelles elle participe aux prières et aux bonnes œuvres de l'ordre.

— Philos. Nom par lequel plusieurs Pères de l'Eglise, et entre autres saint Denis l'Aréopagite, ont désigné certaines vertus divines qui existent dans les créatures à des degrés finis. La puissance, la bonté ne sont en nous que des participations.

PARTICIPE. s. m. (du lat. *participium ;* fait de *pars, partis*, partie, et *capio*, prendre ; comme qui dirait *qui partem capit*, qui tient partie du verbe, partie du nom). Gramm. Partie du discours qui est une des modifications du verbe. On l'appelle *participe*, parce que c'est un mot qui tient à la fois de la nature du verbe et de celle du nom. Il tient du verbe, en ce qu'il exprime les attributs d'existence, d'action et de temps qui constituent le verbe. Il tient du nom, en ce qu'il fait quelquefois les fonctions d'adjectif, et qu'alors, semblable à l'adjectif variable, il s'accorde en genre et en nombre avec le sujet auquel il se rapporte.

— Quelques grammairiens en font une partie du discours; mais le plus grand nombre ne reconnaît en lui qu'un mode du verbe, indiquant la qualité générale ou l'état inhérent à la chose dont le verbe exprime l'existence.

— On distingue deux sortes de participes : les *participes présents* ou *actifs*, et les *participes passés* ou *passifs.*

— Les *participes présents*, qui se terminent toujours en *ant* et qui marquent une coïncidence d'époque, expriment en général une action, et sont employés avec ou sans régime direct, selon que le verbe auquel ils appartiennent est actif ou neutre. Parler en marchant. Voir quelqu'un en passant. Parlant à quelqu'un. Portant un livre. Buvant du vin. Les Maures *descendant* de leurs montagnes parcouraient et pillaient l'Afrique. (De Ségur.)

Une horrible maigreur creuse leurs flancs avides,
Qui, toujours *s'emplissant*, demeurent toujours vides.
(Delille.)

— Le participe présent était autrefois toujours variable, comme le participe présent des Latins. Pour ce que j'appellerai de leurs oreilles *écoutantes* mal à elles-mêmes, quand elles écouteront bien. (H. Estienne.) Ces corsaires incontinent s'approchèrent et vinrent côtoyer notre navire, *tenants* le gué. (Amyot.)

Ces enfants bienheureux, créatures parfaites,
Ayants Dieu dans le cœur, ne le peuvent louer.
(Malherbe.)

Petits ruisseaux y furent ondoyants,
Toujours *faisants* autour des prés herbus
Un doux murmure. (Marot.)

— Cependant quelques écrivains s'écartèrent de la règle suivie généralement. Ramus justifia cette innovation sous le double rapport du goût et de la raison. Quand on exprime la qualité, dit-il, c'est l'adjectif; mais quand on exprime l'action, c'est le verbe; plus d'accord. *Servante*, c'est la qualité; *servant ses maîtres*, c'est l'action. Le seul prosateur moderne où l'on trouve le participe présent variable est Pascal, dans sa première Lettre provinciale; mais dès la seconde, qui fut publiée huit jours après, on ne retrouve plus le participe présent variable. Néanmoins, ce ne fut que le 3 juin 1679 que l'Académie sanctionna la règle.

— Ce qui justifie cette distinction, c'est que nos mots en *ant*, dits *participes présents*, reconnaissent deux origines, et, sous une seule forme, ce sont réellement deux mots différents. Quelques langues étrangères en sont une preuve incontestable. Les Latins voulaient-ils exprimer une action; ils se servaient des mots *ridendo*, *faciendo*, *reptando* : avaient-ils, au contraire, l'intention d'indiquer un état; ils employaient les mots *ridens*, *faciens*, *reptans.* Il en est de même en italien, en espagnol, en portugais.

— Quelquefois les participes présents sont dépouillés de tout rapport avec le verbe, et ne sont employés qu'à signifier une qualité, une situation, un état du substantif, abstraction faite de tout rapport aux temps et aux autres propriétés du verbe. Par exemple, dans *une mère caressant son enfant*, le rapport au verbe est bien; *caressant* modifie la femme avec le rapport à l'action de caresser; mais si je veux désigner dans cette femme non l'action de caresser, mais une qualité, une disposition naturelle qui la porte à l'action de caresser, je dirai qu'*elle est caressante*, et alors le mot *caressante* est semblable à un adjectif simple. Ces sortes d'adjectifs, tirés des verbes, et que l'on appelle *adjectifs verbaux*, n'étant plus des participes présents, mais des adjectifs simples, s'accordent en genre et en nombre avec le substantif qu'ils modifient, comme on vient de le voir dans l'exemple cité.

— Il existe une différence bien réelle entre le participe présent et l'adjectif verbal, et cette différence est quelquefois d'autant plus difficile à saisir, que, dans les dictionnaires, les deux espèces sont confondues, et que presque toujours l'adjectif verbal est défini par le verbe. C'est ainsi qu'on lit dans le dictionnaire de l'Académie : ALARMANT, *qui alarme ;* mais cette définition est inexacte, car des nouvelles *alarmantes* sont de nature à alarmer, mais n'alarment pas toujours. Il est cent autres définitions de ce genre, où, dans nos dictionnaires, la nature ou la propriété est confondue avec l'acte. Employé comme participe, c'est l'action ; employé comme adjectif, c'est l'état ou la propriété.

— Toutes les fois que par la forme verbale en *ant* on veut exprimer un acte, une action [illegible] on emploie le participe présent, qui est toujours invariable. Ces deux infortunés, après s'être liés l'un à l'autre, se précipitèrent dans le Rhône, *aimant* mieux mourir ensemble que de vivre séparés. (Précurseur de Lyon.) Je connais des personnes *dormant* d'un sommeil si profond, que le bruit de la foudre ne les réveillerait pas. (Beschér.) Personne assurément ne s'aviserait aujourd'hui de représenter dans un poëme une troupe d'anges et de saints *buvant* et *riant* à table. (Volt.)

Tous les siècles en deuil, l'un à l'autre semblables,
Courent sans s'arrêter, *foulant* de toutes parts
Les trônes, les autels, les empires épars. (De Fert.)

— Si au contraire on veut peindre un état, une manière d'être, une disposition à agir, plutôt qu'une action, ou même une action qui par sa continuité, sa durée, devient permanente, se transforme en état, et n'est accompagnée d'aucune des circonstances qui caractérisent une action, on fait usage de l'adjectif verbal, qui est variable. Il n'y a que les âmes *aimantes* qui soient propres à l'étude de la nature. (B. de

St-P.) On vient d'y construire deux pompes *foulantes* et *aspirantes* qui donnent abondamment l'eau dont on a besoin. (Mme de Genlis.) Les eaux *dormantes* sont meilleures pour les chevaux que les eaux vives. (Buff.) Les peuples *errants* doivent être les derniers qui aient écrit. (Volt.)

— Employés seuls, c'est-à-dire sans être accompagnés d'aucun régime, les mots en *ant* sont variables lorsqu'ils marquent l'état physique ou moral du substantif auquel ils sont joints. J'ai toujours vu ceux qui voyageaient dans de bonnes voitures bien douces, rêveurs, tristes, *grondants* ou *souffrants*. (J.-J. Rouss.) C'est la disette d'idées qui les rend si affamés d'objets étrangers, d'autant plus qu'il ne leur reste rien, que tout passe en eux, que tout en sort; gens toujours *regardants*, toujours *écoutants*, toujours *pensants*. (Mariv.) D'où vient que tant de partisans de Rome, d'ennemis de Rome, ont été si sanguinaires, si barbares, *persécutants* et persécutés? (Volt.) Ils ont cependant eu la témérité de s'embarquer sur cette mer *mugissante*, malgré la défense que nous leur en avions faite. (Voyage dans le Levant.)

— Ils sont invariables quand ils expriment une action faite par le sujet. La mer *mugissant* ressemblait à une personne qui, ayant été longtemps irritée, n'a plus qu'un reste de trouble et d'émotion. (Fén.)

Blondins y sont beaucoup plus femmes qu'elles,
Profondément remplis de bagatelles,
D'un œil hautain, d'une bruyante voix.
Chantant, *dansant*, *minaudant* à la fois. (Volt.)

— Les participes présents, surtout ceux des verbes neutres, sont susceptibles de devenir simples adjectifs verbaux au besoin. La canaille *cabalante*, la canaille *écrivante*. (Volt.) Elles ont besoin d'une puissance *réglante* pour les tempérer. (Montesq.) Je vous trouve aujourd'hui bien *raisonnante*. (Mol.) Tantôt elle donne la chasse aux insectes *voltigeants*. (Buff.) Les insectes *changeants* qui nous donnent la soie. (Volt.)

Décrirai-je ses bas en vingt endroits percés,
Ses souliers *grimaçants* vingt fois rapetassés? (Boil.)

— Lorsque le participe présent est précédé ou suivi d'un régime direct, il est toujours invariable, attendu que dans ce cas il a, comme le verbe d'où il dérive, la propriété de marquer l'action. L'adjectif, naturellement propre à se placer à la fin d'une proposition, n'est jamais suivi d'un semblable régime. On n'entendit plus les coups des terribles marteaux qui, *frappant* l'enclume, faisaient gémir les profondes cavernes de la terre et les abîmes de la mer. (Fén.)

Je hais la cruauté de ces peuples perfides
Qui, *donnant* au hasard leur haine et leurs faveurs,
S'immolent tour à tour leurs plus chers défenseurs.
(Decaux.)

— Bescher laisse aux poètes la liberté de varier le participe précédé d'un régime direct, et en conséquence il approuve les vers suivants: N'étant point de ces rats qui les livres *rongeants*. (La Font.) Et puis lier les mots si mal s'entr'*accordants*. (Boil.) Et plus loin les laquais l'un l'autre *s'agaçants*. (Id.) Les spectateurs en foule se *pressants*. (Volt.) || Aucun grammairien, que nous sachions, ne partage sérieusement une pareille opinion, et les poètes modernes fournissent si peu d'exemples de cette infraction à la règle de l'invariabilité, qu'il faut considérer ceux qu'on en cite comme de rares négligences ou des licences poétiques qu'il faut bien se garder d'imiter.

— Cette licence d'ailleurs n'a jamais lieu qu'à la fin des vers, car partout ailleurs les poètes font varier le participe.

Mais déjà se *jouant* dans les airs qu'elle dore,
Des bras du vieux Tithon sortait la jeune Aurore.
(Delille.)

Des milliers d'ennemis se *pressant* sous nos portes,
Fondent sur nos remparts. (Id.)

— On doit même remarquer que les poètes ne varient le participe qu'au pluriel masculin. Ils n'ont jamais dit: Des spectatrices en foule se pressantes, de jeunes rivales se jouantes.

— Lorsque les mots en *ant* sont suivis d'un régime indirect, ils varient s'ils expriment l'état. Il y a des peuples qui vivent *errants* dans les déserts. (B. de S.-P.) C'est ainsi que devaient naître des âmes *vivantes* d'une vie brute et bestiale. (Boss.)

Ces serpents odieux de la littérature,
Abreuvé de poisons et *rampants* dans l'ordure,
Sont toujours écrasés par les pieds des passants
(Voltaire.)

— Ils sont invariables lorsqu'ils marquent l'action. C'est là qu'on voit errer les troupeaux qui mugissent, les brebis qui bêlent, avec leurs tendres agneaux *bondissant* sur l'herbe. (Fén.) Toutes les planètes *circulant* autour du soleil paraissent avoir été mises en mouvement par une impulsion commune. (Buff.) Les animaux, *vivant* d'une manière plus conforme à la nature, doivent être sujets à moins de maux que nous. (J.-J. Rouss.)

Et les zéphyrs légers *voltigeant* sur le thym,
Vous rapportent le soir les parfums du matin. (Del.)

— Néanmoins, quand le participe d'un verbe neutre a un complément essentiel terminatif, marqué par *à*, *de*, etc., ce participe, quoique précédé de ce complément, doit rester invariable, parce qu'il énonce nécessairement l'action. Mais les poètes, surtout ceux du siècle de Louis XIV, ne se sont pas toujours astreints à cette règle, ainsi qu'on peut s'en convaincre par les exemples qui suivent:

On ne reconnaît plus qu'usurpateurs iniques,
Qu'infâmes scélérats à la gloire *aspirants*. (Boileau.)

De quel air penses-tu que ta sainte verra
D'un spectacle enchanteur la pompe harmonieuse,
Entendre des discours sur l'amour seul *roulants*? (Id.)

Mille usuriers fournis de ces obscurs brillants,
Qui vont de doigts en doigts tous les jours *circulants*.
(Regnard.)

On n'est pas *aspirant* à une chose. Les discours roulent sur tel ou tel objet; ils ne sont pas *roulants*. Des brillants qui vont de doigts en doigts circulent tous les jours. Tous ces mots annoncent des actions, et par conséquent ne devraient pas prendre le signe du pluriel. C'est pour la rime seule que les poètes leur ont donné ce signe.

— Racine fait dire à Hermione: *Pleurante* après son char vous voulez qu'on me voie? Hermione aurait pu dire: *Pleurant* après son char voulez-vous qu'on me voie. Les deux manières sont bonnes; mais ici la première a plus de force, parce que l'adjectif *pleurante* indique l'état continu d'une femme en pleurs, d'une femme abattue par une longue tristesse, tandis que *pleurant*, participe, ne marquerait que l'action présente et momentanée d'Hermione qui pleurerait, et dont les larmes pourraient n'avoir pour cause que la honte d'être traînée derrière le char, et pour durée que l'espace de temps qu'elle serait à la suite du char.

— La place que le complément adverbial, tel que, *encore*, *sans cesse*, *toujours*, *continuellement*, *constamment*, *au loin*, *partout*, *longtemps*, *également*, etc., occupe, relativement au participe, peut influer sur sa valeur, et le faire considérer sous deux points de vue différents. Toutefois ce participe n'est applicable qu'aux verbes neutres.

— Si ce complément vient après le participe, il peut en restreindre le sens, et il est propre alors à peindre une action. Phèdre *brûlant* encore d'illégitimes feux. (Rac.)

Ainsi notre amitié *triomphant* à son tour,
Vaincra la jalousie en cédant à l'amour. (Corneille.)

— Lorsque le complément précède le participe, il lui laisse la même étendue d'expression qu'il aurait si le complément n'existait pas, n'étant pas limité dans sa signification, le mot est propre dans ce cas à peindre l'habitude, la situation. Télémaque lui-même arrose de liqueurs parfumées ses cendres encore *fumantes*. (Fén.)

Je peindrai les plaisirs en foule *renaissants*,
Les oppresseurs du peuple à leur tour *gémissants*.
(Boileau.)

— Les participes *appartenant*, *approchant*, *descendant*, *dépendant*, *pendant*, *tendant*, *résultant*, varient quelquefois contrairement à l'analogie. On dit qu'une chose appartient, approche, dépend, et non qu'elle est appartenante, approchante, dépendante, tendante. Ce n'est ni la qualité, ni la propriété, ni la nature de l'objet que ces mots expriment. C'est sans doute un reste de l'ancien usage où l'on était de faire varier tous les participes. Il apprit que quelques officiers de ses troupes, *appartenants* aux premières familles d'Athènes, méditaient une trahison en faveur des Perses. (Barth.) Plusieurs savants ont soupçonné que quelques races d'hommes ou d'animaux *approchants* de l'homme ont péri. (Volt.)

— D'autres auteurs se sont conformés aux règles générales. Les connaissances spéculatives ne conviennent guère aux enfants, même *approchant* de l'enfance. (J.-J. Rouss.) Equilibre que les efforts des hommes, non plus que les circonstances morales, ne peuvent vaincre, ces circonstances *dépendant* elles-mêmes de ces causes physiques, dont elles ne sont que des effets particuliers. (Buff.) Cette union *résultant* de la nature des choses était la continuation de l'ouvrage du cardinal de Richelieu. (De Pradt.)

— Il est peu de mots sur la nature desquels les auteurs aient plus varié. Souvent un même écrivain a fait varier ou non ces participes. Il nous semble donc qu'en pareil cas, ce qu'il y a de mieux à faire, c'est de se conformer aux principes généraux.

— Quelques participes présents ont pour correspondants des adjectifs dont l'orthographe est différente, et avec lesquels il faut bien prendre garde de les confondre. Tels sont: *extravaguant*, *fabriquant*, *vaquant*, *affluant*, *différant*, *excellant*, *précédant*, *résidant*, *violant*, *intriguant*, *fatiguant*, *adhérant*, *coïncidant*, *équivalant*, *négligeant*, *présidant*, *excédant*, *expé-* [illegible]

Extravagant, *fabricant*, *vacant*, *affluent*, *différent*, *excellent*, *précédent*, *résident*, *violent*, *intrigant*, *fatigant*, *adhérent*, *coïncident*, *équivalent*, *négligent*, *président*, *excédent*, *expédient*. Le vrai moyen d'éloigner la guerre, c'est de cultiver les armes, c'est d'honorer les hommes *excellant* dans cette profession. (Fén.) Cette dame est d'un *excellent* caractère. (Wailly.)

— Le participe présent peut devenir substantif, ou être employé substantivement, et alors il prend les deux genres et les deux nombres. On élève sur les débris de la gloire du mort la gloire du *vivant*. (Mass.) A plus d'un *combattant* la Clélie est fatale. (Boist.) Les soupirs contagieux qui sortent du sein d'un *mourant* peuvent faire mourir ceux qui vivent. (Fléch.) Les morts et les *vivants* se succèdent continuellement. (Mass.) On dit que Thèbes pouvait faire sortir dix mille *combattants* par chacune de ses portes. (Boss.)

— Le participe présent peut aussi s'employer d'une manière elliptique pour modifier un verbe, et remplir en quelque sorte le rôle d'adverbe.

Mais pour mieux parvenir à la leur faire entendre,
Offres de les payer *comptant*, et sans attendre;
Ils se décideront; ils sont gens à savoir
Très-bien ce que par heure un écu peut valoir. (Andr.)

— Quelquefois même on exprime les mots qui sont ordinairement ellipsés. J'aurais assez d'adresse pour faire accroire à votre père, que ce serait une personne riche de cent mille écus en argent *comptant*. (Mol.)

— Quelquefois le participe présent peut être précédé de la préposition *en*. Mais dans quel cas doit-il en être précédé? C'est ce qu'il n'est pas aisé de déterminer. Il est certain qu'il y a des circonstances où il serait presque indifférent d'employer la préposition *en* devant le participe, et qu'il y en a d'autres où il n'y a point à choisir. Il n'est pas extrêmement difficile de démêler les diverses nuances de sens qui, dans des phrases faites, résultent de l'emploi ou du non emploi de la préposition *en*, ni peut-être même de donner des généralités. Mais, lorsqu'en écrivant ou en parlant, il faut se les rappeler, et en faire une juste application, tout cela, comme dit La Fontaine, c'est la mer à boire. Toutes les fois que les nuances deviennent trop délicates, l'analogie seule peut instruire, et l'instinct dirige mieux que le raisonnement.

— Le participe présent précédé de *en* doit convenir lorsqu'on veut exprimer une action qui a une durée dans l'intérieur de laquelle, s'il est permis de le dire, on est censé être; il indique le terme dans lequel l'action principale est comprise, comme le contenu dans le contenant. Il riait en me *regardant*, son ris était malin, moqueur et cruel. (Fénél.) On hasarde de perdre en *voulant* trop gagner. (La Font.) Vous êtes le vrai maître, en *étant* le plus fort. (Volt.)

C'est ainsi qu'en *croyant* reconquérir ses droits,
Tout un peuple est puni du malheur de ses rois.
(Raynouard.)

|| Précédé de la préposition *en*, le participe présent est toujours invariable.

— Le participe seul ne montre que l'action sans rapport à sa durée; et si quelquefois l'action qu'il exprime est plus ou moins prolongée, ce n'est pas le participe qui cause cet effet, mais l'ensemble de la phrase. Hazaël, me *regardant* avec un visage doux et humain, me tendit la main et me releva. (Fénel.)

Il n'est pour le vrai sage aucun revers funeste,
Et, *perdant* toute chose, à soi-même il se reste
(Gresset.)

— Quand il y a dans une même phrase plusieurs participes présents de suite, employés avec ou sans la conjonction *et*, c'est le goût et l'oreille qui doivent décider s'il faut répéter ou non la préposition *en*.

— Voici des exemples où la répétition a lieu: Leur subtil conducteur qui, en *combattant*, en *dogmatisant*, en *mêlant* mille personnages divers, en *faisant* le docteur et le prophète, aussi bien que le soldat et le capitaine, vit qu'il avait tellement enchanté le monde. (Boss.) En *faisant* passer en revue devant un enfant les productions de la nature et de l'art, en *excitant* sa curiosité, en le *suivant* où elle le porte, on a l'avantage d'étudier ses goûts. (J.-J. Rouss.)

— En voici d'autres où *en* n'est exprimé qu'une fois. C'est ainsi qu'il apprend à sentir la pesanteur, la légèreté des corps, à juger de leur grandeur, etc., en *regardant*, *palpant*, *écoutant*, surtout en comparant la vue au toucher. (J.-J. Rouss.) Elle y servait encore comme un arbrisseau que les passants font bientôt périr, en le *heurtant* et le *pliant* dans tous les sens. (Id.)

— Quand deux ou plusieurs participes présents se suivent, on les fait précéder de la conjonction *et*. Je vous vois, monsieur, ne vous en déplaise, dans le grand chemin justement que tenait Panurge pour se ruiner, *prenant* argent d'avance, *achetant* cher, *vendant* à bon marché, et *mangeant* son blé en herbe. (Mol.) Bref, se *trouvant* à tout et n'*arrivant* à rien. (La Font.)

— On peut aussi se dispenser d'employer la conjonction *et*.

Si c'est l'arrêt du sort, la volonté des cieux,
Que du moins assailli d'un peuple audacieux,
Errant dans les climats où son destin l'exile,
Implorant des secours, *demandant* un asile,
Redemandant son fils arraché de ses bras,
De ses plus chers amis il pleure le trépas. (Del.)

— Les participes présents peuvent être précédés de deux sortes de *en*: l'un préposition, l'autre pronom. || Dans l'exemple suivant, *en* est [illegible]

Ah! dit-il au lion, je vois que la nature
Me fait faire en ce monde une triste figure,
Je pensais être roi, j'avais certes grand tort,
Vous êtes le vrai maître, en *étant* le plus fort. (Volt.)

— Dans les suivants, au contraire, il est pronom, car il signifie, de lui, d'elle, d'eux, d'elles, de cela, etc. En *usant* de la sorte on ne peut vous blâmer. (Corn.)

Un vieux renard, mais des plus fins,
Fut enfin au piége attrapé
Par grand hasard en *étant* échappé,
Non pas franc, car pour gage il y laissa sa queue.
(La Font.)

— Il faut éviter l'emploi du pronom *en* devant les participes présents, lorsqu'on peut craindre qu'il ne soit équivoque, ou qu'il ne rende la construction difficile. La phrase suivante est correcte: Je vous ai mis mon fils entre les mains, *voulant* en faire quelque chose de bon. (Wailly.) Elle serait équivoque, si l'on disait: Je vous ai mis mon fils entre les mains, en *voulant* faire quelque chose de bon.

— Il faut éviter de placer deux sortes de *en* devant un participe présent. Les écrivains en offrent cependant quelques exemples. Tous les anciens manuscrits de Longus ont des lacunes et des fautes considérables, et ce n'est que depuis peu qu'en en *comparant* plusieurs on est parvenu à suppléer l'un par l'autre. (Courier.) Je crus faire des vœux pour la gloire de la France, en en *faisant* pour que M. de Choiseul triomphât. (J.-J. Rouss.)

— Le participe présent précédé de *en* se rapporte ordinairement au sujet de la phrase. Le bœuf, en *paissant* l'herbe, acquiert autant de chair que l'homme ou que les animaux qui ne vivent que de chair et de sang. (Buff.) Locke ne se doutait pas qu'en *refusant* à l'homme des idées innées, il fournissait des arguments à l'anarchie et au matérialisme. (B. de St-P.) L'avarice perd tout en *voulant* tout gagner. (La Font.)

Le puissant foule aux pieds le faible qui menace,
Et rit, en l'*écrasant*, de sa terrible audace. (Volt.)

— Cependant il peut être en relation avec tout autre substantif que le sujet de la phrase, toutes les fois qu'il ne donne lieu à aucune équivoque, à aucune obscurité, et surtout que, soit par la construction, soit par le sens de la phrase, il est facile de savoir à quel substantif il se rapporte, que ce substantif soit exprimé ou sous-entendu, qu'il soit sujet ou régime. Ce n'est pas être malheureux que d'occuper votre pensée, soit en *dormant*, soit en *veillant*. (Mol.) Je voudrais pouvoir vous décrire les pleurs de Jacquine, en *voyant* votre frère monter à cheval. (Mme de Sév.)

Mais si seul en mon lit je peste avec raison,
C'est encor pis cent fois en *quittant* la maison. (Boil.)

— L'emploi du participe présent, dit gérondif, est quelquefois très-difficile à justifier. Le grand usage qu'on en fait permet de s'en servir d'une manière absolue, c'est-à-dire, sans relation à un substantif exprimé. La grâce en s'*exprimant* vaut mieux que ce qu'on dit. (Volt.)

Le deuil enfin sert de parure,
En *attendant* d'autres atours. (La Fontaine.)

|| Dans les phrases citées, il est facile de rétablir le substantif ellipsé, auquel se rapporte le gérondif, car ces phrases sont un abrégé de celle-ci: Le deuil enfin (nous) sert de parure, en attendant d'autres atours; la grâce (qu'on a) en s'exprimant vaut mieux que ce qu'on dit.

— Les gérondifs peuvent ne se rapporter à aucun mot de la phrase qui y fasse ni formellement, ni virtuellement, les fonctions de sujet, pourvu que d'ailleurs le sens soit clair. Ce sont quelques idées sur le style que j'ai puisées dans vos ouvrages. C'est en vous *lisant*, c'est en vous *admirant*, qu'elles ont été conçues; c'est en les *soumettant* à vos lumières qu'elles se produiront avec quelque succès. (Buff.) Il y a une infinité de gens de qui l'on ne peut jamais croire du mal sans l'avoir vu, mais il n'y en a point de qui il doive nous surprendre en le *voyant*. (La Rochef.) Rome retombe en les mains de Marc-Antoine, de Lépide et du jeune César Octavien, petit-neveu de Jules César, et son fils adoptif, trois insupportables tyrans, dont le triumvirat et les proscriptions font horreur en les *lisant*. (Boss.) Quand il serait vrai que cette bulle ne pourrait être reçue en ne la *regardant* qu'en elle-même, on ne devrait pourtant point la recevoir maintenant. (Pasc.)

— Il faut toujours que le participe présent et le participe passé se rapportent à un sujet exprimé par un nom ou un pronom, que ce sujet précède ou suive le participe. Ainsi l'on désapprouvera des phrases telles que celle-ci: J'aurais donc excité les tempêtes, et ne *pouvant* m'arracher l'opinion que je soulève, force est de la bâillonner une seconde fois. *Ne pouvant* ne remplace pas, *comme on ne peut*, *parce qu'on ne peut*. Si une telle locution était admise, elle causerait fréquemment du trouble, de l'équivoque dans la période, et il adviendrait qu'on ne saurait à quoi se rapporte le participe.

— Les participes passés qui prennent différentes terminaisons, comme *aimé*, *suivi*, *lu*, *souffert*, etc., expriment, soit l'état passif, et, dans ce cas, ils se joignent à l'auxiliaire *être*, sans avoir jamais de régime direct, *je suis aimé*, *vous serez reconnu*, *il était suivi*; soit une idée de temps écoulé, et alors on les joint avec l'auxiliaire *avoir*, quand le verbe auquel ils appartiennent marque l'action, ou avec l'auxiliaire *être*, quand ce verbe est pronominal ou indique un état, et on peut leur donner un régime direct, si le verbe lui-même est de nature à [illegible] *beaucoup ri de sa méprise; je me suis reproché mes fautes; elle s'en est bien repentie; je suis revenu depuis hier soir; elles sont parties*. Les expressions que le participe passé ou passif forme ainsi avec l'auxiliaire *être* et *avoir* sont ce que l'on nomme *les temps composés* des verbes.

— Nos anciens écrivains faisaient constamment varier le participe passé, quelle que fût d'ailleurs la place qu'il occupât dans le discours. Nous avons *admirée* la vertu. (Sylvain.) Il avait, par commandement, presque *enterrée* toute vive la plus belle personne du monde. (Amyot.)

Et Chrémès qui m'avait *promise*
Sa fille, et puis s'en était dédit. (*Tr. de Térence.*)

— Depuis le règne de Henri III, nos auteurs ont fait et font encore varier le participe dans certains cas, tandis qu'ils le laissent invariable dans d'autres.

— Employé sans auxiliaire, le participe passé s'accorde toujours en genre et en nombre avec le nom auquel il se rapporte, que ce nom le précède ou le suive. *Nourris* à la campagne

dans toute la rusticité champêtre, vos enfants y prendront une voix plus sonore. (J.-J. Rouss.) *Touchés* de mes accords, les chênes applaudissent. (Rosset.)

Voyez ce papillon *échappé* du tombeau:
Sa mort fut un sommeil et sa tombe un berceau.
(Delille.)

Comme une lampe d'or dans l'azur *suspendue*,
La lune se balance aux bords de l'horizon. (Lamart.)

Mais quand j'aurai vengé Rome des maux *soufferts*,
Je saurai le braver jusque dans les enfers. (Corn.)

— Le génie de notre langue ne permet guère ces participes. Nous ne pouvons dire *des maux soufferts*, comme on dit *des maux passés*. *Soufferts* suppose que quelqu'un a souffert ces maux. Il serait à souhaiter que cet exemple de Corneille sût fait une règle; la langue y gagnerait une marche plus rapide.

— Le participe passé précédé du verbe *être* doit toujours prendre le genre et le nombre du nom avec lequel il est en relation. Ces différentes phrases (du rossignol) sont *entremêlées* de silences, de ces silences qui, dans tout genre de mélodie, concourent si puissamment aux grands effets. (Buff.) Si la vertu et la vérité étaient *bannies* de la terre, elles devraient toujours se trouver dans la bouche des rois. (Boiste.) Il semble que la vie et la beauté ne nous aient été *données* que pour aimer. (Aimé-Martin.)

Les mortels, plus instruits, en sont-ils plus humains;
Le fer est *émoussé*, les bûchers sont *éteints*. (Volt.)

Dans l'atelier bruyant où règne l'industrie,
Du luxe des cités l'indigence est *nourrie*. (Mich.)

— Tout participe passé accompagné d'un verbe autre que le verbe *avoir* ou *être* subit toutes les variations de genre et de nombre que lui impose le nom qu'il qualifie, que ce nom précède ou suive. L'oiseau-mouche, cet amant léger des fleurs, vit à leurs dépens sans les flétrir; il ne fait que pomper le miel, et c'est à cet usage que sa langue paraît uniquement *destinée*. (Buff.) Je rends *carrée* une boule que les premières lois du mouvement avaient faite ronde. (Montesquieu.)

Ainsi, sans votre appui, les élèves de Flore
Tomberaient *abattus* à leur première aurore. (Castel.)

L'oiseau monte et descend dans une autre cellule,
Où, *cachés* et bravant les piéges, les saisons,
Reposent mollement ses tendres nourrissons. (Del.)

— Construit avec le verbe *avoir*, le participe passé est toujours invariable quand le régime le suit. Quand on a ainsi *distingué* l'éloquence du barreau de la fonction de l'avocat, et l'éloquence de la chaire du ministère du prédicateur, on voit qu'il est plus aisé de prêcher que de plaider. (La Bruy.). Jésus-Christ n'a pas *fait* acception des blancs et exception des noirs. (Boiste.) Vous serez heureux avec Antiope, pour avoir moins *cherché* la beauté que la sagesse et la vertu. (Fén.)

— Il est variable, lorsqu'au contraire le régime le précède. Les meilleures harangues sont celles que le cœur a *dictées*. (Marmontel.) Si Dieu nous a *distingués* des autres animaux, c'est surtout par le don de la parole. (Quintilien.)

Eh! quel spectacle est préférable
Au spectacle touchant des heureux qu'on a *faits*.
(Léonard.)

— Le régime direct placé avant le participe passé est ordinairement un substantif joint aux mots *quel*, *que de*, *combien de*, ou représenté par *me*, *te*, *se*, *nous*, *vous*, *le*, *la*, *les*, *que*. Quels obstacles a jamais *trouvés* là-dessus la volonté de ceux qui tiennent en leurs mains la fortune publique? (Mass.) Nous ne savons si la matière raisonne ou ne raisonne pas, et quelle sorte de petite intelligence Dieu a *donnée* aux bêtes. (Mme de Sévig.) Que de miracles les historiens ont *prodigués*, et contre les Turcs, et contre les hérétiques. (Volt.) Je sais combien de disputes j'ai *essuyées* en Angleterre sur notre versification. (Id.) Pourquoi la nature n'aurait-elle pas mis sur la terre, dans les fleurs, les images des objets qu'elle a *placés* dans les cieux. (B. de St-P.) Quel plaisir d'aimer la religion, et de la voir *crue* et *soutenue* par les Bacon, les Descartes, les Newton, les Grotius, les Corneille, les Racine, les Boileau, les Turenne, les d'Aguesseau, l'éternel honneur de l'esprit humain! (La Bruy.) Mes chères richesses, qu'êtes-vous devenues? Hélas! je vous ai *perdues* en moins de temps encore que je ne vous avais *gagnées*. (Le Sage.) Aux filles de cent rois je vous ai *préférée*. (Rac.)

— Voltaire a dit dans *Mariamne*: Et du moins à demi mon bras vous a *vengé*. C'est un

sont sans excuse, parce qu'il n'y a ni licence poétique, ni hardiesse de style, ni aucune des raisons qui autorisent quelquefois à sacrifier la grammaire à la poésie.

Mais n'auriez-vous pas *vue*, en longs cheveux épars,
Une esclave, à l'instant cachée à mes regards?
(Desaintange.)

Il y a, dans le premier vers, dit M. Desaintange lui-même, une irrégularité grammaticale qu'on peut passer à toute force, comme une licence poétique, mais qu'il vaut mieux ne pas se permettre, lisez donc:

Mais n'auriez-vous pas *vu*, seule, en cheveux épars,
Une esclave, à l'instant cachée à mes regards?

Ce que le traducteur traite d'irrégularité grammaticale est une véritable faute contre la langue, et le privilége de la poésie ne va pas jusqu'à faire accorder le participe quand il est invariable.

— La concordance du participe avec le régime suppose que celui-ci est énoncé; car, s'il ne l'est pas, il est inconnu au moins de ceux à qui on parle, et bien souvent de celui qui parle. Elle a aimé; qui? quoi? l'on n'y est point encore. C'est peut-être le jeu, la parure, la gloire, ou ses plaisirs, ou son devoir qu'elle a aimé. Ce rapport est donc indécis; et, dans l'incertitude et du genre et du nombre que le nom régi doit avoir, le participe reste invariable. Quel langage, me direz-vous, où l'on manque de prévoyance, au point qu'on ne sait pas, en prononçant un mot, quel est le mot qui va le suivre! Je vous réponds que c'est le langage ordinaire, et telle est dans le monde la légèreté de la parole, que le plus souvent elle échappe, sans donner à la pensée un instant pour la prévenir. On sait vaguement et en somme ce qu'on va dire; mais de prévoir quel est précisément le genre, quel est le nombre qu'on va donner au régime du verbe, c'est de quoi bien peu de personnes sont habituellement capables. Or c'est sur le langage habituel que l'usage établit ses règles. Mais lorsque le régime du participe le précède, leur rapport est connu d'avance, et l'on sait avec quoi le participe doit s'accorder. Il n'y a donc plus aucune raison de le laisser invariable.

— Les poëtes plaçaient autrefois le nom en régime direct entre l'auxiliaire *avoir* et le participe, qu'ils mettaient, au moyen de cette inversion, au même genre et au même nombre que le nom.

Vous y verriez la douce frénésie
Dont vous avez ma volonté *saisie*. (Théophile.)

J'ai beau solliciter la muse
Qui m'avait ses trésors *ouverts*. (Racan.)

O Dieu! dont les bontés, de nos larmes touchées,
Ont aux vaines fureurs les armes *arrachées*! (Malh.)

Ces inversions sont plus belles, plus poétiques, plus éloignées du langage ordinaire. Pourquoi nos poëtes se privent-ils d'une douceur que l'usage leur accordait?

— Cette inversion est encore admise dans le style marotique.

A son côté pendait sa noble épée
Qui d'Holopherne a la tête *coupée*. (Voltaire.)

Une tristesse maladive,
Des affaires le poids fatal,
Ont longtemps ma voix *affaiblie*. (Id.)

— Quand le sujet de la phrase précède ou suit le participe passé, le participe s'accorde toujours avec le régime. Enfin, pour achever ces tableaux de la nature, je vous rappellerai les quatorze mille miroirs que Hook a *trouvés* sur l'œil d'un bourdon. (A.-Martin.) Peut-être a-t-il dû cette idée aux mémoires qu'avait *laissés* sa mère, sous le titre modeste de Souvenirs. (De Caylus.)

Le moindre des tourments que mon cœur a *soufferts*
Egale tous les maux que l'on souffre aux enfers.
(Racine.)

Qui pourra vous sauver de l'immortel courroux,
Lorsque vous rendrez compte au dieu de la nature
Des tourments qu'a *soufferts* sa faible créature.
(Crébillon.)

— Le participe passé, suivi d'un adjectif ou d'un autre participe, doit toujours être conforme en genre et en nombre au nom qu'il modifie, toutes les fois que le régime direct précède. Les Perses, leurs ennemis, adorateurs du soleil, ne souffraient point les idoles ni les rois qu'on avait *faits* dieux. (Boss.) Dieu, en créant les individus de chaque espèce d'animal et de végétal, a non-seulement donné la forme à la poussière de la terre, mais il l'a *rendue* vivante et animée. (Buff.)

Et le sort l'eût-il *faite* encor plus inhumaine,
Une larme d'un fils peut amollir sa haine. (Corn.)

La Grèce en ma faveur est trop inquiétée
De soins plus importants je l'ai *crue* agitée. (Racine.)

— Si l'on en excepte la faculté laissée aux poëtes de faire accorder ou de ne pas faire accorder avec son complément direct le participe passé suivi d'un sujet ou d'un adjectif,

Jouissez des félicités,
Qu'ont *mérité* pour vous mes bontés secourables.
(J.-B. Rousseau.)

(il faudrait en prose qu'ont *méritées*); si l'on en excepte, dis-je, cette licence, les poëtes se conforment à toutes les règles prescrites aux écrivains en prose sur la variabilité du participe.

— *Je l'ai échappé belle* est une expression elliptique, dont on ne peut bien saisir la valeur qu'en la ramenant à son intégrité. *Je l'ai échappé belle* doit être un abrégé de *je l'ai échappé d'une belle manière*. La médecine l'a *échappé* belle. (Mol.) Ma foi, mon ami, je l'ai *échappé* belle

— Lorsque le participe est précédé de deux régimes, l'un de ces régimes est direct, l'autre indirect; car un verbe ne peut être précédé de deux régimes directs différents. Pour connaître quel doit être l'accord du participe, il suffit de savoir distinguer lequel des deux régimes est en rapport direct. Aurai-je le bonheur de vous recevoir dans mon palais, et de vous payer des soins que vous m'avez *donnés* dans ma jeunesse? (Barth.) Je soupçonne violemment ce malheureux Italien d'être l'auteur de toutes les noirceurs qu'on vous a *faites*. (Collé.) Elle me parut comme vous me l'aviez *dépeinte*. (Mme de Sév.)

Tout autre aurait voulu condamner ma pensée,
Et personne en ces lieux ne te l'eût *annoncée*? (Rac.)

‖ La phrase suivante de J.-J. Rousseau n'est pas correcte: Je ne puis te dire quelle peine tout cela m'a *fait*. Il faut: quelle peine tout cela m'a *faite*.

— Lorsque le participe passé accompagné du verbe *avoir* n'est suivi ni précédé d'aucun régime, il est toujours invariable. Où la mouche a *passé* le moucheron demeure. (La Font.) Nos imprudents aïeux n'ont *vaincu* que pour lui. (Volt.) Son visage a *changé*, son teint s'est éclairci. (Mol.)

— Dans les verbes pronominaux, quel que soit le sens de la phrase, le régime qui les précède doit être regardé comme direct toutes les fois qu'il ne peut prendre une tournure indirecte.

— Lorsque les mots *me*, *te*, *se*, *nous*, *vous*, remplissent dans la phrase la fonction de régimes directs, le participe doit en prendre l'accord. La vie pastorale, qui s'est *conservée* dans plus d'une contrée de l'Asie, n'est pas sans opulence. (Volt.) Il n'est pas un point de théologie sur lequel les hommes ne se soient *divisés*. (Id.)

Je ne puis oublier qu'Ariane exilée
S'est pour vos intérêts elle-même *immolée*. (Th. Corn.)

— Si, au contraire, ils sont employés comme régimes indirects, le participe reste invariable. Il est vrai qu'elle et moi nous nous sommes *parlé* des yeux. (Mol.) C'est par son désintéressement que M. de Lamoignon s'était *réservé* cette liberté d'esprit si nécessaire dans la place qu'il occupait. (Fléch.)

Autant que sa fureur s'est *immolé* de têtes,
Autant dessus la sienne il croit voir de tempêtes.
(Corneille.)

— Dans quelque sens qu'ils soient pris, au propre comme au figuré, les participes *coûté*, *valu* et *pesé* s'accordent toujours avec le régime, lorsque ce régime les précède. Vous n'avez pas oublié les soins que vous m'avez *coûtés* depuis votre enfance. (Fén.) Voilà la réception que mon costume m'a *value*. (Jacquemart.)

Après tous les ennuis que ce jour m'a *coûtés*,
Ai-je pu rassurer mes esprits agités? (Racine.)

— Lorsque le participe passé est précédé d'un *que* qui fait les fonctions du régime direct, ce régime doit communiquer la variabilité au participe qui le suit. Le zèle d'une pieuse sévérité reprochait à La Fontaine une erreur qu'il a *pleurée* lui-même. (Champfort.) L'évêque de Meaux a créé une langue que lui seul a *parlée*. (Chateaubr.)

— Si *que*, *les*, *combien*, sont employés par ellipse de *pendant*, le participe est invariable. Tous les jours qu'il a pleuré, c'est-à-dire pendant lesquels il a pleuré. Les deux heures que j'ai couru, c'est-à-dire, pendant lesquelles j'ai couru. De quoi vous êtes-vous occupés durant les dix-huit mois que les négociations ont *traîné* en longueur. (Bescher.) On croira que ces jours me durèrent huit siècles; tout au contraire, j'aurais voulu qu'ils me les eussent *duré*. (J.-J. Rouss.) Qui pourrait dire combien de siècles a *vécu* celui qui a beaucoup senti et médité? (De Meilhan.)

— Les participes passés des verbes unipersonnels sont toujours invariables. Tel est l'usage. Nous pensons toutefois que ces participes, étant précédés du régime direct, devraient varier tout comme les autres, et que c'est par un aveugle usage qu'on les a exceptés de la règle générale. Lorsque le gouvernement fut devenu monarchique, on laissa cet abus, à cause des inconvénients qu'il y aurait *eu* à le changer. (Vertot.) Que de temps, que de réflexions n'a-t-il pas *fallu* pour épier et connaître les besoins, les écarts et les ressources de la nature! (Barth.) Rappelez-vous, Athéniens, toutes les humiliations qu'il vous en a *coûté*. (Volt.) C'est en Egypte que l'on conçut une des idées les plus utiles à la morale qu'il y ait jamais *eu*. (Thomas.)

— Quand plusieurs substantifs sont joints par les expressions comparatives *comme*, *ainsi que*, *de même que*, *aussi bien que*, *autant que*, *non moins que*, *non plus que*, le participe ne s'accorde ordinairement qu'avec le sujet de la proposition principale. C'est moins son intérêt que votre félicité qu'il a *eu* en vue. (Bescher.) C'est son intérêt, aussi bien que votre félicité, qu'il a *consulté*. (Id.) C'est sa gloire, plutôt que le bonheur de la nation, qu'il a *ambitionné*. (Id.)

— Lorsqu'au contraire les substantifs sont liés par *mais* ou *non-seulement*, le participe passé prend l'accord du dernier. Non-seulement toutes ses richesses et ses honneurs, mais toute sa vertu s'est *évanouie*. (Vaugelas.) On m'a parlé de deux domestiques, mais notamment d'Alexis, qu'on a *vu* dans l'appartement où le malheur est arrivé. (Bescher.)

— Quand un participe passé est précédé de deux substantifs unis par la préposition *de*, il faut chercher, pour l'accord, celui qui est le plus

qui acquiert la principale influence; l'autre n'offre qu'une idée secondaire sur laquelle l'attention glisse facilement. Ce mal était devenu nécessaire dans une ville immense, opulente et oisive, où une partie des citoyens était sans cesse *occupée* à accuser l'autre. (Volt.) Tous les hommes ont toujours quelque petit grain de folie *mêlé* à leur science. (Id.) On voit qu'ils eurent dans leur langue un mélange harmonieux de consonnes douces et de voyelles qu'aucun peuple de l'Asie n'a jamais *connues*. (Id.) Quels miracles un petit nombre de soldats, *persuadés* de l'habileté de leur général, ne peuvent-ils pas enfanter. (Chateaub.) Cet ouvrage d'Aristote s'est présenté à mes yeux comme une table de matières qu'on aurait *extraites* de plusieurs milliers de volumes. (Buff.)

— Cette règle s'applique également au participe précédé des mots *peu de*. Les Américains sont des peuples nouveaux; il me semble qu'on n'en peut pas douter, au peu de progrès que les plus civilisés d'entre eux avaient *fait* dans les arts. (Buff.) Il ne laisse pourtant pas, en lui donnant des marques de son affection, de lui reprocher le peu de confiance qu'il avait *eu* en lui. (Le Sage.) Je ne crois pas que j'eusse besoin de cette liberté d'Euripide pour justifier le peu de liberté que j'ai *prise*. (Rac.) Le peu de vivres qu'on a *conservés* ou *recueillis* est porté à un prix qui effraie l'indigence, et qui pèse même à la richesse. (***)

— Le même principe reçoit encore son application lorsque le participe passé est précédé d'un adverbe de quantité, quel qu'il soit. Jamais tant de vertu n'a été *réuni* à tant d'intelligence. (Ch. Nod.) Jamais tant de vertu fut-elle *couronnée*? (Rac.) Autant de vertus qu'elle a *pratiquées*, sont autant de sujets de confiance en la bonté de Dieu. (Fléch.) Tant de malheurs que vous avez *soufferts* ne vous ont point encore appris ce qu'il faut faire pour éviter la guerre. (Fénelon.)

— La même règle s'observe encore avec *un de*, *un des*. C'est un des bons médecins de Paris qu'il a *consulté*. (Bescher.) Un des droits les plus sacrés que la constitution nous a *garanti*, que la révolution même a *consacré*, c'est la liberté de conscience. (Id.) Les Anglais étaient sous les ordres d'un des plus singuliers hommes qu'ait jamais *portés* ce pays si fertile en esprits fiers, courageux et bizarres. (Volt.) Voilà, parbleu, un des plus honnêtes et des plus consciencieux avocats que j'aie *vus* de ma vie. (Brueys.)

— Toutes les fois que le pronom *en* n'est pas précédé d'un régime direct, le participe qui suit est invariable. Les Phéniciens, en découvrant l'Andalousie, et en y fondant des colonies, y avaient établi des juifs, qui servirent de courtiers, comme ils en ont *servi* partout. (Volt.) Tout le monde m'a offert des services, et personne ne m'en a *rendu*. (Mme de Maintenon.)

Hélas! j'étais aveugle en mes vœux aujourd'hui;
J'en ai *fait* contre toi quand j'en ai *fait* pour lui.
(Corneille.)

— Le participe, au contraire, varie si le pronom *en* se trouve précédé d'un régime direct. Il n'y avait peut-être pas en Europe dix gentilshommes qui eussent la Bible; elle n'était point traduite en langue vulgaire, ou du moins les traductions qu'on en a *faites* dans peu de pays étaient ignorées. (Volt.) Cassius, naturellement fier et impérieux, ne cherchait dans la perte de César que la vengeance de quelques injures qu'il en avait *reçues*. (Vertot.) Il y remarqua beaucoup d'impies hypocrites qui, faisant semblant d'aimer la religion, s'en étaient *servis* comme d'un beau prétexte. (Fén.)

— On trouve quelquefois le participe variable après le pronom *en* non précédé d'un régime direct; mais ces exemples sont trop peu nombreux pour faire loi; on doit même les regarder comme des fautes d'impression. L'usage des cloches est chez les Chinois de la plus haute antiquité; nous n'en avons *eues* en France qu'au VIe siècle de notre ère. (Volt.) Vous critiquez nos pièces de théâtre avec l'avantage, non-seulement d'en avoir *vues*, mais encore d'en avoir *faites*. (D'Alemb.) J'avais cherché un moyen de donner à mes observations sur ces lois un air de nouveauté. Comme je viens de le dire, à plusieurs époques on en a *proposées* et *adoptées*. (B. Const.)

— Toutes les fois qu'un participe passé accompagné du pronom *en* est suivi d'un adverbe de quantité, il est invariable. Les animaux que l'homme a le plus admirés sont ceux qui ont paru participer à sa nature. Il s'est émerveillé toutes les fois qu'il en a *vu* quelques-uns faire ou contrefaire les actions humaines. (Buff.) Un seul physicien m'a écrit qu'il a trouvé une écaille d'huile pétrifiée sur le mont Cenis. Je dois le croire, et je suis très-étonné qu'il n'y en ait pas *eu* des centaines. (Volt.)

Le glaive a tué bien des hommes,
La langue en a *tué* bien plus. (Fr. de Neufchât.)

— Le participe varie, au contraire, si cet adverbe le précède. Ces terribles agonies effraient plus les spectateurs qu'elles ne tourmentent le malade; car combien n'en a-t-on pas *vus* qui, après avoir été à la dernière extrémité, n'avaient aucun souvenir de tout ce qui s'était passé, non plus que de ce qu'ils avaient senti. (Buff.)

Combien en a-t-on *vus* jusqu'au pied des autels,
Porter un cœur pétri de penchants criminels! (Volt.)

— Quelquefois le régime est représenté par un adverbe de quantité tenant lieu d'un collectif; et alors, si le substantif auquel se rapporte le pronom *en* désigne des êtres distincts, des touts

plus de prosélytes en un jour, que les livres et les prédications n'en avaient *faits* en plusieurs années. (Volt.) Que les grandes puissances de l'Europe apprennent qu'il leur faudrait beaucoup moins d'efforts pour cette riche conquête, qu'elles n'en ont *faits* depuis vingt ans pour détruire, en dernier résultat, l'indépendance de quelques petits Etats. (Jullien.) Les sénateurs accumulèrent sur sa tête plus d'honneurs qu'aucun mortel n'en avait encore *reçus*. (De Ségur.) Il est probable que notre habitation a éprouvé autant de révolutions en physique, que la rapacité et l'ambition en ont *causées* parmi les peuples. (Volt.)

— Si le pronom *en* est relatif à un substantif singulier pris dans un sens générique, l'adverbe de quantité ne présente plus qu'une idée fractionnaire, et dès lors il ne peut imposer ni genre ni nombre au participe, puisque le sens n'est pas intégral, puisque cet adverbe ne désigne point une collection d'êtres, à chacun desquels peut convenir le nom commun, mais bien une partie de l'objet compris sous l'idée de ce substantif. Par son analyse, il a fait faire plus

de progrès à la géométrie, qu'elle n'en avait *fait* depuis la création du monde. (Thomas.) Les Russes ont fait en quatre-vingts ans, que les vues de Pierre ont été suivies, plus de progrès que nous n'en avons *fait* en quatre siècles. (Volt.) Voilà une partie des chimères qu'une politique a mises sous le nom d'un grand ministre, avec cent fois moins de discrétion que l'abbé de Saint-Pierre n'en a *montré*. (Id.) La théologie scolastique, fille bâtarde de la philosophie d'Aristote, mal traduite et méconnue, fit plus de tort à la raison et aux bonnes études que n'en avaient *fait* les Huns et les Vandales. (Id.)

— Il faudrait encore écrire : Plus vous m'avez servi de confitures, plus j'en ai *mangé*, parce que le nom *confitures*, bien que pluriel, ne désigne pas des objets distincts.

— Quand le participe passé est précédé d'un régime et immédiatement suivi d'un infinitif, pour savoir si l'accord doit avoir lieu, il faut examiner si le nom qui le précède est le régime du verbe *avoir* ou celui de l'infinitif. On reconnaît mécaniquement que le nom ou le pronom qui précède le participe est le régime du verbe *avoir* et non de l'infinitif, lorsque ce dernier peut se changer en participe présent. On reconnaît que ce nom ou pronom est le régime de l'infinitif lorsque ce changement ne peut avoir lieu. Ainsi, dans les phrases suivantes : Les personnes que j'ai *entendues* chanter; les enfants que j'ai *vus* dessiner; on peut dire : Les personnes que j'ai entendues chantant, qui chantaient; les enfants que j'ai vus dessinant, qui dessinaient; et l'on ne pourrait pas dire d'une romance : je l'ai entendu chantant; mais bien j'ai entendu quelqu'un chanter cette romance. Les phrases suivantes : Les enfants que j'ai *vus* jouer, la femme que j'ai *vue* peindre, équivalent donc pour le sens à celles-ci : Ces enfants que j'ai vus (en train de) jouer, la femme que j'ai vue (occupée à) peindre.

— Si le nom qui précède le participe est le régime du verbe *avoir*, l'accord a lieu. Pour être plus sûr de la vérité de ces deux choses, il faut les avoir *vues* s'accomplir réellement. (J.-J. Rouss.) Ainsi des temples furent élevés, avec le temps, à tous ceux qu'on avait *supposés* être nés du commerce surnaturel de la divinité avec une mortelle. (Volt.) La désobéissance s'est *trouvée* monter au plus haut point. (D'Olivet.)

— Si le nom qui précède le participe est le régime de l'infinitif, le participe reste invariable. Il n'est pas croyable qu'Homère et Virgile se soient soumis par hasard à cette règle bizarre que le père Le Bossu a *prétendu* établir. (Volt.) Pour être sûr de la vérité, il faut l'avoir *entendu* annoncer d'une manière claire et positive. (J.-J. Rouss.) Paul s'étant rendu par hasard dans ce lieu, fut rempli de joie en voyant ce grand arbre sorti d'une petite graine qu'il avait *vu* planter. (B. de St-P.)

Il ne nous ont pas *vu* l'un et l'autre élever,
Moi, pour vous obéir, et vous, pour me braver. (Rac.)

— Quelquefois entre le participe et l'infinitif, il y a un mot sous-entendu, comme dans ces phrases : Je les ai *envoyés* cueillir des fruits, puiser de l'eau, couper du bois, chercher des nids d'oiseaux, qui sont des abrégés de : J'ai eux envoyés (pour, afin de) cueillir des fruits, etc. L'accord du participe n'en doit pas avoir lieu.

— Lorsque le participe *laissé* est suivi d'un infinitif, il faut bien examiner si le nom ou le pronom qui précède le participe est le régime du verbe *avoir* ou de l'infinitif qui suit. Dans le premier cas, il y a accord; dans le second cas, le participe reste invariable. Il est écrit que Dieu n'a pas révélé ses jugements aux Gentils, et qu'il les a *laissés* errer dans leurs voies. (J.-J. Rouss.) Nephté ne s'est point *laissée* aller, comme bien des rois, aux injustices. (Terrasson.) Ils avaient été condamnés aux peines du Tartare pour s'être *laissé* gouverner par des hommes méchants et artificieux. (Fén.) Ils étaient punis pour les maux qu'ils avaient *laissé* faire. (Id.)

Et je vous ai *laissés* tout du long quereller,
Pour voir où tout cela pourrait enfin aller. (Mol.)

— Le participe *fait*, suivi immédiatement d'un infinitif, est toujours invariable, parce que ce participe forme avec l'infinitif une expression inséparable, du moins dans la pensée. On les a fait sortir, signifie On a fait sortir eux. Les serpents paraissent privés de tout moyen de se mouvoir, et uniquement destinés à vivre sur la place où le destin les a *fait* naître. (Lacépède.) ... dans son sein les petits monstres que l'amour en a *fait* sortir. (Chateaub.) Le hasard les ayant *fait* naître le même mois, tous deux moururent presque au même âge. (Hénault.) Dans ce même temps, d'autres généraux de Justinien, sortant d'Arménie, s'étaient *fait* battre sur les frontières de Perse. (Ségur.)

— Lorsque le participe passé est suivi d'un infinitif et précédé de deux régimes, il varie si l'un des régimes est le régime direct du verbe *avoir*. Les secours que l'on vous a offerts, madame, et que je vous ai *vus* dédaigner, vous auraient été cependant fort utiles. (Bescher.) Voilà, mon fils, le sujet des larmes que tu m'as *vues* verser. (Florian.) Il fallait, comme moi, l'avoir *entendue* déclamer Mahomet. (Volt.)

— Si le régime direct est le régime de l'infinitif, le participe est invariable. Il faut qu'ils me chantent une certaine scène d'une petite comédie que je leur ai *vu* essayer. (Mol.) La France se montra dans l'attitude qu'on lui avait toujours *vu* garder. (De Pradt.) C'est une question que je leur ai *laissé* démêler. (J.-J. Rouss.) Les secours que vous avez implorés, madame, et que je vous ai *vu* refuser inhumainement, vous auraient *sauvée* du danger. (Bescher.)

— Si le participe passé est suivi d'une préposition et d'un infinitif, il faut voir si le régime direct qui précède le participe est celui du verbe *avoir* ou bien celui de l'infinitif. Lorsque le régime appartient au verbe *avoir*, le participe varie. Toute la cour a été pendant trois jours en combustion au sujet d'une mauvaise comédie que j'ai *empêchée* d'être représentée. (Volt.) La plante mise en liberté garde l'inclination qu'on l'a *forcée* à prendre. (J.-J. Rouss.) La permission que le czar avait *donnée* de vendre du tabac dans son empire, malgré le clergé, fut un des plus grands motifs des séditieux. (Volt.) Aimez toujours vos parents; souvenez-vous de la peine qu'ils ont *eue* à vous quitter. (Louis XIV.)

— Lorsque le régime appartient à l'infinitif, le participe est invariable. Partout les rayons perçants de la vérité vont venger la vérité qu'il a *négligé* de suivre. (Fén.) L'on ne m'accusera pas de m'être fort occupé jusqu'ici des critiques qu'on a *trouvé* bon de diriger contre mes écrits. (B. Constant.) Quels travaux n'a-t-elle pas *eu* à supporter avant de se reposer dans le port où on la voit! (De Pradt.) Law revenant une seconde fois bouleverser la France avec des billets, trouverait des ennemis plus acharnés qu'il n'en avait *eu* à combattre dans ses premiers prestiges. (Volt.)

— Lorsque le participe passé est suivi d'un verbe ou autre mode que celui de l'infinitif, le participe est toujours invariable. Les affaires que vous aviez *prévu* que vous auriez, sont-elles terminées? (Beauzée.) Les mathématiques, que vous n'avez pas *voulu* que j'étudiasse, sont cependant fort utiles. (Wailly.) Mes raisons, que j'ai *cru* qu'on approuverait, me paraissent meilleures qu'elles n'étaient en effet. (Bescher.) Je me laissai enlever de l'hôtellerie, au grand déplaisir de l'hôte, qui se voyait par là sevré de la dépense qu'il avait *compté* que je ferais chez lui. (Le Sage.)

— Il n'en serait pas de même si le participe, au lieu d'être immédiatement suivi de *que*, l'était de *qui*; il varierait. Voilà les malheurs que j'ai *prévus* qui nous arriveraient; les inconvénients que j'ai *soupçonnés* qui surviendraient.

— Après les participes des verbes *vouloir*, *pouvoir*, *devoir*, *permettre*, on sous-entend quelquefois l'infinitif; dans ce cas, le participe reste invariable, parce que le mot *que* est le régime des infinitifs ellipsés. Si vous lui avez rendu tous les services que vous avez pu, que vous avez dû (sous-entendu *lui rendre*). N'est-il pas louable d'avoir cherché les plus noires couleurs qu'il a *pu*, pour donner de l'horreur d'un si détestable abus? (Arnault.) S'il avait demandé M. de Fontenelle pour examinateur, je lui aurais fait tous les vers qu'il aurait *voulu*. (Volt.) J'ai lu mon épître très-posément, jetant dans mes lectures toute la force et tout l'agrément que j'ai *pu*. (Boil.)

— Lorsqu'il n'y a aucun mot sous-entendu, l'accord a lieu. Elle m'a payé les sommes qu'elle m'a *dues*. (Bescher.) Il veut fortement les choses qu'il a une fois *voulues*. (Id.) J'ai fait les démarches que mes parents m'ont *permises*. (Id.)

— Lorsque le participe passé est précédé de *l'* se rapportant à un nom précédemment exprimé, le participe s'accorde avec le pronom. Je l'ai *vue* à la fin, cette grande cité. (J.-J. Rouss.) Ma cousine est toujours la même que je l'ai *vue*. (Bescher.) Cette personne est coupable, depuis longtemps je l'ai *soupçonnée*. (Id.)

— Si *l'* signifie Cela, le participe reste invariable. Cette querelle fut, comme nous l'avons *vu*, l'unique cause de la mort de Henri IV. (Volt.) Avec cette loi, plus sage et plus profonde que le ministère ne l'a *soupçonné*, la puissance nationale est là où elle doit être. (B. Constant.) La chose était plus sérieuse que nous ne l'avions *pensé* d'abord. (Le Sage.)

J'ai vu même près d'eux nos bergers, nos bergères,
Affecter, je l'ai *vu*, leurs modes étrangères.
(J.-B. Rousseau.)

— Les mots *passé*, *excepté*, *ci-joint*, *ci-inclus*, *vu*, *supposé* et *y compris*, sont invariables lorsqu'ils précèdent le substantif. *Excepté* la cour qui s'élève quelquefois au-dessus des préjugés vulgaires, il n'y a point un Égyptien qui voulût manger dans un plat dont un étranger se serait ... la lettre que M. C.... m'a écrite. (J.-J. Rouss.) Ce n'est que *passé* trois mois que ces jeunes oiseaux poussent le rouge. (Buff.)

— Ils varient lorsqu'ils suivent le substantif. Le dessin de ce couguar m'a été envoyé d'Angleterre par M. Collinson, avec la description *ci-jointe*. (Buff.) Je fis l'effort, ces jours *passés*, d'aller à la comédie du *passé*, du *présent* et de *l'avenir*. (Volt.)

— Le participe passé du verbe *être* ne varie jamais, quels que soient d'ailleurs les mots qui le précèdent ou qui le suivent. Ils ont été riches. Elles ont été jolies.

— *Participe passif*. Se dit, dans la langue latine, du participe en *us* des verbes déponents et de quelques verbes intransitifs, qui ne prend pas la voix active. ‖ *Principe futur actif*. Se dit du participe en *urus*. ‖ *Participe futur passif*. Se dit du participe en *andus* ou en *endus*.

— Les participes, dans la langue grecque, correspondent à tous les temps du verbe, excepté l'imparfait et le plus-que-parfait. Ainsi l'on a, dans l'actif, le participe présent, futur, aoriste, parfait, et futur second, aoriste second, parfait second. La même chose a lieu dans le passif.

— En sanscrit, les participes sont considérés comme des noms; ils se forment à l'aide de suffixes.

— Fin. S'est dit de celui qui avait part dans un traité, dans une affaire de finance. Les traitants et leurs participes.

— Jurispr. crim. Celui qui prend part à un crime. Informer contre les adhérents, fauteurs et participes du crime. Vieux en ce sens.

PARTICIPER. v. n. 1re conj. (du lat. *participare*). Avoir part. En ce sens, il s'emploie avec la préposition *à*. Participer à la fortune, à la disgrâce de quelqu'un. Participer à tous les profits, à toutes les pertes d'une société. Participer à une conjuration, à une trahison. C'est participer en quelque sorte au crime, que de ne le pas empêcher quand on le peut. Ne point vouloir participer à de mauvais desseins. Ainsi c'est par vous que les peuples *participent* à ces désordres. (Mass.) *Participe* à ma gloire, au lieu de la souiller. (Corn.) Les différentes classes des élèves assistent aux vêpres sans y *participer*. (Barth.) Il les attirait par les charmes de la conversation, en s'associant à leurs plaisirs, sans *participer* à leurs excès. (Id.) On *participe* aux péchés des autres quand on les y engage par de mauvais exemples. (Nicole.)

— En style de dévotion. *Participer aux prières des fidèles, aux saints mystères, aux sacrements, au corps et au sang de Jésus-Christ, aux mérites de Jésus-Christ.*

— Prendre part, s'intéresser. Participer à la douleur, à la joie de quelqu'un. Participer à ses peines comme à ses plaisirs. C'est alors un terme de compliment et de civilité. On dit plus ordinairement *prendre part*.

— Tenir de la nature de quelque chose. En ce sens, il s'emploie avec la préposition *de*. Cela participe de la nature du feu. Cette maladie participe de telle autre. Le mulet participe de l'âne et du cheval, participe de l'un et de l'autre, participe de tous les deux. Son système participe de celui des anciens. L'enthousiasme de cet homme participe de la folie. S'il y a quelque chose dans l'homme qui *participe* de la nature divine, c'est son âme. (B. de St-P.) L'Éternel, en nous faisant *participer* de lui par l'intelligence, nous fait *participer* à son immortalité. (Boiste.)

Déjà de Vespérus la douteuse lumière
Qui *participe* ensemble et de l'ombre et du jour,
Éclairait à demi le céleste séjour. (Delille.)

— Se disait pour Avoir commerce avec quelqu'un. ‖ Vivre avec une personne.

— C'est à tort que l'on fait ce verbe actif, dans le sens de Communiquer, faire part de. Je vous participe une nouvelle importante.

— Syn. comp. PARTICIPER, PRENDRE PART. *Participer* à un complot, c'est être au nombre de ceux qui le forment. Y *prendre part*, c'est le seconder.

PARTICULAIRE. adj. des 2 g. Gramm. Qui appartient à la particule.

— Se disait pour Particulier.

PARTICULAIRE. s. m. Officier des anciens monastères qui distribuait les portions aux moines.

PARTICULARISÉ, ÉE. part. pass. du v. Particulariser. S'empl. adjectiv. Fait particularisé. Affaire particularisée.

— *Particularisé par*. Histoire particularisée par l'écrivain.

PARTICULARISER. v. a. 1re conj. (du lat. *particularis*, particulier). Faire connaître le détail, les particularités d'une affaire, d'un événement. Il est bon dans certaines affaires de particulariser jusqu'à la moindre circonstance. Particulariser un fait.

— Rendre particulier, par opposition à Généraliser. La malignité *particularise* la critique et la satire générales. (Boiste.)

— Jurispr. crimin. *Particulariser une affaire*. Poursuivre la vindicte d'un crime commun à plusieurs, contre un seul de ceux qui y ont eu part.

— SE PARTICULARISER. v. pron. Se distinguer des autres.

— Faire l'original.

... Intérêt particulier. Intérêt d'un seul. Le *particularisme*, en France, l'emporte toujours sur l'intérêt général. (Duclos.) Ce mot n'a pas fait fortune.

— Hist. relig. Doctrine qui enseigne que Jésus est mort pour les élus, et non pour les hommes en général.

PARTICULARISTE. adj. des 2 g. (pr. *par-ti-ku-la-ris-te*). Hist. relig. Se dit de ceux qui professent le particularisme.

— Qui soutient une opinion particulière.

— S'empl. aussi substantiv. pour les deux genres. Luther condamnait les particularistes.

PACTICULARITÉ. s. f. (du bas lat. *particularitas*). Circonstance particulière. Particularité essentielle, remarquable, importante, curieuse. Conter toutes les particularités d'une affaire. Omettre dans un récit plusieurs particularités nécessaires. Ne pas connaître une particularité de la vie de quelqu'un. Raconter les particularités d'un voyage. Je rapporte toujours les lettres des généraux, lorsque j'y trouve des *particularités* intéressantes. (Volt.) Il se rappelait mille *particularités* dont la douleur aime à se repaître. (Barth.)

— *Avoir des particularités avec une femme*. Avoir avec elle des liaisons intimes.

PARTICULE. s. f. (du lat. *particula*; dimin. de *pars*, partie). Didact. Petite partie. Les particules dont les corps sont composés. La moindre particule.

— Dans la philosophie moderne, les mots *particule*, *éléments*, *parties élémentaires*, *corpuscules*, *atomes*, sont employés dans la même acception.

— Chim. Se dit des atomes intégrants des corps simples ou composés, parce qu'ils sont toujours de la même nature que les corps dont ils font partie.

— On dit que l'âme est *une particule de la Divinité*, c'est-à-dire une petite partie du souffle divin.

— Liturg. Se dit des miettes ou petits morceaux de pain consacré qui se détachent de l'hostie.

— *Cérémonie des particules*. Cérémonie en usage chez les Grecs modernes; elle consiste à offrir, en l'honneur de la sainte Vierge, de saint Jean-Baptiste et de plusieurs autres saints, de petites parties d'un pain non consacré.

— Gramm. Se dit de certains petits mots du discours, qui sont invariables, et ordinairement d'une seule syllabe, telles que la plupart des prépositions et interjections. Particule conjonctive, adversative, copulative, disjonctive. *Et*, *on*, *ni*, *mais*, *si*, *quand*, *que*, etc., sont des particules. C'est à tort que l'on a donné ce nom à tous ces mots à cause de leur brièveté : ce n'est ni le matériel du mot, ni sa longueur, qui constitue une essence, c'est son usage dans le discours. ‖ Par un abus encore plus grand, quelques grammairiens ont donné ce nom à des monosyllabes variables, à des pronoms, etc., tels que *son*, *sa*, *ses*, *se*, *lui*, *leur*, *on*, etc.

— Se dit plus exactement de petits mots qui ne peuvent point être employés seuls, et qui s'unissent à un radical, pour le modifier, soit qu'ils s'écrivent séparément, soit qu'ils ne forment qu'un seul mot avec lui, comme *très*, dans très-bon; *ex*, dans ex-député; *ci* et *là*, dans celui-ci, celui-là, voici, voilà; *mé* ou *més*, dans médire, mésuser, etc.

— *Particule prépositive* ou *préfixe*. Celle qui se place devant le radical qu'elle doit modifier. Les principales particules sont : *a*, *ac*, *ad*, *af*, *ag*, *al*, *an*, *ap*, *ar*, *as* et *at*, *ab* ou *abs*; *anti*, *co*, *col*, *com*, *con* et *cor*; *contre*; *dé* ou *des*; *di* ou *dis*; *é*, *ex* ou *es*; *en* ou *em*; *in*, *il*, *im* et *ir*; *me* ou *mes*, *par* ou *per*; *pré*, *re*, *ré* ou *res*; *sé*; *sous* ou *sub*; *sur* ou *super*; *tra* ou *trans*. ‖ *Particule post-positive*. Celle qui se place après le mot qu'elle modifie. La langue française n'a que trois particules post-positives : *ci*, *là* et *da*. ‖ La connaissance de la valeur précise de ces particules est très-importante pour sentir la valeur des mots composés. ‖ *Particule inséparable*. Particule qui n'a de sens que dans la composition. ‖ *Particule séparable*. Celle qui ne fait pas partie du mot.

— *Particule nobiliaire*. Préposition ou syllabe que les nobles placent devant leur nom. La particule nobiliaire est, chez les Français, *de*, chez les Allemands, *von*; chez les Néerlandais, Flamands et Hollandais, *van*; chez les Scots d'Écosse et d'Irlande, *mac*; chez les Irlandais, *O'*; chez les Espagnols, *don*; chez les Portugais *dom*, etc.

PARTICULÉ, ÉE. adj. Gramm. Qui est précédé, muni d'une particule, ou exprimée à part, ou incorporée par contraction, ou sous-entendue. Dans *venez à moi*, le mot *moi* est particulé. Cette locution, proposée par l'abbé d'Olivet, n'a point été admise.

PARTICULIER, ÈRE. adj. (du lat. *particularis*). Qui appartient, proprement et singulièrement, à certaines choses ou à certaines personnes. Une raison particulière. Un motif particulier. Une considération particulière. Avoir une dévotion particulière à la Vierge. Son caractère *particulier* était de concilier les intérêts opposés. (Boss.) Un auteur moderne prouve que les auteurs anciens nous sont inférieurs en deux manières, par raison et par exemple : il tire la raison de son goût *particulier*, et l'exemple de ses ouvrages. (La Bruy.) Ces ouvrages ont cela de *particulier* qu'ils ne méritent ni la ... temps, ni le profond oubli où ils tombent ensuite. (Id.)

— Qui n'est point commun à d'autres personnes, à d'autres choses de la même espèce. Cela est particulier à ce climat, à ce pays, à ce peuple, à cette profession. Cela vous est particulier, ne vous est pas particulier. Cette plante a une vertu particulière. Ce médecin a une méthode particulière. Cet homme a une façon de penser particulière, toute particulière. Être attaché à son intérêt particulier. C'est une espèce d'élégants subalternes *particulière* à l'Espagne. (A. de Cust.)

— S'emploie souvent par opposition à Général. L'intérêt particulier doit céder à l'intérêt général. La volonté générale doit l'emporter sur les volontés particulières. Il faut séparer la question particulière de la question générale. Ce mot se prend tantôt dans un sens général, tantôt dans un sens particulier. Combien d'irruptions *particulières* se sont faites alors de tous côtés. (Buff.) *L'éducation particulière* ne peut faire que des hommes *particuliers*, pour le moins personnels, s'ils ne sont égoïstes. (Boiste.) Il y

sut des extravagants qui prirent le nom de philosophes; mais ceux qui étaient suivis étaient ceux qui enseignaient à sacrifier l'intérêt *particulier*, et même la vie, à l'intérêt général et au salut de l'Etat. (Boss.) L'ordre d'arracher les vignes en Portugal ne peut avoir été dicté que par des intérêts *particuliers*. (Rayn.) La volonté générale n'y assujétissent pas même la volonté *particulière*. (Id.)

— S'emploie aussi par opposition à Public. Aimer mieux être reçu en audience particulière qu'en audience publique. Beaucoup de fortunes particulières se sont faites aux dépens de la fortune publique. En sortant des fonctions publiques, il rentra avec joie dans la vie particulière. La simplicité d'une vie particulière. La vie publique et particulière. Les prospérités publiques ou particulières. La couronne de France est autant au-dessus des autres couronnes du monde, que la dignité royale surpasse les fortunes *particulières*. (Boss.) On ne voit que révolutions dans les affaires publiques et *particulières*. (Volt.) Les fortunes *particulières* tiennent essentiellement à la fortune publique. (Rayn.)

— Se dit par opposition à Universel. L'Eglise admet un jugement particulier après la mort.

— Bot. Se dit de l'involucre qui entoure la base d'une ombellule, de la spathe qui enveloppe des fleurs contenues dans une spathe générale.

— Anc. jurispr. *Lieutenant particulier.* Magistrat qui remplaçait temporairement le lieutenant civil, à Paris, ou le lieutenant général en province. ‖ *Arrêt de défenses particulières.* Celui qui se donnait en considération des personnes, des cas et des conjonctures qui se rencontraient en une affaire, et qui ne tiraient à conséquence ni pour le reste du procès, ni pour d'autres cas semblables.

— Anc. admin. *Maître particulier des eaux et forêts.* Celui qui avait sous ses ordres une seule province, par opposition au grand-maître, qui en administrait plusieurs. ‖ *Maîtrise particulière.* Province qui dépend d'un maître particulier des eaux et forêts.

— Jurispr. Se dit de ce qui ne touche qu'une personne ou une chose; il est opposé à Universel ou général. L'héritier particulier n'a pas un droit si étendu que l'héritier universel. Legs particulier. Substitution particulière.

— Particularisé, détaillé, circonstancié. Faire un détail particulier d'une affaire. Dire les circonstances les plus particulières.

— Qui est séparé, distinct d'une autre chose de même nature. Avoir une habitation particulière. Donner à quelqu'un une chambre particulière. Manger à une table particulière. Boire d'un vin particulier. Avoir son vin particulier. Les heures *particulières* qu'elle destinait à la méditation. (Boss.)

— Singulier, extraordinaire, peu commun. Le cas est fort particulier. Raconter une aventure particulière. Avoir un talent particulier, tout particulier. Elever ses enfants avec un soin particulier. Affaire qui exige une attention particulière. Avoir pour quelqu'un une affection particulière. Faire un cas tout particulier de quelqu'un, de quelque chose. Avoir un zèle particulier pour le bien de la religion, pour le salut de l'Etat, pour la gloire de son pays.

— *Un homme particulier.* Un homme qui n'aime pas à voir le monde, qui se communique à peu de gens. ‖ Homme bizarre.

— *Esprit particulier.* Sorte d'esprit qui ne s'accommode pas avec le reste du monde.

— *Opinions particulières.* Opinions différentes de l'opinion commune.

— *Il y a quelque chose de particulier entre ces deux personnes.* Elles ont ensemble quelque affaire qu'elles ne veulent pas qu'on pénètre.

— *Il n'y a rien de particulier entre cet homme et cette femme.* Il n'y a aucune liaison suspecte entre eux.

PARTICULIER. s. m. Ce qui est particulier. On m'a parlé en gros de l'affaire, on ne m'en a pas dit le particulier. Il ne faut jamais conclure du particulier au général.

— Se dit pour Son chez soi, sa maison. Aimer son particulier.

— Solitude. Le cœur préfère le *particulier*, l'esprit aime la publicité. (Boiste.)

— Personne privée, par opposition, soit à une société, soit à une personne publique ou d'un rang très-élevé. On ne doit pas préférer [illegible] de toute une nation. Il y a des choses qu'un particulier peut se permettre, mais qui ne conviennent pas à une personne publique. De pareilles dépenses conviennent à un prince, et ne conviennent point à un particulier, à un simple particulier, à des particuliers. Ce n'est qu'un parti[culier], qu'un simple particulier. Cela est bon de particulier à particulier. Cela est bon entre particuliers. Jamais prince n'en a tant fait pour aucun *particulier*. (J.-J. Rouss.) Les mœurs des nations ne sont pas moins variées que celles des *particuliers*. (B. de St-P.) La demeure de Périandre est superbe; est-ce la maison d'un *particulier?* est-ce un temple? (La Bruy.) Quel est l'égarement de certains *particuliers* qui, riches du négoce de leurs pères, dont ils viennent de recueillir la succession, se moulent sur les princes pour leur garde-robe et leur équipage? (Id.) Du temps de nos aïeux, l'on était persuadé de cette maxime, que ce qui est dans les grands, splendeur, somptuosité, magnificence, est dissipation, folie, ineptie dans le *particulier*. (Id.) Il se trouve des maux dont chaque *particulier* gémit, et qui deviennent néanmoins un bien public. (Id.) Les talents égalent les *particuliers* aux rois. (Frédéric.) Le patriotisme épargne à une nation la douleur de sacrifier des *particuliers* à son salut, ils se dévouent. (Boiste.)

— Pop. *Un particulier.* Un homme, un inconnu. Un particulier s'approcha de nous. Que nous veut ce particulier?

— On dit pop. *Sa particulière*, pour Sa maîtresse.

— *Dans le particulier.* loc. adv. Dans la société particulière. Etre aimable dans le particulier. Combien de gens qui vous étouffent de caresses dans le *particulier*, et qui sont embarrassés de vous dans le public? (La Bruy.)

— *En particulier.* loc. adv. A part, séparément des autres. Voir quelqu'un en particulier. Prendre quelqu'un en particulier. Avoir un mot à dire en particulier à quelqu'un. Dîner en particulier. Etre agréable en particulier. En général et en particulier. Il se donne non plus en général à la nature humaine, mais à chaque fidèle en *particulier*. (Boss.) Il y a des personnes avec lesquelles vous aurez raison en *particulier*, et toujours tort en public sur les mêmes objets. (Boiste.)

— Se dit, par menace, d'un duel, d'une querelle, d'une explication vive. Nous nous verrons en particulier.

— Fam. Se dit d'un rendez-vous.

— *En mon particulier.* Pour ce qui est de moi. En mon particulier, je suis d'avis que vous avez bien fait.

— Fam. On dit, dans le même sens et par une espèce de modestie, *en mon petit particulier.*

— Un ancien poète l'a appliqué au lieu de la sépulture.

Ci-gît Marguerite Thuillier,
En son petit *particulier.*

— *Être en son particulier.* Être retiré dans sa chambre, dans son cabinet.

— *Vivre en son particulier, se mettre en son particulier.* Faire ordinaire chez soi. Il vivait en pension, il s'est mis dans son particulier. Il vivait avec un de ses amis; il vit aujourd'hui en son particulier.

PARTICULIÈREMENT. adv. Singulièrement. Honorer particulièrement quelqu'un. Recommander particulièrement une affaire à quelqu'un. Le culte de la Vierge est *particulièrement* cher aux Italiens, et à toutes les nations du Midi. (Mme de Staël.)

— Spécialement. Connaître plusieurs personnes d'une société, et particulièrement un tel. Avoir du talent pour la poésie, particulièrement pour la poésie lyrique.

— D'une manière particulière fixe, déterminée. Le plus grand plaisir consiste à être *particulièrement* occupé. (Volt.)

— En détail. Raconter quelque chose plus particulièrement.

—Syn. comp. PARTICULIÈREMENT. EN PARTICULIER. *En particulier*, signifie simplement entre autres; *particulièrement*, entraîne toujours, si légère qu'elle soit, une certaine idée de préférence, de prédilection de la part du sujet.

PARTIE. s. f. (du lat. *pars, partis*, partie, portion d'un tout). Portion d'un tout. Petite partie. Grande partie. Une bonne partie. Avoir la meilleure partie d'une chose. Parties essentielles, intégrantes. Partie d'un corps politique. Le tout est plus grand que sa partie. Cela est composé de parties différentes. Les parties physiques d'un corps. Les parties du corps humain. Parties homogènes, hétérogènes. Parties aliquotes. Parties proportionnelles. Parties contiguës, continues. Parties subtiles, grossières. L'union, l'arrangement des parties. Les cinq parties du monde. Les étoiles qui sont dans cette partie du ciel. La partie orientale, occidentale, méridionale, septentrionale. La partie haute, la partie basse d'une rivière. Perdre une partie de son royaume. Perdre une partie de son bien. Vendre son bien par petites parties, par parties. Cette machine fait partie de son bien. Livre divisé en plusieurs parties. La plus grande partie des savants. La meilleure, la plus saine partie de cette assemblée. Une partie de l'armée était encore campée, l'autre était en marche. N'avoir qu'une partie de ses troupes. Donner une partie de son argent. Vendre une partie de ses livres. Le corps meurt donc peu à peu et par *parties*. (Buff.) [illegible] l'armure du corps entier partagée en trois *parties*. (Id.) Le zèbre se trouve principalement dans les *parties* méridionales de l'Afrique. (Ardent.) Il y a des bœufs dans toutes les *parties* du monde. (Id.) Les marchands y abordent de toutes les *parties* du monde. (Fén.) La cour est la *partie* la plus décriée de ce monde. (Fléch.) Si l'on m'oppose que la fureur du jeu est la pratique de tout l'Occident, je réponds que c'est peut-être aussi l'une de ces choses qui nous rendent barbares à l'autre *partie* du monde. (La Bruy.)

— S'empl. aussi au moral. Employer une partie de sa vie à un travail. Donner une partie de son temps aux affaires. Une partie de ses économies. Une partie de son autorité, de son crédit, de sa puissance, fut employée à obtenir cette position. Le jugement est une partie essentielle du génie. Porter sa surveillance sur toutes les parties de l'administration. Bien disposer les parties de son sujet. C'est dans cette *partie* que la nature a renfermé le sommaire de son ouvrage. (J.-J. Rouss.) Saint Louis voulut prévenir ce danger; et se chargeant lui-même d'une *partie* de la justice, il sut le secret de s'ôter à lui-même une *partie* de sa grandeur. (Fléch.) Les amusements de certains magistrats sont comme la *partie* sacrée de leur vie, à laquelle on n'ose toucher. (Id.) Elmire ne croyait pas la moindre *partie* de toutes les folies que l'on disait que l'amour avait fait faire dans tous les temps. (La Bruy.) L'éloquence est au sublime ce que le tout est à sa *partie*. (Id.) Mais toujours du secret il cache une *partie*. (Corn.) L'indiscrétion, la vanité, la colère ou la malignité, sont souvent la meilleure *partie* de la franchise. (Boiste.)

Que d'un art délicat les pièces assorties
N'y forment qu'un seul tout de diverses *parties*.
(Boil.)

— Ce qu'on détache ou ce que l'on considère comme détaché d'un tout. Le tout est plus grand que la partie.

— Math. *Partie aliquote.* Celle qui, étant répétée un certain nombre de fois, fait un nombre précisément égal au tout. 3 est une partie aliquote de 12, parce que, répété 4 fois, il produit exactement ce nombre. ‖ *Partie aliquante.* Celle dont la répétition ne produit jamais qu'une somme inférieure ou supérieure au tout. 3 est une partie aliquante de 16, car 5 fois 3 font 15, et 6 fois 3 font 18, deux nombres, l'un au-dessus, l'autre au-dessous de 16. ‖ *Partie semblable.* Chacune de celles qui ont la même raison avec leur tout. Ainsi 6 et 9 sont des parties semblables de 36 et de 54; car elles ont une même raison à leur tout : 6 est à 36 comme 9 est à 54, savoir la 6me partie.

— Phys. *Parties insensibles.* Celles qui sont réduites à un degré de ténuité tel qu'on ne peut les apercevoir, à moins qu'elles ne soient plusieurs ensemble. La divisibilité des corps peut être poussée au moins jusqu'à ce degré de ténuité.

— Chaque art, chaque science se subdivise en un plus ou moins grand nombre de parties.

— Se dit de certaines parties du corps, considérées comme saines ou comme malades. Partie saine, malade, douloureuse. Partie offensée, blessée, affligée, affectée. La partie droite, la partie gauche. Appliquer une fomentation sur la partie. La maladie se jette toujours sur la partie la plus faible.

— *Parties naturelles, parties honteuses*, ou simplement *parties*. Les parties qui servent à la génération.

— *Parties nobles.* Les viscères, les parties absolument nécessaires à la vie, comme le cœur, le poumon, le foie, le cerveau. Le coup a offensé les parties nobles.

— Fig. *Il est la partie honteuse de ce corps, de cette compagnie.* Il fait déshonneur au corps, à la compagnie dont il est membre.

— Philos. scolast. *La partie supérieure.* La raison. ‖ *La partie inférieure, la partie animale.* L'appétit sensitif, la concupiscence. ‖ On dit aussi *la partie irascible, la partie concupiscible.* ‖ Ces expressions ont vieilli, surtout les deux premières, et ne s'emploient guère que dans le style familier.

— On dit, en morale, *qu'il faut que la partie supérieure commande à l'inférieure*, pour exprimer qu'il faut que la raison ait l'avantage sur les passions.

— Gramm. *Parties d'oraison.* Les mots dont le discours est composé, comme l'article, le nom, le pronom, le verbe, l'interjection, la conjonction, etc. ‖ *Faire les parties d'un discours, d'une période*, etc. Analyser un discours, une période, etc., en marquant sous quelle partie d'oraison chaque terme doit être rangé.

— Se dit aussi des bonnes qualités naturelles ou acquises. Une des parties les plus essentielles d'un honnête homme, c'est la reconnaissance. Avoir toutes les parties d'un grand capitaine. Vieux en ce sens.

— En Angleterre, pour exprimer qu'un homme a beaucoup d'esprit, on dit *qu'il a de grandes parties*. Les Anglais nous ont emprunté cette expression, qui nous semble singulière aujourd'hui; mais autrefois nous nous en servions très-communément dans ce sens-là. *Clélie, Cassandre*, tous nos anciens romans ne parlent que des *parties* de leurs héros et de leurs héroïnes, et ces *parties* sont leur esprit. Le mot *partie* se trouve encore dans les comédies de Corneille pour *esprit*. Cet homme a des *parties*. [illegible] terme était excellent; car c'est le propre de l'homme de n'avoir que des *parties*, on a une sorte d'esprit, une sorte de talent; mais on ne les a pas tous. Le mot *esprit* est trop vague; et quand on dit, *cet homme a de l'esprit*, vous avez raison de demander *duquel?* Le Dict. de l'Académie adopte cette expression au figuré, mais il ne l'emploie jamais seule. Il faut avouer que si ce terme est encore usité en ce sens, il l'est fort peu.

— Mus. Chacune des mélodies séparées dont la réunion forme l'harmonie ou le concert. Il y a quatre parties principales dans la musique vocale, qui sont le dessus, la haute-contre, la taille ou le ténor, et la basse. Dans la musique instrumentale, les quatre parties principales sont le premier dessus, le second dessus, la quinte et la basse. Ce morceau est à deux, à trois, à quatre parties. Les parties en sont très-bien écrites, en sont mal écrites. Il n'a fait que le sujet, un autre a fait les parties. Composer à plusieurs parties. Partie de violon, d'alto, de flûte, de basse, de piano, etc. Exécuter une partie. La partie qu'on lui a donnée à étudier est fort difficile. Il y a des instruments, comme le piano et la harpe, sur lesquels on peut exécuter plusieurs parties à la fois.

— Portion d'un grand morceau d'une sonate, d'un concerto, d'une symphonie, d'une ouverture, d'un air, d'un chœur, etc. Tout morceau de musique régulier se divise en deux parties; dans la sonate, le duo, le trio, le quatuor, le quintetto, le sextuor instrumental, cette division est marquée par des reprises. La première partie du grand morceau d'une sonate, d'un quatuor, etc., s'exécute deux fois; on répète rarement la seconde partie, quoiqu'elle soit aussi précédée et suivie par le signe qui marque la reprise.

— *Partie récitante.* Celle qui exécute le sujet principal, dont les autres font l'accompagnement.

— *Parties concertantes*, ou *parties de chœur.* Celles qui s'exécutent par plusieurs personnes chantant ou jouant à l'unisson, chacune selon la nature de sa voix ou de son instrument, et dont la réunion forme un ensemble que l'on nomme *chœur.* ‖ *Chanter en partie, faire sa partie.* Exécuter une partie dans un concert.

— Fig. et fam. *Faire sa partie.* Se dit d'une conversation, d'une dispute. ‖ *Tenir bien sa partie.* Se bien acquitter de ce qu'il convient de faire dans la société où l'on est. Tenir bien sa partie à table. Tenir bien sa partie dans une conversation.

— *Chanter* ou *jouer sa partie.* Faire comme les autres.

— Papier, cahier sur lequel est écrite la partie séparée de chaque musicien. Distribuer les parties aux musiciens, aux exécutants.

— Quantité plus ou moins considérable de marchandises qu'on vend ou qu'on achète. Vendre, placer, acheter une grosse partie, une partie considérable de café, de cacao, de drap, de mousseline, etc.

— *Acheter, vendre une partie de rente.* Acheter, vendre une rente sur l'Etat ou sur des particuliers.

— Libr. Chacune des différentes divisions des feuilles d'un volume, assemblées, collationnées et pliées.

— Somme d'argent qui est due. Acquitter une partie. Avoir à recevoir une partie de plusieurs milliers de francs. Racheter une partie de cinq cents livres de rentes. Vieux en ce sens.

— Comptab. Article de compte. Laisser une partie en souffrance, une partie rayée. Cette partie a été allouée par la Cour des comptes. Il vieillit en ce sens.

— Banq. et comm. *Tenue des livres en partie simple* ou *à partie simple.* Manière de tenir les livres qui consiste à ne mentionner, dans chaque article, que celui qui doit, ou à qui l'on doit. ‖ On dit de même, *tenir les livres en partie* ou *à partie simple. Passer un article en partie simple.* ‖ *Tenue des livres en partie double* ou *à partie double.* Celle qui consiste à reconnaître à la fois un débiteur et un créancier, dans la rédaction d'un article quelconque, soit de recette, soit de dépense. ‖ On dit de même, *Tenir les livres en partie double* ou *à partie double. Compter en partie double.* ‖ Dans la tenue des livres à partie double, inventée par les Italiens, on joint aux comptes des débiteurs et des créanciers particuliers, sous le nom de *marchandises générales, traites et remises, profits et pertes*, etc., des comptes généraux qui font le contrôle perpétuel des comptes particuliers, et dont les résultats indiquent, par un calcul sûr et facile, les bénéfices ou les pertes du négociant. C'est de ces doubles comptes que la méthode a pris le nom de *partie double*

— *Parties* se dit quelquefois des articles d'un mémoire, de ce qui a été fourni par un marchand, un ouvrier, etc. Parties de tailleur, de maître d'hôtel. Parties d'apothicaire. Faire des parties. Arrêter ses parties. Payer les parties. Faire monter ses parties bien haut. Ces deux articles enflent bien les parties. Vieux dans ce sens.

— *Parties arrêtées.* Mémoire de marchand, approuvé, quant au prix, de la main du débiteur. Les parties arrêtées avaient action pendant trente ans.

— Prov. et fig. *Parties d'apothicaire.* Comptes sur lesquels il y a beaucoup à diminuer, à rabattre. On dit plus ordinairement aujourd'hui [illegible]

— La totalité de ce qu'il faut faire pour qu'un des joueurs ait gagné ou perdu, suivant les règles de chaque jeu. Partie de jeu. Au piquet, il faut faire tant de points, ou gagner tant de paris, pour gagner la partie; à la paume, il faut gagner tant de jeux. Jouer une partie de paume, une partie de piquet, de trictrac, d'échecs, de reversi, etc. Gagner plusieurs parties tout de suite. Gagner une belle partie. Faire une partie de piquet, d'échecs, de dames, etc. Faire tous les jours sa partie, sa petite partie. Si vous le souhaitez, je ferai votre partie. Parier à la partie. Perdre la partie, une partie. Partie et revanche. Partie, revanche et le tout. Jouer en deux parties liées ou en parties liées. Souvent, avec des pions qu'on ménage bien, on va à dame et l'on gagne la *partie*; le plus habile l'emporte, ou le plus heureux. (La Bruy.)

— *Partie d'honneur.* La troisième partie que l'on gagne, lorsque chacun des deux joueurs en a gagné une.

— *Coup de partie.* Coup qui décide le gain ou la perte de la partie.

— Fig. *Coup de partie.* Coup qui décide du succès d'une affaire.

— *Faire un coup de partie.* Faire quelque chose qui emporte avec soi une décision heureuse, ou qui doit avoir des conséquences très-avantageuses.

— *La partie est bien faite, est mal faite, est égale, est inégale.* Elle est faite entre des joueurs de même force, entre des joueurs de force égale, inégale.

— Fig. et fam. *Il fait bien ses parties.* C'est un homme qui sait prendre ses avantages.

— Fig. *La partie n'est pas égale.* Se dit lorsque, dans une contestation, une concurrence, un jeu, etc., il y a d'un des deux côtés une grande supériorité. || On dit, dans un sens analogue, *la partie n'est pas tenable.*

— Fig. *C'est une partie perdue.* Se dit lorsqu'on désespère de réussir dans ce qu'on a entrepris.

— *Quitter la partie.* Convenir que celui contre qui l'on joue a gagné.

— Fig. *Quitter la partie.* Se désister de quelque chose, y renoncer. Quitter la partie au moment où l'on allait obtenir ce qu'on demandait.

— Prov. et fig. *Qui quitte la partie la perd.* Celui qui cesse de suivre une affaire, qui se décourage, ne peut réussir. || *Peloter en attendant partie.* Faire quelque chose de peu de conséquence, en attendant mieux. || Faire par manière d'exercice ce qu'on fera plus sérieusement dans la suite.

— Prov. *Ce n'est pas assez de bien jouer, il faut bien faire ses parties.* Il ne suffit pas d'être habile, il faut n'entreprendre que de bonnes affaires.

— Jeux. Se dit, au reversis, de ce qu'on est obligé de payer au joueur qui, étant le plus près du panier, ne fait aucun point, ou n'en fait pas plus que celui qui en a fait le moins. || *Partie bredouille.* Se dit, au trictrac, quand on gagne douze points sans interruption. || *Partie simple.* Se dit quand on fait douze points à plusieurs reprises. || *Partie carrée.* Au jeu de l'hombre, trois rois et une dame dans la même main.

— Projet formé entre plusieurs personnes, pour être exécuté par des personnes réunies. Lier partie pour chercher querelle à quelqu'un, pour voyager, etc. Faire la partie d'aller voir quelqu'un. Remettre la partie au lendemain. La *partie* est rompue, et les dieux la renouent. (Corn.)

— Prov. *C'est une partie faite à la main.* C'est une partie concertée dans une mauvaise intention.

— Admin. *Partie secrète.* Bureau d'état-major d'une armée, où se traitent les détails de l'espionnage.

— Projet de divertissement, de récréation, de plaisir. Faire une partie de promenade, de chasse, de pêche, de débauche. Faire une partie de campagne. Faire la partie d'aller se promener, d'aller dîner en un endroit, d'aller à la chasse. Lier, rompre, renouer une partie. Manquer à une partie. Etre d'une partie. Etre de la partie. Mettre quelqu'un de la partie. Etre de toutes les parties de plaisir. Remettre la partie. Renouer la partie. La partie n'a pas eu lieu, est restée là. Mille *parties* de plaisir ne laissent aucun souvenir. (Boil.)

— Le divertissement même. La partie a été très-agréable, a été charmante, ennuyeuse, troublée par des fâcheux.

— *Partie carrée.* Partie de plaisir faite entre deux hommes et deux femmes. On voit Glycère en *partie* carrée, au bal, au théâtre, dans les jardins publics. (La Bruy.)

— *Partie fine.* Partie de plaisir où l'on met quelque mystère.

— *Etre de la partie.* Etre d'une partie de plaisir.

— Fig. Contribuer à un travail, à une expédition. || *Se mettre de la partie.* Se joindre à quelqu'un. *Remettre la partie.* Différer de faire une chose.

— Prov. et fig. *Il ne faut pas remettre la partie au lendemain.* Il ne faut point différer ce que l'on peut faire dans le moment.

— Celui qui plaide contre quelqu'un, soit en demandant, soit en défendant. Qui est votre partie? C'est ma partie adverse. Se rendre partie. Etre juge et partie. Recevoir quelqu'un partie intervenante. Se rendre partie dans une affaire criminelle. N'être pas partie capable. [illegible] guante. Avoir affaire à forte partie. Prendre quelqu'un à partie. Partie principale. Partie intervenante. Partie défaillante. Parties plaidantes. Un juge doit écouter les deux parties. Parties assignées. Parties ouïes. Les parties ont passé un compromis, et se sont mises en arbitrage. Faire consumer en frais une pauvre partie. Quand les parties sont d'accord, le juge n'y a que voir. Un procureur ne doit point travailler pour et contre sa *partie*. (Del.) L'ajournement une fois signifié, tous les actes d'instruction ordinaire se font par et entre les avoués des *parties* qu'ils représentent. (Bioche.) Des malheureux qui craignent plus leurs juges que leurs *parties*. (Fléch.) Confondre les droits et les espérances des *parties* par des arrêts contradictoires. (Id.) Va, je suis ta *partie*, et non pas ton bourreau. (Corn.) Condamner avant d'avoir entendu les *parties*, c'est être méchant : on croit le mal plutôt que le bien. (Boiste.)

— Se dit, relativement aux avocats et aux avoués, de ceux dont ils défendent le droit ou les prétentions. Un avocat qui conteste ses parties. Défendre bien le droit de sa partie. La partie de maître un tel a été condamnée aux dépens.

— Jurispr. *Partie comparante.* Celle qui comparaît en personne ou par représentation, soit à l'audience, soit devant le juge ou tout autre officier public. || *Partie défaillante.* Celle qui ne se présente ni en personne, ni par procuration. || *Partie adverse.* Celui qui plaide contre un autre. Le défendeur est la partie adverse du demandeur, et le demandeur la partie adverse du défendeur. || *Parties contradictoires.* Parties qui, ayant des intérêts opposés, se présentent l'une et l'autre en personne, ou par le ministère de leur avocat ou de leur avoué, devant le juge. || *Partie intervenante.* Celle qui, de son propre mouvement, se rend partie dans une contestation déjà pendante entre deux autres parties. || *Parties litigantes.* Celles qui sont en procès ensemble. || *Parties ouïes.* Celles qui ont été entendues contradictoirement. || *Partie plaignante.* Celle qui a rendu plainte en justice. || *Partie principale.* Celle qui est la plus intéressée dans la contestation. || On appelle aussi *parties principales.* Ceux entre lesquels a commencé la contestation, pour les distinguer de ceux qui ne sont que parties intervenantes. || *Partie capable.* Celle qui de droit a l'âge compétent, ou les qualités pour agir. || *Partie formelle.* Partie civile qui poursuit en son nom l'accusé. || *Partie civile.* Celui qui, en matière criminelle, agit en son nom contre un accusé, pour des intérêts civils. Intervenir dans un procès, et se constituer partie civile. On l'appelle ainsi, parce qu'en concluant sur la plainte, il ne peut demander qu'une réparation civile et des intérêts civils. Pour se rendre partie civile, il faut avoir un intérêt personnel à la réparation civile du crime ou du délit, comme lorsqu'on a été volé ou quand on est héritier d'une personne qui a été tuée, etc. || *Partie publique.* || Le procureur général ou ses substituts.

— Quoique, dans cette dernière acception, le mot *partie* fût toujours du féminin, on mettait cependant autrefois au masculin l'adjectif ou le pronom qui s'y rapportaient, lorsque l'on désignait des hommes. Les juges peuvent recevoir des présents des parties, quand *ils* les leur donnent par amitié. (Pat.) [illegible] partie, au sortir de l'enfance, s'est *consacré* au ministère de l'autel. (Id.)

— Anc. jurispr. *Les parties casuelles.* Les droits et revenus éventuels qui étaient perçus au profit de l'Etat. Trésorier des parties casuelles. || Deniers provenant des offices vénaux qui devenaient vacants. || Droit que l'on payait à chaque résignation. || Droit annuel, appelé autrement *paulette.* || Le bureau où l'on payait ces droits. || *Première, seconde partie de l'épargne.* Celle qui était destinée pour le roi ou pour le payement de ses officiers.

— Les termes les plus bas deviennent quelquefois les plus nobles, soit par la place où ils sont mis, soit par le secours d'une épithète heureuse. Corneille dit dans *Héraclius* :

> Il semble que de Dieu la main appesantie,
> Se faisant du tyran l'effroyable *partie*,
> Veuille avancer par là son juste châtiment.

La *partie* est un terme de chicane. La main de Dieu appesantie, qui devient l'effroyable *partie* d'un tyran, est une idée terrible.

— *Prendre quelqu'un à partie.* Attaquer en justice un homme qui n'était pas d'abord notre adversaire. || *Prendre son juge à partie.* Se rendre partie contre son juge, l'accusant d'avoir prévariqué. || *Prise à partie.* Acte par lequel on prend son juge à partie. Craindre la prise à partie.

— Fig. *Prendre quelqu'un à partie.* Lui imputer le mal qui est arrivé, s'en prendre à lui. Il n'a point pris le ciel ni le sort à *partie*. (Corn.) J'eus beau prendre le ciel et le chantre à *partie*. (Boil.)

> Lui reprochant l'espoir qu'il vous avait donné,
> Et de ma mort enfin le prenant à *partie*,
> Mon importune ardeur ne s'est point ralentie. (Rac.)

Prendre à partie est un terme de barreau employé ici très-heureusement après Corneille. Fontenelle n'est pas de l'avis de Voltaire; il blâme Corneille d'avoir pris à partie ou des astres qui n'ont contribué en aucune sorte à nos malheurs, ou une fortune et des destins qui n'ont d'être que dans notre imagination.

— Fig. *Avoir affaire à forte partie.* Avoir un [illegible] *paote.* Il n'a pas les talents, les qualités, les ressources qu'il lui faudrait pour l'emporter sur ses adversaires, pour réussir dans son entreprise.

— Prov. *Qui n'entend qu'une partie n'entend rien.* Il faut écouter les deux parties pour se mettre en état de bien juger.

— Se dit des personnes qui contractent ensemble. Les parties contractantes. Toutes les parties intéressées en sont d'accord. Cela a été résolu pour le bien de toutes les parties. Cela s'est fait à la satisfaction de toutes les parties, du consentement de toutes les parties. Concilier les intérêts des parties.

— *Parties belligérantes.* Les puissances qui sont en guerre les unes contre les autres.

— *Parties prenantes.* Créanciers de l'Etat, dont le payement a été assigné sur un fond particulier. || Ceux qui participent à une distribution de vivres, d'habits, etc., faite par le gouvernement. || Tous les créanciers qui viennent en ordre utile dans une distribution de fonds provenant de leur débiteur.

— *Faire partie.* Se disait pour Intervenir.

— *Partie* se prenait pour Obstacle, combat. Il semble que le nom de vertu présuppose de la difficulté et du contraste, et qu'elle ne peut s'exercer sans *parties*. (Montaigne.)

— Se disait pour Ennemi. Albucilla s'étant pour se tuer frappée trop mollement, donna encore à ses *parties* moyen de l'emprisonner et faire mourir à leur mode. (Montaigne.)

— S'est dit pour Parti, ligue, faction. Son ennemi le faisait tuer sous ombre d'être de la *partie* du roi et du comte d'Armaignac. (Al. Chartier.)

— Astrol. *Partie de fortune.* L'horoscope lunaire. La partie de fortune est représentée dans les horoscopes par un cercle coupé en croix.

— *En partie.* loc. adv. Non en totalité, non entièrement. N'être héritier qu'en partie. N'être propriétaire d'une terre qu'en partie. Ce bâtiment n'est élevé qu'en partie. L'armée était en partie, en grande partie composée d'aventuriers venus de tous les pays.

> Il punit à regret, et ce n'est qu'en *partie*
> Qu'il frappe sur l'ingrat que son courroux châtie.
> (L. Racine.)

— Quand cette locution est répétée, elle a ordinairement le sens de Moitié, pris adverbialement. Un corps de troupes composé en partie de Français, en partie de Suisses.

— On omet quelquefois la préposition *en*. Le payement s'est fait, partie avec de l'argent, partie avec des billets. Faire quelque chose, partie pour l'amour de quelqu'un, partie pour son propre intérêt. Partie bien, partie mal. (Il) vivait encor chez lui, *partie* à ses dépens. (Boileau.)

— Syn. comp. PARTIE. PART. PORTION. La *partie* est ce que l'on détache du tout; la *part* est ce qui en doit revenir; la *portion* est ce qu'on en reçoit. Le premier de ces mots a rapport à l'assemblage, le second, au droit de propriété; le troisième, à la quantité.

PARTIEL, ELLE. adj. (pr. *par-ciel;* rad. *partie*). Qui fait partie d'un tout. Les sommes partielles.

— Fait par parties. Travail partiel. Lecture partielle.

— Qui n'existe ou qui n'a lieu qu'en partie. Les révoltes partielles affermissent le despotisme.

— Astron. *Eclipse partielle.* Eclipse qui a lieu quand la lune n'entre qu'en partie dans l'ombre de la terre, ou quand elle cache une partie du disque du soleil.

— Bot. Les *cloisons partielles* sont celles qui n'aboutissent que d'un seul côté à la paroi interne de la cavité péricarpienne, et qui, de l'autre côté, aboutissent à un placentaire ou à quelque autre cloison, de sorte que chacune, prise isolément, ne pourrait partager la cavité du péricarpe en deux loges. || Les *ombelles partielles*, dites aussi *ombellules*, sont celles que porte l'ombelle générale. || Le *pédoncule partiel* est une division quelconque d'un pédoncule composé. || Le *pétiole partiel* est chacune des branches articulées sur le pétiole commun, et portant plusieurs folioles, dans une feuille composée.

— Entom. *Métamorphose partielle.* Celle des insectes qui, pendant le cours de leur vie, ne subissent point ou presque point de mutation dans leur forme générale, mais acquièrent seulement de nouvelles parties à l'extérieur, comme les hémiptères, les orthoptères et beaucoup de névroptères.

— Minér. Se dit d'une variété qui fait exception à la loi de symétrie, en ce que les lois de décroissement qui la déterminent n'ont pas lieu sur toutes les parties identiques de la forme primitive, comme le cobalt gris partiel.

— Mathém. *Différence partielle d'une fonction de deux ou de plusieurs quantités variables.* Différence de cette fonction prise en faisant varier seulement une des variables. || *Equation aux différences partielles.* Toute équation dans laquelle se trouvent les quantités variables, combinées d'une manière quelconque avec des quantités constantes. || Si les différentielles sont infiniment petites, les équations sont dites aux *différentielles partielles*.

PARTIELLEMENT. adv. (pr. *par-ci-èl-le-man*). Par parties. Payer partiellement.

PARTIL, ILE. adj. Astrol. Se dit d'une certaine manière de déterminer l'aspect réci-[illegible] qui a 190 degrés. Le soleil est en trine partil avec la lune, lorsqu'il est au douzième degré du Lion, et la lune au douzième degré du Sagittaire. || *Quadrat partil.* Eloignement de 90 degrés. || *Opposition partile.* Eloignement de 180 degrés. || *Conjonction partile.* Position de deux astres dans le même degré. || Les astrologues ne laissaient pas de nommer tous les aspects partils, lorsqu'ils n'étaient éloignés de la précision que de trois ou quatre degrés.

PARTIMENTI. s. m. pl. Mus. Nom italien de certains exercices préparés pour l'étude de l'accompagnement et de l'harmonie, dont on fait usage dans les écoles d'Italie. Ces exercices sont composés de parties de basses où l'on indique les accords par des chiffres placés au-dessous des notes. L'élève doit jouer sur le piano ces accords avec la main droite, tandis que la gauche exécute la basse.

PARTIR. v. a. 2me conj. (du lat. *partiri*; fait de *pars*, partie, portion). Diviser en plusieurs parts. Il est vieux, et il ne s'emploie guère qu'à l'infinitif, et dans cette phrase proverbiale et figurée, *avoir maille à partir avec quelqu'un.* Avoir avec lui quelque démêlé.

> Dieu et lui *partiront* ensemble
> Ce denier-là si bon leur semble.
> (*Farce de Pathel.*)

— SE PARTIR. v. pron. Se disait pour Se partager. Soissons où se devait *partir* le butin. (Fauchet.) Le temps venu que le pillage se devait *partir*. (Id.)

PARTIR. v. n. 2e conj. (du lat. *partiri*, partager, séparer). *Je pars, tu pars, il part, nous partons, vous partez, ils partent. Je partais. Je partis. Je suis parti* ou *j'ai parti. Je partirai. Je partirais. Pars, partons, partez. Que je parte. Que je partisse. Partant. Parti, partie.* Se mettre en chemin. Commencer un voyage. Partir pour la promenade. Partir de Paris. Il vient de partir pour Rome. Partir pour la campagne. Il serait parti aujourd'hui, sans une affaire qui lui est survenue. Il ne fait que de partir. Vous n'êtes pas plus tôt parti qu'il est arrivé. Cette voiture part tous les jours à telle heure. Ce navire partira bientôt. Les courriers partent à différents jours. Louis de Bavière, *partant* pour l'armée, confia l'administration de ses Etats à son rival Frédéric le Beau, alors son prisonnier, et il se trouva bien de cette confiance, qui, dans ce temps, n'étonna personne. (Mme de Staël.) J'avais une femme et une fille, et je n'en ai plus : elles sont *parties* cette nuit avec deux de mes meilleurs amis, après m'avoir volé. (F. de St-P.)

> Tous ces mille vaisseaux qui, chargés de vingt rois,
> N'attendent que les vents pour *partir* sous vos lois.
> (Racine.)

— Boileau l'a dit de ses vers. Allez, *partez*, mes vers, dernier fruit de ma veine.

> Le K, *partant* jadis par les calendes grecques,
> Laissa le Q, le C, pour servir d'hypothèques. (Pus.)

— *Ne pas partir de.* Ne pas bouger de. Il ne part pas de l'église.

— *Partir de ce monde.* Mourir. Voilà les vœux que fait pour elle le vieillard qui va *partir* de ce monde. (Volt.)

— Se mettre à courir. Au moindre signe, il part comme l'éclair. Dès que le signal a été donné, il est parti comme un trait.

— Prendre sa course, son vol, en parlant des animaux, des oiseaux. Le lièvre partit à quatre pas des chiens. Le chien a fait partir la perdrix.

— Manég. *Ce cheval part bien de la main.* Dès qu'on lui baisse la main, il prend bien le galop.

— Fig. et fam. *Il part de la main.* Se dit d'un homme qui fait avec promptitude ce qu'on lui ordonne, ce qu'on lui demande.

— Fig. *Partir d'un éclat de rire, d'un grand éclat de rire.* Rire tout à coup avec éclat. En voyant cet homme, il est parti d'un grand éclat de rire. La petite Moïna, son amie de deux ans, prévoquait par des agaceries déjà féminines d'interminables rires *partant* comme des fusées, et qui semblaient ne pas avoir de cause. (De Balzac.)

— Fig. *Partir d'un principe.* Poser ou admettre un principe, et raisonner en conséquence. Dans cette discussion, il est parti d'un bon, d'un faux principe. || On dit à peu près dans le même sens, *partir d'un point, d'une donnée; partons de là; partant de là, je conclus.* C'est en *partant* de ces observations que Samuel Merland, le père Kircher et Jean-Baptiste Porta crurent avoir inventé le porte-voix. (A. Martin.) Lorsqu'on *part* d'une erreur, on n'arrive jamais à la vérité. (Jouy.)

— S'élever. Tout à coup sont *partis* des nuages de poudre. (Delille.)

— Avoir son point de départ. Rien n'est plus sagement ordonné que ces cercles qui, *partant* du dernier curé de village, s'élèvent jusqu'au trône pontifical. (Chateaub.)

— Sortir avec impétuosité, en parlant des choses. La bombe part du mortier. La foudre qui part de la nue. Le coup part. J'ai vu partir le coup. Les éclairs qui *partaient* de ses yeux. (Rac.) Un point brillant *part* comme un éclair, et remplit aussitôt l'espace. (J.-J. Rouss.)

— Se dit des armes à feu dont le coup part, d'un ressort qui se détend brusquement, etc. Le fusil a parti tout d'un coup. Faire partir un ressort. Faire partir des fusées, des pétards, des bombes. Déjà les traits vengeurs sont *partis* dans ses mains. (Belly.)

> [illegible] Je vais faire la guerre aux habitants de l'air. (Boil.)

— Se dit aussi au moral. Il est vif, sa réponse ne tarde pas à partir. Cela part plus tôt que la réflexion. Ce mot est parti plus vite qu'il n'aurait voulu.

— Fig. C'est de ce tribunal souverain que *partent* ces foudres qui vont consumer l'iniquité jusqu'aux tribunaux les plus éloignés. (Fléch.)

— Tirer son origine, avoir son commencement, en parlant des choses physiques. Tous les nerfs partent du cerveau. Toutes les artères partent du cœur. C'est de cette montagne que part la source du fleuve. Cette vue part de telle place, et aboutit à telle autre. Il part de cette ville plusieurs grandes routes qui vont jusqu'aux extrémités du royaume.

— Se dit aussi des personnes dans ce sens. Son érudition profonde vous dit d'où sont *partis* tous les peuples du monde. (J.-J. Rouss.)

— Émaner, en parlant des choses morales. Ce conseil ne part pas de lui. Cet avis est parti de bon lieu. Tout ce qui part de son esprit a

de l'originalité. Cela part d'un bon cœur, d'un bon naturel. Ce langage part du cœur. Cela part d'un mauvais principe. On ne sait point d'où *part* ce dessein furieux. (Rac.) Mon malheur est *parti* d'une si belle cause. (Id.) Tout cela *part* d'un cœur toujours maître de soi. (Id.) Le coup qui l'a perdu n'est *parti* que de lui. (Id.) L'affabilité *part* moins souvent d'un bon cœur, que d'un esprit vain qui cherche des longueurs. (Boiste.)

. . . . . . Périsse mon espoir
Plutôt que de ma main parte un crime si noir. (Corn.)

— Fig. et pop. *Cela part de sa boutique.* Cela vient de lui. Cette expression s'emploie toujours en mauvaise part.

— Art cul. *Faire partir des haricots.* Les faire bouillir, les faire crever.

— Techn. *Faire partir la pierre.* La séparer et l'ouvrir avec les coins de fer.

— Lorsque *partir* signifie aller d'un lieu dans un autre, il demande après lui la préposition *pour*, et non la préposition *à*. La phrase suivante n'est pas correcte : Le pape fit aussi *partir* Brunon à Cologne. (Barre.)

— Absol. On est ordinairement moins fâché lorsqu'on *part*, que lorsqu'on voit *partir*. (Boiste.)

— *A partir de*, loc. prépos. A dater de, en commençant à. A partir du règne de Louis le Gros, les communes ont commencé à être affranchies de la féodalité. A partir d'aujourd'hui, soyez plus exact. A partir du troisième acte, l'intérêt de cette tragédie va en s'affaiblissant.

— *A partir de là.* En supposant telle chose, vous prétendez que l'homme n'est pas libre ; à partir de là, nos actions ne seraient ni bonnes ni mauvaises.

— *Partir* prend l'auxiliaire *avoir* quand on veut exprimer l'action de partir, et il prend l'auxiliaire *être*, quand on veut marquer l'état du sujet relativement à cette action finie. J'arrive près d'un chasseur, une demi-heure après qu'un lièvre a passé ; il me dit, *le lièvre est parti ;* et j'entends par là qu'il s'en est allé, qu'il a quitté le lieu où il était. Mais, si je lui demande, quand a-t-il parti ? et qu'il me réponde, *il est parti il y a une demi-heure ;* voilà *il est parti* employé pour signifier, et l'action que le lièvre a faite en partant, et l'état du lièvre relativement à cette action depuis le moment de son départ.

— v. n. Manég. Faire partir. Partir un cheval.

— SE PARTIR. v. pron. Se disait pour S'éloigner d'un lieu. Le roi se *partit* de Riom. (Al. Chartier.)

— Se disait pour Se séparer d'une personne.

Et si d'elle vous faut partir,
Vous serez beaucoup plus martyr
Que saint Laurent qui fut rôti.
(Tinébr. du Mar.)

PARTIR. s. m. Manég. L'action de partir. Le partir du cheval. Ce cheval a le partir prompt, a de la grâce au partir.

— Fig. Qui n'arrête le *partir*, n'a garde d'arrêter la course, dit Montaigne, en parlant de la nécessité de se rendre maître de ses premiers mouvements.

— *Un beau partir de la main.* La course qu'on fait faire au cheval sur une ligne droite, sans qu'il s'en écarte, ou qu'il se traverse.

PARTISAN. s. m. (rad. *parti*). Celui qui est attaché à la fortune d'une personne, d'un parti, d'un système, qui en épouse les intérêts, qui en prend la défense. Les partisans de César, de Pompée, d'Auguste. Les partisans de la république, de l'empire, de la monarchie. Être des partisans de quelqu'un. Cet auteur a bien des partisans. Chacun a ses partisans. On peut être partisan de la république, comme du bonheur, sans y croire. (Boiste.)

— Se dit aussi en parlant des choses. Les partisans de la musique italienne. Être grand partisan des nouvelles inventions. Partisans du plaisir et [illegible] de la vertu. (Mass.) Tout le monde se dit partisan de la vertu, et cependant le vice a plus de sectateurs. (S. Dubay.)

[illegible]
[illegible] (Boil.)

— Ce mot est beau, pris au figuré.

Non, non, sans le secours des filles de Mémoire,
[illegible]
(J.-B. Rousseau.)

— Se dit quelquefois pour Membre d'un parti, d'une faction.

Autrefois Celui qui avait fait un traité, ou ce qu'on appelait alors un parti, avec le roi, pour des affaires de finance, qui avait pris à ferme les revenus de l'État, les impôts, etc. Ce mot fut créé, en ce sens, sous Henri III. Un riche partisan. Se faire partisan. Les partisans étaient sujets à être recherchés, à être taxés. Une vermine de gens que nous appelâmes par un nouveau mot, *partisans*, qui avançaient la moitié ou le tiers du denier pour avoir le tout. (Pasq.) N'approfondissez pas la fortune des *partisans*. (La Bruy.)

— Le nom de *partisan* était devenu si odieux sous le règne de Louis XIV, que La Bruyère n'osait désigner ces gens-là que mystérieusement sous les lettres P. T. S. Les P. T. S. nous font sentir toutes les passions l'une après l'autre. L'on commence par les mépriser à cause de leur obscurité, on les envie ensuite : on les hait, on les craint, on les estime quelquefois, et l'on vit assez pour finir, à leur égard, par la compassion.

— Officier de troupes légères ou irrégulières, détachées pour faire une guerre de surprises ou d'avant-postes. C'est un grand partisan. Un bon partisan. Faire la guerre en partisan. Un bon partisan serait souvent un mauvais général.

— Se dit des troupes composées, la plupart du temps des volontaires, qui font cette espèce de guerre. Un corps de partisans. Un chef de *partisans* peut rendre de grands services s'il est actif et rusé. (Encycl.) Dans les dernières campagnes d'Italie et d'Espagne, plusieurs hommes se sont fait un nom comme chefs de *partisans*, et ont mérité d'être incorporés dans l'armée avec des grades dignes de leurs talents militaires. (Id.)

— Syn. comp. PARTISAN. FINANCIER. MALTÔTIER. PUBLICAIN. TRAITANT. *Maltôtier* était une dénomination injurieuse qu'on donnait aux *traitants* qui vexaient. *Financier* est plus noble ; *traitant*, plus en sous-ordre ; *partisan*, plus odieux ; *maltôtier*, plus méprisable. *Publicain* ne se disait que des financiers de l'antiquité.

PARTISANE. s. f. Celle qui est attachée au parti de quelqu'un, qui en prend la défense. Voltaire dit à Mme du Boccage, en parlant de Mme du Châtelet : Vous n'avez pas de *partisane* plus sincère. (Volt.) Cratès, vieux, laid et bossu, trouva une *partisane* jeune et jolie, aux yeux de qui le zèle de la science changea ses défauts en agréments. (Linguet.)

Qu'avec lui l'univers me condamne,
Je ris de ses emportements,
Pourvu que vous soyez toujours ma partisane.
(Boissy.)

— Ce féminin n'est pas entièrement admis ; mais il n'y a aucun motif raisonnable qui puisse le faire répudier. L'Académie ne nous fait pas connaître si une femme doit dire *je suis partisan* ou *partisane* de telle chose. Comme le choix ne peut pas être douteux entre un féminin utile, nécessaire, régulier, conforme au génie de la langue, et un prétendu féminin qui n'en est pas un ; comme l'invariabilité de ce nom, ainsi que celle de tout autre, est un inconvénient, un défaut qu'on peut éviter ; comme elle semble indiquer que nos mœurs ne reconnaissent pas à une femme le droit ou la faculté d'avoir un goût décidé ou réfléchi pour quelque chose, il est clair que les écrivains doivent travailler à répandre l'usage du féminin *partisane*.

PARTITE. adj. des 2 g. (du lat. *pars*, partie). Bot. Se dit d'une partie découpée en lanières qui s'étendent jusque près de sa base.

PARTITEUR. s. m. Arithm. S'est dit pour Diviseur.

— Néol. Celui qui fait les parts. Ces partiteurs de renommée.

PARTITIF, IVE. adj. (rad. *partie*). Gramm. Qui désigne une partie d'un tout. *Moitié, dizaine*, etc., sont des substantifs partitifs. *Plusieurs, quelques*, sont des adjectifs partitifs. La préposition *de* se prend dans un sens partitif.

— *Collectif partitif.* Celui qui exprime plusieurs personnes ou plusieurs choses comme faisant partie d'un tout. Pour la règle d'accord des collectifs partitifs, V. COLLECTIF.

PARTITION. s. f. (pr. *par-ti-ci-on* ; du lat. *partitio*, fait de *pars*, partie). Mus. L'ensemble, la réunion de toutes les parties d'une composition musicale, rangées les unes au-dessous des autres, selon la nature de leur diapason, et de manière à se correspondre exactement. La partition de l'opéra d'Alceste. La partition d'OEdipe à Colone, de Don Juan, etc. Cette partition est bien écrite. Opéras en partition.

— Les Italiens se servaient souvent de ce terme pour marquer la basse continue chiffrée, surtout lorsque dans les récitatifs la partie chantante est écrite au-dessus de leur basse continue, ou quand les entrées des figures sont marquées par les clés des parties qui les commencent.

— Par extens. Se prend souvent pour L'œuvre même. Méhul est auteur de plusieurs partitions remarquables.

— Mus. Règle pour accorder l'orgue et le piano par tempérament. || Opération par laquelle on applique cette règle. Les facteurs de pianos vendent aujourd'hui des partitions formées de diapasons ajustés d'après le système tempéré.

[illegible] *partition*.

— Bibliogr. *Partitiones oratoriæ.* Ouvrage de Cicéron qui traite des parties de la rhétorique.

— Blas. Traits qui partagent l'écu en plusieurs parties. || *Partitions simples.* Celles qui le divisent en parties égales. || *Partitions composées.* Celles qui forment des compartiments inégaux.

— Bot. Se dit de chacune des divisions d'une feuille, quand ces divisions sont seulement réunies par la base.

— Gramm. S'est dit pour Partage, division, distribution d'une chose en ses parties.

— Phys. *Partition du baromètre.* Division que l'on a faite en sept parties, entre le plus haut et le plus bas degré du mercure, pour marquer les variations de l'atmosphère.

PARTNER. s. m. V. PARTENAIRE.

PARTOLOGIE. s. f. (du lat. *partus*, accouchement ; et du gr. λόγος, discours). Chir. Traité des accouchements.

PARTOLOGIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport, qui appartient à la partologie.

PARTOUT. adv. (des mots fr. *par*, *tout*). En tous lieux. Aller partout. Être partout. Passer partout. Dire partout. *Partout* on entend des cris, *partout* on voit la douleur, le désespoir et la mort. (Boss.) A la cour, à la ville, mêmes passions, mêmes faiblesses : *partout* des brus, des belles-mères, des maris et des femmes, des divorces, des ruptures et des raccommodements. (La Bruy.) L'exilé *partout* est seul. (Lamenn.) *Partout* en ce moment on me bénit, on m'aime. (Rac.) Vous trouverez *partout* l'horreur du nom romain. (Id.)

— Prov. *On ne peut être partout.* On ne saurait être en même temps en deux endroits. || On ne peut vaquer à plusieurs affaires à la fois.

— Fam. *Se fourrer partout*, *fourrer son nez partout.* Se produire, s'introduire dans toutes les maisons, s'ingérer dans toute sorte d'affaires.

— *Six partout, as partout, blanc partout*, etc. Se dit, au domino, pour annoncer que le nombre indiqué se trouve aux deux extrémités du jeu. || Puisque l'Académie admet que dans ce cas *partout* est adverbe, pourquoi prétend-elle quelques lignes plus bas et sans doute bien à tort, que, dans *faire un partout*, partout est substantif ?

— En quelque lieu que ce soit. Toute place est bonne ; on peut prier *partout*. (De Bréhan.) Les mauvais prêtres ont toujours glissé *partout* la fraude et le mensonge. (Napol.)

— En quelque lieu que ce puisse être. On reprend son bien partout où on le trouve. On se moque de lui partout où il va. *Partout* où se pouvait étendre le pouvoir de M. de Montansier, l'oppression et l'injustice n'étaient pas libres. (Fléch.) L'homme est le même *partout ;* l'homme est toujours l'homme. (Volt.) Il est incertain où la mort nous attend, attendons-la *partout*. (Montaigne.)

Je puis mettre à ses pieds ma douleur et ma joie,
Partout où sa bonté consent que je la voie. (Rac.)

— *De partout.* De tous les côtés. On souffre de *partout ;* il y a cependant du bon dans la vie. (Volt.) Cette locution est sans doute un abrégé de : On souffre *de* tel ou tel côté, et la douleur s'étend *par tout* le corps.

— *Partout* peut se répéter pour indiquer une énumération ou une progression. *Partout* où il y a combinaison, il y a intelligence ; *partout* où il y a intelligence, il y a ordre et justice, récompense et punition : voilà Dieu démontré. (Boiste.)

— *En tout et partout.* Absolument.

— On a dit autrefois, mais mal, *tout partout*. Aussi Mme de Sévigné se moque de cette façon de parler. Ces coliques sont douloureuses ; vous avez mal *tout partout*, comme dit Mme Reinié.

PART-PRENANT, ANTE. adj. et s. Anc. prat. Personne qui a part dans un héritage.

PARTROUBLÉ, ÉE. part. pass. du v. Partroubler. S'empl. adjectiv. On est si *partroublé* qu'on ne sait ce qu'on fait. (Regnard.)

PARTROUBLER. v. a. 1re conj. Se disait pour Troubler extrêmement.

PARTULA. Myth. rom. Déesse qui présidait aux accouchements ; elle réglait le terme de la grossesse.

PARTULE. s. f. Conchyl. Genre de coquilles univalves.

PARTURATEUR. s. m. Chir. Instrument dont quelques chirurgiens se servaient dans les accouchements difficiles.

PARTURATION. s. f. Se disait pour Accouchement, enfantement. On dit aujourd'hui Parturition.

PARTURIR. v. n. 2e conj. Se disait pour Accoucher, mettre un enfant au monde.

PARTURITION. s. f. (pr. *par-tu-ri-ci-on* ; du lat. *parturitio*, fait de *parturire*, accoucher). Chir. Acte par lequel s'exécute la naissance de l'enfant, quelle que soit l'époque de la grossesse à laquelle il vient au monde. La parturition se divise en deux ordres ; le premier est celui où l'enfant se présente par la tête, le second est quand il avance par les membres abdominaux.

— Syn. comp. PARTURITION. ACCOUCHEMENT. VÊLAGE. AGNELAGE. MISE BAS. PART. Cet acte se nomme *vêlage* dans l'espèce bovine ; *agnelage* [illegible] *parturition*, [illegible] ; accouchement et quelquefois *part* et *parturition*, chez la femme.

PARU. part. pass. du v. Paraître. Il est invariable, et c'est à tort qu'on lui donne quelquefois l'auxiliaire *être*. Ainsi ne dites pas : La troisième livraison de ce recueil n'est pas encore *parue*. Envoyez-moi toutes les livraisons *parues*. Il faut dire avec *avoir*, et sans accord du participe : La troisième livraison de ce recueil n'a pas encore *paru*. Envoyez-moi toutes les livraisons qui ont *paru*.

PARUE. s. f. Anc. mar. État d'un vaisseau couvert de tous ses pavillons.

PARULIE. s. f. (du lat. *parulis*, fait du gr. παρά, proche ; οὖλον, gencive). Pathol. Inflammation de la gencive dont il résulte un abcès. Elle peut être occasionnée par une carie de la racine des dents dont il résulte une fistule à la base de la mâchoire, par une inflammation de la membrane alvéolo-dentaire, par l'inflammation et le gonflement du noyau dentaire, ou bien par l'inflammation, la carie et les fistules d'un point quelconque des alvéoles ou de toute autre partie des os maxillaires, et enfin par l'inflammation de la substance propre des gencives.

— On dit aussi *un parulis*.

PARUNDA. Myth. rom. V. PARTULA.

PARURE. s. f. (du lat. barb. *paratura*, fait de *parare*, préparer, apprêter, parer). Ornement, ajustement, ce qui sert à parer. Belle parure. La parure d'une femme. Ne s'occuper que de sa parure. N'avoir pas besoin de parure. La parure ne lui sied pas bien. Les fleurs sont la parure d'un jardin. Il y avait à ce bal de fort jolies femmes et des parures très-élégantes. Je prenais soin à mon tour de sa *parure*. (Chateaub.) Le goût de *parure* s'étend de la maîtresse de la maison à tout ce qui la compose. (J.-J. Rouss.) La même *parure* qui embellissait autrefois la jeunesse de la coquette éclaire les défauts de sa vieillesse. (La Bruy.) Un extérieur simple est l'habit des hommes vulgaires, il est taillé pour eux et sur leur mesure ; mais c'est une *parure* pour ceux qui ont rempli leur vie de grandes actions. (Id.) Leur fer et leurs mousquets composaient leur *parure*. (Volt.) Il y a des femmes qui se perdent avantageusement sous leur *parure*. (St-Evrem.) Les richesses sont au mérite ce que la *parure* est aux belles personnes. (La Rochef.) Les femmes à qui la *parure* est nécessaire sont comme ces viandes qui ont besoin d'être mises en ragoût pour donner de l'appétit. (Noël.) Toute femme à l'excès est folle de *parure*. (F. d'Eglantine.)

De chiffons ramassés dans la plus noire ordure,
Dont la femme aux bons jours composait sa parure.
(Boileau.)

— Par analogie, se dit des animaux. Ces crins, du fier coursier ondoyeuse *parure*. (Del.)

— Se dit aussi des choses. La parure des prés, des bois, des bosquets, des parterres. La parure du printemps. Les bois ont revêtu leur nouvelle *parure*. (Tissot.)

Aux bosquets jaunissants, pour dernière parure,
Le rouge cornouiller apporte ses tributs.
(Luce de Lancival.)

— Poét. *La parure des forêts.* La verdure

— Fig. Se dit quelquefois au moral. La modestie est la plus belle parure d'une jeune fille. Dans ce genre d'écrits, une élégante simplicité est la véritable parure du style. La justice ne doit point exiger de *parure* lorsqu'on se présente devant elle. (Boiste.)

— *Parure de diamants, parure de rubis*, etc. Garniture de diamants, de rubis, pour servir de parure. Avoir une parure de diamants complète. Avoir des parures de pierres fines.

— Ressemblance, convenance entre deux ou plusieurs choses. || *Chevaux de même parure.* Chevaux de même taille, de même poil. || *Meubles de même parure.* Meubles de même étoffe, de même ouvrage.

— Fig. *Tout est de même parure.* Se dit en parlant d'un homme, d'un ouvrage dans lequel tout se ressemble, tout est d'accord. Son caractère, sa conduite, sa manière d'être, tout est en lui de même parure. Le sujet, les pensées, le style, tout dans cet ouvrage est de même parure. Il est peu usité, et ne se dit guère qu'en mauvaise part.

— Techn. Ce qui a été retranché avec un outil. || *La parure du pied d'un cheval.* La corne que le maréchal en a ôtée avant de le ferrer. || *La parure d'une peau de veau.* Ce que le relieur en détache, avant de l'employer à couvrir un livre.

— PARURES. s. f. pl. Rognures pour faire de la colle forte.

— Syn. comp. PARURE. AJUSTEMENT. Ce qui appartient à l'habillement complet quel qu'il soit, simple ou orné, est *ajustement ;* ce qu'on ajoute d'apparent, de superflu, est *parure*. || PARURE. PAREMENT. V. PAREMENT.

PARVADI ou **PARVATI.** Myth. ind. Nom que porte quelquefois la déesse Dourga, femme de Siva, qui semble se rapprocher de la Junon des Grecs. Les Indiens la représentent comme Cybèle, c'est-à-dire couronnée de tours, et la regardent comme la protectrice de la terre et des êtres, ou la déesse de la providence.

PARVENIR. v. n. 2e conj. irrég. (du lat. *pervenire*, venir jusqu'au bout, jusqu'au point où l'on tendait). *Je parviens, tu parviens, il parvient, nous parvenons, vous parvenez, ils parviennent. Je parvenais. Je parvins. Je suis parvenu. Je parviendrai. Je parviendrais.* [illegible] *que nous parvenions, que vous parveniez, qu'ils parviennent. Que je parvinsse. Parvenant. Parvenu, ue.* Il se conjugue avec l'auxiliaire *être*. Arriver à un terme qu'on s'est proposé, y arriver avec difficulté, après une longue route. Nous parvînmes au pied des Alpes. Ne pouvoir parvenir au haut de la montagne. Ne pouvoir parvenir jusqu'à quelqu'un. Du point où nous étions parvenus, il y avait encore trois heures de marche jusqu'à Arpe. (Chateaub.) L'endroit où nous étions parvenus [illegible] Carvati, et c'est là qu'il faut se détourner de la route. (Id.) L'oiseau entre dans son nid en montant, et il n'y a précisément que ce qu'il lui faut de passage pour *parvenir* à l'intérieur où est la nichée. (Buff.)

— Arriver, en parlant des choses. Son nom est parvenu aux oreilles du roi. J'espère que ma lettre parviendra jusqu'à lui. Ce bruit n'est pas parvenu jusqu'à moi. Les lettres ne parviennent ici qu'affranchies jusqu'à la frontière. (J.-J. Rouss.) Adieu, monsieur, si cette lettre vous parvient, je vous prie de m'en donner avis. (Id.) Voyez à quel degré de puissance cet [illegible]

publiques sont *parvenues*. (B. de St-P.) On doit regretter que les écrits d'Agatharchides de Gnide ne soient pas *parvenus* en entier jusqu'à nous. (M.-Brun.) Les écrits des Babyloniens, des Égyptiens, des Phéniciens et des Carthaginois ne sont pas *parvenus* jusqu'à nous. (Id.) La grossièreté et la virulence des libelles est *parvenue* à un point dont on n'avait plus d'idée depuis les mazarinades. (La Harpe.)

Tu ne vas pas chercher sous un ciel inconnu
Des pays où mon nom ne soit pas *parvenu*. (Racine.)

— Fig. et au mor. Il est difficile de parvenir à la perfection chrétienne. Il est impossible de parvenir à la connaissance de tous les secrets de la nature. Parvenir à un grand âge, à une extrême vieillesse. Ne pouvoir parvenir à persuader quelqu'un, parvenir à le décider à faire quelque chose. Ce ne fut pas par la voie du raisonnement que sainte Thérèse *parvint* aux connaissances sublimes de la Divinité; ce fut par la voie de la charité et de la prière. (Fléch.) Se frayer des routes d'iniquités pour *parvenir* à ses fins. (Mass.) Au comble des douleurs tu m'as fait *parvenir*. (Boil.) Le fer ne suffit pas contre ce malheureux serpent, lorsqu'il est *parvenu* à toute sa longueur. (Lacép.) Lysis, observez que les vieillards sont *parvenus* au terme de la carrière que vous allez parcourir. (Barth él.) On devrait bien plutôt le féliciter d'être *parvenu* au port en quittant le rivage. (B. de St-P.) Je n'ai point atteint cette abnégation de soi-même où quelques anachorètes sont *parvenus*. (X. de Maistre.) Nous sommes *parvenus* à un tel point de perfection dans les ballets, que nous sommes en état de nous passer à l'Opéra de paroles et de musique. (La Harpe.) Mais, avant d'entrer dans ce nouvel ordre de choses, jetons les yeux sur celui d'où nous sortons, et voyons, le plus exactement qu'il est possible, jusqu'où nous sommes *parvenus*. (J.-J. Rouss.) Voilà précisément le degré où étaient *parvenus* la plupart des peuples sauvages qui nous sont connus, et c'est faute d'avoir suffisamment distingué ces idées, et remarqué combien ces peuples étaient déjà loin du premier état de nature, que plusieurs se sont hâtés de conclure que l'homme est naturellement cruel. (Id.) Saint-Chaumont est *parvenu* à l'âge de quarante ans sans avoir eu une idée, un sentiment étranger à sa personne. (Jouy.)

— Fig. Arriver, s'élever. Parvenir à une charge, à une dignité, à un emploi. Parvenir aux honneurs par les bonnes voies, par les degrés ordinaires. Parvenir à un haut degré de fortune. Parvenir au trône, au pouvoir, à l'empire. Le désir de *parvenir* à de grandes places, l'amour de la gloire et de l'élévation, nous est si naturel, que rien ne nous coûte pour y *parvenir*. (Mass.) J'ai souhaité l'empire et j'y suis *parvenu*. (Corn.) La certitude de *parvenir* aux places sans talents éteint l'émulation. (Condorcet.)

. . . . L'auteur le plus poli
Ne *parviendra* jamais au sort de l'Angeli. (Boileau.)

— Atteindre à. Élevez votre âme si haut que l'offense ne *parvienne* pas jusqu'à elle. (Descart.)

— Absol. S'élever en dignité, faire fortune. C'est un homme qui ne peut pas manquer de parvenir. Vouloir parvenir à quelque prix que ce soit. Parvenir par de mauvaises voies. Le meilleur moyen de parvenir, pour parvenir. Jouer l'homme de bien pour *parvenir*. (Mass.) Que de bassesse pour *parvenir* ! (Id.)

— *Parvenir à*, suivi d'un infinitif. Ne pouvoir jamais parvenir à être riche. On a vu un cercle de personnes liées par un commerce d'esprit, par tout ce qu'elles appelaient délicatesse et sentiments; ils étaient *parvenus* à n'être plus entendus, et à ne s'entendre pas eux-mêmes. (La Bruy.) Les missionnaires chrétiens, au péril de leurs jours, et avec une charité infatigable, étaient *parvenus*, chez plusieurs nations, à faire substituer un esclavage assez doux aux horreurs du bûcher. (Chateaub.) Tout religieux qui, au moyen d'une haire et d'un sac, est *parvenu* à rassembler sous ses lois plusieurs milliers de disciples, n'est point un homme ordinaire. (Id.) Chénier est *parvenu* à faire jouer son Charles IX, et sans autre inconvénient que d'ennuyer les gens de goût. (La Harpe.) Il est très-difficile de conjecturer comment les hommes sont *parvenus* à connaître et employer le fer, car il n'est pas croyable qu'ils aient imaginé d'eux-mêmes de tirer la matière de la mine.

— Syn. comp. PARVENIR, VENIR. *Venir* est le terme ordinaire, général, absolu; *parvenir*, c'est venir difficilement, lentement à un but.

PARVENU, UE. part. pass. du v. Parvenir. S'empl. adjectiv. Le prélat par la brigue aux honneurs *parvenu*. (Boil.) La noix, *parvenue* à sa maturité, tombe de l'arbre qui la porte. (B. de St-P.) *Parvenu* à ce premier pas longtemps disputé, Voltaire régnait dans l'empire des lettres, et regardait comme un rebelle quiconque osait l'attaquer. (La Harpe.) *Parvenus* à cette dernière cime, nous découvrîmes le golfe de Messénie. (Chateaub.)

Déjà jusqu'à mon cœur le venin *parvenu*
Dans ce cœur expirant jette un froid inconnu.
(Racine.)

PARVENU. s. m. Celui qui, né dans un état [illegible], a fait une grande fortune, est arrivé aux emplois, aux honneurs. Il ne se dit guère qu'en mauvaise part. C'est un parvenu, un [illegible] parvenu. Avoir toute l'insolence d'un parvenu.

. . . . Que nos jeunes [illegible]
[illegible] Voilà l'orgueil de [illegible] parvenus.
(Destouches.)

— Delille dit en parlant du papillon :

... Le fils de la chenille,
Beau *parvenu*, honteux de sa famille.

— L'Académie ne donne pas de féminin à ce mot. Pourquoi ne pourrait-on pas dire une parvenue ?

— S'empl. aussi adjectiv. Un sot *parvenu* est comme sur une montagne, d'où tout le monde lui paraît petit, comme il paraît petit à tout le monde. (Noël.)

PARVICOLLE. adj. des 2 g. (ét. lat., *parvus*, petit; *collum*, cou). Zool. Qui a le cou ou le corselet court.

PARVIFLORE. adj. des 2 g. (ét. lat., *parvus*, petit; *flos*, fleur). Bot. Qui a de petites fleurs, comme le thym parviflore.

PARVIFOLIÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *parvus*, petit; *folium*, feuille). Bot. Qui a de petites feuilles, comme l'adenocarpe parvifolié.

PARVINEAU. Agric. Se disait pour Palonneau d'une herse.

PARVIROSTRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *parvus*, petit; *rostrum*, bec). Ornith. Qui a le bec grêle, comme le tiname parvirostre.

PARVIS. s. m. (pr. *par-vi*; du lat. *pervius*, sous-entendu *locus*, lieu fort ouvert, où l'on passe aisément). Place devant la grande porte d'une église, et principalement d'une église cathédrale. Le parvis de Notre-Dame, et plus ordinairement le parvis Notre-Dame.

Un peuple immense inonde le *parvis*.
Le temple s'ouvre. (Voltaire.)

— Se disait autrefois de toutes les places qui étaient devant les palais et les grandes maisons.

— En parlant de l'ancien temple de Jérusalem, l'espace qui était autour du tabernacle. De ses *parvis* sacrés j'ai deux fois fait le tour. (Rac.)

... Dans un des *parvis* aux hommes réservé,
Cette femme superbe entre le front levé. (Rac.)

— *Parvis des Gentils*. La première enceinte du temple, où tout le monde pouvait pénétrer. || *Parvis d'Israël*. Seconde enceinte où les Hébreux seuls entraient.

— PARVIS. s. m. pl. Poét. Vestibule, enceinte. Les sacrés parvis.

Mais quel charme imposant m'attire
A l'ombre des *parvis* sacrés ?
L'orgue saint éclate, il soupire,
Et parle à mes sens enivrés. (Mme Desroches.)

— *Les célestes parvis*, *les parvis célestes*. Le ciel, l'olympe, la voûte céleste.

Et vous, astres nombreux qui, sans cesse allumés,
Aux célestes *parvis* sans ordre êtes semés. (D.-Baron.)

Que ne puis-je aussi bien, dans les *parvis* célestes,
Vainqueur de la vieillesse et du fleuve infernal,
M'asseoir avec les dieux, et marcher leur égal ?
(Aignan.)

— Syn. simpl. Place, vestibule, portique, entrée, temple. || Épith. Saint, sacré, vaste, long, fréquenté, désert.

PARVITÉ. s. f. Se disait pour Petitesse, exiguïté.

PARVULISSIME. adj. des 2 g. Très-petit. Il ne s'est employé que par plaisanterie.

— D'Alembert l'a pris substantiv. en parlant de la petite république de Genève. On dit que vous n'habitez plus le territoire de la *parvulissime*.

— *Parvulissime* est un barbarisme de Voltaire et de d'Alembert : *parvus* n'avait pas un superlatif de cette racine. C'est un de ces mots qui échappent à des hommes de beaucoup d'esprit dans une conversation très-libre ou dans une correspondance très-amicale, qu'on peut fort bien considérer comme une simple conversation, mais on ne peut les employer dans des ouvrages sérieux.

PARY. s. m. Métrol. Piastre mexicaine, monnaie de compte en usage dans le Brésil, valant 4 f. 81.

PARYGRA ou **PARYGRON.** s. m. (du gr. [illegible]). Pharm. Médicament liquide, ou au moins humide, qu'on appliquait sur un phlegmon.

PARYPHODACTYLE. adj. des 2 g. (ét. gr., [illegible], frangé; [illegible], doigt). Ornith. Qui a les pieds lobés ou festonnés. || PARYPHODACTYLES, [illegible] comprenant des oiseaux qui ont les pieds lobés ou festonnés.

PAS. s. m. (pr. *pâ*; du lat. *passus*). Le mouvement que fait une personne ou un animal en mettant un pied devant l'autre pour marcher. Le pas d'un homme. Le pas d'un enfant. Le pas d'un cheval. Petit pas. Grand pas. Faire un pas. S'arrêter à chaque pas. A tous les pas qu'il faisait. Marcher à petits pas, à grands pas, à pas lents. Hâter, presser, précipiter, ralentir, allonger le pas, son pas, ses pas. Doubler, forcer le pas. Régler ses pas. S'accommoder au pas, se régler sur le pas du plus faible. S'en aller à son petit pas. Aller bon pas. Marcher d'un pas léger, d'un pas rapide, d'un pas chancelant. Assurer ses pas. Porter ses pas. Tourner ses pas. Adresser ses pas quelque part. Guider, diriger, accompagner, suivre les pas de quelqu'un. Marcher sur les pas de quelqu'un. Faire un pas, faire des pas en arrière. Pylade va bientôt conduire ici ses pas. (Rac.) Dans votre appartement j'ai retenu ses pas. (Id.) Sans mon ordre on porte ici ses pas. (Id.) La frayeur de la nuit précipite mes pas. (Id.) On ne voit point mes pas sous l'âge chanceler. (Boil.) Le trouble m'a saisi; mes pas ont hésité. (Id.) Il pressa le *pas* si bien qu'il arriva à la tombée de la nuit. (D. Quich.)

Le pompeux appareil qui suit ici vos *pas*
N'est point d'un malheureux qui cherche le trépas.
(Racine.)

— *Retourner sur ses pas*. Retourner au lieu d'où l'on vient.

— Fig. Dès les premiers *pas* regarder en arrière. (Corn.) Je crois voir la mort marcher devant ses *pas*. (Rac.) Il ne faut plus qu'un *pas*, et c'est où je l'attends. (Id.) Dans quel piége as-tu conduit mes *pas* ? (Id.)

.... Par qui notre bannière
N'a jamais en marchant fait un *pas* en arrière. (Boil.)

Les grâces, les ris, la jeunesse,
Marchent au-devant de ses *pas*. (J.-B. Rouss.)

— *Marcher sur les pas de quelqu'un*. Le suivre. Ne peut-elle à l'autel marcher que sur vos *pas* ? (Rac.) Sur vos *pas* vous me verrez voler. (Id.) Sur ses *pas* au barreau la troupe s'achemine. (Boil.)

— Fig. *Suivre les pas de quelqu'un, marcher sur les pas de quelqu'un*. L'imiter, le prendre pour modèle. Marchant sur les *pas* de son invincible frère. (Boss.)

... Les plaisirs et la joie
M'abandonnent, Zaïre, et marchent sur leurs *pas*
(Racine.)

— Fig. *S'attacher, être attaché aux pas de quelqu'un*. Le suivre partout. Comme une furie attachée à tes *pas*. (Corn.) (Il) sema partout la mort attachée à ses *pas*. (Volt.)

Viens m'aider à fuir les vices
Qui s'attachent à mes *pas*. (J.-B. Rouss.)

— Prov. et fig. *Vous devriez baiser la trace de ses pas, chacun de ses pas*. Il vous a rendu de très-grands services, vous lui devez beaucoup de reconnaissance.

— Fig. Se dit de ce qui fait des progrès. Il n'y a point de petits *pas* dans les grandes affaires. (De Retz.)

— Prov. et fig. *Il n'y a que le premier pas qui coûte*. En toute affaire, ce qu'il y a de plus difficile est de commencer. || Quand on a fait une première faute, on en commet d'autres plus aisément. Le premier *pas* vers le vice est le seul pénible, on poursuit sans même y songer. (J.-J. Rouss.) Ah ! le premier *pas* qui coûte le plus était celui qu'il ne fallait pas faire. (Id.) Ce n'est pas le premier *pas* qui coûte, c'est le dernier. (Mlle Camargo.) Les femmes peuvent fort bien se relâcher des devoirs extérieurs que la pudeur exige; mais, quand il s'agit de faire les derniers *pas*, la nature se révolte. (Montesq.) || *Tout dépend du premier pas*. Le succès d'une affaire dépend ordinairement de la manière dont elle a été commencée, entamée.

— Fig. *En être au premier pas*. N'être pas plus avancé dans une affaire, que si on venait de la commencer. Voilà six mois d'écoulés, et nous n'en sommes encore qu'au premier pas. || *Faire les premiers pas*. Faire les avances, les premières démarches, les premières propositions pour une affaire, pour une réconciliation. Il était l'offenseur, il devait faire les premiers pas.

— Fig. et pop. *Faire aller quelqu'un plus vite que le pas*. Lui donner de l'exercice en lui suscitant des affaires, des embarras. || Le mener rudement.

— Fig. *Faire des pas, de grands pas*. Faire des progrès. Faire de grands pas dans la carrière des sciences. Faire faire de grands pas à la science. Voilà déjà un pas de fait, un grand pas vers le bien. Pourvu que Sénèque fasse de grands *pas* et des *pas* mesurés, il s'imagine qu'il avance beaucoup. (Malebr.) Il ne suffit point de faire de grands *pas* pour arriver, il faut marcher droit. (Boiste.)

— *Faire un faux pas*. Glisser ou chanceler en marchant, faute d'avoir bien assuré son pied.

— Fig. et fam. *Faire un faux pas*. Faire quelque faute dans sa conduite, dans une affaire. N'avoir jamais fait un faux pas. Faire beaucoup de faux pas, bien des faux pas dans sa vie. Se garder de faire un faux pas. Nous repassons avec amertume sur tous nos faux *pas*. (Boss.) Tout meurtri de faux *pas* de sa muse tragique. (Gilbert.)

— *Pas de clerc*. Faute commise par imprudence dans une affaire. Il a fait un pas de clerc qui a ruiné son affaire. Faire souvent des pas de clerc.

[illegible]

— Prov. *La peur a bon pas*. Elle donne de bonnes jambes aux fuyards.

— *A pas* est souvent suivi d'un adjectif pour exprimer de quelle manière on marche, on s'avance, soit au propre, soit au figuré. Elle voit avancer la mort à *pas* lents. (Boss.) Tracer à *pas* tardifs un pénible sillon. (Boil.) Mon pouls inégal marche à *pas* redoublés. (Id.) Cérès vient à *pas* lents à la suite de Flore. (J.-J. Rouss.)

Mon Dieu, qu'une vertu naissante,
Parmi tant de périls, marche à *pas* incertains ! (Rac.)

— Fig. *Marcher à pas comptés*. Marcher avec une extrême lenteur.

— Fig. et fam. *Aller à pas de tortue dans le chemin de la fortune, dans une affaire*. N'y avancer que lentement.

— Fig. *Aller à pas mesurés*. Procéder dans une affaire avec beaucoup de circonspection.

— Prov. *Aller à pas de loup*. Marcher si doucement qu'on ne soit point entendu, dans le dessein de surprendre quelqu'un.

— *A grands pas*. Avec rapidité. Revenir à grands pas. Mais à grands *pas* vers nous je vois quelqu'un marcher. (Rac.) Il voit fuir à grands *pas* ses naïades captives. (Boil.)

— Fig.

Le pouvoir d'Agrippine
Vers sa chute à grands *pas* chaque jour s'achemine.
(Boileau.)

Mars, amenant la Victoire,
Vole, et le suit à grands *pas*. (Bern.)

— Fig. *Aller à grands pas aux dignités, aux honneurs*. Franchir avec rapidité les degrés qui conduisent aux dignités, aux honneurs, être sur le point d'y parvenir.

— Fig. *Aller à pas de géant dans une entreprise, dans le chemin de la fortune*. Y faire de grands progrès en peu de temps.

— *D'un pas*, suivi d'un adjectif, au propre et au figuré, s'emploie à peu près dans le même sens que *à pas*. Nous marchons d'un *pas* soutenu dans le chemin de la vertu. (Boss.) Chacun le suit d'un *pas* plus ou moins pressé. (Corn.) Ils marchent droit au chœur d'un *pas* audacieux. (Boil.) Toujours vers la justice aller d'un *pas* égal. (Id.) La sottise marche d'un *pas* assuré, lorsque la vanité la soutient. (Boiste.)

— Il se dit poétiquement des choses inanimées.

Fameux théâtre des naufrages,
Mer dont les flots impétueux
Viennent d'un *pas* respectueux
Baiser le sable des rivages. (Gessner.)

— Chorégr. Se dit des différentes manières de conduire ses pas en marchant, en sautant ou en pirouettant. Pas grave. Pas battu. Pas coupé. Pas glissé. Pas chassé. Pas marché. Pas de basque. Pas de menuet, de gavotte, de valse, etc. || *Pas droit*. Pas qui se fait en ligne droite. || *Pas grave* ou *ouvert*. Pas qui se fait en écartant un pied de l'autre en demi-cercle. || *Pas battu*. Pas que l'on fait en tournant une des jambes par dessus l'autre, ou par dessous, avant que de poser le pied à terre. || *Pas tourné*. Pas que l'on fait avec un tour de jambes, ou en décrivant un cercle entier avec le pied, en avant ou en arrière. || *Pas tortillé*. Celui qu'on fait, lorsqu'en partant on met la pointe en dedans, et qu'en le posant on la remet en dehors. || *Pas avec mouvement*. Celui qu'on fait avec les plis des genoux. || *Pas relevé* ou *neuf*. Celui qui se fait lorsque après avoir plié au milieu du pas, on se relève en le finissant. || *Pas balancé* ou *balancement*. Celui qui se fait lorsqu'on se jette à droite avec un mouvement sur la pointe du pied, pour faire ensuite un coupé. || *Pas coupé*. Celui qu'on fait après un pas de mouvement, et qui est plus lent. || *Pas dérobé*. Celui où les deux pieds se meuvent en même temps dans un sens opposé. || *Pas glissé*. Celui qui est plus grand qu'il ne doit être naturellement. || *Pas chassé*. Celui où l'on plie avant de mouvoir le pied. || *Pas tombé*. Celui où l'on ne plie qu'après avoir posé le pied qu'on a mu.

— *Pas de hache*. Danse fortement caractérisée et rhythmée, espèce de pyrrhique dansée par une troupe de soldats, de sauvages, de cyclopes, etc. La danse des soldats romains, dans la Vestale, est un pas de hache.

— *Pas russe*. Air d'une danse en usage chez les Russes. Elle se danse à deux personnes, et a, quant à la figure, quelques rapports avec le menuet; mais la mesure en est à quatre temps.

— *Un pas de deux, un pas de trois*. Une entrée de ballet dansée par deux ou par trois personnes. || *Pas seul*. Danse exécutée par un seul danseur.

— Mus. Morceau dont la mesure est appropriée au pas des troupes. On a fait un pas redoublé du motif de cet air. || Morceau arrangé pour la danse. On a fait un joli pas de cette cavatine. || *Pas redoublé*. Se dit des morceaux d'un mouvement rapide, dont la mesure est toujours à $\frac{2}{4}$ ou $\frac{6}{8}$.

— Art milit. Se dit des différentes manières de marcher qui ont été réglées pour les troupes. Pas ordinaire. Pas accéléré. Pas redoublé. Pas cadencé. Pas de route. Pas direct. Pas oblique. Pas de charge. Emporter une redoute au pas de charge. Mettre, remettre la troupe au pas. Marcher au pas. Prendre le pas. Perdre le pas. N'être plus au pas. || *Pas redoublé*. Marche militaire d'un mouvement très-rapide. || *Pas directs*. Se dit lorsque la troupe marche directement devant elle. || *Pas obliques*. Se dit lorsqu'elle marche sur une ligne diagonale, supposée [illegible] || *Pas de charge*. Celui que l'on fait pour tomber vivement sur l'ennemi. || *Changer de pas*. Quitter un pas pour en prendre un autre. || Rapporter le pied qui est derrière à côté de celui qui est devant, pour repartir de ce dernier pied. || *Marquer le pas*. Faire du bruit à chaque pas régulier qu'on doit faire. || *Marquer le pas*. Simuler le pas, en rapportant les talons à côté l'un de l'autre, sans avancer, et en observant la cadence du pas. || *Pas faux*. Pas qui n'est pas en mesure. Un pas faux dérange toute une colonne. || *Pas de camp*. Mesure pour tracer le camp.

— Fig. et fam. *Mettre quelqu'un au pas*. Le mettre à la raison, l'obliger à faire son devoir.

— Dans les premières années de la révolution, les hommes exagérés qui, par leurs excès, déshonoraient la cause de la liberté, se servaient fréquemment de ces expressions : *Être au pas*, *mettre quelqu'un au pas*. Par la première, ils entendaient partager exclusivement leurs opinions, approuver leurs excès; aussi eux et leurs amis, à les croire, *étaient-ils seuls au pas* ou *à la hauteur*, selon une autre expression alors consacrée. *Mettre quelqu'un au pas*, c'était, par la persua-

sion ou par la crainte, lui faire adopter non-seulement les idées nouvelles, mais encore les extravagances des révolutionnaires, qu'on est loin de confondre avec les amis de la patrie.

— Hist. *Pas d'armes*. Lieu qu'un chevalier entreprenait de défendre contre tout assaillant. ‖ Combat qu'un tenant offrait à tout venant, et dans lequel on avait pour objet de défendre un poste quelconque, soit un pont, soit un chemin ou un sentier de forêt, soit enfin un passage en rase campagne, mais fermé par des barricades. Un pas d'armes célèbre est le pas de l'arc triomphal que François, duc de Valois, ouvrit avec neuf chevaliers, dans la rue Saint-Antoine, à l'occasion du mariage de Louis XII, en 1514.

— *Ouvrir le pas*. Commencer un tournoi. ‖ Fig. Commencer une discussion. Le chancelier de l'Hospital a ouvert le *pas*. (Pasq.) ‖ Commencer à marcher. Les soldats doivent ouvrir le pas du pied gauche.

— Fig. *Être dans un mauvais pas*. Être dans une situation critique et dangereuse. Cette expression est empruntée du pas d'armes de l'ancienne chevalerie, qui était un des combats les plus difficiles à soutenir, soit en attaquant, soit en défendant.

— Escr. *Marcher à grands pas*. Laisser un espace de 50 centim. environ, entre les pieds qui avancent sur la ligne droite ou qui reculent en arrière. ‖ *Marcher à petits pas*. Se dit lorsque l'espace laissé n'est que d'environ 25 centim.

— Manég. Une des allures naturelles du cheval. Cheval qui va bien le pas, qui n'a point de pas, qui a bon pas, un grand pas. Avoir le pas rude, le pas fort doux. Mettre, remettre un cheval au pas. Mener un cheval au pas, au grand pas, au petit pas. Le mulet a le *pas* ferme et sûr. (Ardant.) *Ce cheval a le pas relevé*. Quand il marche, il relève bien les jambes de devant. ‖ *Cheval de pas*. Cheval qui va un grand pas, et fort à l'aise. ‖ *Pas de côté*. Sorte de travail de manége. ‖ *Pas averti*. Pas réglé, dans lequel le cheval semble compter lui-même le posé de chaque jambe. ‖ *Pas écouté*. Pas raccourci d'un cheval qui se balance entre les talons. ‖ *Le pas et le saut*. Air qui se forme en trois temps, dont le premier est un temps de galop raccourci ou de terre à terre, le second une courbette, et le troisième une cabriole.

— Prov. *En deux pas un saut*. Se dit pour exprimer qu'il faut faire quelque chose promptement, ou aller promptement en un lieu.

— Allées et venues, démarches que l'on fait pour quelque affaire, et peines qu'on prend pour y réussir. Faire bien des pas pour son ami, pour un mariage, pour obtenir une place. Cela lui a coûté bien des pas, bien des pas inutiles. Ne pas ménager, ne pas épargner ses pas dans une circonstance. Vous y perdriez vos pas.

— *Je ne ferai pas un pas, un pas de plus*. Je ne ferai aucune démarche, je ne ferai pas une démarche de plus pour cette affaire.

— *Regretter ses pas*. Regretter les peines que l'on s'est données.

— *Plaindre ses pas*. Ne pas aimer à prendre de la peine pour autrui. C'est un homme qui plaint ses pas, on n'en peut tirer aucun bon office. Il n'est pas homme à plaindre ses pas, dès qu'il s'agit d'obliger. ‖ On dit dans le sens contraire, *Qu'il ne craint pas ses pas*.

— Fig. Conduite, démarche, action. Observer tous les pas de quelqu'un. Il compte tous les *pas* du pécheur. (Boss.) Si mes accusateurs observent tous mes *pas*. (Rac.) De tous vos *pas* fameux observateur fidèle. (Boil.) Il fortifia mes *pas* et m'apprit à marcher. (Id.) Il assure nos *pas* craintifs. (J.-B. Rouss.) A tous les *pas* aussi cette raison préside. (L. Rac.) Si tu n'étais l'appui de mes *pas* effrayés. (Id.)

— Vestige, marque qu'imprime, que laisse le pied d'une personne ou d'un animal, en marchant. Voir des pas d'homme sur le sable du rivage. Ce n'est pas là le pas d'un homme, c'est celui d'une femme, d'un enfant. Distinguer le pas d'un cheval de celui d'un mulet.

— Fig. et fam. *Cela ne se trouve pas dans le pas d'un cheval*. Se dit d'une chose difficile à trouver, et principalement d'une somme considérable.

— Espace qui se trouve d'un pied à l'autre quand on marche. Il y a tant de pas au kilomètre. La longueur, la distance de cent pas. Ce pas. Il y a des bornes de mille en mille pas. Avancer, reculer, s'éloigner d'un pas. Mesurer au pas.

— *Pas géométrique*. Mesure précise de terrain qui est longue de 1 mètre 62 centim. Il est peu usité.

— Métrol. *Pas romain*. Mesure qui valait un peu plus de 1 mètre 47 centim. ‖ Il s'entend quelquefois de la moitié de cette mesure, 73 centim. ‖ *Pas grec*. 77 centim. ‖ *Pas de champ de Berne*. 73 centim. ‖ *Pas de forêt de Berne*. 67 centim.

— *Faire un pas en arrière*. Reculer d'un pas.

— *Il ne veut pas s'éloigner, reculer, avancer d'un pas*. Il ne veut pas s'éloigner, reculer, avancer du tout; il veut rester où il est.

— *Il ne faut pas le quitter d'un pas, d'un seul pas*. Il ne faut pas le quitter du tout, il faut toujours être avec lui.

— Par exagér. *Il n'y a qu'un pas*. Il n'y a que très-peu de chemin à faire, qu'une très-courte distance à parcourir. Il n'y a qu'un pas d'ici chez moi. ‖ On dit dans le même sens, *Demeurer à deux pas, à trois, à quatre pas d'ici*. Madame se trouve-t-elle incommodée? zest! en deux *pas* te voilà chez elle. (Beaum.)

— Fig. Se dit au moral. Il n'y a qu'un pas de la vie à la mort, du plaisir à la douleur. De la première chute à la dernière, souvent il n'y a qu'un *pas*. (Fléch.) Il n'est qu'un *pas* de l'admiration a l'amour. (Las-Cases.)

— Fig. Préséance, droit de marcher le premier. Le Parlement avait le pas sur les autres compagnies. Céder le pas à quelqu'un. Prendre le pas devant quelqu'un, sur quelqu'un. Disputer le pas à quelqu'un.

— Se dit par extens. pour Supériorité, prééminence.

> Lui-même il s'applaudit, et, d'un esprit tranquille,
> Prend le *pas* au Parnasse au-dessus de Virgile.
> (Boileau.)

— Passage étroit et difficile dans une vallée, dans une montagne. Le pas de Suse. Garder le pas. Défendre le pas. Le pas des Thermopyles.

— Canal étroit entre deux rivages voisins l'un de l'autre.

— *Un mauvais pas*. Un endroit par où il est difficile ou dangereux de passer, comme un bourbier, un précipice. Il y a là un mauvais pas.

— Fig. *Se tirer d'un mauvais pas, d'un pas difficile*. Se tirer d'une affaire difficile, embarrassante.

— Fig. *C'est un pas glissant*. C'est une occasion où il est difficile de se bien conduire. Le mépris est un *pas* glissant; dès qu'on y est arrivé, on ne peut plus s'arrêter, et l'on tombe de précipice en précipice. (Henri IV.)

— Fig. et pop. *Il a passé le pas. Il a sauté le pas*. Il est mort. ‖ Se dit plus ordinairement de ceux qui ont été exécutés par l'ordre de la justice.

— Fig. et fam. *Il a fallu passer le pas*. Se dit d'une personne qu'on a forcée à faire quelque chose.

— Fig. et fam. *Franchir le pas, sauter le pas*. Se décider à faire une chose, après avoir longtemps hésité. Il a balancé longtemps à se marier, mais enfin il a franchi le pas. Cette expression était autrefois très-élégante; elle n'est plus aujourd'hui que du style familier.

> Je ne veux point vous raconter
> Par quel art l'enfant de Cythère
> Conduisit la simple bergère
> A ce *pas* si doux à sauter. (Parny.)

— Pierre que l'on met au bas d'une porte, et qui diffère du seuil, en ce qu'elle avance au delà du mur, en manière de marche. Etre sur le pas de la porte.

— Se dit quelquefois des marches qui sont au-devant d'une entrée. Prenez garde, il y a ici un pas. Il y a quatre pas à monter à ce perron.

— Se dit de petites entailles faites sur les plates-formes d'un comble pour recevoir les pieds des chevrons.

— Techn. Chez les tisserands, Passage du fil dans la lame. ‖ *Etre hors du pas*. Prendre un fil pour un autre, ou en échapper un sans le prendre. ‖ *Pas dur*. Partie du métier des fabricants de gazes où répond une des trois marches. On l'appelle ainsi, parce qu'il est le plus pesant et le moins facile à faire mouvoir.

— Chaque tour que le gros câble fait sur l'arbre de la roue d'une carrière.

— Les artisans disent qu'ils ont des outils de toutes sortes de pas, c'est-à-dire de toutes sortes de grandeurs.

— *Pas d'une vis, pas de vis*. Espace compté entre deux filets d'une vis. Plus le pas de la vis est petit, plus la vis augmente de force.

— Horlog. *Pas d'une fusée*. Chacun des tours de l'espèce de rainure en spirale qui est taillée autour de la fusée. La fusée d'une montre a ordinairement cinq ou six pas.

— Constr. Se dit des entailles faites sur la plate-forme d'un comble pour recevoir le pied des chevrons.

— *Pas* précède en général ses adjectifs, excepté grand, petit, bon et faux.

— *Pas à pas*. loc. adv. Un pas après l'autre, et doucement. Aller pas à pas. J'arrive *pas à pas* au terme désiré (L. Racine.)

— Prov. *Pas à pas on va bien loin*. Quand on va toujours, on ne laisse pas d'avancer beaucoup, quoiqu'on aille lentement. Il se dit au propre et au figuré. les excès. (Boss.)

— *De ce pas, tout de ce pas*. loc. adv. A l'heure même, à l'heure même où je vous parle. J'y vais de ce pas. Allez-y tout de ce pas. Il s'en va de ce *pas* trouver le trésorier. (Boil.)

> Allez, et de ce *pas*,
> Qu'enfermé dans la tour, on ne le quitte pas. (Rac.)

— *De ce pas* se disait au figuré; on n'en fait plus usage aujourd'hui, et nul poëte ne dirait comme Boileau :

> Il faut sur des sujets plus grands, plus curieux,
> Attacher de ce *pas* ton esprit et tes yeux. (Boil.)

— *A chaque pas*. A chaque instant. Les tentations infinies qui attaquent à chaque *pas* la faiblesse humaine. (Boss.) Nous verrons notre camp grossir à chaque *pas*. (Rac.) Votre douleur redouble et croît à chaque *pas*. (Id.)

— *Sous les pas*. Aux pieds, sous les pieds. Chaque chute creuse sous vos *pas* de nouveaux abîmes. (Boss.) Fais trembler sous tes *pas* les colonnes d'Hercule. (Corn.) L'abîme entr'ouvert sous ses *pas*. (Rac.) Sous leurs *pas* diligents le chemin disparaît. (Boil.) La terre fuit sous ses *pas*. (Id.) Le philosophisme, en voulant tout approfondir, a creusé l'abîme du néant sous ses *pas*. (Boiste.)

> N'épargnez point les fleurs;
> Il en renaît assez sous les *pas* de Marie. (Malh.)

— Poét. *Les fleurs naissent sous ses pas*. Cette femme est majestueuse, elle a bonne grâce à marcher. ‖ *Les amours naissent sous vos pas*. Vous accompagnent partout.

— *Pas* entre dans un grand nombre de locutions qu'il remplace, dans le style noble, par des périphrases, des expressions trop familières.

— *Arrêter, fixer ses pas*. S'arrêter. Sur le bord du Jourdain le ciel fixa nos *pas*. (Volt.)

> ..... Il peut entrer. Pourquoi ne vient-il pas?
> — Dans la première enceinte il arrête ses *pas*. (Volt.)

— *Conduire ses pas, poser ses pas, diriger ses pas*. Marcher, aller quelque part. Pylade va bientôt conduire ici ses *pas*. (Rac.) Mais votre frère Attale adresse ici ses *pas*. (Corn.) L'illustre Josabet porte vers nous ses *pas*. (Rac.) Elle porte au hasard ses *pas* précipités. (Delille.)

— *Précipiter, hâter ses pas*. Aller vite, courir. Contre un fier ennemi précipitez vos *pas*. (Rac.)

> Oh! que si, moins pressé du sujet qui m'entraîne,
> Vers le but qui m'attend je ne hâtais mes *pas*.
> (Delille.)

— Loin de ces lieux cruels précipitez vos *pas*. (Rac.) Emmenez-la promptement, faites-la fuir.

— *Egarer ses pas*. S'égarer, se fourvoyer, et même se promener dans un lieu. Soit qu'aux bois de Délos il égare ses *pas*. (De Valori.)

> Et ses *pas* incertains
> Sans but erraient dans les pays lointains. (Parny.)

— *Traîner ses pas*. Marcher lentement et avec difficulté. Le bouc suit avec peine et traîne un *pas* tardif. (Rosset.)

— *Arrêter, retenir les pas de quelqu'un, suspendre, retarder ses pas*. Le retarder, le retenir.

> Et souhaitant surtout qu'il ne vous surprît pas,
> Dans votre appartement j'ai retenu ses *pas*. (Rac.)

— *Se précipiter, voler sur les pas de quelqu'un*. Courir après lui, le poursuivre.

> Tandis que plein d'amour, d'horreur et de pitié,
> Je vole sur les *pas* de ma chère moitié. (Delille.)

— *Précéder, devancer les pas*. Marcher devant, précéder.

> La haine et le courroux, répandant leur venin,
> Marchent devant ses *pas*, un poignard à la main.
> (Voltaire.)

— *Marcher sur les pas, suivre les pas, s'attacher aux pas de quelqu'un*. Le suivre, l'accompagner. La victime bientôt marchera sur vos *pas*. (Rac.) De votre auguste époux accompagnez les *pas*. (Id.)

— *Etre compagnon ou compagne des pas de quelqu'un*. L'accompagner.

> Les bergers pleins d'effroi dans les bois se cachaient;
> Et leurs tristes moitiés, compagnes de leurs *pas*,
> Emportaient leurs enfants gémissants dans leurs bras.
> (Voltaire.)

— Syn. comp. PAS. COL. DÉTROIT. DÉFILÉ. GORGE. *Détroit*, se dit d'une mer ou d'une rivière resserrée entre deux terres, d'une langue de terre resserrée entre deux eaux, et d'un passage serré entre deux montagnes. *Défilé*, passage ou chemin étroit à travers lequel un corps d'infanterie ou de cavalerie ne peut passer qu'en défilant. *Gorge*, passage dans des montagnes, ou entre deux collines. *Col*, passage long et étroit qui, comme le cou de l'homme, s'élargit à l'entrée et à la sortie, ou qui aboutit de chaque côté à des capacités plus grandes. *Pas*, passage étroit et difficile dans une vallée, dans une montagne.

PAS. Adv. de négat. qui est toujours précédé ou censé précédé de l'une des négatives *ne* ou *non*. Point, nullement. Je ne le veux pas. N'y allez pas. Je n'entends pas cela. Il m'est indifférent d'écrire ou de ne pas écrire, d'écrire ou de n'écrire pas. Il est trop fier, pour ne pas dire impertinent. Nous ne le verrons pas que l'hiver ne soit venu. Je n'en parlerai pas que vous ne m'en ayez donné la permission. Il n'ira pas, à moins qu'on ne l'y force. Depuis trente ans je ne l'ai pas vu. Il ne mange pas depuis un mois. Il y a un mois qu'il ne mange pas. Il ne me l'a pas dit. Il n'est pas venu. Vous n'êtes pas sage. L'exemple ne peut pas autoriser un crime. (La Chauss.) Tu ne le connais *pas*, ce sexe impérieux. (Id.) Ne ferais-je *pas* mieux d'éviter sa présence? (Id.) Quel moyen de n'y *pas* fixer tous ses désirs? (Id.) Se serait-il battu? ce n'est *pas* son prudence. (Gress.) La naissance n'est rien où la vertu n'est *pas*. (Corn.) La naïveté est le chef-d'œuvre de l'art dans ceux à qui elle n'est *pas* naturelle. (Duclos.) Ah! de peur de tomber ne courons *pas* si fort. (Mol.) Les vertus ne font *pas* tant d'amis que les vices. (La Chauss.) On ne devine *pas* une énigme pareille. (Id.) Non, vous ne pensez *pas* ce que vous avancez. (Id.)

— Dans certains cas, on peut exprimer ou supprimer *pas*. Il faut se conduire par la raison, et non pas par fantaisie. Il se déclara contre lui, non pas qu'il fût son ennemi, mais à l'instigation d'un de ses amis. On peut dire aussi : et non *par* fantaisie; non qu'il fût son ennemi, etc.

— Quoique *pas* et *point* aient la même signification, on ne peut les employer l'un pour l'autre avec tous les mots. Avez-vous de l'argent? Pas trop, pas beaucoup. On dit quelquefois *point trop*; on ne dit jamais *point beaucoup*. V. la différence de *pas* et de *point* au mot NE.

— Les poëtes se permettent quelquefois de supprimer le *ne* dans les phrases interrogatives. Vois-je *pas* de travers une troupe joyeuse? (Gilbert.)

— Voltaire a dit :

> Amitié que les rois, ces illustres ingrats,
> Sont assez malheureux pour ne connaître *pas*.

On peut supporter cette inversion; mais celle-ci de Molière est trop dure à l'oreille. Aux menaces d'un fourbe on ne doit dormir point.

— Dans le style marotique, on place bien le *pas* ou *point* devant la particule *ne*. Pas ne veut, pour il ne veut pas.

> Bien est donc vrai qu'aux hommes misérables,
> Aveugles, imprudents, inquiets, variables,
> *Pas* n'appartient de faire des souhaits. (Perrault.)

— Il y a une différence entre *cette chose ne peut pas arriver* et *cette chose peut ne pas arriver*. La première signifie que la chose en question n'arrivera pas; la seconde est simplement dubitative; elle dit que la chose peut arriver, comme il peut se faire qu'elle n'arrive. Ce bienheureux retour peut ne *pas* arriver. (La Chauss.)

— Quelquefois *ne pas* se trouvent séparés par un pronom.

> Il faudrait s'arranger
> Pour ne nous *pas* trouver tous deux en concurrence.
> (La Chaussée.)

— *Pas* joint avec le mot *un, une*, signifie Nul, nulle, aucun, aucune. Pas un ne le dit. Pas un ne le croit. Il n'y a pas un homme qui ose dire cela. Il n'y a pas un seul homme, pas une seule personne qui soit contente de son sort. Il n'y avait pas une âme. Pas une expérience ne lui a réussi.

— Le mot *sans* étant une particule exclusive n'a pas besoin des particules *pas* et *point* pour la compléter. Ainsi la phrase suivante de Montesquieu n'est pas conforme à l'usage actuel : On parle beaucoup de la fortune de César; mais cet homme extraordinaire avait tant de grandes qualités sans *pas* un seul défaut, quoiqu'il eût bien des vices, qu'il eût été bien difficile, quelque armée qu'il eût commandée, qu'il n'eût été vainqueur, et qu'en quelque république qu'il fût né, il l'eût gouvernée. (Montesq.) Cependant, si l'on se reporte aux allures littéraires de son époque, on ne verra plus dans cette locution qu'une formule augmentative, douée d'une énergie expressive, et placée là seulement pour résumer d'un seul coup de plume l'importance que le publiciste attache à nous montrer César exempt des moindres défauts inhérents à l'humanité. A ce titre alors, et en considération de son auteur, la locution *sans pas* devient un trait original que le goût actuel n'autoriserait *pas*, mais que le respect pour nos classiques tolérera dans un écrivain comme Montesquieu.

— La négation *pas* ne peut pas se joindre avec le mot *rien*; ainsi l'on ne doit pas imiter Racine qui a dit : On ne veut *pas* rien faire ici qui vous déplaise.

— Quand il y a deux infinitifs de suite, on place *ne* avant eux. Je voudrais *ne pas* savoir écrire, disait Néron, forcé de signer un arrêt de mort. (Bonif.)

— *Pas moins*. A moindre quantité, à moindre prix. Il n'y en a pas moins de dix mètres. Cet objet ne vaut pas moins de dix francs.

— C'est à tort que l'on a mis *pas moins* pour cependant.

— *Il n'y a pas que*, est une locution incorrecte qui produit un effet très-désagréable dans une phrase, et dont on ne trouve aucun exemple dans un bon écrivain. Il n'y a pas que vos amis qui aient voyagé en Amérique. Le pays n'a pas que cette seule espérance. Il faut dire : Vos amis ne sont pas les seules personnes qui aient voyagé en Amérique. Le pays n'est pas réduit à cette seule espérance.

— Pour les autres emplois de *pas*, V. NE.

— Syn. simpl. Point. *Pas* nie plus fortement que *point*; mais les poëtes ne s'assujétissent plus scrupuleusement à cette règle, et dans l'emploi de l'un ou de l'autre de ces mots, ils consultent plus souvent le rapport de l'oreille que l'exactitude grammaticale.

— Syn. comp. PAS. POINT. *Pas* énonce simplement la négation; *point* appuie avec force.

PAS. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. d'Arras (Pas-de-Calais); 1,000 hab.

PASADOUZ. s. m. Anc. art milit. Espèce de flèche ou de dard.

PASAN. s. m. Mamm. Espèce de ruminants du genre des antilopes.

PASARGADES. adj. et s. des 2 g. Hist. anc. [illegible] nation des Perses. C'est la première des trois castes nobles ou guerrières.

— Géogr. anc. Ville de la Perside, où les rois de Perse étaient couronnés, et où se trouvait le tombeau de Cyrus.

PASCAL, ALE. adj. (du lat. *paschalis*). Qui appartient à la pâque des juifs.

— *Agneau pascal*. Agneau que les Juifs mangeaient debout, les reins ceints, tenant un bâton à la main, en mémoire de la délivrance du peuple d'Israël de la servitude d'Egypte.

— Qui appartient à la *fête* de Pâques des chrétiens. Cierge pascal. Devoir pascal. Communion pascale. Lune pascale.

— *Cierge pascal*. Cierge dont on fait usage dans les églises pendant le temps de Pâques.

— *Temps pascal*. Temps d'allégresse dans l'Eglise catholique, en mémoire de la résurrection de Jésus-Christ.

— *Communion pascale*. Communion qui se fait dans le temps de Pâques. Le temps du Carême se passe en des exercices continuels de piété et de pénitence, qui servirent de disposition à la communion *pascale*. (Bouh.)

— Hist. ecclés. *Epître pascale*. Lettre que le pape, et primitivement le patriarche d'Alexandrie, écrivait aux évêques pour leur indiquer les fêtes de Pâques.

— Le pl. *pascaux* n'est point usité. Quelques personnes disent *pascals*.

PASCAL Ier. Fut pape de 817 à 824. L'Église l'a mis au rang des saints. || PASCAL II. Fut pape de 1099 à 1118. || PASCAL III. Antipape sous le pontificat d'Alexandre III, en 1159. Il mourut six ans après. || PASCAL (Blaise). Né en 1623, mort en 1662, fut un des premiers écrivains du siècle de Louis XIV. Ardent à l'étude des mathématiques, il composa, dès l'âge de 16 ans, un traité des *Sections coniques*, à 19, il inventa la machine arithméthique qui porte son nom; à 23, il répéta les expériences de Toricelli sur le vide. Sa piété augmentant avec sa science, il se retira à Port-Royal des Champs. C'est là qu'il écrivit, en 1656, ses fameuses *Lettres provinciales*, un des chefs-d'œuvre qui ont le plus contribué à fixer notre langue, et que les jésuites eurent le crédit de faire condamner. Il mourut à Paris après de longues souffrances.

PASCALIE. s. f. Bot. Genre établi pour une plante de la famille des corymbifères, qui croît au Chili, et que l'on cultive dans nos jardins.

PASCALINE. s. f. Mathém. Machine à compter, inventée par Pascal. On l'appelle aussi *roue pascaline*, ou *pascalin*.

PASCAN. s. m. Bot. Variété de vigne dont le grain est rond et presque vert.

PASCH. s. m. Chronol. Nom du cinquième mois des Abyssins.

PASCIPATA. s. m. Hist. relig. Membre d'une secte indienne, appelée plus ordinairement *Mahenvari*.

PAS-D'ÂNE. s. m. Bot. Plante méridionale qui croît dans les lieux humides, et dont la fleur est jaune. Le pas d'âne est particulièrement bon pour la toux, ce qui lui fait donner le nom de *tussilage*. || Pl., des *pas d'âne*. || *Grand pas d'âne*. V. PÉTASITE.

— Sorte de mors de cheval. C'est un mors à pas d'âne. Ce cheval a la bouche forte, il lui faut un pas d'âne.

— Instrument avec lequel les maréchaux tiennent la bouche d'un cheval ouverte, pour la considérer intérieurement. Voyez s'il a des surdents, prenez le pas d'âne.

— Garde d'épée qui couvre toute la main.

PAS-D'ARMES. s. m. Combat qui avait pour objet de défendre un poste quelconque, soit un chemin ou un sentier de forêt, soit enfin un passage en rase campagne, mais fermé par des barricades.

PAS D'ASSE. s. m. Techn. Chanfrein intérieur que l'on voit sur l'épaisseur des douves d'un tonneau, dans la partie du jable. || Pl., des *pas-d'asse*.

PAS-DE-CALAIS. Géogr. Détroit situé entre la France et l'Angleterre. Il unit la Manche à la mer du Nord. || Département formé de l'Artois et d'une partie de la Picardie. Il a 6 arrondissements, 43 cantons, et 903 communes; il appartient à la 16e division militaire, au diocèse d'Arras, et à la cour royale et à l'académie de la même ville. Son étendue est de 6,556 kilom. carrés, et sa population de 664,700 hab.

PAS-DE-CAMP. s. m. Art milit. Mesure qui sert à fixer les espaces nécessaires à un campement. || Pl., des *pas-de-camp*.

PAS-DE-CHAT. s. m. Techn. Déchant dans le drap.

PAS-DE-CHEVAL. s. m. Bot. Nom vulgaire qu'on donne à la cacalie des Alpes, à cause de la forme de ses feuilles. || Pl., des *pas-de-cheval*.

PAS-DE-PAYSAN. s. m. Conchyl. Nom vulgaire d'une coquille du genre cancellaire.

PAS-DE-POULAIN. s. m. Conchyl. Coquillage univalve du genre des oursins. || Pl., des *pas-de-poulain*.

PAS-DE-SOURIS. s. m. Fortif. Nom qu'on donnait à une espèce de trottoir ménagé au bas de l'extérieur d'un rempart, et qui conduisait au haut de la contrescarpe.

PASENDAS. s. m. Relat. Secte de brahmasectes, quelque point de morale ou de controverse, mais le plaisir et la débauche. La grande occupation des pasendas est de séduire les femmes.

PASENG. s. f. (pr. *pa-sangh*). Mamm. Chèvre de la Perse, qui produit le bézoard le plus estimé.

PASIGRAPHE. s. m. Celui qui écrit en caractères pasigraphiques.

PASIGRAPHIER. v. a. 1re conj. Écrire un discours en caractères pasigraphiques.

— v. n. Se servir de la pasigraphie.

— SE PASIGRAPHIER. v. pron. Être pasigraphé.

PASIGRAPHIE. s. f. (ét. gr., πᾶς, tout; γράφω, j'écris). Écriture universelle; art d'écrire et d'imprimer en une langue, de manière à être lu et entendu dans toute autre langue, sans traduction. Cette langue universelle doit exprimer, non pas les sons d'une langue connue, mais le sens des mots de toute langue, même de celles qu'on n'aura point apprises.

— Se dit particulièrement d'un moyen, proposé en 1797 par M. de Maimieux, pour représenter les mots de toute langue par des caractères de convention. Il devait suffire de posséder la clé de ce système, pour comprendre et traduire dans un autre idiome, sans connaître aucunement le langage de l'écrivain primitif. La pasigraphie véritable peindrait les idées; celle qu'imagina M. de Maimieux n'était qu'une espèce d'index numérotal.

PASIGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Gramm. Qui concerne la pasigraphie. Écriture, signe, méthode pasigraphique.

PASILALIE. s. f. (ét. gr., πᾶς, tout; λαλέω, parler). Gramm. Langue universelle que M. de Maimieux proposa de former, en substituant aux chiffres de ses indicules ou nomenclateurs, des caractères qui représentaient des consonnes ou des voyelles.

PASILALIQUE. adj. des 2 g. Gramm. Qui appartient à la pasilalie.

PASIMAQUE. s. m. Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des carnassiers, établi aux dépens des scarites. Ces insectes paraissent propres à l'Amérique. On n'en connaît encore que trois espèces.

PASIPHAÉ. (pr. *pa-zi-fa-é*). Myth. gr. Déesse qui avait un temple en Laconie, et qui paraît une des Atlantides ou une fille de Jupiter. || Fille du Soleil et de Perséis ou de Crété; elle épousa Minos II, dont elle eut plusieurs enfants, entre autres, Deucalion, Ariane et Phèdre; de son union avec un taureau naquit le Minotaure.

— Épith. Adultère, incestueuse, coupable. || Périphr. La fille du Soleil, l'épouse de Minos, la mère de Phèdre. Du vertueux Minos l'épouse infortunée. (Flins.)

PASIPHAÉ. s. f. Crust. Genre de crustacés décapodes macroures, renfermant trois espèces.

PASIPHÉE. s. f. Crust. V. PASIPHAÉ.

PASIPHYLE. s. m. Pharm. Emplâtre sec, composé de sulfate de fer, de sandaraque etc.

PASITE. s. f. Entom. Genre d'insectes hyménoptères, de la famille des mellifères, dont on connaît deux espèces rares en France.

— Conchyl. Sorte de coquilles.

PASITHÉE. Myth. gr. Une des Grâces. Homère en fait l'épouse du Sommeil. || Une des Néréides. || Surnom de Cybèle.

PASITHIE. s. f. Zooph. Genre de polypiers, ne renfermant que deux espèces, des mers de l'Amérique.

PASITIGRE. Géogr. anc. Fleuve, affluent du golfe Persique, formé par la réunion du Tigre et de l'Euphrate, aujourd'hui Chat-el-Arab. || Canal où se réunissent les eaux des deux bras du Tigre.

PASNAGE. s. m. Féod. Droit de faire paître.

PASPALACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à un paspale. || PASPALACÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des graminées, qui a pour type le genre paspale.

PASPALE. s. m. Bot. Genre de plantes graminées, contenant quatre-vingt-dix espèces, dont quatre seulement existent en France. Comme ces plantes sont communes dans les champs, on les fait arracher au moyen de râteaux, de herses, etc., et on les fait sécher pour les brûler ou pour en augmenter la masse des fumiers. Quelques espèces sont cultivées comme fourrages.

PASPHLON. s. m. Bot. Variété de millet.

PASQUAGE. s. m. Se disait pour Pâturage. Ses rentes et domaines se sont échangés en *pasquages* bien maigres. (Montaigne.)

PASQUE. Autrefois m. et f. Ancienne orthographe du mot Pâque. V. PÂQUE.

PASQUERET. s. m. Se disait pour le Temps pascal.

PASQUIER (Étienne). Célèbre jurisconsulte et écrivain, né en 1529, mort en 1615, est surtout connu par ses *Recherches sur la France*.

PASQUIN. s. m. (pr. *pâss-kein*). Nom moderne d'une vieille statue de gladiateur mutilée, qui est à Rome, et à laquelle on a coutume d'attacher de petits écrits satiriques.

— Nom d'un savetier de Rome, connu par les brocards qu'il lançait à tout propos. À la [illegible] l'on trouva près de son échoppe, fut dressée dans ce même endroit, et reçut le nom du savetier.

— Par anal. Méchant diseur de bons mots, satirique dans le genre bas et bouffon. Cet homme est un pasquin, n'est qu'un pasquin.

— Valet de comédie.

— Épigramme, satire courte et plaisante. Faire courir un pasquin. Vieux en ce sens.

— Prov. *Ce que dit Pasquin des cardinaux*. Se dit par allusion aux traits satiriques de Pasquin contre le pape et les cardinaux.

PASQUINADE. s. f. (pr. *pâss-ki-na-de*). Placard satirique qu'on attache à la statue de Pasquin à Rome.

— Par extens. Raillerie bouffonne et triviale. Faire des pasquinades. Faiseur de pasquinades.

— Syn. comp. PASQUINADE, SATIRE. La *satire* n'a point d'autre but que de corriger; la *pasquinade*, au contraire, a pour but de mordre et de déchirer les particuliers.

PASQUINER. v. a. et n. 1re conj. S'est dit pour Pasquiniser.

PASQUINISER. v. a. 1re conj. Faire des pasquins, des pasquinades.

— Médire du tiers et du quart.

— Adresser des paroles satiriques à quelqu'un.

— SE PASQUINISER. v. pron. S'adresser mutuellement des pasquinades.

PASSABLE. adj. des 2 g. (rad. *passer*). Qui peut être admis, comme n'étant pas mauvais dans son espèce. Ce vin n'est pas excellent, mais il est passable. Cette femme n'est pas si laide que vous le disiez, elle est passable. Cet auteur est passable. Ces vers sont passables.

— S'empl. aussi substantiv. pour Ce qui est passable, ce qui n'est pas absolument mauvais.

Vous trouverez dans cet ouvrage-ci
Du *passable*, du bon et du médiocre aussi;
Voilà le portrait de tout livre. (Du Cerceau).

PASSABLEMENT. adv. D'une manière supportable, de telle sorte qu'on peut s'en contenter. Du vin passablement bon. S'acquitter passablement, passablement bien d'une commission, d'un message, d'un rôle. Ils se figurent qu'il n'y a qu'à s'expliquer *passablement* pour devenir bon historien. (Ablanc.)

PASSACAILLE. s. f. (ét. esp., *pasar*, passer; *calle*, rue, parce que les Espagnols qui aiment beaucoup cet air le jouent sur leur guitare, en passant dans les rues). Mus. Espèce de chaconne d'un mouvement plus lent que la chaconne ordinaire. Une belle passacaille. On ne compose plus de passacailles.

— Chorégr. Espèce de danse qu'on exécutait sur l'air d'une passacaille. Il y a longtemps qu'on ne danse plus de passacailles.

— Jeux. *Faire la passacaille*. Couper avec une carte inférieure, dans l'espoir que le joueur suivant n'aura pas une carte plus forte.

— Espèce de ruban ou de ceinture dont on se servait pour soutenir le manchon.

PASSADE. s. f. (rad. *passer*). Passage d'un homme dans un lieu où il fait peu de séjour. Je n'ai fait là qu'une passade. Ce gîte est assez bon pour une passade.

— Prov. *Cela est bon pour une passade*. Cela est bon pour une fois, mais à la charge de n'y plus retourner.

— Madame de Sévigné, reprenant sa lettre interrompue, dit à sa fille: Je reviens à la *passade*, pour vous dire encore une fois que vous ne soyez pas en peine de ma jambe.

— Commerce avec une femme qu'on quitte aussitôt qu'on l'a possédée. Avoir une passade, quelques passades.

— Aumône demandée par des gens qui ne font que passer, et qui n'ont pas coutume de mendier. Soldats qui demandent la passade. Donner la passade à un pauvre soldat. Vieux en ce sens.

— Anc. cout. Sorte de péage.

— Escrim. La même chose que Passe.

— Manég. Course d'un cheval qu'on fait passer et repasser plusieurs fois sur une même longueur de terrain. Faire faire plusieurs passades à son cheval. Passade furieuse. Passade à la française. Passade relevée.

— Brébeuf s'en est servi en parlant des vaisseaux et des évolutions des navires dans un combat.

Mais celles des Grégeois se montrent mieux instruites
A provoquer l'attaque, à feindre des refuites,
A couper la passade avec égalité,
Et suivre du timon l'ordre précipité.

— Natat. *Donner une passade*. Se dit d'un nageur qui enfonce sous l'eau un autre nageur, en lui appuyant une main sur la tête, et qui le fait passer ainsi entre ses jambes. Les nageurs se donnent tour à tour des passades.

— PASSADES. s. m. pl. Allées et venues.

Vos fréquentes *passades*,
Joutes, tournois, devises, sérénades. (La Font.)

PASSAGE. s. m. (du lat. *passagium*; fait de *passus*, pas). Action de passer.

— Se dit activement de la personne qui passe. Le passage de l'armée. Le passage des troupes. Le passage de la mer Rouge. Le passage de la rivière. Le passage des Alpes. Il ne laisse jamais après lui des traces funestes de son *passage*. (Fléch.) Il faut au moins du Rhin tenter l'heureux *passage*. (Boil.)

— Se dit passiv. du lieu qui est traversé, par lequel on passe. Cette ville est trop sujette au [illegible] pont est interdit pendant les grosses eaux.

— Fam. *Cette route, cette ville est d'un grand passage*. Cette route est parcourue, cette ville est traversée par un grand nombre de personnes.

— Fig. Mme d'Harouïs me mande que la joie de votre accouchement et le nom et la naissance de votre fils se sont fait un *passage* au travers de sa tristesse; et je l'assure aussi, en récompense, que sa tristesse s'est fait un *passage* au travers de ma joie. (Mme de Sévigné.)

— Se dit particulièrement des oiseaux et des poissons qui changent de lieu dans certaines saisons. Le passage des ramiers, des cailles, des bécasses, etc. Le passage des harengs, des morues, etc.

— *Oiseaux de passage*. Les oiseaux qui, en certaine saison, passent d'un pays dans un autre. Les hirondelles, les cailles sont des oiseaux de passage.

— Fig. et fam. *C'est un oiseau de passage*. Se dit d'une personne qui n'est en quelque lieu que pour peu de temps. Les faux amis sont des oiseaux de *passage* qui viennent à la belle saison, et s'en vont à la mauvaise. (Boiste.)

— Le moment de passer. Son passage fut court. Attendre, observer, guetter le passage de quelqu'un. On s'attend au *passage* réciproquement dans une promenade publique. (La Bruy.) Je puis l'attendre à son *passage*. (Rac.)

— Fig. Transition. Le passage de cette idée à celle qui la suit est trop brusque, n'est pas bien ménagé. Le passage du jour à la nuit. Le passage d'une teinte à une autre, dans un tableau. Passages d'ombre. Le passage d'un ton, d'un mode à un autre, dans un morceau de musique.

— Se dit particulièrement, au moral, du changement d'une situation, d'une disposition d'âme en une autre. Le passage d'une vie mondaine à une vie chrétienne est rare et difficile. Qui aurait pu s'attendre à un passage si subit de la plus violente colère à la plus parfaite modération? Le passage d'un amour violent à une haine implacable n'est pas chose très-rare. La république de Marseille n'éprouva jamais ces grands *passages* de l'abaissement à la grandeur. (Montesq.)

— Fig.

On ne peut filer tous ses jours
Sur le trône heureux des amours;
Tous les plaisirs sont de *passage*,
Mais vous saurez régner toujours
Par l'esprit et par le courage. (Voltaire.

— Fig. *La vie n'est qu'un passage*. Elle est courte.

— Fig. Se dit des choses spirituelles et morales. Le péché d'Adam nous avait fermé le passage du paradis, Jésus-Christ nous l'a ouvert par sa mort. Les modernes nous ont ouvert de nouveaux passages. Le grand mérite de cette personne lui a ouvert le passage aux honneurs, aux dignités. La faculté de médecine est située sur le *passage* de ce monde à l'autre. (Dufresny.)

— Le lieu par où l'on passe. Attendre quelqu'un au passage. Ce lieu est un grand passage. Ce champ n'est pas un passage. S'ôter du passage, du passage de quelqu'un. Se saisir, s'emparer des passages. Garder les passages. Donner, livrer passage par son pays. Boucher, fermer le passage. Défendre le passage. Le passage est embarrassé. Le passage est ouvert. Avoir droit de passage en quelque endroit. Se faire, s'ouvrir, se frayer un passage. Occuper, disputer, tenter un passage. Chambre qui communique à un cabinet par un petit passage. Galerie qui sert de passage. Passage étroit. Boulet de canon, torrent qui se fait passage. Il se trouve sur le *passage* des grands. (La Bruy.) Elle-même lui dresse une embûche au *passage*. (Corn.) Son courroux nous défend d'en chercher les *passages*. (Rac.) Des paveurs en ce lieu me bouchent le *passage*. (Boil.) Un ais sur deux pavés forme un étroit *passage*. (Id.) En tous lieux les chagrins m'attendent au *passage*. (Id.) Tous les jours sans trembler j'assiégeais leur *passage*. (Id.) Non, non, tout doit franchir ce terrible *passage*. (J.-B. Rouss.)

— Prov. *Il me trouvera sur son passage*. Se dit, en menaçant quelqu'un, pour exprimer qu'on cherchera des occasions de lui nuire, qu'on formera des obstacles aux choses qu'il voudra entreprendre. || *A mauvais passage nul honneur*.

— Se dit, particulièrement dans quelques grandes villes, de certaines issues, ordinairement couvertes, où ne passent que les piétons, qui servent comme de dégagement aux rues voisines, et qui sont ordinairement fermées de portes ou de grilles durant la nuit. Quelquefois ces passages sont pavés en dalles, couverts d'un vitrage, bordés de boutiques. Depuis quelques années, il s'est fait à Paris un assez grand nombre de passages de cette dernière espèce, dont quelques-uns sont de brillantes galeries.

— *Point de passage* s'emploie quelquefois, dans le langage topographique, comme synonyme de Col, parce que ce sont effectivement les cols qui servent de points de passage aux voies de communication tracées d'une vallée à une autre.

— Fig. Se dit de la voix. Je puis donner *passage* à mes tristes soupirs. (Corn.) En ces terribles mots, sa voix s'ouvre un *passage*. (J.-B. Rousseau.)

Je demeurai sans voix, et n'en repris l'usage
Que par mille soupirs qui se firent *passage*. (Racine.)

— Jurisp. Droit général ou particulier de passer sur la propriété d'autrui, par prescription ou par convention. Devoir un passage par son parc. Être sujet au passage. Acheter, vendre le passage. Ôter, retirer, racheter le passage. || *Passage de servitude*. Celui dont on jouit sur le terrain d'autrui, par convention ou par prescription. || *Passage de souffrance*. Celui qu'on est obligé de souffrir en vertu d'un titre.

— Mar. Temps que dure une traversée sur mer d'un port à un autre, plus ou moins longue, plus ou moins pénible, selon que les circonstances atmosphériques ont été favorables ou contraires.

— *Passage de la ligne*. Instant où un bâtiment, cinglant sur le méridien, coupe la ligne équinoxiale, et passe d'un hémisphère dans l'autre; circonstance de navigation qui donne lieu à cette vieille et ridicule saturnale de bord, connue sous le nom de *baptême de la ligne*.

— Embarquement sur un navire d'un individu qui ne fait pas partie de l'équipage, qui paye un prix convenu pour être transporté au lieu de la destination du bâtiment, et qui pour cela prend la dénomination de *passager*.

— Somme qu'on paie pour faire transporter

par mer sa personne, ses effets, sa pacotille. Payer son passage sur un bateau à vapeur. Son passage en Amérique lui a coûté fort cher.

— Droit qu'on paie pour traverser une rivière dans un bac ou dans un bateau, pour passer sous un pont, sur un pont, par une écluse, etc. Payer le passage, son passage. Affermer fort cher le passage d'un pont.

— *Bateaux de passage*. Ceux qui servent à transporter des passagers d'un bord d'une rivière à l'autre, ou qui font d'autres trajets de ce genre.

— *Droit de passage*. Somme que payaient, au profit de l'ordre, ceux qui, sortis d'un ordre religieux, étaient reçus dans celui de Malte ou dans quelques autres ordres religieux et militaires. || Dot qu'on payait pour être admis dans l'ordre de Malte. Le passage était proportionné au grade.

— Fig. Certain endroit d'un auteur, d'un ouvrage, que l'on cite, que l'on allègue, que l'on indique. Il y a dans ce livre un beau passage, un passage bien remarquable. Un passage formel. Passage obscur, difficile. Citer, rapporter, commenter, expliquer un passage. Passage de l'Ecriture, de saint Augustin, de Cicéron, de Virgile, d'Homère, etc. Mettre les passages en marge. Concilier des passages qui paraissent opposés. Cet auteur cite trop de passages. Son écrit est chargé de passages grecs et latins. Voilà le *passage* entier du saint prophète Isaïe. (Boss.) Tout s'y trouve, science histoire, longs *passages*. (L. Rac.) La plupart des autres scoliastes entendent autrement ce *passage*. (Volt.) Dans vos sermons n'affectez point de faire paraître beaucoup d'érudition et de mémoire, en citant un grand nombre de *passages* des anciens auteurs. Il en faut peu, mais qui soient bien choisis. (Bouh.)

— Anc. fin. *Droit de haut passage*. Impôt qui se prélevait autrefois sur les marchandises à leur sortie hors du royaume. Le roi Jean établit le droit de haut passage sur les marchandises à leur sortie du royaume.

— Archit. Dégagement entre deux pièces; corridor court et étroit.

— Art milit. *Passage de défilé, passage de fossé, passage de lignes*. Nom des différentes évolutions militaires pratiquées pour passer dans un défilé, traverser un fossé, etc.

— Astron. Moment où un astre est interposé entre l'œil d'un observateur et d'autres corps fixes ou mobiles auxquels il rapporte sa position. Observer le passage d'une étoile aux fils du micromètre. Observer le passage de Vénus sur le disque du soleil. || *Instrument de passage*. Instrument qui sert à observer les ascensions droites des astres. || *Passage au méridien*. Moment où un astre est le plus élevé et à distances égales de l'orient et de l'occident.

— Chem. de fer. *Passage de niveau*. Endroit où un chemin de fer rencontre une route ou un chemin ordinaire, lorsque la différence de niveau entre ces deux rives de communication n'est pas assez considérable pour que l'on puisse établir ce croisement au moyen d'un pont, soit au-dessus, soit au-dessous.

— Géol. Forme intermédiaire entre une roche et une autre.

— Imprim. Espace à travers duquel le tympan passe sous la platine.

— Jeux. Se dit, au trictrac, d'une flèche vide de l'adversaire, par laquelle on peut passer une dame au retour. || Se dit d'une flèche sur laquelle il n'y a qu'une dame. On dit quelquefois, dans ce cas, *passage ouvert*, par opposition à *passage fermé*, qui s'emploie lorsqu'il y a deux dames sur la flèche.

— Manég. Action mesurée et cadencée du cheval dans son allure, qui dès lors est ou doit être soutenue. Le passage qui tient du trot est plus brillant et plus sonore que le passage qui tient du pas.

— Mus. Ornement qu'on ajoute à un trait de chant fort court, composé de plusieurs petites notes ou diminutions qui se chantent ou se jouent très-légèrement. Faire un beau passage, des passages. Il y a bien des passages dans cet air. Ce chanteur fait trop de passages. || *Notes de passage*. Celles par lesquelles on remplit les degrés disjoints, pour les franchir avec plus de grâce. Les notes de passage suivent toujours une marche diatonique. || *Passage* se dit aussi d'une portion de chant, d'une ou de plusieurs phrases. Ce passage est charmant.

— Peint. Transition d'un effet à l'autre dans différentes parties de l'art. || Usage qu'on fait des nuances pour parvenir à l'harmonie et à la vérité que présente la nature. Dans ce dernier sens il ne s'emploie guère qu'au pluriel. Il y a dans cette carnation des passages d'une finesse extrême. || *Passage de couleurs*. Espace entre deux couleurs différentes, lequel, par degrés insensibles, participe autant de l'une que de l'autre. || *Passage de lumière*. Se dit d'une ombre ou demi-teinte extrêmement légère, placée entre des masses de lumière, et qui, loin de les séparer, semble les réunir, en servant comme de route à l'œil pour passer facilement de l'une à l'autre.

— Techn. Préparation que l'on donne aux peaux en les passant dans différentes drogues, afin de les adoucir et de les rendre propres à différents ouvrages.

— Syn. comp. PASSAGE, PENTE. Le *passage* des couleurs suppose toujours de la beauté et de la perfection, ce que la *fonte* ne suppose point.

PASSAGÉ, ÉE. part. pass. du v. Passager. S'empl. adjectiv. Cheval passagé.

— *Passagé par*. Ce cheval a été passagé par un habile écuyer.

PASSAGER. v. a. 1re conj. Ce verbe prend un e muet après le *g* dans tous les temps dont la terminaison commence par un *a* ou un *o*. *Nous passageons. Nous passageâmes*. Manég. Mener un cheval au pas ou au trot sur deux pistes, en le faisant marcher de côté, en sorte que les hanches tracent un chemin parallèle à celui que tracent les épaules. Passager un cheval sur les voltes. Passager la volte.

— v. n. Se dit du cheval qui passage. Passager bien. Passager mal.

— SE PASSAGER. v. pron. Être tenu et conduit dans l'action du passage. Ce cheval se passage facilement.

PASSAGER, ÈRE. adj. (rad. *passage*). Qui ne s'arrête point dans un lieu, qui ne fait que passer. Hôte passager. Oiseaux passagers. Poissons passagers. Je suis médecin *passager* qui vais de ville en ville. (Mol.)

Pourquoi me fuir, *passagère* hirondelle ?
Ah ! viens fixer ton vol auprès de moi. (GATAYES.)

— Fig. Les hommes ne sont que passagers sur la terre.

— Fig. Qui est de peu de durée. Goût passager. Succès passager. La beauté est passagère. Les plaisirs de ce monde sont passagers. Fleurs passagères. Clartés passagères. Feux passagers. Fléaux passagers. Chagrin passager. Mal faible et passager. De nos ans *passagers* le nombre est incertain. (Rac.) Notre esprit n'est qu'un souffle, une ombre *passagère*. (J.-B. Rouss.) Pour une nation éclairée, il ne peut y avoir qu'un despotisme *passager*. (Boiste.) Le public est presque toujours un juge d'esprit, quand des circonstances *passagères* n'altèrent point son opinion. (Mme de Staël.) Deux grands sentiments les agitaient à la fois, l'amour et l'amitié, avec cette différence que l'amour était pour eux une flamme dévorante et *passagère*, l'amitié, une chaleur vive et continue. (Barth.) Je vois trop tard que ce que j'avais pris pour un délire *passager* fera le destin de ma vie. (J.-J. Rouss.)

L'homme en sa course *passagère*,
N'est qu'une vapeur légère
Que le soleil fait dissiper. (J.-B. ROUSSEAU.)

— Bot. Se dit du calice de l'actée en épi et de la corolle de la plupart des plantes, qui tombe aussitôt après la fécondation.

— C'est à tort que beaucoup de personnes disent qu'*une rue est passagère, qu'un chemin est passager*, parce que *passager* ne signifie pas *où l'on passe fréquemment*; il faut dire *chemin passant, rue passante*. V. PASSANT, ANTE. adj

PASSAGER, ÈRE. s. Celui, celle qui s'embarque sur un bâtiment pour ne faire que passer en quelque lieu. Il y avait plusieurs passagers sur ce bâtiment.

Un *passager*, pendant l'orage,
Avait voué cent bœufs au vainqueur des Titans.
(LA FONTAINE.)

— On l'a dit, par extension, des animaux. Des serpents verts, des hérons bleus, des flammants roses, de jaunes crocodiles, s'embarquent *passagers* sur ces vaisseaux de fleurs. (Chateaub.)

— On commence à se servir de ce terme pour désigner un voyageur sur un chemin de fer.

— Fig. Il ne faut pas se mêler de conduire le vaisseau sur lequel on n'est que *passager*. (Malh.) Les *passagers* sur le vaisseau de l'État doivent, pendant la tempête, seconder de toutes leurs forces l'équipage, mais ne pas vouloir commander la manœuvre. (Boiste.)

— Celui, celle qui ne fait que passer dans un lieu, qui n'y a point de demeure fixe. Nous ne sommes ici-bas que des passagers.

— Personne qui passe. Acheter quelque chose d'un passager. Ouïr dire quelque chose à des passagers. Vieux en ce sens.

— Pop. Se dit pour Passeur d'eau.

— Syn. comp. PASSAGER, PASSANT. Le *passant* ne met qu'un instant à passer; le *passager* est un voyageur qui séjourne quelque peu sur le navire qui le transporte.

PASSAGÈREMENT. adv. En passant, pour peu de temps. N'être que passagèrement en un lieu.

PASSAGÈRETÉ. s. f. Action des oiseaux qui, en certaine saison, passent d'un pays dans un autre. Ce mot a été employé par Buffon; il [illegible] grammairien pense que ce mot est mal fait, parce qu'il ne s'applique pas à toutes les acceptions de l'adjectif *passager*. Ce n'est pas là, selon nous, un motif suffisant pour le rejeter. Ce mot dit bien ce qu'il veut dire; en faut-il davantage pour l'admettre ?

PASSAGEUR. s. m. Se disait pour Batelier, qui fait le métier de passer les voyageurs de l'une à l'autre rive. On dit aujourd'hui *passeur*.

PASSAGIEN. s. m. (ét. gr., [illegible], tout; [illegible], saint). Hist. relig. Nom que l'on a donné aux albigeois.

PASSAGIN. s. m. Hist. relig. Membre d'une secte qui s'éleva dans le XIIe siècle. Les passagins croyaient que la loi de Moïse doit être observée par les chrétiens, excepté en ce qui touche les sacrifices. Selon eux, le Christ n'était rien de plus que la première et la plus pure des créatures de Dieu. On les nommait également [illegible].

PASSAIRE. s. m. Anc. pharm. Espèce de médicament qu'on a fait passer, distiller dans une chausse.

PASSAIS. Géogr. Ch.-l. de cant., arrond. de Domfront (Orne); 2,350 hab.

PASSALE. s. m. (du gr. πάσσαλος, pieu, bois; parce que ces insectes percent des trous dans le bois). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des lamellicornes. On les trouve dans les contrées chaudes des deux continents.

— Bot. Calice entier ou non divisé.

PASSALORYNCHITE. s. m. (ét. gr., πάσσαλος, cheville; ῥύγχος, bec; parce que croyant le silence perpétuel nécessaire, ils tenaient continuellement pendant leurs prières le pouce sur la bouche et même sur le nez). Hist. relig. Membre d'une secte religieuse qui formait une branche de celle des montanistes. Les passalorynchites pensaient qu'afin d'être sauvé il faut garder un silence perpétuel.

PASSAN. s. m. Ichthyol. Poisson de Surinam.

PASSANDEAU. s. m. Anc. art milit. S'est dit d'abord d'un genre de flèche. || Par anal. on a appliqué ce nom à un genre de bouche à feu à tir direct.

PASSANDRE. s. m. Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des platystomes, ayant pour type le passandre sixstries.

PASSANT. part. prés. du v. Passer. Il est toujours invariable. Des personnes passant dans une rue, sur un pont.

— *En passant*. loc. adv. Se dit de tout ce que l'on fait avec quelque sorte de précipitation, et sans y avoir donné le temps nécessaire. Je n'ai pas eu le loisir d'examiner ce livre, je ne l'ai vu qu'en passant. Je ne lui ai parlé de votre affaire qu'en passant. Pour un maigre auteur que je glose en *passant*. (Boil.) Un mot qu'il me dit hier en *passant* me semble annoncer la fin de son ouvrage. (Marm.) || Se dit encore lorsqu'on interrompt un discours, une conversation, pour parler succinctement de quelque chose qui se présente à l'esprit. Vous remarquerez en passant. Je vous dirai en passant. Cela soit dit en passant. Je vous ferai remarquer en *passant* combien est admirable l'harmonie qui existe entre les trois états de l'eau. (A. Martin.) Remarquons, en *passant*, que, dans l'âge moyen de la Grèce, du temps d'Homère, l'âme n'était autre chose qu'une image aérienne du corps. (Volt.)

— Se dit aussi quelquefois par une espèce de menace. Je lui dirai deux mots en passant.

PASSANT, ANTE. adj. Où l'on passe, où l'on a droit de passer. N'est usité que dans les locutions suivantes.

— *Chemin passant, rue passante*. Chemin, rue par lesquels il passe beaucoup de monde.

— *Chemin passant*. Chemin public où tout le monde a droit de passer.

— *Ville passante*. Ville où il abonde beaucoup d'étrangers, de voyageurs.

— *Province passante*. Province où il se fait un grand commerce, où il vient beaucoup d'étrangers. Dans le rang que vous tenez dans la plus brillante et la plus *passante* province de France, joindre l'économie à la magnificence d'un gouverneur, c'est ce qui n'est pas imaginable. (Mme de Sév.)

— Blas. Se dit des animaux représentés sur leurs quatre pieds. Porter d'azur au mouton passant d'argent.

— Quoique cet adjectif ait la terminaison active, il a le sens passif. Il ne se dit pas de celui qui passe, mais de l'endroit où l'on passe fréquemment. C'est ainsi que l'on dit *air chantant, airs dansants, couleur voyante, musique chantante*, pour Air propre à être chanté, airs propres à faire danser, couleur qui se voit de prime abord, etc.

— Syn. comp. RUE PASSANTE, RUE FRÉQUENTÉE. Il y a une différence réelle entre les idées auxquelles répondent ces deux expressions. En effet, quand on dit qu'une rue est *passante*, on veut faire entendre que beaucoup de personnes y passent pour se rendre ailleurs; qu'elle aboutit à un lieu public, à un établissement quelconque en possession d'attirer la foule. Il n'y a là aucune idée de station; mais le mot *fréquentée* présente un autre sens. Un lieu *fréquenté* est celui qui réunit habituellement un concours d'individus. C'est un point de réunion, c'est un endroit où l'on vient pour s'y arrêter. Il y a entre les expressions *rue passante* et *rue fréquentée* la diffé[illegible] un lieu fréquenté est par cela même une rue *passante*; une rue *fréquentée* est celle qui, par son commerce, ses monuments ou quelque autre objet susceptible d'intérêt, attire particulièrement le public.

PASSANT. s. m. Celui qui passe par une rue, par un chemin, etc. Un passant. Rassembler, amasser les passants. Vendre du vin aux passants. Dévaliser les passants. Demander quelque chose aux passants. Dans ces lieux d'un concours général, où les femmes vont recueillir le fruit de leur toilette; c'est là qu'on se parle sans se rien dire, ou plutôt qu'on parle pour les *passants*. (La Bruy.) Ils font aboyer les chiens et jurer les *passants*. (Boil.) L'ours a peur du *passant*, et le *passant* de l'ours. (Id.) Il amuse les *passants* d'un spectacle nouveau. (Id.) Il [illegible] les *passants* [illegible] rue. (Id.) Ils ne vivent [illegible] que les *passants* qui les [illegible] leur donner [illegible]. (Volt.) Il en est pour nous des plus belles demeures, comme de cette [illegible] que l'on de ces tristes [illegible] pour les *passants*. [illegible] point aussi curieux d'observer un jour les voleurs dans leurs cavernes, et de voir comment ils s'y prennent pour dévaliser les *passants* ? (J.-J. Rouss.)

Dans leurs châteaux, mille petits brigands,
Pour leur plaisir détroussaient les *passants*.
(PALISSOT.)

— On l'a souvent employé dans les épitaphes. *Arrête, passant*. Arrête, toi qui passes ici. Arrête, passant, et considère la fragilité des choses humaines.

Passant,
Qui que tu sois,
Conquérant, monarque ou berger,
Porte envie
A ce couple heureux.
(CH. PERRAULT.)

— Prov. *Donner de l'eau bénite aux passants*. Jeter des pierres. Cette expression vient de l'habitude où l'on fut longtemps de jeter une pierre en passant sur les sépultures qu'on rencontrait. Cette coutume était si ancienne, que Sophocle et Horace en ont fait mention, disant qu'on traitait d'impies ceux qui, rencontrant le cadavre d'un homme mort, négligeaient d'y jeter une pierre ou quelque poignée de poussière.

— Corneille, pour exprimer la courte durée de la vie de l'homme, l'appelle *un passant malheureux*.

— Cost. milit. *Passant de baudrier*. Partie du baudrier dans laquelle s'introduit le fourreau d'une arme blanche.

— Techn. Scie de bûcheron sans monture. || Morceau de cuir d'environ trois centimètres de long, un peu plus large par le bout qui n'est point attaché à la tige, que par l'autre, et fendu au milieu dans presque toute sa longueur. On en coud plusieurs le long d'une bottine, et on les passe les uns dans les autres après les avoir passés dans les boutonnières de la tige.

— Encore un substantif qui réclame un féminin que tous les écrivains philologues lui donneront. Eh ! quel autre mot, quelle autre expression pourrait valoir ce féminin si régulier, si clair ? V. PASSANTE.

PASSANTE. s. f. Celle qui passe par une rue, un chemin. Voltaire s'en est servi dans le style badin.

Dans son chemin, dès que Robert trouvait
Ou femme ou fille, il priait la *passante*
De lui conter ce que plus elle aimait. (VOLTAIRE.)

PASSARAGE. s. m. Ornith. Espèce d'outarde qu'on rencontre dans les Indes.

PASSARILLES. s. m. pl. (pr. *pa-ça-ri-ye*). Raisins qu'on prépare à Frontignan et dans les environs.

PASSAROWITZ. Géogr. Petite ville de la Turquie d'Europe, dans la Servie.

— Hist. *Paix de Passarowitz*. Paix conclue le 21 juillet 1718, entre l'Autriche et la Porte, sous la médiation de l'Angleterre et de la Hollande. En vertu de ce traité, Temeswar et Belgrade furent cédées à la Porte.

PASSATION. s. f. (pr. *pass-sa-ci-on*). Prat. Action de passer un contrat. Assister à la passation d'un contrat, d'un acte.

PASSAU. s. m. Agric. Sorte d'araire fort léger.

PASSAVANT. s. m. (des mots fr. *passer, avant*). Mar. Passage établi de chaque côté d'un grand vaisseau de guerre, pour servir de communication entre les deux gaillards.

— Douan. et contrib. indir. Acte, billet qui autorise à transporter d'un lieu à un autre, une quantité de denrées ou marchandises de moindre valeur que celles qui sont assujéties à l'acquit à caution. Se faire délivrer un passavant. Le passavant doit être présenté aux préposés, sur la route, toutes les fois qu'ils le requièrent.

— Anc. fortif. Nom donné à un genre de travaux propre à cacher aux assiégés les démarches des assiégeants.

PASSAVANT. interj. Hist. Cri de guerre des comtes de Champagne.

PASSAW ou **PASSAU**. Géogr. Ville de Bavière, au confluent de l'Inde et du Danube, 9,000 hab.

— Hist. *Bataille de Passau*. Victoire remportée par l'électeur de Bavière, le 11 mars 1703, sur les troupes impériales, commandées par le comte de Schlick. || *Traité ou transaction de* [illegible] 1552, avec l'électeur Maurice. Ce traité agrandit la Saxe et la Hesse, et accorda aux protestants l'exercice de leur religion, la possession des biens ecclésiastiques, etc. Le traité de Passaw abolit l'intérim et fut suivi de la paix de religion.

— Prov. *C'est la transaction de Passau, chacun garde ce qu'il a*. S'est dit jusqu'à la fin du siècle dernier.

PASSE. s. f. (rad. *passer*). Action de passer.

— Petite somme qu'il faut ajouter à des pièces de monnaie pour achever un compte. Vous me devez cent deux francs, et vous ne me donnez que cinq pièces de vingt francs; il me faut encore deux francs pour la passe.

— Plus ordinairement, Petite somme qui ramène à leur valeur primitive les pièces que le gouvernement a réduites à leur valeur intrinsèque. On donnait avec un écu de six francs, vingt centimes pour la passe; vingt-cinq centimes avec un petit écu, et quatre [illegible] centimes avec un louis.

— *La passe du sac*. Ce qu'on paye pour le prix du sac où est renfermée la somme qu'on reçoit. [illegible] quinze centimes pour la passe du sac.

La passe du sac est de quelque profit pour le payeur.

— Dans certains jeux, La mise que chacun doit faire de quelques jetons ou fiches, à chaque nouveau coup. Mettre sa passe. Oublier sa passe. Gagner la passe. La passe est double. || *Tirer sa passe*. C'est, à certains jeux de cartes, la même chose que Faire la vole. || *Voler la passe*. S'emploie, à la bouillotte, pour exprimer l'action d'un joueur qui, ayant mauvais jeu, propose une somme assez forte qu'il croit qu'on ne tiendra pas, afin de faire finir les joueurs et de leur prendre la passe. || *Passe* se dit, à la roulette, de tous les numéros au-dessus de 18, comme *manque* se dit des autres. Jouer la passe.

— Admin. *Lettres de passe*. Lettres accordées pour passer d'un emploi à un autre.

— Calligr. Se dit des différents coups de plume entrelacés les uns dans les autres, qui suppléent à des lettres retranchées.

— Chorégr. Mouvement de corps particulier à quelques figures. || Entrelacement des bras dans la valse.

— Escrim. Action par laquelle on avance sur l'adversaire, en faisant passer le pied gauche devant le pied droit. Faire une passe sur quelqu'un. || *Mesure de la passe*. Position où les deux fa[illegible] de l'épée peuvent se toucher. Être, se pl[illegible] à la mesure de la passe. || *Passes volontaires*. Passes qui se font quand on ne peut atteindre l'ennemi. || *Passes nécessaires*. Passes qui se font quand on est si pressé par l'ennemi, qu'on n'a pas le temps de se retirer. || *Passes au collet*. Passes qui consistent à se saisir d'une manière prompte et adroite du corps de son ennemi, pour en tirer l'avantage.

— Imprim. *Main de passe* ou *chaperon*. Main de papier qu'on délivre à l'ouvrier imprimeur, en sus de chaque rame, pour servir à la mise en train, et pour suppléer aux feuilles qui seraient gâtées ou qui manqueraient dans la rame. La main de passe produit ordinairement quelques exemplaires de plus.

— Au bill. et au mail, Petite arcade de fer, par laquelle il faut que la bille ou la boule passe, selon les règles du jeu. Cette passe est trop large, trop étroite. La passe est faussée. Jouer à la passe. Il n'y a presque plus de billards qui aient une passe.

— Bâton qui, dans un jeu de longue paume, soutient la planche percée au bas du toit.

— Au mail, *Être en passe, se mettre en passe, venir en passe*, etc. Être, se mettre, venir vis-à-vis de la passe.

— Au bill. *Être en passe, venir en passe*, etc. Être dans un lieu du billard d'où l'on peut sans bricole, et en traversant la passe, toucher la bille opposée. || *Avoir la passe pleine*. Se dit lorsqu'on est tout vis-à-vis le milieu de la passe, ou peu s'en faut. || *Avoir de la passe*. Être de côté, en sorte pourtant qu'on puisse passer. || *Avoir beaucoup de passe, en avoir peu*. Se dit de la situation de la bille, selon qu'elle est plus ou moins éloignée de la ligne qui répond droit au milieu de la passe. || *Prendre la passe*. Passer par dedans. || *Flatter la passe*. Tomber délicatement dessus avec sa bille. || *Tourner la passe*. Lui faire changer de situation. || *Donner la passe à un autre*. Le mettre en état de passer, ou en tournant la passe du côté où est sa bille, ou en poussant sa bille du côté que regarde la passe. || *Se mettre en passe*. Pousser la bille en un lieu où elle soit devant la passe, et d'où elle puisse passer dedans. || *Oter de passe*. Pousser sa bille en un endroit où elle ne puisse passer. || *Belle passe*. Situation d'où l'on puisse aisément passer.

— On appelait autrefois *passe* une horloge de sable dont les maîtres de billards se servaient pour marquer le temps que l'on jouait.

— Fig. et fam. *Être en passe d'avoir quelque emploi, quelque charge*, etc. Être dans une position favorable pour l'obtenir. Être en passe de devenir officier. Cet homme est en belle passe, dans une belle passe. Nous ne sommes pas encore connues, mais nous sommes en *passe* de l'être. (Mol.) Il est fort peu d'emplois dont je ne sois en *passe*. (Id.)

— Mar. Sorte de canal de mer entre deux bancs, entre deux terres, entre deux écueils, etc., par où les bâtiments peuvent passer sans échouer. On peut entrer dans ce port par deux passes. [illegible] pour [illegible] les [illegible]. || La passe d'un cordage est le tour qu'il fait sur une poulie, autour d'un point d'appui, dans un nœud ou dans un amarrage quelconque. || *Passe du monde sur le bord*. Commandement précédé d'un coup de sifflet du maître d'équipage, à deux matelots en grande tenue, de se placer de chaque côté de l'échelle de commandement, au passage d'un officier qui va monter ou descendre du bord.

— Médec. Se dit des mouvements qu'un magnétiseur fait avec les mains, soit en touchant légèrement le corps du magnétisé, soit à distance.

— Mod. Partie d'un chapeau de femme qui est attachée à la forme, et qui abrite le visage. || Partie d'un bonnet de femme qui couvre le devant de la tête et qui est attachée au fond.

— Tour de faux cheveux qui servait autrefois à coiffer les femmes. || Se disait aussi pour Bord, lisière d'une étoffe.

— Techn. Rouleau de bois à l'usage du teinturier sur soie. || Dernière façon qu'on donne à la couleur en la passant légèrement dans une cuve. || Chez les [illegible], Point qui commence au haut de la nervure d'une feuille, à droite ou à gauche, et qui tombe en se couchant un peu sur le trait de crayon qui borde la feuille.

— Véner. *Passe le cerf, passe, passe, passe, passe*. Termes dont les piqueurs se servent lorsqu'ils voient le cerf, après avoir rappelé les chiens.

PASSE. s. f. (de l'esp. *pasa*, même signif.). Sorte de raisins secs.

— Ornith. Nom vulgaire de la fauvette d'hiver. On l'appelle aussi *passe privée, passe sourde et passe buissonnière*. || *Passe de saule*. Nom vulgaire appliqué au moineau friquet, parce qu'on le voit souvent dans les saules. || *Passe de Canaries*. Nom vulgaire du serin. || *Passe solitaire*. Nom vulgaire du merle bleu ou solitaire.

PASSE ou **PASSEUR**. s. m. Anc. cout. Nom que portaient, en Bretagne, les notaires ou officiers civils chargés de rédiger les actes civils, du XIe siècle au XVIe siècle.

PASSÉ, ÉE. part. pass. du v. Passer. S'empl. adjectiv. Homme passé. Pont passé. Fleur passée. Le peu d'heures saintement *passées* dans les plus rudes épreuves. (Boss.) Ces heures *passées* dans la lecture et dans la prière. (Mass.) Ah ! si la morale la plus pure et le cœur le plus tendre, si une vie *passée* à combattre l'erreur et à soulager les maux des hommes, sont les attributs de la Divinité, qui peut nier celle de Jésus-Christ. (Chateaub.)

— *Passé par*. Être passé par les armes, par le tamis.

— Qui a été autrefois, et qui n'est plus. Le temps passé. Au temps passé. Se ressouvenir de ses fautes passées. La vie passée. Les travaux passés. Nos misères passées. Les guerres passées. Les âges passés. Les siècles passés. Les pertes passées. Les victoires passées. Mes bontés passées. Dans le cours de ma gloire *passée*. (Rac.) Tremble, ton jour approche, et ton règne est *passé* ! (Id.) Les événements présents ne sont pas les enfants de tous les événements *passés*. (Volt.) Si vous changez seulement quelques noms propres dans l'éloge d'un général, vous pouvez y faire entrer tous les généraux *passés* et à venir. (B. de St-P.) L'expérience répète sans cesse qu'aucun temps *passé* n'a donné une félicité réelle ; mais l'espérance embellit l'avenir. (Goldsm.) On vante les temps *passés*, parce que l'imagination se nourrit de regrets comme d'espérance. (Boiste.)

— *Ces jours passés, la semaine passée, le mois passé*. Ces jours qui viennent de s'écouler, la semaine dernière, le mois dernier. Je fis l'effort, ces jours passés, d'aller à la comédie du passé, du présent et de l'avenir. (Volt.)

— Prov. *Ce qui est passé ne peut revenir*.

— Qui a perdu son lustre. Étoffe passée. Couleur passée.

— Blas. *Épées passées en sautoir*. Épées croisées. || *Queue de lion passée en sautoir*. Queue de lion fourchue, dont les fourches se croisent.

— Gramm. *Participe passé*. Forme du verbe, qui présente l'action comme terminée et accomplie dans la période à laquelle elle se rapporte. Comme les adjectifs, le participe passé peut prendre le genre et le nombre des substantifs auxquels il se rapporte. Par lui-même le participe passé n'est qu'un adjectif ; il ne peut guère devenir verbe que lorsque, combiné avec un des auxiliaires *être* ou *avoir*, il sert à former les temps composés du verbe. Quelques grammairiens l'appellent aussi *participe passif*.

— Mar. *Une manœuvre est bien passée*, lorsqu'elle vient à son appel. || Si elle est passée à contre, on dit qu'*elle est mal passée*.

— *Être passé maître*. Avoir obtenu une maîtrise. || Avoir obtenu le grade de maître ès arts.

— Fig. *Être maître passé, être passé maître en friponnerie, en fourberie*. Y être fort habile.

— *Passé* s'emploie quelquefois comme préposition ; il se place alors devant le substantif, et ainsi employé il est toujours invariable. Il a le sens d'Après. Passé cette époque, il ne sera plus temps. Il y a un temps *passé* lequel les recherches ne sont plus que pour la curiosité. (Volt.) Ce n'est que *passé* trois mois que ces jeunes oiseaux poussent le rouge. (Buff.)

PASSÉ. s. m. Le temps passé. Le passé, le présent et l'avenir. Le passé ne se peut plus rappeler. Rappeler tout ce que quelqu'un a fait par le passé. Comme par le passé. Le *passé* et le présent nous garantissent l'avenir. (Boss.) Af-[illegible] effrayé de l'avenir. (Fléch.) Le *passé* me tourmente, et je crains l'avenir. (Corn.) Il plaint le présent, et vante le *passé*. (Boil.) Et, loin dans le *passé*, il regarde l'avenir. (Id.) Ici, c'est le *passé* qui parle au souvenir. (Delille.) Mais plus prompt que l'éclair, le *passé* nous échappe. (Rac.)

> Dans leur stupide oubli les [illegible] mourants
> Jettent vers le *passé* des yeux indifférents. ([illegible])

— Ce que l'on a fait ou dit autrefois. Il ne faut plus se souvenir du passé. Oublier tout le passé. Ne plus parler du passé. Mais enfin je consens d'oublier le *passé*. (Rac.) Toi-même en ton esprit rappelle le *passé*. (Rac.) Vous osez à mes yeux rappeler le *passé* ! (Id.) Dans l'homme fait on jouit également du *passé*. (Buff.) Les publicistes de l'Italie arment un *passé* glorieux contre un présent inerte. (E. Quinet.) En avouant ses erreurs, on met la raison au présent, et le tort au *passé*. (De Lévis.) Les vieillards vivent dans le *passé* ; les jeunes gens dans l'avenir ; l'homme mûr et sage dans le présent. (Boiste.) Le travail, l'économie et la vertu seuls peuvent empêcher que le passé ne soit perdu pour nous. (Id.)

—Gramm. L'inflexion du verbe par laquelle on marque un temps passé. || *Passé défini*. Il ne se dit que d'un temps complètement écoulé, et éloigné au moins d'un jour de l'instant où l'on parle ; ainsi l'on ne dira pas : Je reçus une lettre cette année, ce mois, cette semaine, aujourd'hui ; mais on dira : Je reçus une lettre l'année dernière, le mois dernier, la semaine dernière, hier. || *Passé indéfini*. Il désigne un temps passé, soit entièrement écoulé : J'ai reçu une lettre l'année dernière, le mois passé, la semaine dernière, hier ; soit qu'il en reste encore quelque portion à s'écouler : J'ai reçu une lettre cette année, ce mois, cette semaine, aujourd'hui. || || *Passé antérieur*. Il désigne une chose qui a été terminée immédiatement avant qu'une autre chose également passée ait eu lieu. Quand j'eus fini, j'allai me promener. || *Passé de l'impératif*. Désigne un commandement qui doit être exécuté avant qu'une autre action ait lieu. Aie fini quand j'arriverai. || *Passé simultané* ou *imparfait de l'indicatif*. V. IMPARFAIT. || *Passé du subjonctif*. S'emploie dans une phrase subordonnée pour indiquer une action entièrement terminée. Je veux que vous ayez fini à mon retour. || *Passé de l'infinitif*. S'emploie pour exprimer, d'une manière vague, une action passée. Je vais avoir fini.

— Techn. Sorte de broderie dans laquelle la soie embrasse autant d'étoffe en dessus qu'en dessous.

PASSÉA, s. m. Bot. Genre de plantes qui produit des graines aplaties et chagrinées.

PASSE-ÂGE. s. m. Anc. cout. Acte par lequel le juge déclarait qu'il était de notoriété que telle personne avait atteint la majorité coutumière.

PASSE-AVANT. s. m. V. PASSAVANT.

PASSE-BALLE. s. m. Art milit. Planche percée de trous d'une grandeur déterminée, par lesquels on fait passer des balles pour vérifier leur calibre. || Pl., des *passe-balle*.

PASSE-BLEU. s. m. Ornith. Espèce de moineau bleu de Cayenne. || Pl., des *passe-bleu*.

PASSE-BOULET. s. m. Art milit. Planche percée en rond qui sert à mesurer le calibre des boulets. || Pl., des *passe-boulet*

PASSE-BUSE. s. f. Ornith. Un des noms vulgaires de la fauvette d'hiver. || Pl., des *passe-buse*.

PASSE-CAMPANE. s. f. Art vétér. Tumeur au calcanéum du cheval.

PASSE-CANAL. s. m. Mar. Bateau avec lequel on peut traverser un canal. || Pl., des *passe-canal*.

PASSE-CARREAU. s. m. Techn. Morceau de bois long, et dont un des côtés est un peu arrondi, sur lequel les tailleurs passent les coutures au fer. || Pl., des *passe-carreau*.

PASSE-CHEVAL. s. m. Espèce de petit bac destiné à passer un cheval d'un bord de la rivière à l'autre. || Pl., des *passe-cheval*.

PASSE-CICÉRO. s. m. Se disait pour Caractère immédiatement au-dessus du cicéro. || Pl., des *passe-cicéro*.

PASSE-CICÉRON. s. m. A été employé ironiquement pour désigner un homme qui se dit éloquent, qui se croit grand orateur.

> Et l'autre affiche par la ville,
> Qu'il est un *passe-Cicéron*. (La Font.)

|| Pl. des *passe-Cicéron*.

PASSE-CITADELLE. s. f. Hortic. Variété de tulipe.

PASSE-CORDE. s. f. Techn. Sorte d'aiguille dont le bourrelier se sert pour enfiler les ficelles et les faire passer où il veut. || Pl., des *passe-corde*.

PASSE-CORDON. s. m. Grosse aiguille pour faire passer un cordon. || Pl., des *passe-cordon*.

PASSE-COUDES. s. m. pl. Anc. cost. Gants longs qui montent plus haut que le coude.

PASSE-D'ARMES. s. f. Antiq. Sorte de combat en usage chez les anciens. || Pl., des *passes-d'armes*.

PASSE-DEBOUT. s. m. Douan. et contrib. indir. Permission donnée à un négociant ou à un voiturier de faire entrer, sans payer l'octroi, des marchandises dans une ville, où elles ne [illegible] qu'elles ne feront que traverser pour être conduites à leur destination. || Pl., des *passe-debout*.

PASSE-DIX. s. m. Sorte de jeu qui se joue avec trois dés, et dans lequel un des joueurs parie amener plus de dix. Il faut, pour que le compte soit compté, que deux dés marquent le même point, c'est-à-dire qu'il y ait un doublé. Si les trois dés marquent également, c'est ce qu'on appelle rafle. Les coups où les trois dés marquent des points différents sont nuls. || Pl., des *passe-dix*.

PASSE-DROIT. s. m. Grâce qu'on accorde à quelqu'un contre le droit et contre l'usage ordinaire, sans tirer à conséquence. On l'a reçu docteur sans l'examiner, c'est un passe-droit qu'on a fait en sa faveur.

— Plus ordinairement, Injustice qu'on fait à quelqu'un, en lui préférant, pour un grade, pour un emploi, pour une récompense, une personne qui a moins de titres que lui par l'ancienneté ou par les services. Faire un passe-droit. Essuyer, éprouver bien des passe-droit. || Pl., des passe-droit, c'est-à-dire des grâces qui passent le droit.

—Se disait autrefois dans le sens de Privilége exorbitant.

PASSÉE. s. f. Chass. Moment du soir où les bécasses se lèvent du bois pour aller dans la campagne. Tuer, prendre des bécasses à la passée. L'heure de la passée. || Grand filet à prendre les bécasses, qu'on attache à une poulie, et qu'on laisse tomber tout à coup. || Chasse que l'on fait, soit avec des gluaux, soit avec un filet. Chasser à la passée. Prendre des bécasses à la passée. || Trace que laisse le pied d'une bête. || Le lieu où le cerf a passé

— Se disait, en Normandie, d'un chemin, d'un passage qu'on faisait autour d'un champ, et qui avait des arbres des deux côtés.

— Se disait pour Passage, action de passer.

— Techn. Trait de cheveux que l'on passe dans le tissu de soie de la perruque pour tresser. || L'aller et le venir de la navette. || Se dit, chez les mégissiers, d'une certaine quantité de peaux qu'on plonge à la fois dans une cuve pour les faire devenir blanches. La passée est ordinairement de deux douzaines. || *Passées*. Se dit, chez les tailleurs, des fils qu'ils passent des deux côtés d'une boutonnière, pour la former.

PASSE-FLEUR. s. f. Bot. Un des noms de l'anémone. || Nom vulgaire de la coquelourde, de l'agrostème coronaire, de la lychnide dioïque et de la pulsatille. || Pl., des *passe-fleur*.

PASSE-FOLLE. s. f. Ornith. Nom vulgaire d'une espèce de mouette d'Amérique. || Pl., des *passe-folle*.

PASSÉGE. s. m. Manég. V. PASSAGE.

PASSÉGER. v. n. 1re conj. Manég. V. PASSAGER.

PASSE-LACET. s. m. Morceau de fer au moyen duquel on passe un lacet dans les œillets d'un corset. || Pl., des *passe-lacet*.

PASSELONGUE. s. f. Hort. Variété de raisin plus connue sous le nom de *muscat d'Alexandrie*.

PASSEMENT. s. m. (rad. *passer*). Tissu plat et un peu large, de fil d'or, de soie, de laine, etc. qu'on met pour ornement sur des habits, sur des meubles. Passement d'or, d'argent, de soie, etc.

— Mod. Petite dentelle d'or, de fil ou de soie, dont on bordait un habit, des manchettes, etc.

— Anc. administ. Pouvoir de passer les actes publics. || Seing. || Souscription d'un acte, d'une charte.

— Techn. Cuve pleine d'une liqueur acide, dans laquelle le tanneur plonge les peaux pour les faire gonfler.

— PASSEMENTS. s. m. pl. Cordages.

PASSEMENTÉ, ÉE. part. pass. du v. Passementer. S'empl. adjectiv. Habit passementé.

— *Passementé de*. Habit passementé d'or.

— *Passementé par*. Habit passementé par un bon ouvrier.

PASSEMENTER. v. a. 1re conj. Chamarrer de passements. Passementer un habit.

— S'est dit burlesq. pour Battre. Il mériterait qu'une étrivière *passementât* son maroquin. (Saint-Amand.)

— SE PASSEMENTER. v. pron. Être passementé. Cet habit doit se passementer.

PASSEMENTERIE. s. f. Art du passementier. Apprendre la passementerie. La passementerie comprend principalement la fabrication des franges, houppes, glands, galons, lacets, cordonnets, ganses, ceintures, tresses, etc. On trouve aussi dans les magasins de passementerie des dentelles, des éventails, des bourses, des fleurs artificielles, etc. Cet art remonte à la plus haute antiquité.

—Commerce du passementier. Se mettre dans la passementerie.

PASSEMENTIER, IÈRE. s. Celui, celle qui fabrique, fait ou vend des passements d'or, d'argent, de soie, etc., des galons, des rubans, des franges, et en général tous les tissus épais et étroits confectionnés en fil, en coton, en bourre, en laine, en crin, en or, en argent, et servant à garnir les meubles, les rideaux, les voitures, ou à orner les livrées, les uniformes et les habits de cour. || Sous le régime des jurandes et des maîtrises, les passementiers fabriquaient beaucoup d'objets qui appartiennent aujourd'hui à des professions différentes, comme à l'art du boutonnier, à celui du fabricant de dentelles, du [illegible], de l'éventailliste, du fabricant de masques, du rubannier, etc.

PASSEMÈSE. s. f. (de l'ital. *passa mezzo*). Chorégr. Espèce d'entrée de danse qu'on exécutait en faisant plusieurs fois le tour du théâtre, et en le traversant ensuite par le milieu pour revenir à la rampe.

PASSE-MÉTEIL. s. m. Blé où il y a deux tiers de froment sur un tiers de seigle. Sans pluriel

PASSE-MUR. s. m. Anc. art milit. Nom qu'on a donné pendant quelque temps à l'espèce de canon nommée aujourd'hui *Couleuvrine*. || Pl., des *passe-mur*.

PASSE-MUSC. s. m. Mamm. Petit animal qui donne un musc très-estimé. || Pl., des *passe-musc*.

PASSE-MUSCAT. s. m. Hortic. Espèce de raisin. || Pl., des *passe-muscat*.

PASSE-MUSQUÉ. s. m. Hortic. V. PASSE-MUSCAT.

PASSENAGE. s. m. Se disait pour Droit qu'on fait payer à ceux qui passent à un tel endroit.

PASSE-PAROLE. s. m. Art milit. Commandement donné à la tête d'une troupe, et

qu'on fait passer de bouche en bouche jusqu'à la queue. || Pl., des *passe-parole*, c'est-à-dire des commandements qui passent par la parole, qui se transmettent au moyen de la parole.

PASSE-PARTOUT. s. m. Clé faite de façon qu'elle puisse ouvrir plusieurs serrures différentes dans un même appartement, dans une même maison.

— Se dit aussi des clefs qui, étant pareilles, servent à plusieurs personnes pour ouvrir une même porte. Chacun des locataires de cette maison a un passe-partout pour ouvrir la porte de l'allée.

— Fig. Si vous n'avez pas la clef des sciences, vous avez un *passe-partout* à qui il n'y a point de porte qui ne soit ouverte. (Balzac.) Rien ne résiste à l'or ; c'est un *passe-partout*. (Poisson.)

— Prov. et fig. *L'argent est un bon passe-partout*. L'argent donne entrée partout. || On dit aussi quelquefois *une belle figure est un bon passe-partout*.

— Dessin. Cadre avec glace, dont le fond s'ouvre à volonté, pour recevoir les différents dessins qu'on voudra successivement y placer. afin de l'avoir sous verre, en attendant qu'on en dispose définitivement, ou pour être à même de le copier sans courir risque qu'il se gâte étant à découvert.

— Grav. Planche gravée dans laquelle on a réservé une ouverture pour y placer une autre planche gravée exprès, à laquelle la première sert de bordure et d'ornement.

— Impr. Ornement de bois ou de fonte, dont le milieu est percé, et peut recevoir telle lettre qu'on veut y placer.

— Techn. Sorte de ciseau à l'usage de l'ardoisier, pour diviser les blocs d'ardoise. || Sorte de crible à trois ronds. || Espèce de grande scie dont les dents sont entr'ouvertes et distournées, et qui sert à scier les plus gros arbres. || Espèce de scie à main, dentée des deux côtés, à l'usage des facteurs d'orgues. || Batte plate qui sert, dans les forges de fer, à fouler le sable dans les endroits où la batte ronde ne pourrait entrer. || Sorte de brosse.

— Pl., des *passe-partout*, c'est-à-dire des clés, des instruments qui passent partout

PASSE-PASSE. s. m. S'est formé par la réduplication du v. *passer*, à la seconde personne du singulier de l'impératif. C'est l'expression dont se servent les joueurs de gibecière en parlant à leurs godenots, auxquels ils disent. *passe et disparais ; petit homme, passe, passe.*

— Fig. et fam. *Faire des tours de passe-passe.* Tromper adroitement.

> Vois que fourbe sur fourbe à nos yeux il entasse,
> Et ne fait que jouer des tours de *passe-passe*. (***)

— Un poète a dit en parlant de la mort :

> Ce n'est pas jeu de *passe-passe*,
> Car on s'en va sans revenir. (Alain Chartier.)

— Sorte de jeu où les enfants se tenant par la main, dansent en rond et en chantant une chanson dont le refrain est :

> Passe, passe, passera,
> La dernière y restera.

PASSE-PEINTRE. s. m. Bot. Nom qu'on donne à plusieurs espèces de fleurs panachées, et à la rose à cent feuilles, que l'on n'est point encore parvenu à rendre gracieusement, ni en dessin ni en peinture. || On nomme plus particulièrement *passe-peintre*, parce qu'elle fait le désespoir des peintres, une jolie espèce de saxifrage, dont les larges rosettes, étalées sur la terre, sont surmontées d'une charmante panicule de fleurs blanches, avec et sans points rouges

PASSE-PERLE. s. m. Comm. Fil de fer très-fin qu'on prépare à Libourne pour faire des cordes. || Il se dit aussi des fils de laiton. || Pl., des *passe-perle*.

PASSE-PIED. s. m. Espèce de danse sur un air à trois temps, dont le mouvement est fort vite. Danser le passe-pied.

— Air sur lequel on danse le passe-pied. Jouer un passe-pied. || Pl., des *passe-pied*.

PASSE-PIERRE. s. f. Bot. La bacile, plante qui croît naturellement sur les bords de la mer, et qui sort des fentes des rochers. On en confit les feuilles dans le vinaigre. || Pl., des *passe-pierre*.

PASSE-POIL. s. m. Liséré de soie, de drap, etc., qui borde certaines parties d'un habit, d'un gilet, etc., ou qui règne le long d'une couture : il est formé d'une bande étroite couture, ou entre le dessus et la doublure, de manière qu'elle dépasse un peu l'un et l'autre. Des revers bleus avec un passe-poil rouge. Les passe-poils servent à désigner les différents corps de troupes. Mettre un passe-poil à la couture d'un pantalon. || Pl., des *passe-poils*.

PASSE-POMME. s. m. Agric. Espèce de pomme précoce, sans pepins. Il y a trois variétés de ce nom.

PASSEPORT. s. m. Ordre par écrit donné par les autorités compétentes, pour la liberté et la sûreté du passage des personnes, des effets, des marchandises, etc. Signer, expédier, délivrer un passeport, des passeports. Faire viser un passeport. Passeport pour voyager dans l'intérieur. Passeport pour l'étranger. Passeport d'indigent. Attendre ses passeports. Donner un passeport. Obtenir un passeport pour faire passer ses effets. Le général de l'armée lui a donné un passeport. Un bâtiment pris à la mer sans passeport est traité comme pirate. Il y eut un temps où il fallait pour obtenir un *passeport* plus de témoins que pour condamner un homme à mort, et où l'on passait plus de temps pour attendre son tour, qu'il n'en fallait pour le départ, l'arrivée, le séjour, les affaires et le retour. (Improv. fr.) Les *passeports* n'existent pas en Angleterre. Là le citoyen qui voyage n'a pas besoin, pour parcourir les trois royaumes, d'en obtenir la permission d'un magistrat de police; là, le commerce et l'industrie n'ont pas à subir de telles entraves, et peuvent prendre tout leur essor; on va, on vient, on court, on s'arrête comme il convient et comme il plaît à chacun; les routes, les rues sont affranchies de toute inquisition policière. (Dict. polit.) La facilité de locomotion sans *passeports* est la même aux Etats-Unis qu'en Angleterre, et l'on sait quels avantages recueille ce peuple de l'usage de la liberté dans toutes ses applications. (Id.) Au contraire, dans les Etats voués à l'absolutisme, chez beaucoup de princes et même de principicules, au nord et au midi, la soi-disant institution des *passeports* est d'une pratique rigoureuse et continuelle. (Id.)

— En style de chancellerie, l'envoyé qui réclame ses passeports fait une déclaration du mécontentement qu'il éprouve, soit d'une injure, soit de la mauvaise issue d'une affaire : c'est un commencement de rupture entre les puissances, mais la guerre n'est pas encore déclarée.

— Permission que le prince accordait de faire entrer dans ses États, ou d'en faire sortir des meubles, des marchandises sans en payer les droits.

— Permission que l'on accordait à certaines personnes de faire entrer ou sortir, en payant néanmoins les droits, les marchandises de contrebande ou déclarées telles par les ordonnances.

— Mar. Permission donnée par l'Etat à un bâtiment de commerce, de faire un voyage déterminé. || Nom que les marins donnent à leur feuille de congé. || Sauf-conduit délivré à un bâtiment ennemi pour se rendre dans un port désigné.

— Se dit, par extension, de tout ce qui peut faciliter le passage.

> Et que les clés en main, sur ce seul *passeport*,
> Saint Pierre à tous venants doit ouvrir d'abord.
> (Boileau.)

> Un capucin, brûlant de zèle,
> Lui dépêchait son *passeport*. (J.-B. Rousseau.)

— Fig. et fam. *Il porte son passeport avec lui.* Se dit d'un honnête homme reconnu pour tel. || Se dit d'un homme dont l'extérieur agréable et décent doit le faire bien recevoir partout.

— Fig. Se dit quelquefois des choses qui en font passer, qui en font supporter d'autres. L'allégorie sert de passeport aux vérités les plus hardies. Il y a des adoucissements qui servent comme de passeport aux plus fortes hyperboles. La louange est un *passeport* dont la vérité a souvent besoin pour être accueillie chez les grands. (La Bruy.) L'amour-propre ne manque jamais de servir de *passeport* aux compliments, même les plus suspects. (S. Dub.) La louange est le *passeport* de la censure. (Sacy.)

— Syn. comp. PASSEPORT. SAUF-CONDUIT. Le *passeport* se donne aux amis, le *sauf-conduit* aux ennemis.

— L'Académie et la plupart des dictionnaires écrivent *passe-port* en deux mots; mais l'usage le plus général aujourd'hui est de l'écrire en un seul, ce qui permet de le pluraliser.

PASSE-PORTE. s. f. Se disait pour Passeport et passavant.

PASSER. v. n. 1re conj. (du bas lat. *passare*, employé dans le même sens). Aller d'un lieu, d'un endroit à un autre, traverser l'espace qui est entre deux. Passez de ce côté-ci. Passer le long de la muraille. Passer de l'autre côté de l'eau. Passer par un lieu, par un pays. Passer par Lyon, par Paris. Passer en Amérique. Passer dans une ville, dans la ville. Passer par la porte. Passer par la fenêtre. Passer sur un pont, sur une planche. Passer de France en Angleterre. Passer de l'antichambre au salon. Passer bien près d'un lieu. L'armée a passé par ce pays-là. Le sang passe des artères dans les veines. Faire passer quelque chose de main en main. Un chambellan de la reine d'Espagne, né Portugais, *passait* par la Cordoue ; il vint à cet ermitage comme un curieux, comme moi ; mais il y demeura plusieurs années, et ne sortit que parce que l'âpreté de l'air avait altéré sa santé. (A. de Cust.) Je *passais* jusqu'aux lieux chemins par où je dois *passer*. (Id.) Notre rouge-gorge est un oiseau très-faible et de vol très-court pour avoir passé en Amérique par les mers. (Buff.) Javan, son petit-fils, peupla la Grèce en *passant* en Italie. (Volt.)

— Souvent il n'indique que le passage, sans désigner le lieu de départ ou d'arrivée. Le courrier passe à midi. Ne faire que passer. Ne faire que passer et repasser. Passer comme un éclair. Il passe beaucoup de monde, beaucoup de voitures dans cette rue. Passer outre. Passer outre malgré tous les obstacles. Passer plus avant. Voir passer un animal. Laisser passer les plus pressés. Passer devant quelqu'un. Ne passer qu'après quelqu'un. Passer à quatre pas de quelqu'un. Le coup lui a passé sous le bras, entre les jambes. Le boulet lui a passé bien près de la tête. La rivière passe par-là, passe à travers la ville, à côté de la ville, le long des murs de la ville. La route ne passe pas loin du village. La balle du joueur a passé par-dessus le mur; elle a passé à fleur de corde. Faire passer quelque chose sous les yeux de quelqu'un. Je n'ai fait que *passer*, il n'était déjà plus. (Rac.) Une nation ignorée, une nation supérieure aux générations indiennes de ce moment, a *passé* dans ces déserts. (Chateaub.) En général, les monastères étaient des hôtelleries où les étrangers trouvaient en *passant* le vivre et le couvert. (Id.) Par intervalles, le fleuve Meschacebé élève sa voix en *passant* sur les monts, et répand ses eaux débordées autour des colonnades des forêts et des pyramides des tombeaux indiens; c'est le Nil des déserts. (Id.) Hé! monsieur, auraient répondu les comédiens, nous avons des hommes et des femmes qui ont été trouvés raisonnables partout où nous avons *passé*. (Mol.)

> Le char de l'opulence
> M'éclabousse en *passant* ;
> J'éprouve l'insolence
> Du riche et du puissant. (Béranger.)

— Fig. On sentait que la mort avait *passé* partout. (Levilloux.) Souviens-toi que tu as résolu de ne point *passer* en vain sur cette terre. (Senancourt.) Les règles ne sont que l'itinéraire du génie; elles nous apprennent que Corneille, Racine et Voltaire ont *passé* par là. (Mme de Staël.)

— Dans le XVIIIe siècle, la *Diane* de M. Allegrain eut un grand succès. Cette statue était surtout remarquable par l'air de légèreté qui doit caractériser cette déesse. Aussi un homme d'esprit, pour en faire l'éloge, dit : Je viens de voir *passer* la Diane d'Allegrain.

— Traverser un lieu, une chose. Le vent, l'air, la lumière, le jour, passent par cette fenêtre. Le vent passe dans ces tuyaux. Recevoir un coup qui passe tout au travers du corps. Barre de fer qui passe dans la muraille. Faire passe l'or par la filière. Le vent du midi, mon cher fils, perd sa chaleur en *passant* sur des montagnes de glace. (Chateaub.) La pomme était trop grosse, elle ne put *passer* par le trou. (J.-J. Rouss.) Je me peignais les bois à travers lesquels cette onde avai *passé*, et mon âme était tout entière à la solitude. (Chateaub.) C'est ce que j'ai vu arriver à des ormes négligés, qui avaient poussé de leur partie inférieure des rameaux si étendus, qu'on ne pouvait plus *passer* dans leurs intervalles. (B. de St-P.) La lumière *passant* de l'eau dans l'air et dans le cristallin de la baleine serait donc très-peu réfractée. (Lacépède.)

— Fig. Notre âme a *passé* à travers le torrent : sans le secours du Seigneur, elle n'aurait pu le franchir. (La Harpe.)

— Fig. Se dit d'un changement successif d'état, de position. La maladie a passé par toutes ses périodes. Passer de l'opulence à la pauvreté, etc. O hommes qui, ayant vécu loin du monde, avez *passé* du silence de la vie au silence de la mort, de quel dégoût de la terre vos tombeaux ne remplissent-ils point mon cœur! (Chateaub.)

— Se dit d'un changement d'occupation. Passer d'un exercice de piété à un autre.

— Se dit de l'ordre des travaux, des occupations. Les travaux doivent passer devant les plaisirs, avant les plaisirs.

— Se dit en parlant d'un sentiment qui succède à un autre. Passer de l'amour à la haine, de la tristesse à la joie. *Passer* de la curiosité et de l'admiration à l'indifférence et au mépris. (La Bruy.) Il semble qu'il est moins rare de *passer* de l'antipathie à l'amour, qu'à l'amitié. (Id.) Le roi, qui ne pouvait d'abord s'accoutumer à elle, *passa* de l'aversion à la confiance, et de la confiance à l'amour. (Volt.) On *passe* aisément de l'extrême imbécillité qui croit tout, à l'extrême audace qui ne croit rien. (Bacon.) On *passe* de l'amour à l'ambition. (La Rochef.)

> Et jamais on n'a vu la timide innocence
> *Passer* subitement à l'extrême licence. (Racine.)

— *Cette affaire ne passera qu'après telle autre, ne passera que dans un mois.* Ne sera jugée, ne sera examinée que dans un mois.

— Mus. *Passer d'un ton, d'un mode à un autre, dans un autre.*

— Art milit. *Passer de l'ordre en bataille à l'ordre en colonne.*

— *Passez au large!* ou simplement *au large!* Cri par lequel les sentinelles avertissent, pendant la nuit, de passer à quelque distance de l'endroit où elles sont posées.

— Douan. et contrib. indir. *Passer debout.* Se dit des marchandises qui, pour être transportées à leur destination au delà d'une ville, même déchargées.

— Escr. *Passer en avant.* Se dit quand on met le talon du pied gauche à la boucle du pied droit. || *Passer en arrière.* Mettre le pied droit en arrière du talon gauche, et retomber en garde du pied gauche.

— Jeux. *Passer au retour.* Au trictrac, Entrer au jeu de l'adversaire, quand il y a passage.

— Mar. *Passer au billet.* Se dit de l'action d'un équipage qui vient, avant le départ, se présenter devant l'officier, pour qu'il en constate le nombre. || *Passer sur le beaupré.* Passer trop près sur l'avant. || *Passer à poupe.* Se dit d'un bâtiment à qui le commandant d'une flotte, escadre ou division, a des ordres à donner dans le porte-voix, et qui pour cela passe assez près de la poupe. || *Passer d'un ordre dans un autre.* Se dit d'une manœuvre entre bâtiments de guerre, lorsqu'une armée navale, après avoir été rangée suivant une combinaison, se range suivant une autre. || *Passer au vent, sous le vent d'un vaisseau.* C'est, en le gagnant en vitesse, se placer entre lui et le point de l'horizon d'où vient la brise, ou sous le vent de ce vaisseau. || *Faire passer à la bande.* Ordonner que l'équipage monte sur les vergues ou dans les haubans, mais d'un seul côté du bâtiment, pour saluer à la voix, par des vivats adoptés, les officiers-généraux et les personnages qui quittent le navire ou un bâtiment qui passe. || *Passer par-dessus le bord.* S'y introduire ou en sortir clandestinement. || Se dit aussi d'un objet jeté à la mer. || *Passer sur un bâtiment.* S'y embarquer passager.

— Fam. *Passer chez quelqu'un.* Aller, entrer chez quelqu'un dont la demeure se trouve sur la route que l'on a prise pour se rendre quelque autre part. Je passerai chez vous ce soir en allant au spectacle.

— *Passer chez quelqu'un.* Passer par sa ville, par son pays. Lorsque je voyagerai dans le midi de la France, je passerai chez vous.

— Fig. Changer de parti. Passer du côté des ennemis. Passer dans le parti contraire. C'est à vous de *passer* du côté de l'empire. (Rac.) Le Français *passe* toujours du côté du péril, parce qu'il est sûr d'y trouver la gloire. (Chateaubriand.)

— *Passer à l'ennemi.* Désertier et se mettre du parti ennemi.

— Fig. *Passer de cette vie en l'autre, passer de cette vie à une meilleure*, et absol. *passer.* Mourir, expirer. Il est à l'agonie, il va passer. Voir passer quelqu'un. Il a passé, il est passé. Celui qui s'empêche de souhaiter que son père *passe* bientôt de la vie à la mort est un homme de bien. (La Bruy.) Dans cette profession, on *passe* presque toujours du crime ou de la débauche à la mort. (Mass.) Leur cher oncle est *passé*. (Boil.)

— Périr, disparaître. Madame, cependant, a *passé* du matin au soir, ainsi que l'herbe des champs. (Boss.) Le monde, dont la figure *passe* et s'évanouit. (Id.) Homme par la loi du corps, je tiens à ce monde qui *passe* par l'espérance et par la foi, je tiens à Dieu qui ne *passe* point. (Fléch.) Toutes choses *passent* comme l'ombre. (Id.) Le monde est une figure trompeuse qui *passe*, et vos richesses, vos plaisirs et vos honneurs *passent* avec lui. (Id.) Oscar et Malvina ont *passé*, mais rien n'est changé dans leur solitaire patrie. (Chateaub.)

> Fuyons, dit-il en soi, j'oublierai cette belle :
> Tout *passe*, et même un jour ses larmes *passeront*.
> (La Font.)

— Prov. *Il a passé comme une chandelle*, ou *comme une chandelle qui s'éteint.* Il est mort doucement, sans douleur.

— Prov. et fig. *Passer du blanc au noir.* Aller d'un extrême à l'autre. || Changer brusquement de conduite, d'opinion, de langage.

— On dit, pour taxer un homme de légèreté, qu'*il ne faut qu'une mouche qui lui passe devant les yeux pour l'arrêter.*

— Fig. *Faire passer la parole de main en main.* Faire passer de bouche en bouche un commandement jusqu'à l'extrémité d'un corps de troupes.

— *Passer au conseil de recrutement.* Être examiné par le conseil de recrutement.

— *Passer à un conseil de guerre.* Être jugé par un conseil de guerre.

— *Cette compagnie, ce régiment a passé en revue.* On en a fait la revue.

— Fig. et fam. *Cet homme a passé par l'étamine.* Il a été examiné sévèrement.

— Fig. *Passer par de rudes épreuves, par de grandes tribulations.* Avoir beaucoup à souffrir en certaines occasions.

— Fam. *J'ai passé par là, je sais ce qui en est.* J'ai éprouvé tous ces malheurs, je sais combien ils sont difficiles à supporter.

— Prov. *Passer par un fidelium.* Abréger, finir brusquement. C'est dit par allusion à l'usage des moines qui, ne pouvant trouver le temps de mentionner toutes les personnes pour lesquelles on faisait des fondations, passaient de suite à la dernière oraison de l'office des morts, qui commence par *fidelium*.

— Prov. On dit qu'*un homme en fait passer quinze pour douze à un autre*, quand il trompe celui qui a en lui quelque confiance, ou qui ne sait pas se défendre de sa malice. || *Passer de fil en aiguille.* Passer d'un discours à un autre.

— Fig. *Passer par les emplois, par les dignités.* S'élever des moindres dignités aux plus grandes *passer par tous les grades militaires, par tous les degrés d'honneur.*

— Fam. *Le notaire y a passé.* Se dit d'une chose constatée par un acte en forme.

— Fig. et fam. *Cela lui a passé par la tête.* Il lui est arrivé d'y penser, il s'en est occupé. C'est une fantaisie qui lui a passé par la tête. C'est une idée qui m'avait *passé* une fois par la tête, et que j'ai laissée là comme une bagatelle. (Mol.) Je ne souffre pas qu'ils entament un entretien sérieux, pour occuper tout le monde de la première impertinence qui leur *passe* par la tête. (J.-J. Rouss.)

— *Cela lui a passé de la tête, de l'esprit.* Il a cessé d'y penser, il l'a oublié.

— *Passer de mode.* N'être plus à la mode.

— Prov. *Cela lui passera loin du nez, lui passera devant le nez.* Se dit d'une chose qu'une personne convoite et qu'elle n'obtiendra pas.

— Fig. *Passer par-dessus toutes sortes de considérations.* N'avoir égard à rien de ce qui pour-

rait déterminer à faire et à ne pas faire quelque chose.

— *Passer par-dessus toutes les difficultés.* N'être point arrêté par les difficultés.

— *Passer sur une chose.* Ne pas l'approfondir. Passer sur les défauts de ceux dont vous parlez.

— Fig. *Passer par-dessus les beaux endroits d'un livre, par-dessus les défauts d'un ouvrage.* Ne point s'y arrêter, ne point les remarquer.

— *Passer sur les défauts d'une personne, d'un ouvrage.* Les voir avec indulgence, ne pas les faire remarquer.

— Escrim. *Passer sur quelqu'un.* Avancer sur lui en portant le pied gauche devant le pied droit, pour le désarmer.

— Prov. et fig. *Passer sur le ventre à quelqu'un.* Le renverser, parvenir malgré lui à ce qu'on veut. Nos soldats passèrent sur le ventre à l'ennemi. Il ne craint pas de pareils adversaires, il leur passera sur le ventre.

— Massillon paraît s'être écarté de son élégance ordinaire, lorsque, dans un de ses sermons, il s'est permis l'expression suivante : On se voit *passer* sur le corps par des subalternes.

— *Passer outre.* Aller au delà de quelque endroit sans être arrêté par les obstacles qui en empêchent.

— Fig. *Passer outre, passer plus avant.* Ajouter encore à ce qu'on a dit, à ce qu'on a fait. Il ne se contenta pas de mépriser les observations que je lui faisais, il passa outre. Après l'avoir insulté, il passa plus avant, et le maltraita.

— Procéd. *Passer outre.* Commencer ou continuer d'exécuter, nonobstant une opposition. Il avait commencé de bâtir en cet endroit, il lui fut défendu par arrêt de passer outre. Nonobstant les défenses à lui faites, il ne laissa pas de passer outre. Défense de passer outre à la vente du bien.

— Fig. *Passer jusqu'à.* Ma flamme au désespoir *passe* jusques au crime. (Corn.)

— Être transmis. Les ouvrages funestes à l'innocence ne *passent* à la dernière postérité qu'à la faveur de vos noms et de votre protection. (Mass.) Leurs actions *passent* de bouche en bouche, de province en province, de nation à nation. (Id.) Ces auteurs dangereux *passeront* entre les mains de nos neveux. (Id.) Vos bons mots *passant* du peuple aux princes. (Boil.)

Et nos premiers écrits, annales des humains,
Des mains du premier peuple ont *passé* dans nos mains.
(Racine.)

— S'étendre jusqu'à. Ce sacrifice serait inutile à la reine, si elle n'avait mérité par sa bonne vie que l'effet en pût *passer* jusqu'à elle. (Boss.)

Je reconnais toujours vos injustes mépris ;
Ils ont même *passé* sur mon malheureux fils. (Rac.)

— Être initié. Les manières basses de plaisanter ont *passé* du peuple, à qui elles appartenaient, jusque dans une grande partie de la jeunesse de la cour, qu'elles ont déjà infectée. (La Bruy.) C'est de vous que *passent* jusque dans le peuple les modes immodestes, la vanité des parures. (Mass.) Cet esprit de discorde avait *passé* de la cour jusqu'aux moindres villes, et possédait toutes les communautés du royaume. (Volt.)

— Se communiquer.

Et le feu des yeux de sa mère
A *passé* jusqu'en ses écrits. (Boil.)

— Fig. et fam. *Cette affaire a passé par ses mains.* Il s'en est mêlé, il en a une connaissance particulière.

— *Tout lui passe par les mains.* Il s'occupe de tout.

— *Il m'en a bien passé par les mains.* Il a pris part à un grand nombre d'affaires.

— Fig. *Il est fâcheux d'avoir à passer par ses mains.* Se dit en parlant d'un homme sévère, épineux, ou peu expéditif.

— Fig. et fam., par manière de menace. *C'est un homme qui passera par mes mains.* C'est un homme dont j'aurai occasion de me venger.

— Fig. et par plaisanterie. *Passer par les mains d'un médecin.* Être traité par lui. Il n'en réchappe guère de ceux qui passent par ses mains.

— Fig. *Passer par la main du bourreau.* Être puni corporellement par ordre de justice.

— *Passer par les verges, par les baguettes, par les courroies, par les armes.* Être condamné à recevoir des coups de verges, des coups de ba-

— *Laisser passer.* Permettre de passer. Je l'ai laissé *passer* dans son appartement. (Rac.)

Ulysse, en apparence approuvant mes discours,
De ce premier torrent laissa *passer* le cours. (Rac.)

— Fig. *Laisser passer une proposition, une parole, une action.* Ne pas la reprendre, ne pas la blâmer. Quoi! vous avez laissé passer cette extravagance? Laissera-t-on passer un livre aussi dangereux sans le réfuter? Il ne fallait pas lui laisser passer ce mot-là. Cette faute est trop grossière, je ne saurais la laisser passer.

— *Faire passer.* Transmettre, faire passer dans l'âme des soldats l'enthousiasme dont on est animé. Heureuse si elle eût pu faire *passer* ses inclinations dans le reste de sa famille. (Fléch.) Dieu fera *passer* à des mains étrangères vos titres et vos possessions. (Mass.) Il est encore plus aisé de faire *passer* nos passions dans l'âme de nos enfants, que nos connaissances dans leur esprit. (Montesq.)

— *Faire passer une proposition.* La faire accepter. La finesse de la plaisanterie fit *passer* ce qu'elle avait de trop piquant. (Volt.)

— Fig. *Laisser passer une faute, une erreur.* Ne pas la remarquer, ne pas l'apercevoir. Ce prote, ce correcteur ne corrige pas exactement, il laisse passer bien des fautes. En parcourant un ouvrage, on laisse passer des erreurs qu'une lecture plus attentive ferait apercevoir.

— Fig. *Il faut passer là-dessus.* Il faut pardonner, oublier cette faute. Je veux bien, pour cette fois, passer là-dessus.

— *En passer par.* Se résigner, se soumettre à. J'en passerai par où il vous plaira. J'en passerai par l'avis de ces messieurs, qui sont très-compétents. Il faut qu'il en passe par là. Il faut en passer par où il lui plaît.

— Prov. *Il faut passer par là ou par la fenêtre.* Il faut nécessairement accepter ces conditions, cette position.

— *Passer à fleur de corde.* Se dit, à la paume, pour Pousser la balle de manière à ce qu'elle s'élève le moins possible au-dessus de la corde tendue au milieu du jeu.

— Fig. et fam. *La chose a passé à fleur de corde.* Il s'en est peu fallu qu'elle manquât.

— Pal. *Cette affaire a passé à l'avis du rapporteur.* Elle a été jugée suivant l'avis du rapporteur. || *Elle a passé contre l'avis du rapporteur.* Elle a été jugée contre le sentiment du rapporteur. || *Elle a passé du bonnet*, ou *elle a passé tout d'une voix.* Tous les juges ont été du même avis. || Ces locutions ont vieilli.

— *La loi a passé.* La loi est portée, est rendue.

— Etre reçu. Il a passé maître ès-arts, docteur.

— *Passer sous les drapeaux.* Être admis dans une troupe.

— Fam. *Passe.* Soit, je l'accorde, j'y consens. Eh bien! passe, je le veux. Passe pour cela. *Passe* encor de bâtir, mais planter à cet âge. (La Font.)

— *Passe pour celui-là, mais n'y revenez plus. Passe pour cette fois-là, mais que cela n'arrive plus.* Se dit quand une personne a fait quelque chose de mal, et qu'on lui pardonne pour cette fois-là.

— Se dit particulièrement en parlant des transitions qui se font d'un point ou d'une matière à l'autre. Passons au second point. Je passe à la seconde objection. Passons à autre chose, à d'autres choses.

— *Passons.* S'emploie surtout pour exprimer qu'on n'insiste point.

— Se dit en parlant de la variété du style.

Heureux qui dans ses vers sait d'une voix légère
Passer du grave au doux, du plaisant au sévère.
(Boil.)

— Se dit des choses qui changent de main, qui sont transmises de l'une à l'autre. Cette terre, cette charge passa dans cette ancienne maison par mariage. Quand la couronne de France passa de la première race à la seconde. Sa place, son emploi doit passer à son fils. Ces livres, ces manuscrits passèrent en d'autres mains, en des mains étrangères, entre les mains d'autres personnes. Souvent les vices, les maladies des pères passent à leurs enfants. Passer de bouche en bouche, de génération en génération. Quand ils verront que, dans un moment, leur gloire *passera* à leurs noms, leurs titres à leurs tombeaux, leurs biens à des ingrats, et leurs dignités peut-être à leurs envieux. (Boss.) La prospérité des impies n'est jamais *passée* à leurs descendants. (Mass.) Pendant le cours de ces événements, la couronne de Jérusalem avait *passé* d'Isabelle à Henri. (Chateaub.) Tous les trésors de l'Inde auraient *passé* d'Aden ou d'Eden à sa ville d'Alexandrie. (Volt.)

Son sceptre et son épouse ont *passé* dans vos bras,
C'est vous qui recueillez le fruit de son trépas.
(Voltaire.)

— *Cette nouvelle a passé jusqu'à lui.* Elle est arrivée, elle est parvenue jusqu'à lui.

— S'introduire, se glisser, en parlant des choses. Ce mot a passé dans notre langue, est passé de l'italien dans le français. Une glose qui a passé dans le texte. Ces vices passent des hautes classes dans le peuple, parmi le peuple.

Hélas! ce jaloux caractère
De l'Olympe en nos jours a *passé* sur la terre.
Nos simples demi-dieux ne veulent pas d'égal.
(Fr. de Neufch.)

— S'écouler, ne pas demeurer dans un état

vie est bientôt passée. Laisser passer le temps de planter. La beauté passe comme une fleur. Cette couleur passe bien vite. Les plaisirs passent. Tout passe en ce monde. Les beaux jours passent. La peine et le plaisir *passent* comme l'ombre. (J.-J. Rouss.) Tout a *passé* devant moi ; tout m'appelle et tout m'abandonne. (G. Sand.) L'homme est le matin comme l'herbe qui *passe.* Il fleurit un instant, et il est passé. Il tombe le soir, il s'endurcit, il est desséché. (V. Bargem.) Dès que l'hiver a *passé*, des brumes légères remplissent soudain l'atmosphère, humectent les vallées, et les couvrent de gazon et de fleurs. (Deleuze.)

Deux fois quarante hivers ont suivi ma naissance.
Ce grand âge a *passé* comme un songe flatteur.
(Fellens.)

— Prov. *Le temps passe et la mort vient.* Tout finit par la mort. || *Il passera bien de l'eau sous les ponts entre ci et là.* Cela n'arrivera pas de longtemps.

— Finir, cesser. Il est en colère, mais cela passera. Cette mode passera. Les paniers des femmes ont depuis longtemps passé de mode. La fantaisie, l'envie m'en est passée. La faim lui a passé. Je vous en ferai passer l'envie. Cela fait passer le mal de dents. Et leur première ardeur *passant* en un moment. (Boil.)

— Suffire pendant quelque temps, durer quelque temps. Il faut que ce peu de blé nous passe l'année. Ce manteau, cet habit me passera cet hiver.

— Être admis, être reçu. Ne pas passer à l'examen, à cause de son ignorance. Cette monnaie ne passe plus. Cette pièce de vingt-quatre sous ne passe plus que pour vingt sous. Cette chose a passé, est passée en paroles, en usage, en coutumes, en force de loi, en force de chose jugée. L'on ne doit donc pas se persuader avec le vulgaire que l'albâtre soit toujours blanc, quoique cela ait *passé* parmi nous en proverbe. (Buff.)

— *Passer à la montre.* V. MONTRE.

— Etre supportable. Ce vin peut passer. Cette pièce de vers peut passer, malgré ses défauts. La gaîté de cette plaisanterie fit passer ce qu'elle avait d'inconvenant.

— Etre admis, accepté, vendu, quoique médiocre ou mauvais. Ce livre, ce vin, cette denrée, ce mets, cet homme passera.

— Au bill. et au mail. Faire passer la boule ou la bille par la passe. J'ai passé. || Passer par la passe. La bille passe, a passé.

— Au jeu d'hombre. Ne point faire jouer.

— Au brelan. Ne point ouvrir le jeu, ou ne point tenir la vade que fait un autre joueur. Je passe, personne n'y va-t-il? Tout le monde a-t-il passé? J'ai dit passe. J'ai passé. C'est à vous à parler.

— Au piquet. *Voulez-vous passer de point* ou simplement *passe de point.* Voulez-vous que réciproquement nous n'accusions pas notre point?

— A différents jeux de cartes. *La carte, la main passe.* Aucun des joueurs ne la coupe. || *La main passe.* Se dit aussi pour exprimer qu'un joueur perd sa donne.

— *Passer pour.* Etre réputé. Passer pour un homme de bien. Passer pour sage, pour un sage, pour un homme sage. Il est avare, au moins il passe pour cela. C'est un galant homme, et qui passe pour tel. S'il n'est savant, il passe pour l'être. Passer pour bon médecin, pour grand géomètre. Passer pour avoir fait, pour avoir dit quelque chose. Si j'avais fait cette faute, pour qui passerais-je dans votre esprit, dans le monde? Cela passe pour article de foi. Cela passe pour constant. La crainte de passer pour hypocrite. Cet ouvrage passe pour merveilleux. Il veut *passer* pour gouverner son maître. (La Bruy.) Ceux qui *passent* pour avoir quelque commerce avec la dévotion. (Mass.) Son fils *passe* ici pour mon frère. (Corn.) C'est *passer* trop longtemps pour traître auprès de vous. (Id.) On voudrait *passer* dans le monde pour vertueux, et l'on ne remplit seulement pas son devoir. (S. Dubay.) Les calomnies publiques *passent* dans l'esprit des superstitieux pour des vengeances du ciel. (Fléch.)

Voulez-vous qu'un dessein si beau, si généreux,
Passe pour le transport d'un esprit amoureux? (Racine.)

— Faut-il dire *a passé* ou *est passé?* Si l'esprit considère l'action du passage comme se faisant à telle époque, on emploie l'auxiliaire *avoir* : Il a passé en Amérique en tel temps ; et si l'esprit considère la même action comme étant absolument faite, *passer* prend l'auxiliaire *être* : Il est passé en Amérique depuis tel temps. D'Olivet a donc pu se tromper, en condamnant le second de ces vers de Boileau :

Et si leur sang tout pur, ainsi que leur noblesse,
Est *passé* jusqu'à vous de Lucrèce en Lucrèce?

Mascaron l'a considéré de même dans cette phrase : D'un royaume temporel elle est *passée* dans un empire éternel.

PASSER. v. a. 1re conj. Traverser. Passer la cour. Passer le pont. Passer la rivière ; la passer à gué ; la passer à la nage ; la passer en bateau. Passer la ligne. Passer les monts. Passer une forêt. Passer le détroit. Passer la mer. Passer l'eau. Ils *passent* de la nef la vaste solitude. (Boil.) Et *passant* du Jourdain les ondes alarmées. (Id.) Après avoir *passé* l'isthme de Corinthe, elle se rendit en Béotie, et força les troupes d'Etéocle à se renfermer dans les murs de Thèbes. (Barth.) Quand on a *passé* le pont du torrent de Cédron, on trouve au pied du *Mons offensionis* le sépulcre d'Absalon. (Cha-

— *Passer la ligne.* Naviguer au delà de l'équateur.

— Fig. et fam. *Passer son chemin.* Continuer son chemin sans s'arrêter.

— *Passez votre chemin, laissez-nous en paix.* Se dit à un importun pour le renvoyer.

— *Passez votre chemin, sans écouter les propos.* Se dit pour exhorter quelqu'un à ne pas s'inquiéter.

— *Passer le pas.* Mourir. Le pauvre homme a été longtemps malade, mais enfin il a passé le pas. || Se dit surtout en parlant d'une mort forcée. Si on l'attrape une fois, il passera le pas. || Se dit aussi d'un homme qu'on a contraint à faire quelque chose. Être obligé de passer le pas. Faire passer le pas à quelqu'un.

— Transporter d'un lieu à un autre. Passer le canon dans des bateaux. Le batelier m'a passé, il m'a passé à l'autre bord.

Empêcher que Caron, dans la fatale barque,
Ainsi que le berger, ne passe le monarque. (Boil.)

— *Passer des marchandises en fraude.* Les faire entrer ou sortir sans payer les droits.

— Faire passer. Passer les bras dans les manches de sa robe, de sa robe de chambre, de son habit. Passer un ruban, un lacet dans un œillet. Passer son épée au travers du corps de quelqu'un. Passer son doigt dans une bague.

— *Passer son habit, sa robe,* etc. Mettre son habit, sa robe, etc.

— Prov. et fig. *Passer à quelqu'un la plume par le bec.* Le frustrer adroitement des espérances qu'il avait conçues.

— *Passer une pièce de monnaie douteuse, légère,* etc. L'employer, la faire recevoir. Passer un écu rogné. Passer de mauvais argent. Passer des pièces fausses.

— Faire couler des substances liquides au travers d'un tamis, d'un linge, etc. Passer du ratafia, de la gelée dans une chausse. Passer une décoction dans un linge. Passer un bouillon à travers une étamine.

— Se dit aussi de certaines substances en poudre, en poussière. Passer de la farine au tamis, dans un tamis, au bluteau. Passer de la farine au gros sas.

— Fig. *Passer une chose par l'étamine.* L'examiner sévèrement.

— Fig. et fam. *Passer une chose au gros sas.* Ne l'examiner que superficiellement.

— Prov. On dit qu'*on passe maître quelqu'un*, quand on dîne sans lui.

— Transmettre. Passer un objet à son voisin.

— Anc. art milit. *Passer la voix.* Se dit de l'action d'un factionnaire qui pousse un cri pour avertir la sentinelle la plus proche, laquelle doit le répéter à son tour.

— Comm. *Passer un billet, une lettre de change à l'ordre de quelqu'un.* Lui en transmettre la propriété par endossement.

— Aller au delà, excéder. La boule a passé le but. Ne vouloir pas passer un prix pour l'achat d'un objet. La dépense passe la recette. La doublure passe le drap. Des bas qui ne passent point le genou. Cet arbre passe la muraille d'un mètre. Cet homme vous passe de la tête. Il ne faut pas que cela passe d'un cheveu. Ce rire ne passe pas les lèvres. En courant en aveugle au but, on le *passe.* (Boiste.) Le plus grand défaut de la pénétration n'est point de n'aller pas jusqu'au but, c'est de le *passer.* (La Rochef.)

— S'emploie dans le même sens, au moral. Passer les bornes, la mesure. Cela passe la raillerie, le jeu. Cela passe la vraisemblance. Ceci passe la permission. Elle ne leur permet rien de ce qui *passe* l'amitié. (La Bruy.) Le succès *passait* mon espérance. (Corn.) Grâce aux dieux, mon malheur *passe* mon espérance. (Rac.) La vérité *passe* la renommée. (Id.) Mon bonheur a *passé* mes souhaits. (Boil.)

Des soumissions
Qui *passent* le commun des satisfactions. (Corn.)

— *Il ne passera pas l'année, l'hiver, la journée, la nuit,* etc. Il ne vivra pas jusqu'à la fin de l'année, de la journée, de la nuit, etc. S'il passe ce mois-ci, il en passera bien d'autres.

— Fam. *Que cela ne nous passe pas.* Que cela demeure secret entre nous.

— Devancer. Ce levrier passe tous les autres à la course.

— S'empl. de même au sens moral. Cet enfant passera bientôt tous ses camarades dans les études.

— Surmonter en mérite, valoir mieux de quelque manière que ce soit. S'il continue d'étudier, il passera tous les savants de son siècle. Homère et Virgile ont passé de bien loin tous les autres poètes épiques. Passer ses compagnes en beauté. Les troupes ennemies nous passaient en nombre, mais non pas en valeur. Alexandre et César ont passé les plus célèbres capitaines de l'antiquité.

— L'emporter sur. Une princesse dont le mérite *passe* la naissance. (Boss.) Une fonction dont les devoirs *passent* quelquefois les rigueurs et les travaux des cloîtres. (Mass.) Le crime de la sœur *passe* celui des frères. (J.-B. Rouss.) L'âge du vieux Priam *passe* celui d'Hector. (Id.)

— Prov. *Contentement passe richesse.* La satisfaction est préférable aux richesses.

— S'est dit pour Vaincre. César *passa* les difficultés extrêmes en la guerre contre Afranius et Petreius. (Amyot.)

— Être au-dessus des forces du corps. Celui dont la force passe les

besoins est un être fort ; celui dont les besoins *passent* la force est un être faible. (J.-J. Rouss.)

— Être au-dessus de la portée des facultés de l'esprit. Cela passe ma capacité, mon intelligence. Cela passe la portée de l'esprit humain. Cela passe l'imagination, toute imagination. Des merveilles qui me passent. Ce qui est possible à la Divinité *passe* de bien loin la capacité de notre faible raison. (Boss.) Il y a un excès de biens et de maux qui *passe* notre sensibilité. (La Rochef.) Ce mot Dieu *passe* notre intelligence. (Boiste.)

— *Cela me passe.* Il n'y entend rien, je ne le conçois pas. Que ces vers soient de lui, cela me passe.

— Prov. et pop. *Cela vient jusqu'à moi, et cela me passe.* Se dit d'une chose qu'on ne comprend pas.

— Prov. On dit que *l'amitié passe le gant*, lorsqu'on touche la main de quelqu'un à l'improviste, sans qu'il ait le loisir de la présenter nue.

— Faire mouvoir, faire glisser une chose sur une autre. Passer sa main sur son visage, sur ses cheveux. Passer la main sur le dos, sur le ventre d'un cheval. Passer le fer sur du linge. Passer des rasoirs sur la pierre, sur le cuir. Passer des couteaux sur la meule pour les aiguiser. Passer l'éponge sur une table pour l'essuyer.

— *Passer la lime sur un ouvrage.* L'achever, le polir.

— *Passer l'éponge sur un ouvrage.* L'effacer. || Fig. *Passons l'éponge sur tout cela.* Oublions-le.

— *Passer la plume, un trait de plume sur quelques endroits d'un ouvrage.* Rayer quelques endroits dans un ouvrage.

— Fig. *Ne faire que passer les yeux sur un ouvrage, sur une chose.* Ne la regarder qu'à la hâte, ne l'examiner que superficiellement.

— Exposer, soumettre à l'action de. Passer du papier au feu pour le faire sécher. Passer du linge à la calandre.

— Art culin. *Passer de la viande, du poisson par la farine.* Enduire de farine un morceau de viande, de poisson, etc. || *Passer quelque chose par la poêle* Mettre quelque chose sur le feu dans une poêle, avec du beurre et du lard.

— Coutur. et taill. *Passer des coutures au feu.* Les rabattre avec un fer, avec le carreau.

— Chorégr. *Passer un entrechat.* Faire un entrechat.

— *Passer son jeu.* Se dit, au trictrac, quand on est obligé de jouer les dames sans espoir de pouvoir remplir.

— *Passer un soldat par les armes.* Le fusiller, par jugement d'un conseil de guerre.

— *Passer un soldat par les baguettes, par les verges.* Le punir en le faisant passer au travers des rangs d'une compagnie, dont chaque soldat le frappait avec une baguette. || Dans la cavalerie, on disait *passer par les courroies*

—*Passer au fil de l'épée.* Tuer en passant l'épée au travers du corps. || Il ne se dit qu'en parlant des gens massacrés de cette manière dans une ville, dans une place de guerre qui vient d'être prise. Si l'on prend la ville par la force, on passera tout au fil de l'épée.

— *Passer à la baïonnette.* Tuer en passant la baïonnette au travers du corps.

— *Passer des troupes en revue.* En faire la revue.

— *Passer une revue.* Faire une revue de troupes.

— *Passer en revue les actions d'une personne.* Les examiner.

— *Passer un examen.* Le subir. Passer son examen d'une manière brillante, le passer fort mal.

— Préparer, accommoder, apprêter certaines choses, comme cuirs, étoffes, etc. Il faut passer ce cuir. On a bien passé cette peau. Passer une étoffe en couleur.

— Mar. *Passer les manœuvres.* Introduire dans le canal des poulies ou dans les conduits de toutes sortes qui doivent les recevoir, les manœuvres courantes qui complètent le gréement d'un vaisseau. || *Passer la tournevire.* L'élonger des deux côtés du pont, le double passant sur l'avant du mât de misaine, après qu'un des bouts a été garni au cabestan, et que les deux bouts ont été réunis ensemble.

— Fig. Toucher, mentionner adroitement une chose dans le discours, sans l'approfondir, sans s'y arrêter. Passer quelque chose délicatement, adroitement, légèrement.

— Omettre quelque chose. Passer des mots dans une copie.

— N'en point parler. Passez cet endroit, ne le lisez pas. Passez cela, on le sait. Passer un fait sous silence.

— Fig. Se dit des actes que l'on fait par-devant notaires. Passer un contrat, une procuration, une transaction, un compromis, etc. Passer acte à quelqu'un.

— Approuver, allouer. Il faut que vous me passiez encore cela. Passez-moi cet article, je vous en passerai un autre. Passer une somme en compte, dans un compte, à compte. Passer un article en dépense. On ne vous passera jamais cela.

— Fig. *Passer condamnation.* Avouer qu'on a tort. || Céder sur un point.

— Prov. et fig. *Passez-moi la rhubarbe, je vous passerai le séné.* Se dit en parlant de deux

sieurs, qui ont l'une pour l'autre des complaisances intéressées. Il ne se dit qu'en mauvaise part ou par plaisanterie.

— *Passer quelqu'un maître.* Le recevoir à la maîtrise.

—Fig. et fam. *On l'a passé maître, on l'a fait passer maître* On a dîné ou soupé sans lui.

— Pardonner. Passer une faute à quelqu'un. Il ne faut rien lui passer. Il n'y a sorte de fatuité qu'on ne lui *passe.* (La Bruy.) Tâchez d'avoir une grande qualité, on vous *passera* les mauvaises. (Boiste.)

— Fig. Accorder. Il décrie la conduite du mort; lui ôte jusqu'à la science des détails, que la voix publique lui accorde; ne lui *passe* point une mémoire heureuse. (La Bruy.) On pourrait laisser au monde cette faible consolation, ne pas lui disputer une gloire aussi vaine et aussi frivole que lui-même, et puisqu'il renonce aux vertus des saints, lui *passer* du moins celles des hommes. (Mass.)

—Consumer, employer, en parlant du temps Passer le temps. Passer une année, un mois, un jour, une heure. Passer l'année. Passer un jour bien agréablement. Passer la nuit sans dormir. Passer l'été à la campagne. Passer la nuit à danser, à jouer. Passer les jours et les nuits. Passer la nuit en prières. Passer sa vie dans l'oisiveté, dans les plaisirs. Elles *passent* les nuits et les jours dans les prières. (Boss.) Une vie qu'il avait *passée* à troubler les autres. (Fléch.) *Passer* sa jeunesse à examiner des modes et des ajustements. (Id.) Ils n'ont *passé* que des jours de deuil et des nuits laborieuses sur la terre. (Mass.) J'y *passe* obstinément les ardeurs du Lion. (Boil.) Dans un sommeil profond ils ont *passé* leur vie. (J.-B. Rouss.) On pourrait croire que cette ouverture du trou de Botal est en effet maintenue par l'habitude que la jeune baleine contracte en naissant, de *passer* un temps assez long dans le fond de la mer. (Lacép.) Eh! qui n'a pas *passé* des heures entières, assis sur le rivage d'un fleuve, à voir s'écouler les ondes. (Chateaub.) Brûlez la maison d'un homme qui a *passé* dix ans de sa vie à la construire, et faites-lui venir ensuite un philosophe pour l'exhorter à la patience. (Marin.) La phrase ordinaire de *passe-temps* et de *passer le temps* représente l'usage de ces prudentes gens, qui ne pensent point avoir meilleur compte de leur vie, que de la couler et échapper, de la *passer*, gauchir, et, autant qu'il est en eux, ignorer et fuir. (Montaigne.)

— *Passer le temps.* Se divertir. Passer bien le temps, son temps.

— Fam. *Passer le temps comme un roi.* Très-bien se divertir.

— Fig. *Passer mal son temps, le temps.* Souffrir, ou être maltraité. S'il avait affaire à des gens vindicatifs, il passerait mal son temps, on lui ferait mal passer le temps.

— *Passer son envie d'une chose.* Satisfaire le désir qu'on a de quelque chose. Après avoir souhaité passionnément d'avoir une maison de campagne, enfin il en a passé son envie.

— Techn. *Passer en blanc.* Parmi les monnayeurs, Mettre les lames de métal entre les rouleaux du laminoir avant de les avoir fait recuire. || *Passer en carton.* Chez les relieurs, Percer la couverture de carton d'un livre pour y passer le fil qui forme les nervures. || *Passer en parchemin.* Couvrir le dos d'un livre avec du parchemin. || *Passer les cuirs en suif de chair et de fleur.* Les imbiber de suif bouillant par les deux côtés. || *Passer en sumac.* Se servir du sumac pour donner aux veaux noirs une couleur orange du côté de la chair. || *Passer en mégie.* Donner à un cuir tous les apprêts qui sont de la profession des mégissiers. || *Passer le laiton par la filière.* Réduire le laiton et l'acier en fil de différents échantillons, en les faisant passer successivement par tous les trous de la filière. || *Passer la clairée.* Chez les raffineurs, Nettoyer entièrement la matière, et en ôter toutes les saletés qui n'ont pu être enlevées avec les écumes. || *Passer les étoffes par la calandre.* Se dit en parlant de diverses étoffes ou toiles que l'on met sous les plaques de la machine appelée calandre, pour leur faire prendre des ondes. || *Passer des rasoirs sur la pierre, sur le cuir, passer des couteaux sur la meule.* Les aiguiser ou les affiler sur la meule, sur la pierre, etc. || *Passer les terres par la claie.* Séparer, au moyen d'une claie, la bonne terre des pierres qui y sont mêlées.

— Absol. Qui *passe perd.* Se dit, à certains jeux, lorsqu'on excède le nombre de points nécessaires pour gagner.

— On dit que *la jeunesse est forte à passer*, pour exprimer qu'il est difficile de passer son jeune âge sans faire quelque folie.

— v. impers. Pal. *A quoi passe-t-il?* Quelle est la décision des juges. || *Il passe à tel avis.* La décision des juges est telle. || *Il passe* in mitiorem. L'avis le plus doux l'emporte. || *Il passe au bannissement, il passe à la mort.* Il y a condamnation au bannissement, à la mort. || Toutes ces locutions ont vieilli. || *Il s'est passé bien des choses, bien des événements.* Il est arrivé, il y a eu bien des choses, bien des événements. || *Il passe pour constant.* On regarde comme constant. Il passe pour constant que la paix est signée.

— EN PASSANT. loc. adv. V. PASSANT.

— *En passant chemin.* En chemin, dans le chemin. Je l'ai rencontré en passant chemin.

— SE PASSER. v. pron. S'écouler, en parlant

passe insensiblement. La belle saison se passe. L'occasion se passe. Presque toute notre vie se passe à former de vains désirs. Tout leur temps se passe en de frivoles occupations. Ses jours se passent dans l'oisiveté. La matinée se *passait* dans ce pieux exercice. (Boss.) Il est devenu ambitieux comme un homme dont la jeunesse se *passe*, et qui cherche à s'établir d'une manière stable. (B. de St-P.)

… Et vos embrassements
Se passeront-ils donc en éclaircissements? (Racine.)

— Prov. *Il faut que jeunesse se passe.* On doit avoir de l'indulgence pour les fautes que la vivacité et l'inexpérience de la jeunesse font commettre.

— Se dit des choses qui perdent leur beauté, leur éclat, leur force, etc. Les fleurs se passent en un jour. Les couleurs vives se passent facilement. Cette femme se passe. Ce vin n'a plus de force, il se passe.

— Cesser d'être en vogue, en honneur. Cette mode se passe. Le goût des liqueurs fortes se passe de jour en jour.

— Arriver, avoir lieu. Ce qui s'est passé avant nous. Ce qui se passera après nous. Ce qui s'est passé depuis deux jours. Les principaux événements qui se *passent* dans notre siècle. (Mass.) Ce qui se *passe* de plus secret dans les cours et les royaumes les plus éloignés. (Id.) Jusque-là les choses s'étaient *passées* sans bruit, et personne, grâce au ciel, ne s'était encore révolté contre mes ordonnances; mais, quelque excellente que soit la pratique d'un médecin, elle ne saurait manquer de censeurs. (Le Sage.) Qui est-ce qui sait mettre exactement le lecteur au lieu de la scène pour voir un événement tel qu'il s'est *passé*? (J.-J. Rouss.) Tout ce qui s'est *passé* dans les siècles d'ignorance, tout ce qui se *passe* de nos jours, doit inspirer de l'horreur pour la superstition. (Boiste.)

— *Comment s'est passée votre dispute?* Qu'est-il arrivé de votre dispute?

— *Comment s'est passé votre voyage?* Que vous est-il arrivé d'agréable ou de fâcheux?

— Dans le vers suivant, Racine a employé *se passer* dans deux acceptions différentes, Arriver et éprouver: Dans sa cour, dans son cœur, dis-moi ce qui se *passe.*

— Au moral, Éprouver. Je ne saurais dire ce qui se passait en moi, ce qui se passait alors dans mon cœur, dans mon âme. Ils prennent tout ce qui se *passe* dans leur imagination pour des vérités que Dieu leur révèle. (Fléch.)

— Se contenter, se passer de peu. Se passer à peu. Il ne se passe pas à cela. On ne saurait se passer à moins. On se passerait à moins. Il s'est fallu *passer* à cette bagatelle. (Corn.) Je me *passerai* à un peu moins d'éclat. (Fonten.) On dit plutôt aujourd'hui *se contenter de.*

— N'avoir pas recours à, n'avoir pas besoin de. Se passer de médecin, d'argent. La prudence humaine ne peut *se passer* de la Providence. (Boiste.) Les jouissances que donne la vertu peuvent seules *se passer* de trésor et de pouvoir. (Id.)

— Savoir se priver, s'abstenir. Ne pouvoir se passer de vin. Si l'on n'en peut avoir, il faut s'en passer. Se passer de quelqu'un. Se passer de dire quelque chose, d'en parler. Il ne saurait se *passer* de jouer. (La Bruy.) Il faut en France beaucoup de fermeté et une grande étendue d'esprit pour *se passer* des charges et des emplois. (Id.) Ce qui est indispensable ailleurs vous manque ici, mais aussi vous apprenez à vous *passer* de tout, excepté de ce qui n'est pas nécessaire. (A. de Cust.) L'homme est trop faible pour se *passer* d'un Dieu. (Boiste.) On est riche de tout ce dont on sait *se passer.* (Id.) N'accoutumez pas ceux que vous aimez à se *passer* de vous. (Id.) C'est posséder les biens que de savoir s'en *passer.* (Regnard.)

— Il y a une grande différence entre *se passer de peu* et *se passer à peu.* Il s'est passé d'un habit cette année, veut dire: Il n'a point eu d'habit cette année; et il se passe à un habit tous les ans, veut dire: Il se contente d'avoir un seul habit tous les ans.

— Prov. *Il ne peut non plus s'en passer que de sa chemise, que de chemise.* Se dit d'un homme qui a peine à s'abstenir d'une chose à laquelle il est accoutumé, et qui souffre quand il en est privé.

—Se dit de choses que l'on n'aurait voulu ni faire, ni voir, ni entendre. Il me dit encore une infinité d'autres choses que je me serais fort bien *passé* d'entendre. (Le Sage.)

— Se pardonner. C'est un homme qui ne se passe rien.

— S'empl. impersonn. dans le sens d'Arriver, avoir lieu. Il s'était *passé* pendant le siége de Troie un événement qui avait fixé l'attention d'Homère. (Barth.)

—S'emploie également dans le sens de S'écouler. Il ne s'est *passé* que vingt jours depuis que je vous ai écrit de Lyon. (Senanc.)

— Syn. comp. PASSER. SE PASSER. La qualité et le sort des choses qui *passent*, c'est de n'avoir qu'une existence bornée et de finir. L'état actuel et la révolution des choses qui *se passent*, c'est d'être sur leur déclin ou dans une crise de décadence qui amène leur fin. || PASSER. SURPASSER. Le composé annonce une supériorité plus grande, plus remarquable: *passer* c'est être plus grand dans quelque sens que ce soit, et sans qu'on détermine sous quel rapport; *surpasser*, c'est s'élever au-dessus, dominer. || PASSER. OUTREPASSER. *Passer* est le terme générique, et se

lontaire, même quand elle est le fait du hasard ou de la nature. *Outrepasser* est un terme spécifique employé seulement quand il s'agit de transgressions véritables, faites à dessein, en parlant d'ordres ou de pouvoirs dont on a été chargé par délégation. || PASSER. DÉPASSER. *Passer* arrête l'esprit tout entier sur le sujet dont il exprime l'avantage; *dépasser* est relatif, et fait penser aux vaincus, à ceux qui restent en arrière.

PASSERAGE. s. f. Bot. Genre de plantes crucifères renfermant une quarantaine d'espèces, et ayant pour type le cresson alénois, qui est antiscorbutique, et que l'on croyait autrefois propre à guérir la rage. La passerage à feuilles étroites est précieuse dans les habitations infestées par les punaises de lit, qu'elle fait périr en peu de temps. || *Petite passerage.* Le cresson des marais. || *Passerage sauvage.* Le cresson des prés.

PASSEREAU. s. m. Ornith. Moineau, sorte de petit oiseau de plumage gris, qui fait son nid dans les trous des murailles. Le *passereau*, peu circonspect, lui donnait force coups de bec. (La Font.) || On dit plus communément *moineau.* || PASSEREAUX. s. m. pl. Ordre d'oiseaux qui a pour type le passereau commun, et auquel appartiennent le merle, l'hirondelle, etc. C'est l'ordre le plus nombreux de tout la classe des oiseaux; il contient tous les oiseaux qui ne sont ni nageurs, ni échassiers, ni grimpeurs, ni rapaces, ni gallinacés. || On désigne quelquefois sous ce nom les oiseaux de passage.

PASSERELLE. s. f. Sorte de pont étroit qui ne sert qu'aux piétons. Établir une passerelle sur une rivière.

— L'exécution des chemins de fer, en nécessitant la traversée des propriétés importantes, amène souvent la construction de passerelles destinées à maintenir des communications entre les deux parties d'une propriété.

— Ce mot a été autrefois employé comme féminin de Passereau.

Quand, d'un infini retour,
Il mignarde sans séjour
Sa lascive *passerelle.* (Tahureau.)

PASSERESSE. s. f. Mar. Petit cordage servant de supplément aux cargues d'artimon, de certaines voiles d'étai et autres, pour bien serrer la voile contre le mât lorsque le vent est très-frais.

PASSERET. s. m. Ornith. Nom vulgaire de l'émérillon.

PASSERIE. s. f. Hist. Se disait autrefois pour Passage. Il n'est plus usité que dans cette locution: *Traité des passeries*, qui se dit d'une convention qui existait autrefois d'une manière permanente entre la France et l'Espagne. Ce traité permettait de faire le commerce en temps de guerre par les passages des Pyrénées.

— Techn. Liqueur aigre dont on se sert pour faire enfler les peaux.

PASSERIGALLE. adj. des 2 g. (ét. lat., *passer*, moineau; *gallus*, coq). Ornith. Qui tient des gallinacés et des passereaux. || PASSERIGALLES. s. m. pl. Groupe d'oiseaux qui ont le corps massif des gallinacés, et les pieds semblables à ceux des passereaux.

PASSERILLE. s. f. Comm. Nom qu'on donne au raisin sec de Frontignan, ou aux muscats du Levant séchés du soleil.

PASSERINE. s. f. (du lat. *passer*, moineau; à cause de la forme de ses semences). Bot. Genre de plantes de la famille des stymélées. On en connaît plus de vingt espèces, dont les plus remarquables sont particulières à l'Afrique méridionale et au cap de Bonne-Espérance.

— Ornith. Genre d'oiseaux sylvains et chanteurs, contenant trente-deux espèces, qui appartiennent la plupart à l'Amérique. Les aliments dont ils nourrissent leurs petits sont des vermisseaux, des chenilles ou autres insectes.

PASSERNIQUE. s. f. Nom d'une espèce de pierre à aiguiser.

PASSERON. s. m. Ornith. Un des noms vulgaires du moineau franc. || Nom vulgaire du friquet.

PASSE-ROSE. s. f. Bot. Nom vulgaire de la rose trémière. || *Passe-rose parisienne.* Sorte de plante caryophyllée, l'agrostème des jardins.

PASSE-ROSÉE. s. f. Hortic. Variété de tulipe.

PASSE-ROUTE. s. f. S'est dit d'un tour d'adresse très-difficile.

C'est des plus merveilleux tours
La *passe-route* et la maîtrise. (Scarron.)

— S'est dit pour Passeport.

PASSE-ROUX. s. m. Espèce de mâche des environs de Montpellier.

PASSE-SATIN. s. m. Bot. Un des noms de la lunaire annuelle.

PASSE-SOIE. s. f. Techn. Lame de fer percée de trous, par lesquels on fait passer la soie, à mesure qu'elle s'étend sur les aiguilles du métier à bas. || Pl., des *passe-soie.*

PASSET. s. m. Se disait pour Allure paisible; démarche lente. || *Aller le passet.* Marcher avec lenteur, à pas mesurés.

— Métrol. Mesure dont on faisait usage autrefois chez les Romains.

— PASSETS. s. m. pl. On appelait ainsi autrefois les rayons sur lesquels les marchands placent leurs marchandises, selon leur qualité.

[illegible] mus. Composition qui était à trois temps, et dont les membres de phrase étaient de quatre mesures. || Pl., des *passe-taille.*

PASSE-TALON. s. m. Morceau de peau de veau noircie, avec laquelle on couvrait autrefois les talons de souliers, qui étaient alors en bois. || Pl., des *passe-talon.*

PASSE-TALONNIER. s. m. Celui qui faisait les passe-talon dont les cordonniers se servaient pour couvrir les talons de souliers que portaient autrefois les femmes. || Pl., des *passe-talonniers.*

PASSE-TEMPS. s. m. Divertissement, occupation légère et agréable. Passe-temps innocent, doux, agréable. Se donner du passe-temps, un passe-temps. Avoir le passe-temps d'une chose. Lire par passe-temps, et non pour s'instruire. Il faut des *passe-temps* de toutes les façons. (Volt.) Mille doux *passe-temps* abrégeaient la soirée. (Delille.)

….. Mais tous,
Chez une muse en *passe-temps* fertile,
Viennent chercher un *passe-temps* utile.
(J.-B. Rouss.)

— Ce qui en est l'objet, l'instrument. Le jeu est le passe-temps des gens oisifs. J'aurai fait un heureux ; c'est *passe-temps* céleste. (Piron.)

Il n'est pour moi de *passe-temps* plus doux
Que de pouvoir rire au dépens des fous.
(Destouches.)

— Iron. *Un beau passe-temps*. Une occupation indigne de celui qui s'y applique. Voilà un beau passe-temps pour un homme sérieux, de faire des ricochets. Les camouflets ou autres malices sont des passe-temps de laquais.

— Ce terme est du style familier, cependant Racine l'a employé dans un de ses chefs-d'œuvre. Hé quoi ! vous n'avez point de *passe-temps* plus doux ? Mais ici ce mot tient à l'étendue, et exprime avec énergie le mépris qu'avait cette reine pour le culte et les cérémonies des Juifs. On pourrait ajouter qu'il est employé dans un de ces moments d'abandon où le ton de la tragédie se rapproche de celui de la conversation.

PASSE-TÈQUE. s. m. Mar. Nom qu'on donne aux poulies coupées.

PASSETIER. s. m. Ornith. Nom vulgaire de l'émérillon dans quelques cantons de la France.

PASSETTE. s. f. Econ. domest. Petite passe.

— Techn. Chez les ouvriers en soie, fil de laiton en spirale pour attirer ou accrocher le fil de soie que l'ouvrier donne, et pour tenir les soies de la chaîne écartées, afin d'éviter qu'elles ne se confondent. ‖ Chez les tireurs d'or, Portion du cercle dont un bout se termine en anneaux coniques pour briser, presser le fil sous les roues du moulin.

PASSE-TUILLOISE. s. f. Hortic. Variété de tulipe.

PASSEUR, EUSE. s. Celui, celle qui conduit un bac, un bateau pour passer l'eau. Appeler le passeur. Demander le passeur.

— Anc. cout. V. PASSE.

PASSE-VELOURS. s. m. Bot. Nom vulgaire de l'amarante. On la nomme ainsi parce qu'elle a l'œil du velours. ‖ Genre de la famille des amarantoïdes, renfermant une vingtaine d'espèces, parmi lesquelles il en est trois ou quatre que l'on cultive habituellement dans les jardins d'ornement, où elles produisent un très-bel effet par la variété, la vivacité, le brillant de leurs couleurs, surtout lorsqu'elles sont disposées en gradins ou mélangées aux fleurs de nos parterres ; elles ont encore l'avantage de se dessécher sans perdre leurs couleurs, de se conserver longtemps dans cet état, comme les immortelles, et d'égayer nos appartements d'hiver, en prolongeant nos jouissances. ‖ On a aussi donné le nom de passe-velours à deux plantes très-différentes : l'une, le *passe-velours branchu*, est l'amarante à queue de renard ; l'autre, le *passe-velours jaune*, est le souci des jardins. ‖ Pl., des *passe-velours*.

PASSE-VERT. s. m. Ornith. Espèce de tangara qu'on trouve à Cayenne. ‖ Pl. des *passe-vert*.

PASSE-VIN. s. m. Instrument dont on se sert pour faire passer une liqueur sur une autre plus légère en les faisant changer de place. On l'appelle ainsi, parce qu'on s'en sert ordinairement pour passer du vin. ‖ Pl., des *passe-vin*.

PASSE-VIOLET. s. m. Techn. Couleur que le fer ou l'acier acquiert à un certain degré de feu. ‖ Pl., des *passe-violet*.

PASSE-VOGUE. s. f. Anc. mar. Action de nager, de ramer, en appuyant sur les avirons avec toute la force possible. On fit faire passe-vogue à la chiourme. ‖ Pl., des *passe-vogue*.

PASSE-VOLANT. s. m. Homme qui, sans être enrôlé, se présentait dans une revue pour faire paraître une compagnie plus nombreuse, et pour toucher la paye au profit du capitaine. Il y a des peines établies contre les passe-volants.

— Fig. et fam. Homme qui s'introduit dans une partie de plaisir, sans payer sa part de la dépense comme les autres, ou qui entre au spectacle sans payer, quoiqu'il n'en ait ni le droit ni la permission. Nous ne voulons point de passe-volants parmi nous. Les comédiens ont établi une consigne sévère pour remédier à l'abus des passe-volants.

— Celui qui n'est dans une société que pas-

— Le cardinal Pallavicini compare les mots superflus aux *passe-volants*, et dit que les lecteurs délicats ont autant de peine à voir une même chose revêtue de paroles différentes, que les commissaires des guerres en ont à voir passer plusieurs fois en revue les mêmes soldats sous des habits différents.

— Nom donné, dans quelques ports, aux canons de bois qu'on cloue sur les sabords, pour figurer une batterie. ‖ Celui qui est porté en fraude sur le rôle d'un équipage sans être présent. ‖ Se dit aussi des individus cachés à bord ; on les connaît plus généralement sous le nom d'*enfants trouvés*.

PASSIBILITÉ. s. f. Dogmat. Qualité des corps passibles, des corps qui peuvent éprouver des sensations, souffrir la douleur, sentir le plaisir.

PASSIBLE. adj. des 2 g. (du lat. *passibilis*). Dogmat. Capable d'éprouver des sensations, de souffrir les douleurs, de sentir le plaisir. Le corps humain dans son état naturel est passible.

— Ce mot ne s'emploie guère que dans le style dogmatique ; ainsi l'exemple suivant ne doit pas être imité.

Pour les maux étrangers nos âmes sont *passibles*,
Et nos propres malheurs nous trouvent insensibles.
(Habert.)

— Législ. et jurispr. Qui doit subir, qui a mérité de subir une peine. Celui qui commet ce délit est passible d'un emprisonnement, d'une amende. Etre passible de dommages et intérêts.

PASSIÈRE. s. m. Ornith. Nom vulgaire du moineau franc en Saintonge.

PASSIF, IVE. adj. (du lat. *passivus*, qui souffre). Didact. Qui souffre l'action, l'impression. Corps passif. Principe passif. Etat passif. Qualité, puissance passive.

— *Principe passif*. Sujet sur lequel travaille l'agent physique. ‖ *Qualité passive*. Qui rend propre à recevoir l'impression de cet agent

— Par extens. Se dit, dans le langage ordinaire, d'un homme qui n'agit point. Un homme, un personnage passif, purement passif. Il faut, dans cette affaire, se tenir passif. Votre rôle est tout passif.

— *Obéissance passive*. Obéissance d'un homme qui exécute sans examen, sans objection, ce qu'on lui ordonne, ce dont on le charge.

— Comptab. et jurispr. *Dette passive*. Celle qu'on est tenu d'acquitter.

— Dévot. *Oraison passive*. Suspension totale des facultés intellectuelles, par laquelle l'âme demeure impuissante à produire tous les actes, ou de propre industrie, ou de propres efforts. ‖ *Etat passif*. Celui où une âme n'aimant plus d'un amour mélangé, fait tous les actes délibérés d'une volonté pleine et efficace, mais tranquille et désintéressée. ‖ *Ame passive*. Ame qui se trouve dans l'état passif. ‖ *Contemplation passive*. Contemplation qui exclut, non les actes passibles et désintéressés, mais seulement l'activité, ou les actes inquiets et pressés pour notre propre intérêt.

— Écon. polit. *Commerce passif*. Dans la théorie de la balance du commerce, se dit des achats faits à l'étranger, des importations, ou de l'excès des importations sur les exportations.

— Gramm. Se dit des verbes et des participes qui présentent le sujet comme recevant l'effet d'une action produite par un autre sujet. En grec et en latin, il y a des verbes passifs, c'est-à-dire des verbes qui, à la voix passive, ont des terminaisons différentes de celles de l'actif, et dont chaque temps est exprimé par un seul mot. En français, et dans plusieurs langues modernes, il n'y a pas à proprement parler de verbes passifs il n'y a que des locutions passives, c'est-à-dire que tous les temps et toutes les personnes de ces verbes sont exprimés par un des temps du verbe *être* et le participe passé du verbe que l'on veut conjuguer. *Je suis aimé*. *Je suis appelé*. ‖ Les verbes passifs demandent pour régime les prépositions *de* et *par* : *de*, quand ils expriment un sentiment, une passion, en un mot, un mouvement de l'âme ; *par*, lorsqu'ils signifient une action à laquelle l'esprit ou le corps a seul part : L'honnête homme est estimé *de* tout le monde ; une grande partie de la terre a été conquise *par* les Romains. Cependant, au lieu de la préposition *de*, l'usage permet d'employer *par*, pour éviter plusieurs *de*. Votre conduite a été approuvée d'une commune voix *par* toutes les personnes sages et éclairées.

— *Voix passive*. Manière dont se conjuguent les verbes passifs.

— *Signification passive*. Celle des verbes ou des adjectifs verbaux qui servent à marquer l'action, l'impression reçue par le sujet. ‖ Dans les langues anciennes, il faut distinguer dans le passif la signification et la forme ; ainsi tel verbe grec ou latin a la forme passive et la signification active, comme les verbes déponents, les verbes moyens. ‖ Il y a des verbes français qui ont le sens passif, sans avoir la forme passive, comme *périr*. Il y en a au contraire qui ont la forme passive sans avoir le sens passif, comme *je suis entré*. Quelquefois nous employons le tour actif avec le pronom réfléchi, pour exprimer le sens passif, au lieu de faire usage de la forme passive. Ainsi on dit, Cette marchandise se débitera, quoique la marchandise soit évidemment le sujet passif du débit, et qu'on eût pu dire *sera débitée*, s'il avait plu à l'usage d'autoriser cette phrase dans ce sens ; je dis dans ce sens, car dans un autre, on dit très-

j'en achèterai d'autre.

— *Neutre passif*. Nom que quelques grammairiens donnent aux verbes qui se conjuguent comme les verbes passifs, et qui ont la signification neutre.

— *Participe passif*. V. PARTICIPE.

— Hist. *Citoyen passif*. S'est dit, dans la révolution, par opposition à Citoyen actif. V. ACTIF.

— *Voix passive*. Pouvoir, capacité d'être élu.

— Pathol. Se dit des affections qui sont déterminées par une faiblesse ou un relâchement organique. Hémorrhagie passive. Anévrysme passif du cœur.

— Physiol. Se dit des os, qui ne font qu'obéir à l'impulsion qui leur est communiquée par les muscles.

— L'ennui *actif* et *passif* du beau monde. (Volt.) L'ennui qu'on éprouve et celui qu'on fait éprouver.

PASSIF. s. m. Comptab. et jurispr. La totalité des dettes passives d'une personne. Comparer l'actif et le passif. Dans cette succession, dans cette faillite, l'actif surpasse à peine le passif.

— Gramm. Voix passive. Conjuguer le passif d'un verbe. Ce verbe n'a point de passif. Le changement de l'actif en passif est souvent très-utile dans le discours. L'usage du passif peut être réduit à trois objets : 1° Il peut exprimer une action sans exprimer le sujet qui agit, ce qu'on est obligé de faire, soit parce qu'on ne connaît pas le sujet qui agit, soit parce qu'on ne veut pas le faire connaître. 2° On emploie quelquefois le passif en exprimant en même temps le sujet par lequel l'action est faite, et cela pour fixer l'attention de ceux à qui l'on parle, sur la personne ou sur la chose qui est l'objet de l'action, plutôt que sur le sujet qui agit. L'infortuné Louis XVI fut condamné à mort au sein de la Convention et par la Convention elle-même. 3° Enfin on fait usage du passif pour varier l'expression et donner plus de grâce au discours.

PASSIFLORE. s. f. (ét. lat., *passio*, passion ; *flos*, fleur). Bot. Genre de la famille des passiflorées, appartenant aux contrées chaudes de l'Amérique. On en cultive plusieurs espèces dans les serres chaudes, à cause de la beauté de leurs fleurs. Plusieurs auteurs ont cru reconnaître dans les divers organes qui composent cette fleur une sorte de symbole ou d'image des instruments qui servirent à la passion de Jésus-Christ. La couronne d'épines, les clous, la lance, les cordes, tout y fut reconnu, de là le nom de *fleur de la passion* ou de *passionnaire*, sous lequel on désigne vulgairement la passiflore.

PASSIFLORÉ, ÉE. adj. (du lat. *passiflora*). Bot. Qui ressemble à la grenadille ou passiflore. ‖ PASSIFLORÉES. s. f. pl. Famille de plantes qui a pour type le genre passiflore.

PASSIFLORINE. s. f. Chim. Alcali qu'on dit avoir été tiré de la racine de la passiflore.

PASSION. s. f. (du lat. *passus*, part. de *patior*, souffrir). Souffrance. En ce sens, il ne se dit guère que des souffrances de Jésus-Christ pour la rédemption du genre humain. La passion de Notre-Seigneur. Sermon sur la passion.

— *La semaine de la Passion*. Celle qui précède la semaine sainte, et dans laquelle l'Eglise commence à faire l'office de la passion de Notre-Seigneur. ‖ *Le dimanche de la Passion*. Le dimanche qui ouvre cette semaine.

— Par extens. Le sermon qu'on prêche le vendredi saint sur le même mystère. Prêcher la passion. Entendre la passion. Aller à la passion. Bourdaloue a composé plusieurs passions presque également belles. J'ai entendu la *passion* du père Mascaron, qui en vérité a été très-belle et très-touchante. (Mme de Sév.)

— La partie de l'Évangile où est racontée la passion de Notre-Seigneur. La passion selon saint Jean, selon saint Matthieu, selon saint Marc, selon saint Luc. Chanter la passion.

— Nom sous lequel on désignait autrefois tout le Carême.

— Pop. Se dit de la sonnerie qu'on fait à l'église pendant l'agonie d'un mourant. ‖ Se dit aussi d'une cloche qu'on fait sonner au milieu de la messe vers la consécration, et dans les villages avant le dernier coup de la grand'messe, temps pendant lequel le curé récite la passion.

— Ce mot s'est employé longtemps en Bretagne dans le sens d'agonie.

— Fig. et fam. *Souffrir mort et passion*. Eprouver de grandes douleurs. ‖ Être fort impatienté. Il hésitait à chaque moment dans son discours ; je souffrais mort et passion à l'entendre.

— Blas. *Clous de la passion*. Se dit de clous d'une forme particulière. Les Machiavelli de Florence portaient d'argent à la croix d'azur onglée de quatre clous de la passion. ‖ *Croix de la passion*. Croix dont la barre est placée vers le haut, comme celle où Jésus fut attaché.

— Cheval. *Ordre de la passion de Jésus-Christ*. Ordre fondé en France par Charles VI, et en Angleterre par Richard II, dans l'année 1380, lorsque ces princes formèrent le projet de reconquérir la terre sainte. Cet ordre eut fort peu de durée

— Commun. relig. *Filles de la Passion*. Nom que l'on donnait quelquefois aux capucines.

— Hist. littér. *Confrères de la Passion*. Association de jeunes clercs qui, sous Charles VI.

res : ils représentèrent d'abord, à Saint-Maur, la passion de Jésus-Christ. En 1402, le roi leur permit d'établir leur théâtre dans la maison de la Trinité, hors de la porte Saint-Denis ; enfin, en 1546, ils se transportèrent à l'hôtel de Bourgogne : mais les sujets religieux leur furent interdits par le Parlement, et ils prirent le nom de comédiens de l'hôtel de Bourgogne.

— Pathol. Se disait autrefois de certaines maladies très-douloureuses. Passion hystérique, iliaque, cœliaque, hypocondriaque, etc. ‖ *Passion bovine*. Le claveau.

— Affection permanente, tendance continue, désir violent et fixe, volonté immuable ou penchant irrésistible pour un objet, une action quelconque, comme l'amour, la haine, la crainte, l'espérance, le désir, etc. Grande, forte passion. Passion violente, véhémente, ardente, déréglée, furieuse, aveugle. Passion noble, généreuse, abjecte, honteuse. Avoir les passions douces, les passions vives. Être maître, être esclave de ses passions. La passion l'emporte, l'aveugle Se laisser aller, se laisser emporter à ses passions. Dompter, réprimer, modérer, calmer ses passions. Commander, obéir, céder à ses passions. Triompher de ses passions. Etre soumis à ses passions. Ne pas écouter sa passion. Le trouble, le tumulte, l'orage, la violence, le choc, l'ivresse des passions. Toutes ses passions sont extrêmes. Etre à l'abri des passions. Etre dans l'âge des passions. Satisfaire ses passions. Flatter les passions de quelqu'un. L'âge amortit les passions. Dans le silence des passions, la raison se fait entendre. Ses passions s'enflamment promptement, mais elles s'éteignent plus promptement encore. Ses passions étaient assoupies, elles se sont réveillées plus vives que jamais. L'amour est la passion dominante, prédominante des jeunes gens. La passion se ralentit. C'est la passion qui parle. La passion est l'âme de la parole. Voilà bien comme la passion s'exprime. Voilà bien le langage de la passion. Exciter, émouvoir, remuer les passions. Savoir parler aux passions. La pitié et la terreur sont les passions que la tragédie se propose d'exciter. Les *passions* sont des désirs violents causés par des besoins de l'âme, avec souffrance jusqu'à ce qu'ils soient satisfaits. (Rivarol.) L'âge et les aliments diminuent les *passions*, que la raison croit avoir domptées. (Volt.) Toutes les *passions* sont menteuses ; elles se déguisent autant qu'elles le peuvent aux yeux des autres ; elles se cachent à elles-mêmes. (La Bruy.) Les *passions* tyrannisent l'homme, et l'ambition suspend en lui les autres *passions*. (Id.) Une tenue d'états n'offre rien de si sérieux qu'une table de gens qui jouent grand jeu : toutes les *passions* comme suspendues cèdent à une seule. (Id.) Les princes ressemblent aux hommes, ils songent à eux-mêmes, ils suivent leurs goûts, leurs *passions*, leur commodité. (Id.) La condition des princesses les oblige à se prêter quelquefois au monde, pour suspendre par d'honnêtes divertissements les *passions* secrètes qui dévorent les courtisans. (Fléch.) Lorsque les *passions* se trouvent jointes avec un pouvoir absolu, qu'il est difficile de les régler et de les vaincre. (Id.) Leurs *passions*, conservées dans des monuments publics, ou immortalisées dans nos histoires, ou chantées par une poésie lascive, iraient encore préparer des piéges à la dernière postérité. (Mass.) Réglons nos *passions*, ne les étouffons pas. (Lamotte.)

Ah ! fort bien ! vous nommiez les *passions* des maux !
Sans elles nous serions au rang des animaux.
(Collin-d'Harleville.)

— Se dit des affections analogues qu'on observe dans les animaux. La peur est une *passion* dont l'animal est susceptible. (Buff.)

— Nous appelons *passions*, dans un sens absolu et générique, les affections déréglées de l'âme, et, quand nous voulons donner à ce mot une acception favorable, nous y joignons toujours une épithète qui le relève et le corrige, comme une passion noble, louable, légitime, etc. On dit que les pilotes craignent jusqu'au dernier point ces mers pacifiques où l'on ne peut naviguer, et qu'ils veulent du vent, au hasard d'avoir des tempêtes. Les *passions* sont, chez les hommes, des vents qui sont nécessaires pour mettre tout en mouvement, quoiqu'ils causent souvent des orages. (Fonten.) Quoique les grandes *passions* troublent l'esprit, il n'y a rien qui rende éloquent comme elles. (La Font.) Il n'y a que les grandes *passions* qui fassent les grandes nations. (Carnot.)

— Fig. A quoi bon faire des livres pour instruire les hommes, les *passions* n'ont jamais lu. (Mariv.)

— Les stoïciens admettaient quatre passions : le désir, la joie, la crainte et la tristesse. ‖ Les épicuriens ne reconnaissaient que la joie, la douleur et le désir. ‖ Les péripatéticiens en portaient le nombre à huit : colère, souffrance, crainte, pitié, confiance, joie, amour, haine ; ils y joignirent ensuite l'envie, l'émulation, les désirs et l'amitié. Cette division aristotélique fut admise dans tout le moyen âge. ‖ On a distingué encore, d'après saint Thomas, les passions qui appartiennent à la partie concupiscible ; les passions qui appartiennent à la partie irascible ; et enfin les passions mixtes. ‖ L'école sociétaire compte douze passions, dont cinq sensitives, correspondant aux cinq sens ; quatre affectives, qui sont : l'amitié, l'amour, l'ambition et l'amour de la famille ; et trois distributives : la passion cabaliste ou rivalisante, la passion composite ou exaltante, et la papillonne ou engrenante. Elles se relient toutes [illegible]

— Fig. *Lâcher la bride à ses passions*. S'y abandonner entièrement.

— Désir qui ne permet pas d'en avoir d'autre, ou qui, du moins, est le plus dominant. Une *passion* est un désir dominant tourné en habitude. (Condill.) Si j'ai quelque *passion* dominante, c'est celle de l'observation. (J.-J. Rouss.) Je trouve que l'amour du bien public est la plus éloquente de toutes les *passions*. (Volt.) Où est celui que quelque passion favorite n'engage pas constamment, dans de certaines rencontres, à ne se conduire que d'après l'impression forte que les choses font sur son imagination, et ne fasse retomber dans les mêmes fautes ? (Condill.) Les hommes sont presque tous paresseux et poltrons, à moins qu'une grande *passion* ne les anime. (Volt.) Quand la *passion* de la vertu vient à s'élever, elle domine seule et tient tout en équilibre. (J.-J. Rouss.)

— Se dit particulièrement de la passion de l'amour. Déclarer sa passion. Mourir de passion pour une femme. C'est sa première passion. Une passion naissante. Cette femme est l'objet

de sa passion, ou simplement, est sa passion. Il s'égara dans les *passions* qui ont perdu Salomon. (Boss.) Il arrive quelquefois qu'une femme cache à un homme toute la *passion* qu'elle sent pour lui, tandis qu'il feint pour elle toute celle qu'il ne sent pas. (Id.) On parle d'une région où les jeunes gens se trouvent affranchis de la *passion* des femmes, dans un âge où l'on commence ailleurs à la sentir. (Id.) Une grande *passion* malheureuse est un grand moyen de sagesse. (J.-J. Rouss.) Le voilà maintenant enivré d'une *passion* naissante ; son cœur s'ouvre aux premiers feux de l'amour. (Id.) Une si heureuse naissance la rendit d'abord la *passion* de tout ce qu'il y avait de vertueux et d'élevé à la cour. (Fléch.) Le plaisir de l'amour est d'aimer, et l'on est plus heureux par la *passion* qu'on a que par celle qu'on donne. (La Rochef.)

— Fam. *Aimer à la passion*. Aimer extrêmement. Aimer une femme à la passion.

— *Cette femme a fait, a causé de grandes passions, beaucoup de passions.* Elle a été éperdument aimée, elle a été aimée par beaucoup de gens.

— On ne dit point *passions* au pluriel, pour signifier Mon amour. Ainsi, Voltaire a condamné ce vers de Corneille : Je ne vous tiendrai plus mes *passions* secrètes. Mais Corneille croyait pouvoir suivre l'usage des poètes qui l'avaient précédé.

— Affection très-vive que l'on a pour quelque chose que ce soit. Avoir une grande passion pour les tableaux, pour les médailles. Avoir la passion des médailles, des tableaux. Avoir la passion de la gloire, la passion des richesses, la passion du jeu, la passion d'acquérir du bien. La *passion* qu'elle ressentait pour la gloire de Monsieur n'avait pas de bornes. (Boss.) Il n'avait pour toutes *passions* que l'affection pour la gloire du roi, le désir de la paix et le zèle du bien public. (Fléch.) Avouez que ce tableau d'un coin de Cordoue est assez différent de la peinture d'une ville de la Normandie ou du Hampshire pour justifier une *passion* voyageuse. (A. de Cust.) Celui qui a du goût pour tout n'a de *passion* pour rien. (Trublet.) Il y a des hommes dont toute la *passion* est dans les oreilles, les yeux ou la bouche ; ils sont amants de la musique, de l'art ou de la nature. (St-Lamb.)

— L'objet de cette affection. Sa plus forte passion, c'est la chasse, c'est le jeu. L'étude est sa passion. Une avidité de savoir, une assiduité, et, si j'ose le dire, une intempérance de lecture, ont été les *passions* de sa jeunesse. (Fléch.) Le désir de souffrir pour Dieu fut comme sa *passion* dominante. (Id.)

— Prévention forte pour ou contre quelqu'un, pour ou contre quelque chose. Juger tout avec passion. Parler sans passion d'une personne, d'une chose. Faire tout par passion. N'agir que par passion. La passion inspire toutes ses paroles. La passion dicte tous ses jugements. Mettre trop de passion dans ce que l'on dit. Tout ce que je puis faire de plus sage dans ma situation présente est de ne point écouter la *passion*. (J.-J. Rouss.) Plus l'âme est active, plus elle se fatigue de ce travail involontaire : vous ne savez où fixer votre attention ; autour de vous tout est roman ; en vous tout est *passion*. (A. de Cust.) Le plus grand triomphe de la *passion* est de l'emporter sur l'intérêt. (La Bruy.)

— *Par passion*. Entraîné par la passion. C'est par *passion* et non pas par raison que nous osons combattre ces vérités. (Boss.)

— Expression, représentation vive des passions que l'on traite dans une pièce de théâtre ou dans quelque autre ouvrage d'esprit. Les passions sont admirablement bien traitées dans cet ouvrage. Les passions sont bien entendues dans ce poème. Cet auteur n'entend rien aux passions, à la passion. Savoir bien toucher la passion, les passions. Ce trait n'est que de l'esprit, il fallait là de la passion. Forcer, exagérer une passion.

Que dans tous ses discours la *passion* émue,
Aille chercher le cœur, l'échauffe, le remue.
(Boileau.)

Chaque *passion* parle un différent langage ;
La colère est superbe et veut des mots altiers,
L'abattement s'exprime en des termes moins fiers. (Id.)

— *Cet orateur, cet acteur*, etc., *entre bien dans la passion*. Il se pénètre bien du sentiment qu'il doit exprimer.

— [illegible]
la musique et de la peinture. Il y a beaucoup de passion dans cet air-là. Les passions sont bien rendues dans ce tableau. || On l'emploie non-seulement pour désigner les mouvements violents ou désordonnés de l'âme, mais aussi ses affections, même les plus louables. Toutes sont également du ressort des arts d'imitation, par l'influence plus ou moins grande, mais toujours très-sensible, qu'elles ont sur la physionomie et les habitudes du corps de l'homme.

— Gramm. Impression reçue par un sujet. Le verbe actif marque l'action, le passif marque la passion du sujet.

— PASSIONS. s. m. pl. Cadres de bois uni qui servent à encadrer des estampes d'une grandeur déterminée. On les appelle ainsi, parce que les premières estampes pour lesquelles on en fit représentaient la passion de Notre-Seigneur.

— *De passion*. loc. adv. Passionnément. M. de Nevers est toujours le même ; sa femme l'aime de *passion*. (Mme de Sév.)

— *Passion*, dont la terminaison dissyllabique déplaît à l'oreille, est souvent remplacé en vers, quand il est synonyme d'Amour, par les mots ardeur, feux, flamme. Je pris la vie en haine et ma *flamme* en horreur. (Rac.) La fureur de mes *feux*, l'horreur de mes remords. (Id.)

Si toujours Antigone à l'amour opposée,
D'une pudique *ardeur* n'eût brûlé pour Thésée
(Racine.)

— Syn. simpl. Inclination, penchant, goût, affection, ardeur, flamme, amour, feu, désir ardent. || Epith. Noble, belle, tendre, séduisante, impérieuse, invincible, furieuse, fougueuse, orageuse, inquiète, rebelle, turbulente, tumultueuse, puissante, désordonnée, farouche, factice, grossière, frivole, insensée, folle, morne, cachée, sombre, taciturne, secrète, funeste, fatale, naissante, allumée, mûre, usée, éteinte, languissante, nourrie, déclarée, domptée, combattue, affaiblie, endormie, réveillée, enracinée, excitée. || Périphr. Le germe, le feu des passions; le choc des passions ; l'ivresse, la fièvre des passions ; l'essaim des passions. Vous nourrissez un feu qu'il vous faudrait éteindre. (Rac.) Le feu des *passions* dans ses regards pétille. (De Bridel.) Des *passions* le choc impétueux. (Feutry.) Des *passions* la turbulente ivresse. (De Fontanes.) Des *passions* la fièvre enchanteresse. (Chênedollé.)

Tes conseils généreux, tes soins compatissants,
Peut-être auraient calmé l'orage de mes sens.
(Baour-Lormian.)

— Syn. comp. PASSION. AFFECTION. On nomme plus spécialement *affections*, les passions qui ne sont pas actives, telles que la tristesse, le chagrin, la crainte ; au contraire, la colère, l'amour, la haine, la vengeance, ou même l'ambition, la fureur du jeu, etc., sont qualifiées plus généralement de *passions*.

PASSIONNAIRE. s. m. Livre qui contient l'histoire de la passion.

— Bot. Un des noms de la passiflore. V. PASSIFLORE.

PASSIONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Passionner. S'empl. adj. Autant j'étais *passionné*, autant j'étais difficile dans mes choix. (J. Janin.) Il est peu sentencieux, parce qu'il n'a pas appris à généraliser ses idées ; il a peu d'images, parce qu'il est rarement *passionné*. (J.-J. Rous.) Tout le secret de l'art oratoire est d'être *passionné*. (Mirabeau.)

— *Passionné de*. L'amour exerce un cruel empire, et dès qu'on est devenu *passionné* d'une femme, on est esclave. (Réfl.)

— *Passionné pour*. Être passionné pour les richesses, pour la musique, pour la danse, pour la gloire, pour la justice. Les enfants sont *passionnés* pour les fruits, empêchons-les seulement de les cueillir avant leur maturité. (B. de St-P.)

— Rempli de passion, d'affection pour une personne ou pour une chose. Amant passionné. Parler d'un air, d'un ton passionné. Avoir l'âme tendre et passionnée. Des regards passionnés. Il n'y manqua pas, et ce fut pour cette amante *passionnée* un grand sujet de ravissement d'apprendre qu'elle aurait ce soir-là le plaisir de me voir et de m'entendre. (Le Sage.) De même un mouvement *passionné*, trop violent ou trop faible, égare l'âme en-deçà ou au delà du but. (Barthél.) Les femmes de la cour sont plus galantes que *passionnées*. (Saint-Evrem.) On est souvent *passionné* sans être tendre. (Mme Riccobini.)

— Rempli d'une forte prévention, d'une chaleur immodérée pour ou contre quelqu'un ou quelque chose. C'est un homme passionné qui s'emporte au moindre mot. Parler en homme passionné. Ecrivain passionné. L'imagination de Rousseau était naturellement *passionnée*. (La Harpe.) Le poète est un homme *passionné*. (St-Lamb.) On ne gouverne pas avec des passions des hommes *passionnés*. (Boiste.) La philosophie humaine, trop faible contre les hommes *passionnés*, invoque la philosophie divine. (Id.) L'éloquence naît de la réunion d'une logique exacte à une âme *passionnée*. (D'Alemb.)

— S'est employé dans le sens de Mis à mort, qu'on a fait souffrir.

— substantiv. en parlant des personnes. Jouer, faire le passionné. Un *passionné* émeut toujours, et quoique sa rhétorique soit très-irrégulière, elle ne laisse pas d'être très-persuasive. (Malebranche.)

PASSIONNEL, ELLE. adj. Philos. Qui tient aux passions, qui en dépend.

— *Attraction passionnelle*. Se dit, dans l'école sociétaire, de l'impulsion qui est donnée par la [illegible] qui porte les hommes les uns vers les autres, et chacun vers le but de la passion dominante. || On dit dans un sens analogue et dans la même école, *Science passionnelle, essors passionnels*.

PASSIONNÉMENT. adv. Avec beaucoup de passion. Il ne se dit que de l'amour et du désir. Aimer passionnément sa femme, en être passionnément amoureux, passionnément aimé. Désirer passionnément faire adopter ses opinions. Musard jouait du violoncelle, et aimait *passionnément* la musique italienne. (J.-J. Rouss.) Par réciprocité, on voit un grand nombre de personnes s'attacher *passionnément* à des animaux domestiques, et les traiter en quelque sorte comme des enfants chéris. (Descur.) Ceux qui aiment *passionnément* la gloire doivent mourir sitôt qu'ils l'ont acquise. (Boiste.)

— Syn. comp. PASSIONNÉMENT, AVEC PASSION. *Passionnément*, c'est-à-dire en homme passionné, tout particulièrement possédé par une passion ; *avec passion*, n'indique qu'une affection momentanée et considérée hors du sujet, dans ses actions.

PASSIONNER. v. a. 1re conj. Donner un caractère animé, et qui marque de la passion. Passionner sa voix, son chant, son récit, sa déclamation, son langage. Cette expression était nouvelle vers 1728. Cependant Fénelon avait déjà dit : La voix de Mentor n'avait aucune douceur efféminée, mais elle était flexible, forte et elle *passionnait* jusqu'aux moindres choses.

— Exciter la passion de quelqu'un. Les éléments de géométrie ont *passionné* des jeunes gens, mais jamais des vieillards. (B. de St-P.)

— S'est quelquefois dit dans le sens de Désirer quelque chose avec ardeur, avec passion. Passionner une affaire. Cette expression n'a jamais été employée par les bons auteurs.

— Absol. C'est la réflexion qui remue, qui attendrit, qui *passionne*. (F. Neuville.)

— SE PASSIONNER. v. pron. Se préoccuper par l'effet de quelque passion, prendre un extrême intérêt à quelque chose. Un homme sage ne se passionne jamais. Se passionner fort pour une affaire. Se passionner trop. La vie s'écoule en dédaignant de fort belles choses et en se *passionnant* pour des misères. (Mme de Puysieux.)

— Se laisser aller à sa passion, s'emporter. C'est un homme qui se passionne au moindre mot.

— Se laisser toucher par un objet doux, agréable, etc. Je sais assez bien jouer une de ces langueurs qui touchent, et j'ai vu plus d'une aimable personne se *passionner* à mes représentations. (Ch. d'H.) La pensée, le tour, l'arrangement des mots, tout les charmait, jusque-là qu'en prononçant les vers de l'Illiade ou de l'Odyssée, ils se *passionnaient* sur leur harmonie, qui peut-être dans leur bouche aurait fait pitié à Homère même. (Lamotte.)

— Devenir amoureux. Se passionner pour toutes les femmes que l'on voit. Quiconque ne se *passionne* pas pour moi n'est pas digne de moi. (J.-J. Rouss.)

— Syn. comp. SE PASSIONNER. S'AFFECTIONNER. On s'*affectionne* aux personnes lorsque les liens du sang, l'habitude de la fréquentation, les services rendus ou reçus inspirent pour elles un sentiment d'attachement et de bienveillance ; on se *passionne* pour les personnes, lorsque ayant une haute idée de leur mérite et de leurs bonnes qualités, on conçoit pour elles une admiration extraordinaire, on les exalte avec enthousiasme, on les recherche avec ardeur.

PASSIONNISTE. s. m. Hist. relig. Nom donné à des sectaires qui croyaient que Dieu le père avait souffert sur la croix. On les appelait aussi *patropassiens*.

PASSIS. s. m. Écon. rur. Ver à soie faible, dont l'accroissement n'est pas rapide.

PASSIVÉ, ÉE. part. pass. du v. Passiver. S'empl. adjectiv. Préjugé passivé.

PASSIVEMENT adv. D'une manière passive. Il y a plusieurs verbes qui se prennent activement et passivement.

PASSIVER. v. a. 1re conj. Néol. Rendre passif ; réduire à un état passif.

— *Activer* ne paraît pas appeler *passiver*. Pour l'employer, il faudrait y attacher une signification active, opposée à l'idée implicite qu'il renferme. Mercier veut absolument que l'on dise passiver, et voici les exemples qu'il donne : Les lenteurs que vous mettez dans le rapport de mon affaire la *passivent* depuis trop longtemps. La retarde ne vaudrait-il pas mieux ? Trop activer ses moyens ne sert souvent qu'à les *passiver*. Que signifie *passiver des moyens* ? L'étude active la raison et *passive* les préjugés. Ne dirait-on pas mieux affaiblit, détruit les préjugés. Qu'est-ce que passiver des préjugés ? Cette expression n'est pas soutenable.

PASSIVETÉ. s. f. État de l'âme passive et contemplative. Saint Paul, en bannissant les mouvements turbulents que donnent les soins du monde, ne nous ordonne point de demeurer dans l'inaction et dans la *passiveté*. (Boss.) Dieu entraîne sa créature comme il lui plaît ; et dans les opérations de la grâce, il y a une certaine *passiveté* qui en est inséparable, parce qu'il y a plus d'action de la part de Dieu que d'action de notre côté. (Id.) *La passiveté* des contemplatifs n'est point un état de souffrance ; elle n'est opposée qu'à l'action et à l'activité. (Id.)

PASSIVITÉ. s. f. Philos. Sensibilité interne [illegible]

PASSO. s. m. Métrol. Mesure de longueur employée en Italie et en Espagne. || *Le passo d'Espagne* vaut 1m 41. || *Le passo de Florence*, 1m 64. || *Le passo de Naples*, 1m 97. || *Le passo de Venise*, 1m 73.

PASSOIRE. s. f. (rad. *passer*). Art culin. Vaisseau de terre ou de métal percé d'un grand nombre de petits trous, et dans lequel on écrase soit des pois, des lentilles, etc., pour en tirer la purée ; soit des groseilles et d'autres fruits pour en tirer le jus.

— Econ. rur. Ustensile de laiterie et de fromagerie, qui sert à séparer du lait les matières étrangères qui pourraient s'y être introduites.

— Hortic. Ustensile dont se servent les jardiniers pour épurer les graines.

— Techn. Sorte de petit chaudron percé de trous, dont les teinturiers se servent pour la préparation du bain de rocou. || Ressort oblong en usage dans l'horlogerie.

PASSOT. s. m. Anc. art milit. Espèce de longue dague. On disait aussi *épée de passot*. Elle était appelée ainsi, parce qu'elle passait en longueur les épées communes, comme l'arbalète de passot passe les autres arbalètes. || *Arbalète de passot*. Arbalète qui avait plus que la longueur ordinaire.

PASSOURE. s. f. Bot. Nom qu'on donne au fruit du conori, à la Guiane. || Genre de plantes de la famille des violacées.

PASSULAT. adj. m. (ét. lat., *uva passa*, raisins cuits au soleil). Anc. pharm. Qui renferme des raisins cuits au soleil. N'est usité que dans cette locution : *Miel passulat*, miel apprêté avec des raisins de Damas cuits.

PASSULE. s. f. (du lat. *passula*). Anc. pharm. Nom qu'on donnait aux raisins secs. || Miel préparé avec des raisins cuits.

PASSY. Géogr. Bourg près de Paris (Seine). Eaux minérales ferrugineuses. 5,700 hab.

PAST. s. m. Anc. cout. Se disait de ce qu'on payait pour être reçu dans un corps de métier, le repas compris.

PASTAR. s. m. Anc. métrol. V. PATAR.

PASTEL. s. m. (du fr. *pâte*, qu'on écrivait et prononçait autrefois *paste*). Sorte de crayon fait de couleurs pulvérisées, mêlées, soit avec du blanc de plomb, soit avec du talc, et incorporées avec une eau de gomme, de manière à en former une pâte. On fait des pastels de toute sorte de couleurs. Des pastels moelleux. Boîte de pastel. Dessiner au pastel. Peindre au pastel. Un portrait au pastel, en pastel.

— *Peinture au pastel*. Genre de dessin exécuté au moyen de crayons en pastel qui, dans l'emploi qu'en fait l'artiste, remplissent en partie l'office de pinceau ou d'estompe. La peinture au pastel a l'agrément de ne pas sécher comme la peinture à l'huile, mais elle a le défaut de manquer de fixité. Aussi ce genre de peinture, très-en vogue pendant le siècle dernier, surtout pour le portrait, est-il aujourd'hui à peu près abandonné. On dit qu'il ne remonte pas au delà de 1685.

— Ce qui est peint au pastel. Les pastels de Latour, de Rosalba. Avoir beaucoup de pastels chez soi. Voilà un beau pastel.

— *Orangé-pastel*. Sorte de couleur orangée qui tire un peu plus sur le brun que l'orange ordinaire.

— Bot. Genre de plantes bisannuelles, de la famille des crucifères, dont on tire une fécule qui remplace l'indigo dans quelques usages. Elle croît naturellement en Europe, sur les bords de la mer Baltique et de l'Océan. On en connaît dix-huit espèces parmi lesquelles trois viennent naturellement en France. L'usage du pastel comme plante territoriale remonte à une époque très-reculée ; les anciens Bretons l'employaient pour se peindre le corps ; et, dans le moyen âge, lorsque l'indigo n'était pas encore connu en Europe, le pastel étant la seule plante qui peut fournir une teinte bleue solide, devint un objet d'industrie et de commerce qui acquérait de jour en jour plus d'importance. Lorque l'indigo fut apporté en Europe, cette nouvelle substance fit abandonner presque entièrement celle qui l'avait précédée, et le pastel ne fut plus employé que pour les teintures communes. Le pastel peut aussi servir à la nourriture des bestiaux. || *Pastel bâtard*. Variété de pastel qui doit être soigneusement extirpée des cultures du pastel territorial.

— Hist. ecclés. Petit repas qui se faisait après l'ordination. || Ce que les nouveaux ordonnés payaient pour ce repas.

PASTELERO. s. m. (de l'esp. *pastelero*, boulanger ou pâtissier). Polit. Nom que l'on a donné, en Espagne, à ceux qui professaient une opinion modérée, qui voulaient modifier la constitution de 1812.

PASTELIER. s. m. Techn. Moulin à pastel.

PASTELLAGE. s. m. Art culin. Espèce de pâte de sucre dont on garnit des assiettes montées dans les desserts.

PASTENADE. s. f. Bot. Nom vulgaire du panais dans le midi de la France.

PASTENAGUE. s. m. Ichthyol. Genre de poissons qui ressemblent à la raie ; ils se distinguent des autres poissons du même genre par leur queue armée d'un aiguillon dentelé en scie des deux côtés, et par une tête enveloppée par [illegible] Leur chair est très-bonne.

PASTENC. s. m. Agric. Nom qu'on donne, dans la Haute-Garonne, à des pièces de terre en prairie permanente pour le pâturage.

PASTÈQUE. s. f. Bot. Plante de la famille des cucurbitacées, et dont le fruit, de même nom, ne mûrit que dans nos provinces méridionales. La pulpe de la pastèque est rouge, douce et très-agréable à manger. La pastèque s'appelle aussi *melon d'eau*, non parce qu'elle croît dans les lieux aquatiques, mais parce qu'elle contient beaucoup d'eau. Au rapport des voyageurs, on fait dans quelques parties de l'Afrique une sorte de vin en pilant grossièrement des pastèques et en les mettant fermenter.

PASTER. v. n. 1re conj. Véner. Emporter de la terre à ses pieds en traversant des lieux humides. Il ne se dit guère que des lièvres.

PASTEUR. s. m. (du lat. *pastor*, pâtre, berger). Celui qui possède ou qui garde les troupeaux. Dans cette acception, il ne se dit guère que des peuples anciens et en poésie. Quand Romulus voulut fonder Rome, il assembla ses

pasteurs de la contrée. Les anges annoncèrent aux pasteurs la naissance du Messie. Tel que le vieux *pasteur* des troupeaux de Neptune. (J.-B. Rouss.) Abel était *pasteur* de troupeaux. (Sacy.) Les *pasteurs* des taureaux arrivent à pas lents. (Denne-Baron.)

Et le *pasteur*, enflant la musette rustique,
Egaya vers le soir le repas domestique. (Chénier.)

Quand un *pasteur* suivi de ses chèvres sauvages,
Qu'il guide de l'étable à de riants pacages.
(De Vajoni.)

— Poët. *Le pasteur phrygien*. Pâris. ‖ *Le pasteur de Mantoue*. Virgile. ‖ *Le pasteur des troupeaux de Neptune*. Protée.

— Fig. Celui qui exerce une autorité paternelle sur un peuple, sur une réunion d'hommes. Homère appelle les rois les pasteurs des peuples. Le souverain n'est lui-même que le père et le *pasteur* de ses peuples. (Mass.) O vous *pasteurs* d'humains et non pas de brebis. (La Font.) Veillez vous-même, vous qui n'êtes roi, c'est-à-dire *pasteur* du peuple, que pour veiller nuit et jour sur votre troupeau. (Fén.) Les magistrats sont les véritables *pasteurs* des peuples. (B. de St-P.)

Son règne s'étendra sur les races futures,
Sa gloire disparaît, et, couvert de blessures,
C'est le *pasteur* mourant d'un troupeau dispersé.
(Racine.)

— Rien de plus commun que le mot de *pasteur* : quelle force, quel éclat J.-B. Rousseau ne lui prête-t-il pas dans cette strophe admirable?

Sous leurs pas cependant s'ouvrent de noirs abîmes,
Où la cruelle mort, les prenant pour victimes,
Frappe ces vils troupeaux dont elle est le *pasteur*.

— S'applique surtout à Jésus-Christ, aux évêques, aux curés. Jésus-Christ est le souverain pasteur des âmes. Notre-Seigneur est le bon pasteur qui ramène la brebis égarée. Pasteur spirituel. Il faut écouter son pasteur. Un pasteur doit avoir soin de ses ouailles. Les brebis connaissent la voix du pasteur. Le saint *pasteur* qui l'assista dans sa dernière maladie. (Boss.) Quand on voit dans l'Evangile la brebis perdue préférée par le bon *pasteur* à tout le reste du troupeau. (Id.) Quelle était la régularité de madame la dauphine dans les observances de l'Eglise, dont elle ne se dispensa jamais qu'après avoir examiné ses besoins, et rendu à ses *pasteurs* les déférences nécessaires. (Fléch.) Le *pasteur* est fait pour l'Eglise, et non pas l'Eglise pour le *pasteur*. (Id.)

Avec quel saint respect le *pasteur* du village,
Seul, et foulant les fleurs qui couvrent son passage,
Porte le roi des rois, et l'élève à nos yeux
Sous l'emblème immortel d'un pain mystérieux.
(De la Renaudière.)

— Titre des ministres protestants. Etudier pour être pasteur. Etre nommé pasteur

— Ichthyol. Genre de poissons des mers d'Amérique, de la famille des atractosomes.

— Bot. *Bourse à berger* ou *à pasteur*. V. CAPSELLE.

— S'empl. quelquefois adjectiv. dans la première acception. Les rois pasteurs. Les peuples pasteurs.

— Hist. anc. Se dit d'un peuple nomade qui envahit l'Egypte vers le XXIe siècle av. J.-C., du temps de la dix-septième dynastie, ou des Pharaons thébains. Il y eut six rois pasteurs. Joseph fut le ministre d'un roi pasteur de Memphis, vers 1864 av. J.-C.

— Myth. gr. *Le dieu pasteur* ou *le pasteur d'Admète*. Apollon.

PASTICHE. s. m. (de l'ital. *pasticcio*, pâté, parce qu'ordinairement un pâté est composé de différentes viandes). Peint. Tableau où un peintre imposteur a imité la manière d'un autre, son goût, son coloris, ses formes favorites, dans le dessein de faire passer ses ouvrages pour ceux des anciens maîtres. Prendre pour un tableau du Guide ce qui n'est qu'un pastiche fait dans sa manière. Les pastiches du Bourdon, de Téniers. Les faiseurs de *pastiches* ne sauraient contrefaire ni l'ordonnance, ni le coloris, ni l'expression des grands maîtres. (Boiste.) Il va sans dire que le faiseur de *pastiches*, bien qu'il n'emprunte pas aussi son sujet au maître qu'il imite, doit, pour que rien ne manque à l'illusion, faire choix d'un sujet analogue à ceux que le maître a coutume de traiter. (Bout.) Des peintres, même fort habiles, se sont fait tout à la fois un jeu et un mérite de l'exécution de *pastiches* ; d'autres se sont quelquefois surpassés eux-[illegible] *pasticcio*, comme en italien.

— Imitation mélangée de la manière et du style de différents maîtres. Ce n'est ni un original ni une copie, mais c'est un tableau formé de différentes parties prises dans d'autres tableaux. C'est un pastiche des anciens maîtres.

— Littér. Ouvrage où l'on a imité les idées et le style de quelque écrivain célèbre. Certaines réflexions de ce moraliste sont un pastiche où il a imité le raisonnement et le style de Pascal. Les pastiches les plus louables sont les pastiches satiriques, qui font ressortir le ridicule d'un mauvais langage ou d'un faux talent. Boileau a parfaitement réussi dans le pastiche, en composant deux lettres fameuses, l'une dans le style de Balzac, l'autre dans celui de Voiture. Quiconque, de parti délibéré, se livre au *pastiche*, est blâmable. (Fr. Wey.) Le producteur de *pastiches* abdique son individualité et dérobe la forme d'autrui (Id.) Campistron essaya de produire des *pastiches* du style de Racine. (Id.) C'est dans la première jeunesse que l'on a le plus de tendance à s'abandonner au *pastiche*. (Id).

— Mus. Opéra dont les partitions où les paroles sont composées de morceaux de différents maîtres.

— Syn. comp. PASTICHE. COPIE. Le *pastiche* diffère de la *copie* en ce que cette dernière est la reproduction de la composition du tableau copié, plutôt encore que celle du faire du maître, et que l'autre est la reproduction en quelque sorte de ce faire appliqué à une composition originale. Le *pastiche* présuppose donc dans celui qui le traite la faculté d'inventer et l'adresse à imiter, tandis que la *copie* n'exige ni l'une ni même l'autre de ces choses.

PASTICHER. v. a. 1re conj. Néol. Faire le pastiche du style, de la manière d'un écrivain, du faire d'un peintre. Un critique de bas étage reprochant un défaut analogue à l'un de nos jeunes poëtes, l'accusait naguère de *pasticher* M. Victor Hugo ; ce critique commettait un barbarisme, *pasticher* n'étant pas un mot français, et n'ayant pas même l'excuse d'un verbe corrélatif dans la langue italienne. (Fr. Wey.) Cette dernière raison du critique nous paraît assez pauvre ; n'avons-nous pas une foule de mots empruntés aux langues étrangères, dont nous avons formé des verbes, bien que ces verbes n'existent pas dans ces mêmes langues ?

PASTILLAGE. s. m. (pr. *pass-ti-ya-je* ; rad. *pastille*). Techn. Imitation d'un objet, faite d'une pâte de sucre, de gomme adragant et d'amidon, dont on garnit des assiettes montées qu'on sert sur la table dans les desserts. On fait de cette manière des fruits, des légumes et d'autres produits naturels, une infinité de produits de l'industrie, de petites figures d'hommes, de femmes, d'enfants, de toute espèce d'animaux, etc.

PASTILLAIRE. adj. des 2 g. Hist. littér. *Thèse pastillaire*. S'est dit d'une certaine thèse médicale dans l'université de Paris. Ce nom lui venait de ce que le bachelier qui la soutenait devait faire cadeau d'un pâté à chacun des docteurs.

— On disait substantiv. La pastillaire. J'ai du latin à faire pour la *pastillaire* de M. Lavail. (Patin.)

PASTILLE. s. f. (pr. *pass-ti-ye* ; du lat. *pastillus*, dimin. de *panis*, pain). Se dit de petits pains de diverses formes et composés de différentes substances odorantes, dont on se sert ordinairement pour parfumer l'air d'une chambre en les brûlant. Pastilles à brûler. Pastilles d'encens, de benjoin, etc.

— *Pastilles du sérail*. Pastilles qui viennent de Constantinople, qui répandent une odeur agréable, et dont on fait différents bijoux.

— Petits pains ronds faits avec du sucre, des aromates, des sucs de plantes, des jus de fruits, etc., et que l'on mange comme agréables au goût ou utiles à la santé. Pastilles d'ambre, de cannelle, de menthe, de cédrat, d'ananas, etc. Pastilles de gomme. Pastilles de chocolat. Pastilles pectorales. Pastilles d'ipécacuanha.

— *Pastilles à la goutte*. Pastilles que l'on obtient en versant goutte à goutte sur des feuilles de ferblanc la pâte chauffée légèrement sur un feu très-doux, et lorsqu'elle a acquis assez de fluidité. Il y a des pastilles à la goutte dont une moitié est blanche et l'autre colorée. ‖ *Pastilles au bijou*. Pastilles à la goutte qui sont transparentes, et que l'on fait avec du sucre entièrement liquéfié.

— Pharm. *Pastilles du Levant*. Terres bolaires qu'on apporte des îles de l'Archipel, sous la forme de pastilles, et qui ont l'empreinte d'un cachet. Elles sont employées comme remèdes astringents et absorbants.

— *Pastilles d'Epiménide*. Pâte qui tient lieu de pain.

PASTILLIER ou **PÂTELIER.** s. m. Hist. relig. Nom sous lequel furent désignés les ministres luthériens de Souabe, parce qu'ils décidèrent, vers le milieu du XVIe siècle, que le corps de Jésus-Christ était dans le pain de l'Eucharistie comme la viande dans un pâté.

PASTINAQUE. s. m. Ichthyol. V. PASTENAGUE.

PASTIS. s. m. Anc. cout. Contribution pour laquelle on s'est engagé.

PASTISSAGE. s. m. Se disait pour Mélange informe, incohérent. Nous appelons justice le *pastissage* des premières lois qui nous tombent en main. (Mont.)

[illegible] mélanger, fabriquer par un mélange. Ils nous vont *pastissant* une belle contexture des bruits qu'ils ramassent ès carrefours des villes. (Mont.)

— SE PASTISSER. v. pron. Se disait pour Faire accorder, concilier. Comment *pastissait-il* ce discours en son courage ? (Mont.)

PASTISSON. s. m. (pr. *pass-ti-son*). Bot. Espèce de plantes du genre des courges.

PASTONADE. s. f. Bot. Nom qu'on donne dans le midi de la France à la racine jaune.

PASTOPHORE. s. m. (pr. *pass-to-fo-re* ; ét. gr. παστός, voile ; φέρω, porter, soit à cause des voiles dont ils étaient revêtus, soit à cause des voiles dont ils couvraient les objets mystérieux qu'ils portaient dans les solennités). Antiq. Se dit de certains prêtres grecs et égyptiens qui, dans les théories sacrées, portaient les images des dieux enfermées dans une espèce de petit temple appelé lui-même *pastos* ou *pastophorion*. ‖ Nom de prêtres qui pratiquaient la médecine en Egypte. ‖ Celui des prêtres chargé de lever le voile qui à la porte des temples égyptiens cachait la divinité. ‖ S'est employé par extension pour désigner les prêtres en général. Les *pastophores* vont s'assembler, et tout est à craindre. (Volt.) ‖ Ædicule près d'un temple où l'on gardait une image de la divinité. Il y avait un pastophore près le temple d'Isis, à Pompéi.

PASTOPHORIE. s. f. Antiq. Porche d'un temple, tabernacle. ‖ Habitation près des temples où logeaient les pastophores.

PASTOPHORION. s. m. Antiq. Habitation où l'on dit que demeuraient les prêtres destinés à porter en procession la petite chapelle qui renfermait la statue d'un dieu.

— Cellule à côté des temples où l'on portait les offrandes, et où l'évêque les distribuait.

— C'était, chez les Juifs, la tour du haut de laquelle le sacrificateur en charge sonnait de la trompette, et annonçait au peuple le sabbat et les jours de fête.

PASTORAL, ALE. adj. (du lat. *pastoralis* ; fait de *pastor*, pasteur). Champêtre, qui appartient aux pasteurs ou bergers, et en général aux personnes des champs. Chant pastoral. Habit pastoral. Vie pastorale. Mœurs pastorales. L'art *pastoral*, père du repos et des passions oiseuses, est celui qui se suffit le plus à lui-même. (J.-J. Rouss.) La simplicité de la vie *pastorale* a toujours quelque chose qui touche. (Id.) Abraham régnait dans sa famille, avec laquelle il embrassait cette vie *pastorale* tant renommée par sa simplicité et son innocence. (Boss.) Les Germains s'appliquaient beaucoup à la vie *pastorale*. (Montesq.)

— Se dit de ce qui retrace la vie, les mœurs pastorales. Poésies pastorales. Scènes pastorales. Roman pastoral. La poésie pastorale est l'imitation gracieuse de la vie champêtre. La poésie pastorale peut se représenter sous trois formes différentes. Quelquefois le poëte raconte lui-même l'événement dont il s'agit ; c'est la forme épique. D'autres fois le poëte se cache et ne fait paraître que ses bergers, qui se racontent l'événement ; l'églogue alors est dramatique. Enfin quelquefois le poëte parle lui-même, et fait ensuite parler les acteurs, ce qui fait une espèce mixte. Les bergers peuvent avoir des poëmes épiques, comme l'*Athis* de Segrais ; des drames, comme les *Bergeries* de Racan ; des tragédies même et des opéras, aussi bien que des élégies, des églogues, des idylles, des inscriptions, des allégories, des chants funèbres, etc., et ils en ont effectivement. Le style de ces sortes de poëmes doit être simple, doux et naïf. Racan et Segrais sont regardés, à juste titre, comme les deux plus parfaits modèles que nous ayons de la poésie pastorale.

— Se dit des choses qui appartiennent aux pasteurs spirituels. Bâton pastoral. Soin pastoral des âmes. Sollicitude pastorale. Fonction pastorale. Lettre, instruction pastorale.

— Pl. m., *pastoraux*. L'Académie dit que ce pluriel n'est point usité. Cependant il nous semble qu'on peut bien dire *des chants pastoraux*, et *des mandements pastoraux*.

PASTORAL. s. m. Philol. Titre d'un ouvrage de saint Grégoire sur les devoirs du pape et des évêques.

— Liturg. Livre où sont contenues les prières, les cérémonies, les devoirs et les fonctions d'un évêque, et particulièrement celles qui sont extraordinaires et qui se font avec le plus de solennité.

PASTORALE. s. f. Littér. Pièce de théâtre dont les personnages sont des bergers et des bergères. Composer, jouer une pastorale. L'*Aminte* du Tasse est la plus estimée de toutes les pastorales.

— Se dit quelquefois pour Poëme ou roman pastoral. La pastorale de Longus est intitulée : *les Amours de Daphnis et Chloé*. L'*Estelle* de Florian est une pastorale.

— Mus. Pièce dont le chant imite celui des bergers et rappelle la nature champêtre.

— Hortic. Grosse poire d'automne assez longue, cendrée, et tachée de roux.

PASTORALEMENT. adv. En bon pasteur. Inus. au propre.

— Fig. Reprendre quelqu'un pastoralement. Prêcher pastoralement. Agir pastoralement.

PASTORAT. s. m. Hist. ecclés. Dignité de prêtre, de pasteur.

PASTORELLE. s. f. Mus. Air italien dans le genre pastoral. Les pastorales françaises sont [illegible] liennes sont en six-huit.

PASTORICIDE. s. m. (ét. lat., *pastor*, pasteur ; *cædo*, tuer). Hist. relig. Nom par lequel on désigna, au XVIe siècle, des sectaires fanatiques qui égorgeaient les ministres de l'Evangile ou les pasteurs.

PASTOSITÉ. s. f. (rad. *pâte*, anciennement *paste*). Néol. Etat de ce qui est pâteux.

PASTOUR. s. m. Pasteur. S'est dit autrefois, dans la poésie légère, pour désigner un petit berger. De l'amoureux *pastour* la parure est flétrie. (Roucher.)

PASTOUREAU, ELLE. s. (du lat. *pastor*, dont on a fait d'abord *pastour*, puis *pastoureau*, qui n'en est qu'un diminutif). Petit pasteur, petite bergère. Il n'est guère usité que dans les chansonnettes, les madrigaux, et généralement dans le genre pastoral et le style marotique. La *pastourelle* encore en forme ses bouquets. (Del.)

Mais si, près de douce bergère,
Beau pastoureau parle d'amour,
Dérobe un instant ta lumière,
Il leur suffit d'un demi-jour. (Chateaubriand.)

— Hist. Se dit des villageois fanatiques qui se réunirent en France, vers l'an 1251 ; sous la conduite d'un moine de Cîteaux nommé Jacob, qui prenait le titre de maître de Hongrie, et qui se disait envoyé de Dieu pour délivrer le roi Louis IX des fers des Sarrasins. Les pastoureaux, d'abord paisibles, furent protégés par la reine Blanche ; mais ils pillèrent les villages et même les villes, et massacrèrent les prêtres à Orléans. Alors la régente ordonna de leur courir sus partout où ils se présenteraient. Le maître de Hongrie fut tué à Bourges ; Marseille, Aigues-Mortes et Bordeaux fermèrent leurs portes aux pastoureaux, qui se dispersèrent. ‖ Il se dit aussi de certaines gens de la campagne qui se rassemblèrent l'an 1320, dans le but de délivrer la Terre sainte. Cette association ne dura pas davantage et eut le même sort que l'autre. Ces pastoureaux se livrèrent à de grands excès ; on arrêta leurs chefs, et on dispersa le reste de la troupe.

— Syn. simpl. Berger, pasteur. Bergerette, bergère. ‖ Epith. Jeune, gentil, tendre, aimable, gai, joyeux, naïf, heureux. ‖ Périphr. Gente pastourelle, dans le style marotique.

PASTOURELLE. s. f. Chorégr. Nom d'une des figures de la contredanse française.

— Office ancien des pasteurs, qui se faisait autrefois avec personnages, en plusieurs églises, aux laudes de Noël. Cette sorte de comédies spirituelles et religieuses fut abrogée par la faculté de théologie de Paris ; mais on en retrouve les paroles en beaucoup d'églises, où elles servent d'antiennes aux laudes de Noël.

— Hortic. Espèce de poire d'hiver dont on fait des compotes, et que l'on emploie pour garnir des tourtes d'entremets.

PASTREMENTS. s. m. pl. (pr. *pass-tre-man*). Relat. Peaux de bœufs et de vaches dont on fait usage l'hiver en Turquie.

PASYTHÉE. s. f. Zooph. Genre de polypiers établi aux dépens des cellulaires ; il contient deux espèces.

PAT. s. invar. (pr. *pat* ; de l'ital. *patto* ou *patta*, même signif.). Se dit, aux échecs, lorsqu'un des deux joueurs, n'ayant pas son roi en échec, ne peut plus jouer sans le mettre en prise. Quand on est pat, la partie reste indécise ; il faut la recommencer. Faire pat. Etre pat.

— Syn. comp. PAT. MAT. On est *mat* et l'on a perdu quand on ne peut pas sortir d'échec ; on est *pat* quand on ne peut pas jouer sans se mettre en échec.

PÂT. s. m. (pr. *pâ* ; du lat. *pastus*, nourriture). Fauconn. Aliment que l'on donne aux oiseaux. Le pât d'un faucon.

— Véner. Mélange de farine et de son que l'on détrempe dans des lavures pour nourrir les chiens.

PATABÉE. s. f. Bot. Genre de plantes d'Amérique, de la famille des rubiacées.

PATAC. s. m. Archéol. Ancienne monnaie d'Avignon qui valait un double.

PATACA. s. f. Métrol. Monnaie de compte d'Amérique, valant 4,47. ‖ *Pataca* ou *patak d'Abyssinie*, = 5 fr. 90. ‖ *Pataca du Brésil*. Il y en a de plusieurs espèces : la *pataca vieille* de 640 reis = 3 fr. 86 ; la *pataca* de 600 reis = 3 fr. 55 ; la *pataca de* 1768 = 3 fr. 63 ; la *pataca de* 1801 = 3 fr. 77. ‖ *Pataca chica neuve*. Monnaie d'argent d'Alger = 58 cent. ‖ *Pataca chica ancienne* = 61 cent.

PATACHE. s. f. (du lat. *picta*, peinte ; nom que les Latins donnaient à de petits vaisseaux, probablement parce qu'ils étaient peints ; ou de l'ital. *patascia*). S'est dit autrefois d'une sorte de bâtiment léger, employé au service des grands navires, pour aller à la découverte, et pour envoyer des nouvelles en diligence. Patache d'avis.

— S'est dit aussi d'un petit vaisseau de guerre qui mouillait à l'entrée d'un port, pour aller reconnaître ceux qui venaient sur les côtes.

— Se dit aujourd'hui des bâtiments de la douane et du fisc en général.

— Se dit particulièrement, en quelques villes, de petits bâtiments ancrés dans des fleuves ou des rivières, pour la perception des droits sur les marchandises qui y entrent par eau, soit en descendant, soit en remontant la rivière.

— Se dit aussi de certaines barques, de certains [illegible] passagers, sur quelques fleuves, sur quelques rivières.

— Se dit, par extension, de certaines voitures publiques, à deux roues, non suspendues, par lesquelles on voyage à peu de frais, mais fort peu commodément. Voyager par les pataches. Prendre les pataches. Revenir dans une patache.

— Bot. Espèce de varec dont on fait de la soude.

PATACHON. s. m. Celui qui dirige le vaisseau nommé *patache*.

— Celui qui conduit la voiture qu'on nomme *patache*.

— Celui qui garde la patache aux droits.

PATAGAU. s. m. Conchyl. Coquille bivalve chargée de taches jaunes, blanches et noires.

PATAGION. s. m. (du gr. παταγέω, craquer). Mamm. Membrane qui fait fonction d'ailes dans les chauves-souris et les polatouches.

— Entom. Se dit de deux écailles cornées qui dans les lépidoptères sont fixées de chaque côté du tronc, précisément derrière la tête, et couvertes d'une longue touffe de poils.

PATAGIUM. s. m. (pr. *pa-ta-jiomm*). Antiq. rom. Bande d'étoffe, ornée de clous d'or, qui faisait le tour du cou et tombait sur la poitrine. Les femmes seules portaient le patagium.

PATAGON. s. m. Métrol. Monnaie d'argent fabriquée au coin du roi d'Espagne, et valant à peu près 3 fr. ‖ Monnaie de Genève, en argent, valant 5 fr. 05. ‖ Il y a, en divers pays, sous le même nom, des monnaies dont la valeur moyenne est de 4 fr. 94.

— Bot. Nom vulgaire de la valériane humble. ‖ *Herbe à patagons*. Nom vulgaire d'une espèce de nyctaginée.

— Ornith. Espèce de perroquet de Buénos-Ayres.

PATAGON, ONE. adj. et s. Géogr. Habitant de la Patagonie. Parmi les peuplades des côtes de la Patagonie, celles qui avoisinent le détroit de Magellan ont étonné les navigateurs européens par leur grande taille, qui excède six pieds. Ce sont principalement ces peuplades que l'on désigna sous le nom de *Patagons*. ‖ Qui appartient à la Patagonie ou à ses habitants.

PATAGONALE. s. f. Bot. Arbrisseau d'Amérique du genre des sébesteniers.

PATAGONE. s. f. Bot. Genre de plantes d'Amérique, de la famille des nyctaginées. Les espèces qui constituent ce genre sont la plupart si rapprochées, qu'il serait possible que plusieurs ne fussent que des variétés.

PATAGONIE. Géogr. Vaste contrée qui occupe l'extrémité de l'Amérique méridionale. Il n'y a point de villes : les habitants sont tout à fait sauvages vers le sud ; au nord, ils ont quelques relations avec les anciens établissements espagnols. La Patagonie est appelée aussi *Terre de Magellan* ou *Terre magellanique*, parce que Magellan l'a découverte en 1519.

PATAGONULE. s. f. Bot. Genre de la famille des borraginées, établi pour placer la patagonule d'Amérique.

PATAGUA. s. m. Bot. Genre de plantes établi pour une sorte d'arbre qui croît au Chili, et qui devient très-gros. Ses fleurs ont une odeur de lis très-suave.

PATAÏQUES. adj. et s. m. pl. Myth. syr. Divinité dont les Phéniciens plaçaient l'image sur la poupe de leurs vaisseaux. Les dieux pataïques ou les Pataïques étaient représentés comme des pygmées.

PÂTÂLA. Myth. ind. Région inférieure habitée par les Nagas. C'est un abîme souterrain que les Indiens regardent comme un lieu de tourments ; ainsi l'on peut le considérer comme leur enfer.

PATALÈNE ou **PATELÈNE.** Myth. lat. Une des déesses qui présidaient à la croissance du blé, chez les Romains.

PATALORINCHITE. s. m. Hist. relig. V. PASSALORYNCHITE.

PATANDJALI. Personnage mythologique auquel les Hindous attribuent plusieurs ouvrages célèbres. C'est le Platon de la philosophie indienne.

PATANDJALIQUE. adj. des 2 g. Philol. De Patandjali. Le *Bhagavat-Gita* est un monument *patandjalique* des védantins. (Daniélo.)

PATANS. s. m. pl. Hist. Dynastie afghane qui régna dans l'Inde depuis l'an 1205 de J.-C., jusqu'à l'année 1398. Cette dynastie fut renversée par Tamerlan, qui établit, sur les ruines de la dynastie des Patans, la nouvelle dynastie des Timourides.

PATAOUA. s. m. Bot. Espèce de palmier qui croît dans l'île de Cayenne. On en mange les fruits ; on en tire une huile qui remplace celle d'olive, et l'amande fournit un beurre également bon.

PATAPAN. Onomatopée imaginée pour représenter le son du tambour.

PATAPATAPAN. Autre onomatopée du son du tambour.

PATAQUE. s. f. Métrol. Monnaie effective de Batavia. ‖ Monnaie d'argent du Brésil. ‖ Monnaie de compte en Barbarie, qui vaut à peu près 1 fr. 38 cent. ‖ Monnaie d'argent qui a cours en Turquie ; elle vaut près de 7 fr. ‖ *Pataque-chique*. Monnaie d'Alger qui a cours aussi, dit-on, à Tunis.

PATAQU'EST-CE. s. m. Faute grossière de langage qui consiste à faire entendre un *t* final [illegible] un pataqu'est-ce, des pataqu'est-ce. Voici ce qui a donné lieu à ce mot populaire. Un plaisant était à côté de deux femmes, dont l'une était l'épouse d'un agioteur, ci-devant laquais ; l'autre celle d'un fournisseur, ci-devant savetier. Les fournitures et l'agiot avaient enrichi les deux sans-culottes : l'or et les diamants brillaient sur les habits des deux princesses. Tout à coup le jeune homme trouve sous sa main un éventail. Madame, dit-il à la première, cet éventail est-il à vous ? — Il n'est *point-z-à moi*. — Est-il à vous, madame ? en le présentant à l'autre. — Il n'est *pas-t-à moi*. — Alors, dit le plaisant : il n'est *point-z-à vous*, il n'est *pas-t-à vous* ; ma foi, je ne sais *pas-t-à-qu'est-ce* ?

— Ce mot se trouve écrit de différentes manières dans les dictionnaires : *Pataquès, pataquès, pata-qui-est-ce, pa-t-à-qu'est-ce*. Comme onomatopée, rien n'empêcherait d'écrire *pataquiès*.

PATAQUI-PATAQUIÈS. s. m. Élocution, prononciation vicieuse, surtout en mettant des *s* et des *t* finals à la place l'un de l'autre ou sans nécessité. Faire des pataqui-pataquiès. Les enrichis sans éducation se trahissent par leurs pataqui-pataquiès. Fam.

— *Monsieur pataqui-pataquiès*. Sobriquet que l'on donne aux personnes qui font ces fautes grossières.

PATAR. s. m. Métrol. Se disait du sou de Flandre et de Brabant. Ce mot s'employait encore, il y a quelques années, dans la Flandre française, par opposition au sou de France. V. PATARD. ‖ Pièce de monnaie d'Avignon qui valait un double. ‖ Sou double de France en métal de cloche.

PATARA. s. m. Mar. Galhauban volant que l'on marie avec les estropes capelées sur les bas-mâts, pour les appuyer.

PATARAFFE. s. f. Traits informes, lettres confuses et brouillées ou mal formées. Écriture pleine de pataraffes. Une grande et vilaine pataraffe. S'amuser à faire des pataraffes. Fam.

— Ne s'emploie pour Paraphe que par plaisanterie.

PATARAS. s. m. Mar. Gros cordages employés accidentellement pour remplacer ou soulager les haubans lorsque le mauvais temps ou quelque mauvaise saison fait juger cette précaution nécessaire. ‖ Dans l'abattage d'un navire, on les fait fonctionner sur les mâts.

PATARASSE. s. f. Mar. Coin de fer emmanché, avec lequel on ouvre les joints entre les bordages neufs d'un bâtiment, afin de faciliter le calfatage. On dit aussi un *pataras*.

PATARASSÉ, ÉE. part. pass. du v. Patarasser. S'empl. adjectiv. Navire patarassé.

PATARASSER. v. a. 1re conj. Mar. Ouvrir avec la patarasse les joints d'entre deux bordages.

— v. n. Se servir de la patarasse.

— SE PATARASSER. v. pron. Être patarassé. Ce navire doit se patarasser incessamment.

PATARD. s. m. (pr. *pa-tar*). Métrol. Sorte de monnaie ancienne en usage en Flandre.

— Fam. *Je n'en donnerais pas un patard. Cela ne vaut pas un patard*. Se dit pour exprimer le peu de cas qu'on fait d'une chose.

— Fam. *N'avoir pas un patard*. N'avoir rien.

PATARÉE. adj. et s. f. Hist. relig. Nom collectif de la secte des patarins. La secte patarée ou la patarée.

PATARÉUS. Myth. Surnom d'Apollon, pris d'un temple fameux qu'il avait dans la ville de Patare. Il y rendait des oracles pendant six mois de l'année, et pendant les six autres mois dans l'île de Délos.

PATARIN. s. m. Hist. relig. Membre d'une secte vaudoise, du XIIe siècle, qui ne récitait d'autre prière que l'Oraison dominicale, et croyait que l'homme et le monde visible avaient été créés par le démon. ‖ Il s'est dit en général de tous les Albigeois.

PATAROLE. s. f. (de *Patarola*, botaniste vénitien). Bot. Genre de plantes établi pour placer plusieurs espèces de jongermannies ou d'hépatiques.

PATAS. s. m. Mamm. Beau singe du Sénégal, du genre des guenons.

PATATA. Onomatopée du galop du cheval. ‖ On le redouble souvent. J'ai vu un homme qui courait, patata patata. ‖ Ce mot ne s'emploie que dans un style bien familier.

PATATE. s. f. Bot. Plante du genre des liserons, qui a de grosses racines tuberculeuses semblables à des pommes de terre. Elle est cultivée avec succès en Espagne, dans les environs de Malaga. Cuite, la patate a quelque analogie, pour la saveur, avec le réceptacle de l'artichaut ; elle est bien inférieure à la pomme de terre. Les *variétés* obtenues par la culture présentent une multitude de volumes différents, de consistance et de saveurs très-variées dans ses racines. On fait avec la patate une boisson vineuse très-enivrante, qui distillée donne beaucoup d'alcool. ‖ Ces racines mêmes. ‖ Il s'est dit quelquefois improprement de la pomme de terre ou du topinambour. ‖ *Patate à durand*. Nom qu'on donne, dans l'île de Bourbon, au liseron pied de chèvre, dont les rameaux entrelacés servent quelquefois de seine pour prendre du poisson. ‖ Les voyageurs ont aussi donné le nom de patates à plusieurs espèces d'[illegible] [illegible] Antilles, à la racine tubéreuse du chou caraïbe, etc.

— Art culin. Plante, appelée aussi *pomme de terre d'Espagne* ; on peut en tirer un très-bon parti pour le service d'entremets. Patates au beurre. Patates en beignets. Frangipane de patates.

PATATRAS. interj. (pr. *pa-ta-tra*). Fam. Onomatopée dont on se sert pour exprimer le bruit d'un corps qui tombe avec fracas. Il pose le pied maladroitement, et patatras, le voilà par terre.

> J'allais dans certain coin me mettre en sentinelle,
> Je n'y fus pas plus tôt qu'aussitôt, patatras,
> Avec un fort grand bruit, voilà l'esprit en bas.
> (Regnard.)

— Prov. *Patatras, monsieur de Nevers !* Se dit en voyant quelqu'un tomber, par allusion à une chute faite par le duc de Nevers dans la ville de Pouilly. Une femme s'étant écriée : *Patatras, M. de Nevers !* le duc envoya des soldats qui désolèrent la ville.

PATAUD. s. m. (pr. *pa-tô*). Jeune chien qui a de grosses pattes. Quel gros pataud de chien. Quel gros pataud. Quel pataud.

— Fig. et fam. Gros enfant potelé.

— Paysan grossier.

— Fam. *Être à nage pataud*. Se dit d'un chien qu'on a jeté à l'eau. ‖ Se dit, par plaisanterie, d'un homme qui est tombé dans l'eau, et qui se débat pour en sortir. ‖ Fig. et pop. Se dit d'un homme qui est dans l'abondance. Vous en parlez à votre aise, vous qui êtes à nage pataud.

PATAUD, AUDE. adj. Se dit d'une personne grossièrement faite. Cet homme est bien pataud. Cette femme est bien pataude. Fam.

— S'empl. souvent substantiv. pour les 2 g. C'est un pataud. C'est une pataude.

PATAUGER. v. n. 1re conj. (rad. *patte*). Ce verbe prend un *e* muet après le *g* dans tous les temps dont la terminaison commence par un *a* ou un *o*. *Nous pataugeons. Je pataugeais*. Marcher dans une eau bourbeuse. Patauger dans les chemins, dans les rues, dans les ruisseaux, dans la boue. Il n'y a de canotier sérieux que le canotier à la voile... le reste de la confrérie barbotte et *patauge* sans péril et sans gloire. (Aymar Bression.) Fam.

— Fig. S'embarrasser dans son raisonnement, dans son discours, dans ses opérations d'affaires. Vous avez raison de trouver de grandes difficultés dans le chapitre de Locke sur la liberté. Il avouait lui-même qu'il était là comme le diable *pataugeant* dans le chaos. (Volt.) Il est moins humiliant de se perdre avec les extasiés dans le vague des cieux entr'ouverts, de s'égarer avec les idéologues dans les ténèbres visibles de la métaphysique, que de *patauger* dans la vile matière avec les athées. (Boiste.)

PATAVIN, INE. adj. et s. Habitant de Patavium ou Padoue. ‖ Qui appartient à cette ville ou à ses habitants.

PATAVINITÉ. s. f. Littér. lat. Latinité incorrecte sous quelques rapports, qui était propre aux habitants de Padoue. Quintilien rapporte que Pollion trouvait dans l'histoire de Tite-Live une certaine patavinité.

PATAY. Géogr. Ch.-l. de cant. du Loiret, célèbre par la victoire remportée par les Français sur les Anglais, après la levée du siége d'Orléans, en 1429 ; 1,000 hab.

PATAZ. s. m. Métrol. Petite monnaie de Hongrie.

PATCHOULI. s. m. Parfum. Nouveau cosmétique dont on ignore l'origine.

PÂTE. s. f. (du lat. *pasta* ; on écrivait autrefois *paste*). Farine détrempée et pétrie pour faire du pain, ou quelque autre chose de semblable bon à manger. L'eau, le lait, le vin, l'eau-de-vie, les œufs, le miel, sont les plus usuelles d'entre les substances qui servent à délayer les pâtes. Pâte dure. Pâte molle. Pâte blanche. Pâte bise. Pâte fine. Du pain de pâte ferme. Faire lever la pâte. De la pâte bien pétrie. Pâte levée. Pâte sans levain. Pâte à dresser. Pâte brisée. Pâte à nouilles. Pâte à brioches. Pâte d'échaudés. Pâte à biscuits ordinaires. Pâte royale. Pâte de choux à la reine. Pâte à ramequin. Pâte aux amandes. Pâte d'office. Pâte pour talmouses. Pâte à la duchesse. Pâte croquante. Pâte croquante à l'italienne. Porter de la pâte au four. Ce pain n'est pas cuit, ce n'est que de la pâte. ‖ *Renforcer la pâte*. Ajouter de la farine à une pâte qui est trop molle, et la repétrir.

— On dit que *le pain ne sent que la pâte*, quand il est gras cuit et mal pétri.

— Prov. *Il n'y a ni pain ni pâte au logis*. Il n'y a rien à manger. ‖ *N'avoir mangé ni pain ni pâte de la journée*. N'avoir rien mangé.

— Prov. et fig. *Mettre la main à la pâte*. Ne pas s'en remettre à d'autres du soin de faire quelque chose, y travailler soi-même. Rien n'est bon pour les nains ambitieux, que lorsqu'ils mettent la main à la *pâte*. (De Ségur.) ‖ Aider à faire la cuisine. C'est un homme qui ne se contente pas de commander, il met aussi la main à la pâte. ‖ *Avoir la main à la pâte*. Être en train de distribuer quelque chose. ‖ Avoir le maniement des affaires.

— *Quand on a la main à la pâte, il en reste toujours quelque chose aux doigts*. Quand les personnes ont un grand maniement d'argent, il leur en reste ordinairement quelque profit.

— *Mettre de la viande en pâte*. La mettre [illegible] Mettre un lièvre, des perdrix, des canards en pâte.

— Prov. *Être comme un coq en pâte*. Être dans son lit bien chaudement et bien couvert, de sorte que la tête seule paraisse. ‖ Être dans une situation très-commode, très-agréable.

— *Pâtes d'Italie*. Pâtes faites de farine, auxquelles on donne différentes formes, et dont on fait des potages et des ragoûts. Les macaronis et le vermicelle sont les pâtes d'Italie dont il se fait le plus de consommation.

— Se dit de plusieurs autres choses qui sont mises en une masse, et comme pétries ensemble. Pâte d'amandes pour dégraisser les mains. Pâte de guimauve. Pâte de confitures. Pâtes de groseilles, d'abricots, de coings. La pâte de ce fromage est fort bonne. Ce fromage est d'une excellente pâte. Réduire, mettre des olives en pâte pour en extraire l'huile. Le cacao est une sorte d'amande enfermée dans une capsule, et qui étant rôtie, broyée et mise en pâte, fait le principal ingrédient de la composition appelée chocolat.

— Eau et farine de seigle mêlées ensemble, dont les cordonniers se servent pour coller les cuirs des patrons avec l'empeigne des souliers et autres ouvrages.

— Pharm. Substances médicamenteuses moins consistantes que les pastilles et les tablettes, mais plus que les gelées. Elles sont formées de sucre et de gomme que l'on a fait dissoudre, soit dans un infusé ou un décocté chargé de principes médicamenteux et rapprochés peu à peu par l'évaporation, telles sont les pâtes de réglisse, de jujubes, de guimauve, de lichen. ‖ On a aussi donné le nom de *pâtes* à des substances molles qui n'ont aucune analogie avec les précédentes ; telle est la *pâte arsénicale* ou *pâte caustique de Rousselot*, que l'on emploie pour arrêter certains ulcères carcinomateux.

— Relat. *Pâte de riz*. Pâte dont les Chinois font des vases très-beaux et très-solides. Ils font avec la même matière une colle plus dure que le bois, et qui ressemble au beau marbre blanc.

— *Pâte de reliques*. Pâte où il entre quelques particules de reliques.

— Fig. et fam. Constitution, complexion. Être de bonne pâte. Homme de bonne pâte. Les ignorants sont des gens de bonne *pâte* ; aussi les charlatans veulent-ils les multiplier. (Boiste.)

— Fig. et au moral. *C'est une bonne pâte d'homme, une excellente pâte d'homme, la meilleure pâte d'homme qui fût jamais*. C'est un bon homme, un bon cœur d'homme, un homme doux, accommodant.

— Se dit de certaines matières broyées, et mêlées dans les proportions convenables, et qu'on emploie à différents usages dans les arts. Pâte de porcelaine. Cette porcelaine est d'une pâte très-fine. Pâte d'argile pour faire des creusets. Pâte de stuc. Pâte de papier. Pâte de carton.

— Comm. Se disait, dans l'Amérique espagnole, de lingots passés en contrebande.

— Imprim. *Cette forme est tombée en pâte*. Elle s'est rompue par accident, les caractères en sont tombés et se sont brouillés.

— *Pâtes de verres*. Composition de pierres gravées factices, que les anciens nommaient *vitrum obsidianum*.

— Grav. *Estampe de belle pâte*. Dont les tailles ont de la souplesse, et surtout du moelleux et de la couleur. Se dit surtout quand tous ces mérites ont été bien conservés dans l'opération du tirage.

— Peint. L'ensemble des couleurs d'un tableau. ‖ *Peindre dans la pâte*. Charger sa toile de masses épaisses de couleurs et les fondre ensuite les unes dans les autres. Les dessinateurs opèrent par couches successives, les coloristes peignent dans la pâte. Les chairs sont modelées à pleine *pâte* dans la lumière, et ressortent sur des ombres profondes et transparentes. (Thoré.)

— Sculpt. *Bonne pâte*. Se dit pour exprimer que l'artiste a usé largement et aisément de la matière modelée. Cette expression est peu en usage, elle est du jargon plutôt que de la langue de l'art.

— Techn. Le vieux linge détrempé, pilé, broyé dans l'eau sous consistance de bouillie, avec lequel on fait le papier. ‖ *Métal en pâte*. Métal qui est prêt à fondre. ‖ *Pâtes moulées*. Pâtes que l'on fait avec du carton ou papier mâché, des râpures de bois ou du blanc d'Espagne, pour suppléer aux ornements de sculpture qu'on faisait, à grands frais et d'un assez mauvais goût, sur le champ des cadres, sur les panneaux des appartements, etc. ; on les fixe par de la colle, et souvent par de légères pointes, à la place que l'on désire. ‖ *Pâtes de la Chine et du Japon*. Pâte que l'on obtient en imprégnant du papier mâché d'eau de gomme bien forte ; on fait bouillir ce mélange et on le met ensuite dans un moule. Les Japonais en font des vases de toute espèce, des plats, des assiettes, qu'ils recouvrent d'un vernis noir, que l'on a parfaitement imité en France.

PÂTÉ. s. m. (du fr. *pâte*, parce que la viande est enfermée dans la pâte). Sorte de pâtisserie qui renferme de la chair ou du poisson. Pâté chaud. Pâté froid. Petit pâté. Des petits pâtés tout chauds. Pâté de canard, de perdrix, de lièvre, de cerf, de sanglier, de venaison. Pâté de veau, de jambon, etc. Pâté de saumon, de truites, etc. Pâté de Strasbourg, d'Amiens. Pâté bien assaisonné, mal assaisonné. Croûte de pâté. Ouvrir, entamer un pâté. Les noix de [illegible] canards, les filets de lièvre, les poulardes, les chapons et les dindons désossés, garnis de veau et mêlés de jambons, font des pâtés excellents. Petits pâtés à la bourgeoise. Petits pâtés au jus. Petits pâtés à la béchamel. Petits pâtés à la reine. Petits pâtés à la mancelle. Petits pâtés au salpicon. Pâté à la ciboulette. Pâté chaud de godiveau. Pâté à la financière. Pâté de pigeons à l'anglaise. Pâté en timbale. Pâté froid à la Désirgo. Petits pâtés polonais.

> Hé quoi ! toujours pâtés au bec ?
> Pas une anguille de rôtie ;
> Pâtés tous les jours de ma vie !
> J'aimerais mieux du pain tout sec. (La Font.)
> [illegible]
> [illegible]
> (Regnard.)

— *Pâtés chauds*. Ceux qu'on sert chauds, après y avoir mis une sauce, en les tirant du four.

— *Pâtés de requête*. Sortes de petits pâtés chauds.

— *Pâté en pot*. Hachis de viande assaisonné d'épices, de marrons, etc., et cuit dans un pot.

Il faut faire un *pâté* en pot bien garni de marrons. (Mol.)

— *Pâté en terrine*, ou simplement *terrine*. Viande assaisonnée d'épices, de truffes, etc., et cuite dans une terrine, où on la laisse pour la servir froide. Les pâtés en terrine de Nérac sont fort estimés.

— *Pâté de veille*. Se disait d'un pâté que le maître donnait à ses apprentis, le jour où commençaient les veillées.

— *Pâté d'ermite*. Figue sèche dans laquelle on a enfermé une noix, une noisette ou une amande.

— Prov. *Hacher menu comme chair à pâté*. Mettre en pièces, hacher par morceaux.

— Prov. *C'est un prix fait comme les petits pâtés*. Se dit en parlant d'une chose dont le prix est réglé et connu de tout le monde.

— Prov. *Croûte de pâté vaut bien pain*. Se dit à ceux qui se plaignent qu'un objet leur manque, quand ils ont quelque chose de mieux pour le remplacer.

— On dit d'une femme en travail d'enfant, qu'*elle crie les petits pâtés*, pour signifier qu'Elle crie bien haut, qu'elle souffre beaucoup.

— Prov. et fig. *Un gros pâté*. Un gros enfant potelé. C'est un gros pâté. Quel gros pâté que cet enfant-là !

— Fig. et fam. Goutte d'encre tombée sur du papier. Ne pouvoir écrire deux lignes sans faire de pâtés.

— Agric. Place que les vignerons, par paresse, laissent sans y labourer.

— Archit. civ. Assemblage de maisons, ou un seul édifice isolé et ayant une forme arrondie ou carrée, comme les pâtés.

— Archit. milit. Sorte d'ouvrage avancé, placé dans un terrain inondé ou entouré d'eau.

— Conchyl. Nom d'une espèce de came.

— Grav. Se dit des endroits noirs qui se trouvent dans les ombres par la confusion que l'eau forte fait sur les hachures serrées et croisées.

— Hist. *Pâtés de grenades*. Se dit de pots remplis de poudre et de grenades. Les Lillois, assiégés en 1708, lancèrent des pâtés de grenades contre les assiégeants.

— Impr. Certaine quantité de caractères mêlés et confondus sans aucun ordre, comme cela arrive quand une forme se rompt par quelque accident. Les *pâtés* d'imprimerie offrent rarement des mots complets, preuve de l'impuissance du hasard. (Boiste.)

— Jeux. *Faire le pâté*. Arranger les cartes par tricherie, pour se donner beau jeu. Faire le pâté en mêlant les cartes. Mettre tous les as, tous les rois ensemble, et se les donner, c'est faire le pâté.

— Joaill. Assemblage de plusieurs pierres précieuses, de nature et de forme différentes, que l'on expose en vente. Vendre, acheter un pâté de pierres.

— Techn. Assemblage de lames de vieux fer, qu'on soude et corroie ensemble. || Petit ustensile de brodeur à plusieurs cases. || Chez les boutonniers, Morceau de bois plus ou moins plat et grand, couvert d'une semelle de chapeau, sur lequel on pose le bouillon. || Chez les brocanteurs, Nom qu'on donne à plusieurs petites curiosités qu'on assemble pour vendre ou acheter en bloc, parce qu'elles ne sont pas assez considérables pour les estimer ou les évaluer en particulier. || Les terrassiers appellent *pâté* une butte que l'on veut araser. || *Pâté de cheveux*. Quantité de cheveux mis et fortement roulés sur des bilboquets, pour leur donner la frisure, et qu'on enferme dans de la pâte grossière, après qu'ils ont été bouillis et séchés.

PÂTÉ, ÉE. part. pass. du v. Pâter. S'empl. adjectiv. Cuirs pâtés.

PÂTÉE. s. f. Sorte de pâte faite avec de la farine et des herbes, dont on nourrit les jeunes dindons et quelques autres oiseaux.

— Mélange de pain émietté et de petits morceaux de viande, qu'on donne à manger aux animaux domestiques, particulièrement aux chiens et aux chats.

PATÉIDES. s. f. pl. Myth. gr. Surnom des Muses, à qui était consacrée la fontaine de Patéa, en Béotie.

PATEIL. s. m. Anc. art milit. Matras; dard [illegible]

PATÈRE. s. m. Relat. Se dit, parmi les Persis, d'une confession de ses fautes, accompagnée de repentir.

PATÉLANE. Myth. lat. Déesse qui protégeait le blé, à l'époque où les follicules se développent et où l'épi se montre.

PATELET. s. m. Pêch. Sorte de morue qui tient le cinquième rang dans le triage qu'on en fait dans la Normandie.

PATELETTE. s. f. Cost. milit. Partie de la giberne et du havre-sac qui recouvre le côté extérieur.

PÂTELIER. s. m. Hist. relig. V. PATULLIER.

PATELIN. Personnage d'une vieille comédie qui, par son adresse et ses manières insinuantes, parvient à enlever six aunes de drap à un marchand nommé Guillaume.

— s. m. Homme souple et artificieux, qui, [illegible] C'est un patelin, un vrai patelin, un grand patelin, un maître patelin. || On dit *pateline* au féminin.

— S'est dit pour Patelinage.

— Nom qu'on a donné aux manichéens du XIIe siècle.

— Techn. Petit creuset à queue, dont on se sert pour essayer la pureté du minium, dans les fabriques de cristal.

PATELIN, INE. adj. Artificieux, insinuant, souple. Homme patelin. Une personne pateline. Ton patelin. Air patelin. Voix patelines. Manières patelines.

PATELINAGE. s. m. Manière insinuante et artificieuse d'un patelin. Toute son habileté, toute sa conduite, tout ce qu'il dit n'est que patelinage. Le *patelinage* dans la société civile est une tache et une marque d'une âme faible (Bell.) Le *patelinage* d'une doucereuse affabilité marque des passions haineuses, cupides ou dominatrices. (Boiste.) Fam.

PATELINÉ, ÉE. part. pass. du v. a. Pateliner. S'empl. adjectiv. Affaire patelinée.

— *Pateliné par*. Vieillard pateliné par un hypocrite.

PATELINER. v. n. 1re conj. Agir en patelin. Ne faire que pateliner.

— Se divertir.

— v. a. Ménager adroitement l'esprit d'une personne dans la vue de quelque intérêt. Il a si bien su pateliner ces gens-là, qu'il les a fait venir à ses fins. *Pateliner* l'arbitre. (Dufresny.)

— *Pateliner une affaire*. La manier avec adresse pour la faire réussir comme on souhaite. Peu usité.

— SE PATELINER. v. pron. Se ménager mutuellement dans la vue de quelque intérêt. Ces deux personnes se patelinent continuellement.

— Être manié avec adresse. Cette affaire se pateline bien.

PATELINEUR, EUSE. s. Celui, celle qui tâche de faire venir les autres à ses fins par des manières souples et artificieuses. C'est un patelineur. C'est une grande patelineuse.

— Que de *patelineurs*, dit maître Guillaume, en voyant autour de lui la famille de l'avocat Patelin.

PATELINEUR, EUSE. adj. Qui a l'habitude du patelinage.

— Syn. comp. PATELINEUR. PATELIN. PAPELARD. On est *patelin* par caractère, et par un caractère souple et artificieux ; on est *patelineur* par le fait et par les manières propres du patelin ; on est *papelard* par hypocrisie et par vice caché.

PATELLA ou PATELLANA. (du lat. *patere*, s'ouvrir). Myth. Divinité des Romains qui présidait à ce qui devait s'ouvrir ou se découvrir, ou qui était déjà découvert. On l'invoquait lorsque les épis étaient près de s'ouvrir.

PATELLACÉ, ÉE. adj. Conchyl. Qui ressemble à une patelle. || PATELLACÉS. s. m. pl Famille de mollusques, de l'ordre des gastéropodes cyclobranches, qui a pour type le genre patelle.

PATELLAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *patella*, plat). Didact. Qui a la forme d'une patelle et d'un plat.

— Conchyl. Se dit de la coquille de la telline patellaire.

— Zooph. Se dit d'une espèce de polypier, la fungie patellaire.

— Myth. rom. *Dieux patellaires*. Se disait des lares, à qui l'on faisait des offrandes dans des plats.

PATELLAIRE. s. m. Bot. Genre de lichens, dont on a réuni depuis les espèces à d'autres genres. || Genre de champignons, dont on compte six espèces.

PATELLARIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à un patellaire. || PATELLARIÉES. s. f. pl. Tribu de champignons de l'ordre des pyrénomycètes phacidiacées, qui a pour type le genre patellaire.

PATELLE. s. f. (du lat. *patella*, petit plat, quoiqu'un assez grand nombre d'espèces ne puissent guère être comparées à un plat). Conchyl. Genre de mollusques de la famille des dermobranches, dont le corps est protégé par un test d'une seule pièce en forme de petit vase. Ces mollusques servent de nourriture presque partout, et partout presque exclusivement à la [...] que sous la dent comme du cartilage. Le nombre des espèces de ce genre est extrêmement considérable.

— *Patelle allongée*. Nom que les marchands emploient quelquefois pour désigner la principale espèce du genre parmophore. On l'appelle aussi *patelle amiral*. || *Patelle de Bourbon*. || Nom sous lequel, en l'examinant fort légèrement, on a désigné quelque temps la navicelle ordinaire. || *Patelle à crête*. Nom sous lequel on a désigné quelquefois la coquille de l'argonaute. || *Patelle équestre*. Type du genre calyptrée. || *Patelle fendue*. Type du genre émarginule. || *Patelle pectinée*. Type du genre helcion. || *Patelle percée*. Espèce de fissurelle. || *Patelle sauvage*. Nom qu'on donne quelquefois aux haliotides. || *Patelle voûtée*. Nom vulgaire d'une espèce du genre crépidule. || *Patelles labiées*. Espèces de patelles qui constituent le genre crépidule.

— Bot. Réceptacle plane, et ayant un rebord distinct du thalle.

— Entom. Genre d'insectes.

— Antiq. Sorte de vase sacré des anciens, dans lequel ils faisaient des offrandes aux dieux.

PATELLÉ, ÉE. adj. Didact. Qui a la forme d'une expansion orbiculaire, d'un petit plat.

— Conchyl. Le *solaire patellé* est une coquille orbiculaire et discoïde, dont la face interne a l'air d'un petit plat.

— Entom. Se dit de la main des insectes quand elle offre quelques articles dilatés en forme de plaques orbiculaires, comme dans le mâle du dytique.

— Zooph. La *tubulipore patellée* est un polypier qui forme une expansion presque orbiculaire.

PATELLIER. s. m. Conchyl. Mollusque qui habite des coquilles appelées *patelles*.

PATELLIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *patella*, plat ; *forma*, forme). Didact. Qui a la forme d'un plat, d'une patelle.

— Bot. Qui est large, mince, orbiculaire, convexe d'un côté et concave de l'autre, comme les apothécies des lécidées, l'embryon du flagellaire indien. || *Opercules patelliformes* ou *squameux*. Ceux qui se forment par des pièces d'accroissement concentriques.

PATELLIMANE. adj. des 2 g. (ét. lat., *patella*, plat ; *manus*, main). Entom. Qui a le bout des pattes de devant élargi en une plaque ronde. || PATELLIMANES. s. m. pl. Section de la tribu des carabiques, comprenant ceux dont les mâles ont les articles des deux tarses antérieurs en forme de palette orbiculaire ou de carré long.

PATELLITE. s. f. Minér. Patelle fossile. || On a autrefois confondu sous ce nom les patelles, les fissurelles, les émarginules, les crépidules et les calyphées fossiles.

PATELLOÏDE. adj. des 2 g. (du lat. *patella*, plat ; et du gr. εἶδος, ressemblance). Didact. Qui a la forme d'un plat, d'une patelle.

— Conchyl. *La notrème patelloïde* a sa coquille composée de trois valves, dont une est patelliforme. || PATELLOÏDES. s. m. pl. Famille de l'ordre des paracéphalophores monopleurobranches, comprenant ceux qui ont une coquille large et en forme de plat. || Famille de l'ordre des gastéropodes aspidobranches, à laquelle on rapporte ceux dont les coquilles ressemblent aux patelles.

PATELLULE. s. f. (du lat. *patella*, plat). Bot. Réceptacle sessile, arrondi, plat, et entouré d'un rebord propre, non produit par le thalle, qu'on observe dans les lécidées.

PATÉLO. Myth. slave. Divinité adorée par les anciens Prussiens. Le symbole de ce dieu était une tête de mort.

PATEMMENT. adv. (pr. *pa-ta-man*). Didact. D'une manière patente, publique. Nos adversaires sont, *patemment* ou latemment, mais nécessairement, des ennemis les uns pour les autres. (Considérant.)

PATÈNE. s. f. (du lat. *patena* ; fait de *patere*, être ouvert). Liturg. Vase sacré fait en forme de petite assiette, qui sert à couvrir le calice et à recevoir l'hostie, et qu'on donne à baiser aux personnes qui sont à l'offrande. Patène d'or, d'argent. Baiser la patène.

PATENOTIER. s. m. Bot. Un des noms vulgaires du staphylier.

PATENÔTRE. s. f. (des mots *pater noster* qui commencent cette prière). Pop. L'oraison dominicale, ou le *Pater noster*. Les moines comptent force *patenôtres* entrelardées de longs *Ave maria*, sans y penser ni entendre. (Rabelais.) || On comprend aussi sous ce nom l'*Ave*, et les autres premières prières qu'on apprend aux enfants. Cet enfant sait sa patenôtre.

— Fam. Se dit aussi de toutes sortes d'autres prières chrétiennes. Dire ses patenôtres. Grande diseuse de patenôtres. Il ne se dit qu'en plaisantant. De maudissons lardant sa *patenôtre*. (Volt.)

> Français, dessillez-vous les yeux,
> Apprenez pour vous et les vôtres,
> Qu'il n'y a gens si fâcheux,
> Que des diseurs de *patenôtres*. (*Sat. Ménippée.*)

— Les historiens du XVIe siècle rapportent que les patenôtres du connétable Anne de Montmorency étaient devenues un sujet de terreur pour tout le monde, attendu que, pendant qu'il les récitait, il ne se faisait pas faute de dire : Pendez-moi celui-ci, tuez-moi celui-là ; [...]

— Fig. Racine l'a employé pour Termes de chicane.

> Il marmotte toujours certaines *patenôtres*,
> Où je ne comprends rien. . . . . . .

— Prov. et fig. *Il dit la patenôtre de singe*. Il gronde et murmure entre ses dents.

— *Patenôtre du loup*. Espèce d'enchantement par lequel les bergers croyaient écarter le loup.

— Bot. *Patenôtre des Italiens*. L'azédarach.

— Ponts et chauss. Se dit de chaînes sans fin employées dans les chapelets verticaux. Certaines mailles des patenôtres, également espacées, sont disposées de manière à fermer exactement le vide du cylindre dans lequel l'eau est élevée.

— Pêch. Chapelet de morceaux de liège qui soutient un filet au-dessus de l'eau.

— PATENÔTRES. s. f. pl. Pop. Se dit des grains d'un chapelet.

— Par extens. Se dit du chapelet tout entier.

— Fig. *Mangeurs de patenôtres*. Hypocrites, bigots.

> De faux mangeurs de *patenôtres*,
> Gens qui font enrager les autres
> Dont ici-bas les gens de bien,
> A mon gré, se passeraient bien. (SCARRON.)

— *Se suivre comme des patenôtres*. Aller à la suite les uns des autres. Ils se suivaient en file ainsi que *patenôtres*. (La Font.)

— *Mettre en même patenôtre*. Mettre ensemble, comparer.

> . . . . Et quant aux courtisans,
> Qui doucet et gentil font tant les suffisants,
> Je trouve, les mettant en même *patenôtre*,
> Que le plus sot d'entre eux est aussi sot qu'un autre.
> (RÉGNIER.)

— Archit. Ornement composé de petits grains ronds ou ovales qu'on taille sur les baguettes, dans les profils.

— Blas. Dizain de chapelet ou chapelet tout entier, dont certains écussons sont entourés. Les chevaliers de Malte portent des patenôtres autour de leur écu.

— Se dit de certains endroits de chemins où il se trouve des élévations et des enfoncements alternatifs, parce que ces crêtes se succèdent comme les patenôtres d'un chapelet.

PATENÔTRÉ, ÉE. adj. Se dit d'une croix faite de grains enfilés.

PATENÔTRERIE. s. f. Anc. comm. Profession et boutique d'un patenôtrier ou marchand de chapelets.

— Étalage de chapelets, de croix.

PATENÔTRIER. s. m. Fabricant, marchand de chapelets, de boutons, de bracelets, de colliers, etc. Il y avait autrefois à Paris trois corps de ce métier, les patenôtriers en bois, les patenôtriers en verre, et les patenôtriers en émail.

— On dit aussi adjectiv. Maître patenôtrier.

PATENÔTRIER, IÈRE. adj. Se disait pour Diseur de patenôtres. || Bigot.

— Il se dit encore dans le sens de Marchand ou fabricant de chapelets.

PATENT, ENTE. adj. (du lat. *patens*, ouvert). Evident, manifeste. Vérité patente. Cela est patent.

— Chancell. et fin. *Acquit-patent*. Se disait d'un brevet du roi, scellé du grand sceau, portant gratification de quelque somme d'argent, et servant d'acquit et de décharge à celui qui devait en faire le payement.

— Chancell. *Lettres patentes*. Nom qu'on donnait autrefois à toutes les lettres du roi en parchemin, scellées du grand sceau, et par lesquelles le roi accordait une faveur ou une grâce. Lettres patentes enregistrées au parlement. || Se dit encore aujourd'hui de certains actes de l'autorité royale. Obtenir des lettres patentes.

— Se disait pour Ouvert.

> Pour exalter sa maison libérale,
> Qui à chacun est ouverte et *patente*. (MAROT.)

— On disait aussi des *termes patents*, pour des Termes clairs, connus.

PATENTABLE. adj. des 2 g. Admin. Qui est sujet à patente.

— Que l'on peut soumettre à l'impôt appelé *patente*.

PATENTE. s. f. (rad. *patent*). Se dit des lettres, des commissions, des diplômes accordés, ou par le roi, ou par des corps, des universités, etc. Se faire délivrer une patente. Obtenir une patente. Patente de docteur. Montrer, produire sa patente, ses patentes. Exercer d'après sa patente, sans patente. Avoir patente pour quelque chose. Avoir patente en poche. Il a vieilli en ce sens.

— Se dit particulièrement d'une contribution annuelle et proportionnelle imposée sur ceux qui font un commerce, ou qui exercent une industrie sujette à ce droit. Après la suppression des maîtrises et des jurandes, une loi du 17 mars 1791 institua les patentes, qui, supprimées ensuite en 1793, furent ensuite recréées en l'an III, et le droit s'en perçut par douzième, comme les autres contributions. Elles consistent en un droit fixe et en un droit proportionnel, l'un réglé par un tarif, l'autre formé du dixième du loyer du commerçant et suivant la nature de son commerce. Patente d'épicier, de tailleur, de banquier, de libraire. L'impôt de la patente, des patentes.

— Quittance de cette contribution. Prendre [...] payé une patente. Les patentes ne sont que pour un an.

— Mar. Se dit aussi des passeports et certificats de santé qui se délivrent dans les ports de mer aux vaisseaux qui partent, pour constater, au lieu de leur destination, l'état sanitaire du point de départ. C'est d'après les termes de cette pièce que l'on motive la libre admission d'un navire, ou son obligation d'entrer en quarantaine. || *Patente nette*. Celle qui atteste que le vaisseau est parti d'un pays non infecté. || *Patente brute*. Celle qui atteste le contraire.

— Anc. jurispr. *Patente du Languedoc*. Droit que le fermier des cinq grosses fermes levait, en Languedoc, sur les marchandises qui sortaient, par terre ou par eau, du Languedoc.

— *Patente nationale*. Nom qu'on donnait, dans la constitution de 1791, aux brevets d'invention.

PATENTÉ, ÉE. part. pass. du v. Patenter. S'empl. adjectiv. Personne patentée. Marchand patenté. Marchande patentée. N'être pas patenté.

— *Patenté par*. Être patenté par le gouvernement.

— On dit aussi substantiv. C'est un patenté. Les patentés. Les plus haut, les plus fort patentés.

PATENTER. v. a. 1re conj. Admin. Soumettre à la patente.

— Délivrer une patente à quelqu'un.

— SE PATENTER. v. pron. Prendre une patente.

PATER. s. m. (*pâ-terr*). Mot qui commence l'oraison dominicale en latin, et dont on se sert pour nommer cette prière. Le Pater ayant été dicté par Jésus-Christ lui-même, l'Eglise, dès son origine, l'a proposé aux fidèles comme un modèle de prière, et l'a toujours considéré comme une partie essentielle du culte. Il se trouve en effet dans le canon de la messe et au commencement de presque tous les offices. Dire le Pater, un Pater. Ne pas savoir son Pater.

— *Dire cinq Pater et cinq Ave.* Réciter cinq fois de suite l'oraison dominicale et la salutation angélique.

— Fam. *Savoir une chose comme son Pater.* La savoir très-bien par cœur.

— Fig. et fam. *Ne pas savoir son Pater.* Être fort ignorant.

— *Ne pas dire un Pater.* Être peu dévot.

— Se dit aussi des gros grains d'un chapelet, sur lesquels on dit le Pater. Les pater de son chapelet sont d'émeraude.

— Ce mot ne prend point de *s* au pluriel. Des *Pater*.

PÂTER. v. a. 1re conj. (pr. *pâ-té*). Techn. Coller des cuirs ensemble avec une sorte de colle qu'on appelle *pâte*.

— v. n. Chass. Se dit de l'animal qui emporte de la boue avec ses pattes.

— Hortic. Se dit des fruits qui n'ont pas d'eau, qui sont comme de la pâte. Ce fruit pâte beaucoup.

— SE PÂTER. v. pron. Se coller. Ces cuirs se pâtent bien.

PATERCULUS (Velleius). Historien latin, né à Naples dix-neuf ans avant J.-C., et mort l'an 29 de J.-C., est auteur d'une histoire romaine très-estimée. C'est un résumé concis, clair et coulant, renfermant des portraits tracés de main de maître.

PATÈRE. s. f. (du lat. *patera*; fait de *patere*, être ouvert). Antiq. Espèce de soucoupe de bronze ou d'argile, munie quelquefois d'un manche, dont les anciens faisaient usage dans les sacrifices, pour recevoir le sang des animaux qu'on immolait, ou pour verser du vin entre les cornes des victimes. || Vase d'or ou d'argent, de marbre, de bronze ou de terre, qu'on enfermait dans les urnes avec les cendres du mort, après avoir servi aux libations du vin et des autres liqueurs usitées dans les funérailles.

— Espèce d'ornement de cuivre doré, à peu près de la forme d'une patère antique, et qui est vissé à l'extrémité de ces verges de fer droites ou en croissant, dont on se sert pour tenir écartés et drapés les rideaux d'un lit ou d'une fenêtre. || C'est à tort qu'on le fait vulgairement masculin dans ce sens.

— Archit. Ornement de forme circulaire imitant une patère antique. La patère se place dans les métopes de la frise dorique.

— Numism. La patère dont on se servait dans les sacrifices se met à la main de toutes les divinités, et souvent à la main des princes, pour marquer la puissance sacerdotale unie avec l'impériale, par la qualité de souverain pontife des dieux, soit du premier, soit du second ordre.

PATÈRE. s. m. Ant. gr. Nom de certains prêtres d'Apollon, par la bouche desquels le dieu rendait ses oracles.

PATÉRIN. s. m. Hist. relig. Se dit de certaine hérétiques qui ne se servaient pas d'autres prières que du Pater. || Se dit aussi des partisans de Grégoire VII, durant sa querelle avec l'empereur Henri IV, de 1078 à 1086. Apparemment que ce nom était formé de *pater*, parce que ceux qui étaient attachés à Grégoire disaient qu'ils étaient du parti du père commun des fidèles.

PATERNE. adj. des 2 g. (du lat. *paternus*). Paternel, qui appartient à un père. Parler d'un [illegible] plaisanterie.

— Voltaire a employé ce mot d'une manière très-heureuse dans ce vers : Il les relève avec un air *paterne*. Il se trouve aussi dans quelques autres écrivains modernes. J'allai voir le prélat. Il me reçut d'un air *paterne*, en m'appelant toujours mon cher M. Marmontel. (Marm.)

PATERNE (SAINT-). Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Mamers (Sarthe); 2,500 hab.

PATERNEL, ELLE. adj. (du lat. *paternus*). Du père, qui appartient au père. Quitter la maison paternelle. Recevoir la bénédiction paternelle. Echappé de la maison paternelle. Elevé dans l'enceinte des murs paternels. Aux mânes *paternels* je dois ce sacrifice. (Corn.) Tremper ses mains dans le sang *paternel*. (Id.)

> Ne me prépares pas la douleur éternelle
> De l'avoir fait répandre à la main *paternelle*.
> (RACINE.)

— Qui vient du père, qui est du côté du père. Succession paternelle. Biens paternels. Propre paternel. Parents paternels, du côté paternel. Ligne paternelle. Un homme de cour qui n'a pas un assez beau nom doit l'ensevelir sous un meilleur, faire entrer dans toutes les conversations ses aïeux *paternels* et maternels. (La Bruy.) Les uns font valoir leurs anciennes liaisons, leur société d'études, les autres feuillettent leur généalogie, rappellent le côté *paternel* et le maternel. (Id.)

— Anc. jurispr. *Les biens paternels reviennent aux parents du côté du père, et les biens maternels à ceux du côté de la mère.* Maxime de droit, qu'on exprime souvent par ces mots latins : *Paterna paternis, materna maternis.*

— Qui est tel qu'il convient à un père, tel qu'il convient à l'état, à la qualité de père. Amour paternel. Tendresse, affection paternelle. Soins, sentiments paternels. Entrailles paternelles. Correction paternelle. Avis paternels. Le pouvoir paternel. L'autorité, la puissance paternelle. L'un leur porte les prévoyances *paternelles*, l'autre les affections et les soins maternels. (B. de St-P.) Les yeux éclairés de la foi découvrirent la main *paternelle* qui la frappait pour éprouver sa fidélité et sa constance. (Mass.) Mais Dieu veut qu'on espère en son soin *paternel*. (Rac.) Il eut toujours une attention *paternelle* à ne point faire porter au peuple un fardeau pesant. (Volt.) Savez-vous bien que vous avez donné une furieuse secousse à mes entrailles *paternelles*? (Id.)

> L'Être suprême, en ces mots *paternels*,
> Leur annonça ses ordres solennels.
> (J.-B. ROUSSEAU.)

— Se dit, en ce dernier sens, en parlant d'un souverain, d'un maître, d'un supérieur, etc. Ce monarque a pour ses sujets une tendresse paternelle. Avoir des soins paternels pour ses domestiques. Faire à son élève une remontrance paternelle, toute paternelle. On est sans cesse agité dans une république; on tremble sous le despotisme; on jouit sous un gouvernement *paternel*; mais il n'est de sécurité que sous un gouvernement franchement constitutionnel. (Boist.)

> Sous un air *paternel* caches l'autorité,
> Et mêles la douceur à la sévérité. (DELILLE.)

— Gramm. *Cas paternel.* Se dit quelquefois du génitif.

PATERNELLEMENT. adv. En père, comme un père doit faire. Traiter quelqu'un paternellement. Le père de l'enfant prodigue reçut son fils paternellement et lui pardonna.

PATERNIEN. s. m. Hist. relig. Membre d'une secte chrétienne fondée, au IVe siècle, par Paternus de Paphlagonie. Les paterniens soutenaient que la chair est l'œuvre du démon, et, au lieu de la mortifier, ils se livraient à toutes sortes d'impuretés.

PATERNISER. v. n. 1re conj. S'est dit pour Ressembler à son père. On croit que les filles paternisent plus que les garçons.

PATERNITÉ. s. f. L'état, la qualité de père. La paternité et la filiation sont deux termes relatifs. Paternité légale, présumée, supposée. La paternité a de grandes douleurs et de grandes peines. Les désordres de sa femme ont rendu sa paternité fort douteuse. La recherche de la paternité est interdite par le Code. La dignité d'homme d'un sauvage commence avec sa *paternité*. (Chateaub.) Il ne faut jamais violer le respect dû et rendu en tous temps et en tous lieux à la *paternité*. (Tour.) || *Paternité légitime.* Celle qui est le résultat du mariage. || *Paternité naturelle.* Celle qui a lieu hors du mariage. || *Paternité adultérine* ou *incestueuse*. Celle qui résulte du commerce d'un homme et d'une femme, entre lesquels le mariage de l'un d'eux ou le lien du sang qui les unit prohibent toute union.

— *Paternité spirituelle.* Alliance qui se contracte entre le parrain et le filleul, ou même entre le prêtre qui baptise et le baptisé.

— Théol. Perfection relative à la personne du Père, et non à la nature divine; ainsi, quoiqu'elle soit incommunicable au Fils, elle ne fait pas de Dieu le Père un Dieu différent de Dieu le Fils, parce qu'elle ne tombe pas sur la nature divine.

— *Votre paternité.* Titre qu'on donnait aux papes, dans le XIIe siècle. || On l'a aussi donné aux anciens religieux, aux prêtres, aux confesseurs.

PATER NOSTER. s. m. Nom vulgaire de la canne de l'Inde, dont les grains servent à faire des chapelets ou rosaires. On donne le même nom à Saint-Domingue à certaines graines employées au même usage.

PATERSONIE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des iridées, qui renferme six espèces de la Nouvelle-Hollande

PATET. s. m. Myth. pers. Confession de ses fautes, accompagnée de repentir. Le pécheur, en présence du feu ou du destour, prononce un acte de contrition, et avoue ses fautes, qui sont de vingt-cinq espèces.

PATÈTE. s. f. Bot. Nom que les anciens donnaient à une variété de dattes, tellement intenses qu'elles crevaient sur l'arbre même.

PÂTEUX, EUSE. adj. (rad. *pâte*.) Se dit du pain qui n'est pas assez cuit. Ce pain est pâteux.

— Se dit aussi des choses qui font dans la bouche le même effet que ferait de la pâte. Poires pâteuses. Abricots pâteux. Fruit à chair pâteuse.

— *Cette liqueur est pâteuse, ce vin est pâteux.* Il y a dans cette liqueur, dans ce vin des filaments, des matières non fondues, qui empêchent son entière liquidité. || On dit de même, *Cette liqueur, ce vin a un œil pâteux.*

— *Ce diamant, cette agate a un œil pâteux.* Ce diamant n'est pas parfaitement clair, cette agate a quelque chose de trouble et de louche.

— *Avoir la bouche, la langue pâteuse.* Avoir la bouche, la langue comme empâtée d'une certaine salive épaisse. Quand on a bu de ce vin, on a la bouche pâteuse. Il lui est resté de sa maladie un grand dégoût, il a la bouche, la langue pâteuse. Cela rend la bouche pâteuse, la langue pâteuse.

— *Chemin pâteux.* Chemin dont la terre est grasse, molle et à demi détrempée.

— Peint. Se dit quelquefois d'une touche abondante en couleurs, des chairs peintes largement et moelleusement. *Touches pâteuses, chairs pâteuses*, sont des expressions qui se prennent toujours en bonne part. || Mais on ne dit pas *tableau pâteux*, même en parlant d'un tableau peint dans la pâte.

— Dans la critique littéraire, ce mot emporte une signification dénigrante, et se dit d'un style qui manque de fermeté, de netteté. On a beaucoup abusé depuis quelque temps de ces expressions : *style pâteux, filandreux*, etc.

— Qui a les caractères, la consistance de la pâte. Se dit surtout en parlant de la fusion de certaines substances, qui ne font que se ramollir, sans passer à l'état liquide.

— Se dit de l'encre qui devient trop épaisse, par suite de l'évaporation. De l'encre pâteuse.

PATHANIEN, ENNE. adj. et s. Hist. relig. Un des noms des Vaudois.

PATHEMAR ou **PATMAR.** s. m. Mar. Paquebot de l'Inde, dont la marche est fort rapide.

PATHÉTIQUE. adj. des 2 g. (du gr. παθητικός, fait de πάθος, passion). Qui émeut les passions. Discours pathétique. Orateur pathétique. Le dernier acte de cette tragédie est fort pathétique. Traiter un sujet d'une manière pathétique. Chaleur pathétique. Voix pathétique. Chant pathétique. Accent pathétique. Un ton véhément et pathétique. Le plus *pathétique* des orateurs, c'est la passion dominante. (Noël.) Toute cette action est *pathétique*, mais si le style ne l'était pas aussi, elle ne serait que puérile. (Volt.)

— On l'a dit, par extension, d'une statue.

> . . . . . Au fond du Louvre antique
> Si du Laocoon le marbre *pathétique*
> Développe aux regards ses tragiques douleurs,
> Un plaisir sombre et doux a fait couler v[os] pleurs.
> (CHAUSSARD.)

— Anat. Se dit d'un muscle et d'un nerf de l'œil, à raison de ce que leur action fait exécuter au globe de l'œil les mouvements qui caractérisent les passions violentes. || *Muscle pathétique.* Muscle situé à la partie supérieure et interne de l'orbite. On le nomme aussi *grand oblique de l'œil*, à cause de sa situation oblique et réfléchie dans la forme orbitaire. || *Nerf pathétique* ou de la quatrième paire de nerfs. Nerf destiné à donner le mouvement et la sensibilité au muscle grand oblique.

— Musiq. *Le genre pathétique.* Le genre qui tend à peindre et à émouvoir les grandes passions.

— Se dit quelquefois substantiv. des orateurs pathétiques. Les *pathétiques* sont sujets à tomber dans la sensiblerie. (Cormen.)

— Syn. simpl. Passionné, véhément, touchant, onctueux, énergique, expressif, fort.

— Syn. comp. PATHÉTIQUE, TOUCHANT. Le *touchant* peut ne consister que dans un trait, dans un mot, dans une situation; pour le *pathétique*, il faut une réunion de traits, d'expressions, de sentiments qui tendent au même but.

PATHÉTIQUE. s. m. Ce qui émeut fortement les passions, ce qui touche le cœur. Il y a dans cette scène beaucoup de pathétique. Il ne faut pas confondre la déclamation avec le pathétique. Faux pathétique. Pathétique outré. Les citations profanes, les froides allusions, le mauvais *pathétique*, les antithèses, les figures outrées ont fini. (La Bruy.) Le point critique et délicat du *pathétique* direct, c'est de tenir essentiellement à l'opinion personnelle. (Marm.) Le *pathétique* s'anime aux feux de l'imagination et du cœur. (Boiste.) Rien n'est froid comme le faux *pathétique*. (Id.) L'harmonie de ses vers, et le *pathétique* qui règne dans son style, ont [illegible] s'est toujours soutenue...., ce que j'attribue en partie à l'avantage qu'elle a toujours eu d'être très-bien représentée, et en partie à la pompe et au *pathétique* du spectacle. (Id.)

— Mus. Ce qui est touchant, expressif, passionné. Le genre chromatique, avec ses semi-tons majeurs et mineurs, tant en descendant qu'en montant, est fort propre au pathétique. Il en est de même des dissonances bien ménagées, surtout des superflues et des diminuées; la variété des mouvements, tantôt vifs, tantôt languissants, tantôt lents, tantôt vites, etc., contribue encore beaucoup au *pathétique*. (Brossard.)

— Rhét. Art d'exciter les passions, soit en communiquant aux âmes les sentiments dont on est soi-même pénétré, soit en faisant naître ces sentiments par un récit, un exposé, une peinture. Dans le premier cas, c'est le *pathétique direct*; dans le second, c'est le *pathétique indirect* ou *réfléchi*.

PATHÉTIQUEMENT. adv. D'une manière pathétique. Scène écrite pathétiquement. Cet acteur a rendu son rôle pathétiquement.

PATHÉTISME. s. m. Rhét. Art d'émouvoir les passions. Un avocat ne doit nullement employer les accents nécessaires pour le *pathétisme*; il révolterait les juges, qui ne cherchent qu'à connaître la vérité, pour être en état de rendre la justice. (Dict. de Trév.)

— Se dit aussi de la déclamation. Cette grande actrice connaissait toutes les ressources du *pathétisme*, et dans son silence même faisait verser des larmes. (Mercier.)

— Néol. Emploi, et plus souvent affectation du pathétique.

PATHICISME. s. m. (du gr. πάθος, passion). Prostitution, impudicité.

PATHOGÉNÉSIE. s. f. (ét. gr., πάθος, maladie; γένεσις, génération). Didact. Origine des maladies, leurs causes, leurs principes.

PATHOGÉNÉSIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui tient, qui a rapport à la pathogénésie.

PATHOGÉNIE. s. f. (ét. gr., πάθος, maladie; γένεσις, génération). Didact. Partie de la pathologie générale qui s'occupe de la formation des maladies. V. NOSOGÉNIE.

PATHOGÉNIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui a rapport à la pathogénie.

PATHOGNOMONIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., πάθος, maladie; γνωμονικός, qui dénote, qui indique). Pathol. Se dit des signes qui font connaître le vrai caractère d'une maladie. Les signes pathognomoniques sont inséparables des affections qu'ils accompagnent. Une fièvre aiguë, une douleur pongitive au côté, la toux et la difficulté de respirer, sont les signes pathognomoniques de la pleurésie.

PATHOGNOMONIQUE. s. f. Science des signes des passions.

PATHOLOGIE. s. f. (ét. gr., πάθος, maladie; λόγος, discours). Didact. Branche de la médecine théorique qui a pour objet l'étude des maladies du corps humain. || *Pathologie interne.* Médecine proprement dite. || *Pathologie externe.* Chirurgie. || *Pathologie générale.* Collection de préceptes, de corollaires, renfermant la substance ou les fondements de l'art; elle présente les maladies dans ce qu'elles ont de commun. || *Pathologie spéciale.* Histoire particulière de chaque maladie. || *Pathologie animée.* On a proposé de désigner sous ce nom les maladies produites dans le corps de l'homme par la présence des animalcules, des vers, etc.

— Fig. Cet amendement nous semble un remède empirique dans le cas de *pathologie* parlementaire. (Courr. fr.)

PATHOLOGIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui appartient à la pathologie. Questions pathologiques. Signes pathologiques. Doctrines pathologiques. Science pathologique. Traité pathologique. Les thèses de médecine sont, pour la plupart, des questions pathologiques.

— Qui offre les symptômes d'une maladie. Etat pathologique d'un organe.

PATHOLOGISTE. s. m. Didact. Médecin qui écrit sur la pathologie.

PATHOMANIE. s. f. (ét. gr., πάθος, maladie, μανία, folie). Pathol. Espèce de maladie qui se rapporte à la démence, à l'égarement d'esprit.

PATHOPÉE. s. f. Littér. Art d'émouvoir les passions.

PATHOS. s. m. (pr. *pa-toss*; du gr. πάθος, passion). Rhét. Se disait autrefois des mouvements, des figures propres à toucher fortement l'âme des auditeurs. On voit partout chez vous l'ithos et le *pathos*. (Molière.)

— Fam. Se dit en mauvaise part, pour exprimer une chaleur, une emphase affectée et déplacée dans un discours, dans un ouvrage littéraire. Voilà bien du pathos. Tout cela n'est que du pathos. Faire un grand pathos. Un homme qui vit dans le monde ne peut s'accoutumer aux idées extravagantes, au *pathos* affecté, au déraisonnement continuel de vos bonnes gens. (J.-J. Rouss.) Le sublime dégénère aisément en *pathos* sous la plume des plus grands écrivains. (Boiste.)

— Voici un exemple de pathos : *Les larmes des princes pourraient-elles laver [illegible] campagnes teintes du sang de tant d'inno[illegible]?*

— Se dit aussi d'un faux patriotisme, d'une philanthropie intéressée, etc. Le pathos politique. Le pathos philanthropique.

PATIBULAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *patibulum*, gibet). Qui appartient au gibet, qui est destiné à servir de gibet. Fourches patibulaires.

— Fig. *Avoir la mine, la figure, la physionomie patibulaire.* Avoir la mine, la figure, la physionomie d'un méchant homme, d'un homme qui mérite d'être pendu.

PATIBULAIRE. s. m. Recueil de faits qui concernent les suppliciés.

PATIBULE. s. f. (du lat. *patibulum*). Se disait pour Gibet, potence. || Exposition au pilori.

> Car de mettre au patibulaire
> Le corps d'un mari tant aimé,
> Ce n'était pas peut-être une si grande affaire.
> (LA FONT.)

PATIBULÉ, ÉE. adj. Se disait pour Exposé à la vue, comme on l'est au pilori.

PATIEMMENT. adv. (du lat. *pa-cia-man*). Avec patience. Souffrir patiemment. Attendre patiemment. Supporter patiemment. Ecouter patiemment. Les hommes ne savent point être patiemment ce qu'ils sont. (Fontenelle.) Le co-

lère est d'autant plus impétueuse, que l'on a toléré plus *patiemment* les provocations. (Boiste.) Il me semblait que j'aurais supporté plus *patiemment* sa mort ou son absence. (J.-J. Rousseau.) Le pauvre supporte plus *patiemment* sa misère, quand il voit que le bonheur n'accompagne pas toujours les richesses. (St-Évrem.)

PATIENCE. s. f. (pr. *pa-ci-an-ce*; du lat. *patientia*, souffrance). Vertu qui fait supporter les adversités, les douleurs, les injures, les incommodités, etc., avec modération et sans murmurer. Grande patience. Il faut avoir une merveilleuse patience, un grand fonds de patience pour souffrir cela. Patience d'ange. Patience de saint. Patience de Job. Mettre la patience de quelqu'un à une rude épreuve. Prier Dieu qu'il nous donne la patience nécessaire. Avoir besoin de patience. Il faut s'armer de patience. Il faut faire provision de patience. Exercer sa patience. Pousser à bout la patience de quelqu'un. Epuiser sa patience. Ne vouloir pas abuser plus longtemps de la patience de quelqu'un. La patience m'échappe. La patience lui manque. Lasser la patience de quelqu'un. Ecouter quelqu'un avec patience. C'est un grand exemple de patience. Il faut avoir patience jusqu'au bout. La *patience* se soutient par le désir de vivre, ou par l'espérance même de mourir. (Fléch.) On sent toute la pesanteur de sa croix, et l'on ne laisse pas de la porter avec *patience*. (Id.) Quelques magistrats aiment mieux lasser la *patience* du malheureux, et mettre au hasard une bonne cause, que de retrancher quelques moments de leur sommeil. (Id.) L'Eglise n'oppose jamais aux persécutions que la *patience* et la fermeté. (Mass.) Vous poussez ma *patience* à bout. (Boil.) Il est un courage plus rare et plus nécessaire, qui nous fait supporter chaque jour, sans témoins et sans éloges, les traverses de la vie, c'est la *patience*. (B. de St-P.) La *patience* est amère, mais son fruit est doux. (J.-J. Rouss.) On prend souvent l'indolence pour la *patience*. (De Retz.)

J'ai cent fois, dans le cours de ma gloire passée,
Tenté leur *patience*, et ne l'ai point lassée. (Rac.)

— Prov. *La patience est la vertu des ânes.* Il y a de la sottise à rester dans une situation fâcheuse d'où l'on peut sortir, à supporter ce qu'on ne doit pas endurer.

— *Prendre son mal en patience.* Le supporter, le souffrir avec patience, avec résignation. Le chrétien prend ses afflictions en patience, et les offre à Dieu.

— Modération, égalité d'âme avec laquelle on souffre, sans déplaisir apparent, des choses propres à causer de l'humeur, du dégoût, de l'ennui, des contrariétés, de l'importunité. Il a fallu écouter ce bavard avec patience. Si vous voulez lire cet ouvrage, faites provision de courage et de *patience*. (Volt.) Je vous demande pardon d'abuser de votre temps et de votre *patience*. (Id.) Je respecte trop vos grands travaux pour abuser plus longtemps de votre *patience*. (Id.) Des dégoûts plus sensibles mirent sa *patience* à une plus rude épreuve. (Barth.)

S'ils se taisent, madame, et me vendent leurs lois,
A quoi m'exposez-vous? par quelle complaisance
Faudra-t-il quelque jour payer leur *patience*?
(Racine.)

— *Prendre patience.* Avoir de la modération, de la retenue dans les choses qui font de la peine.

— Tranquillité, calme, sang-froid avec lequel on attend ce qui tarde à venir ou à se faire. Prendre patience. Avoir patience. Se donner patience. Il faut avoir une belle patience pour attendre si longtemps. La *patience* est l'art d'espérer. (Vauven.) Il n'y a point de chemin trop long à qui marche lentement et sans se presser; il n'y a point d'avantages trop éloignés à qui s'y prépare par la *patience*. (La Bruy.)

— Constance, persévérance à faire une chose, à poursuivre un dessein, malgré la lenteur des progrès, malgré les difficultés, les obstacles, les peines, les dégoûts. La patience vient à bout des travaux les plus longs et les plus pénibles. Nous allons voir dans l'exemple des Hollandais ce que peut un petit peuple, quand la *patience*, la réflexion et l'économie dirigent ses spéculations. (Rayn.)

— *Ouvrage de patience.* Ouvrage qui demande principalement du temps et de la constance.

— Les alchimistes appelaient *ouvrage de patience*, la pierre, parce qu'il faut un temps très-long pour la réduire à sa dernière perfection, et que l'artiste ne doit pas s'ennuyer ni agir avec précipitation; car cet ouvrage divin, disent-

bien que les fleurs et les fruits que portent les végétaux.

— *Patience d'Allemand.* Se dit pour Louer quelqu'un de sa patience parce que les ouvriers de cette nation mettent beaucoup de temps et de soins à de petits ouvrages.

— Prov. *Il faudrait avoir la patience de Griselidis.* Il faudrait avoir une patience infinie. ‖ *Il faut prendre patience en enrageant.* Se dit lorsqu'on est obligé de supporter une chose malgré soi, parce qu'elle vient d'un supérieur. ‖ *Patience poussée à bout tourne en fureur.* ‖ *La patience vient à bout de tout.* ‖ *La patience est amère, mais son fruit est doux.* Si la patience n'est point exempte de peines, elle sait du moins les diminuer de moitié, et les adoucir. ‖ *Patience vaut un bon bouclier.* ‖ *Patience passe science.* ‖ *Qui n'a patience, il n'a rien.*

— Anat. Muscle releveur de l'omoplate.

— Blas. Salamandre représentée dans le feu.

— Cost. milit. Petite planchette mince, avec une rainure au milieu, dans laquelle on fait entrer les boutons, afin de pouvoir les nettoyer sans user ou salir le drap.

— Se disait de plusieurs sortes de scapulaires et de chemises, que les supérieurs donnaient à leurs novices ou à leurs malades: ils variaient selon les ordres.

— *Jeu de patience.* Amusement ingénieux qui consiste à rassembler et à mettre en ordre les pièces découpées en cent façons d'une mosaïque représentant divers objets, tels, par exemple, qu'une carte de géographie, une estampe à plusieurs figures, etc.

— On appelle *patiences* différentes combinaisons d'un jeu de cartes, au moyen desquelles une personne seule arrive à un résultat qu'elle s'est proposé. Il y a aussi des patiences de cette espèce qui peuvent se jouer à deux.

— S'empl. quelquefois absol., et en manière d'adverbe. Si on lui laissait quelque chose, patience; mais on lui ôte tout. Eh bien! patience.

— Fam. *Patience, patience, s'il vous plaît.* Ne m'interrompez point, laissez-moi parler. *Patience!* mon cœur, *patience!* (Mol.) ‖ On dit aussi, dans le même sens, *patience, un moment de patience.*

— On dit par menace, *Patience, j'aurai mon tour.*

— Benserade a employé ce mot au pluriel.

Bien qu'il eût d'extrêmes souffrances,
On vit aller des *patiences*,
Plus loin que la sienne n'alla.

— Iconol. On représente la Patience sous la figure d'une femme d'un âge mûr, assise sur une pierre, portant un joug sur ses épaules, les mains jointes, et exprimant la douleur, les pieds nus sur un faisceau d'épines. On peut y ajouter une robe verte, symbole d'espérance. D'autres expriment la patience sous les traits d'une femme assise aux pieds d'un écueil, d'où l'eau distille goutte à goutte sur de fortes chaînes dont elle a les mains liées derrière le dos.

— Syn. comp. PATIENCE. MODÉRATION. RÉSIGNATION. ABNÉGATION. La *patience* diffère de la *modération*, en ce que celle-ci est un état naturel et constant de l'âme, tandis que l'exercice de la *patience* suppose toujours la présence d'un agent quelconque à l'égard duquel il y a lutte. Elle diffère aussi de la *résignation*, et à plus forte raison de l'*abnégation*, en ce qu'elle n'exclut pas un calcul d'intérêt avoué par la prudence, et qui est un titre honorable au succès.

PATIENCE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des polygonées, dont l'espèce commune croît dans les terres incultes, et a des feuilles semblables à l'oseille, mais un peu plus longues. On l'emploie en décoction, comme dépurative et antiscorbutique. On en connaît soixante et quelques espèces, dont plus de vingt croissent en France. Quelques espèces de patience peuvent être employées comme fourrage.

— Pharm. Sous le nom de *patience*, on trouve dans le commerce, outre la racine de la patience officinale, celle de quelques autres espèces, qui ont absolument les mêmes propriétés.

— Prov. *Patience! disent les ladres. Patience* est mis ici par allusion à la plante de ce nom, qu'on employait comme remède dans le traitement de la ladrerie ou lèpre. Ce calembourg provincial, qu'on trouve dans Rabelais, fait de la patience l'apanage de l'insensibilité, car le mot ladre se prenait aussi dans le sens d'insensible.

PATIENT, ENTE. adj. (pr. *pa-cian*; du lat. *patiens*; fait de *pati*, souffrir). Qui souffre avec modération et sans murmurer les adversités, les injures, les mauvais traitements, etc. C'est l'homme du monde le plus patient. Il faut être bien patient pour souffrir tout cela sans rien dire. Il est fort patient dans la douleur. L'homme *patient* vaut mieux que le courageux. (Port-Roy.)

— Qui supporte, qui tolère avec bonté, avec douceur, les défauts, les importunités de ses inférieurs. Ce père a été fort patient à l'égard de son fils. Ce mari, ce maître est fort patient dans son domestique. Ce juge est fort patient dans les audiences qu'il donne. Un dieu qu'on fait à sa mode, aussi *patient*, aussi insensible que nos passions le demandent, n'incommode pas. (Boss.) Cette vertueuse mère plia son fils avec douceur sous le joug de l'autorité maternelle, l'accoutumant insensiblement à une vie simple et *patiente*. (Fléch.) Si l'amitié rend quelquefois diffus celui qui parle, elle rend toujours *patient* l'ami qui écoute. (J.-J. Rouss.)

supporte nos fautes, pour nous donner le temps de nous corriger.

— *La charité est patiente.* Les personnes qui ont de la charité supportent patiemment les offenses.

— Qui attend et qui persévère avec tranquillité. Quand on a quelque affaire à conduire, il faut être patient. C'est une preuve assez forte que les Français, quand ils sont bien conduits, peuvent avoir ce courage *patient*, qui est quelquefois aussi nécessaire que l'ardeur impétueuse qu'on leur accorde. (Volt.)

— Didact. Qui reçoit l'impression d'un agent physique. Tous les êtres à l'égard les uns des autres sont agents ou patients.

— Gramm. ar. *Verbe patient.* V. VERBE.

— Syn. comp. PATIENT. ENDURANT. V. PATIENT.

PATIENT. s. m. (pr. *pa-ci-an*). Didact. Celui sur qui le sujet agit.

— Fam. *Il n'a été que le patient.* Se dit de celui qui, dans une querelle avec un autre homme, a souffert les injures, sans rien faire pour les repousser.

— Gramm. ar. *Nom de patient.* V. NOM. ‖ *Patient.* Complément.

PATIENT, ENTE. s. (pr. *pa-ci-an*, *an-te*). Individu condamné à la peine capitale, et livré à l'exécuteur. Accompagner les patients au supplice. Le patient était à pied, était dans une charrette.

— Par extens. Celui qui est entre les mains des chirurgiens, et qui subit une opération douloureuse.

— Celui qui souffre. Aux yeux de la justice des hommes, le sort est presque toujours du côté du *patient*. (Boiste.)

PATIENTER. v. n. 1re conj. (pr. *pa-cian-té*). Prendre patience, attendre avec patience. Patienter un peu. Il faut patienter.

PATILLE. s. f. Bot. Genre de la famille des champignons.

PATIME. s. f. Bot. Genre de la famille des rubiacées, établi pour une plante de la Guiane.

PATIN. s. m. (du gr. πατεῖν, fouler aux pieds). Sorte de soulier dont la semelle était fort épaisse, et que les femmes portaient autrefois pour se grandir. Porter des patins. Elle était montée sur des patins, sur de hauts patins.

Sur un *patin* de liége élevant sa chaussure,
Lise veut être grande en dépit de nature. (Regnard.)

— Fig. Rehaussée sur les *patins* d'impudence. (Duplessis-Mornay.)

— Chaussure garnie de fer par-dessous, dont on se sert pour glisser sur la glace, et qui est formée d'une semelle de bois au milieu de laquelle est fixée dans toute sa longueur une lame d'acier recourbée à la pointe et droite au talon. Cette chaussure se fixe sous chaque pied à l'aide de courroies et de boucles. Les peuples du Nord font du patin non-seulement un moyen de divertissement, mais encore un objet d'utilité; ils s'en servent pour voyager sur la glace. Aller sur des patins, en patin. Glisser sur des patins. En Norvége, cet exercice est une partie fort sérieuse de l'éducation de la jeunesse, car un Norvégien est toujours sur ses *patins*. (Encycl.) A l'aide du rapide *patin*, de jeunes laitières glissent sur la glace endurcie, et franchissent en moins d'une heure l'espace de plusieurs milles. (Ch. Pougens.)

Sur des *patins* bruyants il glisse en équilibre,
Et rase comme un trait la surface des eaux. (Lebrun.)

— On a inventé des patins destinés à exécuter, dans les appartements, dans les promenades, tout ce que les patineurs peuvent faire sur la glace avec des patins ordinaires. Ces patins sont construits comme les anciens, avec la seule différence qu'on a substitué trois roulettes en bronze à la lame d'acier. On parcourt, comme avec les patins ordinaires, des espaces considérables en très-peu de temps.

— Fig. C'est un plaisir, dit Saint-Simon, en parlant du P. Daniel et de son laconisme dans les matières les plus importantes, c'est un plaisir de le voir courir sur les glaces avec ses *patins* de jésuite.

— S'est dit d'une chaussure supportée par un cercle de fer et par deux montants, que les femmes attachaient, il y a quelques années, à la semelle de leurs souliers, pour éviter l'humidité des rues. Les patins ont été remplacés par les socques.

— On se sert dans beaucoup de départements, et surtout dans ceux du Midi, d'une espèce de patins d'un genre tout particulier. Ce sont des chaussures d'hiver formées d'une forte semelle en bois, recouverte d'un chausson en laine cloué en entier sur la semelle de bois, et quelquefois seulement jusqu'au milieu, à partir de la pointe, pour laisser au pied la facilité de plier, en évitant le frottement continuel du talon contre les parois de la chaussure, car la semelle ne ploie pas. Cette précaution serait inutile si la semelle était à charnières.

— *Patin brisé.* Patin composé d'une semelle en bois de noyer, garnie en cuir, en forme de pantoufle, et doublée en peau. Cette semelle est brisée vers son centre; les deux parties sont réunies par une charnière en cuivre maintenue en dessus par un ressort en acier, et en dessous par une pièce de cuir flexible.

— On a aussi fait des patins destinés à être placés sous des bottes ou des souliers.

de qualité dans leur domestique, chaussent, au lieu de souliers, des patins de toile noire ou d'étoffe de soie très-propres et très-commodes. Ils tiennent d'eux-mêmes au pied par un rebord qui couvre le talon, sans qu'il soit besoin de les attacher par-devant.

— Charpent. Pièce de bois qu'on pose de niveau sous la charpente d'un escalier, pour le porter et lui servir de base.

— Constr. Pièce de bois que l'on couche sur un pilotage pour y établir la plate-forme, quand on fonde un édifice dans l'eau.

— Imprim. Morceau de bois qui sert à assembler le bas des jumelles d'une presse. ‖ Pièce de bois dans laquelle s'assemblent les traverses du berceau.

— Maréchal. *Fer à patin.* Sorte de fer qu'on met aux pieds d'un cheval, dans certains cas, pour le forcer à s'appuyer sur le pied opposé.

— Techn. Gros tendon enlevé de la partie postérieure des quatre jambes du bœuf. ‖ Nom qu'on donne, dans les forges anglaises, aux supports des cisailles employées pour couper le fer et la tôle.

— PATINS. s. m. pl. Mar. Bouts d'allonge des montants de garde-corps, autour desquels on tourne le serre-bosse d'une ancre, et d'autres gros cordages, pour les amarrer.

— Se dit, dans les brasseries, de petits morceaux de bois de cinq centimètres en carré, dont la longueur est de la largeur des planches du faux fond de la cuve matière. Ils servent à soutenir ce faux fond distant du fond de leur épaisseur.

PATIN (Gui). Médecin fameux par son esprit satirique et la singularité de ses manières, né en 1601 à Houdan, et mort en 1672.

PATINABLE. adj. des 2 g. Susceptible d'être patiné. Main, bras patinable.

Les patineurs sont gens insupportables,
Même aux beautés qui sont très-*patinables*. (Scarron.)

— Sur quoi on peut patiner. Glace patinable.

PATINADE. s. f. Néol. Se dit de l'action de prendre la main de quelqu'un et de la secouer avec force en signe d'affection. Un homme d'un mérite supérieur, et qui joint à ce mérite un esprit spécialement fin et d'une nature à la Sterne, M. Dupin, le président de la Chambre, me disait un jour en parlant de ces mains secouées, façon de s'aborder aussi grossière que ridicule, mais en usage enfin, et voilà ce qui lui déplaît avec raison, qu'il fallait nommer cela des *patinades*. (Dsse d'Abrantès.)

PATINAGE. s. f. Action de patiner, de toucher avec les mains. Fam.

PATINE. s. f. Oxyde vert de bronze, vert de gris noirâtre, qui se forme sur les statues et les médailles de bronze de l'antiquité, et qui leur sert en quelque sorte de vernis. La patine de cette médaille est fort belle. On applique sur les statues de bronze modernes un vernis qui imite assez bien la patine antique

— Par extens. Se dit des concrétions terreuses qui se forment quelquefois à la surface des marbres antiques.

— Se dit aussi de l'espèce de crasse dont se chargent les vieux tableaux.

PATINÉ, ÉE. part. pass. du v. Patiner. S'empl. adjectiv. Fruits patinés.

— *Patiné par.* Fruits patinés par des enfants.

PATINER. v. a. 1re conj. (du fr. *patte*). Manier indiscrètement. Ces fruits ont perdu toute leur fleur, on les a trop patinés.

— Prendre et manier les bras d'une femme. En ce sens, il est libre et vieux.

— v. n. Chem. de fer. Se dit d'une locomotive dont les roues tournent sur les rails sans avancer, faute d'adhérence suffisante. Cet effet se présente lorsque le poids remorqué par la machine est trop considérable.

— SE PATINER. v. pron. Être patiné. Ces fruits ne doivent pas se patiner.

— Mar. Faire un ouvrage avec précipitation. Se patiner au travail. ‖ *Patine-toi.* Expression du gaillard d'avant, qui équivaut à une recommandation de faire promptement une chose.

PATINER. v. n. 1re conj. Glisser sur la glace avec des patins. Dans les pays froids, c'est un divertissement commun pendant l'hiver que de patiner, d'aller voir patiner. L'art de *patiner* a été poussé à un tel degré, qu'il en est qui peuvent tracer sur la glace des caractères et des phrases entières. (Dict. industr.)

PATINERIE. s. f. Métier de celui qui fait des patins.

— Commerce de patins.

PATINEUR. s. m. Celui qui prend et manie indiscrètement les mains et les bras d'une femme. C'est un grand patineur, un patineur insupportable. Les patineurs n'ont pas beau jeu avec elle. Ah! doucement, je n'aime point les *patineurs*. (Mol.) Ce mot est libre et de mauvais ton.

PATINEUR, EUSE. s. Celui, celle qui glisse sur la glace avec des patins. Les femmes ne craignent pas de prendre part à ce divertissement dans de légers traîneaux poussés par des *patineurs*. (Encycl.) De gais *patineurs*, le visage caché sous un masque, les mains enveloppées dans un épais manchon, tracent sur l'onde solide cent figures variées. (Ch. Pougens.) Les uns se heurtent en passant, ils chancèlent: les spectateurs prévoient en riant une chute prochaine; mais l'adroit *patineur*, s'appuyant

glisse et reprend avec grâce son équilibre; d'autres gravent, avec le tranchant acéré du frêle patin, le chiffre de leur maîtresse. (Id.)

— Hist. milit. *Chasseur patineur.* V. CHASSEUR.

PATINIER. s. m. Techn. Ouvrier qui fait des patins.

PÂTIR. v. n. 4e conj. (du lat. *pati*, souffrir). Souffrir, avoir du mal, être dans la misère. L'armée pâtit beaucoup dans cette marche. Les chevaux y ont plus pâti que les hommes. Il faut qu'un soldat sache pâtir. Les pauvres pâtissent en hiver. Ce malade a bien pâti avant de mourir.

— *Nature pâtit.* Se dit en parlant d'une personne qui se fait violence pour cacher les sentiments pénibles qu'elle éprouve. ‖ Se dit aussi de celui qui, connaissant le péril, ne laisse pas de s'y exposer.

— *Pâtir de quelque chose.* En être puni, en souffrir du dommage. Il a fait la faute, et l'en a pâti. Tel en pâtira qui n'en peut mais. Vous

vous êtes trop laissé aller à vos plaisirs, vous en pâtirez.

Hélas! on voit que de tout temps
Les petits ont pâti des sottises des grands!
(La Fontaine.)

— *Pâtir pour quelqu'un*. Souffrir d'une faute qu'il a faite, d'un tort qu'il a eu. Il ne faut pas que l'innocent pâtisse pour le coupable. Souvent les bons pâtissent pour les méchants.

— Souffrir du déchet, de l'altération, diminuer de profit. Votre bien pâtira de votre absence. Sa santé a pâti de ces excès. Ce champ, ce jardin a pâti. Cet arbre a pâti. Ce tableau a un peu pâti. Le commerce en a pâti.

— Dévot. Être dans l'inaction, dans une contemplation pénible et passive. ‖ *Pâtir*, en ce sens, n'emporte pas une idée de souffrance; c'est simplement un état tranquille opposé au mouvement et à l'action.

PATIRA. s. m. Techn. Petit tapis de lisière, sur lequel les tailleurs font porter les boutonnières de l'habit qu'ils repassent, afin qu'elles ne soient point aplaties par l'action du carreau.

— Mamm. Cochon d'Amérique du genre pécari.

PATIRICH. s. m. (pr. *pa-ti-rik*). Zool. Sorte de guêpier de Madagascar.

PATIRAGE. s. m. Cout. Ancien droit de pâture.

PÂTIS. s. m. (pr. *pâ-ti*; du lat. *pastus*, pâture). Econ. rur. Espèce de lande ou de friche, dans laquelle on met paître les bestiaux. Mettre des moutons, des vaches dans le pâtis, dans un pâtis. Ce n'était qu'un pâtis, j'en ai fait un pâturage.

Mes frères, leur dit-il, ne me décelez pas:
Je vous enseignerai les *pâtis* les plus gras.
(La Fontaine.)

— Anc. cout. Terrain vague et en pâture perpétuelle.

— Syn. comp. PACAGE. PÂTURAGE. PÂTURE. V. PACAGE.

PÂTISSAGE. s. m. (du fr. *pâte*). Mélange. Montaigne s'en est servi en parlant des citations. Ces *pâtissages* de lieux communs, de quoi tant de gens ménagent leur étude, ne servent guère qu'à sujets communs, et servent à nous montrer, non à nous conduire.

— Droit de pâture.

— Action de pâtisser.

PÂTISSÉ. part. pass. du v. Pâtisser. S'empl. adjectiv. Objet bien, mal pâtissé.

PÂTISSER. v. n. 1re conj. Faire de la pâtisserie. Pâtisser fort bien. S'entendre à pâtisser.

— Montaigne a fait de ce mot un usage bien hardi. Dieu sait, dit-il, en parlant des malades qui attendent au dernier moment pour faire leur testament, Dieu sait lors, entre la douleur et la frayeur, de quel bon jugement ils vous le *pâtissent!*

— SE PÂTISSER. v. pron. Être pâtissé.

PÂTISSERIE. s. f. Pâte préparée et assaisonnée, qu'on fait cuire ordinairement dans le four. Bonne, excellente pâtisserie. Manger de la pâtisserie. La pâtisserie charge l'estomac. Aimer beaucoup la pâtisserie, les pâtisseries. On ne doit point s'accoutumer à l'usage des *pâtisseries*, non-seulement parce qu'elles sont presque toutes pesantes sur l'estomac et difficiles à digérer, mais encore parce qu'il faut toujours préférer, autant qu'on le peut, les aliments les plus simples aux composés. (Lémery.)

— Art de faire la pâtisserie. Travailler bien en pâtisserie. Les pâtés, les tourtes, les biscuits, les gâteaux, etc., sont des ouvrages de pâtisserie. Chaque peuple a son genre de *pâtisserie*: le premier dans cet art est la France; viennent ensuite l'Italie et la Suisse. (Encycl.)

— Commerce du pâtissier.

— Endroit où l'on confectionne la pâtisserie.

PÂTISSIER, IÈRE. s. Celui, celle qui fait des pâtés et autres pièces de four. Bon pâtissier. Mauvais pâtissier. L'art du pâtissier consiste à préparer certaines pâtes délicates sous une foule de formes pour y joindre, avec une sage mesure, des viandes, du beurre, du sucre, des confitures, des fruits, etc. Aujourd'hui il est devenu de mode d'entrer, au milieu de la journée, dans la boutique de certains *pâtissiers* de renom, pour déguster les produits de leur industrie. (Encycl.)

[illegible] Le pâtissier français.

— Hist. esp. V. PASTELLERO.

— Hist. fr. *Pâtissier-bouche*. S'est dit autrefois des pâtissiers attachés à la maison du roi.

— Prov. *Il a toute honte bue, il a passé par-devant l'huis du pâtissier*. C'est un effronté. Ce proverbe vient de ce qu'autrefois les pâtissiers tenaient cabaret, et comme il était honteux d'aller chez eux, beaucoup de personnes n'y entraient que par la porte de derrière, et c'était une effronterie d'y entrer par la boutique ou par le devant.

— S'empl. aussi adjectiv. Marchand pâtissier. Ouvrier pâtissier.

PATISSOIE. s. f. Comm. Belle étoffe de soie de la Chine, façonnée en gros de Tours.

PÂTISSOIRE. s. f. Techn. Table avec des rebords, sur laquelle on pâtisse.

PATMAR. s. m. Mar. V. PATTEMAR.

PATMOS (pr. *pat-moss*). Géogr. anc. et hist. sacr. Une des îles Sporades, dans la mer Egée. On croit que saint Jean l'Evangéliste, relégué par Domitien à Patmos, l'an 95 de J.-C., y écrivit son Apocalypse.

PATNA. Géogr. Ville de l'Hindoustan anglais, chef-lieu du Bahar; 300,000 hab.

PATOIS. s. m. (de *pat* ou *pa*, pour *pays*, et de *thiois*, tudesque; ou par corrupt. du lat. de *patrois*, *patrius sermo*). Le langage du peuple et des paysans, particulier à chaque province. Les patois sont les vestiges, les restes plus ou moins altérés des idiomes primitifs qui ont concouru à la formation d'une langue. Chaque province a son patois. Le patois bourguignon, picard, normand, champenois, gascon, provençal, etc. Parler patois. Il n'entend point le patois. Parler en franc patois. Je demande si le dictionnaire concordant des *patois* d'une langue ne serait pas un des plus beaux monuments qu'on pût élever à la lexicologie. Je connais tel de ces singuliers langages qui fournirait à l'explorateur habile plus de curiosités et de richesses que cinquante de nos glossaires. (Ch. Nod.) L'esprit fort, en *patois*, prêche contre les prêtres. (***)

Tâches que les *patois*, corrompus dans leur course,
Viennent de jour en jour s'épaiser à la source. (Pl[illegible].)

— Se dit quelquefois des étrangers dont on n'entend point la langue. J'ai dîné avec des Allemands, mais ils ont toujours parlé en leur patois, je n'ai pu rien comprendre.

— Par extens. Se dit de certaines façons de parler qui échappent aux gens de province. Cela est du patois. Cet homme parle encore patois.

— La Fontaine l'a dit des animaux. L'âne se plaint en son *patois*.

— Brantôme a dit *sentir son patois*, pour Paraître novice, paraître n'être jamais sorti de son pays natal.

— Syn. comp. PATOIS. DIALECTE. V. DIALECTE.

PATOISÉ, ÉE. part. pass. du v. Patoiser. S'empl. adjectiv. Rôle patoisé.

PATOISER. v. n. 1re conj. Parler patois.

— Imiter le patois.

— v. a. Rendre patois. Patoiser un rôle.

— SE PATOISER. v. pron. Être rendu en patois. Ce rôle doit se patoiser.

PATOLLES. s. f. pl. Comm. Étoffe de soie que l'on fabrique aux environs de Suratte.

PÂTON. s. m. (rad. *pâte*). Se dit de certains morceaux de pâte dont on engraisse les chapons, les poulardes, etc.

— Techn. Morceau de pâte que le boulanger agite avec force en pétrissant. ‖ Morceau de cuir mis entre le dessus et la doublure d'un soulier, afin de le tenir plus ferme. ‖ Motte de terre, ordinairement plus petite que les ballons, qui sert à faire une oreille, un manche d'une pièce de poterie. ‖ Rouleau de terre qui, mis sur les autres, forme le creuset du verrier. ‖ Bouton, grosseur dans le papier.

PATORÉALE. s. f. Ornith. Espèce de canard du Chili, qui a une crête rouge sur le bec.

PATOU ou **PATOU-PATOU**. s. m. Relat. Espèce de casse-tête dont se servent certaines peuplades sauvages de la mer du Sud.

PATOUILLE. s. f. (pr. *pa-tou-ye*). Techn. Machine qui, dans les forges, sépare la terre de la mine de fer.

PATOUILLET. s. m. (pr. *pa-tou-yè*). Techn. Bassin dont on se sert pour opérer le débourbage du minerai de fer.

PATOUILLEUR. s. m. (pr. *pa-tou-yeur*). Techn. Ouvrier qui sépare le minerai de la terre. ‖ Celui qui agite le minerai pour le séparer des parties terreuses.

PATOUILLEUSE. adj. f. (pr. *pa-tou-yeu-ze*). Mar. Se dit d'une lame courte, agitée dans tous les sens. ‖ *Mer patouilleuse*. Mer grosse, relativement aux embarcations, aux chaloupes, aux canots, etc.

PATRAGALI. Myth. ind. Déesse adorée par les Indiens, et fille d'Isora, un des principaux dieux des Indes. Elle avait huit faces et seize mains horriblement noires. Ses dents étaient des défenses de sanglier. Ses yeux étaient ronds et d'une grandeur prodigieuse. Des serpents entortillés autour de son corps formaient un habillement, et pour pendants d'oreilles elle avait deux éléphants.

PATRAQUE. s. f. Machine usée ou mal faite, et de peu de valeur. Cette montre [illegible] [illegible] cette voiture est une patraque, une véritable patraque. Fam.

— Fig. et fam. Personne faible et usée. Je ne suis plus qu'une vieille patraque. ‖ Se dit surtout d'une vieille femme.

— S'empl. adjectiv. dans cette dernière acception. Devenir patraque.

— Hortic. Variété de pomme de terre.

PATRAS. (pr. *pa-trâss*). Géogr. Ville de la Grèce. Ch.-l. du dép. d'Achaïe et d'Elide. La population, qui s'élevait à 15,000 hab., a été presque entièrement détruite par la dernière guerre; elle s'est relevée depuis, et monte aujourd'hui à 8,000. ‖ Golfe qui met en communication la mer Ionienne et le golfe de Lépante, jadis golfe de Corinthe.

PATRAT. adj. m. (pr. *pa-tra*). Hist. rom. Ne s'emploie que dans cette locution, *père patrat*, qui se dit d'un officier créé par le fécial; il était chargé de déclarer la guerre et de conclure les traités.

PATRAT. s. m. Métrol. Nom d'une mesure arabe.

PÂTRE. s. m. (du lat. *pastore*, ablatif de *pastor*, pasteur, berger). Celui qui fait paître des troupeaux de bœufs, de vaches, de chèvres, etc. O Zénobie! après que vous aurez mis la dernière main à cet édifice, quelqu'un de ces *pâtres* qui habitent les sables voisins de Palmyre, devenu riche par les péages de vos rivières, achètera un jour à deniers comptants cette royale maison. (La Bruy.)

Il s'éloigne et reprend sa morne rêverie,
Mais la chanson du *pâtre* assis dans la prairie
Apprivoise du moins sa farouche douleur. (La Harpe.)

Au sommet du Carmel je devance le jour,
Là tout le firmament à mes yeux se dévoile,
Du *pâtre* syrien je vois briller l'étoile. (Baour-Lorm.)

— Voltaire a fait un bel usage de ce mot dans la Henriade, lorsqu'il fait dire à Elisabeth, en parlant de Sixte Quint, qui avait été berger: *Le pâtre* de Montalte est le rival des rois.

— Dans le genre pastoral, les personnages de Théocrite ne sont quelquefois que des pâtres grossiers; ceux de Virgile sont des bergers un peu ennoblis; ceux de Gessner sont des pasteurs tendres, sensibles, délicats, tels qu'on n'en voit nulle part.

— Ornith. Genre d'oiseaux établi pour placer le merle rose et les diverses espèces de martins.

— Syn. comp. PÂTRE. PASTEUR. BERGER. *Pâtre* se prend dans un sens générique et collectif, pour désigner tout gardien de toute espèce de troupeaux, et il se dit particulièrement de ceux qui gardent le gros bétail. *Pasteur* se prend quelquefois dans un sens générique, mais il se dit proprement de celui qui garde le même bétail. *Berger* n'indique qu'un gardien de moutons ou de brebis.

PATREMENTS. s. m. pl. Comm. Se dit, parmi les négociants francs de Constantinople, des peaux de bœuf que l'on obtient en hiver.

PATRENSIEN, ENNE. adj. et s. Habitant de Patras. ‖ Qui appartient à Patras ou à ses habitants.

— *Patrensienne*. Myth. gr. Surnom de Cérès et de Diane.

PATRES (AD). (pr. *pa-trèss*). Expression latine de *ire ad patres*, aller vers ses pères, ses ancêtres, et qu'on emploie dans quelques phrases familières, pour signifier Mourir.

Nous partons aussitôt, faisant partout florès;
Sûrs de trouver déjà le bonhomme ad patres. (Regn.)

— *Aller ad patres*. Mourir. Cet homme est allé ad patres.

— *Envoyer ad patres*. Faire mourir. Il a pris un médecin qui l'a envoyé ad patres.

PATRIARCAL, ALE. adj. (du lat. *patriarchalis*, dérivé du gr. [illegible], père). Qui appartient à la dignité du patriarche. Siége, trône patriarcal. Dignité patriarcale. Croix patriarcale.

— *Eglise patriarcale*. Il y a à Rome cinq églises auxquelles on donne ce nom. Saint-Jean de Latran représente le pape; Saint-Pierre, le patriarche de Constantinople; Saint-Paul, celui d'Alexandrie; Sainte-Marie-Majeure, celui d'Antioche; et Saint-Laurent hors des murs, celui de Jérusalem. Les évêques pourvus de ces titres marchent après le pape et les cardinaux, et précèdent le gouverneur de Rome et les autres prélats.

— Qui a rapport aux anciens patriarches. Gouvernement patriarcal.

— Par extens. Qui rappelle la simplicité des mœurs des anciens patriarches. Vie patriarcale. Mœurs patriarcales. L'intérieur de sa maison offre un aspect patriarcal. N'a-t-il pas un air vraiment *patriarcal?* (De Balzac.) La vie *patriarcale* marque une certaine époque de l'enfance des sociétés, dont quelques monuments des littératures primitives nous retracent de poétiques tableaux. C'est l'âge intermédiaire entre la vie errante du sauvage, et la vie sédentaire des peuples civilisés. (Encycl.)

— Nos dictionnaires s'accordent à dire que ce mot n'a pas de pluriel, cependant Bossuet a dit: Les légats des autres siéges *patriarcaux*. L'Eglise de Constantinople séparée des quatre siéges *patriarcaux*. Et Voltaire: Le parti des strélitz et bourgeois *patriarcaux* en vint aux mains contre la faction des abs-kumiates. Ils ne pouvent se faire une idée des temps héroïques ou *patriarcaux*.

PATRIARCALEMENT. adv. En patriarche. Vivre patriarcalement.

[illegible] lat. *patriarchatus*; on écrivait autrefois *patriarchat*). Dignité de patriarche. Etre élevé au patriarcat.

— Etendue de territoire soumise à la juridiction d'un patriarche. Le patriarcat de Constantinople, d'Alexandrie, d'Antioche.

— Temps pendant lequel un patriarche a occupé son siége. Durant son patriarcat.

— Philos. Se dit, dans le système de Fourier, de la troisième des sept périodes de l'enfance du genre humain. Le patriarcat succède à la sauvagerie, et se trouve remplacé par la barbarie. Le patriarcat correspond à la vie nomade et pastorale.

PATRIARCHE. s. m. (du gr. [illegible], père; [illegible], principe). Nom donné à plusieurs saints personnages de l'Ancien Testament. Il désigne les chefs successifs de la famille de laquelle devait sortir Jésus-Christ, jusqu'à Moïse. Noé, Abraham, etc., étaient des patriarches. Je sais qu'on trouve déjà l'agriculture en grand honneur dès le temps des patriarches. (J.-J. Rouss.) Si le praticien entend quelquefois parler des premiers hommes et des *patriarches*, il s'étonne qu'on ait pu vivre en de tels temps. (La Bruy.) Autant qu'un *patriarche* il vous faudra vieillir. (La Font.)

— Fig. *Il a l'air d'un patriarche*. Se dit d'un vieillard qui a une figure vénérable.

— Fig. *C'est un patriarche*. Se dit d'un vieillard qui vit au milieu d'une famille nombreuse. Ce *patriarche* de la famille royale. (Mass.)

— *Mener une vie de patriarche*. Vivre comme un patriarche.

— Frédéric appelait Louis XIV, *le patriarche des rois*.

— Les poëtes s'en sont servis en parlant des arbres.

Mais lorsqu'un chêne antique, ou lorsqu'un vieil érable,
Patriarche des bois, lève un front vénérable,
Que toute sa tribu, se rangeant alentour,
S'écarte avec respect, et compose sa cour. (Del.)

— Titre de dignité dans l'Eglise, qui se donnait autrefois aux évêques des premiers siéges épiscopaux. Patriarche de Constantinople, d'Alexandrie, d'Antioche, de Jérusalem.

— On a aussi donné ce titre à des abbés.

— On donne encore ce titre à quelques évêques. Le patriarche de Lisbonne. Le patriarche d'Aquilée. Les patriarches sont, par rapport aux métropolitains, ce que les métropolitains sont par rapport aux évêques.

— Titre des chefs de l'Église grecque, et de quelques autres communions regardées comme schismatiques par l'Eglise romaine, telles que celles des maronites, des jacobites, des nestoriens, etc.

— Se dit aussi de l'instituteur de certains ordres religieux, comme saint Basile, saint Benoît, etc.

— Hist. *Patriarche d'Orient*. V. ORIENT. ‖ *Trinité des patriarches*. Dénomination sous laquelle certains auteurs ecclésiastiques ont désigné les patriarches de Rome, d'Antioche et d'Alexandrie, en prétendant que ces patriarches avaient été établis par les apôtres eux-mêmes. On dit aussi *les trois patriarches de l'Eglise primitive*, bien que ce mot n'ait été en usage que vers le Ve siècle. ‖ *Les cinq patriarches*. S'est dit des évêques de Rome, de Constantinople, d'Alexandrie, d'Antioche et de Jérusalem. ‖ *Patriarche suprême*. Titre de l'évêque de Rome, de 607 à 753.

— Au XVIe siècle, on donna le nom de *patriarche* au prêche que les calvinistes avaient au faubourg Saint-Marceau, à Paris.

— Fontenelle ne fut jamais un aussi zélé partisan de Perrault que certaines gens voulaient le persuader; c'est ce qui faisait dire à l'abbé Bignon, que Fontenelle était le *patriarche* d'une secte dont il n'était pas.

— Myth. ind. *Patriarche des brahmes*. Brahme que l'on choisit pour desservir un temple aussitôt qu'il est bâti. Il ne peut ni se marier ni sortir de la pagode, et il ne se montre qu'une seule fois par an au peuple. La dignité de grand prêtre est héréditaire dans sa famille. Les Indiens semblent le rendre responsable de tous les fléaux qui les affligent. Lorsque les jeûnes, les mortifications et les prières ne font pas cesser les calamités publiques, il est obligé de se précipiter, la tête la première, du haut de la pagode, afin d'apaiser les dieux par ce sacrifice.

PATRIARCHIE. s. f. Hist. ecclés. Se dit des cinq églises principales de Rome, qui représentent les juridictions des cinq patriarches de Rome, de Constantinople, d'Alexandrie, d'Antioche et de Jérusalem. Les patriarchies sont Saint-Jean de Latran, Saint-Pierre, Saint-Paul, Sainte-Marie Majeure et Saint-Laurent hors des murs.

PATRICE. s. m. (du lat. *patricius*, fait de *pater*, père). Titre d'une dignité instituée par Constantin. Les patrices avaient le premier rang dans l'empire après les césars. La dignité de patrice était à vie. Il y avait plusieurs patrices en même temps. Il y avait, sous les empereurs, plusieurs sortes de patrices: les uns qu'on nommait les pères de l'empereur et les tuteurs de l'Empire; les autres, les protecteurs ou avoués des églises. Il y avait aussi des patrices de la milice, des patrices d'une province, d'une ville. A Constantinople, il y avait des dames patriciennes [illegible] les dames du palais, les dames d'honneur de l'impératrice.

— Hist. [illegible] [illegible] Ve siècle, en sorte qu'à cette époque les patrices composaient le conseil des empereurs. Elle fut donnée à des rois francs: et Clovis reçut le titre de patrice. ‖ Titre que portaient les gouverneurs envoyés par les rois francs dans le royaume de Bourgogne. ‖ *Patrice honoraire*. Titre donné par le pape [illegible] à Carloman et à Charles, fils de Pepin, en [illegible]. ‖ *Patrice des Romains*. Dignité conférée à Charlemagne.

— Les magistrats et les [illegible] de plusieurs villes modernes ont été nommés *patrices*.

— Myth. rom. Se disait [illegible] de huit divinités, Janus, Saturne, le Génie, Pluton, Bacchus, le Soleil, la Lune et la Terre, étaient les dieux patrices.

PATRICE (Saint). Apôtre de l'Irlande, né en Ecosse, l'an [illegible]; il introduisit l'usage des lettres en Irlande, où il mourut vers l'an 460. On raconte beaucoup de fables sur le purgatoire de saint Patrice; c'était une caverne d'une île du lac Derg, dans la province d'Ulster, où l'on conjecture que le saint avait l'habitude de se retirer, et où les peines de l'enfer étaient

représentées. Cette île porte encore aujourd'hui le nom de *Purgatoire de Saint-Patrice.*

PATRICIAT. s. m. (pr. *pa-tri-ci-a* ; du lat. *patriciatus*). Dignité de patrice. On ne parvenait ordinairement au patriciat qu'après avoir passé par les plus grandes charges, comme celles de consul, de préfet du prétoire, de préfet de la ville.

— L'ordre des nobles dans les gouvernements où ils sont appelés patriciens.

— Se dit de la dignité de patricien, du rang des familles patriciennes. Le patriciat fut établi par Romulus, ou plutôt il existait antérieurement, et se régularisa conjointement avec la monarchie romaine.

— Tout système de caste dominatrice, de monopole des droits.

— Hist. *Patriciat de Saint-Pierre.* Nom que les livres carolins donnent aux terres concédées aux pontifes de Rome par Pépin et par Charlemagne.

PATRICIDE. s. des 2 g. (du lat. *pater*, *patris*, père). Celui, celle qui tue son père. On dit plutôt *parricide.*

— Fig. L'auteur de la ruine de sa patrie.

PATRICIDE. s. m. Le crime du patricide.

PATRICIE. Myth. Surnom sous lequel Isis avait un temple à Rome.

PATRICIEN, IENNE. adj. (du lat. *patricius*). Se dit de ceux qui, parmi les Romains, étaient issus des premiers sénateurs institués par Romulus. Dans les premiers temps de la république romaine, on ne faisait point de consuls qui ne fussent patriciens. Le sang *patricien* est sous nos étendards. (Bréheuf.)

Et ce barbare mêle au gré de sa colère
Le sang *patricien* à celui du vulgaire. (Bataille.)

— Hist. *Familles patriciennes.* Se dit des quatorze familles appelées *majorum gentium*, qui descendaient de celles où Romulus avait choisi les sénateurs, et des trente-huit familles dites *minorum gentium*, qui postérieurement furent adjointes aux premières.

— Dans plusieurs états, on appelle les familles nobles, *familles patriciennes.*

— Se dit des nobles ou privilégiés dans quelque pays que ce soit.

PATRICIEN. s. m. Membre de l'ordre des patriciens. Les seuls patriciens furent longtemps en possession du sénat. Les anciens patriciens. Les nouveaux patriciens. Les cruautés exercées par les patriciens contre les plébéiens. La loi des douze tables avait défendu aux *patriciens* de contracter mariage avec des plébéiennes. (Encycl.)

— Hist. relig. Membre d'une secte religieuse qui parut au XIe siècle, et dont le fondateur se nommait Patrice. Les patriciens croyaient que la chair n'est point l'œuvre de Dieu, mais du démon, et ils avaient en conséquence une aversion pour leur propre corps qui les portait quelquefois au suicide.

PATRICIES. s. f. pl. Antiq. Mystères et cérémonies concernant le culte du soleil.

PATRIE. s. f. (du lat. *patria*, fait de *patrius*, paternel). Pays où l'on a pris naissance. La France est notre patrie. Dans des contrées pauvres, dont le climat est rude, on voit les hommes chérir leur patrie. Pousser des cris de joie en voyant la patrie. Dans l'exil, le cœur palpite au souvenir de la patrie. Une princesse infortunée, à qui sa propre *patrie* n'est plus qu'un triste lieu d'exil. (Boss.) Homère est encore, et sera toujours ... Les publicains ne sont plus : ont-ils été ? Leur *patrie*, leurs noms sont-ils connus ? (La Bruy.)

Tu tiras les humains du centre des forêts ;
Fixés auprès des champs qu'ils cultivent en paix,
Ils purent prononcer le saint nom de *patrie*,
Et connaître les mœurs, ornements de la vie.
(St-Lambert.)

Il retentit longtemps dans son âme attendrie
Le cri, le dernier cri de la triste *patrie*,
O des cœurs généreux fantôme révéré !
Culte de la *patrie*, amour pur et sacré ! (Viennet.)

— Dans un sens plus particulier, La province, la ville où l'on est né. La Normandie est sa patrie. La Bretagne est la patrie de Chateaubriand. Genève est la patrie de J.-J. Rousseau. Aller visiter sa patrie. C'est un hameau dont le séjour est insupportable en été et en hiver, mais c'est [illegible] … qui vous a arraché à votre *patrie* ? (Fén.)

Et son âme attendrie
Du moins pour un instant retrouve sa *patrie*. (Del.)

— Fig. La nation dont on fait partie, la société politique dont on est membre. Solon donna des lois à sa patrie. Cicéron fut appelé le père de la patrie. Les vertus de ce magistrat, les talents de ce poëte font honneur à votre patrie, honorent votre patrie. Se dévouer pour sa patrie. Asservir sa patrie. Porter les armes contre sa patrie. Il n'y a point de patrie sans liberté. L'amour de la patrie doit survivre aux institutions qui la rendaient heureuse. Les devoirs envers l'humanité sont encore plus sacrés que les devoirs envers la patrie. Sommé par un tribun factieux de dire s'il avait observé les lois, un grand homme de l'antiquité répondit : Je jure que j'ai sauvé la *patrie*. (Mirab.) Aristide écrivit son nom, et fut condamné, et il sortit de la ville en formant des vœux pour sa patrie. (Barth.) Adieu, Dieu, [illegible] … rendez-vous utile à la *patrie*. (Galiani.) Il n'y a point de *patrie* dans l'état despo-

tique ; d'autres choses en tiennent lieu : l'intérêt, la gloire, le service du prince. (La Bruy.) Que me servirait, comme à tout le peuple, que ma *patrie* fût puissante et formidable, si, triste et inquiet, j'y vivais dans l'oppression et dans l'indigence ? (Id.) On sert mal sa *patrie*, quand on la sert aux dépens des règles saintes. (Mass.) D'un mortel courageux la patrie est partout. (L. Racine.)

— Se dit aussi de la nation où l'on se trouve, et de tout ce qui s'y rapporte.

— Par extens. Le climat, la contrée propre à certains animaux, à certains végétaux. La Laponie est la patrie du renne. La patrie des palmiers, des oliviers. La *patrie* du lutjan croissant est l'île de Sumatra. (Lacép.)

Le castor, avec nous disputant d'industrie,
De hardis monuments embellit sa *patrie*. (Roucher.)

L'Europe la transporte aux champs du Nouveau-Monde,
Plus que dans sa *patrie* elle y devient féconde.
(Delille.)

— Fig. *Athènes fut la patrie des philosophes.* Beaucoup de philosophes célèbres habitèrent cette ville, y donnèrent leurs leçons. ‖ *La France est la patrie des sciences et des arts.* Les sciences et les arts y fleurissent, y sont particulièrement en honneur. Dans la *patrie* des beaux-arts, les hommes semblent avoir été plus grands qu'ailleurs. (Boiste.)

— *La céleste patrie.* Le ciel, considéré comme le séjour des bienheureux. Loin de la céleste *patrie.* (Boss.)

Heureuse la seule *patrie*
Où l'on adore le Seigneur. (J.-B. Rousseau.)

En proie aux passions qui troublent son séjour,
L'âme jouit, espère et tremble tour à tour ;
Et bientôt dans l'exil, par le vice flétrie,
N'ose plus contempler sa céleste *patrie* (Gaston.)

— Prov. *La patrie est partout où l'on est bien.* On doit de la reconnaissance à tout État où l'on a été reçu et protégé.

— Antiq. rom. *Patrie germaine.* Le lieu où l'on est né. ‖ *Patrie commune.* L'État dans lequel on possède des droits politiques. Milon était dictateur de Lanuvium, sa patrie germaine ; il se présentait comme candidat pour la dignité de consul, à Rome, sa patrie commune.

— Hist. *Société des amis de la patrie.* Société instituée en Espagne par Charles III, pour développer l'agriculture et les arts.

PATRIENS. s. m. pl. Myth. Dieux de la patrie, ceux qu'on a reçus de ses pères.

PATRINES ou **MATRINES.** s. m. pl. Antiq. Ceux dont les pères et mères vivaient encore. C'était parmi eux qu'on choisissait les jeunes gens qui devaient chanter des hymnes dans les sacrifices, etc., et conduire les nouvelles mariées dans la maison de leurs époux.

PATRIMOINE. s. m. (du lat. *patrimonium*). Le bien qui vient du père et de la mère, qu'on a hérité de son père et de sa mère. Ample patrimoine. Mince patrimoine. Biens de patrimoine. Son père et sa mère lui ont laissé un grand patrimoine, un patrimoine opulent. Dissiper, manger son patrimoine. Quelles peines n'eut-on pas à persuader à M. Letellier d'étendre un peu, en faveur de sa dignité, les limites de son *patrimoine* ! (Fléch.) Nos ancêtres, moins appliqués à dissiper ou à grossir leur *patrimoine* qu'à le maintenir, le laissaient entier à leurs héritiers. (La Bruy.) Je te restituai d'abord ton *patrimoine.* (Corn.) On vit une génération de gens qui ne pouvaient avoir de *patrimoine*, ni souffrir que d'autres en eussent. (Montesq.)

— *Patrimoine paternel.* Les biens qui viennent du côté du père. ‖ *Patrimoine maternel.* Les biens qui viennent du côté de la mère.

— Se dit plus généralement des biens de famille, pour les distinguer des acquêts.

— Hist. ecclés. Se disait des biens fonds de chaque église. Patrimoine de l'église de Milan. Patrimoine de l'église de Ravenne.

— Fig. Chose qui est le revenu ordinaire et naturel d'un homme ou d'une classe d'hommes. L'industrie est son patrimoine. Les biens donnés à l'Église devaient être le patrimoine des pauvres. Vos largesses sont le seul *patrimoine* que Dieu leur ait assigné sur la terre. (Mass.) Un bon livre est le *patrimoine* de tous. (Clém. X.) L'indépendance des idées, la résignation, sont le *patrimoine* de la vraie philosophie. (Boiste.)

— Se prend aussi en mauvaise part. Les mauvais … [illegible] … des usuriers dissipateurs sont le patrimoine des usuriers. Les maladies imaginaires forment au moins la moitié du patrimoine des médecins.

— Géogr. *Patrimoine de saint Pierre* ou *province du patrimoine.* Partie des États du pape dont Viterbe est la capitale. Cette province forme aujourd'hui la délégation de Civita-Vecchia, une partie de celle de Viterbe et de la comarca de Rome. Ce noyau des États du pape fut donné au souverain pontife par Pépin et par Charlemagne.

PATRIMONIAL, ALE. adj. Qui est de patrimoine. Héritage patrimonial. Biens patrimoniaux. Terre patrimoniale.

— Depuis la révolution, on a appelé *biens patrimoniaux* les biens provenant de la famille par hérédité, en opposition aux *biens nationaux*, c'est-à-dire qui ont été, à la suite d'une confiscation, vendus au profit de la nation.

— *Titre patrimonial.* Attribution qui était faite en faveur d'un prêtre d'une partie du revenu ecclésiastique, pour subvenir à l'insuffisance de son propre patrimoine.

— *Juridiction patrimoniale.* Droit qu'avaient dans certaines contrées les seigneurs de rendre la justice sur le territoire de leur fief héréditaire, parce que cette juridiction était inhérente au patrimoine, et se transmettait avec lui. La juridiction patrimoniale existe encore dans quelques États d'Allemagne.

PATRIMONIALEMENT. adv. Prat. D'une manière patrimoniale. ‖ *Ce bien lui appartient patrimonialement.* C'est un patrimoine, il lui vient de son père.

— On l'a dit du trône. Cette famille possédait *patrimonialement* la couronne. (Moreau.)

PATRIMONIALISÉ, ÉE. part. pass. du v. Patrimonialiser. S'empl. adjectiv. Bien patrimonialisé.

— *Patrimonialisé par.* Bien patrimonialisé par l'acquéreur.

PATRIMONIALISER. v. a. 1re conj. Prat. Rendre patrimonial un bien par traité avec le dépossédé.

— SE PATRIMONIALISER. v. pron. Devenir patrimonial. Par cet acte mon bien se patrimonialise.

PATRIMONIALITÉ. s. f. Prat. État de ce qui est patrimonial, de ce qui a rapport au patrimoine.

— On l'a dit en parlant du trône. Cette *patrimonialité* du trône de Clovis fut absolument indépendante. (Ann. littér.)

PATRINIE. s. f. Bot. Genre de plantes de la Sibérie appartenant à la famille des valérianes.

PATRIOTE. s. des 2 g. (du lat. *patria*, patrie). Celui, celle qui aime sa patrie et qui cherche à lui être utile. Bon patriote. Faux patriote. Parler, se conduire en vrai patriote, en zélé patriote.

Patriotes ! ce titre et saint et respecté,
A force de vertus veut être mérité. (Laya.)

— Hist. *Patriote de 89.* S'est dit des Français qui, dès l'origine de la révolution, avaient embrassé la cause de la liberté. Le mot patriote fut employé, pour la première fois, aux réunions du Palais-Royal du mois de juin et du mois de juillet 1789. ‖ *Bataillon de patriotes de 89.* Un des premiers bataillons que la population parisienne envoya aux frontières, en 1792. ‖ *Patriotes du 10 août.* S'est dit des girondins, et des hommes que la peur fit passer dans les rangs des républicains, après la prise des Tuileries. ‖ *Patriotes du 2 septembre.* S'est dit des montagnards, que l'on accusait d'avoir provoqué le massacre des prisons.

— S'empl. quelquefois adjectiv. Turgot fut un ministre patriote. Nos opinions étant le résultat des opinions que nous nous faisons malgré nous des choses, il est difficile que celui qui se fait une très-haute idée de Dieu, de sa nation, ne soit pas théiste et *patriote.* (Boiste.) Ce mot était déjà connu sous Henri IV.

L'un n'est point *patriote*, et vise à le paraître ;
L'autre tout bonnement se contente de l'être. (Laya.)

— On le dit aussi des choses. Ame, esprit, cœur patriote.

— Syn. comp. PATRIOTE, PATRIOTIQUE. *Patriote* ne se dit généralement que des personnes, on l'applique cependant quelquefois aux choses ; ainsi l'on dit cœur patriote, esprit patriote. *Patriotique* ne qualifie ordinairement que les choses ; des dons patriotiques, des desseins patriotiques, des intentions patriotiques ; mais, par une extension qui n'est peut-être pas fort logique, on le joint aussi à des collectifs de personnes ; ainsi on dit : des sociétés patriotiques, des clubs patriotiques, etc.

PATRIOTERIE. s. f. Fam. Se dit de l'affectation de patriotisme.

PATRIOTIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient au patriote. Sentiment patriotique. Discours patriotique. Action patriotique. Zèle, ardeur patriotique. On a vu dans tous les temps des hommes illustres par des vertus *patriotiques* sortir de toutes les conditions. (B. de St-P.) Il laissa pour tout héritage des exemples *patriotiques* à suivre. (Rayn.)

— *Don patriotique.* Don fait à la patrie.

PATRIOTIQUEMENT. adv. En patriote. Agir patriotiquement.

[illegible] … Acte de patriotisme. Le *patriotisme* ne doit pas être mis trop souvent en représentation. (B. de St-P.) Le *patriotisme* est une fièvre sublime qui dans ses accès triomphe de la nature. (Young.)

— Caractère du patriote.

— Se prend quelquefois en mauvaise part pour désigner les vues étroites des gens qui ne voient dans la patrie que la province, la ville, le village où ils sont nés. Patriotisme de clocher. Patriotisme provincial.

— Syn. comp. PATRIOTISME, CIVISME. V. CIVISME.

PATRIPASSIEN ou **PATROPASSIEN.** s. m. (du lat. *pater*, *patris*, père). Hist. relig. Membre d'une secte chrétienne qui pensait que le Christ était Dieu le Père.

PATRIQUES. s. m. pl. Ant. pers. Sacrifices en l'honneur de Mithra.

PATRISIE. s. f. (de *Patris*, botaniste de la Guiane). Bot. Genre de plantes d'Amérique.

PATRISIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une patrisie. ‖ PATRISIÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des flacourtinées, qui a pour type le genre patrisie.

PATRISTIQUE. s. f. (pr. *pa-triss-ti-ke*). Science des choses qui sont relatives aux anciens pères de l'Église, à leur vie, à leur doctrine, à leurs œuvres.

PATRIUMPHO. Myth. slav. Idole des anciens Prussiens ou Borussiens ; ils nourrissaient de lait un serpent consacré à ce dieu.

PATROCINER. v. n. 1re conj. (du lat. *patrocinari*, défendre, soutenir les intérêts). Parler longuement et jusqu'à l'importunité, pour persuader. Il se joint ordinairement avec le verbe *prêcher.* Prêchez et patrocinez tant qu'il vous plaira. Vous aurez beau prêcher et patrociner. Il est vieux et ne s'emploie que par badinage.

Prêchez, *patrocinez* jusqu'à la Pentecôte,
Vous serez étonné, quand vous serez au bout,
Que vous ne m'aurez rien persuadé du tout. (Mol.)

— Se disait pour Défendre. ‖ Protéger.

PATROCLE. Temps hér. Roi des Locriens, fidèle ami d'Achille ; il se distingua pendant le siége de Troie, où il fut tué par Hector.

PATROCLE. s. m. Conchyl. Genre de coquilles univalves, dont l'espèce type n'a guère que deux millimètres de diamètre.

PATROLOGIE. s. f. Connaissance particulière des pères de l'Église.

PATRON, ONNE. s. (du lat. *patronus*, protecteur, défenseur, avocat, dérivé de *pater*, père, parce que le patron fait l'office du père). Protecteur.

— Se dit particulièrement du saint dont on porte le nom, de celui sous l'invocation de qui une église est dédiée, et de celui qu'un pays, une ville, une confrérie, une communauté, réclame comme son protecteur. Saint Pierre est son patron. Sainte Madeleine est sa patronne. Saint Denis est un des patrons de la France. Sainte Geneviève est la patronne de Paris. Saint Nicolas est le patron de la Russie. La sainte Vierge est la patronne d'un grand nombre d'églises. Saint Fiacre est le patron des jardiniers ; saint Éloi, celui des orfévres ; saint Crépin, celui des cordonniers. Le jour de la fête du patron. Évitons d'avoir rien de commun avec la multitude. Qu'elle s'approprie les douze apôtres, leurs disciples, les martyrs ; telles gens, tels *patrons* ; pour nous autres grands, faisons-nous baptiser sous ceux d'Annibal, de César, d'Hector, d'Achille, etc. (La Bruy.)

— Homme puissant sous la protection de qui l'on se met pour faire sa fortune, pour avoir de l'appui. Chez les Romains, les plébéiens s'attachaient, sous le nom de clients, à quelque patricien qu'ils appelaient leur patron. Avoir un prince pour patron. Théodote vise également à se faire des *patrons* et des créatures ; il est médiateur, confident, entremetteur ; il veut gouverner. (La Bruy.) Fuis, va chercher ailleurs tes *patrons* bien-aimés. (Boil.) A la cour, on ne paraît qu'à l'abri d'un *patron*, en sorte qu'un homme est toujours caché derrière un autre. (Noël.)

— Techn. Sorte de peinture faite avec des patrons découpés.

— Homme dont on obtient le secours dans une affaire, dans une circonstance difficile. Être le patron de quelqu'un dans un procès. Avoir un bon patron pour nous tirer d'un pas difficile.

— Fig. *Le hasard est le patron des fous.* (Frédéric.)

— Fig. Se dit quelquefois à l'égard des choses. Les jésuites, *patrons* intéressés de toutes les faiblesses, publient, dans l'histoire de France de leur père Daniel, de longs plaidoyers pour la bâtardise. (Lemontey.)

— Fam. Le maître d'une maison. Demander le patron. Prendre les ordres du patron. Saluer le patron. Le patron fait bien les honneurs de chez lui.

— On dit, dans le même sens, *Le patron de la case*, et cette expression s'applique, par extension, à un homme qui, sans être le maître d'une maison, y a tout pouvoir. Cette femme, depuis son veuvage, a reçu cet homme chez elle, et il est devenu le patron de la case.

— Celui qui commande aux matelots d'un canot, d'une chaloupe ou d'un très-petit bâtiment employé au petit cabotage. Le patron de … [illegible] … bâtiments de commerce on donne ce nom à l'homme qui tient momentanément le gouvernail en main. ‖ *Patron d'embarcation.* Marin chargé de la surveillance de l'armement de chaque embarcation qui accompagne les vaisseaux de guerre, et qui gouverne lorsqu'elle est mise à la mer.

— Fig. et fam. *Il est le patron de la barque.* Se dit de celui qui a le plus de crédit dans une société, dans une compagnie, dans une affaire.

— Chez les Romains, le maître à l'égard de son affranchi. L'affranchi devait respect à son patron. Lorsqu'il y a beaucoup d'affranchis, il faut que les lois civiles fixent ce qu'ils doivent à leur *patron.* (Montesq.)

— Se dit, dans le Levant, du maître à l'égard de l'esclave. Avoir pour patron un homme compatissant.

— *Patron d'une église.* Celui qui avait bâti, fondé ou doté une église, en considération de quoi il avait ordinairement sur cette église un droit honorifique nommé *patronage.* Pour être réputé patron d'une église, il ne suffisait pas d'avoir donné le fonds ou le sol sur lequel elle était bâtie, il fallait encore l'avoir dotée.

— Prélat ou seigneur laïque qui avait droit de nommer à un bénéfice. Patron ecclésiastique. Patron laïque. Etre le patron d'un bénéfice. Être seigneur et patron de sa paroisse. Le patron avait les droits honorifiques, comme successeur du premier fondateur.

— Hist. Titre d'une dignité princière, dans quelques villes, au moyen âge. Patron de Salonique.

— Hist. anc. S'est dit, sous les empereurs, des citoyens qui faisaient métier de plaider devant les tribunaux.

— Se dit, par manière de qualification amicale, à un homme d'un rang inférieur. Bonjour, patron. Gare à vous, patron. Rangez-vous, patron.

— S'emploie quelquefois adjectiv. *Cardinal patron.* S'est dit, à la cour de Rome, du cardinal qui gouvernait comme premier ministre. C'était ordinairement le neveu du pape qui était le cardinal patron.

PATRON. s. m. Modèle sur lequel travaillent certains artisans, comme les brodeurs, les tapissiers et autres. Beau patron. Nouveau patron. Patron extrêmement riche. Patron trop chargé d'ouvrage. Patron à dentelle. Patron de dentelle. Patron fort beau, bien travaillé.

— *Dentelle d'un beau patron.* Dentelle faite sur un beau patron.

— Morceau de papier, de carte ou de parchemin, que les tailleurs, les lingères, les marchandes de modes, etc., découpent de manière à figurer les différentes parties de leurs ouvrages, et sur lesquels ils taillent l'étoffe dont ces ouvrages doivent être faits. Le patron d'une veste, d'un gilet. Le patron d'une chemise, d'un bonnet. Le patron d'une passe de chapeau de femme. Tailler le patron d'après un mauvais patron.

— Dans les manufactures d'or, d'argent et de soie figurées, on donne ce nom au dessin fait par le peintre, et rehaussé de couleurs, qui sert à monter le métier, et à représenter sur l'ouvrage les différentes figures de fleurs, d'animaux et de grotesques, dont le fabricant veut l'embellir.

— Luth. Se dit de certaines pièces de bois qui ont la forme de différentes parties d'un instrument, tel que violon, basse, guitare, etc., et d'après lesquelles on taille le bois dont les instruments doivent être faits. Violon d'un grand, d'un petit patron.

— *Patron* ou *table à patron.* Table de bois blanchie sur laquelle les vitriers tracent et dessinent avec la pierre noire les différentes figures des compartiments d'après lesquels ils veulent couper les pièces de leurs panneaux.

— Fig. Le maréchal de Biron était estimé si parfait guerrier, qu'on croyait que le *patron* en serait rompu par sa mort. (Pasq.) N'allez pas prendre *patron* sur mes lettres, elles sont infinies. (Mme de Sév.)

— Fig. et fam. *Cet homme s'est formé sur un bon, sur un mauvais patron.* Il s'est formé sur un bon, sur un mauvais modèle.

— Hist. milit. Nom qu'on a donné d'abord à la giberne. On disait aussi *patronne.*

— Ornith. *Patron des maréchaux et des charbonniers.* Un des noms vulgaires de la mésange charbonnière.

PATRONAGE. s. m. (rad. *patron*). Droit qu'un prélat ou qu'un seigneur laïque avait de nommer à un bénéfice. Bénéfice en patronage ecclésiastique, en patronage laïque. Droit de patronage sur une chapelle.

— Protection qu'un homme puissant accorde à un homme d'un état inférieur. Patronage d'un ministre. Exercer un grand patronage dans sa province, dans sa ville natale.

— Blas. *Armoiries de patronage.* Celles qui contiennent, dans le haut de l'écu, quelque marque de dépendance. Les fleurs de lis, que la ville de Paris portait dans son écu, en faisaient des armoiries de patronage.

— Dr. canon. Droit qui appartenait sur une église à celui qui l'avait fait construire, ou qui l'avait fondée ou dotée. || *Patronage laïque* ou *personnel.* Celui qui était attaché à la personne, et qui ne pouvait être ni aliéné ni vendu. || *Patronage ecclésiastique* ou *réel.* Celui qui était attaché à une terre, à un bénéfice, et qu'on perdait en vendant cette terre ou ce bénéfice. Lorsqu'un patronage réel tombait entre les mains d'un hérétique, le droit dormait, mais [illegible]

— Hist. anc. Se dit des relations établies à Rome entre les patrons et leurs clients. || Droit que le maître conservait sur l'esclave qu'il avait affranchi.

— Techn. Sorte de peinture faite avec des patrons découpés.

PATRONAL, ALE. adj. Qui appartient au patron, au saint du lieu. Fête patronale. || Le pluriel *patronaux* est inusité.

PATRONAT. s. m. Hist. anc. Droit d'un patron sur ses clients. || Dignité du patron. || Protection. || Droit d'un marchand sur ses esclaves. || Rapport où il est avec ses affranchis.

PATRONÉE. s. f. Se disait pour Patronage. || Dame de paroisse. || Protectrice.

PATRONISÉ, ÉE. part. pass. du v. Patroniser. S'empl. adjectiv. Barque patronisée.

PATRONISER. v. a. 1re conj. Se disait pour Conduire une barque en qualité de patron. Patroniser une barque.

PATRONNE. s. f. La seconde des galères du roi, que montait ordinairement le lieutenant général des galères. La patronne souffrit beaucoup dans cette tempête. La patronne essuya un grand feu.

— S'empl. adjectiv. *Galère patronne.* Galère que l'on appelait aussi simplement *patronne.*

PATRONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Patronner. S'empl. adjectiv. Personne patronnée.

— *Patronné par.* Patronné par un homme puissant.

PATRONNER. v. n. 1re conj. Cart. Enduire de couleur, en se servant d'un patron évidé aux endroits où la couleur doit paraître.

— v. a. Calquer sur un patron.

— On l'a employé plaisamment pour Faire le portrait de quelqu'un. J'aimerais bien à *patronner* les grosses joues de Pauline. (Mme de Sévigné.)

— Néol. Protéger; introduire dans le monde, dans la haute société. C'est une grande dame qui le patronne.

— SE PATRONNER. v. pron. Être calqué.

PATRONNESSE. adj. et s. f. Néol. Se dit de dames qui se chargent de diriger un bal, une fête, au profit de quelques infortunés. Les dames patronnesses du bal pour les Polonais. Une des patronnesses de la fête donnée au profit des pensionnaires de l'ancienne liste civile.

PÂTRONNET. s. m. (rad. *patron*). Pop. Garçon pâtissier.

PATRONNEUR. s. m. Techn. Celui qui fait du patronage. || Celui qui patronne les cartes. || Celui qui invente les dessins, et qui les forme sur le papier, de manière à être exécutés sur le métier.

PATRONYMIQUE. adj. (ét. gr., πατρὸς, gén. de πατήρ, père; ὄνομα ou ὄνυμα, nom). Il n'est usité que dans cette locution, *nom patronymique,* nom commun à tous les descendants d'une race, et tiré du nom de celui qui en est le père. Héraclides, Séleucides, sont des noms patronymiques.

— Hist. anc. Se dit du nom donné à un individu, d'après le nom de son frère ou de sa sœur; ainsi *Phoronide* se dit d'Ino, sœur de Phoronée. || Se dit encore du nom donné à un peuple, d'après celui d'un de ses souverains; ainsi les Athéniens sont appelés *Theseides,* les Romains, *Romulides.* || Enfin il se dit quelquefois du nom donné à un personnage, d'après celui d'un de ses descendants plus illustre que lui: *Théseide* se dit quelquefois d'Égée.

— Se dit, chez les nations modernes, du nom de famille, par opposition aux noms de terre ou de fief, et aux surnoms.

— *Signe patronymique.* Se disait pour Signe nécessaire, indubitable.

PATROPASSIEN. s. m. Hist. relig. V. PATRIPASSIEN.

PATROUILLAGE. s. m. (pr. *pa-trou-ya-je*). Pop. Saleté, malpropreté qu'on fait en patrouillant. Faire un patrouillage.

— S'est dit pour Salmigondis, ragoût malpropre et dégoûtant.

Les chanoines venus, on servit sur la table
Ce *patrouillage* épouvantable. (Baraton.)

— Syn. comp. PATROUILLAGE. PATROUILLIS. Le *patrouillis* est un lieu où l'on a patrouillé, et le *patrouillage,* l'action de celui qui patrouille. *Patrouillis* représente aussi la chose comme étant, et le *patrouillage* la représente comme se faisant.

PATROUILLE. s. f. (pr. *pa-trou-ye;* du fr. *patrouiller,* parce que, dans les courses de nuit, on patrouille dans la boue). Art milit. Marche qu'une partie des troupes de garde dans une ville fait, pendant la nuit, pour la sûreté des habitants. Faire la patrouille. Faire patrouille. Aller en patrouille.

— En général, Toute marche que fait un détachement de soldats, soit pour prévenir les désordres et arrêter les malfaiteurs, soit pour empêcher les surprises de la part de l'ennemi. Faire des patrouilles hors de la place, hors du camp.

— Le détachement même qui fait la patrouille. La patrouille marche par la ville. Rencontrer la patrouille. Les patrouilles étaient nombreuses. Doubler les patrouilles. Patrouille à pied, à cheval. Chef de la patrouille. Patrouille de [illegible]

— Fig. Le bon sens et les vertus se cachent lorsque les partis font *patrouille.* (Boiste.)

— Fam. et pop. *Se mettre en patrouille.* Aller de cabaret en cabaret, boire sans nécessité, et plus qu'il ne convient.

— Techn. Se dit d'une espèce d'écouvillon avec lequel le boulanger nettoie son four. || Linge mouillé sur un bâton pour rafraîchir le moule.

PATROUILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Patrouiller. S'empl. adjectiv. Viande patrouillée. Fruits patrouillés.

— *Patrouillé par.* Viande patrouillée par un sale cuisinier.

PATROUILLER. v. n. 1re conj. (pr. *pa-trou-yé*). Art milit. franç. Faire la patrouille, aller en patrouille.

— Pop. Agiter, remuer de l'eau sale avec les mains, les pieds ou autrement. Les enfants aiment à patrouiller dans les rues, dans le ruisseau. Les canes, les cochons prennent plaisir à patrouiller dans la boue.

Dieu sait la joie, on s'en donne à loisir,
On est à même, on tripote, on *patrouille,*
Et jamais bain ne fit tant de plaisir. (Ducerceau.)

— v. a. Pop. Manier malproprement les choses auxquelles on touche, les gâter, les déranger en les maniant. Patrouiller des viandes. Patrouiller des fruits.

— SE PATROUILLER. v. pron. Être patrouillé. Ces viandes ne doivent pas se patrouiller.

PATROUILLIS. s. m. Lieu où l'on a patrouillé.

— Pop. Bourbier. Mettre le pied dans le patrouillis.

— Se dit des plats qu'on a maniés malproprement. Je ne puis manger de ce patrouillis-là.

— Syn. comp. PATROUILLIS. PATROUILLAGE. V. PATROUILLAGE.

PATROUILLOTISME. s. m. (pr. *pa-trou-yo-tiss-me*). S'est dit, par dénigrement, en 1789 et depuis, d'un zèle exagéré pour le service de la garde nationale. Leur esprit de *patrouillotisme* les rendit impopulaires. (Cormenin.)

PATROÜS. adj. gr. m. Myth. Se disait, dans plusieurs villes de la Grèce, du dieu qui y était principalement adoré; comme *Patroa* se disait de la déesse qu'on y honorait. Les Athéniens adoraient Apollon Patroüs et Minerve Patroa; les Mégaciens, Bacchus Patroüs; les Argiens, Jupiter Patroüs; et les Ephésiens, Diane Patroa.

PATRU (Olivier). Avocat, né à Paris, en 1604, mort en 1681, eut de grands succès au barreau, entra en 1640 à l'Académie, où il introduisit des discours de remerciement. C'était un habile critique et un bon grammairien.

PATRUISAGE. Anc. cout. Droit payé par les marchands pour fréquenter les foires.

PATTAI. s. m. Bot. Espèce d'acacia des Indes, dont on emploie les feuilles sèches pour améliorer l'arack qu'on y fabrique.

PATTALE. s. m. Mamm. Bois non encore ramifié d'un jeune cerf. C'est ce qu'on nomme communément *dague.*

PATTALORINCHYTES. s. m. pl. (ét. gr., πάτταλος ou πάσσαλος, pieu, bâton; ῥίν, nez, ἐγχέειν, comme s'ils se fussent bouché le nez avec une cheville). Hist. relig. V. PASSALORINCHYTES.

PATTARA. s. m. Bot. Genre de plantes de la famille des cistes.

PATTE. s. f. (du bas lat. *plata,* plate). Le pied des quadrupèdes qui ont des doigts, des ongles ou des griffes. Patte de singe, de lion, de chat. Chien qui donne la patte. Les pattes de devant, les pattes de derrière d'un chien. Chat qui donne des coups de patte.

— Le pied de tous les oiseaux, à l'exception des oiseaux de proie. Patte de perroquet. Patte d'oie.

— Se dit des pieds de certains animaux aquatiques, comme l'écrevisse, le homard, etc. Des pattes d'écrevisse.

— Se dit également des pieds de certains insectes. Des pattes d'araignée. Un insecte à huit pattes.

— Zool. En général, ce mot désigne les membranes ou organes de la locomotion d'un animal. Cependant il est des circonstances où l'usage veut qu'on appelle ces parties *pieds,* ou même qu'on leur donne d'autres noms, comme ceux de *mains, griffes, serres, sabots, nageoires.* Ainsi, chez l'homme, la même partie qui, aux membres de devant, prend le nom de *main,* reçoit celui de *pied* à ceux de derrière, tandis que, dans la plupart des singes, les extrémités des quatre membres sont également appelées *mains.* On dit les *pieds* d'un cheval, d'un bœuf, d'un cerf, d'un chameau, d'un éléphant, d'un mouton, d'un veau, d'une chèvre, et des autres animaux qui ont ces parties enveloppées de corne; les *pattes* d'un chien, d'un chat, d'un lièvre, d'un lapin, d'un ours, d'un rat, et des autres mammifères qui n'ont pas ces parties recouvertes de corne. On dit aussi les *pattes* des oiseaux, des reptiles, des insectes et des autres animaux articulés; mais les organes correspondants de certains mollusques, tels que les céphalopodes, prennent le nom de *bras.* Les pattes conformées en manière de rames, et qui servent à la natation, sont appelées *nageoires* dans les poissons, certains mammifères, les cétacés par exemple, et dans les tortues marines. L'arbitraire seul a créé ces dénominations, dont la diversité jette [illegible] des organes.

— Le peuple a considérablement contribué à ces anomalies, qu'il est impossible de motiver. Ainsi, en parlant des organes locomoteurs des quadrupèdes, on ne dit pas les pattes d'un cheval, mais les jambes; l'âne, quoique d'une caste moins noble, jouit du même privilège; le cochon, ignoble par sa forme et son naturel, a des pieds; le chien, surnommé l'*ami de l'homme,* le chien, cette bonne créature, qu'on ne voit pas flatter ceux qu'il n'aime pas, et qui ne trahit jamais son maître, eh bien! il n'a que des pattes; point de restrictions en sa faveur comme pour les précédents.

— Fig. et fam. *Ce chat fait patte de velours.* Il retire ses griffes en donnant la patte. Je puis me fier au chien qui me caresse; mais je dois avoir l'œil sur la *patte* de velours du chat. (De Jussieu.)

— Fig. et au moral. *Faire patte de velours.* Cacher sous des dehors caressants le pouvoir ou le dessein qu'on a de nuire. Qui ne veut pas blesser fait *patte* de velours. (F. d'Egl.)

— Prov. et fig. *Se servir de la patte du chat pour tirer les marrons du feu.* Se servir adroitement d'un autre pour faire quelque chose de périlleux, dont on espère recueillir le profit.

— Fig. et fam. Se dit de la main de l'homme, mais en mauvaise part. Cet homme a une grosse vilaine patte. Cette fille, en voulant rajuster la coiffure de sa maîtresse avec sa grosse patte, l'a entièrement dérangée. Otez vos pattes de là. Rangez votre patte.

— Fam. *Marcher à quatre pattes.* Marcher sur les pieds et sur les mains.

— Prov et fig. *Il ne remue ni pied ni patte.* Il est sans mouvement.

— Prov. *Il ne saurait remuer ni pied ni patte.* Se dit d'un homme qu'une grande faiblesse ou une grande lassitude empêche de marcher.

— Fam. *Mettre la patte sur quelqu'un.* Le battre, le maltraiter. Si je mets une fois la patte sur lui, il y paraîtra. || Se rendre maître de son esprit; prendre de l'ascendant, de l'empire sur lui.

— Fam. *Tomber sous la patte de quelqu'un.* Courir le risque d'en être maltraité; en être maltraité. Qu'il ne tombe pas sous ma patte, il s'en souviendrait longtemps.

— *Passer sous la patte de quelqu'un.* En être maltraité.

— Fam. *Être entre les pattes de quelqu'un.* Etre soumis à l'examen d'un homme dont on a sujet de craindre la sévérité.

— Fam. *Sortir des pattes, se tirer des pattes de quelqu'un.* N'être plus dans sa dépendance, n'avoir plus rien à redouter de lui. || Etre à l'abri de ses persécutions, de ses importunités.

— Fam. *Tenir quelqu'un sous sa patte.* Etre en état, en pouvoir de lui causer du déplaisir.

— *Trouver quelqu'un sous sa patte.* A sa portée.

— Fig. et fam. *Donner un coup de patte, des coups de patte à quelqu'un.* Lâcher avec finesse quelque trait vif et malin contre quelqu'un, soit en sa présence, soit en son absence. || *Graisser la patte à quelqu'un.* Le corrompre, le gagner par argent. Graisser la patte au portier, au valet de chambre.

— *Pattes de mouche.* Traits d'une écriture très-fine et mal formée.

— Pied d'un verre, d'une coupe et d'autres objets semblables. Verre à patte.

— Bot. Racine de certaines plantes qui a quelque ressemblance avec la patte d'un animal. C'est ce qu'on nomme autrement *griffe.* Patte d'anémone, de renoncule.

— Ce mot est devenu spécifique dans le langage vulgaire. || *Patte d'araignée.* Nom vulgaire de la nigelle des jardins. || *Patte du diable.* La marcgravie ombelliforme. || *Patte du lapin.* L'orpin velu et le trèfle rouge. || *Patte de lièvre.* Le trèfle des champs. || *Patte de lion.* L'alchimille et le filage. || *Patte de loup.* Le lycope vulgaire. || *Patte d'oie.* Les chénopodes. || *Patte d'ours.* Une acanthe et l'ellébore fétide. || *Patte velue.* La calandre.

— Conchyl. *Patte de crapaud.* Nom marchand d'une espèce du genre rocher. || *Patte de lion brûlée.* Nom vulgaire d'une espèce de pourpre. || *Patte d'oie.* Nom marchand employé quelquefois pour désigner le strambe pied de pélican. || *Patte d'oie,* ou *aile de souris.* Coquille du genre des rostellaires.

— Entom. *Patte étendue.* Nom donné à une espèce de bombyx, ainsi nommé, parce qu'il semble se cacher la tête entre les pattes. || *Patte pelue.* Nom vulgaire de la calandre ou charançon du blé.

— Blas. On représente les pattes ordinaires en barre. Quand elles sont en une autre assiette, il les faut spécifier en blasonnant.

— Jeu d'écoliers, où l'on jette quelque menue monnaie contre une muraille, et où l'on gagne quand il n'y a que la largeur de la patte ou de l'extension de la main entre les pièces des joueurs.

— Mar. *Les pattes d'une ancre.* Les pièces triangulaires qui terminent à ses deux extrémités la partie courbe d'une ancre, et qui la font mordre sur le fond. || *Pattes de bouline et de ris.* Bouts de filin épissés sur les ralingues de côté des voiles carrées, pour recevoir les branches de bouline et les palanquins. || Morceau de fer plat et recourbé, fixé de l'autre bout à un cordage: deux élingues, ainsi garnis [illegible] les douves desquelles on engage les pattes. || *Patte d'anspect.* Garniture de fer que l'anspect porte à son gros bout. || *Mouiller en pattes d'oie.* Mouiller sur trois ancres, disposées en triangles, à l'avant d'un vaisseau. || *Patte de voiles.* Les morceaux carrés de toile qu'on applique au bord des voiles, proche la ralingue, pour les renforcer, afin d'y amarrer les pattes de bouline.

— Mus. Instrument qui sert à régler du papier de musique, en traçant à la fois les cinq lignes qui forment une partie. || Ouverture inférieure des instruments à vent, tels que flûte, hautbois, etc.

— Taill. Petite bande d'étoffe qui est attachée par un de ses bouts, à quelque partie du vêtement, et dont l'autre bout porte, soit un bouton, soit une boutonnière. || Petite bande d'étoffe de couleur tranchante qui fait partie du parement d'un habit uniforme. || On donnait autrefois ce nom à une petite bande d'étoffe, où il y avait quatre ou cinq boutonnières qu'on attachait à la fente d'un haut de chausses, pour former une brayette.

—Techn. Languette qui garnit la couverture d'un portefeuille, et qui sert à le fermer. || Partie inférieure d'une cloche qui va en s'amincissant. || Le gros bout plat d'un pain de sucre. || Crochet ou cheville de bois dont le boucher se sert pour attacher la viande. || Partie de la filasse qui approche de la racine de la plante, et qui est plus épaisse que le reste. || Sorte de clou dont la tête est aplatie en forme d'ovale, et percée de plusieurs trous pour l'attacher contre une planche, etc. || Partie de l'étui qui sert à le fermer et à l'ouvrir, en s'agrafant ou se boutonnant vers le milieu. || Chez les vergetiers, Morceau de bois percé, dans les trous duquel doivent être passés les loquets avec de la poix fondue. || *Patte de loup* ou *lissoir*. Instrument propre à adoucir le papier raboteux, ou dont le grain est trop gros. || Morceau de fer pointu d'un bout, et plat de l'autre : par le bout pointu, il se fiche dans du bois, ou se scelle dans du plâtre ; et par l'autre bout, il sert à fixer un lambris, un chambranle de porte, un châssis de croisée, etc. || *Une patte en bois*, *en plâtre*. Une patte à mettre dans du bois, dans du plâtre. || Chez les charrons, Bout de raie de roue qui entre dans le moyeu. || *Pattes et queues*. Nom qu'on donnait, dans quelques provinces de la France, aux laines de la moindre qualité, et les plus courtes qui se lèvent de dessus l'animal.

PATTÉ, ÉE. part. pass. du v. Patter. S'emploie adjectiv. Papier patté.

— Qui a une espèce de patte.

— Blas. *Croix pattée*. Croix terminée en forme de patte étendue. Porter d'argent à la croix pattée d'azur.

— Diplom. *Lettres lombardes pattées*. Caractères dont chaque jambage porte une espèce de patte à son extrémité.

PATTE-DE-LION. s. f. Charp. Enrayure formée par l'assemblage des demi-tirants qui tiennent les chevets d'une vieille église.

— Eaux et for. Plusieurs allées dans un bois qui aboutissent à un même centre comme les rayons du cercle.

— Bot. Sorte de plante qui croît dans les Alpes, et que l'on nomme aussi *cotonnière étoilée* ou *herbe à coton*.

PATTE-D'OIE. s. f. Point de réunion de plusieurs routes, de plusieurs allées divergentes, d'où on les aperçoit d'un coup d'œil.

— Fam. Se dit de ces rides divergentes que les personnes qui commencent à vieillir ont à l'angle extérieur de chaque œil. Il n'est plus jeune, on lui voit déjà la patte-d'oie.

— Bot. V. CHÉNOPODE. || Expansion nerveuse dont les rameaux imitent une patte d'oie.

— Charp. Assemblage de pièces de charpente présentant en plan la forme triangulaire.

— Mar. Assemblage de trois câbles tirant sur un même point.

— P. et chauss. Endroit d'un pavé où deux ruisseaux viennent se réunir en un seul.

PATTE-PELU. s. m. Homme qui va adroitement à ses fins, sous des apparences de douceur et d'honnêteté. C'est un franc patte-pelu. Ce mot s'emploie, suivant les uns, par allusion à ce qu'on dit dans la Genèse de Jacob et d'Esaü, comme si on voulait dire de ces hypocrites qu'ils ont la voix de Jacob et la main d'Esaü. Suivant d'autres, c'est une allusion à la fable du loup qui montrait patte de brebis à l'agneau pour le tromper.

—S'applique aussi aux animaux, aux renards surtout.

C'étaient deux vrais tartufs, deux archipatelins,
Deux francs *patte-pelus* qui des frais du voyage,
Croquant mainte volaille, escroquant maint fromage,
S'indemnisaient à qui mieux mieux. (La Font.)

— On dit aussi *patte-pelue* au féminin, même en parlant d'un homme. Cet homme, cette femme est une vraie patte-pelue, est une dangereuse patte-pelue.

— L'auteur des *Contes d'Eutrapel* s'en est servi dans le sens de Fourberie. Surpassant en humilités, chattemites et *patte-pelues*, tous les moines du mont Athos.

— Voltaire l'a employé adjectivement.

De ce Jacob, heureux par un mensonge,
Patte-pelu dont l'esprit lucratif
Avait vendu ses lentilles en juif. (Voltaire.)

PATTER. v. a. 1re conj. Techn. Régler du papier de musique avec une patte.

[illegible] Être patté. Ce papier doit se patter dans la journée.

PATTIÈRE. s. f. Techn. Femme qui trie et déblaye les chiffons à papier.

PATTU, UE. adj. (rad. *patte*). Qui a ou qui semble avoir de grosses pattes. Il n'est usité qu'en parlant de certains oiseaux d'une espèce particulière, qui ont de la plume jusque sur les pieds. Pigeons pattus. Coqs pattus. Poules pattues.

— Molière parlant des canons qu'on mettait autrefois aux jambes, dit qu'ils représentent des pigeons *pattus*.

PATULCIUS. adj. et s. m. Myth. Un des noms de Janus, dont le temple était ouvert pendant la guerre. || Surnom de Jupiter. || On dit aussi Junon Patulcia.

PATULIPALLE. adj. des 2 g. (ét. lat., *patulus*, ouvert ; *pallium*, manteau). Conchyl. Se dit des mollusques acéphales qui ont le manteau ouvert. || PATULIPALLES. s. m. pl. Ordre de la classe des conchyfères, auquel on rapporte ceux qui ont le manteau ouvert, c'est-à-dire qui ne présentent pas d'ouverture spéciale pour les déjections et la respiration.

PATUMAR. s. m. Mar. Bâtiment côtier des Indes orientales ; il va à la voile et à l'aviron, et il est susceptible de servir en guerre.

PÂTURAGE. s. m. (du lat. *pastum* ; on écrivait anciennement *pasturage*). Lieu où les bestiaux pâturent. Pâturage gras, ample, abondant, fertile, fécond, heureux, nourrissant, vert, riant, frais. Bons pâturages. Gras pâturages. Pays qui n'a point de pâturages. L'agneau naissant expire en un frais *pâturage*. (Del.) Oubliant tous les jours le *pâturage* et l'herbe. (Boil.) Votre vue s'étendra sur des campagnes couvertes de *pâturages* et de troupeaux. (Barth.) Cette forêt a sous ses pieds de gras *pâturages*. (Fén.)

Les lions dépouillent leur rage,
Et dans le même *pâturage*
Bondissent avec les troupeaux. (J.-B. Rouss.)

Cet animal guerrier qu'enfanta le trident
Déploie, en se jouant dans un gras *pâturage*,
Sa vigueur indomptée et sa grâce sauvage. (Del.)

— Usage du pâturage. Avoir droit de pâturage sur une terre.

— Droit que l'on a de faire paître les bestiaux sur certains fonds, autrement qu'à titre de propriétaire.

— *Pâturage vif*. Il offre une véritable jouissance des fruits utiles du fonds, car il consiste à faire consommer par les bestiaux des herbes ou des fruits commerçables. || *Pâturage vain*. Chose que le propriétaire abandonne comme ne lui étant d'aucune utilité, et comme ne pouvant produire par conséquent ce que l'on appelle une perception de fruits.

— Droit que le seigneur levait sur ses vassaux et sur les habitants qui faisaient paître leurs troupeaux dans certains temps de l'année.

— Herbe du pâturage.

— Fig. Se dit de tout ce qui peut contribuer à la consolation, à la nourriture de l'âme des fidèles. Que cet enfant miraculeux les mène encore, et les voie réunis dans les mêmes *pâturages*. (Mass.) Aux *pâturages* gras il mène ses troupeaux. (L. Rac.) Vous êtes les brebis favorites à qui le souverain pasteur a réservé ses plus fertiles *pâturages*. (Fléch.)

PÂTURAL, ALE. adj. Se disait pour Destiné aux bestiaux. || Qui fait partie de leur pâture.

PÂTURANT. part. prés. du v. Pâturer. Qui pâture. Il est toujours invar. Des troupeaux pâturant tranquillement.

PÂTURANT, ANTE. adj. Que l'on conduit au pâturage. Animaux pâturants.

PÂTURE. s. f. (rad. *paître*). Ce qui sert à la nourriture des bêtes, des oiseaux, et même des poissons. Dieu donne à tous les animaux leur pâture, il leur apprend à chercher leur pâture. Les petits poissons sont la pâture des gros. Etre la pâture des loups, des vautours, des corbeaux. Nos corps deviendront la pâture des vers. Aux petits des oiseaux il donne leur *pâture*. (Rac.)

D'un perfide ennemi j'ai purgé la nature ;
À ses monstres lui-même a servi de *pâture*. (Rac.)

Devenir la *pâture*
Des corbeaux affamés et des loups dévorants
(J.-B. Rouss.)

Et les troupeaux, épris de leurs concerts touchants,
Négligeant la *pâture*, écoutèrent leurs chants. (Id.)

— L'herbe et la paille qu'on donne aux bestiaux pour leur nourriture, et principalement à des bœufs et à des vaches. Mettre de la pâture devant des bœufs, leur donner de la pâture.

— On désigne sous ce nom, dans le Cantal, un mélange de foin, de regain et de paille, qu'on donne chaque jour aux bestiaux.

— Nourriture que le bétail trouve dans les pâturages, les pâtis, les pacages.

— Le lieu où croît la nourriture des animaux qui paissent. Une belle pâture. Une vaste pâture.

Dans les dédales verts que formaient les halliers,
L'herbe tendre, le thym, les humbles violiers,
Présentaient aux troupeaux une *pâture* exquise.
(La Fontaine.)

— On donne ce nom, dans l'ancien Boulonnais, aux prairies naturelles situées sur les coteaux trop en pente pour être cultivées.

— *Pâtures grasses*. Nom qu'on donne en Flandre à des prairies artificielles composées [illegible] dans lesquelles on place des bestiaux pour l'engraissement.

— *Mettre, envoyer des chevaux en pâture*. Les mettre paître, les envoyer paître dans un pré.

— *Vaine pâture*. Terres dont la pâture est libre, où tous les habitants d'une commune peuvent conduire leurs bestiaux. || Se dit en général de toutes les terres où il n'y a ni semences ni fruits.

— *Droit de parcours et vaine pâture*. Droit de mener ses bestiaux dans les terres où il n'y a ni semences ni fruits.

— Législ. *Vive pâture* ou *grasse pâture*. Se dit du droit de faire paître durant tout l'été ses bestiaux sur un fonds. Le droit qu'ont les habitants d'une commune sur les communaux est un droit de vive pâture.

— Bot. *Pâture de chameau*. Nom que les Arabes donnent au schœnanthe, dont ils se servent pour nourrir leurs chameaux.

— Fam. Se dit quelquefois de la nourriture de l'homme. C'est une bonne pâture, une excellente pâture que la pomme de terre. Les fruits et les salades ne sont pas une bonne pâture. N'avoir pas une pâture suffisante. Ce n'est pas là une pâture.

Tous les hommes suivaient la grossière nature,
Dispersés dans les bois, couraient à la *pâture*. (Boil.)

— Fig. au moral. Il faut donner de la pâture à son esprit. Dans ce livre, on ne trouve pas de pâture pour l'esprit. La parole de Dieu est la pâture de l'âme. Pâture spirituelle. La prédication de l'Evangile est la pâture d'une âme chrétienne. Jésus-Christ nous a laissé une pâture céleste dans l'Eucharistie. La contemplation de la nature est la pâture de l'esprit d'un philosophe. Il y a dans ce poème beaucoup de pâture pour la critique. Tout sert de pâture à sa malignité. Théophile écoute ; il veille sur tout ce qui peut servir de *pâture* à son esprit d'intrigue, de médiation ou de ménage. (La Bruy.) Ne cessons de combattre l'orgueil, à qui tout, jusqu'à l'humilité même, sert de *pâture* et d'aliment. (Boss.)

PÂTURÉ, ÉE. adj. Prat. Qui a été mangé, tondu par le bétail. Prairie pâturée.

— Qui est destiné à être mangé par les bestiaux. Aujourd'hui nos meilleurs agriculteurs conservent des champs à la culture des céréales destinées à affourager les bestiaux ou à être *pâturées* sur place. (Morog.)

PÂTUREAU. s. m. Anc. cout. Pré où l'on fait pacager les bœufs. Dans le Nivernais, on tenait les bœufs au pâtureau jusqu'à la Saint-Martin.

PÂTURER. v. n. 1re conj. Prendre la pâture. Les bêtes cherchent à pâturer, vont pâturer. C'est un lieu où les troupeaux pâturent commodément.

PÂTUREUR. s. m. (rad. *pâture*). Art milit. Ne se dit guère que des cavaliers et des valets qui mènent les chevaux à l'herbe. Donner une escorte aux pâtureurs.

PATURIN. s. m. Bot. Genre de plantes graminées qui donne beaucoup de pâture. Parmi les espèces de paturin, on doit citer le paturin abyssinien, dont la graine, dans son pays natal, est employée avantageusement à faire du pain. On compte aujourd'hui plus de cent quatre-vingts espèces de paturin, dont un grand nombre croissent naturellement en Europe.

PÂTURON. s. m. Art vétér. La partie au bas de la jambe d'un cheval et des autres mammifères ongulés, entre le boulet et la couronne. Cheval blessé au pâturon. Pâturon court. Pâturon long. Joint du pâturon.

— Bot. Nom vulgaire de plusieurs espèces de champignons comestibles, et particulièrement du champignon de couche, parce que c'est dans les pâturages que les meilleurs et les plus savoureux prennent naissance. || Nom vulgaire de grosses variétés de citrouilles ou de courges.

PATURSA. s. f. (Quelques étymologistes prétendent que c'est l'abréviation de *passio turpis saturnina*, dont on n'a pris que la première syllabe de chaque mot). Pathol. Nom donné autrefois à la maladie vénérienne.

PATY. s. m. Agric. Nom qu'on donne, aux environs de Metz, à des pierres enlevées des vignes et mises en tas à leurs extrémités.

PAU. s. m. Métrol. Mesure de longueur, en usage dans le royaume de Loango. Le pau vaut 77 cent., 66 cent. ou 45 cent.

— Relat. Ancienne machine de guerre en usage autrefois parmi les Chinois.

PAU. Géogr. Ch.-l. du dép. des Basses-Pyrénées. Cour royale. Patrie de Henri IV ; 12,600 hab. A 812 kilom. de Paris.

PAUCIARTICULÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *pauci*, peu ; *articulus*, article). Entom. Se dit des antennes quand elles ne sont formées que d'un petit nombre d'articles.

PAUCIDENTÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *pauci*, peu ; *dens*, dent). Bot. Se dit des feuilles qui n'ont qu'un petit nombre de dents, comme celles de la serjanie paucidentée, qui n'ont qu'une ou deux dents au sommet.

PAUCIFLORE. adj. des 2 g. (ét. lat., *pauci*, peu ; *flos*, fleur). Bot. Qui porte peu de fleurs, comme le froment pauciflore, ou qui en contient peu, comme la calathide de la knautie.

PAUCIFOLIÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *pauci*, peu ; *folium*, feuille). Bot. Qui n'a qu'un petit nom- [illegible] paucifolié.

PAUCIJUGUÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *pauci*, peu ; *jugum*, paire). Bot. Se dit d'une feuille composée qui n'est formée que d'un petit nombre de paires de parties. || Se dit aussi des ombellifères dont chaque carpelle du fruit ne porte que cinq lignes saillantes, comme la férule paucijuguée.

PAUCINERVÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *pauci*, peu ; *nervus*, nerf). Bot. Qui n'a qu'un petit nombre de nervures. || Se dit d'une plante dont les feuilles sont peu veinées. || Se dit aussi des paillettes des graminées, quand le nombre des nervures ne dépasse pas cinq pour l'inférieure et quatre pour la supérieure. || On dit aussi *paucinervié*.

PAUCIRADIÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *pauci*, peu ; *radius*, rayon). Bot. Se dit de l'ombelle qui ne contient ou ne porte qu'un petit nombre de rayons, comme l'hydrocotyle vulgaire. || Le nénuphar pauciradié est ainsi nommé parce que son stigmate n'a que huit ou neuf rayons.

PAUCIRUGUEUX, EUSE. adj. (ét. lat., *pauci*, peu ; *rugus*, ride). Bot. Qui offre peu de rides ou de rugosités. Hyménium paucirugueux.

PAUCISÉRIÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *pauci*, peu ; *series*, série). Bot. Qui est partagé en un petit nombre de séries. || Se dit des squames du périclinе des synanthérées, lorsqu'elles sont disposées autour de la calathide sur plusieurs rangs concentriques.

PAUCISPIRÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *pauci*, peu ; *spira*, spire). Conchyl. Se dit de l'opercule des mollusques, quand il ne décrit qu'un petit nombre de tours, de spirales, un ou deux par exemple, qui augmentent rapidement la largeur, et dont le sommet est à peu près central, comme dans les sabots.

PAUCITÉ. s. f. (du lat. *paucitas*, petit nombre). Didact. Petit nombre. La *paucité* de la race humaine rend la terre inhabitable, et cette terre abandonnée contribue à son tour à la dépopulation. (Volt.) Je renvoie à notre Dodwell qui a démontré la *paucité* des martyrs. (Id.) || Quoique utile, ce mot n'est pas entièrement sanctionné par l'usage.

PAUCRAIN ou **PAUCRIN.** s. m. Mar. Portefaix dans les ports de mer.

— Nom que les matelots donnent à un armateur avare.

PAUFORCEAU. s. m. (du vieux mot fr. *pau*, pieu). Chass. Piquet solidement enfoncé dans la terre, auquel on attache le filet pour prendre les pluviers.

PAUILLAC. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Lesparre (Gironde) ; 2,700 hab.

PAUL (Saint). L'apôtre des Gentils, né l'an 2 de J.-C., de parents juifs, fut d'abord au nombre des persécuteurs du christianisme naissant ; mais il se convertit à la suite d'une vision, et devint un des plus ardents apôtres de la religion nouvelle. Il fut décapité à Rome l'an 66. On a de lui quatorze épîtres, toutes adressées aux églises des régions qu'il avait parcourues, et remarquables par la force de la logique et la sagesse des préceptes. || Premier ermite qui, à 22 ans, se retira dans les déserts de la Thébaïde, et y mourut en 311, âgé de 113 ans. || PAUL Ier, pape, régna de 757 à 767. On l'a mis au rang des saints. || PAUL II, régna de 1464 à 1471. || PAUL III, régna de 1534 à 1549. || PAUL IV, régna de 1555 à 1559. || PAUL V, régna de 1605 à 1621.

— PAUL Ier, empereur de Russie, né en 1754, monta sur le trône en 1796, et périt étranglé en 1801. Parvenu au trône, tout fut bouleversé dans l'administration et dans l'armée. Il entra d'abord dans la coalition contre la France, dont il se fit ensuite l'allié. Il porta le despotisme jusqu'à obliger tous ceux qui se trouvaient sur son passage à se prosterner devant lui, ce qui causa sa perte.

— PAUL DE SAMOSATE. Patriarche d'Antioche en 260, fut le fondateur de la secte des paulianistes.

—Commun. relig. *Ermites de saint Paul*. Congrégation établie en Hongrie, au commencement du XIVe siècle. On les appelait plus souvent *les Pères de la mort*. || *Ordre de saint Paul décapité*. Nom que quelques bulles des papes donnent à l'ordre des barnabites.

PAUL (SAINT-). Géogr. Ch.-l. de la province de ce nom, au Brésil. Mines d'or, d'argent, de fer, de diamants et de pierres précieuses ; 15,000 hab. || SAINT-PAUL DE LOANDA. V. LOANDA. || SAINT-PAUL. Ch.-l. de cant., arrond. de Barcelonnette (Basses-Alpes). || SAINT-PAUL CAP-DE-JOUX. Ch.-l. de cant., arr. de Lavaur (Tarn). || SAINT-PAUL DE FENOUILLET. Ch.-l. de cant., arr. de Perpignan (Pyrénées-Orientales) ; 1,500 hab.

— Prov. *Découvrir saint Pierre pour couvrir saint Paul*. Dérober à l'un pour donner à l'autre. || *Prendre saint Pierre pour saint Paul*. Se méprendre, prendre une personne pour une autre. || *Qui loue saint Pierre ne blâme saint Paul*.

PAUL. s. m. (de l'ital. *Paolo*, Paul, nom de pape). Métrol. Monnaie d'argent de l'Etat romain, valant 52 cent. || Le paul de Toscane vaut 56 cent.

PAULE. Géogr. Ville du royaume de Naples (Calabre-Citérieure) ; 5,000 hab.

PAULÉTIE. s. f. (pr. *pô-lé-ci*). Bot. Genre de plantes de la famille des légumineuses, renfermant deux espèces.

PAULETTE. s. f. Droit que la plupart des officiers de justice et de finance payaient tous les ans au roi, afin de pouvoir disposer de leurs [illegible] héritiers, s'ils venaient à mourir dans le cours de l'année. Ce droit fut établi, en 1604, par Ch. Paulet, secrétaire de la chambre du roi. La paulette fut d'abord fixée au soixantième du prix de l'office ; elle fut réduite au centième en 1771, et prit le nom de centième denier.

PAULETTER. v. n. 1re conj. Anc. fin. Payer la paulette. Les officiers de la maison royale ne *paulettent* point ; leurs charges vaquent par mort. (Trévoux.)

PAULHAGUET. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Brioude (Haute-Loire) ; 1,300 hab.

PAULIANISTE. s. m. Hist. relig. Membre d'une secte chrétienne qui fut fondée au IIIe siècle, par Paul de Samosate, évêque d'Antioche. Il enseignait que le Fils et le Saint-Esprit existent en Dieu, comme les facultés de raison et d'activité chez les hommes ; il considérait le Christ comme un homme animé de l'esprit divin.

PAULICIEN. s. m. Hist. relig. Premier nom des pauli-joannites.

PAULIEN (SAINT-). Géogr. Ch.-l. de cant., arr. du Puy (Haute-Loire); 3,000 hab.

PAULIER. s. m. (du v. m. fr. *pau*, pieu, bâton, parce qu'il en portait ordinairement un). Anc. cout. Celui qui levait les gerbes pour la dîme. On disait aussi *dimeur*.

PAULI-JOANNITE. s. m. Hist. relig. Membre d'une secte fondée au VIIIe siècle par les Arméniens Paul et Jean. Ils pensaient que l'adoration de la croix était une idolâtrie, et refusaient l'aumône aux pauvres, pour ne pas prolonger l'existence d'êtres créés par le mauvais principe.

PAULIN. s. m. Hist. relig. Membre d'une secte qui habitait la Bulgarie, et qui mettait saint Paul au-dessus de Jésus-Christ. Les paulins baptisaient avec le feu.

PAULINE. s. f. Hist. ecclés. Nom d'une bulle de Paul III sur les indults.

PAULINIE. s. f. Bot. V. PAULLINIE.

PAULINISTE. s. m. Hist. ecclés. Partisan d'un évêque d'Antioche nommé Paulin, qui avait été élu vers la fin du IVe siècle, en même temps qu'un autre évêque suspecté d'arianisme.

PAULISTE. adj. et s. des 2 g. Géogr. Habitant de la ville ou de la province de Saint-Paul, au Brésil. || Qui appartient à cette province ou à ses habitants. || *Mines des Paulistes*. Se dit des mines qui existent dans cette province.

— Hist. ecclés. Nom qu'on donnait, à Goa, aux jésuites. On disait aussi *Pères paulistes*.

PAULITE ou **PAULIEN.** s. m. Hist. relig. Membre d'une secte de sévériens, dont un nommé Paul fut le chef.

— Minér. Nom d'un minéral appelé aussi *hyperstène*, de l'île de Saint-Paul, au Labrador, d'où sont venus les premiers échantillons.

PAULLINIE. s. f. Bot. Genre de sapindées dont les espèces sont disséminées dans les deux hémisphères. Les tiges de ces plantes sont flexibles, et on en fait des paniers, des cordes et autres objets de cette nature.

PAULLINIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une paullinie. || PAULLINIÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des sapindacées, qui a pour type le genre paullinie.

PAULME. s. f. Ancienne orthographe du mot paume; il se prenait pour main. || *Choir tout à paulme*. Tomber sur les mains.

PAULMÉE. s. f. Se disait pour Mesure qui a la longueur de la main; palme.

— Anc. art milit. Accolade, léger coup donné avec la main à celui qu'on recevait chevalier.

PAULO-POST-FUTUR. s. m. (ét. lat., *paulo*, un peu; *post*, après, *futurus*, futur). Gramm. gr. Temps des verbes passifs grecs, qui exprime un futur très-prochain. Ce terme n'est plus en usage aujourd'hui : on appelle ce temps *futur antérieur*.

PAUME. s. f. (du lat. *palma*). Le creux, le dedans de la main entre le poignet et les doigts. Avoir la paume de la main longue, courte, etc. Être blessé à la paume de la main. La *paume* de la main est plus ou moins concave, suivant les individus. (Petit.) Les piqûres de la *paume* de la main sont quelquefois suivies d'un gonflement considérable de la main et de l'avant-bras. (Id.)

— Pop. *Siffler en paume*. Appeler en faisant du creux de la main une espèce de sifflet.

— Métrol. Mesure formée par la hauteur du poing fermé; elle est d'environ 8 centimètres. On dit plus souvent *palme*. || C'était autrefois la mesure dont on se servait pour spécifier la taille des chevaux.

— Entom. Se dit du premier article des deux tarses antérieurs des insectes hexapodes, quand il se distingue des autres par plus de longueur, plus de largeur, ou autrement.

— Bot. On appelait autrefois *Paume de Christ*, le palma-christi ou ricin.

— Mamm. La partie large de la main jusqu'aux doigts, comprenant le poignet et le métacarpe dans les mains proprement dites, le tarse et le métatarse dans les pieds en forme de mains.

— Mar. Nom qu'on donne dans les ateliers de mâture au bout d'une pièce qui sert à allonger la mèche d'un mât d'assemblage. || En général, toutes les pièces qu'on accole les unes aux autres ou qui sont sur-ajoutées à la mèche sont terminées en paume, afin qu'elles ne puissent se séparer.

PAUME. s. f. (du lat. *palma*, [illegible] avec la paume de la main, avant qu'on eût inventé les raquettes et les battoirs). Sorte de jeu auquel jouent deux ou plusieurs personnes qui se renvoient une balle avec une raquette ou battoir, dans un lieu préparé exprès. Il paraît que ce jeu est fort ancien, puisqu'il en est question dans Homère. Jeu de la paume. Joueur de paume. Jouer parfaitement à la paume. Belle partie de paume.

— Absol. Le jeu de la paume. La paume est un exercice utile à la santé.

— *Longue paume*. Celle à laquelle on joue dans un long espace de terrain ouvert de tous côtés et disposé exprès.

— *Courte paume*. Celle à laquelle on joue dans un carré long enfermé de murailles, ordinairement peintes en noir, et pavé de dalles de pierre.

— *Jeu de paume*. Le lieu où l'on joue à la courte paume. Jeu de paume couvert. Jeu de paume découvert.

— *Jeu de paume carré*, ou simplement *carré*. V. CARRÉ. || *Jeu de paume à dedans*, ou simplement *dedans*. V. DEDANS.

— *Salle nue comme un jeu de paume*. Salle qui n'est pas meublée.

— Hist. fr. *Jeu de paume*. Se dit particulièrement du jeu de paume de Versailles, où les députés du tiers-état, ayant trouvé le lieu de leur séance fermé, se réunirent, le 20 juin 1789, et firent le serment de ne point se séparer sans avoir donné une constitution à la France. Cette séance s'appelle absol. *Le jeu de paume, le serment, l'assemblée* ou *la séance du jeu de paume*.

PAUMÉ, ÉE. part. pass. du v. Paumer. S'empl. adjectiv. Avoir la gueule paumée.

— *Paumé par*. Il a eu la gueule paumée par un ivrogne.

PAUMÉE. s. m. Agric. Manière de mesurer la tige du lin et du chanvre avec la paume de la main.

PAUMÈLE. s. f. Se disait pour Poignée. || Ancien nom du jeu de la main chaude.

PAUMELLE. s. f. Bot. Espèce d'orge très-commune dans quelques provinces. || Un des noms de l'agaric élevé.

— Chass. Machine où l'on met un oiseau vivant pour appeler.

— Mar. Morceau de cuir dont les voiliers garnissent la paume de leur main, pour y fixer le dé avec lequel ils poussent leur aiguille.

— Techn. Outil de bois dont le corroyeur garnit la paume de sa main, pour rendre les cuirs plus maniables. || Les maroquiniers se servent aussi de paumelles de bois et de liége, pour faire sortir et relever le grain des peaux de maroquins noirs qu'ils fabriquent. || Bout de lisière de drap dont le cordier entoure le fil de caret à mesure qu'il l'a formé. La paumelle empêche que la main de l'ouvrier ne soit coupée par le fil. || Espèce de penture de porte qui s'attache sur le bois et qui tourne sur un gond.

PAUMER. v. a. 1re conj. (du fr. *paume*). Ne s'empl. que dans cette phrase pop. *Paumer la gueule*. Donner un coup de poing sur le visage.

— *Paumer une terre*. La mesurer avec la paume.

— v. n. Mar. Se touer à la main. || Se servir du paumet.

— SE PAUMER. v. pron. *Se paumer la gueule*. Se battre. Pop. et bas.

PAUMET. s. m. Mar. V. PAUMELLE.

PAUMETTON. s. m. Se disait pour Paume de la main. || *Choir à paumettons*. Tomber sur les mains.

PAUMIER. s. m. Maître d'un jeu de paume.

— *Paumier-raquetier*. Artisan qui fait des raquettes de paume.

— Celui qui porte une palme. Se disait des croisés et des pèlerins qui revenaient de la terre sainte.

— S'empl. aussi adject. Maître paumier.

PAUMIÈRE. s. f. Femme qui tenait un jeu de paume. La *paumière* alla où j'envoyais tous mes malades. (Le Sage.)

PAUMILLE. s. f. (pr. *pô-mi-ye*). Chass. Machine sur laquelle on place une moquette destinée à faire tomber les oiseaux dans le piége.

PAUMILLON. s. m. (pr. *pô-mi-yon*). Agric. Partie de la charrue qui tient l'épars où sont attachés les bœufs ou les chevaux qui tirent la charrue.

PAUMOYÉ, ÉE. part. pass. du v. Paumoyer. S'empl. adject. Lin paumoyé. Chanvre paumoyé.

PAUMOYER. v. a. 1re conj. (pr. *pô-moi-ié*; rad. *paume*). Ce verbe change l'*y* en *i* devant un *e* muet. *Je paumoie, tu paumoies, il paumoie, nous paumoyons, ils paumoient. Je paumoierai. Je paumoierais*, etc. Se disait pour Manier. || Se disait particulièrement de l'usage des armes. *Paumoyer une lance*. S'en servir.

— Agric. Mesurer à la paume. Paumoyer le lin, le chanvre.

— Mar. Faire passer une chaloupe sous un câble ou sous un grelin. || *Paumoyer un cordage*. Le parcourir à la main dans toutes ses parties.

— SE PAUMOYER. v. pron. Être paumoyé.

PAUMURE. s. f. [illegible] ou elle se partage en cinq, ce qui représente la paume de la main. On dit aussi *empaumure*.

PAUNCHÉA. s. f. Métrol. Monnaie en usage dans les possessions britanniques de l'Inde, valant 12 fr. 24 c.

PAUPÉRISME. s. m. (mot emprunté de l'anglais, qui l'a tiré du latin *pauper*, pauvre). Écon. polit. Existence d'un grand nombre de pauvres dans un État, surtout lorsque cette existence est perpétuée par des causes permanentes, telles que l'absence des propriétaires, l'organisation vicieuse du travail, et une taxe des pauvres. Le paupérisme est le fléau de l'Irlande et de l'Angleterre elle-même. Le *paupérisme* porte non-seulement sur les besoins réels que la nature nous a créés, mais encore sur les besoins factices bien autrement étendus qui sont le fruit d'une civilisation développée. L'ouvrier anglais porté au sein des villes sur le registre de sa paroisse, et recevant chaque jour de la charité légale une certaine somme d'argent et une ration de viande, de sucre et de thé, est à coup sûr mille fois plus malheureux dans ce luxe de la misère, que le pauvre montagnard français qui ne possède peut-être pas le quart de ce que consomme chaque jour le mendiant anglais, mais dont les désirs bornés ne vont pas au delà de ses ressources. (Vivien.)

PAUPIÈRE. s. m. (du lat. *palpebra*). Peau mobile qui sert à couvrir le globe de l'œil, quand elle s'abaisse, et qui est bordée de petits poils appelés *cils*. Les paupières, par leur écartement, permettent à l'œil de recevoir l'impression de la lumière, ou, par leur occlusion plus ou moins complète, le mettent à l'abri d'une clarté trop vive ou de l'action des corps étrangers. La plupart des vertébrés ont trois paupières; cependant l'homme et les singes n'en ont que deux, et quelquefois les reptiles, de même que les poissons, n'en ont point du tout. La paupière de dessus, de dessous. La paupière supérieure, inférieure. Ouvrir, fermer, clore la paupière. Dès qu'une personne est morte, on lui ferme les paupières, on abaisse ses paupières sur les yeux. Rougir en baissant la paupière. Avoir les paupières cernées. L'envie de dormir appesantit la paupière. Deux noirs sourcils en arc partageant sa *paupière*. (Del.) Un sommeil léthargique accablait ma *paupière*. (L. Rac.) La voiture partit, et une larme vint mouiller ma *paupière*. (X. Marm.) Celui qui met des larmes sous vos *paupières* a mis de la sensibilité dans vos cœurs. (Fabre.) De grosses larmes se faisaient passage à travers ses longues *paupières*. (Pougens.)

> Que de tristes mourants, qui fermaient la *paupière*,
> Sont tout à coup rendus à la douce lumière !
> (L. RACINE.)

— Fig. *Fermer la paupière*. Dormir. Ne pas fermer la paupière de toute la nuit. Il ne m'est plus permis de fermer la *paupière*. (Boil.) || Essayer de dormir. Je n'ai fermé la paupière qu'un instant. || Mourir. Il n'eut pas plus tôt fermé la paupière, qu'on mit le scellé chez lui. Quand le trépas fermera ma *paupière*. (Denne-Baron.)

— Fig. *Fermer la paupière, les paupières à quelqu'un*. L'assister jusqu'à la mort. Cette expression vient de l'usage où l'on est de fermer les paupières à ceux dont les yeux restent ouverts après le décès. Je l'ai vu mourir, c'est moi qui lui ai fermé la paupière. Ses triomphantes mains vont fermer ma *paupière*. (Rac.)

> Mais à peine le ciel eut rappelé mon père,
> Dès que ma triste main eut fermé sa *paupière*.
> (RACINE.)

— Fig. *Ouvrir la paupière*. S'éveiller. || Naître. Il sentit l'infortune en ouvrant la *paupière*. (Volt.)

— Les poëtes ont souvent exprimé cette pensée par des périphrases.

> . . . . Et bientôt son amante
> Rouvre à sa douce voix sa *paupière* mourante.
> (VOLTAIRE.)

> Une douce langueur
> Appesantit son humide *paupière*,
> Son œil moins vif se ferme à la lumière,
> Et du plaisir ce sommeil est vainqueur. (IMBERT.)

> Orode entend sa voix, et la douce lumière
> Abandonne aussitôt sa tremblante *paupière*. (DEL.)

— Le poil de la paupière, les cils. Paupière noire, blonde. De grandes, de longues paupières.

— Se prend aussi quelquefois pour l'Œil.

— Ichthyol. Poisson du genre du persègue ou bodium.

— Zool. On nomme ainsi deux voiles mobiles qui, dans les mammifères, les oiseaux et quelques reptiles, couvrent entièrement les yeux en se rapprochant l'un de l'autre.

PAUPIETTES. s. f. pl. Art culin. Tranches de viande recouvertes de lard et de farce, qu'on fait rôtir enveloppées de papier, et qu'on sert avec une sauce piquante.

PAUPOIRE. s. f. Techn. Plaque de fonte placée dans les ateliers, sur laquelle on aplatit le cul des bouteilles noires.

PAUQUE. s. m. Ancienne mesure pour le vin.

PAUSAIRE. s. m. Ant. rom. Prêtre qui réglait les pauses des processions d'Isis, qui entonnait les hymnes dans les mansions.

— Anc. mar. Chef des rameurs d'un vaisseau. Il donnait le signal aux rameurs pour les faire manœuvrer de concert.

PAUSANIAS. (pr. *pô-za-ni-ass*). Célèbre général de Sparte, remporta la victoire de Platée, 479 ans av. J.-C. Les succès qu'il obtint contre les Perses dans l'Asie Mineure l'enflèrent, et il aspira à devenir le tyran de sa patrie; mais ses projets ayant été découverts, il se réfugia dans le temple de Minerve dont on mura les portes, et où il mourut de faim, l'an 477 av. J.-C. || PAUSANIAS. Géographe célèbre du IIe siècle après J.-C., voyagea en Grèce, en Macédoine, en Asie, en Egypte, et vint s'établir à Rome, où il mourut l'an 170. Son *Voyage en Grèce* est également précieux pour le géographe, l'historien et l'antiquaire.

PAUSANIES. s. f. pl. Antiq. Fêtes célébrées à Sparte, accompagnées de jeux, et auxquelles les Spartiates avaient seuls le droit de disputer le prix.

PAUSE. s. f. (pr. *pô-ze*; du gr. παῦσις; fait de παύω, faire cesser). Suspension, interruption momentanée d'une action, d'un mouvement. Faire une pause, de longues pauses. Faire plusieurs pauses en chemin. Le cortége fit une pause en cet endroit. Dans un long travail, il faut des pauses, de petites pauses de temps en temps. Le prédicateur fit une pause au milieu de son sermon. J'ai dû faire une *pause* à la fin du précédent livre. (J.-J. Rouss.)

— Mézeray appelait les paragraphes et les chapitres par lesquels les historiens de son temps divisaient leurs ouvrages, des *pauses* qui, au lieu d'accourcir le chemin, ne faisaient que l'allonger.

— Se disait pour Cessation, relâche. Dieu donnera paix et *pause* à vos pitoyables adversités. (Pasq.) Elle le faisait mourir à petit feu et à longues *pauses*. (Cont. d'Eutrap.)

— Mus. Silence, intervalle de temps pendant lequel un ou plusieurs musiciens, ou même tous les concertants, demeurent sans chanter, sans jouer. Marquer les pauses. Compter les pauses. || Plus exactement, Silence de la durée d'une mesure pleine. || *Demi-pause*. Silence de la valeur d'une blanche, quelle que soit la mesure.

— Mar. Grande embarcation employée à Archangel au chargement des navires.

— Techn. Dans les cloches, l'endroit où le battant frappe. || Temps nécessaire pour battre l'or et le réduire à un certain degré.

— PAUSES. s. f. pl. Antiq. Endroits marqués où s'arrêtaient ceux qui portaient la statue d'Anubis, dans les processions faites en l'honneur de ce dieu et de la déesse Isis.

PAUSER. v. n. 1re conj. Mus. Appuyer sur une syllabe en chantant. Pauser sur une syllabe. On ne doit pauser que sur les syllabes longues, et l'on ne pause jamais sur les *e* muets. || Faire une pause en musique. Vieux.

PAUSICAPE. s. f. (ét. gr., παῦσις, cessation; κάπτειν, manger). Ant. gr. Espèce de cylindre creux, dans lequel on enfermait les épaules d'un criminel que l'on mettait aux entraves, et par le moyen duquel on empêchait de manger ceux qui étaient condamnés à mourir de faim. || Muselière pour les chevaux, que l'on mettait quelquefois aux esclaves pour les empêcher de manger.

PAUSIE. s. f. Bot. Nom d'une espèce d'olive.

PAUSILIPPE. Géogr. Montagne près de Naples, traversée par une grotte ou route souterraine, qui va de Naples à Pouzzoles. On l'appelait autrefois *Pausilype*.

PAUSIMÉNIE. s. f. (ét. gr., παῦσις, cessation : μήν, mois). Médec. Cessation du flux menstruel chez la femme.

PAUSSE. s. m. Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des xylophages.

PAUSSILE. adj. des 2 g. Entom. Qui ressemble à un pausse. || PAUSSILES. s. m. pl. Famille d'insectes coléoptères, xylophages, qui a pour type le genre pausse.

PAUSSOÏDE. adj. des 2 g. Entom. Qui ressemble à un pausse.

PAUSUS. Myth. rom. Dieu du repos et de la paix.

PAUTKAS. s. m. Comm. Toile de coton des Indes.

PAUVRE adj. des 2 g. (du lat. *pauper*). Qui n'a pas le nécessaire, ou qui l'a trop strictement, soit faute de gagner sa vie par le travail, soit faute de travail. Pauvre homme. Pauvre femme. Pauvre artisan. En ce pays-là les paysans sont fort pauvres. Devenir pauvre. Vivre et mourir pauvre. Pauvre comme Job. Mandez-moi ce qu'il faut pour la nourriture et les ustensiles de ces *pauvres* femmes. (Boss.) Un homme qui, importuné d'un ami *pauvre*, lui donne enfin quelques secours, l'on dit de lui qu'il achète son repos, et nullement qu'il est libéral. (La Bruy.) Un homme d'esprit qui est né fier ne perd rien de sa fierté ou de sa roideur s'il vient à se trouver *pauvre*. (Id.) Devenant *pauvre*, il devint homme sage. (J.-B. Rousseau.) Une homme n'est pas *pauvre* parce qu'il n'a rien, mais parce qu'il ne travaille pas. (Mont.)

> . . . Vous souvenant que, caché sous le lin,
> Comme eux vous fûtes *pauvre*, et comme eux orphelin.
> (RACINE.)

— Se dit, par extens., d'une personne qui n'a pas de quoi subsister honorablement selon sa condition. Être bien pauvre pour sa [illegible] devint *pauvre*, et dans sa maison, et sur sa personne. (Boss.) Si je compare les grands avec le peuple, ce dernier me paraît content du nécessaire, et les autres sont inquiets et *pauvres* avec le superflu. (La Bruy.) Celui-là est riche qui reçoit plus qu'il ne consomme; celui-là est *pauvre*, dont la dépense excède la recette. (Id.) S'il est vrai que l'on soit *pauvre* par toutes les choses que l'on désire, l'ambitieux et l'avare languissent dans une extrême pauvreté. (Id.)

> Moins riche de ce qu'il possède,
> Que pauvre de ce qu'il n'a pas. (J.-B. ROUSSEAU.)

— *Mourir pauvre*. Mourir sans laisser de biens.

— *Vous m'aimez mieux pauvre que riche*. Se dit à celui qui veut nous faire acheter quelque chose trop cher, ou qui veut nous porter à faire quelque dépense plus grande que nous ne voudrions.

— Se dit des pays stérile ou dont les habi-

tants sont misérables. Royaume, province, ville, village, pays pauvre.

— Se dit des associations, des établissements qui ont des revenus très-modiques ou insuffisants. Cet hospice est pauvre, fort pauvre. Société pauvre.

— Se dit de certaines choses dans lesquelles on ne trouve pas l'abondance qu'on y pourrait désirer. Collection, mémoire, nomenclature, bibliothèque, musée, jardin pauvre.

— *Mine pauvre.* Celle d'où l'on n'extrait que peu de métal.

— *Langue pauvre.* Celle qui n'a pas tous les termes et tous les tours nécessaires pour bien exprimer les pensées. Une langue est *pauvre* lorsqu'elle est obligée de se servir d'un même mot dans des acceptions d'un rapprochement bizarre, ridicule ou scandaleux. (Boiste.)

— *Rime pauvre.* Rime imparfaite.

— *Sujet pauvre, matière pauvre.* Sujet, matière stérile, qui fournit peu à l'ouvrier.

— *Architecture pauvre.* Celle dont les membres sont grêles, les profils mous et sans saillie, les ornements rares, ou, ce qui est pis encore, de mauvais goût et d'une exécution mesquine.

— Peint. Qui manque de grandeur, de richesse, qui est sans élévation, sans dignité, sans énergie. || *Tête pauvre.* Tête ignoble, sans caractère, sans expression, sans physionomie, faiblement modelée, sans relief, sans vigueur de dessein, ni couleur. || *Draperie pauvre.* Draperie qui manque d'apparence, d'ampleur, de développement || *Composition pauvre.* Composition qui n'a pas la richesse que promettait le sujet, où manquent les épisodes, les circonstances et les objets accessoires, les contrastes et les autres combinaisons de l'art propres à donner l'intelligence du sujet. || *Dessin pauvre.* Dessin petit, mesquin, qui manque de grandeur dans les formes, etc.

— Se dit quelquefois par sentiment de compassion. Le pauvre homme! il a bien souffert. *Pauvre* esprit, dira-t-on, que je plains ta folie! (Boil.) Résous-toi, *pauvre* époux, à vivre de couleuvres. (Id.) Les tragédies, les romans, les comédies, les contes, se disputent l'imagination du *pauvre* voyageur. (A. de Cust.) Ces *pauvres* ermites ne sont pas encore assez séparés des hommes, on leur dispute le repos qu'ils ont acheté si cher. (Id.) Ces animaux si souples, si doux, si obéissants à la pensée de leur maître, nous expliquent l'erreur des *pauvres* Indiens, qui prenaient les premiers cavaliers espagnols pour une seule bête: homme et cheval. (Id.) Tout le monde connaît *le pauvre homme!* répété plusieurs fois par le crédule Orgon, en parlant de Tartuffe.

> Je le tiens ce nid de fauvettes;
> Ils sont deux, trois, quatre petits;
> Depuis si longtemps je vous guette,
> *Pauvres* oiseaux, vous voilà pris. (Berquin.)

— Se dit aussi par tendresse et par familiarité. Mon pauvre enfant. Mon pauvre ami. Le pauvre petit!

— Se dit de diverses choses par manière de plainte. Voilà mon pauvre habit tout gâté. Voilà nos pauvres vignes toutes gelées. Je vous embrasse de toutes mes *pauvres* forces. (Volt.)

— Se dit souvent par mépris, dans le sens de Chétif, mauvais dans son genre. Faire un pauvre discours. Donner une pauvre pièce. C'est un pauvre esprit, un pauvre poète, un pauvre musicien. De pauvre pain. De pauvre vin. De pauvre étoffe. Faire une pauvre chère, un pauvre dîner. Faire une pauvre ambassade. Faire un pauvre effet. Cet habit a pauvre mine. Dans cette acception, *pauvre* se place toujours avant le substantif.

— S'empl. quelquefois dans le sens de Petit.

> Naguère avois, dans un accès de goutte,
> Juré de par le benoît saint Martin,
> Que ne boirois, quelque cher qu'il m'en coûte,
> De meshui plus un pauvre coup de vin. (Cravier.)

— *Il ne m'a pas dit un pauvre mot.* Il ne m'a pas dit un seul mot d'honnêteté, de consolation.

— Prov. *Un pauvre sire.* Un homme sans considération, sans mérite. || *C'est un pauvre argoulet.* Se disait d'un homme sans crédit et sans ressources.

— *Un pauvre hère, un pauvre diable.* Un homme qui est dans la misère. C'est un pauvre diable chargé de famille. Il faudrait qu'on aidât à ce pauvre diable, car il prend bien de la peine.

— *Pauvre*, placé avant ou après les substan[illegible] [illegible], a quelquefois des sens différents.

— *Un pauvre homme* Celui qui manque d'industrie, d'esprit, de cœur pour ses affaires. C'est un pauvre homme. Vous êtes un pauvre homme de vous laisser mener ainsi, de vous laisser duper de la sorte. || Homme à plaindre. Le pauvre homme ne sait que devenir.

— *Un homme pauvre. Une femme pauvre.* Un homme, une femme qui est dans l'indigence.

— Il y a de la différence entre un *pauvre auteur* et un *auteur pauvre*. Le premier est un auteur sans mérite; le second est un auteur qui est dans l'indigence.

— Prov. *Pauvres gens n'ont guère d'amis.*

— Poés. *Pauvre de.* Privé, dénué.

> Les champs de ces Helvétiens,
> *Pauvres* de vains trésors, mais riches de vrais biens.
> (Chênedollé.)

> Et *pauvre* de couleur, mais riche de sa voix,
> Le rossignol encore enchantera nos bois. (Delille.)

PAUVRE. s. m. Mendiant. Donner l'aumône à un pauvre, aux pauvres. Assister les pauvres. Les pauvres sont les membres de Jésus-Christ. Qu'est-ce qu'un *pauvre*? C'est celui qui n'a point encore de propriétés. (Lamennais.) Croyez-vous dégrader un *pauvre* de sa qualité d'homme, en lui donnant le nom méprisant de gueux? (J.-J. Rouss.) Qui de nous enfin voudrait se séquestrer du monde des heureux pour vivre éternellement parmi les souffrances, et ne recevoir en mourant pour tant de bienfaits que l'ingratitude du *pauvre* et la calomnie du riche. (Chateaub.) Quand il visitait les hôpitaux, saint Louis servait la tête nue et à genoux les *pauvres* les plus dégoûtants. (F. de Sales.) Dans toutes les conditions, le *pauvre* est bien proche de l'homme de bien, et l'opulent n'est guère éloigné de la friponnerie. (La Bruy.) Les grands seraient inutiles sur la terre, s'il ne s'y trouvait des *pauvres* et des malheureux. (Id.)

— M. Roucourt, artiste dramatique et poète distingué, a tracé du *pauvre* un portrait assez touchant. Nous en détachons les vers suivants:

> Je ne maudis jamais celui qui me refuse;
> Je vis au jour le jour; et rarement j'accuse
> Le sort d'avoir été pour moi trop rigoureux.
> Je me plais avec ceux qui sont bien malheureux.
> Je regarde le ciel, et j'attends en silence
> Le dernier jour... Je ris de la froide opulence:
> Plus elle fait de bruit et plus elle m'endort.
> Gaîment, sans la braver, je vois venir la mort.
> Je me sens bien meilleur depuis que la misère
> Est là.. Toutes les nuits je rêve de ma mère.
> Je saute encor parfois quand j'entends un tambour.
> J'adore les enfants, et passerais un jour
> A les voir folâtrer, de leurs plaisirs avide,
> Sans songer un instant que ma besace est vide,
> Et j'espère que Dieu qui sait lire en mon cœur,
> Me donnera là-haut un peu plus de bonheur.

— Celui qui a peu de biens pour vivre. La haine qui a toujours subsisté entre les riches et les *pauvres* a partout détruit les sources de l'honneur et de la vertu. (Barthél.) Le désordre et les fantaisies n'ont plus de bornes et font plus de *pauvres* que les vrais besoins. (J.-J. Rouss.)

— Prov. *Le pauvre est toujours pauvre.* Les moyens lui manquent pour se tirer de la misère. || *Qui donne au pauvre prête à Dieu.* || *La main du pauvre est la bourse de Dieu.* || *Donner au pauvre n'appauvrit pas.* L'aumône est, dans l'esprit de la religion, une usure sainte, un gain assuré. || *Tout le monde tombe sur le pauvre.* Ce proverbe est un résumé du passage suivant de l'Ecclésiastique: Si le riche est ébranlé, ses amis le soutiennent; mais si le pauvre commence à tomber, ses amis mêmes contribuent à sa chute. Si le pauvre a été trompé, on lui fait encore des reproches; s'il parle sagement, on ne veut pas l'écouter. S'il fait un faux pas, on le fait tomber tout à fait. || *Pauvres et chétifs et malheureux ne sont sujets aux envieux.*

— *Pauvres honteux.* Personnes qui sont dans l'indigence, et qui n'osent demander publiquement l'aumône.

— *Pauvres de la paroisse, de la commune.* Ceux qui sont à l'aumône de la paroisse, de la commune.

— *Cet homme fait le pauvre.* Il feint de n'avoir pas le nécessaire relatif à son état.

— Écrit. *Pauvres d'esprit.* Ceux qui ont le cœur et l'esprit entièrement détachés des biens de la terre. Bienheureux les pauvres d'esprit, car le royaume des cieux est à eux. J'ai eu faim, et vous m'avez donné à manger... Possédez le royaume qui vous a été préparé, leur dira le roi des pauvres et des rois au grand jour du jugement.

— Fam. *Pauvre d'esprit.* Personne de peu d'esprit.

— Commun. relig. *Pauvres catholiques.* Nom donné à une communauté formée de Vaudois, qui se convertirent en 1207. || *Pauvres de la mère de Dieu.* Congrégation de clercs qui enseignaient les humanités; elle fut régularisée par Paul V, le 6 mars 1617, par un bref qui lui donnait le nom de *Congrégation Pauline.* || *Pauvres volontaires.* Ordre religieux fondé en Allemagne vers la fin du XIVe siècle. Il était composé de simples laïques qui s'occupaient de divers métiers, qui servaient les malades quand ils étaient appelés, et vivaient des aumônes publiques.

— Hist. ecclés. *Pauvre très-chrétien.* Nom que prit saint François. || *Pauvre des pauvres.* Titre que prenait saint Ignace.

— Hist. relig. *Pauvre de Lyon.* Membre d'une secte vaudoise qui prit naissance à Lyon, au XIIe siècle.

— Syn. comp. PAUVRE. INDIGENT. NÉCESSITEUX. MENDIANT. GUEUX. Le *pauvre* n'a qu'une existence précaire, il est exposé au besoin. L'*indigent* est dans le besoin, il éprouve de la souffrance. Le *nécessiteux* est dans une extrême détresse, il manque des nécessités de la vie. Le *mendiant* professe, pour ainsi dire, la misère, il va sollicitant la charité publique. Le *gueux* mendie avec l'appareil le plus dégoûtant et le plus révoltant.

PAUVREMENT. adv. Dans l'indigence, dans la pauvreté. Vivre pauvrement.

— *Être vêtu pauvrement.* Être mal habillé, être habillé comme quelqu'un qui est dans la misère. Sainte Élisabeth, fille du roi de Hongrie, paraissait souvent au milieu de ses dames vêtue bien *pauvrement*. (Fr. de Sales.)

— D'une manière qui sent la misère. Vivre, se nourrir pauvrement.

— Fam. Mal. Écrire pauvrement.

PAUVRESSE. s. f. Femme pauvre qui mendie. Donner l'aumône à une pauvresse. Fam.

— Domergue prétend que *pauvresse* est une expression de mépris; c'est une erreur, ce n'est qu'une expression populaire.

PAUVRET, ETTE. s. (dimin. de *pauvre*). S'emploie par commisération, par affection, dans le sens de Pauvre petit, pauvre petite. Le pauvret, la pauvrette ne sait où aller.

— Ce mot s'employait autrefois dans la haute poésie.

> En ces extrémités, la *pauvrette* s'écrie:
> Alcandre, mon Alcandre, ôte-moi, je te prie,
> Du malheur où je suis. (Malherbe.)

— On ne s'en sert plus aujourd'hui que dans le style badin ou marotique; le féminin surtout figure agréablement dans l'idylle, la chanson et le madrigal. Mais le *pauvret*, ce coup, y laissa ses houseaux. (La Font.) Après bien des façons, le *pauvret* s'en approche. (Du Cerceau.)

> Un milan qui dans l'air planait, faisait la ronde,
> Voit d'en haut le *pauvret* se débattant sur l'onde.
> (La Fontaine.)

> Tout comme une brebis qu'on mène
> Droit au bûcher,
> La *pauvrette* en pleurant se traîne
> Pour se coucher. (Moncrif.)

PAUVRETÉ. s. f. (du lat. *paupertas*, de *pauper*, pauvre). Indigence, manque de biens, manque des choses nécessaires à la vie. Grande pauvreté. Affreuse pauvreté. Tomber dans une extrême pauvreté. Tirer quelqu'un de la pauvreté. La pauvreté d'un pays, d'une province. Être d'une grande pauvreté. La *pauvreté* mène quelquefois à l'orgueil. (Marm.) La *pauvreté* peut souvent donner de mauvais conseils. (Fléch.) La *pauvreté* ne parut point entière à sainte Thérèse, si elle n'était extrême. (Id.) Elle porta la *pauvreté* jusqu'à l'entier dépouillement des biens et du désir de les posséder. (Id.) Les marâtres font déserter les villes et les bourgades, et ne peuplent pas moins la terre de mendiants, de vagabonds et d'esclaves, que la *pauvreté*. (La Bruy.) L'avarice peut faire dans les biens trouver la *pauvreté*. (Boil.) Une *pauvreté* noble est tout ce qui me reste. (Volt.) La *pauvreté* est une pierre précieuse dont le monde ne connaît pas l'éclat, mais qui aux yeux de Dieu est plus brillante que tout l'or du monde. (Fr. de Sales.)

> L'art même à la laideur donne un teint de beauté;
> Mais tout devient affreux avec la *pauvreté*. (Boil.)

— Prov. *Pauvreté n'est pas vice.* Pour être pauvre on n'est pas malhonnête homme. Cette réclamation proverbiale n'a presque pas de valeur dans ce siècle, où l'argent est tout. La probité indigente se voit condamnée à l'humiliation et au mépris, et si quelqu'un fait observer que *pauvreté n'est pas vice*, tout le monde est prêt à répondre comme Dufresny: *C'est bien pis.* Nos pères disaient: *pauvreté n'est pas vice; mais c'est une espèce de ladrerie, chacun la fuit.* La ladrerie ou lèpre était, dans le moyen âge, une maladie non moins redoutée que la peste. || *En grande pauvreté, n'y a pas grande loyauté.* La pauvreté pousse à faire des actions coupables. || *Pauvreté engendre tricherie.* Tel qui a fait une bassesse ne l'aurait pas faite s'il n'avait pas été dans l'indigence.

— *Il a jeûné le Carême, il est chu en pauvreté.* S'est dit d'un homme qui a perdu de l'embonpoint.

— Lorsque quelqu'un a fait un bon repas, il dit que *qui a bonne heure en sa vie n'a pas toujours pauvreté.*

— Dévot. *Pauvreté évangélique.* La renonciation volontaire aux biens temporels, suivant le conseil de l'Évangile. Les hommes apostoliques n'ont point de plus riche trésor que leur *pauvreté*, ni de fonds plus sûr que celui de la Providence. (Bouh.) || *Pauvreté d'esprit.* Le détachement entier des biens de la terre.

— *Vœu de pauvreté.* Un des trois vœux que les religieux prononcent avant d'embrasser la vie monastique; il consiste dans l'absence complète de biens dont la jouissance peut être personnelle.

— Fig. *La pauvreté d'une langue.* Le manque de mots, de phrases nécessaires pour exprimer les pensées.

— *Pauvreté d'idées.* Manque d'étendue, d'agrément dans les idées. Il y a dans presque tous nos tableaux une faiblesse de concept, une *pauvreté* d'idées, dont il est impossible de recevoir une secousse violente, une sensation profonde. (Dider.)

— Fig. La pauvreté des biens est aisée à [illegible]

— Hist. ecclés. Semi-prébende dans l'église de Reims.

— Anc. jurispr. *Pauvreté jurée.* État de ceux qui avaient donné leurs biens à l'Église ou à un monastère. || État des oblats, sous les rois de la deuxième race.

— Ce mot n'a pas de pluriel dans les acceptions précédentes, mais il en a un dans les suivantes.

— Fig et fam. Se dit de certaines choses basses et méprisables qu'on dit ou qu'on fait. Ne dire, n'écrire que des pauvretés. Grand diseur de pauvretés. Voilà bien des *pauvretés*, dit Mme de Sévigné, en écrivant à Bussy-Rabutin les turlupinades du temps.

> Et les soins où je vois tant de femmes sensibles
> Me paraissent aux yeux des *pauvretés* horribles.
> (Molière.)

> Marchons, marchons, tous ces beaux compliments
> Sont *pauvretés* qui font perdre le temps. (Volt.)

— Se dit également de ce qui est commun, plat, mauvais, dans les ouvrages littéraires. Il y a bien des pauvretés dans cet ouvrage. Ses épîtres, ses odes ne sont que des pauvretés.

> (Elle) pèse sans passion Chapelain et Virgile,
> Remarque dans ce dernier beaucoup de *pauvretés*.
> (Boileau.)

— B.-arts. Se dit des formes petites, des détails minutieux, des accidents vulgaires qu'il est de l'essence de l'art d'agrandir ou de négliger.

— On le personnifie quelquefois. Celui qui est emporté dans le char de l'Espérance a la Pauvreté pour compagne.

— Myth. Divinité allégorique, fille du Luxe et de l'Oisiveté; selon Plaute, elle était fille de la Débauche, parce qu'elle mène à la pauvreté ceux qui s'y livrent. Platon disait qu'elle était mère de l'Amour, qu'elle eut de Porus, dieu de l'abondance. Aristophane en fait une Furie. Quelques-uns la font mère de l'Industrie et de tous les arts.

— Iconol. On la représente pâle, inquiète, mal habillée, dans l'attitude d'une personne qui demande l'aumône, ou qui glane dans un champ déjà moissonné; quelquefois aussi semblable à une furie affamée et farouche, dont tous les traits expriment le désespoir.

> La *Pauvreté*, sèche, pâle, au teint blême,
> Aux longues dents, aux jambes de fuseaux,
> Au corps flétri, mal couvert de lambeaux,
> Fille du Styx, pire que la mort même,
> De porte en porte allait traînant ses pas. (Volt.)

— Syn. comp. PAUVRETÉ. INDIGENCE. DISETTE. BESOIN. NÉCESSITÉ. La *pauvreté* est une situation de fortune opposée à celle des richesses, dans laquelle on est privé des commodités de la vie, et dont on n'est pas toujours le maître de sortir. L'*indigence* enchérit sur la *pauvreté*; on y manque des choses nécessaires. La *disette* est un manque de vivres, dont l'opposé est l'abondance; elle semble venir d'un accident ou d'un défaut de provisions, plutôt que du défaut de biens fonds. Le *besoin* et la *nécessité* ont moins de rapport à l'état et à la situation habituelle, que les trois mots précédents; mais ils en ont davantage aux secours qu'on attend, ou au remède qu'on cherche, avec cette différence entre eux deux, que le *besoin* semble moins pressant que la *nécessité*.

PAUX. s. m. pl. Pêch. Pieux ou piquets qui forment la muraille ou la châsse de la paradière.

PAUXI. s. m. Ornith. Genre d'oiseaux d'Amérique, de l'ordre des gallinacés, renfermant deux espèces, qui vivent en troupes dans les forêts. Ces oiseaux ont la faculté d'étendre brusquement les pennes de la queue et de les épanouir en roue, à peu près comme le fait le dindon.

PAVAGE. s. m. Ouvrage fait avec du pavé. Pavage bien fait. Pavage de grès, de pierre dure, de lave. || Pavage en bois, en asphalte.

— Travail du paveur. Le pavage de la cour est terminé. Payer le pavage.

— Matériaux fournis par le paveur. Mémoire de pavage.

— Anc. jurispr. Droit qu'on payait pour l'entretien des chaussées.

— Syn. comp. PAVAGE. CARRELAGE. DALLAGE. ENDUIT. Le *pavage* a pour objet de revêtir le sol des voies publiques, des cours et autres espaces non couverts, ainsi que diverses localités couvertes, telles qu'écuries, ateliers, etc., etc., au moyen de matériaux qui soient susceptibles en même temps de ne pas se laisser pénétrer par les eaux, de se prêter à l'établissement des pentes, et de résister au frottement et au choc provenant du parcours des hommes, des animaux, des voitures, etc. Le *carrelage* se fait ordinairement à l'intérieur seulement, et en surfaces entièrement planes. Le *dallage* ne diffère guère du *carrelage*, qu'en ce que les *dalles* sont plus grandes que les pavés ou les carreaux. Les *enduits*, soit en mortier, soit en bitume, servent à recouvrir les sols extérieurs, lorsqu'ils ne doivent pas avoir à supporter le parcours des animaux et de lourdes voitures.

PAVAGEUR. s. m. Anc. jurispr. Celui qui recevait le pavage.

PAVAILLE. s. f. (pr. *pa-va-ie*). Se disait d'une espèce de grosse toile dont on faisait des tentes.

PAVAME. s. m. Bot. Arbre d'Amérique, qui produit une espèce de [illegible]

PAVANA. Myth. ind. Un des noms de Vayou, dieu des vents.

PAVANAGE. s. m. S'est dit pour Orgueil, ostentation. Louis XIV fut trop fastueux sans doute; mais en même temps que son orgueil se boursouflait d'un *pavanage* indigne de lui, il imposait la loi à ses voisins, il régénérait les lettres, les arts et les sciences, donnait une marine à nos ports étonnés, et rendait en tout sa nation la première de l'Europe, et peut-être de l'univers. (Le Grand d'Aussy.)

PAVANE. s. f. (de l'ital. *pavana*, fait par abréviation de *padovana*, padouane). Ancienne danse grave et sérieuse. Elle semblait réservée aux reines, aux dames de leur cour, et aux seigneurs qui pouvaient figurer avec elles; aussi les dames la dansaient-elles en robes longues et traînantes, chargées de broderies et de pierreries, ayant quelquefois sur la tête des couronnes qui marquaient leur dignité. Les princes l'exécutaient avec de grands et riches manteaux, et les simples gentilshommes en cape et en épée.

— Mus. Art sur lequel cette danse s'exécutant.

— Pharm. Bois de sassafras.

PAVANER (SE). v. pron. (du lat. *pavo*, paon). Marcher d'une manière fière, superbe, comme un paon qui fait la roue. Aimer à se pavaner. Il n'est guère en usage que dans le style moqueur et satirique.

PAVANEUR. s. m. Ornith. Espèce de fauvette d'Afrique.

PAVANIER. s. m. Mot employé par Rabelais, et signifiant suivant les uns, Homme qui se pavane, et suivant les autres, Homme qui danse la pavane.

PAVANE. s. m. Bot. Arbrisseau des Indes.

PAVÉ. s. m. (du lat. *pavimentum*, même signif.). Il se dit des marbres, des pierres de liais, des pierres communes, des carreaux de faïence et de terre, enfin de toutes les matières propres au pavage qu'on emploie avec le plâtre et le ciment, pour couvrir et rendre unis et solides les planchers d'un bâtiment, les cours, les chemins, les rues, etc. Pavé de pierre. Pavé de grès. Pavé de cailloux. Pavé de marbre. Pavé de pierre de liais. Le pavé d'une rue, d'une cour, d'une salle. Un ais sur deux *pavés* forme un étroit passage. (Boil.)

— Lorsqu'on ne désigne pas de quelle espèce sont les pavés dont on parle, on entend ordinairement des pavés de grès ou de caillou, servant à paver les rues, les cours, etc. Lever un pavé. Arracher un pavé. Un cent de pavés. Une charrettée de pavés.

— *Gros pavé.* Celui dont on se sert pour les rues et les grands chemins. ‖ *Petit pavé.* Celui que l'on emploie pour paver les cours, les cuisines, les écuries.

— *Pavé refendu.* Pavé qui n'a que la moitié de l'épaisseur du pavé ordinaire, et dont on se sert pour les lieux où les voitures ne circulent pas.

— *Pavé d'échantillon.* Grès cubique de 21 centimètres de côté, qu'on débite en deux.

— *Pavé en salpêtre.* Pavé qu'on lie avec les terres lessivées dont on a extrait le salpêtre.

— *Pavé en recherche.* Se dit des réparations qu'on fait à une surface pavée, en cernant et en levant avec une pince les pavés fendus et pourris, ainsi que le sable noir et puant qui est au-dessous, et les remplaçant par du sable et des pavés neufs.

— Assemblage de pavés qui couvre une aire, une surface. Pavé de grès, de cailloux, de marbre, de brique, de lave, de pierre de liais. Pavé bien fait, mal fait. Pavé à compartiments de diverses couleurs. Pavé de mosaïque. Pavé uni, raboteux. Pavé d'une église, d'une cour, d'une cuisine, d'une écurie, d'une antichambre, d'une salle à manger, d'un cabinet de bains.

— Hist. Les Carthaginois sont, au rapport d'Isidore, les premiers qui employèrent des pierres pour pavés. La première grande route pavée par les Romains le fut sous le consulat d'Appius Claudius. Les rues de Thèbes furent pavées ainsi que celles d'Herculanum, de Pompéia, et autres villes anciennes, où l'on remarque encore non-seulement des pavés, mais même des trottoirs établis de chaque côté des rues. On assure que Cordoue fut la première ville moderne qui, en 850, reçut un pavé régulier. Paris ne commença à être pavé que vers 1185, sous Philippe-Auguste ; mais on ne pava alors que les rues qui formaient ce que l'on appelait la *croisée de Paris*, c'est-à-dire, deux rues qui se croisaient au centre de cette ville, dont l'une se dirigeait du midi au nord, et l'autre de l'est à l'ouest.

— Se dit particulièrement d'un chemin, d'une rue, etc. Ne pas quitter le pavé. Suivre le pavé. Entretenir le pavé. Avoir soin du pavé. Refaire le pavé d'une rue. Pavé mauvais, glissant, rompu. D'ici là, c'est tout pavé.

Six chevaux attelés à ce fardeau pesant
Ont peine à l'émouvoir sur le *pavé* glissant. (Boileau.)

Ma muse, qui se plaît dans ces routes perdues,
Ne saurait plus marcher sur le *pavé* des rues. (Id.)

— Se prend pour la rue. Faut-il interdire au mendiant le *pavé*, qui est son seul domaine? (Cesse de Lambert.)

— Fig. *Se promener sur le pavé d'une ville.* Se promener dans les rues de cette ville.

— Prov. *Être sur le pavé.* Ne point avoir de ... sans emploi. ‖ *Tomber sur le pavé.* Tomber dans la misère.

— *Mettre quelqu'un sur le pavé.* Le faire sortir de son logement, sans qu'il sache où en trouver un autre. ‖ *Mettre les meubles de quelqu'un sur le pavé.* Les mettre dans la rue.

— Prov. et fig. *Être sur le pavé du roi.* Être sur la voie publique ; être dans un lieu où l'on a droit d'être comme tout le monde, et d'où l'on ne peut être exclu par personne.

— *Bride en main sur le pavé.* Il est dangereux de galoper sur le pavé. ‖ Prov. et fig. Il ne faut rien précipiter dans les affaires délicates, et qui peuvent avoir des suites fâcheuses.

— Prov. *Pavé sec et bois mouillé.* Se dit quand on voit une chose désagréable, parce qu'il est fort déplaisant de courir à cheval sur un pavé sec, ou d'allumer du bois mouillé.

— Fam. *Battre le pavé.* Aller par les rues, courir par la ville sans aucune affaire et pour perdre le temps. Ne faire que battre le pavé.

Crois-tu qu'un juge n'ait qu'à faire bonne chère,
Qu'à battre le *pavé* comme un tas d' galants? (Rac.)

— Fam. *Batteur de pavé.* Fainéant qui passe son temps à courir les rues.

— *Le haut du pavé.* La partie du pavé qui est du côté des murailles. Prendre, céder, disputer le haut du pavé.

— Fig. et fam. *Tenir le haut du pavé.* Être au premier rang, jouir d'une grande considération dans une ville, dans une compagnie. ‖ *Disputer le haut du pavé.* Disputer le premier rang. Personne ne peut lui disputer le haut du pavé. ‖ *Prendre le haut du pavé.* Prendre, occuper le premier rang. Prendre le haut du pavé sur toutes les personnes de son état, de sa profession. ‖ *Ce médecin, ce maître de danse, de musique, etc., gagne beaucoup sur le pavé de Paris ; le pavé de Paris lui vaut beaucoup.* ‖ Il a beaucoup de pratiques, d'écoliers dans Paris. ‖ *Faire quitter le pavé à quelqu'un.* Le faire retirer, faire qu'il n'ose plus paraître. ‖ *Brûler le pavé.* Aller très-vite à cheval ou en voiture. ‖ *Tâter le pavé.* Agir avec circonspection.

— Fam. et prov. *Les pavés le disent.* Tout le monde le sait.

— *Il en sort de dessous les pavés.* Se dit pour, En très-grande quantité.

Vous êtes bien rêveur! Qu'est-ce que vous avez?
— J'ai qu'il me sort des sots de dessous les *pavés*.
(La Chaussée.)

— Racine a su ennoblir ce mot dans *Esther* :

Tu le vois tous les jours devant toi prosterné,
Humilier ce front de splendeur couronné ;
Et confondant l'orgueil par d'augustes exemples,
Baiser avec respect le *pavé* de tes temples.

Thomas, à l'exemple de Racine, a fort bien encadré le mot *pavé*, en parlant des invalides qui prient Dieu dans la chapelle de leur hôtel à Paris.

Tandis qu'avec respect, sur le marbre inclinés,
Et plus près de l'autel quelques-uns prosternés,
Touchaient l'humble *pavé* de leurs faces guerrières.

— Poét. Se dit de la glace.

La gelée a formé son invisible chaîne :
D'abord elle obéit au courant qui l'entraîne,
S'attache autour des joncs qui percent le canal,
Cimente au pied des rocs un *pavé* de cristal.
(Léonard.)

— Géol. *Pavé des géants.* Amas prodigieux de colonnes basaltiques en Irlande, au comté d'Autrim. Le terrain basaltique se prolonge fort loin sous les eaux de la mer.

— Conchyl. Nom marchand du cône d'ivoire. ‖ *Pavé d'Italie* ou *nattes d'Italie.* Noms du cône mosaïque.

PAVÉ, ÉE. part. pass. du v. Paver. S'empl. adjectiv. Chemin pavé. Et dans trois cents ans il arrivera un homme qui inventera les routes *pavées* avec leurs bordures d'ormeaux. (A. Karr.) Il semble plutôt que Malines soit une ville peinte que réelle, tant les rues en sont propres et bien *pavées*. (Regnard.)

— *Pavé de.* Salle pavée de marbre, pavée de petits carreaux.

— *Pavé en.* Salle pavée en mosaïque.

— *Pavé par.* Cette cour a été pavée de grès par l'administration du pavage.

— Prov. et fig. *Les rues en sont pavées.* Se dit en parlant de choses dont il y a une grande abondance dans une ville. Les oranges étaient autrefois fort rares, maintenant les rues en sont pavées. ‖ Se dit de certaines gens dont il y a une multitude dans une ville. Les rues de cette ville sont pavées de filous.

— Fig. et fam. *Il a le gosier pavé.* Se dit d'un homme qui mange ou boit extrêmement chaud, ou qui fait un grand usage, soit d'épices, soit de liqueurs fortes.

PAVECHEUR. s. m. V. PAVESSIER.

PAVÉE. s. f. Bot. Nom vulgaire de la digitale pourprée.

PAVEMENT. s. m. (du lat. *pavimentum*). Action de paver. Le pavement est fini.

— Matériaux qu'on emploie pour cet effet. Payer le pavement de sa cour.

— Se dit plus particulièrement des ouvrages de luxe et de goût qui forment les pavages intérieurs. Le pavement en mosaïque d'une église. Le pavement des édifices grecs et romains était souvent de marbre de couleur.

PAVENTIA. (pr. *pa-ven-cia*). Myth. rom. Divinité qui préservait les enfants de la peur.

PAVER. v. a. 1re conj. (du lat. *pavire*, frapper). Couvrir le terrain, le sol d'un chemin, d'une rue, d'une cour, d'une écurie, d'une salle, etc., avec du grès, de la pierre dure, du caillou, du marbre, de la brique, etc., pour le rendre plus solide et plus uni, pour y marcher, ou y faire passer des voitures plus commodément. Paver un chemin, une rue, une cour. Faire paver une écurie. Paver une église de dalles, de pierres de liais. Paver une salle à manger de carreaux de marbre. Paver de grès, de briques, de cailloux.

— Quand on dit simplement *paver*, sans y rien ajouter qui spécifie la matière, on l'entend toujours de l'ouvrage de grès. Paver un chemin, une cour. Quand on se sert de carreaux de terre cuite ou de faïence, on dit *carreler*. Si l'on emploie le marbre, la pierre de liais, la brique, on dit, paver de marbre, de pierre de liais, de brique.

— Archit. *Paver à bain de mortier.* Enfoncer les pavés dans une épaisse couche de mortier, de chaux et de sable, ou de chaux et de ciment, pour asseoir et maçonner les pavés, comme on fait dans les cours, les cuisines, les écuries, les terrasses, les aqueducs, les pierrées, les cloaques.

— Fig. Être en très-grande quantité dans un lieu. On peut donc rapporter les madrépores si nombreux qui *pavent* les mers de la zone torride au soleil, et les algues aux zones glaciales. (B. de St-P.)

— Absol. On est souvent obligé de paver devant sa porte. Les voitures ne peuvent passer dans une rue où l'on pave. Il faudrait paver dans cette rue. Les propriétaires sont obligés de paver devant leurs maisons. Le chemin est mauvais en cet endroit, il y faudrait paver.

— SE PAVER. v. pron. Être pavé. La rue commence à se paver.

PAVESADE. s. f. (de l'ital. *pavese*, pavois). Mar. Toile ou étoffe qu'on tendait en dehors autour des bords d'une galère, le jour du combat, pour dérober aux ennemis la vue de ce qui se faisait, de ce qui se passait sur le pont. Tendre la pavesade. ‖ On le disait aussi d'un grand nombre de pavois qu'on plaçait aux deux côtés de la galère, pour couvrir et défendre ceux qui rament.

— Anc. art milit. Action de se retrancher au moyen de boucliers ou de pavois. ‖ Grande claie portative, derrière laquelle se mettaient les archers pour lancer des flèches.

PAVESAN, ANE. adj. et s. Géogr. Habitant de Pavie. ‖ Qui appartient à Pavie ou aux habitants de cette ville.

PAVESAN (LE). Géogr. Contrée du duché de Milan, dont Pavie était la capitale.

PAVESSIER ou **PAVOISIER.** s. m. Anc. art milit. Soldat qui portait un pavois ou large bouclier sous lequel il abritait avec lui un archer ou un arbalétrier.

PAVETTE. s. f. Bot. Genre de plantes des Indes et d'Afrique, renfermant cinq espèces, dont une seule est cultivée en Europe.

PAVETTÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une pavette. ‖ PAVETTÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des rubiacées, qui a pour type le genre pavetta.

PAVEUR. s. m. Celui dont le métier est de paver des rues, des chemins, des cours.

PAVIDE. adj. des 2 g. Néol. Timide, que l'on effraie facilement.

PAVIE. Géogr. Ville du royaume lombard-vénitien, ch.-l. d'une province ; 21,000 hab. ‖ La province de ce nom a 117,000 hab.

— Hist. *Diète de Pavie.* Assemblée nationale qui était chez les Lombards ce que le champ de mai était chez les Francs. ‖ *Bataille de Pavie.* Victoire remportée, en 774, par Charlemagne sur Didier, roi des Lombards. Cette victoire fut suivie de la prise de Pavie, qui sert de date à certains diplômes de Charlemagne. ‖ Défaite de l'armée française par Charles-Quint, le 24 février 1525. François Ier fut fait prisonnier à cette bataille. ‖ *Traité de Pavie.* Acte par lequel une coalition fut formée contre la France, le 20 mai 1791, entre l'Autriche, l'Espagne, la Sardaigne et la Suisse. On appelle aussi cet accord la *déclaration de Mantoue*.

— Prov. *Il a fait comme le roi devant Pavie, il a tiré jusqu'à sa dernière pièce.* Il a épuisé sa bourse. C'est une mauvaise équivoque sur la double signification du mot *pièce*.

PAVIE. s. m. Hortic. Variété de pêche dont la chair est adhérente au noyau. Gros pavie. Pavie rouge. Pavie jaune.

— Bot. Genre de plantes comprenant plusieurs arbres d'Amérique, de la famille des acérinées. Plusieurs espèces sont cultivées dans nos jardins, dont ils sont l'ornement.

— Comm. Espèce de linge ouvré que l'on fabriquait en Flandre et en Basse-Normandie.

PAVIER. s. m. Mar. Se dit quelquefois du bord d'un vaisseau qui sert de garde-fou.

— Bot. Genre de la famille des hippocastanées, composé de huit à dix espèces d'Amérique. Les paviers se montrent avec un grand éclat dans nos bosquets.

PAVIER. v. n. 1re conj. *Je pavie, nous pavions, vous paviez. Je paviais, nous paviions, vous paviiez*, etc. Mar. Mettre un tour de drap rouge ou de toile au bord du vaisseau pour cacher les soldats, et aux hunes pour ceux qui travaillent aux voiles. C'est une pratique de réjouissance ou de combat. Dans les grands vaisseaux, on pavie de frise ou d'écarlate.

PAVILLON. s. m. (pr. *pa-vi-gnon* ; du l... ... logement portatif de forme ronde ou carrée, et terminé en pointe par en haut, qui servait jadis au campement des gens de guerre. Les pavillons étaient ordinairement faits de coutil. L'arbre, le mât d'un pavillon. Les cordages d'un pavillon. Tendre un pavillon. Va sur les bords du Rhin planter nos *pavillons*. (Corn.)

A ce déluge barbare
D'effroyables bataillons
L'infatigable Tartare
Joint encor ses *pavillons*. (J.-B. Rousseau.)

— Tour de lit plissé par en haut, et suspendu au plancher, ou attaché à un petit mât vers le chevet. Pavillon de taffetas, de toile des Indes, de serge. On dit aujourd'hui *couronne*.

— Tour d'étoffe dont on couvre le tabernacle, dans quelques églises. ‖ Tour d'étoffe qu'on met sur le saint-ciboire.

— Fig. Se dit du ciel. Ciel, *pavillon* de l'homme. (Gilbert.) Des vastes cieux le *pavillon* bleuâtre. (Chênedollé.)

— Archit. Corps de bâtiment ordinairement carré, appelé ainsi à cause de la ressemblance de sa forme avec celle des pavillons d'armée. Les pavillons sont ordinairement couverts d'un seul comble, à deux égouts, ou en dôme, ou à l'impériale. Maison qui ne consiste qu'en un pavillon. Bâtir un pavillon au bout de son jardin. Corps de logis entre deux pavillons. Corps de logis ayant un pavillon au milieu. Gros pavillon. ‖ Corps de bâtiment qui accompagne la maison principale. ‖ *Pavillon double.* Pavillon dans lequel il y a deux appartements adossés. ‖ On appelle aussi *pavillons* les extrémités angulaires d'un bâtiment, soit sur la rue, soit sur les jardins.

— Anat. *Le pavillon de l'oreille.* Le cartilage de l'oreille ; l'oreille externe des mammifères. Il est destiné à rassembler les sons dans ses cavités anfractueuses, avant de les transmettre au conduit auditif. ‖ On appelle également *pavillon* l'extrémité évasée d'une sonde, d'une algalie, d'un canal ou d'une cavité. ‖ *Pavillon de la trompe utérine.* Son extrémité libre, évasée et frangée.

— Blas. Espèce de dais qui surmonte les armes des souverains. Le pavillon de France était d'azur, semé de fleurs de lis d'or, fourré d'hermine, et sommé de la couronne royale.

— Bot. On emploie quelquefois ce terme pour désigner l'étendard des fleurs papilionacées.

— Conchyl. *Pavillon de Hollande.* Le bulime de Virginie. ‖ Le bulime fascié. ‖ L'agathine pavillon. ‖ *Pavillon d'orange.* Nom marchand sous lequel on désigne une coquille de prix, du genre volute. ‖ *Pavillon du prince.* Nom vulgaire d'une espèce de bulime.

— Hist. *Impôt des pavillons.* Taxe que les juifs payent en Turquie, sous prétexte qu'ils excluent les musulmans de l'enceinte du paradis, et qu'ils doivent en conséquence leur fournir un abri. ‖ *Pavillon de guerre.* Se dit, dans l'histoire de l'Italie, d'un pavillon attaché à un char, orné des armes de l'État, qu'on promenait pour annoncer que la guerre était déclarée.

— Anc. mar. *Pavillon de chaloupe.* Pavillon carré qu'on arborait au mât d'une chaloupe, lorsqu'il s'y trouvait un officier-général. ‖ *Pavillon marchand.* Se disait d'un pavillon bleu et blanc, aux armes de France. Le pavillon marchand pouvait varier la disposition de l'azur et du blanc, mais ne pouvait jamais être entièrement blanc. ‖ *Pavillon de combat.* Pavillon rouge, dont on ne se sert plus depuis 1689. ‖ *Pavillon* ou *vaisseau pavillon.* Vaisseau commandé par un officier général. ‖ *Faire pavillon.* Se disait pour Arborer le pavillon. Faire pavillon de France. ‖ *Pavillons de signaux.* Pavillons de caprice, et faits d'étamine à couleurs variées.

— Mar. Espèce de bannière ou d'étendard, qui est en forme de carré long, et dont le principal usage est de faire connaître à quelle nation appartient le bâtiment sur lequel il est arboré. Quand il a cet usage, on le met au mât de l'arrière. Placé à d'autres mâts, il sert à indiquer le rang de l'officier général de mer qui commande. Il n'y a que l'amiral qui porte le pavillon au grand mât. Le pavillon de France, d'Angleterre. Arborer le pavillon. Mettre le pavillon bas. Baisser le pavillon. Soumettez ces mers à nos fiers *pavillons*. (L. Rac.) ‖ *Amener le pavillon.* Le baisser par déférence ou par force. ‖ *Assurer son pavillon.* Tirer un coup de canon en arborant le pavillon de sa nation. ‖ *Mettre le pavillon en berne.* Le plier dans sa hauteur, de manière qu'il ne fasse qu'un faisceau, pour rappeler ceux de l'équipage qui sont à terre, ou pour demander du secours. ‖ *Baisser le pavillon.* Le baisser par marque de soumission devant un plus fort. Les forces maritimes de Louis XIV forcèrent les Espagnols à baisser le pavillon devant elles. ‖ *Arborer pavillon blanc.* Se déclarer ami, ou demander la paix. ‖ *Embrasser le pavillon.* Ramasser le pavillon entre les bras d'un matelot, qui, se tenant auprès du bâton du pavillon, fait une espèce de fagot, le ramassant d'une embrassade lorsqu'il est déployé.

— On dit des forbans, qu'*ils sont tantôt pavillon de France, tantôt de Hollande*, pour exprimer qu'ils arborent différentes bannières pour se déguiser.

— Le 18 décembre 1784 fut un des jours choisis pour lancer un ballon de MM. Montgolfier à Lyon. Pendant toute cette journée, il tomba de la neige. M. de B***, adressa, en ... à M. de ... l'un des ... ...

Fiers assiégeants du séjour du tonnerre,
Calmez votre colère :
Eh ! ne voyez-vous pas que Jupiter tremblant,
Vous demande la paix par son *pavillon* blanc.

— Fig. et fam. *Baisser le pavillon, baisser pavillon*, ou *mettre pavillon bas.* Céder et se reconnaître inférieur à la personne à qui l'on se trouve comparé, avec qui l'on est en concurrence, en contestation. Quant à cela, je baisse le pavillon, je baisse pavillon, et je reconnais que vous l'emportez sur moi. C'est un homme qui est au-dessus de tous les autres dans ce genre-là ; il faut baisser pavillon devant lui, il faut mettre pavillon bas devant lui. Vos raisons sont meilleures que les miennes, je cède et je baisse pavillon devant elles. Rollet mettrait pavillon bas. (Boil.)

— Fig. *Se ranger sous le pavillon de quelqu'un.* Se mettre sous sa protection. ‖ Se reconnaître inférieur à lui. ‖ Se mettre de son parti.

— *Déserter le pavillon.* Abandonner le parti.

— Fig. S'empl. quelquefois pour désigner les

aisseaux, l'armée navale, la puissance maritime d'une nation. On est protégé, dans les parages étrangers, par le pavillon de sa nation. Le pavillon anglais domine sur ces mers. Soutenir l'honneur du pavillon français.

Ses pavillons sans foudre, honorés des deux mondes,
Vogueront indépendants sur l'empire des ondes.
(Millevoye.)

— *Le pavillon couvre la marchandise.* Le commerce des neutres doit être respecté par les puissances belligérantes.

— *Trafiquer sous le pavillon neutre, sous pavillon neutre.* Employer, en temps de guerre, des bâtiments neutres pour le transport de ses marchandises.

— Au trictrac. Marque façonnée en étendard, qui annonce qu'on a la bredouille. Prendre le pavillon. A bas le pavillon.

— Anc. métrol. *Pavillon d'or.* Monnaie frappée, en 1329, par Philippe de Valois; elle fut décrétée l'année suivante. Ce prince y était figuré sous un pavillon ou tente.

— *Pavillon chinois.* Instrument de musique militaire, formé d'un petit cône de métal garni de clochettes, et attaché à l'extrémité d'une hampe, que l'on agite pour accompagner la grosse caisse, en frappant sur les temps forts de la mesure. On dit aussi *bonnet chinois.*

— Extrémité évasée d'une trompette, d'un cor, d'un porte-voix, d'un hautbois, d'une clarinette, d'un trombonne, etc.

— Techn. Planche qui cache toutes les planchettes d'une jalousie, lorsque celle-ci est relevée. || Facette qui termine la culasse du diamant taillé en brillant. || Partie évasée d'un entonnoir.

PAVILLONNÉ, ÉE. adj. (pr. *pa-vi-yo-né*). Blas. Se dit des instruments, tels que le cor, dont la grande ouverture est d'un autre émail que le reste de l'instrument. || Se dit aussi des châteaux et des tours, dont la girouette est d'un autre émail que le corps. Pater de gueules à une tour ronde pavillonnée d'or.

PAVILLONNER. v. n. 1re conj. (pr. *pa-vi-yo-né*). Faire des plaisanteries. Tu pavillonnes, je crois. Pop.

PAVILLY. Géogr. Chef-lieu de cant., arr. de Rouen (Seine-Inférieure); 2,200 hab.

PAVIMENTEUX, EUSE. adj. (du lat. *pavimentum*, pavé). Minér. Se dit d'une roche dont on fait des dalles ou des pavés, comme la téphrine pavimenteuse, ou lave de Volvic, dont on garnit les trottoirs de Paris.

PAVION. s. m. Mamm. C'est la même chose que le papion.

PAVOIS. s. m. (pr. *pa-vo-a*; de l'ital. *pavesse*; ou du vieux fr. *pave*, couverture). Antiq. fr. Sorte de grand bouclier dont on se servait anciennement pour se préserver des traits de l'ennemi. Quand les Français élisaient un roi, ils l'élevaient sur un pavois, le portaient sur un pavois, et lui faisaient faire de cette manière trois fois le tour du camp, exposé à la vue de toute l'armée.

— S'emploie encore aujourd'hui en poésie. Le vainqueur emporta son glaive et son *pavois.* (Gaston.)

Le Troyen se rapproche, et sur le fier Mézence,
D'une main vigoureuse il fait voler sa lance
Qui, malgré le pavois muni d'un triple airain,
Va percer du Toscan la cuisse ensanglantée. (Del.)

— Fig. La patience est un *pavois* à l'épreuve de tous les coups de la fortune. (Et. Pasq.)

— *Faire pavois de.* Se faire un rempart. L'amiral Chabot répondit qu'il faisait *pavois* de sa conscience contre tous les juges. (Et. Pasq.) Ils ne craignent rien tant que de faire *pavois* de leur vie pour défendre leur honneur. (Id.) Il faut que la prudhommie de l'avocat soit armée d'une vive force pour terrasser le vice, soutenir vertueusement le pauvre affligé, faire *pavois* de sa conscience contre les efforts des plus puissants qui veulent abuser de leur autorité et grandeur à la suite des plus faibles. (Id.)

— Mar. Tenture de toile ou de drap qu'on étend sur le bord d'un bâtiment, les jours de solennité ou de réjouissance, et les jours de combat.

— Se disait pour But d'un tir à l'arc, d'un tir à l'arbalète. Ce but avait été primitivement un [illegible] encore en usage dans quelques provinces.

— Conchyl. Un des noms du genre bouclier. || Genre renfermant les espèces aplaties d'échinides.

PAVOISÉ, ÉE. part. pass. du v. Pavoiser. S'empl. adjectiv. Vaisseau pavoisé. Bâtiment pavoisé. Un navire aux grands mâts pavoisés.

— *Pavoisé de.* Pavoisé de couleurs nationales.

— *Pavoisé par.* Pavoisé par les matelots.

PAVOISEMENT. s. m. Action d'étendre les pavois.

PAVOISER. v. a. 1re conj. Mar. Garnir un bâtiment de ses pavois et de ses pavillons. Faire pavoiser tous les vaisseaux d'une flotte. Pavoiser les bâtiments qui sont dans un port.

— Se disait pour Couvrir du pavois, protéger par un bouclier.

— SE PAVOISER. v. pron. Être garni de pavois.

— Ce verbe paraît faire un heureux effet dans un ouvrage récent. Nos mâts se *pavoisent* des nuages de deux arcs-en-ciel. (Dupré de St Maur.)

PAVOISEUR. s. m. Anc. art milit. Soldat qui se servait d'un pavois.

PAVOLO. s. m. Métrol. Monnaie du pape qui équivaut à 50 cent. Il y a des demi-pavolo qui ne valent que 25 cent.

PAVON. s. m. (du lat. *pavo, pavonis*, paon). Ornith. Ancien nom du paon.

PAVON. s. m. (du nom de *Pavon*, voyageur). Bot. Genre de la famille des malvacées, renfermant de très-belles plantes d'Amérique. Parmi les nombreuses espèces de ce genre, il n'y en a qu'un petit nombre d'espèces que l'on cultive dans nos serres.

PAVONAIRE. s. f. Zooph. Genre de polypiers, établi pour placer la pennatule antennine.

PAVONAZZO. s. m. (pr. *pa-vo-nat-zô*). Minér. Marbre antique panaché de rouge et de blanc. On ne connaît plus les carrières dont il a été tiré, et on ne le trouve plus que dans les monuments antiques.

PAVONE. s. f. Zooph. Genre de polypiers pierreux de l'ordre des méandrinées, renfermant huit espèces.

— Bot. V. PAVON.

PAVONESQUE. adj. des 2 g. S'est dit pour Qui appartient au paon. Vanité pavonesque.

— Fig. S'est dit pour Vain, orgueilleux. Une gloire *pavonesque.* (Et. Pasq.)

PAVONESQUEMENT. adv. Se disait pour, Comme un paon, à la manière d'un paon.

— Fig. Se disait pour Orgueilleusement. Se plaisant *pavonesquement* en sa plume. (Pasq.)

PAVONESSE. s. f. Se disait pour Paonne, femelle du paon.

PAVONIE. s. f. Entom. Genre de papillons.

— Bot. V. PAVONE.

PAVONIEN. s. m. Ichthyol. Nom spécifique d'un achire.

PAVONIEN, ENNE. adj. (du lat. *pavo*, paon). Zool. Qui a des taches œillées, comparables à celles de la queue du paon.

PAVONINE. s. f. Couchyl. Genre de coquilles univalves, ne comprenant qu'une espèce des côtes de Madagascar.

PAVONITE. s. f. Zooph. Genre de polypiers fossiles.

PAVOR. Myth. rom. Dieu de la Peur et frère de Pallor. Les Romains en avaient fait le compagnon de Mars.

PAVORIEN. s. m. Myth. rom. Se dit de certains prêtres de Mars, consacrés particulièrement au culte du dieu Pavor.

PAVOT. s. m. (pr. *pa-vô*; par corruption du lat. *papaver*). Bot. Genre de plantes dicotylédones, type de la famille des papavéracées, comprenant des plantes herbacées à fleurs terminales, penchées avant leur épanouissement. On en compte aujourd'hui vingt-six espèces, dont neuf croissent en France. Le pavot coquelicot, ou simplement *coquelicot*, se fait remarquer dans nos champs par sa couleur d'un rouge vif. Le pavot somnifère ou simplement *pavot* est originaire d'Orient; il se cultive en Europe dans tous les jardins comme fleur d'agrément, et si les tiges, les feuilles et les boutons ne répandaient pas une odeur nauséabonde lorsqu'on les touche, si les fleurs étaient parfumées comme celles de la rose, le pavot serait sans contredit une de nos plantes d'ornement les plus agréables et les plus recherchées. Chaque fleur, il est vrai, dure peu; le jour qui la voit naître la transmet rarement au jour suivant, mais on est dédommagé de cette jouissance passagère, par le développement successif des autres corolles portées sur une tige, par la variété des couleurs et par la beauté des formes. C'est du pavot somnifère que se retirent l'*opium* et l'huile connue dans le commerce sous le nom d'*œillette.* V. OPIUM et ŒILLETTE. Le pavot est une des plantes les plus fécondes; et le nombre prodigieux de ses semences a quelquefois servi de comparaison aux poëtes anciens; on a calculé qu'un seul pied peut en produire jusqu'à trente-deux mille. Pavot sauvage. Pavot de jardin. Pavot noir, blanc, rouge. Pavot double. Pavot panaché. Tête, graine, jus de pavot. Pavot superbe, vif, éclatant, humide, froid, pesant, lourd, assoupissant. Le coquelicot est une espèce de pavot. Le *pavot* dans les champs lève sa tête altière. (Michaud.) Le pavot peint l'ennui, le lis [illegible]

Mais les timides fleurs qui se cachent sous l'herbe,
Ont leur prix aussi bien que le pavot superbe.
(J.-B. Rouss.)

Le pavot embelli du plus vif incarnat,
De son calice au loin fait resplendir l'éclat,
Et sans crainte élevé sur une tige altière,
Domine en souverain la plaine hospitalière.
(Castel.)

— *Pavot cornu.* Nom vulgaire de la glaucienne. || *Petit pavot cornu.* Nom vulgaire de l'hypécoon. || *Pavot épineux.* L'argémone du Mexique.

— Poét. *Les pavots du sommeil, les pavots de Morphée.* Le sommeil. Les pavots du sommeil avaient appesanti ses yeux. Et toujours le sommeil lui verse des *pavots.* (Boil.) Le sommeil en ces lieux verse en vain ses *pavots.* (Crébillon.)

Et d'un profond sommeil assoupis les pavots,
Les mortels ont repris le cours de leurs travaux.
(Baour-Lormian.)

— *Morphée avait versé sur lui tous ses pavots.* Il était profondément endormi.

— Se dit, par extension, de plusieurs choses qui causent une espèce de sommeil, de léthargie, d'engourdissement. Les pavots de l'ennui. Le lourd ennui couronné de *pavots.* (Palissot.) Sauvons l'Amour du *pavot* des langueurs. (Bernard.)

La mort vient sur son sein poser sa main de fer,
Et verse sur ses yeux les *pavots* de l'enfer. (Del.)

— Prov. *Comparer la rose au pavot.* Comparer deux choses tout à fait dissemblables.

— Alchim. *Pavot des philosophes.* La pierre parfaite au rouge.

— Myth. Le pavot est l'un des attributs de Morphée, parce que c'était avec cette plante qu'il touchait ceux qu'il voulait endormir; il est aussi le symbole de la fécondité, et il était consacré à Cérès, parce qu'il croît au milieu des blés, et parce que Jupiter en fit manger à cette déesse pour lui procurer du sommeil et quelque trêve à sa douleur dans le temps qu'elle pleurait l'enlèvement de Proserpine.

Les *pavots* que Morphée épaissit sur les yeux
De la Volupté qui sommeille. (Lebrun.)

La nuit couvrait la terre, et le dieu du repos,
Sur tout ce qui respire étendait ses *pavots.* (Del.)

— Dans la langue poétique, Morphée est quelquefois appelé *le dieu des pavots.*

PAVOTER. v. a. 1re conj. Se disait pour Endormir comme avec le suc du pavot.

PAVOUANE. s. f. Ornith. Perroquet de la Guiane.

PAVOYER. v. n. 1re conj. Mar. V. PAVIER.

PAWORANCE. s. f. Relat. Autel chez les Indiens habitants de la Virginie. Ils en élèvent partout où il leur arrive quelque chose de remarquable.

PAX. s. m. pl. Anc. cout. Lods et ventes.

PAXDA. s. m. Relat. Titre qu'on donne à l'empereur d'Aracan, dans les Indes.

PAXILLIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *paxillus*, pièce; *ferre*, porter). Hist. nat. Qui porte des appendices en forme de paillettes.

PAXILOME. s. m. Entom. Très-petit insecte de l'ordre des hyménoptères. V. PAXYLOMME.

PAXIODONTE. s. m. Conchyl. Un des noms du genre hyrée.

PAXYLOMME. s. m. Entom. Genre d'insectes hyménoptères de France, qui se rapproche beaucoup du genre ichneumon.

PA-YA. s. m. Relat. Titre honorifique que le roi de Siam confère à ses favoris.

PAYA. s. m. Comm. Soie blanche d'Alep. || Espèce de coton filé.

PAYABLE. adj. des 2 g. (pr. *pé-ya-ble*). Qui doit être payé à certains termes ou à certaines personnes. Lettre de change payable à vue, payable à jour préfix ou à jour nommé, payable à tant de jours de vue, payable à une ou à plusieurs usances, payable par corps. Billet payable à Pâques, à Noël, au 1er, au 15 du mois, en foire. Somme payable en quatre termes égaux. Billet payable au porteur, payable à un tel ou à son ordre, payable à volonté, payable en lettres de change, en papier.

Billets *payables* au porteur
Enflent ton crasseux porte-lettre;
Mais je tiens d'un fort bon auteur,
Que tu les fais pour les y mettre. (Sarazin.)

PAYANT. part. prés. du v. Payer. Qui paye. Il est toujours invariable. Une personne payant ses créanciers.

PAYANT, ANTE. adj. (pr. *pé-yan*). Se dit de celui, de celle qui paye. Il n'y avait parmi nous que quatre personnes payantes.

— *Billet payant.* Billet que l'on achète pour aller à un bal, à un concert, etc., par opposition à *billet gratis.*

— *Carte payante.* Le compte de la dépense que l'on a faite chez un restaurateur, par opposition à la carte sur laquelle sont portés les noms des mets et leur prix.

PAYANT. s. m. Celui qui paye. Le nombre des payants était de six seulement. On explique le combat des opinions d'une nation en la divisant en *payants* et en payés. (Boiste.)

PAYCO. s. m. Bot. Espèce de plante du genre herniaire.

PAYE ou **PAIE.** s. f. (du lat. barb. *pagua* ou *paga*, même signif.). Solde qu'on donne aux gens de guerre. Donner la paye aux troupes. La paye de l'armée. Paye de capitaine, de lieutenant. Avoir double paye. On retient tant à cha- [illegible]

— *Haute paye.* Solde plus forte que la solde ordinaire. Être à la haute paye. Recevoir la haute paye.

— Se dit aussi de celui qui reçoit la haute paye; en ce sens, il s'emploie ordinairement au pluriel. Les hautes payes du régiment.

— *Morte-paye.* Soldat entretenu autrefois dans une garnison, tant en paix qu'en guerre.

— Par extens. Vieux domestique qu'on entretient dans une maison sans qu'il y fasse aucun service.

— Fin. Se dit encore, surtout au pluriel, de ceux qui ne peuvent pas payer la contribution à laquelle ils sont imposés.

— *Paye* se dit souvent du salaire des ouvriers. Les ouvriers reçoivent ordinairement leur paye tous les huit jours.

— Action de donner la paye. La paye des soldats se fait tous les cinq jours. C'est aujourd'hui jour de paye. La paye des imprimeurs se fait tous les samedis.

— Celui qui paye, débiteur. C'est une bonne paye; une mauvaise paye, c'est-à-dire, il paye bien, il est exact à payer; il paye mal, etc.

— Prov. *D'une mauvaise paye on tire ce qu'on peut.* Quand un débiteur n'a pas le moyen ou la volonté de payer tout ce qu'il doit, il faut se contenter du peu qu'il offre. || Fig. Il ne faut pas exiger des gens plus qu'ils n'ont le pouvoir ou la volonté de faire.

— Hist. Polybe nous apprend que chez les Romains les fantassins recevaient par jour 29 centimes, les cavaliers 87 centimes. Les centurions recevaient une paye double de celle des fantassins, 61 centimes. Mais, chez les Romains, comme dans nos armées, la nourriture, l'habillement et l'équipement étaient déduits de cette paye. Au moyen âge, on ne payait que les troupes mercenaires; les autres devaient le service à titre de redevance féodale. En France, Charles VII fut le premier qui, renonçant à l'appui inconstant et capricieux des seigneurs, équipa une armée nationale, stipendiée par l'État. L'organisation de l'armée fut complétée en 1445 par la création de 15 compagnies d'ordonnance, par celle des francs archers, et par l'établissement d'une taille perpétuelle qui devait assurer la solde régulière des troupes royales.

— La prononciation exige l'*y* dans le substantif *paye*, si vous écrivez *paie*, on prononcera absolument comme *paix*, et quand vous direz, *on a fait la paie hier*, vous ne serez pas compris.

— Syn. comp. PAYE. SALAIRE. SOLDE. La *paye* est le salaire d'un travail ou d'un service continu. Le *salaire* est le prix ou la rétribution due à un travail, à un service. La *solde* est le prix ou la paye d'un service rendu par une personne soudoyée. || PAYE. PAYEMENT. La *paye* est la chose, le *payement* est cette chose réalisée. On reçoit la *paye*, on fait le *payement.*

PAYÉ, ÉE. part. pass. du v. Payer. S'empl. adjectiv. Somme payée. Créanciers, ouvriers payés. Marchandise payée. Lettre de change payée. L'homme qui se vend est toujours *payé* plus cher qu'il ne vaut. (Duclos.)

Il me semble, grand roi, dans mes nouveaux écrits,
Que mon amour *payé* n'est plus du même prix.
(Boileau.)

— *Cela est bien payé, n'est pas payé.* Se dit d'une chose, d'une marchandise dont on donne tout ce qu'elle vaut, ou dont on n'offre pas la valeur.

— Prov. *Tant tenu, tant payé.* Se dit pour exprimer que le service d'une personne, ou que l'usage d'une chose a été ou sera payé en raison de sa durée.

— *Être payé pour quelque chose.* Être chargé d'un soin, d'un travail qui est rétribué.

— Prov. *Je suis payé pour cela.* J'ai fait, à mes dépens, l'expérience de ce que telle chose a de dangereux, de nuisible, de désagréable. Je ne retournerai plus dans cette maison, je suis payé pour cela. Il ne fréquentera plus ces étourdis, il est payé pour cela.

— *Il n'est pas payé pour aimer cet homme, pour se fier à cet homme.*

— Fam. *Il a été bien payé de l'injure qu'il a dite, de l'insulte qu'il a faite.* Il en a été bien puni, on s'en est bien vengé sur lui.

— Absol. *Il a été payé.* Il a reçu son fait, il a reçu ce qu'il méritait.

— Prov. et iron. *Vous voilà payé.* Se dit à un homme que l'on ne veut pas payer.

— *Payé de.* Être bien payé de sa peine. Être payé de tous ses crimes. Et son premier plaisir est *payé* de sa vie. (Del.) Je serai suffisamment *payé* de mes recherches s'il s'en trouve une seule qui soit adoptée. (B. de St-P.) L'un est *payé* d'un mot, et l'autre d'un coup d'œil. (Boil.)

C'est cet amour, *payé* de trop d'ingratitude,
Qui me rend en ces lieux sa présence si rude. (Rac.)

— *Payé avec.* Payé avec des marchandises.

— *Payé en.* Payé en espèces, en billets.

— *Payé par.* Être payé par un mauvais débiteur.

PAYELLE. s. f. (pr. *pé-yè-le*). S'est dit pour Poêle ou poêlon de cuivre. Il se dit encore en ce sens dans quelques provinces.

— Techn. Grande chaudière qui sert à raffiner le sel.

PAYEMENT, PAIEMENT ou **PAÎMENT.** s. m. (du lat. barb. *pagamentum*, même signif.) Ce qui se donne pour acquitter une dette, une obligation. Exiger le payement d'une dette. Un [illegible] prendre, recevoir des effets en payement. Demander, compléter, achever le payement.

— Action de payer. Faire un payement. Le payement du prix convenu.

— Terme auquel on paye. Le payement s'en fera en trois termes. Le jour du payement.

— Fig. Le témoignage de la conscience est le seul *payement* qui jamais ne nous manque. (Montaigne.) Le bonheur est le *payement* de la vertu. (Id.)

PAYEN, ENNE. adj. V. PAÏEN.

PAYEN. s. m. Techn. Traverse de la roue à potier, sur laquelle l'ouvrier appuie ses pieds.

PAYENNERIE. s. f. Se disait pour Action de païen.

PAYENNIE. s. f. Se disait, dans nos vieux romans de chevalerie, pour Terre des païens.

PAYENNISME. s. m. Se disait pour Paganisme.

PAYENS (Hugues des). Fondateur des templiers et leur premier grand maître, en 1118.

PAYER. v. a. 1re conj. (de l'ital. *pagare*,

même signif., ou de l'esp. *pajar*, fait du lat. *pagus*, village; parce que les paysans payaient plus d'impôts que les habitants des villes; ou du lat. barb. *pacare*, apaiser; parce qu'on apaise un créancier en le payant). Dans ce verbe, on peut changer l'*y* en *i* dans tous les temps dont la terminaison commence par un *e* muet. *Je paie, tu paies, il paie, nous payons, vous payez, ils paient. Je payais*, etc., *nous payions, vous payiez, ils payaient. Je payai. Je paierai. Je paierais. Paie, payons, payez. Que je paie, que tu paies, qu'il paie, que nous payions, que vous payiez, qu'ils paient. Que je payasse. Payant. Payé.* L'Académie préfère conserver l'*y*, excepté au futur et au conditionnel, où elle donne trois orthographes : *Je payerai, je paierai* ou *je pairai; je payerais, je paierais* ou *je pairais.* La prononciation exige l'*y* dans la conjugaison de ce verbe, et c'est avec raison que l'Académie recommande cette orthographe. Quant à *pairai, pairais*, ces formes ne peuvent être admises qu'en poésie. Acquitter une dette. Payer une somme d'argent. Payer le prix d'une chose. Payer ce qu'on doit à son créancier. Payer une forte somme. Ne pas payer un sou. Je n'approuve pas de mon côté que vous en ayez *payé* le port. (J.-J. Rouss.) J'aurais *payé* la somme chaque année, et chaque fois je serais monté en grade. (B. de St-P.)

— Se dit aussi en parlant de celui à qui on doit. Payer ses créanciers. Payer un marchand. Payer ses domestiques. Payer des ouvriers. Payer ses ouvriers à la semaine, au mois, à l'année. Payer quelqu'un avec des marchandises, en marchandises. Payer quelqu'un en or, en argent, en espèces, en papier. Payer les troupes. Les bons ouvriers ne se peuvent trop payer. Enfin je me suis fait payer. Monsieur *paye* le rôtisseur et le cuisinier, et c'est toujours chez madame qu'on a soupé. (La Bruy.) Moi, vous *payer!* lui dit le bigot en colère. (Boil.)

— *Se faire bien payer.* Vendre cher ses services, son travail. Cet ouvrier travaille bien, mais il se fait bien payer.

— *Se faire payer.* Vendre ses services, tirer un profit de fonctions qui doivent être gratuites. Il n'a pas eu cette place pour rien, son protecteur a eu la bassesse de se faire payer.

— Se dit également en parlant de la chose pour laquelle on doit. Payer des marchandises. Payer une étoffe. Payer ce que l'on achète argent comptant, à la minute. Payer les gages, les appointements. Payer les intérêts, les arrérages et le principal. Payer l'amende. Payer la folle-enchère. Payer une pension. Payer les loyers d'une maison. Payer le dîner. Payer l'écot. Payer sa fête. Payer sa bienvenue. Payer sa quote-part. Payer le prix convenu. Payer ses dettes. L'héritier prodigue *paye* de superbes funérailles et dévore le reste. (La Bruy.) Tout se soutient dans cet homme, rien ne se dément dans cette grandeur qu'il a acquise, dont il ne doit rien, qu'il a *payée*. (Id.)

— Fig. C'est la santé qui *paye* les dettes de la sensualité. (De Juss.) Le prince n'a pas assez de fortune pour *payer* une basse complaisance. (La Bruy.) Ce solliciteur qui vide sa bourse dans les antichambres *paye* ou les services qu'il a reçus, ou ceux qu'on lui rendra. (Arnault.)

— Pop. *Payer pinte, chopine, bouteille à quelqu'un.* Mener quelqu'un boire au cabaret et payer pour lui.

— *Payer une obligation, une promesse, un billet, une lettre de change*, etc. Payer la somme portée dans une obligation, etc.

— Fig. *Payer le tribut à la nature.* Mourir.

— *Payer le tribut à la faiblesse humaine.* Avoir quelqu'une des imperfections, commettre quelqu'une des fautes auxquelles l'espèce humaine est sujette.

— Fig. Je vous *paye* avec plaisir le tribut d'estime et de reconnaissance que je vous dois. (Volt.) Pardon si je vous parle si longtemps de moi, mais c'est un tribut que je *paye* à vos bontés. (Id.) Il faut me résoudre à *payer* toute ma vie quelque tribut à la calomnie. (Id.)

— Prov. *Payer les violons pendant que les autres dansent.* Faire les frais d'un divertissement où l'on a le moins de part.

— Fig. et fam. *Payer les violons.* Faire les frais d'une affaire dont un autre tire tout le profit.

— Prov. et fig. *Il en payera les pots cassés.*

On s'en vengera sur lui. || On dit dans le même sens. *Il en payera la folle enchère.*

— Prov. *Les battus payent l'amende.* Souvent ceux qui auraient droit à une réparation sont réprimandés, condamnés, maltraités de nouveau. || On dit dans le même sens, *C'est la coutume de Lorris, où les battus payent l'amende.*

— Fig. et par menace *Il le payera.* Se dit pour exprimer qu'on trouvera moyen de se venger du déplaisir, de l'injure qu'on a reçue de quelqu'un. Il m'a fait un mauvais tour, il m'a rendu un mauvais office, mais il me le payera. || On dit fam. dans le même sens, *Il me le payera plus cher qu'au marché, il me le payera au double.*

— Prov. *Qui casse les verres les paye.* On est obligé de réparer le dommage qu'on a causé. || *Qui mange la vache du roi, à cent ans de là en paye les os.*

— Se dit quelquefois des personnes ou des choses qui sont sujettes à quelque impôt, qui doivent quelque droit. Payer deux cents francs de patente. Payer mille francs d'impositions. Ce département paye un million de contributions. Cette marchandise paye tant à la douane. L'hectolitre de vin paye tant d'entrée. Les spectacles de Paris ont *payé*, année commune, un tribut de plus de cent mille écus à l'hôpital. (Volt.)

— Fig. Récompenser, reconnaître. Bien payer, mal payer les services, les soins de quelqu'un. Rien ne peut payer une telle marque de dévouement. Ne pas payer seulement une belle action d'un coup d'œil, d'une parole flatteuse. Etre assez payé par le plaisir d'avoir obligé quelqu'un. On a *payé* le zèle, on punira le crime. (Rac.)

Elle part, elle vole
Vers le lit de douleur de ces braves guerriers,
Dont le sang des vainqueurs a *payé* les lauriers.
(Delille.)

— *Payer quelqu'un de retour.* Reconnaître ses procédés ou ses sentiments par des procédés ou des sentiments pareils.

— Dédommager. Un moment de bonheur nous paye de beaucoup de jours de peine.

Ce ne sont point vos pompeuses offrandes
Qui le peuvent *payer* de ses dons immortels.
(J.-B. Rouss.)

— Obtenir, acquérir quelque chose par un sacrifice. Payer de sa liberté, de sa vie, de son sang un court instant de plaisir. La gloire, la fortune lui a fait payer, lui a bien fait payer, lui a fait payer bien cher ses faveurs.

Jéhu, sur qui je vois que votre espoir se fonde,
D'un oubli trop ingrat a *payé* ses bienfaits. (Rac.)

— Punir. Payer quelqu'un de son insolence. Payer quelqu'un de tous ses crimes.

— Expier. Payer de sa tête un grand forfait. Payer sa scélératesse. Payer une injure.

Mais, de ce jour, Adam, déchu de son état,
D'un tribut de douleurs *paya* son attentat. (Boil.)

Vos bourreaux et les miens vont *payer* de leur tête
Ces cruautés. (Piron.)

— *Payer cher une chose.* En éprouver les suites fâcheuses.

— Un mauvais critique a dit que, dans les vers suivants :

Apollon, ce fut toi
Qui fis *payer* aux Grecs le crime de leur roi,

Lebrun s'est exprimé d'une manière incorrecte, en employant *payer les crimes* pour Expier les crimes. Cette misérable chicane prouve une ignorance totale du langage poétique. Racine et Corneille ont souvent mis *payer* au lieu d'Expier, témoin ce vers de *Polyeucte* : Oui, seigneur, et Néarque a *payé* son forfait; où l'on voit que *payer* rend parfaitement le sens d'expier, par une métaphore très-familière à notre langue. Payer de sa vie un forfait, c'est l'expier.

— Absol. Se défendre, refuser de payer. Il a fallu payer. Etre condamné à payer. Ne pas aimer à payer. Etre obligé de payer pour quelqu'un. C'est à celui qui *paye* de commander. (J.-J. Rouss.) Il est périlleux de se trouver complice d'un grand dans une affaire grave; il s'en tire et vous laisse *payer* doublement, pour lui et pour vous. (La Bruy.)

— Fig. L'orgueil ne veut rien devoir, et l'amour-propre ne veut rien payer.

— *Cela est à payer.* Se dit de ce qui est excellent dans son genre, très-agréable ou très-curieux. Cet homme-là est à payer pour son originalité.

— Fig. *Payer pour les autres.* Être seul puni d'une faute commune à plusieurs.

— Prov. *Payer ric à ric.* Payer avec lésinerie; s'acquitter, mais en payant le moins qu'on peut. Il n'est pas généreux, il paye ric à ric. || *Faire payer ric à ric.* Faire payer tout ce qui est dû, sans grâce ni remise. C'est un homme qu'il faut faire payer ric à ric.

— Prov. et fig. *Payer en monnaie de singe, en gambades.* Se moquer de celui à qui on doit, et ne le point payer. || *Payer en même monnaie.* Rendre la pareille.

— Prov. *Qui répond paye.* On est obligé de payer pour celui dont on s'est rendu caution. Il se dit au propre et au figuré. || *Il faut payer ou agréer.* Quand on doit, il faut donner de l'argent, ou du moins de bonnes paroles. || *Il est plus facile d'acheter que de payer.*

— On dit d'un homme dur à la desserre, qu'*il ne veut ni compter ni payer; qu'il paye bien quand il paye comptant.*

— *Payer* est quelquefois accompagné d'un

comptant. *Paye* et vite et comptant. (Boil.) Le plaisir de faire du bien nous *paye* comptant de nos bienfaits. (Mass.)

— *Payer à.* Payer à vue. Payer au mois, à la semaine. Payer à la minute, c'est-à-dire sans délai.

— Prov. *Qui doit à Luc et paye à François paye une autre fois.* Il ne faut payer qu'entre les mains de celui à qui l'on doit.

— *Payer avec.* Payer avec des marchandises.

— *Payer de.* Un homme en place ne saurait *payer*, je ne dis pas de trop de bienfaits, mais de trop de familiarités et de caresses, le secours qu'il en tire : quels petits bruits ne dissipent-ils pas! (La Bruy.)

— Au figuré, il se construit avec la préposition *de* dans un certain nombre de phrases faites, et il signifie Donner, au lieu de *payement*.

— *Payer de belles paroles, payer de mots.* Ne donner satisfaction qu'en paroles. Une prude *paye* de maintien et de paroles, une femme sage *paye* de conduite. (La Bruy.)

— *Payer d'ingratitude.* Manquer de reconnaissance pour un bienfait reçu.

— *Payer de raisons.* Donner de bonnes raisons sur les choses dont il s'agit. || On dit en sens contraire, *payer de mauvaises raisons.*

— *Payer d'effronterie.* Soutenir effrontément un mensonge, se tirer d'un mauvais pas par effronterie.

— *Payer d'audace.* Faire si bonne contenance, que par là on arrête, on intimide ses ennemis.

— *Payer de sa personne.* S'exposer dans une occasion dangereuse, et y faire bien son devoir. C'est un homme brave et qui a bien payé de sa personne en cent occasions. || Agir par soi-même dans les occasions qui le demandent. Cette compagnie a un chef qui sait au besoin payer de sa personne.

— *Payer de bonne mine, ne payer que de mine.* Se dit d'un homme de peu de mérite, mais d'une belle représentation. La cour n'est jamais dénuée de gens qui *payent* de mines, d'une inflexion de voix, d'un geste ou d'un sourire. (La Bruy.) Il était à sa portière, qui *payait* merveilleusement de mine, s'il ne fournissait pas beaucoup à la conversation. (Hamilton.)

— *Ne pas payer de mine.* Se dit d'un homme dont l'apparence est chétive ou disgracieuse.

— *Payer en.* Payer en espèces, en or, en piastres.

— Prov. *Se faire payer en bourreau.* Se faire payer d'avance. || *Payer en chats et en rats.* Payer fort mal, en mauvais papiers; ne point acquitter ce qu'on doit. || *Payer en louis.* Signifiait Obtenir des lettres de répit, parce qu'elles commençaient par : Louis, etc. || *Payer de bays.* Ne rien répondre à propos; payer quelqu'un de paroles insignifiantes. Ce proverbe vient, dit-on, de ce qu'un berger, cité en justice, ne voulut répondre à toutes les interrogations que par une espèce de bêlement : *bay.* || *Payer en changeur, en saunier.* Payer comptant.

— *Payer pour.* On dit qu'une pièce de bois paye pour une autre, pour exprimer qu'elle a en excédant ce qui manque à une autre avec laquelle elle doit être assemblée.

— SE PAYER. v. pron. Etre payé, devoir être payé. Cette marchandise se paye de suite.

— *Se payer par ses mains.* S'indemniser sur ce qu'on a en sa possession, et qui appartient au débiteur.

— *Se payer mutuellement.* Nous nous sommes payé ce que nous nous devions.

— Fig. Etre récompensé, être reconnu. L'amitié ne se paye que par l'amitié. Un tel service ne saurait se payer que par une reconnaissance éternelle. L'amour ne peut se *payer* que par l'amour. (Mass.) Les bienfaits ne se *payent* noblement que par une vive reconnaissance. (Boiste.)

— Se contenter. Se payer de mots. Ne pas se payer de belles paroles. Il n'y a personne de ceux qui se *payent* de mines et de façons de parler, qui ne sorte d'avec Théodore fort satisfait. (La Bruy.) Il n'y a que les esprits faibles, ignorants ou superficiels, qui se *payent* de ces mots : nature, matière, hasard; ils n'expliquent rien. (Boiste.) Accoutumez-vous à ne pas vous *payer* de mots, pour n'être pas mal payé de mots ou de choses. (Id.)

— *Se payer de choses.* Se rendre aux raisons qu'un autre allègue.

— *Cela ne se peut payer.* Se dit de ce qui est excellent dans son genre, très-agréable ou très-curieux. Ce conte-là est excellent, il ne se peut payer. C'est un plaisir qui ne se peut payer. Ce sont là de ces choses qui ne se peuvent *payer.* (Molière.)

— Syn. comp. PAYER, ACQUITTER. *Payer*, c'est remplir la condition d'un objet, en livrant le prix convenu d'une chose ou d'un service qu'on reçoit; *acquitter*, c'est remplir une charge imposée, de manière à être libéré et quitte avec celui envers qui elle doit être imposée.

PAYEUR, EUSE. s. (pr. *pè-yeur*). Celui, celle qui paye. Bon payeur. Bonne payeuse.

— *Bon payeur.* Celui qui acquitte ponctuellement ses dettes, lettres de change, billets, promesses, etc. || *Mauvais payeur.* Celui qui refuse ou fait difficulté de payer, qui souffre des protêts, des assignations ou qui laisse obtenir contre lui des sentences pour gagner du temps.

— Prov. *Le bon payeur est maître de la bourse des autres.* || *D'un mauvais débiteur et payeur prends paille et foin pour ton labeur.* || *Le*

nait avec le temps les bons payeurs et marchands.

— Homme chargé par son emploi, par son office, de payer des traitements, des dépenses, des rentes. Payeur de l'armée. Payeur divisionnaire. Payeur de département. Payeur à la trésorerie. Payeur de rentes à l'hôtel de ville.

— On dit aussi adjectiv. Officier payeur.

PAYNI. s. m. Chron. Le dixième mois de l'année solaire des anciens Égyptiens, qui répondait à peu près au mois de juin.

PAYOL. s. m. Mar. Planche du fond de la chambre d'une embarcation.

PAYRE. s. f. Anc. cout. Redevance que chaque maison payait avec un chaudron de cuivre ou sa valeur en argent.

PAYROLE. s. f. (fait, par abréviation, de *pay-payrola*, nom qu'il porte dans le pays). Bot. Genre de plantes établi pour un petit arbre de la Guiane.

PAYS. s. m. (pr. *péi*; du lat. *pagus*, parce qu'on a coutume de fixer les habitations sur les hauteurs ou près des eaux; car c'est ce que signifie le latin *pagus*, soit qu'on le tire du grec πάγος, colline, ou de πηγή, source, fontaine). Étendue de terre plus ou moins grande, plus ou moins habitée. Bon pays. Mauvais pays. Pays à blé. Pays de bois. Pays de chasse. Pays gras, maigre, riche, stérile, fertile, inculte, abondant. Pays montueux, montagneux, marécageux. Pays ouvert. Pays chaud, froid, humide. Beau pays. Les pays étrangers. Les pays lointains. Pays ruiné, désolé. Pays peuplé. Pays désert. Pays perdu. Aller dans un pays. Faire vider le pays à quelqu'un. Faire sortir quelqu'un du pays. Voir, faire, parcourir bien du pays. Visiter, parcourir tous les pays du monde. L'homme est le même en tout pays. Courir le pays. Aller par le pays. Reconnaître le pays. S'habituer dans un pays. Faire une carte à vue de pays. Les gens du pays. Haut pays. Bas pays. Il n'y avait presque plus de *pays* si reculé et si inconnu, où l'Évangile n'eût pénétré. (Boss.) L'homme du monde se trouve là comme dans un *pays* lointain, dont il ne connaît ni les routes, ni la langue, ni les mœurs, ni la coutume. (La Bruy.) Si Virginie m'avait paru charmante en toile bleue du Bengale, avec un mouchoir rouge autour de sa tête, ce fut encore tout autre chose quand je la vis parée à la manière des dames de ce *pays*. (B. de St-P.) Les casse-noix se plaisent surtout dans les *pays* montagneux. (Buff.) Leurs mouvements sont vifs et légers, leur costume est d'une élégance d'autant plus frappante que, dans ce singulier *pays*, tout semble négligé, excepté les vêtements. (A. de Cust.) En tout *pays* il n'y a que trop d'hommes qui ne sont pas de leur nation. (Boiste.)

— Se dit quelquefois d'une partie plus ou moins considérable du globe terrestre habitée par un seul peuple ou par plusieurs nations différentes, mais considérée sous le même point de vue. L'Afrique est un pays brûlé par les ardeurs du soleil. La Hollande est un pays coupé de canaux.

— Se disait autrefois, en France, de petites contrées dont plusieurs faisaient ensemble une province. Le pays de Caux, le pays d'Auge.

— Se considère aussi à l'égard des différentes qualités des provinces. Les Alpes, la Suisse sont des pays montueux. La Hollande est un pays maritime, marécageux et abondant en pâturage. L'Afrique est un pays sec et maigre. Les Ardennes sont des pays de bois. Un pays de chasse. La Beauce est un pays plein et uni.

— Se dit quelquefois des habitants mêmes du pays. Chaque pays a ses usages, ses mœurs, ses habitudes. Telle est la coutume, tel est l'usage constant du pays. Pays riche, florissant. Pays catholique. Pays protestant. Pays civilisé. Partout les environs de Cordoue passent encore pour appartenir à un *pays* civilisé; il y eut même une époque où cette contrée s'est trouvée à la tête des nations de l'Europe. (A. de Cust.) Les *pays* insurgés n'envoyaient pas leur argent à Joseph. (De Pradt.)

— Se dit quelquefois de l'ensemble des citoyens d'une nation. Mon pays me jugera. J'en appelle au pays.

— *Pays plat, pays de plaines.* Se dit par opposition à Pays montueux. || *Plat pays.* La campagne, par opposition aux Lieux fortifiés. || *Haut pays* ou *pays d'amont.* Celui qui est le plus éloigné de la mer, où sont les sources des rivières. || *Pays bas.* Ceux qui sont vers leurs embouchures, et proches de la mer.

— *Pays d'états.* Les provinces de France où les impositions étaient consenties et réparties par l'assemblée des états, composée de la noblesse, du clergé et de la bourgeoisie. La Bretagne, la Provence, le Languedoc, le Béarn, etc., étaient des pays d'états. || *Pays d'élection.* Celles où il y avait des généralités et des élections établies. || *Pays d'obédience.* Celles où le pape nommait à certains bénéfices. || *Pays conquis.* Les conquêtes faites par la France, depuis le règne de Louis XIV. || *Pays coutumier.* Les pays où l'on suivait une coutume provinciale ou locale. || *Pays de droit écrit.* Pays où l'on suivait le droit romain.

— Anc. jurispr. *Pays de franc-salé.* Provinces qui étaient exemptes de la gabelle. || *Pays de nantissement.* Provinces dans lesquelles il fallait s'adresser au juge pour acquérir une hypothèque. || *Pays de concordat.* Se disait des provinces où les matières bénéficiales devaient être réglées selon le concordat fait entre François Ier et

n'étaient pas comprises dans le concordat. || *Pays de franc-aleu.* Pays situé entre l'Auvergne et le Limousin.

— On appelait à Paris *la ferme des aides du plat pays*, celle qui comprend tous les villages d'autour de Paris, de l'élection de Paris.

— Géogr. *Pays latin.* La partie de l'Italie qu'on appelle le Latium.

— *Pays latin.* Nom qu'on donne à Paris au quartier où sont la plupart des colléges.

Les rois du pays latin
Ont pour sceptre une férule. ([illegible])

— *Le pays de Sapience.* La Normandie. On l'appelait ainsi parce qu'il était gouverné par une sage coutume, et parce que les gens y sont très-habiles en procès.

— *Pays d'Adiousias.* Nom qu'on donnait à la Gascogne, où règne la fanfaronnade.

— *Pays reconquis.* S'est dit du Calaisis.

— Prov. et fig. *Pays de Cocagne.* Pays où tout abonde, où l'on fait bonne chère à bon marché. Paris est pour un riche un pays de Cocagne. (Boil.)

— *Le pays des âmes ou des esprits.* Le lieu

où, suivant les sauvages de l'Amérique, l'âme allait habiter après la mort. Là, dans cette contrée invisible, favorisée d'un printemps éternel, pleine de forêts giboyeuses, les morts recommencent à vivre, et jouissent sans travail et sans peine de tous les biens de la vie. On avait soin d'enterrer avec les morts leurs armes, des peaux, des habillements, des ustensiles; en un mot, toutes les choses nécessaires à la vie. Et même, dans quelques tribus, lorsqu'un chef venait à mourir, on mettait à mort un certain nombre de ses femmes, de ses esclaves, qu'on enterrait avec lui, afin qu'il pût faire son entrée dans l'autre vie avec un cortége de son rang. Oh! que ne descendis-je alors dans le *pays* des âmes! j'aurais évité les malheurs qui m'attendaient sur la terre. (Chateaubr.)

— *Le pays de la cour*. Se dit pour la cour. Les agréments que l'on peut avoir dans le *pays* de la cour ne valent pas les plaisirs de l'amitié. (Volt.)

— *Pays de chicane*. Nom que les militaires donnent à des terrains entrecoupés, accidentés, propres à une guerre d'embuscade.

— *Vin de pays*. Vin recueilli dans le canton. ‖ Se dit plus ordinairement d'un vin qui n'est pas de première qualité, qui n'est pas d'un vignoble fameux.

— *Cheval de pays*. Celui dont la race est originaire du pays.

— *Gagner pays*. Avancer, faire du chemin. La nuit vient, gagnons pays.

— Pop. *Tirer pays*. S'enfuir, s'évader.

— Prov. *Autant de pays, autant de guises*. Les modes et les coutumes sont différentes dans chaque pays. ‖ *Chaque pays ses sabots*. Chaque pays a ses coutumes. ‖ *Il est des sots de tout pays*. ‖ *Pays ruiné vaut mieux que pays perdu*. Il vaut mieux ruiner un pays que de le perdre, en y laissant à l'ennemi de quoi vivre, et en lui permettant de s'y établir. ‖ *Il a vidé le pays*. Il a pris la fuite, il a quitté le pays. ‖ *Bon pays, mauvais chemin*. ‖ *Le pays est là où l'on peut vivre*.

— Art milit. *Battre le pays*. Explorer, reconnaître le pays.

— Fig. S'éloigner de son sujet, dans le discours.

— *Battre du pays*. Voir, parcourir beaucoup de lieux différents. ‖ Prov. et fig. Traiter beaucoup de sujets différents.

— *Voir le pays*. Voyager. Il ne pouvait rien me proposer qui me fût plus agréable, car je mourais d'envie de voir le *pays*. (Le Sage.)

— Prov. et fig. *Faire voir du pays à une personne*. Lui donner bien de l'exercice, bien de la peine, lui susciter beaucoup d'embarras.

— Fig. et fam. *Savoir la carte du pays*. Connaître bien toutes les parties d'un pays. ‖ Connaître les gens avec qui on a à vivre.

— Prov. *Être en pays de connaissance*. Se trouver parmi des gens de connaissance. ‖ S'applique aussi en général à toutes les choses que l'on connaît. Je vais vous mener dans ma bibliothèque, vous serez en pays de connaissance.

— Prov. et fig. *Parler, juger à vue de pays*. Parler, juger d'après un premier aperçu, et avant d'avoir approfondi les choses.

— Prov. *De quel pays venez-vous?* Se dit à une personne qui ignore quelque chose que tout le monde sait.

— Fig. *Un pays perdu*. Un lieu où il y a peu de ressources. ‖ Se dit particulièrement d'un quartier éloigné du centre des affaires et de la société. Habiter un pays perdu. Aller loger dans un pays perdu.

— *Pays étranger*. Pays qui n'est pas la patrie. On le dit de toute nation dans laquelle on n'est pas né ou naturalisé.

— On dit d'un homme fort savant, qu'*il est de tous les temps et de tous les pays*.

— Patrie, lieu de naissance. Il s'entend quelquefois de tout l'État où l'on est né, et quelquefois de la province, de la contrée, de la ville où l'on a pris naissance. Pays natal. La France est mon pays. Mourir pour le salut de son pays, pour la gloire de son pays. Aimer son pays. L'amour du pays. Défendre, sauver son pays. Quitter son pays. Retourner dans son pays. Avoir encore l'accent de son pays. Être d'un pays éloigné. Être du même pays. La Corse était le pays de Napoléon. Paris est le pays de beaucoup d'hommes distingués. Il est vrai qu'il [illegible] de plaisanter, pour qu'elles fassent plus de progrès dans un pays qui est le centre du bon goût et de la politesse. (La Bruy.) Je saurai bien venger mon pays et mon père. (Corn.) Mais sait-on au moins quel pays est le vôtre? (Racine.) Ce temple est mon pays, je n'en connais point d'autre. (Id.) Je ne trahirai point mon pays pour mon père. (Volt.) Les peuples esclaves ont un pays comme les animaux, mais point de patrie. (Boiste.)

— Pop. S'emploie quelquefois sans adjectif possessif dans l'acception précédente. Retirer au pays. Recevoir des nouvelles du pays.

— *Avoir la maladie du pays*. Être triste, abattu, malade, parce qu'on est éloigné de son pays et qu'on désire vivement d'y retourner.

— *Pays* ne s'emploie de cette manière que dans le style familier, et aujourd'hui l'on ne dirait pas, dans une tragédie, comme l'a fait Corneille dans les *Horaces*: Si mon [illegible] au pays vous semble criminel; ni comme il dit dans *Cinna*:

[illegible]
[illegible] (Corneille.)

— Prov. et fig. *Nul n'est prophète en son pays*. Un homme de mérite est ordinairement moins considéré dans son pays qu'ailleurs. ‖ *Cet homme est bien de son pays*. Il est bien simple, bien crédule. Vraiment vous êtes bien de votre pays, de croire tous ces contes.

— Fig. Les modernes ont découvert dans les sciences de nouveaux pays, des pays inconnus. Il faut renvoyer cela au pays des chimères. Le *pays* des chimères est en ce monde le seul digne d'être habité. (J.-J. Rouss.) Quand on veut renvoyer au *pays* des chimères, un nomme l'institution de Platon. (Id.)

> A ces fêtes merveilleuses,
> A ces spectacles charmants,
> Qui du pays des romans
> Ont rappelé les délices (Gresset.)

— Véner. *Grand, petit pays*. Grand ou petit bois.

— Syn. comp. PAYS. CONTRÉE. RÉGION. V. CONTRÉE.

PAYS, PAYSE. s. (pr. *pé-i*, *pé-i-ze*). Compatriote. C'est mon pays, c'est un des mes pays. Bonjour, pays. Elle est allée avec une de ses payses. Ce mot est populaire.

PAYSAGE. s. m. (pr. *pé-i-za-je*; rad. *pays*). Étendue de pays que l'on voit d'un seul aspect. Beau paysage. Riche paysage. Agréable paysage. Paysage riant. Les paysages délicieux des bords de la Seine, de la Loire. La nuit sombre fuit d'un pas rapide; le jour naissant montre à la vue l'immensité du *paysage*. (Deleuze). Je suis entouré du plus beau *paysage* du monde. (Volt.) Des côteaux toujours verts, des vallées toujours riantes, y forment partout des *paysages* délicieux. (Rayn.)

> C'el fut ce superbe et riche paysage,
> Qui fut de Radzivil l'ingénieux ouvrage. (Delille.)

— Tableau qui représente un paysage. Grand, petit paysage. Ce paysage est d'un jeune peintre. Faire des paysages. Paysage à la gouache, à l'aquarelle. Tableau de paysage.

— Genre de peinture qui a pour objet la représentation des paysages. Étudier le paysage. Réussir dans le paysage. Ne travailler qu'en paysage. Peintre de paysage. Peindre le paysage. Le genre du *paysage* exige un coloris où il y ait de l'intelligence et qui fasse beaucoup d'effet. (Encycl.) Il a pour objet l'imitation des effets de la lumière dans les espaces de l'air et sur la face de la terre et des eaux. Le *paysage* embrasse la représentation des terrains, des montagnes, des rochers, des lacs, des rivières, de tout ce que présente et peut présenter l'aspect d'un pays; il comprend le genre particulier des marines, la composition et la représentation des figures, des animaux et des épisodes historiques ou de fantaisie que peuvent animer une scène champêtre, et appeler l'intérêt sur un site agreste. Ce genre est celui que cultivent le plus ordinairement les amateurs, les gens du monde. (Bout.)

— *Paysage champêtre* ou *pastoral*. Celui qui représente la nature dans toute sa simplicité.

— *Paysage historique*. Celui dans lequel sont représentés des personnages héroïques, mythologiques, un trait de l'histoire ou de la fable.

— *Paysage mixte*. Paysage copié de quelque site ou paysage naturel, mais auquel l'artiste a ajouté, retranché ou changé ce qu'il a jugé nécessaire pour l'effet pittoresque de son tableau.

— *Paysage idéal*. Paysage où tout est de la composition du peintre qui a cherché dans sa mémoire ou dans son imagination les plus belles lignes, les plus belles fabriques, le site et le ciel les plus propres à produire sur le spectateur l'impression dont il a eu dessein de le frapper.

PAYSAGER. adj. m. Hortic. Se dit des jardins à lignes courbes, à dispositions irrégulières, mais où un beau désordre est un effet de l'art.

PAYSAGISTE. s. m. (pr. *pé-i-za-jis-te*). Peintre qui fait des paysages. Bon, mauvais paysagiste. En général, les *paysagistes* n'aiment point assez la nature, et la connaissent peu. (Chateaub.)

— On dit aussi adjectiv. Peintre paysagiste.

PAYSAN, ANNE. s. (pr. *pé-i-zan*; rad. *pays*). Homme, femme de village, de campagne. Bon paysan. Pauvre paysan. Riche paysan. [illegible] le paysan. C'est un paysan de mon village. Il y a dans la diète de Suède l'ordre des paysans. Souvent un jeune paysan, avec un panier et une échelle, monté sur un arbre fruitier, vous présente l'image de Vertumne. (B. de St-P.) En Bretagne, le paysan est mal vêtu, ne boit que de l'eau et ne vit que de blé noir. (Id.)

— *C'est un paysan, un gros paysan, il a l'air d'un paysan, d'un franc paysan*. C'est un homme rustre, impoli, grossier dans ses manières et dans son langage.

— Dans le moyen-âge, les paysans étaient ceux qui supportaient les charges de l'État, qui payaient la taille, qui faisaient les corvées, etc. Ils ont été longtemps confondus avec les serfs. Ils sont encore serfs aujourd'hui en Pologne et en Russie, comme ils l'étaient aussi dans une partie de l'Allemagne avant le commencement de ce siècle. Dans les pays à constitutions d'États, les paysans ont part comme les autres citoyens à la représentation nationale. En Suède, les paysans forment la quatrième, et ils jouissent à peu près des mêmes prérogatives que les bourgeois.

— Hist. *Guerre des paysans*. Soulèvement contre les nobles, qui éclata à la suite de la réforme religieuse, dans la Souabe, la Thuringe et la Franconie. L'anabaptiste Munzer était à la tête des paysans. La guerre des paysans, commencée en 1524, se termina l'année suivante par la bataille de Frankenhausen. On dit aussi *guerre des rustauds*.

PAYSAN, ANNE. adj. Qui appartient aux paysans. Avoir l'air paysan, les habitudes paysannes.

— *A la paysanne*. loc. adv. A la manière des paysans. Être vêtu à la paysanne. S'habiller à la paysanne. Danse à la paysanne.

— *Paysan* est de trois syllabes, mais les poètes ne le comptaient quelquefois que pour deux. Ainsi Molière, après l'avoir fait de trois syllabes dans ce vers: Je suis un *paysan* qu'on appelait Gros-Jean, l'a fait de deux syllabes dans le suivant; Et la bonne *paysanne* apprenant mon désir.

Régnier l'a fait également de deux syllabes:

> Le *paysan* n'ayant peur des bannières étranges,
> Chantant coupe ses blés, riant fait ses vendanges.

PAYSANDAILLE. s. f. Troupe de paysans. Mot dont se servait par mépris François Ier, lorsqu'il était en guerre avec les Suisses.

PAYSANNE. s. f. Espèce de danse.

— Hortic. Sorte de poire. ‖ Variété de tulipe.

PAYSANNERIE. s. f. Condition, manières, mœurs des paysans. Franche paysannerie. J'aurais bien mieux fait, tout riche que je suis, de m'allier en bonne et franche *paysannerie*, que de prendre une femme qui se tient au-dessus de moi. (Mol.)

— Pièce dont les personnages sont des paysans.

— Malgré l'autorité de Molière, *paysannerie* a été relégué dans la classe du bas comique.

PAYS-BAS. Géogr. Se disait du royaume formé en 1815 par la réunion des Provinces-Unies et de la Belgique. Cette dernière partie forme un royaume à part depuis 1830, et le royaume des Pays-Bas n'est plus composé que des anciennes Provinces-Unies. Les limites de ces deux royaumes ont été fixées en 1839. La Belgique représente à peu près les anciens Pays-Bas catholiques, espagnols et autrichiens, si ce n'est qu'elle a perdu la plus grande partie du Luxembourg et du Limbourg, et la Hollande représente les anciennes Provinces-Unies.

— Hist. *Pays-Bas catholiques*. Se disait de la partie des Pays-Bas qui s'étendait au midi du Rhin et des Provinces-Unies, jusqu'aux confins de la Picardie, de la Champagne et de la Lorraine. ‖ *Pays-Bas protestants*. V. PROVINCES-UNIES, au mot PROVINCE. ‖ *Pays-Bas autrichiens*. Les Pays-Bas catholiques qui appartinrent à l'Autriche, depuis le mariage de l'empereur Maximilien et de Marie de Bourgogne, en 1478, jusqu'à l'abdication de Charles-Quint, en 1556, et depuis la paix d'Utrecht, en 1713, jusqu'à celle de Campo-Formio, en 1797. ‖ *Pays-Bas espagnols*. Se dit des Pays-Bas catholiques, à l'époque où ils appartinrent à l'Espagne, c'est-à-dire depuis l'abdication de Charles-Quint, en 1556, jusqu'à la fin de la guerre de la Succession, en 1713. ‖ *Pays-Bas français*. On nommait ainsi, avant 1585, un grand gouvernement de la France, situé à l'extrémité septentrionale. Il se composait de la Flandre française, du Cambrésis, du Hainaut, d'une partie de l'évêché de Liége et d'une partie du comté de Namur. Les trois premières parties forment aujourd'hui le département du Nord, et les autres appartiennent au royaume actuel de Belgique. ‖ *Révolution des Pays-Bas*. Se dit de l'insurrection des Pays-Bas, et particulièrement des Provinces septentrionales, contre le gouvernement espagnol, en 1568 et 1572, et de l'ensemble des événements qui suivirent, jusqu'à l'établissement et la consolidation des Provinces-Unies.

PAYS RECONQUIS. Géogr. On nomma ainsi, depuis le XVIe siècle, le pays repris aux Anglais par le duc de Guise, en 1558. Il faisait partie de la Picardie, et il est aujourd'hui compris dans le département du Pas-de-Calais.

PAZ (LA). Géogr. Ville du haut Pérou, ch.-l. du départ. de la Paz. 20,000 hab.

PAZEND. s. m. Linguist. Idiome de la famille indo-persane.

PÉAGE. s. m. (du bas lat. *pedagium*, dr., *pes*, [illegible] pour un passage. Percevoir le péage. Payer le péage. Refuser le péage. On paye le péage sur plusieurs ponts de Paris.

— Se dit aussi pour le lieu où l'on paye le droit de passage.

PÉAGER, ÈRE. s. Celui, celle qui reçoit le péage.

PÉANITES. s. f. pl. Minér. Pierres creuses, tapissées de cristaux, que d'anciens oryctographes ont désignées sous ce nom, et qui n'étaient autres que celles que nous nommons actuellement géodes.

— Conchyl. S'est dit aussi des coquilles bivalves ou d'oursins qu'on trouve quelquefois creux dans le sein de la terre et changées en géodes cristallines.

PÉANTIDES. s. f. pl. Minér. Pierres classées par Pline au rang de ses pierres gemmes, et qu'on nommait aussi *gémonides*, c'est-à-dire enceintes, parce qu'elles contenaient une matière qui en sortait à un temps donné; c'étaient probablement des géodes d'agate.

PEAU. s. m. pr. *pô*; du lat. *pellis*; d'où, en vieux français, *pel*. Toute bête garde sa *pel*, a dit le poète Villon). Enveloppe universelle du corps, séparée ou non de l'animal. La peau du lion. La peau du serpent. La peau d'un aigle. La peau d'une baleine. La *peau* de la scorpène volante est revêtue de petites écailles. (Lacépède.) Le centronote nègre a la peau lisse. (Id.)

— Se dit particulièrement de l'enveloppe du corps humain. C'est une membrane dense, serrée, résistante, épaisse, très-flexible et extensible, exposée au contact immédiat de l'air, et se continuant avec les membranes muqueuses au niveau des yeux, des narines, de la bouche, de l'anus, des parties génitales. La peau présente une multitude de pores. Elle est composée de trois couches bien distinctes, le derme, le corps muqueux et l'épiderme. Ses fonctions sont nombreuses. Elle enveloppe le corps, le met en rapport avec les corps extérieurs, est le siége des sensations nommées le tact et le toucher, et peut être en outre considérée comme un organe essentiellement exhalant et absorbant. La couleur de la peau n'est pas la même chez les différents peuples. Elle est noire chez les nègres, cuivreuse chez les Américains, basanée chez les Arabes, blanche ou rosée chez les Européens. Peau blanche, fine, souple, douce, délicate. Le tissu de la peau. Peau veloutée. Peau brune. La peau bronzée, basanée des habitants du Midi. La peau cuivrée des Egyptiens. La peau noire des habitants de la Guinée. Peau fraîche, ferme, unie, rosée. Peau flasque, pendante, ridée. Les bains assouplissent les fibres de la peau. La peau des femmes est beaucoup plus douce que celle des hommes. Combien de *peaux* sont plus douces que l'esprit et le cœur qu'elles enveloppent. (Boiste.) Les anciens, qui faisaient un grand usage des bains, oignaient ensuite leur *peau* avec des huiles aromatisées. (Virey.)

> Le sang que reflétait sa pourpre et son éclat
> Colorait de sa *peau* le tissu délicat. (Colardeau.)

> Aux trésors répandus
> Sur le satin d'une *peau* blanche et fine,
> On le prendrait pour le fils de Vénus. (Malfil.)

— *Maladie de peau*. Maladie qui altère la peau, qui se porte au tissu cutané. On dit aussi *Maladie cutanée*.

— *Peau de poule, chair de poule, chair d'oie*. On donne ce nom à un état particulier de la peau, dans lequel cet organe présente un aspect rugueux très-sensible, et parfaitement semblable à la peau de la poule, à laquelle on l'a comparé. La crainte est une des plus puissantes causes qui peuvent donner lieu à la chair de poule. La chair de poule se remarque encore pendant les frissons qui précèdent les fièvres.

— Loc. prov. *Vendre cher sa peau*. Vendre cher sa vie. La disputer par une vigoureuse défense. ‖ *Mourir dans sa peau*. Mourir sans s'être corrigé de ses défauts ou de ses vices. ‖ *Crever, enrager dans sa peau*. N'oser témoigner son ressentiment, sa jalousie, son dépit. ‖ *Craindre pour sa peau*. Etre poltron, avoir peur d'un danger qu'on devrait affronter avec courage. ‖ *Craindre pour la peau de quelqu'un*. Prévoir un malheur pour lui, craindre qu'il ne lui arrive quelque accident fâcheux. ‖ *N'avoir que les os et la peau, avoir la peau collée sur les os*. Etre excessivement maigre.

— Fam. *Avoir soin, grand soin de sa peau*. Se ménager, se dorloter, vivre en sybarite, en femmelette. Cette locution vient du latin *curare cutem*, qui signifie littéralement la même chose. Horace s'en est servi en parlant de la jeunesse d'Antinoüs, qui s'adonnait surtout au plaisir de la table.

— Cuir détaché du corps de l'animal, et préparé pour divers usages. Peau de bœuf, de cheval, de renard, de chèvre, de mouton, de veau. Peau vernie. Acheter une peau. La culotte est de peau blanche avec une ganse verte imitant la broderie sur la couture extérieure. (A. de Cust.)

— Tann. *Peaux de bon apprêt*. Peaux qui sont faciles à préparer.

— Hongr. *Chaponner une peau*. Fendre la tête depuis les yeux jusqu'à la bouche, et couper les oreilles.

— Mégiss. *Peaux fraîches*. Maroquins, façon de Barbarie, qui se fabriquent à Rouen. ‖ *Peaux vertes*. Peaux qui n'ont point encore reçu de préparation, et qui sont telles qu'elles ont été [illegible]

— Enveloppe des fruits et des plantes. Oter la peau d'une poire, d'une pêche. Ne pas avaler la peau des grains de raisin. La peau d'un ognon.

— Couche épaisse qui se forme sur de la bouillie, sur des confitures, etc.

— *Contes de Peau-d'âne*. Petits contes composés pour l'amusement des enfants, et ainsi nommés parce que dans un ancien conte figurait une jeune fille vêtue de la peau d'un âne.

> Si *Peau-d'âne* m'était conté,
> J'y prendrais un plaisir extrême (La Font.)

— Technol. *Peau de chien de mer*. Morceau de peau de l'animal qui porte ce nom et qui sert à polir divers ouvrages de bois.

— Nom injurieux par lequel les gens grossiers désignent ou apostrophent une fille de mauvaise vie. En latin, dans le même sens, *scortum*, qui signifie proprement *cuir*, se trouve pour *prostituée*, dans Horace et dans Salluste.

— Prov. *Il ne faut pas vendre la peau de l'ours avant de l'avoir couché par terre*. Il ne faut pas songer à partager les dépouilles d'un ennemi avant de l'avoir vaincu.

— Conchyl. *Peau d'âne*. Espèce de porcelaine. || *Peau de buffle*. Espèce de buccin. || *Peau de chagrin*. Coquille du genre cône. || *Peau de chat*. Nom vulgaire d'une coquille du genre porcelaine. || *Peau de civette*. Coquille du genre cône. || *Peau de lièvre*. Espèce de porcelaine. || *Peau de lion*. Coquille du genre rocher. || *Peau de loche*. Espèce d'hélice. || *Peau d'ouistiti*. Espèce de buccin. || *Peau de serpent*. Coquille du genre cône || *Peau de tigre*. Espèce de porcelaine.

— Bot. *Peau de la graine*. Se dit vulgairement des téguments immédiats de l'amande, lesquels sont au nombre de trois, l'arille, la lorique ou test, le tegmen ou tunique interne. || *Peaux douces*. Famille d'agarics qui comprend des champignons dont le chapeau offre une peau sèche, très-douce au toucher, et dont la forme peut se comparer à celle d'un oreiller. || *Peau de morilles*. Genre de champignons qui comprend quelques espèces de pézize et d'helvelle. On les divise en deux familles, *les peaux de morilles assises*, c'est-à-dire sessiles ou sans pieds, et les *peaux de morilles montées*, qui ont un ou plusieurs prolongements de substance, qui leur servent de soutien.

PEAUCIERS. s. f. pl. Bot. Famille de champignons établie aux dépens des agarics. Peauciers quenouilles, peauciers parasols.

PEAU-DE-CHIENNER. v. a. 1re conj. Techn. Polir avec la peau de chien de mer. Ce mot, quoique formé d'une manière assez ridicule, est très-usité dans les ateliers. Quelques dictionnaires le rendent plus ridicule encore en l'écrivant, comme le fait Laveaux, sans traits d'union, *peau de chienner*. Peut-être serait-il plus convenable de l'écrire en un seul mot, *peaudechienner*, afin d'en faire un verbe, et non une espèce de locution verbale sans analogue dans notre langue.

PEAUSSERIE. s. f. (rad. *peau*, ou mieux *peaux*, au pluriel). Art de travailler les peaux; état, métier de peaussier. Apprendre la peausserie. Finir son apprentissage de peausserie. Être habile dans la peausserie.

— Comm. Marchandise de peau. Être dans la peausserie. Entendre bien la peausserie. Faire la peausserie.

— Lieu où l'on travaille les peaux. Être à la peausserie. Aller à la peausserie.

PEAUSSIER. s. m. (rad. *peau*). Artisan qui prépare les peaux.

— Celui qui vend les peaux préparées. Dans ce sens, on peut dire au fém., une *peaussière*.

— adjectiv. Un marchand peaussier. Une marchande peaussière. Un ouvrier peaussier.

— Anat. *Muscle peaussier*. Muscle très-large, situé immédiatement sous la peau, à la partie antérieure et latérale du cou, depuis le milieu de la poitrine, où il prend naissance dans le tissu cellulaire qui recouvre les muscles grand pectoral et deltoïde, jusqu'à la partie inférieure de la symphyse du menton, et à la ligne oblique externe de l'os maxillaire; il se prolonge aussi sur la face : c'est le *thoraco-facial*.

— substantiv. *Le peaussier*, pour Le muscle peaussier.

PEAUTRAILLE. s. f. (rad. *peautre*). Vile populace, lie du peuple, canaille. Tantôt il vantait et trompettait sa noblesse, bien qu'il fût issu de la plus vilaine *peautraille*. (Cont. d'Entrapel.) Ce mot est vieux et bas.

PEAUTRE. s. m. Vieux mot roman qui signifie Endroit méprisable, lieu de débauche. En bas-breton, on appelle *peautres*, les filles publiques et autres mauvaises gens.

— Ce mot n'est plus usité que dans cette phrase populaire : *Envoyer quelqu'un au peautre* ou *aux peautres*, le renvoyer loin de soi, le chasser, le congédier brusquement et honteusement.

— Dans quelques anciens auteurs, ce mot désigne aussi une espèce de fard; c'est proprement l'étain raffiné avec le vif-argent. Leur visage reluit de céruse et de *peautre*. (IXe sat. de Régn.)

— Mar. Se disait du gouvernail d'un vaisseau ou d'un bateau.

PEAUTRÉ, ÉE. adj. Blas. Se dit de la queue des poissons dont l'émail diffère de celui du corps. Dauphin d'azur peautré d'or.

PEC. adj. m. (pr. *pek*). N'est usité que dans cette expression : *Hareng pec*. Hareng en caque et fraîchement salé.

[illegible]

chon, qui est propre aux régions méridionales de l'Amérique. A Cayenne, on l'appelle *cochon des bois*. On a fait du *pécari* le genre dicotyle. Les *pécaris* sont communs dans l'Amérique méridionale, où ils vivent par troupes souvent fort nombreuses. (Guér.)

PECCABLE. adj. des 2 g. (pr. *pek-ka-ble*; rad. lat. *peccare*, pécher). Qui est capable de pécher. En cette vie tout homme est peccable.

PECCADILLE. s. f. (pr. *pek-ka-di-ye*; dimin. du lat. *peccatum*, péché; d'où, en espag., *pecado* et *peccadilla*). Péché léger, faute légère. Se fâcher pour une simple peccadille. S'alarmer d'une peccadille. Ne rien pardonner, pas même la moindre peccadille. Une conscience droite et sévère ne se permet aucune peccadille. Sa *peccadille* fut jugée un cas pendable. (La Font.)

— Ne se dit guère que sur le ton de la plaisanterie.

PECCANT, ANTE. adj. (pr. *pèk-kan, ante*). Médec. Qui pèche. Les humoristes donnent cette épithète aux humeurs, quand elles sont d'une mauvaise qualité ou en trop grande quantité. On dit ordinairement *humeurs vicieuses*. Il faut évacuer les humeurs peccantes.

PECCATA. s. m. (pr. *pek-kata*). Ane, dans les combats publics d'animaux. Il y a quelques années, à l'une des barrières de Paris, surnommée la barrière du *Combat*, on avait établi une espèce de cirque où l'on faisait combattre des animaux. Un âne, sous le nom de *peccata*, était l'un des principaux combattants.

PECCAVI. s. m. (ce terme latin signifie littéralement, *j'ai péché*). Aveu que l'on fait à Dieu des péchés que l'on a commis.

— Il n'est usité que dans ces locutions familes, *un bon peccavi*, *de bons peccavi*, *faire son peccavi*, *dire ses peccavi*, etc.; et ne se dit guère que d'un pécheur qui se repent à toute extrémité. Il suffit à la mort d'un bon peccavi pour être sauvé; mais nul n'est assuré qu'il aura à ce moment suprême l'esprit assez libre, la volonté assez pleine, pour dire ce peccavi d'où dépend le salut éternel. Que de forfaits n'a pas enfanté cette funeste espérance d'un bon *peccavi*, qui doit terminer une vie souillée de crimes et lui assurer l'éternité bienheureuse! (Dupuis.)

PECH. s. m. (pr. *pek*; vieux mot qui signifiait *montagne, hauteur*). Géogr. Nom propre de plusieurs endroits, ainsi nommés à cause de leur situation. || Particulièrement, Village qui se trouve près Paris, un peu avant d'arriver à Saint-Germain. On dit mieux *Pecq*.

PECHEBLENDE. s. f. (pr. *pèche-blande*). Minéral. Urane oxydulé.

PÈCHE. s. f. (du lat. *pessicum*, corrupt. de *persicum*, sous-entendu *malum*, pomme de Perse). Bot. Fruit que porte le pêcher, presque sphérique, marqué sur l'un des côtés d'un sillon profond qui commence à l'attache du pédoncule et se continue, en diminuant, jusqu'au point où se trouvait placé le style. Sa grosseur varie beaucoup. A la beauté de sa forme, à l'éclat de ses vives couleurs que rehausse un léger duvet, à la jouissance anticipée que sa vue procure, au parfum délicieux qu'elle exhale, la pêche réunit une chair délicate, une saveur sucrée, un goût vineux exquis, et toutes les hautes qualités des meilleurs fruits. La cueillette des pêches doit être faite quand elles ont atteint leur parfaite maturité. Toute pêche destinée à être conservée se fait cuire, sécher ou confire. Grosse pêche. Petite pêche. Pêche vineuse, cotonneuse, jaune, blanche, violette, hâtive, tardive. Pêches à chair ferme. Pêches fondantes. Compote, marmelade de pêches. Pêche au vin. C'est dans son état naturel et dans sa fraîcheur qu'il faut manger la pêche. Pêches confites dans l'eau-de-vie. Pêches séchées au four. Amandes de pêches. Pêche de vigne. Noyau de pêche. La pêche quitte le noyau, n'adhère point au noyau. Le duvet de la pêche. La *pêche* au frais duvet, à la robe vermeille. (Michaud.)

Et la *pêche* vermeille à mon œil satisfait
Montrait avec orgueil sa pourpre et son duvet
(De Laurassey.)

— Loc. prov. fig et pop. *Un lit, un matelas, un coussin, un fauteuil rembourré de noyaux de pêche*. Un lit, un matelas, etc., fort dur.

PÊCHE. s. f. (du lat. *piscatio*; rad. *piscis*, poisson). Art de pêcher. Connaître la pêche. Étudier la pêche. Être adroit à la pêche. Pêche à la ligne, aux filets.

Sur la rive du lac le pêcheur matinal
De la *pêche* a porté le champêtre arsenal. (Boisjolin.)

— Exercice ou action de pêcher. Être passionné pour la pêche. Se livrer du matin au soir à la pêche. S'amuser, s'ennuyer à la pêche. Un bon temps, un mauvais temps pour la pêche.

— Lieu où l'on pêche. Aller à la pêche. Revenir de la pêche. Il est à la pêche.

— Poisson que l'on prend en pêchant. Faire une bonne pêche. Je vous souhaite bonne pêche. Il doit nous régaler de sa pêche.

— Droit de pêcher, dans les rivières où la pêche est réservée. Avoir la pêche, acheter, affermer la pêche d'une rivière.

— Se dit en parlant des perles et du corail qu'on prend dans certaines mers.

— Par extension, se dit aussi des marchandises et des débris qu'on retire de l'eau lorsqu'un vaisseau a fait naufrage. La pêche de toute une cargaison

— Hist. sainte et b.-arts. *Pêche miraculeuse* [illegible] lorsque, fatigués de n'avoir rien pris pendant tout le jour, ils jetèrent une dernière fois leurs filets sur l'indication du Sauveur; les filets étaient pleins d'un si grand nombre de poissons qu'ils se rompirent sous le poids. C'est le sujet d'un magnifique tableau de Raphaël.

PÉCHÉ. s. m. (du lat. *peccatum*). Transgression volontaire de la loi de Dieu. Le péché des anges rebelles. Le péché du premier homme. L'horreur, la crainte, la haine du péché. La confession, l'absolution, la rémission des péchés. Faire, commettre un péché. Être en péché, tomber en péché. Rester, croupir, dormir, persévérer, mourir dans son péché. Pleurer, confesser ses péchés. Absoudre, remettre, retenir les péchés. Jésus-Christ, Verbe de Dieu, fait homme, est mort pour les péchés du genre humain. La charité efface les péchés. On rachète ses péchés par le repentir et par l'aumône. Tout homme sage ne doit point remettre au lendemain à faire pénitence de ses péchés. Il faut être inexorable au *péché*, mais humain au pécheur. (Fléch.) || *Péché originel*. V. ORIGINEL.

— *Péché actuel*. Celui que nous commettons nous-mêmes lorsque nous avons atteint l'âge de raison, et que nous sommes en pleine possession de notre libre arbitre. || *Péché mortel*. Celui qui donne à l'âme la mort spirituelle, c'est-à-dire qui la sépare de Dieu et lui fait encourir la damnation éternelle, en la privant de la grâce sanctifiante par laquelle elle était unie au Seigneur. || *Péché véniel*. Celui qui affaiblit en nous la grâce de la justification, mais sans la détruire, et dont on obtient la rémission par quelques peines temporelles subies en ce monde ou en l'autre. || *Péché de commission*. Celui qui consiste à faire ce que la loi défend. || *Péché d'omission*. Celui qui consiste à ne pas faire ce qu'elle prescrit. || *Péché de la chair*. Celui qui a pour objet une délectation charnelle. La luxure, la gourmandise, l'ivrognerie, sont autant de péchés de la chair. || *Péché de l'esprit*. Celui qui a pour objet une délectation intérieure ou spirituelle L'orgueil, l'ambition, l'envie sont des péchés de l'esprit || *Péché d'habitude*. Celui auquel on est particulièrement enclin et que l'on commet le plus souvent. || *Péché contre nature*. Celui qui consiste à commettre des actes contraires aux fins que se propose la nature, surtout pour la reproduction de l'espèce humaine. || *Péché contre le Saint-Esprit*. || *Péché réservé*. Celui dont l'absolution ne peut être donnée par un confesseur ordinaire, mais par un supérieur ecclésiastique. Il y a des péchés réservés à l'évêque, des péchés réservés au pape.

— *Les sept péchés capitaux*. Les sept péchés qui sont la tête ou la source de tous les autres; ce sont l'orgueil, l'envie, la colère, la luxure, la gourmandise, l'avarice et la paresse.

— Fam. *Péché mignon*. Mauvaise habitude de laquelle on ne veut pas se défaire. Chacun a son péché mignon. Le jeu est votre péché mignon. La médisance est le péché mignon de bien des personnes.

— Loc. prov. fam. et fig. *Se dire les sept péchés mortels*. Se dire l'un à l'autre les plus grosses injures. Ils se sont dit les sept péchés mortels. || *Dire de quelqu'un les sept péchés mortels*. En dire tout le mal possible. A quoi bon avoir dit de cette femme les sept péchés mortels? || *Rechercher les vieux péchés de quelqu'un*. Rechercher sa vie passée, à dessein de lui nuire. || *Mettre quelqu'un au rang des péchés oubliés*. Ne plus se soucier d'une personne, ne plus vouloir y songer. Se dit aussi en parlant d'une chose. || *Péché caché est à demi pardonné*. Le mal est moindre, toutes les fois qu'on a soin d'éviter le scandale. || *A tout péché miséricorde*. Il faut avoir de l'indulgence, il faut faire grâce, il n'y a point de fautes qui ne puissent être pardonnées. || *Ce n'est pas un grand péché*. *Ce n'est pas un péché irrémissible*. Se dit pour diminuer quelqu'une des fautes légères qui tiennent au commerce de la vie. || *Pour ses péchés*. *Pour mes péchés*, etc., etc. Pour sa punition. Pour ma punition.

PÊCHÉ, ÉE. part. pass. du v. Pêcher. S'emp. adjectiv. Une carpe pêchée dans la Seine. Un barbillon pêché à la ligne. Des perles pêchées sur les côtes de Ceylan.

PÊCHE-PIERRE. s. m. Chirurg. Instrument garni d'un petit filet pour pêcher la pierre dans la vessie. || Pl., des *pêche-pierre*.

PÉCHER. v. n. 1re conj. (du lat. *peccare*). L'é se change en è devant une syllabe muette. *Je pèche, tu pèches, il pèche*, etc. Transgresser volontairement la loi divine. Pécher mortellement, véniellement, gravement, grièvement, légèrement. Pécher contre Dieu, contre les commandements de Dieu, contre les commandements de l'Église. Mon père, dit l'enfant prodigue, j'ai péché contre le ciel et contre vous.

— Par anal. Faillir contre quelque règle de morale, manquer à quelque devoir. Pécher contre les bonnes mœurs. Pécher contre l'honneur, contre la probité, contre la délicatesse, contre la bienséance. J'offensais la délicatesse, je *péchais* contre la prudence. (J.-J. Rouss.)

— Par extens. Faillir contre quelque autre règle que ce soit. Pécher contre les règles de l'art. Pécher contre le bon sens, contre la vraisemblance, contre la mode, contre les règles du langage, etc. Ce peintre a péché contre les règles de la perspective, contre le costume. Cet acte pèche contre la forme, dans la forme.

— Médec. *Humeurs qui pèchent en quantité*, [illegible] ou in quantité voulue.

— *Ce vin pèche en couleur, par la couleur*. Il n'a pas la couleur qu'il devrait avoir naturellement, ou il est naturellement un peu louche.

— *Pécher par*. Être défectueux sous le rapport de. Ce tableau pèche par le coloris.

— Fam. *Ce n'est pas par là qu'il pèche*. Ce n'est pas là son défaut. Direz-vous qu'il a manqué d'esprit, de prudence, de sincérité? Ce n'est pas par là qu'il pèche.

— *Pécher par trop de*. Outrer, porter trop loin, porter jusqu'à l'excès, en parlant de choses bonnes en elles-mêmes. Pécher par trop de zèle, par trop d'assiduité, par trop de circonspection, par trop d'assurance, par trop de timidité. Pécher par trop d'imagination, par trop d'érudition, par trop d'exactitude. Pécher par trop bien faire, par trop bien dire.

— Loc. prov. *Qui perd pèche*. Quand on éprouve quelque dommage, on est exposé à passer les bornes de la justice et de la modération.

PÊCHER. v. a. 1re conj. (du lat. *piscari*; rad. *piscis*, poisson). Prendre du poisson. Pêcher une carpe, un brochet, une tanche, une perche. Pêcher du poisson dans la mer, dans une rivière, dans un étang, dans un réservoir.

— *Pêcher un étang*. Pêcher tout le poisson qui s'y trouve. D'habitude on pêche les étangs de trois en trois ans.

— Loc. prov. *Toujours pêche qui en prend un*. On ne perd pas son temps, toutes les fois qu'on réalise un petit gain.

— Par anal. Se dit [illegible] corail et des perles que l'on prend dans certaines mers. Pêcher des perles à Ceylan. Pêcher du corail sur les côtes d'Afrique.

— Par extens. Retirer de l'eau des objets qui s'y trouvent par accident. Pêcher un cadavre. Pêcher des marchandises naufragées. Pêcher la membrure d'un vaisseau.

— Absol. Pêcher au filet, avec un filet, à la ligne.

— Fig. *Pêcher en eau trouble*. Profiter d'un désordre, en tirer avantage. Il arrive souvent que, sous les dehors d'un patriotisme désintéressé, des gens qui manient les affaires publiques suscitent des désordres dans l'État uniquement pour pêcher en eau trouble; entre eux, ils appellent cela avoir de l'habileté, de l'adresse, mais, aux yeux de tout homme sage et pur, ces gens sont les sangsues du peuple, le fléau de leurs concitoyens.

— Fig. fam., et par mépris ou par ironie. Prendre, chercher, puiser, trouver. Où a-t-il pêché cela? Où êtes-vous allé pêcher cette nouvelle? Où peut-on pêcher de pareilles raisons, de si pitoyables arguments?

— De même, en parlant d'une personne on dit : *Où a-t-il pêché cet homme-là*, c'est-à-dire, Comment a-t-il pu faire choix d'un tel individu, ou comment cette personne s'est-elle rencontrée sous sa main?

— *Pêcher au plat*. Prendre dans le plat ce qu'on veut

— Fam. et fig. *Cet homme ne sait que pêcher au plat, n'aime que pêcher au plat*. Il ne sait prendre la peine de rien faire, il n'aime que les choses toutes faites.

— SE PÊCHER. v. pron. Être pêché. Le thon se pêche dans la Méditerranée. La morue se pêche tous les ans au banc de Terre-Neuve.

— Fig. Se trouver. De pareilles conceptions ne se pêchent pas dans la tête d'un sot.

PÊCHER. s. m. (pr. *pê-ché*; du lat. *pessica*, corrupt. de *persica*, sous-entendu *amygdalus*). Bot. Arbre de la famille des rosacées, tribu des amygdalées ou drupacées, où il constitue à lui seul le genre pêcher, genre qui avait été réuni aux amandiers, mais qui depuis a été admis de nouveau par beaucoup de botanistes. Le pêcher ne diffère génériquement des amandiers que par son fruit charnu et à noyau, et profondément sillonné. Il est originaire de l'Asie tempérée : il paraît avoir été introduit en Europe depuis plus de dix-neuf siècles. Fleurs de pêcher. Sirop de fleurs de pêcher. On cultive le pêcher en plein vent et en espalier Pêcher-cerise. Pêcher nain. Dignes du fruit dont elles sont le berceau, les fleurs du *pêcher*, au premier souffle des zéphyrs printaniers, couvrent nos espaliers d'un tapis de verdure; celles de la variété à fleurs doubles sont de vraies roses en miniature. (Loisel.-Deslongch.)

— *Couleur fleur de pêcher*. Sorte de couleur de chair, à peu près semblable à celle des fleurs de pêcher.

— Myth. chin. Le pêcher, ses fruits, sa gomme, sont célèbres à la Chine depuis les temps les plus reculés. Les anciens livres, les traditions, les chants des poëtes de ce pays, rapportent mille choses merveilleuses de cet arbre, qu'ils présentent comme pouvant donner tantôt l'immortalité, tantôt la mort. Les malins esprits, voulant perdre l'homme, se cachèrent, disent-ils, sous un pêcher. Ils lui attribuent cependant la vertu de rompre les maléfices. C'est la pêche, soit naturelle, soit imitée en porcelaine, qu'on s'offre réciproquement comme symbole de bienveillance. Les artistes chinois la font entrer partout dans la décoration des appartements et des meubles.

PÊCHERESSE. adj. f. Admin. des eaux et for. Qui concerne la pêche. Entreprise, navigation, ordonnance pêcheresse. Ce terme est peu usité.

[illegible] des puissances belligérantes pour respecter réciproquement, pendant la guerre, les pêcheries et les bateaux pêcheurs.

PÊCHERIE. s. f. (rad. *pêche*). Lieu où l'on pêche, où l'on a coutume de pêcher, où l'on a le droit de pêcher. Les Français ont conservé bien peu de leurs anciennes pêcheries sur les côtes méridionales du Nouveau-Monde.

— Lieu préparé pour une pêche. La pêcherie est belle et parfaitement en ordre.

PÉCHEUR, PÉCHERESSE. s. (rad. *péché*). Celui, celle qui pèche, qui commet des péchés, qui est enclin au péché, qui est dans l'habitude du péché. Pécheur humble, soumis, repentant. Pécheur abattu sous le joug du vice. Pécheur obstiné en sa malice. Grand pécheur. Dernier des pécheurs. Misérable pécheur. Pécheur public, endurci, impénitent. La troupe des pécheurs. Juger, punir, confondre les pécheurs. Plaindre, ramener, convertir les pécheurs. Dieu punit souvent les *pécheurs* par leurs propres péchés. (Fléch.) Je vous amène un *pécheur* qui ne mérite point de pardon. (Id.) Elle se reçut

dait comme une *pécheresse* frappée de la main de Dieu. (Id.) Dieu fait miséricorde au *pécheur* misérable. (Mol.) Jésus appelle à lui la faible Samaritaine, il pardonne à la femme adultère, il absout la *pécheresse* qui baigne ses pieds de larmes ; mais il sévit contre les ambitieux. (B. de St-P.)

Grand Dieu. . . .
Où se peuvent cacher tes saints ?
Les pécheurs couvrent la terre. (Racine.)

— Fam. Libertin, débauché, surtout dans cette expression, *Vieux pécheur*, *vieille pécheresse*. Il leur échappa mille discours hardis, entremêlés de menues faveurs et de minauderies qui furent bien savourées par ces vieux *pécheurs*. (Le Sage.) Il ne faut pas affirmer ni que ce fût une *pécheresse*, ni qu'elle fût femme de bien. (Sarraz.)

— Loc. prov. et fig. *Dieu ne veut pas la mort du pécheur*. Dieu est indulgent, nous n'avons pas le droit d'être inexorables.

— S'empl. adjectiv. Tout homme est pécheur. Nous sommes tous pécheurs. La femme pécheresse de l'Evangile. La Madelaine pécheresse. Incliner devant Dieu un front pécheur. Recommander à Dieu toutes les âmes pécheresses. Jésus-Christ pardonne à la femme *pécheresse* dont le repentir est sincère. (Ste Bible.) Cet emploi du mot *pécheur*, *pécheresse*, est omis dans le dictionnaire de M. Landais.

PÊCHEUR, EUSE. s. Celui, celle qui pêche, qui fait l'action ou le métier de pêcher, qui a le goût ou l'habitude de la pêche. Bon, habile, adroit pêcheur. La barque, les filets, les instruments d'un pêcheur.

Le pêcheur patient prend son poste sans bruit,
Tient la ligne tremblante, et sur l'onde la suit.
(Boisjolin.)

— *Pêcheurs d'hommes*. Expression qui n'est usitée qu'en parlant des apôtres qui exerçaient le métier de *pêcheurs*, et auxquels Jésus-Christ a dit : « Je vous ferai pêcheurs d'hommes, » c'est-à-dire, je vous donnerai la mission de retirer les hommes de la mer orageuse de ce monde pour les faire entrer dans le vaisseau de l'Eglise.

— Hist. *Anneau du pêcheur*. Sceau qui est apposé à certaines expéditions de la cour de Rome. Des brefs donnés sous l'anneau du pêcheur. V. ANNEAU.

— adj. Qui est destiné à la pêche, qui sert pour la pêche. Bâtiment pêcheur. Bateau pêcheur. Barque pêcheuse. Omission de l'Académie et de M. Landais.

PÊCHEUR-MARIN. s. m. Ichthyol. La lophie qui attire le poisson par une amorce. || Pl., des *pêcheurs-marins*.

PÊCHEUR (MARTINET ou MARTIN-). Ornith. V. MARTIN-PÊCHEUR.

PÊCHEUR-DU-ROI. s. m. Ornith. Syn. de Martin-pêcheur. || Pl., des *pêcheurs-du-roi*.

PÊCHEUR-DU-SÉNÉGAL. s. m. Ornith. Oiseau de plumage brillant et varié, gros comme notre moineau. || Pl., des *pêcheurs-du-Sénégal*.

PECHSTEIN. s. m. (de l'allem. *pech*, poix ; *stein*, pierre). Minér. Nom très-anciennement employé en Allemagne pour désigner des pierres qui ont le coup d'œil luisant et gras de la poix. Adopté par les minéralogistes de l'Europe, on reconnut plus tard que sous cette dénomination on confondait plusieurs pierres de nature très-différentes, et se fondant sur ce que les pechsteins sont fusibles ou infusibles, on rapprocha les pechsteins fusibles des feldspaths compactes et par conséquent des pétrosilex, et l'on rejeta les pechsteins infusibles dans les quartz, sous le nom de quartz résinite. || *Pechstein bleu*. Nom donné à la ménilithe, sorte de silex qui se trouve à Ménilmontant, près de Paris. || *Pechstein cristallisé* ou *elaenkiesel*. Variété de quartz cristallisé à petits cristaux réunis et entrelacés, jaunes, bruns ou rouges, et qui ont l'apparence de la poix. On en rencontre en Saxe et dans les Vosges. || *Pechstein-porphyre*. Roches à base de feldspath compacte, qui ont l'apparence d'une résine et qui renferment des cristaux disséminés.

PÉCHURIN. s. m. Bot. Fruit aromatique que l'on fait entrer quelquefois dans la fabrication du chocolat. Il provient de l'Amérique méridionale, et paraît appartenir à une espèce du genre laurier.

PÉCHYAGRE. s. f. (ét. gr., πῆχυς, coude ; [illegible]) ... fecte ou qui attaque le coude. La péchyagre ne constitue point une maladie particulière.

PÉCHYAGRIQUE. adj. des 2 g. Pathol. Qui tient de la péchyagre, qui est relatif à la péchyagre. Douleurs péchyagriques.

PÉCILE. s. m. Antiq. gr. Monument public à Athènes, où l'on conservait soigneusement les chefs-d'œuvre de la peinture.

PÉCO. s. m. V. PÉKO.

PÉCORE. s. f. (du lat. *pecore*, abl. de *pecus*, toute sorte d'animaux qu'on élève). Animal, bête.

— Fig., fam. et injur. Personne sotte, stupide. Une grosse pécore. Une vraie pécore. Petite pécore.

PÉCOUT. s. m. Nom populaire qu'on donne, dans certaines localités, à la queue des fruits, surtout à la queue des cerises.

PECQ (LE). Géogr. V. PECQ.

PECQUE. s. f. (ét., V. PÉCORE). Femme sotte et impertinente qui fait l'entendue, la précieuse, la renchérie, et qui par-dessus tout est ridicule. A-t-on jamais vu, dites-moi, deux *pecques* provinciales faire plus les renchéries que celles-là ? (Mol.) L'invincible germain épousa une *pecque* provinciale. (Hamilt.) Ce mot est peu usité aujourd'hui.

PECQUEMENT. s. m. Moût de raisin dans lequel on trempe le maroquin.

PECQUIGNY ou **PICQUIGNY.** Géogr. Ch.-lieu de cant., arr. d'Amiens (Somme), sur la Somme ; 2,000 hab. || Hist. *Entrevue de Pecquigny* ou *Traité de Pecquigny*. Entre Edouard IV, roi d'Angleterre, et Louis XI, roi de France, le 29 août 1475. Dans ce traité, Louis XI ne prenait que le titre de prince des Français, laissant à Edouard celui de roi de France ; les principales clauses étaient la sortie des Anglais du royaume, et une ligue offensive et défensive de neuf ans entre les deux rois.

PECTATES. s. m. pl. Chim. Sels formés par la combinaison de l'acide pectique avec les bases. Ces sels sont gélatiniformes, se dessèchent comme une gomme, et sont en général peu solubles.

PECTEN. s. m. (pr. *pek-tenn* ; du lat. *pecten*, peigne). Anat. Os pubis.

— Conchyl. Espèce de coquillage.

PECTIDE. s. f. (du lat. *pectis*, même signif.) Antiq. Instrument de musique connu des Lydiens.

PECTINAIRE. s. m. Helm. Genre de vers marins, établi pour placer des annélides, dont on avait fait des néréides, des sabelles et des amphitrites. Ce genre comprend trois espèces dont l'une habite les mers d'Europe, et les autres le cap de Bonne-Espérance et la mer Rouge.

PECTINE. s. f. (du gr. πηκτίς, ιδος, gelée artificielle). Chim. Principe découvert dans le suc de beaucoup de fruits, et que l'on n'avait cru, à tort, n'être autre que l'acide pectique. C'est le même corps indiqué sous le nom de *grossuline*. La pectine est insoluble dans l'alcool, qui la précipite des sucs de fruits sous forme gélatineuse. Une très-petite quantité d'alcali ou d'une base alcalino-terreuse la transforme en acide pectique.

— Bot. Genre de plante dont on ne connaît que le fruit, consistant en une capsule bacciforme, à une loge, contenant une semence osseuse, dont l'embryon et la radicule sont repliés vers le centre.

PECTINÉ, ÉE. adj. Qui est en forme de peigne.

— Entom. *Antennes pectinées*. Antennes des insectes garnies d'appendices semblables aux dents d'un peigne.

— Anat. Qui appartient à l'os pubis. || *Muscle pectiné*. Muscle de la partie interne de la cuisse, fixé supérieurement à l'espace qui sépare l'éminence ilio-pectinée de l'épine du pubis, et se termine inférieurement à la ligne oblique étendue entre le petit trochanter et la ligne âpre du fémur. On l'appelle aussi *muscle sus-pubio-fémoral*.

— substantiv. *Le pectiné*, pour Le muscle pectiné. Le pectiné est recouvert par l'aponévrose crurale et les vaisseaux cruraux.

PECTINIBRANCHE. adj. des 2 g. Moll. Qui a les branchies en forme de dents de peigne. || PECTINIBRANCHES. s. m. pl. Ordre de mollusques gastéropodes qui rentre dans celui qu'on a appelé adélobranches.

PECTINICORNE. adj. des 2 g. (du lat. *pecten*, peigne ; du fr. *corne*). Entom. Qui a les cornes ou antennes en forme de peigne. || PECTINICORNES. s. m. pl. Famille d'insectes hyménoptères.

PECTINIER. s. m. (du lat. *pecten*, peigne). Conchyl. Genre de coquilles bivalves, de l'ordre des peignes.

PECTINITE. s. f. (du lat. *pecten*, peigne). Conchyl. Genre de coquilles fossiles en forme de peigne.

— Sorte de pétrification qui a la forme d'un peigne.

PECTINOÏDE. adj. des 2 g. Conchyl. Qui ressemble au coquillage appelé *pecten*. Plicatule pectinoïde.

PECTIQUE. adj. des 2 g. (du gr. πηκτικός ; rad. πηκτίς, gelée artificielle). Chim. Qui provient de la pectine. Se dit d'un acide qui est le ré... suc gélatineux d'une foule de substances végétales.

PECTIS. s. m. (pr. *pèk-tiss*). Bot. Genre de plantes corymbifères, originaires des Antilles et de l'Amérique méridionale.

PECTONCULITHE. s. f. Conchyl. Syn. de Pectinite.

PECTOPHYTE. s. m. (ét. gr., πηκτός, touffe ; φυτόν, plante). Bot. Genre de plantes dicotylédones, de la famille des ombellifères, très-rapproché des bolax. Pectophyte pédonculé.

PECTORAL, ALE. adj. (du lat. *pectoralis* ; rad. *pectus*, *oris*, poitrine). Anat. Qui appartient à la poitrine, qui fait partie de la poitrine. Muscles pectoraux. || *Muscle grand pectoral*. Celui qui, de la moitié interne du bord antérieur de la clavicule, de la face antérieure du sternum et des cartilages des six premières vraies côtes, vient se fixer au bord antérieur de la gouttière bicipitale de l'humérus. || *Muscle petit pectoral*. Muscle sous-jacent au précédent, étendu obliquement entre l'apophyse coracoïde et le bord supérieur des deuxième, troisième et quatrième côtes. || On dit aussi substantiv. Le grand pectoral. Le petit pectoral. Les pectoraux.

— Médec. Qui est propre à combattre les affections de la poitrine. Substances pectorales. Médicaments pectoraux. || *Espèces pectorales*. Les feuilles sèches de capillaire du Canada, de véronique, d'hyssope et de lierre terrestre, mélangées par parties égales et en poids. || *Les quatre fleurs pectorales*. Les fleurs de mauve, de violette, de bouillon blanc et de coquelicot. || *Les quatre fruits pectoraux*. Les dattes, les jujubes, les figues et les raisins. || subst. *Les pectoraux*, pour Les remèdes pectoraux.

— Qui est bon pour la poitrine, pour fortifier la poitrine. Ce vin de Bordeaux est vieux, léger et pectoral.

— En histoire naturelle, l'adjectif *pectoral* a beaucoup d'autres acceptions qui se rattachent toutes plus ou moins à l'acception primitive. Ainsi on appelle *mamelles pectorales*, celles qui ont leur siége à la poitrine, comme dans l'homme, les singes, les makis, les lamentins, etc., etc. || *Plumes pectorales*. Plumes qui garnissent la poitrine des oiseaux. || *Nageoires pectorales*. Nageoires qui, dans les poissons, représentent les membres thoraciques des autres vertébrés. || On donne aussi l'épithète de *pectoral* à des animaux qui ont la poitrine remarquable d'une manière quelconque, par exemple, par la structure osseuse, par le mode de coloration, etc. ; *pectoral* signifie encore Qui est en forme de plastron, c'est-à-dire, ovale et déprimé. Enfin, on appelle ainsi certains petits animaux qui vivent sur les nageoires des poissons.

— Cérém. relig. *Croix pectorale*. Croix que les évêques portent sur la poitrine, pour marque de leur caractère épiscopal. Les abbés et abbesses de certaines communautés religieuses portent aussi la croix pectorale, comme signe de leur dignité.

PECTORAL. s. m. (ét., V. PECTORAL, adj.). Hist. jud. Ornement en broderies, garni de pierres précieuses, que le grand-prêtre des Juifs portait sur la poitrine ; les noms des douze tribus y étaient gravés.

— PECTORAUX. s. m. pl. Ichthyol. Division des poissons appelés plus communément *thoraciques*.

PECTORILOQUE. adj. des 2 g. Médec. Qui présente le phénomène de la pectoriloquie. Ce malade est pectoriloque.

— subst. Un pectoriloque. Une pectoriloque.

— M. Landais nomme *pectoriloque* l'instrument qu'on applique sur la poitrine pour reconnaître l'existence d'une cavité ulcéreuse dans les poumons ; c'est à tort : cet instrument a été appelé *stethoscope* par le docteur Laennec qui l'a inventé, et qui, aussi, a créé le mot *pectoriloque* pour désigner un individu affecté de pectoriloquie.

PECTORILOQUIE. s. f. (pr. *pèk-to-ri-lo-ki* ; ét. lat., *pectus*, *pectoris*, poitrine ; *loqui*, parler, parole ou voix venant de la poitrine). Pathol. Phénomène que présentent certains phthisiques, lorsque leur poitrine étant explorée à l'aide du *stethoscope*, la voix semble sortir à travers les parois du thorax, et passer tout entière, pure et nette, par le canal central, ce qui indique l'existence de cavités anfractueuses produites dans le poumon par la suppuration ou le ramollissement des tubercules, et connues sous le nom d'*ulcères du poumon*. || *Pectoriloquie chevrotante*. V. ÉGOPHONIE.

PÉCULAT. s. m. (pr. *pé-ku-la* ; du lat. *peculatus*, rad. *peculum*, pécule, argent). Vol des deniers publics, commis par celui qui en a le maniement ou l'administration. L'accusation, le crime de péculat. Être accusé, convaincu de péculat, condamné pour cause de péculat.

PÉCULATEUR. s. m. Coupable de péculat, fonctionnaire ou administrateur qui a volé les deniers publics. Il est peu usité.

PÉCULATION. s. f. (pr. *pé-ku-la-cion*). Vol de deniers publics, concussion.

PÉCULE. s. m. (du lat. *peculum*). Bien qu'acquiert par son travail, son industrie et son épargne, celui qui est en puissance d'autrui. Amasser un petit pécule. Grossir son pécule. Il est permis à chacun de disposer librement de son pécule. Il était défendu à la plupart des moines d'avoir un pécule. Aujourd'hui, la plupart des ouvriers portent leur pécule à la caisse ...

PÉCUNE. s. f. (du lat. *pecunia*, argent monnayé ; rad. *pecus*, troupeau. L'ancienne monnaie des Grecs et des Romains portait l'empreinte d'un bœuf ; l'usage d'empreindre sur la monnaie des figures d'animaux s'est renouvelé chez diverses nations, à des époques plus rapprochées de nous ; en France, par exemple, il y avait autrefois des deniers d'or à l'*agnel*, et des *moutons* d'or à la grande ou à la petite fabrique). Pièce de monnaie, argent. Chez moi, il y a disette de pécune.

— Ce mot est vieux, mais on peut encore l'employer dans le style badin.

Plein de courroux et vide de pécune,
Léger d'argent et chargé de rancune,
Il va trouver le manant qui était. (La Fontaine.)

PECUNIA. s. f. Myth. Déesse des Romains, qu'ils invoquaient pour en obtenir des richesses.

PÉCUNIAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *pecuniarius*, rad. *pecunia*, argent). Qui consiste en argent. Secours pécuniaire. Dédommagement pécuniaire. Indemnité pécuniaire.

— Jurispr. *Peine pécuniaire*, *amende pécuniaire*. Somme d'argent à laquelle une personne est condamnée par justice, en réparation de quelque faute.

— Qui a rapport à l'argent, qui concerne l'argent. Se brouiller avec quelqu'un pour des intérêts pécuniaires. Aujourd'hui, plus que jamais, l'intérêt pécuniaire divise les hommes, sans en excepter les plus vieux amis.

PÉCUNIEUX, EUSE. adj. (du lat. *pecuniosus* ; V. PÉCUNE). Qui a beaucoup de pécune, c'est-à-dire beaucoup d'argent. Un homme pécunieux. Une ville pécunieuse. Ce Bituit était fils de Lucrie, prince tant *pécunieux*, que, par magnificence, il espendoit çà et là de l'or et de l'argent. (Cl. Fauchet, Antiquit. gaul.) Ce terme est familier et peu en usage.

PÉDAGNE. s. m. (du lat. *pes*, *pedis*, pied). Appui des pieds des forçats qui tirent la rame dans les galères.

PÉDAGOGIE. s. f. (du gr. παιδαγωγία, conduite des enfants. V. PÉDAGOGUE.) Didact. Education, instruction, enseignement des enfants ; art d'élever la jeunesse. La pédagogie exige beaucoup de préparation, de lumières et d'expérience, ainsi qu'une grande sagacité d'esprit et une haute moralité de cœur.

— On entend quelquefois par ce mot une Maison d'éducation des enfants. Instituer, fonder une pédagogie. Aller, entrer à la pédagogie. Etre chef d'une pédagogie.

— Ce terme est peu usité, dans l'une et l'autre de ces acceptions.

PÉDAGOGIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui concerne la pédagogie, qui a rapport à l'éducation des enfants. Système, méthode, ouvrage, enseignement pédagogique. Institution pédagogique. Tout peuple civilisé a des règles et des établissements *pédagogiques*. (Encycl.)

— En mauvaise part, comme terme de mépris ou de dérision, Qui sent le pédagogue, qui tient du pédagogue. Ton pédagogique. Air pédagogique. Manières pédagogiques. Cette épithète s'applique principalement en parlant du ton doctoral, des manières tranchantes, des airs de censeur que se donnent impertinemment certaines personnes. Cette acception de l'adj. *pédagogique* ne se trouve ni dans l'Académie, ni dans N. Landais.

PÉDAGOGISTE. s. m. Néol. Celui qui est voué à l'éducation, ou plutôt à la science de l'éducation. On a créé ce mot pour remplacer celui de *pédagogue*, qui est le plus souvent donné par dérision à des instituteurs formalistes et routiniers. Omission des dictionnaires.

PÉDAGOGUE. s. m. (ét. gr., παῖς, δός, enfant ; ἄγω, je conduis). Didact. Celui qui conduit, qui dirige, qui élève, qui instruit des enfants ; instituteur, précepteur. Ces deux derniers termes sont beaucoup plus usités : *Pédagogue* ne se dit plus guère que par mépris. Etre d'un âge où l'on n'a plus besoin de pédagogue.

— Lorsque Pédagogue s'employait en bonne part, il avait les deux genres : ainsi l'on disait une savante pédagogue, une sage, une bonne pédagogue.

— Par extens. Celui qui, sans en avoir le droit, affecte de censurer ses semblables, et de les redresser dans leurs discours et leurs actions, absolument comme un précepteur fait de ses élèves. Un vrai pédagogue. Un franc pédagogue. Un plaisant, un insupportable pédagogue. Faire le pédagogue. Cela sent le pédagogue. S'ériger en pédagogue du genre humain. Cette acception du mot *pédagogue* est beaucoup plus ordinaire que l'autre, et trouve souvent son application dans la société. Il ne faut pas demander si c'est là pour un *pédagogue* l'occasion d'entamer un beau discours. (J.-J. Rouss.)

PÉDAIRE. adj. et s. m. (du lat. *pedarius* ; rad. *pes*, *pedis*, pied). Antiq. rom. Sénateur qui opinait en passant du côté de l'assemblée où se trouvait celui dont il approuvait le sentiment. Sénateur pédaire. Un pédaire.

PÉDALE. s. f. (du lat. *pedalis* ; rad. *pes*, *pedis*, pied). Mécan. music. Gros tuyau d'orgue qui donne un son grave, à l'octave inférieure, et qu'on fait jouer avec le pied. Toucher, frapper, lâcher, ouvrir la pédale. Lever, fermer les pédales. Abaisser, faire partir les pédales. Un jeu de pédales. Pédale de clairon, de trompette, de hautbois.

— *Clavier de pédales*. Rangée des touches [illegible] partir le jeu entier des pédales.

— *Pédales de harpe*. Touches de fer qui sont placées au bas du corps de la harpe, et qu'on abaisse avec le pied. || *Pédales de piano*. Touches de bois placées sous l'instrument, et que le pied fait mouvoir pour modifier la force du son.

— Le son le plus grave d'un serpent, d'un basson, d'un ophicléide, d'un trombone.

— Didact. *Tenir la pédale*. Dans l'exécution d'une composition musicale, tenir un même son pendant plusieurs mesures dans une partie, tandis que les autres, sans cesser de chanter, continuent leur marche.

— Techn. Morceau de bois plat à l'une des extrémités duquel est attachée une corde qui correspond à un ressort, et que l'on fait mouvoir avec le pied pour communiquer la rotation à une meule, à un tour, etc.

PÉDALÉ, ÉE. adj. (rad. lat. *pes*, pied). Bot. N'est usité que dans cette expression, *feuille pédalée*, feuille composée dont les folioles naissent sur le bord interne de deux maîtresses nervures, qui s'écartent l'une de l'autre en sortant du pétiole commun.

PÉDALI. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones, de la famille des bignoniées, originaires de Malabar. Pédali à fruits épineux.

PÉDALIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat. *pes*, *pedis*, pied; *forma*, forme). Bot. Se dit des feuilles dont les nervures n'ont pas de vaisseaux, et dans lesquelles le tissu cellulaire qui les forme offre une disposition analogue à celle des nervures des feuilles pédalinerves.

PÉDALINÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble au pédalion. || PÉDALINÉES. s. f. pl. Famille de plantes établie entre les verbénacées et les myoporinées, et qui a pour type le genre pédalion.

PÉDALINERVE. adj. des 2 g. (ét. lat. *pes*, *pedis*, pied; *nervus*, nerf). Bot. Qui a des nervures pédalées. S'applique aux feuilles dont la nervure longitudinale, étant fort courte ou presque nulle, en produit deux fortes latérales qui divergent sur le même plan et qui ne se ramifient point également des deux côtés.

PÉDALION. s. m. Bot. Genre de plantes voisin des verbénacées et des myoporinées, et qui croît dans les Grandes-Indes.

— Mamm. Appendice horizontal de la peau, ayant la forme d'une nageoire, qui garnit l'extrémité de la queue des cétacés.

PÉDANCHONE. s. m. (pr. *pé-dan-kô-ne*; ét. gr., παῖς, παιδός, enfant; ἄγχω, j'étrangle). Pathol. Nom d'une angine mortelle, qui est particulière aux enfants.

PÉDANE. s. m. Bot. Nom vulgaire du chardon commun.

PÉDANÉ. adj. m. (du lat. *pedaneus*; rad. *pes*, *pedis*, pied). Hist. rom. Qui se tient à pied, sur les pieds. Cette épithète s'appliquait à certains juges d'un ordre tout à fait inférieur, qui n'avaient ni tribunal ni prétoire, et qui rendaient la justice debout, dans les villages. Juges pédanés.

PÉDANT. s. m. (rad. gr. παῖς, παιδός, enfant). Signifie proprement Celui qui enseigne les enfants; mais ce n'est plus qu'un terme injurieux par lequel on désigne le maître d'école et le régent de collége. Un pédant de collége. Avoir toutes les manières d'un pédant de collége. Que de termes éloignés de leur origine! *Pédant*, qui signifiait Instructeur de la jeunesse, est devenu une injure. (Volt.) *Pédant!* Voyez ce que cette belle acception est devenue, et avec quelle invincible puissance l'usage des langues modifie la valeur des mots selon l'essence des choses. (Ch. Nod.)

Il ne fait bête au monde pire
Que l'écolier, si ce n'est le pédant. (La Font.)

— Lorsque ce mot se prenait en bonne part, il avait un féminin, Pédante. Aujourd'hui, on dit Institutrice, de même que pour *pédant* on dit Instituteur. Nous ne sachons pas, quoi qu'on dise M. Landais, que le s. f. *pédante* soit resté comme terme injurieux, en parlant de celle qui enseigne les enfants; restreignons l'injure au genre masculin, et reconnaissons que dans cette acception le féminin n'est nullement en usage.

— Par extens., Faux savant, érudit ridicule, toujours prêt à citer, jamais à raisonner, et qui arrive si laborieusement à prouver sa grande ignorance. C'est un pédant, un vrai pédant, un franc pédant. Il n'y a pas moyen de supporter ce pédant. Débarrasser quelqu'un d'un pédant. Dans cette acception, il se dit aussi d'une femme. Une pédante. Quelle ennuyeuse pédante! Chez plusieurs, savant et *pédant* sont synonymes. (La Bruy.) L'usage, et même la raison, veut qu'on appelle *pédants* ceux qui, pour faire parade de leur fausse science, citent à tort, à travers, toutes sortes d'auteurs; qui parlent seulement pour parler et pour se faire admirer des sots; qui amassent sans jugement et sans discernement des apophthegmes et des traits d'histoire, pour prouver ou faire semblant de prouver des choses qui ne se peuvent prouver que par des raisons. (Mallebr.)

.. Les pédants sont des animaux ennuyeux,
Misanthropes, chagrins, lâches, présomptueux,
Contestants, aheurtés, fourbes, malicieux,
Ennemis du mérite, et lui faisant la guerre,
Et qu'on doit mettre au rang des malheurs de la terre.
(Scarr.)

Un pédant enivré de sa vaine science,
Tout hérissé de grec, tout bouffi d'arrogance.
(Boileau.)

— [illegible] trop inflexible dans les bagatelles, et qui veut plier autrui à ses propres règles. Faire le pédant. Parler en vrai pédant. Dans ce sens, il a un féminin, *Pédante*. Régenter tout le monde en vrai pédant. C'est le propre d'un pédant, de trouver à redire à tout, de censurer ou dédaigner tout ce qu'on fait autour de lui. Quel supplice, quelle tyrannie pour une femme d'avoir pour mari un pédant! La *pédante* au jeu fier. (Boil.)

PÉDANT, ANTE. adj. Qui fait le pédant, qui affecte de montrer de la science, qui se donne trop d'importance, des airs trop capables, qui prend à tâche de régenter tout le monde. Un homme pédant. Une femme bien pédante. La gent pédante. Le docteur n'instruit plus dès qu'il devient *pédant*. (Sanl.)

— Qui tient du pédant, en parlant de certaines choses. Air pédant. Ton pédant. Manières pédantes. Cela est pédant. Vous tenez un langage très-pédant. N'affectez pas des manières si pédantes. Le véritable savoir n'est jamais pédant, parce qu'il ne sent pas le besoin de l'être.

PÉDANTAILLE. s. f. (pr. *pé-dan-ta-ye*). La gent pédantesque, les pédants.

— Se dit aussi, individuellement, d'une personne pédante. Un poëte, un astrologue, ou quelque *pédantaille*. (Xe sat. de Régnier.)

— Syn. de Pédanterie. Ce terme de mépris est tout à fait inusité.

PÉDANTER. v. n. 1re conj. (rad. *pédant*). Enseigner les enfants dans les colléges. N'est plus qu'un terme de mépris, tout à fait inusité.

— Par extens., Faire le pédant; affecter de paraître savant, parler d'un ton doctoral, régenter impertinemment tout le monde. Que de gens, dans la société, qui ne sont bons qu'à pédanter, et qui ne font pas autre chose, sans qu'ils s'en doutent. Cette acception fort juste du v. Pédanter est omise dans tous les dictionnaires.

PÉDANTERIE. s. f. (rad. *pédant*). Profession de ceux qui enseignent les enfants. Quitter la pédanterie. Se ressentir de la pédanterie. En ce sens, c'est un terme de mépris, tout à fait inusité.

— Érudition lourde, indigeste, dont on aime à faire parade. Ce n'est pas là du vrai savoir, c'est tout simplement de la pédanterie. Ces livres, ces discours sont tous remplis de pédanterie. Tout le savoir obscur de la *pédanterie*. (Mol.)

— Vice du pédant, air pédant, ton pédant, manière pédante, affectation de rigidité dans les choses les plus futiles. Haïr la pédanterie. Sentir la pédanterie. Mettre en tout de la pédanterie. Se défaire de sa pédanterie. Pédanterie ridicule, assommante, choquante, insupportable. Être d'une inconcevable pédanterie. Contrôler par pédanterie tout ce qu'on dit, tout ce qu'on fait. Il y a de la pédanterie à se donner continuellement des airs de docteur. Que voulez-vous que je vous dise du costume? il serait choquant de le braver à un certain point; il y aurait plus souvent de la *pédanterie* à s'y assujétir à la rigueur. (Dider.)

PÉDANTESQUE. adj. des 2 g. Qui sent le pédant, qui est propre au pédant, qui tient du pédant. Air pédantesque. Ton pédantesque. Démarche pédantesque. Discours pédantesque. Manières pédantesques. Habitudes pédantesques. Érudition, science pédantesque. Phrase, style pédantesque.

Ronsard vit aussitôt, par un retour grotesque,
Tomber de ses grands mots le faste *pédantesque*.
(Boileau.)

— En parlant des personnes.

Muse, baisse le ton, et, sans être grotesque,
Peins des fils du hameau le mentor *pédantesque*.
(Delille.)

— substantiv. Le pédantesque. Genre de littérature, qui sent l'affectation, où l'on fait un étalage de science fausse ou désordonnée. Tomber dans le pédantesque. Éviter le pédantesque. Que de moralistes tombent dans le pédantesque! Cette acception est omise dans tous les dictionnaires.

PÉDANTESQUEMENT. adv. D'une manière pédante, d'une manière qui sent le pédant. Raisonner, discourir, parler, agir pédantesquement.

PÉDANTISER. v. n. 1re conj. Faire le pédant, afficher le pédantisme, faire parade d'une fausse science, d'une érudition exagérée. Ce verbe se trouve avec ces acceptions dans la satire Ménippée.

— Se prend quelquefois activement, et signifie Rendre pédant. Pédantiser quelqu'un.

— De même, on dit pronominalement. *Se pédantiser*. Devenir pédant. Ces deux dernières acceptions sont omises dans tous les dictionnaires.

PÉDANTISME. s. m. (rad. *pédant*). Air, ton, caractère, manières du pédant. Ce terme est à peu près synonyme de *pédanterie*, pour lequel on l'emploie communément. Il a même, quoiqu'il n'ait de signification qu'en mauvaise part, quelque chose de moins trivial dans l'expression, de moins méprisant dans le sens. Ne vouloir être ni conseillé ni corrigé sur son ouvrage est un *pédantisme*. (La Bruy.) *Pédantisme!* ce mot paraît être né dans la langue en même temps que la naissance de l'érudition exagérée. (Phil. Chasl.) Le hideux *pédantisme* [illegible]

— Se prend pour Les pédants. C'est la paresse des hommes qui a encouragé le *pédantisme* à grossir plutôt qu'à enrichir les bibliothèques. (La Bruy.)

En ce public, fléau du pédantisme,
N'épargne pas, quand l'écrit est jugé,
Le protecteur plus que le protégé. (J.-B. Rouss.)

PÉDARCHIE. s. f. (ét. gr., παῖς, παιδός, enfant, ἀρχή, pouvoir). Gouvernement des enfants, des jeunes gens. Il est inusité et iron.

PÉDARCHIQUE. adj. des 2 g. Qui concerne la pédarchie, qui a rapport au gouvernement des enfants. Il est inusité et ironique.

PÉDARTHROCACE. s. m. (ét. gr., παῖς, παιδός, enfant; ἄρθρον, jointure; κακός, mal). Pathol. Maladie des articulations chez les enfants.

PÉDATIFIDE. adj. des 2 g. (ét. lat., *pes*, *pedis*, pied; *findere*, diviser). Bot. Dont les nervures sont pédalées et les lobes divisés jusqu'à la moitié de la largeur. Feuille pédatifide.

PÉDATILOBÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *pes*, *pedis*, pied; *lobus*, lobe). Bot. Qui a des nervures pédalées et des lobes incisés à une profondeur indéterminée. Feuille pédatilobée.

PÉDATION. s. f. (pr. *pé-da-ci-on*; rad. lat. *pes*, *pedis*, pied). Entom. Manière dont les pattes des insectes se développent; nombre des pièces articulées dont ces pattes se composent, ainsi que la forme des diverses parties qui les constituent, et les usages auxquels elles sont destinées.

PÉDATIPARTITE. adj. des 2 g. (ét. lat., *pes*, *pedis*, pied; *partitus*, divisé). Bot. Qui a les nervures pédalées, les lobes divisés au delà du milieu, et le parenchyme non interrompu. Feuille pédatipartite.

PÉDATISÉQUÉ, ÉE. adj. (pr. *pé-da-ti-cé-ké*; ét. lat., *pes*, *pedis*, pied; *seco*, je coupe). Bot. Qui a les nervures pédalées, les lobes divisés jusqu'à la nervure du milieu, et le parenchyme interrompu. Feuilles pédatiséquées.

PÉDATROPHIE. s. f. (ét. gr., παῖς, παιδός, enfant; ἀ priv.; τρέφω, je nourris). Pathol. Atrophie mésentérique.

PÉDATROPHIQUE. adj. des 2 g. Pathol. Qui a rapport à la pédatrophie.

PÉDAUQUE. s. f. (du lat. *pes*, *pedis*, pied; *auca*, oie). Hist. Statue de la reine Berthe, mère de Charlemagne, qui était terminée par des pieds d'oie, et qui se voit sur certains monuments gothiques.

PÉDÈME. s. f. Ant. gr. Sorte de danse lacédémonienne. || Air de cette danse.

PÉDÉRASTE. s. m. Celui qui est adonné au vice de la pédérastie. Les pédérastes sont des infâmes.

PÉDÉRASTIE. s. f. (pr. *pé-dé-ra-sti*; ét. gr., παῖς, παιδός, enfant; ἐράω, j'aime). Passion désordonnée, amour criminel d'un homme pour un jeune garçon, et des hommes entre eux. La pédérastie est un vice infâme que la morale, la nature et la raison réprouvent également; c'est l'une des grandes preuves du degré d'abjection dans lequel l'homme peut se laisser entraîner lorsque, maîtrisé par des goûts vils et impétueux, fruits ordinaires d'une profonde dépravation, il ne trouve plus, dans la pureté de son cœur et dans l'amour de la vertu, une barrière suffisante contre l'immoralité. Ce crime était autrefois puni de la peine de mort, la justice divine ellemême l'avait prononcée. En France même, l'ancienne jurisprudence condamnait à la peine du feu ceux qui s'en étaient rendus coupables.

PÉDÈRE. s. m. Entom. Genre d'insectes de l'ordre des coléoptères.

PÉDESTRE. adj. des 2 g. (pr. *pe-dè-stre*; du lat. *pedestris*; rad. *pes*, *pedis*, pied). Qui pose sur ses pieds, qui représente un homme à pied. Statue pédestre, par opposition à *statue équestre*, celle qui représente un homme à cheval.

— Qui se fait à pied. Course pédestre. Promenade pédestre. Voyage pédestre. Exercice pédestre. Il est peu usité.

— Entom. Épithète donnée aux insectes diptères, et à une tribu de la famille des ichneumonides.

PÉDESTREMENT. adv. (pr. *pé-dè-stre-man*). A pied. Aller pédestrement. Voyager pédestrement.

PÉDÈTE. s. m. Zool. Mammifère de la famille des rongeurs et de la grosseur d'un lièvre. Le pédète habite le cap de Bonne-Espérance.

PÉDIAIRE. adj. des 2 g. (rad. lat. *pes*, *pedis*, pied). Bot. Dont le pétiole bifide porte des folioles attachés uniquement sur le côté interne de ses divisions. Feuilles pédiaires. V. PÉDALÉ.

PÉDIAL, ALE. adj. (rad. lat. *pes*, *pedis*, pied). Anat. Qui appartient au pied.

— Ornith. *Plumes pédiales*. Celles qui garnissent les pieds dans certains oiseaux.

PÉDICELLAIRE. s. m. Polyp. Genre de polypes qu'on n'a encore observé que sur des oursins.

— Conchyl. Espèce de coquille.

— Bot. Arbre de la Cochinchine qui paraît se rapprocher des gomarts, dans la famille des rhamnées.

PÉDICELLE. s. m. (du lat. *pedicellus*; rad. *pes*, pied). Bot. Petit pédoncule particulier résultant de la ramification d'un pédoncule commun, et ne portant qu'une seule fleur. || Support [illegible]

— Entom. [illegible] d'un insecte.

PÉDICELLÉ, ÉE. adj. Bot. Qui est placé au sommet d'un pédicelle, qui est porté par un pédicelle. Chacune des fleurs qui composent la grappe du lilas, de la vigne, etc., est pédicellée. || *Glandes pédicellées*. Celles qui sont situées à l'extrémité d'un support très-mince. || *Boutons pédicellés*. Ceux qui sont placés sur [illegible] en forme de pied.

— PÉDICELLÉS. s. m. pl. Échin. Ordre de la classe des échinodermes, comprenant ceux qui ont des pieds ou des organes vésiculaires auxquels on donne ce nom.

PÉDICELLIE. s. f. Bot. Genre d'arbres de la famille des rhamnoïdées, indigènes des Indes.

PÉDICELLULE. s. m. Bot. Pédicelle très-mince; support filiforme qui sert de pédicelle à l'ovaire de certaines synanthérées.

PÉDICIE. s. f. Entom. Genre d'insectes de l'ordre des diptères, famille des némocères, tribu des tipulaires.

PÉDICULAIRE. adj. des 2 g. (rad. lat. *pediculus*, pou). Méd. N'est usité que dans cette expression: *Maladie pédiculaire*. Maladie dans laquelle il s'engendre des poux entre cuir et chair. V. PHTHIRIASE.

PÉDICULAIRE. s. f. (du lat. *pediculus*, pou). Bot. Genre de plantes de la famille des rhinanthées. Ce sont des plantes herbacées presque toujours vivaces par leurs racines, à feuilles le plus souvent ailées ou pinnatifides, et à fleurs terminales, purpurines, blanches ou jaunâtres, ordinairement disposées en épi. On en connaît près de cinquante espèces qui, à l'exception de deux, particulières aux pays de plaines, appartiennent toutes aux montagnes alpines ou aux climats froids. La pédiculaire des marais, qui croît en France dans les lieux aquatiques, a été vantée autrefois comme vulnéraire. On a supposé que cette plante donnait aux bestiaux les poux qui les dévorent pendant l'été. Pédiculaire des bois. Pédiculaire incarnate. Pédiculaire verticellée. Pédiculaire tubéreuse.

PÉDICULARIÉ, ÉE. adj. Bot. Syn. de Rhinanthacé.

PÉDICULE. s. m. (du lat. *pediculus*; rad. *pes*, *pedis*, pied). Bot. Espèce de queue propre à certaines parties des plantes autres que les fleurs et les fruits. Les aigrettes, les nectaires sont des pédicules. Il ne faut pas confondre ce mot avec *pédoncule*: celui-ci est la tige qui supporte la fleur et le fruit.

— Entom. Toute partie rétrécie qui supporte une portion du corps, comme les balanciers chez les diptères, l'abdomen dans beaucoup d'hyménoptères.

— Pathol. Partie servant de base aux diverses tumeurs et excroissances qui s'élèvent sur la surface du corps, ou croissent à l'intérieur et se développent sur les membranes muqueuses.

PÉDICULÉ, ÉE. adj. Bot. Qui est porté sur un pédicule.

PÉDICULIDÉ, ÉE. adj. Entom. Qui ressemble à un pédicule. || PÉDICULIDÉS. s. m. pl. Famille d'insectes aptères qui a pour type le genre pédicule.

PÉDICURE. s. m. (ét. lat., *pes*, *pedis*, pied; *cura*, cure, guérison). Celui qui traite les maladies des pieds; particulièrement, Celui qui fait profession d'enlever les cors et les durillons des orteils.

— S'emploie aussi adjectiv. La médecine *pédicure*, seule, n'est pas très-lucrative, la plupart de ceux qui l'exercent y joignent le commerce de pommades ou onguents qu'ils disent propres à guérir les cors aux pieds et les autres maladies de l'extrémité inférieure. (Mérat.) Cette acception est omise dans tous les dictionnaires.

PÉDIEN, ENNE, et PÉDIÉEN, ÉENNE. adj. et s. Antiq. gr. Nom qu'on donnait aux Athéniens qui habitaient entre la colline et la mer.

PÉDIEUX, EUSE. adj. (rad. lat. *pes*, *pedis*, pied). Anat. Qui appartient au pied. || *Muscle pédieux*. Celui qui revêt la face dorsale du pied. C'est le même que le petit extenseur des orteils. || *Artère pédieuse*. Portion de la tibiale antérieure qui se distribue au pied. || On dit aussi substantiv. *la pédieuse*, pour L'artère pédieuse. La *pédieuse*, à raison de sa position superficielle sur le dos du pied, est exposée à être ouverte dans les plaies de cette partie. (Petit.)

PÉDIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *pes*, *pedis*, pied; *fero*, je porte). Bot. Qui est muni d'un pied, comme l'ovaire de certaines synanthérées.

— Zool. Se dit d'animaux qui ont des pieds ou des appendices analogues.

— PÉDIFÈRES. s. m. pl. Moll. Famille de mollusques comprenant ceux dont le pied est grand, comprimé, tendineux et non byssifère.

PÉDIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *pes*, *pedis*, pied; *forma*, forme). Hist. nat. Qui a forme de pied; dont la forme a quelque analogie avec celle du pied. Tel est, par exemple, un palpe d'arachnide.

PÉDILANTHE. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones de la famille des euphorbiacées. Il renferme plusieurs plantes ligneuses d'où découle un suc laiteux. Pédilanthe faux tithymale.

PÉDILE. s. m. (rad. lat. *pes*, *pedis*, pied). Bot. Petit pied; sorte de support grêle [illegible] au-dessous de l'aigrette des synanthérées.

PÉDILÉ, ÉE. adj. Bot. Qui est muni d'un pédile. Se dit particulièrement de l'aigrette des synanthérées, quand elle surmonte un ovaire qui se rétrécit et s'allonge en pédile. Léontodon pédilé.

PÉDILUVE. s. m. (ét. lat., *pes*, *pedis*, pied; *luo*, laver). Médec. Bain de pieds. Pédiluve froid, chaude, tiède. Pédiluve de propreté. Prendre un pédiluve. Ajouter à un pédiluve quelques cuillerées de sel commun ou de la farine de moutarde. Les pédiluves tièdes déterminent la dilatation des vaisseaux et l'afflux du sang dans leur intérieur; les pédiluves froids, ou même glacés, conviennent pour empêcher le développement d'une inflammation à la suite d'une entorse, d'une brûlure; les pédiluves chauds sont employés comme révulsifs pour opérer une prompte dérivation. [illegible] Sous le rapport de la propreté et de la santé, il est nécessaire d'user fréquemment de pédiluves. [illegible]

PÉDIMANE. adj. des 2 g. (ét. lat., *pes*, *pedis*, pied; *manus*, main). Zool. Qui a des pieds [illegible], dont les pieds, ayant le pouce opposable, se trouvent par là convertis en une sorte

de mains. Toute cette structure *pédimane* fait que les singes ne marchent guère, ce qui était convenable à leur destination, puisque ces animaux sont formés pour grimper habilement sur les arbres. (Virey.)

— PÉDIMANES. s. m. pl. Mamm. Groupe de mammifères classés dans l'ordre des marsupiaux ou didelphes.

PÉDINE. s. m. Entom. Genre d'insectes de l'ordre des coléoptères, section des hétéromères, famille des mélasomes. On les trouve dans les terrains secs et sablonneux.

PÉDINORNITHES. adj. des 2 g. (ét. gr., πεδινός, de plaine; ὄρνις, ιθος, oiseau). Ornith. Qui est oiseau de plaine, qui vit dans les plaines. ‖ PÉDINORNITHES. s. m. pl. Ordre de la section des mydalornithes.

PÉDIOCLE. s. m. (ét. lat., *pes, pedis*, pied; *oculus*, œil). Crust. Genre de crustacés dont les yeux sont portés sur un seul pédicule, et mobiles, tel est le limaçon, etc.

PÉDIONALGIE. s. f. (du lat. *pes, pedis*, pied; et du gr. ἄλγος, douleur). Pathol. Affection spasmodique de la plante des pieds, caractérisée par une douleur vive, lancinante, revenant par accès et à des intervalles indéterminés. J'ai eu occasion d'observer plusieurs *pédionalgies* assez intenses contre lesquelles tous les topiques imaginables ont été vainement employés. (Reydell.)

PÉDIONALGIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport à la pédionalgie.

PÉDIONOME. adj. des 2 g. (du gr. πεδιονόμος, qui habite la plaine). Ornith. Qui vit dans la plaine. ‖ PÉDIONOMES. s. m. pl. Famille de l'ordre des échassiers, qui ne comprend que le genre outarde.

PÉDIPALPE. adj. des 2 g. (ét. lat., *pes, pedis*, pied; *palpus*, palpe). Arachn. Dont le palpe est en forme de pied, de serre ou de bras. ‖ PÉDIPALPES. s. m. pl. Famille d'arachnides.

PÉDIVEAU. s. m. Bot. Genre de plantes monocotylédones, de la famille des aroïdes. Pédiveau pinnatifide. Pédiveau bicolore. Pédiveau comestible. Pédiveau sagitté.

PÉDOMÈTRE. s. m. (ét. lat., *pes, pedis*, pied; *metrum*, mesure). Métrol. Instrument avec lequel on mesure le chemin. V. ODOMÈTRE, qui est plus usité.

PÉDON. s. m. (du lat. *pedo, pedonis* qui a de grands pieds). Courier à pied.

PÉDONCULAIRE. adj. des 2 g. Bot. Qui donne naissance à des pédoncules avortés. Vrilles pédonculaires. ‖ Qui a de longs pédoncules. Pectophyte pédonculaire.

PÉDONCULE. s. m. (du lat. *pes, pedis*, pied, support). Bot. Support de la fleur ou du fruit. On donne aussi ce nom à la base d'un pédoncule ramifié, et aux branches ou tiges, plus ou moins différentes de ce qu'elles ont coutume d'être, d'où naissent les pédicelles floraux. Aussitôt que le mystère est accompli, le *pédoncule* qui soutient la corole se redresse, la fleur se relève et présente au ciel ses voiles de rubis et d'azur qui enveloppent déjà le berceau de ses enfants. (A. Martin.)

— Anat. Nom donné à divers appendices ou prolongements cérébraux. Pédoncules du cerveau. Pédoncules du cervelet. Pédoncules de la glande pinéale.

PÉDONCULÉ, ÉE. adj. Bot. Qui est porté par un pédoncule. Fleur pédonculée.

— Zool. Se dit de la tête d'un insecte, quand elle se resserre à sa partie postérieure en manière de cou. ‖ Se dit aussi des yeux d'un crustacé, quand ils sont portés sur un fort gros pédoncule.

— PÉDONCULÉS. s. m. pl. Entom. Ordre de cirripèdes comprenant ceux de ces insectes qui ont le corps soutenu par un pédoncule tubuleux mobile.

PÉDONCULÉEN, ÉENNE. adj. Bot. Qui provient de la dégénérescence ou de la métamorphose d'un pédoncule. Strobile pédonculéen. Vrilles pédonculéennes.

PÉDONCULEUX, EUSE. adj. Bot. Qui a de longs pédoncules. Isnardie pédonculeux.

PÉDONNE. s. f. Techn. Boulon en buis ou en ivoire, attaché au bout du fer rond du ve-[illegible] alternativement au bout de chaque pointe de laiton.

PÉDOPHILE. adj. et s. des 2 g. (ét. gr., παῖς, παιδός, enfant; φίλος, ami). Qui aime les enfants.

— Myth. gr. Surnom de Cérès, considérée comme la mère ou la nourrice du genre humain.

PÉDOPHLÉBOTOMIE. s. f. (ét. gr., παῖς, παιδός, enfant; φλέψ, veine; τομή, incision). Médec. Saignée des enfants.

PÉDOPHLÉBOTOMIQUE. adj. des 2 g. Médec. Qui a rapport, qui appartient à la pédophlébotomie.

PÉDOTHYSIE. s. f. (pr. pédo-ti-zi; ét. gr., παῖς, παιδός, enfant; θυσία, immolation). Relig. anc. Sacrifice des enfants, coutume barbare que pratiquaient les païens pour désarmer le courroux des dieux.

PÉDOTROPHE. s. m. (ét. V. PÉDOTROPHIE). Hyg. Celui qui enseigne l'art, la manière de nourrir les enfants.

PÉDOTROPHIE. s. f. (ét. gr., παῖς, παιδός, enfant; τροφή, nourriture). Hyg. Partie de l'hygiène qui a pour objet le régime alimentaire des enfants. ‖ Titre d'un beau poëme latin, par Scévole de Sainte-Marthe.

PÉDOTROPHIE. s. f. (ét. gr., πέδον, sol; τρέφω, je nourris). Agron. Art ou théorie des engrais.

PÉDOTROPHIQUE. adj. des 2 g. Hyg. Qui a rapport à l'alimentation des enfants. Régime pédotrophique.

— Agron. Qui concerne la théorie des engrais. Art pédotrophique.

PÉDRO (Ant.-Jos.-Pedro d'Alcantara, dit don). Empereur du Brésil, né en 1798, mort en 1834; abdiqua la couronne de Portugal en faveur de dona Maria, sa fille, sous la régence de don Miguel, qui se mit en possession du trône, chassé lui-même du Brésil et forcé d'abdiquer en faveur de son fils encore enfant, il revint en Europe, et rétablit sa fille sur le trône portugais.

PEDUM s. m. (pr. *pé-domm*; du lat. *pes*, pied). Bâton pastoral, houlette.

—Myth. gr. Attribut de Pan, des Faunes, etc.

— Antiq. Signe distinctif des auteurs comiques, parce que Thalie, muse de la comédie, était aussi la muse de l'agriculture.

PÉGASE. (pr. *pé-ga-ze*). Myth. Cheval ailé, né de Neptune et de Méduse; Persée le monta pour délivrer Andromède, et Bellérophon pour combattre la Chimère. D'un coup de pied Pégase fit sortir de l'Hélicon la fontaine de l'Hippocrène, où les poëtes venaient, dit-on, puiser l'inspiration.

— Symbole de l'essor du génie poétique; on suppose qu'il porte les poëtes dans l'espace jusque sur l'Hélicon. ‖ *Monter sur Pégase, enfourcher Pégase*. Faire des vers. ‖ *Pégase est rétif pour lui, son Pégase est rétif*. C'est un fort mauvais poëte.

Dans son génie étroit il est toujours captif;
Pour lui Phébus est sourd, et *Pégase* est rétif. (Boil.)

— Astron. Constellation de l'hémisphère, qui contient quatre-vingt-treize étoiles.

— Ichthyol. Genre de poissons cartilagineux, de la famille des éleuthéropomes, couverts d'écussons osseux. Les espèces de ce genre n'habitent que les mers des Indes. Le pégase dragon, le pégase volant, le pégase spatule.

PÉGASIDES. s. f. pl. Myth. gr. Surnom des Muses, pris du cheval Pégase qui, comme elles, habitait l'Hélicon, et qui leur servait de monture ainsi qu'à Apollon.

PÉGAULIÈRE ou **PÉGOLIÈRE.** s. f. Mar. Bateau dans lequel on place les chaudières où chauffe le brai pour le carénage des vaisseaux.

PÉGÉES. s. f. pl. (du gr. πηγή, fontaine). Myth. gr. Nymphes des fontaines, les mêmes que les Naïades.

PÈGLE. s. m. Espèce de goudron.

PEGMAIRE. s. m. (rad. gr. πῆγμα, théâtre, échafaud). Antiq. Gladiateur qui combattait sur un pegmate, ou plancher mobile et élastique. On dit aussi *Pegmatile*.

PEGMATE. s. m. (rad. gr. πῆγμα, échafaud). Ant. rom. Espèce de plancher mobile que l'on construisait à Rome, pour y faire combattre des gladiateurs.

PEGMATITE. s. f. Minér. Roche granitique, dans laquelle se trouve le kaolin, qui est la plus précieuse des deux sortes de terres avec lesquelles on fabrique la porcelaine.

PEGME. s. f. (du gr. πῆγμα, échafaud). Antiq. Machine mouvante qui servait au théâtre pour le changement des décorations. V. PEGMATE.

PEGNITZ. Géogr. Rivière de Bavière, dans le cercle du Haut-Mein, tombe dans la Regnitz, après un cours de 100 kilom. ‖ Hist. *Société des Bergers de Pegnitz*. Espèce d'académie libre fondée à Nuremberg, en 1644, pour le développement de la langue et de la littérature allemandes.

PÉGOLETTIE. s. f. Bot. Genre de plantes qui appartient à l'ordre des synanthérées, et à la tribu naturelle des inulées. Pégolettie du Sénégal.

PÉGOMANCIE. s. f. (ét. gr., πηγή, fontaine; μαντεία, divination). Art divin. Divination par le mouvement des eaux des fontaines.

PÉGOMANCIEN, IENNE. adj. Qui concerne [illegible] la pégomancie.

PÉGOMYDE. adj. des 2 g. Entom. Qui ressemble à une pégomye. ‖ PÉGOMYDES. s. m. pl. Tribu d'insectes de la famille des myodaires ménomydes.

PÉGOMYE. s. f. (ét. gr., πηγή, fontaine; μυῖα, mouche). Entom. Genre d'insectes diptères de la tribu des muscides, dont on connaît environ seize espèces. La pégomye de la jusquiame se trouve aux environs de Paris.

PÉGON. s. m. Conchyl. Espèce de coquille bivalve.

PÉGOT. s. m. Ornith. Nom vulgaire de la fauvette des Alpes.

PÉGOUZE. s. f. Ichthyol. Espèce de sole qui se trouve dans la Méditerranée.

PÉGU. Géogr. et hist. Province de l'empire birman, autrefois indépendant de la presqu'île de l'Inde, au delà du Gange; les Birmans l'ont conquis en 1757. ‖ Pégu. Ville de l'empire des Birmans, au sud, ancienne capitale du royaume de Pégu.

PÉGUAN, ANE. adj. et s. Géogr. Habitant du royaume de Pégu. ‖ Qui concerne ce royaume ou ses habitants.

PÉHAL. s. m. Gramm. orient. Nom d'une des formes du verbe chaldéen.

PEHLVI, IE. adj. Linguist. Se dit d'une langue parlée dans l'ancienne Médie; idiome mixte, dont la plupart des mots appartiennent aux langues sémitiques, tandis que leurs formes grammaticales sont tout à fait persanes. Idiome pehlvi. Langue pehlvie.

—subst. Le pehlvi. Se dit pour l'idiome pehlvi.

PEHLVIEN, ENNE. adj. et **PEHLVIQUE.** adj. des 2 g. Linguist. Syn. de Pehlvi.

PEICHÉRAS. s. m. Anc. cout. Se disait, dans le Béarn, des lieux où l'on fait paître les troupeaux.

PEIGNAGE. s. m. Techn. Action de peigner la laine, le lin, le chanvre, etc., etc.; façon qu'on leur donne avec le peigne. Omission de l'Académie.

PEIGNE. s. m. (du lat. *pecten*). Instrument de buis, de corne, d'écaille, d'ivoire, etc., taillé d'un ou des deux côtés en forme de dents, et qui sert à démêler les cheveux et à décrasser la tête. Le dos d'un peigne. Les deux côtés d'un peigne. Les petites dents, les grosses dents d'un peigne. Un peigne fin. Un peigne de poche. Un peigne de toilette. Brosse à nettoyer des peignes. Se donner un coup de peigne, deux ou trois coups de peigne.

— Se dit en parlant des animaux. Acheter des peignes pour peigner les crins d'un cheval.

— Fam. *Être sale comme un peigne*. Être extrêmement sale, n'avoir aucune propreté, par allusion au peigne avec lequel on enlève la crasse de la tête.

— Fig. et pop. *Donner un coup de peigne à quelqu'un*. Le battre, le maltraiter. ‖ *Se donner un coup de peigne*. Se battre.

— Montaigne a employé le mot *peigne* au fig. On peut reconnaître aisément qu'il y a des endroits de l'Énéide, auxquels l'auteur eût donné encore quelques tours de *peigne*, s'il en eût eu loisir. (Liv. II, ch. 10.)

— Ornement de tête, de forme plus ou moins courbe et à longues dents, que les femmes portent pour retrousser leurs cheveux et les maintenir dans la forme qui leur a été donnée. Mettre dans ses cheveux un peigne d'écaille, un peigne d'or. On dit *un peigne de diamants*, pour Un peigne enrichi de diamants.

L'or et l'écaille en *peigne* artistement formés,
Attachaient ses cheveux de myrrhe parfumés. (Delille.)
Le *peigne* au cintre d'or, parsemé de rubis,
Suspend de ses cheveux l'éblouissante ébène.
(Dureau de la Malle.)

— Techn. Instrument de fer pour apprêter la laine, le lin, le chanvre. ‖ Peigne de cardeur. Peigne de tisserand. ‖ Sorte de châssis long et étroit, dans les trous duquel le tisserand fait passer séparément les fils de la chaîne des étoffes. ‖ Tringle de bois armée de dents, avec laquelle le marbreur agite ses couleurs sur l'eau gommée. ‖ Extrémité des douves d'un tonneau. ‖ Poinçon en forme de râteau avec lequel l'épinglier perce les papiers pour y placer les épingles. ‖ Outil denté dont le tourneur se sert pour former des vis sur le tour en l'air. ‖ Outil que le savonnier emploie pour tracer les pains de savon. ‖ Instrument avec lequel le boulanger trace des figures sur le biscuit de mer. ‖ *Tenon à peigne*. Tenon de rapport que le menuisier colle dans les traverses, soit droites, soit cintrées.

— Médec. vétér. Nom donné à la crapaudine, lorsqu'elle a son siége à la partie antérieure de la couronne, et que les poils qui avoisinent le sabot sont redressés comme les dents d'un peigne.

— Entom. Nom donné à deux pièces, une de chaque côté de la partie postérieure de la poitrine du scorpion, qui portent une rangée de dents disposées à peu près comme celles d'un peigne. Le nombre des lames de ce peigne varie suivant les espèces.

— Bot. *Peigne de Vénus*. Plante ombellifère, ainsi nommée, parce qu'à ses fleurs succèdent des fruits achaines très-allongés et disposés sur un même rang comme les dents d'un peigne.

— Moll. Genre qui comprend un grand nombre de mollusques bivalves, répandus dans toutes les mers et qui appartiennent à l'ordre des lamellibranches subostracés. Il avait été d'abord confondu avec le genre huître. Les habitudes [illegible] moules, mais ils sont en général plus libres. Jamais ils ne s'enfoncent dans le sable, ils vivent au contraire au fond de la mer, appliqués comme les huîtres par une seule valve, mais non fixés. Sur les côtes on mange les grandes espèces de ce genre, mais c'est une nourriture grossière dont les classes peu fortunées font seules usage. Peigne côtes-rondes. Peigne moyen. Peigne de Saint-Jacques. Peigne bénitier. Peigne sole. Peigne pourpré. Peigne manteau blanc. Peigne glabre.

— Foss. Coquilles fossiles dépendant du genre peigne; elles se rencontrent dans presque toutes les couches marines au-dessus de celles du phyllade. Les espèces très-nombreuses ont conservé leur têt dans toutes les sortes de terrain, et se trouvent encore en très-grand nombre à l'état vivant dans toutes les mers. Peigne fragile. Peigne lisse. Peigne orbiculaire. Peigne en éventail. Peigne nain. Peigne crêpu.

PEIGNÉ, ÉE. part. pass. du v. Peigner. S'emploie adj. Cheveux bien peignés. Tête mal peignée. Chevelure, perruque artistement peignée.

— Fig. et fam. *Un homme trop peigné*. Celui dont la toilette est trop recherchée, trop prétentieuse. ‖ *Un homme mal peigné*, Celui qui est mal propre, mal vêtu. On dit substantiv. *Un mal peigné, une mal peignée*.

— *Être peigné à la diable*. Avoir les cheveux ou la perruque en désordre.

— Fig. Soigné, bien tenu, d'une propreté recherchée. Jardin bien peigné. Allées bien peignées.

— Poli, travaillé avec soin, châtié. Ouvrage bien peigné. ‖ *Style trop peigné*. Style où le soin se fait trop remarquer, où l'exactitude est trop affectée.

— Pop. Battu, maltraité. Il a été bien peigné, drôlement peigné.

— substantiv. Le peigné. Se dit en littérature pour le genre peigné

. . . . Gardez-vous bien
D'imiter le faux goût qui mêle en son ouvrage,
L'inculte, l'élégant, le *peigné*, le sauvage. (Dau.)

PEIGNÉE. s. f. Action de peigner ou de se peigner, dans le sens figuré et populaire de *battre* ou *se battre*. Donner une peignée à quelqu'un. Se donner une peignée. Recevoir une bonne peignée.

— Techn. La quantité de laine, de lin, ou de chanvre que l'ouvrier met sur son peigne. Omission de l'Académie et de N. Landais.

PEIGNE-MACHAU. s. m. Agric. Machine armée de dents, propre au binage des prairies.

PEIGNER. v. a. 1re conj. (pr. *pé-gné*; du lat. *pectere*; ou du gr. πεκτέω, même signification). Démêler, nettoyer, arranger avec un peigne. Peigner ses cheveux, sa perruque, sa barbe, ses moustaches. Voilà ce que c'est, jeune homme, dit le quadragénaire en *peignant* ses favoris. (De Balzac.)

— Se dit des animaux. Peigner un cheval, peigner la crinière et la queue d'un cheval. Peigner un chien, un chat.

— Techn. Apprêter la laine, le lin ou le chanvre avec des peignes à dents de fer. Peigner du chanvre, du lin. ‖ Chez les fleuristes, Arranger les différentes parties d'une fleur, afin de la rafraîchir.

— Fig. et pop. Battre, maltraiter. Peigner quelqu'un comme il faut, le bien peigner, le peigner de la bonne manière.

— Littér. Travailler, soigner, châtier, polir. Peigner son style.

— SE PEIGNER. v. pron. Peigner ses cheveux.

Il veut partir à jeun. Il se peigne, il s'apprête;
L'ivoire trop hâté deux fois rompt sur sa tête,
Et deux fois de sa main le buis tombe en morceaux.
(Boileau.)

— Fig. et pop. Se maltraiter, se battre. Ces deux mégères se sont horriblement peignées

PEIGNERAN. s. . Nom que l'on donne encore, dans quelques localités, à l'ouvrier qui fabrique des peignes pour la laine.

PEIGNEUR, EUSE. s. Techn. Celui, celle qui peigne la laine, le chanvre, le lin, etc. Les maîtres cardeurs de Paris étaient appelés autrefois *peigneurs de laine*.

PEIGNIER. s. m. Fabricant, vendeur de peignes. ‖ adjectiv. Marchand peignier.

PEIGNOIR. s. m. Sorte de manteau de toile qu'on se met sur les épaules quand on se peigne, pour empêcher que la crasse, les cheveux viennent à tomber sur les habits, sur la robe de chambre. Mettre un peignoir.

— Manteau de toile, à peu près semblable au peignoir ordinaire, et dont on se couvre dans le bain ou en sortant du bain. Faire chauffer un peignoir.

— Vêtement de femme, en forme de robe, sans taille ajustée, que les dames portent le matin, lorsqu'elles sont en déshabillé ou qu'elles gardent la chambre: pour plus de commodité, elles gardent le peignoir quelquefois tout le jour, surtout à la campagne, pendant l'été. Être en peignoir. Porter un riche peignoir, un peignoir à dentelle, un peignoir simple, uni. Le peignoir est aussi un vêtement de nuit. Cette acception si usitée du mot *peignoir* est omise dans l'Académie et dans N. Landais.

— Anc. techn. [illegible] où les perruquiers mettaient leurs peignes.

PEIGNON. s. m. Techn. Quantité de chanvre peigné que l'ouvrier fixe à sa ceinture, pour filer une corde.

[illegible] rebuts, restes de la laine peignée.

PEIGNURE. s. f. Mar. Extrémité d'un cordage qui a été détordu et effilé.

— PEIGNURES. s. f. pl. Cheveux qui tombent de la tête lorsqu'on se peigne.

PEIK. s. m. Hist. ott. Nom des gardes du corps du sultan. ‖ *Peik-bachi*. Chef des peiks.

PEILA ou **PEILAU** Géogr. et hist. Ville de Prusse, dans la Silésie, aux sources de la Peil. Établissement des frères Moraves. Frédéric le Grand y remporta une victoire sur les Autrichiens, le 16 août 1762.

PEILLE, PEIE, PILE ou **EMPILLE.** s. f. Pêch. Noms que l'on donne à certaines lignes armées d'hameçons.

PEILLIER, ÈRE. s. Celui, celle qui ramasse les peilles ou chiffons pour la fabrication du papier. On dit communément *chiffonnier, ère*.

PEILLES. s. f. pl. (en vieux lang. signifie morceau, lambeau). Techn. Chiffons qui servent pour fabriquer le papier.

PEINCHEBEC. s. m. Métallurg. Alliage de zinc et de cuivre.

PEINDRE. v. a. 4ᵉ conj. irrég. (du lat. *pingere*). *Je peins, tu peins, il peint, nous peignons, vous peignez, ils peignent. Je peignais, nous peignions. Je peignis. J'ai peint. J'avais peint. J'eus peint. Je peindrai. J'aurai peint. Je peindrais. J'aurais peint. Peins, qu'il peigne, peignons, peignez. Que je peigne, que nous peignions. Que je peignisse. Que j'aie peint. Que j'eusse peint. Peignant.* Représenter, figurer, reproduire les objets par les traits, les couleurs, les formes, la situation. Peindre une tête, un bras, un corps. Peindre un homme, un lion, un agneau. Peindre un aigle, un cygne, un colibri. Peindre un arbre, un paysage, un coucher de soleil, un clair de lune. Peindre quelqu'un en grand, en petit, en pied, en partie, en demi-buste. Peindre une bataille, une prairie, une vallée, une montagne. Proposez-lui plutôt à lui qui sait faire de la chair, de *peindre* une étoffe, un ciel, un œillet, une prune avec sa vapeur, une pêche avec son duvet. (Diderot.)

Tantôt de son pays *peignant* les longs malheurs,
Elle en chargeait la toile et l'arrosait de pleurs.
(Delille.)

Si de Rubens imitant la magie,
La toile eût pu s'animer sous mes doigts,
Quel beau portrait j'aurais fait de ma mie!
Je l'aurais *peinte* ainsi que je la vois. (Ségur.)

— *Peindre l'histoire.* Représenter des sujets historiques. On dit de même Peindre le portrait, le genre, le paysage, etc.

— Dans le style poét. et fig.

Au sein de ce lac immobile
Qui *peint* le ciel et les oiseaux. (Desbordes.)

Soit que le jour, dissipant les étoiles,
Force la nuit à retirer ses voiles,
Et *peigne* l'orient de diverses couleurs. (Racan.)

— Enduire simplement de couleurs, sans que celles-ci représentent aucune figure. Peindre une chambre, une alcôve, un mur. Peindre les roues et le train d'une calèche. Leur coutume est de *peindre* leurs lèvres. (La Bruy.)

Même elle avait encor cet éclat emprunté
Dont elle eut soin de *peindre* et d'orner son visage
Pour réparer des ans l'irréparable outrage. (Racine.)

— Orner de peintures, de diverses représentations de figures, d'arabesques, etc. Peindre une galerie, un plafond, des lambris. A Rome, dit-il, mon voyageur vit Raphaël *peignant* les galeries du Vatican. (Chateaub.)

— Absol. S'adonner à peindre. Apprendre à peindre. Exceller dans l'art de peindre. Peindre d'après nature. Peindre dans le goût d'une école, dans la manière d'un maître. Peindre d'idée, de mémoire, de pratique. Peindre sur toile, sur bois, sur cuivre, sur verre, sur ivoire, sur porcelaine, sur vélin. Peindre à l'huile, à fresque, à l'aquarelle, au pastel. Peindre en détrempe, en camaïeu, en miniature, en émail.

— Neutral. Ecrire, former les lettres, les caractères dont se compose l'écriture. Peindre bien. Peindre mal. Peindre si mal qu'on ne peut lire l'écriture.

— Représenter vivement par le discours, par la pensée. Peindre les combats dans un poëme. Homère a peint parfaitement, dans son Odyssée et son Iliade, les dieux et les héros du paganisme. Racine, Corneille, Bossuet, Fénelon, Pascal, La Bruyère, Molière, etc., ont peint avec une frappante vérité, chacun dans son genre, les hommes avec leurs passions et leurs différents caractères. Peindre le vice et la vertu avec les couleurs qui leur sont propres, de manière à faire aimer celle-ci, et haïr celui-là. Votre mémoire vous la *peindra* mieux avec tous ses traits et son incomparable douceur, que ne pourraient faire toutes mes paroles. (Boss.) Celui-là *peint* les hommes tels qu'ils devraient être, celui-ci les *peint* tels qu'ils sont. (La Bruy.) Personne n'a *peint* avec plus de vérité les situations et les infortunes qui excitent la pitié. (Barth.) On nous avait *peint* les habitants comme des êtres presque stupides. (Id.) Qu'on nous *peigne* l'amour comme on voudra, il séduit, ou ce n'est pas lui. (J.-J. Rouss.) Il faudrait avoir la main légère pour trouver ce qui peut prêter à la moquerie chez les Français, et la plupart des étrangers ne les ont *peints* qu'avec des traits lourds et dont la ressemblance n'est ni délicate ni frappante. (Mᵐᵉ de Staël.)

. . . Oui, je l'ai vu, madame,
Et j'ai *peint* à ses yeux le trouble de votre âme. (Rac.)

Je *peindrai* le carnage inondant les sillons,
Les souverains armés et leurs fiers bataillons. (Del.)

En *peignant* la vertu, j'ai cru *peindre* ma mère,
Mais je n'en ai formé que des traits affaiblis.

— *Peindre*, avec un nom de chose inanimée pour sujet.

Ce trait *peint* l'homme
Depuis la tête jusqu'aux pieds. (J.-B. Rouss.)

.. La pâleur sur son visage
Peint la tristesse et la langueur. (Id.)

... Ses écrits, vrai tableau de sa vie,
Le peignent encor mieux. (Id.)

— *Peindre à.* Pour représenter la beauté des anges, on les *peint* à la ressemblance des femmes. (Boiste.) On veut essayer de *peindre* à la postérité non les actions d'un seul homme, mais l'esprit des hommes dans le siècle le plus éclairé qui fut jamais. (Volt.)

J'ai vu ce même *enfant* dont je suis menacée,
Tel qu'un songe effrayant l'a *peint* à ma pensée.
(Racine.)

— *Peindre de.* Peindre quelqu'un des plus noires couleurs. Elle *peint* de bourgeons son visage guerrier. (Boil.) Cet éclat emprunté dont elle eut soin de *peindre* et d'orner son visage. (Pass.)

Des plus nobles vertus cette adroite ennemie,
Peint l'honneur à nos yeux des traits de l'infamie.
(Boileau.)

— *Peindre sous.* Peindre quelqu'un sous un aspect défavorable. L'imagination *peint* tout sous de fausses couleurs. (Boiste.)

Ils vous feront enfin haïr la vérité,
Vous peindront la vertu sous une affreuse image.
(Racine.)

— *A peindre.* Sorte de locution adverbiale dont on se sert pour exprimer la parfaite conformation de certains objets que l'on peut représenter par des couleurs, et qui mériteraient de servir de modèles, si l'on avait à peindre des objets semblables. C'est ainsi qu'on dit : Un homme fait *à peindre*, une femme faite *à peindre*, c'est-à-dire un homme, une femme parfaitement bien faits. De même, on peut dire : Un habit fait *à peindre*, qui va *à peindre*, c'est-à-dire, un habit dont la coupe est parfaite, qui sied bien à celui qui le porte, etc., etc. Mais il importe de ne pas abuser de cette expression *à peindre*, qui a pendant un temps été fort à la mode à Paris, et dont la plupart des gens faisaient une application ridicule, dans toute sorte de discours. Monsieur, disait-on, vous dansez *à peindre*, vous chantez, vous parlez, vous jouez du violon *à peindre*; conçoit-on rien de plus plaisant, de plus forcé, de plus abusif que d'employer ainsi à tout propos la locution *à peindre*? C'est pour se moquer ouvertement de cette manie, que l'on fait dire à Arlequin, empereur dans la lune, à qui l'on demandait si dans son empire on faisait bonne justice : On l'y fait *à peindre*. Mais on peut très-bien dire, sans choquer le goût et la politesse de la langue française : Un époux fait *à peindre*, un jeune homme bien né. (Regn.) Elle a de l'esprit, est belle, faite *à peindre*. (Piron.)

— *S'achever de peindre.* Mettre le comble à sa ruine, à son déshonneur. || Se dit aussi, très-familièrement, D'un homme qui, après avoir beaucoup bu, recommence à boire.

— Loc. fam. *Pour nous achever de peindre.* Pour comble, pour surcroît de malheur.

— SE PEINDRE. v. pron. Se représenter soi-même, par des traits et des couleurs, faire son propre portrait. Raphaël, Rembrandt, Le Titien, Rubens, et plusieurs autres grands peintres ont su se peindre avec une ressemblance parfaite.

— *Se peindre la barbe.* Se la teindre d'une certaine couleur, surtout pour paraître plus jeune. Ce vieillard se peint la barbe. On dit mieux *se teindre la barbe.*

— Fig. Se représenter à l'esprit. On se *peint* mal ses malheurs et ceux d'autrui. (Boiste.) *Peins*-toi, dans ces horreurs, Andromaque éperdue. (Rac.)

— Être peint. Le glorieux miracle de la transfiguration du Christ ne saurait mieux se peindre que d'après Raphaël.

— Être représenté. Les objets se peignent naturellement dans une onde claire et paisible, sur une glace, sur une surface polie. Dans la nuit profonde, les ardentes lueurs de l'incendie se peignaient sur le fond noir du ciel. Le narcisse incliné se *peint* dans les ruisseaux. (Cast.)

— Se colorer. Le ciel calme et serein se *peint* d'or et d'azur. (Rosset.)

Tel on voit sur le soir un nuage vermeil,
Se *peindre* d'un feu rouge aux rayons du soleil.
(Desfontaines.)

— Être décrit, représenté vivement par le discours. Cette catastrophe est trop horrible, elle ne se peint pas par la parole. La douleur de cette mère infortunée ne saurait se peindre. J'espère que l'honnêteté de votre âme se *peindra* toujours dans vos lettres. (J.-J. Rouss.)

Tout vit par la chaleur d'une lettre éloquente,
Le sentiment s'y *peint* sous les doigts d'une amante.
(Colard.)

— Fig. Se faire connaître en bien ou en mal, en disant ses défauts ou ses qualités, en racontant ses aventures, ses malheurs, etc. Je ne veux point me *peindre* avec trop d'avantage. (Rac.)

— *Cet auteur se peint dans ses ouvrages.* Par ses pensées et son style, il fait connaître ses inclinations et son caractère.

— Fig. Se montrer sensiblement, en parlant des passions et des mouvements de l'homme qui se manifestent à l'extérieur par la coloration, l'altération, la contraction du visage, ...
... âme se peignait sur son front et dans ses yeux. Le sentiment de l'honneur se peint dans tous ses traits. L'espérance et la crainte se *peignaient* dans les regards inquiets des spectateurs. (Barthél.)

Quelle sécurité se *peint* sur ton visage!
Comme ton cœur est pur, ton front est sans nuage.
(Florian.)

PEINE. s. f. (du gr. ποινή, punition du crime, vengeance; d'où, en lat. *pœna*, et en fr. *peine*; en vieux fr. on écrivait *poine*, et on le dit encore aujourd'hui parmi les habitants de la campagne). Châtiment, punition. La peine d'un délit, d'un crime. Porter la peine de son crime. Prononcer, infliger, appliquer une peine. Proportionner la peine à la faute. Encourir une peine. Subir sa peine. Etablir, déterminer des peines. Peine corporelle, capitale, légale, afflictive, infamante, pécuniaire. Où a-t-on pris que la *peine* et la récompense ne soient que pour les jugements humains? (Boss.) L'hypocrisie n'a point lieu où il n'y a ni *peine* à craindre, ni récompense à espérer. (Fléch.) Le juge prononce les *peines* que la loi inflige. (Montesq.) Il fallait une loi pour infliger une *peine* capitale; pour condamner à une *peine* pécuniaire, il ne fallait qu'un plébiscite. (Id.) Pourquoi vous imposer la *peine* de son crime? (Rac.) Si le ciel à ces maux avait borné ma *peine*. (Boil.) Il est juste que je porte seul la *peine* du crime dont je suis coupable. (J.-J. Rouss.)

Nos pères ont péché, nos pères ne sont plus,
Et nous portons la *peine* de leurs crimes. (Rac.)

— Jurispr. *Sous les peines de droit.* Sous les peines portées par la loi. Défendre les associations politiques, les attroupements sur la voie publique, sous les peines de droit. || *Peine arbitraire.* Celle dont l'appréciation, l'application est laissée à l'arbitrage du juge. Dans un autre sens, Peine que l'on impose, que l'on fait subir par un abus d'autorité, sans que la loi l'ait prononcée.

— Anc. jurispr. *Peine comminatoire.* Peine imposée pour contraindre les hommes à remplir leurs obligations. || *Peine contractuelle.* Clause pénale insérée dans un contrat. || *Peine testamentaire.* Déchéance prononcée par un testateur contre ses héritiers ou légataires, pour le cas où ils n'exécuteraient pas ses dernières volontés.

— Théol. *Les peines éternelles*, *les peines de l'enfer.* Le châtiment éternel que Dieu inflige aux réprouvés dans l'enfer. || *Peine du sens.* Les douleurs que les damnés souffrent par les tourments de l'enfer. || *Peine du dam.* Ce qu'ils souffrent par la privation de la vue de Dieu. || *Les peines du purgatoire.* Ce que les âmes souffrent dans le purgatoire.

— Le sentiment de quelque mal, de quelque souffrance dans le corps et dans l'esprit. Les peines du corps. Les peines de l'esprit. Les peines de la vie. Une grande peine, une peine sensible, cruelle. Adoucir, partager les peines de quelqu'un. Cacher, concentrer sa peine. Elle n'épargne aucun soin pour en écarter tous les sentiments de douleur et de *peine* auxquels la vie humaine est assujétie. (J.-J. Rouss.) Après tant de *peines* auxquelles j'étais accoutumé, votre déshonneur était la seule que je ne pouvais supporter. (Id.) Une flatteuse illusion me flattait dans mes *peines*; je perdis avec elle la force de les supporter. (Id.) Le doux sommeil n'avait pu appesantir ses paupières, ni suspendre un moment sa cuisante *peine*. (Fén.) Elle se trouva dans une horrible *peine* d'esprit. (Id.) La plupart des *peines* n'arrivent si vite, que parce que nous ne faisons que la moitié du chemin. (De Lév.) Ce n'est point au plaisir, c'est à la *peine* qu'il faut s'habituer. (Guich.) Qu'est-ce que les *peines*? Des désirs qui surpassent nos forces. (Droz.) Tous mangent leur pain en *peine* et douleur, Notre-Seigneur le promit dès qu'il fit l'homme. (Phil. de Comines.)

Voulez-vous, trop sensible aux *peines* de l'amour,
Le front chargé d'ennuis, vous montrer à la cour?
(Crébillon.)

— *Se faire une peine de.* Ils se font même une *peine* de paraître humains. (Mass.)

— Embarras, inquiétude. Je ne sais que faire, ma peine est grande. Tu m'ôtes d'une grande *peine*, en me donnant de tes nouvelles. (J.-J. Rouss.)

— *Être en peine de, se mettre en peine de.* Être dans l'inquiétude, s'inquiéter. Etre en peine de quelqu'un. Etre en peine de la santé d'un ami. Se mettre en peine de ce qui peut arriver.

— Dans un sens contraire, *Ne pas être en peine de, ne pas se mettre en peine de.* Ne pas s'inquiéter, ne pas s'embarrasser, se soucier fort peu. Il n'y avait que la durée de sa vie dont nous ne croyions pas devoir être en *peine*. (Boss.)

— Fam. *Être comme une âme en peine.* Être fort inquiet. Il est comme une âme en peine. C'est une âme en peine.

— Travail, fatigue. Se donner de la peine. Un travail, un métier qui exige de la peine, beaucoup de peine, une grande peine. Regretter sa peine. Epargner à quelqu'un une peine. Vous n'aurez pas grande peine à faire cela. Dur au travail et à la *peine*. (La Bruy.) Ne voulant goûter de l'autorité que les *peines* et les soins que le devoir y attache. (Mass.) Je souhaite que vos *peines* vous procurent autant d'avantage que de gloire. (Volt.) Je me donne bien de la *peine* pour en épargner à nos Français, qui, généralement parlant, voudraient apprendre sans étudier. (Id.) Plus propres à supporter les ...
... ils avaient moins de vigueur que d'agilité. (Rayn.) La terre ne refuse ses biens qu'à ceux qui refusent de lui donner leurs *peines*. (Fén.)

— *Un homme de peine, des gens de peine.* Celui, ceux qui gagnent leur vie par toute espèce de travail manuel et pénible, sans exercer un métier particulier.

— Salaire, fruit de la peine qu'on s'est donnée, du travail qu'on a fait. Payer à un ouvrier sa peine. Ne pas retenir la peine du mercenaire. N'oubliez pas la peine du travailleur.

— Loc. fig. et prov. *Nul bien sans peine.* On n'acquiert pas de fortune sans travailler; et, dans un autre sens, Les biens sont toujours mélangés de quelques maux. || *Peine passe plaisir.* On recueille souvent plus de peine que de plaisir, on trouve beaucoup de désagréments, là où l'on espérait trouver beaucoup de jouissances.

— *Mourir à la peine.* Mourir sans avoir obtenu une chose pour laquelle on s'était donné beaucoup de peine. || *Réussir dans une entreprise ou mourir à la peine.* Mourir plutôt que de se désister de ce que l'on a entrepris. || Dans un sens analogue, *Mourir à la peine*, signifie Mourir en travaillant. Cet infatigable ouvrier mourra à la peine.

— Loc. prov. *Peine de vilain n'est comptee pour rien.* On fait peu de cas de la peine des malheureux. || *Toute peine mérite salaire.* || *A chaque jour suffit sa peine.*

— *Perdre sa peine, ses peines.* Se donner de la peine inutilement, travailler inutilement à quelque chose.

— *Ne compter pour rien la peine, ses peines, ne pas plaindre sa peine, ses peines.* Se dit familièrement D'une personne obligeante et active qui est toujours disposée à travailler ou à rendre service. || On dit encore, *La peine est pour rien.*

— Par politesse, on dit *Prenez la peine, donnez-vous la peine de faire cela.* Veuillez faire cela, je vous prie de faire cela. Prenez la peine de vous asseoir. Donnez-vous la peine de venir me voir.

— Fam. *La chose en vaut la peine.* La chose mérite qu'on s'en occupe, qu'on ne néglige rien. Pour obtenir cet emploi, cette faveur, faites agir tous vos amis; la chose en vaut la peine. || Dans le sens contraire, on dit, *Cela n'en vaut pas la peine, ce n'est pas la peine.* Je lui aurais bien écrit pour lui donner avis de cela; mais la chose n'en vaut pas la peine.

— Fam. *Cela ne vaut pas la peine d'en parler.* Se dit d'une chose peu importante ou à laquelle on affecte d'attacher peu d'importance. Se dit aussi quelquefois, par ironie, pour relever l'importance de la chose dont on parle. Ce négociant n'a perdu que cent mille écus, cela ne vaut pas la peine d'en parler, cela ne vaut pas la peine qu'on en parle.

— *Avoir peine, avoir de la peine à.* Eprouver de la répugnance. J'ai de la peine à lui annoncer ce fâcheux événement.

— *Avoir peine, de la peine, beaucoup de peine.* Eprouver de la difficulté en quelque chose. Avoir de la peine à gagner un procès, à faire sa fortune, à venir à bout d'une entreprise, à voir clair dans une affaire. Avoir de la peine à marcher, à parler, etc. Quelle *peine* n'eut-on pas à lui persuader d'étendre les limites de son patrimoine. (Fléch.) A cet aspect, je sentis une impression que j'aurais *peine* à vous rendre. (J.-J. Rouss.) J'eus toute la *peine* du monde à démêler la vérité. (Id.) Joseph avait eu de la *peine* à quitter Naples. (De Pradt.)

— *Avoir peine.* Éprouver de la douleur. J'ai *peine* à contempler son grand cœur, dans ces rudes épreuves. (Boss.)

— *Peine à... de.* Quelle horrible *peine*, à un homme qui est sans prôneur et sans cabale, de se faire jour à travers l'obscurité où il se trouve! (La Bruy.)

— *A peine.* loc. adv. Sert à marquer le peu de temps qu'il y a qu'une chose est faite ou arrivée. A peine étions-nous entrés. A peine étais-je sorti du lit. Nous étions à peine assis. A peine le soleil avait-il paru sur l'horizon, nous marchâmes à l'ennemi. Elle avait à *peine* quarante ans, quand l'Espagne la pleura. (Boss.) Ma vie à *peine* a commencé d'éclore. (Rac.)

A *peine* nous sortions des portes de Trézène,
Il était sur son char (Racine.)

— Dans ce sens, on met quelquefois la conjonction *que* au commencement du second membre de la phrase. A peine a-t-il déjeuné, qu'il se met au travail. Il avait à peine marché une heure, qu'il se trouva sur le bord de la mer. A *peine* eut-il le sceptre en main, qu'il ruina la secte des albigeois. (Fléch.) A *peine* ils sont assis, que d'une voix dolente, le chantre..... (Boil.)

— Presque pas. Il est à peine jour. Il sait à peine lire, à peine écrire. A *peine* un faible jour vous éclaire et vous guide. (Rac.)

— Dans un sens analogue, Légèrement, faiblement. Ce tableau est à peine esquissé. Il faut à peine toucher ce point délicat.

— *A peine si.* A peine s'il nous regarde. C'est à peine si vous m'avez salué.

— Difficilement. Trouver à peine de l'eau pour boire. A peine y a-t-il un seul de ces fruits qui ne soit gâté. On voit à peine à se conduire. A peine votre tête entre-t-elle dans votre chapeau. L'autre, percé de coups, ne se soutient qu'à peine.

... qu'on trouve à *peine* dans un âge avancé. (Fléch.) On ne conçoit qu'à *peine* une telle fureur. (Corn.)

— *A grand'peine.* Très-difficilement, malaisément. Si vous le rangez à votre avis, ce sera à grand'peine. A grand'peine arriverez-vous avant la nuit.

— *Avec peine.* loc. adv. Avec fatigue. Porter un fardeau avec peine.

— Fig. A regret. Il portait son encens avec *peine* sur l'autel de la fortune. (Fléch.) Ils ne souffrent qu'avec *peine* le respect qui leur est dû. (Mass.)

— *Sans peine.* loc. adv. Sans fatigue, sans effort. Faire sans peine deux lieues dans une heure.

— Fig. Aisément. Cet esprit qui embrassait sans *peine* les plus grandes difficultés. (Boss.)

— Volontiers, sans contrainte, de bon cœur. Je ferai cette démarche sans peine.

— *Sous peine de.* loc. adv. Sous peine de la vie, sous peine de vie, sous peine de perdre la vie. Le médecin lui a défendu ce violent exercice, sous peine de maladie, sous peine de tomber malade.

—Dans ce sens, on dit aussi *sur peine de*, et *à peine de;* mais la locution la meilleure et la plus usitée est *sous peine de*.

PEINÉ, ÉE. part. pass. du v. Peiner. Se prend adjectiv. Affligé, chagrin.

— *Peiné de*. Etre peiné de ce qui arrive de fâcheux à un ami. Il en est peiné. Elle en est bien peinée.

— *Peiné contre*. Fâché contre... surtout quand il s'apercevait que j'étais *peiné* contre lui. (Fén.) Bien que cet exemple soit tiré du Télémaque, il semble que *peiné contre* n'est pas du style noble.

— *Ouvrage peiné*. Fait péniblement, difficilement. Un style peiné. Ce tableau renferme de belles choses, mais il paraît peiné, il est trop peiné. Une bonne académie est celle qui, exécutée avec un faire facile, sans négligence: une correction fine, sans sécheresse et sans maigreur; une touche ressentie avec justesse; du goût sans manière: et un travail plus ou moins soigné, sans être *peiné* ni froid. (Watelet.)

— Dans le même sens, Ecriture peinée, trop peinée.

PEINER. v. a. 1re conj. (pr. *pé-né;* rad. lat. *pœna*, peine). Causer de la peine, du chagrin, de l'inquiétude. Cette nouvelle me peine. La position de cette personne me peine vivement.

— Fatiguer. Ce travail me peine beaucoup. C'est un métier qui me peine trop.

— Travailler péniblement, difficilement. Cet auteur peine beaucoup ses écrits. Ce peintre peine tout ce qu'il fait.

— v. n. *Peiner à*. Avoir de la répugnance à. Peiner à punir. Je peine à vous faire tous ces reproches. Peu usité dans cette acception.

— Se fatiguer, faire des efforts. Peiner en traversant un pays de montagnes. Des chevaux qui peinent beaucoup à tirer des bateaux, à traîner un chargement trop lourd. ‖ *Poutre, solive qui peine beaucoup*, qui est trop chargée.

— Fig. Souffrir. Peiner à entendre les gémissements d'un malade. Peiner à voir une personne désolée.

— SE PEINER. v. pron. Prendre de la peine, se donner de la peine. N'aimer pas à se peiner. Ne pas se peiner dans une affaire.

— *Se peiner de*. L'homme de bien est celui qui n'est ni saint ni dévot, et qui s'est *peiné* de n'avoir que de la vertu. (La Bruy.) Inus. dans cette acception.

PEINEUX, EUSE. adj. (rad. *peine*). Qui a de la peine, qui est peiné. Dès le temps de La Bruyère, ce mot était tombé en désuétude. Valeur, dit cet écrivain, devait nous conserver *valeureux*; peine, *peineux*, etc. Batteux, dans ses Principes de littérature, a tâché de le rajeunir: Que l'oreille ne soit offensée d'aucun son dur, sec, traînant, sifflant; que l'esprit ne soit embarrassé d'aucune construction *peineuse*.

— Hist. sainte. *La semaine peineuse*. La semaine sainte, celle où l'Eglise pleure les souffrances de Jésus-Christ. Le comte de Saint-Pol partit de Paris la semaine *peineuse*. (Chron. de Monstrelet.) L'histoire est toute pleine de ceux qui, en mille façons, ont changé à la mort une vie *peineuse*. (Mont.)

PEINT, EINTE. part. pass. du v. Peindre. S'empl. adjectiv. Tableau parfaitement peint. Une académie savamment *peinte* a autant de droits à devenir un tableau de cabinet précieux, qu'un ouvrage de tout autre genre. (Watelet.) Les aigles romaines n'étaient point des aigles *peintes* sur des drapeaux, c'était des aigles d'argent ou d'or au haut d'une pique. (Dict. de Trévoux.)

— Fig. Mœurs fidèlement peintes. La douleur et la vertu *peintes* sur votre visage ne me permettent pas de me défier de vous. (Fén.) Quoique absente il la voyait; elle était *peinte* et comme vivante devant ses yeux. (Id.) Ils entrèrent chez m[illegible] douleur et la consternation *peinte* sur leurs [illegible]ges. (Barth.) Rien n'est resté debout en Fran[illegible] la société *peinte* par Molière est tombée. (I. Souin.)

Eclaircissez ce front où la tristesse est *peinte*,
Les rois craignent surtout le reproche et la plainte.
(RACINE.)

— Comm. *Toiles peintes*. Certaines toiles, certains tissus de fil ou de coton, où sont empreints divers dessins, diverses figures, et qui servent à l'habillement des femmes [illegible]

[illegible] peint. V. Parian.

— Hist. nat. Se dit dit d'un corps dont la surface offre des taches qui ne sont ni arrondies ni très-allongées. Couleuvre peinte.

PEINTADE. s. f. **PEINTADEAU.** s. m. Ornith. V. PINTADE. PINTADEAU.

PEINTRE. s. m. (du lat. *pictor*, fait de *pingere*, peindre). Artiste qui exerce l'art de la peinture. Un bon peintre. Un grand peintre. Un peintre célèbre. Les peintres anciens. Les peintres modernes. Raphaël est le roi des peintres. Les peintres de l'école flamande, de l'école française, de l'école de Rome, de Naples, de Florence, de Milan, de Venise. Peintre de genre. Peintre d'histoire. Peintre sur bois, sur émail, sur verre, etc., etc. Un *peintre* qui fait d'après nature force et exagère une passion, un contraste, des attitudes. (La Bruy.)

La lyre du poète
Ne peut-elle du *peintre* égaler la palette? (DESMAR.)

— Ce mot a été employé au féminin par La Fontaine.

L'une pourtant des tireuses de vie
De lui sourire au retour ne fit faute,
Ce fut la *peintre*.

— Celui dont le métier est de mettre en couleur les appartements, les plafonds, les murailles, etc., etc. Peintre en bâtiment. Un peintre au gros pinceau, à la grosse brosse. On doit bientôt mettre les peintres dans cet appartement. V. PEINTUREUR.

— Loc. fam. *Être gueux comme un peintre*. Être fort mal dans ses affaires.

— Fig. Celui qui représente vivement les choses par le discours. Ce poète, cet orateur, cet écrivain est un grand peintre, un excellent peintre. Pline et Buffon sont les peintres de la nature. Racine et Corneille sont les peintres du cœur humain. Molière et La Bruyère sont de grands peintres de travers, de vices, de ridicules. Je donne tous les jours quelques coups de pinceau à ce beau siècle de Louis XIV, dont je veux être le *peintre* et non l'historien. (Volt.)

Le *peintre* dangereux, dont le hardi pinceau
Du perfide hypocrite entreprit le tableau. (L. RACINE.)

Peintres injurieux, redoutez la colère
De ce Dieu terrible et puissant. (J.-B. ROUSSEAU.)

Qu'alors il paraît grand le *peintre* des héros,
Quand l'homme tout entier respire en ses tableaux.
(LA HARPE.)

— adjectiv. Je suis peintre. Une femme peintre. Ce n'est pas l'artiste alors qui fit les frais de cette figure de mots; c'est la langue elle-même qui fut *peintre*, qui fut poète, qui fut artiste avant lui. (Ch. Nodier.) Mademoiselle de Schurman était *peintre*. (Biographie univ.) Omission de tous les dictionnaires.

PEINTREAU. s. m. Mauvais peintre.

PEINTRESSE. s. f. Femme peintre. La Florentina, *peintresse* à Turin. (Mercure 1735.) Ne se dit plus, si ce n'est par ironie.

PEINTURAGE. s. m. Action de peinturer; effet de cette action; enduit de couleur sur du bois, sur du fer, sur un mur. Faites-moi un beau peinturage, un solide peinturage.

— Mauvaise peinture. Ce tableau n'est qu'un grossier peinturage.

PEINTURE. s. f. (du lat. *pictura*, formé de *pingere*, peindre). Art de peindre. S'adonner à la peinture. Cultiver la peinture. Exceller dans la peinture. La peinture est un art d'agrément. Tant de livres faits sur la *peinture* par des connaisseurs n'instruiront pas tant un élève que la seule vue d'une tête de Raphaël. (Volt.) La *peinture* se divise en technique et en idéale, et l'une et l'autre se sous-divisent en portraits, *peinture* de genre et *peinture* historique. (Dider.)

Je ne m'étonne point qu'à l'école des fleurs
La *peinture* ait appris le secret des couleurs. (ROUCU.)

— Loc. prov. *Renoncer à la peinture*. Abandonner un projet, se dégoûter d'une chose.

— Ouvrage de peinture. Peinture à l'huile, à fresque, en détrempe, en mosaïque, au pastel. Peinture sur verre, sur bois, sur toile, sur émail, sur porcelaine, etc. Faire de belles peintures. Enrichir les murs d'un palais de précieuses peintures. Couvrir une galerie, une coupole d'admirables peintures.

Le pinceau de Zeuxis, rival de la nature,
A souvent de ses traits ébauché la *peinture*. (BOIL.)

— Loc. pop. *Cela est fait comme une peinture*. Cette chose est bien faite, cet ouvrage est exécuté avec soin.

— Couleur, assemblage, assortiment de couleurs. Peinture fraîche. Cette peinture n'est pas encore sèche. Ne vous salissez pas à cette peinture. Cette peinture est d'un éclat merveilleux. Cette peinture est bonne et solide. Il donne aux fleurs leur aimable *peinture*. (Rac.) Sachez qui donne aux fleurs cette aimable *peinture*. (Régnier.)

— *Peinture en bois*. Partie de l'ébénisterie qui représente des figures et autres ornements par l'emploi de bois diversement colorés. ‖ *Peinture d'impression*. Art d'imprimer diverses couches de couleur d'une même teinte, préparées à la détrempe, à l'huile ou au vernis, sur des ouvrages de menuiserie, de maçonnerie ou de serrurerie.

— Fig. Description vive et animée. La peinture des mœurs, des caractères, des passions. Ce poète descriptif excelle dans la peinture des scènes champêtres, des spectacles de la nature. Il a fait en quelques lignes une peinture si vraie, si chaude de cet événement, de cette ba-[illegible] même de ses propres yeux. Vous verrez dans les paroles de ce grand roi la vive *peinture* de la reine. (Boss.) Des vices dont on m'avait fait une *peinture* si agréable. (La Bruy.) Ce n'est pas là une *peinture* imaginaire, ce sont les mœurs. (Mass.) Les langues, pour quelqu'un qui les connaîtrait bien, seraient une *peinture* du caractère et du génie de chaque peuple. (Condill.) Quel intérêt peut-il résulter des *peintures* qui ne représentent les hommes que dans les convulsions de la fureur ou du désespoir? (Barth.) A quoi sert la *peinture* de leurs vices ou de leurs désastres? (Volt.) Si quelque fidélité brille dans mes *peintures*, c'est en présence même des objets qui m'ont servi de modèle qu'on appréciera le mieux ce genre de mérite. (Campenon.) Lisons les anciens, nous y trouverons des *peintures* vives et frappantes. (Guénard.)

J'ajoute à ces tableaux la *peinture* effroyable
De leur concorde impie, affreuse, inexorable! (CASS.)

Je ne transmettrai point à la race future
De leurs exploits rivaux l'héroïque *peinture*.
(BAOUR-LORMIAN.)

— Fig. *Faire une mauvaise peinture de quelqu'un*. Représenter son caractère désavantageusement.

— Aux jeux de cartes, se dit dans le même sens que Figure, c'est-à-dire les rois, les dames, les valets. Mon jeu est plein de peintures. Il n'y a que des peintures dans son jeu.

— Fig. et fam. *En peinture*. loc. adv. En apparence, sans réalité. Riche en peinture. Brave en peinture.

Ne raillons point ici de la magistrature,
Vois-tu? je ne veux point être un juge en *peinture*.
(RACINE.)

Cette expression n'est pas du style noble, et Corneille a eu tort de l'employer dans sa tragédie de *Nicomède:* Puisque le roi veut bien n'être roi qu'en *peinture*.

— *Je ne voudrais pas y être même en peinture*. J'ai une invincible répugnance à me trouver dans cet endroit.

— L'abbé Le Sueur était allé visiter Voltaire, à titre d'homme de lettres. Monsieur l'abbé, lui dit le malin vieillard, vous avez un beau nom en *peinture*. Dans cette phrase satirique, Voltaire fait allusion au talent du célèbre peintre Le Sueur.

PEINTURÉ, ÉE. part. pass. du v. Peinturer. S'empl. adjectiv. Mur mal peinturé. Statue bien peinturée. Nous n'apercevons les Grâces que *peinturées*, bouffies et enflées d'artifices. (Mont.)

— Peint sans art, sans goût. Ce tableau n'est pas peint, il n'est que peinturé.

PEINTURER. v. a. 1re conj. (rad. *peinture*, dans le sens de couleur). Mettre en couleur, enduire de couleur. Peinturer un treillage, un mur, une porte, un plafond.

— A été employé autrefois au figuré dans le sens de Colorer.

Le pré dessous ses pas était tout tapissé
De mille belles fleurs qui *peinturaient* la rive.
(GILLES DURANT.)

— SE PEINTURER. v. pron. Être enduit de couleur.

PEINTUREUR. s. m. Ouvrier qui met en couleur les bois, les fers, les murs, etc.

— En mauvaise part. Barbouilleur, mauvais peintre.

PEINTURLURÉ, ÉE. part. pass. du v. Peinturlurer. S'empl. adjectiv. Ce tableau n'est pas peint, il est peinturluré.

PEINTURLURER. v. a. 1re conj. Enluminer, barbouiller, faire de mauvaises peintures qui ont un certain éclat. Ce mot est ironique et burlesque.

— Absol. A quoi bon perdre son temps à peinturlurer de la sorte?

PEIPOUS ou **PEIPUS.** Géogr. Lac de la Russie d'Europe, de 110 sur 45 kilom., entre la Livonie et le gouvernement de Saint-Pétersbourg. En 1702, les Russes vainquirent les Suédois sur ce lac.

PEIRESTORTES. Géogr. et hist. Village de France, départ. des Pyrénées-Orientales, sur la route de Perpignan. Les Français y défirent les Espagnols le 18 septembre 1793.

PEITH. s. m. Philol. La treizième lettre de l'alphabet celtique; elle correspond à notre P.

PÉJORATIF, IVE. adj. (du lat. *pejor*, pire). Gramm. Qui rend pire: qui exprime l'augmentatif dans le mauvais; qui ravale le sens. En français, il y a particulièrement des terminaisons péjoratives. Telles sont: *ache*, dans *bravache; ace*, dans *villace; aille*, dans *criailler*, etc.

— S'empl. subst. au masc. Un péjoratif. Il n'y a pas un mot français sous la lettrine *péj.*, et on ne sait pourquoi *péjoratif* n'y est point: cela vient peut-être de la vieille erreur qu'il n'y a point de *péjoratifs* en français. (Ch. Nod.)

PÉJORATION. s. f. (pr. *pé-jo-ra-ci-on;* du lat. *pejor*, pire). Action d'empirer; état de ce qui devient pire. Ce mot est nouveau et peu usité.

PÉKAN. s. m. Mamm. Espèce de martre du Canada.

PÉ-KAO ou **PE-KO.** s. m. Comm. Espèce de thé.

PÉKI. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, polypétalées, régulières, affilié d'abord aux sapindées, mais con-[illegible] mille. Le péki est un arbre très-élevé qui croît à Cayenne. Péki butireux. Péki tuberculeux.

PÉKIN ou **PE-KING.** (littér. *cour du nord*). Géogr. Capitale de l'empire chinois, dans une vaste plaine, à 47 kilom. sud de la grande muraille; se divise en deux vastes parties: la ville tartare ou ville impériale, et la ville chinoise ou vieille ville: est arrosée par trois rivières; contient de 1,300,000 à 2,000,000 d'habitants; y compris les faubourgs, est trois fois aussi étendue que Paris.

PÉKIN. s. m. Comm. Sorte d'étoffe de soie fabriquée dans la ville de Pékin ou en Chine. Le pékin ressemble au taffetas.

— T. milit. Celui qui n'est pas soldat, qui n'est pas dans la vie militaire.

— Par analogie, se dit aussi de ceux qui dans un bal ne sont pas déguisés.

PÉKU. s. f. Nom que l'on donne à Batavia à une valeur de mille caches.

PELACHE. s. f. Anc. comm. Espèce de peluche grossière, faite de fil et de coton.

PELADE. s. f. (rad. lat. *pilus*, poil). Synonyme vulgaire d'Alopécie; cependant l'alopécie ne prend le nom de *pelade* que lorsque la chute de l'épiderme, sous forme d'écailles, accompagne ou suit celle des poils.

— Techn. Laine détachée des peaux apprêtées pour cuir et parchemin.

PELADON. s. m. Techn. Crochet de fer fixé par une douille à un long manche de bois.

PELAGE. s. m. Couleur ou nature des poils qui couvrent le corps de certains mammifères. Le pelage des cerfs est blond, fauve, brun ou moucheté. Le pelage du tigre est fort riche et fort beau. Deux chevaux du même pelage. Dans l'état de domesticité, le *pelage* du cerf change du fauve au blanc. (Buff.)

— S'est pris autrefois pour Fourrure.

— Techn. Action de peler les peaux.

— Dr. féod. V. PELLAGE.

PÉLAGE. Fameux hérésiarque du Ve siècle, naquit dans la Grande-Bretagne, embrassa la vie monastique, vint à Rome, y fut ami de saint Augustin, donna dans les discussions métaphysiques auxquelles l'Orient était en proie, et tomba dans de graves erreurs sur la grâce et la liberté. Il mourut vers 432. V. PÉLAGIANISME.

PÉLAGIANISME. s. m. Hist. eccl. Doctrine de Pélage. Le pélagianisme est une hérésie dans laquelle on nie la nécessité de la grâce, le péché originel, la damnation des enfants morts sans baptême, en soutenant que, par son seul libre arbitre, l'homme peut s'abstenir du péché et atteindre dans cette vie à un état de perfection. Condamné dans les conciles de Carthage, d'Antioche et d'Ephèse, le pélagianisme n'en subsista pas moins jusqu'au VIe siècle.

PÉLAGIE. s. f. Pathol. Érysipèle écailleux des mains, quelquefois des jambes, rarement de la face. V. PELLAGRE.

— Zooph. Genre de la famille des méduses. Pélagie onguiculée. Pélagie denticulée. Pélagie pourprée.

PÉLAGIE. Myth. gr. Surnom de Vénus, parce qu'elle était née du sein de la mer. ‖ Surnom d'Isis, parce que l'Egypte, dont elle était la déesse principale, ressemble à une grande mer, lors de l'inondation du Nil.

PÉLAGIE (Sainte), née dans le Ve siècle. D'abord comédienne, puis religieuse, finit ses jours dans la pénitence sur le mont des Oliviers.

— SAINTE-PÉLAGIE. Hist. Prison de Paris qui a été longtemps spécialement réservée aux détenus pour dettes et aux prisonniers politiques.

PÉLAGIEN, IENNE. adj. Qui est conforme à la doctrine du moine Pélage. Opinion pélagienne.

— substantiv. Celui, celle qui adhère au pélagianisme. Les pélagiens.

PÉLAGIEN, IENNE. adj. (rad. gr. πέλαγος, mer). Antiq. Qui appartient à l'Océan.

— Zool. Qui se rencontre à une profondeur plus ou moins considérable en pleine mer. Coquilles pélagiennes. ‖ Qui fréquente la haute mer, pour y chercher la nourriture. Oiseaux pélagiens. ‖ PÉLAGIENS. s. m. pl. Ornith. Famille d'oiseaux nageurs qui vivent sur les mers.

PÉLAGIQUE. adj. des 2 g. Ichthyol. Se dit des poissons qui vivent en mer à une grande distance des côtes.

— Minér. Qui est le produit des sédiments de la haute mer. On donne cette épithète à un ordre de terrains Isémiens, comprenant les sédimenteux moyens, depuis la craie jusqu'au liais, ou calcaire à gryphites, exclusivement.

PÉLAGONIE. Géogr. anc. Province de Macédoine, comprise dans la Péonie, avec laquelle on la confond quelquefois.

PÉLAGOSCOPE. s. m. (ét. gr., πέλαγος, mer; σκοπέω, je regarde). Phys. Instrument d'optique dont on se sert pour voir les objets dans la mer, au fond de l'eau.

PÉLAGOSCOPIE. s. f. Phys. Art de se servir du pélagoscope.

PÉLAGOSCOPIQUE. adj. des 2 g. Phys. Qui appartient au pélagoscope, à la pélagoscopie.

PÉLAGUSE. s. m. Conchyl. Genre de coquilles univalves, polythalames, établi pour des espèces d'ammonites qui ont la spire cachée par l'enroulement du dernier tour, ou pour des [...] genre a pour type le pélaguse lobisorré.

PÉLAINS. s. m. pl. Anc. comm. Nom des satins de la Chine que la compagnie des Indes achetait dans l'Hindoustan.

PÉLAMIDE. s. f. (rad. gr. πηλός, limon). Erpét. Genre d'ophidiens apodes, vivant dans le limon, sur le bord de la mer. Pélamide bicolore. Pélamide fasciée. Pélamide granulée.

— Ichthyol. Nom donné à la liche vulgaire sur les côtes de la Méditerranée. ‖ Nom d'un poisson voisin de la bonite.

PÉLAMIDES. adj. des 2 g. Erpét. Qui ressemble à la pélamide. ‖ PÉLAMIDES. s. m. pl. Famille d'ophidiens qui a pour type le genre pélamide.

PELARD. adj. m. (rad. *peler*). N'est usité que dans cette locution: *Bois pelard*, bois qui a été pelé, écorcé sur pied, pour faire du tan.

PÉLARDEAU. s. m. Mar. Morceau de bois ou de plomb, enveloppé d'étoupe et de suif, que l'on emploie pour masquer le trou d'un boulet, ou une voie d'eau.

PÉLARGONE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, polypétalées, irrégulières, de la famille des géraniées. Ce genre renferme un grand nombre d'espèces, originaires du cap de Bonne-Espérance, la plupart cultivées dans les jardins, à cause de l'élégance et de la beauté de leurs fleurs, et qui sont devenues l'ornement de nos parterres. Pélargone tachante. Pélargone aigrelette. Pélargone hybride. Pélargone odorante.

PÉLASGE. adj. et s. des 2 g. Géogr. et ethnogr. Noms des habitants primitifs de la Grèce et de l'Italie. Les Pélages paraissent appartenir à la race indo-germanique; partis de l'Orient pour l'Europe (on ne sait si c'est avant ou après les Celtes, les Ibères, les Germains et les Slaves), ils se divisèrent en deux branches, dont l'une franchit le Danube et s'établit en Grèce, en 1900 av. J.-C.; l'autre remonta le long de la Save et arriva dans l'Italie septentrionale, en 1600. Presque partout les Pélasges, au bout d'un certain temps, furent vaincus, chassés ou réduits à un état d'infériorité.

PÉLASGIDE. adj. des 2 g. Antiq. gr. V. PÉLASGIEN.

PÉLASGIE. Géogr. anc. Nom générique de toute la Grèce. Nom spécifique du Péloponnèse, où les Pélasges établirent principalement leur domination.

PÉLASGIEN, IENNE. adj. Ant. gr. Qui appartient aux Pélasges. ‖ Surnom de Junon et de Cérès.

PÉLASGIOTIDE. Géogr. anc. Contrée de Thessalie, qui tirait son nom d'une colonie de Pélasges, et dont la capitale était Larisse.

PÉLASGIQUE. adj. des 2 g. Ant. gr. Qui appartient aux Pélasges. ‖ *Langue pélasgique.* Idiome des Pélasges, lequel, selon Hérodote, différait essentiellement de celui des Grecs ou Hellènes proprement dits. On croit que tous les noms propres des temps héroïques, comme Achille, Ulysse, Thésée, etc., etc., appartiennent à la langue pélasgique. ‖ *Ecriture pélasgique.* La plus ancienne écriture connue qui ait été en usage chez les Grecs; on l'appelle aussi *écriture cadméenne.* ‖ *Constructions pélasgiques* ou *cylopéennes.* Nom donné à des constructions par blocs non équarris qui caractérisent l'époque pélasgique, et dont il reste encore aujourd'hui en Grèce et en Etrurie des ruines gigantesques. Dans ces constructions, les pierres plus ou moins dégrossies étaient réunies sans mortier.

— Géogr. anc. *Golfe pélasgique.* Golfe de la mer Egée, au sud-est de la Thessalie, aujourd'hui, *Golfe de Volo.*

PÉLASGO-PHÉNICIEN, IENNE. adj et s. Ethnogr. Nom que donnent aux Pélasges, et à ce qui les concerne, ceux qui prétendent que ce peuple appartenait à la race sémitique. Par ce système d'une race pélasgo-phénicienne, on explique plausiblement l'origine des luttes entre la race hellénique et les habitants de l'Asie occidentale.

PÉLASGUS. Temps hér. Nom porté par plusieurs fondateurs de colonies pélasgiennes, dont le plus célèbre fut, selon Denys d'Halicarnasse et Apollodore, fils de Jupiter et de Niobé.

PÉLATE. s. m. (du gr. πελάτης, domestique). Antiq. gr. Citoyen d'Athènes que la pauvreté réduisait à se mettre aux gages d'un autre citoyen.

PELÂTRE. s. m. V. PELLÂTRE.

PELAUDÉ, ÉE. part. pass. du v. Pelauder. S'empl. adject. Ainsi est berné et *pelaudé* le pauvre homme. (Les Quinze joies du mariage). Je fus *pelaudé* à toutes mains. (Mont.)

PELAUDER. v. a 1re conj. (rad. lat. *pellis*, peau, en v. fr. *pel*). Battre, etriller, châtier, écorcher. ‖ SE PELAUDER. v. pron. Se battre à coups de poing. Ce terme est bas et populaire.

PELAUDERIE. s. f. Lutte à coups de poing. Popul. et inus.

PÊLE. s. m. Techn. Cette curieuse variante de *pêne* est indiquée par l'Académie. Pourquoi? Est-ce parce que quelques ouvriers ignorants s'en sont servis? Mais alors, que de milliers d'autres mots estropiés ne faudrait-il pas mentionner! V. PÊNE.

PELÉ, ÉE. part. pass. du v. Peler. S'empl. adjectiv. Fruit pelé. Amande pelée. Fromage pelé. Velours pelé.

gue, sans végétation ni verdure.

— *Tête pelée.* Tête chauve. ‖ Par anal., on dit, *Avoir le cou pelé.* Chemin faisant, il vit le cou du chien *pelé.* (La Font.)

— J.-J. Rousseau, qui vécut pauvre mais indépendant, a employé ce terme au figuré par allusion à la fable de La Fontaine, *Le Chien et le Loup :* Je suis pauvre, disait-il, mais je n'ai pas le cou *pelé;* c'est-à-dire, je ne m'engraisse pas des biens de la terre; mais aussi je ne ressemble pas à ce chien bien nourri qui porte au cou le collier et la chaîne, indices de la servitude.

— Subst. et fam. *Un pelé, un vieux pelé.* Une personne chauve.

— Pop. et t. de mépris. Personne sans considération, sans fortune, homme de rien. ‖ *Il y avait quatre tondus et un pelé.* Se dit D'une piètre assemblée, où il y avait peu de personnes et rien que de petites gens.

PÉLÉADES. s. f. pl. Ant. gr. Vierges sacrées, prophétesses, qui demeuraient chez les Dodoniens. ‖ Astron. Syn. de Pléiades.

PÉLÉCANIDE. adj. des 2 g. Ornith. Qui ressemble au pélican. ‖ PÉLÉCANIDES. s. m. pl. Famille d'oiseaux palmipèdes qui a pour type le genre Pélican.

PÉLÉCANOÏDE. s. m. (ét. gr., πελεκάν, pélican; εἶδος, ressemblance.) Ornith. Genre de palmipèdes, qui a les formes des pétrels, une petite poche nue et dilatable sous la gorge, comme les pélicans, et manque de pouce comme les albatros. Il habite la mer Pacifique et la mer Australe.

PÉLECIE. s. f. Entom. Genre d'insectes coléoptères.

PÉLÉCINE. s. f. Entom. Genre d'insectes hyménoptères, qui ne comprend qu'une espèce des Indes. Il paraît très-voisin des évanies.

PÉLÉCINON. s. m. (rad. gr. πέλεκυς, hache). Ant. Espèce de cadran solaire qui avait la forme d'une hache.

PÉLÉCOCÈRE. s. m. Entom. Genre d'insectes diptères.

PÉLÉCOÏDE. adj. des 2 g. (ét. gr., πέλεκυς, hache; εἶδος, forme). Géom. Qui est en forme de hache. Se dit particulièrement d'Une figure formée par deux quarts de cercle renversés, se touchant par deux de leurs extrémités, et surmontés d'un demi-cercle qui s'appuie sur les deux autres.

— S'empl. subst. Un pélécoïde. Une pélécoïde. Le pélécoïde est une surface carrable.

PÉLÉCOPHORE. s. m. (ét. gr., πέλεκυς, hache; φορός, qui porte). Entom. Genre d'insectes coléoptères.

PÉLÉCOTOME. s. m. (ét. gr., πέλεκυς, hache; τομή, section). Entom. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, comprenant une espèce de ripiphore de Moscou.

PÉLÉCYPODE. adj. des 2 g. (ét. gr., πέλεκυς, hache; ποῦς, ποδός, pied). Zool. Qui a le pied en forme de hache ou de lance. ‖ PÉLÉCYPODES. s. m. pl. Moll. Ordre de la classe des mollusques, comprenant ceux de ces animaux qui ont un pied en forme de massue ou de lance.

PÉLÉE. Temps hér. Fils d'Eaque, épousa la déesse Thétis et fut père d'Achille. Ce fut aux noces de Pélée que la Discorde jeta la fatale pomme qui causa la guerre de Troie. Pélée fut la tige des rois d'Epire.

PÉLÉIDE. adj. et s. Temps hér. Descendant de Pélée.

PÉLÉKYDE. s. f. Minér. Variété de cuivre arséniaté.

PÊLE-MÊLE. loc. adv. (formé de *pelle*, et de *mêler*, comme quand on entasse diverses sortes de grains avec la pelle). Confusément. Entrer, sortir pêle-mêle. Des hardes, des effets, des meubles entassés pêle-mêle. Je suis assez juste pour rendre au vrai mérite ce qui lui appartient, quoique je le trouve *pêle-mêle* avec quelques désagréments. (Mme de Sév.) Je me suis trouvé confondu *pêle-mêle* dans toutes les conversations sans qu'on ait fait la moindre attention à moi. (Montesq.)

Donc, ce dont la fortune afflige cette vie
Pêle-mêle assemblé me presse tellement,
Que c'est parmi les miens être digne d'envie,
Que de pouvoir mourir d'une mort seulement. (Malh.)

PÊLE-MÊLE. s. m. État, situation où l'on est pêle-mêle; mélange confus, désordonné, de personnes ou de choses. Le pêle-mêle de la société. Le pêle-mêle des institutions, des lois. On ne peut se reconnaître, se distinguer, se retrouver dans ce pêle-mêle. La vie n'est qu'un pêle-mêle de biens et de maux.

— En style d'étiquette de cour. Présentation sans préséance. Il y aura pêle-mêle à la cour. Le roi a ordonné le pêle-mêle, qu'il y aurait pêle-mêle.

PÊLE-MÊLÉ, ÉE. part. pass. du v. Pêle-mêler. Livre *pêle-mêlé* de notes et considérations. (Moy. de parvenir.)

Je vois là, tantôt un amour, tantôt un dédain, puis tous les deux *pêle-mêlés* ensemble. (Et. Pasq.)

PÊLE-MÊLER. v. a. 1re conj. (ét., V. PÊLE-MÊLE). Entasser confusément. Ce verbe est à regretter; nos vieux écrivains en ont fait usage. *Pêle-mêlant* le bien avec le mal, et le mal avec le bien. (Nic. Pasq.)

Fortune, qui entre ses mains

— SE PÊLE-MÊLER. v. pron. Être pêle-mêle. La jeunesse se *pêle-mêlant* sans ordre, sans cérémonie. (Contes d'Eutrap.)

PELER. v. a. 1re conj. (du lat. *pilare;* rad. *pilus*, poil). On change l'*e* en *è* devant une syllabe muette. *Je pèle, tu pèles, il pèle*, etc. Oter le poil. Peler un cochon de lait après l'avoir mis dans de l'eau bouillante. Peler des cuirs, des peaux.

Deux femmes, l'une jeune, et l'autre à quarante ans,
Maniaient les cheveux de leur grison fidèle :
La vieille était les noirs et la jeune les blancs.
Ah! pauvre sot! tu crois qu'on te frise, on te *pèle.*
(Boursault.)

— PELER. v. a. (du lat. *pellis*, peau, enveloppe). Oter la peau d'un fruit, l'écorce d'un arbre, et, en général, la surface des choses qui ont une espèce de peau. Peler une pomme, une poire. Peler un jeune arbre. Peler une langue de bœuf. Peler du fromage.

— Hortic. *Peler la terre.* Oter le gazon, l'herbe dont elle est couverte. ‖ *Peler des allées.* En enlever l'herbe avec la bêche ou la pelle, etc., etc.

— Neutral. *Le corps pèle.* Se dit quand l'épiderme ou la première superficie de la peau se détache et tombe d'elle-même, du corps de l'homme et des animaux. Le corps m'a pelé à la suite de la longue maladie que j'ai faite.

— SE PELER. v. pron. Être pelé. Le cochon de lait se pèle aisément. La pêche est le fruit qui se pèle le mieux.

— Perdre son poil ou sa peau. Cette peau de lapin se pèle. Mon corps se pèle.

PÈLERIN, INE. s. (du lat. *peregrinus, a*, voyageur, euse; nos pères ont dit d'abord *pérégrin, pérégrine;* ce n'est que plus tard qu'on a changé le premier *r* en *l*, comme cela a eu lieu pour d'autres mots; par exemple, dans *crible*, du lat. *cribrum*, le second *r* se trouve aussi changé en *l*. Ce qui n'empêche pas que, tout en écrivant *pèlerin, pèlerine, pèlerinage*, nous ayons conservé *pérégrination, pérégriner* et *pérégrinité*). Personne qui voyage ou qui parcourt les pays étrangers pour visiter les saints lieux, et pour faire ses dévotions aux reliques des saints. Un saint pèlerin. Un pauvre pèlerin. Un pèlerin qui va à Rome, à Jérusalem, à Saint-Jacques de Compostelle. En Italie, il est assez commun de voir une jeune femme riche s'affubler d'un habit de *pèlerine.* (Sall.)

— Se dit aussi des mahométans qui font le voyage de la Mecque.

— Hist. sac. *Les pèlerins d'Emmaüs.* Les deux disciples qui allaient à Emmaüs, après la résurrection de Jésus-Christ.

— Personne fine, adroite, rusée, dissimulée; bon apôtre, et même fripon. Cette acception familière du mot *pèlerin* vient des ruses et des menteries qu'employaient anciennement les pèlerins pour surprendre la crédulité des peuples; ou bien encore de ce que tous ceux qui allaient en pèlerinage, quel que fût leur rang ou leur pouvoir, se dépouillaient de toutes les marques honorifiques pour endosser la robe longue, brune et grossière, et prendre en main le bâton et la gourde, ce qui ne permettait plus de distinguer un grand seigneur d'un homme du peuple. Si tu connaissais le *pèlerin*, tu trouverais la chose assez facile pour lui. (Mol.)

— Faucon. Se dit d'une femelle âgée de deux ans, de l'espèce du faucon commun.

— Ichthyol. Division du grand genre des squales, qui appartient à la famille des plagiostomes, parmi les poissons cartilagineux trématopnés. On ne connaît guère dans ce genre qu'une espèce, le *pèlerin très-grand.* Ce poisson, qui atteint quelquefois à une taille de plus de 10 mètres, habite les froides mers du Nord, dans les régions arctiques, vers les côtes du Groënland.

— adject. Les peuples *pèlerins* se sont levés avec le siècle, à l'appel du Dieu des vivants; ils ont semé aussi leur chemin de leurs os. (E. Quinet.)

— Quelques dictionnaires écrivent *pélerin*, mais c'est à tort; *pèlerin* est la seule accentuation correcte.

PÈLERINAGE. s. m. (rad. *pèlerin*). Le voyage que fait un pèlerin, voyage fait par dévotion. Aller en pèlerinage. Entreprendre un long pèlerinage, un lointain pèlerinage, un pieux pèlerinage. L'on ne voit point faire de vœux ni de *pèlerinages* pour obtenir d'un saint d'avoir l'esprit plus doux. (La Bruy.) Notre *pèlerinage* doit être de sept ou huit jours. (J.-J. Rouss.) Quoi! vous voulez faire un *pèlerinage* à Montmorency. (Id.) Voici les instructions qu'on nous a données pour nous aider à faire sans danger ce hasardeux *pèlerinage.* (A. de Cust.)

— Lieu où l'on va en pèlerinage. Le sépulcre du Sauveur, à Jérusalem, est le plus saint et le plus fréquenté de tous les pèlerinages.

— Dès le règne de Constantin, les chrétiens commencèrent à se rendre en pèlerinage à Jérusalem, pour visiter le tombeau du Sauveur; les pèlerinages devinrent de plus en plus fréquents et donnèrent naissance aux croisades. ‖ En Espagne, Saint-Jacques de Compostelle, et, en France, Saint-Michel du Mont, étaient des lieux de pèlerinage. Les mahométans ont aussi leur pèlerinage de la Mecque; tous les peuples, dans toutes les religions, ont des lieux de pèlerinage.

— Fig. Voyage, passage; chose instable, fugitive. La vie est un bien triste pèlerinage, un court pèlerinage.

de cette vie n'est pas semé de roses. (Volt.) Cette mort dans la paix et dans l'espérance du Seigneur, qu'il a regardée comme la fin de son travail et le terme de son *pèlerinage.* (Fléch.)

— Quelques dictionnaires écrivent *pélerinage*, mais il est plus conforme aux règles et plus correct d'écrire *pèlerinage.*

PÈLERINE. s. f. Ajustement de femme, en forme de grand collet rabattu qu'on ajoute à une robe, et qui couvre la poitrine et les épaules. La pèlerine est ordinairement faite de la même étoffe que la robe.

PÈLERINE. s. f. Conchyl. Nom vulgaire du peigne commun.

PÈLERINER. v. n. 1re conj. Aller en pèlerinage. Inusité. V. PÉRÉGRINER.

PÉLETRAGE. s. m. Techn. Fermeture d'un coffre. Inusité.

PÉLESTINIENS. Hist. et géogr. Anciens peuples qui habitaient l'Ombrie en Italie.

PÉLÉTHRONIENS. s. m. pl. Myth. gr. Nom que la fable donne aux Lapithes, parce qu'ils habitaient la ville de Péléthronium, en Thessalie.

PELETTE. s. f. Techn. Instrument avec lequel on coupe, on divise la terre à briques.

PÉLEVAUILLE. s. f. Agric. Variété de raisins qui croît en France, dans le Médoc.

PÉLEW ou **PÉLIOU.** Géogr. Groupe d'îles de la mer du Sud, compris dans l'archipel des Carolines, dont il forme la partie occidentale.

PÉLEXIE. s. f. Bot. Genre de plantes établi aux dépens des néotties.

PÉLIADES. s. f. pl. Temps hér. Filles de Pélias.

PÉLIAS. s. m. Temps hér. Fils de Neptune et de Tyre; fut tué par ses propres enfants, sur l'instigation de Médée, qui leur avait persuadé que c'était le moyen de le rajeunir. Jason était le neveu de Pélias.

PÉLICAN. s. m. (du gr. πελικάν, même signif.). Ornith. Genre d'oiseaux de l'ordre des palmipèdes totipalmes; le bec de ces oiseaux est long, droit, large, très-comprimé; la mandibule inférieure est formée par deux branches osseuses, entre lesquelles pend une grande poche de peau nue et très-dilatable, dans laquelle les pélicans, qui sont habiles nageurs, font une ample provision de poissons et d'eau. La longueur du pélican est quelquefois de près de 2 mètres de l'extrémité du bec à celle de la queue, et ses ailes présentent 4 mètres d'envergure. Son bec a près de 50 centimètres de long; sa poche peut contenir plus de 20 litres d'eau, et il engloutit dans ce sac, en une seule pêche, autant de poisson qu'il en faudrait pour le repas de six hommes. Les fleuves, les lacs et les côtes maritimes sont les lieux que fréquentent les pélicans. Nageurs habiles et voiliers excellents, ils se servent de ces deux moyens pour faire la chasse aux poissons dont ils font leur nourriture. Ils ont aussi la faculté de se percher sur les arbres, malgré la conformation de leurs pieds. Le pélican blanc est la seule espèce qui se trouve en Europe. Pélican ordinaire ou pélican blanc. Pélican à lunettes. Pélican brun.

— Hist. Le pélican retire de son estomac les aliments qu'il a pris, pour en nourrir ses petits; on le peint même se déchirant les flancs, pour faire boire son sang à sa couvée; ce qui l'a fait prendre pour l'emblème de la tendresse paternelle, et même de la Providence divine. Sur les autels, sur la porte des tabernacles, sur les ornements sacerdotaux, on peint, on sculpte, on grave un pélican s'ouvrant les entrailles, par allusion à l'amour de Jésus-Christ qui, dans le sacrement eucharistique, nourrit les fidèles de sa propre substance.

PÉLICAN. s. m. Chir. Instrument dont on se sert quelquefois pour l'extraction des dents molaires, surtout lorsque les gencives sont trop douloureuses et ne peuvent supporter la pression de la clé. On préfère généralement le pélican de Bucking.

— Anc. chim. Alambic de verre d'une seule pièce, avec un chapiteau tubulé d'où sortent deux becs opposés et recourbés, qui font anse et qui se rendent à la cucurbite, où ils rapportent les vapeurs condensées dans le chapiteau.

— Charp. Petit crochet servant à assujétir les pièces de bois, lorsqu'on les scie ou qu'on les travaille.

— Artill. Pièce d'artillerie qui est un quart de coulevrine, portant six livres de boulet.

PÉLICE. s. f. Erpét. Reptile du genre couleuvre. Ce serpent est noir en dessus, vert en dessous, avec du brun derrière les yeux et sur le sommet de la tête; on le rencontre aux Indes.

PÉLICOÏDE. adj. des 2 g. (ét. gr., πελεκάν, écaille; εἶδος, forme). Qui a la forme d'un bénitier. ‖ PÉLICOÏDES. s. m. pl. Conchyl. Ordre de coquilles élatobranches, qui ont la forme d'une écuelle, et dans lequel sont compris les coquilles vulgairement appelées *bénitiers.*

PÉLIDNE. s. f. Ornith. Genre d'échassiers longirostres, connus sous les noms vulgaires d'*alouette de mer*, de *brunette*, de *bécasseau brunette*, etc. Ces oiseaux, très-communs en France, lors de leur double passage au printemps et en automne, fréquentent les marais, les bords de la mer, des rivières et des étangs.

PÉLIEN, IENNE. adj. et s. Habitant des

ou à leurs habitants.

PÉLIGNIENS. s. m. pl. Hist. anc. Petit peuple du Samnium, à l'est des Marses, dans les montagnes, près de la mer.

PELIN. s. m. (du lat. *pellis*, peau). Tann. Composition qui sert à peler le cuir, les peaux. C'est à tort que M. N. Landais veut qu'on écrive *plain*, qui n'a pas du tout la même signification; *pelin* est la seule forme correcte, puisqu'il est analogue à l'étymologie.

PÉLION. Géogr. Montagne fameuse de la Thessalie, n'était qu'un prolongement de l'Olympe, et formait un promontoire couvert de sapins, de cèdres et de cyprès; c'est du Pélion qu'on tira les arbres dont fut construit le navire Argo. Les Centaures habitaient sur cette montagne. Dans la guerre contre les dieux, les géants entassèrent le mont Pélion sur le mont Ossa, pour escalader le ciel.

Comme la rébellion,
Dont la fameuse folie
Fit voir à la Thessalie,
Olympe sur *Pélion.* (Malherbe.)

PÉLIOPE ou **PÉLIOPODE.** s. f. (ét. gr., πελιός, gros; πούς, ποδός, pied). Ornith. Variété de poule d'eau, caractérisée par des pattes blanches.

PÉLIOSANTHE. s. m. (pr. *pé-li-o-zan-te*). Bot. Genre de plantes monocotylédones, à fleurs incomplètes, irrégulières, de la famille des colchicacées. Les péliosanthes sont des plantes herbacées fort peu nombreuses en espèces, et propres aux climats intertropicaux.

PÉLIOSE. s. f. (pr. *pé-li-o-ze;* du gr. πελιδός, livide). Médec. Ecchymose, tache scorbutique, maladie caractérisée par des pustules hémorrhagiques, souvent mélangées de sérosités.

PELISSE. s. f. (pr. *pliss;* rad. lat. *pellis*, peau, enveloppe). Sorte de manteau ou mantelet de femme, en étoffe de soie ou de laine, ordinairement doublé ou garni de fourrures. Une pelisse de femme. Se couvrir d'une pelisse. L'hiver commence à se faire sentir, il faut endosser la pelisse.

— Cost. milit. Veste galonnée et bordée de fourrures, qui fait partie de l'habillement du hussard, et qu'il attache et laisse pendre sur ses épaules, par-dessus la veste ordinaire d'uniforme, lorsqu'il est en grande tenue. Une pelisse de soldat. Une pelisse d'officier. La pelisse du colonel est magnifique.

— Hist. ott. Vêtement de fourrures à l'usage des Orientaux. Vêtement d'honneur, fait de pelleteries précieuses, dont le sultan des Turcs fait cadeau aux grands dignitaires de son empire et aux personnages étrangers auxquels il veut donner un témoignage de sa faveur. La pelisse de renard noir est réservée au sultan; en recevoir une de sa main, c'est le comble de l'honneur et de la distinction.

PELLA. Géogr. anc. Ville de Macédoine, dans l'Emathie, sur le Lydius; Alexandre y naquit. Aujourd'hui *Palanas*.

PELLA. s. f. Bot. Genre de plantes établi d'après un fruit de Ceylan. Ce fruit est une baie à calice supérieur, sans dent, et renfermant dans une seule loge un grand nombre de semences luisantes.

PELLAGRE. s. f. (ét. lat., *pellis*, peau; *ægra*, malade). Pathol. Maladie cutanée, caractérisée par une inflammation chronique, exanthématique ou squameuse, qui se reproduit et s'agrave à chaque printemps, qui est bornée aux parties du corps exposées aux rayons solaires, et qui est souvent accompagnée ou suivie de troubles graves des fonctions digestives ou cérébrales. La pellagre, regardée comme une variété de l'ichthyose, est particulière au Milanais et au Piémont, et commun chez les individus dont la constitution est détériorée par la misère ou les maladies.

PELLÂTRE. s. m. (péjorat. de *pelle*). Anc. techn. Partie inférieure, large et plate d'une pelle, espèce de palette, avec ou sans bords, qui est à l'extrémité du manche.

PELLE. s. f. (du lat. *pala*). Instrument de fer ou de bois, large et plat, à long manche, et qui sert à prendre ou à réunir diverses choses. Pelle à feu ou pelle de feu. Pelle de four. Pelle de jardin. Pelle d'écurie. Prendre du feu avec une pelle ou sur une pelle. Remuer les blés avec une pelle. Une selle à la turque et dont les étriers étaient, comme en Barbarie, des espèces de *pelles* coupantes qui tiennent lieu d'éperons à l'écuyer. (A. de Cust.) Saint Honoré, patron des boulangers, est représenté une *pelle* à four à la main. (Sall.)

— Fig. *Remuer l'argent à la pelle.* Avoir beaucoup d'argent.

— Prov. et fig. *La pelle se moque du fourgon.* Il a précisément les mêmes défauts qu'il se permet de reprendre en autrui.

— Mar. *Pelle d'aviron.* Partie plate de l'aviron, laquelle entre dans l'eau.

PELLE-A-CUL. s. f. Espèce de chaise de jardin, dont le siége est fait en forme de pelle. ‖ Pl., des *pelles-à-cul*.

PELLÉE. s. f. C'est la forme la plus correcte, mais la moins usitée. V. PELLETÉE.

PELLEGRIN (L'abbé Simon-Joseph). Littérateur, né à Marseille, en 1663; travailla à Paris pour plusieurs théâtres, et mourut en 1745.

PELLEGRINI (Tibaldo de). Peintre et architecte, né en 1527, dans le Milanais, mort à Modène en 1592. Il exerça beaucoup d'influence sur le goût espagnol. ‖ PELLEGRINI. Célèbre [illegible] du théâtre italien de Paris, comme premier bouffe, puis fut nommé professeur de chant au Conservatoire de musique.

PELLEGRUE. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Réole (Gironde); 1,600 hab.

PELLÈNE. Géogr. anc. Ville d'Achaïe, avec un port sur le golfe de Corinthe; c'était la demeure de Protée.

PELLERÉE. s. f. V. PELLETÉE.

PELLERIN (Le). Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Paimbœuf (Loire-Inférieure); 2,000 hab.

PELLERON. s. m. Techn. Pelle de bois étroite et longue, dont les boulangers se servent pour enfourner les petits pains.

PELLETAN (Philippe). Chirurgien célèbre et membre de l'Institut de France, mort à Paris en 1827.

PELLETÉE. s. f. (rad. *pelle*). Ce qui peut tenir sur une pelle, la quantité que peut contenir une pelle. Une pelletée de terre. Une pelletée de plâtre. Jeter aux volailles une pelletée de grains. Donnez-moi une pelletée de feu. On dit aussi, mais moins bien, *une pellée*, *une pellerée*

PELLETER. v. a. 1re conj. Prendre à la pelle, remuer avec la pelle. Il est vieux et inusité.

PELLETERIE. s. f. (pr. *pèl-te-ri;* rad. lat. *pellis*, peau). Nom collectif sous lequel on embrasse toutes les peaux préparées en fourrures que l'on vend dans le commerce pour la garniture de vêtements d'hiver. Le poil du dos des animaux à fourrure est le plus recherché dans les pelleteries, parce que c'est celui qui réunit au plus haut point les qualités voulues, c'est-à-dire, la longueur, l'épaisseur, la douceur et la couleur. Les plus précieuses pelleteries sont les peaux de martres, celles de renard noir et blanc, l'hermine, le loup blanc, le petit-gris; les plus chaudes sont celles de loup et de renard. Les pelleteries les plus précieuses nous viennent du Nord; celles des pays chauds se nomment *pelleteries communes*. Paris reçoit des pelleteries non fabriquées de toutes les parties du monde, et les rend ensuite fabriquées au commerce sous le nom de *fourrures*.

— Art de préparer les peaux en fourrures ou les peaux garnies de leur poil.

— Commerce de fourrures. La pelleterie est un excellent commerce pendant les hivers rigoureux.

— Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, polypétalées, de la famille des primulacées. ‖ *Pelleterie printanière.* Cette plante croît au Brésil.

— M. Landais écrit *pelletterie;* mais cette orthographe est incorrecte, car elle fait supposer le primitif *pelletie*, qui n'existe pas.

PELLETIER, IÈRE. s. Qui prépare et qui vend de la pelleterie, des pelleteries, des fourrures.

— adjectiv. Un marchand pelletier. Une marchande pelletière.

PELLETIER (Bertrand). Pharmacien chimiste français, né à Bayonne en 1761, mort en 1797; se rendit célèbre par ses découvertes chimiques, et devint à vingt-neuf ans membre de l'Académie des sciences.

PELLEVÉ (Nicolas de). Archevêque de Reims et cardinal, né au château de Jouy en 1518, fut un des chefs les plus acharnés de la ligue, et mourut de chagrin, en 1594, en apprenant l'entrée de Henri IV à Paris.

PELLEVERSAGE. s. m. Agric. Labour à la bêche.

PELLEVERSÉ, ÉE. part. pass. du v. Pelleverser. S'empl. adjectiv. Terre pelleversée.

PELLEVERSER. v. a. 1re conj. Agric. Labourer à la bêche. Pelleverser un champ.

— SE PELLEVERSER. v. pron. Être labouré à la bêche.

PELLEVERSOIR. s. m. Agric. Sorte de bêche pour retourner la terre.

PELLICIER (Guillaume). Évêque de Maguelonen, homme d'État et savant distingué, né vers la fin du XVe siècle, fut chargé par François Ier de plusieurs missions importantes dans l'intérêt de la France; mourut en 1567.

PELLICULAIRE. adj. des 2 g. (rad. lat. *pellicula*, pellicule). Hist. nat. Qui a la forme d'une pellicule ou lame mince. Se dit particulièrement d'un minéral qui est en lamelles étendues sur divers corps. Cuivre pelliculaire. ‖ Se dit aussi, en botanique, d'un périsperme qui consiste en une lame mince.

PELLICULE. s. f. (du lat. *pellicula*, diminut. de *pellis*, peau). Petite peau, peau extrêmement mince et déliée des êtres animés, de la conque intérieure de l'œuf et de quelques fruits. L'épiderme est une pellicule. Il y a, dans un œuf, deux pellicules, celle qui tapisse l'intérieur de la coque, et celle qui enveloppe le jaune. Les grains de grenade sont séparés les uns des autres par de petites pellicules.

— Petite peau qui se forme sur certaines substances, sur certaines gelées. Enlever la pellicule qui s'est formée sur le lait bouilli.

— Bot. Membrane très-mince qui enveloppe en entier certaines graines, et qui porte les poils dont elles semblent chargées.

— Elminth. *Pellicule animée.* Ver marin du genre des planaires, qui a trois centimètres de [illegible]

PELLICULEUX, EUSE. adj. Didact. Qui est plein de pellicules.

PELLIE. s. f. Bot. Genre de plantes cryptogames.

PELLISSON (Fontanier-Paul). Né à Béziers en 1624, d'une famille protestante, devint conseiller d'État, et premier commis de Fouquet, dont il eut l'amitié et dont il partagea noblement la disgrâce. Louis XIV, touché de sa constance, le nomma son historiographe; Pellisson se fit catholique, et mourut en 1693, membre de l'Académie française.

PELLONIA. (du lat. *pellere*, chasser). Myth. rom. Déesse que l'on implorait à Rome pour mettre l'ennemi en fuite.

PELLOS. s. m. Ornith. Nom d'une espèce de héron.

PELLUCIDE. adj. des 2 g. (ét. lat., *per*, en compos. *pel*, à travers; *lucidus*, luisant). Phys. Qui est transparent, ou demi-transparent.

— Hist. nat. On donne cette épithète aux feuilles du tétraphis, aux points dont sont parsemées celles de la féronie, au corps de l'holoturie, à la coquille de l'hélicomax, à une partie de l'abdomen du cénogastre et des chrysops.

PELLWORM. Géogr. Petite île d'environ une lieue et demie carrée de superficie, sur la côte occidentale du Danemark. C'est une partie de la grande île de Nord-Strand, qui disparut en 1634.

PELMA et **PELME.** s. m. (du gr. πέλμα, plante du pied). Ornith. Totalité de la face inférieure du pied des oiseaux.

PELMATODE. adj. des 2 g. (rad. gr. πέλμα plante du pied). Ornith. Epithète donnée à certains oiseaux qui ne marchent ni ne sautent mais qui se posent seulement sur des branches d'arbres ou des pierres. ‖ PELMATODES. s. m. pl. Famille d'oiseaux sylvains ou passereaux qui ne font que se poser.

PÉLOGONE. s. m. Entom. Genre d'insectes hémiptères, section des hétéroptères, famille des hydrocorises.

PELOIR. s. m. Techn. Bâton rond et renflé dans le milieu, dont le mégissier se sert pour faire tomber le poil des peaux.

PÉLOMANCIE. s. f. (ét. gr., πηλός, noir; μαντεία, divination). Genre de divination dans lequel on emploie de la boue. Cette divination ne paraît pas avoir été en usage; mais ce mot se trouve dans Rabelais.

PÉLOMÉDUSE. s. f. Erpét. Genre de tortues.

PÉLONE. s. m. Mamm. Animal à cornes, qui a quelque ressemblance avec le cochon.

PÉLOPÉE. s. f. (du gr. πηλοποιός, potier). Entom. Genre d'insectes hyménoptères, section des porte-aiguillons. Les pélopées sont propres aux pays chauds; ils y construisent des nids de terre qu'ils placent, comme les hirondelles, dans les angles des murailles, au plafond des greniers, etc.

PÉLOPÉES ou **PÉLOPIES.** s. f. pl. Ant. gr. Fêtes qui se célébraient dans l'Elide en l'honneur de Pélops.

PÉLOPÉEN, ÉENNE et **PÉLOPÉIEN, IENNE.** adj. Ant. gr. Qui appartient à Pélops, qui descend de Pélops. ‖ *La vierge pélopéienne.* Iphigénie.

PÉLOPHILE. s. m. (ét. gr., πηλός, boue; φίλος, ami). Entom. Genre d'insectes coléoptères.

PÉLOPIDAS. Célèbre général thébain, fut l'ami et le compagnon d'Epaminondas, dont le dévouement lui sauva la vie et la liberté. Il périt dans un combat contre Alexandre, tyran de Phères, l'an 364 av. J.-C.

PÉLOPIDE. Ant. gr. Descendant de Pélops. Il se dit particulièrement d'Atrée et de Thyeste. Les Pélopides régnèrent 215 ans à Mycènes, jusqu'au temps des Héraclides.

PÉLOPONNÈSE ou **PÉLOPONÈSE.** (littéral. *île de Pélops*). Géogr. Presqu'île qui termine la Grèce au S., et qui est jointe au continent par l'isthme de Corinthe. On la divise vulgairement en sept parties : *Achaïe* et *Corinthie* au N., *Argolide* à l'O., *Laconie* et *Messénie* au S., *Elide* à l'E., *Arcadie* au centre. Cette contrée s'appela primitivement *Apie;* elle fut ensuite appelée Péloponnèse, du nom du Phrygien Pélops, qui y régna vers 1350 av. J.-C.

—Aujourd'hui le Péloponnèse porte le nom de *Morée*, que lui ont donné les Vénitiens, qui y formèrent plusieurs établissements après la conquête de Constantinople par les Latins, en 1240 de l'ère chrétienne. V. MORÉE.

— Hist. anc. *Guerre du Péloponnèse.* Grande guerre que se firent Athènes et Sparte, et à laquelle prirent part tous les peuples de la Grèce; une querelle élevée entre Corcyre et Corinthe en fut le prétexte; l'inimitié entre la race dorienne et la race ionique, l'insolence d'Athènes, la jalousie de Sparte et l'ambition de Périclès, en furent les véritables causes, elle dura vingt-sept ans, de 431 à 404 av. J.-C., on la divise en trois périodes; elle se termina par l'abaissement d'Athènes et l'élévation de Lacédémone au premier rang. Xénophon et Thucydide ont écrit la guerre du Péloponnèse.

PÉLOPONNÉSIAQUE ou **PÉLOPONÉSIAQUE.** adj. des 2 g. Hist. Qui appartient au Péloponnèse.

[illegible] **IENNE.** adj. et s. Géogr. anc. Habitant du Péloponnèse. ‖ Qui appartient au Péloponnèse ou à ses habitants.

PÉLOPS. Fils du roi de Lydie Tantale, fut tué par son propre père, et ses membres furent servis aux dieux dans un repas, un jour qu'ils étaient venus visiter Tantale. Jupiter lui rendit la vie; Pélops passa en Elide, épousa Hippodamie, fille du roi OEnomaüs, et régna vers 1350 av. J.-C. sur la plus grande partie de la presqu'île qui a pris son nom. V. PÉLOPONNÈSE. Il eut pour fils Atrée et Thyeste. V. PÉLOPIDE.

PÉLORE. Géogr. anc. Cap de Sicile, au N.-E., à l'entrée du détroit de Sicile, aujourd'hui de cap Faro.

— Conchyl. Genre de coquilles univalves.

PÉLORIDE. s. f. (du gr. πηλός, boue). Mollus. Genre de mollusques acéphales.

PÉLORIE. s. f. (rad. gr. πέλωρ, monstre). Bot. État particulier de certaines fleurs qui, habituellement irrégulières, deviennent régulières dans certains cas. Ce phénomène, regardé comme une monstruosité par quelques naturalistes, doit être considérée au contraire comme un retour au type primitif.

PÉLORIÉ, ÉE. adj. Bot. V. PÉLORISÉ.

PÉLORIS. s. m. Moll. Genre de vers mollusques. Les animaux des huîtres forment ce genre.

PÉLORISÉ, ÉE. adj. Bot. Se dit d'une plante qui offre le phénomène ou qui a pris le caractère de la pélorie, c'est-à-dire qui est devenue régulière d'irrégulière qu'elle devait être d'après le type primitif de la plante.

PÉLORONTE. s. m. Conchyl. Genre de coquilles univalves.

PÉLOSARD. s. m. (pr. *pé-lo-zar*). Hortic. Espèce de raisin qui croît aux environs de Perpignan.

PÉLOSSIER. s. m. Bot. Un des noms vulgaires du prunier.

PELOTAGE. s. m. Action de peloter, de mettre les écheveaux en pelotes. Omission de l'Académie et de M. Landais.

— Comm. Poil de chèvre qu'on tire d'Orient et qui nous arrive en pelotes.

— Au jeu de paume, au billard, Action de jouer négligemment, sans s'astreindre aux règles.

PELOTE. s. f. (du lat. *pila*, balle). Boule qu'on forme en roulant sur eux-mêmes du fil, de la soie, de la laine, etc. Peloton de coton, de laine, de ficelle.

— Petit coussinet, ordinairement de forme ronde ou ovale, sur lequel les femmes fichent des aiguilles et des épingles. Pelote de toilette. Grosse pelote.

— *Pelote de neige.* Boule que l'on fait avec de la neige pétrie, pressée. Se battre à coups de pelotes de neige.

— Loc. fig. *La troupe se grossit comme une pelote de neige*, ou simplement, *la pelote se grossit.* Se dit d'une troupe de gens qui augmente, qui grossit à chaque instant. ‖ Dans un autre sens, *la pelote grossit.* Les torts, les profits, les intérêts d'argent, etc., etc., s'accumulent.

— Fig. et fam. *Au bout de quelque temps, cela fait pelote.* De petits profits, ajoutés les uns aux autres, finissent par faire une certaine somme.

— *Faire sa pelote.* Amasser, arrondir ses profits, de manière à s'en composer une fortune. Cet intendant n'a pas mis longtemps à faire sa pelote. Ce maître d'hôtel aura bientôt fait sa pelote.

— Marque blanche qui se trouve sur le front de certains chevaux, et que l'on nomme autrement *étoile*. Ce cheval a la pelote, est marqué de la pelote.

— *Pelote de mer.* Balles composées de fibres entrelacées et comme agglutinées, que l'on trouve parmi les algues sur le rivage de la mer.

— Entom. Dans certains insectes, partie élargie des tarses, lorsqu'elle est garnie de villosités ou de lames qui font office de ventouses et servent à l'animal pour s'accrocher ou pour se tenir renversé contre son propre poids

— Conchyl. *Pelote de beurre.* Nom marchand d'une coquille univalve.

— Bot. *Pelote de neige.* Nom vulgaire de la boule de neige.

— Techn. Cuivre en feuille, roulé et préparé pour le mettre à la fonte. ‖ Boule d'émeri pulvérisé et réduit en pâte avec l'eau. ‖ Tas de braise ou de cendre rouge, sur lequel on pose les plateaux fondus, dans les verreries. ‖ Réunion de peaux qu'on jette à la fois au foulage, dans les tanneries.

— Art milit. *Pelote à feu.* Pièce d'artifice que les assiégés lancent pour éclairer le fond du fossé.

— Pêch. *Pelote* ou *peloton.* Bout de membrure que l'on cloue sur la partie de l'auge qui traverse la chaussée des étangs; amorce en forme de boule que l'on jette aux poissons au bout d'une ligne.

— Jeux. Ballon rempli de sable, bien poli, et frotté d'huile en dehors pour qu'il soit glissant; On lance la pelote, et les joueurs tâchent de se l'arracher. Ce jeu est usité en Basse-Normandie: en Bretagne, il s'appelle la *soule*. ‖ *Pelote de paumier.* Balle d'un jeu de paume, avant qu'elle soit recouverte de drap.

— *A la pelote.* loc. adv. En se jouant, sans précaution. Cette locution était familière à nos ancêtres. Les dieux s'ébattent de nous *à la pe*[illegible], dit Montaigne, en traduisant ce passage de Plaute: *enim verò dii nos homines quasi pilas habent.* Politique espagnolisé, dit Jeanne d'Albert, le cardinal de Lorraine joue *à la pelote* de sa foi et de son honneur. Les capitaines d'Alexandre jouèrent *à la pelote* de ses conquêtes. (Le Pacifique, 1604.)

PELOTÉ, ÉE. part. pass. du v. Peloter. S'empl. adjectiv. Mis en pelote. Fil peloté. Echeveaux pelotés.

— Battu, maltraité. Peloté à coups de poings. ‖ Fig. Peloté dans une discussion.

PELOTER. v. n. 1re conj. (rad. *pelote*). Jouer à la paume, par manière d'amusement, sans faire une partie réglée. Ne pas jouer partie, ne faire que peloter.

— Loc. prov. et fig. *Peloter en attendant partie.* Faire quelque chose de peu de conséquence, en attendant mieux; faire par manière d'essai, ce qu'on fera plus sérieusement dans la suite.

— v. a. Mettre en pelote, en peloton. Peloter

du fil, de la laine, etc. Omission de l'Académie et de M. Landais.

— Battre, maltraiter de coups ou de paroles. On l'a peloté. Il voulait faire le malin, on n'a pas eu de peine à le peloter.

— *Peloter quelqu'un dans une conversation, dans une discussion.* Avoir sur lui un grand avantage. Dans la conférence, on l'a peloté sur tous les points.

— Fig. Lancer, renvoyer comme une balle. Nous *pelotions* nos déclinaisons grecques, à la manière de ceux qui, par certains jeux de tablier, apprennent l'arithmétique et la géométrie. (Mont.) Voyez l'horrible imprudence de quoi nous *pelotons* les raisons divines. (Id.)

— Pêch. Jeter de l'amorce dans l'eau, sous formes de pelotes, pour attirer du poisson.

— Techn. Dans les ateliers de monnaie, Étendre sous le marteau.

— SE PELOTER. v. pron. Être mis en peloton, en pelote. Cet écheveau de fil se pelote aisément.

— Fig. et pop. Se battre, se maltraiter de coups.

— Fig. Dispoter, discuter vivement.

PELOTEUR. s. m. Jeux. Celui qui joue à la pelote; celui qui pelote.

PELOTEUR, EUSE. s. Techn. Ouvrier, ouvrière employés à mettre du fil en pelotons.

PELOTEUSE. s. f. Machine pour façonner les pelotes de fil, de coton.

PELOTON. s. m. (du lat. *pila*, balle). Boule qu'on forme en roulant sur eux-mêmes du fil, de la soie, de la laine, etc. Faire un peloton. Mettre des écheveaux en pelotons. Un gros peloton de fil.

— Fig. *Peloton* ou *pelote de graisse.* Petit oiseau extrêmement gras, comme le sont ordinairement les becfigues, les ortolans. Ce n'est qu'un peloton de graisse. || Se dit aussi D'un enfant fort gras et bien potelé.

— Balle à jouer à la paume, lorsqu'elle n'est point encore couverte de drap.

— Fig. Petit nombre de personnes réunies en groupes. Former un petit peloton d'amis.

— Stratég. Subdivision d'un bataillon sur le champ de bataille ou en marche. Les pelotons sont tous égaux en force, autant que possible, ce qui n'a presque jamais lieu dans la subdivision par compagnies. Le premier, le second, le troisième peloton. Chef de peloton. Former, aligner le peloton, les pelotons. Rompre par peloton. Une colonne de dix pelotons. Ecole de peloton. Feu de peloton. Peloton, en avant, marche.

— Se dit aussi, en termes de marine, d'une sorte de division des vaisseaux d'une armée par petites escadres.

— Grande quantité d'insectes réunis en un tas. Un peloton de mouches à miel. Un peloton de chenilles.

— Fig. *Se mettre en peloton.* Ramasser ses membres de manière que le corps forme une espèce de boule. Se mettre en peloton dans le lit, au lieu de s'étendre.

— Autrefois, Espèce de pelote à epingles, que les femmes attachaient à leur ceinture.

— Pêch. *Pelotons.* Bouts de membrures qu'on cloue sur la partie de l'auge qui traverse la chaussée d'un étang. On dit aussi *pelote.*

— Loc. prov. *Un ramasse-peloton.* Un homme qui passe sa vie aux pieds des femmes. C'est un ramasse-peloton. Cette locution est très-familière.

PELOTONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Pelotonner. S'empl. adjectiv. Echeveau pelotonné. Soie pelotonnée. Des amis pelotonnés au fond d'une salle. C'est le fil le mieux *pelotonné* que l'on puisse prendre pour faire marcher son jugement dans toute cette étonnante série d'événements. (Mme Campen.) Les nuages *pelotonnés* errent en désordre dans l'étendue des cieux. (Deleuze.)

— Bot. Se dit d'une plante dont les filaments portent des pinceaux ou pelotons à l'extrémité. Chantransie pelotonnée. || Se dit D'un embryon courbé de haut en bas et latéralement, de manière à former une boule, comme celui de la moutarde blanche.

PELOTONNER. v. a. 1re conj. (rad. *peloton*). Mettre en peloton. Pelotonner un écheveau. Pelotonner de la soie, du fil, du coton, de la laine.

— SE PELOTONNER. v. pron. Être mis [illegible]

— Fig. Se presser, se serrer, se grouper. Se pelotonner dans un coin de la salle pour causer d'affaires. Ce qu'il y avait de plus grand, de meilleur, de plus distingué de tout âge, se *pelotonnait* autour de lui. (St-Sim.)

— Rassembler, réunir ses membres, se ramasser. Se pelotonner en sautant d'un premier étage. Quand le hérisson ne peut fuir, il se pelotonne.

PELOU. s. m. Agric. Epis de maïs dépouillé de son grain.

PELOUSE. s. f. (pr. *pe-lou-ze*, de l'ital. *pelluzza*, poil court). Terrain couvert d'une herbe douce et courte. Grande, belle, verte pelouse. Se promener sur la pelouse. Dîner sur la pelouse. Danser sur la pelouse.

> Un berceau frais, respecté d'aquilon,
> Dont un chêne aux cent bras couvre au loin la *pelouse.*
> (La Gasse d'Ausser.)

— L'herbe même douce et courte qui couvre le terrain qu'on nomme pelouse. Ce n'est point ce gazon fin qui semble faire le duvet de la terre, ce n'est point cette *pelouse* émaillée qui annonce sa brillante fécondité. (Buff.)

PELOUSTION. s. m. Pêch. Dans le midi de la France, petite huître qui tient à une grosse.

PELTA. s. m. ou **PELTE.** s. f. (du gr. πέλτη, bouclier). Antiq. Petit bouclier sans pointe au milieu, et presque toujours en forme de croissant, à l'usage des troupes légères. Les Amazones portaient le pelta, que Virgile qualifie de *lunata*, en forme de croissant.

— Bot. Conceptacle large et aplati, d'une substance coriace, se développant au bord du thalle de certains lichens, et recouvert d'abord d'une membrane gélatineuse, dont l'existence est de peu de durée. Le pelta est sessile, réniforme, arrondi ou discoïde.

PELTA. s. m. Mar. Nom que l'on donne aux hommes embarqués pour faire les gros ouvrages, sur les bâtiments de pêche de Terre-Neuve.

PELTAIRE. s. f. (du gr. πέλτη, bouclier). Bot. Genre de plantes dicotylédones, polypétales, de la famille des crucifères. Ce genre renferme trois espèces, dont une seule, la peltaire alliacée, croît naturellement en Europe.

PELTAIRE. adj. des 2 g. Synon. de PELTOÏDE.

PELTASTE. s. m. (rad. πέλτη, bouclier). Ant. gr. Fantassin portant un pelta et armé d'un dard, dans l'ancienne milice grecque. Les peltastes tenaient le milieu entre les soldats pesamment armés et l'infanterie légère.

— Entom. Genre d'insectes hyménoptères.

PELTATÉES. s. f. pl. Bot. Famille de plantes qui a été établie aux dépens des équisétacées.

PELTE. s. f. Antiq. V. PELTA.

PELTÉ, ÉE. adj. Bot. Qui a la forme d'un *pelta* ou d'une *pelte*, et en général d'un bouclier ou d'un écusson. || *Anthère peltée.* Celle qui est large et s'attache au filet par son centre. || *Cotylédon pelté.* Celui qui est élargi en bouclier ou en écusson, et qui s'attache par sa face au blastème, comme dans l'orge. || *Feuille peltée.* Feuille simple dont le pétiole s'insère au milieu du disque, comme dans la passe-fleur peltée, ou encore feuille composée dont les folioles naissent ou rayonnent du sommet du pétiole commun, mais sur un plan différent de celui de ce pétiole. || *Graine peltée.* Celle qui est appendante par le milieu, où elle présente une large surface au placenta. || *Indusie peltée*, celle qui est en bouclier et garnie d'un pédicule qui s'insère au milieu d'une de ses faces. || *Stigmate pelté.* Celui qui présente une large surface, et qui est fixé sur l'ovaire ou le style par son centre.

— *Polypier pelté.* Celui dont la forme est elliptique et un peu aplatie en dessus.

— PELTÉS. s. m. pl. Ordre de lichens homothalames dont les conceptacles sont en forme de bouclier. || PELTÉES. s. f. pl. Famille de plantes équisétacées, en raison de la forme des indusies dans ces plantes.

PELTIDÉ, ÉE. adj. Bot. Qui a une forme orbiculaire, en parlant du chapeau d'un champignon. Agaric peltidé.

PELTIDÉE. s. f. Bot. Genre de la famille des lichens, qui n'est qu'un démembrement du genre peltigère.

PELTIFOLIÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *pelta*, sorte de bouclier; *folium*, feuille). Bot. Qui a des feuilles peltées. Géranium peltifolié.

PELTIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *pelta*, bouclier; *forma*, forme). Qui a la forme d'un bouclier.

— Minér. *Couches peltiformes.* Couches convexes et appliquées sur le penchant d'une montagne.

— Bot. *Apothécies peltiformes.* Apothécies en forme d'écusson. || *Feuilles peltiformes.* Celles dont les nervures sont formées d'un simple tissu cellulaire allongé, et dont la disposition est la même que dans les feuilles peltinerves.

PELTIGÈRE. s. f. (ét. lat., *pelta*, bouclier, *gerere*, porter). Bot. Genre de grands lichens qui viennent sur la terre ou sur les mousses, et dont les lobes fort larges et coriaces sont garnis en dessous de crampons blanchâtres qui les fixent au corps sur lesquels ils vivent. Peltigère veinée. Peltigère horizontale. Peltigère canine. Peltigère safranée.

PELTIGÉRÉ, ÉE. adj. Bot. [illegible] Famille de lichens qui a pour type le genre peltigère.

PELTINERVE. adj. des 2 g. (ét. lat., *pelta*, bouclier; *nervus*, nerf). Bot. Qui a des nervures peltées, en parlant des feuilles dans lesquelles il part du sommet du pétiole plusieurs nervures qui se dirigent en rayonnant dans un seul plan, mais non dans la direction du pétiole.

PELTIS. s. m. (du gr. πέλτη, bouclier). Entom. Genre de coléoptères clavicornes.

PELTOCÉPHALE. s. m. (ét. gr., πέλτη, bouclier; κεφαλή, tête). Erpét. Genre de tortues dont la tête a la forme d'une pelte.

PELTOCOCHILDE. adj. des 2 g. (ét. gr., πέλτη, bouclier; κοχλίς, coquille). Conchyl. Dont la coquille est en forme de bouclier. || PELTOCOCHILIDES. s. m. pl. Classe de mollusques comprenant ceux qui ont une coquille orbiculaire.

PELTOÏDE. adj. des 2 g. (ét. gr., πέλτη, bouclier; εἶδος, forme). Hist. nat. Qui a de la ressemblance avec un bouclier. En botanique, se dit de feuilles qui sont légèrement peltées. || PELTOÏDES. s. m. pl. Entom. Tribu de coléoptères clavicornes, qui a pour type le genre peltis.

PELTOPHORE. adj. des 2 g. (ét. gr., πέλτη, pelte; φέρω, je porte). Bot. Synon. de Peltigère. || s. m. Genre de plantes établi pour placer le manisure queue de rat.

PELTRE. s. m. Comm. Toile fort grossière que l'on fabrique en Bretagne.

PELUCHE. s. f. Comm. Espèce d'étoffe à longs poils, imitant le velours d'Utrecht, et peu usitée aujourd'hui, sinon comme garniture de chapeau ou comme doublure. Peluche de coton, de soie ou de laine.

— Bot. Ensemble des pétales qui remplacent les pistils dans l'anémone double.

PELUCHÉ, ÉE. adj. Velu. Se dit de certaines étoffes et de quelques plantes. Bas peluché. Etoffe peluchée. Tige pluchée. Feuille peluchée. Fleur peluchée.

PELUCHER. v. n. 1re conj. Par l'usage ou par l'effet du frottement, se couvrir de poils qui se dégagent du tissu, en parlant de certaines étoffes. Cette étoffe peluche. Ces bas commencent à pelucher.

— SE PELUCHER. v. pron. Il a la même signification que le verbe neutre. Cette étoffe se peluche. Ces bas commencent à se pelucher.

PELUCHEUX, EUSE. adj. Qui peluche, qui se peluche. Etoffe pelucheuse. Drap pelucheux.

PELURE. s. f. Peau qu'on lève de dessus le fromage, les fruits, les légumes, etc., etc. Pelure de poire, de pomme, de pêche, d'abricot. Pelure d'ognon. Pelure de fromage. Vous faites des pelures trop épaisses. On n'ôte pas la pelure des pommes d'api.

— *Pelure d'ognon.* Couleur de quelques vins qui prennent une teinte rousse.

— Bot. *Pelure d'ognon.* Nom vulgaire d'un champignon et d'une variété de pomme de terre.

— Véner. Inégalités, élévations qui se voient à la surface du merrain et des andouillers, dans le bois d'un cerf.

— Conchyl. Nom de quelques coquilles.

PELUSE. Géogr. anc. Ville de la Basse-Egypte, à l'E., près de la bouche orientale du Nil: il n'en reste que des ruines. Cette ville était considérée comme la clé de l'Egypte, du côté de la Syrie. Aujourd'hui Tinéh.

PÉLUSIAQUE. adj. des 2 g. Géogr. anc. Qui appartient à Péluse. || *Bouche pélusiaque.* Nom donné par les anciens à la plus orientale des sept branches du Nil. C'est aujourd'hui le canal *Khalits-Abou-Menedji.*

PÉLUSIOTE. adj. et s. des 2 g. Habitant de Péluse. Un Pélusiote. Une pélusiote. Les soldats pélusiotes. Les femmes pélusiotes.

PÉLUSSIN ou **PELLUSSIN.** Géogr. Ch.-l. de cant., arrond. de Saint-Etienne (Loire); 8,000 hab.

PELVAPTÈRE. adj. des 2 g. (du lat. *pelvis*, bassin; et du gr. ἀ priv.; πτερόν, nageoire). Ichthyol. Qui n'a pas de nageoires pelviennes ou ventrales. || PELVAPTÈRES. s. m. pl. Famille de poissons gnathodontes hétérodermes, privés de nageoires ventrales.

— Le Complément de l'Académie écrit *pelvophère*; c'est sans doute une faute d'impression.

PELVI. s. m. Linguist. V. PEHLVI.

PELVI-CRURAL, ALE. adj. (ét. lat., *pelvis*, bassin; *crus*, *cruris*, cuisse). Anat. Qui appartient au bassin et à la cuisse. Artère pelvi-crurale. Muscles pelvi-cruraux.

PELVIEN, IENNE. adj. (du lat. *pelvinus*; rad. *pelvis*, bassin). Anat. Qui appartient au bassin. *Cavité pelvienne.* Cavité du bassin. || *Face pelvienne de l'os iliaque.* Celle qui correspond à la cavité pelvienne. || *Membres pelviens.* Les membres inférieurs ou abdominaux. || *Aponévrose pelvienne.* Expansion aponévrotique plus ou moins épaisse, qui se fixe au détroit supérieur du bassin, en se continuant avec le fascia iliaca et l'expansion aponévrotique du muscle petit psoas.

PELVIFORME. adj. des 2 gr. (ét. lat. *pelvis*, bassin; *forma*, forme). Hist. nat. Qui a la forme d'un bassin, d'une coupe ou d'une écuelle.

PELVIMÈTRE. s. m. (du lat. [illegible]) Instrument dont on se sert, dans la pratique des accouchements, pour mesurer les diamètres du bassin, et surtout le diamètre antéro-postérieur du détroit abdominal.

PELVIMÉTRIE. s. f. Art ou action de mesurer les diamètres du bassin.

PELVIPODE. adj. des 2 g. (du lat. *pelvis*, bassin; et du gr., πούς, ποδός, pied). Ichthyol. Se dit d'un poisson dont les nageoires pelviennes entourent l'anus. || PELVIPODES. s. m. pl. Famille de poissons dermodontes.

PELVIS. s. m. (pr. *pel-viss*). Anat. Mot latin qui signifie Bassin, et qui est passé dans notre langue avec la même signification.

PELVI-TROCHANTÉRIEN, IENNE. adj. (pr. *pel-vi-tro-kan-té-rien*). Anat. Qui appartient au bassin et au trochanter. || *Région pelvi-trochantérienne.* Celle qu'occupent le pyramidal, les deux obturateurs, les jumeaux et le carré crural, qui tous s'étendent du bassin à la concavité du grand trochanter.

PELVOUX. Géogr. La plus élevée des montagnes de France, départ. des Hautes-Alpes; 4,800 mètres d'élévation. Le Pelvoux de Vallouise.

PÉMAN, ANE. adj. et s. Nom d'un peuple de la deuxième Germanie, voisin des Condruses.

PEMBA. Géogr. Province centrale du royaume de Congo, en Afrique; ce pays, peu connu, abonde en fruits et en mines de cuivre.

PEMBROKE. Géogr. Ville maritime d'Angleterre, ch.-l. du comté de Pembroke, dans le pays de Galles; 5,000 hab.

PEMBROKSHIRE. Géogr. Comté de l'ouest de l'Angleterre, dans le pays de Galles; 61,000 hab.

PEMPHIDE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, polypétalées, de la famille des lythraires. Croît à l'île de Ceylan. Pemphide acidulée.

PEMPHIGODE. adj. des 2 g. (pr. *pan-fi-gode*; ét. gr., πέμφιξ, πεμφίγος, pustule; εἶδος, apparence). Pathol. Epithète donnée à la fièvre qui accompagne le pemphigus. Cette fièvre, qu'on a aussi appelée *vésiculeuse* ou *bulleuse*, n'est autre que le pemphigus lui-même.

PEMPHIGUS. s. m. (pr. *pan-fi-ghuss*; du gr., πέμφιξ, πεμφίγος, bulle). Pathol. Phlegmasie cutanée qui commence par un prurit promptement suivi de plaques rouges sur lesquelles se forment des bulles volumineuses, jaunâtres, transparentes, qui se terminent, au bout de deux jours, par l'effusion du liquide qu'elles contiennent et par la dessication de leurs bases dénudées. Pemphigus aigu, ou chronique. Les causes du pemphigus sont peu connues.

PEMPHRÉDON. s. m. Entom. Genre d'insectes hyménoptères, section des porte-aiguillons, famille des fouisseurs, tribu des crabonites.

PEN. Myth. celt. Divinité que les Gaulois adoraient sur le sommet des montagnes.

PÉNADER. v. n. 1re conj. V. PENNADER.

PENAILLE. s. f. (pr. *pe-nai-ye*; rad. lat. *pannus*, haillon). Chiffons, haillons. Terme de mépris dont quelques écrivains, par allusion à la bure grossière des moines, se sont servis pour signifier Gent monacale, assemblée de moines.

> La *penaille* ensemble enfermée
> Fut en peu d'heures consumée,
> Les maris sautant à l'entour
> Et dansant au son du tambour. (La Fontaine.)

PENAILLERIE. s. f. (pr. *pe-nâ-ye-ri*). Assemblage de penaillons, de haillons, de vieilleries, d'objets sans aucune valeur.

— Par analogie, Rassemblement d'hommes qui ne jouissent d'aucune considération.

— Par mépris ou injure, La gent monacale. C'était l'honneur de la *penaillerie.* (Volt.)

PENAILLON. s. m. (pr. *pe-nâ-yon*; du lat. *pannulus*; rad. *pannus*, morceau, lambeau). Haillon, guenille.

— Ce mot, ainsi que *penaille* et *penaillerie*, a été encore appliqué aux moines, comme terme de mépris, d'injure. Notre Seigneur veut que nous mangions notre pain en la sueur de nos corps, non pas en rien ne faisant, comme ce *penaillon* de moine que vous voyez, frère Jean qui boit. (Rabel.)

PÉNAL, ALE. adj. (du lat. *penalis*; fait de *pœna*, peine). Qui assujétit à quelque peine, à des peines. Code pénal. Lois pénales. Dispositions pénales. Droit pénal. Législation pénale. Matière pénale. Le système du code *pénal* repose sur trois modes de peines: la mort, la privation totale ou partielle de la liberté, la privation partielle de la fortune. (Dict. polit.)

— Il est inus. au plur. masc.

PÉNAL. s. m. Anc. métrol. Mesure qui, dans quelques parties de la France, était employée pour les grains. Le pénal de Franche-Comté était de la contenance du boisseau de Paris.

PENALBA. Géogr. et hist. Ville d'Espagne, dans la province de Sarragosse. L'archiduc y vainquit Philippe V, en 1710.

PÉNALITÉ. s. f. Qualité de qui est pénal, de ce qui est susceptible d'une peine, d'une punition.

— Système des peines établies par les lois. Une pénalité indulgente. Une pénalité trop sévère. [illegible] les institutions et les mœurs. (Dict. polit.)

— L'Académie ne veut pas que ce mot ait un pluriel; cependant s'il s'agissait de comparer entre eux les différents systèmes de peines des peuples européens, nous ne croyons pas qu'on puisse hésiter à dire *les pénalités.* Les diverses pénalités des nations.

PENARD. s. m. (pr. *pe-nar*). Terme de raillerie qui n'est guère usité que dans cette locution familière, *Vieux penard*, vieillard rusé, et, dans un autre sens, Vieux libertin. Ce vieux penard n'est heureux que quand il en conte aux fillettes.

> Ma foi, j'en suis d'avis, que ces *penards* chagrins,
> Et vertueux par force, espèrent par envie,
> Oter aux jeunes gens les plaisirs de la vie. (Molière.)

— Partie du bois d'une flèche qui est garnie de plumes.

— Ornith. Nom vulgaire du canard à longue queue. V. PENNARD, qui est plus conforme à l'étymologie.

PÉNAFIEL. Géogr. Ville forte d'Espagne,

dans la Vieille-Castille, à 28 kilom. de Valladolid ; 4,000 hab.

PÉNATES. s. m. pl. (pr. *pé-na-te;* du lat. *penates*, formé de *penitus*, intérieur ; ils étaient placés dans la partie la plus retirée de la maison). Myth. rom. Dieux domestiques des Romains. Les Grecs nommaient les leurs *dieux éphestiens*. C'est par extension qu'on donne ce nom aux divinités domestiques de tous les anciens païens. Enée mit sur son dos le vieil Anchise, qui tenait à la main ses dieux domestiques, et il sauva ainsi de l'incendie de Troie ce qu'il avait de plus précieux, son père et ses pénates. La première pensée des vainqueurs était de piller les lares et les *pénates;* on livra au passé les *pénates* et les lares de l'avenir. (E. Quin.) ‖ Il ne faut pas confondre les *pénates* et les *lares*.

— Se dit figurément pour la Patrie, le pays, la ville, et aussi pour la Demeure, la maison où l'on a fixé sa résidence.

Il renonce aux courses ingrates,
Revient en son pays, voit de loin ses *pénates*,
Pleure de joie et dit : Heureux qui vit chez soi.
(La Fontaine.)

Que le pasteur, suivi d'un chien fidèle,
Traîne avec lui ses *pénates* roulants (sa cabane).
(Campenon.)

— Poés. Les poètes disent *de riches pénates*, *des pénates d'or*, pour Les riches palais, les maisons somptueuses ; et, par opposition, *des pénates d'argile*, pour Un réduit modeste ou pauvre, et aussi pour La médiocrité de la fortune ou l'indigence.

Ma douce pauvreté me fait d'heureux loisirs ;
Content sous mes foyers de voir la flamme agile
Égayer vers le soir mes *pénates* d'argile. (Lebrun.)

— *Les pénates des champs*. *les pénates champêtres*. Se dit poétiquement pour, Une maison des champs, une maison de campagne.

Cherchez un site où votre main prudente
Puisse établir vos *pénates* des champs. (Campenon.)

— Se prend adjectiv. Les dieux pénates. Les statues des dieux pénates étaient de cire, d'ivoire, de terre ou d'argent ; on leur offrait du vin, de l'encens, des fruits, etc. Brutus abolit la coutume barbare de leur sacrifier des victimes humaines.

— Fig. Je ne songeai qu'à me sauver avec mes dieux *pénates*, c'est-à-dire avec mes hardes (Le Sage.)

PÉNATIGÈRE. adj. m. (du lat., *penates*, pénates ; *gerere*, porter ; *qui emporte les pénates*). Temps hér. Surnom d'Énée.

PENAUD, AUDE. adj. (pr. *pe-nô*, *pe-nô-de*. Ce mot a succédé à *péneux*, qui s'est dit dans le même sens, et qu'on a ensuite écrit *peineux*, rad. *pène* ou *peine*, selon les formes orthographiques). Honteux, interdit, embarrassé. Nous allons voir le maître et le valet bien *penauds*. (Baron.) Voilà des gens *penauds*, s'il en fut onc. (Piron.) Nous allons voir des gens bien *penauds*. (Dancourt.)

— substantiv. Le penaud. La penaude. Faire le penaud, la penaude.

Messieurs, dit le *penaud*, quand le bruit est cessé,
De grâce, écoutez une chose. (Lebailly.)

PENAULT. s. m. Anc. métrol. Mesure du poids de cent livres, qui était employée pour les grains, dans le Barrois.

PENAUX. s. m. pl. Paquet de menues hardes. Vieux et inusité.

PENCE. s. m. pl. (pr. *penn-ce*). Métrol. angl. Pluriel du mot *penny*. Il ne prend jamais la lettre *s* finale. V. PENNY.

PENCEL. s. m. Anc. art milit. Un des synonymes du mot Pennon. ‖ Floquet qu'on attachait à la lance et à l'épée.

PENCHANT. part. prés. du v. Pencher. Qui penche. Il est invariable. Des branches de saules penchant gracieusement vers la terre. Des empires penchant vers leur ruine.

PENCHANT, ANTE. adj. Qui est penché, qui est incliné. Un mur penchant, une muraille penchante. Une urne penchante. Appuyé d'une main sur son urne *penchante*. (Boil.) Et le saule incliné sur la rive *penchante*. (La Harpe.)

. . . . Le Rhin
Appuyé d'une main sur son urne *penchante*. (Boileau.)

— Fig. Qui est dans le déclin, sur le déclin. Un empire penchant et prêt à s'écrouler. Une fortune penchante. O d'un État *penchant* l'inespéré secours ! (Corn.) Vois-je l'État *penchant* au bord du précipice ? (Rac.)

— Bot. Se dit d'un organe qui, d'abord ner- [illegible] met vers la terre ; telles sont les feuilles du lycopode, les urnes du ptychostome, les fleurs de la rhexie, etc., etc.

— Entom. Se dit des ailes d'un insecte, quand leur bord interne est plus élevé que l'externe, ce qui les fait paraître pendantes, ainsi qu'on le remarque dans quelques phalènes.

PENCHANT. s. m. Pente d'un terrain. Le penchant de la montagne, de la colline. Le penchant d'un précipice. Sur le *penchant* de la colline. (La Bruy.) Bâti sur le *penchant* d'un long rang de collines. (Boil.) Le soir le vent du nord s'apaise en murmurant ; le vent du midi s'élève : la glace se dissout peu à peu ; on voit des places découvertes sur le *penchant* des coteaux. (Deleuze.)

Sur elle tout agit ; le tube qui la presse,
Le *penchant* du terrain, sa masse, sa vitesse,
Sans fin multipliant ses rapides progrès,
Ainsi que sa puissance augmente ses effets. (Delille.)

— Le terrain même qui est en pente, qui va en baissant

— Se dit aussi du Cours incliné d'une rivière. Le penchant de la Loire est plus rapide que celui de la Seine. Le Rhône suit vers nous le *penchant* qui l'entraîne. (Rac.)

Et faire ainsi couler, dans un heureux *penchant*,
Les trésors de l'aurore aux rives du couchant. (Corn.)

— Fig. *Être sur le penchant d'un précipice*. En parlant d'une personne, Être exposé à se laisser aller au désordre, à tomber dans le mal. ‖ *Se retenir sur le penchant du précipice*. S'arrêter par prudence, par force morale, sur la pente du mal où l'on allait glisser.

— En parlant d'une chose, Être sur le point d'être ruiné, détruit. Un État qui est sur le penchant du précipice.

— Déclin. En cette acception, il ne s'emploie guère que dans ces locutions : *vers le penchant*, *sur le penchant*, *jusqu'au penchant*. La faveur dont jouissait ce courtisan est sur son penchant.

— *Le penchant de l'âge*. Le déclin de l'âge. On se sent soi-même sur le *penchant* de l'âge. (Mass.)

J'ai vu mes tristes journées
Décliner vers leur *penchant*. (J.-B. Rousseau.)

— Dans toutes les acceptions qui précèdent, ce mot n'a point de pluriel.

— Inclination naturelle, bonne ou mauvaise. Suivre son penchant. Se laisser aller, se laisser entraîner à son penchant. Résister à ses penchants. Écouter, étudier, diriger, combattre, vaincre, réduire ses penchants. Développer d'heureux penchants, de nobles penchants, des penchants vertueux. Redresser un mauvais penchant. Notre *penchant* nous porte à des idées plus agréables. (Fléch.) Le *penchant* prend sa source dans les premières mœurs. (Mass.) Il change en sources de vices des *penchants* qui étaient en eux des espérances de vertu. (Id.) Les vices mêmes qu'on censure trouvent encore au dedans de nous, non-seulement des *penchants*, mais des raisons qui les défendent. (Id.) La sultane a suivi son *penchant* ordinaire. (Rac.) Quel *penchant !* quel plaisir je sentais à les croire. (Id.) Ils suivaient sans remords leur *penchant* amoureux. (Id.) Rien ne montre mieux les vrais *penchants* d'un homme que l'espèce de ses attachements. (J.-J. Rouss.) Les plus pervers ne sauraient perdre tout à fait ce *penchant*. (Id.)

Ah ! si d'un autre amour le *penchant* invincible
Dès lors à mes bontés vous rendait insensible,
Pourquoi chercher si loin un odieux repos ? (Racine.)

D'un *penchant* dangereux que notre âme s'épure ;
Craignons de le laisser mûrir ;
Il en coûte pour s'en guérir,
Autant qu'à vaincre la nature. (Du Trembl.)

Sur nos mauvais *penchants* la victoire est peu sûre ;
Ils ne sont qu'assoupis, nous les croyons vaincus.
(Lebrun.)

On a beau se cacher sous un dehors austère,
Un *penchant* malheureux perce son caractère.
(La Chaussée.)

— *Penchant à*. Le *penchant* au péché est fortifié par la facilité de le commettre. (Fléch.) Même fidélité pour tous les devoirs, même *penchant* à la vertu. (Id.) Le *penchant* à la superstition est né avec l'homme. (Le grand Frédéric.) La facilité à croire le mal est un indice du *penchant* à l'imiter. (Boiste.)

— *Penchant pour*. Ayant un peu de *penchant* pour la retraite. (La Bruy.) Les premiers *penchants* dans les grands sont pour la vertu. (Mass.)

— Syn. comp. PENCHANT. PENTE. PROPENSION. INCLINATION. Au fig. le *penchant* marque une impulsion forte, une tendance naturelle ; la *pente* indique une situation glissante ; la *propension* suppose un attrait puissant ; l'*inclination* un goût et une disposition favorable.

PENCHÉ, ÉE. part. pass. du v. Pencher. S'empl. adjectiv. Tête penchée. Vase penché. Branches penchées. Mur penché. Dans ce moment je ne vis qu'Atala, je ne pensai qu'à elle. Sous le tronc *penché* d'un bouleau, je parvins à la garantir des torrents de la pluie. (Chateaub.) Un jour qu'elle errait sur les grèves, elle aperçut une longue barque dont la proue élevée, le mât *penché* et la voile latine annonçaient l'élégant génie des Maures. (Id.) Il faut que la direction soit en ligne droite depuis le poitrail jusqu'à la ganache, et peu *penché* en avant. (Buff.)

— *Penché sur*. Sa tête sur son bras languissamment *penchée*. (Corn.) Sur son lit il demeure *penché*. (Rac.) Le dieu qui présidait au cours d'un fleuve, *penché* sur son urne et couronné de [illegible] ces nymphes auxquelles ses ondes servaient d'asile. (Cousin Despréaux.) *Penché* sur le soc brillant, le laboureur le conduit. (Deleuze.) Cependant Virginie s'étant un peu reposée, cueillit sur le tronc d'un vieux arbre, *penché* sur le bord de la rivière, de longues feuilles de scolopendre qui pendaient de son tronc. (B. de St-P.) A la clarté de la lune, dont un rayon s'échappait entre deux nuages, j'entrevois une grande figure blanche *penchée* sur moi et occupée à dénouer silencieusement mes liens. (Chateaub.)

Jusqu'au bord infernal son erreur le poursuit :
Il cherche avidement l'image qu'il adore,
Et, *penché* sur le Styx, il la contemple encore.
(Malfilâtre.)

— *Penché vers*.

Dans sa voluptueuse et sombre rêverie
Il retombe... et, *penché* vers l'image chérie,
Il pleure ; l'eau frémit, l'image a disparu. (Malfil.)

— Fig. *Airs penchés*. Mouvements affectés de la tête ou du corps, attitudes nonchalantes. Se donner des airs penchés. Prendre de petits airs penchés.

— Bot. Qui est attaché la base en haut et le sommet en bas, ou qui se dirige perpendiculairement vers la terre ; tels sont les folioles de l'oseille, les pédoncules du cytise, les rameaux du saule de Babylone, les graines de l'alyse champêtre, etc.

— Mamm. S'applique à certains animaux dont la partie postérieure du corps est bien plus basse que l'antérieure, comme on le voit dans la girafe. ‖ PENCHÉS. s. m. pl. Famille de mammifères dont la girafe est le type.

PENCHEMENT. s. m. (pr. *pan-che-man ;* rad. *pencher*). Action d'une personne qui se penche ; état d'un corps qui penche. Contracter un penchement de tête. Avoir un mauvais penchement de corps. Le penchement d'un mur. Le penchement de la tour de Pise.

PENCHER. v. a. 1re conj. (du lat. *pensare*). Incliner d'un côté. Pencher la tête. Pencher le corps. Pencher les bras. Pencher les branches d'un arbre. Quelques arbres fruitiers sauvages *penchaient* leurs têtes sur les nôtres. (J.-J. Rouss.)

— Mettre quelque chose hors de son aplomb, hors de la ligne perpendiculaire. Pencher un vase.

— v. n. Être hors de son aplomb, hors de la perpendiculaire. Ce mur penche. Ce terrain va en penchant.

— Être porté vers quelqu'un ou à une chose.

— *Pencher à*, suivi d'un nom. Cette princesse *penchait* au judaïsme. (Boss.)

Je mets bas le respect qui pourrait m'empêcher
De combattre un avis où vous semblez *pencher*.
(Corneille.)

— *Pencher à*, suivi d'un infinitif. Les juges penchaient à le renvoyer absous. Ils *penchent* à aimer le vice. (J.-J. Rouss.)

Je *penche* d'autant plus à lui vouloir du bien,
Que, s'en voyant indigne, il ne demande rien (Corn.)

— *Pencher de*. De quel côté penchez-vous ?

Et si je *penche* enfin du côté de ma gloire,
Crois qu'il m'en a coûté.... (Racine.)

... Il est malaisé, dans cette égalité,
Qu'un esprit combattu ne *penche* d'un côté. (Corn.)

— *Pencher pour*. Pencher pour la vérité. Pencher pour le parti de l'honneur et du courage. Osmin a vu l'armée, elle *penche* pour vous. (Rac.) Les juges *penchaient* pour ce soldat. (Volt.)

— *Pencher vers*. Et toujours tous les cœurs *penchent* vers Bajazet. (Rac.) Il faut toujours *pencher* vers la clémence plutôt que vers la cruauté. (Volt.)

C'est toi, dont l'ambassade, à tous les deux fatale,
L'as fait, pour son malheur, *pencher* vers ma rivale.
(Racine.)

— SE PENCHER. v. pron. S'incliner, se baisser. Son corps se penche sous le poids de l'âge. Sa tête appesantie se penchait sur son sein. Vraiment, George, dit Musidora en se *penchant* de son côté, cet homme est comme un hérisson, on ne sait par où le prendre. (Th. Gautier.) J'ai deviné, dit Vautrin en se *penchant* à l'oreille de madame Vaugiar. (De Balzac.)

— *Se pencher sur*. Polyclète, se *penchant* trop sur ses chevaux, ne put se tenir ferme dans une secousse. (Fén.)

PENCOVIE. s. f. Bot. V. PANCOVIE.

PENDABLE. adj. des 2 g. (pr. *pan-da-ble*). Qui est à pendre, qui mérite d'être pendu. Un homme pendable. Une femme pendable. Il n'est si homme de bien, qu'il mette à l'examen des lois toutes ses actions et pensées, qui ne soit *pendable* dix fois en sa vie. (Montaigne.)

— *Cas pendable*. Dont l'auteur mérite d'être pendu, de subir une peine capitale, un châtiment exemplaire. Avant la Révolution, le vol domestique était un *cas* pendable.

— Fam. *Tour pendable*. Méchanceté insigne qu'on a de la peine à pardonner. Jouer à quelqu'un un tour pendable.

PENDAGE. s. m. Techn. Inclinaison des veines de charbon dans la mine.

PENDAISON. s. f. (pr. *pan-dè-zon*). Action de pendre. La pendaison d'un criminel.

— Supplice qui produit la mort par une compression opérée au cou, au moyen d'un lien auquel le corps est suspendu. La pendaison était en usage en France avant la Révolution ; elle l'est encore aujourd'hui en Angleterre et en Espagne. Selon quelques savants, la pendaison est un supplice moins cruel que la guillotine, qui, disent-ils, doit être suivie d'atroces dou- [illegible]

PENDANT. part. prés. du v. Pendre. Qui pend. Il est invariable. Une longue chevelure pendant sur les épaules. Une épée pendant au croc. Des rochers pendant en ruine. On voit des cordes pendant d'un toit, pendant jusqu'à terre, pendant beaucoup trop.

PENDANT, ANTE. adj. Qui est incliné, qui va en bas. Ce chien a les oreilles pendantes. Porter une robe à manches pendantes. Avoir les bras pendants. Aller les bras pendants. Giton a le teint frais, le visage plein et les joues *pendantes*. (La Bruy.) A peine l'enfant est-il sorti du sein de la mère, on l'emmaillotte, on le couche la tête fixée et les jambes allongées, les bras *pendants* à côté du corps, il est entouré de linges et de bandages de toute espèce, qui ne lui permettent pas de changer de situation. (J.-J. Rouss.) Toutes les colonnes du temple sont ornées de festons *pendants*. (Fén.)

Et revenant le soir la mamelle *pendante*,
Épanche d'un lait pur une source abondante.
(Delille.)

En face un antre frais, sous des rochers *pendants*,
Fait jaillir une eau douce en ruisseaux abondants.
(Delille.)

Son troupeau réuni suit sa marche pesante ;
Nous remarquons sa flûte à son côté *pendante*. (Id.)

— *Pendant à*. Ils recommencèrent à mener leurs bêtes aux champs comme devant, et portant aux nymphes des grappes *pendantes* encore au sarment pour prémices de la vendange, les vinrent en grande joie honorer. (P.-L. Courier.) Mais que font là tes bras *pendants* à ton côté ? (Rac.)

— *Pendant sur*.

L'arbre de ses vergers dont les rameaux féconds
Courbent leurs fruits *pendants* sur l'ombre des gazons
(La Harpe.)

— Qui est suspendu par en haut. Des raisins pendants.

— Jurispr. *Fruits pendants par les racines* ou *par racines*. Les blés, les fruits qui sont sur terre et dont la récolte n'est point encore faite.

— Qui n'est pas encore terminé, décidé. Un procès pendant. Une instance pendante. Cette cause est pendante à tel tribunal. Son procès est pendant depuis six mois. Depuis tantôt six mois que la cause est *pendante*. (La Font.)

— Fig. Se prenait anciennement pour Dépendant. La tourbe de nos hommes, stupide, basse, servile, *pendante* toute d'autrui. (Montaigne.) Il a le même sens dans cette expression proverbiale, *Être le couteau pendant de quelqu'un*. Être un homme à tout faire pour cette personne.

— Diplom. *Sceau pendant*. Sceau qui était attaché aux anciennes chartes par un morceau de parchemin.

— Bot. Qui est dirigé perpendiculairement vers la terre. Rameaux pendants. Feuilles pendantes. Chatons, épis pendants. Voyez ces fruits *pendants* inviter votre main. (Del.) Afin de favoriser la fécondation du végétal, ses fleurs restent *pendantes* jusqu'à ce que la poussière soit sortie des loges qui la contiennent. (A. Martin.) C'est ainsi que les fleurs de la couronne impériale, des ancolies, des campanules, restent *pendantes* sur leurs tiges. (Id.)

PENDANT. s. m. (du lat. *pendere*, pendre). Partie pendante du baudrier ou du ceinturon, au travers de laquelle on passe l'épée.

— Au pl. *Pendants* ou *pendants d'oreilles*. Parure de pierreries, de perles, d'or, etc., que les femmes attachent à leurs boucles d'oreilles. De riches pendants. De beaux pendants. Cette femme a des pendants d'oreilles de diamants.

— B.-arts. Tableaux, estampes, groupes de sculpture d'égale grandeur, représentant des objets à peu près semblables, et destinés à figurer ensemble, à se correspondre. Ces tableaux sont les deux pendants. J'ai les deux pendants. J'ai perdu le pendant. Chercher un pendant à un tableau. Servir de pendant.

— *Faire pendant*. Servir de pendant. Ces deux vases font pendants, font à peu près pendants. Acheter une marine pour faire pendant à une autre.

— Fig. et fam. Le pareil, la pareille, en parlant des personnes ou des choses qui ont entre elles beaucoup de rapports, d'analogies. Cet homme et son ami sont bien les deux pendants, sont parfaitement les deux pendants. Voici le pendant de votre histoire.

— On dit adjectiv. *Cet homme fait pendant à cet autre ;* et substantiv. *A qui cet original fait-il le pendant ?*

— Dans un sens analogue, *faire le pendant de quelqu'un*. Éprouver le même sort que lui.

— Partie d'une boîte de montre à laquelle on attache la chaîne ou le cordon.

— Anc. cout. *Le pendant des eaux*. Toutes les terres adjacentes aux eaux qui coulent d'un certain côté.

— Signifiait anciennement Descente. Le pendant d'un mont, d'une colline. Inusité.

— Blas. Partie qui pend au lambel. Lambel à quatre pendants.

— Mar. *Pendants d'oreilles*. Poulies simples des drisses de bonnette, de hune et de perroquet.

PENDANT. prép. Durant un certain laps de temps. Pendant la vie. Pendant l'été. Pendant votre séjour à la campagne. Le cours prodigieux qu'ils ont *pendant* un certain temps. (La Bruy.) *Pendant* tout le cours de sa vie et *pendant* le présent. (Boss.) Le chardonneret chante *pendant* toute l'année. (A. Martin.) Je [illegible] meurent quelques jours après. (Volt.) *Pendant* cette longue harangue, le baron avait pris une bouteille de bordeaux. (Defauconp.) Une famille vertueuse est un vaisseau tenu *pendant* la tempête par deux ancres, la religion et les mœurs. (Montesq.) Aller le soir entendre de la bonne musique, c'est accorder un juste dédommagement aux oreilles pour tout ce qu'elles ont à souffrir *pendant* la journée. (De Lévis.)

L'ange, pendant ce temps, au fond de la Médie,
Allait redemander le dépôt de Tobie. (Fontan.)

— Syn. comp. PENDANT. DURANT. *Pendant* marque une époque, *durant* exprime une durée continue ; *pendant* suppose de l'interruption, *durant* n'en admet pas. Malgré cette différence donnée par les traités de synonymes, ces deux mots s'emploient souvent l'un pour l'autre. On peut dire *durant cinquante ans* ou *pendant cinquante ans ; durant la tempête* ou *pendant la tempête*, etc.

PENDANT QUE. loc. conj. Tandis que. Elle s'est instruite elle-même *pendant* que Dieu in-

struisait les princes par son exemple. (Boss.) *Pendant* que ce grand roi la rendait la plus illustre des reines, vous la faisiez, monseigneur, la plus illustre de toutes les mères. (Id.) Ils ne sont tous deux appliqués qu'à bien faire, *pendant* que le fanfaron travaille à ce que l'on dise de lui qu'il a bien fait. (La Bruy.) *Pendant* qu'il délibère, vous êtes déjà hors de portée. (Id.)

— Syn. comp. PENDANT QUE. TANDIS QUE. *Pendant que*, désigne simplement la circonstance ou l'époque des choses; *tandis que*, marque des rapports entre deux choses, fait ressortir les oppositions, les disparates, les contrastes.

PENDAR. s. m. Hortic. Espèce de poire qui se cueille à la fin de septembre.

PENDARD. s. m. S'est dit pour Bourreau. On disait aussi *Pendeur*.

PENDARD, ARDE. s. (pr. *pan-dar*). Vaurien, vaurienne; coquin, coquine; fripon, friponne à pendre. Non, je veux auparavant vous faire voir à vous-même comment je suis servi par ce *pendard*-là. (Brueys.) Oh! ventrebleu, ma *pendarde* de belle-sœur n'est pas encore où elle s'imagine. (Dancourt.) Cette *pendarde* de Lisette nous fera faire diète, je vous en avertis. (Id.)

— Ornith. *Pendard à tête rousse.* Nom vulgaire de la pie-grièche rousse.

PENDARDEAU. s. m. Petit pendard.

PENDARDERIE. s. f. Conduite, action de pendard. C'est une véritable pendarderie. Vit-on jamais pareille pendarderie?

PENDELOQUE. s. f. Pierreries ordinairement en forme de poire, ajoutées à des boucles d'oreilles. Une paire de pendeloques. Des pendeloques de diamants. Perdre ses pendeloques. Porter de riches pendeloques.

— Morceau de cristal ou de verre taillé en poire. Attacher des pendeloques à un lustre. Orner un lustre de pendeloques, pour multiplier le reflet, le scintillement des lumières.

— Par dérision. Morceau d'étoffe qui pend d'un habit déchiré. Sa robe a plusieurs pendeloques qui traînent par terre, qui traînent dans la boue.

PENDEMENT. s. m. Syn. burlesque de Pendaison. Action de pendre. J'arrive à la fin de cette lettre en vous parlant d'un petit *pendement*. (Mme du Noyer.) Nous faire voir à vous un petit *pendement* bien choli. (Mol., dans M. de Pourceaugnac.)

PENDENTIF. s. m. (pr. *pan-dan-tif*). Archit. Portion de voûte dont la forme est triangulaire, quelquefois saillante ou presque verticale, tantôt ouverte par le devant comme une trompe. Le pendentif s'appelle encore *panache* ou *fourche*.

— *Pendentif de Modène.* Portion de cintre gothique de forme triangulaire. || *Pendentif de Valence.* Espèce de voûte en cul de four.

PENDER. s. m. (pr. *pan-dèr*). Relat. Docteur parmi les Indiens. Docteur brahmane. V. PANDIT.

PENDERET. s. m. Arbre destiné à servir de potence. Gibet. Vieux et inusité.

PENDERIE. s. f. Vieux mot, syn. de Pendaison. Il y aura aujourd'hui grande penderie en Grève. M. de Chaulnes est à Rennes avec les Forbin et les Vins, et quatre mille hommes. On croit qu'il y aura bien de la *penderie*. (Mme de Sév.)

— Techn. Endroit où le mégissier pend ses peaux pour les faire sécher.

PENDEUR. s. m. S'est dit pour Bourreau.

— Mar. Gros cordage suspendu au-dessous des capelages de haubans pour supporter des caliornes ou poulies simples, appelées *pendants d'oreilles*. Pendeur de balancine, de caliorne, de bras de palan.

— Ornith. Nom vulgaire d'une espèce de pie-grièche.

PENDILLARD. s. m. (pr. *pan-di-yar*). Agric. Espèce de raisin noir qu'on cultive dans le département de l'Aisne.

PENDILLER. v. n. 1re conj. (pr. *pan-di-yé*). Pendre, être suspendu en l'air et agité par le vent. Ne se dit guère qu'en parlant des choses de peu de valeur. Ne pas laisser des hardes, des linges pendiller aux fenêtres. Il est très-familier.

PENDILLON. s. m. (pr. *pan-di-yon*). Techn. Verge rivée avec la tige de l'échappement, pour communiquer le mouvement au pendule d'une

PENDJAB. Géogr. État de l'Inde appelé plus communément *Royaume de Lahore*. V. LAHORE.

PENDJIK. s. m. Hist. ott. Certificat constatant le droit de propriété d'un Turc sur son esclave.

PENDOIR. s. m. Techn. Corde, crochet où l'on suspend les quartiers de lard chez un charcutier, les quartiers et les morceaux de viande chez un boucher. || Appareil auquel on suspend les animaux pour les dépouiller.

PENDRAGON. s. m. Hist. Chef suprême des Bretons au moyen âge; il devait résider à Londres. Le roi Arthur était le grand pendragon des Bretons. Après la conquête saxonne et normande, le prince du pays de Galles prit le titre de pendragon.

PENDRE. v. a. 4e conj. (du lat. *pendere*). Attacher une chose en haut par une de ses parties, de manière qu'elle ne touche point en bas. *Pendre* de la viande à un croc. Pendre des raisins au plafond. Pendre du linge pour le faire sécher. Je *pendis* au croc une seconde fois mon habit brodé, pour en prendre un de mon maître et me donner l'air d'un médecin. (Le Sage.)

— Se dit de l'homme et des animaux. Pendre un homme par les pieds, par les bras, par le milieu du corps. Pendre un lièvre par les oreilles, par les pattes de derrière.

— Fig. et fam. *Pendre son épée au croc.* Renoncer au métier des armes.

— Attacher par le cou à une potence, pour que l'étranglement s'ensuive. Pendre un voleur. Pendre quelqu'un en effigie. On ne corrige pas celui qu'on *pend*, on corrige les autres par lui. (Montaig.) Les grands larrons *pendent* les petits. (Anc. prov.) Sur des propos détachés, pris isolément, il y a de quoi faire *pendre* vingt fois le fils de Dieu. (J.-J. Rouss.)

— *Dire d'un homme pis que pendre.* Dire de lui toute sorte de mal, plus de mal qu'il n'en faudrait pour le faire pendre.

— *Cet homme ne vaut pas la corde pour le pendre.* Se dit d'un profond scélérat.

— Loc. prov. *Le bruit pend l'homme.* La mauvaise réputation d'un homme le fait souvent accuser d'un fait dont il est innocent, ou condamner pour un crime qu'il n'a point commis. || *Par complaisance on se fait pendre.* Se dit familièrement, quand on fait quelque chose pour plaire à la société dans laquelle on se trouve.

— PENDRE. v. n. Être suspendu. Une riche épée pendait à sa ceinture. L'écu de France pendait pour enseigne à cette hôtellerie. Les fruits pendent encore à cet arbre. Il faut pendre des lustres au plafond. Des rochers *pendaient* en ruine au-dessus de ma tête. (J.-J. Rouss.)

Voici l'étroit sentier de l'obscure vallée;
Du flanc de ses coteaux *pendent* des bois épais
Qui, courbant sur mon front leur ombre entremêlée,
Me couvrent tout entier de silence et de paix.
(LAMARTINE.)

Qu'il soit dans ton repos, qu'il soit dans tes orages,
Beau lac, et dans l'aspect de tes riants coteaux;
Et dans ces noirs sapins et dans ces rocs sauvages
Qui *pendent* sur tes eaux. (ID.)

— Prov., fig et fam. *Autant lui en pend à l'œil, au nez, à l'oreille.* Il pourrait bien lui arriver semblable accident, pareil malheur.

— Tomber trop d'un côté, descendre trop bas. Cette draperie pend d'un côté. Votre jupon, votre robe pend du côté droit. Renouer un cordon qui pend.

— *Les joues lui pendent.* Ses joues sont flasques.

— S'employait autrefois dans le sens de Pencher. Cet ambassadeur, de son inclination particulière, *pendait* du côté de la France. (Montaig.) Tacite a les opinions bonnes et *pend* du parti des affaires romaines. (Id.)

— SE PENDRE. v. pron. Se faire mourir par la strangulation. Se pendre de honte, de désespoir.

— Par exagération, pour exprimer qu'un événement est désespérant, on dit, *Il y a de quoi se pendre.*

— Se suspendre, s'attacher. Se pendre aux branches d'un arbre, aux anfractuosités d'un rocher. Se pendre par les bras.

— Fig. et fam. *Se pendre au cou de quelqu'un.* L'entourer de ses bras, l'embrasser chaudement, tendrement. A mesure qu'ils arrivaient, leurs femmes et leurs enfants se *pendaient* à leurs cous. (B. de St-P.)

PENDU, UE. part. pass. du v. Pendre. S'emploie adjectiv. Pris les armes à la main, il fut *pendu* pour foi mentie. (Anquetil.) Sous Elisabeth, Scipion aurait été *pendu*; sous Charles II, il n'eût été que trop ridicule. (Volt.)

Pour châtier sa perfidie,
Dans sa robe d'emprunt le tartuffe est *pendu*.
(FR. DE NEUFCH.)

De larrons à larrons il est bien des degrés!
Les petits sont *pendus*, et les grands sont titrés. (ID.)

— Prov. et fig. *Aussitôt pris, aussitôt pendu.* Se dit d'une personne ou d'une chose sur laquelle on prend une prompte décision, qu'on emploie aussitôt qu'elle se présente, par allusion à la fin tragique de trois membres du Parlement et du Châtelet, Brisson, Larcher et Tardif, qui, dans les temps orageux de la Ligue, furent arrêtés à neuf heures, par ordre des Seize, confessés à dix, et pendus à onze, le 16 novembre 1591.

— *Avoir la langue bien pendue.* Parler avec

— Étranglé à une potence. Être pendu haut et court.

— Fig. et fam. *Autant vaudrait être pendu que d'avoir fait cela.* Se dit en parlant d'une action blâmable ou d'un ouvrage défectueux, mal fait.

— *Je veux être pendu si je fais cela, si je consens à ce que vous exigez de moi, si l'on m'y rattrape, si j'ai compris un seul mot de tout ce qu'il a dit*, etc., etc. Se dit par forme de serment, pour attester la vérité de ce qu'on avance, pour donner plus de force à ses affirmations. Que voulez-vous dire, mon oncle? je veux être *pendu* si je comprends quelque chose. (De Balzac.)

— Attaché à. Des raisins pendus au plafond. Quand nous eûmes fait environ deux cents pas, en tournant et en descendant toujours, nous entrâmes dans une écurie qu'éclairaient deux grosses lampes de fer *pendues* à la voûte. (Le Sage.) Les mères les tiennent presque toujours *pendus* à leurs mamelles, même la nuit. (Chateaub.)

Dans Rome donc un jour, à l'étal d'un boucher,
Avec d'autre gibier au croc était *pendue*
La dépouille d'un singe assez gras à la vue.
(FR. DE NEUFCH.)

— Fig et fam. *Être toujours pendu au cou de quelqu'un.* L'embrasser continuellement, le couvrir de baisers, l'accabler de caresses.

— Dans un sens analogue. *Être toujours pendu aux oreilles de quelqu'un.* Affecter de lui parler souvent. || *Être toujours pendu aux côtés, à la ceinture de quelqu'un.* L'accompagner, le suivre partout.

PENDU, UE. s. Celui, celle qui a subi le supplice de la pendaison. Avoir l'air d'un pendu. L'histoire du *pendu* me revenait souvent en mémoire. (Jules Janin.)

— *Être sec comme un pendu.* Être d'une maigreur extrême. || *Avoir de la corde de pendu dans sa poche.* Se dit d'un homme qui gagne beaucoup, qui gagne toujours au jeu.

— Prov. et fig. *Il ne faut pas parler de corde dans la maison d'un pendu.* Il ne faut pas dire des choses qui peuvent être un reproche indirect pour ceux devant qui on parle.

— Loc. prov. *De cent pendus, pas un de perdu.* Les gens mis à mort par ordre de justice vont droit en paradis, puisqu'ils sont assistés d'un prêtre au moment du supplice.

PENDULE. s. m. (du lat. *pendulum*; rad. *pendere*, pendre). Phys. Instrument qui se compose d'un corps pesant suspendu à l'extrémité d'un fil flexible, et dont les propriétés principales sont: 1° de marquer la direction verticale ou celle de la pesanteur; 2° de faire, en allant et venant, des oscillations planes, quand on l'écarte de la verticale et qu'ensuite on l'abandonne à lui-même sans lui donner aucune impulsion; 3° les oscillations du pendule sont *isochrones*, c'est-à-dire qu'elles se font toutes dans le même temps; leur durée est indépendante du poids du corps pesant et de la nature de sa substance; enfin ces durées sont entre elles comme les racines carrées des longueurs du pendule. L'application du pendule à l'horlogerie est due à Galilée, puis à Huyghens. Tout est *pendule* dans ce monde, les saisons, les empires, les gouvernements, les hommes, le bonheur et le malheur, la vertu, le vice; on monte, on descend, et l'on ne saurait jamais s'arrêter au milieu; si l'on s'y arrêtait, on s'y trouverait si bien que le mouvement finirait. (Galiani.)

— *Pendule simple.* Corps dont toute la pesanteur est réunie en un seul point, lequel, étant suspendu à un fil supposé sans pesanteur, peut se mouvoir en décrivant des arcs de cercle autour du point où le fil est suspendu. || *Pendule libre.* Celui dont les oscillations sont indépendantes du rouage, et se font par la seule impulsion qu'on a donnée à ce pendule, dont la verge est pesante et la lentille étendue, en l'écartant de son repos. || *Pendule composé.* Celui dont la verge est faite de deux ou de plusieurs barres de métal différent, qui ont pour objet la compensation du chaud et du froid. || *Pendule à pirouette.* Celui qui décrit un cône dont la base est horizontale, au lieu de faire des oscillations dans un même plan.

PENDULE. s. f. Horloge à poids ou à ressort, dont la marche est réglée par un pendule. Une pendule de marbre, d'ébène, de bronze doré, de porcelaine. La perfection d'une *pendule* n'est pas d'aller vite, mais d'être réglée. (Delille.)

— *Pendule à ressort.* Celle d'une certaine grandeur qui a un ressort roulé en spirale pour principe de mouvement. || *Pendule à poids.* Celle qui est à grandes vibrations, à équation.

— Fig.

L'existence est une *pendule*
Que par soi-même il faut guider.
Malheur au mortel trop crédule
Qui la donne à raccommoder! (DESTR.)

PENDULIER. s. m. Techn. Horloger qui fabrique exclusivement des pendules.

PENDULIFLORE. adj. des 2 g. (ét. lat. *pendulus*, pendant; *flos*, *floris*, fleur). Bot. Qui a des fleurs pendantes par l'effet de l'incurvation des pédoncules. Astrapée penduliflore. Spirosperme penduliflore.

PENDULIFOLIÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *pendulus*, pendant; *folium*, feuille). Bot. Qui a des feuilles pendantes. Miconie pendulifoliée.

PENDULINE. s. f. Ornith. Femelle d'une espèce de mésange.

— Bot. Genre de la famille des mousses, ne

court-pendue au cap de Bonne-Espérance.

PENDULISTE. s. m. Techn. Ouvrier qui fabrique des boîtes pour les pendules et les montres.

PÈNE. s. m. (du lat. *pessulus*, verrou). Techn. Dans une serrure. Morceau de fer qui ferme la porte, et que le jeu de la clé tournant sur elle-même fait aller et venir. On distingue plusieurs sortes de pènes; le plus souvent il est rectangulaire. Pène brisé, rouillé. Le pène ne va point, ne joue point.

— *Pène à demi-tour* ou *à ressort*. Celui qu'un ressort repousse toujours et tient toujours fermé. || *Pène en bord.* Celui qui passe le long du bord de la serrure et dont on se sert pour fermer les coffres. || *Pène dormant.* Celui qui ne va que par le moyen de la clé, et qui reste dans l'état où l'action de la clé l'a mis. || *Pène fourchu.* Le même que le pène dormant, si ce n'est qu'il a la tête fendue et qu'il forme en apparence deux pènes. || *Pène à pignon.* Celui qui est mû par un pignon.

PÈNE. s. f. Mar. Bouchon de grosse étoffe dont on fait les guipons employés par les calfats. || Pièce de bois qui fait partie de l'antenne.

— Manég. Partie du harnais d'un cheval; frange de petites cordes, qui pend au bas du caparaçon pour chasser les mouches.

— Ruban. Pièce que l'on emploie au plus près des lisses, au moyen de la corde à encorder.

PÉNÉACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une pénée. || PÉNÉACÉES. s. f. pl. Famille de plantes qui a pour type le genre pénée.

PÉNÉE. Myth. gr. Dieu fleuve de la vallée de Tempé, époux de Créuse et père de Daphné.

— Géogr. anc. Fleuve de Thessalie, affluent du golfe Thermaïque, qui prend sa source dans le Pinde. || Petit fleuve d'Élide, qui se jetait dans la mer Ionienne.

PÉNÉE. s. f. (de *pena*). Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, monopétalées, de la famille des épacridées, composé d'arbrisseaux élégants, peu élevés, du cap de Bonne-Espérance. Pénée mucronée. Pénée écailleuse, bordée.

— Moll. Genre de crustacés décapodes macroures.

PÉNÉEN, ENNE. adj. (rad. gr. πένης, pauvre). Minér. Épithète donnée à certains terrains qui sont pauvres en gîtes métallifères et en débris de corps organisés.

PÉNÉIDE. adj. f. Myth. gr. Surnom de Daphné, fille du fleuve Pénée.

PÉNÉLAC. s. m. (ét. lat., *pené*, presque; *lacus*, lac). Hydraul. Nom donné par quelques auteurs aux lacs qui versent leurs eaux dans la mer par un canal qu'on ne peut appeler rivière.

PENELLE. s. f. Morceau de grosse toile. Vieux et inusité.

— Annél. Genre d'annélides, comprenant les espèces de lernées qui ont l'extrémité postérieure pourvue de paires d'appendices qui leur donnent quelque ressemblance avec une plume.

PÉNÉLOPE. Temps hér. Fille d'Icarius et femme d'Ulysse, dont elle eut Télémaque. On cite Pénélope comme un modèle de chasteté.

— *Les prétendants de Pénélope.* On en compte cent seize, qui l'accablèrent de leurs importunités pendant l'absence d'Ulysse. Pour se débarrasser d'eux, elle promit de faire un choix lorsqu'elle aurait fini une pièce de toile à laquelle elle travaillait; mais elle détruisait pendant la nuit ce qu'elle avait fait pendant le jour. De là est venu le proverbe: *C'est la toile* ou *l'ouvrage de Pénélope*.

— s. f. Femme chaste, vertueuse, modèle de fidélité conjugale. C'est une Pénélope. Les Pénélopes sont rares. Cette acception figurée du mot *Pénélope* est omise dans l'Académie et dans M. Landais.

Aux temps les plus féconds en Phrynés, en Laïs,
Plus d'une *Pénélope* honora son pays. (BOIL.)

Enfin ne pouvant plus tenir tête à l'orage,
Avec sa *Pénélope* il a plié bagage. (LA CHAUSSÉE.)

— Par allus. au travail de Pénélope, on dit d'un ouvrage qui traîne en longueur et dont on ne voit pas la fin; que *c'est le travail de Pénélope, la toile de Pénélope*.

PÉNÉLOPE. s. m. Ornith. Genre d'oiseaux de l'ordre des gallinacés, qui vivent en petites familles, et qui appartiennent exclusivement aux régions intertropicales et tempérées de l'Amérique méridionale.

PENER. v. a 1re conj. Anc. orthogr. du v. *Peiner*. On n'a conservé cette orthographe que dans les mots *pénible* et *péniblement*.

PÉNÉROPLE. s. m. Conchyl. Genre de corps organisés, placé parmi les coquilles univalves, ayant pour type le pénérople commun des sables de la mer de Toscane.

PÉNESTES. s. m. pl. Géogr. anc. Nation assez puissante de l'Illyrie méridionale, sur les frontières de l'Épire, vers les montagnes Tomare et les sources des fleuves Artane et Génusus.

PÉNÉTRABILITÉ. s. f. Didact. Qualité de ce qui est pénétrable; qualité qui rend pénétrable. La pénétrabilité des corps. La pénétrabilité des liquides. La pénétrabilité des substances spongieuses.

pénétré. Corps pénétrable. Substance pénétrable.

— Où l'on peut pénétrer. Ce bois est si épais qu'il est à peine pénétrable. Les alentours sont si bien gardés, que ce château n'est presque pas pénétrable.

PÉNÉTRANT. part. prés. du v. Pénétrer. Qui pénètre. Il est invariable. Eau pénétrant une étoffe. Épée pénétrant les chairs.

PÉNÉTRANT, ANTE. adj. Qui est propre à pénétrer, qui est susceptible de pénétrer. Sel caustique et pénétrant. Rien n'est si pénétrant que le mercure. J'ai résolu dans mon explication du développement et de la reproduction, d'abord les principes mécaniques reçus, ensuite celui de la force pénétrante à la pesanteur qu'on est obligé de recevoir. (Buff.)

— Qui se fait vivement sentir. Froid pénétrant. Le vent du nord qui souffle continuellement, et en apporte un froid si pénétrant et si vif, que, dès le mois de septembre, le Tobol charrie des glaces. (Mme Cottin.)

— Qui traverse, qui passe à travers. Les rayons pénétrants de la lumière.

— Fig. Laissez couler sur lui, du sein de votre gloire, ces rayons *pénétrants* de votre grâce lumineuse. (Fléch.)

— Qui affecte douloureusement. Douleurs plus *pénétrantes* et plus vives que les joies. (Boss.)

— Fig. Qui émeut, qui impressionne vivement, qui persuade. Discours pénétrant. Logique pénétrante. Éloquence pénétrante.

— Qui voit loin. Œil pénétrant. Regards pénétrants.

Ne craignez-vous pas, seigneur, en vous montrant,
Du tyran soupçonneux le regard *pénétrant*? (Pirox.)

— Fig. Qui scrute, qui examine, qui va au fond des cœurs. Soutenir le regard pénétrant, l'œil pénétrant d'une personne. Il faut des yeux *pénétrants* pour distinguer un sot, sous le masque du bon ton et de la loyauté. (Boiste.) Son désordre n'échappe point aux yeux *pénétrants* de Sophie : les siens l'instruisent de reste qu'elle en est l'objet. (J.-J. Rouss.) Leurs yeux vifs et brillants ne sont pourtant ni *pénétrants* ni doux. (Id.)

— Qui approfondit, qui a de la vivacité, de la sagacité, de la perspicacité. Esprit pénétrant. Intelligence pénétrante. Ton esprit déjà mûr, *pénétrant*, élevé, sociable. (La Bruy.) On ne peut avoir l'âme grande et l'esprit un peu *pénétrant*, sans quelque passion pour les lettres. (Vauven.) Quelque *pénétrant* qu'il soit né, il ne sait rien à fond. (Mme Deshoul.)

— *Odeur pénétrante.* Odeur à la fois vive et agréable.

PÉNÉTRATIF, IVE. adj. Didact. Qui pénètre aisément. Bayle a dit d'Antoinette Bourignon, fameuse par sa laideur et son extravagante mysticité, et qui se piquait d'inspirer la chasteté à tous les hommes qui l'approchaient, qu'elle avait une chasteté pénétrative.

PÉNÉTRATION. s. f. (pr. *pé-né-tra-cion;* du lat. *penetratio;* formé de *penetrare*, entrer dedans). Vertu, action de pénétrer. L'activité et la pénétration du mercure. La pénétration des sels.

— Fig. Subtilité, sagacité, vivacité d'esprit ; facilité à pénétrer dans la connaissance des choses ; faculté de concevoir ce qui est obscur et caché. Avoir de la pénétration, beaucoup de pénétration, une grande pénétration. Être doué d'une remarquable pénétration en affaires. Compter sur la pénétration de quelqu'un. Se défier de son peu de pénétration. Manquer de pénétration. Quelle *pénétration*, quand il fallait percer les nuages de la dissimulation. (Fléch.) La *pénétration* est une facilité à concevoir, à remonter aux principes des choses, ou à prévenir leurs effets par une suite d'inductions. (Vauvenarg.) La *pénétration* a un air de deviner qui flatte plus notre vanité que toutes les autres qualités de l'esprit. (La Rochef.)

PÉNÉTRÉ, ÉE. part. pass. du v. Pénétrer. S'emploie adjectiv. Imprégné. Pénétré de sueur. Les herbes et les arbres y sont trempés d'eau, la terre même en est *pénétrée*, comme on le voit par ce long serpent qui s'empresse de quitter son souterrain. (B. de St-P.) Il est remarquable aussi que les pluies d'orages, qui sont *pénétrées* de ce feu électrique, font éclore très-promptement les semences des végétaux et les œufs des insectes. (Id.)

— Touché, rempli. Pénétré de douleur. Pénétré de l'amour de Dieu, des vérités de la foi. Pénétré de repentir de ses péchés. Pénétré de reconnaissance et d'amour. *Pénétrés* de la grandeur et de la pureté de Dieu. (Fléch.) Le sang de Jésus-Christ dont elle est déjà toute teinte, toute *pénétrée*. (Boss.) J'étais *pénétré* de tous ses droits à ma reconnaissance et à mon respect ; mais aucune confiance n'avait existé jamais entre nous. (B. Constant.) Je n'eus pas sitôt entendu ces paroles, que je tombai aux pieds de sa grandeur, tout *pénétré* de reconnaissance. (Le Sage.) Xerxès, intérieurement *pénétré* de joie, assembla son conseil et y fit [illegible] Arthémise. (Barthél.) Sabinus, dans l'effroi de sa surprise, donne des ordres pour la défense, mais tels qu'on les pouvait attendre d'un homme *pénétré* de honte et de consternation. (Anquetil.) Paul, *pénétré* de douleur à la vue de ces dons de la fortune qui lui présageaient le départ de Virginie, s'en vint quelques jours après chez moi. (B. de St-P.)

[illegible]
Je cours, de ce palais j'ai su trouver l'entrée. (Racine.)

— Très-affecté. Air pénétré. Avoir l'air pénétré, un air pénétré.

— Percé, traversé. Les figues ne mûrissent qu'autant qu'elles ont été *pénétrées* par un petit insecte. (Cuvier.)

PÉNÉTRER. v. a. 1re conj. (du lat. *penetrare;* formé de *penitus*, au dedans, et *intrare*, entrer). L'é se change en è devant une syllabe muette. *Je pénètre, tu pénètres, il pénètre*, etc. Percer, passer à travers. La lumière pénètre le verre et les corps diaphanes. L'eau, l'huile, pénètre les étoffes. L'eau forte pénètre le fer et l'acier. Les sels pénètrent les corps. La lumière ne peut pénétrer un caillou ni la tête d'un sot. Des pluies fines et tièdes *pénétrent* le sein des guérets. (B. de St-P.) Une fraîcheur délicieuse *pénétrait* mes sens interdits. (Barth.) Déjà le ciel, tendu et fermé de toutes parts, n'offrait à mes yeux qu'une voûte ténébreuse que la flamme *pénétrait*. (Id.)

— Entrer bien avant. Le coup a pénétré les chairs. Leurs dards..... ne *pénétreront* plus le sein des innocents. (J.-J. Rouss.)

— Par anal. Le froid pénètre la poitrine, pénètre la terre.

— Loc. prov. et fig. *Courte prière pénètre les cieux.* Ce n'est pas la longueur, mais la ferveur qui rend les prières efficaces.

— Fig. Parvenir à connaître. Pénétrer les ruses, les secrets, les intentions de quelqu'un. Pénétrer les mystères de la nature. Pénétrer tout. Dieu seul pénètre le fond des cœurs, et les pensées les plus secrètes. Pénétrer un complot. Pénétrer la politique d'un gouvernement. Pénétrer le sens d'un mot, le sens d'une phrase, d'un texte. Un des plus sûrs moyens de *pénétrer* le caractère des hommes, est de suivre leur conversation. (Mme de Somery.) Il *pénétra* les secrets de ce barbare politique. (Fléch.) Nul n'en *pénétrait* la cause. (Boss.) Vous avez mon secret, j'ai *pénétré* le vôtre. (Rac.) Je croyais *pénétrer* tes jugements augustes. (J.-J. Rouss.) Ce n'est point aux enfants des ténèbres à *pénétrer* le soleil. (Bern. de St-P.) Ma femme vient me trouver ; elle a *pénétré* mes intentions ; il devient délicat de lui avouer et difficile de la convaincre. (Las-Cases.) Montesquieu a *pénétré* tout le génie de la république romaine. (Villem.) Vous savez mon secret, j'ai *pénétré* le vôtre. (Racine.)

Springel, de ces secrets savants dépositaire,
A plus avant encor *pénétré* ce mystère. (Delille.)

— Absol. Plus on crut *pénétrer*, moins on fut éclairci. (Boil.)

— *Pénétrer quelqu'un.* Lire dans son esprit, dans sa pensée, dans son cœur ; deviner ses intentions, les sentiments qui l'agitent. Je te devine, je te *pénètre*, je perce jusqu'au plus profond de ton cœur. (J.-J. Rouss.)

— Émouvoir la sensibilité, toucher le cœur. Les beautés du christianisme pénètrent puissamment les âmes. Le dévouement des religieux du mont Saint-Bernard pénètre le cœur d'admiration. Ce pitoyable spectacle m'a pénétré de douleur. Comblez vos bienfaits en *pénétrant* son cœur d'un trait de votre amour. (Buffon.) Seigneur, guérissez-moi, parce que le trouble a *pénétré* mon âme. (La Harpe.) Votre lettre, monsieur, m'a *pénétré* jusqu'aux larmes. (J.-J. Rouss.) L'Esprit-Saint me *pénètre*, il m'échauffe, il m'inspire. (J.-B. Rouss.)

— S'emploie absolument dans le même sens. L'un élève, étonne, maîtrise, instruit ; l'autre plaît, remue, touche, *pénètre*. (La Bruy.)

— v. n. *Pénétrer dans, à travers, jusqu'à.* Parvenir avec difficulté. Le coup a pénétré dans les chairs. Le boulet a pénétré dans le corps du navire. Pénétrer dans la caverne, dans la prison. Pénétrer dans le camp opposé, dans les rangs ennemis. Pénétrer dans l'intérieur d'un pays. Pénétrer jusqu'à un ministre, jusqu'au roi. Pénétrer dans la confiance de quelqu'un. Pénétrer dans des mystères. Pénétrer dans l'avenir, dans les causes ou dans les suites d'un événement. Elle est ravagée par les infidèles qui *pénètrent* jusqu'à ses entrailles. (Boss.) La foi qui *pénètre* jusqu'aux cieux. (Id.) On écarte tout cet attirail qui t'est étranger, pour *pénétrer* jusqu'à toi qui n'es qu'un fat. (La Bruy.) Il craint trop les grands hivers pour y avoir *pénétré* par les mers du Nord. (Buffon.) Il n'était pas connu des anciens, qui n'avaient pas *pénétré* fort avant dans les terres du Nord. (Id.) Un mélange étonnant de la nature sauvage et de la nature cultivée montrait partout la main des hommes, où l'on eût cru qu'ils n'avaient jamais *pénétré*. (J.-J. Rouss.) Dans une peau délicate et molle, l'air *pénètre* par tous les pores. (Id.) On frémit lorsqu'on lit, dans les relations des voyageurs qui ont *pénétré* dans cette partie du monde... (Lacépède.) Du côté de l'ouest, nous avons *pénétré* jusqu'aux colonnes d'Hercule, où nous avons une idée confuse des nations qui habitent les côtes de l'Ibérie. (Barthélemy.)

— Fig. Lire. Que vous *pénétrez* mal dans le fond de mon cœur. (Rac.)

— *Pénétrer à.* Aux tentes des Valois il avait *pénétré*. (Volt.) L'action du froid *pénètre* à l'intérieur du fer. (Buffon.)

— Certains grammairiens ne veulent pas qu'on puisse dire *pénétrer un lieu*, mais bien *pénétrer dans* un lieu. Généralement parlant, surtout en prose, nous sommes de leur avis ; mais nous n'oserions pas être si sévère pour la poésie [illegible] condamnerions cette expression de Rousseau dans sa première ode sacrée :

Seigneur, dans ta gloire adorable
Quel mortel est digne d'entrer ?
Qui pourra, grand Dieu, *pénétrer*
Ce sanctuaire impénétrable.

Ni les vers suivants :

Croirai-je qu'un mortel, avant sa dernière heure,
Peut *pénétrer* des morts la profonde demeure ? (Rac.)

Comment avez-vous pu *pénétrer* cette enceinte ?
(Laya.)

— **SE PÉNÉTRER.** v. pron. Remplir son âme, son cœur. Se pénétrer d'une obligation, d'un devoir, du sentiment de ses devoirs.

— *Se pénétrer d'une chose.* Se bien mettre cette chose dans l'esprit, l'y inculper, l'y graver profondément. Examinons si, à mesure que les lumières des enfants se développent, ils se *pénètrent* d'un plus vif intérêt pour leurs devoirs. (Barth.)

PÉNIAL, ALE. adj. Anat. Qui appartient au pénis. Glandes péniales.

PÉNIBLE. adj. des 2 g. (rad. *peine*). Qui donne de la peine, qui se fait avec peine, avec fatigue. Travail pénible. Ouvrage pénible. Exercice pénible. Étude pénible. Vie rude et pénible. Situation, position, chemin pénible. Entreprise pénible. Effort pénible. Une recherche pénible. Une course pénible. Un pénible métier. Toute leur vie n'est qu'une précaution *pénible* contre l'ennui. (Mass.) Je songe aux *pénibles*, douteux et dangereux chemins qu'il est quelquefois obligé de suivre pour arriver à la tranquillité publique. (La Bruy.) Toute notre vie n'est qu'une longue et *pénible* agonie. (Mass.) Des bœufs, attelés à des charrues, traçaient de *pénibles* sillons. (Barth.) Le songe *pénible* de la vie est bientôt fini. (Volt.) Le travail de la campagne est agréable à considérer, et n'a rien d'assez *pénible* en lui-même pour émouvoir la compassion. (J.-J. Rouss.)

Toi seul as su, dans ta *pénible* course,
De ses beautés nous déterrer la source. (J.-B. Rouss.)

— Qui fait de la peine, qui afflige, qui affecte désagréablement l'âme, l'esprit. Sentiment pénible. Impression pénible. Spectacle pénible. Nouvelle pénible. Doute pénible. Une chose pénible à voir, à entendre. Un aveu pénible à faire.

— *Pénible à.* Une action *pénible* à la nature. (Mass.) Le chemin est glissant et *pénible* à tenir. (Boil.) Mais savez-vous ce qui rend cette modération si *pénible* à un homme ordinaire? (J.-J. Rouss.)

— Qui embarrasse par sa complication. L'intrigue de cette comédie est pénible à suivre.

— Loc. impers. *Il est pénible de.* Il est pénible à un père d'avoir de graves reproches à faire à ses enfants.

Est-il donc à vos cœurs, est-il si difficile
Et si *pénible* de l'aimer ? (Rac.)

PÉNIBLEMENT. adv. D'une manière pénible, avec peine, avec difficulté. Marcher péniblement. Parler, écrire, composer, travailler péniblement. Ce peintre a un talent correct, mais froid et lent, il compose très-péniblement.

PÉNICHE. s. f. (de l'angl. *pinnace*, second canot d'un vaisseau). Mar. Embarcation svelte et légère, élégante de forme, rapide à la voile et à la rame, fusion complète de toutes les perfections des grands canots gréés en lougres. Les péniches sont surtout employées comme garde-côtes ; elles sont munies de pierriers et parfois d'un canon en coursive, gréées comme un lougre, et bordant beaucoup d'avirons. Les *péniches* que l'on vit dans la flottille de Boulogne, à l'époque des projets de descente en Angleterre, surpassaient de beaucoup les proportions des *péniches-canots*. (Lecomte.)

PÉNICHE. Géogr. Ville forte de l'Estramadure portugaise, dans la presqu'île qui porte le même nom ; 3,000 hab.

PÉNICILLAIRE. adj. (rad. lat. *penicillum*, pinceau). Hist. nat. Qui porte des pinceaux de poils. ‖ PÉNICILLAIRE. s. f. Bot. Genre de plantes monocotylédones, à fleurs glumacées, de la famille des graminées, dont la face inférieure offre une série de pinceaux serrés : la pénicillaire ciliée croît dans les Indes orientales.

PÉNICILLE. s. m. (du lat. *penicillum*, pinceau). Anat. Partie disposée ou divisée à l'extrémité en forme d'un pinceau.

— Conchyl. Nom scientifique du genre arrosoir. V. ce mot.

PÉNICILLÉ, ÉE. adj. (rad. lat. *penicillum*, pinceau). Hist. nat. Qui est en forme de pinceau, en parlant d'un assemblage de poils. En botanique, le limbe du calice de la pélargone, le bord des feuilles du croton le chapeau de la pézize, etc., etc., sont pénicillés ; en zoologie, telles sont aussi les pattes du palinure, les oreilles du jacchus. ‖ PÉNICILLÉS. s. m. pl. Famille de myriapodes chilognathes, dont le corps est garni d'écailles formant un pinceau à l'extrémité postérieure.

PÉNICILLEUX, EUSE. (rad. lat. *penicillum*, pinceau). Hist. nat. Qui est hérissé de prolongements formant des espèces de pinceaux. Éponge pénicilleuse.

PÉNICILLIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *penicillum*, pinceau ; *forma*, forme). Hist. nat. Qui a la forme d'un pinceau. Cette épithète s'applique surtout, en botanique, au stigmate, quand les poils qui le couvrent sont ramassés [illegible]

PÉNICILLIGÈRE. adj. des 2 g. (pr. *pé-ni-cill-li-jère;* ét. lat., *penicillum*, pinceau ; *gerere*, porter). Hist. nat. Qui porte des poils disposés en manière de pinceau.

PÉNICILLION. s. m. Bot. Genre de champignons qui se rencontrent sur les corps en pourriture, les fruits, les aliments. Pénicillion rameux, glauque, blanc, rose.

PÉNICULE. s. m. Helminth. Genre de vers.

PÉNIDE ou **ÉPÉNIDE.** s. f. Pharm. Sucre tors, sucre dépuré, cuit à la plume avec une décoction d'orge, coulé chaud sur un marbre huilé, malaxé ensuite entre les mains enduites d'huile d'amandes douces, enfin allongé et tortillé comme une corde. Les pénides diffèrent du sucre d'orge en ce que celui-ci est coloré par quelques gouttes de safran, et qu'on le laisse refroidir sans le remuer, pour qu'il conserve sa transparence.

PÉNIE. Myth. gr. La Pauvreté. Selon Platon, elle fut la mère de l'Amour.

PÉNIEN, ENNE. adj. Anat. Qui appartient au pénis. L'artère pénienne est une branche de la honteuse interne. Son volume la fait regarder comme la continuation principale de la honteuse.

PÉNIL. s. m. (pr. *pé-nill;* du lat. *penicillus*; dérivé de *penis*). Anat. Partie antérieure de l'os pubis, qui environne les parties naturelles, et où croît le poil qui est l'indice de la puberté.

— On l'appelle aussi *mont de Vénus*.

PÉNILLON. s. m (pr. *pé-ni-yon*). Synonyme de Penaillon. Moine déchiré, déguenillé, dont les pans de la robe ne sont que des haillons.

PÉNINGUE. s. f. Pâte de guimauve durcie et en bâtons ; c'est la même chose que Pémide.

PÉNINSULE. s. f. (ét. lat., *penè*, presque ; *insula*, île). Géogr. Portion de terre assez considérable qui s'avance dans la mer, sans en être tout à fait entourée. Dans la rigueur du langage géographique, une péninsule est une presqu'île d'une fort grande étendue, et dont l'isthme est toujours fort large.

— L'Espagne, ou *péninsule ibérique*, a retenu plus spécialement et par abrégé le nom de Péninsule.

PÉNINSULAIRE adj. et s. des 2 g. Habitant d'une péninsule. Les Espagnols, les Portugais, sont des péninsulaires. ‖ Qui appartient à une péninsule ou à ses habitants. Mœurs péninsulaires. Sol péninsulaire.

PÉNIS. s. m. (pr. *pé-niss*). Anat. Mot latin qu'on a retenu en français pour désigner la verge ou le membre viril. Les téguments du pénis. La peau du pénis. Les muscles du pénis. Les vaisseaux du pénis. L'artère profonde du pénis. Nerfs du pénis. Le frein du pénis. Le pénis de l'homme. Le pénis des mammifères. Maladies du pénis. Lésions du pénis. Gangrène du pénis.

PÉNISCOLA. Géogr. Très-forte ville d'Espagne, située dans la province et à 28 kilom. de Castellon de la Plana ; 3,000 hab.

PÉNISTON ou **PANISTON.** s. m. Comm. Étoffe de laine drapée qui se fabrique en Angleterre.

PÉNITENCE. s. f. (pr. *pé-ni-tan-ce ;* du lat. *pœnitentia ;* rad. *pœnitere*, se repentir, avoir du regret de ce qu'on a fait). Vertu chrétienne qui consiste dans un repentir profond, un regret sincère d'avoir péché, d'avoir offensé Dieu. Pénitence véritable, humble, confiante. Pénitence tardive, douteuse, fautive. La vertu de pénitence, les œuvres, les fruits de la pénitence. S'exciter à la pénitence.

— Un des sept sacrements de l'Église catholique, celui par lequel le prêtre remet les péchés à ceux qui les lui confessent avec un regret sincère d'avoir offensé Dieu. La pénitence ou le sacrement de pénitence consiste dans la contrition, la confession, l'absolution et la satisfaction. L'ordre de la prêtrise donne le pouvoir radical d'administrer le sacrement de pénitence ; mais, pour mettre ce pouvoir en exercice, il faut l'autorisation spéciale de l'évêque, à moins qu'il y ait nécessité, et que le pénitent ne soit en danger de mourir.

— *Le tribunal de la pénitence.* Le lieu où le prêtre reçoit officiellement la confession du pénitent : le prêtre lui-même, en tant que recevant cette confession. Aller, s'agenouiller au tribunal de la pénitence. Porter ses péchés au tribunal de la pénitence. Un cœur brisé de douleur dans le tribunal de la *pénitence*. (Fléch.)

— *Pénitence* se restreint à cette partie du sacrement de pénitence qu'on nomme Satisfaction, et signifie Les austérités que le prêtre impose à un pécheur pour l'expiation de ses fautes. Donner, imposer une pénitence. Accomplir pieusement, humblement, fidèlement sa pénitence. Satisfaire à sa pénitence.

— *Psaumes de la pénitence.* Psaumes dans lesquels le roi David exprime au Seigneur la douleur qu'il a de ses crimes, et en sollicite le pardon. Les psaumes de la pénitence sont au nombre de sept, et contiennent en termes magnifiques les sentiments d'une âme humiliée, brisée, et demandant grâce sous la main de Dieu.

— Hist. relig. *Pénitence publique.* Expiation que l'Église imposait autrefois aux grands criminels, retenus dans l'état de l'excommunication. La pénitence publique avait quatre degrés : des *pleurants*, des *auditeurs*, des *prosternés* [illegible] fois, et rendait incapable d'entrer dans la cléricature. ‖ *Pénitence solennelle.* Pénitence publique accompagnée de certaines cérémonies, et qui avait ordinairement lieu pendant le Carême. ‖ *Lettres de pénitence.* Lettres que les évêques envoyaient à ceux de leurs pénitents respectifs auxquels des pèlerinages étaient imposés. ‖ *Libelles de pénitence.* Libelles renfermant divers articles de pénitence, que des individus coupables d'hérésie ou de prévarication s'engageaient à observer.

— Commun. relig. Nom commun de plusieurs ordres monastiques. Ordre de la pénitence de Saint-Dominique. Ordre de pénitence de la Madeleine. Ordre de la pénitence des martyrs.

— Loc. prov. et fam. *Qui fait le péché doit faire la pénitence.*

— Se dit des jeûnes, prières, macérations, austérités qu'on s'impose volontairement pour l'expiation temporelle de ses péchés. Faire pénitence. Vivre dans la pénitence, dans une pénitence continuelle, dans un esprit de pénitence, dans les exercices de la pénitence. Il faut faire pénitence pour être sauvé. Le temps de la pé-

nitence. Toute la vie doit être un temps de pénitence. L'âme s'affermit et se purifie par la *pénitence.* (Boss.) Non-seulement il se chargea du soulagement de la misère publique, il voulut même prendre sur soi la *pénitence.* (Fléch.) Il gouvernera même sa santé, et l'empêchera bien de prendre le feu trop chaud sur la *pénitence.* (Mme de Sév.) Sa *pénitence* ne fut ni tardive, ni forcée. (Fléch.) Il avoua humblement ses fautes et en fit *pénitence.* (Boss.)

— *Faire pénitence.* Se repentir d'une faute, l'expier, autant par d'amers regrets que par une juste réparation. Sous la forme de l'expiation, la pénitence se retrouve dans les religions païennes. Elle avait un caractère plus relevé chez les Juifs, où toutefois elle s'accompagnait de pratiques extérieures dont le souvenir se conserve dans la locution, *Faire pénitence avec le sac, la cendre et le cilice.*

— Fig. et fam. *Faire pénitence.* Faire mauvaise chère. Si vous voulez demeurer à dîner avec nous, vous ferez pénitence? Restez à faire pénitence avec nous.

— Punition imposée pour quelque faute que ce soit. Pénitence trop forte pour une faute légère. Faire subir, imposer, infliger une pénitence. Mettre en pénitence. Des pénitences d'écolier. Des pénitences d'enfant.

— A certains petits jeux, Peine qu'on impose à ceux qui ont contrevenu aux règles du jeu. On lui a donné telle pénitence. Votre pénitence sera de faire une confidence à une personne de la compagnie.

— Loc. adv. et fam. *Pour pénitence de cela, en pénitence de cela, pour votre pénitence.* En punition, pour peine, pour vous punir. Vous ne nous aviez pas prévenus du jour de votre arrivée; en pénitence de cela, vous allez faire un bien mauvais déjeuner. Vous m'aviez promis deux exemplaires de votre dernier ouvrage; pour pénitence de votre oubli, vous m'en donnerez trois. Si une femme pouvait dire à son confesseur, avec ses autres faiblesses, celle qu'elle a pour son directeur, et le temps qu'elle perd dans son entretien, peut-être lui serait-il donné pour *pénitence* d'y renoncer. (La Bruy.)

PÉNITENCERIE. s. f. (pr. *pé-ni-tan-ce-rie*). Dr. canon. Office, tribunal ecclésiastique de la cour de Rome, où s'examinent et se délivrent les bulles ou grâces et dispenses secrètes qui intéressent la conscience, comme les dispenses de vœux de chasteté perpétuelle et de religion. Ce tribunal est composé d'un cardinal grand pénitencier, d'un dataire, de trois procureurs ou secrétaires, de deux consulteurs, d'un officier qui signe et scelle les bulles, d'un correcteur qui les révise, et de trois écrivains. La France n'a jamais reconnu extérieurement ce qui émane de la pénitencerie de Rome, dont la juridiction ne s'étendait que dans le for intérieur.

— Charge, fonction, dignité de pénitencier. La pénitencerie d'une cathédrale. La grande pénitencerie de Rome. Etre pourvu de la pénitencerie. Se démettre de la pénitencerie.

PÉNITENCIEL. s. m. Liturg. Livre ecclésiastique contenant tout ce qui concerne l'imposition de la pénitence et la réconciliation des pénitents.

PÉNITENCIER. s. m. (pr. *pé-ni-tan-cié*). Prêtre commis par l'évêque, pour absoudre des cas réservés.

— A Rome, Nom donné à des prêtres pris dans les divers ordres religieux, et établis pour confesser dans les trois églises patriarcales: Latran, le Vatican, et Sainte-Marie Majeure. Les pénitenciers portent tous à la main une verge, pour marquer l'étendue de leurs pouvoirs, et sont soumis à leur supérieur d'ordre pour la vie régulière, et au grand pénitencier pour leur office. || *Grand-pénitencier.* Cardinal présidant la pénitencerie; cet office date de l'an 684, sous le pontificat de Benoît II.

— Hist. *Pénitencier militaire.* Prison où sont enfermés les militaires condamnés à un temps de réclusion plus ou moins long. Le château de Saint-Germain sert aujourd'hui de pénitencier militaire.

— Législ. pén. Prison où sont détenus les malfaiteurs. Les détenus, aux Etats-Unis, respirent dans le *pénitencier* une atmosphère religieuse qui leur arrive de toutes parts. (G. de Beaum.) Si on les éloigne du *pénitencier*, l'influence de la religion disparaîtra; restera la philanthropie pour réformer les criminels. (Id.)

cours au sacrement de pénitence. Interroger, confesser, absoudre un pénitent, une pénitente. Etre plein de compassion et de charité pour la fragilité des pénitents. Inspirer du courage, de la confiance à ses pénitents.

— Celui, celle qui fait pénitence. Tous les saints pénitents. Il ne fit pas un moindre miracle dans l'âme de notre sainte *pénitente.* (Boss.) Il s'imposa toutes les peines qu'on a coutume d'imposer aux *pénitents.* (Fléch.)

— Fam. *Avoir l'air d'un pénitent.* Avoir l'air contrit et humilié. En mauvaise part, Affecter cet air par hypocrisie.

— Comm. relig. *Pénitents.* Les religieux du tiers-ordre de Saint-François, qui diffèrent des autres franciscains par leur costume, qui est le petit capuchon et la haute chaussure. || Membres de certaines confréries de laïques où l'on fait une profession particulière de quelques exercices de pénitence. La couleur de leur robe les a fait nommer *pénitents noirs*, *pénitents blancs, gris, bleus, verts, violets*, etc.

— adjectiv. Qui est contrit, douloureusement touché d'avoir offensé Dieu, qui accomplit les œuvres, les exercices de la pénitence. Pécheur pénitent. Pécheresse pénitente. Cœur pénitent. Esprit pénitent. Ame pénitente. Sous un air *pénitent*, ils portent encore un cœur coupable. (Fléch.)

— *Vie pénitente.* Vie qui est consacrée à la pénitence, à l'exercice de la pénitence. Il changea la mollesse de la cour en une vie austère et *pénitente.* (Fléch.)

— PÉNITENT, ENTE. adj. et s. Hist. ecclés. Celui, celle qui accomplissait une pénitence publique. || Commun. relig. Nom commun de plusieurs ordres religieux. Les filles pénitentes de la Madeleine. Pénitentes d'Orviète.

PÉNITENTIAIRE. adj. des 2 g. (pr. *pé-ni-tan-ci-è-re*). Qui concerne la pénitence, le repentir. Se dit particulièrement Des moyens employés pour l'amélioration morale des condamnés. Système pénitentiaire. Régime pénitentiaire. La société des Etats-Unis est elle-même éminemment religieuse, et ce fait a encore une grande influence sur la direction des établissements *pénitentiaires.* (G. de Beaum.)

— *Système pénitentiaire.* Mode particulier d'emprisonnement, usité surtout aux Etats-Unis, et destiné à exciter dans l'âme du coupable des remords propres à le ramener à la vertu. On distingue deux systèmes divers: l'un, celui de Philadelphie, consiste à isoler jour et nuit les détenus dans les cellules, où on les force à un travail journalier, et où ils reçoivent les visites d'un aumônier; l'autre, celui d'Aubrun, consiste à n'isoler les détenus que pendant la nuit, et à les faire travailler en commun et en silence pendant le jour. En France, on fait divers essais de systèmes pénitentiaires. Le système *pénitentiaire*, auquel il serait difficile en France de donner l'appui matériel des coups, qui cependant lui semblerait plus nécessaire qu'ailleurs, serait peut-être aussi privé d'un auxiliaire moral qui aux Etats-Unis influe beaucoup sur son succès. (De Beaum.) La philanthropie est devenue pour un grand nombre d'hommes une sorte de profession; et ils ont la monomanie du système *pénitentiaire*, qui leur semble le remède applicable à tous les maux de la société. (Id.)

— PÉNITENTIAIRE. adj. et s. Hist. relig. Nom donné à certains sectaires qui ne partagent point les opinions de l'Eglise romaine sur la pénitence.

PÉNITENTIEL, ELLE. adj. (pr. *pé-ni-tan-ciel*). Qui appartient à la pénitence, qui concerne la pénitence. L'usage n'a pas consacré cet adjectif au singulier; l'usage n'est pas toujours une bonne raison. Nous hésitons d'autant moins à donner *pénitentiel, elle*, au singulier, que nous avons déjà le substantif singulier *pénitentiel.* Quant au pluriel de cet adjectif, seul nombre usité, il est irrégulièrement construit pour le masculin. Qui peut s'opposer à ce qu'on dise *pénitentiels* au lieu de *pénitentiaux*? L'usage, toujours l'usage, appelé avec si juste raison le tyran des langues.

— Au plur., *Pénitentiaux, pénitentielles. Psaumes pénitentiaux.* V. PÉNITENCE (Psaumes de la). Œuvres pénitentielles. Lois pénitentielles.

— Hist. ecclés. *Canons pénitentiaux.* Canons de la primitive Eglise, concernant la pénitence publique.

PÉNITISSIME. adj. superl. des 2 g. (rad. lat. *penitus*, intérieur). Très-retiré, très-intérieur, très-profond. Ce mot se trouve dans Rabelais

PENMARCH. Géogr. Village de France, département du Finistère, près la pointe ou cap de Penmarch; 1,200 hab. C'est dans les environs de Penmarch que s'étendent des grottes curieuses, particulièrement le fameux abîme surnommé l'*Enfer*, dans lequel la mer s'engouffre avec un bruit épouvantable.

PENN (William). Célèbre vice-amiral anglais, né à Bristol en 1621, mort en 1670. || PENN (William). Célèbre quaker, fils du précédent, né à Londres en 1644; se fit céder, pour une créance de 16,000 livres sterling sur la couronne, cette partie du territoire américain qui a pris de lui le nom de Pensylvanie; il traita avec les sauvages, leur fit accepter une constitution en vingt-quatre articles, qui a servi de base à celle des Etats-Unis; bâtit Philadelphie, quitta l'Amérique en 1707, et mourut en 1718.

PENNACÉ, ÉE. adj. (du lat. *pennaceus*;

une plume; qui a la surface chargée de taches allongées, qu'on a comparées à des plumes.

PENNACHE. s. m. (rad. lat. *penna*, penne, longue plume). Vieille forme orthographique du mot *panache.*

— Zooph. *Pennache de mer.* V. PANACHE.

PENNADE. s. f. Ruade. Vieux et inusité.

PENNADER. v. n. 1re conj. (rad. lat. *penna*, penne). Etendre les ailes, prendre l'essor, s'ébattre dans son vol, en parlant d'un oiseau.

— Fig. Etendre les bras, les jambes avec nonchalance et mollesse.

— Par métaphore. Marcher avec peine, se traîner dans la boue.

[illegible] apper du pied. Faire pennader un cheva[illegible] forme se trouve dans Rabelais, sous ces deu[illegible] acceptions. Il est inusité.

PENNAGE. s. m. (rad. lat. *penna*, penne, plume). Faucons. Ensemble des plumes dont un oiseau est couvert; plumage. N'est usité qu'en parlant des oiseaux de proie. Un faucon du second pennage. Pennage blond, fauve, roux, gris, cendré.

— Les longues plumes des ailes et de la queue de tout oiseau.

PENNAIGE. s. m. Anc. cout. Droit qu'on payait pour faire paître ses troupeaux sur les terres du seigneur.

PENNAIRE. adj. des 2 g. (rad. lat. *penna*, plume). Hist. nat. Qui offre des plis disposés comme les barbes d'une plume.

— PENNAIRE. s. f. Elminth. V. SERTULAIRE.

PENNANT (Thomas). Célèbre naturaliste anglais, né en 1736 à Downing, comté de Flint, mort en 1798. Son histoire des quadrupèdes est fort remarquable.

PENNANTIE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs polygames, ne comprenant qu'un seul arbrisseau des îles de la mer du Sud.

PENNARD. s. m. (rad. lat. *penna*, penne, longue plume). Ornith. Nom vulgaire du canard à longue queue, qu'on nomme aussi à tort *penard.*

PENNATICISÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *pennatus*, ailé; *cædo*, je coupe). Bot. Qui est découpé en dentelures, crénelures, lobes ou parties, disposées latéralement comme les barbes d'une plume. Feuilles pennaticisées. On dit aussi *pinnaticisé.*

PENNATIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *penna*, plume; *fero*, je porte). Zool. Qui porte des plumes ou des appendices en forme de plumes. On dit aussi *pinnatifère.*

PENNATIFIDE. adj. des 2 g. (ét. lat., *pennatus*, ailé; *findo*, je coupe). Bot. Qui est divisé latéralement de manière à imiter une plume. Feuilles pennatifides. Stipules, bractées pennatifides. || *Epines pennatifides.* Celles qui produisent des piquants disposés sur deux côtés opposés. || *Cotylédons pennatifides.* Ceux qui sont allongés et divisés en plusieurs lobes sur les côtés. On dit aussi *pinnatifide.*

PENNATIFOLIÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *pennatus*, ailé; *folium*, feuille). Bot. Qui a les feuilles pennatifides. Jungermannie pennatifoliée. On dit aussi *pinnatifolié.*

PENNATILOBÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *penna*, plume; *lobus*, lobe). Bot. Qui a des feuilles dont les nervures sont pennées, et les lobes profondément incisés. On dit aussi *pinnatilobé.*

PENNATIPARTITE. adj. des 2 g. (ét. lat., *pennatus*, ailé; *partitus*, divisé). Bot. Qui est découpé latéralement en partie jusqu'à la côte moyenne. On dit aussi *pinnatipartite.*

PENNATISÉQUÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *pennatus*, ailé; *seco*, je coupe). Bot. Qui a les nervures pennées, les lobes divisés jusqu'à la nervure du milieu, et les parenchymes interrompus. On dit aussi *pinnatiséqué.*

PENNATISIGNÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *pennatus*, ailé; *signatus*, divisé). Bot. Qui a des nervures pennées et des lobes distincts les uns des autres. On dit aussi *pinnatisigné.*

PENNATISTIPULÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *pennatus*, ailé; *stipula*, stipule). Bot. Qui a des stipules pennatifides. Plante pennatistipulée. On dit aussi *pinnatistipulé.*

PENNATULAIRE. adj. des 2 g. Zooph. Qui ressemble à une pennatule. || PENNATULAIRES. s. m. pl. Famille de zoophytes qui a pour type le genre pennatule.

PENNATULE. s. f. (rad. lat. *penna*, plume). Zooph. Genre de zoophytes, appelés aussi *plumes de mer*, à cause de leur forme. Les pennatules nagent à la surface de l'eau, et répandent pendant la nuit une lumière phosphorescente du plus bel éclat. Pennatule rouge, granuleuse, allongée.

PENNE. s. f. (du lat. *penna*, plume). A signifié Plume en général, plume à écrire. || S'est dit particulièrement Des plumes qui garnissent les flèches.

— Blas. *Pennes.* Plumes qui garnissent un chapeau placé au-dessus de l'écu.

— Mar. *Penne.* Petit bout de la vergue à antenne. || *Faire la penne.* Dresser la vergue le long du mât, ou l'appliquer de manière que la penne s'élève au-dessus du mât. || Gros cordon de laine réuni en houppe au bout d'un bâton.

— Ornith. *Pennes rémiges.* Grandes plumes des ailes d'un oiseau qui servent à l'acte du vol. *Plumes rectrices.* Grandes plumes de la queue qui servent à diriger le vol. Tous les pinsons ont la queue fourchue et composée de douze *pennes.* (Buff.)

— Zooph. *Penne marine.* Un des noms des pennatules.

PENNÉ, ÉE. adj. (du lat. *pennatus*; rad. *penna*, plume). Bot. Se dit des feuilles composées dont les folioles sont disposées de l'un et de l'autre côté d'un pétiole commun, à l'instar des barbes d'une plume.

— Ornith. *Ailes pennées.* Celles qui sont pourvues de rémiges dont les barbes s'enchâssent les unes dans les autres et se recouvrent naturellement, de manière à servir au vol. || *Doigts pennés.* Ceux qui sont garnis d'une membrane découpée à chaque phalange, en festons lisses ou finement dentelés.

— On dit aussi *Pinné.*

PENNEAU. s. m. Techn. Flèche de lard, coupée depuis l'épaule du cochon jusqu'à la cuisse.

PENNÉ-DÉCROISSANT, PENNÉE-DÉCROISSANTE. adj. (ét. lat., *pennatus*, aile; *decrescens*, diminuant). Bot. Se dit des feuilles composées dont les folioles diminuent insensiblement de grandeur de la base au sommet.

PENNI-CORNE. adj. des 2 g. (ét. lat., *penna*, plume; *cornu*, corne). Entom. Qui a des antennes pennées ou plumeuses.

PENNIFÈRE et PENNIGÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *penna*, plume; *fero* et *gero*, je porte). Ornith. Qui porte des plumes sur le corps. || PENNIFÈRES et PENNIGÈRES. s. m. pl. Nom sous lequel on désigne les oiseaux, parce que leur corps est emplumé.

PENNIFOLIÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *penna*, plume; *folium*, feuille). Bot. Qui a des feuilles pennatipartites.

PENNIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *penna*, plume; *forma*, forme). Bot. Qui a la forme d'une plume. Rameaux penniformes. Feuilles penniformes.

— Cette épithète s'emploie aussi avec le même sens, dans le langage anatomique. || *Muscles penniformes.* Muscles dont les fibres charnues s'insèrent de l'un et de l'autre côté d'un tendon moyen, comme les barbes d'une plume le long de leur tige commune.

PENNIGLUME. adj. des 2 g. (ét. lat., *penna*, plume; *gluma*, glume). Bot. Qui a les glumes plumeuses.

PENNINE. adj. f. Géogr. anc. N'est usité que dans les deux locutions qui suivent. *Vallée pennine.* Partie N.-E. de la province gauloise des Alpes Grées, au S. du pays des Helvétiens. *Alpes pennines.* Partie des Alpes au N.-E. des Alpes Grées, entre la vallée pennine et la Gaule Cisalpine, aujourd'hui le grand Saint-Bernard et le Simplon

PENNINERVE. adj. des 2 g. (ét. lat., *penna*, plume; *nervus*, nerf). Bot. Qui a des nervures pennées ou pinnées. Feuilles penninerves. || Syn. de Latérinerve.

PENNING. s. m. Métrol. Monnaie hollandaise, la sixième partie du stuyver.

PENNIPÈDE. adj. des 2 g. (ét. lat., *penna*, plume; *pes*, pied). Entom. Qui a les pattes ou jambes de derrière ciliées et comme pennées. Empis pennipède.

PENNISÈTE. s. m. (ét. lat. *penna*, plume; *seta*, soie). Bot. Genre de plantes polygastres monocotylédones, à fleurs glumacées, de la famille des graminées. Pennisète pourpré, uniflore, violet.

PENNIVEINÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *penna*, plume; *vena*, veine). Bot. Qui a des feuilles dont la nervure médiane est saillante, et dont les nervures latérales sont pinnées.

PENNOGÉMINÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *penna*, plume; *geminus*, double). Bot. Se dit d'une feuille décomposée, dont chacun des deux pétioles secondaires porte plusieurs paires de folioles.

PENNON. s. m. (du lat. *penna*, longue plume). Hist. Etendard à longue queue que faisait porter devant lui tout chevalier qui commandait à vingt hommes d'armes. Des lances ornées de *pennons* blancs et bleus, des alburnos, des casaques de satin tailladé, étaient rangés auprès des boucliers, et brillaient au milieu des cimeterres et des poignards. (Chateaub.)

— *Faire de pennon bannière.* V. BANNIÈRE.

— Par extens. Tout drapeau appartenant à un corps de troupes.

— *Pennon royal.* Bannière que les anciens rois faisaient flotter devant eux quand ils allaient à la guerre. V. PANNON.

— Techn. Plume qui garnit la baguette d'une flèche.

PENNONAGE. s. m. Féod. Droit de porter pennon.

— Anc. cout. Division de la milice bourgeoise de Lyon qui comprenait environ cinq cents hommes et se rassemblait sous un pennon. Il y avait à Lyon trente-cinq pennonages, autant que de quartiers.

PENNONCEAU. s. m. Diminutif de Pennon.

PENNONCELLER. v. a. et n. 1re conj. Féod. Déployer un pennon; prendre possession d'un

PENNONIE. s. f. Anc. art milit. Subdivision d'une troupe rangée sous un pennon.

PENNONIER. s. m. Anc. art milit. Porte-étendard.

PENNULE. s. f. (du lat. *pennula*; dimin. de *penna*, plume). Ornith. Petite plume à tige très-courte, dont les barbes atteignent presque jusqu'à la base.

— Bot. Espèce de mousse du genre ptérygophylle.

PENNY. s. m. Métrol. Monnaie de compte d'Angleterre; denier sterling. Le pluriel de *penny* est *pence*, sans s final. Le penny est le douzième du shilling; douze pence font un shilling. Le penny vaut 9 centimes, monnaie de France. Le penny est une monnaie d'argent; il y a une monnaie de cuivre appelée *half penny*, ou demi-denier. || On appelle à Londres *penny post* notre petite poste; cependant depuis la réduction des lettres dans tout le royaume, ce nom peut s'appliquer au service intérieur de la poste aux lettres en général.

PENOBSCOT. Géogr. Commune et port des États-Unis, dans l'Etat du Maine, près de l'embouchure du fleuve Penobscot, affluent de l'Atlantique.

PÉNOMBRE. s. f. (ét. lat., *pene*, presque; *umbra*, ombre). Astron. Lumière faible qu'on observe dans les éclipses avant l'obscurcissement total, et avant le retour total de la lumière.

— Phys. et b.-arts. Demi-jour en général; passage gradué de la lumière à l'ombre pure; sorte de dégradation au moyen de laquelle l'intensité de la lumière va toujours en diminuant, depuis le point le plus fortement éclairé jusqu'à celui où elle se fond dans l'ombre. || Ombre faible qui environne l'ombre vraie.

PENON. s. m. Féod. V. PENNON.

— Mar. Sorte de girouette composée d'un bâton armé à sa partie supérieure de petites tranches de liége sur la circonférence desquelles sont plantées de petites plumes pour faire connaître la direction du vent. || Espèce de vergue.

PENONCEL. s. m. Féod. V. PENNONCEAU.

PENON-DE-VÉLEZ. Geogr. Ville forte et maritime d'Afrique, sur les côtes du Maroc; elle appartient aux Espagnols, qui y relèguent les exilés et les prisonniers d'Etat; 1,000 hab.

PENRITH. Géogr. Ville d'Angleterre, comté de Cumberland; 5,500 hab.

PENRYN. Géogr. Ville maritime d'Angleterre, comté de Cornouailles, sur la baie de Falmouth; 3,000 hab.

PENSACOLA. Géogr. Ville maritime des États-Unis, dans la Floride, sur le golfe du Mexique, à 248 kilom. de la Nouvelle-Orléans; 2,000 hab.

PENSANT. part. prés. du v. Penser. Qui pense. Il est invariable. Une mère pensant à ses enfants. L'âme pensant à Dieu. Des chrétiens fidèles pensant toujours à leur salut. Des esprits pensant juste. L'homme sauvage doit aimer à dormir et avoir le sommeil léger comme les animaux, qui, *pensant* peu, dorment pour ainsi dire tout le temps qu'ils ne pensent point. (J.-J. Rouss.)

PENSANT, ANTE. adj. Qui est capable de penser, qui est propre à la pensée. Être pensant. Faculté pensante. On retrouvera dans tous mes écrits cette humanité qui doit être le premier caractère d'un être *pensant*. (Volt.) Une race *pensante*, avide de connaître. (Fontanes.) Ils disaient: Dieu fit l'âme *pensante*, il la conservera *pensante*. (Volt.) Qu'avec de la matière et du mouvement on fasse des organes sentants et des têtes *pensantes*, cela est bien fort. (Id.) C'est l'esprit des sociétés qui développe une tête *pensante*. (J.-J. Rouss.) Soyez sûr que les ouvrages des êtres *pensants* du dix-huitième siècle sont fort au-dessus des apothéoses de la Grèce. (Volt.)

D'un artisan suprême impuissantes machines,
Automates *pensants* mus par des mains divines,
Nous serions à jamais de mensonge occupés,
Vils instruments d'un Dieu qui nous aurait trompés.
(VOLTAIRE.)

L'univers fut le fruit de ce prompt assemblage;
L'être libre et *pensant* en fut aussi l'image. (RAC.)

— *Bien pensant, mal pensant*. Qui a de bons ou de mauvais sentiments, de bons ou de mauvais principes. Un homme bien pensant. Une femme bien pensante. Se ranger toujours du côté des gens bien pensants.

— *Mal pensant*. Qui juge désavantageusement du prochain. C'est un individu bien mal pensant, trop mal pensant.

— S'emploie quelquefois substantiv. Un mal pensant. C'est un mal pensant.

PENSÉ, ÉE. part. pass. du v. Penser. S'empl. adjectiv.

— Imaginé. Chose bien pensée, sagement pensée.

— Littér. et beaux-arts. *Bien pensé*. Se dit d'un ouvrage de littérature, d'un tableau, d'un bas-relief dont la composition est sagement conçue, dont toutes les parties sont parfaitement coordonnées. Les ouvrages *pensés* avec profondeur. (Villemain.)

PENSÉE. (pr. *pan-cé*; du lat. *pensata*; fait de *pensare*, peser, examiner). Acte de la faculté pensante, opération de la substance intelligente. La pensée est l'attribut de l'esprit. La pensée est essentiellement libre, ce qui n'empêche pas qu'elle soit assujétie à des lois. La pensée est [illegible] pensée. Le mot *pensée* comprend dans son acception toutes les facultés de l'entendement, et toutes celles de la volonté. (Condill.) Il fallait qu'il s'écoulât des siècles pour faire soupçonner que la *pensée* peut être assujétie à des lois. (Id.) Son corps et sa *pensée* s'exercent à la fois (J.-J. Rousseau.) Il nous est impossible d'apercevoir notre âme autrement que par la *pensée*. (Buff.)

Oses-tu porter ta *pensée*
Jusque dans le conseil des dieux? (J.-B. ROUSS.)

Sur des ailes de feu, loin du monde élancé,
Mon active *pensée*
Plane sur les débris entassés par le temps. (THOMAS.)

Par quel rapide effort la sublime *pensée*,
Des prisons du cerveau tout à coup élancée,
Suit-elle dans leur cours ces vastes tourbillons
Qui roulent sur l'éther d'invisibles sillons?
(LEBRUN.)

— Chose que l'on pense ou que l'on a pensée; produit de l'acte de la faculté pensante. Pensée vive, ingénieuse, fine, délicate, spirituelle, sublime. Pensée élevée, claire, nette, obscure, basse, triviale. Pensée juste, vraie, fausse. Pensée douce, agréable, honnête, innocente, criminelle, perverse, coupable. Exprimer sa pensée. Développer une pensée. Faire comprendre ses pensées. Rendre bien ou mal sa pensée. La première pensée est toujours la meilleure. Elevez maintenant, ô mon Dieu, et mes *pensées* et ma voix. (Boss.) Je ne marche point dans de vastes *pensées*. (Id.) L'insensé ferme devant lui ses lèvres impies, et, retenant sous un silence forcé ses vaines et sacriléges *pensées*, se contente de dire en son cœur: il n'y a point de Dieu. (Fléch.) Les grandes *pensées* viennent du cœur. (Vauvenargues.) Une *pensée* trop expliquée est comme une fleur épanouie, qui perd d'autant plus de sa grâce, qu'elle se détache davantage de son fonds. (Le pr. de Ligne.) Les *pensées* détachées sont autant de clous d'airain qui s'enfoncent dans l'âme et qu'on n'en arrache pas. (Diderot.) Quand on écrit à ses amis, on est tenté de leur faire part de ses sensations les plus intimes. Il y a des *pensées* du dehors qui sont destinées aux indifférents. (Mme Necker.) J'ai trouvé qu'il y a dans la méditation des *pensées* honnêtes une sorte de bien-être que les méchants n'ont jamais connu. (J.-J. Rouss.) Chaque *pensée* a ses proportions et ses ornements. (Condill.) La première *pensée* de l'homme à l'aspect de la nature fut consacrée à l'admiration. (A. Martin.) Le plus vaste trésor serait une collection des bonnes et belles *pensées* humaines. (Delille.) Au pied du coteau, on voyait assis près d'une table, et sous une épaisse feuillée, un groupe de vieillards qui, avec de jeunes *pensées*, se consolaient entre eux des ravages du temps. (Ch. Pougens.)

Chimène est généreuse......
Elle ne peut souffrir une basse *pensée*.
(CORNEILLE.)

Au moment où je parle, ah! mortelle *pensée*!
Ils bravent la fureur d'une amante insensée!
(RACINE.)

A me servir aussi cette voix empressée,
Loin de moi, quand je veux, va porter ma *pensée*.
(L. RACINE.)

Maudit soit le premier dont la verve insensée
Dans les bornes d'un vers renferma sa *pensée*.
(BOILEAU.)

...... La plus noble *pensée*
Ne peut plaire à l'esprit quand l'oreille est blessée.
(ID.)

Il est certains esprits dont les sombres *pensées*
Sont d'un nuage épais toujours embarrassées. (ID.)

— Loc. prov. et fam. *Il n'est pas tourmenté par ses pensées*. Il a peu d'intelligence, peu d'esprit.

— En t. de morale. *Avoir de mauvaises pensées*. Penser à des choses criminelles, déshonnêtes.

— Au pl. *Pensées* ou *Pensées détachées*. Titre qu'on donne à des recueils de réflexions sur plusieurs sujets qui ne sont point nécessairement liés les uns aux autres. On donne encore ce nom à des recueils qui sont formés de réflexions extraites des divers ouvrages d'un auteur. Les Pensées de Cicéron, de Sénèque. Les Pensées de Pascal.

— Méditation, rêverie. S'enfoncer, s'égarer dans ses pensées. S'abandonner à ses pensées. Il allait porter son encens, avec peine, sur les autels de la fortune, et revenait chargé du poids de ses *pensées*. (Fléch.) Les *pensées* les plus noires et les plus sombres viendront fondre dans son âme. (Mass.)

— En style de dévotion. *La pensée de Dieu, la pensée du salut, la pensée de la mort*. La pensée par laquelle on s'occupe de Dieu, du salut, de la mort. S'accoutumer à la pensée de la mort. Eloigner la pensée de la mort. || *N'avoir aucune pensée de Dieu, de son salut*. N'y faire aucune attention, aucune réflexion.

— Opinion, conviction, Façon de penser, manière de voir. Parler contre sa pensée. Dire franchement, faire connaître librement sa pensée. Avoir de quelqu'un une pensée avantageuse, favorable, conforme à la bonne réputation et au mérite réel de cette personne. Est-ce là votre pensée? Nous n'avons pas là-dessus la même pensée. Déguiser sa pensée. Détourner quelqu'un d'une pensée. Un enfant est peu propre à trahir sa *pensée*. (Rac.) Il est de mon devoir de répondre à la confiance dont vous m'honorez, en vous disant librement ma *pensée*. (Voltaire.)

— Souvenir. Monime avec tous ses attraits revient à ma *pensée*. (Rac.) Il ne peut sitôt en bannir la *pensée*. (Id.)

[illegible]
Si dans mes chants ta douleur retracée
Jusqu'au dernier soupir n'occupe ma *pensée*.
(RACINE.)

— Dessein, projet. Rouler de sombres pensées dans son esprit. Avoir la pensée de nuire à quelqu'un, d'être utile à une personne. Perdre la pensée d'un voyage, d'un mariage. Reprendre plusieurs fois une pensée plusieurs fois abandonnée. Concevoir de vastes pensées. S'égarer dans des pensées ambitieuses. A la mort périront toutes nos pensées. Rome, que tu tenais, t'échappe, et le destin t'a ôté, tantôt le moyen, tantôt la *pensée* de la prendre. (Boss.) J'osai jusqu'à vous élever ma *pensée*. (Id.) Pour votre hymen, Achille a changé de *pensée*. (Rac.)

Je souhaitai son lit, dans la seule *pensée*
De vous laisser un trône où je serais placée. (RAC.)

— Sens. *Entrer dans la pensée d'un auteur*. Pénétrer le sens de cet auteur. Altérer, affaiblir, dénaturer la pensée d'un auteur. || *Entrer dans la pensée de quelqu'un*. Comprendre et approuver sa manière de voir.

— Maxime, vérité morale courte et précise. La pensée est ordinairement détachée, ce qui la distingue de la sentence, qui fait partie d'un ouvrage; elle doit être écrite avec beaucoup de pureté et d'élégance, et présenter, en peu de vers, une idée juste et frappante. Les vers qui commencent ou terminent l'apologue ont ordinairement le caractère distinctif de la *pensée*.

— Signifie quelquefois, L'esprit lui-même, l'intelligence toute entière. Exercer simultanément le corps et la pensée. Après avoir perdu l'usage des facultés physiques, ne conserver que la pensée.

— *Il y a de la pensée dans cet ouvrage*. Il annonce un écrivain qui pense, un penseur.

— *Lire dans la pensée de quelqu'un*. Découvrir, apercevoir ce qui se passe dans son esprit.

— Loc. impers. *Il me vient dans la pensée*, ou *il me vient en pensée*. J'ai l'intention, le projet de.

— Littér. et b.-arts. Première esquisse, première ébauche, première idée, plan qui n'est pas encore arrêté, qui n'est pas fini. Jeter sur le papier la pensée d'un ouvrage, la pensée d'une mélodie, sur la toile la pensée d'un tableau, etc. Ce n'est là que ma première pensée, qu'une première pensée, qu'une pensée.

PENSÉE. s. f. Bot. Espèce de plante à grandes fleurs du genre violette, cultivée dans les jardins d'agrément; on la nomme aussi *violette tricolore*.

— Fleur de cette plante. Les pensées sont de jolies fleurs cultivées, que la couleur veloutée de leurs pétales supérieures et le jaune citron des trois autres rendent fort distinguées. Dans les terrains médiocres, la couleur de la pensée se change en bleu-clair, et puis en couleur tout à fait jaune.

— *Couleur de pensée, couleur pensée*. Violet brun.

— Pharm. On emploie les pensées en décoctions contre les maladies cutanées. || La racine de cette plante est émétique.

PENSEMENT. s. m. Action de penser, de réfléchir; pensée, réflexion. Comment est-il possible qu'on se puisse défaire du *pensement* de la mort? (Montaig.)

— *Entrer en pensement*. Se mettre à réfléchir. Dont Teudelinge entra plusieurs fois en *pensement*. (La Font.) || Ce terme est vieux et inus.

— Souci, sollicitude, inquiétude. S'occuper du *pensement* de chose si éloignée, ce serait folie. (Montaig.)

— En ce dernier sens, le mot *pensement* est peut-être regrettable.

J'ai vécu sans nul *pensement*,
Me laissant aller doucement
A la bonne loi naturelle;
Et je m'étonne fort pourquoi
La mort daigna songer à moi
Qui ne songeai jamais à elle. (RÉGNIER.)

PENSER. v. n. 1re conj. (pr. *pan-cé*; du lat. *pensare*, peser, examiner). Former dans son esprit l'idée, l'image d'une chose. L'homme, l'âme pense. Ils ne *pensent* pas, ils disent ce que les autres ont *pensé*. (La Bruy.) L'un ne *pense* pas assez pour goûter un auteur qui *pense* beaucoup; l'autre *pense* trop subtilement pour s'accommoder des pensées qui sont naturelles. (Id.) *Penser* et s'exprimer noblement. (Volt.) C'est ne vivre qu'à demi, que de n'oser *penser* qu'à demi. (Id.) L'enfant qui lit ne *pense* pas, il ne fait que lire. (J.-J. Rouss.) L'homme du monde voit tout et n'a le temps de *penser* à rien. (Id.) Celui qui ne *pense* pas ne sait pas non plus profiter des pensées des autres. (C. Fée.) L'être qui ne fait que sentir ne *pense* pas encore, et l'être qui *pense* sent toujours. (Rivarol.)

— Raisonner. Penser juste. L'art de penser. Ne penser que d'après les autres. *Pensant* juste, parlant bien. (Volt.) Ils *pensaient* avec les sages, et n'osaient parler que comme le peuple. (Mass.)

— Réfléchir, méditer. Penser avant de parler. Parler sans penser. Penser beaucoup, penser peu, ne penser guère. Il a pensé longtemps à ce que vous lui avez dit. Cet événement, cette mesure politique donne à penser. On ne saurait penser trop mûrement à une entreprise de cette importance. Penser en soi-même à quelque chose. Je n'ai pas eu le temps de penser aux propositions que vous m'avez faites. Quiconque a *pensé pensera* toujours, et l'entendement une fois exercé à la réflexion ne peut plus rester en repos. (J.-J. Rouss.)

— Songer à une chose, se souvenir. Penser à ses anciens amis. Penser encore à la perte qu'on a faite. Le mal vient sans qu'on y pense. Je n'ai plus pensé à vous apporter les livres que je vous avais promis. Gand tombe avant qu'on *pense* à le munir. (Boss.) Qui pourra *penser*, sans verser des larmes, aux marques de tendresse que lui donna le roi son frère. (Id.) Nous ne *pensons* ni à la mort dont Dieu nous menace, ni à l'immortalité qu'il nous promet. (Fléch.) Un homme de cœur *pense* à remplir ses devoirs. (La Bruy.) Après le combat, ne pensez plus au mort. (Corn.) A trente ans passés, il est temps de *penser* à soi; commence donc à rentrer en toi-même, et sois homme une fois avant la mort. (J.-J. Rousseau.)

— *Ne penser qu'à soi-même*. Ne s'occuper que de soi, concentrer tout en soi. Ceux qui ne *pensent* qu'à eux-mêmes. (La Bruy.)

— *Sans y penser*. Sans faire attention, sans intention, involontairement. La plupart des écrivains moralistes fournissent sans y *penser* des armes contre eux-mêmes. (Dubay.)

— *Penser si*. Vous ne *pensez* pas seulement s'il y a un Dieu au-dessus de nous. (Mass.)

— *Penser à quelqu'un*. S'occuper de lui être utile; faire choix d'une personne.

— Etre d'opinion, être d'avis; croire, juger. Je pense qu'il ne faut pas s'engager témérairement dans une entreprise aussi hasardeuse. Pensez-vous comme moi sur cette affaire? Ils ont pensé les uns comme les autres sur ce point. Sa timidité l'avait indigné; il avait *pensé* que l'homme aimé de Madeleine ne devait baisser la tête devant personne. (Alph. Karr.) Quelques littérateurs ont *pensé* que la poésie descriptive n'était point un genre; cela peut être vrai, si on prend la définition à la rigueur. (Michaud.)

— *A ce que je pense*. Suivant mon idée, ma conjecture, ma manière de voir. Il viendra vous voir cette semaine, à ce que je pense.

— *Honni qui soit mal y pense*. Il ne faut jamais interpréter à mal ce qui peut être fort innocent en soi-même. V. HONNI.

— *Façon de penser*. Opinion, jugement sur quelque chose. Je désirerais connaître votre façon de penser. Voici ma façon de penser. Cet homme a sur des choses de la plus haute importance une façon de penser tout à fait singulière.

— Avoir en vue, projeter, former un dessein. Penser à un parti avantageux pour ses enfants. Il pense à marier richement son fils. Penser à nuire. Penser à faire visite à un ami. Penser à acheter un domaine, une maison.

— *Penser à mal*. Avoir quelque mauvaise intention. || *Sans penser à mal*. Sans aucune intention de blesser, de fâcher personne. Agir, parler sans penser à mal.

— *Penser à soi*. Se précautionner, prendre garde. Vos ennemis sont remuants et nombreux, pensez à vous.

— *Penser*, suivi d'un infinitif. Être sur le point de. Il a pensé se noyer en traversant le fleuve. J'ai pensé mourir depuis notre dernière entrevue. Nous avons pensé être enveloppés tous dans cet horrible malheur. Il la pria aussi de se souvenir du mal qu'elle avait *pensé* lui causer, afin qu'elle évitât de le faire à d'autres. (Le Maistre de Sacy.) Il a parlé d'un mariage qui a *pensé* se conclure pour lui, mais que trois ou quatre femmes jalouses ont trouvé sourdement le secret de faire manquer. (Mariv.) Les remords rentrent dans son cœur, et il se hâte de quitter l'édifice où il a *pensé* devenir infidèle à sa religion et à sa patrie. (Chateaub.) A force de vouloir paraître grand, vous avez *pensé* ruiner votre véritable grandeur. (Mass.)

Je pris certain auteur autrefois pour mon maître;
Il *pensa* me gâter. (LA FONTAINE.)

— v. a. Avoir dans l'esprit. Dire ce que l'on pense. Un homme ne doit jamais dire ce qu'il ne pense pas; un homme prudent n'est pas toujours tenu de dire tout ce qu'il pense. Ce qu'il dit est bien éloigné de ce qu'il pense. Il m'a fait les plus obligeantes promesses, les offres de services les plus empressées; mais, au fond de son âme, il pensait tout autre chose. La liberté de *penser* tout ce qu'on veut. (Boss.) Je l'ai souvent *pensé*, tu ne prospères point sur ce sol brillant où le bonheur semble pourtant t'avoir transplanté. (X. Marmier.) Souffrez, Crétois, que je vous dise ce que je *pense*. (Fénel.)

— Loc. prov. et fam. On dit ironiquement d'une personne silencieuse: *Il est comme le perroquet de M. de Vendôme, s'il ne dit mot, il n'en pense pas moins*.

— *Penser tout haut*. Faire connaître ce qu'on a dans l'esprit, avec franchise, sans détour, sans réserve, sans arrière-pensée. Il a l'habitude de penser tout haut. Bien peu de gens sont assez droits pour penser tout haut.

— Croire, juger. Penser de quelqu'un des choses fâcheuses. Ne rien penser de quelqu'un qui ne soit honorable. Je sais qu'en penser, ce que je dois en penser. Je n'en pense ni bien ni mal. Cette chose n'est pas si aisée qu'on le pense. Quel *pensez*-vous que fut le lendemain l'appareil de son triomphe? (Fléch.) Ne doutez jamais de la manière très-distinguée dont je *pense* sur votre sujet. (Mme de Sévig.) A chaque instant je *pensais* te voir tomber malade. (J.-J. Rouss.) Daignez attendre et ne pas *penser* mal de votre âme. (Id.) Mais de lui-même ici que faut-il que je *pense*? (Rac.) Toi qui connais Pyrrhus, que *penses*-tu qu'il fasse? (Id.) [illegible] vous le croyez honnête homme, je pense comme vous. Pensez-vous qu'il dise cela pour me contrarier? Il ne pensait pas que j'étais un de vos meilleurs amis. Ne pensez pas que je me contente d'aussi futiles raisons, d'aussi vaines excuses. L'art d'interroger n'est pas si facile qu'on *pense*. (J.-J. Rouss.) Tu te trompes, si avec ce carrosse brillant, ce grand nombre de coquins qui te suivent, et ces six bêtes qui te traînent, tu *penses* que l'on t'en estime davantage. (La Bruy.)

Penses-vous qu'Hermione, à Sparte inexorable,
Vous prépare en Épire un sort plus favorable? (RAC.)

Quoi donc! as-tu *pensé* qu'Andromaque infidèle
Pût trahir un époux qui croit revivre en elle? (ID.)

J'approuvais tout pourtant de la mine et du geste,
Pensant qu'au moins le vin dût réparer le reste.
(BOILEAU.)

— Espérer, se flatter. Il *pense* voir en pleurs dissiper cet orage. (Rac.) *Pensez*-vous par des pleurs prouver votre tendresse? (Id.) En vain mille auteurs y *pensent* arriver. (Boil.)

— Imaginer. Penser quelque chose pour faire

réussir une affaire. Voici ce qu'il a pensé pour me tirer de ce cruel embarras.

— SE PENSER. v. pron. Etre pensé. De pareilles choses ne se pensent pas.

— Synon. comp. PENSER. RÊVER. SONGER. On pense avec tranquillité, avec ordre; ou *songe* avec inquiétude, sans suite; on *rêve* par plaisir ou par mélancolie.

PENSER. s. m. Action de penser, faculté de penser, don de la pensée, ce que l'on pense, objet de la pensée, manière propre et distinctive de penser. Je me représente le *penser* comme un petit enfant courant à cheval sur un bâton par une place unie, un étendard de papier à la main; et le *faire*, un vieux bonhomme chauve, manchot et boiteux, qui, se traînant sur deux potences, va à l'assaut d'un fort bien défendu. (Guzman d'Alfarache, trad. par Chapelain.) Le *penser* des âmes fortes leur donne un idiome particulier, et les âmes communes n'ont pas même la grammaire de cette langue. (J.-J. Rouss.) Quel est l'homme sur la terre qui peut assurer, sans une impiété absurde, qu'il est impossible à Dieu de donner à la matière le sentiment et le *penser*? (Volt.)

— Syn. de Pensée. Dans mes *pensers* quels affreux désaccords! (Millev.)

Ainsi je m'occupais, sans suite et sans méthode,
De ces *pensers* divers où j'étais égaré. (VOLTAIRE.)

Cependant, agité par des projets contraires,
Enée en entretient ses *pensers* solitaires. (DELILLE.)

— *Un doux penser, de doux pensers.* Un penser, des pensers d'amour.

Un doux *penser* l'agite en ce moment,
Et sur sa bouche a placé le sourire. (IMBERT.)

— Lamartine a fait ce mot féminin; cela n'est pas tolérable, et la licence est, il faut l'avouer, un peu trop forte:

Mes *pensers* dans mon front roulaient comme un torrent,
Et mes esprits flottants sur toutes, sur aucune,
En vain comme l'éclair en voulaient saisir une.
(*Jocelyn.*)

PENSEUR, EUSE. s. Celui, celle qui médite, qui suppute, qui s'applique à connaître, qui approfondit. Un profond penseur. *Penseurs*, amis du travail, n'en croyez pas les poëtes, écoutez les médecins. (Brill.-Sav.) ‖ Le féminin est inus.

— *Libres penseurs.* Nom donné à ceux qui admettaient le principe d'une entière liberté d'examen, d'une complète indépendance de la raison humaine en matière de foi.

— adjectiv. Un esprit penseur. Omission de tous les dictionnaires. L'observation, par un homme *penseur*, d'un fait qui le frappe, et dont il sait tirer des conséquences utiles, est ce qui produit les découvertes. (Turgot.)

— Syn. comp. PENSEUR. PENSIF. RÊVEUR. Un *penseur* est un homme qui a l'habitude des fortes pensées; on n'est pensif qu'au moment où une pensée occupe; on est *rêveur* au moment où l'on se livre à la rêverie.

PENSIF, IVE. adj. Qui est fortement occupé d'une pensée. Etre pensif. Avoir l'esprit pensif, l'air pensif. Une femme inquiète et pensive. Cet événement l'a rendu tout pensif. Il suivait tout *pensif* le chemin de Mycènes. (R...) Il est *pensif* et non questionneur. (J.-J. Rou...) Sa figure, sombre et *pensive* jusque dans le sommeil, faillit m'ôter ma résolution. (G. Sand.)

— Syn. comp. PENSIF. RÊVEUR. L'homme *pensif* est occupé d'une seule pensée qui l'embarrasse, l'inquiète; l'homme *rêveur* ne s'occupe que de chimères, que d'idées creuses.

PENSILE. adj. des 2 g. Didact. Qui pend, qui est suspendu. Vieux et inus.

PENSION. s. f. (pr. *pan-si-on*; en lat. *pensio*, de *pendere*, payer). Somme d'argent donnée à des intervalles fixes et périodiques pour le payement d'une dette contractée à quelque titre que ce soit. Ainsi on donne le nom de pension à la somme que l'on paye pour la nourriture et le logement. Payer pension, un quartier de sa pension. Payer une bonne, forte, médiocre pension.

— Lieu où l'on est nourri et logé pour un certain prix. Etre en pension. Chercher une pension. Avoir trouvé une excellente pension. Prendre quelqu'un en pension. On dit aussi dans ce sens, *pension bourgeoise*.

— Se dit même, dans ces deux sens, en parlant de certains animaux. Payer pension pour ses chevaux. Mettre ses chiens en pension.

— Particulièrement. Maison d'éducation où les élèves, moyennant une certaine somme payable d'avance et par quartier. Mettre son fils en pension. L'éducation et l'instruction sont également fortes dans cette pension.

— Réunion des enfants que renferme une pension. La pension est nombreuse. La pension est à la promenade. La pension est d'une sagesse exemplaire, fait des progrès sensibles.

— *Maître, maîtresse de pension.* Celui, celle qui tient, qui dirige une maison d'éducation appelée pension. Diplôme de maître de pension. Brevet de maîtresse de pension. ‖ *Sous-maître, sous-maîtresse de pension.* Celui, celle dont l'autorité est subordonnée à celle du maître, de la maîtresse de pension.

— *Demi-pension.* Ce que l'on donne quand on ne prend que le dîner au lieu où l'on est en pension. Etre à demi-pension, en demi-pension. Ne payer qu'une demi-pension, que demi-pension. ‖ Maison où l'on reçoit des demi-pensionnaires. Tenir pension, demi-pension.

— Revenu annuel qu'on donne à quelqu'un, en rémunération de ses services, de ses travaux, ou par munificence, par libéralité. Un souverain, un Etat, un particulier, peut donner, accorder, faire une pension. Une pension du roi. Une pension sur l'Etat. Pensions assignées sur le trésor public. Pensions assignées sur les fonds de retenue des diverses administrations publiques. Pensions assignées sur la caisse des invalides de la marine. Pension de retraite. Pension de réforme. Solliciter, obtenir une pension. Toucher le premier quartier de sa pension. Mettre quelqu'un à la pension, lui retirer sa pension. Les pensions de retraite pour les militaires et les fonctionnaires sont viagères, et reversibles en partie sur la tête de la veuve; pour y avoir droit, il faut prouver au moins trente ans de services effectifs. Soudez cet homme, nous pourrions bien lui donner une chambre, un laboratoire, la table et une *pension* de cent écus. (Volt.) Il ne saurait payer, je ne dis pas de trop de *pensions* et de bienfaits, mais de trop de familiarités et de caresses, les secours et les services qu'il en tire. (La Bruy.) Il faut pouvoir donner des *pensions* à des hommes qui ont rendu des services civils, comme les préfets, les juges supérieurs, les conseillers d'Etat, et à leurs veuves. (Napol.)

— *Pension viagère.* Celle qu'en vertu d'une clause, d'un contrat ou d'une disposition de la loi, on reçoit pendant tout le temps de sa vie. La pension viagère s'éteint avec l'individu qui en jouissait, à moins qu'elle ne soit reversible, en totalité ou en partie, sur d'autres têtes. ‖ *Pension alimentaire.* Celle qu'un individu reçoit pour ses besoins, pour sa subsistance. Léguer à son domestique une pension alimentaire de huit cents francs.

— En matière bénéficiale, Certaine portion à prendre annuellement sur les revenus d'un bénéfice. Résigner son bénéfice, en retenant une pension. Obtenir mille écus de pension sur un évêché. Avoir un brevet de pension sur un prieuré, sur une abbaye.

— Expr. popul. *Etre en pension.* Etre engagé ou perdu, en parlant d'une chose.

PENSIONNAIRE. s. des 2 g. (pr. *pan-cio-nè-re*; rad. lat. *pensio*, pension). Celui, celle qui paye pension. Un pensionnaire pour le logement et pour la table. Une pensionnaire pour la table seulement. Un bon pensionnaire. Des pensionnaires qui payent fort exactement.

— Celui, celle qui, moyennant un prix convenu, reçoit dans un établissement spécial le logement, la nourriture et l'instruction. Il y a six cents pensionnaires dans ce collége. Le nombre des pensionnaires s'est accru dans cette institution. Elle avait pris le voile dans un couvent où elle était *pensionnaire*. (J.-J. Rouss.)

— *Demi-pensionnaire.* Celui, celle qui est à demi-pension.

— adjectiv. Il est pensionnaire au collége Henri IV. Elle est pensionnaire chez les dames du Sacré-Cœur.

— Celui, celle qui reçoit une pension d'un Etat, d'un prince, d'un particulier. Pensionnaire du roi. Pensionnaire de l'Etat. Pensionnaire du gouvernement.

— En matière bénéficiale, Celui qui jouit d'une pension sur un bénéfice.

— *Pensionnaire d'un théâtre.* Comédien, comédienne qui reçoit un traitement fixe et déterminé, sans participer aux bénéfices de la société. Pensionnaire de la Comédie française. Pensionnaire est opposé à *Sociétaire*.

— Hist. *Grand pensionnaire.* Titre donné par les écrivains français au conseiller pensionnaire ou avocat de la Hollande. Le grand pensionnaire était député né de sa province aux Etats-généraux et au conseil d'Etat; il était, à cause de la prépondérance de la Hollande, premier ministre des Provinces-Unies.

PENSIONNAT. s. m. (pr. *pan-cio-na*). Lieu où logent les pensionnaires d'un collége. Inusité dans cette acception.

— Etablissement particulier où l'on prend en pension des enfants de l'un ou de l'autre sexe pour les instruire. Un pensionnat de garçons. Un pensionnat de demoiselles. Un pensionnat renommé. V. PENSION.

— Hist. *Pensionnat normal.* Nom qui était donné à l'établissement appelé depuis *Ecole normale*, dans le décret impérial du 17 mars 1806, sur l'organisation de l'Université. V. ECOLE et NORMAL.

...sionner, s'empl. adjectiv. Un soldat pensionné du gouvernement.

PENSIONNER. v. a. 1re conj. (pr. *pan-cio-né*; rad. *pension*). Donner, faire une pension à quelqu'un. Pensionner un vieux soldat, un employé, un domestique.

— *Pensionner de.*

Vend-on votre portrait? quel corps académique
Vous a pensionné d'un prix périodique? (GRESSET.)

— SE PENSIONNER. v. pron. Être pensionné.

PENSIONNIER, IÈRE. s. Maître, maîtresse de pension; celui, celle qui reçoit des pensionnaires. Ce terme inusité ne s'emploie que pour marquer l'injure ou le mépris.

PENSIVETÉ. s. f. (pr. *pan-ci-ve-té*). Ennui, chagrin, inquiétude, mélancolie, humeur rêveuse. Il est vieux et inusité.

PENSOTER. v. n. 1re conj. Penser légèrement. Fam. Avec cela on vivote, on *pensote*. (L. Desnoyers.)

PENSTÉMONE. adj. des 2 g. (pr. *pain-sté-mone*; ét. gr., πέντε, cinq; στήμων, étamine). Bot. Qui a cinq étamines. Ce mot est abréviatif pour *pentastémone*, qui serait plus correct.

PENSUM. s. m. (pr. *pein-çomm*; du lat. *pensum*, formé de *pendere*, pendre, peser. Le *pensum* était un certain poids de laine que l'on donnait à filer par jour aux esclaves. Par extens., il signifiait aussi Ouvrage). Surcroît de travail qu'on donne à un élève par punition. Donner un pensum, des pensums. Faire son pensum.

— M. Landais veut qu'on prononce *peinçon*; mais cette vieille prononciation est tout à fait abandonnée aujourd'hui; le bon sens a enfin ramené l'usage à ne pas confondre, sans aucune nécessité, un oiseau (*pinson*) avec une tâche d'écolier (*pensum*).

PENSYLVAIN. s. m. A été employé par Delille comme synonyme de Pensylvanien.

Il veut qu'en liberté les heureux *Pensylvains*
Puissent cueillir les fruits qu'ont cultivés leurs mains.
(DELILLE.)

PENSYLVANIE. (du nom de *Guillaume Penn* à qui en fut faite la concession en 1681, et qui la revendit en 1712 à l'Angleterre). Géogr. Un des Etats-Unis de l'Amérique du Nord, une des plus riches de la confédération; superficie 1,664 lieues carrées; 1,400,000 hab. Ch.-l., Harrisburg; la plus grande ville est Philadelphie.

— Écon. domest. *Cheminée de Pensylvanie.* Cheminée économique, au milieu de laquelle on fait élever deux petits murs en brique ou en plâtre, et sur ces deux murs, un double châssis de fer, garni d'une plaque mobile ou tiroir de tôle.

PENSYLVANIEN, IENNE. adj. et s. Géogr. Habitant de la Pensylvanie. ‖ Qui appartient à la Pensylvanie ou à ses habitants.

PENTA ou **PENTÉ.** (du gr. πέντε, cinq). Particule inséparable qui entre dans la composition de plusieurs de nos termes, surtout d'un grand nombre de mots techniques, tels que *Pentagone*, *pentaglotte*, *pentateuque*, *pentamètre*, etc., etc.

PENTACAMARE. adj. des 2 g. (pr. *pan-ta-ka-ma-re*; ét. gr., πέντε, cinq; καμάρα, voûte). Bot. Qui est formé de cinq camares. Paconie pentacamare.

PENTACANTHE. adj. des 2 g. (pr. *pan-ta-kan-te*; ét. gr., πέντε, cinq; ἄκανθα, épine). Ichthyol. Qui a cinq rayons épineux à l'une des nageoires, à la dorsale ou à l'anale. ‖ subst. m. Nom spécifique d'un poisson du genre platax.

PENTACARPE. adj. des 2 g. (pr. *pan-ta-kar-pe*; ét. gr., πέντε, cinq; καρπός, fruit). Bot. Dont le fruit se compose de cinq carpelles ou fruits réunis. Malvavisque pentacarpe.

PENTACHAINE. s. m. (pr. *pan-ta-kè-ne*; ét. gr., πέντε, cinq; ἀ, priv.; χαίνω, j'ouvre). Bot. Fruit simple, formé par un ovaire adhérent avec le calice qui, à sa maturité, se partage en cinq lobes.

— Se prend adjectiv. Le fruit des araliacées est pentachaine. ‖ On écrit aussi *pentakaine* et *pentakène*.

PENTACHILE. adj. des 2 g. (pr. *pan-ta-chi-le*; ét. gr., πέντε, cinq; χηλή, pince). Zool. Dont chaque pied est armé de cinq sabots. ‖ PENTACHILES. s. m. pl. Famille des mammifères comprenant ceux qui ont cinq sabots.

PENTACHONDRE. s. f. (pr. *pan-ta-kon-dre*). Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, monopétalées, de la famille des épacridées. Il a été établi pour quelques arbustes de la Nouvelle-Hollande.

PENTACHOTOME. adj. des 2 g. (pr. *pan-ta-ko-to-me*; ét. gr., πενταχῆ, de cinq manières; τέμνω, je coupe). Bot. Qui se divise en cinq parties. S'applique principalement aux cymes où chaque fleur terminale a sous elle cinq bractées, et donne naissance à autant de rameaux.

PENTACONTAÈDRE. adj. des 2 g. (pr. *pan-ta-kon-ta-è-dre*; ét. gr., πεντήκοντα, cinquante; ἕδρα, base). Minér. Dont la surface est composée de cinquante faces. Cristal pentacontaèdre.

— s. Un pentacontaèdre.

PENTACONTARCHIE. s. f. (pr. *pan-ta-kon-tar-chi*; ét. gr., πεντήκοντα, cinquante; ἀρχή, commandement). Ant. gr. Commandement de cinquante hommes...

PENTACONTARQUE. s. m. (pr. *pan-ta-kon-tar-ke*; ét., V. PENTACONTARCHIE). Antiq. gr. Officier civil ou militaire qui avait cinquante hommes sous ses ordres.

PENTACOQUE. adj. des 2 g. (pr. *pan-ta-ko-ke*; ét. gr., πέντε, cinq; κόκκος, coque). Bot. Qui est composé de cinq coques, comme la didrésile du géranium.

PENTACORDE. s. m. (pr. *pan-ta-kor-de*; ét. gr., πέντε, cinq; χορδή, corde). Anc. mus. Espèce de lyre grecque, à cinq cordes, inventée et mise en usage au siècle de Sapho et d'Alcée. Le pentacorde est intermédiaire entre la lyre primitive, qui n'avait que trois cordes, et la lyre des époques postérieures, qui en avait sept.

PENTACOSIARCHIE. s. f. (pr. *pan-ta-ko-si-ar-chi*; ét. gr., πεντακόσιοι, cinq cents; ἄρχω, commandant). Antiq. milit. Subdivision de l'ancienne milice grecque, composée de cinq cents phalangistes, et contenant deux syntagmes.

PENTACOSIARQUE. s. m. (ét., V. PENTACOSIARCHIE). Antiq. milit. Chef d'une pentacosiarchie.

PENTACOSIEN. s. m. (pr. *pan-ta-ko-si-ein*, du gr. πεντακόσιοι, cinq cents). Antiq. gr. Nom que l'on donnait aux prytanes d'Athènes. Avec les proèdres et l'épistate, les pentacosiens étaient au nombre de cinq cents.

PENTACOSIOMÉDIMNE. s. (pr. *pan-ta-ko-si-o-mé-dim-ne*; ét. gr., πεντακόσιοι, cinq cents; μέδιμνος, mesure de grains qui contenait six boisseaux). Antiq. gr. Habitant d'Athènes qui possédait un revenu équivalant à cinq cents médimnes de blé. Les pentacosiomédimnes formaient la première classe des citoyens; la deuxième classe était celle des chevaliers; la troisième était celle des zygites.

PENTACRINE ou **PENTACRINITE.** s. f. Polyp. Genre de polypiers établi pour l'espèce d'encrine vivante qui habite l'océan des Antilles.

PENTACROSTICHE. s. m. (pr. *pan-ta-kros-ti-che*; ét. gr., πέντε, cinq; ἀκροστιχίς, acrostiche). Littér. Nom donné à certains vers disposés de telle sorte qu'on y trouve cinq fois le nom qui fait le sujet de l'acrostiche, en partageant toute la pièce de vers, en cinq parties différentes de haut en bas.

PENTACYCLE. adj. des 2 g. (pr. *pan-ta-ci-kle*; ét. gr., πέντε, cinq; κύκλος, cercle). Bot. Qui décrit cinq tours, comme les légumes cochléiformes de Médicago.

PENTADACTYLE. adj. des 2 g. (pr. *pan-ta-dak-ti-le*; ét. gr., πέντε, cinq; δάκτυλος, doigt). Zool. Qui a cinq doigts aux mains.

— Bot. Qui a cinq divisions en forme de doigts. Feuilles pentadactyles.

— Ichthyol. Qui a cinq rayons libres auprès chaque nageoire pectorale.

— Entom. Qui a cinq divisions aux ailes, deux aux supérieures, trois aux inférieures.

— PENTADACTYLES. s. m. pl. Mamm. Famille de mammifères comprenant ceux qui ont cinq doigts aux pieds de devant. ‖ Famille de pachydermes composée de ceux qui ont cinq doigts à tous les pieds.

PENTADARQUE. s. m. (ét. gr., πέντε, cinq; ἀρχός, chef). Antiq. gr. Chef de cinq hommes, bas-officier de la milice grecque.

PENTADE. s. f. (du gr. πέντε, cinq). Didact. Réunion de cinq objets en un seul système. ‖ Antiq. gr. Escouade de cinq hommes. ‖ Liturg. gr. Nom des deux classes dont se composait le clergé séculier, dans l'Eglise d'Orient.

PENTADÉCAGONE. adj. et s. (pr. *pan-ta-dé-ka-go-ne*; ét. gr., πέντε, cinq; δέκα, dix; γωνία, angle). Géom. Qui a quinze angles et quinze côtés. Un pentadécagone. Figure pentadécagone. Il est inusité.

PENTADELPHE. adj. (pr. *pan-ta-del-fe*; ét. gr., πέντε, cinq; ἀδελφός, frère). Bot. S'applique aux étamines, quand une fleur offre cinq androphores chargés chacun de plusieurs anthères.

PENTADYNAME. adj. des 2 g. (pr. *pan-ta-di-na-me*; ét. gr., πέντε, cinq; δύναμις, force). Bot. Se dit d'une plante qui, sur dix étamines, en a cinq plus longues que les autres.

PENTAÈDRE. adj. des 2 g. et s. m. (pr. *pan-ta-è-dre*; ét. gr., πέντε, cinq; ἕδρα, base). Minér. Qui a cinq faces; corps solide à cinq faces. Un cristal pentaèdre. Un pentaèdre.

PENTAÉTÉRIDE. s. f. (pr. *pan-ta-é-té-ri-de*). Antiq. gr. Espace de cinq ans. Intervalle qui s'écoulait entre deux célébrations successives des jeux pythiens. Cet espace était primitivement de neuf ans, ce qui l'avait fait nommer *Ennéatéride*.

PENTAGLOTTE. adj. des 2 g. (pr. *pan-ta-glot-te*; ét. gr., πέντε, cinq; γλῶττα, langue). Philol. Qui est écrit en cinq langues. Dictionnaire pentaglotte. Bible pentaglotte.

— Bot. Dont les pédicules portent chacun cinq gousses, qu'on a comparées à l'épiglotte.

PENTAGONAL, ALE. adj. (pr. *pan-ta-go-nal*; rad. *pentagone*). Minér. Qui offre des plans pentagones égaux. Dodécaèdre pentagonal.

PENTAGONE. adj. des 2 g. (pr. *pan-ta-go-ne*; ét. gr., πέντε, cinq; γωνία, angle). Géom. Qui a cinq angles et cinq côtés. Figure pentagone. ‖ s. m. Un pentagone.

— Bot. Capsule pentagone. Placentaire pen...

PENTAGONITE. s. f. (pr. *pan-ta-go-ni-te*). Zool. Genre d'actinozoaires.

PENTAGONULE. adj. des 2 g. (pr. *pan-ta-go-nu-le*). Didact. Qui offre cinq angles peu saillants.

PENTAGRAPHE. s. m. (pr. *pan-ta-gra-fe*, ét. gr., πέντε, cinq; γράφω, écrire). Instrument par le moyen duquel, sans avoir aucune connaissance du dessin ni de la gravure, on copie des plans ou des estampes.

PENTAGRAPHIE. s. f. (pr. *pan-ta-gra-fi*). Art de copier un plan, une estampe, avec l'instrument appelé pentagraphe, sans qu'il soit besoin de connaître le dessin et la gravure.

PENTAGRAPHIQUE. adj. des 2 g. (pr. *pan-ta-gra-fi-ke*). Qui a rapport à la pentagraphie et au pentagraphe.

PENTAGYNE. adj. des 2 g. (pr. *pan-ta-gi-ne*; ét. gr., πέντε, cinq; γυνή, femelle). Bot. Qui a cinq pistils. Fleur pentagyne.

PENTAGYNIE. s. f. (pr. *pan-ta-gi-ni*). Bot.

Dans le système sexuel de Linné, Ordre qui comprend les plantes à cinq pistils, ou organes femelles.

PENTAGYNIQUE. adj. des 2 g. (pr. *pan-ta-ji-ni-ke*). Bot. Qui appartient à la pentagynie.

PENTAHEXAEDRE. adj. des 2 g. (pr. *pan-ta-eks-za-é-dre*; ét. gr., πέντε, cinq; ἕξ, six; ἕδρα, base). Minér. Dont la surface est composée de cinq rangs de facettes, situées six à six les unes au-dessus des autres. Quartz pentahexaèdre.

PENTAHYDRIQUE. adj. des 2 g. (pr. *pan-ta-i-dri-ke*; ét. gr., πέντε, cinq; ὕδωρ, eau). Chim. Qui contient cinq fois autant d'hydrogène qu'un autre composé du même genre. || *Phosphure pentahydrique*. Le quatrième degré d'hydrogénation du phosphore.

PENTALASME. s. m. ou **PENTALASMIE.** s. f. (pr. *pan-ta-las-me*, *pan-ta-las-mi*). Conchyl. Genre de coquilles univalves.

PENTALÉPIDE. adj. des 2 g. (pr. *pan-ta-lé-pi-de*; ét. gr., πέντε, cinq; λεπίς, écaille). Hist. nat. Qui porte cinq écailles.

PENTALOBE. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, polypétalées, qui paraît se rapprocher des rhamnées. Le pentalobe sessile est un arbre d'une grandeur médiocre, qui croît sur les montagnes de la Cochinchine.

PENTAMÈRE. adj. des 2 g. (pr. *pan-ta-mè-re*; ét. gr., πέντε, cinq; μέρος, partie). Entom. Se dit d'un insecte qui a cinq articles distincts à tous les tarses. Insectes pentamères.

— subst. Un pentamère. Les pentamères.

— Conchyl. Genre de coquilles fossiles.

PENTAMÉRÉ, ÉE. adj. Entom. Syn. de Pentamère. || PENTAMÉRÉS. s. m. pl. Ordre d'insectes coléoptères, comprenant ceux à tous les tarses desquels on compte cinq articles.

PENTAMÉRIDE. s. f. (pr. *pan-ta-mé-ri-de*). Bot. Genre de plantes monocotylédones, à fleurs glumacées, de la famille des graminées, qui ne renferme qu'une seule espèce recueillie à l'île de Madagascar.

PENTAMÈTRE. s. m. (pr. *pan-ta-mè-tre*; ét. gr., πέντε, cinq; μέτρον, mesure). Litt. anc. Vers composé de cinq pieds, en usage chez les Grecs et les Romains, qui le joignaient au vers hexamètre pour former un distique. Ce vers, dont l'invention est attribuée à Callinus d'Éphèse, est composé de deux dactyles ou spondées, d'une césure longue, de deux dactyles et d'une seconde césure. On trouve très-rarement des exemples de pentamètres seuls.

— adjectiv. Un vers pentamètre. || Se dit quelquefois, en littérature française, du vers de dix syllabes.

PENTAMYRON. s. m. (pr. *pan-ta-mi-ron*; ét. gr., πέντε, cinq; μύρον, onguent). Pharm. Onguent composé de cinq sortes de substances.

PENTANDRE. adj. des 2 g. (pr. *pan-tan-dre*; ét. gr., πέντε, cinq; ἀνήρ, ἀνδρός, homme). Bot. Qui a cinq étamines. Hémichloé pentandre.

PENTANDRIE. s. f. (pr. *pan-tan-dri*). Bot. Dans le système linnéen, Classe de plantes comprenant toutes celles dont les fleurs ont cinq étamines ou organes mâles. Les liserons, les chèvrefeuilles sont compris dans la pentandrie.

PENTANDRIQUE. adj. des 2 g. (pr. *pan-tan-dri-ke*). Syn. de Pentandre. Il est plus usité que ce dernier. De plus, il signifie Qui appartient à la pentandrie.

PENTANÈME. s. f. (pr. *pan-ta-nè-me*). Bot. Genre de plantes de la famille des synanthérées, indigène d'Asie. Pentanème divariquée.

PENTANGULAIRE. adj. des 2 g. (pr. *pan-tan-ghu-lè-re*; du gr. πέντε, cinq, et du lat. *angulus*, angle). Didact. Qui a cinq angles. Ainsi qu'on le voit par l'étymologie, ce mot est hybride; *Pentagone*, qui est son synonyme, est beaucoup plus correct et plus usité.

PENTANTHE. adj. des 2 g. (pr. *pan-tante*; ét. gr., πέντε, cinq; ἄνθος, fleur). Bot. Qui porte cinq fleurs.

PENTANTHÈRE. adj. des 2 g. (pr. *pan-tan-tèr*; ét. gr., πέντε, cinq; ἀνθηρός, anthère). Bot. Qui porte cinq anthères. Se dit d'une plante parmi les étamines de laquelle il n'y en a que cinq qui portent des anthères.

PENTAPASTE. s. f. (pr. *pan-ta-pa-ste*; ét. gr., [illegible]

[illegible] spaste.

PENTAPÉTALE. adj. des 2 g. (pr. *pan-ta-pé-ta-le*; ét. gr., πέντε, cinq; πέταλον, feuille). Bot. Qui est composé de cinq pétales. Corolle pentapétale.

PENTAPÉTALÉ, ÉE. adj. Bot. V. PENTAPÉTALE.

PENTAPÈTE. s. m. (pr. *pan-ta-pète*). Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, polypétalées, de la famille des malvacées. L'espèce la plus remarquable est le pentapète à fleurs écarlates, originaire des îles Manilles ou des Indes orientales.

PENTAPHILE. s. m. (pr. *pan-ta-fi-le*). Entom. Genre d'insectes coléoptères.

PENTAPHYLLE. adj. des 2 g. (pr. *pan-ta-fi-le*; ét. gr., πέντε, cinq; φύλλον, feuille). Bot. Qui a des feuilles ou des folioles disposées cinq à cinq, qui a cinq divisions foliacées. || Se dit aussi d'un calice qui a cinq divisions; alors, il est syn. de Pentasépale.

PENTAPHYLLOÏDE. adj. des 2 g. (pr. *pan-ta-fil-lo-i-de*; ét. gr., πέντε, cinq; φύλλον, feuille; εἶδος, ressemblance). Bot. Syn. de Pentaphylle.

— s. f. Genre de plantes exotiques de la famille des sibbaldies.

PENTAPHYLLON. s. m. (pr. *pan-ta-fil-lon*; ét. gr., πέντε, cinq; φύλλον, feuille). Bot. Genre de plantes dicotylédones à fleurs papilionacées, de la famille des légumineuses, originaire de Sibérie. Pentaphyllon à feuilles de lupin.

PENTAPLE. s. m. (pr. *pan-ta-ple*; du gr. πενταπλόος, quintuple). Ant. gr. Coupe donnée pour prix aux vainqueurs à la course. En la décernant, on y mélangeait cinq ingrédients; du vin, du miel, de l'huile, du fromage et de la farine.

PENTAPLOSTÉMONE. adj. des 2 g. (pr. *pan-ta-plo-sté-mo-ne*; ét. gr., πενταπλόος, quintuple; στήμων, étamine). Bot. Dont les étamines sont en nombre quintuple des divisions de la corolle.

PENTAPOGON. s. m. (pr. *pan-ta-pa-ghon*; ét. gr., πέντε, cinq; πώγων, barbe). Bot. Genre de plantes monocotylédones, à fleurs glumacées, de la famille des graminées, originaire du cap de Van-Diémen.

PENTAPOLE. s. f. (pr. *pan-ta-po-le*; ét. gr., πέντε, cinq; πόλις, ville). Géogr. anc. Contrée où il y a cinq villes principales. *Pentapole de Libye*. La Cyrénaïque, dont les villes étaient Cyrène, Bérénice, Arsinoé, Apollonie et Ptolémaïs ou Barcé. || Partie de la Palestine où se trouvaient Sodome, Gomorrhe, Adama, Seboïm et Ségor. || Partie du pays des Philistins qui comprenait Gaza, Ascalon, Azot, Gad et Accaron.

PENTAPOLITAIN, AINE. adj. et s. Habitant d'une pentapole. || Qui appartient à une pentapole ou à ses habitants.

PENTAPROTE. s. m. (pr. *pan-ta-pro-te*; ét. gr., πέντε, cinq; πρῶτος, premier). Hist. anc. Titre des cinq principaux officiers municipaux de certaines villes de l'empire grec.

PENTAPROTIE. s. f. Hist. anc. Dignité de pentaprote.

PENTAPTÈRE. adj. des 2 g. (pr. *pan-tap-tè-re*; ét. gr., πέντε, cinq; πτερόν, aile). Bot. Qui porte cinq expansions en forme d'ailes ou de côtes, saillantes ou tranchantes. Capsule, carcérule pentaptère.

PENTAPTOTE. adj. des 2 g. (pr. *pan-tap-to-te*). Gramm. lat. Se dit des noms qui ont cinq cas ou cinq terminaisons différentes dans un seul nombre. *Soror*, *dominus*, sont des noms pentaptotes. || substantiv. Un pentaptote.

PENTAPYLON. s. m. (pr. *pan-ta-pi-lon*; ét. gr., πέντε, cinq; πύλη, porte). Antiq. lat. Édifice à cinq portes. Nom du temple de Jupiter arbitre, à Rome.

PENTAQUÈDRE. adj. des 2 g. (pr. *pan-ta-ku-èdre*; ét. gr., πέντε, cinq; ἕδρα, base). Didact. Qui a cinq côtés.

— Bot. S'emploie dans le même sens. Placentaire pentaquètre.

PENTARAPHIDE. s. f. (pr. *pan-ta-ra-fi-de*). Bot. Genre de plantes monocotylédones, à fleurs glumacées, de la famille des graminées, qui croissent sur les hautes montagnes du Mexique.

PENTARCHAT. s. m. (pr. *pan-tar-ka*; ét. gr., πέντε, cinq; ἀρχή, pouvoir). Polit. Dignité de pentarque, durée de ses fonctions.

PENTARCHIE. s. f. (pr. *pan-tar-chi*). Polit. Gouvernement de cinq chefs. Pendant la Révolution française, le Directoire était une pentarchie.

PENTARCHIQUE. adj. des 2 g. Polit. Qui a rapport à la pentarchie.

PENTARHOMBIQUE. adj. des 2 g. (pr. *pan-ta-rom-bi-ke*; ét. gr., πέντε, cinq; ῥόμβος, rhombe). Minér. Qui offre cinq rhombes. Macle pentarhombique.

PENTARQUE. s. m. (pr. *pan-tar-ke*). Polit. Membre d'une pentarchie.

PENTARRHÈNE et PENTARRHINE. adj. des 2 g. (pr. *pan-tar-rè-ne*; ét. gr., πέντε, cinq; ἄῤῥην, mâle). Bot. Syn. inusité de Pentandre.

PENTASÉPALE. adj. des 2 g. (pr. *pan-ta-cé-pa-le*; ét. gr., πέντε, cinq; σέπαλον, foliole). Bot. Qui est composé de cinq sépales. Calice pentasépale.

[illegible]

ét. gr., πέντε, cinq; σπάω, action de tirer). Mécan. anc. Machine à cinq poulies, dont trois à la partie supérieure et deux à la partie inférieure. On s'en servait pour lever de lourds fardeaux.

PENTASPERME. adj. des 2 g. (pr. *pan-ta-sper-me*; ét. gr., πέντε, cinq; σπέρμα, graine). Bot. Qui contient cinq graines ou semences. Habzelia pentasperme.

PENTASTIQUE. adj. des 2 g. (pr. *pan-ta-sti-ke*; ét. gr., πέντε, cinq; στίχος, rangée). Didact. Qui est disposé sur cinq rangs.

— Philol. Qui est composé de cinq vers. Épigramme pentastique.

— Archit. anc. Portique à cinq rangs de colonnes.

PENTASTOME. adj. des 2 g. (pr. *pan-ta-sto-me*; ét. gr., πέντε, cinq; στόμα, bouche). Zool. Qui a cinq bouches ou cinq ouvertures.

— s. m. Helmint. Genre de vers intestinaux.

PENTASTYLE. adj. des 2 g. (pr. *pan-ta-sti-le*; ét. gr., πέντε, cinq; στύλος, style). Bot. Qui porte cinq styles. Ovaire pentastyle.

PENTASTYLE. s. m. (ét. gr., πέντε, cinq; στῦλος, colonne). Archit. Édifice qui a cinq rangs de colonnes à la face de devant.

PENTASYLLABE. adj. et s. m. (pr. *pan-ta-cil-la-be*; ét. gr., πέντε, cinq; συλλαβή, syllabe). Littér. Qui est composé de cinq syllabes. Il y a des mots, des vers, des pieds de vers qui sont pentasyllabes. Le vers adonien est un pentasyllabe.

PENTASYRINGUE. s. f. (pr. *pan-ta-ci-rin-ghe*). V. PENTÉSYRINX.

PENTATEUQUE. s. m. (pr. *pan-ta-teu-ke*; ét. gr., πέντε, cinq; τεῦχος, livre). Hist. hébr. Ensemble des cinq livres bibliques composés par Moïse, et contenant l'histoire du monde, particulièrement celle du peuple juif, depuis la création jusqu'à la mort de Moïse. Les cinq livres du Pentateuque sont: la Genèse, l'Exode, le Lévitique, les Nombres, le Deutéronome. Le Pentateuque est le fondement de toute histoire universelle; les investigations de la science humaine ont confirmé toutes les données de la chronologie mosaïque, bien loin de les infirmer en aucune manière.

— Philol. Nom que quelques auteurs donnent aux cinq livres des Décrétales publiés par Grégoire IX, qui forment la seconde partie du droit canonique.

— Anc. chirurg. *Pentateuque chirurgical*. Division des maladies externes en cinq classes: plaies, ulcères, tumeurs, luxations et fractures.

PENTATHLE. s. m. (pr. *pan-ta-tle*; du gr. πένταθλον). Antiq. gr. Ensemble des cinq exercices en usage dans les jeux de la Grèce. Ces exercices étaient la lutte, la course, le saut, le disque et le javelot. || Athlète qui s'adonnait à ces cinq exercices.

PENTATOME. s. m. (pr. *pan-ta-to-me*; ét. gr., πέντε, cinq; τομή, division). Entom. Genre d'insectes hémiptères de la famille des frontirostres ou rhinostomes. Les pentatomes comprennent les punaises des bois de la plupart des auteurs. On les trouve sur les plantes et sur les arbres; leur vol est prompt et de courte durée. Quand on les saisit, ils se blottissent, cessent tout mouvement, et laissent exhaler une odeur excessivement désagréable et qui reste attachée au corps qui les ont touchés. Pentatome vert. Pentatome gris. Pentatome des brassicaires.

PENTATONON. s. m. (pr. *pan-ta-to-non*; ét. gr., πέντε, cinq; τόνος, ton). Mus. anc. Intervalle de cinq tons dans la musique grecque. Le pentatonon revient à notre sixte superflue ou septième diminuée.

PENTE. s. f. (pr. *pan-te*; du lat. *pendere*, pendre, pencher). Penchant, inclinaison d'un terrain, d'un plan, d'une surface quelconque. Pente douce, aisée, insensible, imperceptible. Pente roide, rapide, abrupte. La pente d'une montagne, d'une colline, d'un chemin, d'une rivière. Aller en pente. Être en pente. Adoucir la pente. Donner de la pente pour l'écoulement des eaux. Une maison située sur la pente, à mi-pente d'un coteau. La rivière a sa pente au midi. Les mœurs et les opinions d'un peuple sont comme un grand fleuve; on peut en détourner la *pente*, mais non en arrêter le cours. (Boiste.) D'innombrables ravins d'une *pente* si rapide qu'il est impossible de les défricher. (Rayn.) On les accoutume à courir sur un terrain en *pente*. (Barth.)

— Géogr. phys. *Pente d'une contrée*. Différence qui existe entre la courbure de cette contrée et celle des mers. || Nom donné aux deux versants d'un rameau de chaîne de montagnes; versant d'une chaîne de montagnes, qui est incliné dans le sens de la pente générale du terrain.

— Fig. Inclination, propension. Avoir de la pente au plaisir, au libertinage. Suivre sa pente. Contrarier sa pente naturelle. Vous seul, ô mon Dieu, quand ils ont mis leur cœur en vos mains, pouvez les gouverner et leur donner la *pente* et le mouvement que votre providence a résolu de leur donner. (Fléch.) Arrêter la *pente* d'une nature toujours rapide vers le mal. (Mass.) Le commerce qui sort naturellement de l'agriculture y revient par sa *pente* et sa circulation. (Rayn.) Il aurait fallu donner une autre *pente* à leur ambition. (Id.) Suivant la *pente* de la coutume qui veut qu'on loue. (La Bruy.)

— Fig. La pente du plaisir, la pente du libertinage.

[illegible]
S'égarait, chez Paulin, par l'exemple abusée,
Et suivait du plaisir la pente trop aisée. (Racine.)

— *Pente à*. La pente au mal est douce et la chute rapide. Leur extrême *pente* à rire aux dépens d'autrui. (La Bruy.) Je n'ai que trop de *pente* à punir son audace. (Rac.)

— Bande qui pend autour d'un ciel de lit, sur le haut des rideaux, autour d'un dais, etc. Pentes de damas, de velours. Pentes garnies de crépines, de franges, de glands. Les pentes de dehors. Les pentes de dedans ou les petites pentes. || Dans les bibliothèques, Bande d'étoffe qui s'attache aux tablettes, pour garantir les livres de la poussière.

— Constr. *Pente de plâtre*. Enduit de plâtre sur lattes ou voliges, préparé pour recevoir les feuilles de plomb ou de zinc destinées à former des chéneaux ou des gouttières.

— Techn. *Mettre le tabac à la pente*. Le suspendre pour qu'il sèche.

— Mar. Dans les vaisseaux, Côtés pendants des tentes.

PENTECOMARCHIE. s. f. (pr. *pan-té-ko-mar-chie*; ét. gr. πέντε, cinq; κώμη, bourg; ἀρχή, commandement). Antiq. gr. Gouvernement de cinq bourgs.

— Dignité de pentécomarque. || Durée de ses fonctions.

PENTÉCOMARQUE. s. m. (pr. *pein-té-ko-mar-ke*). Antiq. gr. Gouvernement des cinq bourgs.

PENTECONTACORDE. s. m. (pr. *pan-té-kon-ta-cor-de*; ét. gr. πεντήκοντα, cinquante; χορδή, corde). Antiq. Instrument de musique à cinquante cordes inégales.

PENTÉCONTAÈDRE. adj. des 2 g. (pr. *pan-té-kon-ta-è-dre*; ét. gr., πεντήκοντα, cinquante; ἕδρα, base). Minér. Se dit d'une substance dont les cristaux offrent cinquante faces.

PENTÉCONTARCHIE. s. f. (pr. *pan-té-kon-tar-chie*; ét. gr., πεντήκοντα, cinquante; ἀρχή, commandement). Antiq. milit. Subdivision de la milice grecque, composée de cinquante peltastes, sous les ordres d'un pentécontarque.

PENTÉCONTARQUE. s. m. (pr. *pan-té-kon-tar-ke*). Ant. milit. Chef d'une pentécontarchie. Les pentécontarques venaient après les hécatontarques ou centeniers.

PENTÉCONTORE. s. m. (pr. *pan-té-kon-to-re*; ét. gr., πεντήκοντα, cinquante; ἐρέσσω, je rame). Antiq. gr. Nom du vaisseau à cinquante rameurs sur lequel Danaüs aborda en Grèce, et qui servit de modèle pour construire le navire Argo. || Vaisseau à cinquante rangs de rames, construits par les rois d'Égypte d'abord, puis par les empereurs. Ces gigantesques machines pouvaient à peine se mettre en mouvement.

PENTÉCOSTAIRE ou PENTÉCOSTÈRE. adj. des 2 g. (pr. *pan-té-kos-tè-re*). Qui est composé de cinquante). Liturg. Qui a rapport à la Pentecôte.

— s. m. Livre qui contient l'office, depuis la fête de Pâques jusqu'à la Pentecôte.

— Hist. anc. Chef d'une pentécostys ou d'une division de cinquante soldats, chez les Spartiates.

PENTÉCOSTYS. s. f. (pr. *pan-té-kos-tis*; rad. gr. πεντηκοστή, cinquantième). Antiq. milit. Subdivision de la milice spartiate qui comprenait cinquante hommes.

PENTECÔTE. s. f. (pr. *pan-te-cô-te*; ét. gr., πεντηκοστή, cinquantième). Relig. hébr. Fête des Juifs, instituée cinquante jours après la Pâque, en mémoire de ce que Dieu donna la loi sur le mont Sinaï, cinquante jours après la sortie d'Égypte.

— Relig. chrét. Fête instituée dans l'Église catholique, en l'honneur de la descente du Saint-Esprit sur les apôtres et de la première promulgation de l'Évangile, cinquante jours après la résurrection de Jésus-Christ.

— On appelait anciennement *Pentecôte* tout le temps compris depuis le jour de Pâque jusqu'au jour de la Pentecôte proprement dite.

PENTÉDÉCAGONE. adj. des 2 g. (pr. *pan-té-dé-ka-go-ne*; ét. gr., πέντε, cinq; δέκα, dix; γωνία, angle). Géom. Se dit d'un polygone qui a quinze angles et quinze côtés.

— substantiv. Un pentédécagone.

PENTÉLIQUE (pr. *pan-té-li-ke*). Géogr. anc. Montagne au N.-O. de l'Attique, célèbre par ses carrières de marbre; aujourd'hui *Pentéli*.

PENTÉLIQUE. adj. des 2 g. Archéol. Qui provient du mont Pentélique. Marbre pentélique.

PENTENNE. s. f. (pr. *pan-tè-ne*). Pêche. Sorte de nasse ou filet qui termine les bourdigues, pour empêcher l'anguille de sortir.

PENTÉSYRINX. s. f. (pr. *pan-té-ci-reinkse*; ét. gr., πέντε, cinq; σῦριγξ, tuyau). Antiq. gr. Machine de bois à cinq trous, où l'on entravait la tête, les bras et les jambes des criminels. Cette machine n'était en usage que dans la Grèce et l'Asie Mineure. Quelques-uns écrivent *pentasyringue*.

PENTÉTÉRIS. s. m. (pr. *pan-té-té-rice*; ét. gr., πέντε, cinq; ἔτος, année). Antiq. Chez les Grecs, Lustre ou espace de cinq ans.

PENTEVRN. Hist. anc. V. PENDRAGON.

PENTHÉE. Temps hér. Successeur de Cadmus dans le gouvernement de Thèbes. Ayant voulu interrompre les orgies du culte de Bacchus, il fut déchiré par les Bacchantes, à la [illegible]

PENTHÉMIMÈRE. s. f. (pr. *pan-té-mi-mè-re*). Littér. anc. Césure du vers pentamètre. || Hémistiche composé de deux pieds et d'une syllabe. Ex.: *Arma virumque cano*.

PENTHÉMÈRE. s. f. (pr. *pan-té-me*). Hist. eccl. Nom qu'on donna, dans l'Église d'Orient, à la fête de la Purification de la sainte Vierge.

PENTHÉSILÉE (pr. *pan-té-zi-lé*). Temps hér. Fille de Mars et reine des Amazones; elle fut tuée par Achille sous les murs de Troie.

PENTHIÈVRE (pr. *pein-ti-è-vre*). Géogr. Fort de France, départ. du Morbihan, dans la presqu'île de Quiberon.

PENTHIÈVRE. Hist. Ancienne maison de Bretagne, dont le chef fut Eudes, second fils de Geoffroy, duc de Bretagne, en 1008, et dont les possessions embrassèrent, sous le titre de comté de Bretagne ou de Penthièvre, les diocèses de Saint-Brieuc et de Tréguier, et une partie de ceux de Dol et de Saint-Malo. Cette maison s'étant éteinte, le comté passa à Gui de Bretagne, frère du duc Jean III, en 1317. En

1565, il fut érigé en duché par Charles IX, en faveur de Sébastien de Luxembourg, vicomte de Martigues, descendant par les femmes des derniers comtes ; en 1623, il passa à César de Vendôme, puis aux princes de Conti, et enfin au comte de Toulouse, dans la postérité duquel il resta jusqu'à la révolution. || PENTHIÈVRE (Louis-Jean-Marie de Bourbon, duc de), né à Rambouillet, en 1725, fils unique du comte de Toulouse, l'un des fils légitimés de Louis XIV ; possesseur d'une fortune immense, il la consacra au soulagement des malheureux ; la révolution le respecta, il mourut en 1793. Florian était son page. De ses enfants, il ne lui survécut qu'une fille, la duchesse d'Orléans, mère du roi Louis-Philippe Ier.

PENTHOPHORE. adj. des 2 g. (pr. *pein-to-fo-re* ; ét. gr., πένθος, deuil ; φέρω, je porte). Entom. Qui porte le deuil, qui est de couleur sombre. Cette épithète est donnée à une empis, parce qu'elle est toute noire.

PENTHON ou **PENTON**. s. m. (pr. *pein-ton*). Ichthyol. Espèce de tétrodon, appelé aussi *Penton de mer*.

PENTHORE. s. f. (pr. *pein-to-re*). Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, polypétalées, de la famille des crassulées, originaire de la Virginie. Penthore à grappes.

PENTIÈRE. s. f. (pr. *pan-ti-ère*). Pêch. Filet à larges mailles, qu'on établit par le fond et verticalement.

PENTISULCE. adj. des 2 g. (pr. *pan-ti-çul-ce*). Mamm. Qui a les pieds pourvus de cinq doigts, ou divisés en cinq doigts. || On dit mieux *Pentadactyle* ou *Pentachyle*.

PENTLAND. Géogr. Détroit situé entre la pointe nord de l'Ecosse et les îles Orcades.

PENT-LARRON ou **PEND-LARRON**. s. m. (pr. *pan-lar-ron*). Nom populaire que portait le bourreau, lorsqu'on exécutait à mort les criminels par le supplice de la corde.

PENTONYX. s. m. (pr. *pan-to-niks* ; ét. gr., πέντε, cinq ; ὄνυξ, ongle). Erpét. Genre de tortues.

PENTRE. adj. et s. des 2 g. (pr. *pan-tre*). Géogr. anc. Nom d'un peuple du Samnium, au centre. On dit aussi *Pentrien, enne*.

PENTSÉE. s. m. (pr. *pant-çé*). Relat. Touffe de cheveux que les Chinois conservent au sommet de la tête.

PENTSTÉMON. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, monopétalées, irrégulières, de la famille des bignoniées. Les principales espèces sont le pentstémon pudescent, originaire de l'Amérique septentrionale, le pentstémon campanulé, plante du Mexique, le pentstémon élégant qui croît à l'île de Cuba.

PENTURE. s. f. (pr. *pan-tu-re* ; du lat. *pendere*, prendre). Technol. Morceau de fer plat, replié en rond par un bout pour recevoir le mamelon d'un gond, et que l'on attache sur le bord d'une porte ou d'un contrevent, pour les faire mouvoir, les ouvrir et les fermer.

— *Penture flamande*. Celle qui est faite de deux bandes de fer soudées l'une contre l'autre et repliées en rond pour que le gond y passe ; on applique les deux barres de fer des deux côtés du volet.

PENTZIE. s. f. (pr. *pein-tsi*). Bot. Genre de plantes de l'ordre des synanthérées, de la tribu naturelle des anthémidées, indigène du cap de Bonne-Espérance.

PÉNULE. s. f. Antiq. rom. Manteau étroit et court, fermé pardevant comme la toge, et surmonté d'un capuchon, que les Romains portaient à l'armée et en voyage, pour se garantir du froid et de la pluie. La pénule était ordinairement en laine ; lorsqu'elle était de peau, elle prenait le nom de *scortée*. La pénule était de différentes couleurs, et était commune aux hommes et aux femmes.

PÉNULTIÈME. adj. des 2 g. (ét. lat., *penè*, presque ; *ultimus*, dernier). Avant-dernier. Le pénultième jour du mois. La pénultième syllabe d'un mot.

— substantiv. Dans le mot *apôtre*, la pénultième est longue.

— Cet adjectif, dont l'emploi est aujourd'hui restreint au langage des grammairiens, était autrefois d'un usage plus étendu. Bien vous puis-je assurer que, si je meurs, ma *pénultième* pensée sera à vous, et ma dernière à Dieu. (Henri IV.)

PÉNULTIME. adj. des 2 g. Ancienne forme orthographique pour Pénultième. Se trouve dans Montaigne : Le plus haut monté a souvent plus d'honneur que de mérite, car il n'est monté que d'un grain sur les épaules du *pénultième*.

PENURIE. s. f. (du lat. *penuria*, même signif.). Extrême disette. Pénurie d'argent, de fruits, de denrées. Il y a pénurie. Grande pénurie.

— Absol. Il signifie Disette d'argent, pauvreté, misère. Être dans la dernière pénurie, la plus affreuse pénurie. Cet homme est tombé dans la pénurie, il vit dans une pénurie absolue.

— S'est dit primitivement Du manque d'approvisionnement dans les magasins publics.

PÉNUS. s. m. (pr. *pé-nuss*). Antiq. rom. Nom du sanctuaire du temple de Vesta.

PENZA. Géogr. Ville, ch.-l. du gouvernement de Penza, Russie d'Europe ; 10,000 hab. Le gouvernement de Penza contient 840,000 hab., presque tous Tartares Mordouans, convertis au christianisme.

PENZANCE. (pr. *penn-zan-ce*). Géogr. Ville maritime d'Angleterre, comté de Cornouaille, sur les côtes de la Manche ; 5,000 hab.

PÉON. s. m. Relat. V PION.

— Myth. Fameux médecin, originaire d'Égypte ; passe chez les mythologues pour le médecin des dieux ; quelques auteurs l'identifient avec Apollon, qui porte un effet le surnom de *Péonien*.

— Poés. anc. Pied de vers de quatre syllabes, dont une brève et trois longues, qu'on employait particulièrement dans les hymnes en l'honneur d'Apollon, surnommé *Péan* ou *Peonien*.

PÉONIDES. Temps hér. Famille célèbre d'Athènes, dont l'origine remonte à Péon.

PÉONIE. Géogr. anc. Contrée de la Macédoine, traversée par l'Axius.

PÉONIEN, IENNE. adj. et s. Géogr. Nom d'un peuple que les anciens géographes placent dans la Péonie et dans la Macédoine, depuis le mont Rhodope jusqu'à l'Haliæmon.

PÉOTTE. s. f. Mar. Espèce de grande gondole, de forme ronde, et plus grande qu'une chaloupe, qui est fort en usage sur l'Adriatique. S'embarquer sur une péotte. Monter une péotte. Mettre la péotte à la mer.

PÉPARÈTHE. Géogr. Ile de la mer Égée, N.-E. d'Halonèse, fameuse par ses vins.

PÉPASME. s. m. (du gr. πεπαίνω, je cuis). Médec. Dans le système des humoristes, coction de la matière morbifique ; état dans lequel les humeurs ont perdu leur crudité.

PÉPASTIQUE ou **PEPTIQUE**. adj. des 2 g. (du gr. πέπτειν, cuire). Médec. Maturatif. *Médicaments peptiques*. Médicaments propres à favoriser la coction des humeurs. || substantiv. Un peptique. Des peptiques.

PÉPENTIC. s. m. Art. herm. Première digestion de la pierre.

PÉPERIN ou **PÉPÉRINO**. s. m. et **PÉPÉRINE**. s. f. (rad. πέπερι, poivre). Minér. Roche volcanique, composée de petits grains de la grosseur et de la forme d'un grain de poivre. Le pépérin est une pierre grise et dure, dont les Italiens se servent dans leurs constructions ; c'est une pierre aussi solide que légère.

PÉPÉRITE. s. f. Minér. Roche ou pâte tufeuse, composée d'un verre pyroxénique en partie décomposé et mélangé d'une très-grande quantité de particules étrangères déterminées, sur lesquelles la décomposition a aussi produit ses effets.

PÉPÉROMIE. s. f. (rad. gr. πέπερι, poivre). Bot. Genre de plantes dicotylédones de la famille des pipéritées, qui est un démembrement du genre poivrier, auquel il se rattache surtout par l'analogie de la fructification. Pépéromie pourpre. Pépéromie ailée. Pépéromie pileuse.

PÉPÉTILLER. v. n. 1re conj. (pr. *pé-pé-ti-yé*). Jeter beaucoup d'étincelles. Ce verbe est le même que *pétiller*, dont il a été anciennement la forme augmentative. Aujourd'hui, il est tout à fait hors d'usage.

PÉPIE. s. f. (rad. *pépier*). Pellicule blanche, espèce d'écaille qui vient quelquefois au bout de la langue des oiseaux, particulièrement des poules, et qui les empêche de boire et de faire leur cri ordinaire. Cette poule a la pépie. Arracher la pépie, ôter la pépie à un oiseau. Les canards, les oies et les pigeons ne paraissent pas sujets à la pépie. On a vu des poules communes et des dindes avoir la pépie, quoiqu'elles n'eussent jamais manqué d'eau. Il est important d'observer à temps les oiseaux attaqués de la pépie.

— Fig. et popul. *Cet homme n'a pas la pépie*. Il boit volontiers. || *Il n'a point, elle n'a point la pépie*. Il ou elle parle beaucoup. || *Vous nous ferez avoir la pépie*. Vous ne nous versez pas à boire, vous tardez trop à nous verser du vin.

PÉPIER. v. n. 1re conj. (du lat. *pipire*). Onomatopée employée pour Crier, en parlant des petits des oiseaux, et, en particulier, du moineau.

— En vieux français, il signifiait Gémir, se plaindre.

> Je sens mon cœur qui s'affaiblit,
> Et puis je ne puis *pépier*. (VILLON.)

PÉPIN. s. m. (du lat. *pepinus*). Nom vulgaire des graines contenues au centre de certains fruits, tels que les pommes, les poires, les melons. C'est une semence couverte d'une tunique propre, épaisse et coriace. Sel… […] que l'on désigne sous ce même nom les nucules du raisin. Les arbres qui produisent des fruits à pépins se nomment arbres à pépins. Les arbres du verger, chargés de fruits à noyaux et à *pépins*, sont encore une autre richesse. (Volt.) Les arbres fruitiers qui doivent entrer dans la composition d'un verger sont les fruits à *pépins*, les fruits à noyaux. (Encycl. mod.)

— L'Académie n'a su quel parti prendre entre *pepin* sans accent et *pépin* avec un accent. Était-il si difficile de voir que *pepin* est contre l'étymologie *pepinus*, dont l'e est aigu, et contre l'analogie avec *pépinière*, et enfin contre la prononciation générale ?

PEPIN DE LANDEN ou **LE VIEUX**. Maire du palais du royaume d'Austrasie, sous Dagobert et Sigebert, mourut en 639, laissant des propriétés immenses. || PEPIN D'HÉRISTAL OU LE GROS. Né à Héristal, sur la Meuse, était petit-fils par sa mère de Pepin de Landen. Il gouverna l'Austrasie à titre de duc, après l'assassinat de Dagobert II en 680, envahit la Neustrie en 687 ; transporta la royauté en Austrasie ; gouverna en souverain sous les trois rois fainéants, Clovis III, Childebert III et Dagobert II ; et mourut en 714, ne laissant de ses trois fils que Charles-Martel. || PEPIN LE BREF OU LE PETIT. Deuxième fils de Charles Martel, s'appropria tout le royaume, après avoir obtenu l'assentiment du pape, et se fit sacrer en 752 par l'archevêque de Mayence, puis une seconde fois par le pape, à qui il donna des provinces enlevées préalablement aux Lombards ; ces provinces furent l'origine de la puissance temporelle des papes. Pepin mourut en 768, après un règne illustre, laissant à ses deux fils le trône qu'il avait fondé. || PEPIN. Second fils de Charlemagne, fut nommé roi d'Italie dès l'âge de cinq ans, en 781 ; il mourut en 810. || PEPIN Ier, roi d'Aquitaine, second fils de Louis le Débonnaire, contre lequel il se révolta trois fois ; mourut en 838. || PEPIN II. Fils de Pepin Ier, roi d'Aquitaine, fit la guerre à Charles le Chauve, auquel on le livra, et fut enfermé dans le monastère de Senlis, où il mourut, en 864.

PÉPINIÈRE. s. f. (rad. *pépin*, semence d'arbre.) Plants de jeunes arbres qu'on range sur une ou plusieurs lignes, et qu'on élève jusqu'à ce qu'ils soient assez forts pour être transplantés. Planter une pépinière. Etablir, élever une pépinière. Faire une pépinière. Une grande pépinière. Une pépinière défoncée et bien close en murs, haies ou fossés. Pépinière d'arbres forestiers. Pépinière d'arbres d'agrément. Pépinière d'arbres verts. Entretenir une pépinière de pommiers, de poiriers, d'arbres fruitiers. Avoir des ormes, de la charmille, des ifs, des sapins en pépinière.

> La riche *pépinière* à l'instant doit t'offrir
> Des héritiers nombreux et des races nouvelles.
> (DE FONTANES.)

— Terrain où on les cultive.

— Fig. Collection, réunion de jeunes gens, de personnes destinées ou propres à un état, à une profession. La France est une pépinière de soldats. Les séminaires sont des pépinières pour l'état ecclésiastique. Je vois bien, encore une fois, que cela seul a fait imaginer le spécieux et irrépréhensible prétexte du soin des âmes, et semé dans le monde cette *pépinière* intarissable de directeurs. (La Bruy.) Cette île de chrétiens féconde *pépinière*. (L. Rac.) Les Romains trouvèrent dans leurs esclaves une *pépinière* immense de citoyens. (Montesq.) Tacite est une *pépinière* de discours éthiques et politiques, pour la provision et ornement de ceux qui tiennent quelque rang au maniement du monde. (Montaig.) De là sourdit une *pépinière* de guerres civiles entre nous. (Et. Pasquier.)

PÉPINIÉRISTE. s. m. Jardinier qui cultive des pépinières. Un habile pépiniériste. Un pépiniériste de profession.

— adjectiv. Un jardinier pépiniériste.

PÉPITE. s. f. Minér. Masse d'or natif, d'un volume considérable, qu'on trouve dans un terrain meuble. Une énorme pépite d'or.

PÉPLEGMÉNON. s. m. (mot grec, participe passif du v. πλάζω, errer çà et là). Antiq. milit. Evolution de la milice grecque qui donnait au bataillon ou au corps d'armée la forme d'un croissant ou d'une tenaille.

PÉPLIDE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones polypétales, de la famille des salicariées. Ce sont des plantes herbacées, à feuilles opposées, à fleurs petites et axillaires. On en connaît trois espèces, dont une, la *péplide pourpière*, croît naturellement en France. On lui donne vulgairement le nom de *pourpier sauvage*.

PÉPLIDION. s. m. Bot. Genre de plantes indigènes d'Egypte.

PÉPLION. s. m. Bot. Genre de plantes de la famille des euphorbiacées. Quelques dictionn. donnent pour variantes *péplis*, *péplus*, *péplium*.

PÉPLOM ou **PÉPLUM**. s. m. (pr. *pé-plomm* ; du gr. πέπλος, voile). Antiq. Espèce de surtout à l'usage des femmes ; il était sans manches, fixé par des agrafes sur l'épaule, et ne descendant que jusqu'à la ceinture, en formant quelquefois deux pointes sur le devant. || Voile blanc broché d'or, qui ornait la statue de Minerve à la procession des Panathénées. En général, Vêtement dont on parait les statues des déesses. || Philol. Collection d'épitaphes, attribuées à Aristote, pour les héros mentionnés dans le catalogue des vaisseaux de l'Iliade.

[…] s. m. Ornith. Genre d'oiseaux, qui se rapproche beaucoup des suiriris et qui habite le Paraguay.

PÉPOLI. Illustre famille de Bologne, en Italie, inscrite au livre d'or de Venise, depuis le XVe siècle, et qui, dans le XIVe, fut investie de la souveraineté. Giovani et Jacopo Pepoli ayant honteusement vendu Bologne en 1350, à Visconti, archevêque de Milan, leurs descendants y reparurent dans la suite, mais dans la condition de simples citoyens.

PÉPON. s. m. Bot. Troisième espèce du genre courge, qui se cultive en grand dans le nord de la France et de l'Europe, et comprend le *pépon musqué*, courge melonne, courge melonnée ou citrouille musquée, et le *pépon polymorphe*, dont les fruits sont de formes différentes et d'une multiplication si inconstante, qu'il devient difficile de les classer. Le pépon polymorphe présente un phénomène inouï. Tantôt il naît de ce végétal une citrouille énorme qui pèse jusqu'à 150 kilogr., tandis que dans d'autres circonstances il n'en sort qu'une petite orangine qui n'a guère que le volume d'une petite poire.

PÉPONAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *pepo*, potiron). Minér. Dont le volume égale celui d'un potiron, en parlant des grains d'une roche grenue.

PÉPONIDE. s. f. (rad. lat. *pepo*, potiron). Bot. Fruit baccien, pulpeux à l'intérieur, divisé en plusieurs loges par un placentaire rayonnant qui porte les graines vers la circonférence du péricarpe, et se détruit souvent au centre, vers l'époque de la maturité : fruit qui ressemble à celui de la courge ou au potiron. La pulpe de la péponide ou du pépon est solide, jaune, d'une odeur légèrement aromatique, d'une saveur généralement douce et sucrée. Le melon est une péponide.

PÉPONIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *pepo* potiron ; *fero*, je porte). Bot. Qui a pour fruit une péponide. || PÉPONIFÈRES. s. f. pl. Classe de plantes phanérocotylédones complètes périgynes, comprenant celles qui ont pour fruit un pépon ; telles sont les datiscées, les cucurbitacées, les passiflorées, etc., etc.

PEPSIDE. s. m. Entom. Genre d'insectes de l'ordre des hyménoptères, famille des oryctères, qui ne diffère des pompiles que par les parties de la bouche.

PEPSIE. s. f. (pr. *pe-pçi* ; du gr. πέπτω, je cuis). Médec. Coction, maturation. Travail que subissent les aliments dans l'estomac, pour l'assimilation.

PEPSIQUE. adj. des 2 g. Méd. Qui concerne le travail digestif ou la maturation des aliments dans l'estomac.

PEPTIQUE. adj. et s. des 2 g. Médec. V. PÉPASTIQUE.

PÉPUZIEN, IENNE. adj. et s. Hist. relig. Membre d'une secte qui prétendait que Jésus-Christ était apparu à une certaine prophétesse, de la ville de Pépuza, en Phrygie, et qui soutenaient les erreurs des montanistes. On dit aussi *Pépuzite*, adj. et s. des 2 g.

PÉQUET. s. m. Anat. *Réservoir de Péquet*. Réservoir où le chyle est conduit par les veines lactées.

PER. Particule augmentative que les chimistes mettent devant certains noms pour désigner la plus grande accumulation d'un principe. Exemple : *Perchlorique* signifie plus oxygéné que chlorique ; *perchlorure*, *perbromure*, etc., sont des composés contenant plus de chlore, plus de brôme, que les chlorures, les bromures, etc., etc.

PÉRA. Géogr. Faubourg de Constantinople, sur la rive septentrionale du port ; il ressemble beaucoup à nos villes d'Occident, et il est habité en grande partie par des Européens. C'est à Péra que résident les ambassadeurs près la Sublime-Porte.

PÉRAC. Géogr. Ville de la presqu'île de Malacca, capitale du royaume de Pérac, tributaire de Siam.

PÉRAGRER. v. n. 1re conj. (du lat. *peragrare*, aller par les champs). Vieux mot qui se disait pour Voyager, particulièrement pour Voyager en pèlerinage.

PÉRAGRER. s. m. Pèlerinage auquel un individu était condamné, en expiation d'un crime, par les tribunaux ecclésiastiques.

PÉRAGRATION. s. f. (pr. *pé-ra-gra-ci-on* ; du lat. *peragrare*, voyager). Didact. Voyage, parcours, marche.

— Astron. Temps que la lune met à parcourir le zodiaque. On dit aussi, *mois de pérégration*.

PÉRAGU. s. m. Bot. Genre de plantes de la famille des pyrénacées. Ce genre renferme des arbrisseaux à feuilles opposées, et à fleurs disposées en panicules axillaires ou terminales. Toutes les espèces, au nombre d'une vingtaine, appartiennent aux Indes et aux contrées voisines.

PERALTA. Géogr. Petite ville d'Espagne, dans la Navarre, à 40 kilom. de Pampelune. Les vins que produisent ses environs sont excellents, et connus en France sous le nom de *Rancio*.

PÉRALTÉE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs papilionacées, de la famille des légumineuses, indigènes de la Nouvelle-Espagne. Péraltée à feuilles de lupin.

[…] du lat. *perambulare* ; forme de *per*, parmi, à travers ; *ambulare*, marche). Anc. admin. Visite d'une forêt.

— Se prenait aussi pour Arpentage d'un terrain.

PÉRAME. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, monopétalées, de la famille des verbénacées, originaires de Cayenne. Pérame vélu. Pérame hispide. Pérame à feuilles de gaillet.

— Mar. Petit bâtiment des mers du Levant.

PÉRAMÈLE. s. f. (ét. gr., πήρα, poche ; μέλης, blaireau). Mamm. Genre de mammifères marsupiaux qui se rapprochent des phalanges et des kanguroos par les organes du mouvement, et

des dasyures et des sarigues par ceux de la dentition. L'espèce type de ce genre est le *péramèle à museau pointu*, ainsi nommé à cause de l'allongement de sa tête, de son museau effilé, et de son nez, qui se prolonge au delà de la mâchoire; son pelage est gris brun en dessus et blanc en dessous. Il est de la taille d'un lapin de garenne. Il a été observé à la Nouvelle-Hollande.

PÉRAMIBE. s. m. Bot. Genre de plantes de l'ordre des synanthérées, de la tribu naturelle des hélianthées. Péramibe hérissé.

PÉRAPÉTALE. s. m. Bot. Barbarisme qui se trouve dans quelques nomenclatures pour *Parapétale*.

PÉRAPHYLLE. s. m. Bot. V. PARAPHYLLE.

PÉRATIQUE. adj. et s. des 2 g. Hist. relig. Membre d'une secte fondée en Cilicie par Euphrate, et qui admettait trois pères, trois fils, trois esprits saints, tous issus de l'être nécessaire et incréé. Les pératiques étaient aussi appelés *Péréens*.

PÉRATOSCOPIE. s. f. (ét. gr., περάτη, horizon; σκοπέω, je regarde). Art divinat. Divination fondée sur l'inspection des horizons, des lointains, selon quelques auteurs. Divination par le moyen des phénomènes qui apparaissent dans les airs.

PÉRATOSCOPIEN, IENNE. adj. et s. Celui, celle qui pratique la pératoscopie. ‖ Qui concerne la pératoscopie. Divination pératoscopienne. On dit aussi, *Divination pératoscopique*.

PÉRAY (SAINT-). Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Tournon (Ardèche), renommé pour ses vins blancs; 2,500 hab.

PERÇAGE. s. m. Action de percer.

— Particulièrement, Action de percer des trous pour mettre des chevilles.

PERCALE. s. f. (pr. *pèr-ka-le*; mot d'origine tamoule, et qui littéralement signifie *toile très-fine*.). Comm. Toile de coton, au fil rond et d'un tissu très-ras et très-serré. La percale, qui est de beaucoup supérieure au calicot, sert à faire des chemises, des robes, des rideaux, des couvertures, etc., etc. Les premières pièces de percale furent apportées en France des Indes orientales, où la plupart des toiles de coton ont été inventées. La France et l'Angleterre fabriquent la percale avec une grande perfection. Percale blanche. Percale de couleur. Une robe, un mouchoir, une cravate de percale. Belle percale. Percale fine.

PERCALINE. s. f. Comm. Toile de coton, au fil plat et au tissu clair et très-peu serré; elle est cotonneuse et peluchée, ce qui est le contraire de la percale; on lui donne ordinairement un certain lustre et on s'en sert surtout pour doublures de robes et autres vêtements, et aussi pour couvertures. Percaline verte, rouge, noire, rose, lilas. Un habit doublé de percaline.

PERÇANT. part. prés. du v. Percer. Qui perce. Il est invariable. Une épée perçant la poitrine. Des cris perçant jusqu'à moi, perçant à une grande distance.

— Par analogie. Des voix aigres perçant les oreilles.

— Fig. Une intelligence perçant les vérités les plus cachées.

Je voudrais que, *perçant* un nuage odieux,
Déjà votre innocence éclatât à leurs yeux. (VOLTAIRE.)

PERÇANT, ANTE. adj. Qui est propre à percer. Un poinçon perçant. Une alène perçante. Des instruments perçants. Ce foret n'est pas assez perçant. Cette tarière est très-perçante.

— Métaphor. Qui se fait vivement sentir, qui pénètre, qui impressionne vivement les chairs. Un vent perçant. Un froid perçant. Se mettre en route malgré un froid perçant.

— Fig. Clair, aigu. Des sons perçants. Une voix perçante. Plus loin, les voix *perçantes* des mollahs, qui annonçaient du haut des airs les heures de la nuit, m'apprirent que j'étais au pied des minarets d'une mosquée. (B. de St-P.) Virginie, à cette vue, jetait des cris *perçants*, et disait que ces jeux-là lui faisaient grand'peur. (Id.) Il a la voix *perçante* et rude. (La Font.) L'ânesse a la voix plus claire et plus *perçante* que l'âne. (Buffon.)

Dans la forêt, le bruit *perçant* des cors
De vingt chasseurs anime les efforts. (PARNY.)
Il semble aux sons *perçants* de leurs confuses voix,
Qu'on entende sonner vingt cloches à la fois.
(ANDRIEUX.)

— Qui a du feu, du brillant. Yeux perçants. Regards perçants. Ces hommes ont le teint uni, mais basané comme l'Arabe, les yeux *perçants*, la taille svelte. (A. de Cust.) Ses yeux creux et *perçants*, ennemis du repos. (Volt.)

— Qui voit des objets très-petits et très-éloi-

de très-loin sa proie. (Buff.) Mais elle peut l'apercevoir de plus loin et l'éviter avec plus de facilité que plusieurs autres cétacés; elle a la vue très-*perçante*. (Lacépède.)

— Fig. Qui pénètre, qui lit dans les cœurs, dans l'avenir. Dieu a la vue perçante.

Que sert un fer sacré des taureaux gémissants
Dévoilent l'avenir à leurs regards *perçants*. (VOLTAIRE.)

Son œil *perçant* et juste est prompt à le connaître,
Il l'aime en son égal, il l'adore en son maître. (ID.)

Et qu'avez-vous, madame, à craindre de leurs coups?
Quels regards si *perçants* sont dangereux pour vous?
(ID.)

— Fig. Qui a de la vivacité, de la pénétration. Esprit perçant. Intelligence perçante. Avoir l'esprit perçant. Un génie qui est droit et *perçant* conduit enfin à la règle. (La Bruy.) Son génie était actif et *perçant*. (Volt.) Il sortit de leurs bouches des réponses pleines d'un grand sens, et *perçantes* comme des traits. (Barth.)

— Syn. comp. PERÇANT. PÉNÉTRANT. *Perçant* s'entend de la vivacité de l'œil et de l'esprit, *pénétrant* suppose l'attention et la réflexion. L'esprit *perçant* découvre promptement les choses; l'esprit *pénétrant* les approfondit patiemment.

PERCARBURE. s. m. Chim. Combinaison de carbone avec un autre corps simple, dans laquelle entre la plus grande proportion de carbone. Percarbure de fer.

PERCARBURÉ, ÉE. adj. Chim. Qui est combiné avec la plus grande proportion possible de carbure; qui se trouve à l'état de percarbure. Gaz hydrogène percarburé.

PERCE. s. f. Sorte d'outil avec lequel on perce, on fait une ouverture.

— Techn. Instrument de luthier que l'on nomme aussi *perce-bourdon*. V. ce mot.

— *Mettre un liquide en perce*. Faire avec la perce une ouverture à la pièce qui renferme le liquide, pour pouvoir le tirer à volonté. Mettre, laisser du vin en perce. Il ne faut pas laisser trop longtemps le vin en perce.

PERCE. s. f. Ichthyol. Nom vulgaire de la loche.

PERCÉ, ÉE. part. pass. du v. Percer. S'empl. adjectiv. au propre et au fig. Un habit percé. Une robe percée. Nous buvons tous à la source du bonheur dans un vase *percé*, lorsqu'il arrive à nos lèvres, il est presque vide. (Boiste.) La base du tissu végétal est un amas de petites cellules dans lequel sont percés des canaux nombreux. (Cuv.) Les Mèdes s'avancent en fureur: leurs premiers rangs tombent *percés* de coups; ceux qui les remplacent éprouvent le même sort. (Barth.) Le vieux comte de Fuentes, qui commandait cette infanterie espagnole, mourut *percé* de coups. (Volt.)

Percé de coups lui-même, il se traînait à peine;
Il tomba tout sanglant aux genoux de la reine.
(VOLTAIRE.)

— Qui a des ouvertures. Une maison bien percée. La terre était couverte de neige; des petites fenêtres dont les maisons sont *percées*, sortaient les têtes de quelques habitants, que le bruit d'une voiture arrachait à leurs occupations monotones. (Mme de Staël.)

— Qui est traversé par des routes. Une forêt bien percée.

— Qui suit une bonne direction, ordinairement une ligne droite. Rue bien percée, largement percée.

— Fig. Brisé de douleur. Avoir le cœur percé, l'âme percée, les entrailles percées. J'ai le cœur *percé* de me voir privé de cette consolation. (Volt.)

Ce cœur en vous aimant indignement *percé*,
Reprend pour vous aimer le sang qu'il a versé. (CORN.)

— Loc. fig. et prov. *Être bas percé*. Ne rien avoir, ou n'avoir presque plus rien, avoir ses affaires en désarroi, en désordre. Il est bas percé. Je ne le croyais pas si bas percé.

— Fig. *Un panier percé*. Un homme qui ne saurait rien garder, un homme qui dépense, qui dissipe tout ce qu'il a.

— Peint. Qui laisse découvrir les objets éloignés. Paysage bien percé.

— Blas. *Pièces percées*. Celles qui sont à jour et qui laissent voir l'émail dans le champ de l'écu.

— *Percé à*. Percé à jour.

— *Percé de*. Percé de part en part, d'outre en outre.

— *Percé de douleur*. Accablé par la douleur. Mon cœur est *percé* de douleur pendant que mon corps souffre; mais telle est la condition avec laquelle nous devons passer la vie. (L'Ezour-Védam.) Loth fut *percé* d'une sensible douleur, lorsqu'il se vit ainsi dans le péril d'exposer des personnes auxquelles il avait cru que sa maison servirait d'asile. (Le Maistre de Sacy.)

— *Percé par*. Une veste percée par le coude.

— substantiv. Un *percé*, se dit quelquefois pour Une percée. V. PERCÉE.

PERCE-À-MAIN. s. m. Techn. Le même instrument que la *perce*, seulement il est de forme plus petite. V. PERCE. ‖ Pl., des *perce-à-main*.

PERCE-BOIS. s. m. Entom. Insecte coléoptère qui perce le bois pour s'y introduire et y déposer ses œufs. ‖ Pl., des *perce-bois*. Les perce-bois forment parmi les coléoptères une famille qui renferme les genres vrillette, panache, ptine, mélasis et lymexylon.

PERCE-BOSSE. s. m. Bot. Nom vulgaire de la lysimachie commune. ‖ Pl., des *perce-bosses*.

PERCE-BOURDON.

perce, outil avec lequel le luthier perce les bourdons d'un instrument. Il nous semble qu'on devrait écrire au singulier comme au pluriel, *un perce-bourdons* et *des perce-bourdons*. Il en devrait être de même de la plupart des mots suivants composés de *perce*. L'Académie écrirait *un perce-bourdon*, et *des perce-bourdons*, sans avoir égard au trait d'union; cette règle est fort commode; mais elle est contraire au raisonnement, qui veut qu'un *perce-bourdons* soit un outil avec lequel *on perce des bourdons*.

PERCE-CHAUSSÉE. s. m. Entom. Genre d'insectes de la grosseur d'un hanneton. ‖ Pl., des *perce-chaussées*.

PERCE-CRÂNE. s. m. Chir. Instrument avec lequel on divise le crâne d'un fœtus mort dans l'utérus, pour diminuer ses dimensions et hâter son expulsion, lorsque le trop grand volume de la tête rend l'accouchement impossible par les seuls efforts de la mère ou à l'aide des ferrements. ‖ Pl., des *perce-crâne*.

PERCÉE. s. f. ou **PERCÉ.** s. m. Ouverture qui se trouve naturellement dans un bois, ou qu'on y pratique, pour faire un chemin ou pour se procurer un point de vue, etc. Faire une percée, plusieurs percées, de nouvelles percées, dans une forêt, dans un parc. Faire des percées pour rendre la chasse plus commode.

— Fig. *Faire une percée dans les bataillons ennemis*, *dans une aile* ou *dans un centre d'armée*, *dans un carré d'infanterie* ou *de cavalerie*. Les enfoncer, se frayer un passage à travers. Cette acception est omise dans l'Académie et dans M. Landais.

— De même, *faire une percée*, se dit pour Pénétrer en voyageant. Faire une percée assez avant dans l'Allemagne, dans la Russie, dans un pays jusque-là inexploré.

PERCE-FEUILLE. s. f. Bot. Genre de plantes annuelles, à fleurs ombellées, jouissant de certaines propriétés vulnéraires et astringentes. Perce-feuille est le nom vulgaire des buplèvres. ‖ Pl., des *perce-feuille*.

PERCE-FORÊT. s. m. Chasseur déterminé. Il est du style familier. ‖ Pl., des *perce-forêts*.

PERCE-LETTRE. s. m. Archéol. fr. Petit instrument avec lequel on perçait les lettres missives, pour y passer le cordon auquel on attachait la cire. ‖ Pl., des *perce-lettres*.

PERCEMENT. s. m. (pr. *per-ce-man*). Ouverture faite en perçant. Le percement d'un mur, d'une rue, d'un chemin, d'une forêt. Le percement d'un puits artésien. Le percement d'une montagne. Pour le percement d'un mur mitoyen, il faut obtenir le consentement et requérir la présence des personnes intéressées. Le percement de l'isthme de Suez.

— Se dit aussi de l'action de percer. Pendant le percement de cette muraille.

PERCE-MEULE. s. m. Techn. Outil d'acier avec lequel on perce les meules de grès dans le milieu. ‖ Pl., des *perce-meules*.

PERCE-MOUSSE. s. f. Bot. Nom vulgaire du polytric commun. ‖ Pl., des *perce-mousse*.

PERCE-MURAILLE. s. f. Bot. Nom vulgaire de la pariétaire. ‖ Pl., des *perce-murailles*.

PERCE-MURE. s. f. Techn. Râclures que le corroyeur enlève de dessus les peaux, et qui servent à faire de la colle.

PERCE-NEIGE. s. f. Bot. Petite plante à fleurs blanches, ainsi nommée parce qu'elle fleurit en plein hiver. La *perce-neige* et les crocus variés se montrent les premiers; paraissent ensuite les disques étoilés des marguerites. (Vernier.) La *perce-neige* se trouve dans nos bois comme dans nos jardins; partout elle plaît également. (Loisel-Deslongch.) Une femme de la campagne étant venue vendre au marché, dans une ville d'Allemagne, des ognons de *perce-neige* pour ceux de ciboulette, toutes les personnes qui en mangèrent furent prises de vomissements qui d'ailleurs se calmèrent et ne furent suivis d'aucun accident. (Id.) ‖ Pl., des *perce-neige*.

PERCENTAGE. s. m. (pr. *per-san-ta-je*). Anc. fin. Enoncé de la somme d'intérêts que cent francs rapportent en un temps donné.

PERCE-OREILLE. s. m. Entom. Genre d'insectes orthoptères, dont l'abdomen se termine par deux crochets en forme de tenaille, avec lesquels on a cru à tort qu'ils pouvaient percer la membrane des oreilles et occasionner la surdité. Il nous semble qu'on devrait écrire un *perce-oreilles* et des *perce-oreilles*.

PERCE-PIED. s. m. Bot. Genre de plantes annuelles que l'on confond souvent avec les perce-pierres. ‖ Pl., des *perce-pieds*.

PERCE-PIERRE. s. m. Bot. Nom vulgaire des saxifrages et de quelques autres plantes à racines fibreuses. ‖ Pl., des *perce-pierres*.

PERCE-POT. s. m. Bot. Nom vulgaire de la sittelle. ‖ Pl., des *perce-pots*.

PERCEPTA. Hyg. Mot latin qui signifie *choses perçues*, et qui est adopté dans le langage de l'hygiène pour indiquer d'une manière générale les effets de l'action nerveuse dans l'économie vivante, c'est-à-dire les sensations, les fonctions de l'âme, celles de l'esprit et leur affaiblissement ou leur privation.

PERCEPTEUR. s. m. Administr. Celui qui est commis, préposé à la recette ou au recouvrement de deniers, de fruits, d'impositions. Percepteur des contributions. Percepteur-re-

PERCEPTIBILITÉ. s. f. Qualité de ce qui peut être perçu. La perceptibilité d'un impôt, des deniers publics.

— Philos. Qualité de ce qui peut être perçu par les sens ou par l'esprit. La perceptibilité d'un objet au microscope. La perceptibilité d'une vérité. ‖ Faculté de se rendre compte des émotions qu'on éprouve. La *perceptibilité* exige un centre auquel les impressions se rapportent; aussi n'existe-t-elle que dans les animaux qui, comme l'homme, ont un cerveau ou quelque chose qui en tient la place. (Richerand.) La *perceptibilité* ne peut pas exister indépendamment du mouvement; la faculté de se rendre compte de ses sensations et celle de se mouvoir à volonté, communes à l'homme et à tous les animaux qui ont un centre nerveux distinct, sont essentiellement liées l'une à l'autre. (Id.)

PERCEPTIBLE. adj. des 2 g. (du lat. *percipere*, percevoir). Qui peut être perçu. Impôt perceptible. Deniers perceptibles.

— Qui peut être aperçu, qui tombe sous le sens de la vue.

— En général, qui peut être perçu par les sens. A la distance où vous êtes, cet objet est encore perceptible pour vous; il est encore perceptible à vos yeux. Les os, les tendons, les membranes, les cartilages, le tissu cellulaire, etc., sont complètement, dans l'état sain, privés de la faculté de renvoyer au cerveau des impressions *perceptibles*. (Richerand.)

— Il s'emploie surtout avec la négative. Cela n'est point perceptible. Cette tache d'encre est si faible qu'elle n'est pour ainsi dire pas perceptible. Ce léger défaut n'est point perceptible dans le magnifique ensemble qu'offre ce tableau.

— Fig. Qui peut être saisi par l'esprit, par la pensée.

— Dans cette réponse, on sent percer l'ironie, on devine l'intention de railler; mais cela est à peine perceptible, tant l'auteur y a mis d'urbanité et de finesse. Ce poème renferme quelques légers défauts qui ne sont perceptibles qu'au goût le plus exercé.

PERCEPTIF, IVE. adj. (du lat. *percipere*, percevoir). Philos. Qui concerne la perception. Faculté perceptive. La sensibilité variant à l'infini, suivant les divers tempéraments, il est évident que la faculté *perceptible* se trouve liée d'une manière étroite avec ces derniers, et qu'elle doit donner lieu à des résultats bien différents dans les divers individus, en raison de la variété qu'ils apportent dans la manière de sentir. (Reydell.)

PERCEPTION. s. f. (pr. *per-cep-ci-on*; en lat. *perceptio*; formé de *percipere*, recevoir par le moyen de). Philos. Faculté dont jouit notre âme de saisir à travers les organes des sens, et par le moyen de ces organes, les qualités des objets. On a longtemps confondu la *perception* avec la *sensibilité*; cependant, depuis que la doctrine de Condillac, fondée principalement sur cette confusion, a cessé de régner dans nos écoles, on exprime par le mot de *perception*, la faculté de prendre connaissance des objets extérieurs, réservant celui de *sensibilité* pour signifier inclusivement le plaisir ou la douleur. Les sens, considérés seulement sous le point de vue intellectuel, sont les modes de la *perception*; les organes en sont les instruments. (Lafaye.) La *perception* est une faculté précieuse accordée à tous les êtres animés, et qui établit entre cette classe et celle des végétaux une distance immense; c'est en effet la véritable ligne de démarcation. (Reydell.)

— Quelques philosophes admettent deux sortes de perception: l'une *externe*, l'autre *interne*. Mais cette distinction est inadmissible. La perception est essentiellement externe; l'étymologie veut qu'elle consiste à connaître les objets du dehors par le moyen des organes des sens. C'est par la conscience que nous saisissons les phénomènes de notre âme immédiatement, sans aucun intermédiaire. Donner à une pareille faculté le nom de *perception interne*, c'est méconnaître la valeur des termes, et les allier d'une manière contradictoire.

— Acte de la faculté perceptible. Chacun de nos sens est spécialement destiné à nous fournir certaines perceptions. A la vue appartient la perception de la couleur; à l'ouïe, celle du son; à l'odorat, celle des odeurs; au goût, celle de la saveur; au toucher, celles de la résistance, de la solidité, de la distance et de la forme. Perception distincte, claire, imparfaite, confuse. Le nombre des perceptions que les objets produisent en nous nous met à même de juger de leur simplicité ou de leur composition. L'âge, en changeant nos organes, change nos *perceptions*, nos sentiments, tout notre être. (Boiste.) Lorsque les objets attirent notre attention, les *perceptions* qu'ils occasionnent en nous se lient avec les sentiments de notre être. (Id.) Quoi de plus clair que les *perceptions* de sons, de couleur, de solidité? nous est-il jamais arrivé de confondre deux de ces choses ensemble. (Id.)

— *Perceptions originelles et primitives*. Celles qui sont particulièrement attachées par la nature à chacun de nos sens. ‖ *Perceptions acquises* ou *artificielles*. Celles qui sont transportées d'un sens à un autre. De bonne heure, en effet, l'expérience nous apprend à joindre aux perceptions propres d'un sens celles d'un autre. Aujourd'hui, par exemple, nous jugeons de l'étendue, de la distance et de la forme, par la

d'abord.

— Écon. domest. Recette, recouvrement d'un revenu, d'un impôt, soit en argent, soit en nature. La perception des fruits d'un héritage. La perception des contributions, des deniers publics.

— Emploi, charge de percepteur. Être nommé à une perception. Obtenir une perception. Il y a pour la ville de Paris autant de perceptions que d'arrondissements.

PERCER. v. a. 1re conj. (du lat. *pertundere*, *pertusus*, même signif.). Le *c* prend une cédille devant *a*, *o*. *Nous perçons*, *je perçais*, etc. Faire une ouverture de part en part, d'outre en outre. Percer une montagne pour y faire

passer un canal. Percer les oreilles pour y mettre des pendants. Percer une planche pour y passer une corde.

— Faire une ouverture, qu'elle soit ou non de part en part. Percer la cuisse d'un coup d'épée. Percer un abcès avec une lancette. Tout mon honneur consiste à vous *percer* le flanc. (Rac.) Je *percerai* le cœur que je n'ai pu toucher. (Id.) Vous n'arriverez à mon père, disait Mlle Cazotte, qu'après m'avoir *percé* le cœur. (Legouvé.) Mon père, voici la pomme que ta flèche a *percée* je savais bien que tu ne me blesserais pas. (Mme de Staël.

— *Percer un homme de coups.* Lui faire plusieurs blessures avec un instrument perçant, tel qu'une épée, un poignard.

Et quels glaives invisibles
Percent de coups si terribles
Ces corps pâles et sanglants ? (J.-B. Rouss.)

— Par exagér. *Les os lui percent la peau.* Se dit D'une personne ou d'un animal si maigre que les os semblent près de déchirer la peau qui les recouvre.

— Dans un sens analogue. *Percer une forêt.* Ouvrir des routes dans une forêt. ‖ *Percer une rue.* La faire en abattant les constructions qui se trouvent dans la direction qu'elle doit suivre. On dit de même : *percer une allée, une route dans un bois.* ‖ *Percer une croisée, une porte dans un mur.* Faire l'ouverture d'une croisée, d'une porte dans un mur.

— Mar. *Percer un navire.* Y faire des sabords.

— Mettre en perce. Percer un tonneau, une feuillette, une pièce de vin. Percer du vin. Percer un autre vin, d'un autre vin. Percer son meilleur vin pour régaler des amis. Percer au-dessus, au-dessous de la barre.

— *Crier à percer les oreilles.* Pousser des cris aigus, jeter les hauts cris. ‖ On dit aussi dans le même sens, *Percer l'air, la nue de ses cris.*

— Fig. Faire éprouver une vive et poignante affection, pénétrer douloureusement. Percer l'âme, le cœur, les entrailles. Cet affreux spectacle perce le cœur. Vous me percez l'âme en m'apprenant cette triste nouvelle. Je porte un cœur sensible et vous l'avez *percé.* (Corn.) Ah ! de quel coup vous me *perces* le cœur ! (Rac.) Cette horrible journée *perce* l'âme. (Volt.) Ces paroles *percèrent* mon cœur. (Fén.)

Je viens, en imprudent, confier ma douleur
Au fatal ennemi qui me *perce* le cœur. (Gass.)

— Fig. En parlant Des sarcasmes, des traits ironiques, mordants, épigrammatiques. Vous aiguisez les flèches dont on les *perce.* (Fléch.) Il *perce* de mille traits l'homme dissolu. (Mass.) Ce sont des mains invisibles qui *percent* le fanatisme d'un bout de l'Europe à l'autre, avec les flèches de la vérité. (Volt.) Cette acception est admise dans l'Académie et par M. Landais.

— Pénétrer, passer à travers. La pluie a percé mon manteau et tous mes habits. La pluie, si forte qu'elle soit, ne percera jamais cette étoffe. La pluie a percé la terre d'un demi-pied.

— De même on dit aussi. *Cette étoffe, ce drap, ce cuir ne perce point.* C'est-à-dire, Cette étoffe, etc., n'est point percée, pénétrée par l'eau, en d'autres termes, cette étoffe est imperméable.

— Par exagér. *L'orage m'a percé jusqu'aux os.* L'orage m'a extrêmement mouillé.

— Par anal. Se frayer un passage à travers. Percer les buissons, les halliers, les forêts, les forts. Percer les escadrons, les bataillons ennemis. Les Français percèrent l'aile droite de l'armée ennemie. Nos soldats chargèrent impétueusement et percèrent la réserve. Nous eûmes beaucoup de peine à percer la foule.

Je n'ai *percé* qu'à peine
Les flots toujours nouveaux d'un peuple adorateur
(Racine.)

Nous avons tous cru voir Agamemnon lui-même
Qui, *perçant* du tombeau les gouffres éternels... (Id.)

Cher amant, si mes pleurs, mon trouble, mes remords,
Peuvent *percer* la tombe et passer chez les morts.
(Voisenon.)

— Fig. *Percer la foule.* Ils *percent* la foule et parviennent jusqu'à l'oreille du prince. (La Bruy.) Quelle foule de concurrents faut-il *percer* pour en venir là ! (Mass.) La vérité ne peut *percer* la foule des flatteurs pour aller jusqu'à lui. (Fén.)

— Dans le même sens, on dit absol. *Percer.* Essayons de percer. Il faut percer. Nous viendrons à bout de percer. Si compacte que soit la foule, perçons toujours.

— Par. anal. *Le soleil perce les nuages.* Il les pénètre de ses rayons. ‖ *La lumière perce les ténèbres.* Elle les dissipe.

— Fig. La lumière de l'Évangile a percé les ténèbres de l'idolâtrie. Le soleil de la vérité a percé les nuages de l'erreur. Cet amas de verités … qui les cachait aux yeux des hommes. (Boss.)

D'un mystère où des miens l'unique espoir se fonde
Je veux seul aujourd'hui *percer* la nuit profonde.
(Crébillon.)

Que sert à mon esprit de *percer* les abîmes
Des mystères les plus sublimes ? (Racan.)

— *Percer l'avenir.* Le prévoir, y lire ; deviner ce qui arrivera.

Déjà de l'avenir *perçant* la nuit profonde,
Les oracles sacrés le promettent au monde. (Dus.)

— Fig. Approfondir par l'attention et la réflexion de l'esprit. *Percer un mystère. Percer une difficulté. Percer le fond d'une affaire.* Combien de siècles faut-il *percer* pour découvrir son origine ! (Fléch.) Quelle pénétration quand il fallait *percer* les nuages de la dissimulation ! (Id.) La sagesse humaine, toujours enveloppée sous de fausses apparences, doit toujours craindre qu'un coup d'œil plus heureux ne la *perce* enfin et ne la démasque. (Mass.) Vous seule avez *percé* ce mystère odieux. (Rac.)

Mais on ne peut tromper l'œil vigilant des dieux ;
Des plus obscurs complots il *perce* les abîmes. (Volt.)

Ses yeux inévitables
Percent tous les replis de nos cœurs insensés. (Rouss.)

— PERCER. v. n. Se faire ouverture. Les dents vont bientôt percer à cet enfant. Cette tumeur percera d'elle-même. Le bois perce déjà à ce jeune faon.

— Dans un sens analogue. Le jour perce à travers les rideaux de cet appartement. La lune perce à travers les nuages.

— *Percer dans.* Pénétrer dans. Percer dans l'avenir, dans le fond d'une affaire, dans les conséquences d'un principe, dans les suites d'un événement.

— *Percer à travers.*

Mais, malgré l'appareil d'un frivole discours,
Je *perce* en ce moment à travers vos détours. (Cass.)

— Se déceler, se manifester, se faire jour. La vérité perce tôt ou tard. Le secret le mieux gardé finit toujours par percer. Le caractère d'un homme perce plus ou moins dans ses discours, dans sa conduite, dans ses habitudes, dans sa démarche, dans son maintien. L'intention de cet homme perce à travers son silence. Lorsque le vice prend le masque de la vertu, ses regards et sa voix *percent* à travers et font frémir. (Boiste.) La voix aiguë de la satire *perce* à travers le plus brillant concert d'éloges. (Id.) Dans cet ouvrage, le sentiment *perce* à chaque page. (Volt.) Ses camarades lui prodiguent d'autres épithètes déshonorantes, qu'il paraît s'attirer par la dureté qui *perce* dans son caractère. (Barth.)

La noirceur masque en vain les passions qu'elle verse,
Tout se sait tôt ou tard, et la vérité *perce.* (Gass.)

— *Le coup perce dans les chairs.* Il entre dans les chairs.

— T. de véner. *Le cerf perce.* Il tire de long.

— Avoir issue. Cette maison perce dans deux rues, sur deux rues.

— Avancer dans une profession, dans les honneurs, dans la gloire, dans les richesses ; faire son chemin dans le monde. Percer par son mérite. Percer à force d'intrigues. Finir par percer. Commencer à percer. Avoir beaucoup de peine à percer. Le talent de cet homme perce déjà. Aujourd'hui, le mérite seul arrive rarement à percer, tant il y a d'entraves et de corruption dans la société.

— Se propager, se communiquer. La liberté perce chez tous les peuples d'Europe. La raison et l'humanité commencent à *percer* de tous côtés. (Volt.) La philosophie *perce* dans toutes les classes de la société. (Id.) L'attrait du luxe *perçait* en Europe. (Rayn.)

— SE PERCER. v. pron. Se faire une ouverture. Se percer la main, le bras. Le premier, dans un transport amoureux, se *perça* le sein à ses pieds. (La Bruy.) Je songe bien plutôt à me *percer* moi-même. (Rac.)

— Se percer mutuellement. Ils se sont percé la poitrine. Ils se sont percés de coups d'épée. Laissez les méchants et les calomniateurs se *percer* ; jugez-les sans les imiter. (Boiste.) Lorsque Étéocle et Polynice résolurent de terminer entre eux leurs différends, le jour pris, le lieu fixé, les peuples en pleurs, les armées en silence, les deux princes fondirent l'un sur l'autre, et, après s'être *percés* de coups, ils rendirent les derniers soupirs sans pouvoir assouvir leur rage. (Barth.)

— Être percé. Le bois se perce facilement. De tous les métaux, le platine est celui qui se perce le plus difficilement.

PERCERAT. s. m. Ichthyol. Nom vulgaire de la pastenaque, aigle de mer.

PERCERETTE. s. f. Techn. Nom vulgaire du foret, de la vrille.

PERCE-ROCHE. s. f. Entom. Nom vulgaire des térébelles. ‖ Pl., des *perce-roches.*

PERCE-RONDE. s. f. Techn. Compas à verge à l'usage des cribliers. ‖ Pl., des *perce-rondes.*

PERCES. s. f. pl. Techn. Ensemble des trous qu'on fait à un instrument à vent. Les perces de la flûte, du basson, du hautbois, de la clarinette.

PERCE-TERRE. s. m. Bot. Nom vulgaire du nostoc. ‖ Pl., des *perce-terre.*

PERCEUR. s. m. Techn. Ouvrier qui perce les trous. … Ouvrier qui perce les trous de tarrière, dans lesquels on place les chevilles pour fixer le bordage aux membrures du bâtiment.

PERCEVANT. part. prés. du v. Percevoir. Qui perçoit. Il est invar. Les animaux percevant des sensations.

PERCEVANT, ANTE. adj. Qui a la faculté de percevoir. ‖ *Sensibilité percevante.* Sensibilité avec conscience des impressions ; sensibilité cérébrale, nerveuse, animale ; perceptibilité. La sensibilité en quelque sorte latente de certaines parties du corps ne peut pas être entièrement assimilée à celle des végétaux ; puisque ces organes, dont le sentiment est ordinairement si obtus, manifestent dans leurs maladies une sensibilité *percevante,* qui s'annonce par de vives douleurs ; qu'il suffit même de changer le stimulant auquel ils sont accoutumés, pour déterminer ce phénomène. (Richerand.) Dans le sommeil parfait, l'exercice de la sensibilité *percevante* et celui de la contractilité volontaire est entièrement suspendu. (Id.)

PERCEVOIR. v. a. 3e conj. (du lat. *percipere* ; formé de *per,* par, au moyen de ; *capere,* prendre). Recevoir, recueillir. Percevoir un revenu, un droit, un impôt. Percevoir les contributions.

— Philos. Recevoir l'impression des objets, en concevoir l'idée, en éprouver la sensation. Percevoir les sons. On a profité de cette remarque pour rendre à des sourds, même de naissance, mais non pas insensibles à toute espèce de bruit, la faculté de *percevoir* la parole, et de jouir en quelque sorte des avantages de la conversation. (Reydell.) La force de nos passions peut tirer son origine de l'organisation même de nos sens, de la vivacité avec laquelle nous en *percevons* les impressions, pour nous en former intérieurement des idées plus ou moins vives, exactes et durables. (Id.)

— Absol. Chez le vieillard, les perceptions sont peu nombreuses, et diminuent de jour en jour à mesure que les organes des sens s'affaiblissent ; bientôt les impressions deviennent presque nulles. La nature le dépouille progressivement des priviléges dont il a joui de si longues années. Il ne sent plus ; il ne *perçoit* plus. (Reydell.) Omission des Dictionnaires.

— Se prend dans un sens purement métaphysique. Percevoir la vérité.

— SE PERCEVOIR. v. pron. Être perçu, dans l'une et l'autre acception du verbe actif.

PERCHANT. s. m. T. de chass. Oiseau qu'on attache par le pied à une perche, à un pieu, pour attirer les autres oiseaux dans le piége.

PERCHAQUEUE. s. f. Ornith. Nom vulgaire de la mésange à longue queue. V. PERD-SA-QUEUE, qui est le nom correct.

PERCHE. s. f. Métrol. Mesure de superficie anciennement usitée en France. Elle avait de 18 à 20 ou 22 pieds, selon les différentes localités. Cent perches carrées faisaient un arpent ; la perche de Paris valait 3 toises ; celle des eaux et forêts était de 22 pieds. Mesurer à la perche.

— Valeur respective et réduite en mètres, de la perche, dans les principaux pays. ‖ Perche de Bade, 10 pieds de pays, ou mèt. 3,00000. ‖ De Bavière, mèt. 2,91859. ‖ De Berlin, 10 pieds, ou mèt. 3,13854. ‖ De Brême, 16 pieds, ou mèt. 4,62715. ‖ Du duché de Brunswick, 16 pieds, ou mèt. 4,56579. ‖ De Cassel, 14 pieds, ou mèt. 3,98875. ‖ De Cologne, 16 pieds, ou mèt. 4,60189. ‖ De Dresde, 15 1/6 pieds, ou mèt. 4,29611. ‖ De Francfort-sur-Mein, 12 1/2 pieds, ou mèt. 3,55762. ‖ Des forêts de Gotha, 16 pieds, ou mèt. 4,60189. ‖ Des champs de Gotha, 14 pieds, ou mèt. 4,02665. ‖ De Hanovre, 16 pieds, ou mèt. 4,67192. ‖ De Lippe, 16 pieds, ou mèt. 4,63221. ‖ De Lubeck, 16 pieds, ou mèt. 4,6064[illegible]. ‖ De Nassau, 10 pieds, ou mèt. 5,00000. ‖ Du Rhin, 12 pieds, ou mèt. 3,76625. ‖ De Saxe-Weimar, 16 pieds, ou mèt. 5,51166. ‖ De Wurtemberg, 10 pieds, ou mèt. 2,[illegible]. ‖ En Angleterre, mèt. 5,02911. ‖ En Belgique, 10 pieds, ou mèt. 4,71176. ‖ En Danemark, 10 pieds, ou mèt. 3,13821. ‖ En Italie. Parme, mèt. 3,26802. ‖ A Turin, mèt. 6,16518. ‖ En Suède, 16 pieds, ou mèt. 4,75012. ‖ En Suisse. Bâle, 10 pieds, ou mèt. 3,04537. ‖ A Berne, 10 pieds, ou mèt. 2,93[illegible]. ‖ A Neufchâtel, 15 2/3 pieds, ou mèt. 4,59437. ‖ A Zurich, 10 pieds, ou mèt. 3,01379. ‖ En Russie, 15 pieds, ou mèt. 4,46653.

— La chose ou l'espace mesuré, qui a l'étendue d'une perche carrée en superficie. Une perche de pré, de vigne, de jardin, de champ, de bois. Acheter vingt perches de terrain.

— Brin de bois, long de trois à quatre mètres, et de la grosseur du bras. Étendre du linge sur une perche. Un treillage de perches. Mettre un oiseau de proie sur une perche.

— Faucon. *Se battre à la perche.* Se dit de l'oiseau de proie qui se débat continuellement sur la perche, et étend les ailes comme pour voler.

— Loc. prov. et fig. *Se battre à la perche.* Se battre sans se faire grand mal.

— Fig. et fam. *Perche, grande perche.* Personne grande et mince, dont la taille est toute d'une venue. C'est une grande perche. En le voyant, ne dirait-on pas d'une grande perche.

— Archit. *Perches.* Petits piliers ronds, minces, fort élevés et réunis en faisceau, pour supporter les nervures des voûtes ogivales.

— Chass. Branches qu'on élague et que l'on plie, pour y tendre des gluaux, dans les avenues …

— Pêch. Baguette de huit à dix pieds de longueur, dont on se sert pour pêcher, et à laquelle on attache une ligne.

— Techn. Pièce du métier de haute lisse. ‖ Morceau de bois auquel on attache une étoffe pour en faire ressortir le poil. ‖ *Tirer un drap à la perche.* Le lainer, en tirer le poil avec des chardons sur la perche.

— Véner. Chacune des deux tiges principales du bois des cerfs.

PERCHE. s. f. (du lat. *perca*). Ichthyol. Genre de poissons osseux thoraciques, caractérisé par une sorte de crête épineuse très-piquante placée sur le dos ; il renferme un grand nombre d'espèces. La perche de nos rivières a une chair blanche, ferme, fine, et d'une saveur exquise ; c'est l'un des meilleurs poissons d'eau douce. Elle est répandue dans toute l'Europe et dans une grande partie de l'Asie. Elle se plaît également dans les lacs et les ruisseaux d'eau vive. Elle ne parvient guère, dans les contrées tempérées, et particulièrement dans celles que nous habitons, qu'à la longueur de six ou sept décimètres, mais dans les pays plus rapprochés du Nord, elle présente des dimensions bien plus considérables. Perche diacanthe. Perche fluviatile. Perche fourcroy. Perche korkor. Perche loubine. Perche murdjan. Perche pentacanthe. Perche pointillée. Perche porte-épines. Perche praslin. Perche septentrionale. Perche tricanthe. Perche d'utopie. Laisserons-nous la *perche,* délices des tables, seule entre les enfants des fleuves égale aux poissons de l'Océan, seule rivale du surmulet vermeil ? Sa chair est d'un goût relevé, ferme, et se lève par tranches que divisent les arêtes. (Castel.) La *perche* aux mailles d'or, à l'aviron vermeil. (Id.) Et la *perche* étalant sa nageoire pourprée. (Del.) La *perche* à l'œil ardent, et de pourpre embellie. (Boisjolin.)

— *Perche chrysoptère.* V. CICLE. ‖ *Perche coro.* V. SANDRE. ‖ *Perche dorée.* Un des noms vulgaires de la gremille goujonnière. ‖ *Perche jube.* V. PRISTIPOME. ‖ *Perche marine.* Nom sous lequel on a désigné l'holocentre marin. ‖ *Perche de mer.* V. SERRAN. ‖ *Perche œillée.* Un des noms vulgaires du priacanthe macrophthalme. ‖ *Perche ondulée.* V. SCIÈNE. ‖ *Perche pertuse.* V. DIAGRAMME. ‖ *Perche rude.* V. CINGLE. ‖ *Perche saxatile.* V. CHROMIS. ‖ *Perche umbre.* V. OMBRINE. ‖ *Perche vénéneuse.* V. DENTÉ. ‖ *Perche zingel.* V. CINGLE.

PERCHE. (LE) Géogr. Ancien pays de France, entre la Normandie, le Maine, l'Orléanais et l'Ile-de-France ; Mortagne en était la capitale. Il est enclavé aujourd'hui dans les départements de l'Orne, de l'Eure et d'Eure-et-Loire.

PERCHÉ, ÉE. part. pass. du v. Percher. S'empl. adjectiv. Un oiseau perché. Des poules perchées. Le pinson est plus souvent posé que *perché.* (Buffon.) Et jusque dans leurs cours un nombre égal d'oiseaux est *perché* sur les toits. (Delille.)

— *Perché dans.* Effrayer les oiseaux *perchés* dans mes allées. (Boil.)

— *Perché sur.* Maître corbeau sur un arbre *perché.* (La Font.) *Perchés* sur les arbres, les oiseaux nettoient leurs plumes, et les humectent de ce suc huileux et brillant qui les rend impénétrables à l'eau. (Deleuze.) Un énorme vautour *perché* sur la cime d'un arbre mort y semblait encore attendre le passage d'un augure. (Chateaub.)

— Fig. *Il est toujours perché sur sa grandeur, sur ses aïeux.* Se dit d'un homme entêté de sa noblesse.

— Blas. Se dit d'un oiseau qui est posé sur une branche d'un émail autre que celui dont il est peint lui-même. Perché et grilleté d'argent.

— subst. *Tirer les faisans au perché.* Les tirer lorsqu'ils sont perchés.

PERCHÉE. s. f. Réunion, groupe d'oiseaux perchés. Une perchée d'oiseaux. Des perchées d'oiseaux.

— Agric. Se dit des billons, séparés par des fosses, sur lesquels on plante la vigne ou les asperges.

— Chass. Piége à prendre les petits oiseaux.

PERCHER. v. n. 1re conj. (rad. *perche*). Se poser sur une perche, sur une branche d'arbre, sur une baguette, etc. ; se dit proprement des oiseaux. Pendant la nuit, la plupart des oiseaux perchent sur des buissons ou sur des arbres. Les corbeaux se réunissent en foule pour percher sur ce grand arbre.

— Par extens. Se dit de tout lieu élevé sur lequel les oiseaux se posent. Cet oiseau a perché longtemps sur ma fenêtre. Ces corneilles perchent habituellement dans le clocher, sur le toit du palais.

— SE PERCHER. v. pron. Même signification que le verbe neutre ; avec cette différence que *percher,* v. n. s'entend de l'habitude qu'ont certains oiseaux de se poser sur une perche ou sur une branche, par opposition à certains autres oiseaux qui jamais ne s'y posent ; tandis que *se percher* signifie plutôt l'action de se poser sur une perche, sur une branche, à la fin du vol.

— Absol. Il y a des oiseaux qui perchent ; il y en a qui ne perchent pas. Les perdrix grises, les cailles, les alouettes ne perchent pas.

— Fig. et fam. Se mettre en un lieu élevé pour mieux voir ou pour mieux entendre. Où diable … lorgner ? pourquoi vous percher si haut ? De l'endroit où je me suis perché, je découvre un vaste horizon.

PERCHER. s. m. (pr. *per-ché*). Technol. Bâton sur lequel on étend les mottes à brûler pour les faire sécher.

PERCHERON, ONNE. adj. et s. Géogr. Habitant de la province du Perche. ‖ Qui appartient au Perche ou à ses habitants.

PERCHETTE. s. f. (dimin. de *perche*). Agric. Petite perche qui sert à soutenir un jeune arbre.

— Pêch. Filet plat, monté sur un cercle de fer ou de bois, et garni d'un poids assez lourd pour le maintenir au fond de l'eau. On l'appelle aussi *Balance.*

PERCHEUR, EUSE. adj. Ornith. Qui se perche, qui a l'habitude de se percher. || PERCHEURS. s. m. pl. Ordre de la classe des oiseaux, comprenant ceux qui se perchent sur les arbres.

PERCHEUSE. s. f. Ornith. Nom vulgaire de la farlouse ou alouette des prés, ainsi appelés à cause de son habitude, étrangère aux alouettes communes, de se percher sur les arbres.

PERCHIDE. adj. des 2 g. Ichthyol. Qui ressemble à la perche. || PERCHIDES. s. m. pl. Famille de poissons qui a pour type le genre perche. Cette famille se compose de poissons dont le corps est oblong, plus ou moins comprimé, et couvert d'écailles généralement dures, dont la bouche est grande et armée de dents, et dont les opercules sont épineux ; ils sont ornés de belles couleurs.

PERCHIS. s. m. (pr. *per-chi*). Hortic. Bois de dix à quinze ans. || Clôture faite avec des perches.

PERCHLORATE. s. m. (pr *per-klo-ra-te*). Chim. Syn. inusité de Oxychlorate.

PERCHLORÉ, ÉE. adj. (pr. *per-klo-ré*). Chim. Qui contient la plus grande proportion de chlore. Ether perchloré.

PERCHLORIQUE. adj. (pr. *per-klo-ri-ke*). des 2 g. Chim. Syn. de Perchloré.

PERCHLORURE. s. m. (pr. *per-klo-ru-re*). Chim. Composé qui contient autant de chlore qu'il peut en renfermer à l'état de combinaison. Perchlorure de carbone.

PERCHLORURÉ, ÉE. adj. (pr. *per-klo-ru-ré*). Chim. Qui se trouve à l'état de perchlorure.

PERCHOIR. s. m. Bâton sur lequel on fait percher un oiseau. Lieu où l'on met percher les volailles d'une basse-cour.

— Faucon. Endroit où se perchent les oiseaux de proie.

PERCHOT. s. m. (pr. *per-cho*). Anc. art milit. Pique longue. Sorte de perche ferrée.

— Ichthyol. Poisson de la Nouvelle-Bretagne.

PERCIDE. s. m. Ichthyol. Genre de poissons, voisins des côtes et habitant les mers de l'Inde.

PERCIÈRE. s. m. Anc. jurispr. Droit de terrage. || Portion de fruits recueillis dans un fonds, et rendue à celui de qui le fonds a été acheté.

PERCILLETTE. s. f. (pr. *per-ci-iè-te*). Bot. Genre de la famille des mousses, qui comprend une dizaine d'espèces, la plupart d'Europe ; quelques-unes ont été observées aux Etats-Unis et à la Guadeloupe.

PERCIS. s. m. (pr. *per-ci*). Hist. nat. L'un des noms de la sciène cylindrique.

PERCLUS, USE. adj (pr. *per-klu, per-kluse* ; du lat. *præclusus*, formé de *præcludere*, interdire). Impotent de tout son corps ou d'une partie. Être tout perclus, à moitié perclus. Rendre perclus. Revenir, rester, demeurer perclus. La superstition rend aveugle et la poltronnerie rend *perclus*. (De Juss.)

L'énormité du fait le rendit si confus,
Que d'abord tous ses membres demeurèrent *perclus*.
(La Font.)

— *Perclus de.* Perclus d'un bras, d'une jambe. Perclus de tous ses membres. Elle est percluse de la moitié du corps.

— Fig. et fam. *Cerveau perclus, esprit perclus.* Tête faible, pauvre esprit. C'est un cerveau perclus. Il a l'esprit perclus.

PERCNOPTÈRE. adj. des 2 g. (ét. gr., περκνός, noir ; πτερόν, aile). Ornith. Qui a les ailes noires ou tachetées de noir.

— s. m. Genre d'oiseaux voisins des vautours. Les percnoptères ont la tête nue en devant, le bec assez grêle, le cou plumeux, les narines longitudinales ; tout le plumage est blanc, varié de brun et de roussâtre, avec les grandes pennes alaires noires. Le percnoptère est commun en Egypte, en Turquie, en Espagne, en Suisse.

PERCNOS. s. m. (pr. *per-knoss*). Ornith. Oiseau de proie, variété du genre aigle.

PERCOÏDE. adj. des 2 g. Ichthyol. Qui ressemble à une perche. || PERCOÏDES. s. m. pl. Famille de poissons, qui a pour type le genre perche. V. PERCHIDE.

PERÇOIR. s. m. ou **PERÇOIRE.** s. f. Techn. Instrument avec lequel on perce.

— Tonnell. Foret pour percer des pièces de vin ou d'autre liqueur.

— Serrur. Outil d'acier qui sert à percer le fer à chaud et à froid.

— Maréch. Morceau de fer troué, sur lequel on pose la pièce de fer qu'on veut percer.

— Menuis. Petit outil à manche, dont le fer [illegible] du bois, lorsqu'on l'enfonce dedans pour y faire un trou.

— Potier. Outil de fer pointu avec lequel on fait des trous à de petites pièces de poterie.

— Conchyl. Nom marchand d'une espèce de buccin, qui fait aujourd'hui partie du genre vis.

PERCOPHIS. s. m. (ét. gr., πέρκη, perche ; ὄφις, serpent). Ichthyol. Genre de poissons qui tient, ainsi que son nom l'indique, des perches et des serpents. Il se compose d'une seule espèce, le percophis du Brésil.

PERÇU, UE. part. pass. du v. Percevoir. S'empl. adjectiv. Reçu, recouvré. Impôt perçu. Droit, revenu perçu. Contributions perçues.

— Dont on a reçu l'impression. Objet perçu. Vérité perçue. Pour qu'une impression soit *perçue*, il est nécessaire que l'action qui la produit ait une durée appréciable. (Reydell.)

PERCULAIRE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des apocynées.

PERCUSSARIE. s. f. Bot. Genre d'hydrophytes loculés, établi pour placer quelques espèces d'oscillatories et de scytonèmes. Les espèces de ce genre habitent les eaux douces, vives et courantes.

PERCUSSION. s. f. (du lat. *percussio*, même signif.). Action de frapper. Coup par lequel un corps en frappe un autre. Choc éprouvé par le corps qui frappe et par celui qui est frappé. Percussion forte, violente, soudaine. Les lois, les effets de la percussion.

— Mécan. *Centre de percussion.* Point où se réunit toute la force d'un corps qui en frappe un autre. || *Percussion directe.* Celle qui se fait suivant une ligne perpendiculaire à l'endroit du contact, et qui passe par le centre de gravité commun de deux corps qui se choquent. || *Percussion oblique.* Celle où l'impulsion se fait suivant une ligne oblique à l'endroit du contact, ou suivant une perpendiculaire qui ne passe pas par le centre de gravité de deux corps.

— Pathol. Méthode d'exploration à l'aide de laquelle, en frappant sur les parois d'une cavité du corps, on peut reconnaître les lésions des parties contenues dans cette cavité. Percussion médiate, immédiate. La *percussion* est surtout employée pour éclairer le diagnostic des maladies des organes thoraciques ; elle se fait en frappant avec le bout des quatre doigts réunis sur une seule ligne, et avec leur portion pulpeuse, perpendiculairement et non obliquement, légèrement et en relevant la main aussitôt qu'elle a porté. (Nyst.) La *percussion* appliquée aux maladies qui comportent l'emploi de ce procédé apprend, tantôt que la sonorité normale est exagérée, tantôt qu'elle a disparu au point d'être remplacée par une matité complète. (Max. Simon.) || Cette acception est omise dans le Dictionnaire de N. Landais.

— Mus. Choc de la dissonance, qui frappe sur le premier temps de la mesure. La préparation, la percussion et la résolution, sont les trois circonstances que l'on distingue dans l'emploi de la dissonance sur un temps fort. || *Instruments de percussion.* Instruments dont on joue en les frappant, tels que les cymbales, les timbales, les tambourins, la grosse caisse.

PERCUTÉ, ÉE. part. pass. du v. Percuter. S'empl. adjectiv. Corps percuté.

— Pathol. Ventre percuté. Poitrine percutée.

PERCUTER. v. a. 1re conj. (du lat. *percutere*, même signif.). Frapper. Un corps qui percute un autre corps.

— Pathol. Employer la percussion comme moyen d'exploration médicale. Percuter le ventre, les reins, la poitrine d'un malade. Percuter une cavité. Pour arriver aux résultats qu'on se propose en *percutant* la poitrine, celui d'obtenir le véritable son que rend cette cavité, il y a diverses précautions à prendre. (Mérat.)

— Neutral. Il faut, en général, *percuter* sur les os et non dans les espaces intercostaux ; si l'on explore comparativement les deux côtés de la poitrine, il faut choisir les deux points semblables, les frapper avec une égale force et sous le même angle. (Nyst.) La force avec laquelle on *percute* est réglée sur l'épaisseur des parois de la poitrine et la vigueur des sujets malades. (Mérat.)

— *Percuter médiatement.* Interposer un corps solide et conducteur du son, entre la main qui percute et le thorax exploré.

— SE PERCUTER. v. pron. Se frapper.

— Etre percuté. Les parties douloureuses doivent se percuter avec légèreté.

PERCY. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Ville-Dieu (Manche) ; 2,200 hab.

PERCY (P.-François, baron). Chirurgien militaire français, né dans le départ. du Doubs en 1754, mort à Paris en 1825 ; fit d'utiles innovations, sauva 12,000 blessés de l'armée des alliés en 1814, suivit l'armée française à Waterloo.

PERDABLE. adj. des 2 g. Qui peut se perdre. Procès perdable. Cause perdable. Pari, gageure perdable. Je me compose à perdre la vie sans regret ; mais comme *perdable* de condition, non comme molesté et importune. (Montaigne.)

PERDANT. part. prés. du v. Perdre. Qui perd. Il est invariable. Des ministres perdant leurs places. Des arbres perdant leurs feuilles. Une femme perdant son mari. Des enfants perdant leur père.

PERDANT, ANTE. s. Celui, celle qui perd [illegible] gagnants et les perdants. C'est moi qui suis le perdant.

— Il s'empl. adjectiv. Un billet perdant. Les numéros perdants. Une série perdante.

PERDENDOSI. loc. adv. (pr. *per-dènn-do-ci* ; mots italiens qui signifient littéralement, *en se perdant*). Mus. On écrit ces mots sous un passage d'un morceau de musique, pour indiquer qu'on doit l'exécuter en affaiblissant insensiblement le son, jusqu'à n'être plus entendu.

PERDEUR, EUSE. s. Celui, celle qui perd, qui est sujet à perdre. Ces *perdeurs* de cognée. (Rabel.) La bonne compagnie est une *perdeuse* de temps. (Le pr. de Ligne.)

PERDIABLÉ, ÉE. adj. Polém. relig. Qui est entièrement possédé du diable. Luther appelait les calvinistes, endiablés, *perdiablés*, transdiablés. (Pélisson.)

PERDICCAS. Nom de trois rois de Macédoine, qui régnèrent, le premier en 729, le second en 457, et le troisième en 413 av. J.-C. || PERDICCAS. Un des plus célèbres généraux d'Alexandre, celui auquel il remit son anneau en mourant, le désignant ainsi pour son successeur. Les autres capitaines d'Alexandre se liguèrent contre lui, le battirent près de Memphis, l'an 322 av. J.-C. Perdiccas fut assassiné par ses propres officiers.

PERDICÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble au perdicion ou à la perdicie. || PERDICÉES. s. f. pl. Famille de plantes labiatiflores, qui a pour type le genre perdicion.

PERDICION s. m. ou **PERDICIE.** s. f. Bot. Genre de plantes labiatiflores, indigènes du cap de Bonne-Espérance.

PERDICITE. s. f. (rad. lat. *perdix*, perdrix). Minér. Variété de pierre qui a la couleur du plumage de la perdrix.

PERDITION. s. f. (pr. *per-di-ci-on* ; du lat. *perditio*, formé de *perdere*, perdre). Dégât, dissipation, gaspillage ; mauvais emploi d'une chose. C'est une perdition, une véritable perdition.

— En ce sens, il ne s'emploie guère que dans cette location familière, *S'en aller en perdition.* Tout son bien s'en va en perdition. Cette grande fortune s'en va en perdition.

— Mar. *Etre en perdition.* Être en danger de se jeter à la côte.

— Relig. chrét. État d'une âme hors de la voie du salut, c'est-à-dire, qui est dans l'habitude du péché, ou dans une croyance opposée à celle de l'Eglise. Etre dans le chemin de perdition, dans la voie de perdition. Fréquenter une maison de perdition.

— Style bibl. *Enfant de perdition, fils de perdition.* Judas, l'Antechrist.

PERDOTTE. Myth. slav. Divinité des anciens Prussiens, qui avait quelque analogie avec Neptune.

PERDRE. v. a. 4e conj. (du lat. *perdere*, formé du gr. πέρθειν, ruiner) Ce verbe a deux significations principales et tranchées, auxquelles toutes les autres se rattachent par des nuances et des analogies. Il signifie Cesser d'avoir ou n'avoir plus, et Ruiner ou endommager ; ainsi d'une part, il marque privation, de l'autre détérioration. A bien prendre, ces deux significations mêmes n'en font qu'une ; car l'une n'est que le complément de l'autre. La détérioration n'est-elle pas un commencement de privation, et la privation est-elle autre chose qu'une détérioration complète ? Nous faisons cette remarque, parce que le verbe *perdre* est très-étendu, et entremêlé d'une foule de locutions au milieu desquelles on aurait de la peine à se retrouver, si l'on ne s'appuyait sur quelques principes.

— Être privé d'une chose. Perdre son bien, sa place. Perdre un royaume, une couronne. Celui qui s'attache à Dieu ne *perd* ni ses biens ni son honneur. (Boss.) Il a pu *perdre* l'empire sans perdre la gloire. (Id.) Il me faut tout *perdre*, et toujours par vos coups. (Rac.) Ce royaume n'a pu essuyer de grands désastres sans *perdre* encore tous les vaisseaux qu'il envoyait pour les prévenir. (Volt.) On voit bien que c'est le courage d'esprit qui fait *perdre* ou conserver les Etats, qui les élève ou les abaisse. (Id.) On ne jouit sans inquiétude que de ce qu'on peut *perdre* sans peine. (J.-J. Rouss.) J'ai *perdu* ma fortune, mon existence ; je ne sais ce que je deviendrai, et cependant je jouis de la vie. (Mme de Staël.)

Quoi ! c'est là Noémi ! Non, leur répondit-elle ;
Ce n'est plus Noémi ! Ce nom veut dire belle :
J'ai perdu ma beauté, mon fils et mon ami.
Nommez-moi malheureuse, et non pas Noémi.
(Florian.)

— Manquer à profiter. Perdre l'occasion qui s'était offerte. Perdre le moment favorable. *Perdait*-il une occasion de pacifier les différends ? (Fléch.)

— Être privé, en totalité ou en partie, de choses qui nous sont inhérentes, qui sont des modifications de notre être, qui tiennent à notre personne. Perdre un bras, une jambe, un doigt, un œil, une oreille. Perdre la vue, les forces, la santé. Perdre le repos, le sommeil, l'appétit. Perdre son embonpoint, sa fraîcheur. Perdre la gaieté, l'égalité d'humeur. Perdre l'usage de ses sens. Cette fille infortunée a *perdu* le sommeil. (La Bruy.) *Perdez*-en la mémoire aussi bien que la vue. (Rac.) Les richesses font *perdre* la mémoire. (Dufresny.) Goetz de Berlichingen fut surnommé la Main de fer, parce qu'ayant *perdu* sa main droite à la guerre, il [illegible] saisissait très-bien la lance. (Mme de Staël.) Il n'a point *perdu* cette vive blancheur, et cet éclat qui charme les yeux. (Fén.)

On dit que ton front jaune, et ton teint sans couleur
Perdit en ce moment son antique pâleur. (Boileau.)

— Être privé d'un avantage, en quelque genre que ce soit. Perdre la grâce de Dieu. Perdre les bonnes grâces, l'estime, l'affection, la bienveillance de quelqu'un. Perdre sa réputation, son honneur, son crédit. Deux mots que lui dit son père lui font bien entendre qu'il n'a pas *perdu* ses avantages. (Boss.) Il n'est pas permis aux rebelles de faire *perdre* la majesté à un roi qui était en naissance. (Id.) Il perd le peu de lustre qu'un peu de mémoire lui donnait. (La Bruy.) Il *perdit* leur amour et leur fidélité. (Mass.) Mais enfin la fière Sparte perdit les mœurs et la liberté comme les avait *perdues* la savante Athènes. Sparte a fini. (J.-J. Rouss.) Quoique l'homme ait *perdu* tant de prérogatives, quelle autorité lui reste encore dans la nature. (De Beauvais.)

— Se priver soi-même d'une chose. Il *perd* la crainte de Dieu, et, avec elle, il *perd* son repos et tout le bonheur de sa vie. (Mass.) Ils perdent leur innocence, en la faisant *perdre* à ceux qui les écoutent. (Id.) Elle avait *perdu* le goût des plaisirs et des vanités. (Fléch.) Il sut obéir aux ordres du souverain pontife, et, sans *perdre* le respect de fils, défendre les droits du souverain. (Id.) Vous *perdez* le respect, mais je pardonne à l'âge. (Corn.) C'est encore là que l'honneur d'un homme de guerre, d'un magistrat, d'un homme de lettres, dépend souvent d'une femme qui a *perdu* le sien. (B. de St-P.)

— Être privé d'une personne. Perdre un guide éclairé, un protecteur puissant. Cette ville a perdu un bon administrateur. On le négligea comme un serviteur qu'on ne pouvait *perdre*. (Fléch.) Elle savait trouver Dieu, là même où les autres le *perdent*. (Id.) Il faut souvent choisir entre elles, ou les *perdre* toutes deux. (La Bruy.) On *perd* tout quand on *perd* un ami si fidèle. (Corn.) Il faut venger un père et *perdre* une maîtresse. (Id.) Je *perds* mon plus ferme soutien. (J.-J. Rouss.)

— Être privé pour toujours, séparé par la mort. Perdre son père, sa mère, ses enfants. Perdre ses amis l'un après l'autre. Je serrais les bras, mais j'avais déjà *perdu* ce que je tenais. (Boss.) S'il me *perd*, je prétends qu'il me retrouve en toi. (Corn.) L'homme meurt autant de fois qu'il *perd* ceux qu'il aime. (Boist.) J'ai *perdu* dans la fleur de leur jeune saison six frères. (Rac.) J'ai *perdu* mes parents dans mon enfance, et je ne les connus jamais. (X. de Maistre.)

Des fils qu'elle a *perdus* tout lui parle en ces lieux ;
Ces arbres, ces vallons reçurent leurs adieux.
(Aimé-Martin.)

Votre fils ! par quels coups l'avez-vous donc *perdu* ?
Quel oracle sur vous les dieux ont-ils rendu ?
(Voltaire.)

— Par anal. Ces arbres ont perdu leurs feuilles. Ces fruits ont perdu leur âpreté. Cette pierre a perdu de sa dureté. Ce drap a perdu sa couleur, de sa couleur, son lustre, de son lustre. L'herbe qui sèche dans la prairie *perd* à midi sa fraîcheur du matin. (Fléch.) Ces lieux pour nos bergers ont *perdu* leurs appas. (Boil.) Nous voyons tous les jours la mer gagner du terrain dans de certaines côtes, et en *perdre* dans d'autres. (Buff.) Les champs incultes ont *perdu* la fécondité qu'ils devaient aux sueurs de l'homme. (Chateaub.)

— Voir périr dans un combat, une bataille. L'ennemi *perdit* à Hanau plus de douze mille hommes. (L. Gallois.) Enfin, sous le grand maître Villiers de l'Ile-Adam, Soliman s'empara de Rhodes après avoir *perdu* cent mille hommes devant ses murs. (Chateaub.) Les Suédois n'avaient pas *perdu* six cents hommes. (Volt.)

— *Perdre à.* La véritable grandeur ne *perd* rien à être vue de près. (La Bruy.) Les rois ne *perdent* rien à être accessibles. (Mass.) Je *perds* moins à mourir qu'à vivre leur sujette. (Corn.)

— *Perdre de.* Sans que mon livre *perde* beaucoup de son étendue et de son utilité. (La Bruy.)

— Fig. Cette action perd de son prix, beaucoup de son prix, tout son prix.

— *Perdre la vie.* Mourir. On ne *perd* qu'une fois la vie et la confiance. (P. Syrus.)

— *Perdre la parole, l'usage de la parole.* Ne pouvoir plus parler. Le malade a perdu la parole pendant deux jours.

— Fig. *En perdre la parole.* Rester muet de surprise, d'admiration ou de crainte.

— *Perdre haleine, l'haleine, perdre la respiration.* Manquer de respiration, ne pouvoir plus respirer. Dans un sens moins rigoureux, Respirer péniblement.

— *Perdre la tête.* Avoir la tête tranchée. Etre condamné à perdre la tête.

— Fig. *Perdre la tête, perdre l'esprit.* Devenir fou.

— Dans un sens plus usité. Ne plus savoir où l'on en est. Il a tant d'embarras, tant de chagrins, tant d'occupations, qu'il perd la tête, qu'il en perdra la tête. Les matelots furent troublés jusqu'à *perdre* l'esprit. (Boss.) La gouvernante, cette brave femme qui est toujours si prudente, il paraît que pour le coup elle a *perdu* la tête. (X. Marmier.)

— *Perdre la mémoire.* Oublier. De ses autres bienfaits j'ai *perdu* la mémoire. (Rac.)

— Egarer. Ne pas savoir ce qu'un objet est [illegible] gants, sa canne.

Il saisit, reconnaît le fil qu'il a *perdu*,
Et de joie et d'espoir il tressaille éperdu.
(J. B.-Fellens.)

Un villageois ayant *perdu* son veau,
L'alla chercher dans la forêt prochaine.
(La Fontaine.)

— *Perdre quelqu'un.* L'égarer. Cette bonne a perdu à la promenade l'enfant qui lui était confié.

— *Perdre quelqu'un.* Le détourner de la route qu'il devait tenir. Ce postillon a perdu ses voyageurs.

— Cesser de suivre. Perdre son chemin. Per-

dre son rang. Perdre la file. Les chiens ont perdu la piste de la bête.

— Fig. On *perd* tout à coup la route de leur cœur et de leur esprit. (La Bruy.) Je désire rappeler à des hommes ingrats la route du bonheur qu'ils ont *perdue*, et la tracer à leurs enfants innocents. (B. de St-P.)

— *Perdre la trace, les voies, le train d'une affaire.* N'être plus au courant d'une affaire, ne savoir plus à quel point elle en est.

— *Perdre du terrain.* Reculer dans une affaire au lieu d'avancer.

— *Perdre de vue.* Ne plus voir, ne plus apercevoir. Perdre de vue un vaisseau. Perdre quelqu'un de vue dans la foule. Sitôt qu'elle eut *perdu* de vue le vieillard et sa famille, son dessein se représenta à elle tel qu'il était. (La Font.)

Epire, c'est assez qu'Hermione rendue
Perde à jamais tes bords et ton prince de vue. (Rac.)

— Fig. Dans ces mouvements violents, hors de leur temps, le monde *perd* de vue ces grands esprits précurseurs. (Ed. Quinet.)

— Fig. *Ne pas perdre quelqu'un de vue.* Le surveiller soigneusement. Une mère attentive et prudente ne doit jamais perdre sa fille de vue. ‖ *Perdre quelqu'un de vue.* Être longtemps sans en entendre parler.

— *On ne peut le suivre, on le perd de vue.* Se dit d'un homme qui se jette dans des discours trop élevés.

— *Perdre de vue une affaire.* Cesser de la suivre, de s'en occuper.

— En parlant des choses spirituelles. *Ne jamais perdre de vue les biens éternels.* Les avoir toujours présents à l'esprit, à la pensée.

— *Perdre le fil d'un discours.* Ne pouvoir plus suivre le discours qu'on avait commencé, ne plus se ressouvenir de l'ordre ni de l'enchaînement des idées. On lui a fait perdre le fil de son discours. ‖ On le dit également en parlant de la peine qu'on a à suivre le discours d'un autre. Cet orateur débite avec trop de rapidité, on perd souvent le fil de son discours.

— *Perdre pied, perdre terre.* Ne plus trouver le fond de l'eau avec ses pieds.

— Fig. Ne savoir plus où l'on en est.

— *Perdre terre.* S'en éloigner assez pour ne plus l'apercevoir. Le vaisseau a perdu terre.

— Mar. Sur la Méditerranée, *perdre la tramontane*, ne plus apercevoir l'étoile polaire à travers les nuages; ne pouvoir plus s'aider de la boussole, à cause de l'agitation du navire.

— Fig. et fam. *Perdre la tramontane.* Être troublé, n'avoir plus de contenance, ne savoir plus ce qu'on fait ni ce qu'on dit. ‖ *Perdre la carte.* Se brouiller, se troubler, se confondre dans ses idées.

— Faire un mauvais emploi, un emploi inutile d'une chose. Perdre son temps. Perdre le temps. Perdre ses pas, ses démarches, ses soins, sa peine. Perdre sa jeunesse. Perdre sa matinée. Perdre sa journée entière. Aucune occupation ne lui faisait *perdre* ces heures particulières qu'il destinait à la méditation. (Boss.) Après avoir *perdu* la moitié de ma vie à nourrir une passion malheureuse, je consacrais l'autre partie à la justifier. (J.-J. Rouss.) Voulons-nous *perdre* à disputer sur l'essence divine, ce temps si court qui nous est donné pour l'honorer. (Id.) Il serait triste d'avoir *perdu* un temps si précieux. (Volt.) Dans ces rêves flatteurs que j'ai *perdu* de jours! (Rac.) C'est trop *perdre* de temps à souffrir ce discours. (Corn.) Quand un jeune homme *perd* son argent et son temps à courir après une maîtresse, on le ramène à l'économie et à sa maison en le mariant avec une honnête femme. (B. de St-P.)

. . . En quels retardements
D'un jour si précieux *perdons*-nous les moments ?
(Racine.)

Contre tous les poisons soigneux de me défendre,
J'ai *perdu* tout le fruit que j'en pouvais attendre. (Id.)

. . . Chacun à ce métier
Peut *perdre* impunément de l'encre et du papier.
(Boileau.)

— Fig. *Vous y perdrez vos pas.* Vous ne réussirez pas dans cette entreprise. Il a beau faire, il y perdra ses pas. ‖ *Perdre son latin.* Employer sans succès son savoir et sa peine. ‖ *A laver la tête d'un âne, d'un Maure, on perd sa lessive.* C'est peine perdue que de vouloir instruire une personne indocile, obstinée, stupide, ou de vouloir lui faire entendre raison.

— Avoir du dessous, du désavantage, au lieu du gain, de l'avantage que l'on s'était promis. Perdre une gageure, un pari, un dédit. Perdre une partie, la partie. Perdre partie, revanche et le tout. Perdre une bataille. Perdre la bataille. Perdre sa supériorité. Nous avons *perdu* une bataille. (La Bruy.)

— *Jouer à tout perdre.* Exposer tout d'un coup, sur une seule chance, tout ce qu'on a, ou les plus grands intérêts dont on est chargé. Il joue [illegible] perdre.

— *Perdre le fruit d'une chose.* Ne pas recueillir les avantages qu'on devait en attendre. On aime à voir ses soins réussir, à ne point *perdre* le fruit de ses dépenses. (Volt.) Le vainqueur *perdit* le fruit de sa conquête. (Id.) Charles XII avait *perdu* en un jour le fruit de neuf ans de travaux, et de près de cent combats. (Id.) Vous ne *perdrez* pas le fruit d'un effort qui vous a tant coûté. (J.-J. Rouss.)

— Absol. Ne pas obtenir le gain, le profit que l'on espérait. Il faut savoir perdre pour gagner. Perdre au change. Ne rien perdre, ne rien gagner. Il crut que c'était un gain que de savoir *perdre.* (Fléch.) Le vrai moyen de gagner beaucoup est de ne vouloir jamais trop gagner, et de savoir *perdre* à propos. (Fén.) ‖ *Jouer à qui perd gagne.* Jouer en convenant que celui qui perdra selon les règles ordinaires du jeu, gagnera la partie. ‖ Fig. et fam. Se procurer un avantage réel au prix d'un désavantage apparent.

— *Perdre sur une marchandise.* La vendre moins cher qu'on ne l'a achetée. ‖ *Perdre dans un commerce.* Ne pas retirer ses avances. Y souffrir du dommage, du préjudice. ‖ On dit de même, *perdre sur un marché* ou *dans un marché.*

— Diminuer de valeur. Le papier de ce négociant perd sur la place. Cette marchandise, cette denrée a perdu considérablement.

— Fig. *Cet homme, cet ouvrage a beaucoup perdu.* On en fait beaucoup moins de cas qu'auparavant. ‖ *Sa réputation perd chaque jour.* De jour en jour on diminue de l'estime qu'on faisait de lui. La fierté prend sa source dans la médiocrité; on *perdrait* en se montrant de trop près. (Mass.)

— Décréditer, déshonorer, ruiner. Cet homme vous perdra. La fréquentation de cette société l'aura bientôt perdu. Une seule parole imprudente a suffi pour le perdre. Ses ennemis ont eu beaucoup de peine à le perdre dans l'esprit du roi. *Perdez* Héraclius et sauvez votre père. (Corn.) Il *perd* trop d'innocents pour sauver un coupable. (Id.) Il travaille à le *perdre*, et le *perd* à regret. (Id.) Je t'ai laissé ton erreur, parce qu'elle a pu t'être utile; mais à présent qu'elle te *perdrait*, il faut te l'ôter. (J.-J. Rouss.)

. . . Il peut, dans ce désordre extrême,
Epouser ce qu'il hait et *perdre* ce qu'il aime. (Rac.)

— Corrompre, débaucher, gâter l'esprit, le jugement, dépraver les mœurs. Perdre quelqu'un par des flatteries. Perdre les jeunes gens par des maximes dangereuses, par de coupables exemples. Perdre une jeune fille, en abusant sa crédulité. Que penser de ceux qui consacrent à *perdre* les hommes ce flambeau divin qu'il leur donne pour les guider ? (J.-J. Rouss.)

— Avec un nom de chose inanimée pour sujet. L'orgueil perd les hommes. L'ambition perd les grands. Les passions ont *perdu* Salomon. (Boss.) Les passions *perdent* les peuples comme les individus. (La Rochef.) L'amour des richesses l'a *perdu* comme tant d'autres. (B. de St-P.)

— Relig. chrét. Compromettre le salut; faire tomber dans la damnation. Vous *perdez* une âme qui devait jouir éternellement de Dieu. (Mass.) Ils ne comptent pour rien le gain du monde entier, s'ils venaient à *perdre* leur âme. (Id.)

— Simplement, Endommager une chose. L'inondation a perdu les foins et les blés. Cette tache d'huile perd mon habit

— *Un moment peut tout perdre.* Il suffit d'un moment pour compromettre le sort de l'entreprise, pour la faire manquer.

— Grav. *Perdre une taille.* La rendre insensible, la joindre à une autre, de manière que les deux se confondent ensemble.

— T. de jeux. *Perdre les cartes.* Faire moins de levées que la personne contre laquelle on joue.

— Loc. prov. *Perdre son ours, son ourse.* Ne point réussir. Un compositeur et un correcteur ordinaire y perdent leur *ourse.* (Mlle de Gournay.) ‖ *Qui ne sert et ne persert, son loyer perd.* Celui qui ne remplit pas ses devoirs jusqu'à la fin, n'a point droit à la récompense. ‖ *A tout perdre il n'y a point de reste.* Il ne faut pas risquer tout ce qu'on possède. ‖ *Il se faut garder des gens qui n'ont rien à perdre.* ‖ *A tout perdre, il n'y a qu'un coup périlleux.* Risquer tout sur un seul coup, c'est se résigner à tout perdre. ‖ *Marchand qui perd ne peut rire.* Les mauvaises affaires ôtent la gaîté. ‖ *Qui perd son bien perd son sens.* La perte de la fortune occasionne souvent le dérangement de l'esprit. ‖ *Je n'y perdrai que l'argent et l'attente.* J'ai affaire à une personne insolvable. ‖ *Vous ne perdrez rien pour attendre.* Se dit ironiquement et par menace, pour Tôt ou tard je vous châtierai comme vous le méritez.

— SE PERDRE. v. pron. Disparaître. Se perdre dans la foule. Un ballon qui se perd dans les nues.

— Fig. *Se perdre dans les nues.* Rendre avec emphase des idées vagues, obscures, inintelligibles. L'un a peur de ramper, il se *perd* dans la nue. (Boil.)

— Faire naufrage. Un bâtiment qui se perd, corps et biens, sur une côte, sur un rocher, en touchant un écueil.

— S'évaporer, se dissiper. L'odeur de cette essence, de cette liqueur s'est perdue.

— Se mélanger, se confondre. Ces couleurs, ces nuances se perdent l'une dans l'autre.

[illegible] jour en jour. Cet usage s'est perdu. Les bonnes coutumes ne devraient jamais se perdre. Pourquoi le droit romain se *perdit*-il peu à peu dans le pays des Francs ? (Montesq.)

— Dans un sens analogue, on dit d'un mot vieilli et inusité, qu'*il s'est perdu*, qu'*il se perd.*

— S'enfoncer, disparaître. Cette rivière se perd dans la terre, sous terre, à tel endroit. Des eaux qui se *perdent* sans retour. (Boss.) Le Rhin se *perd* dans les sables qu'il a lui-même accumulés. (Buff.)

— Se jeter dans, tomber dans. Cette rivière se perd dans un lac. Ce fleuve se perd dans l'Océan. Tout va se *perdre* dans ce gouffre. (Mass.)

— Fig. S'absorber. Cette âme prend l'essor et va se *perdre* heureusement dans l'abîme des grandeurs et des perfections de Dieu. (Fléch.) Les vertus se *perdent* dans l'intérêt comme les fleuves dans la mer. (La Rochef.)

— Cesser d'être frayé. La route se perd à tel endroit.

— S'égarer, se fourvoyer, ne plus retrouver son chemin. Se perdre dans un bois. Se perdre la nuit, en pleine campagne. Nous nous sommes perdus dans la montagne.

Ma plus jeune brebis, hier, pendant l'orage,
S'était *perdue* au fond du bois. (Berquin.)

— Fig. *S'y perdre, se perdre à quelque chose.* N'y rien entendre, n'y rien comprendre. Je m'y perds. L'esprit s'y perd. On s'y perd. C'est à s'y perdre. Comme vous je m'y *perds*, d'autant plus que j'y pense. (Rac.) Je me *perds* dans les réflexions que cela me fait faire. (Mme de Sév.)

— Se dit en parlant des égarements de l'esprit. Je ne me *perds* point dans de tels excès. (Boss.)

— *Se perdre dans des digressions.* Se livrer à des digressions qui font oublier le sujet principal. En politique comme en religion, il est inutile de se perdre en raisonnements, il suffit de croire et d'aimer. (La Rochef.)

— Par analogie, se dit en parlant des ouvrages d'esprit.

Que l'action marchant où la raison la guide,
Ne se *perde* jamais dans une scène vide. (Boileau.)

— S'évanouir, se dissiper. Un feu qui se *perd* en fumée. (Boil.) Tous ses ressentiments se *perdront* en discours. (Rac.)

— Exposer sa vie ou tous les avantages qu'on possède dans le monde. C'est un lâche s'il n'ose ou se *perdre* ou régner. (Corn.) Je consens à me *perdre* afin de le sauver. (Id.)

Sans consulter enfin si je me *perds* moi-même,
J'abandonne l'ingrat. . . . . . (Racine.)

— Se ruiner. Se perdre par des dépenses folles, par d'inconcevables prodigalités.

— Se compromettre gravement, se faire tort dans l'opinion des hommes, se déshonorer. Se perdre d'honneur et de réputation. En cédant à de mauvais conseils, il s'est perdu.

— *Jouer à se perdre.* S'exposer à ruiner sa fortune ou sa réputation. Il a joué imprudemment à se perdre.

— *Se perdre à plaisir, de gaieté de cœur.* Compromettre étourdiment sa fortune, sa santé, sa réputation, sa personne.

— Relig. chrét. Se damner. Les uns se *perdent* sans ressource. (Fléch.) Ils ne sauraient se *perdre* ni se sauver tout seuls. (Mass.) L'Eglise a une tige toujours subsistante dont on ne peut se séparer sans se *perdre.* (Boss.)

— Au jeu de billard. Mettre sa propre bille dans la blouse, ou la faire sauter hors des bandes.

— Être perdu. Dieu, aux yeux de qui rien ne se *perd.* (Boss.) La haine se resserre, mais ne se *perd* pas. (Fléch.) La faveur s'évanouit, les dignités se *perdent.* (Mass.)

PERDRE. s. m. Action de perdre, ce que l'on perd. Le perdre et le gagner. Ce terme, pris substantivement, est vieux et inusité.

PERDREAU. s. m. Ornith. Nom donné aux petits de la perdrix qui n'ont point encore quitté leur mère; perdrix de l'année, qui n'est pas encore de la grosseur ordinaire de l'espèce. Une compagnie de perdreaux. Tuer des perdreaux. Le perdreau est un excellent gibier.

— Anc. t. milit. Machine de guerre, dont on se servait au moyen âge pour lancer des pierres. ‖ Artill. Double grenade qu'on lance avec la bombe. Mortier à perdreaux.

PERDRIAUX. s. m. pl. Pierres autour des bornes.

PERDRIER ou **PERDRIEUR.** s. m. Hist. fr. Chasseur aux perdrix. Le perdrier de la maison du roi.

PERDRIGON. s. m. Hortic. Sorte de prune. Perdrigon blanc. Perdrigon violet. Des prunes de perdrigon.

PERDRIX. s. f. (pr. *per-dri*; du lat. *perdix*). Ornith. Genre d'oiseaux que certains auteurs placent au nombre des espèces du genre *tétras*, et dont quelques autres font un genre distinct dans la famille des gallinacés. Le corps des perdrix est gros et ramassé; leur plumage est gris, tacheté de diverses couleurs; leurs pattes sont nues et armées, chez les mâles, d'un éperon ou ergot. On distingue des espèces principales: la *perdrix grise*, qui habite les champs et les plaines, et dont les jambes sont grises; *la perdrix rouge*, aux jambes de cette couleur, qui habite les bois et les montagnes; elle est plus grosse et d'un plumage plus brillant. Les perdrix sont [illegible] on ne peut les réduire en domesticité. Aller à la chasse aux perdrix. Tuer des perdrix à la remise.

Les regoûts fins dont le jus pique et flatte,
Et les *perdrix* à jambes d'écarlate. (Delille.)

Aux jours frais de l'automne à Diane si chers,
L'épagneul, plein d'espoir, court aux sillons déserts,
De la *perdrix* errante annonçant la présence. (Bern.)

— *Compagnie de perdrix.* T. de chass. Toutes les perdrix d'une couvée qui volent ensemble.

— Loc. prov. *A la Saint-Rémi, tous perdreaux sont perdrix.* Ils ne sont plus assez petits, assez jeunes pour être encore appelés perdreaux.

— *Vin œil de perdrix, couleur œil de perdrix.* Vin paillet, fort cher, vif et brillant. ‖ Linge à *œil de perdrix.* Linge de table ouvré, dont la façon représente assez exactement des yeux de perdrix.

— *Œil de perdrix.* Espèce de cor qui survient entre les doigts du pied.

— Conchyl. Nom marchand de plusieurs espèces de coquilles appartenant à des genres différents, notamment à un buccin, à un bulime, à une porcelaine et à une nérite. ‖ Espèce de coquille du genre des buccins et des tonnes. On l'a fait servir de type à un genre nouveau. ‖ Pl., des *œils-de-perdrix.*

— Ichthyol. *Perdrix de mer.* Nom vulgaire de la sole, par allusion à la bonne qualité respective de ce gibier et de ce poisson.

— Loc. prov. *Perdrix de Gascogne.* L'ail, dont les Gascons font une grande consommation.

PERD-SA-QUEUE. s. f. Ornith. Nom vulgaire de la mésange à longue queue. ‖ Pl., des *perd-sa-queue.*

PERDU, UE. part. pass. du v. Perdre. S'empl. adjectiv. Biens perdus. Fortune perdue. Un père, un ami perdu. Une réputation perdue. Le bonheur perdu. Illusions perdues. La liberté est vraiment le seul bien; si on le perd, tout est *perdu* avec lui; si on le conserve, tout est sauvé. (La Harpe.) Il est certain que si Brutus avait fait grâce à ses enfants, son collègue eût infailliblement sauvé tous les autres complices, et que la république était *perdue* (J.-J. Rousseau.) Des leçons de cette espèce sont rarement *perdues* dans le cœur des jeunes gens qui ne sont pas tout à fait corrompus. (Id.) Quelquefois une idée *perdue* dans l'antiquité devenait le fondement d'un monument immortel. (Villemain.) Alors je suis *perdue*, dit-elle en joignant les mains d'un air égaré. (G. de Lévis.)

Un autre espoir en vous aujourd'hui m'est resté.
Si vous ne la sauvez, Léonore est *perdue* ! (Piron.)

Vous qui, sous les frimas qu'un long hiver entasse,
Des voyageurs *perdus* courez chercher la trace.
(Delille.)

— *Puits perdu.* Puits sans fond, ou d'un fond de sable dans lequel les eaux se perdent.

— *Pays perdu.* Pays écarté, désert, sans voie de communication, n'offrant point de ressources.

— *Tout est perdu.* Il n'y a plus d'espoir. Tout est *perdu*, tout, hélas ! hors l'honneur. (Delille.) Tout est *perdu* quand l'obéissance cesse. (Christine.)

— Inutile, infructueux. Peine perdue. Soins perdus. Hommages perdus.

. . . . Ma vengeance est *perdue*,
S'il ignore en mourant que c'est moi qui le tue.
(Racine.)

— *Temps perdu.* Temps mal employé, temps pendant lequel on n'a rien à faire. ‖ *Heures perdues.* Heures de loisir.

— *C'est temps perdu, c'est peine perdue.* Il est inutile d'employer du temps à cela, et de se donner de la peine. Prétendre ôter la queue eût été temps *perdu.* (La Fontaine.)

— Loc. adv. *A temps perdu, à heures perdues.* Dans des moments de loisir. Faire quelque chose à temps perdu. Vous ferez ceci à vos heures perdues. Aller voir un ami à ses heures perdues.

— *Sentinelle perdue.* Sentinelle postée dans un lieu très-avancé.

— *Enfant perdu.* Soldats qui commencent l'attaque.

— Fig. Dans une affaire de parti. Ceux que l'on met en avant, que l'on pousse à faire les plus périlleuses démarches, ou qui s'y aventurent d'eux-mêmes. S'avancer dans une affaire en enfant perdu. Être l'enfant perdu du parti.

— *Homme perdu.* Homme sans espoir, sans ressources. C'est un homme perdu. ‖ *Femme, fille perdue.* Femme, fille publique et abandonnée. Parmi toutes ces femmes *perdues* je n'en voulais qu'à une femme, à une seule. (J. Janin.) Pauvre femme, elle avait eu le sort des femmes *perdues.* (Id.)

— *Perdu d'honneur, de réputation; perdu de débauches; perdu de dettes.* Se dit elliptiquement pour Qui est perdu en fait d'honneur, en fait de réputation, etc., etc., et signifie Ruiné par rapport à la réputation, à l'honneur, aux débauches, aux dettes. On dit aussi absolument dans ce sens, Un homme perdu. Des hommes perdus. Les hommes les plus décriés et les plus *perdus.* (Mass.)

— Loc. prov. *Ce qui est différé n'est pas perdu.* ‖ *Un bienfait n'est jamais perdu.* Une bonne action obtient tôt ou tard sa récompense. ‖ *C'est du bien perdu.* Se dit de tout ce qui survient d'heureux, d'avantageux, d'agréable, d'utile pour une personne qui ne sait pas en profiter. Lire une tragédie de Racine devant des gens [illegible] fortune dans les mains d'un avare, c'est du bien perdu.

— *Coup perdu.* Coup hasardé, coup hors de portée. Tirer à coup perdu, à coups perdus.

— Maçonn. *Ouvrage à pierres perdues.* Construction qu'on établit dans l'eau en y jetant sans ordre de gros quartiers de pierre. Ordinairement les fondations d'une digue, d'un môle sont faites à pierres perdues.

— Fig. *Faire flotter du bois à bois perdu, à bûche perdue.* Le jeter dans de petites rivières non navigables, pour les rassembler à leur embouchure dans de plus grandes rivières, et en former des trains.

— *Voyager à ballon perdu.* S'élever dans

l'air par le moyen d'un aérostat, sans qu'une corde le retienne à la terre.

— Fig. Divaguer, s'aventurer.

— *A corps perdu.* Avec impétuosité et sans le ménager. Se jeter à corps perdu sur quelqu'un. Se jeter à corps perdu dans la mêlée. Se précipiter à corps perdu dans le foyer de l'incendie.

— Fig. Témérairement, aventureusement. Se jeter, se lancer à corps perdu dans les entreprises industrielles, dans les opérations commerciales.

— *A fonds perdus.* En viager, c'est-à-dire en abandonnant le fonds, moyennant un intérêt convenu, que recevra sa vie durant la personne qui aura fourni le capital. Prêter, placer, mettre de l'argent à fonds perdus.

— *Salle des pas perdus.* Grande salle qui précède ordinairement la chambre des audiences d'un tribunal et où le public se promène. || Par dénigrement. *Avocat des causes perdues.* Avocat qui perd toujours ses causes.

— *Reprise perdue.* Reprise tellement bien faite qu'elle se confond avec le tissu de l'étoffe et qu'on ne l'aperçoit pas.

— Peint. *Contours perdus.* Contours qui ne tranchent pas assez sur le fond. Quand on peint dans la pâte, on fait ordinairement des contours perdus.

PERDU, UE. s. Celui, celle qui est perdue.

— Loc. prov. *Pour un perdu, deux retrouvés.* Se dit en parlant de personnes ou de choses dont on veut faire entendre que la perte est aisément réparable.

— *Crier comme un perdu, comme une perdue.* Crier de toutes ses forces, à tue-tête.

— Géogr. *Mont-Perdu.* Montagne des Pyrénées, en Espagne, près du département des Hautes-Pyrénées; 3,410 mètres d'élévation.

PERDUELLION. s. f. Antiq. rom. Crime de celui qui avait aspiré à la royauté ou qui avait traité un citoyen en ennemi. Le crime de perduellion était jugé par le peuple assemblé en centuries.

PERDURABLE. adj. des 2 g. Qui dure toujours, qui n'a point de fin. Un temps perdurable. Une vie perdurable. Un bonheur perdurable. Ce mot est vieux, il pourrait être rajeuni. Pourquoi dit-on *durable*, et ne dit-on plus *perdurable*, qui l'agrandit? (Marmont.)

PERDURABLEMENT. adv. A perpétuité, toujours.

PERDURÉE. s. f. Durée infinie, indéfinie. Inusité.

PERDURER. v. n. 1re conj. Durer infiniment, indéfiniment. Inusité.

PÈRE. s. m. (par contract., du lat. *pater*). Celui qui a engendré, qui a un ou plusieurs enfants. Un bon père, un tendre père. Père barbare, dénaturé, cruel. Honorer, respecter, aimer son père et sa mère, ses père et mère. Le cœur, la tendresse, l'amour d'un père. Des entrailles de père. Je reçois vos avis avec la docilité d'un enfant, et vous donne les miens avec le zèle d'un *père*. (J.-J. Rouss.) Vous n'avez qu'un *père* qui est Dieu. (Lamenn.) Le *père* du Tertre dit que si tous les nègres sont camus, c'est que les *pères* et mères écrasent le nez à leurs enfants. (Buff.) L'union des *pères* et mères aux enfants est naturelle puisqu'elle est nécessaire. (Id.) Le calcul des *pères* et mères a peut-être encore plus de danger que l'inexpérience des jeunes gens. (Boufflers.) Un troisième dit que la religion protestante ordonne aux *pères* et mères d'égorger ou d'étrangler leurs enfants quand ils veulent se faire catholiques. (Volt.) Les *père* et mère continuent de les nourrir et de veiller sur eux. (Buff.) L'homme qui veut se marier offre aux *père* et mère de la jeune personne un sac de cuir ou quelque autre objet tout aussi précieux. (La Harpe.) Une fille de Saint-Pierre ayant perdu son *père* et sa mère, et se trouvant maîtresse d'une petite fortune, fut envoyée par ses parents à Constantinople. (Chateaub.) Jusqu'à l'âge de sept ans, l'enfant, chez les Spartiates, était laissé aux soins du *père* et de la mère. (Barthél.) Le malheur du *père* et de la mère ne passe point à leur postérité; les Muscogulges n'ont point voulu que la servitude fût héréditaire. (Chateaub.) La nature y pourvoit par l'attachement des *pères* et des mères. (J.-J. Rouss.) Un beau matin, le fils s'engage; le *père* et la mère sont au désespoir. (B. de St-P.) Les *pères* et les mères des enfants étranglés ouvraient la marche, portant leurs enfants morts dans leurs bras. (Chateaub.) C'était une opinion universelle que la religion protestante ordonne aux *pères* et aux mères de tuer leurs enfants s'ils veulent être catholiques. (Volt.) Les enfants qui avaient égorgé leurs *pères* et leurs mères souffraient moins que ces

mères, et soyez comme eux la bénédiction du pays. (J.-J. Rouss.) Les nègres créoles, de quelque nation qu'ils tirent leur origine, ne tiennent de leurs *pères* et mères que l'esprit de servitude et la couleur. (Buff.)

> Les père et mère ont pour objet le bien,
> Tout le surplus ils le comptent pour rien. (La Font.)

> Fille d'Agamemnon, c'est moi qui la première,
> Seigneur, vous appelai de ce doux nom de *père*.
> (Racine.)

> Le corsaire Abdalla tout enlève et tout pille;
> On enchaîne à la fois père, enfant, femme, fille.
> (Voltaire.)

— *Père de famille.* Celui qui a femme et enfants, ou seulement des enfants. Un bon père de famille, un vrai père de famille. Vivre en père de famille, comme un père de famille. Un *père* de famille qui se plaît dans sa maison, a, pour prix des soins continuels qu'il s'y donne, la continuelle jouissance des plus doux sentiments de la nature. (J.-J. Rouss.) Tel croit être un bon *père* de famille, et n'est qu'un vigilant économe. (Id.)

— Par extens. Celui qui tient lieu de père, qui agit comme un père.

— *Père heureux en enfants.* Celui dont les enfants sont bien nés, bien portants, bien sains. || *Père heureux dans ses enfants.* Celui dont les enfants sont placés et pourvus, ont acquis une position dans le monde par leur travail et leur mérite.

— *Père naturel.* Celui qui a eu un enfant d'une femme à laquelle il n'est point uni en mariage, par opposition à *père légitime;* celui qui a eu un enfant d'un mariage légitime. || *Père putatif.* Celui qui est réputé le père d'un enfant, quoiqu'il ne le soit pas en effet. || *Père adoptif.* Celui qui a adopté quelqu'un pour son enfant. || *Père nourricier.* Le mari de la nourrice d'un enfant.

— Fig. *Le père nourricier d'une famille.* Celui qui la fait subsister, qui prend soin d'elle.

— En termes de pratique. *User, prendre soin d'une chose en bon père de famille.* Ménager, administrer une chose avec autant d'économie que le propriétaire lui-même pourrait le faire.

— *Grand-père paternel.* Le père du père. *Grand-père maternel.* Le père de la mère.

— Se dit aussi des animaux. Le père et la mère d'une nichée d'oiseaux. Mon chien est le père du vôtre. Le père de ce cheval est anglais. Le *père* et la mère semblaient exciter leur petite compagne à s'en repaître la première. (Buff.) Ces deux jeunes animaux ne se ressemblaient pas plus que leurs *père* et mère, par leur naturel. (Id.) Presque tous les oiseaux qui paraissent ne vivre que de graines, ont néanmoins été nourris, dans le premier âge, par leurs *pères* et mères, avec des insectes. (Id.)

— A été employé en poésie, en parlant des végétaux. Delille a dit à propos d'un arbre : Et d'un *père* affaibli naît un enfant débile.

— *Nos pères.* Nos aïeux, nos ancêtres. Ceux qui ont vécu dans un siècle antérieur au nôtre. Étudier, respecter les usages, les coutumes, les institutions de nos pères.

> Nos *pères* ont péché, nos *pères* ne sont plus,
> Et nous portons la peine de leurs crimes. (Rac.)

> Nous avons beau vanter nos grandeurs passagères,
> Il faut mêler sa cendre aux cendres de ses *pères*.
> (J.-B. Rousseau.)

— Chef d'une longue suite de descendants, dans l'ordre de la nature ou autrement. Adam est notre premier père, le père du genre humain. Abraham est le père des croyants, le père des fidèles.

— Fig. Celui qui a rendu de grands services, qui a beaucoup fait pour le bonheur d'un peuple ou d'une classe nombreuse de personnes, qui s'est conduit envers ceux dont il prend soin, comme ferait un père à l'égard de ses enfants. Père de la patrie. Père du peuple. Père des pauvres. Père des veuves et des orphelins. Louis XII fut surnommé le Père du peuple. Ce général était le père de ses soldats. Cet homme a une foule de parents éloignés dont il est le père.

— Créateur, fondateur, protecteur. Hérodote est le père de l'histoire. Homère est le père de la poésie épique. Corneille est le père de notre théâtre. François Ier a été surnommé le Père des lettres. Avant moi tout était grossier, pauvre, ignorant, gaulois; enfin je me suis fait nommer le *Père* des lettres. (Fén.)

— En parlant des choses, Principe, cause. Le travail est souvent le *père* du plaisir. (Volt.) Dès la plus haute antiquité, l'Océan a été appelé le *père* de toutes choses. (B. de St-P.)

> Et le travail, *père* de l'abondance,
> Sur la cité répandait ses bienfaits. (Volt.)

> C'est le *père* (l'hiver) des doux loisirs,
> Il réunit les cœurs, il bannit les soupirs,
> Il invite aux festins, il anime la scène. (J.-B. Rouss.)

— Titre par excellence que l'on donne à Dieu parce que, de toute éternité, il a engendré un fils qui lui est coéternel, égal en toutes choses, et aussi parce qu'il est l'auteur de l'univers, le créateur de tous les êtres. Le divin Père. Le Père éternel. Le Père céleste. Le Père tout-puissant. Le Père des lumières. Le Père de miséricorde. Notre Père. Personne, dit Tertullien, n'est père autant que Dieu.

— En style bibl. *Le père du mensonge.* Le diable.

— En poés. *Le père du jour.* Le soleil.

— *Pères de l'Église.* Titre donné aux docteurs qui ont traité et approfondi d'une manière su-

les ouvrages font règle en cette matière. On répartit les Pères de l'Église en trois âges : le premier contient les trois premiers siècles; le deuxième renferme les trois siècles suivants; et le troisième s'étend depuis le VIe jusqu'au XIIIe siècle. Les protestants ne reconnaissent pas les Pères du troisième âge. Les principaux Pères de l'Église sont : saint Justin, saint Irénée, saint Cyprien, saint Clément d'Alexandrie, saint Athanase, saint Basile, saint Grégoire de Nazianze, saint Jean Chrysostome, saint Jérôme, saint Augustin, saint Bernard, Arnobe et Lactance.

— De même, on dit absol., *les Pères.* Les Pères de l'Église grecque, de l'Église latine. Les Pères grecs. Les Pères latins. S'en tenir au sentiment des Pères. S'en rapporter à la décision des Pères. Lire, étudier, connaître les Pères. Posséder les Pères. Être profond dans la doctrine des Pères.

— *Les Pères du concile.* Les évêques qui assistent au concile, qui le composent. || *Les Pères du désert.* Les anciens anachorètes qui se retiraient au fond des déserts, pour s'y livrer aux macérations, aux austérités, à tous les exercices de la pénitence.

— Titre qu'on donne aux religieux prêtres. Les pères capucins. Les pères de la Trappe. Les pères de l'Oratoire. Le *père* Lizarde fut trouvé percé de flèches sur un rocher; son corps était à demi déchiré par les oiseaux de proie. (Chateaubriand.)

— *Père en Dieu, révérend père en Dieu.* Titre qui se donne quelquefois aux évêques et même aux cardinaux.

— *Le Saint Père, le Très-Saint Père, Notre Saint Père, Notre Très-Saint Père, le Père des fidèles, le Père des chrétiens.* Le pape.

— Chef d'une communauté de religieux. Le père supérieur. Le père général. Le père prieur. Le père gardien. Père un tel. Le révérend père abbé.

— *Père spirituel.* Celui qui convertit à la foi, qui dirige l'âme dans les voies du salut.

— Dans les ordres mendiants, *Père temporel.* Le séculier qui reçoit les aumônes. Le père temporel des capucins.

— Au théâtre, *Père noble.* Celui qui est chargé de l'emploi des pères dans la tragédie et la haute comédie. Jouer les pères nobles.

— Fig. et fam. Homme d'un certain âge et d'un rang inférieur. Bonjour, père. Entrez, père. Je voudrais parler au père un tel.

— Pop. *Père la joie.* Un franc rieur, celui qui a une gaîté ronde et communicative. || *Père douillet.* Un homme qui aime beaucoup ses aises, qui se plaint dès qu'il lui manque la moindre chose. || *Père aux écus.* Un homme qui a beaucoup d'argent.

— Se prend adjectiv. Être père. Un sauvage devenu *père* prend une toute autre autorité dans la nation. (Chateaub.) Un homme n'était jugé digne d'être *père* que quand il avait prouvé qu'il saurait défendre ses enfants. (Id.) Omiss. de tous les dictionnaires.

— *De père en fils.* loc. adv. Par transmission successive du père au fils. Ils sont libraires de père en fils dans cette famille. Ils sont goutteux de père en fils.

— Loc. prov. *C'est le père aux autres.* Se dit, populairement, d'une chose qui l'emporte sur les autres de même nature, en étendue ou en valeur. || *Est bien père qui nourrit.* Subvenir aux premiers besoins d'un enfant est une action toute paternelle.

— Philos. *Père inconnu.* Le Buthos ou l'Être invisible des gnostiques.

— Antiq. rom. *Père conscrit.* S'est dit primitivement des sénateurs choisis parmi les chevaliers, au commencement de la république, pour remplacer ceux que Tarquin le Superbe avait fait mettre à mort. Plus tard, la même dénomination s'est étendue à tous les sénateurs. V. PATRICIEN. || *Père de l'empereur.* Titre d'honneur dans l'empire grec; selon quelques auteurs, syn. de Patrice.

— Hist. ecclés. *Très-saint père.* S'est dit, au moyen âge, des simples évêques. || *Père des pères.* Titre qui a été donné aux papes, dans le moyen âge. || *Père d'ordre.* Un abbé qui commande à plusieurs autres, dans l'ordre de Cîteaux.

— Comm. relig. *Petits Pères.* Augustins qui avaient à Paris un couvent, fondé par la reine Marguerite, première femme de Henri IV. || *Pères de la mort.* Religieux qui se dévouaient pour prendre soin des pestiférés.

— Cout. de Meaux. *Père perpétuel.* Le père ou l'aïeul d'une femme mariée.

PÉREAU. s. m. Techn. Vase dans lequel le cirier fond la cire pour la filer.

PÉRÉBIER. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs dioïques ou polygames, de la famille des urticées. Le pérébier est un arbre de moyenne grandeur, qui croît à la Guiane et rend un suc laiteux quand on incise son écorce.

PÉRÉDIE. s. f. (du lat. *per*, augment., et d'*edere*, manger). Philol. Mot forgé qui signifie, L'envie de manger personnifiée. Plaute en fait plaisamment le nom d'une contrée imaginaire. V. BIBÉSIE.

PÉRÉE. s. f. Géogr. anc. Mot qui signifie, en général, Contrée située au-delà d'un fleuve ou d'une mer. || Partie de la Palestine située au-delà du Jourdain. || *Pérée éolienne.* Partie de la côte d'Éolie, vis-à-vis de Mitylène. || *Pérée rhodienne.* Partie méridionale de la Carie, vis-à-vis de l'île de Rhodes.

PÉRÉEN, ÉENNE. adj. et s. Géogr. anc. Habitant d'une Pérée.

— Hist. ecclés. V. PÉRATIQUE.

PÈRE-EN-RETZ (SAINT-). Géogr. Ch.-lieu de cant., arr. de Paimbœuf (Loire-Inférieure); 2,500 hab.

PÉRÉFIXE (Hardouin de Beaumont de). Archevêque de Paris, et membre de l'Académie française; naquit en 1605, et mourut en 1670; son principal ouvrage est la *Vie de Henri IV*.

PÉRÉGRIN, INE. adj. et s. (du lat. *peregrinus*; ét., *per*, à travers; *ager*, *agri*, champ). Voyageur, pèlerin, étranger. Vieux et tout à fait hors d'usage.

— Hist. ecclés. *Communion pérégrine.* Espèce de dégradation ecclésiastique. || *Subir la communion pérégrine.* Déchoir de son rang.

— Fauconn. *Faucon pérégrin.* Oiseau de proie qui n'est pas apprivoisé.

PÉRÉGRINAIRE. s. m. Hist. ecclés. Moine chargé de recevoir les voyageurs.

PÉRÉGRINATION. s. f. (pr. *pé-ré-gri-na-ci-on;* du lat. *peregrinatio*). Voyage en pays lointain; aimer les pérégrinations. Faire d'interminables pérégrinations. C'est surtout aux habitants des grandes villes que la *pérégrination* s'offre avec tous ses avantages. (Percy.) Il prit la résolution d'aller à Arpino, dans la terre de Labour, s'isoler sur le point le plus élevé de la montagne, regardant ce voyage comme sa dernière *pérégrination*. (Id.) Ce mot a vieilli; il doit revivre, car nous n'avons pas son équivalent dans la langue.

PÉRÉGRINER. v. n. 1re conj. Faire un pèlerinage. Aller au loin, faire un long voyage. Il est vieux, mais regrettable; il dit plus que Voyager.

PÉRÉGRINI. s. m. pl. (mot lat. qui signifie *étrangers*). Myth. rom. Dieux étrangers chez les Romains.

PÉRÉGRINITÉ. s. f. (du lat. *peregrinitas*, condition de l'étranger). Jurispr. État de celui qui est étranger dans un pays. || *Vice de pérégrinité.* Incapacité résultant de la qualité d'étranger.

— Didact. Air étranger, manières étrangères. Faut-il que l'air de *pérégrinité* nous plaise si fort, que nous perdons celui qui nous est naturel? (Art de ne point s'ennuyer.) || Vice de langage, consistant à employer des locutions, des tours de phrase qui n'appartiennent qu'aux langues étrangères.

— Signifiait anciennement Chose étrangère, inconnue. Je vous ai longtemps connu amateur de *pérégrinité*, et désirant toujours voir et toujours apprendre. (Rabelais.)

— Antiq. rom. Se disait chez les Romains de l'état d'un homme dépouillé du titre de citoyen romain, et rendu par là semblable à un étranger.

PÉRÉGRINOMANE. adj. et s. des 2 g. (du lat. *peregrino*, je voyage; et du gr. μανία, manie). Didact. Celui, celle qui a la manie de voyager. On dit aussi *pérégrinomaniaque*.

PÉRÉGRINOMANIAQUE. adj. et s. V. PÉRÉGRINOMANE.

PÉRÉGRINOMANIE. s. m. Didact. Manie, goût passionné des voyages. Ce mot a été forgé par Gui-Patin.

PÉRÉGRINOMANIQUE. adj. des 2. g. Qui tient à la manie des voyages. Inusité.

PÉRÉIASLAV. Géogr. Ville forte et commerçante de la Russie d'Europe, à 88 kilom. de Kiew.

PÉRÉKOP. Géogr. Ville et forteresse de la Russie d'Europe, sur l'isthme de Pérékop, qui joint la Crimée au continent; 3,000 hab.

PÉREMBRYON. s. m. Bot. Partie de l'embryon des monocotylédones qui renferme dans son intérieur la plumule et les radicules non apparentes au dehors.

PÉREMPTION. s. f. (*pé-ranp-ci-on;* du lat. *peremptio;* formé de *perimo*, détruire). Jurispr. civ. Anéantissement, après un certain délai, de procédures non continuées, de jugements par défaut non exécutés, d'inscriptions hypothécaires non renouvelées. La péremption est une sorte de prescription; elle a son effet toutes les fois qu'il y a cessation de poursuites pendant trois ans. Péremption d'instance. Péremption acquise, encourue, empêchée, couverte.

PÉREMPTOIRE. adj. des 2 g. (pr. *pé-ran-ptoare;* du lat. *peremptorius;* rad. *perimere*, détruire). Décisif, contre quoi il n'y a rien à répliquer, à alléguer. Raisons, moyens, arguments, preuves, démonstrations, réponses péremptoires.

— Jurispr. Qui tient de la péremption. N'est guère usité que dans cette locution : *Exception péremptoire.* Celle qui a pour objet la péremption. || *Exception péremptoire de forme.* Celle par laquelle le défendeur requiert le rejet de la demande, parce qu'elle n'a pas été formée régulièrement, sauf au demandeur à la renouveler dans les formes. || *Exemption péremptoire de fond.* Celle par laquelle le défendeur requiert que la demande soit rejetée, pour certains vices ou certaines circonstances inhérentes, soit à la réclamation, soit à la personne même du demandeur.

— Dr. rom. *Edit péremptoire.* Assignation définitive, à laquelle on était tenu de se rendre, sous peine d'être considéré et jugé comme contumace.

doit être laissé après chacune des criées. Selon la coutume du Bourbonnais, le péremptoire était de quinze jours.

PÉREMPTOIREMENT. adv. D'une manière péremptoire, d'une manière décisive, sans réplique. Répondre péremptoirement.

PÉREMPTORISER. v. n. 1re conj. Anc. cout. Accorder un délai. Donner les péremptoires.

PÉRENNE. adj. des 2 g. (du lat. *perennis;* ét., *per*, pendant; *annus*, année). Perpétuel. Le monde n'est qu'une branloire *pérenne;* toutes choses y branlent sans cesse. (Montaig.) Deux ruisseaux *pérennes*, bordés de beaux arbres. (Id.)

PÉRENNIAL, ALE. adj. (du lat. *perennis*, qui dure). Synon. de Pérenne. Vieux mot inusité

PÉRENNIBRANCHE. adj. des 2 g. (du lat. *perennis*, qui dure; et du gr. βραγχία, branchies). Ichthyol. Dont les branchies sont persistantes. ‖ PERENNIBRANCHES. s. m. pl. Groupe de reptiles ou d'amphibies, comprenant ceux dont les branchies persistent pendant toute la vie.

PÉRENNISER. v. a. 1re conj. Rendre perpétuel, faire durer longtemps. Pérenniser les préjugés, les routines, les mauvaises routines. Pérenniser les bonnes institutions d'un pays. Ce mot a vieilli.

— SE PÉRENNISER. v. pron. Être perpétuel, avoir une continuité non interrompue.

PÉRENNITÉ. s. f. (ét., V. PÉRENNE). Didact. Perpétuité, continuité non interrompue; état de ce qui dure longtemps. Dieu nous délivre de la *pérennité* des mauvaises routines. (Ch. Nod.)

PÉRÉOLE. s. f. Bot. Un des noms vulgaires de la centaurée bleue.

PÉRÉQUAIRE. s. m. Anc. admin. Cadastre d'une commune. Vieux mot inusité.

PÉRÉQUATEUR. s. m. (pr. *pé-ré-koua-teur*; ét. lat., *per*, parmi; *equare*, égaler). Ant. et admin. Officier public qui répartit également les charges, les impôts. Voltaire a employé ce mot; néanmoins, dans l'administration moderne on se sert plus ordinairement de *répartiteur*.

PÉRÉQUATION. s. f. (pr. *pé-ré-koua-cion*). Antiq. et admin. Répartition égale des charges, des impôts. Ce mot est employé aussi bien dans l'administration moderne que dans les codes anciens.

— Géom. Equation parfaite, équation au plus haut degré. Inusité.

PÉRÉZIE. s. f. Bot. Genre de plantes de l'ordre des synanthérées, de la tribu naturelle des nassauviées, originaire de l'archipel de Magellon.

PER FAS ET NEFAS. loc. adv. (pr. *per fass ett néfass*; littéral. *par le permis et le défendu*). Mots tirés du latin, que nous employons proverbialement pour dire, Par tous les moyens possibles, tant ceux qui sont licites, que ceux qui ne le sont pas.

PERFECTEUR. s. m. (du lat. *perfector*; de *perficere*, parfaire). Celui qui perfectionne, qui met la dernière main. Le temps qui est le destructeur de toute législation humaine, en est aussi le *perfecteur*. (Cérutti.) Peu usité.

PERFECTIBILISÉ, ÉE. part. pass. du v. Perfectibiliser. S'empl. adj. Comment se fait-il donc que les instituteurs tiennent le dernier rang dans la civilisation *perfectibilisée*? (Fourier.)

PERFECTIBILISER. v. a. 1re conj. Rendre perfectible. Néologisme employé par Fourier.

PERFECTIBILISME. s. m. Perfectionnement progressif et illimité de l'état social, amélioration continue, illimitée de la condition humaine.

PERFECTIBILISTE. s. m. Néol. Celui qui tend à la perfectibilité. Canning était un des *perfectibilistes*, hommes du progrès et du vol sublime, qui ne voient la civilisation que dans les salons. (Cormen.)

PERFECTIBILITÉ. s. f. État, qualité de ce qui est perfectible. Perfectibilité de l'humanité. Perfectibilité de l'intelligence humaine. La perfectibilité n'est autre chose que le développement progressif de l'espèce humaine. Le principe de la perfectibilité est dans l'homme lui-même. Ce qui est ancien devrait être éternel, l'homme perdrait son plus bel attribut, la *perfectibilité*. (Boiste.) La *perfectibilité* indéfinie de l'âme prouve son immortalité. (Addisson.) Il semble que rien ne nous empêche de lire distinctement dans le passé l'histoire de la parole, qui est l'instrument de notre *perfectibilité* future. (Ch. Nodier.) Jamais les âmes avilies dans l'opprobre du vice ne se sont élevées à cette haute conception de la *perfectibilité* qui franchit les barrières où s'arrête le vulgaire. (Virey.) Mais toutes ces sensations ayant pour centre commun l'âme, attribut spécial de l'espèce humaine et cause toujours active de *perfectibilité*, elles y ont été réfléchies, comparées et jugées. (Brill.-Savar.)

PERFECTIBLE. adj. des 2 g. (du lat. *perfectibilis*; rad. *perficere*, perfectionner). Qui est susceptible d'être perfectionné. L'homme est un être éminemment perfectible. L'homme tend vers la perfection, sans jamais l'atteindre ici-bas; son perfectionnement est le but de sa vie, et dans cette carrière il peut faire des progrès de jour en jour, car il est *perfectible*. (S...)

rivé au dernier degré de perfection; qui est dans un état de perfection absolue. Si les choses matérielles étaient perçues immédiatement, elles seraient une véritable lumière pour l'esprit, car elles en seraient la forme intelligible et *perfective*; elles lui seraient donc supérieures. (Jouff.)

PERFECTION. s. f. (pr. *per-fèk-ci-on*; du lat. *perfectio*; de *perficere*, achever). Signifie, au propre, Achèvement entier. Dans un an, cet édifice sera porté à sa perfection. Il est peu usité dans cette acception.

— État d'un corps animé qui est parvenu à un point aussi parfait que le comporte sa nature. Le corps de l'homme n'est pas plus tôt arrivé à son point de *perfection*, qu'il commence à déchoir. (Buff.)

— Qualité constitutive de ce qui est parfait dans son genre, idée du parfait. En ce sens, il ne s'emploie qu'au singulier. Chercher la perfection. Tendre, aspirer, arriver, atteindre à la perfection. Etre éloigné de la perfection. S'approcher de la perfection. Le comble, le sommet, le faîte de la perfection. Il faut toujours tendre à la *perfection*. (La Bruy.) Le motif seul fait le mérite des actions des hommes, et le désintéressement y met la *perfection*. (Id.) Ils lui ont tracé l'idée d'une *perfection* et d'un héroïsme dont il n'est point capable. (Id.) Elle ne met pas une *perfection* chimérique dans les œuvres que Dieu ne demande pas de nous. (Mass.) La connaissance de Dieu est la *perfection* de la sagesse. (Fléch.) L'administration de la France acquérait son dernier degré de *perfection*. (Volt.) Racine est de tous nos écrivains celui qui a le plus approché de la *perfection*, dans l'élégance et la beauté continue de ses ouvrages. (Id.) Nous sommes aussi touchés de l'ébauche la plus grossière dans les premières découvertes d'un art, que des beautés les plus achevées, lorsque la *perfection* nous est une fois connue. (Id.) La *perfection* des ressorts du corps humain. (Buff.) La *perfection* de l'homme, c'est le bonheur. (Mme Neck.) Il faut tendre à la *perfection* sans jamais y prétendre. (Malebr.) La poursuite imprudente de la *perfection* mène à l'imperfection. (Boiste.)

— Qualité excellente de l'âme et du corps. En ce sens, il s'emploie ordinairement au pluriel. Avoir de grandes perfections. Etre orné, être doué de toutes les perfections, de toutes sortes de perfections. Ce jeune homme a toutes les perfections, possède toutes les perfections. Quelle est la perfection qui lui manque? Aucune autre perfection ne se fait désirer en nous.

— Théol. *Les perfections de Dieu*. Les qualités infinies que possède son être, qui sont en lui, qui le constituent.

— En termes de spiritualité chrétienne. État parfait de la vie. La perfection du chrétien. La perfection de la vie chrétienne, de la vie religieuse. Travailler à sa perfection. La perfection du chrétien est de renoncer à soi-même. La grâce, cette excellente ouvrière, se plaît quelquefois à renfermer en un jour la *perfection* d'une longue vie. (Boss.) Il s'avança dans la *perfection* sans empêchement et sans obstacle. (Fléch.) On est d'autant plus parfait qu'on aime plus la *perfection*. (Id.) Ils sont retardés dans le chemin de la *perfection*. (La Bruy.) La meilleure partie de notre *perfection* consiste à bien remarquer nos imperfections. (La Mothe le Vayer.) On a une si haute idée de la *perfection*, quand on ne la pratique pas. (Mme de Maintenon.)

— Loc. adv. *En perfection*. Parfaitement, d'une manière parfaite. Travailler en perfection. Peindre en perfection. Danser, chanter en perfection. Réciter des vers en perfection. Raconter en perfection. ‖ On dit de même, *à la perfection*.

— Iconol. La Perfection a été représentée sous les traits d'une femme richement vêtue, la poitrine et le sein découverts, et tenant un compas dont elle trace un cercle. Derrière elle est le zodiaque, qui désigne la révolution accomplie du cours du soleil, comme le cercle est la figure de géométrie la plus parfaite.

PERFECTIONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Perfectionner. S'empl. adjectiv. Ouvrage perfectionné. Instrument perfectionné. Mécanisme perfectionné. Machines perfectionnées. Arts, sciences perfectionnées. Esprit perfectionné. Mœurs perfectionnées. Civilisation, société perfectionnée. Le malheur de nos langues *perfectionnées* est d'avoir fourni des mots à toutes les nuances de l'idée. (Ch. Nod.) On sait que les messageries et les postes, *perfectionnées* par Louis XI, furent d'abord établies par l'université de Paris. (Chateaub.) Les arts nécessaires étant *perfectionnés*, les arts d'ostentation commencèrent à être en honneur. (Volt.)

PERFECTIONNEMENT. s. m. (pr. *per-fèk-ci-o-ne-man*). Action de perfectionner. Effet de cette action. Le perfectionnement d'une machine. Le perfectionnement des arts et des sciences. Le perfectionnement de l'administration. Le perfectionnement de la langue française. Le perfectionnement de l'esprit humain. Perfectionnement utile, désirable, nécessaire, prompt, lent, insensible. Favoriser, hâter le perfectionnement. Contribuer au perfectionnement. Etrange effet du *perfectionnement* social! d'abondantes récoltes sont une calamité, parce qu'il est bon que le pain soit cher pour nourrir le luxe de l'inutilité. (Boiste.)

— Les dictionnaires ne parlent pas plus du pluriel de *perfectionnement* que si ce pluriel n'existait pas. Il ne faut pas trop se hâter dans la voie des perfectionnements. Dieu, qui surveille et qui conduit l'humanité ... a voulu qu'elle se développât lentement, successivement, et qu'elle réalisât des perfectionnements presque insensibles. Qui oserait nier les immenses perfectionnements o... nous depuis cinquante ans dans l'industrie, les arts et les sciences?

PERFECTIONNÉMENT. adv. En perfection. Inusité.

PERFECTIONNER. v. a. 1re conj. (pr. *per-fèk-ci-o-né*; du lat. *perficere*; formé de la partic. *per*, qui marque excellence, et *facere*, faire; *faire excellemment*, *faire entièrement*). Signifie au propre, Achever complètement, de telle sorte qu'il ne manque rien, sous quelque rapport que ce soit. Rendre parfait dans son genre.

— Dans un sens moins absolu et très-usité. Rendre plus parfait, faire qu'une chose déjà bonne en elle-même devienne encore meilleure, qu'elle présente une utilité plus grande, des avantages plus marqués. Dans ce sens, il se dit de tout ce qui est du domaine des travaux manuels des arts et métiers, de l'industrie, et de tout ce qui peut recevoir une exécution matérielle plus finie, plus achevée, en un mot, plus excellente ou plus parfaite. Perfectionner des instruments aratoires. Perfectionner les constructions navales. Perfectionner le mécanisme d'une montre, d'une machine à vapeur. Perfectionner les instruments à précision.

— Par anal. Se dit, non plus en parlant de l'objet matériel, du travail de la main, mais du procédé que l'on suit, du système de travail en lui-même, de la méthode par laquelle on obtient une exécution plus avantageuse et vraiment supérieure. Perfectionner la mécanique, les arts et métiers, les arts industriels. Perfectionner l'horlogerie, la quincaillerie, la métallurgie. Perfectionner les filatures.

— Faire faire des progrès. Dans un ordre plus relevé, Se dit des arts, des sciences et des livres, de tout ce qui compose la civilisation, le progrès d'un peuple. Perfectionner la typographie. Perfectionner la peinture, la musique. Perfectionner la chimie, la médecine. Perfectionner la littérature. Perfectionner les institutions politiques et sociales d'un peuple. La diversité de nos étoffes et de nos draperies n'a pas peu contribué à *perfectionner* l'art de colorier. (Dider.) Il ne se fit dans ses états aucun changement qui corrompît ni qui *perfectionnât* l'administration. (Volt.) Les sciences sont le chef-d'œuvre du génie et de la raison. L'esprit d'imitation a produit les beaux-arts, et l'expérience les a *perfectionnés* (J.-J. Rouss.)

— Dans un sens purement moral, Améliorer, corriger les défauts, les imperfections de la nature. Perfectionner l'esprit, le goût, la raison, le jugement, le caractère, les mœurs. La lecture des bons livres perfectionne l'esprit. La fréquentation des honnêtes gens perfectionne les mœurs. Les plus nobles efforts de l'esprit humain sont ceux qui tendent à *perfectionner* notre raison. (Volt.) C'est de la société que l'homme tient sa puissance, c'est par elle qu'il a *perfectionné* sa raison. (Buff.) Boileau, tout en *perfectionnant* le goût et la langue, a donné à l'esprit français, l'on ne saurait le nier, une disposition très-défavorable à la poésie. (Mme de Staël.) La nature fournit les germes, l'art les *perfectionne*. (De Meilhan.) On peut *perfectionner* la nature, mais il est impossible de la détruire. (Id.) On a voulu tout *perfectionner*, et tout a dégénéré. (Volt.)

— Absol. *Perfectionner* est un des mots les plus superbes et qui honorent le plus la nature humaine; changer est un de ceux qui marquent le plus sa faiblesse, et qui l'avilissent davantage. (Mme Necker.) Lorsque l'esprit humain *perfectionne*, c'est moins qu'il imagine de nouvelles règles, que parce qu'il simplifie celles qu'il connaissait auparavant. (Condill.) Quand l'homme croit avoir *perfectionné*, il n'a fait que déplacer les choses. (Balzac.)

— SE PERFECTIONNER. v. pron. Être perfectionné dans toutes les acceptions du verbe actif. Les métiers, les arts, les sciences, les industries se perfectionnent. La civilisation se perfectionne. L'esprit, la raison, les mœurs se perfectionnent. L'humanité entière se perfectionne. L'industrie *s'étant perfectionnée* dans les villes, s'est accrue dans les campagnes. (Volt.) Ils ont *perfectionné* la morale, qui est la première des sciences. (Id.) La nature se *perfectionne*, elle anime, mais, hélas! elle ne peut animer sans détruire. (A. Martin.) La turpitude de notre théâtre et de notre littérature va toujours en se *perfectionnant*, et il est de plus en plus avéré que les succès ne sont plus qu'une affaire d'arrangement. (La Harpe.)

— *Se perfectionner dans*. Se perfectionner dans un art, dans une science. Aussi c'est dans cette morale et dans l'économie politique, dans l'agriculture, etc., que les Chinois se sont *perfectionnés*. (Volt.)

— *Se perfectionner par*. Se perfectionner par le travail. Se perfectionner par la fréquentation des gens de bien. Les méchants s'empirent, les bons se *perfectionnent* par leur réunion. (Boiste.)

PERFECTIONNISTE. s. m. (pr. *per-fèk-cio-niste*). Celui qui rêve une perfection absolue, un progrès illimité. Il se prend presque toujours en mauvaise part. V. PROGRESSISTE.

PERFECTISSIMAT. s. m. Hist. Haute dignité dans l'empire romain; elle était au-dessus du *clarissimat*. Ces titres furent créés par Constantin, dit le Grand.

PERFECTISSIME. adj. des 2 g. (du lat. *perfectissimus*, superlatif de *perfectus*, parfait).

PERFECTISSIME. s. m. Titre qu'on donnait, dans l'empire romain, à quelques gouverneurs de provinces et aux personnes qui avaient rempli des magistratures élevées.

PERFEUILLÉ, ÉE. adj. Bot. V. PERFOLIÉ.

PERFICA. Myth. rom. Une des divinités qui présidaient aux voluptés, et que l'on invoquait dans les mariages.

PERFIDE. adj. des 2 g. (du lat. *perfidus*). Traître, déloyal, qui manque de foi, qui trahit sa parole ou la confiance qu'on avait en lui. Un homme perfide. Une femme perfide. Un peuple perfide. Un amant perfide. Un ami perfide. Une femme infidèle, si elle est connue pour telle de la personne intéressée, n'est qu'infidèle; s'il la croit fidèle, elle est *perfide*. (La Bruy.) Il n'y a pas de plus *perfide* ami que l'amour-propre. (Delivry.) L'hypocrisie rend les hommes fourbes, *perfides* et traîtres. (Vernier.)

> Tout enfin du cœur des *perfides* humains
> Ne laisse voir que l'apparence. (Mme Desh.)

> Par ses duplicités soi-même l'on s'abuse,
> Et tout *perfide* cœur, en ses piéges trompé,
> Est par un plus *perfide* enfin enveloppé. (Lebrun.)

— *Perfide à*. *Perfide* à ce que j'aime. (Corn.)

— *Perfide pour*. Pour moi, pour vous également *perfide*. (Rac.)

— En parlant des choses où il y a de la perfidie, où il entre de la perfidie, où l'on reconnaît la perfidie. Joie perfide. Silence perfide. Amour perfide. Serments perfides. Bienfaits perfides. Bouche perfide. Flèche perfide. Zèle perfide. Action perfide. Sourire perfide. Caresses perfides.

> Dans le sein des mers avides
> Jetons ces richesses *perfides*,
> L'unique élément de nos maux. (J.-B. Rouss.)

> O ciel! qu'est devenu ce monstre audacieux
> Dont le *perfide* effort en ce lieu m'a conduit? (Id.)

> Quand la *perfide* nef du berger adultère
> Sur les flots enlevait Hélène à son époux.
> (*Trad. d'Horace.*)

— Se prend substantiv. en parlant des personnes. Un perfide. Une perfide. Honte et haine aux perfides. Le perfide! la perfide! Dieu et les hommes doivent s'unir pour punir les perfides. *Perfide*, oses-tu bien te montrer à mes yeux? (Corn.) Tiens, *perfide*, regarde, et démens cet écrit. (Rac.) Le *perfide*! il n'a pu s'empêcher de pâlir. (Id.) Un *perfide* toujours soupçonne son complice. (De Belloy.)

> Fusses-tu par delà les colonnes d'Alcide,
> Je me croirais encor trop voisin d'un *perfide*. (Rac.)

PERFIDEMENT. adv. (pr. *per-fi-de-man*). Avec perfidie. En user perfidement avec quelqu'un. Livrer quelqu'un perfidement entre les mains de ses ennemis. Parler, agir perfidement.

PERFIDIE. s. f. (du lat. *perfidia*, manque de foi). Manque de foi, de loyauté, trahison, abus de confiance. Insigne perfidie. Lâche perfidie. Honteuse perfidie. Faire une perfidie. Etre auteur, complice, victime d'une perfidie. Tramer de noires perfidies. Soupçonner quelqu'un d'une perfidie. On tire ce bien de la *perfidie* des femmes, qu'elle guérit de la jalousie. (La Bruy.) La *perfidie*, si j'ose le dire, est un mensonge de toute la personne. (Id.) La *perfidie* est noble envers la tyrannie. (Corn.) Il est bien difficile de résister à la séduction d'un sourire, quoique souvent il ne soit qu'une *perfidie*. (Boiste.)

> Ces mêmes héros, prodigues de leur vie,
> Ne la rachetaient point par une *perfidie*. (Racine.)

— Se personnifie quelquefois.

> La lâche *perfidie*
> Qui d'abord en rampant se cache et s'humilie,
> Puis tout à coup levant un homicide bras,
> Fait siffler ses serpents et porte le trépas. (Voltaire.)

— Iconol. La Perfidie est représentée sous les traits d'une femme coiffée de serpents cachés en partie, tenant un piége et un hameçon, et qui excite sous sa robe le serpent dont elle est ceinte.

PERFLABLE. adj. des 2 g. (du lat. *perflabilis*, exposé à tout vent). Perméable à l'air. Epicure fait les dieux luisants, transparents et *perflables*. (Montaigne.) Ce mot est inusité.

PERFOLICORNE. adj. des 2 g. (du fr. *perfolié* et *corne*). Entom. Qui a les antennes perfoliées.

PERFOLIÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *per*, à travers; *folium*, feuille). Bot. Se dit des feuilles opposées dont les bases sont soudées ensemble, et des feuilles alternes dont les deux lobes inférieurs dépassent la tige et se soudent de l'autre côté.

— Entom. *Antennes perfoliées*. Celles dont les articles aplatis du sommet à la base paraissent comme enfilés par le milieu.

PERFORANT. part. prés. du v. Perforer. Qui perfore. Il est invariable.

PERFORANT, ANTE. adj. Qui est susceptible de perforer, de pénétrer les corps.

— Bot. Se dit de certaines plantes qui s'enfoncent dans les pierres.

— Anat. *Muscles perforants* ou substantiv. *perforants*. Certains muscles dont les tendons passent dans l'écartement des fibres ou des tendons d'autres muscles dits *perforés*. ‖ *Artères perforantes*. Rameaux artériels qui traversent les muscles inter-osseux de la main et sont fournis par l'arcade palmaire profonde; on appelle encore ainsi trois ou quatre artères que donne la profonde division de la crurale, et les rameaux supérieurs et antérieurs de l'arcade

PERFORATIF, IVE. adj. Didact. Qui sert à perforer.

— s. m. Chirurg. Espèce de trépan qui sert à percer des trous dans les os. Le perforatif consiste en une lame d'acier poli, lozangique, terminée par une pointe triangulaire, de manière à couper et piquer en même temps.

PERFORATION. s. f. (pr. *per-fo-ra-si-on*). Didact. Action de perforer, de percer quelque chose de part en part.

— Diplom. Action de percer avec un poinçon des actes souscrits de faux pour signaler la présomption élevée contre eux. On reconnaît dans beaucoup d'anciennes chartes des traces de perforation.

— Chir. et pathol. Ouverture accidentelle dans la continuité des organes, produite par une lésion externe, ou résultant d'une affection interne et sans le secours d'aucune cause vulnérante. Les perforations internes sont dites *spontanées*, et s'observent surtout à l'estomac, et particulièrement à la suite d'une phlegmasie.

PERFORÉ, ÉE. part. pass. du v. Perforer. S'empl. adjectiv.

— Anat. *Muscles perforés.* Ceux dont les fibres s'écartent dans un point de leur longueur pour donner passage aux tendons des muscles dits *perforants.*

— Bot. Qui est percé de trous; tel est le sommet des poils de l'ortie dioïque, le centre du stigmate du lis.

— Entom. *Elytres perforées.* Celles qui offrent une petite cavité dans leur milieu. ‖ *Corselet perforé.* Celui qui présente une ouverture pour le passage de la partie supérieure de la tête.

— Conchyl. *Manteau perforé.* Celui qui, à l'endroit de la réunion des deux lobes, présente deux ou trois trous dans son prolongement.

PERFORER. v. a. 1re conj. (ét. lat., *per*, à travers; *foro*, je perce). Techn. Percer.

— SE PERFORER. v. pron. Être perforé.

PERFORMER. v. a. 1re conj. (ét. lat., *per*, par; *formare*, former). Donner la dernière forme, la dernière façon. Achever, parfaire, accomplir. Il est inusité.

PERFUS, USE. adj. (pr. *per-fu, per-fu-ze*; du lat. *perfusus*, part. de *fundere*, répandre). Bot. Se dit de parties répandues sur toute la surface d'une autre partie; par exemple, des graines qui sont répandues sur toute la surface des valves ou des cloisons; dans cette dernière catégorie se trouvent les graines du pavot.

PERGA. Géogr. anc. Ville capitale de la Pamphylie; aujourd'hui, Cara-Hissar.

PERGAME. Géogr. anc. Citadelle de Troie. Se prend quelquefois pour Troie elle-même. ‖ Hist. anc. *Royaume de Pergame.* Etat de l'Asie-Mineure, qui fut fondé en 228 av. J.-C., par l'eunuque Philétère, et qui embrassa bientôt toute l'Asie-Mineure. Les rois de Pergame furent les fidèles alliés des Romains.

PERGAMENTACÉ, ÉE. adj. (rad. lat. *pergamentum*, parchemin). Didact. Qui a la forme ou la consistance d'une feuille de parchemin. Feuilles pergamentacées. Expansions pergamentacées.

PERGAMÉNIEN, IENNE. adj. et s. Géogr. anc. Habitant de la ville ou du royaume de Pergame. ‖ Qui appartient à cette ville, à ce royaume ou à leurs habitants.

— Antiq. *Charte pergaménienne.* Nom primitif du parchemin.

PERGASE. Géogr. anc. Un des dèmes de l'Attique, dans la tribu Erechthéide.

PERGASIE ou **PERGÉENNE.** adj. f. Myth. gr. Surnom de Diane, adorée à Perga, en Pamphylie.

PERGIE ou **PERGÉE.** s. f. Féod. Ce qu'on payait au seigneur pour qu'il établît des messiers. ‖ Amende pour le dégât causé par les bestiaux.

PERGOIS, OISE. adj. et s. Géogr. Habitant du Perche, synonyme de Percheron.

PERGOLÈSE. s. m. Hort. Variété de raisin noir.

PERGOLÈSE (Jean-Baptiste). Célèbre compositeur napolitain, né en 1704 à Casorin, mort en 1737; il s'est surtout distingué dans la musique religieuse; son *Stabat* jouit d'une immense réputation.

PERGUE. s. f. Entom. Genre d'insectes de l'ordre des hyménoptères, de la famille des uropristes, voisin des tenthrèdes ou mouches à scie.

PERGULAIRE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, monopétalées, de la famille des apocynées, originaires des Indes orientales. Les principales espèces sont la pergulaire glabre, la pergulaire tomenteuse, la pergulaire du Japon, la pergulaire purpurine.

PERHYDRIODURE. s. m. Chim. Combinaison au maximum d'iodure d'hydrogène, avec un corps simple. Perhydriodure de carbone.

PÉRI. s. f. Myth. or. Nom donné à des génies femelles qui, dans les contes persans, sont des créatures intermédiaires entre les anges et l'humanité. Les péris sont toutes bienfaisantes et jouent le même rôle que nos fées.

PÉRI, IE. part. pass. du v. Périr. S'empl. adjectiv. pour marquer l'état qui résulte de l'action de périr. *Ils sont péris, ils n'existent* [illegible]

— Blas. Se dit des pièces qui sont raccourcies de manière à ne pas toucher les bords de l'écu.

PÉRIACTE. s. m. Antiq. gr. Espèce de machine de guerre. ‖ Machine de théâtre, ayant plusieurs faces, offrant des décorations diverses en tournant sur elle-même, et tenant lieu de nos coulisses.

PÉRIAL. adj. et s. m. Anat. Une des pièces élémentaires qui constituent chaque vertèbre. Os périal. ‖ Au plur., les os périaux. La première pièce d'une côte placée latéralement en dessous des cyclaux.

PÉRIAMBE. s. m. Littér. anc. Pied composé de deux brèves qu'on l'appelait aussi pyrrhique. ‖ C'est probablement un mot mal lu dans les auteurs latins, pour *pariambe.* V. ce mot.

PÉRIANDRE. Tyran de Corinthe, en 628 av. J.-C., se rendit odieux par sa cruauté envers les Corinthiens et sa propre famille.

PÉRIANDRIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., περί, autour; ἀνήρ, ἀνδρός, homme). Bot. Qui entoure les étamines. Le nectaire périandrique n'a été observé que dans les fleurs monadelphes.

PÉRIANTHE. s. m. (ét. gr., περί, autour; ἄνθος, fleur). Bot. Selon Linné, Toute espèce de calice ou d'involucre; d'après les botanistes modernes, Enveloppe des organes génitaux de la fleur, qu'elle soit simple ou double. ‖ Quelques auteurs désignent expressément par ce mot: la partie supérieure du calice, toutes les fois qu'on peut la distinguer, d'une manière quelconque, de la partie inférieure; ils prennent aussi *périanthe* pour synonyme de Péricline ou de Périphoranthe.

PÉRIANTHÉ, ÉE. adj. Bot. Qui est muni d'un périanthe simple ou double. Fleur périanthée.

PÉRIANTHIEN, IENNE. adj. Bot. Qui provient d'un périanthe. Indusies périanthiennes.

PÉRIAPTE. s. m. (ét. gr., περί, autour; ἅπτω, j'attache). Antiq. gr. Amulette, talisman que l'on portait au cou, comme préservatif de certaines maladies.

PÉRIATOME. s. m. (ét. gr., περί, autour; ἄτομος, atome). Phys. Nom donné aux pores invisibles, quoique très-nombreux, qui sont le résultat immédiat de la porosité propre à chaque corps, et qui donnent lieu à toutes les actions chimiques. Les périatomes sont appelés aussi *pores primaires.*

PÉRIBÉE. Temps hér. Petite fille de Pélops; Télamon la rendit mère d'Ajax.

PÉRIBLASTÉTIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., περί, autour, βλάστησις, pousse). Bot. Qui entoure, qui borde les expansions ou le blastème des lichens. Couche périblastétique.

PÉRIBLÉPHARÉ, ÉE. adj. (ét. gr., περί autour; βλέφαρον, paupière). Infus. Epithète donnée à une section du genre urcéolaire, comprenant ceux de ces animalcules dont les cirres vibratiles paraissent garnir tout le tour du limbe.

PÉRIBLEPSIE. s. f. (pr. *pé-ri-blèp-ci*; ét. gr., περί, autour; βλέψις, regard). Médec. Regard effaré, inquiet, qu'on remarque ordinairement chez un malade en délire et qui consiste dans un certain mouvement des yeux, qui se promènent sur tous les objets sans s'arrêter sur aucun.

PÉRIBOLE. s. m. (du gr. περιβολή). Antiq. relig. Première enceinte des temples païens.

— Espace consacré, planté de vignes et d'arbres fruitiers, qu'on laissait autour des temples, et dont la récolte appartenait aux prêtres.

— Relig. chrét. Première enceinte des temples chrétiens, qui renfermait divers petits bâtiments et des cours, et qui était inviolable comme l'église elle-même.

— Archit. mod. Espace laissé entre un édifice quelconque et la clôture de cet édifice. Le péribole de la Bourse de Paris est planté d'arbres.

— Médec. Déplacement des humeurs qui se portent vers l'extérieur du corps.

— Conchyl. Genre de coquilles univalves, dont l'animal est extrêmement voisin de celui des porcelaines, mais dont la coquille est très-différente.

PÉRIBROSE. s. f. (pr. *pé-ri-bro-ze*; ét. gr., περί, autour; βρώσκω, je ronge). Chir. Ulcération des paupières, ou simplement ulcération autour des paupières.

PÉRICAL. s. m. (mot indien qui signifie *pied fébricitant*). Pathol. Nom donné par les naturels de Cochin (Malabar), à une certaine maladie qui se porte sur l'une ou l'autre des extrémités inférieures rarement sur les deux, et toujours à la partie la plus basse.

PÉRICALICIE. s. f. (ét. gr., περί, autour; κάλυξ, calice). Bot. Classe de plantes, comprenant celles qui sont les étamines insérées au calice. Péricalicie est synonyme de Péritaminie.

PÉRICALLE. adj. des 2 g. (du gr. περικαλλής, très-beau). Ornith. Epithète donnée à tout oiseau qui se distingue par la beauté de son plumage. ‖ PÉRICALLES. s. m. pl. Famille d'oiseaux de l'ordre des sylvains.

PÉRICARDE. s. m. (ét. gr., περί, autour; καρδία, cœur). Anat. Sac membraneux, de forme triangulaire, situé à la partie inférieure du médiastin antérieur, adhérent à l'aponévrose centrale du diaphragme [illegible] sans le contenir dans sa cavité. Le péricarde est composé de deux membranes dont l'extérieure est fibreuse, et l'intérieure séreuse; il facilite les mouvements du cœur au moyen d'une quantité plus ou moins grande de sérosité qu'il renferme. Vaisseaux du péricarde. Artères du péricarde.

PÉRICARDIAIRE. adj. des 2 g. Médec. Qui s'engendre dans le péricarde. Vers péricardiaires.

PÉRICARDIN, INE. adj. Anat. Qui appartient ou qui aboutit au péricarde.

PÉRICARDITE. s. f. Pathol. Inflammation du péricarde, causée ordinairement par des coups, des chutes sur la région du cœur ou des affections morales vives et profondes; le diagnostic de la péricardite est assez difficile, et la terminaison de cette maladie est presque toujours funeste. On distingue trois sortes de péricardites: la péricardite aiguë, la péricardite subaiguë et la péricardite chronique. Péricardite avec granulation du péricarde, avec suppuration considérable. Traitement de la péricardite

PÉRICARPE. s. m. (ét. gr., περί, autour; καρπός, fruit). Bot. Partie du fruit qui renferme les graines. Le péricarpe d'un fruit comprend tout ce qui, dans ce fruit, n'est pas de la graine; il se compose toujours de trois parties superposées: l'*épicarpe*, le *sarcocarpe* ou *mésocarpe*, etc., l'*endocarpe*. Les capsules, les gousses, les siliques, les follicules, les noix, etc., sont des péricarpes.

— Urne des mousses.

— Thérap. Topique appliqué sur le poignet, pour guérir la fièvre.

PÉRICARPIAL, ALE. adj. Bot. Qui se développe dans ou sur le péricarpe. Bulbilles péricarpiales. Epines péricarpiales.

PÉRICARPIQUE. adj. des 2 g. Bot. Qui a rapport au péricarpe; qui appartient, qui ressemble au péricarpe.

PÉRICENTRIQUE. adj. des 2 g. (pr. *pé-ri-can-trike*; ét. gr., περί, autour; κέντρον, centre). Didact. Qui est disposé autour du centre.

— Bot. Epithète donnée à l'insertion des étamines, quand celles-ci paraissent être disposées autour du centre de la partie indivise du calice, dans le cas où cette partie du calice est plane ou seulement concave.

PÉRICHÈSE ou **PÉRICHÈZE.** (pr. *pé-ri-kè-ze*; ét. gr., περί, autour; χαίτη, crinière). Bot. Involucre qui entoure la base du pédicelle de l'urne des mousses, et qui est composé de petites bractéoles, différentes des autres feuilles par leur forme, leur consistance membraneuse, etc. ‖ Collerette formée par les feuilles de la tige, qui remplacent le péricole non existant.

— Il y a des auteurs qui écrivent *périchète.*

PÉRICHÉTIAL, ALE. adj. (pr. *pé-ri-ké-ci-al*). Bot. Qui fait partie du périchèse, qui le constitue. ‖ Qui a un long périchèse.

PÉRICHONDRE. s. m. (pr. *pé-ri-kon-dre*; ét. gr., περί, autour; χόνδρος, cartilage). Anat. Membrane fibreuse, analogue au périoste, qui revêt tous les cartilages non articulaires.

PÉRICHORES. adj. et s. m. pl. (pr. *pé-ri-ko-re*; ét. gr., περί, autour; χορεύω, je danse). Antiq. gr. Se dit des jeux grecs qui n'étaient ni sacrés ni périodiques, et qui se donnaient pour les habitants d'une petite contrée.

PÉRICHORÈSE. s. f. (pr. *pé-ri-ko-rè-ze*; ét. gr., περί, autour; χορεύω, je marche). Théol. Circumincession des personnes de la Trinité. V. CIRCUMINCESSION.

PÉRICHYT. s. f. (pr. *pé-ri-kitt*). Antiq. Espèce de lutte, l'un des jeux permis par le code Justinien.

PÉRICIONIEN. adj. m. Myth. gr. Un des surnoms de Bacchus.

PÉRICLADE. s. m. (ét. gr., περί, autour; κλάδος, branche). Bot. Evasement de la base du pétiole, qui souvent embrasse la tige ou les rameaux; cet évasement se remarque principalement dans les cypéracées.

PÉRICLÉRITADE. Antiq. gr. V. ÉPICLÈRE.

PÉRICLÈS. L'un des plus grands hommes d'Athènes, né entre les années 500 et 490 av. J.-C., fut élevé par Zénon et Anaxagore, se lança dans la carrière politique et devint chef du parti populaire, régna seul à Athènes pendant quinze ans, lança les Athéniens dans la guerre du Péloponnèse, fut déposé du commandement, réintégré ensuite, et bientôt après mourut de la peste, l'an 429 av. J.-C. Son éloquence égalait ses talents politiques; il mérita de donner son nom à tout un siècle; on dit le *siècle de Périclès*, comme on dit le siècle d'Auguste, le siècle de Louis XIV.

PÉRICLINANTHE. s. m. V. PÉRICLINE.

PÉRICLINE. s. m. (ét. gr., περί, autour; κλίνη, lit). Bot. Ensemble de bractées qui entourent l'assemblage des fleurs dans les synanthérées; c'est le *périphoranthe* de Richard, et le *calice commun* de Linné.

PÉRICLINIFORME. adj. des 2 g. Bot. Qui a la forme d'un péricline. L'involucre des synanthérées est presque toujours pérícliniforme.

PÉRICLINOÏDE. adj. des 2 g. Bot. Qui a l'apparence d'un péricline, telles sont les squamelles, toutes les fois que, dans les synanthé[illegible] laquelle elles appartiennent.

PÉRICLITANT. part. prés. du v. Péricliter. Qui périclite. Il est invariable. Des royaumes périclitant. La royauté périclitant.

PÉRICLITANT, ANTE. adj. Didact. Qui est susceptible de péricliter, de tomber en péril, de tendre à la ruine

PÉRICLITATION. s. f. (pr. *pé-ri-kli-ta-ci-on*). État de ce qui périclite, de ce qui est en péril. La péricilitation de la paix publique, des affaires de l'État.

PÉRICLITER. v. n. 1re conj. (du lat. *periclitari*; rad. *periculum*, péril, danger). Être en péril, en parlant des choses. Une affaire qui périclite. Il ne faut jamais que l'honneur périclite. Mettre de l'argent en mauvaise main, c'est le faire péricliter. L'Etat périclite; le crédit public n'a que trop souvent périclité.

PÉRICLYMÈNE. s. m. (du gr. περικλύζω, j'entoure). Bot. Nom d'une plante analogue à notre chèvrefeuille.

PÉRICOLE. s. m. Bot. Syn. de Périchèse.

PÉRICOLLIE. s. f. (pr. *pé-ri-kol-li*). Bot. Genre de plantes de la classe des monocotylédones.

PÉRICONIE. s. f. Bot. Genre de cryptogames de la famille des champignons mucédinés. Ils se rencontrent sur les tiges des plantes sèches, sur lesquelles ils forment de petites taches crustacées ou byssoïdes noires, grises ou jaunâtres. Périconie lichénoïde, byssoïde.

PÉRICOPE. s. f. (du gr. περικοπή, division; fait de περί, autour; κόπτω, je coupe). Rhét. anc. Définition exacte et surtout précise.

— Liturg. gr. Passages des épîtres et des évangiles spécialement désignés pour servir dans l'église ou pour la lecture à l'autel, ou comme texte des sermons faits en chaire.

PÉRICOROLLÉ, ÉE. adj. (pr. *pé-ri-ko-rol-lé*; du gr. περί, autour; et du lat. *corolla*, corolle). Bot. Épithète donnée aux plantes dicotylédones monopétales, dont la corolle est périgyne.

PÉRICOROLLIE. s. f. (pr. *pé-ri-ko-rol-li*). Bot. Classe de plantes renfermant celles qui sont péricorollées.

PÉRICORS. s. m. Techn. Outil d'épingliers, nommé aussi *apéritoir.*

PÉRICRÂNE. s. m. (ét. gr., περί, autour, κράνιον, crâne). Anat. Nom donné au périoste qui revêt toute la surface externe du crâne.

PÉRICTIONE. Mère du philosophe Platon Les Grecs prétendent que Platon fut le fruit d'un commerce clandestin entre Apollon et Périctione.

PÉRICUES. s. f. pl. (pr. *pé-ri-ku*). Géogr Une des peuplades indiennes de la vieille Californie.

PÉRICULEUX, EUSE. adj. (du lat. *periculosus*; rad. *periculum*, péril). Qui offre du danger, des périls. C'est le même mot que *périlleux*, seulement ce dernier est syncopé, de même que notre mot *péril*, fait de *periculum*, syncopé lui-même en latin, *periclum.*

PÉRICULOSITÉ. s. f. (pr. *pé-ri-ku-lo-zi-té*) État de ce qui est périculeux, dangereux.

— Ce mot est un néologisme; mais à proprement parler il est utile, car il n'a point son équivalent dans la langue.

PERICULUM IN MORÂ. (pr. *pé-ri-ku-lomm inn mo-ra*). Expression latine qui signifie littéralement, *péril dans la demeure, dans le retardement*, et qui est passée dans notre langue avec la même signification. On ne l'emploie que dans cette locution: *il y a péril dans la demeure.*

PÉRIDÉCAÈDRE. adj. des 2 g. (ét. gr., περί, autour; δέκα, dix; ἕδρα, base). Minér. Epithète appliquée à une variété dans laquelle la forme primitive, qui est un prisme tétraèdre, a subi des décroissements qui l'ont converti en un prisme à dix pans. Cuivre sulfaté péridécaèdre.

PERIDÉIPNON. s. m. (pr. *pé-ri-dé-ip-non*) Antiq. gr. Repas funèbre.

PÉRIDERME. s. m. Bot. Genre de champignons sur lesquels on observe une membrane qui recouvre tout le conceptacle.

PÉRIDESMIQUE. adj. des 2 g. (pr. *pé-ri-dé-smike*; ét. gr., περί, autour; δεσμός, lien). Pathol. Qui est occasionné par une ligature serrée autour d'un organe ou d'une partie quelconque.

PÉRIDINACÉ et **PÉRIDINIACÉ, ÉE.** adj. Infus. Qui ressemble à un péridinion. ‖ PÉRIDINIACÉS. s. m. pl. Famille d'animalcules qui a pour type le genre péridinion.

PÉRIDINION. s. m. Infus. Genre d'animalcules infusoires.

PÉRIDIOLE. s. m. Bot. Nom donné au péridion intérieur, lorsqu'on observe deux péridions l'un sur l'autre, comme dans plusieurs lycoperdacées.

PÉRIDION. s. m. (du gr. πηρίδιον, je ceins). Bot Sorte de conceptacle qui enveloppe les corpuscules reproducteurs de certains champignons et qui, d'abord fermé de toutes parts, s'ouvre seulement à l'époque de la maturité. ‖ Dans quelques espèces il prend la forme d'un disque ou d'une calotte, et alors il se nomme *chapeau.*

PÉRIDISCAL, ALE. adj. (pr. *pé-ri-dis-kal*), ét. gr., περί autour; δίσκος, disque). Bot. Qui [illegible] pourtour du disque. Insertion péridiscale des étamines.

PÉRIDODÉCAÈDRE. adj. des 2 g. (ét. gr., περί, autour; δώδεκα, douze; ἕδρα, base). Minér. Epithète qui s'applique à une variété dans laquelle la forme primitive, qui est un prisme hexaèdre, se convertit, par l'effet des décroissements, en un prisme dodécaèdre. Pinite péridodécaèdre.

PÉRIDOT. s. m. Minér. Pierre infusible de couleur verte, que l'on trouve sous forme de grains, de masses granulaires et de cristaux prismatiques très-petits. Le péridot est apporté de l'Orient; il est transparent ou demi-transparent, peu dur, difficile à polir. On l'emploie dans la joaillerie. Péridot triunitaire. Péridot qua-

druplant. Péridot olivaire, vulgairement chrysolithe des volcans.

— Plusieurs pierres qui n'appartiennent pas à cette espèce ont reçu le nom de péridot, en raison de leur couleur. || *Péridot du Brésil.* La tourmaline verdâtre. || *Péridot idocrase.* Une idocrase. || *Péridot oriental.* Un coridon télésie vert-jaunâtre.

PÉRIDOTEUX, EUSE. adj. Minér. Qui renferme des grains de péridot bien distincts. Basanite péridoteux.

PÉRIDOTIQUE. adj. des 2 g. Minér. Se dit d'une roche dans laquelle le péridot domine. Basanite lavique péridotique.

PÉRIDROME. s. m. (ét. gr., περὶ, autour; δρόμος, course). Antiq. gr. Triple évolution que les assistants aux funérailles faisaient autour du bûcher, en tenant la main gauche étendue vers les restes du défunt.

— Archit. Espace formant galerie entre les colonnes et le mur d'un périptère.

— Bot. Pétiole des fougères, quand il porte à la fois des feuilles et des fruits.

PÉRIÉCIEN. adj. et s. m. (ét. gr., περὶ, autour; οἶκος, habitation). Géogr. Epithète donnée aux peuples qui habitent sous la même latitude, mais à une distance de cent quatre-vingts degrés de longitude les uns des autres, c'est-à-dire sur la même parallèle et sous un méridien identique, mais opposé.

PÉRIÉGÈSE. s. f. (ét. gr., περὶ, autour; γῆ, terre). Philol. Description géographique. La Périégèse de Priscus et d'Aviénus est une traduction en vers latins du grec de Denys.

PÉRIÉGÈTE. s. m. (ét. gr., περὶ, autour; ἡγέομαι, je conduis). Philol. Auteur d'un voyage, d'une description de pays.

— Antiq. gr. Nom donné aux prêtres du temple de Delphes qui servaient de guides et d'interprètes aux étrangers.

PÉRIÉLÈSE. s. f. (pr. *pé-ri-é-lè-ze;* ét. gr., περὶ, autour; εἰλέω, j'enroule). T. de plain-chant. Interposition, en forme de cadence ou de neume, de quelques notes dans l'intonation et dans la finale d'une pièce de chant, pour avertir le chœur que c'est à lui de poursuivre.

PÉRIENCHYME. s. m. (pr. *pé-ri-an-chime*). Bot. Classe de tissu cellulaire végétal qui se compose de cellules disposées sans ordre, et qu'on observe surtout dans les organes sphériques, tels que glands, périsperme, cotylédons.

PÉRIÈQUE. adj. des 2 g. Géogr. anc. Nom donné aux anciens habitants de la Laconie, qui devinrent vassaux des Spartiates.

PÉRIER. s. m. Techn. Morceau de fer emmanché qui sert à faire l'ouverture des fourneaux, pour faire couler le métal, quand on veut jeter quelque ouvrage en bronze.

— Ornith. Nom vulgaire du proyer.

PÉRIER (Jacques-Constantin). Habile mécanicien, membre de l'Académie des sciences, né à Paris en 1742, mort en 1818. Fut secondé par son frère Auguste-Charles Périer dans ses nombreux et utiles travaux. || PÉRIER (Casimir). Né à Grenoble, en 1777, mort à Paris en 1832. Banquier célèbre, homme d'État plus célèbre encore, il fut député depuis 1815 jusqu'à sa mort, entra en 1831 dans le ministère avec le titre de ministre de l'intérieur et la présidence du conseil; se distingua par une énergie et une puissance de volonté sans égales, dans la répression des tentatives révolutionnaires et le maintien de l'ordre de choses qu'il avait concouru à établir en 1830.

PÉRIÉRÈSE. s. f. (ét. gr., περὶ, autour; αἱρέω, je prends). Chir. Extirpation d'une tumeur volumineuse, dont on cerne la base en y faisant une incision circulaire.

PÉRIERS. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Coutances (Manche); 2,600 hab.

PÉRIGÉE. s. m. (ét. gr., περὶ, autour; γῆ, terre). Astron. Point de l'orbe du soleil, de la lune ou d'une planète, qui répond à la plus petite distance de cet astre à la terre. Le périgée est le contraire de l'apogée.

— adjectiv. Le soleil est périgée. Quand Vénus sera-t-elle périgée?

PÉRIGLOTTE. s. f. (ét. gr., περὶ, autour; γλῶσσα, langue). Anat. Nom donné à la glande épiglottique.

PÉRIGNON (le marquis Dominique-Catherine de). Maréchal et pair de France, né en 1754 à Grenade, près Toulouse, mort à Paris en 1818; entra sous-lieutenant dans les gardes-royaux; fut nommé, en 1791, député à l'assemblée législative; reprit bientôt la carrière des armes, et gagna tous ses grades à la pointe de l'épée.

PÉRIGONE [illegible] Bot. Enveloppe immédiate, simple ou double, des organes sexuels d'une plante. Périgone simple. Périgone double.

— Ornith. Enveloppe extérieure des œufs des oiseaux, lorsqu'elle est simplement membraneuse.

— Minér. Variété de quartz agate, offrant des bandes de calcédoine diversement colorées autour d'un noyau quarzeux; on l'appelle aussi *agate aux fortifications*, parce qu'elle offre une image grossière des ouvrages d'une place forte.

PÉRIGONIAIRE. adj. des 2 g. Bot. Épithète donnée aux fleurs qui sont devenues doubles par la multiplication ou la transformation, soit d'un périgone simple, soit du calice et de la corolle à la fois.

PÉRIGORD. (pays des anciens *Petricorii;* du celt. *per*, pierre; *gor* ou *cor*, élévation, montagne; ou de *petrex*, perdrix; *coh*, rouges; *rhy*, abondance). Géogr. Ancien pays de France, dans le N. de la Guyenne, avait pour chef-lieu Périgueux, et se divisait en *haut Périgord*, ou *Périgord blanc*, et *bas Périgord*, ou *Périgord noir.* Ce pays forme aujourd'hui le département de la Dordogne et une partie de celui de Lot-et-Garonne. Il est peu fertile, mais très-renommé pour son gibier et pour l'excellence de ses truffes.

PÉRIGORD (comtes de). Les comtes de Périgord datent de l'an 778, et furent établis par Charlemagne en la personne d'un seigneur nommé Widbalde, dont les successeurs sont restés dans l'oubli pendant près d'un siècle. Une nouvelle dynastie obtint, en 866, le comté de Périgord, et le transmit aux comtes de La Marche, vers le milieu du xe siècle; ceux-ci ayant pris le nom de Talleyrand, conservèrent le Périgord jusqu'en 1399; leur existence ne se révèle que par des faits militaires et par la suite de leurs malheurs.

PÉRIGOURDIN, INE. adj. et s. Géogr. Habitant du Périgord. Qui appartient au Périgord ou à ses habitants. Les anciens habitants du Périgord s'appelaient *Pétrocoriens*, qui n'est autre que la forme latine du mot *Périgourdin.*

PÉRIGRAPHE. s. m. (ét. gr., περὶ, autour; γράφω, je décris). Anat. Insertion tendineuse des muscles droits du bas-ventre.

PÉRIGUEUX. Géogr. Anc. capitale du Périgord, aujourd'hui chef-lieu du département de la Dordogne, au confluent de l'Isle et de la Vézère à 472 kilom. S.-E. de Paris; 12,000 habitants.

PÉRIGUEUX. s. m. Minér. Sorte de pierre noire fort dure, ainsi nommée parce qu'on la trouve dans les environs de la ville de Périgueux.

PÉRIGYNANDRE. s. m. (ét. gr., περὶ, autour; γυνή, femme; ἀνήρ, homme). Bot. Enveloppe florale, corolle ou calice.

PÉRIGYNE. adj. des 2 g. (ét. gr., περὶ, autour; γυνή, femme). Bot. Qui entoure l'ovaire. Corolle périgyne. Etamines périgynes. Les étamines des légumineuses et des rosacées sont périgynes.

PÉRIGYNION. s. m. Bot. Petite vessie membraneuse ou cartilagineuse qui entoure l'ovaire de certaines plantes, et offre un trou à son sommet pour le passage du style.

PÉRIGYNIQUE. adj. des 2 g. Bot. Qui se rapporte à la circonférence de l'ovaire. Insertion périgynique des étamines.

PÉRIHÉLIE. s. m. (ét. gr., περὶ, autour; ἥλιος, soleil). Astron. Point de l'ordre de la terre ou d'une autre planète, où cet astre est à sa plus petite distance du soleil.

— adjectiv. Cet astre est périhélie. Demain, la lune sera périhélie.

PÉRIHERMÉNIE. s. f. Philos. Titre d'un ouvrage logique d'Aristote, sur l'interprétation. On dit mieux *Herménie.*

PÉRIHEXAÈDRE. adj. des 2 g. (ét. gr., περὶ, autour, ἕξ, six; ἕδρα, base). Minér. Épithète qui s'applique à une variété dont la forme primitive, qui est un prisme quadrangulaire, se convertit en un prisme hexaèdre par l'effet des décroissements. Staurotide périhexaèdre.

PÉRIISTIQUE. adj. des 2 g. Diplom. Se dit d'une espèce de diple qu'on appelle aussi *Pleotique.* Diple périistique.

PÉRIKLINE. s. f. Minér. Variété de feldspath.

PÉRIL. s. m. (pr. *pé-rill;* du lat. *periculum;* par contract. *periclum*, danger). Danger, risque; état où il y a quelque chose de fâcheux à appréhender. Péril affreux, évident, éminent, imminent, certain, douteux. Braver, affronter, surmonter le péril, les périls. Craindre, éviter, fuir le péril. Se jeter à travers les périls. Échapper au péril. Se tirer, se sauver du péril. Être en péril. Se mettre en péril. Courir un péril, un grand péril. Garantir du péril. Un courage affamé de périls. Exempt, affranchi du péril. Quand je considère moi-même les *périls* extrêmes et continuels qu'a courus cette princesse sur la mer et sur la terre. (Boss.) Le bon esprit nous découvre notre devoir, notre engagement à le faire, et s'il y a du *péril*, avec *péril.* (La Bruy.) Éloignez de lui tous les *périls* qui pourraient menacer sa vie. (Mass.) Il ne connaît les *périls* que pour les affronter. (Id.) On ne peut répondre de son courage quand on n'a jamais été dans le *péril.* (Mme de Guib.) La bravoure évite plus de *périls* que la peur. (De Ségur.) Je sais trop qu'à vos yeux les *périls* ont des charmes. (De Belloy.) À vaincre sans *péril*, on triomphe sans gloire. (Corn.) [illegible] au travers des *périls* un grand cœur se fait jour. (Rac.) Des grands *périls* les grands efforts sont nés. (Saurin.) L'aspect du *péril* agrandit le courage. (Chén.) Qui brave le *péril* à succomber s'expose. (Regur.)

Compagne du *péril* qu'il vous fallait chercher,
Moi-même devant vous j'aurais voulu marcher.
(Racine.)

Est-ce ainsi que votre âme aux *périls* aguerrie,
Soutient sur ces remparts l'honneur et la patrie?
(Boileau.)

Le *péril* le plus à craindre
Est celui qu'on ne craint pas. (J.-B. Rouss.)

— Dans un sens tout à fait moral et spirituel. Danger qui menace la vertu de l'âme; ce qui compromet, ce qui expose le salut éternel. Songez que cette gloire que vous admirez faisait son *péril* en cette vie. (Boss.) Cette mort a mis fin aux plus grands *périls* dont une âme chrétienne puisse être assaillie. (Id.)

. . . Mon Dieu, qu'une vertu naissante,
Parmi tant de *périls*, marche à pas incertains. (Rac.)

— Loc. prépos. *Au péril de. Au péril de ma vie, de mes jours, de ma santé, de ma fortune;* c'est-à-dire, en exposant ma vie, mes jours, ma santé, ma fortune. Servir quelqu'un au péril de sa propre vie.

— *Je vous en assure au péril de ma vie.* Se dit par affirmation, et pour marquer que ce qu'on a dit est indubitable.

— *Prendre une affaire à ses risques et périls.* Se charger de tout ce qui en peut résulter, du bon comme du mauvais succès.

— *Il y a péril en la demeure.* Le moindre retardement peut causer un grand préjudice.

— *Être en péril de.* Être dans un état où il y a à craindre que tel ou tel mal ne nous arrive. Être en péril de mort. Être en péril d'être ruiné.

PÉRILAMPE. s. m. Entom. Genre d'insectes hyménoptères, de la famille des néottocryptes.

PÉRILEUQUE. s. m. (ét. gr., περὶ, autour; λευκός, blanc). Minér. Sorte de pierre des anciens, dans laquelle on ne considérait que certaines qualités, et qui est citée par Pline comme une pierre à bord blanc, entourant ou descendant vers un fond d'une autre couleur.

PÉRILITHE. s. f. (ét. gr., περὶ, autour; λίθος, pierre). Conchyl. Drap marin, ou faux épiderme de beaucoup de coquilles.

PÉRILLE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, monopétales, de la famille des labiées, ayant pour type la pérille à feuilles de basilic, des Indes orientales.

PÉRILLER. v. n. 1re conj. (pr. *pé-ri-yé;* rad. *péril*). Être en péril. Établir en un royaume des personnes incapables qui, pour prix de l'or, achètent les charges, c'est le faire *périller.* (Nic. Pasquier.)

— Nous ne citons ce vieux verbe que pour compléter la famille de *péril, périlleux, périlleusement.*

PÉRILLEUSEMENT. adv. (pr. *pé-ri-yeu-zeman*). Dangereusement, avec péril. Se hasarder trop périlleusement. Marcher périlleusement entre deux précipices.

PÉRILLEUX, EUSE. adj. (pr. *pé-ri-yeu, yeu-ze;* du lat. *periculosus;* rad. *periculum*, péril). Dangereux, où il y a du péril, où il y a quelque chose à craindre, à risquer. Poste périlleux. Passage périlleux. Attaque, défense périlleuse. Occasion, tentative, situation, entreprise périlleuse. Affaire périlleuse. La sagesse pallie les défauts du corps, ennoblit l'esprit, ne rend la jeunesse que plus piquante, et la beauté que plus *périlleuse.* (La Bruy.)

Il brave le faste orgueilleux,
Et ne se laisse point séduire
À tous ses attraits *périlleux.* (Racine.)

Le théâtre. . . . .
Chez nous pour se produire est un champ *périlleux.*
(Boileau.)

— *Saut périlleux.* Saut difficile et dangereux qu'exécutent les danseurs de corde.

— Fig. Résolution ou action violente et hasardée. Ce qu'il y a de plus difficile, de plus téméraire, ce qui coûte le plus à faire dans une entreprise.

— *Il est périlleux de.* Il y a du danger à. Il est périlleux de décider d'une manière trop tranchante. S'il est *périlleux* de tremper dans une affaire suspecte, il l'est encore davantage de s'y trouver complice d'un grand. (La Bruy.)

PÉRILLOMIE. s. f. (pr. *pé-ril-lo-mie;* ét. gr., περὶ, autour; λῶμα, bord). Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes monopétales irrégulières, de la famille des labiées, indigènes du Pérou.

PÉRIMÉ, ÉE. part. pass. du v. Périmer. S'empl. adjectiv. Instance périmée.

PÉRIMÉLIDE. adj. et s. f. Myth. gr. Nom des nymphes qui président aux troupeaux. V. ÉPIMÉLIADES.

PÉRIMER. v. n. 1re conj. (du lat. *perimere*, abolir, détruire). Il prend l'auxiliaire *être* dans ses temps composés. Prat. Se perdre par prescription, ou faute de poursuites en temps utiles. Laisser périmer une instance. L'instance est périmée.

PÉRIMÈTRE. s. m. (ét. gr., περὶ, autour; μέτρον, mesure). Géom. Contour ou étendue qui termine une figure ou un corps. Les périmètres des surfaces sont des lignes. Les périmètres des solides sont des surfaces.

[illegible] appartient au périmètre. Forme périmétrique.

PÉRIMINEL. s. m. Art hermét. Substance réduite en cendres.

PÉRIMORPHOSE. s. f. (pr. *pé-ri-mor-foze;* (ét. gr., περὶ, autour; μορφή, forme). Entom. Transformation des chenilles en chrysalides, c'est-à-dire, en des corps non divisés, présentant des traits saillants qui dessinent quelques parties de l'insecte parfait.

PÉRINÉAL, ALE. adj. Anat. Qui appartient ou qui se rapporte au périnée. Artère périnéale. Hernie périnéale. Détroit périnéal.

PÉRINÉE. s. m. (du gr. [illegible]). Anat. Espace qui est entre l'anus et les parties génitales; il est partagé en deux parties égales par une ligne médiane qu'on appelle *raphé.* Tumeur au périnée. Maladies du périnée. Hernie du périnée. Abcès au périnée.

PÉRINÉEN, ENNE. Anat. Synon. de Périnéal.

PÉRINÉOCÈLE. s. f. (ét. gr., περίναιος, périnée; κήλη, tumeur). Chir. Hernie qui apparaît au périnée.

PÉRINÉO-CLITORIEN. adj. et s. m. Anat. Se dit d'un muscle qui se rend du périnée au clitoris. Muscle périnéo-clitorien.

PÉRINERVEUX, EUSE. adj. Bot. Dont les nervures rayonnent, en partant d'un point commun.

PÉRINET. s. m. Ornith. Coq huppé.

— Comm. *Périnet-vierge.* Nom que les Provençaux donnent à une espèce de résine qui coule du pied des pins par incision.

PÉRINETTE. s. f. Ornith. Poule huppée, femelle du périnet.

PÉRINGLE ou **PÉRINGUE.** s. f. Ornith. Nom vulgaire d'une variété de mésange.

PÉRINTHE. Géogr. anc. Ville de Thrace, sur la Propontide; les anciens l'appelaient aussi Héraclée; aujourd'hui Hérékli.

PÉRINYCTIDE. s. f. (ét. gr., περὶ, autour; νυκτός, nuit). Médec. Éruption cutanée qui ne se manifeste que pendant la nuit.

PÉRIOCTAÈDRE. adj. des 2 g. (ét. gr., περὶ, autour; ὀκτώ, huit; ἕδρα, base). Épithète appliquée à une variété dont la forme primitive, qui était un prisme quadrangulaire, s'est convertie en un prisme octogone, par l'effet des décroissements. Pyroxène périoctaèdre.

PÉRIODE. s. f. (ét. gr., περὶ, autour; ὁδός, chemin). Signifie littéralement, Contour, circuit; indique un espace limité par une sorte de circuit que fait un objet.

— Chron. Espace de temps déterminé par le retour d'un phénomène qui revient à des époques fixes, ou Révolution d'un certain nombre d'années au moyen duquel le temps est mesuré de différentes manières par différentes nations. Période est synonyme de Cycle. Période callippique. Période dionysienne. Périodique métonique, etc., etc. V. CYCLE. || *Période julienne.* Période factice imaginée par Scaliger, qui la nomma ainsi en l'honneur de son père Jules, elle se compose du cycle lunaire de 19 ans, multiplié par le cycle solaire de 28 ans, et par celui des indications de 15 ans; ce qui donne un produit de 7,980 ans. La première année de l'ère chrétienne est la 4714e de la période julienne. || *Période de Louis le Grand.* Période factice, imaginée par Cassini, et composée de 11,600 ans. Elle n'est d'aucun usage. || *Période d'Hipparque.* Cycle callippique, quadruplé par l'astronome Hipparque et porté à 304 ans, en retranchant le dernier jour.

— Temps qui s'écoule entre deux époques déterminées ou indéterminées. L'histoire se divise en plusieurs périodes.

— Astron. Temps qu'une planète met à faire sa révolution, ou durée de son cours depuis l'instant où elle part d'un point du ciel jusqu'à l'instant où elle y revient. Période solaire. Période lunaire. Le soleil fait sa période en trois cent soixante-cinq jours et près de six heures. Les comètes décrivent des ellipses plus ou moins allongées, dans des *périodes* différentes de temps, dont les unes sont de plusieurs années, et les autres de quelques siècles. (Buff.)

— Géol. *Périodes géologiques.* Divisions de l'existence de la terre; il y en a quatre, qu'on appelle *primaire, secondaire* ou *ammonienne, tertiaire* ou *paléomastoïdienne*, et *anthropéenne.*

— Mus. Phrase musicale dont les membres sont disposés avec art, de manière à former un sens parfait. L'art consiste à savoir lier, arrondir, remplir ses périodes.

— Rhét. Phrase composée de plusieurs membres dont la réunion forme un sens complet et un ensemble harmonieux. Période longue, courte, nombreuse, arrondie. Période obscure, embarrassée, inégale. Période à deux membres, à trois membres, à quatre membres. Procéder par périodes. Abuser des périodes. Vous m'avez interrompu au milieu de ma *période.* (Mol.) Ils conçoivent une *période* par le mot qui la commence, et par une *période* tout un chapitre. (La Bruy.) Des *périodes* pures et harmonieuses semblent mettre notre langue en musique, et en changer la nature, sans cesser de s'y conformer. (Mme Necker.) Une *période* retranchée d'un ouvrage vaut un louis d'or; un mot, vingt sous. (Mme de la Fayette.) La *période* est longue, il faut reprendre haleine. (La Font.) || *Période ronde.* Celle dont les membres sont tellement joints, qu'on aperçoit difficilement l'endroit où [illegible] carrée. Celle qui est composée de quatre membres; et, par extension, toute période membreuse et soignée. || *Période croisée.* Celle dont les membres sont opposés et forment antithèse.

— Pathol. Chacune des différentes phases ou révolutions d'une maladie. On admet communément trois périodes: l'augment ou l'accroissement, l'état ou le plus haut degré d'intensité, et le déclin.

— Dans les fièvres intermittentes, Espace de temps qui comprend un accès et une intermission, ou Temps qui s'écoule de l'invasion d'un accès à l'invasion de l'accès suivant.

— Fig. L'amour est une maladie qui a ses *périodes:* désir, possession, satiété. (De Meilhan.)

— Antiq. gr. Réunion des quatre solennités des jeux pythiens, isthmiens, néméens et olym-

biens, qui se succédaient d'année en année, de manière à remplir l'olympiade. || *Vainqueur de la période.* Athlète qui avait remporté la palme dans les quatre jeux successifs.

— Philos. *Périodes de la vie sociale.* Dans le système des fouriéristes, Subdivisions de l'existence du genre humain. Chaque phase de cette existence renferme plusieurs périodes. C'est ainsi que la phase de l'enfance sociale se divise en sept périodes, qui sont l'édénisme, la sauvagerie, le patriarcat, la barbarie, la civilisation, le garantisme et l'association simple.

PÉRIODE. s. m. Le plus haut point, le plus haut degré où une chose puisse parvenir. Il est au plus haut période de sa croissance. Il est au dernier période de sa vie. Je ne doute pas que nous ne devions à cette sorte d'irritabilité la puberté de notre intelligence, qui s'élève aussi rapidement que notre physique dans ce *période* fortuné de notre vie. (Virey.) Porter l'éloquence à son plus haut période, comme ont fait Cicéron et Démosthène. Parvenir au plus haut période de la grandeur. Les maux ont leur *période* comme les biens. La France, après avoir atteint le *période* de sa gloire militaire, marche d'un pas assuré vers celui de sa gloire civile. (Boiste.)

— Espace de temps indéterminé. Un long période, un court période de temps. Dans un certain période, dans le dernier période. La puissance de Charles et la grandeur de la Suède touchèrent alors à leur dernier *période.* (Volt.)

— Dans *période*, s. f., conformément à l'étymologie, la pensée suit le chemin, fait le contour, le circuit, la révolution de temps ou de lieu dont on parle, l'esprit passe, pour ainsi dire, par tous les points de l'espace; mais dans *période*, s. m., ce n'est plus un circuit, un chemin à faire, c'est un chemin tout fait, à l'extrémité duquel on se trouve transporté tout d'un coup, de telle façon que l'esprit fait abstraction complète de tous les points intermédiaires pour n'envisager que le point suprême où il s'est placé. Ainsi *période* est féminin dans les phrases suivantes : le soleil fait sa *période* en trois cent soixante-cinq jours; la lune fait la sienne en vingt-sept jours et demi. La *période* oratoire est une phrase où plusieurs pensées viennent rayonner autour d'une pensée importante. Mais il est du genre masculin dans celle-ci : Un homme parvenu au plus *haut période* de la gloire, de la richesse, ou tombé au *dernier période* de l'adversité, du malheur, c'est-à-dire arrivé au plus haut point de la gloire, de la richesse, ou tombé au dernier degré de l'adversité, du malheur; il faut remarquer que dans cette acception le sens du mot *période* est presque toujours déterminé, particularisé par un qualificatif. Le dernier ou le plus haut période. Cependant on donne cette même signification au mot *période* seul et par lui-même.

PÉRIODEUTE, s. m. (ét. gr., περί, autour; ὁδεύειν, marcher). Hist. ecclés. Espèce d'inspecteur, dans l'Eglise grecque.

— Médecin ambulant, qui allait de ville en ville traiter les maladies. C'était surtout chez les Egyptiens que les périodeutes étaient aussi communs qu'indispensables, puisque la médecine était divisée en autant de branches distinctes qu'ils connaissaient de maladies.

PÉRIODICITÉ. s. f. Qualité de ce qui est périodique. Calculer la périodicité des comètes. La périodicité des maladies. La périodicité des menstrues. La périodicité d'un ouvrage résulte de la publication de cet ouvrage à des époques fixes et régulières. Quand, par la *périodicité* de leurs mouvements, par la similitude de leurs formes, par l'unité de leurs couleurs, les objets cessent d'attacher la vue, les yeux, qui ne rencontrent rien de nouveau, se ferment. (Reydell.)

PÉRIODIQUE. adj. des 2 g. Qui a ses périodes, qui a ses retours marqués. Mouvement périodique. Révolution périodique. Fièvre périodique. Crise, accès périodique. Les vents alternatifs ou *périodiques* dont nous venons de parler sont des vents de mer. (Buffon.) Presque tous les pays arrosés par de grands fleuves sont sujets à des inondations *périodiques.* (Id.) L'enfant, comme l'année, ne devient capable d'engendrer que par une suite *périodique* de jours et de saisons que l'astre de la lumière produit successivement. (B. de St-P.) Les révolutions de la politique doivent être *périodiques* comme celles de la nature. (Id.)

— Par anal. Je ne saurais m'accoutumer à ces accès *périodiques* de découragement et de confiance. (Barth.)

— Qui paraît dans des temps fixes et réglés. Ouvrage, écrit périodique. Recueil périodique. L'influence des écrits *périodiques* est l'une des conséquences du gouvernement constitutionnel. [illegible]

[illegible] des écrits périodiques.

— Littérat. Qui est abondant en périodes. Qui a du nombre et de l'harmonie. Style périodique. Discours périodique. Le style *périodique* convient particulièrement aux descriptions, car celui qui décrit peut rassembler plus d'idées que celui qui narre ou qui raisonne, et même il le doit. (Condillac.) Au style *périodique* est opposé le style coupé; et leur mélange bien entendu constitue l'une des principales ressources du beau langage. (Théodide.)

— Astron. *Mois périodique de la lune.* Espace de temps que cette planète emploie pour revenir à la même étoile; le mois périodique est de 27 j. 7 h. 43 5". || *Irrégularités périodiques.* Variations auxquelles tous les éléments du système du monde sont soumis, et qui reviennent avec les mêmes valeurs après des intervalles de temps assez courts pour qu'on ait pu en observer les retours et en déterminer les lois.

— Arithm. *Fraction périodique.* Se dit des fractions décimales dont les chiffres se reproduisent dans le même ordre à l'infini. || *Fraction périodique mixte.* Celle qui, avant les chiffres périodiques, en a un ou plusieurs qui ne se répètent point.

— Bot. Qui s'ouvre et se ferme à des heures fixes et réglées. Fleur périodique.

PÉRIODIQUEMENT. adv. D'une manière périodique. Les planètes se meuvent périodiquement. Une fièvre qui revient périodiquement. Des ouvrages publiés périodiquement.

— Par périodes. Parler périodiquement. Ne se dit guère qu'ironiquement et en mauvaise part.

PÉRIODISME. s. m. Néol. S'emploie comme synonyme de Périodicité; retour marqué, mouvement périodique. Ce mot, qui est nouveau, ne figure dans aucun dictionnaire. || S'emploie aussi dans le sens de Journalisme, parce que les journaux paraissent dans des temps fixes et réglés.

PÉRIODISTE. s. m. Celui qui fait des ouvrages périodiques, qui travaille à un écrit périodique. Les journalistes sont des périodistes.

— adjectiv. Des écrivains périodistes.

PÉRIODURE. s. m. Chim. Combinaison d'iode avec un autre corps simple, dans laquelle cette substance entre en aussi grande proportion que possible.

PÉRIODYNIE. s. f. (pr. *pé-rio-di-ni;* ét. gr., περί, autour; ὀδύνη, douleur). Pathol. Douleur vive, occupant un point fixe.

PÉRIODYNIQUE. adj. des 2 g. Pathol. Qui est le propre d'une douleur vive et fixe. Qui tient de la périodynie.

PÉRIOECIENS. s. m. pl. (pr. *pé-ri-é-ciein;* ét. gr., περί, autour; οἰκεῖν, habiter). Géogr. Peuples qui habitent sous le même parallèle et sous un méridien identique, mais opposé; c'est-à-dire sous le même degré de latitude, mais à une distance de cent quatre-vingts degrés de longitude les uns des autres.

PÉRIOLE. s. f. Bot. Genre de champignons tubéreux, arrondis ou variables, revêtus d'une écorce qui se change en une villosité persistante; on en connaît trois espèces. Périole velue. Périole tomenteuse. Périole pubescente.

PÉRIONE. s. m. (ét. gr., περί, autour; ὠόν, œuf). Anat. Membrane caduque qui se forme dans la matrice après la fécondation.

PÉRIOPHTHALME. s. m. Ichthyol. Genre de poissons osseux de la famille des plécopodes, formé aux dépens du genre gobie.

PÉRIOPHTHALMIE. s. f. (ét. gr., περί, autour; ὀφθαλμός, œil). Médec. Sorte d'inflammation qui occupe le tour des yeux.

PÉRIOPS. s. m. (pr. *péri-op-ce*). Erpét. Genre de serpents.

PÉRIORBITE. s. m. (du gr., περί, autour; et du lat. *orbita*, orbite). Anat. Périoste qui tapisse la fosse orbitaire.

PÉRIORTHOGONE. adj. des 2 g. (ét. gr., περί, autour; ὀρθός, droit; γωνία, angle). Minér. Se dit d'une variété dont la forme primitive, qui est un prisme rhomboïdal, s'est convertie en un prisme rectangulaire, par l'effet des décroissements. Pyroxène périorthogone.

PÉRIOSTE. s. m. (ét. gr., περί, autour; ὀστέον, os). Pathol. Membrane fibreuse, blanche, résistante, qui forme une enveloppe aux os et les revêt de toutes parts, excepté dans les endroits où ils sont encroûtés de cartilages; il contribue à leur accroissement en leur fournissant, par sa face interne, une exsudation albumineuse, qui passe ensuite à l'état cartilagineux, et finit par s'ossifier. Le *périoste* joue un rôle important dans la formation du cal. (Nyst.)

PÉRIOSTITE. s. f. Pathol. Inflammation du périoste.

PÉRIOSTOSE. s. f. (ét. gr., περί, autour; ὀστέον, os). Pathol. Tuméfaction du périoste accompagnée souvent de nécrose des lames superficielles de l'os. La *périostose*, résultat ordinaire de l'inflammation, est presque toujours un symptôme d'une affection syphilitique constitutionnelle, et a le plus souvent son siége sur les os larges; cependant une contusion peut en être la cause déterminante. (Nyst.)

PÉRIOSTRAQUE. s. m. (ét. gr., περί, autour; ὄστρακον, coquille). Conchyl. Epiderme ou drap marin des coquilles.

PÉRIPATÉTICIEN, IENNE. adj. Qui appartient ou qui a rapport au péripatétisme, à [illegible] trine péripatéticienne. Philosophie péripatéticienne.

— En parlant des personnes. Qui suit la doctrine péripatéticienne. Philosophe péripatéticien.

— s. Un péripatéticien. Les péripatéticiens. Le système des péripatéticiens. Après Aristote, les plus célèbres péripatéticiens furent Théophraste, Straton, Hiéronyme de Rhodes, Critolaüs, Diodore de Tyr, Démétrius de Phalère. Il se peut que ce soit là le motif qui ait engagé les *péripatéticiens* à prendre pour principe que toutes nos connaissances viennent des *sens.* (Condill.)

PÉRIPATÉTICISME. s. m. Philos. Se dit quelquefois pour Péripatétisme ou Doctrine péripatéticienne.

PÉRIPATÉTIQUE. adj. des 2 g. Philos. Qui a rapport au péripatétisme, qui appartient à la doctrine d'Aristote. Logique péripatétique. Philosophie péripatétique.

— Substantiv. Racine a dit dans la comédie des Plaideurs : L'autorité du *péripatétique.*

PÉRIPATÉTISME. s. m. (ét. gr., περί, autour; πατεῖν, marcher, se promener; les péripatéticiens recevaient leurs leçons en se promenant dans les salles et les jardins du Lycée). Philos. Philosophie péripatéticienne. Le péripatétisme fut importé à Rome vers le temps d'Auguste; négligé dans les premiers siècles du christianisme, il fut remis en honneur vers le ve siècle, et domina le moyen âge jusqu'au xvie siècle, mais fut depuis cette époque battu en ruines par Ramus, Patrizzi, Bacon, Descartes, et une foule d'autres philosophes.

PÉRIPATIEN, IENNE. adj. (pr. *pé-ri-pa-ci-en, pé-ri-pa-ci-è-ne;* ét. gr., περί, autour; πατεῖν, se promener). Annél. Qui est errant. || PÉRIPATIENS. s. m. pl. Famille de l'ordre des annélides errantes.

PÉRIPÉTALE. adj. des 2 g. (ét. gr., περί, autour; πέταλον, pétale). Bot. Qui entoure les pétales ou la corolle. Nectaires péripétales.

PÉRIPÉTALÉ, ÉE. adj. Bot. Syn. de Péripétale.

PÉRIPÉTALIE. s. f. (ét. g., περί, autour; πέταλον, pétale). Bot. Classe de plantes qui renferme les dicotylédones polypétales à étamines périgynes.

PÉRIPÉTIE. s. f. (pr. *pé-ri-pé-ci;* ét. gr., περί, autour; πίπτω, je tombe). Renversement d'état; changement subit de fortune, en bien ou en mal.

— Littér. Changement soudain de situation ou de caractère dans un poème épique, dans un roman, pour renouveler et accroître sans cesse l'intérêt. Un poème qui abonde en péripéties.

— Dernier changement qui fait le dénoûment d'une pièce de théâtre. Péripétie soudaine, inattendue, ingénieuse, touchante, saisissante. Péripétie bien amenée. Ici est la *péripétie* de ce grand drame. (V. Hugo.) En qualité de faiseur de tragédies, j'aime beaucoup les *péripéties.* (Volt.)

PÉRIPÉTIES. s. f. pl. Antiq. gr. Fêtes macédoniennes.

PÉRIPHALLIE. s. f. (ét. gr., περί, autour; φαλλός, Priape). Myth. anc. Groupe de ceux qui portaient les *Phallus*, dans les Dionysiaques. || PÉRIPHALLIES. s. f. pl. Fête en l'honneur de Priape. On disait aussi *Périphalliques.*

PÉRIPHÉRÈSE. s. f. (pr. *pé-ri-fé-re-ze;* ét. gr., περί, autour; φέρω, je porte). Mus. anc. Série de notes ascendantes et descendantes, qui reviennent en quelque sorte sur elles-mêmes.

PÉRIPHÉRIE. s. f. (pr. *pé-ri-fé-ri;* ét. gr., περί, autour; φέρειν, porter). Circonférence ou surface extérieure d'un corps quelconque.

PÉRIPHÉRIQUE. adj. des 2 g. (pr. *pé-ri-fé-ri-ke;* ét. gr., περί, autour; φέρω, je porte). Didact. Qui tient de la périphérie, qui est situé à la périphérie.

— Bot. *Embryon périphérique.* Celui dont la longueur dépasse celle de la graine et qui revient d'un bord par l'autre vers sa base. || *Périsperme périphérique.* Celui qui, au lieu d'être entouré par l'embryon, l'environne et le cache.

PÉRIPHÉROME. s. m. (pr. *pé-ri-fé-ro-me;* ét. gr., περί, autour; φέρομαι, je suis emporté). Rhét. Figure par laquelle on ajoute à une phrase un mot superflu, une circonlocution. Ce mot ne paraît pas avoir été employé par les rhéteurs anciens. Circonlocution vaut mieux et exprime la même chose.

PÉRIPHIMOSIS. s. m. Pathol. V. PHIMOSIS.

PÉRIPHORANTHE. s. m. (ét. gr., περί, autour; φέρω, je porte; ἄνθος, fleur). Bot. Ensemble des bractées qui entourent la réunion des fleurs dans les synanthérées.

PÉRIPHORE. s. m. (ét. gr. περί, autour; φέρω, je porte). Bot. Corps charnu, de nature bien distincte, qui élève l'ovaire au-dessus du calice, et qui porte les pétales et les étamines adnés longitudinalement par leur base à sa surface intérieure.

PÉRIPHORIQUE. adj. des 2 g. Bot. Qui tient au périphore. || *Étamines périphoriques.* Celles dont l'insertion a lieu à la surface du périphore.

PÉRIPHRASE. s. f. (ét. gr., περί, autour; φράζω, je parle). Circonlocution; tour indirect de paroles que l'on emploie quand on ne veut pas exprimer une chose en termes propres. Périphrase longue, obscure, embarrassée, entor[illegible] périphrase. Parler par périphrases. Multiplier les périphrases. Se servir, abuser des périphrases dans un discours. La périphrase a pour but de présenter l'idée sous le point de vue descriptif, en donnant à l'expression de l'élégance et de la clarté. Les définitions et les analyses sont proprement des *périphrases* dont le propre est d'expliquer une chose. (Condillac.)

Plus d'un mot suranné retrouvant sa jeunesse,
Dans le moderne style avec grâce introduit,
Peut de la *périphrase* épargner le circuit. (Musseau.)

— Fam. et par iron. *Filer une périphrase.*

— Syn. comp. PÉRIPHRASE, CIRCONLOCUTION. La *circonlocution* est une expression détournée, développée et substituée à l'expression naturelle, sans art, ou moins par ou avec une intention oratoire ou poétique, que par nécessité, par convenance, uniquement pour faciliter l'intelligence des choses; la *périphrase* est une figure de rhétorique par laquelle on substitue à l'expression simple d'une idée une description ou une expression plus développée, pour donner au discours plus de sensibilité, plus de noblesse, d'intérêt, de charme, d'énergie. La *circonlocution* a quelque chose de commun et de familier; la *périphrase* est essentiellement oratoire ou poétique.

PÉRIPHRASER. v. n. (rad. *périphrase*). Parler par périphrases. Ne se prend guère qu'en mauvaise part. Vouloir toujours périphraser.

— Dans une acception moins rigoureuse, mais peu usitée, mettre en périphrases, commenter.

— SE PÉRIPHRASER. v. pron. Être périphrasé, être mis en périphrase. Ce sont là de ces choses qui ne se disent jamais en termes propres, mais qui doivent se périphraser, par ménagement pour ceux à qui l'on parle.

PÉRIPHRASEUR. s. m. Celui qui a la manie des périphrases, qui ne parle que par périphrases.

PÉRIPHRASTIQUE. adj. des 2 g. Rhét. Qui tient de la périphrase. Qui abonde en périphrases. Style périphrastique.

— Gramm. Se dit de tous les temps des verbes qui se forment à l'aide d'un auxiliaire. Futur périphrastique.

PÉRIPHYLLE. adj. des 2 g. (ét. gr., περί, autour; φύλλον, feuille). Bot. Dont l'ombelle est découpée en folioles.

PÉRIPHYLLE. s. m. Écaille qui entoure l'ovaire des graminées.

PÉRIPLE. s. m. (ét. gr., περί, autour; πλέω, je navigue). Géogr. anc. Circumnavigation. Navigation autour d'une mer, autour des côtes d'un pays, ou même autour d'une partie du monde.

— Récit d'une navigation de cette espèce. Les anciens nous ont laissé quatre de ces relations. Le Périple d'Hannon sur les côtes d'Afrique; celui de Scylax sur les côtes de l'Europe et de l'Asie; le troisième et le quatrième sont ceux d'Arrien sur les côtes du Pont-Euxin et sur celles de la mer Rouge. L'auteur du *Périple* de la mer Erythrée. (Montesq.)

PÉRIPLE. s. m. Conchyl. Genre de coquilles comprenant une espèce microscopique, cloisonnée, fossile, trouvée dans les bancs de la Coronane, près de Sienne en Etrurie, et qu'on appelle *périple allongé.*

PÉRIPLÉROME. s. m. Rhét. V. PÉRIPHÉROME.

PÉRIPLOCÉ, ÉE. adj. (ét. gr., περί, autour; πλέκειν, enlacer). Bot. Qui s'entortille, qui s'enlace, qui se roule autour des plantes et des autres corps. || Qui ressemble à une périploque. || PÉRIPLOCÉES. s. f. pl. Famille de plantes asclépiadées, qui a pour type le genre périploque.

PÉRIPLOQUE. s. f. (pr. *pé-ri-plo-ke;* ét., V. PÉRIPLOCÉ). Bot. Genre de plantes dicotylédones grimpantes et volubiles, à fleurs complètes, polypétalées, de la famille des apocynées. On a profité des longues branches de la périploque de la Grèce et de son beau feuillage pour couvrir les murs et former des tonnelles embellies par de jolies fleurs purpurines, disposées en bouquets, qui s'épanouissent au commencement de l'été et produisent un très-bel effet.

PÉRIPLYSIE. s. f. (du gr. περίπλυσις). Méd. Flux, écoulement abondant.

PÉRIPNEUMONIE. s. f. (ét. gr., περί, autour; πνεῦμα, poumon). Pathol. Inflammation du poumon, avec fièvre aiguë, oppression et crachement de sang. V. PNEUMONIE.

PÉRIPNEUMONIQUE. adj. des 2 g. Pathol. Qui a rapport à la péripneumonie. Catarrhe péripneumonique. Fièvre péripneumonique.

— subst. Personne attaquée de l'inflammation du poumon.

PÉRIPODE. s. m. (ét. gr., περί, autour; πούς, ποδός, pied). Bot. Involucre ou périchèse des mousses.

PÉRIPSYXIE. s. f. (pr. *pé-ri-psi-ksi;* ét. gr., περί, autour; ψύξις, rafraîchissement). Pathol. Très-grande diminution de la chaleur animale.

PÉRIPTÈRE. s. m. (ét. gr., περί, autour, πτερόν, aile). Archit. Édifice qui a des colonnes isolées dans tout son pourtour extérieur. La Bourse est un périptère.

— Les anciens donnaient spécialement ce nom à un temple entouré extérieurement de co[illegible]

— adjectiv. Édifice périptère. Les temples périptères de la Grèce. L'église de la Madeleine de Paris est un monument périptère.

PÉRIPTÈRE. s. f. Bot. Genre de plantes, indigène du Mexique.

PÉRIPTÉRÉ, ÉE. (ét. gr., περί, autour; πτερόν, aile). Bot. Qui est entouré d'une expansion membraneuse en forme d'aile. Carcérule péripteré. Cupule, graine périptérée.

PÉRIPTOSE. s. f. Méd. Mot dont on s'est servi pour désigner l'occasion en médecine. V. PÉREMPTOIRE.

PÉRIPYÈME. s. m. (ét. gr., περί, autour; πύον, pus). Médec. Exsudation de pus à la surface d'un organe.

PÉRIR. v. n. 2e conj. (du lat. *perire*; formé de *per*, par, au milieu, *ire*, aller). Dans le sens le plus général, il signifie Prendre fin. Dans son acception ordinaire, il signifie faire une fin qui n'est ni heureuse ni conforme aux lois de la nature; il se dit des personnes et des choses. ‖ En parlant des personnes, Faire une fin violente. Péri, plutôt que de désobéir à Dieu. Périr plutôt que de perdre l'honneur. Il est incapable de trahir son prince, il aimerait mieux cent fois périr. Quoi donc! elle devait *périr* sitôt! (Fléch.) C'est ici qu'il nous faut ou régner ou *périr*. (Corn.) Puisqu'il aime à *périr*, je consens qu'il *périsse*. (Id.) Risquer de tout perdre pour faire *périr* un seul homme. (Mass.) Charles XII *périt* à l'âge de trente-six ans et demi. (Volt.) Vivons ou *périssons* digne de Mithridate. (Rac.)

— En parlant d'un État, des affaires publiques, etc., de toutes les choses que l'on personnifie. L'État *périrait*, le trône serait renversé, si Dieu ne voyait encore au milieu de nous des serviteurs fidèles. (Mass.)

Tout l'État *périra* s'il faut que je *périsse*. (Corn.)

Quoi! lorsque vous voyez *périr* votre patrie,
Pour quelque chose, Esther, vous comptez votre vie.
(Racine.)

— Fig. A la mort *périront* toutes nos pensées. (Boss.) L'espérance des pécheurs *périt* avec eux. (Mass.) Cette grandeur *périt*, j'en veux une immortelle. (Corn.) Si l'amour vit d'espoir, il *périt* avec lui. (Id.)

— N'être point transmis à la postérité. Leur mémoire *périt* avec leur personne. (Mass.) Les vertus des simples fidèles *périssent*, pour ainsi dire, avec eux; mais vos vertus seront conservées dans nos histoires avec vos noms. (Id.) Le nom des Hébreux doit *périr* sans retour. (Rac.)

— Etre anéanti. Dieu verra-t-il *périr* ce qu'il a fait capable de le connaître et de l'aimer? (Boss.) Les belles-lettres *périssent* à vue d'œil. (Buff.) Les talents *périssent* de tous côtés. (Id.) Tout *périt* chez moi, hors les sentiments qui m'attachent à vous. (Volt.)

— *Périr à*. Ce jeune homme a péri à l'armée. Ce vaisseau est venu périr au port.

— *Périr dans*. Le Céramique est réservé pour ceux qui ont *péri* dans les combats. (Barthél.) Abîme des deux côtés! je *péris* dans l'un ou dans l'autre. (J.-J. Rouss.) Contemporain de la plus ancienne monarchie de l'Europe, isolée par son système et par sa position, elle a *péri* dans cette grande révolution qui a renversé tant d'autres États. (P. Daru.)

Que n'ai-je, ô ciel! *péri* dans cet orage!
Mais mon malheur me sauva du naufrage.
(Malfilatre.)

— *Périr de*. Se dit par ellipse pour, Périr par excès de. Périr de froid, de faim, de misère. Vous *périssez* d'un mal que vous dissimulez. (Rac.)

— *Périr de*, suivi d'un nom indiquant le lieu d'où l'objet dont on parle est ôté, enlevé, effacé. Leur nom ne *périra* jamais de la mémoire des hommes. (Mass.)

— Par exagér. *Périr d'ennui*. Être excédé d'ennui. Dans un sens analogue, on dit, *Périr de chagrin, périr d'inquiétude, périr d'amour*.

— *Périr en*. En signifiant *dans*. Que n'a-t-on vu *périr* en lui le nom d'Horace! (Corn.)

— *Périr en*. En signifiant *à la manière de, comme il convient à*. Qu'il triomphe en vainqueur ou *périsse* en coupable. (Corn.) Je me tiens plus heureux de *périr* en monarque. (Id.)

— *Périr par*. Périr par le fer, par le feu, par l'eau. Nous étions menacés de *périr* ou par la colère du ciel, ou par la stérilité de la terre. (Fléch.)

Par vous aurait *péri* le monstre de la Crète,
Malgré tous les détours de sa vaste retraite.
(Racine.)

— *Périr pour*. Être perdu pour. Marie-Thérèse *périt* pour toute la terre. (Boss.)

— *Périr pour*. Se sacrifier pour. Résolu de *périr* pour vous sauver la vie. (Corn.) Nous *périrons* tous deux, s'il faut *périr* pour vous. (Id.)

— *Périr sous*. Il a péri sous ses coups. Périr sous les décombres. Trois victimes à peine ont *péri* sous tes doigts. (Del.)

— Faire naufrage. Des vaisseaux qui périssent en pleine mer, sur une côte, dans le port, contre un écueil. Tout l'équipage et les passagers qui montaient ce navire ont péri. Elle vit *périr* ses vaisseaux. (Boil.)

— Fig. Périr sur la mer orageuse du monde. *Périr* d'un commun naufrage. (Fléch.)

— Relig. chrét. Se damner, mourir de la mort spirituelle, de la mort éternelle, perdre la grâce de la justification, en commettant une faute mortelle. Elles viennent sur des théâtres criminels chanter des passions pour flatter les vôtres, *périr* pour vous plaire. (Mass.) [illegible] jours, on a affaire à des ennemis qui renaissent de leurs propres défaites; si vous vous lassez, vous *périssez*. (Id.)

— En parlant des choses. Dépérir, tomber en ruine, en décadence. Faute de réparations, ce superbe palais va périr. Cette maison a péri promptement, parce qu'elle était inhabitée.

— Fig. Le mauvais goût, le défaut d'encouragement fait périr les lettres et les arts. L'excès des passions fait périr la liberté. Dès que l'égoïsme a resserré le cœur, tout grand sentiment, toute affection généreuse s'y trouve à l'étroit et périt. Les brillantes facultés de cet homme ont péri, parce qu'il n'a pas su en modérer l'exercice. Je suis humilié du bon usage que vous faites de ce conte, qui périt entièrement un jour entre mes mains.

— Disparaître momentanément, pour un temps. Le jour que je vis *périr* dans ce nuage épais le soleil qui avait brillé tout le jour. (Mme de Sév.)

— *Périsse*. Terme de malédiction, d'imprécation, à l'impératif ou avec un impératif. *Périsse* le Troyen auteur de nos alarmes. (Rac.)

Périsse mon amour, *périsse* mon espoir,
Plutôt que de ma main parte un crime si noir!
(Corneille.)

Ah! *périsse* ma gloire, ou faisons voir à tous
Que ces dieux si puissants ne sont rien près de nous!
(Rousseau.)

— Jurispr. Périmer. Laisser périr une instance, un appel. Des droits qui périssent par prescription.

— Populairement, il s'emploie comme verbe actif, et il signifie Perdre, faire périr. J'en veux à cet homme, je le périrai.

— Landais, Noël et Chapsal, disent que *périr* prend tantôt *avoir*, tantôt *être* pour auxiliaire. Ainsi formulée, l'observation de ces messieurs est trop absolue, sinon tout à fait fausse. Règle générale, le verbe *périr* prend l'auxiliaire *avoir*; on le trouve quelquefois conjugué avec *être*, mais c'est exceptionnellement, et en ceci surtout, l'exception n'infirme point la règle. V. PÉRI.

PÉRIRRHANTÈRE. s. m. Ant. gr. Vase rempli d'eau lustrale, qu'on plaçait à l'entrée du temple.

PÉRISCÉLIDE. s. f. (pr. *pé-ri-scé-lide*; ét. gr., περί, autour; σκέλος, jambe). Ant. gr. Ornement en forme de bracelet ou de cercle, que les femmes portaient au-dessus de la cheville du pied.

PÉRISCHOENISME. s. m. (du gr. περισχοινίζω, entourer d'une corde). Ant. gr. Partie du Pnyx d'Athènes, que l'on entourait de cordages, pour que le peuple ne serrât point trop les juges et les orateurs.

PÉRISCIENS. s. m. pl. (pr. *pé-ri-ci-in*; ét. gr., περί, autour; σκιά, ombre). Géogr. Habitants des zônes froides, dont l'ombre fait le tour de l'horizon, en certains temps de l'année, où le soleil ne se couche point pour eux et paraît tourner autour de leurs têtes.

PÉRISCOLE. s. m. Bot. Péristome de certaines mousses.

PÉRISCOPIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr. περί, autour; σκοπός, vue). Phys. Se dit De verres optiques dont l'une des faces est plane ou concave et l'autre convexe, de manière que tout le champ transmette les objets. Lunette périscopique.

PÉRISCYLACISME. s. m. (ét. gr. περί, autour; σκύλαξ, chien). Ant. gr. Sorte d'expiation qui consistait à porter un chien ou un renard autour de la personne que l'on voulait purifier, et à immoler ensuite l'animal devant l'autel de Proserpine.

PÉRISCYPHISME. s. m. (ét. gr., περί, autour; σκύφος, vase). Chirurg. Incision circulaire faite à la peau du crâne, afin de procurer quelque soulagement dans les maux de la tête et les fluxions des yeux.

PÉRISPASME. s. m. (ét. gr., περί, autour; σπάσμα, mouvement). Ant. milit. Évolution demi-circulaire de la milice grecque; sorte de demi-conversion.

PÉRISPERMATIQUE. adj. des 2 g. Bot. Qui appartient au périsperme. ‖ *Sac périspermatique*. Poche qui, par les progrès de la végétation, devient le périsperme, et qui enveloppe toujours l'embryon sur toute sa surface. ‖ *Mucilage périspermatique*. Liquide contenu dans le sac périspermatique.

PÉRISPERME. s. m. (ét. gr., περί, autour; σπέρμα, semence). Bot. Enveloppe propre de la graine. Syn. de Episperme. Masse de tissu cellulaire qui accompagne l'embryon végétal, n'a aucune continuité de vaisseaux ou de tissu avec lui, et, pendant la germination, fournit aux cotylédons, pour la nourriture de la jeune plante, la substance organisée dont les cellules sont remplies.

PÉRISPERMÉ, ÉE. adj. Bot. Qui est muni d'un périsperme. Amande, graine périspermée.

PÉRISPERMIQUE. adj. des 2 g. Qui est muni d'un périsperme. ‖ Qui est recouvert d'une enveloppe, réduite à la condition d'une simple membrane ou lame. ‖ Qui a rapport au périsperme.

PÉRISPHALSIE. s. f. (ét. gr., περί, autour; σφάλλω, je glisse). Chirurg. Mouvement de rotation ou de circonduction par lequel on réduit certaines luxations.

PÉRISPORANGE. s. m. (ét. gr. [illegible]) [illegible] qui enveloppe et cache les corpuscules reproducteurs des fougères.

PÉRISPORE. s. m. (ét. gr., περί, autour; σπορά, graine). Bot. Filet qui entoure la graine de certaines plantes, en particulier celle des cypéracées. ‖ Syn. de Péricarpe, dans les plantes cryptogames.

PÉRISPORIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à un périsporion. ‖ PÉRISPORIÉES. s. m. pl. Tribu de champignons de la classe des gastéromycètes, qui a pour type le genre périsporion.

PÉRISPORION. s. m. Bot. Genre de champignons gastéromycètes.

PÉRISPORULAIRE. s. m. Bot. Genre de champignons de la famille des hypoxylées.

PÉRISSABLE. adj. des 2 g. (pr. *pé-ri-ça-ble*). Qui est sujet à périr, à prendre fin; qui est peu stable, peu durable. Il se dit des personnes et des choses. L'homme est périssable dans son corps. Le monde est périssable. Cette vie est triste et périssable. La santé est un bien périssable. Les trésors, la gloire, la puissance, les honneurs, les plaisirs, tout ici-bas est fugitif, inconstant, périssable. Nos pensées, qui devaient être incorruptibles du côté de leur principe, deviennent *périssables* du côté de leur objet. (Boss.) Oublions ce qui n'est que *périssable* et passager. (Fléch.) L'être immortel soumis à l'être *périssable*. (L. Rac.) Le bien de la fortune est un bien *périssable*. (Racan.)

Si, dans ce monde *périssable*,
Un revers soudain vous accable,
Parlez: Quel est votre recours? (Le Fr. de Pomp.)

Grandeurs, richesses et l'amour
Sont fleurs *périssables* et vaines. (Malherbe.)

PÉRISSOLOGIE. s. f. (pr. *pé-riss-so-lo-ji*; ét. gr., περισσός, superflu; λόγος, discours). Rhét. Vice d'élocution opposé à la concision; il consiste à répéter en d'autres termes une pensée suffisamment expliquée.

PÉRISSOLOGIQUE. adj. des 2 g. Rhét. Qui est entaché du vice d'élocution appelé périssologie.

PÉRISTACHYON. s. m. (pr. *pé-ri-sta-ki-on*; ét. gr., περί, autour; στάχυς, épi). Bot. Enveloppe extérieure des fleurs, dans les graminées.

PÉRISTALTIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., περί, autour; στέλλειν, resserrer). Médec. Qui a la vertu de se resserrer; il se dit du mouvement par lequel les intestins se contractent pour favoriser l'acte de la digestion. Mouvement péristaltique. Contraction péristaltique. V. PÉRISTOLE.

PÉRISTAMINÉ, ÉE. adj. (ét. gr., περί, autour; στήμων, étamine). Bot. Se dit des plantes dicotylédones, apétales, à étamines périgynes.

PÉRISTAMINIE. s. f. Bot. Classe de plantes renfermant celles qui sont dicotylédones, apétales, à étamines périgynes.

PÉRISTAPHYLIN. adj. et s. m. (ét. gr., περί, autour; σταφυλή, la luette). Anat. Qui est autour de la luette. Il se dit de plusieurs muscles du voile du palais. On distingue le péristaphylin interne ou supérieur, et le péristaphylin externe ou inférieur.

PÉRISTAPHYLIN-PHARYNGIEN. adj. et s. m. Anat. Épithète donnée à un muscle particulier qui va du voisinage de la luette au pharynx, et qui est une portion du muscle palatopharyngien.

PÉRISTÉDION. s. m. Ichthyol. Genre de poissons de la division des thoraciques, habitant la Méditerranée.

PÉRISTELLÉ, ÉE. adj. (ét. gr., περί, autour; στέλλω, j'habille). Conchyl. Se dit de coquilles composées d'une enveloppe qui recouvre plusieurs loges. ‖ PÉRISTELLÉS. s. m. pl. Famille de céphalopodes siphonifères, comprenant ceux dont le test se compose d'un noyau divisé en loges, et d'une enveloppe ou réseau présumé analogue au rudiment testacé des sèches.

PÉRISTÈRE. s. f. (du gr. περιστερά, pigeon). Ornith. Genre d'oiseaux gallinacés, caractérisé par un bec mou, et comprenant les pigeons.

PÉRISTÉTHION. s. m. (ét. gr., περί, autour; στῆθος, poitrine). Entom. Une des pièces de la poitrine des insectes, celle qui est placée entre les bras et les pattes moyennes.

PÉRISTIARQUE. s. m. (ét. gr., περιστία, cérémonies lustrales; ἄρχος, chef). Antiq. gr. Celui qui était chargé de purifier les temples.

PÉRISTIE. s. f. (du gr. περιστία, purification). Ant. gr. Purification d'un temple, d'une enceinte.

PÉRISTIGMÈNE. adj. des 2 g. (ét. gr., περί, autour; στιγμή, point). Diplom. N'est usité que dans cette locution, *Diple péristigmène*, Diple entre deux points, signe qui a la forme d'un V couché, avec un point dessus et un autre dessous, qui, dans les manuscrits, marque des choses ajoutées mal à propos.

PÉRISTOLE. s. f. (ét. gr., περί, autour; στολή, resserrement). Médec. Action ou mouvement péristaltique des intestins, consistant en une sorte d'ondulation, en apparence irrégulière, mais dans laquelle les fibres circulaires de la membrane musculeuse intestinale se contractent successivement du haut en bas, à mesure que la matière chymeuse avance dans le canal alimentaire.

PÉRISTOLÉ, ÉE. adj. Conchyl. Syn. de Pé[illegible]

PÉRISTOME. s. m. (ét. gr., περί, autour; στόμα, bouche). Bot. Garniture simple ou double de petites lanières rangées circulairement, qui borde le plus souvent l'orifice de l'urne des mousses, et qui n'est visible qu'après la chute de la coiffe et de l'opercule.

— Conchyl. Épaisseur entière d'une coquille univalve, prise à l'endroit de son ouverture.

— Entom. Cavité de la région inférieure de la tête des insectes, où la base de la trompe et la plupart de ses muscles prennent leur attache, et où la trompe se retire ordinairement pendant le repos.

— Anat. Membrane qui revêt l'embouchure intestinale des vaisseaux chyleux.

PÉRISTOMÉ, ÉE. adj. Bot. Qui est muni d'un péristome. ‖ PÉRISTOMÉS. s. m. pl. Ordre de la classe des mousses.

PÉRISTOMIEN, IENNE. adj. Conchyl. Dont la coquille a des bords continus. ‖ PÉRISTOMIENS s. m. pl. Famille de mollusques trachélipodes et de gastéropodes pectinibranches, qui ont les bords de l'ouverture de leur coquille entièrement continus.

PÉRISTOMIQUE. adj. des 2 g. (rad. *péristome*). Bot. Qui est en rapport avec l'orifice du tube du calice. Insertion péristomique des étamines. Nectaire péristomique.

PÉRISTYLE. s. m. (ét. gr., περί, autour; στῦλος, colonne). Archit. anc. Temple ou édifice qui, dans son pourtour intérieur, était environné d'un rang de colonnes isolées et parallèles aux murs. Le péristyle diffère du périptère, en ce qu'il a les colonnes intérieures au lieu de les avoir extérieures.

— Archit. mod. Édifice entouré de colonnes. ‖ Galerie formée de colonnes isolées et construites autour d'une cour ou d'un édifice. ‖ Ensemble des colonnes qui forment le frontispice d'un monument.

— Antiq. Cour carrée, au milieu du Gymnase, où l'on se livrait à l'exercice du saut et du disque.

— Bot. Genre de plantes indigènes des Indes.

— adjectiv. Qui est orné à l'intérieur de colonnes parallèles aux murs à distance d'un entre-colonnement. Un temple péristyle, un édifice péristyle. Cette manière adjective de parler est peu usitée.

PÉRISTYLIQUE. adj. des 2 g. (pr. *pé-ri-sti-li-ke*; ét. gr., περί, autour; στῦλος, style). Bot. Qui est situé autour du style. Insertion péristylique des étamines. Les étamines sont péristyliques lorsqu'elles sont insérées entre l'ovaire et le calice, et plus ou moins adhérentes avec son sommet.

PÉRISYPHE ou **PÉRISYSPHE.** s. m. (pr. *pé-ri-zi-fe* ou *pé-ri-si-sfe*; ét. gr., περί, autour; σφαιρόω, j'arrondis). Bot. Périchèse des mousses. V. PÉRICHÈSE.

PÉRISYSTOLE. s. f. (ét. gr., περί, autour; συστολή, contraction). Pathol. Temps qui s'écoule entre la systole et la diastole, c'est-à-dire entre la contraction et la dilatation du cœur et des artères. Ce phénomène est peu sensible dans l'état normal de l'individu, et ne s'aperçoit que dans les moribonds.

PÉRITE. adj. des 2 g. (du lat. *peritus*, habile). Capable, expert. Il est vieux et tout à fait hors d'usage; c'est le radical de *péritie*, qui lui-même est inusité, mais avec lequel nous avons formé *impéritie*, terme que l'on emploie tous les jours.

PÉRITÈLE. s. m. Entom. Genre d'insectes de l'ordre des coléoptères.

PÉRITESTE. s. m. (du gr. περί, autour, et du lat. *testis*, testicule). Anat. Nom donné à la tunique albuginée qui enveloppe les testicules.

PÉRITHÉCION. s. m. (ét. gr., περί, autour; θήκη, boîte). Bot. Enveloppe des corpuscules reproducteurs dans les pyrénomycètes. ‖ Enveloppe du noyau ou *nucléus* de la fructification des lichens.

PÉRITIE. s. f. (pr. *pé-ri-ci*; du lat. *peritia*, rad. *peritus*, habile). Habileté, capacité. Il est vieux et inus. V. PÉRITE.

PÉRITOINE. s. m. (ét. gr., περί, autour; τείνειν, étendre). Anat. Sorte de sac sans ouverture, membrane séreuse qui tapisse la cavité abdominale, se prolonge sur la plupart des organes contenus dans cette cavité, les enveloppe en totalité ou en partie, et maintient leurs rapports respectifs au moyen de nombreux replis ligamenteux.

PÉRITOME. s. m. Bot. Espèce de plante géante d'Amérique.

PÉRITONÉAL, ALE. adj. Anat. Qui appartient ou qui a rapport au péritoine. Tunique péritonéale. Replis péritonéaux. Arrière-cavité péritonéale.

PÉRITONÉORRHEXIE. s. f. (pr. *pé-ri-to-né-or-rè-ci*). Chir. Hernie à travers une rupture du péritoine.

PÉRITONITE. s. f. (rad. gr. περιτόναιον, péritoine). Pathol. Phlegmasie ou inflammation du péritoine. Péritonite aiguë, sub-aiguë, chronique. Péritonite entière. Péritonite partielle. Les signes caractéristiques de la péritonite sont des douleurs abdominales aiguës, lancinantes, augmentant par la moindre pression extérieure, par les fortes inspirations et par le mouvement du corps, avec tension de l'abdomen, hoquets, vomissements, [illegible] qui se déclare quelquefois à la suite de l'accouchement.

PÉRITRÈME. s. m. (ét. gr., περί, autour; τρῆμα, trou). Entom. Petite pièce, souvent cornée, qui entoure l'ouverture stigmatique percée le long du bord antérieur de l'épisternum, quelquefois du sternum, et même à la partie supérieure du corps, chez les insectes hexapodes.

PÉRITRICHE. s. f. Infus. Genre d'animalcules infusoires.

PÉRITROPE. adj. des 2 g. (ét. gr., περί, autour; τρέπω, je tourne). Bot. Qui se dirige de l'axe du fruit vers les côtés du péricarpe. Graine péritrope.

PÉRITTOMES. s. f. pl. (du gr. [illegible], je suis superflu). Médec. Matières morbifiques qui

restont dans les organes après la coction des maladies.

PERIZONIUS (Jacques). Né à Dam, en 1631; savant philologue et historien, professeur à l'université de Leyde, où il mourut en 1715.

PERKALE. s. f. V. PERCALE.

PERKALINE. s. f. V. PERCALINE.

PERKIN-WARBECK. Concurrent de Henri VII à la couronne d'Angleterre; se prétendait fils d'Édouard IV; se fit reconnaître en cette qualité par la duchesse de Bourgogne, sœur d'Édouard, et par Jacques IV, roi d'Écosse; échoua dans ses tentatives pour arriver au trône, et se livra de lui-même à Henri VII, qui le fit pendre.

PERKINISME. s. m. (rad. *Perkins*). Médec. Moyen thérapeutique employé il y a cinquante ans par Perkins, médecin à Plainfeld, dans l'Amérique septentrionale, et qui consistait dans l'emploi de deux tracheurs ou de deux fuseaux faits de métaux différents, que l'on promenait à quelque distance de la peau, et dont on assimilait les effets au galvanisme.

PERKINS. Médecin établi aux États-Unis, mort dans les dernières années du XVIIIe siècle; s'est fait connaître par l'invention d'un moyen thérapeutique. V. PERKINISME.

PERKINS. s. f. Mécan. Machine à vapeur à pression illimitée, ainsi appelée du nom de son inventeur. On dit ordinairement *machine à la Perkins*. || *Canon à la Perkins*. Machine proposée par Perkins, qui devait lancer des projectiles à l'aide de la vapeur.

PERLAIRE. adj. des 2 g. (rad. *perle*). Didact. Qui a l'éclat des perles ou de la nacre. Stigmite perlaire.

— Entom. PERLAIRES. s. m. pl. Famille d'insectes névroptères, qui a pour type le genre perle.

PERLAS (Islas de las; c'est-à-dire, *Iles des Perles*). Géogr. Iles de l'Amérique, dans le golfe de Panama; jadis, riches pêcheries de perles.

PERLASSE. s. f. Techn. Potasse la plus pure et la plus blanche.

PERLE. s. f. (du bas lat. *pirula*, petite poire, employé dans la même acception, à cause de la forme des perles qui les fait ressembler à de petites poires). Matière d'un blanc nacré, dure, sphérique, d'un petit volume, composée de couches concentriques nombreuses et très-serrées, qui constitue une partie plus ou moins considérable de la substance de certaines coquilles univalves, dans l'intérieur desquelles elle se développe, par suite d'une activité anormale dans le travail sécrétoire qui donne naissance à la nacre. La perle est un carbonate calcaire combiné avec une gélatine animale. Perle ronde. Perle en poire. Perle orientale. Perle plate. Perle d'une belle eau, d'un bel orient. Collier, bracelet, garniture de perles. Broderie de perles. Bourse brodée de perles. Pêcher des perles. Enfiler des perles. Imitez ces coquillages bienfaisants, qui enrichissent de leurs *perles* ceux qui leur arrachent la vie. (Trad. du Coran.) Les *perles* de Panama sont communément d'assez belle eau. (Rayn.) La vérité est une *perle* fine, et le méchant un crocodile qui ne peut la mettre à ses oreilles, parce qu'il n'en a pas. Si vous jetez une *perle* à un crocodile, au lieu de s'en parer, il voudra la dévorer, il se cassera les dents, et de fureur il se jettera sur vous. (B. de St-P.)

Ces trésors arrondis, ces *perles* que l'aurore,
De l'onde orientale autrefois vit éclore.
(DELILLE.)

Et la *perle* blanchie au sein des vastes mers
Couronne, en se jouant, l'or de leur chevelure.
(THOMAS.)

— *Perles fines*. Perles véritables. Un collier de perles fines. Des bracelets en perles fines. || *Perles fausses*. Perles contrefaites. Une parure de perles fausses. || *Semence de perles*. Les plus petites perles. || *Nacre de perle*. La substance intérieure de la coquille des moules à perles. || *Gris de perle* ou *gris perle*. Gris approchant de la couleur des perles. Une paire de gants gris perle. Une robe gris de perle.

— Fig. Goutte d'un liquide, et particulièrement Goutte de rosée. Perles liquides, transparentes, vacillantes, tremblantes, suspendues, mobiles, légères, fraîches. Les yeux d'une femme qui pleure sèment des *perles*. (Moratin.)

J'aperçois des *perles* liquides
Sur le feuillage vacillant.
(FAVART.)

. . . . Quel parfum pénétrant
S'exhale de ces fleurs sur leurs tiges penchées!
De leur calice ouvert, les *perles* détachées
[illegible]
[illegible]
(SAINTE-CYR.)

— Poét. *Les perles du matin*. La rosée.

C'était l'instant qui suit l'aurore;
Tout annonçait un jour serein,
Sur l'herbe l'on voyait encore
Briller les perles du matin.
(ARNAULT.)

— De belles dents. Avoir des perles dans la bouche. Les dents de cette jeune fille sont des perles. En souriant, sa bouche laisse entrevoir trente-deux perles éclatantes.

[illegible]
(PARNY.)

— *Les perles des cieux*. Les étoiles. Le voile de la nuit parsemé de perles.

J'admire cette lune et ces *perles* des cieux;
Noble et brillante cour dont la magnificence,
Rend plus auguste encor la nuit et son silence.
(L. RACINE.)

— Ce qu'il y a de mieux, de meilleur dans son genre, particulièrement en parlant des personnes. C'est la perle des hommes, la perle des femmes, la perle des maris.

— Archit. Suite de petits grains ronds qu'on taille dans les moulures appelées *baguettes*.

— Typogr. Le plus petit de tous les caractères. Le corps de la perle est de quatre points typographiques ou deux tiers de ligne.

— Loc. prov. et fig. *Enfiler des perles*. Perdre son temps à des niaiseries, à des bagatelles, à des riens. Nous ne sommes pas ici pour enfiler des perles. Il croit peut-être qu'on le paye pour enfiler des perles. || *Jeter des perles devant les pourceaux*. Montrer ou donner à quelqu'un des choses dont il ne sait pas le prix; dans un sens encore plus figuré, Lui dire des choses dont son esprit ne saurait comprendre ni sentir la valeur, la délicatesse. C'est jeter des perles devant les pourceaux. Autant vaudrait jeter des perles devant les pourceaux. || *Cela est net comme une perle, cela est net comme perle*. C'est une chose très-nette, très-claire.

— Entom. Genre d'insectes névroptères comprenant plusieurs espèces fort communes au printemps sur le bord des eaux, aux environs de Paris.

— Distill. *Faire la perle*. Se dit de l'eau-de-vie, lorsqu'elle se couvre de bulles, après avoir été faiblement agitée.

— Médec. anc. Autrefois, les perles en poudre ont été recommandées comme astringentes.

— Ophth. Nom donné à un abcès qui s'est développé entre les lames de la cornée transparente, dont il pousse les plus extérieures en avant, de manière à produire une tumeur de forme lenticulaire, à laquelle le pus qu'elle contient communique une couleur blanche et mate analogue à celle des perles.

— Philos. hermét. Rosée du printemps.

— Techn. *Loupe de perle*. Bouillon de la nacre qui forme une perle imparfaite. || *Perle*. Petit globe d'émail percé dont se sert le fabricant de gaze.

PERLÉ, ÉE. part. pass. du v. Perler. S'empl. adjectiv.

— Orné, surmonté, couvert de perles. Croix perlée. Couronne perlée. Surmonter son écusson d'une couronne perlée. Dans ce sens, il n'est guère usité qu'en termes de blason.

— Mus. Brillant et délicat. Jeu perlé. Cadence perlée.

— *Orge perlé*. Grains d'orge entièrement dépouillés de leurs téguments, et arrondis par le frottement. || *Sucre perlé*. Sucre auquel on a donné un second degré de cuisson, et qui coule en gouttes semblables à des perles. || *Bouillon perlé*. Bouillon bien fait, bien consommé, à la surface duquel paraissent des ronds qui ressemblent à des perles.

— Diplom. *Lettres perlées*. Celles dont les parties sont formées de perles ou de petits cercles rangés les uns à la suite des autres. Les anciens faisaient un grand usage des lettres perlées.

— Qui imite la perle.

— Fig. Qui est fait avec un goût, un soin extrême, en parlant d'un ouvrage à l'aiguille, dont les points sont très-égaux et symétriquement rangés. C'est un ouvrage perlé. Cette broderie est perlée.

— Minér. Qui a l'éclat de la perle, qui tire sur le luisant argentin de la perle. Spath perlé. Fer carbonaté, cristallisé et perlé.

— Bot. Qui est relevé de petites éminences arrondies et fermes. Feuilles perlées. || *Expansions de lichens perlées*. Celles dont les bords sont garnis de tubercules arrondis et farineux qu'on a comparés à une broderie de petites perles. || *Plantes perlées*. Celles dont les fleurs blanches sont disposées en petites grappes oblongues.

— Zool. D'un gris de perle; marqué de taches d'un blanc éclatant, parsemé de granulations arrondies qui ressemblent plus ou moins à des perles.

— Bot. *Perlé-roux*. Petit agaric remarquable par son chapeau à bord relevé d'un gris de perle, avec les feuillets roux.

PERLÉR. s. f. Erpét. Nom spécifique d'une couleuvre.

PERLER. v. a. 1re conj. (rad. *perle*). Faire dans la perfection, en parlant d'un ouvrage à l'aiguille. Cette jeune brodeuse perle tout ce qu'elle fait.

— Confis. Fabriquer de petites dragées en forme de perles, en faisant couler le sucre par gouttes dans les trous d'un entonnoir. || Couvrir certaines friandises de petites dragées qui ont la forme d'une perle.

— Mus. Exécuter dans la perfection une cadence, une roulade; en détacher toutes les notes, et les faire pour ainsi dire tomber une à une comme les perles d'un collier.

— Techn. Arrondir les grains de l'orge par le frottement.

— SE PERLER. v. pron. Être perlé.

PERLIDE. adj. des 2 g. Entom. Qui ressemble à l'insecte appelé perle. || PERLIDES. s. m. pl. Tribu de la famille des névroptères planipennes, qui a pour type le genre perle.

PERLIER, IÈRE. adj. (rad. *perle*). Conchyl. Qui fournit des perles. Moule perlière. Coquille perlière. Huître perlière. Masse perlière.

PERLIÈRE. s. f. Coquille qui contient des perles. Ouvrir une perlière. Mettre des perlières dans un puits. Le gouvernement suédois établit de véritables *perlières* artificielles. (De Blainville.)

— Bot. Nom vulgaire du grémil officinal et du gnaphale des jardins.

PERLIMPINPIN. s. m. (pr. *per-lein-pin-pein*.) *Poudre de perlimpinpin*. Médicament qui n'a aucune vertu.

PERLITE. s. f. Minér. Nom donné à l'obsidienne perlée.

PERLOIR. s. m. (rad. *perle*). Techn. Instrument gravé en creux, dont le ciseleur se sert pour ornementer en forme de perles. || Entonnoir à petit trous, à travers lequel le confiseur laisse filer doucement le sucre sur les dragées qu'il veut perler.

PERLON. s. m. Ichthyol. Nom vulgaire d'un squale et du grondin.

PERLOSETTE. s. f. Hortic. Variété de raisin, à très-petits grains.

PERLSTEIN. s. m. Minér. Espèce d'obsidienne qui, par sa demi opacité ou son altération, a pris l'aspect de l'éclat perlé.

PERLUCIDE. adj. des 2 g. (ét. lat., *per*, partic. augment.; *lucidus*, luisant). Didac. Parfaitement clair; d'une belle transparence. On dit aussi *Pellucide*. V. ce mot.

PERLURE. s. f. (rad. *perle*). Véner. Grumeaux, petites inégalités qui se trouvent sur le bois des cerfs, des daims, des chevreuils, etc.

PERLUSTRER. v. a. 1re conj. (ét. lat., *per*, à travers; *lustrari*, parcourir). Passer en revue, examiner, parcourir. Il est complètement inusité.

PERM. Géogr. Ville de la Russie d'Europe, ch.-l. d'un gouvernement qui s'étend en Europe et en Asie, et qui est riche en mines d'or, de cuivre, de fer, et de sel; 1,000 hab.

PERMANEMMENT. adv. D'une manière permanente. Il est inusité.

PERMANER. v. n. 1re conj. (ét. lat., *per*, pendant; *manere*, rester.) Être permanent. Ce verbe se trouve dans Rabelais.

PERMANENCE. s. f. (du lat. *permanens*, formé de *per*, pendant; *manere*, demeurer). Durée constante, ininterrompue. La permanence des institutions est nécessaire pour qu'on puisse développer le bonheur du peuple. La permanence conserve et fortifie l'autorité. La permanence des emplois fait la sécurité de ceux qui les occupent.

— État d'une assemblée constamment en fonctions. L'assemblée a décrété sa permanence.

— Théol. Présence continue du corps de Jésus-Christ dans l'Eucharistie, après la consécration. Croire la permanence. Les luthériens nient la permanence.

— *En permanence*. loc. adv. Sans désemparer, sans discontinuer, en parlant de la durée d'une action ou d'un état de choses. Être en permanence. Rester en permanence. Se déclarer en permanence.

— Il est usité principalement en parlant d'une assemblée en fonctions.

— Dans un sens analogue, se dit d'un homme qui reste, qui demeure longtemps dans le même lieu. Cette personne ne quitte pas son cabinet, il y est en permanence. Depuis plus d'une heure, je suis resté là en permanence à vous attendre.

PERMANENT, ENTE. adj. (du lat. *permanens*, formé de *per*, pendant; *manere*, rester). Stable, durable. Situation permanente. État permanent. Emploi permanent. Félicité permanente. Les puissances élémentaires n'ont en partage qu'une existence *permanente*, différemment modifiée. (B. de St-P.) Un état *permanent* est-il fait pour l'homme? (J.-J. Rouss.)

— Dans un sens absolu, Immuable. Dieu seul est permanent.

Vois-tu, passant, couler cette onde,
Et s'écouler incessamment?
Ainsi fait la gloire du monde,
Et rien que Dieu n'est *permanent*.
(MALHERBE.)

— Qui est constamment en fonctions. Assemblée permanente.

— Phys. *Gaz permanent*. Gaz qui conserve l'état aériforme à toutes les températures et sous toutes les pressions.

[illegible]
mer). Antiq. rom. Qui préside à la mer. Épithète donnée particulièrement à certains dieux Lares. M. Æmilius Lepidus consacra un temple aux Lares *permarins*, en mémoire de la victoire remportée sur la flotte d'Antiochus, l'an de Rome 464.

PERME. s. f. Mar. Petit bâtiment turc, pour passer de Constantinople à Galata, et sur les autres rives de la Propontide.

PERMÉABILITÉ. s. f. (ét. lat., *per*, à travers; *meare*, passer). Phys. Propriété qu'ont presque tous les corps de la nature d'en laisser passer d'autres à travers les pores dont ils sont garnis. La perméabilité du verre, de l'eau.

— *Perméabilité à*. La perméabilité du verre aux rayons lumineux.

PERMÉABLE. adj. des 2 g. (ét., V. PERMÉABILITÉ). Phys. Qui jouit de la perméabilité, qui peut être traversé par un fluide. Corps perméable. Substance perméable. Le verre et l'eau sont perméables.

— *Perméable à*. Le verre est perméable à la lumière. Le papier est perméable à l'eau.

PERMÉER. v. a. 1re conj. (ét. lat., *per*, à travers. *meare*, couler). Traverser, en parlant des fluides qui pénètrent certains corps. Il est tout à fait inusité.

PERMESSE. Géogr. anc. et myth. Rivière de Béotie, qui prend sa source dans l'Hélicon et se jette dans le lac Copaïs, après avoir traversé le territoire d'Haliarte. Cette rivière, qui s'appelle aujourd'hui *Panitsa*, était consacrée aux Muses, qui, à cause de cela, étaient surnommées *Permessides*.

— Poét. *Les nymphes du Permesse*. Les Muses. || *Le dieu du Permesse*. Apollon.

— Fig. *Fréquenter les bords, les rives du Permesse*. Se livrer à la poésie.

Si l'or seul a pour vous d'invincibles appas,
Fuyez ces lieux charmants qu'arrose le *Permesse*.
(BOILEAU.)

Pour vous la poésie, aimable enchanteresse,
De myrte et de laurier a bordé le *Permesse*. (CASTEL.)

PERMESSIDE. adj. et s. f. (rad. *Permesse*). Myth. anc. Un des noms et des surnoms des Muses. V. PERMESSE.

PERMETTABLE. adj. des 2 g. Qui peut être permis. A mesure que jardiner et provigner une langue est plus belle entreprise, à mesure est-elle *permettable* à moins de gens. (Mlle de Gournay.)

PERMETTRE. v. a. 4e conj. irrég. (ét. lat., *per*, par; *mittere*, laisser, envoyer, donner mission). *Je permets, tu permets, il permet; nous permettons, vous permettez, ils permettent. Je permettais, nous permettions. Je permis, nous permîmes. J'ai permis. Je permettrai, nous permettrons. Je permettrais, nous permettrions. Permets, permettons, permettez. Que je permette, que nous permettions. Que je permisse, que nous permissions. Que j'aie permis. Que j'eusse permis. Permettre. Avoir permis. Permettant*. Donner expressément le droit, le pouvoir, l'autorisation de dire ou de faire. Faire ce que la loi permet. Les lois ne permettent pas l'exportation de toutes les denrées; elles ne permettent pas le port d'armes à tous les citoyens. Les chrétiens ne *permettent* pas à leurs esclaves noirs de rester dans la religion où ils sont nés. (B. de St-P.) C'était la première loi du devoir, que rien ne nous eût *permis* d'enfreindre. (J.-J. Rouss.) La religion mahométane d'Ali, dominante en Perse, *permettait* un libre exercice à toutes les autres. (Volt.)

— Quand *permettre* est suivi d'un verbe, ce qui arrive le plus ordinairement, on emploie la préposition *de* ou la conjonction *que*. Permettre de dire, de faire. Permettre que l'on dise, que l'on fasse. Va, dis-leur qu'à ce prix je leur *permets* de vivre. (Rac.)

— *Permettre une chose*. Signifie quelquefois Permettre l'usage, l'emploi d'une chose. Permettre le vin, la viande à un malade. Dans certains pays, on ne permet pas l'or et l'argent sur les habits. Le temps, qui paraît vouloir se remettre, peut *permettre* un essai. (J.-J. Rouss.) Hors le mépris, je leur *permets* tout. (Id.) Les vents ne nous *permettaient* pas encore de nous embarquer. (Fén.) Une douleur excessive ne nous *permet* aucune réflexion. (Buff.)

— Tolérer. Il faut bien permettre ce qu'on ne peut empêcher. Il ne faut pas *permettre* à l'homme de se mépriser tout entier. (Boss.) *Permettre* comme un mal nécessaire le récit des fausses nouvelles. (La Bruy.)

— Se dit principalement en parlant de Dieu, qui, dans des vues de providence et de justice, laisse arriver des maux, commettre des injustices qu'il réprouve, et qu'il aurait pu prévenir ou du moins réprimer immédiatement. Dieu *permet* à l'esprit de séduction de tromper les âmes hautaines. (Boss.) Dieu *permit* aux vents et à la mer de gronder. (Fléch.) Dieu *permit* les guerres et les dissensions. (Mass.) Dieu, pour punir les péchés de ses peuples, ou pour exercer la charité du roi, *permit* que la peste et tout ensemble la famine désolassent un grand royaume. (Fléch.)

— Donner le moyen, la commodité, le loisir. Les circonstances ne m'ont pas permis de vous écrire. Le froid et la pluie ne lui ont pas permis de se rendre à notre invitation. Ces signes éclatants qui avaient accompagné la naissance de Jésus-Christ ne *permettaient* pas au démon d'ignorer que le Très-Haut ne le destinât à de [illegible] *permettaient* qu'elle partageât tant soit peu son cœur. (Boss.) Sa mort arrive, mais dans une conjoncture où nos intérêts ne nous *permettent* pas de nous en réjouir. (La Bruy.) Telles sont les preuves physiques de l'existence de la Divinité, que la faiblesse de ma raison m'a *permis* de mettre en ordre. (B. de St-P.)

— *Permettre* s'emploie par formule de politesse. Permettez-moi de vous dire. Vous me permettrez de vous dire. Veuillez permettre que je vous dise. || On dit elliptiquement dans le même cas, *Permettez*.

— Dans le style oratoire, on se sert souvent de cette formule quand on veut employer quelque image ou quelque expression trop hardie, quand on entre dans quelque détail qui pourrait com-

bler un peu étranger au sujet ou blesser tant soit peu les susceptibilités de l'auditoire. *Permettez*-moi de vous le dire, vous ne voyez qu'à demi ce que vous êtes. (Mass.)

— SE PERMETTRE. v. pron. Être permis. Vous ne savez ce que vous demandez, ces choses-là ne sauraient se permettre.

— Permettre à soi ; s'accorder, se donner la faculté, le droit, la liberté de. On leur reproche en secret tout ce qu'on ne peut se *permettre* à soi-même. (Mass.) Se refusant même ce qu'il aurait eu le droit de se *permettre*. (Id.) Le cœur se refuse ce qu'il désire, se reproche ce qu'il s'est *permis*. (Rayn.)

PERMIE. Géogr. Contrée qui avant les invasions des Scandinaves formait un royaume puissant et civilisé, depuis la Kama jusqu'à la Finlande et la Dvina du Nord. V. PERM.

PERMIEN, ENNE. adj. et s. Habitant de la Permie. ‖ Qui appartient à la Permie ou à ses habitants. ‖ Habitant de la ville ou du gouvernement de Perm.

— PERMIEN s. m. Linguist. Un des rameaux des langues ouraliennes ou finnoises ; il est encore parlé dans l'Oural.

PERMIS, ISE. part. pass. du v. Permettre. S'empl. adjectiv. Qui est juste, qui est licite. Tout ce qui flatte leurs désirs leur paraît *permis*. (Fléch.) Les grands se croient tout *permis*. (Mass.) S'il est un orgueil qui puisse leur *être* permis, c'est celui de se rendre humains et accessibles. (Id.) Il ne connaît d'avarice *permise* que celle du temps. (Le roi Stanislas.) Tout ce qui est convenable est *permis*. (X. Marmier.) Nous le voyons ; tout sied à l'homme puissant ou à l'homme adroit, et l'un et l'autre se croient tout *permis*. (Id.)

— Qui est accordé ; qui n'est pas défendu, interdit. Des noms si pleins d'amour ne lui sont plus *permis*. (Corn.) Un espoir si charmant me serait-il *permis* ? (Rac.) Mourons, mon cher Mentor, nulle autre pensée ne nous est plus *permise* ; mourons, puisque les dieux n'ont aucune pitié de nous. (Fén.) Une sorte de coquetterie est *permise* aux filles à marier ; s'amuser est leur grande affaire. (J.-J. Rouss.) Si ce sont des infidèles qui gémissent de nos victoires, vous pouvez chanter : les larmes sont *permises* aux vaincus. (Chateaub.) Chez une nation si vaine que la nôtre, la vanité des petites choses est la seule *permise*, parce qu'elle est à la portée de tout le monde. (La Harpe.)

— Impers. *Il est permis*. On permet. Celui à qui il est *permis* plus qu'il n'est juste, veut plus qu'il ne lui est permis. (Boiste.) Il est *permis* à tout le monde de traiter un sujet que l'on croit n'avoir pas été heureusement rempli. (La Harp.)

— *Il n'est pas permis à tout le monde de....* Il n'est pas donné à tout le monde, tout le monde n'a pas l'avantage de.

— *A vous permis, permis à vous*. loc. ellipt. Faites ce que vous voudrez, agissez comme il vous plaira, peu m'importe. Se dit ordinairement par indifférence ou par mépris. Si vous voulez vous fâcher, fâchez-vous ; à vous permis.

— *S'il m'est permis de parler ainsi*. Loc. corrective dont on se sert quand on veut faire passer un mot inusité, une manière de parler hasardée. Ces louanges, à peine sorties de la bouche qui les publie, vont, s'il m'est *permis* de parler ainsi, expirer dans son cœur, qui les désavoue. (Mass.)

— *Il est permis de*. Il est pardonnable de, ou excusable si... Elle convient qu'il n'est pas *permis* à un certain âge de faire la jeune. (La Bruy.) Hélas, s'il pouvait être quelquefois *permis* d'être sombre, bizarre, chagrin, ce devrait être à ces infortunés que la faim, la misère, les nécessités domestiques environnent. (Mass.)

— *Il m'est permis de*. Il m'est facile, il m'est possible de.... Enfin, elle arrive à Brest, où il lui fut *permis* de respirer un peu. (Boss.) Il ne nous est pas *permis* d'approcher des villes. (B. de St-Pierre.) Je m'approchais le plus qu'il m'était *permis* de leurs avenues. (Id.)

— *Il est permis à quelqu'un de....* Il est au pouvoir de quelqu'un de.... Il a montré qu'il n'est pas *permis* aux rebelles de faire perdre la majorité à un roi qui sait se connaître. (Boss.) Ses actions ont le même éclat que vos titres, il ne vous est plus *permis* de nous égarer à l'insu du public. (Mass.) Il n'est jamais *permis* d'insulter au génie, au malheur, à la pauvreté. (La Harpe.)

— *Il m'est permis de....* Il m'est donné de faire telle ou telle chose, sans blesser les lois divines ou humaines, les usages, les bienséances, etc. S'il nous est *permis* d'expliquer les sentiments du Sauveur. (Boss.) S'il m'est *permis* de vous introduire dans cette auguste assemblée. (Id.) M'est-il *permis* d'expliquer votre fuite ? (Rac.)

— Rhét. *Permis* s'emploie souvent, en style

que ne m'est-il permis d'exposer ici ces sages et saintes maximes ! (Fléch.)

PERMIS. s. m. (pr. *per-mi*). Permission écrite. Se dit particulièrement en matière de douanes et de police. Demander, obtenir, faire voir un permis. Un permis, des permis de chasse.

— *Permis de séjour*. Permission de résider dans une ville, délivrée à un voyageur, à un étranger, à un militaire, etc.

PERMISSIBLE. adj. des 2 g. Qui peut être permis. Ce mot est nouveau. Il faut ou l'adopter, ou réintégrer *permettable*, qu'on a laissé perdre.

PERMISSION. s. f. (pr. *per-mi-ci-on* ; du lat. *permissio* ; formé de *permittere*, permettre). Autorisation, pouvoir, droit, liberté de faire ou de dire. Demander, solliciter, obtenir une permission. Refuser, accorder, retirer une permission. Avoir la permission de faire une chose. Avoir la permission pour faire une chose. User, abuser d'une permission.

— Loc. prov. et fam. *Abuser de la permission*. Outre-passer les choses, aller plus loin qu'il ne faut, plus avant qu'il ne convient. Etre coquette à ce point, c'est abuser de la permission. Il est par trop laid, il a abusé de la permission. Il y a six mois que je pourvois à tous vos besoins, à toutes vos fantaisies, c'est abuser de la permission.

— *Permission de chasse*. Permis de chasser.

— *Avec votre permission*. Si vous voulez bien permettre. Cette locution s'emploie comme pure civilité. Avec votre permission, nous allons prendre congé de vous.

— S'emploie quelquefois comme correctif, quand on veut adoucir un reproche. Mais, avec votre permission, comment osez-vous vous oublier ainsi ?

— *On dirait une permission de Dieu*, ou *c'est comme une permission de Dieu*. C'est comme un ordre de la justice divine, on dirait que Dieu l'a ordonné. On dit encore, *Cela est arrivé par la permission de Dieu, c'est la permission de Dieu, du ciel, de la Providence*, etc., etc.

— Rhét. *Permission*. Nom qu'on donne quelquefois à la figure ordinairement appelée *épitrope*.

— *Par permission de* ou *avec permission de*. loc. prép. Par permission des magistrats. Avec permission de M. le maire.

PERMISSIONNAIRE. s. m. Art milit. Militaire porteur d'une permission, d'un congé temporaire.

PERMISSIONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Permissionner. S'empl. adjectiv. A Paris, tous les individus qui exercent un métier quelconque sur la voie publique doivent être permissionnés de la police.

PERMISSIONNER. v. a. 1re conj. (pr. *per-mi-ci-o-né* ; rad. *permission*). Administr. Accorder la permission, l'autorisation d'exercer un métier sur la voie publique.

— SE PERMISSIONNER. v. pron. Être permissionné.

PERMIXTION. s. f. (pr. *per-mik-sti-on* ; du lat. *permixtio* ; formé de *per*, par ; et *miscere*, mêler). Anc. chim. Mélange de deux substances qu'on veut tempérer l'une par l'autre.

PERMUTABLE. adj. des 2 g. Qui est susceptible d'être permuté, changé ou échangé.

PERMUTABILITÉ. s. f. Qualité de ce qui est permutable, de ce qui peut être échangé.

PERMUTANT. part. prés. du v. Permuter. Qui permute. Il est invariable. Deux fonctionnaires permutant leur emploi.

PERMUTANT. s. m. Celui qui permute, qui échange. Les deux permutants ont passé acte par-devant notaire.

PERMUTATEUR. s. m. Didact. Celui qui permute.

— adjectiv. Deux fonctionnaires permutateurs. Deux officiers permutateurs.

— Ce mot est omis dans l'Académie et dans M. Landais.

PERMUTATIF, IVE. adj. Gramm. Se dit d'une espèce d'appositifs.

PERMUTATION. s. f. (pr. *per-mu-ta-ci-on* ; du lat. *permutatio* ; formé de *permutare*, permuter, échanger). Action de permuter ; échange d'un emploi contre un autre.

— Arithm., alg., etc. Transposition de choses qui forment un tout, une série, pour trouver les divers arrangements dont ces choses sont susceptibles entre elles.

— Gramm. Changement d'une lettre en une autre qui appartient au même organe. Les permutations de consonnes sont très-fréquentes dans les verbes grecs.

PERMUTÉ, ÉE. part. pass. du v. Permuter. S'empl. adjectiv. Emploi permuté. Consonnes permutées.

— Bot. *Fleurs permutées*. Celles dans lesquelles l'avortement des organes sexuels détermine un changement notable, dans la forme ou les dimensions des téguments floraux.

PERMUTER. v. a 1re conj. (du lat. *permutare* ; formé de *per*, par, et *mutare*, changer). Faire une permutation, un échange d'emploi, de bénéfice. Permuter un emploi, un bénéfice.

— Absol. Ces deux officiers ont permuté.

— Faire une transposition de choses qui forment un tout, une série.

échangé. Ces deux emplois peuvent aisément se permuter.

— Gramm. Être substitué l'un à l'autre, en parlant des lettres, et particulièrement des consonnes d'un même ordre. Il est impossible d'étudier fructueusement les conjugaisons grecques, si l'on ne connaît pas bien les lois suivant lesquelles se permutent les consonnes.

PERMUTEUR. s. m. Celui qui permute. Syn. de Permutant.

> Les permuteurs ne pouvaient bonnement
> Exécuter un pareil changement. (La Fontaine.)

PERNAGE. s. m. Anc. cout. Redevance qui se payait en jambons.

PERNAMBUCO ou **PERNAMBOUC.** Géogr. V. FERNAMBOUC.

PERNAU ou **PERNAV.** Géogr. Ville de Russie, sur le golfe et dans le gouvernement de Livonie, à l'embouchure de la Pernau ; 10,000 hab.

PERNE. s. f. Conchyl. Genre de coquilles bivalves, minces, plates, à valves irrégulières, de la famille des margaritacées.

PERNES. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Carpentras (Vaucluse) ; 5,000 hab.

PERNET. s. m. (pr. *per-nè*). Petit baron, baronet. ‖ *Etre fier comme un pernet*. Etre rempli d'orgueil. ‖ *Faire le pernet*. Faire le grand personnage. Ce mot est vieux et inusité.

PERNETTE. s. f. Techn. Support d'une forme à sucre. ‖ Support des poteries encastées.

PERNETTIE. s. f. (pr. *per-net-ti*). Bot. Genre de plantes formé pour un arbrisseau des îles Malouines.

PERNICITÉ. s. f. Phys. Très-grande vitesse, extrême rapidité. Il est peu usité.

PERNETY (Dom Antoine-Joseph). Bénédictin, né en 1716, mort en 1801, quitta son ordre, prétendit avoir trouvé la pierre philosophale, et forma à Avignon une espèce de secte dont on ne connaît pas bien les dogmes.

PERNICIEUSEMENT. adv. (pr. *per-ni-ci-eu-ze-man*). D'une manière pernicieuse. Cet orateur parle pernicieusement. L'imagination de cet écrivain s'exalte pernicieusement. Ce projet a été pernicieusement imaginé, pernicieusement inventé.

PERNICIEUX, EUSE. adj. (pr. *per-ni-ci-eu* ; du lat. *perniciosus*). Nuisible, dangereux, qui peut causer quelque mal. Un ragoût pernicieux. Un mets pernicieux. Les choses qui nous paraissent les plus *pernicieuses* sont souvent des présents de la Providence. (A. Martin.)

— Se dit plus particulièrement dans un sens moral. Conseil, dessein, exemple pernicieux. Invention, maxime pernicieuse. Conséquence pernicieuse. Fréquentation pernicieuse. Ecrit pernicieux. Vice pernicieux. Tels, et plus *pernicieux* encore, sont les effets naturels de cette doctrine. (Boss.) La gloire ! qu'y a-t-il pour les chrétiens de plus *pernicieux* et de plus mortel ? (Id.) L'un ne se forme et ne s'exerce que dans les choses qui sont utiles ; l'autre y joint les *pernicieuses*. (La Bruy.) Et qu'ont produit mes vers de si *pernicieux* ? (Boil.) Ce serait un détail bien flétrissant pour la fausse philosophie que l'exposition des dogmes impies et des maximes *pernicieuses* de ses diverses sectes. (J.-J. Rouss.)

> Les hommes la plupart me semblent odieux ;
> Leur commerce, à mon sens, est très-*pernicieux*.
> (Destouches.)

— Se dit des personnes. Un homme pernicieux. Une femme pernicieuse. Des gens pernicieux.

> . . . Te voilà, séducteur,
> De ligues, de complots, *pernicieux* auteur ! (Rac.)

— *C'est une langue pernicieuse*. C'est un médisant.

— Nosogr. *Fièvres pernicieuses*. Nom donné aux fièvres intermittentes et rémittentes, dont l'intensité est si grande qu'elles se terminent par la mort au bout de quelques accès.

— Géogr. *Iles pernicieuses*. Archipel de la mer Mauvaise, découvert en 1712.

PERNITREUX. adj. m. Anc. chim. Épithète donnée autrefois à un acide qui n'est qu'un simple mélange de l'acide nitreux et de l'acide nitrique.

PERNOCTATION. s. f. (pr. *per-noc-ta-ci-on* ; et., V. PERNOCTER). Action de passer la nuit.

PERNOCTER. v. n. 1re conj. (du lat. *pernoctare*, formé de *per*, pendant ; et *nox*, *noctis*, nuit). Passer la nuit.

— Anc. cout. *Pernocter dans un lieu*. Y passer habituellement la nuit. Si le troupeau couche toujours dans une paroisse, et va quelquefois paître dans une autre, la dîme appartient au curé de la paroisse où il pernocte.

PÉRO. s. m. Ant. rom. Sorte de chaussure rustique faite de cuir non préparé.

PÉROCIDION. s. m. Bot. Involucre qui entoure la base du fruit des mousses.

PER OBITUM. pr. *pèr-o-bi-tomm* ; littér., *par obit* ou *par mort*). Loc. lat. employée adverbialement en français avec sa signification littérale, et usitée surtout en matière bénéficiale. Bénéfice vacant *per obitum*.

PÉRODACTYLIEN, IENNE. adj. Anat. Se dit du muscle long fléchisseur commun des orteils et des veines et artères communs qui l'accompagnent. ‖ s. m. Le pérodactylien.

Annibal, renonça à son dessein par les larmes de son père.

PÉRON (François). Célèbre naturaliste et voyageur, né à Crétilly, département de l'Allier, en 1775, mort en 1810.

PÉRONE. s. m. Bot. Genre de champignons fugaces et ambigus qui croissent sur les feuilles tombées, les branches mortes, les cônes des pins, etc. Pérone bossu, velu, glabre.

PÉRONÉ. s. m. (du gr. περόνη, agrafe). Anat. Os long et grêle, placé à la partie externe de la jambe, et qui a emprunté son nom de la ressemblance avec une espèce d'agrafe à l'usage des anciens. Le péroné est placé parallèlement au tibia, dont il est séparé dans toute sa partie moyenne par un espace osseux, et avec lequel il s'articule par son extrémité supérieure, appelée tête du *péroné*. L'extrémité inférieure ou tarsienne du péroné est plus volumineuse que la supérieure, et forme la malléole externe.

PÉRONÉE. s. f. Conchyl. Genre de coquilles bivalves.

PÉRONÉO-CALCANIEN. adj. et s. m (ét. *pérone* et *calcanéum*). Anat. Se dit d'un muscle qui s'étend du péroné au calcanéum.

PÉRONÉO-MALLÉOLAIRE. adj. et s. m. (ét. fr. *peroné*, et *malléole*) Anat. Qui se porte au péroné et à la malléole. Nom donné à la veine saphène externe.

PÉRONÉO-PHALANGIEN. adj. et s. m. (ét. fr. *péroné*, *phalange*). Anat. Se dit du muscle qui s'étend du péroné aux phalanges des doigts.

PÉRONÉO-PRÉPHALANGIEN. adj. et s. m. (ét. fr. *péroné*, *phalange*, et la partic. *pré*, devant). Anat. Se dit d'un muscle qui se porte du péroné à la face antérieure des phalanges.

PÉRONÉO-PHALANGINIEN. adj. et s. m. (ét. fr. *péroné*, *phalangine*). Anat. Se dit d'un muscle qui se porte du péroné aux phalangines.

PÉRONÉO-SOUS-PHALANGETTIEN. adj. et s. m. (ét. fr. *péroné*, *sous*, prép. *phalangette*). Anat. Se dit d'un muscle qui s'étend du péroné à la face inférieure des phalangettes.

PÉRONÉO-SOUS-TARSIEN. adj. et s. m. (ét. fr., *péroné* ; *sous*, prép. ; *tarse*). Anat. Se dit d'un muscle qui s'étend du péroné à la face inférieure du tarse ; c'est le muscle long péronier latéral.

PÉRONÉO-SUS-MÉTATARSIEN. adj. et s. m. (ét. fr., *péroné* ; *sus*, prép. ; *métatarse*). Anat. Se dit d'un muscle qui s'étend du péroné à la face supérieure du métatarse ; il se distingue en grand et petit péronéo-sus-métatarsien ou muscle péronier latéral, et muscle péronier antérieur.

PÉRONÉO-SUS-PHALANGETTIEN. adj. et s. m. (ét. fr., *péroné* ; *sus*, prep. ; *phalangette*). Anat. Se dit d'un muscle qui s'étend du péroné à la face supérieure des phalangettes. On distingue le péronéo-sus-phalangettien commun, et celui du pouce ; le premier est le muscle extenseur commun des orteils, le second est le muscle extenseur propre du pouce.

PÉRONÉO-SUS-PHALANGINIEN. adj. et s. m. (ét. fr., *péroné* ; *sus*, prép. ; *phalangine*). Anat. Se dit d'un muscle qui s'étend du péroné à la face supérieure des phalangines.

PÉRONÉO-TIBIAL, ALE. adj. (ét. fr., *péroné* ; *tibia*). Anat. Qui a rapport au péroné et au tibia. ‖ *Articulations péronéo-tibiales*. Articulations supérieure et inférieure des deux os de la jambe entre eux.

PÉRONÉO-TIBIALI-SUS-PHALANGETTIEN ou **PÉRONÉO-TIBI-SUS-PHALANGETTIEN.** adj. et s. m. (ét. fr., *péroné* ; *tibia* ; *phalangette*). Anat. Se dit d'un muscle qui s'étend du péroné et du tibia à la face supérieure des phalangettes.

PÉRONIE. s. f. Bot. Genre de plantes vivaces, de la famille des liliacées, comprenant la péronie droite cultivée au jardin du roi.

— Moll. Genre de mollusques hermaphrodites de la famille des cyclobranches.

PÉRONIER, IÈRE. adj. (rad. *péroné*). Anat. Qui a rapport au péroné. ‖ *Artère péronière*. Une des deux branches de terminaison de la poplitée. Muscles péroniers.

— PÉRONIER. s. m. Nom de trois muscles, dont un péronier antérieur, et deux péroniers latéraux.

PÉRONNE. (ét. celt., *perh*, forte ; *aon*, marque du superlatif ; *perhaon*, *perrone*, très-forte ; ou *perroun*, marécageuse, environnée de marais). Géogr. Ville forte de France, ch.-l. d'arr. départ. de la Somme ; 4,000 hab.

— Hist. *Paix de Péronne*. Traité conclu en 1199 entre Philippe-Auguste et Baudouin, comte de Flandre. ‖ Traité conclu le 11 octobre 1468 entre Louis XI et Charles le Téméraire. ‖ *Manifeste de Péronne*. Celui que le cardinal de Bourbon publia en 1585 contre le roi de Navarre.

PÉRONNELLE. s. f. (par corrupt. pour *Pétronelle* ou *Pétronille* ; dériv. de *Pierre*, en latin, *Petrus*. *Pernette*, *Périne*, *Périnette*, *Pernelle*, *Péronnelle* sont autant de formes synonymiques de Pétronille, fille de saint Pierre, qui, sous ce nom, jouait un rôle dans nos anciens mystères). Terme populaire dont on se sert par injure et par mépris à l'égard d'une femme sotte et babillarde. C'est une péronnelle, une plaisante péronnelle. Taisez-vous, péronnelle. (Mol.)

temps de Louis XII, et qui commençait par ce vers : *Avez-vous point vu la Péronnelle ?* Chanter la Péronnelle.

PÉROPTÈRE. adj. des 2 g. (ét. gr., πηρός, estropié : πτερόν, aile). Ichthyol. Se dit des poissons qui manquent en tout ou en partie des nageoires ventrales. ‖ PÉROPTÈRES. s. m. pl. Famille de poissons osseux holobranches.

PÉROPTÉRYGIEN, ENNE. adj. (ét. gr., πηρός, estropié ; πτέρυξ, nageoire). Ichthyol. Syn. de Péroptère.

PÉRORAISON. s. f. (pr. *pé-ro-ré-son*, du lat. *peroratio*, formé de *per*, par, pendant ; *orare*, parler). Rhét. Conclusion d'un discours

d'apparat, d'une harangue, d'un plaidoyer, d'un sermon. Péroraison forte, véhémente, pathétique, pressante. Rien de plus admirable que les péroraisons de Cicéron.

— Mus. Conclusion d'une symphonie.

PÉRORER. v. n. 1re conj. (ét. lat., *per*, par, pendant; *orare*, discourir; *orer* se disait autrefois pour Parler. Songez quelle rare chose et admirable c'était de voir cette savante et belle reine ainsi *orer* en latin. (Brantôme.) Signifie au propre, Récapituler, achever un discours, un plaidoyer, un sermon, etc. Il est inusité dans cette acception.

— Comme c'est surtout en récapitulant que l'orateur se livre aux mouvements de son éloquence, on emploie ordinairement, par extension et même par ironie, le v. *pérorer* dans le sens de Discourir, déclamer avec une sorte d'emphase pour persuader ses auditeurs. Pérorer à propos de tout. Pérorer sans cesse. Cet homme ne sait pas causer, il pérore toujours. Vous *pérorez* toujours, et toujours bien, sans qu'on vous prie et sans qu'on vous réponde. (J.-J. Rouss.)

PÉROREUR, EUSE. s. Homme, femme qui a l'habitude de pérorer, de parler longuement et avec emphase, à propos de n'importe quelle chose. Il est synonyme de Bavard. Ennuyeux péroreur. Insupportable, fatigant péroreur. Allons! allons! c'est bien, petite *péroreuse*. (Ch. Rabou.)

PÉROT. s. m. (pr. *pé-ro*). Eaux et for. Baliveau de deux coupes. Si le bois se coupe tous les vingt ans, le pérot, au moment de la coupe, en a quarante. Aujourd'hui, les arbres qui ont atteint cinquante ans se nomment *modernes*; au-dessous de cet âge, ils sont *jeunes*.

PÉROTE. Géogr. Ville du Mexique, à 30 kil. de Jalapa, près du Coffre-de-Pérote, haute montagne de 2,475 mètres.

PÉROTE. adj. et s. des 2 g. Habitant du faubourg de Constantinople nommé *Pera*. ‖ Qui appartient à Péra ou à ses habitants.

PÉROTIDE. s. f. Bot. Genre de plantes monocotylédones de la famille des graminées, qui croissent dans les Indes orientales.

PÉROTRICHE ou **PÉROTRIQUE.** s. f. Bot. Genre de plantes synanthérées du cap de Bonne-Espérance. Pérotriche à feuilles tondues.

PEROTTI (Nicolas). Archevêque de Siponto ou Manfredonia en 1458, mort en 1480; on a voulu lui attribuer toutes les fables de Phèdre, parce qu'on en a retrouvé quelques-unes dans ses commentaires.

PÉROU. Géogr. Vaste contrée de l'Amérique méridionale, bornée au N. par la Colombie, au S. par le Chili et la Plata, à l'O par l'Océan Pacifique, à l'E. par les pampas et les terres désertes qui la séparent du Brésil; traversée par la chaîne des Andes qui la partage en deux bandes distinctes; sa superficie est de 115,000 lieues carrées, et sa population de 2,080,000 h. On y trouve toutes les températures et les productions les plus variées. L'or était autrefois si abondant au Pérou, que les Espagnols à leur arrivée le trouvèrent employé aux plus vils ouvrages. Les Andes en recèlent encore d'abondantes mines. On y trouve aussi de l'argent, du mercure, des émeraudes. Au commencement du XIXe siècle, le Pérou se divisait en *haut* et *bas Pérou*. Il forme aujourd'hui deux États indépendants, sous le nom de confédération *Péru-Bolivienne*.

— *Haut-Pérou.* V. BOLIVIA.

— *République du Bas-Pérou.* Etat de l'Amérique méridionale dont l'indépendance fut proclamée en 1822, par le général Saint-Martin, et assurée par les victoires du Colombien Bolivar. Les dissensions des unitaires et des fédéralistes déchirent cette république.

— Hist. *Empire du Pérou.* Etat monarchique, aristocratique et théocratique, fondé par un personnage nommé Manco-Capac, qui, venant de l'Orient, réunit les tribus errantes des Péruviens, leur donna un gouvernement, une religion basée sur le culte du soleil, et leur enseigna les arts. Les descendants de Manco-Capac, appelés *Incas*, étaient à la fois prêtres du soleil et hauts fonctionnaires de l'État, ce qui fait que l'empire du Pérou est appelé aussi *Empire des Incas*. V. INCA. En 1510, il fut détruit par Pizarre et Almagro, et le Pérou devint alors une vice-royauté espagnole.

— Fig. et fam. *Mines, richesses, trésors du Pérou.* Se dit pour Richesses, trésors immenses.

— Fig. et pop. *Ce n'est pas le Pérou.* Ce n'est pas un objet dont on doive faire cas; c'est une personne ou une chose de peu de valeur. Ne dirait-on pas que c'est le Pérou?

— *Gagner le Pérou.* Faire une grande for- [illegible] en croirait qu'il va gagner le Pérou.

— *C'est un Pérou, un petit Pérou.* C'est une fortune, un petit trésor. Mme Thibauld est un petit *Pérou* pour M. La Brie. (Palapr.) Saint de bien! votre bonne mine est un *Pérou*! (Mariv.)

PÉROULIEN, IENNE. adj. et s. Synonyme inusité de Péruvien.

PÉROUSE. Géogr. Ville des États de l'Église, chef-l. d'une délégation, à 12 kil. et à l'E. du lac de Pérouse; elle possède une université célèbre; 30,000 hab. ‖ *Lac de Pérouse.* Lac de Pérugia, qui a 50 kilom. de tour et où l'on voit quelques îles.

— Philol. *Inscription de Pérouse.* Grande inscription étrusque trouvée à Pérouse, en 1822.

PEROUSE (LA). Navigateur français. V. LAPÉROUSE.

PÉROUSE (LA). Géogr. V. LAPÉROUSE. (Détroit de).

PÉROUSIN, INE. adj. et s. Géogr. V. PÉRUGIN.

PEROXYDE. s. m. (du lat. *per*, partic. augm., et du gr. ὀξύς, acide). Chim. Combinaison d'un corps simple avec la plus grande proportion d'oxygène qu'il puisse absorber. Peroxyde de fer.

PEROXYDÉ, ÉE. adj. Chim. Qui est à l'état de peroxyde. Qui contient la plus grande proportion possible d'oxygène. Métal peroxydé.

PÉROZAMAD. Prince arsacide, échappa au massacre de toute sa famille, et succéda à son père dans la Bactriane ou pays de Kouschan, vers le IIIe siècle; le roi de Perse, jaloux de ses succès et de ses alliances, le fit empoisonner.

PERPENDICLE. s. m. Niveau à pendule. V. PERPENDICULE.

PERPENDICULAIRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *per*, par, sur; *pendere*, pendre). Géom. Qui pend, qui tombe à plomb; qui rencontre une ligne, un plan, sans pencher plus d'un côté que de l'autre. Ligne perpendiculaire à une autre ligne, à une surface. Tirer une ligne perpendiculaire.

— Vertical. Ligne perpendiculaire. Direction, position perpendiculaire.

— Paléogr. *Ecriture perpendiculaire.* Celle dont les lignes sont dirigées de haut en bas ou de bas en haut. L'écriture des Chinois et des Japonais est perpendiculaire.

— S'empl. substantiv. pour Ligne perpendiculaire. Une perpendiculaire. Tirer une perpendiculaire. Une perpendiculaire est une ligne droite qui en rencontre une autre de manière que les angles adjacents qu'elle forme avec elle soient égaux.

PERPENDICULAIREMENT. adv. (pr. *pèr-pan-di-ku-lè-re-man*). Géom. D'une manière perpendiculaire. Faire tomber, élever, abaisser, tirer une ligne perpendiculairement.

PERPENDICULARITÉ. s. f. Géom. Etat de ce qui est perpendiculaire, de ce qui decrit une ligne coupant à angle droit le plan de l'horizon.

PERPENDICULE. s. m. Didact. Ligne verticale et perpendiculaire qui, tombant à plomb du sommet d'un objet élevé, sert pour en mesurer la hauteur ou pour en régler la verticalité; fil du pendule, qui dans une équerre, dans un niveau, etc., est tendu par le plomb, et donne la perpendiculaire à l'horizon.

— Fil terminé par un morceau de plomb, qui fait partie de quelques instruments de mathématiques. ‖ Fil d'aplomb employé dans la construction. ‖ Hauteur perpendiculaire d'un objet. Le perpendicule d'une montagne.

PERPENNA VENTO (Marius). Romain du parti de Marius, devint un des lieutenants d'Æmilius Lepidus; fut proscrit par Sylla, passa en Espagne, osa faire assassiner Sertorius, fut fait prisonnier et mis à mort par Pompée, 74 ans avant J.-C.

PERPÉRÈNE. Géogr. anc. Bourg de Phrygie, où Pâris jugea les trois déesses.

PERPET (Saint). Evêque de Tours, vers la fin de 460, assembla le premier concile de Tours, et mourut en 491. Sa fête se célèbre le 30 décembre.

PERPÉTRATION. s. f. (pr. *pèr-pé-tra-cion*). Jurispr. Action de perpétrer; achèvement, accomplissement. La perpétration d'un crime, d'un attentat, d'un assassinat.

PERPÉTRÉ, ÉE. part. pass. du v. Perpétrer. S'empl. adjectiv. Crime perpetré.

PERPÉTRER. v. a. 1re conj. (du lat. *perpetrare*). Jurispr. Faire, consommer, commettre. Perpètrer un crime, un assassinat.

— SE PERPÉTRER. v. pr. Être perpétré.

PERPÈTRES s. m. pl. Anc. jurispr. Terres communes, qui ne sont la propriété d'aucun particulier.

PERPÉTUANE. s. f. Comm. Sorte d'étoffe de laine qui se fabrique en Portugal.

PERPÉTUATION. s. f. (pr. *per-pé-tu-a-cion*, rad. lat. *perpetuus*, continuel). Action de perpétuer; effet de cette action. La nature est admirable dans ses soins ingénieux pour la perpétuation des espèces. Quoi de plus merveilleux que la perpétuation de l'espèce humaine?

PERPÉTUE (Sainte). Femme de Carthage, nourrissait un enfant à la mamelle lorsqu'elle [illegible] mars.

PERPÉTUÉ, ÉE. part. pass. du v. Perpéteur. S'empl. adjectiv. Des espèces perpétuées par la génération.

— Maintenu pour la vie dans une charge qui primitivement n'était que temporaire. Un fonctionnaire perpétué dans son emploi.

PERPÉTUEL, ELLE. adj. (du lat. *perpetuus*, continuel). Qui ne cesse point, qui dure toujours. Un silence perpétuel. Une affluence perpétuelle. Fonder un service perpétuel. S'engager par des vœux perpétuels. Créer une rente perpétuelle pour le repos d'une âme. Ériger un monument perpétuel à la mémoire d'un grand homme. Vivre sous un heureux climat où règne un printemps perpétuel. Dieu réserve une plus douce familiarité aux justes qui sont ses anciens et *perpetuels* amis. (Boss.) Ils sont les *perpétuels* imitateurs de leurs pères. (Fléch.) La clémence est une victoire *perpétuelle*. (Boiste.) Il règne dans cette contrée un printemps *perpétuel*. (Volt.) A côté de campagnes fertiles, nous en avons vu que des inondations fréquentes condamnaient à une *perpetuelle* stérilité. (Barth.)

— Phys. *Mouvement perpetuel.* Mouvement qui, une fois excité, se conserverait et se renouvellerait continuellement de lui-même, sans aucune interruption et sans le secours d'une cause motrice extérieure. Le mouvement perpétuel est l'objet d'un problème fameux, à la solution duquel les mathématiciens s'exercent vainement depuis deux mille ans, et qu'on regarde comme chimerique, comme impossible à réaliser. On ne peut trouver le mouvement *perpetuel* qu'au moral, dans l'opinion. (Boiste.)

— Fig. et fam. *Chercher le mouvement perpétuel.* Chercher à résoudre une question insoluble. Autant vaudrait chercher le mouvement perpétuel.

— Qui dure toute la vie d'un homme. Bannissement perpétuel. Exil perpétuel. Etre condamné à un emprisonnement perpétuel, aux galères perpétuelles. Jeanne d'Arc est condamnée par les juges à une prison *perpetuelle*. (B. de St-P.)

— Dont on est pourvu pour toute la vie, en parlant de certains emplois, de certaines charges, par opposition à certains autres emplois, à certaines autres charges qu'on ne possède que pour un temps limité. Le secrétariat de l'Académie française et celui de l'Académie des sciences sont perpetuels. Dans certains ordres religieux, le généralat est perpétuel.

— Se dit De ceux qui possèdent des emplois perpétuels. Secrétaire perpétuel de l'Académie. Le général perpétuel des Dominicains

— Continuel. Des exercices perpétuels de dévotion. La pratique perpétuelle des vertus. Vivre dans des austérités perpétuelles.

— Fréquent, habituel, qui revient souvent. Vicissitudes perpétuelles. Perpétuelles interruptions. Un changement perpétuel. Des cris perpétuels. Des plaintes perpétuelles. Des gémissements perpétuels. De perpétuelles interruptions. Des débats perpétuels. Son oraison fut *perpétuelle*, pour être égale au besoin. (Boss.) Parmi de *perpetuels* combats, il sut faire garder aux gens de guerre la discipline romaine. (Id.)

— Diplom. *Alliance perpetuelle.* Alliance indéterminée, illimitée, par opposition à celle dont la durée est fixe.

— Hist. ecclés. *Vicaire perpétuel.* Prêtre chargé des fonctions curiales, dans les paroisses où il y avait un curé primitif. V. CURÉ et PRIMITIF.

— Bot. En parlant des racines, il est synonyme de Pivotant.

— Syn. comp. PERPÉTUEL. CONTINUEL. ÉTERNEL. *Perpétuel* se dit d'une chose qui a commencé pour ne point finir. *Continuel* se dit d'une chose qui a commencé et qui durera sans interruption, soit qu'elle ne doive pas avoir de fin, soit qu'elle doive finir dans un temps donné. *Éternel* se dit d'une chose qui n'a point eu de commencement et qui n'aura point de fin. Telle est la synonymie comparée de ces trois termes pris dans leur sens le plus rigoureux; pris dans leur acception usuelle, ils servent à exprimer une durée ou un temps plus ou moins long et non interrompu.

PERPÉTUELLEMENT. adv Sans discontinuité, sans cesse. Les damnés souffriront perpétuellement dans l'enfer. Les élus se réjouiront perpétuellement dans le ciel. Nous voulons une science qui aspire *perpétuellement* et sans repos à de nouvelles conquêtes. (Ed. Quinet.) Galilée, saint Thomas se seraient certainement entendus, au moins par le désir d'entrer *perpétuellement* plus avant en communion avec l'immuable. (Id.)

— Par exagération. Fréquemment, habituellement. Mentir perpétuellement. Se quereller perpétuellement. Travailler perpétuellement.

PERPÉTUER. v. a. 1re conj. (du lat. *perpetuare*; rad. *perpetuus*, continuel). *Je perpétue, nous perpetuons, vous perpetuez. Je perpétuais, nous perpetuions, vous perpetuiez. Que je perpetue, que nous perpetuions, que vous perpetuiez*, etc. Rendre perpétuel, faire durer sans cesse, maintenir sans interruption. La génération perpétue les espèces. Perpetuer une rente qui n'était que viagère, un service religieux qui n'était que temporaire. Les idées que quelques visionnaires ont eues sur la possibilité de *perpétuer* la vie par des remèdes auraient dû périr avec eux. (Buff.)

— Faire durer longtemps. Perpétuer des que- [illegible] *perpetue* les haines dans leurs descendants. (La Bruy.)

— Fig. Perpétuer la gloire d'un conquérant, la mémoire d'un bon roi, le nom d'un homme vertueux. Perpétuer des erreurs, des préjugés contre la religion. Ces bons exemples perpétuent la vertu d'âge en âge. Ce sont les peuples qui *perpetuent* de siècle en siècle la mémoire des bons princes. (Mass.) Il était hier, il est aujourd'hui, et il sera dans tous les siècles; ses bienfaits *perpétueront* sa royauté et sa puissance. (Id.)

— SE PERPÉTUER. v. pron. Être perpétué. Chez lui, les races se *perpétuaient*, les pères laissaient comme en héritage à leurs enfants la protection d'un si bon maître. (Fléch.) La plupart des êtres animés se produisent par génération, mais l'accouplement, le coït, n'est pas nécessaire à tous pour *perpétuer*. (Rostan.) Pourquoi cette ancienne population ne s'est-elle pas reproduite et *perpétuee*? (Volney.)

— Se maintenir. C'est une de ces maisons augustes où la puissance, la valeur et la piété se *perpetuent*, et dont la gloire ne vieillit point avec le temps. (Fléch.) Ses passions s'y *perpétuent* par les ressources. (Mass.) On n'entendra plus se *perpetuer* parmi les hommes ces blasphèmes si injurieux pour la religion. (Mass.) Je n'ai vu la paix, le bonheur et les richesses se *perpetuer* que dans les familles où l'on aime et pratique la vertu. (Boiste.) Son instinct passe de génération en génération dans sa postérité, et se *perpetue* d'avenir en avenir. (B. de St-P.)

— *Se perpétuer dans une charge.* Trouver le moyen de se maintenir toute sa vie dans une charge qui ne devait être possédée qu'à temps.

PERPÉTUITÉ. s. f. (du lat. *perpetuitas*; rad. *perpetuus*, continuel). Durée perpétuelle. Durée sans interruption, sans discontinuation. La perpétuité du christianisme, la perpétuité de la foi catholique. Les plaisirs publics n'ont pas besoin de protecteurs; hélas! La corruption des hommes leur répond assez de la *perpétuité* de leur crédit et de leur durée. (Mass.)

— *A perpétuite.* loc. adv. Pour toujours. Fonder une messe à perpétuité. Creer une rente à perpétuité

— Autant que durera la vie d'un homme. Condamner aux galères à perpétuité. Exiler, bannir un citoyen à perpétuité.

PERPHOSPHORÉ, ÉE. adj. Chim. Qui contient la plus grande proportion possible de phosphore. Gaz hydrogène perphosphoré.

PERPHOSPHOREUX, EUSE. adj. (pr. *per fo-sfo-reu, euze*). Chim. Syn. de Hypophosphoreux.

PERPIGNAGE. s. m. Mar. Action de placer les couples d'un bâtiment en construction, et de les rendre perpendiculaires à la quille.

PERPIGNAN. (anc. *Perpiniacum*; du celt. *per*, pierre; *pin*, élévation, colline; *ac*, rivière; *nant*, rivière). Géogr. Ville forte de France, ch.-l du département des Pyrénées-Orientales; sur la Tet; 18,000 hab.

— Hist. *Bombardement de Perpignan.* Destruction d'une grande partie de cette ville, appartenant alors à l'Espagne, par les troupes espagnoles elles-mêmes, qui étaient dans la citadelle, et auxquelles les habitants refusaient l'entrée de la ville, en vertu de leurs privilèges. ‖ *Prise de Perpignan.* Reddition de cette ville, le 9 septembre 1641, après un siége de trois mois, conduit par Louis XIII en personne. Depuis cette époque, Perpignan n'a point cessé d'appartenir à la France.

PERPIGNER. v. n. 1re conj. Mar. Faire le perpignage, disposer les couples d'un vaisseau en construction, pour qu'ils soient perpendiculaires à la quille.

PERPLEXE. adj. des 2 g. (pr. *pèr-plèkse*; ét. gr., περί, autour; πλέκω, j'enlace). Qui est dans la perplexité; irrésolu, incertain, très-inquiet. Homme perplexe. Femme perplexe. Etre perplexe. Avoir l'esprit perplexe. Un événement qui rend perplexe.

Je ne puis rien comprendre aux caprices du sexe,
Et son bizarre esprit rend mon âme *perplexe*. (***)

— Qui cause de la perplexité, qui jette dans l'anxiété, dans une vive inquiétude. Situation, position perplexe. Embarras, état perplexe. Se trouver dans un cas perplexe.

— On se sert mieux de l'adj. *embarrassé*, quand il s'agit des personnes, et de *perplexe*, quand il est question des choses.

PERPLEXITÉ. s. f. (pr. *per-plek-cité*; ét., V. PERPLEXE). Vive anxiété, incertitude pénible, irrésolution fâcheuse, cruelle alternative. Grande perplexité. Etrange perplexité. Etre en perplexité, dans la perplexité, dans de vives perplexités. Jeter dans la perplexité. La faiblesse de caractère enfante souvent la perplexité. La perplexité est une torture morale. Voyez mes *perplexités*, et conseillez-moi. (J.-J. Rouss.) Tes *perplexites* ne sont que trop bien fondées. (Id.)

Hé quoi! ce mirmidon passe pour un grand homme.
Je ne puis revenir de ma *perplexité*. (***)

PERPRE. s. m. Anc. métrol. Monnaie d'or des empereurs de Constantinople.

PERPRENDRE. v. a. 4e conj. (ét., *per*, particule augm.; et *prendre*). Anc. jurispr. Usurper, s'emparer par force, acquérir frauduleusement. ‖ Dans certaines localités, Prendre des terres communes et franches sans congé du seigneur.

PERPRIS, ISE. part. pass. du v. Perpren[illegible]

PERPRISE ou **PERPRISION.** s. f. Anc cout. Action de perprendre des terres communes et franches sans congé du seigneur.

PERQUÉRIR. v. n. 2e conj. (du lat. *perquirere*; V. PERQUISITION). Faire une perquisition, rechercher exactement une personne ou une chose. On dit aussi, et plus ordinairement, *Perquisitionner*.

PERQUIRATUR. s. m. (3e pers subj. pass. du verbe lat. *perquirere*, parcourir; signifie littéralement, *qu'il soit parcouru, examiné*). Hist ecclés. Mot lat. par lequel on désigne la permission de compulser les registres dans certains cas

PERQUISITEUR. s. m. (pr. *per-ki-si-teur*; du lat. *perquirere*, rechercher). Administr. Celui qui fait des perquisitions.

PERQUISITION. s. f. (pr. *per-ki-zi-ci-on* ; du lat. *perquisitio* ; formé de *per*, partic. augment., et *quærere*, chercher ; chercher soigneusement). Recherche exacte d'une personne ou d'une chose. Faire une perquisition, une longue perquisition, de rigoureuses perquisitions. Faire perquisition dans un domicile. La police est en perquisition chez cette personne. On a dressé le procès-verbal de perquisition. En cas de flagrant délit, le droit de perquisition appartient au procureur du roi et à ses auxiliaires, et dans tous les cas au juge d'instruction, qui peut le déléguer par une ordonnance que l'on nomme *mandat de perquisition*.

PERQUISITIONNER. v. n. 1re conj. (pr. *per-ki-zi-ci-o-né* ; rad. *perquisition*). Administr. Faire des perquisitions. Il est inusité.

PERRACHE (Michel). Sculpteur lyonnais né en 1685 et mort en 1750. || Le quartier de la ville de Lyon qui s'étend entre le Rhône et la Saône porte le nom de *Quartier Perrache*.

PERRAULT (Claude). Célèbre architecte, membre de l'Académie des sciences, né à Paris en 1613, mort en 1688. Il s'est immortalisé par l'achèvement du Louvre et la construction de cette belle colonnade que l'on regarde comme un des chefs-d'œuvre de l'architecture française. || PERRAULT (Charles), frère du précédent, né en 1628, mort en 1703, fut premier commis de la surintendance des bâtiments du roi et membre de l'Académie française, protégea les arts, les sciences et les lettres ; composa les *Contes des fées* et le *Parallèle des anciens et des modernes*.

PERRÉ. s. m. Techn. Revêtement en pierre qui protège les abords d'un pont, et empêche l'eau de les dégrader.

PERREAU. s. m. Techn. Sorte de grand chaudron étamé, étroit, rond et profond, dont les ciriers se servent pour faire amollir la cire dont ils font les cierges à la main.

PERRÉE. s. f. Nom vulgaire que l'on donne au rivage de la mer.

PERREUX. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Roane (Loire) ; 2,750 hab.

PERRHÈBE. adj. et s. des 2 g. Nom d'un peuple qui fut chassé de la Perrhébie par les Lapithes ; et qui se réfugia en Etolie.

PERRHÉBIE. Géogr. anc. Contrée de la Thessalie, au nord.

PERRHIDE. s. m. Antiq. gr. Membre d'une peuplade de l'Attique, qui, après avoir fait partie de la tribu éantide, passa dans la tribu antiochide.

PERRICHE. s. f. Ornith. Nom que l'on a donné à une espèce de perroquet à queue courte du continent. Ce mot a été remplacé par celui de *psittacule*.

PERRIER. s. m. Anc. art milit. Machine névrobalistique, qui lançait des pierres. || Soldat qui manœuvrait cette machine.

— Techn. Ouvrier qui tire l'ardoise de la terre. Il se disait autrefois de tous les ouvriers qui travaillaient dans les carrières.

PERRIER. s. m. ou **PERRIÈRE.** s. f. Fonder. Morceau de fer emmanché au bout d'une perche, dont on se sert pour ouvrir les fourneaux quand on veut faire couler le métal en fusion.

PERRIÈRE. s. f. (du lat. *petra*, pierre). Vieux mot, synonyme de Carrière. Paris est environné de toutes parts de *perrières*, d'où on épuise tant le moellon que pierres de taille. (Et. Pasq.)

— Ce terme est encore usité dans plusieurs de départements.

— Se dit aussi pour Carrière d'ardoises.

PERRIN (Pierre, dit l'*abbé Perrin*). Né à Lyon en 1630, mort en 1680. Composa la première pièce française qui ait été chantée, obtint des lettres-patentes pour l'établissement d'une académie de musique, et fut ainsi le créateur de l'opéra français.

PERRON. s. m. (pr. *pè-ron* ; du gr. [illegible], rocher.) Archit. Escalier extérieur et découvert. Perron en fer à cheval. Perron à double rampe, ou perron double. Le perron d'une église. Le perron d'honneur d'un château, d'un palais. Reconduire une personne jusqu'au perron, jusqu'en bas du perron. Ordinairement on dresse à demeure une tente au-dessus du perron, pour garantir de la pluie, du soleil, en un mot de l'intempérie des saisons.

> Les volumes, sans choix à la tête jetés,
> Sur le *perron* poudreux volent de tous côtés. (Boil.)

— *Perron carré.* Celui dont les marches sont d'équerre. || *Perron cintré.* Celui dont les [illegible] || *Perron à pans.* Celui dont les encoignures sont coupées.

— Hydraul. Ensemble des degrés d'une chute d'eau qui tombe par étages.

PERROQUET. s. m. (pr. *pè-ro-kè*). Genre d'oiseaux de la famille des grimpeurs, caractérisés par un bec gros, dur, arrondi de toutes parts, et garni à sa base d'une membrane molle où sont percées les narines, et par une langue épaisse, charnue et arrondie comme le bec. Le plumage des perroquets est varié en couleurs, et remarquable par des teintes vives et pures. Ces oiseaux se familiarisent facilement, et quelques espèces imitent fort bien la voix humaine ou le cri des animaux. Ils habitent généralement sous la zone torride, tant dans l'ancien que dans le nouveau continent et dans les îles de l'Océanie. Le plus grand nombre se trouve sous les parallèles les plus rapprochés de l'équateur, et quelques-uns se répandent dans les deux hémisphères jusqu'à des latitudes très-élevées. L'Europe, tout le nord et le centre de l'Asie, les terres polaires, le Groënland, l'Islande, les parties septentrionales et tempérées de l'Amérique, sont les seules contrées où les perroquets ne se rencontrent pas. Leur vie est très-longue, et on porte la durée moyenne de quelques espèces jusqu'à quarante ans. On cite même quelques individus qui ont vécu en domesticité pendant un siècle entier. Les espèces de perroquets sont très-nombreuses, et leurs caractères tirés en général de la longueur et de la forme de la queue, de la présence ou de l'absence d'une huppe de plumes sur la tête, de l'état dénudé ou emplumé des joues, ont servi de bases aux divisions qu'on a formées parmi elles. Perroquet à ventre blanc. Perroquet mitré. Perroquet vert. Perroquet à queue courte. Perroquet pourpré. Perroquet amazone. Perroquet à joues bleues. Perroquet à tête blanche. Perroquet cendré ou jaco, etc.

> Toujours le beau plumage et le joli caquet
> Ont fait fortune chez les belles,
> Et souvent il ne faut pour briller auprès d'elles,
> Qu'un mérite de *perroquet*. (***)

— *Bâton de perroquet.* Bâton établi sur un plateau de bois, et garni d'échelons sur lesquels le perroquet monte et descend à sa fantaisie. || Fig. et fam. *Cette maison est un bâton de perroquet.* Se dit d'une maison de plusieurs étages, dont chacun n'a qu'une chambre.

— Fig. Personne qui répète ou qu'on instruit à répéter machinalement ce qu'on lui dit :

> . . . . . . Bon, je devine
> Que la friponne aura par son caquet
> Très-bien sifflé son jeune *perroquet*. (Volt.)

— *Parler comme un perroquet.* Ne parler que de mémoire, sans paraître savoir ni comprendre ce qu'on dit.

— Fig. et pop. *De la soupe à perroquet.* Du pain trempé dans du vin.

— Crust. *Perroquet d'eau.* Nom donné aux entomostracés du genre daphnie.

— Hist. Membre d'une faction démocratique qui se forma à Bâle en 1250. Les Perroquets étaient les ennemis des Porte-étoiles.

— Ichthyol. *Perroquet* ou *perroquet de mer.* Nom vulgaire donné à des poissons des genres rason et scare.

— Mar. Le troisième mât en élévation ; il est porté par le mât de hune et supporte le mât de cacatois. Les voiles des perroquets servent dans les beaux temps. || *Perroquets volants.* Deux perroquets que l'on met et que l'on ôte facilement, et que l'on amène étant sur le pont du vaisseau. || *Mettre les perroquets en bannière.* Lâcher les écoutes des voiles de perroquet, en sorte qu'on les laisse voltiger au gré du vent. || *Perroquets d'hiver.* Perroquets qui sont plus petits que ceux que l'on porte ordinairement dans les belles saisons.

— Ornith. *Perroquet d'Allemagne.* Le rollier d'Europe ou le bec-croisé. || *Perroquet de France.* Le bouvreuil. || *Perroquet de mer et perroquet du Groënland.* Noms donnés par quelques auteurs aux macareux.

PERROS-GUIREC. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Lannion (Côtes-du-Nord) ; 1,600 hab.

PERROT ou **PIERROT.** Diminut. de *Pierre*. Gai comme Perrot. Au bout de trois jours, je le rendis gai comme *Perrot*. (H. Estienne.)

— Se dit aussi pour Perroquet.

PERROTÉTIE. s. f. (pr. *pè-ro-té-ci*). Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, polypétalées, de la famille des rhamnées. Ce genre renferme des arbrisseaux qui croissent dans l'Amérique septentrionale. Perrotétie de Quindiu. || Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, papilionacées, de la famille des légumineuses. Ce genre comprend des plantes herbacées, originaires de la Jamaïque et de l'Amérique septentrionale. Perrotétie barbue. Perrotétie élégante.

PERRUCHE. s. f. Ornith. Espèce de perroquet à longue queue, comme les aras, mais qui s'en distingue à ses joues emplumées, tandis qu'elles sont nues chez ces derniers. Perruche-ara pavouane. Perruche sagittifère à collier. Perruche sagittifère du Bengale. Perruche à front jaune. Perruche à front rouge. Perruche aux ailes variées. Perruche à tête bleue. Perruche lori, etc. || *Perruche d'Alexandre.* Perroquet dont le plumage est d'un beau vert, avec une tache noire sous la gorge et un collier rouge sur la nuque ; il fut importé des Indes orientales en Grèce par Alexandre le Grand.

— Mar. Le troisième perroquet à bord des bâtiments à trois mâts, pour le distinguer du grand et du petit perroquet.

PERRUQUE. s. f. (du gr. [illegible], jaune, fauve ; parce que les premières perruques étaient de couleur jaune, c'est-à-dire de cheveux blonds, couleur fort estimée des Romains). Coiffure de faux cheveux. Perruque blonde, brune, noire, grise, blanche. Perruque à bourse, à marteaux, à nœuds, à calotte, à tonsure. Perruque métallique. Perruque à ressort. Perruque d'homme. Perruque de femme. Prendre perruque. Avoir perruque. Porter perruque. Juvénal nous apprend que l'impératrice Messaline se couvrait la tête de faux cheveux blonds lorsqu'elle allait se prostituer aux portefaix de Rome. L'usage des perruques nous est venu des Romains, et s'est perpétué jusque vers le XIIe siècle ; il n'a été ensuite repris qu'au XVIIe. Les laïques n'ont point porté de perruque en France avant 1629, et les ecclésiastiques avant 1660. La perruque devint énorme sous le règne de Louis XIV ; il y en avait du prix de 3,000 livres, à cause de la quantité prodigieuse de cheveux et de leur longueur, mais surtout de la couleur blonde, que Binette, perruquier du roi, mit en vogue à la cour. Elle diminua de volume sous les règnes suivants. Depuis la Révolution, celle dite à la *Titus* ne fut guère portée que pour cacher la calvitie. Changez en cheveux noirs votre *perruque* blonde. (Rac.) Il est bien nécessaire d'employer de l'argent à des *perruques*, lorsque l'on peut porter des cheveux de son crû, qui ne coûtent rien. (Mol.)

> Il est certain Colin-Maillard
> Qu'on nomme ici-bas la Fortune ;
> Il sème ses dons au hasard,
> Et fuit une foule importune.
> Souvent en dépit de nos vœux,
> Un franc chignon couvre sa nuque ;
> Et lorsqu'on le prend aux cheveux,
> Il laisse en nos mains sa *perruque*. (Fatelle.)

— *Tête à perruque.* Tête de bois sur laquelle on pose et on accommode les perruques.

— Fig. et fam. *Tête à perruque.* Homme ridicule, laid et vieux.

— *Donner une perruque à quelqu'un.* Le réprimander vertement, lui faire de vifs reproches. Cette locution a d'abord été usitée dans les couvents, où l'on disait fréquemment, *Prends garde de te faire donner une perruque, de recevoir une perruque*, c'est-à-dire, Prends garde de te faire chasser, par allusion à la coutume où étaient les moines dans les couvents desquels on portait les cheveux rasés, et notamment les bénédictins, de donner une perruque aux candidats qu'ils renvoyaient, afin qu'ils pussent reparaître dans le monde.

— Se prend adjectiv. Qui est passé de mode, qui ne s'est pas conformé au progrès, aux idées du temps, dans la littérature, dans les arts. Style perruque. Goût perruque. Genre perruque. || C'est aussi dans l'acception de ce mot, mais pris substantivement, qu'on appelle *perruque* une personne arriérée dans ses goûts, dans ses habitudes, dans ses modes. Cette expression est satirique, burlesque et même triviale. Ne serait-ce pas un progrès de la rayer du vocabulaire de tout homme bien élevé, bien appris ?

— Bot. Assemblage de poils ou de filaments très-menus, auxquels adhèrent les graines des champignons angiocarpiens.

PERRUQUÉ, ÉE. adj. Qui porte perruque. L'abbé de La Rivière, évêque de Langres, a été le premier ecclésiastique qui ait porté perruque, et on peut par conséquent l'appeler avec justice le doyen des ecclésiastiques *perruqués*. (Thiers.)

PERRUQUIER. s. m. (pr. *pé-ru-kié* ; rad. *perruque*). Faiseur de perruques, coiffeur, barbier ; artisan qui s'occupe de tout ce qui regarde barbe et cheveux. La corporation des perruquiers est fort ancienne. En 1634, elle fut confirmée, et le nombre des maîtres fut porté à deux cents.

— De nos jours, la dénomination de *perruquier* est souvent remplacée par celle de *coiffeur*.

PERRUQUIÈRE. s. f. (pr. *pé-ru-kiè-re*). Femme du perruquier.

> Ce nouvel Adonis, à la blonde crinière,
> Est l'unique souci d'Anne sa *perruquière*. (Boileau.)

PERS. Gramm. Abréviation des mots *personne* et *personnel*.

PERS, ERSE. adj. (pr. *pèr*, *per-se* ; ce terme ne serait-il pas le même que *vers*, qui se trouve dans les vieux fabliaux avec la signification que l'on a attachée depuis au mot *pers* ? Alors *pers* ou *vers* viendrait du lat. *varius*, varié). D'une couleur entre le vert et le bleu. Les anciens donnaient aux déesses des yeux pers. Pallas aux yeux pers. Un chaperon de couleur perse. Drap pers, de couleur perse. Le drap pers est d'un bleu brun ou d'un violet couvert.

> ... L'entrecoupement de leurs formes diverses,
> Peintes de cent façons, jaunes, rouges et perses.
> (Ronsard.)

— Il est vieux. Pourquoi ne pas le rajeunir, puisque, dans la gradation des couleurs, il exprime une nuance particulière ?

PERSAÏM. Géogr. Ville de l'empire de Birmans, sur la branche la plus occidentale de l'Irraouaddy.

PER SALTUM. (pr. *per sal-tomm* ; littéral. *par saut*). Expression latine, passée adverbialement en français, et usitée surtout en droit canonique, en parlant de ceux qui sont admis à [illegible] médiaire. Admettre un sous-diacre à la prêtrise sans lui conférer le diaconat, c'est le faire prêtre *per saltum*.

PERSAN, ANE. adj. Qui appartient, qui a rapport à la Perse. Peuple persan. Coutumes persanes. Elle venait des contrées *persanes* pour résister de toute sa force aux chrétiens. (J.-J. Rouss.)

— subst. Qui est originaire de Perse, qui habite la Perse. Il y en a qui prétendent que la dénomination de *Persan* ne convient qu'aux habitants de la Perse moderne, et que le nom de *Perse* ne convenait qu'à ceux de l'ancienne Perse. Nos meilleurs poètes ne sont pas de cet avis, car ils ont donné le nom de *Persans* aux habitants de l'ancienne Perse. Et le *Persan* superbe est aux pieds d'une Juive. (Rac.)

> . . . . . Seigneur, la [illegible] et l'enviage
> Des [illegible] perdent la conduite et l'usage.
> (Racine.)

> Peut-être avec raison César peut entreprendre
> D'attaquer un pays qu'a soumis Alexandre ;
> Peut-être les Gaulois, Pompée et les Romains,
> Valent bien les *Persans* subjugués par ses mains.
> (Voltaire.)

— Linguist. *Le persan* ou *la langue persane*. Idiome des habitants de la Perse moderne. Le persan est formé d'un mélange de l'arabe avec le zend ou langue sacrée des anciens Perses ; il a de grandes analogies avec l'allemand, et se divise en trois dialectes : le *parsi*, le *dari* et le *valaat* ; il possède une littérature riche et variée.

PERSARMÉNIE. Géogr. Nom donné à la portion de l'Arménie qui devint province perse, par suite du partage de l'Arménie en deux Etats, qui étaient vassaux, l'un de Constantinople, l'autre de la Perse, en 390.

PERSCRUTATION. s. f. (pr. *per-scru-ta-ci-on* ; du lat. *perscrutati*, formé de *per*, partic. augment., et de *scrutari*, rechercher). Recherche profonde.

PERSCRUTER. v. a. 1re conj. (ét., V. PERSCRUTATION). Rechercher avec soin, approfondir, examiner à fond. Tous les hommes *perscrutent* immodérément les connaissances qui ne sont de leur appartenance. (Montaig.) Inusité.

— SE PERSCRUTER. v. pron. Être perscruté.

PERSCRUTATEUR. s. m. (du lat. *perscrutator* ; rad. *scrutari*, scruter). Celui qui fait des recherches minutieuses. Il est entièrement inus.

PERSE ou **IRAN.** Géogr. Royaume de l'Asie méridionale, borné au N. par le Turkestan, la mer Caspienne et la Russie ; à l'O. par la Turquie d'Asie ; au S. par le golfe Persique et le détroit d'Ormuz ; à l'E. par le Béloutchistan et l'Afghanistan. Superficie, 976,000 kilom. carrés ; 9,000,000 hab. La Perse est divisée en douze provinces, subdivisées en begler-beylicks ou gouvernements ; l'ancienne capitale est Ispahan ; la nouvelle est Téhéran. Le gouvernement est un despotisme militaire, dont le chef s'appelle *schah* ou *chah*. || C'est de la Perse que nous sont venus l'abricot, la pêche, la prune, la mûre et l'amande.

PERSE. adj. et s. des 2 g. (pr. *Per-se*). Habitant de la Perse. Se dit des habitants de l'ancienne Perse. Les habitants de la Perse moderne s'appellent *Persans*, ce qui n'empêche pas qu'on donne aussi la qualification de *Persans* aux anciens Perses. V. PERSAN.

— Ethnogr. Nom d'un peuple ancien, que l'on croit originaire de l'Inde, et dont Zoroastre fut le législateur. Les Perses étaient divisés en dix castes ou tribus ; la plus noble était celle des Pasargades ; la langue vulgaire était le *pehlvi*, et la langue sacrée le *zend*.

— Hist. *Premier empire des Perses.* Fondé par Cyrus, vers l'an 559 av. J.-C. Il se composait de la réunion de toutes les tribus perses, de la Médie, de la Lydie, et de toute l'Asie, depuis l'Hellespont jusqu'à l'Indus ; cet empire tomba en décadence sous Darius, fils d'Hystaspe, et sous Xerxès ; Alexandre le soumit tout entier en 330 ; à la mort de ce conquérant, la Perse entra dans le partage de Séleucus et fit successivement partie du royaume de Syrie et de l'empire des Parthes. || *Deuxième empire des Perses.* Etat fondé en l'an 226 de notre ère par Artaxerxès, fils de Sassan ; on l'appelle aussi *Royaume des Sassanides*. De nombreuses invasions de peuples mahométans et barbares, après la conquête de la Perse par Omar, ont détruit l'ancienne nation perse et l'ont réduite au petit nombre des *Parsis* ou *Guèbres* qu'on rencontre aujourd'hui dans l'Orient. || *Première dynastie perse.* La vingt-septième dynastie des rois d'Égypte, composée de Cambyse et de sept autres princes, de 524 à 404 av. J.-C. || *Deuxième dynastie perse.* La trente et unième dynastie des rois d'Égypte, comprenant les trois derniers rois de Perse, de 339 à 331 av. J.-C.

— *Architecture perse.* Style adopté par les anciens Perses dans leurs constructions. Il ne reste de cette architecture que les ruines de Persépolis ou Tchel-minar ; les édifices en sont établis sur des terrasses à plusieurs étages, qui se communiquent par de larges escaliers, le tout taillé dans le roc ; les chapiteaux des colonnes sont formés d'animaux à mi-corps, et principalement de chevaux.

— Hist. mod. *Etat des Chahs de Perse.* État mahométan, fondé en 1505, par l'Arabe Ismaël-Sophi, qui se disait descendant d'Ali ; prit il le titre de chah, qu'il transmit à ses descendants, et introduisit dans le pays l'islamisme. En 1770, la dynastie d'Ismaël-Sophi fut remplacée par des [illegible] *phi de Perse* ou le *Grand Sophi*.

PERSE. s. f. (pr. *per-se*). Comm. Belle toile peinte qui vient de la Perse.

— adjectiv. Une toile perse. Un meuble, une tenture, une robe perse.

— *Bleu de Perse.* Bleu d'une nuance qui tient du vert.

PERSE (Aulus-Flaccus). Poète satirique latin, né l'an 34 de J.-C. On remarque dans ses satires une grande obscurité, qu'il y répandit à dessein, dit-on, pour ne pas effaroucher la susceptibilité ombrageuse de Néron.

PERSÉA. s. m. Ant. et bot. Espèce de lotus dont le fruit en forme de poire se trouve représenté sur la tête d'un grand nombre de divinités égyptiennes.

PERSÉCUTANT. part. prés. du v. Persécuter. Qui persécute. Il est invariable. Les empereurs romains persécutant le christianisme. Des solliciteurs persécutant un ministre. Du riche orphelin *persécutant* l'enfance. (J.-B. Rouss.)

PERSÉCUTANT, ANTE. adj. Qui aime à persécuter, qui se rend importun, incommode. Un homme persécutant. Une femme persécutante. Des créanciers persécutants. Avoir affaire à l'homme du monde le plus persécutant. D'où vient que tant de partisans de Rome, d'ennemis de Rome, ont été si sanguinaires, si barbares, si malheureux, *persécutants* et persécutés? (Volt.)

PERSÉCUTÉ, ÉE. part. pass. du v. Persécuter. S'empl. adjectiv. Les chrétiens persécutés. La religion, la vertu persécutée. Les hommes paisibles sont *persécutés* comme indifférents, les hommes énergiques comme dangereux. (B. Const.) Toujours *persécuté*, mais toujours calme et ferme. (Id.) Au moment même où nous écrivons, au moment où le christianisme est *persécuté* en Europe, il se propage en Chine. (Chateaubr.) Caïn fait voir la première action tragique; la vertu commence dès lors à être *persécutée* par le vice. (Boss.)

— *Persécuté de.* Assailli. Ce ministre est persécuté de sollicitations de toute espèce. Le fat est plein de lui-même, il a du caquet, il se dit *persécuté* de bonnes fortunes, il ment joliment à son honneur et gloire. (Mariv.)

— *Persécuté de*, suivi d'un infinitif. *Persécuté* de consentir à l'impression de sa harangue. (La Bruy.)

— *Persécuté de. De* signifiant *par*. De combien de malheurs pour vous *persécutée!* (Rac.) Confus, *persécuté* d'un mortel souvenir. (Id.) *Persécuté* du sort sans en être abattu. (Dulard.) *Persécuter de* est au premier coup d'œil une façon de parler étrange; mais *de* est ici pour *par*; et quoique ce soient les personnes plutôt que les choses qui persécutent, faut-il interdire aux poëtes de personnifier les choses? (Geoffr.)

— substantiv. Celui, celle qui est persécutée. Le tribunal des honnêtes gens et des esprits fermes est le dernier ressort pour les *persécutés*. (Volt.)

PERSÉCUTER. v. a. 1re conj. (ét. lat., *per*, partic. augment.; *sequi*, suivre; *suivre avec acharnement, poursuivre*). Tourmenter par des poursuites violentes, par des voies injustes, par des mesures tyranniques. Pendant trois siècles, les empereurs romains ont persécuté les chrétiens, sans que le christianisme se soit éteint dans le sang des martyrs. Les méchants sont heureux quand il leur est donné de persécuter les gens de bien. Voyez dans quel sentier la vertu chemine, et par elle-même et par l'effort de ceux qui la *persécutent*. (Boss.) On croit servir l'État quand on nous *persécute*. (Corn.) Ils font des vœux pour nous qui les *persécutons*. (Id.) Je passe donc mes jours loin des hommes, que j'ai voulu servir, et qui m'ont *persécuté*. (B. de St-P.)

— Absol.

> . . . . Non, non, *persécutez*,
> Et soyez l'instrument de nos félicités. (Corneille.)

— Avec un nom de chose pour sujet. Il est juste que les remords ne cessent point de persécuter le coupable. Tôt ou tard la fortune se lasse de persécuter les mêmes victimes. C'est la jalousie dans les princes des prêtres qui persécuta Jésus-Christ. (Mass.) Seigneur, mille malheurs *persécutent* sa vie. (Rac.) J'excitai mon courage à le *persécuter*. (Id.)

— Par exagér. Excéder, importuner, harceler. Les créanciers persécutent souvent leurs débiteurs. Un personnage public, un dignitaire, un fonctionnaire haut placé, ne manquent jamais de solliciteurs qui les persécutent. Si l'on veut qu'un procès soit bientôt jugé, il faut persécuter sans cesse son avoué.

— Quereller, vexer. Un mauvais maître aime à persécuter ses domestiques. Cette femme acariâtre trouve toujours moyen de persécuter son mari.

— Faire éprouver des maux, des souffrances physiques. Les suites de la maladie me *persécutent* encore. (Volt.) Elle a été d'une grande consolation pour moi dans les souffrances continuelles qui *persécutent* la fin de ma vie. (Id.)

— *Persécuter sur.* Oui, les Grecs sur le fils *persécutent* le père. (Rac.) *Persécuter dans le fils* serait plus conforme à l'usage; mais je ne sais si *persécuter sur le fils* n'a pas plus de force et de grâce. (L'abbé Desfont.)

— SE PERSÉCUTER. v. pron. Se tyranniser, se tourmenter violemment et injustement les uns les autres. Mortels, ne vous persécutez point; la nature et le sort vous préparent assez de douleurs, [illegible] rianne, cessons de nous persécuter.

— Ces acceptions du verbe pronominal Se persécuter sont omises dans tous les dictionnaires.

PERSÉCUTEUR, TRICE. s. (du lat. *persecutor, persecutrix*, formé de *persequi*, poursuivre). Celui, celle qui persécute. Néron a été un des plus grands persécuteurs. Les *persécuteurs* sont toujours des égoïstes forcenés, fanatiques de bonheur et de domination. (Boiste.) La vanité, légère, étourdie, douce et caressante en société, devient intolérante, cruelle, *persécutrice*, lorsqu'elle use du pouvoir. (Id.) Quel est le *persécuteur*? c'est celui dont l'orgueil blessé et le fanatisme en fureur irritent le prince ou les magistrats contre les hommes innocents, qui n'ont d'autre crime que de n'être pas de son avis. (Volt.)

> C'est lui, n'en doutez pas, dont le sang innocent
> Pour son *persécuteur* prie un Dieu tout-puissant. (Corneille.)

> Pendant que votre main sur eux appesantie,
> A leurs *persécuteurs* les livrait sans secours,
> Ils conjuraient ce Dieu de veiller sur vos jours. (Rac.)

— *Persécuteur de.* Le persécuteur de l'innocence.

> Mathan, de nos autels infâme déserteur,
> Et de toute vertu zélé *persécuteur*. (Rac.)

— *Persécuteur sur.* Je n'en veux pas sur vous faire un *persécuteur*. (Corn.) V. PERSÉCUTER.

— *Persécuteur*, pris en bonne part. Le juste, sévère à lui-même, et *persécuteur* irréconciliable de ses propres passions. (Boss.)

> Déjà de l'insolence heureux *persécuteur*,
> Vous aviez de deux mers affranchi les rivages. (Rac.)

— Fam. Personne pressante, incommode, importune. Cet homme est pour moi un cruel persécuteur. Qui me débarrassera de ce persécuteur sempiternel?

— adjectiv. Être animé d'un zèle persécuteur. Depuis dix-huit cents ans l'enfer déchaîne contre l'Église de Dieu toutes les fureurs persécutrices.

— *Persécuteur d'oreilles.* Celui qui fatigue par son bavardage, ou qui écorche les oreilles à force de mal parler.

PERSÉCUTION. s. f. (pr. *pèr-cé-ku-ci-on*; du lat. *persecutio*, formé de *persequi*, poursuivre). Poursuite injuste et violente, vexation odieuse, cruelle tyrannie. Exercer des persécutions sur quelqu'un, contre quelqu'un. La haine et les *persécutions* du méchant honorent l'honnête homme. (Boiste.) La *persécution* suit de près la calomnie. (Volt.) Je me suis précautionné contre les plus violentes *persécutions*, et j'ai de quoi les braver. (Id.) Toute *persécution* fait des prosélytes quand elle frappe pendant la chaleur de l'enthousiasme. (Id.) La *persécution* a deux tranchants, elle blesse à droite et à gauche. (Lamen.)

— Relig. chrét. Il se dit particulièrement des tourments horribles que les empereurs romains ont fait subir aux chrétiens pendant trois siècles, tourments auxquels des millions de victimes n'ont opposé que l'héroïque fermeté du martyre. On compte dix persécutions, dont celle de Néron est la première. Les cicatrices qui leur étaient restées des fureurs de la *persécution*. (La Bruy.) La cruauté des tyrans obligeait ces premiers disciples de la foi à chercher des lieux obscurs et cachés, pour se dérober à la fureur des *persécutions*. (Mass.) L'Église, sous l'empereur Julien, fut exposée à une *persécution* du caractère le plus dangereux. (Chateaub.) Heureux ceux qui souffrent *persécution* pour la justice. (St Matth.)

— Dans un sens un peu moins rigoureux, se dit de tout ce que l'Église et les chrétiens sont appelés à souffrir en vue de Dieu et du salut, sans que la souffrance aille jusqu'au martyre. L'Église n'oppose aux *persécutions* que la patience et la fermeté. (Mass.) Il faut aux grands de grandes vertus; la prospérité est comme une *persécution* continuelle contre la foi. (Id.)

— Importunité excessive et réitérée, obsession fatigante et continuelle. Ne me pressez pas ainsi, c'est une persécution. Quand cesserez-vous vos *persécutions*? Il y a des amitiés, des amours qui dégénèrent en *persécutions*. (Boiste.)

PERSÉE. Temps hér. Fils de Jupiter et de Danaé; coupa la tête de Méduse, et délivra Andromède; tua par mégarde Acrisius, son grand-père, et lui succéda sur le trône d'Argos, qu'il échangea ensuite contre celui de Tyrinthe. ‖ PERSÉE. Dernier roi de Macédoine, fils naturel de Philippe V; assassina son frère aîné Démétrius, et s'empara du trône en 179 av. J.-C.; fut vaincu par Paul-Émile dont il orna le triomphe, et mourut de faim à Rome, dans sa prison, l'an 167.

PERSÉE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs incomplètes, hermaphrodites, de la famille des laurinées. Ce genre est un démembrement du genre laurier. Persée à feuilles lisses. Persée de mutis. Persée soyeuse. Persée pétiolaire.

PERSÉE. s. m. Astron. Constellation voisine de celles d'Andromède, de Cassiopée et de Céphée.

PERSÈGUE. s. f. Bot. V. PERSÈQUE.

PERSÉITÉ. s. f. (pr. *pèr-cé-i-té*). Scolast. Qualité de ce qui existe par soi-même; la perséité est un des attributs de Dieu. Ce mot est barbare et inusité.

PERSÉPHONE. Myth. gr. Nom grec de Proserpine.

PERSÉPOLIS. Géogr. anc. Ville de Perse, [illegible] rois. Les ruines de Persépolis s'appellent aujourd'hui *Tchel-minar*, ou les quarante colonnes.

PERSÈQUE ou **PERSÈGUE.** s. f. (du lat. *persica*, de Perse). Ancienne orthographe du mot pêche, fruit originaire de la Perse; par corruption de *persique, persèque*, on a fait *pessique, pessègue*, et enfin *Pêche*.

PERSÈQUES. s. m. pl. Ichthyol. Tribu ou famille de poissons qui a pour type le genre perche. V. PERCHE.

PERSERIN ou **PRISREND.** Géogr. Ville de la Turquie d'Europe, dans la Roumélie, au pied du mont Tchartag, à 220 kilom. N.-O. de Salonique; 16,000 hab.

PERSÉVÉRAMMENT. adv. (pr. *pèr-cé-vé-ra-man*). Avec persévérance. S'occuper persévéramment d'une chose. Travailler persévéramment à sa fortune, à son salut. Il est peu usité.

PERSÉVÉRANCE. s. f. (du lat. *perseverantia*; formé de *perseverare*, persévérer). Qualité de celui qui persévère. Grande, longue, louable persévérance. Persévérance dans le travail, dans le bien, dans le mal. Agir avec persévérance. Manquer de persévérance. Obtenir un emploi par sa persévérance. Montrer une immuable persévérance dans tous ses devoirs. La plupart des hommes, pour arriver à leurs fins, sont plus capables d'un grand effort que d'une longue *persévérance*. (La Bruy.) Un moment plus tôt ils mouraient sociables, et laissaient après eux un rare modèle de la *persévérance* dans l'amitié. (Id.) Celui-là seul mérite le nom de bienfaisant qui fait le bien avec *persévérance*. (Lemontey.) Le succès naît de la *persévérance*. (Mme Neck.) La *persévérance* utilise le passé, le présent, l'avenir. (Boiste.) Si petite que soit une tâche, on ne la remplit pas sans *persévérance*: c'est une vertu nécessaire à la pratique de toutes les autres. (De Juss.)

> . . . Fuyez un courroux
> Que ma *persévérance* allume contre vous. (Racine.)

— Se dit aussi en parlant des choses. La persévérance de la haine, de l'amour. La persévérance d'un mal. Oui, je te loue, ô ciel! de ta *persévérance!* (Rac.)

> Et c'est cette vertu si nouvelle à la cour,
> Dont la *persévérance* irrite mon amour (Racine.)

— Dans un sens mystique, il signifie Constance dans la foi, dans la piété; alors il est presque toujours employé absolument. Demander à Dieu le don de persévérance, la grâce de la persévérance finale. Sa *persévérance* ne fait-elle pas honte à nos inégalités et à nos inconstances? (Fléch.) Nos résolutions ne vacillent plus, la mort ou plutôt la grâce de la *persévérance* finale a la force de les fixer. (Boss.)

— Ce mot ne s'emploie pas au pluriel.

— Loc. prov. *La persévérance vient à bout de tout.* Avec quelque lenteur que la persévérance marche, son succès est certain, parce qu'elle ne perd pas son objet de vue et n'interrompt jamais ses poursuites.

PERSÉVÉRANT part. prés. du v. Persévérer. Qui persévère. Il est invariable. De jeunes enfants persévérant dans la vertu. Des hommes fermes et courageux, persévérant jusqu'à la fin dans l'honneur, la fidélité et la vertu.

PERSÉVÉRANT, ANTE. adj. Qui a de la constance, qui persiste, qui demeure ferme. Un homme persévérant. Une femme persévérante. Un esprit, un cœur, un caractère persévérant. Des prières attentives et persévérantes. Des respects persévérants. Des soins persévérants. Aurait-elle été si *persévérante* dans cet exercice? (Boss.) Je m'arrête à cette vertu *persévérante* et continue. (Fléch.) L'artifice est plus habile et plus *persévérant* que la défiance. (Mass.) Vous avez un grand avantage sur les autres hommes, c'est que vos vertus sont *persévérantes*. (Volt.) Heureuse si des vertus si pures et si *persévérantes* avaient pu être utiles au monde. (Id.)

PERSÉVÉRATION. s. f. (pr. *pèr-cé-vé-ra-ci-on*). Action de persévérer; opiniâtreté, entêtement. Il est vieux et tout à fait inusité.

PERSÉVÉRER. v. n. 1re conj. (du lat. *perseverare*, même signif.). L'*é* se change en *è* devant une syllabe muette. *Je persévère, tu persévères, il persévère*, etc. Persister, continuer à faire une même chose, demeurer ferme et constant dans un sentiment, dans une résolution. Persévérer dans l'étude, dans le travail. Persévérer dans son silence, dans sa déposition, dans ses dénégations. Persévérer dans la prière, dans la vertu, dans le devoir. Persévérer dans l'endurcissement, dans le mal, dans l'impénitence. Persévérer courageusement. Ils souffrent beaucoup à être toujours les mêmes, à *persévérer* dans la règle ou dans le désordre. (La Bruy.) Dans ses retardements si Pyrrhus *persévère*. (Rac.)

— Absol. On commence à pratiquer la vertu par amour-propre, on continue par honneur, on *persévère* par habitude. (Charron.)

— On dit aussi absol. *Je persévère*, pour Je suis toujours du même avis.

— Résister aux remèdes. Son mal persévère.

— Absol. I. signifie encore Persister dans la foi, dans les bonnes œuvres. Celui qui persévère jusqu'à la fin sera sauvé. Il ne suffit pas de bien commencer, il faut encore persévérer.

> Achève de leur inspirer
> Le désir de *persévérer*. (J.-B. Rouss.)

— *Persévérer à.*

> . . . . Grand Dieu! si votre haine
> [illegible]
> Que peuvent devant vous tous les faibles humains? (Racine.)

— Syn. comp. PERSÉVÉRER, PERSISTER. *Persévérer*, c'est continuer avec constance ce qu'on a commencé, surtout par rapport à la moralité de la conduite; *persister*, c'est soutenir avec assurance ce qu'on a décidé, en fait d'opinions, de volonté. Celui qui *persévère* marche vers son but; celui qui *persiste* se tient dans un même état.

PERSÉVÉRIE. s. f. Dr. féod. Droit qu'avait un seigneur de poursuivre son homme de corps, son serf.

PERSICAIRE. s. f. (pr. *pèr-ci-kè-re*). Bot. Genre de plantes de la famille des renouées, que l'on cultive dans les jardins comme plante d'ornement. La tige de la persicaire s'élève à 2 et jusqu'à 3 mètres de hauteur; ses fleurs sont d'un beau rose et forment des épis pendants; ses propriétés sont astringentes.

PERSICARIE. s. f. Bot. Nom donné autrefois au poivre d'eau et à la persicaire commune, dont les feuilles ont quelque ressemblance de forme avec celles du pêcher. On a depuis désigné sous ce nom un grand nombre d'espèces de renouées.

PERSICITE. s. f. (du lat. *persicum*, pêche). Dans quelques dictionnaires, Pierre argileuse imitant la pêche par sa forme.

PERSICIFOLIÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *persicum*, pêcher; *folium*, feuille). Bot. Dont les feuilles ressemblent à celles du pêcher.

PERSICO-BACTRIEN, IENNE. adj. Hist. Qui appartient aux Perses et aux Bactriens. De même on dit, *persico-médique*, qui a rapport aux Perses et aux Mèdes; *persico-oriental*, etc.

PERSICOT. s. m. (du lat. *persicum*, persique, sous-entendu *malum*, pomme; *pomme de Perse*, c'est-à-dire *pêche*). Liqueur spiritueuse dont la base est de l'esprit de vin, des noyaux de pêche, etc.

PERSIDE. Géogr. anc. La Perse proprement dite. Ce ne fut, à partir de Cyrus, qu'une province de l'empire des Perses.

PERSIEN, IENNE. adj. et s. Se dit quelquefois des habitants de la Perse ancienne ou moderne et de ce qui leur appartient. Costume persien. Modes persiennes.

PERSIEN. s. m. Anc. art milit. Bouclier qui servait à garantir les travailleurs.

PERSIENNE. s. f. (rad. *Perse*). Sorte de jalousie composée de lames fort minces, disposées en abat-jour, et montées sur un châssis qui s'ouvre en dehors des fenêtres comme des contrevents. Poser, fermer, abattre, ouvrir des persiennes. Apercevoir quelqu'un à travers les persiennes.

PERSIFFLAGE. s. m. (rad. *siffler*). Action de persiffler. Propos d'une personne qui persiffle; manière de parler qui consiste à dire plaisamment des choses sérieuses, et sérieusement des choses plaisantes. Se permettre envers quelqu'un un indécent persifflage. Ne faire que du persifflage. Tout ce discours n'est que du persifflage. Il a parlé continuellement sur un ton de persifflage. Le *persifflage* ironique, celui qui se nourrit d'antiphrases, de contre-vérités, rend odieux celui qui l'emploie. (Boiste.) Le *persifflage* au sourire affecté. (Lebrun.) Le *persifflage* est la raison d'un fat, comme le duel est l'honneur d'un fripon. (***)

PERSIFFLÉ, ÉE. part. pass. du v. Persiffler. S'emploie adjectiv. Cette coquette a été cruellement persifflée. Il arrive quelquefois, et c'est justice, que le persiffleur est persifflé.

PERSIFFLER. v. a. 1re conj. (rad. *siffler*, précédé de *per*, partic. augment.). Railler avec finesse, avec une fausse ingénuité, de manière à tromper une personne sur la sincérité des choses flatteuses qu'on lui adresse. Il ne s'est pas aperçu qu'on le persifflait. Il ne faut jamais persiffler les gens avec trop de cruauté. N'espérez pas me persiffler impunément. C'est de l'usage de tout dire sur le même ton, qu'est venu celui de *persiffler* les gens sans qu'ils le sentent. (J.-J. Rouss.) La langue paraît s'altérer tous les jours; dites-moi si Racine a *persifflé* Boileau, si Bossuet a *persifflé* Pascal, et si l'un et l'autre ont mystifié La Fontaine en abusant de sa simplicité. (Voltaire, reprenant les expressions *persiffler* et *mystifier*.)

— Absol. Dire plaisamment des choses sérieuses, et sérieusement des choses plaisantes; parler ironiquement, d'un ton moqueur. Cette personne ne raisonne pas, ne discute pas, elle persiffle. On ne sait que penser de votre langage, vous avez toujours l'air de persiffler.

— SE PERSIFFLER. v. pron. Se railler l'un l'autre. Ils se sont persifflés tous les deux avec autant de sang-froid que de finesse.

— Il n'est pas tolérable d'écrire *persifler, persiflage, persifleur*, ainsi que le fait l'Académie; cette orthographe est tout à fait contre l'analogie, *persiffler* étant incontestablement formé de *siffler*.

PERSIFFLEUR, EUSE. s. (ét., V. PERSIFFLER). Celui, celle qui persiffle, qui a l'habitude ou la manie de persiffler. Misérable persiffleur. Impitoyable persiffleur. Maladroit, malencontreux persiffleur. Il n'y a rien de bon à attendre d'un persiffleur de profession. Le persiffleur tient à la fois du railleur et du méchant, mais plus de celui-ci que de celui-là; son art consiste à vous tourner en ridicule sans que vous puissiez vous en douter; il vous croit un sot, parce que vous ne le croyez pas un menteur. L'Académie [illegible] extraordinaire, puisqu'elle indique *siffleuse*. Il n'y a point de meilleur, de plus piquant *persiffleur*, qu'une femme.

— adjectiv. Un ton persiffleur. Un esprit persiffleur. Un caractère persiffleur. Il est inusité au féminin.

PERSIL. s. m. (pr. *pèr-ci*, par syncope pour *pétrosil*; du lat. *petroselinum*; ét. gr., πέτρος, pierre; σέλινον, plante qui vient dans les pierres, sur les rochers, etc.) Bot. Plante de la famille des ombellifères, comprise par la plupart des naturalistes dans le genre ache. Le persil est une plante bisannuelle, à racine fusiforme, pivotante, grosse et charnue; sa tige, haute d'un ou deux pieds, est anguleuse, rameuse; les feuilles sont alternes, composées de folioles ovales, incisées; ses fleurs sont petites, placées au sommet des tiges; le fruit est ovoïde ou globuleux. Le persil

est originaire de Sardaigne. Dans les préparations culinaires, il est un assaisonnement très-usité, excite l'appétit et favorise la digestion. En médecine, ses racines sont regardées comme diurétiques et ses graines comme excitantes: celles-ci contiennent une huile volatile. Le persil répand une odeur aromatique très-agréable.

— Prov. et fig. *Grêler sur le persil.* Exercer son pouvoir, sa critique, sur des gens faibles ou dans des choses de peu d'importance.

— Loc. pop. *Arracheurs de persil.* Bateliers qui remontent les bateaux à l'aide de cordes, parce qu'ils se baissent comme s'ils voulaient cueillir quelque plante.

— *Persil d'âne.* Nom vulgaire du cerfeuil sauvage. || *Persil bâtard.* Nom vulgaire de l'éthuse faux-persil. || *Persil de bouc.* Le boucage saxifrage. || *Persil de cerf.* Le peucédan persillé. || *Persil de chat, de chien, de crapaud.* La cicutaire des marais. || *Persil des fous.* La cicutaire aquatique. || *Gros persil.* Le maceron commun. || *Persil laiteux.* L'œnanthe safranée et le sélin des marais. || *Persil de Macédoine.* Nom vulgaire du bubon de Macédoine. || *Persil des marais.* L'ache odorante, le sélin des prés humides et la berle à feuilles étroites. || *Persil des montagnes.* La livèche à feuilles d'ache, le sélin des montagnes. || *Persil des rochers.* Le sison aromatique. || *Persil marsigoin.* Le géranier de Robert. || *Persil odorant.* L'ache des montagnes.

— Prov. *Si la femme était aussi petite qu'elle est bonne, on lui ferait un habillement complet et une couronne avec une feuille de persil.* Manière originale et comique de classer la bonté de la femme parmi les infiniment petits.

PERSILLADE. s. f. (pr. *per-ci-ya-de;* rad. *persil*). Art culin. Tranches de bœuf froid assaisonnées de persil, d'huile et de vinaigre. Manger une persillade, du bœuf en persillade, à la persillade.

PERSILLÉ, ÉE. adj. (pr. *per-ci-yé;* rad. *persil*). N'est guère usité que dans cette locution: *Fromage persillé.* Fromage dont l'intérieur est parsemé de points ou taches verdâtres qui imitent assez bien le persil haché. Le fromage de Roquefort est un fromage persillé.

PERSIMON. s. m. Agric. Variété de prune.

PERSIQUE. adj. des 2 g. Archit. Se dit d'un ordre d'architecture dans lequel l'entablement est porté par des figures de captifs. Ordre persique. On explique de la manière suivante l'origine de cet ordre. Pausanias ayant vaincu les Perses, les Lacédémoniens érigèrent des trophées avec les armes de leurs ennemis, et représentèrent des Perses sous la figure d'esclaves qui soutenaient leurs portiques, leurs arches, etc.

— Géogr. *Golfe Persique.* Enfoncement considérable de la mer des Indes, situé entre la Perse à l'E., et l'Arabie à l'O., se terminant à l'embouchure du Tigre et de l'Euphrate. Les tempêtes sont fréquentes sur le golfe Persique.

PERSIQUE. s. m. Antiq. gr. Sorte de chaussure dont l'usage était réservé aux courtisanes.

PERSIQUE. s. f. Sorte de pêche fort grosse et d'un goût délicat. Ce mot, qui se trouve dans La Quintinie, est le terme primitif d'où, par corruption, nous avons fait le mot *pêche.* V. PÊCHE.

PERSISTANCE. s. f. (ét., V. PERSISTER). Qualité de ce qui est persistant; action de persister.

PERSISTANT. part. prés. du v. Persister. Qui persiste. Il est invariable. Des témoins persistant dans leur déposition. Des chrétiens persistant dans la foi. Des soldats persistant dans la rébellion. Malgré leur foi nettement expliquée sur la présence réelle, *persistant* seulement dans les sentiments de Wiclef sur la hiérarchie et la discipline de l'Église. (Volt.)

PERSISTANT, ANTE. adj. Qui est ferme dans sa résolution, dans son sentiment. Puisque vous connaissez leurs desseins, je vous déclare qu'ils y sont *persistants.* (Besch.)

— Bot. Se dit de tout organe dont la durée se prolonge au delà de l'époque qui semble fixée pour sa chute. Style persistant. Calice persistant. Feuilles persistantes, etc.

— Entom. *Pattes persistantes.* Celles que l'insecte conserve dans tous les états par lesquels il passe.

— Minér. Se dit d'une variété de chaux carbonatée dans laquelle certaines faces se trouvent coupées par les faces voisines, de manière qu'elles conservent le même nombre de côtés et les mêmes angles qu'elles auraient eus sans cela, excepté que ces angles ont d'autres positions respectives.

PERSISTER. v. n. 1re conj. [illegible] per, partic. augment., et *stare,* se tenir). Demeurer ferme dans sa résolution, dans son dire.

— *Persister dans,* suivi d'un nom. Persister dans une résolution, dans un sentiment. Persister dans la foi, dans la voie du salut. Ils ont la parole, président au cercle, et *persistent* dans cette hauteur ridicule et contrefaite. (La Bruy.) Dans son aveuglement croyez-vous qu'il *persiste?* (Corn.) Je *persiste* dans la prière que je vous ai faite. (Volt.) Votre ami *persiste* toujours dans son idée. (Id.)

— *Persister à,* suivi d'un infinitif. Persister à soutenir une mauvaise doctrine, à défendre une mauvaise cause. S'éloignera-t-on de la cour avant d'en avoir tiré le moindre fruit, ou *persistera*-t-il à y demeurer sans grâce et sans récompense? (La Bruy.) Allons, et s'il *persiste* à demeurer chrétien... (Corn.)

— Absol. Être toujours du même avis, garder la même manière de voir. Persistez-vous? Je persiste.

PERSONNAGE. s. m. (rad. lat. *persona,* personne). Personne. En ce sens, il se dit principalement des hommes remarquables, illustres, et dans le style soutenu. Les grands personnages de l'antiquité et ceux des temps modernes. Alexandre, César, Charlemagne, Napoléon, sont les plus grands personnages de leur siècle. Vous dirai-je les noms de ces grands *personnages?* (Corn.) Que de héros fameux! quels graves *personnages!* (L. Rac.)

— Dans le style familier, moqueur ou comique, le mot *personnage* employé seul ou avec une épithète peu honorable se prend en mauvaise part. C'est un sot personnage. Voilà un plaisant *personnage.* (Volt.) Je ne sors pas d'admiration et d'étonnement à la vue de certains *personnages* que je ne nomme pas. (La Bruy.) Je défie le voyageur le plus dénué d'imagination de voir passer un tel *personnage* sans composer, à la suite de son signalement, le roman où il va jouer un rôle. (A. de Cust.)

Entre nos deux marquis le choix est incertain,
Gens de même acabit, *personnages* frivoles.
(LA CHAUSSÉE.)

— Rôle que joue un acteur, une actrice, avec cette distinction que *personnage* est plus relatif au caractère de l'objet représenté, et *rôle* à l'art qu'exige la représentation. Un rôle est aisé ou difficile; un personnage est noble ou bas. Il outre sur la scène ses *personnages.* (La Bruy.) Les autres *personnages* doivent concourir aux effets terribles que toute tragédie doit produire. (Volt.) Un héros qui ne joue d'autre rôle que celui d'être aimé ou amoureux, ne peut jamais émouvoir; il cesse dès lors d'être un *personnage* de tragédie. (Id.) Eschyle dans le chœur jeta les *personnages.* (Boil.) D'un nouveau *personnage* inventez-vous l'idée. (Id.)

— Fig. Rôle qu'on joue dans le monde, celui qui joue ce rôle. C'est votre fait de bien jouer le *personnage* qui vous est donné; mais de le choisir c'est le fait d'un autre. (Pasc.) Il voit périr sur le théâtre du monde les *personnages* les plus odieux. (La Bruy.) Ces décorations si magnifiques qui nous éblouissent et qui embellissent nos histoires cachent souvent les *personnages* les plus vils et les plus vulgaires. (Mass.)

— En poés. *Personnage allégorique.* Se dit de tout être animé que la poésie personnifie. || *Personnages allégoriques parfaits.* Ceux que la poésie crée entièrement, auxquels elle donne un corps et une âme, en un mot, toutes les facultés des hommes, comme, par exemple, la Victoire, la Sagesse, etc. || *Personnages allégoriques imparfaits.* Se dit des êtres inanimés auxquels la poésie prête des sentiments, qu'elle fait parler et penser, comme les bois, les fleuves, etc., ou bien encore des êtres animés auxquels elle accorde une intelligence supérieure à leur espèce, et le don de la parole.

— Fam. *Jouer un beau personnage.* Occuper un emploi qui attire la considération et l'estime. || *Jouer un mauvais personnage, un triste personnage, un sot personnage, un étrange personnage.* Être engagé dans une affaire fâcheuse.

— On dit de même. *Faire un méchant personnage, un ridicule personnage, un plat personnage,* etc.

— Loc. fig. et iron. *Trancher du personnage, se donner du personnage, faire le personnage, se croire un personnage.* Affecter de grands airs, faire l'important. Se croire un *personnage* est fort commun en France. (La Font.)

— *Tapisserie à personnages.* Tapisseries sur lesquelles sont représentées des figures d'hommes et de femmes, qui reproduisent quelque action. Tapisserie à grands personnages, à petits personnages.

— Hist. ecclés. Bénéfice ecclésiastique; cure, étendue d'une paroisse. || *Être en personnage.* Se disait pour, Posséder une dignité ecclésiastique.

PERSONNALISER. v. a. 1re conj. (pr. *per-ço-na-li-zé,* rad. lat. *persona,* personne). Prêter des sens, une existence personnelle à une abstraction pure ou à un être inanimé; en ce sens, il est syn. de Personnifier, qui est beaucoup plus usité. Personnaliser la justice, la prudence. Personnaliser le vice, la vertu.

— v. n. Dire des personnalités, lancer des traits piquants, injurieux et personnels, contre quelqu'un. Du moment que l'on personnalise, la critique devient odieuse. En discutant, il ne faut jamais se permettre de personnaliser. [illegible] site dans cette acception.

— SE PERSONNALISER. v. pron. Être personnalisé. Il est inusité.

PERSONNALISME. s. m. (pr. *per-ço-na-lis-me;* rad. lat. *persona,* personne). Action de personnaliser ou de rapporter tout à soi, vice de celui qui rapporte tout à sa personne. Le personnalisme est un des traits les plus saillants du siècle où nous vivons.

PERSONNALITÉ. s. f. (du lat. *persona,* personne). Métaph. Ce qui appartient à la personne, ce qui lui est essentiel, ce qui lui est propre. Le sentiment du passé et du présent nous avertit de notre personnalité. Si la mémoire se perdait totalement en nous, nous n'aurions plus la conscience réfléchie de notre personnalité.

— Caractère, qualité de ce qui est personnel. Pour juger sainement d'une affaire, il faut dépouiller toute personnalité.

— Égoïsme, défaut d'un homme qui n'est occupé que de lui. Que l'on aille où l'on voudra, dans le grand comme dans le petit monde, on verra, pour peu qu'on réfléchisse, que la plupart des hommes sont d'une personnalité odieuse, insupportable.

— Trait injurieux ou piquant lancé contre quelqu'un. Dans cette acception, il se met ordinairement au pluriel. Faire des personnalités. Dire des personnalités. Se permettre des personnalités. Vos propos sont des personnalités. La personnalité la plus légère est blâmable, parce qu'elle est offensante. L'intérêt offensé mêle toujours aux objections des *personnalités* qui ne sont pas des raisons. (Boiste.)

PERSONNAT. s. m. (pr. *per-ço-na*). Hist. relig. Sorte de dignité bénéficiaire dans une église cathédrale ou collégiale, qui donnait préséance sur les simples chanoines.

PERSONNE. s. f. (du lat. *persona,* masque dont les acteurs anciens enveloppaient leur tête pour faire retentir plus fortement leur voix, et par abstraction, masque quelconque. Ce nom a passé du masque au rôle de l'acteur ou à l'objet représenté, puis à l'acteur lui-même; enfin, on en a étendu la signification à tout individu de l'espèce humaine. Nous faisons en français la même figure, ou métonymie du nom de l'instrument donné à l'agent, lorsque nous disons: *Il ne faut pas nommer les masques,* c'est-à-dire, il ne faut pas nommer ceux qui portent les masques: n'est-ce pas dire, en un mot, *il ne faut pas désigner les personnes?* D'ailleurs, philosophiquement et physiquement parlant, le corps humain, et en particulier la figure humaine, n'est-elle pas une enveloppe ou masque retentissant à l'aide duquel chaque individu a des traits qui sont à lui, qui le rendent reconnaissable, et fait entendre un son de voix qui lui est propre et qui le met en communication intelligente avec les autres individus de son espèce?) Homme ou femme. Les personnes de l'un et de l'autre sexe. Une personne de mérite, une personne d'esprit. Des personnes de condition ou de qualité. La plupart des personnes. Quelques personnes. Fréquenter des personnes bien élevées, des personnes comme il faut. Consulter des personnes impartiales et éclairées. Personne libre. Subrogation, substitution de personnes. Les personnes et les choses. Elle donnait non-seulement avec joie, mais avec une hauteur d'âme qui marquait tout ensemble et le mépris du don et l'estime de la *personne.* (Boss.) Elle avait peine à retenir ce rire dédaigneux qu'excitent les *personnes* simples, lorsqu'on leur voit craindre des choses impossibles. (Id.) C'est une expérience faite que s'il se trouve dix *personnes* qui effacent d'un livre une expression ou un sentiment, l'on en fournit aisément un pareil nombre qui les réclament. (La Bruy.) Les *personnes* d'esprit ont en elles les semences de toutes les vérités. (Id.) Les *personnes* qui sont en peine croient volontiers ce qu'elles appréhendent. (La Font.) Au lieu de nous étourdir les uns les autres en parlant tous ensemble, ne ferions-nous pas mieux de nous entretenir en *personnes* raisonnables? (Le Sage.) Tous trois me sont encor des *personnes* bien chères. (Corn.)

— *Acception de personnes.* Préférence qu'on donne à une personne plutôt qu'à une autre, inclination qu'on a à favoriser telle personne plutôt que telle autre. Il n'y a point d'acception de personnes devant Dieu. La justice humaine ne peut, sans se renier elle-même, faire acception de personnes. Un arbitre doit décider entre les deux parties, sans faire acception de personnes, sans acception de personnes.

— On dit, mais seulement en parlant des femmes, et en déterminant l'acception par le sens total: *Voilà une belle personne, c'est une des plus belles personnes du monde, une des jolies personnes de la société.*

— *Jeune personne.* Jeune fille, jeune demoiselle. Un pensionnat de jeunes personnes. Certaines complaisances que le monde pardonne aisément aux jeunes *personnes.* (La Bruy.)

— *Jeune personne.* Se dit aussi quelquefois en parlant du sexe masculin, mais il faut alors dans la phrase quelque expression qui indique cette application. Il serait bien à souhaiter que les jeunes *personnes* des deux sexes fussent toujours éclairées, dans ces sortes de lectures, par des directeurs qui connaîtraient la trempe de leur imagination. (Condill.)

— Corps, figure extérieure de l'individu. Sa personne plaît extrêmement. Cette jeune femme a mille agréments en sa personne [illegible] il n'y a rien que d'auguste en sa *personne.* (Boss.) Envoyez-moi cet habit et ces bijoux de Philémon, et je vous tiens quitte de sa *personne.* (La Bruy.) La même parure qui a autrefois embelli sa jeunesse, défigure enfin sa *personne.* (Id.) Leur rang expose leur vie comme leur *personne* aux yeux du public. (Mass.) Un sot est embarrassé de sa *personne.* (La Bruy.) Vous avez ouï dire la passion de.... pour son mari, quand elle l'épousa; cela est, dit-on, complètement changé. La petite *personne* ne le peut souffrir: on dit pour l'excuser: Ce que tu vois de l'homme n'est pas l'homme. (Mme de Sév.) A ce qu'il paraît, mon cousin, vous avez assez bonne opinion de votre petite *personne.* (Destouches.) C'était une petite *personne* d'environ quinze ans, et qui était assez jolie pour se croire belle. (Mariv.)

Le peuple en sa personne aime encore et révère
Et son père Maurice et son aïeul Tibère. (Corn.)

Votre *personne* seule est le bien qui me flatte;
Et tous les vains brillants dont la fortune éclate
Ne sauraient éblouir un cœur comme le mien.
(REGNARD.)

— Jurispr. *Personne civile.* Être moral qui, en raison de ses droits actifs ou passifs, a une existence civile.

— Prat. *Parlant à sa personne.* Parlant à lui-même. Il se dit aussi dans le langage ordinaire et familier.

— On dit encore en termes de procédure, *signifier à personne ou domicile.* Assigner une commune en la personne ou au domicile du maire, le trésor royal en la personne du ministre des finances.

— *Être bien fait de sa personne.* Avoir une belle taille, des formes régulières et des proportions avantageuses.

— *Être content de sa personne, de sa petite personne.* Être fort satisfait de soi-même.

— *Aimer sa personne.* Aimer ses aises, choyer sa santé, son corps, soigner avec recherche son ajustement. On dit de même, *avoir soin de sa personne.*

— *S'assurer de la personne de quelqu'un.* L'arrêter, le mettre en lieu sûr, lui donner des gardes.

— *Répondre de la personne de quelqu'un.* Se porter garant ou caution pour quelqu'un; dans un autre sens, Avoir quelqu'un sous sa garde, sous sa responsabilité.

— *Répondre de sa personne.* Répondre de soi, être sûr de soi. Je ne réponds que de ma personne.

— *Payer de sa personne.* S'exposer courageusement au péril; en général, S'acquitter honorablement de son devoir.

Quand on fait, comme vous, métier d'être railleur,
Il faudrait savoir mieux payer de sa *personne.*
(COLL. D'HARLEV.)

— Dans un sens analogue, mais moins figuré, La femme qui accepte d'un homme des présents, contracte une dette qu'elle s'expose à payer de sa *personne.* (Boiste.)

— Abstractiv. Homme ou femme considérés en eux-mêmes, indépendamment de toute forme extérieure et sensible. Il faut savoir séparer la personne de son vêtement; car, souvent, sous riche habit, pauvre personne. Combien peu d'hommes sont capables de séparer la *personne* de son vêtement. (Buff.)

— Loc. prov. *Il y a personne et personne.* Il y a une grande différence d'une personne à une autre.

— *La personne du roi.* Le roi. La personne du roi est inviolable. Un ambassadeur représente la personne d'un roi dans le pays où il est envoyé, et participe de l'inviolabilité de la personne royale. Le roi l'a attaché à sa personne, l'a approché de sa personne, lui a confié la garde de sa personne.

— Théol. *Les trois personnes divines.* Les trois principes d'action que l'on distingue en Dieu, être unique et d'une seule nature: Dieu le Père, Dieu le Fils, Dieu le Saint-Esprit. Nous adorons un seul Dieu en trois personnes. La seconde personne de la Trinité s'est incarnée dans le sein d'une vierge pour racheter le genre humain.

— Gramm. Se dit des indications ou relations générales que peut avoir à l'acte de la parole le sujet de la proposition. Il y en a trois: ou le sujet prononce lui-même la proposition, ou la parole lui est adressée par un autre, ou il est simplement sujet sans prononcer le discours et sans être apostrophé. S'il prononce lui-même la proposition, comme dans ces mots, *Je suis votre père,* il est ce qu'on appelle à la première personne; si la parole lui est adressée par un autre, comme dans *vous êtes un ingrat,* il est à la seconde personne; s'il est simplement sujet sans prononcer et sans être apostrophé, comme dans *il est malade,* il est à la troisième personne. Ainsi, la première personne est celle qui parle, la seconde est celle à qui l'on parle, et la troisième celle dont on parle.

— On se sert quelquefois de la première personne du pluriel pour la première du singulier. *Nous verrons ce que nous ferons,* pour *Je verrai ce que je ferai.* Cette façon de parler est une imitation des Latins. Horace a dit, dans la neuvième satire: *Nôris nos, inquit; docti sumus,* (vous me connaissez bien, dit-il; je suis un savant).

— On se sert encore de cette première personne du pluriel pour les secondes personnes, tant singulier que pluriel, mais sur le ton d'une conversation familière. *Nous remplirions bien* [illegible] se dit pour *tu remplirais, vous rempliriez bien,* mais tu as, ou vous avez trop d'étourderie. *Dénichons de céans et sans cérémonie,* dit Orgon à Tartufe dont il a découvert la perfidie. *Dénichons* est ici pour *Déniche* ou *dénichez.*

— Dans le style élevé, un personnage parle quelquefois de lui-même en troisième personne, substituant au pronom *je* son nom propre ou sa qualification d'état.

Levez-vous, votre roi vous permet aujourd'hui
Et de le regarder et de parler à lui.

Votre roi vous permet est ici pour *moi qui suis votre roi, je vous permets,* etc.

Je verrai les lauriers d'un frère et d'un mari
Fumant encor d'un sang que j'aurai tant chéri!

Non, non, avant ce coup *Sabine aura vécu,*

Sabine aura vécu est ici pour Moi, Sabine, j'aurai vécu. Qu'eût fait alors Brutus? — *Brutus*

t'eût immolé. C'est comme s'il y avait, Moi, Brutus, je l'eusse immolé.

— Quelquefois on emploie la troisième personne pour la seconde. *Quoi! Médée est surprise et demande ses crimes!* pour Quoi, Médée, vous êtes surprise et vous demandez vos crimes.

— *En personne.* Loc. adv. qui équivaut à Moi-même, vous-même, lui-même, selon l'une ou l'autre des trois relations générales que peut avoir à l'acte de la parole le sujet de la proposition. J'y étais en personne. Vous vous y trouverez en personne. Il s'y rendra en personne. Le général en chef commandait l'armée en personne.

Ils marchent vers le fleuve où Louis *en personne*,
Déjà prêt à passer, instruit, dispose, ordonne.
(Boileau.)

— Dans un sens analogue, on dit aussi, *en sa personne, en sa propre personne.* C'est l'offenser en sa personne, en sa propre personne. L'avare aime mieux être offensé en sa personne qu'en son propre trésor.

— On dit encore, *De sa personne. Se porter de sa personne en tel endroit.* Y aller soi-même.

PERSONNE. pron. indéf. masc. Nul, aucun, pas un, qui que ce soit. Qui de vous, sur des bruits incertains, l'ouït jamais parler désavantageusement de *personne?* (Fléch.) Pourquoi viens-tu mentir pour moi, qui ne mentis jamais pour *personne?* (Id.) Une âme de premier ordre, pleine de ressources et de lumières, qui voyait encore où *personne* ne voyait plus. (La Bruy.) Tout ici parle de sa puissance, et *personne* n'ose lui montrer même de loin ses faiblesses. (Mass.) *Personne* n'est aussi content de son sort que de soi. (Boiste.) Il n'y a *personne* qui ne soit dangereux pour quelqu'un. (Mme de Sévig.) Quoi! cousine, *personne* ne t'est encore venu rendre visite? (Mol.) Nous marchâmes plus d'une heure et demie dans une vaste campagne, sans rencontrer *personne.* (B. de St-P.) N'êtes-vous qu'un philosophe à qui *personne* ne fait la cour, considérez que vous ne la faites vous-même à *personne.* (Id.) Le corps d'un étranger malheureux n'intéresse *personne.* (Chateaub.) Qui ne plaint *personne* ne mérite pas qu'on le plaigne. (Id.) L'amour est un tyran qui n'épargne *personne.* (Corn.)

Toutefois en ces lieux je ne connais *personne*
Qui ne doive imiter l'exemple que je donne. (Rac.)

— Il signifie Quelqu'un lorsque la phrase est interrogative ou conditionnelle. Personne oserait-il me contredire? Y aurait-il personne d'assez hardi pour oser nier cette vérité? Si jamais personne a le courage de cette entreprise, il réussira.

— Molière a dit: *Personne du monde*, pour Personne au monde; cette dernière expression est la seule qui soit usitée aujourd'hui.

— PERSONNE, pron. indéf. masc., a un sens vague, négatif, et s'emploie sans article ni aucun adj. déterminatif; *Personne*, subst. fém., a un sens déterminé, et est accompagné de l'article ou d'un adjectif déterminatif. ‖ Avec *personne*, pron. indéf., on supprime *pas* et *point* après la négation.

PERSONNÉE, ÉE. adj. (du lat. *persona*, masque). Bot. Se dit d'une corolle monopétale irrégulière et bilabiée, dont les deux lèvres sont closes par le renflement intérieur de la gorge, de manière à représenter grossièrement un masque ou le mufle d'un animal. La lèvre supérieure est nommée *palais;* l'inférieure, lorsqu'elle est comprimée, *casque.* ‖ PERSONNÉES. s. f. pl. Classe de plantes comprenant celles dont la corolle est personnée.

PERSONNEL, ELLE. adj. Qui est propre et particulier à chaque personne. Qualité personnelle. Intérêt personnel. La liberté *personnelle* est la première condition et la moins observée de l'existence humaine. (De Bonald.) La fausse philosophie, cherchant dans l'intérêt *personnel* la source de nos sentiments, ne semble éclairer la raison que pour dégrader les âmes. (Garat.) De ces cinq éloges, il y en a quatre de *personnels.* (La Bruy.) Des hommes graves, qui, d'un point de doctrine ou d'un fait contesté, se font une querelle *personnelle.* (Id.) L'intérêt *personnel* s'oppose à l'intérêt public. (Mass.)

— Loc. prov. *Les fautes sont personnelles.* On n'est pas responsable des fautes d'autrui, pas même de celles de ses proches.

— Qui a trait à la personne, à une personne. Injures personnelles. Propos personnels. Waverley sentait qu'il avait reçu un affront *personnel.* (Defauconpret.) ‖ *Critique personnelle.* Celle qui s'attache moins à relever les fautes d'un ouvrage, qu'à censurer la vie, les actions,

[illegible]

— Jurispr. *Action personnelle.* Action par laquelle on poursuit une personne obligée en son propre nom. Intenter une action personnelle. ‖ *Droit personnel.* Droit inhérent à la personne et ne pouvant être délégué à un autre individu. L'action personnelle et le droit personnel sont opposés à l'action réelle et au droit réel. ‖ substant. Le personnel est opposé au réel.

— Admin. financ. *Contribution personnelle.* Celle que l'on paie individuellement, à raison de sa personne, etc. On dit aussi, dans le même sens, *cote personnelle.*

— *Entrée personnelle.* Droit d'entrée dans une assemblée, dans un spectacle, etc., etc., qui ne peut se communiquer ni se transmettre à un autre individu.

— Fig. Égoïste. Homme très-personnel, d'un caractère on ne peut plus personnel. Des hommes *personnels* substitués à des hommes officieux. (Rayn.) On se croit philosophe, on n'est que *personnel.* (Sauvigny.) L'homme *personnel* est celui qui rapporte tout à lui, à sa personne, ou qui n'est conduit que par son intérêt *personnel.* (Roubaud.) L'homme *personnel* se reconnaît à l'habitude de ne jamais parler que de lui; il finit par n'intéresser personne. (Boiste.)

— Gramm. Qui est relatif aux personnes, ou qui reçoit des inflexions relatives aux personnes. ‖ *Pronom personnel.* Pronom qui marque la personne, comme *je, tu, il, nous, vous, ils, moi, toi, soi, eux*, etc. ‖ *Verbe personnel.* Verbe qui se conjugue avec un double pronom. On dit aussi *verbe réfléchi* et *verbe pronominal.*

PERSONNEL. s. m. (du lat. *personalis;* rad. *persona*, personne). Le physique, l'extérieur d'une personne. Il n'a pas un beau personnel. Cette femme a un très-médiocre personnel. Il est fam. et peu usité dans cette exception.

— Naturel, manière d'être. Avoir un personnel très-aimable. Être d'un personnel très-aimable. Son personnel est des plus heureux. Vous êtes d'un personnel parfait. Le personnel de cet homme est odieux.

— Il est vieux et familier.

— Ce qui regarde les personnes. Il est opposé à *matériel.* Le personnel et le matériel d'une armée. Les dépenses relatives au personnel excèdent de beaucoup celles qui concernent le matériel. Tout le personnel a été renouvelé.

— Ce qui a trait à la personne, à une personne. Dans les disputes littéraires, il n'entre que trop souvent du personnel.

PERSONNELLEMENT. adv. (pr. *pèr-ço-nell-man;* rad. *personne*). En propre personne. Offenser quelqu'un personnellement. Attaquer quelqu'un personnellement. Prendre quelqu'un personnellement à partie. On ne peut bien juger celui que l'on ne connaît pas *personnellement.* (Boiste.)

— En sa propre personne. Être personnellement responsable. S'obliger personnellement envers quelqu'un. Et vous, qui voulez être offensé *personnellement* de ce que j'ai dit de quelques grands, ne criez point de la blessure d'un autre. (La Bruy.)

— De sa propre personne. Se venger personnellement. Se faire justice personnellement.

— Prat. *Personnellement établi.* Se dit pour Présent en personne.

PERSONNERIE. s. f. Anc. cout. Société; communauté de biens.

PERSONNIFICATION. s. f. (pr. *pèr-ço-ni-fi-ka-ci-on*). Action de personnifier. Résultat de cette action.

— Rhét. Figure qui consiste à faire, d'un être inanimé ou d'une pure abstraction, un personnage réel, doué de sentiment et de vie. La personnification des êtres métaphysiques tient lieu, dans les poëmes modernes, du merveilleux imaginé par les anciens. Dans le Lutrin de Boileau, la Mollesse et la Discorde sont des personnifications.

PERSONNIFIÉ, ÉE. part. pass. du v. Personnifier. S'empl. adjectiv. La justice personnifiée. La prudence personnifiée.

— En parlant d'une personne qui possède à un haut degré une bonne qualité ou un vice, par exemple qui excelle en modestie, en bonté, en douceur ou en sottise, en grossièreté, en insolence, on dit: *C'est la modestie, c'est la bonté, la douceur personnifiée. C'est la sottise, la grossièreté, l'insolence personnifiée.*

PERSONNIFIER. v. a. 1re conj. (pr. *pèr-ço-ni-fié;* ét. lat., *persona*, personne; *facere*, faire). *Je personnifie, nous personnifions, vous personnifiez. Je personnifiais, nous personnifiions, vous personnifiiez. Que je personnifie, que nous personnifiions, que vous personnifiiez*, etc. Faire d'un être abstrait une personne. Attribuer à une chose inanimée la figure, les sentiments, le langage d'une personne. Personnifier la vertu, le vice. Personnifier la foi, l'espérance et la charité. Personnifier l'égoïsme, la bienfaisance, l'ambition, la justice. Les poëtes et les peintres personnifient tout. Tout ce qui peut animer le style en le *personnifiant* l'embellit. Ainsi en parlant de la liberté et de la bienveillance, il vaut peut-être mieux dire ces noms imposants, que ces mots imposants; car on fait tout de suite des gens de qualité en morale. (Mme Necker.) Se prêtant au goût de ses contemporains, et suivant peut-être sa propre inclination, il a eu recours à quelques êtres moraux qu'il a *personnifiés;* mais rien n'est plus

[illegible]

— SE PERSONNIFIER. v. pron. Être personnifié. Les êtres les plus abstraits, les plus métaphysiques, semblent prendre un corps et se personnifier sous sa plume.

PERSOON (Chrétien). Savant botaniste, né vers 1760 au cap de Bonne-Espérance, mort en 1836, membre des Académies de Londres, Philadelphie, Berlin, etc., est auteur de plusieurs travaux intéressants sur les plantes cryptogames.

PERSOONIE. s. f. (pr. *pèr-so-oni*). Bot. Genre de plantes dicotylédones à fleurs incomplètes, de la famille des protéacées, indigènes de la Nouvelle-Hollande. Persoonie linéaire. Persoonie à feuilles lancéolées. Persoonie ferrugineuse.

PERSPECTIF, IVE. adj. Peint. et dess. Qui représente un objet en perspective. Plan perspectif. Élévation perspective. Vue perspective. Représentation perspective.

PERSPECTIVE. s. f. (du lat. *perspicere*, voir; au supin, *perspectum*, vu). B.-arts. Art de représenter sur une surface plane les objets tels qu'ils paraissent vus à une distance et dans une position donnée. Entendre parfaitement la perspective, les règles de la perspective. Observer la perspective dans un tableau. Manquer, négliger la perspective. Enseigner, apprendre la perspective. Le magnifique et le ridicule sont si voisins qu'ils se touchent. Tout ressemble à ces ouvrages de *perspective*, où des figures dispersées çà et là vous forment, par exemple, un empereur, si vous le regardez d'un certain point; changez ce point de vue, ces mêmes figures vous représentent un gueux. (Fontenelle.) Si l'on s'en approche, ses agréments diminuent comme ceux d'une *perspective* que l'on voit de trop près. (La Bruy.)

— *Perspective linéaire.* Celle qui a pour objet les lignes. Elle était connue des anciens dès le temps d'Eschyle; on en trouve des traces dans Vitruve. ‖ *Perspective aérienne.* Celle qui se fait par la dégradation des couleurs, et qui a pour objet la modification de la lumière et de l'ombre, en raison de la masse d'air qui se trouve entre le dessinateur et l'objet qu'il représente. La science de la perspective a été de nouveau créée par les modernes; Albert Durer et Pietro del Borgo sont les premiers qui en aient donné les règles.

— *Perspective sentimentale* ou *perspective de sentiment.* Celle qu'on applique aux objets qui n'offrent point de lignes droites, comme les nuages, certains accidents de terrain, etc.

— *Perspective spéculative.* La théorie des différentes apparences ou représentations de certains objets, suivant les différentes positions de l'œil qui les regarde. ‖ *Perspective pratique.* Méthode de représenter ce qui paraît à nos yeux ou ce que notre imagination conçoit, et de le représenter sous une forme semblable aux objets que nous voyons.

— Aspect des objets vus de loin; lointain. La perspective est belle. Cette perspective produit sur l'imagination un effet saisissant. Le ton gris-bleu de ces roches augmentait encore la singularité de la *perspective.* (Th. Gautier.)

— Peinture qui représente en éloignement des jardins, des bâtiments ou autres objets semblables, et qu'on place au bout d'une galerie ou d'une allée de jardin, pour tromper agréablement la vue. Faire une belle perspective. Le monde est de loin comme une riante *perspective;* tout le charme disparaît lorsqu'on y pénètre. (Boiste.)

— Fig. Se dit des ouvrages d'esprit et de la manière d'envisager les vérités métaphysiques. Les livres sont des espèces de perspectives qui montrent les choses comme les auteurs les voient. Les perspectives métaphysiques sont plus nombreuses encore que les naturelles; de là d'innombrables systèmes.

— Espérances ou craintes fondées, par rapport aux choses heureuses ou malheureuses de la vie, envisagées dans un certain éloignement, mais avec une quasi-certitude. Avoir la perspective d'une grande fortune. Ce malade a la perspective d'une mort certaine. Tous les hommes, selon qu'ils sont jeunes ou vieux, ont devant eux, dans un lointain relatif, la perspective de la mort. Avoir une belle perspective, une perspective satisfaisante devant les yeux. L'amour égare en montrant des perspectives exagérées de félicité. Nous n'avons à présent qu'une *perspective* très-triste. (Volt.)

— *En perspective.* loc. adv. Dans un certain éloignement, mais à la portée de la vue. Du haut des buttes Montmartre, on voit tout Paris se déployer en perspective. Cette maison de campagne a toute la vallée et le fleuve en perspective.

— Fig. Dans un avenir plus ou moins éloigné. Être riche en perspective. Être heureux en perspective. Le bonheur est en *perspective*, le malheur en réalité. (Boiste.)

— Conchyl. Nom marchand d'une coquille univalve qu'on désigne plus souvent sous le nom de Cadran.

PERSPICACE. adj. des 2 g. Qui a de la perspicacité. Un esprit perspicace. C'est un homme perspicace, très-perspicace.

PERSPICACITÉ. s. f. (du lat. *perspicacitas;* ét. *per*, à travers; *aspicere*, regarder). Pénétration d'esprit; promptitude à saisir les choses difficiles, à démêler les choses embrouillées. Avoir de la perspicacité. Être doué d'une grande

[illegible]

d'une haute perspicacité, d'une exquise perspicacité. Mettre la perspicacité de quelqu'un en défaut. Il a trompé votre perspicacité. La nature de Dieu se dérobe à l'effort de la perspicacité humaine.

— Syn. comp. PERSPICACITÉ, SAGACITÉ. La *sagacité* discerne; la *perspicacité* pénètre.

PERSPICUITÉ. s. f. (du lat. *perspicuitas*, même signif.). Didact. Clarté, netteté, lucidité. La perspicuité du style, du discours. La perspicuité des idées. Il est peu usité.

PERSPIRABLE. adj. des 2 g. (ét., V. PERSPIRER). Qui a la faculté de pénétrer les pores de la peau, au moyen d'une transpiration insensible. Humeur perspirable.

PERSPIRATION. s. f. (pr. *per-spi-ra-ci-on;* du lat. *perspirare*, souffler à travers). Médec. physiol. Transpiration insensible qui se fait continuellement par les pores de la peau ou la surface des membranes.

PERSPIRATOIRE. adj. des 2 g. (du lat. *perspirare*, passer à travers). Médec. physiol. Qui est produit par la perspiration. ‖ *Humeurs perspiratoires.* Celles qui sont exhalées d'une manière invisible à la surface de la peau ou des diverses membranes.

PERSPIRÉ. part. pass. invariable du v. Perspirer.

PERSPIRER. v. n. 1re conj. (ét. lat., *per*, à travers; *spirare*, souffler). Transpirer insensiblement.

PERSTRICTION. s. f. (pr. *per-strik-ci-on;* du lat. *perstrictio;* formé de *perstringere*, serrer avec force). Chir. anc. Application de ligatures très-serrées sur le trajet des gros vaisseaux, par conséquent au creux des aisselles, aux poignets, aux aines, aux jarrets et aux malléoles, pour empêcher le retour de maladies d'accès. On essaie quelquefois de nos jours encore, d'arrêter par la perstriction la marche des fièvres intermittentes.

PERSUADABLE. adj. des 2 g. Que l'on peut persuader, à qui l'on peut persuader quelque chose. Cet homme n'est pas persuadable. Ce néologisme est très-peu usité.

PERSUADANT. part. prés. du v. Persuader. Qui persuade. Il est invariable. Une vive éloquence persuadant tous les cœurs. La prochaine misère dont j'étais menacé, et l'air satisfait qu'avait Fabrice, me *persuadant* plus que ses raisons, je me déterminai à me mettre dans le service. (Le Sage.)

PERSUADANT, ANTE. adj. Qui est propre à persuader, qui est engageant. Un homme persuadant. Une femme persuadante. Un esprit persuadant. Une éloquence persuadante. Des discours persuadants.

PERSUADÉ, ÉE. part. pass. du v. Persuader. S'empl. adjectiv. Un esprit persuadé. Un cœur persuadé. Un homme bien persuadé. Une femme profondément persuadée.

— *Persuadé de.* Il était *persuadé* de ce qu'il disait. (La Bruy.) Tout citoyen doit être *persuadé* de l'existence de la Divinité. (Volt.)

— *Persuadé par.* Toute l'assemblée fut *persuadée* par ce discours. (Fén.) *Persuadé* par une erreur de mes premières études que Misitra était à Sparte. (Chateaub.)

— *Persuadé que.* J'ai fait cette chose, persuadé que vous ne le trouveriez pas mauvais. Le premier pas pour se corriger est d'être *persuadé* que l'on a tort. (Nic.) Le roi partit enfin de Suse, *persuadé* qu'il allait reculer les frontières de son empire jusqu'aux lieux où le soleil finit sa carrière. (J.-J. Barth.) Pendant cette affreuse exécution, les druides imploraient pour le malade le secours des dieux, *persuadés* que ces holocaustes leur étaient fort agréables. (Anquet.

. . . Laissez-moi partir, *persuadée*
Que, déjà de votre âme exilée en secret,
J'abandonne un ingrat qui me perd sans regret. (Rac.)

— substantiv. Celui, celle qui est persuadée. Un persuadé. Une persuadée. Le frère Nigolet avait toute la simplicité et tout l'enthousiasme d'un persuadé.

PERSUADER. v. a. 1re conj. (du lat. *persuadere;* rad. *suadere*, conseiller). Déterminer quelqu'un à croire, à faire quelque chose, en lui en démontrant les raisons ou les avantages. Ce n'est pas sans peine qu'on est parvenu à le persuader. Votre père a tenté tous les autres moyens pour me *persuader.* (Fén.) Pourvu que je convainque mes adversaires, je me soucie peu de les *persuader.* (J.-J. Rouss.) L'opinion publique *persuade* l'autorité même et ne lui cède jamais. (De Boisgelin.) Il est plus facile de communiquer ce que l'on sent, que de *persuader* ce que l'on pense. (La Harpe.)

Croyais-tu que son cœur, contre toute apparence,
Pour la *persuader* trouvât tant d'éloquence? (Racine.)

. . . . . *Persuadez*-le bien,
Pour vous, pour mon repos, et surtout pour le sien.
(Id.)

— Absol. La rhétorique est l'art de persuader. Les exemples persuadent mieux que les paroles. Il faut être touché pour persuader. Elle savait *persuader* et convaincre. (Boss.) Pour convaincre, il suffit de parler à l'esprit; pour *persuader*, il faut aller jusqu'au cœur. (D'Aguesseau.)

A ses moindres désirs sait-il s'accommoder,
Et peut-être déjà sait-il *persuader?* (Racine.)

— *Persuader quelqu'un d'une chose.* Il ne me persuadera jamais de la sincérité de ses in-

[illegible]

— *Persuader une chose à quelqu'un.* On persuade aisément aux hommes ce qu'ils souhaitent, plus aisément encore ce qu'ils craignent. Nous leur *persuadons* tout ce qui nous plaît. (La Bruy.) Les prêtres avaient *persuadé* la nation que l'âme rentrerait dans son corps au bout de mille ans. (Volt.)

— *Persuader à quelqu'un de.* Quelles peines n'eut-on pas à lui *persuader* d'étendre un peu les limites de son patrimoine? (Fléch.)

— *Persuader à quelqu'un que.* Une imagination indépendante qui leur *persuade* que tout ce qui leur plaît leur est permis. (Fléch.) On a *persuadé* à nos rois qu'il était plus sûr pour eux de se fier à la bourse de leurs sujets qu'à leur probité. (B. de St-P.) On a *persuadé* à la cour que la prospérité de nos colonies naîtrait de leur indépendance. (Id.)

— Quelquefois on sous-entend le régime in-

direct. Le plus pressant intérêt d'une femme qui n'est pas libre, et celui qui l'agite davantage, est moins de *persuader* qu'elle aime, que de s'assurer si elle est aimée. (La Bruy.)

— Avec un nom de chose pour sujet. L'exemple persuade efficacement les hommes. Cette réponse me *persuade* plus que tous les livres. (Boss.)

Mais je vois que mes pleurs et que mes vains discours
Pour vous *persuader* sont un faible secours. (Rac.)

— SE PERSUADER. v. pron. Être persuadé, être conseillé. La religion se persuade et ne se commande pas. La vertu se *persuade* mieux par des sentiments que par des préceptes. (Barth.)

— *Persuader à soi.* L'esprit ne saurait plus se persuader le bien, quand il éprouve l'excès du mal. La passion se ment à elle-même, et se persuade ses mensonges.

— Croire, s'imaginer. Il se *persuade* qu'il leur est importun. (La Bruy.) Quelle erreur de se persuader que ceux qui sont en place ne doivent pas regarder de si près à la rigidité des règles saintes. (Mass.) Ils tâchent de se *persuader* qu'on n'a recours à Dieu que lorsque le monde nous manque. (Id.) C'est un homme d'esprit, qui s'est *persuadé* comme bien d'autres, que l'esprit tenait lieu de tout. (La Harpe.)

— Le rad. *suader*; du lat. *suadere*, a été en usage. Polypercon qui lui *suadait* de se servir, etc. (Montaigne.) Du peuple *suadé* tu gagnes la poitrine. (Ronsard.)

PERSUASIBLE. adj. des 2 g. (pr. *pèr-çu-a-zi-ble*; rad. *suadere*, conseiller). Dont on peut persuader quelqu'un, en parlant d'une chose. ‖ Qui peut être persuadé d'une chose, en parlant d'une personne.

PERSUASIF, IVE. adj. (pr. *pèr-çu-a-zif, ive*). Qui a la force, le pouvoir, la vertu de persuader. Orateur persuasif. Raison persuasive. Éloquence persuasive. Être persuasif. Avoir l'esprit très-persuasif. Changeant par des discours touchants et *persuasifs* les mœurs d'une province entière. (Fléch.) L'amour-propre est le plus *persuasif* de tous les flatteurs. (La Rochef.) C'est là où j'ai besoin de votre éloquence *persuasive*. (Volt.) Rien n'est si *persuasif* que l'exemple d'un prince, il fait en quelque sorte disparaître le péril quand il le partage. (Duclos.)

PERSUASION. s. f. (pr. *pèr-çu-a-zi-on*; du lat. *persuasio*; formé de *persuadere*; rad. *suadere*, conseiller). Action de persuader. Avoir le don, le talent de la persuasion. Le but de l'éloquence doit être la persuasion. Ramener les hommes à la vérité par la persuasion. Gagner les uns par la persuasion, arrêter les autres par l'autorité. Jeter de la force et de la persuasion dans un discours. Elle n'emploie auprès de vous que la sincérité, l'empressement et la *persuasion*. (La Bruy.) La conviction agit sur l'entendement, et la *persuasion* sur la volonté. (D'Aguess.) Les jolies femmes ont, même sans parler, le don si dangereux de la *persuasion*. (Boiste.) La *persuasion* ne sera pas difficile si vous voulez m'écouter avec un esprit dégagé et tranquille. (Fén.) Une complaisance de *persuasion* factice, qui l'entraîne à propos, malgré lui, dans votre opinion, ou une *persuasion* intime, tout aussi fausse, mais tout aussi parée, quand il convient de vous résister comme malgré lui, etc. (St-Sim.) C'est l'honneur de la pensée humaine de ne pouvoir être vaincue que par la force accompagnée de la *persuasion*. (Thiers.)

— Fléchier l'a employé au pluriel. Son adresse à concilier les esprits par des *persuasions* efficaces.

— *Avoir la persuasion sur les lèvres.* Être doué de l'éloquence la plus sympathique.

— État de celui qui est persuadé. La félicité ne peut naître sur la terre que de la *persuasion* religieuse et de la vertu. (D'Aguess.)

— Croyance, conviction. Être attaché à ses sentiments par persuasion et non par caprice. Avoir la persuasion d'une chose. Être dans la persuasion que. Agir dans la persuasion que. Rien ne ressemble mieux à la vive *persuasion* que le mauvais entêtement. (La Bruy.) Ils peuvent toujours se flatter de cette vaine *persuasion*, que la nature a été injuste de les faire naître dans l'obscurité. (Id.)

PERSULFURE. s. m. (du lat. *per*, partic. augm.; et *sulfur*, soufre). Chim. Combinaison d'un corps simple avec la plus grande proportion de soufre qu'il puisse absorber.

PERSULFURÉ, ÉE. adj. Chim. Qui est à l'état de persulfure.

PERTE. s. f. (du gr. [illegible], ruine; fait de [illegible], ruiner). Privation d'un avantage, d'un [illegible] ... de la perte de l'honneur. La perte de la parole. La perte de la vue, de l'odorat, de l'ouïe, de l'appétit. Faire une perte. Essuyer une perte. Se consoler d'une perte. Être dédommagé d'une perte. Il y a une affliction qui dure, celle qui vient de la *perte* des biens. (La Bruy.) Ce bien qui lui reste le console de la *perte* de tous les autres. (Mass.) Je trouve au fond de mon cœur le dédommagement de toutes mes *pertes*. (J.-J. Rouss.) Vous me faites sentir toute l'étendue de mes *pertes*. (Volt.) C'est par la *perte* de sa liberté que le cheval commence son éducation. (Buff.)

Je vous pardonne, hélas ! des vœux intéressés
Si la perte d'un cœur que vous me ravissez. (Rac.)
(Il) trouve dans sa liberté même
La perte de sa liberté. (J.-B. Rousseau.)

— Privation causée par la mort. La perte d'un père, d'une mère. Déplorer la perte d'un ami. C'est une perte, une grande perte, une perte irréparable que la mort d'un bon roi. Vous parlerai-je de ses *pertes*, de la mort de ses chers enfants ? (Boss.) Ce qui arriva en Alsace, immédiatement après la mort de Turenne, rendit sa *perte* encore plus sensible. (Volt.) Le brave comte de Fontaines se trouva par terre, parmi ces milliers de morts dont l'Espagne sent encore la *perte*. (Boss.) Accablée d'une si cruelle *perte*, mon âme n'eut plus de force que pour la sentir. (J.-J. Rouss.) Vous qui partagez ma *perte*, venez partager mes douleurs. (Id.) J'apprends, monsieur le maréchal, la *perte* que vous venez de faire. (Id.) La gloire de leur mort m'a payé de leur perte. (Corn.) Je sais en Bajazet la *perte* que j'ai faite. (Rac.)

La *perte* d'un époux ne va point sans soupirs ;
On fait beaucoup de bruit, et puis on se console.
(La Fontaine.)

— *Prendre part à la perte de quelqu'un.* Se dit, en termes de condoléance, pour marquer que l'on compatit à sa peine, qu'on partage son affliction. Je prends part à la perte que vous avez eu le malheur de faire, à la perte que vous avez faite.

— Mort. Jurer la perte de quelqu'un. Conspirer la perte du père et du fils.

Sa *perte* que je veux, me deviendrait amère,
Si quelqu'un l'immolait à d'autres qu'à mon père.
(Corneille.)

Mais j'espère qu'enfin le ciel las de tes crimes
Ajoutera ta *perte* à tant d'autres victimes. (Racine.)

— Ruine. Perte totale. Perte irréparable. La perte des affaires. La perte de l'État. Courir à sa perte. Causer la perte de sa famille. Trouver sa perte. Consommer sa perte. Cette entreprise sera sa perte. Il a vu sans émotion la perte de son crédit, de sa faveur, de sa fortune, de sa réputation même. Il y a des hommes qui vont à leur *perte* par le chemin le plus pénible. (La Bruy.) La volupté nous conduit à notre *perte* par des chemins semés de fleurs. (Montaig.) Ce cœur impitoyable à ma *perte* s'obstine. (Corn.) Il fut cause de la *perte* de tous les siens. (Boss.) Misérable, tu cours à ta *perte* infaillible. (Rac.)

J'en dois compte à l'empire romain
Qui croit voir son salut ou sa *perte* en ma main. (Rac.)

. . . . . Ah ! tu devais pleurer,
Lorsque d'un vain désir à ta *perte* poussée,
Tu conçus de le voir la première pensée. (Id.)

— Dommage. Perte considérable, inestimable, irréparable. Faire de grandes pertes dans le commerce. Dans les affaires le gain est souvent compensé par la perte. Réparer ses pertes. Dissimuler courageusement ses pertes. Être insensible à ses pertes. Il ne peut se consoler d'une si grande *perte*. (La Bruy.) Est-il *perte* à ce prix qui ne semble légère ? (Corn.) Qu'ai-je à me plaindre ? où sont les *pertes* que j'ai faites ? (Rac.)

— Mauvais succès d'un procès, d'une bataille, etc. Nos ennemis s'animaient par nos *pertes*, et s'irritaient de nos victoires. (Fléch.) Une monarchie que ses *pertes* passées ont accablée. (Mass.) Les Romains que la guerre enrichit de nos *pertes*. (Rac.) Il est utile de cacher au peuple une partie du mal dans la *perte* des batailles. (Bayle.) Dans ce flux et ce reflux de succès et de *pertes*, communs à presque toutes les guerres, le roi ne cessait d'être victorieux dans les Pays-Bas. (Volt.) Cette nation, qui se console de la *perte* d'une bataille, lorsqu'elle a chansonné le général. (Montesq.)

— *Être repoussé avec perte.* Se dit au propre d'un corps de troupes que l'on contraint à reculer en lui tuant du monde.

— Fig. et fam. Avoir un désavantage marqué dans une dispute, dans une contestation.

— Altération, déchet, avarie, dépréciation. Ces marchandises ont subi de la perte depuis qu'elles sont emmagasinées.

— Mauvais usage, emploi inutile. La perte du temps, d'une occasion. La perte d'une journée. La perte la moins appréciée est celle du temps, c'est pourtant la plus considérable et la plus irréparable que l'homme puisse faire. La perte de [illegible] pas, de ses peines, de ses soins, de ses travaux.

— En morale religieuse, Damnation. Les pécheurs courent à leur perte. Tous les trésors du monde ne compensent pas la perte d'une âme. Leur *perte* ou leur salut se borne à leur personne. (Mass.) À votre *perte* ou à votre salut est attachée la *perte* ou le salut de tous ceux qui vous environnent. (Id.) Vous êtes établie pour la *perte* comme pour le salut du reste des hommes. (Id.)

— Médec. Expression par laquelle on désigne communément l'hémorrhagie utérine. [illegible] V. AMNÉSIE. ‖ *Perte de la mémoire.* V. AMNÉSIE. ‖ *Perte de l'odorat.* V. ANOSMIE. ‖ *Perte de sang.* V. HÉMORRHAGIE. ‖ *Perte de la voix.* V. APHONIE. ‖ *Perte de la vue.* V. CÉCITÉ, AMAUROSE.

— Géogr. *La perte du Rhône.* Le lieu où il disparaît sous les rochers.

— *À perte.* loc. adv. Avec perte, en perdant. Vendre à perte. Nous échangeons presque toujours à perte le présent contre l'avenir.

— *À perte d'haleine.* Jusqu'à perdre haleine. Courir à perte d'haleine.

— *À perte de vue.* loc. adv. Aussi loin pour qu'on ne distingue plus les objets. Une allée à perte de vue. Un [illegible] qui s'élève à perte de vue. La mer qui s'étend à perte de vue.

— Fig. *Raisonner, parler, discourir à perte de vue.* Raisonner, etc., dans le vague, sans [illegible] [illegible]

— *En perte.* loc. adv. En déficit. Ce marchand est en perte sur cet article.

— Anc. jurispr. *Charge tombée en perte.* Charge dont on avait négligé de payer la paulette, et qui, par conséquent, ne revenait pas aux héritiers.

— *En perte de.* loc. prépos. Ce négociant est en perte d'une très-forte somme.

— Jeu. *Être en perte d'une somme.* L'avoir perdue. Je suis en perte de cent francs. Depuis un mois, je suis constamment en perte. ‖ *Se retirer sur sa perte.* Quitter le jeu quand on perd.

— Fig. *Se retirer sur sa perte.* Se retirer du monde ou des affaires après un échec, après un mauvais succès.

— *En pure perte* ou *à pure perte.* loc. adv. Sans utilité, sans motif, sans effet. Se tourmenter en pure perte. Prendre bien de la peine à pure perte. Parler, agir en pure perte. Les hommes n'aiment pas à donner en pure perte des louanges qui les humilient. (Mass.) N'est-ce pas aggraver ses chagrins à pure *perte*, que s'ôter la douceur de les partager avec un ami ? (J.-J. Rouss.)

— *Tourner en pure perte.* Ne causer que du dommage. Tous les sacrifices que je me suis imposés me sont tournés en pure perte.

PERTÉRÉBRANT, ANTE. adj. (ét. lat., *per*, à travers; *terebra*, vrille, outil pour percer). Pathol. Se dit d'une douleur vive, qui fait éprouver une sensation comparable à celle que déterminerait un instrument vulnérant qui percerait et creuserait une partie. La douleur causée par le panaris est pertérébrante.

PERTH. Géogr. Ville d'Écosse, chef-lieu du comté qui porte le même nom, sur le Tay; 10,000 hab.

PERTHOIS ou **PERTOIS.** Géogr. Nom d'un petit pays qui faisait partie de la Champagne, et qui avait pour capitale Vitry-le-Français.

PERTHSHIRE. Géogr. Comté d'Écosse traversé par les monts Grampians; ch.-l. Perth.

PERTINACE. adj. des 2 g. (du lat. *pertinax*; formé de *per*, pendant; *tenax*, qui tient). Opiniâtre, entêté.

PERTINACEMENT. adv. (ét., V. PERTINACE). Avec opiniâtreté, avec entêtement. Il est inusité.

PERTINACITÉ. s. f. (ét., V. PERTINACE). Entêtement, opiniâtreté, persévérance.

PERTINAX (P. Helvétius), Empereur romain, né en Ligurie, l'an 126; se distingua comme général et comme gouverneur sous Marc-Aurèle; donna sur le trône l'exemple de toutes les vertus; les prétoriens, mécontents du zèle avec lequel il réformait les abus, l'assassinèrent et mirent l'empire à l'encan.

PERTINEMMENT. adv. (pr. *pèr-ti-na-man*). Convenablement, comme il faut, avec jugement, avec justesse. Il ne se dit que des discours. Parler pertinemment, très-pertinemment d'une chose. Discourir d'une chose pertinemment. Savoir une chose pertinemment.

— Avec discrétion, avec réserve. Quand il s'agit de choses si délicates, on ne saurait parler trop pertinemment.

PERTINENCE. s. f. (pr. *pèr-ti-nan-ce*; du lat. *pertinere*, convenir). Qualité de ce qui est pertinent, de ce qui est convenable. Voici comment se connaît et se remarque la sagesse et *pertinence*, d'avec la sottise et impertinence : celle-ci est présomptueuse, opiniâtre, assurée ; celle-là est craintive, retenue, modeste. (Charron.) Le sixième et principal est de garder partout la forme, l'ordre, la *pertinence*. (Id.)

— Didact. Justesse. La pertinence d'une expression, d'une qualité. J'en ai étonné quelques-uns par la *pertinence* de ma description. (Montaig.)

— N'est usité aujourd'hui qu'en termes de procédure. La pertinence des moyens. La pertinence des faits et articles.

PERTINENT, ENTE. adj. (pr. *pèr-ti-nan*; du lat. *pertinens*, qui convient). Qui est tel qu'il convient. Raisons pertinentes. Réponses pertinentes.

— N'est usité qu'en termes de pratique. *Moyens pertinents, faits pertinents.* Moyens, faits qui tiennent au fond de la cause, qui doivent influer sur sa décision.

PERTROUBLER. v. a. 1re conj. (ét., *per*, partic. augment.; et *troubler*). Troubler extrêmement.

— SE PERTROUBLER. v. pron. Être troublé ex- [illegible]

PERTRESSAGE. s. m. (pr. [illegible]). Anc. cout. Droit que payaient les marchands [illegible].

PERTUAU. s. m. Techn. Écorce de bois enduite de résine, qu'on brûle pour éclairer l'ardoisier dans la carrière.

PERTUIS. s. m. (pr. *pèr-tui*; du lat. *pertusus*, percé). Trou, ouverture. En particulier, Trou par où se perd l'eau d'un bassin, d'une fontaine ou d'un réservoir.

— Hydraul. Passage étroit pratiqué à une digue dans certaines rivières, pour faciliter la navigation, en servant à hausser l'eau à volonté. ‖ Ouverture par laquelle l'eau passe d'une [illegible] dans un [illegible], pour faire tourner une roue.

— Techn. Chez les [illegible] [illegible] l'intérieur des serrures; ouverture correspondante faite au panneton de la clef.

— Géogr. Ch.-l. de cant., arr. d'Apt, dépt. de Vaucluse; 4,600 hab. ‖ Détroit serré entre deux îles, ou entre une île et la terre ferme. On donne ce nom à plusieurs passes de l'Océan, sur les côtes occidentales de la France. ‖ *Pertuis d'Antioche.* Détroit entre l'île de Ré et l'île d'Oléron. ‖ *Pertuis breton.* Détroit qui sépare l'île de Ré du continent de la France. ‖ Dans le Jura, on donne le nom de Pertuis au passage d'un versant à l'autre.

PERTUISAGE. s. m. (pr. *pèr-tui-za-je*; rad. *pertuis*). Féod. Droit que l'on payait au seigneur pour obtenir de mettre un tonneau en perce, et descendre le vin qu'il contenait. On payait ordinairement quatre deniers de pertuisage pour chaque pièce.

PERTUISANE. s. f. (pr. *pèr-tui-za-ne*; rad. *pertuiser*, percer, trouer; sans doute à cause de la profondeur et de la largeur des plaies que faisait cette arme). Anc. art milit. Espèce de hallebarde légère, d'un travail recherché, et dont la longueur n'excédait guère la taille d'un homme. Cette arme, inconnue avant Louis XI, fut portée par les soldats de l'infanterie de bataille jusqu'en 1670, époque à dater de laquelle on la laissa aux soldats invalides, aux gardes de la prévôté, aux huissiers des palais royaux, etc. Dans l'histoire, la pertuisane est souvent confondue avec la hallebarde.

PERTUISANIER. s. m. (pr. *pèr-tui-za-nié*). Anc. art milit. Soldat armé d'une pertuisane.

— Se dit, dans les bagnes, du gardien des hommes condamnés aux fers.

PERTUISANON. s. m. (pr. *pèr-tui-za-non*, diminut. de *pertuisane*). Anc. art milit. Petite pertuisane.

PERTUISÉ, ÉE. part. pass. du v. Pertuiser. S'empl. adjectiv. Rivière pertuisée.

PERTUISER ou **PERTUER.** v. a. 1re conj. (pr. *pèr-tui-zé*). Se disait autrefois pour Percer, ouvrir. Si commencèrent tous à férir et frapper, et à *pertuiser* ladite muraille en plusieurs lieux. (Froiss.)

Pan, disait-il, c'est celui, mon enfant,
Qui le premier les roseaux *pertuisa*,
Et d'en former des flûtes s'avisa. (Cl. Marot.)

— Il signifie en partic., Creuser un pertuis.

— SE PERTUISER. v. pron. Être pertuisé.

PERTURBATEUR, TRICE. s. (du lat. *perturbator, trix*; ét., *per*, parmi; *turbare*, troubler). Celui, celle qui cause de la perturbation, du désordre, du trouble. C'est un perturbateur. Un perturbateur du repos public. Pour rétablir l'ordre et la tranquillité dans le collége, on a été contraint de renvoyer les perturbateurs à leurs parents.

— adjectiv. Un esprit perturbateur. Des intentions perturbatrices. Des habitudes perturbatrices. Un parti perturbateur. Une faction perturbatrice.

— Astron. *Force perturbatrice.* Différence de l'action du soleil et de celle de la planète, cause des perturbations.

— Méc. *Force perturbatrice.* Force qui trouble la régularité des mouvements.

— Pathol. *Méthode* ou *médecine perturbatrice.* Méthode de traitement qui consiste dans l'emploi de moyens actifs, et propres à imprimer aux maladies une marche différente de celle qui leur est naturelle.

PERTURBATION. s. f. (pr. *pèr-tur-bâ-sion*, du lat. *perturbatio*; rad. *turbare*, troubler). Renversement de l'ordre.

— Astron. Irrégularité dans le mouvement de rotation des planètes, non dans la vitesse, mais dans la direction de l'axe autour duquel il s'exerce. Les perturbations sont le résultat de la forme irrégulière des planètes, et de leur défaut d'homogénéité, ce qui fait que l'attraction exercée sur elles par le soleil ne passe pas constamment par leur centre de gravité, dans toutes les positions diverses qu'elles prennent relativement à cet astre.

— Phys. Mouvements brusques et [illegible] [illegible] que l'aiguille aimantée [illegible] tous les jours à l'E. et à l'O. du méridien magnétique.

— Médec. Trouble des fonctions animales. Entrave mise à la marche d'une maladie par les agents thérapeutiques.

— Fig. Trouble extrême, violente émotion de l'âme, causée par un mouvement dans le cœur. L'égoïste est toujours prêt à [illegible] qui cause quelque perturbation dans la sphère de [illegible]

PERTUS, USE. adj. (du lat. *pertusus*, percé). Didact. Qui est percé de [illegible] transparents irréguliers dans leur forme, distribués irrégulièrement. [illegible] syn. de Pertuisé. Les feuilles du [illegible] sont percées et [illegible] pores.

PERTUSARIA. s. f. Bot. Genre de champignons de la famille des hypoxylons. Il renferme une vingtaine d'espèces qui croissent sur les écorces des arbres. Pertusaire commune. Pertusaire leucostome. Pertusaire [illegible]. Pertusaire de l'Il.

PÉRU. Géogr. Ancienne forme orthographique du nom du Pérou. C'est de Péru que l'on a fait Péruvien.

PÉRUSIEN, IENNE. adj. et s. Habitant de la ville et du territoire de Pérouse. ‖ Quelquefois [illegible]

tient à la ville de Pérouse, à son territoire ou à ses habitants.

— PÉRUGIN. s. m. Ancien pays des États de l'Église, qui avait pour chef-lieu Pérouse.

PÉRUGIN (Pietro Vanucci, dit le). Célèbre peintre italien, né en 1446, dans les environs de Pérouse, ville dont il a tiré son surnom, et où il mourut en 1524. Fut la tige de la célèbre école romaine, et le maître et l'ami de Raphaël.

PÉRUIFÈRE. adj. des 2 g. (de *Pérou*, *Pérou*; et du lat. *fero*, je porte). Bot. Qui produit la substance appelée Baume du Pérou. Myroxylon péruifère.

PÉRULE. s. f. (du lat. *pirula*, petite poire). Bot. Enveloppe des bourgeons des arbres de nos climats, qui doivent naissance à des feuilles avortées. Sorte de sac oblong formé par les bases prolongées et soudées de deux des lanières du périgone de certaines orchidées.

— Genre de plantes dicotylédones, à fleurs dioïques, peu connu, originaire de l'Amérique méridionale. Pérule en arbre.

PÉRULÉ, ÉE. adj. Bot. Qui est muni d'une pérule. Bourgeon pérulé. Bouton pérulé.

PÉRUSIN, INE. adj. et s. Syn. de Pérugin.

PÉRUVIEN, IENNE. adj. et s. (rad. *Pérou* ou *Pérou*). Habitant du Pérou. || Qui appartient au Pérou ou à ses habitants.

PÉRUVIENNE. s. f. Comm. Étoffe tissue avec du fil de deux couleurs, de telle manière que les deux [illegible] soient différents, mais aussi beaux l'un que l'autre.

PERUZZI (Balthazar). Peintre et architecte italien, né en 1481, à Volterre, mort en 1536. Il est surtout célèbre par ses talents en architecture. Il est le créateur de la perspective pratique et de la décoration théâtrale des temps modernes.

PERVENCHE. s. f. (pr. *per-van-che*; du lat. *pervinca*; formé de *pervinco*, je surmonte). Bot. Genre de plantes dicotylédones monopétales, de la famille des apocynées, comprenant des arbustes droits et roides, ou des plantes sarmenteuses au nombre de neuf. La pervenche mineure, vulgairement appelée *petite pervenche*, *petit pucelage* et *violette des sorciers*, porte des fleurs le plus souvent d'un beau bleu d'azur. Elle était la fleur favorite de Jean-Jacques; chaque fois qu'il la voyait son cœur palpitait de joie, parce qu'elle rappelait à son souvenir les plaisirs de sa jeunesse. Cette jolie fleur a été en divers pays le symbole de la virginité, comme son vieux nom français *pucelage* l'indique. Il était autrefois d'usage, dans la Belgique, de la répandre, au moment des noces, sous les pas des jeunes filles. En Toscane, on en couronnait anciennement les vierges après leur mort en les portant au tombeau. Simple comme la vierge des montagnes et des solitudes champêtres, la modeste *pervenche* aime à se cacher; elle est l'emblème de la femme qui se plaît dans sa maison, s'appuie en toute confiance sur son époux, met en lui sa pompe, le bonheur de son existence, et prend plaisir, sous ses yeux, à élever ses enfants. (Guérin.) Que la *pervenche* de Jean-Jacques, plus chère aux amants que le myrte amoureux, étale ses fleurs azurées sur le tombeau de la beauté toujours fidèle. (B. de St-P.)

PERVENCHÈRES. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Mortagne (Orne); 1,000 hab.

PERVERS, ERSE. adj. (pr. *pèr-vèr*, *erse*; du lat. *perversus*; rad. *versus*, tourné). Méchant, dépravé. Un homme pervers. Une femme perverse. Un esprit pervers. Un cœur pervers. Avoir une âme perverse. Soulever une foule perverse. Un gouvernement *pervers* introduit le vice chez les peuples, comme un gouvernement sage fait fructifier les vertus. (Chateaub.)

> Un animal pervers,
> C'est le serpent que je veux dire,
> [illegible], on pourrait aisément s'y tromper.
> (La Fontaine.)

— Se dit aussi des choses. Doctrine perverse. Opinion perverse. Conduite perverse. Mœurs perverses. Sentiments pervers. Avoir un goût pervers. Les enfants prennent des goûts pervers avec les valets.

— substantiv. Personne profondément vicieuse. Un pervers. Une perverse. Dieu châtiera les pervers. L'amitié des pervers se change en [illegible].

> Astarque est un dieu qui, parmi ces pervers,
> [illegible] pour adorer les [illegible] de l'univers. (Volt.)

PERVERSEMENT. adv. (rad. *pervers*). Avec perversité. Agir perversement. Parler perversement. [illegible]

[illegible] de la [illegible], avec *perversité*.

PERVERSION. s. f. (du lat. *perversio*, formé de *pervertere*, détourner). Action de pervertir; résultat de cette action. Changement de bien en mal.

— Se dit particulièrement en fait de religion et de morale. La soif des richesses et des honneurs cause la perversion des mœurs. On dit mieux Corruption.

— Trouble, changement. De cette perversion du genre de vie naissent une foule de maux, par les contrariétés qu'éprouve le jeu des organes. (Virey.)

— Pathol. Un des quatre modes d'altération des fonctions dans l'état de maladie. Les trois autres sont l'augmentation, la diminution, l'abolition. || Altération des liquides dans la doctrine des humoristes. || *Perversion de la vue*, des [illegible]. V. [illegible].

PERVERSITÉ. s. f. (du lat. *perversitas*; formé de *pervertere*, détourner). État ou qualité de ce qui est perverti. Méchanceté, dépravation, immoralité profonde. La perversité du cœur humain, du genre humain. La perversité du siècle, des mœurs. La perversité des doctrines. Grande, extrême, effrayante perversité. Il paraît que son caractère n'est pas exempt de folie et de *perversité*. (Volt.) Quand un homme est parvenu à ce point de corruption de n'avoir pas même la conscience de sa *perversité*, il n'y a plus à compter sur lui. (Merlin de Douai.) Le dernier terme de la *perversité* sociale est la fausseté. (Tocqueville.) La *perversité* est presque toujours individuelle, presque jamais collective. (Bonap.) La *perversité* des mœurs descend des cours aux chaumières. (Boiste.)

— Action perverse. Vous repentirez-vous enfin de vos perversités? || Omission de tous les dictionnaires.

PERVERTI, IE. part. pass. du v. Pervertir. S'empl. adjectiv. Un chrétien perverti. Une âme pervertie. Je doute que l'on puisse jamais être assez *perverti* pour être tranquille. (Le roi Stanislas.)

— Troublé, en parlant de l'ordre des choses. Tel est l'ordre que son universalité montre être le plus naturel, et dans le pays même où il est *perverti*, l'on en voit encore des vestiges. (J.-J. Rouss.) Lorsque les fonctions propres aux deux sexes seront *perverties*, je ne serai point étonné de trouver à l'un la frivolité de l'autre. (Rayn.)

— *Perverti par*. Le naturel le plus heureux est souvent *perverti* par l'impression que fait un mauvais exemple. (Fléch.)

PERVERTIR, v. a. 2e conj. (du lat. *pervertere*, détourner). Rendre pervers. Faire changer de bien en mal, en fait de religion ou de morale. Pervertir un chrétien. Pervertir un jeune homme en le précipitant dans le libertinage. Le luxe, plus que toute autre chose, pervertit les femmes. Un seul mauvais exemple suffit quelquefois pour pervertir le meilleur naturel. Tout conspire à les *pervertir*. (Fléch.) Les suggestions flatteuses des méchants ont toujours *perverti* les inclinations louables des meilleurs princes. (Mass.) Il n'y a pas de cœur si bon que le philosophisme ne puisse *pervertir*. (Boiste.)

— *Pervertir l'ordre des choses*. Troubler, renverser un ordre établi.

— Fig. *Pervertir le sens d'un passage*. L'altérer, le mal interpréter.

— SE PERVERTIR. v. pron. Être perverti. Les meilleures institutions se pervertissent promptement chez un peuple sans religion ni moralité.

— Se corrompre soi-même. Les âmes faibles se pervertissent aisément.

PERVERTISSABLE. adj. des 2 g. (rad. *perverti*). Que l'on peut pervertir. En raison de son inexpérience et de sa faiblesse, la jeunesse est l'âge le plus pervertissable.

PERVERTISSEMENT. s. m. (rad. *perverti*). Action de pervertir; effet de cette action. Le pervertissement du cœur. Le pervertissement de la jeunesse.

PERVERTISSEUR, EUSE. s. (rad. *perverti*). Celui, celle qui pervertit, qui corrompt.

PÉRYPHE. s. m. (pr. *pé-ri-fe*). Entom. Genre d'insectes de l'ordre des coléoptères.

PESADE. s. f. (pr. *pe-za-de*). Manég. Mouvement d'un cheval qui lève les pieds de devant sans remuer ceux de derrière. || *Pesade de chèvre*. Pesade dans laquelle le cheval ne plie pas les jambes de devant.

PESAGE. s. m. (pr. *pe-za-je*, rad. *peser*). Action de peser.

— Anc. cout. Droit payé pour les marchandises pesées au poids public.

PESAMMENT. adv. (pr. *pe-za-man*). D'une manière pesante, lourde. Marcher pesamment. Être vêtu pesamment. Danser pesamment.

— Anc. art milit. *Soldat pesamment armé*. Fantassin ou cavalier armé de toutes pièces.

— Fig. Sans facilité, sans grâce, sans délicatesse. Parler pesamment. Écrire pesamment. Peindre pesamment.

PESANT, part. prés. du v. Peser. Qui pèse. Il est invariable. Deux cloches pesant ensemble dix mille kilogrammes. Des chagrins pesant sur le cœur.

> . . . Leur atteinte fatale
> Aux [illegible] pesant sur la mer Boréale. (La Harpe.)

PESANT, ANTE. adj. Phys. Se dit de tout corps qui, abandonné à lui-même, tombe aussitôt sur la surface du globe terrestre, et qui [illegible]

exprime encore sa tendance à tomber par la pression qu'il exerce contre cet obstacle, c'est-à-dire par son propre poids. Tous disent que la pierre tombe parce qu'elle est *pesante*. (J.-J. Rouss.)

— D'une manière plus générale, Qui a de la pesanteur. Après le platine, l'or est le plus *pesant* de tous les métaux. (Libes.) Je lui ordonnai de jeter dans le chemin une partie de ce métal si *pesant* et si incommode. (Barth.) Ce sont en effet ces différents mélanges qui rendent les terres pesantes ou légères, poreuses ou compactes, molles ou dures, rudes ou douces au toucher. (Buff.)

— Qui a du poids, qui est lourd, par opposition à Léger. Fardeau pesant. Charge pesante. Machine lourde et pesante. Aussitôt le cheval d'Antiope, malgré sa force, frémit et recule; le sanglier [illegible] s'élance sur lui, semblable aux *pesantes* machines qui ébranlent les murailles des plus fortes villes. (Fén.) D'aise on entend sauter les *pesantes* baleines. (Boil.)

> Le taureau sous le joug apprit à se plier,
> Et sous un double essieu les chars *pesants* roulèrent.
> (Berthier.)

— Se dit du ciel, de l'atmosphère. C'était une chaleur d'automne, un soleil lourd et *pesant*. (J. Janin.)

> Ton Atlas gémira sous un ciel trop *pesant*;
> Nymphes, faunes, sylvains, divinités fécondes,
> Peuplèrent les forêts, les montagnes, les ondes. (Rac.)

— Qui a le poids réglé, le poids légal. Un louis d'or pesant. On n'est obligé de recevoir dans le commerce que la monnaie pesante, les espèces pesantes.

— Minér. Épithète donnée à la baryte sulfatée, à cause de sa pesanteur. La baryte, connue autrefois sous le nom de terre *pesante*. (Libes.)

> La baryte *pesante*, écoutant d'autres lois,
> Aux acides s'unit des nœuds les plus étroits. (Del.)

— Fig. Onéreux, fâcheux, pénible. C'est une chose pesante que d'avoir une famille nombreuse à nourrir du fruit de son travail. Il n'y a pas de joug plus pesant que celui que l'on porte. L'administration de toutes les affaires de l'État est un fardeau bien *pesant* pour un seul homme. (Encycl.) Le roi votre maître apprendra un jour combien l'alliance de l'Angleterre est *pesante*. (Kaunitz.) Ce fardeau de la royauté est trop *pesant*. (Volt.) Le crime d'une mère est un *pesant* fardeau. (Rac.)

— *Pesant à*. Un fardeau trop *pesant* à porter. (Boil.)

> Cette grandeur suprême
> Odieuse aux Romains, et *pesante* à moi-même. (Rac.)

— *Pesant pour*. Un joug tyrannique pesant pour des sujets. Ces mousquets trop *pesants* pour vos bras. (Boil.)

— Tardif, lent. Le bœuf est un animal pesant. Pluton voulait la renvoyer dans le corps d'un âne *pesant* et stupide, pour lui ôter sa souplesse, sa vivacité et sa malice. (Fén.) Le bœuf *pesant* se promène gravement dans les vallées. (A. Mart.)

— Dans un sens analogue, en parlant de l'homme, *Commencer à devenir pesant*. Être moins agissant, perdre de sa légèreté ou de sa vigueur, ce qui est un effet de l'âge.

— Fig. *Devenir pesant*. Perdre plus ou moins de la vigueur de son esprit, de la ferveur de son âme. Elle demande à Dieu pourquoi elle devient *pesante*. (La Bruy.)

— Qui manque de vivacité, de légèreté, de grâce. Esprit pesant. Imagination pesante. Style pesant. Composition pesante. Souvent on se croit grave, et l'on n'est que pesant. La médiocrité est l'apanage des esprits *pesants*. (Roub.) Le ton de la bonne conversation n'est ni *pesant* ni frivole. (Fén.)

— Manég. *Cheval pesant à la main*. Cheval qui porte la tête basse et qui s'appuie sur le mors. || *Cheval pesant*. Celui qui ne s'enlève pas facilement du devant.

— Fig. et fam. *Homme pesant à la main*. Homme ennuyeux, lourd, incommode à la conversation.

— *Avoir la main pesante*. Manquer de légèreté, de précision pour faire certaines choses. || *Ce maître d'écriture, ce chirurgien, ce peintre a la main pesante*. Il écrit, il opère, il peint lourdement.

— Métaphor. *Avoir la main pesante*, *le bras pesant*. Donner de grands coups, en parlant d'un homme vigoureux et robuste.

— Fig. et fam. Être puissant et à craindre. Ne l'irritez pas, il a le bras pesant.

— Pathol. *Avoir la tête pesante*. Y éprouver une douleur qui se fait sentir comme un poids.

PESANT. adv. Une livre pesant d'or. Une livre pesant d'argent. Un kilogramme pesant. Une livre pesant. Ainsi employé, *pesant* est toujours invariable.

PESANT. s. m. Poids. N'est usité qu'en parlant de personnes ou de choses excellentes dans leur genre. || *Cet homme vaut son pesant d'or*. C'est un homme de bonne compagnie, obligeant, officieux, d'un commerce sûr et facile; ou bien encore, C'est un homme dont la capacité, les talents peuvent être d'une grande utilité, un homme dont la rencontre est une bonne fortune, et que l'on aurait de la peine à remplacer par un autre.

> La femme qui pour vous vaudrait son *pesant* d'or,
> C'est celle dont l'esprit, sans art et sans culture,
> [illegible]

— Techn. Morceau de fer ou de plomb que les tailleurs mettent sur leur ouvrage pour l'assujétir. On se sert aussi dans ce cas du mot *plomb*. || Se dit aussi d'une sorte de verroterie.

PESANTEUR. s. f. (pr. *pe-zan-teur*; rad. *peser*). Qualité de ce qui est pesant.

— Phys. Tendance de tous les corps à tomber vers le centre de la terre. La pesanteur est une force élémentaire qui sollicite chacune des parcelles de la matière, et s'exerce, en chaque lieu du globe terrestre, perpendiculairement à la surface des eaux tranquilles, de sorte que cette surface suivant partout la convexité du globe, la direction de la pesanteur, qui s'incline avec elle, doit être différente d'un lieu à un autre. La pesanteur agit également sur toutes les molécules, quelle que soit leur composition, et le mouvement qu'elle imprime aux corps libres est uniformément accéléré. La pesanteur est à l'égard des corps terrestres ce que la gravité est à l'égard des corps célestes; elle suit les mêmes lois, et se rattache à la puissance universelle connue sous le nom d'*attraction*. Il ne faut pas confondre le *poids* et la *pesanteur*. La *pesanteur* est la tendance naturelle de chaque particule de matière à se précipiter vers le centre de la terre, tendance qui est égale pour toutes ces particules et indépendante de leur nombre. Le *poids* est l'effort avec lequel un corps tend à descendre, effort proportionnel à la quantité de matière propre que contient ce corps, le poids est l'effet résultant de la somme de toutes les tendances des particules. || *Pesanteur spécifique*. Rapport du poids d'un corps à son volume; poids d'un corps sous un volume déterminé. || *Pesanteur spécifique absolue*. Poids d'un volume déterminé d'une matière quelconque pesée dans une balance ordinaire. || *Pesanteur spécifique relative*. Rapport entre les densités de deux corps, dont l'un sert de terme de comparaison. A cet effet, les physiciens ont choisi l'eau : ils supposent que le poids d'un volume quelconque d'eau est de 1,000, et quand ils veulent exprimer que la pesanteur spécifique d'une substance est double ou triple de celle de l'eau, ils disent qu'elle pèse 2,000 ou 3,000. La *pesanteur* spécifique des différentes espèces de sables ne diffère que très-peu. (Buff.)

— Considérée comme force, la pesanteur a trois éléments qu'il importe de connaître : 1° son point d'application : la pesanteur est appliquée à tous les éléments matériels d'un corps, et la preuve, c'est qu'un corps solide ne perd nullement de son poids lorsqu'il est réduit en poussière; 2° sa direction : la pesanteur est dirigée suivant la verticale; 3° son intensité : la mesure de la pesanteur est l'espace que parcourt un corps tombant dans le vide dans l'unité de temps.

— *Pesanteur universelle*. Tendance de tous les corps planétaires les uns vers les autres.

— Qualité de ce qui est pesant. La pesanteur d'un fardeau. La pesanteur de l'air. La pesanteur de l'or.

— Fig. La pesanteur d'une inquiétude, d'un ennui. On sent toute la *pesanteur* de sa croix. (Fléch.)

— Violence du coup reçu d'un corps pesant, par exemple, d'un homme robuste. La pesanteur d'un coup de poing. Être étourdi de la pesanteur d'un coup. Se rompre un bras par la pesanteur de sa chute. Faire sentir à quelqu'un la pesanteur de sa main, de son bras. La *pesanteur* du coup souvent nous étourdit. (Corn.)

> Déjà plus d'un tyran, plus d'un monstre farouche,
> Avait de votre bras senti la *pesanteur*. (Racine.)

— Lenteur, défaut d'activité et de célérité. Ce cheval a trop de pesanteur pour un cheval de main. Vous étiez autrefois si alerte, si agile; aujourd'hui vous êtes d'une grande pesanteur, votre démarche est d'une pesanteur insupportable.

— Fig. Défaut de pénétration, de vivacité, de grâce dans l'esprit. Avoir de la pesanteur dans l'esprit, une grande pesanteur d'esprit, un peu de pesanteur dans l'esprit. La pesanteur de votre esprit vous empêche de suivre la discussion et de saisir la force d'une argumentation aussi abstraite. Cet homme, qui s'imagine avoir de la gravité et qui en fait parade, n'a en partage que de la pesanteur.

— Pathol. Lourdeur. Indisposition qui survient à quelque partie du corps et qui fait qu'on y ressent comme un poids. Pesanteur de tête. Pesanteur d'estomac. Sentir une pesanteur, de la pesanteur, des pesanteurs par tout le corps, par tous les membres.

PÉSARÈSE. (Simon Cantarini, dit le). Peintre et graveur, né en 1612, à Pesaro, mort en 1648. Élève et imitateur du Guide, il fut un des meilleurs dessinateurs et coloristes de l'école bolonaise.

PESARO. Géogr. Ville des États romains, dans la légation d'Urbin et Pesaro, à l'embouchure de la Foglia, dans l'Adriatique, à 30 kilom. d'Urbin; 10,000 hab.

— *Cap Pesaro*. Cap de la Turquie d'Asie, sur la côte S.-O. de l'île de Chio.

PESAT. s. m. (pr. *pe-za*). Agric. Nom qu'on donne aux tiges de pois séchées dont on se sert pour garantir les jeunes arbres du froid.

PÉSATCHI. s. m. Littér. ind. Langue ou jargon que les poètes prêtent, dans les drames indiens, à une espèce de mauvais esprits nommés *Pisatchas*.

PESCHAWER ou **PESHORE.** Géogr. Ville de l'Afghanistan, au confluent de la Kameh et de l'Attok; grand commerce de transit entre la Perse, le Turkestan et l'Hindoustan; [illegible] hab.

PESCHERIE (Côte de la). Géogr. Pointe méridionale de l'Hindoustan, du cap Comorin à la pointe Romancor, ou à l'embouchure du Cavéry. Cette côte, que le détroit de Manar sépare de l'île de Ceylan, doit son nom à la pêche des perles que les Anglais y font en abondance, et dont ils ont seuls le profit.

PESCHKESCHDJI-BASCHI. s. m. Hist. ott. Conservateur des présents offerts au sultan.

PESCHKIR-AGA. s. m. Hist. ott. Officier chargé de garder le linge de toilette du sultan.

PESCIA. Géogr. Ville de Toscane, à 46 kilom. N.-E. de Florence; 4,000 hab.

PESÉ, ÉE. part. pass. du v. Peser. S'empl. adjectiv. La terre, pesée de nouveau, n'avait pas perdu sensiblement de son poids. (Libes.)

PÈSE-ACIDE. s. m. Phys. Instrument qui indique la densité des liqueurs acides. || Au pl., des *pèse-acides*.

PESÉE. s. f. Action de peser. Faire la pesée d'un ballot de marchandises. Lorsque les voitures publiques chargées passent à l'octroi des villes, on en fait la pesée sur une bascule.

— Quantité de ce qui a été pesé en une fois. Pesée considérable. Forte pesée. Cette pesée est de quatre-vingts kilogrammes.

— Effort des machines ou des hommes qui tirent de haut en bas un cordage, etc., etc. || *Faire une pesée*. Pousser ou soulever un corps à l'aide d'un levier.

— Chim. pharm. *Faire une pesée*. Peser une certaine quantité de substances.

— Techn. Massif de plomb sur lequel l'épinglier frappe les têtes d'épingles.

PÈSE-ESPRIT. s. m. Phys. Instrument dont on se sert pour éprouver les liqueurs spiritueuses. || Au pl., des *pèse-esprits*. Bien certainement il faudrait écrire *un* et *des pèse-esprits*, c'est-à-dire un instrument ou des instruments propres à peser les esprits.

PÈSE-LAIT. s. m. Phys. V. GALACTOMÈTRE. || Au pl., des *pèse-lait*.

PÈSE-LIQUEUR. s. m. Phys. Instrument qui sert à déterminer la pesanteur spécifique des liqueurs. || Au pl., des *pèse-liqueur*, si l'on prend *liqueur* dans le sens général; mais nous croyons qu'il faudrait écrire au singulier comme au pluriel, un *pèse-liqueurs*, des *pèse-liqueurs*, c'est-à-dire un ou des instruments propres à peser les liqueurs.

PÈSE-MOÛT. s. m. Phys. V. ŒNOMÈTRE. || Au pl., des *pèse-moût*.

PESER. v. a. 1re conj. (du lat. *pensare*, fréquentatif de *pendere*. Anciennement on a dit *poiser*, ce qui pourrait le faire regarder comme un dérivé de *poids*, ou bien expliquerait comment *poids* dérive lui-même de *peser*, par altération de la forme orthographique. Chacun *poise* sur le péché de son compagnon, et élève le sien, dit Montaigne). Le premier *e*, qui est muet dans *peser*, se change en *è* devant une syllabe muette. *Je pèse, tu pèses, il pèse, nous pesons, vous pesez, ils pèsent*, etc. Reconnaître la pesanteur de quelque chose, la confronter avec un poids certain, fixe et connu, tel que la livre, le kilogramme, le marc, le quintal, etc. Peser du pain, du sucre, du beurre. Peser des ballots de marchandises. Peser une pièce de monnaie d'or ou d'argent. Peser avec une romaine, avec des balances. Il tient la balance éternelle qui doit *peser* tous les humains. (J.-B. Rouss.)

— Comm. *Peser net*. Peser une marchandise sans emballage, ni caisse, ni baril. || *Peser ort ou brut*. Peser avec emballage, caisse ou baril.

— Fig. Examiner, considérer attentivement; évaluer par la pensée; apprécier le fort et le faible. Peser avec soin ses paroles. Peser impartialement le mérite d'une personne. Peser mûrement les choses. Peser les objections. Peser les conséquences d'une affaire. Elle craignait tout, elle *pesait* tout au poids du sanctuaire. (Fléch.) Le gouvernement politique ne sonde pas les cœurs, il ne *pèse* que les actions. (Mass.) *Peser* les deux harangues dans la balance de l'équité et de la raison. (Volt.) Il ne faut pas compter les partisans d'une opinion; il faut la *peser* et les *peser*. (Edgew.)

Songez-y donc, madame, et pesez en vous-même
Ce choix digne des soins d'un prince qui vous aime.
(Racine.)

— Absol. Se dit dans le même sens. C'est à vous de bien *peser* avant de vous résoudre. (J.-J. Rouss.)

— *Peser toutes ses paroles, peser tout ce qu'on dit*. Parler avec lenteur et circonspection. Ne craignez pas qu'il s'échappe en propos légers ou indiscrets; c'est un homme grave et réfléchi qui pèse une à une toutes ses paroles.

— v. n. Avoir du poids, avoir un certain poids. Peser peu. Peser beaucoup. Ce chargement complet pèse six cents kilogrammes. L'or pèse plus que l'argent. On sait que volume pour volume, la terre *pèse* quatre fois plus que le soleil. (Buffon.) Le bon charbon *pèse* de cinquante-cinq à soixante livres le pied cube. (Id.)

— Fig. Le héros et le grand homme mis ensemble ne *pèsent* pas un homme de bien. (La Bruy.) Je prouverai que vous ne *pesez* pas un cheveu dans la balance de ma destinée. (Napol.)

Quand on connaît l'amour, ses caprices, ses peines,
Quand on sait comme moi ce que pèsent ses chaînes.
Mme Deshoulières.

[illegible] Cette pièce de monnaie ne pèse pas. Ce pain pèse.

— Être à charge. Ce fardeau pèse à mes épaules.

— Fig. et fam. *Peser sur les épaules*. Être à charge par son importunité. Cet homme me pèse sur les épaules.

— *Peser sur les bras*. Être à charge par la dépense qu'on occasionne. Cette personne me pèse sur les bras. Cette affaire est dispendieuse, elle me pèse sur les bras.

— *Peser à*. Il croit *peser* à ceux à qui il parle. (La Bruy.) Ma funeste amitié *pèse* à tous mes amis. (Rac.) Que ces vains ornements, que ces voiles me *pèsent*! (Id.) La chaîne de l'esclavage *pèse* à la main qui la tient. (***) Une couronne *pèse* à celui qui la porte; elle est comme une vieille [illegible] mure qui, sous les rayons d'un soleil ardent, brûle celui qu'elle défend. (Trad. de Shakesp.)

— *Peser sur*. Mme de Chaulnes entra en me disant que toute la Bretagne lui *pesait* sur les épaules. (Mme de Sévig.) L'ingratitude *pèse* sur les bons cœurs; elle aigrit les meilleurs esprits. (La Bruy.) Un éternel oubli vient *peser* sur sa tombe. (Miller.)

— *Ce secret lui pèse*. Il n'est pas capable de le garder, il le révèlera.

— Appuyer fortement. Peser sur un levier, sur une bascule. Peser sur les étriers. Peser fortement. Peser sur un brancard pour l'abaisser.

— Par analogie. Demeurer plus longtemps. Peser sur une note de musique. Peser sur une syllabe.

— Fig. Insister, s'appesantir. Peser sur les circonstances les plus graves, les plus dignes de remarque.

— *Peser sur l'estomac*. Être de difficile digestion. Cette viande, cette boisson pèse sur l'estomac.

— Fig. *Cette chose lui pèse sur le cœur*. Cette chose l'afflige, il en conserve du ressentiment.

— Fam. *Cela ne pèse pas plus qu'une plume*. Se dit d'une chose très-légère. || Fig. et fam. *Il ne pèse pas une once*. Se dit d'un homme que le contentement rend léger, vif, alerte.

— Loc. prov. *Au long aller fardeau pèse*. Une petite dépense finit par devenir onéreuse, lorsqu'elle est continuelle ou fréquente; une peine légère en elle-même devient lourde, quand elle dure longtemps.

— Manég. *Ce cheval pèse à la main*. Il s'appuie sur le mors de manière à lasser la main du cavalier.

— Fig. et fam. *Peser à la main*. Être ennuyeux, incommode par sa stupidité, par la pesanteur de son esprit. Mon Dieu, que cet homme pèse à la main!

— Vénér. Se dit des bêtes fauves qui enfoncent beaucoup leurs pieds dans la terre. Ce cerf est de grand corsage, il pèse beaucoup.

— SE PESER. v. pr. Être pesé. Ce ballot peut se peser facilement. Il faut que ces marchandises se pèsent immédiatement. La viande se pèse aux balances, à la romaine.

— Fig. Être examiné attentivement. Ce sont là de ces choses sur lesquelles on ne se prononce pas à la légère; elles doivent se peser froidement.

— *Se peser à*. Les bienfaits ne doivent pas se *peser* à leur valeur intrinsèque, mais au poids du cœur. (J.-J. Rouss.)

— Se peser soi-même.

PÈSE-SEL. s. m. Phys. Instrument qui indique la densité d'une dissolution saline. || Pl., des *pèse-sels*.

PESETTE. s. f. (rad. *peser*). Sorte de petite balance très-précise, dans laquelle on pèse les pièces de monnaie.

— Bot. Un des noms vulgaires de la vesce.

PESEUR, EUSE. s. Celle, celui qui est chargé de peser les marchandises dans les halles et les marchés.

— Fig. Piron appelle l'abbé d'Olivet un juré *peseur* de diphthongues.

PÈSE-VIN. s. m. Phys. V. ŒNOMÈTRE. || Pl., des *pèse-vin*.

PESMES. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Gray (Haute-Saône); 1,800 hab.

PESO. s. m. (pr. *pé-so*). Métrol. Monnaie de compte d'Espagne, composée de 8 réaux à 34 maravédis de plata mexicana, et valant au pair 5 f. 34 c. On l'appelle aussi *Piastre du Mexique*. || *Peso courant*. Monnaie de compte des îles Canaries, valant au pair 4 f. 01 c.

PESOGNE. s. f. Médec. vétér. Maladie du pied des moutons.

PESON. s. m. Sorte de balance appelée aussi *balance romaine*, ou simplement *romaine*. V. ce dernier mot. || *Peson à ressort*. Celui qui marque la pesanteur au moyen d'un ressort, par opposition au peson ordinaire qu'on nomme *peson à contre-poids*.

PESSAC. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Bordeaux (Gironde); 1,500 hab.

PESSAIRE. s. m. Chirurg. Instrument qu'on introduit et qu'on place à demeure dans le vagin, pour maintenir la matrice dans sa situation naturelle, dans le cas de chute ou de relâchement de cet organe, ou de hernie vaginale. Le pessaire préféré se compose d'un tissu de soie, rempli d'une laine choisie, et enduit extérieurement de plusieurs couches de gomme élastique. Pessaire sphérique, ovoïde, ovale, allongé. Pessaire en 8 de chiffre, [illegible] à tige, à pivot, à bilboquet.

PESSE. s. f. Bot. Nom vulgaire du sapin. || Genre de plantes aquatiques de la famille des hydrocharidées. Pesse vulgaire. Pesse d'eau.

PESSEAU. s. f. (pr. *pè-so*). Se disait anciennement, et se dit encore dans quelques localités, pour *Échalas*.

PESSELAGE. s. m. Anc. jurispr. Droit de couper des pesseaux ou échalas dans une forêt.

PESSER. v. a. 1re conj. Agric. Échalasser. Pesser une vigne.

PESSIMISME. s. m. (rad. lat. *pessimus*, très-mauvais). Système de celui qui voit tout en mal, ou au plus mal. || Se dit surtout, en politique, du système de ceux qui, dans les temps de dissensions, n'attendent le bien que de l'excès du mal, et qui préféreraient volontiers le mal au désordre, afin de hâter la solution qu'ils espèrent.

PESSIMISTE. s. des 2 g. (rad. lat. *pessimus*, très-mauvais). Celui, celle qui est entichée de pessimisme; celui qui voit tout au plus mal, ou qui n'attend le bien que de l'excès du mal.

— adjectiv. Un esprit pessimiste.

PESSINONTE ou **PESSINUNTE.** Géogr. anc. Ville de la Galatie, sur le Sangarius; elle était gouvernée théocratiquement, et le culte de Cybèle y était en grand honneur.

PESSINONTIEN, ENNE ou **PESSINUNTIEN, ENNE.** adj. et s. (pr. *pé-sci-non-ci-ein, iè-ne*). Habitant de Pessinonte. || Qui appartient à la ville de Pessinonte ou à ses habitants.

PESSINONTIENNE. adj. f. Myth. gr. Surnom de Cybèle, adorée à Pessinonte.

PESSOMANCIE. s. f. (ét. gr., πεσσός, petite pierre; μαντεία, divination). Ant. gr. Divination qui se faisait au moyen de petits cailloux blancs ou noirs.

PESSON ou **PALISSON.** s. m. Techn. Instrument en forme de fer à cheval, monté sur un morceau de bois de deux à trois pieds de hauteur, dont le peaussier se sert pour ouvrir et préparer les peaux.

PESSONURE. s. f. Techn. Ratissures de peaux blanches qui servent à faire de la colle pour les cartonniers.

PESSOT. s. m. (pr. *pè-ço*). Comm. Sorte de drap qu'on fabrique en Languedoc.

PESTALOZZI (Henri). Célèbre instituteur philanthrope, né à Zurich en 1745, mort en 1825, président de la société helvétique d'Oten. En 1775, il fonda dans sa petite propriété de Neuhoff, en Argovie, un institut pédagogique pour les enfants pauvres et abandonnés.

PESTALOZZIEN, IENNE. adj. Se dit d'un système d'enseignement modifié par Pestalozzi. Enseignement pestalozzien. Méthode pestalozzienne.

PESTARD. s. m. (pr. *pé-tar*). Mot par lequel les écoliers désignaient autrefois ceux de leurs camarades qui font l'office d'espions.

PESTE. s. f. (du lat. *pestis*). Pathol. Maladie éminemment contagieuse, endémique dans le Levant, souvent épidémique, qui enlève plus des deux tiers des individus qu'elle atteint, et que l'on croit produite par l'absorption d'un miasme délétère qui, pénétrant dans l'économie animale par la triple voie des organes pulmonaires, des organes digestifs et de la peau, détermine une sorte d'empoisonnement. Les symptômes de la peste n'ont pas été décrits d'une manière satisfaisante; la cause, la nature et le traitement de cette terrible maladie sont encore à peu près ignorés. On lui donne pour symptômes essentiels un état ataxique général avec affection simultanée des ganglions lymphatiques, pétéchies, fièvre aiguë, charbons, etc. Ses miasmes contagieux s'attachent aux divers tissus organiques, à la laine, aux vêtements, et peuvent ainsi porter au loin le principe de la maladie. L'insalubrité de l'air et la malpropreté des habitants font de certaines contrées de l'Orient un foyer presque permanent d'infection pestilentielle. Le mot *peste* n'exprimant point nettement l'idée d'une maladie déterminée, on lui substitue assez généralement le nom de *typhus d'Orient*. La plus terrible peste que mentionne l'histoire ancienne est celle qui enleva Périclès, 431 ans av. J.-C. Dans l'histoire moderne, on cite celle de Florence, au XVe siècle, et celle de Marseille en 1720.

La peste, en même temps la guerre et la famine,
Des malheureux humains jurèrent la ruine. (Boil.)

Que Jacquin vive ici, dont l'adresse funeste
A causé plus de maux que la guerre ou la peste. (Id.)

Un mal qui répand la terreur,
Mal que le ciel en sa fureur
Inventa pour punir les crimes de la terre,
La peste (puisqu'il faut l'appeler par son nom),
Capable d'enrichir en un jour l'Achéron,
Faisait aux animaux la guerre. (La Font.)

— Par extens. Toute maladie qui sévit mortellement sur beaucoup d'hommes ou beaucoup d'animaux. La fièvre jaune est une peste originaire d'Amérique. La variole est une peste dont la vaccine nous délivre. Le farcin et la morve sont la peste des chevaux. La clavelée est la peste des moutons.

— Se dit aussi de choses pernicieuses qui corrompent les cœurs ou les esprits. Le péché est la peste de l'âme. La flatterie est la peste des cours. La discorde est la peste d'un État. Les mauvaises doctrines sont de terribles pestes. La philosophisme et la superstition sont deux [illegible]

— Fig. Personne dont la fréquentation est pernicieuse. Les flatteurs sont de véritables pestes pour les rois et pour les peuples. C'est une peste dans une compagnie qu'un faux frère. Ne laissez pas ce débauché parmi ces jeunes gens, pour eux c'est une peste.

Mainte peste de cour fit tant par maint ressort,
Que la candeur du juge, ainsi que son mérite,
Furent suspects au prince. (La Font.)

— Fam. et par exagér. Méchant petit garçon, petite fille vive et malicieuse. C'est une méchante peste, une méchante petite peste.

— On dit aussi, dans cette acception. *C'est un petit peste*, en parlant d'un malicieux petit garçon.

— S'emploie quelquefois sans l'article. Celui qui exclurait de sa bibliothèque les livres dont les critiques ont dit *peste et rage*, la jetterait tout entière par la fenêtre. (Boiste.)

— adjectiv. Malin. Comme ton esprit est raisonnablement *peste*. (Bours.)

— *Il est un peu peste, elle est un peu peste*. Se dit d'un homme, d'une femme qui a de la malice, de la malignité.

— PESTE! Exclamation familière. Peste, que cela est beau! Peste, qu'il fait froid! peste que vous êtes exigeant. || On dit aussi *La peste!* La peste, si jamais vous m'y reprenez.

— *Peste de, peste du*. loc. imprécative. Peste soit de l'ignorant! Peste de l'étourdi! Peste soit du vieux fou!

— On dit aussi dans le même sens. *La peste soit de*. La peste soit de ce maudit bavard!

— Myth. Les anciens, ne voyant aucun moyen de prévenir ou d'arrêter le fléau de la peste, en avaient fait une divinité, fille de la Nuit et compagne de la Famine.

PESTER. v. n. 1re conj. (pr. *pès-té*). Exhaler par des gestes ou des paroles sa mauvaise humeur, son mécontentement, son emportement, son dépit contre quelqu'un ou quelque chose. Pester contre le gouvernement, contre les ministres. Pester contre ses juges. Pester contre tout le monde.

D'abord le traître a fait l'homme de bien,
Et contre sa maîtresse a pesté d'importance. (Quinault.)

Ce sont vingt mille francs qu'il m'en pourra coûter;
Mais pour vingt mille francs j'aurai droit de pester.
(Molière.)

— *Pester entre cuir et chair*. Pester en soi-même, être mécontent sans oser le dire.

PESTERIE. s. f. Action de pester. Tu ne pouvais mieux rencontrer dans ton humeur de *pesterie*. (St-Amant.)

PESTH. Géogr. Ville de Hongrie, sur le Danube, en face de Bude; elle est le siége des cours supérieures de justice du royaume; son université est la seule qu'il y ait en Hongrie; 60,000 hab.

PESTIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *pestis*, peste; *fero*, je porte). Didact. Qui communique la peste. Air pestifère. Vapeur pestifère. Odeur pestifère. Miasmes pestifères.

PESTIFÉRÉ, ÉE. part. pass. du v. Pestiférer. S'empl. adjectiv. Un pays pestiféré. Une ville pestiférée. Des marchandises pestiférées.

— subst. Personne atteinte de la peste. Un pestiféré. Une pestiférée. Visiter les pestiférés. Ensevelir les cadavres des pestiférés.

— Loc. prov. *Fuir quelqu'un comme un pestiféré*. Éviter tout commerce, toute relation avec une personne.

PESTIFÉRER. v. a. 1re conj. (ét. lat., *pestis*, peste; et *ferre*, porter). L'*é* se change en *è* devant une syllabe muette. *Je pestifère, tu pestifères, il pestifère*, etc. Communiquer la peste. Pestiférer un pays, une contrée, une ville.

— SE PESTIFÉRER. v. pron. Être atteint de la peste.

PESTILENCE. s. f. (pr. *pé-sti-lance*; du lat. *pestilentia*; rad. *pestis*, peste). Se disait anciennement pour *Peste*, et, par extension, pour Maladie contagieuse.

— Se dit encore aujourd'hui pour Corruption de l'air.

— Fig. et bibl. *Chaire de pestilence*. Chaire où l'on enseigne une doctrine pernicieuse; cette doctrine elle-même. || *Être assis dans la chaire de pestilence*. Professer une mauvaise doctrine.

PESTILENT, ENTE. adj. (pr. *pé-sti-lan, ante*; rad. lat., *pestis*, peste). Didact. Qui tient de la peste. Air pestilent. Souffle pestilent. Fièvre pestilente.

— Fig. Contagieux. *Pestilente galanterie*. (Boil.)

— Syn. comp. PESTILENT. PESTILENTIEL. PESTILENTIEUX. PESTIFÈRE. *Pestilent*, qui tient du caractère de la peste; *pestilentiel*, qui est infecté de la peste et qui est propre à la répandre; *pestilentieux* dit la même chose que pestilentiel, mais avec plus d'énergie encore; *pestifère*, qui produit, qui porte partout la contagion.

PESTILENTIEL, ELLE. adj. (pr. *pé-sti-lan-ciel*; rad. lat. *pestis*, peste). Infecté de peste, propre à répandre la peste, en parlant des choses. Air pestilentiel. Vapeurs pestilentielles. Miasmes pestilentiels.

— Par extension. Se dit des maladies contagieuses de mauvais caractère. Maladies, fièvres pestilentielles. Peu de temps après son arrivée, il y mourut des fièvres *pestilentielles* qui y règnent pendant six mois de l'année. (B. de St-P.)

PESTILENTIEUX, EUSE. adj. (rad. lat., [illegible]

PESTIQUE (Golfe). Géogr. V. PESTUM (Golfe de).

PESTUM. (pr. *pes-tome*). Géogr. anc. Ville de la Lucanie, au N.-O., sur le golfe de *Pestum*. Les ruines de cette ville sont magnifiques; elle était aussi très-célèbre pour ses roses, qui fleurissaient deux fois dans l'année.

— *Golfe de Pestum*; aujourd'hui, Golfe de Salerne. V. SALERNE. || *Ordre de Pestum*. Archit. Véritable dorique, ou dorique grec, dont on a retrouvé le modèle dans les ruines de Pestum, au milieu du siècle dernier.

PET. s. m. (pr. *pè*; du lat. *peditus*). Vent qui sort avec bruit du fondement. Un gros pet. Un petit pet. Un pet honteux. Faire un pet. Lâcher un pet.

Si l'empereur faisait un pet,
Geoffroi dirait qu'il sent la rose,
Et le sénat aspirerait
A l'honneur de prouver la chose. (***)

Le pet qui ne peut sortir
A maints la mort fait sentir ;
Et le pet de son chant donne
La vie à mainte personne !
Si donc un pet est si fort,
Qu'il sauve ou donne la mort,
D'un pet la force est égale
A la puissance royale. (Ronsard.)

— *Pet de nonne.* Pâte légère, fort enflée et en boule. Des pets de nonnes.

— *Pet-en-gueule.* Sorte de jeu d'écolier.

— *Pet-en-l'air.* V. ce mot à son rang alphabétique.

— Loc. prov. et fam. *Chantez à l'âne, il vous fera des pets.* Donnez un avertissement, un bon conseil à un homme grossier, vous n'en tirerez que du désagrément. ‖ *On tirerait aussitôt un pet d'un âne mort.* Se dit pour exprimer l'extrême avarice d'un homme dont on ne peut rien espérer. ‖ *Il est glorieux comme un pet, qui chante dès qu'il est né.* Se dit d'un homme hautain jusqu'à l'impertinence.

PÉTA. Myth. rom. Déesse qu'on invoquait pour l'accomplissement d'un désir.

PÉTAIL. s. m. Anc. art milit. Dard à grosse tête, en forme de pilon.

PÉTALAIRE. s. m. Erpét. Couleuvre des deux Indes.

PÉTALE. s. m. (du gr. πέταλον, feuille; fait de πετάω, j'ouvre). Bot. Nom qu'on donne à chacune des pièces qui composent une corolle, quand elles sont absolument distinctes les unes des autres, et libres de toute adhérence à la base. Une corolle est monopétale, dipétale, tripétale, tétrapétale, pentapétale, polypétale, selon qu'elle est composée d'une, de deux, de trois, de quatre, de cinq ou de plusieurs pétales, dont le nombre n'est pas déterminé. On distingue dans le pétale, l'onglet, la lame ou limbe, et le bord. Il y a des plantes qui, au lieu de clore leurs *pétales*, les renversent, ce qui produit à peu près le même effet. (B. de St-P.)

PÉTALÉ, ÉE. adj. (rad. *pétale*). Bot. Qui a un ou plusieurs pétales, c'est-à-dire une corolle. Fleur pétalée.

PÉTALIFORME. adj. des 2 g. (du gr. πέταλον, pétale; et du lat. *forma*, forme). Bot. Qui a la forme d'un pétale, c'est-à-dire qui est large, mince, souple et coloré. Calice pétaliforme. Nectaire pétaliforme. Stigmate pétaliforme.

PÉTALIN, INE. adj. (rad. *pétale*). Bot. Qui appartient aux pétales, qui provient des pétales. Nectaire pétalin.

PÉTALIPARE. adj. des 2 g. (du gr. πέταλον, pétale; et du lat. *par*, égal, pareil). Bot. Se dit d'une fleur dont tous les organes ont pris la forme de pétales.

PÉTALISME. s. m. (rad. gr. πέταλον, feuille). Ant. gr. Exil que l'on votait contre un citoyen, à Syracuse, en écrivant les suffrages sur des feuilles d'olivier.

PÉTALITE. s. f. Minér. Minéral de la Suède; substance rocheuse en lamellules.

PÉTALOCÈRE. adj. des 2 g. (ét. gr., πέταλον, pétale; κέρας, corne). Entom. Qui a les antennes terminées par une masse feuilletée. ‖ PÉTALOCÈRES. s. m. pl. Familles d'insectes coléoptères pentamères à élytres durs couvrant le ventre, à antennes en masse feuilletée à l'extrémité.

PÉTALOCHEIRE. s. m. (pr. *pé-ta-lo-kè-re*; ét. gr., πέταλον, pétale; χείρ, main). Entom. Genre d'insectes hémiptères, dont les pattes sont en forme de lamelles.

PÉTALODÉ, ÉE. adj. (ét. gr., πέταλον, pétale; εἶδος, ressemblance). Bot. Qui est pourvu de pétales; qui a ou qui prend la forme d'un pétale. Calice pétalodé. Étamines pétalodées.

PÉTALOÏDE. adj. des 2 g. (ét. gr., πέταλον, pétale; εἶδος, ressemblance). Bot. Qui a de la ressemblance avec les pétales ou avec la corolle, sous le rapport de la structure, du tissu ou de la couleur. Calice pétaloïde. Spathe pétaloïde.

— Pathol. Se dit du sédiment de l'urine, lorsqu'il est écailleux ou semblable à des feuilles de fleurs.

PÉTALOLÈPE. s. f. (ét. gr., πέταλον, pétale; λεπίς, écaille). Bot. Genre de plantes de la Nouvelle-Hollande, très-voisin des dahlias, et dont les pétales sont arrondis et convexes en forme d'écailles. Pétalolèpe ferrugineuse.

PÉTALOMANIE. s. f. (ét. gr., πέταλον, pétale; μανία, manie). Bot. Tendance de certaines parties de la fleur à prendre l'aspect et la consistance d'une corolle.

[illegible] établi pour placer les eupatoires ferrugineuses et à feuilles de romarin. Il est fort voisin des caléas.

PÉTALOPODE. adj. des 2 g. (ét. gr., πέταλον, pétale; πούς, ποδός, pied). Zool. Qui a des pieds membraneux. ‖ PÉTALOPODES. s. m. pl. Famille de zoophytes, comprenant ceux dont le corps homogène émet des tubes parallèles, membraneux et charnus.

PÉTALOSOME. adj. des 2 g. (pr. *pé-ta-lo-zo-me*; ét. gr., πέταλον, pétale; σῶμα, corps). Qui a le corps en forme de lame ou de ruban. ‖ PÉTALOSOMES. s. m. pl. Ichthyol. Famille de poissons osseux holobranches, comprenant ceux dont le corps est mince et allongé en forme de lame.

PÉTALOSPERME. s. m. (ét. gr., πέταλον, pétale; σπέρμα, graine). Bot. Nom donné à un genre établi aux dépens des dalées.

PÉTALOSTÈME. s. m. (ét. gr., πέταλον, pétale; στήμων, étamine). Bot. Genre de plantes qui habitent l'Amérique.

PÉTALOSTÉMONE. adj. des 2 g. (ét. gr., πέταλον, pétale; στήμων, étamine). Bot. Qui a les étamines insérées sur la corolle. ‖ PÉTALOSTÉMONES. s. m. pl. Classe de plantes.

PÉTAMENAIRE, PÉTAMINAIRE ou **PÉTAMGNAIRE.** s. m. Antiq. rom. Baladin, sauteur, faiseur de tours chez les anciens Romains.

PÉTARADE. s. f. (rad. *pet*). Suite de pets que fait un cheval en ruant. Le cheval se mit à ruer et à faire une pétarade, des pétarades.

— Fam. Bruit que l'on fait de la bouche, par mépris pour quelqu'un, et qui imite une suite de pets. Faire à quelqu'un une pétarade. ‖ *Répondre à quelqu'un par une pétarade.* Ne faire aucun cas de ses discours.

— Iron. Coups de canon perdus, inutiles. A quoi bon toutes ces pétarades? Toutes vos pétarades n'ont pas atteint une seule cheminée de la ville ennemie.

PÉTARD. s. m. (pr. *pé-tar*). Machine de guerre construite en bois, en fer ou en bronze, ayant la forme d'un cône tronqué et le fond en anse de panier, dont on se servait autrefois pour crever ou renverser la porte d'une ville, d'une enceinte fermée. L'invention du pétard remonte au moins au XVe siècle; il avait de quarante à cinquante centimètres de longueur, et vingt à vingt-cinq d'ouverture; on le remplissait de poudre et de terres bourrées et tamponnées, et on le fermait d'un madrier que l'on clouait à la porte, maintenant le pétard horizontal.

— Pièce d'artifice faite avec de la poudre à canon et du papier ou du parchemin roulé en plusieurs doubles, et très-serré. Jeter des pétards. Tirer des pétards. Un pétard qui crève dans la main.

— Entom. *Pétard* ou *pétardier*. Genre d'insectes coléoptères, dont l'anus lance des jets d'une matière âcre et blanche.

PÉTARDÉ, ÉE. part. pass. du v. Pétarder. S'empl. adjectiv. Portes pétardées.

PÉTARDER. v. a. 1re conj. (rad. *pétard*). Faire jouer le pétard. Pétarder la porte d'une ville de guerre.

— SE PÉTARDER. v. pron. Être pétardé, enfoncé par l'explosion du pétard.

PÉTARDIER. s. m. (rad. *pétard*). Celui qui fait ou qui applique les pétards.

— Entom. V. PÉTARD.

PÉTASE. s. m. Antiq. Coiffure à larges bords en usage chez les Grecs et les Romains, mais seulement dans les voyages. Caligula permit de porter le pétase aux spectacles pour se garantir de la chaleur.

— Myth. Le *pétase ailé* est le symbole de Mercure.

PÉTASITE. s. f. Bot. Genre de plantes appartenant à l'ordre des synanthérées et à la tribu naturelle des tussilaginées. Pétasite commune. Pétasite blanchâtre.

PÉTASOPHORE. adj. des 2 g. (ét. gr., πέτασος, chapeau; φέρω, je porte). Hist. nat. Qui a la forme d'un chapeau; qui porte un chapeau consistant soit en une large touffe de plumes de chaque côté du cou, soit en des taches qui s'allongent derrière les yeux.

PÉTAU (Le père Denys). Savant antiquaire, né à Orléans en 1583, mort en 1652; se fit jésuite, et professa avec éclat la théologie positive à Paris.

PÉTAUD. Ce mot tire son origine de l'assemblée des gueux, qui autrefois avaient des réunions, sous la présidence du plus adroit ou du plus pauvre, qui prenait le titre de roi *Péto*, du lat. *petere*, demander, parce que le chef et les membres d'une telle réunion ne vivent que de ce qu'ils reçoivent en demandant, en mendiant). Ce terme n'est usité que dans cette locution familière : *La cour du roi Pétaud.* Lieu de confusion où tout est désordonné, où tout le monde est maître. Cette maison est la cour du roi Pétaud. C'est une véritable cour du roi Pétaud.

On n'y respecte rien, chacun y parle haut,
Et c'est tout justement la cour du roi *Pétaud.* (Mol.)

PÉTAUDIÈRE. s. f. (rad. *pétaud*). Signifie au propre Assemblée de gueux, de mendiants.

— Par extens. Assemblée confuse, désordonnée; lieu où chacun fait le maître. C'est une pétaudière! Comment nous avez-vous conduits dans cette pétaudière?

PÉTAURE. s. m. Antiq. Espèce de roue posée sur un essieu, au moyen de laquelle deux hommes se balançaient en l'air. ‖ En général, Toute machine dont se servaient les pétauristes, soit pour se donner un élan, soit pour se fixer en l'air un but qu'ils franchissaient.

PÉTAURISTE. s. m. Antiq. Bateleur, sauteur, qui, au moyen d'une machine nommée *pétaure*, semblait s'élancer dans les airs.

— Mamm. Genre formé des phalangers pourvus de membranes sur les flancs propres à les soutenir dans leurs sauts.

— Entom. Genre d'insectes de l'ordre des coléoptères.

PETCHENEG. Géogr. Ville de la Russie d'Europe, à 49 kilom. E. de Kharkov; 7,000 h. Ainsi nommée des Petchénègues, ses habitants.

PETCHÉNÈGUES. s. m. pl. Hist. Peuplade turque qui se montra pour la première fois, vers 834, sur le Volga, envahit les pays du Danube à la fin du IXe siècle, fit la guerre aux Russes en 972, s'empara de la Thrace en 1086, et fut presque entièrement détruite par les Comanes et les Valaques, en 1095. On les appelle aussi *Patsinakites.*

PÉ-TCHI-LI. Géogr. Nom d'un golfe de la mer Jaune, à l'E. de la Chine.

PETCHORA. Géogr. Fleuve de la Russie d'Europe, qui se jette dans l'Océan glacial du Nord.

PÈT-D'ÂNE. s. m. (pr. *pé-dane*). Bot. Un des noms vulgaires de l'onoporde.

PÉTÉCHIAL, ALE. (pr. *pé-té-chial*). Pathol. Qui ressemble à des pétéchies ou qui est accompagné de pétéchies. Fièvre pétéchiale. Éruption pétéchiale.

— Hist. nat. Qui est semé de taches ponctiformes rouges. Cythérée pétéchiale.

PÉTÉCHIES. s. f. pl. (pr. *pé-té-chi*). Pathol. Taches rouges ou pourprées, semblables à des morsures de puces, qui se manifestent souvent sur la peau durant le cours des maladies aiguës les plus graves. Quelquefois on a appelé *pétéchies* le pourpre même.

PET-EN-L'AIR. s. m. Vêtement fort court et en forme de robe de chambre. Être en pet-en-l'air. Recevoir un ami en pet-en-l'air. Le pet-en-l'air ne descend que jusqu'au bas des reins.

PÉTENUCHE. s. f. Comm. Bourre de soie d'une qualité inférieure.

PÉTER. v. n. 1re conj. (rad. *pet*). L'*é* se change en *è* devant une syllabe muette. *Je pète, tu pètes, il pète*, etc. Faire un pet. Une personne bien élevée ne se permet jamais de péter dans une compagnie.

— Loc. prov., fig. et bass. *Péter plus haut que le cul.* Entreprendre des choses au-dessus de ses forces; prendre des airs au-dessus de son état. Il ne faut pas péter plus haut que le cul. Il a pété plus haut que le cul.

— Éclater avec bruit, en parlant d'une arme à feu, du bois qui brûle et de certaines choses qui font un bruit subit et éclatant. Le sel et le laurier, jetés dans le feu, pètent. Le bois de chêne pète dans le feu. Cette bouteille de vin de Champagne pètera bien. Ce vin mousseux a tant de force qu'il fait péter toutes les bouteilles. Les cordes de cette harpe ont presque toutes pété.

— Fig. Crever avec détonation. Son fusil, son pistolet lui a pété dans les mains.

— Loc. prov. et fig. *Péter dans la main.* Manquer à ses promesses, à ses engagements dans l'occasion. Cet homme m'a fait les plus belles promesses, ce qui ne l'a pas empêché de me péter dans la main. ‖ Dans un sens analogue, on dit : *J'avais pour dix mille francs de billets qui m'ont pété dans la main.* C'est-à-dire, dix mille francs que j'ai perdus, qui n'ont point été payés.

— *La gueule du juge en pètera.* Se dit d'une affaire dans laquelle on ne veut pas d'accommodement. Il faut que la gueule du juge en pète.

— Au physique, on dit *La tête me pète*, lorsqu'on éprouve une douleur lancinante et une sorte de bouillonnement interne qui ferait croire que la tête va éclater, se partager.

— Se dit aussi au moral, quand la tête est fatiguée outre mesure par l'application, par le trouble.

PETERBOROUGH. Géogr. Ville d'Angleterre, comté de Northampton; 8,500 hab.

PÉTERHOV. Géogr. Maison de plaisance des empereurs russes, bâtie par Pierre Ier sur le golfe de Finlande, à 30 kilom. au S. de Saint-Pétersbourg.

PÉTERS (Hugues). Puritain célèbre, né à Foway, dans le pays de Cornwall, en 1599; fut mis au nombre des complices de Cromwell, après la restauration, et exécuté le 16 octobre 1660.

PÉTERSBOURG ou **SAINT-PÉTERSBOURG.** Géogr. Capitale de l'empire de Russie, fondée en 1703, par Pierre le Grand, sur la Néva, près de l'embouchure de ce fleuve qui la divise en deux et que l'on traverse sur des ponts de bateaux. Elle concentre plus de la moitié du commerce de la Russie; elle est bien bâtie et l'on y trouve toutes les jouissances du luxe. Sa population est de 450,000 habitants, parmi lesquels on compte trois fois plus d'hommes que de femmes.

PETERSBURG. Géogr. Ville des États-Unis, dans la Virginie; 7,000 hab.

PÉTERSINISTE. s. m. Hist. relig. Membre d'une petite secte de millénaires, fondée par Pétersin, en Allemagne, au XVIIIe siècle. Les pétersinistes croyaient que Jésus-Christ avait deux natures humaines, dont l'une était antérieure à la création; qu'il régnerait mille ans sur la terre, et que les démons eux-mêmes jouiraient finalement du bonheur céleste.

PÉTERWALDEIN ou **PÉTERWARADEIN.** Géogr. Ville forte de l'empire d'Autriche, chef-lieu de la Slavonie militaire sur le Danube; 4,000 hab. ‖ Hist. *Bataille de Péterwardein.* Victoire remportée sur les Turcs par les armées combinées de l'empereur d'Allemagne et de la république de Venise, sous les ordres du prince Eugène, le 1er août 1716.

PÉTÉSIE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes monopétalées, régulières, de la famille des rubiacées, comprenant des arbrisseaux qui croissent en Amérique et sur les montagnes de la Cochinchine. Pétésie tomenteuse. Pétésie trifide.

PÉTEUR, EUSE. s. Celui, celle qui pète, qui a l'habitude de péter.

— Fig. Personne lâche, faible, poltronne. C'est un péteur. On l'a chassé honteusement comme un péteur. Le peuple dit *péteux* au masculin, au lieu de *péteur*.

PÉTEUSE. s. f. Zool. Un des noms de l'agami.

PÉTEUX. s. m. Zool. Nom vulgaire du proyer.

PÉTHION DE VILLENEUVE (Jérôme). Avocat, né à Chartres en 1759; fut député aux États-généraux de 1789; succéda à Bailly en novembre 1791, dans la charge de maire de Paris; fomenta l'insurrection du 20 juin 1792; fut député d'Eure-et-Loire à la Convention nationale, qu'il présida le premier; vota pour la mort du roi, mais avec appel et sursis; fut enveloppé dans la proscription du parti de la Gironde, et trouvé à moitié dévoré par les loups dans les landes de St-Émilion, en 1794.

PÉTHOLE. s. f. Erpét. Espèce de couleuvre d'Afrique.

PÉTIANELLE. s. f. (pr. *pé-cia-nè-le*). Agric. Variété de froment.

PÉTIGLIANO. Géogr. Petite ville du grand-duché de Toscane, dans la province de Sienne; autrefois chef-lieu d'un comté; 2,000 hab.

PETILIA (Loi). Hist. rom. Loi décrétée à Rome sur la demande des deux tribuns du peuple, nommés l'un et l'autre *Quintus Petilius.* En vertu de cette loi, qui ordonnait des perquisitions judiciaires sur ce qu'étaient devenus les trésors ravis à Antiochus pendant la guerre d'Asie, L. Corn. Scipion, frère de l'Africain, fut condamné comme concussionnaire.

PÉTILIE. Géogr. anc. Ville du Brutium, à l'E.; capitale de la Lucanie, du temps de Strabon. Aujourd'hui, *Strongoli.*

PÉTILIEN. s. m. Hist. relig. Membre d'une secte donatiste, dont Petilianus, faux évêque de Cyrrha, fut le chef.

PÉTILLANT. part. prés. du v. Pétiller. (pr. *pé-ti-yan*). Qui pétille. Il est invariable. Des bûches de chêne pétillant dans le feu. Une liqueur pétillant dans les verres.

PÉTILLANT, ANTE. adj. (pr. *pé-ti-yan, an-te*). Qui a la vertu de pétiller. Feu pétillant. Vin pétillant.

. . . Sa femme vigilante
Préparait du sarment la flamme *pétillante.*
(Delille.)

Et les nymphes des forêts
D'un jus *pétillant* et frais
Arrosent le vieux Silène. (J.-B. Rousseau.)

— Qui brille avec éclat. Des yeux pétillants.

— Fig. Un esprit pétillant. Une imagination pétillante. Un caractère pétillant.

— *Pétillant de.* Des yeux pétillants d'esprit. Un sang pétillant d'impatience.

PÉTILLEMENT. s. m. (pr. *pé-ti-ye-man*). Action de pétiller, effet de cette action. Le pétillement du sel, du sarment dans le feu. Le pétillement du salpêtre. Les pétillements d'un vin mousseux.

— Par analogie, Vif éclat. Le pétillement des yeux.

— Fig. Pétillement d'esprit. Il est inusité dans ces deux dernières acceptions.

PÉTILLER. v. n. 1re conj. (pr. *pé-ti-yé*). Éclater avec un bruit sec et répété. Le feu pétille. Le sel pétille quand on le jette sur le feu. Les feuilles de laurier pétillent dans le feu.

— En parlant du vin, de la bière et de certaines liqueurs, Produire, par le contact de l'air, un effet semblable à celui de la fermentation. Le vin de Champagne mousseux, la bière mousseuse pétille dans les verres.

— *Pétiller d'ardeur, de courage, d'indignation, de colère*, etc. Manifester par des gestes et des regards qu'on est plein d'ardeur, de courage, etc. Se dit dans cette acception de toutes les passions qui exaltent, qui transportent, qui se révèlent par des mouvements violents, par des signes énergiques. Je *pétille* d'indignation. (Volt.) Ses yeux *pétillaient* d'impatience. (J.-J. Rouss.)

— Dans un sens analogue. Le sang *pétille* dans mes vieilles veines en vous parlant de lui [illegible]

— Fig. *Le sang lui pétille dans les veines.* Il a le sang vif, il est ardent, impétueux.

— Être vivement excité. Une femme de ville entend-elle le bruissement d'un carrosse qui s'arrête à sa porte, elle *pétille* de goût et de complaisance pour quiconque est dedans, sans le connaître. (La Bruy.)

— Dans un sens métaphorique. Briller avec éclat, étinceler. Des yeux qui pétillent. Des diamants, des pierreries qui pétillent.

. . . . Un feu séditieux
Fait bouillonner mon sang et *pétiller* mes yeux.
(Boileau.)

— Fig.

C'est peu qu'en un ouvrage où les fautes fourmillent,
Des traits d'esprit semés de temps en temps pétillent.
(Boileau.)

— Dans un sens analogue. Pétiller d'esprit,

d'imagination ; avoir, annoncer un esprit vif et brillant. Cet enfant pétille d'esprit. Votre style pétille d'esprit.

— *Pétiller de faire quelque chose.* Avoir une extrême impatience de faire cette chose. Il pétille de parler. Il pétille d'aller à la promenade. Il pétille de charger l'ennemi.

— Absol. S'impatienter. Je pétille, je n'y tiens plus.

PÉTILLÈRES. s. f. pl. (pr. *pé-ti-yère*). Techn. Se dit, chez les gantiers, des parties d'une peau dont les pores sont moins serrés.

PÉTILLEUX, EUSE. adj. (pr. *pé-ti-yeu, yeuse*). Qui pétille. Ferment pétilleux.

PÉTIMBE. s. m. Ichthyol. Un des noms vulgaires de la fistulaire pipe.

PÉTIOLACÉ, ÉE. adj. (pr. *pé-cio-la-cé ;* rad. lat. *petiolus*, pétiole). Bot. Qui doit son origine à un pétiole. Bourgeons pétiolés. Boutons pétiolés.

PÉTIOLAIRE. adj. des 2 g. (pr. *pé-cio-lè-re ;* rad. *pétiole*). Bot. Qui croît sur le pétiole. Fleurs pétiolaires. ‖ Qui croît aux environs du pétiole. Stipules pétiolaires. ‖ Qui consiste en des pétioles prolongés. Vrilles pétiolaires. ‖ Qui a les feuilles pétiolées. Renoncule pétiolaire.

PÉTIOLATION. s. f. (pr. *pé-cio-la-ci-on ;* rad. *pétiole*). Bot. État des feuilles qui sont pourvues d'un pétiole.

PÉTIOLE. s. m. (pr. *pé-cio-le ;* du lat. *petiolus*, petit pied). Bot. Espèce de support situé à la base de la feuille, dont il soutient la partie plane, et qui est formé de fibres séparées de la tige, mais non encore épanouies. Le pétiole est vulgairement appelé *queue*.

— Entom. Partie étroite par laquelle l'abdomen de quelques hyménoptères est uni avec le tronc.

PÉTIOLÉ, ÉE. adj. (pr. *pé-ci-o-lé ;* rad. *pétiole*). Bot. Qui est muni d'une pétiole. Feuille pétiolée.

— Entom. *Cellule pétiolée.* Cellule cubitale de l'aile des insectes, quand elle est produite par la bifurcation inférieure d'une nervure transversale qui ressemble à un V renversé, de sorte qu'on la dirait surmontée d'un tige ou d'un pétiole.

PÉTIOLÉEN, ÉENNE. adj. (pr. *pé-cio-lé-in ;* rad. *pétiole*). Bot. Qui provient de la dégénérescence du pétiole. Feuilles pétioléennes. Pérules pétioléennes.

PÉTIOLULAIRE. adj. des 2 g. (pr. *pé-cio-lu-lè-re*, rad. *pétiolule*, diminut. de *pétiole*). Bot. Qui naît sur un pétiolule. Stipules pétiolulaires.

PÉTIOLULE. s. m. (pr. *pé-cio-lu-le ;* dimin. de *pétiole*). Bot. Pétiole particulier de chaque foliole dans une feuille composée.

PÉTIOLULÉ, ÉE. adj. (pr. *pé-cio-lu-lé*). Bot. Qui est muni de pétiolules ou qui est porté sur un pétiolule. Folioles pétiolulées.

PÉTIOLULEUX, EUSE. (pr. *pé-cio-lu-leu*). Bot. Qui a de très-longs pétiolules. Plante pétioluleuse.

PÉTIONVILLE. Géogr. Ville de l'île d'Haïti, départ. de l'Ouest, à 12 kilom. de Port-au-Prince. Elle tire son nom du président *Petion*.

PETIOT, IOTE. adj. et s. Diminutif de Petit. Ce terme n'est pas tout à fait hors d'usage ; on s'en sert encore dans la conversation familière. Dors, *pétiot*, sur le sein de ta mère. (Clot. de Surv.)

PETIT, ITE. adj. (pr. *pe-ti ite ;* du vieux mot lat. *petilus*). Exigu, de peu d'étendue ou de volume. C'est le corrélatif et l'opposé de Grand. Un petit homme. Une petite femme. Un petit cheval. Un petit chien. Un petit jardin. Une petite maison. Une petite chambre. Une petite cour. Un petit espace. Une petite ville. Un petit pâté. Un petit livre. Une petite lettre. Un petit morceau de pain. C'est un *petit* village ou plutôt un hameau. (Boil.) Ce royaume était *petit* et pauvre. (Volt.) Que la terre est *petite* à qui la voit des cieux ! (Del.) Le coryphène plumier est couvert de *petites* écailles. (Lacépède.) Le spare pagel a deux rangées de dents *petites*. (Id.) Les femmes sauvages sont toutes plus *petites* que les hommes. (Buff.)

— Au physique ou au moral. Qui est peu considérable, peu important en soi. Qui est moindre, comparativement à des choses de la même espèce, du même genre. Une petite fortune. Un petit ménage. Mener un petit train. Faire une petite dépense. Marcher à petites journées. Aller au petit pas. Faire ses affaires à petit bruit. Prendre, porter le petit deuil. Rendre à quelqu'un un petit service. Le sage est grand dans les plus petites choses [illegible] rien de petit pour le cœur. Ils ont tous une même origine, et cette origine est *petite*. (Boss.) Son caractère est noble et facile, inspire le respect et la crainte, et fait que les princes nous paraissent grands et très-grands, sans nous faire sentir que nous sommes *petits*. (La Bruy.) Les postes éminents rendent les grands hommes encore plus grands, et les *petits* encore plus *petits*. (Fléch.) Les *petites* passions ne prennent jamais le change et vont toujours à leur fin. (J.-J. Rouss.) On affaiblit les grandes choses quand on les compare aux *petites*. (Volt.) On est toujours *petit* quand on n'est grand que par la vanité. (Mass.) Tout ce qui est plus élevé que lui le fait paraître *petit* à ses yeux. (Id.) Il est le secret de s'ôter à lui-même une partie de sa grandeur, et de rendre la royauté *petite* à ses yeux. (Fléch.)

— Il sert à marquer une faible quantité numérique, par opposition à Nombreux. Un petit nombre de personnes. Une petite quantité de gens. Une petite somme d'argent. Le nombre des hommes qui pensent est petit.

— Débile, faible. Une petite complexion. Une petite constitution. Un petit tempérament.

— *Porter de petits cheveux.* Porter les cheveux courts. ‖ *Porter un petit collet, le petit collet.* Etre habillé en ecclésiastique.

— *C'est une petite tête, c'est un petit génie.* Se dit d'un homme dont les facultés intellectuelles sont très-bornées.

— *C'est un petit esprit.* Se dit d'un homme minutieux qui attache de l'importance à des riens. Se dit aussi d'un homme qui a des sentiments peu élevés, peu généreux, peu nobles.

— *Se faire petit.* Se placer, s'arranger de manière à occuper le moins de place qu'il est possible.

— Fig. Éviter l'éclat. Ne point chercher à occuper les autres de soi, à attirer sur soi les regards.

— *Se faire petit, être petit devant quelqu'un.* S'abaisser devant lui par respect ou par crainte.

— Dans un autre sens, *Être petit devant quelqu'un.* Ne paraître rien devant lui. Perdre beaucoup à lui être comparé. Tout ce qu'il y a de plus grand dans le monde est petit devant Dieu.

— *Cela est petit, cela est bien petit.* Cela est peu noble, peu généreux ; cela est bas. Se venger d'un subordonné en lui faisant perdre sa place, c'est bien petit.

— *Le petit peuple.* Le bas peuple, la dernière classe de la société. ‖ *Des gens de petite étoffe, de petites gens.* Des gens d'humble condition.

— Pop. *Le petit monde.* Par opposition au grand monde, aux personnes considérables et opulentes. Un grand seigneur qui se respecte, se gardera bien de mépriser le petit monde.

— *La petite pointe du jour.* La première pointe, la première et par conséquent la plus faible apparence de jour.

— Tact. milit. *La petite guerre.* Celle qui se fait par petites masses, dans le but d'observer, d'incommoder, de harceler l'ennemi. ‖ Dans un autre sens, Simulacre de guerre, dans lequel des corps d'une même armée manœuvrent et combattent les uns contre les autres, en tirant seulement à poudre.

— Exprime quelquefois une idée d'affection, de tendresse, sans aucun rapport à petitesse. C'est ainsi que des époux s'appellent familièrement, *Mon petit homme, ma petite femme*, ou même simplement, *mon petit, ma petite.*

Hélas ! petits moutons, que vous êtes heureux !
Vous paissez dans nos champs, sans soucis, sans alarmes.
(Mme Deshoulières.)

— *En être aux petits soins avec quelqu'un.* Avoir pour lui des attentions recherchées, délicates.

— S'emploie quelquefois par mépris ou dénigrement. Je suis bien aise que ce *petit* Clément, sa malignité et ses bévues, vous aient révolté comme moi. (Volt.) Mais, mon *petit* monsieur, prenez-le un peu moins haut. (Mol.) C'est un *petit* monsieur rempli de suffisance. (Destouches.)

— Se joint, en composition, à plusieurs substantifs. *Petit-gris, petit-maître, petites-maisons*, etc. V. chacun de ces mots.

PETIT, ITE. s. Terme de caresse ou de familiarité, en parlant des enfants. Venez-çà, mon petit. Cher petit, donnez-moi cela. Pauvre petit, vous êtes bien malade. Votre petite garde-t-elle encore le lit ? Je suis ravi de la santé des Pichons, le *petit petit*, c'est-à-dire, le gros gros, est un enfant admirable. (Mme de Sév.)

— Au plur. *Les petits.* Le peuple, par opposition aux Grands, aux gens riches et puissants. Descendre jusqu'aux *petits* est le plus sûr moyen de s'égaler aux grands. (Card. de Retz.) Les *petits* sont chargés de mille vertus inutiles ; ils n'ont pas de quoi les mettre en œuvre. (La Bruy.) Dieu se décharge sur les grands du soin des faibles et des *petits*. (Mass.) Nous ne serions pas grands sans les *petits*. (Marie Leckzinska.)

Seule, à quelle servitude
Tes jours sont-ils assujétis !
Notre sort est beaucoup plus rude
Chez les grands que chez les petits. (Moutan.)

Les petits en toute affaire
Esquivent fort aisément ;
Les grands ne le peuvent faire. (La Fontaine.)

— Animal nouvellement né. Les petits d'une lionne. Les petits d'une chienne. Les petits d'une tourterelle. Dieu la prenant sur ses ailes, comme l'aigle prend ses *petits*. (Boss.) Une poule devenue mère empressée autour des *petits* qu'elle [illegible] leur pâture. (Bac.) ‖ N'a point de féminin dans cette acception.

— *En petit.* loc. adv. En raccourci. Un modèle en petit. Un portrait en petit. Ce monument est Saint-Pierre de Rome en petit. C'est l'effet d'un art consommé, de réduire en *petit* tout un grand ouvrage. (Boss.)

— *Du petit au grand.* loc. adv. Par comparaison des petites choses aux grandes. Ne pas faire de différence du petit au grand. Argumenter, conclure du petit au grand. Pour juger du petit au grand. A raisonner du petit au grand. Quiconque a le génie de son art, passe aisément du petit au grand. (Volt.)

— *Petit à petit.* loc. adv. Faire sa fortune petit à petit. Petit à petit l'oiseau fait son nid.

— *Un petit, petit.* Se disait anciennement pour Un peu. Les Crupélaires les arrêtèrent un *petit*. (Cl. Fauchet.) Je commence à mon tour à le croire un *petit*. (Mol.) Qui l'aura n'aura pas *petit*. (Fabliaux de Barbazan.)

— *Un petit de*, se disait aussi pour *Un peu de.* Après que le roi eut séjourné un *petit* de temps dans la ville de Reims, il s'en alla. (Chron. de Monstrelet.)

La rose est belle, et soudain elle passe ;
Le lis est blanc et dure peu d'espace ;
La violette est bien belle au printemps,
Et se vieillit en un petit de temps. (Baïf.)

‖ Art culin. *Petits pieds.* Les grives, cailles, ortolans, et autres oiseaux d'un goût délicat.

— Techn *Petit-coup.* Espèce de vis dont la tête a une éminence sur laquelle on dirige le bout d'un crochet inférieur de l'abattant du métier à bas. ‖ *Petits-coups.* Mouvements dirigés pour égaliser les nouvelles boucles dans les becs des aiguilles du métier à bas.

— Comm. relig. *Petits frères bis.* Frères mineurs, cordeliers. ‖ Hist. *Petits-suisses.* V. SUISSE. ‖ Jeu. *Petit jan.* Se dit, au trictrac, de la table même où se fait le petit jan.

— Bot. Cet adjectif se joint à un très-grand nombre de substantifs pour désigner une multitude d'espèces d'animaux et de plantes, dont nous donnons les plus usités. *Petit androsacé.* L'agaric androsacé. ‖ *Petit aurore, et bleu.* Petit agaric appartenant à la famille des glaireux. ‖ *Petit bijou blanc de lait.* Agaric qui fait partie des entonnoirs mous. ‖ *Petit baume.* Le croton porte-baume. ‖ *Petit bois.* Le chèvrefeuille des Alpes. ‖ *Petit cèdre.* Le genévrier oxycèdre. ‖ *Petit cerisier d'hiver.* La morelle faux piment. ‖ *Petit château de Sénart.* Espèce de champignon qu'on rencontre dans la forêt de Sénart. ‖ *Petit château à truffe.* Agaric qui croît en Italie. ‖ *Petit chêne.* La germandrée chenette. ‖ *Petit cyprès.* L'aurone et la santoline. ‖ *Petit houx.* Le fragon. ‖ *Petit mousseron tige noire.* Espèce d'agaric. ‖ *Petit muguet.* L'aspérule odorante. ‖ *Petit papillé.* Espèce d'agaric. ‖ *Petite centaurée.* La gentiane centaurée. ‖ *Petite consoude.* Le pied d'alouette consoude. ‖ *Petite digitale.* La gratiole officinale. ‖ *Petite feuille morte.* Espèce d'agaric. ‖ *Petite joubarbe.* L'orpin brûlant. ‖ *Petite orge.* La cévadille. ‖ *Petite oseille.* L'oxalide oseille. ‖ *Petite soucoupe olivâtre.* Espèce d'agaric. ‖ *Petites clochettes.* Petits agarics qui doivent leur nom à leur chapeau en forme de clochette.

— Ornith. *Petit azur.* Gobe-mouche bleu des Philippines. ‖ *Petit bœuf.* Nom vulgaire du roitelet. ‖ *Petit chanteur de Cuba.* La passerine musicienne. ‖ *Petit chêne.* Espèce de linotte du Nord. ‖ *Petit colibri.* Nom des oiseaux-mouches. ‖ *Petit coq.* Espèce de gobe-mouche qui a la queue arquée comme celle du coq. ‖ *Petit coq doré* ou *petit doré.* Le roitelet. ‖ *Petit criard.* Nom vulgaire du sterne ou hirondelle de mer pierre-garin. ‖ *Petit deuil.* La mésange du Cap. ‖ *Petit duc.* Le scops. ‖ *Petit hibou.* La chevêche. ‖ *Petit moine.* La mésange charbonnière. ‖ *Petit mouchet.* La fauvette d'hiver ou traine-buisson. ‖ *Petit paon sauvage.* Le vanneau commun. ‖ *Petit passereau.* Le friquet. ‖ *Petit pierrot.* Le pétrel pélagique. ‖ *Petit pillery* ou *guillery.* Le moineau friquet. ‖ *Petit pinson des bois.* Le gobe-mouche noir à collier. ‖ *Petit prêtre.* Le rossignol de muraille. ‖ *Petit vic.* Le tyran pipiri. ‖ *Petit roi patau.* Le troglodyte. ‖ *Petit simon.* Figuier de l'île Bourbon ‖ *Petit sourd.* La grive de vigne ou mauvis. ‖ *Petit tailleur.* L'orthotome. ‖ *Petite aigrette.* La grue candide. ‖ *Petite alouette de mer.* La guignette. ‖ *Petite ardocelle.* La mésange bleue. ‖ *Petite charbonnière.* La mésange noire. ‖ *Petite cendrille bleue.* La petite mésange bleue. ‖ *Petite jaseuse.* La perruche tirica. ‖ *Petite mauve.* La mouette cendrée. ‖ *Petite passe privée.* Le mouchet, ou la fauvette d'hiver. ‖ *Petite pie des Indes.* Pie-grièche noire du Bengale. ‖ *Petite de terre.* Le guignard. ‖ *Petite vie.* La sittelle à huppe noire de la Jamaïque.

— Ichthyol. *Petit monde.* Le tétrodon ocellé. ‖ *Petite tête.* V. LEPTOCÉPHALE.

— Entom. *Petit-deuil.* La teigne du fusain. ‖ *Petit-gris.* Espèce de phalène des environs de Paris.

— Conchyl. *Petit âne.* Nom marchand de la porcelaine à selle. ‖ *Petit plomb d'or.* Le strombe poule. ‖ *Petit soleil.* Le sabot moletté. ‖ *Petite bouche.* L'ovule verruqueuse. ‖ *Petite operculée aquatique.* Le cyclostome sale. ‖ *Petite oreille de Midas.* L'auricule de Judas. ‖ *Petite vérole.* La porcelaine grenue.

PETIT (Jean-Louis). Chirurgien célèbre, membre de l'Académie des sciences, né à Paris en 1674, mort en 1750 ; fut successivement de [illegible] l'Académie royale de chirurgie. On lui doit plusieurs ouvrages importants et une foule d'instruments d'une grande utilité. ‖ PETIT (Antoine). Célèbre médecin, membre de l'Académie des sciences, né à Orléans en 1718, mort en 1794 ; se distingua comme professeur et comme praticien, et fonda deux chaires à la faculté de médecine : l'une d'anatomie, pour Leclerc, et l'autre de chirurgie, pour Corvisart.

PETIT-BARBAGE. s. m. Comm. Sorte de linge ouvré.

PETIT-BLANC. s. m. Métrol. Ancienne monnaie d'argent française.

PETIT-BOURG. Géogr. Hameau du département de Seine-et-Oise, à 8 kilom. de Corbeil. Le château de Petit-Bourg a été transformé en une colonie agricole pour les enfants pauvres des départements de la Seine et de Seine-et-Oise.

PETIT-CANON. s. m. Imprim. Sorte de caractère. V. CANON.

PETIT-CORPS. s. m. Anc. cout. Se disait, à Beauvais, d'un ouvrier qui ne fabriquait que de la serge.

PETIT-DEUX. s. m. Techn. Nom qu'on donne, dans les raffineries, aux pains de sucre pesant un kilogramme.

PETITEMENT. adv. En petite quantité. Il a récolté des grains, mais petitement. Il a du bien, mais petitement.

— A l'étroit. Être logé petitement.

— Pauvrement, mesquinement. Vivre petitement. Traiter un convive petitement. Vous saurez donc que mon bon maître me paye *petitement* mes gages. (Bruéys.)

Notre docteur égalait sa moitié
Petitement, enfin c'était pitié. (La Fontaine.)

— Médiocrement. Nous nous sommes petitement amusés à cette partie de plaisir, à ce concert, à ce drame, etc.

— Avec petitesse, sans élévation, sans noblesse. Penser bien petitement. Se venger d'un ennemi bien petitement.

PETITE-OLONNE. s. f. Comm. Sorte de toile de chanvre écrue, propre à faire des voiles de navire.

PETITES-MAISONS. Hist. Nom d'un hôpital où, dans les premières années de la Révolution, on renfermait encore les fous. L'hôpital des Petites-Maisons fut fondé par la ville de Paris, d'abord, en 1497, sous le nom de *Maladrerie de St-Germain*, pour y traiter les malades attaqués du mal de Naples, jusqu'alors inconnu en France ; ce qui dura jusqu'en 1544 ; enfin, en 1557, l'hôtel de ville y établit un hôpital pour les pauvres infirmes, pour les enfants malades de la teigne, pour les femmes sujettes au mal caduc, pour les fous et les insensés. On nomme cet hôpital *les Petites-Maisons*, parce que les cours qui le composent sont entourées de petites chambres ou loges fort basses qui servent de logements à plus de quatre cents vieilles gens qui sont à l'aumône du grand bureau des pauvres, etc., etc. (Hurtaut.) Nos folies de libéralités sont parvenues au comble de toutes les *Petites-Maisons* du monde. (Mme de Sév.) Il est des gens qui vont toujours droit devant eux sans regarder à droite ou à gauche ; ce chemin mène aux *Petites-Maisons*. (Grimm.)

Heureux si, de son temps, pour de bonnes raisons,
La Macédoine eût eu des Petites-Maisons. (Boileau.)

— On a aussi donné le nom de *Petites-Maisons* à des lieux de rendez-vous de galanterie ; c'était ce que nous appelons aujourd'hui des *maisons à partie*.

— Fig. *Envoyer quelqu'un aux Petites-Maisons.* Le regarder comme un fou, le traiter de fou. ‖ On dit aussi dans le même sens, *Envoyer quelqu'un à Charenton.* V. CHARENTON.

PETITESSE. s. f. (rad. *petit*). Exiguïté d'étendue, de volume. La petitesse d'un vase. La petitesse d'un appartement, d'un jardin, d'une ville. La petitesse de la taille d'une personne. La petitesse du caractère d'un livre. La nature n'est pas bornée par la *petitesse* de l'espace. (B. de St-P.) La *petitesse* des étoiles n'est qu'apparente. (Libes.)

— Fig. Une fausse grandeur qui est *petitesse*. (La Bruy.)

— Modicité. La bonne volonté de celui qui donne rachète la petitesse du don.

— Faiblesse, bassesse. Petitesse de cœur. Petitesse d'âme. L'homme, toutes les fois qu'il considère sa petitesse, ne saurait assez s'humilier devant Dieu. Vous avez mis dans cette action bien de la petitesse de cœur. Étrange petitesse d'âme. A la cour, à la ville, mêmes passions, mêmes faiblesses, mêmes *petitesses*. (La Bruy.) La plus brillante fortune ne mérite point ni le tourment que je me donne, ni les *petitesses* où je me surprends. (Id.) La *petitesse* d'esprit est bien voisine de la méchanceté. (Encycl.)

— Dans un sens moins rigoureux, Défaut d'élévation, de générosité dans les sentiments ; vulgarité d'âme. L'esprit de parti abaisse les plus grands hommes jusqu'aux *petitesses* du peuple. (La Bruy.) Je voudrais qu'ils ne tombassent pas dans des *petitesses* indignes de la haute réputation qu'ils avaient acquise. (Id.) Des héros de roman fuyez les *petitesses*. (Boil.)

— Esprit de minutie. Un homme plein de petitesses. La *petitesse* d'esprit fait l'opiniâtreté. (La Rochef.)

— Se dit quelquefois des actions mêmes qui dénotent la petitesse du cœur, de l'âme, de l'esprit [illegible] lesse. Je ne doute point qu'un favori ne se trouve souvent confus et déconcerté des bassesses, des *petitesses* de la flatterie, des soins superflus et des attentions frivoles de ceux qui le courent, qui le suivent et qui s'attachent à lui comme ses viles créatures. (La Bruy.) La superstition et les *petitesses* n'y déshonoraient point la vertu. (Boss.)

PETITET, ETTE. adj. et s. Diminutif de Petit. Il est tout à fait hors d'usage.

PETITE-TERRE. Géogr. Nom de deux petites îles à la pointe orientale de la Guadeloupe. On y trouve un bon mouillage.

PETITE-VÉROLE. s. f. Pathol. Nom vulgaire de la variole. V. VARIOLE.

PETIT-FILS. s. m. Le fils du fils ou de la fille par rapport à l'aïeul ou à l'aïeule. On dit, dans le même sens, *petite-fille* au féminin. ‖

Arrière-petitfils, arrière-petite-fille. Les enfants du petit-fils ou de la petite-fille, par rapport au bisaïeul ou à la bisaïeule.

PETIT-FOND. s. m. Mar. Dessous d'un bâtiment. ‖ *Être mouillé sur un petit-fond.* Se dit lorsqu'un bâtiment touche presque le fond de l'eau.

PETIT-GRIS. s. m. Mamm. Variété de l'écureuil commun, de l'Europe septentrionale. Sa fourrure, à la fois chaude et légère, est très-recherchée dans le commerce; elle est très-agréable à l'œil, douce au toucher, d'un joli gris faiblement nuancé de jaune sur tout le dessus du corps, et d'un blanc pur inférieurement. Les poils de la queue, ainsi que ceux du dos, sont annelés de brun sur un fond gris; les oreilles ont un pinceau de poils. ‖ Pl., des *petits-gris.*

— Comm. La fourrure du petit-gris prend elle-même le nom de *petit-gris.* Un manchon de *petit-gris.*

— Se dit aussi d'une sorte de duvet qui se trouve sous les ailes de l'autruche.

PETITIE. s. f. (pr. *pé-ti-ci*). Bot. Genre de plantes dicotylédones à fleurs complètes, monopétalées, de la famille des verbénacées, originaire de l'île de Saint-Domingue.

PÉTITION. s. f. (pr. *pé-ti-cion*; du lat. *petitio*; formé de *petere*, demander). Demande par écrit adressée à une autorité supérieure. Rédiger une pétition. Présenter, apostiller une pétition. Une pétition au roi, au ministre, aux Chambres législatives. Faire droit à une pétition. Appuyer une pétition. Enregistrer des pétitions.

— Polit. *Droit de pétition.* Droit consacré par la Charte, et en vertu duquel tout Français peut adresser ses réclamations aux Chambres législatives, sur tout ce qu'il croit être dans l'intérêt général ou privé.

— *Commission des pétitions.* Commission composée d'un certain nombre de membres des deux Chambres, pour examiner à tour de rôle les pétitions qui parviennent à leur Chambre respective et en faire le rapport en temps et lieu. Le samedi est le jour consacré à la lecture des pétitions.

— Quand les Chambres accueillent une pétition, elles la renvoient devant qui de droit; si au contraire la pétition n'est pas accueillie, on *passe à l'ordre du jour* sur cette pétition.

— Didact. *Pétition de principe.* Défaut de raisonnement qui consiste à poser en fait, à alléguer pour preuve ce qui fait l'objet même de la question. Faire une pétition de principe. Ne pas s'apercevoir que l'on tombe dans une pétition de principe.

— Hist. ecclés. Formule de profession solennelle des vœux monastiques, dans la règle de saint Benoît.

— Jurispr. Réclamation, demande. ‖ *Pétition d'hérédité.* Action par laquelle l'héritier légitime ou le légataire universel demande que celui qui détient une portion de l'héritage soit obligé de la délaisser. La pétition d'hérédité se prescrit par trente ans.

— Hist. angl. *Pétition des droits.* Célèbre requête formée par les chefs patriotiques du Parlement anglais de 1628, et adoptée par Charles Ier, le 7 juin. L'adoption de cette pétition fut suivie de vives querelles, et amena les onze ans de gouvernement sans Chambre, qui à leur tour donnèrent naissance à la révolution républicaine, de 1644 à 1660.

PÉTITIONNAIRE. s. des 2 g. (pr. *pé-ti-cio-nère*; rad. lat. *petere*, demander). Celui, celle qui présente une pétition. Appuyer, rejeter la demande du pétitionnaire.

PÉTITIONNER. v. n. 1re conj. (pr. *pé-ti-cio-né*; rad. lat. *petere*, demander; d'où *petitio*, demande, pétition). Présenter une pétition.

PETITISSIME. adj. superl. des 2 g. (pr. *pe-ti-ti-ssime*). Très-petit. S'emploie par plaisanterie, dans la familiarité de la conversation ou dans le style épistolaire. La philosophie n'a pas empêché qu'on ait incendié le livre de Jean-Jacques à Genève; mais ç'a été une affaire de parti dans la petitissime république. (Volt.) ‖ On dit aussi *parvulissime.*

PETIT-LAIT. s. m. Partie séreuse du lait, qu'on obtient en faisant cailler du lait au moyen de la présure ou d'un peu de vinaigre, accélérant la coagulation en plaçant le vase sur les cendres chaudes, et augmentant graduellement la chaleur dès que le lait commence à se cailler, de manière cependant que la liqueur ne bouille pas, et transvasant ensuite le sérum. Pour l'obtenir pur, on clarifie le liquide en le faisant [illegible] blanc d'œuf bien battu et un atome de vinaigre. Le petit-lait est formé d'eau, de sucre, de lait, de sels et d'une petite quantité de caséum en dissolution; il est liquide, transparent, d'un jaune verdâtre, d'une saveur douce, et s'aigrit facilement à l'air. A l'état frais, on l'administre comme adoucissant et laxatif.

— Pharm. *Petit-lait d'Hoffmann.* Liquide que l'on obtient, lorsqu'on traite par l'eau bouillante le lait évaporé jusqu'à consistance presque solide. Ce médicament ne présente pas les mêmes avantages que le petit-lait ordinaire.

PETIT-MAÎTRE. s. m. Jeune homme qui affecte un air avantageux, un ton tranchant, des manières libres et étourdies. Le petit-maître va au-devant des modes, et leur fait une cour assidue. [illegible] Un petit-maître est l'espèce la plus ridicule qui rampe avec orgueil sur la surface de la terre. (Volt.)

— Hist. Membre d'un parti, à la tête duquel se placèrent Condé, le prince de Conti son frère, et le duc de Longueville, tous trois séparés de la Fronde. On appelait la cabale de Condé le parti des *petits-maîtres*, parce qu'ils voulaient être les maîtres de l'État. Il n'est resté de tous ces troubles d'autres traces que ce nom de *petit-maître*, qu'on applique aujourd'hui à la jeunesse avantageuse et mal élevée, et le nom de *frondeurs* qu'on donne aux censeurs du gouvernement. (Volt.) S'il fallait vous donner l'origine des *petits-maîtres*, vous me croiriez quand je vous dirais: Condé, le vainqueur de Rocroi, était un *grand-maître*; et ces jeunes gens de cour qui s'attachèrent à lui, singes infidèles du grand homme, furent appelés *petits-maîtres.* (De Mayer.)

. . . Ce siècle peu raffiné
N'avait pas encor vu paraître
Un être insolent et borné
Que l'on appelle *petit-maître.* (Sallentin.)

Le *petit-maître* est sémillant,
Badin, brillant
Et folâtre;
Il est semblable à peu près
A nos palais
De théâtre. (***)

— adjectiv. Avoir l'air petit-maître.

PETITE-MAÎTRESSE. s. f. Femme qui a un air avantageux, un ton tranchant et des manières libres. ‖ Pl., des *petites-maîtresses.*

— adjectiv. Avoir l'air petite-maîtresse.

PETIT-MÉTIER. s. m. Pâtiss. Espèce de petites oublies roulées en cornet. ‖ Pl., des *petits-métiers.*

PETIT-NEVEU. s. m. Le fils du neveu ou de la nièce. On dit, dans la même signification, Petite-nièce, au féminin. Ce sont ses petits-neveux, ses petites-nièces.

PÉTITOIRE. adj. f. Anc. jurispr. *Demande pétitoire.* Demande faite pour être déclaré titulaire d'un bénéfice.

— Jurispr. *Action pétitoire.* Celle par laquelle on réclame un droit de propriété sur une chose possédée par un autre.

PÉTITOIRE. s. m. (rad. lat. *petere*, demander; d'où *petitor*, celui qui demande). Jurispr. Demande en justice pour être maintenu ou rétabli dans la propriété d'un immeuble. Demande au pétitoire. Demandeur, défendeur au pétitoire. Se pourvoir au pétitoire. L'article 25 du code de procédure civile dit que le *possessoire* et le *pétitoire* ne seront jamais cumulés, c'est-à-dire qu'on ne pourra pas intenter les deux actions simultanément.

PETITOT (Jean). Célèbre peintre en miniature, né à Genève en 1607, mort en 1691; se fit une grande réputation à la cour d'Angleterre et à celle de France.

PETIT-PARANGON. s. m. Typogr. Caractère dont le corps porte dix-huit points, et dont on fait usage pour les affiches.

PETIT-PIED. s. m. Os d'une forme presque ovale et d'une substance spongieuse, renfermé dans le sabot du cheval.

PETIT-QUÉ. s. m. Impr. Le point et la virgule. L'origine de ce mot vient de ce que, dans les anciennes éditions latines, ce signe indiquait l'abréviation de la conjonction *que*, *neq. nobisq;*.

PETIT-ROMAIN. s. m. Impr. Caractère très-usité, dont le corps porte neuf points.

PETIT-TEXTE. s. m. Impr. Caractère dont le corps porte sept points et demi.

PETIT-VENISE. s. m. Comm. Espèce de linge ouvré qui se fabrique en Basse-Normandie.

PÉTIVÉRACÉ, ÉE, ou **PÉTIVÉRIACÉ, ÉE.** adj. Bot. Syn. de Pétivéré ou Pétivérié.

PÉTIVÈRE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs incomplètes, de la famille des atriplicées, originaire de la Jamaïque et de la plupart des îles de l'Amérique. On se sert des racines de cette plante pour écarter des habits et des étoffes de laine les insectes qui les attaquent. Leur odeur est si pénétrante, qu'elle reste longtemps aux doigts quand on les a maniées. La pétivère alliacée.

PÉTIVÉRÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une pétivère ou Pétivérie. ‖ PÉTIVÉRÉES. s. f. pl. Famille de plantes phytolacées, qui a pour type le genre pétivère.

PÉTIVÉRIE. s. f. Bot. V. PÉTIVÈRE.

PÉTIVÉRIÉ, ÉE. adj. Bot. Syn. de Pétivéré.

PÉTOFFE. s. f. Affaire ridicule, querelle sur des [illegible] de Mme de Sévigné: Votre santé, votre famille, vos sentiments, [illegible] de Lambèse, c'est là ce qui me touche.

PÉTOLE. s. f. Erpét. V. PÉTROLE.

PETON. s. m. (diminutif de pied). Petit pied. Voilà de jolis petons. Ce mot est enfantin et familier.

PÉTONCLE. s. m. Conchyl. Genre de mollusques acéphalophores, lamellibranches, de la famille des arcacées, formé aux dépens du genre arche. Les pétoncles se reconnaissent aisément à leur forme orbiculaire, et surtout à la charnière de leur coquille, qui offre un grand nombre de dents latérales disposées sur une ligne courbe; ils se trouvent vivants dans presque toutes les mers. Pétoncle large. Pétoncle flammulé. Pétoncle ondulé. Pétoncle marbré.

— Bot. *Pétoncle en famille.* Petite espèce d'agaric de la famille des oreilles de terre ou demi-champignons feuilletés.

PETORCA. Géogr. Ville du Chili, province de Quillota, dans les environs de laquelle se trouvent de riches mines d'or.

PÉTORITE, PÉTORITUM ou **PÉTORRITUM.** s. m. (pr. *pé-to-ri-te, pé-to-ri-tomm*). Antiq. Genre de chariot à quatre roues, d'origine gauloise, qui a été employé par les Romains. Il était à l'usage des femmes ou des personnes d'un rang inférieur.

PÉTRA. Géogr. anc. Ville d'Arabie, au N.-O., dans le pays des Nabathéens; elle donnait son nom à l'Arabie Pétrée, et fut, sous les Romains, la métropole de la troisième Palestine.

PÉTRAC ou **PÉTRAT.** s. m. Ornith. Nom vulgaire du friquet et du proyer.

PÉTRACEAU. s. m. Ornith. Nom vulgaire de la canepetière ou petite outarde.

PÉTRARCHISER ou **PÉTRARQUISER.** v. n. 1re conj. (pr. *pé-trar-ki-sé*). Se borner à l'amour platonique, à l'amour de Pétrarque pour Laure.

— Imiter Pétrarque, affecter le genre de ses compositions poétiques.

PÉTRARCHISME ou **PÉTRARQUISME.** s. m. (pr. *pé-trar-kiss-me*). Littér. Affectation de la manière de Pétrarque.

PÉTRARCHISTE ou **PÉTRARQUISTE.** adj. des 2 g. Littér. Qui appartient à Pétrarque, à la manière de ce poëte. Je vois que les bons et anciens poëtes ont évité l'affectation et la recherche des fantastiques élévations espagnoles et *pétrarchistes.* (Montaig.)

PÉTRARQUE (François). Un des plus grands poëtes de l'Italie, né en 1304, à Arezzo, où son père, vieux gibelin et ami de Dante, était exilé. Il vint se fixer à Avignon en 1327, s'éprit d'amour pour la belle Laure de Noves, épouse de Hugues de Sade, pour laquelle il composa des sonnets admirables; fut couronné au Capitole comme le plus grand poëte de son temps, et mourut en 1374.

PÉTRÉ, ÉE. adj. (rad. lat. *petra*, pierre). Bot. Qui naît sur les pierres, sur les cailloux ou dans les terrains pierreux. Stellaire ou stellarie pétrée.

— Entom. Qui se trouve sur les pierres. Insectes pétrés.

— Anat. Qui a la dureté de la pierre. ‖ *Os pétré* ou *apophyse pétrée.* Apophyse pyramidale connue sous le nom de *rocher*, qui est située sur la face cérébrale de l'os temporal. ‖ *Sinus pétré.* Nom donné à quatre sinus veineux de la dure-mère, deux droits et deux gauches, distingués en supérieur et inférieur.

— Géogr. *Arabie pétrée.* Une des trois parties de l'Arabie, au N.-O. Elle était ainsi nommée à cause de Pétra, sa capitale, ou à cause des rochers qui la couvraient en grande partie.

PÉTRÉE. s. f. Bot. Genre de plantes d'Amérique, de la famille des verbénacées, comprenant un petit nombre d'arbres ou d'arbrisseaux volubiles.

PETREAU ou **DRAGEON.** s. m. Bot. Sauvageon qui pousse du pied d'un arbre.

PÉTREAUL. s. m. Anc. art milit. Machine qui lançait des pierres.

PÉTRÉIDE. s. f. (du lat. *Petrus*, Pierre). Littér. Poëme épique sur Pierre le Grand, composé par Thomas.

PÉTREL. s. m. Ornith. Genre d'oiseaux de l'ordre des palmipèdes. Les pétrels ont le bec crochu, les ailes longues; leurs pieds n'ont, au lieu d'un pouce, qu'un ongle pointu implanté dans le talon; ils ne nagent pas, mais dans leur vol rapide, ils effleurent les vagues et courent même sur l'eau. Les pétrels sont de tous les animaux pélagiens ceux qui s'éloignent le plus des côtes; ils ne viennent à terre que pour y faire leurs nids. On les rencontre dans toutes les mers, mais principalement dans les hautes latitudes des mers australes. Le grand pétrel. Le pétrel damier. Le pétrel de la désolation. Le pétrel de tempête.

Seulement, aux confins de ces affreux déserts,
De lugubres *pétrels*, au milieu des orages,
Font ouïr quelquefois leurs cris durs et sauvages.
(Castel.)

PETRETTO-E-BICCHISANO. Géogr. Ch.-lieu de cant., arrondissement de Sartène (Corse); 1,000 hab.

PÉTREUX, EUSE. adj. Anat. Qui a la dureté de la pierre. V. PÉTRÉ.

[illegible] ploie adjectiv. Dieu a eu pitié de nous, puisqu'il connaît nos faiblesses et de quelle masse nous sommes *pétris.* (Boss.)

— *Pétri dans.* Corbinelli est tout *pétri* dans le mystique. (Mme de Sév.)

— *Pétri de.* Un vase pétri d'argile. L'homme est un chétif animal pétri d'un peu de terre. Il y a des âmes sales, *pétries* de boue et d'ordures. (La Bruy.) Moreuval est un garçon *pétri* d'honneur. Il trouve qu'il y aurait de l'infamie à paraître à genoux avec l'uniforme d'un officier prussien. (Volt.) Cet homme de cour, *pétri* de [illegible], était passionné pour le sublime. (Geoffroy.) Cette dame était ce qu'on appelle une beauté toute anglaise, *pétrie* de lis et de roses, de neige et de lait quant aux couleurs, faite de cire à l'égard des bras, des mains, de la gorge et des pieds, mais tout cela sans âme et sans air. (Mme de Gramont.)

Cet embonpoint des plus brillants,
Qui fidèlement m'accompagne,
Est *pétri* de mets succulents,
Et broyé de vin de champagne. (Regnard.)

... Mon maître est fidèle, et son âme est *pétrie*
De la plus fine fleur de la galanterie. (Id.)

La féodalité, monstre *pétri* d'orgueil,
Relève aussi son front au fond de son cercueil.
(L. Belly.)

— *Pétri par.* Tu fus, je crois, *pétri* par les mains de l'amour. (Regn.)

— Fig. et fam. *Se croire pétri d'un autre limon que le reste des hommes.* Se croire d'une nature supérieure à celle des autres.

— *C'est un homme tout pétri de salpêtre.* Se dit d'un homme colère et impétueux. ‖ De même on dit, en bonne ou en mauvaise part, selon que la personne dont on parle excelle en une bonne ou en une mauvaise qualité, *Il est pétri de bonté, tout pétri d'orgueil*, etc., c'est-à-dire, C'est un homme extrêmement bon, ou un homme d'un orgueil insupportable.

PÉTRICHERIE. s. f. Pêch. Tout l'appareil qui sert pour la pêche de la morue, chaloupes, hameçons, couteaux, lignes, etc.

PÉTRICOLE. adj. des 2 g. (ét. lat., *petra*, pierre; *colo*, j'habite). Conchyl. Qui habite dans l'intérieur des pierres. Se dit des coquilles qui se trouvent constamment dans des pierres plus ou moins dures que leurs animaux percent. Il est syn. de Lithophage.

PÉTRIFIANT. part. prés. du v. Pétrifier. Qui pétrifie. Il est invariable. Des sources pétrifiant les corps qui séjournent un certain temps dans leurs ondes.

PÉTRIFIANT, ANTE. adj. Qui a la vertu de convertir en pierre, de produire des pétrifications. Matière pétrifiante. On prétend que la vertu *pétrifiante* confirmée de ce petit coin de terre ne s'étend pas au rivage voisin. (Chateaub.) Ainsi par leur situation au-dessous des autres bancs de pierre calcaire, les bancs de ces anciens marbres ont reçu les couleurs et les sucs *pétrifiants* dont l'eau se charge toujours en pénétrant d'abord la terre végétale. (Buff.)

— Fig. et fam. Qui est stupéfiant, étourdissant. Il est peu usité et d'assez mauvais goût.

PÉTRIFICATION. s. f. (pr. *pé-tri-fi-ka-ci-on*; (ét. lat., *petra*, pierre; *facere*, faire). Minér. Conversion d'une substance organisée en matière pierreuse. Si la substance animale ou végétale qui sert de moule vient à pourrir, la concrétion qui reste paraît une vraie *pétrification*, c'est-à-dire le corps même qui s'est pétrifié, tandis qu'il n'a été qu'incrusté à l'intérieur comme à l'extérieur. (Buff.)

— Corps qui a été changé en pierre ou qui est devenu pierre, et qui ne présente plus la substance même des parties dont il était composé, à la place desquelles on observe une matière étrangère et inorganique, représentant leur structure d'une manière très-fidèle. Les pétrifications se rencontrent de préférence dans les terrains anciens. Quand la substance n'a point été altérée ou changée, les corps se nomment *fossiles.*

— *Pétrifications calcaires* ou *artificielles.* Celles que l'on produit en exposant des coquilles, des végétaux et même des animaux, à des sources qui renferment en dissolution du carbonate de chaux.

PÉTRIFIÉ, ÉE. part. pass. du v. Pétrifier. S'emploie adjectiv. Converti en pierre. Bois pétrifié. Coquilles pétrifiées. Os pétrifiés. C'est avec des morceaux de lave *pétrifiée* que sont bâties la plupart de ces maisons qui ont été ensevelies par d'autres laves. (Mme de Staël.) Les pétrels et les manchots doivent fuir maintenant ces mers concrètes et ces terres *pétrifiées.* (B. de St-P.)

— Fig. Rendre immobile comme la pierre. Rien dans la vie ne doit être stationnaire, et l'art est *pétrifié* quand il ne change plus. (Mme de Staël.)

— Fig. Muet de stupeur, immobile d'étonnement. Pétrifié de surprise, de douleur. Je suis *pétrifié* d'étonnement et de douleur. (Volt.) Le vieillard reste d'abord immobile et comme *pétrifié*; il lâche sa proie, puis s'en retourne lentement dans le même silence et par le même chemin. (Albert de Calvimont.) Eugène était *pétrifié* par l'inépuisable dévouement de cet homme. (De Balzac.)

— substantiv. Vous êtes comme un pétrifié. On dirait un pétrifié.

PÉTRIFIER. v. a. 1re conj. (ét. lat., *petra*, pierre; *facere*, faire). *Je pétrifie*, nous *pétri*[illegible] vous *pétrifiez*. Que nous *pétrifions*, que vous *pétrifiiez*, etc. Changer, convertir en pierre. Il y a des eaux qui *pétrifient*, par succession de temps, les substances animales ou végétales qui y séjournent. (Lav.)

— Par extension.

. . . . Ai-je par un édit
Pétrifié sa veine et glacé son esprit? (Boil.)

— Rendre immobile d'étonnement, de saisissement, jeter dans la plus grande stupeur. La nouvelle de cet affreux malheur l'a pétrifié.

— SE PÉTRIFIER. v. pr. Devenir pierre. Le bois se pétrifie assez promptement dans cette terre.

PÉTRIFIQUE. adj. des 2 g. (ét. lat., *petra*, pierre; *facere*, faire). Qui pétrifie, qui convertit en pierre. Vertu pétrifique.

PÉTRILITHE. s. f. Minér. Variété de feldspath rouge.

PÉTRIN. s. m. (rad. *pétrir*). Techn. Coffre monté sur quatre pieds et ordinairement fermé par un couvercle à charnières, dans lequel on pétrit la farine dont on veut faire le pain. La forme du pétrin est celle d'un parallélipipède; la grandeur dépend de la quantité de pain qu'on veut faire. Le pétrin est en chêne proprement poli à l'intérieur, et sans fentes ni gerçures. Lorsque le pain est cuit et complètement refroidi, on se sert, dans les ménages, du même coffre comme d'une huche ou armoire propre à serrer le pain.

— *Pétrin mécanique*. Sorte de cylindre armé de dents et qu'on fait mouvoir pour pétrir la pâte.

— Fig. et fam. *Être dans le pétrin*. Être dans l'embarras. On dit de même, *Mettre quelqu'un dans le pétrin*. Le mettre dans l'embarras.

PÉTRINAL. s. m. Anc. art milit. Sorte d'arme à feu, intermédiaire entre le mousquet et le pistolet, et qui fut en usage dans le XVIe siècle. On pense que le pétrinal a donné naissance à l'espingole et au mousqueton, armes d'invention moderne.

PÉTRIR. v. a. 2e conj. Techn. Détremper de la farine avec de l'eau, la mêler, la remuer et en faire de la pâte. Pétrir du pain. Pétrir un gâteau. Il y a de graves inconvénients à fabriquer le pain en *pétrissant* la pâte avec les membres. (Fourn.) ‖ *Pétrir sur couche*. Pétrir la pâte lorsqu'il y a encore des pains préparés sur couche. ‖ *Pétrir sur levain*. Tirer un levain nouveau d'un levain plus ancien.

— Absol. Ce boulanger sait bien pétrir, pétrit bien.

— Presser l'argile avec les mains et avec les pieds pour la rendre plus facile à employer. Pétrir de l'argile.

— Fig. Se dit de la formation du premier homme. Dieu a pétri l'homme du limon de la terre.

On dirait que le ciel est soumis à sa loi
Et que Dieu l'a *pétri* d'autre limon que moi. (Boil.)

— Fig. *Dieu nous a tous pétris du même limon*. Il nous a tous faits égaux et de même nature, et nous a doués des mêmes facultés, sans en exclure les mêmes passions et les mêmes faiblesses.

— Façonner le caractère. Imprimer les habitudes morales. De vous et de Mme du Fresnoi, on *pétrirait* une personne dans le juste milieu. (Mme de Sévigné.) Son cœur est pour vous, comme si je l'avais *pétri* de mes propres mains. (Id.)

— *Pétrir dans*. Avant que dans les pleurs ils pétrissent leur pain.

— SE PÉTRIR. v. pron. Être pétri. La glaise se pétrit difficilement.

— Se façonner l'esprit, le caractère. L'homme se pétrit lui-même, dans sa jeunesse, par la force de l'éducation.

PÉTRISSAGE. s. m. (rad. *pétrir*). Techn. Action de pétrir. Le pétrissage du pain. Le pétrissage n'a pour objet que de bien mêler le levain, la farine et l'eau. Pétrissage à bras.

PÉTRISSEMENT. s. m. Techn. Action de pétrir. Syn. de Pétrissage.

— Fig. Action de façonner. Il est parti pour aller voir le *pétrissement* qu'on fait à Rome d'un pape nouvellement fait. (Galiani.)

PÉTRISSEUR. s. m. Celui qui dans une boulangerie pétrit la pâte. Un bon pétrisseur.

PÉTRISSOIR. s. m. Techn. Se dit quelquefois pour Pétrin. Les plus petits pétrissoirs ont environ 18 pouces sur 80, et une profondeur de 15 pouces. Les pétrissoirs mus par une machine à vapeur font d'excellente pâte. Pétrissoir mécanique.

PÉTROBION. s. m. Bot. Genre d'arbrisseaux voisins du salmée, croissant à l'île Sainte-Hélène. Il appartient à l'ordre des synanthérées, et à la tribu naturelle des hélianthées.

PÉTROBRUSSIEN. s. m. Hist. relig. Membre d'une secte fondée au XIIe siècle, en Languedoc, par Pierre de Bruys. Les Pétrobrussiens ne baptisaient qu'à l'âge de raison, proscrivaient les images, et ne croyaient ni à la présence réelle ni à l'efficacité des prières pour les morts.

PÉTROCALLIDE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des crucifères; c'est un des noms de la drave des Pyrénées, qu'on nomme aussi *Pétrocallis*.

PÉTROCORIEN, IENNE. adj. et s. Nom d'un peuple de la deuxième Aquitaine; la capitale des Pétrocoriens était *Vesuna*, aujourd'hui

PÉTRODROME. s. m. (ét. gr., πέτρος, pierre; δρόμος, course). Ornith. Genre d'oiseaux de la famille des coureurs, établi pour l'oiseau nommé ordinairement *grimpereau de muraille*.

PÉTROF (Basile Petrovich). Poète et philologue russe, né à Moscou, en 1736, mort en 1799. Il fut lecteur de Catherine II et conseiller d'État. Ses odes le placent au premier rang des littérateurs de sa nation.

PÉTROGLOSSE. s. m. Minér. V. GLOSSOPÈTRE.

PÉTROGNOSIE. s. f. (ét. gr., πέτρα, pierre; γνῶσις, connaissance). Minér. Partie de l'histoire naturelle qui traite des minéraux. Syn. inusité d'Oryctognosie.

PÉTROGRAPHIE. s. f. (ét. gr., πέτρα, pierre; γραφή, description). Minér. Traité ou description des pierres.

PÉTROGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui a rapport à la pétrographie. ‖ *Carte pétrographique*. Carte indiquant les roches qui se trouvent dans un pays.

PÉTRO-JOANNITE. s. m. Hist. relig. Sectateur de Pierre-Jean, qui vivait dans le Périgord à la fin du XIIe siècle. Les pétro-joannites soutenaient que Jésus-Christ était encore vivant sur la croix lorsqu'il reçut le coup de lance, et niaient l'efficacité du baptême.

PÉTROKOTSIPHO. s. m. Ornith. Merle bleu ou solitaire de l'île de Scio.

PÉTROLE. s. m. (ét. gr., πέτρος, pierre; ἔλαιον, huile). Bitume liquide appelé *pétrole* et communément, *huile de pierre*, parce qu'il découle des fentes des rochers. On en trouve des sources en France, en Italie, en Sicile, dans l'Inde. Le pétrole est du naphte contenant de l'asphalte; c'est un liquide onctueux, presque opaque, d'un brun noirâtre ou rougeâtre, d'une odeur bitumineuse, forte et très-tenace, plus léger que l'eau. Il peut remplacer le goudron. La médecine l'a employé comme vermifuge et antispasmodique. Huile de pétrole.

PÉTROLOGIE. s. f. (ét. gr., πέτρα, pierre; λόγος, discours). Minér. Syn. de Pétrognosie. V. PÉTROGNOSIE.

PÉTROMATOGNOSIE ou **PÉTROMATOLOGIE.** s. f. (ét. gr., πέτρα, pierre; μάτος, recherche, ou γνῶσις, connaissance). Didact. Connaissance des fossiles.

PÉTROMYZON. s. m. (ét. gr., πέτρος, pierre; μύζω, je suce). Ichthyol. Genre de poissons cartilagineux, de l'ordre des trématopnés et de la famille des cyclostomes, communément appelés lamproies. Ces poissons s'accrochent fortement aux pierres à l'aide de leur bouche, comme avec une ventouse.

PÉTRON ou **PÉTROT.** s. m. Bot. Nom vulgaire du genévrier.

PÉTRONE. s. f. Bot. Genre de champignons.

PÉTRONE (Titus Petronius). Auteur du roman poétique, mais obscène, connu sous le nom de *Satyricon*; naquit aux environs de Marseille, et se rendit célèbre par ses galanteries et son goût pour les beaux-arts. Accusé d'avoir trempé dans la conjuration de Pison, il fut arrêté à Cumes, par ordre de Néron, et prévint son supplice en s'ouvrant les veines.

— PÉTRONE (Saint). Évêque de Bologne au Ve siècle, mourut sous le règne de Théodose le Jeune et de Valentinien III. Sa fête se fait le 4 octobre, jour que l'on présume être celui de sa mort.

PÉTRONILLE (Sainte). Vierge romaine, que l'on dit, mais sans en apporter de preuves, être la fille de l'apôtre saint Pierre. On fait sa fête le 31 mai.

PETRONO. s. m. Métrol. Nom italien d'une monnaie réelle de Bologne, appelée aussi *festuno*, qui se divise en trois nuoles ou trentes oldi.

PÉTRO-OCCIPITAL, ALE. adj. Anat. Qui appartient à l'apophyse pierreuse du temporal et à l'occipital. Suture pétro-occipitale.

PÉTROPAVLOVSK ou **SAINT-PIERRE et SAINT-PAUL.** Géogr. Ville de la Russie d'Asie, chef-lieu du Kamtchatka, sur le grand Océan. Port commode fréquenté par les baleiniers et les navigateurs des mers polaires. ‖ Autre ville de la Russie d'Asie, à 400 kilom. de Tobolsk, sur l'Ischim; 800 maisons.

PÉTROPHILE. adj. des 2 g. (ét. gr., πέτρα, pierre; φίλος, ami). Hist. nat. Qui aime les endroits pierreux.

PÉTROPHILE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs incomplètes, de la famille des protéacées, renfermant des arbrisseaux qui croissent à la Nouvelle-Hollande.

PÉTROPOLIS. Géogr. Nom latinisé de Saint-Pétersbourg.

PÉTRO-SALPINGO-PHARYNGIEN. adj. et s. m. Anat. Qui s'étend du sphénoïde, de l'apophyse pierreuse et de la trompe d'Eustache, jusqu'à la partie supérieure du pharynx. Muscle pétro-salpingo-pharyngien.

PÉTRO-SALPINGO-STAPHYLIN. adj. et s. m. Anat. Qui s'étend de l'os pétreux et de la trompe d'Eustache jusqu'à la luette. Muscle pétro-salpingo-staphylin.

PÉTROSILEX. s. m. (du lat. *petra*, pierre; *silex*, caillou). Minér. Nom donné à des substances en masses compactes, qui ont l'apparence des roches, ou en font partie intégrante, ce en quoi ils diffèrent des silex, qui ne forment que des rognons épars dans les craies ou dans les sables.

PÉTROSILICEUX, EUSE. adj. Minér. Qui a les caractères du pétrosilex ou qui renferme du pétrosilex.

PÉTRO-SPHÉNOÏDAL, ALE. adj. Anat. Qui appartient à l'os pétreux et au sphénoïde. Suture pétro-sphénoïdale.

PÉTRO-STAPHYLIN. adj. et s. m. Anat. Se dit d'un muscle qui s'attache à l'apophyse pierreuse de l'os des tempes et à la partie moyenne du voile du palais.

PÉTROZAVODSK. Géogr. Ville de la Russie d'Europe, chef-lieu du gouvernement d'Olonetz, sur le lac Onéga; 8,000 hab. Usine impériale et fonderie de canons.

PETSAY. s. m. Bot. Herbe potagère qui croît en Chine.

PETTÉIA. s. f. Mus. anc. Troisième partie de la mélopée; art de discerner les sons dont il faut faire usage dans tel ou tel mode, ceux par où l'on doit commencer ou finir.

PETTEUTÉRION. s. m. Antiq. gr. Sorte de jeu, analogue aux dames ou au trictrac. ‖ Table marquée de diverses lignes, sur laquelle on jouait à ce jeu.

PETTO (IN). (pr. *inn-pét-to*; littéral. *dans la poitrine*, et figurém. *dans le cœur*). Mots italiens qui signifient En secret, dans le secret du cœur. Cette locution est principalement en usage à la cour de Rome. Le pape, lorsqu'il nomme les cardinaux, s'en réserve quelquefois in petto, c'est-à-dire qu'il se propose de choisir pour cette haute dignité une ou plusieurs personnes dont il ne fait pas encore connaître les noms, mais que, dans sa volonté intérieure, il regarde comme étant déjà promus au cardinalat.

— De même, en français, on dit dans le langage familier, Le roi l'a fait pair in petto. Ce jeune homme est déjà mon gendre in petto.

PÉTULAMMENT. adv. (pr. *pé-tu-la-man*). D'une manière pétulante. Marcher pétulamment. Il est peu usité.

PÉTULANCE. s. f. (du lat. *petulantia*). Vivacité impétueuse, qualité de celui qui est pétulant. Grande, folle, extrême, bruyante pétulance. Pétulance fatigante, insupportable. Avoir de la pétulance. Réfréner sa pétulance. Parler avec pétulance. La pétulance des gestes, des mouvements. La pétulance du langage.

— Syn. comp. PÉTULANCE. TURBULANCE. VIVACITÉ. La *pétulance* est une vivacité privée de réflexion et de lumière; la *turbulance* est une vivacité accompagnée d'agitation et de mouvement; la *vivacité* est la promptitude dans l'action.

PÉTULANT, ANTE. adj. (ét., V. PÉTULANCE). Vif, brusque, impétueux. Se dit des personnes et des choses personnifiées. Un enfant pétulant. Une jeune fille pétulante. Un caractère pétulant. Être d'un naturel pétulant, d'une humeur pétulante. La langue de l'homme est si *pétulante*, ses pensées sont si variables, qu'il ne faut faire aucun fond sur ses opinions du moment. (Addiss.)

On trouve quelquefois au milieu des forêts,
Des sylvains *pétulants*, des faunes indiscrets. (Rass.)

— Par analogie, Se dit des animaux. Mon bercail est rempli de chevreaux *pétulants*. (Desaintange)

PETUN. s. m. Nom de pays sous lequel la nicotiane-tabac se répandit en Europe. ‖ S'employait par une espèce de dénigrement. Un preneur de petun. Une preneuse de petun.

PETUNER. v. n. 1re conj. (rad. *petun*). Prendre, fumer du tabac. Il est vieux, et ne se disait que par dénigrement.

PÉTUNIE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, monopétalées, de la famille des solanées, originaire de Buenos-Ayres. Pétune à fleurs de nyctage.

PÉTUNSÉ ou **PÉTUNZÉ.** s. m. Minér. Feldspath laminaire ou granuleux, blanchâtre, qui, à la Chine, entre dans la composition de la porcelaine.

PETUT. s. m. Pêch. Filet à grandes mailles, dont on se sert sur les côtes du midi de la France.

PEU. adv. (du lat. *pauci* ou de l'ital. *poco*). En petite quantité ou en petit nombre. Il est opposé à Beaucoup. A quoi bon parer sa chambre avec autant de soin, puisqu'il y doit rester si *peu*? (Volt.) Rien ne leur est nouveau; ils admirent *peu*, ils approuvent. (La Bruy.) Parler *peu* et manger *peu* ne fait jamais de mal. (***)

— Se dit en parlant des personnes. Nous étions *peu* à cette fête, c'est-à-dire nous étions en petit nombre. Il s'en trouva *peu* qui se conservassent purs de l'iniquité. (Mass.)

— Se combine avec certains adverbes de quantité: *bien peu, très-peu, fort peu*. Quelques personnes ont le don de conseil, *très-peu* en ont le courage. (Mlle de Somery.)

— Il modifie aussi d'autres adverbes et des adjectifs. Être peu aimable, peu obligeant, peu gracieux, peu raisonnable. Chanter peu agréablement. S'acquitter peu convenablement, peu exactement d'un devoir. Des signes qui venaient à votre connaissance avec si peu d'ordre et de précision n'étaient propres qu'à vous faire faire

C'est pour cela que je les trouve ou fausses ou vaines, et que je suis *peu* curieux d'en obtenir le mérite au moins incertain. (G. Sand.)

— *Peu de*. loc. prépos. Il a *peu* de mérite, mais il connaît des gens qui en ont beaucoup. (La Bruy.) Pour qui sait choisir et se borner, il suffit d'une bibliothèque de *peu* de livres, d'une pharmacie de *peu* de remèdes, d'une cuisine de *peu* de ragoûts, et d'une société de *peu* d'amis. (***) L'amour a *peu* de part à ses justes soupçons. (Rac.) Avez-vous de mon cœur si *peu* de connaissance? (Id.)

Et l'art et le pouvoir d'affermir des couronnes
Sont des dons que le ciel fait à *peu* de personnes. (Corneille.)

— *Peu*, joint à la préposition *de* et suivi d'un substantif singulier, régit le verbe au singulier: *Peu de monde a su mon arrivée*; mais il veut le verbe au pluriel lorsqu'il est suivi d'un substantif pluriel: *Peu de personnes savent se suffire à elles-mêmes*.

— *C'est peu de chose*. C'est une chose ou une personne dont on doit faire peu de cas. C'est peu de chose que cela. C'est peu de chose que cet homme-là.

— *Peu de chose*. Se dit d'un léger obstacle. Cela tient à peu de chose. Il s'en faut peu de chose que cela ne convienne.

— *Mettre peu de chose, mettre peu*. Contribuer faiblement. Cet homme met peu dans la conversation, met peu de chose dans le commerce de la vie.

— *Dans peu*. loc. adv. Dans peu de temps. Dans *peu* tu te maries. (Boil.)

... Je veux dans *peu* payer la liberté,
Pourvu qu'entre nous deux le prix soit arrêté. (Mol.)

— *Sous peu*. loc. adv. Bientôt. J'irai vous voir sous peu. Il viendra sous peu. Je publierai ce livre sous peu.

— *Peu à peu*. loc. adv. Il faut beaucoup de temps et d'efforts pour regagner *peu à peu* ce qu'un instant a ravi. (Bign.) Dans la plupart des hommes, les changements se font *peu à peu*. (Boss.) Dieu révèle *peu à peu* les secrets de sa sagesse. (Fléch.) Tout cela les arrache *peu à peu* à leurs faiblesses. (Mass.) Simon de Nantua reprit *peu à peu* son air ordinaire et sa forme de conversation accoutumée. (De Juss.)

— *A peu près*. loc. adv. Par un conseil à *peu* près semblable, ce grand Dieu avait préparé un charme innocent au roi d'Angleterre dans les agréments infinis de la reine son épouse. (Boss.)

— *A peu de chose près*. loc. adv. Ces deux talents se ressemblent à peu de chose près.

— *Quelque peu*. loc. adv.

Qui découvre une vérité,
A dit un grave personnage,
La gardera pour soi, s'il est quelque *peu* sage
Et chérit sa tranquillité. (Arnault.)

— *Tant soit peu*. loc. adv. Donnez-moi tant soit peu de cela. Si ce qu'on dit est tant soit peu véritable, il ne saurait être nouveau. Ne croyez pas que ces excessives et insupportables douleurs aient tant soit *peu* troublé sa grande âme. (Boss.)

— *En peu de*. loc. prépos. ellipt. pour En employant peu de. Voici en *peu* de mots ce que j'ai à dire de la plus pieuse des reines. (Boss.) Cette mort vient en *peu* de temps. (Fléch.)

— *Si peu, trop peu*. loc. adv. S'il est si ordinaire d'être vivement touché des choses rares, pourquoi le sommes-nous si *peu* de la vertu? (La Bruy.) Il leur en coûte si *peu* pour se concilier l'affection des peuples! (Mass.) C'était trop *peu* pour moi d'une telle victime. (Rac.) J'ai honte de me voir si *peu* digne de vous. (Id.) Si la mère a trop *peu* de santé pour être nourrice, le père aura trop d'affaires pour être précepteur. (J.-J. Rouss.)

— *Si peu de, trop peu de*. loc. prépos. Trop *peu* d'honneur pour moi suivrait cette victoire. (Corn.) Croyez-vous que mes yeux versent trop *peu* de larmes? (Rac.)

— *Si peu que, aussi peu que*. loc. comparat. Dieu les épargne si *peu*, qu'il ne craint pas de les sacrifier à l'instruction des hommes. (Boss.) Aussi *peu* capable de commettre une injustice que de la souffrir. (Fléch.)

— *Si peu que, aussi peu que*. loc. conj. En si petite quantité que. Si *peu* que vous donniez, vous pouvez faire beaucoup par l'exemple. (***)

Le plus lourd chansonnier de l'Opéra-Comique
Prête à son Apollon un air philosophique,
Et des vers sont charmants si *peu* qu'ils soient moraux. (Gilbert.)

— *Si peu que rien*. loc. adv. Fort peu. Cette locution est encore d'usage dans le style familier.

— *C'est peu de*. Ce serait *peu* de les avoir jusqu'ici exhortées à la piété; l'essentiel est de leur montrer quelle est la piété de leur état. (Mass.) C'est *peu* d'être clair, il faut être précis. (Marm.) C'est *peu* de connaître la nécessité de mourir, l'importance même de bien mourir, si l'on n'en tire des motifs et des conséquences pour bien vivre. (Fléch.) C'est *peu* de t'avoir fui, cruel, je t'ai chassé. (Rac.) Mais c'est *peu* d'être esclave, on le veut égorger. (Id.)

C'est peu de perdre en moi ce qui vous a charmé,
Vous me perdez, Atys, et vous êtes aimé! (Quinault.)

— *C'est peu que*. C'est *peu* que la corruption du siècle soit presque le seul ouvrage des grands et des puissants, les siècles à venir vous devront peut-être encore une partie de leur licence. (Mass.)

Malheureux! j'ai servi de héraut à sa gloire. (Rac.)

— *C'est peu que de*. Se dit pour C'est *peu* de, seulement il ajoute de l'énergie à la phrase. C'est *peu* que de vouloir, c'est *peu* que d'entreprendre. (Lalanne.)

— *Peu après*. loc. adv. J'irai vous voir peu après. Il sortit peu après.

— *Peu après*. loc. prépos. Peu après m'avoir rendu visite, il est reparti pour la campagne.

— *Trop peu pour*. loc. prépos. et conj. Je vous estime trop peu pour m'offenser de vos paroles. Je tiens trop peu à l'inconstante estime des hommes pour leur sacrifier mes devoirs de conscience.

— *Pour peu que*. loc. conj. Pour peu qu'ils s'écartent du point fixe de l'obéissance, le gouvernement n'a plus de règle. (Mass.) Pour peu qu'on s'en écarte, aussitôt on se noie. [illegible]

— *Peu après que.* loc. conj. Peu après qu'il nous eut quittés.

— *Peu s'en faut que.* loc. conj. *Peu* s'en faut que Mathan ne m'ait nommé son père. (Rac.)

— On dit aussi *peu s'en faut*, sans y joindre la conjonction *que.* (Il) vous laissait à ses pieds, *peu* s'en faut, prosternée. (Rac.)

— Loc prov. *Qui peu endure bien peu dure.* Il faut avoir beaucoup de patience si l'on veut vivre longtemps. ‖ *Paix et peu.* Des biens modiques possédés avec sécurité sont préférables à de grandes richesses dont la possession n'est pas assurée. ‖ *Peu et bon.* Se contenter de peu, pourvu que la chose soit bonne. ‖ *Peu ou prou, ni peu ni prou.* Peu ou beaucoup, ni peu ni beaucoup. Donnez-m'en peu ou prou. Je n'en ai ni peu ni prou.

PEU. s. m. Petite quantité. Un peu. Le peu. C'est un esprit fier, ardent, généreux, mais il lui manque un peu de prudence. Un peu d'obscurité ne déplaît pas aux esprits méditatifs. En faisant tous les jours régulièrement un peu, on parvient à faire beaucoup. L'homme qui possède un revenu médiocre donne un peu aux pauvres, afin de prouver que s'il était riche il leur donnerait beaucoup. Il vaut mieux avoir satiété par le *peu* que défaillance par le beaucoup. (Nic. Pasq.) Ce *peu* de terre couvre ces grands noms et ces grands mérites. (Fléch.) Il perd le *peu* de lustre qu'un *peu* de mémoire lui donnait. (La Bruy.) Jamais je n'eus si grand besoin de prudence, et jamais la peur d'en manquer ne nuisit tant au *peu* que j'en ai. (J.-J. Rouss.) Le *peu* de commerce que l'on faisait était désavantageux. (Volt.) Laisse-nous tromper pour un *peu* de temps la violence de notre douleur. (Boss.) Leurs intentions ne sont pas si pures qu'il n'y entre un *peu* de raison et de considérations humaines. (Fléch.) N'apprendra-t-il pas dans la cour au moins un *peu* de complaisance? (Id.) L'orgueil, pour un *peu* de temps, peut suppléer à la vertu. (Mass.) J'ose espérer beaucoup de mon *peu* de vaillance. (Corn.)

J'ai besoin d'un peu de solitude;
D'un *peu* de complaisance est-ce trop l'acheter? (Rac.)

Et de ce *peu* de jours si longtemps attendus,
Ah! malheureux, combien j'en ai déjà perdus! (Id.)

— *Un tant soit peu.* loc. subst. Donnez-m'en un tant soit peu. Laissez-moi seul un tant soit peu. Je veux vous accompagner un tant soit peu.

— *A peu près.* subst. Ce n'est qu'un à peu près.

— *Excusez du peu!* loc. fam. et iron. Se dit à quelqu'un qui se plaint qu'on ne lui donne pas assez, bien qu'on lui donne beaucoup, ou bien encore se dit par celui même qui trouve qu'on lui donne trop.

— Syn. comp. PEU. GUÈRE. *Peu* est simplement l'opposé de Beaucoup; *guère* indique une quantité insuffisante.

PEUCÉDANE. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones, polypétales, de la famille des ombellifères. Ce sont des plantes herbacées dont quelques espèces croissent naturellement en France. Peucédane officinal. Peucédane de Paris. Peucédane d'Alsace.

PEUCÉDANÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble au peucédane. ‖ PEUCÉDANÉES. s. m. pl. Famille de plantes ombellifères, qui a pour type le genre peucédane.

PEUCÉDANIN. s. m. et **PEUCÉDANINE.** s. f. Chim. Substance particulière, amère, aromatique, que l'on extrait de la racine du peucédane officinal, au moyen de l'alcool bouillant, et qui cristallise en aiguilles soyeuses, solubles dans les alcalis et les carbonates alcalins.

PEUCER (Gaspard), Savant du XVIe siècle, ami et gendre de Mélanchthon, dont il a publié les œuvres, né en 1525 à Bautzen, mort en 1602.

PEUCÉTIE. Géogr. anc. Petite contrée de l'Italie méridionale, au Nord de l'Iapygie; capitale, Barium.

PEUCÉTIEN, IENNE. adj. et s. Géogr. Habitant de la Peucétie. ‖ Qui appartient à la Peucétie ou à ses habitants.

PEUCIN, INE. adj. et s. Peuple sarmate ou germain, de la nation des Bastarnes.

PEUCYLE. s. f. Chim. Huile qui se forme lorsqu'on distille avec la chaux le produit obtenu en traitant l'essence de térébenthine par l'acide chlorhydrique. On la nomme aussi Camphène.

PEUGNE. s. f. Pêche qui se fait en mer le long de la côte.

PEUILLE. s. f. (pr. *peu-ye*). Techn. Morceau de métal qu'on réserve pour les essais.

[illegible] pièces à eau.

PEULVAN. s. m. Antiq. celt. Pierre celtique entièrement debout. On voit des *peulvans* dans l'ouest de la France; ce sont des monuments druidiques.

PEUMO. s. m. Bot. Genre de plantes de la famille des nerpruns, qui croissent dans le Chili.

PEUPLADE. s. f. (rad. *peuple*). Nombre d'habitants qui passent d'un pays dans un autre. Envoyer une peuplade dans un pays.

— Lieu où l'on fait quelque peuplade.

— *Faire une peuplade dans un pays.* Y envoyer, y établir une peuplade, une colonie.

— Horde sauvage. Rassemblement d'hommes fixés ou errants, dans les pays non encore civilisés. Peuplades errantes. Les peuplades de l'intérieur de l'Afrique. Il fallait gagner l'affection des *peuplades* errantes ou sédentaires, dans ce vaste espace. (Raynal.)

— Animaux vivant en société.

Tels ces nombreux essaims d'abeilles bourdonnantes
En grappes font sortir leurs *peuplades* volantes.
(Delille.)

— Se dit aussi du frai, de l'alvin, et de tous les petits poissons dont on empoissonne un étang, un vivier.

PEUPLE. s. m. (du lat. *populus*, même signif.) Multitude d'hommes habitant un même pays et vivant sous les mêmes lois. Le peuple juif. Le peuple romain. Les peuples du Nord. Les peuples d'Orient. Les peuples du Midi. Les peuples civilisés. Les peuples barbares. Les peuples anciens. Les peuples modernes. Tous les peuples de la terre. De tous les *peuples* du monde, le plus fier, et le plus hardi, le plus avisé, le plus laborieux, a été le *peuple* romain. (Boss.) Les Morlaques passaient pour les *peuples* les plus farouches de la terre. (Volt.) Si vous n'avez pas vu régner les lois, vous les avez vues du moins exister encore; vous avez appris à quels signes on reconnaît cet organe sacré de la volonté d'un *peuple.* (J.-J. Rouss.) Un *peuple* esclave tient à sa constitution par l'esprit de servitude, comme un *peuple* libre par le sentiment de sa liberté. (B. de St-P.) Un *peuple* conquis reste tellement attaché à sa constitution, quand il la trouve bonne, qu'il y soumet quelquefois le *peuple* conquérant. (Id.) Un peu de désenchantement avait donc succédé à cet engouement inouï pour la paix, qui, six mois auparavant, avait saisi subitement le *peuple* anglais, *peuple* tout aussi sujet à l'engouement que le *peuple* français. (Thiers.) Lorsque Jésus vint sur la terre, toutes les religions étaient mortes, et tous les *peuples* étaient mourants. (A. Martin.)

— Réunion de sujets, par opposition à Souverain. Le conducteur d'un grand peuple. Les oppresseurs des peuples. Que de *peuples* sacrifiés à l'idole de leur orgueil. (Mass.) Ses profusions ne coûtèrent rien à son peuple. (Fléch.) Le souverain n'est lui-même que le père et le pasteur du *peuple.* (Id.) L'état d'un roi constitutionnel gouvernant un *peuple* libre est le plus majestueux de tous les états. (Dumourize.) Sous un maître, en politique, le seul mot de droits du *peuple* est un blasphème, un crime. (Bonaparte.) Il en est du *peuple* comme de quelques oiseaux, que des maîtres inhumains privent de la vue, pour qu'ils chantent sans distraction. (Salgues.) Sur cent *peuples* nouveaux Bérénice commande. (Rac.) Faire trembler partout les *peuples* sous sa loi. (Corn.) Il est à souhaiter que la postérité apprenne qu'un des moins grands souverains de l'Europe a été celui qui a fait le plus de bien à son *peuple.* (Volt.)

— On dit souvent dans ce sens *les peuples* pour peuple au singulier. Sage et absolu comme il était, on ne voit pas ce qu'il pouvait craindre de ses *peuples* qui l'adoraient. (Boss.) Il n'a pas besoin de se précautionner pour la sûreté de sa vie; car il a toujours autour de lui la plus sûre garde, l'amour des *peuples.* (Fén.) Il polissait ses *peuples*, et il était sauvage. (Volt.) Alexiowitz était glorieux d'avoir civilisé ses *peuples.* (Id.)

— Hist. fr. Se disait autrefois en France de l'état général de la nation, simplement opposé à celui des grands, des nobles et du clergé. Il comprenait les laboureurs, les ouvriers, les artisans, les négociants, les financiers, les gens de loi, les gens de lettres. Le peuple était représenté aux états généraux.

— *Souveraineté du peuple.* Principe par lequel on reconnaît que l'origine des pouvoirs politiques réside dans la nation, qui, en créant ou réformant le pacte social, remet l'exercice de cette souveraineté entre les mains des hommes qu'elle choisit et aux conditions qu'elle leur impose. Ce principe, opposé à celui de la *souveraineté de droit divin*, fut proclamé le 15 décembre 1792 par la Convention nationale.

— *Orateur du peuple.* Qualification donnée, pendant la Révolution française, aux chefs des attroupements populaires qui se faisaient admettre à la barre de la Convention, et y prenaient la parole au nom du peuple de Paris. ‖ *Ennemi du peuple.* Qualification que les terroristes donnaient aux hommes qu'ils voulaient perdre dans l'opinion publique et faire monter à l'échafaud.

— Partie la plus nombreuse et la moins distinguée d'un pays, d'une ville; classe inférieure, peu fortunée; masse des ouvriers, des journaliers, des prolétaires, etc. Ces âmes si fortes et si hardies, ces femmes si polies et si spirituelles, toutes méprisent le *peuple*, et ils sont peuple. (La Bruy.) Il a réuni en sa faveur des esprits [illegible] les grands et le *peuple.* (Id.) Quand le *peuple* est en mouvement, on ne comprend pas par où le calme peut y rentrer. (Id.) Le *peuple* est comme la mer, sujet à tous vents. (Nic. Pasq.) Les avantages ou les malheurs du moment sont les seuls capables de mettre le *peuple* en action. (Trad. de Schiller.) Le *peuple* est incapable d'entendre ses intérêts. (F. Lamennais.) La distance qu'il y a d'eux au *peuple* le leur montre dans un point de vue si éloigné, qu'ils le regardent comme s'il n'était pas. (Mass.) Vous laissez au simple *peuple* le soin de servir Dieu. (Id.)

Bientôt ils vous diront que les plus saintes lois,
Maîtresses du vil *peuple*, obéissent aux rois. (Rac.)

Sais-tu pourquoi mes vers sont lus dans les provinces,
Sont recherchés du *peuple* et reçus chez les princes?
(Boileau.)

Je sais quel est le *peuple*, on le change en un jour,
Il prodigue aisément sa haine ou son amour. (Volt.)

— *Un homme du peuple.* Un homme du commun.

— Se dit de la classe du public la moins instruite, la moins éclairée, la plus portée à se laisser diriger par les préjugés. Se jouer de la crédulité du peuple. Le *peuple*, toujours singe et imitateur des riches, va moins au théâtre pour rire de leurs folies, que pour les étudier, et devenir encore plus fou qu'eux en les imitant. (J.-J. Rouss.) Le *peuple* n'est pas content quand on ne fait rire que l'esprit: il faut le faire rire tout haut; et il est difficile de le réduire à aimer mieux des plaisanteries fines que des équivoques fades. (Volt.)

— Multitude, foule, sans distinction de rang ni d'état. Une grande affluence de peuple. Le peuple se pressait avidement sur ses pas.

Tel d'un vaste palais, qu'inonde leur présence,
S'écoulent par torrent les flots d'un *peuple* immense.
(Millevoye.)

— Fig. Grand nombre, quantité considérable. Ce *peuple* de domestiques que la vanité a multiplié à l'infini. (Mass.) Un *peuple* d'importuns qui fourmillent sans cesse. (Boil.) Plus loin des *peuples* d'ouvriers reçoivent le coton des Indes, le filent, le tissent et l'impriment les plus vives couleurs. (A. Martin.) D'un *peuple* de valets je marchais entouré. (Léger.)

Qui pourrait cependant t'exprimer les cabales
Que formait en ces lieux ce *peuple* de rivales? (Rac.)

Ici, loin du tumulte, aux devoirs les plus saints,
Tout un *peuple* naissant est formé par mes mains. (Id.)

Voyez-vous déjà paraître
Tout ce *peuple* de beautés,
Esclave des voluptés
D'un amant qui parle en maître? (Id.)

— Dans le langage poétique. *Le peuple des tombeaux, le peuple des ombres.* Les morts.

Ainsi Rhadamanthe aux traits sombres,
Balançait l'urne de la mort,
Sur le *peuple* muet des ombres
Prononçait les arrêts du sort. (Gresset.)

Il (Orphée) chantait: attiré de leurs retraites sombres,
Autour de lui volait le vain *peuple* des ombres.
(La Harpe.)

— *Le peuple des cieux, le peuple brillant des étoiles.* Se dit pour La multitude des étoiles.

La courrière des nuits, perçant de sombres voiles,
Traîne à pas inégaux son cours silencieux:
Tu lui marques sa route, et d'un *peuple* d'étoiles
Tu sèmes la plaine des cieux. (Chénier.)

— Se dit des animaux, des végétaux, etc. Le *peuple* ailé frémit; le coq chante et m'appelle. (Lalanne.) Le *peuple* singe un jour voulait élire un roi. (La Font.)

Le *peuple* aérien dont la vive allégresse
Chante la liberté, la joie et la tendresse. (Rosset.)

Et les humbles tribus, le *peuple* immense d'herbes,
Qu'effleure l'ignorant de ses regards superbes,
N'ont-ils pas leurs beautés et leurs bienfaits divers?
(Delille.)

Un *peuple* de fraisiers prospérait sous l'ombrage
D'un vieux chêne dont le feuillage
Opposait un rempart aux fougueux aquilons. (Vitalis.)

— A été employé même en parlant de choses inanimées.

. . . Au sein d'un vaste enclos
Apparut tout à coup aux regards du héros,
Sous cent aspects divers et cent formes savantes
Un *peuple* ingénieux de machines mouvantes.
(Thomas.)

— Frai, alevin, menu poisson dont on peuple un étang. Mettre du peuple dans un étang.

— Rejeton qui pousse au pied des arbres et des plantes bulbeuses.

— adjectiv. Faut-il opter? je ne balance pas, je veux être *peuple.* (La Bruy.) Rien n'est souvent plus *peuple* qu'une assemblée nombreuse. (Pagès.) Vanter son ami, cela est trop *peuple;* mais louer son ennemi, le porter aux nues, voilà le beau. (Mariv.) Ce qui n'est pas *peuple* est si peu de chose, que ce n'est pas la peine de le compter. (J.-J. Rouss.)

— *Air peuple.* Air commun, vulgaire. Avoir l'air peuple.

PEUPLÉ, ÉE. part. pass. du v. Peupler. S'empl. adjectiv. Les campagnes mieux *peuplées* et mieux cultivées offrent moins de ronces et plus de récoltes (Rayn.) Il n'y a presque point de prairies dans la Chine, qui est si *peuplée.* (B. de St-P.) Il n'est que trop commun dans les Etats très-*peuplés* d'ignorer ce que vaut un homme, tandis qu'on le sait à merveille dans les Etats qui le sont le moins. (La Harpe.) Les pays les plus *peuplés* furent sans doute les climats chauds où l'homme trouva une nourriture facile et abondante. (Volt.)

— *Peuplé de.* La face du monde est *peuplée* ou plutôt surchargée d'êtres vivants et sensi[illegible]teur. (Virey.) L'univers est *peuplé* d'une infinité de mondes et de tourbillons qui naissent, périssent et se reproduisent sans interruption. (Barth.) Tout l'Olympe est *peuplé* de héros amoureux. (Volt.)

Il peut, dans son jardin, tout *peuplé* d'arbres verts,
Receler le printemps au milieu des hivers. (Boileau.)

Là, tous les champs voisins *peuplés* de myrtes verts
N'ont jamais ressenti l'outrage des hivers. (Volt.)

— Se dit en parlant des animaux. Une forêt peuplée de gibier. Un étang peuplé de carpes, de brochets, de tanches. L'air est rempli des oiseaux les plus rares; le bocage, la prairie, sont *peuplés* de troupeaux venus des régions étrangères. (X. Marm.) Les sciences, les arts, la philosophie et les mœurs qu'elle engendre, ne tardent pas de faire un désert de l'Europe. Elle sera *peuplée* de bêtes féroces, elle n'aura pas beaucoup changé d'habitants. (J.-J. Rouss.)

PEUPLEMENT. s. m. (rad. *peuple*). Action de peupler; résultat de cette action. Le peuplement de la terre. Le peuplement d'une contrée.

— Econ. rur. Action de peupler un étang, une basse-cour, un colombier.

PEUPLER. v. a. 1re conj. (rad. *peuple*). Remplir de peuple, d'habitants, établir une multitude d'habitants en quelque pays. Peupler une île déserte, un pays abandonné. Romulus peupla Rome de gens ramassés sans choix. Le czar s'obstina à *peupler* un pays qui semblait n'être pas destiné pour des hommes. (Volt.) Se peut-il qu'on demande encore d'où sont venus les hommes qui ont *peuplé* l'Amérique. (Id.)

— Remplir d'habitants par la voie de la génération. La famille de Noé peupla la terre après le déluge universel.

. . . Pour *peupler* les Etats
Les pauvres gens valent mieux que les princes.
(Voltaire.)

— Augmenter, accroître la population.

— Habiter en grand nombre. Les hommes qui *peuplent* cette solitude se recrutent principalement parmi ceux qui ont le mieux connu la société, et qui ont occupé des rangs élevés dans l'Etat. (A. de Cust.) Rebâtissez son temple et *peuplez* vos cités. (Rac.)

Pan, Diane, Apollon, les faunes, les sylvains,
Peuplent ici vos bois, vos vergers, vos montagnes.
(J.-B. Rouss.)

— Absol. Toutes les nations ne peuplent pas également.

— Fig. Remplir. Les marâtres font déserter les villes et les bourgades, et ne *peuplent* pas moins la terre de mendiants, de vagabonds, de domestiques et d'esclaves, que la pauvreté. (La Bruy.) C'est la religion qui a montré à la terre le véritable sage; elle n'a pas borné toute sa gloire, comme la philosophie, à essayer d'en former à peine un dans chaque siècle; elle en a *peuplé* les villes, les empires, les déserts. (Mass.) O toi, qui de l'espace as *peuplé* les déserts. (St-Lamb.)

— Mettre un certain nombre d'animaux dans un lieu pour qu'ils s'y reproduisent et y multiplient. Peupler un étang, un colombier, une garenne, c'est-à-dire, mettre beaucoup de petits poissons dans un étang, beaucoup de pigeons dans un colombier, des lapins dans une garenne.

— Dans un sens analogue, se dit des animaux tant qu'ils habitent un lieu. Voici les principaux objets que nous offre le vaste empire de la mer: des milliers d'habitants de différentes espèces en *peuplent* l'étendue. (Buff.)

Tu dis, et dans l'instant des milliers d'animaux
Reçurent l'existence et *peuplèrent* les eaux. (Delard.)

— Neutral. Multiplier. Il n'y a pas de poisson qui peuple autant que la carpe. De tous les animaux il n'y en a pas un seul qui peuple tant que le lapin.

— Constr. Garnir un vide de pièces de bois espacées à une égale distance. Peupler de poteaux une cloison. Peupler de solives un plancher.

— Peint. *Peupler un tableau.* Y faire entrer beaucoup de figures.

— SE PEUPLER. v. pron. Être peuplé, augmenter en population. Partout où les rayons du soleil peuvent échauffer la terre, sa surface se vivifie, se couvre de verdure et se *peuple* d'animaux. (Buff.) Les bocages se *peuplent* de musiciens charmants. (A. Martin.)

PEUPLERAIE. s. f. (rad. *peuplier*). Agric. Lieu planté de peupliers.

PEUPLIER. s. m. (du lat. *populus*). Bot. Genre de plantes dicotylédones, apétales, de la famille des amentacées. Les peupliers sont de grands et beaux arbres qui se plaisent dans les lieux frais et humides, qu'on cultive pour ornement, et à cause de leur bois très-blanc, qui s'emploie à divers usages. Ils croissent très-rapidement et s'acclimatent avec facilité. On divise les espèces de ce genre en *peupliers blancs*, dont les feuilles sont blanches et pour ainsi dire argentées sur la face inférieure, et en *peupliers noirs*, dont les feuilles sont brunes. Peuplier blanc. Peuplier noir. Peuplier tremble. Peuplier d'Italie, de Virginie. Peuplier odorant ou baumier. L'écorce du peuplier est employée en Russie pour l'apprêt des maroquins. Une allée de peupliers. Le vert du *peuplier* combat celui du chêne. (Delille.) Les *peupliers* sont de beaux arbres qui croissent rapidement, et dont le feuillage, que le moindre zéphyr agite avec un bruissement léger, anime par sa mobilité les paysages dont ils font l'ornement. (Loiseleur-[illegible] et murmurantes imite le mouvement et le gazouillement des eaux. (B. de St-Pierre.)

Je me plais au doux bruit d'un *peuplier* mouvant
Qui sur le bord des eaux frémit au gré du vent.
(Fanny Dinet.)

L'aune et le *peuplier* amoureux des rivages
Couronnent les ruisseaux de leurs pâles feuillages.
(Rosset.)

— Myth. D'antiques souvenirs se rattachent au peuplier. Les Grecs l'avaient consacré à Hercule. Homère le peint ombrageant la fontaine sacrée des nymphes. Qui ne se rappelle les tendres sœurs de l'imprudent Phaéton, métamorphosées en peupliers? Lorsque Hercule arracha Cerbère de l'empire des morts, il se couronna des feuilles du peuplier blanc, qui croissait sur les rives de l'Achéron; c'est la sueur du front du héros qui blanchit le dessous

de ses feuilles. Les Saliens, quand ils sacrifiaient à Hercule, et les athlètes, qui cherchaient à l'imiter, se plurent à porter des couronnes de son arbre chéri. Souvent aussi le peuplier parait la tête des bacchantes, sans doute parce que, comme l'ormeau, il servait ordinairement de support à la vigne.

PEUPLIÈRE. s. f. Bot. Espèce de champignons qui vivent sur les peupliers et que l'on mange en Italie.

PEUR. s. f. (du lat. *pavor*, fait de *pavere*, trembler). Vive et subite appréhension; mouvement de l'âme qui lui fait éviter ou craindre un objet qu'elle croit nuisible. Peur extrême. Grande peur. Peur ridicule. Trembler de peur. Mourir de peur. Tout ce qui me fait *peur* m'amuse au dernier point. (C. Delav.) La *peur* grossit les objets. (Agniel.) Dans la *peur*, réfléchit-on? (Lenoble.) La *peur* chez les méchants tient lieu de probité. (Rigaud.) Lorsqu'on a *peur* on est fort doux. (Voit.) Quand on a *peur* tout orgueil s'humanise. (Id.)

. . . La plus forte passion
C'est la *peur* : elle fait vaincre l'aversion,
Et l'amour quelquefois; quelquefois il la dompte.
(La Fontaine.)

— *Peur de*, suivi d'un nom. Avoir peur de quelqu'un. Avoir peur d'un serpent, d'un tigre, d'un lion. Avoir peur du danger. Il ne faut pas haïr les méchants, mais il est bien permis d'en avoir peur. Pour peu que l'on aime, on a *peur* de son ombre. (La Chauss.) Le tigre déchire sa proie, et dort; l'homme devient homicide, et veille : il cherche des lieux désert, et cependant la solitude l'effraye; il se traine autour des tombeaux, et cependant il a *peur* des tombeaux. (Chateaub.)

— *Peur de*, suivi d'un infinitif. Avoir peur de mourir. Avoir peur de se battre. Avoir peur de passer un fleuve à la nage. As-tu peur de *mourir*? (Corn.)

— Timidité, poltronnerie. Eh! la *peur* se corrige-t-elle! (La Font.) La bravoure évite plus de périls que la *peur*. (Ségur.)

— Se dit par exagération au lieu de Crainte. J'ai peur, j'ai bien peur de ne pas réussir. J'aurais peur de vous gêner. Leur conduite est toujours franche et ouverte, parce qu'ils n'ont pas *peur* que leurs actions démentent leurs discours. (J.-J. Rouss.)

— *Être mis à faire peur*. Porter un habillement laid ou ridicule. Si je reste dans un équipage à faire *peur*, personne ne me reconnaîtra plus. (J.-J. Rouss.)

— *A faire peur*. loc. adv. Extrêmement. Être laid à faire peur. On a dit de Fénelon et de Voltaire qu'ils avaient de l'esprit à faire peur.

— *De peur de*. loc. prépos. De peur de s'égarer. De peur d'être attaqué en pleine nuit. De peur de surprise.

— *De peur que*. loc. conj. De peur qu'on ne succombe sous le nombre. Écoute-moi donc tandis qu'il est temps, de *peur* qu'après avoir passé la moitié de ta vie à déplorer mes fautes, tu ne passes l'autre à déplorer les tiennes. (J.-J. Rouss.)

Si j'ai besoin de vous de *peur* qu'on me contraigne,
J'ai besoin que le roi, qu'elle-même me craigne.
(Corneille.)

Il faudrait, pour que la phrase fût exacte, *qu'on ne me contraigne*... La suppression du *ne*, dans le cas où il est d'usage, est une licence qui n'est permise que quand la force de l'expression la fait pardonner. (Volt.)

— Loc. prov. *Il n'y a point de médecin de la peur*. La peur est un mal incurable.

— Syn. comp. PEUR. FRAYEUR. TERREUR. Ces trois expressions marquent par gradations les divers états de l'âme plus ou moins troublée par la vue de quelque danger. Si cette vue est vive et subite, elle cause la *peur*; si elle est plus frappante et plus réfléchie, elle produit la *frayeur*; si elle abat notre espérance, c'est la *terreur*.

PEURBACH (George). Astronome renommé, né en 1423 près de Lintz, en Autriche; mort en 1461.

PEUREUX, EUSE. adj. Susceptible de frayeur, sujet à la peur; craintif, timide par caractère, par habitude. Un homme peureux. Une femme peureuse. Le lièvre est un animal peureux.

— Qui manque de résolution, de décision, d'énergie; qui hésite, qui tâtonne.

— substantiv. Un peureux. Une peureuse. Vous êtes un peureux. Les peureux ont toujours le mot de courage à la bouche; à les entendre, ce sont des braves.

— Fam. Un grand peureux. Un petit peureux.

PEUSINIEN. s. m. Antiq. gr. Archer de la garde des démarques, à Athènes. Les peusiniens étaient des gardes établis par un certain Peusinus.

PEUT-ÊTRE. adv. Il indique la possibilité d'une chose. Il viendra peut-être. Il guérira peut-être. Peut-être ferai-je ce que vous désirez. Mais *peut-être* j'invente une fable frivole. (Boil.)

Peut-être sur les bruits de cette heureuse paix,
Narbas ramène un fils si cher à nos souhaits. (Volt.)

— Suivant les grammairiens, on doit éviter avec soin l'emploi de *peut-être* avec le verbe *pouvoir*. Mais ont-ils bien examiné la différence qu'il y a, par exemple, entre *ne m'attendez pas, car je ne pourrai pas y aller*, et *ne m'attendez pas, car je ne pourrai peut-être pas y aller*? Dans la première phrase, celui qui parle ne doute pas de ce qu'il affirme, il est sûr d'avance qu'il ne pourra pas accomplir l'action qu'il exprime. Sa pensée est celle-ci : *Ne m'attendez pas, car sûrement, bien certainement je ne pourrai pas y aller*. Mais celui qui dit : *Ne m'attendez pas, car je ne pourrai peut-être pas y aller*, annonce d'une façon dubitative, incertaine, que l'action dont il parle pourra ne pas avoir lieu; il ne dit pas tout à fait que la chose ne se réalisera pas; il exprime seulement qu'il peut en être empêché, dans la prévision de tels ou tels obstacles. D'ailleurs cet emploi est justifié par l'autorité de nos meilleurs écrivains aussi bien que par l'usage. Il n'y a *peut-être* pas de roi qui ne puisse être venu d'une esclave, ni d'esclave qui ne puisse être descendu d'un roi. (La Mothe le Vayer.) Mon Apollon m'a secouru ce matin, et, dans le temps que j'y pensais le moins, m'a fait trouver sur mon chevet deux lettres qui, au défaut de la mienne, pourront *peut-être* vous amuser agréablement. (Boil.) Ce qu'on pourrait encore reprocher *peut-être* à ce songe, c'est qu'il ne sert de rien dans la pièce. (Volt.) Il y a bien de la différence entre n'être pas pour Jésus-Christ et le dire, ou n'être pas pour Jésus-Christ et feindre de l'être. Les premiers pourraient *peut-être* faire des miracles, non les autres. (Pasc.) Puisqu'il n'est point de jouissance de cœur, des sens, de l'esprit, de l'imagination, que l'on puisse suppléer à force de richesses, *peut-être* même aucune que l'on ne puisse obtenir sans leur secours, il est démontré, ce me semble, que la richesse ne saurait être regardée comme un premier moyen de bonheur. (Dider.) Les princes se privent du plus pur, *peut-être* de l'unique plaisir qu'ils puissent goûter. (Dict. des max.) Si nous n'étions attachées à vous que par le devoir, nous pourrions quelquefois l'oublier : si nous n'y étions entraînées que par le penchant, *peut-être* un penchant plus fort pourrait l'affaiblir. (Montesq.) *Peut-être* que cet argent et mes services pourront quelque jour obtenir de vous ce que je n'ose vous demander. (Id.) Oh çà, mon fils, j'ai une nouvelle à vous apprendre; la présence du musicien ne gâtera rien et *peut-être* pourra-t-il nous être utile. (Regnard.) Cela pourrait *peut-être* arriver aisément. (Id.)

Moitié Français, moitié Romain,
Je pourrais *peut-être* encor plaire. (Regnard.)

— *Peut-être que*. loc. conj. Peut-être qu'il viendra.

— substantiv. Un peut-être. Le peut-être. Se fonder sur un peut-être. L'homme sage ne se repose jamais sur un peut-être. Je ne fais pas grand fonds sur la foi d'un *peut-être*. (Quinault.) || Pl., des *peut-être*.

PEUTINGER (Conrad). Savant antiquaire, né en 1465 à Augsbourg, où il était président du sénat, et où il mourut en 1547. V. PEUTINGÉRIEN.

PEUTINGÉRIEN, ENNE. adj. Archéol. Qui appartient à Peutinger. || *Carte* ou *table peutingérienne*. Carte fort ancienne qui représente les routes militaires de l'Occident, sous Théodose, et qui fut trouvée dans les papiers de Conrad Peutinger, d'Augsbourg, à qui elle avait été remise au commencement du XVIe siècle par Conrad Celtès, qui l'avait découverte dans le couvent des bénédictins de Tegernsée.

PÉVARONES. s. m. pl. Comm. Grains de poivre confits dans du vinaigre.

PEXISPERME. s. m. Bot. Plante marine de la famille des conferves ou des fucacées, originaire des côtes de Sicile, et qui a servi pour établir un genre qui a pour caractères : substance charnue, déprimée, d'un brun rougeâtre, à bords obtus, à angles oblongs et inégaux.

PEYCHAWER ou **PICHAOUER.** Géogr. Ville de l'Afganistan; 100,000 hab. On écrit aussi *Peïchaouer*.

PEYRAC. Géogr. Chef-lieu de cant., arr. de Gourdon (Lot); 1,000 hab.

PEYRE (Marie-Joseph). Architecte, né à Paris en 1730, mort en 1785; se fit remarquer par une grande hardiesse de composition, et opéra dans son art une révolution analogue à celle que Vien effectua dans la peinture.

PEYREHORADE. Géogr. Ville de France sur le Gave de Peau (Landes); 2,600 hab.

PEYRELEAU. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Carcassonne (Aude); 1,000 hab.

PEYRIAC-MINERVOIS. Géogr. Ch.-lieu de cant., arr. de Carcassonne (Aude); 1,800 hab.

PEYROLLES. Géogr. Ch.-l. de cant. sur la Durance, arrond. d'Aix (Bouches-du-Rhône); 1,000 hab.

PEYROUSIE. s. f. Bot. Genre de plantes monocotylédones, à fleurs incomplètes, de la de glayeuls. Peyrousie à deux angles. Peyrousie marbrée.

PEYRUIS. Géogr. Ch.-l. de cant. sur la Durance, arrond. de Forcalquier (Basses-Alpes); 800 hab.

PEZADE. s. f. Anc. cout. Droit de commune paisson. V. PAISSON.

PÉZÉNAS. Géogr. Ch.-lieu d'arr. (Hérault); 8,000 hab.

PÉZARO. Géogr. V. PÉSARO.

PEZIZE. s. f. Bot. Genre de champignons qui offre une substance charnue plus ou moins creusée en soupape à sa partie supérieure. On en compte plus de cent espèces, seulement d'Europe, dont quarante croissent aux environs de Paris. Pézize en limaçon. Pézize ciboire. Pézize baie. Pézize à pustule. Pézize en radis. Pézize tubéreuse. Pézize hémisphérique. Pézize brune. Pezize couronnée. On l'appelle aussi *coccigrue*.

PEZIZÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une pezize. || PEZIZÉES. s. f. pl. Famille de champignons qui a pour type le genre pezize.

PEZIZOÏDE. adj. des 2 g. Bot. Synon. de PEZIZÉ.

PFALZGRAVE. s. m. Hist. Titre des comtes du palais de l'empire d'Allemagne.

PFENNING. s. m. Métrol. Monnaie de compte d'Autriche, le quart du kreux, et valant, au pair, un centime. || C'est aussi le nom d'une monnaie de menu compte dans le Brunswick et le Hanovre, à Hambourg et à Lubeck, etc., etc.

PFLUG. s. m. Métrol. Mesure agraire employée dans le Danemark. Le pflug vaut 177 ares 7432.

PFORZHEIM. Géogr. Ville du grand-duché de Bade; 5,500 hab.

PHACÉE. Général de Phacéias, roi d'Israël, conspira contre lui, le tua, régna à sa place, l'an 758 av. J.-C., commit mille impiétés, et fut renversé du trône par Osée, l'an 738.

PHACÉIAS. Roi d'Israël, fils et successeur de Manahem, l'an 760 av. J.-C., régna deux ans dans le crime, et fut tué par son général Phacée.

PHACÉLIE. s. f. (du gr. φάκελλος). Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, monopétales, de la famille des borraginées, comprenant plusieurs plantes d'Amérique.

PHACIDIACÉ, ÉE. adj. (rad. *phacidie*). Bot. Qui ressemble à une phacidie. || PHACIDIACÉES. s. f. pl. Famille de champignons de la classe des pyrénomicètes, qui a pour type le genre phacidie.

PHACIDIÉ, ÉE. adj. Bot. V. PHACIDIACÉ.

PHACIDIE. s. f. (du lat. *phacidium*; fait du gr. φακός, pustule; εἶδος, forme). Bot. Genre de champignons, type de la tribu des phacidiacées, comprenant des espèces qui vivent sur les feuilles et les écorces des arbres. Phacidie du pin. Phacidie du dattier.

PHACITES. s. f. pl. Foss. Nom donné aux nummulites.

PHACOCHÈRE. s. m. (ét. gr., φακός, verrue; χοῖρος, cochon; littéral., *cochon portant une verrue*). Mamm. Genre de mammifères de l'ordre des pachydermes, comprenant des espèces de cochons qui ressemblent par leurs formes extérieures au sanglier commun : seulement ils sont plus lourds, plus trapus, et d'une plus grossière figure que lui.

PHACOÏDE. adj. des 2 g. (ét. gr., φακός, lentille; εἶδος, ressemblance). Didact. Qui a une forme lenticulaire.

— Anat. *Corps phacoïde*. Le cristallin, à cause de sa forme lenticulaire.

PHACORHIZE. s. f. (ét. gr., φακός, lentille; ῥίζα, racine). Bot. Genre de la famille des champignons, ne comprenant qu'une espèce qui est le type de ce genre, la *phacorhize* sclérotoïde.

PHACOSE. s. f. (rad. φάκος, lentille). Pathol. Tache noire sur l'œil.

PHACOTE. s. m. (rad. gr. φακός, grattoir). Chirurg. Instrument, espèce de rugine dont on se servait autrefois pour racler, gratter les os, et particulièrement pour agrandir les fractures simples de la première table des os du crâne.

PHÆCASIE. s. f. (du gr. φαικάσιον, fait de φαικός, léger). Antiq. Chaussure légère des anciens, qui ne s'élevait pas jusqu'aux jambes.

PHÆCASIE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des synanthérées, ne comprenant qu'une seule espèce, la phæcasie fausse lampiane, des environs de Paris.

PHAÉTON ou **PHAÉTHON.** Myth. Fils d'Apollon et de Clymène, une des Océanides, fut aimé de Vénus; obtint du Soleil de conduire pendant un jour le char de la lumière; ne sachant pas le diriger, il faillit brûler la terre, qui se plaignit à Jupiter; celui-ci foudroya Phaéton et le précipita dans l'Éridan.

Phaéton sur le char s'élance plein de joie,
Saisit avidement les rênes qu'il déploie,
Et rend grâce à Phébus, qui tremble pour son fils.
(Desaintange.)

Phaéton, à ces mots, prend les rênes en main;
De ses chevaux ailés il bat les flancs agiles. (Id.)

— La Fontaine a dit plaisamment : *Le phaéton d'une voiture à foin*, pour Voiturier, charretier.

— Astron. La constellation du *Cocher*.

[illegible]

roues, fort légère et découverte. Elle a été ainsi nommée par ménotymie, en prenant le conducteur pour la chose conduite, et par allusion au char que conduisait Phaéton. Ce sont ordinairement de jeunes élégants qui se servent de ces sortes de voitures, et qui les conduisent eux-mêmes avec rapidité; les dangers qu'ils courent et qu'ils font courir aux passants rendent l'allusion plus sensible.

PHAÉTON. s. m. Ornith. Nom scientifique des oiseaux vulgairement appelés *paille-en-queue*. Les phaétons constituent la famille des totipalmes, dans l'ordre des palmipèdes; ils sont de la grosseur d'un pigeon, et très-connus des navigateurs, parce que, ne sortant pas de la zone torride, ils leur annoncent le voisinage du tropique, ce qui fait qu'on les nomme aussi *Oiseaux du tropique*.

PHAÉTONTIADES. s. f. pl. (gr. *fa-é-ton-ti-a-des*; rad. *Phaéton*). Myth. Sœurs de Phaéton, qui furent changées en peupliers, après avoir pleuré longtemps la mort de leur frère.

PHAÉTUSE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs composées, de la famille des corymbifères, ayant pour type la phaétuse d'Amérique.

PHAGÉDÈNE. s. f. (ét., V. PHAGÉDÉNIQUE). Anc. médec. Appétit immodéré. || Ulcère qui ronge les chairs.

PHAGÉDÉNIQUE. adj. des 2 g. (du g. φαγέδαινα, faim dévorante; rad. φάγω, je mange). Il se disait anciennement d'un appétit immodéré. || Il signifie proprement aujourd'hui, qui ronge, qui corrode. Ulcères phagédéniques. || *Substances phagédéniques*. Substances qu'on emploie pour consumer les chairs fongueuses.

PHAGÉDIANE. s. m. Pathol. Synonyme inusité de Phagédène.

PHAGÉSIES. s. f. pl. (du gr. φάγω, manger). Antiq. Fêtes de Bacchus dans lesquelles on faisait de grands festins. On les nommait aussi *phagésioposies*.

PHAGNALE. s. m. Bot. Genre de plantes de la famille des synanthérées, comprenant plusieurs arbustes.

PHAIE. Myth. Laie qui infestait le territoire de Crommyon, dans la Corinthide, et qui fut mère du sanglier de Calydon.

PHAIE. s. f. Bot. Syn. de Limodore.

PHAIOFNÉE. s. f. Relat. Navire en usage au Japon pour la promenade des grands. On écrit aussi *paiofnée*.

PHALACRE. s. m. Entom. Genre d'insectes coléoptères de la famille des érotyles ou clavipalpes.

PHALACROLOME. s. m. Bot. Genre de plantes de la famille des synanthérées astérées.

PHALACROSE. s. f. (du gr. φαλακρός, chauve). Médec. Chute des cheveux; alopécie; calvitie.

PHALANGE. s. f. (du gr. φάλαγξ, même signif). Antiq. milit. Chez les Grecs, tout corps d'armée quelconque rangé dans un ordre compacte, quelle que fût la profondeur des ailes, jusqu'à l'époque de la puissance macédonienne. Chez les Athéniens, il y avait deux sortes de phalanges, celle des *oplites*, infanterie pesante, qui avait 4,096 hommes; et celle des *peltastes* et des *psilites*, infanterie légère, qui n'avait que 2,048 hommes. Phalange simple, double, triple, quadruple. Phalange octuple. Front de phalange. Corps de phalange.

— *Phalange macédonienne*. Premier corps régulier organisé sous ce nom par Philippe, et forte de 16,000 hommes, rangés sur seize rangs tellement pressés, que les piques du cinquième dépassaient de trois pieds la première ligne. La phalange macédonienne d'Alexandre, décrite par Arrien, ne se composait que de 4,096 phalangites ou oplites hommes pesamment armés.

— Par extens. et dans le style élevé, il se dit aujourd'hui de tout corps d'armée, et particulièrement d'un corps d'infanterie. Les *phalanges* républicaines, les soldats de la liberté étaient seuls capables de souffrir ce que vous avez souffert. (Napol.)

Des *phalanges* au loin sur deux lignes rangées
Déjà se déployaient les ailes prolongées. (Gaston.)

— Poét. dans un sens plus général.

Il choisit dans les rangs des célestes *phalanges*,
Gabriel, en pouvoir le second des archanges.
(Baour-Lormian.)

— Anat. Nom que les anatomistes donnent aux petits os allongés qui concourent à former les doigts. On en compte cinquante-six, dont quatorze à chaque main et à chaque pied. Chacun des quatre derniers doigts en a trois, le pouce n'en a que deux. Placées verticalement à chaque doigt au-dessus les unes des autres, les phalanges se distinguent en *premières* ou *métacarpiennes*, *secondes* ou *moyennes*, et *troisièmes* ou *unguifères*. On donne aussi le nom spécial de *phalanges* aux phalanges métacarpiennes; on appelle alors les moyennes *phalangines*, et les unguifères *phalangettes*.

— Philos. Dans le système de Fourier. Commune sociétaire, composée de familles associées pour les travaux de ménage, de culture, d'industrie, d'art et de science, d'éducation, d'administration. La population de la phalange doit être de 1,500 à 1,800 individus; les travaux y sont rétribués en raison composée du capital, du travail et du talent. La phalange doit s'établir pacifiquement, et en respectant [illegible] V. PHALANSTÈRE.

— Entom. S'emploie comme synonyme des araignées qui ont de grandes pattes formant des angles bien rangés. || Se dit aussi du scarabée hercule.

PHALANGER. s. m. Mamm. Genre de mammifères de l'ordre des marsupiaux, essentiellement frugivores, et ainsi nommés parce que leurs pouces sont longs et séparés. Les phalangers sont des animaux à queue longue et prenante, couverts de poils, qui vivent sur les arbres, où ils cherchent les insectes et les fruits. || *Phalanger volant*. Espèce de phalanger caractérisée par une sorte de parachute que forme une expansion de la peau des flancs entre les jambes, et au moyen de laquelle l'animal se soutient en l'air quelques instants, quand il saute d'un arbre à un autre.

PHALANGÈRE. s. f. Bot. Genre de plantes

monocotylédones, de la famille des asphodélées, comprenant des plantes herbacées, dont quatre espèces croissent en France.

PHALANGETTE. s. f. Anat. La troisième et la plus petite des trois phalanges des quatre derniers doigts, la seconde des deux phalanges du pouce, celle qui termine les doigts et le pouce et qui porte l'ongle. On l'appelle aussi *phalange unguifère*.

PHALANGETTIEN, ENNE. adj. Anat. Qui a rapport aux phalangettes ou troisièmes phalanges des doigts ou des orteils. Muscle tibio-sous-phalangettien, cubito-phalangettien, radio-phalangettien, etc. V. ces mots.

PHALANGIDE. adj. des 2 g. (pr. *fa-lan-ji-de;* ét. gr., φάλαγξ, phalange; εἶδος, ressemblance). Anat. Qui a rapport aux phalanges. V. PHALANGIENS.

— Entom. Qui ressemble à un phalangium. || PHALANGIDES. s. m. pl. Famille d'arachnides qui a pour type le genre phalangium, et à laquelle se rapportent les faucheurs des murailles, remarquables par la longueur de leurs pattes, qui remuent longtemps encore après qu'on les a séparées du corps.

PHALANGIEN, ENNE. (rad. gr. φάλαγξ, phalange). Anat. Qui a rapport aux phalanges, particulièrement aux premières. Muscle carpo-phalangien. Articulation métacarpo-phalangienne.

— PHALANGIENS. s. m. pl. Entom. V. PHALANGIDES.

PHALANGIER, ÈRE. adj. Mamm. Qui ressemble au phalanger. || PHALANGIERS. s. m. pl. Famille de mammifères didelphes qui a pour type le genre phalanger.

PHALANGIFORME. adj. des 2 g. (du gr. φάλαγξ, phalange, et du lat. *forma*, forme). Bot. Epithète qui se donne aux poils végétaux, quand ils sont cloisonnés transversalement à l'intérieur, et resserrés à l'endroit des cloisons.

PHALANGINE. s. f. Anat. Seconde phalange ou phalange intermédiaire des doigts ou des orteils qui ont trois phalanges. On l'appelle aussi *phalange moyenne*.

PHALANGINIEN, ENNE. adj. Anat. Qui appartient aux phalanges ou secondes phalanges des doigts ou des orteils. Muscle épitrochlo-phalanginien. V. ce mot.

PHALANGISTE. adj. des 2 g. Mamm. Qui ressemble au phalanger. || PHALANGISTES. s. m. pl. Famille de mammifères marsupiaux qui a pour type le genre phalanger.

PHALANGISTE. s. m. Entom. Nom donné à un scarabée qui vit dans les bouses, et dont le corselet est armé de trois pointes dirigées en avant.

PHALANGITE. adj. des 2 g. Entom. V. PHALANGIEN.

PHALANGITE. s. m. Antiq. Soldat de la phalange. Il est inusité.

PHALANGIUM s. m. (pr. *fa-lan-ji-omm;* rad. *phalange*). Entom. Nom scientifique du faucheur. V. FAUCHEUR.

PHALANGOSE. s. f. (rad. gr. φάλαγξ, phalange). Chir. Déviation des cils naturels qui se portent vers la conjonctive, irritent l'œil, et déterminent le larmoiement. Elle diffère du *trichiasis*, en ce que celui-ci est causé par des cils accidentels et surnuméraires. || On a aussi donné le nom de *phalangose* au relâchement de la paupière supérieure par suite de la paralysie du muscle élévateur de cette partie.

PHALANSTÈRE. s. m. Philos. Nom que porte, dans le système de Fourier, l'édifice habité par la commune sociétaire, c'est-à-dire la phalange. C'est un splendide palais formé de la combinaison unitaire de tous les éléments disjoints de la commune, et réunissant les triples conceptions de l'économie, de l'utilité et de la grandeur. Les ménages y habitent séparés, quoique réunis dans l'ensemble, à peu près comme les chambres d'un hôtel garni.

PHALANSTÉRIEN, ENNE. adj. Qui appartient, qui a rapport au phalanstère. Système phalanstérien. Organisation phalanstérienne. Almanach phalanstérien.

— subst. Celui, celle qui fait partie d'un phalanstère.

PHALARIDE. s. f. Bot. Syn. d'Alpiste.

PHALARIDÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une phalaride. || PHALARIDÉS. s. f. pl. Famille de graminées qui a pour type le genre phalaride.

gante, né d'une famille opulente, à Astipalée, dans l'île de Crète; banni de son pays à cause de son ambition, il se réfugia chez les Agrigentins, où il s'empara de l'autorité suprême, vers la fin du VIe siècle av. J.-C. On représente Phalaris comme un tyran farouche; mais, si l'on en croit Lucien, son apologiste, il ne fut que justement sévère.

— *Taureau de Phalaris*. Taureau d'airain qu'on plaçait sur les flammes, après y avoir enfermé une victime humaine; Phalaris y faisait périr ses victimes à petit feu. Périllaus, inventeur de la machine, y périt, ainsi que Phalaris lui-même.

— Loc. prov. *C'est le taureau de Phalaris*. Se dit quelquefois d'une machination qui retombe sur son auteur.

— Philol. *Lettres de Phalaris*. Recueil de cent quarante-six lettres sous le nom de Phalaris, qui respirent l'humanité et la philosophie; on les regarde comme l'ouvrage de quelque sophiste.

PHALAROPE. s. m. Ornith. Genre d'oiseaux de l'ordre des pinnatipèdes. Les phalaropes sont d'habiles nageurs; ils habitent les régions circumpolaires, et se nourrissent de petits mollusques et d'insectes.

PHALARSIPHYTE. adj. des 2 g. (ét. gr., φάλαγξ, phalange; ἄῤῥην, mâle; φυτὸν, plante). Bot. Dont les étamines sont liées ou réunies par les filets en plusieurs paquets. || subst. Une phalarsiphyte.

PHALEG. Un des patriarches hébreux, fils d'Héber et père de Réhu, naquit l'an 2243 av. J.-C., et vécut deux cent trente-neuf ans.

PHALÉNACÉ, ÉE. adj. Conchyl. Qui a quelques rapports de forme avec une phalène. On donne cette épithète à un genre de coquilles dont la forme imite celle de l'aile d'une petite phalène.

PHALÈNE. s. f. (du gr. φάλαινα, même signif.). Entom. Genre d'insectes lépidoptères, famille des nocturnes. Les phalènes ont les antennes en fil et la trompe longue et membraneuse; leur corps est grêle, leurs palpes très-forts, presque cylindriques ou coniques. Phalène printannière, faucheuse, anguleuse, sacrée, tachetée, pourprée, papilionaire.

PHALÉNIDE. adj. des 2 g. (ét. gr., φάλαινα, phalène; εἶδος, ressemblance). Entom. Qui ressemble à une phalène. || PHALÉNIDES. s. m. pl. Famille de lépidoptères nocturnes ayant pour type le genre phalène.

PHALÉNITE. adj. des 2 g. Entom. V. PHALÉNIDE.

PHALÉNOÏDE. adj. des 2 g. (ét. gr., φάλαινα, phalène; εἶδος, ressemblance). Ornith. Qui ressemble à une phalène. Cette épithète est donnée à certains oiseaux, tels que le strix, l'hélias, parce que le brun, le roux, le fauve et le gris s'entremêlent en zigzag dans leur plumage, de manière à former un ensemble qui rappelle quelque peu la couleur des phalènes. || PHALÉNOÏDES. s. m. pl. Groupe de la famille des tipulaires.

PHALÈRE. Géogr. anc. Port de l'Attique, à 25 stades S.-E. d'Athènes, avec laquelle il communiquait par une longue muraille; les Athéniens y abritaient leurs vaisseaux, avant que Thémistocle les eût fait mettre au Pirée. Aujourd'hui *Saint-Nicolas*.

PHALÈRE. s. f. Antiq. rom. Ornement d'or ou d'argent, de la forme d'une bulle, que les Romains portaient suspendu au cou, comme marque d'honneur ou comme récompense militaire. || Il signifiait aussi, Collier orné de phalères.

— Il se disait de même de la partie du harnais d'un cheval qui était chargée d'ornements analogues; caparaçon.

— Médec. vétér. Maladie des moutons.

PHALÉRÉ, ÉE. adj. Se disait anciennement pour Enharnaché, caparaçonné.

PHALÉRÉEN, ENNE. adj. et s. Habitant de Phalère. Qui appartient à la ville de Phalère ou à ses habitants.

PHALÉRIE. s. f. Entom. Genre d'insectes de l'ordre des coléoptères, ayant pour type le ténébrion des cuisines.

PHALEUCE ou **PHALEUQUE.** adj. et s. m. Littér. anc. Se dit d'une sorte de vers en usage chez les Grecs et les Romains, et ainsi appelé du poète Phaleucus. Le vers phaleuce ou le phaleuce a cinq pieds, un spondée, un dactyle, et trois trochées. Il convient parfaitement à l'épigramme; on l'appelle encore *hendécasyllabique* ou de onze syllabes.

PHALISQUE. Géogr. anc. V. FALISQUE.

PHALLALOGIE. s. f. Antiq. gr. Procession dans laquelle on promenait le phallus.

PHALLIQUE. adj. des 2 g. Antiq. gr. Qui a rapport au phallus; qui appartient au culte du phallus. Emblème phallique. || *Chœurs phalliques*. Groupes dans lesquels on portait le phallus, principalement aux grandes Dionysies, à Athènes. || *Chants phalliques*. Chants des phallophores ou de ceux qui portaient le phallus.

PHALLIQUES. s. f. pl. Fêtes que l'on célébrait à Athènes en l'honneur de Bacchus, et en Egypte en l'honneur d'Osiris. Elles étaient ainsi nommées de ce qu'on y promenait en grande pompe le phallus; elles devinrent annuelles et furent accompagnées des plus infâmes dissolu-

PHALLINE. s. f. (rad. gr. φαλλὸς, le pénis). Pathol. Inflammation du pénis.

PHALLODYNIE. s. f. (ét. gr., φαλλὸς, pénis; ὀδύνη, douleur). Pathol. Douleur vague au pénis.

PHALLOÏDE. adj. des 2 g. (ét. gr., φαλλὸς, pénis; εἶδος, ressemblance). Hist. nat. Qui ressemble à un membre viril ou phallus. Cette épithète se donne à une espèce de champignon, le dictyophore; à un polypier, le vérétille, et à des stalactites.

PHALLOÏDÉ, ÉE. adj. (ét., V. PHALLOÏDIEN). Bot. Qui ressemble au phallus, vulgairement *morille*. || PHALLOÏDÉS. s. m. pl. Famille de champignons de la tribu des clathracées, ayant pour type le phallus.

PHALLOÏDIEN, ENNE. adj. (ét. gr., φαλλὸς, pénis; εἶδος, ressemblance). Hist. nat. Qui a de l'analogie avec un membre viril.

— PHALLOÏDIENS. s. m. pl. Bot. Famille de champignons de l'ordre des gastéromycètes angiogastres, ayant pour type le genre phallus, vulgairement appelé *morille*.

PHALLOPHORE. s. m. (ét. gr., φαλλὸς, phallus; φέρω, je porte). Antiq. gr. Nom donné aux ministres des fêtes de Bacchus à Athènes, qui portaient le phallus le jour des Phalliques. Ils étaient couronnés de lierre, barbouillés de lie, et dansaient en chantant des vers analogues à la solennité.

PHALLORRHAGIE. s. f. (ét. gr., φαλλὸς, pénis; ῥήγνυμι, je sors avec force). Pathol. Hémorrhagie qui a lieu à la surface du gland. Syn. inusité de Blennorrhagie.

PHALLORRHAGIQUE. adj. des 2 g. Pathol. Qui a rapport à la phallorrhagie. Affection phallorrhagique.

PHALLORRHÉE. s. f (ét. gr., φαλλὸς, phallus; ῥέω, je coule). Pathol. Ecoulement de mucosités par la verge. V. BLENNORRHÉE.

PHALLORRHÉIQUE ou **PHALLORRHOÏQUE.** adj. des 2 g. Pathol. Qui concerne la phallorrhée.

PHALLUS. s. m. (du gr. φαλλὸς, Myth. gr. Un des quatre dieux de l'impudicité et de la débauche; c'était une image des parties sexuelles de l'homme. Regardé comme le symbole de la fertilité, il était souvent confondu avec Osiris, Priape ou Bacchus.

PHALLUS. s. m. Bot. Genre de champignons gymnocarpes, vulgairement appelés *morilles molles*. Phallus impudique ou satyre. Phallus de chien.

PHALLUSIE. s. f. Entom. Genre d'insectes établi aux dépens des ascidies.

PHALZBOURG. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Sarrebourg (Meurthe); 4,000 hab. Ville forte; fabrique de liqueurs.

PHAMÉNOTH. s. m. Chron. Le septième mois des anciens Egyptiens; il répond à notre mois de juillet.

PHANAGORIE. Géogr. Ville de Russie, située autour d'un lac, à l'embouchure du Kouban, dans la partie de la Circassie annexée au gouvernement du Caucase.

PHANAL. s. m. Ancienne orthographe du mot *fanal*.

PHANARIOTE. adj. et s. des 2 g. V. FANARIOTE.

PHANÉE. s. m. (du gr., φανὸς, brillant). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères de la famille des lamellicornes, comprenant plus de cinquante espèces, toutes plus ou moins ornées de couleurs vives et métalliques très-brillantes.

PHANÉRANTHE. adj. des 2 g. (ét. gr., φανερὸς, évident; ἄνθος, fleur). Bot. Qui a des fleurs apparentes. Plante phanéranthe.

PHANÉRANTHÈRE. adj. des 2 g. (ét. gr., φανερὸς, évident; ἀνθηρὸς, anthère). Bot. Dont les anthères font saillie hors de la fleur. Nonée phanéranthère.

PHANÈRE. s. m. (du gr. φανερὸς, évident). Anat. Organe folliculaire, dans lequel la partie produite, quelle qu'elle soit, reste toujours extérieure et visible.

— Bot. Nom de genre donné à la bauhine grimpante.

PHANÉROBIOTE. adj. des 2 g. (ét. gr., φανερὸς, évident; βίος, vie). Hist. nat. Epithète donnée aux corps chez lesquels la vie se manifeste évidemment. Corps phanérobiote.

PHANÉROBRANCHOÏDE. adj. des 2 g. (pr. *fa-né-ro-bran-ko-ide;* ét. gr., φανερὸς, évident; βράγχια, branchies; εἶδος, ressemblance). Ichthyol. Dont les branchies sont apparentes. || PHANÉROBRANCHOÏDES. s. m. pl. Erpét. Famille de reptiles.

PHANÉROCARPE. adj. des 2 g. (ét. gr., φανερὸς, évident; καρπὸς, fruit). Hist. nat. Qui a des fruits ou des corpuscules reproducteurs apparents. || PHANÉROCARPES. s. m. pl. Famille d'acalèphes discophores, à travers le corps desquels on aperçoit les corpuscules reproducteurs.

PHANÉROCOTYLÉDONE. adj. des 2 g. V. PHANÉROCOTYLÉDONÉ.

PHANÉROCOTYLÉDONÉ, ÉE. adj. (ét. gr., φανερὸς, évident; κοτυληδὼν, cotylédon). Bot. Qui a des cotylédons apparents. || PHANÉROCOTYLÉDONÉES ou PHANÉROCOTYLÉDONÉES. s. f. pl. Section du règne végétal comprenant les plantes

PHANÉROGAME. adj. des 2 g. (ét. gr., φανερὸς, évident; γάμος, noce). Hist. nat. Dont les organes sexuels sont bien manifestes. Se dit des végétaux et des animaux. Les végétaux phanérogames sont l'opposé des végétaux cryptogames; ils sont infiniment plus nombreux. Dans le système de Linné, ils forment les vingt-trois premières classes, tandis que les cryptogames ne forment que la vingt-quatrième et dernière.

— PHANÉROGAMES. s. m. pl. Famille de mollusques, comprenant ceux de ces animaux chez lesquels la copulation est nécessaire.

PHANÉROGAMIE. s. f. (ét., V. PHANÉROGAME. Hist. nat. Etat d'une plante ou d'un animal chez lequel on aperçoit les organes sexuels. || Grande division du règne végétal, à laquelle appartiennent toutes les plantes pourvues de sexes bien évidents.

PHANÉROGÈNE. adj. des 2 g. (ét. gr., φανερὸς, évident; γένεσις, origine). Minér. Dont la composition est apparente. Il se dit de roches homogènes, comprenant celles dont la composition se manifeste aisément à l'œil, ce qui permet de les rapporter sûrement à des espèces numérales connues, dénommées et déterminées.

PHANÉROGLOSSE. adj. des 2 g. (ét. gr., φανερὸς, évident; γλῶσσα, langue). Zool. Qui a une langue évidente. || PHANÉROGLOSSES. s. m. pl. Famille de reptiles de l'ordre des ranadés, par opposition à la famille des pipa, qu'on désigne sous le nom d'*aglosses*.

PHANÉRONEURE. adj. des 2 g. (ét. gr., φανερὸς, évident; νεῦρον, nerf). Zool. Qui a des nerfs distincts. || PHANÉRONEURES. s. m. pl. Série du règne animal, comprenant les animaux qui ont des nerfs libres et distincts.

PHANÉROPNEUMONE. adj. des 2 g. (ét. gr., φανερὸς, évident; πνεύμων, poumon). Zool. Qui a des poumons libres et apparents. || PHANÉROPNEUMONES. s. m. pl. Ordre de gastéropodophores ou pulmonés operculés.

PHANÉROPNEUMONÉ, ÉE. adj. Zool. V. PHANÉROPNEUMONE.

PHANÉROSTÉMONE. adj. des 2 g. (ét. gr. φανερὸς, évident; στήμων, étamine). Bot. Qui a des étamines bien distinctes. || PHANÉROSTÉMONES. s. f. pl. Famille de plantes.

PHANÈS. adj. et s. m. (du gr. φαίνω, je brille). Myth. Surnom qu'on donnait quelquefois à Bacchus, ou à Phebus, considéré comme le soleil.

PHANON. s. m. Liturg. V. FANON.

PHANSÉGAR. s. m. Relat. Mot qui signifie *étrangleur*, et par lequel on désigne les membres d'une association de brigands de l'Inde.

PHANTAISIE. s. f. V. FANTAISIE.

PHANTASE. (pr. *fan-ta-ze* du gr. φαντασία, apparence). Myth. Un des fils du Sommeil. Cette divinité trompeuse, entourée d'une foule de mensonges ailés, répandait, de jour et de nuit, une liqueur subtile sur les yeux de ceux qu'elle voulait décevoir. Cette fiction est l'emblème des jeux bizarres de l'imagination.

PHANTASIA. Égyptienne, native de Memphis, avait, selon Ptolémée Héphestion, composé deux poèmes, l'un sur la guerre de Troie, l'autre sur les voyages et les aventures d'Ulysse; une copie de ces livres aurait été, dit-on, accordée à Homère, et ce serait d'après cette copie qu'il aurait composé l'Iliade et l'Odyssée

PHANTASIASTE ou **PHANTASIASTIQUE.** s. m. Hist. relig. Nom donné à d'anciens sectaires plus connus sous le nom d'*incorruptibles*. V. INCORRUPTIBLES.

PHANTASIE. s. f. (pr. *fan-ta-zi;* du gr. φαντασία, apparence). Philos. Terme qui fut employé, dans la nouvelle Académie, pour signifier l'apparence qui se place entre le sujet connaissant et l'objet connu. Il se peut quelquefois que la phantasie présente la probabilité la plus complète.

PHANTASMACOPE. s. m. V. FANTASMACOPE.

PHANTASMAGORIE. s. f. V. FANTASMAGORIE.

PHANTASME. s. m. (du gr. φάντασμα, fantôme). Pathol. Fausse apparence, lésion du sens de la vue, ou quelquefois Aberration des facultés mentales, dans laquelle les malades croient voir des objets qu'ils n'ont réellement pas devant les yeux.

PHANTÔME. s. m. V. FANTÔME.

PHANUEL. Géogr. anc. Ville de la Palestine, près du torrent de Jabok, dans la tribu de Gad.

PHAON. Jeune Mitylénien d'une rare beauté; fut aimé passionnément de Sapho, qui, le voyant refroidi pour elle, fit dans son désespoir le saut de Leucade et y périt.

PHAQUE. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones polypétalées de la famille des légumineuses, comprenant des plantes herbacées qui habitent les Alpes et les Pyrénées.

PHARAME. s. m. Conchyl. Genre de coquilles univalves établi aux dépens des nautiles, et qui a pour type le pharame perlé de la mer Adriatique.

PHARAMINEUX, EUSE. adj. Étonnant, merveilleux. Ce mot était en usage à la cour de Louis XV; on le trouve dans les Souvenirs de Mme de Créqui.

PHARAMOND. Fils de Marcomir, chef d'une

premier qui conduisit les Saliens de la rive droite du Rhin à la rive gauche; on place son règne entre les années 420 et 427, et on lui donne pour fils Clodion. La *loi salique* est, dit-on, son ouvrage.

PHARAMOND. s. m. Métrol. Ancienne monnaie d'argent qui avait cours en France.

PHARAN. Géogr. anc. Grand désert de l'Arabie Pétrée, au S. de la Palestine, à l'O. et au N. du golfe Élanitique. Dans la Bible, le nom de Pharan est quelquefois donné à toute l'Égypte. || Cap sur le golfe Arabique; aujourd'hui *Cap Mahomet*.

PHARAON. s. m. Hist. anc. Nom commun ou titre par lequel on désigne les souverains de l'ancienne Egypte; il nous a été transmis par les livres hébraïques, dans lesquels il s'applique à dix rois différents. On ne le dit ni des Hyk-

ses ou pasteurs, ni des Perses, ni des Lagides. Il s'emploie comme nom propre ou comme substantif, c'est-à-dire, avec ou sans l'article. Les pyramides de l'Egypte s'en vont en poudre, et les graminées du temps des *Pharaons* subsistent encore. (B. de St-P.)

— *Pharaons thébains.* La dix-septième dynastie égyptienne, qui, selon Manéthon et Eusèbe, régna dans Thèbes pendant que les pasteurs étaient à Memphis.

— Jeux de cartes en usage dans le XIIIe siècle, et proscrit dans le nôtre, comme tous les autres jeux de hasard. Le banquier y luttait seul contre un nombre indéterminé de joueurs dont chacun mettait son enjeu sur une des cinquante-deux cartes dont se compose un jeu entier; le banquier avait un jeu pareil; il en tirait deux cartes, l'une pour lui à droite, et l'autre pour les joueurs à gauche. Il gagnait tout l'argent placé sur la carte de droite, et doublait les sommes placées sur celle de gauche.

PHARAON. s. f. Archéol. Ancienne danse. On le dit aussi de l'air sur lequel on dansait la *pharaon.*

PHARAONE. s. f. Conchyl. Genre de coquilles univalves, qu'on nomme vulgairement *bouton de camisolle.*

PHARAONIQUE. adj. des 2 g. Hist. Qui appartient aux Pharaons. Epoque pharaonique. Temps pharaoniques. Monuments pharaoniques.

PHARASMANE. Nom porté par sept rois d'Ibérie ou Géorgie moderne. Le premier, qui régna sous Néron, était frère de Mithridate; le dernier monta sur le trône en 532, et laissa en mourant la couronne à Pacorus II.

PHARBÉTIS. Géogr. anc. Ville d'Égypte, capitale du nome Pharbétique, à l'O. du bras du Nil appelé Bubastique.

PHARE. s. m. (pr. *far;* du gr. φάρος). Nom d'une île d'Egypte, près la ville d'Alexandrie, où Ptolémée-Philadelphe fit élever une haute tour de marbre blanc, d'où l'on découvrait les vaisseaux à 100 milles en mer; cette tour prit le nom de l'île et fut comptée au nombre des sept merveilles du monde. Elle a été totalement ruinée en 1303 par un tremblement de terre. ‖ Tour surmontée d'un fanal que l'on établit le long des côtes pour avertir les navigateurs du voisinage ou pour leur signaler quelques dangers. Le gouvernement a fait construire de nombreux phares sur les côtes de France.

On tel, du haut d'un mont, apparaît sur les flots,
Le *phare* solitaire, espoir des matelots. (AIGNAN.)

— Grand fanal placé sur la tour.

— Géogr. *Phare de Messine.* Détroit de Messine. V. MESSINE.

— Mar. Le grand mât et le mât de misaine avec l'ensemble de leurs vergues et de leurs voiles.

— Par anal. Voyez cette mouche qui luit d'une clarté semblable à celle de la lune; elle porte avec elle le *phare* qui doit la guider. (A. Martin.)

PHARELLE. s. f. Bot. Genre de plantes monocotylédones de la famille des graminées. Pharelle lapulacée. Pharelle rude.

PHARÈS. Géogr. anc. Ville de l'Achaïe, à quelques lieues S. de Patras, célèbre par un oracle de Vesta et de Mercure.

PHARÈS. (de l'hébr. *parasch,* division). Fils de Juda et de Thamar, ainsi nommé à cause de la circonstance de sa naissance; il fut le père d'Esron et l'un des ancêtres de Jésus-Christ.

— Hist. sainte. Un des trois mots que Balthazar vit écrits sur la muraille pendant le festin dans lequel il profana les vases sacrés. D'après l'interprétation de Daniel, ce mot signifiait que le royaume de Babylone allait être divisé entre les Mèdes et les Perses.

PHARÉTRIE. s. f. Conchyl. Genre de polypiers ne comprenant qu'une seule espèce, la pharétrie sociale.

PHARIER. s. m. Ornith. Un des noms vulgaires du pigeon ramier.

PHARILLON. s. m. (pr. *fa-ri-yon;* dimin. de *phare*). Petit phare en général.

— Géogr. Petit fort situé en regard du Phare, à Alexandrie, en Egypte.

— Pêch. Réchaud dans lequel les pêcheurs font un feu de flamme, pendant la nuit, pour attirer les poissons.

PHARISAÏQUE. adj. des 2 g. (pr. *fa-ri-sa-i-ke*). Qui tient du pharisaïsme. Caractère pharisaïque. Orgueil pharisaïque. Vertu pharisaïque.

PHARISAÏSME. s. m. Caractère du pharisien, des pharisiens. [illegible]

— Chez les chrétiens, il signifie Ostentation de la vertu, de la piété, sans vertu solide, sans piété réelle.

— Par extension, Hypocrisie.

PHARISIEN. s. m. (pr. *fa-ri-zi-in;* du mot hébreu *parasch*, division, séparation). Membre d'une secte juive, une des plus anciennes et des plus considérables de la Judée. Les pharisiens, dont l'origine remonte vers l'an 180 ou 200 avant J.-C., acquirent une haute considération parmi le peuple. Ils furent ensuite persécutés sous Hyrcan, Aristobule et Alexandre. Ce dernier leur ayant rendu leurs honneurs et leurs biens, ils ressaisirent toute leur puissance, et la conservèrent jusqu'à la ruine de Jérusalem. Ils affectaient une grande sévérité de principes, une exactitude minutieuse à payer la dîme et à observer toutes les cérémonies de la loi; mais, sous ce manteau, ils cachaient les mœurs les plus dissolues. Jésus-Christ ayant démasqué leur orgueil et leur hypocrisie, ils se liguèrent avec les princes des prêtres contre lui, ameutèrent la populace, et le firent condamner au supplice de la croix.

— Se dit dans le langage religieux, de ceux qui n'ont que l'ostentation de la vertu.

PHARM. Abréviation du mot Pharmacien.

PHARMAC. s. m. Bot. Arbre d'Amboine, avec les racines duquel les habitants préparent une liqueur vineuse, facile à conserver.

PHARMACÉE. s. f. Art divin. Sorte de divination que pratiquaient les anciens, à l'aide de certaines compositions végétales ou minérales appelées *pharmaca* ou *philtres.*

PHARMACEUTE. s. m. (rad. gr. φάρμακον, médicament). Chez les anciens, Celui qui préparait les médicaments.

PHARMACEUTIQUE. adj. des 2 g. (rad. gr. φάρμακον, médicament). Didact. Qui a rapport à la pharmacie. Préparations pharmaceutiques.

PHARMACEUTIQUE. s. f. Partie de la médecine qui enseigne à composer et à employer les médicaments. Etre savant dans la pharmaceutique, en pharmaceutique.

PHARMACEUTRIA. s. f. (litt. *la magicienne*). Philol. Titre de la huitième églogue de Virgile, faite à l'imitation d'une idylle de Théocrite.

PHARMACIE. s. f. (rad. gr. φάρμακον, médicament). Didact. Art de connaître, de recueillir, de conserver les drogues simples et de préparer les médicaments composés. Outre la connaissance de l'histoire naturelle pharmaceutique, la pharmacie comprend 1° la collection des substances médicamenteuses, c'est-à-dire l'approvisionnement que doit en faire le pharmacien, leur choix, leur émondation, leur dessiccation; 2° la préparation des médicaments, c'est-à-dire les modifications que l'on fait éprouver aux drogues simples, leurs mélanges, leurs combinaisons, pour arriver à l'état de médicaments; 3° leur conservation ou réposition, c'est-à-dire toutes les précautions nécessaires pour préserver les médicaments des altérations ou détériorations qu'ils sont susceptibles d'éprouver.

— Lieu, officine où les médicaments sont préparés ou débités. Belle pharmacie. Pharmacie bien garnie. La pharmacie d'un hôpital.

— Collection de médicaments. Un laboureur trouve toute sa *pharmacie* dans ses guérets. (B. de St-P.)

— Profession de pharmacien. L'exercice de la pharmacie. Exercer la pharmacie. La police de la pharmacie.

PHARMACIEN. s. m. (rad. gr. φάρμακον, médicament). Didact. Celui qui exerce la pharmacie, qui prépare et qui vend des médicaments. Il est synonyme d'Apothicaire. Les pharmaciens sont réputés commerçants et soumis, par conséquent, à toutes les règles du code de commerce.

— Hist. médic. *Société des pharmaciens.* Société fondée en l'an IV, pour le progrès des études de pharmacie.

— S'empl. adjectiv. Se faire recevoir pharmacien. Pour être reçu pharmacien, il faut dans quatre épreuves justifier que l'on a les connaissances nécessaires, et prouver que l'on a huit années d'études dans une pharmacie, ou six seulement, et dans ce cas, une inscription prise dans l'une des trois écoles existant à Paris, à Strasbourg et à Montpellier.

PHARMACIENNE. s. f. Femme du pharmacien. Peu usité.

PHARMACITE. s. f. Minér., agric. et techn. Bois fossile bitumineux, terre noire, huileuse et inflammable. V. AMPÉLITE.

PHARMACOCHIMIE. s. f. (ét. gr., φάρμακον, médicament; χυμεία, chimie). Médec. Art de préparer des médicaments, en se basant sur l'action chimique de leurs principes. La pharmacochimie est l'opposé de la *pharmacie galénique;* celle-ci avait pour objet les opérations que l'on faisait avec les médicaments sans les analyser.

PHARMACOCHIMIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui a rapport, qui appartient à la pharmacochimie.

PHARMACOLITHE. s. f. (ét. gr., φάρμακον, poison; λίθος, pierre). Minér. Arséniate de chaux naturelle.

PHARMACOLOGIE. s. f. (ét. gr., φάρμακον, médicament; λόγος, discours). Didact. Description des médicaments. Les auteurs ne sont pas d'accord sur le sens précis qu'il faut attacher à ce mot, que l'on a employé comme synonyme, tantôt de matière médicale, tantôt d'histoire naturelle des médicaments, tantôt de pharmacie proprement dite, etc. La *pharmacologie* est cette partie de la matière médicale qui a pour objet de faire connaître les médicaments sous tous les rapports qui peuvent éclairer l'emploi de ces moyens thérapeutiques.

PHARMACOLOGIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui a rapport à la pharmacologie.

PHARMACOLOGISTE. s. m. Didact. Celui qui s'occupe de pharmacologie ou qui enseigne la pharmacologie.

PHARMACOPE. s. m. Syn. inusité de Pharmacien.

PHARMACOPÉE. s. f. (ét. gr., φάρμακον, médicaments; ποιέω, je fais). Didact. Art de préparer les médicaments, connaissance exacte des formules et des procédés relatifs à cette préparation.

— Traité sur cette matière. Il est auteur d'une bonne pharmacopée. Ce mot est synonyme de *Codex pharmaceutique.*

PHARMACOPOLE. s. m. (ét. gr. φάρμακον, médicament; πωλεῖν, vendre). Didact. Il signifie proprement Celui qui vend des médicaments; mais il n'est usité qu'en mauvaise part pour, Vendeur de drogues, charlatan.

— Il se dit aussi quelquefois par simple plaisanterie. C'est un pauvre pharmacopole.

PHARMACOPOSIE. s. f. (ét. gr., φάρμακον, médicament; πόσις, boisson). Didact. Médicament liquide quelconque, et particulièrement Médicament purgatif.

PHARMACOSIDÉRITE. s. f. (pr. *far-ma-ko-ci-dé-rite*). Chim. Arséniate de fer naturel.

PHARMACOTHÈQUE. s. f. (ét. gr., φάρμακον, médicament; θήκη, boîte). Médec. Boîte propre à renfermer des médicaments.

PHARMACOTRITE. s. m. (du gr. φάρμακον, médicament, et du lat. *tritor*, broyeur). Didact. Celui qui broie les ingrédients dont on fait les médicaments.

PHARMAQUE. s. m. (du gr. φάρμακον). Antiq. gr. En général, Toute préparation médicamenteuse; spécialement, certaines compositions enchantées, soit minérales, soit végétales. Quelques-unes, prises comme boissons, produisaient l'aveuglement, l'amour, la folie, etc.; d'autres agissaient par le seul contact; d'autres enfin agissaient à distance, et répandaient un poison invisible et subtil. On faisait entrer dans les pharmaques comme ingrédients principaux, le saule, le laurier, le jaspe et un grand nombre d'autres plantes et minéraux cités par Orphée.

— Prêtre grec qui purifiait les parricides.

PHARMOUTHI. s. m. Chron. Huitième mois de l'année des anciens Egyptiens; il correspondait à notre mois d'avril.

PHARNABAZE. Satrape persan, commandait en Bithynie et en Phrygie sous Darius II et Artaxerxe, l'an 410 av. J.-C. Il ternit sa réputation par le meurtre d'Alcibiade. ‖ C'est aussi le nom de deux rois d'Ibérie, qui régnèrent, le premier vers l'an 250, le deuxième vers l'an 87 av. J.-C.

PHARNACE. Nom porté par deux rois de Pont; le premier fut grand-père du fameux Mithridate; le second fut le fils de ce même Mithridate, contre lequel il se révolta et dont il devint le meurtrier.

PHARNACE. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, de la famille des caryophyllées, comprenant plusieurs espèces du cap de Bonne-Espérance. Pharnace glomérulé, blanchâtre, cordifolié.

PHARNAX. Myth. anc. Dieu adoré dans l'Ibérie et le Pont; on croit que c'était le dieu de la lune; il est souvent représenté sur les médailles des rois de Pont.

PHAROS. Géogr. anc. Ile d'Illyrie dans la mer Adriatique; aujourd'hui *Lesina.* ‖ Ile d'Egypte, dans la mer Intérieure, réunie par un môle à la ville d'Alexandrie. V. PHARE.

PHARSALE. Géogr. et hist. Ville de Thessalie, au S. de Larisse et à l'E. de l'Epidanus, célèbre par la grande victoire que César remporta sur Pompée dans les plaines circonvoisines, le 24 juin de l'an 48 av. J.-C.

— Philol. *La Pharsale.* Titre d'un poëme de Lucain sur la guerre civile entre César et Pompée, dont le dénoûment fut la ruine de la république décidée par la bataille de Pharsale.

PHARYNGÉ, ÉE. adj. (rad. gr. φάρυγξ, pharynx). Anat. Qui a rapport au pharynx. Angine pharyngée. V. PHARYNGIEN.

PHARYNGÉAL, ALE. adj. Anat. Qui fait partie du pharynx.

PHARYNGEURYSME. s. m. (ét. gr., φάρυγξ, pharynx; εὐρύς, écarté). Pathol. Dilatation anormale du pharynx.

PHARYNGIEN, IENNE. adj. (rad. gr. φάρυγξ, pharynx). Anat. Qui a rapport au pharynx, qui appartient au pharynx. Nerf pharyngien. Rameau pharyngien. Artères pharyngiennes. Muscles pharyngiens.

PHARYNGITE. s. f. (rad. gr. φάρυγξ, pharynx). Pathol. Inflammation du pharynx. Angine pharyngée ou gutturale.

PHARYNGOCÈLE. s. f. (ét. gr., φάρυγξ, pharynx; κήλη, tumeur). Pathol. Sorte de tumeur résultant du prolapsus ou d'une dilatation anormale du pharynx.

PHARYNGO-GLOSSIEN. adj. et s. m. Anat. Syn. de Glosso-pharyngien.

PHARYNGOGRAPHE. s. m. Didact. Celui qui traite ou qui décrit le pharynx.

PHARYNGOGRAPHIE. s. f. (ét. gr., φάρυγξ, pharynx; γράφω, je décris). Didact. Description anatomique du pharynx.

PHARYNGOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Anat. Qui appartient à la pharyngographie.

PHARYNGOLOGIE. s. f. (ét. gr., φάρυγξ, pharynx; λόγος, discours). Didact. Partie de l'anatomie qui traite du pharynx.

PHARYNGOLOGIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui concerne la pharyngologie.

PHARYNGOLYSE. s. f. (ét. gr., φάρυγξ, pharynx; λύειν, délier). Pathol. Paralysie du pharynx.

PHARYNGO-PALATIN. adj. m. Anat. V. PALATO-PHARYNGIEN.

PHARYNGOPÉRISTOLE. s. f. (ét. gr., φάρυγξ, pharynx; περί, autour; στολή, lien). Pathol. Resserrement du pharynx.

PHARYNGOPLÉGIE. s. f. (ét. gr., φάρυγξ, pharynx; πλήσσω, je frappe). Pathol. Paralysie du pharynx.

PHARYNGOPLÉGIQUE. adj. des 2 g. Pathol. Qui a rapport à la paralysie du pharynx.

PHARYNGORRHAGIE. s. f. (ét. gr., φάρυγξ, pharynx; ῥέω, je coule). Pathol. Ecoulement de sang par le pharynx.

PHARYNGORRHAGIQUE. adj. des 2 g. Pathol. Qui a rapport à l'hémorrhagie du pharynx.

PHARYNGO-SPASME. s. m. (ét. gr., φάρυγξ, pharynx; σπάσμα, contraction). Pathol. Resserrement spasmodique du pharynx.

PHARYNGO-STAPHYLIN. adj. et s. m. (ét. gr., φάρυγξ, pharynx; σταφυλή, la luette). Anat. Se dit d'un muscle qui s'étend du bord postérieur de la voûte palatine au pilier postérieur du voile du palais, et à la partie postérieure supérieure du cartilage thyroïde. On dit aussi *palato-staphylin.*

PHARYNGOSTOME. adj. des 2 g. (ét. gr., φάρυγξ, pharynx; στόμα, bouche). Zool. Epithète donnée aux animaux, dont les bords de l'œsophage forment deux lèvres, qui constituent la bouche. ‖ PHARYNGOSTOMES. s. m. pl. Famille d'animaux articulés.

PHARYNGOTOME. s. m. (ét. gr., φάρυγξ, pharynx; τομή, section). Chir. Instrument dont on se sert pour ouvrir les abcès situés dans le fond de la gorge, et pour scarifier les amygdales. Il consiste en une lame étroite, cachée dans une longue gaîne d'argent légèrement courbée, d'où on la fait sortir à volonté au moyen d'un ressort.

PHARYNGOTOMIE. s. f. Chir. Section du pharynx. Incision qu'on fait au pharynx pour en extraire un corps étranger, ou pour ouvrir les abcès qui s'y sont formés.

PHARYNGOTOMIQUE. adj. des 2 g. Chir. Qui a rapport à la pharyngotomie.

PHARYNX. s. m. (pr. *fa-reink-se;* du gr. φάρυγξ). Anat. Canal musculo-membraneux, irrégulièrement infundibuliforme, situé au-devant de la colonne vertébrale, séparé de la bouche par le voile du palais, et se continuant inférieurement avec l'œsophage. La paroi supérieure du pharynx est formée par la base du crâne; il présente en devant, et de haut en bas, les ouvertures postérieures des cavités nasales, la face postérieure du voile du palais, l'ouverture gutturale de la bouche, la base de la langue, l'épiglotte, l'entrée du larynx et la face postérieure de cet organe. Il donne passage à l'air pendant la respiration et aux aliments lors de la déglutition, il est tapissé par une membrane muqueuse qui se continue avec celle du nez, de la bouche, du larynx et de l'œsophage.

PHASCOCHOERE. s. m. Mamm. Genre de mammifères pachydermes, qui a été séparé des cochons. Ces animaux vivent en Afrique et dans les environs du cap de Bonne-Espérance. Les lobes de peaux pendants qui garnissent leur tête leur donnent un aspect hideux.

PHASCOGALE. s. m. Mamm. Genre de mammifères qui habitent la Nouvelle-Hollande.

PHASCOÏDE, ÉE. adj. (ét. gr. φάσκον, phasque; εἶδος, ressemblance). Bot. Qui ressemble à un phasque. ‖ PHASCOÏDÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des mousses, ayant pour type le genre phasque.

PHASCOLARCTOS. s. m. (pr. *fas-ko-lar-ktoss*). Mamm. Genre de mammifères de la famille des marsupiaux, comprenant le koala ou colao brun.

PHASCOLOME. s. m. (ét. gr. φάσκωλος, poche; μῦς, rat). Mamm. Genre de marsupiaux formé pour un animal nocturne, fouisseur, herbivore, qui habite le détroit de Bass.

PHASCOLOMIDE. adj. des 2 g. Zool. Qui ressemble au phascolome. ‖ PHASCOLOMIDES. s. m. pl. Famille de mammifères marsupiaux qui a pour type le genre phascolome.

PHASE. s. f. (pr. *fa-se;* du gr. φάσις, formé de φαίνω, apparaître). Astron. Changement que certaines planètes éprouvent dans la configuration de leur partie lumineuse, [illegible] par rapport au soleil et à la terre. La lune nous apparaît sous plusieurs phases ou formes: la conjonction ou nouvelle lune, le premier quartier, l'opposition ou pleine lune, et le dernier quartier, qui bientôt ne paraît plus que sous la forme d'un croissant, et disparaît enfin entièrement. Ces phases comprennent un espace de vingt-neuf jours, qui est le temps de la révolution lunaire. Les phases de Vénus. Les phases de Mercure. Des astres de la nuit les phases régulières. (De Fontanes.)

— Se dit des changements successifs qui se font remarquer dans certaines choses. Les phases de la civilisation moderne. Les phases de la fortune.

PHASE. Géogr. anc. Rivière de Colchide, qui sort du mont Caucase et qui se jette dans le Pont-Euxin. Elle roulait des paillettes d'or.

or. très pur. Les campagnes voisines de ses rives étaient remplies d'oiseaux qui ont tiré de là leur nom de *faisans*. Aujourd'hui *Fachs* ou *Rion*.

PHASÉ ou **PHASE**. adj. et s. f. (pr. *fa-zé*; littéral. *passage*). Hist. hébr. Cérémonie de la religion juive qui consiste à manger en famille un agneau rôti, en mémoire de la délivrance d'Égypte. *Phasé* est la même chose que *Pâque*.

—Anc. loc. prov. *Faire phase*. Faire la Pâque.

PHASÈLE s. m., ou **PHASELLE**. s. f. (pr. *fa-zèl*). Anc. mar. Espèce de vaisseau léger, qui tenait le milieu entre les vaisseaux de charge et les vaisseaux longs; le phasèle allait à rames et à voiles, comme nos brigantins, et tirait son nom de Phasélis, ville de Lycie, où il avait été inventé.

PHASÉLIS. Géogr. anc. Ville de Lycie, sur le golfe de Pamphylie. Aujourd'hui *Fionda*.

PHASÉLITE. adj. et s. Habitant de la ville de Phasélis; qui appartient à Phasélis ou à ses habitants.

—Antiq. *Sacrifice de phasélite*. Se disait proverbialement du poisson salé, parce que telle était la matière des sacrifices que les Phasélites offraient à leur dieu Cabrus.

PHASÉOLE. s. f. (pr. *fa-zé-ole*). Bot. V. HARICOT.

PHASÉOLÉ, ÉE. adj. (pr. *fa-zé-o-lé*; du lat. *phaseolus*, haricot). Bot. Qui ressemble au phaséole ou haricot. ‖ PHASÉOLÉES. s. f. pl. Famille de légumineuses qui a pour type le genre haricot.

PHASÉOLIN, INE, adj. (pr. *fa-zé-o-lein, ine*; rad. *phaséole*). Conchyl. Qui a la forme d'un haricot. Cette épithète se donne à quelques coquilles. Peigne phaséolien. Amphidème phaséoline.

PHASÉOLINE. s. f. (pr. *fa-zé-o-li-ne*; rad. *phaséole*). Chim. Substance cristalline extraite d'une espèce de haricots noirs vénéneux, qui croissent à l'île de France.

PHASÉOLIQUE. adj. des 2 g. (pr. *fa-zé-o-li-ke*; rad. *phaséole*, haricot). Chim. Se dit d'un acide qui existe dans certaines espèces de haricots.

PHASÉOLOÏDE. s. f. (pr. *fa-zé-o-lo-ide*; ét. gr., φάσηλος, phaséole; εἶδος, ressemblance). Bot. Genre de plantes légumineuses, analogue au haricot.

PHASGANE. s. f. (du gr. φάσγανον, couteau). Bot. Espèce de plante dont les feuilles ont la forme d'un coutelas.

PHASIANELLE. s. f. (pr. *fa-zia-nè-le*). Conchyl. Genre de coquilles univalves, établi aux dépens des bulimes, comprenant un grand nombre d'espèces. Phasianelle angulifère, sillonnée, mauritienne, infléchie, bigarrée, élégante, nébuleuse.

PHASIANIDE. adj. des 2 g. (ét. gr., φασιανός, faisan; εἶδος, ressemblance). Ornith. Qui ressemble au faisan. ‖ PHASIANIDES. s. m. pl. Famille de l'ordre des gallinacés, qui a pour type le genre faisan.

PHASIANOPTÈRE. adj. des 2 g. (ét. gr., φασιανός, faisan; πτερόν, aile). Hist. nat. Qui a la forme d'une aile de faisan. ‖ On donne cette épithète à la crénatyle, sorte de coquille aplatie.

PHASIE. s. f. Entom. Genre d'insectes diptères, de la famille des athéricères, nommé autrefois Thérèse.

PHASIEN, IENNE. adj. et s. Nom d'un peuple d'Arménie, voisin des Chalybes.

— Zool. Qui ressemble à une phasie. ‖ PHASIENNES. s. f. pl. Famille d'insectes diptères.

PHASIENNE. Surnom de Médée, née en Colchide, où coule le Phase. ‖ Surnom de Circé.

PHASIS. Myth. Fils d'Hélios, surprit sa mère en adultère, la tua, et de désespoir se précipita dans le fleuve Arcturus, qui depuis fut appelé le *Phase*. ‖ Nymphe dont Bacchus devint épris et qu'il changea en fontaine. ‖ Ville de Colchide, à l'embouchure du Phase. Aujourd'hui *Poti*.

PHASME. s. m. (du gr. φάσμα, prodige). Entom. Genre d'insectes orthoptères de la famille des anomides ou difformes.

PHASQUE. s. m. Bot. Genre de plantes cryptogames de la famille des mousses, comprenant plusieurs espèces de mousses qui n'ont que quelques lignes de hauteur. Phasque dentelé, subulé, pointu, hyoïde.

PHASQUIER. s. m. Pêche au feu, dans laquelle on pique le poisson avec la fouane.

PHATAGIN. s. m. Mamm. Sorte de [illegible]

[illegible]

PHATHÉTIQUE ou **PHATMITIQUE**. adj. f. Géogr. anc. Épithète donnée par les anciens à celle des sept bouches du Nil qui se rend dans la mer au milieu des six autres, auprès de Taminthis. On l'appelle aujourd'hui *Bouche de Damiette*; c'est la même que la *Bucolique* et que le bras Athribitique du Nil. V. NIL.

PHATNIORRHAGIE. s. f. (ét. gr. φάτνιον, alvéole; ῥέω, je coule). Médec. Écoulement de sang par l'alvéole d'une dent.

PHATURÈS, PHATURITE, ou **PHATROS**. Géogr. sacr. Nom que l'Écriture donne à une partie de l'Égypte, canton de la Thébaïde septentrionale, qui avait pour chef-lieu la ville de Phaturis.

PHAVIER. s. m. Ornith. Nom vulgaire du pigeon ramier.

PHAXANTHE. s. f. Bot. Genre d'algues marines de la famille des varechs.

PHAYLOPSE. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs monopétales, complètes, irrégulières, de la famille des personnées, comprenant le phaylopse à petites fleurs des Indes orientales.

PHAZANIE. Géogr. anc. Contrée de la Libye intérieure, habitée par les Garamantes. Aujourd'hui *le Fezzan*.

PHÉ. s. m. Mamm. Petite espèce de rongeur originaire de Sibérie, et qui appartient au genre Hamster.

PHÉACIE. Géogr. Ancien nom de l'île de Corcyre. Aujourd'hui *Corfou*.

PHÉACIEN, IENNE. adj. et s. Géogr. anc. Habitant de Phéacie ou Corcyre. ‖ Qui appartient à l'île de Corcyre ou à ses habitants. Les Phéaciens étaient mous, efféminés, passionnés pour les plaisirs; avec cela ils passaient pour excellents marins. ‖ *C'est un Phéacien*. Se disait proverbialement chez les Grecs, pour C'est un homme fort crédule, par allusion à la facilité avec laquelle les Phéaciens ajoutèrent foi aux fables d'Ulysse.

PHÉBALIE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, polypétalées, de la famille des rutacées, comprenant des arbrisseaux écailleux de la Nouvelle-Hollande et du cap de Bonne-Espérance. Phébalie écailleuse.

PHÉBÉ. Myth. Fille du Ciel et de la Terre, épousa Cœus, son frère, et devint mère de Latone et d'Astérie.

— C'était aussi la même que la Lune, Diane ou Hécate.

La nuit couvrait au loin les flots tumultueux,
Du croissant de *Phébé* les reflets lumineux
En mobiles rayons glissaient sur l'onde amère.
(ESMÉNARD.)

Et la nuit qui s'approche en déployant ses voiles,
Sème autour de son char l'or mouvant des étoiles.
La tranquille *Phébé* se lève avec splendeur,
Et parcourt de l'éther la vaste profondeur. (DORAT.)

PHÉBUS. (pr. *fé-buss*; du gr. φοῖβος, brillant). Myth. Nom d'Apollon considéré comme dieu de la lumière.

— Poét. Le Soleil. Le blond Phébus. Les rayons de Phébus.

Tous deux auraient tenté le destin des batailles,
Si *Phébus*, déposant ses rayons amortis,
N'avait plongé son char dans les flots de Thétis.
(DELILLE.)

— Dieu de l'inspiration poétique. *Phébus* dès que je parle est prêt à m'exaucer. (Boil.) *Phébus* a-t-il pour vous aplani le Parnasse? (Id.) Qu'il s'en prenne à ses vers que *Phébus* désavoue. (Id.)

Si son astre en naissant ne l'a formé poëte,
Dans son génie étroit il est toujours captif;
Pour lui *Phébus* est sourd et Pégase est rétif. (BOIL.)

— s. m. Fig. et fam. Style obscur et emporté. Faire du phébus. Donner dans le phébus. Que signifie tout ce phébus? A quoi bon tant de phébus?

PHÉCI. s. m. Cost. milit. Espèce de bonnet ou calotte que portent les chasseurs à cheval d'Afrique. Ce mot, introduit récemment dans les ordonnances militaires, paraît être une corruption de l'arabe *fess* ou *fessi*.

PHÉDIME. Fille d'Otane, seigneur persan, épousa Smerdis, qui avait usurpé le trône après la mort de Cambyse, et découvrit la première son imposture en s'apercevant qu'il n'avait pas d'oreilles.

PHÉDON. Philosophe grec, natif d'Élis, fut pris par des pirates et racheté par Socrate, dont il devint le disciple et l'ami. Après la mort de son maître, il retourna dans sa patrie et y fonda l'école d'Élis, appelée aussi Érétriaque.

PHÉDON. s. m. Philol. Nom que Platon a donné, en mémoire du philosophe Phédon, à son magnifique dialogue sur l'immortalité de l'âme, accompagné du récit des derniers moments de Socrate, récit placé dans la bouche de Phédon.

PHÈDRE. Myth. Fille de Minos II et de Pasiphaé, épousa Thésée, et conçut pour Hippolyte, fils de ce prince, une passion criminelle. Furieuse de la résistance d'Hippolyte, elle l'accusa auprès de Thésée qui le livra au courroux de Neptune; Phèdre, bourrelée de remords, se pendit. Euripide, Sénèque et Racine ont mis *Phèdre* sur la scène.

PHÈDRE (Julius Phædrus). Célèbre fabuliste latin, né en Thrace et amené à Rome. Affranchi d'Auguste, il publia sous le règne de Tibère un recueil de cinq livres de fables en vers iambi- [illegible] l'exquise élégance du style ont rendu classique, fut longtemps ignoré des savants. Ce fut François Pithou, bibliothécaire de la ville de Reims, qui le découvrit vers la fin du XVIe siècle.

— s. m. Se dit d'un livre qui contient les fables de cet auteur. Acheter un Phèdre.

PHÉGÉE. Temps hér. Roi de Psophis en Arcadie, et grand-prêtre de Bacchus, donna son nom à la ville qui portait auparavant celui d'Érymanthe.

PHÉGÉIDES. Temps hér. Il se dit des enfants de Phégée.

PHÉGOPTÈRE adj. des 2 g. (ét. gr., φηγός, hêtre; πτερίς, fougère). Bot. Épithète donnée à certaines fougères, parce qu'elles croissent principalement au pied des hêtres.

PHÉLÉTIENS ou **PHÉLÉTHÉENS**. Hist. Ste. Soldats de l'armée de David, Philistins d'origine, et renommés pour leur vaillance.

PHÉLIPPÉE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, monopétalées, de la famille des orobranches, comprenant des plantes herbacées de différents pays.

PHELLANDRE. s. m. ou **PHELLANDRIE**. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs polypétales, de la famille des ombellifères, comprenant une plante commune en France, où on la nomme vulgairement *ciguë aquatique*. Ses feuilles répandent, quand on les presse entre les doigts, une odeur qui n'est pas désagréable; cependant c'est une plante dangereuse, ou tout au moins suspecte.

PHELLANDROLOGIE. s. f. Didact. Traité sur le phellandre.

PHELLINE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs monopétales, complètes, de la famille des ébénacées, ayant pour type un arbrisseau de la Nouvelle-Calédonie.

PHELLODRYS. s. m. (pr. *fel-lo-driss*; ét. gr., φελλός, liége; δρῦς, chêne). Bot. Arbre cité par les anciens, et qui paraît être une espèce de chêne.

PHELLOPLASTIQUE. s. f. (ét. gr., φελλός, liége; πλαστική, art de façonner; rad. πλάσσω, je forme). Didact. Art qui a pour but de représenter en relief des monuments avec du liége. Les Italiens excellent dans la phelloplastique. La phelloplastique a été inventée à Rome par Auguste Rose.

PHELLOPODES. s. m. pl. (ét. gr., φελλός, liége; πούς, pied). Nom d'un peuple imaginaire que Lucien, dans son Histoire véritable, place dans la ville de Phellos; ils avaient des pieds de liége et marchaient sur l'eau.

PHELLOS. s. m. (pr. *fèl-loss*). Antiq. gr. Fête de Bacchus qui précédait les Dionysies.

— Bot. Chêne de l'Amérique septentrionale.

PHÉLOPHANIE. s. f. Fête que les Chinois célèbrent en l'honneur de Phélo, qui le premier trouva l'usage du sel.

PHÉMIUS. Temps hér. Poëte et musicien qui charmait les amants de Pénélope par la douceur de ses chants. ‖ C'est aussi le nom d'un musicien qui, selon une vie d'Homère attribuée à Hérodote, épousa Crithéis, qui avait eu déjà Homère d'un commerce illégitime, adopta le jeune enfant et lui servit de maître.

PHÉMONOÉ. Temps hér. Fille d'Apollon, fut la sibylle de Cumes ou la Pythie de Delphes. On lui attribue l'invention du vers hexamètre.

PHÉNAKISTICOPE ou **PHÉNAKISTISCOPE**. s. m. (ét. gr., φενακιστικός, qui trompe l'œil; σκοπέω, voir). Phys. Appareil d'optique composé d'un disque de carton autour duquel des figures sont peintes, dans les différentes attitudes qui composent une action. En faisant tourner le disque sur son axe et en le regardant dans une glace à travers les trous percés au bord même du disque, on voit chacune des figures qui semble se mouvoir et accomplir l'action tout entière.

PHÈNE. s. f. Ornith. Espèce de vautour répandu en Europe, en Asie et en Afrique. Ces oiseaux établissent leur demeure sur les plus hautes montagnes et les rochers les plus escarpés.

PHÉNÉAT, ATE. adj. et s. des 2 g. Habitant de Phénée. ‖ Qui appartient à Phénée ou à ses habitants.

PHÉNÉE, aujourd'hui *Fénéo*. Géogr. anc. Lac du Péloponnèse dans l'Arcadie, vers le N.-O., près des sources du Ladon. Ses eaux, bues pendant la nuit, donnaient la mort, et ne faisaient aucun mal pendant le jour. ‖ C'était aussi le nom d'une ville d'Arcadie, au N., sur l'Olbius.

PHENGITE. s. m. (pr. *fein-ji-te*). Minér. Sorte d'albâtre gypseux que les anciens taillaient quelquefois en lames très-minces pour en faire des vitres.

PHENGODE. s. m. (pr. *fein-gho-de*). Entom. Genre d'insectes de l'ordre des coléoptères, fondé pour quelques lampyres exotiques.

PHÉNICE. Myth. Mère de Protée, qu'elle eut de Neptune.

— Astron. Un des noms de la petite Ourse.

PHÉNICIE. Géogr. anc. Contrée d'Asie comprenant la bande étroite de territoire resserrée entre la mer Méditerranée et le mont Liban; sa limite au N. était le fleuve Eleutherus, et au S. la Palestine. Elle tirait son nom de Phénix, fils d'Agenor, un de ses rois. Ses principales villes étaient Tyr et Sidon.

[illegible] de la Phénicie. La stérilité du sol de la Phénicie força les Phéniciens à aller chercher ailleurs un revenu plus profitable; le commerce et la navigation devinrent leur occupation exclusive, et ils fondèrent des colonies en Afrique, en Sicile et en Espagne. Les Phéniciens subirent le joug des Perses, des Macédoniens et de Rome.

— Philol. *Les Phéniciennes*. Tragédie d'Euripide, ainsi nommée d'un chœur de femmes phéniciennes. C'est aussi le titre d'une tragédie de Sénèque.

— Qui appartient à la Phénicie ou à ses habitants. Costume phénicien. Mœurs phéniciennes. Colonies phéniciennes. Carthage était une colonie phénicienne.

— *Philosophie phénicienne*. Système attribué au Phénicien Moschus, qui, le premier, selon quelques-uns, a expliqué l'univers par le concours des atomes. C'était le matérialisme opposé à la cosmogonie de Sanchoniathon. La religion des Phéniciens avait quelque chose de commun avec celle de l'Égypte. Leurs principales divinités n'étaient autres qu'Isis et Osiris, sous les noms d'Astarté et de Baal ou Bel.

— *Alphabet phénicien*. Alphabet grec primitif, qui se composait de onze consonnes et de cinq voyelles; il n'avait pas les voyelles longues η, ω. On l'appelle aussi *Alphabet cadméen*, parce qu'il fut apporté par Cadmus, de Phénicie, en Grèce.

PHÉNICIEN. s. m. Linguist. Langage de la famille sémitique. Le phénicien avait un fonds commun avec l'hébreu.

PHÉNICINE. s. f. Chim. V. PHOENICINE.

PHÉNICISME. s. m. (rad. gr. φοῖνιξ, rouge). Pathol. Nom scientifique de la rougeole.

PHÉNICITE. s. f. Hist. nat. Pointe d'oursin fossile.

PHÉNICOPTÈRE. adj. des 2 g. Ornith. V. PHOENICOPTÈRE.

PHÉNICOPYRE. adj. des 2 g. Bot. V. PHOENICOPYRE.

PHÉNIGME. s. m. Pathol. V. PHOENIGME.

PHÉNINDE. s. f. Ant. gr. Espèce de jeu analogue à notre jeu de paume.

PHÉNION. s. m. Bot. Genre de plantes de la famille des anémones.

PHÉNISSEAU. s. m. (diminut. de *phénix*). Ornith. Petit du phénix.

— Fig. Chose si rare qu'elle est presque impossible à trouver.

PHÉNIX. s. m. (du gr. φοῖνιξ, rouge). Oiseau fabuleux, dont les Égyptiens avaient fait une divinité, et qu'ils représentaient grand et fier comme l'aigle, une huppe de pourpre sur la tête, les plumes couleur de pourpre et d'or, et les yeux étincelants comme des étoiles. Il habitait l'Arabie, où il vivait de cinq à six cents ans; aux approches de sa fin, il se formait lui-même un bûcher de bois et de gommes aromatiques sur lequel il se consumait. De la moelle de ses os naissait un ver, d'où bientôt se formait un autre phénix, dont le premier soin était de rendre la sépulture à son père, et de transporter son corps à Héliopolis, ville du soleil. Tout porte à croire que le phénix n'était dans le principe qu'un symbole de l'immortalité de l'âme et de la résurrection, inventé par les prêtres égyptiens.

— Fig. Personne unique ou rare dans son espèce, supérieure à toutes les autres. Le phénix des beaux-esprits, des littérateurs, des orateurs, des poëtes. Sofal est le *phénix* des esprits relevés. (Boil.) Cet heureux *phénix* est encore à trouver. (Id.)

— Se dit dans le même sens des animaux.

Sans mentir, si votre ramage
Est égal à votre plumage,
Vous êtes le *phénix* des hôtes de ces bois. (LA FONT.)

— Philol. Titre d'un petit poëme de Claudien, sur l'oiseau fabuleux qui porte le même nom.

— Géogr. Mont de l'Asie Mineure, au S.-O. de la Carie.

— Astron. Constellation de l'hémisphère austral, qui n'est pas visible dans nos climats.

PHÉNIX. Myth. Fils d'Agenor et de Téléphassa, fut envoyé par son père à la recherche d'Europe; n'ayant pu la découvrir, il s'établit dans la contrée qui prit de lui le nom de *Phénicie*. ‖ Fils d'Amyntor, roi d'Argos pélasgique, devint le rival de son père, qui s'était épris d'une jeune fille nommée Clytie. Amyntor lui fit crever les yeux; mais le centaure Chiron lui rendit la vue et le nomma gouverneur d'Achille.

PHÉNIXOPE. s. f. (ét. gr., φαίνω, apparaître, ἰξός, glu; πούς, pied; par allusion aux tiges et rameaux de ces plantes, qui sont, dit-on, enduits d'une gomme visqueuse et collante). Bot. Genre de plantes de la famille des synanthérées.

PHÉNOCARPE. adj. des 2 g. (ét. gr., φανός, apparent; καρπός, fruit). Bot. Dont les fruits sont très-apparents et sans adhérence avec les parties voisines.

PHÉNOGAME. adj. des 2 g. (ét. gr., φανός, apparent; γάμος, noce). Hist. nat. Syn. de Phanérogame.

PHÉNOGAMIE. s. f. V. PHANÉROGAMIE.

PHÉNOMÉNAL, ALE. adj. Didact. Qui tient du phénomène.

— Qui se trouve dans certains phénomènes. Triplicité phénoménale.

[illegible] prenant, étonnant. C'est phénoménal. ‖ Pl. m. *phénoménaux*.

PHÉNOMÉNALEMENT. adv. D'une manière phénoménale.

PHÉNOMÉNALISME. s. m. Didact. Doctrine philosophique dans laquelle on ne s'attache qu'à ce qui peut tomber sous les sens.

PHÉNOMÉNALISTE. s. m. Didact. Partisan de la doctrine philosophique appelée *phénoménalisme*.

PHÉNOMÈNE. s. m. (du gr. φαινόμενον, paraître). Didact. Tout ce qui tombe sous les sens, tout ce qui peut affecter notre sensibilité d'une manière quelconque, soit au physique, soit au moral. Les phénomènes de l'attraction, de la pesanteur, de l'électricité. Expliquer un phénomène. Rechercher les causes d'un phénomène.

Ne pouvoir rendre raison d'un phénomène. Les effets de la puissance de la nature sont les *phénomènes* du monde. (Boss.) On peut abandonner l'explication de ces *phénomènes* à ceux qui aiment à faire des hypothèses sur les choses où l'expérience n'est d'aucun secours. (Condill.) O incrédules, soyez conséquents ! vous comprenez un *phénomène* du monde, et vous voulez que celui qui en est la cause ne l'ait pas compris. (A. Martin.) Le *phénomène* le plus singulier que présentent les oiseaux est leur migration. (Id.)

Déjà d'un nouveau *phénomène*
L'heureuse influence y ramène
Les jours d'Astrée et de Thémis. (J.-B. Rouss.)

— Dans un sens particulier, Tout ce qui paraît de nouveau, d'insolite, d'extraordinaire dans l'air, dans le ciel. Phénomène singulier, étrange. Les comètes, les météores sont des phénomènes. Ces *phénomènes* passagers qui doivent leur naissance à un concours fortuit de la matière, et qui, formés d'eux-mêmes et sans le secours d'aucun être intelligent, nous dispensent de chercher les raisons et les motifs de leur formation et de leur usage. (Mass.)

— Médec. Tout changement appréciable par nos sens, qui survient dans un organe ou dans une fonction. Les phénomènes de la circulation. Les phénomènes de la respiration. Le *phénomène* est à la physiologie ce que le *symptôme* est à la pathologie ; mais souvent ces deux mots sont employés comme synonymes dans la description des maladies. (Nyst.)

— Fig. Tout ce qui est rare et nouveau. C'est un phénomène de vous voir. Cet événement est un phénomène auquel il n'était pas permis de s'attendre. L'abjuration de cet hérésiarque est un phénomène qui produira de grands effets.

— Personne supérieure à toutes les autres par ses actions, par ses talents, par ses vertus, etc. Cet enfant est un petit phénomène. Napoléon a été le plus grand phénomène de son siècle.

— Philol. *Les Phénomènes*. Titre d'un poème grec d'Aratus, sur le cours et l'influence des astres. Ce poème fut traduit par Cicéron, Germanicus et Aviénus.

PHÉNOMÉNOGRAPHIE. s. f. (ét. gr., φαίνομαι, apparaître ; γράφω, j'écris). Didact. Traité, description de ce qui peut frapper nos sens.

PHÉNOMÉNOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui appartient à la phénoménographie.

PHÉNOMÉNOLOGIE. s. f. (ét. gr., φαίνομαι, apparaître ; λόγος, discours). Didact. Traité, ouvrage sur ce qui frappe nos sens.

PHÉNOMÉNOLOGIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui concerne la phénoménologie.

PHÉNOPODE. adj. des 2 g. (ét. gr., φανός, apparent ; πούς, ποδός, pied). Zool. Qui a des pieds visibles. || PHÉNOPODES. s. m. pl. Famille d'ophidiens, comprenant ceux qui ont des rudiments de pieds visibles.

PHÉNOSTÉMONE. adj. des 2 g. (ét. gr., φανός, apparent ; στήμων, étamine). Bot. Qui a des étamines distinctes ou plus longues que le calice.

PHÉOCARPE. s. m. (ét. gr., φαιός, brun ; καρπός, fruit). Bot. Arbre du Brésil, dont les fruits sont de couleur brune.

PHÉOCÉPHALE. adj. des 2 g. (ét. gr., φαιός, brun ; κεφαλή, tête). Hist. nat. Qui a la tête brune.

— Bot. Il se dit d'un agaric dont le chapeau est brun.

PHÉOLÉPIDE. adj. des 2 g. (ét. gr., φαιός, brun ; λεπίς, écaille). Hist. nat. Qui a des écailles brunes. Il se dit des animaux et des végétaux.

PHÉOLEUQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., φαιός, brun ; λευκός, blanc). Didact. Qui est brun et blanc. Plumage phéoleuque. Pelage phéoleuque.

PHÉOPHTHALME. adj. des 2 g. (ét. gr., φαιός, brun ; ὀφθαλμός, œil). Zool. Qui a les yeux bruns.

— Bot. Qui a des taches ocellées brunes.

PHÉOPODE. adj. des 2 g. (ét. gr., φαιός, brun ; πούς, ποδός, pied). Zool. Qui a le pied brun.

— Bot. Qui a le stipe brun.

PHÉOPTÈRE. adj. des 2 g. (ét. gr., φαιός, brun ; πτερόν, aile). Zool. Qui a les ailes ou les nageoires brunes.

PHÉRÉCRATE. Poète comique d'Athènes, contemporain de Platon et d'Aristophane, vivait vers l'an 430 av. J.-C.

[illegible]

se dit d'un vers grec et latin dont on attribue l'invention à Phérécrate. Ce vers se composait d'un spondée et des deux derniers pieds de l'hexamètre.

PHÉRÉCRATIES. s. f. pl. V. [illegible]

PHÉRÉCYDE. Célèbre philosophe grec, de la secte ionique, né à Syros, vers le milieu du VIe siècle av. J.-C. ; il enseigna le premier l'immortalité de l'âme, que son disciple Pythagore expliqua par la métempsycose. || Historien qui vivait vers 430 av. J.-C. ; il avait recueilli les hymnes d'Orphée.

PHÉRÉEN, ENNE. adj. et s. Habitant de Phères, en Thessalie. || Qui appartient à la ville de Phères ou à ses habitants.

PHÉRÉENNE. Myth. Surnom de Diane, adorée à Phères.

PHÉRÉPHATE. Myth. gr. Surnom de Proserpine.

PHÉRÉPHATIES. s. f. pl. Ant. gr. Fêtes de Proserpine, en Sicile et à Cyzique.

PHÈRES ou **PHÉRÈS**. Géogr. anc. Ville de Thessalie, à l'E., à quelques lieues de la côte, dans la Magnésie. Admète en fut le roi ; elle eut plusieurs tyrans assez célèbres dans l'histoire : Jason, Polydore, etc.

PHÉRÉSEEN, ENNE. adj. et s. Géogr. V. PHÉRÉZÉEN.

PHÉRÉTIADE. (pr. *féré-ci-ade*). Myth. Descendant ou fils de Phérès.

PHÉRÉZÉEN, ENNE. adj. et s. Nom d'un peuple de la Palestine, qui n'avait pas de demeure fixe ; il habita tour à tour en deçà et au delà du Jourdain.

PHÉRON. Roi d'Égypte, fils de Sésostris ; devenu aveugle, il recouvra miraculeusement la vue en consacrant dans le temple du Soleil deux obélisques de cent coudées de haut.

PHÉROPHORÉ, ÉE. adj. Bot. Épithète donnée à certains lichens. || PHÉROPORÉES. s. f. pl. Famille de lichens qui correspond aux faux hypoxylons.

PHÉRUSE. Myth. Une des Heures. || Nymphe, fille de Nérée et de Doris.

PHÉRUSE. s. f. Conchyl. Amphitrite plumeuse. Ver marin.

— Ichthyol. Genre de polypiers établi pour y placer une seule espèce, la phéruse aquatique.

PHEUGHYDRIE. s. f. (ét. gr., φεύγω, je fuis ; ὕδωρ, eau). Médec. Horreur de l'eau, hydrophobie. Inusité.

PHI. Φ, φ. s. m. Gramm. La vingt et unième lettre de l'alphabet grec. || En numération, avec l'accent supérieur à droite, il vaut 500 ; avec l'inférieur à gauche, il vaut 500,000.

PHIALA. Géogr. sacr. Fontaine au pied du mont Hermon, qui était la source du Jourdain.

PHIALA. s. f. (du gr. φιάλη, fiole). Antiq. gr. Vase à deux anses, dont on se servait particulièrement dans les fêtes de Bacchus.

PHIALINE. s. f. Infus. Genre d'animalcules microscopiques.

PHIALITHE. s. f. (ét. gr., φιάλη, flacon ; λίθος, pierre). Hist. nat. Nom donné à des corps organisés ou à de simples concrétions qui présentent plus ou moins régulièrement la forme d'une petite fiole.

PHIBALURE. s. m. Ornith. Genre d'oiseaux sylvains ne comprenant qu'une seule espèce, le phibalure à bec jaune, qui habite le Brésil.

PHIBIONITE. s. m. Hist. relig. Nom qu'on a donné quelquefois aux nicolaïtes.

PHIDIAS. Célèbre sculpteur athénien, né vers l'an 498 ou 497 av. J.-C. Il porta l'art de la statuaire au plus haut degré ; sa statue de Minerve au Parthénon était un chef-d'œuvre, et son Jupiter Olympien passa pour une des merveilles du monde. Comblé de gloire et de richesses, il mourut l'an 432.

PHIDIPPIDE ou **PHILIPPIDE**. Coureur célèbre d'Athènes, qui vint annoncer aux archontes la victoire de Marathon ; il expira en disant ces mots : *Réjouissez-vous, nous sommes vainqueurs.*

PHIDITIES. s. f. pl. (du gr. φειδίτια, repas d'épargne). Antiq. gr. Repas publics d'une frugalité extrême, établis par Lycurgue, à Lacédémone. Tous les Spartiates étaient tenus d'y assister.

PHIDON. Argien qui parvint au pouvoir souverain dans sa patrie, au IXe siècle av. J.-C. ; il fut, dit-on, inventeur de la balance, et fit frapper à Égine la première monnaie d'argent.

PHIGALÉE ou **PHIGALIE**. Géogr. anc. Ville de la partie méridionale de l'Arcadie ; on y voit encore les ruines d'un temple d'Apollon Épicurius.

PHIL. Abréviation du mot Philosophie.

PHILADELPHE. adj. des 2 g. (ét. gr. φίλος, ami ; ἀδελφός, frère). Qui aime son frère ou sa sœur. || Hist. anc. Ce fut par antiphrase le surnom de Ptolémée II, roi d'Égypte, qui avait mis à mort deux de ses frères.

— PHILADELPHES. s. m. Hist. Nom des membres d'une société secrète, formée au commencement du XIXe siècle, par des jeunes gens qui n'avaient d'abord d'autre but que de [illegible]

[illegible] ciété prit, en 1802, une direction politique, et reçut dans son sein beaucoup de militaires ; le général Mallet, fusillé à Paris en 1812, en faisait partie. Les philadelphes n'ont jamais eu l'importance qu'il a plu à quelques personnes de leur prêter.

— Bot. Genre de plantes appelées plus communément *syring* ou *syringa*. V. ce mot.

— PHILADELPHES. s. m. pl. Zool. Ordre d'[illegible], comprenant les polypes réunis en une masse commune, où la vie de chacun concourt au mode de vitalité du tout.

PHILADELPHÉ, ÉE. adj. (ét. gr. φίλος, ami ; ἀδελφός, frère). Bot. Qui ressemble au philadelphe ou syring. || PHILADELPHÉES. s. f. pl. Famille de plantes qui a pour type le genre philadelphe.

PHILADELPHIE. Géogr. anc. Ville de Lydie, au S.-E. de Sardes ; aujourd'hui *Allachehr*.

— Géogr. mod. Grande et belle ville des États-Unis, ch.-l. du comté qui porte son nom dans l'État de Pensylvanie, dont elle était autrefois la capitale ; elle est située à 180 kilom. de Washington. Sa population est de 180,000 habitants. C'est de Philadelphie que partit la déclaration d'indépendance, le 4 juillet 1776 ; c'est la première ville des États-Unis pour l'industrie manufacturière.

PHILAGONIE. s. f. Bot. Arbre de l'île de Java.

PHILALÈTHE. adj. m. (ét. gr., φίλος, ami ; ἀλήθεια, vérité). Myth. Surnom de Jupiter.

PHILANDRE. s. m. Mamm. Genre de didelphes, établi pour un sarigue.

PHILANTHE. adj. des 2 g. (ét. gr., φιλέω, j'aime ; ἄνθος, fleur). Didact. Qui aime ou qui recherche les fleurs.

PHILANTHE. s. m. Entom. Genre d'insectes hyménoptères, famille des fouisseurs, dont les mœurs sont très-curieuses, et qui se rencontrent sur les fleurs. Philanthe orné. Philanthe à pattes jaunes. Philanthe couronné.

PHILANTHEURS. s. m. pl. (rad. *philanthe*). Entom. Famille d'insectes de l'ordre des hyménoptères, qui a pour type le genre philanthe.

PHILANTHROPE. s. m. (ét. gr., φίλος, ami ; ἄνθρωπος, homme). Celui qui par bonté naturelle est porté à aimer tous les hommes. Un philanthrope, dans la vérité du mot, est tout simplement un homme vertueux, un homme de bien.

— Particulièrement. Celui qui, non content d'éprouver un amour intime pour l'humanité, s'occupe activement des moyens d'améliorer la condition de ses semblables.

PHILANTHROPIE. s. f. (pr. *fil-an-tro-pi*). Amour de l'humanité. La philanthropie est l'amour naturel que l'on ressent en son âme pour ses semblables ; cet amour naît en nous par besoin, on doit l'entretenir et le développer par devoir ; l'homme qui puise ses inspirations au-dedans de lui-même a de la philantropie pour ses frères : celui qui s'inspire au foyer des sentiments religieux a de la charité, non pas cette charité vulgaire qui se traduit par le mot *aumône*, mais cet amour émané de Dieu qui transforme l'homme, le relève et le grandit en la personne de Jésus-Christ.

Tâchons, tâchons du moins que ce luxe s'expie,
En le faisant tourner à la *philanthropie*.
(Barthél.)

PHILANTHROPIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport à la philanthropie. Sentiments philanthropiques. Écrits philanthropiques. Vues philanthropiques. Projets, établissements, réformes, sociétés philanthropiques.

PHILANTHROPISME. s. m. Didact. Système, esprit des philanthropes.

PHILANTHROPOMANE. s. m. (ét. gr., φίλος, ami ; ἄνθρωπος, homme ; μανία, manie). Critiq. Celui qui affecte un amour excessif pour l'humanité. Aujourd'hui, nous avons bien peu de philanthropes, mais, en revanche, nous avons beaucoup de philanthropomanes.

PHILANTHROPOMANIE. s. f. (ét., V. PHILANTHROPOMANE). Critiq. Affectation d'amour, de tendresse pour le genre humain.

PHILANTHROPOS. s. m. (pr. *fil-an-tro-pos* ; ét. gr., φίλος, ami ; ἄνθρωπος, homme). Bot. Plante des anciens, que l'on croit être la bardane ou gratteron, ainsi nommée parce qu'elle s'attache aux passants.

PHILARÉTIE. s. f. (pr. *fi-la-ré-ci* ; ét. gr., φίλος, ami ; ἀρετή, vertu). Didact. Amour pur et pratique de la vertu.

PHILARGIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., φίλος, ami ; ἀργός, oisif). Didact. Adonné, consacré au repos. Certains philosophes anciens voulaient que la vie humaine se partageât en trois parties : théorique, pratique et philargique.

PHILARGYRIE. s. f. (ét. gr., φίλος, ami ; ἄργυρος, argent). Didact. Amour déréglé de l'argent, avarice. Inusité.

PHILARMONIE. s. f. Didact. V. PHILHARMONIE.

PHILARMONIQUE. adj. des 2 g. Didact. V. PHILHARMONIQUE.

PHILARQUE. s. m. Ant. milit. V. PHYLARQUE.

PHILASTRE (Saint). Évêque de Brescia [illegible]

[illegible]

PHILATES. Géogr. Ville de la Turquie d'Europe, en Albanie, ch.-l. d'un canton à peu près indépendant ; 4,000 hab.

PHILAUTIE. s. f. (pr. *fi-lo-ci* ; ét. gr., φίλος, ami ; αὐτός, soi-même). Didact. Amour de soi, amour-propre personnifié. La *philautie* est un vice dont le plus sage est entaché. (Bossu.)

PHILBERT (SAINT). Géogr. Ch.-l. de cant. (Loire-Inférieure), près du lac de Grand-Lieu ; [illegible] hab.

PHILÉ. Géogr. anc. Petite île granitique du Nil, Haute-Égypte ; c'était là que se terminait l'Égypte ; Osiris y avait sa sépulture. On la nomme aujourd'hui [illegible].

PHILÉDON. s. m. Ornith. Genre d'oiseaux, de la famille des passereaux ténuirostres, vivant presque tous dans l'Australasie et l'Océanie. Philédon granulé. Philédon goulin, polochion.

PHILÉLIE. s. f. Ant. gr. V. PHILHÉLIE.

PHILÉMON. Myth. V. un bûcheron fort pauvre, époux de Baucis, donna une l'hospitalité généreuse à Jupiter et à Mercure, qui, cachés sous la forme humaine et visitant la Phrygie, avaient été rebutés de tous les habitants du bourg où Philémon avait sa cabane. Jupiter changea la cabane en un temple dont le vieux bûcheron et sa femme furent établis les ministres, ayant obtenu du Dieu la faveur de ne point mourir l'un sans l'autre lorsqu'ils seraient parvenus à une extrême vieillesse. V. BAUCIS.

— PHILÉMON. Poète comique grec, né à Soles, en Cilicie, fut contemporain de Ménandre, sur lequel il remporta plusieurs fois le prix.

PHILÈNES (Les frères). Antiq. Nom de deux frères carthaginois qui se sacrifièrent pour la patrie et se laissèrent ensevelir vivants aux environs de Cyrène, pour agrandir le territoire de Carthage au préjudice des Cyrénéens.

PHILÉRÈME. s. m. Entom. Genre d'insectes hyménoptères, formé pour réunir quelques espèces de nomades.

PHILERMIE. s. f. Hist. ecclés. Nom d'une image de la Vierge, conservée par l'ordre de Malte, et à laquelle on attribuait le pouvoir de punir instantanément les actions obscènes commises en sa présence.

PHILÉSIE. s. f. (rad. gr. φιλέω, j'aime). Bot. Genre de plantes de la famille des asparaginées, ayant pour type la philésie à feuilles de buis, petit arbrisseau de Magellan qui, à cause de son élégance, et surtout de ses grandes fleurs, a reçu le nom de philésie pour exprimer le sentiment qu'il inspire.

PHILÉTÈRE. Eunuque paphlagonien, fils d'une courtisane, nommé par Lysimaque, en 283 av. J.-C., gouverneur de Pergame, s'y rendit indépendant, et jeta les fondements du royaume de Pergame.

PHILÉTÈRE. s. m. Bot. Le basilic sauvage.

PHILÉTÉRIEN, IENNE. adj. Ant. gr. Qui appartient à Philétère. || *Pied philétérien*. Pied plus grand que le pied ordinaire, qui fut introduit dans le IIIe siècle av. J.-C., par l'eunuque Philétère, fondateur du royaume de Pergame. Le pied philérien est évalué à 35 centimètres, 4,004 dix millièmes.

— Métrol. *Mesures philétériennes*. Mesures qui furent établies en Égypte et en Grèce par les successeurs d'Alexandre.

PHILEURE. s. m. Entom. Genre d'insectes coléoptères de la famille des lamellicornes, comprenant quelques espèces de scarabées ou de géotrupes.

PHILHARMONIE. s. f. (ét. gr., φίλος, ami ; ἁρμονία, harmonie). Amour passionné pour la musique.

PHILHARMONIQUE. adj. des 2 g. (ét., V. PHILHARMONIE). Qui aime, qui cultive la musique. Il ne se dit que de certaines sociétés musicales. Société philharmonique. Les concerts de la société philharmonique. On écrit aussi *philarmonique*.

PHILHÉLIE. s. f. (ét. gr., φίλος, chéri ; ἥλιος, soleil). Ant. gr. Hymne en l'honneur d'Apollon, dont le refrain était : *Soleil chéri, soleil chéri !*

PHILHELLÈNE. adj. et s. des 2 g. (ét. gr., φίλος, ami ; Ἕλλην, Grec). Ami des Grecs. Ce mot est nouveau, il s'est dit surtout lorsque la Grèce, combattant pour l'indépendance, s'est attiré les sympathies de l'Europe entière, et que des volontaires de toutes les nations sont allés grossir ses rangs. Il signifie même aujourd'hui Volontaire au service de la Grèce moderne. Le corps des philhellènes.

PHILHELLÉNISME. s. m. (ét., V. PHILHELLÈNE). Hist. Amour des Grecs, intérêt qu'ils inspirent. On a fait usage de ce mot surtout pendant la dernière guerre des Grecs contre les Turcs. Il paye généreusement de sa personne dans les occasions qui exigent du courage, de l'honneur, de la philanthropie et du philhellénisme. (Courr. franç.)

PHILIA. Myth. Une des Nymphes qui élevèrent Bacchus.

PHILIÂTRE. s. m. (ét. gr., φίλος, ami ; ἰατρεία, médecine). Didact. Celui qui se livre à l'étude de la médecine, qui cultive la médecine par choix. || Étudiant en médecine. Inusité.

PHILIÂTRIE. s. f. [illegible] Didact. Étude de la médecine poursuivie sans intérêt personnel, pour [illegible] la science elle-même.

PHILIÂTRIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui se rapporte à la philiâtrie. Zèle, dévouement philiâtrique.

PHILIBEG ou **PHILIBEG**. s. m. (pr. *fili-bèg* ou *fi-le-bèg*). Habill. Petit jupon que portent les montagnards écossais, et qui descend jusqu'au milieu de la cuisse.

PHILIBERT. Nom porté par deux ducs de Savoie. Philibert Ier, dit le Chasseur, en 1482. || Philibert II, dit le Beau, mort en 1504, après avoir, pendant un règne de six ans, rendu la Savoie très-heureuse.

PHILIBERTIE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, monopétales, de la famille des apocynées, ayant pour type la

philibertie solanoïde, arbrisseau de la rivière des amazones.

PHILIDES. Antiq. gr. Famille athénienne dont était tirée une prêtresse qui tenait le principal rang dans le temple d'Eleusis, et dont le ministère particulier était l'initiation.

PHILIDOR (François-André-Danican, dit). Célèbre compositeur et joueur d'échecs, né à Dreux en 1726, mort à Londres en 1795. Il se consacra presque exclusivement à l'opéra comique; il était reconnu pour le premier joueur d'échecs de l'Europe.

PHILIDOR. s. m. Ornith. Genre d'oiseaux.

PHILIN. s. m. (pr. *fi-lein*). Conchyl. Espèce de volute.

PHILINTHE. s. f. Entom. Nom donné à la libellule déprimée des environs de Paris.

PHILIPPE. Nom porté par cinq rois de Macédoine, dont l'un, Philippe II, surnommé le Grand, donna le jour à Alexandre.

— PHILIPPE. Empereur d'Allemagne, né en 1178.

— PHILIPPE DE THESSALONIQUE. Auteur de la seconde Anthologie; on croit qu'il vivait sous Auguste.

PHILIPPE (Saint). Un des douze apôtres, était natif de Bethsaïde, assistait aux noces de Cana, prêcha dans les deux Phrygies et mourut à Hiérapolis. L'Église latine célèbre sa fête le 1er mai. || PHILIPPE (Saint). Un des sept disciples choisis par les apôtres après l'ascension du Sauveur, mourut à Césarée vers l'an 70 de l'ère chrétienne. L'Église latine célèbre sa fête le 6 juin. || PHILIPPE DE NÉRI (Saint). Fondateur de la congrégation de l'Oratoire, né à Florence en 1515, mort en 1595.

— PHILIPPE. Nom porté par six rois de France. PHILIPPE Ier succéda à son père Henri Ier, en 1060, à l'âge de huit ans, lutta contre le pape de 1092 à 1105, mourut en 1108. || PHILIPPE II, surnommé *Auguste*, fils de Louis VII, né en 1165, se croisa avec Richard Cœur-de-lion, institua la dîme saladine, contribua beaucoup à la prise de Saint-Jean d'Acre, vainquit à Bouvines l'Europe coalisée contre lui, protégea les lettres, organisa la justice, embellit la ville de Paris, et mourut en 1223. || PHILIPPE III, surnommé *le Hardi*, né en 1245, fut salué roi de France après la mort de son père, saint Louis; mourut à Perpignan en 1285; on lui doit l'ordonnance qui fixe à quatorze ans la majorité des rois de France. || PHILIPPE IV, dit *le Bel*, succéda à son père Philippe le Hardi, en 1285, joignit au titre de roi de France celui de roi de Navarre; fut surnommé le *faux monnayeur*, parce qu'il altéra la monnaie; fit la guerre contre les Flamands, se querella avec le pape Boniface VIII, et détruisit l'ordre des templiers; mourut en 1314. || PHILIPPE V, dit *le Long*, deuxième fils de Philippe le Bel, convoqua trois fois les états-généraux, persécuta les pastoureaux, les lépreux, les sorciers et les juifs, et mourut en 1322. || PHILIPPE VI, dit *de Valois*, parce qu'il était fils de Charles, comte de Valois, frère cadet de Philippe le Bel, commença la branche de Valois, mourut en 1350, après avoir été malheureux dans la guerre qu'il fit à Edouard, roi d'Angleterre.

— PHILIPPE. Nom porté par cinq rois d'Espagne: PHILIPPE Ier, surnommé *le Beau*, né en 1478, fils de l'empereur Maximilien, et père de Charles-Quint, mourut à Burgos en 1506. || PHILIPPE II, fils de Charles-Quint, né en 1527, fut un despote énergique et cruel; élevé dans des principes d'intolérance religieuse qui se combinèrent avec son inflexibilité naturelle, il équipa pour écraser l'Angleterre qui venait de se déclarer protestante, une flotte formidable connue sous le nom d'*invincible Armada*. (V. ARMADA); il protégea la Ligue en France, et mourut en 1598; on lui reproche d'avoir empoisonné Elisabeth de France, sa troisième femme, et d'avoir livré à l'inquisition son fils don Carlos. || PHILIPPE III, fils de Philippe II et d'Anne d'Autriche, sa quatrième femme, né en 1578, mort en 1621 après un règne sans gloire. || PHILIPPE IV. Fils de Philippe III, né en 1605, eut avec la France une guerre que Richelieu termina par le célèbre traité des Pyrénées, et mourut en 1665. || PHILIPPE V. Deuxième fils de Louis, dauphin de France et de Marie-Anne de Bavière, né à Versailles en 1683, portait le titre de duc d'Anjou, lorsqu'il fut appelé à la couronne d'Espagne par le testament de Charles II, en 1700. La fameuse coalition connue sous le nom de *grande alliance*, se forma contre lui et amena la guerre de la succession d'Espagne, qui dura douze ans; cette guerre finit [illegible] [illegible] et mourut en 1746.

— PHILIPPE. Nom porté par trois ducs de Bourgogne. Le premier, surnommé de *Rouvres*, à cause du lieu de sa naissance, succéda, en 1350, à son aïeul, Eudes IV, dans le duché de Bourgogne, et mourut en 1361, à l'âge de seize ans; en lui finit la première branche qui avait régné en Bourgogne depuis Robert de France. || PHILIPPE II, dit *le Hardi*, était le quatrième fils de Jean le Bon, [illegible] [illegible] le progrès des *Anglais* en France, gouverna [illegible] le royaume sous le règne de son neveu Charles VI, et mourut en 1404. || PHILIPPE III, dit le Bon, [illegible] fils de Jean Sans-peur, s'allia d'abord avec l'Angleterre, pour venger la mort de son père assassiné à Montereau; traita ensuite avec Charles VII, dont il resta le fidèle allié; institua en 1429 l'ordre de la Toison d'or, et mourut en 1467.

— PHILIPPE. Duc de Savoie, dit *Sans-terre*, était cinquième fils du duc Louis; fut quelque temps prisonnier de Louis IX, aida puissamment Charles VIII dans son expédition en Italie; mourut en 1497.

PHILIPPE. s. m. Métrol. Monnaie d'argent de Milan, qui vaut 5 francs 35 cent. || C'est aussi une monnaie de Modène, valant 6 francs 13 cent. || Les Macédoniens avaient une monnaie de ce nom, frappée au coin de Philippe le Grand; on en ignore la valeur.

PHILIPPES, aujourd'hui **PHILIPPI**. Géogr. Ville de Macédoine, chez les Edones, au N.-E. sur les confins de la Thrace; cette ville dominait les plaines fameuses où Brutus et Cassius furent vaincus par les triumvirs, 42 ans av. J.-C.; elle devint une colonie romaine qui reçut l'Évangile de saint Paul.

PHILIPPEVILLE. Géogr. Jolie et forte ville du royaume de Belgique, province de Namur; elle a été fortifiée par Vauban, et faisait partie de la France avant 1815; 2,000 hab. || Ville de l'Algérie française, dans la province de Constantine.

PHILIPPIEN, IENNE. adj. et s. Habitant de Philippes, en Macédoine; qui appartient à cette ville ou à ses habitants.

— Philol. sacr. *Epître aux Philippiens*. Titre d'une épître de saint Paul adressée aux habitants de Philippes.

PHILIPPIN. s. m. (pr. *fi-lip-pein*). Hist. Il s'est dit, pendant la guerre de la succession, de ceux qui reconnaissaient pour roi d'Espagne Philippe V, petit-fils de Louis XIV.

PHILIPPINE. s. f. Comm. relig. Communauté de femmes qui s'étaient retirées à Rome sur le mont Citorio; elles furent supprimées en 1669 par Clément IX.

— Anc. administ. Ancienne ordonnance de Philippe le Bel sur les dîmes.

— Techn. Seringue de compression et de dilatation.

PHILIPPINES (Iles). Géogr. Grand archipel de l'Océanie, découvert en 1521 par Magellan, situé entre la mer de Chine, l'archipel de Holo et le Grand-Océan, et compris dans la Malaisie, dont il occupe la partie septentrionale. Le climat des Philippines est très-agréable; le sol abonde en mines d'or, d'argent, de cuivre, de fer, etc.; les habitants sont industrieux, et au nombre de 4,500,000. Les Philippines sont administrées au nom du roi d'Espagne.

PHILIPPIQUES. s. f. pl. Philol. Il se dit des quatre harangues fameuses que Démosthène prononça contre Philippe, roi de Macédoine, qui menaçait l'indépendance de la Grèce, de 336 à 349 av. J.-C. || Titre que Cicéron donna par allusion aux harangues précédentes, à quatorze discours qu'il prononça sur les affaires publiques, et qui étaient dirigés principalement contre Antoine. || Nom sous lequel Lagrange-Chancel fit paraître des odes satiriques contre Philippe, duc d'Orléans, régent de France, pendant la minorité de Louis XV.

— Fig. Se dit de toute harangue, de tout discours violent et personnel.

PHILIPPISME. s. m. Hist. Parti, opinion des philippistes.

PHILIPPISTE. s. m. Hist. relig. Nom donné aux sectateurs de Philippe Mélanchthon.

— Politiq. Il se dit quelquefois des partisans du roi Louis-Philippe, par analogie et opposition avec carliste, napoléonien et républicain. V. ORLÉANISTE.

PHILIPPON. s. m. Hist. relig. Membre d'une secte de dissidents, en Russie, fondée au XVIIIe siècle par un moine appelé Philippe, qui regardait comme nul le baptême administré par l'Église grecque, et qui fut accusé de recommander le suicide comme un acte de vertu.

PHILIPPOPOLI. Géogr. Ville de la Turquie d'Europe, dans la Roumélie, à 140 kilom. d'Andrinople; fut bâtie par Philippe, roi de Macédoine, et détruite presque entièrement en 1808 par un tremblement de terre; 30,000 hab

PHILIPPSBOURG ou **PHILISBOURG**. Géogr. Petite ville forte du grand-duché de Bade, à 96 kilom. de Strasbourg; 1,500 hab. Elle fut prise, reprise, bloquée, bombardée à diverses époques; le maréchal de Berwick fut tué sous ses murs en 1734. Ses fortifications ont été rasées par les Français en 1800.

PHILIPPSTHAL. Géogr. V. [illegible].

PHILISCIEN. adj. m. Littér. Se dit d'une espèce de vers inventé par Philiscus, poète [illegible]

PHILISTIN, INE. adj. et s. Géogr. Peuple qui habitait une grande partie de la terre promise lors de l'arrivée des Israélites. Chassés par ceux-ci, les Philistins se retirèrent vers le bord de la mer, et occupèrent la bande de territoire qui s'étend de Joppé jusqu'au torrent de Sihor. Ils avaient cinq villes, dont les principales étaient Gaza et Azoth. Ils opprimèrent souvent le peuple juif. Ils furent soumis par David, et passèrent successivement sous la domination des Perses, d'Alexandre, des Séleucides, etc.

— Par extens. Nom donné aux hérétiques, que l'on regardait comme maudits de Dieu.

— En Allemagne, se dit, parmi les étudiants, de toutes les personnes étrangères aux universités, et particulièrement des marchands.

PHILLANTHE. s. m. Ornith. Genre d'oiseaux de la Nouvelle-Hollande.

PHILLYRÉE. s. f. (du gr. φιλλυρέα; rad. φύλλον, feuille). Bot. Sorte d'arbrisseau de grandeur moyenne, fort branchu et toujours vert.

PHILO ou **PHYLLO**. Myth. Fille d'Alcymédon et amante d'Hercule.

PHILOBIOSIE. s. f. (ét. gr., φίλος, ami; βίος, vie). Didact. Amour de la vie, attachement à la vie; c'est l'opposé du *spleen*, qui en est le dégoût. On peut juger de l'aisance des individus par leur philobiosie.

PHILOCALIE. s. f. (ét. gr., φίλος, ami; κάλλος, propreté). Didact. Amour de la propreté; recherche, luxe dans les vêtements.

PHILOCHRYSE. s. f. (pr. *fi-lo-cri-ze*; ét. gr. φίλος, ami; χρυσός, or). Didact. Amour de l'or, soif déréglée des richesses.

PHILOCLÈS. Poète dramatique d'Athènes, que son style avait fait surnommer *la Bile*; il était contemporain de Sophocle, sur lequel il remporta le prix dans un concours où le célèbre tragique avait présenté son *Œdipe à Colone*.

PHILOCTÈTE. Temps hér. Compagnon d'Hercule, qui lui laissa en mourant ses flèches, après lui avoir fait jurer de ne jamais découvrir sa tombe. Ayant indiqué aux Grecs l'endroit où ces flèches étaient cachées, Philoctète fut blessé par l'une d'elles qui lui tomba sur le pied, et il s'y forma un ulcère si pestilentiel que, d'après le conseil d'Ulysse, on abandonna Philoctète dans l'île de Lemnos.

PHILODINE. s. f. Infus. Genre d'animalcules infusoires.

PHILODINÉ, ÉE. adj. Infus. Qui ressemble à une philodine. || PHILODINÉS. s. m. pl. Tribu d'infusoires rotifères qui a pour type le genre philodine.

PHILODOXE. adj. des 2 g. (pr. *fi-lo-dok-ce*; ét. gr., φίλος, ami; δόξα, opinion). Didact. Qui tient fortement à ses opinions.

— subst. Un philodoxe. Des philodoxes.

PHILODOXIE. s. f. Tendresse extrême, attachement sans bornes qu'ont certaines personnes pour leurs opinions ou leurs propres ouvrages. Philodoxie médicale.

PHILODRYADE. s. m. Erpét. Genre de serpents.

PHILOGÉNITURE. s. f. (du gr. φίλος, ami, et du lat. *genitus*, engendré). Philos. Amour qu'on porte à ses enfants; penchant reconnu par le système de Spurzheim.

PHILOGYNE. adj. et s. m. (ét. gr., φίλος, ami; γυνή, femme). Didact. Qui aime les femmes.

PHILOGYNIE. s. f. Didact. Amour pour les femmes.

PHILOGYNIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui appartient à la philogynie ou au philogyne.

PHILOL. Abréviation du mot Philologie.

PHILOLAÜS. Célèbre philosophe pythagoricien, né à Crotone vers l'an 374 av. J.-C.; divulgua la doctrine des pythagoriciens par la publication d'un grand nombre d'ouvrages dont il nous reste des fragments très-précieux, tout mutilés qu'ils sont. Il fit faire à l'astronomie de grands progrès.

PHILOLOGIE. s. f. (ét. gr., φίλος, ami; λόγος, discours: amour du discours ou de la science). Didact. Partie de l'érudition qui embrasse spécialement la langue et la littérature. Ensevelie avec les autres sciences libérales dans les ténèbres du moyen âge, la philologie ne reparut qu'à la naissance des lettres, aux XVe et XVIe siècles.

PHILOLOGIQUEMENT. adv. D'une manière philologique.

PHILOLOGUE. s. m. Didact. Littérateur qui s'attache spécialement à la philologie. Un bon philologue. Un savant philologue. Un excellent philologue. Eratosthène, astronome et géographe, chargé de la conservation de la bibliothèque d'Alexandrie, fut le premier qui reçut le nom de philologue, vers l'an 260 av. J.-C. Térentius Varron est le plus célèbre des philologues latins.

PHILOLOGUER. v. n. 1re conj. (ét., V. PHILOLOGIE). Littér. S'occuper de philologie, faire le philologue. Il ne se dit que par plaisanterie.

PHILOLOGUS. Affranchi de Quintus Cicéron, fut instruit par le célèbre Cicéron lui-même, frère de Quintus, dans les lettres et les sciences; il fut assez ingrat pour livrer ce grand homme à la mort, en indiquant au tribun des soldats la litière sur laquelle il fuyait vers le bord de la mer.

PHILOMATHIE. s. f. (ét. gr., φίλος, ami; [illegible]

PHILOMATHIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui a rapport à l'amour des sciences. Institut philomathique. Société philomathique.

PHILOMÈLE. Myth. Fille de Pandion, roi d'Athènes, et sœur de Progné; elle fut violée par Térée, qui lui coupa ensuite la langue et la retint captive. Philomèle trouva moyen de faire parvenir à Progné une toile sur laquelle ses aventures étaient peintes: les deux sœurs tuèrent Itys, fils de Térée, et le servirent à son père dans un repas. Philomèle fut changée en rossignol, Progné en hirondelle, Itys en chardonneret, et Térée, qui les poursuivait, en épervier.

— Poét. On donne au rossignol le nom de *Philomèle*. Dans un bois où chantait la pauvre *Philomèle*. (La Font.) C'est *Philomèle* au loin lamentant ses regrets. (Legouvé.)

L'aimable et tendre *Philomèle*
Fait entendre ses doux accents. (A. MARTIN.)

PHILOMÈLE. Général phocéen, fit révolter ses compatriotes contre le décret qui les condamnait à une amende pour avoir labouré les terres consacrées à Apollon, et donna lieu à la guerre sacrée. Après quelques succès, il fut battu par les Béotiens, et se précipita du haut d'un rocher, l'an 354 av. J.-C.

PHILOMÉLIDE. Temps hér. Surnom qu'Homère donne à Patrocle, comme fils de Philomèle.

PHILOMÉLUS. Fils de Jason et de Cérès, inventa, dit-on, l'art d'atteler les bœufs.

PHILOMÉTOR. (littér. *qui aime sa mère*). Surnom ironique, commun à Démétrius III, roi de Syrie, à Attale III, roi de Pergame et à Ptolémée VI, roi d'Egypte; ce dernier, qui était le fils de Cléopâtre, à laquelle il portait une haine ardente, partagea le trône avec son frère Ptolémée Evergète II, et mourut en 145 avant J.-C.

PHILON (le Juif). Célèbre philosophe juif, né à Alexandrie, d'une famille sacerdotale, vers l'an 30 avant J.-C. Il composa un grand nombre d'ouvrages sur l'Écriture sainte, la philosophie et la morale; on l'appelle *le Platon juif*. Sa philosophie est une sorte de syncrétisme, de néo-platonisme, fondé sur la coïncidence et la conciliation des dogmes de Platon avec l'Écriture sainte.

— PHILON DE BYZANCE. Célèbre écrivain grec, étudia à Alexandrie et dans l'île de Rhodes.

— PHILON DE BYBLOS. Né la dixième année du règne de Tibère; traduisit en grec l'histoire de Sanchoniathon; il est même regardé par quelques-uns comme l'auteur de cette histoire.

PHILONIS. Myth. Femme de Lucifer, et mère de Céyx.

PHILONIUM. s. m. (pr. *fi-lo-ni-omm*). Pharm. Sorte d'électuaire opiacé, et par conséquent anodin, dont les anciens faisaient un fréquent usage.

PHILONOÉ. Myth. Fille de Pindare et de Léda.

PHILONOME. Myth. Fille de Nyctinus et d'Arcadia, nymphe de la suite de Diane.

PHILONOTIS. s. f. (pr. *fi-lo-no-tiss*). Bot. Espèce de renoncule.

PHILOPATOR. (littéral. *qui aime son père*). Surnom ironique donné à Ptolémée IV, roi d'Egypte, parce qu'il avait empoisonné son père Ptolémée III Evergète, auquel il succéda l'an 221 avant J.-C.

PHILOPATRIDALGIE. s. f. (ét. gr., φίλος, ami; πατρίς, patrie; ἄλγος, douleur). Médec. Espèce de mélancolie ou de monomanie produite par le désir de revoir son pays. V. NOSTALGIE.

PHILOPATRIDALGIQUE. adj. des 2 g. Médec. Qui a rapport à la philopatridalgie.

PHILOPATRIDOMANIAQUE. adj. et s. des 2 g. Médec. Qui est affecté de philopatridomanie. || Qui a rapport à la philopatridomanie.

PHILOPATRIDOMANIE. s. f. Médec. Syn. de Philopatridalgie. V. NOSTALGIE.

PHILOPENTATHLES. s. m. pl. Antiq. gr. Surnom des Eginètes, parce que l'un d'eux avait inventé le *Pentathle*.

PHILOPHANE. adj. des 2 g. (ét. gr., φίλος, ami; φαίνω, je brille). Didact. Qui aime la lumière.

PHILOPHANIE. s. f. Didact. Amour de la lumière.

PHILOPOEMEN ou **PHILOPÉMEN**. Célèbre général de la ligue achéenne, né à Mégalopolis en Arcadie, l'an 253 av. J.-C. Il était instruit dans la philosophie et les lettres; attiré dans une embuscade, il fut pris et conduit à Messène, où ses ennemis le forcèrent à boire la ciguë, en 183. L'histoire a surnommé Philopémen *le dernier des Grecs*.

PHILOPOLITE. adj. des 2 g. (ét. gr., φίλος, ami; πολίτης, citoyen). Didact. Qui aime ses concitoyens.

PHILOPONITE. s. m. Hist. relig. Membre d'une secte de trithéites, fondée au VIe siècle par Philopon d'Alexandrie, qui enseignait qu'au jour du jugement tous les corps ressusciteront avec la même forme et la même substance.

PHILOPSEUDÈS. s. m. (pr. *fi-lo-pseu-dèss*, littéral. *qui aime le mensonge*). Philol. Titre d'un dialogue de Lucien, [illegible] magie et des divinations, qu'il traite d'impostures.

PHILOSCIE. s. f. Entom. Genre d'insectes aptères de la famille des tétracères, comprenant le cloporte des mousses.

PHILOSÉBASTE. adj. des 2 g. (pr. *fi-lo-cé-ba-ste*; ét. gr., φίλος, ami; σεβαστός, auguste). Antiq. rom. Surnom qui signifie *ami d'Auguste*, et que les villes et les princes prenaient à l'envi sous les empereurs.

PHILOSOPHAILLE. s. f. (pr. *fi-lo-zo-fa-ye*). Polém. Tourbe de prétendus philosophes, réunion de gens superficiels qui affectent de s'occuper de philosophie.

PHILOSOPHAILLER. v. n. 1re conj. (pr. *fi-lo-zo-fa-yé*). Faire de la philosophie à tort et à travers, se targuer de philosophie, affecter de sottes prétentions à l'esprit philosophique. Ce

bureau d'esprit menait à la fortune des abbés qui consentaient à *philosophailler*. (Merc.)

PHILOSOPHALE. adj. f. Il n'est usité que dans cette locution : *Pierre philosophale*. Résultat de la prétendue transformation des métaux en or, qui faisait le fondement et le but de l'alchimie. Se ruiner à chercher la pierre philosophale. Il y a toujours quelque fou qui cherche la pierre philosophale.

— Fig. Chose précieuse mais impossible à trouver. C'est là, ce serait là la pierre philosophale.

— Fig. et fam. *Il faut qu'il ait trouvé la pierre philosophale*. Se dit d'un homme qui fait des dépenses beaucoup trop fortes pour le revenu qu'on lui connait ou qu'on lui suppose.

— *Il n'a pas trouvé la pierre philosophale. Il ne trouvera pas la pierre philosophale.* Se dit d'un homme dont l'intelligence est très-bornée.

PHILOSOPHASTRE ou **PHILOSOPHÂTRE.** s. m. Didact. Faux philosophe ; philosophe qui soutient des doctrines pernicieuses et immorales. Les athées et les matérialistes sont des philosophastres.

— Philos. hermét. Nom que les maîtres du grand art donnent aux faux adeptes.

PHILOSOPHE. s. m. (ét gr., φίλος, ami ; σοφία, sagesse). Didact. Celui qui s'occupe de l'étude de la philosophie. Ami de la sagesse qui s'applique à connaître les effets par leur cause. Les philosophes anciens. Les philosophes païens. Les philosophes grecs. Les philosophes modernes. Un philosophe stoïcien, platonicien, épicurien, sceptique, chrétien. Un grand philosophe. Un profond, un célèbre philosophe. Tout modeste qu'est cet homme, il est le premier philosophe de son temps. Le titre de *philosophe* remonte, dit-on, à Pythagore ; avant lui, ceux qui se livraient à l'étude de la physique et de la morale, seules sciences alors cultivées, s'appelaient *sages* ; Pythagore prit le titre plus modeste d'*ami de la sagesse*. Les premiers philosophes passèrent de la Grèce à Rome, où un costume particulier, un manteau long et noir, et une barbe pendante, servit à les distinguer. Que je méprise ces *philosophes* qui, mesurant les conseils de Dieu à leurs pensées, ne le font auteur que d'un certain ordre général, d'où le reste se développe comme il faut. (Boss.) Tout doit être pour un *philosophe* un sujet de méditation, et rien n'est petit à ses yeux. (Volt.) Les grands *philosophes* sont les génies de la raison. (Vauven.) La clarté est la bonne foi des *philosophes*. (Id.) Le *philosophe*, dans le jugement qu'il ose porter sur la nature, rapporte tout à lui ; et voilà pourquoi la vérité lui échappe. (A. Martin.)

— Celui qui s'applique à l'étude de l'homme et de la société, avec l'intention de rendre, autant que cela est en lui, ses semblables meilleurs et plus heureux. Les vrais et les faux philosophes. Les philosophes dangereux. Socrate est le modèle des philosophes. Le philosophe s'étudie et se réforme lui-même, pour étudier et réformer utilement les autres. Qu'est-ce qu'un *philosophe* ? C'est un homme qui oppose la nature à la loi, la raison à l'usage, sa conscience à l'opinion, et son jugement à l'erreur. (Chamf.)

— Dans un sens plus restreint. Celui qui cultive la philosophie pour son propre compte, qui soumet sa raison aux vérités supérieures, sa conduite aux principes de la saine morale, et fortifie de plus en plus son âme contre les vicissitudes de la vie et les coups du sort. Vivre et mourir en philosophe. Recevoir une fâcheuse nouvelle en vrai philosophe. Un vrai philosophe n'a pas moins de sensibilité qu'un autre homme, mais il ne la dépense pas de la même manière ; il concentre ses affections et ses forces, afin d'être toujours en mesure, et de pouvoir faire face aux plus petits comme aux plus grands malheurs.

Ainsi donc, *philosophe* à la raison soumis,
Mes défauts désormais sont mes seuls ennemis. (Boil.)

— Personne qui mène une vie tranquille et retirée, hors de l'embarras des affaires, et se trouve contente de cette médiocrité qu'Horace estimait plus que l'or.

— Etudiant en philosophie.

— Abusivement. Esprit fort, incrédule.

— Se dit aussi des femmes. Cette femme a une grande force d'âme ; c'est un vrai philosophe.

— Molière a cependant donné un féminin à *philosophe*, en parlant d'une femme, mais c'est par ironie. C'est une *philosophe*, enfin je n'en dis rien.

— Art hermét. *Huile des philosophes*. Huile d'olive dont on imbibe les briques rouges en [illegible] jection. ‖ *Arbre des philosophes*. V. ARBRE.

— adjectiv. Un homme philosophe. Une femme philosophe. Un roi philosophe. Un siècle philosophe. Un peuple philosophe. Soyez assez *philosophe* pour vous soucier peu de le paraître. (Mme du Deffant.) Pour être *philosophe* il ne suffit pas d'en usurper le nom ; il faut le justifier par les vertus autant que par les lumières. (Laboulaye.) Tu veux passer pour *philosophe*, et tu n'as pas le courage de cultiver la véritable sagesse : de quel droit t'arroges-tu ce titre ? (Confucius.)

PHILOSOPHÈME. s. m. (pr. *fi-lo-zo-fè-me* ; ét. gr., φιλοσοφία, philosophie ; φημί, dire, parler). Raisonnement philosophique, raisonnement rempli d'idées philosophiques. L'esprit humain a conçu la doctrine de l'immortalité de l'âme de diverses manières : 1° code du dogme religieux, etc., 2° code philosophème, se fondant sur la pure spéculation, etc. On ne saurait soutenir que le dogme ou le *philosophème* de la Trinité se trouve d'une manière explicite dans les écrits des apôtres Jean et Paul, etc. (Munk, Bible de Cahen.)

PHILOSOPHER. v. n. 1re conj. Traiter des questions, des matières philosophiques. Philosopher sur la religion, sur les lois, sur la politique, sur les mœurs. Celui-là philosophe sans tunique, couvert d'un simple manteau ; celui-ci philosophe sans livres. L'un demi-nu dit, je manque de pain et je ne laisse pas de *philosopher* ; l'autre, je manque de tous les secours que donnent les sciences, et je *philosophe* pourtant toujours. (Marc-Aurèle.) Ne jugez point le philosophe ni la philosophie sur les propos de ce bonhomme, qui n'a jamais su évidemment ce que *philosopher* voulait dire. (J. Stahl.) Le mot esprit n'a aucun sens pour quiconque n'a pas *philosophé*. (J.-J. Rouss.)

N'ayant plus de maîtresse et n'ayant pas un sou,
Nous *philosopherons* maintenant tout le saoul. (Regn.)

— Raisonner avec trop de subtilité ; argumenter, disputer en pure perte. Perdre son temps à philosopher. S'éloigner du vrai à force de philosopher. Philosopher longtemps au sujet de la chose la plus simple du monde.

PHILOSOPHERIE. s. f. Polém. Mauvaise philosophie. Se dit par dénigrement.

PHILOSOPHESQUE. adj. des 2 g. Polém. Se dit par dénigrement de ce qui appartient aux mauvais philosophes.

PHILOSOPHESSE. s. f. Femme sans instruction réelle, qui joue l'esprit fort. Il est ironique et burlesque.

PHILOSOPHIE. s. f. Didact. Connaissance des choses par les causes et leurs effets. Etudier, enseigner la philosophie. S'appliquer à l'étude de la philosophie. Agiter de hautes questions de philosophie. Le propre de la philosophie est de moraliser le cœur en éclairant l'esprit. Après l'âge de l'imagination et de la poésie, vient ordinairement l'âge de la philosophie et du raisonnement. La vraie *philosophie* est de voir les choses telles qu'elles sont ; le sentiment intérieur serait toujours d'accord avec cette *philosophie*, s'il n'était perverti par les illusions de l'imagination. (Buff.) C'est là que Pythagore, le père de la *philosophie*, fut chercher parmi les sages brachmanes les éléments de la physique et de la morale. (B. de St-P.)

— Les différentes manières d'envisager et de résoudre les questions philosophiques ont donné naissance à un grand nombre de sectes ou d'écoles. Voici les noms des principales de ces écoles, chez les anciens, depuis les temps les plus reculés jusqu'à la chute de l'empire romain : 1° école ionique, 2° école italique, 3° école éléatique, 4° école atomistique, 5° école sophistique, 6° école cyrénaïque, 7° école cynique, 8° école de Mégare, 9° école érétriaque ou d'Elis, 10° école aristotélicienne ou péripatéticienne, 11° école platonicienne ou académique, 12° école stoïcienne, 13° école épicurienne, 14° école sceptique, 15° école éclectique, 16° école juive, 17° école gnostique, 18° école néo-platonicienne, 19° école empirique, 20° école des pères de l'Eglise. La philosophie a été définie de mille manières ; comment se serait-on entendu sur le mot, quand depuis quatre mille ans on ne s'entend pas sur les choses ? On l'a définie : l'amour de la science en général, c'est même la définition primitive ; puis, la science de la raison humaine ; la science de la raison de toutes choses ; la science des choses divines et humaines ; cette dernière définition est de Cicéron : la science des vérités fondamentales ; la science des idées (Schelling) ; la science de l'absolu (Hégel) ; la science de la raison par les idées (Kant) ; la science de la science ; la science de la légitimité des opérations de l'intelligence (Fichte) ; et enfin, la science des raisons de nos opinions, de nos conjectures et de nos convictions sur nous-mêmes et sur tout ce qui est en rapport avec nous. Platon, le premier, divisa la philosophie en *logique*, *physique* et *éthique* ; Aristote subdivisa la dernière partie en *éthique* proprement dite, *politique* et *économique* ; la *métaphysique* n'y fut ajoutée qu'au moyen âge, par une fausse interprétation d'un titre commun donné par Andronicus de Rhodes à quatorze traités des péripatéticiens. Le portique distingua six parties de la philosophie : *dialectique*, *rhétorique*, *éthique*, *politique*, *physique* et *théologie*. Des philosophes latins l'ont divisée en *inspective* et *actuelle* ; saint Bonaventure la divise en *naturelle*, *rationnelle* et *morale*. La philosophie, telle qu'on l'enseigne aujourd'hui, consiste [illegible] diviser en traité *du sentiment*, *de la volonté*, *de l'intelligence*. On rattache à la première partie la psychologie particulière, la théodicée, la morale, la politique et l'esthétique ; à la seconde, l'économie politique ; à la troisième, l'idéologie particulière, la logique et la linguistique générale.

— Opinion, doctrine, système propre à chaque école de philosophes, ou à chaque philosophe formant école. La philosophie de Socrate. La philosophie d'Aristote. La philosophie d'Epicure. La philosophie des stoïciens. La philosophie de Descartes, de Bacon, de Newton, de Leibnitz. La philosophie scolastique. La philosophie du dix-huitième siècle. La philosophie ancienne. La philosophie moderne. La plus fausse de toutes les *philosophies* est celle qui, sous prétexte d'affranchir les hommes des embarras des passions, leur conseille l'oisiveté, l'abandon et l'oubli d'eux-mêmes. (D'Anvers.)

— Système de principes que l'on établit ou que l'on suppose pour expliquer un certain ordre de faits naturels. Philosophie mécanique. Philosophie corpusculaire.

— Ouvrage renfermant les vérités premières, les principes fondamentaux d'une science, d'un art. La philosophie de la botanique. La philosophie des sciences. La philosophie de la médecine. La philosophie de l'art de la guerre. La vraie *philosophie* de l'histoire, c'est Janus aux deux visages tournés, l'un vers le passé, l'autre vers le futur. (Edg. Quinet.) La *philosophie* d'une science est le code des axiomes ou des principes fondamentaux qui la constituent. (Virey.)

— Système particulier qu'on se fait pour sa conduite personnelle. La philosophie de l'honnête homme consiste à remplir tous les devoirs que son état lui impose, sans s'inquiéter aucunement d'autrui. Racheter le passé, utiliser le présent, préparer l'avenir, c'est le grand et triple objet de la philosophie individuelle. On peut être philosophe sans avoir une *philosophie* ; on peut avoir une *philosophie* sans être philosophe. (Ancillon.)

— Dans une acception toute morale, Élévation d'esprit et fermeté d'âme qui met l'homme au-dessus des accidents, des passions et des opinions du vulgaire. Mépriser par philosophie les honneurs et les richesses que tous les hommes recherchent. L'homme n'exerce véritablement sa philosophie que lorsqu'il est aux prises avec l'adversité. Dans les circonstances les plus douloureuses, il faut montrer de la philosophie, un peu de philosophie, beaucoup de philosophie. Vous trouverez dans votre *philosophie* des ressources que le monde ne vous fournira guère. (Volt.) De quelque côté que vous vous tourniez, à Paris, vous avez de quoi exercer votre *philosophie*. (Id.)

— *Philosophie chrétienne*. Celle qui est fondée sur les croyances du christianisme, par opposition à *philosophie païenne* ou *naturelle*, celle qui ne s'appuie que sur les seules lumières de l'esprit humain. Si vous voulez une pierre de touche pour éprouver la philosophie chrétienne et la philosophie païenne, touchez-les l'une et l'autre avec celle du malheur, et vous connaîtrez en un moment laquelle des deux est la bonne, la véritable philosophie. La *philosophie* chrétienne, celle que cherche l'analogie de la religion avec la nature humaine, est aussi peu connue des prédicateurs italiens que toute autre *philosophie*. (Mme de Staël.) Qu'est-ce que la religion ? une *philosophie* sublime, qui démontre l'ordre, l'unité de la nature, et explique l'énigme du cœur humain. (Maury.)

— Dans un sens moins rigoureux, *philosophie naturelle*, signifie, Un certain caractère naturel de raison, de jugement, de prudence, de fermeté d'âme, en un mot, des qualités de l'esprit et du cœur, qui mettent à même d'apprécier droitement les choses. Etre doué d'une philosophie naturelle.

— Science qu'on enseigne sous ce nom dans les collèges et dans les écoles publiques. Professeur de philosophie. Traité de philosophie. Compendium de philosophie. Suivre un cours de philosophie. Faire sa philosophie. Etudier en philosophie. Faire sa première année, sa seconde année de philosophie.

— *Philosophie première*. S'est dit, dans l'école péripatéticienne, de la partie qui, depuis, a été appelée improprement *métaphysique*.

— *Philosophie de l'histoire*. Etude des faits historiques, dirigée de manière à saisir ce qu'ils ont de plus général, et à en déduire une formule applicable aux différentes époques de la vie de l'humanité ou de l'histoire d'une nation quelconque.

— Typogr. Caractère entre le cicéro et le petit romain, et dont le corps porte dix points.

PHILOSOPHIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à la philosophie. Raisonnement, discours philosophique. Matière philosophique. Conduite, vie philosophique. Ne songeons plus qu'à fournir ensemble tranquillement notre carrière *philosophique*. (Volt.)

Le fumeur est décent de visage et de geste,
Sa lèvre arquée exprime une fierté modeste,
Un air *philosophique* est empreint dans ses yeux.
(Barthélemy.)

— *Esprit philosophique*. Esprit plein de clarté et de méthode, sans préjugés et sans passions. En tout, l'homme devrait se guider par l'esprit philosophique, mais cet esprit est rare. Les ouvrages de cet écrivain sont composés dans un esprit très-philosophique. Le véritable esprit [illegible] ristiques. (Cabanis.)

— Qui est composé dans un dessein philosophique, d'une manière philosophique. Histoire philosophique. Grammaire philosophique. Dictionnaire philosophique. Essai philosophique.

— Médec. Quelquefois, dans les sciences médicales, le mot *philosophique* est synonyme de Méthodique. Nosographie philosophique.

PHILOSOPHIQUEMENT. adv. En philosophe. D'une manière philosophique. Vivre philosophiquement. Agir, parler, raisonner philosophiquement. C'est très-bien dit, très-*philosophiquement* pensé ; mais avec ces maximes-là l'on se perd, et quand l'amour est passé, le blâme de l'opinion reste. (Mme de Staël.)

PHILOSOPHISME. s. m. Polém. Esprit, doctrine des philosophistes. Le *philosophisme* est la tête de Méduse, qui change tout en rochers. (Hénault.) Le *philosophisme*, qui ramasse un homme en lui-même comme une boule, le rend capable de rouler dans le monde sans être jamais affecté par les maux d'autrui. (Fielding.) Le *philosophisme* est l'abus de la philosophie, comme la superstition est l'abus de la religion. (Dict. des Max.) Le *philosophisme* fait des cosmopolites et non des citoyens. (Id.)

PHILOSOPHISTE. s. m. Polém. Mauvais philosophe. Faux philosophe. Le plus redoutable fléau de la terre est le *philosophiste* couronné, tout puissant. (Dict. des Max.) Etre bien mis, bien logé, bien nourri, bien amusé, voilà pour un *philosophiste* le nec plus ultrà de la perfectibilité sociale. (Id.)

PHILOSTÉMON ou **PHILOSTÉMONE.** s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, polypétalées, régulières, de la famille des térébinthacées, ayant pour type le philostémone radicant, espèce de liane d'Amérique.

PHILOSTIZE. s. f. (ét. gr., φίλος, qui aime ; στίζω, piquer ; par allusion aux épines nombreuses dont le péricline est hérissé). Bot. Genre de plantes synanthérées, qui croissent aux environs d'Alger, et qui ne comprend qu'une seule espèce, la philostize de Desfontaines.

PHILOSTRATE L'AÎNÉ (Flavius). Fameux sophiste, natif de Lemnos ou d'Athènes, s'établit à Rome sous Septime-Sévère, mourut en 244. ‖ PHILOSTRATE LE JEUNE. Neveu du précédent, vécut sous Macrin et Héliogabale, et composa un livre des *Images*.

PHILOTAS. Fils de Parménion, fut un des principaux capitaines d'Alexandre, et l'un de ses favoris. Il prit part à la conjuration de Dymnus contre ce grand homme, et fut lapidé.

PHILOTECHNIE. s. f. (ét. gr., φίλος, ami ; τέχνη, art). Didact. Amour des arts.

PHILOTECHNIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui concerne la philotechnie.

— *Société philotechnique*. Société composée d'amis des arts.

PHILOTHÉSIE. s. f. Antiq. gr. Action de boire à la santé les uns des autres. Le roi du festin ordonnait la philothésie, en portant une coupe à ses lèvres, et en la présentant à son voisin avec des souhaits de toute sorte de prospérités ; la coupe passait ainsi de main en main, parmi tous les convives.

PHILOTHÈQUE. s. m. Bot. Genre de plantes formé pour des arbrisseaux indigènes de la Nouvelle-Hollande.

PHILOTIS. Esclave qui sauva Rome d'une ruine totale, en se mettant à la tête de toutes les esclaves déguisées en filles libres, et en se rendant avec elles chez les fidénates, qui avaient demandé aux Romains leurs filles comme pour les épouser ; Philotis, voyant les fidénates ensevelis dans le sommeil et l'ivresse, alluma une torche et donna le signal aux Romains, qui fondirent sur l'ennemi et en firent un grand carnage.

PHILOXÈNE. Poète grec dithyrambique, né à Cythère, vécut longtemps à la cour de Denis le Tyran, qui, un jour, le fit jeter dans les prisons de Syracuse, appelées les Carrières, pour avoir trouvé mauvais des vers de sa composition. Le tyran lui demandant de nouveau son avis sur une pièce de vers qu'il venait de composer, Philoxène répondit : *Qu'on me ramène aux carrières*.

PHILOXÈRE. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs incomplètes, de la famille des amarantacées, établi pour des plantes de la Nouvelle-Hollande. Philoxère conique, agrégé. Philoxère à feuilles grosses.

PHILTRE. s. m. (du gr. φίλτρον ; rad. φιλέω, j'aime). Breuvage qu'on supposait propre à inspirer de l'amour. Philtre amoureux, puissant, enchanteur, vainqueur, trompeur, mortel, infernal. Philtre funeste, irrésistible, odieux. Le pouvoir d'un philtre. Le charme, la puissance d'un philtre. Donner un philtre. Boire un philtre. Ce *philtre* dont l'amour enivre la raison. (Fr. de Neufchât.)

Des *philtres* décevants de l'aimable plaisir
Il laisse doucement s'enivrer sa raison. ([illegible])

— Médec. Enfoncement de la lèvre supérieure, situé immédiatement sous la cloison du nez.

— C'est à tort que les dictionnaires confondent ce mot avec *filtre*, morceau de papier, de linge, etc., qui sert à dépurer les liquides. V. FILTRE.

PHILTRER. v. a. 1re conj. V. FILTRER.

[illegible] Genre de plantes monocotylédones, herbacées, de la famille des joncées, ayant pour type le philydre laineux de la Chine et de la Cochinchine.

PHILYRE. Myth. Fille de l'Océan, fut aimée de Saturne, dont elle eut le Centaure Chiron ; les dieux la métamorphosèrent en tilleul.

PHYLIRÉEN. adj. m. Myth. Surnom de Chiron, fils de Phylire. Le héros phyliréen.

PHIMOSIQUE. adj. des 2 g. Chir. Qui dépend du phimosis, qui est causé par le phimosis. Ischurie phimosique.

PHIMOSIS. s. m. (pr. *fi-mo-zis* ; du gr. φίμωσις ; rad. φιμός, cordon). Chir. Étroitesse naturelle ou resserrement de l'ouverture du prépuce au devant de l'extrémité de la verge, d'où résulte l'impossibilité de découvrir le gland. Phimosis naturel. Phimosis accidentel, actif, douloureux, séreux, inflammatoire. Des cham-

cres inflammatoires du prépuce ou du gland, qui déterminent l'engorgement de l'un ou l'autre de ces organes, donnent souvent lieu à cette maladie, mais assez souvent aussi, le *phimosis* est congenial, et ce vice de conformation, auquel il est important de remédier de bonne heure, exige le débridement. (Nyst.)

PHINÉE. Myth. Frère de Céphée, fut pétrifié par la tête de Méduse que lui montra Persée, à qui il disputait la main d'Andromède. ‖ Fils d'Agénor ou de Neptune; les Argonautes le délivrèrent des Harpies; Hercule le tua.

PHINÉES ou PHINÉAS. Hist. sainte. Troisième grand-prêtre des Juifs, succéda à son père Eléazar, l'an 1425 av. J.-C. Il tua Zambri, qui, malgré l'expresse défense de Dieu, s'était laissé séduire par une femme madianite.

PHINÉIDES. s. m. pl. Nom patronymique des enfants de Phinée.

PHIOLE. s. f. Moll. Nom donné quelquefois à la tarière subulée.

PHIPPSIE. s. f. (pr. *fi-pci*). Bot. Genre de plantes graminées indigènes de la Laponie.

PHISON. Géogr. anc. Un des quatre fleuves du paradis terrestre, coulait, suivant la Genèse, autour de la terre d'Hévilat, et renfermait de l'or. On croit que c'est le Phase.

PHITOM ou PITHOM. Géogr. anc. Ville de la Basse-Egypte, bâtie par les Israélites pendant leur servitude.

PHLASE ou PHLASME. s. m. Chir. V. PHLASME.

PHLÉBARTÉRIODIALGIE ou PHLÉBARTÉRIODIALYSE. s. f. (ét. gr., φλέψ, veine; ἀρτηρία, artère; ἄλγος, douleur). Médec. Anévrisme variqueux.

PHLÉBARTÉRIODIALGIQUE. adj. des 2 g. Médec. Qui concerne la phlébartériodialgie.

PHLÉBECTASIE. s. f. (ét. gr., φλέψ, veine; ἔκτασις, dilatation). Médec. Dilatation d'une veine ou d'une portion de veine. V. ANGIOSE.

PHLÉBEURYSME. s. m. (ét. gr., φλέψ, veine; εὐρύνω, je dilate). Médec. Dilatation d'une veine; varice.

PHLÉBIE. s. f. Bot. Genre de cryptogames de la classe des champignons, comprenant la phlébie mérismoïde, la phlébie radiée et la phlébie contournée.

PHLÉBITE. s. f. (rad. gr. φλέψ, φλεβός, veine). Médec. Inflammation de la membrane interne des veines. C'est, en général, à la phlébite qu'est due la mort des individus qui succombent à la suite des plaies ou des opérations chirurgicales. La *phlébite* utérine est une des formes les plus redoutables de la fièvre puerpérale. (Nyst.) Toute inflammation, de quelque nature qu'elle soit, est une *phlébite* capillaire. (Cuveilh.)

PHLÉBOCARYE. s. f. Bot. Genre de plantes vivaces de la famille des iridées, ayant pour type la phlébocarye ciliée de la Nouvelle-Hollande.

PHLÉBODERME. adj. des 2 g. Bot. V. PHLÉBODERMÉ.

PHLÉBODERMÉ, ÉE. adj. (ét. gr., φλέψ, veine; δέρμα, peau). Bot. Qui a la peau veinée. ‖ PHLÉBODERMÉS. s. m. pl. Famille de champignons.

PHLÉBOGRAPHE. s. m. Médec. Celui qui décrit les veines, qui travaille sur les veines.

PHLÉBOGRAPHIE. s. f. (ét. gr., φλέψ, φλεβός, veine; γράφω, je décris). Didact. Description des veines.

PHLÉBOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui concerne la phlébographie.

PHLÉBOLITHE. s. m. (ét. gr., φλέψ, veine; λίθος, pierre). Anat. Calcul des veines.

PHLÉBOLOGIE. s. f. (ét. gr., φλέψ, φλεβός, veine; λόγος, discours). Didact. Traité des veines.

PHLÉBOLOGIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui appartient à la phlébologie.

PHLÉBOMORPHE. s. m. Bot. Genre de champignons, ne comprenant que deux espèces formées par des fibres rampantes.

PHLÉBOPHORE. adj. des 2 g. (ét. gr., φλέψ, veine; φέρω, je porte). Bot. Qui porte des veines, qui est marqué de veines rugueuses; tel est le chapeau d'une espèce d'agaric.

PHLÉBOPHTHALMOTOMIE. s. f. (ét. gr., φλέψ, veine; ὀφθαλμός, œil; τομή, action de [illegible] qui a lieu par l'ouverture des vaisseaux oculaires; c'est une affection dangereuse pour la vue.

— Chir. Saignée pratiquée à quelque vaisseau de l'œil.

PHLÉBOPHTHALMOTOMIQUE. adj. des 2 g. Médec. Qui concerne la phlébophthalmotomie.

PHLÉBOPTÈRE. adj. des 2 g. (ét. gr., φλέψ, veine; πτερόν, aile). Entom. Qui a les ailes veinées. ‖ PHLÉBOPTÈRES. s. m. pl. Section d'insectes hyménoptères.

PHLÉBORRHAGIE. s. f. (ét. gr., φλέψ, φλεβός, veine; ῥήγνυμι, je romps). Médec. Rupture d'une veine; hémorrhagie veineuse.

PHLÉBORRHAGIQUE. adj. des 2 g. Médec. Qui tient de la phléborrhagie.

PHLÉBORRHEXIQUE. adj. des 2 g. Chir. Qui appartient à la phléborrhexie.

PHLÉBORRHEXIE. s. f. (ét. gr., φλέψ, veine; ῥήγνυμι, je romps). Médec. Rupture d'une veine.

PHLÉBOTOME. s. m. (ét. gr., φλέψ, φλεβός, veine; τομή, section). Chir. Nom donné à la *flammette*, instrument dont on se sert pour saigner, principalement en Allemagne. Le phlébotome est une espèce de petite boîte en métal, renfermant une lame tranchante que l'on fait sortir au moyen d'une bascule à ressort dont on lâche la détente, après avoir placé la lame près de la veine qu'on veut ouvrir.

PHLÉBOTOMIE. s. f. (ét., V. PHLÉBOTOMIE). Chir. Ouverture qu'on fait à une veine pour en tirer du sang. Phlébotomie bien faite, mal faite. Phlébotomie jugulaire, brachiale. Pratiquer la phlébotomie. Opérer la phlébotomie. Faire usage de la phlébotomie. La *phlébotomie* mal faite a quelquefois compromis dangereusement la vie des malades; confiée à une main maladroite, elle a tué d'autres fois des individus qui jouissaient d'une bonne santé. (Monf.)

—Anat. Il signifie aussi Dissection des veines.

PHLÉBOTOMIQUE. adj. des 2 g. Médec. Qui a rapport, qui est relatif à la phlébotomie.

PHLÉBOTOMISÉ, ÉE. part. pass. du v. Phlébotomiser. S'empl. adjectiv. Un malade phlébotomisé. Une malade phlébotomisée.

PHLÉBOTOMISER. v. a. 1re conj. (ét., V. PHLÉBOTOMIE). Médec. Ouvrir la veine, saigner.

— SE PHLÉBOTOMISER. v. pron. Etre phlébotomisé. ‖ S'ouvrir soi-même la veine.

PHLÉBOTOMISTE. s. m. (ét., V. PHLÉBOTOME). Chir. Chirurgien qui pratique la phlébotomie, ou la saignée avec l'instrument nommé *phlébotome*.

— adj. Barbier phlébotomiste. Il y a encore des barbiers *phlébotomistes* en Espagne, dans le Nord, et même dans certaines petites villes du midi de la France (Monfalc.)

PHLÉE. s. m. Entom. Genre d'insectes de l'ordre des hémiptères.

PHLÉGÉTHON ou PYRIPHLÉGÉTHON. Myth. Un des fleuves des enfers; il roulait des torrents de flammes et entourait le Tartare: il n'y avait sur ses bords ni plantes, ni arbres; après un cours assez long, en sens inverse du Cocyte, il allait se perdre dans l'Achéron. Ardent Phlégéthon. Brûlant, flamboyant, embrasé, noir, rapide Phlégéthon

Le *Phlégéthon*, roulant des roches tournoyantes,
Bat de ses flots de feu ses voûtes flamboyantes.
(GASTON.)

PHLEGHYMÉNITE. s. f. Médec. Inflammation d'une membrane muqueuse.

PHLEGMACION. s. m. Bot. Genre de champignons de la famille des agarics, ne comprenant que trois espèces terrestres, qui croissent en Suède.

PHLEGMAGOGUE. adj. des 2 g. (ét. gr., φλέγμα, phlegme, pituite; ἄγειν, chasser). Médec. Qui évacue la pituite, dans le système des humoristes. Médicament phlegmagogue.

— substantiv. Un phlegmagogue. Des phlegmagogues.

PHLEGMAPYRE. s. f. Médec. Fièvre muqueuse.

PHLEGMASIE. s. f. (du gr. φλεγμασία; rad., φλέγω, je brûle). Nosol. Nom donné par les nosologistes à une classe de maladies internes très-fréquentes, consistant en une surexcitation qui appelle le sang dans les vaisseaux capillaires d'un organe; d'où résulte de la douleur, de la rougeur, de la chaleur, du gonflement, etc., en un mot, tous les phénomènes caractéristiques de l'inflammation. Le mot *phlegmasie* signifiait, chez les anciens, toute inflammation avec fièvre; il est plus spécialement consacré à l'état inflammatoire des organes intérieurs. Dans la Nosographie de Pinel, les phlegmasies forment la seconde classe, et se divisent en cinq ordres: *phlegmasies cutanées*, *phlegmasies des membranes muqueuses*, *phlegmasies des membranes séreuses*, *phlegmasies du tissu cellulaire et des organes parenchymateux*, *phlegmasies des tissus musculaire, fibreux et synovial*.

PHLEGMASIQUE. adj. des 2 g. (ét., V. PHLEGMASIE). Médec. Qui tient à la phlegmasie; qui tient de l'inflammation ou qui en a le caractère. ‖ On écrit aussi Flegmasique.

PHLEGMATIE. s. m. (pr. *flégh-ma-ci*; du gr. φλέγμα, phlegme). Médec. Accumulation de sérosité sous la peau. Il est synon. de *anasarque* ou de *œdème*. ‖ *Phlegmatie blanche douloureuse*. Gonflement [illegible] quefois atteintes à la suite des couches, et qui est accompagné d'une réaction fébrile plus ou moins violente; présentant, dans certains cas, la forme dite autrefois *adynamique*, *putride* ou *typhoïde*.

PHLEGMATIQUE. adj. des 2 g. (pr. *flégh-ma-tik*; du gr. φλέγμα, phlegme). Médec. Qui abonde en phlegme. Il est synon. de Lymphatique.

— Se dit aussi du caractère moral de certains individus froids, réservés et silencieux, mais dans ce sens on écrit *flegmatique*. V. FLEGMATIQUE.

PHLEGMATORRHAGIE. s. f. (ét. gr., φλέγμα, phlegme; ῥήγνυμι, je coule avec force). Médec. Excrétion abondante par les narines, d'une mucosité limpide et comme séreuse, sans inflammation. Il a été aussi employé comme synon. de Catarrhe, de bronchorrhée, etc.

— En hippiatrique, il est syn. de Morfondure.

PHLEGMATORRHAGIQUE. adj. des 2 g. Médec. Qui tient de la phlegmatorrhagie.

PHLEGME. s. m. (pr. *flè-gme*; du gr. φλέγμα). Médec. L'une des quatre humeurs naturelles des anciens; suivant eux, elle est froide, humide, et prédomine surtout en hiver; toute humeur aqueuse ou excrémentitielle, telle que la salive, le mucus nasal, celui des intestins, la sérosité, etc. Les mots *phlegme* et *pituite* ne sont plus employés en physiologie, les différentes humeurs ayant reçu des noms particuliers; mais le vulgaire emploie encore souvent l'un ou l'autre de ces deux mots pour désigner les mucosités filantes que l'on rend par l'expectoration ou par le vomissement.

— Anc. chim. Tout produit aqueux, insipide, inodore, obtenu en soumettant à la chaleur des matières végétales plus ou moins humides.

— S'emploie aussi au figuré, mais alors il s'écrit *flegme*. V. FLEGME.

PHLEGMON. s. m. (rad. gr. φλέγω, je brûle). Médec. Inflammation du tissu cellulaire; tumeur formée dans le tissu cellulaire sous-cutané ou sous-aponévrotique. Phlegmon érysipélateux, œdémateux, idiopathique, critique, symptomatique. Symptômes du phlegmon. Les causes les plus communes des *phlegmons* sont des coups, des chutes, des piqûres, des corps étrangers introduits dans les organes, etc. (Nyst.)

PHLEGMONEUX, EUSE. adj. (du gr., φλεγμονώδης; rad. φλεγμονή). Médec. Qui est de la nature du phlegmon. Erysipèle phlegmoneux. Inflammations phlegmoneuses.

PHLEGMONODE. adj. des 2 g. (ét. gr., φλεγμονή, phlegmon; εἶδος, ressemblance). Médec. Qui a l'apparence de l'inflammation.

PHLEGMORRHAGIE. s. f. (ét. gr., φλέγμα, phlegme; ῥήγνυμι, je coule avec force). Médec. Syn. de Catharre pituiteux.

PHLÉGON, surnommé *Trallien*. Historien, fut affranchi d'Adrien et vécut jusqu'au règne d'Antonin le Pieux.

PHLÉGRA. Géogr. Ville de Macédoine, où la tradition rapporte qu'eut lieu le combat des dieux et des géants.

PHLÉGRÉEN, ENNE. adj. et s. Géogr. et hist. anc. Habitant de Phlégra; qui appartient à Phlégra ou à ses habitants. ‖ *Champs phlégréens*. Campagnes voisines de Cumes, et dans lesquelles Hercule défit les géants; elles étaient nommées *phlégréennes*, du gr. φλέγω, je brûle, parce qu'elles contenaient une grande quantité de soufre, et qu'on en voyait toujours sortir des flammes.

PHLÉGYADE. Géogr. anc. Canton de la Béotie; capitale Phlégia.

PHLÉGYAS. Mythol. Fils de Mars et de Chrysé, régna dans un canton de la Béotie qui prit de lui le nom de Phlégyade; il fut condamné, pour avoir détruit le temple de Delphes, à demeurer éternellement aux enfers sous un rocher qui, près de tomber sans cesse, lui inspirait un effroi continuel.

PHLÉGYEN, ENNE. adj. et s. Habitant de Phlégya; qui appartient à Phlégya ou à ses habitants. ‖ Les Phlégyens, sous la conduite de Phlégyas, pillèrent le temple de Delphes, et furent presque tous détruits par la colère des dieux.

PHLÉODÉ, ÉE. adj. (rad. *phléum*). Bot. Qui ressemble à un phléum. ‖ PHLÉODÉES. s. f. pl. Famille de graminées qui a pour type le genre phléum.

PHLÉOECIEN, IENNE. adj. (pr. *flé-é-ciein, iène*; ét. gr., φλοιός, écorce; οἶκος, habitation). Bot. Qui croît sur les écorces. ‖ PHLÉOECIENS. s. m. pl. Famille de lichens.

PHLÉOGONIMIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., φλοιός, écorce; γονή, procréation). Bot. Qui croît sur les écorces.

PHLÉOÏDE. adj. des 2 g. Syn. de Phléodé.

PHLÉOLE. s. f. Bot. Genre de la famille des graminées, renfermant de petites plantes qui se plaisent dans les champs, sur les bords des chemins et sur le sommet des hautes montagnes; il y en a une espèce qu'on nomme le phléole des prés, et qui tapisse communément nos prairies artificielles, surtout celles dont le sol est léger et humide. La phléole donne de la qualité aux fourrages et se conserve longtemps sain.

PHLIASIE. Géogr. anc. Petite contrée du [illegible] rinthie et l'Arcadie.

PHLIASIEN, IENNE. adj. et s. Habitant de la Phliasie ou de Phlionte. ‖ Qui appartient à cette contrée, à cette ville ou à ses habitants.

PHLIONTE ou PHLIUNTE. Géogr. anc. Ville de Sicyonie, capitale de la Phliasie.

PHLOGISTICIEN, IENNE. adj. et s. Didact. Partisan de la théorie du phlogistique.

PHLOGISTIQUE. s. m. (du gr. φλέγω, je brûle). Chim. Principe hypothétique que Stahl admettait pour expliquer la combustion des corps. Il prétendait que le phlogistique opérait cette combustion en se dégageant des corps avec lesquels il le supposait combiné. Il est reconnu aujourd'hui que la calcination est une combinaison du métal avec l'oxygène, et non une décomposition; lorsqu'on réduit un métal calciné, on lui rend, suivant le système de Stahl, le *phlogistique* qu'il avait perdu; mais il est au contraire démontré que le métal perd alors de son poids par la séparation de l'oxygène qui le tenait à l'état d'oxyde. Les successeurs de Stahl avaient beaucoup ajouté aux attributs du *phlogistique*, car ils l'envisageaient comme la cause unique des propriétés des corps. (Nyst.)

PHLOGISTIQUE. adj. des 2 g. Qui est propre à développer la chaleur interne. Substance phlogistique. Médicaments phlogistiques. Dans cette acception, il est aussi subst. m. Un phlogistique. Des phlogistiques.

— Pathol. Qui est produit par l'inflammation. Maladies phlogistiques.

PHLOGISTIQUÉ, ÉE. adj. (du gr. φλέγω, je brûle). Chim. anc. Qui contient du phlogistique, qui est combustible ou calcinable, selon le système de Stahl. *Air phlogistiqué*. L'hydrogène. ‖ *Acide sulfurique phlogistiqué*. L'acide sulfureux. ‖ *Acide nitrique phlogistiqué*. Acide nitrique chargé de deutoxyde d'azote. ‖ Dans le langage chimique actuel, il est synonyme de *désoxydé* ou *non oxydé*.

PHLOGISTOLOGIE. s. f. (ét. gr., φλογιστός, inflammable; λόγος, discours). Chim. Traité ou histoire des corps combustibles.

PHLOGISTOLOGIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui appartient à la phlogistologie.

PHLOGITIDE. s. f. Minér. Pierre précieuse dans l'intérieur de laquelle semble briller une flamme.

PHLOGOCHIMIE. s. f. (ét. gr., φλόξ, feu; χημεία, chimie). Didact. Partie de la chimie qui traite des corps inflammables.

PHLOGOCHIMIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui appartient à la phlogochimie.

PHLOGODE. adj. des 2 g. (rad. gr. φλέγω, je brûle). Médec. Qui est de la couleur de la flamme, qui est rouge.

PHLOGOÏDE. adj. des 2 g. Médec. V. PHLOGODE.

PHLOGOPAPPE. adj. des 2 g. (ét. gr., φλόξ, feu; πάππος, aigrette). Hist. nat. Qui a une aigrette couleur de feu. Aster phlogopappe.

PHLOGOPHORE. s. m. (ét. gr., φλέγω, brûler; φέρω, je porte). Entom. Genre de champignons couleur de feu.

PHLOGOPYRE. s. f. (ét. gr., φλέγω, j'enflamme; πῦρ, feu). Médec. Nom donné à la fièvre inflammatoire.

PHLOGOSE. s. f. (pr. *flo-ghoze*; du gr. φλόγωσις; rad. φλέγω, je brûle). Médec. Syn. de Phlegmasie ou Inflammation. Il désigne spécialement une inflammation légère, superficielle, érysipélateuse. On a exprimé quelquefois par ces mots la rougeur et la chaleur qui caractérisent l'inflammation. On en a fait aussi un genre de phlegmasies qui comprend toutes celles qui sont extérieures, soit phlegmoneuses, soit érysipélateuses.

PHLOGOSÉ, ÉE. adj. Médec. Qui est affecté de phlogose.

PHLOGOSER. v. a. 1re conj. Irriter, enflammer; causer une inflammation légère, superficielle, érysipélateuse. Les substances narcotiques irritent les tissus, les *phlogosent*, et souvent même les détruisent en même temps qu'elles agissent sur le cerveau. (Rat.)

PHLOGOSIQUE. adj. des 2 g. (du gr. φλόγωσις, inflammation). Minér. Qui est produit par le feu. ‖ PHLOGOSIQUES. s. m. pl. Ordre de la classe des terrains pyrogènes, comprenant ceux qui se sont formés par inflammation, sans éjection ou tumeur. On appelle aussi ces terrains *pseudo-volcaniques*.

PHLOGURGIE. s. f. (pr. *flo-ghur-jie*; ét. gr., φλόξ, feu; ἔργον, ouvrage). Syn. de phlogochimie. V. ce mot.

PHLOÏOTRIBE. s. m. Entom. Genre d'insectes de l'ordre des coléoptères, établi pour y placer le scolyte scarabéoïde.

PHLOMIDE ou PHLOMIS. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, monopétales, de la famille des labiées, renfermant de fort belles plantes herbacées ou frutescentes, à grandes feuilles et à grandes fleurs, parmi lesquelles on distingue la phlomide lychnide aux grandes fleurs jaunes, qui est très-commune dans les lieux secs et arides voisins de la Méditerranée, et que l'on cultive dans les jardins comme plante d'ornement.

PHLOMIDÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une phlomide. ‖ PHLOMIDÉES. s. f. pl. Famille [illegible] prenant celles dont les endochromes sont recouverts, entièrement ou partiellement, d'un tissu continu, celluleux ou parenchymateux.

PHLOMOÏDE. adj. des 2 g. Bot. Synon. de Phlomidé.

PHLORIDZINE. s. f. (ét. gr., φλοιός, écorce; ῥίζα, racine). Chim. Principe cristallisable blanc, nacré, amer, non azoté, que l'on extrait de l'écorce et des racines de certains arbres, tels que pommiers, pruniers, cerisiers, etc. On administre avec quelque succès la floridzine, comme succédanée de la quinine.

PHLOSE ou PHLOX. s. m. (pr. *floze* ou *floks*). Bot. Genre de plantes dicotylédones, monopétales, de la famille des polémoniacées, renfermant des plantes qui ne craignent ni le froid ni le chaud, qui se plaisent partout, et qui produisent le meilleur effet dans les jardins, où elles forment des touffes plus ou moins

épaisses. Phlox maculé, paniculé, étalé, subulé, rampant.

PHLOSCOPE. s. m. (ét. gr., φλόξ, flamme; σκοπεῖν, voir). Techn. Sorte de poêle où l'on voit la flamme.

PHLYACOGRAPHE. s. m. Littérat. Auteur d'ouvrages burlesques ou frivoles. || Auteur qui travestit en style burlesque des pièces sérieuses. Il ne se dit qu'en parlant des anciens.

PHLYACOGRAPHIE. s. f. (ét. gr., φλύαξ, bouffon; γράφειν, écrire). Littér. Ouvrage, poëme burlesque. || Art de travestir en style burlesque des compositions graves.

PHLYCTENE. s. f. (du gr. φλύκταινα; rad. φλύζειν, bouillir). Médec. Nom donné à de petites ampoules vésiculeuses, transparentes, formées par l'épiderme que soulève un amas de sérosité, et semblables aux ampoules que produit l'action de l'eau bouillante. Les *phlyctènes* purement locales, et celles qui sont symptomatiques, peuvent se montrer sur divers points de la surface de la peau. (Deville.)

PHLYCTÉNOÏDE. adj. des 2 g. (ét. gr., φλύκταινα, phlyctène; εἶδος, ressemblance). Médec. Qui ressemble à une phlyctène ou à des phlyctènes; qui est caractérisé par des phlyctènes. Dartre phlycténoïde. On divise les dartres phlycténoïdes en deux variétés, en phlycténoïde confluente et en phlycténoïde en zone.

PHLYCTIS ou **PHLYCTIDE.** s. f. Bot. Genre de plantes qui se rapprochent des ulves et des varechs.

PHLYSE. s. f. Médec. Éruption à la peau.

PHLYSACION. s. m. (du gr. φλυζάκιον, rad. φλύζειν, brûler). Médec. Nom donné à une espèce particulière de pustules ordinairement larges élevées sur une base rude et circulaire, d'un rouge très-animé, et qui, en se desséchant, sont remplacées par une croûte épaisse, dure et d'une couleur foncée.

PHOBÉ Myth. gr. Amazone, compagne d'Hercule.

PHOBÈRE. s. m. Entom. Genre d'insectes de l'ordre des coléoptères.

— Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs incomplètes, qui se rapproche de la famille des rosacées, et comprenant des arbrisseaux épineux de la Chine et de la Cochinchine.

PHOBÉTOR. Myth. Un des trois enfants du Sommeil, et le plus terrible de ses ministres. C'est ce qui explique son nom, dont le radical grec est φόβος, crainte, frayeur. Dans les songes il se métamorphosait en tous ceux des monstres sauvages qui inspirent à l'homme le plus d'effroi.

PHOBIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. gr., φόβη, crinière; φέρω, je porte). Zool. Qui porte une crinière; dont le thorax est velu en dessus.

PHOBOS. Myth. gr. Fils de Mars et de Vénus; le dieu de la peur. On le représentait avec une tête de lion. V. PAVOR.

PHOCACÉ, ÉE. adj. Zool. Qui ressemble à un phoque. || PHOCACÉS. s. m. pl. Famille de mammifères ayant pour type le genre phoque.

PHOCAS (Saint). Martyr de Sinope, où il exerçait le métier de jardinier. Il eut la tête tranchée sous Trajan ou sous Dioclétien; on célèbre sa fête le 23 juillet chez les Grecs, et le 14 chez les Latins.

— PHOCAS. Empereur d'Orient, né à Chalcédoine d'une famille obscure; usurpa le trône, régna par la terreur, fut battu par l'exarque d'Afrique Héraclius, qui lui fit trancher la tête, l'an 610.

PHOCÉE. Géogr. anc. Ville de la Mysie, dans l'Eolide, près de l'embouchure du Caïque, sur le golfe de Cumes; elle fut fondée par des Grecs de la Phocide, et envoya de nombreuses colonies, dont la dernière fonda la ville de Marseille.

PHOCÉEN, ENNE. adj. et s. Habitant de Phocée. || Qui appartient à Phocée ou à ses habitants.

— *Phocéen* ou mieux *Phocidien.* Habitant de la Phocide.

— *Le héros phocéen.* Pylade, fils de Strophius, roi de Phocide.

PHOCÉNATE. s. m. (rad. *phoque*). Chim. Genre de sels qui sont produits par la combinaison de l'acide phocénique avec les bases salifiables.

PHOCÉNINE. s. f. Chim. Partie immédiate grasse, découverte dans l'huile du marsouin com-

[illegible]

PHOCÉNIQUE. adj. des 2 g. Chim. Il se dit d'un acide qui existe dans la graisse du marsouin commun, et qu'on a aussi trouvé dans l'huile de baleine, ainsi que dans les baies mûres de la viorne.

PHOCIDE. Géogr. anc. Contrée de la Grèce propre, bornée par la Thessalie, la Béotie, le golfe de Corinthe, la Doride, l'Étolie et le pays des Locriens; elle était traversée de l'O. à l'E. par le mont Parnasse.

PHOCIDE. adj. des 2 g. Mamm. V. PHOCACÉ.

PHOCIN, INE. adj. Mamm. V. PHOCACÉ.

PHOCIDIEN, IENNE. adj. et s. Habitant de la Phocide. Les Phocidiens furent les seuls de toute la Grèce qui aidèrent Athènes à la bataille de [illegible]. [illegible] la Grèce dans la guerre sacrée. || Qui appartient à la Phocide ou à ses habitants.

PHOCION. Illustre général athénien, naquit d'une famille obscure et parvint rapidement aux plus hauts grades militaires; mis à la tête du gouvernement, il sut allier la science militaire à celle des affaires, commanda quarante-cinq fois les armées athéniennes, fut accusé par le démocrate Polysperchon, devant l'assemblée du peuple, et condamné à boire la ciguë; plus tard, on lui éleva une statue et on envoya son accusateur au supplice.

PHOCOMÈLE. s. m. Anat. Monstre dont les mains ou les pieds s'insèrent immédiatement sur la torse, comme chez les phoques.

PHOCOMÉLIE. s. f. Anat. Insertion immédiate des pieds ou des mains sur le tronc.

PHOCOMÉLIEN, IENNE. adj. Anat. Se dit des monstres par phocomélie.

PHOCOMÉLIQUE. adj. des 2 g. Anat. Qui appartient à la phocomélie.

PHOCUS. Myth. Fils d'Eaque et de la nymphe Psammathé, fut tué par les enfants légitimes d'Eaque, à l'instigation d'Endéis, leur mère.

PHOCYLIDE. Poëte gnomique de la Grèce, né à Milet, florissait vers l'an 540 av. J.-C.

PHODILE. s. m. Ornith. Espèce d'oiseau de proie, voisin de l'épervier.

PHOEBADE. s. f. Ant. gr. Nom qu'on donnait quelquefois aux prêtresses d'Apollon.

PHOEBÉ. (du gr. φοίβη, brillante). Myth. Surnom de Diane, considérée comme déesse de la nuit, c'est-à-dire comme la lune.

— Poétiquement, on le dit de la Lune.

PHOEBÉEN, ENNE. adj. Myth. gr. Qui appartient à Phœbé ou à Phœbus.

PHOEBIDAS. Général lacédémonien, fut envoyé l'an 383 av. J.-C. par Agésilas au secours du roi de Macédoine pressé par les Thraces; il mourut dans une sortie, l'an 377.

PHOEBUS. (pr. *fé-buss;* du gr. φοῖβος, brillant). Myth. Surnom poétique d'Apollon à cause de sa brillante lumière. V. PHÉBUS.

PHOENICINE. s. f. (rad. gr. φοινιξ, rouge). Chim. Pourpre d'indigo.

PHOENICONTE. Géogr. anc. Port de la Messénie, près des îles Œnuses. || Port d'Ionie. || Petite ville maritime de la Lycie méridionale.

PHOENICOPTÈRE. adj. des 2 g. (ét. gr., φοινιξ, rouge; πτερόν, aile). Zool. Qui a les ailes rouges. Bombycille phœnicoptère.

PHOENICOPYRE. adj. des 2 g. (du gr. φοινιξ, rouge; et du lat. *pyrus*, poirier). Bot. Qui porte des fruits rouges et pyriformes. Mespile phœnicopyre.

PHOENICURE. adj. des 2 g. (ét. gr., φοινιξ, rouge; οὐρά, queue). Zool. Qui a la queue rousse. Sylvie phœnicure. || Qui a l'extrémité de l'abdomen rougeâtre. Sarcophage phœnicure.

PHOENIGME ou **PHÉNIGME.** s. m. (rad. gr. φοινιξ, rouge). Médec. Rougeur diffuse de la peau sans fièvre.

PHOENIX. Myth. V. PHÉNIX.

PHOLADACÉ, ÉE. adj. Zool. Qui ressemble à une pholade. || PHOLADACÉS. s. m. pl. Famille de coquilles bivalves, comprenant celles qui, comme les pholades, sont enveloppées dans un tube extérieur.

PHOLADAIRE. adj. des 2 g. Conchyl. Syn. de Pholadacé.

PHOLADE. s. f. Conchyl. Genre de mollusques, type de la famille des pholadaires, dont le corps est épais, peu allongé, conique, et dont le manteau forme en dessus un lobe qui déborde. Les pholades vivent constamment enfoncées dans les trous qu'elles se creusent soit dans la pierre, soit dans l'argile ou les vieux bois; elles ont toujours le pied et la bouche en bas, et les tubes en haut.

PHOLADÉ, ÉE. adj. Conchy. Syn. de Pholadacé.

PHOLADIDOÏDE. s. f. Conchyl. Espèce de pholade des côtes d'Angleterre.

PHOLADIER. s. m. Moll. Mollusque qui habite les pholades.

PHOLADITE. s. f. Conchyl. Pholade fossile.

PHOLADOMIE ou **PHOLADOMYE.** s. f. Conchyl. Genre de coquilles bivalves, variété de pholade.

[illegible]

(ét. gr. φωλεός, antre; ἄνθος, fleur). Bot. Il se dit des plantes dont les fleurs sont contenues dans un réceptacle presque fermé. || [illegible]. s. f. pl. Section de la famille des urticées.

PHOLIDE. s. m. (du gr. φολίς, écaille). Ichthyol. Genre de poissons de la famille des auchénoptères, ayant pour type le pholide vulgaire, nommé aussi [illegible].

PHOLIDIE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, [illegible], de la famille des myoporinées, qui habitent la Nouvelle-Hollande.

PHOLIDOSAURE. adj. des 2 g. (ét. gr. [illegible]). Erpét. Qui a les [illegible] couverts d'écailles. || [illegible]. s. m. pl. Famille de [illegible], comprenant ceux qui ont les pieds écailleux.

PHOLIDOPHIDE. adj. des 2 g. (ét. gr. [illegible], écaille; ὄφις, serpent). Erpét. Il se dit de tout serpent qui est couvert d'écailles. || PHOLIDOPHIDES. s. m. pl. Section de reptiles sirepsichrotes, comprenant les serpents dont le corps est couvert d'écailles.

PHOLIDOTE. adj. des 2 g. (du gr. φολιδωτός, écailleux). Hist. nat. Qui est couvert d'écailles. || PHOLIDOTES. s. m. pl. Section de la classe des reptiles. V. PHOLIDOPHIDES.

PHOLLIRE. s. f. Bot. Genre de plantes graminées.

PHOLLIS. s. m. (pr. *fol-liss*). Anc. métrol. Petite monnaie de cuivre de Perse et de l'Asie Mineure; le phollis valait 4 *kodrantès*.

PHOLOÉ. Géogr. anc. Montagne de l'Elide, sur les confins de l'Arcadie, depuis la chaîne des monts Erymanthe jusqu'à l'Alphée.

PHOLQUE. s. m. Arachn. Genre d'aranéides filitèles, comprenant de petites araignées qui ressemblent à des faucheurs.

PHOLUS. Myth. Centaure, fils de Silène et de Mélia, fut tué par les autres Centaures et enterré sur le mont Pholoé par Hercule, à qui il avait donné l'hospitalité.

PHOME. s. m. Bot. Genre de champignons de la famille des hypoxylés. Le phome du saule.

PHONASCIE. s. f. (ét. gr., φωνή, voix; ἀσκεῖν, exercer). Ant. gr. Art d'exercer la voix et de lire à haute voix. La phonascie faisait partie de la gymnastique des anciens.

PHONASPISTE. adj. des 2 g. (ét. gr., φόνος, meurtre, ἀσπίς, serpent). Erpét. Il se dit d'un serpent qui a du venin. || PHONASPISTES. s. m. pl. Groupe d'ophidiens aspistes, comprenant ceux qui ont toutes les dents venimeuses à la mâchoire supérieure.

PHONASQUE. s. m. (ét. gr., φωνή, voix; ἀσκεῖν, exercer). Ant. gr. Celui qui enseignait la phonascie; chef des chœurs.

PHONATION. s. f. (pr. *fo-na-cion;* rad. gr. φωνή, voix). Phys. Ensemble des phénomènes qui concourent dans l'homme et les animaux à la production de la voix et de la parole. La phonation est bornée, chez les animaux, à la simple production de la voix brute ou du son vocal; chez l'homme, elle est compliquée et a pour attribut essentiel la parole ou la voix articulée.

PHONÈME. s. m. Conchyl. Genre de coquilles univalves, établi aux dépens des nautiles, et ayant pour type le phonème tranchant, qu'on trouve vivant dans la mer Adriatique et dans la Méditerranée.

PHONÉTICO-IDÉOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Archéol. Il se dit d'un système d'écriture composée de signes exprimant toujours des sons, mais figuratifs, en outre, quant à leur forme, qui fait souvent une allusion, une application allégorique au sujet de la phrase. C'est ainsi que, dans le cartouche des Ptolémées, le lion a une valeur phonético-idéographique.

PHONÉTICO-SYMBOLIQUE. adj. des 2 g. Archéol. Il se dit d'hiéroglyphes composés de caractères phonétiques et de caractères symboliques employés ensemble ou alternativement.

PHONÉTIQUE. adj. des 2 g. (rad. gr. φωνή, voix). Didact. Qui se rapporte à la voix.

— Gramm. génér. *Écriture phonétique.* Écriture dont les éléments représentent des voix ou des articulations.

PHONÉTIQUEMENT. adv. Gramm. génér. En représentant des sons. Nous manquons des instruments nécessaires pour rendre *phonétiquement*, je ne sais combien de consonnes, je ne dis pas seulement des Hottentots, mais des Anglais et des Espagnols eux-mêmes. (Ch. Nodier.)

PHONÉTISME. s. m. (rad. gr. φωνή, voix). Archéol. Représentation du son. Le phonétisme d'un hiéroglyphe.

PHONGHI. s. m. (pr. *fon-ghi*). Relat. Prêtre de Gotuma, d'un ordre inférieur.

PHONIQUE. adj. des 2 g. (rad. gr. φωνή, son). Phys. Qui concerne le son.

— Arch. *Voûte phonique.* Voûte construite elliptiquement, de telle sorte que les sons y sont répétés par un écho. || *Centres ou foyers phoniques.* Endroits de la voûte où se place celui qui émet le son et celui qui l'écoute.

— Entom. Épithète donnée au cuilleron, dans les insectes hyménoptères, quand son angle postérieur, s'approchant des ailes, couvre les [illegible]

PHONIQUE. s. f. Phys. et mus. Art de combiner les sons d'après les lois de l'acoustique. Dans la rigueur du terme il est syn. d'Acoustique, mais il est peu usité.

PHONOCAMPTIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr. φωνή, son; κάμπτω, je fléchis). Phys. Qui renvoie le son, qui se rapporte à la réflexion du son. || *Centres phonocamptiques* ou *foyers phonocamptiques.* Points où se réunissent les sons réfléchis.

PHONOCAMPTIQUE. s. f. Phys. Branche de la physique qui traite des phénomènes de la réflexion du son.

PHONOGRAPHIE. s. f. (ét. gr., φωνή, voix; γράφω, j'écris). Gramm. génér. [illegible] par l'écriture.

PHONOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Gramm. génér. Qui a rapport à la phonographie. La [illegible] de l'écriture phonographique [illegible]. (Ch. Nodier.)

PHONOLITHE. s. m. (ét. gr., φωνή, son; λίθος, pierre). Minér. Pierre sonore qui se présente en masse. V. PHONOLITHIQUE.

PHONOLITHIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., φωνή, son; λίθος, pierre). Minér. Epithète donnée à une variété de feldspath qui, après avoir été réduite en lames minces, rend un son appréciable, lorsqu'on la frappe avec un corps dur.

PHONOLOGIE. s. f. (ét. gr., φωνή, son; λόγος, discours). Gramm. Traité sur les sons.

PHONOLOGIQUE. adj. des 2 g. Gramm. Qui concerne la phonologie.

PHONOMACHIE. s. f. (ét. gr., φωνή, son; μάχη, combat). Heurtement, hiatus.

PHONOMÈTRE. s. m. (ét. gr., φωνή, son; μέτρον, mesure). Phys. Instrument propre à mesurer l'intensité du son ou de la voix.

PHONOMÉTRIE. s. f. Phys. Art de mesurer les sons, de se servir du phonomètre.

PHONOMÉTRIQUE. adj. des 2 g. Phys. Qui concerne le phonomètre ou la phonométrie.

PHONOMÉTRIQUEMENT. adj. D'une manière phonométrique. Un genre de lumière comparable *phonométriquement* à celle du soleil. (Arago.)

PHOQUE. s. m. (du lat. *phoca*, fait du gr. φώκη, veau marin). Mamm. Genre de mammifères de l'ordre des carnassiers, tribu des amphibies. Le corps des phoques se termine en pointe comme celui des poissons, leurs pieds de derrière, étendus dans la direction de l'abdomen, représentent une sorte de nageoire horizontale fendue, au milieu de laquelle est la queue; ces animaux se nourrissent principalement de poisson; ils sont doux, intelligents et s'attachent à l'homme. On les appelle vulgairement *veau marin, lion marin, ours marin, éléphant marin.* Le phoque commun se trouve assez fréquemment sur nos côtes et n'atteint guère que quatre à cinq pieds; le phoque à trompe atteint jusqu'à vingt-cinq pieds.

PHORACIS. s. m. (pr. *fo-ra-ciss*). Bot. Genre de varechs rameux de la famille des algues.

PHORANTE. s. m. (ét. gr., φορός, qui porte; ἄνθος, fleur). Bot. Evasement du pédoncule qui porte les fleurs dans les synanthérées, et qu'on nomme plus généralement *réceptacle* ou *clinanthe.*

PHORBAS. Myth. Fils d'Argus, régna à Argos 1589 ans av. J.-C. || Son petit-fils, du même nom, délivra les Rhodiens d'une quantité prodigieuse de serpents et d'un dragon qu'il avait tué. || Fils de Priam, fut tué par Ménélas. || Berger de Polybe, roi de Corinthe, sauva Œdipe exposé sur le mont Cithéron, et le porta au roi qui l'adopta.

PHORBÉIA. s. f. Antiq. gr. V. PHORBÉION.

PHORBÉION. s. m. Antiq. gr. Espèce de bande de cuir ou d'étoffe dont les joueurs de flûte s'entouraient la tête, les joues et les lèvres, afin de se fatiguer moins en soufflant dans leur instrument.

PHORCUS ou **PHORCYS.** Myth. Un des dieux de la mer, fils de Pontus et de la Terre, épousa sa sœur Céto, dont il eut les Gorgones et le dragon des Hespérides. || Roi de Corse, défait par Hercule et mis au nombre des dieux marins.

PHORCYADES. s. f. pl. Myth. Il se dit des Gorgones, parce qu'elles étaient filles de Phorcys.

PHORCYNIE. s. f. Zooph. Genre de méduses ne comprenant que trois espèces trouvées dans l'Australasie. La phorcynie pénacelle, la phorcynie istiophore, et la phorcynie [illegible].

PHORE. s. m. Entom. [illegible] d'insectes diptères, nommé aussi *trineure.*

PHORIPE. s. m. Bot. Genre de champignons qui ressemblent aux bolets sessiles.

PHORMINX. s. m. (pr. *for-minkss*). Antiq. gr. Instrument à cordes des anciens, sorte de lyre ou de cithare.

PHORMION. Général athénien, succéda à Callias, l'an [illegible] av. J.-C., dans le commandement des armées de la République. || Disciple de Platon, réforma les lois des Eléens.

— Philol. *Phormion.* Nom d'une pièce de Térence, à laquelle Apollodore donna aussi le titre de la *Comédie d'or.* Cette pièce a été imitée par Molière dans les *Fourberies de Scapin.*

[illegible]

phormium, fait du gr. φορμίον, petit panier). Bot. Genre de plantes de la famille des asphodélées, dont l'espèce principale, le phormium [illegible], est une plante vivace, [illegible]. On retire des feuilles du phormium tenace, quand elles sont parfaitement mûres, un fil [illegible] qui tient le premier rang entre toutes les fibres végétales employées au tissage ou à faire des cordes.

PHORONÉE. Myth. Fils d'Inachus et de la nymphe Mélia. Il fut le plus ancien des rois d'Argos et un des auteurs de la civilisation des Grecs. Il régna vers l'an 1807 av. J.-C.

PHORONOMIE. s. f. (ét. gr. [illegible]). Didact. Science des lois de l'équilibre et du mouvement des corps tant solides que liquides. Ce terme n'est plus usité; on dit aujourd'hui la mécanique.

PHORONOMIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui a rapport à la phoronomie.

PHORUSITHE. s. f. Conchyl. Phorus fossile.

PHORUS. s. m. (pr. *fo-russ*). Conchyl. Nom scientifique du genre frippier.

PHOS. s. m. (pr. *foss*). Conchyl. Genre de coquilles établi pour une coquille du genre murex, et ayant pour type le phos chardon.

PHOSGÈNE. adj. m. (ét. gr., φῶς, lumière ; γεννάω, je produis). Chim. Épithète donnée au gaz oxychloride carbonique, parce qu'il résulte de l'action des rayons solaires sur un mélange à parties égales de gaz chlore et de gaz oxyde carbonique.

PHOSPHATE. s. m. (pr. *foss-fa-te* ; rad. gr. φῶς, lumière). Chim. Genre de sels qui résultent de la combinaison de l'acide phosphorique avec les différentes bases salifiables. Presque tous les phosphates sont fusibles en verre opaque ; ils sont insolubles ou solubles dans l'eau ; exposés à une forte température, ils se changent en pyrophosphates. Il existe des phosphates neutres, acides et basiques.

— *Phosphate ammoniaco-magnésien.* Sel double que l'on trouve dans quelques calculs urinaires, et principalement dans les calculs intestinaux des animaux herbivores. || *Phosphate ammonique.* Sel qu'on obtient en versant un excès de sous-carbonate d'ammoniaque liquide dans une dissolution de phosphate acide de chaux. || *Phosphate calcique.* Sel qui résulte de diverses combinaisons de l'acide phosphorique avec la chaux. || *Phosphate de magnésie.* Sel qu'on obtient en dissolvant la magnésie dans l'acide phosphorique, ajoutant assez d'eau pour dissoudre le tout. || *Phosphate de quinine.* Sel obtenu directement par l'acide et la quinine, ou par double décomposition avec des solutés de phosphate de quinine et de phosphate neutre de soude. Il a été employé comme plus avantageux que le sulfate de quinine. || *Phosphate de soude et d'ammoniaque.* Sel qu'on obtient par l'évaporation et la cristallisation de l'urine ; on l'employait autrefois pour la préparation du phosphore. On rencontre dans la nature un assez grand nombre de phosphates, mais tous sont rares, à l'exception de celui de chaux, qui forme la base des os de tous les animaux.

PHOSPHATÉ, ÉE. adj. Chim. Qui est à l'état de phosphate, qui est converti en phosphate par sa combinaison avec l'acide phosphorique.

— PHOSPHATÉES. s. f. pl. *Minér.* Ordre de roches pierreuses.

PHOSPHATIQUE. adj. des 2 g. Chim. Il se dit d'un acide qui est une combinaison d'acide phosphoreux et d'acide phosphorique, ou un phosphate d'acide phosphoreux.

PHOSPHITE. s. m. (du gr. φῶς, lumière). Chim. Genre de sels qui résultent de la combinaison de l'acide phosphoreux avec les bases salifiables, et qui diffèrent des phosphates en ce que, chauffés fortement dans une cornue, ils dégagent, sans addition, une petite portion de phosphore.

PHOSPHOCARBURÉ, ÉE. adj. Chim. Il se dit du gaz hydrogène, quand il est combiné avec du phosphore et du carbone. Gaz hydrogène phosphocarburé.

PHOSPHOLÉULE. s. m. (du fr. *phosphore*, et du lat. *oleum*, huile). Pharm. Dissolution de phosphore dans une huile essentielle.

PHOSPHORA. Myth. Surnom de Diane, prise pour la Lune.

PHOSPHORE. s. m. (pr. *foss-fo-re* ; ét. gr., φῶς, lumière ; φέρω, je porte). Chim. Corps simple, non métallique, qui doit son nom à la facilité avec laquelle il brûle, en répandant une très-vive lumière. Le phosphore a été découvert par hasard, en 1669, par Brandt, chimiste de Hambourg, qui avait soumis de l'urine humaine à une forte calcination ; aujourd'hui on le prépare en grand, et on le retire du phosphate de chaux des os, en le traitant par l'acide sulfurique. La combustion lente du phosphore le rend lumineux dans l'obscurité ; de là l'usage fréquent que l'on fait de cette substance dans les expériences de chimie amusante.

> ... On voit ces feux, ces légers météores,
> De la terre exhalés en vapeurs phosphores,
> Se poursuivre, s'atteindre, un instant éblouir,
> Et, mobiles rivaux, dans l'air s'évanouir. (Wafflard.)

— *Phosphore de Baudouin* ou *de Balduin.* Nitrate de chaux calciné. || *Phosphore de Homberg.* Chlorure de calcium fondu au feu. || *Phosphore naturel.* Toute matière lumineuse produite sans le secours de l'art. || *Phosphore artificiel.* [illegible] corps par des moyens chimiques.

— Synonyme de Lucifer ou étoile de Vénus.

— Celui qui porte la lumière ou de la lumière. || En parlant du ver-luisant, un poète a dit :

> Un lézard [illegible]
> [illegible] phosphore. (***)

— Fig. Le phosphore de l'imagination doit toujours s'éteindre devant le flambeau de la raison. (Ballanche.)

PHOSPHORÉ, ÉE. adj. Chim. Qui contient du phosphore. Gaz hydrogène phosphoré.

[illegible]. s. f. Médec. Maladie qu'on attribue à l'excès ou au défaut de phosphore dans les os.

PHOSPHORESCENCE. s. f. (pr. *fos-fo-rès-san-se* ; ét. gr., φῶς, lumière ; φέρω, je porte). Chim. Propriété qu'ont certains corps de briller d'un éclat plus ou moins vif dans l'obscurité ou dans certaines circonstances particulières, sans [illegible], par l'effet du frottement, de la percussion, de la compression, ou même seulement à la lumière solaire, par suite d'une action chimique, ou enfin par l'exercice des fonctions de la vie.

— Géol. et zool. On a donné le nom de *phosphorescence* à un phénomène remarquable qui a lieu la nuit, sur l'Océan. Dès que le jour s'éteint, une nouvelle lumière paraît jaillir du sein des eaux ; on dirait une vaste nappe d'argent électrisée dans l'ombre ; l'explication la plus généralement reçue de ce phénomène est celle qui l'attribue à la phosphorescence propre à certains animaux mollusques qui vivent par milliers suspendus à la surface des eaux. La *phosphorescence* des eaux de l'Océan, depuis Aristote et Pline, a été pour les voyageurs et pour les physiciens, un égal objet d'intérêt et de méditation. (Péron.)

PHOSPHORESCENT, ENTE. adj. (pr. *fos-fo-rès-san, an-te* ; ét. gr., φῶς, lumière ; φέρω, je porte). Chim. Qui jouit de la propriété appelée phosphorescence, ou qui a la propriété de luire dans l'obscurité. Beaucoup d'êtres organisés sont phosphorescents même parmi les plantes ; mais c'est surtout dans le règne animal qu'on les observe. Parmi les animaux qui sont phosphorescents au plus haut degré, on cite le scarabée, un scolopendre, une onisque, une astériade, une ophiure, des méduses, des bernes, une pennatule, etc., etc.

PHOSPHOREUX, EUSE. adj. (rad. *phosphore*). Chim. Se dit d'un acide caractérisé par son odeur alliacée.

PHOSPHORIDE. adj. des 2 g. (pr. *fos-fo-ri-de* ; ét. gr., φῶς, lumière ; φέρω, je porte ; εἶδος, forme). Chim. Qui contient du phosphore. || PHOSPHORIDES. s. m. pl. Famille de minéraux comprenant ceux dans la composition desquels il entre du phosphore.

PHOSPHORIES. s. f. pl. Antiq. gr. Fêtes qui se célébraient en l'honneur de Lucifer, surnommé *Phosphore.*

PHOSPHORIPHORE. adj. des 2 g. Zool. Il se dit de divers animaux qui ont une partie phosphorescente.

PHOSPHORIQUE. adj. des 2 g. Chim. Qui tient du phosphore, où il entre du phosphore. Lumière phosphorique. Vers phosphoriques. Substance phosphorique. Le temps était couvert ; nous marchions à la lueur des éclairs et à la lumière *phosphorique* des vagues. (Chateaub.)

— *Acide phosphorique.* Acide formé par la combustion rapide et complète du phosphore. || *Briquet phosphorique.* Petit flacon rempli de phosphore, et dans lequel on plonge vivement une allumette soufrée, afin d'obtenir de la lumière. || *Bougies phosphoriques.* Petits tubes de verres scellés aux deux bouts, et renfermant une petite mèche enduite de phosphore, qui s'enflamme dès qu'on brise le tube.

— Didact. Qui porte une lumière. Colonne phosphorique.

PHOSPHORISATION. s. f. (pr. *fos-fo-ri-za-ci-on*). Physiol. Influence du phosphate calcaire dans l'économie animale ; sa formation. || Action de mettre à l'état de phosphate, de rendre phosphorique.

PHOSPHORISÉ, ÉE. part. pass. du v. Phosphoriser. S'empl. adjectiv.

PHOSPHORISER. v. a. 1re conj. (rad. *phosphore*). Physiol. et chim. Rendre phosphorique ; mettre à l'état de phosphore.

— SE PHOSPHORISER. v. pron. Être phosphorisé. || Passer à l'état de phosphore.

PHOSPHORITE. s. f. Minér. Phosphate de chaux naturel.

PHOSPHORITIQUE. adj. des 2 g. (rad. *phosphore*). Minér. Qui contient de la phosphorite. On donne cette épithète à un genre de roches pierreuses qui a pour type la phosphorite.

PHOSPHOVINATE. s. m. (ét. fr., *phosphore* et *vin*). Chim. Genre de sels qui résulte de la combinaison de l'acide phosphovineux avec les bases salifiables.

PHOSPHOVINEUX ou **PHOSPHOVINIQUE.** adj. m. (pr. *fos-fo-vi-neu* ; ét. fr., *phosphore, et vin*). Il se dit d'un acide composé d'acide phosphorique et des éléments de l'alcool, par conséquent analogue à l'acide sulfovinique.

PHOSPHUGE. s. m. Entom. Genre d'insectes de l'ordre des coléoptères.

PHOSPHURE. s. m. Chim. Nom générique [illegible] phosphore avec un autre corps simple, principalement avec un métal. Phosphure d'hydrogène.

PHOSPHURÉ, ÉE. adj. Chim. Qui contient du phosphore à l'état de combinaison. Gaz hydrogène phosphuré.

PHOTIN. Évêque de Sirmium en Pannonie, devint hérésiarque, fut déposé en 351, et mourut en Galatie en 376. V. PHOTINIENS.

— PHOTIN. Eunuque, premier ministre de Ptolémée XII, à qui il donna le conseil de faire périr Pompée, qui venait chercher un refuge en Égypte ; il fut mis à mort par César.

PHOTINGE. s. f. Antiq. gr. Sorte de flûte égyptienne, dont on attribue l'invention à Osiris. V. PLAGIAULE.

PHOTINIE. s. f. Bot. Genre de plantes de la Californie, du Japon et du Népaul.

PHOTINIEN. s. m. Hist. relig. Membre d'une secte fondée au IVe siècle, par l'évêque Photin, à Sirmium en Pannonie. Les photiniens niaient, avec Paul de Samosate, la divinité du Christ et l'immensité de Dieu.

PHOTIUS. (pr. *fo-ci-uss*). Célèbre patriarche de Constantinople, élu en 857, à la place d'Ignace ; se rendit odieux par son hypocrisie, fut excommunié par le pape Nicolas, l'excommunia de son côté, et commença ainsi le schisme de l'Église grecque ; il mourut en 891. On a de lui un lexique et un recueil très-précieux de morceaux de littérature, sous le nom de *Bibliothèque.*

PHOTIZITE. s. f. Minér. Silicate de manganèse naturel.

PHOTOGÉNIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., φῶς, φωτός, lumière ; γεννάω, je produis). Phys. Qui est produit par la lumière. On donne cette épithète aux images reproduites par le daguerréotype, parce que la lumière est l'agent qui crée ces images.

PHOTOGRAPHE. s. m. Phys. Celui qui s'occupe de photographie.

PHOTOGRAPHIE. s. f. (ét. gr., φῶς, φωτός, lumière ; γράφω, j'écris). Phys. Art de fixer l'image des objets extérieurs, des monuments, des paysages, des individus, etc., au moyen de la chambre obscure et de divers procédés chimiques sur des plaques d'argent bien polies. La photographie, inventée par M. Daguerre, est aussi appelée *daguerrotypie* ou *daguerréotypie.*

PHOTOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Phys. Qui appartient à la photographie, dont la photographie se sert ou qui est produit par elle. Procédés photographiques. Appareils photographiques. Image photographique || *Papier photographique.* Papier préparé par lequel on a proposé de remplacer les plaques d'argent dans la photographie.

PHOTOLOGIE. s. f. (ét. gr., φῶς, φωτός, lumière ; λόγος, discours). Didact. Traité ou histoire de la lumière.

PHOTOLOGIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui a rapport à la photologie.

PHOTOMAGNÉTIQUE. adj. des 2 g. (du gr. φῶς, lumière, et du lat. *magnes*, aimant). Phys. Il se dit de phénomènes magnétiques qui sont dus ou attribués à l'action de la lumière. Quelques-uns des rayons solaires, le vert, le bleu et le violet, auraient, suivant quelques chimistes, la propriété de communiquer la vertu magnétique à des aiguilles d'acier ; mais des expériences certaines prouvent que cette propriété repose sur une simple erreur d'observation.

PHOTOMÈTRE. s. m. (ét. gr., φῶς, lumière ; μετρέω, je mesure). Phys. Instrument propre à mesurer l'intensité ou la vivacité de la lumière que projette un foyer.

PHOTOMÉTRIE. s. f. Phys. Branche de la physique qui s'occupe des moyens de mesurer l'intensité ou la vivacité de la lumière.

PHOTOMÉTRIQUE. adj. des 2 g. Phys. Qui a rapport à la photométrie. Expériences, observations photométriques.

PHOTOPHOBE. adj. et s. des 2 g. Didact. Qui hait la lumière, qui ne peut supporter la lumière.

PHOTOPHOBIE. s. f. (ét. gr., φῶς, lumière ; φόβος, crainte). Médec. Difficulté qu'éprouvent certaines personnes de supporter la lumière et quelquefois même de percevoir le plus faible rayon lumineux. Cette affection est congéniale chez les Albinos, accidentelle chez tous les autres, et conséquemment chez ceux-ci une maladie nerveuse, sanguine ou inflammatoire, selon qu'elle résulte d'une exaltation des nerfs, d'une congestion sanguine ou d'une inflammation de l'œil.

PHOTOPHOBIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui a rapport à la photophobie.

PHOTOPHOBOPHTHALME. s. des 2 g. Médec. Syn. inusité de nyctalope.

PHOTOPHOBOPHTHALMIE. s. f. (ét. gr., φῶς, φωτός, lumière ; φόβος, crainte ; ὀφθαλμός, œil.) Médec. Impossibilité de supporter la lumière du jour.

PHOTOPHOBOPHTHALMIQUE. adj. des 2 g. Médec. Qui a rapport à la photophobophthalmie.

PHOTOPHYGE. adj. des 2 g. (ét. gr., φῶς, lumière ; φυγή, fuite). Zool. Qui fuit la lumière. || PHOTOPHYGES. s. m. pl. Famille d'insectes de l'ordre des coléoptères, qui ne sortent que la [illegible]

PHOTOPSIE. s. f. (ét. gr., φῶς, lumière ; ὄψις, vue). Médec. Lésion du sens de la vue, dans laquelle on croit voir des traînées lumineuses.

PHOTOSCIATÉRIQUE. s. et adj. f. (ét. gr., φῶς, lumière ; σκιά, ombre). Phys. Nom donné à la gnomonique, parce que les heures sont indiquées dans les cadrans, tantôt par la lumière du soleil passant à travers un trou, tantôt par l'ombre du gnomon.

PHOTOSPHÈRE. s. f. (ét. gr., φῶς, lumière ; σφαῖρα, sphère). Phys. Nom par lequel on désigne l'atmosphère lumineuse du soleil.

PHOXICHILE. s. m. Entom. Genre d'insectes comprenant quelques poux de baleines, qui ont les pattes fort longues et deux mandibules sans palpes.

PHRA ou **PHRÉ.** Myth. Nom sous lequel les Égyptiens adoraient le soleil, principe fécondateur, avant de lui avoir donné le nom d'Osiris, qui signifie *auteur des temps.* || Dans la suite, ce nom entra dans la composition de ceux de leurs rois et de leurs prêtres, représentants sur la terre de cet astre qui dispense la lumière et la vie.

PHRAATE. Nom porté par cinq rois des Parthes.

PHRAGME. s. f. (du gr. φράγμα, cloison). Bot. Cloison transversale d'un fruit.

— Entom. Cloison qui ferme l'orifice postérieur du prothorax chez certains insectes.

PHRAGMIDIE. s. f. (du gr. φράγμα, cloison). Bot. Genre de plantes de la famille des champignons mucédinés, comprenant trois espèces : la phragmidie bulbeuse, la phragmidie mucronée, et la phragmidie obtuse.

PHRAGMIGÈRE. adj. des 2 g. (du gr. φράγμα, cloison, et du lat. *gero*, je porte). Bot. Qui est divisé en deux ou plusieurs loges par des cloisons transversales. Gousse phragmigère.

PHRAGMOTRIQUE. s. m. Bot. Genre de champignons de l'ordre des urédinées, ne comprenant qu'une espèce trouvée sur les cônes du sapin, en Suisse.

PHRASE. s. f. (pr. *fraze* ; du gr. φράσις ; dérivé de φράζω, je parle). Assemblage de mots construits ensemble selon certaines règles, et présentant à l'esprit un sens complet. Phrase correcte, régulière, claire, courte, longue, incorrecte, obscure, louche, embarrassée. Phrase élégante, recherchée, figurée, ordinaire, populaire, basse, triviale. Faire, arranger, tourner une phrase. Jeter çà et là quelques phrases sur le papier. La phrase admet l'inversion chez les Latins. Ils s'imaginent avoir combiné des idées, parce qu'ils ont arrangé des *phrases.* (Buff.)

> Irai-je dans une ode, en *phrases* de Malherbe,
> Troubler dans ses roseaux le Danube superbe ?
> (Boileau.)

> De quel front aujourd'hui vient-il, sur nos brisées,
> Se revêtir encor de nos *phrases* usées ? (Id.)

— *Phrase estropiée.* Phrase qui n'est pas complète, qui n'a pas l'étendue qu'elle devrait avoir.

— *Phrase faite.* Façon de parler que l'usage a consacrée et à laquelle on ne peut rien changer. *Faire grâce, avoir à cœur, frapper du pied*, etc., sont autant de phrases faites.

— Génie particulier d'une langue, tour qui lui est propre. La phrase française a de la clarté, la phrase grecque de l'harmonie, la phrase latine de la majesté. L'on a enrichi la langue de nouveaux mots, secoué le joug du latinisme et réduit le style à la *phrase* purement française. (La Bruy.)

— Fam. *Faire des phrases.* Parler d'une manière affectée, recherchée. De même on dit, *c'est un faiseur de phrases, un diseur de phrases.*

— Mus. *Phrase musicale.* Suite régulière et non interrompue de chant ou d'harmonie, formant un sens plus ou moins achevé, et aboutissant à un repos. En mélodie, la *phrase* est constituée par le chant, c'est-à-dire par une suite de sons tellement disposés, soit par rapport au ton, soit par rapport au mouvement, qu'ils fassent un tout bien lié, lequel aille se résoudre sur une corde essentielle du mode où l'on est. Dans l'harmonie, la *phrase* est une suite régulière d'accords tous liés entre eux par des dissonances, laquelle se résout sur une cadence, et selon l'espèce de cette cadence, selon que le sens est plus ou moins achevé, le repos est aussi plus ou moins parfait.

— Bot. *Phrase botanique.* Description d'une plante qui en présente les caractères dans une phrase très-courte.

PHRASÉ, ÉE. part. pass. du v. Phraser. S'empl. adjectiv. Musique bien phrasée.

PHRASÉOLOGIE. s. f. (pr. *fra-zé-o-lo-ji*). Construction de phrase propre à une langue, ou particulière à un écrivain. La phraséologie des langues grecque et latine. La phraséologie de la langue française. Avoir une bonne phraséologie, une phraséologie correcte, une phraséologie bizarre et vicieuse.

PHRASER. v. n. 1re conj. (pr. *fra-zé*). Faire des phrases.

— Mus. Faire des phrases, des suites régulières et complètes de sons ou d'accords.

— V. a. *Phraser la musique.* Bien marquer chaque phrase d'une pièce de musique, soit dans la composition, soit dans l'exécution, de manière qu'elles produisent tout leur effet.

— SE PHRASER. v. pron. Être phrasé. Ce morceau de chant ne peut se phraser.

[illegible] faire des phrases, de parler ou d'écrire avec recherche ou avec prolixité.

PHRASIER. s. m. (pr. *fra-zié*). Faiseur de phrases, personne qui parle ou qui écrit d'une manière affectée, verbeuse et vide. Fléchier, *phrasier* et périodiste comme M. de La Harpe, a des moments de chaleur que M. de La Harpe n'a pas et n'aura jamais. (Diderot.) Et c'est ainsi que tu sais peindre le fanatisme, maudit *phrasier* ! (Id.)

PHRATRIARQUE. s. m. (ét. gr., φρατρία, tribu ; ἄρχω, commander). Hist. anc. Magistrat d'Athènes qui était à la tête de chacune des divisions d'une tribu.

PHRATRIE. s. f. Antiq. gr. Subdivision de la tribu chez les Athéniens. Une phratrie se composait de trente familles, de trente hommes chacune ; il y avait trois phratries dans une tribu. Cette subdivision ne correspondait pas au culte et au sacerdoce ; la dîme était la division consacrée pour la politique.

PHRATRIQUE. adj. des 2 g. Antiq. gr. Qui appartient aux phratries.

— PHRATRIQUES. s. m. pl. Festins institués par Solon, pour entretenir l'union et l'amitié entre les individus d'une même phratrie.

PHRÉAR, PHRÉATIS ou **PHRÉATIUM.** (du gr. φρέαρ, puits). Tribunal athénien établi sur le bord de la mer dans le Pirée, et qui était ainsi nommé de ce qu'il se rassemblait dans un endroit creux. On jugeait à ce tribunal ceux qui, accusés d'homicide dans leur patrie, avaient pris la fuite, ou ceux qui, après avoir fui pour un meurtre involontaire, s'étaient ensuite rendus coupables d'un meurtre avec préméditation; l'accusé, sans pouvoir aborder, plaidait sa cause dans une barque; s'il était déclaré coupable, on l'abandonnait à la merci des flots.

PHRÉNÉSIE. s. f. V. FRÉNÉSIE.

PHRÉNÉTIQUE. adj. des 2 g. V. FRÉNÉTIQUE.

PHRÉNICO-GASTRIQUE. adj. des 2 g. Anat. Qui se rend du péritoine à l'estomac.

PHRÉNICO-SPLÉNIQUE. adj. des 2 g. Anat. Qui se rend du péritoine à la rate.

PHRÉNIQUE. adj. des 2 g. (rad. gr. φρένες, diaphragme). Anat. Qui a rapport au diaphragme. Nerf phrénique. Artères phréniques.

— Physiol. Qui a rapport, qui appartient à l'intelligence, à la pensée.

PHRÉNISME. s. m. (rad. gr. φρήν, esprit). Pathol. Il est employé comme synonyme de Frénésie, par quelques auteurs.

PHRÉNITE. s. f. (rad. gr. φρένες, diaphragme). Pathol. Inflammation du diaphragme. V. DIAPHRAGME.

PHRÉNITIQUE. adj. des 2 g. Pathol. Qui appartient à la phrénite.

PHRÉNOLOGIE. s. f. (ét. gr., φρήν, esprit; λόγος, discours). Didact. Nom donné au système fondé par le célèbre Gall sur les fonctions du cerveau. Il signifie en général, Étude des facultés intellectuelles; en particulier, il désigne l'Étude de la conformation du cerveau et de ses protubérances, comme indiquant les diverses facultés ou dispositions innées de l'esprit humain, et la prédominance de telle ou telle de ces facultés chez les individus. Les deux principes fondamentaux de la phrénologie sont, que l'organisation est indispensable à la manifestation des facultés de l'âme, et que le cerveau est l'organe pour la manifestation des facultés; d'où Gall déduit la liaison nécessaire entre la structure des organes et leurs fonctions, ce qui conduit à établir, par cette sorte d'art appelé *crânioscopie*, telles et telles facultés par la présence de telles bosses sur le crâne des individus. En dehors de sa partie empirique ou appliquée, le système de Gall, dans ses principes intimes et philosophiques, a été élevé au rang des sciences naturelles. La phrénologie reconnait trente-sept dispositions primitives de l'esprit qui forment trois divisions: 1° *Penchants:* alimentivité, amativité, philogéniture, habitativité ou concentrativité, affectionivité, combativité, destructivité, sécrétivité, acquisivité, constructivité; 2° *sentiments:* estime de soi, approbativité, circonspection, bienveillance, vénération, fermeté, conscienciosité, espérance, merveillosité, idéalité, gaîté, imitation; 3° *facultés intellectuelles:* individualité, configuration, étendue, pesanteur et résistance, tactilité, coloris, localité, calcul, ordre, éventualité, tons, langage, comparaison, causalité.

PHRÉNOLOGIQUE. adj. Didact. Qui appartient à la phrénologie. Études phrénologiques. Expériences phrénologiques.

— Qui s'occupe de phrénologie. Société phrénologique.

PHRÉNOLOGIQUEMENT. adv. Didact. En phrénologie, d'une manière phrénologique.

PHRÉNOLOGISTE ou **PHRÉNOLOGUE.** s. m. Didact. Celui qui s'occupe de phrénologie, qui se livre à des travaux phrénologiques. ‖ Partisan de la doctrine phrénologique.

PHRÉNOPATHIE. s. f. (ét. gr., φρήν, esprit; πάθος, souffrance). Pathol. Maladie mentale.

PHRÉNOPATHIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à la phrénopathie.

PHRÉNOTRIX. s. m. Ornith. Genre d'oiseaux de l'île de Java, caractérisés par la forme du bec qui est élevé, régulier, et a la base bordée de plumes veloutées.

PHRÉNYGIÉTIQUE. s. m. (ét. gr., φρήν, esprit; ὑγίεια, santé). Didact. Science des modifications que les causes morales apportent [illegible]

PHRICASME. s. m. (du gr. φρίξ, froid). Pathol. Frisson fébrile.

PHRICOÏDE. adj. des 2 g. (pr. *fri-co-i-de;* ét. gr., φρίξ, φρικός, froid, frisson fébrile; εἶδος, ressemblance). Pathol. Il s'est dit anciennement d'une fièvre intermittente ou rémittente dans laquelle le malade éprouve un froid considérable; c'est ce que depuis on a nommé *fièvre algide*.

PHRONTISTE. s. m. (du gr. φροντιστής, qui médite). S'est dit de chrétiens voués à la contemplation.

PHRONTISTÈRE. s. m. Hist. relig. Il a été quelquefois employé pour Monastère.

PHRONYME. s. f. Moll. Genre de crustacés amphipodes, renfermant trois espèces, parmi lesquelles sont la phronyme sédentaire et la phronyme atlantique.

PHROSINE. s. f. Moll. Genre de crustacés amphipodes, comprenant deux espèces propres à la mer de Nice. Phrosine en croissant. Phrosine gros-œil.

PHRURON. s. m. Antiq. égypt. Nom du Nil, à l'époque de son décroissement.

PHRYGANE. s. f. Entom. Genre d'insectes de l'ordre des névroptères, section des filicornes, ayant une petite tête qui offre deux antennes sétacées, longues, avancées, et composées d'un grand nombre d'articulations. Les phryganes sont d'une vivacité extrême; la lumière les attire jusque dans les maisons. La phrygane poilue est commune aux environs de Paris.

PHRYGANELLE. s. f. Bot. Genre de plantes marines, établi aux dépens des varechs.

PHRYGANIDE. adj. des 2 g. Entom. Qui ressemble à une phrygane. ‖ PHRYGANIDES. s. f. pl. Famille d'insectes névroptères, qui a pour type le genre phrygane. Les phryganides sont nombreuses en Europe.

PHRYGANOPHILE. adj. des 2 g. (ét. gr., φρύγανον, fagot; φιλέω, j'aime). Zool. Qui se plaît dans les broussailles. Sylvie phryganophile.

PHRYGANOPHYTE. s. m. (ét. gr., φρυγανώδης, qui a des rejetons; φυτόν, plante). Bot. Plante qui pousse des surcules ou rejetons à la manière des mousses.

PHRYGIA. Myth. Fille de Cécrops, donna son nom à une contrée de l'Asie Mineure.

PHRYGIE. s. f. Bot. Division du genre centaurée, comprenant les espèces qui ont les écailles calicinales ciliées.

PHRYGIE. Géogr. anc. Contrée de l'Asie Mineure, entre la Bithynie, la Lydie, la Lycie, l'Isaurie, la Pisidie, la Lycaonie et la Galatie. Elle s'appelait quelquefois *grande Phrygie*, pour la distinguer de la Troade, que l'on nommait aussi *petite Phrygie*, parce qu'elle avait été peuplée par une ancienne colonie de Phrygiens. ‖ Sous Constantin, la Phrygie se divisait en Phrygie Salutaire, au N., cap. Synnade; et en Phrygie Pacatienne, au S., capitale Laodicée.

PHRYGIEN, IENNE. adj. et s. Habitant de la Phrygie; qui appartient à la Phrygie ou à ses habitants. Les Phrygiens étaient originaires de la Thrace; ils passaient pour être mous et efféminés, ils étaient bons musiciens.

— Mus. anc. *Mode phrygien*. Mode fier et guerrier, propre aux Phrygiens, et qui occupait le milieu entre le lydien et le dorien.

— Myth. gr. *Mère phrygienne*. Surnom de Cybèle. ‖ Le *berger phrygien*. Paris.

— Antiq. gr. *Robe phrygienne*. Il s'est dit à Rome de tous les vêtements brodés. ‖ *Bonnet phrygien*. Bonnet dont le sommet retombe un peu en avant. Il se dit du bonnet de la liberté.

— PHRYGIEN. s. m. Linguist. Idiome qui passait, même à des époques très-reculées, pour une des langues les plus anciennes; il dérivait de l'arménien, et on le parlait jusqu'aux bords de l'Halys.

— Hist. relig. Membre d'une secte chrétienne; on les appelle plus souvent *montanistes*.

PHRYGIENNES. s. f. pl. Fêtes en l'honneur de Cybèle.

PHRYME. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones, de la famille des labiées, ayant pour type le phryme en épi de l'Amérique septentrionale.

PHRYNE. s. m. (du gr. φρῦνος, espèce de crapaud). Entom. Genre d'arachnides, de l'ordre des pulmonaires, famille des tarentules, propres aux contrées chaudes de l'Amérique et de l'Asie. Les nègres craignent beaucoup les phrynes, sans que l'on sache positivement si leur morsure est dangereuse. Phryne en croissant. Phryne varié, réniforme.

PHRYNÉ. Célèbre courtisane athénienne, vers l'an 335 av. J.-C. Praxitèle fit sa statue, laquelle fut placée dans les temples de Delphes.

— Fig. S'emploie comme nom commun pour désigner une femme de mœurs dissolues. Aux temps les plus féconds en *Phrynés*, en Laïs. (Boil.)

Quand sur un char brillant l'impudique *Phryné*
Blesse tous les regards de son luxe effréné.
(GINGUENÉ.)

PHRYNICHUS. Poëte tragique athénien, fut disciple de Thespis, perfectionna l'art encore dans l'enfance, et fit adopter le masque par les acteurs.

PHRYNION. s. m. [illegible] crapaud). Bot. Espèce de plante des Indes, bonne, dit-on, contre la morsure du crapaud.

PHRYNIUM. s. m. (pr. *fri-ni-omm*). Bot. Genre de plantes monocotylédones de la famille des amomées, ayant pour type le phrynium en-tête, qui croît aux lieux ombragés dans la Chine et la Cochinchine.

PHRYNOCÉPHALE. s. m. (ét. gr., φρῦνος, crapaud; κεφαλή, tête). Erpét. Genre de reptiles sauriens.

PHRYNOPS. s. m. (pr. *fri-nopss*). Erpét. Genre de tortues.

PHRYNOSOME. s. m. Erpét. Genre de reptiles sauriens.

PHRYXUS. Myth. Fils d'Athamas, roi de Thèbes, avait été condamné à mourir avec sa sœur Hellé, sur la foi d'un oracle soudoyé par Ino; fut enlevé avec Hellé par un bélier à toison d'or qui les transporta en Colchide, où Phryxus sacrifia le bélier protecteur et suspendit sa toison dans une forêt consacrée à Mars. C'est cette fameuse toison que vinrent enlever les Argonautes.

PHTHA ou **PHTHAS.** Myth. égypt. Nom que les Égyptiens donnaient à la seconde émanation de l'être inconnu, au dieu représentant le principe igné dans la nature et organisateur du monde. C'est le Vulcain ou l'Héphaïstos des Égyptiens. Le temple de Phtha, découvert dans les ruines de Memphis, offre un beau modèle de l'architecture égyptienne.

PHTHANITE. s. f. Minér. Variété de jaspe, pierre qui paraît renfermer de l'argile, du fer et du charbon.

PHTHIE. Géogr. anc. Ville de la Thessalie, capitale de la Phthiotide, sur l'Apidane, près de Pharsale. C'est là que régna Pélée et que naquit Achille.

PHTHIEN, ENNE. adj. et s. ou **PHTHIOTE.** adj. et s. des 2 g. Habitant de la ville de Phthie ou de la Phthiotide. ‖ Qui appartient à cette ville, à cette contrée, ou à leurs habitants.

PHTHIOTIDE. Géogr. anc. Contrée de la Thessalie, entre l'Apidane, l'Enipée, les montagnes des Méliens et la mer.

PHTHIRIASE. s. f. (pr. *fti-ri-a-ze;* du gr. φθειρίασις; rad. φθείρ, pou). Pathol. Maladie pédiculaire; affection qui a pour symptôme principal ou essentiel le développement d'une grande quantité de poux sur une région ou sur toute la surface du corps.

— Bot. Se dit aussi d'une maladie des végétaux dans laquelle ils sont couverts d'insectes extrêmement petits. Le rosier et l'œillet y sont particulièrement sujets.

PHTHIRIASIQUE. adj. des 2 g. Pathol. Qui a rapport à la phthiriase.

PHTHIRIDE. s. f. Entom. L'hippobosque de la chauve-souris.

PHTHIRIE. s. f. Entom. Genre de diptères de la famille des sclérostomes, comprenant des insectes qui se trouvent dans les lieux secs sur les fleurs.

PHTHIRIOMYE ou **PHTHIRIOMIE.** adj. des 2 g. (ét. gr., φθείρ, pou; μυῖα, mouche). Entom. Il se dit des mouches parasites. ‖ PHTHIRIOMYES. s. m. pl. Tribu de diptères pupipares, comprenant des espèces aptères qui vivent en parasites sur d'autres animaux.

PHTHIRIOPHAGE ou **PHTHIROPHAGE.** adj. des 2 g. (ét. gr., φθείρ, pou; φάγω, je mange). Zool. Qui mange des poux. Singe phthiriophage.

— Ce surnom a aussi été donné aux nègres et aux Hottentots. ‖ C'était anciennement le nom d'un peuple de la Sarmatie d'Asie, sur les bords du Pont-Euxin.

PHTHISIE. s. f. (pr. *fti-zi;* du gr. φθίσις; rad. φθίω, je sèche). Pathol. Il signifie proprement Consomption, quelle qu'en soit d'ailleurs la cause; mais, dans l'acception usuelle du mot, il désigne spécialement toute lésion du poumon qui tend à produire une désorganisation progressive de ce viscère, à la suite de laquelle survient son ulcération. Quelquefois on donne au mot *phthisie* une signification encore plus restreinte, et on le réserve exclusivement pour la maladie qui résulte du développement de tubercules dans le poumon. La guérison de la *phthisie* n'est pas au-dessus des forces de la nature, mais l'art ne possède encore aucun moyen certain d'arriver à ce but; le meilleur moyen, c'est la navigation et l'habitation des bords de la mer dans un climat doux. (Laënnec.) ‖ *Phthisie dorsale*. Carie vertébrale qui est le plus souvent déterminée par l'abus des jouissances vénériennes, et surtout par la masturbation. ‖ *Phthisie laryngée*. Espèce de consomption analogue à la phthisie pulmonaire, et produite par l'inflammation et l'ulcération du larynx, et quelquefois par la carie de ses cartilages. ‖ *Phthisie pupillaire*. V. MYOZE, SYNIZÈZE. ‖ *Phthisie trachéale*. Maladie qui présente la plupart des symptômes de la phthisie pulmonaire, et qui est produite par une inflammation chronique de la trachée, avec ulcération et désorganisation de la membrane muqueuse de ce conduit. Le malade atteint de phthisie s'éteint dans une sorte de sommeil léthargique, et quelquefois meurt subitement au moment où peut-être il se flattait d'une guérison prochaine.

PHTHISIOLOGIE. s. f. (pr. *fti-zi-o-lo-ji;* ét. gr., φθίσις, phthisie; λόγος, discours). Médec. Traité sur la phthisie.

PHTHISIOLOGIQUE. adj. des 2 g. Médec. Qui appartient à la phthisiologie.

PHTHISIOPNEUMONIE. s. f. (ét. gr., φθίσις, phthisie; πνεύμων, poumon). Pathol. Phthisie pulmonaire, maladie du poumon.

PHTHISIOPNEUMONIQUE. adj. des 2 g. Pathol. Qui appartient à la phthisiopneumonie.

PHTHISIQUE. adj. des 2 g. (ét., V. PHTHISIE). Pathol. Qui est atteint de phthisie.

— S'empl. substantiv. Un phthisique. Une phthisique.

PHTHISURIE. s. f. (ét. gr., φθίσις, phthisie; οὖρον, urine). Pathol. Dépérissement causé par le diabète ou une sécrétion excessive d'urine.

PHTHONOS. (pr. *fto-noss*). Myth. Le dieu de l'envie chez les anciens Grecs.

PHTHORE. s. m. (du gr. φθορά, corruption). Chim. Nom donné au fluor, parce qu'il détruit tous les vases dans lesquels on cherche à le coercer.

PHTHORIDE. adj. des 2 g. Chim. Qui contient du fluor. ‖ PHTHORIDES. s. m. pl. Famille de minéraux comprenant ceux qui, lorsqu'on les fait fondre dans un tube avec de l'acide phosphorique, donnent une vapeur blanche dont l'action corrode le verre.

PHTHORO-BORIQUE. adj. Chim. V. FLUO-BORIQUE.

PHTHORO-SILICATE. s. m. Chim. V. FLUO-SILICATE.

PHTHORO-SILICIQUE. adj. Chim. V. FLUO-SILICIQUE.

PHTHORURE. s. m. (du gr. φθείρω, je corromps). Chim. Nom générique des composés de fluor et d'un autre corps simple. La plupart des fluates sont considérés comme des phthorures métalliques.

PHU. s. f. Bot. Nom d'une espèce de valériane.

PHURIM ou **PURIM.** (littéral. *les sorts*). Hist. hébr. Fête juive instituée à Suse par Mardochée et Esther, en mémoire de ce que les projets d'Aman avaient été déjoués. Cette fête avait beaucoup de rapport avec les bacchanales des païens. ‖ *Purim* est plus usité.

PHYCÉ, ÉE. adj. (du gr., φῦκος, fucus). Bot. Qui ressemble à l'algue marine. ‖ PHYCÉES. s. f. pl. Section de la famille des algues, comprenant celles de ces plantes qui sont aquatiques.

PHYCÈRE. s. m. Bot. Genre d'algues qui se rapproche des éponges.

PHYCIDE. s. f. ou **PHYCIS.** s. m. Entom. Genre d'insectes de l'ordre des lépidoptères.

— Ichthyol. Genre de poissons holobranches, de la famille des auchénoptères, le seul qui se construise un nid.

PHYCOÏDÉ, ÉE. adj. (ét. gr., φῦκος, fucus; εἶδος, ressemblance). Bot. Qui ressemble à un fucus. ‖ PHYCOÏDÉES. s. f. pl. Section de la famille des hydrophytes, comprenant celles qui ont une fronde solide, et dont le type est le genre fucus.

PHYCOLICHEN. s. m. (pr. *fi-ko-li-kènn*) Bot. Nom donné aux lichens qui, par leur organisation, se rapprochent des fucus, et qui forment une section dans la famille des lichens.

PHYCOMYCE. s. m. (ét. gr., φῦκος, fucus; μύκης, champignon). Bot. Genre de cryptogames qui croissent en Suède sur les murailles.

PHYCOSTÈME. s. m. (ét. gr., φῦκος, fard, στήμων, étamine). Bot. Organe affectant toutes sortes de formes, en passant d'un minimum peu connu à un maximum très-développé, qui est situé le plus souvent entre les étamines et l'ovaire, quelquefois entre les étamines et la corolle, ou entre la corolle et le calice, et qu'on regarde comme produit par des étamines feintes ou déguisées, et qui, jetant parfois son masque, porte alors des étamines. On nomme aussi cet organe *disque, nectaire, glandes ovairiennes*.

PHYGETHLON. s. f. (du gr. φύγεθλον, ulcère). Pathol. Inflammation non suppurative des ganglions lymphatiques sous-cutanés.

PHYLACÉ. Géogr. anc. Ville de Thessalie, dans la Phthiotide, au sud de Ptélie. C'était la patrie de Protésilas.

PHYLACIDE. adj. et s. des 2 g. Habitant de Phylacé. ‖ Qui appartient à cette ville ou à ses habitants.

PHYLACTÈRE. s. m. (du gr. φυλακτήριον, antidote; fait de φυλάσσειν, garder, conserver). Antiq. Nom que les anciens donnaient aux amulettes qu'ils portaient sur eux pour se préserver de quelque mal.

— Hist. hébr. Petites bandes de parchemin sur lesquelles les Juifs écrivaient certains passages de l'Écriture.

— Hist. ecclés. Châsses qui renferment les reliques des saints; reliquaire.

PHYLACUS. Myth. L'un des Argonautes, célèbre par la rapidité de sa course; donna son nom à la ville de Phylacé, en Thessalie, où il régnait. Il fut honoré comme un héros, et la tradition grecque rapporte que lors de l'invasion de Brennus en Grèce, il apparut dans les airs, encourageant à combattre les Gaulois.

PHYLARCHIE. s. f. Antiq. gr. Emploi, fonction, dignité du phylarque.

PHYLARCHIQUE. adj. des 2 g. Antiq. gr. Qui est relatif à la phylarchie. Gouvernement phylarchique.

PHYLARQUE. s. m. [illegible] dans les grandes villes de la Grèce. Le phylarque présidait aux assemblées de sa tribu, et avait l'intendance du trésor et la direction des affaires. ‖ Nom du chef des troupes auxiliaires fournies par l'empire d'Orient aux alliés, ou par les alliés à l'empire.

PHYLIQUE. s. f. Bot. Genre de la famille des rhamnées, comprenant des plantes originaires du cap de Bonne-Espérance. Les phyliques sont de petits arbustes rameux, formant souvent des buissons très-épais, ayant le port des bruyères; on les cultive dans les jardins.

PHYLLITE. s. m. (rad. gr. φυλή, tribu). Bot. Chaque être particulier dont l'association produit les végétaux composés.

PHYLLACHNE. s. f. Bot. Très-petite plante de la Terre de Feu.

PHYLLACTE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des valérianées, comprenant plus

sieurs espèces du Pérou, ramassées en gazon. Phyllacte spatulée.

PHYLLADE. s. m. (du gr. φύλλον, feuille). Minér. Schiste argileux, genre de roches feuilletées, principalement composées de divers silicates d'alumine. Le phyllade est généralement tendre : néanmoins il devient dur par son passage aux roches quartzeuses. Il est le plus souvent terne, grisâtre, brunâtre, rougeâtre, etc., et quelquefois luisant. Il est très-abondant dans les terrains inférieurs et dans les terrains triasiques. || *Phyllade paillette.* Celui qui renferme des paillettes de mica.

PHYLLADIEN, IENNE. adj. Minér. Qui ressemble au phyllade, qui en prend les caractères. Micaschiste phylladien.

PHYLLADIFÈRE. adj. des 2 g. Minér. Qui contient du phyllade. Grès quartzeux phylladifère.

PHYLLADIFORME. adj. des 2 g. Minér. Qui a l'apparence du phyllade. Roche talqueuse phylladiforme.

PHYLLADIQUE. adj. des 2 g. Minér. Qui se compose de phyllade. Il se dit D'un groupe de terrains agalysiens.

PHYLLAMPHORE. adj. des 2 g. (ét. gr., φύλλον, feuille; ἀμφορεύς, amphore). Bot. Dont la feuille porte une amphore ou une espèce de godet. Népenthe phyllamphore.

PHYLLANTHE. adj. des 2 g. (ét. gr., φύλλον, feuille; ἄνθος, fleur). Bot. Qui porte ses fleurs sur les feuilles, ce qui arrive surtout lorsque les pédoncules sont soudés sur la principale nervure des feuilles jusqu'à son milieu.

PHYLLANTHE. s. m. Bot. Genre de plantes de la famille des euphorbiacées, renfermant des arbres ou des arbrisseaux, la plupart indigènes de la zone équatoriale; l'espèce la plus connue est le phyllanthe du Brésil, vulgairement *bois à enivrer*; on se sert de ses rameaux pour enivrer les poissons. Phyllanthe à grandes feuilles. Phyllanthe à feuilles de nerprun, à grappes pendantes

PHYLLANTHÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à un phyllanthe. || PHYLLANTHÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des euphorbiacées, qui a pour type le genre phyllanthe.

PHYLLANTHÈRE. s. m. Bot. Genre de plantes formé pour un arbuste de Java.

PHYLLASTROPHYTE. s. m. (ét. gr., φύλλον, feuille; ἄστρον, astre; φυτόν, plante). Bot. Plante qui a les feuilles verticillées en manière d'étoile sur la tige.

PHYLLE. s. m. (du gr. φύλλον, feuille). Bot. Chacune des pièces dont se compose le calice d'une fleur. Il est synonyme de Sépale.

PHILLÉPIDION. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs incomplètes, de la famille des amarantacées, établi pour une seule espèce herbacée d'Amérique.

PHYLLÉRIACÉ, ÉE. adj. Bot. V. PHYLLÉRIE.

PHYLLÉRIE. s. f. Bot. Genre de plantes cryptogames, comprenant vingt-cinq espèces remarquables par leur grandeur, leur superficie filamenteuse et leurs filaments floconneux très-longs.

PHYLLÉRIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une phyllérie. || PHYLLÉRIÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des mucédinées, qui a pour type le genre phyllérie.

PHYLLIDE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones de la famille des rubiacées, comprenant des arbrisseaux à fleurs monopétales, disposées en une panicule terminale. La phyllide noble est indigène aux îles Canaries.

— Conchyl. Genre de mollusques marins, comprenant ceux de ces animaux qui ont un pied très-large, et qui sont revêtus d'un manteau très-épais et tuberculeux, qui est parsemé tantôt d'une belle couleur jaune, tantôt d'un beau noir de velours. Phyllide noire, blanche.

PHYLLIDIACÉ, ÉE. adj. Conchyl. Qui ressemble à une phyllidie. || PHYLLIDIACÉS. s. m. pl. Famille de mollusques gastéropodes, qui a pour type le genre phyllidie.

PHYLLIDIEN, IENNE, et PHYLLIDIN, INE. adj. Conchyl. V. PHYLLIDIACÉ.

PHYLLIE. s. f. Entom. Genre d'insectes orthoptères, famille des spectres, renfermant des insectes au corps très-aplati, aux élytres imitant des feuilles, qui habitent les contrées chaudes des Indes orientales.

PHYLLINE. s. f. Annél. Genre d'annélides [illegible]

PHYLLIRRHÉ, ÉE. adj. Moll. Qui ressemble à un phylliroé. || PHYLLIRRHÉS. s. m. pl. Famille de l'ordre des ptéropodes, qui a pour type le genre phylliroé.

PHYLLIROÉ. s. m. Moll. Genre de mollusques ptéropodes, ayant pour type le phylliroé bucéphale des côtes de Nice.

PHYLLIS. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des rubiacées, comprenant des arbustes qui croissent naturellement aux Canaries.

PHYLLITE. s. f. Bot. Genre de fougères comprenant celles qui croissent à l'ombre, dans les jardins et les vergers.

PHYLLITHE. s. f. (ét. gr., φύλλον, feuille; λίθος, pierre) Foss. Feuille pétrifiée, ou pierre qui porte des empreintes de feuilles.

PHYLLOBIDE. adj. des 2 g. Entom. Qui ressemble à une phyllobie. || PHYLLOBIDES. s. m. pl. Famille d'insectes coléoptères, qui a pour type le genre phyllobie.

PHYLLOBIE. s. f. Entom. Genre d'insectes de l'ordre des coléoptères.

PHYLLOBOLIE. s. f. (ét. gr., φύλλον, feuille; βάλλω, je jette). Antiq. gr. Cérémonie qui consistait à jeter des feuilles ou des fleurs sur les tombes. || Se disait aussi de l'action de jeter des couronnes aux athlètes vainqueurs.

PHYLLOBRANCHE. adj. des 2 g. (ét gr., φύλλον, feuille; βράγχια, branchies). Ichthyol. Qui a les branchies en forme de lames ou de feuilles. || PHYLLOBRANCHES. s. m. pl. Famille de gastéropodes nudibranches.

PHYLLOCARIS. s. m. Bot. Genre de plantes cryptogames de la famille des lichens, comprenant deux espèces, le phyllocaris plane de Saint-Domingue, et le phyllocaris élégant de l'île de France.

PHYLLOCÉPHALE. adj. des 2 g. (ét. gr., φύλλον, feuille; κεφαλή, tête). Bot. Qui a les fleurs en capitules garnis de feuilles. Spermacoce phyllocéphale.

PHYLLOCÈRE. s. m. (ét. gr., φύλλον, feuille; κέρας, corne). Entom. Genre de coléoptères de la famille des serricornes, ayant pour type le phyllocère flavipenne trouvé en Dalmatie.

PHYLLOCLADE. adj. des 2 g. (ét. gr., φύλλον, feuille; κλάδος, rameau). Bot. Qui a les rameaux aplatis et élargis en forme de feuille.

PHYLLODACTYLE. s. m. (ét. gr., φύλλον, feuille; δάκτυλος, doigt). Erpét. Genre de reptiles sauriens qui ont les doigts membraneux.

PHYLLODE. adj. des 2 g. (ét. gr., φύλλον, feuille; εἶδος, ressemblance). Bot. Syn. de Phylloïde

PHYLLODE. s. m. Pétiole élargi en forme de feuille, et dont les folioles ont le limbe avorté. || Feuille du bourgeon, ou plutôt Ensemble des germes non encore développés de feuilles, que renferme le nœud vital du bourgeon.

— Conchyl. Genre de coquilles bivalves établi pour une espèce de telline, nommée vulgairement *langue d'or*.

PHYLLODÉ, ÉE. adj. (du gr. φύλλον, feuille). Bot. Qui ressemble à une feuille; qui est muni de feuilles. Dans cette dernière acception, il est synonyme de Foliacé.

PHYLLODERME. adj. des 2 g. (ét. gr., φύλλον, feuille; δέρμα, peau). Bot. Dont la membrane fructifère est plissée en manière de feuillets. || PHYLLODERMES. s. m. pl. Famille des agaricins.

PHYLLODERMÉ, ÉE. adj. Bot. V. PHYLLODERME.

PHYLLODIAL, ALE. adj. Bot. Se dit du godet d'une feuille ascidiée, lorsqu'il est produit par le phyllode ou le pétiole élargi en forme de feuille, comme dans la sarrazine pourprée.

PHYLLODINÉ, ÉE. adj. Bot. Qui a des phyllodes au lieu de feuilles. Plante phyllodinée.

PHYLLODION. s. m. Bot. Genre de plantes établi pour placer quelques espèces de sainfoin.

PHYLLODOCE. s. f. Annél. Genre de chétopodes de la famille des néréides, ayant pour type la phyllodoce maxillée.

PHYLLODYTE. s. m. Erpét. Genre de reptiles batraciens.

PHYLLOGÈNE. adj. des 2 g. (ét. gr., φύλλον, feuille; γεννάω, je produis). Bot. Qui naît sur les feuilles. Agaric phyllogène.

PHYLLOGONIE. s. f. (ét. gr., φύλλον, feuille; γονή, génération). Bot. Théorie de la production des feuilles.

PHYLLOÏDE. adj. des 2 g. (ét. gr., φύλλον, feuille, εἶδος, ressemblance). Bot. Qui a la forme d'une feuille. Il se dit de toutes les parties qui sont aplaties et herbacées. Tige phylloïde. La tige du cactus phyllanthe est phylloïde.

PHYLLOÏDÉ, ÉE. adj. Bot. Qui affecte la forme d'expansions foliacées. || PHYLLOÏDÉES. s. f. pl. Ordre de la classe des lichens.

PHYLLOLICHÉNÉ, ÉE. adj. (pr. *fil-lo-li-ké-né*; ét. gr., φύλλον, feuille; λειχήν, lichen). Bot. Syn. de Phylloïdé.

PHYLLOLITHE. s. m. (ét. gr., φύλλον, feuille; λίθος, pierre). Minér. Chaux carbonatée à structure cristallisée et en masse.

PHYLLOLOBÉ, ÉE. adj. (ét. gr., φύλλον, feuille; λοβός, lobe). Bot. Qui a des cotylédons foliacés. || PHYLLOLOBÉES. s. f. pl. Section de la famille des légumineuses papilionacées.

PHYLLOMANIE. s. f. (ét. gr., φύλλον, feuille; [illegible]). [illegible] développement des parties foliacées des plantes. La phyllomanie, qui est une perfection de culture quand il s'agit de prairies, devient une maladie ou un défaut de culture lorsqu'il est question de végétaux dont on recherche les fleurs ou les fruits.

PHYLLOME. s. m. (du gr. φύλλον, feuille). Bot. Ensemble des germes destinés à produire les feuilles qui sortent du bourgeon des plantes quand il se développe. Il est synonyme de Phyllode.

— Genre de la famille des algues, établi pour placer une grande partie des espèces du genre ulve.

PHYLLOMÉDUSE. s. f. Erpét. Genre de reptiles batraciens.

PHYLLONOME. s. m. Bot. Genre de plantes à fleurs complètes, polypétalées, de la famille des rhamnées, ayant pour type le phyllonome à feuille de houx, arbre ou arbrisseau des environs de Popayan.

PHYLLOPE. adj. des 2 g. (ét. gr., φύλλον, feuille; πούς, pied). Zool. Qui a les pattes aplaties en forme de lames. || PHYLLOPODES. s. m. pl. Famille de crustacés.

PHYLLOPHAGE. adj. des 2 g. (ét. gr., φύλλον, feuille; φάγω, je mange). Zool. Qui se nourrit de feuilles. || PHYLLOPHAGES. s. m. pl. Famille de mammifères marsupiaux, et section de scarabéides, comprenant des animaux qui vivent de substances végétales, ou des parties tendres des végétaux.

PHYLLOPHILE. adj. des 2 g. (ét. gr., φύλλον, feuille; φιλέω, j'aime). Bot. Qui aime les feuilles, qui croît parmi les feuilles. Agaric phyllophile.

PHYLLOPODE. adj. des 2 g. Crust. Syn. de Phyllope.

PHYLLOPODOBATRACIEN. s. m. (ét. gr., φύλλον, feuille; πούς, pied; βάτραχος, grenouille). Erpét. Batracien dont les pieds sont palmés. Les phyllopodobatraciens forment une famille de reptiles campsichrotes pygomolges.

PHYLLOPODOCHÉLONE. s. f. (pr. *fil-lo-po-do-ké-lo-ne*, ét. gr., φύλλον, feuille; πούς, pied; χελώνη, tortue). Erpét. Reptile chélonien dont les pieds sont palmés. Les phyllopodochélones forment une famille qui comprend les tortues d'eau douce.

PHYLLOPODOSAURIEN. s. m. (ét. gr., φύλλον, feuille; πούς, pied; σαῦρος, lézard). Erpét Reptile campsichrote uromolge, ayant les pieds palmés. Les phyllopodosauriens forment une famille de lézards.

PHYLLOPTÈRE. adj. des 2 g. (ét. gr., φύλλον, feuille; πτερόν, aile). Entom. Qui a des ailes ou des expansions aliformes membraneuses. Murex phylloptère.

PHYLLORHODOMANCIE. s. f. (ét. gr., φύλλον, feuille; ῥόδον, rose; μαντεία, divination). Antiq. Espèce de divination en usage surtout chez les amants de l'antiquité; elle consistait à faire éclater entre ses doigts les feuilles d'une rose, et le son qu'elles rendaient servait de présage sur les sentiments secrets d'une maîtresse.

PHYLLORHYNQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., φύλλον, feuille; ῥύγχος, bec). Zool. Qui a le bec ou le museau élargi sur les bords en forme de feuille.

— PHYLLORHYNQUES. s. m. pl. Ichthyol. Famille de poissons sturioniens.

PHYLLOSOMADÉ, ÉE. adj. Zool. Qui ressemble à un phyllosome. || PHYLLOSOMADÉS. s. m. pl. Famille de crustacés décapodes qui a pour type le genre phyllosome.

PHYLLOSOME. s. m. (ét. gr., φύλλον, feuille; σῶμα, corps). Moll. Genre de crustacés malacostracés stomapodes, de la famille des bipeltés, comprenant des espèces de la Nouvelle-Hollande et de la Nouvelle-Guinée.

PHYLLOSTOME. adj. des 2 g. (ét. gr., φύλλον, feuille; στόμα, bouche). Zool. Qui a une crête membraneuse sur la bouche. || PHYLLOSTOMES. s. m. pl. Famille de chéiroptères, comprenant des chauves-souris qui ont le nez chargé d'une feuille simple.

PHYLLOSTOME. s. m. Mamm. Genre de mammifères carnassiers, de la famille des chéiroptères ou chauves-souris, comprenant plusieurs espèces de l'Amérique méridionale. Ces animaux sont les plus sanguinaires de tous les chéiroptères : ils attaquent les gros animaux endormis pour en sucer le sang, qu'ils font sortir de la peau en l'incisant avec les papilles cornées dont leur langue est munie. Phillostome rayé. Phyllostome crénelé. Phyllostome lunette. Phyllostome vampire.

PHYLLOTAXIS. s. f. (pr. *fil-lo-tak-ciss*; ét. gr., φύλλον, feuille; τάξις, arrangement). Bot. Disposition des feuilles autour de la tige.

PHYLLULE. s. f. (rad. φύλλον, feuille). Bot. Cicatrice que chaque feuille laisse sur l'écorce après sa chute, à l'endroit de son insertion.

PHYLLURE. s. m. (ét. gr., φύλλον, feuille; οὐρά, queue). Erpét. Genre de petits reptiles sauriens de la Nouvelle-Hollande, caractérisés par de gros yeux, une figure assez étrange, et par la forme de la queue, qui s'élargit transversalement autant que le corps, en forme de feuille cordée ou de spatule.

PHYLLYPSOPODE. adj. des 2 g. (ét. gr., φύλλον, feuille; ὕψος, hauteur; πούς, pied). Ornith. Qui a les jambes longues et les doigts palmés. || [illegible] aquatiques.

PHYLOBASILE. s. m. (ét. gr., φυλή, tribu; βασιλεύς, roi). Antiq. gr. Magistrat athénien qui avait sur une tribu la même autorité que l'archonte-roi sur toute la république. On choisissait toujours les phylobasiles dans les plus nobles familles.

PHYMA. s. m. (du gr. φῦμα, enflure). Pathol. Tumeur inflammatoire qui s'élève sur la peau, sans cause externe.

PHYMATE. s. f. Entom. Genre d'insectes de l'ordre des hémiptères, comprenant des animaux au corps aplati, membraneux, aux antennes courtes et aux pattes antérieures ravisseuses. On trouve les phymates dans les bois, en Amérique. Une seule espèce habite la France; la plus remarquable est la *phymate rongée* ou *punaise-scorpion*.

PHYMATODE. adj. des 2 g. (ét. gr., φῦμα, verrue; εἶδος, ressemblance). Bot. Dont le conceptacle est contenu dans une sorte de verrue. || PHYMATODES. s. m. pl. Classe de lichens cœnothalames.

PHYMATOSE. s. f. (du gr. φῦμα, enflure). Pathol. Maladie causée par des tubercules, dans les ganglions lymphatiques.

PHYS. Abréviation du mot Physique.

PHYSALE. s. m. (pr. *fi-za-le*). Cétac. Espèce de cachalot qu'on rencontre dans l'Océan glacial arctique, et dans la partie boréale de l'Océan atlantique septentrional.

PHYSALIDE. s. f. (pr. *fi-za-li-de*). Bot. Genre de plantes de la famille des solanées, qui croissent dans les régions chaudes des deux continents, et dont l'espèce la plus connue est le coqueret officinal, auquel on attribue des propriétés diurétiques et anodines.

PHYSALIE. s. f. (du gr. φῦσα, vessie). Zool. Genre d'animaux marins de la classe des acalèphes, comprenant des espèces extrêmement bizarres, nommées par les marins, *galères*, *frégates* et *vaisseaux de guerre*, à cause de la manière élégante dont elles semblent voguer à la surface de la mer, *physales*, *physalies* ou *vessies de mer*, à cause de leur ressemblance avec une vessie, ou même *orties de mer*, parce qu'elles produisent sur la peau qu'elles touchent le même effet que les orties.

PHYSALITHE. s. f. (ét. gr., φῦσα, vent, λίθος, pierre). Minér. Variété de topaze fusible avec bouillonnement.

PHYSALOÏDES. s. f. pl. Bot. Division des physalides.

PHYSALOPTÈRE. s. m. Helmint. Genre de vers intestinaux de l'ordre des nématoïdes.

PHYSAPE. s. m. Entom. Genre d'insectes hémiptères, nommé aussi *thrips*.

PHYSAPIEN, IENNE. adj. des 2 g. Zool. V. PHYSAPODE.

PHYSAPODE. adj. des 2 g. (ét. gr., φῦσα, vessie; πούς, pied). Entom. Dont les pieds sont garnis de vessies. || PHYSAPODES. s. m. pl. Famille d'insectes hémiptères qui ont les tarses garnis de vessies formant office de ventouses pour les retenir.

PHYSARE. s. m. Bot. Genre de champignons dont on connaît près de cinquante espèces, qui se développent sur le bois et l'écorce des arbres morts.

PHYSARÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à un physare. || PHYSARÉS. s. m. pl. Groupe de champignons gastéromycètes, qui a pour type le genre physare.

PHYSCIE. s. f. Bot. Genre de plantes cryptogames de la famille des lichens, comprenant de belles espèces remarquables par leur grandeur et leurs couleurs, quelquefois vives.

PHYSCION. Myth. Fameux rocher de Béotie, dans le voisinage de Thèbes; c'est là que le sphinx résidait, et de là qu'il se précipita dans la mer, après qu'il eût été deviné par Œdipe.

PHYSCOA. Myth. Nymphe de l'Élide, aimée de Bacchus, dont elle eut Narcée.

PHYSCONIE. s. f. (du gr. φυσκή, enflure). Pathol. Tuméfaction de l'abdomen sans fluctuation.

PHYSE. s. f. Conchyl. Genre de coquilles de la division des univalves, famille des limnées. Physe géante. Physe columnaire. Physe des fontaines.

— Bot. Genre de plantes dicotylédones de la famille des caryophyllées, établi pour une plante de Madagascar.

PHYSÈME. s. m. (du gr. φύσημα, coiffure) Bot. Corps des algues aquatiques, ou algues proprement dites; c'est la partie de ces plantes qu'on appelle ordinairement *fronde* ou *feuilles*.

PHYSÈNE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones à fleurs incomplètes, créé pour un arbrisseau de Madagascar.

PHYSÉTÈRE. s. m. (du gr. φυσητήρ, soufflet). Mamm. Un des noms du cachalot, vulgairement appelé *souffleur*.

PHYSICARPE. s. m. Bot. Syn. de Hovée.

PHYSICIEN. s. m. (du gr. φυσικός; rad. φύσις, nature). Didact. Celui qui cultive spécialement la partie des sciences naturelles qu'on appelle *physique*. Un savant physicien. Un habile physicien.

[illegible] parlant d'une femme. Je veux, ma charmante *physicienne*, que vous ayez le plaisir d'opérer vous-même la décomposition de l'air. (A. Martin.) Omission des dictionnaires.

— Colleg. Étudiant en physique.

— Se disait autrefois pour Médecin. Les *physiciens* lui dirent que s'il ne mangeait, il était mort. (Alain Chartier).

— S'emploie adjectiv. Être physicien. Devenir physicien.

PHYSICO-MATHÉMATIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport en même temps à la physique et aux mathématiques. On donne ce nom aux parties de la physique dans lesquelles on réunit l'observation et l'expérience au calcul mathématique, et où on applique ce calcul aux phénomènes de la nature. La mécanique, la statique, l'hydraulique, l'optique, etc., sont des sciences physico-mathématiques.

PHYSICO-MÉDICAL, ALE. adj. Didact. Se dit des sciences dont l'objet est l'étude des

causes qui peuvent modifier la vie, et de leur emploi pour la conservation de la santé.

PHYSICO-TECHNIOPE. s. m. (ét. gr., φυσικός, physique; τέχνη, art; ὄψις, vue). Microscope dont le champ est très-vaste.

PHYSIDION. s. m. Bot. Syn. de Angeline, plante de la famille des scrofularinées.

PHYSIDRE. s. m. Zooph. Corps solitaire membraneux, en forme de vessie élastique, imperforée, pleine d'une liqueur aqueuse, dans laquelle nagent les séminules. Physidre pisiforme.

PHYSIGNATHE. s. m. Erpét. Genre de reptiles sauriens.

PHYSIOCRATE. s. m. (ét. gr., φύσις, nature; κράτος, force). Philos. Celui qui croit au pouvoir de la nature. Celui même qui ne croit qu'à ce pouvoir.

PHYSIOCRATIE. s. f. (pr. *fi-zio-kra-cie*). Philos. Pouvoir de la nature.

PHYSIOCRATIQUE. adj. des 2 g. Philos. Qui tient à la physiocratie.

PHYSIOGNOMONIE. s. f. (pr. *fi-zio-ghno-mo-nie*; ét. gr., φύσις, nature; γνώμη, connaissance). Art de juger les inclinations par l'inspection des traits du visage.

— Ouvrage, traité sur cette matière. La physiognomonie de Porta.

PHYSIOGNOMONIQUE. adj. des 2 g. (pr. *fi-zio-ghno-mo-nike*). Qui appartient, qui a rapport à la physiognomonie. Règles physiognomoniques.

— PHYSIOGNOMONIQUE. s. f. Philol. Titre d'un traité attribué à Aristote.

PHYSIOGNOMONISTE. s. m. (pr. *fi-zio-gno-mo-niste*). Didact. Celui qui s'occupe d'études physiognomoniques, qui écrit sur la physiognomonie.

PHYSIOGNOSIE. s. f. (pr. *fi-zio-ghno-zi*; ét. gr., φύσις, nature; γνῶσις, connaissance). Didact. Science de la nature.

PHYSIOGRAPHE. s. m. Didact. Celui qui s'occupe de physiographie.

PHYSIOGRAPHIE. s. f. (pr. *fi-zio-gra-fie*; ét. gr., φύσις, nature; γράφω, j'écris). Didact. Description des objets dont l'ensemble constitue la nature.

PHYSIOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport à la physiographie.

PHYSIOLOGIE. s. f. (ét. gr., φύσις, nature; λόγος, discours). Didact. Au propre, il signifie Histoire naturelle; mais il ne s'emploie pas dans cette acception.

— Portion de la science de la nature qui traite du jeu et des fonctions des organes considérés soit en santé, soit en maladie, mais principalement dans le premier de ces deux états. La physiologie animale. Physiologie végétale. Traité, cours de physiologie. La physiologie de l'homme se subdivise en plusieurs parties: la physiologie des tempéraments, qui est l'étude comparative des divers appareils de fonctions, et la physiologie des passions qui traite de l'homme sous le point de vue moral, et non sous le rapport des organes matériels. Le véritable fondateur de la physiologie est le célèbre Bichat.

— Ouvrage, traité sur cette science. Alibert a écrit un ouvrage qu'il a intitulé: Physiologie des passions. La physiologie végétale de Mirbel. La physiologie de Richerand.

PHYSIOLOGIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui a rapport à la physiologie ou à l'action des organes chez les êtres vivants. La connaissance approfondie de la règle que suivent ces pénitents et de l'état de leur âme, m'intéresse comme une découverte *physiologique*, et en même temps comme une lumière nouvelle jetée sur la vanité du monde. (A. de Custine.)

PHYSIOLOGIQUEMENT. adv. D'une manière physiologique. Sous le rapport physiologique. La civilisation extrême, considérée *physiologiquement*, doit être regardée comme un état de névrose. (Virey.)

PHYSIOLOGISTE. s. des 2 g. Didact. Celui, celle qui s'occupe spécialement de physiologie.

PHYSIOLOGUE. s. m. Didact. Se dit quelquefois pour Physiologiste.

PHYSIONOMIE. s. f. (ét. gr., φύσις, nature; νόμος, loi). Didact. Expression particulière qui, pour chaque être, résulte de l'ensemble de ses [illegible] particulier, de celui des traits de sa face. Physionomie ouverte, heureuse, noble, bonne, honnête, mauvaise, malheureuse, sinistre. Avoir une physionomie agréable, spirituelle, prévenante, etc. Cet homme a une physionomie repoussante, patibulaire. Je n'aime pas cette physionomie. Les physionomies sont trompeuses. Le jeu de la physionomie. Cette fâcheuse nouvelle a rembruni sa physionomie. Les injures qu'on lui a dites n'ont troublé en rien l'impassibilité de sa physionomie. Pour un observateur attentif la *physionomie* est le portrait du caractère. (Ségur.) Il y a des *physionomies* dont le seul aspect épanouit l'âme; d'autres qui la serrent et l'épouvantent. (Mabire.) Dans une assemblée d'hommes, vous en trouverez qui ont des *physionomies* de renard, de loup, de chat, de sanglier, de bœuf. (B. de St-P.) Une inspiration céleste animait dans cet instant la *physionomie* de Corinne. (Mme de Staël.) Les défauts détruisent la *physionomie*, et rendent désagréables ou difformes les plus beaux visages. (Buff.) Son esprit est comme sa *physionomie*, fort doux et fort aimable. (Volt.)

— Certain air de vivacité et d'agrément répandu habituellement sur le visage, et indépendant de la forme ou de la régularité des traits. Avoir de la physionomie, manquer de physionomie. Il n'y a pas de véritable beauté sans physionomie. Le mérite sans dignité est un visage sans *physionomie*. (S. Dubay.)

— Fig. Caractère distinctif, ce qui fait qu'on discerne certaines choses les unes des autres au moral. La physionomie d'un peuple. La physionomie du XIXe siècle. La physionomie de la littérature actuelle. Les aloès, les cactus à larges feuilles, que nous rencontrons à chaque pas, ont une *physionomie* particulière, qui rappelle ce que l'on sait des redoutables productions de l'Afrique. (Mme de Staël.)

— Art de juger les inclinations d'une personne, par l'inspection des traits du visage. Il est synon. de Physiognomonie. Lavater a comparé les diverses physionomies à celles des animaux dont les habitudes sont les mieux connues, et on a tiré des conséquences de similitude peut-être un peu trop conjecturales.

PHYSIONOMISER. v. a. et n. 1re conj. Juger par la physionomie. Il est peu usité.

PHYSIONOMISTE. s. des 2 g. Didact. Celui, celle qui s'occupe spécialement de la physionomie. Bon physionomiste, mauvais physionomiste. Il faut avouer que tout ce que nous ont dit les *physionomistes* est destitué de tout fondement. (Buff.) Combien de personnes craindraient de se faire peindre, si elles étaient meilleures *physionomistes*. (Mabire.)

— Bot. Il se dit des botanistes qui, pour établir leurs méthodes de classification, n'ont eu égard qu'au port, ou à la physionomie propre des plantes. || adjectiv. Être physionomiste.

PHYSIONOTRACE ou **PHYSIOTRACE.** s. m. Didact. V. PHYSIONOTYPE.

PHYSIONOTYPE. s. m. (ét. gr., φύσις, nature; τύπος, empreinte). Didact. Instrument avec lequel on réduit un tableau, en calquant, pour ainsi dire, sur l'original. On fait aussi des portraits au physionotype. || Appareil avec lequel on moule en plâtre la figure d'une personne vivante.

PHYSIPHORE. s. m. Entom. Genre d'insectes de l'ordre des diptères.

— Bot. Plante du Brésil.

PHYSIQUE. s. f. (du gr. φυσική; rad. φύσις, nature). Didact. Science qui a pour objet l'examen abstrait de chacune des propriétés des corps, et qui s'applique surtout à en déterminer exactement tous les effets. La physique considère les propriétés les plus générales que présentent les matières inertes à l'état solide, liquide, aériforme et incoercible; examine les actions mécaniques que ces corps, sous leurs différents états, exercent les uns sur les autres; et constate les divers phénomènes qu'ils offrent dans leurs mouvements. L'étude des corps, dans leur influence réciproque et par l'action de certaines causes ou agents, donne lieu à une division de la physique; ce sont: la pesanteur, l'acoustique, le calorique, l'électricité, avec les subdivisions de l'électro-magnétisme et du magnétisme, et l'optique. Née en Égypte, la physique fut cultivée par les philosophes grecs, puis par les mathématiciens d'Alexandrie; la conquête arabe étouffa les progrès de cette science, qui ne reprirent véritablement une force nouvelle que vers le XIVe siècle. Dans le XVe, la physique s'éleva à de grandes hauteurs, et, dans les siècles suivants jusqu'à nos jours, elle n'a cessé d'être perfectionnée. Physique générale, physique particulière, physique expérimentale, physique de la terre, physique céleste, physique astronomique. Ce ne sera pas sur la *physique* que je serai pyrrhonien. (Volt.) Vous trouverez dans mon manuscrit quelques anecdotes lancées parmi les épines de la *physique*. (Id.) La *physique* systématique est depuis longtemps reléguée dans le pays des romans. (J.-J. Rouss.)

— Signifiait anciennement Science et art de la médecine.

— Manière de raisonner sur la physique. Cet ouvrage est d'une très-mauvaise physique. L'expérience confirma une *physique* judicieuse. (Rayn.)

— Ouvrage qui traite de cette science. La physique d'Aristote. La physique de Desprez.

PHYSIQUE. s. m. Extérieur d'une personne. Un bon physique. Un mauvais physique. Cela a beaucoup affecté le physique. Cet homme a un très-beau physique. Fam.

— *Le physique* par opposition au moral. Distinguons dans les passions de l'homme, le *physique* et le moral. (Buff.)

PHYSIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui est naturel à la physique, qui lui appartient. Mouvement physique. Effet, principe physique. Cause, conséquence physique. Il s'en faut bien que le monde intelligent soit aussi bien gouverné que le monde *physique*. (Montesq.) Ce tableau est rempli de reflets *physiques* et moraux; mais ce n'est après tout qu'un joli éventail. (B. de St-P.)

— *Sciences physiques.* Celles qui ont pour objet d'étudier la nature et les propriétés des corps, et d'observer les divers phénomènes qui résultent de leur action réciproque. || *Loi physique d'un phénomène.* Détermination exacte de son mode d'accomplissement, qui permet d'en prédire tous les détails pour un cas donné, et d'en développer toutes les analogies. || *Propriétés physiques des corps.* Celles que nous reconnaissons à l'aide de nos sens, soit par des sensations immédiates, soit par le secours d'instruments qui nous font apprécier des rapports indéterminables sans eux, ou observer des propriétés qui nous auraient échappé.

— *Impossibilité physique.* Impossibilité selon l'ordre de la nature; par opposition à *impossibilité morale*. Celle qui enchaîne la volonté. || *Certitude physique*, par opposition à Certitude morale. || *Point physique*, par opposition au Point mathématique. || *Substance* ou *corps physique*, par opposition à Esprit ou à substance métaphysique. || *Horizon physique*, ou sensible.

PHYSIQUEMENT. adv. D'une manière physique et réelle. Démontrer physiquement. Cela est physiquement impossible. *Physiquement* envisagée, l'incubitation exige un certain déploiement de force pour garder l'équilibre. (Br.-Sav.)

PHYSITHÉSITE. s. m. Hist. relig. Sectateur de l'hérétique Italus, dont l'erreur avait pour objet les mots φύσις et θέσις, appliqués à la nature divine.

PHYSOBLÉPHARON. s. m. (ét. gr., φῦσα, vessie; βλέφαρον, paupière). Pathol. Gonflement emphysémateux des paupières.

PHYSOCALYMNE. s. f. Bot. Plante du Brésil.

PHYSOCARPE. adj. des 2 g. (ét. gr., φῦσα, vessie; καρπός, fruit). Bot. Qui a des fruits renflés ou vésiculeux, comme les légumes de l'oxytropide.

— s. m. Une des trois sections établies dans le genre thalictre.

PHYSOCÈLE. s. m. (ét. gr., φῦσα, vent; κήλη, tumeur). Pathol. Tumeur causée par des gaz.

PHYSOCÉLIE. s. f. (ét. gr., φῦσα, vent; κήλη, tumeur). Pathol. Gonflement du bas-ventre par des gaz.

PHYSOCÉLIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à la physocélie.

PHYSOCÉPHALE. s. m. (ét. gr., φῦσα, vent; κεφαλή, tête). Pathol. Emphysème de la tête.

PHYSODACTYLE. s. m. (ét. gr., φῦσα, vessie; δάκτυλος, doigt). Entom. Genre d'insectes coléoptères, dont les pattes sont vésiculeuses.

PHYSODE. s. m. Entom. Genre d'insectes aptères, de la famille des polygnathes ou quadricornes.

PHYSOGRADE. adj. des 2 g. (du gr. φῦσα, vessie; et du lat. *gradior*, je marche). Zool. Qui nage à l'aide de vessies. || PHYSOGRADES. s. m. pl. Classe d'animaux malacozoaires, qui sont caractérisés par une dilatation aérifère du canal intestinal, servant d'organe natatoire.

PHYSOÏDE. adj. des 2 g. (ét. gr., φῦσα, vessie; εἶδος, ressemblance). Didact. Qui a la forme d'une vessie; telles sont certaines coquilles globuleuses et hyalines.

PHYSOMÉTRIE. s. f. (ét. gr., φῦσα, vent; μήτρα, matrice). Pathol. Distension de la matrice par les gaz.

PHYSONCIE. s. f. (ét. gr., φῦσα, vessie; ὄγκος, tumeur). Pathol. Tumeur produite par des gaz.

PHYSOPHORE. adj. des 2 g. (ét. gr., φῦσα, vessie; φέρω, je porte). Bot. Qui porte une ou plusieurs vessies. || *Calice physophore.* Celui qui se renfle en globe sur les fruits, quand ceux-ci se développent.

PHYSOPSOPHIE. s. m. (ét. gr., φῦσα, vent; ψόφησις, bruit). Médec. Éruption bruyante de gaz.

PHYSOPSOPHIQUE. adj. des 2 g. Médec. Qui appartient à la physopsophie.

PHYSOSPASME. s. m. (ét. gr., φῦσα, vent; σπασμα, spasme). Pathol. Distension des intestins produite par leur resserrement spasmodique.

PHYSOSPASMODIQUE. adj. des 2 g. Pathol. Qui appartient au physospasme.

PHYSOSTÈME. s. m. Bot. Genre de plantes du Brésil.

PHYSOTHORAX. s. m. (ét. gr., φῦσα, vent; θώραξ, poitrine). Pathol. Accumulation de gaz dans la poitrine.

PHYSOTRIS. s. m. Bot. Genre de plantes de Sicile.

PHYSSOPHORE. s. m. Zooph. Genre d'animaux de la classe des acalèphes, établi pour un animal fort singulier, très-rapproché des physales. Le physsophore distique.

PHYSSOPHORÉ, ÉE. adj. Zool. Qui ressemble à un physsophore. || PHYSSOPHORÉES. s. f. pl. Famille d'acalèphes et de médusaires, ayant pour type le genre physsophore.

PHYSSOPHORIDÉ, ÉE. adj. Zool. Syn. de Physsophore.

PHYTADELGE. adj. des 2 g. (ét. gr., φυτόν, plante; ἀμέλγω, je suce). Entom. Qui suce les sucs des végétaux. || PHYTADELGES. s. m. pl. Famille d'insectes hémiptères.

PHYTALIDES. s. m. pl. Temps hér. Les descendants de Phytale. Les Phytalides accueillirent Thésée sur les bords du Céphise, et le purifièrent.

PHYTANTHRACE. s. m. (ét. gr., φυτόν, plante; ἄνθραξ, charbon). Minér. Charbon minéral, qui tire son origine des végétaux.

PHYTAUXIE. s. f. (ét. gr., φυτόν, plante; αὔξη, rejeton). Bot. Accroissement des plantes; il est ainsi nommé, parce qu'il est le principal résultat du développement du bourgeon.

PHYTÉLÉPHAS. s. m. (pr. *fi-té-lé-fass*; ét. gr., φυτόν, plante; ἐλέφας, éléphant). Bot. Genre de plantes du Pérou, dont le port est celui des palmiers.

PHYTÉLIS. s. f. (pr. *fi-té-liss*). Zooph. Genre de corps marins que l'on trouve assez communément en forme d'expansions crustacées, irrégulières.

PHYTEUMACOLLE. s. f. Chim. Nom donné aux substances végéto-animales, c'est-à-dire, à celles qui, bien qu'étant d'origine végétale, contiennent beaucoup d'azote.

PHYTEUMNE. s. m. Bot. Genre de plantes qui se rapprochent de la campanule. V. RAIPONCE.

PHYTIBRANCHE. adj. des 2 g. (ét. gr., φυτόν, plante; βράγχια, branchies). Zool. Qui a des branchies dendroïdes ou ramifiées. || PHYTIBRANCHES. s. m. pl. Division de crustacés isopodes.

PHYTIPHAGE. adj. des 2 g. (ét. gr., φυτόν, plante; φάγω, je mange). Zool. Qui vit de végétaux. Il est synonyme de Herbivore, et s'emploie substantivement.

PHYTOBIOLOGIE. s. f. (ét. gr., φυτόν, plante; βίος, vie; λόγος, discours). Didact. Traité sur la vie des plantes.

PHYTOBIOLOGIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui a rapport à la phytobiologie.

PHYTOCHIMIE. s. f. (ét. gr., φυτόν, plante; χημεία, chimie). Chim. Chimie végétale.

PHYTOCHIMIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui appartient à la phytochimie.

PHYTOCHLORINE. s. f. (ét. gr., φυτόν, plante; χλωρός, vert). Chim. Matière verte de feuilles ou chlorophylle.

PHYTOCOLLE. s. f. Chim. V. PHYTEUMACOLLE.

PHYTOCOMA. s. f. Bot. Genre de la famille des algues, dont les fruits sont sphériques.

PHYTOCONIS. s. m. (ét. gr., φυτόν, plante; κόνις, poussière). Bot. Genre de cryptogames établi pour placer quelques espèces de byssus.

PHYTODOZOÉ, ÉE. adj. (ét. gr., φυτόν, plante; εἶδος, ressemblance; ζῶον, animal). Zool. Se dit d'animaux qui ont l'aspect d'un végétal. || PHYTODOZOÉS. s. m. pl. Embranchement de la race des animaux acéphales gastriques.

PHYTOGAMIE. s. f. (ét. gr., φυτόν, plante; γάμος, noce). Bot. Noce des plantes; c'est-à-dire, développement ou épanouissement de la fleur.

PHYTOGENE. adj. des 2 g. (ét. gr., φυτόν, plante; γένεσις, génération). Bot. Qui est produit ou engendré par des végétaux. On donne à la houille le nom de carbone phytogène.

— Minér. *Substances phytogènes.* Classe de combustibles, comprenant des substances dont l'origine est évidemment végétale. || *Terrains phytogènes.* Groupes de terrains izémiens, où l'on range ceux qui sont produits par l'accumulation des matières solides résultant de la destruction des végétaux ou de leurs débris.

PHYTOGÉNÉSIE. s. f. Bot. Germination, commencement de la végétation d'une plante. Le moment où elle éclot en brisant son enveloppe.

PHYTOGÉOGRAPHIE. s. f. (ét. gr., φυτόν, plante; γῆ, terre; γράφω, j'écris). Didact. Indication, description des différences que les végétaux présentent dans les diverses parties du globe. Art de décrire les plantes, en y comprenant toutes les espèces dont le règne végétal se compose, et la synonymie ou connaissance des noms divers sous lesquels les plantes sont désignées.

PHYTOGNOMIE. s. f. (ét. gr., φυτόν, plante; γνώμων, connaisseur). Bot. Étude de l'extérieur des plantes, du rapport qu'ont entre elles toutes leurs parties. Détermination des différentes parties qui composent les végétaux, et moyen de les distinguer les unes des autres par des noms particuliers.

PHYTOGRAPHE. s. m. [illegible] (ét. gr., φυτόν, plante; γράφω, j'écris). Didact. Celui qui fait la description des plantes. || Auteur d'une phytographie.

PHYTOGRAPHIE. s. f. (ét. gr., φυτόν, plante; γράφω, j'écris). Didact. Description des plantes. || Art de reproduire les plantes par une espèce de calque.

PHYTOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui appartient à la phytographie.

PHYTOÏDE. adj. des 2 g. (ét. gr., φυτόν, plante; εἶδος, ressemblance). Hist. nat. Qui a l'aspect d'une plante. Polypier phytoïde.

PHYTOLACCÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à un phytolaque. || PHYTOLACCÉES. s. f. pl. Famille de plantes qui a pour type le genre phytolaque.

PHYTOLACCIQUE. adj. des 2 g. Chim. Se dit d'un acide que l'on prétend exister dans les tiges du phytolaque décandre.

PHYTOLAQUE. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones de la famille des chénopodées,

comprenant des plantes herbacées exotiques à l'Europe, et parmi lesquelles sont le phytolaque décandre, vulgairement raisin d'Amérique, morelle en grappe, herbe de la laque. Les grappes de fleurs et de fruits qui se succèdent les unes aux autres toute l'année, et le port général de cette plante font un bel effet dans les grands jardins.

PHYTOLITHE. s. f. (ét. gr., φυτόν, plante; λίθος, pierre). Foss. Nom donné aux empreintes de végétaux, et surtout de feuilles qu'on trouve dans les lits des pierres fossiles.

PHYTOLOGIE. s. f. (ét. gr., φυτόν, plante; λόγος, discours). Didact. Traité, discours ou science des végétaux. Il est synon. de Botanique.

PHYTOLOGIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui a rapport à la phytologie ou à la botanique.

PHYTOLOGISTE. s. m. Celui qui décrit les plantes. Bien des années se sont écoulées depuis, et nous, *phytologistes* modernes, nous ne pouvons encore nous entendre sur cette question. (Mirbel.)

PHYTOMAGNÉTISATION. s. f. Néol. Traitement par les arbres magnétisés.

PHYTOMORPHITE. s. f. (ét. gr., φυτόν, plante; μορφή, forme). Pierre représentant des arbres ou des plantes.

PHYTOMYSE. adj. des 2 g. (ét. gr., φυτόν, plante; μυῖα, mouche). Entom. Se dit des mouches qui perforent l'épiderme des plantes, pour y déposer leurs œufs. ‖ PHYTOMYSES. s. f. pl. Famille de l'ordre des myodaires.

PHYTOMYSIDE. adj. des 2 g. Entom. Qui ressemble à une phytomyse. ‖ PHYTOMYSIDES. s. f. pl. Famille d'insectes diptères, qui a pour type le genre phytomyse.

PHYTONOMATOTECHNIE. s. f. (ét. gr., φυτόν, plante; ὄνομα, nom; τέχνη, art). Didact. Branche de la botanique qui s'occupe de la formation des noms à donner aux plantes.

PHYTONOMATOTECHNIQUE. adj. des 2 g. Qui concerne la phytonomatotechnie.

PHYTONOME. s. m. Entom. Genre d'insectes de l'ordre des coléoptères.

PHYTONOMIE. s. f. (ét. gr., φυτόν, plante; νόμος, loi). Didact. Partie de la botanique qui a pour objet les lois générales de la végétation.

PHYTONOMIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui appartient à la phytonomie.

PHYTONYMIE. s. f. (ét. gr., φυτόν, plante; ὄνομα, nom). Syn. de Nomenclature végétale.

PHYTONYMIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui appartient à la phytonymie.

PHYTONYMPHIE. s. f. (ét. gr., φυτόν, plante; νύμφια, fiançailles). Bot. Inflorescence ou première apparition de la fleur.

PHYTOPHAGE. adj. des 2 g. (ét. gr., φυτόν, plante; φάγω, je mange). Qui se nourrit de plantes. Insecte phytophage. Mammifère phytophage. ‖ substantiv. Un phytophage.

— PHYTOPHAGES. s. m. pl. Entom. Famille de coléoptères, comprenant des insectes qui vivent sur les feuilles des plantes.

PHYTOPOLITE. adj. des 2 g. (ét. gr., φυτόν, plante; πολίτης, citoyen). Bot. Épithète donnée à tout végétal qui habite sur un autre végétal, qu'il vive ou non à ses dépens.

PHYTOSCHÉSIE. s. f. (pr. *fi-tos-ké-zi*; ét. gr., φυτόν, plante; σχίζα, éclat de bois). Didact. Branche de la botanique qui examine ce que deviennent les parties retranchées des végétaux, boutures, greffes et marcottes, quand on les place dans des circonstances favorables.

PHYTOTECHNIE. s. f. (ét. gr., φυτόν, plante, τέχνη, art). Didact. Partie de la botanique qui traite des principes ayant rapport à la distinction, à la classification et à la nomenclature des végétaux.

PHYTOTÉROSIE. s. f. (ét. gr., φυτόν, plante; τηρέω, je conserve). Didact. Étude des changements qui peuvent survenir dans les fonctions des plantes. Il est synonyme de Pathologie végétale.

PHYTOTOCÉE. s. f. (ét. gr., φυτόν, plante; τόκος, accouchement). Bot. Ensemble des modifications qu'éprouve le pistil en devenant un fruit contenant des graines, jusqu'au moment où celles-ci, parvenues à leur état parfait, s'échappent de leur enveloppe.

PHYTOTOME. s. m. (ét. gr., φυτόν, plante; [illegible] ... (Genre établi pour placer un oiseau du Chili, l'ordre des passereaux qui se nourrit de jeunes plantes, dont il coupe les racines, se bornant quelquefois à les arracher ainsi sans y toucher : les Chiliens leur font pour cela une guerre continuelle, et ils mettent sa tête à prix.

PHYTOTOMIE. s. f. Didact. Anatomie végétale, dissection des plantes.

PHYTOTOMIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui appartient à la phytotomie.

PHYTOTOMISTE. s. m. Celui qui s'occupe de la phytotomie ou de la dissection des plantes.

PHYTOTRAUMATIE. s. f. (ét. gr., φυτόν, plante; τραῦμα, blessure; ἴασις, guérison). Didact. Études des phénomènes qu'offrent les plaies faites aux plantes.

PHYTOTROPHIE. s. f. (ét. gr., φυτόν, plante; τροφή, nourriture). Didact. Nutrition des plantes.

PHYTOTROPIE. s. f. (ét. gr., φυτόν, plante, τρόπος, forme). Didact. Art de changer, d'altérer les formes naturelles des plantes.

PHYTOTYPOLITHE. s. f. V. PHYTOLITHE.

PHYTURGIE. s. f. (ét. gr., φυτόν, plante; ἔργον, ouvrage). Didact. Culture des plantes, art de les cultiver.

PHYTURGIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport à la phyturgie.

PHYXALLIUM. (pr. *fik-cal-li-omm*). Bot. Genre de plantes de la famille des algues.

PI. Gramm. gr. Nom de la seizième lettre de l'alphabet grec (π). Il répond à notre *p*. ‖ Comme signe numérique, avec l'accent supérieur à droite, cette lettre vaut 80, et avec l'accent inférieur à gauche, 80,000. ‖ Dans un autre système de notation, le *pi* vaut 16; ainsi il désigne le 16e chant de l'*Iliade* et de l'*Odyssée*.

PIABUQUE. s. m. Ichthyol. Genre de poissons holobranches de la famille des dermoptères, et propres aux rivières de l'Amérique méridionale. Piabuque commun. Piabuque double mouche. Piabuque bossu. Piabuque à queue noire.

PIACENZA. Géogr. Nom italien de la ville de Plaisance.

PIACHES. s. m. pl. Relat. Prêtres de Cumana.

PIACULAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *piacularis*; fait de *piaculum*, sacrifice expiatoire). Antiq. rom. Nom d'une des portes de Rome, près de laquelle on faisait des sacrifices expiatoires.

— *Auspices piaculaires*. Se disait des sacrifices dans lesquels la victime s'enfuyait de l'autel ou tombait autrement que les rites le demandaient. Il fallait un sacrifice piaculaire pour détourner ce présage funeste.

PIACULUM. s. m. (pr. *pi-a-ku-lomm*; mot latin). Antiq. rom. Sacrifice expiatoire.

PIADA ou **PIDAVRA.** Géogr. Ville de la Grèce moderne (Argolide), à 85 kil. N.-E. de Nauplie. C'est l'ancienne *Épidaure*.

PIADET. s. m. Relat. Genre d'embarcation turque employée dans les Dardanelles.

PIAFFE. s. f. Faste, ostentation, étalage. Tout cela n'est que piaffe. Telles affaires ne gisent pas tant en une *piaffe* de paroles, qu'en une prompte et vive exécution. (Ét. Pasquier.)

> Le peu qu'ils ont n'est pour la bonne chère;
> Vaine *piaffe* emporte le meilleur. (La F. du Cerc.)

‖ Il est vieux et peu usité.

PIAFFER. v. n. 1re conj. (rad. *piaffe*). Faire piaffe. Piaffer avec de beaux habits, de beaux meubles. Il aime à piaffer. Vieux et peu usité en ce sens.

— Manég. Se dit d'un cheval qui, en marchant, lève les jambes de devant fort haut, et les replace presque au même endroit avec précipitation. Cheval qui piaffe bien dans les piliers. Faire piaffer son cheval.

PIAFFEUR, EUSE. s. (rad. *piaffer*). Celui, celle qui aime à piaffer, à faire de l'étalage. Ce n'est qu'un piaffeur, une piaffeuse. J'ai l'honneur plus cher qu'un tas de *piaffeurs* de cour. (Est. Pasq.) Vieux en ce sens.

— Manég. Cheval qui piaffe, qui est habitué à piaffer. Monter un piaffeur. Je n'aime pas les piaffeurs.

— adjectiv. Cheval piaffeur. Jument trop piaffeuse. Les chevaux d'Espagne sont piaffeurs.

PIAHIAP. s. m. Mar. Bateau dont se servent les pirates dans les îles de la Sonde et dans les Moluques.

PIAIE. s. m. Relat. Nom que les anciens habitants de Cayenne donnaient à un mauvais génie. ‖ Nom des prêtres de cette divinité.

PIAILLER. v. n. 1re conj. (pr. *pi-a-yé*; du lat. *pipilare*, piauler, glousser; c'est une onomatopée). Se dit des petits oiseaux qui crient sans cesse. Ces perriches volent en troupes et se perchent sur les arbres les plus touffus et les plus verts; elles font grand bruit sur les arbres en criant, *piaillant* et jabotant plusieurs ensemble. (Buff.)

— Se dit aussi des enfants qui, par méchanceté ou par dépit, crient continuellement. Ces enfants piaillent toujours, piaillent du matin au soir.

— En parlant des personnes. Criailler avec aigreur, avec emportement. Homme qui ne fait que piailler. Sa femme piaille sans cesse. Fam.

PIAILLERIE. s. f. (pr. *pi-a-ye-ri*; rad. [illegible] pétuelle et fatigante des petits oiseaux.

— Se dit, par extens., en parlant des enfants, et même des personnes. V. PIAILLER. Il est fam.

PIAILLEUR, EUSE. s. (pr. *pi-a-yeur*; rad. *piailler*). Oiseau qui crie sans cesse. Je me suis défait de ce piailleur, de tous ces piailleurs.

— Par extens. Celui, celle qui ne fait que crier, piailler. C'est un piailleur insupportable. Quelle piailleuse! Oh! de par tous les diables! écoutez-moi donc, jaseur éternel, *piailleur* infatigable. (Brueys.) Fam.

— Ornith. Nom donné au vautour du Brésil.

PIALIES. s. m. pl. Ant. rom. Mot forgé par Saumaise, pour désigner les fêtes et les jeux institués par Antonin le Pieux en l'honneur d'Adrien.

PIAN. s. m. (d'un mot indien qui signifie *fraise*). Pathol. Maladie chronique, contagieuse, caractérisée principalement par une éruption cutanée suivie de tubercules fongueux à surface granuleuse, que l'on a comparés à des fraises ou à des framboises. Le pian est fréquent en Guinée et en Amérique, surtout parmi les nègres. Il est considéré par beaucoup d'auteurs comme une des formes particulières de la syphilis.

— Se dit aussi de chacun des tubercules qui dans cette affection se développent sur la surface du corps, et que l'on distingue en *pians blancs* ou *gros pians*, *pians rouges* ou *petits pians*, qui sont les plus graves.

PIANELLE. s. f. Anc. cost. Nom d'une espèce de chaussure autrefois en usage.

PIANE-PIANE. adv. (de l'ital. *piano*, doucement). Lentement. Marcher piane-piane.

> Le jardinier chargea son âne
> Qui, comme un vieux doyen de l'université,
> Vers la cité
> S'avança *piane-piane*. (***)

PIANINO. s. m. (dimin. de *piano*). Mus. Piano vertical de petite dimension, importé d'Angleterre en France par M. Camille Pleyel, vers 1830.

PIANISSIMO. (mot ital. qui signifie *très-doux*). Mus. S'écrit sur les morceaux de musique pour signifier que le passage marqué ainsi doit être exécuté avec très-peu de force, d'énergie. Il se marque par l'abréviation P. P.

PIANISTE. s. des 2 g. (rad. *piano*). Celui, celle qui fait profession de jouer du piano, ou qui en joue habituellement. Un bon pianiste. Une excellente pianiste. C'est un de nos premiers pianistes. De là viennent ces déluges de notes, ces variations insignifiantes, ces tours de force fastidieux, que prodiguent certains *pianistes* français et allemands. (Castil-Blaze.)

PIANISTE. s. m. (rad *pian*). Relat. Se dit, dans les colonies, de ceux qui ont le pian.

PIANO. adv. (mot ital. qui signifie *doux*). Mus. S'écrit sur les morceaux de musique, aux passages où le son doit être adouci. Il se marque par l'abréviation P.

— Il se prend aussi substantiv. en parlant de l'expression des passages marqués ainsi. Il y a là un piano. ‖ Au pl., *des piano*. Observer les piano et les forte.

— Se dit quelquefois adverbial., dans le langage familier, pour Doucement. Piano, piano! Il faut aller piano.

— *Qui va piano va sano, et qui va sano va longtemps*. Proverbe calqué sur l'italien, et qui s'emploie pour conseiller la modération ou une sage lenteur.

PIANO-FORTÉ, FORTÉ-PIANO, FORTÉ, ou simplement **PIANO.** s. m. Musiq. Instrument de musique à cordes et à clavier, dont on peut renforcer ou adoucir le son à volonté. C'est une espèce de clavecin perfectionné. Dans le piano-forté, l'exécutant frappe sur des touches extérieures en ivoire ou en ébène, terminées par un marteau, qui frappe à son tour des cordes métalliques. Les uns attribuent l'invention de cet instrument au facteur d'orgues saxon Silbermann (vers 1750); d'autres le font remonter jusqu'au Florentin Cristofori (1718). *Piano-forté* et *forté-piano* sont peu usités; *forté* l'est encore moins; on dit généralement aujourd'hui *piano*. Les touches d'un piano-forté. Jouer, toucher du piano. Exécuter un morceau sur le piano. Sonate de piano, pour le piano. Accorder un piano. Si l'harmonie ne plaît pas par elle-même, pourquoi les préludes sur le clavecin ou sur le *piano-forté* vous font-ils tant de plaisir? (Arnault.) Le *piano* a rendu de grands services à la musique, mais il a porté un préjudice notable à plusieurs parties de cet art. (C.-Blaze.) Le *piano* embrouille tout dans ses masses plaquées. (Id.)

— Au plur., on écrit des *pianos-fortés*, des *fortés-pianos*, des *fortés*, et des *pianos*, parce que ce nom, soit composé, soit simple, est nécessairement devenu français. C'est à tort que l'Académie, Landais, etc., le font invariable; il est d'un trop fréquent usage aujourd'hui pour ne pas l'assujétir aux lois ordinaires. Henri Pape a longtemps construit ses *pianos* en employant le mécanisme ordinaire. (C.-Blaze.)

— *Piano à queue*. Celui dans lequel les cordes étendues horizontalement et dans le sens de leur longueur, sont enfermées dans une boîte qui forme une sorte de queue. ‖ *Piano droit*, *piano vertical*. Celui dans lequel les cordes sont perpendiculaires au clavier. On l'appelle aussi *piano à secrétaire*. ‖ *Piano carré*. Celui dans lequel les cordes sont horizontales, mais ne se déploient pas comme dans les pianos à queue. [illegible]

— Versif. La quantité syllabique de ce mot n'est pas encore bien déterminée : les uns le font de deux syllabes, les autres lui en accordent trois.

> Et l'on trouve un *piano* dans l'arrière-boutique.
> (Casim. Bonjour.)

> Parce que je commence à dessiner un peu,
> Et qu'enfin mon *piano* me plaît mieux que le jeu.
> (Collin d'Harleville.)

> Fier de ses sons moelleux qu'il enfante sans peine,
> Avec un flegme anglais le *piano* se traîne. (Pis.)

— Épith. Moelleux, harmonieux, mélodieux, agréable, tendre, souple, obéissant, mobile. ‖ Périphr. Les touches du piano; du piano les touches mobiles.

> Quelquefois sous sa main et savante et légère,
> Aux touches du *piano* succèdent de beaux vers.
> (De Custine.)

PIANOSA. Géogr. Île de la mer Tyrrhénienne, sur les côtes de la Toscane, au sud-ouest de l'île d'Elbe; superf., 8 kilom. sur 4. C'était un lieu d'exil sous les Romains.

PIAO. s. m. Relat. Patente impériale à la Chine.

PIAPAN. s. m. Bot. Un des noms vulgaires de la renoncule des prés.

PIARA. s. f. Relat. Se dit au Pérou d'une troupe de dix mules conduite par deux hommes.

PIARISTE. s. m. Hist. relig. Membre d'une congrégation érigée en 1624, par Grégoire XV. Les piaristes font vœu d'instruire gratuitement les enfants pauvres. On les nomme aussi *Pauvres de la Mère de Dieu des écoles pieuses*, et ils sont surtout répandus en Autriche et en Hongrie.

PIARDE. s. f. Sorte d'ancienne hache. Inus.

PIARDÉ, ÉE. part. pass. du v. Piarder. S'empl. adjectiv.

PIARDER. v. a. 1re conj. Agric. Mélanger les fumiers, pour en rendre la composition bien égale.

PIAST ou **PIASTE.** Paysan polonais auquel ses concitoyens conférèrent le souverain pouvoir avec le titre de duc (842); fit le bonheur de la Pologne pendant dix-neuf ans, 842-61, et fut la tige de la dynastie des Piastes.

PIAST ou **PIASTE.** s. m. Hist. Membre d'une dynastie polonaise qui régna de 842 à 1370. Le dernier fut Casimir le Grand. Après les Piasts, la couronne de Pologne fut momentanément réunie à celle de Hongrie. Une branche des Piasts conserva le duché de Silésie jusqu'en 1675. V. POLOGNE.

PIASTRE. s. m. Métrol. Monnaie d'argent de compte, dont la valeur varie suivant les différents pays où elle est en usage. Il y a aussi des demi-piastres, des quarts de piastre, des huitièmes de piastre, des seizièmes de piastre, etc. Bourse pleine de piastres. Être payé en piastres. Recevoir deux mille piastres. En disant cela, il posa sur la table un gros sac de *piastres* que portait un de ses nègres. (B. de St-P.)

— *Piastre vieille*. Monnaie espagnole d'argent frappée en 1721 et valant 5 f. 41. ‖ *Piastre d'Espagne*. Monnaie d'argent valant 5 f. 43. ‖ *Piastre mexicaine*. Monnaie d'argent valant 5 f. 44. ‖ *Piastre forte* ou *douro*. V. DOURO. ‖ *Piastre à la rose*. Monnaie de Toscane valant 5 f. 61. ‖ *Piastre* ou *écu romain*. Monnaie de compte des États de l'église, valant 5 f. 38. ‖ *Piastre de change* ou *once*. Monnaie de compte de l'île de Malte, qui vaut au pair 5 f. 50. ‖ *Piastre de Smyrne* ou *dollar*. Monnaie de compte employée dans le Levant : elle vaut au pair 0 f. 68. ‖ *Piastre*. Monnaie de compte de Constantinople; sa valeur n'est plus guère que d'environ 0 f. 35. On l'appelle aussi *piastre arslanique* ou *piastre du lion*. ‖ *Piastre de Mustapha* III *de* 1757. Monnaie d'argent de Constantinople, valant 2 f. 32. ‖ *Piastre d'Abdoul-Hamet de* 1773. Monnaie d'argent de Constantinople, valant 2 f. 12. ‖ *Piastre d'Abdoul-Hamet*. Autre monnaie de la même époque, valant 1 f. 60. ‖ *Piastre de* 1780. Monnaie turque d'argent, valant 2 f. 00. ‖ *Piastre de Sélim de* 1801. Monnaie turque d'argent, valant 0 f. 38. ‖ *Piastre de* 1818. Monnaie turque d'argent, valant 0 f. 97. ‖ *Piastre de la Crimée de* 1778. Monnaie turque d'argent, valant 1 f. 31. ‖ *Piastre du Caire*. Monnaie de compte d'Égypte, valant au pair 1 f. 64. ‖ *Piastre de Tunis*. Monnaie de compte, valant 1 f. 39. ‖ *Piastre de Tunis*. Monnaie d'argent, valant 1 f. 39.

PIASUS. Temps hér. Chef des Pélasges. V. PÉLASGUS.

PIAT. s. m. S'est dit quelquefois du petit de la pie.

PIATTOLE. f. (de l'ital. *piattola*, vase en usage dans la Lombardie). Écon. dom. Dans quelques localités, vase dans lequel on laisse reposer le lait.

PIAUCELU, UE. adj. Vieux mot qui signifiait Maigre, décharné.

PIAUHAU. s. m. (onomatopée de son cri). Ornith. Espèce de cotinga de la Guiane.

PIAUHI. Géogr. Rivière du Brésil; tombe dans le Paranahyba, après un cours de 500 kilom., et donne son nom à une province.

— *Province de Piauhi*. Province du Brésil; superf. 970 kilom. sur 565; 50,000 hab.; ch.-l., Onéiras. Climat très-chaud; sol fertile. Mines.

PIAULARD, ARDE, adj. (rad. *piauler*). Qui pleure ou crie sans cesse. Enfant piaulard. [illegible]

— substantiv. Un piaulard. Une piaularde. Philomèle n'est, pour le pauvre paysan, qu'un *piaulard* importun. (Boiste.)

PIAULER. v. n. 1re conj. (du lat. *pipilare*). Se dit du cri des petits poulets. Des poulets, des dindonneaux qui piaulent.

— Fig. et fam. Se plaindre en pleurant. Un enfant, une femme qui ne cesse de piauler.

PIAULEUR, EUSE. adj. (rad. *piauler*). Qui piaule sans cesse. Se dit des petits poulets; et fig. et fam. des enfants ou des gens faibles qui se plaignent en pleurant.

— substantiv. Un piauleur. Une grande piauleuse.

PIAULIS. s. m. (rad. *piauler*). Ramage des oiseaux. Il ne se dit qu'en plaisantant.

PIAUTRE. s. m. S'est dit pour Étable ou chenil. Inusité.

— Prov. *Envoyer quelqu'un au piautre*. V. PEAUTRE.

PIAVE. Géogr. Rivière du royaume lombard-vénitien, qui naît dans les Alpes Noriques, et se jette dans l'Adriatique par deux branches. Son cours très-rapide est de 225 kilom. Il a donné son nom à un département français dont Bellune était le chef-lieu.

PIAVE. s. m. Relat. Nom que les habitants de Cayenne donnent à leurs jongleurs, médecins ou sorciers.

PIAZZA. Géogr. Ville de Sicile (Girgenti), à 28 kilom. S.-O. de Calatanisetta; 13,500 hab.

PIAZZI (Joseph). Astronome, né en 1766, à Ponte (Valteline), mort à Naples en 1826; enseigna les mathématiques, la philosophie et l'astronomie; découvrit en 1801 la planète Cérès; établit un système métrique uniforme pour toute la Sicile.

PIAZZI. s. m. Astron. La planète Cérès. V. CÉRÈS.

PIBLE (À). loc. adv. Mar. Se dit des mâts qui sont d'un seul brin. Dans une mâture à pible, il n'y a ni hune, ni barre de perroquet, mais seulement des noix carrées, pour arrêter le capelage des haubans.

PIBOLE. s. f. Nom de la musette ou de la cornemuse du Poitou.

PIBOULE. s. f. Bot. Variété du peuplier noir.

PIBRAC (Gui du Faur, seigneur de). Né en 1529, à Toulouse, mort en 1584. Il a laissé des quatrains moraux, augmentés depuis et traduits en plusieurs langues.

PIBROCH. s. m. Relat. Sorte de cornemuse écossaise.

— Air écossais que jouent les cornemuses.

PIC. s. m. (pr. *pik;* onomatopée du bruit que rend la pierre sous l'instrument qui la brise). Instrument de fer un peu courbé et pointu vers le bout, qui a un manche de bois, et dont on se sert pour ouvrir la terre dans les endroits pierreux, arracher, casser les morceaux de rocher, démolir les vieux bâtiments, etc. On distingue le pic simple, le pic à taillant, le pic à marteau, le pic à taillant et à marteau, le pic à deux taillants opposés, et le pic à long manche. Entamer un rocher avec le pic. Il faut un pic pour détacher ces pierres. Prends ton *pic* et me romps ce caillou qui te nuit. (La Font.)

— Morceau de fer pointu avec lequel on attise le feu de charbon de terre.

— Mar. Extrémité de la vergue d'artimon.

— Verrer. Petit crochet de fer en usage dans les verreries, pour diriger, par de petits coups donnés à propos, les cassures qui surviennent au bonnet du manchon.

— Manuf. Mesure d'étendue pour les toiles, les draps, les soieries, etc.

— Passement. Petit ouvrage de cartisane, en forme de carré dont les angles sont émoussés.

— Anc. techn. Sorte d'ornement que les carrossiers, les selliers et les tapissiers appliquaient sur leurs garnitures. Le pic se composait d'une foule de petits cercles égaux, assemblés et entrelacés symétriquement.

— Expr. prov. *Tout de pic.* D'un seul coup, en une seule fois. Il a réussi tout de pic. Pop.

PIC. s. m. Géogr. Montagne élevée, isolée, d'un accès difficile, dont le sommet paraît aigu lorsqu'on le voit de loin. Les plus renommés sont le *pic de Ténériffe*, le *pic Adam*, le *pic des Açores*, et le *pic du Midi*. Vers les huit heures du matin, nous découvrîmes le *pic* de l'île de Pico, l'une des Açores. (Chateaub.)

— Se dit aussi des parties d'une montagne qui s'élèvent en pointe au-dessus des autres. Pic inaccessible. Monter jusqu'au haut du pic le plus élevé. Tous ces *pics* sont composés de rochers entassés les uns sur les autres. (Buff.) Ces *pics*, s'élevant au-dessus des ombres de la montagne, paraissent d'or et de pourpre sur l'azur des cieux. (B. de St-P.) Le *pic* de l'ouest était couronné par une forêt de sapins où un seul coup de vent en renversa un jour trente-sept mille. (Brill.-Sav.)

— *À pic.* loc. adv. Perpendiculairement. Montagne coupée à pic, qui est à pic. Elle s'avançait en effet en dehors du rocher à *pic*, et au-dessus d'un gouffre rempli d'une eau verdâtre bouillonnante. (De Vigny.)

— Fig. La monarchie qu'un roi dominateur a taillée à *pic*. (Lemontey.)

— Fig. et pop. Convenablement, à propos. Tomber, arriver à pic.

— Mar. *Être à pic sur son ancre.* Se dit d'un [illegible] verticalement. ‖ *Le vent est à pic* quand le panon est pendant, ce qui arrive quand le plus léger souffle de vent ne vient point l'agiter.

— *Saut à pic.* Dans une rivière, Endroit où l'eau tombe de haut en bas comme dans une cascade.

PIC. s. m. Métrol. Ancienne mesure d'étendue pour les toiles et les étoffes.

— Mesure de longueur employée dans l'Orient. ‖ Le *pic d'Abyssinie* vaut, mètr. 0,6330. ‖ *Pic turc des marchands d'Alger*, 0,6400. ‖ *Pic arabe usuel d'Alger*, 0,4800. ‖ *Pic du Caire*, 0,6770. ‖ *Grand pic de Constantinople.* Mesure appelée aussi Halebim ou Archim, 0,6691. ‖ *Petit pic de Constantinople.* Mesure appelée aussi Dras stambul, 0,6479. ‖ *Pic mauresque de Maroc*, 0,6610 ‖ *Pic de Smyrne et d'Alep*, 0,6677. ‖ *Pic de Tripoli*, 0,595. ‖ *Pic de laine de Tunis*, 0,6789. ‖ *Pic de soie de Tunis*, 0,6207. ‖ *Pic de toile de Tunis*, 0,4730.

PIC. s. m. Jeux. Se dit, au piquet, lorsque celui qui a la main compte jusqu'à trente en jouant les cartes, avant que l'autre ait pu rien compter, et alors le premier compte soixante. Faire pic. Faire pic et capot. Un beau pic.

PIC. s. m. Ornith. Genre de l'ordre des grimpeurs, dont les principaux caractères sont un bec long, robuste et propre à percer l'écorce des arbres; une langue armée d'épines à sa pointe, susceptible d'extension, et constamment imbibée d'une salive gluante, à l'aide de laquelle l'oiseau s'empare des larves d'insectes, sa principale nourriture; une queue roide et en forme de coing. Les pics montent perpendiculairement et en décrivant une spirale le long du tronc des arbres. Ils sont craintifs et vivent solitaires dans les forêts. Les plus communs en Europe sont : le grand pic noir, le petit pic noir, le pic rouge, le pic-vert, vulgairement le pivert. V. PIVERT. Le genre des *pics* est très-nombreux en espèces qui varient par la couleur et diffèrent par la grandeur. (Buff.) L'espèce du *pic* noir est peu nombreuse; elle disparaît de nos climats pendant l'hiver. (Id.)

PICA. s. m. (du lat. *pica*, pie; parce que cet oiseau avale souvent des substances terreuses). Pathol. Perversion du goût, caractérisée par l'éloignement pour les aliments ordinaires, et le désir de manger diverses substances non nutritives qui répugnent plus ou moins dans l'état de santé, telles que de la craie, du charbon, etc. Les femmes enceintes et les filles attaquées des pâles couleurs y sont quelquefois sujettes.

PICACISME. s. m. Pathol. V. PICA.

PICADIL. s. m. Techn. Verre devenu jaune, vert ou noir, par la combinaison et la vitrification de quelque portion de cendres. ‖ Verre trop consistant pour se rouler de lui-même.

PICADON. s. m. Savonn. Lieu où l'on brise les soudes.

PICADOR. s. m. (mot espagn. qui signifie *piqueur*). Se dit, en Espagne, du cavalier qui attaque le taureau avec la pique, après le toréador et avant le matador. V. TORÉADOR et MATADOR. Le *picador* a pour arme une lance ferrée d'une pointe de un ou deux pouces de longueur. (Th. Gautier.) Un long éperon de fer aigu comme un poignard, arme le talon du *picador*. (Id.)

PICAILLON. s. m. (pr. *pi-ka-yon*). Anc. métrol. Petite monnaie de cuivre du Piémont, qui valait un peu moins d'un centime.

— Pop. Monnaie quelconque; argent. Avoir, amasser des picaillons. Tenir à ses picaillons.

PICAPOULE. s. m. Bot. Un des noms vulgaires du micocoulier.

PICARD, ARDE. adj. et s. Habitant de la Picardie. C'est un Picard, une Picarde. Les Picards sont ouverts, laborieux, mais prompts, brusques et entêtés. On dit proverbialement en France, *Tête picarde, tête chaude.*

Tout *Picard* que j'étais, j'étais un bon apôtre,
Et je faisais claquer mon fouet tout comme un autre.
(RACINE.)

— Qui appartient à la Picardie ou à ses habitants. Patois picard. Coutume picarde. Et ce dicton *picard* à l'entour fut écrit. (La Font.)

— Hist. relig. Sectateur de Picard, chef d'une secte d'adamites. V. ADAMITE. On a quelquefois donné, en France, le nom de Picard aux Vaudois.

PICARD (Louis-Benoît). Auteur dramatique, né à Paris en 1769, mort en 1828; se distingua d'abord comme auteur, administra successivement divers théâtres, et fut reçu en 1807 à l'Académie française. Outre ses pièces de théâtre, qui sont très-nombreuses, on a de lui quelques romans.

PICARDANT. s. m. Hortic. Nom d'une espèce de muscat de Montpellier.

— Vin fait avec ce raisin. Une bouteille, un verre de picardant.

PICARDIE. s. f. Géogr. Ancienne province et grand gouvernement de France, qui forme aujourd'hui le département de la Somme et partie de celui de l'Aisne. Elle était bornée au N. par l'Artois et le Boulonnais; au S. par l'Ile-de-France; à l'E. par la Champagne; à l'O. par la Manche et la Normandie. Capitale, Amiens. On la divisait en *Haute-Picardie*, comprenant le Vermandois et la Thiérache; *Picardie moyenne*, l'Amiénois et le Santerre; *Basse-Picardie*, le Calaisis, le Boulonnais, le Vimeux et le Ponthieu. Le pays, qui est généralement plat, est [illegible] ses côtes fournissent beaucoup de poisson; le bois y est rare, la vigne n'y croît pas. Ce pays n'est connu sous le nom de Picardie que depuis le XIIIe siècle. On pense que cette dénomination lui vient des piques que ses habitants maniaient habilement à la guerre. La Picardie, qui était régie par des coutumes particulières, était du ressort du parlement de Paris.

PICAREL. s. m. Ichthyol. Genre de poissons de l'ordre des acanthoptérygiens et de la famille des ménides, très-voisin des mendoles. Leur chair est bonne à manger. La Méditerranée en fournit [illegible] espèces, dont la plus connue est le picarel [illegible].

PICARESQUE. adj. des 2 g. (rad. *picaro*). Litt. Se dit des pièces de théâtre, des romans où le principal personnage est un fourbe adroit, un intrigant, un fripon. Crispin rival de son maître, est une comédie picaresque. Gusman d'Alfarache, les Aventures de Lazarille de Tormes, sont des romans picaresques, dans le genre picaresque. Ce mot manque dans tous les dictionnaires.

PICARO. s. m. (de l'espagn. *picaro*, vaurien, fripon). Homme intrigant et fripon. C'est un picaro, un vrai picaro. La plupart des valets de Molière sont des picaros. Si, dans son enfance, Scipion a été un vrai *picaro*, il s'est depuis si bien corrigé, qu'il est devenu le modèle d'un parfait domestique. (Le Sage.) Monsieur de Sautillane, me dit-il en souriant à la fin de mon récit, à ce que je vois, vous avez été tant soit peu *picaro*. (Id.) ‖ Cette expression, passée de l'espagnol dans notre langue, ne se trouve dans aucun dictionnaire.

PICASSON. s. m. Ornith. Nom vulgaire du grimpereau.

PICASSURE. s. f. Comm. Tache que l'on remarque sur certaines faïences.

PICATION. s. f. (pr. *pi-ka-ci-on;* du lat. *pica*, poix). Action d'enduire de poix.

PICAUDE. s. f. Vieux mot qui a signifié Égratignure, blessure légère.

PICAYRE. s. m. Se dit pour Vendangeur, dans les départements du Midi.

PICCINI (Nicolas). Célèbre compositeur, né à Bari, dans le royaume de Naples, en 1728, mort à Paris en 1800. Il vint en France en 1776, où son arrivée fut le signal d'une guerre civile musicale qui dura jusqu'au départ de Gluck. De tous ses ouvrages, *Didon* seule est restée au théâtre.

PICCINISTE. adj. et s. des 2 g. Mus. Qui appartient au musicien Piccini; qui a rapport à ses manières, à son style.

— Partisan de Piccini. C'était un picciniste. Les gluckistes et les piccinistes. V. GLUCKISTE.

PICCIOLO. s. m. Métrol. Monnaie de compte de Sicile, qui vaut au pair, 0 fr. 004, ou 4/10e de cent. ‖ Monnaie de compte de l'île de Malte, qui vaut au pair, 0 fr. 0015, ou 15/100e de c.

PICCOLOMINI. Famille illustre d'Italie, originaire de Rome et établie à Sienne. Son élévation commença au pontificat de Pie II, Æneas-Sylvius Piccolomini. Elle a produit en outre plusieurs hommes célèbres.

PIC DE LA MIRANDOLE (Jean). Troisième fils de Jean-François de la Mirandole, né en 1463, se rendit célèbre par sa science et sa précocité; dès l'âge de dix ans, il était placé au premier rang des poètes et des orateurs de son temps. Après avoir parcouru les plus célèbres universités de l'Italie et de la France, il se rendit à Rome, où il publia, sous ce titre : *Conclusiones philosophicæ, cabalisticæ et theologicæ*, une liste de 900 propositions *De omni re scibili*, qu'il offrit de soutenir publiquement. Il était alors dans sa vingt-troisième année. Mort en 1496.

PICE. s. f. Métrol. Monnaie de compte des possessions britanniques de l'Inde, dont 50 font une roupie, et qui vaut, au pair, 0 fr. 047, près de 5 centimes.

PICÉ, ÉE. adj. (du lat. *pica*, pie). Ornith. Qui ressemble à une pie. ‖ PICÉES. s. f. pl. Famille d'oiseaux proposée pour y placer le genre pie.

PICEA. s. m. Bot. Genre d'arbres de la famille des pins.

PICÉNIEN, IENNE. adj. et s. Géogr. anc. Habitant des Picénum. On distingue les Picéniens des Picentins. V. PICENTIA, PICENTIN et PICÉNUM.

PICENTIA. Géogr. anc. Ville capitale des Picentins, près de la mer Tyrrhénienne. Aujourd'hui *Bicenza*, sur la côte d'Amalfi, dans le royaume de Naples.

PICENTIN, INE. adj. et s. Géogr. anc. Nom d'un peuple d'Italie, au sud de la Campanie et du Samnium.

— Habitant de Picenta. ‖ Qui appartient à cette ville ou à ses habitants.

PICÉNUM. (pr. *pi-cé-nomm*). Géogr. anc. Contrée d'Italie, entre l'Ombrie à l'O., et la mer Adriatique à l'E. Ancône, Firmum et Ausculum en étaient les principales villes. Aujourd'hui, partie de la Marche d'Ancône et de l'Abruzze.

PICHDADIEN, IENNE. adj. et s. Hist. anc. Se dit de la première dynastie de Perse, ainsi nommée du mot *Pichdad* (bon justicier), surnom d'un de ses rois. Le premier des Pichdadiens est Kaïoumarath, qui régna, à ce que l'on croit, 2000 ans av. J.-C. Cette dynastie fut [illegible] ou Achéménides.

PICHÉ. s. m. S'est dit pour Cruche, pot, et s'emploie encore en ce sens dans quelques provinces. V. PICHET.

PICHEGRU. (Charles). Général français, né à Arbois (Jura), en 1761; fut envoyé à l'armée du Rhin (1792); devint bientôt général de brigade et général de division; s'empara de toute la Hollande (1795); entra au conseil des Cinq-Cents (1797); fut déporté comme royaliste à Sinnamary d'où il s'échappa; revint secrètement en France, et y organisa une conspiration royaliste. Trahi par son hôte et arrêté, on le trouva, dit-on, quelques jours après, étranglé dans sa prison (1804).

PICHEVARDINE. s. f. Religieuse bernardine habillée de noir.

PICHENCHA. Géogr. Volcan de l'Amérique du Sud, dans la république de l'Équateur, à 11 kilom. O. de Quito; 4,998 mètres de haut.

— Province de l'Équateur, qui a pour ch.-l. Quito.

PICHET. s. m. (de l'angl. *pitcher*, ou plutôt du celt. *picher*, cruche, pot). Ancienne mesure de capacité pour le sel.

— Sorte de broc dans lequel on met du vin, du cidre. ‖ Ce qu'il contient. Boire un pichet de vin blanc.

PICHINA. s. m. Comm. Nom d'une étoffe de laine qui se fabriquait à Haubourdin. V. PINCHINA.

PICHOLINE. s. f. Olive d'une petite espèce. Servir des picholines.

— adjectiv. Olives picholines.

PICHON. s. m. (du provençal *pichoun*; formé lui-même de l'ital. *piccino*). Petit enfant. C'est un mot qui n'est guère en usage que dans quelques provinces.

PICHOT. s. m. Ornith. Un des noms vulgaires du pinson.

PICHURIM. s. m. Bot. Fruit d'un laurier d'Amérique.

PICICITLI. s. m. Ornith. Petit oiseau dont tout le plumage est cendré, à l'exception de la tête et du cou, qui sont noirs, avec une assez grande tache blanche entourant les yeux et dont la pointe retombe sur la poitrine. Il est originaire du Mexique.

PICICORNE. adj. des 2 g. (ét. lat., *pix*, poix; *cornu*, corne). Entom. Qui a les antennes brunes ou de couleur de poix.

PICIDE. adj. des 2 g. Ornith. V. PICÉ.

PICINNA. s. f. Bot. Espèce de cucurbitacée de la côte du Malabar.

PICIROSTRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *pix*, poix; *rostrum*, bec). Ornith. Qui a le bec ou le rostre couleur de poix.

PICIVORE. adj. des 2 g. (ét. lat., *pix*, poix; *voro*, je mange, je dévore). Entom. Se dit des insectes qui vivent sur les pins.

PICNOME. s. m. Bot. Genre de plantes synanthérées, de la famille des carduinées, dont l'espèce la plus connue est le picnome acarne.

PICO. Géogr. Une des Açores : 40 kilom. sur 16; 27,200 hab. Ch.-l. Villa-da-Laguna. Vins dits de *Malvoisie* et *Vino seco*.

PICOÏDE. adj. des 2 g. (du lat. *picus*, pic; et du gr. εἶδος, ressemblance). Ornith. Qui ressemble à un pic. ‖ PICOÏDES. s. m. pl. Famille d'oiseaux voisins des pics. ‖ On dit au sing. Un picoïde.

PICOIS. s. m. Mar. Sorte de pic employé sur les vaisseaux marchands. On s'en sert pour creuser les terres rocailleuses et faire du lest.

PICOLAT. s. m. Ornith. Un des noms vulgaires du pivert.

PICOLET. s. m. Techn. Petit crampon qui retient le pêne dans la serrure.

PICOLLUS. Myth. slave. Divinité des anciens Prussiens, à laquelle on offrait, dit-on, la tête d'un animal mort.

PICOPOULO. s. m. Nom donné en Languedoc à une sorte de raisin blanc à petits grains.

PICORÉE. s. f. (du lat. *pecus*, troupeau, parce que c'est la première chose que le maraudeur enlève). Action de marauder. Se dit au propre des soldats qui vont enlever des vivres. Aller à la picorée. Revenir de la picorée.

— Par extens. Se dit des écoliers, des enfants qui dérobent des fruits.

— *Aller à la picorée*, se dit fig. des abeilles qui vont recueillir sur les fleurs le suc dont elles composent leur miel. ‖ Et par analogie :

On trouve quelquefois, au milieu des forêts,
Des Sylvains pétulants, des Faunes indiscrets,
Qui du soir au matin vont à la *picorée*,
Et n'ont nulle pitié d'une fille égarée. (J.-B. Rouss.)

PICORER. v. n. 1re conj. (ét., V. PICORÉE). Aller en maraude pour enlever des vivres. Aller picorer. Soldat qui n'aime qu'à picorer. Peu usité.

— Se dit aussi des abeilles qui sucent les fleurs. Des abeilles qui picorent, qui vont picorer.

— Fig. et fam. Piller dans les ouvrages d'autrui, en [illegible] des auteurs. Il picore dans nos vieilles [illegible], dans nos vieux poètes.

— Il a [illegible] quelquefois comme verbe actif. Un de [illegible] survint, qui, me voyant picorer ces grains, me dit : Eh ! monsieur, [illegible]

L'abeille au beau matin
Picorant sur sa route et la rose et le thym.
(Gresset.)

PICOREUR. s. m. (rad. *picorée*). Soldat qui va picorer. C'est un grand picoreur, un picoreur incorrigible. Peu usité.

— Fig. et fam. Plagiaire. Ce n'est qu'un picoreur. Cotin appelle Ménage un picoreur grec et latin.

— adjectiv. et au fig. Il y a des amours de convoitise qu'on peut appeler des amours picoreurs. (***)

PICORNER. v. n. 1re conj. Vieux mot qui s'est dit pour Boire avec excès, s'enivrer.

PICOT. s. m. (pr. *pi-ko*; rad. *pic*). Petite pointe qui demeure sur le bois qui n'a pas été coupé net. S'écorcher la main à un picot.

— Petite engrêlure qui règne à l'un des bords des dentelles et des passements de fil, d'or, de soie, etc. Raccommoder, refaire les picots d'une dentelle.

— Hortic. Oreille d'ours qui a les étamines fort courtes.

— Pêch. Sorte de filets chargés de pierres qui ressemblent beaucoup aux demi-folles, et dont on fait usage en Normandie pour prendre les poissons plats.

— Techn. Espèce de marteau pointu qui n'a qu'un côté et dont les carriers se servent pour soulever la pierre.

PICOTAGE. s. m. (rad. *picoter*). Techn. Action de picoter.

PICOTE. s. f. (rad. *picoter*). Nom vulgaire de la variole, dans quelques provinces. ‖ Un des noms vulgaires du claveau.

— Comm. Espèce d'étoffe de laine très-grossière, qui se fabrique en France.

PICOTÉ, ÉE. part. pass. du v. Picoter. S'empl. adjectiv. Raisin picoté par les oiseaux.

— Fig. et fam. *Être picoté de petite vérole.* Être marqué de petite vérole.

— Blas. Se dit des animaux dont le corps est couvert de points de différentes couleurs.

PICOTÉ. s. m. Conchyl. Nom spécifique d'une coquille du genre cône.

PICOTEMENT. s. m. (rad. *picoter*). Impression incommode et légèrement douloureuse qui se fait sentir sur la peau, sur les membranes. Éprouver des picotements par tout le corps. Sentir des picotements dans la gorge, dans la poitrine.

PICOTER. v. a. 1re conj. (de *piquer*, dont il est le fréquentatif). Causer des picotements, de petites douleurs semblables à de légères piqûres. Des sérosités qui picotent la peau. Une pituite qui picote la gorge.

— Se dit aussi en parlant des piqûres que les oiseaux font aux fruits en les becquetant. Les oiseaux ont picoté ces cerises, ce raisin.

— Fig. et fam. Attaquer, provoquer sans cesse quelqu'un, par des paroles railleuses, par des traits malins. On le picote, on l'irrite sans cesse.

— Manég. *Picoter un cheval.* Lui faire sentir légèrement l'éperon.

— SE PICOTER. v. pron. Être picoté. Les fruits commencent à se picoter.

— *Se picoter mutuellement.* Chercher à s'irriter, à se fâcher mutuellement. Ils ne font que se picoter.

PICOTERIE. s. f. (rad. *picoter*). Paroles dites malignement pour picoter quelqu'un. Ces picoteries continuelles deviennent insupportables. Il me semble qu'au théâtre on ne doit parler de meurtre que dans les grandes passions ou dans les grands intérêts, et non pas après une scène d'ironie et de *picoterie*. (Volt.) Les scènes de querelle et de *picoterie* répandent dans cet ouvrage l'intérêt essentiel à la comédie. (La Harpe.)

PICOTEUX. s. m. Pêch. Petit canot employé par les pêcheurs, dans la Manche. ‖ Petit filet en tramail.

PICOTIN. s. m. (du vieux mot *pichot*, qui signifiait *petit*; on a dit *pichotin*, puis *picotin*). Petite mesure dont on se sert pour donner l'avoine aux chevaux.

— Avoine que cette mesure contient. Donner un picotin, deux picotins d'avoine à son cheval.

— S'est dit quelquefois, par plaisanterie, de la pitance, de la portion attribuée à la nourriture de l'homme. Il faut qu'on lui serve exactement son picotin. Fam.

— Métrol. Mesure d'arpentage usitée autrefois dans la Guyenne.

— Prov. On dit d'un homme irrésolu, indéterminé, incertain du parti qu'il doit prendre, qu'*il ressemble à l'âne de Buridan, qui ne sait dans lequel des deux picotins il doit prendre son avoine.*

PICOU. s. m. Relat. Ordre de prêtres inférieurs aux talapoins, dans l'Inde.

PICOUIL. s. m. Vieux mot qui signifiait Manche d'un outil, d'un instrument. Le picouil d'une faux.

PICPUS. (pr. *pik-puss*). Hist. Petit village qui était situé autrefois à l'extrémité du faubourg Saint-Antoine, et qui se trouve aujourd'hui compris dans l'enceinte de Paris.

PICPUS. s. m. Nom que l'on donnait aux pénitents du tiers-ordre de Saint-François, dont le principal établissement était dans le village de Picpus, près Paris.

quier; soldat armé d'une pique. On écrivait alors *picque*.

PICQUOIS. s. m. Vieux mot qui signifiait Pic, pioche. ‖ Espèce de bêche, selon quelques auteurs.

PICQUIGNY. (*Pinkeni*, *Pinkoniacum* dans les anciens monuments; du celt. *pin*, colline; [illegible] aigue, pointue; *y*, habitation; *Pinkeny*, littéral. *habitation de la colline pointue*, parce qu'au XVIe siècle cette ville avait un château bâti sur une colline pointue). Géogr. Ville de France, chef-lieu de canton (Somme), sur la Somme, à 13 kilom. N.-O. d'Amiens; 1,500 h. Louis XI y conclut avec Édouard IV, roi d'Angleterre un célèbre traité de paix (29 août 1475).

PICRAMNIE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones de la famille des térébinthacées, qui croissent dans l'Amérique méridionale.

PICRIDIE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones de la famille des chicoracées, appartenant au midi de l'Europe. En Italie, on mange en salade les feuilles de la picridie vulgaire, lorsqu'elles sont encore vertes.

PICRIDIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à la picridie. ‖ PICRIDIÉES. s. f. pl. Groupe de la section des lactucées crépidées, famille des chicoracées, qui a pour type le genre picridie.

PICRIE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des scrofulariées, qui croissent à la Chine et à la Cochinchine. La *picrie fiel de terre*, ainsi nommée à cause de son amertume, est employée avec succès contre les fièvres endémiques.

PICRIS. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs composées, de la famille des chicoracées, comprenant plusieurs espèces, dont quelques-unes croissent en France. Picris rude. Picris globuleux. Picris des Pyrénées.

PICRITE. s. f. Minér. Variété de carbonate calcaire, qui contient de la magnésie.

PICROCHOLE. adj. des 2 g. (pr. *pi-kro-ko-le*; ét. gr., πικρός, amer; χολή, bile). Médec. Qui a la bile fort amère.

— S'est dit quelquefois fig., d'un homme fort colérique. Rabelais en fait le nom propre d'un de ses personnages.

PICROGLYCION. s. m. (ét. gr., πικρός, amer; γλυκύς, doux). Chim. Substance amère et sucrée que l'on a extraite des tiges de la douce-amère.

PICROLITHE. s. f. (ét. gr., πικρός, amer; λίθος, pierre). Minér. Variété de serpentine, ainsi nommée parce qu'elle renferme beaucoup de magnésie.

PICROMEL. s. m. (ét. gr., πικρός, amer; μέλι, miel). Chim. Nom donné à une matière gluante, un peu sucrée, âcre et très-amère, que l'on a retirée de la bile. Selon quelques auteurs, le picromel n'est pas un principe immédiat, mais un composé de différentes substances.

PICROSIE. s. f. Bot. Genre de plantes à fleurs composées de la famille des chicoracées.

PICROSIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une picrosie. ‖ PICROSIÉES. s. f. pl. Section de la famille des chicoracées, qui a pour type le genre picrosie.

PICROSMINE. s. f. Minér. Minéral à odeur argileuse.

PICROSPATHUM. s. m. (pr. *pi-cross-pa-tomm*). Minér. Nom donné par quelques auteurs à la chaux carbonatée magnésifère.

PICROTOXINE. s. f. (ét. gr., πικρός, amer; τοξικόν, poison). Chim. Substance cristallisable, amère et très-vénéneuse, qui existe dans la coque du Levant.

PICROTOXIQUE. adj. des 2 g. Chim. Se dit des sels dont la picrotoxine fait la base.

PICTAVE. adj. et s. des 2 g. Géogr. anc. Peuple de Gaule, compris d'abord dans la Celtique, puis dans la deuxième Aquitaine, avait pour capitale *Pictavi*, anciennement *Limonum*, aujourd'hui Poitiers.

PICTE. adj. et s. des des 2 g. (selon les uns, de *picti*, peints, parce qu'ils se tatouaient; selon d'autres, du mot gaélique *pictioch*, voleur, à cause de leurs habitudes de pillage). Géogr. anc. Peuple de la Calédonie (Écosse), qui occupait le N.-E. de l'île de Bretagne, et résista à tous les efforts des Romains. Kenneth III, roi des Scots, en réunissant les deux couronnes des Scots et des Pictes, fit prédominer le premier nom.

— Hist. *Muraille des Pictes.* Lignes que les Romains établirent sous Adrien, de la mer d'Allemagne à la mer d'Irlande, pour empêcher les invasions des Pictes dans le midi de l'île. Ce ne fut d'abord qu'une simple palissade que Valentinien III remplaça par une muraille épaisse. V. MUR.

PICTÉCIE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones de la famille des légumineuses, établi pour quelques arbrisseaux originaires de l'Amérique.

PICTIPENNE. adj. des 2 g. (ét. lat., *pictus*, peint; *penna*, aile). Ornith. Dont les ailes sont teintes de couleurs mélangées.

PICTITE. s. f. (de *Pictet*, naturaliste genevois). Minér. Variété de sphène.

PICTOMANE. adj. et s. des 2 g. (ét., V. PICTOMANIE). Qui est atteint de pictomanie. Peu usité.

PICTOMANIE. s. f. (du lat. *pictum*, pein-

peindre sans avoir le talent nécessaire; goût passionné pour les tableaux. Peu usité.

PICTON, ONE. adj. et s. (en bas lat. *Pictones*, du celt. *pic*, dard, javelot; *tew*, *tev*, gros, épais; *on*, hommes, parce que ce peuple se servait de gros javelots). Géogr. anc. V. PICTAVE.

PICTONIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient, qui a rapport au Poitou.

PICUCULE. s. m. Ornith. Genre d'oiseaux échassiers de l'Amérique méridionale, renfermant plusieurs espèces, Grand picucule. Picucule nasican. Picucule enfumé. Picucule brun. Picucule flambé.

— Espèce de grimpereau que l'on nomme aussi *pic grimpeur*.

PICUIPINIMA. s. f. Ornith. Petite tourterelle du Brésil, que l'on a appelée aussi *petite tourterelle d'Amérique* et *colombe écaillée*.

PICUIPITA. s. m. Ornith. Pigeon du Paraguay.

PICUMNUS et **PILUMNUS.** (pr. *pi-cum-nuss*, *pi-lum-nuss*). Myth. rom. Fils de Jupiter, présidaient aux mariages et à la tutelle, et avaient inventé, le premier l'art de fumer les terres, l'autre, celui de moudre le grain.

PICUS. (pr. *pi-cuss*). Myth. lat. Roi des Aborigènes, en Italie, eut pour père Saturne, aima Canente, et fut changé en pivert par Cérès, qu'il avait dédaignée. Il présidait aux augures.

PIC-VERT. s. m. V. PIVERT.

PIDANCE. s. f. Mar. Gros maillet avec lequel on enfonce les bûches dans les mises du train à flotter.

PIE. s. f. (du lat. *pica*). Ornith. Oiseau de l'ordre des passereaux conirostres et du genre corbeau, qui ne diffère des corbeaux proprement dits que par une taille plus petite, la forme de la queue et le mélange noir et blanc du plumage. La pie est connue par son penchant à voler tous les corps polis et luisants, et par l'instinct de prévoyance qui lui fait entasser en automne des provisions pour sa nourriture. Il en existe plusieurs variétés. En parlant du cri de la pie, on dit qu'elle jacasse. Pie apprivoisée. Pie en cage. Élever une pie. Margot est le nom qu'on a coutume de donner à la *pie*, parce que c'est celui qu'elle prononce le plus volontiers ou le plus facilement. (Buff.) La *pie* monte sur le dos des cochons et des brebis, comme font les choucas, et court après la vermine de ces animaux. (Id.) La *pie* amuse les enfants et les vieilles femmes à la campagne, par sa vivacité et son bavardage devenu proverbial. (P. Gaubert.)

Quel art de la parole enseigne le secret
À la *pie* enrouée ainsi qu'au perroquet? (DESAINT.)

— Épith. Agaçante, babillarde, bavarde, jaseuse, indiscrète, effrontée, voleuse. ‖ Périphr. Les filles de Piérus. L'oiseau babillard à Bacchus consacré.

— *Pie agasse.* La pie-grièche. ‖ *Pie des bouleaux.* Le rollier d'Europe. ‖ *Pie du Brésil.* Le cassique jaune ou le toucan. ‖ *Pie cruelle.* La pie-grièche grise. ‖ *Pie de mer.* L'huîtrier, à cause de son plumage mêlé de blanc et de noir. ‖ *Pie des montagnes.* Nom donné, à Saint-Domingue, au couroucou damoiseau. ‖ *Pie des sapins.* Le casse-noix ordinaire. ‖ *Pie des savanes.* Espèce de coucou des Antilles.

— *Fromage à la pie.* Sorte de fromage blanc écrémé que les pies aiment beaucoup. Manger du fromage à la pie.

— Prov. *Jaser, bavarder comme une pie, comme une pie borgne.* Parler, babiller beaucoup. ‖ *Être larron, voleur comme une pie.* Avoir l'habitude, le goût du vol.

— Prov. et fig. *Il croit avoir pris, avoir trouvé la pie au nid.* Il croit avoir fait une belle affaire, une découverte importante. ‖ *Être au nid de la pie.* C'est-à-dire au plus haut degré d'élévation, de fortune, parce que la pie fait toujours son nid à la cime de l'arbre le plus élevé. ‖ *Il donne à manger à la pie.* Se dit d'un joueur qui, pendant le jeu, met dans sa poche une partie de son gain, afin que ce qui en reste devant lui paraisse moins considérable.

— Antiq. gr. *Saut de la pie.* Nom d'une danse lacédémonienne.

— Art milit. *Nid de pie.* V. NID.

— Conchyl. *Pie.* Nom marchand d'une coquille du genre sabot.

PIE. adj. des 2 g. Se dit de la couleur de quelques animaux, lorsqu'elle est mélangée, surtout de noir et de blanc. Pigeon pie.

— *Cheval pie.* Cheval dont la robe blanche est parsemée de grandes taches noires, baies ou alezanes.

PIE. adj. des 2 g. (du lat. *pius*, même signif.). Pieux. C'est un effet de la Providence divine de permettre sa sainte Église être agitée, pour éveiller par ce contraste les âmes *pies*. (Mont.)

— Il n'est plus en usage que dans cette locution, *Œuvre pie.* Œuvre de charité faite en vue de Dieu. Employer sa fortune en œuvres pies.

PIE. Huit papes ont porté ce nom. PIE Ier (Saint). Pape de 142 à 157. Fut nommé ainsi à cause de sa piété. ‖ PIE II. *Æneas Sylvius* Piccolomini, né à Pienza en 1405, pape de 1458 à 1464, fut à la fois théologien, orateur, diplomate, historien, géographe et même poëte. ‖ PIE III. François Bodeschini ou Piccolomini, succéda en 1503 à Alexandre VI, ne régna que vingt-cinq jours, et fut remplacé par

chino, pape de 1559 à 1565. Rétablit l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, et fonda l'imprimerie du Vatican. ‖ PIE V. (Saint). Michel Ghisleri, né à Milan en 1504, d'abord dominicain, élu pape en 1566, canonisé en 1712. Ses lettres ont été publiées. ‖ PIE VI. J.-Ange Braschi, né à Césène en 1717, pape en 1775, désapprouva la constitution civile du clergé, se vit dépouillé d'une partie de ses États par le général Bonaparte, fut bientôt détrôné, malgré d'immenses sacrifices, conduit en France, et traîné de ville en ville jusqu'à Valence, où il mourut en 1799, en montrant une admirable résignation. ‖ PIE VII. Barnabé Chiaramonti, né à Césène en 1740, d'abord bénédictin, évêque de Tivoli, cardinal en 1785, avec le siége d'Imola, élu pape en 1800; signa un concordat avec Bonaparte (1801); vint le sacrer à Paris (1804), eut avec lui des démêlés, à la suite desquels il fut enlevé de Rome et mené captif à Savone, puis à Fontainebleau. Il retourna dans ses États en 1814, y donna asile à la famille de son persécuteur, et mourut en 1823. ‖ PIE VIII. Savarion Castiglioni, né en 1761, évêque de Frascati, et pape de 1829 à 1830.

PIÉ. s. m. Ancienne orthographe du mot Pied.

— *Pié taillé.* Mutilation d'un pied, qu'on subissait pour certains crimes.

— Chass. *Pié clouæ.* Se disait du petit gibier à poil, tels que lièvre, lapin, etc.

PIEÇÀ. adv. (de *pièce a*, pour *pièce il y a*, sous-entendu, *temps*; pièce de temps il y a; de l'ital. *pezzo*, morceau). Vieux mot qui signifiait, *Il y a longtemps, depuis longtemps.* Les quatre mareschaux de ses logis sont jà *pieçà* en cette ville. (Rabel.) Entièrement inusité.

PIÈCE. s. f. (de *pecia*, pris en ce sens dans la basse latin.; ou de l'ital. *pezzo*). Partie, portion, morceau d'un tout. Une pièce de bois. Une pièce de chair. Une pièce de boucherie. Une pièce de bœuf, de veau. Les pièces d'un habillement, d'une armure, d'un harnais. Les pièces d'une montre, d'une pendule, d'une machine. Couper par pièces. Mettre, briser une chose en pièces, en mille pièces. Habit fait de pièces et de morceaux. Charles Gustave parut à la Pologne, surprise et trahie, comme un lion qui tient sa proie dans ses ongles tout prêt à la mettre en *pièces*. (Boss.) J'ai mis en *pièces* une lettre accablante, et que vous n'auriez jamais supportée. (J.-J. Rouss.) Quand elle se fane et tombe, elle tombe en six *pièces* bien séparées, qui s'appellent des pétales. (Id.) J'abandonnai ensuite le dragon à mon escorte, qui le brisa en mille *pièces*. (Le Sage.) Je le rencontrai dans la cour auprès du puits, où il s'occupait à laver une *pièce* du veau supposé. (Id.) Le repas consistait en une énorme *pièce* de rostbeef, un dindon cuit dans son jus, des racines bouillies, une salade de choux crus et une tarte aux confitures. (Brill. Sav.) Il vous prend un levier, met en *pièces* l'idole. (La Fontaine.)

— Fam. *C'est une pièce de chair, une grosse pièce de chair.* Se dit en parlant d'une personne lourde, pesante, et qui a peu d'esprit.

— Fig. et pop. *La pièce de bœuf.* La chose dont on fait l'usage le plus ordinaire, qui revient le plus souvent. ‖ Se dit encore du morceau le plus considérable, dans une réunion d'objets du même genre.

— *Tomber par pièces.* Se dit en parlant d'une personne attaquée d'une maladie qui engendre la pourriture, la gangrène. Il est tellement perdu de débauches qu'il tombe par pièces.

— *Être armé de toutes pièces.* Être armé de pied en cap. Paladin, chevalier armé de toutes pièces.

— Fig. et fam. *Être armé de toutes pièces.* Se dit d'un homme prêt à répondre sur tous les points, à repousser toutes les attaques. Ne l'entreprenez pas là-dessus; il est armé de toutes *pièces*.

— Fig. Mademoiselle votre fille est une très-belle personne, armée de toutes *pièces*. (Brill.-Sav.)

— Fig. et fam. *Accommoder, habiller, ajuster un homme de toutes pièces.* Lui faire un mauvais parti, le maltraiter. Viens, viens, que je t'ajuste de toutes *pièces*. (Hauter.) ‖ En dire beaucoup de mal. Nous l'avons habillé de toutes pièces. On ne saurait aller nulle part où l'on ne vous entende accommoder de toutes *pièces*. Vous êtes la fable et la risée de tout le monde. (Mol.)

— *Tailler une armée en pièces.* La défaire entièrement.

— Fig. *Mettre en pièces un auteur.* Le défigurer, ou, s'en approprier des passages.

Il est vrai que l'on sue à souffrir ses discours;
Elle y met Vaugelas en *pièces* tous les jours. (Mol.)

Et transposant cent fois et le nom et le verbe,
Dans mes vers recousus mettre en *pièces* Malherbe.
(BOILEAU.)

— Fig. *Mettre tout le monde en pièces.* Médire de tout le monde, n'épargner personne.

— Fig. *Emporter la pièce.* Critiquer, médire d'une manière outrageante; railler sans pitié, sans ménagement. Il avait l'esprit enjoué, un peu railleur, mais il raillait agréablement, sans emporter la *pièce*. (Le Sage.)

Quoi! Monsieur, n'est-ce pas cet homme à la satire
Qui perdrait un ami plutôt qu'un mot pour rire?
Il emporte la *pièce*........ (REGNARD.)

— *Pièces de rapport* ou *pièces rapportées.* Les différents morceaux de pierre ou de bois précieux dont se compose un ouvrage de marqueterie ou de mosaïque. Un cabinet de pièces de

sculpture de pièces de rapport. Sculpture composée de plusieurs pièces, au lieu d'être taillée dans un seul bloc ou coulée d'un seul jet. Cette rosace est de pièces de rapport, de pièces rapportées.

— Fig. Notre fait, ce ne sont que *pièces* rapportées, et voulons acquérir un honneur à fausses enseignes. (Montaig.)

— Fig. *Ouvrage de pièces de rapport, de pièces rapportées.* Ouvrage de littérature composé de morceaux faits à part, et que l'auteur a rapprochés.

— *Pièces d'honneur.* Certains insignes, tels que le sceptre, la couronne, les croix des différents ordres, etc., qui, dans les obsèques d'un roi et autres grandes cérémonies, sont portés par les hauts dignitaires. Le doyen des maréchaux portait une des pièces d'honneur.

— *Être tout d'une pièce.* Se dit des choses qui sont d'un seul morceau. Colonne, obélisque tout d'une pièce. Ces glaces sont tout d'une pièce.

— Fig. et fam. *Être tout d'une pièce.* Affecter de se tenir droit; avoir quelque chose de guindé, de roide, dans le maintien, dans la démarche. ‖ Signifie encore, manquer de souplesse dans l'esprit, de complaisance, ne pas savoir s'accommoder aux circonstances. M. le curé, qui est un homme tout d'une *pièce*, dit à M. l'abbé fort brusquement, que cela ne pouvait être. (Bouhours.) Le général Bellefond a été trop sec et tout d'une *pièce*. (Mme de Sévig.)

— Fig. et fam. *Dormir tout d'une pièce, faire la nuit tout d'une pièce.* Dormir toute la nuit sans interruption. Je me déshabillai, ce qui fut bientôt fait, et je me couchai dans l'espérance de faire la nuit tout d'une *pièce*. (Le Sage.)

— *Pièce* se dit particulièrement d'un petit morceau de toile, d'étoffe, de métal, etc., dont on raccommode les choses de même nature, lorsqu'elles sont endommagées, trouées. Mettre une pièce à une chemise, à une robe, une pièce à un habit, une pièce à un chaudron. Avoir des pièces aux coudes, aux genoux.

Et de sa robe, en vain de *pièces* rajeunie,
A pied dans les ruisseaux traînant l'ignominie.
(Boileau.)

— *Pièce d'estomac.* Morceau de flanelle ou d'étoffe ouatée, dont on se couvre l'estomac, la poitrine. Porter une pièce d'estomac.

— Prov., fig. et pop. *Mettre la pièce à côté du trou.* Remédier à un inconvénient maladroitement, en employant un autre moyen que celui qu'il faudrait.

— Se dit aussi d'un tout complet. Une pièce de toile, de calicot, de mousseline. Une pièce de satin. Une pièce de drap. Pièce de ruban qui a tant de mètres. Entamer une pièce. Juger de la pièce par l'échantillon. Dans les unes, il y avait des *pièces* de toile; dans les autres, des étoffes de laine et des étoffes de soie. (B. de S-P.) Cependant plusieurs bramines apportèrent jusqu'au pied de l'estrade le télescope, les chittes, les *pièces* de soie et le tapis. (Id.) On rira toujours de la scène où le marchand drapier confond sans cesse son drap et ses moutons, et celle où Patelin vient à bout d'attraper une *pièce* de drap, sans la payer, à un vieux marchand avare et retors. (La Harpe.) Ma maîtresse vous salue, dit-elle, et vous prie de lui faire un habit de la *pièce* d'étoffe que je vous apporte. (Galland.)

— Prov. et fig. *Juger de la pièce par l'échantillon.* Juger une personne, une chose, par le peu qu'on en sait, qu'on en a vu.

— *Pièce de four, pièce de pâtisserie.* Ouvrage de pâtisserie, comme un pâté, une tourte, un biscuit de Savoie, etc. Les deux bouts de la table étaient garnis de différentes pièces de pâtisserie.

— *Pièce de vin, d'eau-de-vie, d'huile,* etc. Tonneau de vin, d'eau-de-vie, d'huile, etc. Mettre une pièce de vin en perce. Avoir tant de pièces de vin dans sa cave. Cette eau-de-vie-là n'est pas de la même pièce. Phagon dévora, devant Aurélius, un sanglier, un cochon, un mouton et cent pains; il but une *pièce* de vin (Berch.)

— *Faire tant de pièces de vin.* Récolter tant de pièces de vin.

— Se dit de certaines choses considérées comme appartenant à un ensemble, à une collection. Pièce de vaisselle. On lui a cassé la plus belle pièce de son ameublement. Cette médaille est une des pièces les plus curieuses de son ameublement.

— *Pièce de cabinet.* Objet d'une certaine rareté, et propre à orner un cabinet.

— *Pièce d'orfèvrerie.* Ouvrage d'orfèvrerie.

— *Pièce de tapisserie.* Morceau de tapisserie travaillé séparément, et qui, avec plusieurs autres, forme une tenture complète.

— *Pièce de gibier.* Chacun des animaux bons à manger qu'on tue à la chasse. Tuer, rapporter une belle pièce de gibier, plusieurs pièces de gibier. Il aimait passionnément cet exercice, mais quand il avait tué une *pièce* de gibier, il se regardait comme un meurtrier, et faisait sur le sort du défunt des réflexions morales et des élégies qui ne l'empêchaient pas de recommencer. (Brill.-Sav.) ‖ *Pièce de volaille.* Oiseau de basse-cour. C'est le rôtisseur qui a fourni cette pièce de volaille. ‖ *Pièce de poisson.* Poisson d'une certaine dimension, et qui peut fournir à lui seul un plat. Avec de la viande de boucherie, de la venaison, et quelques grosses *pièces* de poisson, on a bientôt composé un repas pour soixante personnes. (Brill.-Sav.)

[illegible] dans les sens qui précèdent. Ce chasseur n'a pas tué une seule pièce. Le rôtisseur lui a vendu une pièce magnifique. C'est la Loire qui avait fourni la plus belle pièce du dîner. Le second service n'offrait aucune pièce remarquable. Il y avait bien la ressource des traiteurs, mais ils ne livraient que des *pièces* entières. (Brill.-Sav.)

— Chacune des différentes parties d'un logement. La première pièce. La seconde pièce. Logement, appartement de tant de pièces. Le salon est la plus belle pièce. A ces paroles, elle me mena dans un appartement composé de cinq à six *pièces* de plain-pied, toutes plus richement meublées les unes que les autres. (Le Sage.)

— Se dit aussi de diverses choses considérées séparément de celles qui sont de même nature.

— *Pièce de terre.* Certaine étendue de terre continue. Cette pièce de terre peut être réunie à sa ferme. ‖ On dit *Pièce de blé, pièce d'avoine,* etc., quand elle est ensemencée de blé, d'avoine, etc. Voilà une belle pièce de blé, une belle pièce d'avoine, une pièce de luzerne magnifique.

— *Pièce d'eau.* Quantité d'eau retenue dans un espace creusé en terre, dans un bassin, pour l'embellissement d'un parc, d'un jardin. Le château était environné d'un jardin, que les parterres, les *pièces d'eau*, les bosquets et mille agréments concouraient à embellir. (Gall.)

— *Pièce d'écriture.* Morceau d'écriture fait avec soin, avec élégance. Exposer, offrir une pièce d'écriture.

— S'emploie quelquefois pour Chacun, chacune. Citrons, oranges à quinze centimes la pièce. Ces porcelaines coûtent cinq francs pièce, ou la pièce.

— *Travailler aux pièces, à ses pièces.* Se dit des ouvriers qui sont payés, non pas à la journée, mais à proportion de ce qu'ils font. Un compositeur, un menuisier qui travaille aux pièces, qui est à ses pièces.

— *Pièce* se dit en parlant de la monnaie. Pièce de monnaie. Pièce d'or. Pièce d'argent. Pièce bien frappée. Pièce fausse. Une pièce de dix, de quinze, de vingt sous. Une pièce de cinq francs. Une pièce de vingt, de quarante francs. Donner, rendre la monnaie d'une pièce. Vous avez une *pièce* d'argent ou même une *pièce* d'or; ce n'est pas assez, c'est le nombre qui opère. (La Bruy.) Vous n'avez qu'à le fouiller à son tour, vous lui trouverez ces *pièces* d'or. (Le Sage.) Quand je me vis au bout de mes dernières *pièces*, je vendis mon bel habit, ensuite mon linge. (Id.) L'eunuque obéit, et mit entre les mains de mon frère une bourse de cinq cents *pièces* d'or. (Gall.) Vois, ajouta-t-il, n'y a-t-il pas là une *pièce* fausse? (Id.)

— *Pièce de mariage.* Médaille d'or ou d'argent que le prêtre bénit pendant la cérémonie du mariage, et que le mari donne à sa femme.

— *Pièce de crédit.* Pièce d'or ou d'argent n'ayant pas cours, que quelques personnes portaient habituellement sur elles, autrefois, pour n'être jamais sans monnaie ou sans gage.

— Absol. et pop. *La pièce.* Petite gratification, petite récompense, que l'on donne à un homme de peine, à un domestique. Donner la pièce. Demander la pièce. Il a eu la pièce pour faire telle chose.

— Prov. *Être près de ses pièces.* Être mal dans ses affaires; avoir très-peu d'argent. Je n'en fus pas plus avancé, soit que Pampano et son maître fussent en effet fort près de leurs *pièces*, soit qu'ils s'entendissent tous deux pour me traiter comme leurs autres créanciers. (Le Sage.) ‖ *Il n'a pas de monnaie faute de grosses pièces.* Se dit de celui qui allègue le défaut de monnaie pour éviter quelque menue dépense, ou pour ne point s'acquitter sur-le-champ.

— Prov. et fig. *Rendre, donner à quelqu'un la monnaie de sa pièce.* Se venger de lui; user de représailles à son égard. On dit également: *Il a eu la monnaie de sa pièce.*

— Fig., en parlant des personnes. *Une bonne pièce, une fine pièce, une méchante pièce.* Une personne rusée, malicieuse, dont il faut se défier. Taisez-vous, bonne *pièce*, vous faites la sournoise, mais je vous connais. (Mol.) Voyez la bonne *pièce* avec ses révérences! (P. Corn.) Damiana entra sans façon dans les vues de la dame Camille, et ces deux bonnes *pièces* se chargèrent, l'une de vanter mes charmes au commandeur, et l'autre de me disposer à le regarder d'un œil favorable. (Le Sage.)

— *Pièce* s'est dit pour Espace de temps. Il y a bonne pièce, c'est-à-dire, il y a longtemps. V. PIEÇA. Quant aux oracles, bonne *pièce* avant la venue de Jésus-Christ, ils avaient commencé à perdre leur crédit. (Montaig.)

— *Pièce à pièce.* loc. adv. Une pièce après l'autre. Vendre son mobilier, vendre sa bibliothèque pièce à pièce. Le titre d'Esprit des lois ne pourrait s'appliquer qu'au code de l'Évangile, car les lois humaines sont faites et défaites *pièce à pièce*, au jour le jour. (Boiste.)

— Blas. *Pièces honorables.* Certaines pièces de l'écu, comme le chef, la bande, le pal, etc.

— Art culin. *Pièce de résistance.* Pièce considérable de viande, où il y a beaucoup à manger. Un pâté, un jambon, un gigot, etc., sont des pièces de résistance. Quoique le morceau de veau fût une *pièce de résistance*, mon compagnon n'en fit qu'un fort léger repas. (Le Sage.) ‖ *Pièce de huit heures.* Se disait d'un aloyau, parce que ce morceau de boucherie se [illegible]

[illegible] *pièce de canon,* ou absol. *Pièce.* Canon, bouche à feu qui appartient à l'artillerie. Battre un fort avec vingt pièces d'artillerie, vingt pièces de canon. Batterie de six pièces. Mettre des pièces en batterie. Canonniers, à vos pièces. Il [illegible] [illegible] le feu même des *pièces* espagnoles. (De Vigny.)

— *Pièce de batterie* ou *pièce de siége.* Gros canons dont on se sert pour assiéger une place. ‖ *Pièces de campagne.* Canons moins lourds qui marchent avec l'armée. ‖ *Pièce de huit livres de balle, de vingt-quatre livres de balle, de trente-six livres de balle,* etc., ou simplement, *pièce de huit, pièce de vingt-quatre, de trente-six,* etc. Canons qui portent des boulets de huit, de vingt-quatre, de trente-six livres, etc.

— Comm. *Pièce d'Inde.* Se disait, parmi ceux qui faisaient la traite des noirs, d'un nègre de quinze à trente ans, bien fait et vigoureux.

— Constr. *Pièce de charpente.* Morceau de bois [illegible] qui entre dans un assemblage de charpente. ‖ *Maîtresses pièces.* Les plus grosses de ces pièces, celles qui soutiennent les autres. ‖ *Pièces de pont.* Pièces de bois transversales qui soutiennent le tablier d'un pont en charpente.

— Écon. rur. *Pièce de bétail.* Chacun des animaux, bœuf, vache ou mouton, qui composent un bétail. Propriétaires, fermier qui a tant de pièces de bétail.

— Faucons. *Être tout d'une pièce.* Se dit d'un oiseau qui est d'une seule couleur.

— Fortif. *Pièces détachées.* Ouvrages qui sont construits à quelque distance de la place.

— Littér. Ouvrage en vers ou en prose qui fait un tout complet. Pièce d'éloquence. Pièce de prose. Pièces de vers. Pièces fugitives. Un recueil de pièces choisies. Si toute la *pièce* était écrite de même, elle aurait le mérite de la Chartreuse, sans en avoir les défauts. (La Harpe.) Il n'y a dans cette *pièce* que huit ou dix vers que la critique voulût retrancher. (Id.) Pavillon, Lafare et cent autres ont disparu; Chaulieu, gentil Bernard, surnageront, grâce à quelques *pièces* charmantes. (Chénier.) Que dites-vous donc de mes *pièces* fugitives qu'on veut imprimer, et de celles qui ont déjà paru? (Volt.)

— *Pièce de théâtre*, ou absol. *Pièce.* Ouvrage dramatique, tragédie, comédie, opéra, vaudeville, etc. Pièce en trois actes, en cinq actes. Pièce nouvelle. Les pièces de Corneille, de Racine, de Molière, etc. Les pièces de Marivaux, de Sedaine, de Désaugiers, etc. Donner, jouer, représenter une pièce. Reprendre une pièce. Pièce applaudie. Pièce sifflée. Pièce qui a réussi. Pièce qui est tombée. Risquer une pièce au théâtre. Spectacle composé de trois pièces. Sortir après la première pièce. L'exposition, la conduite, le dénoûment d'une pièce de théâtre. Imprimer des pièces de théâtre. Magasin de pièces de théâtre. Ce qu'il y eut de plus hardi dans son coup d'essai fut de lutter contre une *pièce* de Corneille. (La Harpe.) Je finirai par une observation qui prouvera combien l'opinion sur les différents rôles des *pièces* de théâtre dépend du jeu des acteurs. (Id.) Je viens un peu tard, mais il m'a fallu lire ma *pièce* chez madame la marquise. (Mol.) Le jugement que l'on porta de Mélite fut que cette *pièce* était trop simple et avait trop peu d'événements. (Font.) On verra comment, dans les *pièces* suivantes, Corneille a rempli plusieurs de ces conditions. (Volt.) L'on est plus occupé aux *pièces* de Corneille; l'on est plus ébranlé et plus attendri à celles de Racine. (La Bruy.) Je dis à Salzedo, lorsque la *pièce* fut finie: Je suis satisfait du dénoûment de cette *pièce*. (Le Sage.)

Souvent dans son orgueil un subtil ignorant,
Par d'injustes dégoûts combat toute une *pièce*.
(Boileau.)

— *La petite pièce.* Pièce comique d'un, de deux ou de trois actes, que l'on joue après une pièce plus longue, appelée par opposition la *grande pièce.*

— Fig. et fam. *La petite pièce.* Chose divertissante ou ridicule, qui succède à une autre plus intéressante, plus sérieuse. Le récipiendaire fit un beau discours, après lequel un des assistants nous donna la petite pièce.

— *Pièce à tiroirs.* Pièce dont les scènes n'ont entre elles aucune liaison, bien qu'elles tiennent à une idée commune. On dit à peu près dans le même sens, *pièce épisodique.* ‖ *Pièce anecdotique.* Pièce dont une anecdote a fourni le sujet.

— Fig. et fam. Tour, malice que l'on fait à quelqu'un pour s'en moquer, ou même pour lui nuire. Jouer une pièce, faire une pièce ou faire pièce à quelqu'un. La pièce est bonne, est plaisante. La pièce est cruelle, est sanglante. Cet homme-là, avec ses grandes embrassades, est un fourbe qui m'a mis dans une maison pour se moquer de moi et me faire une *pièce*. (Mol.) Je fus ravi de savoir cette circonstance, et j'assurai mes associés que dans trois ou quatre jours, tout au plus tard, on verrait le dénoûment de cette *pièce*. (Le Sage.) Avouez que vous avez concerté cette *pièce* pour réjouir monseigneur, et vous moquer tous trois de moi! (Id.)

— Anc. métrol. Unité de mesure pour le bois, usitée à Paris. La pièce valait trois pieds cubes; elle avait six pouces d'équarrissage et douze pieds de longueur.

— Mus. Composition musicale faite pour être exécutée sur un instrument. Pièce de musique. Pièce pour la harpe, pour le piano. Cette pièce commence par un andante [illegible].

[illegible] ce qui sert, tout ce qu'on produit dans un procès pour soutenir son droit. Pièces vues. Pièces paraphées. Pièces inventoriées. Pièces mises sur le bureau, restées dans le sac. Pièces jointes au dossier. Pièces arguées de nullité, arguées de faux. Produire une pièce. Demander communication des pièces. Ce traité est la meilleure pièce de son sac. Les pièces les plus importantes ont disparu. Il ramasse, pour ainsi dire, toutes ses pièces, s'en enveloppe pour se faire valoir. (La Bruy.)

— *Pièces justificatives, Pièces à l'appui.* Pièces produites pour démontrer la vérité des faits allégués dans un procès, la justesse des articles d'un compte. Remettre un mémoire, un compte avec les pièces justificatives, avec les pièces à l'appui. ‖ Se dit aussi d'un objet quelconque exhibé dans le même but. Mais lorsqu'on lui produisit la pièce en [illegible] avec toutes les autres pièces justificatives, il [illegible] [illegible] (Le Sage.)

— *Pièces justificatives.* Se dit aussi des documents que l'on imprime à la fin d'un livre, pour servir de preuves aux assertions qu'il contient. Cette lettre, ce traité, se trouve dans les pièces justificatives, parmi les pièces justificatives. Nous avons eu un moment l'intention de donner comme *pièces* justificatives les recettes pour confectionner les diverses préparations que nous indiquons comme éprouvées. (Brill.-Sav.)

— *Pièce de comparaison.* Pièce reconnue bonne, que l'on compare à une pièce arguée de faux, pour voir si l'écriture est la même. ‖ Se dit, par extension, de tout ce qui peut servir de modèle, pour juger de la qualité, du mérite d'autres objets de même nature. Son talent était peut-être supérieur à celui de son fils, mais il nous manque les pièces de comparaison. Vos premières observations se sont portées sur des gens simples et sortant presque des mains de la nature, comme pour vous servir de *pièces* de comparaison. (J.-J. Rouss.)

— *Pièce de conviction.* Écrit, objet, propre à démontrer victorieusement l'innocence ou la culpabilité de l'accusé, à convaincre ses juges. ‖ Se dit également de tout ce qui peut servir à prouver un fait quelconque. Ce repas finit pourtant, car tout finit dans ce bas monde. Justine ôta le couvert, fit disparaître les *pièces* de conviction, et regagna son lit. (Brill.-Sav.) Omission de l'Acad.

— Fig. et fam. *C'est la meilleure pièce de son sac.* C'est la chose qui lui est la plus avantageuse, la plus utile. Il est cousin du ministre, et c'est la meilleure pièce de son sac. Tant pis, lui dis-je; l'argent est la meilleure *pièce* du sac d'un voyageur. (Le Sage.)

— Techn. Dans la gravure sur bois, Petits morceaux que l'on ajuste artistement pour réparer les brèches faites en vidant la gravure. ‖ Luth. *Pièce gravée.* Sorte de sommier où l'on met les tuyaux d'orgue que leur volume empêche d'être placés sur le sommier proprement dit. ‖ *Pièces d'addition.* Pièces que l'on ajoute au sommier pour l'élargir, lorsqu'il n'y a pas de place pour un jeu que l'on voudrait ajouter à l'orgue.

— Armur. *Pièce de pouce.* Petite plaque de métal que les armuriers encastrent dans la crosse d'un fusil ou d'un pistolet.

— Jeux. Aux échecs, se dit des parties de ce jeu qui ont un nom particulier, comme le roi, la reine, la tour, le cavalier et le fou. Les pions, qui ont un nom commun, ne sont pas des pièces. Prendre une pièce. Exposer une pièce.

PIÉCER. v. a. 1re conj. (rad. *pièce*). Mettre des pièces, raccommoder. Vieux et inus.

PIÉCETTE. s. f. (dimin. de *pièce*). S'est dit pour Petite pièce, petite partie. Diviser une chose par piécettes. Inusité dans ce sens.

— Métrol. Monnaie d'argent d'Espagne, valant 1 fr. 08. ‖ *Piécette vieille.* Monnaie du Mexique, 1 fr. 35. ‖ *Piécette mexicaine de* 1774, 1 fr. 33. ‖ *Piécette.* Monnaie de compte d'Alger; elle vaut, au pair, 0 fr. 47.

PIED. s. m. (pr. *pi-é*; du lat. *pes, pedis,* qui vient du gr. [illegible]). Partie du corps de l'homme qui lui sert à se soutenir et à marcher. Le pied s'articule à angle droit avec la jambe; sa face supérieure ou dorsale est plus ou moins convexe; sa face inférieure ou plantaire est concave d'avant en arrière; l'extrémité antérieure est formée par les orteils; l'extrémité postérieure, arrondie, forme le talon. Il se compose de vingt-six os assujétis par un grand nombre de ligaments, et recouverts par vingt muscles. Pied droit. Pied gauche. Petit pied. Grand pied. Pied trop long. Pied large, difforme. Depuis la tête jusqu'aux pieds. Se tenir sur ses pieds. Marcher pieds nus, nu-pieds. Passer un ruisseau à pied sec. Frapper du pied. Être, se jeter, tomber aux pieds de quelqu'un. Poser quelque chose aux pieds. Saigner un malade au pied. Donner un coup de pied. Lier les pieds et les mains à un criminel. Les eaux s'affermissent sous ses *pieds*. (Mass.) On la vit baiser sa tête sacrée aux *pieds* des pauvres qui lui représentaient Jésus-Christ. (Fléch.) Il suit *pieds* nus l'étendard de la sainte croix. (Id.) Le voilà retenu par le *pied* dans sa chambre tout le reste du jour. (La Bruy.) Elle pourra marcher sans que le *pied* lui glisse. (Boil.) Je souhaiterais que vous m'aidassiez à lui écrire quelque chose dans un petit billet que je veux laisser tomber à ses *pieds*. (Mol.) Paul et Virginie ne pouvaient marcher; leurs pieds [illegible]

[illegible] aux *pieds* de Virginie, qui [illegible] de la famille. (Id.) On n'accordait qu'au [illegible] l'honneur d'approcher jusqu'au vénérable chef pour lui baiser les *pieds*. (Id.) Le jeune Byron, par un accident dont il ne se consola jamais, avait été blessé en naissant, et son pied tordu était resté légèrement boiteux. (Villem.) La saignée du pied, par exemple, jadis si rare, est aujourd'hui presque la seule qui soit en usage. (Le Sage.) Je vis tes deux pieds sur ma cheminée. (X. de Maistre.) Le pied de cette jeune fille est remarquablement petit et bien fait. (Brill.-Sav.)

Après les vains efforts de mon inimitié,
[illegible] il tombe à leurs *pieds*. (Corn.)

[illegible]
[illegible] (Casim.)

[illegible]
[illegible]
[illegible]

— Fig. Les désirs et les passions sont les pieds de l'homme. (Lamennais.)

— *Pied plat* ou *pied* [illegible]

[illegible]. ‖ Fig. et fam. Se dit, par mépris, d'un homme de basse naissance et qui ne mérite aucune considération, parce que les souliers hauts étaient autrefois la marque distinctive de la noblesse.

On sait que ce pied plat, digne qu'on le confonde,
Par de sales emplois s'est poussé dans le monde.
(Molière.)

— *Pied poudreux.* Soldat qui désertait de régiment en régiment. Hors d'usage aujourd'hui en ce sens. ‖ Fam. Vagabond, homme sans état, sans domicile. Ce n'est qu'un pied poudreux. ‖ On dit aussi *pied déchaux*, et plus ordinairement *va-nu-pieds*. V. VA-NU-PIEDS.

— *Gens de pied.* Les soldats qui servent à pied, les fantassins. Cette expression a vieilli.

— *Valets de pied.* Chez le roi, chez les grands seigneurs, Domestiques qui vont à pied dans les cérémonies. Les grands valets de pied. Les petits valets de pied.

— *Aux pieds* s'emploie figurément pour exprimer un état d'asservissement, de subordination. Il voudrait voir l'univers entier à ses *pieds.* (Boss.) Le génie des ruines se posera sur le Palatin comme sur un trône, pendant que Rome conquise sera étendue sanglante à ses *pieds.* (Byron.) Gloire, amis, ennemis, je mets tout à ses *pieds.* (Volt.) Dieu seul mit à vos *pieds* le Parthe et l'Indien. (Rac.)

Un rival plus puissant voulut tenter ma foi,
Et put mettre à mes *pieds* plus d'empires que toi.
(Racine.)

— *La pointe du pied.* L'extrémité antérieure du pied. Marcher sur la pointe du pied, sur la pointe des pieds. Se lever, s'élever sur la pointe des pieds. Je gagnai la porte de la chambre en marchant sur la pointe du *pied*, et mes souliers à la main. (Le Sage.) Parbleu! me dit un jour le docteur Dubois en se levant sur la pointe des *pieds* pour me frapper sur l'épaule, il y a longtemps que tu nous vantes tes fondues. (Brill.-Sav.)

— Fig. Il y a des gens, comme on l'a dit, qui sont sur la pointe du *pied* dans leurs offres de service. (Mme Necker.)

— Fig. et fam. *Marcher sur le pied de quelqu'un.* Lui chercher querelle.

— Fig. *Fouler aux pieds.* Traiter avec mépris. Foulant aux *pieds* les grandeurs humaines, dont il connaissait le néant. (Fléch.) Foulant aux *pieds* les lois, l'honneur et le devoir. (Boil.)

Quoi! vous pourriez, seigneur, par cette indignité,
De l'empire à vos *pieds* fouler la majesté! (Racine.)

— Fig. *Sauter, passer à pieds joints sur une chose, par-dessus une chose.* L'éluder, l'éviter. Il saute à pieds joints par-dessus les difficultés, les obstacles. Vous avez passé à *pieds* joints sur toutes les misères des jeunes personnes. (Mme de Sév.)

— *De pied en cap.* Depuis les pieds jusqu'à la tête. Être armé de pied en cap. On fit venir le plus habile tailleur de Saint-Malo, pour habiller l'Ingénu de *pied* en cap. (Volt.)

— *Examiner quelqu'un de la tête aux pieds, depuis les pieds jusqu'à la tête.* Le considérer attentivement et en détail. Je m'avisai de vouloir lier conversation avec quelques-uns des officiers, mais ils commencèrent à m'examiner depuis les *pieds* jusqu'à la tête, sans daigner me répondre une syllabe. (Le Sage.)

— *Peindre quelqu'un en pied.* Faire le portrait d'une personne tout entière, debout ou assise. Il s'est fait peindre en pied. ‖ On dit dans le même sens, *portrait en pied.*

— Fam. *Aller de son pied gaillard, de son pied léger, de son pied mignon.* Voyager à pied, lestement et à peu de frais. ‖ *Venir de son pied à quelque endroit.* Y venir à pied.

— Pop. *Gagner au pied.* S'enfuir.

— Fig. et fam. *Aller du même pied.* Avoir une conduite, une marche égale et semblable. Nous allons tous deux du même pied dans ce procès. Il est impossible que ces deux entreprises aillent du même pied. ‖ *Aller de bon pied dans une affaire.* S'y comporter avec zèle, avec loyauté.

— *Avoir le pied marin.* Savoir marcher facilement sur un bâtiment agité par les vagues. ‖ Fig. et fam. Ne pas se troubler, ne pas se décontenancer dans une circonstance difficile.

— Fam. *Avoir toujours un pied en l'air.* Être très-vif, ne pouvoir jamais demeurer en place.

— Fam. *Ne pouvoir mettre un pied devant l'autre.* Être si faible, si languissant, qu'on ne [illegible]

— Pop. *Donner un coup de pied jusqu'à tel endroit.* Aller jusqu'à tel endroit dont on n'est pas éloigné. Si vous vous trouvez dans mon quartier, donnez un coup de pied jusque chez moi. Fam.

— Fig. *Avoir le pied dans l'étrier.* Être prêt à partir. ‖ Commencer une carrière, une profession; être à même de s'avancer, de faire fortune. Son emploi est modique, mais il a le pied à l'étrier. ‖ On dit de même, *On lui a mis le pied à l'étrier.*

— Fig. *Avoir un pied dans la fosse ou dans la tombe.* Être très-vieux ou dangereusement malade. Ne le tourmentez pas, il a déjà un pied dans la fosse.

— Fig. et fam. *Avoir les pieds chauds.* Se dit d'un [illegible], ou d'un homme qui jouit de toutes les commodités de la vie. ‖ On dit aussi d'un [illegible], *Il ne pense qu'à son aise, il a les pieds chauds.*

— *Lâcher le pied, lâcher pied.* Reculer, s'enfuir. Ils lâchèrent pied subitement, et on les [illegible] (Anquet.) ‖ Fig. et fam. Céder, montrer de la faiblesse. Il s'agit de vos intérêts, n'allez pas lâcher pied.

— *Mettre pied à terre.* Descendre de cheval ou de voiture. Je n'eus pas mis *pied* à terre, que l'hôte vint me recevoir fort civilement. (Le Sage.) Nous mîmes là *pied* à terre, et nous nous disposâmes à passer la journée fort agréablement. (Id.) Le jeune d'Effiat s'approcha à cheval, et à quelques pas du roi voulut mettre *pied* à terre; mais à peine sa jambe eut-elle touché le gazon qu'il s'évanouit. (De Vigny.) Le soleil allait se coucher lorsque nous mîmes *pied* à terre au milieu des champs. (B. de St-P.) L'enfant met *pied* à terre, et puis le vieillard monte. (La Font.)

— *Mettre le pied, les pieds quelque part.* Y aller. Je ne mettrai plus les pieds dans cette maison. De grands fouets suspendus à des poteaux m'ôtèrent même le désir de mettre le *pied* dans la place. (B. de St-P.) Si nous entrons chez lui, nous ne pouvons, de neuf lunes, mettre le *pied* dans aucune pagode. (Id.) Que l'on ne vous revoie plus à Madrid, car, comme on vous l'a dit, si vous y mettez le *pied*, vous êtes mort. (Le Sage.) N'oubliez jamais que du moment où les convives ont mis le *pied* dans mon salon, c'est nous qui demeurons chargés de leur bonheur. (Brill.-Sav.)

— Racine a eu l'art de placer dans un vers cette expression familière, en la relevant par une épithète.

Prends garde que jamais l'astre qui nous éclaire
Ne te voie en ces lieux mettre un *pied* téméraire.

— *Être sur pied.* N'être point couché, être levé. Il est sur pied dès cinq heures du matin. Ce qu'il y a de plus fâcheux, c'est qu'il fallut que tous les domestiques, et moi principalement, nous fussions toujours sur *pied* pour être prêts à courir où l'on jugerait à propos de nous envoyer pour le service du singe. (Le Sage.)

Aussitôt la femme est sur *pied*;
Elle manqua son aventure. (La Fontaine.)

— *Être sur pied, être remis sur pied.* Se dit aussi d'une personne qui est en état de se lever après avoir été malade. Le voilà enfin sur pied. Son médecin l'a remis sur pied. Seigneur Gil Blas, voici deux hippocrates qui viennent vers vous, et qui vous remettront sur *pied* en peu de temps. (Le Sage.)

— Fig. *Être en pied, être mis en pied.* Être dans l'exercice d'une charge, d'une fonction, d'un emploi. Officier en demi-solde qui vient d'être mis en pied. Il n'est plus surnuméraire: il est en pied.

— Fig. et fam. *Mettre quelqu'un sur pied.* Le mettre au courant de ses affaires, rétablir sa fortune. Je vous prie, monsieur, de me donner le petit secours que je vous demande; cela me mettra sur *pied*, et je vous en serai éternellement obligée. (Mol.)

— Fig. *Mettre quelqu'un sur un bon pied.* Lui procurer de grands avantages. ‖ Signifie encore, Contraindre quelqu'un à faire son devoir, à faire ce qu'on souhaite de lui.

— Fig. *Être sur le bon pied, sur un bon pied.* Être dans une situation avantageuse. A la bonne heure, on ne saurait être sur un meilleur *pied.* (Le Sage.) ‖ *Être sur un bon pied à la cour, dans le monde.* Y être en estime, en considération, y jouer un rôle brillant. On m'a dit que vous étiez sur un bon *pied* à la cour, et déjà riche comme un juif. (Le Sage.) Faut-il s'étonner si l'on n'estime pas de semblables écrivains; mais les bons, mon ami, sont sur un meilleur *pied* dans le monde. (Id.) ‖ Geoffroi Plantagenet, comte d'Anjou, un des hommes les plus beaux et les plus galants de son siècle, avait au bout du pied une excroissance de chair assez considérable. Il imagina de porter des souliers dont le bout recourbé était de la longueur nécessaire pour couvrir cette imperfection sans le gêner. Chacun voulut bientôt avoir des souliers comme ceux de ce seigneur; et la dimension de cette chaussure, qu'on nommait *à la poulaine*, devint, surtout dans le XIVe siècle, la mesure de la distinction. Les souliers d'un prince avaient deux pieds et demi de long; ceux d'un haut baron, deux pieds; le simple chevalier était réduit à un pied et demi, et le bourgeois à un pied. De là l'expression: *Être sur un grand pied dans le monde.*

— Fig. *Être sur le pied d'un homme de condition, de qualité.* Passer pour homme de condition, de qualité. ‖ *Se mettre sur le pied d'un homme de qualité, d'un homme à la mode, etc.*

— Fig. *Être, se mettre sur tel pied avec quelqu'un, se mettre sur le pied de faire telle chose.* Être à son égard dans telle disposition; prendre relativement à lui telle conduite, telle manière d'agir. Sur quel pied sont-ils ensemble? Je me suis mis sur ce pied-là avec lui. Il s'est mis sur le pied de ne plus faire de visites. Si je me fusse mis sur le *pied* d'aller chez elle et de lui faire ma cour, j'aurais fort bien pu avoir affaire à de nouveaux spadassins, qui m'auraient peut-être encore plus maltraité que les premiers. (Le Sage.) Ils avaient entendu les paroles que leur maître m'avait dites, et ils mouraient d'envie de savoir sur quel *pied* j'allais être auprès de lui. (Id.)

— Fig. et fam. *Sur le pied où sont les choses*, ou absol., *sur ce pied-là.* Les choses étant ainsi, puisque les choses sont comme vous me le dites. Sur ce pied-là nous resterons amis. Sur ce pied-là, lui dis-je, mon infante, je puis accepter la place que vous me destinez. (Le Sage.) Je vous crois, repartit le bonze avec un sourire malin, et sur ce *pied*-là nous sommes d'accord. (Id.) Sur ce *pied*-là, dis-je au muletier, son cabaret ne doit pas être mal achalandé. (Id.)

— Fig. et fam. *Être encore sur ses pieds.* Se dit d'une personne qui, n'ayant point d'engagement formel dans une affaire, peut se dédire, est encore libre de faire ce qui lui plaît. Il n'a pas signé; il est encore sur ses pieds. ‖ Se dit encore d'un homme qui n'est pas ruiné, quoiqu'il ait souffert un échec considérable. On a cru qu'il déposerait, mais il est encore sur ses pieds.

— *Mettre une armée, des troupes sur pied.* Lever, rassembler une armée, des troupes.

— *Mettre une maison sur un bon pied, sur un grand pied.* La monter en ameublements, en domestiques, en équipages, de manière à ce qu'elle annonce de la richesse, de l'opulence. ‖ *Mettre une maison sur un bon pied* signifie encore, La tenir avec ordre, régularité, décence, n'y admettre que des personnes convenables. Sa maison, qu'il n'avait jamais mise sur un bon *pied*, se remplissait de canaille. (J.-J. Rouss.)

— Fig. *Mettre une chose sous ses pieds.* La mépriser. Mettez ces injures, ces calomnies sous vos pieds.

— Fig. *Mettre une injure, une disgrâce, mettre son ressentiment aux pieds de la croix, aux pieds de son crucifix.* Pardonner une injure, souffrir patiemment une disgrâce, oublier son ressentiment pour l'amour de Dieu, et en vue des humiliations et des souffrances de Jésus-Christ.

— Fig. *Prendre pied.* Commencer à s'établir, à gagner confiance. Laissez-moi prendre pied. Il n'a pas encore pris pied dans cette ville.

— *Perdre pied.* Ne plus trouver le fond de l'eau avec les pieds. ‖ On dit dans le même sens, *Il y a pied, il n'y a pas pied.* On peut, on ne peut pas se tenir dans l'eau la tête dehors.

— Fig. *Perdre pied.* Ne plus savoir où l'on en est. Certainement, lorsque de tels malheurs nous adviennent, c'est là où les plus sages mondains perdent *pied.* (Est. Pasq.) ‖ *Il n'y a pas pied.* Il n'y a pas moyen d'essayer de tenter cette affaire.

— *Prendre quelqu'un au pied levé.* Le prendre au moment où il se dispose à partir, à s'éloigner.

— Fig. et fam. Prendre avantage contre lui du moindre mot, de la moindre imprudence qui lui échappe. ‖ Signifie encore, Demander une chose à quelqu'un sans lui laisser le temps de réfléchir, ou pendant qu'il est occupé d'autre chose.

— Fig. *Tenir à quelqu'un le pied sur la gorge.* Vouloir le forcer à faire une chose.

— Fig. et fam. *Tenir pied à boule.* S'attacher à une chose avec assiduité, persévérance.

— Fig. et fam. *Tomber sur ses pieds.* Se retrouver dans la même situation qu'auparavant. Quelque chose qui arrive, il tombera sur ses pieds, il ne peut tomber que sur ses pieds.

— Fig. *Les pieds devant, les pieds les premiers.* Se dit de ceux qu'on porte en terre. Il est bien mal, il ne sortira de sa maison, de chez lui, que les pieds devant. Il n'ira plus à l'église que les pieds les premiers.

— Se dit aussi, en plaisantant, de ceux qu'on emporte morts-ivres. Bientôt le waiter arriva, aidé de ses sous-ordres, et ils s'emparèrent des vaincus, qu'ils transportèrent chez eux les *pieds* les premiers, suivant la règle. (Brill.-Sav.) Omission des dictionnaires.

— *Les petits pieds.* S'est dit de l'enfant. Il envoya sa fille aînée chez une de leurs tantes, et ce en attendant que les petits *pieds* sortissent. (Desperr.) On disait de même, *Faire des petits pieds* ou *faire pieds neufs.* Accoucher. Cette acception s'est conservée dans la locution proverbiale, *les petits pieds font mal aux grands*, qui se dit en parlant d'une femme incommodée pendant sa grossesse.

— Prov. *Aller de pied comme un chat maigre.* Marcher bien; marcher agilement. ‖ *Avoir bon pied, bon œil.* Jouir d'une bonne santé, être dans toute sa force. ‖ Signifie aussi, Se tenir sur ses gardes. Avec cette femme, il faut avoir bon pied, bon œil. ‖ *S'enfuir un pied chaussé et l'autre nu.* S'enfuir en toute hâte et sans prendre le temps de s'habiller. ‖ *Haut le pied.* Allons, partons; allez, partez. On dit de même, *Faire haut le pied.* Disparaître; s'enfuir. ‖ Substantiv. Un *haut-le-pied.* V. ce mot. ‖ *Faire le pied der-*[illegible]

— Prov. et fig. *Couper l'herbe sous le pied à quelqu'un.* Le supplanter dans une affaire, dans un emploi. ‖ *Chausser le pied droit le premier, et laver le pied gauche le second.* Faire les choses utiles les premières, et ne donner que le second rang aux occupations agréables. ‖ *Croire tenir le bon Dieu par les pieds.* Éprouver une grande joie, dont on s'exagère le sujet. ‖ *Mettre le pied dans la vigne du Seigneur.* S'enivrer. ‖ *Faire usage de ses pieds tortus.* Se donner beaucoup de mouvement et de mal dans une affaire, sans avoir de grands moyens de succès. ‖ *Ne pas se moucher du pied.* Être ferme, intelligent, habile. C'est un homme qui ne se mouche pas du pied. ‖ *Ne savoir sur quel pied danser.* Ne savoir quelle contenance tenir, ou quel parti prendre. Dès qu'il me voit, il ne sait sur quel pied danser. (Danc.) ‖ *Tirer à quelqu'un une épine, une grande épine du pied.* Le tirer d'un grand embarras, d'une situation pénible. On dit de même, *Avoir une épine hors du pied*; et en parlant d'un empêchement, d'un embarras, *C'est une épine au pied.* ‖ *Trouver chaussure à son pied.* Trouver ce qu'il faut, ce qui convient. ‖ Se dit aussi d'une personne qui en trouve une autre capable de lui tenir tête, de lui résister.

— *Pied-à-terre, plain-pied.* V. PIED-À-TERRE, PLAIN-PIED.

— *A pied.* loc. adv. Au moyen de ses pieds. Aller, venir à pied. Arriver, retourner à pied. Voyager à pied. On se console de n'aller qu'à *pied*, en voyant ceux qui ne peuvent aller qu'en voiture. (De Bugny.) L'exercice à *pied* a donné lieu à bien d'autres objections. (Brill.-Sav.) Son convoi fut suivi jusqu'au cimetière par une foule de gens à *pied* et en voiture. (Id.) La mer, dans ses mouvements irréguliers, laissait le vaisseau presque à sec, de manière qu'on en eût pu faire le tour à *pied.* (B. de St-P.) C'est une folle qui est arrivée ici à *pied* cette nuit, et qu'on avait fait coucher près de cette chambre. (De Vigny.)

— *Loger à pied et à cheval.* Se dit d'un aubergiste qui loge ceux qui vont à pied et ceux qui vont à cheval. Quelques enseignes d'hôtellerie portent: Bon logis à pied et à cheval.

— Fig. *Être à pied.* N'avoir plus de voiture, d'équipage. Il a été forcé de vendre sa voiture, et il est maintenant à pied.

— Fig. et pop. *Chercher quelqu'un à pied et à cheval.* Le chercher partout.

— Prov. *Aller à beau pied sans lance.* Aller à pied. ‖ *Aller où le roi va à pied.* Aller satisfaire un besoin naturel.

— *Pied à pied.* loc. adv. Pas à pas; graduellement. Avancer pied à pied. Gagner du terrain pied à pied.

— *Défendre un poste, un passage pied à pied.* Le défendre en tenant toujours tête à l'ennemi, qui gagne peu à peu du terrain.

— *Aller pied à pied dans une affaire.* S'y conduire avec prudence, avec circonspection, avec une sage lenteur qui fait éviter les fautes et assure le succès. ‖ *Avancer pied à pied dans une affaire.* S'en occuper toujours, en faisant quelques progrès.

— Saint-Simon a employé substantiv. cette expression dans un sens analogue. Ils étaient redevables de leurs succès à l'adresse, à l'artifice, au *pied-à-pied*, si on peut hasarder ce terme.

— *De pied ferme.* loc. adv. Sans quitter sa place, son poste. Combattre de pied ferme. Je marchai sur ses pas jusqu'au pré Saint-Jérôme, où j'aperçus don Lope de Vélasco, qui l'attendait de *pied* ferme. (Le Sage.) Le malheur est comme les lâches: il poursuit ceux qu'il voit trembler, et s'enfuit quand on l'attend de *pied* ferme. (De Juss.)

— *De pied coy.* Anc. loc. adv. Au repos. Entre autres reproches qu'on donne à Pompeius, c'est d'avoir arrêté son armée de *pied* coy. (Mont.)

— *D'arrache-pied.* loc. adv. et fam. Sans discontinuation, sans interruption. Attendre quelqu'un pendant deux heures d'arrache-pied. Travailler huit heures d'arrache-pied.

— *Pied* signifie aussi la trace que laisse le pied. Il y a des pieds sur la neige, sur le sable. J'ai vu des pieds dans le parterre.

— Se dit aussi en parlant d'un grand nombre d'animaux, et en général de ceux chez qui cette partie est de corne, ou plutôt ne sert absolument qu'à marcher. Le pied d'un cheval, d'un âne. Pied de veau, de mouton, de cochon. Pied d'éléphant, de chameau, de buffle. Pied de cerf, de biche, de chevreuil, d'élan. Les pieds de devant. Les pieds de derrière. Sanglier qui a laissé la trace de ses pieds. Cheval qui est déferré d'un pied, de deux pieds, de quatre pieds. L'âne ne se vautre pas, comme le cheval, dans la fange et dans l'eau; il craint même de se mouiller les *pieds.* (Buff.) Le *pied* du cerf est mieux fait que celui du bœuf. (Id.) Le cheval s'approchant lui donne un coup de *pied.* (La Font.) Simon dit qu'on connaît au bruit la bonté du pied d'un cheval, et il a raison, car le sabot creux résonne sur le sol comme une cymbale. (P. L. Courr.)

— Fig. et fam. *Pieds de mouche.* Écriture dont les lettres sont très-fines et mal formées. Écriture en pieds de mouche. Il ne fait que des pieds de mouche en écrivant.

— Prov. et fig. *Disputer sur un pied de mouche.* Disputer sur des choses qui n'ont aucune importance, sur des riens. ‖ *Être déferré des quatre pieds.* Être réduit à ne savoir plus que faire, que répondre. ‖ *La vache a bon pied.* Se [illegible] suffisante pour acquitter une dette, pour couvrir les frais d'un procès. ‖ *Elle n'a point de pieds.* Se dit d'une chose qu'on attend en vain. ‖ *Chercher cinq pieds à un mouton.* Chercher une chose impossible à trouver. ‖ *Tirer pied ou aile d'une chose.* En tirer profit, en tirer parti d'une manière ou d'autre. Il ne se faisait pas une partie de plaisir, pas un festin, dont nous ne tirions *pied* ou aile. (Le Sage.) ‖ *Faire le pied de grue.* Attendre longtemps debout, à la même place. Tantôt j'étais obligé de faire le *pied* de grue dans une antichambre, où je demeurais debout deux heures entières en attendant les ordres qu'on voudrait me donner. (Le Sage.) ‖ *Faire le pied de veau.* Faire le flatteur, le complaisant, faire bassement sa cour.

Il me donne la [illegible]
Et me fait le pied de veau. ([illegible])

— Se dit, en parlant d'un arbre, d'une plante, de la partie du tronc, de la tige, qui est le plus près de terre. Le pied d'un arbre, d'une plante. Couper un arbre par le pied, près du pied. S'asseoir au pied d'un chêne. Arroser des fleurs au

pied, par le pied. L'idée lui vint de mettre le feu au *pied* de ce palmier. (B. de St-P.) Elle lui enjoignait de la semer sur le bord de la fontaine, au *pied* de son cocotier. (Id.) Tantôt, couché au *pied* d'un arbre, j'ai entendu chanter les fauvettes et les rossignols. (Le Sage.) Je tombai au *pied* d'un arbre sans force, sans pensées. (A. Mart.) Je t'ai aimée plus que ma vie; je t'ai aimée au *pied* de la croix, au champ de bataille, partout où j'ai porté mon cœur. (Prév.)

— Poétiq. Les racines.

Sartout le chêne altier, qui, perdu dans les airs,
De son front touche aux cieux, de ses *pieds* aux enfers.
(Delille.)

— *Vendre, acheter une récolte sur pied.* Vendre, acheter du blé, du seigle, etc., avant qu'il soit coupé; du raisin, des fruits, avant qu'ils soient cueillis.

— Fig. *Sécher sur pied.* Être dévoré d'ennui, d'inquiétude, d'impatience. Ce retard le fait sécher sur pied.

— Signifie quelquefois Tout l'arbre, toute la plante. Acheter, faire abattre deux cents pieds d'arbres. Mettre en terre plusieurs pieds d'œillet, de giroflée. Vases, pots, dans lesquels on a mis des pieds de jacinthe, de marjolaine. Il plantait dans les lieux secs des patates, qui y viennent très-sucrées; des cotonniers sur les hauteurs, des cannes à sucre dans les terres fortes; des *pieds* de café sur les collines. (B. de St-P.)

— Se dit encore de l'endroit le plus bas d'une montagne, d'un édifice, etc. Le pied d'un rocher. Le pied des Alpes. Le pied d'une tour, d'un clocher. Le pied d'une muraille. S'avancer au pied des remparts, jusqu'au pied d'un bastion. Ils arrivèrent vers le milieu de la nuit au *pied* de leur montagne, dont les croupes étaient éclairées de plusieurs feux. (B. de St-P.) Au *pied* même des cabanes, on n'entend plus aucun bruit, et on ne voit autour de soi que de grands rochers escarpés comme des murailles. (Id.) Nous ne le découvrîmes qu'en y arrivant, attendu qu'il était situé au *pied* d'une montagne, au milieu d'un bois dont les arbres élevés le dérobaient à notre vue. (Le Sage.) Le *pied* du mont chenu de frimas s'environne. (B.-Lorm.) Les deux camps sont rangés au *pied* de nos murailles. (Corn.)

Déjà les deux partis, au *pied* de ces remparts,
Avaient plus d'une fois balancé les hasards. (Volt.)

— On dit dans un sens analogue, Le pied du trône, le pied des autels, etc. Que tous les cœurs, déjà réunis au *pied* du trône, portent la même union et la même concorde au *pied* des autels. (Mass.) C'est à eux à porter au *pied* du trône les plaintes et les gémissements des opprimés. (Id.) On vit en peu de temps la multitude dispersée, et leur chef orgueilleux, conduit tantôt au *pied* du trône, tantôt au *pied* des autels. (Fléch.) Traîner tous mes sujets au *pied* des tribunaux. (Boil.)

— *Raser une maison rez pied, rez terre.* La raser par le pied, la mettre à niveau de terre.

— Fig. *Au pied de la lettre.* Selon le sens littéral, le sens propre des paroles. Obéir au pied de la lettre. Chose qui doit s'entendre, qui doit s'expliquer au pied de la lettre. Il ne faut pas prendre cela au pied de la lettre. Quand je prendrais au *pied* de la lettre ce que vous me dites, apprenez que je ne suis pas d'un caractère à m'applaudir de l'infâme honneur de voir ma nièce maîtresse d'un prince. (Le Sage.) En achevant ces mots, elles m'échappèrent toutes deux, et je fus assez sot pour prendre au *pied* de la lettre ce qu'elles m'avaient dit. (Id.)

— Prov. et fig. *Mettre quelqu'un au pied du mur.* Le mettre hors d'état de répondre, le réduire à ne pouvoir refuser ce qu'on lui propose.

— Il se dit aussi du talus, de la pente qu'on donne à un ouvrage de terre ou de maçonnerie, pour le rendre plus solide. Donner du pied, ne pas donner assez de pied à un rempart, à un mur de terrasse.

— *Donner du pied à une échelle.* Éloigner du mur le bout inférieur d'une échelle, afin qu'elle soit posée plus solidement. Prenez garde; vous n'avez pas donné assez de pied à votre échelle.

— *Pied* se dit encore de la partie qui sert à soutenir certains meubles, certains ustensiles. Le pied, les pieds d'une table, d'une chaise. Les pieds d'un lit. Le pied d'un chandelier. Le pied d'un vase, d'un verre. Les pieds d'une marmite. Les meubles répondaient à la tapisserie: c'é-

[…] chaises de serge jaune, et une table à pieds dorés, couverte d'un cuir qui paraissait avoir été rouge. (Le Sage.)

Et d'un effort épouvantable,
Il arrache un pied de la table. (Vadé.)

— *Table, bureau à pied de biche.* Dont les pieds sont figurés comme les pieds d'une biche.

— *Le pied du lit, les pieds du lit.* Endroit du lit où l'on a les pieds lorsqu'on est dans le lit. S'asseoir au pied du lit, sur le pied du lit. Poser un édredon sur le pied du lit. Le vieux Granchamp avança gravement sa figure basanée et ses cheveux gris sur le *pied* du lit pour écouter. (De Vigny.)

— Agric. *Pied chaud.* Goût que prend le vin dans la cuve, par suite de l'action de l'air. ‖ Maladie de la betterave.

— Anat. *Pieds d'hippocampe.* Protubérances cérébrales que l'on nomme plus ordinairement *cornes d'Ammon.*

— Antiq. rom. *Opiner des pieds.* Approuver une opinion en passant du côté de celui qui l'a émise.

— Art culin. Pieds détachés de l'animal pour être accommodés et servis sur table. Pied de veau à l'huile. Pieds de veau frits, farcis. Pieds de mouton à la poulette, à la ravigotte, à la provençale. Pied de cochon à la sainte-menehould. Pieds de cochon truffés. On me servit une copieuse fricassée de *pieds* de mouton, que je mangeai presque entière. (Le Sage.)

— *Petits pieds.* Se dit des perdreaux, cailles, ortolans et autres oiseaux délicats et recherchés. J'achetai, par ordre de ma maîtresse, de bons poulets gras, des lapins, des perdreaux et autres petits *pieds.* (Le Sage.) Il s'acharna sur les entrées, et ne fit pas moins d'honneur aux petits *pieds.* (Id.)

— Art milit. *Conversion de pied ferme.* Celle dont le pivot est fixe.

— Art vétér. Chez le cheval et les animaux domestiques, *pied antérieur.* Toute la portion inférieure du membre antérieur, depuis et compris le genou jusqu'à son extrémité. ‖ *Pied postérieur.* Toute la partie inférieure du membre postérieur, à partir du jarret. ‖ *Pied altéré.* Dessèchement de la sole, provenant souvent de ce que le maréchal pare trop cette partie. ‖ *Pied cerclé.* Celui dont le sabot est entouré d'aspérités en forme de cordons qui occasionnent la feinte et même la claudication. ‖ *Pied comble.* Exubérance de la sole, qui acquiert une telle épaisseur que le dessous n'offre plus de concavité. ‖ *Pieds dérobés.* Ceux dont les parties n'ont point une épaisseur convenable, dont la corne a peu de consistance, de souplesse. ‖ *Pied desséché* ou *resserré.* Celui qui est privé d'humidité et rapetissé. ‖ *Pied de bœuf* ou *soie.* V. SOIE. ‖ *Pieds encastelés.* V. ENCASTELURE. ‖ *Pieds gras* ou *pieds mous.* Ceux dont la sole est si vaste que le sabot en paraît évasé, ce qui rend la forme du pied plus agréable. ‖ *Pied rampin.* Pied disposé à ramper, à traîner, lorsque l'animal marche. ‖ *Pied panard.* Dont la pince est tournée en dehors. Quand elle est dirigée en dedans, le *pied* est *cagneux.* ‖ *Pieds plats.* Ceux qui n'ont pas assez de concavité, qui ont une largeur excessive. ‖ *Pied serré.* Celui dont un clou comprime la chair cannelée.

— Blas. *Pied de l'écu.* La pointe ou la partie inférieure. ‖ *Animal en pied.* Celui qui est posé sur ses quatre pieds. ‖ *Pied nourri.* Pied d'une fleur qu'on termine carrément comme pour la poser. Fleur de lis au pied nourri.

— Bot. Partie des champignons qui les fixe à terre, ou à tout autre support. ‖ Base de l'ovaire de quelques synanthérées. ‖ Prolongement notable que le péricarpe futur offre au-dessous de la partie occupée par l'ovule. ‖ *Pied* fait partie du nom vulgaire de plusieurs plantes. ‖ *Pied d'Alexandre.* La pyrèthre. ‖ *Pied d'alouette.* La dauphinelle, plante d'agrément commune dans les jardins. ‖ *Pied d'âne.* Les spondyles. ‖ *Pied de bœuf.* Le bolet des bœufs. ‖ *Pied de bouc.* L'angélique sauvage. ‖ *Pied de chat.* Espèce d'immortelle. ‖ *Pied de chèvre.* Le boucage. ‖ *Pied de corneille.* Un plantain. ‖ *Pied de coq.* La renoncule rampante. ‖ *Pied de griffon.* L'ellébore fétide. ‖ *Pied de lion.* Une espèce d'alchimille. ‖ *Pied de lièvre.* Le trèfle des champs. ‖ *Pied de lit.* Le clinopode. ‖ *Pied de loup.* La lycopode. ‖ *Pied d'oie.* Le chenopodium. ‖ *Pied d'oiseau.* L'ornithopode. ‖ *Pied d'ours.* L'acanthe. ‖ *Pied de pigeon.* Le géranium colombine. ‖ *Pied de poulain.* Un tussilage. ‖ *Pied de poule.* Le chiendent. ‖ *Pied de veau.* L'arum ou le gouet maculé.

— Conchyl. *Pied d'âne.* Coquille du genre spondyle. ‖ *Pied de pélican.* Le ptérocère pied de pélican.

— Constr. *Pieds corniers.* Longues pièces de bois qui sont aux encoignures des pans de charpente.

— *A pied d'œuvre.* A la proximité du bâtiment que l'on construit. Apporter des matériaux à pied d'œuvre.

— Anc. cout. Nom d'une redevance que l'archevêque de Reims payait aux chanoines. ‖ A Lille. *Mettre pied à la loi.* Recouvrer les priviléges dont jouissaient les habitants de la ville, en donnant caution de satisfaire à tous les devoirs de la bourgeoisie.

— Crust. *Pieds mâchoires.* Nom donné aux pattes de certains crustacés, lorsqu'elles sont placées tellement en avant, qu'elles font partie de la bouche. L'écrevisse est dans ce cas.

— Eaux et forêts. *Pied cornier.* Arbre laissé à l'extrémité d'un […]

[…] pour servir de marque.

— Escrim. *Se battre de pied ferme.* Rester exactement à la même place en faisant des armes.

— Absol. *De pied ferme.* Sans quitter votre place; sans reculer ni avancer. Une, deux. Remettez-vous. Redoublez de pied ferme. (Mol.)

— Faucon. Se dit des pattes de l'autour et de l'épervier.

— Féod. *Pied de fief.* Fief démembré.

— Font. *Pied de fontaine.* Espèce de gros balustre ou piédestal rond ou à pans, quelquefois avec des consoles ou des figures, qui sert à porter une coupe, un bassin de fontaine, etc.

— Foss. *Pieds d'âne.* Nom donné aux spondyles que l'on trouve fossiles à Castelen, dans le canton de Berne.

— Gnom. *Pied du style.* Point du plan sur lequel tombe une ligne abaissée du bout du style perpendiculairement sur le plan du cadran.

— Jeux. *Pied de bœuf.* Jeu d'enfants, où les uns mettent les mains sur celles des autres en les retirant successivement et comptant jusqu'à neuf. Celui qui appelle ce nombre tâche de saisir en même temps la main de quelqu'un des autres, en disant: Je retiens mon pied de bœuf.

— Au jeu de paume. *Chasse au pied.* La chasse est au pied du mur.

— Jurispr. *Le pied saisit le chef.* La propriété d'un fonds de terre emporte celle de la superficie. Selon quelques jurisconsultes, cet axiome de droit signifie que le propriétaire du sol peut toujours empêcher qu'on empiète sur son terrain, quelle que soit la hauteur où se fait l'empiétement.

— Manég. *Le pied du montoir.* Le pied gauche de devant. ‖ *Le pied hors du montoir.* Le pied droit de devant. ‖ *Cheval qui galope sur le bon pied.* Qui, en galopant, lève le pied droit de devant le premier. ‖ *Qui galope sur le mauvais pied.* Qui lève le pied gauche de devant le premier. ‖ *Mettre un cheval sur le bon pied.* L'accoutumer à galoper sur le bon pied. ‖ *Ce cheval a fait pied neuf.* Il lui est revenu une nouvelle corne, après qu'il a été dessolé.

— Mar. *Pied de vent.* Eclaircie qui a lieu tout à coup sur l'horizon.

— Mod. *Pied de dentelle.* Dentelle fort basse, qu'on coud à un tulle, à un entoilage, ou même au bord de quelque objet de toilette.

— Moll. Disque charnu à l'aide duquel certains mollusques rampent. ‖ Se dit aussi du prolongement musculeux que plusieurs conchifères font sortir de leurs coquilles pour se déplacer.

— Octroi munic. *Pied fourché.* Droit d'entrée imposé, dans les villes, sur les animaux à pied fendu, comme bœufs, moutons, cochons, etc.

— Ornith. *Pied gris.* L'alouette de mer ordinaire. ‖ *Pied noir.* Le traquet. ‖ *Pied rouge.* L'huîtrier. ‖ *Pied vert.* Le bécasseau.

— Pathol. *Pied bot.* Difformité du pied qui ne permet d'en appuyer en marchant qu'une partie sur le sol. Les principales variétés de *pied bot* sont: 1° la déviation du pied en bas, nommée *pied équin;* c'est celle où le pied est ramassé sur lui-même, et n'appuie que par son extrémité phalangienne; 2° la déviation du pied en dedans, celle où tantôt le bord externe du pied, tantôt une partie de sa face dorsale, sert de point d'appui; 3° la déviation du pied en dehors, celle où le pied pose seulement sur une partie de son bord interne. Différents moyens orthopédiques ont été appliqués avec succès à la guérison de ces difformités.

— *Pied bot.* Se dit familièrement de celui qui a cette difformité. C'est un pied bot. Ce sont des pieds bots.

— *Pied plat.* Aplatissement général de la surface plantaire, qui met dans l'impossibilité de faire de longues marches. Le pied plat est une cause d'exemption du service militaire.

— Pêch. Bord inférieur d'un filet tendu verticalement. ‖ Une des trois pièces du manche de la ligne. ‖ *Pêche de pied.* Celle qui se fait sur les grèves avec des cordes garnies de lignes et de haims.

— Anc. techn. *Pieds corniers.* Se disait des quatre montants sur lesquels tout le corps d'un carrosse était assemblé, et qui portaient l'impériale.

— Typogr. *Pied de mouche.* Signe (¶) dont on se sert encore quelquefois pour les renvois.

— Techn. *Pied* se dit, chez les teinturiers, d'un bain de couleur qu'on donne à une étoffe. Pied de pastel. Autrefois, on devait faire une marque à chaque pied donné à l'étoffe, afin de prouver que les procédés imposés par les règlements avaient été exactement suivis. ‖ *Petit pied.* Se disait quand la couleur était faible. ‖ *Pied.* Tige de fer qui tient une balance suspendue. ‖ Support d'un instrument quelconque. ‖ *Pied de biche.* Instrument de dentiste. ‖ Morceau de bois dur, au bout duquel est pratiquée une entaille triangulaire. ‖ Se dit, chez les horlogers, d'une détente brisée, dont le bout fait bascule, dans un sens seulement. ‖ *Pied horaire.* Troisième partie de la longueur du pendule qui bat les secondes. ‖ *Pied de chèvre.* Levier de fer dont l'extrémité est fendue en pied de chèvre. Il y en a de différentes grandeurs. ‖ Troisième pied de bois qui sert à en appuyer deux autres, dans la machine à élever des fardeaux nommée *chèvre.* ‖ Tas de fer dont le ferblantier se sert pour ployer la tôle. ‖ *Pied d'étau.* Instrument de […]

[…] aux cloutiers. ‖ *Pied d'entrée.* Montant d'une voiture sur lequel la portière est attachée, ou contre lequel elle vient battre. ‖ *Avoir le pied de levain.* Se dit, parmi les brasseurs, de la bière où la drèche est en quantité suffisante.

— Vénér. Trace du pied de la bête qu'on chasse. On a reconnu au pied que c'était un cerf, que c'était un chevreuil.

— *Pied paré.* Pied d'un animal qui a vécu sur un terrain dur et pierreux.

— Versif. En poésie, on peut écrire *pied* avec ou sans *d*: *pied* ou *pié.* Avec un *d*, il rime avec *il sied, il messied, il s'assied,* etc., sans *d* il se joint avec toutes les terminaisons en *ié*, comme dans *allié, moitié, marié,* etc., quelle que soit la lettre d'appui.

Sachez que de chose j'en sûreté de moitié,
Et qu'il fera beau temps quand j'y mettrai le pié.
(Molière.)

Plus que jamais confus, humilié
Devers Paris, je m'en revins à pié. (Volt.)

— Au pl., il rime avec les mots qui finissent en *iéds, iés, iez,* tels que tu t'assieds, disgraciés, vous fuyez, etc.; la suppression du *d* devient inutile à ce nombre, puisque *iés* se joint sans difficulté avec *ieds.*

Et la foudre en éclats, qui gronde sous ses *pieds*
Semble annoncer la mort aux peuples effrayés. (Volt.)

Divinités, grâces mortelles,
Ah! je suis toujours à vos *pieds,*
Mais pardon, pour me sembler belles.
Il faudra que vous le soyez. […]

PIED. s. m. Mesure qui était généralement usitée avant que le nouveau système des poids et mesures vînt lui substituer le mètre. En France, le pied servait à mesurer les longueurs de peu d'étendue. On le nommait aussi *pied de roi,* parce que ce fut, dit-on, le pied de Charlemagne qui servit à le fixer. Il se fractionnait en 12 pouces, dont chacun était divisé en 12 lignes. Six pieds composaient une toise, unité servant à mesurer les longueurs plus considérables. V. TOISE. Le *pied* ou *pied de roi* équivaut à 0 m. 32484. Taille de cinq pieds deux pouces. Mur haut de vingt pieds. Chambre de cinq pieds de long sur quatre de large. Cela n'a pas plus d'un pied, d'un demi-pied. Le chou que la cime de cet arbre renferme au milieu de ses feuilles est un fort bon manger, mais quoique sa tige ne fût pas plus grosse que la jambe, elle avait plus de soixante *pieds* de hauteur. (B. de St.-P.) Chaque lame qui venait se briser sur la côte s'avançait en mugissant jusqu'au fond des anses, et y jetait des galets jusqu'à cinquante *pieds* dans les terres. (Id.) La grande taupe du Cap a près d'un *pied* de longueur. (Buff.) Comment donc! interrompis-je en riant, pour entrer chez cette dame, faut-il avoir six *pieds* de haut? (Le Sage.) Comme la graisse l'avait gonflé en tout sens, il avait au moins six *pieds* de circonférence. (Brill.-Sav.)

— *Pied carré.* Unité de surface équivalant à 0,10552 m. carré. ‖ *Pied cube.* Unité de volume valant 34,28 décim. cubes.

— Petit instrument en forme de règle de la longueur d'un pied, et sur lequel sont marquées les divisions de cette mesure en pouces et en lignes. Mesurer avec le pied. Se servir d'un pied, d'un pied de roi.

— Par exagér. *Elle a un pied de rouge, un pied de blanc sur le visage.* Se dit d'une femme extrêmement fardée. ‖ *Il voudrait être à cent pieds sous terre.* Se dit d'un homme honteux, confus, qui voudrait se cacher à tout le monde. ‖ Se dit aussi d'un homme abreuvé de chagrins et dégoûté de la vie. ‖ *Je ne l'assisterais pas quand je lui verrais tirer la langue d'un pied de long.* Je n'aurai aucune compassion de lui.

— Par imprécat. *Je voudrais qu'il fut à cent pieds sous terre.* Je voudrais qu'il fût mort.

— *Prendre pied sur une chose.* Se régler sur une chose; en tirer une conséquence pour une autre chose semblable. Je vous ai permis cela, mais je ne veux pas qu'un autre prenne pied là-dessus.

— *Sur le pied de.* A raison, à proportion de. J'ai payé cette étoffe sur le pied de vingt francs le mètre.

— *Sur le pied de paix, sur le pied de guerre.* Conformément à ce qui est réglé pour le pied de paix, pour le pied de guerre. Mettre des troupes sur le pied de guerre.

— *Au pied de.* En raison de. Est-ce au *pied* du savoir qu'on mesure les hommes? (Boil.)

— *Au petit pied.* En petit, en raccourci. Réduire un plan au petit pied. ‖ Fig. Les parlements prétendaient être les états généraux au petit *pied.* (Acad.)

— Fig. *Être réduit au petit pied.* Être réduit à un état au-dessous de celui où l'on était.

— Prov. et fig. *Avoir d'une chose cent pieds par-dessus la tête.* En être extrêmement dégoûté. ‖ *Avoir un pied de nez, en sortir avec un pied de nez.* Avoir la honte, la mortification de n'avoir pas bien réussi.

Non, je ne comprends pas de plus charmant plaisir
Que de voir d'héritiers une troupe affligée,
Le maintien interdit et la mine allongée
Lire un long testament où, pâles, étonnés,
On leur laisse un bonsoir avec un *pied* de nez.
(Regnard.)

‖ *Si vous lui donnez un pied, il en prendra quatre.* Se dit d'un homme indiscret, entreprenant, qui abuse des complaisances qu'on a pour lui.

Laissez-leur prendre un pied chez vous,
Ils en auront bientôt pris quatre. (La Fontaine.)

[…] les localités. En Allemagne, le *pied d'Aix-la-Chapelle* vaut 0 m. [illegible]. ‖ *Pied d'Augsbourg,* 0 m. 29617. ‖ *Pied nouveau du grand duché de Bade,* 0 m. 30000. ‖ *Pied de Bavière,* 0 m. 29180. ‖ *Pied ancien de Berlin,* 0 m. [illegible]. ‖ *Pied de Bohême,* 0 m. [illegible]. ‖ *Pied de Brême,* 0 m. [illegible]. ‖ *Pied du duché de Brunswick,* 0 m. [illegible]. ‖ *Pied de Cassel,* 0 m. 29491. ‖ *Pied ancien de Cologne,* 0 m. [illegible]. ‖ *Ancien pied de Darmstadt,* 0 m. [illegible]. ‖ *Pied de Dresde,* 0 m. [illegible]. ‖ *Pied de Francfort,* 0 m. [illegible]. ‖ *Pied de Gotha,* 0 m. [illegible]. ‖ *Pied de Hambourg,* 0 m. [illegible]. ‖ *Pied de Hanovre,* 0 m. [illegible]. ‖ *Pied de Leipsig,* 0 m. [illegible]. ‖ *Pied de construction de Leipsig,* 0 m. [illegible]. ‖ *Pied de la principauté de Lippe,* 0 m. [illegible]. ‖ *Pied de Lubeck,* 0 m. [illegible]. ‖ *Pied de Manheim,* 0 m. [illegible]. ‖ *Pied de Mecklembourg,* 0 m. [illegible]. ‖ *Pied du duché de Nassau,* 0 m. [illegible]. ‖ *Pied de Nuremberg,* 0 m. [illegible]. ‖ *Pied d'Oldenbourg,* 0 m. [illegible]. ‖ *Pied du grand duché de Saxe-Weimar,* 0 m. [illegible]. ‖ *Pied de Vienne,* 0 m. 31610. ‖ *Pied de Wurtemberg,* 0 m. [illegible]. ‖ En Angleterre, le pied vaut 0 m. 30470. ‖ En Belgique, le pied d'Anvers vaut 0 m. [illegible]. ‖ En Chine, le pied mathéma-

tique vaut 0 m. 33310. ‖ Le *pied d'arpenteur*, 0 m. 31960. ‖ Le *pied de construction*, ou *Kong-pu*, 0 m. 32280. ‖ *Pied du commerce*, 0 m. 33830. ‖ En Danemark, le *pied* vaut 0 m. 31382. ‖ En Espagne, le *pied ordinaire* vaut 0 m. 28206. ‖ Le *grand pied de Madrid*, 0 m. 37687. ‖ En Italie, le *pied de Bologne* vaut 0 m. 38010. ‖ *Pied de Cagliari*, 0 m. 20257. ‖ *Pied géographique de Florence*, 0 m. 58303. ‖ *Pied de construction de Florence*, 0 m. 54817. ‖ *Pied de Gênes*, 0 m. 24910. ‖ *Pied de Lucques*, 0 m. 58991. ‖ *Pied de Malte*, 0 m. 28360. ‖ *Pied ordinaire de Milan*, 0 m. 43519. ‖ *Pied d'architecte de Milan*, 0 m. 39650. ‖ *Pied de Modène*, 0 m. 52305. ‖ *Pied de Naples*, 0 m. 26367. ‖ *Pied de Reggio*, 0 m. 53090. ‖ *Pied romain*, 0 m. 29790. ‖ *Pied des architectes*, à Rome, 0 m. 22342. ‖ *Pied de Sardaigne*, 0 m. 24837. ‖ *Pied sicilien*, 0 m. 24205. ‖ *Pied de Turin*, 0 m. 51377. ‖ *Pied ordinaire de Turin*, 0 m. 34251. ‖ *Pied de Venise*, 0 m. 34740. ‖ Au Malabar, le *pied* vaut 0 m. 26560. ‖ En Hollande, le *pied d'Amsterdam* vaut 0 m. 28306. ‖ Le *pied du Rhin*, 0 m. 31385. ‖ Dans le Portugal, le *pied d'architecte de Lisbonne* vaut 0 m. 33860. ‖ Le *pied ordinaire*, 0 m. 21859. ‖ *Pied castillan des îles Canaries*, 0 m. 28260. ‖ En Russie, le *pied de Cracovie* vaut 0 m. 35642. ‖ Le *pied de Russie*, 0 m. 30479. ‖ Le *pied de Varsovie*, 0 m. 29777. ‖ En Suède, le *pied* vaut 0 m. 29690. ‖ Le *pied d'arpenteur*, 0 m. 24742. ‖ En Suisse, le *pied d'Appenzell* vaut 0,31469. ‖ *Pied de Bâle*, 0 m. 30454. ‖ *Pied ordinaire de Berne*, 0 m. 29326. ‖ *Pied de carrière de Berne*, 0 m. 31770. ‖ *Pied de Fribourg*, 0 m. 29126. ‖ *Pied de St-Gall*, 0 m. 31385. ‖ *Pied de Genève*, 0 m. 48790. ‖ *Pied de Lausanne*, 0 m. 30000. ‖ *Pied ordinaire de Lucerne*, 0 m. 31385. ‖ *Pied de Neufchâtel*, 0 m. 29326. ‖ *Pied de champ de Neufchâtel* 0 m. 28715. ‖ *Pied de Schaffhouse*, 0 m. 29787. ‖ *Pied de Soleure*, 0 m. 29326. ‖ *Pied ordinaire de Zurich*, 0 m. 30138. ‖ *Pied d'arpenteur de Zurich*, 0 m. 25115.

— Métrol. anc. *Pied antique de Rome*. Mesure qui valait 0 m. 29425, ou selon d'autres, 0 m. 29585. ‖ *Pied pythique* ou *pied naturel*. Mesure employée chez les peuples doriens, et divisée en 4 palestes ou 16 dactyles, et valant, selon Hutton, 0 m. 24810; selon Paucton, 0 m. 24718. ‖ *Pied olympique* ou *pied grec ancien*. Mesure employée chez les Ioniens, divisée comme la précédente, et valant 0 m. 30826. ‖ *Pied philétérien*. Mesure de l'Asie-Mineure et du Pont, 0 m. 35400. ‖ *Pied macédonien*, 0 m. 35350. ‖ *Pied sicilien d'Archimède*, 0 m. 22250. ‖ *Pied géométrique* ou *nautique d'Egypte*, 0 m. 27071, ou, selon Romé de l'Isle, 0 m. 27817. ‖ *Pied ptolémaïque*. Le même que le *pied pythique*. ‖ *Pied du petit stade*, 0 m. 16515. ‖ *Pied du stade de Cléomède*, 0 m. 22356. ‖ *Pied du stade d'Eratosthènes*, 0 m. 26549. ‖ *Pied pygon*, 0 m. 39157.

PIED. s. m. (pr. *pié*.) Métriq. Se dit des parties ou divisions des différentes espèces de vers, lorsqu'ils sont formés, comme dans la poésie des anciens et celle de quelques peuples modernes, d'un certain nombre de syllabes de différentes valeurs, suivant la nature des vers. Vers de six, de cinq, de quatre syllabes.

— Métriq. anc. *Pied simple*. Se dit des quatre mètres de deux syllabes : Pyrrhique spondée, ïambe et trochée; et des huit mètres de trois syllabes : dactyle, anapeste, molosse, tirbraque, amphibraque, amphimacre, bacchique et antibacchique. ‖ *Pied composé* ou *pied oratoire*. Se dit des seize pieds de quatre syllabes : dispondée, procéleusmatique, ditrochée, diïambe, antispaste, choriambe, deux ioniques, quatre pæons et quatre épitrites. V. ces mots.

— Métriq arab. *Pied primitif*. Mètre régulier qui n'a pas moins de trois syllabes et pas plus de cinq. Il y a huit pieds primitifs en arabe. ‖ *Pied secondaire*. Mètre irrégulier. Il se dit de tous les pieds primitifs altérés ou modifiés.

PIED-A-TERRE. s. m. (pr. *pié-ta-tè-re*). Logement dans un endroit où l'on ne vient qu'en passant. Avoir un pied-à-terre à Paris. Prendre un pied-à-terre à Belleville pour la belle saison. Le Piémont est un *pied-à-terre* en Italie, une tête de pont indispensable à la France. (Napol.) ‖ Pl., des *pied-à-terre*.

PIED-DROIT. s. m. Archit. Partie du jambage d'une porte, d'une croisée, qui comprend le bandeau ou chambranle, le tableau, la feuillure, l'embrasure et l'écoinçon. ‖ Pl., des *pieds-droits*.

— Techn. Table de plomb qui recouvre la charpente d'une lucarne.

stall, base, soutien ; on a écrit anciennement *pied de stal*). Support isolé qui soutient une statue, une colonne, un vase, un candélabre. Piédestal toscan, dorique, ionique, corinthien, composite. Le piédestal d'une statue, d'un buste. Piédestal en marbre blanc. Cela sert de piédestal. Plus un piédestal est haut, plus sa colonne est élevée ; plus la colonne est liée avec le *piédestal*, plus elle est solide. (B. de St-P.) Aussitôt une porte s'ouvrit, et leur laissa voir une autre chambre, au milieu de laquelle étaient neuf *piédestaux* d'or massif, dont huit soutenaient chacun une statue faite d'un seul diamant. (Gall.)

— Archit. Considéré comme faisant partie d'un ordre auquel il emprunte son nom, le piédestal se compose d'une partie inférieure ornée de moulures et s'appelant le socle; d'un corps massif carré ou rond, reposant sur le socle et nommé dé; enfin d'une partie supérieure enrichie de moulures saillantes et couronnant le dé; c'est la corniche.

— *Piédestal orné*. Celui dont les côtés sont enrichis de bas-reliefs, d'incrustations, etc. ‖ *Piédestal composé*. Piédestal d'une forme de fantaisie. ‖ *Piédestal double*. Celui qui porte deux colonnes. ‖ *Piédestal triangulaire*. Celui qui a trois faces. ‖ *Piédestal en adoucissement*. Celui dont le dé forme une gorge ou dont le milieu est bombé. ‖ *Piédestal en talus*. Piédestal dont les faces sont inclinées. ‖ *Piédestal flanqué*. Piédestal accompagné de quelque ornement à ses encoignures. ‖ *Piédestal en balustre*. Espèce de piédouche. ‖ *Piédestal continu*. Soubassement d'une file de colonnes, avec base et corniche.

— Fig. La religion a pour *piédestal* l'humanité. (Clément XIV.) L'adversité est le *piédestal* qui montre la vertu à une plus grande hauteur. (De Bauss.) Les ministres sont sur un *piédestal* si mobile que le moindre choc les renverse ; j'en ai vu plus de quatre-vingts en soixante ans. (Le grand Frédéric.)

— Fig. *Se faire un piédestal d'une chose*. S'en faire un moyen de parvenir, de s'élever. Se faire un piédestal de son talent. Se faire un piédestal d'une découverte, d'une industrie. Se faire un piédestal d'une vertu, d'un vice.

— Prov. et fig. *Servir de piédestal*. Être utile à la gloire de quelqu'un ; être sacrifié à l'avancement, à la réputation d'un autre.

PIED-FORT. s. m. Monn. Pièce d'or, d'argent, etc., plus forte que les pièces ordinaires, et que l'on frappe pour servir de modèle. ‖ Pl., des *pieds-forts*.

PIEDICORTE. Géogr. Ch.-l. de canton (Corse), à 16 kil. S.-E. de Corte ; 600 hab.

PIEDICROCE. Géogr. Ch.-l. de canton (Corse), à 19 kil. N.-E. de Corte ; 500 hab.

PIEDIMONTE. Géogr. Ville du royaume de Naples (Terre de Labour), à 41 kil. N. de Caserte ; 6,000 hab.

PIÉDOUCHE. s. m. Sculpt. et archit. Piédestal de petite dimension, qui sert ordinairement de support à de petits objets, tels que des vases, des bustes. La forme qu'on lui donne est celle d'un grand cavet, avec des moulures en haut et en bas. Buste monté sur piédouche ou en piédouche.

PIEDRAS (Las). Géogr. Capitale de l'Etat de la Plata (province de Buenos-Ayres), sur l'Atlantique. Les insurgés de Buenos-Ayres défirent près de là, en 1811, les troupes espagnoles.

PIED-SENTÉ ou **PIED-SENTE**. s. m. Dr. cout. Sentier dans lequel on ne peut mener de bêtes de somme. Ce mot est encore employé pour Sentier, dans les départements du nord de la France. On l'y fait du féminin.

PIÉGE. s. m. (du gr. πάγη, rets, lacet). Instrument, machine dont on se sert pour prendre des animaux. Dresser un piége. Tendre un piége. Prendre un renard au piége, le faire donner dans un piége. Lorsque le loup tombe dans un *piége*, il est si sot et si longtemps épouvanté, qu'on peut le tuer sans qu'il se défende, ou le prendre vivant sans qu'il résiste. (Buff.) Bien loin de tendre des *piéges* aux oiseaux, nous prenons plaisir à les voir dans les airs jouir de toute leur liberté. (Le Sage.)

Il attire, il conduit dans un *piége* trompeur
Les habitants des airs et le peuple de l'onde. (Lém.)

Le maudit animal vient prendre sa goulée.
Soir et matin, dit-il, et des *piéges* se rit. (La Font.)

— Fig. Embûche, artifice dont on se sert pour tromper quelqu'un. Tomber dans un piége. Donner dans le piége. Se tirer d'un piége. Se garantir d'un piége. Se précautionner contre un piége. Etre conduit, entraîné dans un piége. C'est un piége usé. Cette offre cache un piége. Ce qu'on lui a dit me paraît un piége où il sera pris, où il se fera prendre. Mais, hélas, qu'il est difficile qu'une âme sans expérience échappe à tant de périls et à tant de *piéges* que lui tend le monde. (Fléch.) Leurs passions, immortalisées dans nos historiens, iront encore préparer des *piéges* à la dernière postérité. (Mass.) Un homme d'esprit, d'un caractère simple et droit, peut tomber dans quelque *piége*; il ne pense pas que personne veuille lui en dresser. (La Bruy.) Pour le faire expliquer, tendons-lui quelque *piége*. (Rac.) Je tombai dans le *piége* en voulant l'éviter. (Volt.) La beauté n'est qu'un *piége* tendu par la nature à la raison. (Id.) Vous vous laissez conduire insensiblement dans le *piége* que j'avais craint. (J.-J. Rouss.)

Aussitôt ton esprit, prompt à se révolter,
S'échappe, et rompt le *piége* où l'on veut l'arrêter.

— Prov. et fig. *Un bon renard n'est pas pris deux fois au même piége*. Un homme habile ne se laisse pas tromper deux fois de la même manière.

— Versif. *Piége* rime avec toutes les terminaisons en *iége*, *eige*, *ége*, comme dans *siége*, *liége*, *neige*, *manége*, *sortilége*, *sacrilége*, etc.

Mais n'est-ce point un *piége*,
Que tend de mon tyran la fourbe sacrilége? (Volt.)

— Epith. Adroit, subtil, trompeur, perfide, imprévu, inattendu, dangereux, inévitable, funeste, agréable, innocent, caché, couvert, tendu, dressé.

— Syn. comp. PIÉGE. APPÂT. V. APPÂT.

PIE-GRIÈCHE. s. f. (du lat. *pica*, pie; *graecula*, grecque; ou du celt. *grisian*, qui est rude, piquant, importun). Ornith. Genre d'oiseaux de l'ordre des passereaux et de la famille des dentirostres, caractérisé par un bec conique et comprimé, et plus ou moins crochu au bout. Les pies-grièches ont le courage et les goûts carnassiers des oiseaux de proie. Elles volent d'une manière inégale et précipitée en poussant des cris aigus. On les dressait autrefois pour la fauconnerie. Les espèces, assez nombreuses, ont pour type la pie-grièche commune. La *pie-grièche* nourrit ses petits de chenilles. (Buff.) On est toujours étonné de voir l'intrépidité avec laquelle une *pie-grièche* combat contre les pies, les corneilles, les crécerelles, tous oiseaux beaucoup plus grands et plus forts qu'elle. (Id.)

— Fig. et fam. Femme aigre, criarde, querelleuse. C'est une pie-grièche. Une vraie pie-grièche. Les femmes sont des oiseaux qui changent de plumage plusieurs fois par jour ; ce sont des *pies-grièches* dans le domestique, des paons dans les promenades, et des colombes dans le tête-à-tête. (Dufresny.)

Dans le logis, en franche *pie-grièche*,
Elle excédait et soubrette, et laquais. (Dulard.)

PIE-MÈRE. s. f. Anat. Une des trois enveloppes de l'encéphale, c'est-à-dire du cerveau et du cervelet. C'est une trame cellulaire et sans consistance dans laquelle s'entrelacent une multitude de vaisseaux sanguins plus ou moins fins. La pie-mère est située au-dessous de l'arachnoïde, qui à son tour est revêtue par la dure-mère. On appelle *pie-mère extérieure* celle qui revêt la surface de l'encéphale; et *pie-mère-intérieure*, la portion qui pénètre dans ses cavités.

PIÉMONT. (de l'ital. *Piemonte*, parce que ce pays est au pied des monts). Géogr. Région de l'Italie septentrionale, à l'E. des Alpes grecques et au N. des Alpes maritimes, forme avec la Savoie le noyau des Etats sardes, et comprend cinq intendances générales : Turin, Coni, Alexandrie, Novare, Aoste. Cap. Turin. Superf. 275 kilom. sur 225 ; pop. 2,600,000 hab. Sol fertile; industrie florissante. Patrie d'Alfiéri, de Lagrange, etc.

— Hist. Le Piémont fut d'abord possédé par les marquis de Suze, d'Ivraie, de Montferrat et de Saluces. Il fit ensuite partie du comté de Savoie, devenu en 1684 royaume de Sardaigne. Conquis en 1798 par les Français, qui en furent chassés en 1799 par les Autrichiens, et qui y rentrèrent après la bataille de Marengo. Réuni en 1801 à l'empire français, dans lequel il formait les départements de la Doria, de Marengo, de la Stura, du Pô, de la Sesia et du Tanaro ; il fut rendu au roi de Sardaigne en 1814.

PIÉMONTAIS, AISE. adj. et s. Géogr. Habitant du Piémont. Un Piémontais. Une Piémontaise. Les Piémontais. Les Piémontaises. ‖ Qui appartient au Piémont ou à ses habitants. Coutumes piémontaises.

PIENNES. s. f. pl. Anc. techn. Bouts de laine ou de fil attachés aux ensuples d'un métier à tisser.

PIENZA. Géogr. Ville de Toscane (Sienne), à 9 kil. S.-O. de Montepulciano. Patrie de Pie II, qui lui donna son nom. Elle se nommait autrefois *Corsignano*.

PIERA. Géogr. anc. Ville de Thessalie.

— *Fontaine de Piera*. Fontaine d'Elide, dans les flots de laquelle les directeurs des jeux olympiques devaient se purifier.

PIÈRES. s. m. pl. Géogr. anc. Peuple de Thrace, originaire de la Piérie, en Macédoine. Ils étaient établis à l'E. du mont Pangée et du mont Orbélus.

PIÉRIDE. adj. et s. f. Myth. gr. Surnom des Muses. Il leur fut donné, soit parce qu'elles étaient honorées dans la Piérie, soit à cause de leur victoire sur les filles de Piérus, soit enfin en mémoire d'un Macédonien nommé Piérus. V. PIÉRUS.

— Se dit quelquefois des filles de Piérus.

PIÉRIDE. s. m. Entom. Genre de lépidoptères diurnes, de la famille des nopalocères, comprenant une grande partie des danaïdes blanches.

PIÉRIE. s. f. Géogr. anc. Région de la Macédoine, sur la côte occidentale du golfe Thermaïque. Dium, Pydna, Méthone, en étaient les principales villes. Elle devait son nom au mont Piérus.

PIÉRIEN, IENNE. adj. et s. Géogr. anc. Habitant de la Piérie. ‖ Qui appartient à la Piérie ou à ses habitants. ‖ Qui appartient au mont Piérus. ‖ Il se disait aussi pour Thessalien. Jupiter Piérien.

PIERIUS. Temps hér. V. PIÉRUS.

PIERRE. s. f. (du lat. *petra*, dérivé du gr.

l'on emploie dans les constructions des édifices. Pierre très-dure. Pierre tendre, facile à tailler. Pierre à bâtir. Un lit de pierre ou de pierres. Tirer, extraire de la pierre d'une carrière. Bâtiment tout en pierre. Pont de pierre. Escalier de pierre. Table, banc de pierre. Un tailleur de pierre. Ces maisons ne sont plus qu'un amas de *pierres*. (Boss.) Allons briser ces dieux de *pierre* et de métal. (Corn.) Alors elle me fit asseoir sur une escabelle boiteuse, devant une table de *pierre*. (Le Sage.) On entendit un craquement semblable à celui d'un pont-levis qui s'abaisserait et se relèverait tout à coup comme par ressort, en frappant contre la *pierre* des murs. (De Vigny.) Il ôta les *pierres* l'une après l'autre et les rangea dans un coin. (Gall.) Un torrent, formé par la fonte des neiges, charriait avec bruit du limon, du sable et des *pierres*. (J.-J. Rouss.)

Aux accords d'Amphion les *pierres* se mouvaient,
Et sur les murs thébains en ordre s'élevaient.
(Boileau.)

— Fig. On a vu plus d'une fois les *pierres* les plus brillantes du sanctuaire s'avilir et se traîner indignement dans la boue. (Mass.)

— *Poser, mettre la première pierre à un monument*. Se dit en parlant de la cérémonie dans laquelle un prince, un personnage marquant, pose solennellement la première pierre d'un monument public. C'est le roi lui-même, c'est le préfet qui a posé la première pierre à cet édifice, à cette statue.

— *Ne pas laisser pierre sur pierre*. Détruire, renverser de fond en comble. Locution empruntée à l'Evangile, où Jésus-Christ dit, en pleurant sur Jérusalem, que ses ennemis ne lui laisseront pas pierre sur pierre. ‖ On dit de même d'une ville, d'une maison entièrement ruinée, rasée, qu'*il n'y est pas demeuré pierre sur pierre*.

— *Pierre de taille*. Pierre qui est ou qui doit être taillée pour entrer dans une construction. Maison de pierres de taille. Mur en pierres de taille.

— Fig. *Pierre fondamentale*. En morale et en politique, ce qu'il y a de principal et de plus important, ce qui sert comme de fondement. La religion est la pierre fondamentale de toute société. La justice est la *pierre* fondamentale des états. (Acad.)

— *Pierre sépulcrale*, ou absol. *pierre*. La pierre qui recouvre un tombeau, et par extens. le tombeau lui-même. Maman, je sèmerai auprès de la *pierre* de mon frère les fleurs que vous aimez le mieux. (B. de St-P.)

— *Pierre milliaire*. Borne placée sur les grandes routes, pour indiquer les distances.

— *Pierre de mine*. La pierre qu'on détache de la mine, qu'on bat et qu'on lave pour en retirer le métal.

— *Pierre d'évier*. Pierre creusée sur laquelle on lave la vaisselle, et qui a un trou par lequel s'écoule les eaux, les immondices. On dit aussi *pierre à laver*, ou simplement, *évier*, mais jamais *lévier*, comme l'on dit vulgairement à tort.

— *Pierre lithographique*. Calcaire compact du terrain jurassique, que l'on taille en plaques rectangulaires plus ou moins épaisses, destinées à recevoir un dessin, une autographie, dont on veut obtenir des exemplaires par l'impression. Les premières pierres lithographiques ont été fournies par la Bavière.

— *Pierre à briquet* ou *à fusil*. Variété de silex connue encore sous le nom de *pyromaque*, dont on tire du feu en la frappant avec le briquet. On taille aussi ces pierres pour les adapter au chien des armes à feu, mais leur usage est très-restreint depuis l'invention des briquets phosphoriques, des allumettes chimiques et des fusils à piston. Dans cette île, couverte de rochers, je ne crois pas qu'on puisse trouver une seule *pierre* à fusil. (B. de St-P.)

— *Pierre ponce*. Roche volcanique nommée aussi *pumite*, extrêmement sèche, poreuse, et si légère qu'elle nage sur l'eau. On s'en sert pour polir l'or, l'argent et les bois.

— Fig. La galanterie est la *pierre* ponce qui polit les nations. (Galiani.)

— *Pierre de touche*. Sorte de pierre noire avec laquelle on éprouve l'or. C'est un silex schisteux dont le nom scientifique est *phtanite*. C'est en frottant les objets d'or sur la pierre de touche, et en touchant avec de l'acide nitrique la couche de métal adhérente à la pierre, qu'on détermine leur titre et leur valeur.

Près de l'or le plus pur l'alliage se couche :
Attendez qu'on le passe à la *pierre* de touche.
(Barthélemy.)

— *Pierre de touche*. Se dit fig. de tout ce qui sert à faire connaître la nature, la qualité d'une chose. L'intérêt est la *pierre* de touche de l'amitié, de la probité. (Acad.) Le malheur applique sa *pierre* de touche à tous les hommes ; il fait connaître ceux qui sont fermes et purs. (Boiste.) Les conséquences sont les *pierres* de touche des principes. (De Lévis.)

— *Pierre à détacher*. Argile marneuse absorbant les corps gras, dont on se sert pour enlever les taches de dessus les étoffes. On a donné le même nom à différentes compositions inventées dans le même but.

— Fig. *Dur comme une pierre, comme la pierre*. Extrêmement dur, insensible. C'est un homme dur comme une pierre, qui a le cœur dur comme la pierre. ‖ On dit de même, *C'est un cœur de pierre*.

— Par exagérat. *Il gèle à pierre fendre*. Il

— Fig. J'aurai ensuite voir Mme de la Trousse, dont la douleur fend les *pierres*. (Mme de Sévigné.)

— Prov. et fig. *C'est du vin à fendre les pierres*. C'est du vin excellent.

— *Pierre* se dit aussi des cailloux et autres corps solides de même nature. Chemin plein de pierres. Se heurter contre une pierre. Jeter une pierre, des pierres. Se battre à coups de pierres. Elle en fit des espèces de brodequins dont elle s'entoura les pieds, que les *pierres* du chemin avaient mis en sang. (B. de St-P.) Scipion s'amusait souvent à jeter des *pierres* plates sur l'eau. (Le Font.) Certain fou poursuivait à coups de *pierres* un sage. (Id.) Pour mon cabas je le laissai dans l'eau, sous deux *pierres*. (Le Sage.) Ils nous chargèrent d'injures, nous accablèrent de huées, et conduisirent Bertrand à l'hôtellerie à coups de *pierres*. (Id.) Dans cette crainte, ramassant une grosse *pierre* qui se trouva à ses pieds, il la lui jeta. (Gall.)

— Fig. *Pierre de scandale*. Tout ce qui cause

du scandale. Cette discussion, cette querelle est une pierre de scandale.

— Fig. et fam. *Pierre d'achoppement.* Difficulté, obstacle, ou, occasion de succomber, de faillir. Sa femme est la pierre d'achoppement à notre réconciliation. Je l'admirais en l'écoutant, et je sentais qu'une soubrette de cette espèce eût été pour moi, dans une maison, une terrible *pierre* d'achoppement. (Le Sage.)

— *Pierres précieuses.* Pierres remarquables par leur dureté, leur éclat, leurs couleurs vives et pures, qui les rendent précieuses pour le luxe; tels sont le diamant, le rubis, le saphir, l'émeraude, la topaze, etc. Une *pierre* précieuse ne plaît que lorsqu'elle est taillée et bien polie. (Vauven.) Je suivis son exemple, et nous enlevâmes beaucoup plus de toutes sortes de *pierres* précieuses, que d'or monnayé. (Gall.) Elle avait pour parure un collier de *pierres* précieuses. (Barth.)

— *Pierres fines.* Les agates, les onyx, les cornalines, etc. || *Pierres de couleur.* Celles qui se font remarquer par leurs belles couleurs, comme les rubis, les saphirs, les émeraudes, etc. || *Pierres gravées.* Pierres fines ou compositions imitant les pierres fines, sur lesquelles on a gravé des figures en creux ou en relief.

— *Pierres fausses* ou *pierres artificielles.* Pierres taillées et polies de manière à contrefaire les pierres précieuses. Parure en pierres fausses. La fabrication des *pierres* artificielles est un objet assez considérable de commerce et d'exportation, et particulièrement pour Paris. (A. Cheval.)

— Prov. et fig. *Trouver des pierres dans son chemin.* Trouver des empêchements, des obstacles à ce qu'on projette, à ce qu'on désire. || *Mener quelqu'un par un chemin où il n'y a pas de pierres.* Le poursuivre vivement, ne pas le ménager. || *Faire d'une pierre deux coups.* Exécuter, terminer deux choses par un seul moyen, en profitant de la même occasion. || *Pierre qui roule n'amasse pas de mousse.* Celui qui change souvent de condition, de profession, ne s'enrichit jamais. || *Jeter la pierre à quelqu'un.* Lui adresser un reproche, s'élever contre lui, le dénoncer. || *Jeter des pierres dans le jardin de quelqu'un.* Faire devant lui des reproches indirects, des plaintes, des railleries détournées, avec l'intention qu'il se les applique. || *Jeter la pierre et cacher le bras.* Nuire à quelqu'un adroitement et secrètement, de manière à ne pas être soupçonné. || *La pierre en est jetée.* Il n'y a plus à reculer; l'affaire est résolue. || *Jeter la première pierre à quelqu'un.* Etre le premier à lui reprocher ses torts. Se dit par allusion à l'histoire de la femme adultère, dans l'Evangile. *Qui lui jettera la première pierre* signifie alors, Qui oserait se prétendre exempt de toute faute du genre des siennes?

— *Pierre* se dit encore d'une dureté, d'une espèce de gravier qui se trouve dans quelques fruits. Poires qui ont des pierres, beaucoup de pierres.

— Antiq. lat. *Pierre sacrée.* Pierre placée hors de Rome, près de la porte Capène. On la portait processionnellement par la ville, dans les temps de sécheresse. || *Pierre des auspices* ou *première pierre.* Pierre consacrée que l'on jetait dans les fondements des temples. || *Pierre divine.* Statue de Diane, qu'Oreste et Iphigénie enlevèrent du temple de Tauride. || *Pierre noire.* Emplacement que Romulus choisit dans le comice, pour sa sépulture. || *Pierre trouée.* Pierre que l'on avait placée, à Rome, dans un endroit frappé de la foudre. || *Pierre spéculaire.* Espèce de pierre transparente qui tenait lieu de verre. V. SPÉCULAIRE.

— Archéol. *Pierre écrite.* Se dit de monuments gaulois que l'on a trouvés dans différentes parties de la France, et sur lesquels on voit des inscriptions en caractères grecs. || *Pierres levées.* Monuments très-anciens formés de pierres brutes de grande dimension, placées debout sur leur plus petit côté. On trouve des pierres levées en plusieurs endroits de la Bretagne.

— Archit. et constr. *Pierres d'attente.* Pierres qu'on laisse en saillie, au côté d'un bâtiment, pour former liaison, dans la suite, avec quelque autre construction. || *Pierres de rapport.* Petits morceaux de pierres dont on fait les incrustations ou les mosaïques. || *Pierres sèches.* Pierres posées l'une sur l'autre sans chaux, plâtre ni mortier. || *Pierres fichées.* Celles dont les joints sont remplis de ciment. || *Pierres jointoyées.* Celles dont les joints sont recouverts de plâtre ou d'un enduit quelconque. || *Pierres artificielles.* [illegible] [illegible] Sorte de grès dur de pierre qui ne peut être apporté que sur un binard. || *Pierre débitée.* Celle qui est sciée. || *Pierre d'encoignure.* Celle qui, ayant deux parements, cantonne l'angle d'un bâtiment. On disait autrefois *pierre angulaire.* || *Pierre parpaigne.* V. PARPAING. || *Pierre ébousinée.* Celle dont on a ôté le bousin, ou la partie tendre. || *Pierre en chantier.* Celle qui est disposée pour être taillée. || *Pierre émillée.* Celle qui est équarrie et grossièrement taillée avec la pointe du marteau. || *Pierre hachée.* Celle dont les parements sont dressés avec la hache du marteau bretelé. || *Pierre layée.* Celle qui est travaillée à la laie. || *Pierre louvée.* Celle dans laquelle on fait un trou pour recevoir la louve. || *Pierre nette.* Celle qui est équarrie et atteinte jusqu'au vif. || *Pierre ragrée au fer.* Celle qui est passée au riflard. || *Pierre retournée.* Celle dont les parements opposés sont d'équerre et parallèles. || *Pierre rustiquée.* Celle qui, après avoir été dressée et hachée, est piquée grossièrement avec la pointe du marteau. || *Pierre traversée.* Celle où les traits des brettelures sont croisés. || *Pierre velue.* Toute pierre brute. || *Pierre délitée.* Celle qui est fendue à l'endroit d'un fil de lit, et qui ne sert qu'à faire des arases. || *Pierre en délit.* Celle qui n'est pas posée sur son lit de carrière, mais sur son parement. || *Pierre moyée.* Celle dont le grain n'est pas également dur. || *Pierre moulinée.* Celle qui est graveleuse, et qui s'égrène à l'humidité. || *Pierre fière.* Celle qui est difficile à travailler. || *Pierre franche.* Pierre parfaite en son espèce. || *Pierre pleine.* Celle qui ne renferme ni coquillages, ni trous, ni nœuds. || *Pierre gélisse* ou *verte.* Pierre fraîchement tirée de la carrière. || *Pierre de belle hache.* Pierre dure que l'on tire d'Arcueil. || *Pierre de bon banc.* Belle pierre de Vaugirard.

— *Ouvrage à pierres perdues, à pierre perdue.* Construction que l'on élève dans l'eau, en y jetant de gros quartiers de pierre. Faire les fondations d'un pont, d'une digue, à pierres perdues.

— Fig. *Pierre d'attente.* Chose qu'on ne regarde que comme un commencement, et qui doit avoir une continuation. Cette dissertation n'est qu'une pierre d'attente; elle doit faire partie d'un grand ouvrage sur le même sujet.

— Fig. Dans l'Ecriture, *Pierre angulaire.* Se dit en parlant de Jésus-Christ.

— Chir. *Pierre infernale* ou *pierre à cautère.* Nom vulgaire du nitrate d'argent fondu, dont on se sert comme caustique.

— Anc. chim. *Pierre calcaire.* Carbonate de chaux. || *Pierre calaminaire.* Oxyde de zinc natif. || *Pierre de Bologne.* Pierre transparente qui, après avoir passé au feu, luit dans les ténèbres.

— Comm. *Pierre bleue.* Pou[illegible] de pastel formée en très-petites briques, dont on se sert quelquefois au lieu d'indigo, pour passer le linge au bleu.

— Conchyl. *Pierre de Sainte-Marguerite.* Nom vulgaire d'une espèce de natice.

— Anc. cout. *Pierre de la criée.* Pierre sur laquelle on posait les choses à vendre. || *Pierre de devise* (pour *pierre de division*). Borne placée entre deux héritages. || *Porter la pierre à la procession.* Espèce de pénitence publique imposée à une femme qui insultait une autre femme.

— Foss. *Pierres frumentaires.* Nom donné aux fossiles qui ressemblent à des grains de blé, ou aux roches qui les contiennent. || *Pierres étoilées.* Les astrées. || *Pierre hystérique* ou *pierre à matrice.* Se dit quelquefois des moules intérieurs des térébratules fossiles, auxquels on attribuait des vertus médicinales. || *Pierre à tamis.* Nom vulgaire des milleporites.

— Géogr. *Pays de Pierre pertuse.* Se dit du val de Saint-Himère, auquel on arrive par un chemin percé dans le roc, au milieu du Jura, entre Bâle et Bienne. || Contrée du Roussillon.

— Hist. milit. *Pierre d'artillerie.* Pierre arrondie qui servait primitivement de boulet.

— Hist. sacr. *Pierre de séparation.* Rocher situé dans le désert de Maon, sur lequel David se réfugia pour fuir Saül.

— Liturg. cathol. *Pierre d'autel.* Pierre carrée, bénie par l'évêque, que l'on enchâsse au milieu de la table de l'autel, et sur laquelle le prêtre consacre.

— Minér. Nom d'une classe de minéraux résultant de la combinaison des terres entre elles ou avec les alcalis, et renfermant quelquefois, comme principes accessoires, des acides, des combustibles ou des métaux. Les pierres sont en général remarquables par leur dureté. Leur pesanteur spécifique est au-dessous de celle de presque toutes les combinaisons métalliques. Leur analyse étant encore peu connue, on s'est servi de caractères d'un ordre inférieur pour les diviser en trois classes: les *pierres dures*, les *pierres onctueuses*, et les *pierres argiloïdes.*

— *Pierres gemmes.* Les pierres précieuses. || *Pierres figurées.* Pierres qui imitent, par leur forme ou leur couleur, un objet quelconque, comme un fruit, un oiseau, etc. || *Pierres arborisées.* Pierres qui renferment ou qui présentent seulement à leur surface des dessins imitant assez bien des tiges branchues, des rameaux détachés, des mousses. || *Pierres impressionnées.* Schistes argileux couverts d'impressions de fougères, qui se trouvent dans les terrains houillers.

— *Pierre* entre dans l'ancien nom ou la dénomination vulgaire d'un grand nombre de productions naturelles. || *Pierre electorienne.* Alectoire. || *Pierre d'aigle.* Aétite. || [illegible] à aiguiser ou à repasser. Sorte de grès qui sert à rendre tranchants les instruments de fer ou d'acier. || *Pierre apyre.* Pierre qui a la propriété de résister à l'action du feu, comme le talc, l'amiante, etc. || *Pierre d'Arménie.* Le bol d'Arménie. || *Pierre d'azur.* Le lazulite ou lapis azuli. || *Pierre à champignons.* Pierre poreuse sur laquelle croissent quelquefois des champignons blancs. || *Pierre de chat.* Le quartz fétide. || *Pierre à chaux.* Le calcaire. || *Pierre de circoncision.* Espèce de jade d'un vert sombre. || *Pierre de croix.* Pierre tendre dont la coupe transversale offre ordinairement la figure d'une croix noire. || *Pierre à faux.* Quartz micacé, schistes qui servent à affûter les faux. || *Pierre à filtrer.* Variété de grès qui porte le nom de grès filtrant, et dont le tissu est assez lâche pour permettre à l'eau de filtrer à travers ses pores. || *Pierre de Florence.* Marbre jaune ou verdâtre chargé de dessins en forme de ruines. || *Pierre de foudre.* Aérolithe. || *Pierre de gallinace.* Espèce de verre noirâtre du Pérou. || *Pierre gypseuse.* Toute pierre que l'action du feu réduit en plâtre. || *Pierre hématite.* La sanguine. || *Pierre hépatique* ou *de foie.* Chaux carbonatée fétide. || *Pierre hydrophane.* Silex qui devient transparent quand il a séjourné quelque temps dans l'eau. || *Pierre des Incas.* Pyrite arsénicale. || *Pierre d'Iris.* Pierre précieuse qui a les couleurs de l'arc-en-ciel. || *Pierre d'Italie.* Schiste argileux à grains serrés dont on se sert pour le dessin. || *Pierre de jade.* V. JADE. || *Pierre de lait.* Substance argileuse qui sert à dégraisser. || *Pierre de lard.* Talc graphique. || *Pierre de Labrador.* Feld-spath opalin. || *Pierre du Levant.* Pierre à aiguiser ou à repasser, parce qu'anciennement on la tirait du Levant. || *Pierre de liais.* Variété du calcaire grossier des environs de Paris. On le distingue en liais dur, liais férault et liais tendre. || *Pierre de limaçons* ou *pierre lumachelle.* Marbre conchyte, amas de débris de coquillages unis par de la chaux carbonatée en fusion. || *Pierre de lune.* Agate nébuleuse à reflets. || *Pierre de Lydie.* Espèce d'aimant. || *Pierre meulière* ou *pierre de meulière.* Nom donné à quelques grès et au silex meulaire des environs de Paris, dont on fait des meules et qu'on emploie dans certaines constructions. || *Pierre de miel.* La mellithe. || *Pierre noire des charpentiers* ou *des menuisiers.* Argile schiteuse graphique, dont ces artisans se servent pour tracer des lignes. || *Pierre nummulaire.* Pierre qui ressemble à une monnaie. || *Pierre obsidienne.* Pierre transparente dont les anciens faisaient des miroirs. || *Pierre ollaire.* Sorte de talc dont on fait des vases sur le tour. || *Pierre de porc* ou *pierre puante.* Combinaison de terre calcaire et d'argile avec le soufre. || *Pierre pourrie.* Argile qui a perdu son gluten et dont on se sert pour polir les métaux. || *Pierre à rasoirs.* Schiste jaune, à grains très-fins, dont on se sert avec de l'huile pour aiguiser les rasoirs et autres instruments en acier. || *Pierre rouge.* La sanguine. || *Pierre stéalite.* Se dit quelquefois de la pierre ollaire. || *Pierre travertine.* V. TRAVERTIN. || *Pierre de tripes.* Concrétion de baryte sulfatée en forme d'intestin. || *Pierre de violette.* Pierre qui a une odeur de violette. || *Pierre vitrescible* ou *vitrifiable.* Pierre que l'action du feu réduit en verre.

— Pathol. Nom vulgaire de calculs ou concrétions qui se forment, soit dans la vessie, soit dans les intestins ou les glandes de l'homme ou des animaux. Avoir la pierre. Etre malade de la pierre. Avoir été taillé de la pierre. L'opération de la pierre. La pierre est dans les reins, est dans la vessie. Boisson qui donne, qui engendre la pierre.

— Pharm. anc. *Pierre de bézoard* ou *pierre bézoardique.* Bézoard. V. ce mot. || *Pierres d'écrevisses.* Yeux d'écrevisses. || *Pierre de fiel.* Calcul biliaire.

— Philos. herm. *Pierre philosophale.* Art prétendu de faire de l'or par la transmutation des métaux, secret qui était toute la base de l'alchimie, et dont la découverte a occupé vainement tous les savants du moyen âge. Les uns cherchaient la pierre philosophale dans la rosée longtemps exposée au soleil; les autres dans les métaux et surtout le mercure privés de leur soufre, ou bien encore dans le soufre séparé des métaux. V. PHILOSOPHAL.

— *Pierre première.* La pierre blanche parfaite. || *Pierre seconde.* La pierre parfaite, portée au rouge, mais non multipliée. || *Pierre de paradis.* La pierre parfaite au rouge, le chef-d'œuvre du grand art. || *Pierre de Butler.* V. DRIFF.

— Relig. mahom. *Pierre noire.* Se dit d'une pierre sacrée, ainsi nommée de sa couleur; elle est placée à hauteur d'homme, sur l'un des angles du kaaba. Les musulmans la regardent comme le gage de l'alliance que Dieu fit avec les hommes en la personne d'Adam.

— Techn. *Pierre à broyer.* Pierre d'un grain très-serré, sur laquelle on broie les couleurs. || *Pierre à brunir.* Caillou taillé en coude, dont on se sert pour brunir, pour polir l'or. || *Pierre à polir.* Substance minérale quelconque, employée, selon les différents métiers, à polir les métaux, les bois, l'ivoire, l'écaille, la corne, etc.

— Typogr. *Pierre à laver.* Pierre creuse dans laquelle on lave les formes après et quelquefois avant le tirage.

PIERRE (Saint), dit *le Prince des Apôtres.* Fut le premier disciple de Jésus-Christ, et s'appelait d'abord Bar-Jone. Effrayé pendant la passion, il renia son maître, s'en repentit bientôt, prêcha le christianisme à Jérusalem [illegible] à Antioche, puis se rendit à Rome, où il fut martyrisé avec saint Paul, l'an 65. Sa fête se célèbre le 29 juin.

— Prov. et fig. *Être hardi à nier comme un saint Pierre.* Se dit d'un homme qui nie audacieusement un fait dont on l'accuse. || *Découvrir saint Pierre pour couvrir saint Paul.* S'acquitter d'une dette en en contractant une autre; réparer un mal en en faisant un semblable à un autre côté.

— Hist. ecclés. *La chaire de saint Pierre.* L'évêché de Rome.

— Comm. relig. *Chanoinesses de Saint-Pierre.* Bénédictines de Metz qui, vers le milieu du XVIIIe siècle, cessèrent de faire des vœux solennels.

— Iconol. On représente saint Pierre tenant à la main une ou plusieurs clés, un coq est à côté de lui.

— PIERRE-AUX-LIENS (SAINT-). Célèbre église de Rome, bâtie en 437 par l'impératrice Eudoxie, femme de Valentinien III, pour y garder les chaînes dont saint Pierre avait été lié à Jérusalem et à Rome.

— Fête que l'Église célèbre en l'honneur de ces chaînes ou liens, le 1er août.

PIERRE. Nom de plusieurs autres saints. || PIERRE D'ALEXANDRIE (Saint). Prélat illustre, successeur de Théonas sur le siége d'Alexandrie (300 de J.-C.), martyrisé en 311, pendant la persécution de Dioclétien. || PIERRE CHRYSOLOGUE (Saint). Frère de saint Basile et de saint Grégoire de Nysse, archevêque de Ravenne vers 433, mort en 452. || PIERRE D'ALCANTARA (Saint). Ainsi nommé de sa ville natale; né en 1499, mort en 1562; fut provincial des Franciscains, et établit en 1554 la réforme des conventuels. || PIERRE NOLASQUE. V. NOLASQUE.

PIERRE. Nom porté par des souverains et des princes de différents États.

— PIERRE Ier D'ARAGON. Proclamé roi en 1094, mort en 1104, laissant le trône à son frère, Alphonse le Batailleur. || PIERRE II. Succéda à son père Alphonse II (1196); tué à la bataille de Muret en 1213. || PIERRE III, surnommé *le Grand.* Régna de 1276 à 1285. Il se fit proclamer roi de Sicile. || PIERRE IV, dit *le Cérémonieux.* Successeur d'Alphonse IV, régna de 1336 à 1387.

— PIERRE Ier DE BRETAGNE, surnommé *Mauclerc.* Fils de Robert, comte de Dreux, et duc de Bretagne de 1213 à 1237, se croisa deux fois (1240 et 1247), et mourut à son retour en France (1250). || PIERRE II. Fils de Jean V, duc de Bretagne de 1450 à 1457, eut pour successeur Arthur III, son oncle.

— PIERRE, dit *le Cruel.* Roi de Castille, né à Burgos en 1334, succéda en 1350 à son père Alphonse XI; souleva les grands par ses cruautés; fut détrôné par Henri de Transtamare, son frère, en 1366, rétabli l'année suivante par le prince Noir, enfin battu à Montiel par son frère, qui le tua de sa propre main (1369).

— PIERRE Ier, dit *le Justicier* et *le Cruel.* Roi de Portugal, fils d'Alphonse IV, né en 1320, régna de 1357 à 1369. Il avait d'abord épousé la célèbre Inès de Castro, qu'Alphonse IV fit périr en 1355. || PIERRE II. Fils de Jean IV, né en 1645, régna de 1683 à 1706, époque de sa mort.

— PIERRE Ier, dit *le Grand.* Czar ou empereur de Russie, né en 1672, monta sur le trône en 1689; visita incognito les nations les plus civilisées (1697-98); fonda Saint-Pétersbourg (1703); lutta contre Charles XII, et finit par le vaincre à Pultawa (1709); marcha contre les Turcs, auxquels il n'échappa sur le Pruth que grâce à sa femme Catherine (1710); fit mourir son fils aîné Alexis, qui se prononçait contre les réformes (1718). Pierre mourut le 8 février 1725, d'une maladie honteuse. Il mérita le surnom de Grand par ses entreprises, mais il fut emporté, débauché et cruel. || PIERRE II. Né en 1714, petit-fils de Pierre le Grand, succéda en 1727 à Catherine Ire; mort en 1730. || PIERRE III. Né en 1728, petit-fils de Pierre le Grand par la princesse Anne; nommé czar en 1762, fut détrôné par Catherine, sa femme, qui le fit étrangler sept jours après dans sa prison (1762).

— PIERRE DE MÉDICIS. V. MÉDICIS.

— PIERRE L'ERMITE. V. ERMITE.

— PIERRE LOMBARD. V. LOMBARD.

— PIERRE LE VÉNÉRABLE OU DE CLUNY. Abbé et général de l'ordre de Cluny, rétablit la discipline dans ses couvents, fut le protecteur d'Abailard, et mourut en 1156, âgé de 65 ans environ.

PIERRE (SAINT-). Géogr. Ile de l'Océan Atlantique, dans les parages de Terre-Neuve, près de la petite Miquelon. Elle appartient à la France depuis 1816; 1,000 hab.

— PIERRE (SAINT-). Ville de la Martinique, une des deux capitales de cette île, dans une anse circulaire qui se trouve sur la côte occidentale. Commerce considérable. On n'y compte plus guère que 18,000 hab. depuis le tremblement de terre qui en 1839 renversa une partie des édifices, et diminua beaucoup la population.

— PIERRE-ENCISE. Château-fort situé sur un rocher qui domine la rive droite de la Saône à Lyon. Il servait jadis de prison d'État, et a été démoli en 1793.

— PIERRE-D'OLÉRON (SAINT-). Ville de France (Charente-Inférieure), dans l'île d'Oléron, avec un port sur l'Atlantique; 4,800 hab.

— [illegible] (NIÈVRE); [illegible] hab.

PIERRÉ. s. m. Pêch. Se dit des cailloux qui servent à assujétir un ou plusieurs filets dans un endroit du fond.

PIERRECIN. s. m. Ancien nom du persil.

PIERRÉE. s. f. Constr. Conduit fait à pierres sèches pour l'écoulement et pour la direction des eaux.

PIERREFITTE. Géogr. Ch.-l. de canton (Meuse), sur l'Aire, à 25 kilom. N.-O. de Commercy; 1,000 hab. || Plusieurs villages de France portant le même nom.

PIERREFONTAINE. Géogr. Ch.-l. de cant. (Doubs), à 30 kilom. E.-E. de Baume-les-Dames; 1,600 hab.

PIERREFORT. Géogr. Ch.-l. de cant. (Cantal), à 24 kilom. S.-O. de Saint-Flour; 1,100 h.

PIERRE-GARIN. s. m. Ornith. Nom vulgaire d'un sterne ou hirondelle de mer.

PIERRELATTE. Géogr. Ch.-l. de canton (Drôme), à 11 kilom. S. de Montélimart; 3,[illegible] hab. Vieux château.

— Hist. *Comté de Pierrelatte.* Une des seigneuries les plus considérables de la Marche d'Espagne. La capitale était Ampourias.

PIERRERIES. s. f. pl. (rad. *pierre*). Se dit des pierres précieuses, lorsqu'elles ont été travaillées. De belles pierreries. Épée enrichie de pierreries. Une femme couverte de pierreries. Je fus ébloui de l'or et des *pierreries* qu'il étala devant moi. (Le Sage.) Parmi ces bijoux était un reliquaire d'or garni de quelques *pierreries*, et dont il parlait de se défaire pour subsister jusqu'à l'embarquement. (Id.) Zobéide parut au milieu de celles-ci avec un air majestueux, et si chargée de *pierreries* et de toutes sortes de joyaux, qu'à peine pouvait-elle marcher. (Gall.) Tout y reluisait d'or et de *pierreries*. (Boss.)

PIERRETTE. s. f. (dimin. de *pierre*). Petite pierre. Vieux et inusité.

— Fig. J'ai encore un seul petit scrupule et pierrette en mon soulier, qui me tourmente.

— Il n'est plus d'usage aujourd'hui que dans cette locution, *Jouer à la pierrette.*

PIERRETTE. s. f. Ornith. Femelle du pierrot, ou moineau franc.

PIERRETTE. s. f. Femme du pierrot. Son costume a beaucoup de ressemblance avec celui de son mari, et figure également parmi les déguisements du carnaval.

— Femme travestie en pierrette. Donner le bras à une pierrette.

— Cost. Sorte de camisole blanche, que les femmes portaient autrefois en négligé.

PIERREUX, EUSE. adj. (rad. *pierre*). Qui est plein de pierres. Terrain, sol pierreux. Champ pierreux. Chemin pierreux. L'arbrisseau qui fournit le coton à nos manufactures demande un sol sec et *pierreux*. (Rayn.) Les masses *pierreuses* sont instantanément formées par le contact de l'air, à peu près comme certain gaz se change subitement en quartz par le contact de l'eau. (A. Martin.)

Un docile ruisseau qui sur un lit *pierreux*,
Tombe, écume, et roulant avec un doux murmure,
Des champs désaltérés ranime la verdure. (Delille.)

— Qui est de la nature de la pierre. Concrétion pierreuse.

— Se dit des fruits, lorsqu'il se trouve des duretés, du gravier dans leur chair. Fruit pierreux. Poire très-pierreuse.

— Anat. *Apophyse pierreuse* ou *portion pierreuse de l'os temporal.* Portion de cet os nommée aussi le rocher.

— Minér. *Roches pierreuses.* Classe comprenant celles qui ont pour base des métaux hétéropsides.

— Zooph. Sous-classe de la classe des polypiaires, à laquelle on rapporte les animaux contenus dans des cellules calcaires accumulées de manière à former un polypier solide. || Ordre de la classe des polypes, qui se compose des polypiers inflexibles.

PIERRIER. s. m. (rad. *pierre*). Art milit. Sorte de petit canon dont on se sert principalement sur les vaisseaux, pour tirer à l'abordage, et qu'on charge avec des pierres, des cailloux, de la ferraille, etc.

— Espèce de mortier de calibre employé surtout dans la défense des places.

— Se disait de toute espèce de canon, parce que primitivement on ne faisait usage que de boulets de pierre.

— Agric. Puits plein de pierres, destiné à recevoir les eaux surabondantes qui viennent à la surface labourable ou dans la masse du sol.

PIERRIER. s. m. S'est dit pour Joaillier, bijoutier. On disait *pierrier de pierres naturelles*, pour distinguer ceux qui ne vendaient point de pierres fausses.

PIERROT. s. m. (rad. *pierre*). Ornith. Nom vulgaire du moineau franc. Apprivoiser un pierrot. Tuer des pierrots. Nid de pierrots.

— Ornith. *Pierrot tacheté.* Le pétrel damier tacheté.

— Prov. *Être hardi comme un pierrot.* Être extrêmement hardi, effronté.

PIERROT. s. m. (diminut. du nom pr. *Pierre*; comme qui dirait *petit Pierre*). Personnage de la comédie italienne, qui a passé sur le théâtre forain. C'est un valet niais, qui porte une veste blanche fort large, boutonnée par-devant par [illegible] également blanc, et il se blanchit même souvent le visage. Son costume figure parmi les déguisements du carnaval.

— Homme travesti en pierrot. La voiture était conduite par un pierrot.

— Cost. Corsage de femme dont le dos est terminé par deux très-petits pans relevés.

PIERRURES. s. f. pl. Vénér. Granulations osseuses qui se forment à la base du bois des bêtes fauves, et qui, par leur réunion, constituent la meule de ce bois. Les pierrures de la tête d'un cerf, d'un daim, d'un chevreuil.

PIÉRUS. Géogr. anc. Chaîne de montagnes située entre la Macédoine et la Thessalie. La fable en fait le séjour des Piérides et une des résidences des Muses.

PIÉRUS. Temps hér. Roi d'Émathie, père de neuf filles qui, ayant défié les Muses au combat du chant, furent vaincues et changées en pies. || Macédonien qui introduisit le culte des Muses à Thespies.

[illegible]. s. m. Ichthyol. Genre de poissons voisin de celui des lépadogastères.

PIESTE. s. m. Entom. Petit genre de coléoptères pentamères, renfermant une seule espèce, voisine du Brésil.

PIESTRON. s. m. Chir. anc. Instrument dont on se servait pour briser la tête du fœtus dans la matrice.

PIÉTABLE. adj. des 2 g. Vieux mot qui signifiait, Pitoyable, digne de pitié.

PIÉTAGE. s. m. Mar. Échelle tracée sur les côtés de l'étrave et de l'étambot, pour faire connaître le tirant d'eau du bâtiment.

PIÉTAILLE. s. f. coll. (pr. *pi-é-ta-ye*). Gens de pied, piétons. Ce mot, maintenant hors d'usage, était surtout employé par les combattants à cheval en parlant des soldats à pied.

PIÉTAIN. s. m. Vétér. Maladie du pied des moutons et des bêtes à cornes. Elle a pour causes principales l'humidité de l'atmosphère ou du sol, et la malpropreté des bergeries. Le *piétain*, qui se manifeste souvent en automne ou en hiver, peut aussi se développer spontanément, et ensuite se communiquer d'un animal à un autre. (Hurtrel. d'Arb.) Rien n'est plus facile à guérir que le *piétain*, pourvu qu'il soit pris dans ses premiers temps. (Id.) || On écrit aussi *piétin.*

PIÉTÉ. s. m. (du lat. *pietas*). Sentiment religieux, disposition affectueuse de l'âme, qui porte à remplir avec zèle et respect les devoirs envers Dieu. Grande piété. Piété sincère, solide, véritable. Piété supposée, étudiée, pure, rigide, simple, vive, agissante, officieuse, aimable, douce, charitable, éclairée, constante, refroidie, extérieure, fastueuse, indiscrète, hypocrite, cruelle, farouche. Sentiments de piété. Exercices de piété. Homme, femme qui a beaucoup de piété, qui se distingue par sa piété. Heureuse par sa naissance, qui lui rendait la *piété* aussi bien que la grandeur héréditaire. (Boss.) Il faut que les grands apprennent aux peuples à respecter la *piété*, en respectant eux-mêmes ceux qui la pratiquent. (Mass.) Elle nourrissait sa *piété* du suc et de la substance des saintes Écritures. (Fléch.) Tout cela conspira à obscurcir sa raison et à refroidir sa *piété*. (Id.) Pourquoi n'est-il pas établi de faire publiquement le panégyrique d'un homme qui a excellé pendant sa vie dans la bonté, dans l'équité, dans la douceur, dans la fidélité, dans la *piété*? (La Bruy.) L'amour, l'innocence, la *piété* développaient chaque jour la beauté de leur âme en grâces ineffaçables dans leurs traits. (B. de St-P.) C'est un homme d'honneur, de *piété* profonde. (Boil.)

— Se dit aussi de quelques sentiments humains: tels que l'amour des enfants pour leurs parents, le dévouement de deux époux l'un pour l'autre, le respect pour la mémoire des morts, etc. Piété filiale. Piété conjugale. Nation qui se distingue par sa piété pour les morts, envers les morts. Eponine fut un modèle de *piété* conjugale. (Acad.) Mlle de Sombreuil buvant un verre de sang humain pour sauver son père, a égalé les plus sublimes dévouements inspirés par la *piété* filiale dans tous les siècles. (De Bonnechose.)

— *Piété* s'emploie aussi absol. dans le sens précédent, mais alors, le sens de la phrase fait suffisamment connaître de quelle sorte de piété il est question. Il voit son père renversé dans un fossé; pendant qu'il lui offre son cheval, et s'occupe à relever le prince abattu, il est blessé entre les bras d'un père si tendre, sans interrompre ses soins, ravi de satisfaire à la fois à la *piété* et à la gloire. (Boss.)

Je plains mille vertus, une amour mutuelle,
Sa *piété* pour moi, sa tendresse pour elle. (Rac.)

— Blas. Représentation d'un pélican ouvrant son sein pour nourrir ses petits.

— Hist. *Votre piété.* Titre que prirent les empereurs grecs. Théodoric dit à Anastase, Votre sérénissime piété.

— Géogr. anc. *Piété Julienne.* Nom qui fut donné à la ville de Pola.

— Myth. anc. Divinité allégorique, qui présidait elle-même au culte qu'on lui rendait. Elle était principalement honorée à Athènes. A Rome, elle avait un temple construit sur la place d'une prison où une jeune femme avait nourri de son lait sa mère condamnée à mourir de faim.

— Iconol. On la voit souvent sur les médailles sous les traits d'une femme qui sacrifie [illegible] qu'elle élève vers le ciel, de l'autre une corne d'abondance qu'elle présente à des enfants.

— Les poètes personnifient fréquemment la piété. La *Piété* cherche les déserts et le cloître. (Boil.) La *Piété* sévère exige son offrande. (Rac.)

Je suis la *Piété*, cette fille si chère
Qui t'offre de ce roi les plus tendres soupirs. (Rac.)

— *Mont-de-piété.* V. MONT.

PIÉTÉ, ÉE. part. pass. du v. Piéter. S'empl. adjectiv. Il est piété à cela. Il est piété contre vous.

PIÉTER. v. a. 1re conj. (rad. *pié*, pour *pied*). L'é se change en è devant une syllabe muette. *Je piète, tu piètes, il piète*, etc. Disposer quelqu'un à la résistance. On l'a piété contre vous, piété contre tous les conseils. Fam. et peu usité.

— Mar. Tracer une échelle sur l'étrave et l'étambot.

— Techn. Donner une teinte de bleu aux étoffes qu'on veut teindre en noir.

— SE PIÉTER. v. pron. Se buter contre; résister avec force. Il s'est piété contre tout arrangement. Les stoïciens se piétaient contre la douleur.

— Être piété. Étoffe qui doit se piéter.

— PIÉTER. v. n. Jeux. A la boule et aux quilles, tenir le pied à l'endroit marqué. Piétez bien.

PIÉTERIN, INE. adj. Vieux mot qui signifiait Vil, méprisable, qu'on peut fouler aux pieds.

PIÉTIN. s. m. Moll. Genre de la famille des pulmobranches, renfermant dix ou douze espèces vivantes qui appartiennent aux contrées équinoxiales.

— Vétér. V. PIÉTAIN.

PIÉTINAGE. s. m. Didact. Action de piétiner, de fouler avec les pieds. V. PIÉTINEMENT.

PIÉTINÉ, ÉE. part. pass. du v. Piétiner. S'empl. adjectiv.

PIÉTINEMENT. s. m. Action de piétiner, de remuer fréquemment et vivement les pieds. Ce piétinement continuel est insupportable.

PIÉTINER. v. a. 1re conj. (rad. *pié*, pour *pied*). Fouler avec les pieds. Il jeta cette lettre par terre, et la piétina devant tout le monde.

— Fig. Après avoir pris au corps un ministre, ils le terrassent, le battent et le *piétinent*. (Cormenin.)

— Techn. Corroyer avec le pied. Piétiner un cuir.

— PIÉTINER. v. n. Remuer fréquemment et vivement les pieds. Piétiner de dépit, d'impatience, de colère. Enfant qui ne fait que piétiner.

— Fig. et dans le même sens que l'actif. Soit que la politique de Louis XIV sentît le danger de l'influence aristocratique, soit qu'elle crût avantageux de consoler le reste de la nation d'un préjugé humiliant, elle ne cessa pendant soixante ans de *piétiner* sur la noblesse. (Lemontey.)

— SE PIÉTINER. v. pron. Être piétiné.

PIÉTISME. s. m. Hist. relig. Doctrine des piétistes. Professer le piétisme.

PIÉTISTE. adj. et s. des 2 g. Membre d'une secte de luthériens qui affectent une piété extrême, et préfèrent les exercices privés au culte public: ils se rapprochent des quakers par la sévérité de leur morale, et des méthodistes, en ce que quiconque se croit inspiré, peut prendre la parole dans leurs assemblées. On les nomme aussi *séparatistes*, parce qu'il sont également séparés de l'Église catholique et des deux communions protestantes. Cette secte commença en 1689, à Leipzig, par des conférences mystiques tenues chez le docteur Spiner, qui devint le chef des piétistes.

— Nom donné à des juifs talmudistes qui affectent également une piété austère et une morale très-sévère. Cette secte prit naissance en Ukraine en 1760, et se répandit dans la Pologne et la Turquie d'Europe.

PIÉTON, ONNE. s. (rad. *pié*, pour *pied*). Celui, celle qui va à pied. Un piéton. Une piétonne. Les trottoirs sont fort commodes pour les piétons. Le *piéton* qui part dès la pointe du jour admire le paysage que l'aurore développe peu à peu devant lui. (B. de St-P.)

C'est le *piéton* modeste, un bâton à la main,
A qui la rêverie abrége le chemin. (Delille.)

— *Un bon piéton, une bonne piétonne.* Un homme, une femme qui marche longtemps sans se fatiguer. On dit dans le sens contraire, *Un mauvais piéton. Une mauvaise piétonne.*

— Administ. Messager qui fait à pied le service de la poste dans les communes rurales. Envoyer une lettre par le piéton.

— Art milit. Se dit quelquefois des fantassins.

— Scarron l'a employé adjectiv.

Or donc la *piétonne* ambassade
De chez Latin, en cavalcade
Revint, chacun des mieux monté. (Scarron.)

PIÉTONNER. v. n. 1re conj. (rad. *piéton*). S'est dit par plaisanterie pour Aller à pied.

PIÉTOT. s. m. Anc. métrol. Petite monnaie de l'île de Malte, qui valait 3 deniers de France.

PIÉTRA (LA). Géogr. Ch.-l. de canton (Corse), à 25 kilom. E. de Corte; 800 hab.

PIETRASANTA. Géogr. Ville de Toscane (Florence), à 26 kilom. N.-O. de Lucques; 9,000 [illegible]

PIÈTRE. adj. des 2 g. Chétif, mesquin, mauvais en son genre. Un piètre habit. Un chapeau bien piètre. De piètres meubles. Avoir une piètre mine. Faire piètre figure. Il est fam. et a vieilli.

— Se dit aussi des personnes. Un piètre écrivain. Un piètre artiste. C'est un piètre sujet. Quel piètre ouvrier!

PIÈTREMENT. adv. D'une manière piètre, chétive, mesquine. Être logé, vêtu piètrement, fort piètrement. Fam.

PIÈTRERIE. s. f. (rad. *piètre*). Chose mesquine ou de mauvaise qualité. Vieux et peu usité.

PIÉTRI, IE. adj. (du lat. *pes*, pied; *tritus*, broyé). Qui a été foulé aux pieds, écrasé sous les pieds. Mot hors d'usage, mais à regretter, parce qu'il n'a pas d'analogue dans notre langue.

PIETRO DE CORTONE. Peintre et sculpteur, l'un des plus célèbres artistes du XVIIe siècle, né à Cortone (Toscane), mort à Rome en 1669. Son véritable nom était *Pierre Berettini.*

PIETTE. s. f. (dimin. de *pie*). Ornith. Oiseau aquatique du genre harle, à plumage noir et blanc. La piette est de la grosseur du canard. Elle niche sur le bord des lacs et des marais.

PIETTER. v. n. 1re conj. Chass. Se dit de l'action d'une caille ou d'une perdrix que le chien fait partir, après l'avoir tenue en arrêt.

PIEU. s. m. (du lat. *palus*, même signif.). Pièce de bois pointue par un bout, qui sert à divers usages. Planter, ficher un pieu en terre. Soutenir des terres avec des pieux. De *pieux* aigus ils forment leur défense. (Delille.)

— *File de pieux.* Rang de pieux pour soutenir une berge, une chaussée. || Se dit aussi dans les rivières, d'un rang de pieux traversés de pièces de bois nommées chanlattes, et qui sert à arrêter, dans les endroits où l'on construit des trains, les bois que l'on a jetés à bûche perdue sur les rivières.

— Ornith. *Pieu des rochers.* Nom vulgaire du bruant fou.

— Vénér. Gros bâton ferré avec lequel on tue les bêtes noires qui sont dans un parc.

. . . . . . Il (le lion) bat ses larges flancs,
Et des chasseurs, des chiens bravant la violence,
Cherche au travers des *pieux* sa perte ou sa vengeance.
(Aignan.)

— Prosod. arab. Le troisième et le quatrième élément dont se composent les pieds des vers arabes.

PIEUCHON. s. m. Anc. art milit. Sorte de hache d'armes ancienne.

PIEUMENT. s. m. Ancien nom de la mélisse ou citronelle.

PIEUSEMENT. adv. (rad. *pieux*). D'une manière pieuse. Vivre pieusement. S'agenouiller, s'incliner pieusement.

— *Croire pieusement une chose.* La croire par principe de dévotion, et sans y être obligé par la foi. || Fig. et fam. La croire de bonne foi, et sans se donner la peine de rien approfondir. Oui, vous le dites, et ce sont de ces choses qui ont besoin qu'on les croie *pieusement*. (Mol.) Le ciel a daigné m'accorder deux enfants, dont je crois *pieusement* être le père. (Le Sage.) || Signifie encore, Croire une chose sans fondement, sans preuve. Il croit *pieusement* tout ce qu'on lui conte. (Acad.)

PIEUX, EUSE. adj. (du lat. *pius*). Qui a de la piété, qui est attaché aux devoirs de la religion. Homme pieux. Femme très-pieuse. Une âme pieuse. La *pieuse* abesse mourut dans ce beau travail. (Boss.) Les âmes *pieuses* considèrent la *pieuse* reine devant les autels. (Id.) Voyons le fond de ce cœur *pieux*. (Fléch.) C'est une chose délicate à un prince religieux de réformer la cour et de la rendre pieuse. (La Bruy.) C'est un prélat fort *pieux*, qui s'occupe sans cesse à édifier le peuple, à le porter à la vertu par des sermons pleins d'une morale excellente, qu'il compose lui-même. (Le Sage.) On peut se faire dévot par des pratiques, on n'est *pieux* que par le cœur. (Boiste.)

— En parlant des choses. Qui tient à la piété, qui part d'un sentiment de piété. Dessein pieux. Entreprise pieuse. Établissement pieux. Pensée pieuse. Pieuse méditation. De pieuses libéralités. De pieuses largesses. Toute la vie d'un chrétien ne doit être qu'un long et *pieux* désir. (Fléch.) Une légère médisance lui suffit pour ce *pieux* dessein. (La Bruy.) Sur cent *pieux* devoirs aux saints elle s'égale. (Boil.) Que de *pieux* établissements pour aider à la foi des chrétiens! (Mass.)

Il veut que sur-le-champ dans la troupe on choisisse
Les trois que Dieu destine à ce *pieux* office. (Boil.)

De leur ton même adroit imitateur,
Il exprimait la *pieuse* [illegible]. (Gresset.)

— *Legs pieux.* Legs que l'on fait pour être employé en œuvres pies.

— *Croyance pieuse.* Croyance qu'on adopte par principe de dévotion, et sans qu'elle soit prescrite par la foi.

— Fam. et ironiq. Pieuse croyance. Opinion peu éclairée, peu fondée. Il faut le laisser dans sa pieuse croyance.

— Se dit aussi des choses qui tiennent à la piété filiale ou conjugale, et à quelques autres sentiments humains. Un pieux respect. De pieux regrets. Une pieuse reconnaissance. Un pieux souvenir. Rendre à sa mère de pieux devoirs. Je ne souhaite au monde que d'achever ma vie en vous aimant et en recevant les tendres et [illegible]

Et de là ce respect des peuples du vieil âge
Dont le *pieux* hommage
Place leurs bienfaiteurs au rang des immortels.
(J.-B. Rouss.)

PIEUX (LES). Géogr. Ch.-l. de canton (Manche), à 19 kilom. S.-E. de Cherbourg; 1,700 h.

PIÉZATE. adj. des 2 g. (du gr. πιέζω, comprimer). Entom. Qui a les mâchoires comprimées. || PIÉZATES. s. m. pl. Classe d'insectes qui correspond aux hyménoptères.

PIÉZOMÈTRE. s. m. (du gr. πιέζω, comprimer; μέτρον, mesure). Phys. Instrument qui sert à mesurer la compressibilité des liquides.

PIÉZORAMPHE. adj. des 2 g. (du gr. πιέζω, comprimer; ῥάμφος, bec). Ornith. Qui a le bec comprimé. || PIÉZORAMPHES. s. m. pl. Famille de passereaux comprenant ceux qui ont le bec comprimé, au moins dans une certaine étendue.

PIFFARO. s. m. Mus. Instrument à vent en usage en Italie, qui répond à la haute-contre du hautbois.

PIFFRE, ESSE. s. (de l'allem. *pfeiffer*, joueur de fifre, parce qu'il s'enfle les joues en soufflant). Personne grasse, replète, aux joues rebondies. Un gros piffre. Une grosse piffresse. Il est devenu bien piffre. Il est bas et injur.
— S'est dit pour Gourmand, glouton.
— Hist. relig. V. PIFLE.

PIFFRE. s. m. Techn. Gros marteau dont se sert le batteur d'or.

PIFFRER (SE). v. pron. V. EMPIFFRER.

PIFLE. s. m. Hist. relig. Nom injurieux qu'on donnait, en Flandre, aux Albigeois ou Vaudois. On dit aussi *piffre*.

PIFRE. s. m. S'est dit pour Fifre.

PIGACES. s. f. pl. Anc. cost. Espèces de manchettes que les femmes portaient autrefois. ‖ Selon quelques auteurs, on a désigné ainsi, sous le règne de Louis le Gros, les chaussures appelées depuis *souliers à la poulaine*.

PIGACHE. adj. m. Vèner. Se dit de la trace du sanglier, quand un de ses ongles est plus long que l'autre. On dit, dans ce cas, L'animal a le pied pigache.

PIGALLE (Jean-Baptiste). Sculpteur célèbre, surnommé le *Phidias français*, né à Paris en 1714, mort chancelier de l'académie des Beaux-Arts, en 1785.

PIGAMON. s. m. Bot. Genre de la famille des renonculacées, tribu des anémonées, dont les espèces sont nombreuses. Les plus connues en France sont le *pigamon à feuilles d'ancolie*, vulgairement appelé *colombine à plumeau*, et le *pigamon jaunâtre*, vulgairement appelé *rue des prés*, *fausse rhubarbe*.

PIGAU. s. m. Nom d'une variété d'olive ronde et panachée de rouge et de noir.

PIGAULT-LEBRUN (Guill.-Ch.-Ant.). Romancier fécond, né à Calais, en 1753. Ses romans ont de la verve et de la gaîté, mais ils sont tous déshonorés par l'irréligion et le cynisme. Mort en 1835.

PIGEAU (Eustache-Nicolas). Jurisconsulte, né à Montlévêque, en 1750, mort en 1818. Ses ouvrages sur le droit sont devenus classiques.

PIGEON. s. m. (pr. *pi-jon;* du lat. *pepio;* on a d'abord dit *pépion*, puis *pigeon*). Ornith. Oiseau qui est le type d'une famille de l'ordre des gallinacés, formant le passage de cet ordre à celui des passereaux, et divisés en trois genres : les colombes ou pigeons proprement dits, les colombars et les colombi-gallines. Les principales espèces sont : le pigeon domestique ; le pigeon romain ; le pigeon huppé ; le pigeon frisé ; le pigeon turc ; le pigeon grosse gorge ; le pigeon cavalier ; le pigeon batteur ; le pigeon paon ; le pigeon biset. Communément, on divise les pigeons en domestiques, appelés simplement *pigeons*, et *sauvages* ou *bisets*. Le pigeon roucoule. Pigeon mâle. Pigeon femelle. Un pigeon de colombier, de volière. Un pigeon privé. Une volée de pigeons. Œuf de pigeon. Elever, nourrir des pigeons. Il faut des tours, des bâtiments faits exprès, bien enduits en dehors et garnis en dedans de nombreuses cellules, pour attirer, retenir et loger les *pigeons*. (Buff.) J'ai vu des pies tourner autour des cages de *pigeons*, uniquement pour leur crever les yeux. (B. de St-P.) Deux *pigeons* s'aimaient d'amour tendre. (La Fontaine.)

Écoutez du *pigeon* épris de sa maîtresse
Le doux roucoulement exprimer la tendresse. (Del.)

— *Pigeons pattus*. Ceux qui ont les pieds couverts de plume jusqu'au bout des doigts. ‖ *Pigeons ramiers*. Ceux qui vivent en liberté, qui se perchent sur les branches des arbres. ‖ *Pigeon fuyard*. Pigeon qui, après avoir vécu dans un colombier, l'a quitté pour redevenir sauvage. ‖ *Pigeon voyageur* ou *messager*. Pigeon qu'on dresse à franchir rapidement de grandes distances, à porter des messages.

— Prov. et fig. *Il ne faut pas laisser de semer pour la crainte des pigeons*. Il ne faut pas refuser de faire une chose utile, avantageuse, parce qu'il s'y trouve quelque léger inconvénient.

— Fig. et fam. Homme qu'on attire par adresse pour le duper. Ils ont là un bon pigeon. C'est leur pigeon.

— Prov. et fig. *Plumer le pigeon*. Tricher au jeu ; escroquer.

— *Couleur gorge de pigeon*, ou simplement *gorge de pigeon*. Couleur changeante comme celle de la gorge des pigeons. V. GORGE.

— Art culin. Pigeon préparé ou accommodé [illegible] Pigeon piqué, bardé. Pigeon rôti. Pigeon à la crapaudine. Pigeons au gratin. Pigeons en macédoine. Pigeons à l'anglaise. Pigeons à la cuillère. Compote de pigeons. Pâté, terrine de pigeons. Les poules, les poulets et les *pigeons* tombaient dru comme grêle dans sa cuisine. (Le Sage.)

— Conchyl. *Pigeon blanc*, *pigeon blanc papyracé*, *pigeon fauve*. Nom marchand de trois coquilles du genre strombe.

— Constr. Plâtre employé sans pierre, lattes ni bois, pour former les tuyaux de cheminée. ‖ *Clous à pigeons*. Grands clous à crochet qu'on nomme autrement *becs-de-canne*, et qui servent à attacher, dans les volets et colombiers, les paniers où l'on met pondre et couver les pigeons.

— Hist. cheval. Ordre fondé en 1379, par Jean Ier, roi de Castille, et qui ne dura qu'un an.

— Hist. *Pigeon de Mahomet*. Pigeon que Mahomet avait dressé à venir lui becqueter l'oreille, et par l'intermédiaire duquel il prétendait recevoir des communications célestes.

— Mod. *Aile de pigeon*. Disposition des cheveux, qui figure une aile de chaque côté de la tête. On disait Une frisure, une coiffure en ailes de pigeons.

— Myth. anc. Le pigeon était consacré à Vénus. C'était un des oiseaux qu'on immolait sur les autels de cette déesse.

— Ornith. *Pigeon de mer*, *pigeon plongeur*. Noms vulgaires du pétrel damier.

— Papet. Sorte de papier de petit format.

— Pêch. Anses très-longues, par lesquelles les mailleurs commencent quelquefois leurs filets.

— Techn. Petit morceau de bois qu'on place dans l'onglet d'un cadre.

— Vétér. Tumeur qui survient à la jambe des bœufs.

— En poésie, on emploie *colombe* et même *tourterelle*, comme synonymes de Pigeon.

— Épith. Tendre, amoureux, lascif, voluptueux, roucoulant, jaloux, fidèle, azuré.

— Diff. gramm. On dit *un couple de pigeons*, en parlant de deux pigeons vivants et appariés. Un couple de *pigeons* est suffisant pour peupler une volière. (Guizot.) Et, *une couple de pigeons*, quand il s'agit de deux pigeons destinés à être mangés. Une couple de *pigeons* ne sont pas suffisants pour le dîner de dix personnes. (Id.)

PIGEONNE. s. f. S'est dit, dans le style burlesque, pour Colombe. Pleurez, mon aimable pigeonne.

— Conchyl. *Pigeonne couvante*. V. PIGEONNEAU.

PIGEONNEAU. s. m. (pr. *pi-jo-nô;* dimin. de *pigeon*). Jeune pigeon. Tuer des pigeonneaux. Tourte de pigeonneaux. Pigeonneaux rôtis. Pigeonneaux en compote. Qu'on nous donne, dit-elle, de ces *pigeonneaux* dont l'hôte nous a parlé, pourvu qu'ils soient excellents. (Le Sage.)

— Fig. et fam. Jeune homme que l'on dupe. Ils ont trouvé leur pigeonneau. Il ne voit pas qu'on en fait un pigeonneau.

— Conchyl. Nom vulgaire de la colombelle, coquille du genre volute, que l'on nomme aussi *pigeon couvant* ou *pigeonne couvante*.

PIGEONNER. v. a. 1re conj. Constr. Employer à la main du plâtre gâché serré, pour élever un mur mince comme une cloison, un tuyau de cheminée.

— Fig. et fam. Duper, tromper au jeu. Prenez garde de vous laisser pigeonner.

PIGEONNET. s. m. Hortic. Sorte de poire d'automne.

PIGEONNIER. s. m. (pr. *pi-jo-ni-é;* rad. *pigeon*). Petit bâtiment où l'on élève des pigeons domestiques. On dit plus ordinairement *colombier*. V. ce mot.

— Féod. *Droit de pigeonnier*. Droit qu'avaient les propriétaires de trente-six arpents de joindre à leur habitation, non un colombier construit en briques, mais un pigeonnier en bois, de seize pieds de hauteur, et contenant de soixante à cent vingt boulins.

— Celui qui aime les pigeons, qui se plaît à en élever. Presque inusité en ce sens.

PIGER. v. a. 1re conj. (du celt. *pig*, pointe, aiguillon, flèche, fétu). Le *g* prend un *e* devant *a*, *o*. *Nous pigeons*, *je pigeais*, etc. Jeux. Au jeu de bouchon, Mesurer quel est le palet le plus près du bouchon.

PIGMENT. s. m. (du lat. *pigmentum*, couleur ; fait de *pingo*, je peins). Anat. Matière particulière à laquelle la peau doit sa coloration, et qui a son siége principal dans le corps muqueux de Malpighi.

— Liqueur que l'on faisait autrefois avec du vin, du miel et des épices.

PIGMENTAIRE. adj. des 2 g. Anat. Qui appartient au pigment, qui le constitue. Matière pigmentaire.

PIGMENTAIRE. s. m. (du lat. *pigmentarius;* fait de *pigmentum*, couleur). Antiq. rom. Celui qui vendait des matières colorantes et des parfums pour la toilette.

PIGNARESSE. s. f. Techn. Femme qui peigne le chanvre.

PIGNATELLE. s. f. Anc. métrol. Petite monnaie de Rome qui valait à peu près un sou de France.

PIGNE. s. m. Bot. Fruit du pin, connu sous le nom de *pomme de pin*. C'est un cône formé par l'[illegible] après la floraison, devenues ligneuses, appliquées les unes sur les autres, et offrant à leur base les noix où se trouvent les graines, appelées Pignons.

PIGNE. s. f. Métall. Masse d'or ou d'argent qui reste après l'évaporation du mercure qu'on avait amalgamé avec la mine pour en dégager le métal.

PIGNEROL. Géogr. Ville des États sardes (Turin), ch.-l. d'une province du même nom, à 40 kil. S.-O. de Turin ; 6,200 hab.

— Hist. Pignerol appartient à la maison de Savoie depuis 1042. François Ier s'en empara en 1536, mais Henri II la rendit à la Savoie en 1574. Cédée de nouveau à la France en 1632, elle fut encore rendue en 1696. De 1801 à 1814, cette ville fut réunie à la France.

— *Château de Pignerol*. Château fort, qui sous la domination française servit longtemps de prison d'État. C'est là que fut d'abord renfermé le Masque de fer et que mourut Fouquet (1680).

PIGNOCHER. v. n. 1re conj. (de *épinoche*, poisson dont le dos est armé d'épines, parce que celui qui pignoche épluche ce qu'il mange comme s'il craignait d'y trouver quelque épine ou arête ; on écrivait aussi *pinocher*). Manger négligemment, sans appétit, par petites bouchées et en choisissant les morceaux. Il ne fait que pignocher. Fam.

PIGNOLAT. s. m. Espèce de dragée qu'on faisait avec le pignon ou amande de la pomme de pin.

PIGNON. s. m. (du lat. *pinea*, pomme de pin). Nom donné aux semences du pin cultivé. C'est une amande allongée ou presque ronde, blanche, huileuse, et d'un goût approchant de celui de la noisette. En Italie et dans le midi de la France on sert des pignons sur les tables. On dit aussi *pignon doux*.

— *Pignons d'Inde*. Les semences du médicinier. ‖ *Pignons de Barbarie*. Celles du ricin. Toutes deux sont employées en pharmacie.

PIGNON. s. m. (du celt. *pen*, pointe de montagne). Archit. et constr. Partie supérieure d'un mur qui se termine en pointe, et dont le sommet porte le bout du faîtage d'un comble à deux égouts.

— *Pignon à redents*. Mur de maison qui se termine en pointe, et dont les deux côtés s'élèvent en forme de degrés d'escalier. ‖ *Pignon entrapeté*. Celui qui a la forme d'un trapèze.

— Prov. *Avoir pignon sur rue*. Avoir une maison à soi. ‖ Signifie aussi Avoir des biens immeubles, des héritages en propre.

— Mécan. Roue d'engrenage d'un petit diamètre. Se dit principalement dans les chemins de fer. Le *pignon* sert à transmettre à l'arbre d'une roue d'un diamètre plus considérable un mouvement plus lent que celui de l'arbre sur lequel il est monté. (F. Tourneux.)

— Horlog. *Pignon de renvoi*. Pignon qui sert à communiquer le mouvement d'une partie de l'horloge à une autre.

— Serrur. Pièce qui sert à faire recevoir les verroux des serrures quand elles en ont, et à ouvrir et fermer les doubles pênes des coffres-forts.

PIGNON. s. m. Comm. Laine de qualité médiocre, qu'on sépare de la laine fine en cardant celle-ci.

— Techn. Ce qui sort du cœur du chanvre lorsqu'on le peigne.

PIGNONNÉ, ÉE. adj. Blas. Qui porte des pignons. Maçonné et pignonné de deux montants de gueules.

PIGNORATIF. adj. m. (du lat. *pignus*, gage). Jurispr. Se dit d'un contrat par lequel on vend un héritage, avec faculté de rachat à perpétuité, et par lequel l'acquéreur loue ce même héritage à son vendeur, pour les intérêts du prix de la vente. Contrat pignoratif.

PIGNORATION. s. f. (pr. *pi-gno-ra-ci-on*). Anc. jurispr. Action de faire un contrat pignoratif, action de mettre en gage, de recevoir en gage.

PIGNORER. v. a. 1re conj. (du lat. *pignorare ;* fait de *pignus*, gage). Anc. jurispr. Saisir, prendre en gage. Le seigneur propriétaire peut *pignorer* lesdits pourceaux pour le dommage, et en tuer un à son choix. (Anc. cout.)

PIGNOTTI (Laurent). Écrivain italien, né à Figlini (Toscane), en 1739, mort en 1812 ; se distingua comme naturaliste, poète, littérateur, historien et antiquaire. Ses fables surtout l'ont rendu populaire.

PIGO. s. m. Ichthyol. Poisson du genre cyprin, qui habite plusieurs lacs d'Italie. Sa chair est estimée.

PIGOCHE. s. f. Jeux. Sorte de jeu d'adresse, qui consiste à faire sortir d'un cercle tracé à terre une pièce de monnaie, en jetant dessus une autre pièce.

PIGOU. s. m. Chandelier de fer terminé par une pointe, que l'on fiche dans la charpente d'un bâtiment.

PIGOULIÈRE, PÉGOLIÈRE ou **PÉGAULIÈRE.** s. m. Mar. Embarcation dans laquelle sont établis des fourneaux en maçonnerie, portant les chaudières à brai qui servent à caréner les bâtiments.

PIGROLIER. s. m. Ornith. Un des noms vulgaires du pivert.

[illegible] s. m. (onomatopée qui exprime son cri). Ornith. Grive de Cayenne, ainsi appelée d'après le cri qu'elle répète d'un ton plaintif. Plus grand que tous les tyrans, le *pihauhau* ne peut pas être un gobe-mouches ; le caractère du bec est le seul qui paraisse le faire tenir à ce genre. (Buff.) Les *pihauhaus* marchent en bandes, et précèdent ordinairement les toucans, toujours en criant aigrement *pi-hau-hau*. (Id.)

PIHEL. s. m. Gramm. hébr. Se dit de la troisième des sept formes principales du verbe hébreu. Le sens de pihel est ordinairement effectif ou causatif.

PIIS (Ant.-P.-Augustin de). Vaudevilliste et chansonnier, né à Paris en 1755, mort en 1832. Fonda en 1792, avec Barré, le théâtre du Vaudeville.

PIISSIME. adj. des 2 g. (du lat. *piissimus*, superl. de *pius*, pieux). S'est dit pour Très-pieux.

PIKA. s. m. Mamm. Genre de mammifères rongeurs voisins du lièvre. Le pika est propre à la Sibérie.

PIKLE. s. m. Métrol. Nom d'un poids employé dans les colonies hollandaises. Il vaut un peu plus de 125 livres.

PIL. s. m. Anc. art milit. Espèce de masse d'armes.

PILACRINS. s. m. pl. Bot. Groupe de la section des gastéromycètes trichodermacés, comprenant ceux dont le péridion presque globuleux contient des graines arrondies.

PILAF. s. m. Relat. V. PILAU.

PILAGE. s. m. Techn. Action de piler.

— Féod. Obligation de mettre en gerbes ou en piles le foin des seigneurs.

PILAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *pilus*, poil). Didact. Qui appartient, qui a rapport aux poils. Système pilaire.

— Pathol. *Maladies pilaires*. Le trichiase et la plique.

PILANE. s. m. (du lat. *pilum*, javelot). Antiq. rom. Se dit quelquefois des soldats les plus âgés de la milice romaine ; ils étaient armés de javelots, et formaient le troisième rang.

PILASTRE. s. m. (de l'ital. *pilastro*, dérivé du lat. *pila*, pilier). Archit. Colonne de forme carrée, le plus souvent adossée à la façade d'un édifice, ou engagée dans un mur à une épaisseur plus ou moins considérable. Les pilastres sont susceptibles des mêmes modifications et des mêmes ornements que les colonnes, dont ils sont les équivalents. Pilastre dorique, ionique, corinthien, etc. Pilastre cannelé. Des pilastres en marbre. Boiserie figurant des pilastres.

— *Pilastre grêle*. Celui qui a plus de hauteur que n'en comporte régulièrement sa largeur. ‖ *Pilastre attique*. Pilastre plus court que celui des trois ordres réguliers. ‖ *Pilastre indenté*. Celui dont les cannelures sont remplies jusqu'à une certaine hauteur par des baguettes rondes. ‖ *Pilastre bandé*. Celui qui a des bandes sur son fût. ‖ *Pilastre ravalé*. Celui dont le parement est incrusté d'une tranche de marbre. ‖ *Pilastre ébrasé*. Celui qui est plié en angle sortant. ‖ *Pilastre flanqué*. Pilastre flanqué de deux demi-pilastres peu saillants. ‖ *Pilastre cornier*. Celui qui cantonne l'angle d'un bâtiment. ‖ *Pilastre plié*. Celui qui forme un angle rentrant. ‖ *Pilastre cintré*. Celui qui suit le contour, convexe ou concave, d'un mur circulaire. ‖ *Pilastre diminué*. Celui qui, étant près d'une colonne, a son diamètre supérieur plus étroit que le bas. ‖ *Pilastre engagé*. Celui contre lequel une colonne est adossée. ‖ *Pilastre lié*. Celui qui est joint à une colonne, ou à un autre pilastre, par la base ou par le chapiteau. ‖ *Pilastre en gaîne de terme*. Pilastre plus étroit par le bas que par le haut. ‖ *Pilastres accouplés*. Ceux qui sont placés deux à deux, comme dans la grande galerie du Louvre. ‖ *Pilastre double*. Pilastre formé de deux fûts dont les chapiteaux et les bases se confondent

PILAT. s. m. Bot. Nom d'une variété d'orge cultivée en Basse-Bretagne.

PILATE (Ponce). Procurateur de la Judée l'an 27 de J.-C. ; abandonna le Sauveur aux Juifs, après s'être lavé les mains, comme pour décliner la responsabilité de cette mort injuste. Rappelé en 37 par Tibère, à cause de ses cruautés envers les Samaritains, fut exilé à Vienne en Dauphiné, où il se tua lui-même (40).

— Prov. et fig. *Renvoyer de Caïphe à Pilate*. Se dit lorsque des personnes se renvoient l'une à l'autre celui qui leur demande quelque chose. C'est une allusion à l'action de Pilate renvoyant Jésus-Christ à Caïphe, qui le lui renvoya à son tour. ‖ *C'est un avocat de Pilate*. Se disait autrefois d'un avocat sans causes.

PILATE (Mont). Géogr. Montagne de Suisse, entre les cantons de Lucerne et d'Underwald, sur le bord occidental du lac de Lucerne. Son sommet le plus élevé (le Tomlishorn), a 2,348 m. ‖ Montagne qui fait partie des Cévennes, entre Argental et Condrieux (Loire). Donne naissance au Gier.

PILAU. s. m. Art culin. Riz cuit avec du beurre, de la graisse ou de la viande. C'est un mets très-usité dans l'Orient, et qui a passé dans la cuisine française. Pilau au maigre. Pilau au gras.

PILAYELLE. s. f. Bot. Genre de conferves.

PILCHARD. s. m. Ichthyol. Poisson du genre clupanodon, très-voisin du hareng. On le nomme aussi *célan*.

[illegible] (du gr. πιλος, amas, monceau ; fait de πιλεω, entasser). Amas de choses placées les unes sur les autres. Une pile de bois. Une pile de carreaux. Une pile de boulets. Une pile de livres. Mettre des bûches en pile, en faire une pile, des piles.

— *Pile de cuivre*. Poids de cuivre en forme de godets, qui se placent les uns dans les autres, et qui, diminuant par degrés de volume, donnent toutes les subdivisions du poids total.

— Antiq. rom. Poupée de laine qu'on offrait aux dieux lares dans les fêtes compitales. Elle fut, dit-on, substituée par Brutus à l'enfant que l'on immolait autrefois. ‖ Figure de paille que l'on présentait aux taureaux dans l'amphithéâtre, afin de les animer. ‖ *Pile horatienne*. Pilier que l'on avait conservé dans le Forum, et auquel Horace, vainqueur, avait suspendu les dépouilles des Curiaces.

— Blas. Espèce de pal aiguisé, qui se pose la pointe tournée vers le bas de l'écu.

— Constr. Massif de maçonnerie qui soutient les arches d'un pont. Pont qui a tant de piles. La première, la seconde pile.

— Jeux. Au trictrac, *Pile de malheur* ou *de misère*. Pile de dames que le joueur qui n'a pu faire le jan de retour est obligé de faire dans le coin de son grand jan.

— Pêch. Ligne plus ou moins déliée faite de fil de pite ou de bon chanvre filé, que l'on attache au bout des lignes latérales partant de la maîtresse corde.

— Phys. *Pile voltaïque* ou *galvanique*, ou *pile de Volta*. Appareil électrique inventé par Volta, et dont la construction repose sur ce principe, que le contact de deux substances hétérogènes, surtout de deux métaux, développe l'électricité. Il se compose de disques, les uns de cuivre, les autres de zinc, superposés et séparés par une rondelle imbibée d'eau salée ou acidulée, en couples de deux disques chaque. On accumule dans le même ordre autant de couples que l'on veut, et l'on a une pile à colonnes dont les deux extrémités sont, d'un côté un disque de zinc appelé *pôle positif*, et de l'autre un disque de cuivre nommé *pôle négatif*. Si l'on réunit ces deux piles par un fil conducteur, ce fil sera incessamment traversé par deux courants d'électricité contraires. Les commotions produites par la pile sont en proportion du nombre des couples. Les principaux phénomènes sont la décomposition de l'eau, des alcalis et des acides, l'oxydation et la combustion des métaux, une impression profonde sur le système nerveux, et même des mouvements extraordinaires produits sur les cadavres.

— *Pile à auges*. Pile horizontale et composée de couples carrées, séparées les unes des autres par un petit espace que l'on remplit d'eau acidulée. || *Pile sèche*. Celle où le conducteur humide est remplacé par du carton ou du papier.

— Techn. Portion du tronc d'un arbre qui est susceptible d'être convertie en charpente. || Auge dans laquelle le foulon met l'étoffe pour la dégraisser ou la fouler. || Citerne servant de réservoir pour les huiles, dans une savonnerie. || Tonneau dans lequel le cartonnier met la matière propre à faire le carton. || Grand vase de terre dans lequel les Provençaux conservent l'huile.

PILE. s. f. (du gr. πιλεῖν, fouler, presser). Grosse pierre servant à écraser, à broyer quelque chose. Vieux et inusité maintenant.

— Prov. et fig. *Mettre quelqu'un à la pile au verjus*. Le tourmenter, le molester, ou parler mal de lui.

PILE. s. f. (du gaul. *pile*, navire, parce qu'on figurait anciennement un navire sur le côté des pièces de monnaie où se voient aujourd'hui les armes). Celui des deux côtés d'une pièce de monnaie où sont empreintes les armes du souverain ou de la nation.

— *Croix ou pile*, *croix et pile*. Sorte de jeu de hasard où l'on jette une pièce de monnaie en l'air. Un des joueurs nomme, à son choix, un des côtés de la pièce, et il gagne si, lorsqu'elle est tombée, elle présente le côté qu'il a choisi. Jouons à croix ou pile à qui commencera. Que voulez-vous, croix ou pile? Lorsque l'esprit de parti fascine les yeux d'une assemblée, le moindre danger serait de jouer ses délibérations à croix ou *pile*. (Boiste.)

— Fam. *Je les jetterais à croix ou à pile, à croix et à pile*. Se dit en parlant de deux choses à peu près égales, dont le choix est tout à fait indifférent.

— Prov. *N'avoir ni croix ni pile*. N'avoir point d'argent.

PILE. s. m. (du lat. *pilum*, même signif.). S'est dit pour Trait, javelot. Ils dardaient leurs *piles* de telle roideur que souvent ils enfilaient boucliers et deux hommes armés. (Mont.)

PILÉ, ÉE. part. pass. du v. Piler. S'emploie adjectiv. Amandes pilées. Herbes pilées. Drogues pilées. Cacao pilé.

PILÉAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *pileus*, chapeau). Didact. Qui a la forme d'un bonnet ou d'un chapeau.

PILÉANTHE. s. m. (ét. gr., πῖλος, bonnet; ἄνθος, fleur). Bot. Genre de plantes dicotylédones polypétalées, de la famille des myrtées, remarquable par la coiffe qui enveloppe les fleurs avant leur épanouissement.

PILÉATE. adj. des 2 g. (du lat. *pileus*). Antiq. rom. Qui porte le bonnet *pileus*. || *Frères piléates*. Castor et Pollux.

PILÉATE. adj. des 2 g. (du lat. *pileus*, chapeau). Bot. Qui est muni d'un chapeau. Champignon piléate. || PILÉATES. s. m. pl. Nom donné à un ordre de la classe des hyménomycètes comprenant ceux de ces champignons qui sont pourvus d'un véritable chapeau.

PILÉE. s. f. (rad. *pile*). Techn. Quantité de matière que peut contenir la cuve du cartonnier. || Quantité d'étoffe que l'on foule à la fois.

PILÉIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *pileus*, bonnet ou chapeau; *forma*, forme). Hist. nat. Qui a la forme d'un bonnet ou d'un chapeau.

— PILÉIFORMES. s. m. pl. Moll. Famille de l'ordre des peltocochlides scutibranches, comprenant les espèces dont la coquille est en forme de bonnet ou de capuchon. || On dit aussi Un piléiforme.

PILENTUM. s. m. (pr. *pi-lein-tomm*; mot lat.). Antiq. rom. Char suspendu sur deux roues dont se servaient les dames romaines. Il était d'origine espagnole ou étrusque.

PILÉOLAIRE. adj. des 2 g. (rad. *piléole*). Bot. Qui tire son origine d'une piléole. || PILÉOLAIRES. s. m. pl. Famille de l'ordre des hyménomycètes trémelles, comprenant ceux qui ont le réceptacle piléiforme.

PILÉOLE. s. f. (du lat. *pileola*, dimin. de *pileus*, chapeau, bonnet). Bot. Feuille primordiale parfaitement close, qui recouvre et cache les autres feuilles du bourgeon.

— Foss. Genre de coquilles qui ne se présentent qu'à l'état fossile. Piléole lisse. Piléole plissée. Piléole néritoïde.

PILÉOLÉ, ÉE. adj. Bot. Qui est muni d'une piléole. || Qui porte un petit chapeau. || PILÉOLÉS. s. m. pl. Tribu de l'ordre des hyménomycètes claviformes, comprenant ceux dont le stipe se dilate légèrement à l'extrémité.

PILER. v. a. 1re conj. (du gr. πιλεῖν, fouler, presser). Broyer, écraser quelque chose avec le pilon. Piler des amandes. Piler des herbes, des drogues. Piler du cacao. Il m'apprit d'abord à *piler* avec grâce des drogues dans un mortier. (Le Sage.) Le garçon fait une tisane laxative, et la femme *pile* dans un mortier des drogues astringentes. (Id.) Faites *piler* séparément trois vieux pigeons et vingt-cinq écrevisses bien vivantes. (Brill.-Sav.)

— *Piler du poivre*. Se dit fig. et fam. du mouvement des derniers bataillons d'une colonne de troupes. La marche se trouvant gênée ou retardée, les soldats ne font plus que piétiner sans avancer, ce qu'ils appellent *piler du poivre*. || Se dit aussi ironiquement d'un mauvais cavalier qui saute sur sa selle à chaque pas du cheval. || Se dit encore d'un ouvrier à la journée qui néglige son travail.

— SE PILER. v. pron. Être pilé. Des drogues qui se pilent avant d'être entièrement sèches.

— PILER. v. n. Manger. Pop. et peu usité en ce sens.

PILESTE. s. m. Bot. Un des noms vulgaires de l'arum commun.

PILET. s. m. Ornith. Espèce du genre canard qui se trouve dans le nord des deux continents.

PILÈTE. s. f. S'est dit pour Petite boule, pilule.

— Anc. art milit. Petite massue. V. PIL.

PILETTE. s. f. Techn. Instrument qui sert à carder la laine.

PILEUR, EUSE. s. (rad. *piler*). Celui, celle qui pile.

— Pop. et fig. Celui, celle qui mange beaucoup. C'est un pileur. Peu usité en ce sens.

PILEUS ou **PILEUM.** s. m. (pr. *pi-lé-uss*, *pi-lé-omm*, mots lat.). Antiq. rom. Chapeau ou bonnet de laine, de la forme d'un œuf, que portaient les Romains de condition libre. On le donnait aux affranchis, et c'était un des attributs des Dioscures.

— Chapeau placé au bout d'une pique, sous lequel on rangeait les esclaves à vendre. || *Être mis sous le pileum*. Etre vendu comme esclave. || *Appeler au pileum* signifiait au contraire Appeler à la liberté. Spartacus appelle au *pileum* tous les esclaves de l'Italie. (Compl. acad.)

PILEUX, EUSE. adj. (du lat. *pilosus*; fait de *pilus*, poil). Hist. nat. Qui est garni de longs poils. Tige pileuse. Elytres pileuses. Epiderme pileux.

— Anat. Synonyme de Pilaire. Système pileux.

PILIATCHOUTCHI. Myth. sept. Un des dieux des Kamtchadales.

PILIDION. s. m. (du lat. *pilidium*; fait de πῖλος, chapeau). Bot. Réceptacle orbiculaire de certains lichens.

— Genre de la famille des champignons, qui se trouve sur les feuilles mortes d'érable. Il a été rapporté plus exactement à celle des hypoxylées.

PILIER. s. m. (pr. *pi-li-é*; rad. *pile*). Sorte de colonne ronde ou carrée, sans proportions et quelquefois sans ornements, qui sert à soutenir un édifice, une voûte, un plancher. Piliers hauts, déliés, massifs. Pilier gothique. Les piliers d'une église. Voûtes, arcades soutenues par des piliers. Ah! que cela est beau! les belles statues! le beau marbre! les beaux *piliers*! (Mol.) Seulement, avec la lampe perpétuelle, brûlaient quatre flambeaux de cire jaune qui, attachés au-dessus des bénitiers, contre les [illegible] les marbres bleus et noirs de la basilique déserte. (De Vigny.)

— Autrefois, le *pilier des consultations* ou *le pilier*. Pilier de la grande salle du palais de justice, à Paris, près duquel se tenaient des avocats pour donner des consultations.

Entre ces vieux appuis dont l'affreuse grand'salle
Soutient l'énorme poids de sa voûte infernale,
Est un *pilier* fameux, des plaideurs respecté,
Et toujours de Normands à midi fréquenté. (BOILEAU.)

— Dans les carrières, Masse de pierre qu'on laisse de distance en distance pour soutenir le ciel.

— Fig. et pop. Jambes d'une grosseur disproportionnée. Avoir de bons gros piliers.

— Fig. et fam. Homme qui est constamment dans un certain endroit. C'est un pilier du palais, un pilier de café, de coulisses, de cabaret. Qu'est-ce qu'un gentilhomme? un *pilier* d'antichambre. (Bac.)

De vos talents à peine aurons-nous les prémices,
Que nous voulons vous voir un *pilier* de coulisses.
(PIRON.)

— Se disait autrefois des poteaux de justice, des fourches patibulaires. Les piliers d'une justice.

— Anat. *Pilier du voile du palais*. Replis membraneux distingués en *pilier antérieur* et *pilier postérieur*. || *Piliers de diaphragme*. Gros faisceaux formés par la réunion des fibres charnues qui naissent du diaphragme. || On appelle encore *piliers*, trois prolongements d'une portion de substance médullaire cérébrale, dont la partie supérieure a la forme d'une voûte, ce qui l'a fait désigner sous le nom de *voûte à trois piliers*.

— Archit. et constr. Massif de maçonnerie terminé en cône, sur lequel tourne la cage d'un moulin à vent. || *Pilier buttant*. Corps de maçonnerie élevé pour contenir la poussée d'un arc ou d'une voûte. || *Pilier buttant en console*. Sorte de pilastre attique dont la partie inférieure se termine en enroulement dans la forme d'une console renversée. || *Pilier de dôme*. Un des quatre grands corps de maçonnerie isolés servant à porter la tour d'un dôme; tels sont ceux de l'église des Invalides et du Panthéon.

— Hist. Se disait, dans l'ordre de Malte, de chacun des chefs des huit langues.

— Manég. Poteaux qu'on met dans les écuries pour séparer les places des chevaux les unes des autres. || Poteaux entre lesquels on met un cheval pour commencer à le dresser. Mettre un cheval entre les piliers, dans les piliers, le faire travailler entre deux piliers.

— Prov. et fig. *Se frotter au pilier*. Prendre les mauvaises habitudes de ceux que l'on fréquente.

— Techn. Espèce de petite colonne qui, dans les montres et les pendules, tient les platines éloignées l'une de l'autre.

— Mar. *Piliers de bitte*. Deux grosses pièces de bois posées debout et maintenues par un traversin.

PILIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *pilus*, poil; *ferre*, porter). Hist. nat Qui porte des poils. Tubercules pilifères. Feuilles, articulations pilifères.

— PILIFÈRES. s. m. pl. Zool. Nom donné aux mammifères, parce que leur corps est généralement couvert de poils.

PILIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *pilus*, poil; *forma*, forme). Hist. nat. Qui a la forme d'un poil.

PILIGÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *pilus*, poil; *gerere*, porter). Hist. nat. Synonyme peu usité de Pilifère.

PILIMICTION. s. f. (pr. *pi-li-mik-ci-on*; ét. lat., *pilus*, poil; *mictio*, action d'uriner). Pathol. Excrétion d'une urine mêlée de filaments qui ressemblent à des poils ou cheveux.

PILINGRE. s. f. Bot. Nom vulgaire de la renouée persicaire.

PILIPÈDE. adj. des 2 g. (ét. lat., *pilus*, poil; *pes*, *pedis*, pied). Zool. Qui a les pieds garnis de poils.

PILIPENNE. adj. des 2 g. (ét. lat., *pilus*, poil; *penna*, aile). Ornith. Qui a des ailes chargées de poils.

PILLAGE. s. m. (pr. *pi-ya-je*; rad. *piller*). Action de piller, et dégât qui en résulte, ravage fait par les hommes de guerre pour l'appât du butin. Mettre, livrer une ville au pillage. Promettre le pillage aux soldats. Place qui se rachète du pillage. Maison abandonnée au pillage, préservée du pillage. Au temps où la milice romaine était florissante, le *pillage* n'y était regardé comme punissable que quand l'intérêt public en était compromis. (Général Bardin.) Henri IV ne permit pas que le *pillage* des villes emportées d'assaut durât plus de vingt-quatre heures. (Id.) Le *pillage* appartenant de droit à l'armée, on régla qu'il serait partagé également. (De Barante.) La politique est parfaitement d'accord avec la morale pour s'opposer au *pillage*. (Napol.) Les fuyards avaient commencé le *pillage*, les vainqueurs l'achevèrent. (De Pradt.) Du *pillage* du temple épargnez-moi l'horreur. (Rac.) Arrêtez, troupe lâche, et de *pillage* avide. (J.-B. Rouss.) Je lui offris la moitié de l'argent qu'il avait préservé du *pillage*, ce qu'il refusa. (Le Sage.)

— *Il semble qu'il revienne du pillage; il est fait comme un voleur qui revient du pillage*. Se dit d'un homme dont la chevelure et les habits sont dans un grand désordre.

— *Tout y est au pillage*. Se dit en parlant d'une grande maison où il n'y a pas d'ordre, où chacun prend et tire de son côté.

— Cout. de Bretag. Droit qui appartenait au fils aîné d'un roturier, de prélever la principale maison de ville ou de campagne tombée dans le lot d'un des puînés par suite de la succession du père ou de la mère, à la charge de faire abandon à ce puîné de quelque autre bien héréditaire.

— Anc. mar. Se disait de la dépouille des coffres et hardes de l'ennemi pris, et de l'argent qu'il avait sur lui jusqu'à 30 livres. Le surplus se nommait *butin*.

— Syn. comp. PILLAGE. PILLERIE. Le premier se dit des saccagements de villes, qui se font avec violence. Le second des vols privés, des extorsions secrètes.

PILLARD, ARDE. adj. (pr. *pi-yar*; rad. *piller*). Qui aime à piller. Soldat pillard. Troupe pillarde. Être d'humeur pillarde. Fam.

— Chass. *Chien pillard*. Chien querelleur, hargneux.

— S'empl. substantiv. Un pillard. Poursuivre les pillards. C'est un grand pillard. Depuis la guerre de 1796, bien plus que jadis, quantité de Français de haut grade sont restés irréprochables, et le mot *pillard* a recelé une pensée de lâcheté, une flétrissure. (Général Bardin.)

— Se dit aussi famil. des domestiques infidèles. Cette maison est livrée aux pillards.

PILLAU. Géogr. Ville maritime des États prussiens (Prusse propre), à 38 kil. S.-O. de Kœnigsberg; 4,500 hab. Prise par les Suédois en 1626, par les Russes en 1758.

PILLE. s. f. Vieux mot qui signifiait Argent monnoyé.

— Jeux. *Faire pille*. Piller, prendre pour soi toutes les cartes d'une même couleur. V. PILLER.

PILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Piller. (pr. *pi-yé*). S'empl. adjectiv. Génabum, enlevé à la première attaque, fut *pillé* et brûlé en représailles du massacre qu'on y avait fait des Romains. (Anquet.) Vos effets ont été *pillés*, tant par les archers que par vos propres domestiques. (Le Sage.) Outre cela, leurs biens ne sont pas *pillés*, comme ceux des grands, par des intendants fripons. (Id.)

Ne fais plus grimacer tes odieux portraits
Sous des crayons grossiers *pillés* chez Rabelais.
(VOLTAIRE.)

PILLER. v. a. 1re conj. (pr. *pi-yé*; de l'ital. *pigliare*, prendre). Enlever violemment et avec désordre. Piller une ville, un village. Piller un temple, un château. Est-ce donc vrai qu'ils ont *pillé* les églises de Flandre? (X. Marm.) Ce pirate envoya une partie de ses soldats visiter le bâtiment espagnol, c'est-à-dire *piller* tout ce qu'il y avait dedans. (Le Sage.)

— Se dit quelquefois des animaux.

Comme on voit les frélons, troupe lâche et stérile,
Aller *piller* le miel que l'abeille distille. (BOIL.)

— Se dit aussi en parlant de toutes sortes de concussions, d'exactions, de vols privés et d'abus de confiance. Gouverneur qui pille la province qu'il doit administrer. Intendant qui s'enrichit en pillant son patron. Domestiques qui pillent impunément leur maître. Je suis riche, à la vérité, mais ma dépense va tous les ans fort au delà de mes revenus. Et pourquoi? c'est qu'on me vole, c'est qu'on me *pille*. (Le Sage.) Tout le monde à l'hôtel *pillait* et saisissait tout ce qu'il pouvait attraper. (Id.)

— *Piller une collation, un dessert*. Se jeter sur une collation, un dessert, pour emporter les fruits, les pâtisseries, etc.

— Se dit aussi des chiens qui se jettent sur les animaux ou sur les personnes. Ce chien pille tous les autres chiens, pille les mendiants. Peu usité en ce sens, on dit quelquefois cependant *pille!* pour exciter un chien à se jeter sur un animal, sur une personne, et, à la chasse, sur le gibier.

— Littér. et beaux-arts. Prendre dans un autre auteur des choses qu'on donne comme siennes. Piller des idées. Piller des vers, des passages entiers. Il a pillé cette pensée dans Marot. Ce musicien a pillé son meilleur motif, son plus bel air dans Mozart. Je vous envoie Virgile, Horace, Térence et Catulle, où vous verrez notés en marge tous les endroits qu'il a *pillés*. (Mol.) Ce n'est pas faire honneur aux anciens que de les *piller* de cette sorte. (Le Sage.)

— Absol. Un soldat n'a plus de discipline dès qu'il peut *piller*; et si en *pillant* il s'est enrichi, il devient aussitôt mauvais soldat; il ne veut plus se battre. (Napol.) Il serait impossible à des soldats français de *piller* pendant vingt-quatre heures. (Id.)

— Par anal. Piller dans Rabelais, dans La Fontaine, dans Gluck. Poète, musicien qui pille partout.

— Jeux. A l'hombre, Prendre plus de cartes au talon qu'on ne le doit. || Se dit encore à de certains jeux de triomphe où celui qui fait a le droit, lorsqu'il tourne un as, de prendre cet as et toutes les cartes de la même couleur qui suivent, ce qu'on appelle aussi *faire pille*.

— SE PILLER. v. pron. Se prendre, se dérober quelque chose l'un à l'autre. Les poëtes se *pillent* sans le vouloir. (Boiste.)

PILLERIE. s. f. (pr. *pi-ye-ri*; rad. *piller*). Action de piller; volerie. C'est une pillerie. S'enrichir par des pilleries. Fam.

— Syn. comp. PILLERIE. PILLAGE. V. PILLAGE.

PILLEUR. s. m. (pr. *pi-yeur*; rad. *piller*). Celui qui pille, qui aime à piller. C'est un grand pilleur.

— S'est dit particulièrement des compagnies de gens de guerre qui ravageaient le pays.

PILLE-VUILLE. s. f. Anc. métrol. Monnaie des évêques de Toul.

PILLOLET. s. m. Bot. Un des noms vulgaires du serpolet.

PILLON. s. m. Vieux mot qui signifiait Bonde, bouchon.

PILLORI. s. m. Anc. cost. Sorte de collier que portaient les femmes.

PILLOTER. v. a. 1re conj. (pr. *pi-yo-té*; dimin. de *piller*). Piller un peu; prendre des choses de peu de valeur. Ainsi nos pédants vont *pillotant* la science dans les livres, et ne la logent qu'au bout de leurs lèvres. (Montaig.) Les abeilles vont *pillotant* deçà et delà les fleurs; mais elles en font après le miel qui est tout leur. (Id.) Ce vieux mot ne peut être admis que dans le style familier ou dans la poésie badine.

PILLOTERIE. s. f. (rad. *piller*). S'est dit pour Petit pillage. Si vous donnez de votre

main, toutes ces *pilloteries* ne se feront pas. (Montluc.)

PILLURION. s. m. Ornith. Genre de la famille des collurions, établi pour un oiseau de la Guiane et du Brésil, à plumage lustré de noir et de blanc.

PILNITZ. *Géogr.* Village et château royal de Saxe (Misnie), sur l'Elbe, à 9 kilom. S. E. de Dresde. Résidence de la cour pendant l'été.

— Hist. *Declaration* ou *manifeste de Pilnitz.* Acte publié le 27 août 1791, par l'empereur Léopold et le roi de Prusse, qui s'engagèrent à se réunir aux autres souverains de l'Europe, dans le cas où ceux-ci entreprendraient de rétablir Louis XVI.

PILOBOLE. s. m. (ét. gr., πῖλος, feutre; βόλιτος, fumier). Bot. Genre de la famille des champignons dont les espèces se rencontrent en été sur les fumiers.

PILOC. s. m. Métrol. anc. Mesure de capacité de l'Egypte et de l'Asie Mineure, qui valait près de quatre pintes.

PILOCARPE. adj. des 2 g. (ét. gr., πῖλος, feutre; καρπός, fruit). Bot. Qui a des fruits couverts de poils.

— s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones, polypétales, de la famille des rutacées, renfermant deux arbrisseaux du Brésil, le pilocarpe en épi et le pilocarpe pauciflore.

PILOCARPÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à un pilocarpe. ‖ PILOCARPÉES. s. f. pl. Famille de plantes qui a pour type le genre pilocarpe.

PILOCIERGE. s. m. Bot. Genre de plantes du Mexique, famille des cactées. Il est remarquable par l'espèce de gros bonnet de laine d'où sortent les fleurs et les fruits. On le nomme aussi *Cierge à bonnet.*

PILOIR. s. m. Techn. Bâton dont les mégissiers se servent pour renfoncer les peaux dans la cuve, lorsqu'elles remontent au-dessus de l'eau de chaux ou d'alun.

PILOMYCE. adj. des 2 g. (ét. gr., πῖλος, chapeau; μύκης, champignon). Bot. Se dit des champignons qui ont un chapeau. ‖ PILOMYCES. s. m. pl. Classe de champignons exospores, comprenant ceux qui sont munis d'un chapeau.

PILON. s. m. (du lat. *pilum*, fait du gr. πιλεῖν, fouler). Instrument dont on se sert pour piler quelque chose dans un mortier. Pilon de fer, de fonte. Pilon de bois. Pilon de marbre, d'agate. Piler, écraser avec le pilon, avec un pilon. Pendant que ces choses se passent, tuez, plumez et videz un vieux coq, que vous pilerez, chair et os, dans un mortier, avec un *pilon* de fer. (Brill.-Savarin.)

— Se dit aussi des gros maillets ou marteaux qui, dans les papeteries, les moulins à tan, etc., servent à briser, à broyer.

— *Mettre un livre au pilon.* En déchirer les feuillets de manière qu'ils ne puissent plus servir qu'à être réduits en pâte. Si l'Eternel ou la nature se dévoilaient à nos yeux, que de livres il faudrait mettre au *pilon.* (Boiste.)

— Bot. Un des noms vulgaires de l'arum commun.

— Conchyl. Nom marchand d'une coquille du genre strombe.

— Techn. Barre de fer pour remuer le verre en fusion.

PILONNAGE. s. m. Techn. Action de pilonner.

— Action de battre avec le pilon et autres outils, tels que dames, battes, etc. Le *pilonnage* des remblais sur lesquel doit être assis un ouvrage, tel qu'une voie de communication, a pour but de produire artificiellement, et en peu de temps, l'effet qui n'aurait lieu qu'à la longue et d'une manière irrégulière. (F. Tourneux.)

PILONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Pilonner. S'empl. adjectiv. Terre pilonnée. Remblai pilonné.

PILONNER. v. a. 1re conj. (rad. *pilon*). Battre avec le pilon. Pilonner de la gomme, du sucre, du café. Pilonner des terres. Pilonner un remblai. L'intérieur du dépôt des terres reste sans autre tassement que celui résultant de leur compression naturelle, et l'on se contente de damer et *pilonner* avec soin l'extérieur. (F. Tourneux.)

— Manuf. *Pilonner la laine.* La remuer fortement avec une pelle de bois, dans une chaudière remplie d'un bain [illegible] de trois quarts d'eau claire et d'un quart d'urine, pour la dégraisser au sortir de la balle.

— Verrer. *Pilonner le verre.* Le remuer dans le creuset avec le pilon.

PILORI. s. m. (corrupt. de *puits Lori*, parce que le *puits* d'un nommé *Lori* se trouvait près du premier poteau de ce genre qui fut dressé à Paris). Appareil servant à exposer les criminels qui n'étaient pas condamnés à la peine de mort. Il y avait plusieurs sortes de piloris : les uns étaient de gros poteaux dressés dans les places publiques, et garnis d'un carcan; d'autres avaient la forme d'une échelle au sommet de laquelle était une planche percée pour y passer le cou du patient. Cette machine tournait sur un pivot que le bourreau faisait mouvoir, afin que le condamné fût offert dans tous les sens aux regards du public. Le supplice du pilori, qui ne se pratiquait plus dès la seconde moitié du XVIIIe siècle, fut aboli en 1789 et remplacé plus tard par l'*exposition.* Le pilori d'un seigneur haut justicier. Le pilori des halles, à Paris. Être exposé au pilori. On mettait les banqueroutiers au pilori.

> Je plains ceux qu'en spectacle en ce lieu l'on expose,
> L'affront du *pilori* me paraît quelque chose. (Bours.)

— Fig. Les malversations de cet homme l'ont mis pour jamais au pilori de l'opinion publique.

PILORIÉ, ÉE. part. pass. du v. Pilorier. S'empl. adjectiv. Ce banqueroutier a été pilorié.

PILORIER. v. a. 1re conj. (rad. *pilori*). Mettre au pilori. Pilorier un banqueroutier, un escroc.

> Que l'on me *pilorie*
> Si j'ai hanté ni vu ce Gascon de ma vie. (Regn.)

— Fig. Diffamer quelqu'un, le couvrir de honte. On l'a pilorié dans tel journal, dans telle brochure.

PILORIEUSEMENT. adv. En attachant au pilori. Pilorieusement punir, c'était mettre au pilori. Vieux et inusité.

PILORIOT. s. m. Ornith. Un des noms vulgaires du loriot.

PILORIS. s. m. Mamm. Mammifère rongeur de la grosseur d'un chat, et qui répand une forte odeur de musc. Il est aussi connu sous le nom de rat musqué des Antilles.

PILORISATION. s. f. (pr. *pi-lo-ri-za-ci-on*; rad. *pilori*). Condamnation au pilori.

PILORISEMENT. s. m. (rad. *pilori*). Droit cout. Action de mettre au pilori. ‖ État de celui qu'on met au pilori.

PILORISER. v. a. 1re conj. Droit cout. Attacher au pilori. V. PILORIER.

PILOSELLE. s. f. (pr. *pi-lo-sèle*; du lat. *pilus*, poil). Bot. Nom donné chez les anciens à diverses plantes dont le feuillage était parsemé de poils.

— Plante du genre épervière, très-commune aux environs de Paris. Elle était rangée autrefois parmi les vulnéraires.

— *Piloselle à fleurs bleues.* La myosotide annuelle. ‖ *Piloselle siliqueuse.* Le thlaspi ou tabouret perfolié. ‖ *Piloselle siliqueuse.* L'arabette rameuse.

PILOSELLÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une piloselle. ‖ PILOSELLÉES. s. f. pl. Famille de plantes proposée pour y placer la piloselle.

PILOSITÉ. s. f. (pr. *pi-lo-si-té*; du lat. *pilositas*, formé de *pilus*, poil). Didact. Etat d'une surface qui est couverte de poils.

PILOSIUSCULE. adj. des 2 g. (du lat. *pilosiusculus*, dimin. de *pilosus*). Bot. Qui est légèrement velu. Tige pilosiuscule.

PILOT. s. m. (rad. *pile*). Techn. Tas de sel ramassé en cône, dans un marais salant.

— Constr. V. PILOTIS.

— Pêch. Portion de la tissure d'un filet connu sous le nom de folle.

— Techn. Dans les orgues, Petite tige de métal attachée aux touches, et qui, en traversant les sommiers, porte sur la soupape, qu'elle ouvre en poussant de haut en bas.

— Papet. Vieux chiffons de toile qui servent à la fabrication du papier.

PILOTAGE. s. m. (rad. *pilotis*). Constr. Ouvrage de pilotis. Etablir un pilotage.

PILOTAGE. s. m. (rad. *pilote*). Mar. Mot par lequel on désignait autrefois la science du pilote, et sous lequel on comprend aujourd'hui l'ensemble de toutes les connaissances nécessaires pour conduire un vaisseau, c'est-à-dire prendre la hauteur des astres, en déduire la latitude, les angles horaires, les azimuts, sonder, mesurer le sillage, observer la variation, etc. Cours de pilotage. Sous l'ancien régime, le *pilotage* était spécialement exercé à bord des bâtiments du roi par un marin qui avait le titre de maître-pilote ou premier pilote; aujourd'hui les officiers généraux, supérieurs et inférieurs, dans les escadres et sur les bâtiments isolés, participent au *pilotage* dans la sphère de leurs grades et de leurs fonctions. (Mart.-Merl.)

— Se dit aussi de l'action de conduire un vaisseau à l'entrée ou à la sortie d'un port, pour le préserver des écueils.

— Droits qui sont dus aux pilotes qui aident aux navires à entrer dans les ports ou à en sortir.

PILOTE. s. m. (du vieux fr. *pile*, navire). Celui qui conduit, qui gouverne un bâtiment de mer. Un bon, un mauvais pilote, un pilote instruit. [illegible] s'écrient d'avance : Qui est semblable à Tyr? et pourtant elle s'est tue dans le milieu de la mer. (Boss.) Le feu que répandent les abîmes de l'Océan ne dissipe point les ténèbres, mais il avertit le *pilote* effrayé des écueils qui l'environnent, et de la route qu'il doit suivre. (A.-Martin.) Ses *pilotes* lisaient sur le front des étoiles. (Esmén.) Il n'a pas dépendu de moi de prévenir les tristes événements dont on me fait un crime, n'étant point en cela plus coupable qu'un habile *pilote* qui, malgré tout ce qu'il peut faire, voit son vaisseau emporté par les vents ou par les flots. (Le Sage.)

> Le *pilote* prudent par fois cède à l'orage,
> Et par un long détour se sauve du naufrage. (Dest.)

— Mar. *Pilote hauturier.* Officier chargé de la navigation en pleine mer. Ce titre et ce grade n'existent plus, et les fonctions de pilote hauturier sont réparties maintenant sur tous les officiers du bâtiment. Celui qui conduit et en même temps commande pendant une longue traversée est nommé capitaine au long cours. ‖ *Pilote côtier.* Celui qui gouverne en vue de certaines côtes et dans certaines parties de mer dont il a une connaissance particulière. ‖ *Pilote lamaneur.* Marin reçu et commissionné, après des études spéciales, pour entrer et sortir toute espèce de bâtiments des rades, baies, havres, rivières, etc., de la localité où il veut exercer.

— Se dit, sur les bâtiments pêcheurs, de celui qui commande la manœuvre pour mettre les filets à la mer.

— Atlas contenant des cartes et des plans des côtes, avec des instructions pour servir à diriger les navigateurs. Le pilote du Brésil. Le pilote de la Manche. Le pilote des côtes d'Afrique.

— Techn. Dans les orgues, Baguettes cylindriques servant à transmettre l'action des touches du premier clavier aux bascules, qui transmettent la même action aux soupapes du sommier du positif.

— Ichthyol. Genre de poissons acanthoptérygiens de la famille des scombéroïdes. L'espèce principale est un poisson long d'un mètre, qui suit les vaisseaux pour attraper les débris, et comme le requin a la même habitude, on a supposé que le premier était le guide, le pilote du second.

— Syn. comp. PILOTE. NOCHER. NAUTONIER. V. NOCHER.

PILOTE. s. m. Comm. Sorte de drap croisé et très-fort. Pilote bleu foncé, vert russe. Paletot en pilote. Ce mot ne se trouve dans aucun dictionnaire. ‖ adjectiv. Drap pilote.

PILOTÉ, ÉE. part. pass. du v. Piloter. S'empl. adjectiv.

PILOTE-BOOT. s. m. (littéral., *bateau pilote*). Mar. Espèce d'embarcation de l'Amérique du Nord, qui tient pour le gréement de la goëlette.

PILOTER. v. a. 1re conj. (rad. *pilote*). Mar. Conduire et diriger un bâtiment; exercer le pilotage. V. PILOTAGE. Piloter un navire à l'entrée d'un port, sur une côte. Piloter en pleine mer.

— Fig. L'envoyé du duc de Savoie à Madrid *pilotait* sa barque avec beaucoup d'adresse. (Mém. de Louville.)

— Fig. et fam. Servir de guide dans le monde, dans une ville étrangère. C'est lui qui doit nous piloter.

— S'est dit pour Piler, écraser, broyer.

— Absol. Ces marins ne sont occupés qu'à piloter.

PILOTER. v. n. 1re conj. Constr. Enfoncer des pieux ou pilots pour soutenir et affermir les fondements d'un édifice qu'on bâtit dans l'eau, ou sur une terre de mauvaise consistance.

PILOTHRIQUE. s. m. (ét. gr., πῖλος, bonnet; θρίξ, cheveu). Bot. Genre de plantes de la famille des mousses, dont les espèces sont étrangères à l'Europe.

PILOTIN. s. m. Mar. Jeune marin qui étudie le pilotage à bord des vaisseaux marchands. Sur les vaisseaux de guerre, on dit *novice.*

PILOTIN. s. m. Pêch. Se dit des principaux pieux qui servent à construire les bourdigues.

PILOTIS. s. m. (pr. *pi-lo-ti*; rad. *pile*). Constr. Grosse pièce de bois terminée en pointe ordinairement ferrée que l'on fait entrer avec force pour asseoir les fondements d'un ouvrage que l'on construit dans l'eau ou dans un terrain peu solide. Enfoncer des pilotis. Bâtir sur pilotis.

> ... Une magique adresse
> Dans l'onde en *pilotis* les enfonce, les dresse.
> (Roucher.)

— *Pilotis de support.* Pilotis sur lesquels la pile repose. ‖ *Pilotis de retenue.* Pilotis qui servent à maintenir le terrain autour du bâtiment. On les appelle aussi *pilotis de remplage.*

— Prov. et fig. *Bâtir sur pilotis.* Etablir solidement ses affaires, sa fortune. C'est un homme prudent et qui songe à bâtir sur pilotis.

PILPAY. V. BIDPAY.

PILULAIRE. adj. des 2 g. (rad. *pilule*). Pharm. Qui tient de la pilule, qui a rapport aux pilules. Forme pilulaire. Consistance pilulaire.

— *Masse pilulaire.* Pâte préparée pour être ensuite divisée en pilules.

— Entom. Se dit de certains scarabées qui réunissent leurs œufs en une boule qu'ils traînent partout [illegible]

PILULAIRE. s. f. Bot. Genre de plantes cryptogames de la famille des rhizospermes, dont la fructification consiste en de petits involucres sphériques de la grosseur d'un petit pois.

PILULARIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à la pilulaire. ‖ PILULARIÉES. s. f. pl. Section de la famille des rhizospermes ayant pour type le genre pilulaire.

PILULARINÉ, ÉE. adj. Bot. V. PILULARIÉ.

PILULE. s. f. (du lat. *pilula*, dimin. de *pila*, petite boule). Pharm. Médicament composé de poudres incorporées au moyen d'un mucilage ou d'un sirop, et auquel on donne la forme de petites boules destinées à être avalées. Pour qu'elles inspirent moins de dégoût, on les recouvre quelquefois d'une feuille d'or ou d'argent. Pilules d'aloès, de copahu, de cynoglosse, de quinquina. Pilules de Bacher, de Belloste, d'Helvétius, de Morton, de Stahl. Pilules arsenicales, ferrugineuses, mercurielles, scillitiques, savonneuses. Pilules anti-épileptiques, antiscrofuleuses, balsamiques, dépuratives, hydragogues, toniques. Administrer des pilules. Prendre des pilules. Les *pilules* ayant été inventées pour obvier au dégoût que la plupart des substances pharmaceutiques inspirent aux malades, il en résulte qu'elles fournissent les moyens d'administrer les remèdes les plus actifs en trompant le goût. (Chart.) La *pilule* ne plait que lorsqu'on l'enveloppe. (Boil.)

> Fille dont on veut se défaire
> Et que l'on fait bien habiller,
> Est comme une *pilule* amère
> Qu'on a soin de dorer pour la faire avaler. (Panard.)

— Fig. Le mépris est une *pilule* que l'on peut avaler, mais que l'on ne peut mâcher sans grimaces. (Mol.)

— *Pilules gourmandes.* Nom donné vulgairement à des pilules composées de substances propres à exciter, à réveiller l'appétit.

— Fig. et fam. *Dorer la pilule.* Adoucir par des paroles flatteuses l'amertume d'un refus, d'un ordre, d'une proposition désagréable. Le seigneur Jupiter sait dorer la *pilule.* (La Font.) Don Cosme me déclara bientôt en termes formels qu'il était fortement épris de mes charmes et prêt à m'épouser, ajoutant à cela, pour dorer la *pilule*, et me la faire avaler avec moins de répugnance, qu'il m'avantagerait d'une manière qui suppléerait à la jeunesse qu'il n'avait plus. (Le Sage.)

— *Avaler la pilule.* Se déterminer à faire une chose pour laquelle on a beaucoup de répugnance. Ma sœur, tout doucement avalez la *pilule.* (Danc.)

PILULÉ. s. f. Entom. Nom spécifique d'une espèce de coléoptères pentamères de la famille des hélocères, et du genre birrhe.

PILULIER. s. m. (rad. *pilule*). Pharm. Instrument que l'on emploie pour diviser la masse pilulaire et rouler plusieurs pilules à la fois.

— Boîte dans laquelle on met des pilules.

PILULIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *pilula*, pilule; *ferre*, porter). Bot. Qui porte des fruits réunis en une seule masse globuleuse.

PILULIFLORE. adj. des 2 g. (ét. lat., *pilula*, pilule; *flos*, fleur). Bot. Qui a les fleurs réunies en capitules de forme ronde.

PILUM. s. m. (pr. *pi-lomm*; mot lat.). Antiq. rom. Javeline pesante, particulière aux Romains. Son fer, de forme triangulaire, en faisait une arme dangereuse.

PILUMNE. s. m. Crust. Genre de crustacés décapodes de la famille des macroures, renfermant plusieurs espèces.

PILUMNUS. Myth. rom. Fils de Jupiter et de la nymphe Garamantide, qui, avec son frère Picumnus, présidait à la naissance des enfants. On en a fait quelquefois un dieu champêtre.

PIMALOT. s. m. Ornith. Espèce d'étourneau du Mexique.

PIMARD. s. m. Ornith. Un des noms vulgaires du loriot.

PIMBÊCHE. s. f. Femme impertinente, qui fait la précieuse. C'est une pimbêche, une vraie pimbêche. Quelle pimbêche! Allez, petite pimbêche. Fam.

— *Pimbêche* a été aussi employé adject. dans le sens de, Qui a de la mauvaise humeur, du chagrin. Il faut être né tout sucre et tout miel pour n'être pas *pimbêche*, quand on fait tant que de plaider. (Buss.-Rab.)

— Mme de Sévigné en a fait un synonyme de Processif, probablement par allusion au caractère de la plaideuse désignée par le nom de Pimbêche dans les *Plaideurs* de Racine. La *pimbêche* fureur de madame de B***.

PIMBERAH. s. m. Erpét. Énorme serpent de Ceylan qui semble être une espèce de boa, et qui dévore souvent les daims et les chevreuils.

PIMÉLÉE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones de la famille des thymélées, dont les espèces appartiennent à la Nouvelle-Hollande. La principale est la pimélée drupacée, arbuste élégant à fleurs roses et blanches.

PIMÉLEPTÈRE. s. m. Ichthyol. Genre de poissons acanthoptérygiens, très-voisin de celui des kyphoses.

PIMÉLIAIRE. adj. des 2 g. Entom. Qui ressemble à une pimélie. ‖ PIMÉLIAIRES. Famille de coléoptères mélasomes, qui a pour type le genre pimélie.

[illegible] s. f. Entom. Genre d'insectes coléoptères dont les espèces habitent le midi de l'Europe.

PIMÉLIOÏDE. adj. des 2 g. (du lat. *pimelia*, pimélie, et du gr. εἶδος, ressemblance). Entom. Syn. de Pimélé. V. PIMÉLÉ.

PIMÉLITHE. s. f. (ét. gr. πιμελή, graisse; λίθος, pierre). Minér. Variété de stéatite.

PIMÉLODE. s. m. Ichthyol. Genre de poissons osseux, holobranches, abdominaux, de la famille des oplophores.

PIMENT. s. m. (pr. *pi-man*; du lat. *pigmentum*, fard, couleur préparée). Bot. Genre de plantes de la famille des solanées, renfermant une douzaine d'espèces dont une seule s'est acclimatée en Europe et se cultive dans les jardins potagers. C'est le *piment annuel*, que l'on nomme vulgairement *poivre d'Inde*, *poivre de Guinée*, *poivre long*, *corail des jardins.* Près de là croisaient des lisières de pervenches, dont les fleurs sont presque semblables à celles de la giroflée rouge, et des *piments*, dont les gousses, couleur de sang, sont plus éclatantes que le corail. (B. de St-P.)

— Fruit de cette plante, et particulièrement du piment annuel ou poivre long. Il est tantôt vert, tantôt d'un très-beau rouge. La saveur âcre et piquante des piments les a fait rechercher comme assaisonnement, surtout dans les pays chauds. On les mange confits au vinaigre sous le nom de poivrons, ou on les réduit en poudre employée comme le poivre. Servir des piments. Mettre du piment dans un ragoût.

— *Piment enragé*. Nom donné au fruit du piment à baies ou piment des Antilles, à cause de sa force extraordinaire.

— *Faux piment*. Nom vulgaire d'une morelle. || *Piment des abeilles* ou *des mouches*. La mélisse officinal. || *Piment aquatique* ou *piment d'eau*. La renouée, nommée aussi *poivre d'eau*. || *Piment des marais* ou *piment royal*. Le galé odorant.

— Art culin. *Beurre de piment*. Beurre dans lequel on a incorporé du piment en poudre, et qui sert pour certains assaisonnements.

PIMENTADE. s. f. Art culin. Sauce au piment.

PIMENTÉ, ÉE. part. pass. du v. Pimenter. S'empl. adjectiv. L'artiste avouait bien un coulis d'écrevisses fortement *pimenté*, mais je regarde comme certain qu'elle n'avouait pas tout. (Brill.-Sav.)

PIMENTER. v. a. 1re conj. (rad. *piment*). Art culin. Assaisonner de piment. Pimenter un ragoût. Ce mot ne se trouve encore dans aucun dictionnaire.

PIMPANT, ANTE. adj. (par corrupt. de *pompant*, dérivé de *pompe*, somptuosité). Qui est élégant, recherché dans ses habits, dans sa toilette. Homme pimpant. Jeune fille toute pimpante. Etre très-pimpant.

— S'empl. substantiv. Faire le pimpant, la pimpante. Ce mot est familier.

PIMPELORÉ, ÉE. adj. Qui est orné d'une broderie imitant les feuilles de la pimprenelle. Drap pimpeloré. Vieux et inusité.

PIMPERNEAU. s. m. Ichthyol. Variété d'anguille de couleur brunâtre.

PIMPESOUÉE. s. f. Femme qui a des manières affectées, qui fait la précieuse. C'est une vraie pimpesouée. Voilà une belle mijaurée, une *pimpesouée* bien bâtie, pour vous donner tant d'amour. (Mol.) Il est fam. et vieux.

PIMPIGNONS. s. m. pl. Pêch. Se dit, en Provence, des anneaux de fil que l'on fait, pour joindre les unes aux autres les nappes des trémaillades.

PIMPINELLE. s. f. Bot. Ancien nom de la pimprenelle.

— Nom donné par quelques auteurs au boucage.

PIMPINELLÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble au boucage. || PIMPINELLÉES. Tribu de la famille des ombellifères, qui a pour type le genre boucage ou pimpinelle.

PIMPLE. s. m. Entom. Genre d'hyménoptères formé pour y placer quelques espèces d'ichneumons.

PIMPLÉA. Géogr. anc. Montagne de Macédoine, en Piérie, près de l'Olympe. Au pied était une fontaine portant le même nom et consacrée aux Muses.

PIMPLÉIDES. adj. f. pl. Myth. gr. Surnom des Muses, pris de la fontaine Pimpléa, qui leur était consacrée.

PIMPOU. s. m. Relat. Tribunal supérieur de la Chine.

PIMPRELOCHÉ, ÉE. part. pass. du v. Pimprelocher.

PIMPRELOCHER. v. a. S'est dit fam. pour Coiffer d'une manière bizarre, ridicule. La Martin l'avait *pimprelochée* par plaisir comme un patron de modes. C'était la chose la plus ridicule qu'on pût imaginer. (Mme de Sév.)

PIMPRENELLE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones de la famille des rosacées, section des sanguisorbées. Parmi les espèces qui croissent en Europe, le principale est la *pimprenelle usuelle*, dont on possède deux variétés, la *grande pimprenelle* dont on fait d'excellentes prairies, et la *petite pimprenelle*, plante potagère que l'on met quelquefois dans les salades.

— *Pimprenelle d'Afrique ou pimprenelle aqua-* [illegible] *blanche*. Le boucage mineur. || *Pimprenelle d'Italie*. La sanguisorbe commune. || *Pimprenelle de la Nouvelle-Zélande*. L'ancistre.

PIN. s. m. (du lat. *pinus*, tiré du gr. πίτυς, qui a pour rad. πίων, gras, à cause de la résine que donnent ces arbres). Bot. Genre de plantes de la famille des conifères, dont les espèces sont nombreuses. Les principales sont : le *pin sylvestre*, le *pin maritime*, le *pin laricio* ou *pin de Corse*, le *pin weymouth*, le *pin pinier* ou *pin d'Italie*, le *pin pignon*. Les pins sont des arbres ou arbrisseaux qui se distinguent par leur taille élancée et leur feuillage toujours vert. Leur bois est propre à toutes sortes de constructions, et on retire de l'écorce de plusieurs espèces une résine abondante. Les fruits du pin cultivé renferment une amande nommée pignon, bonne à manger. Les feuilles, si capricieuses dans leurs formes, dentelées dans l'orme, arrondies dans le tilleul, sont menues et effilées dans le *pin*, ce qui leur a fait donner le nom d'aiguilles. (Vict. Ségalas.) Les fleurs que portent les *pins* sont en général jaunes et forment des faisceaux. (Id.) C'est le *pin* sylvestre principalement qui est employé pour la construction des mâts de vaisseau. (Id.) Les vallées sont semées, dans différentes parties, de cette espèce de *pin* dont les jeunes pousses servent à faire une bière amère. (Chateaub.) Le frêne est très-beau dans les bois, le *pin* dans les jardins, le peuplier sur les bords des fleuves, le sapin au sommet des hautes montagnes. (B. de St-P.)

... Les *pins* audacieux
Croissent parmi la neige et s'élèvent aux cieux. (Del.)

Ces *pins* navigateurs, amis des matelots,
Vont descendre à ta voix de leurs forêts altières
Et traverser les flots. (Lebrun.)

— *Pomme de pin*. Nom donné au pigne ou fruit du pin. V. PIGNE.

— *Pin aquatique*. Nom vulgaire de la pesse commune. || *Pin du Chili*. L'araucaire.

— Géogr. *Ile des Pins*. V. PINOS.

— Myth. anc. Le pin était consacré à Pan, à Sylvain, et surtout à Cybèle, depuis que cette déesse avait changé en pin le jeune Phrygien Atys, qu'elle aimait. V. ATYS.

PIN. s. m. Ichthyol. Poisson du genre des trigles.

PIN. s. m. Pêch. Se dit des mailles de fond de la manche, ayant quatre lignes d'ouverture au plus.

PINACA. s. m. Myth. ind. Nom de l'arc de Siva.

PINACLE. s. m. (du lat. *pinnaculum*, faîte). Antiq. rom. Espèce de comble décoré et terminé en pointe que l'on plaçait au sommet des temples pour les distinguer des édifices profanes, et des palais des hommes puissants qui avaient obtenu cette faveur.

— Archit. Nom donné aux amortissements ou couronnements ouvragés qui, dans les édifices du moyen âge, décorent quelquefois le sommet des toits coniques, des tours ou des pignons aigus.

— Se dit particulièrement de la galerie qui régnait autour du toit plat du temple de Jérusalem, et de la tourelle bâtie au-dessus du vestibule. C'est l'endroit élevé où Notre-Seigneur fut transporté, lorsqu'il fut tenté par le démon.

— Fig. Du haut même de ce *pinacle* de sûreté et d'importance où il croyait être. (St-Sim.)

— Fig. et fam. *Etre sur le pinacle*. Etre arrivé à une grande faveur, à une grande élévation de fortune. || *Mettre quelqu'un sur le pinacle*. Le louer extrêmement, le mettre au-dessus de tous les autres. La comtesse est trop plaisante sur M. de Lauzun, qu'elle voulait mettre sur le *pinacle*, et qui n'a encore ni logement à Versailles, ni les entrées qu'il avait. (Mme de Sévigné.)

PINACOTHÈQUE. s. f. (ét. gr., πίναξ, tableau ; θήκη, lieu où l'on serre quelque chose). Cabinet de peintures. Ce mot, qui était employé en parlant des anciens, s'applique maintenant à la galerie de tableaux du roi de Bavière. Le pinacothèque de Munich.

PINARDIE. s. f. Bot. Genre de plantes synanthérées de la famille des anthémidées chrysanthémées.

PINARE. Géogr. anc. Ville de la Lycie, au pied du mont Cragus. || Ville de la Syrie, sur les confins de la Célésyrie et de la Trachonitide.

PINARIENS. s. m. pl. Ant. lat. Prêtres d'Hercule, descendants de Pinarius. Les Pinariens n'avaient pas le droit, réservé aux seuls Potitiens, de goûter la chair des victimes. V. POTITIENS.

PINARIUS. Temps hér. Vieillard thessalien qui suivit Hercule en Italie, et qui fut choisi par ce dieu pour son grand prêtre, conjointement avec Potitius. V. POTITIUS.

PINART. s. m. Archéol. Nom d'une ancienne monnaie de très-petite valeur. Elle est mentionnée dans Rabelais.

PINARU. s. m. Ichthyol. Espèce de blennie.

PINARUS. Géogr. anc. Petit fleuve de la Cilicie orientale, affluent du golfe d'Issus.

PINASSE. s. f. Mar. Sorte de bâtiment de charge à poupe carrée, qui va à voiles et à rames.

PINASSES. s. f. pl. Comm. Étoffes d'écorce d'arbre des Indes orientales.

[illegible] pesse d'eau, parce qu'elle ressemble à un petit pin sortant de terre.

PINASTRE. s. m. Bot. Le pin maritime, très-commun aux environs de Bordeaux.

PINAU. s. m. Bot. Groupe de champignons établi aux dépens des bolets. Il renferme plusieurs espèces dont les principales sont le grand pinau plat ou bouse de vache, le pinau moyen ou gâteau de loup, le pinau jaunâtre ou pain de loup, le pinau rouge ou petit pain de loup, le pinau à trois couleurs.

PINÇAGE. s. m. Agric. Raccourcissement du sarment de la vigne.

PINÇARD. adj. et s. m. (rad. *pince*). Vétér. Se dit d'un cheval qui, en marchant, appuie sur la pince, qui use son fer en pince. Cheval pinçard. C'est un pinçard.

PINÇARD. s. m. Ornith. Un des noms vulgaires du pinson.

PINCE. s. f. Action de pincer, de saisir avec force. *Instrument, outil qui a de la pince, qui n'a pas assez de pince*, qui saisit bien ou ne saisit pas assez.

— Fam. *Avoir la pince forte, la pince rude*. Retenir fortement, avec vigueur, ce qu'on a dans la main.

— Pop. *Être menacé de la pince, craindre la pince*. Risquer, craindre d'être arrêté. On dit de même, *Gare la pince*. Gare la prison.

— *Etre sujet à la pince*. Avoir l'habitude de chercher à faire des profits illicites, à dérober.

— *Argent sujet à la pince*. Argent exposé à être pris.

Car votre argent, très-débonnaire prince,
Sans point de faute est sujet à la *pince*. (Marot.)

PINCE. s. f. Barre de fer aplatie par un bout, dont on se sert comme d'un levier, et pour séparer deux objets tenant fortement ensemble. Dans les exploitations de rochers, la *pince* sert à détacher et à soulever par gros fragments les quartiers de pierre que l'on veut enlever. (F. Tourneux.)

— Sorte de grosses tenailles dont on se sert pour remuer les grosses bûches dans une cheminée. Prendre une bûche avec la pince.

— Extrémité antérieure du pied des animaux ongulés. Les pinces d'un sanglier, d'un cerf. Cheval qui a la corne usée vers la pince.

— Se dit aussi des dents incisives des animaux herbivores. Les chevaux perdent ordinairement leurs pinces vers leur troisième ou quatrième année.

— Prov. *Mesurer pince à pince*. Mesurer trop juste, ne pas donner la bonne mesure.

— Chir. On nomme *pinces*, en chirurgie, tous les instruments formés de deux branches au moins et qui servent, dans diverses opérations, à saisir, attirer ou fixer certaines parties. Pince à dissection. Pince à ligature. Pince à cataracte. Pince à torsion. Pince à polype.

— *Pince à anneaux*. Pince qui sert à enlever la charpie, et diverses pièces d'appareil. || *Pince de Museux*. Pince destinée par son inventeur à la rescision des amygdales. || *Pince de Hunter*. Pince employée pour extraire les calculs engagés dans l'urètre.

— Crust. Dans les crustacés, on appelle *pinces* les premières pattes, qui servent à l'animal à saisir et à serrer fortement les objets. Les pinces d'un homard, d'une langouste, d'une écrevisse.

— Horlog. Bord inférieur d'une cloche où frappe le battant.

— Mar. Partie inférieure de la proue, voisine de la quille.

— Mollusq. *Pince de chirurgien*. Nom marchand de la telline rostrée.

— Oisel. *Pince d'Elvascky*. Piége qui porte le nom de son inventeur, et qui pince les oiseaux par les pattes ou par le cou au moyen d'une détente.

— Techn. Nom générique de tous les outils formés de deux leviers, pour appréhender et serrer un objet. Il y a des pinces de toute dimension, et communes à divers métiers. Pinces de taillandiers, de serruriers. Pinces d'arquebusiers. Pinces de tapissiers. Pinces d'horlogers, etc.

PINCE. s. f. Pli qu'on fait à une étoffe, à du linge, et qui se termine ordinairement en pointe. Faire une pince à un habit, à un pantalon, à la taille d'une robe.

PINCE. s. f. Arachn. Genre d'arachnides de l'ordre des trachéennes, famille des faux scorpions, renfermant plusieurs espèces qui vivent en général dans les lieux écartés et humides.

PINCÉ, ÉE. part. pass. du v. Pincer. S'empl. adjectiv. Doigt pincé. Oreille fortement pincée.

— Fig. et fam. Le fripon est enfin pincé. Ils connaissent le code et ne risquent jamais de se faire appliquer la peine de mort quand ils sont *pincés*. (De Belz.)

— Prétentieux, plein d'afféterie, d'affectation. Air pincé. Mine pincée. Des manières pincées.

— Se dit quelquefois, dans le même sens, en parlant du style. Presque tous les ouvrages des beaux esprits ne sont que des futilités en style *pincé*, en antithèses. (Volt.)

— Mar. Se dit d'un bâtiment, quand il est très-mince dans ses parties basses.

[illegible]

— Mus. anc. Sorte d'agrément du genre du trille, qui était propre à quelques instruments, et particulièrement au clavecin.

PINCEAU. s. m. (du lat. *penicillus*, pour *peniculus*). Assemblage de poils attaché fortement au bout d'une hampe ou d'un tuyau de plume, dont les peintres se servent pour appliquer et étendre les couleurs. Gros pinceau. Pinceau fin, délié. Pinceau de poils de blaireau, de poils de porc. Préparer les pinceaux. Nettoyer les pinceaux. On donne le nom de *pinceau* à tous les instruments employés pour peindre, quoique l'usage de la brosse soit bien plus général que celui du *pinceau*. (Coupin.) Pour laver, pour peindre en miniature, on emploie des *pinceaux*; les peintres à l'huile ne se servent que de brosses. (Id.) La toile prend une âme, et vit sous le *pinceau*. (Colard.)

Le *pinceau* sur la toile offre aux regards surpris,
De nobles traits qu'anime un brillant coloris.
(Delille.)

— Fig. La mort a effacé, pour ainsi dire, sous le *pinceau* même, un tableau qui s'avançait à la perfection. (Boss.) Le dieu des arts tient la palette et le *pinceau* de la nature. (A. Mart.)

— *Donner le dernier coup de pinceau à un tableau*. Le terminer, l'achever entièrement.

— Fig. et fam. *On lui a donné un vilain coup de pinceau*. Se dit en parlant d'une personne que l'on a maltraitée dans quelque ouvrage.

— Fig. Manière de peindre, de colorier. Pinceau hardi. Pinceau suave, agréable, délicat. Pinceau dur, sec, incorrect. Peintre qui a un beau pinceau. Un *pinceau* mâle anime ses portraits. (Lebrun.)

[illegible]ustrieux *pinceau* d'un carmin délicat,
[illegible] visage arrondi relève l'incarnat. (Volt.)

— Se dit aussi en parlant des poëtes, des orateurs, des écrivains. Le pinceau de Corneille, de Bossuet. Il y a dans cette histoire des coups de pinceau admirables. C'est assez, il est temps de quitter le *pinceau*. (Boil.) Mes *pinceaux* indulgents n'effleurent que les vices. (Colm.) La mollesse conduit le *pinceau* avec lequel Quinault peint les plaisirs et la volupté. (Condill.)

Je connais la nature, et sur ses grands tableaux
J'ai cent fois, jeune encore, exercé mes *pinceaux*.
(Leblanc.)

— Epith. Ingénieux, habile, adroit, savant, docte, subtil, célèbre, sublime, divin, noble, téméraire, riche, mâle, hardi, immortel, tendre, délié, délicat, agréable, rapide, léger, magique, créateur, élégant, facile, fidèle, flatteur, timide, brûlant, froid, dur, lourd, grossier.

PINCEAU. s. m. Corall. Genre de corallines connu aussi sous le nom de Nérée.

— Mamm. Taupe de l'Amérique septentrionale, remarquable par les caroncules pointues et divergentes qui garnissent l'extrémité de son museau, et qui y forment comme une espèce de pinceau. || Se dit aussi d'un ouistiti et d'un dasyure.

— Conchyl. *Pinceau de mer*. Le tube calcaire, dont on a fait depuis le genre arrosoir. || *Pinceau en plume*. Nom marchand de la mitre épiscopale.

PINCEAUTAGE. s. m. Techn. Action de pinceauter, et résultat de cette action.

PINCEAUTÉ, ÉE. part. pass. du v. Pinceauter. S'empl. adjectiv. Étoffe pinceautée.

PINCEAUTER. v. a. 1re conj. (rad. *pinceau*) Techn. Réparer au pinceau les défauts de couleur d'une étoffe imprimée, d'un papier peint. || Ajouter au pinceau les couleurs que l'impression n'a pu donner.

PINCEAUTEUSE. s. f. Techn. Femme qui travaille au pinceau, sur des étoffes imprimées ou sur des papiers peints.

PINCE-BALLE. s. f. Mar. Tenaille avec laquelle on prend les boulets rouges sur le feu, pour les transporter jusqu'à la pièce d'artillerie. || Plur., des *pince-balles*.

PINCÉE. s. f. (rad. *pincer*). Quantité qu'on peut prendre de quelque chose avec deux ou trois doigts. Une pincée de sel. Une pincée de poivre. Une pincée de tabac.

— Pharm. Manière très-vague de prescrire les doses, à laquelle on a remédié en indiquant dans les codex les poids équivalant aux pincées de certaines substances.

PINCELIER. s. m. Petit vase de ferblanc séparé en deux parties, à l'usage des peintres : dans l'une, ils mettent de l'huile, dans l'autre, ce qui sort de leurs pinceaux, quand ils les nettoyent.

PINCE-LISIÈRE. s. f. Techn. Appareil pour assujétir la mousseline qui doit recevoir l'apprêt. || Pl., des *pince-lisière*.

PINCE-MAILLE. s. m. (pr. *pin-ce-ma-ye*; ét. fr., *pincer* et *maille*, ancienne petite monnaie ; qui pince jusqu'à une maille). Homme fort intéressé, qui montre de l'avarice jusque dans les moindres choses. C'est un pince-maille, un vrai pince-maille. Un père de famille qui, ayant vingt mille livres de rentes, n'en dépense que cinq ou six, et qui accumulera ses épargnes pour établir ses enfants, est réputé par ses voisins avaricieux, *pince-maille*, ladre vert, vilain, fesse-matthieu, gagne-denier, grippe-sou, cancre ; on lui donne tous les noms injurieux dont on peut s'aviser. (Volt.)

Un *pince-maille* avait tant amassé
[illegible] (La Font.)

|| Pl. des *pince-maille*.

PINCEMENT. s. m. Agric. Opération qui consiste à pincer, à couper avec le bout des doigts l'extrémité d'un bourgeon.

PINCER. v. a. 1re conj. (du lat. *pinsere*, broyer, battre, piler ; ou de *pungere*, piquer, aiguillonner ; en ital. *pizzicare*). On met une cédille sous le *c* devant *a*, *o*. *Nous pinçons*, *je pinçois*, etc. Presser, serrer la superficie de la peau avec les doigts ou autrement. Pincer quelqu'un fortement, le pincer jusqu'au sang. Les perroquets pincent ordinairement le doigt qu'on leur présente. Le Calabrois, pour me témoigner combien il était content de moi, me donnait de petits coups sur l'épaule, me tirait doucement les oreilles, et me *pinçait* les joues. (Le Sage.)

La vieille alors lui dit d'une voix tendre,
En le *pinçant* : Ah ! Robert, dormez-vous ? (Volt.)

— Fig. Je sens la mort qui me *pince* continuellement la gorge ou les reins. (Montaig.)

— Serrer fortement avec une pince ou tout autre instrument semblable. Pincer un morceau de fer dans des tenailles. Pincer une planche dans l'étau.

— Causer une vive douleur. Cette liqueur pince l'estomac. Le froid pince les mains, le visage. Le fouet pince la peau.

— Fig. et fam. *Pincer quelqu'un*. Le reprendre, lui faire un reproche, le railler. On l'a pincé assez doucement Je finirai par le pincer rudement.

— Signifie encore Surprendre, saisir quelqu'un au moment où il fait quelque mal. S'il y revient, je le pincerai, je saurai bien le pincer. Si on le pince, il n'échappera pas.

— *Se faire pincer*. Etre puni de quelque imprudence. Il a voulu jouer de l'argent, spéculer, et il s'est fait pincer. || Être arrêté. Il s'est fait pincer par les recors, par les sergents de ville. On dit de même *être pincé*. V. PINCÉ.

— Prov. *Pincer quelqu'un sans rire*. Le blesser, l'offenser, sans faire semblant d'en avoir la pensée. V. PINCE-SANS-RIRE.

— S'empl. absol. dans tous les sens. Aimer à pincer et à mordre. Tenailles qui pincent bien, qui pincent mal. Homme qui pince adroitement, finement, sans avoir l'air d'y toucher.

— Agric. Couper un bourgeon avec les ongles, avec le bout des doigts, pour arrêter la séve.

— Littér. *Pincer la matière*. L'effleurer à dessein, ne pas l'approfondir. Peu usité.

— Manég. Approcher l'éperon du cheval sans appuyer. Pincer du droit, du gauche. Pincer des deux.

— Mar. *Pincer le vent*. Aller au plus près du vent.

— Mus. Faire vibrer les cordes d'un instrument en les pinçant avec les doigts. Pincer un passage sur le violon, sur la basse.

— *Pincer* s'emploie ordinairement au neutre, quand il s'agit d'instruments dont on ne joue que de cette manière. Pincer du luth, du théorbe, de la harpe, de la guitare. Cette règle de l'Académie est en contradiction avec le sentiment de la plupart des grammairiens, qui veulent que, dans ce cas, on fasse également usage de l'actif et qu'on dise *pincer la harpe, la guitare*, etc.

— Techn. Chez les planeurs, former l'angle qui règne tout autour d'une pièce de vaisselle au-dessus du bouge.

— Reliur. *Pincer un livre*. Approcher avec de petites pinces de fer, de chaque côté des nerfs qui sont au dos d'un livre, les ficelles qui n'en sont pas assez proches, quand on l'a fouetté.

— SE PINCER. v. pron. Pincer soi ou à soi. Se pincer pour ne pas rire. Se pincer le doigt dans une porte.

— Être pincé. Passage qui se pince. La guitare est un des instruments qui se pincent.

— Se pincer mutuellement. On commence par se *pincer* en disputant, puis on s'égratigne, on se déchire, ou finit par se tuer. (Boiste.)

PINCE-SANS-RIRE. s. m. Homme malin, sournois, qui blesse sans faire semblant d'en avoir la pensée. C'est un pince-sans-rire, un vrai pince-sans-rire, ne vous y fiez pas. || Pl., des *pince-sans-rire*. Il est fam.

PINCETER. v. a. 1re conj. (rad. *pince*). Arracher le poil avec une petite pince. Ils se faisaient souvent *pinceter* tout le poil. (Montaig.) Vieux et peu usité.

— SE PINCETER. v. pron. S'arracher le poil, s'épiler avec une pince. || Quelques dictionnaires écrivent *pincetter*.

PINCETTE. s. f. (dimin. de *pince*). Ustensile de fer à deux branches dont on se sert pour arranger, pour attiser le feu. En ce sens il ne s'emploie qu'au pluriel. Pincettes garnies de cuivre. Une paire de pincettes. Attiser le feu avec les pincettes. Passez-moi les pincettes. Heureux qui près du feu peut avoir des *pincettes*. (Ducerc.)

Les *pincettes* en main remuant les tisons,
Ducerceau nous apprend qu'on ne saurait mieux faire.
(Le Bailly.)

— Petit instrument de fer avec lequel on s'arrache le poil. Arracher des poils avec la pincette. Se faire la barbe avec des pincettes. Le vieillard, après avoir écrit, s'arracha quelques poils de la barbe avec des *pincettes*, puis il se lava les yeux pour ôter une épaisse chassie dont ils étaient pleins. (Le Sage.)

— *On ne le toucherait pas avec des pincettes*. Se dit fam. en parlant d'un homme malpropre, d'un objet très-sale.

— *Baiser quelqu'un en pincette*. Le baiser en lui pinçant légèrement les joues avec le bout des

— Bot. *Pincette de mer*. Nom vulgaire de la zostère.

— Techn. Nom de plusieurs petits instruments de fer à deux branches dont on se sert dans divers métiers pour saisir ou placer certains objets menus, délicats.

PINCEUR, EUSE. s. Celui, celle qui aime à pincer. Je n'aime pas les pinceurs.

— Constr. *Pinceur*. Ouvrier qui soulève les pierres avec une pince.

PINCHARD. s. m. V. PINGARD.

PINCHE. s. m. Mamm. Espèce de sagouin d'Amérique.

PINCHEBECK. s. m. Métall. Alliage de cuivre et de zinc.

PINCHINA. s. m. Comm. Étoffe de laine; espèce de gros drap.

PINCIANE. adj. f. Se dit d'une porte de Rome voisine du Monte Pincio. C'était, sous les Romains, la porte Collatine.

PINCIANUS (Nonnius). En espagnol, *Fernando Nunez*. Savant professeur espagnol de l'illustre famille des Guzman, né à Valladolid vers 1473, mort à Salamanque en 1553.

PINCIUS. s. m. (pr. *pin-ciuss*). Antiq. rom. Nom d'une des collines sur lesquelles Rome fut bâtie. On l'appelait aussi la *colline des Jardins*. Aujourd'hui *Monte Pincio*.

PINCKNEYE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des rubiacées, établi pour un arbrisseau de l'Amérique septentrionale, la pinckneye pubescente.

PINÇON. s. m. (rad. *pincer*). Marque qui reste sur la peau quand on a été pincé. Se faire un pinçon. Faire un pinçon à quelqu'un. Ce n'est pas un coup, c'est un pinçon.

— Techn. Rebord mince, élevé à la pince d'un fer, surtout à celle des fers de derrière, pour mieux les assurer ou pour garantir la corne.

PINDARE. Le plus grand lyrique grec, né à Thèbes, en Béotie, l'an 250 av. J.-C., mort vers l'an 456, excella dans le genre auquel il se voua. L'enthousiasme, la hardiesse, le mouvement, la richesse, caractérisent son style, auquel on reproche cependant quelquefois de l'obscurité.

PINDARE. Géogr. Rivière du Brésil (Maranhao), tombe dans le Miarim, après un cours de 450 kil.

PINDARIES. s. m. pl. Géogr. Peuplade de l'Hindoustan, dans la Molva, qui fut exterminée par les Anglais, en 1817. On dit aussi sing., *Pindary* ou *Pindarry*, et au pl. *Pindaries*.

PINDARIQUE. adj. des 2 g. (rad. *Pindare*). Litt. Qui est dans la manière de Pindare. Style pindarique. Ode pindarique. D'autres suivront aux cieux son élan *pindarique*. (Mollev.)

Je chéris ce feuillage antique,
Dont une muse *pindarique*
Couvre son front audacieux. (Bals.)

— Métrol. anc. Se dit d'un vers qui consiste dans un trimètre brachycatalectique.

PINDARISER. v. n. 1re conj. (rad. *Pindare*). Parler ou écrire avec emphase; affecter la recherche, l'enflure. Pindariser hors de propos. Il veut toujours pindariser. Voilà ce qui s'appelle *pindariser* dans les formes. (Th. Ital.) Il est fam., et se prend ordinairement en mauvaise part.

— Ce mot est de Ronsard, qui s'en est servi en parlant de lui-même, et lui fait signifier, Imiter Pindare.

Si, dès mon enfance,
Le premier en France,
J'ai *pindarisé*,
De telle entreprise,
Heureusement prise,
Je me vois prisé.

— Un poète l'a employé activement, contre l'usage.

Un fat, un ignorant
Qui s'écoute parler, qui s'applaudit lui-même,
Pindarisant ses mots avec un [illegible] extrême. (Lafond.)

PINDARISEUR. s. m. Celui qui pindarise. Un froid, un sot pindariseur. Fam.

PINDARISME. s. m. (rad. *Pindare*). Litt. Imitation du feu poétique, et quelquefois du désordre de Pindare.

— En général, Forme élevée du style; tour poétique de la pensée.

— Style propre aux enthousiastes, aux illuminés, à ceux qui se croient particulièrement inspirés.

PINDASE. Géogr. anc. Montagne de la Troade, faisant partie de l'Ida.

PINDE. (du lat. *Pindus*). Géogr. anc. Chaîne de montagnes située entre l'Epire et la Thessalie. Un de ses rameaux forme le Parnasse et aboutit à l'Hélicon. Le Pinde était consacré à Apollon et aux Muses; aujourd'hui *Mezzovo*.

— Poét. *Le dieu du Pinde*. Apollon. || *Les déesses du Pinde*. Les Muses. || *Les nourrissons, les habitants du Pinde*. Les poètes. || *Les maîtres, les héros du Pinde*. Les grands poètes. || *Les lauriers du Pinde*. La gloire que l'on acquiert en cultivant la poésie.

— Syn. simp. L'Hélicon, le Parnasse. || Périphr. Le double mont.

Le double front du *Pinde* et sa source limpide,
D'où Castalie échappe avec un flot rapide. (De Valeau.)

— Une des quatres villes de la Doride, nommée quelquefois *Cyphas*.

1757, mort en 1801, est un des poètes italiens les plus agréables du XVIIIe siècle.

PINDIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient au Pinde. Cime pindique. Peu usité.

PINÉAL, ALE, adj. (du lat. *pinealis*, formé de *pinus*, pin). Anat. Qui a la forme d'une pomme de pin.

— *Glande pinéale*. Petit corps conique, rougeâtre et mollasse, situé entre la voûte à trois piliers et les tubercules quadrijumeaux. Cette glande, dont on ignore complètement les fonctions, était regardée par Descartes comme le siége de l'âme.

PINEAU. s. m. (selon Le Duchat, de *pomme de pin*, à laquelle ce raisin ressemble par sa forme et l'entassement de ses grains). Sorte de raisin petit et d'un beau noir, dont on fait le meilleur vin de Bourgogne.

PINEAU. s. m. Bot. Petit palmier de Cayenne, qui paraît être une espèce d'avoira.

PINÈDE. s. f. Agric. Terrain planté de pins.

PINÉE. s. f. Comm. Espèce de morue sèche.

PINÉEN, ENNE. adj. (du lat. *pineus*; fait de *pinus*, pin). Didact. Qui renferme des pins, où croissent des pins.

— Géol. *Terrains pinéens*. Couches de la terre dans laquelle on trouve des pins à l'état de fossile.

PINEGA. Géogr. Rivière de la Russie d'Europe, tombe dans la Dzvina, après un cours de 450 kil.

PINEL (Philippe). Célèbre médecin, né à Saint-Paul (Tarn), en 1745, mort en 1826, étudia à Montpellier et à Paris, devint médecin en chef de Bicêtre, puis de la Salpêtrière, où il introduisit des améliorations immenses.

PINESSE. s. f. Bot. Nom vulgaire du sapin.

PINEY ou **PINEY-LUXEMBOURG**. Géogr. Ch.-l. de cant. (Aube), à 22 kil. N.-E. de Troyes; 1,800 hab. || Jadis titre d'un duché-pairie, qui appartenait à une branche de la maison de Luxembourg.

PINGOUIN. s. m. (du lat. *pinguidineus*, graisseux, huileux; ou *pinguedo*, graisse; fait de *pinguis*, gras). Ornith. Genre d'oiseaux de l'ordre des palmipèdes, famille des brachyptères, caractérisé surtout par la brièveté des ailes. Le *pingouin commun* est de la taille du canard; il se montre quelquefois sur nos côtes en hiver, et ne peut voler qu'en effleurant la surface des eaux; le *grand pingouin*, qui habite la mer Glaciale, a les ailes tout à fait impropres au vol. Les *pingouins* et les manchots paraissent faire la nuance entre les oiseaux et les poissons; en effet, ils ont, au lieu d'ailes, des ailerons, que l'on dirait couverts d'écailles plutôt que de plumes; ils ne peuvent presque ni voler ni marcher. (Buff.) On écrit aussi quelquefois *pinguin*, *pingoin*.

PINGRE. s. m. Mar. Bâtiment sans ornements, et dont l'arrière est arrondi.

PINGRE. s. m. Homme de mauvaise mine. || Signifie plus ordinairement, Homme d'une avarice sordide. C'est un pingre, un vrai pingre. Quel pingre! Il est pop.

PINGRÉ (Alex.-Gui). Astronome, de l'ordre des génovéfains, né à Paris en 1711, mort en 1796, observa le passage de Mercure, en 1753, et fit trois voyages scientifiques (1767-69-71).

PINGRÉE. s. f. (de *Pingré*, à qui ce genre fut dédié). Bot. Plante de l'île de France, qui forme un genre dans l'ordre des synanthérées, famille des vernoniées.

PINGUÉDINE. s. f. (du lat. *pinguedo*, graisse). Agric. Maladie à laquelle les racines du figuier sont sujettes, et qui les fait grossir si extraordinairement que l'arbre meurt bientôt.

PINGUÉDINEUX, EUSE. adj. (du lat. *pinguedineus*; fait de *pinguedo*, graisse). Didact. Gras, chargé de graisse.

PINGUICOLE. adj. des 2 g. (pr. *pein-gu-i-co-le*; ét. lat., *pinguis*, gras; *colere*, habiter). Zool. Qui vit dans la graisse, comme la linguatule pinguicole.

PINGUIFOLIÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *pinguis*, gras; *folium*, feuille). Bot. Qui a les feuilles épaisses et charnues.

PINGUIN. s. m. V. PINGOUIN.

PINGUINAL, ALE. adj. (du lat. *pinguis*, gras). Zool. Qui vit dans la graisse, comme la larve de l'aglosse pinguinale, qui se loge dans le lard.

PINGUITUDE. s. f. (du lat. *pinguetudo*). Didact. Graisse, embonpoint. || État de ce qui est gras.

PINHEL. Géogr. Ville de Portugal (Beira), ch.-l. de Comarques; 2,000 hab.

PINICOLE. adj. des 2 g. (ét. lat., *pinus*, pin; *colere*, habiter). Hist. nat. Qui vit ou croît sur les pins ou sapins.

PINICOLE. s. m. Entom. Genre d'insectes hyménoptères, voisin des tenthrèdes, dont l'unique espèce, le *pinicole de Jules*, se trouve sur les arbres résineux.

PINIER. s. m. (rad. *pin*). Bot. Espèce de pin que l'on connaît encore sous le nom de *pin cultivé, pin pignon, pin doux*. Les amandes de ses fruits, que l'on appelle pignons doux, se mangent surtout dans le midi de l'Europe.

PINIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *pinus*.

où il croît des pins. On dit aussi *pinigère*.

PINIFOLIÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *pinus*, pin; *folium*, feuille). Dont les feuilles ressemblent à celles du pin.

PINIGÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *pinus*, pin; *gerere*, porter). Bot. V. PINIFÈRE.

PININE. s. f. (rad. *pin*). Chim. Nom donné à la résine du pin.

PINIPERDE. adj. des 2 g. (ét. lat., *pinus*, pin; *perdere*, perdre). Entom. Se dit des différents insectes qui endommagent ou détruisent les jeunes pins.

PINIQUE. adj. des 2 g. (rad. *pin*). Chim. Que l'on tire du pin. || *Acide pinique*. La colophane.

PINITE. s. f. Minér. Silicate d'alumine naturel, d'un brun noirâtre.

PINITIFÈRE. adj. des 2 g. Minér. Qui contient de la pinite. Granite pinitifère.

PINKERTON (J.) Savant écossais, né à Edimbourg en 1758, mort en 1826, a laissé plusieurs ouvrages sur la numismatique, la géographie et l'histoire.

PINKJE. s. m. Mar. Nom donné par les Hollandais à de grands bateaux de pêche.

PINNA. Géogr. anc. Ville d'Italie, chez les Vestins. Aujourd'hui *Civita-di-Penne*.

PINNAS. s. m. Bot. Nom que l'on a donné quelquefois à l'ananas.

PINNATIFIDE. adj. des 2 g. Bot. V. PENNATIFIDE.

PINNATIPÈDE. adj. des 2 g. Ornith. V. PENNATIPÈDE.

PINNE. s. f. (du lat. *pinna*, aigrette des soldats romains, à laquelle ressemble cette coquille). Moll. Genre de mollusques malacozoaires, acéphalés, lamellibranches, nommés vulgairement en France *jambonneaux*. Les deux espèces principales sont la *pinne commune* et la *pinne noble*, qui habitent la Méditerranée. Ces coquillages sont les plus grands que l'on connaisse : on en voit qui ont près de 1 mètre de longueur. Ils adhèrent aux rochers au moyen du byssus, touffe de filaments soyeux et déliés dont on fait des tissus. V. BYSSUS. On dit aussi *pinne marine*.

PINNÉ, ÉE. adj. V. PENNÉ.

PINNEBERG. Géogr. Ville de Danemark (Holstein), à 32 kil. S.-E. de Gluckstadt; 400 hab. Ch.-l. du comté de même nom.

PINNICAUDES. s. m. pl. Mollusq. Division de crustacés décapodes macroures, comprenant ceux qui ont le postabdomen terminé par une nageoire en forme d'éventail.

PINNIDACTYLE. adj. des 2 g. (du lat. *pinna*, nageoire, et du gr. δάκτυλος, doigt). Ornith. Qui a les doigts palmés. || PINNIDACTYLES. s. m. pl. Famille de l'ordre des échassiers, comprenant ceux de ces oiseaux qui ont les doigts palmés. || On dit au sing. Un pinnidactyle.

PINNIER. s. m. Moll. Mollusque qui habite la pinne marine. Il est bon à manger.

PINNIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *pinna*, nageoire; *ferre*, porter). Ichthyol. Qui porte des nageoires. Se dit des poissons, pour exprimer que leurs appendices locomoteurs sont des nageoires. On dit aussi *pinnigère*.

PINNIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *pinna*, nageoire; *forma*, forme). Hist. nat. Qui a la forme d'une nageoire.

PINNIGÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *pinna*, nageoire; *gerere*, porter). Ichthyol. V. PINNIFÈRE.

PINNIGÈRE. s. f. Foss. Grande coquille fossile qui paraît voisine des huîtres par sa forme, mais dont le test a la structure striée des pinnes.

PINNIGRADE. adj. 2 des g. (ét. lat., *pinna*, nageoire; *gradior*, je marche). Zool. Qui se meut à l'aide de nageoires.

— PINNIGRADES. Mamm. Nom donné à une famille de mammifères carnassiers, comprenant ceux dont les quatre membres sont en forme de nageoires, et les doigts palmés.

PINNIPÈDE. adj. des 2 g. (ét. lat., *pinna*, nageoire; *pes, pedis*, pied). Zool. Qui a les pieds en forme de nageoires.

— PINNIPÈDES. s. m. pl. Mamm. Classe de mammifères comprenant ceux de ces animaux qui ont les pieds en forme de nageoires et propres à la natation.

PINNIRAPE. s m. (ét. lat., *pinna*, cimier de casque, aigrette; *rapere*, enlever). Antiq. rom. Se dit quelquefois du gladiateur qui combattait le Samnite, parce qu'il cherchait à enlever à celui-ci le cimier de son casque.

PINNITE. s. f. Foss. Pinne fossile.

PINNODACTYLE. adj. des 2 g. V. PINNIDACTYLE.

PINNOPHYLAX. s. m. (ét. gr., πίννα, pinne, moule; φύλαξ, gardien; gardien de la pinne ou moule). Crust. Nom que les anciens donnaient au pinnothère.

PINNOTHÈRE. s. m. (ét. gr., πίννα, pinne, moule; τηρέω, avoir soin, parce qu'on prétendait que le pinnothère mord le mollusque auquel il s'attache pour l'avertir de refermer sa coquille). Crust. Genre de l'ordre des décapodes, famille des brachyures, tribu des quadrilatères, renfermant de petits crustacés qui pendant l'automne se retirent dans diverses co-

les. On attribue à leur présence les accidents qu'éprouvent quelquefois les personnes qui mangent de ces coquillages.

PINNOUX. s. m. Bot. Un des noms vulgaires de l'alchimille vulgaire.

PINNULAIRE. s. f. Foss. Nageoire de poisson pétrifiée.

PINNULE. s. f. (du lat. *pinnula*). Bot. Chacune des folioles d'une feuille pinnée.

— Ichthyol. Très-petite nageoire ou organe qui en remplit les fonctions.

PINNULE. s. f. Astron. Dans les instruments astronomiques, petite plaque de cuivre élevée perpendiculairement à chaque extrémité d'une alidade, et percée d'un petit trou pour laisser passer les rayons lumineux ou les rayons visuels. La pinnule d'un sextant. Dans les graphomètres perfectionnés, les pinnules ont été remplacées par des lunettes. (F. Tourneux.)

PINOLS. Géogr. Ch.-l. de cant. (Haute-Loire), à 27 kil. S. de Brioude; 900 hab.

PINONIE. s. f. Genre de plantes de la famille des fougères.

PINOPHILE. s. m. Entom. Genre d'insectes coléoptères brachélytres établi pour une espèce de l'Amérique du Nord.

PINOS (ÎLE), ou **ILE DES PINS.** Géogr. Une des Antilles, à 80 kil. de la côte S. de Cuba; 60 kil. sur 35. ‖ Ile de même nom sur la côte de Colombie.

PINQUE. s. f. Mar. Bâtiment de commerce, à plates varangues, portant ordinairement trois mâts à voiles latines.

PINSAR, PINSARD et **PINSEUR.** s. m. Ornith. Noms vulgaires du pinson.

PINSK. Géogr. Ville de la Russie d'Europe (Minsk), sur la Pina, au milieu des marais de Pinsk, à 225 kil. S.-O. de Minsk; 4,000 hab.

— *Marais de Pinsk.* Marais de 500 kil. sur 200, qui s'étendent dans les gouvernements de Grodno, Wolhynie et Minsk. On dit aussi *marais de Pripetz*, parce que ce fleuve et ses affluents les traversent et les forment.

PINSON. s. m. (du fr. *pincer*, parce que cet oiseau pince ordinairement la main qui le saisit; on écrivait autrefois *pinçon*). Ornith. Genre d'oiseaux de l'ordre des passereaux, famille des conirostres, tribu des frangillés, divisé en un assez grand nombre d'espèces. Les plus communes en Europe sont le *pinson ordinaire*, très-répandu dans nos campagnes; le *pinson d'ardenne* ou *de montagne*, qui ne fait que passer en France, pendant l'hiver, et le *pinson de neige*, qui habite les Alpes. Le pinson ordinaire a les mœurs du moineau, avec plus de pétulance encore et de gaieté. On l'apprivoise aisément quand on le prend jeune. Le *pinson* est plus petit que notre moineau; son bec est très-fort, et il sait très-bien s'en servir pour se faire craindre des autres oiseaux, comme aussi pour pincer jusqu'au sang les personnes qui le tiennent ou qui veulent le prendre. (Buff.) Le *pinson* peut vivre sept ou huit ans en cage. (Id.)

Voyez-vous voltiger autour de ces buissons,
Le bouvreuil empourpré, les folâtres pinsons,
La mésange au front noir le verdier, la fauvette.
(Castel.)

— *Pinson d'Auvergne.* Le bouvreuil ordinaire noir. ‖ *Pinson de Barbarie.* Le casse-noix. ‖ *Pinson des bois.* La gobe-mouche à collier. ‖ *Pinson de chardon, pinson doré.* Le chardonneret. ‖ *Pinson à gros bec, pinson rouge.* Le gros-bec. ‖ *Pinson de mer, pinson de tempête.* Le pétrel.

— Prov. *Être gai comme pinson*, *comme un pinson.* Être extrêmement gai.

PINSONNÉE. s. f. Chass. Chasse que l'on fait aux petits oiseaux pendant la nuit.

PINSONNIÈRE. s. f. Ornith. Nom vulgaire de la mésange charbonnière

PINT. s. m. Métrol. Mesure de capacité employée en Angleterre; huit pints forment un gallon. Le pin vaut, lit. 0,567939.

PINTADE. s. f. (du fr. *peint*; oiseau peint, à cause de ses taches aussi régulières que si elles étaient peintes). Ornith. Genre d'oiseaux de l'ordre des gallinacés, dont les espèces, originaires d'Afrique, ont pour caractères principaux une crête calleuse au-dessus de la tête, et des barbillons charnus d'un beau rouge accompagnant le bec. La *pintade commune* est aussi désignée par les noms de *pintade méléagride*, *poule de Numidie*, qu'elle tient des anciens. Elle disparut au moyen âge, et fut rapportée dans le XVe siècle par les Portugais. C'est un joli oiseau, de la grosseur d'une forte poule, et dont le plumage ardoisé est couvert de petites taches rondes et blanches. On l'élève dans nos basses-cours. Sa chair est agréable et sa fécondité extrême. Le cri de la *pintade* est aigre et perçant; à la longue il devient très-incommode. (Buff.) La *pintade* est un oiseau vif, inquiet et turbulent, qui n'aime point à se tenir en place, et qui sait se rendre maître dans la basse-cour: il se fait craindre des dindons mêmes, et quoique beaucoup plus petit, il leur impose par sa pétulance. (Id.)

Offrez-nous ces oiseaux qui, nés sous d'autres cieux,
Favoris du soleil, brillent de tous ses feux,
L'or pourpré du faisan, l'émail de la pintade. (Castel.)

— Bot. Nom vulgaire de la frétillaire.

— Conchyl. Nom marchand d'une coquille du genre porcelaine.

des *pintadeaux* est très-délicate. (Buff.)

PINTADINE. s. f. Conchyl. Nom donné à des coquilles du genre avicule.

PINTAGE. s. m. (rad. *pinte*). Anc. cout. Droit d'étalonner les mesures. ‖ Redevance qu'on payait pour les faire étalonner.

PINTAT. s. m. Anc. métrol. La moitié de la pinte.

PINTE. s. f. Anc. métrol. Mesure de capacité dont on servait pour mesurer les liquides, tels que les vins, l'eau-de-vie, l'huile, etc., et qui était de différente grandeur, selon les différents lieux. La pinte de Paris contenait 48 pouces cubes. Une pinte d'étain. Vendre du vin à la pinte.

— Quantité de liqueur contenue dans une pinte. Tirer pinte. Boire pinte. Payer pinte.

— Prov. et par exagérat. *Je voudrais qu'il m'en eût coûté une pinte de mon sang pour que cela fût arrivé, ne fût pas arrivé.* Se dit pour exprimer un extrême désir ou un extrême chagrin de quelque chose.

— Prov. et fig. *Mettre pinte sur chopine.* S'enivrer. ‖ *Il n'y a que la première pinte qui coûte.* Il n'y a que le commencement qui donne de la peine.

— *La Grand'Pinte.* Partie de la banlieue de Paris appartenant à la commune de Bercy, et ainsi nommée parce qu'on s'y servait d'une pinte un peu plus grande que la pinte de Paris. Les cabarets et les guinguettes de la Grand'-Pinte étaient autrefois très-fréquentés. Cette dénomination, encore en usage de nos jours, ne se trouve dans aucun dictionnaire.

PINTER. v. n. 1re conj. (rad. *pinte*). Boire avec excès; faire débauche de vin. Aimer à pinter. Il ne fait que pinter. Pop. et peu usité.

PINTIA. Géogr. anc. Ville de l'Espagne tarraconaise, chez les Vaccéens. Aujourd'hui *Valladolid.*

PINTO. Géogr. Ville d'Espagne (Tolède), à 17 kilom. S. E. de Madrid; 1,755 hab.

PINTON. s. m. Comm. relig. Petit vase dont on se servait dans les couvents, et qui contenait la mesure de vin donnée à chaque moine pour son repas.

PINZOCHE. s. f. Comm. relig. Se dit en Italie d'une femme qui, ayant fait des vœux, continue de demeurer dans son habitation particulière.

PIOCHAGE. s. m. (rad. *pioche*). Action de piocher; travail fait avec la pioche.

PIOCHE. s. f. Outil de fer à manche de bois, ayant la forme d'un long marteau à une ou à deux pointes, dont on se sert pour remuer la terre, fouir, saper, démolir, etc. Travailler avec la pioche. Faire un fossé, tirer des pierres avec la pioche.

PIOCHÉ, ÉE. part. pass. du v. Piocher. S'empl. adjectiv. Sol profondément pioché.

PIOCHER. v. a. 1re conj. (rad. *pioche*). Fouir, remuer avec la pioche. Piocher la terre. Piocher une vigne.

— PIOCHER. v. n. S'empl. dans le même sens que l'actif. Il faut piocher au pied de ces arbres.

— Fig. et fam. Travailler avec assiduité, avec ardeur. Il a tant pioché qu'il a terminé cet ouvrage en un mois. Les étudiants ne piochent qu'à l'époque des examens.

— SE PIOCHER. v. pron. Être pioché. La terre se pioche difficilement dans les temps secs.

— Fig. et pop. Se battre. L'affaire est faite, dit Vautrin à Eugène; nos deux dandies se sont *piochés.* (De Balz.)

PIOCHET. s. m. Ornith. Un des noms vulgaires du grimpereau.

PIOCHEUR. s. m. Techn. Celui qui manie la pioche.

— Fig. et fam. Homme laborieux, travailleur. C'est un piocheur.

PIOCHON. s. m. Agric. Petite pioche.

PIOIS. s. m. S'est dit pour Gazouillement des oiseaux.

PIOLÉ, ÉE. adj. (rad. *pie*). Qui est moitié d'une couleur et moitié d'une autre. Vieux et inusité.

— Prov. *Riolé, piolé comme la chandelle des Rois.* Se disait d'une personne qui porte des habits de diverses couleurs et mal assorties, parce qu'autrefois on bigarrait ainsi des chandelles qu'on brûlait la veille des Rois.

PIOLER. v. n. 1re conj. V. PIAULER.

PIOMBINO. Géogr. Ville de Toscane (Pise), ch.-l. de principauté, sur la mer Tyrrhénienne, vis-à-vis de l'île d'Elbe; à 110 kilom. S. O. de Sienne; 1,950 hab. Château-fort.

— *Principauté de Piombino.* Ancien fief impérial réuni à la couronne de France par Philippe II, roi d'Espagne, et cédé à la France par Ferdinand, en 1801, quoiqu'il n'en eût que la suzeraineté, et que la principauté appartînt aux Buoncompagnoni. Cette dernière famille recouvra Piombino en 1815. V. LUCQUES.

— PIOMBINO (lac de). Lac de Toscane, à 5 kil. N. E. de Piombino; il a 7 kil. sur 5, et se décharge dans la mer Tyrrhénienne.

PION. s. m. (du lat. *pedito*, homme de pied; rad. *pes, pedis*, pied). S'est dit pour Fantassin, piéton.

— Relat. Soldat à pied, dans l'Inde. Les

St-P.)

— Pop. Homme sans bien, sans appui, sans ressources. C'est un pauvre pion.

— Nom que les écoliers donnent par mépris à ceux qui les surveillent pendant l'étude et les récréations. C'est un pion. Un pion de collége. Cette acception, très-usitée, est omise dans tous les dictionnaires.

PION. s. m. Jeux. La plus petite pièce du jeu des échecs. Les pions sont au nombre de huit de chaque côté. Pion du roi, de la reine, de la tour, etc. Mener un pion à dame. Donner un pion, deux pions à son adversaire. Telle femme en use avec les hommes comme un habile joueur d'échecs en use avec les *pions*; elle ne s'attache pas tellement à l'un, qu'elle n'ait encore l'œil sur un autre, qui pourrait lui procurer de plus grands avantages. (Pope.)

Dans les deux camps vous trouverez encore
Seize soldats, valeureux champions,
Que les joueurs ont appelés pions. (De Rével.)

— *Pion coiffé.* Pion auquel on a attaché quelque signe. ‖ *Pion doublé.* Se dit de deux pions de même couleur placés sur une même ligne perpendiculaire.

— Au jeu de dames, *pion* se dit aussi d'une dame simple. Ranger les pions.

— Fig. et fam. *Damer le pion à quelqu'un.* L'emporter sur lui, avoir sur lui une supériorité marquée. Comme je trouve quelquefois des gens qui me vantent leurs bonnes fortunes, je veux, pour leur damer le *pion*, avoir dans mes poches de fausses lettres de femmes que je leur lirai. (Le Sage.)

PION. s. m. Ornith. Nom vulgaire du bouvreuil.

PION. Temps hér. Un des descendants d'Hercule. Il bâtit la ville de Pionie, où on lui rendait les honneurs divins.

PIONE. s. f. Bot. Nom vulgaire de la pivoine.

PIONET. s. m. Ornith. Un des noms vulgaires du grimpereau.

PIONIE. Géogr. anc. Ville de Mysie, sur les bords du Caïque.

PIONNER. v. n. 1re conj. (rad. *pion*). Jeux. Se dit, aux échecs, en parlant d'un joueur qui s'attache à prendre des pions, qui prend souvent des pions. Il aime à pionner

PIONNIER. s. m. (rad. *pion*). Art milit. Travailleur dont on se sert dans les armées pour aplanir les chemins, creuser des lignes, des tranchées, démolir, etc. Il ne se dit plus aujourd'hui que des soldats des compagnies de discipline. Depuis les guerres de la Révolution, des corps de *pionniers* se sont conduits avec valeur et ont honoré la dénomination qu'ils portaient. (Génér. Bardin.) Depuis le XIXe siècle, il s'est vu en France des corps nègres organisés en *pionniers*; il a été ensuite formé, comme corps de discipline, des *pionniers* à peau blanche. (Id.) En mille circonstances, un *pionnier* dévoué est plus utile que le soldat le plus brave. (Id.)

— Fig. Nos amis mourants sont des *pionniers* qui aplanissent en notre faveur le chemin raboteux. (***). Ces bonnes vieilles à chaperon pendant, qui sont d'ordinaire les *pionniers* dont Satan mine et renverse les plus fortes tours des dames les plus chastes. (Le Sage.)

— *Pionnier à cheval.* Cavalier d'un régiment de l'armée russe, qui est armé d'une hache.

— *Pionnier.* S'est dit, du XIVe siècle au XVIe, pour Fantassin.

PIONSAT. Géogr. Ch.-l. de cant. (Puy-de-Dôme), à 40 kil. N.-O. de Riom; 1,700 hab.

PIORLIN. s. m. Ornith. Un des noms vulgaires du bécasseau.

PIOT. s. m. (du gr. πίω, inusité pour πίνω, boire). Vin. Aimer le piot. Vieux et pop.

A tout ce qu'on disait doucet je m'accordais,
Leur voyant de *piot* la cervelle échauffée. (Regn.)

PIOT. s. m. (onomatopée de son cri). Ornith. Nom vulgaire du dindon.

PIOTTE. s. f. Mar. Espèce de gondole vénitienne.

PIOULAIRE. s. m. Ornith. Nom vulgaire du canard siffleur.

PIOUMBIN. s. m. Ornith. Nom vulgaire du cincle et du castagneux.

PIOUQUEN. s. m. Ornith. Espèce d'outarde.

PIPA. s. m. Erpét. Genre de reptiles batraciens de la famille des anoures. La seule espèce est le pipa de Surinam, reptile hideux qui vit dans les eaux douces de l'Amérique méridionale. ‖ Pl., des *pipas.*

PIPABLE. adj. des 2 g. (rad. *piper*). Qui peut être pipé, qui est facile à tromper. Au cas que cette piperie m'échappe à voir, au moins ne m'échappe-t-il pas à voir que je suis très-*pipable.* (Mont.) Il est vieux.

PIPAGE. s. m. (rad. *pipe.*) Anc. cout. Droit qu'on payait sur chaque pipe de vin.

PIPAL. s. m. Bot. Espèce du genre figuier, appelé aussi *figuier des pagodes.* Il croît dans l'Inde, où il est l'objet d'une grande vénération, parce qu'il a, dit-on, servi de théâtre à la naissance et aux transformations de Brahma.

PIPARÉE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones de la famille des violacées, établi pour une plante de la Guiane.

liquides, et dont la capacité varie selon les localités. La pipe de Cognac contient environ 494 litres; celle de Languedoc, 610, etc. Une pipe de vin. Une pipe d'eau-de-vie. Une demi-pipe.

— Métrol. Ancienne mesure de grains, de légumes et autres substances sèches, usitée particulièrement en Bretagne. Une pipe de blé devait peser 600 livres.

PIPE. s. f. (du lat. *pipa*, chalumeau). Tuyau de terre cuite ou d'autre matière dont un des bouts est recourbé et terminé par une espèce de petit vase ou godet qu'on nomme fourneau, et dans lequel on met le tabac en feuilles, ou quelque autre substance qu'on allume pour en aspirer la fumée. Pipe d'argent. Pipe d'ivoire. Pipe de buis. Pipe d'ambre. Pipe de terre. Mettre du tabac dans sa pipe. Remplir sa pipe de tabac. Curer, nettoyer sa pipe. Bourrer sa pipe. Débourrer une pipe. Une pipe culottée, bien fumée. Avoir sans cesse la pipe à la bouche. En France, la petite *pipe* blanche fait la consolation de l'ouvrier, du pauvre, du soldat, du matelot; les pipes élégantes sont réservées à la classe aisée. (Deleuze.) L'Allemand dort avec la pipe à la bouche, et ne la quitte à peine que pour manger. (Id.) Aussitôt le docteur lui présenta sa *pipe* de cuir d'Angleterre, dont l'embouchure était d'ambre jaune, et reçut en retour celle du paria. (B. de St-P.) Donnez-moi de la lumière, du vin, une *pipe* et du tabac, et soyez sans inquiétude pour le reste. (Le Sage.) Il vida trois de mes bouteilles pendant le repas, et quand on eut desservi, il se fit apporter des *pipes* et du tabac. (Id.) La *pipe* est du vieux temps; le cigare est nouveau. (Barth.)

La *pipe* de l'époque est la *pipe* d'un sou,
La *pipe* du roulier, celle du tourlourou.
(Barthélemy.)

— *Pipe de Kummer.* Expression d'où l'on a fait, par corruption, *pipe d'écume de mer.* Les pipes de Kummer se font avec une espèce de craie de Briançon: on les fait cuire à une chaleur douce, après les avoir imbibées d'huile de sésame parfumée, puis on leur donne un beau poli. Elles sont ainsi appelées du nom de l'inventeur, Kummer.

— *Charger une pipe.* La remplir de tabac. ‖ *Allumer une pipe.* Allumer le tabac qui est dans le fourneau de la pipe. ‖ *Fumer une pipe.* Prendre en fumée tout le tabac que peut contenir une pipe. Fumer sa pipe. Fumer une pipe, deux pipes. Heureux de fumer sa *pipe* sans penser, que deviendrait le Turc en général, si on l'en privait? (Percy.) Le matin, je lui hachais du tabac pour fumer cinq ou six *pipes.* (Le Sage.) Il nous arrivait souvent de nous lever au milieu de la nuit et d'aller nous asseoir sur le pont, où nous ne trouvions que l'officier de quart et quelques matelots qui fumaient leur *pipe* en silence. (Chateaubriand.)

— Se dit aussi pour, Habitude, action de fumer. La pipe diminue l'appétit. La pipe distrait, désennuie, repose; il est bien vrai qu'elle peut tromper la faim. Parmi les soldats français, elle enfante la gaîté et les bons mots. La pipe est la ressource et la compagne de l'homme solitaire. Cette acception est omise dans tous les dictionnaires.

— Anc. liturg. Sorte de chalumeau dont le célébrant s'est servi autrefois pour boire le vin consacré. A Saint-Denis, le diacre et le sous-diacre communiaient le dimanche, à la grand'-messe, avec une pipe d'or.

— Ichthyol. Poisson du genre des syngnathes.

PIPÉ, ÉE. part. pass. du v. Piper. S'empl. adjectiv. Être pipé au jeu. ‖ *Cartes pipées.* Cartes auxquelles on a fait des signes de reconnaissance pour tromper au jeu. ‖ *Dés pipés.* Dés préparés pour qu'ils donnent certains points. Que diriez-vous, en jouant aux dés, s'ils amenaient toujours les mêmes points? vous diriez qu'ils sont *pipés.* (B. de St-B.)

PIPEAU. s. m. (rad. *pipée*). Instrument champêtre formé de l'assemblage de plusieurs tiges creuses coupées dans leur longueur suivant des rapports harmoniques. On le nomme aussi *flûte de Pan*, parce que les anciens en attribuaient l'invention à ce dieu. Ce mot est employé surtout en poésie. Pipeau rustique, champêtre, pastoral, amoureux. Humble, tendre, léger pipeau. Danser au son du pipeau, des pipeaux. Le pâtre amoureux accompagnait la voix de sa maîtresse, soit de son âpre *pipeau*, soit avec le mandolin suspendu à sa poitrine, et dont les sons scintillants et détachés égayaient les lointains de ce modeste paysage. (Ch. Poug.)

Cher Tityre, couché sous l'ombre de ce hêtre,
Tu modules des airs sur un *pipeau* champêtre.
(Nevasse.)

— Se dit figurément en parlant de la poésie pastorale.

On dirait que Ronsard, sur ses *pipeaux* rustiques,
Vient encor fredonner ses idylles gothiques. (Boil.)

— Chass. Tige creuse, tuyau au bout duquel on met une feuille servant d'anche, et que l'on emploie à imiter la voix des oiseaux et à les attirer ainsi dans un piége. Comme les oiseaux, dans le temps des amours surtout, sont toujours prêts à voler où le chant de leurs semblables les appelle, le *pipeau* s'est trouvé l'un des piéges les plus sûrs que l'on pût leur tendre. (Toulet.) Le laurier ajusté dans un *pipeau* permet de contrefaire le cri des vanneaux; le poireau, celui du rossignol; le *pipeau* le plus ordinaire, et qui donne aussi la meilleure chasse, est celui qui imite le cri de la chouette. (Id.)

Des oiseaux la troupe crédule. (Le Bailly.)

— Se dit aussi des petites branches ou brins de paille que l'on enduit de glu pour prendre des oiseaux. Disposer, placer des pipeaux.

— Fig. et fam. Artifices par lesquels on cherche à tromper quelqu'un. J'ai évité ses pipeaux. Il s'est laissé prendre à ses pipeaux.

— Bot. *Pipeau.* Nom vulgaire de la potentille rampante.

PIPÉE. s. f. (du gr. πιπίζω, imiter le cri des petits oiseaux; c'est une onomatopée). Chass. Sorte de chasse dans laquelle on contrefait le cri d'un oiseau, surtout celui de la chouette, pour attirer les autres oiseaux dans les piéges qu'on leur a tendus. Faire une pipée. Aller à la pipée. Prendre des oiseaux à la pipée. L'une rêve qu'elle prend des oiseaux à la *pipée*, et qu'elle les plume à mesure qu'elle les prend. (Le Sage.)

— *Faire une pipée* signifie encore, Préparer, disposer tout ce qui est nécessaire pour cette chasse.

— Fig. et fam. Tromperie. Lorsque l'esprit humain s'est échappé de la *pipée*, il n'est pas facile de l'y reprendre. (Boiste.)

— Prov. et fig. *Prendre quelqu'un à la pipée*. L'attirer dans un piége, l'attraper par quelque ruse.

PIPELINE. s. f. Ornith. Oiseau de mer très-voisin des mauves.

PIPER. v. a. 1re conj. (rad. *pipée*). Prendre à la pipée. Piper des oiseaux.

> Oui, l'avis est fort sage
> Lorsqu'on attend que l'oiseau soit en cage;
> Mais tandis qu'on le *pipe* on le poursuit en vain,
> Si pour bien l'appâter on ne répand du grain. (Gess.)

— Fig. et fam. Tromper, leurrer. Piper quelqu'un au jeu. On a voulu le piper. Le présent ne nous satisfaisant jamais, l'espérance nous pipe et nous mène jusqu'à la mort. (Pasc.) Il est vrai, dis-je en me méfiant de la conversation, que c'était un minois à *piper* les plus fins; j'y aurais moi-même été attrapé. (Le Sage.)

— *Piper des dés, des cartes*. Préparer des dés pour qu'ils donnent certains points; faire à des cartes des signes de reconnaissance pour tromper au jeu.

— PIPER. v. n. S'est dit pour Jouer des pipeaux. ‖ Contrefaire le cri de la chouette.

— P. Corneille a dit fig. En matière de fourbe, il est maître, il y *pipe*. Cette expression ne serait plus admise aujourd'hui.

— SE PIPER. v. pron. Se flatter, se leurrer. Le monde va se *pipant* aisément de ce qu'il désire. (Mont.) Peu usité en ce sens.

PIPER (Charles). Homme d'Etat suédois, favori et ministre de Charles XII, né vers 1660; prisonnier à la bataille de Pultawa, mourut en 1716.

PIPÉRACÉ, ÉE. adj. (du lat. *piper*, poivrier). Bot. Qui ressemble au poivrier. ‖ PIPÉRACÉES. s. f. pl. Famille de plantes voisine des urticées, qui a pour type le genre poivrier.

PIPERESSE. adj. et s. f. S'est dit de celle qui pipe, qui trompe. Une mort piperesse. J'en rendais ma loyauté ménagère et aucunement *piperesse*. (Montaig.) La volupté est à la fois violente et *piperesse*. (Charr.) Ce vieux mot est regrettable à cause de son énergie caractéristique.

PIPERIE. s. f. (rad. *pipée*). Tromperie au jeu. Cela n'a pu se faire sans piperie. Il faut s'assurer de cette piperie.

— Se dit aussi de toute sorte de tromperie, de fourberie. Il n'y a que *piperie* dans le monde. (Acad.) Peu de gens meurent résolus que ce soit leur heure dernière, et n'est en droit où la *piperie* de l'espérance nous amuse le plus. (Montaig.) Il a vieilli.

PIPERINE. s. f. ou **PIPERIN**. s. m. (du lat. *piper*, poivre). Chim. Matière cristalline découverte dans le poivre noir, et indiquée depuis dans le piment et autres espèces voisines.

PIPERINE. s. f. Minér. V. PÉPÉRINE.

PIPÉRINÉ, ÉE, et **PIPÉRITÉ, ÉE**. adj. Bot. V. PIPÉRACÉ.

PIPÉRIVORE. adj. des 2 g. (ét. lat., *piper*, poivre; *vorare*, dévorer). Qui mange du poivre.

— Ornith. Se dit des oiseaux qui se nourrissent des baies du poivrier. Les toucans sont pipérivores.

PIPET. s. m. Ornith. Un des noms vulgaires de la farlouse.

PIPETTE. s. f. (dimin. de *pipe*). Petite pipe.

PIPETTE. s. f. Chim. Petit instrument de verre qui sert à enlever un liquide d'un vase, et à le transporter dans un autre, sans en répandre et sans agiter la liqueur.

PIPEUR, EUSE. s. (rad. *piper*). Celui, celle qui pipe au jeu. Un grand pipeur. C'est un fieffé pipeur.

— PIPEUR. s. m. Chass. Celui qui fait jouer les pipeaux.

— Fam. Celui, celle qui trompe de quelque manière que ce soit. Ce sens a vieilli.

— Montaigne a dit adjectiv. La *pipeuse* espérance, et Tabourot, la *pipeuse* beauté.

PIPI. Philos. Nom par lequel les Grecs ont quelquefois désigné l'Eternel. Ils disaient ainsi [illegible] le nom ineffable de Dieu, écrit en caractères hébraïques, et ils le conservaient sous cette forme dans leurs versions des livres saints.

PIPI. s. m. (par onomatopée du bruit que fait l'urine en tombant à terre). Terme enfantin dont on se sert pour désigner l'urine. ‖ *Faire pipi*. Pisser.

PIPI. s. m. (par onomatopée). Ornith. Genre d'oiseaux de l'ordre des passereaux, famille des dentirostres, tribu des becs-fins, tenant le milieu entre les bergeronnettes et les alouettes. Les espèces les plus connues sont le pipi proprement dit et la farlouse.

PIPICULE. s. m. Ornith. Espèce de pic. On le nomme aussi *dendrocope*.

PIPIEMENT. s. m. (rad. *pipier*). Cri des petits oiseaux.

PIPIER. v. n. 1re conj. (mot formé par onomatopée). Crier comme les moineaux et les petits oiseaux. V. PÉPIER.

PIPIRI. s. m. Ornith. Nom donné, d'après son cri, à un tyran d'Amérique qu'on appelle aussi [illegible].

PIPISTRELLE. s. f. Mamm. Espèce de chauve-souris du genre vespertilion, commune en Europe.

PIPLEY. Géogr. Ville de l'Inde anglaise (Calcutta), à 36 kilom. N.-E. de Balasor, autrefois l'une des plus importantes pour le commerce.

PIPOÏDE, ÉE. adj. Erpét. Qui ressemble au pipa. ‖ PIPOÏDES. s. m. pl. Famille de reptiles batraciens, qui a pour type le genre pipa.

PIPOIR. s. m. Chass. Instrument qui sert à piper, à contrefaire le cri de la chouette.

PIPOLÉ, ÉE. part. pass. du v. Pipoler. S'empl. adjectiv. Terre *pipolée* de fleurs. (Rom. de la Rose.)

PIPOLER. v. a. 1re conj. Vieux mot qui signifiait, Parer avec soin, avec affectation.

PIPRADÉ, ÉE. adj. (du lat. *pipra*, nom générique des manakins). Ornith. Qui ressemble au manakin. ‖ PIPRADÉS. s. m. pl. Famille de passereaux dentirostres, qui a pour type le genre manakin.

PIPRIAC. Géogr. Ch.-l. de canton (Ille-et-Vilaine), à 21 kilom. N.-E. de Redon; 1,600 h.

PIPRIDÉ, ÉE. adj. Ornith. V. PIPRADÉ.

PIPRIS. s. m. Mar. Nom donné par les nègres de Guinée à leurs pirogues.

PIPTOCARPHE. s. f. (ét. gr., πίπτω, tomber; κάρφος, écaille). Bot. Genre de plantes de l'ordre des synanthérées, tribu des inulées, établi pour un arbrisseau du Brésil.

PIPTOCOME. s. m. (ét. gr., πίπτω, tomber; κόμη, aigrette). Bot. Genre de plantes de l'ordre des synanthérées, tribu des vernoniées, renfermant une seule espèce propre à Saint-Domingue.

PIPUNCULE. s. m. Entom. Genre d'insectes diptères de la famille des chétaloxes.

PIQUAGE. s. m. (pr. *pi-ka-je*; rad. *piquer*). Constr. Action de piquer le grès ou le moellon.

— Industr. *Piquage d'once*. Vol commis par les ouvriers en soie, dans toutes les branches de l'industrie sérigène, et dont l'importance est évaluée pour la France à 24 ou 30 millions de francs. Le *piquage* d'once est la ruine des fabriques de soies unies. (L.-J. Boucher.) Depuis des siècles, le gouvernement français s'est déclaré dans l'impuissance d'empêcher le *piquage* d'once, quand il aurait pu détruire cette coupable industrie en ordonnant la mise des écheveaux de soie en flottes comptées de 1,000 à 2,000 ou 5,000 mètres, suivant le degré de finesse. (Id.)

PIQUAMMENT. adv. S'est dit pour D'une manière piquante. On le trouve dans Montaigne.

PIQUANT. part. prés. du v. Piquer. (pr. *pi-kan*). Qui pique. Il est invariable. Des épines piquant les doigts.

PIQUANT, ANTE. adj. (pr. *pi-kan, ante*; rad. *piquer*). Qui est propre à piquer. Les orties sont piquantes. Les porcs-épics portent des espèces de plumes *piquantes* et sans barbes, mais dont le tuyau est semblable à celui des plumes des oiseaux. (Buff.) Le feu lui servit encore à dépouiller le chou de l'enveloppe de ses longues feuilles ligneuses et *piquantes*. (B. de St-P.)

— Qui fait une impression vive sur l'organe du goût. Vin piquant. Vinaigre piquant. De la moutarde trop piquante.

— Se dit aussi en parlant d'une température très-froide. Air piquant. Vent piquant. Bise très-piquante. Le froid est piquant. Le froid devint si *piquant* que nous fûmes obligés d'allumer un peu de bruyères. (Chateaub.)

> Et toi, tyran du monde, inexorable hiver,
> De quel souffle *piquant* tu viens irriter l'air. (Delil.)

> Loin de vous l'aquilon fougueux,
> Souffle sa *piquante* froidure. (J.-B. Rousseau.)

— Fig. Offensant, choquant. Mot piquant. Paroles piquantes. Raillerie piquante. Réponse piquante. Riposter d'une manière piquante. Se lancer des traits piquants. Il s'oublie, elle s'irrite, le dépit lui dicte quelques mots piquants; Emile ne les endure pas sans réplique. (J.-J. Rouss.) Cette mésalliance servit de texte à des lettres hautaines et piquantes de la belle-mère à la bru. (Anquetil.) Les mots les plus piquants lancés contre elle sont presque tous de Piron. (Arnault.) Parler et offenser, pour certaines gens, est la même chose; ils sont piquants et amers. (La Bruy.) Il n'use point de réponses piquantes et satiriques. (Id.)

— Se dit encore fig., mais en bonne part, de tout ce qui fait une impression vive et agréable sur l'esprit, sur les sens. Conversation piquante. Spectacle piquant. Tableau d'un effet piquant. Il n'y a rien de piquant dans ce discours, dans cet écrit. Le motif de cet air est très-piquant. L'esprit et ses traits piquants ont-ils perdu leur feu? (X. Marm.) Ce mélange de tant de personnages différents offrait à l'œil un spectacle à la fois bizarre et piquant. (De Thiéis.) On engage les gens de lettres à cause de l'estime qu'on fait de leurs talents, parce que leur conversation a, en général, quelque chose de piquant. [illegible] Il porte un costume d'une originalité piquante; une robe de [illegible] [illegible] en forme de tunique, et [illegible] [illegible] (Th. Gaut.) [illegible] piquant [illegible] (Dél.)

> [illegible]
> [illegible] (Voltaire.)

> [illegible]
> [illegible] (C. Manon.)

— [illegible]

dernier sens. Le piquant de la chose. Le piquant de l'aventure.

— En parlant des personnes, *Piquant*, signifie, Qui plaît par la vivacité, l'agrément, la finesse, plutôt que par la régularité des traits. Beauté piquante. Brune piquante. Air piquant. Physionomie piquante. Mine très-piquante. C'est une de ces personnes *piquantes* qu'on ne saurait peindre qu'à leur désavantage. (Le Sage.) Il aime présentement la baronne de Conça, qui n'a pas dix-huit ans, et qui peut passer pour la femme de Sicile la plus *piquante*. (Id.)

> Fraîches beautés à l'air *piquant* et doux,
> Au minois fin, à l'œil plein d'innocence,
> Portant déjà d'inévitables coups. (Marmontel.)

— Art culin. *Sauce piquante*. Sauce fortement relevée par du vinaigre et des échalottes, que l'on sert chaude ou froide, et quelquefois séparément. Emincé de mouton à la sauce piquante. Filets de chevreuil à la sauce piquante. Saucière pleine de sauce piquante.

> Le sénat mit aux voix cette affaire importante,
> Et le turbot fut mis à la sauce *piquante*. (Berchoux.)

— Syn. comp. PIQUANT. POIGNANT. Ce qui est *piquant* entame légèrement; ce qui est *poignant*, pénètre plus avant et fait une blessure. Au fig. Ce qui est *piquant* d'abord, devient quelquefois *poignant* avec le temps: c'est la durée de l'impression qui en fait la différence.

PIQUANT. s. m. Bot. Nom sous lequel on comprend les aiguillons et les épines, c'est-à-dire, toutes les pointes plus ou moins aiguës dont certaines plantes sont munies. Les piquants des feuilles de houx, des chardons. Branche garnie de piquants. Il y a peu de végétaux armés de *piquants* dans les climats tempérés; il y en a au contraire un très-grand nombre dans les climats chauds. (Mirbel.)

PIQUE. s. f. (pr. *pi-ke*; ét., V. PIQUER). Arme de main à l'usage de l'infanterie, et formée d'une hampe de bois dur, garnie à l'une de ses extrémités d'un fer plat et pointu. La pique a disparu des armées françaises depuis le commencement du siècle dernier. Pique de frêne, de cornouiller. Etre armé d'une pique. Saluer de la pique. Les phalangites grecs ont eu de tout temps une *pique* dont la longueur a varié proportionnellement au nombre des rangs. (G. Bard.) Les Flamands, les Picards, se sont rendus célèbres par l'emploi de la *pique*. (Id.) Les *piques* françaises, d'abord entremêlées d'arbalètes, ensuite d'arquebuses, diminuèrent sous le rapport du nombre et de la longueur, à mesure de la propagation des armes à feu. (Id.) Vous avez déjà, en animaux raisonnables, et pour vous distinguer de ceux qui ne se servent que de leurs dents et de leurs ongles, imaginé les lances, les *piques*, les dards, les sabres et les cimeterres. (La Bruy.)

— Anc. art milit. *Pique flamande*. Pique d'une forme particulière, dont l'usage s'était introduit dans les armées françaises.

— *Demi-pique*. Pique plus courte de moitié que les piques ordinaires. Dans les légions romaines, les triaires n'eurent d'abord que la demi-*pique*; plus tard la pique devint l'arme des triaires. (Gén. Bardin.)

— *Avoir la pique traînante*. La porter le fer en arrière et près de terre, comme on le faisait aux funérailles. ‖ *Avoir la pique basse*. La croiser en avant, comme quand on défilait à la revue, ou qu'on chargeait l'ennemi. ‖ *Laisser la pique*. Cesser de combattre, se rendre.

— S'employait aussi quelquefois pour désigner la mesure de certaines choses que l'on comparait à une pique. Il y a une pique d'eau dans ce fossé.

— Fig. et fam. *Etre à cent piques au-dessus, au-dessous de quelqu'un, de quelque chose*. Lui être fort supérieur, fort inférieur. Etre à cent piques au-dessus de ses rivaux. Ouvrage à cent piques au-dessous des autres. Nous voulûmes la comparer à Mme de Grignan, et nous la trouvâmes cent piques au-dessous. (Mme de Sév.)

— *Vous en êtes à cent piques*. Se dit à une personne qui, voulant deviner quelque chose, est très-éloignée de la vérité.

— Prov. et fig. *Il a passé par les piques*. Se dit d'un homme qui a échappé à de grands dangers ou qui a fait des pertes considérables.

— *Pique*. Se disait aussi des soldats qui portaient la pique. Régiment de [illegible] [illegible] piques.

— Comm. *Traiter à la pique*. Faire une négociation avec les sauvages, en ayant soin de se tenir armé.

— Ichthyol. Nom [illegible] d'un [illegible].

PIQUE. s. f. (pr. *pike*). Brouillerie, aigreur à la suite d'une querelle. Il en est résulté une pique entre les deux frères. Il a fait cela par pique. Ce mot est familier.

— *Etre en pique avec quelqu'un*. Être en mauvaise intelligence; n'être pas d'accord.

PIQUE. s. m. (pr. *pike*; du fr. *pique*, parce qu'il a quelque ressemblance avec le fer de cette arme). Une des deux couleurs noires des cartes. L'as de pique. Le roi, la dame, le valet de pique. Jouer du pique. Ecarter tout son pique. Il tourne du pique ou de pique. Il tourne pique. Le [illegible] d'un *pique* ou d'un sonnez. (Boil.)

— Prov. et fig. *C'est un bon as de pique*. Se dit d'un homme ignorant, stupide. ‖ [illegible] [illegible] *de pique* [illegible]. Se dit en parlant d'une personne qui rentre dans une conversation pour dire des choses qui n'ont aucun rapport avec celles dont on parle.

PIQUÉ, ÉE. part. pass. du v. Piquer. (pr. *pi-ké*). S'empl. adjectiv. Doigt piqué. Papier piqué. Des moellons piqués. Nos pommes *piquées* du ver mûrissent plus tôt que les autres. (Cuv.) Dans l'éléphant, il est seulement attaché par quelques points, comme le sont deux étoffes *piquées* l'une sur l'autre. (Buff.) Mais tout étant prêt, draps parfumés, oreillers fins et couvertures de satin *piquées*, on eut bientôt préparé le lit. (Le Sage.)

— Fig. Il fut *piqué* et à ce souper me fit mettre au bas de la table. (Barth.) Alors le docteur très-*piqué*, appela ses gens prosternés en adoration sur les degrés de la pagode. (B. de St-P.)

— *Piqué de*. Las des hommages qu'on lui rend, et *piqué* de ceux qu'on lui refuse. (Masc.) *Piqué* de ce dédain, Civilis avec un renfort de Germains marcha sur Vitera. (Anquet.)

— Prov. et pop. *Cela n'est pas piqué des vers, des hannetons*. Se dit d'une chose qui est meilleure, plus considérable qu'on ne s'y serait attendu.

— *Piqué par*. Une dame fut *piquée* par un frelon sur le dos du doigt médius de la main gauche: la douleur fut si vive, qu'en moins de quelques secondes, le corps entier se tuméfia. (Percy.)

— *Piqué que*. Se dit elliptiquem. pour, Piqué de ce que.

> Comme un autre le paon lui fit la révérence,
> Bien *piqué* que sur lui l'aigle eût la préférence.
> (Fr. de Neufchateau.)

— Mus. *Notes piquées*. Notes marquées d'un point ou d'un accent aigu, pour indiquer qu'elles doivent être détachées dans l'exécution.

PIQUÉ. s. m. (pr. *pi-ké*). Comm. Etoffe de coton formée de deux tissus appliqués l'un sur l'autre et unis par des points rangés ordinairement en losanges continus. Piqué blanc. Piqué chamois. Gilet de piqué.

PIQUE-ASSIETTE. s. m. Homme qui court les tables; parasite. C'est un pique-assiette. Fam. ‖ Pl., des *pique-assiettes*. On devrait écrire au singulier comme au pluriel, un *pique-assiettes*, des *pique-assiettes*.

PIQUE-BOEUF. s. m. Charretier qui conduit, qui aiguillonne les bœufs. ‖ Pl., des *pique-bœufs*. D'après la définition même de ce mot, on devrait écrire un *pique-bœufs* et des *pique-bœufs*.

— Ornith. Genre de passereaux établi pour un oiseau du Sénégal. Le pique-bœuf est de la grosseur d'une grive. Il se cramponne sur le dos des bœufs et des buffles, sans résistance de la part de ces animaux, qu'il débarrasse des insectes parasites.

PIQUE-BOIS. s. m. Ornith. Nom vulgaire du pic noir. ‖ Pl., des *pique-bois*.

PIQUE-BROQUE. s. m. Entom. Nom vulgaire des larves des insectes qui attaquent les jeunes pousses des arbres. On dit aussi *coupe-bourgeon*. ‖ Pl., des *pique-broques*.

PIQUE-CHASSE. s. m. Techn. Poinçon qui sert à percer les sacs à poudre. ‖ Pl., des *pique-chasse*.

PIQUE-MADRILLE. s. m. Jeux. Sorte de jeu de cartes qui a quelques rapports avec le piquet et le médiateur.

PIQUE-MOUCHE. s. f. Ornith. Nom vulgaire de la mésange charbonnière. ‖ Pl., des *pique-mouches*.

PIQUENAIRE. s. m. (rad. *pique*). S'est dit pour Soldat armé d'une pique.

PIQUE-NIQUE. s. m. (pr. *pik-nike*; de l'angl. *pick*, choisir; *nick*, instant précis; choix judicieux en toute rencontre bien [illegible] [illegible] du fr. *piquer*, et *nique*, ancienne petite monnaie; repas où chacun *pique* au plat pour sa *nique*, pour son argent) Repas où chacun paye son écot, ou bien auquel chacun contribue en fournissant un des plats. Faire un pique-nique. ‖ Pl., des *pique-niques*.

— *A pique-nique*. En *pique nique*. adv. En payant chacun son écot. Dîner, déjeuner à pique-nique, en *pique-nique*. Faire le réveillon en pique-nique.

PIQUER. v. a. 1re conj. (pr. *piké*; l'a. angl. *picken*, même signif.). Percer, entamer légèrement avec une pointe. Piquer quelqu'un jusqu'au sang. Les ronces piquent les pieds. Cette épine, cette épingle m'a piqué. Il [illegible] [illegible] en forme de losange. (Le Sage.)

> Un escadron allé vient à savoir [illegible],
> Qui tend sur l'agresseur, le pique, le harcelle.
> (Le Bailly.)

— Fig. Elle suit une haie d'épines autour de ses oreilles, pour arrêter et pour piquer les médisants. (Baléon.)

— Prov. et fig. *Cet homme ne sent pas quand on le pique*. Il est insensible aux affronts.

— Se dit d'un homme de l'art qui entame la peau pour ouvrir la veine et tirer du sang. Piquer la veine. Le chirurgien l'a mal piqué. On l'a piqué deux fois avant de lui tirer du sang.

— Se dit aussi des serpents, des insectes qui mordent, qui entament la peau, ou certaines choses. Une couleuvre lui a piqué le talon, l'a piqué au talon. Les puces m'ont piqué toute la nuit. Les mouches piquent surtout les chevaux. Les vers ont piqué ce livre, cet habit.

> [illegible]
> [illegible] (Boil.)

— Prov. et fig. *Quelle mouche le pique, l'a piqué*. Se dit d'un homme qui se fâche, qui s'emporte sans motif apparent. On ne sait pas quelle mouche le pique. (Acad.)

— *Piquer les bœufs.* Les conduire en les excitant avec l'aiguillon.

— Fig. *Piquer des ouvriers.* Veiller à ce qu'ils soient présents, à ce qu'ils ne perdent point leur temps, à ce que leur ouvrage soit bien fait.

— *Piquer du papier.* Y faire de petits trous avec une forte épingle ou avec un poinçon.

— Faire, sur deux ou plusieurs étoffes appliquées l'une sur l'autre, des points qui les traversent, qui les unissent. Piquer un matelas. Piquer une courtepointe. Piquer un bonnet.

— Signifie aussi Faire des points et arrière-points sur une étoffe, simplement pour l'orner. Piquer les poignets d'une chemise. Piquer le collet d'un habit.

— *Piquer du taffetas, du tabis.* Y faire des petits trous par compartiments.

— *Piquer les absents.* Dans un chapitre, un bureau, un atelier, Marquer ceux qui s'absentent ou qui ne sont pas arrivés à une certaine heure. On dit plus ordinairement *Pointer*.

— Fig. et fam. *Piquer l'escabelle.* Se dit des jeunes gens qui travaillent dans les études de notaires et d'avoués. Peu usité. ‖ *Piquer le coffre, piquer le tabouret.* Attendre dans les antichambres des princes, des ministres. V. COFFRE. ‖ *Piquer les tables, les assiettes,* ou simplement, *Piquer l'assiette.* Courir après les dîners en ville, faire le parasite. Quoique je m'aperçusse que c'était un vilain métier que celui de *piquer* les tables, je commençai à me reprocher de m'être moi-même interdit celle des pages du cardinal. (Le Sage.)

— *Piquer* se dit encore des choses dont la saveur affecte le goût de manière que la langue semble en être piquée. Ce vin pique agréablement le palais. La mauvaise eau-de-vie pique la langue.

— Absol. dans le même sens. Ce fromage pique. Cette sauce ne pique pas assez, pique trop. Votre cidre commence à piquer.

— Se dit encore absol. du poisson qui offense la langue, le palais, parce qu'il n'est plus frais. Cette raie pique. Ces merlans commencent à piquer. On nous servit une sole qui piquait.

— Exciter, animer. Piquer la curiosité, la jalousie de quelqu'un. Ce n'est pas l'intérêt public qui nous pique. (Mass.)

— Fig. Produire sur l'esprit une impression vive et agréable. Cet ouvrage m'a vivement piqué. Ils essayent de tout, et rien ne les *pique*, rien ne les réveille. (Mass.) ‖ absol. Sa physionomie pique et attire. Rien dans ce roman ne pique et n'engage à en continuer la lecture.

— Fâcher, irriter, mettre en colère. Dire des choses qui piquent. Le moindre reproche le pique. Cette réponse l'a piqué au vif, jusqu'au vif. Ce billet imposteur me *piqua* et me fit prendre la résolution de me venger. (Le Sage.)

— *Piquer quelqu'un d'honneur.* L'exciter à faire une chose en lui persuadant qu'il y va de son honneur.

— Art culin. Larder avec de petits lardons, et près à près. Piquer un filet de bœuf. Piquer des perdreaux. Quand le faisan est arrivé là, on le plume, et non plus tôt, et on le *pique* avec soin. (Brill.-Sav.)

— *Piquer de gros lard.* Larder avec de gros lardons, ce qui se fait pour les grosses pièces. Piquer de gros lard un foie de veau, un bœuf à la mode, un gigot.

— B.-arts. *Piquer un dessin.* En suivre les contours en piquant légèrement, de manière à former un poncis. ‖ Rehausser les parties claires par des touches de crayon blanc, ou avec du blanc détrempé dans de l'eau de gomme.

— Chass. *Piquer dans le fort.* Pousser son cheval au galop, dans le fort du bois.

— Chir. *Piquer l'artère, le nerf,* etc. Blesser l'artère, le nerf, en ouvrant ou croyant ouvrir la veine.

— Constr. Tailler le parement d'une pierre, d'un grès, de manière que chacun des coups de l'outil y laisse sa trace. ‖ Marquer avec le traceret, sur une pièce de bois, l'ouvrage qu'il faut y faire.

— Fauconn. *Piquer après la sonnette.* Suivre l'oiseau.

— Jeux. Au billard, *Piquer la bille.* La toucher presque perpendiculairement avec la queue.

[illegible]

Donner de l'éperon à un cheval. Le pousser au galop. Il prit le parti de *piquer* son cheval et de passer devant son vieux domestique. (De Vigny.)

— Fam. *Piquer la rosse.* Monter un mauvais cheval.

— *Piquer vers tel endroit.* Se diriger au galop vers tel endroit. Je remontai à cheval, et *piquai* vers Saragosse, où j'arrivai avant midi. (Le Sage.) Mon père sortit de la maison à la dérobée, monta vite à cheval et *piqua* vers Séville. (Id.)

— *Piquer des deux.* Faire sentir à la fois les deux éperons à un cheval. ‖ Fig. et fam. Aller très-vite, faire beaucoup de diligence. Pour arriver le premier, pour réussir dans cette affaire, il faut piquer des deux.

— Maréch. *Piquer un cheval.* Lui faire entrer la pointe du clou dans la chair en le ferrant.

— Mar. Frapper la cloche d'un bâtiment du nombre de coups nécessaire pour indiquer la fin de chacune des huit demi-heures dont un quart est composé. Piquer l'horloge. Piquer six coups, sept coups. Piquer la fin du quart.

— Neutrel. *Piquer au vent.* Piquer au plus gros du vent.

— Pêch. *Piquer un poisson.* Donner à la ligne une secousse plus ou moins forte, pour faire entrer l'hameçon dans les chairs du poisson, quand on sent que la proie mord.

— SE PIQUER. v. pron. Piquer soi. Se percer. Se piquer jusqu'au sang. Il s'est piqué en cueillant des roses.

— Piquer à soi. Se piquer les pieds, les mains. Il se *piqua* les doigts plus d'une fois, et son travail de ce jour-là ne fût pas trop régulier. (Sall.)

— Prov. et fig. *Qui s'y frotte s'y pique.* Se dit en parlant d'un homme qui ne se laisse pas offenser impunément.

— Se sentir offensé, se fâcher. Homme qui se pique du moindre mot. Il s'est piqué de mon observation.

— Se glorifier d'une chose, en tirer avantage, en faire profession. Se piquer de naissance, de noblesse. Se piquer d'être bien fait, d'être galant. Se piquer de bien parler, de bien écrire. Un honnête homme sait tout et ne se *pique* de rien. (La Rochef.) La plus grande imprudence est de se *piquer* de quelque chose. (Vauven.) Je ne me *pique* ni de fermeté, ni de philosophie; mon cœur me mène et me conduit. (Mme de Sévig.) Dans leur simplicité grossière, ils ne se *piquent* ni de littérature ni de bel esprit. (J.-J. Rouss.) Comme il se *pique* d'être galant, et qu'il veut passer pour homme d'esprit, il est en commerce de lettres avec plusieurs dames fort spirituelles. (Le Sage.) Le mulet d'un prélat *se piquait* de noblesse. (La Font.)

Je ne me *pique* pas du scrupule insensé
De bénir mon trépas quand ils l'ont prononcé. (Rac.)

— *Se piquer d'honneur.* Montrer dans quelque occasion plus de courage, plus de générosité, plus d'habileté, etc., qu'à l'ordinaire.

— *Se piquer au jeu,* ou simplement *se piquer.* S'obstiner à jouer malgré la perte. Il se pique aisément au jeu. ‖ Fig. et fam. Se dit d'une personne qui s'opiniâtre à quelque chose, malgré tous les obstacles.

— *Ce vin, cette boisson se pique.* Ce vin, cette boisson commence à tourner, à s'aigrir.

— *Ce bois, ces étoffes se piquent.* Les vers s'y mettent.

— Typogr. *Ce papier se pique.* Il se gâte, ce qui arrive lorsque après avoir été trempé, il reste longtemps sans être étendu.

PIQUEREAU. s. m. Ornith. Un des noms vulgaires du casse-noix.

PIQUERIE. s. f. Bot. Genre de plantes synanthérées de la section des eupatoriées agératées, comprenant quatre espèces propres à l'Amérique méridionale.

PIQUET. s. m. (pr. *pikè*; du fr. *piquer*). Petit pieu que l'on fiche en terre, pour tendre et retenir les cordages d'une tente, d'un pavillon. Planter des piquets. Enfoncer les piquets d'une tente.

— Se dit aussi des perches ou jalons que l'on enfonce en terre de distance en distance, pour prendre un alignement, pour indiquer certains travaux à exécuter.

— Art milit. *Planter le piquet.* Camper, s'établir sur un terrain. ‖ *Lever le piquet.* Décamper.

— Fig. et fam. *Aller planter le piquet chez quelqu'un.* S'y installer pour quelque temps. ‖ *Aller planter le piquet dans un endroit.* S'y établir.

Aussi bientôt l'un et l'autre détale,
Et va planter le *piquet* en un lieu
Où tout fut bien d'accord moyennant Dieu.
(La Font.)

— Nom donné à des pieux ferrés et garnis d'anneaux dont on se sert, en campagne, pour mettre les chevaux à l'attache. Mettre, tenir des chevaux au piquet.

— Fam. *Être droit comme un piquet.* Se tenir droit d'une manière affectée. ‖ *Être planté comme un piquet.* Se tenir debout et immobile. Ne sois point dans ma maison planté tout droit comme un *piquet*, à observer tout ce qui se passe, et à faire ton profit de tout. (Mol.)

— *Piquet* se dit encore d'un certain nombre de cavaliers ou de fantassins commandés pour un service accidentel ou périodique. Un piquet de cavalerie. Un piquet d'infanterie. Escadron, [illegible]

— Anc. t. milit. Pieu ferré que l'on plaçait à peu de distance d'un arbre ou d'un mur, et qui servait à infliger une punition affectée à la cavalerie. Le patient avait un bras attaché à l'appui dans une position verticale, et se tenait en équilibre avec le pied opposé reposant sur le piquet. Ce châtiment, aboli sous le ministère Choiseul, présentait les plus graves inconvénients, parce que le militaire au *piquet*, en cherchant à changer de pied, risquait de se disloquer le bras. (Gén. Bard.)

— Se disait aussi d'une agglomération momentanée de certains hommes pris dans toutes les compagnies d'un régiment, et destinés à faire le pendant de la compagnie de grenadiers. Le *piquet* occupait également, et avec séparation, la gauche du corps. (Gén. Bard.)

— Dans quelques colléges, Punition imitée de celle en usage pour les militaires. Elle consiste à se tenir debout et immobile à une place marquée, pendant les heures de récréation. Faire une heure, deux heures de piquet.

PIQUET. s. m. (pr. *pi-kè*; du fr. *pic*, un des coups de ce jeu). Jeu qui se joue avec trente-deux cartes, et ordinairement entre deux personnes. Jouer au piquet. Jouer un piquet. Une partie de piquet. Faire son piquet. Piquet à deux, à trois, à quatre. Après le dîner, je proposai un *piquet*, qui fut refusé. (Brill.-Sav.)

— *Un cent de piquet.* Une partie de piquet, parce que le nombre de points nécessaire pour la gagner est ordinairement de cent.

— *Piquet à écrire.* Manière de jouer le piquet qui consiste dans une longue série de parties. ‖ *Piquet normand.* Piquet qui se joue à trois, à peu près comme le piquet simple. ‖ *Piquet voleur.* Piquet qui se joue à quatre, deux contre deux, et ne diffère presque pas du premier.

— *Faire le piquet de quelqu'un.* Jouer habituellement au piquet avec quelqu'un. Il fait chaque jour le *piquet* de sa grand'mère. (Acad.)

— *Un jeu de piquet.* Les cartes qui servent au piquet, par opposition aux cartes entières, au jeu complet. ‖ *Un sixain de piquet.* Un paquet de six jeux de cartes propres au piquet.

PIQUETÉ, ÉE. part. pass. du v. Piqueter. S'empl. adjectiv. Terrain piqueté.

— Parsemé de petites taches, de petits points semblables à des piqûres. Le geai, avec ses ailes *piquetées* d'azur, me paraît plus beau sur le chêne dont il mange les glands que sur tout autre arbre. (B. de St-P.)

PIQUETER. v. a. 1re conj. (rad. *piquet*.) Ponts et chauss. Tracer une ligne avec des piquets. Piqueter un terrain.

— Construct. Marquer sur une pièce de bois brut la forme de la pièce taillée que l'on se propose d'en tirer.

— Art milit. *Piqueter des fascines.* Les fixer au moyen de piquets.

PIQUETON. s. m. (pr. *pik-ton*). Petit vin, espèce de piquette. Boire du piqueton. Encore un coup de piqueton. Pop. Omission des Dictionnaires.

PIQUETTE. s. f. (pr. *pi-kette*; rad. *piquer*). Boisson acidule que l'on obtient en jetant de l'eau sur le marc de raisin, et en laissant fermenter. Quelquefois on y ajoute des prunelles, etc. Faire de la piquette. Boire de la piquette. De tout temps les riches ont bu le vin, et les pauvres la *piquette*. (Percy.) La *piquette* est la boisson du pauvre, et certaines gens, accoutumés à rire de tout, l'ont appelée pauvre boisson. (Id.) ‖ On dit aussi *vin-piquette*. ‖ On est assez dans l'usage à Paris de faire de la *piquette* avec des pommes et des poires de toute espèce, découpées et séchées moitié au soleil, moitié au four. La piquette de fruits secs est flatulente.

— Par extens. Mauvais vin, sans qualité, sans force. Ce n'est que de la piquette.

PIQUEUR. s. m. (pr. *pi-keur*; rad. *piquer*). Valet à cheval, dont la fonction est de suivre et de diriger une meute de chiens. Un bon piqueur. Se tenir avec les piqueurs.

— Dans le siècle dernier, les princes et les gens riches ont adopté l'usage de faire courir devant leur voiture un ou plusieurs *piqueurs* chargés d'éclairer leur route; cette mode s'est perpétuée jusqu'à nous.

— Dans les chapitres, Celui qui tient note des chanoines absents.

— Fig. et fam. *Piqueur de coffre.* Pilier d'antichambre. Peu usité. ‖ *Piqueur d'assiettes, piqueur de tables.* Parasite. ‖ On dit aussi *pique-assiette*.

— Art culin. Celui qui pique, qui larde les viandes.

— Manég. Domestique chargé de monter les chevaux pour les dresser, les exercer, les montrer à l'acheteur.

— Constr. Celui qui tient les rôles des maçons, tailleurs de pierre, etc., qui marque les absences, surveille les travaux. ‖ *Piqueur de grès.* Ouvrier employé à piquer du grès.

PIQUEUR, EUSE. s. Techn. Ouvrier, ouvrière employés à coudre des ouvrages de cordonnerie. Piqueuse en bottines. Un bon piqueur. Une bonne piqueuse.

PIQUE-VÉRON. s. m. Ornith. Nom vulgaire du martin-pêcheur.

PIQUIAIRE. s. m. Anc. t. milit. S'est dit pour Piquier.

PIQUICHIN. s. m. Hist. milit. Soldat des troupes mercenaires, au XIIe siècle.

PIQUIER. s. m. (rad. *pique*). Soldat armé d'une pique. Les premiers dragons étaient des *piquiers* ou du moins contenaient des *piquiers*, jusqu'à l'époque où ils furent tous pourvus d'armes à rouet. (Gén. Bard.) La solde des *piquiers* était plus forte que celle des armes à feu. (Id.)

PIQUOIR. s. m. B.-arts. Aiguille emmanchée, dont on se sert pour piquer un dessin.

PIQUOT. s. m. Anc. t. milit. Sorte d'épée anciennement en usage.

PIQÛRE. s. f. (rad. *piquer*; on écrivait autrefois *picqueure* et *piqueure*). Petite blessure faite par une chose très-aiguë, par un animal qui pique. Piqûre d'aiguille, d'épingle. La piqûre d'une abeille, d'une guêpe. Les doigts sont la partie du corps la plus exposée aux piqûres. La plupart des panaris n'ont d'autre cause que la *piqûre* du doigt par un éclat de bois, une épine, et par tous les instruments aigus dont nous nous servons habituellement. (Percy.)

— Ouverture faite à la veine, pour tirer du sang. Le chirurgien lui a fait trois piqûres. La marquise a été saignée, c'est un fait certain, j'ai ôté la compresse qu'elle a au bras, et j'ai vu la piqûre. (Le Sage.)

— Se dit aussi des trous que font les insectes dans les fruits, le bois, les étoffes, etc. Piqûres de vers. Boiserie pleine de piqûres. Ce manteau est criblé de piqûres.

— Rang de points symétriques, de contre-points, qui se font pour unir deux ou plusieurs étoffes, ou pour orner certaines parties d'un vêtement. La piqûre d'un matelas, d'un couvre-pied, d'une courte-pointe. La piqûre d'un collet d'habit, des poignets d'une chemise.

— Ornements que l'on fait sur du taffetas, etc., en le piquant symétriquement avec de petits fers.

— Chir. *Piqûre du nerf, de l'artère, de l'aponévrose.* Blessure que l'on fait à quelqu'une de ces parties, en l'atteignant avec la lancette.

— Maréch. Blessure faite au pied d'un cheval que l'on ferre, en enfonçant maladroitement le clou jusqu'au vif.

— Conchyl. *Piqûre de mouches.* Nom marchand d'une coquille du genre cône.

— L'Académie, Landais, etc., écrivent *piqûre*; Ch. Nodier, *piqure*, et Boiste *piquure*. On devrait écrire *piqure*, car l'accent circonflexe fait supposer dans la finale de ce mot une prononciation plus allongée, plus pleine que dans celle des autres mots en *ure*, ce qui n'est pas.

PIRABE. s. f. Ornith. Nom vulgaire de l'exocet volant.

PIRAÏCE. Géogr. anc. Nom d'une contrée de la Grèce, située au N.-E. de la Béotie.

PIRANÉSI (Jean-Baptiste). Né à Rome en 1700, mort en 1778, fut en même temps marchand d'estampes et dessinateur célèbre. Son œuvre forme 16 vol. in-folio. ‖ PIRANÉSI (François). Fils du précédent, né en 17[illegible], fut aussi dessinateur et graveur. Il prit part à la révolution excitée à Rome par les Français, se réfugia à Paris, y publia la belle collection intitulée *Antiquités romaines*, et mourut en 1810.

PIRANO. Géogr. Ville des États autrichiens (Illyrie), à 26 kilom. S.-O. de Trente; 6,300 h. Grandes salines aux environs.

PIRANTHUS. Temps hér. Fils d'Argus et d'Évadné, époux de Callirhoé, et père d'Arestor et de Triopas. On l'appelle aussi Piras, Pirasus et Piren.

PIRARDE. s. f. Bot. Genre de plantes synanthérées de la tribu des inulées, établi pour une plante du Sénégal, la pirarde fausse cémane.

PIRASIENS. s. m. pl. Géogr. anc. Peuple de la Grèce, qui habitait une partie de la Thessalie.

PIRATE. s. m. (du lat. *pirata*; tiré du gr. πειράω, j'attaque). Celui qui, sans être commissionné d'aucune puissance, court les mers pour voler, pour piller. Tomber entre les mains d'un pirate. Nettoyer les mers de pirates. Les *pirates* ne connaissent ni loi, ni pavillon, ni amis, ni ennemis; ils se retirent où ils peuvent, attaquant tout ce qu'ils rencontrent, et ne partagent avec personne; ils sont le fléau du commerce maritime. (Teulet.) Toutes les nations civilisées font aux *pirates* la guerre la plus active, et il n'en reste plus aujourd'hui que dans quelques mers peu fréquentées, ou sur les côtes des pays qui sont en proie à la guerre civile. (Id.) Verracuso, victorieux, nous conduisit à Barcelone, avec deux galiotes enlevées au *pirate*, et remplies d'esclaves et de butin. (Le Sage.) Les *pirates* sont sur mer ce que sur terre sont les brigands et les voleurs de grand chemin. (J. Bastide.)

— Se dit aussi des corsaires de quelques nations barbaresques, qui écument les mers avec l'autorisation de leur gouvernement. Les pirates de Tripoli, de Salé, de Maroc.

Errant de mers en mers, et moins roi que pirate,
Conservant pour tout bien le nom de Mithridate.
(Racine.)

— Par extens. Homme qui s'enrichit impudemment aux dépens des autres, et au moyen d'exactions, de concussions. C'est un pirate, un vrai pirate.

— Géogr. *Ile des Pirates.* Groupe d'îles, au nord du golfe de Tonking.

— Géogr. anc. *Côte des Pirates.* Côtes de l'Inde, dans le pays des Dachinabades, à l'ouest.

— Hist. *Guerre des Pirates.* Expéditions en- [illegible] l'Isaurie, par P. Servilius, qui les vainquit en 75; par M. Antonius, qui éprouva un échec sur les côtes de la Crète, en 71; par Métellus, qui s'empara de cette île en 67, et enfin par Pompée, qui, dans cette même année, termina la guerre des pirates en soixante jours.

— Ornith. *Pirate.* Nom vulgaire de la frégate. ‖ *Pirate de mer.* Le fou de Cayenne.

— Syn. comp. PIRATE, CORSAIRE. Le premier de ces mots désigne un brigand dont le seul but est de s'enrichir en attaquant et pillant tous les navires qu'il rencontre, à quelque nation qu'ils appartiennent. Le second peut se prendre en bonne part, c'est quand le *corsaire*, comme cela arrive le plus ordinairement, est porteur d'une commission régulière, qui lui donne le droit de prendre un pavillon de guerre, et de courir sus aux ennemis.

PIRATER. v. n. 1re conj. (rad. *pirate*). Faire le métier de pirate. Pirater sur telle côte. Il ne fait que pirater.

PIRATERIE. s. f. (rad. *pirate*). Métier de pirate. Exercer la piraterie. La législation en Europe a, depuis longtemps, mis la piraterie au rang des forfaits les plus punissables. La MA-

diterranée a toujours été une mer malheureuse pour le commerce, car la *piraterie* y était depuis plusieurs siècles organisée d'une manière régulière, surtout dans la régence d'Alger. (Teulet.)

— Actes de pirate. Avant la conquête française, les Algériens infestaient les mers de leurs pirateries.

— Par extens. Pilleries, exactions. Ce gouverneur, ce préfet s'est rendu coupable de toutes sortes de pirateries.

PIRATINIER. s. m. Bot. Arbre de la Guiane qui forme un genre encore peu connu. Son bois est connu sous le nom de *bois de lettres*.

PIRATIQUE. adj. des 2 g. (rad. *pirate*). Qui appartient, qui a rapport aux pirates, qui tient du pirate. Habitudes piratiques. Plusieurs circonstances les incitaient à une guerre *piratique* contre les Espagnols. (Trad. de Heine.)

PIRAZE. s. m. Conchyl. Genre de coquilles univalves dont le type est le cérite ébène.

PIRE. adj. comp. des 2 g. (du lat. *pejor*). Qui est plus mauvais, plus méchant, plus nuisible. Il est l'opposé de *meilleur*. Son premier ouvrage était mauvais, celui-ci est encore pire. Il était méchant, mais il est devenu pire. Les hommes seraient peut-être *pires* s'ils venaient à manquer de censeurs. (La Bruy.) Souvent la peur d'un mal nous conduit dans un *pire*. (Boil.) Le *pire* état est d'être sans caractère. (Mme de Puysieux.)

— *La dernière faute sera pire que la première.* Elle aura des conséquences encore plus fâcheuses.

— *Pire que.* L'état de l'homme qui retombe devient *pire* que le premier. (Boss.) La condition des hommes serait *pire* que celle des bêtes, si la solide philosophie et la religion ne les soutenaient. (Fén.) Il est devant vous *pire* qu'un infidèle. (Mass.) Le magistrat coquet ou galant est *pire* dans ses conséquences que le dissolu. (La Bruy.) Il n'y a rien de *pire* pour sa fortune que d'être ignoré. (Id.) Il y a de mauvais exemples qui sont *pires* que les crimes, et plus d'Etats ont péri parce qu'on a violé les mœurs, que parce qu'on a violé les lois. (Montesq.) Il n'y a rien de meilleur ni de *pire* qu'une bonne ou méchante femme. (Boiste.)

L'inaction et la langueur
Sont *pires* que l'orage. (De Nivers.)

— Prov. *Il n'y a pire sourd que celui qui ne veut pas entendre.* Se dit en parlant d'une personne qui fait semblant de ne pas entendre une demande, une proposition qui lui déplaît. ‖ *Il n'y a pire eau que l'eau qui dort.* Les gens sournois taciturnes, sont les plus à craindre. ‖ *Le remède est pire que le mal.* Se dit, au propre et au fig., d'un remède qui paraît très-désagréable, très-nuisible, très-dangereux.

— Précédé de l'article, *pire* exprime la qualité au plus haut degré; il équivaut alors au superlatif des Latins. C'est le pire de tous. De toutes les calamités, c'est la pire. Les *pires* des ennemis, ce sont les flatteurs, et les *pires* de tous les flatteurs, ce sont les plaisirs. (Boss.) Souvent de tous nos maux la raison est le *pire*. (Boil.) Le *pire* des états, c'est l'état populaire. (Corn.) J'en mourrais sans doute, si la mort était la *pire* des douleurs. (J.-J. Rouss.) La *pire* des bêtes est le tyran parmi les animaux sauvages, et parmi les animaux domestiques, c'est le flatteur. (Marmontel.) Le *pire* de tous les partis est de n'en prendre aucun ou d'hésiter dans l'exécution. (Boiste.)

Lorsque deux factions divisent un empire,
Chacun suit au hasard la meilleure ou la *pire*.
(Corneille.)

— substantiv. Le pire. Ce qu'il y a de plus mauvais, de plus dommageable. Souvent qui choisit prend le *pire*. (Acad.) Il n'est point de degré du médiocre au *pire*. (Boil.) L'homme s'ennuie du bien, cherche le mieux, trouve le mal, et s'y tient, crainte du *pire*. (De Lévis.)

— *Avoir du pire.* S'est dit pour Avoir du désavantage.

— *Pire* ne s'emploie jamais comme adverbe. On ne doit donc pas dire, *Il va pire, tant pire, de mal en pire*, mais bien, *Il va pis, tant pis, de mal en pis*. V. PIS.

PIRÉE. Ant. gr. Port d'Athènes, à l'embouchure du Céphise, et à 5,000 pas de la ville.

l'un par Thémistocle, et l'autre par Périclès. Le Pirée pouvait contenir 400 vaisseaux. C'est aujourd'hui *Porto Leone*.

PIREMENT. adv. (rad. *pire*). Plus mal. Vieux et inusité.

PIRÈNE. Temps hér. Fille d'Achéloüs ou d'Asopus. Neptune la rendit mère de Léchès et de Conchrias. Ce dernier ayant été tué par Diane, Pirène fut changée en fontaine.

— Géogr. anc. Nom d'une fontaine du Péloponnèse, près de Corinthe. Selon la fable, Pégase la fit jaillir d'un coup de pied, comme l'Hippocrène. Elle était consacrée aux Muses.

PIRÈNE. s. f. Conchyl. Genre de coquilles univalves placé entre les cérites et les mélanopsides. Elles appartiennent aux eaux douces de l'ancien continent.

PIRETOIN. s. m. Nom que l'on donnait anciennement aux Bretons, et qui signifiait, selon quelques dictionnaires, Un incendiaire.

PIRGO. s. m. Conchyl. Genre de coquilles univalves fort petites. Le pirgo lisse est de la grosseur d'un grain de millet.

PIRGOPOLE. s. m. Foss. Genre de coquilles fossiles qui paraît être une sorte de bélemnite un peu comprimé.

PIRIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *pirum*, poire; *forma*, forme). Qui a la forme d'une poire. L'ovale de son visage, trop évidé aux tempes, trop renflé à la mâchoire, avait un peu cette apparence *piriforme* qui dénote l'astuce et la fausseté. (F. Trolopp.)

— Anat. *Muscle piriforme.* Le premier des muscles abducteurs de la cuisse.

— substantiv. *Le piriforme.* Le muscle piriforme.

PIRIGARE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, polypétalées, de la famille des myrtées. Le pirigare à quatre pétales, bel arbre de Cayenne, fournit un bois nommé *bois puant*, à cause de l'odeur infecte qu'il conserve longtemps après avoir été coupé et travaillé.

PIRIJAO. s. m. Bot. Palmier des bords de l'Orénoque.

PIRIMÈLE. s. f. Crust. Genre de crustacés décapodes brachyures.

PIRITHOÜS. (pr. *pi-ri-to-uss*). Temps hér. Fils de Jupiter et de Dia, femme d'Ixion et roi des Lapithes. Il épousa Hippodamie, et ce fut à ses noces que s'éleva entre les Lapithes et les Centaures une rixe terminée par la défaite de ceux-ci. Il suivit Thésée dans sa descente aux enfers, d'où l'un et l'autre furent ramenés par Hercule. Selon quelques-uns, Pirithoüs fut étranglé par Cerbère.

PIRITHOÜS. s. m. Astron. Nom que l'on donne quelquefois à la constellation des Gémeaux.

PIRITU. s. m. Bot. Nom d'un palmier qui croît sur les bords de l'Orénoque et du Sinu. Sa tige est très-épineuse.

PIRMASENS. Géogr. Ville de Bavière (Rhin), à 20 kil. S.-E. de Deux-Ponts; 3,200 hab.

PIRNA. Géogr. Ville du royaume de Saxe sur l'Elbe, à 15 kil. S.-E. de Dresde; 4,100 hab. Château. Commerce considérable. Eaux minérales aux environs.

— Hist. *Bataille de Pirna.* Défaite des Autrichiens et des Saxons par Frédéric le Grand, le 16 octobre 1756.

PIROGUE. s. f. (mot indien francisé). Sorte de bateau fort léger dont se servent les sauvages, et qui est tantôt formé d'un seul tronc d'arbre, tantôt fait d'écorces cousues, recouvertes quelquefois d'une peau d'animal. Malgré les ténèbres, nous distinguâmes, à ces lueurs phosphoriques, les *pirogues* des pêcheurs. (B. de St-P.) René est de la troupe: à l'aide des contre-courants, les *pirogues* remontent le Meschacebé. (Chateaub.)

— Conchyl. Nom marchand d'une belle espèce d'huître.

PIROGUIS. s. m. Relat. Sorte de pâté de poisson fort recherché en Russie.

PIROLE. s. f. (du lat. *pirus*, poirier). Bot. Espèce de bruyère dont les feuilles ressemblent à celles du poirier. ‖ L'Académie, dit M. Landais, a tort d'écrire *pirole*; il faut écrire *pirolle*. Alors, que M. Landais nous explique pourquoi il écrit lui-même *pétiole*, *févrole*, *bricole* avec un seul *l*, tandis qu'il écrit *péterolle*, *bouterolle*, *barcarolle*, etc., avec deux *l*. Est-ce là être bien conséquent?

PIROLL. s. m. Ornith. Genre de passereaux de la famille des conirostres, renfermant quelques espèces propres aux îles des grands archipels indien et océanique, et que l'on a souvent confondus avec les corbeaux.

PIROMIDE. s. f. Antiq. égypt. Nom que l'on donnait, selon Hérodote, à des statues représentant les ministres du culte. V. PIROMIS.

PIROMIS. (litt. *l'homme par excellence*). Myth. égypt. Nom par lequel on désignait quelquefois, en Egypte, l'Être incompréhensible, le principe caché de tout ce qui est.

PIRON. s. m. Ornith. Jeune oie, oison.

— Agric. Batteur en grange novice ou mal placé.

— Techn. Espèce de gond.

PIRON (Alexis). Né à Dijon en 1689, fut

avoir débuté, et vint à Paris en 1709. Il y fit d'abord le métier de copiste, puis travailla pour le théâtre. Son chef-d'œuvre est la *Métromanie*, comédie en cinq actes demeurée au répertoire. On a aussi de Piron un grand nombre de poésies. Le cynisme de quelques-unes lui ferma les portes de l'Académie. Il mourut en 1773.

PIROUETTE. s. f. (du bas lat. *gyruetta*, fait de *gyrus*, tour). Sorte de jouet composé d'un petit morceau de bois plat et rond, traversé dans le milieu par un petit pivot sur lequel on le fait tourner avec les doigts. Faire tourner une pirouette. Jouer à la pirouette.

— Danse. Tour entier qu'on fait de tout le corps, sur la pointe d'un seul pied et sans changer [illegible]. *Faire une pirouette*, une double, un[illegible]le pirouette. Les pirouettes d'un danseur.

— Fig. et fam. *Répondre par des pirouettes*. Répondre par des plaisanteries à un discours sérieux. ‖ *Payer ses créanciers en pirouettes*. Leur échapper par des subterfuges.

— Prov. et fig. *Qui a de l'argent a des pirouettes.* Avec de l'argent on se procure les choses les plus bizarres.

— Jeux. *Faire une pirouette.* Se dit, au mail, de l'action d'un joueur qui manque tout à fait sa boule.

— Manég. Espèce de volte que fait le cheval sur sa longueur, dans une seule et même place. Elle n'est plus en usage.

PIROUETTÉ. part. pass. invar. du v. Pirouetter.

PIROUETTÉ. s. m. Se dit quelquefois de la pirouette. Faire un pirouetté.

PIROUETTEMENT. s. m. (rad. *pirouette*). Néol. Succession de pirouettes. La danse a été longtemps en France une suite de *pirouettements* ridicules. (Compl. de l'Acad.)

PIROUETTER. v. n 1re conj. (rad. *pirouette*). Faire une ou plusieurs pirouettes. Pirouetter en cadence, avec aplomb. Danseuse qui pirouette avec grâce.

— *Faire pirouetter une chose.* La renverser en la faisant tourner.

Le mousquetaire, à travers le théâtre,
Fait de Pradon *pirouetter* le chapeau.
(Desessarts.)

— Fig. et fam. *Faire pirouetter quelqu'un.* Le poursuivre, l'obliger de courir çà et là pour échapper. Il fait pirouetter ses débiteurs d'une rude manière. ‖ *Il n'a fait que pirouetter.* Se dit d'un homme qui, en parlant, n'a fait que répéter les mêmes idées, tourner dans le même cercle.

— Manég. Faire faire des tours, des pirouettes à son cheval.

— Montaigne a donné à ce verbe un sens actif. Le consentement et approbation que nous leur prêtons, leur donnant de quoi nous traîner à gauche et à dextre, et nous *pirouetter* à leur volonté.

— M. Landais reproche à l'Académie d'écrire *pirouetter*; il écrit et il veut qu'on écrive *pirouéter*. Mais M. Landais est-il bien fondé à faire ce reproche, lui qui écrit *brouetter*, *pistoletter*, *fouetter*, *égoutter*, *endetter*; tandis qu'il écrit *compléter*, *épousseter*, etc., avec un seul *t*, quoique tous ces mots soient en parfaite analogie et dussent par conséquent suivre le même principe d'orthographe?

PIROUOT. s. m. Ornith. Un des noms vulgaires de l'alouette.

PIRRHON, PIRRHONIEN, PIRRHONISME. V. PYRRHON, PYRRHONIEN, PYRRHONISME.

PIRUS. Temps hér. Fils d'Imbrasus, un des chefs qui conduisirent les Thraces au siége de Troie. Il fut tué par Thoas.

PIRUS ou **PEIRUS.** Géogr. anc. Fleuve de l'Achaïe.

PIRUSTE. adj. et s. des 2 g. Géogr. anc. Peuple d'Illyrie. On ignore la situation précise de la contrée qu'il habitait.

PIS. adv. de comparaison (pr. *pi*; du lat. *pejus*). Plus mal, plus désavantageusement, d'une manière plus fâcheuse. Il est l'opposé de Mieux. Ils sont pis que jamais ensemble. Il va pis, bien pis que jamais. On se plaignait, mais les choses vont encore pis. C'est un homme rare que celui qui ne peut faire *pis* que de se tromper. (Fonten.)

L'avarice
Peut faire dans les biens trouver la pauvreté,
Et nous réduire à *pis* que la mendicité. (Boil.)

— *Tant pis.* V. TANT.

— Il s'emploie aussi comme adjectif comparatif, mais il ne se joint alors qu'à des noms ou à des pronoms indéterminés. C'est bien pis. Il n'y a rien de pis que cela. Il ne saurait rien arriver de pis. Ce que j'y trouve de pis, c'est son ingratitude envers moi. Si j'obéis, pourquoi me punit-elle? si je refuse, que fera-t-elle de *pis*? (J.-J. Rouss.)

— *Qui pis est.* Ce qu'il y a de pire, de plus désagréable, de plus fâcheux. Il est ignorant, et qui pis est plein de vanité. L'homme personnel est nécessairement ennuyé, et qui *pis* est, ennuyeux. (De Ségur.)

Bacchus le déclare hérétique,
Et janséniste, qui *pis* est. (Boil.)

— Prov. *Dire pis que pendre de quelqu'un.* En dire toute sorte de mal. ‖ *On ne lui a pas dit pis que son nom.* V. NOM.

— substantiv. *Le pis.* Ce qu'il y a de pire. Le pis qui puisse arriver. C'est le pis que j'y trouve.

mal écrire. (Volt.)

Le *pis* fut que l'on mit en piteux équipage
Le pauvre potager: adieux planches, carreaux.
(La Fontaine.)

— Prov. *Qui trop choisit prend pis.*

— *Faire du pis qu'on peut.* Faire, de dessein formé, très-mal ce qu'on fait. ‖ Signifie aussi faire à quelqu'un tout le mal qu'on peut lui faire, lui nuire autant qu'on peut.

— *Mettre quelqu'un à pis faire, au pis faire*, ou simplement, *mettre quelqu'un au pis*. Le défier de faire le mal qu'il peut ou qu'il veut faire, le défier de faire ce dont il menace. Qui, vous? m'écriai-je à mon tour, en me levant avec fureur, je vous mets au *pis*. (Le Sage.) ‖ Signifie encore, Défier quelqu'un de faire plus mal qu'il n'a fait.

— *Prendre, mettre les choses au pis.* Les envisager dans le pire état où elles puissent être. Mettons les choses au *pis*: supposé qu'il soit mort, étant, comme vous l'avez assuré, son héritier, vous ferez rendre compte à ceux de ses parents qui se seront emparés de ses biens. (Le Sage.)

— *Au pis aller.* loc. adv. En supposant les choses au pire état où elles puissent être. Au pis aller, nous aurons recours à nos amis. Au pis aller, nous ne perdrons pas grand'chose.

— S'emploie substantiv. *C'est votre pis aller.* C'est le pis qui vous puisse arriver, ou, c'est votre dernière ressource. C'est un *pis* aller qui ne donne que des idées agréables, attendu qu'il suffit d'en vouloir jouir pour le pouvoir. (J.-J. Rouss.)

— *Etre le pis aller de quelqu'un.* Etre la personne à qui quelqu'un s'adresse quand il a déjà été refusé par un ou plusieurs autres. Je ne veux pas être son pis aller. Il me prend pour son pis aller.

— *De mal en pis, de pis en pis.* loc. adv. De mal ou de plus mal en plus mal. Ce malade va de mal en pis. Les affaires vont de pis en pis.

Les gens n'ont point de honte
De faire aller le mal toujours de *pis en pis*.
(La Fontaine.)

PIS. s. m. (du lat. *pectus*, poitrine). S'est dit pour Poitrine, gorge, estomac. Elle avait sa robe pourfendue sur le *pis*. (Al. Chart.) On écrivait aussi *peis*.

— Anc. prat. *Mettre la main au pis.* Se disait des ecclésiastiques à qui l'on faisait prêter serment, parce qu'au lieu de lever la main, ils mettaient simplement la main sur la poitrine.

PIS. s. m. Se dit de la mamelle ou tétine des vaches, chèvres, brebis. Vache qui a un gros pis. Presser le pis d'une chèvre.

PIS, ISE. adj. S'est dit pour Pieux. ‖ Miséricordieux, clément.

PISAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *pisum*, pois). Didact. Qui est de la grosseur d'un pois.

PISAN, ANE. adj. et s. (pr. *pi-zan*). Géogr. et hist. Habitant de Pise, en Italie. ‖ Qui appartient à Pise ou à ses habitants.

— Chronol. *Calcul pisan.* Se dit d'une manière de supputer les années, qui anticipe de neuf mois et sept jours sur notre ère vulgaire. Les notaires lombards de la principauté de Salerne suivaient le calcul pisan dans leurs actes.

PISAN. Géogr. Province du grand duché de Toscane, entre le duché de Lucques, les provinces de Sienne, de Florence, et la Méditerranée; superf., environ 86 kilom sur 50; 300,000 hab.; ch.-l. Pise.

PISAN (Thomas de). Astrologue du XIVe siècle, né à Bologne, se fit une réputation européenne par ses prédictions, fut appelé à Venise, en Hongrie et en France, où il se fixa vers 1370.

— PISAN (Christine de). Fille du précédent, née à Venise en 1363, suivit son père en France, devint membre du conseil de Charles V, et cultiva les lettres avec succès. On a d'elle des poésies pleines de grâce et de naïveté, et une vie de Charles V.

PISANDRE. Temps hér. Fils de Mémalus, et l'un des chefs des Myrmidons. ‖ Fils de Polyctor, un des poursuivants de Pénélope.

— PISANDRE. L'un des généraux qui renversèrent la démocratie à Athènes, et y fondèrent l'oligarchie des cinq cents.

PISANO. Sculpteur et architecte, né à Pise au commencement du XIIIe siècle, mort à Sienne vers 1370. On le nomme aussi Nicolas de Pise.

PISANTIN, INE. adj. et s. Géogr. anc. Habitant de Pise, en Elide. ‖ Qui appartient à cette ville ou à ses habitants.

PISATCHA. s. m. Myth. ind. Espèce de lutin, d'esprit malfaisant et impur.

PISAURIEN, ENNE. adj. et s. Géogr. anc. Habitant de Pisaure. ‖ Qui appartient à cette ville ou à ses habitants.

PISAURE. Géogr. anc. Ville d'Italie, dans le pays des Sénonais, sur la mer Adriatique, au S.-E. de Rimini. Aujourd'hui Pesaro.

— Fleuve qui sortait des Apennins, et se jetait dans l'Adriatique à Pisaure. Aujourd'hui *Poglia*.

PISAVA. Géogr. anc. Ville de la Gaule narbonnaise, chez les Tectosages. Aujourd'hui *Pellissane*.

PISCANTINE. s. f. Écon. rur. Nom donné dans quelques endroits à la piquette.

PISCATOIRE. adj. des 2 g. (du lat. *piscatorius*, fait de *piscator*, pêcheur). Didact. Qui appartient à la pêche ou aux pêcheurs.

PISCATORIEN, ENNE. adj. (ét. V. PISCATOIRE). Ant. rom. Qui appartient, qui a rapport aux pêcheurs.

— *Jeux piscatoriens.* Jeux qu'on célébrait à Rome, au mois de juin, sur les bords du Tibre. Les pêcheurs de ce fleuve portaient dans le temple de Vulcain les poissons qu'ils prenaient pendant la durée des fêtes.

PISCATRICE. adj. f. (du lat. *piscatrix*, pêcheuse). Archéol. Se dit d'une figure représentant une femme qui pêche. On a trouvé à Pompéi plusieurs peintures de Vénus Piscatrice.

PISCHDADIEN ou **PISDADIEN, ENNE.** adj. et s. V. PICHDADIEN.

PISCHINAMAAS. s. m. Relat. Prêtre mahométan en Perse. Il est ordinairement de la postérité de Mahomet.

PISCICEPTOLOGIE. s. f. (du lat. *piscis*, poisson; *capere*, prendre, et du gr. λόγος, traité). Didact. Traité sur la pêche, sur l'art de pêcher.

PISCICOLE. s. f. Annél. Nom de la sangsue géomètre.

PISCIDIE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones papilionacées, de la famille des légumineuses, comprenant deux espèces propres à l'Amérique méridionale.

PISCIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *piscis*, poisson ; *forma*, forme). Didact. Qui a la forme d'un poisson. Idole pisciforme. Mettez-le dans un plat *pisciforme* destiné à recevoir l'omelette. (Brill.-Sav.)

PISCINAL, ALE. adj. (rad. *piscine*). Ichthyol. Qui vit dans les étangs ou les piscines.

PISCINE. s. f. (du lat. *piscina;* fait de *piscis*, poisson). Antiq. rom. Sorte de réservoir, de vivier, où l'on nourrissait du poisson. ‖ Bassin rempli d'eau où l'on se baignait, et où l'on se livrait même à l'exercice de la natation.

— S'est dit depuis de certaines vastes citernes, telles que la piscine merveilleuse, à Pouzzoles.

— Hist. ecclés. Dans quelques monastères, Fontaine où les religieux se lavaient les mains, avant et après le repas.

— Hist. ott. Réservoir d'eau près d'une mosquée, où les mahométans font leurs ablutions avant la prière.

— Hist. sainte. *Piscine probatique*, ou simplement *piscine*. Réservoir d'eau qui était proche du parvis du temple, à Jérusalem, et où on lavait les animaux destinés aux sacrifices. Un ange y descendait tous les ans pour en troubler l'eau, et la guérison de tout malade qu'on y plongeait était alors infaillible. C'est dans cette piscine que se fit le miracle du paralytique de l'Evangile.

— Liturg. cathol. Dans les sacristies, Lieu où l'on jette l'eau qui a servi à nettoyer les vases sacrés, les linges d'autel.

PISCIS. Géogr. anc. Cap et port de l'Elide, près de l'embouchure de l'Alphée.

PISCIVORE. adj. des 2 g. (ét. lat., *piscis*, poisson ; *voro*, je dévore, je mange). Didact. Qui vit de poissons. ‖ On dit aussi Ichthyophage. V. ce mot.

— PISCIVORES. s. f. pl. Mamm. Nom donné à une famille de mammifères cétacés, comprenant ceux qui vivent de poissons.

PISCOPOS-KHAFASSI. s. m. Hist. ott. Un des bureaux du département des finances ; il est chargé de tout ce qui a rapport aux églises et aux couvents des chrétiens.

PISE. (en lat. *Pisa* et *Pisæ* ; en ital. *Pisa*). Géogr. Ville d'Italie, dans le grand-duché de Toscane, sur l'Arno, à 80 kilom. O. de Florence ; 21,000 hab. Patrie d'Eugène III, d'Algarotti, et selon quelques-uns de Galilée.

— *Province de Pise.* Province du grand-duché de Toscane dont Pise est le ch.-lieu. V. PISAN.

— Hist. eccl. *Concile de Pise.* Concile qui fut tenu dans cette ville en 1409.

— PISE. Géogr. anc. Célèbre ville du Péloponnèse, dans l'Elide, près d'Elis ; elle fut détruite par les Eléens, et après sa reconstruction, on l'appela indifféremment *Pise* et *Olympie*. On y célébrait les jeux olympiques.

PISE. s. f. Crust. Genre de crustacés décapodes brachyures dont l'espèce la plus connue est la pise tétraodon, qui se trouve dans les mers d'Europe.

PISÉ. s. m. (ét., V. PISER). Constr. Sorte de terre qu'on rend dure et compacte, pour en faire des constructions particulières. Mur, maison de pisé. Construire, bâtir en pisé.

— C'est à tort que Boiste s'est amusé à donner pour variantes orthographiques *pisey* et *pisay*, qui n'ont jamais existé.

PISÉ, ÉE part. pass. du v. Piser. S'empl. adjectiv. Terre pisée.

PISÉEN, ENNE. adj. et s. Géogr. anc. Habitant de Pise en Elide. ‖ Qui appartient à cette ville ou à ses habitants.

— Antiq. *Année piséenne.* Se disait de l'année où l'on célébrait les jeux olympiques. ‖ *Rameau piséen.* Le laurier dont on couronnait le vainqueur aux jeux olympiques.

— PISÉEN. Myth. gr. Surnom de Jupiter. Jupiter Piséen.

PISER. v. a. 1re conj. (du lat. *pinsere*, piler). Constr. Battre la terre entre deux planches pour [illegible] construtions.

PISEUR. s. m. Techn. Celui qui bâtit en pisé. ‖ adjectiv. Maçon piseur.

PISIANACTÉE. s. m. Antiq. gr. Ancien nom du Pœcile, à Athènes.

PISIDICE. Temps hér. Fille d'Eole et d'Enarète, épouse de Myrmidon, et mère d'Antiphus et d'Actor. ‖ Fille du roi de Méthymne, dans l'île de Lesbos ; elle ouvrit à Achille les portes de la ville, et fut tuée à coups de pierres par les Grecs que sa trahison avait servis.

PISIDIE. s. f. Géogr. anc. Province de l'Asie Mineure, entre la Phrygie et la Pamphylie. Au IVe siècle, elle forma une des provinces du diocèse d'Asie, préfecture d'Orient.

PISIDIEN, IENNE. adj. et s. Habitant de la Pisidie. ‖ Qui appartient à la Pisidie ou à ses habitants.

PISIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *pisum*, pois ; *ferre*, porter). Bot. Qui porte des pois ou des semences semblables à des pois.

— Entom. Se dit des coléoptères dont les élytres sont chargées de papilles arrondies.

PISIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *pisum*, pois ; *forma*, forme). Hist. nat. Qui a la forme et le volume d'un pois. Champignons pisiformes. Papules pisiformes.

— Anat. *Os pisiforme.* Le quatrième os de la première rangée du carpe. On l'a nommé aussi, *os lenticulaire*, *os orbiculaire*, *os hors rang.* ‖ *Tubercules pisiformes.* Les tuberbules mamillaires du cerveau.

PISISTRATE. Temps hér. Fils de Nestor et d'Anaxibie. Il accueillit Télémaque à Pylos. ‖ Fils du précédent. ‖ Roi d'Orchomène, qui, ayant été tué par quelques habitants du pays, fut divinisé par le peuple.

— PISISTRATE. Tyran d'Athènes, était parent de Solon. Chassé par Mégaclès et Lycurgue en 560 av. J.-C., il fut rappelé en 556 ; chassé de nouveau en 552, ressaisit l'autorité en 538, et sut depuis la conserver par sa sagesse et sa modération.

PISISTRATIDE. Hist. anc. Se dit des fils de Pisistrate, Hippias et Hipparque, qui succédèrent à leur père dans la tyrannie d'Athènes en 529 av. J.-C. Le premier fut tué par Harmodius et Aristogiton en 510 ; l'autre, expulsé en 509, périt à la bataille de Marathon.

PISITOÉ. s. m. Ornith. Genre de crustacés de l'ordre des isopodes.

PISO. s. m. Métrol. Unité de poids de la Guinée, valant kil. 0,00804.

PISOIR. s. m. (pr. *pi-zoar ;* rad. *pisé*). Constr. Espèce de pilon, instrument dont on se sert pour piser la terre. Le pisoir doit être d'un bois dur et liant, tel que la racine de frêne, d'orme, etc., et sa masse doit avoir à peu près 27 centim. de hauteur. On doit le tourner à chaque coup, afin de croiser les effets de la pression. Mot omis dans tous les dictionn.

PISOLITHE. s. f. (du lat. *pisum*, pois ; et du gr. λίθος, pierre). Minér. Pierre sphéroïdale calcaire de la grosseur d'un pois.

PISOLITHIQUE. adj. des 2 g. (rad. *pisolithe*). Minér. Se dit d'une roche qui contient des pisolithes.

PISON. s. m. Techn. Masse de bois à l'usage du piseur.

PISON. s. m. Entom. Genre d'insectes hyménoptères voisins des trypoxylons.

PISON. (du lat. *pisum*, pois). Surnom des membres d'une branche de la famille Calpurnia, chez les Romains. Cette maison célèbre produisit un grand nombre d'hommes illustres par leurs talents ou leurs dignités.

— Litt. lat. *Épître aux Pisons.* Titre d'un ouvrage d'Horace, adressé aux deux fils de L. Calpurnius Pison, qui était gouverneur de la Pamphylie en 23 av. J.-C. Cette épître est beaucoup plus connue sous le titre d'Art poétique d'Horace.

PISON (Guillaume). Naturaliste hollandais du XVIIe siècle, exerça la médecine à Leyde et à Amsterdam.

PISONIE. s. f. (de *Pison*, botaniste, à la mémoire duquel elle fut consacrée). Bot. Genre de plantes dicotylédones, de la famille des nyctaginées, renfermant plusieurs arbres et arbrisseaux d'Amérique.

PISORACA. Géogr. anc. Rivière de l'Espagne tarraconaise. Aujourd'hui *Puiserga*.

PISPANNES. s. f. pl. Gymnast. Se dit des bâtons croisés qui soutiennent la corde sur laquelle on danse.

PISSANG. s. m. Bot. Un des noms du bananier.

PISSASPHALTE. s. m. (ét. gr., πίσσα, poix ; ἄσφαλτος, asphalte). Minér. Substance bitumineuse composée de poix et d'asphalte, et appelée communément *malthe*.

— Quelques dictionnaires semblent avoir voulu pousser la défiguration complète de ce mot jusqu'au barbarisme ; ils écrivent *pissaphalte*, *pisaphalte*, *pissapalius*.

PISSAT. s. m. (pr. *pi-ça*). Urine de quelques animaux. Pissat d'âne. Pissat de cheval. Pissat de chien, de chat.

— Se dit quelquefois de l'urine de l'homme, quand elle est corrompue, ou par mépris. Cela sent le pissat. Baquet plein de pissat.

PISSÉ, ÉE. part. pass. du v. Pisser. S'empl. adjectiv. Sang pissé.

PISSE-CHIEN. s. m. Terme injurieux que l'on appliquait aux valets de chasse. Inusité.

— Bot. Nom vulgaire d'un agaric.

PISSE-FROID. s. m. Homme flegmatique, indifférent, que rien n'émeut. C'est un pisse-froid, un vrai pisse-froid, un pisse-froid dans la canicule. Il est pop. et injurieux. ‖ Pl., des *pisse-froid*.

PISSEMENT. s. m. (pr. *pi-ce-man ;* rad. *pisser*). Action de pisser. Il n'est usité que dans les locutions suivantes.

— *Pissement involontaire.* Émission involontaire des urines. ‖ *Pissement de pus*, *de sang.* Evacuation de pus, de sang, par l'urètre. On dit dans le langage scientifique, *pyurie*, *hématurie*.

PISSENLIT. s. m. Enfant qui pisse au lit. C'est un pissenlit. Des pissenlits. Fam.

PISSENLIT. s. m. (ainsi nommé parce qu'il provoque les urines). Bot. Genre de la famille des chicoracées, renfermant plusieurs plantes qui se distinguent par leurs qualités rafraîchissantes, apéritives et diurétiques. L'espèce la plus commune, nommée *pissenlit dent-de-lion*, ou simplement *dent-de-lion*, se trouve en abondance dans les prés et les lieux herbeux et incultes. Ses pousses se mangent en salade dans les premiers jours du printemps, ou cuites comme la chicorée. Cueillir des pissenlits. Salade de pissenlits, de mâches et de pissenlits. Les vaches, les brebis et les chèvres broutent le pissenlit ; les chevaux n'en veulent point.

PISSER. v. n. 1re conj. (suivant Ménage, de l'allem. *pissen*). Evacuer l'urine. Avoir envie de pisser. Pisser avec peine. Enfant qui pisse encore au lit. Souvent une fausse pudeur nous fait longtemps résister au besoin de *pisser*. (Chamberet.) On *pisse* plus fréquemment dans l'enfance que dans l'âge adulte, et à cette dernière époque, plus que dans un âge plus avancé. (Id.) Il est très-fam.

— Prov., fig. et pop. *Pisser contre le soleil.* Faire des efforts inutiles. ‖ *Pisser sur la fosse de quelqu'un*, signifie, dans un langage fort grossier, Lui survivre. ‖ *C'est Jocrisse qui mène les poules pisser.* Se dit d'un homme qui s'occupe des menus détails du ménage.

— Par extens. Couler goutte à goutte. Le cuvier pisse encore.

— S'empl. quelquefois activ. Pisser le sang. Pisser du pus.

— Fig. Maman, comment se font les enfants ? Mon fils, répond la mère, les femmes les *pissent* avec des douleurs qui leur coûtent quelquefois la vie. (J.-J. Rouss.)

PISSE-SANG. s. m. Bot. Nom vulgaire de la fumeterre, parce qu'elle a la propriété de colorer en rouge les urines.

PISSEUR, EUSE. s. (rad. *pisser*). Celui, celle qui pisse souvent. C'est un grand pisseur, une grande pisseuse.

— Pop. et par mépris. *Une pisseuse.* Une petite fille. C'est une pisseuse. Ce n'est qu'une pisseuse.

PISSIÈRE. s. f. Anc. art milit. Partie de l'ancien harnais des chevaux bardés.

PISSITE. s. m. Écon. rur. Vin préparé avec du moût de raisin et du goudron.

PISSOIR. s. m. (rad. *pisser*). Lieu destiné pour y aller pisser. Le pissoir d'un établissement public. Aller au pissoir.

— Tonneau, baquet destiné au même usage. Les pissoirs du Louvre, des Tuileries.

PISSOS. Géogr. Ch.-l. de cant. (Landes), à 53 kil. N.-O. de Mont-de-Marsan ; 1,500 hab.

PISSOTE. s. f. Petite canule de bois qui se place au bas d'un cuvier à lessive.

PISSOTER. v. n. 1re conj. (fréquentat. de *pisser*). Pisser très-fréquemment et en petite quantité. Ne faire que pissoter.

PISSOTIÈRE. s. f. (rad. *pissoter*). Se dit quelquefois pour Pissoir. Aller à la pissotière.

— Fam. et par mépris. Jet d'eau, fontaine qui donne très-peu d'eau. C'est une vraie pissotière.

PISTACHE. s. f. (du gr. πιστάκια). Noix du pistachier, contenant une amande lisse, ovale, d'un vert pâle, agréable au goût, qui se mange crue, comme les amandes et les noisettes. On en fait des crèmes, des glaces et différentes dragées, en les recouvrant, soit de sucre, soit de chocolat. On en composait aussi autrefois dans les pharmacies le looch vert et plusieurs émulsions. Dragées de pistaches. Conserve de pistaches. Crème, glace à la pistache.

— *Pistache de terre.* Nom vulgaire de l'arachide.

PISTACHIER. s. m. (rad. *pistache*). Bot. Genre de plantes dicotylédones, polypétales, de la famille des térébinthacées, contenant plusieurs espèces d'arbres et d'arbrisseaux résineux, dont les principales sont : le pistachier térébinthe, le pistachier lentisque, vulgairement le lentisque, et le pistachier commun. Ce dernier, originaire d'Asie, est naturalisé dans presque toutes les parties de l'Europe méridionale, où on le cultive à cause de la délicatesse de ses fruits ou amandes. V. PISTACHE.

— *Faux pistachier* ou *pistachier sauvage.* Le staphylier.

PISTACITE ou **PISTAZITE.** s. f. Minér. Un des noms de l'épidote.

PISTE. s. f. (du bas lat. *pista;* fait de *pistare*, battre, fouler ; sous-entendu *semita*, chemin ; chemin battu). Trace, vestige que laisse l'animal aux endroits où il a marché. Suivre une bête à la piste. Perdre la piste de l'animal qu'on poursuit.

Il vous faudra courir souvent un jour entier,
Comme un basset qui suit le gibier à la *piste*
(BARTHÉLEMY.)

— Se dit par extens. en parlant de l'homme. Suivre des voleurs à la piste.

— Fig. Nature est un doux guide, mais non pas plus doux que prudent et juste. Je quête partout sa *piste*. (Montaig.) Les remords et les supplices suivent le crime à la *piste*, et tôt ou tard l'atteignent. (Boiste.)

— Manég. Se dit des lignes que le cheval qui travaille trace sur le chemin, soit avec son train de devant, soit avec son train de derrière, soit avec tous les deux à la fois. Piste simple. Piste double. Galoper sur deux pistes.

PISTIACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une pistie. ‖ PISTIACÉES. s. f. pl. Famille de plantes qui a pour type le genre pistie.

PISTIE. s. f. Bot. Genre de plantes monocotylédones incomplètes, de la famille des hydrocharidées, dont l'espèce unique croît aux Indes et en Amérique dans les eaux stagnantes.

PISTIL. s. m. (pr. *piss-till ;* du lat. *pistillum*, pilon de mortier, à cause de la forme de cet organe). Organogr. végét. Organe femelle des végétaux, consistant en un tuyau creux situé au centre de la fleur, et qui est destiné à recevoir le *pollen* des étamines, pour opérer la fécondation. Le pistil se compose d'une partie renflée à la base, nommée *ovaire*, d'un prolongement supérieur de l'ovaire, beaucoup plus étroit que lui, souvent mince comme un fil, nommé *style*, et enfin d'une partie nommée *stigmate*, où le tissu cellulaire est à nu, enduit d'une humeur visqueuse qu'il sécrète, et qui jouit un instant de la propriété d'absorber les liquides. Les étamines et les pistils ne sont pas toujours réunis dans la même fleur ; lorsqu'ils s'y trouvent, les fleurs sont dites *hermaphrodites*. Quand les étamines sont placées dans une fleur et les pistils dans une autre, mais dans une même plante, les fleurs sont *monoïques*. elles sont *dioïques* quand les organes sont à part dans deux individus. Il y a quelquefois plusieurs pistils dans la même fleur, comme dans le rosier ; souvent aussi le nombre des pistils répond au nombre des divisions de l'ovaire, comme dans le lis et l'iris. Quand les fleurs ont plusieurs pistils, on les dit *polygynes ;* quand elles n'en ont qu'un, *monogynes ;* deux, *digynes ;* trois, *trigynes*, etc. Les pistils, comme les étamines, se changent en pétales dans les fleurs que l'on fait doubler par la culture, et qui sont par cette raison stériles. Les étamines et les *pistils* jouent le principal rôle dans la fonction importante de la génération, surtout le pollen et les ovules. (De Cand.) Si les époux demeurent ensemble, l'aurore, à son lever, donne le signal de l'hymen : les étamines se dressent, le *pistil* s'entrouvre, la vapeur séminale s'exhale, et après avoir frappé la voûte qui la réfléchit, pénètre à travers les canaux de la trompe jusqu'au fond du réceptacle. (Campenon.) Il est une multitude de plantes dont les étamines sont plus courtes que le *pistil*, et c'est là que se montre toute l'adresse de la nature. (A. Mart.)

Son amante attendait cette vapeur féconde :
Elle entre, et le *pistil* avec avidité
Ouvre sa trompe humide à la fécondité. (DELILLE.)

. . . . L'étamine brûlante
Dans le sein du *pistil* épanche son trésor,
Et couvre tout l'autel d'une poussière d'or.
(A. MARTIN.)

PISTILLAIRE. adj. des 2 g. (pr. *piss-til-lè-re ;* rad. *pistil*). Bot. Qui appartient, qui a rapport au pistil.

— *Spongiole pistillaire.* Le stigmate. V. STIGMATE. ‖ *Cordon pistillaire.* Ensemble des vaisseaux qui vont des stigmates à l'ovaire. ‖ *Nectaires pistillaires.* Ceux qui sont situés sur le pistil. ‖ *Fleurs permutées pistillaires.* Fleurs dans lesquelles le changement est dû à la dégénérescence pétaloïde des pistils.

PISTILLAIRE. s. f. (pr. *pis-til-lè-re ;* du lat *pistillum*, pilon). Bot. Genre de champignons qui ont à peu près la forme d'un pilon, et qui a été établi aux dépens des hyménomyces claviformes.

PISTILLARIN, INE. adj. (pr. *piss-til-la-rin*). Bot. Qui ressemble à une pistillaire. ‖ PISTILLARINS. s. m. pl. Famille de champignons ayant pour type le genre pistillaire.

PISTILLIFÈRE. adj. des 2 g. (pr. *piss-til-li-fè-re ;* ét. lat., *pistillum*, pistil ; *ferre*, porter). Bot. Qui porte ou renferme un pistil. Fleur pistillifère. Organe pistillifère. Il est une multitude d'arbres et de plantes dont les fleurs staminifères et *pistillifères* s'élèvent sur deux pieds différents. (A. Mart.)

PISTILLIFORME. adj. des 2 g. (pr. *piss-til-li-forme ;* ét. lat., *pistillum*, pilon ; *forma*, forme). Bot. Qui a la forme d'un pilon, c'est-à-dire d'un corps long avec une tête arrondie. Spongiaire pistilliforme.

PISTILLIPARE. adj. des 2 g. (pr. *piss-til-li-pare ;* ét. lat., *pistillum*, pistil ; *parere*, produire). Bot. Se dit d'une fleur dont les organes se sont transformés en pistil.

PISTOIE. (en ital. *Pistoia*). Géogr. Ville de Toscane (Florence), sur la Bronla, à 27 kilom. [illegible] étoffes de coton, fabriques d'armes. Patrie de l'improvisatrice Corinne et du pape Clément IX.

— Hist. Pendant le moyen âge, Pistoie forma une république indépendante. Elle fut longtemps en guerre avec Pise, et perdit sa liberté à la même époque où cette république cessa d'exister. En 1815, les Autrichiens défirent Murat aux environs de cette ville.

PISTOLADE. s. f. (rad. *pistole*). S'est dit pour Coup de pistole ou de pistolet. Pour avoir donné à notre ennemi d'une *pistolade* en la tête, estimons-nous qu'il s'en repente ? (Montaig.)

PISTOLE. s. f. (de l'ital. *pistola ;* fait de *Pistoia*, Pistoie, ville d'Italie où cette arme fut inventée). Arquebuse courte et légère que l'on nommait également *pistolet*. Tant de braves guerriers qui avaient vu tomber tant de fois une grêle de coups de *pistole* devant eux sans ciller les yeux. (Et. Pasq.) V. PISTOLET.

PISTOLE. s. f. (de l'ital. *pistola*, petite arquebuse ; mot qui fut appliqué aux écus d'or d'Espagne et d'Italie, parce qu'ils étaient de plus petite dimension que ceux de France). Anc. métrol. Monnaie d'or d'Espagne et de quelques villes d'Italie, qui, en France, valait ordinairement 11 livres. Pendant les guerres du

XVIIIe siècle, la pistole a valu jusqu'à 14 livres. Pistole d'Espagne. Pistole de Venise. Double pistole. J'achevai de dépenser ma pistole, ensuite, m'abandonnant à la Providence, je poursuivis mon chemin. (Le Sage.) Je suis d'avis de rafler les quatre cents pistoles, pour vous épargner la peine de revenir. (Id.) Je mis dans mes poches autant de pistoles et de doubles pistoles qu'il en put tenir (Id.).

— En France. Monnaie de compte qui valait 10 livres. Sac de cinquante pistoles, de cent pistoles. Il me faut aussi un cheval pour monter mon valet, qui coûtera bien trente pistoles. (Mol.) Hé bien, pour soixante pistoles, je les donne. (Id.)

— Prov. *La pistole volante.* Pistole que l'on suppose revenir toujours à celui qui l'emploie. Il achète tous les jours de nouveaux objets : il faut qu'il ait la pistole volante.

— Prov. et fig. *Être cousu de pistoles, tout cousu de pistoles.* Être fort riche.

— *Pistole* se dit, dans les prisons, des commodités que l'on peut y obtenir à prix d'argent.

— Il se dit aussi des chambres mêmes où les prisonniers sont logés et traités à leurs frais. Être à la pistole. C'est par là que se trouve la pistole.

— Métrol. *Pistole* est encore aujourd'hui le nom de plusieurs monnaies d'or étrangères. ‖ *Pistole neuve.* Monnaie d'or de Charles-Emmanuel III, depuis 1755, et de Victor-Amédée, depuis 1773, valant au pair 30 fr. 02. ‖ *Pistole* de Victor-Amédée, 1786, et de Charles-Emmanuel IV, valant 28 fr. 46. ‖ *Pistole de Sardaigne.* Monnaie d'or valant 28 fr. 45. ‖ *Pistole neuve de* 1816. Monnaie d'or de Savoie valant 20 fr. ‖ Monnaie d'or de Gênes, valant 20 fr. 89. On l'appelle aussi *doppia.* ‖ *Pistole.* Monnaie d'or du duché de Parme et de Plaisance, qui valait, avant 1786, 23 fr. 01, elle vaut, depuis cette époque, 21 fr. 99. ‖ *Pistole de Pie VI* et *de Pie VII.* Monnaie d'or des États de l'Église, valant 17 fr. 28. ‖ *Pistole.* Monnaie d'or du duché de Brunswick, valant 23 fr. 47. ‖ Monnaie d'or d'Espagne, avant 1772, 21 fr. 36 ; de cette époque à 1785, 20 fr. 98, et depuis 1786, 20 fr. 38. ‖ *Pistole de Bâle.* Monnaie d'or composée de 160 batz, et valant 23 fr. 44. ‖ *Pistole de Berne.* Monnaie d'or valant 23 fr. 76. ‖ *Vieille pistole.* Monnaie d'or de Genève, valant 17 fr. 84. ‖ *Pistole de Lucerne.* Monnaie d'or valant 23 fr. 17. ‖ *Pistole de Soleure.* Monnaie d'or valant 23 fr. 64. ‖ *Pistole de Mecklembourg-Strelitz.* Monnaie d'or valant 19 fr. 48.

PISTOLÉ, ÉE. part. pass. du v. Pistoler. S'empl. adjectiv.

PISTOLER. v. a. 1re conj. (rad. *pistole*). S'est dit pour Tuer à coups de pistole ou pistolet. Inusité.

PISTOLET. s. m. (pr. *pis-to-lè*; de l'ital. *pistoletta*; dimin. de *pistola*, petite arquebuse inventée à Pistoie). Arme à feu très-courte, et qui se tire d'une main. Pistolets garnis d'argent. Une paire de pistolets. Tirer un coup de pistolet. Casser la tête à quelqu'un d'un coup de pistolet. Se battre au pistolet. Tir au pistolet. Les mineurs, les mameloucks, les porte-aigle, ont ou des *pistolets* de ceinture; la marine s'est servie de *pistolets* d'abordage. (Génér. Bard.) Acceptez donc, dit le docteur, ces *pistolets* pour vous défendre des voleurs dans votre solitude. (B. de St-P.) J'entrai, et lui mettant un *pistolet* sous la gorge, je la pressai d'un air menaçant de me remettre la clé de la grille. (Le Sage.) Je t'avertis que si tu recules, je te casserai la tête d'un coup de *pistolet.* (Id.) À l'instant, six coups de *pistolet* s'entendirent presque ensemble, et la fumée couvrit les combattants. (A. de Vigny.)

— *Pistolet d'arçon.* Long pistolet qui se place à l'arçon de la selle des cavaliers. ‖ *Pistolet de poche.* Petit pistolet qu'on porte sur soi. ‖ *Pistolet à reveil.* Pistolet chargé à poudre et disposé de manière à faire explosion dans certains cas.

— Prov. *Il le tuerait si ses yeux étaient des pistolets.* Se dit d'une personne qui en regarde une autre avec des yeux menaçants, enflammés de colère.

— Prov. et fig. *Les fourreaux tirent aussi bien que les pistolets.* Les élèves sont aussi habiles que les maîtres.

— *Pistolet de Sancerre.* S'est dit d'une Fronde, à cause de l'usage meurtrier que les habitants [illegible] siége qu'ils soutinrent.

— Archéol. Sorte de petit poignard que l'on fabriquait à Pistoie, en Italie. Cette expression fut appliquée ensuite à une arquebuse de petite dimension que l'on nommait indifféremment *pistole et pistolet.*

— Mar. Pièce de bois saillante, en dehors de la poulaine, sur laquelle on amarre la misaine.

— Phys. *Pistolet de Volta* ou *pistolet électrique.* Appareil de métal qui produit une détonation semblable à celle d'une arme à feu ordinaire, avec développement d'une force élastique qui chasse au loin le bouchon dont on a fermé l'appareil. Les matériaux qui produisent ce phénomène sont ordinairement deux parties d'air atmosphérique et une partie de gaz hydrogène qu'on enflamme au moyen de l'étincelle électrique.

— Techn. Instrument avec lequel le parcheminier retourne le fil d'un fer à raturer. ‖ Chaudron pour chauffer la matière que le papetier veut convertir en feuilles de papier. ‖ Sorte de règle pour tracer des lignes courbes.

PISTOLET. s. m. S'est dit d'un original, d'un homme fort bizarre. Voilà un singulier pistolet! Quel pistolet! Vieux et peu usité.

PISTOLETADE. s. f. (rad. *pistolet*). S'est dit pour Coup de pistolet. Avec si grand flot de *pistoletades* et de coups d'épée. (Nic. Pasq.)

PISTOLETIER. s. m. (rad. *pistolet*). Anc. art milit. Soldat armé d'une pistole ou d'un pistolet. On disait aussi *pistolier.*

PISTOLETTER. v. n. 1re conj. (rad. *pistolet*). S'est dit pour Pistoler, tuer à coups de pistolet.

— Fam. Tirer avec de petits pistolets. Ces enfants ne font que pistoletter dans le jardin.

PISTOLIER. s. m. Anc. art milit. V. PISTOLETIER.

— Hist. milit. Nom qu'on donnait autrefois à certains cavaliers allemands, armés de pistolets. On les appelait plus souvent *reîtres.*

PISTON. s. m. Mécan. Cylindre de bois, de fer ou de cuivre, ordinairement garni de cuir et entrant à frottement dans le corps d'une pompe, pour servir soit à élever l'eau, soit à raréfier ou comprimer l'air contenu dans un tube. Piston d'une pompe foulante, d'une pompe aspirante. Piston d'une machine pneumatique, d'une machine à compression. Le piston d'une seringue. Il ne doit pas se rencontrer le moindre passage entre le contour du *piston* et la paroi du tuyau, autrement le *piston* n'atteindrait pas son but, qui est de s'opposer au passage de l'air. (E. Pascali.)

— Partie mobile qui est dans le cylindre d'une machine à vapeur.

— *Course du piston.* Espace déterminé que parcourt alternativement le piston lorsqu'on le fait monter ou descendre.

— *Fusil à piston.* Nom donné improprement au fusil à percussion. V. FUSIL.

— Mus. *Cornet à piston.* V. CORNET.

PISTOR. adj. m. (mot lat. qui signifie *boulanger*). Myth. rom. Surnom de Jupiter. Jupiter Pistor avait donné aux Romains le conseil de jeter dans le camp des Gaulois le reste de leurs vivres, ce qui fit perdre à l'ennemi l'espoir de prendre la place par famine.

PISTORIA. Géogr. anc. Petite ville de l'Étrurie, au pied des Apennins, aujourd'hui *Pistoie.* Ce fut aux environs de Pistoria qu'eut lieu la défaite de Catilina par Pétréius, 63 ans av. J.-C.

PISTORIUS (Jean). Né à Nidda (Hesse), en 1546, mort en 1608, quitta la médecine pour le droit, fut conseiller du margrave de Bade-Dourlach, et eut une grande part à la réforme.

PISTOYER. s. m. Anc. art milit. Nom qu'on a donné à certaines dagues.

PISTRE. s. m. Vieux mot qui signifiait Boulanger.

PISUERGA. Géogr. Rivière d'Espagne, naît dans le N. de la province de Palencia, et tombe au S.-O. de Valladolid, dans le Duero. Son cours est [illegible] 70 kilom.

PISUS. Temps hér. Fils de Périérès, petit-fils d'Éole et fondateur de Pise, selon Pausanias.

PITAN. s. m. Malacol. Nom vulgaire des pholades.

PITANATE. adj. et s. des 2 g. Antiq. gr. Membre de la troisième tribu de Sparte.

— Habitant de la ville de Pitane. ‖ Qui a rapport à cette ville ou à ses habitants.

PITANATES. s. f. pl. Jeux publics qu'on célébrait à Pitane.

PITANCE. s. f. (du lat. *pittacium*, billet que le soldat romain présentait pour recevoir son étape; selon d'autres, du lat. barb. *pictancia*, fait de *pictor*, parce que la portion des moines provient de la piété des fidèles). Portion qu'on donne à chaque individu pour son repas, dans les communautés. Recevoir sa pitance. Abandonner sa pitance. Régler sa pitance.

— Par extens. Subsistance journalière d'une personne. Avoir sa pitance assurée. Quoique sa *pitance* fût fortement restreinte par le mauvais état de ses finances, il n'en était pas moins un jour à dîner dans une des plus fameuses tavernes de Londres. (Brill.-Sav.) La *pitance* du dieu n'en était pas moins forte. (La Font.)

[illegible]
S'était fait un cellier du dîner de son maître. (Id.)

— Se dit, pop., par opposition à *pain.* Il y a tant pour le pain et tant pour la pitance. Il donne sur la pitance beaucoup plus que sur le pain.

PITANCERIE. s. f. Comm. relig. Lieu dans un couvent où se distribuait la pitance.

PITANCHE. s. f. S'est dit pour Pitance. ‖ *Blé à pitanche.* Le blé destiné à la pitance des moines.

PITANCIER. s. m. (rad. *pitance*). Comm. relig. Officier d'un couvent chargé de distribuer la pitance.

PITANE. Géogr. anc. Ville de Mysie, sur un petit fleuve appelé Evenus. Patrie d'Arcésilas, fondateur de la seconde Académie. Aujourd'hui *Sandarli* ou *Tchandarli.*

PITANE. Hist. anc. Nom d'un quartier de Lacédémone où habitait la troisième tribu.

PITAR. s. m. Conchyl. Coquille bivalve du genre vénus.

PITAU. s. m. (de *pedites*, fantassin). Hist. milit. Nom qu'on donnait à des paysans qui formaient des compagnies à pied, dans les armées du moyen âge.

PITAUD, AUDE. s. (de *pitau*, paysan armé au moyen âge). Paysan lourd, grossier. C'est un pitaud, un vrai pitaud. Quelle pitaude !

Ce pitaud doit valoir, pour le point souhaité,
Bachelier et docteur ensemble. (La Font.)

Il est maintenant pop. et peu usité.

— Fig. En vérité, vous êtes une vraie *pitaude*, quand je pense avec quelle simplicité vous êtes malade. (Mme de Sév.)

PITCAIRNIE. s. f. Bot. Genre de plantes monocotylédones, de la famille des broméliacées, renfermant plusieurs espèces qui croissent dans les forêts du Pérou.

PITCARN (Archibald). Médecin célèbre, né à Edimbourg, en 1652, mort en 1713.

PITE. s. f. Anc. métrol. Petite monnaie de cuivre anciennement en usage. Sa valeur était d'un quart de denier.

— Relat. Plante dont les anciens habitants du Mexique se servaient pour faire un papier appelé *papier de pite.* On croit que c'était une espèce d'aloès.

PITE. s. f. S'est dit pour Miséricorde, pitié.

PITEA. Géogr. Ville de Suède, chef-lieu de la Botnie septentrionale, à 800 kilom. de Stockholm ; port ; 900 hab.

— Rivière de Bothnie qui se jette dans le golfe de Bothnie, à Pitea, après un cours de 300 kilom.

PITÉABLE. adj. des 2 g. S'est dit pour Miséricordieux, compatissant. ‖ Digne de pitié.

PITEUSEMENT. adv. D'une manière piteuse, propre à exciter la pitié. Se lamenter piteusement. Il est fam., et ne se dit guère qu'en plaisantant.

PITEUX, EUSE. adj. (rad. *pitié*). Digne de pitié. État piteux. Situation piteuse.

La reine et son sénat
Ont approuvé mon trop *piteux* état. (Voltaire.)

— Qui est propre à exciter la pitié. Air piteux. Paroles piteuses. Parler d'un ton piteux. Il avait un air *piteux* qui ne prévenait pas les yeux en faveur de sa bourse. (Le Sage.)

— *Faire piteuse mine.* Faire une mine rechignée. ‖ *Faire piteuse chère.* Faire mauvaise chère.

— *Piteux* s'est dit pour Pieux, particulièrement en parlant des jeux de scène où l'on représentait des mystères.

— substantiv. *Faire le piteux.* Se lamenter sans sujet. Ce mot est fam. dans toutes ses acceptions.

PITHÉCIEN, IENNE. adj. Mamm. Qui ressemble au pithèque. ‖ PITHÉCIENS. s. m. pl. Famille de singes dépourvus de queue, qui a pour type le genre pithèque.

PITHÉCUSE. (du gr. πίθηκος, singe). Géogr. anc. Nom d'une île du golfe de Naples, dont les habitants furent changés en singes par Jupiter. ‖ Nom de trois petites îles d'Afrique, où les singes vivaient familièrement avec les hommes, selon Diodore de Sicile.

PITHÉGIES. s. f. pl. Antiq. gr. V. PITHOEGIES.

PITHÈQUE. s. m. (du gr. πίθηκος, singe). Mamm. Singe sans queue que l'on a pris longtemps pour l'orang, et qui est le magot, type des pithéciens.

PITHIVIERS. Géogr. Ch.-l. d'arr. (Loiret), à 40 kilom. N.-E. d'Orléans, 90 kilom. de Paris ; 4,023 hab. Pâtés d'alouettes et gâteaux d'amandes renommés.

PITHO. (du gr. πείθω, persuader). Myth. gr. Déesse de la persuasion. Les Romains l'appelaient *Suada.*

— adj. f. Surnom de Diane.

PITHOEGIES. s. f. pl. (du gr. πίθος, tonneau). Antiq. gr. Fête que l'on célébrait à Athènes le premier jour des Anthestéries. Le jour des Pithoegies, on découvrait les urnes qui contenaient le vin nouveau, et on goûtait cette liqueur. V. ANTHESTÉRIES.

PITHOMÈTRE. s. m. (du gr. πίθος, tonneau [illegible]) jauger, à indiquer les segments d'un tonneau qu'on jauge.

PITHOMÉTRIE. s. f. (rad. *pithomètre*). Métrol. Art de jauger, de se servir du pithomètre.

PITHOMÉTRIQUE. adj. des 2 g. Métrol. Qui concerne la pithométrie.

PITHOSELLE. s. m. Bot. Genre de plantes de la famille des synanthérées sénécionidées, dont l'unique espèce, le pithoselle à feuilles de lyre, appartient à l'île de France.

PITHOU (Pierre). Savant magistrat, né à Troyes en 1539, mort en 1596, étudia le droit sous Cujas, abjura le protestantisme, et fut successivement bailli de Tonnerre, procureur général à la Chambre temporaire de Guyenne, et après l'entrée de Henri IV à Paris, procureur général au parlement de Paris. ‖ PITHOU (François). Frère du précédent, né à Troyes en 1543, mort en 1621, suivit également la carrière du barreau, et devint avocat au parlement de Paris.

PITIÉ. s. f. (du lat. *pietas*, [illegible]) on a dit autrefois *pitié filiale*, pour *Piété filiale.* Sentiment de compassion, de douleur, qu'on [illegible] les malheurs d'autrui. Pitié charitable, [illegible] courable, [illegible], tendre, [illegible], douloureuse, oisive. Pitié généreuse, active, tranquille, fausse, feinte, indigne, coupable, fatale, cruelle, excitée, superbe, orgueilleuse, offensante, insultante, suppliante. Homme accessible à la pitié. Cœur sans pitié. Être touché de pitié. Avoir pitié des pauvres. N'avoir pitié de personne. Chose digne de pitié, qui fait pitié, qui excite la pitié. On ne refuse pas la *pitié* aux malheureux, pourvu qu'ils n'en demandent pas davantage. (S. Dub.) La *pitié* qu'on a du mal d'autrui ne se mesure pas sur la quantité de ce mal, mais sur le sentiment qu'on prête à ceux qui le souffrent. (J.-J. Rouss.) Le sentiment de la *pitié* dort dans le cœur de l'homme, jusqu'à ce que le cri de la douleur vienne le réveiller. (Id.) Autant la *pitié* est douce quand elle vient à vous autant elle est amère, même dans ses secours, quand il faut l'implorer. (Lacretelle aîné.) La *pitié* n'est autre chose qu'une habile prévoyance des maux où nous pouvons tomber. (La Rochef.)

Par quel charme, malgré le courroux qui m'enflamme,
La *pitié* s'ouvre-t-elle un chemin dans mon âme ?
(Crébillon.)

— Fam. *C'est grande pitié, grand'pitié.* C'est une chose très-digne de pitié.

— Se dit quelquefois dans un sens qui marque le mépris. J'ai pitié de vous. On a pitié de sa sottise. Raisonnement qui fait pitié. Il chante à faire pitié. Je vous vois à ces traits sourire de *pitié.* (Colin.)

Quoi ! moi ! quoi ! ces gens-là ? l'on radote, je pense :
À moi les proposer ! hélas ! ils font *pitié !*
Voyez un peu la belle espèce ! (La Font.)

— *Regarder quelqu'un en pitié, d'un œil de pitié, avec des yeux de pitié.* Avoir compassion de lui. Dieu regarde en *pitié* son peuple malheureux. (Rac.)

Daigne renouveler ces éclatants prodiges,
Vois en *pitié* nos maux, vois nos pleurs... (H.-Lem.)

— *Regarder quelqu'un en pitié.* Signifie aussi quelquefois le mépriser, n'en faire aucun cas. Cet orgueilleux regarde insolemment les autres en pitié.

Et les deux bras croisés, du haut de son esprit,
Il regarde en *pitié* tout ce que chacun dit. (Mol.)

— Quelques grammairiens pensent que, lorsqu'il s'agit de compassion, il faut dire, *regarder d'un œil de pitié, regarder avec un œil de pitié, avec des yeux de pitié,* et ne se servir de l'expression *regarder en pitié,* que dans le cas où certains mots de la phrase excluraient toute équivoque.

— *Regarder quelqu'un, le traiter, lui parler avec une pitié offensante.* Avec l'apparence de la pitié mêlée aux marques de mépris.

— Prov. *Guerre et pitié ne s'accordent pas ensemble.*

PITINATE. adj. et s. des 2 g. Géogr. anc. Habitant d'une des trois villes d'Italie appelées Pitinum.

PITINUM. Géogr. anc. Ville d'Italie, chez les Vestins, aujourd'hui *Terra di Pitino.* ‖ Ville d'Italie dans l'Ombrie, près de la ville moderne de Macerata. ‖ Autre ville d'Ombrie, près de [illegible].

PITO. s. m. Ornith. Oiseau d'Amérique. On croit que c'est une espèce de pie.

PITOIT. s. m. Techn. Pinceau gros et court.

PITON. s. m. Techn. Fer tourné en anneau ayant une queue à vis ou pointue, et qui sert, étant fixé, à recevoir l'anse d'un cadenas, le bout d'un crochet ou d'une tringle, etc. Le piton à vis, lorsqu'il est gros et que la vis est faite à double pas et à la main, prend le nom de *tire-fonds.* Pitons à tige carrée. Piton de fer. Piton de cuivre. Fixer quelque chose avec des pitons.

PITON. s. m. Géogr. Pointe élevée d'une montagne. Piton inaccessible. Montagne à un piton, à trois pitons. Gravir le piton le plus élevé. Les pluies, que les *pitons* des montagnes attirent, peignent souvent les couleurs de l'arc-en-ciel sur leurs fronts verts et bruns, et entretiennent à leurs pieds les sources dont se forme la petite rivière des Lataniers. (B. de St-P.) Il faut que nous passions, comme ce matin, pardessus cette montagne que tu vois là-bas avec ses trois pitons. (Id.)

PITOYABLE. adj. des 2 g. (rad. *pitié*). Qui est naturellement enclin à la pitié. Être pitoyable envers les pauvres. Âme sensible et pitoyable. Il n'est guère pitoyable. La femme du meunier, pitoyable comme une femme, lui fit dresser un lit et le fit coucher. (Scarr.) Est-ce vous madame, qui me tenez ce langage ? Depuis quand êtes-vous si pitoyable et si sensible ? (Le Sage.) D'un regard pitoyable [illegible]. (Mol.)

[illegible]
[illegible]

[illegible]
[illegible]
[illegible]

‖ Dans ce sens *pitoyable* a vieilli, et s'emploie peu maintenant.

— Qui excite la pitié. État pitoyable. Voix pitoyable. Être dans un état pitoyable. Jeter des cris pitoyables. Laissez-vous toucher à ce pitoyable spectacle. (Mass.)

— Se dit encore de ce qui est méprisable, mauvais dans son genre. Conduite pitoyable. Raisonnement, discours pitoyable. Style pitoyable. Un écrivain pitoyable. Un peintre, un musicien pitoyable. Cette excuse est pitoyable. [illegible] pitoyables. Il écrit, il chante d'une

manière pitoyable. Quels *pitoyables* vers, quel style languissant! (Boil.) D'ailleurs, don Henri ne fait plus à la cour qu'une *pitoyable* figure. (Le Sage.) Vos excuses là-dessus sont *pitoyables*. (J.-J. Rouss.)

— Se prend quelquefois comme subst. masc., pour signifier Ce qui est pitoyable. Est-il moins dans la nature de s'attendrir sur le *pitoyable* que d'éclater sur le ridicule? (La Bruy.)

PITOYABLEMENT. adv. De manière à exciter la compassion. Peu usité en ce sens.

— De manière à exciter le mépris; on ne peut plus mal. Raisonner pitoyablement. S'exprimer, chanter pitoyablement.

PITPIT. s. m. (onomatopée de son cri). Ornith. Genre d'oiseaux séparé des figuiers, et comprenant plusieurs espèces remarquables par la variété de leurs couleurs. Les pitpits demeurent dans les bois, et sont sédentaires entre les tropiques.

PITREPITE. s. m. Comm. Liqueur forte que l'on fabrique dans les colonies françaises d'Amérique; espèce d'eau-de-vie.

PITRION. s. m. Ornith. Nom vulgaire de la crécerelle.

PITT (William). Premier comte de Chatham, l'un des plus grands hommes d'état de l'Angleterre, né en 1708, à Westminster, mort en 1778.

PITTACALE. s. m. (ét. gr., πίττα, poix; καλός, beau). Chim. Substance résineuse qu'on extrait du goudron par la distillation.

PITTACIUM. s. m. (pr. *pit-ta-ci-omm*; mot lat. tiré du gr. πιττάκιον; rad. πίττα, poix). Antiq. rom. Espèce d'étiquette écrite sur du parchemin enduit de poix, que l'on attachait au col des bouteilles, pour indiquer l'âge et le crû du vin. || Petite tablette sur laquelle on prenait des notes.

PITTE. s. m. Pêch. Filament d'une espèce d'aloès dont on fait des lignes de pêche.

PITTHÉE. Temps hér. Fils de Pélops, roi de Trézène, et père d'Ethra. Il éleva Thésée, son petit-fils.

— Géogr. anc. Petite ville de l'Argolide, près de Trézène.

PITTHÉIDE. adj. et s. f. Temps hér. Se dit d'Ethra, fille de Pitthée.

PITTIZITE. s. f. Minér. Minerai de fer remarquable par sa translucidité, et surtout par sa cassure et son éclat résineux.

PITTOCARPE. s. m. Bot. Genre de champignons de la grosseur d'un pois, qui naissent agglomérés sur les plantes herbacées, dans les parties montueuses de la Silésie.

PITTONE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones de la famille des borraginées, contenant plusieurs espèces propres à l'Amérique méridionale.

PITTORESQUE. adj. des 2 g. (de l'ital. *pittoresco*, fait, dans le même signif., de *pittore*, peintre). Qui est susceptible d'un grand effet en peinture. Site pittoresque. Moulin dans une position pittoresque. Ce paysage est très-pittoresque, est d'un effet pittoresque. Leur manteau est drapé d'une manière *pittoresque*, comme celui des statues antiques. (Sismondi.) Les rives de cette rivière sont basses et peu *pittoresques*. (Chateaub.)

[illegible]
Veut être *pittoresque*, et n'est que ridicule. (Del.)

— Se dit aussi en parlant de quelques parties d'un tableau. Sujet pittoresque. Composition pittoresque. Figure pittoresque. Attitude pittoresque.

— Se dit, par extens., de tout ce qui se peint à l'esprit. Style pittoresque. Description pittoresque. Vers pittoresque. Genre pittoresque. Ballet pittoresque. La langue française est historique et non *pittoresque*; c'est un génie à la [illegible]. (Mme Necker.)

— Philol. Qui fournit, qui contient des renseignements utiles aux peintres. Guide pittoresque. Voyage pittoresque en Italie.

— Libr. Se dit de certaines publications ornées de gravures, surtout de gravures sur bois imprimées dans le texte. Magasin pittoresque. Éditions pittoresques.

[illegible] pittoresques. Magasin, dépôt de pittoresques.

PITTORESQUEMENT. adv. D'une manière pittoresque.

PITTOSPORE. s. m. (ét. gr., πίττα, résine; σπόρος, semence). Bot. Genre de plantes dicotylédones de la famille des [illegible], renfermant plusieurs espèces [illegible]

[illegible]

Enfoncement quadrilatère et profond que l'on observe sur la ligne médiane de la face cérébrale du sphénoïde. On la nomme également *selle turcique*. || *Glande pituitaire*. Petit corps arrondi qui porte aussi le nom d'*appendice sus-sphénoïdal du cerveau*. Ses fonctions sont inconnues. || *Tige pituitaire*. Prolongement mince et conique qui se continue inférieurement avec la glande pituitaire.

PITUITE. s. f. (du lat. *pituita*). Humeur blanchâtre, visqueuse, sécrétée par divers organes, principalement par les membranes du nez et les poumons. Avoir de la pituite. Rejeter de la pituite. Abou-Hassan s'éveilla sans ouvrir les yeux, et il jeta un peu de *pituite*, qui fut reçue dans un petit bassin d'or, comme la première fois. (Gall.)

— Se dit vulgairement de l'[illegible] et des bronches ou de l'estomac, dans lequel on rend en abondance, soit par l'expectoration, soit par le vomissement, des matières liquides, transparentes et muqueuses.

— Se dit aussi d'une maladie des poules qui consiste dans le développement d'une pellicule cornée qui enveloppe le bout de la langue.

PITUITEUX, EUSE. adj. Qui abonde en pituite. Enfant pituiteux. Tempérament pituiteux.

— Pathol. *Fièvre pituiteuse*. Fièvre muqueuse. V. MUQUEUX.

— substantiv. *Les pituiteux*. Ceux qui sont sujets à la pituite.

PITYLE. s. f. (du gr. πίτυς, pin). Foss. Bois fossile dont la structure ressemble à celle du bois du pin.

PITYOCAMPTÈS. (ét. gr., πίτυς, pin; κάμπτω, plier, courber). Temps hér. Courbeur de pins. Nom donné à Sinis, parce qu'après avoir dépouillé les voyageurs, il les attachait à deux pins courbés l'un vers l'autre, qui en se relevant déchiraient ces malheureux. V. SINIS.

PITYONTE. Géogr. anc. Ville de la Colchide, au N.-O. sur le Pont-Euxin. Aujourd'hui, *Pitchinda*.

PITYORNE. s. m. Ornith. Espèce de bruant.

PITYRIASE. s. m. (du gr. πίτυρον, son, partie grossière du blé). Pathol. Inflammation chronique superficielle qui envahit surtout le cuir chevelu, et se résout en petites écailles semblables à du son.

PITYRODIE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones de la famille des verbénacées, établi pour un arbrisseau de la Nouvelle-Hollande, la pityrodie à feuilles de sauge.

PITYS. (du gr. πίτυς, pin). Myth. gr. Nymphe qui fut aimée de Pan et de Borée. Ce dernier, par jalousie, la précipita du haut d'un rocher.

PITYUSES. (du gr. πίτυς, pin). Géogr. anc. Îles situées au S.-O. des Baléares. Elles sont couvertes de pins. Aujourd'hui *Oviça* et *Formentera*.

PIU. adv. (mot. ital. qui signifie *plus*, et se pron. à la manière italienne, *piou*). Mus. Se met sur les partitions devant les mots *piano*, *forte*, pour indiquer à l'exécutant d'adoucir ou de renfler le son. || *Piu piano*, *piu forte*. Plus doucement, plus fort.

PIVANE. s. m. Ornith. Un des noms vulgaires du bouvreuil.

PIVE. s. m. Crust. Nom donné à de petits crustacés du genre cymothée, qui vivent en parasites sur le corps des poissons.

PIVÉRONE. s. f. Conchyl. Nom marchand de la vénus dionisée.

PIVERT. s. m. (corrupt. de *pic vert*). Ornith. Espèce du genre pic, la plus répandue de toutes celles qui habitent l'Europe. Le pivert a le dessus de la tête d'un beau rouge, les côtés de la tête noirâtres, et le reste du corps d'un vert olive, un peu jaune sur le croupion, et plus pâle sur le devant du cou et la poitrine. Il habite les grandes forêts. Le pic [illegible] se tient à terre plus souvent que les autres pics, surtout près des fourmilières. (Buff.) Les naturalistes disent plus ordinairement *pic vert*.

— *Pivert d'eau* ou *pivert bleu*. Nom vulgaire du martin-pêcheur.

[illegible] gaires du [illegible].

PIVETTE. s. f. Ornith. Nom vulgaire de la grande mouette cendrée.

PIVOINE. s. f. (du lat. *paeonia*; on a dit d'abord *pione*, puis *pivone*, enfin *pivoine*). Bot. Genre de plantes monocotylédones polypétalées, à racines tubéreuses, de la famille des renonculacées. On en connaît un grand nombre d'espèces. La pivoine officinale, distinguée en pivoine mâle et pivoine femelle, est une plante herbacée dont on obtient par la culture plusieurs variétés à fleurs doubles, blanches, roses ou d'un rouge cramoisi, qui font au printemps l'ornement des parterres. Sa racine sert à préparer dans les pharmacies une poudre, une conserve et un sirop employés contre l'épilepsie.

— Ornith. Ancien nom du bouvreuil.

PIVOLA. s. m. [illegible]. Liqueur [illegible] que l'on fait avec le jus de [illegible], dans quelques parties de l'Amérique méridionale.

PIVOT. s. m. (pr. *pi-vo*; du bas lat. *pivotus*). Morceau de fer ou d'autre métal arrondi par le bout, qui soutient un corps solide et qui sert à le faire tourner. Pivot d'acier fondu. Le pivot d'un [illegible]. Machine qui tourne sur son pivot. Ils

sapent le *pivot*, qui se défend en vain. (Boil.) Les grues, les tambours verticaux de manége, les turbines, tournent sur des *pivots*. (F. Tourneux.)

Le sacristain achève en deux coups de rabot,
Et le pupitre enfin tourne sur son *pivot*. (Boileau.)

— Fig. *Le pivot d'une affaire, sur lequel tourne une affaire*. Celui qui a la principale part dans une affaire.

— Se dit aussi figurément de tout ce qui sert d'appui, de soutien. Esprits vastes, mais inquiets et turbulents, capables de tout soutenir, hors le repos, qui tournent sans cesse autour du *pivot* même qui les fixe et qui les attache. (Mass.) La sage conduite roule sur deux *pivots*, le passé et l'avenir. (La Bruy.) Voilà les deux *pivots* de la vie. (Volt.) La liberté de conscience et du commerce, voilà les deux *pivots* de l'opulence d'un État. (Id.) Quand on songe que le mariage est le *pivot* sur lequel roule l'économie sociale, peut-on supposer qu'il soit jamais assez saint? (Chateaub.)

— Bot. Nom donné à la radicule primitive, qui en grandissant descend verticalement, et fixe l'arbre à une grande profondeur. || Se dit, dans une fleur, des petites parties qui en soutiennent les étamines. || Se dit aussi de ce qui reste d'un arbre lorsqu'on l'a scié tout à l'entour pour en faire couler quelque temps la sève avant que de l'abattre.

— Horlog. Parties des axes qui portent les mobiles ou roues, par le moyen desquels elles sont supportées, pour recevoir le mouvement de rotation que la force motrice leur communique.

— Imprim. Extrémité inférieure de la vis de la presse, qui, terminée en pointe obtuse, tombe perpendiculairement d'aplomb dans la grenouille.

— Art milit. Se dit de l'aile sur laquelle on tourne dans les exercices militaires, et du point autour duquel se fait la conversion.

— Véner. Chacun des deux os saillants qui donnent naissance au bois des bêtes fauves.

PIVOTANT, ANTE. adj. (rad. *pivot*). Bot. Qui s'enfonce en terre dans une direction verticale. Plante pivotante, à racine pivotante. La carotte est une plante pivotante. La racine du coquelicot est pivotante.

— *Anthère pivotante*. Anthère qui est allongée, et attachée par sa partie moyenne.

PIVOTER. v. n. 1re conj. (rad. *pivot*). Tourner sur un pivot.

— Bot. et hortic. S'enfoncer perpendiculairement en terre. Se dit des arbres, des plantes, des racines.

PIVOTON. s. m. Ornith. Nom vulgaire de la farlouse, ou alouette des prés.

PIZZICATO. s. m. (pr. *pit-si-ka-to*; mot ital. qui signifie *pincé*). Mus. Se met sur les partitions pour indiquer qu'un passage doit s'exécuter en pinçant les cordes de tel instrument qui se joue ordinairement avec l'archet.

— Se dit aussi du passage même qui se joue ainsi. Un long pizzicato. Il y a là un pizzicato. || Pl., des *pizzicato*.

— S'emploie quelquefois comme adverbe. Les seconds violons, les basses joueront pizzicato.

PJOUQUES. s. f. pl. Espèce de pompe aspirante, propre à retirer des cadavres des noyés l'eau qui a pénétré dans les cavités intérieures, inventée par Louis.

PLACABILITÉ. s. f. (du lat. *placare*, apaiser). Qualité de celui qui est placable, aisément, de celui que l'on peut apaiser. La placabilité de Dieu est infinie. La placabilité du cœur humain.

PLACABLE. adj. des 2 g. (du lat. *placabilis*; rad. *placare*, apaiser). Qui peut être apaisé, qui se laisse facilement apaiser. Le cœur d'un père est toujours placable. Quoi de plus consolant pour l'homme que l'idée d'un Dieu placable? Il n'est pas surprenant que les hommes aient imaginé une infinité de moyens différents d'apaiser la colère de l'Être suprême; mais tous dépendent du même principe, de l'idée d'un Dieu *placable*. (Volt.)

[illegible] tion de plaquer.

— Art de plaquer. Être habile dans le placage.

— Ouvrage de menuiserie ou d'ébénisterie fait de bois scié en feuilles, et appliqué par compartiments sur des bois qui ont plus d'épaisseur et moins de prix. Menuiserie de placage. Lit, table, commode, armoire, bureau de placage. Travailler en placage.

— Fig. et fam. Ouvrage d'esprit composé de divers morceaux pris çà et là, et disposés de manière à former un ensemble. Cet ouvrage n'est qu'un placage, n'est que du placage.

— Il se dit aussi de certaines parties qui ne paraissent pas avoir été faites d'après un dessein général, qui ne se lient pas essentiellement au plan de l'ouvrage.

PLAÇAGE. s. m. (rad. *place*). Action de placer.

— Admin. Distribution des places dans un marché ou dans une foire. || Droit que l'on perçoit pour cette distribution de places.

PLACAQUE. s. m. Mortier liquide de [illegible] grasse.

PLACAR. s. m. Anc. [illegible]. Sorte de petite monnaie fort ancienne.

PLACARD. s. m. (rad. *plaque*). Écrit ou imprimé qu'on affiche aux endroits les plus apparents de la voie publique, sur les places, dans les carrefours, aux portes des municipalités, etc., pour donner un avis, un renseignement au public, et qui est ainsi nommé parce qu'autrefois il s'affichait sur une plaque. Afficher un placard. Avertir par un placard. Imprimer une ordonnance en forme de placard. Les placards de l'autorité sont imprimés sur papier blanc, pour qu'on les distingue aisément et sûrement des placards qui sont apposés par des particuliers, et qui sont tous sur papier de couleur. Long placard. Large placard. Immense placard.

— Écrit séditieux, injurieux, diffamatoire, qu'on rend public en l'appliquant au coin des rues ou en le semant parmi le peuple. Afficher des placards. Semer des placards. Ôter des placards.

— Jurispr. Affiche indicative des biens à vendre judiciairement.

— Diplom. [illegible] ou *pièce en placard*. Lettre, pièce quelconque dont le parchemin est dans toute son étendue et non plié.

— Typogr. Composition imprimée par colonnes et sans pagination sur le recto du papier seulement. On dit, *Une épreuve en placard*, ou simplement *un placard*. Lire les placards. Corriger les placards.

— Techn. Assemblage de menuiserie qui s'élève au-dessus d'une porte et va ordinairement jusqu'au plancher. Mettre, poser un placard au-dessus d'une porte.

— *Porte à placard*. Porte ornée de diverses pièces.

— Armoire à compartiments pratiquée dans l'enfoncement d'un mur. Masquer par des placards les irrégularités des murs d'une chambre. Monter, pratiquer un placard des deux côtés d'une cheminée. || *Placard double*. Celui qui dans une baie de porte est répété devant et derrière. || *Placard feint*. Partie du lambris qui fait symétrie avec une porte d'entrée ou une porte d'armoire. || *Placard cintré*. Celui dont le plan est curviligne.

PLACARDÉ, ÉE. part. pass. du v. Placarder. S'empl. adjectiv. Affiché contre un mur. Ordonnance placardée.

— Couvert de placards. Le mur de cette maison est tout placardé.

— Fig. en parlant des personnes. Attaqué par la critique, déchiré par la satire, avec une grande publicité. Un écrivain cruellement placardé, impitoyablement placardé. Sous l'empire de la liberté de la presse, tout homme public répréhensible dans ses actes se voit aussitôt placardé dans les journaux.

— Contre qui l'on a affiché ou distribué des placards.

— Typogr. Mis en placard. Composition placardée. Il est inusité.

PLACARDER. v. a. 1re conj. (rad. *placard*). Mettre, afficher un placard. Placarder une ordonnance de police.

— Couvrir de placards. Placarder les murs d'un édifice. Omission de tous les dictionnaires.

— *Placarder quelqu'un*. Faire ou afficher contre quelqu'un un placard injurieux. Distribuer contre une personne un libelle diffamatoire.

— Dans un sens analogue. Attaquer publiquement par la critique. Déchirer par la satire.

— Typogr. Mettre en placard.

— Techn. Pratiquer un placard. Monter un placard. Masquer par un placard.

— SE PLACARDER. v. pron. Être placardé.

— Fig. S'afficher soi-même, s'exposer aux traits de la critique, aux déchirements de la satire.

PLACE. s. f. (du lat. *platea*, dérivé du gr. πλατεῖα, large, sous-entend. ὁδός, voie, chemin. Dans Geoffroy Tory, écrivain du XVIe siècle, on lit *platée*, pour place). Il signifie, dans l'acception la plus générale et la plus [illegible], Lieu ou espace vaste, libre et découvert.

— Dans un sens plus restreint. Lieu public d'une certaine étendue, découvert et environné de bâtiments, quelquefois même d'une ou plusieurs rangées d'arbres, soit pour l'embellissement [illegible] commerce, ou simplement comme point central de circulation. Place publique. Place vaste, spacieuse. La ville de Paris possède un grand nombre de places, parmi lesquelles on distingue la place Vendôme, la place Royale et la place de la Concorde. La multitude couvrait la place. Les troupes débouchèrent par plusieurs rues sur la place. Tout le peuple d'une ville s'était assemblé dans une grande place pour voir jouer les pantomimes. (Le Sage.)

— Loc. prov. *Compliment de la place Maubert*. Parole triviale ou grossière, parce que la place Maubert de Paris, ainsi appelée de maître Albert le Grand, qui y a enseigné, est fréquentée par le petit peuple de la capitale.

— Espace qu'occupe ou peut occuper une personne ou une chose. Place vide. Place remplie. Place libre. Changer de place. Rester à la même place. Revenir à la première place venue. C'était là la place de sa maison. Quitter sa place. Céder sa place. Trouver une place, trouver place. Prendre place à une table, à un banquet, parmi des convives. [illegible] parfaitement en place à table.

Puisque vous ne souffrez jamais à son argent,
Mettez une pierre à sa place,
Elle vous vaudra tout autant. (La Font.)

—Le sage tient peu de *place*, et en change peu. (Fonten.) Dans les violents transports qui m'agitent, je ne saurais demeurer en *place*. (J.-J. Rouss.)

— Loc. prov. *Se mettre à la place du niais.* Se mettre au milieu de la table.

— Par analogie. Espace qu'occupe ou peut occuper une personne dans une voiture, une diligence, un wagon, etc. Arrêter sa place dans une voiture. Retenir, perdre sa place. J'arrêtai ma *place* au stage, qui faisait trois fois la semaine le voyage de Philadelphie. (Chateaub.)

— Lieu qui peut être convenablement assigné à une personne ou à une chose. Quelle est la place de ces meubles, de ces livres. Quelle place donnez-vous à cette personne. Garder, retenir, marquer, réserver des places. Il se met le premier à table et dans la première *place*. (La Bruy.) Dieu veut que chacun se trouve bien à la *place* qu'il lui a assignée, et Dieu sait mieux que nous ce qu'il nous faut. (De Juss.) La mort ne nous laisse pas assez de corps pour occuper quelque *place*. (Boss.) Il n'occupe point de lieu, il ne tient point de *place*. (La Bruy.) Si l'homme était fait pour la terre, plus il occuperait de *place*, plus il serait heureux. (Mass.) Une *place* pour chaque chose et chaque chose à sa *place*. (De Juss.)

A la table d'Esther, l'insolent, près du roi,
A déjà pris sa *place*. (Rac.)

O ciel! quoi! sur mon banc une honteuse masse,
Désormais va me faire un cachot de ma *place*. (Boileau.)

— *Faire place.* Se ranger, laisser un espace libre pour laisser passer ou circuler.

— *Faire place à quelqu'un.* Lui donner une place à côté de soi, auprès de soi. Venez auprès de nous, nous vous ferons place.

— Fig. *Les vieux font place aux jeunes.* A mesure que les jeunes gens avancent dans la vie, les vieillards s'en retirent; et encore, Les vieux cèdent aux jeunes les emplois, les plaisirs, le travail, etc.

— On dit aussi *Faire faire place.* Les esclaves détournent le peuple et font faire place. (La Bruy.)

— *Faire place à quelque chose.* Laisser un espace vide pour y placer une chose. Dans cette acception propre, on dit mieux faire une place à une chose.

— Il signifie aussi Remplacer, être remplacé. Les bois abattus font *place* aux champs, aux pâturages, aux hameaux, et enfin aux villes. (B. de St-P.)

— Se dit aussi figurément. L'amour, dans un cœur, a bientôt fait place à la haine. La compassion naturelle doit faire *place* à la consolation chrétienne. (Fén.) La haine a fait *place* à la reconnaissance. (Corn.) Mon respect a fait *place* aux transports de la reine. (Rac.) Je prodiguai mon sang; tout fit *place* à mes armes. (Id.)

— *Se faire place, se faire faire place.* Se ménager un espace libre pour passer. Il se fait faire *place*. (La Bruy.) Le chantre arrive et se fait *place*. (Boil.)

— Dans un sens analogue, en parlant des personnes et des choses. *Céder la place. Prendre la place. Tenir la place*, etc. La mort ne l'a point changée, si ce n'est qu'une immortelle beauté a pris la *place* d'une beauté changeante et mortelle. (Boss.) Les lois cèdent la *place* à l'injustice et à la violence. (Mass.) L'hypocrite prend souvent auprès d'eux la *place* de l'homme de bien. (Id.) Il n'est plus temps, Madame, un autre a pris la *place*. (Corn.)

Pour épouse, Cinna, je vous donne Emilie,
Vous savez qu'elle tient la *place* de Julie. (Rac.)

— *Quitter la place.* Se retirer devant quelqu'un, le laisser prendre la place que l'on occupait. Si je vous gêne le moins du monde, dites-le-moi, je quitterai la place.

— *Laisser place. Laisser peu de place.*

Non, je ne croirai point qu'un cœur si magnanime,
Parmi tant de vertus, ait laissé *place* au crime. (Champ.)

Je suis vaincu, Pompée a saisi l'avantage
D'une nuit qui laissait peu de *place* au courage. (Rac.)

— *Place marchande.* Place commode pour un marchand. Choisir une place marchande. Se mettre en place marchande.

— Fig. et fam. *Etre, se mettre en place marchande.* Etre, se mettre en lieu propre pour être vu et entendu. || *Nous ne sommes pas ici en place marchande.* Nous ne sommes pas ici dans un lieu convenable pour parler, pour traiter d'affaires.

— *Faire place nette.* Vider le logement qu'on occupait dans une maison, en ôter tout à ...

— *La place n'est pas tenable.* On ne saurait demeurer dans ce lieu sans une grande incommodité, sans y souffrir extrêmement.

— *Remettre quelqu'un à sa place.* Le rappeler au respect, aux égards, à la politesse qu'il vous doit.

— *Se tenir à sa place.* Observer les bienséances de son état, de sa condition.

— *Place d'armes.* Lieu spacieux où l'on range les troupes en bataille, pour les passer en revue, etc. || Ville frontière ou sont déposées les armes et les munitions de guerre.

— *Place! place!* Façon de parler elliptique et impérative, pour Faites place, rangez-vous.

— *En place.* loc. adv. Les troupes restèrent en place pendant plusieurs heures.

— Prat. *En son lieu et place.* Il s'est présenté en son lieu et place. Cette locution, quoique fort usitée, n'en est pas moins incorrecte; il faudrait, *en son lieu et à sa place;* mais *à sa place* tout seul dirait tout autant.

— *Sur place.* loc. adv. A l'endroit même. Ces marchandises doivent être vendues sur place.

— *Sur la place.* loc. adv. Cet homme a été tué sur la place, est mort sur la place. Dans cette bataille, il est resté dix mille hommes sur la place.

— *A la place de*, ou *en la place de.* loc. prép. On n'envie dans les grands que le pouvoir de contribuer à la félicité d'autrui; on sent qu'à leur *place* on serait trop heureux de répandre la joie dans les cœurs. (Mass.) Ils mettent la fierté à la *place* des titres. (Id.) Un retour vers nous-mêmes nous met à la *place* des malheureux. (La Bruy.) Ils commencèrent à mettre leur autorité et leur nom à la *place* des lois, et le pouvoir arbitraire s'établit en peu de temps. (Mollev.)

— *En place!* loc. impérat. Qui se dit par ellipse pour Mettez-vous en place.

— Fig. *Se mettre en la place, à la place de quelqu'un*, etc. Se supposer dans l'état, dans la situation où il est. Mettez-vous en ma place, mettez-vous à ma place, que diriez-vous? que feriez-vous? Supposez que vous eussiez été, que vous vous fussiez trouvé en ma place, qu'eussiez-vous fait? que fussiez-vous devenu? Tout écrivain, pour écrire nettement, doit se mettre à la *place* de ses lecteurs. (La Bruy.) Mon cœur se met sans peine en la *place* du vôtre. (Rac.) Mais mettez-vous un moment à ma *place*. (J.-J. Rouss.)

— Dans un sens analogue, on dit *Être à sa place, n'être pas à sa place dans une société, dans un salon, dans un cercle*, etc. Se trouver avec des personnes qui sont ou ne sont pas de notre rang, de notre condition, avec des personnes qui nous voient de bon ou de mauvais œil.

— *Etre à sa place, n'être pas à sa place.* Etre ou n'être pas dans l'emploi qui convient. Cet administrateur n'est pas à sa place. Il est bien à sa place dans les conseils du roi.

— *Se tenir à sa place, ne pas se tenir à sa place.* Observer ou n'observer pas les bienséances de son rang, de son état, de sa condition. Cet homme ne sait pas, n'a jamais su se tenir à sa place.

— En parlant d'un mot, d'un propos, d'une pensée, d'une réflexion, on dit: *Ce mot est en sa place, cette pensée n'est pas dans sa place*, etc., pour, Ce mot convient, cette pensée ne convient pas à l'endroit où on l'a mis. Toute plaisanterie dans un homme mourant est hors de sa *place*. (La Bruy.)

Enfin Malherbe vint....
D'un mot mis en sa *place* enseigna le pouvoir. (Boil.)

— Fig. *Trouver place* ou *trouver sa place.* Etre mentionné. Cette réflexion, ce fait doit trouver place dans ce récit, dans cet écrit. Ce beau fait d'armes trouvera certainement sa place dans le rapport que vous allez adresser au ministre de la guerre.

— Dans un sens analogue, en parlant des personnes et des choses, on dit: *Avoir place, tenir sa place, prendre place.* Avoir place dans l'histoire. Tenir sa place parmi les grands hommes. Toute belle action doit avoir place dans l'histoire. Ce philosophe tiendra sa place parmi les plus grands hommes. Grand Dieu! que cet ouvrage ait *place* en ta mémoire. (Rac.)

J'espérais que, fuyant un indigne repos,
Je prendrais quelque *place* entre tant de héros. (Rac.)

Toi-même, viens enfin prendre *place* en mes chants,
Chiswich, plein des trésors de la ville et des champs. (Delille.)

— *Avoir une place dans le cœur de quelqu'un.* En être aimé. Si vous avez mon cœur tout entier, j'ai une *place* dans le vôtre. (Sévign.) S'il y a une petite *place* dans votre cœur, vous me ferez un plaisir extrême de me la donner. (Id.)

— Fig. Charge, emploi qu'une personne occupe dans la société, dans l'ordre politique, administratif, judiciaire, militaire, etc., dans un ordre quelconque. Tite, après vingt années de service dans une seconde *place*, n'est pas encore digne de la première, qui est vacante. (La Bruy.) Plus je vois de près les occupations de Mme de Ventadour, plus je me convaincs qu'il n'y a d'agréable dans sa *place* que le dessus de ses lettres. (Mme de Mainten.) Après ceux qui possèdent les premières *places*, je ne connais personne de plus malheureux que ceux qui les envient. (Id.) Un homme en *place* doit aimer les gens d'esprit. (La Bruy.)

— Rang, état, condition sociale, qui résulte de la naissance, des talents, de la fortune ... quoique le roi d'Angleterre sût que la princesse sa sœur, recherchée de tant de rois, pouvait honorer un trône, il lui vit remplir avec joie la seconde *place* de France, que la dignité d'un si grand monarque peut mettre en comparaison avec les premières du reste du monde. (Boss.) Toute autre *place* qu'un trône eût été indigne d'elle. (Id.) Uni de goût et d'intérêt avec les contempteurs d'Homère, il attend paisiblement que les hommes détrompés lui préfèrent les poètes modernes; il se met en ce cas à la tête de ces derniers, et il sait à qui il adjuge la seconde *place*. (La Bruy.) L'attention la plus essentielle que les rois doivent à la *place* où Dieu les a fait asseoir, c'est de rendre la religion respectable. (Mass.)

Trop jaloux d'un pouvoir qu'on peut vous envier,
De votre propre sang vous courez le payer,
Et voulez par ce prix épouvanter l'audace
De quiconque vous peut disputer votre *place*. (Rac.)

Vous avez montré par une heureuse audace,
Que le fils seul d'Achille a pu remplir sa *place*. (Id.)

— Rang qu'un écolier obtient par sa composition. Il a souvent la première place. Il n'a pas gardé longtemps la première place. La punition des paresseux, c'est d'être assis à la dernière place.

— Endroit où stationnent les voitures publiques. Une place de fiacres. Une place de cabriolets. Allez chercher une voiture sur la place.

— Fortif. Ville de guerre, forteresse. Secourir une place assiégée. Se rendre maître d'une place. Se saisir d'une place. Les deux Hotham devaient rendre au roi cette *place*. (Boss.) Elle assiége et prend d'assaut une *place* considérable. (Id.) Ce n'était pas la coutume des Romains d'avoir des citadelles dans leurs *places*. (Id.) Il prit le parti d'affamer la *place* et de fermer les passages à tous les secours. (Rayn.) Il voulait s'ensevelir sous les ruines de la *place*. (Volt.) Vous verrez une *place* très-forte par sa position et par les ouvrages qui la défendent. (Barth.)

— *Place forte* ou *place fortifiée.* Lieu flanqué et couvert de bastions. || *Place régulière.* Dont les angles, les côtés, les bastions et les autres parties sont égales. || *Place irrégulière.* Dont les côtés et les angles sont inégaux. || *Places en première ligne.* Celles qui couvrent les provinces frontières des Etats. || *Places de seconde ligne ou troisième ligne.* Celles qui forment une espèce de seconde ou de troisième enceinte derrière la première.

— Fig. Je ne sais ce que je ne donnerais pas pour voir le corps de la *place* aussi bien pris chez lui, que tous les dehors le sont, et voir ce que ferait la vraie dévotion dans un esprit aussi vif et aussi étendu. (Mme de Sévig.)

— Comm. Lieu du change, de la banque; lieu où les banquiers et les négociants s'assemblent dans une ville, pour y traiter de leur commerce, de leur négoce. C'est ce qu'on appelle autrement *bourse*. Négocier un billet sur la place. Avoir du crédit sur la place. Faire valoir son argent sur la place. || *Faire des traites de place en place.* Faire tenir de l'argent d'une ville à une autre par le moyen des lettres de change.

— Tout le corps des banquiers, des négociants d'une ville. La place de Lyon, la place de Bordeaux.

— Archit. Espace de figure régulière ou irrégulière, destiné pour bâtir ou déjà occupé par un bâtiment. Acheter une place. Disposer une place pour y bâtir.

— Techn. Ustensile de fer enfoncé par le pied dans un gros bloc de bois, qui sert comme d'établi au cloutier pour fabriquer ses clous.

— Jeux. *Tirer les places.* A certains jeux, Tirer l'ordre des places pour savoir où chaque joueur doit se placer.

PLACÉ, ÉE. part. pass. du v. Placer. S'empl. adjectiv. Mis en place, mis dans une place, mis dans un lieu convenable. Des livres placés dans une bibliothèque. Des pièces de vin placées dans une cave. Une multitude d'animaux, *placés* dans ces belles retraites par la main du Créateur, y répandent l'enchantement et la vie. (Chateaub.) Chaque peuple se crut naturellement *placé* au milieu du monde. (Malte-Brun.) C'est dans cette troupe innocente et pure que la reine a été *placée*. (Boss.) L'autorité n'est bien *placée* qu'entre les mains de ceux qui craignent Dieu. (Mass.) Un tombeau est un monument *placé* sur les limites des deux mondes. (B. de St-P.) On a beau être porté sur les ailes de la fortune, la félicité se trouve toujours *placée* plus haut que nous. (Mass.) Quelle gloire mieux *placée* que de ne point se livrer à ses passions! (Id.)

Ses fils, qui vainement imploraient sa mamelle,
Sur le marbre cruel étaient *placés* près d'elle. (Delille.)

— En parlant des personnes. Qui a obtenu un emploi, qui occupe une charge. Un jeune homme placé dans une administration publique, placé dans les contributions directes, placé au ministère des affaires étrangères. Il fut aussi *placé* sur-le-champ sans aucune sollicitation. (B. de St-P.)

— Qui est dans la position où il convient. Avoir la poitrine bien placée, les épaules bien placées, le corps bien placé. Les oreilles sont longues, mais bien *placées*. (Buff.) Pour que la tête soit le plus avantageusement *placée*, il faut que le front soit perpendiculaire à l'horizon. (Id.) Pour que les mamelles des femmes soient bien *placées*, il faut qu'il y ait autant d'espace de l'un des mamelons à l'autre, qu'il y en a ... fossette des clavicules, en sorte que ces trois points fassent un triangle équilatéral. (Id.)

— Fig. *Cœur bien placé.* Cœur noble et généreux, où dominent l'honneur et la vertu. Avoir le cœur bien placé. On dit dans le même sens, *Avoir le cœur haut placé*; et, dans le sens contraire, *Avoir le cœur mal placé, avoir le cœur bas placé.*

— Qui est selon les convenances, qui est fait ou dit à propos. Ceci est bien placé. Cette remarque ne pouvait être mieux placée. Ce trait d'esprit est parfaitement placé. Dans le sens contraire, on dit: *Cela n'est pas bien placé, cela est fort mal placé.*

— *Cette personne serait placée partout, bien placée partout.* Cet homme est fait pour être favorablement admis dans les sociétés les plus distinguées, ou pour être appelé aux premiers emplois.

— Hippiatr. *Cheval bien placé.* Cheval dont le front tombe perpendiculairement sur le bas du nez.

PLACEBO. s. m. (mot latin qui signifie *je plairai*). Il s'est dit autrefois Des courtisans qui cherchent à plaire au prince; des écoliers qui cherchent à capter les bonnes grâces des maîtres. C'est un placebo. Vous êtes tous des placebo.

— Loc. prov. *Aller à placebo.* Aller au-devant du bon plaisir, flatter. Les ministres, comme on dit, vont toujours à *placebo*. (Villars.)

PLACEL. s. m. (rad. *place*). Anc. mar. Il se disait, dans la Méditerranée, d'Un endroit de la mer où le fond est également élevé, et où la surface est unie.

PLACEMENT. s. m. Action de placer son argent.

— Argent placé. Bon placement. Placement sûr. Faire un placement. Son placement ne lui est pas rentré.

— Dans un sens plus général, Action de placer. Se dit en parlant des personnes et des choses. Le placement d'un domestique, d'un ouvrier, d'un apprenti chez un maître. Le placement d'une pendule, d'une bibliothèque. Bureau de placement. Cette acception, qui est aussi usitée que la précédente, est omise dans la plupart des dictionnaires.

PLACENCIA. Géogr. Jolie ville d'Espagne, dans une belle plaine, au milieu des montagnes, sur le Xérès, à 64 kilom. de Cacérès; 5,000 hab.

PLACENTA. s. m. (pr. *pla-cein-ta*; mot lat. qui signifie *gâteau*). Anat. Organe cellulo-vasculaire, qui établit la communication entre la mère et le fœtus, renfermé dans la cavité de l'utérus. Lésions du placenta. Volume, forme, dimensions du placenta. La connaissance des dimensions du *placenta*, considérées aux différentes phases de la grossesse, n'est pas sans utilité dans la pratique. (Murat.) Dans les cas de grossesse composée, le nombre des *placentas* répond toujours à celui des enfants. (Id.)

— Bot. Partie interne du péricarpe qui forme ordinairement une espèce de bourrelet épais, composé de tissu cellulaire spongieux, et traversé par deux ordres de vaisseaux, dont les uns, venant du pédicule, conduisent les sucs nourriciers, les autres, venant du style, ont apporté la liqueur fécondante aux ovules, et ont ordinairement disparu au moment où la fructification s'est effectuée. Cet organe remplit vis-à-vis de la graine le même rôle que le placenta vis-à-vis de l'embryon des mammifères On le nomme encore *trophosperme*, ce qui signifie Nourricier de la graine. V. TROPHOSPERME. || Pl., des *placentas*.

— Zooph. Espèce d'oursin déprimé. || Madrépore nommé autrement *méandrite*.

PLACENTAIRE. s. m. (pr. *pla-cein-tè-re*; rad. *placenta*). Bot. Syn. de Placenta, pour la plupart des auteurs.

— Selon quelques-uns, il signifie particulièrement la partie du fruit qui est formée par la réunion de plusieurs placentas, et qui par conséquent porte les graines.

PLACENTARIEN, IENNE. adj. (pl. *pla-cein-ta-ri-ein, iè-ne*; rad. *placenta*). Bot. Qui doit naissance au placentaire ou à ses lobes, qui est une simple extension du placentaire. Cloisons placentariennes.

PLACENTATION. s. f. (pr. *pla-cein-ta-ci-on*, rad. *placenta*). Bot. Manière dont les graines sont attachées au péricarpe ou placentaire; disposition des cotylédons avant et après la germination.

PLACENTATURE. s. f. Bot. V. PLACENTATION.

PLACENTIFORME. adj. des 2 g. (pr. *pla-cein-ti-for-me*). Bot. Qui ressemble à un gâteau, c'est-à-dire, qui est épais, arrondi et déprimé. Réceptacle placentiforme. Racine, plante placentiforme.

PLACENTIN, INE. adj. et s. (en ital. *Piacentino*, de *Piacenza*). Habitant de la ville de Plaisance. || Qui appartient à cette ville ou à ses habitants.

PLACENTULE. s. f. Conchyl. Genre de coquilles univalves, qui ne renferme encore que deux espèces définies, l'une et l'autre vivant dans la Méditerranée, la placentule pulvinée, et la placentule rayonnante.

PLACER. v. a. 1re conj. (rad. *place*). Le c prend une cédille devant les lettres *a, o. Nous* ... une place, dans un lieu. Placer un bâtiment, une maison, un édifice. Où placera-t-on l'hôtel de ville que l'on se propose de bâtir? Placer des arbres dans un jardin. Au milieu de la clairière on avait *placé* un obélisque de marbre blanc. (La Font.) Dieu nous a tous *placés* ici-bas pour travailler et pour nous servir les uns les autres. (De Juss.) Les rois apporteront leurs hommages dans Jérusalem, parce que vous y avez *placé* votre temple, Seigneur. (La Harpe.)

L'un a *placé* son nid sous la verte fougère,
D'autres au tronc mousseux, à la branche légère. (Michaud.)

Dis-nous, es-tu donc plus cette cité hautaine
Où l'impiété souveraine
Avait *placé* son trône et rassemblé sa cour? (Guiraud.)

— Mettre dans un lieu convenable et dans un certain ordre. Placer des livres dans une bibliothèque, des meubles dans un appartement. Prévenu par eux et d'accord avec eux, le consul

avait *placé* une embuscade sur la route. (Anquet.)

Lévite, il faut *placer*, Joad ainsi l'ordonne,
Le glaive de David auprès de sa couronne. (Rac.)

Et dans le ventre creux du pupitre fatal,
Va *placer* de ce pas le sinistre animal. (Boil.)

—Indiquer à quelqu'un une place telle quelle, ou une place particulière. Placer des spectateurs dans une salle. Placer des personnes suivant leur rang et leur dignité.

— Absol. Cet homme est chargé de placer.

— Fig. On trouve des âmes de boue où la nature avait d'abord *placé* des âmes grandes et bien nées. (Mass.) N'est-ce pas sa main toute seule qui les a *placés* à la tête des peuples? (Id.) C'était une belle conception de la nature d'avoir *placé* la récompense de l'homme hors de lui. (B. Constant.)

— Donner, procurer une place, un emploi, une charge. Placer un jeune homme dans un régiment d'artillerie, dans la cavalerie, dans l'infanterie. Placer quelqu'un dans une administration, dans un ministère, dans le barreau, dans la magistrature. Avant que l'on vous *place*, vous faites les plus belles promesses du monde ; êtes-vous *placés*, vous ne vous en souvenez plus. (Le Sage.)

— Donner un établissement quelconque. Un bon père doit mettre tous ses soins à bien placer ses enfants.

— Mettre dans une maison pour quelque service, en parlant d'un domestique, d'un ouvrier, etc. Placer un ouvrier. Placer un domestique. Cet homme manque de travail, ce serait une bonne œuvre de le placer quelque part.

— Il se dit aussi, 1° Par rapport à l'époque. Où placez-vous le déluge? Où placez-vous la vocation d'Abraham? En quel siècle place-t-il la première croisade?

— 2° Par rapport à une situation morale. Les circonstances placent quelquefois les hommes dans une position difficile, délicate. Vous me placez dans une cruelle alternative. Son caractère et les circonstances le *placèrent* dans des situations délicates. (Rayn.) Vous avez des vertus qui vous *placent* parmi les plus honnêtes citoyens de cette ville. (Barthél.)

— 3° Par rapport au rang que l'on occupe dans la hiérarchie sociale. [illegible] hasard, la flatterie et l'intrigue placent au premier rang des hommes que le mérite, le talent ou la vertu n'eût jamais fait sortir de la foule. Ces hommes chétifs que leur mérite n'a ni *placés* ni enrichis. (La Bruy.)

La reine, qui dans Sparte avait connu ta foi,
T'a *placé* dans le rang que tu tiens près de moi. (Rac.)

— Dire ou faire à propos, comme il convient. Placer bien une citation.

— On dit dans le sens contraire, *Placer mal, placer à tort et à travers.*

— Dire ou faire en un certain moment, en une certaine occasion, et pour un certain effet. Placer un mot, un propos, une anecdote. C'est ici que cet acteur doit placer son entrée, sa sortie. Il ne trouve pas à *placer* un seul mot. (La Bruy.) Les femmes sont heureuses dans le choix des termes qu'elles *placent* si juste. (Id.)

— Faire avec discernement, avec choix. Placer bien ses aumônes, ses charités, ses dons, ses bienfaits, ses faveurs. La charité chrétienne ne s'inquiète pas précisement de savoir si elle place bien ou mal ses aumônes; elle ne fait point acception de personnes; c'est Dieu seul qu'elle a en vue ; qu'importe, après cela, qu'elle fasse beaucoup d'ingrats, ne lui reste-t-il pas la consolation d'avoir fait beaucoup de bien?

— Dans un sens analogue. *Placer bien* ou *placer en bon lieu son amitié, sa confiance, sa protection, son estime, son dévouement, ses sentiments.* Accorder son amitié, sa confiance, etc., à des gens qui en sont dignes. Il ne pouvait placer son amitié dans un meilleur cœur. Ce prince a placé ses faveurs sur les personnes les plus honorables de sa cour. Il ne peut assurément mieux *placer* sa confiance. (Volt.)

— Employer à des achats. Placer de l'argent à acquérir une maison. Placer une année de ses revenus en fonds de terre.

— Mettre à intérêt, faire profiter. Placer de l'argent. Placer cent mille francs à la banque de France, dans une entreprise de chemin de fer.

— Comm. Faire le placement, opérer le débit, la vente. Placer des denrées. Placer des étoffes, des articles de commerce. Placer un ouvrage littéraire.

— Dans un sens analogue. Placer des billets de loterie, des billets de spectacle.

[illegible] tre à cheval dans la position où il doit être. Cet écuyer place parfaitement ses élèves à cheval. || *Placer un cheval.* Le maintenir en parfait équilibre dans tous les mouvements qu'on lui fait exécuter; ou simplement, le mettre dans une certaine position pour le faire voir.

— Jeu de paume. *Placer la balle.* La pousser de manière qu'elle aille frapper où l'on veut. Il place bien la balle. On dit, dans le même sens, *Placer son coup.* Ce joueur place toujours bien son coup. || En termes d'escrime, on se sert aussi de cette dernière locution, *Placer bien son coup.*

— SE PLACER. v. pron. Prendre une place, au propre et au figuré. Se placer dans une salle de spectacle, dans un cercle. Se placer au premier rang des écrivains, dans les premiers rangs de la littérature. Se placer par ses vertus parmi les citoyens les plus recommandables de son pays. *Places*-vous au rang de ceux qui, comme le disent les sages, unissent, par leurs vertus, les cieux avec la terre, les dieux avec les hommes. (Barth.) Parmi tant de héros je n'ose me *placer*. (Rac.)

— Se procurer une place. Se placer dans les bureaux d'un ministère, d'un négociant. L'une des deux, pour se tirer d'une extrême misère, cherche à se *placer* ; elle entre au service d'une fort grande dame. (La Bruy.) Il y a même des stupides, et j'ose dire des imbéciles, qui se *placent* en de beaux postes. (Id.)

— En parlant de l'arrangement du discours. Mes mots viennent sans peine et courent s'y *placer*. (Boil.)

PLACET. s. m. (pr. *pla-cè*, du lat. *placet*, il me plaît; jusqu'au temps de François Ier, nos ancêtres rendaient la justice en latin, et quand le roi, le juge, ou un supérieur quelconque, accordaient une requête, ils y apposaient le mot *placet*.) Demande succincte et par écrit pour demander une grâce, une faveur, etc. Placet au roi, au ministre. Présenter, donner un placet. Recevoir, rejeter un placet. Les ministres sont tous les jours accablés de placets. On ne connaît chez eux ni *placets*, ni requêtes. (Boil.)

— Dans cette acception, ce terme a vieilli; on dit, Pétition.

— Jurispr. Demande adressée au tribunal pour obtenir audience.

— Hist. ecclés. *Lettres de placet.* Lettres scellées du sceau épiscopal, dont les quêteurs étaient tenus de se munir. || Assignations à comparaître devant le for ecclésiastique.

PLACET. s. m. (rad. *place*). Sorte de petit siége, sans bras et sans dossier. Avancer un placet. Un lit et deux *placets* composaient tout son bien. (Boil.) Ce mot a vieilli.

. . . . . Cette amante enflammée
Sur un *placet* voisin tombe à demi pâmée. (Boil.)

PLACEUR, EUSE. s. Celui, celle qui place, qui fait le placement. Un placeur de billets. Un placeur de domestiques. Un placeur de livraisons. Mot omis dans tous les dictionnaires, et qui diffère de *placier*, en ce que ce dernier ne s'emploie qu'absolument, c'est-à-dire sans complément. V. PLACIER.

PLACHETTES. s. f. pl. Technol. Petits ais pour porter les tuiles. Ce mot n'est plus usité.

PLACIDE. adj. des 2 g. (du lat. *placidus*, calme). Pacifique, paisible, calme. D'une humeur égale et douce. Un esprit placide, un cœur placide. C'est la personne du monde la plus placide.

— Antiq. Surnom de Jupiter. On voit au Vatican un buste de *Jupiter Placide*. || Surnom de Vénus, qui avait à Rome un petit autel où elle était implorée par les amants qui désiraient un raccommodement.

PLACIDE (Saint). Fils de Tertulle, sénateur romain ; fut disciple de saint Benoît, qui l'envoya en Sicile, où on le massacra avec trente-trois de ses religieux. L'Eglise célèbre sa fête le 5 octobre.

— Comm. relig. *Congrégation de Saint-Placide.* Congrégation de bénédictins réformés dans les Pays-Bas. L'abbaye de Saint-Hubert, dans les Ardennes, fondée en 706, fut la première de la congrégation de Saint-Placide.

PLACIDEMENT. adv. Avec placidité, avec tranquillité d'humeur.

PLACIDITÉ. s. f. (rad. *placide*). Tranquillité, douceur, égalité d'esprit, d'humeur, de caractère.

PLACIER, ÈRE. s. (rad. *place*). Celui, celle qui a mission d'indiquer les places dans une cérémonie, dans un lieu public.

— Celui, celle qui prend à bail les places d'un marché pour les sous-louer aux marchands.

— Comm. Celui, celle qui s'occupe du placement d'articles de commerce, d'ouvrages de librairie.

PLACITE. s. m. (du lat. *placitum*). Anc. jurispr. Plaid ; assise de justice.

PLACITÉ, ÉE. adj. (du lat. *placitare*). Anc. jurispr. Arrêté dans un placite. Articles placités.

— substantiv. Un placité. Les placités. || *Placités de Normandie.* Articles arrêtés par les chambres assemblées du parlement de Rouen, concernant plusieurs usages de la province. De l'aveu de Louis XIV, ces placités furent lus et publiés, tant à l'audience de cette cour, que dans toutes les juridictions de son ressort.

PLACITUM. s. m. (pr. *pla-ci-tomm*). Hist. fr. Il se dit des jugements prononcés par les [illegible] *tum*. || On dit au pl., les *placita*.

— Hist. all. *Placita de l'Empire.* Décisions de la diète attendant la sanction impériale.

PLACK. s. m. Anc. métrol. Très-petite monnaie de cuivre, qui avait autrefois cours en Écosse. Les placks et les bawbies.

PLACOBRANCHE. s. m. (ét. gr., πλάξ, πλακός, lame; βράγχια, branchies). Conchyl. Genre de mollusques des côtes de Java.

PLACODE ou **PLACODIE.** s. f. (rad. gr. πλάξ, lame). Bot. Genre de plantes cryptogames, de la famille des lichens. Placode brillant. Placode jaune. Placode des murailles. Placode rayonnant.

PLACOME. s. m. (rad. gr. πλάξ, lame). Genre de polypiers.

PLACOSTYLE. adj. des 2 g. (pr. *pla-ko-stil*, ét. gr., πλάξ, lame; στῦλος, style). Conchyl. Se dit d'une coquille dont la columelle porte un pli oblique. Bulime placostyle.

PLACTIQUE. adj. des 2 g. Astrol. Se dit d'un aspect approximatif. Deux astres sont en carré plactique quand ils sont à quelques degrés de plus que le carré parfait, dans les signes.

PLACUNE. s. f. (rad. gr. πλάξ, πλακὸς, lame). Conchyl. Genre de malacozoaires acéphalophores, lamellibranches, de la famille des ostracés. La coquille des placunes est toujours très-mince et presque demi-transparente ; aussi les Chinois et les habitants de Manille en font-ils des vitres pour leurs fenêtres. Placune ovale. Placune vitrée.

PLACUS. s. m. (pr. *pla-cuss*). Bot. Genre de plantes de la famille des corymbifères qui paraît devoir se rapporter aux conises ou aux baccharis.

PLADAROTE. s. f. (du gr. πλαδαρὸς, flasque). Médec. Nom que les anciens ont donné à de petites loupes molles, sans rougeur ni douleur, qui se développent aux paupières.

PLADÈRE. s. f. Bot. Genre de plantes qui croissent aux Indes orientales.

PLADIKE. s. m. Hist. Titre du chef des Monténégrins.

PLAFOND. s. m. (pr. *pla-fon ;* formé des mots *plat* et *fond*). Surface ordinairement plate ou droite, quelquefois cintrée, faite de menuiserie ou d'un lambris de lattes, et d'une ou plusieurs couches de plâtre, qui forme dans une construction la partie supérieure d'un lieu couvert, le haut d'une salle, d'une chambre, etc. Plafond de plâtre. Plafond de bois. Plafond rehaussé de peintures, divisé en compartiments, peint en perspective. Riche plafond. Plafond doré. Faux plafond de toile. On retrouve fréquemment dans les anciens édifices le plafond de pierre, le plus solide de tous. Les Phidias et les Zeuxis de notre siècle déploient toute leur science sur vos *plafonds* et sur vos lambris. (La Bruy.) Les grands se piquent d'ouvrir une allée dans une forêt, de soutenir des terres par de longues murailles, de dorer des *plafonds*. (Id.) Il compte les *plafonds*, les ronds et les ovales. (Boil.)

— Hydraul. Le fond d'un bassin, d'un réservoir. C'est à proprement parler sa plateforme, son aire.

— Mar. La carène, l'œuvre vive du vaisseau au-dessus de l'eau.

— Menuis. *Plafond des portes et des croisées.* Le dessus des linteaux, dans l'épaisseur du mur, ou l'embrasement. || *Dessus de plafond.* Morceau du lambris qui se met pour remplir l'épaisseur qu'il y a depuis le plafond de la chambre ou la corniche en plâtre jusqu'au bord du plafond des embrasements des croisées.

— Pâtiss. Grand plateau de cuivre étamé, avec un petit rebord, qui sert à faire cuire différentes pièces dans le four.

PLAFONNAGE. s. m. Action de plafonner ; travail du plafonneur. Un beau plafonnage. Un riche plafonnage. Dépenser beaucoup pour le plafonnage d'un appartement. Plafonnage en plâtre, en peintures. Plafonnage uni, orné.

PLAFONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Plafonner. S'empl. adjectiv. Appartement richement plafonné. Chambre fraîchement plafonnée.

PLAFONNER. v. a. 1re conj. (rad. *plafond*). Couvrir, garnir de plâtre, de menuiserie, etc., le dessous d'un plancher. Plafonner une salle, une chambre, un appartement.

— Peint. *Plafonner une figure.* Lui donner le raccourci nécessaire pour qu'elle soit bien en perspective, étant peinte sur un plafond. Dans cette acception, il s'emploie quelquefois absolument. Ce peintre a bien plafonné. Il excelle à plafonner.

— On dit neutralement dans ce sens qu'*une figure plafonne*, lorsque, les règles de la perspective étant bien observées, elle paraît telle qu'on a voulu la représenter.

— SE PLAFONNER. v. pron. Être plafonné. Cet appartement se plafonne bien lentement. Cette chambre devait se plafonner en deux jours.

PLAFONNEUR. s. m. Ouvrier qui plafonne, qui fait des plafonds de plâtre.

PLAGAL. adj. et s. m. Mus. Se dit d'un mode musical où la quinte est à l'aigu et la quarte au grave. Le mode plagal est l'opposé du mode *authentique*.

PLAGE. s. f. (du gr. πλάγιος, oblique). Géol. D'une manière générale, Espace de terre considéré par le rapport qu'il a avec quelque [illegible] zones, avec les climats, ou avec les quatre grandes parties du monde. Cette ville est située vers telle plage du ciel. Il n'est pas étonnant qu'on trouve sur le globe des éminences considérables, dont le cours est dirigé vers différentes *plages*. (Buff.)

— Particulièrement, Rivage plat et découvert, portion de terre qui avoisine la mer, et qui s'y termine par une pente douce. Se promener sur la plage, le long de la plage. Bonne, vaste, longue plage. Plage sûre, inégale. Navire échoué sur la plage, jeté sur la plage. On distingue des plages de quatre sortes : les plages de *rochers*, celles de *galets* ou *cailloux*, celles de *sable*, et celles de *vase*. A la troisième classe appartiennent les côtes de l'Océan dans presque tout le golfe de Gascogne, et notamment dans le département des Landes. On retrouve encore les plages de sable au nord de la France, où les monticules portent le nom de *dunes*. Cette immense *plage* est couverte dans l'espace d'environ un mille d'un sable tout à fait stérile. (Rayn.)

Comme de faibles ruisseaux
Qui, gonflés par quelque orage,
Viennent inonder la *plage*
Qui doit engloutir leurs eaux. (J.-B. Rouss.)

L'onde à faibles replis s'approche de la *plage*,
Avec un doux murmure elle bat le rivage. (Dulard.)

— Signifiait anciennement, Pièce ou morceau de terre.

— Poét. Contrée, climat. Voyez ces *plages* désertes, ces tristes contrées où l'homme n'a jamais résidé. (Buff.)

Est-il dans l'univers de *plage* si lointaine
Où ta valeur, grand roi, ne te puisse porter? (Boil.)

Et leur réveil n'offre plus à leur vue
Que les rochers d'une *plage* inconnue. (Gresset.)

L'Océan, qui du monde a séparé les *plages*,
Lui-même est le lien qui rejoint ses rivages. (Rosset.)

PLAGGON. s. m. Antiq. gr. Poupée de cire qu'on employait dans les enchantements, et qui représentait la personne dont on ambitionnait l'amour.

PLAGIAIRE. s. m. (du lat. *plagiarius ;* rad. *plaga*, plaie, coup. On appelait ainsi, chez les Romains, celui qui était condamné au fouet pour avoir vendu ou acheté comme esclaves des personnes qu'il savait être de condition libre. Martial a appliqué figurément cette expression à l'auteur qui s'approprie les pensées d'autrui, et s'expose ainsi au *fouet* de l'opinion publique). Celui qui pille les ouvrages d'autrui, et qui s'approprie ce qu'il a pillé dans ces ouvrages. Plagiaire effronté. Impudent plagiaire. C'est un plagiaire. Ce n'est qu'un plagiaire. De tout temps les plagiaires ont été fort communs. Le Sage compare les plagiaires qui taisent le nom des auteurs qu'ils ont pillés, aux voleurs qui pour vendre impunément une vaisselle qu'ils ont volée en effacent les armoiries. Le *plagiaire* est un gueux revêtu d'habits qu'il a volés. (Boiste.) Allez, fripier d'écrits, impudent *plagiaire*. (Mol.)

Il est assez de geais à deux pieds comme lui,
Qui se parent souvent des dépouilles d'autrui,
Et que l'on nomme *plagiaires*. (La Font.)

— Dr. rom. Celui, celle qui débauchait ou recélait les esclaves d'autrui. || Celui, celle qui achetait sciemment une personne de condition libre et qui la détenait, ou qui enlevait des enfants.

— adjectiv. Auteur plagiaire. Écrivain plagiaire. Ils sont *plagiaires*, traducteurs, compilateurs. (La Bruy.) Si vous demandiez de Théodote s'il est auteur ou *plagiaire*, original ou copiste, je vous donnerais ses ouvrages. (Id.)

PLAGIANTHE. s. m. (ét. gr., πλάγιος, oblique; ἄνθος, fleur). Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, polypétalées, de la famille des malvacées, formé pour un arbrisseau de la Nouvelle-Zélande. Plagianthe divariqué.

PLAGIARISME. s. m. (rad. *plagiat*). Critiq. Habitude du plagiaire; plagiat habituel.

PLAGIAT. s. m. (pr. *pla-gia ;* ét., V. PLAGIAIRE). Action, crime du plagiaire. Plagiat adroit, évident, impudent. Être accusé, convaincu de plagiat. Commettre un plagiat. Avoir l'habitude du plagiat. Dissimuler ses plagiats. Quand un auteur vend les pensées d'un autre pour les siennes, ce larcin s'appelle *plagiat*. (Volt.)

— Passage pillé d'un ouvrage. Tous les plus beaux endroits de son ouvrage ne sont que des plagiats.

— Dr. rom. Crime du plagiaire, de celui qui débauchait ou recélait des esclaves, achetait sciemment une personne libre, ou enlevait des enfants.

PLAGIAULE. s. f. Antiq. gr. Espèce de flûte oblique qui fut inventée par les Libyens.

PLAGIÈDRE. adj. des 2 g. (ét. gr., πλάγιος, oblique; ἕδρα, base). Minér. Qui a des facettes situées en biais. Cristal plagièdre. Quartz plagièdre.

PLAGIER. v. a. 1re conj. (ét., V. PLAGIAIRE). *Je plagie, nous plagions, vous plagiez. Je plagiais, nous plagiions, vous plagiiez. Que je plagie, que nous plagiions, que vous plagiiez*, etc. Se rendre coupable de plagiat; piller un auteur pour s'approprier ses pensées, son style. Plagier effrontément un auteur.

— Absol. L'esprit de cet homme ne lui appartient pas en propre, car il ne fait que plagier.

PLAGIMYONE. [illegible] oblique; μῦς, muscle). Zool. Qui a deux impressions musculaires. || PLAGIMYONES. s. m. pl. Section de l'ordre des conchifères patulipalles, correspondant aux dimyaires.

PLAGIOBASIQUE. adj. des 2 g. (pr. *plagi-o-ba-zi-ke ;* ét. gr., πλάγιος, oblique; βάσις, base). Minér. Il se dit des systèmes de cristallisation à coordonnées obliques, comme l'hémiprismatique, le tétartoprismatique.

PLAGIOLE. s. f. (du gr., πλάγιος, oblique). Conchyl. Genre de coquilles bivalves de forme oblique.

PLAGIONITE. s. f. (du gr. πλάγιος, oblique). Minér. Minéral trouvé à Wolfsberg.

PLAGIOPODE. adj. des 2 g. (ét. gr., πλάγιος, oblique; ποῦς, ποδὸς, pied). Bot. Qui a le pied ou le pédicule oblique ou arqué. Grimmie plagiopode.

PLAGIORHOMBIFÈRE. adj. des 2 g. Mi-

nér. Qui réunit les faces de la plagièdre et celles de la rhomboïdale. Quartz plagiorhombifère.

PLAGIOSTOME. adj. des 2 g. (ét. gr., πλάγιος, transversal ou oblique; στόμα, bouche). Zool. Qui a la bouche située en travers sous le museau.

— PLAGIOSTOMES. s. m. pl. Ichthyol. Famille de poissons chondroptérygiens.

— Zooph. Section d'échinoïdes irréguliers, renfermant ceux dont la bouche et l'anus sont excentriques.

PLAGIOTRIQUE. s. f. (du gr. πλάγιος, oblique). Infus. Genre d'animalcules infusoires.

PLAGIPATIDE. adj. et s. m. (du lat. *plaga*, coup de fouet). Antiq. Surnom que Plaute donne aux Lacédémoniens, parce qu'ils étaient dans l'usage de fouetter leurs enfants devant l'autel de Diane.

PLAGIURE. adj. des 2 g. (ét. gr., πλάγιος, oblique, transversal; οὐρά, queue). Zool. Qui a la queue horizontale ou déprimée. || PLAGIURES. s. m. pl. Famille de cétacés remarquables par l'aplatissement horizontal de leur nageoire caudale.

PLAGNIÈRE. s. f. Comm. Sorte de toile.

PLAGUSIE. s. f. (pr. *pla-ghu-zi*). Crust. Genre de crustacés de l'ordre des décapodes.

PLAICT. s. m. (pr. *plè*). Ancienne forme orthographique du mot *plaid*.

Heureux celui qui loin de *plaict* et noise
Se va loger au paradis des champs. (E. Pasquier.)

PLAID. s. m. (pr. *plè;* du lat. *placitum;* formé de *placitare*, plaider). Plaidoyer, débat, ensemble des moyens de défense qu'un avocat fait valoir. Il n'est plus usité que dans cette locution proverbiale : *Peu de chose, peu de plaid.* Il n'est pas besoin de longues explications pour une chose de peu de conséquence; ou bien, L'affaire dont il s'agit ne vaut pas la peine d'être contestée.

— Au pluriel, il signifiait Audience où l'on plaide. Tenir les plaids. Ouvrir les plaids. Lever les plaids. || *Les plaids tenants.* A l'audience. Tous les jours le premier aux *plaids* et le dernier. (Rac.)

— Loc. prov. *Être sage au retour des plaids.* Perdre l'envie de plaider après avoir soutenu et perdu quelque procès.

— Se dit des Assemblées dans lesquelles se jugeaient les procès sous les rois de France des deux premières races. Les *plaids généraux* se tenaient deux fois l'année et en plein air; ceux des simples seigneurs s'appelaient *plaids particuliers* ou *assises*, et se tenaient plus fréquemment, mais à des époques différentes. On ouvrait tous les plaids à la Saint-Martin.

— Se dit des Jugements rendus dans les assemblées appelées *plaids*, et en particulier des Jugements prononcés sur des procès discutés en présence du roi et de ses principaux ministres.

— Féod. *Plaids francs.* Séances dans lesquelles on instruisait des procès contre les absents. || *Plaids de l'épée.* Haute justice. || *Plaids inférieurs.* Justice subalterne. || *Service du plaid.* Devoir du vassal, qui était tenu d'assister son seigneur lorsque celui-ci rendait la justice.

— Hist. angl. *Cour des plaids communs.* Une des quatre principales cours de justice d'Angleterre. Elle juge les différends civils entre parties.

PLAID. s. m. (pr. *plè*). Grand manteau de laine à carreaux de diverses couleurs, que les montagnards écossais portent retroussé et noué sur l'épaule gauche.

— Manteau à manches qu'on met par-dessus ses vêtements.

PLAIDABLE. adj. des 2 g. (rad. *plaid*). Qui peut être plaidé, qui offre des moyens suffisants de défense et d'attaque. Procès plaidable. Cause, affaire plaidable.

— *Jour plaidable.* Se disait autrefois des jours d'audience.

PLAIDAILLER et PLAIDASSER. v. n. 1re conj. (pr. *ple-da-yé; ple-da-çé;* rad. *plaid*). Mal plaider. Il se dit par dénigrement. On n'appelle pas cela plaider, mais bien plaidailler. Sans avoir occasion d'aller *plaidassant* ainsi par les justices. (Contes d'Eutr.)

Nous avions de jeunesse ensemble *plaidaillé*,
Bataillé, chicané, bretaillé, ferraillé. (Dufresny.)

— En parlant des gens qui ne se plaisent que dans les luttes judiciaires, Avoir la manie, la passion des procès. Les Normands se plaisent à plaidailler, passent leur vie à plaidailler.

[illegible]

plaide. Il est invar. Des avocats plaidant avec un talent égal.

PLAIDANT, ANTE. adj. Qui fait plaider, qui est en procès. Les parties plaidantes. Une partie plaidante.

— Qui fait profession de plaider. Maître plaidant. Avocat plaidant. Les avocats plaidants. Il se dit par opposition à *avocat consultant*, Celui qui ne fait que donner des consultations, sans plaider lui-même devant les juges.

PLAIDÉ, ÉE. part. pass. du v. Plaider. S'empl. adjectiv. Procès plaidé longuement, habilement plaidé. Cause bien plaidée. Affaire mal plaidée.

PLAIDER. v. n. 1re conj. (pr. *plè-dé*; rad. *plaid*.) Soutenir un procès, une contestation en justice. Plaider en cour royale. Plaider pour un héritage. Aimer à plaider. Se ruiner à plaider. Plaider contre sa famille. Il *plaide* depuis quarante ans, plus proche de sortir de la vie, que de sortir d'affaires. (La Bruy.) Il est plus aisé de prêcher que de *plaider*, et plus difficile de bien prêcher que de bien *plaider*. (Id.)

Accordez-vous, si votre affaire est bonne;
Si votre cause est mauvaise, *plaidez*. (J.-B. Rouss.)

— Fig.

Quand mon esprit, poussé d'un courroux légitime,
Vient devant la raison *plaider* contre la rime. (Boil.)

— Défendre, soutenir de vive voix une cause devant les juges. Cet avocat plaide pour moi. Sa cause est si évidemment mauvaise, qu'il ne trouve personne qui veuille plaider pour lui. Plaider avec conviction, avec chaleur, avec entraînement, avec sang-froid, avec adresse, avec convenance, avec esprit.

— Fig. en parlant des choses. Démontrer. La franchise de ses aveux, son repentir, plaidèrent en sa faveur.

— *Plaider que.* C'est-à-dire, Avancer, affirmer en plaidant, que...

— Hist. *Plaider*, signifiait autrefois, Tenir, présider les plaids.

— S'emploie aussi activ. Plaider soi-même sa cause. Faire plaider sa cause par un bon avocat. Plaider une mauvaise cause.

— Fig. Prendre la défense de quelqu'un, appuyer les intérêts, les opinions d'une personne. Plaider la cause de l'infortune. Plaider la cause des faibles, des opprimés. Il *plaide* la cause de l'innocence. (Mass.)

— En style de chicane, on disait *plaider quelqu'un*, pour Plaider contre quelqu'un. Plaider un tuteur pour lui faire rendre compte.

Et c'est un grand hasard s'il concluait l'affaire,
Sans *plaider* le curé, le gendre et le notaire. (Rac.)

Le moindre d'entre nous, sans argent, sans appui,
Eût *plaidé* le prélat et le chantre avec lui. (Boil.)

— *Plaider un fait, un moyen.* Avancer, soutenir un fait : employer, faire valoir un moyen en plaidant. Plaider un fait douteux, un moyen bien faible.

— Loc. prov. et fam. *Plaider le faux pour savoir le vrai.* Dire à quelqu'un une chose qu'on sait être fausse, pour lui donner le change, et tirer de lui le secret de la vérité. Cet homme est la duplicité même; il plaide toujours le faux pour savoir le vrai.

— SE PLAIDER. v. pron. Être plaidé. Votre cause se plaidera à la prochaine audience.

— Plaider l'un contre l'autre.

. . . Pour ma dot, ils me cèdent
Leur terre près du Mans, pour laquelle ils se *plaident*. (Dufresny.)

PLAIDEREAU. s. m. (pr. *plè-dro;* rad. *plaid*). Vieux mot synonyme de Chicaneur, homme de loi.

PLAIDERESQUE. adj. des 2 g. (pr. *plè-dres-ke;* rad. *plaid*). Il s'est dit de ce qui est propre aux plaideurs, à la chicane. Eloquence *plaideresque*. (Montaigne.)

PLAIDERIE. s. f. (rad. *plaid*). S'est dit pour Métier, vie du plaideur; chicane. Ce vilain et pernicieux métier de *plaiderie* qui est une foire ouverte, un véritable brigandage. (Charron.) Des esprits malades de *plaiderie*. (Nic. Pasquier.)

PLAIDEUR, EUSE. s. Celui, celle qui plaide, qui est en procès. Il n'y a pas de condition plus malheureuse que celle des plaideurs. A la fin d'un procès un des *plaideurs* s'en va en chemise et l'autre nu, c'est-à-dire que l'un a perdu beaucoup et que l'autre est ruiné. (De Juss.)

— En mauvaise part, Celui, celle dont l'occupation unique est le procès, et qui, incapable d'écouter la voix de la raison, ne trouve de jouissance que dans les longues luttes de la chicane. Un plaideur fieffé. Une franche plaideuse. Avoir affaire à un grand plaideur. Racine a peint de main de maître les ridicules des plaideurs, dans une comédie imitée des *Guêpes* d'Aristophane.

L'un et l'autre dès lors vécut à l'aventure,
Des présents qu'à l'abri de la magistrature
Le mari quelquefois des *plaideurs* extorquait. (Boil.)

— Hist. *Plaideur*, signifiait autrefois Juge qui tient les *plaids*. || Hist. ecclés. Procureur d'un monastère.

PLAIDOIR. s. m. Anc. jurispr. Lieu où l'on tenait les plaids.

PLAIDOIRIE. s. f. (rad. *plaid*). Action de plaider. Plaidoirie véhémente, éloquente, nerveuse, brillante. Cette plaidoirie n'a pas duré moins de trois audiences, pendant lesquelles l'avocat a su captiver et convaincre les juges.

— Art de plaider. Etre habile dans la plai- [illegible] Être novice en plaidoirie. Exceller dans la plaidoirie. Connaître à fond les secrets de la plaidoirie.

— Profession d'avocat. Se destiner à la plaidoirie. Embrasser la plaidoirie. Renoncer à la plaidoirie. Quitter, reprendre la plaidoirie. Exercer honorablement la plaidoirie.

— Se disait, en général, pour Procès. Aimer, abhorrer la plaidoirie.

. . . Je verrai par cette *plaidoirie*
Si les hommes auront assez d'effronterie
Pour me faire injustice aux yeux de l'univers. (Mol.)

PLAIDOYABLE. adj. des 2 g. (pr. *plè-doi-ia-ble;* rad. *plaid*). Pal. Où l'on peut plaider. Jour plaidoyable. Etre assigné au premier jour plaidoyable. Ce terme est vieux; on dit ordinairement *plaidable*.

PLAIDOYANT, ANTE. adj. (pr. *plè-doi-yan, yan-te*). Il se disait autrefois pour Plaidant, qui aime à plaider, qui a la manie ou la passion des procès. Sa seconde femme, Françoise de Plaix, la plus *plaidoyante* femme du monde. (Scarron.) Les parties *plaidoyantes*. (Rabelais.)

PLAIDOYER. v. n. 1re conj. Il se disait anciennement pour Plaider, prononcer un plaid en justice. Il ne se dit plus aujourd'hui, mais nous l'avons conservé sous la forme substantive. Il en reste encore la forme adjective *plaidoyant, ante*, qui se dit dans le genre burlesque ou ironique.

PLAIDOYER. s. m. (rad. *plaid*). Discours prononcé devant un tribunal pour défendre une cause. Beau, éloquent, admirable plaidoyer. Faire un plaidoyer. Prononcer un plaidoyer. Les plaidoyers de Patru, de Cochin. Il prononce de graves *plaidoyers* devant des juges qui lui imposent silence, et contre des adversaires qui l'interrompent. (La Bruy.)

— On dit communément, *plaidoirie*.

— Anc. prat. *Chambre du plaidoyer.* La grand'chambre du Parlement.

PLAIDOYEUR, EUSE. s. Syn. burlesque de Plaideur.

PLAIE. s. f. (pr. *plè;* du lat. *plaga*, dérivé du gr. πληγή, de πλήσσω, frapper). Solution de continuité ordinairement sanglante, produite dans les parties molles du corps par une cause extérieure qui agit mécaniquement. Large plaie. Grande plaie. Plaie profonde, dangereuse, incurable. Laver, nettoyer, déterger, panser une plaie. Guérir, cicatriser une plaie. Sonder une plaie. Mettre le fer dans une plaie. Fermer trop tôt une plaie. Ecarter, rapprocher les lèvres d'une plaie. Rouvrir une plaie. Les plaies de la tête, de la poitrine, des jambes, des bras. Avoir une plaie à la main, à la joue, au pied. N'être qu'une plaie. Etre couvert, tout couvert de plaies. Munis d'instruments commodes, qui vous servent à vous faire réciproquement de larges *plaies* d'où peut couler votre sang jusqu'à la dernière goutte. (La Bruy.) Ils courent; tout son corps n'est bientôt qu'une *plaie*. (Rac.) Pour guérir le malade, il faut sonder la *plaie*. (Sanlecque.)

— On divise généralement les plaies en trois classes, selon que l'instrument qui les a occasionnées est *tranchant*, *piquant* ou *contondant;* on les nomme *coupures*, *piqûres* ou *incisions*, et *plaies contuses*. Les coupures sont les plaies les moins dangereuses, parce que d'ordinaire la cicatrisation en est facile; au contraire, les plaies contuses sont fort dangereuses, parce qu'elles ont pour conséquence le tétanos, la gangrène et les hémorrhagies, surtout dans les plaies dites d'armes à feu ou d'arquebusade, c'est-à-dire celles qui sont produites par des corps mis en mouvement par la poudre à canon. || *Plaie venimeuse.* Celle qui résulte de la piqûre ou de la morsure de quelque animal venimeux, ou dans lesquelles le corps vulnérant a laissé un principe vénéneux. || *Plaie par arrachement* ou *déchirure*. Celle qui a été produite par une traction violente, et dans laquelle les parties ont été dilacérées. || *Plaie simple.* Solution de continuité avec ou sans perte de substance, susceptible de réunion immédiate, c'est-à-dire dont on peut obtenir la cicatrisation sans qu'elle suppure.

— On appelle *morsures*, les plaies qui ont été faites par les dents d'un animal.

— Par extension, on donne le nom de *plaie* aux lésions qui résultent de l'action du calorique ou aux brûlures, de la corruption des humeurs, et, en général, à toute altération extérieure de l'état naturel des organes.

— Fig. *Mettre le doigt sur la plaie.* Indiquer nettement ce qui met dans une situation fâcheuse. || *Ne vouloir que plaies et bosses.* Désirer le mal d'autrui; rechercher les querelles. L'esprit charitable de vouloir *plaies* et bosses à tout le monde est extrêmement répandu. (Mme de Sévigné.)

— Se dit des cicatrices, de l'empreinte que la plaie a laissée sur le corps. Le soldat qui a combattu pour son pays est toujours fier de montrer ses plaies.

— Se dit encore des ouvertures qui se font naturellement ou que l'on pratique à l'écorce des arbres. Les plaies de cet arbre sont trop nombreuses, il en mourra.

— Loc. prov. et fig. *Plaie d'argent n'est pas mortelle*, ou *plaie d'argent peut se guérir*. Se dit d'une dépense imprévue et fâcheuse, mais qui ne ruine pas, qui est réparable, supportable.

— Fig. Brèche, trouée.

Horrible et large *plaie* [illegible]

— Fig. Calamité, fléau. Ce qu'il y a de plus préjudiciable en son genre. Les plaies de l'Etat. Le désordre dans les finances est la plus grande plaie de cet empire. L'immoralité d'une nation est une plaie incurable. L'arrêt qu'on a rendu contre cette personne est une plaie à son honneur. Les arts ont commencé déjà à fermer les *plaies* de l'Etat, causées par deux guerres funestes. (Volt.) Une administration tolérable peut guérir en peu d'années les *plaies* d'un royaume dont le terrain est fertile et les habitants industrieux. (Id.)

— Affliction, peine d'esprit ou de cœur. Quand on peut panser soi-même ses plaies, on est à moitié guéri. La *plaie* qui blesse le cœur ne peut trouver son remède que dans le cœur même. (Mass.) Chacun se cache la *plaie* secrète de son cœur, et chacun se la communique. (Id.) Tous les objets qui l'attachent ici-bas, l'arrachent, pour ainsi dire, du sein de Dieu, et laissent dans son âme une *plaie* de remords et d'inquiétude qu'ils ne sauraient plus fermer eux-mêmes. (Id.) Il n'y a presque plus de réconciliations qui ne soient feintes et simulées; on ôte l'appareil du dehors, mais la *plaie* reste au-dedans. (Fléch.) Ils ont aigri les maux de l'Eglise, loin d'y remédier : leurs tempéraments ont été de nouvelles *plaies*. (Mass.)

Employer la douceur à cette guérison,
C'est, en fermant la *plaie*, y verser du poison. (Corn.)

— Dans un sens particulier, Désolation causée par la mort d'une personne chère. Je n'ai pas besoin de vous dire combien le cœur tendre de la princesse Anne fut profondément blessé par cette mort; mais ce ne fut pas là sa plus grande *plaie;* maîtresse de ses désirs, elle vit le monde, elle en fut vue. (Boss.) A Dieu ne plaise que je rouvre des *plaies* déjà fermées. (Fléch.)

— Fig. Ce que cause un mot offensant, une médisance, une calomnie, etc. Quel soin ne prenait-elle pas d'adoucir et de guérir la *plaie* qu'elle avait faite. (Boss.)

La *plaie* est faite, et, quoiqu'il en guérisse,
On en verra du moins la cicatrice. (J.-B. Rouss.)

— Hist. Ste. *Les cinq plaies, les plaies de Notre-Seigneur.* Les cinq blessures qui furent faites à Jésus-Christ le jour de sa passion. Quand ils verront celui dont ils auront rouvert les *plaies*. (Boss.)

— Antiq. *Plaies d'Égypte.* Fléaux dont Dieu, par l'entremise de Moïse, punit l'endurcissement du roi d'Egypte Pharaon. Ce sont 1° les eaux changées en sang; 2° les grenouilles; 3° les petits insectes piquants; 4° les mouches; 5° la peste; 6° les ulcères et pustules; 7° la grêle; 8° les ténèbres épaisses; 9° les sauterelles; 10° la mort des premiers-nés des hommes et des bêtes.

— Fig. et fam. *C'est la onzième plaie d'Égypte* ou *c'est une plaie d'Egypte.* Se dit d'une personne ou d'une chose que l'on ne peut supporter.

— *Frapper quelqu'un d'une plaie, de plaies.* L'accabler d'un ou de plusieurs fléaux.

PLAIGNANT. part. prés. du v. Plaindre. Qui plaint. Il est invariable. Des cœurs bons et généreux plaignant et soulageant toutes les infortunes.

PLAIGNANT, ANTE. adj. Pal. Qui porte plainte; qui se plaint en justice. La partie plaignante. Les parties plaignantes.

— substantiv. Le plaignant, la plaignante. Concilier les plaignants.

PLAIN, PLAINE. adj. (du lat. *planus*, uni). Uni, plat, sans inégalité. Pays plain. Plaine campagne. Livrer bataille en plaine campagne. L'aurore le trouve déjà en *plaine* campagne. (La Bruy.)

— Techn. *Velours plain, satin plain.* Velours satin uni. || *Linge plain.* Linge non ouvré. || On dit plus communément aujourd'hui, *velours, satin, linge uni*.

— Fauconn. *Aller de plain.* Il se dit d'un oiseau qui *plane* dans les airs, c'est-à-dire, qui vole les ailes étendues, sans les remuer d'une manière sensible.

— *Chambres, pièces de plain-pied.* V. PLAIN-PIED.

PLAIN. s. m. Techn. Grande cuve dans laquelle le tanneur fait tremper les peaux, avant d'en opérer le dépilage.

PLAINAGE. s. m. Techn. Opération qui consiste à mettre les peaux dans le *plain*, pour les rendres propres au dépilage.

PLAIN-CHANT. s. m. (ét. lat., *planus*, plan, uni; *cantus*, chant. Le plain-chant est ainsi appelé parce que toutes les voix le chantent à l'unisson sur un même ton). Liturg. Nom que l'on donne au chant ecclésiastique dans l'Eglise romaine. Le plain-chant est un reste bien défiguré, mais aussi bien précieux, de l'ancienne musique grecque, qui, quoique affaiblie en passant par les mains des barbares, n'a cependant point perdu toute son énergie. On attribue l'invention du plain-chant à saint Athanase, qui en introduisit l'usage dans l'église d'Alexandrie; saint Ambroise, archevêque de Milan, en formula les règles, et inventa quatre tons réguliers appelés authentiques; le pape saint Grégoire le perfectionna en 592, et lui donna la forme qu'il conserve encore aujourd'hui. Le roi Robert, fils de Hugues-Capet, composa le chant de plusieurs antiennes, qui sont encore aujourd'hui les plus beaux morceaux du plain-chant. Apprendre le plain-chant. Chanter le plain-chant. On peut dire qu'il n'y a rien de plus ridicule et de plus plat que ces [illegible] (J.-J. Rousseau.)

— Entom. *Plain-chant.* Nom vulgaire d'un papillon du genre hétéroptère.

— Conchyl. Nom vulgaire d'une coquille univalve, nommée autrement *volute musique*.

PLAINDIN. s. m. Comm. Sorte de serge qui se fabrique en Écosse.

PLAINDRE. v. a. 4e conj. irrég. (du lat. *plangere*, pleurer). *Je plains, tu plains, il plaint, nous plaignons, vous plaignez, ils plaignent. Je plaignais, nous plaignions, vous plaigniez*, etc. *Je plaignis. J'ai plaint. J'avais plaint. Je plaindrai. Je plaindrais. Plains, plaignons, plaignez. Que je plaigne, que tu plaignes, qu'il plaigne, que nous plaignions, que vous plaigniez, qu'ils plaignent. Que je plaignisse. Plaignant. Plaint, plainte.* Avoir pitié de, compatir à. Plaindre quelqu'un du fond du cœur. Plaindre les malheureux.

Fidèle dans leurs disgrâces, il osa les louer et les servir dans un temps où les autres n'osaient pas les *plaindre* (Fléch.) On ne *plaint* pas longtemps ceux que l'on n'aime pas. (Boiste.) Personne ne veut être *plaint* de ses erreurs. (Vauvenargues.) Je ne *plains* point Camille, elle était criminelle. (Corn.) Madame, en vos malheurs, je ne puis que vous *plaindre*. (Rac.) Le jeune homme et le missionnaire admirèrent quelque temps cette belle scène, en *plaignant* le sachem qui ne pouvait plus en jouir. (Chateaub.) Qui se fait *plaindre* sans raison, est homme pour n'être jamais plaint, quand la saison y sera. (Montaigne.)

—Avec un nom de plus pour régime. Plaindre la punition, la disgrâce de quelqu'un. Ne *plaignons* plus ses disgrâces. (Boss.) Il y a une dureté de complexion; il y en a une autre de condition et d'état. L'on tire de celle-ci, comme de la première, de quoi s'endurcir sur la misère des autres, dirai-je même, de quoi ne pas *plaindre* le malheur de sa famille. (La Bruy.) ..... Avez-vous *plaint* un moment mes ennuis? (Rac.) Ne croyez pas qu'en *plaignant* ses erreurs, je me dispense de les respecter. (J.-J. Rouss.) Nous *plaignons* le sort de l'enfance, et c'est le nôtre qu'il faudrait plaindre. (Id.) J'admire ton courage, et je *plains* ta jeunesse. (Corn.)

O soupirs! ô respect! ô qu'il est doux de *plaindre*
Le sort d'un ennemi, quand il n'est plus à craindre.
(Corneille.)

Que je *plains* le triste naufrage
Que lui prépare son bonheur. (Rouss.)

L'homicide lion qui, tombant de langueur,
Ne peut chercher sa nourriture,
Voit un autre lion qui, *plaignant* son malheur,
Veut avec lui partager sa pâture. (Gilb.)

—*A plaindre*. Être à plaindre. Se trouver à plaindre. Etre bien à plaindre, fort à plaindre. Qu'on est à *plaindre* dans la grandeur. (Mass.) Que votre sort est à *plaindre*. (Id.) Il eût été bien à *plaindre*, celui qui dans ce beau spectacle n'eût pas reconnu la bonté de Dieu. (Chateaubriand.)

—*Plaindre de*, suivi d'un infinitif. Je le *plains* de m'aimer. (Corn.) Je te *plains* de tomber dans ses mains redoutables. (Rac.)

—Employer, donner avec répugnance, à regret, d'une manière insuffisante. Plaindre le pain à ses gens, plaindre le pain que ses gens mangent. Plaindre l'avoine à son cheval. Plaindre jusqu'à sa nourriture. Je débutai par un alguasil qui avait une pleurésie : j'ordonnai qu'on le saignât sans miséricorde, et qu'on ne lui *plaignît* point l'eau. (Le Sage.)

Que mon âme, en ce jour de joie et d'opulence,
D'un superbe convoi *plaindrait* peu la dépense.
(Boileau.)

—Dans un sens analogue, on dit *Plaindre ses pas, ses démarches, ses soins, son temps, sa peine*, etc. Quand il s'agit de servir un ami, on ne doit jamais plaindre ses pas ni son temps.

—SE PLAINDRE. v. pron. Se lamenter, soupirer. Il est permis de se plaindre quand on souffre; il est beau de souffrir sans se plaindre. Se plaindre pour un rien, pour peu de chose. Se plaindre sans sujet, à tout propos. Il y a du plaisir à se *plaindre*. (Volt.) Accordons quelque chose à Rome qui se *plaint*. (Corn.)

Les faibles déplaisirs s'amusent à parler;
Et quiconque se *plaint*, cherche à se consoler. (Corn.)

—*Se plaindre de*. Témoigner du mécontentement, du chagrin. Se plaindre d'avoir reçu une mauvaise réception. Avoir sujet de se plaindre de quelqu'un. Quand un homme accuse ses semblables du malheur qui le frappe, il n'a souvent qu'à se plaindre de lui-même. Tout le monde, riche ou pauvre, croit avoir à se plaindre de la fortune. Nul n'a le droit de se plaindre de la vie. Je disais à Dieu dans mon cœur que je n'avais aucun droit de me *plaindre* de sa justice. (Boss.) La veuve et l'orphelin ne se *plaignirent* pas de la lenteur ou de la faiblesse de son âge. (Fléch.) Il y a des gens d'une certaine étoffe ou d'un certain caractère, avec qui il ne faut jamais se commettre, de qui l'on ne doit jamais se *plaindre* que le moins qu'il est possible. (La Bruy.) Ceux qui emploient mal leur temps sont les premiers à se *plaindre* de sa brièveté. (Id.) Ils se *plaignent* sans cesse de l'assujétissement des devoirs et de la contrainte des bienséances. (Mass.) Il s'est *plaint* d'un péril qui menaçait ses jours. (Rac.) J'osais me *plaindre* à lui de son peu de tendresse. (Id.) De cet oracle affreux tu n'as pas à te *plaindre*. (J.-B. Rouss.)

Louis, les animant du feu de son courage,
Se *plaint* de sa grandeur qui l'attache au rivage.
(Boileau.)

des reproches, relativement à une chose dont on a reçu quelque tort, quelque dommage. Je me plains de ce que vous m'avez insulté, de ce que vous m'avez frappé. Elle se plaint de ce que vous n'avez pas rempli vos obligations envers elle. Votre frère se plaint de ce que vous n'avez point d'amitié pour lui. Je me plains de ce que j'ai éprouvé une injustice.

—*Se plaindre que*. Blâmer, trouver mauvais. On se plaint qu'il y a de la partialité dans les tribunaux. Combien de fois ne s'est-on pas *plaint* que les affaires n'avaient ni règle ni fin! (Boss.) Les gens de mer se *plaignent* que j'ai favorisé les gens de la campagne. (Marmontel.) Permettez que mon amitié se *plaigne* que vous avez hasardé dans votre préface des choses sur lesquelles vous deviez auparavant me consulter. (Volt.) Ils se plaignaient peut-être avec justice que les nobles et les patriciens ne travaillaient qu'à se rendre seuls maîtres du gouvernement.

(Vertot.) Nous nous sommes *plaints* que la mort, ennemie des fruits que nous promettait la princesse, les a ravagés dans sa fleur. (Boss.) Elle se *plaignait* que nous dégradions Jésus-Christ de sa qualité de médiateur. (Mass.) Phèdre se *plaint* que je suis outragé. (Rac.) On se *plaint* depuis longtemps que le genre de la fable est trop négligé parmi nous. (La Harpe.)

—Après *se plaindre que*, le verbe qui suit se met souvent au subjonctif. Quelques-uns ont pris l'intérêt de Narcisse, et se sont *plaints* que j'en eusse fait un très-méchant homme. (Rac.) Je m'informerai si elles se *plaignaient* qu'on les eût ennuyées. (Id.) Vous-même, monsieur, pouvez vous *plaindre* qu'on ne vous ait pas rendu justice. (Boil.) Pauvre comme je croyais l'être, je n'avais pas droit de me *plaindre* que l'on voulût me rendre ménagère du peu d'argent qu'on me donnait. (Marmontel.)

—*Se plaindre une chose*. Se refuser cette chose, s'en priver volontairement. Il se *plaint* non plus toute sorte de parure, qu'un jeune homme qui a épousé une jeune veuve. (La Bruy.)

—T. de palais et de police. Rendre plainte. Se plaindre en justice. Se plaindre au commissaire, au procureur du roi.

—Syn. comp. PLAINDRE. REGRETTER. On *plaint* par pitié; on *regrette* par son attachement. On *plaint* un malheureux; on *regrette* un absent. Il faut être dur de cœur pour ne *plaindre* personne; il suffit d'être indifférent de caractère pour ne *regretter* rien.

PLAINE. s. f. (du lat. *planities*; rad. *planus*, plan, uni). Géol. Espace plus ou moins vaste, tout à fait uni ou ne présentant que de légères ondulations, qui se trouve, soit dans une contrée basse, c'est-à-dire à moins de trois ou quatre cents mètres au-dessus du niveau de la mer, soit dans des lieux dominés par des points élevés; dans ce cas, *plaine* est moins usité que *plateau*. Les plaines sont rarement horizontales; elles inclinent presque toutes vers un ou plusieurs points, sans cela elles se changeraient bientôt en marais fangeux, incultivables et inhabitables; telle est, en Algérie, l'immense plaine de la Mitidja, dont la position horizontale force les eaux à y séjourner, et cause des exhalaisons insalubres. Grande, belle, riche, vaste, fertile plaine. Plaine riante, immense, boisée, nue, stérile, marécageuse, humide. Dans la plaine. Sur la plaine. A travers la plaine. Des plaines arrosées de ruisseaux. La plaine inondée par le débordement des rivières. Un pays de plaines. L'armée campée dans la plaine. Un château dominant la plaine. Walstein occupait une *plaine* séparée de l'armée ennemie par un double fossé assez profond. (Daniel.) De toutes ces hauteurs coulent des sources innombrables qui vont porter la fertilité dans les *plaines* qu'elles arrosent. (Rayn.) De nos cris douloureux la *plaine* retentit. (Rac.) L'ennemi renversé fuit et gagne la *plaine*. (Boil.) De leurs troupeaux féconds leurs *plaines* sont couvertes. (Volt.)

Bâti sur le penchant d'un long rang de collines,
D'où l'œil s'égare au loin dans les *plaines* voisines.
(Boileau.)

Je cherche vainement dans cette triste *plaine*,
Les oiseaux, les zéphyrs, les ruisseaux argentés.
(J.-B. Rousseau.)

—Fig. et poét. *La plaine céleste, les plaines célestes, les plaines de l'air, la plaine azurée, la plaine étoilée*, etc. Le ciel, le firmament.

Apollon cependant, plein d'un trouble funeste,
Le voit rouler de loin sur la *plaine* céleste. (Boil.)

Là même quelquefois les *plaines* éthérées,
Des palais du midi versent sur les frimas
Un éclat que le ciel refuse à nos climats. (Roucher.)

—*Plaine d'eau*. Grande étendue d'eau, calme et unie. Ce lac forme une vaste plaine, une belle plaine d'eau. Au-dessous de nous, cette immense *plaine* d'eau que le lac forme au sein des Alpes, nous séparait des riches côtes du pays de Vaud. (J.-J. Rouss.)

—*La plaine liquide*. La mer. Dès qu'on le voit voler sur ces liquides *plaines*. (Boil.)

Cependant sur le dos de la *plaine* liquide,
S'élève à gros bouillons une montagne humide.
(Racine.)

—Blas. La pointe de l'écu, quand elle est séparée du champ de gueule par une ligne horizontale, et qu'elle est peinte d'un autre émail. Quelquefois, la plaine était une marque de bâtardise.

—Chirom. *Plaine de mars*. Partie du milieu de la main, qu'on appelle aussi le *triangle*.

—Hist. Partie des bancs de la Convention

dérée, par opposition à la *montagne*, cette autre partie où siégeaient les exaltés, les députés de l'opinion extrême. On disait aussi le *marais*. La plaine succomba dans sa lutte contre la montagne.

PLAINFAING. Géogr. Ville de France, départ. des Vosges; 3,500 hab.

PLAIN-PIED. s. m. Construct. Logement, appartement composé de plusieurs chambres de niveau, sans pas ni ressauts. Occuper un plain-pied. Demeurer dans un beau plain-pied. Dans cette maison, tous les appartements sont des plains-pieds.

—*De plain-pied*. loc. adv. Sans monter ni descendre. Aller d'un appartement à l'autre de plain-pied. On va de plain-pied du salon dans le jardin.

—Fig. *Cela va de plain-pied. Cela va de plain-pied*. Cela va sans dire, sans difficulté.

PLAINT. s. m. (du lat. *planctus*; formé de *plangere*, pleurer). Gémissement d'un animal, d'un enfant, d'un homme qui se plaint. Il est vieux; il se disait principalement de l'expression d'une douleur physique.

PLAINTE. s. f. (du lat. *planctus*; formé de *plangere*, pleurer). Gémissement, lamentation. Plainte amère, bruyante, étouffée, déchirante, désespérée. S'abandonner aux cris et aux plaintes. Se soulager par la plainte. La douleur arrache des plaintes. Etouffer ses plaintes. Que pourrait raconter ses *plaintes*? (Boss.) Alors, triste messager d'un événement si funeste, je fus aussi témoin, et voyant le roi et la reine, d'un côté, de la douleur la plus pénétrante, et de l'autre, des *plaintes* les plus lamentables (Id.) Ni la goutte la plus douloureuse, ni la colique la plus aiguë, ne sauraient lui arracher une *plainte*. (La Bruy.) Je vois déjà tes maux, j'entends déjà tes *plaintes*. (Corn.) Je comprends qu'il y a quelque sorte de plaisir dans la *plainte*, et que ce plaisir est plus grand qu'on ne pense. (Mme de Sév.) Mon âme, durcie par l'excès de la douleur, cesse de se soulager par des *plaintes* et des pleurs. (Barth.)

De quelque désespoir qu'une âme soit atteinte,
La douleur est toujours moins forte que la *plainte*.
(La Fontaine.)

Hors de moi, sur ce bord horrible, épouvantable
Je hurle en longs sanglots ma *plainte* lamentable.
(Laya.)

—Dans le langage poétique, *la plainte, les plaintes d'un amant*.

Siége de la pudeur, ta bouche sans détour
N'a jamais murmuré les *plaintes* de l'amour.
(Dupuis.)

Un jour que de Glycère accusant les mépris,
Il exhalait sa *plainte* au temple de Cypris.
(Roucher.)

—Se dit aussi des cris de certains animaux. Du rossignol la plainte amère. Omiss. des dictionnaires.

Là, sous l'antique ormeau tes palombes heureuses
Roucouleront la nuit leurs *plaintes* langoureuses.
(De Langeac.)

—Mécontentement exprimé; exposé d'un grief. Former une plainte contre quelqu'un. Faire ses plaintes à quelqu'un. Faire de grandes plaintes d'une personne. Adresser des plaintes graves, amères, fondées, mal fondées, exagérées, injustes. Faire éclater ses plaintes. Avoir de grands sujets de plainte. Donner un sujet de plainte. Faire justice à quelqu'un sur ses plaintes. Etre accessible aux plaintes de ses subordonnés. Adresser une plainte à quelqu'un. Se lasser d'entendre des plaintes. Recevoir une plainte. Faire une plainte. Pousser, proférer une plainte. Troubler, fatiguer l'air de ses plaintes. Il fit éclater ses *plaintes* dans toutes les cours de l'Europe. (Volt.) Il y avait entre ces deux souverains des sujets de *plainte* personnels. (Id.) Mes *plaintes* que vous écoutiez avec intérêt, sont maintenant indiscrètes. (J.-J. Rouss.) Que les cris et les *plaintes* des peuples montent jusqu'à vous. (Mass.) Aussi fut-ce à lui, comme régent, que s'adressèrent les *plaintes* du peuple. (Anquet.) Les rois craignent surtout le reproche et la *plainte*. (Racine.)

. . . Le respect et la crainte
Ferment autour de moi le passage à la *plainte*.
(Racine.)

Il ébranla du ciel la voûte inaccessible,
Et vint porter sa *plainte* au monarque des dieux.
(J.-B. Rousseau.)

—Anc. cout. *Plainte à la loi*. Espèce de demande introductive d'instance.

—Anc. jurispr. Requête qui jadis était adressée au roi contre les juges baillis ou sénéchaux que l'on accusait d'avoir mal jugé. Quand le parlement de Paris eut été rendu sédentaire, les plaintes furent converties en appellations ordinaires.

—Anc. littér. Pièce de poésie sur la mort d'une personne vivement regrettée, ou sur une catastrophe quelconque.

—Jurispr. Déclaration que l'on fait devant l'autorité compétente, et par laquelle on défère à la justice quelque injure, quelque dommage que l'on a éprouvé de la part d'un tiers. Porter sa plainte au commissaire. Rendre plainte. Recevoir une plainte.

PLAINTIF, IVE. adj. (rad. *plainte*). Qui a l'accent de la plainte, qui exprime la plainte, l'affliction. Chant plaintif. Ton plaintif. Voix, parole plaintive. Romance plaintive. Accents plaintifs. Les sons de la voix *plaintive* me font tressaillir. (J.-J. Rouss.)

Tandis que votre épouse, aux lueurs d'un brasier,

Précipite ...
Ou traîne en gémissant la romance *plaintive*.
(St-Lambert.)

Les sons *plaintifs*, les chants mélodieux
Du rossignol caché sous le feuillage. (Malfilâtre.)

Que j'aime ces accords si doux, si variés!
Ces soupirs prolongés, ces cadences pressées,
Par des accents *plaintifs* aussitôt remplacées.
(Baisse.)

—Qui fatigue les autres par ses plaintes; qui se lamente souvent, à tout propos. Un homme plaintif. Le plus plaintif des hommes. Etre sombre, chagrin, plaintif.

—Il se dit aussi de quelques animaux. La tourterelle plaintive. La plaintive Philomèle.

—Se dit aussi de l'onde, du ruisseau. Ruisseau plaintif. Onde plaintive.

—Poétiq. Mânes plaintifs. Ombres plaintives.

PLAINTIVEMENT. adv. (pr. *plein-ti-ve-man*; rad. *plainte*). D'un ton plaintif, d'une voix plaintive. Chanter plaintivement. Parler, raconter plaintivement. Il est peu usité.

PLAION. s. m. (pr. *plé-ion*). Agric. Nom vulgaire du morceau de bois avec lequel le laboureur fait tourner le coutre de la charrue.

PLAIRE. v. n. 4e conj. irrég. (du lat. *placere*). *Je plais, tu plais, il plaît, nous plaisons, vous plaisez, ils plaisent. Je plaisais. Je plus, nous plûmes, vous plûtes, ils plurent. J'ai plu. Je plairai. Je plairais. Plais, plaisons, plaisez, que je plaise, que tu plaises, qu'il plaise, que nous plaisions, que vous plaisiez, qu'ils plaisent. Que je plusse. Que j'aie plu. Plaisant. Plu.* Agréer à; être agréable; flatter agréablement les sens, l'esprit. Elle connaissait si bien la beauté des ouvrages de l'esprit, que l'on croyait avoir atteint la perfection quand on avait su *plaire* à Madame. (Boss.) Les censeurs ôtent chacun l'endroit qui leur *plaît* le moins. (La Bruy.) Depuis qu'elle fut promise à Jésus-Christ, elle ne chercha plus qu'à lui *plaire*. (Fléch.) Pour *plaire* à Dieu et pour *plaire* aux hommes, ils accommodent la religion avec les plaisirs. (Id.) On est sûr de leur *plaire* dès qu'on s'étudie à leur ressembler. (Mass.) L'ennemi qui veut nous perdre est encore moins à craindre que l'adulateur qui cherche à nous *plaire*. (Id.) Pour *plaire* à l'homme, il faut contenter sa curiosité, sans éteindre ses désirs. (Dufresny.) Enfin, Eliacin, vous avez su me *plaire*. (Rac.) Ce qui m'a *plu* me *plaira* toujours; ce qui a suffi à mes besoins leur suffira dans tous les temps. (G. Sand.) Quels lauriers me *plairont* de son sang arrosés? (Rac.) N'offrez rien au lecteur que ce qui peut lui *plaire*. (Boil.)

Il n'est point de serpent ni de monstre odieux,
Qui, par l'art imité, ne puisse *plaire* aux yeux.
(Boileau.)

—Gagner l'affection ou l'amour d'une personne. La personne à laquelle il voulait *plaire*. (La Bruy.) Quel est l'honnête homme qui veut faire pleurer à jamais à une infortunée le malheur de lui avoir *plu*? (J.-J. Rouss.) La charmante Aricie a-t-elle su vous *plaire*? (Rac.) Votre fille me *plut*; je prétendis lui *plaire*. (Id.) Il m'a *plu*, sans peut-être aspirer à me *plaire*. (Id.)

—Absol. Avoir tout ce qui peut plaire. Avoir le don, le secret, l'art de plaire. Avoir une grande envie, un grand désir de plaire. Posséder tous les moyens de plaire. Le but de l'écrivain est d'instruire et de plaire. L'or donne au plus laid certain charme pour *plaire*. (Mol.) Je cherche en cela, selon ma coutume, moins à *plaire* qu'à me rendre utile. (J.-J. Rouss.) S'occuper de plaire. Eprouver certains désirs vagues de plaire. Bientôt elle sentit qu'elle *plaisait*. (Boss.) Une femme coquette ne se rend pas sur la passion de *plaire*. (La Bruy.) Celle-là cherche à engager, celle-ci se contente de *plaire*. (Id.) L'envie de *plaire* est à l'esprit ce que la parure est à la beauté. (Volt.) Son art de *plaire* est de n'y penser pas. (La Font.) Quand on aime on cherche à *plaire*. (B. de St-P.) Il ne déplaît enfin que pour vouloir trop *plaire*. (Boil.)

—Loc. fam. *Cela vous plaît à dire*. Sert à faire connaître qu'on ne convient pas de ce qui vient d'être dit, ou bien sert à énoncer un refus. Vous prétendez que vous avez fait tout votre possible; cela vous plaît à dire. Vous désirez que je fasse pour vous cette démarche, cela vous plaît à dire.

—*Nous voulons et nous plaît ce qui suit*. Formule qui était autrefois employée dans les édits et déclarations du roi.

—v. impers. Vouloir, trouver bon, avoir pour agréable. Il plaît à Dieu de me visiter dans sa colère. Je désire qu'il plaise à mon père de me pardonner. Dans la sphère de ses devoirs, chacun est libre d'agir comme il lui plaît. Il est assez heureux pour faire de cet homme tout ce qu'il lui plaît. Il vous a plu de m'écrire les choses du monde les plus aimables. Je ne croyais pas qu'il vous plairait de séjourner si longtemps à la campagne. Vous plaît-il, vous plairait-il de venir dîner avec moi? Vous plaît-il que nous allions ensemble à la promenade? Le terrible, le tout-puissant ôte, quand il lui *plaît*, l'esprit des princes. (Boss.) Changez tant qu'il vous *plaira* les situations d'un véritable juste; sa vertu ne changera pas avec sa fortune. (Mass.) Je fais, comme il me *plaît*, le calme et la tempête. (Rac.) Il sait quand il lui *plaît* faire éclater sa gloire. (Id.) Il a *plu* à Dieu de me mettre dans son cœur. (Boss.)

Quand ... pour te faire un peuple agréable à tes yeux.

—*Ce qui te plaît. Ce qu'il te plaît*. Il y a quelque différence entre ces deux manières de s'exprimer. *Ce qui te plaît* signifie Ce qui t'est agréable; *ce qu'il te plaît* signifie Ce que tu veux. Ainsi Racine, au lieu de dire: Tu prétends faire ici de moi *ce qui te plaît*, aurait dû dire: Tu prétends faire ici de moi *ce qu'il te plaît*, c'est-à-dire ce que tu veux. Cette faute se rencontre fréquemment, même dans les meilleurs écrivains. Si l'on demande à quelqu'un qui est à table, Que voulez-vous que je vous serve? et qu'il réponde: *Ce qui vous plaira*, cela signifie Servez-moi ce que vous trouvez, ce que vous jugez bon. Mais s'il répond: *Ce qu'il vous plaira*, cela voudra dire, Ce qu'il vous plaira de me donner; il y a ellipse. *Je fais ce qui me plaît*, signifie Je fais ce qui m'est agréable; et *je fais ce qu'il me plaît* veut dire Je fais ma volonté. Les hommes seront toujours *ce qu'il plaira aux*

femmes. (J.-J. Rouss.) C'est-à-dire ce qu'il plaira aux femmes qu'ils soient.

— *Plaise à Dieu, plût à Dieu que!* Façon de parler qui exprime le désir, le souhait. Plaise à Dieu qu'il en soit ainsi. Plût à Dieu qu'il n'eût pas été puni de sa témérité.

..... Mes mains ne sont point criminelles ;
Plût à Dieu que mon cœur fût innocent comme elles.
(Racine.)

.. .. *Plût* à ce Dieu puissant
Qu'Athalie oubliât un enfant innocent ! (Id.)

— Absol. Plaise à Dieu! Plût à Dieu!

— *A Dieu ne plaise que.* Façon de parler qui marque la crainte, l'éloignement. A Dieu ne plaise que je consente jamais à cette bassesse. A Dieu ne *plaise* qu'un roi sage se propose des fins si peu raisonnables. (Fléch.) A Dieu ne *plaise* que je m'établisse le juge des vertus et des mérites des saints. (Id.)

— On dit aussi absolument, A Dieu ne plaise.

— *Plaise à.* Formule dont on se sert dans quelques écrits ou mémoires qu'on présente au roi, aux magistrats. Plaise a la cour m'octroyer. Plaise au tribunal ordonner.

— *S'il vous plait, plaît-il, que vous plaît-il?* Ces locutions, employées absolument, sont de simples formules de politesse. Donnez-moi cela, s'il vous plaît. Faites-moi, s'il vous plaît, la grâce de me répondre. Rendez-moi, s'il vous plaît, ce léger service. Croyez, s'il vous plaît, à tout mon dévouement pour votre personne.

— Quelquefois on s'en sert pour ajouter quelque énergie à ce qu'on dit. Ne vous imaginez pas, s'il vous plaît, que je me rends à vos raisons. Croyez, s'il vous plaît, que je ne suis pas homme à céder à vos caprices. Sachez, s'il vous plaît, que je saurai me faire respecter.

— *Être devant quelqu'un, auprès de quelqu'un à plaît-il maître.* Être plein d'obséquiosité, avoir une complaisance servile pour quelqu'un.

— *Plaît-il.* Se dit quelquefois pour indiquer que l'on n'a pas entendu ce qui vient d'être dit, et qu'on désire que la chose soit répétée.

— *Cela va comme il plaît à Dieu.* Se dit d'une affaire dont la conduite est négligée, peu suivie, sinon tout à fait abandonnée.

— SE PLAIRE. v. pron. Être satisfait, être content de soi. Celui qui se persuade plaire à tout le monde, se plaît nécessairement beaucoup à lui-même. Plus un écrivain se plaît à lui-même, moins il est sûr de plaire à ses lecteurs. Si les femmes veulent seulement être belles à leurs yeux et se *plaire* à elles-mêmes, elles peuvent sans doute, dans le choix des ajustements et de la parure, suivre leur goût et leurs caprices; mais si... (La Bruy.) Rien ne plaît, parce qu'on ne saurait plus soi-même se *plaire.* (Mass.) Il plaît à tout le monde, et ne saurait se *plaire.* (Boil.) Auprès d'elle est l'orgueil qui se *plaît* et s'admire. (Volt.)

Quoiqu'à charmer, Philis, vous mettiez tous vos soins,
Vos manières jamais ne conviendront aux nôtres ;
Vous *plairiez* un peu plus aux autres,
Si vous vous *plaisiez* un peu moins.
(J.-B. Rousseau.)

— Prendre plaisir à quelque chose, à faire quelque chose, y trouver de la satisfaction, du contentement. Se plaire à étudier, à lire, à chanter. Ne se plaire qu'à faire du mal. Ne se plaire à rien. Se plaire à contredire, à persécuter. Se plaire à soulager les malheureux. Se plaire à la chasse, à la danse, au travail, à la promenade. Les écrivains du XVIIIe siècle se sont *plu* à représenter les croisades sous un jour odieux. (Chateaub.) Quelques philosophes se sont *plu* à nous peindre l'homme comme un Dieu. (B. de St-P.) Quel père de son sang se *plaît* à se priver? (Rac.) Un oracle toujours se *plaît* à se cacher. (Id.)

Son courage. . . . .
Ne se *plaît* qu'à courir de victoire en victoire. (Boil.)

— Aimer à être dans un lieu; s'y trouver bien. Se plaire à la campagne. Un père de famille qui se *plaît* dans sa maison, a, pour prix des soins continuels qu'il s'y donne, la continuelle jouissance des plus doux sentiments de la nature. (J.-J. Rouss.) On ne voit guère que des gens de bien *se plaire* au sein de leur famille. (Id.)

— Par analogie, il se dit des animaux. Le gibier se plaît dans cette contrée. Les saumons se plaisent dans cette rivière. La génisse se *plaît* dans un gras pâturage (Rosset.)

— Fig. Il se dit des végétaux qui viennent bien dans un lieu. La vigne se plaît dans les terrains pierreux. Le sapin se plaît sur le flanc des montagnes. L'olivier se plaît sous un ciel chaud.

— *Se plaire en.* Cette vivante image en qui vous vous *plaisez.* (Rac.)

ou notre Dieu se *plaît* d'être adoré. (Rac.)

— Se plaire réciproquement. Les femmes ne se *plaisent* pas les unes aux autres par les mêmes agréments qu'elles plaisent aux hommes (La Bruy.)

— Faut-il dire, *ils se sont* plus *à me tourmenter*, ou *ils se sont* plu *à me tourmenter?* Il paraît certain qu'il faut dire, *ils se sont plu.* *Plaire* est un verbe essentiellement neutre; son participe ne peut donc être susceptible d'un régime direct. *Elle s'est plu* ne signifie pas *elle a plu soi*, mais *elle a plu à soi; ils se sont plu à me tourmenter* signifie *il a plu à eux de me tourmenter.* Ainsi, il faut dire, Ils se sont *plu* à me tourmenter. Ils se sont *plu* à me persuader. Insectes invisibles que la main du Créateur s'est *plu* à faire naître dans l'abîme de l'infiniment petit. (Volt.) Les poètes épiques se sont toujours *plu* à décrire des batailles. (Del.) V. PLU.

PLAISAMMENT. adv. (pr. *plè-za-man*). D'une manière plaisante, agréable. Imaginer plaisamment les choses. Raconter une historiette fort plaisamment. Vous me contez fort *plaisamment* le démêlé que vous avez eu avec mon ami, il me paraît que tout le tort est de son côté. (Mme de Sévig.)

— Ridiculement. Être plaisamment ajusté. Être plaisamment habillé. S'être plaisamment imaginé que.

— Quelquefois il sert à marquer plus que du ridicule; il indique de la méchanceté, de la malveillance, de la part de la personne à laquelle on l'applique. *C'est plaisamment répondre, c'est agir plaisamment, c'est plaisamment reconnaître les services que je vous ai rendus.* C'est mal répondre, c'est mal agir, c'est mal reconnaître les services que je vous ai rendus.

PLAISANCE. s. f. (pr. *plè-zan-ce;* rad. *plaire*). Il se disait anciennement pour Volupté, plaisir, joie. J'ai pris ma *plaisance* et délectation à vouloir voir le monde. (Alain Chartier.)

— Il n'est plus usité que dans ces locutions, *maison de plaisance, lieu de plaisance.* Maison qu'on a à la campagne pour y aller prendre l'air et y passer le temps agréablement, et qui d'ailleurs n'est d'aucun revenu. Avoir une maison de plaisance. Métamorphoser une terre aride et triste en un véritable lieu de plaisance.

Je me flattais de l'espérance
D'aller goûter quelque repos
Dans votre maison de *plaisance*,
Mais Vimache a ma confiance,
Et j'ai donné la préférence
Sur le plus grand de nos héros,
Au plus grand charlatan de France. (Volt.)

— Il se dit encore quelquefois, mais seulement dans certaines locutions adverbiales : *A votre plaisance, selon votre plaisance, contre ma plaisance,* etc.

— Nous avons perdu *plaisance*, mais, par une bizarrerie de langage assez ordinaire, nous en avons conservé les composés *déplaisance* et *complaisance.*

PLAISANCE. Géogr. Duché d'Italie uni à celui de Parme. ‖ PLAISANCE. Capitale du duché de Parme et de Plaisance, près de la rive gauche du Pô; 30,000 hab. C'est près de cette ville, à Campo-Morto, qu'Annibal défit les Romains, l'an 218, après la bataille du Tésin et avant celle de Trasimène. Plaisance fut occupée par les Français en 1799. De 1801 à 1814, elle fut ch.-l. d'arr. dans le département du Tanaro.

— Hist. *Bataille de Plaisance.* Victoire remportée par le prince de Lichtenstein, sur le maréchal de Maillebois et les Français, le 16 juin 1746. La bataille de Plaisance rendit le Milanais à Marie-Thérèse.

PLAISANCE. Géogr. Ch.-lieu de cant., arr. de Mirande (Gers); 1,650 hab.

PLAISANT. part. prés. du v. Plaire. (pr. *plè-zan*). Qui plaît. Il est invariable. Des caractères heureux, enjoués, plaisant à tout le monde.

PLAISANT, ANTE. adj. Il s'employait autrefois dans le sens absolu d'Agréable, et il s'appliquait aux personnes et aux choses. Séjour plaisant. Demeure plaisante. Il n'est pas plaisant d'avoir affaire à des chicaneurs. Il n'est pas plaisant d'attendre. Tout ce qui est *plaisant* ne nous est pas toujours salutaire. (Montaig.) On peut être à la fois et pompeux et *plaisant.* (Boil.)

Plaisant séjour des âmes affligées,
Vieilles forêts de trois siècles âgées. (Racan.)

— Qui divertit, qui fait rire, qui amuse. Faire un conte plaisant, un récit très-plaisant. Raconter l'aventure du monde la plus plaisante. Combien de railleries fait-on tous les jours devant nous sur la religion; nous ne les trouvons pas mauvaises, peu s'en faut que nous ne les trouvions *plaisantes.* (Fléch.) Elles ont réciproquement des choses *plaisantes* à se raconter. (La Bruy.) Le pays, sans mentir, est un bouffon *plaisant.* (Boil.) Vous m'envoyez de Paris des colifichets de lettres où le sens et la raison sont partout sacrifiés à un certain tour *plaisant.* (Volt.) Elle nous accablait d'abord de traits *plaisants* et fins. (J.-J. Rouss.) Il y a une sorte d'esprit à saisir un côté *plaisant* dans un sujet sérieux. (La Harpe.)

Ah! qu'à jamais la scène ou sublime ou *plaisante*
Soit des vertus du monde une école charmante. (Volt.)

Dans ses *plaisants* accès qui se croit tout permis,
De ses propres rieurs se fait des ennemis. (Boil.)

— Dans cette acception, il s'emploie même

plaisant au sévère. (Boil.) Partout joigne au *plaisant* le solide et l'utile. (Id.) La sculpture ne souffre ni le bouffon, ni le burlesque, ni le *plaisant*, rarement le comique. (Diderot.)

— Impertinent, bizarre, ridicule. En ce sens, il précède toujours le substantif. C'est un plaisant personnage. C'est un plaisant homme. Il est plaisant de prétendre qu'il nous fera la loi. Vous êtes de plaisantes gens. Il s'est affublé d'un plaisant habit. Vous faites un plaisant déjeuner. Je vous trouve plaisant de vouloir m'imposer vos opinions. Ceux qui font les enfants à coups de plume ont imaginé un fort *plaisant* calcul. (Volt.) O le *plaisant* docteur! (Boil.) O le *plaisant* projet d'un poète ignorant! (Id.)

Je vous trouve *plaisante;*
Adieu, petite impertinente,
Mêlez-vous de vos tourtereaux. (Favart.)

— Syn. comp. UN HOMME PLAISANT. UN PLAISANT HOMME. *Un homme plaisant* est un homme enjoué, folâtre, qui amuse, qui fait rire, qui plaît jusqu'à un certain point; *un plaisant homme* est un homme bizarre, singulier, ridicule, quelquefois méprisable.

PLAISANT. s. m. Celui qui cherche à divertir, à faire rire par ses actions, par ses propos. Faire le plaisant. N'être qu'un mauvais plaisant. Le caractère de plaisant est peu honorable. Jouer le rôle de plaisant, c'est jouer gros jeu. C'est le plaisant de la compagnie. Un bon *plaisant* est une chose rare. (La Bruy.) Il ne manque jamais là un mauvais *plaisant* qui domine. (Id.) Un faux *plaisant* à grossière équivoque. (Boil.) Un *plaisant* qui ne sait pas vous plaire. (Id.) Laissons le burlesque aux *plaisants* du Pont-Neuf. (Id.) Mais il fit encore une farce devant le roi des ombres, et les princes ne résistent guère aux demandes des mauvais *plaisants* qui les flattent. (Fén.) On marche sur les mauvais *plaisants*, et il pleut par tout pays de ces sortes d'insectes. (La Bruy.) Il n'y a rien qui plaise moins généralement que la plupart de nos *plaisants.* (Ch. Nodier.)

— Fam. Ce qu'il y a de plaisant, le côté qui plaît. Le plaisant de l'aventure c'est que. Le plaisant de l'histoire fut que.

PLAISANTER. v. n. 1re conj. (pr. *plè-zan-té;* rad. *plaisant*). Dire ou faire une chose pour exciter le rire, la gaîté des autres. Aimer à plaisanter. Plaisanter bien ou mal. Plaisanter spirituellement, adroitement, sottement, impertinemment. Avoir envie de toujours plaisanter. On ne doit jamais offenser un ami, même en plaisantant. C'est avec les gens les plus gais et les plus plaisants, qu'il est souvent le plus difficile et le plus dangereux de plaisanter. Aux dépens du bon sens, gardez de *plaisanter.* (Boil.)

— Ne pas agir sérieusement, ne pas parler sérieusement. Vous plaisantez. Vous dites cela pour plaisanter. Vous parlez en plaisantant.

— Fam. *C'est un homme qui ne plaisante pas, avec qui il ne fait pas bon à plaisanter.* C'est un homme sévère, dur, rigide, exact, susceptible. ‖ *Il ne plaisante pas là-dessus, il ne faut pas plaisanter là-dessus.* Il prend ce discours, cette chose au sérieux; il veut qu'on soit exact sur ce chapitre, sévère sur ce sujet.

— *Plaisanter de.* Il ne faut jamais plaisanter de la religion, du gouvernement ni des malheureux.

— v. a. Railler, plaisanter quelqu'un. On l'a beaucoup plaisanté sur son aventure.

— SE PLAISANTER. v. pron. Se railler réciproquement. Ils se sont plaisantés tous les deux avec esprit et avec politesse.

PLAISANTERIE. s. f. (pr. *plé-zan-tri*). Chose dite ou faite pour rire. Plaisanterie froide, fine, ingénieuse; bonne, mauvaise plaisanterie. Dire une plaisanterie. Faire des plaisanteries. Prendre une chose en plaisanterie. Se prêter à la plaisanterie. Tourner tout en plaisanterie. Cela passe la plaisanterie. Sitôt qu'il sut de quoi il s'agissait, il voulut tourner la chose en *plaisanterie.* (J.-J. Rouss.)

— Raillerie. Plaisanterie douce, légère, piquante, amère, cruelle, indécente. Hasarder une plaisanterie. Pousser loin, trop loin la plaisanterie. S'attirer la plaisanterie, des plaisanteries. S'exposer à la plaisanterie. Opposer la plaisanterie à la colère. Ce qui la caractérise le plus est une *plaisanterie* fine et légère qui réunit la décence à la liberté, qu'il faut savoir pardonner aux autres et se faire pardonner à soi-même, que peu de gens savent employer, que peu de gens même savent entendre. (Barth.) Les jeunes gens le recherchent pour faire assaut de *plaisanteries* avec lui. (Id.) Ces *plaisanteries* me sont amères, et je les reçois toujours fort mal. (J.-J. Rouss.) Il ne faut jamais hasarder la *plaisanterie*, même la plus douce et la plus permise, qu'avec des gens polis ou qui ont de l'esprit. (La Bruy.) Toute *plaisanterie* dans un homme mourant est hors de place. (Id.) Il faut se défendre du goût que l'on trouve à la *plaisanterie.* (De Retz.) La *plaisanterie* est la vengeance de la supériorité, la punition du scandale. (La Harpe.) La *plaisanterie* est une arme à deux pointes et à deux tranchants. (Boiste.)

— *Entendre la plaisanterie, entendre bien la plaisanterie.* Prendre bien les choses dites en plaisantant, ne point s'en offenser. Il n'entend pas la plaisanterie. Il est bon d'entendre bien la plaisanterie.

— *Entendre la plaisanterie.* Signifie aussi quelquefois, Savoir plaisanter avec adresse, sans offenser. Dans cette acception, on dit mieux, Savoir manier, manier bien la plaisanterie.

tible. Il signifie plus souvent, Être sévère; exiger qu'on soit ponctuel, exact.

— Moquerie, dérision insultante. Est-ce une plaisanterie? Ceci a l'air d'une plaisanterie. Je suis las de cette plaisanterie. Cela dégénère en plaisanterie.

— *Plaisanterie à part.* loc. adv. Sérieusement. Plaisanterie à part, croyez-vous que j'aie raison. Plaisanterie à part, vous avez bien fait.

PLAISANTIN, INE. adj. et s. (pr. *plé-zan-tein, ine*). Il s'est dit des habitants de Plaisance. ‖ Qui appartient à Plaisance ou à ses habitants.

PLAISANTIN. s. m. (pr. *plè-zan-tein*). Fam. et par dénigr. Celui qui aime à faire rire les autres, à débiter de petits contes, à répéter des plaisanteries banales. Ce n'est qu'un plaisantin. C'est notre plaisantin.

— Un des acteurs de l'ancienne farce, bouffon employé par les charlatans, afin d'attirer le peuple. Les plaisantins faisaient des contes au public. Le plaisantin s'appelait aussi *fagotin*, et, plus communément, *arlequin.*

PLAISANTIN. Géogr. Le duché de Plaisance. V. PLACENTIN.

PLAISE. s. f. (pr. *plèse*). Ichthyol. Espèce de pleuronecte.

PLAISIR. s. m. (pr. *plè-zir;* rad. *plaire*). Sentiment, sensation agréable. Les plaisirs de l'âme, de l'esprit. Les plaisirs du corps, des sens. Plaisir vif, doux, suave, délicieux. Goûter un plaisir. Savourer le plaisir. Éprouver, sentir un plaisir. S'enivrer de plaisir. L'attrait, le charme, l'ivresse du plaisir. Faire plaisir. Avoir du plaisir. C'est un plaisir de revoir un ami, même après la plus courte absence. En ce monde la peine passe le plaisir. Il est dangereux que le *plaisir* qu'on trouve à faire le bien, ne soit une partie de la récompense qu'on aura de l'avoir fait. (Fléch.) La reine, qui l'accompagne, au cœur de l'hiver, joint au *plaisir* de le suivre, celui de servir secrètement à ses desseins. (Boss.) La douleur touche de près au *plaisir.* (Chateaub.) Alors Idoménée avoua à Mentor qu'il n'avait jamais senti de *plaisir* aussi touchant. (Fén.) Celui-là peut bien prendre, qui trouve un *plaisir* aussi délicat à recevoir, que son ami en sent à lui donner. (Id.) Peu sensible au *plaisir* et à la douleur, je n'éprouve même que très-faiblement ce sentiment d'intérêt et d'humanité qui nous approprie les affections d'autrui. (J.-J. Rouss.) Tout ce qu'un cœur sensible peut éprouver de *plaisirs* et de peines a rempli le nôtre. (Id.) Mes derniers *plaisirs* sur la terre sont aussi mes derniers devoirs. (Id.) Les *plaisirs* se détruisent par l'usage qu'on en fait, ainsi que les fleurs qui se flétrissent lorsqu'elles sont cueillies. (Le chev. Temple.) Les *plaisirs* ressemblent à ces terres marécageuses, sur lesquelles on est obligé de courir légèrement, sans y arrêter jamais le pied. (Fonten.) L'amour n'est qu'un *plaisir*, l'honneur est un devoir. (Corn.) J'achète, à peu de frais, de solides *plaisirs.* (Boil.) Le travail est souvent le père du *plaisir.* (Volt.)

..... Il n'est rien
Qui ne me soit souverain bien
Jusqu'aux sombres *plaisirs* d'un cœur mélancolique.
(La Fontaine.)

Les *plaisirs* sont les fleurs que notre divin Maître
Dans les ronces du monde autour de nous fit naître.
Chacune a sa saison; et, par des soins prudents,
On peut en conserver pour l'hiver de nos ans. (Volt.)

— Divertissement. Plaisirs innocents, délicats, nobles, grossiers, vulgaires, communs, permis, défendus, criminels. Les plaisirs de la campagne, de la ville. Le plaisir de la chasse, de la musique, de la comédie, de la danse. Aimer, rechercher le plaisir. Passer d'un plaisir à un autre. Voltiger de plaisir en plaisir. S'adonner au plaisir. Donner tout à son plaisir. Un homme de plaisir, qui aime le plaisir. Mettre tout son plaisir dans l'étude, dans l'accomplissement de son devoir. Les *plaisirs* doux et permis qu'offre la nature, fades et ennuyeux pour l'homme dissolu, conservent tout leur agrément pour l'homme de bien. (Mass.) Les *plaisirs*, presque tous épuisés pour eux, ne leur offrent plus qu'une triste uniformité; ils ont beau les diversifier, ils diversifient leur ennui. (Id.) Dieu, en vous comblant de richesses, a-t-il voulu vous faciliter le luxe et les *plaisirs* qu'il condamne? (Id.) Je ne conçois pas qu'on puisse être heureux par un *plaisir* sans vertu. (De Ségur.) Ce ne fut qu'un enchaînement de fêtes, de *plaisirs*, de galanteries, depuis le mariage du roi. (Volt.)

— *Plaisir à*, suivi d'un infinitif. Même penchant à la vertu, même *plaisir* à faire du bien. (Fléch.)

— *Plaisir de*, suivi d'un infinitif. Le plaisir de pardonner. Le plaisir de revoir ceux qu'on aime. Le plaisir de faire des heureux. C'était un *plaisir* assez vif pour David de chanter sur la lyre les louanges du Seigneur. (Mass.) Laissez-moi le *plaisir* de confondre l'ingrat. (Rac.)

Pourquoi vous dérober, vous-même, en ce moment,
Le *plaisir* de lui faire un aveu si charmant? (Racine.)

— *Se faire un plaisir de.* Faire quelque chose avec empressement, avec zèle. Se faire un plaisir d'obliger un ami, de secourir un pauvre, d'être utile à ses semblables.

— *Prendre plaisir de.* Écoutez, esprits moqueurs et libertins qui prenez *plaisir* d'abaisser ceux que Dieu élève. (Fléch.)

— *Prendre plaisir à.* Le prince de Condé prenait *plaisir* à obliger. (Lenet.)

Jouer seulement par divertissement, sans autre enjeu que le plaisir de voir qui gagnera la partie.

— Au pluriel et pris dans un sens absolu, il signifie Délices, voluptés. Être continuellement dans les plaisirs. Vivre dans les plaisirs. Aimer les plaisirs. Les jeux, les ris et les plaisirs. Suivre la pente des plaisirs. Se livrer aux plaisirs. Se plonger dans les plaisirs. S'arracher aux plaisirs. Sacrifier ses plaisirs. Se laisser corrompre par les plaisirs. Ne s'occuper que de plaisirs. Rassembler tous les plaisirs. Se rassasier de plaisirs. Épuiser les plaisirs. Heureux ceux qui s'abstiennent des *plaisirs* violents, et qui savent se contenter d'une vie innocente. (Fén.) Je ne crains point que les sens et les *plaisirs* grossiers te corrompent. (J.-J. Rouss.) La veuve qui passe sa vie dans les *plaisirs* est morte toute vive. (Boss.) La cour veut toujours unir les *plaisirs* avec les affaires. (Id.) Raffinez

sur tous les *plaisirs*, subtilisez-les, mettez-les dans le creuset, de toutes ces transformations, il n'en sortira jamais que l'ennui. (Mass.) Comme toi, plongée dans l'erreur, livrée à de honteux *plaisirs*, elle courait à la perte éternelle. (Eug. Scribe.)

— Les poëtes personnifient les plaisirs et les représentent sous l'image de génies, d'enfants ailés. Aussi dit-on Les ailes du Plaisir, la troupe folâtre des Plaisirs. Des *Plaisirs* le tendre essaim s'envole. (Rosset.)

Par la main du *Plaisir* nous essuyons nos pleurs;
Mais le *Plaisir* s'envole, et passe comme une ombre.
Nos chagrins, nos regrets, nos pertes sont sans nombre.
(Voltaire.)

— Volonté, consentement. C'est mon plaisir que la chose se fasse ainsi. Si c'est votre plaisir, j'irai à l'instant même. Sous votre bon plaisir, je ferai cela.

— *Arrêter, régler, terminer une affaire sous le bon plaisir de quelqu'un*. La régler de manière à ce qu'il n'y ait rien de fait, si la personne n'y consent.

— *Car tel est notre plaisir, notre bon plaisir.* Formule de lettres de chancellerie, par laquelle le roi exprimait sa volonté dans les édits, dans les déclarations, etc.

— *Les plaisirs du roi*. L'étendue de pays qui, dans une capitainerie royale, était réservée pour la chasse du roi.

— *Menus plaisirs*. Menues dépenses que l'on fait pour son divertissement. Dépenser tant par mois pour ses menus plaisirs. Ne rien dépenser pour ses menus plaisirs. Prendre sur ses menus plaisirs pour faire de bonnes actions.

— *Menus plaisirs*. Dépenses du roi, qui sont réglées par une administration particulière, et qui ont pour objet les cérémonies, les fêtes, les spectacles de la cour, etc. Intendant, trésorier des menus plaisirs. || Lieu où se trouvent les bureaux, les magasins et les ateliers de cette administration.

— Grâce, bon office, faveur. Faire un plaisir à quelqu'un, lui faire un grand plaisir, un plaisir unique, un plaisir singulier, un extrême plaisir, un plaisir à n'oublier jamais. Ne demander, ne chercher qu'à faire plaisir. Faites-moi un plaisir. Faites-lui ce plaisir. Faites-nous le plaisir de. Je ne sais comment reconnaître le *plaisir* que vous me faites. (Volt.)

— Loc prov. *A vingt ans on dévore le plaisir; à trente on le goûte; à quarante on le ménage; à cinquante on le recherche; à soixante on le regrette.* || *Nul plaisir sans peine.* || *La peine passe le plaisir*, ou *pour un plaisir mille peines.* || *Ne fait plaisir qui ne veut*. On ne peut être contraint à des choses de pure obligeance.

— *A plaisir* ou *par plaisir*. loc. adv. Avec plaisir, avec soin. Une chose faite à plaisir.

— Avec facilité, commodité. Examiner une chose à plaisir.

— Exprès pour divertir. Un conte fait à plaisir.

— Hist. *Le bon plaisir*. Se dit d'un gouvernement où la volonté du prince est absolue, souveraine, et où les courtisans ont l'adresse et l'habitude de surprendre des ordres au monarque. Le temps du bon plaisir. Le gouvernement, le régime du bon plaisir. Voudrait-on nous ramener au régime du bon plaisir?

— Fauconn. *Faire plaisir à l'oiseau*. Lui permettre de plumer la perdrix ou de lui donner quelques coups de bec.

— Syn. comp. PLAISIR, VOLUPTÉ, DÉLICES. V. DÉLICES.

PLAISIR. s. m. Pâtiss. Espèce d'oublie légère, roulée en cornet. Marchande de plaisir. Régalez-vous, mesdames, voilà le plaisir.

PLAIT. s. m. Hist. Ancienne orthographe du mot *plaid*. || *Plaits de la porte*. Juridiction établie par saint Louis, et présidée ordinairement par ce monarque en personne. L'institution des plaits de la porte prépara celle d'un parlement permanent. || *Plait seigneurial*. Anc. cout. Droit seigneurial qui était autrefois dû, dans le Dauphiné, par la mutation du seigneur ou du possesseur de la chose sujette au droit, ou par la mutation de l'un et de l'autre. On distinguait trois sortes de plaits : le *plait conventionnel*, déclaré par le titre; le *plait accoutumé*, regi par l'usage; le *plait à merci*, à la volonté du seigneur.

PLAMAGE. s. m. Techn. Action de plamer; résultat de cette action. Le plamage des cuirs.

PLAMÉ, ÉE. part. pass. du v. Plamer. S'empl. adjectiv. Cuirs plamés. Peaux plamées.

PLAMÉE. s. f. Techn. Chaux avec laquelle [illegible] ploie quelquefois, [illegible] en moellons.

PLAMER. v. a. 1re conj. Techn. Gonfler, amollir, dépiler et dégraisser les peaux, à l'aide de la chaux. Plamer les peaux.

— absol. Les ouvriers sont à plamer.

— SE PLAMER. v. pron. Être plamé.

PLAMILOTTE. s. f. Annél. Nom vulgaire d'une annélide des côtes de France.

PLAMERIE. s. f. Techn. Lieu où s'exécute le plamage des cuirs. Aller à la plamerie.

PLAMOTAGE. s. m. Techn. Action de plamoter; effet de cette action.

PLAMOTÉ, ÉE. part. pass. du v. Plamoter. S'empl. adjectiv. Pains de sucre plamotés.

PLAMOTER. v. a. 1re conj. (pr. *pla-mo-té*). Techn. Retirer les pains de sucre des formes, en les frappant sur un bloc. Plamoter les pains.

— Absol. Les ouvriers se sont mis à plamoter.

— SE PLAMOTER. v. pron. Être plamoté. Ces pains de sucre se plamotent difficilement.

PLAMUSE. s. f. (pr. *pla-mu-ze*). Il s'est dit populairement pour Soufflet, coup porté avec la main.

— Anc. metrol. Vieille monnaie d'argent du pays de Liége, qui valait 32 centimes.

PLAN, PLANE. adj. (du lat. *planus*, uni). Qui est plat, uni. La pleine lune à l'orient, s'élevait sur un fond bleuâtre, aux *planes* rives de l'Euphrate. (Volney.) Il est peu usité dans ce sens.

— S'emploie plus particulièrement en géométrie. *Angle plan*. Angle tracé sur un plan. || *Surface plane*. Surface sur laquelle une ligne droite peut s'appliquer dans toutes les directions. || *Figure plane*. Figure plate et unie.

— *Carte plane* ou *carte plate*. Carte géographique dans laquelle une portion plus ou moins étendue de la terre est représentée comme si la surface terrestre était plane.

— Opt. *Miroir plan, verre plan*. Miroir, verre dont la surface est plane, par opposition à *miroir, verre, concave* ou *convexe*.

— Par anal. Se dit des pétales des fleurs. Les fleurs à miroirs *plans* sont phosphoriques la nuit. (B. de St-P.) Les fleurs à réverbère *plan*, comme les radiées, ont une multitude de pétales. (Id.)

— Anc. t. d'arithm. *Nombre plan*. Nombre formé du produit de deux autres. 18, produit de 9 par 2, est un nombre plan.

— Hist. nat. Se dit de toute partie qui n'offre ni plis, ni courbures, ni rides, ni ondulations. Tels sont en botanique les filets des étamines de l'ail odorant, en entomologie les ailes des abeilles, etc.

PLAN. s. m. (pr. *plan*; du lat. *plana*, plane, sous-entendu *superficies*, superficie; *superficie plane*). Géom. Superficie ou surface sans éminences et sans enfoncements, à laquelle on peut appliquer une ligne droite, qui coïncide en tous sens et dans toute l'étendue de la surface.

— *Plan vertical*. Celui qui passe par une ligne verticale. || *Plan horizontal*. Celui qui passe par deux lignes horizontales qui se coupent. || *Plan incliné*. Celui qui occupe une position intermédiaire entre le plan horizontal et le plan vertical. En mécanique, le *plan incliné* est une des machines simples, il sert à élever des fardeaux trop pesants pour qu'on puisse les soulever directement.

— Fig. La vie est un *plan* incliné sur lequel l'homme glisse entre deux abîmes. (Boiste.)

— Phys. *Plan de gravitation*. Plan qu'on suppose passer par le centre de gravité d'un corps et dans la direction perpendiculaire à l'horizon.

— Catoptr. *Plan de réfraction*. Plan qui passe par le rayon incident et par le rayon réfracté.

— Délinéation, dessin d'un bâtiment, d'une place de guerre, d'un jardin. Dessiner un plan. Composer, faire, tracer, prendre un plan. Le plan d'une ville, d'un édifice, d'un parc. Le plan d'un siége, d'une bataille.

— *Lever un plan*. Prendre les mesures de toutes les dimensions d'un objet, d'un ouvrage, pour en tracer le plan. || Faire l'élévation d'un plan. Représenter en élévation tous les dehors d'un édifice, dont le trait fondamental a été primitivement tracé sur le papier.

— *Plan relevé*. Plan sur lequel on représente la partie supérieure, les toits et les terrasses, de telle sorte que la distribution intérieure reste cachée. || *Plan géométral*. Celui qui suppose le toit enlevé, et qui représente les pleins et les vides d'un des étages.

— *Plan géométral* ou *géométrique*. Celui qui passe par la base du tableau ou la ligne de la terre. || *Plan horizontal*. Celui qui passe par l'œil de l'observateur.

— *Plan à vue d'oiseau*. Plan d'un objet, d'un ouvrage vu de haut en bas. || *Plan en relief*. Plan sur lequel on place le modèle, la représentation en bois ou en plâtre de chaque objet.

— Anat. On se sert souvent du mot *plan*, pour faire concevoir des lignes imaginaires qu'on suppose passer à travers le corps, et auxquelles on rapporte différentes directions, telles que l'adduction, l'abduction, etc.

— T. de perspect. Enfoncement relatif des différentes figures ou des différents objets d'un tableau. On dit : *Le premier, le second, le troi-* [illegible] mier, le second, le troisième, le quatrième degré d'éloignement. Observer les plans. Mettre chaque figure à son plan. La dégradation des plans.

— Les plans de cette figure, de cette tête sont bien sentis. Toutes les formes, tous les passages d'un détail à l'autre, y sont correctement exprimés.

— *Fig.* Disposition, ordre, règle, méthode adoptés pour un ouvrage littéraire, une œuvre d'art. Avoir son plan dans sa tête. Jeter son plan sur le papier. Arrêter, changer, refaire, modifier son plan. Méditer, exécuter son plan. Manquer son plan. Le plan d'une tragédie, d'un drame, d'un roman. Le *plan* doit être le premier travail de l'orateur, du poëte, du philosophe, de l'historien. (Marm.) Voilà le *plan* exact de la conduite de cette tragédie que j'expose avec toutes ses fautes. (Volt.) Je ne vous ai fait qu'un *plan* fort abrégé de mon poëme. (Id.) Enfin, pour reprendre et abréger cette division et former un *plan*. (La Bruy.)

— Par extens. Tout projet qu'on fait pour n'importe quelle chose. Le plan d'une campagne militaire. Le plan d'une négociation, d'un traité de paix. Se faire un plan de conduite. Concevoir un vaste plan. Arrêter un plan de voyage. La résistance du prince dérangeait tous ses *plans*. (De Pradt.) Le premier est un *plan* d'éducation tel que je l'ai conçu. (J.-J. Rouss.) La plupart des gens tracent aux autres un *plan* de conduite qu'ils ne suivent pas eux-mêmes. (Nicol.) Ce *plan* d'ambition, d'avarice et de férocité, fut scellé par le fanatisme. (Rayn.) Les alliés n'avaient point de *plan* fixé et arrêté. (Volt.) La nature n'altère rien aux *plans* qui lui ont été tracés; et, dans tous ses ouvrages, elle présente le sceau de l'Eternel. (Buff.)

PLANAIRE. adj. des 2 g. (rad. *plan*). Zool. Qui a le corps plat et uni. || PLANAIRES. s. m. pl. Section de microzoaires apodes.

PLANAIRE. s. f. Helm. Genre de vers aquatiques, voisin des hirudinées.

PLANANTHE. s. m. Bot. Genre de mousses établi aux dépens des lycopodes monoïques.

PLANARIÉ, ÉE. adj. (rad. *planaire*). Zool. Qui ressemble à une planaire. || PLANARIÉS. s. m. pl. Famille de subannélidaires sporocéphales, comprenant ceux dont le corps est très-plat, et ayant pour type le genre *planaire*.

PLANARION. s. m. Bot. Genre de plantes du Pérou.

PLANASIE. s. f. Géogr. anc. Ile de la mer Intérieure, au S.-O. d'Ilia; Posthume Agrippa, petit-fils d'Auguste, y fut relégué et assassiné par Tibère. Aujourd'hui, *Pianosa*.

PLANAXE. s. f. Conchyl. Genre de coquilles univalves, établi pour deux ou trois espèces de buccins de bruguières, intermédiaires aux buccins et aux mélanopsides. La planaxe sillonnée. La planaxe ondulée.

PLANCHE. s. f. (du bas lat. *planca*). Fragment d'un arbre, scié en lames, et beaucoup plus long que large, dont on se sert principalement dans les ouvrages de menuiserie. Planche de chêne, de bois de hêtre, de bois de noyer. Scier des planches. Empiler des planches. La planche ordinaire est large d'un pied, et épaisse d'un pouce. Passer un ruisseau sur une planche. On ne peut plus entrer dans le bateau, la planche est levée.

— Fig. Nous nous sommes indignés de ce qu'un Anglais abordât avec un droit de visite la *planche* errante de notre sol national. (Courrier français.)

— Fig et fam. *Planche pourrie*. Personne faible, dont on ne peut tirer aucun secours. Chose sur laquelle on ne peut compter. S'appuyer sur une planche pourrie. C'est une planche pourrie.

— Fig. et fam. *Faire la planche aux autres*. Etre le premier à tenter une chose qui offre ou paraît offrir quelque difficulté, quelque péril. Il a fait résolument la planche aux autres.

— Absol. En cette occasion, il fallait du courage pour faire la planche.

— Dans un sens analogue, *Faire planche*. En parlant d'une chose qui est faite pour la première fois et qui pourra être imitée dans la suite. Cela fera planche. Il ne faudrait pas que cette trop grande facilité fît planche pour une autre occasion.

— Natat. *Faire la planche*. Nager sur le dos, sans mouvement apparent.

— Mar. *La mer fait planche*. La mer est unie, n'est pas agitée.

— Fig. *C'est une planche dans le naufrage*. Une dernière ressource dans un désastre; un dernier moyen d'échapper à une ruine totale. C'est une planche dans le naufrage. Quand le naufrage arrive, il vaut mieux être couché sur une *planche* que dans le lit du capitaine. (Ch. Nod.) La meilleure *planche* dans le naufrage de la vieillesse est un bon livre. (Boiste.)

— Dans un sens analogue. *Sauver une planche du naufrage*. Conserver, recueillir un faible débris de sa fortune.

— Théol. Le sacrement de pénitence est appelé *La seconde planche après le naufrage*, parce qu'il ramène une seconde fois dans le vaisseau de l'Eglise ceux qui déjà y ont été introduits par le sacrement du baptême, et en étaient retirés par leurs péchés.

— Art dram. *Monter sur les planches*. Jouer la comédie sur un théâtre public. Il n'y a pas [illegible] planches. || Dans le même sens, on dit, Cet acteur connaît les planches, connaît ses planches. || *Brûler les planches*. Jouer avec chaleur. Ce tragédien brûle les planches.

— Tablette de bois ou plaque de métal sur laquelle on a gravé des figures, pour en tirer des estampes. Une planche de bois. Une planche de cuivre. Une planche artistement, parfaitement gravée. Préparer, retoucher une planche. Rompre la planche, après en avoir tiré seulement quelques épreuves. La planche est usée.

— *Fig.* Ceux qui ont la compréhension difficile sont des tables ou *planches* de cuivre, où l'on ne grave qu'avec assez de peine, mais qui conservent aussi beaucoup plus longtemps que celles de bois ce qu'on y écrit. (La Mothe le Vayer.)

— Estampe tirée sur la planche. Il y a dix planches dans cet ouvrage. Cet atlas se compose de vingt-cinq planches.

— Technol. Partie de l'étrier sur laquelle repose le pied du cavalier.

— Coutell. La meule et ses dépendances, c'est-à-dire l'auge, le chevalet et la planche sur laquelle s'étend le rémouleur.

— Cirier. *Planche à pain*. Planche du moule dans lequel la cire prend la forme de pain, percée jusqu'à la moitié de son épaisseur seulement, de deux rangées de cinq trous. || *Planches à moule*. Planches sur lesquelles sont les moules pour dresser les pains de cire blanche.

— Fer de forme particulière que l'on ajuste au pied des mulets.

— Bloc d'ardoise avant qu'il soit fendu.

— Hortic. Espace de terre cultivée plus long que large. Une planche de tulipes, de renoncules, de pavots. Une planche de chicorée. Une planche de petits pois.

— *Planches de bateau*. Planches de chêne ou de sapin, qu'on tire des bateaux déchirés et dont on fait des cloisons légères.

PLANCHÉIÉ, ÉE. part. pass. du v. Planchéier. Il s'empl. adjectiv. Chambre planchéiée. Cabinet planchéié.

PLANCHÉIER. v. a. 1re conj. (pr. *plan-ché-yé*; rad. *planche*). Garnir de planches le sol d'une chambre, d'un appartement. Il est beaucoup plus économique de faire planchéier que de faire parqueter une chambre. Faire planchéier un appartement de bois de chêne.

— Faire un plafond d'ais minces, cloués contre des solives.

— SE PLANCHÉIER. v. pron. Être planchéié.

PLANCHÉIEUR. s. m. Anc. admin. Employé des ports qui devait fournir des planches et des tréteaux pour l'embarquement et le débarquement des marchandises.

— Technol. Ouvrier qui fait des planchers.

PLANCHENOIS. Géogr. et hist. Bourg de Belgique, dans le Brabant méridional, près du champ de bataille de Waterloo. On y voit une pyramide en mémoire de l'arrivée du corps prussien sur ce point.

PLANCHER. s. m. (pr. *plan-che*). Assemblage horizontal de solives recouvertes de planches, formant la séparation entre les étages d'une maison. Il se dit aussi d'Un ouvrage de charpente semblable établi sur l'aire d'un rez-de-chaussée. Etablir, poser, ajuster, peindre le plancher d'une chambre, les planchers d'une maison. Commander un plancher de bois de sapin, un plancher de bois de chêne, un plancher solide. Le plus souvent les planchers se garnissent d'un massif de mortier ou de plâtre recouvert de briques. Le dessous d'un plancher se revêt ordinairement en plâtre, et prend le nom de *plafond*.

— Archit. Plancher *affaissé* ou *arêné*. Celui qui n'est pas de niveau. || *Plancher creux*. Celui dont la charpente est lattée par-dessus, à lattes jointives, recouvertes d'une fausse aire, et de même par-dessous pour former le plafond de l'étage inférieur. || *Plancher enfoncé*. Celui dont les bois restent apparents par-dessous. || *Plancher hourdé*. Celui dont les bois de charpente ont leurs entrevoux couverts d'ais ou de lattes, et maçonnés grossièrement. || *Plancher plein*. Celui dont les entrevoux sont remplis de maçonnerie et enduits à fleur de solive. || *Plancher ruiné et tamponné*. Celui dont les entrevoux sont remplis de plâtres retenus par des tampons.

— S'il s'agit de la partie supérieure de l'appartement, *plancher* est synonyme de *plafond*. Toucher de la tête au plancher. Faire plafonner le plancher. Peindre les solives du plancher. Suspendre quelque chose au plancher. Sauter de joie jusqu'au plancher.

— S'il s'agit de la partie basse de l'appartement, *plancher* retient sa signification particulière. Plancher frotté, uni, lavé. Plancher parqueté. Marcher, danser sur le plancher. Plancher affaissé, enfoncé.

— Popul. *Il faut soulager, décharger le plancher*. Se dit pour faire entendre qu'il y a trop de monde dans une chambre, et qu'il faut que quelqu'un sorte.

— Fig. et popul. *Le plancher des vaches*. La terre, par opposition à la mer. *Il n'est rien de tel que le plancher des vaches, que de marcher sur le plancher des vaches*. Il est plus sûr de voyager par terre que par mer.

— Fig. et fam. *Faire sauter quelqu'un au plancher*. Le pousser à bout en lui soutenant des choses absurdes. Vous me feriez sauter au plancher. Il y a de quoi faire sauter au plancher. [illegible]

— Anat. Surface inférieure d'une cavité quelconque. Plancher des fosses nasales. Plancher de l'orbite. Plancher du cerveau.

PLANCHER. v. a. 1re conj. (pr. *plan-ché*). Techn. Émoudre les forces sur leur longueur.

— SE PLANCHER. v. pron. Être planché.

PLANCHETTE. s. f. (diminut. de *planche*). Petite planche.

— Mathém. Instrument de mathématiques pour lever des plans.

— Art milit. Petit appareil avec lequel on met le feu à une mine.

— Manég. Petite planche que l'on attache à la selle des femmes, et qui remplit, pour cette manière de monter à cheval, l'office de l'étrier.

— Techn. Petite planche de bois carrée et

très-mince qui soutient la chaîne à l'endroit où le tissutier travaille. || Petite planche que les tourneurs et les vanniers mettent devant leur estomac lorsqu'ils percent quelque chose qui est un peu difficile à percer.

PLANCHES (LES). Géogr. Ch.-l. de canton, arrond. de Poligny (Jura); 1,200 hab.

PLANCHON. s. m. Anc. art milit. Espèce de lance.

— Bot. Nom vulgaire du colza.

PLANCOET. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Dinan (Côtes-du-Nord); 800 hab.

PLANÇON ou **PLANTARD**. s. m. (rad. *plant*). Hortic. Branche de saule, de peuplier, d'osier, qu'on sépare du tronc pour en faire une bouture. Mettre des plançons en terre.

— Charpent. Grand corps d'arbre qu'on refend à la scie.

PLAN-CONCAVE. adj. des 2 g. Phys. Qui offre une surface plane et une autre concave. Diamant plan-concave. Verres de lunettes plan-concaves.

PLAN-CONVEXE. adj. des 2 g. Phys. Qui offre une surface plane et une autre convexe. Verres plan-convexes. Se dit d'une variété de diamant qui offre la combinaison de la sphéroïdale avec les faces planes de l'octaèdre primitif.

PLANCUS (Lucius Minatius). Célèbre orateur romain, disciple de Cicéron, fondateur ou restaurateur de la ville de Lyon, obtint les honneurs du triomphe et le consulat, et fit décerner à Octave le titre d'Auguste.

PLANE. s. f. (du lat. *planus*, uni). Technol. Outil tranchant, et à deux poignées, dont les charrons, les tonneliers, etc., se servent pour aplanir, pour rendre unis et lisses les diverses sortes de bois qu'ils exploitent. || Assemblage de feuillets carrés de parchemin, à l'usage du batteur d'or. || Lame tranchante avec laquelle le potier d'étain tourne et polit ses pièces. || Sorte de ciseau que le tourneur emploie pour aplanir et lisser.

— Ichthyol. *Plane de mer*. Nom vulgaire de la plie.

— Bot. Se disait autrefois pour Platane. || S'est dit plus récemment d'une espèce d'érable, qui ressemble un peu au platane par son feuillage.

— Pêch. Sorte de couteau dont se servent les faiseurs d'hameçons pour en détacher la languette.

PLANÉ, ÉE. part. pass. du v. Planer. S'empl. adjectiv. Douves planées. Vaisselle d'argent planée.

PLANER. v. n. 1re conj. (pr. *pla-né*; rad. lat. *planus*, plan, uni). Il signifiait proprement Aplanir. Ronsard, qui a créé ce mot, a dit très-énergiquement dans un vers : *Planer* les monts et *montagner* les plaines. Il n'est plus usité dans ce sens, ni sous cette forme active.

— Il se dit des oiseaux qui se soutiennent en l'air sur leurs ailes sans paraître les remuer. Les observateurs, placés sur les deux ponts, remarquèrent, vers le nord, des légions innombrables d'hirondelles *planant* sur l'eau. (L. Amiel.)

Et l'aigle impérieux, qui *plane* dans le ciel,
Rentre dans le néant aux yeux de l'Éternel. (Volt.)

— Par métaphore. Il se dit d'un objet qui se soutient dans l'air, et qui y paraît dans une espèce d'immobilité.

L'encens qui de Saba fit l'antique opulence,
Comme un nuage au loin qui dans l'air se balance,
S'élevait lentement et *planait* sur les champs.
(Phil. de la Renaud.)

— Le silence de la crainte *plane* autour de vous comme un oiseau de nuit. (G. Sand.) Sur ces tombes chrétiennes avait *plané* cependant une immense douleur, car là un pauvre père avait pleuré une fille bien-aimée! (De Villeneuve-Bargemont.) Une banqueroute publique *planait* sur nos fortunes dans le même temps qu'un nuage affreux de grêle traversait nos campagnes. (B. de St-P.)

— Considérer de haut. Du haut de l'arc de triomphe de l'Étoile on plane sur tout Paris et sur la campagne.

De cette sublime hauteur
Mon œil plus fin s'élance et *plane* avec audace;
Là le regard dominateur
Rétrécit les objets en dévorant l'espace. (Thomas.)

— Fig. en parlant d'une vue élevée de l'esprit, de l'extase profonde du cœur, du délire ravissant de l'imagination, en un mot, de toute pensée, de tout sentiment qui s'empare de l'homme intellectuel et moral, l'emporte pour ainsi dire dans un monde invisible, et lui fait [illegible] des lecteurs, un public et toute la terre, tandis que je *planais* dans le ciel? (J.-J. Rouss.) Mon âme erre et *plane* dans l'univers sur les ailes de l'imagination, dans des extases qui passent toute autre jouissance. (Id.) C'est au moment où le génie de l'homme *plane* sur l'univers, que la mort l'atteint de sa flèche. (Boiste.) Aussi ai-je *plané* sur le monde où mes plaisirs ont toujours été des jouissances intellectuelles. (H. de Balzac.) C'est faire une peinture fine et délicate du poète, qui va *planant* dans l'empire des songes. (X. Marmier.) Bientôt l'imagination, *planant* sur cet océan de plaisirs, en augmente le nombre et l'intensité. (X. de Maistre.)

PLANER. v. a. 1re conj. (pr. *pla-né*; rad. lat. *planus*, uni). Technol. Unir, polir avec la plane ou avec le marteau. Planer une douve. Planer des échalas. Planer de la vaisselle d'argent, de la vaisselle d'étain. Planer une plaque de métal, une cuvette de cuivre.

— SE PLANER. v. pron. Être plané.

PLANER. s. m. Ichthyol. Nom spécifique d'une lamproie.

PLANÈRE. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs incomplètes, polygames, de la famille des amentacées, comprenant des arbres qui croissent dans la Caroline et dans la Sibérie. Planère à feuilles d'aune. Planère de Sibérie. Cette dernière espèce est aujourd'hui cultivée dans les jardins.

PLANÉTAIRE. adj. des 2 g. (rad. *planète*). Astron. Qui appartient aux planètes, qui concerne les planètes. (Il) voulut qu'il y régnât, et qu'à son tourbillon il enchaînât en roi le monde *planétaire*. (Roucher.) || *Espace planétaire*. Celui qu'occupent les plans des orbes décrits par les planètes qui tournent autour du soleil. || *Système planétaire*. Ensemble des onze planètes qui tournent autour du soleil. || *Année planétaire*. Période de temps que les planètes emploient à faire leur révolution autour du soleil ou de la terre.

A gauche il voit rouler le monde *planétaire*,
Tous ces globes qu'emporte un mouvement contraire.
(Baour-Lormian.)

— Astrol. *Heure planétaire*. Heure où l'on pensait que chaque planète dominait le plus fortement. Midi était l'heure du soleil; on avait dressé la table des heures planétaires. || *Jour planétaire*. Chaque jour de la semaine, considéré relativement à la planète dont il a reçu le nom. Dimanche est le jour planétaire du Soleil; lundi, celui de la Lune; mardi, de Mars; mercredi, de Mercure; jeudi, de Jupiter; vendredi, de Vénus; samedi, de Saturne.

PLANÉTAIRE. s. m. Instrument d'astronomie. || Représentation en plan du système des planètes.

— Astrol. Il s'est dit pour Astrologue.

PLANÈTE. s. f. (rad. gr. [illegible], errant). Astron. Nom donné à des corps célestes qui changent constamment de situation dans le ciel, en décrivant autour du soleil des ellipses dont le centre de cet astre occupe l'un des foyers, et obéissant à une force qui agit en raison inverse du carré des distances de ce centre au leur. Les planètes ne se meuvent pas toutes dans un même plan; leurs orbites sont inclinés les uns par rapport aux autres. Deux forces règlent tous les mouvements des planètes; l'une, *la force centripète*, appelée aussi *force d'attraction* ou *de gravitation*, en vertu de laquelle tous les corps célestes s'attirent en raison directe des masses et en raison inverse du carré des distances; l'autre, *la force de projection*, qui tend à faire mouvoir les planètes en droite ligne, et qui, combinée avec la force d'attraction, leur fait décrire des ellipses dont le soleil occupe un des foyers. Toutes les analogies sont pour la population des *planètes*; il n'y a que l'orgueil humain qui soit contre. (J.-J. Rouss.) La *planète* la plus voisine du soleil se nomme Mercure. (Libes.)

— Astron. anc. *Les sept planètes*. Les sept grands corps célestes connus des anciens, et rangés par eux dans l'ordre suivant : Saturne, Jupiter, Mars, le Soleil, Vénus, Mercure et la Lune. Ils croyaient la Terre stable, et ne la comptaient point parmi les planètes. Aujourd'hui le Soleil est regardé comme une étoile, la Terre comme une planète, la Lune comme un satellite de la Terre; et l'on compte onze planètes, qui sont, en partant du Soleil : Mercure, Vénus, la Terre, Mars, Vesta, Junon, Cérès, Pallas, Jupiter, Saturne, Uranus. || *Planètes télescopiques* ou *nouvelles planètes*. Les quatre petites planètes situées entre Mars et Jupiter, parce qu'on ne les aperçoit point à la vue simple, et qu'elles ont été découvertes en 1801, 1802, 1804 et 1809. Il y en a qui rangent Uranus parmi les nouvelles planètes, parce qu'il n'a été découvert qu'en 1781. || *Planètes du second ordre*. Il s'est dit des satellites. || *Planètes inférieures*. Celles qui se trouvent entre la Terre et le Soleil, par opposition aux autres, qu'on appelle *planètes supérieures*. || *Planète directe*, *rétrograde* ou *stationnaire*. Se disait en raison de leur mouvement apparent. || *Planète orientale* ou *occidentale*. Se disait en raison de l'heure de leur lever. || *Planète brûlée*. Celle qui paraissait au cœur du Soleil.

— Astrol. Les planètes se divisaient en *bénignes* et *malignes*; *masculines*, *féminines* et *hermaphrodites*.

— Prov. et fig. *Il est né sous une heureuse planète*. Se dit d'un homme à qui tout réussit, qui est extrêmement heureux.

[illegible]
De ma *planète* éclipsée
Me fait sentir le décours. (J.-B. Rouss.)

PLANETÉ, ÉE. part. pass. du v. Planeter. S'empl. adjectiv. Corne planetée.

PLANETER. v. a. 1re conj. (rad. *plane*). Techn. Rendre un morceau de corne assez uni et assez mince pour qu'on en puisse faire un peigne. Planeter une corne.

— SE PLANETER. v. pron. Être planeté.

PLANÉTISTE. s. m. (rad. *planète*). S'est dit pour Celui qui prétend connaître les influences des planètes.

PLANÉTOLABE. s. m. (ét. gr., [illegible], planète; [illegible], je prends). Anc. astron. Instrument dont on s'est servi pour mesurer le cours des planètes.

PLANETTE. s. f. (rad. *plane*). Techn. Petite plane. || Instrument dont le vannier se sert pour aplanir les brins d'osier.

PLANEUR. s. m. (rad. *plane*). Ouvrier qui plane la vaisselle d'argent.

— *Planeur en cuivre*. Celui qui plane, dresse et polit les planches de cuivre destinées à la gravure.

PLANICAUDE. adj. des 2 g. (ét. lat., *planus*, plan; *cauda*, queue). Zool. Qui a la queue aplatie.

— PLANICAUDES. s. m. pl. Erpét. Famille de l'ordre des reptiles sauriens.

PLANICEPS. adj. des 2 g. (pr. *pla-ni-cèpss*; ét. lat., *planus*, plan; *caput*, tête). Zool. Qui a la tête plate. Damalis planiceps.

PLANICORNE. adj. des 2 g. (ét. lat., *planus*, plan; *cornu*, corne). Zool. Qui a les cornes plates. || Il se dit d'un insecte coléoptère qui a une corne très-courte ou plutôt un tubercule aigu sur la tête.

PLANICOSTÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *planus*, plan; *costa*, côté). Dont la surface est marquée de côtes planes. Pectuncule planicosté.

PLANIDENTÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *planus*, plan; *dens*, *dentis*, dent). Zool. Qui a des dents aplaties. Hélix planidenté.

PLANIER. s. m. Géogr. Plaine située sur le sommet d'une montagne.

PLANIFLORE. adj. des 2 g. (ét. lat., *planus*, plan; *flos*, *floris*, fleur). Bot. Qui a des fleurs planes; telles sont les longues fleurs en roue du gonolobe planiflore.

PLANIFOLIÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *planus*, plan; *folium*, feuille). Bot. Qui a des feuilles planes. Haworthie planifoliée.

PLANIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *planus*, plan; *forma*, forme). Zool. Qui a le corps aplati, très-déprimé. || PLANIFORMES. s. m. pl. Famille d'insectes de l'ordre des coléoptères.

PLANIMÉTRIE. s. f. (ét. lat., *planus*, plane; *metrum*, mesure). Art de mesurer les surfaces planes, d'en représenter la figure sur le papier au moyen d'opérations géométriques, et ensuite d'en évaluer la grandeur en unités de mesures déterminées, ramenant ainsi la figure décrite à une figure de convention dont la surface peut être facilement évaluée. On ramène le plus souvent au triangle les figures que l'on veut mesurer, parce que le triangle étant la moitié d'un parallélogramme de même base et de même hauteur, et la surface du parallélogramme étant égale à sa base multipliée par sa hauteur, la surface du triangle sera égale à sa base multipliée par la moitié de sa hauteur.

PLANIMÉTRIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui a rapport à la planimétrie.

PLANIPÈDE. adj. des 2 g. (ét. lat., *planus*, plan; *pes*, *pedis*, pied). Zool. Qui a les pieds aplatis. Matute planipède.

PLANIPÈDE. s. m. Antiq. Mime qui ne chaussait ni le brodequin ni le cothurne; ou qui paraissait non sur le théâtre, mais dans l'orchestre, et de plain-pied avec les premiers rang des spectateurs.

PLANIPENNE. adj. des 2 g. (ét. lat., *planus*, plan; *penna*, aile). Zool. Qui a les ailes planes ou étalées à plat. || PLANIPENNES. s. m. pl. Famille d'insectes névroptères, comprenant ceux dont les élytres sont planes ou couchées horizontalement sur le dos.

PLANIQUEUE. adj. des 2 g. (ét. lat., *planus*, plan; *cauda*, queue). Zool. Qui a la queue plane ou aplatie. Syn. de Planicaude. || PLANIQUEUES. s. m. pl. Famille de mammifères, comprenant le castor, l'ondatra et le desman, qui ont la queue aplatie.

PLANIR. v. a. 2e conj. Se disait autrefois pour Aplanir. Je voyais les difficultés de mon entreprise se *planir*. (Montaig.)

PLANIROSTRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *planus*, plan; *rostrum*, bec). Zool. Qui a le bec ou le rostre aplati. || PLANIROSTRES. s. m. pl. Famille de passereaux, comprenant ceux qui ont le bec plat et large à la base. V. OMALORAMPHE.

PLANISILIQUÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *planus*, plan; *siliqua*, silique). Bot. Qui a des siliques plates. Erythrine planisiliquée.

PLANISPHÈRE. s. f. (du lat. *planus*, plan, uni; et du gr. [illegible], sphère). Projection d'une sphère, et particulièrement de la sphère céleste sur un plan. Planisphère céleste. Planisphère terrestre. L'astrolabe est un planisphère céleste, et la mappemonde un planisphère terrestre. Pour rendre visibles toutes les parties de [illegible] dien en deux moitiés ou hémisphères que l'on projette l'un à côté de l'autre, comme cela se voit dans les mappemondes. Pour la sphère céleste, on en fait de même la section, non par le plan du méridien, mais par celui de l'équateur, les constellations polaires étant celles que l'on veut représenter avec précision.

PLANITE. s. f. (rad. *plane*). Conch. Genre de coquilles univalves, de forme très-aplatie.

PLANIUSCULE. adj. des 2 g. (rad. lat. *planus*, plan). Didact. Qui est presque plan, sans l'être complètement.

PLANIVENTRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *planus*, plan; *venter*, ventre). Zool. Qui a le ventre ou l'abdomen plat. Raphiorhynque planiventre.

PLANOIR. s. m. (rad. *plane*). Techn. Outil dont l'extrémité est aplatie et très-polie, et dont le ciseleur se sert pour aplanir les parties que le marteau ne peut atteindre.

PLANORBE. s. m. (ét. lat., *planus*, plat; *orbis*, orbe). Moll. Genre de mollusques gastéropodes, renfermant des coquilles très-aplaties, minces, fragiles et presque constamment diaphanes, qui laissent voir les tours de la sphère en dessous et en dessus. Le planorbe corne de bélier. Le planorbe caréné. Le planorbe velouté.

PLANORBIER. s. m. Moll. Animal qui vit dans les planorbes.

PLANORBIFORME. adj. des 2 g. Conchyl. Qui a la forme d'un planorbe. Coquille planorbiforme.

PLANORBIQUE. adj. des 2 g. Conchyl. Qui a des rapports avec un planorbe. Cyclostome planorbique.

PLANORBULINE. s. f. Conchyl. Genre de coquilles univalves, plus petites que les planorbes.

PLANORBULOÏDE. adj. des 2 g. Conchyl. Qui ressemble à une planorbuline. Coquille planorbuloïde.

PLANOSPIRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *planus*, plan; *spira*, spire). Conchyl. Qui a la spire aplatie de haut en bas. Coquille planospire.

PLANOSPIRITE. s. m. Foss. Corps que l'on trouve dans les couches de la craie des environs de Paris, attaché sur des débris d'inocérame et sur des échinides, et qui paraît n'être qu'une partie d'une coquille qui a été plus complète.

PLANOT. s. m. Zool. Un des noms vulgaires de la sittelle.

PLANOUZE. Géogr. Ile d'Italie, dans la mer de Toscane. V. PIANOSA.

PLANT. s. m. (pr. *plan*; du lat. *plantarium*, rad. *planta*, plante). Agricult. Scion qu'on tire de certains arbres pour planter. Prendre du plant d'un arbre. Faire du plant. Élever du plant.

— Vigne qui ne fait que commencer à produire; arbre fruitier nouvellement planté; bois jusqu'à l'âge de vingt ou trente ans. Jeune plant. Nouveau plant. Ces jeunes plants vont bien, poussent bien.

Quoi! la bêche et la serpe y vont incessamment
Du votre *plant* tardif châtié la paresse. (Roucher.)

— Quantité de jeunes arbres plantés dans un même terrain. Un plant de chênes, d'ormes. Un plant d'artichauts. Leurs *plants* désordonnés charmeront nos regards. (Del.)

— Lieu où les scions se trouvent plantés.

PLANTADE. s. f. (rad. *plant*). Se dit des bosquets de certaines parties du midi de la France. Nous vîmes Montpellier se présenter à nous, environné de ces *plantades* et de ces blanquettes que vous connaissez. (Chapelle et Bachaumont.) N'est plus usité.

PLANTAGE. s. m. Agricult. Action de planter un végétal quelconque; effet de cette action.

— Il se dit particulièrement, dans les colonies, de l'action de planter des cannes à sucre et des plantes eux-mêmes. L'ouragan a détruit les plantages. Les plantages sont mauvais cette année.

— Mar. Charpente placée dans les corderies, et composée de poteaux convenablement étayés, sur lesquels est fixé horizontalement un madrier percé de plusieurs trous où tournent les axes des manivelles qui servent à tordre les cordages.

PLANTAGENET. Surnom de la maison d'Anjou. Ce surnom vient de Geoffroy V, comte d'Anjou, surnommé *Plantagenet*, parce qu'il portait une branche de genêt à sa toque en guise de panache. Du mariage de Geoffroy avec l'impératrice Mathilde, naquit Henri II, qui monta sur le trône d'Angleterre à la mort d'Étienne de Blois, en 1154; sa dynastie régna jusqu'à l'avénement de Henri VII en 1485; on l'appelle dans l'histoire, *la dynastie des Plantagenets*.

PLANTAGINÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble au plantain. || PLANTAGINÉES. s. f. pl. Famille de plantes qui a pour type le genre plantain. Les plantaginées sont souvent privées de tiges, et n'ont que des pédoncules radicaux qui portent des épis de fleurs très-denses.

PLANTAIN. s. m. (du lat. *plantago*). Bot. Genre de plantes dicotylédones, monopétales, type de la famille des plantaginées, renfermant un grand nombre d'espèces herbacées dont les feuilles, le plus souvent radicales, sont étalées [illegible] parence, réunies en épis très-serrés, au sommet d'un pédoncule plus ou moins long. *Plantain des Alpes*, avidement recherché par les bestiaux et surtout par les moutons; *plantain des bois*, cultivé en Angleterre pour les chevaux et les mulets; *plantain maritime*, essentiellement pour les prairies artificielles; *plantain des sables*, dont les graines sont employées en médecine comme émollientes, et aussi en technologie pour gommer les mousselines; *plantain velu*, dont les racines et les feuilles sont recommandées dans les préparations vulnéraires et anti-ophthalmiques; *grand plantain*, dont les graines se donnent aux petits oiseaux, et à la racine duquel on attribue des propriétés fébrifuges. || *Plantain aquatique* ou *plantain d'eau*. Nom vulgaire d'une plante de la famille des alismacées, célèbre par la prétendue propriété de guérir l'hydrophobie, qu'on attribuait à sa racine pulvérisée et administrée avec du pain et du

beurre. || *Plantain-arbre*. V. PLANTANIER. || *Plantain de moine*. Nom vulgaire de la littorelle des étangs. || *Plantain pulicaire*. Espèce du genre inule, bonne à être enterrée en fleur pour améliorer les terrains sablonneux et les rendre cultivables. Son odeur, dit-on, chasse les puces, propriété qu'on lui attribue sans doute parce que ses semences sont de la couleur et de la grosseur d'une puce.

— *Eau de plantain*. Eau distillée que l'on prépare avec le grand plantain, et que l'on emploie pour les yeux dans les collyres résolutifs; cette eau est à peu près sans aucune vertu.

PLANTAIRE. adj. des 2 g. (rad. *planta*, plante du pied). Anat. Qui appartient à la plante du pied. On distingue à la plante du pied trois régions dites plantaire externe, plantaire interne, plantaire moyenne, d'après leur position relative à la ligne médiane.

— *Aponévrose plantaire*. Couche fibreuse, épaisse, résistante, triangulaire, intimement adhérente à la peau, et fournissant des insertions à plusieurs muscles de la région plantaire. || *Ligaments plantaires*. Petits faisceaux ligamentaires très-multipliés, destinés à maintenir les rapports de la surface inférieure du tarse et du métatarse. || *Muscle plantaire grêle*. Le jambier grêle; il est situé dans la région jambière postérieure, entre les muscles jumeaux et soléaire. || *Artères plantaires*. Les deux branches de terminaison de la tibiale postérieure. || *Arcade plantaire*, formée par l'artère plantaire externe qui se recourbe au dernier espace inter-métatarsien. || *Nerfs plantaires*. Les deux branches fournies par la bifurcation du tronc tibial sous la voûte du calcanéum.

— substantiv. au masc. on dit, *le plantaire grêle*, pour Le muscle plantaire grêle. Le tendon du *plantaire* grêle peut se rompre en marchant ou en faisant un faux pas. (Petit.)

PLANTAIRE. adj. des 2 g. (rad. lat. *planta*, plante du pied). Zool. Qui appartient à la plante du pied). || PLANTAIRES. s. m. pl. Section de la classe des mammifères, comprenant ceux dont les pieds de derrière seuls sont munis d'un pouce opposable.

PLANTANIER. s. m. Bot. Un des noms du bananier.

PLANTARD. s. m. Agric. V. PLANÇON.

PLANTAT. s. m. Agric. Il se dit, dans certaines parties de la France, d'une vigne qui n'est plantée que depuis un an.

PLANTATION. s. f. (pr. *plan-ta-cion*, du lat. *plantatio*, formé de *plantare*; rad. *planta*, plante). Action de planter, art de planter. Le temps de la plantation. La plantation d'un jardin, d'une vigne.

— Le plant même. Il a fait de belles plantations dans sa propriété. Où l'œil se plaisait à regarder des coteaux riches et verdoyants, on ne voit plus que des *plantations* bouleversées et des cavernes hideuses. (Raynal.)

— Le lieu où l'on a planté. Le département où les plantations sont le mieux entendues est le département du Nord.

— Établissement, exploitation ou propriété rurale dans les colonies. Ils n'avaient jamais eu des moyens suffisants pour former de riches *plantations*. (Raynal.) La plupart de ces hommes saints, habiles et [illegible], vivent sur des *plantations* éparses. (Id.)

PLANTE. s. f. (du lat. *planta*). Bot. Corps organisé, dépourvu de sentiment et de mouvement volontaire, fixé au sol par des racines, naissant d'une semence, se développant dans la terre, et montant à sa surface, au-dessus de laquelle il s'élève plus ou moins, et produit ordinairement des feuilles, des fleurs et des fruits. Dans ce sens, *plante* est synonyme de Végétal. Plante ligneuse ou boiseuse. Plante fibreuse. Plante herbacée. Les racines, la tige, les feuilles, les fleurs, la graine, les fruits d'une plante. L'anatomie, la description, l'histoire des plantes. Les amours, la reproduction des plantes. Les organes des plantes. L'âme végétative des plantes. La circulation de la sève dans les plantes. Plante indigène. Plante exotique. Le nombre des plantes connues aujourd'hui est de 44,000, dont environ 6,000 à organes sexuels cachés ou *agames*, et 38,000 à organes visibles ou *phanérogames*. Sur ce nombre, on en attribue 7,000 à l'Europe, dont 3,645 phanérogames et 480 agames se trouvent en France, 6,000 à l'Asie, 5,000 à l'Océanie, 3,000 à l'Afrique, et 17,000 aux Amériques. Les plantes sont *annuelles*, *bisannuelles*, *vivaces* ou *ligneuses*. Dans les méthodes scientifiques, les plantes annuelles sont indiquées par le signe du soleil, symbole de l'année; les bisannuelles, par le signe de Mars, qui achève sa révolution en près de deux années terrestres; les vivaces, par le signe de Jupiter qui fait sa révolution en douze ans et quelques jours; les ligneuses, par le signe de Saturne, symbole du temps. Les *plantes*, dont la multitude innombrable et variée couvre le globe depuis le sommet des monts jusqu'au fond des mers, sont non-seulement la plus brillante, la plus aimable parure de l'habitation de l'homme, mais sa principale nourriture et sa plus fréquente ressource dans les maladies de tout genre qui attaquent sa frêle existence. (Loisel. Deslongch.) Tandis que certaines *plantes* restent presque invisibles, d'autres acquièrent d'effrayantes dimensions. Le pin du Chili s'élance jusqu'à 260 pieds de haut, le baobab [illegible] a quelquefois plus de trente de diamètre. (Id.)

— Dans un sens plus restreint, Végétal qui ne pousse point de bois, c'est-à-dire végétal herbacé ou sous-frutescent. Plantes alimentaires. Plantes céréales. Plantes annuelles, bisannuelles, vivaces. Plantes marines, aquatiques, fluviatiles. Plantes cryptogames. Plantes étiolées. Plantes grasses. Plantes sarmenteuses, grimpantes, parasites. Plantes potagères. Plantes tinctoriales. Plantes usuelles. Plantes vénéneuses. Plantes aromatiques, médicinales. La pomme de terre, la chicorée, le chou, la carotte, sont des plantes potagères. Cultiver des plantes rares. Dans chaque partie du monde, il y a une *plante* consacrée à la nourriture de l'homme. (A.-Martin.) La première graine contenait toutes les *plantes* de son espèce qui se sont multipliées, et qui doivent se multiplier à jamais. (Buff.) On distingue à peine la *plante* qui porte le chanvre d'avec celle qui porte le lin. (La Bray.) Une *plante* n'est pas plus sûrement reconnaissable à son feuillage qu'un homme à son habit.

Toute *plante*, en naissant, déjà renferme en elle,
D'enfants qui la suivront une race immortelle. (Rac.)

La *plante* a son hymen, la *plante* a ses amours;
Des deux sexes divers, de leurs divers organes,
Ces peuples végétaux jouissent comme nous. (Del.)

— Pris absolument, il signifie quelquefois; Plante médicinale. Connaître, étudier les plantes. Il est indispensable à un médecin d'avoir une connaissance spéciale des plantes.

— Il se dit particulièrement d'Une jeune vigne, d'une vigne qui vient de donner son premier fruit. Ce vin est d'une nouvelle plante.

— *Jardin des plantes*. Jardin où l'on cultive des végétaux pour l'étude de la botanique. Le jardin des plantes de Paris est un des plus beaux et des plus riches de l'Europe.

— Fig. Un homme de bien à la cour est une *plante* étrangère que mille insectes se pressent de dévorer. (De Malesh.) Voyez! les préjugés sont comme les *plantes*, qui perdent leur force sous un ciel étranger. (De Lévis.)

— *Jeune plante*. Jeune garçon, jeune fille. Jamais *plante* ne fut cultivée avec plus de soin, ni ne se vit plus tôt couronnée de fleurs et de fruits que la princesse Anne. (Boss.)

— Anat. Face inférieure du pied, celle qui pose à terre et qui porte le corps lorsqu'il est debout. Poser la plante du pied à terre. Avoir mal à la plante du pied. En Turquie on donne la bastonnade sur la plante des pieds. Avoir la plante des pieds douloureuse. || Il signifie plus particulièrement l'Endroit du dessous des pieds qui est entre les doigts et le talon. Chatouiller la plante des pieds. Tout le monde sait que rien n'est plus insupportable que le chatouillement de la plante des pieds. Appliquer des sinapismes à la plante des pieds. Inciser la plante des pieds. La peau de la plante du pied est très-épaisse. Inflammation de la plante du pied.

— Zool. Il désigne la partie inférieure du pied des mammifères et des oiseaux, depuis son articulation jusqu'à la base des doigts; chez les insectes il désigne la première jointure du tarse, quand elle a une longueur et une largeur remarquables.

PLANTÉ, ÉE. part. pass. du v. Planter. S'empl. adjectiv. Au dessous l'on voit une vaste forêt de [illegible], qui paraissent aussi vieux que la terre où ils sont *plantés*. (Fén.) Tous [illegible] sont couverts de saules non *plantés* [illegible]. Dans ces tranquilles bois pour eux [illegible]. (Id.)

Les [illegible] fraternels [illegible] à sa naissance,
De leur jeune feuillage [illegible] les coteaux.
(Michaud.)

— *Terre bien plantée*. Terre où il y a beaucoup de belles avenues d'arbres. C'est la terre du monde la mieux plantée.

— Fig. *Une maison bien plantée*. Maison située agréablement.

— *Cheveux bien plantés*. Cheveux bien placés sur le front. Se dit de même des oreilles. Les oreilles doivent être peu distantes, petites, droites, immobiles, étroites, déliées, et bien *plantées* sur le haut de la tête. (Buff.)

— *Être bien planté sur ses pieds, sur ses jambes*. Se tenir de bonne grâce.

— *Statue, figure en pied bien plantée*. Statue, figure représentée debout dans une belle attitude.

— Fig. Et ces froids ornements à la ligne *plantés*. (Boil.)

— Fig. et fam. *Être planté quelque part*. Être à poste fixe, sans bouger ou s'éloigner. Il était planté sur la place, à vous attendre. Nanon resta *plantée* sur ses pieds, contemplant Charles, sans pouvoir ajouter foi à ses paroles. (De Balzac.) Va-t'en l'attendre dans la rue, et ne sois point dans ma maison *planté* tout droit comme un piquet, à observer ce qui se passe, et faire ton profit de tout. (Mol.) Vous le voyez *planté*, et qui a pris racine au milieu de ses tulipes. (La Bruy.)

— Blas. *Planté dans l'eau*. Se dit d'un édifice représenté dans des armoiries, avec de l'eau qui en baigne le pied.

— Maréch. *Poil planté*. Poil hérissé et lavé. Ce cheval dépérit à vue d'œil, il a un mauvais poil, un poil planté.

PLANTÉE. s. f. La totalité, l'ensemble des végétaux que l'on a plantés.

— Fig. Se disait autrefois de l'assemblée de jeunes gens des deux sexes, qui avait lieu l'hiver, à la veillée, chez les particuliers. Aller à la plantée.

PLANTE-ÉPONGE. s. f. Actinoz. La cristatelle ou éponge de rivière.

PLANTER. v. a. 1re conj. (pr. *plan-té*; du lat. *plantare*; rad. *planta*, plante). Ficher, enfoncer, mettre une plante en terre pour l'y faire prendre racine. Planter un arbre. Planter des choux. Planter des fleurs. Planter de la laitue, de la chicorée. Paul et Virginie, dans leurs jeux, y avaient *planté* un bambou. (B. de St-P.) J'ai un plaisir inexprimable à vous voir sourire aux vains efforts qu'ils font pour atteindre aux branches des arbres fruitiers que j'ai *plantés* moi-même. (Id.) On essaya de *planter* la vigne chez les Slaves qu'on n'avait pu convertir. (M.-Brun.)

Par toi, ce chêne en feu nourrit ma rêverie;
Quelles mains l'ont *planté*? quel sol fut sa patrie?
(Delille.)

— Il s'emploie quelquefois en prenant pour complément direct le nom de la portion de terrain où l'on met des arbres ou des plantes. Planter un terrain d'arbres, d'oliviers, de vignes. Planter un carré de salades.

— *Planter un bois, une avenue, une allée, un jardin*. Planter des arbres, en les disposant de telle manière qu'ils forment un bois, une avenue, une allée, un jardin. Vous aviez *planté* ce jardin, il est détruit. (B. de St-P.) Je pénétrai au fond de ce bois, où j'ai bâti cette cabane et *planté* un petit jardin. (Id.)

— Absol. *Planter*, bâtir, acquérir pour la postérité. (La Bruy.) Celui qui *plante*, tôt ou tard devra recueillir; celui qui bâtit n'aura qu'à réparer. (Franklin.)

. . . Un octogénaire *plantait*;
Passe encor de bâtir, mais *planter* à cet âge!
(La Fontaine.)

— Par extension. Mettre en terre avec la main un noyau, un pépin, une amande, une noix, et généralement toute graine qui ne se sème pas confusément. Planter des noyaux, des pépins, des ognons, des fèves, etc.

— Loc. prov. et fig. *Il est allé planter ses choux chez lui*, ou bien, *il est allé planter ses choux*. Se dit d'un homme qui, après avoir vécu dans le monde, y avoir occupé des places, exercé des emplois, se retire paisiblement à la campagne. || Dans un sens analogue. *On l'a envoyé planter ses choux*. On lui a ôté sa place, son emploi, il ne lui reste plus qu'à mener une vie retirée.

— Pop. et fig. *Vienne qui plante, arrive qui plante*. Se dit en parlant de quelque chose qu'on veut faire, au hasard de tout ce qui peut survenir.

— Placer debout, enfoncer en terre, de manière que la plus grande partie de l'objet s'élève, paraisse au-dessus du sol. Planter un poteau. Planter des pieux. Planter des bornes. Planter des jalons, des piquets. Planter une croix sur le chemin.

— Fig. et fam. *Planter le piquet en quelque lieu*. S'y établir pour y demeurer quelque temps. En sortant de chez vous, nous irons planter le piquet chez moi.

— *Planter un étendard, un drapeau*. L'arborer sur les remparts d'une ville emportée d'assaut, au moment où l'on y entre.

Soldats restaurateurs des vieux siècles du Tibre,
Aux tombeaux des Césars *plantant* leur drapeau libre,
Ils ont de l'Italie anéanti les fers. (F. Belly.)

— Fig. *Planter l'étendard de la croix dans un pays, planter la foi dans un pays*. Y introduire la religion chrétienne. Les douze apôtres ont planté l'étendard de la croix aux quatre coins du monde.

— Fig. *Planter des échelles à une muraille*. Les y appliquer pour monter à l'assaut.

Chacun pense être à ce jour si fatal,
Où l'ennemi, qui s'y prit assez mal,
Aux pieds des murs vint *planter* ses échelles.
(Voltaire.)

— Archit. *Planter un édifice*. Faire les premiers travaux de construction, asseoir les bases, les fondements. Un architecte ne doit jamais planter un édifice avant d'en avoir arrêté le plan.

— Fig. *Planter son pied quelque part*. S'y établir fortement. C'est merveille comme la coutume *plante* aisément et soudain le pied de son autorité. (Montaigne.)

— *Planter une personne en quelque endroit*. L'y mettre en observation. Planter un valet sous une porte pour épier la sortie de quelqu'un.

— Fig. et fam. *Planter là quelqu'un*. L'abandonner, se séparer de lui. Mon domestique m'a planté là sans m'avoir prévenu. Vous ne voulez écouter aucun avis; je serai obligé de vous planter là. Il m'avait promis de m'appuyer, de m'aider dans mon entreprise; à peine m'y suis-je engagé qu'il m'a planté là. Oh! ventrebleu! dépêchez-vous donc, ou je vous *plante-là*. (Regnard.)

— Pop. *Planter là quelqu'un pour reverdir*. Le laisser en quelque endroit sans le venir prendre, quoique cependant on le lui ait promis. Vous ne deviez être qu'un moment à me rejoindre, et vous m'avez planté là pour reverdir.

— Fig. et pop. *Planter un soufflet sur la joue, au beau milieu de la joue de quelqu'un*. Lui appliquer fortement un soufflet. Il m'a poussé à bout, je lui ai planté un soufflet en plein visage.

— Fig. et fam. *Planter une chose au nez*. Reprocher une chose en face. Il lui planta au nez que son père avait été repris de justice. Chaque fois que je me trouve avec cette coquette, je lui plante son âge au nez.

— Dans un sens à peu près analogue, *planter quelque chose à quelqu'un*. On me fait haïr les choses vraisemblables, quand on me les *plante* pour infaillibles. (Montaigne.)

— Anc. techn. *Planter une forme*. La préparer, dans les sucreries, à recevoir la terre propre à blanchir les cassonades.

— SE PLANTER. v. pron. Être planté. Les arbres se plantent à l'automne. Chaque végétal se plante en la saison qui lui est propre.

— Fig. et fam. *Se planter devant quelqu'un*. Se mettre devant lui de manière à le gêner, à l'importuner. Il s'est venu planter impoliment devant moi.

PLANTEUR. s. m. Celui qui plante, qui fait des plantations. C'est un grand planteur.

— Dans les colonies anglaises, Colon cultivateur, possesseur d'une plantation. Vos matelots captifs, vos *planteurs* ruinés. (Linguet.)

— Fig. et fam. *Planteur de choux*. Homme qui vit retiré à la campagne. J'ai dit adieu au bruit, aux affaires; je me suis fait planteur de choux.

— A été employé adjectiv.

... Ces oiseaux *planteurs*
S'en vont les dispersant sur des plages nouvelles.
(Delille.)

PLANTIGRADE. adj. des 2 g. (ét. lat., *planta*, plante; *gradior*, je marche). Zool. Se dit des mammifères et des oiseaux qui, en marchant, appuient toute la plante du pied par terre jusqu'au talon; par opposition aux *digitigrades*, qui ont les tarses relevés, et qui n'appuient sur le sol que leurs doigts. Mammifères plantigrades. Parmi les oiseaux on ne peut guère citer comme réellement plantigrades que les manchots, qui appuient sur le sol non-seulement au moyen des doigts, mais aussi avec le tarse. Il y a aussi des ripséles plantigrades.

— PLANTIGRADE. s. m. Se dit pour Animal plantigrade. Les plantigrades carnassiers. L'ours et le blaireau sont des plantigrades. L'homme lui-même est un plantigrade.

PLANTIN. s. m. Branche de saule, de peuplier, etc., qu'on replante. Il est vieux.

PLANTIN (Christophe). Célèbre imprimeur, né à Mont-Louis (Indre-et-Loire), en 1514, mort à Anvers en 1589, avec le titre d'archi-imprimeur du roi d'Espagne. Il porta à un haut degré de perfection l'art d'imprimer; son chef-d'œuvre est la Bible polyglotte.

PLANTIS. s. m. (pr. *plan-ti*). Hortic. Syn. de Plantée et de plantage.

PLANTI-SOUS-PHALANGIEN. adj. et s. m. Anat. Se dit des muscles lombricaux du pied, ainsi appelés, parce qu'ils répondent à la plante du pied et à la face inférieure des premières phalanges. On dit aussi *planti-tendino-phalangien*.

PLANTISUGE. adj. des 2 g. (ét. lat., *planta*, plante; *sugo*, je suce). Zool. Qui suce les plantes. || PLANTISUGES. s. m. pl. Famille de l'ordre des hémiptères, comprenant ceux de ces insectes qui sucent les sucs des végétaux et s'en nourrissent. V. PHYTADELGE.

PLANTI-TENDINO-PHALANGIEN. adj. et s. m. Anat. V. PLANTI-SOUS-PHALANGIEN.

PLANTIVORE. adj. des 2 g. (ét. lat., *planta*, plante; *voro*, je dévore). Zool. Syn. peu usité de Herbivore.

PLANTOIR. s. m. (rad. *planter*). Hortic. Outil de bois pointu et quelquefois ferré d'un bout, dont les jardiniers se servent pour faire des trous où ils veulent mettre des plantes, des graines, etc.

PLANTOMANE. s. [illegible], celle qui a la manie de la plantation, qui aime faire des plantations. Il est peu usité.

PLANTOMANIE. s. f. Manie de planter, de faire des plantations, de former des plants. Il est peu usité.

PLANTON. s. m. (rad. *planter*). Art milit. Sous-officier ou soldat de service auprès d'un officier supérieur ou d'un officier général, pour transmettre ses ordres et pour porter ses dépêches. Soldat de planton. Sapeur de planton. Sergent de planton. Les colonels, les majors et les quartiers-maîtres ont des plantons pris dans leurs corps respectifs. Les commandants de place, les membres du corps de l'intendance, les maréchaux commandant une brigade ou un département, les lieutenants-généraux commandant les divisions actives et territoriales, ont des plantons de chacun des corps qui sont sous leurs ordres. Dans les troupes à cheval, le planton prend le nom d'ordonnance. V. ce mot.

— Service que fait le planton. Être de planton. Être nommé de planton.

PLANTON. s. m. Zool. Nom vulgaire de la salicorne.

PLANTULATION. s. f. (rad. *plantule*). Bot. Développement de l'embryon végétal pendant la germination.

PLANTULE. s. f. (rad. *plante*). Bot. Embryon végétal, lorsqu'il commence à se développer par l'effet de la germination. C'est ce qu'on nomme plus ordinairement le *germe*. Quand la plantule entre dans la seconde période de sa germination, sa partie supérieure prend le nom de *plumule*, et l'inférieure celui de *radicule*.

PLANTUREUSEMENT. adv. (pr. *plan-tu-reu-ze-man*). Copieusement, abondamment. Vivre plantureusement chez quelqu'un. Avoir plantureusement de toutes les choses nécessaires à la vie. Vous verrez en moins de rien une maison richement et *plantureusement* parachevée de fond en comble. (Et. Pasq.) Il est fam. et vieux.

PLANTUREUX, EUSE. adj. Abondant, co-

pieux. Un repas plantureux. Une soupe plantureuse. Mener plantureuse vie.

— Fertile. Aux bords heureux des îles *plantureuses*. (Ronsard.)

Dans ce champ *plantureux* vois languir mon taureau,
L'amour nuit au berger, l'amour nuit au troupeau.
(Fian. Didot.)

— Fig. Cueillir une *plantureuse* moisson de gloire mûrie en l'été de vos travaux. (Le Polit. fr., 1604.)

— Ce mot est vieux et familier.

PLANULACÉ, ÉE. adj. (rad. lat. *planus*, plan). Conchyl. Qui a une coquille plate ou très-déprimée. || PLANULACÉS. s. m. pl. Famille de mollusques céphalopodes.

PLANULAIRE. adj. des 2 g. (rad. lat. *planus*, plan). Zool. Se dit de certains vers mous qui ont le corps aplati. Les planulaires forment une section de l'ordre des vers mous.

PLANULAIRE. s. f. Conchyl. Genre de coquilles univalves, qu'on trouve dans des sables en Italie, et qui paraît être voisin du genre pénérople.

PLANULÉ, ÉE. adj. (rad. lat. *planus*, plat). Hist. nat. Qui est aplati ou déprimé. Mytile planulé.

PLANULITHE. s. f. Conchyl. Genre de coquilles de la famille des ammonées, comprenant celles qui ont le dos et les côtes arrondis.

PLANUM. adj. et s. m. (pr. *pla-nomm*; du lat. *planus, a, um*, plan, uni). Anat. Se dit d'un os en forme de lame carrée, lisse et polie, que l'on observe sur chaque face latérale de l'ethmoïde, et qui fait partie de la paroi interne de l'orbite correspondante.

PLANURE. s. f. (rad. *plane*). Bois retranché des pièces que l'on a planées. Ramasser soigneusement les planures. Se chauffer avec des planures.

— Se dit, dans les mines de charbon minéral, d'une veine qui s'étend en superficie. On dit aussi *plateure* dans ce sens.

PLAPPER ou **BLABBERT.** s. m. Métrol. Ancienne monnaie de Bâle en Suisse, qui vaut environ un sou de France.

PLAQUE. s. f. (pr. *plake*; du gr. πλάξ, πλακός, toute chose plate, unie). Tablette ou feuille de métal, plus ou moins épaisse, plus ou moins large. Plaque de fonte, de fer, d'argent, de cuivre. Écrire, graver sur une plaque. La plaque d'un shako, d'un bonnet de grenadier. La plaque d'un ceinturon. Les commissionnaires, les charbonniers, etc., portent à leur veste une plaque de cuivre indiquant le numéro sous lequel ils sont inscrits dans les bureaux de la police. Les maisons assurées contre l'incendie sont marquées d'une plaque qui porte le chiffre ou les initiales de la compagnie d'assurances. Chaque rue a son nom écrit à tous les coins sur une plaque.

— Il se dit quelquefois d'une tablette de bois.

— *Plaque à feu, plaque de cheminée.* Grande plaque de fer ou de fonte qu'on applique au fond d'une cheminée.

— Espèce de chandelier que l'on applique à une muraille, et qui consiste en une plaque de métal, dont la partie inférieure, courbée à angle droit, porte une bobèche.

— Partie de la garde d'une épée qui couvre la main. || *Plaque de couche.* Plaque de fer, de cuivre ou d'argent, dont est garni le bout de la crosse d'un fusil.

— Émaill. Corps de verre ou d'émail façonné à la flamme de la lampe. || Horlog. *Plaque d'une pendule.* Pièce à laquelle on fixe le cadran d'un côté, et qui de l'autre s'attache au mouvement, par le moyen de quatre faux piliers.

— Décoration que les principaux chevaliers des différents ordres portent brodée sur leur habit, du côté droit ou gauche de la poitrine. La plaque de l'ordre du Saint-Esprit. Porter la plaque de la Légion d'honneur. Être décoré de la plaque et du cordon.

— Archéol. Ancienne monnaie de Flandre et de France. Les ducs de Bourgogne firent frapper des plaques dans les Pays-Bas. Louis XIV fit battre à Tournay des plaques qui contenaient 68 grains d'argent fin.

— Eaux et f. Marque du marteau qu'on met sur les arbres pieds-corniers.

— Techn. Partie de la perruque qui est tressée d'une manière particulière sur le devant ou le haut de la tête.

— Médec. *Plaque de Lotteri.* Petite machine inventée par le professeur Lotteri, pour la compression de l'artère intercostale, dans les cas de blessures de ce vaisseau.

PLAQUÉ, ÉE. part. pass. du v. Plaquer. [illegible]

Les Anglais font de plus que nous des couverts *plaqués* riches, c'est-à-dire enrichis de ces ornements à rocailles du siècle de Louis XIV, que la mode nous a ramenés. (Gourlier.)

— Diplom. *Sceau plaqué.* V. *Sceau fin* ou *lettre placard*, au mot PLACARD.

— Anc. techn. *Cuirs plaqués.* Cuirs tors, plamés, tannés et séchés.

PLAQUÉ. s. m. (pr. *pla-ké*; rad. *plaque*). Techn. Métal recouvert d'une lame ou feuille d'or, d'argent, etc., plus ou moins épaisse, selon le titre auquel on veut plaquer. Cette industrie, inventée en France vers 1785, a été perfectionnée par les Anglais, qui en ont presque le monopole. Du plaqué. De beau plaqué. Un huilier en plaqué. Une saucière en plaqué.

PLAQUEMINIER. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs hermaphrodites, de la famille des ébénacées, croissant naturellement dans les contrées chaudes et tempérées des deux hémisphères. L'espèce la plus remarquable est le *plaqueminier ébène*, très-grand arbre, aux rameaux à écorce grise, garnis de feuilles d'un vert foncé, et produisant le bois d'ébène, dont la belle couleur noire contraste avec l'aubier d'un blanc assez pur; ce bois est très-dur, prend un très-beau poli, et est fort recherché pour les ouvrages de marqueterie. Plaqueminier de Virginie. Plaqueminier bois d'ébène. Plaqueminier mélanide.

PLAQUER. v. a. 1re conj. (pr. *pla-ké*; rad. *plaque*). Techn. Appliquer une chose mince et plate sur une autre. Plaquer un meuble. Plaquer une feuille d'acajou sur du bois blanc. Plaquer le devant et les côtés d'une commode.

— Envelopper avec une feuille d'or, d'argent, etc., un métal sur lequel on a préalablement passé une forte dissolution de nitrate d'argent, et que l'on fait chauffer jusqu'au rouge-brun pour le passer ensuite au laminoir.

— Plaquer du plâtre, du mortier. L'appliquer fortement avec la main sur le mur qu'on veut enduire, sur la cloison qu'on veut hourder.

— *Plaquer du gazon.* Appliquer des tranches de gazon sur un terrain préparé, et les y affermir avec la batte.

— Pop. *Plaquer un soufflet.* Donner un soufflet. Plaquer un soufflet en plein visage.

— *Plaquer quelque chose au nez de quelqu'un.* Lui faire en face quelque reproche piquant. Il lui alla plaquer au nez que son père avait été laquais. V. PLANTER.

— Fig. Se disait autrefois dans le sens de Graver, imprimer. On nous *plaque* en la mémoire les sentences de Cicéron. (Montaig.)

— SE PLAQUER. v. pron. Être plaqué.

PLAQUERESSE. s. f. Techn. Sorte de carte très-fine.

PLAQUESIN. s. m. Techn. Écuelle dans laquelle les vitriers détrempent le blanc dont ils se servent pour marquer le verre avant de le couper.

PLAQUETTE. s. f. (rad. *plaque*). Métrol. Ancienne monnaie réelle de Belgique, faite d'un alliage d'argent et de cuivre. La plaquette valait 0 f. 29 centimes. || Prov. *Cela ne vaut pas une plaquette.* Cela n'est d'aucune valeur. || Techn. Sorte de carde. V. PLAQUERESSE. || Espèce de moellon mince.

— Crust. Genre de crustacés décapodes, comprenant ceux qui ont le corps très-aplati.

PLAQUEUR. s. m. (rad. *plaque*). Ouvrier en placage ou en plaqué, qui plaque des meubles ou des bijoux, et de la vaisselle.

PLAQUIS. s. m. (pr. *pla-ki*). Constr. Espèce d'incrustation de marbre ou de pierre, sans liaison.

PLARON. s. m. Mamm. Espèce de musaraigne.

PLASMA. s. m. Minér. Variété de calcédoine que les anciens prisaient beaucoup; c'est une pierre translucide, compacte, d'un vert d'herbe entremêlé de blanc et de jaune brunâtre.

PLASMATEUR. s. m. (rad. *plasme*, modèle). Didact. Celui qui pétrit, qui donne la forme. Voltaire a employé ce mot.

— Fig. Dieu est le plasmateur de l'univers. En parlant de la nature, rien n'empêche qu'on l'appelle *plasmatrice*.

PLASME. s. m. (du gr. πλάσμα, formé de πλάσσω, je forme). Didact. Modèle, type, forme première.

PLASMER. v. a. 1re conj. (du gr. πλάσσω, je forme). Didact. Former, créer. Il est inusité.

PLASTICITÉ. s. f. (rad. *plastique*). Didact. Qualité de ce qui peut prendre ou recevoir différentes formes.

PLASTIQUE. adj. des 2 g. (du gr. πλαστικός, façonnable; rad. πλάσσειν, former). Didact. Qui a la puissance, la vertu de former.

— Physiol. *Force plastique.* Puissance qui détermine la production des germes ou des tissus organiques dans les corps vivants. Les anciens physiologistes ont beaucoup raisonné sur la force plastique des humeurs, particulièrement sur celle du sang dans la formation des différentes sécrétions, etc. On a aujourd'hui abandonné toutes ces spéculations.

— Qui concerne la forme. Art plastique. La statuaire est un art plastique. La peinture elle-même, en tant qu'elle a rapport à la forme, doit être considérée comme un art plastique.

— Minér. *Argile plastique.* Celle qui est susceptible de se laisser modeler.

— Fig. Sous le rapport de la parole, du style, qui est la forme que revêt la pensée, on dit : *Poésie plastique, littérature plastique*, surtout quand cette poésie, cette littérature soigne presque exclusivement la forme. La poésie des anciens était quelquefois toute plastique.

PLASTIQUE. s. f. B.-arts. Partie de la sculpture qui consiste à modeler toutes sortes de figures en terre, en plâtre, etc. On dit aussi *l'art plastique*.

PLASTODYNAMIE. s. f. (pr. *plass-to-di-na-mi*; ét. gr., πλάσσω, je forme; δύναμις, force). Physiol. Force créatrice qui constitue et développe les organes.

PLASTODYNAMIQUE. adj. des 2 g. Physiol. Qui appartient à la plastodynamie.

PLASTRON. s. m. (pr. *plass-tron*; de l'ital. *piastrone*). Art milit. Pièce de devant de la cuirasse; partie couvrant la poitrine et servant à la préserver des coups.

— Fig. Le tour qu'elle m'a fait m'a mis sur le cœur un grand *plastron* contre ses charmes. (Bussy-Rab.)

— Escr. Pièce de cuir rembourrée dont les maîtres d'armes se couvrent l'estomac pour amortir les coups du fleuret. Tirer au plastron.

— Fig. Celui qui essuie des contrariétés, des railleries, des réprimandes, pour le compte d'un autre qui se trouve à couvert derrière lui. Être le plastron de quelqu'un.

— Dans un sens analogue, Celui qui est en butte aux railleries. Tout le monde tire au plastron sur cette personne. Il est le plastron de tout le monde.

— Archit. Ornement d'architecture en forme d'anse, avec deux enroulements.

— Mar. Pièce de bois appliquée intérieurement sur l'étrave d'une embarcation, pour y clouer les abouts des bordages.

— Techn. Morceau de bois garni d'une plaque de fer percée de trous à moitié épaisseur, que certains artisans appliquent sur leur estomac pour faire tourner un foret par le moyen de l'archet.

— Morceau de buffle que les cordonniers mettent devant eux pour ne pas couper leurs habits.

— Erpét. Sternum des tortues, qui, étant très-développé en longueur et en largeur, forme au-dessous du corps une plaque aplatie ou convexe dans les femelles, et concave dans les mâles. Le plastron s'unit à la carapace ou plaque supérieure par des os intermédiaires, excepté en avant et en arrière, où passent la tête et la queue.

— Conchyl. *Plastron nautique.* Se dit quelquefois d'un scaphandre.

PLASTRONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Plastronner. S'empl. adjectiv. Estomac plastronné. Poitrine plastronnée.

PLASTRONNER. v. a. 1re conj. Garnir d'un plastron.

— SE PLASTRONNER. v. pron. Se couvrir d'un plastron. Se plastronner avant de s'aller battre en duel. Se plastronner pour prendre, pour donner une leçon d'escrime.

— Fig. et fam. Se fortifier. Se plastronner contre la peur, contre le danger.

PLASTYRGOPHYTE. s. m. (ét. gr., πλαστουργέω, j'imite; φυτόν, plante). Bot. Nom donné aux plantes didynames, dont la fleur régulière représente une sorte de gueule.

PLAT, PLATE. adj. (pr. *pla, pla-te*; du gr. πλατύς, large, uni, ouvert). Dont la superficie est unie, sans inégalité. Sol plat. Terrain plat.

— *Pays plat.* Pays de plaines, par opposition à *pays de montagnes*. Les habitants des montagnes et ceux du pays plat.

— *Plat pays.* S'est dit pour Pays plat. Il signifie ordinairement La campagne, les bourgades, les villages, par opposition aux villes, aux places fortes. Les habitants du plat pays. Les vignes du plat pays.

— Dans un sens moins rigoureux, Dont les parties ont une forme aplatie, ne sont guère plus élevées les unes que les autres. Une assiette plate.

— *Vaisselle plate.* Vaisselle d'une seule pièce, sans soudure, par opposition à Vaisselle montée. Les cuillers, les fourchettes sont de la vaisselle plate. || Il se dit particulièrement des plats et des assiettes d'argent. Préférer la porcelaine à la vaisselle plate. Servir en vaisselle plate. || *Broderie plate.* Celle qui n'est point relevée.

— Mar. *Vaisseau plat, bâtiment plat, bateau plat.* Vaisseau, bâtiment, bateau qui a peu de profondeur, dont le fond est plus ou moins plat.

— Qui n'est pas relevé dans les proportions voulues par la nature, qui a une forme écrasée. Visage plat. Dos plat. Poitrine plate. De même aussi, Nez plat. Bouche plate. Joue plate.

— Fig. Qui n'a pas d'expression, qui est sans caractère. Physionomie plate.

Plus d'un Callot fameux dans la Phrygie
S'est égayé sur sa *plate* effigie. (J.-B. Rouss.)

— Il se dit aussi de la conformation des animaux. *Chevaux plats.* Ceux dont les côtes sont serrées, plates et avalées. Un cheval plat n'a jamais beaucoup d'haleine.

— *Cheveux plats.* Cheveux pendants et non frisés. || *Pied plat* ou *plat pied*. V. PIED.

— Fam. *Avoir le ventre plat.* N'avoir pas mangé depuis longtemps.

— *La bourse de cet homme est bien plate.* Il [illegible]

— Fam. *Armée battue à plates coutures.* Armée complètement défaite.

— *Plate peinture.* Ouvrage de peinture fait sur une superficie plate, par opposition à Figure de relief. || *Teinte plate.* Teinte unie qu'on n'adoucit pas sur les bords.

— Mar. *Calme plat.* État de la mer lorsqu'il ne souffle pas le moindre vent, et que rien n'agite sa surface. Le navigateur préfère la tempête qui le pousse au calme plat qui l'enchaîne. La chaleur nous accablait; le vaisseau, dans un calme *plat*, sans voiles, était tourmenté par le roulis. (Chateaubriand.)

— Fig. Stagnation profonde des affaires. Nous sommes dans un calme plat. L'état du commerce est au calme plat.

— Dénué de saveur et de force. Vin plat. Vinaigre plat.

— Fig. Sans sel, sans agrément. Vers plats et grossiers. Épigramme plate. Décocher une plate épigramme. Ce ne sont pas les critiques injustes, *plates* ou violentes, qui font beaucoup de mal; les éloges prodigués sans discernement sont bien plus nuisibles. (Grimm.)

— Qui n'est ni élégant, ni vif, ni piquant, ni élevé. Style plat. Pensée plate. Ouvrage très-plat. Écrire, dire des choses plates. Ne vous avais-je pas promis que cette lettre serait bien *plate*? (Mme de Sév.) Justement, à mon gré, la pièce est assez *plate*. (Boil.)

— Littér. *Rimes plates.* Celles qui se suivent deux à deux, sans s'entremêler. Vers à rimes plates. Les tragédies, les comédies, les poèmes épiques, les élégies, sont ordinairement en vers à rimes plates.

— Lâche, sans mérite. Plat personnage. Plat sujet. Plat individu.

— Insignifiant, inutile. On fait un *plat* usage de la vie. (Mme du Deff.)

— Anc. agric. *Terre plate.* Terre en friche, qui n'est pas cultivée.

— Féod. *Maison plate.* Se disait anciennement d'une maison de campagne sans fossés ni ceinture.

— Archit. hydraul. *Bassin plat.* Bassin qui a peu de profondeur. || *Eaux plates.* Se dit par opposition à Eaux jaillissantes.

— Manég. *Cheval plat.* Cheval dont les côtes sont serrées et les épaules plates.

— adv. Votre créance se perdrait *plat* et court parmi le peuple. (Nic. Pasq.)

— *A plate terre.* loc. adv. A terre, sur le pavé, sur le plancher. Tomber à plate terre. Se coucher à plate terre. Être étendu à plate terre.

— Fam. *Se mettre, se coucher à plat ventre.* Se mettre, se coucher sur le ventre.

— Fig. *Être à plat ventre devant quelqu'un.* Lui faire bassement la cour.

PLAT. s. m. (pr. *pla*). Pièce de vaisselle large et creuse à l'usage de la table. Plat d'argent. Plat d'étain. Plat de faïence, de porcelaine. Grand plat. Plat moyen. Petit plat. Plat rond. Plat ovale. Le fond du plat. Les bords du plat. Et sur les bords du *plat* six pigeons étalés. (Boileau.)

— Ce que le plat contient. Un plat de viande, de rôti, de gibier. Un plat de poisson. Un plat de légumes, d'asperges, d'artichauts, de petits pois. Un plat de fruits. Manger un plat de crème. Manger plusieurs plats, de plusieurs plats. C'est un bon plat. C'est un excellent plat. C'est un plat délicieux. C'est un plat rare en cette saison. Un plat de primeur. Ésaü vendit son droit d'aînesse pour un plat de lentilles.

— *Plat d'entrée, plat de rôti, plat d'entremets.* Entrée, rôti, entremets servi dans un plat. || *Œufs sur le plat.* Œufs cassés sur un plat et cuits avec du beurre sans avoir été brouillés. || *Servir plat à plat.* Ne servir qu'un seul plat à la fois, pour que les mets soient mangés plus à propos. La méthode de servir *plat à plat* est le raffinement de l'art de bien vivre. (Gr. de la Reynière.)

— Loc. pop. *Il ne chasse, il ne pêche qu'au plat.* Se dit d'un homme qui aime fort le gibier, le poisson, mais qui ne se donne la peine ni de le chasser ni de le pêcher.

— Prov. et fig. *Donner, servir un plat de son métier.* Faire ou dire quelque chose de ce qu'on fait ou de ce qu'on dit le mieux, quelque chose qui tienne du caractère que l'on a ou de la profession qu'on exerce. Cet hypocrite nous a servi un plat de son métier. Ce chanteur nous servira un plat de son métier. Et je vais leur servir un *plat* de mon métier. (Rac.) || Il se prend le plus souvent en très-mauvaise part, et signifie Tour de fripon, d'escroc.

— Loc. prov. et fig. *Mettre les petits plats dans les grands.* Faire beaucoup de frais, ne rien épargner, mettre tout en l'air pour bien recevoir quelqu'un.

— Prov. et fig. *Il n'en saurait faire un bon plat.* Se dit de quelqu'un qui s'efforce inutilement d'excuser, d'atténuer une faute, ou qui veut dire une chose d'un effet plus que douteux. Ne parlez point de cette affaire, car vous n'en sauriez faire un bon plat.

— Prov., fig. et iron. *Voilà un bon plat.* Se dit de plusieurs personnes de méchant caractère ou de mauvaise conduite, qui se trouvent rassemblées en un même lieu.

— Dans ce sens, il se dit aussi d'une seule personne. C'est un fort méchant *plat* que toute sa personne. (Mol.)

— Fig. et fam. [illegible] *il ne le sert pas à plats couverts.* Se dit d'un homme qui nuit ouvertement à un autre.

— *Plat de verre.* Grande pièce de verre plate et ronde telle qu'elle sort des verreries, et que les vitriers coupent avec le diamant pour en faire des panneaux de vitrage.

— *Plat de balance.* Chacun des deux bassins d'une balance.

— Loc. prov. et pop. *Avoir un rien entre deux plats.* Ne rien recevoir quand on s'attendait à quelque présent.

— Féod. *Plat nuptial.* Ce qu'un vassal devait présenter à son seigneur en viande, pain et vin, le jour où ce vassal se mariait.

— Hist. *Plat* se disait autrefois de la table accordée à tous les officiers de la maison d'un

prince. Le plat se donnait soit en nature, soit en argent. Recevoir tant pour son plat.

— Mar. Ensemble de sept rations pour sept matelots. || Il se dit aussi des sept matelots ainsi réunis. || *Plat des malades*. Nourriture particulière accordée aux matelots malades.

— PLAT. La partie plate de certaines choses. Donner des coups de plat d'épée, des coups de plat de sabre. Donner un coup du plat de la main.

— Fig. et fam. *Donner du plat de la langue*. Faire de belles promesses qu'on n'a pas intention d'exécuter. || Dans un sens analogue. *Faire merveille du plat de la langue*. Chercher à en imposer par de grandes phrases, par des récits extraordinaires.

— Ce qui est plat, ce qui est sans sel, sans agrément, etc. Quand on a l'esprit sain et le cœur noble, il est toujours facile de distinguer le naïf du plat et du bouffon. On ne se déchaîne pas contre le médiocre et le *plat*. (Volt.)

— *A plat*. loc. adv. Sur le coté plat, sur la partie plate. Poser un livre à plat.

— *A plat, tout à plat, tout plat*. loc. adv. Entièrement, tout à fait. Une pièce de théâtre tombée à plat, tout à plat. Nier tout à plat. Refuser tout plat. Etre assis tout plat par terre. Etre étendu tout à plat dans son lit.

— *A plat couvert*. loc. adv. En cachette clandestinement.

PLATA (RIO DE LA). Géogr. Grand fleuve de l'Amérique méridionale, appelé par les Espagnols *Rio de la Plata*, c'est-à-dire Rivière d'argent, à cause du butin considérable en or et en argent que fit l'équipage de Cabot, en explorant le fleuve, en 1526. Sa largeur, à Buénos-Ayres, est d'environ 48 kilom.; il se jette dans l'Océan Atlantique, à 390 kilom. au-dessous de cette ville, et son embouchure est large de 240 kilom.

— PLATA (Provinces unies ou confédération du Rio de la). Etat républicain de l'Amérique du sud, ayant pour limites la Bolivie au N., le Brésil, le Paraguay, l'Uruguay à l'E., le Chili à l'O., la Patagonie au S.; capitale, Buénos-Ayres; 1,700,000 hab.

PLATAGE. s. m. (pr. *pla-ta-je*). Féod. Impôt qu'on payait pour les marchandises qui se portaient sur les places publiques ou dans les rues.

PLATAGONE. s. m. (du gr. πλαταγη, claquement). Antiq. Espèce d'instrument de percussion, sorte de sistre grec qui était garni de grelots.

PLATAIN. s. m. Géogr. Il se dit dans certaines localités, particulièrement dans l'Aunis, D'un rivage plat. Le platain d'Angoulême. Le platain de Châtelaillon.

PLATALÉE. s. f. Ornith. Nom générique de la spatule.

PLAT-ALLEMAND. s. m. Philol. Dialecte de la langue allemande, parlé autrefois dans une grande partie de l'Allemagne, et encore aujourd'hui chez le peuple des contrées septentrionales. Le plat-allemand est caractérisé par sa douceur; en cela il diffère du haut-allemand, lequel se parle dans le sud de l'Allemagne. On l'appelle aussi *Saxon*.

PLATANAIE. s. f. (rad *platane*). Agric. Lieu planté de platanes.

PLATANAIRE. s. f. Bot. Nom donné au ruban d'eau.

PLATANE. s. m. (du lat. *platanus*; fait du gr. πλατύς, étendu). Bot. Genre de plantes dicotylédones apétales, de la famille des amentacées, comprenant de grands arbres à feuilles alternes, palmées ou lobées, à fleurs réunies en têtes globuleuses, pendantes. On compte quatre espèces, dont les deux suivantes sont les plus remarquables, le *platane oriental* et le *platane occidental*. Le platane d'Orient est un arbre pour lequel les anciens ont montré une prédilection particulière; ils l'estimaient surtout à cause de l'ombre épaisse que donne son large feuillage, et nulle autre ne leur paraissait aussi agréable. Ils aimaient, sous son ombrage, soit à se livrer à un doux repos, soit à faire des festins joyeux. Le bois de platane est dur, pesant, tenace, marbré d'une infinité de veines réticulées; en se desséchant, il devient d'un rouge terne, son grain est fin et serré; il est susceptible d'un beau poli, et est excellent comme combustible et pour la charpente intérieure des maisons. Les Grecs du mont Athos font avec de gros troncs de ce platane, des bateaux d'une seule pièce, et on emploie en Amérique le platane occidental pour faire de même des pirogues d'une seule pièce qui contiennent jusqu'à vingt-cinq personnes.

Du père des raisins célébraient les faveurs. (Roucher.)

— Ichthyol. Nom donné à un poisson qui a quelque ressemblance avec la brème.

PLATANÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble au platane. || PLATANÉES. s. f. pl. Famille de plantes qui a pour type le genre platane.

PLATANISTE. s. m. Antiq. gr. Plaine ainsi nommée du grand nombre de platanes qui l'ombrageaient, et célèbre par les exercices gymnastiques des jeunes Spartiates. C'était une île fermée par l'Eurotas, la rivière de Mégalopolis et un canal de communication; on s'y rendait par deux ponts, l'un orné de la statue d'Hercule, ou de la Force, l'autre de celle de Lycurgue ou de la Loi.

PLATANOÏDE. adj. des 2 g. (lt. gr., πλάτανος, platane; εἶδος, ressemblance). Bot. Qui ressemble au platane.

PLATANOÏDE. s. m. Bot. Nom spécifique d'une espèce d'érable.

PLATANTHÈRE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des orchidées, établi pour placer l'orchis bifolié.

PLATATIM. adv. Mot forgé burlesquement avec une désinence latine, pour *plat à plat*. Servir un dîner platatim.

PLATAX. s. m. (pr. *pla-takss*). Ichthyol. Genre de poissons acanthoptérygiens, de la famille des squammipennes, dont les espèces, qui toutes habitent la mer des Indes, sont voisines du genre chœtodon pour les habitudes et les mœurs. Platax orbiculaire. Platax vespertilion.

PLAT-BORD. s. m. (pr. *pla-bor*). Mar. OEuvre morte, bordage large et épais qui termine le pourtour d'un bâtiment, d'un bateau. Un bâtiment met le *plat-bord* à l'eau, lorsque par suite d'une inclinaison latérale extraordinaire son *plat-bord* se trouve au niveau de l'eau. (Baudrill.)

— Constr. Long madrier de sapin, provenant des bateaux déchirés. || Pl., des *plats-bords*.

PLATE. s. f. Blas. Il se dit quelquefois pour Besant d'argent. Porter de gueules à trois plates d'argent.

— Anc. métrol. Vieille monnaie de Suède qui est de forme carrée.

— Mar. Petite embarcation à fond plat dont on se sert pour la pêche dans la Manche.

PLATE (LA). Géogr. Rivière des Etats-Unis. V. PLATA (LA).

— PLATES. s. f. pl. Techn. Planche de cuivre bien dressée.

PLATEAU. s. m. (du gr. πλατύς, étendu). Bassin de balance en général; particulièrement, Fond de bois des grosses balances dont on se sert pour peser les lourds fardeaux. Mettre les marchandises sur le plateau

— Espèce de plat en tôle, en bois, etc., vernissé, où l'on sert le thé, le café, le chocolat, les rafraîchissements.

— Grand plat en glace, en verre, en métal, avec des cristaux, des vases de fleurs, etc., qui se met au milieu d'une table que les plats du service ne garniraient pas suffisamment.

— Agric. Planche attachée à un long manche dont on se sert pour plomber la terre.

— Bot. Disque mince qui, dans les bulbes, produit inférieurement les racines et représente la tige de manière qu'il émet des feuilles en dessus et des racines en dessous. || Corps charnu qui est interposé entre l'ovaire et les autres organes floraux, dans certaines synanthérées. || Nom vulgaire du nénuphar. || *Plateau de Lobel*. Grande espèce de champignon du genre agaric, toujours attaquée par les limaces qui en sont très-friandes. || *Plateau de Sainte-Lucie*. Agaric qui doit son nom à l'odeur qu'il exhale, analogue à celle du bois de Sainte-Lucie.

— Boulang. Planche servant aux boulangers à mettre le pain mollet et autres espèces de pain.

— Géogr. Espace de terrain uni qui domine un sol moins élevé, cime d'une montagne qui s'aplanit, toute grande surface plane et horizontale qu'on rencontre à une élévation plus ou moins considérable, sur le faîte même d'une haute chaîne de montagnes. L'Asie et l'Afrique possèdent les plus vastes plateaux; le centre de la première est occupée par un grand plateau sablonneux, dont les bords sont l'Himalaya et les monts Altaï.

— Hortic. Il se dit des cosses de pois encore tendres, dans lesquelles les graines ne sont pas encore formées. Mes pois ne sont encore qu'en *plateau*. (La Quintinie.)

— Phys. *Plateau électrique*. Plan circulaire de verre, que l'on rend électrique en le faisant tourner entre deux coussins.

— Stratég. Terrain élevé, plat et uni, sur lequel on peut placer un corps de troupes ou une batterie de canon.

PLATEAUX. s. m. pl. Véner. Fumées ou fientes des bêtes fauves qui sont plates et rondes.

PLATE-BANDE. s. f. Morceau de terre uni et étroit qui borde les compartiments d'un jardin et qui est ordinairement garni de fleurs, d'arbustes ou de gazon.

— Antiq. gr. Position militaire chez les Grecs. Carré dans lequel la troupe présentait de toutes parts un front égal quant au nombre et à l'étendue.

— Art milit. Bande de fer qui passe sur les tourillons d'un canon, et les attache à l'affût.

placé entre deux appuis, et présentant une face plane du côté opposé à sa poussée, de manière à former une voûte plate. || *Plate-bande de baie*. La pierre qui sert de linteau à une porte, à une fenêtre, ou l'assemblage de claveaux qui tient lieu d'une seule pièce. || *Plate-bande de fer*. Barre de fer placée sous les claveaux d'une plate-bande de pierre, pour en soulager la portée. || *Plate-bande de pavé*. Dalle de pierre ou de marbre qui sert d'encadrement dans un compartiment de pavé.

— Mar. Dans un bâtiment à arrière carré, Bordages de la poupe sur lesquels on applique les corniches.

— Menuis. Saillie plate qui règne au bas d'un mur d'appartement, d'un lambris, dans les ouvrages de maçonnerie et de menuiserie. || *Plate-bande de compartiment*. Toute face plane entre deux moulures. || Pl., des *plates-bandes*.

PLATÉE. s. f. (pr. *pla-té*; du gr. πλατύς, étendu). Archit. Massif de fondation qui comprend toute l'étendue d'un bâtiment. Tracer le plan d'un édifice sur la platée.

PLATÉE. s. f. (rad. *plat*). Plat chargé d'une abondante nourriture. Servir des platées de viande. Il est populaire et se dit pour railler.

PLATÉE. s. f. Bot. Genre de plantes qui croissent dans l'île de Java.

PLATÉE. Géogr. anc. Ville de Grèce, au S. de Thèbes, sur les confins de la Béotie, de la Mégaride et de l'Attique. Elle est célèbre par la victoire que les Grecs, commandés par Pausanias, y remportèrent l'an 479 av. J.-C., sur les Perses, qui, forts de 300,000 hommes, y périrent tous, à l'exception de 3,000. Les Grecs ne perdirent pas 200 hommes.

PLATÉEN, ENNE. adj. et s. Antiq. Habitant de la ville de Platée. || Qui appartient à cette ville ou à ses habitants.

— *Jeux platéens*. Jeux qui se célébraient tous les cinq ans à Platée, et qui étaient encore appelés *Eleuthéries*, c'est-à-dire *Jeux de la liberté*, à cause de la victoire de Platée. Dans ces jeux, on courait tout armé autour de l'autel de Jupiter, et il y avait des prix considérables établis pour cette course.

PLATE-FACE. s. f. (rad. *plat* et *face*). Luth. Place des tuyaux de montre dans l'orgue. || Pl., des *plates-faces*.

PLATE-FORME. s. f. Constr. Couvert, toit d'une maison plat et uni. Les plates-formes se font ordinairement avec des dalles de pierre, des lames de plomb ou de zinc, etc. La plate-forme d'un château. La plate-forme d'un observatoire. Dans l'Orient, le toit des maisons est presque toujours en plate-forme. On voit beaucoup de plates-formes en Italie. Monter sur la plate-forme. Prendre l'air, respirer le frais sur la plate-forme. De ses *plates-formes*, on aperçoit la vaste étendue de ce lac. (B. de St-P.)

— Anc. art milit. La bourre d'une arme à feu. Lorsqu'on tire un homme à brûle-pourpoint, on le tue de la seule plate-forme.

— Artill. Ouvrage de terre élevé et uni par le haut, sur lequel on met une batterie. || *Plate-forme de batterie*. Assemblage de solives pour placer du canon en batterie à l'attaque d'une place.

— Charp. Pièce de bois qui reçoit le pied des chevrons du comble. || *Plate-forme de fondation*. Assemblage de charpentes qu'on place quelquefois sous les fondations.

— Technol. Machine dont l'horloger se sert pour fendre les roues dentées.

PLATEL. s. m. Se disait anciennement pour Plateau.

PLATELÉE. s. f. Vieux mot, synonyme de Platée. Longue *platelée* de friandises qu'on sert en petites écuelles. (Contes d'Eutrap.)

PLATE-LONGE. s. f. Longue bande de cuir ajoutée au harnais des chevaux de carrosse ou de cabriolet pour les empêcher de ruer. || Longe qui sert à maintenir les chevaux quand le maréchal les met dans le travail. || Corde ou courroie avec laquelle un écuyer à pied fait trotter un cheval en rond. Faire trotter un cheval à la plate-longe.

— Véner. Longue bande de cuir, que l'on met au cou des chiens pour les retenir quand ils vont trop vite. || Pl., des *plates-longes*.

PLATEMENT. adv. D'une manière plate, avec platitude. Il ne s'emploie qu'au figuré. Parler platement. Agir platement. Se conduire platement.

— Fam. *Tout platement*. Sans circonlocution, sans détour. Cet homme qui parle tant de sa science, c'est tout platement un sot et un intrigant. Faut-il vous le dire tout platement, vous êtes un hâbleur.

PLATÉMYDE. s. f. Zool. Genre de tortues.

PATÈNE. s. f. (rad. *plat*). V. PATÈNE.

PLATEUR. s. f. (rad. *plat*). Qualité de ce qui est plat. Il ne se dit qu'en plaisantant. J'ai le dos d'une *plateur* qui me ravit; je serais au désespoir d'engraisser. (Mme de Sév.)

— Ce mot devrait prévaloir, car *platitude* ne se dit qu'au figuré.

PLATEURE. s. f. (rad. *plat*). Minér. Couche ou filon qui, après s'être enfoncé perpendiculairement ou obliquement, prend la direction horizontale.

PLATEUSE. s. f. Ichthyol. V. PLATUSE.

PLATE-VARANGUE. s. f. Mar. Varangue

PLAT-FOND. s. m. (pr. *pla-fon*). Ancienne orthographe de *Plafond*.

Mais fuyons, sous ses pieds tous les parquets gémissent,
De serments tout nouveaux les *plats-fonds* retentissent.
(Rousseau.)

PLATIASME. s. m. (rad. gr. πλατύς). Vice de prononciation, causé par une trop grande ouverture de la bouche.

PLATIÈRE. s. f. (rad. *plat*). Terrain plat au bas d'une colline. || Ruisseau qui traverse une chaussée.

PLATIÈRE (Imbert de la), plus connu sous le nom de *maréchal de Bourdillon*. Issu d'une ancienne famille du Nivernais, mort en 1567; sauva le tiers de l'armée après la malheureuse défaite de Saint-Quentin.

PLATILLE. s. f. (pr. *pla-ti-ye*). Comm. Sorte de toile blanche qui se fabrique surtout en Silésie, et aussi en France, à Chollet et à Beauvais.

PLATIN. s. m. Mar. Petite partie du bas d'une plage, d'un banc de sable, de roche ou de vase qui couvre et découvre à chaque marée.

PLATINAGE. s. m. Technol. Action de platiner, ou de blanchir le cuivre rouge avec un amalgame d'étain et de mercure. || Action de passer les bonnets de laine sur des boules de cuivre chauffées.

PLATINATE. s. m. Chim. Combinaison dans laquelle l'oxyde platinique joue le rôle d'acide. Platinate ammonique.

PLATINE. s. f. (rad. *plat*). Sorte d'ustensile de ménage, consistant en un grand rond de cuivre, un peu convexe, monté sur des pieds de fer, et dont on se sert pour sécher et repasser le linge sur la platine.

— Arqueb. Pièce à laquelle sont attachées toutes celles qui servent au ressort d'une arme à feu. La platine d'un fusil, d'un pistolet. || *Platine à mèche*. Le plus ancien mécanisme des armes à feu; la mèche, qu'auparavant l'arquebusier tenait à la main, fut alors attachée au chien, qui s'inclinant à volonté sur le bassinet, enflammait la mèche. || *Platine à rouet*. Mécanisme dans lequel la mèche fut remplacée par une pierre à feu, qui s'abaissait à volonté dans le bassinet, au fond duquel se trouvait un rouet d'acier que faisait mouvoir un ressort, et dont le frottement sur la pierre produisait des étincelles. || *Platine à batterie*. Celle dont sont garnis actuellement les fusils de munition. || *Platine à percussion*. Celle dans laquelle la pierre et l'amorce sont remplacées par une capsule de poudre fulminante, placée sur une petite cheminée et enflammée par le frappement d'un chien qui forme marteau. || *Platine à secret*. Celle qu'on fait mouvoir au moyen d'un mécanisme particulier, par un petit verrou ou tout autre moyen d'arrêt.

— Dans les arsenaux, Plaque de plomb dont on couvre la lumière des canons.

— Horlog. Chacune des deux plaques qui soutiennent toutes les pièces du mouvement d'une montre ou d'une pendule.

— Serrur. Plaque de fer attachée à une porte au-devant de la serrure, et percée de manière à donner passage à la clé. La platine d'une serrure. || *Verrou à platine* ou *platine de loquet*. Verrou monté sur une plaque de fer.

— Typogr. Partie de la presse qui foule sur le tympan.

— Il se dit de certaines lames de fer découpées, qui font partie du métier à bas. || En coutellerie, Lames d'acier ou de tôle qui garnissent l'intérieur du manche d'un couteau à ressort. || En fonderie de caractères, Pièce du moule. || Dans les métiers de haute-lisse, Masse de plomb, plate et carrée, qui fait retomber les hautes-lisses et les marches du métier. || En papeterie, Massif placé au fond de la cuve, sur deux plans inclinés. || Espèce de forte râpe sur laquelle on déchire les chiffons.

PLATINE. s. m. (de l'esp. *platina*, diminut. de *plata*, argent. Les Espagnols qui avaient découvert ce métal en Amérique, longtemps avant qu'on le connût en Europe, et qui le regardaient comme un alliage d'argent, lui avaient donné le nom de *platine* ou *petit argent*). Minér. Métal très-solide, très-ductile, très-malléable, moins blanc que l'argent, sans saveur ni odeur, et pesant 21 ou 22 fois plus que l'eau. Le platine est le plus pesant, le moins combustible et le moins fusible de tous les métaux connus; il est même infusible au feu de nos fourneaux, et il oppose une résistance invincible à tous les acides, à l'exception de l'eau régale. Ces deux dernières propriétés en font un métal très-utile à la chimie et aux arts. Après l'avoir fondu par l'addition de quelque substance qui rend la fusion possible, on en fabrique des paratonnerres, des lumières de fusil, des creusets pour fondre certains minéraux, des chaudières, des alambics pour chauffer et distiller les acides qui attaquent les autres métaux. On s'en sert pour recouvrir la porcelaine, à laquelle il donne l'apparence de la vaisselle plate. Jusqu'ici, le platine n'a encore été trouvé qu'en Amérique et dans les monts Ourals, accompagnant toujours les mines d'or; il est sous la forme de petits grains, dont la grosseur excède rarement celle d'un pois, mêlé avec le palladium, l'iridium, l'osmium, le rhodium, etc. Son prix est quatre fois plus fort que celui de l'argent. On l'appelle *or blanc* dans le commerce. Il n'y a pas un demi-siècle qu'on connaît le *platine* en

— *Platine spongieux*. Platine pur et très-divisé, qui a la propriété d'enflammer un courant d'hydrogène mis en contact avec ce métal.

— Le mot *platine* fut d'abord féminin, à l'époque de l'introduction de ce métal en Europe.

PLATINE (Bartolomeo Sacchi). Né en 1421 à Piadena, près de Crémone, mort de la peste en 1481. Abréviateur apostolique sous Pie II, emprisonné par Paul II, bibliothécaire du Vatican sous Sixte IV. Il fut regardé comme le premier littérateur de son siècle.

PLATINÉ, ÉE. part. pass. du v. Platiner. S'empl. adjectiv. Cuivre platiné.

PLATINER. v. a. 1re conj. Technol. Faire l'opération dite *platinage*. V. PLATINAGE.

— SE PLATINER. v. pron. Etre platiné.

PLATINEUR. s. m. Arqueb. Nom donné dans les manufactures d'armes à l'ouvrier qui fait spécialement des platines.

PLATINEUX, EUSE. adj. (rad. *platine*). Chim. Il se dit du premier degré d'oxydation, de sulfuration ou de combinaison du platine. Oxyde platineux. Sulfure platineux. Sels platineux.

PLATINICO-AMMONIQUE. adj. des 2 g. Chim. Qui résulte de la combinaison d'un sel platinique avec un sel ammonique. Chlorure platinico-ammonique.

PLATINICO-ARGENTIQUE. adj. des 2 g. Chim. Qui est produit par un sel platinique, combiné avec un sel argentique. Chlorure platinico-argentique.

PLATINICO-BARYTIQUE. adj. des 2 g. Chim. Qui doit naissance à un sel platinique combiné avec un sel barytique. Chlorure platinico-barytique.

PLATINICO-CADMIQUE. adj. des 2 g. Chim. Qui se forme d'un sel platinique, combiné avec un sel cadmique. Chlorure platinico-cadmique.

PLATINICO-CALCIQUE. adj. des 2 g. Chim. Qui résulte de la combinaison d'un sel platinique avec un sel calcique. Chlorure platinico-calcique.

PLATINICO-COBALTIQUE. adj. des 2 g. Chim. Qui résulte d'un sel platinique combiné avec un sel cobaltique. Chlorure platinico-cobaltique.

PLATINICO-CUIVRIQUE. adj. des 2 g. Chim. Qui résulte de la combinaison d'un sel platinique avec un sel cuivrique. Chlorure platinico-cuivrique.

PLATINICO-FERRIQUE. adj. des 2 g. Chim. Qui se forme d'un sel platinique combiné avec un sel ferrique. Chlorure platinico-ferrique.

PLATINICO-MAGNÉSIQUE. adj. des 2 g. Chim. Qui résulte de la combinaison d'un sel platinique avec un sel magnésique. Chlorure platinico-magnésique.

PLATINICO-MANGANIQUE. adj. des 2 g. Chim. Qui est produit par un sel platinique, uni avec un sel manganique. Chlorure platinico-manganique.

PLATINICO-NICCOLIQUE. adj. des 2 g. Chim. Qui doit naissance à la combinaison d'un sel platinique avec un sel niccolique. Chlorure platinico-niccolique.

PLATINICO-POTASSIQUE. adj. des 2 g. Chim. Qui résulte de la combinaison d'un sel platinique avec un sel potassique. Chlorure platinico-potassique.

PLATINICO-SODIQUE. adj. des 2 g. Chim. Qui résulte de la combinaison d'un sel platinique avec un sel sodique. Chlorure platinico-sodique.

PLATINICO-STRONTIQUE. adj. des 2 g. Chim. Qui est produit par la combinaison d'un sel platinique avec un sel strontique. Chlorure platinico-strontique.

PLATINICO-ZINCIQUE. adj. des 2 g. Chim. Qui doit naissance à la combinaison d'un sel platinique avec un sel zincique. Chlorure platinico-zincique.

PLATINIDES. s. m. pl. Minér. Famille de minéraux, qui comprend le platine et ses combinaisons.

PLATINIFÈRE. adj. des 2 g. Minér. Qui contient du platine. Cuivre, sable, terrain platinifère.

PLATINIQUE. adj. des 2 g. Chim. Il se dit du second degré d'oxydation du platine, qui est acide ou oxyde selon les circonstances. Oxyde platinique. Il se dit aussi des sels dans lesquels entre cet oxyde, ou qui ont une composition analogue à la sienne. Sels platiniques. Combinaisons platiniques.

PLATINOSO-AMMONIQUE. adj. des 2 g. Chim. Qui résulte de la combinaison d'un sel platineux avec un sel ammonique. Chlorure platinoso-ammonique.

PLATINOSO-MERCUREUX, EUSE. adj. Chim. Qui est produit par la combinaison d'un sel platineux avec un sel mercureux. Chlorure platinoso-mercureux.

PLATINOSO-POTASSIQUE. adj. des 2 g. Chim. Qui résulte de la combinaison d'un sel platineux avec un sel potassique. Chlorure platinoso-potassique.

PLATINOSO-SODIQUE. adj. des 2 g. Chim. Qui doit naissance à un sel platineux combiné [illegible]

PLATIPERNIE. s. f. Entom. Genre d'insectes de l'ordre des hyménoptères.

PLATISE. s. f. (pr. *pla-ti-ze*; rad. *plat*). Platitude. Une des choses qui rendent ennuyeux le Pantalon de la comédie italienne, est le soin qu'il prend d'interpréter au parterre des *platises* qu'on ne sait déjà que trop. (J.-J. Rouss.) Quelques jours après la publication de mon livre, parut un autre ouvrage sur le même sujet, tiré mot à mot de mon premier volume, hors quelques *platises* dont on avait entremêlé cet extrait. (Id.)

PLATISME. s. m. Bot. Genre de la famille des lichens, établi aux dépens des varechs.

PLATITUDE. s. f. (rad. *plat*). Qualité, défaut de ce qui est plat dans le sentiment, dans les productions de l'esprit, dans la conversation. La platitude d'un discours. La platitude du style. Opinions d'une insigne platitude. Conduite d'une révoltante platitude. Cet homme-là est de la dernière platitude.

— Chose plate, bassesse. Dire des platitudes. Faire, commettre des platitudes. Désavouer ce qu'on a solennellement affirmé, c'est une platitude. Cet écrit est plein de platitudes. Cette pensée, cette maxime est une triste platitude. La flatterie ne s'en tient pas toujours à la *platitude*, et la bassesse est très-facilement féroce. (Mme de Staël.)

— Il exprime quelquefois, mais bien rarement, Un défaut dans les objets de la sensation du goût. Ce vin a de la platitude. Ce vin est d'une extrême platitude.

PLATOF (le comte). Hetman des Cosaques du Don, né vers 1765, dans la Russie méridionale, mort en 1818; se distingua comme lieutenant-général dans la guerre française et dans la guerre contre les Turcs; envahit la France à la tête de ses Cosaques, en 1814 et en 1815.

PLATOLE. s. f. (rad. *plat*). Econ. rur. Vase dans lequel on fait reposer le lait pour en obtenir la crème.

PLATON. Célèbre philosophe, chef de l'école platonicienne, appelée encore *Académie*. Il fut disciple de Socrate, obtint à vingt-cinq ans la réputation d'un sage consommé, visita l'Egypte, la Grande Grèce, la Sicile; ouvrit une école à Athènes, et mourut en 348 avant J.-C. La beauté de sa morale lui a fait donner le surnom de *Divin*, comme la délicatesse et la pureté de son style lui ont fait donner celui d'*Abeille attique*. De tous les philosophes de l'antiquité, Platon est celui dont les doctrines se rapprochent le plus des enseignements du christianisme; tous ses ouvrages sont sous forme de dialogue, à l'exception de douze lettres qui ne sont peut-être pas de lui.

— PLATON. Poète comique grec, contemporain d'Aristophane; fut surnommé le prince de la moyenne comédie, à cause de l'élégance et de la régularité de ses compositions dramatiques.

PLATONICIEN, ENNE. adj. Philos. Qui suit la philosophie de Platon. Les philosophes platoniciens.

— Qui a rapport à la philosophie de Platon, qui concerne cette philosophie. Système platonicien. Doctrine platonicienne.

— substantiv. Celui, celle qui pratique la doctrine de Platon. Les platoniciens sont nommés aussi *Academiciens*.

PLATONIQUE. adj. des 2 g. (pr. *pla-to-nike*; rad. *Platon*). Didact. Qui a rapport au système de Platon.

— *Amour platonique*. Affection dégagée des sens, amour spirituel de deux êtres dont chacun aime dans l'autre la beauté éternelle. V. AMOUR.

Quand je vois vos appas se glisser dans mon cœur
Je ne me sens point fait pour l'amour *platonique*.
(DESHOULIÈRES.)

Mais, direz-vous, ce triomphe héroïque
N'est qu'une idée, un rêve *platonique*. (L. RAC.)

— Fig. La presse mériterait de la Chambre des députés, non pas plus de bienveillance, nous sommes persuadés de la sienne, mais une bienveillance moins *platonique* et plus pratique. (Courr. français.)

— *Année platonique*. Révolution à la fin de laquelle, d'après Platon, les corps célestes seront à la place qu'ils occupaient à la création.

— Géom. *Corps platoniques*. S'est dit des cinq solides réguliers: tétraèdre, hexaèdre ou cube, octaèdre, dodécaèdre et icosaèdre, parce que les propriétés de ces corps, qu'on appelle plus communément *corps réguliers*, avaient été, dit-on, découvertes par Platon.

PLATONISME. s. m. Philos. Système de philosophie fondé par Platon, et enseigné après lui par ses disciples Speusippe, Xénocrate, Polémon, Cratès et Crantor. Arcésilas et Carnéade le convertirent presque en scepticisme, et fondèrent les écoles nommé *deuxième* ou *moyenne*, et *troisième* ou nouvelle *academie*. Le platonisme était une doctrine complète, c'est-à-dire, embrassant toutes les branches de la philosophie. En psychologie, il pose en principe que les idées, types ou formes originaires des choses, sont innées en l'homme et non pas acquises; cette théorie des idées est même le fondement de tout le platonisme. En morale, il se base sur la tendance à la perfection. Dieu, selon le platonisme, est la substance des idées et la cause des formes; le bien est la réalisation du vrai dont le beau est la splendeur. De toutes les sectes qui sortirent de l'école de Socrate, aucune n'eut plus [illegible] aussi longtemps que le *platonisme*. (Encycl.)

PLATONISTE. adj. et s. Philos. Syn. de Platonicien. Il est politique, jurisconsulte, historien, *platoniste*, cartésien. (J.-J. Rouss.)

PLATOSTOME. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones, de la famille des labiées, ayant pour type le platostome d'Afrique.

PLÂTRAGE. s. m. (rad. *plâtre*). Ouvrage fait de plâtre. Ce n'est pas de la maçonnerie, c'est du plâtrage.

— Fig. Il se dit d'un ouvrage peu solide, même d'un ouvrage d'esprit. Ce livre n'est que du plâtrage. La plupart de nos écrivains ne font que du plâtrage.

— Action de répandre du plâtre sur une prairie naturelle ou artificielle. Le plâtrage d'un pré.

PLÂTRAS. s. m. (pr. *plâ-tra*; rad. *plâtre*). Débris de vieux plâtres, de vieux murs. Employer le plâtras, les plâtras dans les constructions légères. Un pignon de plâtras, fait de plâtras. Cette cloison n'est que du plâtras. Il vient de tomber de gros plâtras, un gros plâtras de cette cheminée, de ce plafond.

— Fam. Se dit d'une construction mauvaise, mal faite. *Cette maison n'est bâtie que de plâtras*. Elle est construite de mauvais matériaux.

PLÂTRE. s. m. (du gr. πλαστήρ, modeleur, façonneur). Nom vulgaire du gypse impur, desséché et calciné. Le gypse est un sulfate de chaux qui perd par la calcination l'eau qu'il contient ordinairement, et est transformé en une terre qui, desséchée et mêlée avec un dixième environ de calcaire, constitue une poudre appelée *plâtre*; cette poudre, se combinant avec l'eau, forme un mortier d'un emploi facile, qui acquiert par le séchage une dureté très-considérable, et qui a d'ailleurs une assez grande finesse. On se sert du plâtre dans les bâtisses et dans la fabrication des moules et des figures; on l'emploie encore pour engraisser et amender les terres, et pour former le stuc, mélange de cette substance avec une dissolution de colle forte qui, lorsqu'il est bien sec, est aussi dur que le marbre et comme lui susceptible de poli. Pierre de plâtre, pierre à plâtre. Carrière de plâtre. Four à plâtre. Faire du plâtre. Cuire, battre, gâcher, sasser du plâtre. Sceller de plâtre, sceller en plâtre. Muraille crépie, enduite de plâtre. Un enduit de plâtre. Charge de plâtre. Sac de plâtre. Statue, figure, moule de plâtre. Jeter une statue en plâtre. Mouler en plâtre. Employer le plâtre comme engrais. Bon plâtre, mauvais plâtre. Plâtre blanc. Plâtre gris. L'habitant ne connaît ni la chaux ni le *plâtre*. (Boil.)

— Techn. *Plâtre blanc*. Celui dont on a ôté le charbon. ‖ *Plâtre gris*. Celui dont le charbon n'a pas été ôté. ‖ *Plâtre vert*. Celui qui n'a pas reçu une cuisson assez forte. ‖ *Plâtre serré*. Celui où il y a peu d'eau. ‖ *Plâtre cru*. Pierre à plâtre propre à cuire. ‖ *Plâtre éventé*. Plâtre qui a perdu de sa qualité par l'air, le soleil ou l'humidité. ‖ *Plâtre au sas*. Plâtre qui a été passé au travers d'un tamis. ‖ *Plâtre au panier*. Plâtre qui a été criblé au travers d'un panier.

— Loc. prov. *Essuyer les plâtres*. Occuper une maison nouvellement construite, un appartement dont les plâtres ne sont pas encore secs.

— Fig. Supporter des désagréments inévitables dans une fonction nouvelle.

— Loc. prov. *Battre quelqu'un comme plâtre*. Le battre excessivement.

— Fig. Blanc, fard. *Cette femme a deux doigts de plâtre sur le visage*. Elle a mis beaucoup de fard, beaucoup de blanc.

— Se dit des ouvrages de l'esprit. Ses bons mots ont besoin de farine et de *plâtre*. (Boil.)

— Tout ouvrage moulé en plâtre. ‖ *Les plâtres de la frise*. Les ornements de plâtre de la frise. ‖ *Le plâtre d'une statue, d'un buste, d'un bas-relief*. Le modèle de plâtre de ce bas-relief, de ce buste, de cette statue. ‖ *Un plâtre antique*. Une figure, un bas-relief en plâtre, moulé d'après l'antique. Les plâtres de la colonne Trajane. Un cabinet de plâtres antiques, de plâtres modernes, de plâtres très-rares, très-curieux. ‖ *Le premier plâtre d'une statue*. Celui qui est sorti le premier du moule. ‖ *Un plâtre tiré sur l'antique*, c'est-à-dire moulé d'après l'antique. ‖ *Le plâtre d'une personne*. Le masque de plâtre avec lequel on a pris l'empreinte de son visage. Tirer un plâtre sur quelqu'un après sa mort. Peindre quelqu'un, faire le buste de quelqu'un d'après son plâtre.

— *Plâtres*, au plur. et absol. Légers ouvrages, menus ouvrages en plâtre, tels que corniches, scellements, ravalements, languettes de cheminées.

PLÂTRÉ, ÉE. part. pass. du v. Plâtrer. S'empl. adjectiv.

— Fardé. Visage plâtré.

— Feint. Paix plâtrée. Réconciliation plâtrée.

Aussi ne vois-je rien qui soit plus odieux
Que le dehors *plâtré* d'un zèle spécieux. (MOL.)

PLÂTRER. v. a. 1re conj. (rad. *plâtre*). Enduire de plâtre. Plâtrer un mur, un plafond, une cloison, une cheminée.

— Agric. Répandre du plâtre comme engrais. Plâtrer une prairie artificielle.

— Fig. Farder. Plâtrer son visage.

— Fam. Couvrir, dissimuler, cacher quelque mal sous de fausses apparences [illegible] difficile de plâtrer cela. Au lieu d'accommoder les différends, on ne fait souvent que les plâtrer.

— SE PLÂTRER. v. pron. Être enduit de plâtre.

— Fig. Se farder. Cette femme est habile à se plâtrer le visage.

— Dans un sens analogue. Dissimuler ses sentiments, ses intentions. Cet hypocrite se plâtre, défiez-vous de lui.

PLÂTRERIE. s. f. V. PLÂTRIÈRE.

PLÂTREUX, EUSE. adj. Il se dit d'un terrain mêlé de craie rouge. Terrain plâtreux. Sol plâtreux. Terre plâtreuse.

— Mêlé de plâtre, qui contient du plâtre. Les manouvriers qui pulvérisent le plâtre font cette opération dans l'intérieur des maisons ou en plein air. Dans ces deux cas, les ouvriers sont au milieu d'une poussière considérable, formée de molécules *plâtreuses* dont ils avalent une certaine quantité, et dont il pénètre une certaine portion dans les voies aériennes. (Mérat.) Omiss. des dictionn.

PLÂTRIER. s. m. (rad. *plâtre*). Techn. Ouvrier dont le métier consiste à extraire la pierre à plâtre et à la faire cuire pour l'expédier en sacs aux différents constructeurs. Un inconvénient qu'il est moins facile aux *plâtriers* cuiseurs d'éviter, c'est l'action de l'extrême chaleur du four, surtout dans l'été. (Mérat.)

— Par extens. Ouvrier qui ne travaille absolument que le plâtre pour l'ornement de l'intérieur des maisons et des appartements. Les *plâtriers* pulvérisateurs ne devront mettre leur plâtre en poudre que dans des lieux vastes, exposés à un courant d'air, qui emportera les molécules les plus voltigeantes loin d'eux. (Mérat.)

PLÂTRIÈRE. s. f. (rad. *plâtre*). Carrière d'où l'on tire le plâtre. Les plâtrières de Montmartre sont abondantes et de fort bonne qualité.

— Lieu où l'on fait, où l'on fabrique le plâtre. Aller à la plâtrière. Le fourneau, la cheminée d'une plâtrière.

PLÂTROIR. s. m. (rad. *plâtre*). Techn. Outil pour pousser du plâtre ou du mortier dans les trous. ‖ On dit aussi *plâtrenoir*.

PLÂTROUER. s. m. Techn. Espèce de truelle à l'usage des plâtriers.

PLATSBERG. Géogr. et hist. Mont près de Mayence. Les Prussiens y furent battus par les Français en 1794.

PLATTE. Géogr. Rivière considérable des Etats-Unis de l'Amérique septentrionale, ayant sa source aux monts Rocheux, et se jetant dans le Missouri, à 100 kilom. de l'embouchure de ce dernier fleuve.

PLATURE. adj. des 2 g. (ét. gr., πλατύς, large; οὐρά, queue). Zool. Qui a la queue large, dont la queue se dilate en forme de disque ou de spatule.

PLATURE. s. m. Erpét. Genre de serpents aquatiques des Indes, de la famille des hétérodermes, à queue aplatie et à crochets venimeux.

PLATUSE. s. m. Ichthyol. Un des noms vulgaires de la plie.

PLATYCARPE. adj. des 2 g. (pr. *pla-ti-karpe*; ét. gr., πλατύς, large, καρπός, fruit). Bot. Qui a des fruits larges. Négrétie platycarpe.

PLATYCARPE. s. m. (ét. gr., πλατύς, large, καρπός, fruit). Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, monopétalées, de la famille des bignoniées, ayant pour type le platycarpe de l'Orénoque, arbre d'un port élégant, très-touffu.

PLATYCÉPHALE. adj. des 2 g. (ét. gr., πλατύς, large; κεφαλή, tête). Zool. Qui a la tête large et plate. Tænia platycéphale.

— Bot. Qui a le chapeau aplati. Champignon platycéphale. ‖ Qui a des calathides très-larges. Kalméride platycéphale.

PLATYCÉPHALE. s. m. Ichthyol. Genre de poissons holobranches, de la famille des céphalotes. Platycéphale rusé. Platycéphale madécasse.

— Entom. Genre d'insectes de l'ordre des coléoptères.

— PLATYCÉPHALES. s. m. pl. Ichthyol. Famille de l'ordre des poissons gastroptérygiens, comprenant ceux qui ont une large tête.

PLATYCÈRE. s. m. (ét. gr., πλατύς, plat; κέρας, corne). Entom. Genre d'insectes lamellicornes de l'ordre des coléoptères.

PLATYCERQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., πλατύς, large; κέρκος, queue). Zool. Qui a la queue plate. ‖ PLATYCERQUES. s. m. pl. Famille d'ophidiens, famille d'insectes.

PLATYCHÈLE. adj. des 2 g. ou **PLATYCHÉLÉ, ÉE.** adj. (pr. *pla-ti-kèle* ou *pla-ti-kélé*; ét. gr., πλατύς, large; χηλή, pince, ou χεῖλος, lèvre). Zool. Qui a des serres larges ou la lèvre élargie.

PLATYCHILE. s. m. Bot. Genre de plantes qui croissent à la Nouvelle-Hollande.

PLATYCORIASE. s. f. Anc. médec. Maladie des yeux dans laquelle la prunelle est extraordinairement dilatée.

PLATYCORME. adj. des 2 g. (du gr. πλατύς, aplati). Zool. Qui a le tronc aplati. ‖ PLATYCORMES. s. m. pl. Erpét. Famille de reptiles sauriens.

PLATYCRINITE. s. m. Foss. Genre d'échinodermes, comprenant des encrinites qu'on [illegible]

PLATYDACTYLE. adj. des 2 g. (ét. gr., πλατύς, large; δάκτυλος, doigt). Zool. Qui a les doigts larges ou aplatis. ‖ PLATYDACTYLES. s. m. pl. Tribu de la famille des hydrocorises, comprenant ceux de ces insectes qui ont les pieds postérieurs élargis en forme de rames.

PLATYGASTRE. s. m. (ét. gr., πλατύς, large, γαστήρ, gastre). Entom. Genre d'insectes de l'ordre des hyménoptères.

PLATYGÉNIE. s. f. Entom. Genre d'insectes de l'ordre des coléoptères.

PLATYGLOSSATE. adj. des 2 g. (ét. gr., πλατύς, large; γλῶσσα, langue). Zool. Qui a la langue large. ‖ PLATYGLOSSATES. s. m. pl. Famille d'hyménoptères, comprenant ceux de ces insectes qui ont une large langue.

PLATYGLOSSE. adj. des 2 g. (ét. gr., πλατύς, large; γλῶσσα, langue). Zool. Qui a la langue large.

— Bot. Qui se prolonge en une languette très-large. Héliopsis platyglosse.

PLATYGROMME. s. m. Bot. Genre de plantes de la famille des lichens.

PLATYLEPE. s. m. (ét. gr., πλατύς, large; λεπίς, écaille). Bot. Genre de plantes de l'Ile-de-France, dont les feuilles ressemblent à de larges écailles.

PLATYLOBE. s. m. Bot. Genre de plantes de la famille des légumineuses, formé pour des arbres de la Nouvelle-Hollande. Le platylobe élégant. Platylobe lancéolé, à feuilles triangulaires, ovales.

PLATYLOBÉ, ÉE. adj. (ét. gr., πλατύς, large; λοβός, lobe). Bot. Qui a de larges lobes ou segments. Fronde platylobée. Feuilles platylobées.

PLATYLOBIER. s. m. (ét. gr., πλατύς, large; λοβός, lobe). Bot. Genre de plantes de la famille des légumineuses, renfermant d'élégants arbustes, originaires des îles de l'Océanie, portant tous de belles fleurs papilionacées très-variées dans leurs nuances, et des gousses fort comprimées et aplaties, ainsi que l'exprime le nom qui leur a été imposé.

PLATYLOME. adj. des 2 g. (ét. gr., πλατύς, large; λῶμα, bordure). Bot. Qui a une large bordure, qui a les feuilles largement bordées.

PLATYNE. s. m. Entom. Genre d'insectes coléoptères créophages.

PLATYNEURE. adj. des 2 g. (ét. gr., πλατύς, large; νεῦρον, nerf). Bot. Qui a de larges nervures. Feuilles platyneures.

PLATYNOTE. adj. des 2 g. (ét. gr., πλατύς, large; νῶτος, dos). Zool. Qui a le dos large ou aplati.

PLATYNOTE. s. m. Entom. Genre de coléoptères hétéromères photophyges, établi pour placer l'opatre gris, espèce d'œside.

PLATYONIQUE. s. m. Crust. Genre de crustacés décapodes, brachyures, formé aux dépens des portunes.

PLATYOME. s. m. Entom. Genre d'insectes de l'ordre des coléoptères.

PLATYOPE. s. m. (ét. gr., πλατύς, large; ὤψ, œil). Entom. Genre d'insectes de l'ordre des coléoptères, dont les élytres portent deux taches qui ressemblent à deux grands yeux.

PLATYOPHTHALME. s. m. (pr. *pla-ti-of-tal-me;* ét. gr., πλατύς, large; ὀφθαλμός, œil). Minér. Sorte de pierre précieuse, qui a la forme d'un grand œil.

PLATYPÈDE. adj. des 2 g. (du gr. πλατύς, large; et du lat. *pes*, *pedis*, pied). Bot. Qui a le pied ou le stipe dilaté à la base. Agaric platypède.

PLATYPÉTALE. adj. des 2 g., ou **PLATYPÉTALE.** adj. (ét. gr., πλατύς, large; πέταλον, pétale). Bot. Qui a de larges pétales. Silène platypétale.

PLATYPÈZE. s. f. Entom. Genre d'insectes de l'ordre des diptères, de la famille des chétoloxes.

PLATYPÉZIEN, INE. adj. Entom. Qui ressemble à une platypèze. || PLATYPÉZINES. s. f. pl. Famille d'insectes diptères, qui a pour type le genre platypèze.

PLATYPHYLLE. adj. des 2 g. (ét. gr., πλατύς, large; φύλλον, feuille). Bot. Qui a de larges feuilles. Tilleul platyphylle. Agaric platyphylle.

PLATYPODE. adj. des 2 g. (ét. gr., πλατύς, large; πούς, ποδός, pied). Zool. Qui a de larges pieds. || PLATYPODES. s. m. pl. Ornith. Tribu d'oiseaux, comprenant ceux qui ont les doigts externes réunis dans presque toute leur longueur. || Section d'hydrornithes, comprenant ceux qui ont les pieds très-larges.

— Bot. Qui a de larges pédoncules.

PLATYPROSOPE. s. m. Entom. Genre d'insectes de l'ordre des coléoptères.

PLATYPTÈRE. s. m. (ét. gr., πλατύς, large; πτερόν, antenne). Entom. Genre d'insectes de l'ordre des diptères.

PLATYPTÉRIDE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs composées, de la famille des corymbifères, comprenant une espèce, la platyptéride [illegible] du Mexique.

PLATYRAPHE. s. m. Bot. Genre de plantes indigènes d'Afrique, de la famille des synanthérées.

PLATYRHIN, INE. adj. (ét. gr., πλατύς, large; ῥίς, nez). Zool. Qui a le nez ou le museau large. Nasua platyrhin. || PLATYRHINIENS. s. m. pl. Tribu de la famille des singes, comprenant ceux dont les narines sont écartées l'une de l'autre par une large cloison.

PLATYRHININ, INE. adj. Zool. V. PLATYRHIN.

PLATYRHYNQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., πλατύς, large; ῥύγχος, bec). Ornith. Qui a le bec large et déprimé. Phalarope platyrhynque.

— s. m. Genre d'oiseaux comprenant deux espèces de petite taille, dont le bec est aplati; ce sont le platyrhynque brun et le platyrhynque cendré.

PLATYROSTRE. adj. des 2 g. (du gr. πλατύς, large, et du lat. *rostrum*, bec). Zool. Qui a le bec ou le museau large. || PLATYROSTRES. s. m. pl. Famille de l'ordre des passereaux, comprenant des oiseaux qui ont le bec très-fendu et très-déprimé.

PLATYRRHINE. s. f. Entom. Nom donné à quelques espèces du genre anthribe.

PLATYSCÈLE. s. m. Entom. Genre d'insectes de l'ordre des coléoptères.

PLATYSILIQUÉ, ÉE. adj. (du gr. πλατύς, large; et du lat. *siliqua*, silique). Bot. Qui a des siliques comprimées et larges. Héliophile platysiliquée.

PLATYSOME. adj. des 2 g. (pr. *pla-ti-zô-me;* ét. gr., πλατύς, large; σῶμα, corps). Zool. Qui a le corps large ou très-déprimé. || PLATYSOMES. s. m. pl. Famille d'insectes coléoptères; famille de poissons comprenant ceux qui ont le corps aplati et discoïdal.

PLATYSOME. s. m. Entom. Genre d'insectes qui correspond au genre cucuje.

PLATYSPERME. s. m. (ét. gr., πλατύς, large; σπέρμα, semence, graine). Bot. Genre de plantes de la famille des ombellifères.

PLATYSTE. s. m. Ichthyol. Genre de poissons, voisins des silures.

PLATYSTERNE. s. m. Erpét. Genre de tortues.

PLATYSTOME. adj. des 2 g. (ét. gr., πλατύς, large; στόμα, bouche). Zool. Qui a la bouche ou l'ouverture large. Ammonite platystome.

PLATYSTOME. s. m. Entom. Genre d'insectes diptères.

PLATYURE. adj. des 2 g. (ét. gr., πλατύς, large; οὐρά, queue). Zool. Qui a la queue large et aplatie.

PLATYURE. s. m. Entom. Genre de diptères, de la famille des bec-mouches.

PLATYZOME. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des fougères, ayant pour type la platyzome microphylle, qui croît à la Nouvelle-Hollande.

PLATZEN. Géogr. et hist. Bourg de Prusse, à 80 kil. E. de Stettin, célèbre par la victoire que les Russes y remportèrent sur les Prussiens, en 1759.

PLAUBAGE. s. m. Bot. Ancien nom de la plante appelée *dentelaire*.

PLAUDE. s. f. Sorte de souquenille. V. BLAUDE.

PLAUEN. Géogr. Ville de Saxe, sur l'Elster, à 112 kil. de Dresde; 71,000 hab.

PLAUS. Géogr. Peuplade agricole et commerçante de l'empire des Birmans.

PLAUSIBILITÉ. s. f. (pr. *plô-zi-bi-li-té*). Qualité de ce qui est plausible. Cette proposition n'a guère de plausibilité.

— Apparence spécieuse de preuves. Vos raisonnements, vos preuves ont quelque plausibilité, n'ont pas même la plus légère plausibilité. || Il est peu usité.

PLAUSIBLE. adj. des 2 g. (du lat. *plausibilis;* rad. *plaudere*, applaudir, approuver par des battements de mains). Qui a une apparence spécieuse. Raison plausible. Excuse plausible. Raisons plausibles. Donner une preuve plausible. Dire des choses fort plausibles. Prendre un prétexte plausible. Exposer, défendre un système très-plausible. La première cache ses faiblesses sous de *plausibles* dehors. (La Bruy.)

PLAUSIBLEMENT. adv. D'une manière plausible, d'une manière satisfaisante. Parler, répondre, se défendre plausiblement. Il est inusité.

PLAUSITER et **PLAUSONNER.** v. n. 1re conj. Mimologisme emprunté du latin, pour exprimer le bruit que fait la colombe quand elle bat des ailes.

PLAUTE (Marcus-Accius). Célèbre poète comique latin, né à Sarsines, village d'Ombrie, vers l'an 227 av. J.-C.; se distingua d'abord comme poète et comme acteur, se ruina ensuite dans des spéculations commerciales, fut réduit à tourner la meule chez un meunier, et composa, dit-on, plusieurs de ses comédies dans cet état pénible.

PLAUTIA TIGULANILLA. (pr. *plô-si-a ti-gu-la-nil-la*). Première femme de l'empereur Claude, fut répudiée pour avoir eu un commerce illicite avec un affranchi et avoir fait périr l'enfant fruit de cet adultère.

PLAUTIA (LOI). Hist. anc. Il y eut à Rome trois lois de ce nom: *Loi Plautia judiciaria*, décrétée l'an 89 av. J.-C., sous les auspices du [illegible] chaque tribun le droit d'élire dans son sein quinze citoyens pour remplir les fonctions de juge, et étendait aux sénateurs le droit de siéger dans les tribunaux. || *Loi Plautia de vi armata hominibus*, décrétée sous le même tribun l'an 78 av. J.-C.; elle interdisait l'eau et le feu à ceux qui formaient des complots contre l'État, ou qui s'emparaient de force des biens des citoyens. || *Loi Plautia agraria*, portée on ne sait trop à quelle époque, mais peu après la seconde loi *Plautia*.

PLAUTIEN (Fulvius-Plautianus). Né en Afrique d'une famille obscure et pauvre, s'attacha à Sévère qui le nomma préfet de Rome, et contre qui il conspira l'an 204; il fut mis à mort.

PLAUTILLE (Fulvia-Plautilla). Fille de Plautien, épousa Caracalla, fils de Sévère; fut répudiée de ce prince, qui la fit poignarder sept ans plus tard, dans les îles Vulcaniennes, où elle avait été exilée.

PLAUTIUS (Aulus). Gouverneur de la Grande-Bretagne sous Claude, étendit les limites de l'empire, et obtint les honneurs de l'ovation; il entra dans la conjuration de Pison, et eut la tête tranchée.

PLAVIS. Géogr. anc. Fleuve de la Vénétie, aujourd'hui *la Piave*.

PLAZE ou **PLAZIE.** s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des labiées, formé pour un arbrisseau qui croît au Pérou, dans les haies et aux lieux escarpés.

PLÉAUX. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Mauriac (Cantal); 3,000 hab.

PLÉBAN. s. m. Hist. relig. Il se disait autrefois, dans certaines localités, d'un curé choisi par un chapitre.

PLÈBE. s. f. (du lat. *plebs*, *plebis*, peuple). Antiq. rom. Classe du peuple romain, qui se composa d'abord de tout ce qui n'était ni de la classe des sénateurs ni de celle des chevaliers. Dans les derniers temps de la république, on ne comprenait parmi la plèbe que les citoyens qui ne possédaient aucun cens. || *Plèbe urbaine*. Les plébéiens, les marchands, les prolétaires de Rome. || *Plèbe rustique*. Les cultivateurs de la campagne romaine.

— Dans les sociétés modernes, on donne le nom de *plèbe* à la populace, au petit peuple, à cette masse de citoyens qui ne jouit d'aucun droit politique ou civil. Quelques auteurs écrivent *la plebs*. La *plèbe* s'imagina que d'après le décret de la souveraineté nationale, etc. (Merc.) Les progrès de l'irréligion furent très-rapides parmi cette *plèbe*. (Id.) Ces deux dernières formes orthographiques n'ont pas prévalu.

PLÉBÉ, ÉE. adj. (rad. lat. *plebs*, plèbe). Popul., bas, trivial. Il ne se disait que du style. Fuyons ces expressions que Malherbe appelle *plébées*, aussi bien que celles qui s'appellent *phebus*. (St-Évrem.)

PLÉBÉCULE. s. f. (du lat. *plebecula*, dimin. de *plebs*, plèbe). Menu peuple, petit peuple; populace, canaille. La *plebécule* se dédommage du vin qu'elle n'a point bu depuis un an, et noie sa raison dans les pots. (Merc.)

PLÉBÉIANISME. s. m. (rad. *plèbe*). Polit. État, condition des plébéiens, c'est-à-dire du peuple, des prolétaires.

PLÉBÉIEN, IENNE. s. (du lat. *plebeius*, rad. *plebs*, *plebis*, peuple). Hist. rom. Celui, celle qui faisait partie de la troisième et dernière classe du peuple romain. Les plébéiens se composaient de tous les citoyens libres, qui n'appartenaient ni à l'ordre des patriciens ni à celui des chevaliers. Longtemps les plébéiens furent exclus des charges publiques. D'abord, ils eurent des représentants, les *tribuns*, l'an 493 av. J.-C.; puis, ils obtinrent que les tribuns militaires avec puissance consulaire, seraient indifféremment choisis parmi les plébéiens et les patriciens, l'an 445; enfin, l'an 366, les plébéiens furent admis au consulat, à la dictature, à la censure, et à toutes les autres charges, qu'ils surent remplir aussi bien que les familles patriciennes. Ils firent alliance avec les patriciens; mais pour distinguer de ces derniers les plébéiens *parvenus*, on appelait ceux-ci *hommes nouveaux*.

— Dans les États modernes, il se dit, par allusion, De ceux qui ne font point partie de la noblesse; il est synonyme de Roturier, prolétaire. Mon père est un honnête plébéien. Aujourd'hui, comme du temps de la république romaine, les plébéiens ont conquis tous les droits.

— Fig. En parlant du fer, qui est le plus commun des métaux:

Le fer, de tous les arts instrument et soutien,
Des vases de la terre utile plébéien,
Artiste, laboureur, belliqueux, pacifique. (Tassis.)

— PLÉBÉIENS. s. m. pl. Entom. Famille d'insectes, comprenant les plus petits papillons de jour.

— adjectiv. Magistrat plébéien. Place plébéienne.

— *Familles plébéiennes*. Familles romaines appartenant à l'ordre des plébéiens. On n'en compte guère plus de cent qui s'élevèrent aux grands emplois sous la république. Les plus illustres sont: les familles *Aurelia*, *Calpurnia*, *Cecilia*, *Claudia*, *Cornelia*, *Domitia*, *Flavia*, *Fulvia*, *Licinia*, *Livia*, *Marcia*, *Maria*, *Octavia*, *Papiria*, *Plautia*, *Pompeia*, *Porcia*, *Publia*, *Scribonia*, *Sempronia*, *Servilia*, *Sul*[illegible]

— *Jeux plébéiens*. Jeux que le peuple romain célébrait durant trois jours, du 15 au 18 novembre, en mémoire de la paix qu'il fit avec les sénateurs, soit après son retour sur le mont Aventin, 449 ans av. J.-C.; soit après la retraite sur le mont Sacré, 493 av. J.-C.; soit enfin après l'expulsion des rois, 509 av. J.-C. || Adrien institua les jeux plébéiens du cirque l'an 121 de J.-C.

— Philol. lat. *Langue plébéienne*. Langage du peuple de Rome, langage très-répandu, sous l'empire, dans les provinces de l'Occident.

PLÉBICOLE. adj. des 2 g. (ét. lat., *plebs*, *plebis*, peuple; *colere*, cultiver, capter). Qui cherche à plaire au peuple, à le flatter, à capter ses suffrages.

PLÉBISCITE. s. m. (du lat. *plebiscitum*; rad. *plebs*, peuple). Hist. anc. Décret émané du peuple romain assemblé par tribus, en opposition au *sénatus-consulte*, décret qui n'était promulgué que par le sénat.

PLÈCHE. s. f. Mar. Ancien nom de la guérite de hune.

PLÉCOLÉPIDE. adj. des 2 g. (ét. gr., πλέκω, je noue; λεπίς, écaille). Bot. Dont les écailles ou les squames sont entregreffées ou soudées à la base. Péricline plécolépide.

PLÉCOPODE. adj. des 2 g. (ét. gr., πλέκω, je noue; πούς, ποδός, pied). Zool. Qui a les pieds ou les nageoires réunis. || PLÉCOPODES. s. m. pl. Famille de poissons osseux holobranches, comprenant ceux qui ont les nageoires pectorales réunies.

PLÉCOPTÈRE. adj. des 2 g. (ét. gr., πλέκω, je noue; πτερόν, nageoire). Ichthyol. Qui a les nageoires réunies. || PLÉCOPTÈRES. s. m. pl. Famille de poissons cartilagineux téléobranches, comprenant ceux qui ont les catopes réunies sous les nageoires pectorales.

PLÉCOSTE. s. m. Ichthyol. Nom sous lequel on a décrit le loricaire sétifère.

PLÉCOSTOME. s. m. (ét. gr., πλέκω, je noue; στόμα, bouche, ouverture). Bot. Genre de plantes de la famille des champignons.

PLECTANÉE ou **PLECTANÉJE.** s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, de la famille des apocynées, formé pour un arbrisseau grimpant de Madagascar.

PLECTIQUE. adj. des 2 g. (du gr. πλέκω, je noue). Diplom. Replié. Il ne s'emploie que dans cette locution: *Diple plectique*, signe (>) qui marque un vers d'Homère cité dans un écrivain.

PLECTOCARPE. s. m. (pr. *plèk-to-karpe;* ét. gr., πλέκω, je noue; καρπός, fruit). Bot. Genre de cryptogames, de l'ordre des lichens, ne comprenant qu'une seule espèce, qui se trouve sur les vieux arbres de la Nouvelle-Hollande.

PLECTOGNATHE. adj. des 2 g. (ét. gr., πλέκω, je noue; γνάθος, mâchoire). Zool. Qui a les mâchoires soudées. || PLECTOGNATHES. s. m. pl. Ordre de poissons osseux, comprenant ceux dont l'articulation de la mâchoire supérieure s'engrène par suture aux os du crâne, et ne conserve par conséquent aucune mobilité.

PLECTONEURITE. s. f. (ét. gr., πλέκω, j'enlace; νεῦρον, nerf). Médec. Inflammation, engorgement des plexus nerveux.

PLECTORHYNQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., πλέκω, je noue; ῥύγχος, bec). Ichthyol. Qui a le bec soudé. || PLECTORHYNQUES. s. m. pl. Genre de poissons de la mer des Indes, de la famille des léiopomes.

PLECTORITE. s. f. Foss. Dent de poisson fossile, qui a la forme d'un bec d'oiseau.

PLECTRANTHE. s. m. (ét. gr., πλῆκτρον, ergot; ἄνθος, fleur). Bot. Genre de plantes, de la famille des labiées, croissant en Afrique, dans les Indes et la Nouvelle-Hollande.

PLECTRONE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, de la famille des rhamnées, ayant pour type la plectrone à corymbes, arbre du cap de Bonne-Espérance.

PLECTROPHANE. s. m. Ornith. Genre d'oiseaux qui sont voisins des bruants, et qui comprend le bruant de neige et le bruant montain.

PLECTROPHORE. s. m. (ét. gr., πλῆκτρον, ergot; φέρω, je porte). Moll. Genre de mollusques voisins des limaces.

— Entom. Genre d'insectes de l'ordre des coléoptères.

PLECTROPOME. s. m. (ét. gr., πλῆκτρον, ergot; πῶμα, opercule). Ichthyol. Genre de poissons osseux holobranches, de la famille des acanthopomes, comprenant plusieurs espèces du Japon.

PLECTROPTÈRE. s. m. (ét. gr., πλῆκτρον, ergot; πτερόν, aile). Ornith. Genre d'oiseaux.

PLECTRUM ou **PLECTRE.** s. m. (pr. *plè-ktromm*, ou *plè-ktre*). Antiq. Sorte d'archet des anciens, morceau de bois ou d'ivoire terminé par un crochet, et dont on se servait pour faire résonner les cordes de la lyre et de la cithare.

PLÉE. s. f. Entom. Genre d'insectes de l'ordre des hémiptères.

— Bot. Genre de plantes monocotylédones, de l'ordre des colchicées, dont les espèces croissent à la Caroline, aux lieux humides et découverts des forêts.

PLÉGAIRE. s. m. Entom. Nom vulgaire d'une espèce d'attelabe, appelée aussi *velours vert*.

PLÈGE. s. m. V. PLEIGE.

PLÉGER. v. a. 1re conj. V. PLEIGER.

PLÉGERIE. s. f. V. PLEIGERIE.

PLEGMAIRE. s. f. Bot. Nom donné à une très belle espèce de lycopode, qui se fait remarquer par ses ramifications nombreuses, entrelacées d'une manière élégante.

PLÉGORHIZE ou **PLÉGORRHIZE.** s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones, formé pour un arbre du Chili.

PLÉIADE (du gr. πλεῖν, naviguer; parce que vers le temps de leur lever héliaque, au printemps, on commençait les grandes naviga-

tions. A Rome, on les appelait Vergélies; rad. lat. *ver*, printemps). Myth. gr. Il se dit des sept filles d'Atlas et de Pléione, *Alcyone*, *Mérope*, *Celæno*, *Electre*, *Astérope* ou *Stérope*, *Taygète* et *Maïa*. Pour les soustraire aux poursuites d'Orion, Jupiter les changea en une constellation formée de sept étoiles principales; selon d'autres auteurs, en les métamorphosant, Jupiter voulut les punir de ce que leur père avait voulu pénétrer les secrets des cieux. Une d'elles a disparu; selon Hygin, c'est Electre; selon Ovide, Mérope.

> ..., trompant les regards de l'humide *Pléiade*,
> ... timon se cachait au sein d'une Naïade. (Esménard.)

— PLÉIADES. s. f. pl. Astron. Constellation qui occupe la tête du Taureau, et qui n'a que six étoiles. On en comptait autrefois sept. Le lever des Pléiades. Le coucher des Pléiades.

— On dit aussi quelquefois collectivement au singulier, la Pléiade, la Pléiade céleste.

PLÉIADE. s. f. Nom donné, par allusion aux sept étoiles de ce nom, à un groupe ou à une réunion de sept personnes célèbres. || *Pléiade philosophique.* Les sept sages de la Grèce. || *Première pléiade poétique*, ou *pléiade d'Alexandrie*. Celle qui fut instituée par Ptolémée-Philadelphe, et qui se composait de sept poètes contemporains : Callimaque, Apollonius de Rhodes, Aratus, Homère le jeune, Lycophron, Nicandre et Théocrite. || *Pléiade littéraire de Charlemagne.* Espèce d'académie fondée par ce monarque, et dans laquelle Alcuin était appelé *Albinus*; Angilbert, *Homère*; Adélard, *Augustin*; Riculfe, *Damœtas*; et Charlemagne lui-même, *David*; Varnefrid et un autre savant de l'époque complétaient la pléiade. || *Pléiade toulousaine*, ou *Sainte et savante pléiade*. La compagnie des sept mainteneurs du gai savoir à Toulouse. || *Nouvelle pléiade toulousaine.* Compagnie formée par sept jeunes femmes de Toulouse, qui cultivaient la poésie. || Ronsard voulut remettre en honneur la pléiade poétique; il composa la sienne de lui-même, de Daurat, du Bellay, Remi Belleau, Jodelle, Baïf et Ponthus de Thiard. || Au XVIIe siècle, on tenta de former une pléiade poétique des savants qui faisaient des vers latins; elle devait se composer de Rapin, Commère, Larue, Santeuil, Ménage, Dupérier et Petit.

PLÉIADISER. v. n. 1re conj. (rad. *pléiade*). Il s'est dit par plaisanterie pour Parler, écrire comme les poètes de la pléiade poétique que Ronsard avait formée.

PLEIGE. s. m. (pr. *plège*). Celui qui s'offre pour caution, qui sert de répondant. S'offrir pour pleige dans une affaire. Il est vieux.

PLEIGER ou **PLÉGER.** v. a. 1re conj. (pr. *plé-je*). Cautionner en justice; promettre de faire ou de payer quelque chose à la place d'une personne.

— Fig. Répondre à la santé portée par quelque convive. Marie Stuart, la veille de sa mort, à la fin du souper, but à tous ses gens, leur commandant de la *pleiger*. *Pleiger d'autant celui qui boit à nous.* Cette expression s'est introduite chez nos pères, parce que, dit Pasquier, le refus de répondre à une brinde étant regardé comme une marque de mépris, celui qui ne pouvait faire raison à l'assaillant trouvait un ami ou quelque bon compagnon, qui déclarait qu'il l'allait *pleiger*, et prenant le verre en main, buvait d'autant à la santé de celui qui avait provoqué son camarade.

> Même au besoin notre ami Pélisson
> Me *pleigera* d'un couplet de chanson. (La Font.)

PLEIGERIE. s. f. Action de cautionner. *Mettre en pleigerie.* Donner pour caution.

PLEIN, PLEINE. adj. (du lat. *plenus*). Qui ne laisse pas de vide dans son intérieur; qui contient tout ce qu'il est capable de contenir. Un verre plein. Un tonneau plein. Une bourse pleine. Un plein pot. Un plein panier. Un plein boisseau. Cela n'est pas plein, n'est pas assez plein, est si plein qu'il n'y peut rien tenir de plus. A demi plein. Plein à demi. L'un meurt vide de sang, l'autre *plein* de séné. (Boil.)

— Prov. *Quand le vase est trop plein, il faut bien qu'il déborde.* Un long ressentiment, une extrême douleur, qu'on s'est efforcé de contenir, éclate enfin, malgré qu'on en ait.

— Fam. *Plein comme un œuf.* Extrêmement plein. J'ai bien dîné, je suis plein comme un œuf. Il a bu immodérément, il est plein comme un œuf.

— Fig. en parlant des choses intellectuelles. [illegible] qu'il doit contenir. || *Cet ouvrage n'est pas assez plein.* Il y manque plusieurs choses.

— Dans un sens analogue. *Style plein et nourri.* Style ferme, abondant, qui fait naître beaucoup d'idées.

— Par exagération, Qui contient une grande abondance, une grande quantité. Avoir ses greniers pleins de blé, ses caves pleines de vin. Une salle pleine de spectateurs. Une église pleine de fidèles. Un corps plein d'humeurs. Parler la bouche pleine de nourriture.

— *Un homme plein de vin.* Un homme ivre, pris de vin.

— Fam. *Avoir le ventre plein.* Être rassasié, être abondamment repu. Quand il a le ventre plein, il s'endort. || Pop., dans le même sens, *Être plein, être bien plein.* Il est plein.

— Pop. En parlant d'une femme qui est souvent grosse, on dit, *Elle a toujours le ventre plein.*

— En parlant de la famille de certains animaux. *Bête pleine.* Bête qui porte des petits. Chatte pleine. Chienne pleine. Jument pleine.

— Qui abonde en quelque chose que ce soit. Un jardin plein de fruit. Un bois plein de bêtes fauves. Une rivière pleine de poissons. Un cabinet plein de tableaux. Une écriture pleine de ratures. Un habit plein de taches. Un grenier plein de rats. Un chenil plein de puces. Un champ plein de chardons. L'étude des fleurs est *pleine* d'enchantements. (A. Martin.) Le monde est *plein* d'écrits pernicieux. (Mass.) Tout son palais est *plein* de leurs images. (Rac.) Le ciel, tout l'univers est *plein* de mes aïeux. (Id.) Ce superbe Paris est *plein* de malheureux. (Volt.)

— Dans un sens analogue. Toutes les œuvres de la Divinité sont *pleines* de ses providences. (Boiste.) Tout l'Orient est *plein* de ses exploits. (Rac.) Vous êtes en des lieux tout *pleins* de sa puissance. (Id.)

— Fig. Un homme plein de vertus. Un cœur plein d'amour. Une tête pleine de science. Une âme pleine de religion, pleine de foi, pleine de maximes d'honneur et de probité. La sagesse de Dieu est pleine de miséricorde. L'ange du Seigneur salua Marie pleine de grâce. De quelque côté que l'on se tourne, on rencontre des êtres pleins d'envie, de caprices et de prétentions. Cet homme est plein d'ordre, de sagesse, d'industrie dans les affaires. Etre plein d'ardeur, plein de zèle, plein de confiance, plein d'effroi, plein de repentance, plein de rage, plein d'espérance, plein d'assurance, plein d'orgueil, plein de cœur. Un esprit vif et plein de feu, plein de verve et d'enthousiasme. *Plein* de désespoir de n'être pas aimé. (La Bruy.) Les grands seigneurs sont *pleins* d'égards pour les princes. (Id.) Une cour orageuse *pleine* de mouvement et d'intrigues. (La Bruy.) Dans les cours des rois, tout est *plein* de ces jalousies. (Mass.) Je sais bien que nos Français sont *pleins* de cœur. (Thiers.) Sans alliage ni artifice, elle était *pleine* de candeur et d'innocence. (Merlin.) Il était *plein* d'esprit, de sens et de raison. (Boil.) Le cœur *plein* d'un courroux qu'il cachait à mes yeux (Rac.)

> .... Je ne savais pas que pour moi *plein* de feux,
> Xipharès des mortels fût le plus amoureux. (Racine.)

— *Un homme plein de difficultés.* Un homme qui fait des difficultés sur tout. || *Un homme plein d'expédients.* Celui qui trouve des expédients pour tout.

— Il se dit des choses qui expriment, qui annoncent les sentiments de l'âme. Des regards pleins de douceur. Des yeux pleins de langueur. Des transports pleins de joie. Un visage plein de sérénité. Une contenance pleine de dignité et de modestie. Des gestes pleins de noblesse et de simplicité. L'écureuil a les yeux *pleins* de feu. (Buff.) Son visage est sombre et *plein* d'émotion. (Corn.) Mes regards trop *pleins* de ma douleur. (Rac.) La tendre Hypocrisie aux yeux *pleins* de douceur. (Volt.)

— En parlant des qualités extérieures. Un visage plein de fraîcheur. Un front plein de grâces. Un abord plein de charmes.

— Accompli, parfait, en parlant des œuvres, de la conduite morale. Une vie pleine. Des actions pleines. Si elle avait été fortunée, son histoire serait plus pompeuse, mais ses œuvres seraient moins *pleines*. (Boss.) Après une action *pleine*, haute, éclatante. (Corn.)

> C'est aux rois, c'est aux grands, c'est aux esprits bien [faits,
> A voir la vertu *pleine* en ses moindres effets. (Corneille.)

— Fig. Sa vie et sa mort, également *pleines* de sainteté et de grâce, deviennent l'instruction du genre humain. (Boss.)

— Qui est entièrement occupé, entièrement pénétré de. Etre plein d'une chose. Etre plein d'une idée. Etre encore tout plein de ce terrible spectacle. Je suis tout plein des belles choses que je viens d'entendre. Malheur à vous qui êtes *plein* et content du monde. (Boss.) Son âme épurée de tous les sentiments de la terre était *pleine* du ciel où elle touchait. (Id.) C'est un homme si *plein* de ses intérêts et si ennemi des vôtres. (La Bruy.) Je vous ai vers Roxane envoyé *plein* de moi. (Rac.) Chacun, *plein* de mon nom, ne respirait que moi. (Boil.)

> Il m'a de vos bontés longtemps entretenue,
> Il en était tout *plein* quand je l'ai rencontré. (Racine.)

— *Un homme plein de lui-même.* Homme vaniteux, qui a trop bonne opinion de sa personne. Tout *plein* de soi, de tout le reste vide. (Boil.)

— *Être plein de loisir.* Être maître de tout son temps, n'avoir point d'affaires.

— *Mourir plein de jours.* Mourir dans un âge [illegible]

— *Avoir le cœur plein.* Avoir de grands sujets de contentement ou de tristesse, de joie ou de mécontentement, qu'on ne peut garder audedans de soi, qu'on éprouve le besoin de communiquer, de confier à d'autres. J'ai le cœur si plein, j'ai le cœur trop plein, souffrez que je m'ouvre à vous.

— On dit aussi *avoir l'esprit plein*, c'est-à-dire avoir l'esprit entièrement occupé. L'esprit est *plein* : il n'y a plus de place pour le soin ni pour l'inquiétude. (Pascal.)

— Absol. Avoir une pleine conviction. Goûter un plein repos. Jouir d'une pleine puissance. Remporter un plein succès. User d'une pleine licence.

— *De notre certaine science, pleine puissance et autorité royale.* Formule dont le roi se servait dans ses édits et dans ses déclarations.

— Entier, complet, parfait. Un jour plein. Un mois plein. Une année pleine. Que l'homme contemple donc la nature entière dans sa haute et *pleine* majesté. (Pasc.) La promesse que Jésus-Christ nous a faite de rendre sa joie *pleine* en nous. (Id.)

— *Plein pouvoir.* s. m. Pouvoir entier, absolu, illimité. Donner de pleins pouvoirs. Investir un ministre d'un plein pouvoir. Abuser d'un plein pouvoir. Jouir d'un plein pouvoir.

— *Pleine lune.* La lune lorsque tout son disque nous apparaît éclairé, parce qu'il se trouve en opposition avec le soleil.

— *Pleine lune*, signifie encore Tout l'espace qui est depuis le quatorzième jour jusqu'au vingt et unième de la lune. Nous sommes dans la pleine lune.

— Par allusion à la rondeur de la pleine lune, on dit d'un visage large et plein, *c'est la pleine lune*; on dit de même, *avoir un visage de pleine lune*. On dit encore simplement, *avoir le visage plein, un plein visage*, avoir un visage gras, replet et rebondi.

— *Pleine vendange, pleine récolte.* Vendange, récolte abondante. Faire une pleine vendange, une pleine récolte. || Dans une autre acception. *Etre en pleine récolte, en pleine vendange.* Etre dans les plus forts travaux de la récolte, de la vendange.

— En parlant des revenus d'une propriété. *Plein rapport.* Rapport aussi complet, aussi satisfaisant qu'on peut le désirer. Propriété, vigne en plein rapport. C'est une vigne de plein rapport.

— *Bois plein.* Bois compacte, d'un tissu serré.

— *Voix pleine.* Voix dont le son a de l'ampleur, de la rondeur.

— Au jeu de billard. *Bille prise pleine.* Bille visée et atteinte centre à centre par une autre. Prendre une bille pleine.

— Blas. *Pleines armes.* Ensemble des pièces qui composent les armoiries d'un seigneur de haubert; armoiries sans écartelure ni brisure. || *Ecu plein.* Ecu rempli d'un seul émail. La branche aînée de cette maison porte les armes pleines. Porter un écu d'or plein.

— Bot. *Tige pleine.* Celle qui ne renferme aucune cavité. || *Fleur pleine* ou *fleur double.* Celle dont la corolle ou les pétales sont multipliés par la disparition totale des étamines ou par simple changement de forme.

— Chronol. *Année pleine.* Année lunaire de 354 jours, par opposition à l'*année cave* de 353. || *Mois plein.* Mois de 30 et de 31 jours, par opposition au mois cave de 28 et de 29 jours.

— Anc. jurispr. *Plein possessoire.* Maintenue et garde accordée en justice à celle des parties qui justifiait par titre y avoir le droit le plus apparent.

— Manég. *Jarrets pleins.* Jarrets gras. || *Flancs pleins.* Flancs qui ne sont ni creux, ni retroussés, ni coupés. Quand un cheval est bien conformé et en bon état, ses flancs sont pleins à l'égal des côtes.

— Mar. *Le plein bois d'un navire.* La partie du navire qui est au-dessus de l'eau. Envoyer des boulets en plein bois. Tirer sur un navire à plein bois.

— Médec. *Pouls plein.* V. POULS.

— Il se construit avec les prépositions *à* et *de*, et sert à former plusieurs locutions adverbiales, qui marquent l'intensité, l'abondance, le haut degré d'une chose. A pleine tête, à pleine gorge, à plein verre, etc., pour exprimer l'intensité ou l'abondance, selon la chose dont il s'agit. Crier à pleine tête, à pleine gorge. Boire à plein verre. Boire la joie à pleine coupe. De l'eau qui coule à plein tuyau. Un vaisseau qui vogue à pleines voiles. Une femme grosse à pleine ceinture. Un bœuf gras à pleine peau. Des chevaux qui tirent à plein collier.

> La céleste troupe,
> Dans ce jus vanté,
> Boit à *pleine* coupe
> L'immortalité. (J.-B. Rousseau.)

— *En plein*, Au milieu, dans, etc. Israël combattait en *pleine* campagne. (Fléch.)

— Fig. Laissez donc cette reine en *pleine* liberté. (Corn.)

— *En plein midi, en plein jour.* Publiquement. Qu'il soit sous trente mains en *plein* jour accablé. (Id.) || *En pleine mer.* En haute mer.

— *Arbre à plein vent.* Arbre qu'on laisse libre de s'élever à toute la hauteur dont il est susceptible.

— Fig. *A pleines mains*, [illegible] abondamment, avec libéralité. Donner l'argent à pleines mains. Répandre à pleines mains ses bienfaits sur les malheureux.

— *Etoffe à pleine main.* Etoffe moelleuse, épaisse, bien fournie.

— *Franchir un fossé de plein saut.* Sauter d'un bord à l'autre du fossé.

— Fig. *Passer de plein saut* ou *d'un plein saut d'un emploi subalterne à une place élevée.* Obtenir une place élevée, sans passer par les degrés intermédiaires.

— Pleinement, complètement. Donner en plein dans une embuscade. Perdre son procès en plein, tout en plein. Recevoir en plein les rayons du soleil.

— Pris d'une manière prépositive. Il signifie quelquefois, En aussi grande quantité que la chose dont on parle en peut contenir. Avoir du blé plein son grenier, du vin plein sa cave, de l'argent plein sa poche. Avoir plein ses poches d'argent.

— *Tout plein.* Beaucoup. Il se trouve tout plein de gens qui pensent comme vous. Il y a tout plein de monde à la fête. J'ai tout plein de choses d'égarées. Il est très-familier.

PLEIN. s. m. Phys. L'opposé de Vide. L'espace que l'on suppose entièrement occupé par la matière. Le plein et le vide.

> L'air, la terre et les mers, et les cieux confondus,
> Entassaient pêle-mêle et le *plein* et le vide. (Delille.)

— *Le trop plein.* L'excès. J'aime cet enfant; c'est le trop *plein* de la tendresse que j'ai pour vous. (Mme de Sévigné.)

— Astron. *Le plein de la lune.* Tout disque de la lune en opposition avec le soleil; l'espace compris depuis le quatorzième jour jusqu'au vingt et unième de la lune.

— Archit. *Le plein d'un mur.* Le massif d'un mur, la partie qui n'est percée d'aucune porte ni d'aucune fenêtre.

— Calligr. Partie de la lettre, du caractère d'écriture ou d'imprimerie, qui est formé d'un trait plus gros que le reste. Il est l'opposé de Délié. La lettre O a deux pleins et deux déliés.

— Chir. *Le plein d'une bande.* La partie moyenne d'une bande.

— Mar. *Plein de la mer.* Moment où la marée arrive à sa plus grande hauteur. || On dit aussi adjectiv. *la pleine mer.* On distingue au delà la *pleine* mer, où paraissent à fleur d'eau quelques îlots inhabités. (B. de St-P.)

— Jeux. *Lois du plein.* V. LOI. || *Plein.* Sorte de jeu de tables, dans lequel on emploie des cornets, des dames et des dés. || Se dit, à la belle, de la mise que fait un joueur sur un seul numéro. || *Demi-plein.* Mise que fait un joueur sur la ligne qui sépare deux numéros l'un de l'autre. || *Mettre en plein.* Au jeu du hoc, Mettre l'argent que l'on joue au milieu d'un chiffre; lorsque ce chiffre sort, on retire 27 fois la valeur de sa mise.

— Au jeu de trictrac, *Faire son plein.* Couvrir de deux dames chaque case d'une des tables ou jans du trictrac. Tenir son plein. Conserver son plein. Rompre son plein.

— Au jeu de biribi. *Mettre en plein.* Mettre l'argent qu'on joue au milieu d'un chiffre; si ce chiffre arrive, on retire soixante-quatre fois son enjeu. || On dit de même, substantivement, *gagner un plein*.

— *A plein.* loc. adv. S'est dit pour, Pleinement, dans toute son étendue. Qui voudra connaître à *plein* la vanité de l'homme, n'a qu'à considérer les causes et les effets de l'amour. (Pasc.) Au travers de son masque on voit *à plein* le traître. (Mol.) *A plein* est une locution regrettable : elle est beaucoup plus énergique que *pleinement*.

— *A pur et à plein.* loc. adv. Tout à fait, entièrement. Se faire soldat à pur et à plein. Être absous à pur et à plein. Il n'est guère usité que dans ces locutions.

— *En plein.* Dans le milieu du but. Mettre une balle de fusil ou de pistolet en plein. Envoyer une flèche en plein. || On dit aussi substantivement, *Mettre dans le plein*, c'est-à-dire, au milieu du but que l'on vise.

PLEIN-CHANT. s. m. Conchyl. Nom donné par les marchands à une variété de la volute musique.

PLEINE-CROIX. s. f. Serrur. Garniture placée sur le rouet d'une serrure.

PLEINE-FOUGÈRES. Géogr. Ch.-l. de cant., arrond. de Saint-Malo (Ille-et-Vilaine); 3,100 h.

PLEINEMENT. adv. (pr. *plé-ne-man*). Entièrement, absolument, tout à fait. Je suis pleinement convaincu. Vous êtes pleinement justifié à mes yeux. Ses desseins sont pleinement découverts. Il s'est pleinement affranchi de cette servitude. Il est pleinement satisfait. Ces arbres ombragent pleinement ces lieux. Êtes-vous *pleinement* content de notre gloire? (Rac.)

PLEIN-JEU. s. m. Mus. Sorte de jeu d'orgue qui a de la puissance et de la majesté, et qui se compose des jeux de mutations nommés cymbale et fourniture, auxquels on joint les jeux de fond, tels que bourdons, flûtes et prestants. || Manière de jouer d'un instrument, pour en tirer tout le son qu'il est susceptible de donner.

PLEINPE. s. f. Navig. V. PLEMPE.

PLEIN-SAUTIER, PLEINE-SAUTIÈRE. adj. (pr. *plein-so-tié, plène-sau-tiè-re*). Il se dit d'un esprit vif et prompt, qui aperçoit pour ainsi dire de *plein-saut*, sans qu'il lui en coûte [illegible] qui pense naturellement, sans se donner la peine de penser. Imagination pleine-sautière.

PLEIN-SUCRE. s. m. Confis. Il se dit des fruits préparés en mettant autant de sucre que de fruits pesant. On le dit par opposition à *demi-sucre*. Un plein-sucre. Acheter un plein-sucre. Une livre de fruits confits à plein-sucre.

PLÉIOCARPE. adj. des 2 g. (ét. gr., πλεῖος, plein; καρπός, fruit). Bot. Il se dit des ognons ou bulbes qui produisent plusieurs tiges à la suite les unes des autres.

PLÉIONE. Myth. Femme d'Atlas et mère des sept Pléiades.

PLÉIONE. s. f. Annél. Genre d'annélides de la famille des amphinomes, ayant pour type la pléione alcyonienne de la mer Rouge.

PLÉIOPHYLLE. adj. des 2 g. (ét. gr., πλεῖος, plein; φύλλον, feuille). Bot. Qui porte beaucoup de feuilles. Le lin, le taxus, l'abies, sont des plantes pléiophylles.

PLEISS. Géogr. Rivière d'Allemagne, dans

la Saxe; elle se jette dans la Saale, entre Halle et Mersebourg, après un cours de 176 kilom.

PLÉJURE. s. f. Dr. féod. Manière de tenir un fief. Fief de pléjure.

PLÉLAN-LE-GRAND. Géogr. Chef-lieu de canton, arrond. de Montfort (Ille-et-Vilaine); 3,300 hab.

PLEMMYRIUM. Géogr. anc. Promontoire de Sicile, sur la côte orientale. Aujourd'hui *Massa Olivieri.*

PLÉMOCHOÉ. s. f. (pr. *plé-mo-ko-é*; du gr. πλημοχόη, fait de πλήθω, remplir; χέω, verser). Antiq. gr. Vase cylindrique d'argile, dont on se servait dans les mystères d'Eleusis.

PLÉMOCHOÉES. s. f. pl. Antiq. gr. Le neuvième et dernier jour des Eleusinies à Athènes, celui où l'on se servait du vase d'argile appelé *plémochoé.*

PLEMPE ou **PLEINPE.** s. f. Navig. Sorte de petit bateau employé en Hollande pour la pêche.

PLÉNEUF. Géogr. Ch.-l. de cant., arrond. de Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord); 1,760 hab.

PLÉNICORNE. adj. des 2 g. (ét. lat., *plenus*, plein; *cornu*, corne). Zool. Qui a les cornes entièrement pleines, ou sans étui corné. ‖ PLÉNICORNES. s. m. pl. Famille de mammifères, de l'ordre des ruminants.

PLÉNIÈRE. adj. des 2 g. (rad. lat. *plenus*, plein). Il n'est usité que dans ces locutions: *Cour plénière.* Assemblée solennelle que tenaient les rois et les grands princes. Nos rois tenaient souvent cour plénière le jour de Noël.

— Par analogie, La Fontaine l'a dit des animaux.

> L'écrit portait qu'un mois durant
> Le roi tiendrait cour *plénière.*

— *Indulgence plénière.* Rémission pleine et entière de toutes les peines temporelles dues aux péchés. Accorder une indulgence plénière. Gagner les indulgences plénières. Il y a indulgence plénière à cette église, à l'occasion de telle solennité. Le pape seul a droit d'accorder des indulgences plénières.

— Il se disait anciennement dans le langage usuel. La première excuse leur sert de *plénière* justification. (Montaigne.) La *plénière* volonté de mon cœur. (Monstrelet.)

— Quelques écrivains modernes s'en sont également servis. Liberté *plénière* à chacun de conserver son rituel et son rudiment, de s'imposer des règles, d'y croire et de les suivre. (Ch. Nodier.)

— Satiriquem. *Visage plénier.* Visage gros et gras.

PLÉNIÈREMENT. adv. D'une manière plénière; abondamment, complètement.

PLÉNIPOTENTIAIRE. s. m. (pr. *plé-ni-po-tan-cière*; ét. lat., *plenus*, plein; *potentia*, puissance). Agent diplomatique de premier degré, qui est investi, par son gouvernement, de pleins pouvoirs, pour suivre une négociation importante. Lorsque les plénipotentiaires se trouvent en présence, leur première opération est de se livrer à l'examen réciproque de leurs pleins pouvoirs. En général, le plénipotentiaire, malgré son titre pompeux, n'accepte rien sans en référer à son gouvernement, ou bien il ne signe aucun arrangement que sous la condition d'être approuvé.

— Par anal. on a appelé les membres de l'Académie française *les plénipotentiaires de la langue française*; on sous-entendait sans doute que leurs conventions seraient ratifiées par le souverain, c'est-à-dire, par le public.

— Fig. La plupart des hommes de ce siècle semblent avoir choisi l'or pour leur *plénipotentiaire.* (S. Dub.)

— adjectiv. Un ministre plénipotentiaire. Un envoyé plénipotentiaire.

PLÉNIPRÉBENDÉ. adj. et s. m. Hist. ecclés. Se disait des chanoines qui jouissaient d'une prébende entière, à la différence des *semi-prébendés*, qui n'en avaient que la moitié.

PLÉNIROSTRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *plenus*, plein; *rostrum*, bec.) Ornith. Dont le bec est entier, sans échancrure. ‖ PLÉNIROSTRES. s. m. pl. Famille d'oiseaux de l'ordre des passereaux.

PLÉNISME. s. m. Philos. Système du plein.

PLÉNISTE. adj. et s. des 2 g. (rad. lat. *plenus*, plein). Philos. Partisan du plein; il s'est dit des philosophes qui soutenaient que tout est plein dans la nature, qu'il n'y a de vide nulle part. Les cartésiens étaient des plénistes.

PLÉNITUDE. s. f. (du lat. *plenitudo*; rad. *plenus*, plein). Abondance excessive, surabondance. Il ne se dit guère au propre qu'en parlant des humeurs. Avoir une grande plénitude, une trop grande plénitude d'humeurs. Être malade de plénitude.

— Fig. Pour accorder des grâces qui ne sont point fondées en droit, les rois ont la plénitude de la puissance. L'épiscopat est la plénitude des pouvoirs du sacerdoce. Jouir d'une plénitude d'honneurs. Recouvrer la plénitude de ses forces, de sa santé, de sa raison, de ses facultés intellectuelles. Dieu a mis quelque chose en nous qui peut admirer la *plénitude* de son être. (Boss.) Il nous fait ressentir tout ce qui s'oppose au succès et à la *plénitude* de la Rédemption. (Fléch.) Il est nécessaire qu'il regarde avec affection le bien dont il ne peut jouir encore avec *plénitude.* (Id.)

— *La plénitude du cœur.* L'abondance des sentiments dont le cœur est rempli. Parler à quelqu'un dans la plénitude du cœur. Aimer de toute la plénitude du cœur.

— Hist. *Par la plénitude de notre puissance royale.* Formule qui fut employée pour la première fois par Philippe le Bel.

— Hist. sainte. *La plénitude des temps.* Le terme assigné pour l'accomplissement des prophéties qui concernaient la venue du Messie. Notre-Seigneur s'est incarné dans la plénitude des temps.

PLÉON. Abréviation du mot Pléonasme.

PLÉONASME. s. m. (du gr. πλεονασμός, abondance; rad. πλέος, plein). Rhét. Redondance de paroles; figure par laquelle on emploie des mots qui sont inutiles pour le sens, mais qui peuvent donner plus de force ou de grâce. Le pléonasme qui ne rend pas la phrase plus gracieuse ou plus énergique est vicieux.

— Il se prend ordinairement en mauvaise part, et signifie Redondance vicieuse de paroles. Ces deux expressions font pléonasme, forment pléonasme.

— *Pour moi*, dit Bernardin de Saint-Pierre, *je préviens mes lecteurs que j'emploierai tous les termes qui me conviendront pour rendre mes idées.* Or, qu'y a-t-il d'étonnant qu'en vertu du privilége accordé au génie, de choisir non-seulement les expressions, mais aussi les tournures qui lui paraissent le plus propres à peindre ses pensées, le gracieux auteur de Paul et Virginie ait dit, avec la construction pleine: *Pour moi, j'avoue que je ne pouvais pas imaginer qu'il fût possible de faire bouillir de l'eau dans des marmites de bois*, ou, avec la construction elliptique: *Je dois, moi qui ne suis rien et ne peux rien, tendre au moins de tous mes vœux vers la félicité du peuple.* Et Rousseau n'avait-il pas également le droit de dire: *Moi, je combattrais*, ou *pour moi, je combattrais?* Regnard: *Moi, j'irais*, ou *pour moi, j'irais?* Boufflers: *Moi, je reçus*, ou *quant à moi, je reçus?* Et, enfin, Molière: *Pour vous, vous êtes la soubrette de la précieuse, et vous, vous représentez une de ces femmes qui?* etc., etc. En prétendant que, dans ces sortes de phrases, les noms personnels *moi, toi, lui, elle, nous, vous*, etc., sont des *pléonasmes*, des *doubles sujets*, des *périssologies*, des que sais-je? les grammairiens se trompent, à notre avis, et le savant Lemare lui-même ne nous semble pas trop savoir ce qu'il veut dire, en avançant que dans ces vers de Racine:

> Et *moi*, qui l'amenai triomphante, adorée,
> *Je* m'en retournerais seule et désespérée,

il serait impossible de construire *qui* sans *moi*, qui le précède, et que ce *moi* est un pléonasme, puisque *je*, qui est aussi nécessaire, remplit déjà les fonctions de sujet ou de nom primordial. Non, *moi*, ainsi employé, n'est point un pléonasme. C'est un mot aussi nécessaire pour l'idée que pour la construction. Le regarder comme surabondant, c'est lui ôter toute sa force, toute son énergie; c'est le dépouiller de sa valeur, c'est méconnaître sa véritable fonction, en un mot, c'est ignorer le but de sa présence dans le discours. Ecoutons ce que pense à ce sujet un célèbre grammairien. Les pronoms personnels *moi, toi, nous, vous*, etc., sont quelquefois, dit Beauzée, le complément d'une préposition sous-entendue. Exemple: *vous prétendez que le soleil tourne, et moi, je soutiens que c'est la terre.* (Voltaire.) Analyse:... *et, par des raisons connues de moi, je soutiens que c'est la terre.* Mais, peut-on dire, pourquoi s'écarter de la méthode des grammairiens, dont aucun n'a vu l'ellipse dans cet exemple? et pourquoi ne pas dire avec tous, que quand on dit, par exemple, *et moi, je soutiens*, ce *moi* est un mot redondant? C'est qu'une redondance de cette espèce me paraît une pure périssologie, si elle ne fait rien au sens; si elle y fait, ce n'est plus une redondance, le *moi* est nécessaire, et s'il est nécessaire, il est soumis aux règles de la syntaxe. Or, on ne peut pas dire que *moi*, dans la phrase en question, soit nécessaire à l'intégrité générale de la proposition *je soutiens que c'est la terre*; j'ai donc le droit d'en conclure que c'est une partie intégrante d'une autre proposition ou d'un complément logique de celle dont il s'agit, que par conséquent il faut suppléer. Dans ce dernier cas, n'est-il pas plus

que *moi* y soit employé selon sa destination ordinaire et primitive, que de l'esquiver par le prétexte d'une redondance? N'est-ce pas là le langage de la raison? et ces paroles remarquables n'auraient-elles pas depuis longtemps dessillé les yeux de tous nos grammairiens, si *la vérité n'était* le plus souvent pour eux *un flambeau qui luit dans le brouillard, sans le dissiper?* Le langage, comme le dit très-bien Dumarsais, n'est que l'expression de la pensée. Il y a essentiellement dans le discours, de quelque assemblage de sons dont il puisse être composé, un certain ordre qui a été dans l'esprit de celui qui a parlé, et auquel son discours peut toujours être réduit. Le besoin ou la commodité d'abréger, et plus encore l'empressement de l'imagination à rendre ses pensées, ont fait dire en un mot ce qui se disait ou pouvait se dire en plusieurs. Donc quand on dit *moi, je pense: toi, tu feras telle chose*, les mots *moi, toi*, sont le complément de la préposition *pour*, ou bien de l'expression *quant à*, sous-entendue; et cette ellipse ne saurait être mise un seul instant en doute, puisque souvent ces mêmes prépositions sont exprimées. D'ailleurs, que ceux qui ne seraient pas encore entièrement convaincus de cette vérité, veuillent lire *l'Impromptu de Versailles.* Ils verront, scène Ire, que Molière fait tour à tour usage de la construction pleine et de la construction elliptique. V. LA GRAMMAIRE NATIONALE.

— MM. Noël et Chapsal, dans leur dictionnaire, se livrent oiseusement à une longue dissertation sur le pléonasme; ils commencent en ces termes: Le pléonasme doit être évité avec soin comme un vice, lorsqu'il n'est qu'une redondance stérile de mots qui affaiblissent la pensée en la représentant sous les mêmes couleurs, ou sous des couleurs encore plus faibles. Tel est le pléonasme que présentent ces vers de Corneille:

> Trois sceptres, à son trône attachés par mon bras,
> Parleront au lieu d'elle, et ne se *tairont pas.*

Puisque ces sceptres parleront, il est clair qu'ils ne se tairont pas. MM. Noël et Chapsal, ce qu'il y a de clair en tout ceci, c'est que vous avez tort dans l'étrange condamnation que vous formulez contre le pléonasme précité. Loin d'être vicieux, le second vers est énergique, et cette énergie, il la tire précisément du dernier hémistiche, c'est-à-dire de l'hémistiche qui fait pléonasme. Vous ne voyez pas de différence entre *parler* et ne *pas se taire*; mais comment ne comprenez-vous pas que *ne pas se taire*, c'est *continuer à parler, parler encore, parler obstinément, parler toujours.* Ces sceptres *parleront*; on voudra les faire taire, ils *ne se tairont pas.* Corneille a voulu dire qu'on les entendrait toujours bon gré mal gré; pour cela il a cru devoir ajouter l'hémistiche dont il s'agit. La critique de MM. Noël et Chapsal est venue trop tard pour le grand poëte. N'ayant pas d'autre observation à présenter, il leur eût été bon de se taire. Avant MM. Noël et Chapsal, Voltaire avait critiqué ces mêmes vers, qui rivalisaient, disait-il, avec les vers de M. de La Palisse: *Hélas! s'il n'était pas mort, il serait encore en vie.* Mais, comme l'a fort bien remarqué M. Philarète Chasles, Voltaire est de très-mauvaise foi; il sait que le langage prêté par le poëte aux sceptres qu'il anime acquiert dans le second hémistiche une éloquence foudroyante, une voix éternelle qui ne se taira plus. C'est une beauté, non une faute. La taquinerie grammaticale rabaisse au niveau des esprits médiocres les esprits supérieurs, les génies les plus brillants.

— Gramm. sanscr. *Pléonasme dans le mot.* Se dit d'un mot composé dans lequel un des éléments figure deux fois.

PLÉONASTE. s. m. Minér. Variété de spinelle ou de grenat brun. ‖ On dit aussi adjectivement Spinelle pléonaste.

PLÉONASTIQUE. adj. des 2 g. Gramm. Qui appartient au pléonasme. ‖ Qui renferme un pléonasme. Phrase pléonastique. Construction pléonastique. Il est particulièrement usité dans la philologie arabe.

PLÉOPELTE ou **PLÉOPELTIQUE.** s. f. Bot. Genre de fougères d'Amérique dont la souche est rampante.

PLÉORAMA. s. m. Phys. Tableau mouvant qui se déroule devant le spectateur, de même que les rives d'un fleuve paraissent fuir le long du bateau. Dans quelques décorations de théâtre, on a employé une espèce de pléorama.

PLÉOSTÉMONE. adj. des 2 g. (ét. gr., πλέος, plein; στήμων, étamine). Bot. Qui a des étamines nombreuses. Plante pléostémone.

PLÉRÉORAMPHE. adj. des 2 g. (ét. gr., πλήρης, plein; ῥάμφος, bec). Zool. Qui a le bec dur et sans échancrure. ‖ PLÉRÉORAMPHES. s. m. pl. Famille de l'ordre des passereaux.

PLÉRERIT. s. m. (pr. *plé-re-ri*). Ornith. Nom vulgaire de la petite hirondelle de mer.

PLÉROMATIQUE. adj. des 2 g. (rad. gr. πλήρωμα, plénitude). Philos. et phys. anc. Qui concerne le plérome. ‖ RÈGNE PLÉROMATIQUE. Ensemble des forces qui animent l'univers.

PLÉROME. s. m. (rad. gr. πληρόω, je remplis). Philos. Plénitude des intelligences. Ensemble de tous les éons des gnostiques combinés avec la substance. ‖ Anc. phys. L'ensemble de tous les êtres.

PLÉROSE. s. f. (du gr. πλήρωσις, réplétion). Médec. Rétablissement de l'embonpoint du

— Médec. Sentiment de tension et de pesanteur qu'on éprouve à l'épigastre, quand l'estomac est trop rempli. ‖ Il est quelquefois employé comme synon. de Pléthore.

PLÉROTIQUE. adj. des 2 g. Médec. Syn. d'Incarnatif ou de narcotique.

PLESCONIE. s. f. Zool. Genre d'animalcules infusoires.

PLÉSIE. s. f. Entom. Genre d'hyménoptères, de la famille des fouisseurs.

PLÉSION. s. m. (pr. *plé-zion*). Antiq. milit. Nom que les Grecs donnaient à un bataillon oblong, dont le centre était plein ou vide. ‖ Nom qui a été donné, dans quelques systèmes de tactique, à une colonne d'infanterie.

PLÉSIONNAIRE. s. m. Antiq. milit. Il s'est dit, dans quelques systèmes de tactique, d'un soldat qui faisait partie d'un plésion.

PLÉSIOSAURE. s. m. (ét. gr. πλησίος, voisin, proche; σαῦρος, lézard). Erpét. Genre de reptiles gigantesques dont on ne connaît que des débris fossiles.

PLÉSIOSAURIEN, IENNE. adj. Erpét. Qui ressemble au plésiosaure. ‖ PLÉSIOSAURIENS. s. m. pl. Famille de l'ordre des reptiles émydosauriens, qui a pour type le genre plésiosaure.

PLESKOV. Géogr. V. PSKOV.

PLESMONE. s. f. (du gr. πλησμονή, même signif.). Médec. Plénitude de l'estomac, réplétion, satiété.

PLESS. Géogr. Seigneurie de Prusse, située dans la Haute-Silésie, et appartenant aux ducs d'Anhalt-Kœthen; pays de mines avec des verreries, des blanchisseries de cire, etc.; capitale, Pless ou Pszczyna, sur la Vistule.

PLESSIMÈTRE. s. m. (ét. gr., πλήσσειν, frapper; μέτρον, mesure). Médec. Instrument employé pour pratiquer la percussion médiate, et consistant en une plaque d'ivoire, circulaire, d'une ligne d'épaisseur, que l'on tient appliquée à plat successivement sur les divers points du thorax que l'on veut explorer, et sur laquelle on percute avec l'extrémité des doigts. Au moyen d'un rebord circulaire et saillant, le plessimètre s'adapte à l'extrémité du stéthoscope, d'où on le sépare lorsque l'on veut s'en servir. Une mince rondelle de bois, de corne ou d'ivoire, ou une large pièce de monnaie, peuvent, au besoin, servir de plessimètre.

PLESSIMÉTRIE. s. f. Médec. Mode particulier d'auscultation médiate, à l'aide d'un instrument appelé *plessimètre.*

PLESSIMÉTRIQUE. adj. des 2 g. Médec. Qui a rapport à la plessimétrie.

PLESSIS. s. m. (pr. *plé-ci*). Vieux mot qui signifiait Maison de plaisance entourée de bois, et qui est resté dans un grand nombre de noms de lieux.

PLESSIS-LES-TOURS (LE). Hist. Ancien château royal bâti par Louis XI, qui s'y enferma sur la fin de ses jours pour se mettre en sûreté, et dont on voit encore les ruines à peu de distance de la ville de Tours.

PLESTIE. s. f. Ichthyol. Nom vulgaire de la bordelière, poisson du genre des cyprins.

PLESTIN. Géogr. Ch.-l. de cant.; arr. de Lannion (Côtes-du-Nord; 5,000 hab.

PLET. s. m. (pr. *plè*). Mar. Arrangement en ovale d'un gros câble replié sur lui-même.

PLÉTEUX. s. m. Pêch. Outil avec lequel on donne aux hameçons la courbure convenable.

PLÉTHOMÈRE. s. m. (ét. gr., πλήθειν, être plein; μέρος, partie). Anat. Monstre qui a des parties surabondantes.

PLÉTHOMÉRIE. s. f. Anat. Surabondance ou excès de parties dans le corps d'un animal.

PLÉTHOMÉRIQUE. adj. des 2 g. Anat. Qui appartient à la pléthomérie.

PLÉTHORE. s. f. (du gr. πλήθειν, être plein). Médec. Surabondance du sang dans le système sanguin ou dans une partie de ce système; de là deux sortes de pléthore, la pléthore générale et la pléthore locale. La *pléthore* générale est caractérisée par la rougeur de la peau, le gonflement des vaisseaux sanguins les plus superficiels, la dureté du pouls, une augmentation incommode de la chaleur animale, la tendance aux hémorrhagies, des douleurs vagues, etc.; la somnolence, les vertiges, la rougeur des yeux et de la face, la pulsation très-forte des artères carotides, le gonflement outre mesure des veines du cou, font craindre une congestion sanguine au cerveau. (Dr Nyst.)

— Les anciens distinguaient une pléthore vraie, appelée aussi pléthore des vaisseaux. Une pléthore fausse. Une pléthore des forces. Une pléthore relative au volume. Une pléthore relative à l'espace, etc. Aujourd'hui, ces distinctions ne sont plus admises.

PLÉTHORIQUE. adj. des 2 g. Médec. Qui est affecté de pléthore. Un malade pléthorique. Une femme pléthorique.

— Qui a rapport à la pléthore, qui tient de la pléthore. Symptômes pléthoriques. Tendance pléthorique. Affection pléthorique.

— substantiv. Celui, celle qui est affectée de pléthore. Un pléthorique. Une pléthorique.

PLÈTHRE ou **PLÉTHRON** s. m. Anc. métrol. Mesure grecque de longueur qui valait la sixième partie du stade ou cent pieds grecs, environ 31 mètres. ‖ Mesure agraire, carré de

plèthre vaut environ 9 ares et demi.

PLÉTHYNTICON. s. m. Littér. anc. Figure de rhétorique qui consiste dans l'emploi d'un pluriel pour un singulier.

PLÉTHYPATE. s. m. Chronol. anc. Nom d'un mois des habitants de Paphos.

PLETTENBERG. Géogr. Petite ville industrielle et commerçante de Prusse, dans la régence d'Arensberg, et à vingt kil. de cette dernière ville. On y remarque un vieux château dont est issue la maison de Plettenberg.

PLEUMARTIN. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Châtellerault (Vienne). 1,000 hab.

PLEUPLEU. s. m. Ornith. Nom vulgaire du pic-vert.

PLEUR. s. m. (du lat. *ploratus*). Ce mot, dans le sens propre et primitif, signifie Cri éclatant de douleur, gémissement désespéré. Là, en enfer, commencera ce *pleur* éternel. (Boss.)

— Par analogie, *Pleur* signifiait Grand deuil, affliction profonde. On disait qu'il y avait un *pleur* dans une maison, pour dire qu'il y avait un grand deuil.

Lorsque le *pleur*, enfant de la peine,
Qu'une juste douleur poussait,
Touchant à grands flots sur l'arène,
Ces doubles chiffres effaçait :
Efface, dit-il, ô mon *pleur*,
Non pas ceux-ci, mais ceux du cœur. (D'Urfé.)

— Ce terme ne s'emploie plus au singulier.

— PLEURS. s. m. pl. Se prend ordinairement pour Larmes. V. PLEURS.

— Cependant, il a aussi quelquefois sa signification primitive de Cris éclatants de douleur, etc. On dit très-bien *éclater en pleurs*.

— On dit aussi par analogie, *le pleur d'un jet d'eau.*

PLEURABLE. adj. des 2 g. S'est dit pour Qui mérite d'être pleuré, propre à exciter les larmes, la compassion. Ce vieux mot paraît digne d'être rétabli : et l'on dirait très-bien une personne pleurable. Une bienfaitrice, un bienfaiteur pleurable.

PLEURARD, ARDE. adj. S'est dit pour Qui pleure fréquemment, qui a le visage triste et rechigné.

PLEURAL, ALE. adj. (rad. πλευρά, plèvre). Médec. Qui a rapport à la plèvre. Fistule pleurale.

PLEURALGIE. s. f. (ét. gr., πλευρά, côté, ἄλγος, douleur). Médec. Douleur dans le côté; point de côté.

PLEURALGIQUE. adj. des 2 g. Médec. Qui appartient à la pleuralgie.

PLEURANDRE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des hypéricées millepertuis, croissant à la Nouvelle-Hollande.

PLEURANT part. prés. du v. Pleurer. Qui pleure. Il est invariable. Un homme pleurant. Une femme pleurant son fils.

N'est-ce pas à vos yeux un spectacle assez doux,
Que la veuve d'Hector *pleurant* à vos genoux ? (Rac.)

PLEURANT, ANTE. adj. Qui est tout en pleurs, qui est plongée dans la douleur, dans les larmes. Homme pleurant. Femme pleurante. Elle est toujours pleurante. *Pleurante* après son char, voulez-vous qu'on me voie? (Rac.)

PLEURE. s. f. (du gr. πλευρά). Médec. Mot employé quelquefois pour *plèvre*.

PLEURÉ, ÉE. part. pass. du v. actif Pleurer. S'empl. adjectiv. Une personne pleurée éternellement. Après cela, Josué mourut en paix, âgé de cent dix ans, et fut *pleuré* de tout le peuple. (Le Maistre de Sacy.) Il y a de la douceur à pleurer sur des maux qui n'ont été *pleurés* de personne. (Chateaub.) Quelques-uns payaient un tribu de regrets à la jeune et sainte morte. Ils disaient combien elle était *pleurée* des pauvres. (V. Bargemont.)

Ah! puissent voir longtemps votre beauté sacrée,
Tant d'amis sourds à mes adieux,
Qu'ils meurent pleins de jours, que leur mort soit *pleurée*,
Qu'un ami leur ferme les yeux. (Gilbert.)

— *Pleuré par*. Un père pleuré par ses enfants.

PLEURE-MISÈRE. s. des 2 g. Celui, celle qui se plaint toujours de sa misère. Un pleure-misère. Des pleure-misère.

PLEURE-PAIN. s. m. Avare qui se plaint la nourriture. ‖ Pl., des *pleure-pain*.

PLEURER. v. n. 1ʳᵉ conj. (pr. *pleu-ré;* du lat. *plorare*). Repandre des pleurs, verser des larmes. Pleurer amèrement, à chaudes larmes. Se mettre à pleurer. Il y a temps de rire et temps de pleurer. Les cerfs pleurent quand ils sont aux abois. On n'a pas dans le cœur de quoi toujours *pleurer*. (La Bruy.) Il *pleure* d'un œil et rit de l'autre. (Id.) Les enfants rient et *pleurent* facilement. (Id.) Pour me tirer des pleurs il faut que vous *pleuriez*. (Boil.)

Moi *pleurer!* moi gémir! tyran, j'aurais *pleuré*,
Si quelques lâchetés l'avaient déshonoré. (Corn.)

Tu *pleures*, malheureuse, ah! tu devais *pleurer*,
Lorsque, d'un vain désir à ta perte poussée,
Tu conçus de le voir la première pensée. (Racine.)

J'ai *pleuré* quatorze printemps,
Loin des bras qui m'ont repoussée:
Reviens, ma mère, je t'attends,
Sur la pierre où tu m'as laissée. (Boucet.)

— Par anal. La bise *pleurait* sous les porches déserts de la cathédrale. (G. Sand.)

— *Pleurer de*, suivi d'un nom. Pleurer de joie. Pleurer de rage. Pleurer d'amour. Pleurer de colère, de dépit. Il trépigne de joie, il *pleure* de tendresse. (Boil.)

[illegible]
[illegible] au nouveau-né. (Béranger.)

— *Pleurer de*. Suivi d'un infinitif. Jérusalem *pleura* de se voir profanée. (Rac.) Quelque insensé chantera ses victoires, mais les provinces, les villes, les campagnes en *pleureront*. (Mass.) Je reconnais Néarque et j'en *pleure* de joie. (Corn.)

— *Pleurer sur*. Pleurer sur un fils coupable. Pleurer sur sa patrie désolée. Jésus-Christ disait aux femmes de Jérusalem : Ne pleurez pas sur moi, mais pleurez sur vous et sur vos enfants. Ne *pleurez* pas sur moi, Dieu m'a retirée par sa grâce des misères d'une vie mortelle ; *pleurez* sur vous, qui vivez encore dans le siècle. (Fléch.) Qui considérerait bien le prix du temps, et combien sa perte est irréparable, *pleurerait* amèrement sur de si grandes misères. (La Bruy.) O Florence! Florence! tu fus pour moi comme cette Jérusalem sur laquelle *pleurait* le fils du Très-Haut. (Byr.)

— *Pleurer avec des larmes de sang, en larmes de sang*. Pleurer amèrement, avec une douleur cuisante, inexprimable.

— Fam. *Pleurer comme un veau*. Pleurer excessivement, immodérément.

— Loc. prov. *On dirait qu'il a pleuré pour avoir des manchettes, pour avoir un habit, un chapeau*, etc. Se dit d'un homme qui a des manchettes mesquines, trop petites, un habit écourté, un chapeau d'une forme trop étroite, etc.

— Prov. *Il ne lui reste que les yeux pour pleurer ; on ne lui a laissé que les yeux pour pleurer*. Il a tout perdu, on lui a tout pris. ‖ *Pleurer d'un œil et rire de l'autre*. Rire et pleurer tout à la fois, comme si l'on était incertain entre deux sentiments opposés.

— *Les yeux lui pleurent, ses yeux pleurent*. Se dit d'une personne qui a quelque sérosité qui lui distille des yeux de temps en temps.

— *La vigne pleure*. Se dit lorsqu'il dégoutte de l'eau de son bois après qu'elle a été taillée.

— v. a. Pleurer la perte d'un ami. Pleurer la mort d'un père. Pleurer son malheur, ses malheurs. Il est toujours un de ces amis condamnés par la nature à *pleurer* la mort de ce qu'il aime. (A. Martin.) Ma fille dans Argos courait *pleurer* sa honte. (Rac.) Elle *pleure* en secret le mépris de ses charmes. (Id.)

Vous *pleurez* des peines passées,
Je *pleure* des ennuis présents. (J.-B. Rousseau.)

Et la terre sans fruits, sans fleurs et sans verdure,
Pleure en habits de deuil sa riante parure. (Delille.)

— *Pleurer quelqu'un*. Verser des pleurs en pensant à quelqu'un que l'on a perdu par la mort. Cet ami, si ancien, si nécessaire, meurt sans qu'on le *pleure*. (La Bruy.) Un bon financier ne *pleure* ni ses amis, ni sa femme, ni ses enfants. (Id.) Toute la tribu l'a *pleuré ;* les poètes l'ont chanté, et son nom est constamment dans la bouche des Arabes de Jéricho. (A. de Lamart.) Quoi ! vous me *pleureriez* mourant pour mon pays. (Corn.) Réduit seize ans après à *pleurer* mon vieux père. (Id.) Il faut *pleurer* les hommes à leur naissance, et non pas à leur mort. (Montesq.) *Pleurez*-vous Clytemnestre ou bien Iphigénie ? (Rac.)

..... J'allais, accablé de cet assassinat,
Pleurer Britannicus, César et tout l'État. (Racine.)

— Fig. Tu veux donc que je *pleure* tout mon cœur. (Chateaub.)

— *Pleurer ses péchés*. Avoir un vif regret, une grande douleur des péchés qu'on a commis.

— Fig. et fam. *Ne pleurer quelqu'un que d'un œil*. Ne le regretter qu'en apparence et pour la forme.

— *Il pleure le pain qu'il mange*. Se dit d'un avare qui a regret à ce qu'il mange, qui se plaint sa nourriture.

— Anc. loc. prov. *Ce que maître veut et valet pleure sont toutes larmes perdues*. Lorsqu'un supérieur veut une chose, il faut que l'inférieur exécute ses ordres, quelle que soit sa répugnance à obéir.

— SE PLEURER. Être pleuré. Cet homme indigne ne peut pas se pleurer. Cette catastrophe doit se pleurer.

— Se pleurer les uns les autres. On songe à ce qu'on perd et l'on se *pleure*. (Mᵐᵉ de Coulanges.)

— S'empl. substant. Le travail et le plaisir, très-dissemblables de nature, s'associent pourtant de je ne sais quelle jointure naturelle; les peintres tiennent que les mouvements et plis du visage qui servent au rire servent aussi au *pleurer*. (Montaig.)

PLEURERIE. s. f. Action de pleurer. Ne se dit que dans le style burlesque.

PLEURES. s. f. pl. (du gr. πλευρά, côté). Entom. Espaces situés derrière les scapulaires, auxquels sont fixés les organes inférieurs du vol, chez les insectes.

— Anc. comm. S'est dit des laines coupées sur des bêtes mortes.

PLEURÉSIE. s. f. (pr. *pleu-ré-zi ;* du gr. πλευρῖτις ; rad. πλευρά, plèvre). Médec. Phlegmasie de la plèvre, qui peut être aiguë ou chronique. La pleurésie est l'inflammation de la membrane qui tapisse les côtes. La plus commune et la plus active de toutes les causes qui peuvent engendrer cette grave maladie est le froid, soit appliqué à la surface du corps actuellement en sueur ou échauffé, soit porté au dedans du corps avec l'air environnant ou des boissons trop fraîches. Pleurésie bilieuse. [illegible] sèche. Pleurésie humide. Pleurésie vraie. Pleurésie fausse. Pleurésie médiastine. Le rhume, à son aspect, se change en *pleurésie*. (Boil.)

PLEURÉTIQUE. adj. et s. des 2 g. Médec. Qui est affecté de pleurésie. Un homme pleurétique. Une femme pleurétique. Un pleurétique. Une pleurétique. Après la mort des pleurétiques, on trouve la plèvre épaissie, rouge, enflammée, couverte d'exsudations membraneuses ou de fausses membranes, transformées en cartilage ou ossifiée.

— Qui est causé par la pleurésie. Couenne pleurétique.

— Zool. On se sert quelquefois de cette épithète pour désigner des animaux dont les flancs sont autrement colorés que le reste du corps.

PLEUREUR, EUSE. s. Celui, celle qui a l'habitude de pleurer, qui pleure pour ainsi dire à tout propos, presque sans raison. Un pleureur. Un grand pleureur. Une grande pleureuse.

L'Éternel *pleureur* assure que le feu
De l'univers naissant mit les ressorts en jeu. (L. Rac.)

— PLEUREURS, PLEUREUSES. Antiq. Hommes et femmes payés pour pleurer aux funérailles. Les Romains empruntèrent des Hébreux cet usage. Les pleureurs venaient, dans la marche funèbre, après les enfants du mort. Lorsque la cérémonie était finie, ils se tournaient vers les restes du défunt et le quittaient en disant : Adieu ! nous te suivrons quand le voudra la nature.

— adj. Larmoyant, triste, affligé, qui dénote l'affliction. Ton pleureur. Air pleureur. Prendre un ton pleureur. Affecter un air pleureur. Avoir une mine pleureuse.

Nos petits vers lâchés par gros in-octavo,
Ou ces drames *pleureurs* qu'on joue incognito. (Gil.)

— Bot. Il se dit d'un arbre dont les branches se déjettent plus bas que la ligne horizontale, soit par faiblesse, à cause de leur extrême longueur, comme le saule pleureur, soit avec une rigidité remarquable, et sans que le phénomène puisse être attribué à la rigidité, comme le frêne pleureur. Il y a des plantes dioïques qui se reproduisent de bouture, comme le mûrier à papier, le saule *pleureur*, dont nous n'avons que des femelles. (A. Mart.) Nous avons chez nous le saule *pleureur* ou de Babylone : c'était à ses rameaux que les Hébreux captifs suspendaient leurs lyres. (B. de St-P.)

— Zool. *Singes pleureurs*, ou simplement *pleureurs*. C'est ainsi qu'on nomme les sajous ou sapajous proprement dits, parce que quand on les tourmente leur voix devient plaintive et semblable à celle d'un enfant qui pleure.

PLEUREUSE. s. f. Entom. Nom vulgaire d'une espèce de charançon.

PLEUREUSES. s. f. pl. (rad. *pleur*). Larges manchettes de batiste unie qu'on met sur les revers des manches d'un habit au commencement d'un grand deuil. Porter des pleureuses, de grandes pleureuses. Mettre les petites pleureuses. Deux hommes grotesquement déguisés en postillons des pompes funèbres portaient à leur chapeau des *pleureuses* en crêpe rose. (E. Sue.)

PLEUREUX, EUSE. adj. Se dit vulgairement et par une vicieuse prononciation pour Pleureur. V. PLEUREUR.

PLEURIDION. s. m. Bot. Genre de plantes de la famille des mousses.

PLEURIQUE. adj. des 2 g. Anat. Qui a rapport à la plèvre.

PLEURITE. s. f. (du gr. πλευρά, plèvre). Médec. Syn. de Pleurésie. C'est le septième genre de la famille des pneumoses, dans la nosologie naturelle d'Alibert.

PLEURITIDES. s. f. pl. Mus. Sorte de registres qui se lèvent et s'abaissent pour donner ou ôter le vent aux tuyaux d'orgue.

PLEURITIQUE. adj. et s. des 2 g. Médec. Qui est attaqué de la pleurite.

PLEURNICHER. v. n. 1ʳᵉ conj. (rad. *pleur*). Feindre de pleurer, faire semblant de pleurer, comme les enfants qui veulent qu'on s'attendrisse et qu'on leur cède. Il a beau pleurnicher, il n'obtiendra rien. Il est fam.

PLEURNICHERIE. s. f. Larmes feintes. As-tu bientôt fini tes pleurnicheries ? Il est fam. Omiss. des dictionnaires.

PLEURNICHEUR, EUSE. s. Celui, celle qui pleurniche, qui feint de pleurer, qui pleure sans cesse et sans raison. C'est un pleurnicheur, une pleurnicheuse. Il est fam.

PLEUROBÈME. s. m. Conchyl. Genre de coquilles bivalves proposé pour deux espèces de mulettes.

PLEUROBRANCHE. s. m. Moll. Genre de mollusques gastéropodes de l'ordre des monopleurobranches, établi pour un animal des mers des Indes.

PLEUROBRANCHÉ, ÉE. adj. des 2 g. Moll. Qui ressemble à un pleurobranche. ‖ PLEUROBRANCHES. s. m. pl. Famille de gastéropodes hypobranches qui a pour type le genre pleurobranche.

PLEUROBRANCHIDIE ou PLEUROBRANCHIE. s. f. Moll. Genre de mollusques gastéropodes très-voisin des pleurobranches.

PLEUROCARPE. adj. des 2 g. (ét. gr., πλευρά, côté; καρπός, fruit). Bot. Dont les fruits sont insérés sur le côté des tiges. ‖ PLEUROCARPES. s. m. pl. Classe de la section des mousses [illegible] sur la tige ou les rameaux.

PLEUROCÈLE. s. f. (ét. gr., πλευρά, plèvre; κήλη, hernie). Médec. Hernie de la plèvre. Cette dénomination est inexacte, puisque la plèvre ne fait hernie que lorsqu'elle sert d'enveloppe ou de sac à une portion du poumon ou à une tumeur quelconque, et qu'elle n'est jamais la partie essentielle de la hernie.

PLEUROCÈRE. s. m. Conchyl. Genre de coquilles univalves dont les tentacules ou cornes sont sur le côté, et qui comprend une douzaine d'espèces de l'Amérique septentrionale.

PLEUROCYSTE. s. m. (ét. gr., πλευρά, côté; κύστις, anus). Zooph. Sorte d'oursin dont l'anus est sur le côté.

PLEURODÈRE. adj. des 2 g. (ét. gr., πλευρά, côté; δέρη, cou). Zool. Qui a le cou de côté. ‖ PLEURODÈRES. s. m. pl. Erpét. Famille de reptiles chéloniens.

PLEURODICTYON. s. m. Polyp. Genre de polypiers.

PLEURODISCAL, ALE. adj (ét. gr., πλευρά, côté; δίσκος, disque). Bot. Qui est fixé ou inséré sans décurrence à la face externe ou latérale de la substance même du disque. Insertion pleurodiscale des étamines.

PLEURODONTE. adj. des 2 g. (ét. gr., πλευρά, côté; ὀδούς, ὀδόντος, dent). Zool. Qui n'a des dents que sur les côtés des mâchoires. ‖ PLEURODONTES. s. m. pl. Famille de reptiles sauriens.

PLEURODYNIE. s. f. (ét. gr., πλευρά, côté; ὀδύνη, douleur). Médec. Douleur de côté, douleur rhumatismale qui a son siége dans les muscles intercostaux, et qui a été prise quelquefois pour une pleurésie. Cette douleur a été aussi appelée *fausse pleurésie, pleurésie rhumatisante* ou *rhumatismale*.

PLEURODYNIQUE. adj. des 2 g. Médec. Qui tient, qui a rapport à la pleurodynie.

PLEUROGYNE. s. m. (ét. gr., πλευρά, côté; γυνή, femme). Bot. Tubercule qui s'élève du même point que l'ovaire, et se redresse sur une de ses parties latérales.

PLEUROGYNIQUE. adj. des 2 g. Bot. Qui s'insère à la circonférence de l'ovaire. Insertion pleurogynique des étamines.

PLEUROGYRATÉ, ÉE. adj. Bot. Se dit de certaines fougères. Il est syn. de Gleichenié.

PLEURON. Géogr. anc. Nom de deux villes de l'Étolie méridionale : l'une, Pleuron l'Ancienne, à l'O. de Calydon, et l'autre, Pleuron la Nouvelle, au N.-O.

PLEURONECTE. adj. des 2 g. (ét. gr., πλευρά, côté; νήκτης, nageur). Ichthyol. Qui nage sur le côté. ‖ PLEURONECTES. s. m. pl. Famille de poissons de l'ordre des malacoptérygiens, renfermant les plies, les flétans, les turbots, les soles, etc., qui nagent sur le côté, et auxquels leur forme très-aplatie a fait donner le nom vulgaire de *poissons plats*.

— Inf. et conchyl. On donne aussi l'épithète de *pleuronecte* à un animal infusoire et à une coquille que leur aplatissement et leur forme générale ont fait comparer à des soles.

PLEURONECTIDE ou PLEURONECTOÏDE. adj. des 2 g. Ichthyol. Qui ressemble à un pleuronecte. ‖ PLEURONECTIDES. s. m. pl. Famille de poissons jugulaires, qui a pour type le genre pleuronecte.

PLEURONERVÉ, ÉE. adj. (ét. gr., πλευρά côté; νεῦρον, nerf). Bot. Qui est garni d'une nervure latérale. Eschinomène pleuronervée.

PLEURONOTE. adj. des 2 g. (ét. gr., πλευρά, membrane; νῶτος, dos). Zool. Qui a le dos garni d'une membrane. OEquorée pleuronote.

PLEUROPÉRIPNEUMONIE ou PLEUROPNEUMONIE. s. f. (ét. gr., πλευρά, plèvre; περί, autour; πνεύμων, poumon). Médec. Inflammation simultanée de la plèvre et du poumon-pleurésie compliquée de pneumonie.

PLEUROPÉRIPNEUMONIQUE ou PLEUROPNEUMONIQUE. adj. des 2 g. Médec. Qui appartient à la pleuropéripneumonie. ‖ Qui est attaqué de la pleuropéripneumonie. ‖ substantiv. Un pleuropéripneumonique. Une pleuropneumonique.

PLEUROPHORE. adj. des 2 g. (ét. gr., πλευρά, membrane; φέρω, je porte). Hist. nat. Qui porte une membrane ou qui est en forme de membrane.

PLEUROPTÈRE. adj. des 2 g. (ét. gr., πλευρά, membrane; πτερόν, aile). Zool. Qui vole à l'aide de membranes latérales. ‖ PLEUROPTÈRES. s. m. pl. Famille de l'ordre de chéiroptères, comprenant ceux de ces mammifères qui, comme les chauves-souris, n'ont que des membranes latérales propres à servir de parachute.

PLEURORHIZÉ, ÉE. adj. (ét. gr., πλευρά, côté; ῥίζα, racine). Bot. Dont la radicule est située sur le côté ou répond au hile. ‖ PLEURORHIZÉES. s. f. pl. Ordre de la famille des crucifères, comprenant celles dont la radicule a la même direction que la graine.

PLEURORRHÉE. s. f. (ét. gr., πλευρά, plèvre; ῥέω, je coule). Médec. Accumulation, congestion de liquide dans la plèvre.

PLEURORTHOPNÉE. s. f. (ét. gr., πλευρά, côté; ὀρθός, droit; πνεῖν, respirer). Médec. Douleur de côté qui ne permet au malade de respirer que lorsqu'il est dans une position verticale.

PLEUROSOME. s. m. [illegible] monstre qui a l'abdomen fendu de côté et le bras correspondant mal développé.

PLEUROSOMIE. s. f. (pr. *pleu-ro-so-mi ;* ét. V. PLEUROSOME). Anat. Éventration latérale avec imperfection du bras correspondant.

PLEUROSOMIQUE. adj. des 2 g. Anat. Qui offre les caractères de la pleurosomie.

PLEUROSPASME. s. m. (ét. gr., πλευρά, plèvre, côté; σπάσμα, spasme). Médec. Spasme de la poitrine qui n'affecte qu'un seul côté de cet organe.

PLEUROSPASMODIQUE. adj. des 2 g. Médec. Qui appartient au pleurospasme.

PLEUROSPERME. s. m. (ét. gr., πλευρά, côté; σπέρμα, graine). Bot. Genre de plantes de la famille des ombellifères, croissant en Europe.

PLEUROSTOME. adj. des 2 g. (ét. gr., πλευρά, membrane; στόμα, bouche). Zool. Qui a la bouche entourée d'une membrane. Le mélicarte pleurostome a la bouche au centre d'une membrane demi-ovalaire.

PLEUROTHALLE. s. f. Bot. Genre de plantes d'Amérique de la famille des orchidées, dont les feuilles sont pareilles à celles du dragonnier.

PLEUROTHALLÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une pleurothalle. ‖ PLEUROTHALLÉES. s. f. pl. Section de plantes orchidées malaxidées, qui a pour type le genre pleurothalle.

PLEUROTHOTONOS. s. m. (pr. *pleu-ro-to-to-noss* ; ét. gr., πλευρόθεν, latéralement ; τόνος, tension). Médec. Tétanos latéral, dans lequel le corps est courbé latéralement par la contraction plus forte des muscles d'un côté.

PLEUROTOMAIRE. s. f. ou **PLEUROTOME.** s. m. Moll. Genre de gastéropodes pectinibranches.

PLEUROTOMIER. s. m. Moll. Animal qui habite les pleurotomes.

PLEURS. s. m. pl. (pr. *pleur* ; ét., V. PLEUR). Larmes. Verser, répandre des pleurs amers, des pleurs brûlants. Ne pouvoir retenir ses pleurs. Donner des pleurs à la mémoire d'un ami. S'abandonner aux pleurs. Des pleurs s'échappent, tombent, coulent involontairement de mes yeux. Sentir, laisser couler ses pleurs. Arroser de pleurs le tombeau d'une mère. Ce lugubre spectacle n'a pu lui arracher des pleurs. A mes tristes discours je mêle moins de *pleurs*. (Corn.) De ses *pleurs* tant vantés je découvre le fard. (Id.) Elle prend ses enfants et les baigne de *pleurs*. (Rac.) Je n'ai trouvé que *pleurs* mêlés d'emportement. (Id.) Mais quels *pleurs* ce regard aurait-il fait couler. (Id.) Les *pleurs* que son amour auront dus à ma cendre. (Id.) *Pleurs* affreux, que de sang vous avez fait couler. (Del.) Quelquefois nous versions des *pleurs*, quelquefois nous essayions de sourire. (Chateaub.) Cent fois le jour je suis tenté de me jeter à vos pieds, de les arroser de mes *pleurs*. (J.-J. Rouss.) C'est lui qu'ils ont tué avec tous ses gens, et c'est lui qui fait couler les *pleurs* que vous me voyez répandre en ce moment. (Le Sage.)

C'est en séchant vos *pleurs* que vous vous montrerez
La véritable sœur de ceux que vous pleurez. (Corn.)

... Ne m'exposez pas aux plus vives douleurs
Qui jamais d'une amante épuisèrent les *pleurs*. (Rac.)

Il n'est point de pardon que ne puisse obtenir
L'amour mêlant ses *pleurs* à ceux du repentir.
(De Belloi.)

— *Essuyer ses pleurs.* Se consoler. ‖ Dans le même sens, *essuyer les pleurs de quelqu'un.* Lui prodiguer des consolations, calmer sa douleur.

— Par exagération, *être tout en pleurs*, *se noyer dans les pleurs*, *être baigné*, *trempé de pleurs*. Se dit pour exprimer une extrême affliction. S'il va un jour dans ce monde qui lui sourit, mais où il sent qu'il ne peut se faire une place, il est en *pleurs* le lendemain. (Ste-Beuve.) Chimène est au palais, de *pleurs* toute baignée. (Corn.) Elle vient toute en *pleurs* vous demander justice. (Id.) Tandis que dans les *pleurs* moi seule je me noie. (Rac.)

— Poét. *Les pleurs de l'aurore.* La rosée.

Telle une tendre fleur qu'un matin voit éclore
Des baisers du zéphyr et des *pleurs* de l'Aurore.
(Voltaire.)

La grappe dans sa fleur brillait humide encore
De ces *pleurs* qu'au matin répand la douce Aurore.
(De Lauraé.)

— *Les pleurs de la terre.* Les eaux de pluie qui découlent entre les terres. Ce sont les *pleurs* de terre qui ont fait fondre cette glacière. (Acad.)

— *Les pleurs de la vigne.* L'eau qui s'échappe de son bois, quand elle a été taillée.

Colon, pour ton langage il est même des fleurs,
Tes guérets ont leur soif, et ta vigne a ses *pleurs*.
(J.-F. Barrau.)

— Jean-Jacques Rousseau a fait ce mot féminin : Leurs *pleurs* sont bonnes... Les longues *pleurs* d'un enfant... elles ne sont pas l'ouvrage de la nature. Lamartine en a fait autant, mais ce sont là des licences qu'il faut éviter avec soin.

Et tes *pleurs* sur ta joue, hélas ! jamais cueillies,
Et des secrètes *pleurs*, qu'elle eût dû cacher toutes,
Ses pieds sentaient parfois ruisseler quelques gouttes.

PLEURTUIT. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Saint-Malo (Ille-et-Vilaine) ; 8,000 hab.

PLEUTRE. s. m. Homme de rien, homme de nulle capacité, de nulle valeur. C'est un pleutre, ce n'est qu'un pleutre. Ce terme de mépris est très-familier.

PLEUVINER. v. n. 1re conj. Vieux mot, diminutif de *pleuvoir*. Il se dit encore dans quelques départements.

pleurer). *Il pleut. Il pleuvait. Il plut. Il a plu. Il pleuvra. Il pleuvrait. Qu'il pleuve. Qu'il plût. Pleuvant. Plu.* Tomber de la pluie. Il pleut depuis huit jours. Il pleut bien fort. Il commence à pleuvoir. Il ne cesse de pleuvoir. Il ne fait que de pleuvoir. Il pleut à verse. Il y en a qui ne sont pas si aises d'être à couvert quand il *pleut*, que de voir mouiller les autres qui sont dehors. (Balz.)

— Fam. *Il y pleut comme dans la rue.* Se dit d'une maison où la pluie perce les planchers.

— Pop. *Je n'en ai non plus qu'il en pleut.* Se dit pour donner à entendre qu'on n'a pas la moindre partie de la chose dont il s'agit.

— Prov. fig. et pop. *Il a bien plu sur sa friperie.* Se dit d'un homme qui est déchu d'une fortune éclatante ou d'une vigoureuse santé.

— Pop. *Comme s'il en pleuvait.* Beaucoup, en grande abondance. Dépenser de l'argent comme s'il en pleuvait. Boire du vin comme s'il en pleuvait.

— *Il en pleut.* Se dit ironiquement pour faire comprendre que ce dont on parle est rare et qu'il en faut user avec ménagement.

— *C'est un écoute s'il pleut.* Se dit d'un homme faible, qui se laisse arrêter par le moindre obstacle.

— Prov. et par exagérat. *Quand il pleuvrait des hallebardes la pointe en bas*, ou simplement, *quand il pleuvrait des hallebardes.* Quelque mauvais temps qu'il puisse faire. Il se dit ordinairement pour marquer la nécessité où l'on est de sortir, sans que la considération du mauvais temps puisse en empêcher.

— Il se dit aussi de plusieurs choses qui tombent ou semblent tomber du ciel, comme la pluie. Le peuple croit qu'il pleut quelquefois du sang, des grenouilles et des insectes. Dieu fit pleuvoir le feu et le soufre sur Sodome et Gomorrhe.

— Loc. prov. *Il faut faire comme on fait à Paris, il faut laisser pleuvoir.* Se dit en parlant d'une chose fâcheuse qu'on ne saurait empêcher. ‖ *Ce sont nues et vents sans pleuvoir.* Ce sont des gens qui promettent beaucoup et qui ne tiennent rien. ‖ *Il a bien plu dans son écuelle.* Il a fait une bonne succession, il lui est venu de bonnes aubaines. ‖ *S'il ne pleut, il dégoutte.* Si l'on n'obtient pas tout à coup un brillant avantage, du moins fait-on tous les jours de petits bénéfices.

— Se dit, par analogie, de plusieurs choses qui tombent d'en haut en grande quantité. Il pleut des bombes, des boulets, des balles. Les coups de fusil y pleuvent. Faire pleuvoir sur quelqu'un une grêle de coups, une grêle de pierres, une grêle de dards, de traits, de flèches. Des rameaux ébranlés je vois le fruit *pleuvoir*. (Castel.)

Et des couvreurs grimpés au toit d'une maison,
En font *pleuvoir* l'ardoise et la tuile à foison.
(Boileau.)

Que le courroux du ciel, allumé par mes vœux,
Fasse *pleuvoir* sur elle un déluge de feux. (Corn.)

. . . . Le plomb vole à l'instant,
Et *pleut* de toutes parts sur l'escadron flottant. (Boil.)

— *Il pleut des brochures, de mauvais vers*, etc. Il s'en publie chaque jour une grande quantité. ‖ Dans un sens analogue. *Il pleut des chansons, des épigrammes, des pamphlets. Les sarcasmes pleuvent sur lui de tous côtés*, etc.

— *Il pleut des mauvais plaisants, des ennuyeux, des importuns.* Quelque part qu'on aille, on en rencontre beaucoup.

— *Les biens, les dignités pleuvent sur lui, pleuvent chez lui.* Les biens, les dignités, lui arrivent en abondance. On dit de même, *L'argent pleut dans cette maison*, etc. Les biens et les honneurs *pleuvaient* sur sa personne. (La Font.) Les diadèmes vont sur ma tête *pleuvant*. (Id.)

— Ce verbe, dit un grammairien, n'a point d'impératif, parce qu'il n'y a que Dieu qui puisse commander au temps. Observation puérile. *Pleuvoir*, comme *tonner*, *neiger*, *venter*, etc., n'a point d'impératif, parce que les verbes unipersonnels en sont privés. Mais quand Jupiter donne au métayer le droit de disposer des éléments, celui-ci, dit La Fontaine, *tranche du dieu des airs, pleut, vente, et fait saison à sa guise.* Alors le verbe *pleuvoir* devient neutre et pourrait avoir l'impératif.

— Quoique impersonnel, ce verbe s'emploie aussi au fig. avec un substantif pour sujet, mais c'est à tort que les grammairiens disent que dans ce cas il ne se met qu'au pluriel. Bossuet a dit : Dieu fait luire son soleil sur les bons et sur les les méchants, et *pleut* sur le champ du juste comme sur celui du pécheur.

— Il s'emploie quelquefois encore comme verbe actif. Les frondes pleuvent des pierres. *Fundæ saxa pluunt.* (Stace.)

PLÉVILLE-DE-PELLEY (George-René). Né à Granville en 1720, s'embarqua et se rendit célèbre sous le nom de Duvivier ; fut nommé vice-amiral en 1793 ; mourut en 1805, membre du sénat conservateur.

PLÈVRE. s. f. (du gr. πλευρά). Anat. Membrane séreuse, diaphane et perspirable, qui revêt intérieurement chaque côte et se réfléchit de là sur l'un et l'autre poumon. Il y a deux plèvres, une de chaque côté ; chacune représente un sac sans ouverture. La surface interne des plèvres est dans un rapport continuel avec elle-même, et par leur endossement elles forment les médiastins. ‖ *Plèvre costale.* La portion de la plèvre qui revêt la face interne des

contact avec le poumon.

PLÉVRODYNIE. s. f. Médec. V. PLEURODYNIE.

PLÉVRODYNIQUE. adj. des 2 g. Médec. V. PLEURODYNIQUE.

PLEXAURE. s. f. (pr. *plé-ksor*). Zooph. Genre de polypiers établi aux dépens des gorgones. Plexaure penchée, épaisse, friable, olivâtre.

PLEXÉOBLASTE. adj. des 2 g. (pr. *plé-ksé-o-blas-te* ; ét. gr., πλέγμα, tissu ; βλαστός, rejeton). Bot. Il se dit de l'embryon dont les cotylédons sortent de terre en deux lobes, et se changent en feuilles d'une dimension différente de celle des feuilles ordinaires.

PLEXICHRONOMÈTRE. s. m. (pr. *plé-ksi-kro-no-me-tre* ; ét. gr., πλέκω, j'entrelace ; χρόνος, temps ; μέτρον, mesure). Phys. Sorte de chronomètre.

PLEXIFORME. adj. des 2 g. (pr. *plé-ksi-for-me* ; ét. lat., *plexus*, plexus ; *forma*, forme). Anat. En forme de plexus, ou qui a la forme d'un plexus. Tissu plexiforme. Enlacement plexiforme.

PLEXIPÈDE. adj. des 2 g. (pr. *plé-ksi-pè-de* ; ét. lat., *plexus*, entortillé ; *pes*, *pedis*, pied). Bot. Qui a le pied ou le stipe formé d'un entrelacement bien manifeste de fibres. Agaric plexipède.

PLEXUS. s. m. (pr. *plé-ksuss* ; mot latin conservé en français, et dérivé de *plectere*, entrelacer). Anat. Entrelacement de plusieurs branches ou filets de nerfs, ou même de vaisseaux quelconques. Les plexus présentent des réseaux complexes, à mailles plus ou moins lâches, formant des anastomoses nombreuses et variées, d'où émanent d'autres branches qui vont se rendre aux organes ou à d'autres plexus. Plexus brachial. Plexus cardiaque. Plexus cervical. Plexus choroïdes. Plexus cœliaque. Plexus coronaires. Plexus crural. Plexus sous-diaphragmatiques. Plexus émulgent. Plexus hépatique. Plexus hypogastrique, lombaire. Plexus mésentériques. Plexus pampiniforme, pulmonaire, rénal, sacré ou sciatique, solaire. Plexus spermatiques. Plexus splénique.

PLEYBEN. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Chateaulin (Finistère) ; 4,600 habit.

PLEYEL (Ignace). Né en Autriche en 1757 ; reçut des leçons de composition du célèbre Haydn, et se rendit célèbre dans toute l'Europe par ses premiers quatuors. Il devint éditeur de musique et facteur de pianos.

PLÉYON. s. m. (pr. *plé-ion*). Agric. Petit lien d'osier avec lequel on attache les vignes, les branches d'arbres, les cercles de tonneaux, etc. ‖ On dit aussi *plion*.

PLI. s. m. (du lat. *plica*). Double fait à une étoffe. Faire un pli à une étoffe. Faire des plis, de gros plis, de petits plis, plusieurs plis. Plisser à gros plis. Les plis d'une robe, d'un manteau. A l'ombre des *plis* de sa robe flottante, et comme au fond d'un bosquet mystérieux, deux blanches tourterelles, émues par les sons de la lyre enchanteresse, se prodiguent de doux baisers. (Girodet.) Et sur les *plis* flottants d'un long tissu de lin. (Castel.) Les longs *plis* de sa robe ondoyants sur ses pas. (Desaint.)

— *Remettre une étoffe dans ses plis.* La plier de la même manière qu'elle avait été pliée par le fabricant.

— *Un habit qui ne fait pas un pli.* Qui est juste à la taille.

— Prov. et fig. *Cela ne fera pas un pli, pas un petit pli, pas le moindre pli.* Se dit d'une chose fort aisée, qui n'offre aucune difficulté, qui n'éprouvera aucune opposition.

— Par analogie, se dit en parlant d'un fleuve, d'un ruisseau, d'une rivière.

. . . . Le fleuve amoureux
Court enlacer les villes, les hameaux,
Dans les longs *plis* de son écharpe humide.
(Campenon.)

Diane enfin paraît au-dessus des montagnes ;
Sur les *plis* d'un ruisseau son globe est répété.
(Léonard.)

— Lamartine a écrit le mot *pli* au singulier avec un *s* ; c'est une licence poétique vraiment impardonnable.

Bien qu'un gémissement sorte de chaque *plis*,
Notre oreille n'entend qu'un immense roulis.

— Fig. Les plis et les replis des cœurs. Fouiller dans les derniers plis de l'âme. Dieu sonde les plis de toutes les consciences. Mon cœur n'aurait-il de *pli* et de repli que pour vous ? (Fléch.)

Le Dieu qui voit dans les *plis* de leur âme
De tant d'excès l'inconcevable horreur.
(J.-B. Rouss.)

— Enveloppe d'une lettre. Recevoir deux lettres sous le même pli. Cette façon de parler, qui est nouvelle en France, nous est venue d'Espagne.

— Signifie quelquefois Lettre. Vous trouverez sous ce pli le papier que vous m'avez fait demander.

— Marque qui reste à une étoffe, à du linge, à du papier, etc., pour avoir été plié. Faire un pli. Prendre un pli, un mauvais pli, un faux pli. Il y a eu des cornes à ce livre, on en voit toujours les plis.

— *Cet habit a pris son pli.* Les plis qui y sont y demeureront toujours.

— Habitude morale. Ce jeune homme a pris un bon pli, un mauvais pli. Il importe de don-

debout et couché, le devant et le derrière, à droite et à gauche, et en tous mes naturels *plis*. (Montaig.)

— Prov. *Il ressemble au camelot, il a pris son pli*, et absolument, *Il a pris son pli.* Se dit d'un homme qui n'est pas d'âge ou d'humeur à réformer ses habitudes. On dit dans le même sens, *Le pli est pris, vous n'en viendrez pas à bout.*

— *Donner un bon pli à une affaire.* Lui faire prendre une tournure favorable.

— Manég. *Mettre un cheval dans un beau pli.* V. PLIER.

— Ride. Avoir des plis au front, au visage. La bouche du cheval est déformée par les *plis* que le mors a produits. (Buff.)

— *Le pli du bras, le pli du jarret.* L'endroit où le bras, ou le jarret se plie.

— Bot. Nom donné à des lignes saillantes, droites ou sinueuses, qui s'aperçoivent sous le chapeau de certains champignons.

— Constr. Angle rentrant d'un mur, par opposition à Coude, qui se dit de l'angle saillant.

— Anc. t. de manég. *Pli de l'embouchure.* L'endroit de la brisure du mors.

— Mar. Arrangement des manœuvres courantes, qui généralement sont pliées en rond. ‖ *Mouiller un pli de câble.* Ne filer que très-peu de câble pour mouiller l'ancre.

— Peint. et sculpt. Sinuosité d'une draperie. Faire sentir, accuser le nu sous des plis, sous des plis peu nombreux, faciles et coulants. C'est une figure froide, lourde, sans *plis*, sous laquelle rien ne se dessine. (Dider.)

— Anc. techn. Chez les teinturiers, il se disait du fil qu'on envoie à la teinture, pour le mettre ensuite en bottes.

— Ornith. *Pli de l'aile jaune.* Nom donné à un oiseau de la famille des queues aiguës.

PLIABLE. adj. des 2 g. (rad. *plier*). Qui est susceptible de se plier, d'être plié ; qui est aisé à plier. Bois pliable. Baguette pliable.

— Fig. Docile, souple. Caractère pliable. Humeur pliable. Cet homme n'est pas pliable. Il est peu usité.

PLIAGE. s. m. (rad. *pli*). Action de plier ; effet de cette action. Le pliage du linge, des étoffes. Le pliage des feuilles imprimées. Faire le pliage. Un pliage fait avec soin.

PLIANT. part. prés. du v. Plier. Qui plie. Il est invariable. Des cœurs nobles et fermes, ne pliant jamais sous l'adversité. Tantôt la *pliant* à ses caprices, la tyrannie s'en est fait une esclave. (B. Constant.)

PLIANT, ANTE. adj. Qui est aisé à plier. Osier pliant. Branche pliante. Ses branches sont souples et *pliantes*, et sa feuille est d'un vert foncé comme celle du lierre. (Chateaub.)

— Fig. Docile. Esprit pliant. Caractère pliant. Humeur pliante. On désirerait de ceux qui ont un bon cœur, qu'ils fussent toujours *pliants*, faciles et complaisants. (La Bruy.)

— Econ. dom. *Table pliante.* Table composée de plusieurs parties qui se replient au besoin, de manière à occuper un moindre espace.

— *Siége pliant*, ou substantiv. *pliant.* Siége qui se plie en deux, et n'a ni bras ni dossier. Faire donner un pliant, avancer un pliant à quelqu'un.

— PLIANTS. s. m. pl. Chass. Branches qu'on élague et qu'on plie, dans les avenues des pipées, pour y tendre des gluaux.

PLIAUDE. s. f. Genre de vêtement large et formant des plis, qu'on a aussi nommé *bliaude*, et qu'on appelle aujourd'hui *blouse*.

PLIC ET PLOC. (pr. *pli-ké-plok*). Onomatopée du bruit que font les rameurs avec leurs rames.

PLICA. s. f. Pathol. V. PLIQUE.

PLICACÉ, ÉE. adj. (du lat. *plica*, pli). Conchyl. Il se dit de certaines coquilles dont la columelle est plissée ou dentelée. ‖ PLICACÉS. s. m. pl. Famille de gastéropodes pectinibranches.

PLICATIF, IVE. adj. (du lat. *plica*, pli). Bot. Qui est tout plissé, replié sur soi-même, ou chiffonné sans aucun ordre apparent ; telles sont les pièces de la corolle dans le pavot ; telles sont aussi les feuilles de la vigne, dans la bourgeon, quand, ayant les nervures palmées, elles sont pliées sur ces nervures de manière à représenter les plis d'un éventail fermé.

PLICATILE. adj. des 2 g. (du lat. *plica*, pli). Didact. Qui offre des plis à sa surface ; qui est susceptible de se ployer ou qui a une tendance naturelle à le faire, comme la corolle des liserons, qui se plisse vers le soir et ne s'ouvre que le matin suivant ; telles sont aussi les ailes des guêpes, qui, dans l'état de repos, sont réduites en un ou deux plis longitudinaux.

— Erpét. Nom spécifique d'une couleuvre.

PLICATION. s. f. (pr. *pli-ka-ci-on*). Action de plier. Il est vieux et inusité. Nous avons conservé les dérivés *duplication*, *complication*, etc.

PLICATIPENNE. adj. des 2 g. (ét. lat., *plicatus*, ployé ; *penna*, penne). Entom. Il se dit d'un insecte dont les élytres offrent de gros plis transversaux. Nyctélie plicatipenne.

PLICATULE. s. f. Conchyl. Genre de coquilles de la famille des subostracées, formé pour un petit nombre d'espèces marines, qui ne diffèrent guère des spondyles, et qui vivent dans les mers de l'Amérique. Plicatule rameuse, déprimée, réniforme.

PLICICOLLE. adj. des 2 g. (ét. lat., *plica*, pli ; *collum*, col). Entom. Qui a le col ou le corselet plissé en travers. Cérambix plicicolle.

PLICE. s. f. (rad *pli*). Ancienne orthographe du mot qu'on écrit aujourd'hui *pelisse*. V. PELISSE.

PLICIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *plica*, pli ; *fero*, je porte). Hist. nat. Qui porte des plis, comme le squelette fibreux d'une espèce d'éponge, et les tubes d'une vermilie.

PLICIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *plica*, pli ; *forma*, forme). Hist. nat. Qui ressemble à des plis ; telles sont les dents tranchantes ou moindres que renferme la masse buccale, dans les chétopodes.

PLICIPENNE. adj. des 2 g. (ét. lat., *plica*, pli ; *penna*, penne). Entom. Qui a les ailes ou les élytres pliées en long sur les bords. Colaspe plicipenne. ‖ PLICIPENNES. s. m. pl. Famille de névroptères, comprenant ceux de ces insectes qui ont les ailes pliées longitudinalement.

PLIE. s. f. (pr. *pli*). Ichthyol. Genre de poissons plats de la famille des pleuronectes. La plie est de forme presque carrée et porte les yeux du côté droit de la tête ; son corps est couvert de petites écailles molles à peine visibles. La *plie franche* ou *carrelet* est parsemée de taches aurore, et sa chair est délicate. La limande est une espèce de plie.

PLIÉ, ÉE. part. pass. du v. Plier. S'empl. adjectiv. Des étoffes pliées. Un roseau plié. Epaules pliées. Esprit plié sous le joug. Lorsque le cheval lève la jambe de devant pour marcher, il faut que ce mouvement soit fait avec hardiesse et facilité, et que le genou soit assez *plié*. (Buff.) L'orage continua une partie de la nuit. Toutes les voiles étant *pliées*, et l'équipage retiré, je restai presque seul auprès du matelot qui tenait la barre du gouvernail. (Chateaub.) C'est donc dans cet espoir que, *pliés* selon leurs formes, les divers feuillages attendent le printemps. (Kératry.)

Ses membres délicats, l'un sur l'autre *pliés*,
N'osent prendre l'essor. (Del.)

— Blas. Courbé. Porter d'or au chevron plié de gueules. || *Au vol plié*. Se dit des oiseaux qui sont représentés avec les ailes non étendues. Un aigle au vol plié.

—Conchyl. *Coquilles pliées*. Coquilles bivalves dont les valves présentent l'une un pli saillant, l'autre un pli rentrant destiné à recevoir le premier.

— Entom. *Ailes pliées*. Celles qui sont ployées longitudinalement comme un éventail. Les ailes de la guêpe sont des ailes pliées.

— Géol. *Couches pliées*. Couches de l'intérieur du globe qui offrent des plis anguleux plus ou moins multipliés.

PLIÉ. s. m. Chorégr. Mouvement des genoux quand on les plie. Faire des pliés.

PLIEMENT. s. m. (pr. *pli-man*). Technol. Action de plier des feuilles de papier pour brocher ou relier un livre.

PLIER. v. a. 1re conj. (pr. *pli-é ;* du lat. *plicare ;* rad. *plica*, pli). *Je plie, nous plions, vous pliez. Je pliais, nous pliions, vous pliiez. Que nous pliions, que vous pliiez*. Mettre en un ou plusieurs doubles, et avec quelque arrangement. Plier du linge, des étoffes, des habits, des hardes, des draps de lit, des serviettes. Plier une lettre. Plier du papier. Plier des feuilles imprimées.

—Fig. et fam. *Plier la toilette*. Emporter furtivement toutes les hardes d'une personne. Il se dit principalement d'un valet qui emporte les hardes de son maître.

— *Plier bagage*. Décamper, en parlant d'une armée qui se retire devant une autre. L'armée a plié bagage. Les ennemis, voyant arriver nos troupes, s'empressèrent de plier bagage.

— Fig. et fam. S'en aller furtivement.

— Popul. Mourir. Dans cette dernière acception, on dit aussi, *Plier son paquet*.

— Courber, fléchir. Plier de l'osier, des branches d'arbre, des sarments de vigne. Plier le bras, la jambe. Plier le coude, le genou. Plier les épaules. Plier le corps.

Monsieur de l'Empirée ? il aura plaisanté ;
De caustique et de fat joué les mauvais rôles,
Et parlé de vos vers en *pliant* les épaules. (Piron.)

— Fig. *Plier les genoux devant le veau d'or*. Faire une cour servile à quelqu'un de riche ou de puissant ; faire des bassesses pour acquérir des richesses et des honneurs.

— Assujétir, soumettre, faire céder, accoutumer. Plier un jeune homme à la règle. Plier son esprit, son humeur aux volontés d'un maître, aux désirs d'un père. Plier son caractère aux circonstances. Plier la loi aux divers cas qui se présentent. Ne pas plier à tous les caprices d'autrui. Elle le *plia* avec douceur sous le joug de l'autorité maternelle. (Fléch.)

Et *pliant* à son gré son affreux caractère,
Devient prince clément de tyran sanguinaire.
(De Saint-Victor.)

— Manég. *Plier un cheval*. Lui amener la tête en dedans ou en dehors, afin de lui rendre l'encolure souple et les épaules faciles.

— PLIER. v. n. Se dit d'une étoffe, d'un papier ou de toute autre chose qu'on met en plusieurs plis. Plier en deux. Plier en quatre, en trois. Plier convenablement.

— Devenir courbé. Un roseau, un bâton, une houssine, une baguette qui plie. Une lame d'épée qui plie. Un plancher qui plie sous le faix. Plier sous le fardeau.

[illegible] *vent*. C'est une personne sans fermeté, qui cède aux impulsions les plus contraires. || *Il vaut mieux plier que rompre*. Il est plus avantageux de céder que de se perdre par la résistance.

— Fig. Plier sous le poids des affaires, sous le poids des années. Ils *plient* sous le faix ; leur mémoire en est accablée. (La Bruy.) Comme enfin sa joie lui échappe ! comme il *plie* sous le poids de son bonheur ! (Id.)

— Reculer devant l'ennemi. Les ennemis plièrent à la première charge. Les troupes plièrent un moment, puis elles revinrent à la charge. L'aile gauche fut la première à plier. Incapable de céder à l'ennemi, de *plier* sous le nombre. (La Bruy.) Les Anglais *plièrent* de tous côtés sans résistance. (Volt.)

— Absol. Céder, se soumettre. Plier sous l'autorité, sous les ordres de quelqu'un, sous les lois de la nécessité. Faire tout plier sous sa volonté. Plier sous le joug. Faites seulement que les hommes n'empiètent pas sur ceux qui cèdent par modestie, et ne brisent pas ceux qui *plient*. (La Bruy.) C'en est fait, mon orgueil est forcé de *plier*. (Rac.) Il fut mis en arrestation à Nice, quelques instants, par le représentant Laporte, devant lequel il ne voulait pas *plier*. (Las-Cases.)

Son esprit orgueilleux, qui n'a jamais *plié*,
Conserve encor pour nous la même inimitié. (Volt.)

— SE PLIER, v. pron. Se courber. Un arbre qui se plie sous ses fruits. Un vieillard qui se plie sous le poids de l'âge. Un esprit qui s'est plié sous le poids des chagrins.

— Fig. S'accommoder, se soumettre. Se plier aux caprices, aux exigences d'autrui. Se plier aux usages du monde, aux bienséances de la société. *Se plier* en mille manières agréables et réjouissantes. (La Bruy.)

PLIEUR, EUSE. s. Celui, celle qui plie. Plieur de draps. Plieuse de soie. Plieuse de livres, de brochures, de journaux. Un bon plieur. Une bonne plieuse.

— adj. Entom. *Chenilles plieuses*. Celles qui plient des feuilles par les bords, ou entre elles, en tapissent le vide d'un tissu de soie, et se retirent dans l'intérieur de cette sorte de logement.

PLINE L'ANCIEN (Caïus Plinius Secundus). Ainsi surnommé pour le distinguer de son neveu ; porta les armes avec distinction, composa une histoire naturelle qui embrasse toutes les sciences, et qui est un des plus beaux monuments de l'antiquité, et périt l'an 79 de J. C., dans la première éruption du Vésuve, dont il voulut observer de trop près les phénomènes. || PLINE LE JEUNE (Caïus Cæcilius Plinius Secundus). Célèbre écrivain latin, neveu du précédent, et regardé comme l'un des plus grands orateurs de son siècle ; fut gouverneur du Pont et de la Bithynie, et mourut l'an 115 de J.-C.

PLINGÉ, ÉE. part. pass. du v. Plinger. S'empl. adjectiv. Chandelle plingée.

PLINGER. v. a. 1re conj. Techn. Donner la première trempe dans le suif à la chandelle commune. || SE PLINGER. v. pron. Etre plingé.

PLINGEURE. s. f. Techn. Action de plinger, de donner la première trempe dans le suif, à la chandelle commune.

PLINIE. s. f. (pr. *pli-ni*). Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs polypétalées, de la famille des rosacées, ayant pour type la plinie à feuilles ailées, arbre d'Amérique.

PLINLIMMON. Géogr. Chaîne de montagnes, dans la principauté de Galles, en Angleterre.

PLINTHE. s. f. (du gr. πλίνθος, brique). Archit. Membre d'architecture carré ou plat que l'on met aux bases des colonnes, et qui est ainsi appelé parce qu'il représente une brique sur laquelle reposerait la colonne. On l'appelle encore *socle*, c'est-à-dire semelle, à cause de la fonction qu'elle remplit dans l'architecture.

— Chirurg. Sorte de machine inventée par Niléus, dont on se servait autrefois pour réduire les luxations et les fractures.

— Ant. gr. Armée rangée en trapèze, dont la plus grande face regardait l'ennemi.

— Ponts et chauss. Assise continue formant saillie sur le nu des têtes d'un pont ou d'un autre ouvrage.

PLINTHINITHE. Géogr. Golfe de la Basse-Egypte, à l'O. de Canope, et sur les bords duquel était située la ville de Plinthine, aujourd'hui la *Tour des Arabes*.

PLINTHOPYGE. adj. des 2 g. (ét. gr., πλίνθος, brique ; πυγή, derrière). Zool. Qui a l'extrémité de l'abdomen de couleur briquetée.

PLIOIR. s. m. (rad. *pli*). Petit instrument de bois, d'ivoire, ou d'autre matière, plat, tranchant des deux côtés, arrondi par les deux bouts, et dont on se sert pour plier et couper du papier.

— Moitié d'un morceau de roseau ou de sureau, échancrée à ses deux extrémités, et longue de trois à quatre pouces, sur laquelle on conserve les lignes, ficelles ou rallonges dont on se sert pour pêcher.

— Techn. Moule servant à faire les tuiles courbes. || Pince dont le layetier se sert pour faire les charnières des cassettes. || Table et lame de bois dont on se sert pour plier les étoffes.

PLION. s. m. Agric. V. PLAYON.

[illegible] maladie, les cheveux sont mêlés, collés ensemble ; et l'on ne peut les couper sans qu'il n'en sorte du sang). Médec. Maladie chronique, que l'on observe particulièrement en Pologne, et qui est caractérisée par l'agglomération et le développement anormal des cheveux, et quelquefois de tout le système pileux. Dans cette maladie, le cuir chevelu est douloureux au toucher, ou devient le siége d'une vive démangeaison ; une sueur gluante, de mauvaise odeur, qui semble sortir de toute la surface de la tête et des cheveux, se coagule et se dessèche en forme de croûtes, quelquefois, cependant, cette matière manque, comme dans la plique sèche. Plique multiforme. Plique à queue ou solitaire. Plique en masse. La plique est une phlegmasie cutanée.

PLIQUÉ, ÉE. adj. Médec. Attaqué de la plique. Chevelure pliquée.

PLISSAGE. s. m. Techn. Action de plisser ; résultat de cette action. Le plissage d'une collerette, d'une chemise. Frais de plissage. Payer tant pour le plissage.

PLISSÉ, ÉE. part. pass. du v. Plisser. S'emploie adjectiv. Un jabot bien plissé. Un manteau bien plissé. Une robe très-bien plissée.

— Bot. Qui offre des plis longitudinaux réguliers, semblables à ceux d'un éventail fermé. Feuilles, folioles plissées. Limbe plissé. Cotylédons, stigmates plissés. Les feuilles naissantes, *plissées* avec un art céleste, rompent leurs étuis résineux, écailleux, laineux, qui les préservaient du choc des vents et de la morsure des gelées. (B. de St-P.) Les feuilles du latanier sont d'abord *plissées* comme un éventail. (Castel.) Elles sont *plissées* en forme de fraises, et recouvertes d'un duvet très-fin, presque insensible au tact et à l'œil. (Buffon.)

— Conch. *Coquilles plissées*. Celles qui présentent des plis longitudinaux à leur surface.

— Crust. *Test plissé*. Test qui offre de nombreuses lignes transversales parallèles.

— Entom. *Corselet plissé*. Celui où l'on remarque des incisions transversales formant des plis ou des rides. || Elytres plissées. Celles qui offrent deux ou trois côtes contiguës ayant l'apparence de plis. || *Abdomen plissé*. Celui qui présente des plis transversaux.

— subst. Ce qui est plissé. Le plissé d'une chemise. Le plissé des feuilles.

— Bot. *Petits plissés*. Petites espèces de champignons du genre agaric, caractérisées par le chapeau marqué de stries rayonnantes, semblables à des plis d'éventail.

PLISSEMENT. s. m. (rad. *plisser*). Action de plisser ; effet de cette action. Le plissement de cet habit fait mauvais effet.

PLISSER. v. a. 1re conj. (rad. *pli*). Faire des plis à des habits ou à du linge. Plisser un manteau. Plisser une collerette, une chemise. Plisser la jupe d'une robe.

— Neutral. *Cette étoffe, ce linge plisse*. Il s'y fait les plis. || *Ces rideaux plissent trop, plissent bien, plissent mal*. Il s'y fait trop de plis, les plis en ont bonne ou mauvaise grâce.

— SE PLISSER. v. pron. Etre plissé. Ce devant de chemise s'est parfaitement plissé.

— Devenir plissé. Cette étoffe se plisse.

PLISSON. s. m. (pr. *pli-çon*). Art culin. Mets délicat composé de crême et de lait qu'on fait alternativement chauffer et refroidir, jusqu'à ce que le dessus se plisse, et forme crême à l'épaisseur du doigt.

PLISSURE. s. f. (rad *pli*). Manière de faire des plis, de plisser. N'entendre rien à la plissure. Etre adroite dans la plissure.

— Assemblage de plis. Cette plissure est on ne peut plus délicatement faite.

PLISTARQUE, fils de Léonidas Ier, roi de Sparte, succéda à son père, et mourut presque aussitôt, l'an 479 avant J.-C. || Nom d'un frère de Cassandre, gouverneur de Chalcis en Eubée, l'an 312 avant J.-C.

PLISTHÈNE. Un des fils de Pélops, père d'Agamemnon et de Ménélas, mourut jeune en recommandant ses fils à son frère Atrée. V. ATRIDES.

PLISTINUS, frère de Faustulus, qui aida celui-ci à élever Romulus et Rémus.

PLISTOANAX, roi de Sparte, fils du célèbre Pausanias, fut exilé et rappelé au bout de dix-neuf ans par l'ordre de l'oracle de Delphes ; mourut en 408 avant J.-C.

PLISTOBOLINDE. s. m. Hist. anc. Jeu de dés usité chez les anciens, où celui qui amenait le plus de points gagnait le coup ou la partie.

PLOAS. s. m. (pr. *plo-ass*). Entom. Genre d'insectes diptères, qui ne comprend qu'une espèce rapportée d'Espagne.

PLOC. (onomatopée). V. PLIC.

PLOC. s. m. (pr. *plok ;* du gr. πλοκή, tissu). Techn. Bourre détachée des peaux soumises à l'action de la chaux. || Laine de rebut.

— Mar. Composition de poil de vache et de verre pilé, qu'on met entre le doublage et le cordage d'un vaisseau pour le préserver des vers.

PLOCAGE. s. m. Techn. Action de carder les laines ; effet de cette action.

PLOCAMIER. s. m. Bot. Genre de plantes de la famille des rubiacées, renfermant une seule espèce de l'île des Canaries ; c'est un arbrisseau à tiges cylindriques et à fleurs blan-[illegible]

PLOCAMIE. s. f. Bot. Genre de la famille des algues, établi aux dépens du genre fucus, et comprenant de nombreuses espèces très-élégantes par leurs frondes délicatement découpées et leurs couleurs vives. La plocame vulgaire est rouge.

PLOCARIE. s. f. Bot. Genre de plantes cryptogames de la famille des lichens, fondé sur une plante du Bengale.

PLOCARIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une plocarie. || PLOCARIÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des lichens, qui a pour type le genre plocarie.

PLOCHIONE. s. m. (pr. *plo-ki-o-ne*). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères créophages.

PLOCK ou **PLOCSKO.** Géogr. Waïvodie du royaume de Pologne, au S. et à l'E. de la Prusse ; superficie, 600 lieues carrées ; 360,000 hab., capitale Plock, sur la Vistule, à 88 kil. de Varsovie.

— Hist. *Bataille de Plocsko*. Victoire remportée, en 1043, par Casimir Ier sur les Mazoviens, qui tentaient d'envahir la Pologne.

PLOCOCARPE. s. m. (ét. gr., πλοκή, nœud ; καρπός, fruit). Bot. Sorte de fruit composé de plusieurs ovaires distincts, polyspermes, déhiscents, réunis autour d'un axe réel ou idéal.

PLOCOGLOTTE. s. f. Bot. Genre de plantes créé pour un sous-arbrisseau de Java.

PLOCOPTÈNE ou **PLOTOPTÈNE.** adj. des 2 g. (ét. gr., πλοΐζω, je nage ; πτηνός, oiseau). Zool. Qui peut à la fois voler et nager. || PLOCOPTÈNES. s. m. pl. Famille d'oiseaux de l'ordre des haliptènes, comprenant ceux qui ont la double faculté de voler et de nager.

PLOEN. Géogr. Ancienne ville du duché de Holstein dans le Danemark, sur le lac de même nom, à 16 kil. de Kiel. C'est la capitale d'une petite principauté qui était autrefois l'apanage d'un prince royal de la maison de Danemark.

PLOERMEL. Géogr. Ch.-l. d'arr. dans le départem. du Morbihan, près du confluent du Duc et de l'Ouste, à 40 kil. de Vannes ; 5,000 hab.

PLOEUC. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Saint-Brieuc, départ. des Côtes-du-Nord ; 5,300 hab.

PLOGASTEL. Géogr. Ch.-l. de cant. arr. de Quimper, départ. du Finistère ; 5,300 hab.

PLOIEMENT. s. m. (pr. *ploa-man*). Action de ployer, et effet de cette action.

— Art milit. Sorte d'évolution.

PLOIÈRE. s. f. (du gr. πλοιάριον, petit bateau facile à submerger). Entom. Genre d'insectes hémiptères nudicolles, renfermant de petits insectes remarquables par leur forme allongée, et la ténuité extrême de leurs pattes et de leurs antennes. Les ploières semblent montées sur des échasses.

PLOMARD. s. m. Ornith. Nom vulgaire de la femelle du canard garrot.

PLOMB. s. m. (pr. *plon ;* du lat. *plumbum*). Métal solide, d'un blanc bleuâtre, moins pesant que le platine, l'or et le mercure ; inférieur par sa ductilité, sa dureté, son éclat et sa ténacité, à tous les autres métaux oxydables, excepté au nickel et au zinc. Le plomb pèse onze fois plus que l'eau ; il a une odeur et une saveur désagréables, surtout quand on l'a frotté ; ses émanations et ses dissolutions introduites dans nos organes, soit par l'absorption cutanée ou pulmonaire, soit par les voies de la digestion, peuvent produire la paralysie, le tremblement, la colique métallique, etc. Les anciens confondaient le plomb avec l'étain, et l'avaient consacré à Saturne, d'où vient qu'encore ordinairement on désigne par l'expression *extrait de Saturne*, la combinaison du plomb avec l'acide acétique. Uni à l'oxygène, il constitue, suivant les diverses proportions du gaz, la *céruse*, le *minium*, le *massicot*, toutes substances fort employées dans les arts, mais dont la préparation est fort dangereuse, et cause la colique de plomb. Comment en un *plomb* vil l'or pur s'est-il changé ? (Rac.) Le fer, l'airain, le *plomb*, que les feux amollissent. (Volt.)

Telle perçant le plomb qui la retient pressée,
L'onde siffle en longs jets dans les airs élancée.
(Desaintange.)

— *Plomb blanc, plomb spathique*. V. CARBONATE DE PLOMB. || *Plomb rouge de Sibérie*. Chromate de plomb natif.

— Le plomb se trouve rarement pur dans la nature ; le plus souvent il est uni au soufre, ce qu'on appelle *galène*. Cette mine se trouve en France, en Allemagne, en Angleterre, en Espagne, etc., etc.

— Plomb laminé. Plomb en table. Une table de plomb. Un saumon de plomb. Des balles de plomb. Un bassin de plomb. Des tuyaux, des gouttières de plomb. Un cercueil de plomb. Une terrasse couverte de plomb. Un revêtement de plomb. || *Changer son or en plomb*. Donner une bonne chose pour une mauvaise. || *Nager comme une balle de plomb, comme un chien de plomb*. Ne point savoir nager. || *Etre en plomb*. Se disait autrefois pour Etre dans un cercueil de plomb, être mort.

— *Mine de plomb*. Sorte de crayon qu'on nomme aussi *plombagine*. V. ce mot.

— Loc. prov. *Etre fin comme une dague de plomb*. Etre simple et grossier.

— Fig. et fam. *Cul de plomb*. Homme laborieux et sédentaire. [illegible]

— Loc. prov. *La justice divine a des pieds de plomb*. Elle est lente à punir. || *Il aurait besoin d'une calotte de plomb*. Se dit d'un homme étourdi et léger. La patience à pieds de plomb gagnera le dessus sur la douleur. (Nic. Pasq.)

— Typogr. *Lire sur le plomb*. Lire un passage sur la composition même.

— Balle, lingot, petit grain de plomb, dont on charge les armes à feu à la guerre ou à la chasse. Plomb rapide, subtil, volant, homicide, meurtrier, cruel, mortel, criminel. La place capitula, faute de plomb et de poudre. Plomb à giboyer. Menu plomb. Charger un fusil de menu plomb. Un chasseur qui n'a plus dans sa gibecière ni plomb ni poudre.

... D'un plomb que suit l'œil, et part avec l'éclair,
Je vais faire la guerre à l'habitant de l'air. [illegible]

Vas-tu, dès l'aube du jour,
Secondé d'un plomb rapide,
Ensanglanter le retour
De quelque lièvre timide ? (J.-B. Rousseau.)

— Fig. e. fam. *N'avoir plus ni plomb ni poudre.* Être dépourvu de tout ce qui est nécessaire pour le travail ou la dépense.

— Fam. *Mettre du plomb dans la tête de quelqu'un.* Lui casser la tête d'un coup de fusil ou de pistolet.

— Fig. Lui donner de la gravité, de la sagesse.

— Petit sceau de plomb que, dans les manufactures, on attache aux étoffes pour en certifier la qualité ou l'aunage, et que dans les douanes, on attache aux ballots, coffres, etc., pour constater qu'ils ont payé les droits. Plomb d'aunage. Le plomb de la douane. Mettre le plomb. Changer le plomb. Contrefaire le plomb.

— Instrument qui consiste en un morceau de plomb ou d'autre métal, suspendu à une ficelle, dont se servent les charpentiers et les maçons pour élever verticalement leurs ouvrages.

— Fig. Ils considéreront avec le *plomb* et la règle de la raison les dangers où ils se jettent. (Nic. Pasq.)

— Petit morceau de plomb aplati que les femmes mettaient autrefois à leurs manchettes pour les faire bien tenir.

— *Plomb de sonde*, ou simplement *plomb*. Morceau de plomb fait en cône, et attaché à une corde nommée *ligne*, avec lequel on sonde la mer pour savoir quelle en est la profondeur et quelle est la qualité du fond.

— Prov. et fig. *Jeter son plomb sur quelque chose.* Avoir des vues sur quelque chose. Jeter son plomb sur un emploi.

— Cuvette, ordinairement faite de plomb, qu'on établit aux différents étages d'une maison, pour y jeter les eaux sales, qui s'écoulent ensuite par les tuyaux de descente. Poser un plomb.

— Nom vulgaire donné à un gaz délétère qui se dégage des fosses d'aisances pendant la vidange, et qui produit une asphyxie très-prononcée. Ce gaz est formé ordinairement de beaucoup d'air atmosphérique et d'une certaine quantité d'hydrosulfate d'ammoniaque fourni par l'eau de la fosse. ‖ Asphyxie causée par ce gaz.

— *A plomb.* loc. adv. Perpendiculairement. Faire tomber une ligne de plomb sur une autre. Le soleil donne à plomb, bat, tombe à plomb sur les habitants de la zone torride. Les anciens avaient imaginé que ces contrées, toujours frappées à *plomb* des rayons du soleil, devaient être inhabitables. (A. Martin.) Ils profitent du peu d'ombre que le soleil, tombant presque à *plomb* sur la terre, laisse vers cette heure-là le long des remparts dégradés de la ville. (De Cust.)

— *Mettre à plomb, dresser à plomb une muraille, une menuiserie, une charpente.* La rendre verticale. On dit dans le même sens, *Cette muraille est à plomb ; tracer une ligne à plomb sur une muraille*, etc.

— Fig. Une observation qui tombe à plomb sur quelqu'un. Ce reproche donne à plomb sur vous. Cet avis tombe à plomb sur nous tous.

— *A plomb* se prend quelquefois substantiv., et alors il s'écrit en un seul mot, *aplomb*. V. APLOMB.

— Hist. *Officier du plomb.* On appelle ainsi, en cour de Rome, les officiers chargés de plomber les bulles, c'est-à-dire d'y attacher une médaille de plomb portant le sceau pontifical.

— *Plombs de Venise.* Prisons situées sous la toiture en plomb du palais ducal de Saint-Marc. Les détenus y souffraient d'atroces douleurs, causées par la chaleur du soleil qui dardait sur les plombs.

— Hist. *Siècle de plomb.* S'est dit des XIe et XIIe siècles. ‖ *Frère du plomb.* V. PLOMBEUR.

— Techn. *Plomb* se dit de Chaudières de plomb, plates et carrées, dont on se sert dans les salines de Normandie. ‖ *Plomb à la main.* Plomb fondu que les graveurs en médailles jettent sur un morceau de papier, afin de prendre facilement l'empreinte de leurs carrés. ‖ *Plombs de vitres.* Plomb fondu en petites bandes, pour lier entre eux les petits carreaux des vitrages.

— Conchyl. Nom vulgaire de la turbinelle rave, ainsi nommée à cause de sa pesanteur.

— Ichthyol. Nom vulgaire du marteau de mer.

PLOMBAGE. s. m. (pr. *plon-ba-je ;* rad. *plomb*). Action de plomber, de garnir de plomb, de marquer avec un plomb. Le plombage d'un [illegible] Le plombage d'un ballot de marchandises. [illegible]

— Agric. Action de fouler la terre après avoir semé. Plombage au rouleau. Plombage avec les pieds, avec les mains. Le *plombage* à la main peut toujours être avantageusement remplacé par celui qui se pratique au plateau. (Morog.)

— Chir. *Plombage des dents.* Opération qui consiste à remplir exactement avec du plomb réduit en feuilles extrêmement minces et souples la cavité d'une dent affectée de carie. Pour introduire ce plomb, on se sert d'une sorte de poinçon obtus, droit ou courbe, que l'on appelle fouloir.

— Techn. Action de coller ensemble deux meules.

PLOMBAGINE. s. f. (rad. *plomb*). Minér. Carbure de fer, substance minérale noirâtre, qui est plus connue sous le nom de *mine de plomb*, et dont on fait des crayons. La plombagine sert encore à préserver le fer de la rouille, à adoucir les frottements dans les machines et à fabriquer des creusets réfractaires. ‖ *Plombagine charbonneuse.* Variété d'anthracine.

— Chim. Substance cristallisable particulière que l'on a trouvée dans la dentelaire européenne.

PLOMBAGINÉ, ÉE. adj. (du lat. *plumbago*, dentelaire). Bot. Qui ressemble à la dentelaire. ‖ PLOMBAGINÉES. s. f. pl. Famille de plantes qui a pour type le genre dentelaire.

PLOMBANT. part. prés. du v. Plomber. Qui plombe. Il est invariable. Des douaniers plombant des ballots. Des fabricants plombant une pièce d'étoffe. Des jardiniers plombant la terre.

PLOMBANT, ANTE. adj. Qui a du poids. En dire votre avis avec la vive force de vos *plombantes* raisons. (Nic. Pasquier). Il est entièrement vieilli.

PLOMBATE. s. m. Chim. Genre de sels qui sont produits par l'oxyde plombique.

PLOMBATEUR. s. m. (rad. *plomb*). Hist. Officier chargé de mettre les sceaux aux bulles en cour de Rome. V. PLOMB (officiers du) et PLOMBEUR.

PLOMBÉ, ÉE. part. pass. du v. Plomber. S'empl. adjectiv. Vaisselle plombée. Ballots plombés. Marchandises plombées. Dents plombées.

— Fig. Livide, couleur de plomb. Teint plombé. Visage plombé. Œil plombé. Couleur plombée.

— Lourd, appesanti. Ce siècle auquel nous vivons est si *plombé*, que je ne dis pas l'exécution, mais l'imagination même de la vertu en est à dire, et semble que ce ne soit autre chose qu'un jargon de collége. (Montaig.)

— *Canne plombée.* Canne à l'extrémité de laquelle on a mis du plomb pour la rendre plus pesante et servir, au besoin, d'arme défensive.

— Hist. nat. Dont la couleur se rapproche de celle du plomb. Agaric plombé. Couleuvre plombée.

PLOMBÉ. s. m. Ichthyol. Nom spécifique d'un labre.

PLOMBÉE. s. f. (rad. *plomb*). Anc. art milit. Flèche armée de plomb. Lancer une plombée. ‖ Massue garnie de plomb.

— Techn. Composition dont on se sert pour colorer en rouge.

— Pêch. Corde garnie de balles de plomb, dont on borde le pied de certains filets, afin qu'ils se maintiennent au fond de l'eau. ‖ Ligne d'aplomb.

PLOMBEMENT. s. m. Vieux mot syn. de Plombage.

PLOMBER. v. a. 1re conj. (pr. *plon-bé ;* rad. *plomb*). Mettre, appliquer du plomb à quelque chose, en quelque lieu. Plomber des filets pour qu'ils descendent et qu'ils demeurent au fond de l'eau. Plomber les faîtes, les arêtiers d'un toit.

— Vernir avec du plomb. Plomber de la vaisselle de terre.

— T. de dentist. *Plomber une dent.* Remplir de plomb en feuille une dent cariée pour la conserver sans douleur.

— Douan. Appliquer un sceau de plomb sur des ballots, des coffres, etc., pour marquer qu'ils ont payé leurs droits. ‖ *Plomber une pièce de drap, de toile.* Y appliquer un plomb pour faire connaître la fabrique, la qualité et l'aunage.

— Agric. Presser, battre, fouler la terre pour qu'elle s'affaisse moins. Plomber des terres rapportées. Les pluies abondantes qui surviennent à cette époque sont plus que suffisantes pour *plomber* la terre et l'affermir autour des grains. (Morog.)

— Charpent., etc. Juger de la position verticale d'un ouvrage à l'aide du plomb. Plomber un mur.

— Diplom. Apposer un sceau de plomb. Plomber une bulle, un bref.

— Techn. Coller deux objets ensemble. ‖ Chez les potiers. *Plomber une meule.* Coller une meule avec une autre meule, de manière à en arrêter le jeu. ‖ *Plomber une canne.* Mettre du plomb à l'extrémité d'une canne.

— Il s'est dit pour Meurtrir, frapper avec force, comme si l'on faisait retomber une masse de plomb.

En *plombant* de la main
Par des coups redoublés son visage et son sein.
(Baïf.)

— Absol. Agric. Plomber avec la main, avec du bois. Dans les jardins légumiers, au lieu de se servir des rouleaux, on *plombe* en piétinant. (Morog.)

— SE PLOMBER. v. pron. Être plombé. Des terres qui se plombent par l'effet des pluies.

PLOMBERIE. s. f. (rad. *plomb*). Art de fondre et de travailler le plomb.

— Ouvrage de plombier.

— Lieu où l'on coule, où l'on travaille le plomb.

PLOMBEUR. s. m. (rad. *plomb*). Celui qui plombe les marchandises, les étoffes. Les plombeurs de la douane.

— Hist. ecclés. Officier de la cour de Rome, chargé spécialement de plomber les bulles. On dit aussi *plombateur* et *frère du plomb*.

PLOMBEUX. adj. m. (rad. *plomb*). Chim. Se dit du troisième degré d'oxydation du plomb, *suroxyde plombeux ;* et du seul premier degré de sulfuration, *sous-sulfure plombeux*.

PLOMBICO-AMMONIQUE. adj. des 2 g. Chim. Qui résulte de la combinaison d'un sel plombique avec un sel ammonique. Malate plombico-ammonique.

PLOMBICO-CUIVRIQUE. adj. des 2 g. Chim. Qui est produit par la combinaison d'un sel plombique avec un sel cuivrique. Chromate plombico-cuivrique.

PLOMBICO-POTASSIQUE. adj. des 2 g. Chim. Qui est produit par la combinaison d'un sel plombique avec un sel potassique. Iodure plombico-potassique.

PLOMBICO-ZINCIQUE. adj. des 2 g. Chim. Qui résulte de la combinaison d'un sel plombique avec un sel zincique. Malate plombico-zincique.

PLOMBIDES. s. f. pl. Minér. Famille de minéraux qui renferme le plomb et ses combinaisons.

PLOMBIER. s. m. Ouvrier qui fond le plomb, qui le façonne, qui le vend façonné et le met en œuvre.

PLOMBIER, ÈRE. adj. Qui ressemble au plomb, qui a les propriétés de la mine de plomb. Pierre plombière.

PLOMBIÈRE. s. f. Espèce de glace très-délicate, qui se sert dans des verres larges, avec une garniture de fruits confits.

PLOMBIÈRES. (du celt. *plou*, eau ; *ber*, chaude ; la lettre *m* s'insère souvent devant le *b*). Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Remiremont (Vosges) ; 1,400 hab.

— *Eaux de Plombières.* Eaux minérales, d'un aspect savonneux, qui conviennent particulièrement dans les engorgements chroniques des viscères abdominaux, les hémorrhagies passives, les affections cutanées, etc. Les bains de Plombières furent, dit-on, construits par Jules-César.

PLOMBIÉRINE. s. f. Chim. Substance trouvée dans les eaux minérales de Plombières.

PLOMBIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *plumbus*, plomb ; *fero*, je porte). Minér. Qui contient du plomb.

PLOMBIQUE. adj. (rad. *plomb*). Chim. Se dit des second et quatrième degrés d'oxydation du plomb : *oxyde plombique, suroxyde plombique.* Des second et quatrième degrés de sulfuration de ce métal : *sous-sulfure-plombique, sulfure plombique ;* et des combinaisons de l'oxyde plombique avec les acides, et du sulfure plombique avec les sulfides, ainsi que des combinaisons du plomb avec les corps halogènes : *sels plombiques*.

PLOMBO-ARGENTIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *plumbus*, plomb ; *argentum*, argent ; *fero*, je porte). Minér. Qui contient accidentellement du plomb et de l'argent. Bismuth sulfuré plombo-argentifère.

PLOMBO-CUPRIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *plumbus*, plomb ; *cuprum*, cuivre ; *fero*, je porte). Minér. Qui contient accidentellement du plomb et du cuivre. Antimoine sulfuré plombo-cuprifère.

PLOMBOIR. s. m. Chir. Instrument qui sert à plomber les dents.

PLOMÉE. s. f. Constr. Se dit des parements de la pierre taillés jusqu'au milieu. Faire les plomées. V. PLUMÉE.

PLOMMER. v. a. 1re conj. (pr. *plo-mé*). Vieux mot qui s'est dit pendant longtemps pour Plomber, vernir avec de la mine de plomb, et qui a encore cette signification chez beaucoup de potiers. Plommer de la poterie.

PLOMMET. s. m. S'est dit pour Niveau terminé par une boule de plomb.

— Anc. loc. prov. et fig. *Mener une vie sans règle et sans plommet.* Mener une vie débauchée et libertine.

PLOMNITZ. Géogr. Village de la Silésie prussienne, dans le pays de Glatz. ‖ *Combat de Plomnitz.* Hist. Bataille gagnée par les Prussiens sur les Autrichiens, le 13 février 1745.

PLON. s. m. Bot. Un des noms vulgaires de l'osier.

PLONGÉ, ÉE. part. pass. du v. Plonger. S'empl. adjectiv. Cruche plongée dans l'eau. Poignard plongé dans le sein. On peut regarder en général les plantes marines comme de simples racines qui, *plongées* au sein des eaux, en tirent leur nourriture par tous leurs pores. (B. de St-P.) Une verge de fer longue et menue, rougie au feu, et ensuite *plongée* perpendiculairement [illegible] magnétique. (Buff.) Il n'est cependant aucun de ces quadrupèdes qui n'ait besoin de venir de temps en temps à la surface de l'eau, dans laquelle il aime à se tenir *plongé*. (Lacépède.)

Jérusalem, longtemps en proie à ses fureurs,
Avec joie en son sang la regarde *plongée*. (Racine.)

En prison par lui je fus *plongé*,
Il me persécuta, je dois être vengé. (Gresset.)

— Absorbé. Plongé dans de frivoles soins. Plongé dans le chagrin. Plongé dans l'admiration, dans la méditation, dans l'étude. Il était *plongé* dans un abîme de réflexions les plus sérieuses et les plus tendres, lorsqu'un soir il entendit sonner cette prière chrétienne qui annonce la fin du jour. (Chateaub.) C'était pour les éclairer des lumières d'une religion pure ; car, seigneur, si vous l'ignorez, les peuples de cette partie du monde sont *plongés* dans les ténèbres du paganisme. (B. de St-P.) La douleur où j'étais *plongé* ne me paraît pas de l'étude de près. (Barth.) Le bachelier *plongé* dans les quatre premiers siècles de l'Eglise. (La Bruy.) La plupart des nègres, tous les Cafres sont *plongés* dans la même stupidité, et y croupiront longtemps. (Volt.) Le sérail est *plongé* dans un profond silence. (Id.) Pauline sans raison dans sa douleur *plongée*. (Corn.)

Dans cette nuit d'horreur où le monde est *plongé*,
Apportons, s'il se peut, une faible lumière. (Voltaire.)

— Bot. *Plantes plongées.* Celles qui restent constamment sous l'eau, sans jamais s'élever à la surface.

— *Chandelle plongée.* Celle qui se fait en plongeant la mèche dans le suif ; par opposition à *chandelle moulée*.

PLONGEANT. part. prés. du v. Plonger. Il est invariable. Qui plonge. Des hommes plongeant dans l'eau. Des assassins plongeant un poignard dans le sein d'une personne.

PLONGEANT, ANTE. adj. Dont la direction est de haut en bas. Feu plongeant. Vue plongeante. Il a reçu un coup d'épée qui était très-plongeant.

PLONGEMENT. s. m. (rad. *plonger*). Action de plonger. Le baptême, qui était le *plongement* dans l'eau, ne fut bientôt dans l'Occident qu'une légère aspersion. (Volt.)

PLONGEON. s. m. (rad. *plonger*). Action de plonger. Faire un plongeon. Faire le plongeon. Alors dans la rivière il fait divers *plongeons*. (Boursault.)

— Fig. et fam. *Faire le plongeon.* Baisser la tête, quand on entend tirer. Ceux qui ne sont pas encore habitués au feu, font ordinairement le plongeon aux premiers coups que l'on tire.

— Dans un autre sens, S'esquiver par crainte des reproches ou des railleries.

— Se relâcher, céder par crainte, par faiblesse.

..... Vous faites le *plongeon*,
Petit noble à nasarde, enté sur sauvageon. (Regnard.)

— Pop. *Faire le plongeon.* Mourir.

— Artif. Sorte d'artifice qui se plonge dans l'eau, et en sort encore tout allumé.

PLONGEON. s. m. (rad. *plonger ;* oiseau ainsi nommé parce qu'il nage souvent). Ornith. Genre d'oiseaux de l'ordre des palmipèdes, voyageant le plus souvent dans le Nord, le long de l'eau sans presque faire usage de leurs ailes, quoiqu'elles aient le vol assez rapide, et nageant et plongeant avec facilité. Plongeon de mer. Plongeon de rivière.

De son amour pour l'onde il a tiré son nom ;
Hôte léger des mers, on le nomme *plongeon*.
(Desaintange.)

— Ornith. Nom donné quelquefois aux manchots.

PLONGER. v. a. 1re conj. On met un *e* après le *g* devant *a, o. Nous plongeons. Je plongeais*, etc. Enfoncer quelqu'un ou quelque chose dans l'eau, pour l'en retirer ensuite.

Déjà la nuit quittant des cieux la vaste plaine,
Dans les flots azurés *plongeait* son char d'ébène.
(Mollevaut.)

D'un corbeau vouloir faire un cygne
En le *plongeant* dans un ruisseau,
C'était une sottise insigne
Qui trompa bien le pauvre oiseau. (F. de Neufchat.)

— Enfoncer. Aussitôt dans son sein il *plonge* son épée. (Rac.) Il (le chêne) *plonge* sa racine au gouffre des enfers. (Delille.)

J'ai senti tout à coup un homicide acier,
Que le traître en mon sein a *plongé* tout entier.
(Racine.)

— Fig. *Plonger un poignard, le poignard dans le sein de quelqu'un.* C'est plonger le poignard dans le sein d'un bon fils, que de lui annoncer la mort de son père. Madame, j'ai, sans le savoir, *plongé* un poignard dans le cœur de madame de Restaud. (De Balzac.) Et tu peux lui *plonger* un poignard dans le sein ! (Corn.)

— Par métaphore.

Armé du fer, saisi d'un saint emportement,
Dans un cœur obstiné *plonge* son argument. (L. Rac.)

— *Plonger dans.* Quant à moi, l'impatience du jeune âge n'a jamais *plongé* ma main curieuse dans l'urne où s'agite une loterie de chances inconnues. (X. Marm.)

J'arrive, on nous saisit : une foule inhumaine,
Dans des gouffres profonds nous *plonge* et nous entraîne.
(Voltaire.)

Ainsi le glaive fidèle
De l'ange exterminateur
Plongea dans l'ombre éternelle
Un peuple profanateur. (J.-B. Rouss.)

— Fig. La perte d'un fils chéri l'a plongé dans l'affliction. Ses débordements l'ont plongé dans la misère. Cet accident nous plonge dans un terrible embarras. Ce que vous venez de m'apprendre me plonge dans une affreuse perplexité, dans une cruelle incertitude. Pour la *plonger* entièrement dans l'amour du monde, il fallait ce dernier malheur. (Boss.) Dans ces sombres chagrins qui peut donc vous *plonger* ? (Volt.) Dans un gouffre de maux l'ingrate m'a *plongé*. (Lebrun.) Qui vous a pu *plonger* dans cette humeur chagrine. (Boil.)

Combien de fois d'avril les perfides gelées
Ont *plongé* dans le deuil ces perfides vallées.
(Michaud.)

Sur la place publique il voit des malheureux
Que Bacchus a *plongés* dans un délire affreux.
(Le Bailly.)

— PLONGER. v. n. S'enfoncer entièrement dans l'eau. Cet homme plonge parfaitement bien. Plonger comme un canard. Ceux qui pêchent les perles plongent dans la mer pour en rapporter les huîtres. Machine à plonger. Certains oiseaux ont la faculté de plonger en

se précipitant de plein vol dans l'eau, d'où leur légèreté spécifique les fait bientôt sortir.

— Par analogie. L'ancre se précipite et *plonge* au fond des mers. (Delille.)

— Fig. L'œil *plonge* avec effroi sous sa profonde voûte. (Delille.) Médite le présent, *plonge* dans l'avenir. (Id.)

Et l'héritier du ciel,
En *plongeant* dans la mort, se relève immortel.
(Chênedollé.)

— Aller de haut en bas, avoir une direction de haut en bas. Un coup de canon, un coup de fusil tiré en plongeant. Ce coup d'épée vous a été donné en plongeant. Du haut de la montagne la vue plonge sur une immense et magnifique vallée. Du haut du Panthéon, on plonge sur tout Paris.

— SE PLONGER. v. pron. S'enfoncer. Le fer étincelant se *plongea* dans mon sein. (Volt.)

Au long bec, aux longs pieds, qui, pour saisir sa proie,
Se *plonge* dans la mer où son vol se déploie. (Desaint.)

Là, le bélier docile à la voix qui le guide
Se *plonge* en frissonnant dans le cristal liquide.
(St-Lambert.)

— Fig. *Se plonger dans le sang de quelqu'un.* L'égorger. Dans le sang d'un enfant voulez-vous qu'on se *plonge*? (Rac.)

Mes homicides mains. . . .
Dans le sang innocent brûlent de se *plonger*. (Racine.)

— S'abandonner, se livrer entièrement à. Se plonger dans la douleur. Se plonger dans le vice, dans les plaisirs, dans la débauche. Ces vains plaisirs où leur âme se *plonge*. (Rac.) J'ai honte des douleurs où je me suis *plongé*. (Volt.) *Plongeons*-nous sans effroi dans ce muet abîme. (L. Racine.)

PLONGET. s. m. (rad. *plonger*). Ornith. Ancien nom du castagneux.

PLONGEUR. s. m. (rad. *plonger*). Nageur qui descend au fond de l'eau et qui y reste assez longtemps sans avoir besoin de remonter à la surface pour respirer. C'est à l'aide de plongeurs que l'on pêche le corail, la perle, l'éponge, sur les côtes de la mer des Indes, dans le golfe Persique et dans la Méditerranée.

— Hydraul. *Cloche du plongeur.* Appareil destiné à faciliter à l'homme le travail sous l'eau.

— Technol. Ouvrier qui plonge les formes dans la cuve où est la pâte pour la fabrication du papier.

— PLONGEURS. s. m. pl. Ornith. Famille d'oiseaux de l'ordre des palmipèdes, renfermant ceux qui volent le plus mal ou ne volent pas du tout, et qui marchent difficilement, leurs pattes étant implantées tout à fait à l'arrière de leur corps. Les plongeurs ont pour type le *plongeon;* ils nagent et plongent avec facilité.

— On dit aussi adjectiv., en parlant des oiseaux de cette famille, Les oiseaux plongeurs, et substantiv. au sing., Un plongeur.

PLONNURE. s. f. Poterie vernissée. Fabrique de plonnure. Manger dans de la plonnure.

PLOQUE. s. f. Rouleau filamenteux qui se met à une quenouille pour filer. V. LOQUETTE.

— Technol. Feuille de laine cardée.

— Anc. littér. Figure de rhétorique qui réunit des mots semblables par leur consonnance, mais différents par le sens. Ce terme est inusité.

PLOQUÉ, ÉE. part. pass. du v. Ploquer. S'empl. adjectiv. Vaisseau ploqué. Lame ploquée.

PLOQUER. v. a. 1re conj. Mar. Garnir un vaisseau de ploc.

— Technol. Mêler des laines de différentes couleurs.

— SE PLOQUER. v. pron. Être ploqué. ‖ Se mettre en bourrons, en parlant des laines.

PLOQUERESSE. s. f. Technol. Espèce de carde. V. PLAQUERESSE, qui est probablement une corruption de *Ploqueresse.*

PLORER. v. a. et n. 1re conj. Ancienne forme orthographique du v. *pleurer.* Nous citons ce mot, bien qu'il soit tout à fait abandonné, parce que nous en avons conservé les dérivés *déplorer, déplorable, déplorablement.* Dieu sait s'ils *ploraient* des yeux, du cœur et de la tête. (Cent Nouv. nouv.)

PLOT. s. m. (pr. *plo*). Technol. Massif de laiton dont l'horloger se sert pour river la masse sur la platine.

PLOTÈRE. adj. des 2 g. (du gr. [illegible], nageur). Qui a la faculté de nager et de plonger. [illegible] comprenant les oiseaux plongeurs. ‖ Tribu d'insectes hémiptères qui ont la faculté de plonger.

PLOTIA ou **PLOTIE.** s. f. (pr. *plo-cia, plo-cî*). Bot. Genre de plantes de la famille des jasminées.

PLOTIN. Philosophe célèbre de l'école néoplatonicienne, né vers l'an 205 de J.-C., à Lycopolis dans la Thébaïde, ouvrit à Rome une école de philosophie d'où sortit Porphyre; mourut en Campanie en 270.

PLOTINE (Pompeia Plotina). Femme de Trajan, mourut l'an 129 de J.-C., et fut mise au rang des divinités, tant elle s'était fait aimer par son humanité et sa bienfaisance.

PLOTINOPLIS. Géogr. anc. Ville de Thrace, sur l'Hèbre, ainsi nommée de Plotine, épouse de Trajan. Aujourd'hui, *Dimotika.*

PLOTIUS GALLUS (Lucius). Célèbre rhéteur, né à Lyon, fut le premier qui enseigna la rhétorique à Rome dans la langue latine. ‖ PLOTIUS (Lucius Tucca). Poète romain, ami d'Horace et de Virgile; fut chargé par Auguste de revoir l'Énéide.

PLOTOPTÈNE. adj. des 2 g. Hist. nat. V. PLOCOPTÈNE.

PLOTOSE. s. m. Ichthyol. Genre de poissons de la mer des Indes, différant peu des silures, de la famille des oplophores. Plotose anguillé.

PLOTTE. s. f. Métrol. Ancienne monnaie suédoise, valant 1 f. 81.

PLOUAGAT. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Guingamp (Côtes-du-Nord); 2,241 hab.

PLOUARET. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Lannion (Côtes-du-Nord); 5,200 hab.

PLOUAY. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Dinan (Côtes-du-Nord); 4,300 hab.

PLOUBALAY. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Dinan (Côtes-du-Nord); 2,000 hab.

PLOUDALMÉZEAN. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Brest (Finistère); 3,100 hab.

PLOUDIRY. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Brest (Finistère); 1,497 hab.

PLOUESCAT. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Morlaix (Finistère); 3,500 hab.

PLOUGASTEL-DAOULAS. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Quimper (Finistère); 5,000 h.

— PLOUGASTEL-SAINT-GERMAIN. Ch.-l. de cant., arr. de Quimper (Finistère); 1,120 hab.

PLOUGUENAST. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Loudéac (Côtes-du-Nord); 4,048 hab.

PLOUHA. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord); 5,000 hab.

PLOUSIOS ou **PLUSIUS.** adj. m. (du gr. πλούσιος, riche). Myth. gr. Surnom de Jupiter qui était adoré sous ce titre à Lacédémone.

PLOUTÉ, ÉE. part. pass. du v. Plouter. S'empl. adjectiv. Mottes ploutées.

PLOUTER. v. a. 1re conj. Agric. Briser les mottes de terre avec la houe.

— SE PLOUTER. v. pron. Être plouté.

PLOUTOCRATIE. s. f. (pr. *plou-to-kra-cî*; ét. gr., πλοῦτος, richesse; κράτος, pouvoir). Néol. Le pouvoir, l'influence, le règne de l'argent. V. PLUTOCRATIE.

PLOUTONOMIE. s. f. (ét. gr., πλοῦτος, richesse; νόμος, loi). Didact. Science des richesses; économie politique. Il est peu usité.

PLOUTONOMIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui appartient à la ploutonomie.

PLOUTRE. s. m. Agric. Rouleau qui sert à briser les mottes de terre.

PLOUVIER. s. m. Ornith. Nom vulgaire du pluvier doré.

PLOUZEVEDÉ. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Morlaix (Finistère); 800 hab.

PLOWCRE. Géogr. Plaine de Pologne, près de Radzeciow. ‖ *Bataille de Plowcre.* Hist. Bataille gagnée par Vladislas Loketeck, roi de Pologne, sur les chevaliers teutoniques, en 1331.

PLOYABLE. adj. des 2 g. Qui est susceptible d'être ployé, qui est aisé à ployer. Une branche ployable.

— Fig. Flexible. La vertu est *ployable* sans faiblesse. (Montaigne.)

Loues leur magnanime orgueil
Que vous seul avez fait *ployable.* (Malh.)

PLOYAGE. s. m. Techn. Action de ployer, résultat de cette action.

PLOYÉ, ÉE. part. pass. du v. Ployer. S'emploie adjectiv. Serviette ployée. Marchandises ployées. Habits ployés. On dit mieux *plié*, en style ordinaire. Ses jambes fines étaient attachées et *ployées* sous elles, de peur qu'elles ne se fussent brisées dans les mouvements du vaisseau. (Chateaub.)

PLOYÉ. s. m. Jeux. Il se dit, au pharaon, lorsque le banquier a une carte pour doubler. Le banquier a eu cinq ployés dans une partie.

PLOYER. v. a. 1re conj. (pr. *ploa-yé*). *Je ploie, tu ploies, il ploie, nous ployons, vous ployez, ils ploient. Je ployais, tu ployais, il ployait, nous ployions, vous ployiez, ils ployaient. Je ployai. J'ai ployé. Je ploierai. Je ploierais. Ploie, ployons, ployez. Que je ploie, que tu ploies, qu'il ploie, que nous ployions, que vous ployiez, qu'ils ploient. Que je ployasse. Ployant.* [illegible] branche. Ployer un arc.

Les antiennes du soir, dont autrefois saint Paul
Réglait les chants sacrés,
Sur les stalles du chœur d'où s'élance leur vol
Avaient ployé leurs ailes. (V. Hugo.)

Et ployant ses ailes,
Au sein des plus belles
Il court se loger
Pour n'en plus bouger. (X. Marmier.)

— Simplement, Courber, fléchir. Ployer le genou en marchant. Ployer le genou devant Dieu. Ils ne rompront pas sous les lois, mais ils les *ploieront* à leurs intérêts. (Fléch.)

Sous les riches [illegible] qui ne sont point à nous,
Devant les habitants nous ployons les genoux.
(J.-J. Rousseau.)

— v. n. Fléchir sous le faix. Le vendangeur ravi de *ployer* sous le faix. (Boil.)

— Fig. Déjà Dôle et Salins sous le joug ont *ployé*. (Boil.)

Soutiendrez-vous un faix sous qui Rome succombe,
Sous qui le grand Pompée a lui-même *ployé*? (Corn.)

En *ployant* sous le joug de la nécessité,
Nous saurons à l'adversité
Nous résigner avec courage. (F. de Neufch.)

— Reculer en combattant. Les ennemis ployèrent. Toute l'armée ennemie ploya devant ces charges brillantes.

— SE PLOYER. v. pron. Se courber. Les âmes qui se ploient aisément, s'aplatissent de même.

— Se conformer. Les hommes de parti se ploient les uns les autres à la même forme; qui en voit un, les connaît tous. Les hommes avides de domination et de plaisirs savent se ployer à toutes les formes.

— Il s'emploie comme actif, et comme neutre, et comme pronominal, dans presque toutes les acceptions du verbe *plier*, mais seulement en poésie et dans le style élevé. Dans le style ordinaire, on dit *plier*. V. PLIER.

PLOYE-RESSORT. s. m. Techn. Outil consistant en un ciseau, un peu large, qui sert aux arquebusiers pour ployer le grand ressort à l'épaisseur nécessaire. ‖ Pl., des *ploye-ressort.*

PLOYON. s. m. V. PLAYON.

PLUCHE (L'abbé Antoine). Né à Reims en 1688, mort à Paris en 1761; le plus connu de ses ouvrages est le *Spectacle de la Nature.*

PLUCHE. s. f. V. PELUCHE.

PLUCHÉ, ÉE. adj. V. PELUCHÉ.

— subst. Se dit de la touffe de feuilles menues et déliées, dans quelques fleurs. Le pluché de l'anémone. La nature pose teintes sur teintes, en sorte qu'elles font la gorge de pigeon; tels sont les plus beaux *pluchés* de l'anémone. (B. de St-P.)

PLUCHÉE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des synanthérées, renfermant des plantes herbacées, dispersées dans les régions les plus chaudes de l'Amérique et de l'Afrique, et dont l'espèce principale est la pluchée odorante, aux fleurs purpurines.

PLUCHÉINÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une pluchée. ‖ PLUCHÉINÉES. s. f. pl. Section de plantes, tribu des vernoniées, qui a pour type le genre pluchée.

PLUCHOTER. v. n. 1re conj. Il se disait anciennement pour Éplucher. ‖ Il se dit encore, particulièrement en Normandie, de l'action des poules qui cherchent du grain sous la paille.

— Il se dit d'un petit mangeur qui ne fait que chercher par-ci par-là de petits morceaux. On dit aussi *plucoter.*

PLUIE. s. f. (pr. *plui*; du lat. *pluvia*, qui a la même signification). Phys. Nom que l'on donne à la précipitation des vapeurs aqueuses retenues en suspension dans l'atmosphère, lorsque leurs molécules se rapprochent assez les unes des autres pour se réunir en gouttes rapides et pleines, qui tombent alors par leur propre poids. Plusieurs causes concourent sans doute à amener cette précipitation. Un simple abaissement dans la température produit par une cause quelconque, par un courant d'air froid, par exemple, peut amener la condensation de la matière des nuages. Le même effet peut être produit par le transport de ce nuage dans une région plus froide. Il y a dans la formation des pluies d'orage une condition de plus par la présence du fluide électrique qui du reste joue sans doute un rôle important dans la production de toute espèce de pluie. Quelques auteurs donnent de la formation de la pluie l'explication suivante: Ils pensent que la pluie est toujours le résultat de la rencontre de deux courants atmosphériques contraires, de températures différentes et pouvant entraîner chacun des masses de vapeur vésiculaire. La pluie tombe en quantité inégale, suivant la configuration et le climat de chaque contrée; les pays montagneux en reçoivent une plus grande quantité; aux environs de Lima et sur toute la côte du Pérou, l'on ne connaît pas la pluie, tandis qu'au contraire il pleut beaucoup sur les côtes de la Norwége et de l'Écosse. La *pluie* est salutaire tant qu'on est en mouvement, elle n'est nuisible que lorsque la transpiration est arrêtée par le repos. (B. de St-P.) Les *pluies* qui descendaient du ciel avec une abondance si effroyable inondèrent tout le monde. (Le Maistre de Sacy.) Souvent pour m'achever il survient une *pluie.* (Boil.)

... Quelque longue *pluie*, inondant vos vallons,
A-t-elle fait couler vos vins et vos melons? (Boil.)

Il part tout morfondu,
[illegible]
[illegible]

Vois ces gouttes de *pluie* en perles transformées,
Mêler l'éclat du diamant
Au [illegible] des plantes [illegible].
(Bern. de Saintes.)

[illegible]
Qui sans bruit, sans orage, à grande flots répandue,
Vient donner aux raisins, trop durcis par l'été,
Leur sève, leur couleur et leur [illegible].
(Lec. de Pouvie.)

— Lorsqu'il s'agit d'eau tombant de l'atmosphère, *pluie* ne s'entend jamais que de l'eau à l'état liquide. Les précipitations d'eau à l'état vésiculeux constituent le *brouillard*, appelé *brume* sur mer. Une petite pluie fine, lente et froide, qui résulte de la résolution du brouillard en eau liquide, porte le nom de *bruine*; en ce sens, on dit aussi *brouée.* ‖ La pluie qui tombe extrêmement fine et rare se nomme [illegible]. La pluie qui a lieu sans que l'atmosphère soit chargée de nuages, s'appelle *serein*, quand elle tombe le soir; et *rosée*, quand elle tombe la nuit ou le matin. La rosée, en se congelant, produit le *givre* sur les arbres, et la *gelée blanche* sur les plantes basses, comme la pluie ordinaire, en se congelant sur le sol, donne lieu au *verglas.* ‖ Les chutes d'eau à l'état solide constituent le *grésil*, si les cristaux sont très-fins, aciculaires, isolés; la *neige*, s'ils sont groupés en flocons; la *grêle*, si l'eau est en grains arrondis ou en masses pleines, irrégulières et plus ou moins volumineuses. *Grésil* se dit aussi d'une petite grêle. ‖ *Giboulée* ou *guilée*, pluie mêlée de neige et de grêle, ou pluie soudaine et fréquente, qu'on observe au printemps dans les climats tempérés: les giboulées du mois de mars.

— *Pluies fines* ou *pluies de précipité.* Pluies qui sont sans impétuosité, durent longtemps, tombent verticalement et d'une faible hauteur, s'étendent sur une grande étendue de pays, et proviennent d'une subite diminution de la densité de l'air.

— Outre les pluies d'eau ordinaire, sous les divers états que nous avons indiqués, il y a encore beaucoup d'autres sortes de pluies mal connues, mal interprétées, mal expliquées. Voici les principales: *Pluie de pierres.* V. MÉTÉORITE. Les prétendues *pluies de soufre* sont dues au pollen des conifères. *Pluie de sang*, de laquelle il faut rapprocher la *neige rouge* et la *grêle rouge*, dues à des gouttelettes de liqueurs rouge déposées par les papillons au sortir de leur chrysalide, mais plus souvent à des matières colorantes particulières, telles que l'oxyde de fer, le chlorure de cobalt, la pyrrhine, ou diverses cryptogames. *Les pluies de papier* ou de matières sèches et papyracées, les *pluies de glaires* et d'*écume*, les pluies de *graines*, etc., sont des phénomènes dont aucun n'a été étudié avec soin. Les prétendues *pluies de crapauds* sont dues au grand nombre de ces animaux qui sortent de leurs retraites au moment de la pluie; les *pluies de sauterelles* proviennent de l'abaissement sur terre des nuées de sauterelles émigrantes. Les *pluies de cendres* sont un phénomène volcanique très-commun et qui amène de fréquents désastres. Il y encore des pluies noires, des pluies jaunes, des pluies de soie et une foule d'autres pluies, mentionnées dans les annales des peuples, mais qui n'ont jamais été l'objet de recherches physiques. ‖ *Pluies d'orage* ou *de dégroupement.* Pluies qui sont passagères, tombent en général de très-haut, rarement d'une manière verticale, toujours en larges et grosses gouttes, et parcourent une zone étroite, quelquefois fort étendue. Le vulgaire appelle *averse* une grosse et abondante pluie qui survient tout à coup et ne dure pas longtemps. *Ondée* signifie à peu près la même chose, à moins qu'il ne se dise de plusieurs averses qui tombent à peu de distance l'une de l'autre.

— Loc. prov. *Ce sont de petites pluies qui gâtent les grands chemins.* Ce sont les menues dépenses qui, trop multipliées, épuisent les fortunes. ‖ *Être à couvert de la pluie.* Avoir une fortune bien assise, ou être assuré d'une protection puissante. ‖ *À la bonne heure nous a pris la pluie.* Nous avons eu le temps de nous garantir du malheur qui nous menaçait.

— Prov. et fig. *Après la pluie le beau temps.* Après un temps fâcheux viendra un temps meilleur. ‖ *Petite pluie abat grand vent.* Il faut quelquefois peu de chose pour apaiser une grande querelle. ‖ *Se jeter dans l'eau de peur de la pluie.* Pour éviter un inconvénient, se jeter dans un inconvénient encore plus grand.

— *Faire la pluie et le beau temps.* Cette manière de parler doit son origine à l'astrologie. Les mages de Chaldée en savaient plus que les autres, ils recherchaient les causes de la *pluie* et du *beau temps*, et bientôt ils passèrent pour *faire le beau temps et la pluie.* Ils étaient astronomes; les plus ignorants et les plus hardis furent astrologues. (Volt.) Rameau *faisait*, comme on dit, *la pluie et le beau temps* dans cette maison. (J.-J. Rouss.)

— Dans un sens analogue, on dit *Parler de la pluie et du beau temps.* Dire des choses vaines et sans conséquence. Si l'on dit que nous parlons dans nos lettres de la *pluie* et du beau temps, on aura raison. (Mme de Sév.)

— Par analogie. Nous sortîmes de ces *forges* avec une *pluie* de pièces de quatre sous dont nous eûmes soin de rafraîchir ces messieurs, pour faciliter notre sortie de leur enfer. (Mme de Sévigné.)

— *Une pluie d'or.* De grandes libéralités, de grandes largesses. Faire tomber une pluie d'or sur quelqu'un, [illegible]

[illegible] *pluie* à verse, ce débordement de [illegible], faute de pouvoir l'arrêter. (St-Simon.)

— Art herm. *Pluie d'or.* Or philosophal. Les sages pensent que Jupiter changé en pluie d'or exprime la distillation de ce métal.

— Artif. *Pluie de feu.* Chute d'un grand nombre d'étincelles [illegible] produites par une certaine composition de matières inflammables.

— Conchyl. *Pluie d'argent, pluie d'or.* Noms spécifiques de deux espèces de cônes.

PLUI-PLUI. s. m. Ornith. V. [illegible].

PLUKENÉTIE. s. f. (pr. *pluk-né-cî*; de *Plukenet*, botaniste anglais). Bot. Genre de plantes dicotylédones, de la famille des euphorbiacées, comprenant plusieurs espèces, qui croissent dans les deux Indes.

PLUMAGE. s. m. Toute la plume qui est sur le corps d'un oiseau. Beau plumage. Plumage bigarré, sombre. Plumage [illegible].

Le plumage est tantôt uniforme, tantôt tacheté, avec des taches plus foncées ou plus claires que le fond; d'autres fois il est varié par plaques ou grandes taches. Les parties supérieures sont d'ordinaire plus colorées que les inférieures. Le climat, l'âge, le sexe et l'époque des amours apportent dans le plumage des variations nombreuses. Ici, l'émail des fleurs se mêle au brillant de la verdure, et est effacé par l'éclat plus brillant encore du *plumage* varié des oiseaux. (Lacép.) Le sonneur a le *plumage* noir. (Buff.)

Voit-on le paon superbe, oubliant son *plumage*,
De la simple fauvette afficher le ramage?
(Rousseau.)

Sans mentir, si votre ramage
Se rapporte à votre *plumage*,
Vous êtes le phénix des hôtes de ces bois.
(La Fontaine.)

— Fig. Ménippe est l'oiseau paré de divers *plumages* qui ne sont pas à lui. (La Bruy.)

PLUMAIL. s. m. (pr. *plu-ma-ye*). Petit balai de plumes.

— Il s'est dit comme synonyme de Plumet.

Mais les seigneurs sur leur tête
Ayant chacun un *plumail*. (La Font.)

PLUMARD. s. m. Techn. Poutre scellée des deux bouts, et percée au milieu d'un trou qui reçoit le tourillon d'un moulinet.

PLUMASSEAU. s. m. (pr. *plu-ma-ço*; rad. *pluma*, plume). Petit balai de plumes. Un plumasseau. Des plumasseaux.

— Bouts de plumes pour emplumer des clavecins et des flèches

— Chirurg. Gâteau de charpie que l'on prépare en étendant parallèlement les uns à côté des autres de longs filaments de charpie, les disposant par couches plus ou moins épaisses, et les aplatissant entre la paume des mains. Ce gâteau de charpie est nommé plumasseau, parce que les anciens, qui ne connaissaient pas la charpie, se servaient de plumes cousues entre deux linges, pour absorber la suppuration fournie par les plaies.

— Hippiatr. Plumes que l'on introduit par les barbes dans les naseaux d'un cheval, pour exciter une sécrétion abondante d'humeur par les glandes de la membrane pituitaire.

PLUMASSERIE. s. f. Métier. Commerce de plumassier.

PLUMASSIER, IÈRE. s. (rad. lat. *pluma*, plume). Celui, celle qui prépare, teint, blanchit, vend toute sorte de plumes d'oiseaux, destinées soit à la parure des femmes, des militaires, soit à l'ornement de certains meubles. Avant la révolution, les plumassiers formaient un corps de jurande, érigé par Henri IV en 1599.

— adjectiv. Un marchand plumassier.

PLUMATELLE. s. f. (rad. lat. *pluma*, plume). Zooph. Genre de polypiers hétérobyles, voisins des pennatules.

PLUMBAGINE et PLUMBAGINÉ. Minér. V. PLOMBAGINE et PLOMBAGINÉ.

PLUMBIDES. s. f. Minér. V. PLOMBIDES.

PLUMB-ISLANDE. Géogr. Ile des États-Unis, séparée de l'État de Massachussets par un canal de 4 lieues de long.

PLUME. s. f. (du lat. *pluma*). Ornith. Nom donné à des organes qui couvrent tout le corps des oiseaux, et qui sont des productions analogues aux poils des mammifères, mais d'une structure plus compliquée. En général, on distingue dans la plume trois parties: le *tube corné* ou tuyau creux implanté dans la peau de l'animal, et percé à sa base d'un trou par lequel arrivent les sucs nécessaires au développement de l'organe; la *tige*, qui continue ce tube, et qui est remplie d'une matière spongieuse; les *barbes*, sortes de petites lames élastiques subdivisées elles-mêmes en barbules serrées les unes contre les autres de chaque côté de la tige, de manière à représenter une sorte de lame imperméable à l'air. Comme les poils, les plumes sont sécrétées par une bulbe cylindrique qui occupe le centre d'une espèce de capsule dont les parois sont formées par une gaîne épidermique. Plume légère, voltigeante, flottante, agile, azurée, dorée, argentée, naissante. Sur sa tête frémit la *plume* voltigeante. (Barthe.)

— *Ame de la plume.* Cloisons membraneuses que forme la pulpe contenue dans le tube en se desséchant et se retirant graduellement sur elle-même. || *Plumes rémiges.* Grandes plumes des ailes, celles qui forment des espèces de [illegible] les airs. || *Plumes rectrices.* Celles de la queue, parce que, pendant le vol, elles remplissent l'office de gouvernail. || *Plumes tectrices.* Les petites plumes qui recouvrent la base des grandes plumes des ailes et de la queue. On appelle absolument *plumes* celles qui sont destinées à garantir le corps de l'oiseau du froid et de l'humidité. Dans ce double but, la nature a placé au-dessous des ailes un duvet fin et moelleux, entièrement propre à concentrer la chaleur; et deux glandes particulières, situées de chaque côté de la queue, produisent une humeur grasse et onctueuse dont l'oiseau se sert pour enduire la surface de ses plumes et les rendre ainsi imperméables à l'eau.

— Les couleurs changeantes des plumes paraissent dues à l'interposition des rayons lumineux entre leurs diverses couches. On se sert des plumes les plus fines, qu'on appelle *duvet*, pour faire des oreillers, des lits, etc.; et des grosses plumes pour écrire.

— *Plume métallique.* Sorte de bec de plume à écrire qui s'adapte à un manche et qui est d'un métal assez dur pour se conserver longtemps sans être taillé, et assez flexible pour se prêter aux liaisons et aux traits, tel que le platine, le fer, l'acier, l'argent, le laiton, etc. L'invention des plumes métalliques est due à un mécanicien nommé Arnoux.

— Fig. *Jeter la plume au vent.* S'en remettre au hasard pour décider de ce qu'on doit faire, du parti qu'on doit prendre. Il se dit ordinairement lorsqu'il s'agit d'une chose indifférente, ou que l'on a des raisons déterminantes à peu près égales pour ou contre.

— *Lit de plume.* Coutil rempli de plume. Sardanapale, si fameux par son abandon aux voluptés, fut le premier qui fit usage de lits de *plumes*. (Sallent.)

— Se dit aussi pour Lit de plume. Tous ses valets tremblants quittent la *plume* oiseuse. (Boil.) Aucun ne quitte encore la *plume* enchanteresse. (Id.)

— Il se dit particulièrement et absolument des plumes préparées comme ornement, comme parure. Bouquet de plumes. Tour de plumes. Friser, teindre des plumes. Porter des plumes à son chapeau. Orner, garnir un bonnet de plumes.

— Comme ornement, les plumes les plus estimées sont celles d'autruche, de paon, de héron, de coq, d'oie, de vautour, etc. C'est un spectacle effrayant et ridicule en même temps, que de voir des femmes chargées de *plumes*, raisonner sur les contre-poids qui doivent balancer les autorités. (Mme Neck.)

— Gros tuyau de plume qui sert à écrire. L'usage des plumes pour écrire a remplacé le roseau au VIIe siècle. Préparer, tailler des plumes. Plume qui écrit bien, qui écrit mal. Plume taillée pour écrire en fin, en gros. Tenir sa plume. Acheter un paquet de plumes. Dessiner à la plume. Exceller dans les traits de plume. Il faut que j'aille de la *plume* comme des pieds; c'est-à-dire que mes paroles se rapportent à mes actions. (Montaigne.) Je suis d'une lassitude à ne pouvoir tenir la *plume*. (J.-J. Rouss.) L'onglée me fait tomber la *plume* des doigts. (Id.) La *plume* à la main pour calculer les distances de Saturne et de Jupiter. (La Bruy.) Le seul bruit qui s'élevât était celui des *plumes* qui couraient rapidement sur le papier. (De Vigny.)

Si je veux d'un galant dépeindre la figure,
Ma *plume* pour rimer trouve l'abbé de Pure. (Boil.)

— *A course de plume.* Sans hésitation, en laissant aller la plume. Ceci est un billet à course de *plume*. (Mme de Sévigné.)

— *Plumes hollandées.* Dont le tuyau a été passé dans la cendre chaude ou une lessive, pour en ôter la graisse et l'humidité.

— *Prendre la plume, mettre la main à la plume.* Commencer à écrire. Se mettre à composer. Prendre la plume pour donner à quelqu'un des nouvelles de; pour informer quelqu'un de. Mettre la main à la plume sans avoir tracé son plan, sans avoir médité son sujet. De même on dit *poser, quitter sa plume*, cesser d'écrire.

— *Tenir la plume.* Être chargé d'écrire les résolutions, les délibérations que prend une compagnie, une assemblée.

— *Ce mot, cette syllabe, cette lettre est restée au bout de ma plume.* J'ai omis d'écrire cette lettre, cette syllabe, ce mot. Dans le sens contraire, *Ce mot s'est présenté, s'est trouvé au bout de ma plume.* Il s'est offert naturellement à mon esprit, lorsque j'écrivais.

— *Homme de plume.* Homme de cabinet. || *Gens de plume.* Gens d'affaire, dont le travail consiste principalement à faire des écritures.

— *Guerre de plume.* Dispute par écrit entre écrivains.

— *Écrire au courant de la plume, se laisser aller au courant de la plume.* Composer, tracer sa pensée comme elle vient, sans recherche, sans méditation, presque sans attention.

— *Être au poil et à la plume.* Être également propre à des travaux, à des occupations de genres très-différents, à des ouvrages manuels et intellectuels, à des ouvrages scientifiques et littéraires, badins et philosophiques. Être propre aux emplois de l'épée, de la robe et du cabinet. Je vous ferai voir que je suis au poil et à la *plume*. (Mol.)

— Style, manière d'écrire. Plume mordante. Avoir une bonne plume. Cet écrit part d'une bonne plume, d'une plume habile, adroite, [illegible] Plume stérile. L'autre sans choix, sans exactitude, d'une *plume* libre et inégale, tantôt charge ses descriptions, s'appesantit sur les détails; il fait une anatomie; tantôt il feint, il exagère. (La Bruy.) Les hommes pardonnent rarement aux femmes de manier la *plume*; il semble que ce soit une jouissance qu'ils se soient réservée. (Mme Guibert.) La *plume* est un des instruments les plus difficiles à manier. (De Théis.) La langue la plus pauvre devient la première de toutes sous la *plume* de l'homme de génie. (Id.) Lorsque l'on défend à une nation de se servir de la *plume*, il est à craindre qu'elle ne fasse usage du fer et du feu. (***)

Bienheureux Scudéri, dont la fertile plume
Peut tous les mois sans peine enfanter un volume.
(Boileau.)

— *Plume d'or.* Style riche. || *Plume d'airain.* Style mâle et fort. || *Plume de fiel.* Style âpre, mordant, satirique. || On dit qu'un écrivain *trempe sa plume dans le fiel*, que *le fiel coule de sa plume*, que *sa plume distille le fiel*, pour faire entendre que son style est âcre, mordant, et porte l'empreinte de sa mauvaise humeur. Aucun fiel n'a jamais empoisonné ma *plume*. (Crébill.)

— Ouvrage, composition littéraire. Vivre de sa plume. N'avoir que sa plume pour vivre.

— L'auteur lui-même. C'est une plume féconde, une plume hardie, une plume circonspecte, une plume excellente. C'est la meilleure plume de son siècle. Nous avons aujourd'hui quelques plumes supérieures, quelques grandes plumes, et beaucoup de petites plumes, de plumes communes.

Une *plume* exercée habilement rassemble
Ces termes qui, surpris et charmés d'être ensemble
D'un hymen favorable empruntant le secours,
Fécondent la pensée, échauffent le discours.
(Millevoye.)

— Loc. prov. *A dure enclume marteau de plume.* Les coups du sort n'accablent pas les hommes dont le cœur est armé de résignation et de patience. || *C'est la plume de l'aigle qui dévore les autres.* Se dit d'un homme qui retire tous les avantages d'une entreprise faite en commun.

— *La belle plume fait le bel oiseau.* La parure, les beaux habits, une mise élégante et soignée, ajoutent aux avantages naturels, font valoir la figure, la taille.

— *Passer la plume par le bec.* Déniaiser. Se dit par allusion à ce que les clercs et les écoliers, qui sont encore simples et niais, portent souvent leur plume à leur bouche, en sorte que les deux bouts paraissent; alors ceux qui les veulent déniaiser, la tirant par le bout d'en haut, leur barbouillent d'encre la bouche et les lèvres. Je ne prétends pas qu'on me fasse passer la *plume* par le bec. (Mol.)

— Frustrer quelqu'un des espérances qu'on lui a données. Cet homme ne se laisse pas passer la plume par le bec. On lui avait promis monts et merveilles, mais on lui a passé la plume par le bec. || Dans le même sens, *Avoir des plumes de quelqu'un.* Lui gagner de l'argent au jeu.

— Dans un sens analogue, mais plus figuré. *Arracher à quelqu'un une plume de l'aile, une belle plume de l'aile, la plus belle plume de l'aile.* Lui ôter quelque chose de considérable, le priver d'un bel emploi, lui faire son plus bel avantage du côté du crédit, des honneurs, de la fortune.

— *Laisser des plumes, de ses plumes.* Faire quelque perte, particulièrement une perte d'argent. Laisser des plumes au jeu. Laisser de ses plumes dans une entreprise commerciale, dans un procès.

— *Être chargé d'argent comme un crapaud l'est de plumes.* N'avoir pas le moindre argent. || *C'est la corneille d'Horace qui est parée des plumes d'autrui.* Se dit d'un auteur qui dérobe les pensées des autres. On dit plus ordinairement: *C'est le geai paré des plumes du paon.* Par extension, se dit de toute personne qui se fait honneur de ce qui ne lui appartient pas.

— *Cette viande sent la plume.* Elle n'est pas assez cuite, parce que le cuisinier a quitté le lit trop tard.

— Chass. *Chien dressé au poil et à la plume*, ou simplement *Chien au poil et à la plume.* Chien dressé à chasser, à arrêter le gibier à poil et le gibier à plume, comme lièvres, perdrix, etc. || Se dit de même, en fauconnerie, de l'oiseau dressé pour la chasse au lièvre et à la perdrix.

— Faucon. *Donner une plume à l'oiseau.* Lui donner la curée.

— Techn. *Cuire à la plume.* Amener le sucre à un degré de cuisson tel qu'en soufflant à travers l'écumoire, il forme de légers globules qui tiennent les uns aux autres.

— *Plume artificielle.* V. PLUME MÉTALLIQUE.

— Bot. *Plume de paon* ou *de coq d'Inde.* Nom vulgaire d'une espèce d'alve.

— Comm. *Alun de plume.* Sorte d'alun raffiné.

— Zooph. *Plume de mer.* Nom vulgaire des pennatules.

— Conchyl. *Plume d'oranger.* Nom marchand d'une coquille univalve.

— Mar. *Officiers de plume*, ou absolument *La plume.* Ceux qui, sur les vaisseaux et dans les ports, sont employés à l'administration. On dit aujourd'hui plus ordinairement, *Officiers d'administration.*

— Minér. *Plume de paon.* Pierre fine de couleur verdâtre, sorte d'agate orientale, qui a un reflet pourpre [illegible]

— *Plume géométrique.* Instrument qui sert à tracer toutes sortes de courbes, par une combinaison de mouvements circulaires.

PLUME (LA). Géogr. Ch.-l. de cant.; arr. d'Agen (Lot-et-Garonne); 5,000 hab.

PLUMÉ, ÉE. part. pass. du v. Plumer. S'empl. adjectiv. Oiseau plumé. Son corps est fort gras, et la peau forme des rides sur le ventre; il y a sur cette peau du ventre nombre de petits tubercules, d'où partent des poils blancs assez longs, et elle ressemble à celle d'un dindon *plumé*. (Buffon.)

— Fig. Dépouillé de son argent, de son avoir. Jeune homme plumé au jeu.

— Hist. nat. Il se dit quelquefois, mais rarement, pour *penné*.

PLUMEAU. s. m. Espèce de petit balai fait de fortes plumes de coq, de dindon, ou d'autres volatiles, pour épousseter les meubles. Lorsque le plumeau doit servir à ôter la poussière de dessus les objets fragiles, il est fait de plumes moins fortes, plus flexibles. Un plumeau. Des plumeaux.

— Ustensile de bureau dans lequel on met ses plumes, son canif, son grattoir, etc. Il est peu usité dans cette acception.

— Techn. Brin de plume dont les fabricants de fleurs artificielles se servent pour former les pistils des fleurs.

— Bot. *Plumeau d'eau.* Nom vulgaire de l'hottone des marais.

PLUMÉE. s. f. (rad *plume*). Il n'est guère usité que dans cette locution, *plumée d'encre*, ce qu'on peut prendre d'encre avec une plume pour écrire.

— Quantité de plumes fournies par un oiseau qu'on a plumé. Tous les ans on plume les oies, pour leur ôter leurs plumes fines ou leur duvet; cela s'appelle faire la plumée.

— Constr. Travail préparatoire du tailleur de pierre pour dresser la surface d'une pierre, pour la dégauchir

PLUMELLE. s. f. (pr. *plu-mè-le*). Bot. Genre de plantes dont les feuilles ressemblent à des bouts de plumes.

PLUMER. v. a. 1re conj. (rad. *plume*). Arracher les plumes à un oiseau. Plumer une oie, une volaille, un pigeon.

— Absol. Plumer à froid. Plumer dans l'eau chaude.

— Loc. prov. et fig. *Plumer la poule sans la faire crier.* Faire des exactions si adroitement, qu'il n'y ait point de plaintes.

— Fig. Duper, déniaiser. J'admire le train de la vie humaine, nous *plumons* une coquette, la coquette mange un homme d'affaires; l'homme d'affaires en pille d'autres; cela fait un ricochet de fourberies le plus plaisant du monde. (Le Sage.)

Jeunes gens sont indiscrets scélérats;
C'est bien raison qu'au double on le leur rende;
Le beau premier qui sera dans vos lacs,
Plumez-le moi, je vous le recommande. (La Font.)

Pour *plumer* quelques gens qui sont fort alarmés,
On parle d'établir la chambre de justice.
Pour les peuples, hélas! que sert qu'on l'établisse?
Tels oiseaux volent mieux alors qu'ils sont plumés.
(De Cailly.)

— Signifie particulièrement, Tirer de l'argent de quelqu'un en le faisant jouer à des jeux qu'il ne connaît qu'imparfaitement, ou en l'entraînant dans de folles dépenses. Plumer quelqu'un jusqu'à ne pas lui laisser le sou.

— Mégiss. Oter la laine ou le poil de dessus une peau.

— Pêch. *Plumer un roseau.* Oter avec un couteau les feuilles d'un roseau.

— SE PLUMER. v. pron. Être plumé.

— Fig. et fam. Se duper, se dépouiller mutuellement. Les hommes ne songent qu'à se plumer.

PLUMÉRIE. s. f. Bot. V. FRANCHIPANIER.

PLUMEROLLE. s. f. Bot. Variété de tulipe.

PLUME-SANS-FIN. s. m. Petit instrument conique, percé en bas d'un trou qui fournit l'encre à la plume à mesure que l'on écrit. || Pl., des *plumes-sans-fin*.

PLUMET. s. m. (pr. *plu-mè*; rad. *plume*). Plume d'autruche mise autour d'un chapeau. Porter, mettre, avoir un plumet à son chapeau. Un simple plumet. Un gros plumet. Un riche plumet. De riches plumets. Avoir le plumet sur l'oreille. Les gentilshommes s'étudiaient à porter élégamment le plumet.

— Particulièrement, Bouquet de plumes que les militaires portent à leur chapeau, à leur casque. Plumet blanc. Plumet tricolore.

— Par raillerie. Jeune homme qui porte un plumet. || Jeune militaire. Cette femme aime un plumet. Les plumets et les robins.

— Pris dans un sens collectif, il signifie Les gens de guerre. Ces deux dernières acceptions ont vieilli.

— Mar. *Plumets de pilote.* Plumes attachées à un morceau de liége, qu'on laisse voltiger pour voir d'où vient le vent. V. PENON.

PLUMET-BLANC. s. m. (pr. *plu-mè-blan*). Ornith. Espèce de manakin, oiseau de Cayenne.

PLUMETÉ, ÉE. adj. Blas. Qui est parsemé de mouchetures ayant la forme d'un bouquet de plumes.

PLUMETIS. s. m. (pr. *plu-me-ti*). Brouillon d'une écriture. Inusité dans cette acception.

— Sorte de broderie faite à la main avec du coton. Un beau plumetis. De beaux plumetis. Broder au plumetis.

PLUMETTE. s. f. Comm. Nom d'une ancienne étoffe tissue de soie et de laine, et très-légère.

PLUMEUX, EUSE. adj. (du lat. *plumosus*; rad. *pluma*, plume). Qui est couvert de plumes ou qui est fait de plumes.

Elle (la plante) a pour s'élever des panaches mobiles,
Une aigrette plumeuse, ou des ailes agiles. (Castel.)

— Didact. Qui tient de la nature de la plume.

— Bot. Qui est garni de poils disposés à la manière des barbes d'une plume. Aigrette plumeuse. Pétale plumeux. Calice plumeux.

— Minér. *Cristaux plumeux.* Cristaux très-déliés et disposés les uns par rapport aux autres comme les barbes d'une plume. Ammoniate muriatée plumeuse.

— Entom. *Antennes plumeuses.* Antennes garnies latéralement de poils qui les font ressembler à des plumes.

PLUMICOLLE. adj. des 2 g. (ét. lat., *pluma*, plume; *collum*, cou). Ornith. Qui a le cou garni de plumes. || PLUMICOLLES. s. m. pl. Famille d'oiseaux de l'ordre des rapaces.

PLUMIER (Charles). Botaniste, né à Marseille, en 1640, mort en 1706; a laissé de précieux manuscrits sur la zoologie d'Amérique.

PLUMIGÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *pluma*, plume; *gero*, je porte). Zool. Qui porte de la plume ou une soie plumeuse.

PLUMIPÈDE. adj. des 2 g. (ét. lat., *pluma*, plume; *pes*, *pedis*, pied). Ornith. Qui a les pattes velues et comme couvertes de plumes. || PLUMIPÈDES. s. m. pl. Famille d'oiseaux gallinacés, comprenant ceux qui ont les jambes couvertes de plumes jusqu'aux genoux.

PLUMITARSE. adj. des 2 g. (ét. lat., *pluma*, plume; *tarsus*, tarse). Ornith. Qui a les tarses garnis de plumes. || PLUMITARSES. s. m. pl. Tribu de gallinacés tétradactyles, comprenant ceux qui ont les tarses en majeure partie garnis de plume.

PLUMITIF. s. m. (rad. *pluma*, plume). Jurispr. Feuille d'audience sur laquelle on minute les arrêts et les jugements, à l'instant même où ils sont rendus. Écrire sur le plumitif. Apporter le plumitif. Greffier du plumitif.

— Fam. *Tenir le plumitif.* Prendre note des délibérations d'une compagnie, d'une assemblée délibérante.

— Se dit quelquefois par plaisanterie, d'Un homme de plume, d'un commis de bureau, d'un greffier, etc. Un plumitif. Des plumitifs.

— *Canaille plumitive.* Vil écrivassier, libelliste. Cette expression est de Beaumarchais.

PLUMOSIEN, IENNE. adj. et s. Géogr. Nom d'un petit peuple de la deuxième Belgique, qui vivait sous la dépendance des Nerviens.

PLUMOTAGE. s. m. Techn. Façon qu'on donne à la terre qui sert au raffinage du sucre de canne.

PLUMOTÉ, ÉE. part. pass. du v. Plumoter. S'empl. adjectiv. Terre plumotée.

PLUMOTER. v. a. et n. 1re conj. Techn. Faire le plumotage, rafraîchir la terre qui couvre les formes, sans l'ôter de dessus le sucre.

— SE PLUMOTER. v. pron. Être plumoté.

PLUM-PUDDING. s. m. (pr. *ploumm-poudine*; de l'angl. *plum*, raisin de Corinthe; *pudding*, sorte de gâteau). Art culin. Mets anglais, espèce de gâteau cuit dans l'eau, et composé de farine, de moelle de bœuf, de pruneaux ou de raisins de Corinthe, etc., assaisonné ordinairement avec du vin de Madère ou du rhum. Manger du plum-pudding, des plums-puddings. Faire cuire un plum-pudding au four.

PLUMULAIRE. s. m. Zooph. Genre de polypiers établi aux dépens des sertulaires.

PLUMULE. s. f. (du lat. *plumula*, dimin. de *pluma*, plume). Ornith. Petite plume molle, différente des autres, parmi lesquelles elle se trouve mêlée, et dont les fibres paraissent noduleuses au microscope; c'est ce qu'on appelle le *duvet*.

— Bot. Partie de l'embryon végétal qui est destinée à devenir tige, à s'élever au-dessus du sol.

PLUMULEUX, EUSE. adj. (rad. lat. *plumula*, plumule). Didact. Qui a la forme d'une petite plume.

PLUMULIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *plumula*, petite plume; *forma*, forme). Didact. Qui a la forme d'une petite plume.

PLUMULINE. s. f. Bot. Genre de cryptogames de la famille des mousses. La plumuline est aussi appelée *fabronie*.

PLUNK-FINE. s. m. (mot écossais qui veut dire *pinsons plumés*). Art cul. Ragoût de bœuf à l'écossaise.

PLUPART (LA). s. f. (pr. *plu-par*; ce substantif est formé elliptiquement, de l'adverbe *plus* et du substantif *part*, en sous-entendant *grande*, *la plus grande part*, qui se disait anciennement. *La plus grande part* des poëtes français. (Ch. Fontaine.) Combien que la peste y fût par *la plus grande part* des maisons. (Rabelais.) Il s'est écrit ensuite *la plus part*, puis avec un trait d'union *la plus-part*; plus tard, en un seul mot *la pluspart*; et enfin, en retranchant l'*s* de *plus*, *la plupart*). La plus grande partie, le plus grand nombre. La plupart des hommes. La plupart des choses. L'avis de la plupart des

plupart des hommes meurent sans le savoir. (Buff.) Commençons par l'extérieur, c'est à quoi s'en tiennent la *plupart* des observateurs. (J.-J. Rouss.) L'émulation est la cause de la *plupart* des maux du genre humain. (B. de St-P.)

— *La plupart* est un collectif partitif. Le verbe, le participe, l'adjectif ou le pronom qui s'y rapporte, doit s'accorder avec le nom exprimé ou sous-entendu après *la plupart*. La plupart du monde veut que. La plupart du peuple prétendait que. La plupart des gens ne réfléchissent guère à leurs intérêts. Lorsque les temps sont difficiles, la plupart de nos amis nous abandonnent. La plupart des femmes sont curieuses, avides d'émotions. La plupart de mes heures sont consacrées au travail. La *plupart* des femmes n'ont guère de principes, elles se conduisent par le cœur. (La Bruy.) Par tous pays, la *plupart* des fruits destinés à la nourriture de l'homme flattent sa vue et son odorat. (B. de St-P.) La *plupart* du monde ne se soucie pas de l'intention ni de la diligence des auteurs. (Rac.)

— Se dit absol., et dans ce cas le verbe se met toujours au pluriel. L'assemblée fut partagée, la plupart voulurent que... la plupart furent d'avis que...

> La *plupart*, emportés d'une fougue insensée,
> Toujours loin du droit sens vont chercher leur pensée.
> (BOILEAU.)

— Il s'emploie quelquefois sans relation à aucun substantif qui précède, et il signifie alors, Le plus grand nombre des hommes. La plupart croient que le bonheur est dans les plaisirs. La plupart ne savent pas que multiplier ses désirs c'est abuser de la vie.

— *Pour la plupart.* loc. adv. Quant à la plus grande partie. Les jeunes gens sont pour la plupart enclins au plaisir. Les hommes sont pour la plupart d'une imprudence aveugle.

— Dans le même sens, on dit quelquefois *la plupart*, en retranchant la préposition *pour*. Les hommes sont la plupart dissimulés et égoïstes. Ces pierreries sont la plupart fausses.

— *La plupart du temps.* loc. adv. Le plus souvent, le plus ordinairement. La plupart du temps, les événements déjouent les calculs des hommes. La plupart du temps, l'homme est embarrassé de lui-même.

PLUQUET (L'abbé François-André). Né à Bayeux en 1716, mort à Paris en 1790. Il a composé un *Dictionnaire des hérésies*, etc.

PLURALISATION s. f. Gramm. Action de pluraliser, de donner à un mot le signe du pluriel. La pluralisation de certains substantifs est contraire aux usages de la langue et aux lois de la grammaire.

PLURALISÉ, ÉE. part. pass. du v. Pluraliser. S'empl. adjectiv. Mot pluralisé.

PLURALISER. v. a. 1re conj. (pr. *plu-ra-li-zé*; rad. lat. *pluralis*, pluriel). Gramm. Mettre au pluriel, donner la forme du pluriel. Pluraliser un mot. Les prosateurs de ce temps-ci ont *pluralisé* tous les substantifs trop vulgaires, dans l'intention de leur donner un air de nouveauté. (Ch. Nod.)

— SE PLURALISER. v. pron. Recevoir, prendre la forme du pluriel. Il y a des mots qui ne se pluralisent pas.

PLURALITÉ. s. f. (du lat. *pluralitas*; rad. *plures*, plusieurs). La plus grande quantité, le plus grand nombre. La pluralité des suffrages. Décider quelque chose à la pluralité des voix. Recueillir la pluralité des avis. Avoir pour soi la pluralité des opinions.

— Absol. La majorité des voix, le plus grand nombre des suffrages. Avoir la pluralité. Être sûr de la pluralité. Pluralité douteuse, indécise. Il n'y a pas pluralité, il y a partage.

— *Pluralité absolue.* Celle qui se forme de la moitié des suffrages, plus un. || *Pluralité relative.* Celle qui se forme d'un nombre de voix supérieur à celui qu'obtient un autre concurrent.

— Il s'emploie quelquefois au positif, et signifie Multiplicité. La pluralité des mondes. La pluralité des maîtres n'est jamais bonne. La pluralité des femmes serait une anomalie dans la société chrétienne. Avant la révélation de Jésus-Christ, tous les peuples admettaient la pluralité des dieux. Toutes les religions, excepté la nôtre, ont accordé aux hommes la *pluralité* des femmes dans le mariage. (B. de St-P.) La réflexion naît des idées comparées, et c'est la *pluralité* des idées qui porte à les comparer. (J.-J. Rouss.)

— Gramm. S'empl. comme syn. de Pluriel. Donner à un mot le signe de la pluralité. Le caractère *s* est la marque conventionnelle de l'idée accessoire de pluralité. Omission des dictionnaires.

— Dr. canon. *Pluralité des bénéfices.* Possession de plusieurs bénéfices par un même titulaire. Les canons prohibent la pluralité des bénéfices à charge d'âmes.

PLURIARTICULÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *plures*, plusieurs; *articulum*, article). Entom. Qui se compose de plusieurs articles. Antennes pluriarticulées.

PLURIDENTÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *plures*, plusieurs; *dens*, *dentis*, dent). Zool. Qui a plusieurs dents. Mandibules pluridentées.

PLURIEL, ELLE. adj. (pr. *plu-riell*; du lat. *pluralis*, sous-entendu *numerus*, nombre qui contient, qui marque plusieurs. *Pluriel*, *elle*,

Bouhours soutiennent, contre Vaugelas, en s'appuyant sur l'analogie ordinaire, que *plurier* est plus correct que pluriel; mais depuis plus d'un siècle, l'usage s'est prononcé en faveur de *pluriel*.) Gramm. Qui marque, qui indique pluralité. Nombre pluriel. Terminaison plurielle. Forme plurielle. Cas pluriel. Substantif pluriel. Adjectif pluriel.

— PLURIEL. s. m. Nombre pluriel. Le pluriel d'un nom, d'un adjectif, d'un verbe. Les règles pour la formation du pluriel. La première, la seconde, la troisième personne du pluriel dans les verbes. Décliner le pluriel d'un nom latin, grec. Pluriel masculin, pluriel féminin. En français, l'*s* est le signe ordinaire du pluriel des noms et des adjectifs.

— Il signifie quelquefois Mot qui est au pluriel. La poésie emploie volontiers les pluriels à la place des singuliers.

— Gramm. arabe. *Pluriel d'excellence* ou *régulier*. Celui qui conserve toutes les lettres et voyelles du singulier. || *Pluriel rompu* ou *irrégulier*. Celui dans lequel la forme du singulier est altérée.

— En grec, quand il s'agit d'indiquer seulement deux personnes ou deux choses, on se sert du nombre appelé *duel*; dans cette langue, le pluriel indique nécessairement plus de deux personnes ou de deux choses.

PLURIFLORE. adj. des 2 g. (ét. lat. *plures*, plusieurs; *flos*, *floris*, fleur). Bot. Qui renferme plusieurs fleurs. Calathide pluriflore.

PLURILOBÉ, ÉE. adj. (ét. lat. *plures*, plusieurs; *lobus*, lobe). Hist. nat. Qui est formé de plusieurs lobes ou partagé en plusieurs lobes.

PLURILOCULAIRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *plures*, plusieurs; *locula*, loge). Bot. Qui renferme plusieurs loges. Ovaire, fruit pluriloculaire.

PLURIMANOS. s. m. (pr. *plu-ri-ma-noss*). Hist. ecclés. Nom d'un monastère qu'un dominicain, le P. Louis d'Urrera, dit avoir visité en Éthiopie, et dont il raconte des choses merveilleuses.

PLURIPARTITE. adj. des 2 g. (ét. lat., *plures*, plusieurs; *partitus*, divisé). Bot. Qui offre plusieurs divisions ou découpures, qui est divisé en plusieurs parties. Calice pluripartite.

PLURIPÉTALE, adj. des 2 g. ou **PLURIPÉTALÉ, ÉE.** adj. (ét. lat., *plures*, plusieurs; *petalus*, pétale). Bot. Qui est composé de plusieurs pétales. Il est moins usité que *polypétale*.

PLURISÉRIÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *plures*, plusieurs; *series*, série). Bot. Qui est composé de plusieurs rangs ou séries. Squames, squamellules plurisériées.

PLURIVALVE. adj. des 2 g. (ét. lat., *plures*, plusieurs; *valva*, valve). Bot. Qui se compose de plusieurs valves. Capsule plurivalve.

PLUS. adv. de comparaison. (pr. *plu*; du lat. *plus*). Davantage. Je n'aime point à voir une femme qui a dix ans de *plus* que son visage. (Bautru.) Il n'était sorti de la cour que pour y être *plus* accrédité et *plus* utile. (Fléch.)

> *Plus* de douceur que de beauté
> Me semble aux femmes nécessaire.
> *Plus* d'éclat que de vérité
> Dans un auteur ne me plaît guère.
> Pour être heureux, il faut avoir
> *Plus* de vertu que de savoir,
> *Plus* d'amitié que de tendresse,
> *Plus* de conduite que d'esprit,
> *Plus* de santé que de richesse,
> *Plus* de repos que de profit. (Pa…

— *Plus*, précédé de l'article *le*, *la*, *les*, indique le superlatif. Le plus savant, le plus juste, le plus probe, le plus vertueux, le plus ambitieux, le plus intrigant, le plus égoïste, le plus bienfaisant. L'homme du monde le plus modeste. La femme du monde la plus aimable. Les livres les plus utiles. La science la plus ardue. Un bienfait reçu est *la plus* sacrée de toutes les dettes. (Mme Neck.) La probité reconnue est *le plus* sûr de tous les serments. (Id.) *Le plus* grand art est de cacher l'art. (Dider.) *Les plus* grands maux viennent souvent de l'abus des *plus* grands biens. (Boiste.) *Les plus* justes ressentiments doivent céder au repentir. (Prévôt.) *Les plus* brillantes fortunes ne valent pas souvent les petitesses qu'il faut faire pour les acquérir. (La Rochef.) Les qualités *les plus* brillantes deviennent inutiles, lorsqu'elles ne sont pas soutenues par la force du caractère. (Ségur.) L'incertitude des événements trouble les jouissances *les plus* pures. (Lévis.) Les questionneurs *les plus* impitoyables sont les gens vains et désœuvrés. (La Rochef.) Les jouissances *les plus* douces sont celles qui n'épuisent pas l'espérance. (Lévis.)

— La répétition de l'article devant *plus* est indispensable. Ainsi, dans ce vers de Molière: *Mais je veux employer mes efforts plus puissants.* L'exactitude grammaticale demandait, *mes efforts les plus puissants*.

— On se sert de *le plus*, *la plus*, *les plus*, toutes les fois qu'on veut établir une comparaison de supériorité ou d'infériorité entre les mêmes personnes, entre les mêmes choses. Les romans sont les livres *les plus* agréables, *les plus* universellement lus, et *les plus* utiles. (B. de St-P.) Les Français sont *les plus* à craindre: comme ils aiment passionnément les femmes, ils savent partout les intéresser à leurs projets. (Id.)

> L'inflexible airain de l'âme la plus dure,
> S'ébranle et s'amollit au cri de la nature. (De Bell.)

— Mais on se sert de *le plus* invariable si au lieu de modifier un substantif, il modifie un ad-

…avons l'attention d'offrir à nos divinités les fleurs qui leur sont *le plus* agréables. (Barth.) Les animaux que l'homme a *le plus* admirés sont ceux qui ont paru participer de sa nature. (Buff.)

> A ces mots, dans les airs le trait se fait entendre;
> A l'endroit où le monstre a la peau le plus tendre,
> Il en ressent le coup, se sent ouvrir les flancs.
> (La Font.)

— On dit également bien: *Les fortunes les plus brillantes* ou *les plus brillantes fortunes*, parce que l'adjectif *brillant* peut se placer avant ou après le substantif, et qu'on dit très-bien, *une brillante fortune* ou *une fortune brillante*. Mais si l'adjectif ne pouvait précéder le substantif sans blesser l'oreille, la première manière serait seule employée. L'être *le plus* faible a aussi l'instinct de la résistance. (J.-J. Rouss.) Il serait choquant de dire: *le plus faible être*, etc. Enfin, si l'adjectif placé avant ou après le nom lui donnait un sens différent, il faudrait avoir soin de ne pas employer une forme pour l'autre. L'homme *le plus* honnête de la cour n'est pas toujours *le plus* honnête homme du monde. (D'Alemb.)

— substantiv. *Le plus.* Le plus que je puis faire, c'est de vous recommander auprès du ministre. Le plus que vous ayez à prétendre, c'est un quart dans cet héritage. Le plus que l'homme doit ambitionner, c'est de mener une vie simple et paisible, loin des honneurs et des affaires.

— Fam. *Il faut qu'il y ait du plus ou du moins à cela.* Il est probable que la chose n'est pas précisément comme on le dit. De même, on dit: *Il y a du plus ou du moins.*

— *Il ne s'agit entre eux que du plus ou du moins. La différence ne va que du plus au moins.* Se dit, lorsque deux personnes sont tombées d'accord d'un marché, d'une convention, d'un traité, et qu'il n'y a plus qu'une différence en plus ou en moins dans le prix, dans quelqu'une des conditions.

— *Plus*, employé absolument, signifie Outre cela; c'est une espèce de formule dont on se sert dans les inventaires, dans les états de compte, de recette. Plus la somme de vingt mille francs. Plus un lit en acajou.

— Avec la négation, il sert à marquer cessation d'action ou d'état, privation de quelque bien. Je n'espère plus. Je n'y tiens plus. Je n'en veux plus. Je n'y pense plus. Les pertes qu'il a essuyées en ont fait un tout autre homme, ce n'est plus lui. Je n'ai plus auprès de moi cet excellent serviteur. Je n'ai plus mon emploi. Il ne me reste plus le moindre argent. L'époux et l'épouse ne sont *plus* qu'une même cendre. (Fléch.) Il ne travaille *plus* qu'à pratiquer l'humilité. (Id.)

— *Plus*, employé avec répétition. Plus on a, plus on veut avoir. Plus un peuple est malheureux, plus il est à craindre. Plus l'homme est tourmenté, agité sur la terre, plus il a de droits au repos et au bonheur éternel. *Plus* on veut l'arrêter, *plus* il croît et s'élance. (Boil.) *Plus* on a lu, *plus* on est instruit; *plus* on a médité, *plus* on est en état d'affirmer que l'on ne sait rien. (Volt.)

— *Plus* mis en rapport avec *moins*. Plus on est honnête homme, moins on soupçonne les autres de ne l'être pas. Plus on est sévère pour soi, moins on l'est pour les autres. Plus on travaille, moins on s'ennuie. *Plus* un homme a l'âme bonne, moins il soupçonne les autres de méchanceté. (Boiste.)

— Mis en rapport avec *mieux*.

> Ah! qui versa des pleurs, tremble d'en voir couler,
> Et *plus* on a souffert, mieux on sait consoler.
> (De Belloy.)

— Didact. *Plus et moins.* Mots que l'on emploie pour indiquer, le premier une idée d'accroissement, le second une idée de diminution. On s'en sert dans le même sens en algèbre; *plus* se marque par le signe +, et *moins* par le signe —. Le dernier affecte les nombres qu'il précède du nom de *négatifs*, le premier de celui de *positifs*. La règle fondamentale de l'algèbre, c'est que *plus* multiplié par *plus*, et *moins* multiplié par *moins*, donne *plus*, tandis que *plus* multiplié par *moins* donne *moins*.

— Absol. N'en faire ni plus ni moins. N'en dire ni plus ni moins.

— *Qui plus, qui moins.* loc. adv. Les uns plus, les autres moins. Ils se sont tous empressés de contribuer à cette bonne œuvre, qui plus, qui moins. Ils ont tous bénéficié sur cette entreprise, qui plus, qui moins. Il est familier.

— *Plus de.* S'emploie elliptiquement. *Plus d'espoir, plus de bonheur, plus de crainte, plus de larmes*, etc. C'est-à-dire, il ne faut plus conserver d'espoir, il ne faut plus espérer de bonheur, il ne faut plus avoir de crainte, il ne faut plus verser de larmes, etc.

— *Au plus, tout au plus.* loc. adv. qui sert à marquer le plus haut point où une chose ait atteint, puisse atteindre. Avoir trente ans au plus. Avoir tout au plus le temps de terminer une affaire. Un domaine qui n'a coûté que cent mille francs au plus, qui vaut tout au plus cent mille francs.

— *Il y a plus.* Outre ce qui a été dit, allégué, rapporté. Je vous ai fait voir que cet homme est un débauché; il y a plus, je vous démontrerai sans peine que c'est un fripon.

— *Bien plus.* Il ne vous a pas protégé; bien plus, il vous a perfidement desservi.

— *De plus.* De plus, apprenez que je ne me…

…volé; de plus, il l'a maltraité. Remarquez, de plus, que, sous le masque des sentiments les plus généreux, les hommes cachent presque tous le même et le plus puissant mobile de leurs actions, l'intérêt propre, l'égoïsme.

— Dans le même sens, on dit, *Qui plus est.* L'homme sage doit utiliser le présent; qui plus est, il doit, autant que possible, s'assurer de l'avenir.

— *De plus en plus.* loc. adv. Qui sert à marquer du progrès en bien ou en mal.

— *Plus ou moins.* loc. adv. A peu près, environ. Il est sept heures, plus ou moins. Pour faire cet ouvrage, il faut huit jours, plus ou moins. Ce meuble a dû vous coûter cent écus, plus ou moins.

— Plus ou moins, à différents degrés. Ce malade éprouve quelque allégement à ses maux; cependant il souffre encore tous les jours plus

ou moins. Depuis trois mois, il pleut ou il gèle alternativement, plus ou moins.

— Dans un sens analogue, on dit *Plus ou moins gros, plus ou moins grand. Venir plus ou moins tard. Être plus ou moins exact*, etc.

— *Ni plus ni moins que*. Tout de même que, autant que. Je n'en ferai ni plus ni moins que si l'on ne m'avait point averti. Aimer quelqu'un ni plus ni moins que si l'on était son frère.

— *Non plus que, pas plus que*. Ne pas se fier trop imprudemment, non plus que se défier trop soupçonneusement. On ne doit exiger aucun travail rude d'un enfant, non plus que d'une femme.

— *Tant et plus*. Abondamment. Il y en a tant et plus. Vous en trouverez tant et plus. Cette année, il y a du blé tant et plus. S'ennuyer tant et plus. S'amuser tant et plus. Travailler tant et plus.

— *Trop plus que*. Se disait pour, Beaucoup plus que; mais cette locution est entièrement vieillie.

— *Sans plus*. loc. prép., suivie d'un verbe à l'infinitif. Sans plus tarder.

— absol. Sans rien ajouter. Je vous donnerai de ce pré dix mille francs, sans plus.

— Jeux. Sans revanche. Jouer encore une partie, sans plus. Tenir une partie, sans plus.

— *Sans plus de*. loc. prép. ellipt. Sans plus d'objections. Sans plus de délai. Sans plus de détours. Sans plus d'hésitations. Sans plus de ménagements.

— *D'autant plus que*. Employé avec répétition. D'autant plus qu'on est jeune, d'autant plus doit-on avoir de docilité et de déférence. D'autant plus que vous me poursuivez de vos conseils, d'autant moins je suis disposé à m'en servir. Ces locutions sont surannées. On se sert de *plus* répété, ou de *plus* et *moins*, selon le sens de la phrase. Ainsi on dira : *plus* on est jeune, *plus* on doit avoir de, etc. *Plus* vous me poursuivez de vos conseils, *moins* je suis, etc.

— *D'autant plus que*, sans répétition. On avance d'autant *plus* dans la justice et dans la vérité qu'on se perfectionne dans l'humilité chrétienne. (Fléch.)

— *D'autant plus*, précédé de *en*, sans être suivi de *que*. Il en est d'autant plus à craindre. Vous l'en aimerez d'autant plus. Je vous en remercie d'autant plus.

— Prat. *Plus ample informé*. Locution substantive qui s'emploie pour, Supplément d'instruction. Demander un plus ample informé.

— Après *plus de*, le nom qui suit se met tantôt au singulier, tantôt au pluriel, selon le sens. Le montagnard trouve *plus* de charmes à sa montagne que l'habitant de la plaine à son sillon. (Chateaub.) Il y a des gens dont la haine et le mépris font *plus* d'honneur que les louanges et l'amitié. (Oxenst.)

— Bien que l'expression *plus d'un* réveille une idée de pluralité, elle exige le verbe au singulier. *Plus d'un* charmant ouvrage serait perdu pour nous. (Del.) *Plus d'un* Achille sentirait à la vue d'une épée son sang s'enflammer; *plus d'un* Vaucanson à l'aspect d'une machine méditerait d'organiser le bronze ou le bois. (B. de St-P.) *Plus d'un* pays serait peut-être devenu une solitude, si des vertus souvent ignorées ne combattaient sans cesse les crimes et les erreurs de la politique. (La Harpe.)

Plus d'une Hélène au beau plumage
Fut le prix du vainqueur. (La Font.)

Aux temps les plus féconds en Phrynés, en Laïs,
Plus d'une Pénélope honora son pays.
(Boileau.)

A vouloir trop voler de victoire en victoire,
Plus d'un ambitieux diminua sa gloire. (Piron.)

Plus d'un Matthieu Garo s'érige en novateur,
Lucas est usurier, Colas agioteur. (Delille.)

— Cependant Marmontel a dit avec le pluriel : A Paris on voit *plus d'un* fripon qui *se dupent* l'un l'autre, parce que l'idée de réciprocité appelle nécessairement le pluriel. Voltaire a également dit, en employant le pluriel : Nous avons *plus d'une* ancienne pièce qui étant corrigées *pourraient* aller à la postérité (Epît. dédic. de Sophonisbe); et dans son Dict. philos., au mot *Alcoran* : C'est ainsi que parmi nous on a reproché à plus d'un prélat d'avoir fait composer *leurs* sermons et *leurs* oraisons funèbres par des moines. ‖ Lorsque *plus d'un* est répété, le verbe peut admettre le pluriel. J'ai connu *plus d'un* Anglais et *plus d'un* Allemand qui ne trouvaient d'harmonie que dans leur langue. (Volt.)

Plus d'un brave guerrier, *plus d'un* vieux sénateur,
[illegible]

— Si, au lieu de *plus d'un*, il y avait *plus de trois*, *plus de cinquante*, *plus de cent*, etc., on mettrait alors le verbe au pluriel.

J'en connais plus de vingt qui font figure en France,
Qui doivent, comme moi, ce titre à la finance.
(Destouches.)

— Après *le plus*, *la plus*, le verbe se met tantôt au subjonctif, tantôt à l'indicatif, selon le sens. *Le plus grand mal que fasse un ministre*, et *le plus grand mal que fait un ministre*, ce n'est pas la même chose. *La plus* noble conquête que l'homme ait jamais faite, est celle de ce fier et fougueux animal. (Buff.) *Le plus* grand mal que fait un ministre sans probité, c'est le mauvais exemple qu'il donne. (Montesq.) V. SUBJONCTIF.

— *Non plus* s'emploie lorsque deux propositions similaires sont construites dans un sens négatif. Lorsque je veux vous faire ma prière, je ne sais en quelle langue je dois vous parler. Je ne sais pas *non plus* en quelle posture je dois me mettre. (Montesq.) Quelques écrivains ont fait usage de *aussi* en pareil cas; mais aujourd'hui ce serait une incorrection. La faveur du prince n'exclut pas le mérite, et ne le suppose pas *aussi*. (La Bruy.) Il faut *non plus*. V. AUSSI.

— Dans les comparaisons de supériorité et d'infériorité, le second terme peut être, selon le cas, exprimé, soit en entier, soit en partie, et quelquefois même entièrement ellipsé. En effet, il est permis de dire : 1° *on ne peut perdre un royaume plus gaîment que vous le faites*; 2° *on ne peut perdre un royaume plus gaîment que vous*; 3° *on ne peut perdre un royaume plus gaîment*. Les cerfs blancs n'étaient pas *plus* communs anciennement qu'ils ne le sont aujourd'hui. (Buff.)

— Quand *plus* est répété, on peut faire usage de *et* devant le second ou le supprimer. Les écrivains nous offrent de nombreux exemples de l'une et de l'autre construction. *Plus* ils s'accumulent (les hommes), et *plus* ils se corrompent. (J.-J. Rouss.) *Plus* je rentre en moi, *plus* je me consulte, et *plus* je lis ces mots écrits dans mon âme : Sois juste, et tu seras heureux. (Id.) *Plus* les hommes seront éclairés, et *plus* ils seront libres. (Volt.) *Plus* on a étudié la nature, *plus* on a connu son auteur. (Id.) *Plus* je lis La Fontaine, *plus* je l'admire, et *plus* je le crois inimitable. (Marmontel.) *Plus* les causes physiques portent les hommes au repos, *plus* les causes morales les en doivent éloigner. (Montesq.) *Plus* les hommes sont médiocres, *plus* ils mettent de soin à s'assortir. (Mme de Staël.) *Plus* les devoirs sont étendus, *plus* il faut faire d'efforts pour les remplir. (Mably.) *Plus* l'offenseur est grand, et *plus* grande est l'offense. (Corn.) *Plus* l'offenseur est cher, *plus* on ressent l'injure. (Racine.)

PLUSAGE. s. m. (pr. *plu-za-je*) Technol. Action de pluser. Le plusage des laines.

PLUSÉ, ÉE. part. pass. du v. Pluser. S'empl. adjectiv. Laines plusées.

PLUSER. v. a. 1re conj. (pr. *plu-zé*). Technol. Éplucher la laine. Pluser la laine. ‖ SE PLUSER. v. pron. Être plusé.

PLUSIAQUE. adj. des 2 g. (pr. *plu-ziak*; du gr. πλουσιακός, opulent). Minér. Qui est riche ou fertile en métaux ou en pierres précieuses. ‖ PLUSIAQUES. s. m. pl. Groupes de terrains clysmiens, comprenant ceux d'où l'on extrait toutes les matières que les hommes considèrent comme la source des richesses, telles que les diamants, les pierres gemmes, l'or, etc.

PLUSIE. s. f. (pr. *plu-zi*). Entom. Genre d'insectes de l'ordre des lépidoptères.

PLUSIEURS. adj. pl. des 2 g. (pr. *plu-zieur*; du lat. *plures*). Il signifie, pour l'ordinaire, un nombre indéfini, une quantité indéterminée. Nos troupes ont livré plusieurs combats. Il est arrivé plusieurs bâtiments d'Amérique. J'ai plusieurs raisons d'en agir ainsi. La tête du scorpène marseillais est armée de *plusieurs* piquants. (Lacépède.) *Plusieurs* jolies maisons ont été récemment construites à Saint-Mandé. (Dulaure.) La grâce divine a *plusieurs* formes. (Fléch.) Un critique n'est formé qu'après *plusieurs* années d'observations et d'études; un critiqueur naît du soir au matin. (La Bruy.) *Plusieurs* hommes valent mieux, et beaucoup plus valent moins qu'ils ne paraissent. (Boiste.) Il y a *plusieurs* remèdes qui guérissent de l'amour; mais il n'y en a point d'infaillibles. (La Rochef.) Il faut bien qu'il y ait *plusieurs* raisons d'ennui, quand tout le monde est d'accord pour bâiller. (Florian.)

— Il se dit souvent d'un nombre moindre par rapport à un nombre plus considérable. De toutes ces vérités, il nous revient plusieurs enseignements. Parmi tous ces chevaux, il y en a plusieurs d'un prix fort élevé.

— S'emploie souvent seul, et au dire des grammairiens, il est alors pronom; mais suivant nous, *plusieurs* est toujours adjectif; quand il est seul, c'est qu'il y a ellipse du substantif, cela est clair. *Plusieurs pensent*, c'est pour *Plusieurs personnes pensent*. Il n'est pas juste que plusieurs pâtissent pour un seul. Parfois *plusieurs* valent mieux qu'un. (Piron.) Cet homme qui a fait la fortune de *plusieurs*, n'a pu soutenir la sienne. (La Bruy.) Une femme est aisée à gouverner, pourvu que ce soit un homme qui s'en donne la peine; un seul même en gouverne *plusieurs*. (Id.) S'il fait un voyage avec *plusieurs*, il les prévient dans les hôtelleries; et il sait toujours se conserver la meilleure chambre et le meilleur lit. (Id.) C'est une des merveilles de [illegible] le repos soient plus agréables à *plusieurs* que l'agitation et le commerce des hommes. (Pasc.)

— Il s'emploie aussi d'une manière relative, c'est-à-dire en rapport avec un nom déjà exprimé. Les bergères sont sur leur passage; *plusieurs* d'entre elles versent des larmes. (Florian.) *Plusieurs* des prisonniers qu'on avait renvoyés de Rome accompagnèrent les ambassadeurs et se répandirent en différents quartiers de la ville. (Rollin.) Ce qui nous empêche de nous abandonner à un seul vice, c'est que nous en avons *plusieurs*. (La Rochef.)

— Il se répète ordinairement devant chaque substantif quand il y en a plusieurs d'énoncés. Les synonymes sont *plusieurs* discours ou *plusieurs* phrases différentes, qui signifient une même chose. (La Bruy.) ‖ Cependant quand les mots ont à peu près le même sens, on peut ne l'exprimer que devant le premier. Un jeune poète, membre de *plusieurs* lycées et académies, vint me voir. (B. de St-P.)

PLUS-PÉTITION. s. f. (pr. *pluss-pé-ti-ci-on*). Prat. Demande trop forte. ‖ Au pl., des *plus-pétitions*.

PLUS-QUE-PARFAIT. s. m. (pr. *pluss-que-par-fe*). Gramm. Temps des verbes qui exprime une action passée à l'égard d'une autre action qui est également passée. *J'avais terminé ma lettre, quand vous entrâtes dans mon cabinet*. Ce mot ne répond pas bien à l'idée qu'il représente. On considère cette forme comme exprimant doublement l'idée du passé, 1° relativement au moment où l'on parle; 2° relativement à une autre action faite dans un temps passé; d'où elle a été appelée assez improprement *plus-que-parfait*, c'est-à-dire *plus-que-passé*.

PLUS TÔT. adv. Dans un temps antérieur. Vous deviez arriver plus tôt. Je vous attendais plus tôt. Une grande naissance annonce le mérite, et le fait *plus tôt* remarquer. (La Bruy.) Mila n'eut pas *plus tôt* appris cette nouvelle, qu'elle dit à Céluta : Il nous faut aller à cette chasse. (Chateaub.)

... La vie
Ou *plus tôt* ou plus tard doit nous être ravie.
(Raynouard.)

— *Au plus tôt*. Au plus vite, le plus promptement possible, dans le plus court délai. Venez au plus tôt. Mentor persuada à Idoménée qu'il fallait au *plus tôt* chasser Protésilas et Timocrate. (Fén.) Tâchez de faire partir au *plus tôt* vos deux Hollandais. (Volt.)

— Bien que, dans cette acception, *plus tôt* indique un temps, un espace, et non une préférence, les meilleurs auteurs écrivent en un seul mot *plutôt*, mais c'est évidemment à tort. Reprenons au *plutôt* le brodequin comique. (Boil.)

PUS-VALUE. s. f. V. VALUE.

PLUTARQUE. Célèbre biographe et philosophe grec, né à Chéronée en Béotie, l'an 50 après J.-C., ouvrit une école de philosophie à Rome; fut nommé consul et gouverneur d'Illyrie par Trajan, après la mort duquel il se retira dans sa patrie. Il mourut vers l'an 140. L'ouvrage qui a immortalisé le nom de Plutarque a pour titre *Les vies parallèles*.

PLUTOCRATIE. s. f. (pr. *plu-to-cra-ci*; de *Plutus*, dieu des richesses, et du gr. κράτος, pouvoir). Néol. Puissance, règne de l'argent. Cette *plutocratie* moderne, toujours envahissante, est plus intolérable que le joug de la féodalité nobiliaire. (Encycl.)

PLUTON. Myth. Dieu des enfers, frère de Jupiter, de Neptune et de Junon, et le troisième des enfans de Saturne. Pour se procurer une compagne, il se vit forcé d'enlever Proserpine. On ne lui érigeait ni autels ni temples, on ne lui sacrifiait qu'au milieu des ténèbres et seulement des victimes noires. Le cyprès et tous les objets funestes lui étaient consacrés.

— Ornith. Nom donné quelquefois aux cormorans.

PLUTONIE. s. f. Erpét. Nom d'une variété de couleuvre.

— Minér. V. PLUTONIQUE.

PLUTONIEN, IENNE. adj. Myth. Qui appartient à Pluton. Les royaumes plutoniens. Les demeures plutoniennes.

PLUTONIQUE. adj. des 2 g. Minér. Qui a été produit par les feux souterrains. ‖ *Terrains plutoniques*. Classe de terrains comprenant ceux qui, sortis des entrailles de la terre par l'action des feux intérieurs, se sont épanchés à la surface du globe.

PLUTONISME. s. m. Géol. Hypothèse géologique dans laquelle on attribue à des feux souterrains, à l'action des volcans, la construction des principales couches, si ce n'est de toutes les couches de la croûte du globe.

PLUTONISTE. s. m. Géologue qui est partisan des doctrines du plutonisme.

— Minér. Nom donné quelquefois au *barium*.

PLUTONIUM. s. m. (pr. *plu-to-ni-om*). Nom donné à des gouffres dont on ne connaissait pas la profondeur et qui exhalaient des vapeurs enflammées et méphitiques.

PLUTÔT. adv. qui marque Préférence. Mourir plutôt que de faire une lâcheté, plutôt que de se déshonorer. Souffrir plutôt la mort que l'esclavage. Choisir une chose plutôt qu'une autre. Il faut écouter plutôt la raison que la passion. Suivre plutôt la vertu que le vice. Thalès avait accoutumé de remercier les dieux de trois [illegible] homme *plutôt* que femme, Grec *plutôt* que Barbare. (Fén.) C'est ici une effusion de mon cœur *plutôt* qu'un ouvrage de mon esprit. (Fléch.) Elles usent de tours de phrases *plutôt* que de prononcer de certains noms. (La Bruy.) Ceux qui nuisent à la réputation ou à la fortune des autres, *plutôt* que de perdre un bon mot, méritent une peine infamante. (Id.) Ami de la vertu *plutôt* que vertueux.

Le travail aux hommes nécessaire
Fait leur félicité *plutôt* que leur misère. (Boil.)

Ah! *plutôt* qu'un moment cet affront m'obscurcisse,
Renonçons à l'autel, abandonnons l'office. (Id.)

Ah! que *plutôt* l'injure échappe à ma vengeance,
Qu'un si rare bienfait à ma reconnaissance. (Racine.)

— Il est permis de dire avec la préposition *de* : *Périr plutôt que de souffrir*; ou avec ellipse de la préposition : *Périr plutôt que souffrir*. Le *de* n'est pas explétif, comme se le sont imaginé les grammairiens; il est toujours sous la dépendance d'un mot sous-entendu qui peut être *l'acte, le devoir, la nécessité*, ou tout autre mot, selon les circonstances. Que les dieux me fassent périr *plutôt que* de souffrir que la mollesse et la volupté s'emparent de mon cœur. (Fén.)

Ton épouse à mes yeux, victime de sa foi,
Veut mourir de ta main, *plutôt que* d'être à moi.
(Voltaire.)

Elle est prête à périr auprès de son époux,
Plutôt que découvrir l'asile impénétrable
Où leurs soins ont caché cet enfant misérable. (Id.)

Plutôt souffrir *que* mourir,
C'est la devise des hommes. (La Font.)

— Absol. Je ne m'y résignerai point, je mourrai plutôt. Voyez plutôt. Je ne demande pas à être cru sur parole, examinez plutôt. Abîme tout *plutôt*, c'est l'esprit de l'Église (Boileau.)

Dure, dure *plutôt* l'honorable indigence,
Dont j'ai si longtemps essayé. (J.-B. Rouss.)

Dites, dites *plutôt*, âme farouche et dure :
Je suis un imposteur. (Id.)

— Se dit par manière de correctif. Écolier, ou *plutôt* singe de Bourdaloue. (Boil.) C'est un petit village, ou *plutôt* un hameau. (Id.)

Pleurez ce sang, pleurez, ou *plutôt* sans pâlir,
Considérez l'honneur qui doit en rejaillir. (Rac.)

Quelle est cette déesse énorme,
Ou *plutôt* ce monstre difforme? (Rouss.)

— Syn. comp. PLUTÔT, PLUS TÔT. *Plutôt* sort à désigner une préférence. *Plus tôt* est l'opposé de Plus tard.

PLUTUS. (pr. *plu-tuss*). Myth. Dieu des richesses, fils de Cérès et de Jasion, selon Hésiode. On le représente sous la forme d'un vieillard aveugle, boiteux et ailé, tenant une bourse à la main, venant à pas lents, et s'en retournant d'un vol rapide. Il avait aussi des statues d'enfant, à Athènes et à Thèbes.

— Philol. Titre d'une comédie d'Aristophane, dans laquelle ce dieu recouvre la vue que Jupiter lui avait enlevée, dit-il, pendant son enfance, parce qu'il faisait mine de ne vouloir accorder ses faveurs qu'aux gens de bien.

— Entom. Espèce d'altise, d'une belle couleur dorée, polie en dessus, d'un noir bronzé en dessous.

PLUVIAL, ALE. adj. (pr. *plu-vi-al*; du lat. *pluvialis*, rad. *pluvia*, pluie). Qui a rapport à la pluie. Phénomène pluvial. Pourquoi ne dirait-on pas au plur. m. *les phénomènes pluviaux*?

— Qui est de pluie. Eau pluviale. Les eaux pluviales. L'eau pluviale est plus douce que l'eau de puits ou de source. On recueille les eaux pluviales dans les citernes

— Bot. *Souci pluvial*. La calendule, dont la fleur blanche annonce la pluie en se formant.

PLUVIAL. s. m. Liturg. Grande chape que portent les chantres à la messe et à vêpres, et que l'officiant revêt quand il encense et quand il va à la procession. Le pluvial entoure toute la personne et est attaché par devant avec deux agrafes. Son nom vient de ce que primitivement on le mettait pour se défendre de la pluie.

— Erpét. Nom vulgaire du crapaud sonnant.

PLUVIATILE. adj. des 2 g. (rad. lat. *pluvia*, pluie). Phys. Il se dit d'une température produite par la pluie Température pluviatile. ‖ Il se dit aussi d'un terrain modifié par l'action des pluies. Terrain pluviatile.

PLUVIAN. s. m. Ornith. Genre d'oiseaux comprenant plusieurs espèces de pluviers.

PLUVIER. s. m. (pr. *plu-vié*). Ornith. Genre d'oiseaux de l'ordre des échassiers. Les pluviers se nourrissent d'insectes aquatiques; ils nous viennent du Nord vers l'automne, par troupes nombreuses, et nous quittent au printemps. Le pluvier doré, qui est de la taille d'une forte grive, passe pour un assez bon gibier.

Si je porte mes pas à travers la campagne,
Je verrai du *pluvier* la coquette compagne,
L'attirer près des lacs, s'enfuir sous les roseaux,
Puis raser comme un trait la surface des eaux.
(Roucher.)

— Conchyl. *Pluvier armé*. Espèce de buccin.

PLUVIEUX, EUSE. adj. (rad. lat. *pluvia*, pluie). Abondant en pluie. Temps pluvieux. Saison pluvieuse. Le jour a été très-pluvieux. Avoir un hiver, un été, un printemps fort pluvieux. Habiter un climat pluvieux.

— Qui amène ou qui présage la pluie. Vent pluvieux. Signe pluvieux. Constellation pluvieuse. Il suffit d'y peindre l'effet d'un nuage *pluvieux* sur une partie de la forêt. (B. de St-P.)

— Bot. Il se dit d'un arbre singulier, la césalpinia pluvieuse, qui distille, dit-on, des gouttes [illegible] aussi à des plantes dont les fleurs se ferment lorsque le temps menace de se mettre à la pluie. Calendule pluvieuse. ‖ Il se dit encore d'un insecte, la mouche pluvieuse, qui est fort importune aux approches de la pluie.

PLUVIGNER. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Lorient (Morbihan); 4,000 hab.

PLUVINE. s. f. Erpét. Un des noms vulgaires de la salamandre terrestre.

PLUVINER. v. n. 1re conj. Pleuvoir légèrement. V. PLEUVINER.

PLUVIOSE. s. m. (pr. *plu-vi-ô-ze*; du lat. *pluviosus*, rad. *pluvia*, pluie). Chronol. Cinquième mois de l'année dans le calendrier républicain. Il commençait le 20 janvier et finissait le 19 février. Son nom lui venait des pluies qui sont ordinairement plus fréquentes dans ce mois que dans les autres.

Alors le fluide élément,
En se mariant à la terre,
Féconde le germe naissant
Qui dans peu doit la rendre mère,
Fleuve, mer, fontaine, ruisseau,
De l'eau tout reçoit l'existence;
Pluviose est l'enfant nouveau
Et le père de l'abondance. (SALLENTIN.)

PLYMOUTH. Géogr. Ville d'Angleterre, située dans le Devonshire au fond d'une baie entre les embouchures de la Plym et de la Tamar, à 372 kilom. de Londres. Le port de Plymouth est l'un des plus beaux ports de l'univers; il se subdivise en trois parties, dans la dernière desquelles peuvent mouiller 100 vaisseaux de guerre. Popul., 103,000 hab.

PLYNTÉRIES. Antiq. gr. Fêtes célébrées à Athènes en l'honneur de Minerve Agraule. On y dépouillait la statue de la déesse pour la laver; ce jour était au nombre des jours néfastes; les temples devaient être fermés.

PLYRONTOPHYTE. s. m. (pr. *pli-ron-to-fit;* ét. gr., πλευρά, côté; φυτόν, plante). Bot. Nom donné aux plantes dont les étamines peu nombreuses naissent de la paroi interne du calice. Il serait plus correct de dire *Pleurontophyte.*

PNEUMA. s. m. (du gr. πνεῦμα, air, souffle). Anc. philos. Nom que les stoïciens donnaient à un prétendu principe de nature spirituelle, qu'ils considéraient comme un cinquième élément.

— Philol. Mot grec qui signifie *air*, *souffle*, et qui sert à composer plusieurs mots scientifiques, tels que Pneumatologie, pneumonie, pneumopéricardie, etc.

PNEUMATICITÉ. s. f. (rad. gr. πνεῦμα, air). Phys. Etat d'un corps dans lequel l'air a la faculté de s'introduire.

PNEUMATIQUE. adj. des 2 g. (rad. gr. πνεῦμα, air, souffle). Phys. Qui est relatif à l'air.

— *Machine pneumatique.* Machine avec laquelle on pompe l'air d'un récipient. La machine pneumatique a été inventée en 1654 par Ottode Guericke, magistrat de Magdebourg, et perfectionnée par Boyle. Des chimistes habiles prétendent qu'en tout temps on pourrait faire de la glace dans la machine *pneumatique.* (B. de St-P.) || *Briquet pneumatique.* Petit cylindre de métal ou de verre, dans lequel on allume de l'amadou par la compression subite de l'air. || *Chimie pneumatique.* Celle qui s'occupe des différents gaz. || *Cuve pneumatique* ou *hydro-pneumatique.* Appareil chimique qui sert pour recueillir les gaz, dans les opérations qui ont pour but leur préparation.

— Médec. anc. *Secte pneumatique.* Secte médicale fondée par Athénée, qui attribuait la santé et la maladie aux diverses proportions d'un principe de nature spirituelle, appelé *pneuma*, avec les autres principes élémentaires. V. ce mot.

— Bot. *Vaisseaux pneumatiques.* Cavités pleines d'air, qui se forment au milieu du tissu des plantes, par l'effet de la rupture du tissu cellulaire.

— Hist. relig. Nom donné à des sectaires anabaptistes qui se disaient éclairés du Saint-Esprit, et qui rejetaient l'Ancien et le Nouveau Testament.

— Philos. Se dit, dans le gnosticisme valentinien, Du principe supérieur qui anime ceux qui aspirent à rentrer dans le plérome. V. PSYCHIQUE.

PNEUMATIQUE. s. f. Science qui a pour objet l'étude des propriétés physiques de l'air, c'est-à-dire sa matérialité, sa pesanteur, son élasticité, etc. || Par extens. Science des gaz. V. CHIMIE PNEUMATIQUE.

PNEUMATISME. s. m. (rad. gr. πνεῦμα, air, souffle). Médec. anc. Doctrine dans laquelle on expliquait la santé et la maladie au moyen d'un principe hypothétique, appelé *pneuma.*

PNEUMATISTE ou **PNEUMATIQUE.** s. m. (rad. gr. πνεῦμα, air, souffle). Didact. Partisan de la doctrine du pneumatisme.

PNEUMATOCARDE. s. m. (du gr. πνεῦμα, air; καρδία, cœur). Pathol. Pneumatose du cœur.

PNEUMATOCÈLE. s. m. (ét. gr., πνεῦμα, air, vent; κήλη, tumeur). Pathol. Nom donné aux tumeurs gazeuses, et spécialement à la distension de la tunique vaginale par des gaz qui forment une tumeur arrondie, circonscrite, non fluctuante, et rendant un son clair quand on la percute. || Accumulation de gaz dans une anse d'intestin hernié; infiltration gazeuse dans le tissu cellulaire du scrotum.

PNEUMATO-CÉPHALE. s. m. (du gr. πνεῦμα, air; κεφαλή, tête). Pathol. Collection de [illegible] vaisseaux ou dans les membranes du cerveau.

PNEUMATOCHIMIE. s. f. (ét. gr., πνεῦμα, air, vent; χημεία, chimie). Didact. Partie de la chimie qui concerne les gaz.

PNEUMATOCHIMIQUE. adj. des 2 g. Chim. Qui appartient à la pneumatochimie. || Qui sert à recueillir les gaz. Cuve, baquet, appareil pneumatochimique.

PNEUMATOCHYMIFÈRE. adj. des 2 g. Anat. végét. Qui charrie à la fois de l'air et un liquide. || *Vaisseaux pneumatochymifères.* Trachées des végétaux.

PNEUMATODE. adj. des 2 g. (du gr. πνευματώδης; rad. πνεῦμα, air, vent). Pathol. Qui est distendu par des gaz, ou causé par des gaz.

PNEUMATOLOGIE. s. f. (ét. gr. πνεῦμα, esprit; λόγος, discours). Didact. Science des esprits, science d'êtres intermédiaires ou de génies formant la liaison entre les hommes et la Divinité. La pneumatologie n'a aucune réalité, aucun fondement certain; ce n'est que l'ensemble des opinions, des traditions populaires. L'Inde est de tous les pays celui où les esprits occupèrent le plus de place dans les croyances.

PNEUMATOLOGIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui appartient à la pneumatologie, aux pneumatologues. Visions pneumatologiques. Monument pneumatologique. Elucubrations pneumatologiques.

PNEUMATOLOGISTE et **PNEUMATOLOGIEN.** s. m. Didact. V. PNEUMATOLOGUE.

PNEUMATOLOGUE. s. m. (ét., V. PNEUMATOLOGIE). Didact. Auteur d'un traité de pneumatologie.

— Celui qui croit à la pneumatologie, qui admet l'existence d'esprits élémentaires ou de génies intermédiaires entre Dieu et l'homme. Zoroastre, Paracelse, les gnostiques, Swédenborg, sont des pneumatologues.

PNEUMATOMAQUE. s. m. (ét. gr., πνεῦμα, esprit; μάχομαι, je combats). Hist. relig. Nom donné à d'anciens hérétiques qui niaient la divinité du Saint-Esprit.

PNEUMATOMPHALE. s. f. (ét. gr., πνεῦμα, air; ὀμφαλός, nombril). Pathol. Tumeur ombilicale formée par une hernie distendue par des gaz.

PNEUMATO-PÉRICARDE. s. m. (ét. gr., πνεῦμα, air, vent, souffle; περί, autour; καρδία, cœur). Pathol. Accumulation des fluides élastiques dans la cavité du péricarde.

PNEUMATOPHORE. adj. des 2 g. (ét. gr., πνεῦμα, air; φέρω, je porte). Didact. Qui contient de l'air.

— Bot. *Vaisseaux pneumatophores.* Tubes droits et pleins d'air qui, d'après quelques botanistes, occupent le centre du tube spiral des trachées.

PNEUMATORACHIS. s. m. (pr. *pneu-mato-ra-chiss;* ét. gr., πνεῦμα, air; ῥάχις, rachis). Pathol. Accumulation de gaz dans le canal vertébral.

PNEUMATOSE. s. f. (rad. gr. πνεῦμα, air, vent). Pathol. Nom générique des maladies venteuses ou produites par un développement et une accumulation de gaz. Presque tous les organes peuvent devenir le siége d'une pneumatose.

PNEUMATO-THORAX. s. m. (ét. gr., πνεῦμα, air; θώραξ, poitrine). Pathol. Accumulation des fluides élastiques dans les cavités thoraciques. On dit plus communément *pneumo-thorax*, bien que ce mot soit moins conforme à l'étymologie.

PNEUMATUROMOLGE. adj. des 2 g. (ét. gr., πνεῦμα, air; οὐρά, queue; μολγός, salamandre). Erpét. Se dit des reptiles qui ont une queue et qui respirent l'air. || PNEUMATUROMOLGES. s. m. pl. Famille de reptiles batraciens.

PNEUMEMPHRAXIE. s. f. (ét. gr., πνεῦμα, air; ἔμφραξις, obstruction). Pathol. Obstruction des bronches par des mucosités.

PNEUMOBRANCHE. adj. des 2 g. (ét. gr., πνεῦμα, air; βράγχια, branchies). Zool. Qui respire par des branchies aériennes. || PNEUMOBRANCHES. s. m. pl. Section de mollusques gastéropodes, comprenant ceux qui respirent l'air en nature.

PNEUMOBRANCHIAL, ALE. adj. (ét. gr., πνεῦμα, air; βράγχια, branchies). Zool. Qui a rapport aux pneumobranchies. Sac pneumobranchial.

PNEUMOBRANCHIE. s. f. (ét. gr., πνεῦμα, air; βράγχια, branchies). Ichthyol. Branchie qui sert à respirer.

PNEUMOCÈLE. s. f. (ét. gr., πνεύμων, poumon; κήλη, tumeur). Pathol. Hernie produite par l'issue d'une portion de l'organe pulmonaire à travers un des espaces intercostaux, de manière à former sous les téguments de la poitrine une petite tumeur, molle, arrondie, circonscrite, indolente, qui augmente de volume dans l'expiration, et diminue dans l'inspiration.

PNEUMODERME. s. m. Moll. Genre de mollusques, type des pneumodermites, adopté pour un petit animal trouvé dans l'océan Atlantique, et qui est fort voisin des clios.

PNEUMODERMITE. adj. des 2 g. Zool. Qui ressemble à un pneumoderme. || PNEUMODERMITES. s. m. pl. Famille de mollusques ptéropodes, qui a pour type le genre pneumoderme.

PNEUMOGASTRIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., [illegible]) [illegible] donnée au nerf vague ou de la huitième paire, qui se ramifie au poumon et à l'estomac. La lésion des nerfs pneumogastriques peut être suivie d'accidents plus ou moins graves.

— subst. on dit le *pneumogastrique*, pour Le muscle pneumogastrique. Dans son trajet, le pneumogastrique fournit beaucoup de rameaux.

PNEUMOGRAPHE. s. m. Didact. Auteur d'une description du poumon.

PNEUMOGRAPHIE. s. f. (ét. gr., πνεύμων, poumon; γράφειν, décrire). Didact. Partie de la splanchnologie qui a pour objet la description du poumon.

PNEUMOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui appartient à la pneumographie.

PNEUMOHÉMIE. s. f. (ét. gr., πνεύμων, poumon; αἷμα, sang). Pathol. Crachement de sang.

PNEUMOLITHIASE. s. f. (pr. *pneu-mo-li-tiaze;* ét. gr., πνεύμων, poumon; λιθίασις, douleur causée par un calcul). Pathol. Maladie caractérisée par le développement de calculs dans les poumons.

PNEUMOLOGIE. s. f. (ét. gr., πνεύμων, poumon; λόγος, discours). Médec. Traité sur l'organisation ou les fonctions de l'organe pulmonaire. Syn. de Pneumographie.

PNEUMOLOGIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui a rapport à la pneumologie.

PNEUMONALGIE. s. f. (ét. g., πνεύμων, poumon; ἄλγος, douleur). Pathol. Douleur dans le poumon. Angine de poitrine.

PNEUMONALGIQUE. adj. des 2 g. Pathol. Qui tient de la pneumonalgie. Symptômes pneumonalgiques.

PNEUMONANTHE. adj. des 2 g. (ét. gr., πνεῦμα, air; ἄνθος, fleur). Bot. Dont la fleur ressemble à une vessie pleine d'air. Gentiane pneumonanthe.

PNEUMONIE. s. f. (rad. gr. πνεύμων, poumon). Pathol. Inflammation du parenchyme pulmonaire, vulgairement fluxion de poitrine. Pneumonie aiguë, pneumonie chronique. Les pneumonies règnent particulièrement à la fin de l'hiver et au printemps, et l'on a remarqué qu'elles atteignent de préférence les adultes à tempérament sanguin.

PNEUMONIQUE. adj. des 2 g. (rad. gr. πνεύμων, poumon). Pathol. Qui est affecté d'une pneumonie. Un malade pneumonique. || Qui est propre aux maladies du poumon. Un remède pneumonique.

— s. des 2 g. dans la première acception. Un pneumonique, une pneumonique. || s. m. dans la seconde acception. Un pneumonique. Les pneumoniques.

PNEUMONITE. s. f. (rad. gr. πνεύμων, poumon). Pathol. Inflammation du poumon. Syn. de Pneumonie.

PNEUMONURE. adj. des 2 g. (ét. gr., πνεύμων, poumon; οὐρά, queue). Zool. Qui porte les organes respiratoires à l'arrière du corps. || PNEUMONURES. s. m. pl. Division de l'ordre des crustacés branchiopodes.

PNEUMOPÉRICARDE. s. m. (ét. gr., πνεῦμα, air; περικάρδιον, péricarde). Pathol. Epanchement aériforme dans la cavité du péricarde.

PNEUMOPHTHOÉ. s. f. (ét. gr., πνεύμων, poumon; φθόη, phthisie). Pathol. Phthisie pulmonaire.

PNEUMOPLECTIQUE. adj. des 2 g. Pathol. Qui appartient à la pneumoplégie.

PNEUMOPLÉGIE. s. f. (ét. gr., πνεύμων, poumon; πλήσσω, je frappe). Pathol. Paralysie du poumon.

PNEUMOPLEURÉSIE. s. f. (pr. *pneu-mo-pleu-ré-zi;* ét. gr., πνεύμων, poumon; πλευρά, plèvre). Pathol. V. PLEUROPNEUMONIE.

PNEUMOPLEURÉTIQUE ou **PNEUMOPLEURITIQUE.** adj. des 2 g. Pathol. V. PLEUROPNEUMONIQUE.

PNEUMOPLEURITE. s. f. Pathol. V. PLEUROPLEURÉSIE.

PNEUMOPOME. adj. des 2 g. (ét. gr., πνεῦμα, air; πῶμα, opercule). Conchyl. Se dit de mollusques qui respirent par des poumons, et qui sont munis d'un opercule à leurs coquilles. || PNEUMOPOMES. s. m. pl. Ordre de mollusques gastéropodes.

PNEUMORE. s. m. Entom. Genre d'insectes orthoptères de la famille des grylloïdes, qui vivent en Afrique.

PNEUMORRHAGIE. s. f. (ét. gr., πνεύμων, poumon; ῥέω, je coule). Pathol. Ecoulement de sang qui vient des poumons. V. HÉMOPTYSIE.

PNEUMORRHAGIQUE. adj. des 2 g. Pathol. Qui a rapport à la pneumorrhagie. V. HÉMOPTYSIQUE.

PNEUMORRHÉE. s. f. (ét. gr., πνεύμων, poumon; ῥέω, je coule). Pathol. Ecoulement quelconque qui provient du poumon.

PNEUMORRHÉIQUE ou **PNEUMORRHOÏQUE.** adj. des 2 g. Pathol. Qui appartient à la pneumorrhée.

PNEUMOSE. s. f. (pr. *pneu-moze;* rad. gr. πνεύμων, poumon). Nosol. Nom générique des affections du poumon.

PNEUMOSTOME. s. m. (ét. gr., πνεῦμα, air; στόμα, bouche). Entom. Stigmate ou trou qui sert à la respiration des insectes.

PNEUMOTHORAX. s. m. (ét. gr., πνεῦμα, air, vent; θώραξ, poitrine). Pathol. Epanchement aériforme dans les plèvres, le plus souvent formé par l'air atmosphérique, qui a passé des bronches dans la cavité des plèvres, à travers une ouverture résultant du ramollissement d'un tubercule.

PNEUMOTOMIE. s. f. (ét. gr., πνεύμων, poumon; τέμνω, je coupe). Anat. Dissection du poumon.

PNEUMOTOMIQUE. adj. des 2 g. Anat. Qui appartient à la pneumotomie. Procédé pneumotomique.

PNIGALION. s. m. (du gr. πνιγαλίων, même signif.). Pathol. Cauchemar. Il est inusité.

PNIGOPHOBIE. s. f. (ét. gr., [illegible], étranglement). Médec. Angine de poitrine. Il est inusité.

PNIGOPHOBIQUE. adj. des 2 g. Pathol. Qui appartient à la pnigophobie.

PNYCÉEN, ÉENNE. adj. et s. Antiq. gr. Qui habite le Pnyx. || Surnom donné par Aristophane aux Athéniens, parce que ce peuple, essentiellement curieux et nouvelliste, était toujours sur la place publique appelée *Pnyx.*

PNYSTÈGE. s. m. (pr. *pni-stèje;* ét. gr., πνέω, je respire; στέγη, couverture). Entom. Petite pièce cornée qui entoure quelquefois les stigmates thoraciques des insectes hexapodes.

PNYX. Antiq. gr. Grande place d'Athènes, ayant vue sur la mer, et au milieu de laquelle se trouvait la tribune aux harangues.

PÔ. Géogr. L'ancien *Eridan*, fleuve d'Italie, prend sa source près du mont Viso, passe à Turin, à Pavie; limite les royaumes lombardo-vénitien et le Piémont, les duchés de Parme et de Modène et les Etats pontificaux, coule dans un lit plus élevé que le territoire adjacent, et se jette par quatre bouches dans le golfe de Venise, près de Ferrare, après un cours de 500 kilom.

— Le Pô a donné son nom à trois départements pendant la courte domination des Français en Italie: Dép. du Pô, formé d'une partie du Piémont, ch.-l. Turin; dép. du Bas-Pô, formé d'une partie de l'Etat ecclésiastique, ch.-l. Ferrare; dép. du Haut-Pô, formé d'une partie du duché de Milan, ch.-l. Crémone.

POA. s. m. Bot. Genre de plantes de la famille des graminées. V. PATURIN.

POACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à un poa, vulgairement *paturin.* || POACÉES. s. f. pl. Famille de graminées qui a pour type le genre poa ou paturin.

POALLIER. s. m. Techn. Grosse pièce de cuivre dans laquelle porte le tourillon du sommier de la cloche qui la tient suspendue en l'air.

POARION. s. m. Bot. Genre de plantes croissant à Saint-Domingue.

POBRATIME. s. m. Relat. Espèce de frère d'armes, chez les Morlaques. Chaque guerrier morlaque choisit et désigne solennellement son pobratime.

POC-À-POC. loc. adv. (de l'ital. *poco à poco*). Mar. Peu à peu, lentement. Le vaisseau s'avance poc-à-poc

POCHADE. s. f. Peint. Esquisse, croquis fait rapidement et sans études, mais cependant avec une certaine teinte chaude qui tient lieu de correction et d'élégance. Jolie pochade. Spirituelle pochade. Faire une pochade. Ne faire qu'une pochade. Cet artiste excelle dans la pochade.

— Par extens. Espèce d'esquisse, de plan jeté sur le papier, avec quelques traits jetés çà et là, pour donner une idée de l'ouvrage que l'on veut faire.

POCHE. s. f. (du sax. pocca, sac). Petit sac qui fait partie de l'habillement, où l'on met certains objets que l'on porte ordinairement sur soi. Poche d'habit, de veste, de gilet, de pantalon. Poche de robe. Mettre, coudre, attacher des poches. Poches hautes, basses, larges, étroites. Mettre, serrer, fourrer quelque chose dans sa poche. Emplir ses poches. Vider ses poches. Avoir de l'argent en poche. Tenir les mains dans ses poches. Mouchoir de poche. Pistolet de poche. Dictionnaire de poche.

La nature a voulu seconder sa tendresse,
Et lui fit près de l'estomac
Une poche profonde, une espèce de sac,
Où ses petits, quand un danger les presse,
Vont mettre à couvert leur faiblesse. (FLORIAN.)

— Fig. *Mettre en poche.* Mettre en réserve et appliquer à son profit un argent qu'on a reçu pour une autre destination. Ce commis met en poche presque tout ce qu'il touche pour ses frais de bureau.

— *Revenu dans la poche.* Revenu net. Cette terre produit annuellement dix mille francs dans la poche.

— *Payer de sa poche.* Payer de ses propres deniers. || *L'argent de la poche.* L'argent qu'on destine à ses menus plaisirs. Ne pas employer l'argent de la poche aux dépenses qui regardent le ménage. || Signifie aussi la partie de la solde militaire mise à la disposition du soldat.

— Prov. et pop. *Jouer de la poche.* Débourser de l'argent, donner de l'argent. On dit dans le même sens. *Chercher à sa poche, mettre la main à la poche.* Le premier jour de l'an nous oblige de mettre souvent la main à la poche, de jouer de la poche.

— [illegible] son revenu, sans en faire part à personne.

— *Acheter chat en poche.* Conclure un marché sans connaître particulièrement l'objet qu'on achète. || *Vendre chat en poche.* Vendre une chose sans l'avoir montrée.

— *Avoir ses mains dans ses poches.* Ne rien faire, mener une vie oisive. Il a toujours les mains dans ses poches. Dans un sens moins rigoureux, Vivre de ses rentes. || *N'avoir pas toujours eu les mains dans ses poches.* Se dit en parlant d'un homme qui s'est enrichi du bien d'autrui. Cet homme n'a pas toujours eu les mains dans ses poches. Dans un sens analogue. *N'avoir pas toujours les mains dans ses poches.* Etre sujet à dérober.

— Loc. prov. fam. *Tenir une affaire dans sa poche* ou *avoir son affaire en poche.* Etre assuré du succès d'une affaire.

— Comm. Grand sac de toile dans lequel on

met du blé, de l'avoine, etc. Une poche de froment. Acheter des poches. Louer des poches. On dit plus ordinairement Sac.

— Chass. Espèce de filet pour prendre les lapins au furet. Tendre une poche.

— Ornith. Jabot des oiseaux, partie dilatée du gosier où se fait le premier travail des aliments. Tirer la poche d'un pigeon, d'une volaille. Ce poulet avait la poche bien pleine.

— Médec. Sac, sinus qui se forme dans un abcès, dans une plaie. Il s'est fait une poche au fond de cette plaie.

— Diplom. Espèce de boucle faite à l'extrémité de certaines lettres. Au XVIe siècle, on faisait des poches aux F.

— Pêch. Espèce de sac avec lequel on prend la menuise. || Manche de filets traînants dans laquelle le poisson se rassemble.

— Faux pli d'un habit mal taillé. Cet habit fait des poches en plusieurs endroits. Il faudra que vous fassiez disparaître cette poche.

— Petit violon que les maîtres à danser portent dans la poche, quand ils vont donner leurs leçons. V. POCHETTE.

— Techn. Cuillère de fer avec un long manche, dont les fondeurs en métaux se servent pour verser le métal en fusion. || Creuset qui est terminé par une espèce de tour en forme de cône tronqué. || Espèce de sac dans lequel les cloutiers vendent différentes sortes de broquettes, ou bien encore la quantité de broquettes qui peut tenir dans une poche d'une grandeur déterminée.

— Manuf. *Poche de navette*. Partie creuse qui est au milieu de la navette, et où l'ouvrier place le petit tuyau de roseau sur lequel on dévide le fil de la trame des étoffes ou des toiles.

— Mamm. Nom donné à un chéiroptère, qui appartient au genre taphien, parce qu'il présente un repli en poche dans la membrane de ses ailes, près du coude.

— Ornith. Nom vulgaire de la spatule.

POCHÉ, ÉE. part. pass. du v. Pocher. S'empl. adject.

— Art culin. *Œufs pochés*. Œufs cuits dans l'eau bouillante ou dans la friture, sans avoir été battus ensemble.

— Fig. Meurtri et gonflé. Avoir les yeux pochés au beurre noir. Vous avez l'œil *poché*, bosse au front, nez sanglant. (Volt.)

Ah! comme vous louchez!
Lui cria-t-elle avec prestesse,
Et comme vos yeux sont pochés.
(F. de Neufchateau.)

— *Écriture toute pochée*. Écriture dont les lettres sont mal formées et pleines d'encre.

POCHE-CUILLER. s. m. Zool. Nom vulgaire de la spatule.

POCHÉE. s. f. Ce que contient un sac. Il est vieux, mais il se dit encore dans beaucoup de localités. Une pochée de blé.

POCHER. v. a. 1re conj. (pr. *po-ché*; rad. *poche*, ou de l'all. *pochen*, frapper). Faire en frappant une meurtrissure suivie de gonflement ou d'enflure. N'est usité que dans cette locution. *Pocher les yeux à quelqu'un*. Il m'a presque *poché* les yeux au beurre noir. (Rab.)

— Art culin. *Pocher des œufs*. Les faire cuire dans l'eau bouillante ou dans la friture, sans les mêler, sans les battre ensemble. Pocher des œufs à l'eau, au jus, au beurre noir.

— Diplom. Faire une boucle à l'extrémité de certaines lettres. Pocher les F, les L, les G.

— SE POCHER. v. pron. Être poché. Ces œufs se pochent bien.

— Se meurtrir et se gonfler les yeux. Ils se sont pochés les yeux à qui mieux mieux.

POCHERY. s. m. Ornith. Un des noms vulgaires du martin-pêcheur ou alcyon.

POCHET. s. m. Agric. Petit creux fait dans la terre avec la main, pour semer des graines en touffe.

POCHETÉ, ÉE. part. pass. du v. Pocheter. S'empl. adjectiv. Truffes pochetées. Olives pochetées. Pommes d'api pochetées. Les livres sont comme les olives, les *pochetés* sont les meilleurs. (Merc.)

POCHETER. v. a. 1re conj. (rad. *poche*). Porter quelque temps dans sa poche. Il se dit principalement de certaines choses bonnes à manger qu'on croit rendre meilleures en les serrant pour quelque temps dans sa poche. Pocheter des olives, des marrons, des truffes.

— Neutral. Faire pocheter des olives, des truffes. [illegible] temps dans sa poche.

POCHETIER, IÈRE. s. Celui, celle qui fait des poches, des sacs pour mettre le blé.

— Anc. cout. Un des noms qu'on donnait aux maîtres boursiers de Paris.

POCHETTE. s. f. (dimin. de *poche*). Petite poche. Mettre les mains dans ses pochettes. Il est familier et se dit en parlant à des enfants.

— Loc. prov. *Belles pochettes et rien dedans*. Se dit d'un homme pauvre vêtu avec luxe.

— Fig. Il n'y a tel que d'allécher l'appétit et l'affection des enfants; autrement on ne fait que des ânes chargés de livres : on leur donne à coups de fouet en garde leur *pochette* pleine de science. (Montaig.)

— Fig. Petit filet pour la pêche. Tendre la pochette.

— Petit violon de poche, montant une octave plus haut que le violon ordinaire, et dont le maître de danse se sert pour donner ses leçons. || *Avoir un jeu de pochette*. Tirer un son faible et grêle d'un violon.

POCILLATEUR. s. m. Antiq. rom. Esclave qui remplissait les coupes. || Ministre qui, dans les sacrifices, versait le vin aux sacrificateurs. Les Camilles faisaient les fonctions de pocillateurs.

— En vieux français, il a signifié Échanson, buveur, ivrogne.

POCILLOPHYTE. s. m. (ét. gr., ποικίλειμων, chamarré; φυτόν, plante). Bot. Plante dont la fructification offre des variétés remarquables. Ce mot est une contraction pour Pœcilimophyte ou pœcilomorphyte. Quelques auteurs écrivent *Pocilmorphyte*.

POCILLOPORE. s. m. Polyp. Division établie parmi les madrépores. Le pocillopore aigu. Le pocillopore amarante. Le pocillopore fenestré.

POCKENSTEIN. s. m. Minér. Se dit au Hartz d'une roche amygdaloïde dont la base est un trapp ou de la vacke, avec des noyaux calcaires.

POCKET. s. m. Philol. Mot anglais dont on se sert quelquefois pour désigner un dictionnaire de poche, par abréviation de *Pocket-book* ou *Pocket-dictionary*.

POCO. adv. (du lat. *paucus*, petit). Mot italien qui signifie *peu* et que l'on emploie en musique. *Un poco*, un peu; *poco a poco*, peu à peu; *poco forte*, un peu fort.

POCOAIRE. s. m. Bot. Arbrisseau qui croît au Brésil.

POCOCURANTE. s. m. (de l'ital. *poco*, peu; et du lat. *curare*, avoir soin). Celui qui ne se soucie de rien, qui n'estime rien; égoïste blasé. Ce mot a été créé burlesquement par Voltaire, qui en a fait un nom propre.

POCOCURANTISME. s. m. État ou système de l'homme blasé, du pococurante. Indifférentisme absolu.

POCOMANE. adj. f. Linguist. Il se dit des langues qu'on parle dans le royaume de Guatimala. Langue pocomane.

POCOYAN. s. m. Entom. Abeille des Philippines, plus grosse que celle d'Europe.

POCULIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat. *poculum*, coupe; *forma*, forme). Hist. nat. Qui a la forme d'une coupe, c'est-à-dire qui est creux, cylindrique, à la base hémisphérique et à bords droits. Il est à peu près synonyme de Hypocratériforme.

PODAGRAIRE. s. f. Bot. Plante ombellifère que l'on croyait bonne contre la goutte, et qui est très-commune en Europe.

PODAGRE. s. f. (ét. gr., πούς, ποδός, pied, ἄγρα, proie, capture). Pathol. Nom donné à la goutte lorsqu'elle occupe les articulations des pieds. C'est à tort qu'on emploie ce mot comme synonyme de Goutte en général.

PODAGRE. adj. et s. des 2 g. Qui a la goutte aux pieds. Un podagre. Une podagre.

— Abusivement, Qui est goutteux, en quelque partie du corps que soit la goutte. Être tout podagre.

PODAGRE. s. m. Conchyl. Nom vulgaire du ptérocère scorpion, plus connu sous le nom de scorpion goutteux.

PODALIRE. Mythol. Fils d'Esculape et élève du centaure Chiron, conduisit trente vaisseaux au siége de Troie.

PODALYRE. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs papilionacées, de la famille des légumineuses, qui comprend plusieurs espèces originaires de la Caroline et du Cap de Bonne-Espérance. Podalyre austral. Podalyre velu. Podalyre cunéiforme.

— Entom. Beau papillon des environs de Paris, qu'on a appelé aussi le *Flambé*.

PODARGE. s. m. Ornith. Genre d'oiseaux qui se rapprochent de l'engoulevent. La seule espèce connue se trouve à la Nouvelle-Hollande.

PODARGIA. adj. f. (ét. gr., πούς, pied; ἀργός, agile). Antiq. gr. Qui a les pieds rapides. Surnom de Diane chasseresse.

PODARION. s. m. (rad. gr. πούς, ποδός, pied). Zool. Pied des pattes de derrière, dans les mammifères.

PODARTHRE. s. m. (ét. gr., πούς, ποδός, pied; ἄρθρον, articulation). Ornith. Articulation du pied avec le tarse, dans les oiseaux.

PODARTHROCACE. s. f. (ét. gr., πούς, ποδός, pied; ἄρθρον, articulation; [illegible] surfaces osseuses de l'articulation du pied. V. [illegible]

PODAXIS. s. m. (pr. *po-dak-cis*). Bot. Genre de cryptogames de la famille des champignons, et de la division des lycoperdacées.

PODENCÉPHALE. adj. et s. m. (ét., V. PODENCÉPHALIE). Térat. Monstre dont le cerveau est situé hors du crâne, et porté sur un pédoncule.

PODENCÉPHALIE. s. f. (ét. gr., πούς, ποδός, pied; ἐγκέφαλος, encéphale). Térat. Monstruosité caractérisée par un cerveau hors du crâne et porté sur un pédoncule.

PODENCÉPHALIEN, IENNE. adj. Térat. Il se dit des monstres par podencéphalie.

PODENCÉPHALIQUE. adj. des 2 g. Térat. Qui appartient à la podencéphalie.

PODÈRE ou **PODÉRÈS.** s. f. Antiq. hébr. Robe de lin étroite et traînante, dont les prêtres juifs étaient revêtus dans leur service au temple.

PODESTAT. s. m. (pr. *po-dè-sta*; rad. ital. *potesta*, pouvoir). Hist. ital. Magistrat remplissant dans certaines villes d'Italie la charge d'officier de police et de justice. || Titre du premier magistrat de Gênes. Les podestats furent établis en 1190 et succédèrent aux consuls; ce nom fut transporté plus tard en Provence, notamment à Arles. La charge des podestats était annuelle, et leurs fonctions répondaient à celles des préteurs romains.

PODÉTION. s. m. (pr. *po-dé-cion*; rad. gr. πούς, ποδός, pied). Bot. Sorte de petite tige, simple ou rameuse, qui s'élève du thalle d'un grand nombre de lichens, et porte les conceptacles. || Pédicule qui, dans les marchanties, soutient l'ensemble des organes de la fructification.

PODEX. s. m. (du lat. *podex*, derrière). Entom. Dernier segment dorsal de l'abdomen des insectes.

PODICÈRE. s. m. Entom. Genre d'insectes hémiptères de la famille des frontirostres ou rhinostomes. Podicère vulgaire. Podicère annelé.

PODICILLE. s. m. Bot. Podétion très-petit et fort court.

PODICIPÈDE. adj. des 2 g. (ét. lat., *podex*, *podicis*, derrière; *pes*, *pedis*, pied). Ornith. Qui a les pieds placés auprès de l'anus.

PODIE. s. f. Entom. Genre d'insectes de l'ordre des hyménoptères, famille des fouisseurs, tribu des sphégimes, originaires de l'Amérique méridionale.

PODINÈME. s. m. Erpét. Genre de reptiles sauriens.

PODION. s. m. Zool. Partie inférieure des membres, dans les mammifères; dans les oiseaux, réunion des doigts à l'extrémité du tarse, sur laquelle la jambe s'appuie.

PODISME. s. m. Entom. Genre d'insectes de l'ordre des orthoptères.

PODISOME. s. m. Bot. Genre de cryptogames de la famille des champignons.

PODIUM. s. m. (pr. *po-diomm*; rad. gr. πούς, ποδός, pied). Ant. gr. Espèce de balcon s'avançant de quelques pieds au-dessus de l'arène et garni d'un premier rang de spectateurs. A partir du podium, les siéges s'élevaient en gradins jusqu'au sommet de l'amphithéâtre; au-dessous se trouvaient les espèces de chambres basses où étaient renfermés les gladiateurs et les bêtes féroces.

PODLACHIE ou **PODLAQUIE.** Géogr. Waïvodie du royaume de Pologne, séparée de la Russie par le Bug. Superficie, 1,200 kil. carrés; 140,000 hab.

PODLACHIEN, IENNE. adj. et s. Géogr. Habitant de la Podlachie. || Qui appartient à la Podlachie ou à ses habitants.

PODLUZACS. s. m. pl. Géogr. Tribu de Croates habitant la partie méridionale de la Moravie. Ils ont conservé le costume et le langage primitifs.

PODOBRANCHE. adj. des 2 g. (ét. gr., πούς, ποδός, pied; βράγχια, branchies). Zool. Qui porte des branchies aux pattes. || PODOBRANCHES. s. m. pl. Annél. Classe de l'ordre des annélides.

PODOCARPE. adj. des 2 g. (ét. gr., πούς, ποδός, pied; καρπός, fruit). Bot. Dont l'ovaire est porté sur un pédicelle. Plante podocarpe.

PODOCARPE. s. m. Genre de plantes dicotylédones à fleurs monoïques, de la famille des conifères, très-voisin des ifs. Podocarpe du Cap. Podocarpe à feuilles d'if.

PODOCARPÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à un podocarpe. || PODOCARPÉES. s. f. pl. Famille de conifères qui a pour type le genre podocarpe.

PODOCE. s. m. Ornith. Oiseau du pays des Kirghizes.

PODOCÉPHALE. adj. des 2 g. (ét. gr., πούς, ποδός, pied; κεφαλή, tête). Bot. Qui a les fleurs réunies en têtes portées sur de longs pédoncules. Borrérie podocéphale.

PODOCÈRE. s. m. (ét. gr., πούς, pied; κέρας, corne, tentacule). Crust. Genre de crustacés de l'ordre des amphipodes.

PODOCÉRIDE. adj. des 2 g. Zool. Qui ressemble à un podocère. || PODOCÉRIDES. s. m. pl. Famille de crustacés amphipodes, qui a pour type le genre podocère.

[illegible] *ké-lone*; ét. gr., πούς, ποδός, pied; χελώνη, tortue). Erpét. Il se dit des tortues qui ont les pieds conformés pour marcher. Reptile podochélone. || PODOCHÉLONES. s. m. pl. Famille de l'ordre des reptiles chéloniens.

PODOCHILE. s. m. Bot. Genre de plantes de la famille des orchidées, propres à l'île de Java.

PODOCNÉMIDE. s. f. Erpét. Genre de reptiles de la famille des chéloniens ou des tortues.

PODOCOME. s. m. (ét. gr., πούς, ποδός, pied; κόμη, chevelure). Bot. Genre de synanthérées, ayant pour type une plante indigène de l'Amérique.

PODODUNÈRE. adj. des 2 g. (ét. gr. πούς, ποδός, pied; δυνατός, puissant). Zool. Qui a les pattes conformées pour bien courir. || PODODUNÈRES. s. m. pl. Entom. Section d'insectes de l'ordre des aptères.

PODODYSMOLGE. adj. des 2 g. (ét. gr., πούς, ποδός, pied; δύς, à peine; μολγός, salamandre). Erpét. Qui a des pattes semblables à celles de la salamandre. || PODODYSMOLGES. s. m. pl. Famille de reptiles batraciens.

PODOGYNE. s. m. (ét. gr., πούς, ποδός, pied; γυνή, femme). Bot. Saillie solide, charnue et distincte de la substance du pédoncule et du calice, qui sert de support à l'ovaire, avec lequel elle se continue, et dont elle se distingue seulement par sa couleur ou son tissu. Le podogyne des rutacées.

PODOGYNIQUE. adj. des 2 g. Bot. Qui a rapport au podogyne. Insertion podogynique des étamines.

PODOLÈPE. s. f. Bot. Genre de plantes vivaces, de l'ordre des synanthérées, de la tribu naturelle des inulées, indigènes de la Nouvelle-Hollande.

PODOLACHNITE. s. f. (ét. gr., πούς, ποδός, pied; λάχνος, velu). Médec. vétér. Inflammation phlegmoneuse du tissu velouté des talons, appelée communément *bleime*.

PODOLIE. Géogr. Gouvernement de la Russie d'Europe, entre la Volhynie, la Gallicie, la Bessarabie, et les gouvernements de Kherson et de Kiev. Superficie, 5,280 kilomètres carrés; 1,200,000 hab. Capitale *Kaminiec*.

PODOLIEN, IENNE. adj. et s. Géogr. Habitant de la Podolie. || Qui appartient à la Podolie et à ses habitants.

PODOLOBE ou **PODOLOBION.** s. m. (ét. gr., πούς, pied; λοβός, lobe). Bot. Genre de légumineuses ayant pour type une plante de la Nouvelle-Hollande.

PODOLOGIE. s. f. (ét. gr., πούς, ποδός, pied; λόγος, discours). Anat. Traité du pied, description du pied.

PODOLOGIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui a rapport à la podologie.

PODOMÈTRE. s. m. (ét. gr., πούς, ποδός, pied; μέτρον, mesure). Métrol. Mesure, instrument pour compter les pas, les tours de roue. V. ODOMÈTRE.

PODOMÉTRIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport, qui tient au podomètre.

PODONÉRÉIDE. s. f. Elminth. Genre de néréides.

PODONIPSIE. s. f. (ét. gr., πούς, ποδός, pied; νίπτομαι, je lave). Didact. Lavement des pieds.

PODONIPTE. s. m. Hist. relig. Membre d'une secte qui regardait le lavement des pieds comme obligatoire.

PODOPHANÈRE. adj. des 2 g. (ét. gr. πούς, ποδός, pied; φανερός, manifeste). Entom. Il se dit d'une nymphe d'insecte chez laquelle on aperçoit les pattes.

PODOPHLEGMATITE. s. f. (ét. gr., πούς, ποδός, pied; πλέγμα, filet, plexus). Médec. vétér. Inflammation générale du tissu réticulaire du pied.

PODOPHTHALME. adj. des 2 g. (ét. gr., πούς, ποδός, pied; ὀφθαλμός, œil). Zool. Qui a les yeux placés à l'extrémité d'un pédoncule mobile. || PODOPHTHALMES. s. m. pl. Section de la classe des crustacés.

PODOPHYLLACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à un podophylle. || PODOPHYLLACÉES. s. f. pl. Famille de plantes qui a pour type le genre podophylle.

PODOPHYLLE. adj. des 2 g. (ét. gr., πούς, ποδός, pied; φύλλον, feuille). Zool. Qui a les pieds ou les organes locomotifs comprimés en forme de feuille. Néréide podophylle.

PODOPHYLLE. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, polypétalées, de la famille des renonculacées, ayant pour type une plante originaire de l'Amérique septentrionale. Podophylle pelté.

PODOPHYLLÉ, ÉE. adj. Bot. V. PODOPHYLLACÉ.

PODOPHYLLITE. s. f. (ét. gr., πούς, ποδός, pied; φύλλον, feuille). Médec. vétér. Inflammation plus ou moins étendue de la portion feuilletée du tissu réticulaire du pied.

PODOPSIDE. s. f. Conchyl. Genre de coquilles bivalves. Podopside tronquée. Podopside striée. Podopside épineuse.

PODOPTÈRE. adj. des 2 g. (ét. gr., πούς, [illegible] cules garnis d'expansions en forme d'ailes. Loranthe podoptère.

— Zool. Qui a les pieds palmés et disposés pour la natation.

— PODOPTÈRE. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs incomplètes, de la famille des polygonées. Podoptère du Mexique.

— PODOPTÈRES. s. m. pl. Mamm. Famille de mammifères monotrèmes.

PODOR. Géogr. Établissement français en Sénégambie, dans l'île Éléphant, sur le Sénégal, à 160 kilom. de St-Louis.

PODORIE. s. f. Bot. Arbrisseau du Sénégal.

PODORNITHE. s. m. (ét. gr., πούς, ποδός, pied; ὄρνις, oiseau). Ornith. Oiseau à qui ses pieds ne servent que pour se soutenir et marcher. Les podornithes forment un ordre de la classe des oiseaux.

PODOSAURIEN. adj. m. (ét. gr., πούς, ποδός, pied; σαῦρος, lézard). Erpét. Il se dit des sauriens qui peuvent marcher sur leurs pieds. ‖ PODOSAURIENS. s. m. pl. Section de la tribu des reptiles sauriens.

PODOSÈME. s. m. (pr. *po-do-sè-me*). Bot. Genre de plantes monocotylédones, à fleurs glumacées, de la famille des graminées, originaires du Mexique. Podosème entortillé. Podosème grêle. Podosème mucroné.

PODOSOMATE. adj. des 2 g. (ét. gr., πούς, ποδός, pied; σῶμα, corps). Zool. Dont le corps est tout en pieds. ‖ PODOSOMATES. s. m. pl. Ordre d'arachnides céphalostomes.

PODOSPERME. s. m. (ét. gr., πούς, ποδός, pied; σπέρμα, graine). Bot. Funicule ou cordon ombilical des graines. Le podosperme est une sorte de saillie, de prolongement du placenta qui sert d'attache à chaque graine. ‖ Genre de plantes de l'ordre des synanthérées, de la tribu naturelle des lactucées. Le podosperme découpé se trouve communément dans les environs de Paris.

PODOSTÈME. s. m. Bot. Genre de plantes monocotylédones à fleurs monoïques, de la famille des podostémées. Ces plantes croissent dans l'Amérique septentrionale, adhérentes aux arbres et aux rochers inondés.

PODOSTÉMÉ, ÉE. adj. (pr. *po-do-sté-mé*). Bot. Qui ressemble à un podostème. ‖ PODOSTÉMÉES. s. f. pl. Famille de plantes aquatiques, qui a pour type le genre podostème.

PODOSTOME. s. m. Moll. Genre de zoophytes de la famille des proctoles.

PODOTHÈQUE. s. m. (ét. gr., πούς, ποδός, pied; θήκη, boîte). Zool. Peau qui couvre tout le pied des mammifères; enduit corné qui revêt la partie inférieure de la jambe et le pied des oiseaux. ‖ Portion de la chrysalide qui protége les pattes de l'insecte.

— Bot. Genre de plantes de la Nouvelle-Hollande, qui appartient à l'ordre des synanthérées et à la tribu naturelle des inulées.

PODOZOAIRE. adj. des 2 g. (ét. gr., πούς, ποδός, pied; ζῶον, animal). Zool. Il se dit des animaux qui ont beaucoup de pattes. ‖ PODOZOAIRES. s. m. pl. Classe d'animaux chez lesquels la formation des pieds prédomine; comme les crustacés, les insectes, les arachnides, les céphalopodes.

PODURE. adj. des 2 g. (ét. gr., πούς, ποδός, pied; οὐρά, queue). Entom. Qui a une queue servant de pied ou d'organe locomoteur. Fucocerque podure. ‖ s. m. Genre d'insectes de l'ordre des aptères.

PODURELLES. s. f. pl. Entom. Famille d'insectes aptères, qui a pour type le genre podure.

POECILE. s. m. (du gr. ποικίλος, varié). Ant. gr. Portique public orné de peintures. Le Pœcile d'Athènes était célèbre; les premiers peintres de la Grèce y avaient représenté les actions des grands capitaines de la république.

— Entom. Genre d'insectes de l'ordre des coléoptères.

POECILIE. s. f. Ichthyol. Genre de poissons malacoptérygiens abdominaux, qui appartiennent à la famille des cyprins, et qui vivent dans les eaux douces de l'Amérique.

POECILIEN, IENNE. adj. (du gr., ποικίλος, varié). Minér. Il se dit de terrains et de roches dont la coloration est variée ou bigarrée. Cette épithète a été donnée à un groupe de terrains abyssiques.

POECILOMORPHE. adj. des 2 g. (ét. gr. ποικίλος, bigarré; μορφή, forme). Zool. Dont la forme varie beaucoup. ‖ POECILOMORPHES. s. m. pl. Ordre de la classe des acalèphes, comprenant ceux dont le corps, non cycloïde, est tantôt ovulaire ou allongé, tantôt transversal. Les pœcilomorphes correspondent aux radiaires mollasses anomales.

POECILONOTE. adj. des 2 g. (ét. gr., ποικίλος, varié; νῶτος, dos). Zool. Qui a le dos tacheté ou de couleur variée.

POECILOPE ou **POECILOPODE.** adj. des 2 g. (ét. gr., ποικίλος, varié; πούς, pied). Zool. Il se dit d'animaux dont les pattes ne servent pas toutes aux mêmes usages. ‖ POECILOPODES. s. m. pl. Ordre d'entomostracés comprenant ceux qui ont les pattes diverses, les antérieures étant ambulatoires ou préhensiles, et les posté-

POECILOPTÈRE. adj. des 2 g. (ét. gr., ποικίλος, varié; πτερόν, aile). Zool. Qui a les ailes bigarrées ou arlequinées. ‖ POECILOPTÈRES. s. m. pl. Famille d'insectes hémiptères.

POECILORHYNQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., ποικίλος, varié; ῥύγχος, bec). Zool. Qui a le bec tacheté. Anas pœcilorhynque.

POECILOSE. s. m. Minér. V. POIKILOSE.

POEINE ou **POINE.** s. f. Vieux mot, forme orthographique primitive de Peine.

POÊLE. s. m. (pr. *po-a-le;* du lat. *pallium*, manteau). Drap mortuaire, grande pièce d'étoffe noire ou blanche, sur le fond de laquelle se dessine ordinairement une large croix, et dont on recouvre le cercueil pendant la cérémonie funèbre. Poêle de velours noir brodé d'argent. Poêle de drap d'or bordé d'hermine. Porter, tenir les quatre coins, les coins du poêle.

— Voile que l'on suspend sur la tête des mariés, pendant la bénédiction nuptiale. Faire passer sous le poêle. Deux parents du marié et de la mariée tiennent les bouts du poêle.

— *Mettre un enfant sous le poêle.* Se dit en parlant d'un enfant né avant le mariage, et sur lequel on étend le poêle, à la cérémonie nuptiale, pour marquer qu'on le reconnaît et qu'on le légitime à la face de l'Eglise.

— Se disait anciennement pour Dais. ‖ Peut-être ce mot serait-il mieux écrit *poële*, pour le distinguer des deux suivants.

POÊLE. s. f. (pr. *po-ê-le;* du lat. *patella;* on écrivait autrefois *poille*). Ustensile de cuisine fait de tôle, de fer battu ou de cuivre, pour frire, pour fricasser. Poêle à frire. Poêle à fricasser. Essuyer, écurer une poêle. Le cul, le dedans, la queue de la poêle. Quand les pêcheurs offensent Dieu, les justes sont dans la *poêle* à frire. (Robert Sorbon).

— Loc. prov. et fig. *Le plus empêché* ou *le plus embarrassé est celui qui tient la queue de la poêle.* Celui qui est chargé du soin principal d'une affaire a toujours le plus de peine et d'embarras. ‖ *Tomber de la poêle dans la braise*, ou *de la poêle dans le feu.* Tomber d'un fâcheux état dans un état pire. Je tombai par malheur de la *poêle* en la braise. (Regnier.)

— Loc. prov. *A carême-prenant chacun a besoin de sa poêle.* Se dit à ceux qui demandent à emprunter une chose au moment où l'on en a besoin soi-même.

— *Poêle à confiture.* Poêle de cuivre sans queue, avec deux mains ou anses de fer, qu'on met sur un fourneau pour faire des confitures. V. BASSINE.

— Pêch. Partie du fond d'un étang, plus profonde que le reste, et située vis-à-vis de la bonde, ou tout le poisson se rend à mesure que l'on vide l'étang pour le pêcher.

— Techn. Chaudière dans laquelle les chandeliers font fondre leur suif. ‖ Grand bassin de cuivre sur lequel les ciriers travaillent leurs ouvrages à la cuillère. ‖ Vase de fonte qu'emploient les chaudronniers pour faire fondre l'étain. Dans un grand nombre d'états on se sert d'ustensiles du même nom pour divers usages.

POÊLE s. m. (pr. *po-ê-le;* on a écrit d'abord *pousel*, puis *pousle*, *pouesle*, *poesle*). Sorte de fourneau de terre ou de fonte pour chauffer un appartement. Monter, mettre un poêle. Ajuster les tuyaux d'un poêle. Charger, allumer le poêle. Trop pousser, trop chauffer un poêle. La chaleur que répand le poêle est plus égale, que celle d'une cheminée. Nous avons emprunté du Nord l'usage des poêles.

Malgré les volets, le soleil irrité
Formait un *poêle* ardent au milieu de l'été. (Boil.)

— *Poêle de construction.* Poêle construit à demeure, avec des carreaux de faïence ou de terre non vernissée, etc., sur la place même qu'il doit occuper.

— En Allemagne, Chambre commune où est le poêle. Entrer dans le poêle. Se tenir dans le poêle. La famille entière se tient dans le poêle pendant presque tout l'hiver. M. Landais, qui veut à tout propos attaquer l'Académie, se donne ici le plaisir de la critiquer avec une simplicité charmante: « Dans cette dernière acception, dit-il, l'Académie dit qu'on peut écrire *poîle.* Cette décision peut paraître singulière. Il faudra donc écrire qu'en Allemagne on appelle *poîle* la chambre commune où est le poêle? » Ce qu'il y a de vraiment singulier, c'est la bévue volontaire que commet M. Landais. A quoi bon prêter à l'Académie une inconséquence toute gratuite? Il y en a assez dans son dictionnaire, sans que M. Landais, qui les laisse passer inaperçues, juge à propos d'y mettre les siennes. L'Académie dit qu'on peut écrire *poêle* ou *poîle*, non pas seulement pour signifier Chambre où les Allemands mettent le poêle, mais encore pour signifier le *poêle* lui-même mis dans la chambre. Ainsi, que M. Landais se tranquillise sur l'article en question; un peu plus de clairvoyance, et peut-être aussi de bonne foi, l'empêchera de tomber à l'avenir dans l'inconséquence qu'il reproche si lestement aux autres.

POÊLÉE. s. f. Le contenu d'une poêle. Une poêlée de poissons frits. Il se dit familièrement.

POÊLERIE. s. f. (pr. *po-ê-le-ri;* rad. *poêle*). Techn. Commerce ou industrie du poêlier.

— Écon. domest. Tous les ustensiles de terre, de tôle, de cuivre, de ferblanc, etc., qui servent à chauffer ou à éclairer.

POÊLETTE. s. f. (pr. *po-ê-lè-te;* dimin. de

— Dans les raffineries de sucre, Petits bassins de cuivre disposés devant les grandes chaudières, pour recevoir ce qui s'en répand.

— C'est à tort que M. Landais écrit *poilette;* il ne s'agit ici que d'un diminutif de *poêle*, vase, ustensile, et non de *poil* ni de *poîle.*

POÊLIER. s. m. (pr. *poê-lié*). Celui qui fait et vend les poêles et tous les ustensiles de ménage compris sous la dénomination de poêlerie. Un poêlier. Des poêliers. Un poêlier fumiste.

POÊLON. s. m. Petite poêle communément de cuivre jaune, et plus profonde que la poêle ordinaire. Il y a aussi des poêlons de terre.

POÊLONNÉE. s. f. (pr. *poê-lo-né;* rad. *poêlon*). Autant qu'un poêlon peut tenir. Une poêlonnée de bouillie.

POÈME. s. m. (pr. *po-è-me;* du lat. *poema*, rad. gr. ποιεῖν, faire. Dans ce mot O et E forment deux syllabes en vers et dans le discours soutenu). Littér. Ouvrage en vers d'une certaine étendue. On distingue ordinairement huit sortes de poèmes: *poème épique* ou *épopée; poème dramatique* ou *tragédie; poème comique* ou *comédie; poème bucolique* ou *églogue; poème lyrique* ou *ode; poème satirique* ou *satire; poème élégiaque* ou *élégie; poème didactique.* Longtemps le *poème* dramatique ne fut qu'un simple chœur. (Volt.) Tout *poème* est brillant de sa propre beauté. (Boil.) Un *poème* excellent où tout marche et se suit. (Id.)

D'un seul nom quelquefois le son dur et bizarre,
Rend un *poème* entier ou burlesque ou barbare.
(Boileau.)

— Par extens. Ouvrage de prose où l'on trouve les fictions, le style harmonieux et figuré de la poésie. Le *Télémaque* de Fénelon, les *Martyrs* de Chateaubriand, sont considérés comme des poèmes en prose.

— Par exagération. Il s'emploie pour louer les qualités poétiques d'un ouvrage de prose ou d'une œuvre d'art quelconque. Quel poème! C'est un poème, un véritable poème, un poème magnifique. Ce tableau est tout un poème. Les symphonies de Beethoven sont de beaux poèmes.

— Il se dit absolument des paroles d'un opéra, et même d'un opéra-comique. La musique de l'opéra de Guillaume Tell est un chef-d'œuvre, mais le poème est fort médiocre. Les auteurs de la musique et du poème ont cru devoir garder l'anonyme.

— L'Académie écrit *poëme;* mais l'emploi du tréma est fautif quand on peut le remplacer par un accent. Il faut donc écrire *poème.*

POEMÉNIDE. s. m. (pr. *pé-mé-nide*). Antiq. gr. Il se dit des jeunes gens qui figuraient dans les Démétries, et qui se frappaient mutuellement avec des fouets d'écorce d'arbre.

POENA. (pr. *péna;* du lat. *pœna*, peine). Myth. Déesse du châtiment, adorée en Italie et en Afrique. ‖ Nom du monstre par lequel Apollon fit ravager l'Argolide.

POÉSIE. s. f. (pr. *po-é-zi;* du lat. *poesis*, rad. gr. ποιεῖν, faire). Art de composer des ouvrages en vers. Aimer, cultiver la poésie. Exceller dans la poésie. S'exercer à la poésie. Le génie, le feu, l'enthousiasme de la poésie. Les charmes, les richesses, les ornements, la grâce, la noblesse, la grandeur, la beauté de la poésie. Il fut un temps où un vil intérêt ne souillait pas le langage de la *poésie.* (Barth.) Ce qui m'effraya le plus en rentrant dans cette carrière, ce fut la sévérité de notre *poésie* et l'esclavage de la rime. (Volt.) Si la *poésie* a comme la prose autant de styles que de sujets, elle a encore un style à elle, lors même qu'elle traite les mêmes sujets que la prose et qu'elle a la même fin. (Condill.) On enseigna à Psyché les secrets de la *poésie.* (La Font.)

D'un air encor plus grand la *poésie* épique,
Dans le vaste récit d'une longue action,
Se soutient par la fable, et vit de fiction. (Boil.)

— La poésie en langue vulgaire ne commença à être cultivée par les Français que vers le temps de Louis VII et de Philippe-Auguste, son fils. Abeilard fut un des premiers qui mit en rimes ses amours avec Héloïse; vinrent ensuite les *trouvères* qui composèrent leurs fabliaux. Les genres de poésie auxquels s'exerçait le génie de nos pères sont: l'acrostiche, la ballade, le blason, le bouquet, le cantique, la chanson, le chant royal, la complainte, le coq-à-l'âne, la déploration, le distique, l'églogue, l'élégie, l'énigme, l'épigramme, l'épitaphe, l'épître, l'idylle, l'inscription, le lai, le madrigal, l'ode, le rondeau, la satire, le sonnet, les stances, le tenson, le triolet, la villanelle, le virelai. Les pièces usitées de nos jours sont: l'acrostiche, le bouquet, la cantate, le cantique, la chanson, la charade, la complainte, le distique, l'églogue, l'élégie, l'énigme, l'épigramme, l'épitaphe, l'épithalame, l'épître, l'idylle, l'impromptu, l'inscription, le logogriphe, le madrigal, l'ode, l'oratorio, le quatrain, la satire, les stances, le vaudeville. ‖ *Poésie rhythmique.* Celle dans laquelle on observe la mesure par rapport au nombre des syllabes, mais non par rapport à la quantité de ces syllabes, qu'on suppose toutes susceptibles d'une égale vitesse ou d'une égale lenteur; c'est la poésie des sauvages, des Orientaux, et de tous les peuples de l'Europe moderne. ‖ *Poésie métrique.* Celle dans laquelle le nombre des syllabes dépend des temps donnés par la durée de ces syllabes; c'est la poésie des Grecs et des Latins.

— Se dit aussi par rapport aux différents styles qu'on y emploie. Poésie sacrée. Poésie morale. Poésie sainte. Poésie profane. Poésie érotique, marotique, burlesque, familière. Pour la *poésie* de mouvement, la *poésie* passionnée et raisonneuse, elle ne nous a jamais manqué. (Michelet.)

— Ensemble des qualités qui caractérisent les bons vers. Cette ode manque de poésie. Cette tirade est pleine de poésie. Ces vers sont magnifiques de poésie. Ces exemples ont accoutumé la *poésie* française à une marche trop uniforme. (Volt.)

Sans tous ces ornements le vers tombe en langueur,
La *poésie* est morte ou rampe sans vigueur. (Boil.)

Oh! que le ciel soigneux de notre *poésie*,
Grand roi, ne nous fit-il plus voisins de l'Asie? (Id.)

— Signifie quelquefois seulement l'art de faire des vers, l'art de la simple versification. Poésie douce, facile, nombreuse, harmonieuse. Choisir un genre de poésie convenable au sujet. Votre *poésie* est pleine d'imagination. (Volt.)

— Chaleur, hardiesse, coloris, élévation poétique, même en prose. Platon est plein de poésie. Il y a une belle poésie dans Fénelon et dans Bossuet.

— *Poésie du style.* Hardiesse, liberté, richesse de pensées, d'expressions, de tours que l'on emploie particulièrement dans la poésie.

— Manière de faire des vers qui est propre à une nation, à un poète. Le naturel et l'harmonie de la poésie grecque et de la poésie latine. Les contractions de la poésie anglaise. La noble simplicité de la poésie française. La poésie bizarre, rude, rocailleuse de cet écrivain.

— Par exagér. Ce qu'il y a de noble, d'élevé, de touchant dans une œuvre d'art, dans le caractère ou la beauté d'une personne et même dans une production naturelle. Un tableau plein de poésie. Une symphonie toute pleine de poésie. Quelle poésie dans ce paysage! Cette personne a de la poésie dans l'esprit, dans le caractère. On abuse souvent de cette expression. En Espagne, aujourd'hui, il y a plus de *poésie* dans la vie que dans les livres, et la réalité est bien plus romanesque que ne l'est la littérature moderne. (A. de Cust.) La vie elle-même était tout entière une *poésie* pleine de grâces et de mystères. (Ch. Nod.)

— *Faire la poésie d'une chose.* Y chercher un sens, une beauté, une jouissance poétique. Se faire la poésie d'une situation. L'homme aime à se faire la poésie des choses, mais souvent il est déçu par la réalité.

— *Poésies*, au pluriel, signifie, Ouvrages en vers. Se dit le plus souvent des ouvrages de peu d'étendue, et s'emploie surtout en parlant des modernes. Les poésies de Malherbe, de Racan. Recueil de poésies. Poésies satiriques, morales, fugitives. Poésies diverses. Les plus instruits font leurs délices des *poésies* d'Homère, de Terpandre et de Tyrtée, parce qu'elles élèvent l'âme. (Barth.)

— Iconol. On a personnifié la Poésie et on l'a représentée sous les traits d'une jeune nymphe couronnée de lauriers, une lyre en main, l'air inspiré, le visage animé, les yeux au ciel. Des statues anciennes la représentent avec un sistre dans la main ou à ses pieds.

POÉT. Abréviation des mots Poétique, poétiquement.

POÉTASTRE. s. m. Critiq. Il s'est dit d'un mauvais poète.

POÈTE. s. m. (pr. *po-è-te;* du lat. *poeta;* rad. gr. ποιῶ, je fais). Écrivain qui compose en vers. Les poètes anciens. Les poètes modernes. Les poètes grecs. Les poètes latins. Homère et Virgile sont les princes des poètes. Poète lyrique, dramatique, tragique, comique, élégiaque, satirique, burlesque. Bon poète. Excellent poète. Grand poète. Divin poète. Mauvais poète. Poète médiocre. Méchant poète. Corneille est regardé comme le poète des hommes; Racine, comme celui des femmes; La Fontaine est le poète des enfants; Molière, le poète des gens sensés; Voltaire, celui des philosophes. Telle est, en général, la différence qu'on peut remarquer entre le *poète* et le prosateur, c'est que le premier affiche qu'il veut plaire; et s'il instruit, il paraît cacher qu'il en ait le projet; le second, au contraire, affiche qu'il veut instruire; et s'il plaît, il ne paraît pas en avoir formé le dessein. (Condill.)

... Souvent parmi nous un *poète* sans art,
Qu'un beau feu quelquefois échauffe par hasard,
Enflant d'un vain orgueil son esprit chimérique,
Fièrement prend en main la trompette héroïque.
(Boileau.)

— Fam. *Poète crotté.* Mauvais poète.

— *Avoir lu les poètes, entendre les poètes.* Signifie ordinairement, Avoir lu, entendre les anciens poètes grecs et latins.

— Se dit en parlant d'une femme. La France compte aujourd'hui plusieurs femmes qui sont toutes d'aimables et gracieux poètes. Les ouvrages de mademoiselle Williams la font regarder tour à tour comme *poète* et comme historien. (Mme Briquet.)

— adjectiv. Etre poète. Une femme poète. Un ouvrier poète. Les femmes *poètes* sont mauvaises ménagères. La rime s'accorde mal avec l'économie. (Boiste.)

— *Etre né poète.* Avoir un talent naturel pour la poésie. ‖ *N'être pas poète.* N'avoir pas de dispositions poétiques. L'espèce humaine ne serait jamais arrivée à un certain degré de perfectionnement, si elle n'était née *poète.* (Ch. Nodier.)

Au même instant prend droit de se croire *poète.*
(Boileau.)

Paul, de qui la vraie épithète
Est celle d'ennuyeux parfait,
Veut encore devenir *poète*,
Pour être plus sûr de son fait. (J.-B. Rouss.)

— Autrefois on écrivait *poëte;* mais cette accentuation est tout à fait abandonnée. Le tréma est fautif toutes les fois qu'on peut le remplacer par un accent.

POÈTEREAU. s. m. T. de mépris. Fort mauvais poète. V. POÉTEREAU.

POÈTERIE. s. f. Synonyme burlesque de Poésie. Il se dit aussi par dénigrement d'une société de poètes.

POÈTESSE. s. f. (pr. *po-è-tè-ce*). Femme qui s'adonne à la poésie. Sapho fut une illustre poètesse. L'Italie moderne compte plusieurs poètesses distinguées. Ce mot, qui se trouve dans Amyot, a été employé par quelques écrivains modernes, mais il n'est pas adopté par l'usage. On dit *une femme poète.*

POÉTIQUE, adj. des 2 g. Qui est propre à

la poésie, qui concerne la poésie, qui appartient à la poésie. Ouvrage poétique. Langage, style, tour, expression, pensée poétique. Figure poétique. Fiction poétique. Invention, génie, feu, fureur, imagination, élan, essor, enthousiasme poétique. Nous avons essuyé dans le bateau, à cent pas de ce port, un petit orage assez *poétique*. (Mme de Sév.) Ce que nous nommons conscience n'a jamais paru à l'égoïste que le nom *poétique* de la duperie. (Mme de Staël.) Rien de plus *poétique* en ce monde qu'un sentiment religieux. (***) La cour m'a peut-être ôté un peu de feu *poétique*; je viendrai le reprendre auprès de vous. (Volt.) Il n'y a rien de plus *poétique*, dans la fraîcheur de ses passions, qu'un cœur de seize années. (Chateaub.)

Quel plaisir de te suivre aux rives du Scamandre,
D'y trouver d'Ilion la *poétique* cendre. (Boil.)

Je sus, prenant l'essor par des routes nouvelles,
Élever assez haut mes *poétiques* ailes. (Id.)

— *Licences poétiques*. Certaines libertés que les poètes se donnent contre les règles ordinaires de la langue ou même de la versification, et qui ne seraient pas reçues dans la prose.

— Fig. et fam. *Licence poétique*. Altération de la vérité. Se permettre une licence poétique, les licences poétiques dans un récit.

— Typogr. *Caractère poétique*. Espèce de caractère plus étroit et plus allongé que le caractère ordinaire, et que l'on emploie particulièrement à l'impression des ouvrages en vers alexandrins.

POÉTIQUE. s. f. Didact. Traité de l'art de la poésie. Les quatre poétiques sont celles d'Aristote, d'Horace, de Vida et de Boileau; elles ont été réunies en un volume classique. Il y a encore des poétiques de second ordre, celles de Castelvetro Vossius, Scaliger, La Minardière, Hédelin. La plus ancienne poétique française est celle de Th. Sébillet, 1548.

— Par extens. *Poétique des beaux-arts*. Exposition, explication de ce qu'il y a d'élevé, d'idéal dans les beaux-arts.

POÉTIQUEMENT. adv. D'une manière poétique. Écrire, parler, penser poétiquement.

POÉTIQUEUR. s. m. Poète. S'emploie dans le style marotique et aussi par dénigrement.

POÉTISÉ, ÉE. part. pass. du v. Poétiser. S'empl. adjectiv. Style poétisé. C'est une douleur qui ne pouvait être *poétisée* que par un homme en qui le souvenir vivant de ses épreuves personnelles nourrissait le feu de l'inspiration. (G. Sand.)

POÉTISER. v. a. 1re conj. (pr. *po-é-ti-sé*; rad. *poète*). Rendre poète, élever au ton de la poésie, donner une couleur, une teinte, un caractère poétique. Poétiser son langage, son style. Avec quel enthousiasme l'Égypte n'accueillerait-elle pas les Français, dont ses traditions ont *poétisé* les exploits et l'héroïque sultan Bounaberdi. (Barrault.)

— Versifier. Il ne se dit que dans le style marotique ou bien par dénigrement. *Poétiser* contre vous je ne veux. (Cl. Mar.)

Maître Clément, le grand faiseur de mètres,
Si doucement n'eût si *poétiser*. (J.-B. Rouss.)

— se poétiser. v. pron. Devenir poétique. Son langage se poétise.

POÉTREAU et **POÉTRIAU**. s. m. Mauvais poète. Il se dit par mépris et il est familier. M. Dorat désespère tous les *poétraux* ses contemporains. (Année littér.) V. poétereau, qui est, sans contredit, la forme orthographique la plus correcte.

POGE. s. m. Archéol. fr. Petite monnaie de cuivre, de la valeur d'une demi-obole et qui avait cours autrefois dans la Bretagne.

— Anc. cout. Droit d'une demi-obole par millier, qui était dû à l'évêque de Mantes sur les harengs et les sardines.

— Anc. mar. Se disait, dans le Levant, Du côté droit du navire ou du côté de tribord. Il était opposé à *Orse*, le côté gauche ou de bâbord.

POGGI ou **NASSAU**. Géogr. Deux îles qui longent la côte occidentale de Sumatra dans la mer des Indes. Elles sont couvertes de bois de hautes futaies propres à la construction des vaisseaux; leur principale production est le sagou.

POGGIO BRACCIOLINI, communément [illegible] en 1380, mort à Florence, en 1459; découvrit dans les monastères de la Suisse une foule d'auteurs latins.

POGONAT. (rad. gr. πώγων, barbe). Hist. Surnom qui signifie *barbu* et qui est attribué dans l'histoire byzantine à Constantin VIII.

POGONATE. s. m. Ichthyol. Poisson d'Amérique, de la famille des abdominaux.

POGONATON. s. m. Bot. Genre de cryptogames, de la famille des mousses.

POGONIAS. s. m. (pr. *po-go-ni-ass*). Ichthyol. Genre de poissons de la famille des léiopomes, ne renfermant qu'une seule espèce, le pogonias fascé, qui se trouve dans la baie de Charleston.

POGONIASE. s. f. (pr. *po-gho-ni-ase*; rad. gr. πώγων, barbe). Physiol. Développement de la barbe chez une femme.

POGONIE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des orchidées.

POGONION. s. m. (rad. gr. πώγων, barbe). Hist. nat. Ensemble de toutes les barbes d'un des côtés d'une plume.

POGONOCÈRE. s. m. (ét. gr., πώγων, barbe; κέρας, corne, antenne). Entom. Genre d'insectes de l'ordre des coléoptères hétéromères, voisin des pyrochres, et qui ne comprend qu'une seule espèce du Canada.

POGONOLOGIE. s. f. (ét. gr., πώγων, barbe; λόγος, discours). Didact. Traité de la barbe.

POGONOLOGIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui tient, qui a rapport à la pogonologie.

POGONOPHILE. adj. des 2 g. (ét. gr., πώγων, barbe; φίλος, ami). Techn. Il se dit d'une espèce de rasoirs, et d'un cuir à repasser.

POGONOPHORE. adj. des 2 g. (ét. gr., πώγων, barbe; φέρω, je porte). Zool. Qui porte de la barbe. ‖ pogonophores. s. m. pl. Famille de l'ordre des grimpeurs, comprenant des oiseaux qui ont des soies autour de la base du bec.

POGONOPODE. adj. des 2 g. (ét. gr., πώγων, barbe; πούς, pied). Zool. Qui a le pied garni de poils. ‖ pogonopodes. s. m. pl. Famille de conchophores, comprenant une partie des dimyaires lamellipèdes.

POGONORHYNQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., πώγων, barbe; ῥύγχος, bec). Zool. Qui a le bec cilié ou garni de soies à la base. ‖ pogonorhynques. s. m. pl. Famille d'oiseaux grimpeurs.

POGONOSTÉMON. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, monopétalées, de la famille des labiées.

POGONOTOME. s. m. (ét. gr., πώγων, barbe; τέμνω, je coupe). Barbier. Il ne se dit que pédantesquement ou par plaisanterie.

POGONOTOMIE. s. f. Art ou action de couper la barbe, de raser, de se raser.

POGONOTOMIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à la pogonotomie.

POHLIE. s. f. Bot. Genre de plantes cryptogames de la famille des mousses, qui comprend plus de vingt-cinq espèces, dont la plupart se trouvent en Europe dans les pays montagneux. La pohlie allongée.

POICTRINE. s. f. Ancienne orthographe du mot qui s'écrit aujourd'hui *poitrine*.

POIDOU. s. m. Techn. Instrument dont le savonnier se sert pour puiser les lessives des citernes.

POIDS. s. m. (pr. *poa*; du lat. *pondus*, pesanteur; d'où *ponderare*, peser). Phys. Pesanteur, qualité de ce qui est pesant. Mesure de la masse d'un corps, c'est-à-dire de la quantité de matière qu'il renferme sous l'unité de volume. Le poids d'un corps se mesure par l'effort qu'il faut faire pour le soutenir et l'empêcher de tomber, effort d'autant plus grand, qu'il y a dans le corps plus de molécules animées de la même vitesse, en sorte que le poids a proprement pour expression le produit de la masse par la vitesse, et qu'il varie dans le même rapport que la masse, relativement aux corps que nous pesons, parce que ces corps sont censés être sollicités par des vitesses égales. La mesure de cette masse ne pouvant jamais être obtenue d'une manière parfaite, on ne peut point connaître le *poids absolu* d'un corps, mais seulement son *poids relatif* à celui d'un autre corps pris pour unité de convention. L'unité adoptée en France est le *gramme*, équivalant en poids à un centimètre cube d'eau distillée à quatre degrés au-dessous de zéro, maximum de condensation de ce liquide. Le rapport du poids d'un corps au poids d'un même volume d'eau est ce qu'on appelle le *poids spécifique* de ce corps.

Les marbres de Paros, les tissus d'Ispahan
Sous leur *poids* précieux font gémir l'Océan. (Millevoye.)

La Salle Béringhen, Nogent, d'Ambre, Cavois,
Fendent les flots tremblants sous un si noble *poids*. (Boileau.)

Sous le *poids* de l'horrible masse
Déjà les pavés sont broyés. (J.-B. Rousseau.)

— Phys. et chim. *Poids atomique*. Poids des atomes d'un corps, c'est-à-dire des particules impénétrables et indivisibles dont ce corps se compose. La densité, la chaleur spécifique et l'isomorphisme sont les données d'après lesquelles on déduit le poids atomique des corps; l'oxygène est ordinairement le corps auquel on rapporte ce poids.

— Fig. Ce qui est pénible à supporter; ce qui fatigue, ce qui oppresse, ce qui chagrine, ce qui embarrasse. Le poids des impôts. Le poids [illegible] chagrins. Le poids des années. Un *poids* insupportable me tombe tout à coup sur le cœur. (J.-J. Rouss.) De quel *poids* vous avez soulagé mon cœur. (Id.) N'est-ce pas assez pour moi d'être coupable, sans me donner des complices, et sans aggraver mes fautes du *poids* de celles d'autrui? (Id.) J'avoue que je succombe ici sous le *poids* de mon sujet. (Fléch.) Une conscience vertueuse ne sent pas le *poids* de l'adversité. (Chateaub.) Tout ce qui les environne porte le *poids* de leurs caprices et de leur humeur. (Mass.) Cet amas de gloire dont ils ont hérité, n'est plus qu'un *poids* de honte qui les flétrit et qui les accable. (Mass.) Leur bon sens paraît comme accablé sous le *poids* d'une fatigante érudition. (D'Aguess.)

Je tremble qu'opprimés de ce *poids* odieux,
L'un ni l'autre jamais n'ose lever les yeux. (Racine.)

J'y vois un homme accablé
Sous le *poids* de sa misère. (Id.)

Accablé sous le *poids* des malheurs et des ans,
Aside de ses mains se déchire les flancs. (Gresset.)

Les vieilles même, en marcher symétrique,
Des ans tardifs ont oublié le *poids*. (Gresset.)

— Fig. Faiblir sous le poids du sceptre. Soutenir le poids des affaires. Porter le poids immense de tout un empire. Il sentit le *poids* de la couronne, du moment qu'il la porta. (Fléch.) Que votre loi sainte soit écrite au fond de son cœur et autour de son diadème, pour lui en adoucir le *poids*. (Mass.)

...... Toi qui seul tant de fois,
Du sceptre dans ma main as soulagé le *poids*. (Rac.)

Est-il quelque guerre fameuse
Dont il n'ait partagé le *poids*? (J.-B. Rousseau.)

Endormie sur le trône, au sein de la mollesse,
Le *poids* de sa couronne accablait sa faiblesse. (Volt.)

— Importance, considération, gravité, en parlant des personnes. L'un se donnait du *poids* par sa lenteur. (Boss.) ‖ *Un homme de poids*. Un homme grave, sérieux, sensé, considérable.

— Force, solidité, importance, autorité, en parlant des choses. Elle savait de quel *poids* est non-seulement la moindre parole, mais le silence même des princes. (Boss.) Votre présence donne plus de *poids* aux vérités que nous annonçons au peuple. (Mass.) Le témoignage d'un homme si instruit des affaires de son temps est d'un grand *poids*. (Volt.) Titus m'accablait du *poids* de sa grandeur. (Rac.)

. . . Dans la balance
Mon nom peut-être aura plus de *poids* qu'il ne pense. (Racine.)

. . . Affranchi du péril qui vous presse,
Vous verrez de quel *poids* sera votre promesse. (Id.)

— Loc. prov. et fig. *Porter le poids du jour et de la chaleur*. Endurer toute la peine, faire tout le travail, pendant que les autres goûtent le repos ou le plaisir.

— Pesanteur fixe et déterminée. Le poids de la pièce de vingt francs, de la pièce de cinq francs. ‖ *Monnaie de poids*. Celle qui a la pesanteur voulue par la loi.

— Morceau de cuivre, de fer, de plomb, etc., d'une pesanteur connue et réglée par la loi, dont on se sert pour évaluer le poids de certaines choses. Des poids et des balances. Un poids de vingt-cinq kilogrammes. Vendre à faux poids. Tous les poids des marchands doivent être échantillonnés.

— *Poids de marc*. Le marc, y compris toutes ses subdivisions d'onces et de gros. Le poids de marc est de huit onces.

— *Faire bon poids*. Peser de manière que la chose pesée emporte le plateau de la balance. Dans le sens contraire, on dit *Le poids n'y est pas*.

— Fig. *Vendre, acheter une chose au poids de l'or*. Vendre, acheter cette chose excessivement cher.

— Fig. *Avoir deux poids et deux mesures*. Juger avec partialité, juger différemment d'une même chose, selon les personnes, les intérêts, les circonstances. On dit dans le même sens, *Changer de poids et de mesure*.

— Fig. et fam. *Faire toutes choses avec poids et mesure*. Agir en toutes choses avec circonspection et sagesse. Dieu, dit l'Écriture, a fait toutes choses avec poids, nombre et mesure.

— *Poids du sanctuaire*. Étalon de la mesure de pesanteur que l'on gardait dans le temple de Jérusalem.

— Fig. *Examiner, peser une chose au poids du sanctuaire*. L'examiner dans toute la rigueur de la justice, selon les règles de la plus austère conscience.

— Par analogie, on dit, *Peser une chose au poids du bon sens, de la raison*, etc. Faire au *poids* du bon sens peser tous les écrits. (Boil.)

— Mécan. Se dit de tout ce qui doit être élevé, soutenu ou mu par machine, ou de ce qui résiste, de quelque manière que ce soit, au mouvement qu'on veut imprimer. Dans toutes les machines, il y a une proportion nécessaire entre le *poids* et la puissance motrice. (Lav.)

— Métal ou pierre attaché aux cordes d'une horloge, d'un tourne-broche, pour lui donner de mouvement. Monter les poids d'un tourne-broche.

— *Poids-le-roi*. Droit que le roi levait sur toutes les marchandises qui se vendaient au poids, lorsqu'elles entraient dans les ports ou dans les villes.

— *Poids de la soie*. Se disait à Lyon d'un poids de 15 onces. ‖ *Poids de vicomté*. Poids en usage à Rouen, dont la différence avec le poids de marc était de 4 livres sur 100. ‖ *Poids de ta-* [illegible] Languedoc, et qui était inférieur au poids de marc.

— Anc. jurispr. *Poids de ville* ou *poids du roi*. Bureau établi par l'autorité, pour peser et mesurer, moyennant une certaine rétribution, les différentes marchandises qu'on y présentait à cet effet. ‖ *Droit de poids et mesures*. Ce que l'on payait pour peser des marchandises au poids public; ou, plus anciennement encore, Droit que les seigneurs avaient de fixer et de vérifier les poids et mesures dans l'étendue de leurs domaines.

— Hist. littér. *Jeux des poids pilés*. Il s'est dit au XVe siècle de farces ou moralités qui se jouaient dans une maison portant pour enseigne des poids en piles.

POIGNANT. part. prés. du v. Poindre. Qui poind. Il est invar. et inusité.

POIGNANT, ANTE. adj. (du lat. *pungere*, poindre; d'où *pugio*, poignard). Qui cause une impression douloureuse et vive, comme si l'on enfonçait une pointe dans le corps. Douleur poignante. Remords poignants. L'envie la plus brûlante et la plus *poignante*. (St-Simon). J'aime mieux par une prompte délivrance finir tant de *poignants* remords qui me déchirent à toute heure. (Prévost.) Bonheur plaisir, transports, que vos traits sont *poignants*! (J.-J. Rouss.) Manquant de tout, dans mon chagrin *poignant*. (Volt.) Le 21 juillet, dans la matinée, ses souffrances devinrent si *poignantes*, il éprouva de telles angoisses, que, pour la première fois, il avoua à son médecin qu'il souffrait. (M. de Montbel.)

POIGNANT. s. m. Anc. admin. Avantage que l'on accordait à une des deux parties dans une pesée, et que l'on exprime aujourd'hui par le mot *trébuchant*.

POIGNARD. s. m. (pr. *po-gnar*; du lat. *pugio*, *pungio*, formé de *pungere*, piquer). Arme pointue et tranchante, de moitié plus courte que l'épée. Les soldats romains s'en servaient sous les empereurs; mais c'est surtout pendant le moyen âge que cette arme a été employée. Les chevaliers portaient le poignard à la ceinture, et cette coutume s'est conservée chez les seigneurs jusqu'au règne de Henri IV. A cette époque le poignard disparut. Ce n'est plus aujourd'hui qu'une arme de voyageur et de brigand. Plonger, enfoncer le poignard. Retirer le poignard. Percer d'un poignard, de cent coups de poignard. Donner à quelqu'un d'un poignard dans le sein. Il lui arracha la vie d'un coup de *poignard*. (Volt.)

Et du même *poignard* pour César destiné,
Je perce en soupirant son cœur infortuné. (Corneille.)

Je saurai le surprendre avec son Atalide,
Et d'un même *poignard* les unissant tous deux,
Les percer l'un et l'autre, et moi-même après eux. (Racine.)

Un *poignard* à la main, l'implacable Athalie
Au carnage animait ses barbares soldats. (Id.)

— Fig. *Mettre, tenir à quelqu'un le poignard sur la gorge*. Vouloir le contraindre à faire quelque chose.

— Fig. *C'est un coup de poignard*. Se dit de la surprise et de la douleur profonde que cause un événement extrêmement fâcheux. La nouvelle de la mort de son père fut pour lui un coup de poignard.

— Fig. *Avoir le poignard dans le cœur*. Avoir une extrême douleur.

— Fig. *Tourner le poignard dans la plaie*. S'appesantir sur ce qui blesse ou afflige vivement. Il prenait plaisir à tourner le poignard dans le cœur de sa victime.

— Fig. *Affiler, aiguiser les poignards*. C'est là qu'on affile le *poignard*, sous prétexte de faire moins de mal, mais en effet pour l'enfoncer plus avant. (J.-J. Rouss.) La religion peut encore aiguiser les *poignards*. (Volt.)

— Vive offense, cruel outrage, profonde douleur. La froide politesse des grands est souvent un *poignard* qui blesse sans faire crier. (Boiste.)

Elle en mourra, Phœnix, et j'en serai la cause:
C'est lui mettre moi-même un *poignard* dans le sein. (***)

. . . C'est médire avec art,
Et c'est avec respect enfoncer le *poignard*. (Boileau.)

. . . Et sa naïveté confondant ma fureur,
Enfonce innocemment le *poignard* dans le cœur. (Voltaire.)

— Anc. loc. prov. *J'ai le poignard de même*. S'est dit, par forme de refus, à celui qui louait une chose pour se la faire donner; parce qu'autrefois le poignard et l'épée, ornés de même, allaient ensemble dans une parure, et par conséquent ne pouvaient se séparer.

— Hist. mod. *Chevaliers du poignard*. Nom que le parti populaire donna à des royalistes qui se réunirent aux Tuileries, avec des armes cachées, le 29 février 1791. ‖ Il s'est dit aussi d'une société réactionnaire qui se forma dans le midi de la France après le 9 thermidor.

— Pêch. Nom vulgaire des brochets moyens.

POIGNARDÉ, ÉE. part. pass. du v. Poignarder. S'empl. adjectiv. Un homme poignardé par des brigands.

POIGNARDER. v. a. 1re conj. (pr. *po-gnar-dé*; rad. *poignard*). Frapper, blesser, tuer d'un coup de poignard. Brutus poignarda César en plein sénat. Des assassins l'ont poignardé dans son lit.

— Fig. Causer une profonde douleur, une extrême affliction. Lui apprendre cette désolante nouvelle, ce serait le poignarder.

[illegible]

Quand de ses vers un grimaud nous *poignarde*,
Chacun pourra lui donner sa nasarde. (J.-B. Rouss.)

— Aiguillonner. La curiosité poignarde les femmes. La jalousie poignarde son cœur. L'avarice poignarde cet homme.

— se poignarder. v. pron. Être poignardé.

— Se frapper soi-même d'un coup de poignard. Au moment où on allait le saisir, ce grand coupable s'est fait justice en se poignardant.

POIGNARDIN. s. m. (rad. *poignard*). Mot forgé par Catherine II, pour désigner les moines qui ont assassiné les rois, et ceux qui prêchent ou justifient le régicide.

POIGNÉE. s. f. (pr. *po-gné*; rad. *poing*). Autant que la main fermée peut contenir. Une poignée de blé. Une poignée de sel. Une poignée de dragées. Une poignée d'argent, d'or, d'écus, de louis. Aussitôt de longs clous il prend une *poignée*. (Boil.)

— Ce qu'on empoigne avec la main. Une poignée d'herbes. Une poignée de cheveux.

— *Une poignée de verges*. De petits scions de bouleau liés ensemble.

— *Une poignée de morue*. Deux morues salées jointes ensemble.

— *Se donner une poignée de main*. Se serrer mutuellement la main en signe d'amitié.

— Loc. prov. *Prendre une poignée de feu*. Se chauffer un moment. Il se dit familièrement.

— Fig. et fam. Un petit nombre. Une poignée d'amis. Une poignée de gens. Une poignée de monde. Ils n'étaient qu'une poignée de braves pour tenir tête à l'ennemi. On eut bientôt raison de cette poignée de séditieux. Il y a comme cela une *poignée* d'impertinents qui ne comptent qu'eux dans tout l'univers. (J.-J. Rouss.)

— Partie d'un objet par où on le prend, pour le tenir à la main. La poignée d'un sceptre, d'un sabre, d'une épée.

— *A poignée*. loc. adv. A pleine main. Prendre une chose à poignée.

— En abondance, en grande quantité. Jeter des fleurs à poignée. Jeter de l'argent à poignée.

— Comm. Nombre déterminé d'écheveaux de fil. Dans le nord de la France, la poignée est de douze écheveaux.

— Techn. Moitié de fuseau, sur le gros bout de laquelle les metteurs en œuvre mettent du ciment pour y affermir les pierres qu'on veut travailler. ‖ Morceau de bois rond sur le bout duquel les graveurs en cachet mettent le ciment où ils enfoncent le cachet. ‖ Manche avec lequel les plombiers et les ferblantiers prennent les fers à souder. ‖ Pointe de toile que les emballeurs laissent aux coins d'un ballot pour qu'on puisse le soulever ou le remuer plus facilement.

POIGNER. v. a. 1re conj. Se disait anciennement pour Chagriner, tourmenter. V. POINDRE.

POIGNERÉE. s. f. Archéol. fr. Ancienne mesure de capacité.

POIGNET. s. m. (pr. *po-gné;* rad. *poing*). Anat. Nom vulgaire du carpe. V. ce mot. C'est le point d'union de la main et de l'avant-bras; son étendue est de deux travers de doigt. Jusqu'à dix-huit ans, le poignet est remarquable par son volume, et offre peu de résistance, parce que les épiphyses inférieures des deux os radius et cubitus ne sont pas encore soudées. Avoir le poignet fort, une grande force de poignet. Se démettre, se luxer le poignet. Un carrosse dans lequel j'étais, versa par la maladresse du cocher, les glaces furent brisées, et j'eus les deux *poignets* foulés. (Richerand.)

— Bord de la manche d'une chemise, d'une robe, etc. Poignets trop étroits. Mettre une dentelle aux poignets d'une robe. Remonter une chemise de poignets. Coudre des boutons de nacre aux poignets.

— *Poignets de manche*, ou simplement *poignets*. Sorte de manchettes, de fausses manches qu'on met pour conserver les poignets des chemises.

POÏKILORGUE. s. m. (pr. *po-i-ki-lor-ghue;* ποικίλος, varié; ὄργανον, orgue). Mus. Espèce de petit orgue à clavier, dont les sons imitent particulièrement ceux du hautbois et du cor anglais. On adapte le poïkilorgue à quelques pianos.

POÏKILOSE. s. f. (pr. *po-i-ki-lo-se;* rad. gr. ποικίλος, varié). Techn. Marbre factice dont les couleurs sont très-variées. ‖ adjectiv. Marbre poïkilose.

POIL. s. m. (du lat. *pilus*). Anat. Nom donné à des filaments cornés qui sortent de la peau et recouvrent spécialement quelques parties du corps humain, qu'ils semblent destinés à protéger. Les poils ont reçu différents noms, selon la région où ils croissent : on appelle *cheveux* ceux qui couvrent les parties supérieure et postérieure de la tête; *sourcils*, ceux qui forment une arcade transversale au-dessus de chaque orbite; *cils*, ceux qui garnissent les bords libres des paupières; *barbe*, ceux qui couvrent les parties inférieures de la face, le dessous du menton et la partie antérieure du col. On observe en outre des poils plus ou moins abondants au pubis, au pourtour de l'anus, dans le creux de l'aisselle, à l'entrée des narines et du conduit auditif externe; partout ailleurs, ils ne sont que clair-semés. L'organisation des poils présente deux parties distinctes : le *bulbe* ou la *matrice* du poil, espèce de follicule cutané, soutenu par un pédicule nerveux ou vasculaire, au fond duquel se trouve une papille conique considérable qui produit le poil par sécrétion; la *tige* du poil, ou *poil* proprement dit, embrassant et emboîtant par sa racine la papille du bulbe, de la [illegible] emboîtent les prolongements qui leur servent de soutien. Les poils ne sont pas, comme on l'a prétendu, formés de filaments réunis en faisceau, et ayant dans leur centre un canal médullaire; lors de leur éruption, ils soulèvent l'épiderme et forment sous lui une petite tumeur conique dans laquelle ils s'allongent d'abord en se contournant en spirale, mais qu'ils percent un peu plus tard. Une fois sorti, le poil n'est plus qu'un prolongement inorganique qui croît seulement par sa base, et dans lequel le *pigmentum* de la peau est associé à la matière cornée.

— Il se dit aussi des filaments de texture et de consistance cornée qui se développent dans la peau de certains animaux, la percent et s'élèvent plus ou moins à sa surface. Tantôt ils forment un duvet fin et moelleux recouvert par d'autres poils plus grossiers, que l'on appelle *jar;* tantôt ce sont des filaments longs et contournés en spirale que l'on désigne sous le nom de *laine;* quelquefois ce sont des *soies* fermes et élastiques ou des *crins* de structure semblable, mais seulement plus longs; d'autres fois enfin ce sont des *piquants* aigus et roides qui ressemblent à de véritables épines. L'homme seul, quoique ayant la peau mince, a peu de *poils;* mais cette imperfection matérielle est largement compensée par son intelligence, qui lui procure des abris et des vêtements commodes. (Encycl.) Le corps du bison est en partie couvert d'un long *poil* velu. (L. Ardent.)

> Et son *poil* hérissé semble de toutes parts
> Présenter aux chasseurs une forêt de dards.
> (La Fontaine.)

> Sa tête dresse en pointe une oreille velue,
> Et d'un *poil* fauve et dur sa peau s'est revêtue.
> (Desaintange.)

— Chevelure, mais toujours en mauvaise part. Le poil lui blanchit. Son poil grisonne. L'œil farouche, l'air sombre, et le *poil* hérissé. (Rac.)

> Chez l'espèce femelle
> Il brille encor, malgré son *poil* grison.
> (J.-B. Rousseau.)

— Couleur du poil, en parlant de certains animaux. De quel poil est votre cheval? Quel est le poil de votre chien? ‖ N'est-ce pas ravaler l'homme au niveau de la brute, que d'employer ce mot comme synonyme de *cheveux*, ainsi que cela se pratique dans presque tous les signalements? On aura trouvé sans doute plus simple, pour désigner en général les cheveux, les sourcils, la barbe et les favoris, de dire, par exemple, *poil chatain*, etc.; mais cette désignation est d'autant plus fausse qu'il n'est pas du tout rare de voir des couleurs différentes dans ces divers objets.

— *Chien dressé au poil et à la plume*. V. PLUME. ‖ Fig. *Homme au poil et à la plume*. V. PLUME.

— Barbe. Se faire le poil. Se couper le poil. S'arracher le poil. Ce barbier fait parfaitement le poil. S'arracher la moustache poil à poil. Déjà le *poil* tombait sous le rasoir tranchant. (Domergue.) Son fils dont le *poil* va fleurir. (Boil.) Dans ce sens, il est très-familier.

— *Poil follet*. Poil rare et cotonneux qui vient avant la barbe. N'avoir que du poil follet. Le poil follet n'a pas encore commencé à lui venir.

— Fig. *Se laisser arracher la barbe poil à poil*. Faire le poltron. Il se laisserait arracher la barbe poil à poil.

— *Poil de Judas*. Cheveux roux et barbe rousse.

— Fig. *Un poil ne passe pas l'autre*. Se dit en parlant d'un homme fort propre et bien ajusté.

— *Un lièvre, un lapin en poil*. Un lièvre, un lapin auquel on n'a pas encore ôté la peau.

— Loc. prov. et pop. *Avoir au du poil de quelqu'un*. Lui avoir gagné son argent, ou lui avoir fait quelque affront. ‖ *C'est un gaillard qui a du poil*. C'est un homme qui ne craint rien.

— Loc. prov. et fig. *Reprendre du poil de la bête*. Chercher son remède dans la chose même qui a causé le mal. Quand on est fatigué pour avoir trop couru à la chasse, il faut reprendre du poil de la bête. Vous avez perdu votre argent à cette partie; reprenez du poil de la bête, il se peut que vous gagniez.

— Partie velue du drap et de certaines autres étoffes, comme le velours, la panne, etc. Quand on brosse du drap, il faut avoir soin de coucher le poil, et non de le rebrousser. Dans les fabriques, quand le drap a été tondu, on fait revenir le poil, on tire le poil avec des chardons. Le poil de ce velours est doux et bien fourni. Feutre à long poil, à poil ras. ‖ *Velours à trois poils, à quatre poils*. Velours dont la trame est de trois fils, de quatre fils de soie. ‖ *Poil de chèvre*. Nom donné assez improprement à une étoffe dont la trame est en laine peignée et la chaîne en coton. Les Anglais expédient des parties considérables d'étoffes en poil de chèvre dans toutes les parties de l'Europe.

— Fig. et par plaisanterie. *Un brave à trois poils*. Un homme qui se pique de bravoure.

— Fig. Chose imperceptible, très-peu de chose. Quand les histoires sont si riches de leur propre beauté, et se peuvent seules trop soutenir, je me contente du bout d'un *poil* pour le joindre à mon propos. (Montaig.)

— Bot. Nom donné à des organes filamenteux, plus ou moins fins et déliés, qui se remarquent sur toutes les parties de la superficie des plantes, et qui naissent de leur épiderme.

[illegible] ser à voler le gibier, tel que le lièvre et le lapin.

— Manég. *Avoir l'éperon au poil*. Se dit d'un cavalier qui pique son cheval. ‖ *Monter un cheval à poil*. Monter un cheval tout nu et sans selle. ‖ *Faire le poil à un cheval*. Lui arranger la crinière, lui couper les crins du bas des jambes, lui arracher ou lui brûler ceux qui sont autour des mâchoires.

— Hist. nat. *Poil de nacre*. Soie de la pinne marine.

— Médec. vétér. *Souffler au poil*. Se dit en parlant d'un apostème qui monte au dessus du sabot.

— Pathol. *Poil*. Nom ridicule donné à un engorgement inflammatoire du sein qui survient quelquefois chez les nouvelles accouchées et chez les nourrices. Cette dénomination vient de ce qu'on a attribué, avec Aristote, ces engorgements à un poil qui, avalé par hasard, a été porté de l'estomac aux mamelles, où il s'oppose au libre cours du lait. V. MAMMITE.

— Technol. Se dit de différentes qualités d'ardoises. Ardoise poil noir. Ardoise poil roux, poil taché.

POILETTE. s. f. Vaisseau de gros fer où l'on met la graisse qui sert à graisser un moulin. C'est à tort que les dictionnaires écrivent *poilette;* il faut écrire *poëlette*. V. POËLETTE.

POILEUX, EUSE. adj. Hist. nat. Qui est garni de poils. V. POILU.

POILEVILLAIN. s. m. Archéol. fr. Ancienne monnaie d'argent.

POILIER. s. m. Technol. Grosse pièce de fer qui supporte la fusée et la meule d'un moulin.

POILOUX. s. m. Misérable, homme de néant. Pop.

POILU, UE. adj. (rad. *poil*). Garni de poils, couvert de poils. Poitrine poilue. Corps poilu. On dit plus communément *Velu*.

— Bot. Qui est composé de poils simples non ramifiés, comme l'aigrette des cardons.

POINCIANE. s. f. Bot. V. POINCILLADE.

POINCILLADE. s. f. (pr. *poein-ci-yade*). Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, polypétalées, irrégulières, légumineuses, créé pour un arbrisseau d'Amérique, dont l'espèce la plus remarquable est la poincillade élégante, appelée vulgairement *fleur de paon* et *de paradis*, *d'œillet d'Espagne*. Le bois de la poincillade est jaune et jouit d'une bonne réputation pour la teinture.

POINÇON. s. m. (du lat. *pugiunculus*, diminutif de *pugio*, poignard, dérivé lui-même de *pungere*, piquer). Outil de fer ou d'autre métal, qui se termine en pointe, et qui sert pour percer ou pour graver. Percer avec un poinçon. Graver au poinçon. Etui garni de ciseaux et d'un poinçon.

— Morceau d'acier où sont gravées certaines marques qu'on applique sur les ouvrages d'or et d'argent pour garantir le titre. La vaisselle d'or et d'argent porte la marque des trois poinçons : celui de l'administration, qui est la quittance des droits de contrôle; celui de ville, qui assure le titre de la pièce; celui de l'orfèvre, qui est particulier à chaque fabricant.

— Morceau d'acier ou d'autre métal gravé en relief pour former les matrices des monnaies et des médailles. Faire le poinçon d'une médaille. Faire un nouveau poinçon pour les monnaies. Il se dit aussi en typographie du morceau d'acier gravé en relief avec lequel on frappe les matrices des lettres.

— Manég. Morceau de bois taillé en pointe, ou armé d'une pointe de fer, avec lequel les académistes piquaient la croupe des sauteurs qu'ils montaient, pour les exciter à détacher la ruade.

— Anc. cost. Sorte d'aiguilles de tête. Mettre dans ses cheveux un riche poinçon de diamants.

— Mécan. Arbre vertical sur lequel tourne une machine.

— Charpent. Pièce de bois placée perpendiculairement au milieu d'une ferme, et dans laquelle s'assemblent les jambes de force.

— Technol. Outil de 60 à 80 centimètres de longueur, dont les maçons et les tailleurs de pierre se servent pour faire des trous dans les pierres. ‖ *Poinçon d'arrêt*. Chez les artificiers, Instrument pointu, portant, non loin de son extrémité, une traverse qui l'empêche de pénétrer plus avant. ‖ Espèce d'emporte-pièce à l'usage des ferblantiers. ‖ Grosse cheville de fer pointue par un bout, avec une forte tête de l'autre, dont se servent les vanniers.

— Zool. Nom marchand d'une coquille univalve.

POINÇON. s. m. Tonneau qui tient à peu près les deux tiers du muid. Un poinçon de vin. Un poinçon de cidre.

POINÇONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Poinçonner. S'empl. adjectiv. Orfèvrerie poinçonnée. Bijoux poinçonnés.

POINÇONNEMENT. s. m. Technol. Action de poinçonner. Le poinçonnement des bijoux, de la vaisselle d'or et d'argent.

POINÇONNER. v. a. 1re conj. (rad. *poinçon*). Techn. Marquer avec un poinçon. Poinçonner de l'orfèvrerie, des bijoux, de la vaisselle plate.

— SE POINÇONNER. v. pron. Être poinçonné.

POINDRE. v. a. 4e conj. (du lat. *pungere*. [illegible]

Les vices me *poignent*, ils s'accrochent à moi, et ne s'en vont pas sans secouer. (Montaig.)

> Mais sur ses bords à peine advient la bergerette,
> Oh! quel trait aigu poind son cœur!
> (Berquin.)

> Il recevait, mais il ne rendait point.
> Il court toujours, Boniface le précède,
> Aiguillonné de la peur qui le poind. (Volt.)

— Loc. prov. *Oignez vilain, il vous poindra; poignez vilain, il vous oindra*. Caressez un malhonnête homme, il vous fera du mal; faites-lui du mal, il vous caressera.

— *Quel taon vous poind?* Se dit familièrement dans le même sens que : *Quelle mouche vous pique?* c'est-à-dire, quelle fantaisie vous prend? Cette dernière locution est plus usitée. Qu'avez-vous? quelle mouche vous *poind*? (Alain Chartier.)

— Anc. techn. Se disait pour Rendre pointu, aiguiser. Poindre les épingles.

POINDRE. v. n. Commencer à paraître. Le jour ne fait que de poindre. Voici poindre le jour. Le jour poindra bientôt. A mesure que le microscope s'est perfectionné, on a vu la vie *poindre* de toutes parts. (Buff.) Alors aussi le sucre commença à *poindre*. (Brill.-Sav.)

— Commencer à pousser. L'herbe va bientôt poindre dans les blés. Il n'est usité que dans ces deux acceptions, et qu'à l'infinitif et au futur.

— Fig. On m'assure que Mme de Coulanges est très-bien, et que les épigrammes recommencent à *poindre*. (Mme de Sévig.)

> Et ses cheveux pareils aux cheveux d'Apollon,
> Et sa joue où commence à *poindre* un doux coton.
> (Desaintange.)

POING. s. m. (pr. *poin;* du lat. *pugnus*). Main fermée. Faire le coup de poing. Se battre à coups de poing. Donner, appliquer un coup de poing. Serrer le poing. Aller à son ennemi l'épée au poing. Faire amende honorable la torche au poing. Souvent depuis, il a dit que mon visage et ma franchise lui avaient arraché la trahison des *poings*. (Montaig.)

— Se dit aussi de toute la main jusqu'à l'endroit où elle se joint au bras; dans ce sens, on dit qu'un homme a été condamné à avoir le poing coupé.

— *Flambeau de poing*. Flambeau de cire qui se porte à la main.

— *Oiseau de poing*. Oiseau de proie qui, étant réclamé, revient sans leurre sur le bras du fauconnier. Porter un oiseau de poing. Chasser avec un oiseau de poing.

— *Mener quelqu'un sur le poing*. Le mener en maître, en faire ce qu'on veut. On dit plus ordinairement, *Mener quelqu'un par la main*. Le conduire, le faire marcher en quelque sorte comme un enfant.

— Fig. *Livrer quelqu'un pieds et poings liés*. Le mettre à la disposition, à la merci d'une personne. Je me livre à vous pieds et poings liés.

— *Montrer le poing à quelqu'un*. Le menacer.

— *Ne valoir pas un coup de poing*. N'avoir ni force ni santé.

— Loc. prov. *Avoir la tête plus grosse que le poing*. Se dit d'une personne qui feint d'être malade, ou qui n'a d'autre mal que sa mauvaise humeur. J'ai la tête plus grosse que le *poing*, et si n'est-elle pas enflée. (Mol.)

— Manég. *Poing de la bride*. La main gauche du cavalier.

POIGNEUR. s. m. Officier commis à l'examen de la morue; poisson qui se comptait par poignée.

POINT. s. m. (du lat. *punctum*, dérivé de *pungere*, piquer). Piqûre que fait dans l'étoffe une aiguille enfilée de soie, de laine, de fil, de coton, etc. Point d'aiguille. Faire un ou deux points à la déchirure d'une chemise. Raccommoder un accroc en quelques points.

— Certains ouvrages de broderie ou de tapisserie à l'aiguille. Ouvrages de point. Exceller dans le point, à faire le point, à broder le point.

— Manière de travailler ces sortes d'ouvrage. Gros point. Petit point. Point carré. Point riche, allongé, brillant.

— Le travail lui-même de ces ouvrages. Le point de cette tapisserie est beau, est faible, est négligé.

— Particulièrement, Sorte de dentelle faite à l'aiguille, qui prend diverses dénominations, selon les lieux où ces dentelles se font, la manière dont elles sont faites, les personnes qui les ont mises en vogue. Point de Gênes. Point de Venise. Point d'Espagne. Point d'Angleterre. Point de France. Point d'Alençon. Point d'Argenton. Point de Malines. Point de Bruxelles. ‖ *Points d'appui*. Ceux qu'on laisse à la dentelle pour la soutenir. ‖ *Point commun*. Celui qui dans les dentelles s'exécute en allant de gauche à droite et de droite à gauche. ‖ *Point à la reine*. Blonde faite en quadrilles pleins, avec un mélange de quadrilles vides. ‖ *Point d'esprit*. Celui que l'on forme en faisant un point complet. ‖ *Point de fantaisie*. Celui qui est sujet aux caprices de la mode. ‖ *Point jeté*. Celui qu'on fait en prenant les fuseaux de quatre en quatre, et en tordant les fils de deux en deux. ‖ *Point ordinaire*. Celui qu'on fait en nouant ensemble les fils des quatre premiers fuseaux.

— Absol. Ouvrière en point. Raccommoder des points. Blanchir des points. Un jabot, des manchettes, un bonnet de point.

— *Points de la Chine*. Rayures dans le satin, faites en forme de zig-zag.

[illegible] qu'il soit possible de concevoir, ou plutôt, Ce qui est considéré comme n'ayant aucune étendue. Les mathématiciens considèrent la ligne comme la trace d'un point mis en mouvement. Le point mathématique est l'extrémité de la ligne, l'endroit où cette ligne en coupe une autre. ‖ Un deuxième de la ligne.

— Fig. Notre vie est un *point* dans l'éternité. Les plus longs règnes ne sont devant Dieu qu'un point de grandeur. (Mass.)

— Chaque petite partie d'une ligne, d'une surface. Chaque point de la circonférence est également éloigné du centre. Dites-nous, si vous le savez, quel est le point fatal qui met des bornes à l'impétuosité des flots de la mer. (Mass.)

— Didact. Endroit fixe et déterminé. Point milieu. Point central. Point d'équilibre. Point d'appui. Point de départ. Point de contact.

— Il se dit aussi dans le langage usuel. Indiquer à des amis un point de réunion. Diriger les efforts des assaillants sur un même point. [illegible]

— Mar. *Faire le point, faire son point.* Estimer la route du bâtiment et sa position. On marque chaque jour à midi sur la carte le *point d'arrivée*, et par comparaison avec le *point de départ*, on estime la route faite.

— Astron. *Points équinoxiaux.* Les deux points où le grand cercle de l'écliptique coupe le grand cercle de l'équateur. ‖ *Points solsticiaux.* Les deux points de l'écliptique les plus distants du plan de l'équateur. ‖ *Points de la plus grande et de la plus petite distance.* Les apsides. ‖ *Point culminant.* Le point de l'écliptique situé dans le méridien. ‖ *Points cardinaux.* Le septentrion, le midi, l'orient et l'occident. ‖ *Points verticaux.* Le point du ciel appelé *zénith*, qui est directement au-dessus de notre tête, et le point appelé *nadir*, qui est directement au-dessous de nos pieds.

— *Point culminant.* La partie la plus élevée de certaines choses. Le point culminant d'une chaîne de montagnes. Le point culminant de toutes les montagnes du globe.

— Fig. *Le point culminant d'une discussion, d'une affaire.* Celui qui domine, qui prime tous les autres, tout le reste; le point capital.

— Optiq. *Point de concours.* Point où les rayons convergents se rencontrent. ‖ *Point d'incidence.* Celui où tombe un rayon sur la surface d'un corps. ‖ *Point de dispersion.* Le point où les rayons commencent à diverger. ‖ *Points de réfraction.* Celui où un rayon se brise sur une surface réfringente. ‖ *Point de reflexion.* Le point d'où un rayon est réfléchi par la surface d'un corps. ‖ *Point radieux.* Celui qui renvoie les rayons, d'où les rayons partent.

— Hydraul. *Point de partage.* L'endroit où les eaux se partagent pour couler de deux côtés différents. Le point où l'on place le réservoir supérieur qui doit alimenter un canal ou les branches d'un canal.

— *Point lumineux.* Petit point de lumière que l'on aperçoit à la pointe d'un conducteur électrisé par un globe de soufre ou de cire d'Espagne, ou de toute autre matière résineuse. ‖ *Points électriques.* Extrémités pointues des corps électrisables par communication.

— Mécan. *Point d'appui.* Point fixe sur lequel les diverses parties d'une machine s'appuient pour exécuter leurs mouvements.

— *Points d'application ou de suspension.* Endroits du levier, de la romaine, auxquels on applique le contre-pied.

— Perspect. *Point de vue.* Point sur lequel la vue se dirige et s'arrête dans un certain éloignement. Point choisi pour mettre les objets en perspective et vers lequel il dirige tous les rayons. Lieu où il faut se placer pour bien voir un objet. Choisir un point de vue. Déterminer, placer, prendre le point de vue. Etre dans le point de vue, dans un bon point de vue. Ce tableau est dans un fort mauvais point de vue.

— *Point de vue.* Au propre, mais dans une autre acception. Objet ou assemblage d'objets qui frappe, qui invite, qui captive les regards. Beau point de vue. Point de vue magnifique, admirable, vaste, immense. Point de vue varié. Découvrir un point de vue. Le goût des *points* de vue et des lointains vient du penchant qu'ont la plupart des hommes à ne se plaire qu'où ils ne sont pas. (J.-J. Rouss.)

— *Mettre une lunette à son point de vue* ou simplement *à son point.* Allonger ou raccourcir le tube de manière qu'il y ait entre le verre objectif et l'oculaire la juste distance pour voir distinctement l'objet vers lequel la lunette est dirigée. On dit aussi en parlant des lunettes à lire, qu'*elles sont* ou *ne sont pas au point* de la personne, selon que la distance à laquelle convergent les rayons lumineux convient ou ne convient pas à la vue de cette personne.

— Fig. Considérer, étudier, envisager, approfondir la question sous un point de vue nouveau. Présenter une affaire sous un tout autre point de vue. La différence des points de vue cause la différence des opinions. Si vous voulez amener quelqu'un à votre opinion, amenez-le à votre point de vue. Dans ce *point* de vue, le dogme de l'immortalité de l'âme affecte prodigieusement les hommes. (Montesq.) Par la force du génie, on se représentera toutes les idées générales et particulières sous leur véritable *point de vue.* (Buff.)

— Anat. *Points ciliaires.* Petits trous dans la face interne des paupières, qui sont les orifices des petits conduits excrétoires des glandes ciliaires. ‖ *Points lacrymaux.* Les orifices des [illegible]

[illegible]

— POINT. Gramm. Petite marque ronde qui se fait sur un *i* et à la fin d'une phrase. Toute phrase finale, toute proposition dont le sens est complet et indépendant des propositions qui suivent, doit se terminer par un point.

— Deux points placés l'un sur l'autre (:), se mettent à la fin d'une proposition dont le sens grammatical est complet, lorsque cette proposition annonce une citation, qu'elle est suivie de détails, ou d'une autre proposition qui éclaircit et développe ce qui précède. Si les détails précèdent la proposition au lieu de la suivre, les deux points doivent aussi la précéder.

— On dit indifféremment *Les deux points* et *Le deux point*; on écrit aussi avec un trait d'union, *Un deux-point.*

— *Point interrogant, interrogatif, ou d'interrogation* (?). Signe qui se met après une interrogation, une demande. ‖ *Point admiratif* ou *d'admiration, d'exclamation* (!). Signe qu'on met à la fin des phrases qui expriment l'admiration ou qui renferment une exclamation.

— Plusieurs points après un mot indiquent suppression, interruption, lacune. N'oubliez pas de m'envoyer toutes les chansons que vous apprendrez, de quelque style qu'elles soient; vous savez bien qu'au moyen des *points* on écrit tout avec modestie. (Buss.-Rabut.)

— Fig. *Mettre les points sur les i.* Dire ou faire une chose avec une très-grande attention.

— Prov. et fig. *N'être bon qu'à mettre les points sur les i.* Ne s'appliquer dans les ouvrages d'esprit qu'à des minuties, ou encore, N'avoir qu'une exactitude minutieuse et inutile.

— *Il faut avec cet homme mettre les points sur les i.* Il faut être avec lui de la plus scrupuleuse exactitude; ou, dans un autre sens, il faut prendre avec lui les plus grandes précautions.

— On met deux points horizontalement au-dessus d'une voyelle, pour indiquer qu'il faut la prononcer séparément d'une autre voyelle qui la précède, avec laquelle on pourrait croire qu'elle ferait une diphthongue, si l'on n'était averti par cette marque, qui a reçu le nom de diérèse ou tréma, comme dans *aiguë.*

— Gramm. hébr. *Point diacritique.* Se dit de trois signes appelés *Mappiq*, *daguesch* et *kibbouts gadol.* V. DIACRITIQUE. ‖ *Point daguesch* V. DAGUESCH. ‖ *Point mappiq.* Signe semblable au *daguesch*; il ne se place que sur le *hé*, pour indiquer que cette voyelle n'est pas quiescente. ‖ *Point-voyelle.* V. MASSORETH.

— Typogr. *Points conducteurs* ou *points carrés.* Points qui servent à prolonger une ligne de manière à mettre en rapport, à faire correspondre des parties qu'une disposition méthodique oblige à séparer. On fait souvent usage des points conducteurs dans les tables, dans les index.

— *Point voyelle.* Gramm. orient. V. POINT-VOYELLE.

— Se dit de ce qui est ou de ce qui paraît extrêmement petit, et que l'on a peine à apercevoir. Le ballon ne paraissait plus que comme un point. Les étoiles ne nous paraissent que de petits points brillants; et pourtant ce sont des globes immenses.

Les astres pâlissaient, l'aurore matinale
Semant de ses rubis la rive orientale,
Lors qu'insensiblement un *point* noir et douteux
De loin paraît, s'élève et s'agrandit aux yeux.
(DELILLE.)

— Mus. Petite marque ronde qui se met après la note, et qui y ajoute une moitié en sus de sa valeur naturelle. Une ronde suivie d'un point vaut trois blanches. ‖ *Point d'orgue.* Arrêt, repos pendant lequel l'instrumentiste ou le chanteur s'arrête sur la note, ou déploie son habileté par des traits de fantaisie. Il se marque par ce signe 𝄐 ‖ *Points détachés.* Espèces de points qui se placent immédiatement au-dessus ou au-dessous de la tête des notes, et qui avertissent que les notes ainsi ponctuées doivent être marquées par des coups de langue ou d'archet égaux, secs et détachés. ‖ Anciennement, La marque même des notes; de là est venue l'expression *contre-point.*

— Techn. Petit trou fait à des étrivières, à des courroies, à des soupentes de carrosse, etc., pour y passer l'ardillon. Allonger les étrivières d'un point. Raccourcir la courroie de trois points.

— Marque faite d'espace en espace sur l'espèce de règle dont le cordonnier se sert pour prendre la mesure d'un soulier, et le chapelier celle d'un chapeau. Chausser à huit points, à neufs points. Avoir une entrée de chapeau de six points.

— Loc. prov. *Deux personnes ne chaussent pas au même point.* Les humeurs, les inclinations des personnes, ne s'accordent jamais parfaitement, ne sont jamais entièrement semblables.

— Dans un sens analogue. *Faire venir quelqu'un à son point.* L'amener adroitement à faire ce qu'on veut, la faire condescendre à ce que l'on souhaite.

— Typogr. Mesure qui vaut un sixième de ligne, et qui sert principalement à déterminer la force des corps des caractères. Point typographique. Fondre un caractère sur un corps de quatre points, de cinq points. La nonpareille a six points typographiques. ‖ *Lettre de deux points.* Grande lettre en forme de capitale, qu'on place au commencement d'un ouvrage ou de chacune de ses divisions, et dont la force de corps est double de celle du caractère qu'elle accompagne.

— Joaill. Petites quées blanches [illegible] rouges, qui font tache dans un diamant.

— Question, difficulté particulière, en quelque genre de connaissance que ce soit. Insister sur un point de dogme, de morale. Eclaircir un point. Approfondir, discuter un point. Etre d'accord, tomber d'accord sur un point. Réfuter victorieusement son adversaire sur tous les points. Il ne sait pas que c'est un *point* de la religion chez les quakers, de ne jamais aller à la guerre, de ne porter pas même d'épée. (Volt.) La force des arguments dépend absolument sur ce *point* du pays où l'on les propose. (J.-J. Rouss.) Je puis encore ces trois *points* concevoir. (J.-B. Rouss.)

— Ce qu'il y a de principal, d'important dans une affaire, dans une difficulté, dans une question. Toucher le point de la question. Eluder le point de la question. Venir au point de la difficulté. Le point essentiel. Le point capital. Le point délicat. Le point difficile de l'affaire. Combien j'insisterais sur ce *point* s'il était moins décourageant de rebattre en vain des sujets utiles. (J.-J. Rouss.)

Sachez qu'en notre accord elle a, pour premier *point*,
Exigé qu'un époux ne la contraindrait point
A traîner après elle un pompeux équipage. (MOLIÈRE.)

— Degré, période. Se chagriner au dernier point. Etre affligé à un tel point, qu'on en perd la raison. Etre monté au plus haut point de la gloire. Porter une science à un très-haut point de perfection. L'insolence de cet homme est parvenue au dernier point. Sa réputation est arrivée à un tel point qu'elle ne saurait plus s'accroître. Il y avait comme un *point* de maturité que chacun cherchait en lui-même, avant que d'entrer aux administrations publiques. (Fléch.) Celui qui sait conserver et affermir un État, a trouvé un plus haut *point* de sagesse que celui qui sait conquérir et gagner des batailles. (Boss.) Dans ces temps d'avilissement, qui sait à quel *point* de vertu peut atteindre encore une âme humaine. (J.-J. Rouss.)

— État, situation. En être au même point. Rester au même point. Retrouver une affaire au même point où on l'avait laissée. J'ai retrouvé le malade au même point. Etre en bon point, en mauvais point.

— Article, matière, objet, sujet. Quelle adresse à s'attirer la confiance des partis, et à réunir la diversité des avis et des connaissances au seul *point* de la tranquillité publique. (Fléch.) Mais fuyez sur ce *point* un ridicule excès. (Boileau.)

— *Point d'honneur.* Ce qui intéresse directement, ce qui touche de près l'honneur, ou du moins ce qu'on regarde comme tel. Etre délicat, trop délicat sur le point d'honneur. Se faire un point d'honneur d'une chose. Se faire sur une chose un point d'honneur. Le point d'honneur fut, sous Louis XIV, la passion dominante des gentilshommes. Pour empêcher les suites de querelles souvent puériles, on avait, sous ce dernier règne, institué un tribunal composé des maréchaux de France, et destiné à juger si l'offense valait ou non la peine de se battre. Le *point* d'honneur se tourne en déshonneur dès qu'il est mal soutenu. (Fén.) Il y a dans ces maîtrises et communautés l'esprit du corps, une sorte de *point* d'honneur qui force à vendre au même prix que les autres. (Condill.)

— *Prendre tout au point d'honneur.* Pousser trop loin la délicatesse sur le point d'honneur.

— Division d'un discours, d'un ouvrage, et particulièrement d'un sermon. Le premier point d'un discours, d'une dissertation, d'une méditation. Passer au second, au troisième point d'un sermon. Il était éternellement divisé en trois *points.* (St-Simon.)

— *Point*, se prenait anciennement pour Instant, moment, moment opportun. C'est le *punctum temporis* des Latins. Il a vieilli, mais il nous est resté les locutions : *Etre sur le point de faire telle chose, arriver à point, à point nommé*, etc. Vous étiez au milieu de mille choses, qui empêchent qu'on ne puisse trouver sa tendresse à *point* nommé. (Mme de Sévig.)

— *Point du jour.* Le moment où le jour commence à poindre. Se lever au point du jour, au petit point du jour.

Tel au réveil du jour, quand l'aube matinale
Entr'ouvre par degré la porte orientale,
Un *point* brille, il s'étend... et bientôt sa clarté
Des champs aériens emplit l'immensité. (MILLEVOYE.)

— Poét. Par une périphrase poétique, Lemierre a dit, pour désigner les étoiles : *Les points brillants dont le ciel est semé.*

Même lorsque la nuit, en déployant ses voiles,
Fait dans un sombre azur scintiller les étoiles,
Que sur ce fond obscur l'œil est encor charmé
De tous ces *points* brillants dont le ciel est semé.

— Archit. *Point d'aspect.* Le point d'où l'on doit considérer un bâtiment pour l'apprécier convenablement. On dit aussi *point de vue.* V. plus haut cette acception du mot *point.* ‖ *Points perdus.* Centres des arcs que l'on trace dans des figures d'ornements, centres qui sont situés eux-mêmes sur la circonférence d'autres cercles. ‖ *Points courants.* Lignes formées de points plus ou moins allongés, que l'on trace sur des plans.

— Sculpt. Se dit des marques que l'on fait sur toutes les parties les plus saillantes d'une statue que l'on veut copier. ‖ *Mettre une statue aux points.* La dégrossir, de manière à n'avoir plus qu'à lui donner le fini et l'expression.

— Anc. anat. *Point saillant.* Le point d'un œuf, où l'on voit battre le cœur du poulet, après qu'il a été couvé pendant quelques jours.

[illegible] pratiquait pour la guérison des hernies, et après laquelle on faisait une suture avec un fil d'or.

— Art milit. *Point de mire* V. MIRE.

— Manég. *Point d'appui.* Centre du mouvement que l'on imprime au cheval.

— Blas. *Point d'honneur.* Place qui, dans un écu, répond au milieu et au-dessous du chef.

— Entom. *Point de Hongrie.* Nom marchand d'un nécrophore fossoyeur. ‖ *Point double.* Nom donné à la phalène.

— Conchyl. *Point de Hongrie.* Nom vulgaire d'une espèce de vénus, d'une espèce de porcelaine et d'une cantharide.

— Jeux. Nombre qu'on attribue à chaque carte, et qui varie dans différents jeux. Au piquet, l'as vaut onze points; les figures valent dix points, et les autres cartes valent le nombre de points qu'elles portent.

— Au piquet et à quelques jeux, signifie encore Le nombre de points que composent ensemble plusieurs cartes de même couleur. Annoncer le point. Compter, marquer le point. Le point se compte avant toute chose, excepté cartes blanches. ‖ *Avoir le point.* Avoir en cartes de même couleur, un plus grand nombre de points que son adversaire.

— Nombre que l'on marque à chaque coup du jeu, et aussi, Celui dont on est convenu pour le gain de la partie. Jouer en vingt-cinq points. N'avoir pas encore pris de points. N'avoir plus qu'un point à prendre. Faire trois points de suite. Au trictrac, on marque un trou quand on a gagné douze points.

— *Donner ou rendre des points à quelqu'un.* Supposer, en commençant la partie, qu'il a déjà gagné le nombre de points dont on est convenu de l'avantager; ce qui se fait ordinairement quand les joueurs sont d'inégale force.

— Prov. et fig. *Pour un point, Martin perdit son âne.* Peu de chose fait quelquefois manquer une affaire. Faute d'un point, le joueur perd la partie.

— *Jouer au point.* Jouer au passe-dix. ‖ *Points d'annonce.* Se dit au trois-sept, Des points que l'on gagne avant de jouer les cartes. ‖ *Points de jeu.* Ceux que l'on gagne par les figures qui se trouvent dans les levées qu'on a faites.

— Dans les colléges, dans les écoles, Note bonne ou mauvaise qu'on délivre aux écoliers pour évaluer leur conduite et la qualité de leurs devoirs. Marquer, donner des bons points, des mauvais points à un élève.

— Pathol. *Point de côté.* Douleur pongitive dans un lieu fixe et très-circonscrit des parois thoraciques.

— Prov. et pop. *A son point et aisément.* A sa commodité, à son loisir, à son aise. Faire une chose à son point et aisément. Je ferai ce voyage à mon point et aisément.

— *A point.* loc. adv. Venir à point. Arriver à point, fort à point, tout à point. Rien ne sert de courir, il faut partir à *point.* (La Font.)

Vous venez tout à *point*; ce soir je me marie,
De la noce et du bal souffrez que je vous prie. (REGN.)

— *Cela lui vient à point, bien à point.* Se dit d'un avantage qui arrive à une personne qui en avait extrêmement besoin. Il vient de recueillir une grande succession; dans l'état où il se trouvait, cela lui est venu bien à point.

— Loc. prov. *Tout vient à point à qui peut attendre.* Avec du temps et de la patience on vient à bout de tout.

— *Viande cuite à point.* Viande cuite comme il convient, ni trop ni trop peu.

— *Prendre à point.* Mettre à profit. Prendre à point ce que vient de dire la partie adverse.

— *Au dernier point.* loc. adv. Extrêmement, excessivement. Etre brave, courageux, vigilant, laborieux au dernier point. Etre libertin au dernier point, malheureux au dernier point, insouciant au dernier point.

— *Mal en point.* En mauvais état.

On arriva mal en *point*, harassé,
Un pied tout nu, l'autre à demi chaussé. (VOLTAIRE.)

— *Mettre en point.* Mettre en état. Le temps qu'il lui fallait pour mettre en *point* son armée. (Montaig.) Cette locution a vieilli.

— *De tout point.* Entièrement, absolument. Un homme accompli de tout point. Un livre mauvais de tout point.

Je veux d'ici renvoyer de tout *point*
Ce diabloteau; c'est un jeune novice
Qui n'a rien vu. (LA FONTAINE.)

— *Équiper un homme de tout point.* L'équiper de tout ce qui lui est nécessaire.

— Fig. *Accommoder, équiper quelqu'un de tout point.* Le traiter fort mal, ou de fait, ou en paroles. Je me charge de l'accommoder de tout point. Ces scélérats l'ont équipé de tout point.

Scarron, sentant approcher son trépas,
Dit à la Parque : Attendez, je n'ai pas
Encore fait de tout *point* ma satire.
Ah! dit Clotou, vous la ferez là-bas;
Marchons, marchons il n'est pas temps de rire. (***)

— *De point en point.* Sans rien omettre. Exactement. Raconter un événement de point en point. Exécuter de point en point les ordres qu'on a reçus.

De point en point je vous ai raconté
Son beau discours en style académique. (PATISS.)

Ce que tu m'as dicté,
Je veux *de point en point* qu'il soit exécuté. (RAC.)

— *Sur le point que.*

. . . Oh ciel! sur le *point* que la vie
Par mes propres sujets m'allait être ravie.
(RACINE.)

— *A point nommé.* loc. adv. Au temps précis, au moment déterminé. Venir à point nommé. Se trouver au rendez-vous à point nommé. Il est à peu près synonyme de *à point*, mais il a plus de force et un sens plus restreint.

POINT. adv. de négation (du lat. *punctum*). Pas, nullement. Il sert de complément à *ne.* N'avoir point d'argent dans sa poche. N'avoir point de tranquillité sur la terre. N'avoir point de consolation dans ses enfants. Ne point douter de la Providence. Ne point agir sans conseil. Ne point désirer beaucoup, pour être peu trompé dans son attente. Je ne suis *point* en état de sortir. (J. J. Rouss.) Les princes font beaucoup d'ingrats, parce qu'ils ne donnent *point* tout ce qu'ils peuvent. (Vauvenarg.) De courir fortune il y a du danger, et veut fortune être cherchée, courre *point.* (Montaig.)

Le destin n'a *point* mis de sentiments égaux
Dans l'âme de l'esclave et celle du héros. (GRÉS.)

— *Point* rend en quelque sorte le sens plus

négatif que *pas* ; ce dernier s'emploie de préférence dans les phrases usuelles; *point* vaut mieux dans les phrases énergiques, dans les sentences, dans l'expression du commandement. On ne se sert du mot *point* que dans une négation absolue, et sans aucune modification. Ainsi on ne dirait pas : Je ne croirai *point* facilement; mais : Je ne croirai *pas* facilement.

— La poésie emploie ordinairement *point* au lieu de *pas*.

Rien de trop est un point
Dont on parle beaucoup et qu'on n'observe *point*.
(La Fontaine.)

Ce temple est mon pays, je n'en connais *point* d'autre.
(Racine.)

Voilà tous mes forfaits, je n'en connais *point* d'autres.
(Voltaire.)

— S'emploie elliptiquement, c'est-à-dire qu'on sous-entend la négation *ne*. Les gens peu ou point délicats abondent dans la société. Un cœur peu ou point ambitieux est difficile à trouver. On pardonne à un ennemi, point à un flatteur. Être bon, généreux, confiant, point soupçonneux, point exigeant, point sévère. Ici *point* de salut ; *point* de trêve aux combats. (Aignan.) *Point* de soldat au port, *point* aux murs de la ville. (Corn.)

— *Point* peut être employé tout seul, quand on répond à une interrogation ; *pas* ne s'emploie jamais de cette manière. Etes-vous fâché? Point. Etes-vous débarrassé de cet intrigant? Point.

— Dans le style marotique, *point* se place souvent avant la négation *ne* et avant le verbe.

Point ne vous délirai que ne m'ayez promis
De ne *point* m'embrasser pendant une heure entière.
(Berquin.)

Point ne tomba des ailes du sommeil
Plume traçant ta rime marotique,
Mais tu la dois à l'aile poétique
De quelque cygne égayant ton réveil. (Le Brun.)

— Loc. prov. *Point d'argent, point de Suisse.* On n'obtient rien de certaines gens, s'ils n'ont pas l'espoir d'être récompensés. Cela se dit aussi pour Témoigner qu'on ne fera rien sans être assuré d'une récompense, du payement.

— *Point de nouvelles.* Se dit quand on ne peut obtenir un résultat attendu, désiré, etc. Cet homme m'a dit et répété qu'il me payerait; mais pour de l'argent point de nouvelles.

— *Point de nouvelles, bonnes nouvelles.* Quand on n'entend parler de rien, c'est que tout va au mieux.

— *Point du tout.* Aucunement. Pas le moins du monde. Vous me demandez de l'argent, je n'en ai point du tout. Je ne suis *point* du tout de ces prudes sauvages dont l'honneur est armé de griffes et de dents. (Mol.)

POINTAGE. s. m. Mar. Opération qui a pour objet de trouver sur la carte marine, au moyen d'un instrument appelé quart de réduction, et en mesurant la longitude et la latitude, le point ou le lieu précis où se trouve un bâtiment.

— Artill. Action de pointer le canon, de diriger vers un point fixé une bouche à feu quelconque. || *Vis de pointage.* Vis au moyen de laquelle on pointe les canons de gros calibre.

— Manuf. Se dit, dans les fabriques de drap, d'un défaut qui provient de la tonte.

POINTAL. s. m. Étai de bois perpendiculaire.

POINTE. s. f. (rad. *point*). Bout piquant et aigu. La pointe d'un sabre, d'une épée. La pointe d'un couteau. La pointe d'un clou. La pointe d'une épingle, d'une aiguille. La pointe d'une arête, d'une épine. Les pointes d'un compas. Aiguiser, émousser la pointe. Pointe piquante, acérée, émoussée.

Avec quelle insolence ils ont de toutes parts
Fait briller à mes yeux la *pointe* de leurs dards.
(Racine.)

Leurs dards deviendront impuissants,
Et de leurs *pointes* émoussées
Ne pénétreront plus le sein des innocents.
(J.-B. Rousseau.)

— Fig. *Pointe d'aiguille, pointe d'épingle.* Fait peu important, pris comme base, comme objet d'une théorie, d'une discussion. Bagatelle, niaiserie. Quereller, discuter, raisonner sur une pointe d'épingle. Tout cet échafaudage d'arguments repose sur une pointe d'épingle.

— Subtilité. A quoi faire ces *pointes* élevées de la philosophie sur lesquelles aucun être humain ne se peut rasseoir? (Montaigne.)

— Fig. Attrait, aiguillon, atteinte. La femme forfaisant envers son mari est beaucoup moins excusable que la veuve, pour avoir un moyen honnête de tromper les *pointes* de la chair, par l'objet qui lui est donné par la loi. (Et. Pasquier.) Il vaut mieux que la *pointe* de la colère agisse un peu au dehors, que de la replier contre soi. (Charron.) Elle n'a point souffert de ces cruelles *pointes* de douleur qui percent le corps. (Fléch.)

— *A la pointe de.* A la pointe des armes. A la pointe de l'épée.

Commandés que mon bras. . . . .
Répare cette injure à la *pointe* des armes. (Corn.)

— *Emporter une chose à la pointe de l'épée.* L'emporter avec de grands efforts.

— Loc. prov. et fig. *Ne quitter rien qu'à la pointe de l'épée.* Être fort opiniâtre, ne céder qu'à la dernière extrémité, qu'à son corps défendant.

— Fig. Résolvez-vous, ma belle, de me voir soutenir toute ma vie, à la *pointe* de mon éloquence, que je vous aime encore plus que vous ne m'aimez. (Mme de La Fayette.) Se trouvant à la *pointe* du danger. (Sat. Ménippée.) Je n'ai jamais reçu leurs services qu'à la *pointe* de mon argent. (J.-J. Rouss.)

— *La pointe de l'esprit.* Ce qu'il y a de plus vif, de plus pénétrant, de plus subtil dans l'esprit. Saisir une chose à la pointe de l'esprit.

— Extrémité des choses qui vont en diminuant. La pointe d'un rocher. La pointe d'une montagne. La pointe d'un obélisque, d'une pyramide. La pointe des herbes. La pointe d'une île. Marcher sur la pointe du pied. Porter la pointe du pied en dehors. Se dresser sur la pointe des pieds.

— Petit fichu en pointe dont les femmes se couvrent négligemment le col. Une pointe de soie, de mérinos, de velours.

— Morceau d'étoffe en pointe, cousu sur les côtés d'un vêtement de femme, pour donner à ce vêtement de l'ampleur. Mettre des pointes à une chemise.

— Saveur piquante et agréable. La pointe du vin. La pointe d'une sauce. Ce vin a de la pointe, n'a pas de pointe. Cette sauce a besoin d'une pointe de sel, de poivre, d'ail, de vinaigre.

— *Être en pointe de vin, avoir une petite pointe de vin.* Être gai pour avoir bu un peu plus qu'à l'ordinaire. S'il vous a dit cela, c'est qu'il était en pointe de vin, qu'il avait une petite pointe de vin.

— Par anal. La pointe de la gelée. Du froid les *pointes* pénétrantes. (Dulard.)

— Fig. *Une pointe d'ironie, de raillerie.* Quelque chose d'ironique, de moqueur, de mordant, qui se fait sentir dans un écrit, dans un discours. Il perce toujours dans les ouvrages de cet écrivain, dans les paroles de ce moraliste, une pointe d'ironie qu'il est impossible de ne pas sentir.

— Fig. Pensée subtile. Jeu de mots, trait d'esprit recherché. Faire des pointes, dire des pointes. Parler par pointes, ne parler que par pointes. Les pointes sont passées de mode. La manie des pointes. L'abus des pointes. Mauvaise pointe. Méchante pointe.

Jadis de nos auteurs les *pointes* ignorées
Furent de l'Italie en nos vers attirées.
. . . .
Un héros sur la scène eut soin de s'en parer,
Et sans *pointe* un amant n'osa plus soupirer;
On vit tous les bergers, dans leurs plaintes nouvelles,
Fidèles à la *pointe* encor plus qu'à leurs belles. (Boil.)

— *Pointe d'épigramme.* Le trait piquant, la pensée piquante qui termine une épigramme. Terminer une épigramme par une pointe heureuse. Acérer la pointe d'une épigramme.

Au sonnet difficile est l'épigramme jointe,
Tous deux accoutumés à frapper de la *pointe*.
(Sarasin.)

Et n'allez pas toujours d'une *pointe* frivole
Aiguiser par la queue une épigramme folle. (Boil.)

— Techn. Outil bien acéré avec lequel le sculpteur ébauche son ouvrage. || Tige de cuivre à l'extrémité de laquelle est monté un diamant qui sert aux graveurs en pierres fines à creuser les parties des pierres qu'ils veulent graver. || Grosse aiguille montée sur un manche de bois avec laquelle les imprimeurs tirent les caractères des formes pour faire les corrections nécessaires. || Outil avec lequel les relieurs coupent le carton de la couverture d'un livre. || Petit ciselet pointu dont se servent les ciseleurs pour achever les figures et leur donner plus de relief. || Petits poinçons d'acier dont se servent les tireurs d'or pour polir les pertuis de la petite filière. || *Pointe à tracer.* Espèce de petit ciselet dont se servent les bijoutiers pour former légèrement dans l'ouvrage les traits qui ne sont que tracés au crayon. || *Pointe à gratter.* Moitié de ciseau à l'usage des facteurs d'orgue, pour gratter les tuyaux qui doivent être soudés. || *Pointe à faire parler les tuyaux.* Outil qui ressemble au ciseau du menuisier. || *Pointe de feu.* Morceau de fer long, terminé en pointe, que l'on fait rougir pour percer la peau d'un cheval dans certains cas. || *Pointe de diamant.* Petit morceau de diamant taillé en pointe et enchâssé dans du plomb et dans du bois, dont les vitriers se servent pour couper le verre. || Tuiles hachées, dans la longueur desquelles le couvreur a retranché plus du tiers.

— Petit clou avec ou sans *tête*, mince et d'une grosseur égale. Les vitriers fixent les morceaux de verre avec des pointes sans tête.

[illegible] pointe, avec quelques pointes. Enfoncer des pointes.

— Grav. Instrument d'acier avec lequel le graveur à l'eau-forte dessine sur le vernis dont la planche est enduite, et découvre ainsi les parties où l'acide doit mordre. Si l'on forme avec une *pointe* aiguë des traits ou des hachures, sans recourir à l'eau-forte, cela s'appelle graver à la *pointe* sèche. (Dider.) La *pointe* sèche ouvre le cuivre sans en rien détacher. On l'emploie dans le fini aux objets les plus tendres, les plus légers, aux ciels, aux lointains, et son travail, contrastant avec celui de l'eau-forte ou du brin, est toujours heureux et piquant. (Id.)

— Manière d'opérer avec la pointe, touche du graveur. Toucher une gravure d'une pointe fort spirituelle. Avoir la pointe délicate, légère, lourde.

— Fortific. L'angle le plus avancé d'un ouvrage. Abattre à coups de canon la pointe d'un bastion.

— *La pointe du jour.* La première apparence, les premières lueurs du jour, le point du jour. Partir à la pointe du jour, à la petite pointe du jour, à la fine pointe du jour. Allez chez nos amis les prier que chacun apportant sa faucille, nous vienne aider demain dès la *pointe* du jour. (La Font.)

— Faucon. Le vol d'un oiseau qui s'élève vers le ciel. L'oiseau fait la pointe et fond tout d'un coup sur la perdrix. Une perdrix blessée à la tête fait la pointe, et tombe roide morte.

— Art milit. *Faire une pointe.* S'éloigner momentanément de sa ligne d'opération, par une marche hardie et précipitée.

— *Avoir la pointe de l'aile droite, de l'aile gauche.* Être placé à l'extrémité de l'aile droite, de l'aile gauche.

— *Poursuivre sa pointe.* Les ennemis étonnés, et n'ayant pas assez vivement poursuivi leur *pointe*, premièrement s'arrêtèrent; puis, chargés plus vivement, reculèrent. (Cl. Fauch.)

— Dans le langage usuel. Dessein, entreprise. Suivre, poursuivre, pousser sa pointe. Quand on a bien commencé, il ne faut pas se décourager, mais pousser sa pointe. Je n'en démordrai pas, je poursuivrai, je pousserai ma pointe.

— Fig. *Pousser sa pointe, poursuivre sa pointe.* Signifie plus particulièrement Faire la cour à une femme dans l'espoir qu'on a de réussir. Vous me laissez les coudées franches auprès de la princesse; il me sera permis de pousser ma *pointe*. (***) Poursuivez votre *pointe* auprès de votre belle. (Boissy.)

— *Faire une pointe.* Quitter momentanément son chemin pour faire une course qu'on n'avait pas projetée.

— Constr. *Pierre taillée en pointe de diamant.* Pierre terminée par une pyramide quadrangulaire aplatie.

— Ponts et chauss. *Pointe de pavé.* Jonction des deux ruisseaux d'une chaussée, en forme de fourche.

— *Pointe naïve.* Diamant brut qui est naturellement en pointe.

— Blas. Pièce du blason qui monte du bas de l'écu en haut. Porter d'azur à la pointe d'argent. || *Pointe fascée.* Celle qui est mouvante d'un des flancs de l'écu. || *Pointe renversée.* Celle qui est mouvante du chef de l'écu. Se dit des espèces de dents que l'on fait au bout des branches d'une croix. || *Croix à huit pointes, croix à seize pointes.* Croix qui a deux pointes, quatre pointes à chaque branche.

— Chorégr. *Avoir des pointes.* Se dit d'un danseur qui sait s'élever sur la pointe des pieds, et faire des pas sans que le talon porte à terre. Ce danseur a des pointes, de belles pointes. Cette danseuse excelle dans les pointes.

— Anc. cost. Coiffure de deuil que les femmes portaient autrefois, et qui s'avançait en angle sur le front.

— Escr. *Couper la pointe.* Faire un mouvement prompt et léger par lequel, sans déranger la pointe de son fer de la ligne du corps, on passe cette pointe par-dessus le fer de son adversaire. || *Parer de la pointe.* Ecarter la pointe d'épée de la ligne du corps en faisant une parade.

— Géogr. Avance du rivage dans la mer, peu saillante et peu élevée.

— Hist. nat. Protubérance allongée, distincte, ferme et aiguë.

— Manég. *Faire des pointes.* Se dit d'un cheval qui, en maniant sur les voltes, ne suit pas régulièrement le rond : il se dit aussi du cheval qui résiste à son cavalier, s'élève et se plante sur les deux pieds de derrière.

— Anc. prat. *Registre de pointe.* Registre sur lequel chaque conseiller, chaque juge était tenu de se faire inscrire ou pointer, avant l'heure fixée pour l'audience, sous peine d'être privé de son droit d'assistance.

— Jeux. Au trictrac, Chacune des divisions du tablier, sur lesquelles on case, on range les dames.

— *En pointe.* loc. adv. En forme de pointe. Aller en pointe. Finir en pointe. Se terminer en pointe. Une montagne qui s'élève en pointe. Une langue de terre qui se termine en pointe.

POINTÉ, ÉE. part. pass. du v. Pointer. S'empl. adjectiv. Canon pointé. Le roi était exposé à une batterie de canon *pointée* vis-à-vis de l'angle où il était. (Volt.)

[illegible] et les épines sont d'un émail autre que la fleur et ses boutons. Porter trois roses de gueules, boutonnées d'or, et pointées de sinople.

— Hist. nat. Synonyme inusité d'Aigu.

— Mus. *Note pointée.* Note suivie d'un point qui en augmente de moitié la valeur. Blanche pointée. Ronde, noire, croche, double croche pointée. || Note détachée dans l'exécution instrumentale ou vocale.

POINTE-A-PITRE. Géogr. Ville de la Guadeloupe, située dans la partie de l'île appelée *Grande-Terre*, à l'embouchure de la rivière Salée. Port et mouillage excellents; 15,000 hab. Elle vient d'être détruite par un tremblement de terre.

POINTEAU. s. m. Technol. Poinçon d'acier dont se servent les horlogers. || *Pointeau à contre-marquer.* Outil d'acier à l'usage des couteliers.

POINTEMENT. s. m. (rad. *point, pointe*). Action de pointer le canon. On dit plus ordinairement Pointage.

— Minér. Réunion de trois pointes au moins, qui remplacent une partie de la face dominante d'un cristal, et qui s'observent toujours à l'extrémité de l'axe ou d'un des axes de cette forme.

POINTER. v. a. 1re conj. (pr. *poein-té*; rad. *pointe*). Porter un coup de la pointe de l'épée. Pointer son adversaire, le pointer mortellement en pleine poitrine.

— Bouch. Egorger un bœuf.

— Techn. Faire quelques points d'aiguille à une pièce d'étoffe pour maintenir les plis. || *Pointer les aiguilles.* En former la pointe.

— Charpent. Rapporter sur un panneau, avec le compas et la fausse équerre, les dimensions qu'on relève sur une épure.

POINTER. v. a. 1re conj. (rad. *point*). Diriger vers un point en mirant. Pointer le canon. Après avoir lui-même *pointé* l'artillerie devant Stralsund. (Volt.)

— Prendre pour point de mire. Pointer une lunette, un bastion, un niveau.

— Absol. Pointer bien. Pointer juste. Pointer à coup sûr. Pour pointer, on dirige la petite pièce au moyen d'une visse, de manière que l'œil du pointeur, les points les plus élevés de la plate-bande de culasse, du bourrelet de la volée, et le but que l'on veut atteindre, soient sur une même ligne droite.

— Faire des points avec le pinceau, avec le burin, avec la plume. Dans ce sens, il est tantôt actif, tantôt neutre. Faire une miniature en pointant. Pointer les articles du journal et du grand livre, à mesure qu'on vérifie les comptes.

— Faire un point à côté du nom des personnes présentes ou absentes, pour indiquer leur présence ou leur absence. A une certaine heure, on pointe les employés qui n'ont pas paru à leur bureau. Dans les fabriques, on pointe les ouvrières qui n'ont pas repris à l'heure dite leur travail. A la chambre des députés, lorsqu'on fait l'appel nominal, on pointe les noms des députés absents, et quelquefois on en fait l'insertion dans les colonnes du *Moniteur*.

— Mar. *Faire le point, prendre le point d'un bâtiment sur la carte marine.* Réduire en une seule route, au moyen du quartier de réduction, les différentes routes tenues par le bâtiment, chaque vingt-quatre heures. || *Pointer la carte.* Faire cadrer dessus la latitude et la longitude du point où l'on se trouve en mer.

— Mus. Augmenter de moitié la valeur d'une note, en faisant suivre cette note d'un point. Pointer une blanche, une ronde, une noire. || Détacher la note, dans l'exécution instrumentale ou vocale.

— Typogr. Faire entrer exactement les pointures dans les feuilles que l'on met en retiration sur le tympan.

— Neutral. Faire la pointe en s'élevant vers le ciel. L'alouette aime à pointer vers le ciel en disant sa joyeuse chanson. Dans la corolle vous trouverez précisément au milieu une espèce de petite colonne attachée tout au fond, et qui *pointe* directement vers le haut. (J.-J. Rousseau.)

— Manég. Se cabrer en tendant les extrémités antérieures en avant, et en s'appuyant sur les extrémités de derrière. Ce cheval pointe en place.

— Commencer à paraître. Le jour va bientôt pointer.

— Commencer à pousser. Le vent commence à pointer.

— Fig. Le génie de Louis XIV *pointait* sous le joug de Mazarin. (Saint-Sim.)

— se pointer. v. pron. Être pointé.

POINTERELLE. s. f. Entom. Nom vulgaire des insectes qui détruisent les bourgeons des plantes.

POINTEUR. s. m. (rad. *point, pointe*). Artilleur qui pointe le canon. Habile, adroit, excellent pointeur.

— Techn. Ouvrier qui empointe une pièce d'étoffe. || Ouvrier typographe, qui pointe la feuille sur le papier; celui qui enlève un morceau d'une planche clichée, pour y faire une correction.

— adjectivem. Canonnier pointeur. Ouvrier pointeur.

— *Chanoine pointeur.* Celui qui pique sur une feuille les chanoines présents à l'office, ou bien ceux qui en sont absents.

[illegible] ques de soie, Petite broche qui traverse l'espolin de la navette.

POINTIL. s. m. Verr. Longue et forte verge de fer dont on se sert pour pointiller les glaces.

POINTILLAGE. s. m. (pr. [illegible]). Action de pointiller. Petits points qu'on fait dans les ouvrages de miniature. Un pointillage bien fait, grossièrement fait. Le pointillage coûte beaucoup de temps et demande une main exercée.

— Conchyl. *Pointillage blanc.* Nom vulgaire d'une porcelaine.

POINTILLE. s. f. (pr. [illegible]). Chose futile, motif vain. Cette pointille, dont la [illegible] fait toute sa défense, fut le sujet d'une guerre très-mémorable. ([illegible])

POINTILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Pointiller. S'empl. adjectiv. Ouvrages de miniature pointillés. Armoiries pointillées. [illegible]

— Hist. nat. Qui est garni de petits points

enfoncés, nombreux et rapprochés. Patelle pointillée. Perche pointillée. Cône pointillé. Ses œufs sont verdâtres, *pointillés* de brun. (Buff.) Elle a la gorge blanche, entourée de roussâtre *pointillé* de blanc. (Id.)

— POINTILLÉ. s. m. Manière de dessiner, de graver en petits points, en pointillant. || Genre de gravures faites au pointillé.

— POINTILLÉ. s. m. Ichthyol. Espèce de poisson du genre salmone.

POINTILLER. v. n. 1re conj. (pr. *poin-ti-yé*). Faire des points avec le burin, le pinceau, le crayon, la plume. Dans les ouvrages en miniature, on ne fait ordinairement que pointiller. Pointiller pour désigner l'or dans un écusson.

— Fig. Disputer sur des riens, sur les moindres choses. Aimer pointiller. Pointiller sans cesse. Ne faire que pointiller. Avoir l'habitude, la manie de pointiller. Un homme bien élevé et d'un solide esprit cherche rarement à pointiller. Et comment est-ce qu'ayant *pointillé* sur les vers, ils n'ont pas exercé sur ma prose la même subtilité. (De Balzac.)

— v. a. Piquer par des mots désobligeants. Pointiller quelqu'un sur tout ce qu'il dit, sur tout ce qu'il fait.

— SE POINTILLER. v. pron. Être pointillé. Ces sortes d'ouvrages doivent se pointiller.

— Fig. Se disputer sur des riens, sur les moindres choses. Ces deux personnes ne font que se pointiller mutuellement.

POINTILLERIE. s. f. (pr. *po-in-ti-ye-ri*; rad. *pointe*). Picoterie, contestation sur des riens, sur des bagatelles. Vous avez vu deux hommes éloignés par leur état et par leur goût des *pointilleries* de collége. (J.-J. Rouss.) || Esprit du pointilleur, habitude, manie de pointiller.

POINTILLEUX, EUSE. adj. (pr. *poin-ti-yeu, yeu-ze*; rad. *pointe*). Qui aime à pointiller, à contester, à disputer sur des riens, sur les moindres choses. Un homme pointilleux. Un critique pointilleux. Censeur pointilleux. Le théâtre fertile en censeurs *pointilleux*. (Boil.)

Et bientôt vous verrez mille auteurs *pointilleux*,
Pièce à pièce épluchant vos sons et vos paroles,
Interdire chez vous l'entrée aux hyperboles. (Boil.)

— Se dit des choses. Le critique de cet écrivain est pointilleuse. Avoir des habitudes pointilleuses. Caractère pointilleux. Homme pointilleux.

— Qui est exigeant dans la société. Il est difficile de vivre avec les gens pointilleux. Être pointilleux sur le cérémonial. Être pointilleux jusqu'au ridicule.

POINTIS (J.-Bernard Desjeans, baron de). Célèbre marin français, né en 1635, mort en 1707; se distingua dans les expéditions contre les Barbaresques, conduisit heureusement l'expédition contre Carthagène (Amérique du Sud), et traversa à son retour avec sept vaisseaux, une flotte anglaise qui en comptait 22.

POINTOYER. v. a. 1re conj. (rad. *point*). Anc. mus. Charger un air de notes d'agrément; fredonner.

— Anc. jeux. Jouer au passe-dix.

POINTU, UE. adj. Qui a une pointe aiguë, qui se termine en une pointe aiguë. Épée bien pointue. Couteau très-pointu. Bâton pointu par un bout.

— Qui va un peu en pointe. Nez pointu. Menton pointu. La dame au nez *pointu*. (La Fontaine.)

— Qui va en diminuant. Chapeau pointu.

— Fig. *Esprit pointu*. Esprit qui aime à subtiliser, à faire des pointes. Les esprits pointus sont d'ordinaire peu aimables.

— *Voix pointue*. Voix grêle et aiguë. Fam.

— Loc. prov. et iron. *Pointu comme une boule*. Extrêmement obtus. Avoir l'esprit pointu comme une boule.

— Se dit d'un froid vif et pénétrant. Soutiendrez-vous cet air *pointu* et glacé qui perce les poitrines les plus robustes. (Mme de Sév.)

— Bot. Se dit des fleurs dont les feuilles se terminent par une lame semblable à celle d'une lance.

— POINTUS. s. m. pl. Anc. techn. Certains morceaux d'une étoffe plus fine que celle du fond du chapeau, que les chapeliers couchaient sur les capades, pour faire ce qu'ils appelaient le dorage.

POINTU. s. m. Ichthyol. Nom spécifique [illegible]

POINTURE. s. f. (du lat. *punctura*). S'est dit anciennement pour Piqûre. Meilleures sont les aigreurs et *pointures* de l'ami, que les baisers du flatteur. (Montaig.) Socrate disait à ceux qui lui objectaient la tête de sa femme, qu'il apprenait par là, en sa maison, à être constant et patient partout ailleurs, et à trouver douces les *pointures* de la fortune. (Charron.)

— Typogr. Petite lame de fer terminée en pointe. Attacher deux pointures au tympan pour les faire entrer dans les feuilles que l'on imprime. Les pointures doivent entrer exactement dans les feuilles en retiration, pour que les pages opposées se correspondent.

— Mar. Se dit des coins supérieurs d'une voile carrée.

— Techn. Forme de cordonnier prise dans toute sa longueur, depuis le talon jusqu'à la pointe.

POINT-VIRGULE. s. m. Gramm. Signe de ponctuation formé d'un point et d'une virgule. Le point-virgule sert à séparer entre elles les propositions semblables qui ont une certaine étendue, et à séparer les parties principales de toute énumération dont les parties subalternes exigent la virgule.

POINT-VOYELLE. s. m. Gramm. hébr. Nom donné à des figures destinées à remplacer, dans l'écriture hébraïque, les voyelles qu'on ne met pas toujours. V. MASSORETH.

POIRE. s. f. (du lat. *pirum*). Bot. Fruit du poirier. Belle poire, petite poire, grosse poire. Poire fondante. Poire d'été. Poire d'hiver. Mordre dans une poire. Partager en deux une poire bien mûre. Compote de poires. Certaines poires, à chair sucrée et fondante, occupent à juste titre le premier rang parmi nos fruits de table; le beurré est la poire par excellence; sa chair fondante et d'un goût délicat donne un suc abondant et parfumé. D'autres, plus ou moins astringentes à l'état cru, deviennent excellentes en compote, ou sont recherchées de préférence pour la préparation du poiré. La *poire* en vieillissant en voit d'autres renaître. (Rochefort.) La *poire* appelée Saint-Germain a été trouvée dans la forêt de Saint-Germain avec la saveur que nous lui connaissons. (B. de St-P.)

— *Poire molle*. Poire qui a dépassé la maturité, qui est sur le point de se gâter.

— Prov. et fig. *Ne pas promettre poires molles*. Avoir du ressentiment, menacer. Il ne lui a pas promis poires molles.

— *Poires tapées*. Poires desséchées au four.

— *Poire pour la soif*. Chose réservée pour les besoins à venir. Garder une poire pour la soif. L'homme prévoyant garde toujours une poire pour la soif.

— Fig. *Entre la poire et le fromage*. Sur la fin du repas, pendant le dessert, lorsque la gaîté qu'inspire la bonne chère fait qu'on s'épanche, qu'on se parle librement.

— *Poire d'angoisse*. Sorte de poire fort âpre.

— Fig. *Faire avaler des poires d'angoisse*. Causer quelque chagrin, quelque mortification sensible. Il m'a fait avaler une poire d'angoisse.

— *Poire d'angoisse*. Certain instrument de fer fait en forme de poire et à ressort, que les voleurs introduisent par force dans la bouche, pour empêcher de crier.

— Bot. *Poire de terre*. Nom vulgaire du topinambour. || *Poire de vallée*. Nom vulgaire de la bardane.

— Conchyl. Nom vulgaire d'une turbinelle et d'une espèce de cône. || *Poire sèche*. Nom vulgaire d'une espèce de rocher. || *Poire d'agathe*. Espèce de rocher du genre fasciolaire.

— Contrepoids de la balance romaine, fait en forme de poire.

— S'est dit anciennement d'Un pendant d'oreille en forme de poire. || *Perle en poire*. Perle de figure oblongue, un peu plus grosse par en bas que par en haut. Avoir aux oreilles de belles perles en poires.

— Petite bouteille de cuir bouilli ou de quelque autre matière, dans laquelle on met de la poudre de chasse.

— Éperonnier. *Poires secrètes* Sorte d'embouchure du mors du cheval.

— Hortic. *Poires d'Auch*. Poires sans pepins, d'un goût excellent et qu'on cultive à Auch (Gers).

POIRÉ s. m. (rad. *poire*). Liqueur que l'on retire des poires pilées, pressées et fermentées, pour la boire, ou pour en faire du vinaigre, ou même pour en obtenir de l'alcool. La boisson de poiré se fait ordinairement pure, et se livre telle au commerce; on n'y ajoute de l'eau que pour en augmenter le volume. Ainsi étendu d'eau, le poiré ne se conserve pas. Tout le N.-O. de la France fait une grande consommation de poiré. Le poiré est assez nettoyé ou paré pour pouvoir être bu au bout d'une vingtaine de jours. Après un ou deux mois de séjour dans les tonneaux, il offre une boisson fine, et dont l'acidité est des plus agréables. Les poirés les plus estimés sont ceux de l'Orne, du Calvados et de la Manche. Le poiré bouilli à la sortie du cuvier du pressoir donne un excellent sirop avec lequel on fait le raisiné.

POIREAU. s. m. (du lat. *porrus*, *porrum*, qui a la même signif.). Bot. Plante potagère appartenant au même genre que l'ail, la ciboule, l'échalotte, l'ognon, etc. Le poireau se reconnaît à son bulbe allongé; à sa tige haute de 2 à 3 pieds, pleine, garnie de feuilles pla- [illegible] ..., ou couleur glauque. Le poireau est originaire des contrées méridionales de l'Europe. Il est cultivé dans les jardins pour l'usage des cuisines; on s'en sert afin de relever les potages et les bouillons, et de donner du goût aux sauces et à certains mets. Les Égyptiens et les Romains en faisaient un bien plus grand cas que nous. Planter des poireaux. Soupe aux poireaux. Dans ce sens on écrit et on devrait écrire *porreau*, conformément à l'étymologie.

POIREAU. s. m. (par corruption du gr. [illegible], conduit, canal, pore). Pathol. Excroissance verruqueuse qui se développe spécialement aux mains, prend naissance dans le corps muqueux, et dont la substance est tantôt lisse, tantôt inégale et rugueuse. Le sang qui s'écoule des poireaux, lorsqu'on les coupe, a la propriété de faire naître de semblables excroissances sur les parties où il n'en existait pas encore. || *Poireaux vénériens*. Végétations un peu allongées, isolées, renflées à leur extrémité libre, presque insolores et peu douloureuses, siégeant le plus ordinairement au prépuce, au gland, sur la verge ou sur le scrotum, chez l'homme; au périné et à l'anus chez les deux sexes.

— Il se dit dans le même sens, en parlant des chevaux et des chiens. Ce cheval a des poireaux aux jambes. Ce chien a des poireaux aux joues.

POIRÉE. s. f. Bot. Genre de plantes potagères à larges feuilles et à côtes fort épaisses, que l'on nomme aussi *bette*. Acheter, planter de la poirée. Feuilles de poirée.

POIRÉ-SOUS-LA-ROCHE. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Bourbon-Vendée (Vendée); 3,500 hab.

POIRÉTIE. s. f. (pr. *poi-ré-ci*). Bot. Genre de plantes dicotylédones de la famille des légumineuses, ayant pour type la poirétie grimpante de l'île de Saint-Domingue.

POIRIER. s. m. (rad. *poire*). Bot. Genre de plantes dicotylédones polypétales, de la famille des rosacées, comprenant des arbres de moyenne grandeur, à feuilles simples, alternes, et à fleurs de couleur blanche, disposées en corymbe terminal ou latéral. Toutes les espèces connues appartiennent à l'ancien continent; le poirier commun est la plus grande espèce du genre, et croît naturellement en France. Le poirier est un arbre fort anciennement cultivé; sous la main de l'homme, il a produit de nouvelles variétés qui se distinguent principalement par le volume, la forme, la couleur des fruits, et par la consistance, la saveur de la chair. Le bois est pesant, d'un grain très-uni, fin, serré et d'une couleur rougeâtre. Il prend la teinture noire on ne peut mieux, et ressemble alors tellement à l'ébène que l'œil s'y trompe et qu'on ne le reconnaît qu'à la différence de pesanteur spécifique. La cime du *poirier* à l'oranger s'unit. (Rochefort.)

— *Poirier des Antilles*. Nom donné à deux espèces de bignones. || *Poirier avocat*. Le laurier avocatier. || *Poirier bergamote*. Variété de citronnier. || *Poirier de Cayenne*. Espèce de couma dont on mange le fruit, rempli d'un suc laiteux un peu âcre. || *Poirier de chardon*. Espèce de cactus. || *Poirier des Indes*. Le coyavier, dont le fruit ressemble beaucoup à une poire. || *Poirier des îles*. Espèce de bignone des Antilles. || *Poirier de montagne*. Le quinquina corymbifère. || *Poirier de la Nouvelle-Espagne*. Le laurier avocatier. || *Poirier rouge*. Arbre du cap de Bonne-Espérance qui a le port du poirier et le bois rouge.

— Hist. *Ordre du Poirier*. Ordre de chevalerie d'Espagne, institué en 1176, par Gomès Fernand, roi de Léon. On l'appelait aussi *ordre de Saint-Julien du Poirier*. Il est connu aujourd'hui sous le nom d'*Alcantara*.

— Loc. prov. *Je l'ai vu poirier*. Se dit d'un parvenu que l'on a connu dans une situation fort obscure; par allusion à ce que disait certain paysan des saints de bois de sa paroisse.

POIRSON. (J.-B.) Savant géographe, né à Vrécourt, départ. des Vosges, en 1761, mort en 1831 à Valence; fit preuve d'un discernement et d'une exactitude rares dans la rédaction des cartes.

POIS. s. m. (pr. *poa*; du lat. *pisum*). Bot. Genre de plantes dicotylédones de la famille des légumineuses, comprenant des plantes herbacées à tiges le plus souvent grimpantes, dont la graine, du même nom, de forme ronde, et renfermée dans une cosse ou gousse, fournit un excellent aliment. La principale espèce de ce genre est le *pois cultivé*; il renferme un grand nombre de variétés, les unes hâtives, les autres tardives; les unes à cosse à parchemin, les autres à cosse sans parchemin; dans ces dernières la gousse peut aussi servir de nourriture. Parmi les pois de primeur, on distingue surtout le *pois de Francfort* ou *pois Michaut*, de bonne qualité; le *pois baron*, d'un grain petit; le *pois de Clamart* ou *carré fin*, dont les grains serrés dans la cosse sont comprimés ou aplatis sur leurs faces. Les *pois nains* sont ceux dont la tige est peu élevée; il y en a sans parchemin. Les pois tardifs sont en général plus gros que les pois hâtifs; ils doivent être *ramés*, c'est-à-dire soutenus par un petit branchage, pour être plus productifs. Les pois ne se mangent pas seulement verts. Lorsqu'ils sont secs et concassés, ils donnent encore une bonne purée. La cosse et les tiges fraîches ou sèches des pois composent un excellent fourrage pour les animaux. Du *pois* en fleur étagez la parure. (Campenon.) Et l'autre de *pois* verts qui se noyaient dans l'eau. (Boil.)

[illegible] avec une substance stimulante, telle que la racine d'iris de Florence, que l'on met dans l'exutoire connu sous le nom de *cautère* ou de *fonticule à pois*, pour entretenir la suppuration et empêcher la cautérisation. On fait aussi des pois à cautère avec les orangettes, jeunes fruits avortés de l'oranger, arrondi autour, et avec de petites boules de cire. || *Pois suppuratifs*. Pois d'orange enduits d'une solution alcoolique d'extrait d'écorce de garou.

— Loc. prov. *Après la fête et le jeu, les pois au feu*. Lorsqu'on a beaucoup joué et dépensé, il faut vivre avec beaucoup d'économie. || *Ceux qui me feront des pois, je leur ferai de la purée*. Je me vengerai de ceux qui me feront du tort. || *Manger des pois chauds*. Être embarrassé pour répondre.

— *Vendre à quelqu'un des pois qui ne cuisent pas*, qui ne veulent pas cuire. Lui jouer un tour. || *Que ce soit pois ou fèves*. Le choix est indifférent.

— *Donner un pois pour avoir une fève*. Se dit d'une personne qui donne une chose dans l'espérance d'en avoir une d'une valeur plus grande.

POISON. s. m. (pr. *po-é-zon*; du lat. *potio*). Nom générique de toutes les substances qui, introduites dans l'économie animale, soit par l'absorption cutanée, soit par la respiration, soit par les voies digestives, agissent d'une manière nuisible sur les propriétés vitales ou sur le tissu des organes. Il existe des poisons dans les trois règnes; mais ceux qui proviennent des animaux sont spécialement désignés sous le nom de *venin*, lorsqu'ils existent indépendamment de toute espèce de maladie; ou sous celui de *virus* lorsqu'ils constituent une maladie ou qu'ils se développent dans une maladie. On réserve le nom de *poisons* aux substances délétères minérales ou végétales. On divise les poisons en quatre classes: 1° *Poisons âcres, irritants* ou *corrosifs*, tels que composés mercuriels, arsénicaux, cuivreux, acides et alcalis concentrés, etc., euphorbe, coloquinte, garou, renoncules, cantharides. 2° *Poisons narcotiques*. Ceux qui agissent spécialement sur le cerveau, l'opium, le laudanum, la morphine, l'acide hydrocyanique, la jusquiame, sans enflammer les organes avec lesquels ils sont mis en contact. 3° *Poisons narcotico-âcres*. Ceux qui agissent sur le cerveau, mais qui en même temps enflamment les parties sur lesquelles ils sont appliqués; tels sont l'aconit, la noix vomique, la belladone, la digitale, la strychnine, le camphre, l'alcool, les émanations des fleurs, le gaz acide carbonique, l'hydrogène carburé, etc. 4° *Poisons septiques* ou *putréfiants*, comme le gaz hydrosulfurique, le virus rabique, le venin des serpents et de certains insectes dont le contact développe la pustule maligne. Poison inorganique. Poison absorbé. Poison métallique. Poison subtil, vif, caustique, violent, dévorant, brûlant, corrosif, ardent, homicide, funeste, dangereux. Rechercher, neutraliser le poison. Comme les *poisons*, introduits en très-petite quantité dans l'économie animale, ne font que modifier les propriétés vitales sans leur porter une atteinte funeste, on tire partie de quelques-uns dans le traitement des maladies, et ils deviennent, à petite dose, de très-bons médicaments; souvent aussi des substances vénéneuses introduites dans l'économie par accident, par méprise ou dans des vues criminelles, compromettent la santé ou déterminent une mort plus ou moins prompte. (Dr Nyst.) Je méprise la race des charlatans comme le mensonge, et la crains autant que le *poison*. (De Juss.)

Il m'a fallu flatter vos insolents ministres,
Dont j'ai craint jusqu'ici le fer ou le *poison*. (Corn.)

O toi qui n'attends plus que la cérémonie
Pour jeter à mes pieds ma rivale punie,
Et par qui deux amants vont d'un seul coup du sort
Recevoir l'hyménée, et le trône et la mort,
Poison, me sauras-tu rendre mon diadème? (Id.)

— Par exagération, Mauvaise qualité d'un aliment, d'une boisson.

Toutefois avec l'eau que j'y mets à foison,
J'espérais adoucir la force du *poison*. (Boil.)

— Fig. Vos mœurs forment un *poison* qui gagne les peuples et les provinces, qui infecte tous les États, qui change les mœurs publiques, qui donne à la licence un air de noblesse et de bon goût, et qui substitue à la simplicité de nos pères et à l'innocence des mœurs anciennes la nouveauté de vos plaisirs, de votre luxe et de vos profusions. (Mass.) L'or, ce *poison* brillant qui naît dans nos climats. (Volt.) D'un regard enchanteur connaît-il le *poison*? (Id.)

.... Quel funeste *poison*
L'amour a répandu sur toute sa maison. (Rac.)

— Fig. Maximes pernicieuses, dogmes dangereux qui se trouvent dans les discours de certaines personnes, dans les écrits de certains auteurs. Ce *poison* préparé par des mains habiles infecte tous les jours les mœurs publiques. (Mass.)

Vous, malheureux, assis dans la chaire empestée,
Où le mensonge règne et répand son *poison*. (Rac.)

Il est d'autres erreurs dont l'aimable *poison*,
D'un charme bien plus doux enivre la raison. (Boil.)

— *Le poison de l'hérésie*. Dans le langage mystique, ce qu'il y a de dangereux dans les dogmes des hérétiques.

— Impressions de l'âme qui nuisent à la santé du corps ou à la tranquillité de l'âme. On s'y était procuré, plus qu'en aucun pays de l'Orient, des ressources contre l'ennui, qui est partout le *poison* de la vie. (Volt.) Pourvu que je sois à l'abri du *poison* de la crainte, qui [illegible] ... et l'inspirent sont un *poison* froid contre lequel bien peu de gens trouvent un antidote. (Id.)

— Hist. *Cour des poisons*. Chambre royale établie à l'Arsenal, par lettres patentes du 9 avril 1679, pour connaître et juger les crimes d'empoisonnement, maléfice, sacrilége et fausse monnaie.

— Prat. Crime d'empoisonnement. On ne doit point intenter cette accusation de *poison* sans preuve. (Volt.)

— D'après son origine (*potio*), le mot *poison* était autrefois féminin. Je sentais la *poison* dans mes os écoulée. (Desportes.)

D'où s'est coulée en moi cette lâche *poison*,
D'oser impudemment faire comparaison
De mes épines à mes roses? (Malherbe.)

POISON. s. f. Dans le langage populaire, on le dit figurément d'une méchante femme ou d'une femme débauchée. C'est une poison. Tais-toi, vilaine poison.

POISONNER. v. a. 1re conj. Faire prendre du poison. Il ne se dit plus; on dit EMPOISONNER.

POISSARD, ARDE. adj. Qui imite le langage, les mœurs du bas peuple. Style poissard. Expression poissarde. Chanson poissarde.

— Littér. *Genre poissard.* Genre grossier et badin introduit dans la littérature par le poète Vadé. La forme littéraire de ce genre consiste principalement dans l'élision des *e* muets et moyens à la fin et même au milieu des mots, dans l'alliance des pronoms de première personne du singulier avec des verbes au pluriel, dans des liaisons vicieuses et dans quelques expressions triviales usitées parmi les gens des marchés et des ports. Le genre *poissard*, créé pour ainsi dire par Vadé, se distingue souvent par la naïveté des images et par l'énergie de l'expression; mais on trouve plus communément à leur place des termes grossiers, des comparaisons viles et des images trop libres. (Encycl. poétique.)

Voici un exemple du genre poissard.

A peine *avions-j'* atteint quinze ans,
Que l'on nous fit *bouq'tière*;
J' vendions des bouquets dans l' printemps,
Tout' la journé'-s-entière.
C' commerce déplut à mon amant,
Et ma foi c' n'était pas sans cause,
Quand on *offr'* ses fleurs aux passants,
Comment garder sa rose?
(DESAUGIERS, *Les petits commerces d'une fille honnête.*)

POISSARDE. s. f. Marchande de poisson, et, par extension, toute marchande de la halle, aux manières hardies et aux expressions grossières. Sous l'ancien régime, les poissardes avaient le privilège d'aller offrir un bouquet au monarque, dans la galerie de Versailles; on leur donnait ensuite à dîner au *grand-commun*, et c'était un des premiers officiers du chef de la maison du roi qui en faisait les honneurs.

POISSE. s. f. Anc. art milit. Fascine enduite de poix dont on se servait dans la défense des places de guerre.

POISSÉ, ÉE. part. pass. du v. Poisser. S'empl. adjectiv. Avoir les mains poissées, toutes poissées.

POISSER. v. a. 1re conj. Enduire, frotter de poix. Poisser du fil. Poisser un vaisseau. Poisser un tonneau.

— Gâter, salir avec quelque chose de gluant, bien que ce ne soit pas de la poix. Poisser son habit. Les confitures lui ont poissé les mains.

— Techn. Chez les vergetiers, Coller les soies des balais dans des trous avec de la poix.

— Neutral. Ce corps poisse.

— SE POISSER. v. pron. Etre poissé. Le fil du cordonnier se poisse.

— Se gâter, se salir avec quelque chose de gluant. Cet enfant s'est poissé en mangeant.

POISSEUX, EUSE. adj. (rad. *poix*). Qui poisse, qui est enduit de poix. On peut en juger par la nature même de ce laitier; car, s'il est fort rouge, il coule difficilement, s'il est *poisseux* ou mêlé de mine mal fondue, il indiquera le mauvais travail du fourneau. (Buff.)

POISSON. s. m. (du lat. *piscis*). Ichthyol. Animal aquatique, ovipare, à peau nue ou écailleuse, à sang rouge et froid, pourvu de nageoires, respirant par des branchies, ayant un cœur à un seul ventricule et une circulation branchiale complète, les deux mâchoires mobiles et la queue terminée par une nageoire verticale. Les poissons n'ont ni trachées, ni larynx, ni voix: ils forment la quatrième classe des animaux vertébrés. ‖ *Poissons jugulaires.* Ceux qui ont les nageoires ventrales situées sous la gorge, en avant des pectorales. ‖ *Poissons thoraciques.* Qui ont les nageoires ventrales au-dessous des pectorales. ‖ *Poissons abdominaux.* Qui ont les nageoires ventrales en arrière des pectorales. ‖ *Poissons apodes.* Qui manquent complètement de nageoires ventrales. ‖ *Poissons malacoptérygiens.* Ceux dont les rayons de la nageoire dorsale sont mous. *Poissons acanthoptérygiens.* Ceux qui ont toujours la première portion de la dorsale ou la première dorsale soutenue par des rayons épineux. ‖ *Poissons osseux* Pourvus d'arêtes osseuses; ils forment la première série de la classe des poissons. ‖ *Poissons chondoptérygiens* ou *cartilagineux.* Dont les arêtes n'ont que la consistance de cartilages; ils forment la deuxième série de leur classe. Chacune de ces séries se subdivise en ordres et en familles d'après les caractères tirés de la nature des branchies, de l'appareil qui les recouvre, de la nature et de la position des nageoires, etc.

[illegible] Le crédule poisson [illegible]

— Foss. *Poissons fossiles.* Poissons existant à l'état inanimé dans les entrailles de la terre. On a découvert plus de deux cents genres de poissons fossiles que l'on a répartis en quatre ordres distingués entre eux par les écailles; *placoïdiens* et *ganoïdiens*, apparaissant seuls avant le dépôt de la craie; *cténoïdiens* et *cycloïdiens*, semblant apparaître pour la première fois dans la craie.

— *Poisson royal.* Le dauphin, l'esturgeon, le saumon, parce que, quand ils échouaient sur le rivage, ils appartenaient au roi seul. ‖ *Poisson à lard.* Les baleines, marsouins, veaux de mer, thons et souffleurs, que l'on se partageait comme épaves.

— Ce mot se met, selon le sens, tantôt au singulier, tantôt au pluriel. Il se met au singulier, quand il est pris dans un sens abstrait, général; il se met au contraire au pluriel, quand il est pris dans une acception individuelle ou collective. Le castor, qui habite les eaux et se nourrit de poisson, porte une queue couverte d'écailles. (Buff.) La saricovienne vit de crabes et de *poissons.* (Id.) La loutre est un animal vorace, plus avide de *poisson* que de chair. (Id.) Supposons que nos yeux aient le pouvoir de distinguer les objets qu'ils ne sauraient voir sans le microscope; une goutte d'eau dans laquelle on aurait fait tremper du poivre, ou une goutte de vinaigre nous paraîtrait comme un lac ou une rivière pleine de *poissons.* (Chateaub.) En traversant Lorient, nous avons vu toute la place couverte de *poisson.* (B. de St-P.) La nuit, lorsque le vaisseau fait route et qu'il est environné de *poissons* qui le suivent, la mer paraît comme un vaste feu d'artifice tout brillant de serpenteaux et d'étincelles d'argent. (Id.) Certains peuples, par leur position, sont réduits à vivre presque uniquement de *poisson.* (Brill.-Sav.)

— Loc. prov. *Petit poisson deviendra grand.* Se dit à propos d'un jeune sujet qui promet beaucoup, ou d'une entreprise qui doit prospérer avec le temps. ‖ *Donner un petit poisson pour en avoir un gros.* Faire un léger présent dans l'espoir d'en recevoir un plus considérable. ‖ *Etre comme le poisson dans l'eau.* Etre dans un lieu où l'on jouit de toutes les commodités de la vie. ‖ *Les gros poissons mangent les petits.* Les plus puissants oppriment les plus faibles.

— *On ne sait s'il est chair ou poisson.* Se dit d'une personne dont le caractère n'est pas bien déterminé, qu'on ne peut pas juger d'une manière certaine.

— Fig. et fam. *La sauce fait manger le poisson.* Une chose qui n'est pas agréable par elle-même le devient quelquefois par les circonstances qui l'accompagnent.

— Astron. *Les Poissons.* Douzième signe du zodiaque, répondant au mois de février. Les mythologues grecs prétendaient que les deux poissons qui composent ce signe, et qui sont placés l'un le long du côté méridional du carré de Pégase, l'autre entre la tête d'Andromède et celle du Bélier, étaient les dauphins qui menèrent Amphitrite à Neptune.

Sitôt que du Bélier l'étoile radieuse,
Efface des *Poissons* l'écaille pluvieuse,
Tous les ans, dans les prés, tu renais, tu fleuris.
(DESAINTANGE.)

— *Poisson austral.* Constellation de l'hémisphère méridional. ‖ *Poisson volant.* Petite constellation de l'hémisphère méridional, inconnue aux anciens, et qui n'est pas visible dans nos contrées septentrionales.

— *Poisson d'avril.* Espèce de jeu populaire usité le premier jour du mois d'avril. Il consiste à faire accroire à une personne quelque fausse nouvelle ou à lui faire faire quelque démarche inutile. On lui a donné un poisson d'avril.

—Erpét. *Poissons de Dieu.* Les tortues de mer.

— Ichthyol. *Poisson d'argent.* La dorade de la Chine. ‖ *Poisson armé.* Nom vulgaire des coffres, des diodons et de certains hétrodons. ‖ *Poisson d'avril.* Le maquereau. ‖ *Poisson bourse.* La baliste. ‖ *Poisson chinois.* Le périophthalme de la Chine. ‖ *Poisson chirurgien.* L'acanthure. ‖ *Poisson coffre.* Le coffre. ‖ *Poisson coq.* Le callorhynque. ‖ *Poisson cornu.* L'alutère monocère. ‖ *Poisson couronne.* Le hareng. ‖ *Poisson cuirassé.* V. PÉGASE. ‖ *Poisson doré.* La dorade de la Chine. ‖ *Poisson empereur.* V. ESPADON. ‖ *Poisson épinard.* L'épinoche et la spinarelle. ‖ *Poisson éventail.* V. OLIGOPODE. ‖ *Poisson fétiche.* Un squale et un baliste. ‖ *Poisson gourmand.* La girelle. ‖ *Poisson juif.* V. ZYGÈNE. ‖ *Poisson lézard.* Le callionyme dragonneau. ‖ *Poisson lune.* Les môles, le baluste maculé, la sélène argentée. ‖ *Poisson mangue.* V. POLYNÈME. ‖ *Poisson monoptère.* Le narval. ‖ *Poisson montagne.* Le requin et un poulpe. ‖ *Poisson à moustaches.* V. SILURE. ‖ *Poisson de paradis.* V. POLYNÈME. ‖ *Poisson perroquet.* V. SCARE. ‖ *Poisson rond.* V. TÉTRODONE. ‖ *Poisson sacré.* V. LUTYANE. ‖ *Poisson à scie.* V. SCIE. ‖ *Poisson de Notre-Seigneur.* La scorpène. ‖ *Poisson serpent.* V. ANGUILLE, CONGRE et MURÈNE. ‖ *Poisson stercoraire.* V. CENTRONOTE et EPHIPPE. ‖ *Poisson de Tobie.* V. AMMODYTE et URONOSCOPE. ‖ *Poisson trembleur.* V. GYMNOTE et TORPILLE. ‖ *Poisson trompette.* V. SYNGNATHE et FISTULAIRE. ‖ *Poisson vert.* V. SAUTEUR de la Caroline.

— Mamm. *Poisson anthropomorphe.* Le lamentin et le dugong. ‖ *Poisson blanc.* Nom donné à un cétacé. ‖ *Poisson bœuf.* Le lamentin des mers d'Amérique. ‖ *Poisson femme.* Le lamentin. ‖ *Poisson à sabre.* Le dauphin gladiateur.

— Zooph. *Poisson fleur.* Les méduses et les actinies.

[illegible] Union, professeur, puis examinateur permanent, né en 1781, à Pithiviers, dép. du Loiret, mort en 1840.

POISSONNAGE. s. m. (rad. *poisson*). Féod. Droit du seigneur sur le poisson vendu au marché.

POISSONNAILLE. s. f. (pr. *poé-so-na-ye*; rad. *poisson*). Petit poisson, fretin. Nous n'avons eu que de la poissonnaille. Fam.

POISSONNERIE. s. f. (rad. *poisson*). Lieu où l'on vend le poisson. Construire une poissonnerie. Aller à la poissonnerie.

POISSONNEUX, EUSE. adj. Qui abonde en poissons. Rivière poissonneuse. Lac poissonneux. Il faut s'abstenir de jeter des cadavres et des dépouilles d'animaux dans les voiries de nos villes, mais les porter aux rivières, qui en deviendront plus *poissonneuses.* (B. de St-P.)

POISSONNIER, ÈRE. s. (rad. *poisson*). Celui, celle qui vend du poisson. A Paris *poissonnière* ne se dit que des marchandes de poisson d'eau douce frais; les autres s'appellent *marchandes de marée*, et *marchandes de saline* ou *de salaison.*

— POISSONNIER. s. m. Pêch. Chasse-marée qui achète le poisson des pêcheurs pour aller aussitôt le revendre.

— Zool. Nom vulgaire du castagneux.

POISSONNIÈRE. s. f. Écon. dom. Ustensile de cuisine qui sert à cuire le poisson. C'est ordinairement un vaisseau de cuivre étamé; médiocrement creux, avec des rebords et une anse.

POISSONNURE. s. f. Comm. Ratissure de peau de mouton, qu'on emploie pour faire de la colle, ou plutôt, colle faite avec ces ratissures.

POISSONS. Géogr. Ch.-l. de cant.; arr. de Vassy (Haute-Marne); 1,300 hab.

POISSY. (anciennem. *Pisciacum*; du celt. *pen, pin*, montagne, colline, élévation; *say, sy*, forêt; *ac*, habitation; *pinciac*, habitation de la colline à l'extrémité de la forêt). Géogr. Ch.-l. de cant.; arrond. de Versailles (Seine-et-Oise); 3,000 hab.

— Comm. *Caisse de Poissy.* V. CAISSE.

— His. rel. *Colloque de Poissy.* V. COLLOQUE.

POITÉE. s. f. (de *Poiteau*, celui qui a découvert cette plante). Bot. Genre de plantes dicotylédones, de la famille des légumineuses; ayant pour type la poitée à feuilles de galéga, arbrisseau de Saint-Domingue.

POITEVIN, INE. adj. et s. Habitant de Poitiers ou du Poitou. ‖ Qui appartient à la ville de Poitiers, au Poitou, ou à leurs habitants.

POITEVINE. s. f. Anc. métrol. Ancienne monnaie qu'on appelait aussi *pite* et *pougeoise.*

POITEVINEUR. s. m. Se disait anciennement pour faux monnayeur, par allusion à la facilité avec laquelle on contrefaisait les pièces de monnaie appelées *poitevines.*

POITIERS. (anciennem. *Pictavi*, nom que cette ville a pris des peuples dont elle était la capitale. V. POITOU). Géogr. Ch.-l. du dép. de la Vienne, à 35 myriamètres de Paris; 26,000 hab. ‖ Hist. *Bataille de Poitiers.* Gagnée en 732, par Charles Martel sur les Sarrasins, qui, dit-on, y perdirent 360,000 hommes. ‖ Autre bataille de Poitiers gagnée en 1356, par le prince Noir sur Jean le Bon, roi de France, qui y fut fait prisonnier.

POITOU. (Ses anciens peuples sont appelés *Pictones, Pictavi, Pictvi*; du celt. *picell, pice*, dard, javelot; *teo, tev*, gros, épais; *on*, hommes; *vys*, hommes; *Picteon, Picton, Pictevys, Pictavi*, ceux qui se servent de gros javelots). Géogr. Ancienne province de France, bornée au N. par la Bretagne, l'Anjou et une partie de la Touraine; au S. par l'Angoumois, la Saintonge et l'Aunis; à l'O. par l'Océan, et à l'E. par la Touraine, la Marche et le Berri. Le Poitou fut apporté en dot, au roi Louis VII, par Eléonore, du dernier duc Guillaume X; il passa successivement plusieurs fois sous la domination de la France et de l'Angleterre, fut reconquis par Charles V, et en 1371 resta définitivement à la France. Il forme aujourd'hui les trois départements de la Vienne, des Deux-Sèvres et de la Vendée.

POITRAIL. s. m. (pr. *poé-traye*). Partie antérieure du corps du cheval, qui est comprise entre l'encolure, la pointe des épaules et les ars. Un poitrail large, étroit. Un cheval qui a un beau poitrail.

— Partie du harnais qui se met sur le poitrail du cheval.

— Charp. Grosse pièce de bois destinée à porter sur des pieds-droits un mur de face ou un pan de bois.

POITRINAIRE. adj. des 2 g. (rad. *poitrine*). Pathol. Qui a la poitrine attaquée ou mauvaise.

— substantiv. Un poitrinaire, une poitrinaire. On emploie scientifiquement le mot *phthisique.*

POITRINAL. s. m. Anc. t. milit. V. PÉTRINEL.

— Qui se met, qui s'attache sur la poitrine.

POITRINE. s. f. (dt. lat., *pectus, pectoris*, même signif.) Anat. Partie supérieure du tronc des animaux, séparée de la partie inférieure ou abdomen par la cloison musculaire appelée diaphragme. La [illegible] sement aplatie antérieurement, formée en avant par le sternum, en arrière par la colonne vertébrale, et sur les flancs par les côtes. Elle contient le cœur à gauche, et, des deux côtés, les deux poumons. On leur avait empreint, au [illegible], sur la poitrine la figure de l'astre du jour, en reconnaissance de ses bienfaits. (D. de [illegible])

— *Se frapper, se battre la poitrine.* Voyez comme elle frappe cette *poitrine* innocente. (Boss.)

— Se dit pour les parties contenues dans la poitrine et principalement pour les poumons. Bonne poitrine, poitrine faible. Mauvaise poitrine. Avoir mal à la poitrine. Avoir la poitrine délicate. Inflammation de poitrine.

— Pathol. *Maladie de poitrine.* V. [illegible]

— Mus. *Voix de poitrine.* Voix pleine et franche qui ne vient ni de la tête ni de la gorge. V. VOIX.

— *Avoir bonne poitrine.* Se dit d'un orateur qui a la voix forte. Dans le sens contraire, *N'avoir pas de poitrine.*

— Art culin. Se dit, dans les animaux, d'une partie des côtes bonnes à manger. Poitrine de veau. Poitrine de mouton panée.

— Ornith. et erpét. Partie du tronc qui suit immédiatement le cou, et qu'aucune véritable limite ne distingue du ventre. ‖ Entom. Surface inférieure du tronc; ensemble de toute la partie inférieure et des parties latérales, ou du sternum et des flancs.

POITRINIÈRE. s. f. Techn. Pièce du métier de rubanerie, sur laquelle l'ouvrier appuie sa poitrine. ‖ Morceau de liége que le paumier s'attache sur la poitrine. ‖ Courroie qui passe sur le poitrail du cheval.

POITRON. s. f. Se disait anciennement d'une vieille femme.

— Hortic. Espèce de prune jaune peu estimée.

POIVRADE. s. f. Art culin. Sauce de poivre, de sel, d'huile et de vinaigre. Artichauts à la poivrade.

POIVRE. s. m. (du lat. *piper*). Bot. Fruit du poivrier, petite graine d'une saveur âcre et aromatique, un peu moins grosse qu'un pois ordinaire, légèrement charnue à l'état frais, d'abord verdâtre, puis rouge, et enfin noire, que l'on expose au soleil aussitôt après la récolte, afin de la noircir davantage et pour qu'elle se ride. Les graines de poivre sont réunies au nombre de vingt à trente sur une grappe. Le poivre est recherché depuis les temps les plus anciens et dans toutes les contrées pour assaisonner les aliments. Le poivre noir et le poivre blanc proviennent l'un et l'autre d'une même plante sarmenteuse de Java et de Sumatra. Ce qui donne au premier son aspect d'un vert noirâtre, c'est qu'on le recueille avant sa parfaite maturité. L'aspect blanchâtre du second vient de ce qu'on l'a jeté dans l'eau bouillante; il est inférieur au poivre noir. Le poivre doit la saveur qui lui est propre à une huile concrète peu volatile. Il n'est point d'aromate plus généralement répandu que le poivre. Les hommes, dans tous les siècles, sous tous les climats, l'ont toujours recherché avec avidité. On en fait une consommation prodigieuse pour l'assaisonnement des aliments dans les quatre parties du monde; mais les peuples qui paraissent en faire le plus grand usage sont les Asiatiques et les Indiens.

Pour moi, j'aime surtout que le poivre y domine;
J'en suis fourni, Dieu sait! et j'ai tout Pelletier
Roulé dans mon office en cornets de papier. (Boil.)

— *Poivre mignonnette*, ou simplement *mignonnette.* Poivre aromatique blanchi, concassé, recherché surtout pour assaisonner les huîtres. ‖ *Poivre grabeau.* Le même que la mignonnette, mais de qualité inférieure, et débité par le bas commerce. ‖ *Poivre à queue* ou *cubèbe.* V. CUBÈBE. ‖ *Poivre de Guinée.* Plante de la famille des solanées, baie sèche, longue, grosse comme le pouce, à deux ou trois loges, unie, luisante, d'un beau rouge, renfermant des semences plates et réniformes. On donne vulgairement à cette baie le nom de *poivre long.*

— Fig.

Et suis marri que le poivre assaisonne
Un peu trop fort ses petits madrigaux.
(J.-B. Rousseau.)

— Anc. loc. prov. *Teint noir comme poivre.* Teint extrêmement noir. ‖ *Cher comme poivre.* Très-cher. C'est un proverbe du temps qu'on ne nous amenait pas encore le poivre des Indes par mer, comme on fait en quantité depuis près de trois cents ans.

POIVRÉ, ÉE. part. pass. du v. Poivrer. S'empl. adjectiv. Sauce poivrée. Mets poivré.

— Pop. Qui est vendu cher. C'est poivré.

POIVRÉE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des pipéracées, d'Amérique et d'Afrique.

POIVRER. v. a. 1re conj. Assaisonner de poivre. Poivrer une sauce, un ragoût.

— Fauconn. *Poivrer l'oiseau.* Laver l'oiseau avec de l'eau et du poivre, pour tuer la vermine quand il en est couvert, ou pour l'assurer quand il est farouche.

— Dans le langage pop., Communiquer une maladie vénérienne.

POIVRETTE. s. f. Bot. Un des noms vulgaires de la nigelle ou nielle des prés.

POIVRIER. s. m. (du lat. *piper*). Bot. Genre pipéritées, comprenant des espèces grimpantes tantôt herbacées, tantôt ligneuses, dont le type est le poivrier aromatique, vulgairement poivre blanc et noir. Cette espèce croît naturellement dans les contrées les plus chaudes de l'Inde, où elle est cultivée avec beaucoup de soin à raison de l'usage que l'on fait de ses fruits, connus sous les noms de poivre blanc et noir. Les autres espèces sont le poivrier bétel, le poivrier cubèbe, etc.

— Écon. domest. Petit vase, petite boîte où l'on met du poivre.

POIVRIÈRE. s. f. (rad. *poivrier*). Agric. Lieu planté de poivriers.

— Écon. domest. Petite boîte à compartiments où l'on met du poivre, de la muscade, etc., et dont on se sert dans les cuisines.

— Fortif. Guérite de maçonnerie placée à l'angle du bastion, sur le faîte du mur.

POIVRON. s. m. Art culin. Piment en gousse. Poivrons confits dans le vinaigre.

POIX. s. f. (pr. *pod*; du lat. *pix*, dérivé du gr. πίσσα; rad. πίς, gras). Nom générique de plusieurs substances résineuses ou bitumineuses. || *Poix commune* ou *poix noire*. Substance molle, odorante, fusible, inflammable, d'une saveur chaude et piquante, qui s'obtient en brûlant les filtres de paille qui ont servi à la préparation de la térébenthine et du galipot, ainsi que les éclats provenant des entailles faites aux pins et aux sapins. Le résidu plus fluide qui surnage se nomme *huile de poix*. || *Poix de Bourgogne*, ou *poix blanche*, ou *poix jaune*. Substance résineuse, demi-fluide, de couleur jaunâtre, provenant de la poix commune fondue au feu et passée à travers un lit de paille. On l'emploie à l'extérieur pour exciter la suppuration des furoncles, et comme rubéfiante. || *Poix minérale*. V. PISSASPHALTE. || *Poix navale*, *poix bâtarde*. Mélange de brai sec, de poix noire et de goudron.

— Art hermét. *Poix noire*. Matière philosophale qui se cuit dans l'œuf; lorsqu'elle devient très-noire et qu'elle s'épaissit.

— Loc. prov. *Noir comme poix*. Extrêmement noir.

POIX. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. d'Amiens (Somme); 1,500 hab. || Hist. Cette ville, autrefois duché-pairie du nom de Créqui, fut ensuite une principauté relevant de la maison de Noailles.

POIX-RÉSINE. s. f. Gomme jaunâtre, tirée des arbres résineux par incision.

POIX-RÉSINER. v. a. 1re conj. (pr. *poi-ré-zi-né*). Techn. Enduire de poix-résine. Poix-résiner un métal, une pièce de métal.

— SE POIX-RÉSINER, v. pron. Être couvert de poix-résine.

POKALEW. s. m. Anc. art milit. Espèce de bonnet de police.

POKUCIE. Géogr. Contrée de la Pologne enclavée dans le gouvernement de Podolie, et faisant partie de la Russie Rouge.

POL (Waleran de Luxembourg-Ligny, comte de SAINT-). Né en 1355, mort en 1419; servit d'abord l'Angleterre, fut pris par les Français, et passa au service de Charles V; gouverna Gênes pour Charles VI, reçut l'épée de connétable, forma la milice connue sous le nom d'*écorcheurs*, avec laquelle il battit les Armagnacs. || POL (Louis de Luxembourg, comte de SAINT-). Fils de Pierre de Luxembourg, né vers 1430, passa du service de l'Angleterre à celui de la France; fut fait connétable par Louis XI; fomenta la discorde entre ce prince et Charles le Téméraire; offrit au roi d'Angleterre de lui ouvrir les places de la Somme; fut pris, mis à la Bastille, et décapité en place de Grève, en 1475.

POL (SAINT-) ou **SAINT-POL-SUR-TERNOISE.** Géogr. Ch.-l. d'arr., à 28 kilom. d'Arras (Pas-de-Calais); 3,508 hab.

POL-DE-LÉON (SAINT-). Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Morlaix (Finistère); 6,700 hab. Autrefois baronie et évêché.

POLA. Géogr. Ville forte d'Istrie, sur la côte orientale de l'Adriatique, cercle de Trieste; 1,500 hab.

POLACCA. s. f. Mus. Syn. de Polonaise. V. ce mot.

— *Alla polacca*. loc. adv. Sur le mouvement propre à la polonaise.

POLACHAINE. s. m. (pr. *po-la-kè-ne*; ét. gr., πολύς, beaucoup; à priv.; χαίνω, j'ouvre). Bot. Fruit composé de plusieurs achaines, c'est-à-dire de plusieurs loges soudées ensemble, renfermées dans le calice, et séparables longitudinalement à l'époque de la maturité. Il a pour syn. Crémocarpe et Carpadèle.

POLACHIE ou **POLAQUIE.** Géogr. V. PODLACHIE.

POLACRE. s. f. (de l'ital. ou de l'espag. *polacra*). Mar. Petit bâtiment à voiles et à rames, sur la Méditerranée.

POLACRE. s. m. Orthographe ridicule que donnent les dictionnaires pour indiquer un cavalier polonais. V. POLAQUE.

POLACRON. s. m. Mar. Petite polacre.

POLAIN ou **PULLAIN, AINE.** s. Hist. S'est dit, pendant les croisades, des enfants nés d'un père chrétien et d'une mère mahométane. Les polains formaient dans le royaume de Jérusalem un parti mixte entre les Européens et [illegible] pues.

POLAIRE. adj. des 2 g. (rad. *pôle*). Qui appartient aux pôles; qui a rapport aux pôles; qui est situé près des pôles.

— *Étoile polaire*. La dernière étoile de la queue de la constellation de la Petite Ourse, qui n'étant éloignée que d'environ deux degrés du pôle céleste correspondant au pôle boréal de la terre, indique à peu près la situation de ce pôle. || On dit substantiv. La polaire. || *Cercles polaires*. Parallèles à l'équateur que les pôles de l'écliptique parcourent durant la révolution journalière de la sphère céleste. || *Projection polaire*. Représentation de la terre ou du ciel, projetée sur le plan de l'un des cercles polaires. || *Cadrans polaires*. Ceux dont les plans sont parallèles à quelque grand cercle qui passe par les pôles, ou à quelqu'un des cercles horaires, en sorte que le pôle est situé dans le plan de ce cadran.

— *Mer polaire*. [illegible] de l'Océan Glacial, au nord de l'Amérique septentrionale. La mer polaire est très-peu connue.

— Fig. *Étoile polaire*. Guide.

— Bot. *Plante polaire*. Qui croît dans les régions voisines du pôle. Peltigère polaire.

POLAKÈNE. s. m. Bot. V. POLACHAINE.

POLANÉSIE. s. f. Bot. Genre de plantes qui croissent dans les deux Indes et en Afrique.

POLAQUE. s. m. Cavalier polonais. Régiment de polaques.

POLAQUE. s. f. Air de danse appelé aussi *polonaise*.

POLARISANT. part. prés. du v. Polariser. Qui polarise. Il est invariable. Des cristaux polarisant la lumière.

POLARISANT, ANTE. adj. Phys. Qui est susceptible de polariser, de déterminer la disposition de deux pôles opposés dans un corps. Action polarisante.

POLARISATION. s. f. (pr. *po-la-ri-za-ci-on*; ét., V. POLARISER). Phys. Modification que la lumière présente en traversant un cristal doué de la double réfraction, ou en tombant sur une surface avec laquelle elle fait un angle de 35° 25′, et qui consiste en ce que toutes les molécules d'un même rayon lumineux se trouvent alors disposées parallèlement les unes aux autres, de manière que leurs faces homologues soient tournées vers le même côté de l'espace. Cette modification est appelée *polarisation*, parce que l'effet des forces qui agissent dans cette circonstance a été assimilé à l'influence d'un aimant qui tournerait les pôles d'une série d'aiguilles magnétiques tous dans la même direction. Plusieurs corps sont doués de la propriété de polariser le rayon lumineux qui les traverse. Le sucre de canne, la dextrine ou gomme d'amidon, dévie à droite le plan de polarisation de la lumière, tandis que le sucre de raisin le dévie à gauche.

— Bot. Phénomène offert par la graine, au moment de la germination, et consistant en ce que la radicule et la plumule de cette graine deviennent deux pôles opposés, de chacun desquels émane un fluide qui, se mettant en rapport avec un autre fluide répandu dans la terre ou dans l'atmosphère, détermine la radicule à s'enfoncer, et la plumule à s'élever.

POLARISÉ, ÉE. part. pass. du v. Polariser. S'empl. adjectiv. Lumière polarisée.

POLARISER. v. a. 1re conj. Phys. Causer de la polarisation.

POLARITÉ. s. f. (rad. *pôle*). Phys. Propriété dont jouit l'aimant, ou une aiguille aimantée, de se diriger vers les pôles du monde.

— État d'un corps ou d'un appareil dans lequel il s'est manifesté deux pôles opposés.

POLASTRE. s. m. Techn. Poêle dans laquelle le plombier met de la braise, et qu'il fait entrer dans les gros tuyaux pour les souder.

POLATOUCHE. s. m. Mamm. Genre de mammifères rongeurs, famille des écureuils, comprenant des animaux remarquables en ce qu'ils ont un repli de la peau des flancs étendu entre leurs quatre membres et formant un parachute qui les soutient en l'air dans les sauts qu'ils font sur les arbres. La plus grande espèce de polatouche est le *taguan* ou *grand écureuil volant*, de la taille d'un chat; il habite les îles Philippines.

POLAZE ou **POLAZIQUE.** adj. et s. des 2 g. Ethnogr. Il s'est dit d'un peuple du nord de l'Europe, contre lesquels les Russes ont eu à lutter pendant les XIe et XIIe siècles. Les Polazes sont les mêmes que les *Kumans*.

POLDER. s. m. (pr. *pol-dre*). Nom donné en Flandre et en Hollande à des terres d'alluvion, formées par les attérissements au bord de la mer ou aux embouchures des grandes rivières, rendues susceptibles de culture et défendues par des digues. Les *polders* sont particulièrement propres à la culture de la garance.

POLDRACK. s. m. Métrol. Ancienne monnaie de Pologne, qui valait environ sept centimes.

POLE. s. m. (du gr. πόλος; dériv. de πολέω, tourner). Didact. Chacune des deux extrémités de l'axe immobile sur lequel tourne un corps sphérique. Cette machine tourne sur ses pôles. Un globe qui tourne sur ses pôles.

— Astron. *Pôles de la terre*. Les deux extrémités de l'axe rationel autour duquel cette [illegible] tion sur elle-même. || *Pôles du monde* ou *pôles célestes*. Le prolongement des deux extrémités de l'axe de la terre dans le ciel.

— Géogr. Extrémité de l'axe de la terre, ou l'un des points sur la surface du globe par lesquels passe l'axe. Celui des deux points qui est élevé sur notre horizon est appelé le *pôle arctique* ou *septentrional*; celui qui lui est opposé s'appelle *pôle antarctique* ou *méridional*. Trois degrés d'élévation du pôle renversent toute la jurisprudence. (Pasc.)

Sous ces pôles glacés où [illegible] et [illegible],
Le [illegible] [illegible] aux limites du monde. (Chénier.)

[illegible] ciel [illegible], mille clartés [illegible],
Brillent d'un pôle à l'autre au milieu des ténèbres.
(Delille.)

Le commerce [illegible] rapprochent les distances,
De l'un à l'autre pôle [illegible] ses bras immenses.
(Delille.)

— *Hauteur* ou *élévation du pôle*. Arc du méridien intercepté entre le pôle et l'horizon. Observer la hauteur du pôle.

— *Pôles magnétiques* ou *pôles de l'aimant*. Les deux points opposés d'un aimant, dans lesquels est concentrée la vertu magnétique, et qui jouissent de la propriété de se tourner toujours vers les pôles du monde, lorsque leurs mouvements sont libres, comme ceux de l'aiguille dans la boussole. Le pôle boréal de l'aimant est toujours attiré par le pôle austral, et réciproquement; au contraire, les pôles de même nom se repoussent.

D'un aimant conducteur l'acier enveloppé,
Soit que l'épaisse nuit renaisse ou se retire,
Montre à tes mâts flottants le *pôle* qui l'attire. (***)

— *Pôles électriques*. Les deux points extrêmes d'un métal électrisé. L'un de ces points présente toujours de l'électricité vitrée, l'autre de l'électricité résineuse. || Les deux extrémités de la pile de Volta, qui manifestent des actions contraires. Pôle positif. Pôle négatif.

— Métrol. Perche anglaise. V. PERCHE.

— Ichthyol. Espèce de sole.

POLÉM. Abréviation du mot Polémique.

POLÉMARCHIE. s. f. (ét., V. POLÉMARQUE). Antiq. gr. Charge, fonctions du polémarque. La polémarchie ne tarda pas à être réduite, chez les Athéniens, à des fonctions purement civiles.

POLEMARCHIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient au polémarque, à la polémarchie.

POLÉMARQUE. s. m. (ét. gr., πόλεμος, guerre; ἀρχός, chef). Antiq. gr. Titre du général en chef dans les armées béotiennes. || A Athènes, c'était le second archonte, spécialement chargé de tout ce qui avait rapport à la guerre.

POLÉMICON. s. m. (pr. *po-lé-mi-konn*; rad. gr. πόλεμος, guerre). Antiq. Danse guerrière des Grecs.

POLÉMIEN. s. m. Hist. ecclés. Nom de certains sectaires du IVe siècle, qui eurent pour chef Polémius de Laodicée. On a souvent confondu les polémiens avec les apollinaristes. V. APOLLINARISTE.

POLÉMIQUE. adj. des 2 g. (du gr. πόλεμος, guerre). Se dit des ouvrages de controverse, spécialement en matière de théologie. Ouvrage polémique. Dissertation polémique. Théologien polémique.

— Se dit aussi d'une manière plus générale de toute espèce de discussions par écrit et des choses qui y ont rapport. Écrivain polémique. Style polémique. Genre polémique. Ouvrage polémique. Il a lui-même approuvé ma petite dissertation polémique.

— POLÉMIQUE. s. f. Science de la dispute, mais de la dispute scientifique, qui s'appelle encore *controverse*, quand elle se rapporte exclusivement à la religion. On se donna d'abord beaucoup de peine pour établir les règles d'après lesquelles il fallait soit défendre le christianisme, soit attaquer ses adversaires. Peu à peu la polémique devint ainsi une science et prit une place éminente parmi les sciences théologiques. Le champ de la polémique, restreint pendant des siècles à la théologie, s'est beaucoup agrandi, surtout depuis quelques années, il s'est étendu à toutes les sciences, et particulièrement à la politique. Polémique religieuse. La polémique politique. Polémique violente, passionnée, habile, savante. Je n'arbore l'étendard d'aucune secte; je méprise toute *polémique*. (Virey.)

POLÉMISER. v. n. 1re conj. Faire de la polémique.

POLÉMISTE. s. m. Celui qui fait de la polémique.

POLÉMOINE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones monopétales, de la famille des polémoniacées, renfermant des plantes herbacées, vivaces, dont une espèce, la polémoine à fleurs bleues, croît en Europe, où elle est connue plus communément sous le nom de *valériane grecque*.

POLÉMON. Philosophe platonicien, le plus zélé disciple et le successeur de Xénocrate dans la direction de l'ancienne Académie; mourut dans un âge fort avancé, l'an 270 av. J.-C.

POLÉMONACÉ, ÉE. adj. Bot. V. POLÉMONIACÉ.

POLÉMONIACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une polémoine. || POLÉMONIACÉES. s. f. pl. Famille de plantes qui a pour type le genre polémoine.

POLÉMONIAQUE (PONT). Géogr. anc. [illegible] nommé de *Polemonium*, sa capitale, fondée par Polémon II, à l'embouchure du Sidène.

POLÉMONIAQUE. adj. et s. des 2 g. Habitant de la ville de Polémonium. || Qui appartient à cette ville ou à ses habitants.

POLÉMONIDÉ et **POLÉMONIÉ, ÉE.** adj. Bot. V. POLÉMONIACÉ.

POLÉMONIUM. (pr. *po-lé-mo-ni-omm*). Géogr. anc. Ville du Pont, sur le Pont-Euxin; elle donnait son nom à la province appelée *Pont Polémoniaque*.

POLÉMOSCOPE. s. m. (ét. gr., πόλεμος, guerre; σκοπέω, regarder). Opt. Sorte de lunette ou de télescope à deux réflexions et deux réfractions, avec lequel on peut observer des objets placés derrière l'observateur ou sur le côté, et qui est principalement en usage à la guerre.

POLÉMOSCOPIQUE. adj. des 2 g. Phys. Qui ressemble à un polémoscope; qui appartient au polémoscope. Appareil polémoscopique. On a inventé un appareil polémoscopique, dont l'extrémité supérieure domine une plaine ou une ville entière, et dont l'observateur peut se servir sans se mettre à découvert.

POLÈNE. adj. et s. des 2 g., ou **POLÉNIEN, ENNE.** adj. et s. Ethnogr. Un des anciens noms des Polonais.

POLENTA. s. f. (pr. *po-lein-ta*. Mot emprunté de l'italien). Bouillie faite avec de la farine de maïs ou de châtaigne, et dont les Italiens sont très-friands. On peut aussi la préparer avec des pommes de terre. La polenta était un des mets favoris de Frédéric-le-Grand.

— Antiq. Farine d'orge séchée au feu, dont le bas peuple de Grèce faisait sa principale nourriture.

POLENTA. Hist. Famille qui régna à Ravenne de 1175 à 1441; elle avait pour chef Guido Novello da Polenta, qui gouverna de 1275 à 1322, et qui fut père de la célèbre Françoise de Rimini.

POLENTIA. Géogr. anc. et hist. V. POLLENTIA.

POLERGAL. adj. et s. m. (ét. gr., πολύς, beaucoup; ἔργον, travail). Anat. Nom de deux pièces qui, dans la vertèbre des animaux articulés, se développent sous le basial, et mettent surtout l'animal en rapport avec le monde extérieur, constituant les organes de la mastication et de la préhension directe, renfermant les organes des sens et de la copulation, et portant souvent ceux de la respiration.

POLÉSIE. Géogr. Nom d'un palatinat de Pologne, appelé aussi palatinat de Briescz, et faisant aujourd'hui partie du gouvernement de Minsk, dans la Russie d'Europe.

POLÉSINE. Géogr. Province du royaume lombard-vénitien, sur l'Adriatique, ch.-lieu, Rovigo.

POLÈTES. s. m. pl. Antiq. gr. Dix magistrats d'Athènes, qui étaient chargés d'affermer les revenus publics et les biens confisqués au profit de l'état.

POLEXOSTYLE. s. m. (ét. gr., πολύς, beaucoup; ἔξω, en dehors, στῦλος, style). Espèce de fruit; le même que le microbase.

POLI, IE. part. pass. du v. Polir. S'empl. adjectiv. Du marbre poli. De l'acier poli. Ces armes étaient *polies* comme une glace. (Fén.) Quant aux insectes, la plupart ont leurs pieds armés de griffes, dont ils s'accrochent aux corps lisses et *polis*. (B. de St-P.) Les lichens ont en général pour racines des griffes imperceptibles qui s'accrochent aux rochers les plus durs et les plus *polis*: ces racines dégradent à la longue la surface de ces rochers, et la changent en terre végétale. (Id.)

— Fig. Doux, civil, honnête, d'un commerce bienveillant et facile dans les relations sociales. C'est un homme extrêmement poli, qui a les manières très-polies, le plus poli du monde. Les bienséances du monde *poli*. (Mass.)

— Fig. Dans les ouvrages de l'esprit, Soigné, fini. L'esprit le plus beau, l'auteur le plus *poli*. (Boil.)

— Civilisé. Les peuples les plus *polis*. (Mass.)

Montrez-nous, depuis Pandore,
Tous les vices qu'on abhorre,
En terre mieux établis,
Qu'aux siècles que l'on honore
Du nom de siècles *polis*. (J.-B. Rouss.)

— Syn. comp. POLI. POLICÉ. *Poli* ne suppose que des signes extérieurs de bienveillance, signes toujours équivoques et souvent contradictoires avec les actions. *Policé* suppose des lois qui constatent les devoirs réciproques de bienveillance commune et une puissance autorisée à maintenir l'exécution des lois. Les peuples *policés* valent mieux que les peuples *polis*.

POLI. s. m. Lustre, éclat des choses qui ont été polies avec soin. Ces armes sont du plus beau poli. Donner le poli à un morceau d'acier.

— Fig. Le poli de la bonne société, le poli des manières.

— Techn. Deuxième façon donnée aux glaces. V. ADOUCI.

POLIADE. adj. f. (rad. gr. πόλις, ville). Myth. Surnom que portait chez les Grecs Minerve, considérée comme la protectrice des villes.

POLIARQUE. s. m. (ét. gr., πόλις, ville, [illegible] chef). Antiq. gr. [illegible] [illegible] des portes et des murs dans les villes de l'Étolie.

POLICANDRO. Géogr. Petite île de l'Archipel, l'une des Cyclades, au S. de Paros et à l'E. de Milo; 1,000 hab.

POLICE. s. f. (du gr. πολιτεία, administration d'une ville). Partie de l'administration d'une commune, d'une province, d'un empire ayant pour objet d'assurer l'exécution des lois qui garantissent la tranquillité de l'État, le respect des propriétés, la sûreté et le bien-être des particuliers. Partout où un certain nombre d'hommes vivent en société, ils doivent nécessairement se soumettre à des règles qui assurent leur sécurité commune. De là l'origine de la police. Les attributions de la police sont immenses. Elle doit porter ses soins sur la religion, la discipline des mœurs, la salubrité et la tranquillité publique, la voirie, les sciences et les arts libéraux, le commerce, les manufactures et les arts mécaniques, les domestiques, les pauvres, etc. Son action protectrice

s'étend sur ses intérêts individuels comme sur les intérêts collectifs. Pour elle, il n'est point d'étrangers; les lois de police et de sûreté obligent tous ceux qui habitent le territoire. Police générale. Police de sûreté. Police administrative. Police municipale. Police judiciaire. Police militaire. Police maritime. Police rurale. Bonne police. Mauvaise police. Règlement de police. Préfet de police. Commissaire de police. Bureau de police. Agent de la police. Police secrète. La *police* a plutôt des règlements que des lois. (Montesq.) Le roi établit une nouvelle *police.* (Volt.) Chargé de la protection des lois et des *polices* humaines. (Fléch.)

Par un arrêt, la grossière *police*,
D'un jeu si nécessaire interdit l'exercice. (Boil.)

— *Police médicale*, *police du roulage*, *police sanitaire*, *police vétérinaire.* Règlements qui s'appliquent à ces diverses matières. || *Police sanitaire.* Branche de la police générale qui s'occupe plus spécialement de l'hygiène des individus et de l'étude des influences salubres ou insalubres qui peuvent avoir des conséquences bienfaisantes ou nuisibles pour la société humaine.

— Législ. *Tribunaux de police.* Première branche de la juridiction criminelle; ils se divisent en *tribunaux de police* proprement dits ou de *simple police*, institués pour connaître des contraventions, c'est-à-dire de légères infractions à la loi, qui ne sont punies que de peines très-légères, et en *tribunaux de police correctionnelle*, qui connaissent de tous les faits que la loi qualifie délits, c'est-à-dire des actes qui sont assez graves pour mériter jusqu'à cinq années de prison.

— Administration chargée de l'exécution de tous les règlements qui concernent la police. Être noté à la police. Être appelé à la police. La police a changé ses règlements.

— Ordre et règlement établi dans quelque réunion, dans quelque société que ce soit. Police d'audience. Police d'assemblée. La police d'une armée. La police d'une communauté. Chaque société a sa police particulière.

— Discipl. milit. *Salle de police.* Chambre où l'on renferme les sous-officiers et soldats punis pour des fautes légères contre la discipline.

— Cost. milit. *Bonnet de police.* Coiffure négligée des officiers, sous-officiers et soldats. Sa forme et sa couleur ont subi de nombreuses variations.

— Le mot *police* avait autrefois un sens très-étendu; il s'employait pour l'ensemble de la législation et du gouvernement d'une cité.

— Hist. *Police de l'hôtel de ville.* Police subalterne, exercée à Paris sous l'autorité du prévôt des marchands. || *Ministère de la police.* Ministère qui fut établi sous le Directoire, exista sous l'Empire, et, pendant quelque temps, sous la Restauration. Aujourd'hui, les attributions de cet ancien ministère sont confiées à une division du ministère de l'intérieur.

— Comm. Ordonnances, statuts et règlements dressés pour le gouvernement et la discipline des corps des marchands et des communautés des arts et métiers, et pour la fixation des taux et prix des vivres et denrées qui arrivent, soit dans les halles et marchés, soit dans les ports des grandes villes, ou qui se débitent dans les camps et dans les armées.

— Anc. comm. *Police de chargement.* Se disait dans les ports de la Méditerranée, comme *connaissement* dans ceux de l'Océan.

— Typogr. Évaluation de la quantité relative des lettres dont une fonte doit être composée pour imprimer un ouvrage.

— Dr. comm. *Police.* Syn. de *Contrat d'assurance.* Dans cette acception et dans la suivante, le mot *police* est dérivé du latin *pollicitatio*, promesse.

— *Police d'assurance.* Contrat, convention par laquelle un particulier que l'on appelle *assureur*, se charge des risques qui peuvent arriver à un vaisseau, à ses agrès, à ses marchandises, moyennant une prime payée par *l'assuré.* Ce mot s'applique également à toute autre espèce d'assurance, contre l'incendie, la grêle, etc.

POLICÉ, ÉE. part. pass. du v. Policer. S'empl. adject. Un état bien policé. Des nations policées. Les Grecs, ainsi *policés* peu à peu, se crurent capables de se gouverner eux-mêmes. (Boss.) Il trouve des villes *policées* où les arts sont en honneur. (Volt.) Les Chaldéens, les [illegible] les plus anciennement *policées.* (Id.) Ce ne peut être que chez les nations déjà les plus *policées* qu'on soit parvenu, avec le temps, à rendre sensibles, par des mots composés, ces opérations secrètes de l'esprit humain. (Id.) Les peuples les plus *policés* de l'Asie, en deçà de l'Euphrate, adorèrent les astres. (Id.) La plupart des hommes *policés* regardent la nature avec indifférence. (B. de St.-P.) L'homme *policé* est seul susceptible d'affectation. (S. Dubay.)

POLICER. v. a. 1re conj. (rad. *police*). On met une cédille sous le *c* devant *a*, *o*. *Nous poliçons. Je poliçais*, etc. Soumettre à des lois sages et raisonnables des peuples encore barbares, leur donner les bienfaits de la civilisation. Plusieurs hordes de sauvages coururent au-devant des législateurs qui entreprirent de les *policer.* (Barth.)

— Polir, adoucir les mœurs. Ils pouvaient *policer* leurs états. (Volt.) Alors il met tous ses soins à *policer*, à faire fleurir ce royaume qu'il avait conquis. (Id.) Pierre lui-même, en *poliçant* ses états, a malheureusement contribué à leur dépopulation. (Id.)

POLICEUR. s. m. Vieux mot qui a signifié législateur. Lycurgue, le *policeur* de Sparte. (La Boétie.)

POLICHINEL. s. m. (de l'ital. *pulcinello*). Personnage comique de la comédie italienne. Polichinel est originaire de Naples; en s'établissant en France, il y a pris la figure d'un pantin bossu par-devant et par-derrière, portant un chapeau à claques, ayant les jambes disloquées et un costume bigarré comme Arlequin. Ce qui le caractérise par-dessus tout, c'est un son de voix grêle et criard, fabriqué à l'aide d'un petit morceau de bois ou de métal sonore et mince, qu'on place dans la bouche et qui s'appelle *pratique.* La popularité de *Polichinel* a, depuis longtemps, fait de sa physionomie, de son allure et de son costume grotesques, un des travestissements en faveur dans nos bals masqués. (Ourry.)

— Se dit fam. par analogie, des individus contrefaits.

— Fig. Il se dit de ceux qui n'ont aucune fixité dans leur conduite ou dans leurs opinions. C'est un vrai polichinel.

— *C'est le secret de Polichinel.* C'est une chose connue de tout le monde.

— Technol. Fourgon coudé et plat par le bout. || Outil de fondeur, en forme de tuyau, emmanché de bois.

— L'Académie est presque la seule qui écrive *polichinelle*; mais ce nom masculin en *elle* est une monstruosité orthographique dans notre langue, bien qu'on la retrouve dans *violoncelle*, *vermicelle*, qui s'écrivent mieux *violoncel*, *vermicel.* Nous croyons qu'il est infiniment plus convenable d'écrire *polichinel* pour désigner le personnage à la double bosse, au nez particulier, au vaste chapeau tricorne, aux jambes grêles avec de gros sabots, au vêtement multicolore, qui amuse la foule dans sa petite barraque; en réservant *polichinelle* pour la danse sabotière.

POLICHINÉLIQUE. adj. des 2 g. (rad. *polichinel*). Qui a rapport à Polichinel. Son de voix polichinélique.

POLICHINELLE. s. f. Sorte de danse bouffonne. Danser la polichinelle. || Air sur lequel on exécute cette danse. Jouer la polichinelle.

POLICIEN. s. m. (rad. *polir*). Technol. Feutre dont on se sert pour polir les peignes.

POLICIEN. s. m. (rad. *police*). Administr. Homme attaché à la police. Il est peu usité. V. POLICIER.

POLICIER, IÈRE. adj. (rad. *police*). Qui appartient à la police d'une ville. Mesure, ordonnance policière.

POLICIER. s. m. Homme attaché à la police. Il ne se dit que dans le langage familier et par dénigrement.

POLIDONTE. s. m. Conchyl. Genre de coquilles établi pour les espèces d'hélices un peu carénées, ombiliquées, dont l'ouverture est garnie de grosses dents sur ses deux bords.

POLIÉES. s. f. pl. (ét. gr., πολιός, blanc). Antiq. gr. Fête célébrée chez les Thébains, en l'honneur d'Apollon Polios. V. ce mot.

POLIÈRES. s. f. pl. Technol. Il se dit chez les bourreliers, des courroies qui joignent la fauchère au bât.

POLIERSCHIFFER. s. m. Minér. Schiste à polir. Espèce de tripoli.

POLIFOLIÉ, ÉE. adj. Bot. Dont les feuilles ressemblent à celles du pouliot.

POLIGNAC. Illustre famille du Languedoc, qui tire son nom de la petite ville de Polignac, près du Puy. Le plus célèbre de ses membres est MELCHIOR, cardinal de Polignac, né en 1661, l'un des plus grands politiques de son temps, et poëte latin du premier ordre. L'Anti-Lucrèce, poëme latin de sa composition, est regardé comme un chef-d'œuvre. || POLIGNAC (Gabrielle-Iolande-Claude-Martin de Polastron, duchesse de), née en 1750, morte en Russie en 1793; gagna la confiance de Marie-Antoinette, et fut nommée gouvernante des enfants de France.

POLIGNY. Géogr. Ch.-l. d'arr.; à 28 kilom. de Lons-le-Saulnier (Jura), 5,500 hab.

POLILAIRE. s. f. Comm. Espèce de serge qui se fabrique à Alais.

POLIMENT. s. m. L'art de polir ou de don- [illegible] rement aux pierres précieuses, aux marbres, aux glaces, aux miroirs.

— Le lustre même ou l'éclat qu'une chose a reçu de la manière dont elle a été polie. Ce diamant a un beau poliment. Le poliment de ce marbre est parfait.

POLIMENT. adv. Avec politesse. S'applique également à la manière de vivre, d'écrire, ou de parler. Agir poliment. Recevoir quelqu'un poliment. Répondre poliment à une invitation. Dans l'éducation façonnière des riches, on ne manque jamais de rendre les enfants *poliment* impérieux, en leur prescrivant les termes dont ils doivent se servir pour que personne n'ose leur résister. (J.-J. Rouss.)

POLIMITE. s. m. Anc. comm. V. POLYMITE.

POLINICE. s. m. Conchyl. Genre de coquilles établi pour quelques espèces de natices, dont l'ombilic est entièrement recouvert par une large callosité, la spire mamelonnée, l'ouverture plus allongée que dans les autres, et l'opercule corné.

POLIOCÉPHALE. adj. des 2 g. (ét. gr., πολιός, gris; κεφαλή, tête). Ornith. Qui a la tête grise ou cendrée. Étourneau poliocéphale.

POLIOGASTRE. adj. des 2 g. (ét. gr., πολιός, gris; γαστήρ, ventre). Ornith. Qui a le ventre gris ou cendré. Faucon poliogastre.

POLION. s. m. Bot. Genre de plantes de la famille des germandrées.

POLIORCÈTE. adj. m. (ét. gr., πόλις, ville; ἕρκος, barrière). Antiq. gr. Assiégeur, preneur de villes. Ce surnom est donné, dans l'histoire, à Démétrius, fils d'Antigone.

POLIORCÉTIQUE. adj. des 2 g. Antiq. milit. Qui appartient à l'art d'assiéger les villes.

POLIORCÉTIQUE. s. f. Art de faire les siéges.

POLIOS. adj. gr. m. (πολιός, blanc). Antiq. gr. Surnom d'Apollon, que les Thébains représentaient avec des cheveux blancs.

POLIOSE. s. f. (pr. *po-lio-ze*; rad. gr. πολιός, blanc). Médec. État des cheveux quand ils blanchissent; canitie.

POLIOSOME. adj. des 2 g. (pr. *po-lio-ço-me*; ét. gr., πολιός, gris; σῶμα, corps). Zool. Qui a le corps d'un gris cendré.

POLIR. v. a. 2e conj. Enlever les inégalités d'une surface, l'aplanir, lui donner de l'éclat. Polir le fer, l'acier, le marbre. A mesure qu'elle élève le petit édifice, elle fait mille petits tours, *polissant* avec sa gorge la bordure du nid. (Chateaub.) Il *polit* l'émeraude et tailla le rubis. (Boil.) Quoi! voudriez-vous que l'Éternel eût *poli* ces marbres et ce granit comme nous *polissons* ceux de nos palais? (A. Mart.)

— Fig. En parlant des mœurs, de l'esprit. L'Égypte n'oubliait rien pour *polir* l'esprit, ennoblir le cœur, fortifier le corps. (Boss.) Cette sagesse avait *poli* les conquérants tartares. (Volt.) Il travaillait à purifier son cœur et non pas à *polir* son esprit. (Fléch.)

— En parlant des productions de l'esprit. Polir un écrit. Polir son style. Polir une expression raboteuse.

Vingt fois sur le métier remettez votre ouvrage,
Polissez-le sans cesse et le repolissez. (Boil.)

. . . Dans ses vers *polissant* le langage,
De l'élégant Malherbe il consomme l'ouvrage.
(J. Chénier.)

— SE POLIR. v. pron. Être poli. Les diamants et les autres pierres dures se polissent avec de la poussière de diamant. L'or et l'argent se polissent en les frottant avec un corps dur et uni. L'acier, les métaux, les marbres et les granits se polissent avec certaines poudres, comme l'émeri, le tripoli, etc.

— Se nettoyer, se lisser le poil. Les écureuils se peignent, se *polissent* avec les mains et les dents. (Buffon.)

— Fig. S'orner, s'adoucir, en parlant des mœurs, de l'esprit, etc. Les esprits comme les corps se *polissent* par le frottement. (C. Fée.)

POLISON. s. m. Bot. Nom d'une espèce d'anémone, originaire du Chili, dont on a fait le genre krapfia.

POLISSAGE. s. m. Technol. Action de polir. Le but de cette opération est de faire disparaître les traces que les limes, marteaux ou autres outils laissent sur les produits qu'ils ont servi à préparer ou à confectionner. Dans beaucoup de professions, l'ouvrier polit lui-même son ouvrage, mais dans l'orfévrerie le polissage constitue une industrie spéciale. Les matières que l'on emploie au polissage varient suivant la dureté des objets que l'on veut polir.

POLISSABLE. adj. des 2 g. Qui est susceptible de recevoir le poli. Métal polissable. Le marbre est très-polissable.

POLISSEMENT. s. m. Action de polir; effet de cette action. Ce mot, que donnent quelques dictionnaires, est tout bonnement un barbarisme, d'autant plus inutile que nous avons déjà *poliment* et *polissage*, qui suffisent sans doute à tous les besoins de l'énonciation.

POLISSEUR, EUSE. s. (rad. *polir*.) Technol. Celui, celle qui travaille au poliment des divers métaux, tels que l'or, l'argent, le platine, le laiton.

— Fig. Se dit par dénigrement de ceux qui, sans en avoir la capacité, se mêlent de vouloir réformer l'éducation, les mœurs, le langage. [illegible] de *polisseuses*, il faudra conclure que l'éducation n'est qu'une fable de La Fontaine. (Mme de Sévig.) L'élégance de la langue française a trop pris sur sa vigueur; ses *polisseurs* l'ont affaiblie. (Marm.)

POLISSOIR. s. m. (rad. *polir*). Technol. Outil formé d'une dent de loup, de chien, de renard, ou de pierre de sanguine, dont on se sert pour polir. || Dans les glaceries, Planche traversée au milieu de sa longueur par un manche qui déborde de 10 ou 12 centim. de chaque côté. Ce polissoir est garni en dessous de drap imbibé de potée. || Machine avec laquelle on polit les aiguilles. Elle est composée d'une table sur laquelle on place des rouleaux de treillis qui contiennent les aiguilles, d'une planche qui repose sur ces rouleaux et qu'on fait mouvoir en la faisant aller et venir sur les rouleaux.

POLISSOIRE. s. f. Technol. Rose de bois dont les couteliers se servent pour polir les lames qu'ils ont repassées. || Sorte de brosse douce qu'on emploie pour Cirer le cuir.

POLISSON, ONNE. adj. Se dit d'un enfant dévergondé, mal élevé. C'est un enfant bien polisson.

— En moins mauvaise part. Enfant qui aime beaucoup le jeu, qui s'y abandonne tout entier.

— En parlant des personnes. Qui a l'habitude de faire ou de dire des plaisanteries basses, de se livrer à des actions libertines et licencieuses. Cet homme est trop polisson.

— En parlant des choses. Un conte polisson. Une chanson polissonne. Des discours polissons.

POLISSON. s. m. Petit garçon malpropre et libertin, qui joue dans les rues, dans les places publiques. Quel petit polisson! Un peu plus loin, il rencontre des *polissons* à peu près de son âge qui l'agacent et se moquent de lui. (J.-J. Rousseau.)

— Homme dont le langage est trop libre, qui est enclin au libertinage.

— Expression de mépris pour quelqu'un que ne recommande ni sa position sociale, ni sa personne. Cet homme n'est qu'un polisson.

POLISSONNER. v. n. 1re conj. (rad. *polisson*). En parlant des enfants, Faire le polisson, jouer d'une manière déréglée, inconvenante. Il ne fait que polissonner.

— En parlant des grandes personnes. S'abandonner à des propos, à des actes licencieux.

POLISSONNERIE. s. f. Action, parole, tour de polisson.

— Bouffonnerie, plaisanterie basse et licencieuse. Dire des polissonneries.

POLISSURE. s. f. Action de polir quelque chose; état de ce qui est poli. Se disait autrefois de l'art de polir les armes. On dit aujourd'hui, dans ce sens, Fourbissure.

— Fig. L'égale *polissure* est cette perpétuelle douceur et beauté fleurissante des épigrammes de Catulle. (Montaigne.) L'amitié est une chaleur constante et rassise, toute douceur et *polissure* qui n'a rien d'âpre et de poignant. (Id.)

POLISTE. s. m. Entom. Genre d'insectes hyménoptères, fort peu différents des guêpes, et dont une espèce, le poliste du Brésil, fabrique un miel aussi bon que celui de nos abeilles, mais qui, dit-on, rend insensés et furieux ceux qui en ont mangé.

POLISTINA. Géogr. et hist. Ville du royaume de Naples, à 23 kilom. de Palmi; 3,700 hab. Victoire de Gonzalve de Cordoue sur le général français d'Aubigny, en 1503.

POLITÈS. Fils de Priam et d'Hécube, tué sous les yeux de son père, par Pyrrhus, le jour même de la ruine de Troie.

POLITESSE. s. f. (rad. *poli*). Pratique de tous les égards, soit en actions, soit en paroles, que les hommes doivent à leurs semblables dans la société. Les députés ne furent point reçus des ministres de Louis XIV avec cette *politesse* française qui mêle la douceur de la civilité aux rigueurs mêmes du gouvernement. (Volt.) La conversation de sa mère et des dames de sa cour ne contribua pas peu à lui faire goûter cette fleur d'esprit, et à le former à cette *politesse* singulière qui commençait dès lors à caractériser sa cour. (Id.) On s'aperçoit aujourd'hui jusque dans le fond d'une boutique que la *politesse* a gagné toutes les conditions. (Id.) On peut définir l'esprit de *politesse*, l'on ne peut en fixer la pratique. (La Bruy.) La *politesse* n'inspire pas toujours la bonté, l'équité, la complaisance, la gratitude; elle en donne du moins les apparences, et fait paraître l'homme au dehors comme il devrait être intérieurement. (Id.) La *politesse* consiste à faire et à dire tout ce qui peut plaire aux autres. (Del.) C'est parce que l'or est rare qu'on a inventé la dorure, qui, sans en avoir la solidité, en a tout le brillant; ainsi, pour remplacer la bonté qui nous manque, nous avons imaginé la *politesse* qui n'en a que les apparences. (De Lévis.) La *politesse* et l'affabilité est la seule distinction qu'ils affectent. (Mas.)

La fausseté préside aux conversations,
Dirige les discours, règle les actions;
Et cette fausseté se nomme politesse. [illegible]

La politesse est à l'esprit [illegible]
Ce que la grâce est au visage;
De la bonté du cœur elle est la douce image,
Et c'est la bonté qu'on chérit. (Volt.)

— S'emploie d'une manière relative. La politesse de certains hommes est [illegible] autres.

— Se dit des choses conformes à la politesse que l'on fait ou que l'on dit. J'en ai reçu mille politesses. Il m'a dit des politesses.

— Qualités qui distinguent un peuple policé. Politesse des mœurs. Politesse des manières. La *politesse* des habitants semblait adoucir la terre. (Fén.) C'est plus la *politesse* des mœurs que celle des manières qui doit nous distinguer des peuples barbares. (Montesquieu.) Ce fut en ce temps que mourut ce cardinal à qui la France devait sa grandeur, son repos, sa *politesse.* (Fléch.) Un usage qui convenait à la grossièreté de nos pères et qui ne convient plus à notre *politesse.* (Id.)

— *Loc. prov. Brûler la politesse.* Manquer aux convenances, se retirer trop brusquement d'une compagnie, ne point se trouver à un rendez-vous, rompre brusquement avec quelqu'un.

— *Politesse de marchand.* Politesse dictée par l'intérêt.

POLITICOMANE. adj. et s. des 2 g. Qui a la manie de la politique, qui rapporte tout à la politique, qui s'occupe de politique à tout propos.

POLITICOMANIE. s. f. Manie qui consiste à s'occuper constamment des affaires politiques, à rapporter tout à la politique, le plus souvent sans posséder les connaissances nécessaires, et en sacrifiant à cette préoccupation ses devoirs et ses intérêts.

POLITIE. s. f. (pr. *po-li-ci* ; du gr. πολιτεία). Didact. Etat d'un peuple policé, civilisation. Ce mot est peu usité ; il a été employé par J.-J Rousseau.

POLITIQUE. adj. des 2 g. (du gr. πολιτικός, même signif.). Qui concerne la politique, qui a rapport au gouvernement des Etats et à leurs relations réciproques. Système politique. Maxime politique. Discours politique. Querelle politique. Intérêts, vues politiques. Le gouvernement *politique* ne sonde pas les cœurs, il pèse les actions. (Mass.) Il avait joint d'abord les démarches généreuses à ses desseins *politiques*. (Volt.) Il y a une infinité d'erreurs *politiques*, qui, une fois adoptées, deviennent des principes. (Rayn.) Les bassins de la balance *politique* ne seront jamais dans un parfait équilibre. (Id.) Ce n'est pas le climat qui fait le caractère d'un peuple, c'est la constitution *politique*. (B. de St-P.) Mon désappointement *politique* me donna sans doute de l'humeur qui me fit écrire la note satirique contre les quakers. (Chateaub.)

— *Maximes politiques*. Certains axiomes à l'usage des hommes d'Etat. || *Droit politique*. Partie de la science du droit qui traite de la constitution d'un Etat, c'est-à-dire des rapports des citoyens avec l'autorité publique. || *Droits politiques* ou *civiques*. Actes que la constitution attribue à chaque citoyen, lorsqu'elle leur permet de donner plus ou moins directement leurs suffrages pour la gestion du gouvernement. || *Domicile politique*. Domicile que la loi permet à chaque citoyen d'élire, sous certaines conditions et après l'accomplissement de certaines formalités, pour l'exécution de ces actes.

— *Économie politique*. Science qui traite de la distribution et de l'exploitation des richesses, et s'occupe de chercher les moyens d'améliorer le sort des sociétés humaines. Les sciences perfectionnent les différentes branches de l'économie *politique*. (Rayn.)

— *Arithmétique politique*. Application des calculs arithmétiques aux sujets ou aux usages de la politique, comme aux revenus publics, au nombre des habitants, à l'étendue et à la valeur des terres, aux taxes, aux arts, au commerce, aux manufactures, à tout ce qui constitue les richesses d'une nation.

— Qui s'occupe des affaires de l'État. Votre raisonnement est d'une telle justesse sur les affaires d'Etat, qu'on voit bien que vous êtes devenue *politique* dans la place où vous êtes. (Mme de Sév.) Ne parlez pas des champs aux hommes *politiques*, à ceux qui ont eu le maniement des grandes affaires, parce que ceux-là n'en comprennent pas le charme. (De Cussy.)

— Se dit, dans le langage vulgaire, d'un homme adroit et dissimulé, qui sait arriver à son but par des voies détournées et préparées avec adresse.

— Littér. anc. *Vers politiques*. Vers grecs dans lesquels il n'y pas de pieds formés de longues et de brèves, et qui ont un nombre de syllabes déterminé. Les vers politiques ont été employés par des écrivains de l'école byzantine.

POLITIQUE. s. f. (du gr. πόλις, ville ou cité). Art de gouverner les villes et les États ; réunion des règles ou maximes qui doivent diriger ceux auxquels le sort des nations est remis. La politique est tout à la fois une puissance, une science et un art. Comme puissance, son histoire se confond avec celle des empires ; comme science, elle offre un système de faits généraux à recueillir dans cette même histoire ; comme art, elle doit consister en préceptes, en pratiques, dont la source est encore la même. La base de la politique ou art social doit être l'honnête et le juste. Étudier la politique. Apprendre la politique. S'occuper de politique. Parler de politique. Les secrets de la politique. Les intérêts de la politique. On était encore loin du véritable but de la *politique*, qui consiste à enchaîner au bien commun tous les ordres de l'État. (Volt.) La *politique* ressemble, pour le but et l'objet, à l'éducation de la jeunesse ; l'une et l'autre tendent à former des hommes. (Rayn.) C'est un de ces événements qui ne sont pas du [illegible] plus loin ses spéculations. (Id.) La *politique* est comme le sphinx de la fable : elle dévore tous ceux qui n'expliquent pas ses énigmes. (Rivar.) Les princes seraient trop heureux s'ils n'avaient à s'occuper que de la *politique*. (Duclos.) Qui avait fait tout cela ? qui avait rendu la France si grande et si prospère, l'Europe si calme ? Un seul homme par la force de son épée, et par la profondeur de sa *politique*. (Thiers.) Qui ne s'ordonne pas à sa patrie, sa patrie au genre humain et le genre humain à Dieu, n'a pas plus connu les lois de la *politique* que celui qui se faisant une physique pour lui seul, et séparant ses relations personnelles d'avec les éléments, la terre et le soleil, n'aurait connu les lois de la nature. (B. de St-P.)

— Les poëtes ont personnifié la politique. La sombre *Politique* au cœur faux, à l'œil louche. (Volt.)

Au fond du Vatican régnait la *Politique*,
Fille de l'Intérêt et de l'Ambition,
Dont naquirent la Fraude et la Séduction. (Volt.)

— Système particulier qu'adopte un gouvernement, direction donnée aux affaires de l'Etat. Bonne, mauvaise politique. Fausse politique. Politique honteuse, glorieuse. Politique étroite. Ce que la Grèce avait de plus grand, était une *politique* ferme et prévoyante qui savait abandonner, hasarder et défendre ce qu'il fallait. (Boss.) Polybe, qui observait de si près la *politique* romaine durant les guerres puniques, a vu que les conquêtes de Rome étaient la suite d'un dessein bien entendu. (Id.) En vain une *politique* soupçonneuse et prévoyante voulut s'élever avec force contre cet usage applaudi par l'humanité. (Rayn.) On parut se conduire avec cette *politique* mitigée qui commence les affaires pour les abandonner. (Volt.) Je connais vos desseins et votre *politique*. (Id.) Les règles de la vraie et saine *politique*. (Corn.)

Cette feinte douceur, cette ombre d'amitié,
Vient de ta *politique* et non de ta pitié. (Corn.)

— Système général qui résulte des rapports de toute espèce que les Etats ont entre eux. A cette époque remarquable, la *politique* changea tout à fait de face. (Rayn.) Lorsque la France se fut aperçue de l'influence du commerce dans la balance de la *politique*, elle eut envie de faire entrer dans ses ports les soies de la Perse, par la Russie. (Id.)

— Fig. et en mauvaise part. Conduite adroite dans les affaires, manière adroite de se conduire dans les diverses situations de la vie.

On peut par *politique* en prendre le parti,
Quand de nos premiers ans l'éclat est amorti.
(Molière.)

POLITIQUE. s. m. Celui qui s'occupe de la connaissance des affaires publiques, du gouvernement des Etats, de leurs rapports entre eux. Habile, profond politique. Excellent politique. L'histoire appelle *grands politiques* les hommes qui, chargés de gouverner les peuples, ont exercé sur eux une notable influence, fait triompher leurs systèmes et leurs vues. Parmi les plus grands politiques de toutes les époques, il faut citer Moïse, Périclès, Alexandre le Grand, César, Auguste, Mahomet, Frédéric II, Louis XI, Charles-Quint, Pierre le Grand, Louis XIV, Washington, Napoléon, Sully, Richelieu, Mazarin, etc.

— Celui qui sait, par une conduite adroite et déliée, mener à bien des projets, des négociations politiques. Un politique fin, rusé, adroit. Tous les temps ont produit des héros et des *politiques*. (Volt.)

..... Quel est le *politique* ?
Un mortel circonspect dont tout l'esprit s'applique
A lire dans nos cœurs par ses tours captieux,
Sans que jamais le sien se dévoile à nos yeux.
(De Basset.)

Infidèles *politiques*,
Qui nous cachez vos pratiques
Sous tant de voiles épais. (J.-B. Rouss.)

— Par extens. Homme fin et adroit. On a défini le politique : un animal doué de raison, à deux pieds, servant Dieu de manière à ne point offenser le diable. Les *politiques* ne se mêlent plus de deviner les desseins. (Boss.)

— Hist. *Les Politiques* ou *Malcontents*. Parti formé, pendant la Ligue, par des personnes qui, écartant la question religieuse, ne demandaient que des réformes politiques. En 1568, les politiques étaient les partisans du duc d'Alençon, frère de Charles IX et de Henri III ; en 1574, Henri de Montmorency était à leur tête ; ils contribuèrent puissamment à mettre Henri IV sur le trône || Il s'est dit aussi d'Un parti qui était guidé par les mêmes principes, pendant les troubles d'Angleterre.

POLITIQUEMENT. adv. Selon les règles de la politique. Ce n'est pas agir politiquement que de laisser grandir son ennemi.

— Dans un sens plus général, Habilement, d'une manière fine, adroite, cachée, réservée. Il s'est conduit politiquement dans cette affaire.

POLITIQUER. v. a. 1re conj. (rad. *politique*). Parler politique, raisonner sur les affaires publiques. Fam.

POLITIQUERIE. s. f. Manie de parler de politique sans y rien connaître ; société de gens qui parlent de politique à tort et à travers. Il est très-familier.

POLITIQUEUR. s. m. Homme qui s'occupe des affaires politiques sans y rien connaître. Il se dit familièrement et par dénigrement.

POLIXÈNE. s. f. Conchyl. V. POLYXÈNE.

POLIZEAU. s. m. Comm. Sorte de toile de chanvre qu'on fabrique à Polizeau, petit village de Normandie.

POLKA. s. f. Espèce de danse importée de Pologne en France, où elle est aujourd'hui très-en faveur. Danser la polka. La *polka* ne s'est propagée que lentement dans les bals publics. (***) J'ai vu tel jour à la Chaumière où l'air de la *polka* a été joué deux fois avant de déterminer un seul couple à se lancer dans l'arène. Depuis on s'est risqué sans mesurer ses forces. (***)

— Air sur lequel on exécute cette danse. Jouer la polka. Exécuter une polka. Des polkas variées. Naguère encore, au jardin Mabille, quand retentissait la *polka*, un groupe confus, inextricable, tournait autour de l'orchestre en sautant à cloche-pied. Cela s'appelait polker ! (***)

POLKAMANIE. s. f. Passion pour la danse appelée polka. Nous n'avons découvert en lui qu'un seul indice de folie : il polke avec passion, mais pour le moment, la *polkamanie* n'est pas un cas pendable. (Ch. de Boigne.)

POLKER. v. n. 1re conj. (rad. *polka*). Danser la polka. Avec une abnégation bien digne d'avancement, ils *polkent* et *repolkent*, sous la direction de Mlle Maria Viollet, la charmante polkiste du théâtre des Variétés. (Ch. de Boig.)

POLKEUR, EUSE. s. (rad. *polka*). Celui, celle qui danse la polka. Un vaste hangar sert de refuge au bal en cas de pluie ; c'est là qu'aux jours du beau temps les *polkeurs* et les *polkeuses* novices se retiraient l'été dernier pour s'exercer à l'écart. (***)

POLKISTE. s. des 2 g. (rad. *polka*). Celui ou celle qui danse la polka. On dit aussi *polkeur*, *polkeuse*.

POLLACK. s. m. Ichthyol. Un des noms du merlan jaune.

POLL. s. m. Hist. Dépouillement, supputation des votes, dans les élections des membres de la chambre des communes, en Angleterre. Demander le poll. Faire le poll. V. HUSTINGS.

POLLACHIGÈNE. adj. des 2 g. (pr. *pol-la-ki-gè-ne* ; ét. gr., πολλάκις, plusieurs fois ; γεννάω, je produis). Bot. Qui porte plusieurs fois des fruits dans le cours de son existence. Il est synonyme de Polycarpien.

POLLAGE. s. m. Féod. Redevance en poulets.

POLLAPLOSTÉMONOPÉTALE. adj. des 2 g. (ét. gr., πολλαπλόος, multiple ; στήμων, étamine ; πέταλον, feuille). Bot. Dont les étamines sont en nombre multiple de celui des divisions de la corolle.

POLLARD. s. m. Hist. Nom d'une fausse monnaie fabriquée en Angleterre par un individu nommé Pollard, et décriée en 1301 par le roi Edouard.

POLLÉAR. s. m. Relat. Fête des mariages aux Indes ; une des fêtes de Shiva.

POLLEN. s. m. (pr. *pol-lè-n* ; du lat. *pollere*, pouvoir, avoir de l'efficacité). Bot. Assemblage de corpuscules utriculaires, ayant l'aspect d'une poussière très-fine, et dont chaque grain contient des granules fécondants extrêmement ténus, qui se développent dans l'intérieur des loges de l'anthère, le plus souvent libres ou enchaînés par des filaments très-déliés, quelquefois agglomérés et soudés en masse. D'après Raspail, les grains du pollen, qui varient beaucoup de forme, de dimension et de couleur, ne sont que des cellules isolées, croissant au milieu d'un tissu glutineux, et munies de hiles qui tiennent aux parois par de longs funicules, qu'on a pris pour des filaments disposés là au hasard. Le pollen brûle sur les charbons avec une vive lumière, à la manière des huiles essentielles. Dans beaucoup de végétaux, tels que le châtaignier, l'épine-vinette, etc., le pollen exhale, à l'époque de la fécondation, une odeur analogue à celle du fluide spermatique animal ; sa composition chimique confirme cette singulière analogie, car on y trouve des corpuscules doués de mouvements rapides, que l'on a considérés comme des animalcules analogues à ceux du sperme humain. Le *pollen*, dont le nom vient de *pollere*, pouvoir, féconde le pistil. (B. de St-P.) Le stigmate est une petite ouverture qui reçoit le *pollen*, pour féconder l'ovaire, et y former la semence au sein d'un réceptacle appelé aussi placenta. (Id.)

POLLÉNINE. s. f. (rad. *pollen*). Chim. Substance particulière résineuse dont on admet l'existence dans le pollen, et que plusieurs regardent comme un principe immédiat des végétaux, mais qui, selon d'autres, n'est que du gluten, avec toutes ses variations accidentelles.

POLLENTIA, aujourd'hui **POLLENZA**. Géogr. et hist. Ville de l'ancienne Ligurie orientale, sur le Tanaro, à 40 kilom. de Turin ; elle était célèbre par ses laines noires et brunes, d'où lui vint son nom. || Stilicon, général des troupes romaines, y remporta une victoire sur Alaric, roi des Wisigoths, en 403.

POLLENZA. Géogr. Ville d'Espagne, dans l'île Majorque ; 7,000 h. || Ville d'Italie. V. POLLENTIA.

POLLET. (LE). Géogr. Nom d'un quartier de la ville de Dieppe, qui forme une partie du port.

POLLETAIS, AISE. adj. et s. Habitant du Pollet. || Qui appartient au Pollet ou à ses habitants. Navire polletais.

POLLETTE. s. f. Ichthyol. Espèce de poisson de mer, que l'on mangeait autrefois à Paris.

[illegible] pouce opposable aux autres doigts. || POLLICATES. s. m. pl. Famille de mammifères qui a pour type le genre aye-aye.

POLLICHIE. s. f. Bot. Genre de plantes bisannuelles qui croissent au cap de Bonne-Espérance.

POLLICHIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à la pollichie. || POLLICHIÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des paronychiées, qui a pour type le genre pollichie.

POLLICIPÈDE. s. m. Zool. Genre de cirripèdes.

POLLICIPÉDIDE. adj. des 2 g. Zool. Qui ressemble à un pollicipède. || POLLICIPÉDIDES. s. m. pl. Famille de cirripèdes, ayant pour type le genre pollicipède.

POLLICITATION. s. f. (pr. *pol-li-ci-ta-ci-on* ; du lat. *pollicitatio*, promesse). Dr. civ. Promesse non encore acceptée par celui à qui elle a été faite. Chez les Romains, la pollicitation était obligatoire dans deux cas, lorsque la promesse avait eu un commencement d'exécution, ou lorsqu'elle était la conséquence d'un service qu'elle ne pouvait faire moins que reconnaître.

POLLIE. s. f. Bot. Genre de plantes vivaces, de la famille des asparaginées, qui croissent au Japon.

POLLIGÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *pollen*, fleur de farine ; *gero*, je porte). Hist. nat. Qui porte une poussière farineuse très-fine et semblable au pollen. Beaucoup de papillons sont pollígères. Une espèce de naupacte est ainsi nommée parce que ses élytres sont farineuses au sommet et à la base.

POLLINAIRE. adj. des 2 g. (rad. *pollen*, fleur de farine). Hist. nat. Qui est couvert d'une poussière semblable à du pollen.

POLLINATION. s. f. (pr. *pol-li-na-ci-on* ; rad. *pollen*). Bot. Emission du pollen des plantes.

POLLINCTEUR. s. m. (du lat. *pollincio*, j'embaume). Antiq. Celui qui lavait et embaumait les morts chez les Romains, avant qu'on les portât sur le bûcher.

POLLINEUX, EUSE. adj. (rad. lat. *pollen*, fleur de farine). Hist. nat. Qui est couvert d'une poudre jaunâtre, ayant l'apparence du pollen.

POLLINIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *pollen*, fleur de farine ; *fero*, je porte). Hist. nat. Qui porte ou qui contient du pollen, comme les pattes de certains apiaires.

POLLINIQUE. adj. des 2 g. (rad. *pollen*). Bot. Qui a rapport au pollen. || *Masses polliniques*. Amas de pollen compact qui remplissent chaque cavité particulière de l'anthère, dans les orchidées et les asclépiadées. || *Organes polliniques*. Cellules d'une organisation assez compliquée, qui s'isolent en général, et qui recèlent dans leur sein la substance destinée à déterminer le développement d'un nouvel individu, sous forme de graine ou de bourgeon, c'est-à-dire à féconder un organe femelle. || *Organes polliniques internes*. Pollen des anthères. || *Organes polliniques externes*. Pollen des organes foliacés.

POLLION. Surnom d'une branche de la famille Asinia. Le plus célèbre membre de cette famille fut Caius Asinius Pollion, homme d'Etat et homme de lettres, ami de César, d'Antoine et d'Auguste, ami et protecteur de Virgile. || POLLION (Vedius), favori d'Auguste, engraissait des lamproies avec du sang humain.

POLLONTE. s. m. Conchyl. Genre de coquilles univalves qui ne se trouvent que dans la Méditerranée.

POLLU, UE. adj. Se disait pour Pollué, souillé.

— Il s'emploie encore dans le style badin. On rebénit la chapelle *pollue*. (Volt.)

POLLUCTUM. s. m. (pr. *pol-luk-tomm*). Antiq. Festin ou sacrifice à Jupiter Dapalis ou à Hercule. || Partie de la victime que l'on distribuait au peuple.

POLLUÉ, ÉE. part. pass. du v. Polluer. S'empl. adjectiv. Temple pollué.

POLLUER. v. a. 1re conj. *Je pollue, nous polluons, vous polluez. Je polluais, nous polluions, vous polluiez*, etc. Profaner, souiller. S'emploie particulièrement en parlant des temples, des églises, ou de tout ce qui leur est relatif. Polluer les choses saintes. Polluer une église.

— SE POLLUER. v. pron. Etre pollué. Les choses saintes ne se polluent jamais impunément.

— Déterminer l'excrétion de la liqueur séminale ou du sperme autrement que par le coït.

POLLUTION. s. f. (pr. *pol-lu-cion* ; du lat. *pollutio*, rad. *polluere*, souiller). Profanation. La pollution d'une église.

— Excrétion de la liqueur séminale ou du sperme, hors du temps du coït. Lorsqu'elle est volontaire, c'est-à-dire déterminée par un acte libre, on l'appelle simplement *pollution* ou *masturbation* ; lorsqu'elle est provoquée pendant le sommeil par des rêves lascifs, elle se nomme *pollution nocturne*. V. SPERMATORRHÉE, qui est la dénomination scientifique.

POLLUX. Myth. Fils de Jupiter et de Léda, et frère de Castor. V. ce dernier mot.

— POLLUX (Julius). Rhéteur et sophiste célèbre, contemporain de Marc-Aurèle, dont il éleva le fils. Il nous reste de lui une espèce de vocabulaire des mots de la langue grecque, non [illegible] analogues.

POLLUX. s. m. Astron. La partie postérieure de la constellation des Gémeaux, qu'on appelait autrefois Castor et Pollux. || Etoile de seconde ou de troisième grandeur, qui est dans la même constellation.

POLOCHION. s. m. Ornith. Genre de l'ordre des oiseaux sylvains et de la famille des épopsides. Ces oiseaux vivent aux grandes Indes et dans l'Australasie.

POLOCHRE. s. m. Entom. Nom donné à quelques scolies, qui ont les yeux échancrés et les mandibules avec beaucoup de dents.

POLOGRAPHIE. s. f. (ét. gr., πόλος, ciel ; γράφω, je décris). Astron. Description astronomique du ciel.

POLOGNE. *Géogr.* Ancienne contrée de l'Europe, dont la capitale était *Varsovie*. Elle est aujourd'hui partagée entre la Russie, la Prusse et l'Autriche

— *Pologne propre.* Partie du royaume de Pologne, qui était bornée au N. par la Prusse et la Mazovie, au S. par la Silésie et la Hongrie, à l'E. par la Russie; à l'O. par les Etats de Brandebourg. ‖ Elle se divisait en *Grande Pologne*, bornée par la Silésie, le Brandebourg et la Prusse; et en *Petite Pologne*, partie orientale de la Pologne propre, séparée de la Russie et de la Hongrie par les monts Krapaks. Elle contenait les trois palatinats de *Cracovie*, *Sandomir* et *Lublin*.

— *Royaume de Pologne.* La partie la plus considérable des Etats des rois de Pologne; elle est annexée à la Russie depuis 1831. Sa population est de 3,400,000 hab.; sa capitale est *Varsovie*. Ce ne fut qu'en 1001, sous le gouvernement de Boleslas Ier, que la Pologne prit le titre de royaume.

— *Premier partage de la Pologne.* Partage d'un tiers environ du territoire polonais entre la Russie, la Prusse et l'Autriche, par le traité du 2 septembre 1772. ‖ *Second partage de la Pologne.* Partage de la moitié du territoire qui avait été laissé à la Pologne, et qui lui fut enlevé en 1793 par les trois mêmes puissances, sous prétexte de ne pouvoir reconnaître la constitution que la Pologne s'était donnée en 1781. ‖ *Troisième partage de la Pologne*, en octobre 1795; il anéantit entièrement la république polonaise, après dix-huit mois d'une lutte inégale soutenue héroïquement par Kosciusko. Le dernier roi de Pologne, Stanislas-Auguste, mourut en 1798 à Saint-Pétersbourg. ‖ *Guerre de Pologne.* Campagne des Français en Pologne, en 1806 et 1807, contre les Russes et les Prussiens; elle se termina par la victoire de Friedland et le traité de Tilsitt. ‖ *Seconde guerre de Pologne.* Nom que Napoléon donna à la campagne de 1812, pour encourager les efforts des Polonais réunis à sa grande armée. ‖ *Royaume de Pologne.* Etat créé par le congrès de Vienne de 1815, et formé des provinces polonaises que la Russie s'était incorporées. Ce royaume, dont l'empereur de Russie était roi, avait une constitution, une administration, une armée séparée, et l'usage de la langue nationale. ‖ *Insurrection de la Pologne.* Révolution qui éclata le 29 novembre 1830, et dont le but était de rendre à la Pologne son indépendance nationale. Elle se termina le 7 septembre 1831, par la prise de Varsovie, et par la dispersion et l'exil des insurgés.

POLOGNISER. v. a. 1re conj. Polit. V. POLONISER.

POLOMAT. s. m. Bot. Espèce de jaquier de la Chine.

POLONAIS, AISE. adj. et s. Habitant de la Pologne. ‖ Qui appartient à la Pologne ou à ses habitants.

— Hist. relig. *Frères polonais.* Nom d'une secte socinienne établie en Pologne.

POLONAIS. s. m. Linguist. L'un des nombreux dialectes slaves ou esclavons. Son principal caractère est la concision; malgré l'apparente dureté de ses sons, il l'emporte sur tous les autres idiomes slavons par l'harmonie et la flexibilité.

POLONAISE. s. f. Mus. Nom donné à un air à trois temps, d'un mouvement lent ou modéré, en usage en Pologne, et dont on fait des chansons et des airs de danse. ‖ Dans la musique instrumentale, on nomme ainsi des morceaux à trois temps, d'un mouvement animé.

— Cost. Espèce de redingote courte, ornée de brandebourgs.

POLONISER. v. a. 1re conj. Faire subir le sort de la Pologne; partager, démembrer comme la Pologne. Leur but était de *poloniser* la France. (Merc.)

POLOPHILE. s. m. Ornith. Nom générique appliqué à une division des coucous.

POLOSSE. s. m. Alliage de cuivre rouge et d'étain.

POLOTSK. Géogr. et hist. Ville de Russie, ch.-l. du cercle, dans le gouvernement de Vitebsk, à 44 myriamètres de Saint-Pétersbourg. Elle était autrefois capitale du palatinat du même nom, dans le grand-duché de Lithuanie; elle a passé définitivement sous la domination russe en 1773, lors du premier partage de la Pologne.

POLPOLTIN. s. m. Métrol. Monnaie d'argent qui a cours en Russie, et qui vaut un quart de rouble. Sa valeur varie de 0 fr. 96 à 1 fr. 02.

POLT. s. m. Métrol. Mesure de capacité de Danemark. Elle vaut un peu moins d'un [illegible]

POLTAVA. Géogr. Ville de Russie, en Europe, ch.-l. du gouvernement qui porte le même nom; 9,000 hab. Charles XII y fut vaincu par le czar Pierre le Grand, en 1709. On dit aussi *Pultava*.

POLTIN. s. m. Métrol. Monnaie d'argent de Russie, valant un demi-rouble. Sa valeur a varié, suivant les règnes, de 2 fr. 25 à 1 fr. 79.

POLTRON, ONNE. adj. (de l'ital *poltrone*, lit de plume; ce mot contient une métaphore empruntée de ce que le courage d'un poltron est mou comme une couette). Lâche, pusillanime, dénué de tout courage. J'ai l'âme *poltronne* que je ne mesure pas la bonne fortune selon sa hauteur, je la mesure selon sa facilité. (Montaigne.) Braver le ridicule ou s'en rendre esclave ne vaut pas mieux que de se montrer téméraire ou *poltron*. (S. Dub.)

— S'emploie plus souvent substantiv. Passer pour un poltron. Ce n'est qu'un poltron. Les *poltrons* n'auront point à craindre les précipices. (X. de Maistre.)

— Faucon. Se dit des oiseaux que l'on ne peut parvenir ni à dresser, ni à affaiter. ‖ Se dit aussi de ceux auxquels on a coupé l'ongle du doigt postérieur, afin de diminuer leur force et leur courage, et de les empêcher de voler le gros gibier.

— Syn. comp. POLTRON, LÂCHE. On est *lâche* par caractère, par vice de constitution, par un excès de faiblesse; on est *poltron* par attachement à la vie, par la crainte du mal et de la douleur. Le *lâche* est tellement abattu à la vue du danger, qu'il ne conçoit même pas l'idée de la résistance; le *poltron* est tellement inquiet sur les suites du danger, qu'il est continuellement aux aguets, soit pour le prévoir, soit pour trouver les moyens de s'y soustraire. Le *lâche* ne se bat jamais; le *poltron* ne se bat qu'à la dernière extrémité, et quelquefois il se bat bien.

POLTRON. s. m. Crust. Crabe prêt à quitter son test; on en fait des appâts.

POLTRONESQUE. adj. des 2 g. qui appartient au poltron, qui rend poltron. Il est vieux et inusité.

POLTRONESQUEMENT adv. D'une manière lâche. Il est vieux et inusité.

POLTRONISE. s. f. (pr. *pol-tro-ni-ze*). Lâcheté. Syn. inusité de Poltronnerie.

POLTRONISER. v. n. 1re conj. (pr. *pol-tro-ni-ze*). Faire le poltron; se conduire en poltron, d'une manière lâche, pusillanime.

L'art . . . .
De parler peu et de *poltroniser*,
Et d'un seul mot de Dieu ne diviser. (MARC GIRARD.)

— SE POLTRONISER. v. pron. Devenir poltron.

POLTRONNERIE. s. f. Lâcheté, manque de courage. Cinquante ans de *poltronnerie* viennent à bout de l'homme du monde le plus hasardeux. (Balzac.)

Mais de ses faux amis il craint la raillerie,
Et ne brave ainsi Dieu que par *poltronnerie*. (BOIL.)

POLTROT DE MÉRÉ (Jean). Gentilhomme de l'Angoumois, devint l'un des plus ardents partisans de la religion protestante, et fut tiré à quatre chevaux pour avoir blessé mortellement d'un coup de pistolet François, duc de Guise, le 19 février 1563.

POLTURA. s. m. Métrol. Monnaie de Hongrie, qui vaut la quarantième partie du florin d'empire, et qui répond à un kreutzer et demi.

POLTURAC. s. m. Métrol. Monnaie de billon de Pologne, qui a cours pour un gros et demi dans la petite Pologne, et pour trois gros dans la grande, un peu plus de cinq de nos centimes.

POLU-POLTINICK ou **QUART DE ROUBLE.** s. m. Métrol. Monnaie d'argent de Russie, qui a cours pour 25 copeks ou 1 franc 15 centimes de notre monnaie.

POLY. (du gr. πολύς, beaucoup). Particule inséparable qui entre dans la composition d'un grand nombre de mots. *Polygamie*, *polygone*, *polyglotte*, *polysyllabe*, *polytechnique*, *polythéisme*, etc.

POLYACANTHE. adj. des 2 g. (pr. *po-li-a-kan-te*; ét. gr., πολύς, beaucoup; ἄκανθα, épine). Bot. Qui est garni d'épines nombreuses. Mimosa polyacanthe.

POLYACANTHOCÉPHALE. adj. des g. (pr. *po-li-a-kan-to-cé-fal*; ét. gr., πολύς, beaucoup; ἄκανθα, épine; κεφαλή, tête). Zool. Qui a la tête armée d'un grand nombre d'épines.

POLYACHYRE. s. m. Bot. Genre de plantes de la famille des labiatiflores, qui sont indigènes du Chili.

POLYACHYRÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble au polyachyre. ‖ POLYACHYRÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des labiatiflores, qui a pour type le genre polyachyre.

POLYACOUSTIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., πολύς, beaucoup; ἀκούω, j'entends). Phys. Qui multiplie les sons, qui est propre à multiplier les sons.

POLYACTE. s. m. Bot. Genre de cryptogames de la famille des champignons, ne contenant que trois espèces, qui sont le polyacte quadriflore, le polyacte en ombelle, et le polyacte simple.

POLYADELPHE. adj. des 2 g. (ét. gr., πολύς, beaucoup; ἀδελφός, frère). Bot. Dont les étamines sont soudées par leurs filets en plus de deux faisceaux. Mélaleuque polyadelphe. ‖ Qui a rapport à la polyadelphie.

POLYADELPHIE. s. f. (ét., V. POLYADELPHE). Bot. Dix-huitième classe du système sexuel de Linné, comprenant les plantes dont les étamines sont soudées en plusieurs paquets par leurs filets.

POLYADÈNE. adj. des 2 g. (ét. gr., πολύς, beaucoup; ἀδήν, glande). Bot. Qui porte des glandes nombreuses, comme les folioles et les pédoncules de la cassie polyadène.

POLYÆMIE. s. f. (ét. gr., πολύς, beaucoup; αἷμα, sang). Médec. Syn. de Pléthore, par opposition à Anémie, défaut de sang.

POLYALDE. s. f. Phys. Sorte de lunettes à l'aide desquelles on peut varier le grossissement des objets dans certaines limites.

POLYAMATYPE. adj. des 2 g. (ét. gr., πολύς, plusieurs; ἅμα, ensemble; τύπος, caractère). Techn. Se dit de caractères typographiques où plusieurs lettres ont été fondues ensemble. Fonderie polyamatype.

POLYAMATYPÉ, ÉE. part. pass. du v. Polyamatyper. S'empl. adjectiv. Caractères polyamatypés.

POLYAMATYPER. v. a. 1re conj. (ét., V. POLYAMATYPE). Techn. Fondre plusieurs lettres ensemble. Polyamatyper des caractères.

POLYAMATYPIE. s. f. (ét., V. POLYAMATYPE). Techn. Procédé au moyen duquel on fond plusieurs lettres ensemble. ‖ Fonderie où l'on pratique ce procédé.

POLYAMIQUE. adj. des 2 g. (par contract. pour *polyïamique*). Médec. Se dit d'un médicament composé de plusieurs substances.

POLYANDRE. adj. des 2 g. (ét. gr., πολύς, beaucoup; ἀνήρ, ἀνδρός, homme). Bot. Se dit d'une fleur qui a plus de vingt étamines. Trianthème polyandre.

POLYANDRIE. s. f. (pr. *po-li-an-dri*; ét., V. POLYANDRE). Bot. Treizième classe du système sexuel de Linné, contenant les plantes qui ont plus de vingt étamines sous un pistil simple ou multiple, comme la renoncule, le pavot, l'anémone.

— Philos. État d'une femme qui est mariée à plusieurs hommes. La polyandrie est en usage au Tibet, au Boutan, et dans certaines classes de la population malabare.

POLYANDRIQUE. adj. des 2 g. Bot. Qui appartient à la polyandrie.

POLYANGIE. s. f. ou **POLYANGION.** s. m. Bot. Genre de plantes cryptogames, comprenant des champignons dont les semences sont renfermées dans plusieurs loges.

POLYANHÉMIE. s. f. (ét. gr., πολύς, beaucoup; ἀναιμία, perte de sang). Médec. Diminution générale du sang.

POLYANTHE. adj. des 2 g. (ét. gr., πολύς, beaucoup; ἄνθος, fleur). Bot. Qui porte ou renferme beaucoup de fleurs. Plante polyanthe. Spathe polyanthe.

POLYANTHÉ, ÉE. adj. Bot. Dont les fleurs sont composées ou agrégées. Fleurs polyanthées.

POLYANTHÈME. adj. des 2 g. Qui porte beaucoup de fleurs. Tige polyanthème. ‖ Qui porte plus d'une fleur. Pédoncule polyanthème. ‖ Dont les fleurs sont agglomérées. Cardon polyanthème.

POLYANTHÉRÉ, ÉE. adj. (ét. gr., πολύς, beaucoup; ἀνθηρά, anthère). Bot. Qui a de nombreuses étamines.

POLYARCHIE. s. f. (ét. gr., πολύς, plusieurs; ἀρχή, domination). Hist. Gouvernement de plusieurs.

POLYARCHIQUE. adj. des 2 g. Hist. Qui appartient à la polyarchie.

POLYARQUE. s. m. Hist. Membre d'un gouvernement polyarchique.

POLYASPISTE. adj. des 2 g. (ét. gr., πολύς, beaucoup; ἀσπίς, plaque). Zool. Qui a le corps couvert de plaques nombreuses. ‖ POLYASPISTES. s. m. pl. Section de reptiles ophidiens.

POLYBAPHIE. s. f. (ét. gr., πολύς, beaucoup; βαφή, couleur). Didact. État d'un corps qui offre plusieurs couleurs.

POLYBE. Roi de Corinthe, fit élever à sa cour le jeune Œdipe, que des bergers avaient trouvé exposé dans les bois. ‖ POLYBE. L'un des plus célèbres historiens grecs, né à Mégalopolis, en Arcadie, l'an 204 av. J.-C., mort vers l'an 121, fut emmené à Rome parmi les Achéens prisonniers, devint l'ami de Fabius et de Scipion, qui lui fit rendre la liberté. Il ne nous reste de Polybe qu'une partie de son *Histoire universelle*.

POLYBIE. s. f. Moll. Genre de crustacés décapodes brachyures.

POLYBLENNIE. s. f. (ét. gr., πολύς, beaucoup; βλέννα, mucus). Médec. Surabondance de mucosités.

POLYBOLE. s. f. (ét. gr., πολύς, beaucoup; βάλλω, je lance). Antiq. milit. Machine de guerre qui lançait à la fois plusieurs projectiles.

POLYBOTRYE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des fougères, caractérisé par des capsules sessiles, globuleuses, annulées, formant de nombreux petits épis rassemblés en une grappe.

POLYBRACHIE. s. f. (ét. gr., πολύς, beaucoup; βραχίων, bras). Genre de monstruosité qui consiste dans la présence d'un ou plusieurs bras [illegible]

POLYBRACHIEN, ENNE. adj. (ét., V. POLYBRACHIE). Se dit d'un monstre par polybrachie.

POLYBRACHIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à la polybrachie.

POLYBRANCHE. adj. des 2 g. (ét. gr., πολύς, beaucoup; βράγχια, branchies). Zool. Qui a de nombreuses branchies. ‖ POLYBRANCHES. s. m. pl. Ordre de gastéropodes et de paracéphalophores, comprenant des mollusques qui ont les branchies en forme de nombreuses lanières ou d'arbuscules extérieurs sur les côtés du corps.

POLYBRAQUE. s. m. (ét., V. POLYBRACHIE). Monstre qui a un ou plusieurs bras surnuméraires.

POLYCALATHIDÉ, ÉE. adj. Bot. Qui porte plusieurs calathides. Tige polycalathidée.

POLYCAMARE. adj. des 2 g. (ét. gr., πολύς, beaucoup; καμάρα, voûte). Bot. Qui est formé de la réunion de plusieurs camares. Fruit polycamare.

POLYCAMÉRATIQUE. adj. des 2 g. Techn. Se dit d'une horloge qui sert à plusieurs cadrans, placés au dedans et au dehors d'un édifice.

POLYCARDE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, de la famille des rhamnées, ayant pour type un arbrisseau de Madagascar, la polycarde phyllanthoïde.

POLYCARPE. adj. des 2 g. (ét. gr., πολύς, beaucoup; καρπός, fruit). Bot. Qui porte beaucoup de fruits. Gnavelle polycarpe.

POLYCARPE (Saint). Évêque de Smyrne, avait été disciple de saint Jean, dans l'extrême vieillesse de cet apôtre, et fut martyrisé le 23 février 166, à l'âge de quatre-vingt-quinze ans.

POLYCARPE. s. m. Liturg. Nom d'un recueil de canons, de constitutions et d'ordonnances touchant les affaires ecclésiastiques, mis en ordre par Grégoire, prêtre espagnol, vers l'an 1120.

POLYCARPÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une polycarpe. ‖ POLYCARPÉES. s. f. pl. Tribu de plantes de la famille des paronychiées, qui a pour type le genre polycarpe.

POLYCARPE. s. m. ou **POLYCARPIE.** s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones de la famille des caryophyllées, comprenant de petites plantes herbacées, à fleurs disposées en corymbe terminal au nombre de trois. La polycarpie tétraphylle croît en France.

POLYCARPELLÉ, ÉE. adj. Bot. Dont le fruit résulte de plusieurs carpelles soudées ensemble. ‖ POLYCARPELLÉES. s. f. pl. Classe de plantes phanérocotylédones, comprenant les ménispermées, les magnoliacées, les renonculacées, etc.

POLYCARPIEN, IENNE. adj. Bot. Qui porte plusieurs fois des fruits pendant la durée de son existence. Plante polycarpienne.

POLYCARPIQUE. adj. des 2 g. Bot. Syn. de Polycarpien. ‖ POLYCARPIQUES. s. f. pl. Classe de plantes comprenant plusieurs familles dans lesquelles les ovaires sont souvent en nombre indéfini.

POLYCÉNIE. s. f. Bot. Genre de plantes indigènes du cap de Bonne-Espérance.

POLYCÉPHALE. adj. des 2 g. (ét. gr., πολύς, beaucoup; κεφαλή, tête). Bot. Qui est chargé d'un grand nombre de capitules ou de calathides. ‖ Dont les fruits proviennent d'ovaires qui ont plusieurs sommets organiques. ‖ Dont les branches se terminent chacune par une petite tête.

— Antiq. gr. *Nome polycéphale.* Hymne en l'honneur de Minerve, en mémoire de la métamorphose des cheveux de Méduse en serpents. Il était ainsi nommé parce que les sons de la flûte imitaient les sifflements de tous les serpents dressant leurs têtes nombreuses.

POLYCÉPHALE. s. m. Entom. Espèce de vers intestinaux vésiculeux, chez lesquels on admet que plusieurs têtes ou individus se terminent par une seule vessie, ou vivent dans une seule vessie.

POLYCÉRATE. adj. des 2 g. (ét. gr., πολύς, beaucoup; κέρας, ατος, corne). Zool. Qui a beaucoup de cornes. Brebis polycérate. ‖ Bot. Dont les fruits allongés, nombreux et agrégés, ressemblent à un faisceau de petites cornes. Trigonelle polycérate.

POLYCÈRE. s. m. Moll. Genre de mollusques comprenant plusieurs espèces de doris.

POLYCÉRODERMAIRE. adj. des 2 g. (ét. gr., πολύς, beaucoup; κέρας, corne; δέρμα, peau). Zool. Qui a la peau chargée de nombreux tentacules. ‖ POLYCÉRODERMAIRES. s. m. pl. Classe d'actinozoaires, comprenant ceux de ces animaux dont la [illegible] est couvert de suçoirs tentaculiformes sessiles. ‖ On dit aussi *échinodermaire*.

POLYCHÈTE. s. m. Bot. Genre de plantes cryptogames de la famille des champignons, comprenant le fumago.

POLYCHLORE. s. m. (pr. *po-li-klor*). Entom. Genre de papillons de la famille des diurnes.

POLYCHOLIE. s. f. (pr. *po-li-ko-li*; ét. gr., πολύς, beaucoup; χολή, bile). Médec. Surabondance de bile.

POLYCHOPTÈRE. adj. des 2 g. (pr. *po-li-kop-tère*; ét. gr., [illegible], répandu, πτερόν, aile). Zool. Qui a les ailes garnies de taches longitudinales nombreuses. Platyrhynque polychoptère.

POLYCHORION. s. m. (pr. *po-li-ko-ri-on*; ét. gr., πολύς, beaucoup; χόριον, chorion). Bot. Genre de fruits composés, qui résulte de plusieurs capsules ou carpelles soudées ensemble, comme on le voit dans les renonculacées.

POLYCHORIONIDE. s. m. (pr. *po-li-ko-ri-o-ni-de*; ét., V. POLYCHORION). Bot. Genre de fruits composés de plusieurs achaines ou cariopses, réunies sur un réceptacle commun.

POLYCHOTOME. adj. des 2 g. (pr. *po-li-ko-to-me*; ét. gr., [illegible]; τέμνω, je coupe). Hist. nat. Qui est partagé en nombreuses articulations, en nombreux segments. Coralline polychotome.

POLYCHOTOMIE. s. f. Phil. V. [illegible]

POLYCHRESTE. adj. des 2 g. (pr. *po-li-krest*; ét. gr., πολύς, beaucoup; χρηστός, bon, utile). Phil. Qui a de grandes utilités. Épithète donnée anciennement à certains médicaments, parce qu'on leur attribuait une grande importance. ‖ *Sel polychreste* de Glaser. [illegible]

ancien du sulfate de soude. ‖ *Sel polychreste* de la Rochelle. Nom ancien du tartrate de soude. ‖ *Expériences polychrestes.* Nom que Bacon donne à des expériences qui sont propres à en faire concevoir d'autres.

POLYCHROÉE. s. f. (pr. *po-li-kro-é.*) Bot. Genre de plantes dicotylédones, de la famille des amaranthacées, ayant pour type la polychroée grimpante, cultivée à la Chine comme plante d'ornement.

POLYCHROÏSME. s. m. (pr. *po-li-kro-isme;* ét. gr., πολύς, beaucoup; χρόα, couleur). Phys. Phénomène qui consiste en ce que certains corps cristallisés transparents, regardés par réfraction, ou placés entre l'œil et la lumière, manifestent des couleurs différentes, suivant le sens dans lequel le rayon lumineux les pénètre.

POLYCHROÏTE. s. f. (pr. *po-li-kro-ite;* ét., V. POLYCHROÏSME). Chim. Principe colorant du safran, si divisible qu'il suffit d'une très-petite quantité de cette substance pour jaunir de grandes masses d'eau.

POLYCHROME. adj. des 2 g. (pr. *po-li-kro-me;* ét. gr., πολύς, beaucoup; χρῶμα, couleur). Didact. Qui est de plusieurs couleurs.

POLYCHROME. s. m. Bot. Syn. de Bicolorine.

— Minér. Nom donné au plomb phosphaté.

POLYCHROMIE. s. f. (pr. *po-li-kro-mi;* ét., V. POLYCHROME). Didact. État ou caractère d'un corps, dont les tissus colorés offrent des nuances diverses.

POLYCHRONE. adj. des 2 g. (pr. *po-li-krone;* ét. gr., πολύς, beaucoup; χρόνος, temps). Qui dure longtemps.

POLYCHRONE. s. m. Liturg. Se dit, dans l'Église grecque, d'Une prière pour la longue vie des empereurs.

POLYCHYLE. adj. des 2 g. (ét., V. POLYCHYLIE). Médec. Qui fournit beaucoup de chyle. Aliment polychyle.

POLYCHYLIE. s. f. (ét. gr., πολύς, beaucoup; χυλός, chyle). Médec. Surabondance de chyle.

POLYCHYME. adj. des 2 g. Médec. Qui fournit beaucoup de sang. Aliment polychyme.

POLYCHYMIE. s. f. (pr. *po-li-chi-mi;* ét. gr., πολύς, beaucoup; χυμεία, chimie). Médec. Surabondance de sang.

POLYCLADE. adj. des 2 g. Bot. Qui pousse plus de branches ou de feuilles qu'à l'ordinaire.

POLYCLADIE. s. f. (ét. gr., πολύς, beaucoup; κλάδος, rameau). Bot. État d'une plante qui pousse plus de feuilles ou de branches qu'elle n'en porte ordinairement.

POLYCLÈTE. Célèbre statuaire de Sicyone, vivait vers l'an 432 av. J.-C. Les connaisseurs le mettent au-dessus de Phidias.

POLYCLINE. s. f. Ornith. Genre d'oiseaux de la famille des alcyons.

— Moll. Genre de mollusques établi pour une espèce d'ascidie, et ne renfermant que deux espèces, qui sont la polycline saturnine et la polycline constelle, des mers d'Égypte.

POLYCLINÉ, ÉE. adj. (ét. gr., πολύς, beaucoup; κλίνη, lit). Zool. Se dit de polypes réunis en masse, de manière à exercer une vie commune, indépendamment de celle dont chacun d'eux jouit en particulier. ‖ POLYCLINÉES. s. f. pl. Famille de polypiers sarcoïdes.

POLYCLINITE. adj. des 2 g. Zool. V. POLYCLINÉ.

POLYCLONE. adj. des 2 g. (pr. *po-li-klo-ne;* ét. gr., πολύς, beaucoup; κλών, rameau). Bot. Dont la tige se divise en un grand nombre de branches. Salsole polyclone.

POLYCNÈME. s. m. (ét. gr., πολύς, beaucoup; κνήμη, jambe, tige). Bot. Genre de plantes dicotylédones, de la famille des atriplicées, contenant des plantes herbacées, à fleurs axillaires, petites et de peu d'apparence, au nombre de douze espèces.

POLYCOME. adj. des 2 g. (ét. gr., πολύς, beaucoup; κόμη, chevelure). Zool. Qui a beaucoup de cheveux. Le colobe polycome a la tête, le cou, le tour de la face, les épaules et la poitrine garnis de longs poils touffus, disposés en forme de camail.

POLYCONQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., πολύς, beaucoup; κόγχη, coquille). Conchyl. Qui a plus [illegible] *polyplaxiphore*.

POLYCOPRIE. s. f. (ét. gr., πολύς, beaucoup; κόπρος, fiente, fumier). Médec. Abondance excessive des déjections alvines.

POLYCOQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., πολύς, beaucoup; κόκκος, grain). Bot. Qui se compose de plusieurs coques. Fruit polycoque.

POLYCOTYLAIRE. adj. des 2 g. (ét. gr., πολύς, beaucoup; κοτύλη, cavité). Zool. Qui a plusieurs paires de ventouses ou de suçoirs bordant la partie postérieure du corps. ‖ POLYCOTYLAIRES. s. m. pl. Famille d'entozoaires myzocéphales.

POLYCOTYLE. adj. des 2 g. (ét. gr., πολύς, beaucoup; κοτύλη, cavité). Zool. Qui a plusieurs cavités. ‖ POLYCOTYLES. s. m. pl. Famille d'acalèphes cyclomorphes.

POLYCOTYLÉDONE. adj. des 2 g. ou POLYCOTYLÉDONÉ, ÉE. adj. (ét. gr., πολύς, beaucoup, κοτυληδών, cotylédon). Bot. Qui a plus de deux cotylédons. Plante polycotylédone. ‖ POLYCOTYLÉDONÉES. s. f. pl. Division du règne végétal, à laquelle se rapportent les plantes qui ont plus de deux cotylédons. Plante polycotylédone.

POLYCRATE. Tyran de Samos, vers l'an 539, conquit plusieurs îles de la mer Égée, fit fleurir à sa cour le commerce, les arts et les sciences, fut mis en croix par Orœte, gouverneur de Sardes, l'an 521 av. J.-C.

POLYCRATIE. s. f. (pr. *po-li-cra-ci*). Hist. Syn. de Polyarchie.

POLYCRATIQUE. adj. des 2 g. Hist. Syn. de Polyarchique.

POLYCYCLE. s. m. Zool. Genre d'ascidies de la mer Adriatique, qui se tiennent comme fixées sur les pierres, les coquilles abandonnées, etc.

POLYCYCLIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., πολύς, beaucoup; κύκλος, cercle). Zool. Qui s'enroule plusieurs fois sur lui-même. ‖ POLYCYCLIQUES. s. m. pl. Tribu de la famille des céphalopodes polythalames.

POLYDACRYE. s. f. (ét. gr., πολύς, beaucoup; δάκρυ, larme). Médec. Excrétion surabondante de larmes.

POLYDACTYLE. adj. des 2 g. (ét. gr., πολύς, beaucoup; δάκτυλος, doigt). Zool. Qui a beaucoup de doigts ou qui a des doigts surnuméraires.

— Bot. Qui a des épis nombreux et fasciculés dont les cupules forment des espèces de digitations aux extrémités des lobes.

POLYDACTYLE. s. m. Ichthyol. Genre de poissons de la famille des dimérèdes, ne comprenant qu'une espèce, le polydactyle plumier de la mer des Antilles.

POLYDACTYLIE. s. f. Térat. Genre de monstruosité qui consiste dans la multiplication des doigts, c'est-à-dire dans la présence de doigts surnuméraires.

POLYDACTYLIEN, ENNE. adj. Se dit des monstres par polydactylie.

POLYDACTYLIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à la polydactylie, aux polydactyles.

POLYDAMAS. Troyen célèbre, né le même jour qu'Hector, dont il fut l'ami intime. Il fut tué par Ajax, après un combat sanglant.

POLYDAMMA. Femme de l'Égyptien Thoon; elle fit connaître à Hélène la vertu du népenthès.

POLYDECTE. Fils de Magnès et de Naïs; accueillit Danaé et son fils Persée dans l'île de Sériphe où il régnait, et voulut ensuite faire violence à Danaé, qui se réfugia près de l'autel de Minerve; dans la suite, Polydecte fut pétrifié par Persée avec la tête de Méduse. ‖ POLYDECTE. Roi de Lacédémone, vers l'an 907 avant J.-C.; il épousa la sœur du célèbre Lycurgue.

POLYDÉDALE. s. m. Erpét. Genre de reptiles sauriens.

POLYDESME. s. m. (ét. gr., πολύς, beaucoup; δεσμός, nœud). Entom. Genre d'insectes aptères de la famille des myriapodes dont le corps est formé d'un grand nombre d'articulations. Polydesme aplati, déprimé.

POLYDESMIDE. adj. des 2 g. Entom. Qui ressemble à un polydesme. ‖ POLYDESMIDES. s. m. pl. Famille de myriapodes, qui a pour type le genre polydesme.

POLYDIPSIE. s. f. (ét. gr., πολύς, beaucoup; δίψα, soif). Médec. Genre de gastroses, caractérisé par une soif excessive.

POLYDONTE. s. m. Conchyl. Genre de coquilles univalves, de la famille des hélices.

POLYDORE. Le plus jeune et le plus chéri des fils de Priam; fut tué dans sa jeunesse par Achille. ‖ POLYDORE. Roi de Sparte, en 876 av. J.-C., se fit respecter par ses vertus; fut tué dans une guerre contre les Argiens, l'an 824. L'image de ce prince servait de sceau public aux magistrats de Sparte. ‖ POLYDORE CALDARA. Surnommé le *Caravage*. V. CARAVAGE. ‖ POLYDORE VIRGILE. Né à Urbin, en Italie, vers l'an 1470, mort en 1555; professa les belles-lettres et composa une histoire d'Angleterre qui va jusqu'à la fin du règne d'Henri VII.

POLYDORE. s. m. Annél. Genre de vers aquatiques, voisins des néréides, établi pour une espèce des côtes de la Caroline.

[illegible] de l'ordre des coléoptères.

— Opt. Verre à facettes, plan d'un côté et convexe de l'autre, mais dont la convexité se compose de plusieurs plans droits.

POLYÈDRE. s. m. (ét. gr., πολύς, beaucoup; ἕδρα, base). Géom. Corps solide à plusieurs faces. Les polyèdres sont *réguliers* ou *irréguliers*, c'est-à-dire à parties constituantes exactement égales entre elles ou inégales.

POLYEN. Célèbre rhéteur macédonien, contemporain des empereurs Antonin et Verus.

POLYERGIE. s. f. (ét. gr., πολύς, beaucoup; ἔργον, ouvrage). Didact. Talent, capacité qui embrasse plusieurs genres différents.

POLYERGIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui a plusieurs genres d'activité, de développement.

POLYERGUE. s. m. Entom. Genre d'insectes hyménoptères de la tribu des formicaires, comprenant plusieurs espèces de fourmis dont les antennes sont insérées plus près de la bouche.

POLYESCHIE. s. f. (ét. gr., πολύς, beaucoup; ἐσχατιά, extrémité). Térat. Genre de monstruosité, caractérisé par la difformité de quelque membre.

POLYESCHIEN, IENNE. adj. Il se dit d'un monstre par polyeschie.

POLYESCHIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à la polyeschie, aux monstres polyeschiens.

POLYEUCTE (Saint). Célèbre martyr de Mélitine, en Arménie, fut converti au christianisme par Néarque son ami, et souffrit pour la foi sous Valérien, en 259.

— Philol. Titre et sujet d'une des plus belles tragédies de Corneille.

POLYGALA ou **POLYGALE.** s. m. (ét. gr., πολύς, beaucoup; γάλα, lait). Bot. Genre de plantes dicotylédones, type de la famille des polygalées, comprenant plus de cent soixante espèces, dont un petit nombre croît en Europe, les autres espèces se trouvent en Asie, en Afrique et en Amérique. Le polygala commun est vulgairement appelé *herbe à lait* ou *lait commun*, parce qu'il a la propriété d'augmenter le lait de nos femelles domestiques qui s'en nourrissent; les autres espèces sont le polygala amer, le polygala grêle, majeur, le polygala des rochers, à belles fleurs, à feuilles opposées, à feuilles de myrte. Polygala sénéka, sétacé, vénéneux, faux-buis. Les *polygalas* sont des plantes d'ornement, douées d'un joli feuillage et de petites fleurs bleues, rougeâtres ou blanches, disposées avec une grande élégance au sommet des tiges, en une grappe serrée d'un assez joli aspect. Comme ces plantes modestes animent et relèvent la douce uniformité des gazons par l'élégance et la vivacité de leurs corolles jaunes purpurines, roses ou bleues, elles expriment dans leur langage muet que l'épouse, la fleur du ménage, est appelée à embellir la vie par des soins délicats, et à mettre tout en œuvre pour égayer et faire aimer l'intérieur de sa maison. (Th. de Berneaud.)

POLYGALÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble au polygala. ‖ POLYGALÉES. s. f. pl. Famille de plantes qui a pour type le genre polygala.

POLYGALIE. s. f. (ét. gr., πολύς, beaucoup; γάλα, lait). Médec. Surabondance de lait.

POLYGALINE. s. f. Chim. Substance amère particulière, qu'on dit avoir été trouvée dans la racine du polygala.

POLYGALIQUE. adj. des 2 g. Chim. Il se dit d'un acide trouvé dans la racine du polygala.

POLYGAME. adj. des 2 g. (ét. gr., πολύς, beaucoup; γάμος, noces). Se dit de l'homme qui prend plusieurs femmes en mariage, selon la coutume de tous les peuples mahométans, hindous et autres; de la femme qui a plusieurs hommes ou maris en même temps. Mais dans ce dernier cas, on dit plutôt *polyandre*. Puisque l'homme *polygame* ne cherche qu'à satisfaire sa volupté, la femme esclave ne peut point avoir d'autre morale. (Virey.)

— Se dit d'un pays où règne la polygamie. Pays polygame. Les pays *polygames* sont donc des climats de servitude; tandis que le respect pour les femmes et leur liberté sont de puissantes garanties pour l'indépendance et la liberté civile. (Virey.)

— Dr. canon. Il se dit d'un homme qui a été marié plusieurs fois ou qui a épousé une veuve. Les polygames ne peuvent devenir prêtres qu'en vertu d'une dispense, et ne peuvent d'aucune manière prétendre à l'épiscopat.

— Se dit aussi par analogie des animaux. Les carnassiers et les rongeurs sont en général *polygames*. (Galais.) Les phoques sont aussi *polygames* et même très-jaloux; ils se font une espèce de sérail de leurs femelles, dont ils deviennent les gardiens et les tyrans. (Virey.) Parmi les oiseaux, le plus grand nombre est *polygame;* aussi les mâles sont-ils ardents et jaloux comme les coqs, les cailles, les perdrix, etc. (Id.) En général, les races qui vivent en troupes sont *polygames*. (Id.)

— Bot. Qui a sur un même pied des fleurs hermaphrodites et des fleurs mâles ou femelles. Il peut se présenter dix-huit cas dans lesquels une plante peut être polygame. ‖ POLYGAMES. s. f. pl. Famille de graminées.

POLYGAME. s. m. Celui qui possède plusieurs femmes. Le sérail du polygame. Le polygame des régions tropicales, chargé de plusieurs [illegible] jeune âge, dans son harem, s'éloigne peu, car son énervation corporelle lui permet peu la volonté et le pouvoir de ces entreprises. (Virey.)

POLYGAMIE. s. f. (ét. gr., πολύς, beaucoup; γάμος, mariage). Union simultanée d'un seul homme avec plusieurs femmes. Tolérée par les Hébreux et autorisée par l'exemple des patriarches dans l'Ancien Testament, la polygamie, qui est encore universelle dans presque tout l'Orient, dans l'Amérique et dans l'Afrique, a été révoquée par Jésus-Christ, qui a rétabli le mariage dans son premier état d'unité parfaite. Les Romains punissaient d'infamie les polygames; aujourd'hui en France, la polygamie est punie des travaux forcés. La majorité de l'espèce humaine est encore aujourd'hui en faveur de la polygamie, qui paraît en effet plus appropriée au but de la nature que la monogamie de nos climats. (Virey.) Qu'on ne m'objecte pas les lois de la société humaine; les lois naturelles sont antérieures; elles ne trouvent pas que la polygamie soit un cas pendable. (Id.)

— Se dit aussi par rapport aux animaux. Parmi les animaux, la *polygamie* est plus commune que la monogamie. (Virey.)

— Dr. canon. État d'un homme qui a été marié plusieurs fois, qui a eu successivement plusieurs femmes ou qui a été marié à une femme veuve.

— Bot. Classe du système sexuel de Linné, qui renferme les plantes ayant sur un même pied des fleurs hermaphrodites et des fleurs mâles ou femelles.

POLYGAMISTE. s. m. Hist. relig. Membre d'une secte chrétienne fondée par Bernardin Okin, qui permettait à ses disciples la pluralité des femmes.

POLYGARCHIE. s. f. (ét. gr., πολύς, beaucoup; ἀρχή, pouvoir, puissance). Polit. Gouvernement où l'autorité publique est entre les mains de plusieurs personnes. En France, le Directoire et le Consulat étaient des polygarchies.

POLYGASTRE. adj. des 2 g. (ét. gr., πολύς, beaucoup; γαστήρ, ventre). Zool. Qui a plusieurs estomacs ou sacs alimentaires.

POLYGASTRIQUE. adj. des 2 g. Zool. Syn. de Polygastre. ‖ POLYGASTRIQUES. s. m. pl. Classe de phytozoaires, comprenant ceux qui ont une seule bouche et plusieurs estomacs.

POLYGÈNE. adj. des 2 g. Didact. Qui produit beaucoup, qui est très-abondant.

POLYGÉNIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., πολύς, beaucoup; γεννάω, je produis). Minér. Qui doit son origine à des fragments de diverses roches réunis par un ciment calcaire, ou à des fragments divers de roches homogènes réunis par un ciment variable. Gompholite, brèche polygénique.

POLYGINGLYME. s. m. Conchyl. Mode d'articulation des valves de certaines coquilles bivalves.

POLYGLOTTE. adj. des 2 g. (ét. gr., πολύς, plusieurs; γλῶσσα, langue). Qui est écrit ou imprimé en plusieurs langues. Bible polyglotte. Ouvrage polyglotte. Publication polyglotte. Traduction polyglotte. Dictionnaire polyglotte. Il y a plusieurs Bibles polyglottes. Les plus connues sont: la Bible de Ximénès en quatre langues, hébreu, chaldéen, grec et latin (1517); la Bible d'Augustin Justiniani, en cinq langues, c'est-à-dire les quatre précédentes, plus l'arabe (1518); la Bible d'Élie Hutter, en six langues, hébreu, chaldéen, grec, latin, allemand, et la langue vulgaire du pays auquel l'exemplaire est destiné (1599); la Bible de Le Jay, en sept langues, hébreu, chaldéen, samaritain, syriaque, arabe, grec et latin (1643), etc., etc.

— Qui sait, qui parle plusieurs langues. Auteur polyglotte.

— Ornith. Qui a plusieurs ramages, ou un chant très-varié. Thryothore polyglotte.

POLYGLOTTE. s. f. Bible écrite ou imprimée en plusieurs langues. Publier une nouvelle polyglotte. On peut mettre au nombre des *polyglottes* deux Pentateuques que les juifs de Constantinople ont fait imprimer en quatre langues. (Du Rozoir.)

POLYGLOTTE. s. m. Celui qui sait ou qui parle plusieurs langues. Cet homme est un vrai polyglotte.

POLYGNATHE. adj. des 2 g. (ét. gr., πολύς, beaucoup; γνάθος, mâchoire). Zool. Qui a plusieurs mâchoires. ‖ POLYGNATHES. s. m. pl. Famille d'insectes aptères. ‖ Famille d'animaux articulés, comprenant ceux dont la tête porte en dessous des appendices manducatoires dits mâchoires, comme les crustacés et les insectes.

POLYGNATHIE. s. f. Anat. Monstruosité produite par la multiplicité des mâchoires.

POLYGNATHIEN, IENNE. adj. Anat. Il se dit d'un monstre qui a plusieurs mâchoires.

POLYGNATHIQUE. adj. des 2 g. Anat. Qui appartient à la polygnathie, aux monstres polygnathes.

POLYGOMPHE. adj. des 2 g. (ét. gr., πολύς, beaucoup; γόμφιος, dent). Zool. Qui a beaucoup de dents. ‖ POLYGOMPHES. s. m. pl. Famille d'infusoires rotifères.

POLYGONATE. adj. des 2 g. (ét. gr. πολύς, plusieurs; γόνυ, nœud). Bot. Qui est garni d'un grand nombre de nœuds.

POLYGONATE. s. m. Bot. Genre de plan-[illegible] touffus et ombreux des climats froids et tempérés, en Europe et en Amérique. Trois des espèces du polygonate croissent aux environs de Paris, et l'une d'elles est le signet à larges feuilles, vulgairement *signet*, *sceau de Salomon*, plante vivace dont les racines rampantes, coupées obliquement, présentent les figures diverses auxquelles est dû le nom de polygonate.

POLYGONE. adj. des 2 g. (ét. gr., πολύς, beaucoup; γωνία, angle). Géom. Qui a plusieurs angles et plusieurs côtés. *Figure* polygone.

POLYGONE. s. m. Géom. Figure géométrique à plusieurs côtés et à plusieurs angles. Le plus simple des polygones est le triangle à trois côtés; vient ensuite le quadrilatère, à quatre; le pentagone, à cinq; l'hexagone, à six, etc. ‖ *Polygone inscrit*. Celui dont tous les côtés sont les cordes d'une circonférence. ‖ *Polygone circonscrit*. Celui dont tous les côtés sont tangents à la circonférence. ‖ *Polygone régulier*. Celui dont les côtés et les angles sont égaux.

— Artill. Par anal. On a donné le nom de

polygone à une butte de terre qui a plusieurs côtés et plusieurs angles, et qui sert de point de mire aux artilleurs dans leurs exercices au tir. Le polygone de Vincennes. Le polygone de Toulouse.

POLYGONÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à la renouée, scientifiquement *polygone.* || POLYGONÉES. s. f. pl. Famille de plantes qui a pour type le genre polygone.

POLYGONELLE. s. f. Bot. Genre de plantes fruticuleuses de la Caroline.

POLYGRAMME. adj. des 2 g. (ét. gr., πολὺς, beaucoup; γραμμή, ligne). Didact. Qui est marqué de plusieurs lignes.

— Minér. Épithète donnée à une variété de mâcle, dans laquelle on observe des lignes noirâtres diagonales, qui se ramifient en lignes parallèles aux côtés de la base.

— POLYGRAMME. s. m. Anc. géom. Figure géométrique qui a plusieurs côtés.

POLYGRAPHE. s. m. (ét. gr., πολὺς, beaucoup; γράφω, j'écris). Philol. Auteur qui a écrit sur plusieurs matières. Aristote, Platon, Plutarque, etc., sont des polygraphes. Chez nous, Voltaire est un polygraphe. Polygraphe grec. Polygraphe français. Mme de Staël et [illegible] ont mérité d'être mises au rang des polygraphes.

— adj. [illegible] polygraphe. Écrivain polygraphe.

POLYGRAPHE. s. m. Mécan. Machine avec laquelle on peut [illegible] pouvoir plusieurs plumes à la fois et tracer ainsi plusieurs copies d'un même écrit. Polygraphe mécanique. Copier à l'aide du polygraphe.

POLYGRAPHIE. s. f. Didact. Art d'écrire de plusieurs manières secrètes qui pour être déchiffrées supposent la connaissance parfaite d'une clé. Les Grecs avaient une sorte de polygraphie dans la Scytale lacédémonienne. Trithème, Porta, Vigenère, le père Niceron, ont écrit sur la polygraphie. || Art de déchiffrer ces sortes d'écrits.

— Recueil de différentes sortes d'écritures.

POLYGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui appartient à la polygraphie. Écriture polygraphique.

POLYGYNE. adj. des 2 g. (ét. gr., πολὺς, beaucoup; γυνή, femme). Bot. Qui contient plusieurs pistils ou qui porte plusieurs ovaires. Fleur polygyne. Renoncule polygyne.

POLYGYNIE. s. f. Bot. Nom donné, dans le système linnéen, à quatre ordres comprenant des plantes qui ont plusieurs pistils dans chaque fleur.

POLYGYNIQUE. adj. des 2 g. Bot. V. POLYGYNE.

POLYGYRE. s. f. Conchyl. Genre de coquilles univalves que l'on rencontre particulièrement sur les côtes de la Floride, à l'embouchure des rivières.

POLYHALITE. s. m. Minér. Variété du sulfate de chaux naturel.

POLYHÉMIE. s. f. (ét. gr., πολὺς, beaucoup; αἷμα, sang). Médec. Surabondance de sang: pléthore sanguine.

POLYHISTOR. s. m. Philol. Titre d'un ouvrage de Jean Solinus, composé de diverses notices, la plupart géographiques, extraites de différents ouvrages, et particulièrement de l'histoire naturelle de Pline. Quelquefois, le surnom de *Polyhistor* est donné à Solinus lui-même.

POLYHISTORIEN. s. m. Auteur qui a écrit l'histoire de plusieurs peuples ou sur l'histoire universelle.

POLYHYDRIE. s. f. (ét. gr., πολὺς, beaucoup; ὕδωρ, eau). Médec. Sueur excessivement abondante.

POLYHYMNIE. Myth. V. POLYMNIE.

POLYHYPERHÉMIE. s. f. (ét. gr., πολὺς, beaucoup; ὑπὲρ, sur; αἷμα, sang). Médec. Surabondance générale du sang.

POLYIDE. s. m. Bot. Genre d'algues marines.

POLYIDE. Célèbre poète grec qui florissait [illegible] en Tauride à celle d'Euripide; son talent musical et sa méthode étaient aussi jugés supérieurs à ceux de Timothée.

POLYLÈPE. s. m. (ét., V. POLYLÉPIDE). Entom. Genre d'insectes de l'ordre des cirripèdes.

— Bot. Genre de rosacées, formé pour un arbre du Pérou.

POLYLÉPIDE. adj. des 2 g. (ét. gr., πολὺς, plusieurs; λεπίς, écaille). Zool. Qui a beaucoup d'écailles.

POLYLOGIE. s. f. (ét. gr., πολὺς, beaucoup; λόγος, discours). Didact. Talent de parler sur beaucoup de sujets différents.

POLYLOGUE. s. m. (ét., V. POLYLOGIE). Didact. Celui qui sait parler sur plusieurs sujets; celui qui joint à une instruction variée une grande facilité d'élocution.

POLYLYMPHIE. s. f. (du gr. πολὺς, beaucoup; et du lat. *lympha*, lymphe). Médec. Surabondance de la lymphe. V. ANASARQUE.

POLYMATHE. adj. des 2 g. (ét. gr., πολὺς, beaucoup; μάθη, science). Didact. Personne qui possède plusieurs sciences différentes, ou qui possède des connaissances très-variées.

POLYMATHIE. s. f. (ét., V. POLYMATHE). Didact. Science étendue et variée, qui embrasse beaucoup de connaissances diverses. Quand un homme se met en tête de devenir savant et que l'esprit de *polymathie* commence à l'agiter. (Malebr.)

POLYMATHIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui a rapport à la polymathie. || *École polymathique.* Celle où l'on enseigne, où l'on apprend plusieurs sciences.

POLYMÈLE. adj. et s. (ét., V. POLYMÉLIE). Térat. Il se dit d'un monstre caractérisé par des membres surnuméraires.

POLYMÉLIE. s. f. (ét. gr., πολὺς, beaucoup; μέλος, membre). Térat. Multiplicité monstrueuse d'un membre sur un même corps.

POLYMÉLIEN, IENNE. adj. Anat. Il se dit d'un monstre qui a des membres surnuméraires.

POLYMÉLIQUE. adj. Anat. Qui appartient à la polymélie.

POLYMÈRE. s. m. Entom. Genre d'insectes de l'ordre des diptères.

POLYMÉRÉ, ÉE. adj. (ét. gr., πολὺς, beaucoup; μέρος, partie). Zool. Qui est composé d'un grand nombre de parties, de segments ou d'articulations. || POLYMÉRÉS. s. m. pl. Classe d'animaux.

POLYMÉRIE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des convulvacées, qui habitent la Nouvelle-Hollande.

POLYMÉRIÉ, ÉE. adj. Zool. Syn. de Polyméré.

— Minér. Il se dit de minéraux dans la composition desquels il entre plus de deux corps binaires.

POLYMÉRISME. s. m. (ét. gr., πολὺς, beaucoup; μέρος, partie). Térat. Genre de monstruosités, caractérisé par l'existence d'organes surnuméraires, comme quand il y a plus de cinq orteils aux pieds, plus de cinq doigts aux mains, etc.

POLYMÉROSOMATE. adj. des 2 g. (ét. gr., πολὺς, beaucoup; μέρος, partie; σῶμα, corps). Qui a le corps composé de plusieurs segments ou d'une longue suite d'anneaux. || POLYMÉROSOMATES. s. m. pl. Ordre de la sous-classe des arachnides céphalostomes.

POLYMIGNITE. s. m. Minér. Minéral de la Norwége.

POLYMITE. s. f. Antiq. Étoffe tissée à plusieurs lisses, qui se fabriquait à Alexandrie.

POLYMNASTIQUE ou **POLYMNESTIQUE.** adj. des 2 g. Mus. anc. Se dit d'un nome particulier pour les flûtes. Nome polymnastique.

POLYMNESTE. Poète grec, inventeur du nome orthien, introduisit à Sparte beaucoup d'innovations musicales.

POLYMNIE ou **POLYHYMNIE.** Myth. gr. Une des neuf Muses, celle qui présidait à la poésie lyrique et au dithyrambe, et qui passait pour avoir inventé l'harmonie; on la fait aussi la muse de la rhétorique. Elle est représentée ayant une couronne de pierreries, une robe blanche, le sceptre dans la main gauche, et la droite levée comme pour haranguer.

Polymnie a du geste enseigné le langage,
Et l'art de s'exprimer des yeux et du visage.
(DANCHET.)

A votre vers heureux et plein de *Polymnie*,
Voulez-vous imprimer le cachet du génie?
D'une autre invention connaissez le secret. (MILLEV.)

POLYMNIE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des corymbifères, qui croissent en Amérique.

POLYMORPHE. adj. des 2 g. (ét. gr., πολὺς, beaucoup; μορφή, forme). Didact. Qui est sujet à varier beaucoup de formes. Plante polymorphe. || Dont la forme est compliquée.

POLYMORPHISME. s. m. (ét. gr., πολὺς, beaucoup; μορφή, forme). Minér. État particulier d'isomérie par lequel les mêmes substances affectent des formes cristallines ou particulières très-différentes entre elles.

POLYMYAIRE. adj. des 2 g. (ét. gr., πολὺς, beaucoup; μυών, muscle). Conchyl. Se dit des [illegible] trois impressions musculaires sur chaque valve.

POLYMYTHIE. s. f. (ét. gr., πολὺς, beaucoup; μῦθος, fable). Littér. Poème où les incidents ou les fables se trouvent en multiplicité.

POLYMYXE. adj. f. Antiq. Se dit d'une lampe qui a un grand nombre de becs et de mèches; par opposition à Monolychne et à Dilychne.

POLYNÈME. s. m. Ichthyol. Genre de poissons acanthoptérygiens, de la famille des percoïdes, renfermant des poissons propres aux mers des pays chauds, et remarquables par l'éclat de leurs écailles. On pêche sur les côtes du Bengale le polynème mangue, qui est un des plus beaux et des meilleurs poissons du pays.

POLYNÉMIDE. adj. des 2 g. Ichthyol. Qui ressemble au polynème. || POLYNÉMIDES. s. m. pl. Famille de poissons squamipennes, qui a pour type le genre polynème.

POLYNÉSIE. Géogr. L'une des quatre grandes divisions de l'Océanie, renfermant une foule d'archipels, dont les plus considérables sont les Carolines, les Mariannes, les îles Sandwich, les îles Marquises, les îles de la Société, etc., etc. Sa superficie peut être évaluée à 261,000 lieues carrées, et sa population à 1,500,000 hab.

POLYNÉSIEN, ENNE. adj. et s. Géogr. Habitant de la Polynésie. Les *Polynésiens* chérissent leur mère et leurs amis, respectent les vieillards, et ont beaucoup de déférence pour leurs conseils, vertu qui manque aux Européens. (De Rienzi.)

— Qui appartient à la Polynésie ou aux Polynésiens. Archipel polynésien. Homme polynésien. Femme polynésienne.

POLYNEURE. adj. des 2 g. ou **POLYNEURÉ, ÉE.** adj. (ét. gr., πολὺς, beaucoup; νεῦρον, nerf). Bot. Qui porte un grand nombre de nervures. Psychotrie polyneure.

POLYNICE. Fils d'OEdipe et de Jocaste, et frère jumeau d'Étéocle; sortit de Thèbes du vivant de son père, de peur d'encourir sa malédiction; après la mort d'OEdipe, les deux frères se disputèrent le trône et s'entre-tuèrent dans un combat singulier.

POLYNOÉ. s. f. Annél. Genre de vers, établi aux dépens des aphrodites.

POLYNÔME. s. m. (ét. gr., πολὺς, plusieurs; νομή, part, division). Algèb. Nom donné à toute quantité algébrique, composée de plusieurs termes distingués par les signes + et —. Les mots *binôme*, *trinôme*, etc., indiquent des polynômes de deux, de trois termes, etc.

POLYODON. s. m. Ichthyol. Genre de poissons chondroptérygiens, qui habitent les eaux d'Amérique.

— Bot. Genre de plantes de la famille des graminées, comprenant des plantes vivaces qui se trouvent au Pérou.

POLYODONTE. adj. des 2 g. (ét. gr., πολὺς, beaucoup; ὀδοὺς, ὀδόντος, dent). Zool. Qui a des dents nombreuses. || POLYODONTES. s. m. pl. Famille d'acéphalophores lamellibranches, dont la coquille porte sur chaque valve une série de petites dents engrenantes.

POLYOMMATE. s. m. (ét. gr., πολὺς, beaucoup; ὄμματα, yeux). Entom. Genre de lépidoptères diurnes, comprenant des papillons de petite taille, parés d'assez belles couleurs et qui, sur un fond uniforme, offrent des taches ocellées, ce qui leur a fait aussi donner le nom d'*argus*. Plusieurs espèces de polyommates portent à l'extrémité de leurs ailes un petit appendice en forme de queue, et sont appelées vulgairement *petits porte-queues*.

POLYOMMATIDE. adj. des 2 g. Entom. Qui ressemble à un polyommate. || POLYOMMATIDES. s. m. pl. Famille de lépidoptères diurnes, qui a pour type le genre polyommate.

POLYOPE. adj. et s. des 2 g. (ét. gr., πολὺς, beaucoup; ὤψ, œil). Didact. Térat. Se dit de monstres caractérisés par la réunion de deux individus par le corps, et dont la tête porte quatre yeux.

POLYOPHTHALME. adj. des 2 g. (ét. gr., πολὺς, beaucoup; ὀφθαλμός, œil). Entom. Qui porte un grand nombre de taches œillées ou d'ocelles; tels sont les papillons argus.

POLYOPSIE. s. f. (ét. gr., πολὺς, beaucoup; ὄψις, vue). Médec. Vue multiple.

POLYOPTIQUE. adj. des 2 g. Médec. Qui appartient à la polyopsie.

POLYOPTRE. adj. des 2 g. (ét. gr., πολὺς, beaucoup; ὄπτομαι, je vois). Phys. Qui multiplie les objets.

POLYOPTRE. s. m. Verre à travers lequel les objets paraissent multipliés, mais plus petits.

POLYORAMA, ou **PLÉORAMA.** s. m. (du gr. πλέω, je navigue). Espèce d'imitation de la nature en mouvement, où les points de vue changent à chaque instant, et se montrent fuyant à peu près comme lorsqu'on s'éloigne dans une barque. Le pléorama a été inventé par Langhaus, de Breslau, en 1831.

POLYOREXIE. s. f. (ét. gr., πολὺς, beaucoup; ὄρεξις, appétit). Médec. Genre de gastroses, caractérisé par une faim excessive, suivie d'un état de langueur après le repas, de douleurs d'estomac, de lipothymie, etc.

POLYOVULÉ, ÉE. adj. (du gr. πολὺς, beaucoup; et du lat. *ovum*, œuf). Bot. Qui renferme [illegible]

POLYOZE. s. m. Bot. Genre de plantes rubiacées que l'on trouve à la Cochinchine et à Java.

POLYPE. s. m. (ét. gr., πολὺς, beaucoup; πούς, pied). Zool. Nom donné à des animaux rayonnés dont la bouche est entourée de nombreux cils, tentacules ou lobes mobiles. Les polypes sont ainsi nommés parce que les tentacules dont ils sont pourvus sont analogues aux bras de l'animal marin que les anciens appelaient *polype*. Ils forment une classe du règne animal. Les polypes sont les plus simples de tous les êtres du règne animal après les spongiaires; ils vivent en général au fond de l'eau et réunis en nombre considérable. Fixés ordinairement à des corps étrangers par leur extrémité postérieure, ils n'exécutent d'autres mouvements que ceux qui sont nécessaires pour étendre ou contracter leurs tentacules. Tantôt ils se reproduisent par des œufs, qui sont expulsés au dehors et vont se fixer sur d'autres corps; tantôt il naît sur un point de leur surface des espèces de bourgeons qui ne s'en séparent jamais, qui deviennent autant de nouveaux polypes, et qui accroissent indéfiniment la masse générale. Chez la plupart, la portion inférieure de la gaîne tégumentaire acquiert la dureté et l'aspect de la pierre. Presque tous les polypes habitent la mer, et c'est particulièrement dans l'Océan Pacifique que se trouvent ces immenses agrégations de polypes qui ont quelquefois plusieurs lieues de diamètre || *Polypes ovipares.* Ceux qui se propagent par des œufs, comme la plupart des animaux. || *Polypes gemmipares.* Ceux qui poussent de nouveaux individus comme des bourgeons. || *Polypes scissipares.* Ceux que produisent des parties de polype séparées du reste du corps. || On divise la classe des polypes en deux ordres. *Polypes nus* ou *gymnopolypes.* Ceux qui vivent sans polypier. || *Polypes à polypier* ou *sympolypes.* Beaucoup de *polypes* ne changent jamais de place; il en est qui se partagent d'eux-mêmes, selon leur longueur, et qui forment ainsi de fort jolis bouquets, dont les fleurs sont en cloche. (Bonnet.) Un végétal est semblable au *polype* animal. (B. de St-P.)

— Pathol. Nom générique donné à des excroissances charnues, fongueuses, fibreuses, carcinomateuses, etc., qui peuvent se développer sur toutes les membranes muqueuses, mais qu'on observe plus fréquemment dans les fosses nasales, la matrice ou le vagin. On donne aussi ce nom à des tumeurs formées dans le tissu cellulaire sous-muqueux, à des productions fibreuses, etc. Les polypes du nez sont les plus communs; ils sont ainsi nommés, dit Paul d'Égine, parce qu'ils envoient de nombreuses racines dans toutes les anfractuosités des fosses nasales, et gênent la respiration, de même que le polype de mer étreint les pêcheurs avec ses longs bras. Selon Palucci, cette dénomination vient de ce que les excroissances polypeuses ont la faculté de se reproduire après avoir été extirpées, de même que les polypes ont la faculté de reproduire les parties qu'ils ont perdues. Mais les excroissances polypeuses n'ont qu'une seule racine, et les prolongements qui entourent leur base ne sont que de fausses membranes des vaisseaux nourriciers de la tumeur, ou d'autres polypes moins volumineux. Polypes muqueux. Polypes sarcomateux. Polypes granuleux, fongueux et fibreux.

POLYPÉDIE. s. f. (ét. gr., πολὺς, beaucoup, παῖς, enfant). Anat. Genre de déviations organiques comprenant celles qui sont caractérisées par une anomalie dans le nombre des fœtus appartenant à une même gestation.

POLYPÉRIANTHÉ, ÉE. adj. Bot. Se dit d'une fleur dont les organes sexuels sont renfermés dans deux ou plusieurs enveloppes.

POLYPÉTALE. adj. des 2 g. (pr. *po-li-pé-tal*; ét. gr., πολὺς, beaucoup; πέταλον, pétale). Bot. Qui est composé de plusieurs pétales libres et distincts. Corolle polypétale.

POLYPÉTALIE. s. f. (ét., V. POLYPÉTALE). Bot. État d'une corolle polypétale ou d'une plante à fleurs polypétales.

POLYPEUX, EUSE. adj. (rad. *polype*). Zool. Qui a rapport aux polypes. || *Loges polypeuses.* Celles qui renferment les polypes.

POLYPHAGE. adj. et s. des 2 g. (ét. gr., πολὺς, beaucoup; φάγω, je mange). Didact. Qui mange beaucoup. V. OMNIVORE. On a donné ce nom aux individus qui cherchent dans toute espèce de substance les moyens de satisfaire une gloutonnerie insatiable et de remplir la vaste capacité de leur estomac.

— Myth. Surnom d'Hercule.

POLYPHAGIE. s. f. Médec. Voracité; faculté de manger beaucoup et de toutes sortes de substances.

POLYPHARMACIE. s. f. (ét. gr., πολὺς, beaucoup; φάρμακον, médicament). Médec. Emploi, prescription d'un grand nombre de médicaments. Il se prend ordinairement en mauvaise part.

POLYPHARMAQUE. adj. et s. m. Médec. Se dit de celui qui prescrit beaucoup de médicaments à la fois, qui en prescrit trop.

POLYPHÈME. Le plus célèbre des Cyclopes, habitait la Sicile, et se nourrissait du lait de ses troupeaux. Les compagnons d'Ulysse ayant pénétré dans l'antre de Polyphème, celui-ci en mangea quatre; Ulysse le fit enivrer, lui perça pendant son sommeil l'œil unique qu'il avait [illegible]

— Par anal. S'il existait des *Polyphèmes* de la hauteur d'une tour, ils enfonceraient en marchant la plupart des terrains. (B. de St-P.)

POLYPHILE. adj. des 2 g. (ét. gr., πολὺς, beaucoup; φιλέω, j'aime). Didact. Qui partage son amitié, son affection entre plusieurs objets.

POLYPHILIE. s. f. Didact. Amitié, affection, partagée entre plusieurs. Ce mot est très-peu usité.

POLYPHONE. adj. des 2 g. (ét. gr., πολὺς, beaucoup; φωνή, voix, son). Phys. Se dit d'un écho qui répète les sons plusieurs fois.

POLYPHONTE. Tyran de Messénie, assassina Cresphonte, voulut forcer Mérope, veuve de ce prince, à devenir sa femme, et la conduisait à l'autel, lorsqu'il fut tué par Égyptus, fils de Mérope.

POLYPHORE. s. m. (ét. gr., πολὺς, beaucoup; φέρω, je porte). Bot. Protubérance située sur l'ovaire, et dont la partie supérieure devient le réceptacle commun de plusieurs ovaires. || Axe arrondi et charnu du fraisier.

POLYPHRAGME. adj. des 2 g. (ét. gr., πολὺς, beaucoup; φράγμα, haie). Didact. Qui a plusieurs cloisons.

POLYPHRAGMÉ, ÉE. adj. Didact. V. POLYPHRAGME.

POLYPHTHONGUE. s. et adj. (ét. gr., πολὺς, plusieurs; φθόγγος, son). Mus. anc. Flûte égyptienne faite d'un tuyau d'orge, et inventée par Osiris.

POLYPHYLLE. adj. des 2 g. (ét. gr., πολὺς, beaucoup; φύλλον, feuille). Bot. Qui porte beaucoup de feuilles, qui se compose d'un grand nombre de folioles. Calice, involucre, spathe polyphylle. || Se dit aussi du chapeau des champignons, quand il est garni en dessous de lames nombreuses. Agaric polyphylle.

POLYPHYSIE. s. f. (ét. gr., πολὺς, beaucoup; φύση, vent). Médec. Abondance de flatuosités.

POLYPHYTE. adj. des 2 g. (ét. gr., πολὺς, beaucoup; φυτὸν, plante). Bot. Qui renferme plusieurs plantes. || *Genre polyphyte.* Genre nombreux en espèces.

POLYPIAIRE. adj. des 2 g. (rad. *polype*). Zool. Qui ressemble à un polype. || POLYPIAIRES. s. m. pl. Classe d'actinozoaires, comprenant des animaux fort grêles, pourvus de tentacules filiformes.

POLYPIER. s. m. Zooph. Demeure commune, tantôt cornée, tantôt pierreuse, mais toujours solide, dans laquelle habitent les zoophytes connus sous le nom de *polypes*.

POLYPIFÈRE. adj. des 2 g. (du gr. πολύπους, polype; et du lat. *fero*, je porte). Hist. nat. Qui porte des polypes.

POLYPIONIE. s. f. (ét. gr., πολὺς, beaucoup; πίων, ονος, gras). Médec. Surabondance de la graisse; obésité.

POLYPITE. s. m. Zool. Polypier fossile.

POLYPLACOPHORE. adj. des 2 g. (ét. gr., πολὺς, beaucoup; πλὰξ, plaque; φέρω, je porte). Zool. Dont le corps est recouvert par une série longitudinale de plaques calcaires imbriquées ou non. || POLYPLACOPHORES. s. m. pl. Ordre de mollusques gastéropodes.

POLYPLAXIEN, IENNE. adj. Zool. V. POLYPLAXIPHORE.

POLYPLAXIPHORE. adj. des 2 g. Zool. Syn. de Polyplacophore.

POLYPODE. adj. des 2 g. (ét. gr., πολὺς, beaucoup; ποῦς, ποδὸς, pied). Zool. Qui a beaucoup de pieds. || POLYPODES. s. m. pl. Sous-ordre d'insectes aptères comprenant ceux qui ont plus de huit pieds, mais moins de cinquante.

— s. m. Térat. Monstre caractérisé par des pieds surnuméraires.

— Bot. Genre de plantes cryptogames de la famille des fougères, renfermant plus de trois cents espèces, dont trois ou quatre seulement se trouvent en Europe. La plus commune de ces trois espèces est celle qui recouvre les murs, les vieux arbres et les souches de taillis; on l'emploie dans la médecine comme laxative et apéritive.

POLYPODIACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à un polypode. || POLYPODIACÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des fougères, qui a pour type le genre polypode.

POLYPODIE. s. f. Térat. Monstruosité qui consiste dans la présence de pieds surnuméraires.

POLYPODIEN, IENNE. adj. Se dit des monstres par polypodie.

POLYPODIQUE. adj. des 2 g. Anat. Qui appartient à la polypodie.

POLYPOGON. s. m. Bot. Genre de plantes de la famille des graminées, qui habitent le midi de l'Europe.

POLYPORE. adj. des 2 g. (ét. gr., πολὺς, beaucoup; πόρος, pore). Didact. Qui a beaucoup de pores.

— POLYPORES. s. m. pl. Zool. Famille de l'ordre des elminthoproctes hirudiniformes, comprenant ceux de ces animaux qui ont au moins deux ventouses ou suçoirs.

POLYPORÉEN, ÉENNE. adj. (pr. *po-li-po-réein, éène*). Bot. Qui ressemble à un polypore. || POLYPORÉENS. s. m. pl. Tribu de l'ordre des hyménomycètes à chapeau, qui a pour type le

POLYPOSIE. s. f. (ét. gr., πολὺς, beaucoup; πόσις, boisson). Médec. Désir insatiable des boissons. Syn. de Polydipsie.

POLYPRÈME. s. m. Bot. Plante d'Amérique, qui se rapporte à notre mâche.

POLYPRION. s. m. Ichthyol. Grand poisson des mers d'Amérique.

POLYPTÈRE. adj. des 2 g. (ét. gr., πολὺς, beaucoup; πτερὸν, nageoire). Ichthyol. Qui a beaucoup de nageoires.

— POLYPTÈRE. s. m. Genre de poissons osseux, holobranches, de la famille des siagonotes, qui ont de seize à dix-huit nageoires dorsales, et qui habitent particulièrement le Nil.

— Bot. Genre de plantes vivaces qui croissent en Amérique.

POLYPTIQUE. adj. des 2 g. Antiq. Se disait, en général, des tablettes à écrire, quand elles étaient composées de plus de deux lames ou feuillets. || *Inventaire polyptique.* Celui qu'on dressait à Rome, pour le cens, pour l'aumône, etc.

— POLYPTIQUE. s. m. Féod. Livre de cens, contenant le détail des rentes, des corvées et autres redevances seigneuriales.

POLYPTOTE. s. f. Littér. Figure de diction par consonnance, qui consiste à répéter dans une période un même mot sous plusieurs des formes grammaticales dont il est susceptible. Il y a polyptote dans ce passage de Virgile:

Littora littoribus contraria, fluctibus undas Imperor.....

POLYRHYNQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., πολὺς, beaucoup; ῥύγχος, bec). Zool. Qui a plusieurs tentacules ou becs. || POLYRHYNQUES. s. m. pl. Famille de subannélidaires bothrocéphalés, comprenant ceux dont le renflement céphalaire est pourvu de deux à quatre appendices tentaculiformes.

POLYRHIZE. adj. des 2 g. (ét. gr., πολὺς, beaucoup; ῥίζα, racine). Bot. Qui a beaucoup de racines ou de fibres radiculaires.

POLYSARCIE. s. f. (pr. *po-li-çar-ci*; ét. gr., πολὺς, beaucoup; σὰρξ, chair). Médec. Excès d'embonpoint. || *Polysarcie charnue.* Qui est due à une augmentation du volume des muscles. || *Polysarcie adipeuse.* Obésité.

POLYSCÈLE. s. m. (ét., V. POLYSCÉLIE). Anat. Monstre qui a des pieds surnuméraires.

POLYSCÉLIE. s. f. (ét. gr., πολὺς, beaucoup; σκέλος, pied). Térat. Genre de monstruosités, caractérisé par la présence de pieds surnuméraires.

POLYSCÉLIEN, IENNE. adj. Anat. Se dit d'un monstre par polyscélie.

POLYSCÉLIQUE. adj. des 2 g. Anat. Qui appartient à la polyscélie ou au polyscèle.

POLYSCOPE. adj. des 2 g. (ét. gr., πολὺς, beaucoup; σκοπέω, je regarde). Opt. Se dit d'un verre à facettes qui multiplie les objets. Verre polyscope.

— substantiv. Un polyscope.

POLYSÉPALE. adj. des 2 g. (ét. gr., πολὺς, beaucoup; σίπαλον, sépale). Bot. Qui est composé de plusieurs sépales.

POLYSÈQUE. s. m. (ét. gr., πολὺς, beaucoup; σηκος, loge). Bot. Fruit dont les loges séparées proviennent de plusieurs ovaires, mais sont monospermes, indéhiscentes, et portées par un réceptacle distinct du disque.

POLYSÈTE. adj. des 2 g. (du gr. πολὺς, beaucoup; et du lat. *seta*, soie). Bot. Qui a beaucoup de poils en forme de soie. Feuille polysète.

POLYSIALIE. s. f. (ét. gr., πολὺς, beaucoup; σίαλον, salive). Médec. Sécrétion surabondante de la salive.

POLYSIGMA. s. m. Littér. anc. Vice du discours qui consiste à accumuler dans une même phrase un grand nombre de sigma ou de S.

POLYSOC-AUTORECTEUR. s. m. Agric. Nouvelle charrue inventée par M. Godefroy, et dont les principaux résultats paraissent être de faire à la fois, sans s'engorger ni se déranger, deux, trois ou quatre sillons, et d'aller sans être tenue manuellement, sous la conduite d'un seul homme qui marche à côté de l'attelage.

POLYSOMATIE. s. f. (pr. *po-li-ço-ma-ci*; ét. gr., πολὺς, beaucoup; σῶμα, ατος, corps). Médec. Accroissement excessif du corps; corpulence excessive.

POLYSOME. s. m. (pr. *po-li-çôme*; ét. gr., πολὺς, plusieurs; σῶμα, corps). Anat. Monstre qui a plusieurs corps.

POLYSOMIE. s. f. (pr. *po-li-ço-mi*; ét. gr., πολὺς, beaucoup; σῶμα, corps). Térat. Monstruosité caractérisée par la multiplication du corps.

POLYSOMIEN, IENNE. adj. (pr. *po-li-ço-miein, iène*). Anat. Se dit des monstres par polysomie.

POLYSOMIQUE ou **POLYSOMATIQUE.** adj. des 2 g. (pr. *po-li-ço-mik*, *po-li-ço-ma-tik*). Anat. Qui appartient à la polysomie.

POLYSPASTE. adj. des 2 g. (ét. gr., πολὺς, beaucoup; σπάω, je tire). Didact. Qui possède une grande force attractive.

POLYSPASTE. s. m. (ét., V. POLYSPASTE, adj.). Mécan. anc. Nom d'une machine très-puissante, dont on se servait pour élever facilement de gros fardeaux. C'est ce qu'on appelle aujourd'hui *moufle*.

POLYSPERMATIQUE. adj. des 2 g. Bot. V. POLYSPERME.

POLYSPERME. adj. des 2 g. (ét. gr., πολὺς, beaucoup; σπέρμα, graine). Bot. Qui contient beaucoup de graines. Baie, camare, capsule polysperme.

POLYSPERMIE. s. f. Médec. Surabondance du sperme.

— Bot. Multiplicité des graines.

POLYSPORE. adj. des 2 g. ou **POLYSPORÉ, ÉE.** adj. (ét. gr., πολὺς, beaucoup; σπέρα, graine). Bot. Qui renferme beaucoup de spores. Conceptacle polysporé.

POLYSTACHYÉ, ÉE. adj. (pr. *po-li-sta-kié*; ét. gr., πολὺς, beaucoup; στάχυς, épi). Bot. Qui a de nombreux épis. Andropogon polystachié.

POLYSTAURE. s. m. Hist. ecclés. Pièce du costume des patriarches d'Orient, qui était parsemée de croix. Quelques évêques avaient le privilége de porter le polystaure. Cet ornement est analogue au *pallium* que portent aujourd'hui les archevêques.

POLYSTÉMONE. adj. des 2 g. (ét. gr., πολὺς, beaucoup; στήμων, étamine). Bot. Qui a beaucoup d'étamines; qui a des étamines en nombre supérieur à celui des pétales.

POLYSTIGMÉ, ÉE. adj. (ét. gr., πολὺς, beaucoup; στίγμα, stigmate). Bot. Qui a plusieurs stigmates ou organes pistillaires dans chaque fleur. Plante polystigmée.

POLYSTIQUE. s. m. Bot. Genre de cryptogames de la famille des fougères.

POLYSTOME. adj des 2 g. (ét. gr., πολὺς, beaucoup; στόμα, bouche). Zool. Qui a un grand nombre de bouches ou de suçoirs.

— Bot. Se dit des plantes parasites qui ont pris naissance sur une racine étrangère et qui émettent de nombreuses fibrilles dont chaque ramification se termine par un suçoir adhérent à cette même racine.

— POLYSTOME. s. m. Zool. Genre de vers intestinaux.

POLYSTROME. s. m. Bot. Genre de cryptogames de la famille des lichens.

POLYSTYLE. adj. des 2 g. (ét. gr., πολὺς, beaucoup; στύλος, style). Bot. Qui a plusieurs styles. Ovaire polystyle.

POLYSULFURE. adj. des 2. (du gr. πολὺς, beaucoup, et du lat. *sulfur*, soufre). Chim. Sulfure sulfuré, c'est-à-dire combiné avec du sulfure, en proportions nombreuses et variées.

POLYSYLLABE. adj. des 2 g. (ét. gr., πολὺς, beaucoup; συλλαβή, syllabe). Gramm. Qui est formé de plusieurs syllabes. Mot polysyllabe.

— s. m. Un polysyllabe,

POLYSYLLABIE. s. f. Multiplicité des syllabes dans les mots. La *polysyllabie* des sauvages de Cook est le sceau d'une civilisation finie comme celle des Mexicains de Cortez. (Ch. Nod.)

POLYSYLLABIQUE. adj. des 2 g. Gramm. V. POLYSYLLABE. || *Echo polysyllabique.* Echo qui répète plusieurs syllabes.

POLYSYLLABISME. s. m. Système qui repose sur la multiplicité des syllabes dans les mots.

POLYSYLLOGISTIQUE. adj. des 2 g. (pr. *po-li-cil-lo-jis-stik*; ét. gr., πολὺς, beaucoup; συλλογή, syllogisme). Didact. Qui renferme plusieurs syllogismes. || *Raisonnement polysyllogistique* Raisonnement composé de plusieurs syllogismes subordonnés les uns aux autres.

POLYSYNDÉTON ou **POLYSYNTHÉTON.** s. m. (ét. gr., πολὺς, beaucoup; σύνδετος, conjonction). Rhétor. Phrase ou discours qui renferme beaucoup de conjonctions.

POLYSYNODIE. s. f. (ét. gr., πολὺς, beaucoup; σύνοδος, synode, assemblée). Multiplicité des conseils, système d'administration qui consiste à remplacer chaque ministre par un conseil. Je passai de là à la *polysynodie* ou pluralité des conseils. (J.-J. Rousseau.)

POLYTECHNICIEN, ENNE. adj. (ét., V. POLYTECHNIQUE). Didact. Qui est habile dans plusieurs arts.

— adj. et s. m. Qui fait partie, qui a fait partie de l'école polytechnique.

POLYTECHNIE. s. f. (pr. *po-li-tek-ni*; ét. gr., πολὺς, beaucoup; τέχνη, art, science). Didact. Etude qui dispose à acquérir de l'habileté dans la pratique de différents arts d'application. Omiss. des dictionn.

POLYTECHNIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui concerne ou qui embrasse plusieurs sciences, plusieurs arts. Institut polytechnique. Enseignement polytechnique. Le but d'un institut *polytechnique* est bien moins d'enseigner la science théorique que d'en mettre toutes les parties au service de la pratique. (Encycl.)

— *Ecole polytechnique.* Célèbre institution créée à Paris en 1794, sous le nom d'*Ecole centrale des travaux publics*, et par la loi du 1er septembre 1795 sous le nom qu'elle porte aujourd'hui. Modifiée et réorganisée successivement par diverses lois, elle a été définitivement constituée en 1830 et 1832 par des ordonnances qui l'ont placée dans les attributions du ministre de la guerre. L'école polytechnique est destinée à fournir des sujets aux divers services publics de l'artillerie, du génie, des ponts et chaussées, des constructions maritimes, du corps royal d'état-major, des mines, etc. On n'entre à l'école polytechnique que par voie de concours; pour être admis au concours, il faut être Français, avoir plus de seize ans et moins de vingt ans (les militaires sont aptes à concou-

complet d'instruction est de deux ans, après lesquels les élèves qui ont satisfait aux examens de sortie ont le droit de choisir, suivant le rang qu'ils occupent sur la liste générale de classement dressée par le jury d'examen, et jusqu'à concurrence du nombre d'emplois disponibles, le service public où ils désirent entrer, parmi ceux dont le personnel s'alimente à l'école.

POLYTHALAMACÉ, ÉE. adj. (ét. gr., πολὺς, beaucoup; θάλαμος, chambre). Zool. Se dit de mollusques dont la coquille est polythalame. || POLYTHALAMACÉS. s. m. pl. Ordre de mollusques renfermés dans une coquille polythalame.

POLYTHALAME. adj. des 2 g. Conchyl. Se dit d'une coquille univalve qui a sa cavité séparée en plusieurs loges par autant de cloisons.

POLYTHALAMÉ, ÉE. adj. Bot. Se dit de plantes graminées qui ont sur un même pied des fleurs de sexes différents.

POLYTHÉCIE. s. f. Zool. Genre de zoophytes de la classe des polypes.

POLYTHÉE. s. des 2 g. Hist. relig. V. POLYTHÉISTE.

POLYTHÉISER. v. a. 1re conj. Fragmenter en une multitude de génies divers ou d'anges l'idée du verbe créateur. La philosophie des néoplatoniciens se trouva donner la main au polythéisme, en *polythéisant* (si je puis parler ainsi) le Verbe ou la Raison divine; tandis que d'autres disciples de Platon se limitèrent à un seul Verbe en Dieu, à une seule Raison divine indivisible, correspondant à l'unité de Dieu. (P. Leroux.)

POLYTHÉISME. s. m. (ét. gr., πολὺς, beaucoup; θεὸς, dieu). Système de religion admettant la pluralité des dieux. Le polythéisme a été la religion des Grecs et des Romains avant la venue de Jésus-Christ; c'est encore aujourd'hui celle d'un grand nombre de peuples sauvages de l'Afrique et de l'Asie. Les trois principaux systèmes de polythéisme sont l'*idolâtrie*, adoration de plusieurs dieux personnifiés en des idoles plus ou moins grossières; le *sabéisme*, culte des astres et du feu; le *fétichisme*, adoration de tout ce qui frappe l'imagination, et à quoi l'on attribue une puissance.

POLYTHÉISTE. s. des 2 g. Hist. relig. Celui, celle qui professe le polythéisme.

— adj. Religions polythéistes.

POLYTHÉLÉ, ÉE. adj. (ét. gr., πολὺς, beaucoup; θηλή, mamelon). Bot. Qui a plusieurs ovaires dans chaque fleur. Plante polythélée.

POLYTHRINCION. s. m. (pr. *po-li-trein-ci-on*). Bot. Genre de plantes cryptogames de la classe des champignons.

POLYTOME. adj. des 2 g. (ét. gr., πολὺς, beaucoup; τέμνω, je coupe). Bot. Qui est divisé en plusieurs parties ou composé de plusieurs parties. Feuilles polytomes.

POLYTOMIE. s. f. (ét. gr., πολὺς, beaucoup; τομή, section). Philos. Division d'un sujet, d'une classification en plusieurs parties. Polytomie est opposé à Dichotomie. On dit aussi *polychotomie*.

POLYTOMIQUE. adj. des 2 g. Philos. Qui appartient à la polytomie.

POLYTONE. adj. des 2 g. (ét. gr., πολὺς, beaucoup; τόνος, ton). Didact. Qui a plusieurs tons.

POLYTRIC. s. m. (ét. gr., πολὺς, beaucoup; θρίξ, poil, cheveu). Bot. Genre de plantes cryptogames de la famille des mousses, ainsi appelées parce qu'elles poussent plusieurs petites tiges menues qui ressemblent à une épaisse chevelure. Le polytric des boutiques est très-employé dans les hôpitaux comme succédané des capillaires.

POLYTRICHOÏDÉ, ÉE. adj. (pr. *po-li-tri-ko-i-dé*; ét. gr., πολὺς, beaucoup; θρίξ, poil; εἶδος, ressemblance). Bot. Qui ressemble à un polytric. || POLYTRICHOÏDÉES. s. f. pl. Famille de mousses qui a pour type le genre polytric.

POLYTRIPE. s. m. Zool. Genre de polypiers.

POLYTRIQUE. adj. des 2 g. Bot. Qui est garni de poils longs et abondants, comme les pédoncules et légumes d'une espèce de cytise, etc.

— POLYTRIQUES. s. m. pl. Zool. Famille de microscopiques gymnodés, comprenant ceux dont le corps est entièrement couvert ou environné de cils.

POLYTRIQUÉ, ÉE. adj. Zool. Qui a le corps couvert de poils.

POLYTROPE. adj. des 2 g. (ét. gr., πολὺς, beaucoup; τρέπω, je tourne). Minér. Qui offre le phénomène de la polytropie. Cristal polytrope.

POLYTROPHIE. s. f. (ét. gr., πολὺς, beaucoup; τροφή, nourriture). Médec. Abondance ou excès de nourriture; activité très-grande de la nutrition.

POLYTROPIE. s. f. Minér. Phénomène qu'offrent certains cristaux dont les lames successives, formant prisme par leur superposition, ont leurs sections principales inclinées l'une sur l'autre sous des angles différents.

POLYTROPIQUE. adj. des 2 g. Minér. Qui appartient à la polytropie.

POLYTROQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., πολὺς, beaucoup; τροχή, roue). Zool. Qui a plusieurs

mille d'infusoires rotifères.

POLYTYPAGE. s. m. Techn. Art ou action de polytyper; effet de cette action.

POLYTYPE. adj. des 2 g. (ét. gr., πολὺς, beaucoup; τύπος, type). Hist. nat. Il se dit d'un genre qui sert de type à beaucoup d'espèces, ou dont les espèces se rattachent insensiblement les unes aux autres comme les anneaux d'une chaîne.

— Techn. Qui résulte du polytypage. Planche polytype.

POLYTYPER. v. a. 1re conj. Techn. Multiplier, répéter une empreinte par des moyens qui tiennent de la gravure ou de la typographie. Polytyper un livre. || SE POLYTYPER. v. pron. Etre polytypé.

POLYTYPEUR. s. m. Celui qui s'occupe du polytypage.

POLYTYPIEN, ENNE. adj. Didact. Qui réunit plusieurs types différents.

POLYTYPIENS. s. m. pl. Zool. Famille de trachélides qui semble embrasser diverses petites familles.

POLYURIE. s. f. (ét. gr., πολὺς, beaucoup;

οὖρον, urine). Pathol. Accumulation de l'urine dans la vessie.

POLYURIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui tient de la polyurie.

POLYXÈNE. Une des plus jeunes filles de Priam et d'Hécube, fut demandée en mariage par Achille, qui pour l'épouser se rendit dans un temple d'Apollon, où le traître Pâris lui décocha au talon une flèche mortelle.

POLYZOAIRE. adj. des 2 g. (ét. gr., πολὺς, beaucoup; ζῶον, animal). Zool. Qui ressemble à la fois à des animaux de classes différentes. Les ascidiées et les actinies sont des polyzoaires.

POLYZONÉ, ÉE. adj. des 2 g. (ét. gr., πολὺς, beaucoup; ζώνη, ceinture). Hist. nat. Qui est marqué de plusieurs zones colorées. Sertulaire polyzonée.

POLYZONITE. s. f. (ét. gr., πολὺς, plusieurs; ζώνη, zone). Minér. Espèce de schiste à zones de couleurs différentes.

POMACANTHE. s. m. (ét. gr., πῶμα, opercule; ἄκανθα, épine). Ichthyol. Genre de poissons thoraciques qui habitent les deux Indes. Pomacanthe grison. Pomacanthe sale. Pomacanthe doré.

POMACARI. s. m. Relat. Abri de branchages que les Indiens pratiquent dans leurs canots.

POMACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à un pommier. || POMACÉES. s. f. pl. Tribu de rosacées qui a pour type le pommier.

POMACENTRE. s. m. Ichthyol. Genre de poissons acanthoptérygiens, famille des sciénoïdes, qui a pour type le pomacentre-paon, espèce ainsi appelée à cause de l'éclat de ses écailles et de leurs reflets étincelants, changeant du brun au violet, avec de petites taches ocellées. Pomacentre paon. Pomacentre filament.

POMADASYS. s. m. (pr. *po-ma-da-ziss*; ét. gr., πῶμα, opercule; δασὺς, hérissé. Ichthyol. Genre de poissons thoraciques qui habitent la mer Rouge. Pomadasys argenté.

POMADE. s. f. Vieux mot qui signifiait Jus de pommes, cidre.

POMADERRIS ou **POMADÈRE.** s. f. (ét. gr., πῶμα, opercule; δέῤῥις, membrane). Bot. Genre de plantes dicotylédones de la famille des rhamnoïdes, créé pour des plantes de la Nouvelle-Hollande.

POMAIRE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones de la famille des légumineuses, formé pour un arbuste de la Nouvelle-Espagne.

POMARD. Géogr. Village de France, département de la Côte-d'Or; 1,000 hab. Vins fameux connus sous le nom de *vin de Pomard*.

— s. m. Comm. Vin que l'on récolte aux environs de Pomard. Une bouteille de pomard.

POMARIN. s. m. Ornith. Espèce de stercoraire.

POMASTOME. adj. des 2 g. (ét. gr., πῶμα, opercule; στόμα, bouche). Zool. Dont la bouche est cachée.

POMATOBRANCHE. adj. des 2 g. (ét. gr., πῶμα, opercule; βράγχια, branchies). Zool. Qui a les branchies cachées. || POMATOBRANCHES. s. m. pl. Ordre de gastéropodes dont les branchies lamelleuses sont plus ou moins cachées sous le manteau.

POMATOME. s. m. (ét. gr., πῶμα, opercule; τομή, incision). Ichthyol. Genre de poissons acanthoptérygiens, famille des percoïdes, qui a pour type le pomatome *télescope*, ainsi nommée à cause de la forme globuleuse de ses yeux. Les pomatomes habitent à de très-grandes profondeurs.

POMATORHIN. s. m. (ét. gr., πῶμα, opercule; ῥύγχος, bec). Ornith. Genre d'oiseaux qui habitent les contrées chaudes de l'Asie.

POMBAL. Géogr. et hist. Petite ville de l'Estramadure portugaise, à 32 kil. de Coïmbre; 4,000 hab. Elle fut érigée en marquisat par le roi de Portugal Joseph Ier en faveur de son ministre favori.

— POMBAL (Sébastien-José de Carvalho-Mello, marquis de). Né en 1699, devint ministre des affaires étrangères, administra tout le royaume de Portugal, expulsa les jésuites, encouragea les manufactures, l'agriculture et le commerce, rétablit la [illegible] [illegible] en 1777, à la mort de Joseph Ier, il fut exilé dans une de ses terres, où il mourut en 1782.

POMBALIE. s. f. Bot. Genre de plantes établi aux dépens des violettes.

POMÈGUE (LA). Géogr. Petite île de Provence, dans le département des Bouches-du-Rhône, à 4 kil. et dans la baie de Marseille; elle est destinée à la quarantaine des vaisseaux qui arrivent de l'Afrique et du Levant.

POMERANCIO (Christoforo Roncali, dit **LE**). Peintre de l'école florentine, né au village de Pomerancio en 1552, mort à Rome en 1626; se distingua par son coloris lumineux, sa touche légère et son clair-obscur.

POMÉRANIE. Géogr. Province du royaume de Prusse, située entre la mer Baltique, le grand duché de Mecklembourg-Schwerin, la Silésie, l'électorat de Brandebourg et la Prusse occidentale. Superficie, 1,077 lieues carrées; population, 880,000 hab. L'Oder la divise en Poméranie *ultérieure*, à l'E.; capitale *Stettin*; et en Poméranie *citérieure* ou *Suédoise*, à l'O.; capitale *Stralsund*. Elle est aujourd'hui subdivisée en trois régences: *Stettin*, *Stralsund* et *Kœslin*.

— Hist. *Duché de Poméranie*. Ancien duché, au sud de la Baltique, créé en 1182, par Frédéric Ier. A la mort de Bogislas XIV, son dernier duc indépendant, la Poméranie fut occupée par les Suédois; elle revint en 1720 au roi de Prusse, héritier des anciens ducs.

POMÉRANIEN, IENNE. adj. et s. Habitant de la Poméranie. || Qui appartient à la Poméranie ou à ses habitants.

POMÉRANIENNE. s. f. Agric. Espèce de pomme de terre d'Allemagne, à fleurs rougeâtres, dont les tubercules les plus gros sont plus longs que ronds.

POMÉRÉLIE ou **PETITE-POMÉRANIE.** Géogr. Ancienne province distraite de la Pologne en 1773, et formant aujourd'hui, sous le nom de *Prusse occidentale*, une des provinces prussiennes, subdivisée en deux régences; capitales, *Dantsick* et *Marienwerder*.

POMÉRIDIEN, IENNE. adj. (ét. lat., *post*, après; *meridium*, midi). Bot. Se dit d'une plante dont les fleurs s'épanouissent dans l'après-midi. Mésembryanthème poméridien.

POMÉTIA. Géogr. anc. Ville des Volsques, à l'O. d'Ardée.

POMÉTINE. s. f. Antiq. Nom d'une des tribus de Rome.

POMIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *pomum*, pomme; *fero*, je porte). Bot. Qui porte des pommes; qui a des fruits arrondis en forme de pomme.

POMIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *pomum*, pomme; *forma*, forme). Bot. Qui a la forme arrondie d'une pomme.

POMIGLIANO-D'ARCO. Géogr. et hist. Ville du royaume de Naples, à 11 kil. de Naples; 4,800 hab. Fut saccagée et brûlée par Charles VIII.

POMMADE. s. f. (pr. *po-made*; rad, *pomme*; on donnait autrefois le nom de *pommades* à ces préparations, parce que quelques-unes, employées comme cosmétiques, contenaient de la pulpe de pomme). Pharm. Pâte molle et onctueuse obtenue par la mixtion d'une graisse animale, ordinairement l'axonge, avec une ou plusieurs substances médicinales. Les pommades ne s'emploient qu'à l'extérieur; elles diffèrent peu des onguents, mais elles ont un peu moins de consistance, et sont ordinairement aromatisées et colorées afin qu'elles soient plus agréables. Les auteurs du *Codex* réservent le nom d'*onguents* aux préparations qui résultent de l'association des résines avec l'huile ou la graisse; mais d'autres praticiens préfèrent remplacer la dénomination de pommades par celle de *lipparolé*, nom générique qui signifie *gras*, et qui désigne l'excipient ou le principe commun de ces préparations. Pommade antipsorique ou soufrée. Pommade ammoniacale. Pommade de concombres. Pommade d'émétique. Pommade épispastique. Pommade au garou. Pommade hydriodatée ou iodurée. Pommade ophthalmique. Pommade oxygénée ou nitrique.

— Cosmét. Composition onctueuse préparée pour différents usages de toilette, et ordinairement aromatisée. Pommade à la rose, au jasmin, à l'héliotrope. Pommade pour les cheveux. Pommade pour les lèvres. Pommade rosat. Ces pendardes-là, avec leur *pommade*, ont, je pense, envie de me ruiner. Je ne vois partout que blancs d'œufs, lait virginal et mille autres brimborions que je ne connais point. (Mol.)

— *Bâton de pommade*. Petit rouleau de pommade consistante, pour les cheveux, les favoris.

— Manég. Tour qu'on fait en voltigeant et se soutenant d'une main sur le pommeau de la selle du cheval. Pommade simple, double, triple.

POMMADÉ, ÉE. part. pass. du v. Pommader. S'empl. adjectiv. Cheveux bien pommadés.

— Molière l'a employé à tort pour *pommader*. Que désirez-vous, monsieur? — Où sont vos maîtresses? — Dans leur cabinet. — Que font-elles? — De la pommade pour les lèvres. — C'est trop *pommadé*: dites-leur qu'elles descendent. (Précieuses ridic.) Il est évident qu'il faut, *c'est trop pommader*, c'est-à-dire, c'est trop employer de temps à faire de la pommade. à pom-[illegible]

POMMADER. v. a. 1re conj. Enduire de pommade. Pommader une perruque.

— v. n. Faire de la pommade. V. POMMADÉ.

— SE POMMADER. v. pron. Etre pommadé. Pour que la frisure se maintienne, les cheveux doivent se pommader.

— Pommader ses cheveux. Il s'est pommadé pendant une heure.

POMMAILLE. s. f. (pr. *po-mâ-ye*; rad. *pomme*). Agric. Nom générique par lequel on désigne les pommes de qualité médiocre ou de mauvaise qualité.

POMME. s. f. (du lat. *pomum*). Bot. Fruit du pommier, ordinairement sphérique, quelquefois allongé, ou bien déprimé et aplati sur son axe, creusé, à sa base, d'une cavité plus ou moins large dans laquelle s'implante un pédoncule assez court. Les botanistes appelaient autrefois *pomme*, tout péricarpe charnu, pulpeux, solide, renfermant une capsule membraneuse où sont logées les graines ou pepins; ce genre de fruit est nommé aujourd'hui *mélonide* à pepins. La saveur de la pomme est acerbe mais agréable; on peut manger ce fruit cru, cuit, réduit ne marmelade ou en gelée, et on en retire, par la pressuration et la fermentation, une boisson appelée *cidre*. Pomme de reinette, de calville. Pomme succulente, vermeille, arrondie, colorée. Gelée de pomme. Compote de pommes. Sirop de pomme. Cent *pommes* vermeilles et bien saines ne sauraient en rétablir une qui commence à se corrompre; il n'en faut qu'une pourrie pour gâter les cent premières. (La Mothe Le Vayer.) Les semences ou pepins de *pommes* pourraient être employés à préparer des émulsions, si leur petitesse n'en rendait l'usage peu commode. (Encycl.) Pour éviter les frais qu'occasionnaient les noces, Solon ordonna que les nouveaux époux ne mangeraient qu'une *pomme* avant de se mettre au lit, la première nuit du mariage.

Un enfant pleure pour sa *pomme*,
Pour Briséis, Achille en fait autant;
C'est que déjà l'enfant est homme,
Et que l'homme est encore enfant.
(LA MOTTE LE VAYER.)

Que l'arbre offre à vos mains la *pomme* au teint vermeil,
Et l'abricot doré par les feux du soleil. (DELILLE.)

— On écrit *sirop de pomme, gelée de pomme*, parce que le fruit n'entre que comme matière composante, il n'existe plus individuellement comme fruit; mais on écrit *compote de pommes*, parce que ces fruits entrent comme individus, on les voit, on peut les compter.

— Par extens. Nom donné à un grand nombre de fruits différents de la pomme. *Pomme d'Adam*. La banane. || *Pomme d'amour*. Fruit de la morelle; faux piment. || *Pomme d'Arménie*. L'abricot. || *Pomme de baume*. Fruit de la momordique lisse. || *Pomme de chien*. La mandragore. || *Pomme épineuse*. La stramoine commune. || *Pomme hémorroïdale*. Fruits du gui. || *Pomme de Jéricho*. Une espèce de morelle. || *Pomme de liane*. Fruit des passiflores. || *Pomme de mancenille*. Fruit du mancenillier. || *Pomme de merveille*. La momordique lisse. || *Pomme d'or*. L'orange. || *Pomme de paradis*. Le fruit du bananier. || *Pomme du Pérou*. La morelle tomate. || *Pomme de pin*. Fruit ou cône des pins. || *Pomme poison*. Fruit d'une espèce de morelle. || *Pomme de Quito*. Fruit d'une espèce de morelle. || *Pomme de raquette*. Fruit du cactier en raquette. || *Pomme rose*. Fruit d'une espèce de citronnier. || *Pomme royale purgative*. Fruit d'un médicinier. || *Pomme de sauge*. Sorte de galle qui naît sur une espèce de sauge dans la Grèce et dans les îles de l'Archipel. || *Pomme de Sodome*. Fruit de la morelle mélongène. || *Pomme d'églantine*. Excroissance velue produite sur les feuilles du rosier sauvage par la piqûre d'un insecte.

— POMME DE TERRE. Nom donné aux tubercules plus ou moins gros et arrondis que produit la solanée tubéreuse, et, par extension, à cette espèce de solanée elle-même. La pomme de terre, originaire des contrées intertropicales du continent américain, où elle croît spontanée depuis la Caroline jusqu'au Chili, a été apportée en Galice, en 1530, et y est devenue indigène. En 1783, la France était le seul pays européen où l'on repoussât la culture de cette précieuse plante. L'agriculteur Parmentier fit tomber des préjugés ridicules, et multiplia partout les plantations de pommes de terre. Ce fut la pomme de terre qui sauva notre pays de la disette en 1793, 1816 et 1817. Du nom de Parmentier, on l'appelle aussi *Parmentière*; aujourd'hui elle est comptée parmi les plantes les plus utiles. Comme aliment, c'est une des substances qui contiennent le plus de fécule amylacée; elle remplace parfaitement l'arrow-root, le tapioka, le sagou, et toutes les fécules exotiques apportées à grands frais et souvent falsifiées. On la mélange quelquefois à la farine de froment dans la confection du pain. On retire de la pomme de terre fermentée une eau-de-vie très-forte, et l'on convertit facilement en sucre sa fécule.

— *Pomme à cidre*. Espèce de pomme qu'on ne mange pas, et qui est réservée à la fabrication du cidre.

— Dans la langue poétique, on appelle les oranges des *pommes d'or*. Des *pommes* d'or parfument l'oranger. (Dorat.)

N'y places point la grenade sanglante,
La *pomme* d'or qui perdit Atalante. (CASTEL.)

— Choisi par le souverain des dieux pour juger à laquelle des trois déesses appartenait le prix de la beauté: Pâris donna la [illegible] [illegible] le courroux de Pallas et de Junon. V. DISCORDE.

— Fig. *Pomme de discorde*. Sujet de discorde entre personnes qui vivaient en bonne intelligence. Cette opinion est devenue pour les savants une pomme de discorde.

— Par allusion à la fable du berger Pâris. *Donner la pomme à une femme*. La reconnaître pour la plus belle d'une société, d'une réunion. Tout le monde s'est accordé à lui donner la pomme.

— Se dit en parlant des choux, des laitues, dont le dedans est serré, compacte. Une pomme de chou, de laitue. Des pommes de choux, de laitues.

— Se dit de divers ornements ronds, en forme de pomme. La pomme d'une canne. Des pommes de lit. La pomme d'un chenet.

— *Pommes* se dit dans le style léger, et surtout en poésie, pour le sein d'une femme.

Un beau bouquet de roses et de lis
Est au milieu de deux *pommes* d'albâtre. (Voit.)

Tu poursuis!... Dieux!... Quel trouble!...
Eh quoi, tu prends mon sein!
Tes deux *pommes* d'amour ont invité ma main.
(LESAGE.)

— Mar. Pelotes d'étoupes fixées sur le tournevire, pour empêcher qu'il ne glisse sur l'arbre du cabestan. On place aussi des pommes sur d'autres cordages. || Boulet de bois qu'on met sur mer aux flammes, aux girouettes et aux pavillons. Pommes de flammes. Pommes de girouettes. Pommes de pavillons.

— Anat. *Pomme d'Adam*. Nom que l'on donne communément au premier cartilage du larynx, parce qu'il forme une espèce de noix ou grosseur, et que le vulgaire regarde cette grosseur comme la marque de la pomme que le premier homme mangea dans le paradis, et dont le morceau lui resta dans le gosier. Le nom scientifique de ce grand cartilage, qui forme le nœud de la gorge, est *thyroïde*.

— Stat. La *pomme de pin* est une imitation fréquente, par la statuaire antique, du fruit de cet arbre. On en voit sur beaucoup de bas-reliefs orner l'extrémité des thyrses qui décorent les frises. Le plus notable exemple de l'emploi de la *pomme de pin* comme ornement et couronnement d'un édifice est celui du mausolée de l'empereur Adrien.

— Loc. prov. *On l'apaiserait facilement avec une pomme*. Se dit d'une personne dont la mauvaise humeur n'est pas tenace.

— Myth. Plusieurs prétendent que les pommes d'or du jardin des Hespérides étaient des oranges. Selon la Fable, Junon, en se mariant avec Jupiter, lui donna des pommiers qui portaient des pommes d'or; ces arbres furent placés dans le jardin des Hespérides sous la garde d'un dragon.

POMMÉ. s. m. Cidre fait avec des pommes. *Cidre* est beaucoup plus usité.

POMMÉ, ÉE. part. pass. du v. Pommer. S'empl. adjectiv. Laitue pommée.

— Fig. et fam. Complet, achevé. Sottise pommée. C'est un fou pommé.

POMMEAU. s. m. Petite boule au bout de la poignée d'une épée. Pommeau richement travaillé.

— Éminence arrondie à l'arçon de devant d'une selle. Pommeau de cuivre. Se tenir au pommeau de la selle.

POMMELÉ, ÉE. part. pass. du v. Se pommeler. S'empl. adjectiv. Ciel pommelé. Cheval d'un gris pommelé.

POMMELER (SE). v. pron. Se dit en parlant des petits nuages blancs et grisâtres qui paraissent quelquefois au ciel en forme de petites boules.

— Se dit des marques mêlées de gris et de blanc qui se forment par rouelles sur certains chevaux.

POMMELETTE. s. f. (diminut. *de pomme*). Petite pomme.

POMMELIÈRE. s. f. Médec. vétér. Affection qui se manifeste chez les animaux domestiques, et qui peut être considérée comme le premier degré de la phthisie pulmonaire, ou comme la phthisie elle-même.

POMMELLE. s. f. Plaque de plomb percée de trous à l'embouchure d'un tuyau, pour empêcher les ordures de passer.

— Techn. Instrument dont se servent les fouleurs et les apprêteurs de bas, pour tirer la laine des ouvrages de bonneterie, en les foulant et les apprêtant. || Outil à l'usage des corroyeurs pour faire venir le grain au cuir. || Petits coins de bois de chêne que les carriers mettent aux deux côtés des coins de fer pour faire partir la pierre.

POMMER. v. a. 1re conj. Se former en pomme. Ne se dit guère que des choux et des laitues. Ces choux commencent à pommer. Ces laitues ne pommeront pas.

POMMERAIE. s. f. (pr. *po-me-rè*; rad. *pomme*). Agric. Lieu planté de pommiers. En Normandie et en Bretagne, les campagnes sont couvertes de pommeraies.

— Agric. Instrument qui sert à cueillir les pommes et les poires.

POMMETÉ, ÉE. part. pass. du v. Pommeter. S'empl. adjectiv. || Blas. Se dit des pièces qui sont garnies de boutons ou de petites pommes à leur extrémité. Croix [illegible]

POMMETER. v. a. 1re conj. (rad. *pomme*). Blas. Garnir de petites pommes. Pommeter une croix.

— SE POMMETER. v. pron. Être pommeté.

POMMETTE. s. f. (dimin. de *pomme*). Ornement de bois ou de métal, fait en forme de petite pomme ou boule. Pommette de bois. Pommette de cuivre, d'argent. Pommette garnie d'étoffe.

— Petits nœuds de fil faits à des poignets de chemises, de manchettes, etc.

— Arqueb. Plaques creuses et rondes de fer, de cuivre ou d'argent, avec lesquelles on garnit le haut des crosses des pistolets.

— Anat. Partie proéminente que présente la face au-dessous de l'angle externe de l'œil. Elle est formée par un os quadrilatère appelé *os de la pommette* ou *os malaire*.

— Bot. Fruit de l'azerolier.

POMMIER. s. m. (pr. *po-mié*; du lat. *pomus*, arbre fruitier). Bot. Genre de plantes dicotylédones de la famille des rosacées, tribu des pomacées, renfermant une douzaine d'espèces qui ont donné naissance à plus de deux cents variétés. Le pommier est un arbre dont

la hauteur ne dépasse pas huit mètres, et dont la forme arrondie en demi-sphère présente des rameaux tendant à s'incliner ; ses fleurs, réunies en bouquets, sont presque toujours teintes en partie d'un rose très-vif. L'espèce commune du pommier vit sauvage au sein des forêts, où elle fleurit en mai, et mûrit ses fruits en automne. Le fruit est la *pomme ;* la culture et la greffe ont multiplié les variétés de pommier, qui diffèrent entre elles par le volume et la saveur du fruit. Les principales sont celles qui donnent la pomme reinette, la pomme de Calville, la pomme d'api. Pommier odorant. Pommier baccifère. Pommier hybride. Pommier commun. Un *pommier* nain et un grand *pommier* sortent des mêmes greffes. (B. de St-P.)

Sous ce simple buisson jadis naissaient les roses,
Et le *pommier* dans l'air déployait ses rameaux ;
Le rosier maintenant, ô prodiges nouveaux !
Élève vers les cieux sa tête enorgueillie,
Et sur des arbres nains la *pomme* est recueillie.
(Delille.)

Du *pommier* neustrien ainsi le jus brillant
Prodigue au moissonneur son nectar pétillant. (Del.)

Ah ! que ma Muse, au gré de son désir,
S'égare en paix dans ce frais Élysée,
Sous ces *pommiers* où l'aile du zéphir
Répand sur moi des gouttes de rosée. (Léonard.)

— Écon. dom. Ustensile de terre ou de métal, dont on se sert pour faire cuire des pommes devant le feu.

POMOERIUM. s. m. (pr. *po-mé-ri-omm ;* par contract. pour *post mœrium*, après les murs). Ant. rom. Intervalle que les habitants de l'Italie laissaient autour des murs de leurs villes, tant au dedans qu'au dehors.

POMOLOGIE. s. f. (du lat. *pomum*, fruit, et du gr. λόγος, discours). Didact. Traité des fruits.

POMOLOGIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui appartient à la pomologie.

POMOLOGUE. s. m. Didact. Auteur d'une pomologie.

POMONA. Géogr. La plus grande des îles Orcades, au nord de Hoy et de Sud-Ronaldsha ; superficie, 80 kil. carrés ; 6,000 hab. ; capitale Kirkwab, excellent port.

POMONAL. adj. m. Antiq. rom. Qui tient au culte de Pomone. || *Flamine pomonal.* Le dernier des cinq flamines, celui qui desservait le temple et les autels de Pomone, à Rome.

POMONE. Myth. rom. Déesse des fruits. Tous les dieux champêtres ambitionnaient de lui plaire ; elle n'aima que Vertumne, dieu des jardins. La belle et charmante Pomone, inconnue des Grecs, était particulièrement révérée chez les Étrusques. On la représentait une serpette à la main, et une couronne de fruits sur la tête.

Je disais : Je lui pardonne
De préférer les beautés
De Palès et de *Pomone*,
Au tumulte des cités. (J.-B. Rousseau.)

Attendez que Flore et *Pomone*
Vous puissent prêter leur secours. (Id.)

— Épith. Jeune, active, vigilante, féconde, riche, sage, vermeille. || Périphr. L'épouse, l'amante de Vertumne, la déesse des fruits, des jardins, des vergers.

..... De pommes couronnée,
Pomone vient remplir l'attente de l'année. (Castel.)

— Se prend chez les poètes pour L'automne, pour Le temps de la récolte des fruits, et l'on dit en vers, par périphrase, *les dons, les présents, les trésors de Pomone*, *la corbeille de Pomone*, pour Les fruits.

Cependant que *Pomone* en sa riche corbeille,
Prodiguant de ses fruits l'opulence vermeille,
Vient de ses mille dons embellir tes desserts.
(Chênedollé.)

POMONE. s. f. Ensemble des fruits de tel ou tel climat. La flore et la pomone françaises.

POMORANIEN. s. m. Hist. relig. Membre d'une secte dissidente russe, qui prit naissance dans le monastère de Pomorani, au XVIIe siècle. Les pomoraniens rejettent les sacrements, le sacerdoce et la hiérarchie.

POMPADOUR. Géogr. et hist. Village du département de la Corrèze, canton d'Uzerche ; [illegible] par une illustre maison qui datait du XIIe siècle, et qui s'éteignit en 1722 ; Louis XV le donna à sa maîtresse favorite. Aujourd'hui Pompadour possède un haras magnifique du gouvernement.

— POMPADOUR (Jeanne-Antoine Poisson, marquise de). Née en 1720 ou 1722, à Paris, morte en 1764 ; épousa Le Normand d'Étioles, devint la maîtresse favorite de Louis XV, fut créée en 1745 marquise de Pompadour, et jouit dès lors d'un immense crédit qui se maintint dix-huit années ; on peut dire que ce fut la Pompadour qui gouverna la France pendant ces dix-huit années.

POMPADOUR. adj. des 2 g. Se dit des objets d'art qui datent du règne de Louis XV et de la marquise de Pompadour, favorite de ce prince ; ces objets affectent particulièrement des formes contournées, des couleurs fraîches et tranchantes. Style pompadour. Ameublement pompadour.

— Littér. Se dit quelquefois d'une manière d'écrire surannée et pleine d'affectation. Style pompadour. || *Costume pompadour.* Costume de femme, avec poudre, paniers, fleurs, dentelles et rubans à profusion. || *Robes à la Pompadour.* Négligés coquets que la marquise de Pompadour avait inventés, que la mode avait adoptés, et dont les formes, semblables aux vestes turques, prenaient le cou, étaient boutonnées au-dessus du poignet, adaptées à l'élévation de la gorge, collantes sur les hanches et dessinaient la taille.

— Ornith. *Pompadour.* s. m. Espèce de pigeon ; espèce de poule.

POMPANT. part. prés. du v. Pomper. Qui pompe. Il est invariable. Des corps pompant l'humidité.

POMPANT, ANTE. adj. Qui s'étale avec pompe, pompeux. Il est vieux et inusité, mais regrettable.

Leurs bandes autrefois si *pompantes* d'orgueil,
Mortes parmi les champs, sans larmes et sans deuil,
Restèrent diffamées
(Objet cruel à voir), et n'eurent pour cercueil
Que le ventre glouton des bêtes affamées.
(J.-B. Chassignet.)

Dans cette belle strophe d'un poète inconnu qui vivait en 1530, l'adjectif *pompant* emporte une idée d'ostentation que n'a pas le mot *pompeux*.

POMPE. s. f. (ét. lat. *pompa*, même signif.). Appareil, magnificence, splendeur, somptuosité, faste. Pompe auguste, majestueuse, solennelle, riche, imposante, royale, magnifique, impériale, triomphale, triomphante, sacrée, éblouissante, brillante, ambitieuse, superbe, importune, superflue, vaine, étrangère, fausse, fatale, funeste, cruelle, inhumaine, sépulcrale. Déployer une grande pompe. La pompe d'un triomphe, d'une entrée solennelle. La pompe d'une cour. Pompe royale, éclatante, magnifique. Marcher en grande pompe. Aimer, fuir la pompe. La communion présente une *pompe* charmante. (Chateaubr.) Mes repas étaient servis avec beaucoup de *pompe*. (J.-J. Rouss.)

Il remet à demain la *pompe* qu'il prépare
D'un sacrifice aux dieux pour un bonheur si rare.
(Corneille.)

Cependant qu'à l'envi ma suite et votre cour
Préparent pour demain la *pompe* d'un beau jour. (Id.)

Il veut que d'un festin la *pompe* et l'allégresse
Confirment à leurs yeux la foi de nos serments.
(Racine.)

Je sors, et vais me joindre à la troupe fidèle
Qu'attire de ce jour la *pompe* solennelle. (Id.)

— *Pompe funèbre.* Tout ce qui concerne l'appareil d'un service solennel.

— Éclat. Les pompes du soleil.

Combien l'œil, fatigué des *pompes* du soleil,
Aime à voir de la nuit la modeste courrière
Revêtir mollement de sa pâle lumière,
Et le sein des vallons, et le front des coteaux.
(Delille.)

— Se dit aussi de l'éclat des végétaux.

La plante de Cérès ne veut pas tant de soin :
Forte de sa faiblesse, elle s'étend au loin ;
Et, des rives du Gange aux ondes boréales,
Prodigue des moissons les *pompes* végétales.
(Chênedollé.)

— Fig. Manière de s'exprimer en termes recherchés, harmonieux, magnifiques. La pompe du style, la pompe des expressions, la pompe d'un discours.

Telle aimable en son air, mais humble dans son style,
Doit éclater sans *pompe* une élégante idylle. (Boil.)

Sophocle enfin, donnant l'essor à son génie,
Accrut encor la *pompe*, augmenta l'harmonie. (Id.)

— Au pl., *Pompes.* Vanités. Renoncer au monde et à ses pompes. S'emploie particulièrement dans le langage religieux. Ainsi fait-il voir au monde le néant de ses *pompes* et de ses grandeurs. (Boss.)

POMPE. s. f. (du gr. πομπή, formé de πέμπω, je conduis). Hydraul. Appareil destiné à conduire et à élever l'eau au-dessus de son niveau. Toute pompe est composée d'un cylindre appelé *corps de pompe*, et d'un *piston*, qui joue à frottement dans ce corps de pompe. Le corps d'une pompe. Le piston d'une pompe. La soupape d'une pompe. || *Pompe aspirante.* Celle dont le corps de pompe est élevé sur un tube qui plonge dans le liquide, et dans laquelle le point de réunion de ces deux parties de pompe est, ainsi que le piston, muni d'une soupape s'ouvrant de bas en haut. || *Pompe foulante.* Celle dont le corps de pompe plonge dans le fluide, et dans laquelle le tube, situé latéralement, a son entrée dans le corps de pompe fermée par [illegible] *Pompe aspirante et foulante* à la fois. Celle qui réunit les deux genres de pompe précédente, et qui possède le tube vertical et le tube latéral. || *Pompe élévatoire.* Pompe dans laquelle l'eau pénètre dans le corps de pompe par une ouverture, et recouvre le piston qui élève cette masse d'eau lorsqu'on le tire par en haut. || *Pompe aspirante et élévatoire.* Pompe qui réunit la pompe aspirante et la pompe élévatoire || *Pompe de Ctésibius.* Pompe qui élève l'eau très-haut, et qui est une véritable machine à chapelet. || *Pompe à feu.* Machine mue par la vapeur, dont on se sert pour élever l'eau et la distribuer dans les différentes parties d'une ville. || *Pompe à incendie.* Pompe aspirante et foulante, garnie d'un long boyau de cuir, au moyen duquel on dirige l'eau sur le point menacé. || *Pompe domestique.* Pompe pour élever l'eau d'un puits ou d'une citerne. || *Pompe à corde de Vera.* Machine qui élève l'eau par la rotation d'une corde verticale qui plonge dans un puits, et à laquelle adhère une lame d'eau qui se décharge dans un réservoir. || *Pompe de celliers.* Tube de métal fermé à son extrémité inférieure par une plaque percée de trous, et ouvert à son extrémité supérieure. On le plonge dans un tonneau plein de vin par l'ouverture du bondon. On ferme avec le doigt l'extrémité supérieure et on le retire plein de vin. Le vin ne coule que lorsque l'on a levé le doigt qui bouchait l'orifice supérieur.

— Phys. *Pompe pneumatique*, *pompe à air*, *pompe de Boyle.* Pompe dont l'usage est de faire le vide ou de pomper l'air contenu sous le récipient. V. PNEUMATIQUE.

— Chir. *Pompe à sein.* Petit bocal de verre ouvert, terminé par un tube aussi de verre et recourbé. Le bocal s'adapte au sein des femmes nourrices, et, en aspirant l'air avec la bouche par le tube, on parvient à former le bout des seins et à les dégorger en tirant la surabondance du lait.

— Techn. *Pompe à cabare.* Dans les brasseries, Pompe à chapelet destinée à enlever ce qui sort de la cuve-matière. || *Pompe à jeter trempe.* Tuyau de bois placé debout dans la cuve-matière, et qui traverse le faux fond.

— Coutell. *Couteau à pompe.* Dont le ressort est fendu pour loger une bascule. || *Canif à pompe.* Dont la lame rentre et se referme dans le manche.

— Luth. Partie des tuyaux de cuivre dont se composent le trombone, le cor, la trompette, qui peut s'allonger ou se raccourcir à volonté, pour baisser ou hausser le ton de l'instrument. || Se dit aussi d'une petite emboîture de métal, qui sert au même objet, dans la flûte, la clarinette et le basson.

POMPÉ, ÉE. part. pass. du v. Pomper. S'empl. adject. Les vapeurs malignes *pompées* dans le lit secret des minéraux, s'amassent dans l'atmosphère. (Deleuze.)

— *Pompé par.* L'eau *pompée* par les racines s'appelle liqueur lymphatique, parce qu'elle diffère peu de l'eau pure. (B. de St-P.)

POMPÉE (Cneius, surnommé *le Grand*). Célèbre général romain, né l'an 106 av. J.-C., vainquit Lepidus et Sertorius ; fut nommé consul, rétablit le tribunat, extermina les pirates qui infestaient la Méditerranée, soumit presque toute l'Asie Mineure, la Judée et une partie de l'Arabie, jouit trois fois des honneurs du triomphe, forma avec Crassus et César le premier triumvirat, domina à Rome en maître absolu ; fut poursuivi en Grèce par César, qui était devenu son rival, perdit la bataille de Pharsale qui décida sa ruine, et trouva la mort en Égypte, où il était allé demander un refuge. || POMPÉE (Cneius). Fils aîné du grand Pompée, embrassa et soutint en Espagne la cause de son père, fut forcé par César d'accepter la bataille à Munda, la perdit, et fut tué lorsqu'il cherchait à fuir, l'an 45 av. J.-C. || POMPÉE (Sextus, surnommé *le Jeune*). Deuxième fils du grand Pompée, continua la lutte après la bataille de Munda, et battit deux lieutenants de César ; obtint après la mort de ce dernier 700,000,000 de sesterces et le titre de commandant général des mers ; s'empara de la Sicile, battit plusieurs fois Octave, mais fut battu par Agrippa et forcé de fuir en Arménie, où il tomba entre les mains des lieutenants d'Antoine, qui le firent mourir, l'an 35 av. J.-C.

POMPEIA. Illustre famille plébéienne qui descendait d'un joueur de flûte, et qui se divise en deux principales branches ; celle des *Rufus*, et celle des *Strabons*. C'est de cette dernière que sortit le rival de César.

POMPEIA (Lois). On en connaît neuf principales : Loi portée par Cneius Pompeius Strabon, père du grand Pompée, et qui conférait le droit de cité aux Italiens et aux Gaulois cispadans. || Loi décrétée par le grand Pompée, l'an 53 av. J.-C., et qui régla qu'à l'avenir les juges seraient choisis parmi les plus riches citoyens. || Loi décrétée par le grand Pompée, l'an 70 av. J.-C., pour le rétablissement du tribunat, aboli par Sylla. || Loi portée, vers l'an 53 av. J.-C., par Pompée contre les parricides. || Loi portée sous les auspices de Pompée, en 52 av. J.-C., défendant sous des peines très-sévères la brigue dans les élections et dans les jugements, accordant trois heures à l'audition des témoins, deux heures à l'accusation, et trois à la défense. || Loi décrétée, l'an 53 av. J.-C., par laquelle Pompée se fit continuer pour cinq ans dans le gouvernement de l'Espagne. || Loi décrétée, l'an 52 av. J.-C., ayant pour objet de défendre de faire l'éloge d'un accusé mis en jugement. || Loi [illegible] citoyen absent, à l'exception de Jules César. || Loi promulguée sur le procès de Milon, et ordonnant des recherches sur le meurtre de Clodius, l'incendie du palais du sénat et l'attaque de la maison de Lepidus.

POMPÉI ou **POMPEII.** Géogr. et hist. Aujourd'hui *Torre de l'Annunciata*, ville de la Campanie, sur la côte, à 8 kilom. du Vésuve, à l'embouchure du Sarno, fut, en 63 de J.-C., à moitié détruite par un tremblement de terre, et seize ans plus tard, entièrement engloutie à la suite d'une éruption du Vésuve. En 1748, on a découvert les ruines de Pompéi, et, depuis 1813, les déblaiements qu'on a opérés permettent de pénétrer dans l'intérieur, où l'on retrouve les édifices dans un état parfait de conservation.

POMPÉIEN, IENNE. adj. et s. Habitant de Pompéi. || Qui appartient à la ville de Pompéi ou à ses habitants.

— Hist. rom. Qui appartient à un des Pompée, et spécialement au grand Pompée, l'adversaire de César. Le parti pompéien. Cicéron était du parti pompéien. || Partisan ou soldat de Pompée. Les pompéiens. || *Route pompéienne.* Chemin de Sicile qui passait près de Messana. || *Curie pompéienne.* Édifice de Rome que l'on ferma après que César y eut été assassiné.

POMPÉION. s. m. Antiq. gr. Édifice d'Athènes où l'on conservait les objets sacrés et où l'on préparait les pompes religieuses.

POMPÉIOPOLIS. (pr. *pon-pé-i-o-po-lis ;* aujourd'hui *Pampelune*). Géogr. anc. Ville de l'Espagne tarraconaise, au S. des Pyrénées, dans le pays des Vascons ; elle fut fondée par le grand Pompée.

POMPER. v. a. 1re conj. Élever, attirer l'air ou l'eau avec une pompe. Pomper l'eau d'un vaisseau. Pomper l'air du récipient de la machine pneumatique.

— *Pomper l'humidité.* Se dit des corps qui s'imprègnent de l'humidité. Cette foudre de bois *pompe* l'humidité. (Buff.)

— Neutral. Faire agir la pompe. On a pompé pendant toute une journée pour vider ce réservoir.

— Fig. et pop. Boire. Cet homme aime à pomper.

POMPETTE. s. f. Ancien ornement de femme fait avec des rubans.

POMPEUSEMENT. adv. Avec pompe. Ce prince marche toujours pompeusement entouré. Qu'elle est belle cette nature cultivée ! que, par les soins de l'homme, elle est brillante et *pompeusement* parée ! (Buff.)

.... Faites luire à ses yeux
Son nom *pompeusement* cité dans la préface. (Colnet.)

Les grands pour s'affermir, achetant les suffrages,
Tiennent *pompeusement* leurs maîtres à leurs gages.
(Corn.)

Je voudrais donc, seigneur, que ce mortel heureux,
. . . .
Sur un de vos coursiers *pompeusement* orné,
Aux yeux de vos sujets dans Suse fût mené. (Rac.)

Ma mère Jézabel devant moi s'est montrée,
Comme au jour de sa mort, *pompeusement* parée. (Id.)

— Fig. Avec emphase. S'exprimer pompeusement, en termes ampoulés.

POMPEUX, EUSE. adj. Qui se fait avec pompe, où il y a de la pompe. Une entrée pompeuse. Une marche pompeuse. Fêtes pompeuses. Pompeux habits. Salon pompeux. L'ordre pompeux des cérémonies. Un jour pompeux. Un appareil pompeux. Le tumulte pompeux de la cour. Offrir un pompeux sacrifice. Endormir sa mollesse dans un lit pompeux. Assister à un pompeux spectacle. L'astre pompeux du jour. Faire de pompeuses largesses. Au milieu d'une cour pompeuse. Assis sur un char pompeux. N'aimer de la religion qu'un culte vain et pompeux. Des surtouts dorés autour desquels on meurt de faim ; des cristaux *pompeux* chargés de fleurs pour tout dessert, ne remplissent point la place des mets. (J.-J. Rouss.) Une terre énergique et puissante fournissait avec une profusion qu'on aurait crue inépuisable à l'entretien de sa *pompeuse* végétation. (Nodier.) Calchas, dit-on, prépare un *pompeux* sacrifice. (Rac.)

.... Je vais remplir par une mort *pompeuse*,
De mes premiers exploits l'attente avantageuse. (Corn.)

Au spectacle insolent de ce *pompeux* outrage,
Ses farouches regards étincelaient de rage. (Id.)

Peuples, ce ne sont point vos *pompeuses* offrandes
Qui le peuvent payer de ses dons immortels. (Rouss.)

Dites-moi quelle cause éclipse dans leur cours,
Le clair flambeau des nuits, l'astre *pompeux* des jours.
(Delille.)

Venez, suivez mon vol au pays des prestiges,
A ce *pompeux* Versailles, à ce riant Marly,
Que Louis, la nature et l'art ont embelli. (Id.)

L'arbre, né de lui-même, étale fièrement
De ses rameaux *pompeux* le stérile ornement. (Id.)

— En parlant du style, du langage. Discours pompeux. Style pompeux. Histoire pompeuse. Vers pompeux. Être pompeux dans son éloquence. Faire un amas pompeux d'expressions. Se laisser étourdir par de pompeuses paroles. Habiller une idylle en style pompeux. Si elle avait été plus fortunée, son histoire serait plus *pompeuse*. (Boss.) On peut être à la fois et *pompeux* et plaisant. (Boil.) Soyez riche et *pompeux* dans vos descriptions. (Id.)

— *Éloges pompeux.* Très-grands éloges. Se prend le plus souvent pour Éloges exagérés.

— *Galimatias pompeux.* Amas de grands mots vides de sens.

[illegible] m. (du gr. πομφόλυξ, petite bulle d'air qui s'élève sur l'eau). Pathol. Éruption bulbeuse sans fièvre et sans inflammation circonvoisine. Le pompholyx est une espèce de pemphigus.

— Chim. Oxyde de zinc par sublimation ; fleurs de zinc.

POMPIER. s. m. (pr. *pon-pié ;* rad. *pompe*). Techn. Ouvrier qui fait des pompes.

— Celui qui fait agir les pompes propres à éteindre les incendies. A Paris, les sapeurs-pompiers forment un corps organisé militairement. Commandant des pompiers. Caserne des pompiers.

POMPIGNAN (Jean-Jacq.-Nicolas Lefranc, marquis de). Littérateur, membre de l'Académie française, né à Montauban en 1709, mort en 1784. Sa tragédie de *Didon* est son meilleur ouvrage.

POMPILE. s. m. Entom. Genre d'insectes hyménoptères, de la famille des fouisseurs, très-voisin des sphèges. Le pompile des chemins. Le pompile cruel. Le pompile bossu.

POMPILIA. Famille romaine qui prétendait descendre de Numa Pompilius. || C'était aussi le nom de la fille de Numa Pompilius, mère d'Ancus Martius, quatrième roi de Rome.

POMPILIEN, IENNE. adj. Entom. Qui ressemble à un pompile. || POMPILIENS. s. m. pl. Tribu d'hyménoptères fouisseurs, ayant pour type le genre pompile.

POMPON. s. m. Ornement de peu de valeur que les femmes ajoutent à leur toilette, à leur coiffure.

— *Pompons de diamant.* Ajustement de tête en diamants pour les femmes.

— Cost. milit. Houppe de laine que les militaires portent à leur coiffure.

— Fig. Recherche, affectation dans le style. Ce mot est vieux et peu usité dans ce sens. Il y a trop de pompons dans son style.

POMPONIA. Famille romaine dont le membre le plus illustre fut Titus Pomponius Atticus, ami de Cicéron.

POMPONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Pomponner. S'empl. adject. Femme bien pomponnée. Costume pomponné.

POMPONNER. v. a. 1re conj. Orner de pompons. Pomponner une coiffure, une robe.

— Par extens. Parer, ajuster. Pomponner un enfant, une jeune fille.

— Fig. *Pomponner son style.* Le surcharger d'ornements.

— SE POMPONNER. v. pron. Cette femme ne pense qu'à se pomponner.

POMPTIN, INE. adj. et s. Habitant de la ville de Pométia. || Qui appartient à la ville de Pométia ou à ses habitants. || *Marais pomptin.* V. PONTIN.

— POMPTINE. s. f. Antiq. rom. Nom d'une des tribus de Rome. V. POMETINE.

PONANDÉ. s. m. (par corrupt. du lat. *ponenda*, devant être placée). Anc. admin. Il se disait de l'apostille que l'on mettait en tête d'un compte, à la chambre des comptes de Paris.

PONANT. s. m. L'occident. Depuis le levant jusqu'au ponant. J'ai ouï dire à plusieurs de nos anciens qu'on se moquait à la cour de ce vers, à cause du mot *ponant*, qui se prend par le peuple pour le derrière. (Ménage.)

Ses filles sont encore en leurs tendres années,
Et déjà leurs appas ont un charme si fort,
Que les rois les plus grands du *ponant* et du nord
Brûlent d'impatience après leurs hyménées. (MALH.)

— Se dit dans le commerce maritime de la mer Océane Atlantique, par opposition à la Méditerranée, qu'on appelle la mer du Levant. Négocier dans le Ponant, c'est-à-dire chez toutes les nations qui habitent les côtes de l'Océan. Peu usité.

PONANTAIS ou **PONANTIN.** s. m. Mar. Nom que les marins de la Méditerranée donnent aux marins de l'Océan.

PONÇAGE. s. m. Techn. Action de poncer.

PONCE. s. f. Minér. Substance rejetée des volcans et traversée de bulles de gaz avant sa coagulation complète, ce qui lui donne un aspect celluleux. Elle est très-fragile, rude au toucher, rayant le verre et l'acier. Sa couleur est grisâtre; elle forme des fragments plus ou moins volumineux, soit isolés, soit réunis en couches bréchiformes. On la recherche pour polir, à cause de sa dureté et de son grain fin. On distingue la ponce vitreuse, la ponce porphyritique et la ponce commune. Cette dernière s'appelle communément *pierre ponce.*

— Dess. Petit sachet qu'on emplit de charbon pilé pour poncer sur un corps blanc, ou de plâtre très-fin pour poncer sur un corps brun ou noir.

— Fabriq. Sorte d'encre composée d'huile et de noir de fumée, avec laquelle on marque par empreinte le bout des pièces de toile.

PONCE DE LÉON. Capitaine et navigateur espagnol, découvrit les côtes de la Floride en 1512.

PONCE PILATE. Gouverneur de la Judée pour les Romains, ne doit sa célébrité historique qu'à l'insigne lâcheté qu'il montra comme magistrat quand les Juifs lui demandèrent la mort de Jésus. V. PILATE.

PONCÉ, ÉE. part. pass. du v. Poncer. S'emploie adjectiv.

PONCEAU. s. m. Bot. Nom vulgaire du coquelicot.

PONCEAU. adj. invar. (du lat. *puniceus*). Nuance éclatante [illegible] leur du ponceau ou coquelicot. Teindre en ponceau. Ruban couleur de ponceau. Ruban ponceau.

— substantiv. Le ponceau. Le ponceau est une des couleurs les plus éclatantes.

PONCEAU. s. m. (rad. *pont*). Petit pont d'une arche pour passer un ruisseau.

PONCELÉTIE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, monopétalées, de la famille des épacridées, formé pour un arbuste qui croît dans la Nouvelle-Hollande.

PONCER. v. a. 1re conj. Le *c* prend une cédille devant *a*, *o*. *Nous ponçons. Je ponçais*, etc. Techn. Polir avec la pierre ponce; se servir de la pierre ponce pour enlever d'une superficie quelconque les aspérités qui la rendent raboteuse. L'orfèvre ponce la vaisselle d'argent. Le chapelier ponce les chapeaux. Le corroyeur ponce le cuir. Le parcheminier ponce le parchemin pour l'adoucir.

— Chapell. *Poncer un chapeau.* Le tondre ou en ôter les plus longs poils pour le rendre plus ras, en passant la pierre ponce dessus.

— Corroy. *Poncer un cuir.* Enlever avec une pierre ponce très-rude les petits morceaux de chair qui peuvent rester sur les peaux qu'on corroie.

— Parchem. *Poncer le parchemin.* Le bien unir en y passant la pierre ponce après qu'il a été bien raturé sur le sommier. || *Selle à poncer.* Banquette couverte de toile et rembourrée sur laquelle se fait cette opération.

— Orfèvr. *Poncer de l'argenterie.* La rendre mate en y passant la pierre ponce.

— Manuf. *Poncer une toile.* La marquer à l'un des bouts de la pièce avec une sorte d'encre faite de noir de fumée broyé avec de l'huile.

— Dess. Passer la ponce sur un dessin dont on a piqué le trait avec une aiguille, pour le contre-tirer sur du papier, de la toile, du bois, etc. On se sert quelquefois de cette méthode dans plusieurs ouvrages de peinture et dans la broderie, mais surtout dans les ornements.

PONCES. Géogr. Nom commun à cinq îles de la Méditerranée, sur les côtes du royaume de Naples, à l'entrée du golfe de Gaëte. Ce sont d'anciens volcans éteints et maintenant cultivés. La principale de ces îles fournit beaucoup de sel.

PONCETTE. s. f. (dimin. de *ponce*). Techn. Petit sachet plein de charbon pulvérisé dont on se sert pour poncer le dessin.

PONCEUR. s. m. Techn. Celui qui ponce.

PONCEUX, EUSE. adj. (rad. *ponce*). Minér. Qui consiste en pierre ponce; qui est formé de pierre ponce; où la pierre ponce domine. || *Structure ponceuse.* Celle qui présente des cellules fort étroites et très-allongées, toutes parallèles, etc., comme on en voit dans la pierre ponce

PONCHE. s. m. V. PUNCH.

PONCIN. Géogr. Ch.-l. de cant., arrond. de Nantua (Ain); 2,700 hab.

PONCIRADE. s. m. Bot. Nom vulgaire de la mélisse cultivée.

PONCIRE. s. m. Bot. Espèce de citronnier.

— Fruit du poncire, limon fort gros et fort odorant dont on fait ordinairement une espèce de confiture qu'on appelle *écorce de citron.* Une caisse de poncires. || On le trouve aussi écrit *poncir*, est-ce par licence poétique? C'est probable.

Les *poncirs* mariés aux grenades,
Et l'ananas, tout fier du poids de sa maison,
Offrent au voyageur une fraîche boisson. (BERN.)

PONCIS. s. m. (pr. *pon-ci*; rad. *ponce*). B.-arts. Dessin piqué sur lequel on passe la ponce.

— Tout dessin où l'on retrouve un type convenu, où l'on reconnaît une copie trop marquée, une routine dont l'artiste ne veut pas sortir. Cette peinture sent le poncis. Ce peintre n'a qu'un poncis, ne fait que du poncis. Cela n'est qu'un poncis.

— Techn. Modèle piqué dont on se sert avec la poncette pour marquer des dessins sur la faïence.

— Papier coupé avec le canif et à la règle, avec lequel on ponce le papier sur lequel on veut écrire, pour aller droit.

PONCTIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *punctum*, point; *fero*, je porte). Didact. Qui porte des points. Astrée ponctifère.

PONCTICULÉ, ÉE. adj. (du lat. *punctum*, point). Didact. Qui est marqué de très-petits points. Feuilles ponctiuculées.

PONCTIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *punctum*, point; *forma*, forme). Didact. Qui a la forme de points; qui est comparable à un point par son peu d'élévation.

PONCTIGÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *punctum*, point; *gero*, je porte). Didact. Qui porte des points. Il est syn. de Ponctifère.

PONCTILLE. s. f. (pr. *ponk-ti-ye*; du lat. *punctum*, point). Circonstance, point de peu d'importance. Inusité.

PONCTION. s. f. (pr. *ponk-ci-on*; du lat. *punctio*; de *pungere*, piquer). Chir. Opération qui consiste à plonger un trois-quarts ou la lame d'un bistouri à travers les parois d'une cavité naturelle ou accidentelle, dans le but d'évacuer un épanchement ou une accumulation de liquide. On lui a fait la ponction [illegible] particulièrement de l'ouverture faite au bas-ventre d'un hydropique.

PONCTIPENNE. adj. des 2 g. (ét. lat., *punctum*, point; *penna*, panne, aile). Zool. Qui a les ailes ponctuées, ou couvertes de petites taches semblables à des points.

PONCTUALITÉ. s. f. (du lat. *punctum*, point). Régularité rigoureuse, exactitude à faire certaines choses précisément dans le temps qu'on se l'était proposé ou qu'on l'avait promis. C'est un homme d'une extrême ponctualité. La *ponctualité*, dernier degré de l'exactitude, fertilise le temps; elle en augmente ainsi l'étendue. (St-Prosp.) Nul n'a déployé une *ponctualité* plus rigide dans la distribution de ses heures de travail que le célèbre Cuvier. (Id.) Tous les plaisirs de la société seraient troublés si chacun ne venait pas à peu près à l'heure: il faut donc une certaine *ponctualité*, même pour s'amuser. (Id.)

— Exactitude à s'acquitter d'une chose de point en point. Exécuter une commission avec ponctualité.

PONCTUATEUR. s. m. (du lat. *punctum*, point). Hist. ecclés. Celui qui marque les chanoines absents, les religieux qui n'ont point assisté à l'office.

PONCTUATION. s. f. (pr. *pon-ktu-a-ci-on*; du lat. *punctum*, point, d'où ponct). Gramm. Art ou action de ponctuer, c'est-à-dire d'indiquer dans le discours écrit, par des signes convenus, la proportion des pauses que l'on doit faire en lisant. L'usage de la ponctuation était connu des anciens. Aristote, Cicéron, saint Jérôme, etc., témoignent dans leurs ouvrages qu'ils sentaient la nécessité de cette distinction raisonnée des signes destinés à marquer les repos et les mesures; mais l'usage de ces signes n'était pas général, car il existe grand nombre de manuscrits anciens qui n'en portent aucune trace. Il y a donc tout lieu de croire que la pratique, sinon l'invention de l'art de ponctuer, n'a été introduite dans la grammaire comme tout à fait obligatoire que dans les temps modernes, et principalement depuis l'invention de l'imprimerie. Les règles de la ponctuation. Ponctuation vicieuse. Les caractères, les signes de ponctuation. Traité de ponctuation. La *ponctuation* contribue à l'intelligence du sens et prévient l'obscurité du style. (Encycl.)

— Les signes de la ponctuation. Mettre la ponctuation. Les signes de la ponctuation sont la virgule (,), le point-virgule (;), les deux-points (:), le point final (.), le point d'interrogation (?), le point d'exclamation (!), les points de suspension (.....), le tiret (—), les guillemets (« »), la parenthèse ( ). Le sens est-il un peu suspendu? mettez une virgule; l'est-il un peu plus? mettez le point-virgule; la suspension a-t-elle encore un degré de plus? c'est le cas de mettre les deux points; si le sens de la phrase est complet, mettez le point final. S'agit-il d'une phrase interrogative, d'une question? il faut la terminer par le point d'interrogation; la phrase exprime-t-elle quelque mouvement de l'âme, comme la surprise, la terreur, la joie? elle se termine par le point d'exclamation; quand on laisse échapper quelques phrases interrompues et sans liaison entre elles, alors, pour marquer la suspension, on emploie plusieurs points de suite. Enfin, pour marquer la séparation qu'il y a dans le dialogue entre la demande et la réponse, ou pour détacher dans le discours des propositions distinctes, on emploie le tiret. Les guillemets servent à marquer une citation; la parenthèse, à enclore une proposition incidente. Les signes de la *ponctuation* sont en quelque sorte les notes musicales du discours. (Encycl.)

— Dans la langue hébraïque et quelques autres langues orientales. Points dont on se sert pour suppléer les voyelles.

— Mus. Art de ponctuer.

PONCTUÉ, ÉE. part. pass. du v. Ponctuer. S'empl. adjectiv. Manuscrit mal ponctué. Phrase bien ou mal ponctuée. Il existe une foule de manuscrits anciens qui ne sont pas ponctués.

— *Ligne ponctuée.* Formée d'une suite de points.

— Fig. *Un homme ponctué et virgulé.* Un homme d'une exactitude minutieuse.

— Hist. nat. Qui présente des taches si petites qu'elles ressemblent à des points. Surface ponctuée. Aile, feuille, coquille ponctuée. || Qui offre de très-petites dépressions. Clinanthe, noyau ponctué. Tige ponctuée. Elytres ponctuées. || Qui présente des points transparents que l'on attribue généralement à des glandes, comme certains vaisseaux de plantes. || Qui offre de très-petites élévations, comme celles qu'on voit sur la tige du misodendre, de la centaurée.

PONCTUÉ. s. m. Ichthyol. Nom spécifique d'un cataphracte.

PONCTUÉE. s. f. Entom. Nom spécifique d'une couleuvre.

PONCTUEL, ELLE. adj. Qui a de la ponctualité, qui fait à point nommé ce qu'il doit faire, ce qu'il a promis de faire. Homme ponctuel en toutes choses, ponctuel à remplir ses obligations. Vous trouverez peut-être que je suis trop *ponctuel* à remplir ce devoir. (Costar.)

PONCTUELLEMENT. adv. Avec ponctualité. Se rendre ponctuellement à un rendez-vous. Accomplir ponctuellement tous ses devoirs.

PONCTUER. v. a. 1re conj. (du lat. *punctum* [illegible]) *ponctuez. Je ponctuais, nous ponctuions, vous ponctuiez*, etc. Indiquer dans le discours écrit, par des signes de convention, la proportion des pauses que l'on doit faire en lisant.

— Observer les règles de la ponctuation. Il ponctue fort bien ses manuscrits, ses lettres.

— Absol. Ne pas savoir ponctuer. Ponctuer avec soin. L'art de *ponctuer* est le résultat de l'intelligence et de la manière de sentir. (Encycl.)

— Mus. Marquer les repos, diviser les phrases, dans la composition musicale.

PONDAG. s. m. Se dit dans les mines de charbon de terre de l'inclinaison de la couche de charbon.

PONDAGE. s. m. (rad. lat. *pondus*, poids). Jurispr. angl. Droit payé au souverain d'Angleterre sur toutes sortes de marchandises, à l'entrée et à la sortie du royaume.

PONDAISON. s. f. (rad. *pondre*). Zool. Action de pondre. || Époque de la ponte.

PONDÉRABILITÉ. s. f. (rad. lat. *pondus*, poids; *ponderare*, peser). Didact. Qualité de ce qui peut être pesé; propriété dévolue à tout ce qui est matière dans le système des physiciens qui n'admettent pas la corporéité de la lumière, du calorique et de l'électricité.

PONDÉRABLE. adj. des 2 g. (ét., V. PONDÉRABILITÉ). Didact. Qui peut être pesé; dont on peut déterminer le poids. Corps pondérable. Fluide pondérable.

PONDÉRAL, ALE. adj. (rad. lat. *pondus*, poids). Didact. Qui a rapport au poids. || *Parties pondérales.* Dosage fait par poids. Mettre tant de parties pondérales d'un corps, sur tant d'un autre corps.

PONDÉRANT. part. pass. du v. Pondérer. Qui pondère. Il est invariable.

PONDÉRANT, ANTE. adj. Qui a du poids, de la valeur, de la gravité. Raisons pondérantes. Preuves pondérantes. Il est peu usité

— Pourquoi *prépondérant*, et non pas *pondérant*, qui nous serait si nécessaire, et auquel ni *grave*, ni *lourd*, ni *pesant*, ne peuvent suppléer? Car *pondérant* se dirait de l'éloquence; il se dirait du style; il se dirait de l'esprit même, et ce serait tout autre chose qu'une éloquence *grave*, qu'un style *pesant*, qu'un esprit *lourd.* (Marmont.)

PONDÉRATEUR, TRICE. adj. (rad. *pondération*). Qui maintient l'équilibre. Pouvoirs pondérateurs. Puissance pondératrice. C'est aux grands princes à multiplier les populations, en entretenant un équilibre *pondérateur* de la société, par des lois protectrices de la vertu. (Virey.)

PONDÉRATION. s. f. (pr. *pon-dé-ra-cion*, du lat. *ponderare*, peser; rad. *pondus*, poids). Phys. Relation entre des poids et des puissances qui s'équilibrent.

— Fig. Peint. et sculpt. Harmonie générale des parties qui composent un tout, science du mouvement et de l'équilibre des corps, de leur situation, etc., conformément aux lois physiques. Léonard de Vinci a posé quelques règles sur la pondération dans les arts.

— Polit. Equilibre des pouvoirs d'un État qui leur permet de se contrebalancer mutuellement, et qui s'oppose aux empiètements des uns ou des autres. Pondération des pouvoirs, équilibre entre les divers pouvoirs de l'État. Notre système constitutionnel présente, sinon dans la pratique, du moins en théorie, un des exemples les plus parfaits d'une *pondération* de pouvoirs. (Encycl.)

PONDÉRÉ, ÉE. part. pass. du v. Pondérer. S'empl. adjectiv. Pouvoirs bien pondérés. La nation datera sa seconde naissance de la crise terrible dont elle sort; et voyant ce qu'ont fait ses membres encore indisciplinés, elle attendra beaucoup et obtiendra davantage d'une institution bien *pondérée.* (J.-J. Rousseau.)

PONDÉRER. v. a. 1re conj. L'*é* se change en *è* devant une syllabe muette. *Je pondère, tu pondères, il pondère*, etc. Mettre en équilibre. S'emploie surtout au figuré. Pondérer les pouvoirs de l'État.

— SE PONDÉRER. v. pron. S'équilibrer, se contrebalancer. Les pouvoirs de l'État se pondèrent l'un par l'autre.

PONDEUR. s. m. Mot dont La Fontaine s'est servi dans une de ses fables pour désigner un homme qui pond. La femme du *pondeur* s'en retourne chez elle. Omission des dictionn.

PONDEUSE. s. f. Se dit d'une femelle d'oiseau qui donne des œufs. Cette poule est une excellente pondeuse.

— Fig. et fam. Se dit d'une femme féconde, qui met souvent des enfants au monde. C'est une bonne pondeuse. Cette expression est populaire.

PONDEUSE. s. f. Bot. Nom vulgaire de la mélongène.

PONDICHÉRY. Géogr. Ville de l'Hindoustan; ch.-l. des établissements français, sur la côte de Coromandel, avec une rade sur le golfe du Bengale; 25,000 hab.

PONDOVI. s. m. (rad. *pondre*). Entom. Organe térébrant dont l'abdomen de certaines femelles d'insectes est pourvu, et qui leur sert à insinuer leurs œufs dans les corps où les larves qui en éclosent doivent trouver la nourriture convenable.

PONDRE. v. a. 4e conj. [illegible] *Je pondrai. Ponds, pondez. Que je ponde. Que je pondisse. Pondant. Pondu.* Faire des œufs, en parlant des femelles des oiseaux et de quelques autres animaux. Poule qui pond ses œufs. Une femelle friquet couvait six œufs qu'elle avait *pondus*; on en ajouta cinq, elle continua de couver; on en ajouta encore cinq; elle trouva le nombre trop grand, en mangea sept, et couva le reste; on en ôta deux et on mit à la place un œuf de pie que la femelle friquet couva et fit éclore avec les sept autres. (Buff.)

— Absol. La tortue pond dans le sable. La fécondité ordinaire des poules consiste à *pondre* presque tous les jours. (Buff.) Un oiseau, après avoir construit son nid et fait sa ponte, cesse de *pondre.* (Id.)

— Loc. prov. et pop. *Je t'en ponds.* Se dit par dérision à une personne qui demande une chose impossible. || *Pondre ses œufs.* Jouir tranquillement de son bien.

PONDU, UE. part. pass. du v. Pondre. S'empl. adjectiv. Des œufs tout frais pondus.

PONENT. s. m. (pr. *po-nan*). Hist. ecclés. Cardinal rapporteur à la cour de Rome, pour la béatification ou la canonisation d'un saint.

PONÈRE. s. m. Entom. Genre d'insectes de l'ordre des hyménoptères.

PONEY ou **PONET.** s. m. Très-petit cheval à longs poils qu'on trouve en Irlande et dans les montagnes d'Ecosse. Un carrosse attelé de quatre poneys.

PONGAMIE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des légumineuses, formé pour un arbrisseau des Indes et de la Chine.

PONGATI. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones à fleurs complètes monopétalées, dont la famille n'est pas encore déterminée. Ce sont des plantes aquatiques qui se trouvent dans les eaux du Malabar.

PONGÉ, ÉE. part. pass. du v. Ponger. S'empl. adjectiv. Cuir pongé.

PONGÉLION. s. m. Bot. Arbre qui croît au Malabar.

PONGER. v. n. 1re conj. Se pénétrer d'eau, en parlant du cuir.

— SE PONGER. v. pron. Être pongé.

PONGITIF, IVE adj. (du lat. *pungere*, piquer). Pathol. Il se dit d'une douleur aiguë qui semble causée par une pointe enfoncée dans la partie souffrante. Douleur pongitive.

PONGO. s. m. Mamm. Espèce de singe, du genre orang-outang, nommé aussi *orang noir* ou *brun*, à cause de la couleur de son poil. Il se trouve à Bornéo.

PONIATOWSKI. Famille princière de Pologne, qui a pour chef Joseph Salingkerza, né en 1612, et descendant de l'ancienne famille des Torelli. ‖ PONIATOWSKI (le prince Joseph), surnommé le *Bayard Polonais*, né en 1763, commandant en chef de l'armée polonaise en 1789. Simple commandant d'une division sous Kosciusko en 1794, ministre de la guerre dans le grand duché de Varsovie en 1806; accompagna Napoléon dans la campagne de Russie et dans celle de 1813, donna les marques d'une bravoure éclatante, fut élevé, après la bataille de Leipzig, au rang de maréchal de l'empire, se noya dans l'Elster, en couvrant la retraite de l'armée.

PONNE. s. m. Métrol. Petite monnaie du Bengale et des Indes, qui vaut environ 8 centimes.

PONNE. s. f. Mar. Petit bâtiment à fond plat, construit pour naviguer dans les canaux de Hollande, et garni d'ailes, pour empêcher la dérive, quand il marche au plus près.

PONS. Géogr. et hist. Ch.-l. de cant., arr. de Saintes (Charente-Inférieure); 5,000 hab. Cette ville eut pendant le moyen âge des seigneurs célèbres sous le nom de *sires de Pons*.

PONS DE TOMMIÈRES (SAINT-). Géogr. Ch.-l. d'arr. (Hérault); 5,000 hab.

PONSIF. s. m. B.-arts et technol. Papier portant des dessins piqués à jour. Il s'emploie dans tous les sens du mot *poncis*. V. PONCIS.

PONT. s. m. (pr. *pon*; du lat. *pons, pontis*). Ouvrage en pierre, en bois, en fer, élevé d'un bord à l'autre d'une rivière, d'un ruisseau, d'un fossé, pour en faciliter le passage. Construire, jeter un pont sur une rivière. Les arches d'un pont. La culée d'un pont. Les piles d'un pont. Pont ferme, solide, hardi, élevé, voûté, léger, faible, tremblant, dangereux. Les eaux sont si hautes, qu'il ne passe plus aucun bateau sous les *ponts*. (Mme de Sévigné.) Les ennemis avaient rompu tous les *ponts*. (Volt.) L'empereur parut sur le *pont* à son ordinaire. (Las Cases.) Le czar Pierre ne pouvait, dans sa jeunesse, passer un *pont* sans frémir. (Volt.) Il faut croire qu'il passe autant de vin dans le corps de nos Bretons que d'eau sous les *ponts*, puisque c'est là-dessus qu'on prend l'infinité d'argent qui se donne à tous les états. (Mme de Sév.) C'est là qu'on le vit défendre le *pont* de Taillebourg. (Fléch.) Il faut pourtant passer sur ce *pont* chancelant. (Boileau.)

Et depuis le Romulus, dont l'insolent passage,
Sur un pont en deux jours trompa tous tes efforts,
Jamais rien de si grand n'a paru sur tes bords.
(BOILEAU.)

L'Araxe gémissant sous un pont qui l'outrage,
De son antique orgueil reçoit le châtiment.
(L. RACINE.)

Ces ponts [illegible]
[illegible]
(THOMAS.)

— Les Romains furent les premiers qui donnèrent aux ponts en pierre de la solidité et de la grandeur. Parmi les ponts modernes, les plus célèbres sont le pont Saint-Esprit, le pont de Bordeaux sur la Garonne, et la plupart de ceux de la capitale.

— Par analogie. Souvent égarées d'arbre en arbre, ces lianes traversent des bras de rivières, sur lesquels elles jettent des *ponts* de fleurs. (Chateaub.)

— *La montée d'un pont*. La hauteur d'un pont considérée depuis le rez-de-chaussée de sa culée, jusque sous le couronnement de la voûte de la maîtresse arche.

— *Pont suspendu en fil de fer*. Pont composé d'un plancher droit et horizontal suspendu par des tiges verticales au-dessus des chaînes courbes et flexibles en fer ou en fil de laiton, et soutenu par des poteaux ou des massifs en pierre placés sur les deux rives. Le premier pont de cette sorte qui a été construit est celui de Tournon, sur le Rhône; il date de 1825. ‖ *Pont tournant*. Qu'on peut retirer à l'un des bords, en le faisant tourner sur un pivot. ‖ *Pont à coulisse*. Petit pont qui se glisse dans l'œuvre, pour traverser le fossé d'un château. ‖ *Pont à flèche*. Petit pont-levis devant un guichet. ‖ *Pont à quatre branches*. Celui qui est construit au point de réunion de quatre canaux. ‖ *Pont aqueduc*. Celui qui porte un conduit d'eau. ‖ *Pont flottant*. Pont formé de matériaux légers, et qui se soutiennent facilement sur l'eau. On fait des ponts flottants avec des pontons de cuivre, de ferblanc, de cuir bouilli, etc.

— Mécan. *Pont à bascule*. Machine placée sur une route royale pour peser les voitures publiques, et s'assurer qu'elles ne portent que la charge autorisée par les règlements.

— Archit. *Pont à bascule*. Pont de charpente qui, étant porté par le milieu sur un essieu, se lève d'un côté et se baisse de l'autre.

— Art milit. *Ponts de bateaux*. Ponts qui se forment sur des rivières avec des bateaux et des pontons, pour le passage des armées. ‖ *Pont volant*. Sorte de pont composé de deux petits ponts disposés l'un sur l'autre, de manière que celui de dessus est poussé en avant au moyen de cordes et de poulies attachées à celui de dessous. ‖ *Pont de jonc*. Bottes de jonc couvertes de planches pour traverser un marais. ‖ *Pont de corde*. Tissu de cordes dont on se sert dans les armées pour passer une rivière, une ravine. ‖ *Pont de communication*. Différents ponts que l'on fait sur les rivières et les ruisseaux, dans la guerre de siége ou de campagne, pour la communication des troupes. Se dit aussi d'un pont à fleur d'eau qui communique de la courtine ou de la tenaille à la demi-lune, et de la gorge de cet ouvrage aux places d'armes rentrantes du chemin couvert. ‖ *Pont-levis*. Partie du pont par lequel on entre dans la place, et qui se lève ou se baisse à volonté. Se dit aussi d'un pont fait en manière de plancher, qui se hausse et se baisse devant la porte d'une ville ou d'un château, par le moyen de flèches, de chaînes et d'une bascule.

— Mar. Plancher d'un bâtiment, fait en fortes planches de sapin et de chêne. Selon leur grandeur, les bâtiments ont un, deux et même trois ponts, sans compter le faux pont et les gaillards. On appelle *premier pont* ou franc tillac, celui qui est le plus près de l'eau; *second pont*, celui qui est au-dessus du premier; *troisième pont*, le pont le plus haut du vaisseau lorsqu'il est à trois ponts; *faux pont*, une espèce de pont fait à fond de cale pour la commodité et pour la conservation de la charge du vaisseau, et pour loger des soldats; *pont coupé*, celui qui n'a que l'acastillage de l'avant et de l'arrière, sans régner entièrement de proue à poupe.

— Techn. et fonder. Une des anses de la cloche, à laquelle les autres vont se joindre par le haut.

— Horlog. Sorte de potence qui sert à porter les roues d'une montre, d'une pendule.

— Fact. d'org. Base des tuyaux.

— Manég. *Pont-levis*. Sauts du cheval, qui se cabre en se dressant très-haut. Un cheval qui fait des ponts-levis. ‖ *pont sur gueule* ou *Pont courant*. Le plus élevé des ponts d'un bâtiment quelconque; celui qui est à découvert.

— Administr. *Ponts-et-chaussées*. Corps des ingénieurs spécialement et exclusivement chargés de la direction et de la surveillance des travaux qui se rapportent aux voies de communication. Le corps des ponts et chaussées a été organisé en 1789 par Trudaine et Perronnet, et constitué tel qu'il est aujourd'hui par le décret impérial du 25 août 1804. Le conseil général des ponts et chaussées se compose d'un certain nombre d'inspecteurs divisionnaires joints aux inspecteurs généraux, et présidé par le ministre des travaux publics ou le sous-secrétaire d'Etat. ‖ *Ecole des ponts et chaussées*. Ecole où l'on forme les jeunes gens qui se destinent à cette partie.

— Anat. *Pont de Varole*. Protubérance qui réunit les deux moitiés du cervelet.

— Fig. et prov. *Faire un pont d'or à quelqu'un*. Lui faire de grands avantages pour le déterminer à quitter un emploi, à se désister d'une prétention. ‖ *Il faut faire un pont d'or à son ennemi*. Il faut lui faire, pour s'en débarrasser, quelques avantages qui l'engagent à s'éloigner, ou, dans les affaires ordinaires de la [illegible] trémité. Un vieil adage militaire dit qu'il faut faire un *pont* d'or à ses ennemis. (Barrault.)

— *Pont aux ânes*. Moyen facile qu'on fournit aux ignorants de surmonter les difficultés qui les arrêtent. ‖ Difficulté qui n'arrête que les plus ignorants. Vous ignorez cela? C'est le pont aux ânes.

— Partie du devant d'une culotte, d'un pantalon, qui se lève et s'abaisse. Pantalon à grand pont, à petit pont.

— Au jeu de cartes. *Faire un pont, le pont*. Courber quelques-unes des cartes et les disposer de manière que celui qui doit couper soit presque forcé de couper à l'endroit qu'on veut.

— Antiq. rom. *Pont aux suffrages*. Il se disait de passages de planches, fort étroits, et élevés au-dessus du sol, que l'on construisait dans le champ de Mars ou le Forum à l'époque des comices. Les citoyens recevaient leur bulletin de vote en passant sur le pont aux suffrages. *Être jeté en bas du pont*, signifiait, Être privé du droit de suffrage.

— Prov. et fig. *Il passera bien de l'eau sous le pont d'ici à ce temps-là*. Cela n'arrivera pas de sitôt. ‖ *La foire n'est pas sur le pont*. Il n'est pas nécessaire de tant se presser.

— Anc. loc. prov *Il est sur le pont de sainte Larme*. Il est sur le point de pleurer.

PONT. Géogr. et hist. Grand royaume septentrional de l'Asie Mineure, ainsi nommé à cause de sa situation le long de la mer Noire ou Pont-Euxin. Le Pont fit anciennement partie du royaume des Perses; il devint un royaume particulier, fondé, dans le Ve siècle av. J.-C., par Artabaze, l'un des satrapes meurtriers du faux Smerdis. Le plus célèbre roi de Pont fut Mithridate, qui conquit presque toute l'Asie Mineure, et dont le royaume fut soumis par les Romains. A une époque très-postérieure, le nom de *diocèse de Pont* fut donné à une des trois grandes parties de l'empire romain en Asie.

PONTACQ ou **PONTAC.** Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Pau (Basses-Pyrénées); 3,200 h.

PONTADE. s. f. Mar. Entaille faite dans une pièce de bois où l'on veut appliquer une fausse équerre.

PONTA DEL GADA. Géogr. Ch.-l. de l'île St-Michel, une des Açores; 12,000 hab.

PONTAIL. s. m. Ornith. Un des noms du canard qui fournit le duvet appelé *édredon*.

PONTAILLER. (anciennem. *Pontalie*; en lat. *Pontiliacum*; du celt. *pont*, pont; *tyll*, coupure, séparation; *ac*, eau, rivière). Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Dijon (Côte-d'Or); 1,200 hab.

PONTAL. s. m. Mar. Profondeur de la cale d'un bâtiment.

PONT-À-MARCQ. Géogr. Ch.-l. de canton, arr. de Lille (Nord); 600 hab.

PONT-À-MOUSSON. (autref. *Moncon, Monson*; en lat. *Monsio*; du celt. *mon*, sommet; *con* ou *son*, roc; parce que son château était bâti sur le sommet d'un roc escarpé, ou lorsqu'on eut jeté un pont sur la Moselle, on ajouta le mot *pont* au nom de cette ville). Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Nancy (Meurthe); 7,000 hab.

PONTARION. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Bourganeuf (Creuze); 300 hab.

PONTARLIER. (anciennem. *Ariarica, Abiolica, Arecium, Pons-Arcie, Pons-Arleti*; du celt. *arc*, courbure; *llaith*, rivière; lorsqu'on y eut construit un pont, on ajouta *pont* au nom de la ville, et l'on dit *Pontarlaith*, d'où s'est formé *Pontarlai, Pontarlier*). Géogr. Ch.-l. d'arr. (Doubs); 4,300 hab.; à 421 kil. de Paris. C'est un des passages les plus fréquentés pour aller en Suisse.

PONT-AUDEMER. Géogr. Chef-lieu d'arr. (Eure); 5,500 hab.; à 166 kil. de Paris.

PONT-AU-MUR Géogr. Ch.-l de cant., arr. de Riom (Puy-de-Dôme); 1,200 hab.

PONTAVEN. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Quimperlé (Finistère); 850 hab.

PONTCHARTRAIN. Géogr. Bourg du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Rambouillet; 1,250 hab. ‖ PONTCHARTRAIN (Lac), aux Etats-Unis, à 8 kil. de la Nouvelle-Orléans.

PONT-CHÂTEAU. Géogr. Ch.-l. de canton, arr. de Savenay (Loire-Inférieure); 3,400 hab.

PONTCROIX. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Quimper (Finistère); 1,700 hab.

PONT D'AIN. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Bourg (Ain); 1,200 hab.

PONT D'ARC (LE). Pont naturel formé d'un seul roc sur l'Ardèche, et appuyé sur deux montagnes; sa hauteur est de 30 mètres, et la distance d'une pile à l'autre, de 60 mètres.

PONT-DE-BEAUVOISIN. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de la Tour-du-Pin (Isère); 2,100 hab. ‖ Ville de Savoie, séparée par le Guiers de la ville française qui porte le même nom; 1,400 hab.

PONT-DE-L'ARCHE. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Louviers (Eure); 1,500 hab.

PONT-DE-MONTVERT. Géogr. Ch.-lieu de cant., arr. de Florac (Lozère); 1,500 hab.

PONT-DE-ROIDE. Géogr. Ch.-l. de canton, arr. de Montbéliard (Doubs); 800 hab.

PONT-DE-SALARS. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Rhodez (Aveyron); 1, 200 hab.

[illegible] arr. de Bourg (Ain); 3,000 hab.

PONT-DE-VEYLE. Géogr. Ch.-l. de canton, arr. de Bourg (Ain); 1,350 hab.

PONT-DU-CHÂTEAU. Géogr. Ch.-lieu de cant., arr. de Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme); 3,400 hab.

PONTE. s. f. (rad. *pondre*). Zool. Action de pondre ou de mettre au monde des rudiments d'embryon contenus dans des œufs. Pendant la ponte. La perdrix, la caille, les gallinacés, plusieurs mésanges, ne font ordinairement qu'une ponte de dix ou vingt œufs. Les autres oiseaux en font deux, trois, et même quelquefois quatre par an; mais le nombre des œufs de chacune n'est ordinairement que de six au plus et de quatre au moins.

— Effet ou produit de cette action. *Manger*, vendre la ponte d'une poule.

— Minér. Paroi ou surface inférieure de la roche, sur laquelle s'appuient les côtés d'un filon.

PONTE. s. m. Jeux. Au jeu de l'hombre, l'as de cœur ou de carreau, quand on fait jouer en cœur ou en carreau. ‖ A quelques jeux de hasard, le joueur par rapport au banquier.

PONTÉ. Géogr. Ville des États sardes. à 24 kilom. d'Ivrée; 3,600 hab.

PONTÉ, ÉE. adj. Se dit d'un vaisseau ou d'une frégate qui a un pont. Bâtiment ponté.

PONTEAU. s. m. Techn. Une des pièces du métier à fabriquer la soie.

PONTECORVO. Géogr. et hist. Petite ville épiscopale d'Italie, appartenant aux Etats de l'Eglise, à 80 kilom. de Naples; 5,200 hab. En 1805, elle fut érigée en principauté par Napoléon, en faveur du maréchal Bernadotte, mort roi de Suède.

PONTÉDAIRE ou **PONTÉDÈRE.** s. f. Bot. V. PONTÉDÉRIE.

PONTÉDÉRÉ, ÉE. adj. Bot. V. PONTÉDÉRIACÉ.

PONTÉDÉRIACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une pontédaire ou pontédérée. ‖ PONTÉDÉRIACÉES. s. f. pl. Famille de plantes qui a pour type le genre pontédérie.

PONTÉDÉRIE. s. f. Bot. Genre de plantes monocotylédones, à fleurs incomplètes, de la famille des narcissées, ayant pour espèce principale la pontédérie en cœur, jolie plante de l'Amérique septentrionale, du sein des feuilles radicales de laquelle sort une hampe haute de près d'un mètre, et couronnée par un épi de fleurs bleu d'azur. Pontédérie hastée. Pontédérie vaginale.

PONTEFRACT. Géogr. et hist. Ville forte d'Angleterre, dans le comté et à 30 kilomètres d'York; 4,000 hab. Son château a été une prison d'Etat autrefois fort célèbre.

PONTELÉ, ÉE. part. pass. du v. Ponteler. S'empl. adjectiv.

PONTELER. v. a. 1re conj. Techn. Poser les ponteaux pour monter le métier à soie. ‖ SE PONTELER. v. pron. Etre pontelé.

PONTENAGE. s. m. Féod. V. PONTONAGE.

PONT-EN-ROYANS. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de St-Marcellin (Isère); 1,200 hab.

PONTER. v. n. 1re conj. Jouer contre le banquier à la bassette, au pharaon, au trente et quarante, et autres jeux de hasard.

PONTET. s. m. Arqueb. Demi-cercle de fer qui forme la sous-garde d'un fusil, d'un pistolet.

— Seller. Partie d'une selle en forme d'arcade.

PONT-EUXIN. Géogr. Ancien nom de la mer Noire. V. EUXIN.

PONTGIBAUD. Géogr. Ch.-l. de canton, arr. de Riom (Puy-de-Dôme); 850 hab.

PONTHIAMAS. Géogr. Petit état de l'Inde transgangétique, au S.-O. de Cambodge.

PONTHIEU. (*Pontivus pagus*, du celt. *pont*, pays bas, plat; *tiv*, gras, fertile). Géogr. Petit pays de la Basse-Picardie, s'étendant entre la Somme et la Canche, le long de la mer. Sa capitale était Abbeville; il fait aujourd'hui partie du dép. de la Somme. Il était gouverné au moyen âge par des comtes héréditaires, qui datent d'un petit-fils de Charlemagne; en 1100, le comté de Ponthieu entra par mariage dans la maison des comtes d'Alençon, puis dans la maison royale d'Angleterre; Charles V, roi de France, s'en saisit en 1369; il fut définitivement réuni à la couronne en 1526.

PONTHIÈVE. s. f. Bot. Genre de plantes qui ne diffère de la néottie que par de très-faibles caractères.

PONTIA, aujourd'hui **PONZA.** Géogr. anc. Petite île de la mer Tyrrhénienne, vis-à-vis le pays des Volsques.

PONTIANE. s. f. (pr. *pon-ci-a-ne*). Bot. Un des anciens noms du tabac.

PONTIAS. s. m. (pr. *pon-ti-ass*). Nom d'un vent qui règne particulièrement dans les environs de Nyons, où il se fait sentir régulièrement tous les jours. S'il cesse de souffler, on appréhende quelque maladie épidémique.

PONTICELLO. s. m. (pr. *pon-ti-tchèl-lo*; littér. *ponticule*). Mus. Mot italien par lequel on désigne le chevalet du violon, et dont on se sert dans cette locution *sull'ponticello*, pour indiquer qu'un trait du violon ou du violoncelle [illegible] du chevalet.

PONTICULE. s. m. (dimin. de *pont*). Petit pont.

— Antiq. rom. La même chose que *Pont aux suffrages*.

PONTIEN. Pape, successeur d'Urbain Ier, en 231; martyrisé en Sardaigne, où il avait été relégué par l'empereur Alexandre Sévère.

PONTIFE. s. m. (du lat. *pontifex*). Personne sacrée qui a juridiction et autorité dans les choses de la religion.

Je sépare deux noms qu'on veut associer;
Je révère un *pontife* et combats un guerrier.
(DE BELLOY.)

Fortement appuyé sur des oracles vains,
Un *pontife* est souvent terrible aux souverains.
(VOLTAIRE.)

— Chez les Hébreux, c'était le chef de la religion et des sacrificateurs de l'ancienne loi. Aaron fut le premier pontife des Juifs. On lui donnait aussi le nom de grand prêtre.

— Hist. rom. *Grand pontife*. Chef suprême de la religion, chez les Romains. Le grand

pontife avait une autorité absolue et indépendante; cependant, dans les premiers temps, il ne lui était pas permis de sortir de l'Italie. Cette dignité fut instituée par Numa Pompilius. Après la mort de Lépide, Auguste s'en empara et tous les empereurs, jusqu'à Gratien, s'en emparèrent à son exemple. || *Collége des pontifes.* Institué par Numa Pompilius, et composé d'abord de quatre membres tous patriciens; dans la suite, ce nombre fut porté à quinze, et on y introduisit des plébéiens. Les pontifes avaient le pas sur tous les magistrats; leur habillement consistait en une robe blanche bordée de pourpre. || *Annales du collége des pontifes.* Histoire romaine écrite par les membres du collége pontifical, et conservée dans le temple de Jupiter, au Capitole. || *Pontifes majeurs.* Les quatre ou cinq pontifes institués d'abord par Numa; ce nombre fut doublé lorsqu'on admit des plébéiens dans le collége des pontifes, et Sylla le porta jusqu'à vingt-cinq. Les pontifes majeurs pouvaient sacrifier à tous les dieux, ce qui les distinguait des flamines, attachés au culte d'une seule divinité. || *Pontifes mineurs.* Ceux qui servaient d'acolytes et de secrétaires aux pontifes majeurs. Cicéron n'en désigne que trois.

— *Souverain pontife.* Titre que l'on donne souvent au pape dans l'Église catholique. Avec quel humble sentiment de lui-même refusa-t-il de recevoir les ordres que le souverain *pontife* voulut lui conférer. (Fléch.)

— Hist. ecclés. Nom réservé, depuis le pape Adrien, aux seuls primats.

— Dans le style soutenu et en liturgie, se dit pour Évêque, prélat. Et vous, *pontife* du Dieu vivant, achevez le saint sacrifice. (Boss.)

— Hist. relig. *Pontifes* ou *frères du Pont*, *frères pontifes*, *frères pontifices.* Religieux hospitaliers, fondés à la fin du XIIe siècle par saint Benezet, dans le but de prêter main-forte aux voyageurs, de bâtir des ponts pour leur passage et de les recevoir dans des hôpitaux sur le bord des rivières. C'est aux frères pontifes que l'on doit la construction des ponts d'Avignon, de Pont-Saint-Esprit, de la Guillotière, sur le Rhône, de Bonpas, sur la Durance.

— Syn. comp. PONTIFE. PRÉLAT. ÉVÊQUE. On est *pontife* par la puissance et par la hauteur des fonctions qu'on exerce dans l'Église; on est *prélat* par la dignité et par le rang que l'on occupe dans la hiérarchie ecclésiastique; on est *évêque* par la consécration et par le gouvernement spirituel que l'on a dans un diocèse. La domination du *pontife* lui donne le droit de commander et de présider; la distinction du *prélat* lui attribue la préséance et des prérogatives honorifiques; la charge d'*évêque* lui impose le devoir de veiller et de pourvoir aux besoins spirituels d'un troupeau.

PONTIFICAL, ALE. adj. Qui appartient, qui a rapport à la dignité de pontife, d'évêque. Autorité pontificale. Habits, ornements pontificaux. Bénédiction pontificale. Dans la religion de la Chine, l'empereur sacrifie publiquement à l'esprit du ciel; les autres parties du sacerdoce *pontifical* passent aux mandarins des villes. (B. de St-P.)

— Se dit le plus ordinairement de la dignité du souverain pontife. Le trône pontifical.

— Antiq. rom. *Collége pontifical* ou *collége des pontifes.* V. PONTIFE. || *Comices pontificaux.* Ceux dans lesquels on nommait le grand pontife. || *Jeux pontificaux.* Spectacle donné au peuple par le grand pontife nouvellement élu.

PONTIFICAL. s. m. Liturg. Livre où sont prescrites toutes les fonctions épiscopales. Il est pour le pape et les évêques ce que le rituel est pour les curés. Le *Pontifical romain* est attribué aux papes Gélase et Grégoire VII. Ce cérémonial est consigné dans le Pontifical romain, dans les pontificaux.

PONTIFICALEMENT. adv. D'une manière pontificale. Officier pontificalement.

PONTIFICAT. s. m. (rad. *pontife*). Dignité de grand pontife. Lorsque la religion a beaucoup de ministres, il est naturel qu'ils aient un chef et que le *pontificat* y soit établi. (Montesq.)

— Se dit particulièrement, chez les catholiques romains, de la dignité du pape. Être élevé au pontificat. Aspirer au pontificat.

— Temps pendant lequel un pape occupe le saint-siége. Sous le pontificat de Léon X. Son pontificat fut de courte durée. Chaque pontificat [illegible]

PONTIFIER. v. n. 1re conj. (pr. *pon-ti-fié*). Liturg. Exercer les fonctions pontificales. Officier pontificalement.

— v. a. Élever au pontificat. Il se disait spécialement pour Appeler à la papauté.

PONTIGNY. Géogr. et hist. Village du département de l'Yonne, arr. d'Auxerre; 400 hab. Jadis abbaye célèbre, une des quatre filles de l'ordre de Cîteaux.

PONTIL. s. m. Techn. Baguette de fer à l'extrémité de laquelle on forme un bouton de verre qu'on applique contre la base des diverses pièces de verrerie, qui y demeurent collées lorsqu'on les sépare de la canne. || Outil qui sert à polir les glaces.

PONTILLER. v. a. et n. 1re conj. (pr. *pon-ti-yé*). Techn. Se servir du pontil, polir une glace avec le pontil. || SE PONTILLER. v. pron. Être pontillé.

PONTIN, INE. adj. et s. Habitant de Pontia, ville des Volsques. || Qui appartient à la ville de Pontia ou à ses habitants. || *Marais pontins* ou *pomptins.* Marais du Latium, sur les bords desquels étaient situées trente villes des Volsques, parmi lesquelles étaient *Pomptia* et *Pontia.* Domitius et Trajan y jetèrent une chaussée magnifique. Les marais pontins font aujourd'hui partie des États de l'Église, près de la Méditerranée, dans la délégation de Frosinone; ils sont très-malsains, et l'on a fait plusieurs tentatives pour les dessécher.

PONTIQUE. adj. des 2 g. Antiq. rom. Qui appartient au royaume de Pont, aux bords du Pont, qui vient de cette contrée.

— *Rat pontique.* L'hermine.

— LES PONTIQUES. s. f. pl. Philol. Titre des lettres ou élégies écrites par Ovide, de Tomes, sur le Pont, où il était exilé.

PONTIUS HERENNIUS. Fameux général samnite, enferma les Romains dans le défilé de Caudinum et les fit passer sous le joug; plus tard, vaincu lui-même, il subit l'affront qu'il avait fait subir; vaincu une seconde fois et fait prisonnier, il orna le triomphe de Fabius Maximus et fut mis à mort.

PONTIVIS. s. m. (pr. *pon-ti-vi*). Comm. Sorte de toile d'assez bon usage et qui est assez estimée.

PONTIVY. Géogr. et hist. Ch.-l. d'arrond. (Morbihan); 4,000 hab. Elle était autrefois capitale du duché de Rohan-Guéménée.

PONT-L'ABBÉ. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Quimper (Finistère); 2,800 hab.

PONT-L'ÉVÊQUE. Géogr. Ch.-l. d'arrond. (Calvados); 2,800 hab.

PONT-LE-VAY. Géogr. Village du département de Loir-et-Cher, arr. de Blois; son abbaye de bénédictins a été transformée en un collége remarquable.

PONT-LEVIS. s. m. V. PONT. || Pl., des *pont-levis.*

PONT-NEUF. s. m. Nom d'un pont de Paris, dont la construction remonte à l'année 1604.

Imitons de Marot l'élégant badinage,
Et laissons le burlesque aux plaisants du *Pont-Neuf.*
(BOILEAU.)

...... Et ces fades chansons,
Vaudevilles du jour dont le *Pont-Neuf* se joue.
(RIVAROL.)

— Air vulgaire, connu de tout le monde; chansons triviales et populaires, ainsi nommés de ce qu'autrefois les marchands de ces chansons se plaçaient sur le Pont-Neuf, à Paris. Chanter un pont-neuf, des ponts-neufs.

PONTOBDELLE. s. f. Annél. Genre d'annélides qui ressemblent à la sangsue. L'espèce qui sert de type à ce genre est la sangsue des poissons.

PONTOCARDE. s. m. Zooph. Genre de zoophytes des Moluques.

PONTOGALLE. adj. des 2 g. (ét. lat., *pontus*, mer; *gallus*, coq). Se dit d'oiseaux gallinacés qui s'avancent en mer quand le vent les y pousse. || PONTOGALLES. s. m. pl. Famille de gallinacés.

PONTOISE. Géogr. et hist. Ch.-l. d'arrond. (Seine-et-Oise), à 28 kilom. de Paris; 5,300 hab. On y tint les États-généraux en 1561, et le parlement de Paris y fut plusieurs fois exilé.

— Prov. *Avoir l'air de revenir de Pontoise*, ou *Conter une chose comme en revenant de Pontoise.* Se dit de gens dont les idées sont un peu troublées et confuses, embrouillées, même un peu niaises. Dans le temps de la féodalité, il y avait à Pontoise un seigneur ombrageux et cruel, qui se faisait amener les étrangers passant par cette ville, et les soumettait à un interrogatoire, après lequel il les renvoyait chez eux ou les retenait prisonniers, selon qu'ils avaient bien ou mal répondu. Comme ces pauvres voyageurs étaient toujours intimidés et déconcertés par les questions et les menaces d'un pareil tyranneau, on en prit occasion de dire par comparaison: *Avoir l'air de revenir de Pontoise.*

PONTON. s. m. (rad. *pont*). Art milit. Pont flottant composé de bateaux que l'on place à des distances déterminées, et que l'on joint ensemble par des madriers et des planches, pour donner passage aux troupes, aux équipages et au matériel de toute espèce d'une armée ou d'une expédition. Avec cinq de ces bateaux, on peut former un ponton de 38 mètres. Le service des pontons est fait par des militaires [illegible] pontons.

— Petits bateaux de cuivre ou de ferblanc qu'on portait dans une armée sur des espèces de chariots, pour jeter un pont sur une rivière. Ils étaient encore en usage dans l'armée française, lorsqu'un arrêté du 12 floréal an XI les supprima. Ces pontons de cuivre étaient composés d'une carcasse à claire-voie, recouverte extérieurement de feuilles de laiton. Les platsbords étaient parallèles; l'avant et l'arrière-bec étaient terminés carrément.

— Mar. Grand bâtiment de forme carrée, un peu plus long que large, à fond plat, d'une forte construction, et portant au milieu un mât garni de caliornes, et aux deux extrémités un cabestan. Les pontons servent dans les ports militaires pour toutes les opérations de l'intérieur; on emploie aussi pour cet usage de vieux vaisseaux de ligne désarmés et rasés jusqu'au premier pont.

— Vieux vaisseaux rasés, dans lesquels on enferme quelquefois des prisonniers. Pendant nos dernières guerres avec l'Angleterre, les pontons des rades de Portsmouth, de Plymouth et de Chatham, ont servi de prisons flottantes à 8 ou 900 prisonniers français entassés dans les entre-ponts et traités avec la plus grande dureté.

PONTONNAGE. s. m. (rad. *pont*). Droit qui se perçoit en quelques endroits sur les personnes, voitures ou marchandises qui traversent une rivière sur un pont ou sur un bac.

PONTONNIER. s. m. Nom donné aux militaires spéciaux, chargés du service des pontons, et organisés en 1765, en un bataillon de huit compagnies fortes chacune de soixante-douze hommes.

— Celui qui reçoit le droit de pontonnage.

PONTOPHILE. s. m. (ét. gr., πόντος, mer; φιλῶ, j'aime). Crust. Genre de crustacés de l'ordre des décapodes, voisin de celui des crangons.

PONTORMO (Giacomo Carucci). Peintre de l'école florentine, né en 1493, mort en 1536.

PONTORSON. Géogr. et hist. Chef-lieu de cant., arr. d'Avranches (Manche); 1,500 hab. Résidence de du Guesclin.

PONTREMOLI. Géogr. Ville d'Italie, sur la Magra, dans une belle vallée au pied de l'Apennin, à 14 myriamètres de Florence; 3,000 hab.

PONTRIEUX. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Guingamp (Côtes-du-Nord); 1,700 hab.

PONT-SAINTE-MAXENCE. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Senlis (Oise); 2,600 hab.

PONT-SAINT-ESPRIT (LE). Géogr. Ch.-l. de cant., arr. d'Uzès, dép. du Gard. || Cette ville est ainsi nommée du pont qu'elle possède sur le Rhône; ce pont, qui est un des plus beaux de l'Europe, a 800 mètres de long et vingt-six arches; il fut achevé du produit des offrandes qu'on faisait alors à un petit oratoire dédié au Saint-Esprit.

PONTSCORFF. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Lorient (Morbihan); 1,700 hab.

PONTS-DE-CÉ. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. d'Angers (Maine-et-Loire); 3,000 hab.

— Hist. *Combat des Ponts-de-Cé.* Affaire des guerres de la Vendée, où les troupes républicaines reprirent les Ponts-de-Cé sur les royalistes commandés par Bonchamps, les 26 et 28 avril 1793.

PONTUSEAU. s. m. (pr. *pon-tu-zo*). Techn. Verge de métal qui traverse les vergeures des formes à papier. || Raie que ces verges laissent empreinte sur chaque feuille.

PONT-VALAIN. Géogr. Ch.-l. de canton, arr. de la Flèche (Sarthe); 2,000 hab.

PONTY. s. m. Techn. Se dit, dans les verreries, lorsque l'on veut parler d'une pièce faite sans que l'ouvrier, pour former l'ouverture, ait attaché sa canne au fond de cette pièce; cette manœuvre y laisse plus ou moins de matière, et toujours une cassure nécessaire pour séparer la pièce; c'est ce qu'on appelle *le ponty.*

PONZA (îles). Géogr. V. PONCES.

POOLE. Géogr. Ville d'Angleterre, sur la Manche, à 60 kil. de Winchester; 5,600 hab.

POPAYAN. Géogr. Province du Cauca, dans la Nouvelle-Grenade; superficie, 4,400 kilom. carrés; 65,000 hab. Capitale Popayan; 25,000 hab.

POPE (Alexandre). Célèbre poète anglais, né à Londres en 1688, mort en 1744. Il s'est surtout rendu remarquable par son Essai sur la critique et l'Essai sur l'homme.

POPE. s. m. Antiq. rom. Nom que les Romains donnaient aux victimaires ou aux serviteurs des prêtres qui, dans les sacrifices, étaient chargés de lier la victime, de l'amener devant l'autel, et de l'achever, après que le premier coup lui avait été porté par le sacrificateur.

— Hist. relig. Nom que les Russes donnent à leurs prêtres du rit grec.

POPERINGEN ou **POPERINGHE.** Géogr. Ville de Belgique, à 11 kilom. d'Ypres; 9,000 h.

POPHAM (Sir John). Célèbre jurisconsulte anglais, né en 1531 dans le comté de Sommerset, mort en 1607.

[illegible] d'une branche de la maison Popilia, surnommé ainsi parce qu'un de ses membres apaisa une sédition avec le costume sacerdotal (*læna*), qu'il portait en offrant un sacrifice. || CAIUS POPILIUS LÆNAS. Consul, l'an 172 avant J.-C., traça sur le sable avec sa baguette un cercle où il enferma Antiochus Épiphane, qui ne lui donnait que des réponses évasives. || POPILIUS LÆNAS. Tribun militaire qui tua Cicéron.

POPINE. s. f. (du lat. *popina*). Vieux mot qui signifie Poupée d'enfant. || Il s'est dit pour Cabaret.

Chevalier, reçois ces vers
D'une muse libertine,
Qu'ils aillent sous ton nom de popine en popine
Apprendre à tout l'univers
Que, etc., etc. [illegible] (De Caussade.)

POPINETTE. s. f. Un des noms vulgaires de la mésange à longue queue.

POPISME. s. m. V. POPPYSME.

POPLICAIN, POPULICAIN ou **PUBLICAIN.** Hist. relig. Nom donné à des hérétiques manichéens et albigeois qui parurent en France vers l'an 1195, et furent exterminés dans la croisade de 1212.

POPLITÉ, ÉE. adj. (rad. lat. *poples*, *poplitis*, jarret). Anat. Qui a rapport au jarret. Muscle poplité. Artère poplitée. Nerfs poplités. Articulaires poplitées.

POPOCATEPETL ou **LA PUEBLA.** Géogr. Montagne volcanique du Mexique, haute de 5,400 mètres.

POPOLONGUE. adj. f. Linguist. Se dit d'une des langues du Mexique. Langue popolongue.

POPOLI. Géogr. Ville du royaume de Naples, à 18 kilom. de Sulmona; 3,000 hab.

POPPEA SABINA. Nom porté par deux célèbres Romaines; l'une, femme d'un Scipion, était la plus belle femme de Rome, et se déshonora par un commerce scandaleux avec le pantomime Mnester; l'autre est plus connue sous le nom de Poppée.

POPPÉE. Fille de Titus Ollius et de Poppea Sabina, hérita de la beauté et de l'impudicité de sa mère; Néron en devint amoureux, l'épousa, en eut une fille, et la tua d'un coup de pied dans le ventre pendant qu'elle était dans sa deuxième grossesse.

POPPI. Géogr. Ville de Toscane, à 53 kilom. de Florence; 4,000 hab.

POPPYSME. s. m. (du gr. ποππυσμός, je siffle). Antiq. Sifflement par lequel les Grecs croyaient détourner la maligne influence des éclairs. || Battement de mains.

— Manég. Bruit, claquement que le cavalier produit avec la bouche pour exciter, encourager un cheval.

POPULACE. s. f. Le bas peuple, le menu peuple. Flatter, soulever la populace. Apaiser la populace. Les passions, les cris, les fureurs de la populace. Je vous citerai deux lois très-sages concernant cette *populace* indocile et tumultueuse. (Barth.) Né dans la boue et dans la plus vile *populace.* (Mass.) *Populace*, mot que nous avons été contraint d'innover par faute d'autre, pour dénoter un peuple sot. (Et. Pasq.) La *populace* se fait craindre, si elle ne craint. (Bouhours.) Rien n'est si commun dans toute cette *populace* de prétendus critiques qui se répètent les uns les autres. (La Harpe.)

Le comique, ennemi des soupirs et des pleurs,
N'admet point en ses vers de tragiques douleurs;
Mais son emploi n'est pas d'aller dans une place
De mots sales et bas charmer la *populace.* (Boil.)

Les Liguestres, les Aubris
Qui contre les deux Henris
Prêchaient tant la *populace.* (J.-B. Rouss.)

— Ce mot était primitivement masculin. La simple conscience du *populace.* (Ronsard.) La plupart de ce *populace* étaient molestés par la violence des puissants. (Cl. Fauchet.)

POPULACERIE. s. f. Mœurs de la populace, habitudes, goûts, manières de la populace.

POPULACIER, ÈRE. adj. Qui est propre à la populace. Discours, propos populaciers.

— substantiv. Qui a des habitudes propres au bas peuple, au menu peuple. C'est un homme populacier. Un prince populacier.

POPULAGE. s. m. Bot. Genre de plantes vivaces dicotylédones polypétales de la famille des renonculacées. *Populage des marais.* Populage rampant. Populage nageant.

POPULAIRE. adj. des 2 g. Qui est du peuple, qui concerne le peuple, qui appartient au peuple. Opinion populaire. Erreur populaire. Bruit populaire. Façon de parler populaire. Préjugé populaire. Les arts, ne trouvant point de préjugé *populaire* à combattre, prirent tout à coup leur essor. (Barth.) Il y a une incrédulité *populaire* qui établit de faux miracles. (Fléch.) Ils ont la faiblesse *populaire* d'aller consulter des devins. (Mass.) Le premier consul avait fait les plus grands efforts pour que les négociations avec le saint-siége fussent terminées en temps utile, et que les cérémonies religieuses vinssent se mêler aux fêtes *populaires.* (Thiers.)

— *Éloquence populaire.* Propre à faire impression sur le peuple.

— *Gouvernement, État populaire.* État où le peuple en corps a la souveraine puissance. Le pire des États est l'État *populaire.* (Corn.) || Fig. La conversation est un État *populaire* où chacun a droit de [illegible]

— *Maladies populaires.* Maladies contagieuses qui courent parmi le peuple.

— *Vérité populaire.* Qui s'est répandue jusque dans le peuple. On dit dans le même sens, *sciences populaires.*

— Qui se concilie par son affabilité, etc., les bonnes grâces et l'affection du peuple. Dans tous les États libres, on s'est toujours défié des hommes trop *populaires.* (Encycl.) Altier, ingénieux, mais souple et *populaire.* (Volt.)

— *Se rendre populaire.* Gagner la faveur de la multitude.

— *Opinion populaire.* Qui prend les intérêts du peuple.

— POPULAIRE. s. m. Peuple, menu peuple, populace. Le menu *populaire* est soupçonneux à l'endroit de celui qui l'aime, et simple envers celui qui le trompe. (La Boétie.)

POPULAIREMENT. adv. À la manière du peuple, comme le peuple. Vivre populairement. S'exprimer populairement.

— D'une manière favorable au peuple.

POPULARISÉ, ÉE. part. pass. du v. Populariser. S'empl. adjectiv.

POPULARISER. v. a. 1re conj. Rendre populaire. Populariser la science. Ce roman est un instrument commode, flexible, admirable à *populariser* ses pensées. (Drouineau.)

— Attirer à quelqu'un la bienveillance, l'affection du peuple. Une telle conduite ne pouvait manquer de le populariser.

— SE POPULARISER. v. pron. Se rendre populaire, se concilier l'affection du peuple.

— Se mettre au niveau du peuple. Louis XIV se *popularisa* avec toutes les personnes qui l'approchèrent, mais sans s'avilir. Il semble que ce mot, peu usité en ce sens, serait utile dans les occasions comme celle-ci, où *se familiariser* serait trop familier. (Féraud.)

— Devenir commun, vulgaire. Les sciences d'observation se popularisent tous les jours.

POPULARISME. s. m. Popularité érigée en système; cour basse et servile faite au peuple. César, que sa haute naissance et ses grands talents faisaient déjà remarquer, qui s'était rendu agréable à la multitude par ses profusions et son *popularisme*. (La Harpe.)

POPULARITÉ. s. f. Caractère, conduite d'un homme qui recherche la faveur du peuple. Affecter la popularité. Toutes les qualités nécessaires au commandement étaient renfermées en lui dans un air de *popularité* noble et militaire qui lui était naturel. (Le P. de la Rue.)

— Affection du peuple. Perdre sa popularité. Courir après la popularité. Jouir d'une grande popularité. La persécution, ce charme des forts, n'attire personne de leur côté; nulle *popularité* ne s'attache à leur nom. (Ed. Quinet.)

POPULATION. s. f. (pr. *po-pu-la-cion*). Dans le sens le plus général, produit de tous les êtres multipliés par la génération, soit parmi les animaux, soit parmi l'espèce humaine.

— Particulièrement, le nombre des hommes qui habitent un pays, relativement à son étendue. Grande population. Excès de population. Les vices du gouvernement arrêtaient les progrès et causaient l'indigence de cette faible *population*. (Rayn.)

— La population du globe terrestre est diversement évaluée; elle varie de 640 à 736 et même à 950 millions d'habitants, ainsi répartis entre les cinq parties du monde : Europe, 272; Asie, 534; Afrique, 106; Amérique, 38; Océanie, 30. Les statistiques prouvent que de nos jours la population s'accroît. D'après des données certaines, l'accroissement annuel est en Angleterre de 1,58 pour 100; aux États-Unis, de 3,50; en France, de 4 cinquièmes pour 100.

— Réunion d'hommes du même pays. Soulever les populations. Cependant une nombreuse *population* s'agglomérait tous les soirs autour de l'Elysée. (Las Cases.) Sous les climats les plus doux, je rencontrai des *populations* intelligentes et une singulière abondance de tous les biens de la terre. (A. Martin.)

POPULÉUM. s. m. (pr. *po-pu-lé-om*; rad. lat. *populus*, peuplier). Pharm. Onguent composé de bourgeons de peuplier récents, d'axonge de porc et de feuilles récentes de pavot noir, de belladone, de jusquiame, et de morelle noire.

— adjectiv. L'onguent populéum est employé comme calmant; on l'applique sur les tumeurs hémorrhoïdales, sur les gerçures du sein, etc.

POPULEUX, EUSE. adj. (pr. *po-pu-leu, euze*, du lat. *populosus*, rad. *populus*, peuple). Où le peuple est nombreux. Cité grande, riche et populeuse. Région vaste et populeuse.

L'instinct propagateur de leur race amoureuse
Sans cesse reproduit leur foule *populeuse*. (Del.)

POPULICIDE. adj. des 2 g. (ét. lat., *populus*, peuple; *occido*, je tue). Qui est funeste pour le peuple, qui est ruineux pour les intérêts du peuple. Loi populicide. Décret populicide.

— s. m. Celui qui attente au bonheur du peuple. ‖ Crime contre les intérêts du peuple.

POPULICOLE. adj. des 2 g. (ét. lat. *populus*, peuplier; *colo*, j'habite). Hist. nat. Qui vit sur les peupliers.

POPULIFUGIES. s. f. pl. Antiq. rom. Fête romaine qui se célébrait le 20 juin en mémoire de la fuite du peuple effrayé par l'orage pendant lequel Romulus fut enlevé au ciel ou [illegible] ... Tarquins; ou bien encore, les Populifugies se célébraient en l'honneur de la déesse *Fugia*, qui avait favorisé la déroute des Fidénates lorsqu'ils tentèrent de s'emparer de Rome.

POPULINE. s. f. (rad. *populus*, peuplier). Chim. Principe cristallisable qu'on a trouvé dans l'écorce du peuplier-tremble.

POPULO. s. m. Petit enfant, gras, potelé. Un joli populo. Des populos. Il est pop.

POPULONIE. Myth. rom. Une des divinités champêtres des Romains; on l'implorait contre les dégâts que produisent la grêle, les inondations, ou dans les ravages causés par la guerre. ‖ Surnom de Junon Lucine.

POPULONIUM. Géogr. Ancienne ville d'Etrurie, située sur la côte, au pied d'un promontoire de même nom; elle fut détruite pendant les troubles qui divisèrent Sylla et Marius. ‖ Le promontoire de Populonium s'avançait dans la mer, entre l'embouchure des fleuves Ombrone et Arno.

POPULOSITÉ. s. f. (rad. lat. *populus*, peuple). Etat d'un pays populeux, d'une ville populeuse. La populosité de la France. La populosité de Paris.

POQUE. s. m. Sorte de jeu de cartes depuis longtemps hors d'usage.

POQUER. v. a. et n. 1re conj. (pr. *po-ké*). T. de jeux. Jeter sa boule en l'air de telle manière que, retombant à terre, elle reste en place sans rouler.

— Au jeu de poque, Faire une vade.

POQUIL. s. m. (pr. *po-kuil*). Bot. Genre de plantes qui habitent le Chili. Les habitants se servent de leurs feuilles pour la teinture en jaune.

PORACÉ, ÉE. adj. Bot. V. PORRACÉ.

PORANE. s. f. Bot. Genre de plantes volubiles de la famille des convolvulacées, comprenant des arbrisseaux qui croissent dans l'Afrique et dans les Indes.

PORANTHÈRE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs polypétalées, ayant pour type la poranthère à feuilles de bruyère. Arbrisseau qui croît dans la Nouvelle-Hollande.

PORAQUÈBE. s. m. (nom galibi francisé). Bot. Genre de plantes dicotylédones de la famille des vinettiers, établi pour un arbre des grandes forêts de la Guiane.

PÔRAVA. Myth. ind. Nom des princes de la dynastie lunaire, descendants de Pourou. Les Pandavas et les Côravas sont des Pôravas.

PORC. s. m. (pr. *pork*; du lat. *porcus*; on ne prononce le *c* que devant une voyelle ou à la fin des phrases). Mamm. Un des noms vulgaires du cochon. Grand porc. Gros porc. Porc gras. Porc maigre. Les Turcs ne mangent point de chair de porc. Le porc était un animal immonde chez les Juifs. Engraisser, tuer un porc. Saler un porc. Langueyer un porc. Les porcs nourris de glands ont le lard plus fin et plus ferme.

— *Soie de porc*. Le long poil qui vient au porc sur le haut du cou et sur le dos.

— *Porc frais*. Chair de cochon qui n'est pas salée. Filet de porc frais. Côtelettes de porc frais. Manger du porc frais.

— Chair de porc. Manger du porc. Le porc est lourd et indigeste.

— Fig. et fam. *C'est un porc, c'est un vrai porc*. C'est un homme sale et gourmand.

— Loc. prov. et pop. *A chaque porc vient la Saint-Martin*. On finit toujours par tuer les animaux à l'engrais; se dit par allusion à l'usage où l'on est de tuer les porcs à la Saint-Martin. ‖ *Etre comme un porc à l'auge*. Avoir tout à souhait.

— Anc. art culin. *Porc troyen*. Porc dans le ventre duquel on cuisait d'autres animaux.

— Art milit. *Tête de porc*. Forme du bataillon rangé en coin.

— Antiq. rom. *Porc sacré*. Porc qu'on sacrifiait à la naissance d'un enfant. ‖ Porc que celui qui avait recouvré la raison sacrifiait au dieu Silvain.

— Techn. Fond. Scories qui, dans la première fonte des mines, retiennent encore une portion du minerai qui n'est point entré en fusion. ‖ Effet que produit sur la grande coupelle, l'argent, lorsqu'il soulève le test ou la cendrée, et va se fourrer au-dessous. ‖ Réservoir où va se rendre le minerai pulvérisé qui a passé par le lavoir.

— Ichthyol. *Porc marin* ou *porc de mer*. Nom vulgaire du marsouin et du dauphin. Les porcs marins abondent dans la Méditerranée.

— Mamm. *Porc de Guinée*. Variété de cochon. ‖ *Porc à large groin*. Le phascochère africain. ‖ *Porc de rivière*. Le cabiai. ‖ *Porc sauvage*. Le sanglier.

— Ornith. *Porc mori*. La poule sultane ordinaire.

PORCARI (Etienne). Noble romain, chef d'une conspiration contre Nicolas V, voulait faire de Rome une république, et ne laisser aux papes que la puissance spirituelle; fut arrêté et pendu en 1453, avec neuf de ses complices.

PORCELAINE. s. f. Terre cuite et très-fine avec laquelle on fabrique une foule d'objets d'utilité ou d'ornement, et qui est composée de feldspath ou pétunsé et de kaolin, dont on augmente la fusibilité au moyen d'une certaine [illegible] ... broyé finement et mélangé à un lait de chaux. L'émail de la porcelaine ne se fond qu'à une température très-élevée, celle du 160e degré du pyromètre de Wedgwood. C'est cette immense chaleur qui fait que la porcelaine est d'un si haut prix, et qui occasionne tant de déchets, de rebuts et de choix. Les porcelaines les plus renommées viennent de la Chine et du Japon; cependant les fabriques indigènes, et entre autres la célèbre manufacture de Sèvres, entretenue par le gouvernement, rivalise avec elles pour la finesse du grain, et l'emporte par la beauté des décorations et des peintures. Porcelaine fine. Belle porcelaine. Ancienne porcelaine. Nouvelle porcelaine. Porcelaine transparente. Porcelaine d'un bel émail. Tasse de porcelaine. Vase de porcelaine. Plat de porcelaine. Saladier, assiette de porcelaine. Vaisselle de porcelaine. Service de porcelaine. Fabrique de porcelaine. Peinture sur porcelaine. Peindre, dorer sur porcelaine. Emailler la porcelaine. Cuire la porcelaine. La première fabrique de porcelaine établie en Angleterre le fut en 1759, et les premières pièces fabriquées en Saxe, où cette industrie fut poussée à un si haut degré de perfection, datent de 1706. La manufacture royale de porcelaine de Sèvres fut fondée par Louis XV, en 1756, et, dès l'année suivante, il fut possible à ce prince d'expédier à la reine de Hongrie un magnifique service, premier résultat de ses produits. Les sous-bergers et sous-bergères, en longues robes blanches, ceintes de garnitures aurore, lui servirent dans cent corbeilles de simple *porcelaine* cent mets délicieux. (Volt.) La *porcelaine* est la propreté du luxe. (Esmén.)

— Vase fait de porcelaine. Avoir beaucoup de porcelaine, de riches porcelaines, de vieilles porcelaines, de curieuses porcelaines.

— Conchyl. Genre de mollusques de l'ordre des gastéropodes, renfermant des coquillages de forme ovale, dont la spire est si petite qu'il est très-difficile de l'apercevoir. Les porcelaines, appelées vulgairement *pucelages*, se tiennent à l'état de repos, enfoncées dans le sable à quelque distance des côtes, dans toutes les mers chaudes et tempérées; quoiqu'on les y rencontre en assez grand nombre, elles sont néanmoins très-recherchées à cause de leurs belles couleurs ordinairement tigrées. On en compte plus de cent cinquante espèces, les unes lisses, les autres verruqueuses ou striées.

— Médec. Sorte d'éruption cutanée, qui consiste en de petites pustules écailleuses.

— adjectiv. *Cheval porcelaine*. Cheval dont la robe est grise, luisante, tachetée de poils bleuâtres et couleur d'ardoise.

PORCELANITE. s. f. Conchyl. foss. Coquillage fossile du genre des porcelaines.

PORCELET. s. m. Entom. Nom vulgaire du cloporte.

— Bot. Nom vulgaire de la jusquiame. ‖ *Porcelet brun*. Champignon du genre polypore.

PORCELIE. s. f. Bot. Bel arbre du Pérou de la famille des anonées, réuni au corossol.

PORCELLANE. s. f. Crust. Genre de crustacés de l'ordre des décapodes macroures.

PORCELLANIDE. adj. des 2 g. Moll. Qui ressemble à une porcelaine. ‖ PORCELLANIDES. s. m. pl. Famille de crustacés décapodes macroures, qui a pour type le genre porcelane.

PORCELLANITE. s. f. Minér. Espèce de jaspe, nommé aussi *jaspe porcellanite*.

PORCELLE ou **PORCELLITE.** s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des synanthérées, ayant pour type la porcellite radiée des environs de Paris.

PORCELLION. s. m. Crust. Genre de crustacés isopodes, séparé des cloportes dont il ne diffère que par le nombre des articles des antennes antérieures, qui dans les porcellions est de sept, tandis que dans les vrais cloportes il est de huit.

PORC-ÉPIC. s. m. (pr. *pork-é-pik*; ét. lat., *porcus*, porc; *spicatus*, couvert de piquants). Mamm. Genre de mammifères de l'ordre des rongeurs, renfermant des animaux dont la taille, la forme et les habitudes se rapprochent de celles du lapin, et dont le corps est couvert de piquants roides et aigus qui, étant susceptibles de se redresser, leur servent d'armes défensives contre leurs ennemis. Les piquants du porc-épic sont larges, clair-semés, creux comme les tuyaux d'une plume, et si peu adhérents à la peau, qu'ils tombent souvent dans les secousses que l'animal imprime à son corps pour se débarrasser des insectes ou des ordures. Les porcs-épics se trouvent dans les contrées méridionales de l'ancien continent; ils vivent dans des terriers profonds, d'où ils ne sortent que la nuit pour aller à la recherche de leur nourriture.

— *Ordre du Porc-Epic ou du Camail*. Hist. Ordre de chevalerie institué par Louis, duc d'Orléans, fils de Charles V, à la cérémonie du baptême de son fils Charles, en 1394. Il se composait de vingt-cinq chevaliers, y compris le prince qui en était le chef; ces chevaliers portaient par-dessus le manteau de velours violet et le mantelet d'hermine, une chaîne d'or de laquelle pendait sur l'estomac un porc-épic avec cette devise : *Cominus et eminus* (de près et de loin). L'ordre du Porc-Epic fut aboli par Louis XII.

— Anc. métrol. *Ecu au porc-épic*. V. ÉCU.

PORCHAISON s. f. (rad. *porc*). Véner. Saison où le sanglier est le plus gras et le meilleur à manger; état du sanglier à cette saison. A la fin de septembre, les sangliers sont [illegible]

PORCHAIRE (SAINT-). Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Saintes (Char.-Infér.); 950 hab.

PORCHAITON. s. m. Véner. Se dit quelquefois du sanglier quand il est gras.

PORCHE. s. m. (du lat. *porticus*, portique). Lieu couvert placé au-devant d'un édifice, et le plus communément d'une église, d'un temple. ‖ *Porche cintré*. Celui qui représente dans son plan une portion de cercle. ‖ *Porche circulaire*. Celui qui représente un cercle complet. ‖ *Porche fermé*. Celui dont les espaces compris entre les piliers ou jambages sont garnis de grilles de fer. ‖ *Porche en tambour*. Espèce de vestibule de menuiserie, placé du côté intérieur de la porte d'une église.

PORCHER, ÈRE. s. Celui, celle qui garde les pourceaux. Le porcher du village.

— Fig. *Un porcher*. Un homme grossier et malpropre. Il est familier.

PORCHERIE. s. f. (rad. *porc*). Écon. rur. Toit à porc.

— Fig. et fam. Habitation extrêmement sale.

PORCHERONS. s. m. pl. Ce mot, qui est sans doute un diminutif de *porcher*, est l'ancien nom que l'on donnait au faubourg Montmartre, où était situé le carrefour des Porcherons, place formée à la rencontre des rues du faubourg Montmartre, St-Lazare, des Martyrs et Coquenard. Ce quartier, situé autrefois hors barrière, n'était rempli que de cabarets.

Voir Paris sans voir la Courtille,
Où le peuple joyeux fourmille,
Sans fréquenter les *Porcherons*,
Le rendez-vous des bons lurons,
C'est voir Rome sans voir le Pape. (VADÉ.)

PORCHIN. s. m. Bot. Un des noms vulgaires du bolet comestible.

PORCIA. Nom commun à deux familles plébéiennes de Rome, dont l'une portait le nom de Léca, et l'autre celui de Caton. Cette dernière devint la plus illustre.

— Hist. *Loi Portia*. Loi décrétée, selon les uns, par Marcus Porcius Caton le Censeur; selon les autres, sous les auspices du tribun Léca, l'an 198 av. J.-C. Elle portait que nul citoyen romain ne serait puni de mort, ni battu de verges, mais condamné à l'exil.

PORCIE. Fille de Caton d'Utique, épousa Junius Brutus, et se donna la mort après la perte de son époux, 42 ans av. J.-C.

PORCIEN (LE). Géogr. Ancienne petite contrée de la Champagne, au N.; ch.-l. Château-Porcien. Aujourd'hui, fait partie de l'arr. de Rethel.

PORCIN, INE. adj. (rad. *porc*). Mamm. Qui ressemble au porc. ‖ PORCINS. s. m. pl. Famille de la classe des mammifères, qui a pour type le genre porc.

PORCO. Géogr. Ville de Bolivie, à 35 kil. S.-O. de Potosi; 20,000 hab. ‖ *Mont Porco*. Aux environs de la ville de Porco; très-riche en argent, et jadis exploité par les Incas.

PORDENONE. Géogr. Ville du royaume lombard-vénitien, dans le Frioul; 4,250 hab.

PORE. s. m. (du gr. πόρος, passage). Phys. Petit espace ou interstice qui sépare les molécules intégrantes des corps, et qui rend ces corps perméables. Les pores du bois, du verre, des métaux.

— Anat. Par anal., on donne le nom de *pores* aux orifices, ordinairement microscopiques, par lesquels les divers ordres de vaisseaux s'ouvrent à la surface des membranes et de la peau, et auxquels on attribue la fonction d'absorber et d'exhaler. Il résulte des expériences que l'on a faites sur les pores cutanés, qu'un morceau de peau humaine, vu au microscope, présente plus de 1,000 pores sur un pouce d'étendue; or, puisqu'on évalue à 14 pieds carrés l'étendue de la peau d'un homme de moyenne taille, le nombre des pores est communément de 2 billions 16,000,000. La peau de l'homme et des animaux est criblée d'une infinité de *pores* par lesquels s'échappent, au moyen de la transpiration, les parties des aliments qui ne contribuent point à la nutrition. (Buffon.)

— *Pores exhalants*. Ceux par lesquels se terminent les ramuscules des artères et des vaisseaux exhalants, et qui versent les fluides exhalés. ‖ *Pores absorbants*. Ceux par lesquels les vaisseaux lymphatiques pompent les liquides qui doivent entrer dans le corps.

— Bot. Se dit aussi de petits orifices, petites ouvertures imperceptibles dont les végétaux sont criblés et qui ont à peu près les mêmes usages que dans les animaux. ‖ *Pores inférieurs*. Orifices des vaisseaux séveux, qui pompent les sucs de la terre. ‖ *Pores extérieurs*. Orifices d'espaces intercellulaires vides résultant de la disposition des vaisseaux entre eux, et communiquant les uns avec les autres, de manière à livrer passage aux fluides aériformes qui se trouvent dans l'intérieur des végétaux. Les pores extérieurs des végétaux paraissent destinés à l'exhalation de l'oxygène. ‖ *Pores glandulaires*. Pores d'où suintent, hors de certaines plantes, des sucs élaborés par des glandes.

PORÉE. s. f. Bot. Vieux mot, syn. de Poireau, légume.

PORÉE (le P.). Célèbre jésuite, né à Vendes près de Caen, en 1675, mort en 1741; professa la rhétorique au collége Louis le Grand à Paris, et compta Voltaire parmi ses disciples.

PORELLE. s. f. Bot. Genre de plantes cryptogames de l'ordre des mousses.

PORENCHYME. s. m. (pr. *po-ran-chime*). Bot. Tissu cellulaire végétal, composé de cellules disposées obliquement et munies de pores formant des raies. Le porenchyme ne se trouve que dans les conifères.

POREUX, EUSE. adj. (rad. *pore*). Qui a des pores. Corps poreux. Le verre est poreux. Tous les corps sont poreux.

— Bot. Dont la superficie est percée d'un grand nombre de petits trous. Vaisseaux poreux. Organes poreux.

— POREUX. s. m. pl. Zooph. Famille de zoophytes, comprenant ceux dont les polypiers sont couverts de pores à la surface.

POREVITH. Myth. germ. Divinité monstrueuse qui avait cinq têtes portées par le cou, et une sixième sur la poitrine. On pense que Porevith était le dieu de la guerre.

PORGY. s. m. Ichthyol. Espèce de spare.

PORIE. s. f. Bot. Genre de champignons établi aux dépens des bolets.

PORIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *porus*, pore; *forma*, forme). Hist. nat. Qui a la forme d'un simple pore.

PORILLON. s. m. (pr. *po-ri-yon*). Bot. Nom vulgaire du Narcisse des prés.

PORINE. s. f. Bot. Genre de plantes cryptogames de la famille des lichens.

PORINÉ, ÉE. adj. Zool. Dont la surface est parsemée de pores.

— Bot. Qui ressemble à une porine. ‖ PORINÉES. s. f. pl. Groupe de lichens qui a pour type le genre porine.

PORION. s. m. Techn. Chef d'un certain nombre d'ouvriers, dans les mines de houille.

PORIGME. s. m. (du gr. πόρισμα; rad. πόρος, passage). Anc. géom. Proposition employée subsidiairement pour la démonstration d'un théorème ou la solution d'un problème.

PORISTIQUE. adj. des 2 g. Mathém. Qui repose, qui s'appuie sur un porisme. ‖ *Méthode poristique.* Manière de déterminer par quels moyens et de combien de différentes façons on peut obtenir la solution d'un problème.

PORITE. s. m. Zooph. Genre de madrépores qui se rapprochent beaucoup des astrées. Porite congloméré, fourchu, arénacé, tuberculeux, aplati, rosacé, allongé. ‖ PORITES. s. m. pl. Corps polypiers fossiles.

PORLIÉRIE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des rutacées, crée pour un arbre du Pérou dont le bois passe pour sudorifique.

PORNEYAH. Géogr. Ville de l'Inde anglaise, à 38 myriamètres de Calcutta; 40,000 hab.

PORNIC. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Paimbœuf (Loire-Inférieure); 1,200 hab. Armements pour la pêche de la morue à Terre-Neuve.

PORNOGRAPHE. s. m. (ét. gr. πόρνη, prostituée; γράφειν, écrire). Celui qui écrit sur la prostitution. ‖ Peintre qui traite des sujets obscènes.

PORNOGRAPHIE. s. f. (ét. V. PORNOGRAPHE). Traité sur la prostitution. ‖ Peinture obscène.

PORNOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport à la pornographie.

POROCARPE. s. m. Bot. Genre de plantes renfermant plusieurs espèces qui croissent toutes à Ceylan.

POROCÈLE. s. f. (ét. gr., πῶρος, dur; κήλη, hernie). Pathol. Hernie dont les enveloppes sont épaissies et comme calleuses.

POROCÉPHALE. s. m. Helminth. Genre de vers intestinaux, établi pour un animal trouvé dans le canal intestinal d'un crotale.

POROCÉPHALÉ, ÉE. adj. (ét. gr., πόρος, pore; κεφαλή, tête). Zool. Qui a la tête munie d'une bouche en forme de pore, au fond de la ventouse antérieure. ‖ POROCÉPHALÉS. s. m. pl. Ordre de la classe des subannélidaires.

POROCOCA ou **POROROCA.** s. m. Phys. Phénomène singulier du flux de la mer que l'on observe entre Macapa et le cap Nord en Amérique. Dans le temps des hautes marées, la mer, au lieu d'employer six heures à monter, paraît en une ou deux minutes à la plus grande hauteur, avec un bruit épouvantable, qui s'entend à deux lieues de distance.

PORODERMÉ, ÉE. (ét. gr., πόρος, pore; δέρμα, peau). Zool. Qui a la peau percée de pores.

— PORODERMÉS. s. m. pl. Bot. Famille de l'ordre des exosporiens pilomyces, comprenant ceux de ces champignons dont la membrane fructifère est percée de trous.

PORODOTHIE. s. f. Genre de plantes cryptogames de l'ordre des lichens.

PORODRAGUE. s. m. Conchyl. Genre de coquilles univalves des environs du Cap.

POROMPHALE. s. f. (ét. gr., πῶρος, dur; ὀμφαλός, ombilic). Pathol. Hernie ombilicale compliquée de callosités.

PORON. s. m. Conchyl. Coquille du genre telline.

PORONIE. s. f. Bot. Genre de plantes cryptogames de l'ordre des champignons, remarquable par les petites verrues sphériques, noires, ponctiformes et épaisses qui couvrent ces espèces.

POROPHORE. s. m. (ét. gr., πόρος, pore; φέρω, je porte). Bot. Genre de plantes cryptogames, renfermant des lichens parsemés d'une [illegible]

POROPHYLLE. adj. des 2 g. (ét. gr., πόρος, pore; φύλλον, feuille). Bot. Qui a les feuilles parsemées de points transparents semblables à des pores. Leptosperme porophylle.

POROPHYLLE. s. m. Bot. Genre de plantes de la famille des synanthérées, comprenant plusieurs espèces. Porophylle des décombres.

POROPTÉRIDE. adj. des 2 g. (ét. gr., πόρος, pore; πτερίς, fougère). Bot. Dont les sporanges s'ouvrent au sommet par un pore. ‖ POROPTÉRIDES. s. f. pl. Tribu de fougères marattiacées.

POROS. Géogr. Ile de l'Archipel, sur la côte E. de la Morée, dont elle n'est séparée que par un étroit canal; 3,000 hab.

POROSITÉ. s. f. (pr. *po-ro-zi-té*; rad. gr. πόρος, pore). Didact. Qualité ou état d'un corps poreux. La porosité du verre.

POROSTÈME. s. f. Genre de plantes de la famille des laurinées, comprenant l'ocotée. V. ce mot.

POROTHÉLION. s. m. Bot. Genre de plantes cryptogames de la famille des lichens, comprenant des espèces qui croissent au Chili et au Brésil sur les écorces.

POROTIQUE. adj. des 2 g. (rad. gr. πῶρος, cal, durillon). Thérap. S'est dit des substances médicamenteuses qu'on croyait propres à favoriser la formation du cal.

— substantiv. Un porotique.

PORPHYRE. s. m. (du gr. πορφύρα, pourpre, parce que le plus beau porphyre est rouge). Nom donné par les anciens à une roche d'un rouge foncé, parsemé de taches blanches, et qu'on tirait principalement de la Haute-Egypte.

— Par extension. Toute espèce de pierre dure et polissable, présentant au milieu d'une pâte d'une certaine couleur des cristaux dont la teinte tranche nettement sur celle du fond.

— Dans le sens restreint, et dans l'état actuel de la minéralogie, Roche qui présente des cristaux épars au milieu d'une pâte homogène, et qui est composée d'une pâte de feldspath compacte, plus ou moins mélangé, enveloppant des cristaux de feldspath ordinairement blanchâtres. La dureté et la finesse des porphyres, ainsi que la beauté de leur poli et de leurs couleurs, en font une des substances les plus recherchées.

— Pharmac. Petite table, ordinairement de porphyre, sur laquelle le pharmacien place les substances qui ont besoin d'être très-finement pulvérisées.

PORPHYRE. Philosophe néoplatonicien, né à Tyr, l'an 233 de J.-C., mort à Rome, en 304; étudia l'éloquence à Athènes sous le célèbre Longus, et la philosophie à Rome sous Plotin, dont il devint le premier disciple; combattit le christianisme, et finit, dit-on, par se convertir. Sa philosophie était toute mystique; il s'efforçait de s'unir à Dieu par l'extase.

PORPHYRÉ, ÉE. adj. (rad. gr. πορφύρα, pourpre). Hist. nat. Qui est nuancé de taches rouges, sur un fond d'une autre couleur, à peu près comme le porphyre.

PORPHYRIEN. s. m. Hist. relig. Nom que Constantin fit donner aux ariens dans le IVe siècle, parce qu'ils renouvelaient les doctrines anti-chrétiennes du néoplatonicien *Porphyre*.

PORPHYRION. s. m. (rad. gr. πορφύρα, pourpre). Ornith. Oiseau pourpré; poule sultane.

PORPHYRION. Géogr. sacr. Ville de Palestine, dans la Galilée, au pied du mont Carmel. Les Phéniciens, maîtres de cette ville, y découvrirent l'art de teindre en pourpre.

PORPHYRIQUE. adj. des 2 g. (pr. *por-fi-ik*; v. PORPHYRE). Minér. Qui contient du porphyre; qui a l'apparence du porphyre. Roche porphyrique. Diorite porphyrique. Spilite porphyrique. Structure porphyrique. ‖ *Terrains porphyriques.* Groupe de terrains caractérisé principalement par l'abondance des roches porphyroïdes.

PORPHYRISATION. s. f. (pr. *por-fi-ri-za-cion*; rad. *porphyre*). Pharm. Action de porphyriser ou de broyer une substance sur le porphyre, pour la réduire en poudre très-fine; état d'une substance ainsi pulvérisée.

PORPHYRISÉ, ÉE. part. pass. du v. Porphyriser. S'empl. adjectiv. Limaille de fer porphyrisée.

— *Papier porphyrisé.* Papier que l'on a glacé avec de la poudre de sandaraque très-fine, pour en rendre la surface unie et luisante.

PORPHYRISER. v. a. 1re conj. Broyer une substance avec la molette sur une table très-dure et bien unie, ordinairement de porphyre, pour la réduire en une poudre très-fine.

— SE PORPHYRISER. v. pron. Etre porphyrisé, être réduit en poudre très-fine.

PORPHYRITE. s. f. Minér. Espèce de poudingue qui approche du porphyre.

— Bot. Variété de figue rouge.

PORPHYRITIQUE. adj. des 2 g. Minér. Syn. de Porphyrique.

PORPHYROCÉPHALE. adj. des 2 g. (ét. gr., πορφύρα, pourpre; κεφαλή, tête). Zool. Qui a la tête rouge. Perroquet porphyrocéphale.

PORPHYROGÉNÈTE. adj. des 2 g. (ét. gr., πορφύρα, pourpre; γεννάω, je nais: né dans la pourpre). Hist. Nom que l'on donnait aux enfants [illegible] recevait à leur naissance dans un drap de pourpre. On connaît surtout sous ce nom les empereurs Constantin VI et VII.

PORPHYROÏDE. adj. des 2 g. (ét. gr., πορφύρα, porphyre; εἶδος, ressemblance). Minér. Qui a l'apparence du porphyre. Telles sont les roches formées de grains bien distincts, avec des cristaux de feldspath. Structure porphyroïde.

PORPHYROZONÉ, ÉE. adj. (ét. gr., πορφύρα, pourpre; ζώνη, ceinture). Minér. Qui est marqué de bandes rouges. Fissurelle porphyrozonée.

PORPHYRURE. adj. des 2 g. (ét. gr., πορφύρα, pourpre; οὐρά, queue). Zool. Qui a la queue rouge. Perroquet porphyrure.

PORPITE. s. f. Acal. Genre d'acalèphes libres dont le corps est très-plat. Porpite nue, appendiculée.

PORQUE. s. f. Mar. Membrure placée à l'intérieur d'un bâtiment, sur le vaigrage.

PORQUÉ, ÉE. part. pass. du v. Porquer. S'empl. adjectiv. Bâtiment porqué.

PORQUER. v. a. 1re conj. Mar. Poser les porques; fortifier par des porques. Porquer un bâtiment. ‖ SE PORQUER. v. pron. Etre porqué.

PORQUEROLLES. Géogr. La plus occidentale des trois grandes îles d'Hyères; 16 kilom. de tour; 100 hab.

PORRACÉ, ÉE. adj. (du lat. *porrum*, poireau). Minér. Qui a la couleur vert pâle du poireau. Gemme porracée.

— Médec. On donne cette épithète à la bile, aux crachats, et à diverses matières excrémentitielles qui ont une couleur verdâtre semblable à celle du poireau.

— L'Académie et la plupart des dictionnaires écrivent *poracé*, et c'est à tort, car l'étymologie demande bien certainement *porracé*.

PORREAU. s. m. Bot. V. POIREAU.

PORRECTION. s. f. (pr. *por-rèk-ci-on*; du lat. *porrectio*; fait de *porrectum*, supin de *porrigere*, présenter). Liturg. cathol. Cérémonie en usage dans l'Eglise catholique lorsque l'on confère les ordres mineurs, et qui consiste à présenter ou simplement à faire toucher aux ordinants les instruments relatifs à leur ministère. Les ordres majeurs se confèrent par l'imposition des mains, et les ordres mineurs par la porrection des choses qui en désignent les fonctions.

PORRÉE (Gilbert de la). V. GILBERT.

PORRERAS. Géogr. Ville de l'île Mayorque, à 10 kilom. E. de Lluchmayor; 4,000 hab.

PORRÉTAIN. s. m. Hist. relig. Sectateur de l'évêque Gilbert de la Porrée, condamné, dans le XIIe siècle, pour avoir été soupçonné d'admettre une distinction entre la nature de Dieu et ses attributs.

PORREUR. s. m. Métrol. Ancienne mesure de capacité pour les grains.

PORRIFOLIÉ, ÉE. adj. Bot. Dont les feuilles ressemblent à celles du poireau.

PORRIGINEUX, EUSE. adj. (du lat. *porrigo*, *porriginis*, crasse de la tête). Médec. Il se dit d'une espèce de teigne qui n'irrite que très-légèrement les couches les plus superficielles du derme. Teigne porrigineuse.

PORRIGO. s. m. Médec. Desquamation furfuracée du cuir chevelu, sorte d'irritation très-légère des couches les plus superficielles du derme.

— Un grand nombre d'auteurs emploient le mot *porrigo* comme synonyme de *pityriase*, sans être, du reste, d'accord entre eux sur la signification précise de ce dernier mot.

PORRIMA. Myth. rom. Déesse des événements passés. V. ANTEVORTA.

PORRUDOS. Géogr. Rivière du Brésil; cours, 450 kil. On l'appelle aussi *San-Lorenzo*.

PORSE. s. f. Techn. Il se dit d'une certaine quantité de feuilles de papier. ‖ Nombre de flotres avec lesquels l'ouvrier fabrique une porse de papier.

PORSENA ou **PORSENNA.** Roi de Clusium, en Etrurie, fit la guerre à Rome en 508, sous prétexte de rétablir Tarquin.

PORT. s. m. (pr. *por*; du lat. *portus*). Grande excavation naturelle ou faite de main d'hommes, qui reçoit les eaux de la mer, et offre aux navires une station abritée contre les vents et la tempête. Grand port. Vaste port. Le bassin, le fond d'un port. Le goulet d'un port. Ce port a un bon fond, il a un fond de vase. Fermer un port d'une chaîne. Nettoyer un port. Entrer, descendre dans le port. Saluer le port. Courir sur le port. Arriver dans le port. Les plus beaux ports sont, en France, ceux de Brest, de Toulon, de Cherbourg et de Rochefort; en Angleterre, ceux de Portsmouth, de Plymouth et de Douvres. L'espace immense que les galions avaient à parcourir fit désirer un *port* où ils pussent se radouber et se rafraîchir. (Rayn.) Le *port* de Bassora devint, comme ses fondateurs l'avaient prévu, un entrepôt célèbre. (Id.) La crainte de retomber dans la disette ferma nos *ports* à l'exportation du blé. (Volt.) Le *port* de cette ville offre aux vaisseaux un asile sûr et commode. (Barth.) Un homme dans la tombe est un navire au *port*. (Malherbe.) Elle partit des *ports* d'Angleterre. (Boss.) Fermez-lui donc vos *ports*, mais épargnez sa tête. (Corn.) Peut-être dans nos *ports* nous la verrons descendre [illegible]

. . . Démentant le faux bruit de sa mort,
Mithridate lui-même arrive dans le port. (Rac.)

Son port fut florissant; mais sa rade infidèle
N'offre plus qu'un abri peu propice au nocher. (Del.)

— *Port de toute marée.* Celui qui a assez de fond pour que les bâtiments y puissent entrer en tout temps; par opposition à *Port de barre*, celui dont l'entrée est fermée par un banc de roche ou de sable, et où les bâtiments ne peuvent entrer qu'avec la haute marée.

— *Port franc.* Celui où les marchandises ne payent point de droits tant qu'elles n'entrent pas dans l'intérieur du pays. L'institution des ports francs est très-utile au commerce.

— *Prendre port, surgir au port.* Aborder à terre, soit dans un port, soit ailleurs.

— Fig. Réussir dans une entreprise, atteindre au but de ses vœux. Avoir bien de la peine à prendre port. Enfin j'ai pu surgir au port.

— *Fermer un port, fermer les ports.* Empêcher qu'il n'en sorte aucun bâtiment. A peine eut-on reçu cette nouvelle, qu'on donna l'ordre de fermer tous les ports.

— *Arriver à bon port.* Arriver heureusement. Navire arrivé à bon port. De même on dit, Marchandises arrivées à bon port.

— Fig. Arriver sain et sauf au lieu où l'on voulait aller.

— *Faire naufrage au port.* Faire naufrage dans le port même.

— Fig. Échouer [illegible] une entreprise, au moment où elle semblait près de réussir.

— Fig. *Conduire à port, à bon port.* Achever heureusement une entreprise. Conduisez votre grossesse à bon *port*. (Mme de Sév.)

— Édifice situé près d'un port, pour y entreposer en franchise les marchandises étrangères destinées à être exportées.

— Ville bâtie auprès d'un port, autour d'un port. Brest est un beau port. Toulon, Cherbourg, sont des ports de mer. Habiter un port de mer.

— Sur les rivières, Lieu où les bateaux chargent et déchargent les marchandises. Le port de Bordeaux. Le port de Rouen. Le port Saint-Paul, le port Saint-Nicolas, le port au blé, le port aux tuiles, à Paris.

— *Bas port.* Se dit, à Paris, de certaines parties des quais de la Seine, qui sont assez peu élevées pour qu'on y embarque et débarque commodément les marchandises.

— Dans les monts Pyrénées, on donne le nom de *port* aux passages ménagés par la nature entre deux anneaux de la grande chaîne. Le plus élevé est le port d'Oo, haut de 3,080 mètres; celui de Viella n'est haut que de 3,000 environ.

— Fig. Lieu de repos, d'assurance, de tranquillité. Etre dans le port. Goûter, savourer les délices du port. Voir du port toutes les tempêtes du monde, toutes les agitations des cours. Trouver un port heureux après s'être sauvé du naufrage. De ce *port* où la tempête l'avait jeté, il marquait les routes qui pouvaient sauver du naufrage. (Fléch.) Enfin, après les tempêtes, nous voici rendus au *port*. (Malherbe.) Le doute est une mer agitée dont la religion est l'unique *port*. (De Lévis.) Rien n'éloigne plus l'homme du *port* du bonheur que ses prétentions gigantesques. (S. Dub.) Du premier coup de vent, il me conduit au *port*. (Corn.) Un calme heureux nous remet dans le *port*. (Rac.) Le *port* n'est pour eux qu'un véritable écueil. (Rouss.)

Après un long orage, il faut trouver un *port*,
Et je n'en vois que dans le repos ou la mort. (Cass.)

Élysée, asile où le sage,
Vainqueur du temps et de la mort,
Goûte éternellement les délices du *port*,
Après avoir longtemps lutté contre l'orage.
(Dassoucy.)

— *Être arrivé au port, être dans le port.* Être dans le sein de Dieu, en possession de la béatitude éternelle, en parlant d'un homme de bien qui est mort comme il avait vécu, saintement et dans la grâce de Dieu.

— Fig. *Port de salut.* Lieu où l'on se retire à l'abri d'une tempête.

— Par extens. Tout lieu où l'on se retire des embarras du monde, où l'on cherche à se mettre à couvert de quelque danger. Dans les pays étrangers, la maison d'un ambassadeur est quelquefois un port de salut.

PORT. s. m. (pr. *por*). Mar. Ce qu'un bâtiment peut porter de marchandises. Bâtiment du port de cent tonneaux, de huit cents tonneaux, de mille cinq-cents tonneaux.

— Droit qu'on paye pour le transport des marchandises par le roulage et les messageries, et pour celui des lettres qu'on reçoit par la poste. Payer tant par kilogramme pour le port de ses effets. Se ruiner en port de lettres. Acquitter le port, les frais de port. Port franc. Port payé. Une lettre franche de port. Expédier un paquet franc de port.

— *Avoir ses ports francs.* Recevoir ses lettres franches de port.

— *Port d'armes.* Action, droit de porter des armes; permis qui confère ce droit, qui autorise cette action. Le port d'armes est délivré par le préfet, sur une attestation du commissaire de police; il coûte 15 francs et n'est valable que pour un an. Il doit être exhibé par celui qui en est possesseur, sur la simple réquisition de tout agent de la force publique. Quiconque chasse sans port d'armes est passible [illegible] il interdit même jusqu'au *port* d'armes. (Volt.)

— Attitude, première position du soldat sous les armes. Etre au port d'armes. Se mettre au port d'armes. Etudier, connaître les principes du port d'armes.

— Jeux. Quantité, qualité des cartes qu'on réserve en main, à certains jeux de cartes, pour y joindre celles qui doivent rentrer du talon. J'avais un beau port, mais il m'est rentré le plus vilain jeu du monde.

— Manière de porter sa tête, de marcher, de se présenter, de se tenir dans un cercle, dans une société. Avoir un beau port, un port noble, un port majestueux, un port de roi, un port simple et digne, un port assuré, un port remarquable, un port indécis, mou, embarrassé. Ce *port* majestueux, cette douce présence. (Rac.) Il avait votre *port*, vos yeux, votre visage. (Id.) Je vois d'Ochosias et le *port* et le geste. (Id.) Dans son air, dans son *port*, tout est divinité. (J.-B. Rouss.)

L'élaion généreux a le port plein d'audace,
Sur ses jarrets pliants se balance avec grâce. (Del.)

— *Avoir le port d'une reine, un port de reine.*

Se dit d'une femme qui a la taille belle et l'air noble

— *Avoir un beau port de tête.* Avoir la tête bien placée, bien la porter.

— Mus. *Port de voix.* Action de poser la voix soit au-dessus soit au-dessous du son qui doit être attaqué, en glissant d'une manière insensible sur les sons intermédiaires jusqu'à ce qu'on arrive à l'intonation voulue.

— Bot. Aspect que présente une plante considérée en masse; expression générale qui ressort de l'ensemble des caractères apparents d'une plante, et qui frappe les yeux les moins exercés.

PORTA. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Bastia (Corse); 800 hab.

PORTA (J.-B.). Physicien, né à Naples en 1540, mort en 1615; découvrit la chambre obscure, et fit beaucoup d'expériences d'optique. || PORTA (Jacques DELLA). Architecte, élève de Vignole, né à Milan en 1530, mort à Rome en 1595; acheva la coupole de Saint-Pierre.

PORTABLE. adj. des 2 g. Qu'on peut porter, qui peut être porté. Habit, vêtement portable. Cette robe n'est plus portable.

— Jurispr. *Rente* ou *redevance portable.* Celle dont le montant doit être acquitté dans un lieu désigné par la convention; par opposition à *rente* ou *redevance requérable.* Celle que le créancier doit aller chercher lui-même.

PORTAGE. s. m. Action de porter, de transporter. Frais de portage. Atteler les chevaux pour le portage des marchandises.

— Mar. Masse de marchandises qui sont transportées d'un bâtiment à terre, ou d'un magasin à bord.

— *Droit de portage.* Droit que chaque officier de marine et chaque matelot ont d'embarquer pour leur compte jusqu'à tant pesant. Il est peu usité; on dit maintenant *Port-permis.* V. ce mot.

— Point où une vergue s'appuie sur les haubans et galhaubans.

— En Amérique, *Faire portage*, Porter le canot au delà de la chute d'eau. Il se dit en parlant de certains fleuves, comme le fleuve Saint-Laurent, où il y a des sauts qu'on ne peut remonter ni descendre en canot.

— Par extens. On nomme *portage* les endroits des fleuves où sont des chutes d'eau, qui obligent à faire portage. On donne aussi ce nom à un espace de terre peu étendu, compris entre deux cours d'eau navigables, parce que, lorsqu'on voyage dans l'intérieur des terres, on est quelquefois forcé, pour abréger la route, de porter son canot d'une rivière à l'autre. Depuis là jusqu'à Québec, il y a tant de portages.

PORTAGE. s. m. (rad. lat. *porta*, porte). Anc. jurispr. Droit que l'on payait aux portes des villes pour l'entrée des marchandises.

PORTAIL. s. m. (pr. *por-taye*; rad. lat. *porta*, porte). Archit. Entrée principale et monumentale d'un édifice, et particulièrement d'une église, d'un temple. Dans ce dernier cas, le portail comprend presque toute la façade principale, et se compose de colonnes superposées, adossées au mur ou peu saillantes, et disposées sur les côtés des portes qu'elles encadrent sans les masquer. Les plus beaux portails d'architecture gothique sont ceux des églises de Reims, de Chartres, de Strasbourg, de Notre-Dame de Paris, de Bourges, etc.; parmi ceux d'architecture byzantine, on remarque les portails de Saint-Marc à Venise, et de la cathédrale de Poitiers; parmi ceux d'architecture moderne, on cite les portails de Saint-Pierre de Rome, de Saint-Sulpice, de Saint-Gervais, du Panthéon et des Invalides. On admire sans voir: est-il beaucoup de gens qui aient remarqué que le *portail* de Notre-Dame est irrégulier? (Boiste.)

De là vient que Paris voit chez lui, de tout temps,
Les auteurs à grands flots déborder tous les ans;
Et n'a point de *portail* où, jusques aux corniches,
Tous les piliers ne soient enveloppés d'affiches.
(BOILEAU.)

— On disait autrefois au pluriel *portaux*; on dit aujourd'hui *portails.*

PORTAL (Antoine). Médecin, membre de l'Académie des sciences, professeur au collége de France et médecin consultant du roi. Né à [illegible]

PORTALÈGRE. Géogr. Ville du Portugal, à 100 kilom. N.-E. d'Evora; 6,000 hab. || Ville du Brésil, ch.-l. de la prov. Rio-Grande-Dosul, à 117 myriamètres S.-E. de Rio-Janeiro.

PORTALIS (J.-Ét.-Marie). Né au Beausset en 1746, mort en 1807; membre du conseil des Anciens en 1794; directeur des cultes en 1801, et ministre des cultes en 1804.

PORTANT. part. prés. du v. Porter. Qui porte. Il est invariable. Des malfaiteurs portant la peine de leurs brigandages. Tantôt au son du tam-tam de Domingue, elle se présentait sur la pelouse, *portant* une cruche sur sa tête. (B. de St-P.)

Et tous, devant l'autel avec ordre introduits, [fruits,
De leurs champs dans leurs mains *portant* les nouveaux
Au Dieu de l'univers consacraient ces prémices.
(RACINE.)

PORTANT, ANTE. adj. Il ne s'emploie guère qu'avec les adverbes *bien* et *mal*, *Être bien portant.* Être en bonne santé. *Être mal portant.* Être dans un état de souffrance. Cette femme est toujours mal portante. Depuis quelques jours, je suis mieux portant. Seulement j'ai cru remarquer qu'elle n'était pas bien *portante*, et n'avez-vous pas remarqué aussi qu'elle était plus réservée. (X. Marm.)

— *A bout portant.* De très-près. Il a été frappé à bout portant.

— Fig. et fam. *Dire des injures à bout portant.* Directement, en face.

PORTANT. s. m. Phys. Morceau de fer que l'on met sous l'armure d'un aimant, et auquel on suspend le poids que l'aimant doit soulever.

— Techn. Fer courbé et attaché aux deux côtés des chaises à porteur, dans lequel on passe les bâtons pour porter. || Fer en forme d'anse attaché aux côtés des coffres, des malles et des cassettes, pour les soulever et les porter. || Partie du baudrier et du ceinturon qui tombe depuis la fin d'un des côtés de la bande jusqu'aux pendants, et qui sert à allonger ou à raccourcir, soit le baudrier, soit le ceinturon.

PORTATIF, IVE. adj. (rad. *porter*). Aisé à porter. Qu'on peut porter facilement. Livre portatif. Dictionnaire portatif. Lunette portative. Four portatif. Moulin portatif.

— Hist. ecclés. *Evêque portatif.* Prêtre qui portait le titre d'évêque, tandis qu'un autre touchait les revenus de l'évêché. Il se disait aussi d'un évêque *in partibus.*

PORT-AU-PRINCE, aujourd'hui **PORT-RÉPUBLICAIN.** Géogr. Capitale de l'île d'Haïti, et ch.-l. du dép. de l'Ouest, au fond de la baie de Port-au-Prince; 28,000 hab.

PORT-BOURBON. Géogr. Ville de l'île de France, sur la côte S.-E.; on l'appelle aussi *Grand-Port* et *Port Sud-Est.*

PORT-CASTRIES ou **LE CARÉNAGE.** Géogr. Ch.-l. de l'île Saint-Lucie, l'une des petites Antilles anglaises; 4,500 hab.

PORT-CROZ. Géogr. Une des îles d'Hyères, à 36 kilom. S. de Toulon. Cette île est une des îles d'Or des anciens.

PORT-D'ESPAGNE ou **SPANISH-TOWN.** Géogr. Ch.-l. de l'île de la Trinité, l'une des petites Antilles anglaises, sur le golfe de Paria; 10,000 hab.

PORTE. s. f. (du lat. *porta*; dérivé du v. *portare*, porter. Chez les anciens, celui qui fondait une ville nouvelle, prenait une vache et un taureau, et traçait un sillon là où il voulait que l'enceinte fût bâtie; dans les endroits où des ouvertures devaient être pratiquées pour l'entrée et la sortie, il interrompait le sillon, soulevait et portait la charrue, et appelait du nom de *porte* l'espace laissé libre). Ouverture ordinairement de plain-pied, pour entrer dans un lieu clos et pour en sortir. La porte d'une maison, d'une chambre, d'un cabinet, d'un jardin, d'une cour. La porte d'une église. Les portes d'une ville, d'une forteresse. Ouvrir une porte. Pratiquer une porte. Percer une porte. Murer, condamner une porte. Petite porte. Grande porte. Le seuil d'une porte. Le pas d'une porte. La baie d'une porte. S'assurer de la porte. Se saisir des portes. Garder les portes. Obstruer les portes. La forme de la porte varie dans trois modes principaux, le rectangle, qui est la forme la plus ordinaire, le cintre et l'ogive. Les Arabes et les Chinois se servent de la dernière en la surbaissant et en la surchargeant de dentelures. On n'attendait pas quel serait son sort auprès de ces *portes* superbes qu'on entr'ouvre de temps en temps pour exclure, non pas pour recevoir ceux qui se présentent. (Fléch.) Tout est grand dans le temple de la faveur, excepté les *portes*, qui sont si basses, qu'il faut y entrer en rampant. (De Lévis.) Parmi les quadrupèdes, je pourrais vous montrer le singe faisant sentinelle à la *porte* de sa chaumière. (A. Libes.)

..... Sortons de ce palais;
Nos Grecs pour un moment en défendent la *porte*.
(RACINE.)

Déjà par une *porte* au public moins connue,
L'un et l'autre consul vous avait prévenue. (ID.)

..... L'assemblée en foule
Avec un bruit confus par les *portes* s'écoule. (BOIL.)

— *Porte d'enfilade.* Celle qui se rencontre d'alignement dans les appartements avec d'autres portes. || *Porte de dégagement.* Petite porte qui sert pour sortir des appartements sans passer par les principales pièces. || *Porte de croisée.* Celle qui se trouve à droite ou à gauche de la croisée d'une grande église. || *Porte de clôture.* [illegible] || *Porte dans l'angle.* Celle qui est un pan coupé dans l'angle rentrant d'un bâtiment. || *Porte-croisée.* Fenêtre sans appui, qui sert de passage pour aller sur un balcon, sur une terrasse. || *Porte crénelée.* Porte revêtue de créneaux comme dans la continuité du mur. Les portes des vieux manoirs féodaux étaient toutes crénelées. || *Porte charretière.* Celle qui sert pour le passage des charrettes. || *Porte bourgeoise.* Celle dont la largeur est ordinairement de quatre pieds. || *Porte bombée.* Celle dont la fermeture est en portion de cercle. || *Porte biaise.* Celle dont les panneaux ne sont pas d'équerre avec le mur. || *Porte avec ordre.* Porte ornée de colonnes ou de pilastres. || *Porte antique* ou *atticurgue.* Celle dont le seuil est plus long que le linteau, les pieds droits n'étant pas parallèles. || *Porte à pans.* Celle qui a sa fermeture en trois parties, dont l'une est de niveau, et les deux autres sont rampantes. || *Porte en niche.* Celle qui est faite en manière de niche. || *Porte triomphale.* Porte bâtie par magnificence plutôt que par nécessité, et destinée à perpétuer la mémoire d'une expédition militaire. La porte Saint-Denis et la porte Saint-Martin, à Paris, sont des portes triomphales. || *Porte de ville.* Porte publique à l'entrée d'une ville. || *Porte ébrasée.* Celle dont les tableaux sont à pans coupés en dehors. Les portes de la plupart des églises gothiques sont ébrasées. || *Porte en tour ronde.* Porte qui est percée dans un mur circulaire et qui est vue par dehors, à la différence de la *porte en tour creuse* qui est vue par dedans. || *Porte perdue.* Porte qui a le même arrasement et la même décoration que le lambris où elle est pratiquée, afin de ne pas déranger la symétrie de l'appartement. || *Portes busquées.* Portes d'écluses dont les vantaux s'arc-boutent réciproquement, l'un d'amont ou d'en haut et l'autre d'aval ou d'en bas. || *Porte de secours.* Porte secrète par où l'on introduit quelqu'un au besoin. || *Porte vitrée.* Porte partagée en tout ou à moitié avec des croisillons de petit bois, dont les vides sont remplis de carreaux de verre ou de glace. La porte vitrée est l'opposé de la *porte pleine.* || *Porte traversée.* Celle qui, sans emboîtures est faite d'ais debout, croisés carrément par d'autres ais que retiennent des clous disposés en compartiments losangés. || *Porte feinte.* Imitation de porte qui sert à faire symétrie avec une ou plusieurs portes véritables. || *Porte en décharge.* Porte composée d'un bâti de grosses membrures, dont les unes sont de niveau et les autres inclinées en décharge, toutes assemblées par entailles de leur demi-épaisseur et chevillées, en sorte qu'elles forment une grille recouverte par dehors de gros ais en rainures et languettes, clouées dessus avec ornement de bronze ou de fer fondu. || *Porte double.* Porte opposée à une autre, dans une même baie, soit pour la sûreté ou le secret du lieu, soit pour que la chaleur s'y conserve. || *Porte de fer.* Porte composée d'un châssis de fer qui retient des barreaux et des traverses, ou des panneaux avec des enroulements plats et de tôle ciselée. On nomme aussi *portes de fer*, des portes dont les châssis et les barreaux sont recouverts de plaques de tôle et qui servent aux lieux où sont renfermées des choses précieuses ou craignant le feu, telles sont les portes des trésors et des archives. || *Porte de bronze.* Porte jetée en bronze et dont les parties qui imitent les compartiments d'une porte de menuiserie sont attachées et rivées sur un bâti de forte menuiserie et enrichies d'ornements postiches de sculpture. || *Porte d'assemblage.* Tout vantail de porte dont le bâti renferme des cadres et des panneaux à un ou à deux parements. || *Porte coupée.* Porte à deux ou quatre vantaux attachés à un ou à deux pieds droits de la baie et coupés à hauteur d'appui, comme aux boutiques, ou à hauteur de passage, comme aux portes-croisées, dont quelquefois la partie supérieure est dormante. || *Porte bâtarde.* Porte à l'usage des personnes à pied, mais trop étroite pour le passage des voitures. || *Porte cochère.* Grand assemblage de menuiserie qui sert à fermer la baie d'une porte où peuvent passer des carrosses et qui est composée de deux vantaux faits au moins chacun de deux montants et de trois traverses qui en forment le bâti, et renferment des cadres et des panneaux, avec un guichet dans l'un de ces vantaux. || *Porte brisée.* Celle dont la moitié se brise sur l'autre; on donne aussi ce nom à la porte à deux vantaux ou à deux battants. || *Porte arrasée.* Porte de menuiserie dont l'assemblage est tout uni, sans saillie. || *Porte à placard.* Porte d'assemblage de menuiserie avec cadres, chambranle, corniche et quelquefois un fronton. || *Porte à jour* ou *porte à claire-voie.* Porte faite de grilles de fer ou de barreaux de bois. || *Porte à deux battants ou à deux vantaux.* Porte qui est en deux parties appelées *battants* ou *vantaux.* || *Porte mobile.* Toute fermeture de bois ou de métal qui remplit la baie d'une porte. || *Porte sur le coin.* Porte qui a une trompe au-dessus et qui est en pan coupé sous l'encoignure d'un bâtiment. || *Porte surbaissée.* Celle dont la fermeture est en anse de panier. || *Porte secrète.* Petite porte pratiquée dans le bas d'un appartement ou d'une maison pour y entrer et en sortir secrètement. || *Porte rustique.* Celle qui a ses parements de pierre en bossages rustiques. || *Porte rampante.* Celle dont le cintre ou la plate-bande est rampante. || *Porte flamande.* Porte composée de deux jambages avec un couronnement et une fermeture de grille de fer.

— Assemblage de bois ou de métal, tournant sur des gonds, et fermant l'entrée d'une maison, d'une chambre, d'une ville, etc. Porte de bois, de fer, de bronze. Les vantaux, les battants [illegible] La serrure, le pêne, le loquet, le verrou, la clef, le marteau d'une porte. Une porte sculptée. Ouvrir, fermer, entr'ouvrir, entrebâiller une porte. Pousser, tirer une porte. Heurter, frapper, gratter à la porte. Enfoncer, faire sauter une porte. Attacher le pétard à la porte d'une citadelle. Du palais à ces mots il fait ouvrir les *portes.* (Rac.) De son temple profane on a brisé les *portes.* (Id.) La *porte* dans le chœur à sa garde est commise. (Boil.) Une sorte de honte les arrêtait sur le seuil de la *porte.* (Barth.) Je voulais entrer pour lui parler, mais il avait fermé la *porte* en dedans. (J.-J. Rouss.) La nature, qui ne connaît ni riche ni pauvre, a placé à la *porte* de la cabane les mêmes fleurs dont les reines couronnent leurs fronts. (A. Martin.) Veux-tu voir tous les grands à ta *porte* courir? (Boil.) Les paysans de Russie, de Pologne et de Sibérie, suspendent à leurs portes les nids d'une espèce de mésange qui les délivre des chenilles et des moucherons. (B. de St-P.) Qu'est-ce donc? dès l'aurore on assiége ma *porte.* (Satiriq.)

Que fait autour de notre porte
Cette conspirante cohorte? (LA FONTAINE.)

A la *porte* de la salle
Ils entendirent du bruit:
Le rat de ville détale;
Son camarade le suit. (ID.)

Et sur leurs gonds quand les *portes* mugissent,
Du temple alors les bases retentissent. (DORAT.)

— Fig. Dès ce moment il perdit une occasion qui ne reviendra peut-être jamais, de s'emparer des *portes* et des sources de toutes les richesses du Nouveau-Monde. (Rayn.) Il me paraît qu'en général il y a beaucoup d'injustice et bien peu de philosophie à taxer de matérialisme l'opinion que les sens sont les seules *portes* des idées. (Volt.) La *porte* de la conscience est à côté de celle de l'imagination, et bien des gens s'y méprennent. (Boiste.)

— *L'ennemi est aux portes.* L'ennemi est tout près de la ville.

— Fig. Tes plus grands ennemis, Rome, sont à tes *portes.* (Rac.)

— *Faire défendre sa porte.* Défendre de laisser pénétrer personne chez soi.

— *Refuser la porte à quelqu'un.* Lui interdire l'entrée de quelque endroit.

— *Refuser sa porte à quelqu'un.* Lui interdire l'entrée de sa maison. || *Faire refuser sa porte à quelqu'un.* Ne vouloir pas recevoir sa visite. || *Fermer sa porte à quelqu'un.* Ne plus vouloir l'admettre chez soi. J'assiste à des soupers priés où la *porte* est fermée à tout survenant. (J.-J. Rousseau.)

— Fig. Les hommes ne manquent jamais de fermer leur *porte* au soleil, dès qu'il décline et se couche. (Trad. de Shakspeare.) Les sources du sublime sont dans le ciel: l'athéisme en ferme la *porte* au génie. (Id.)

— Absol. *Fermer sa porte.* Ne plus recevoir de visites. || *Ouvrir, rouvrir sa porte.* Commencer, recommencer à recevoir.

— Poét. *Fermer les portes de la guerre*, *les portes du temple de Janus.* Faire la paix. On dit dans le sens contraire: *Ouvrir les portes du temple de Janus.* Déclarer la guerre.

— Fig. *Forcer les portes de quelqu'un.* Entrer chez une personne, quoique sa porte soit défendue.

— *Il faut qu'une porte soit ouverte ou fermée.* Lorsqu'il n'y a que deux partis à prendre, il faut se déterminer pour l'un ou pour l'autre.

— *Fermer la porte, les portes d'un pays à une nation.* En interdire l'entrée, l'accès. Les Chinois sont peut-être mauvais politiques, lorsqu'ils nous ferment la *porte* de leur empire. (Rayn.)

— *Écouter aux portes.* Être aux aguets pour surprendre un secret. On dit même, c'est un écouteur aux portes. Cette femme est à craindre, c'est une écouteuse aux portes.

— Fig. *Il a écouté aux portes.* Se dit de quelqu'un qui paraît avoir deviné un secret. Il se dit encore dans un sens ironique, d'un homme qui répète mal quelque chose, parce qu'il n'a entendu qu'à moitié, ou qu'il a mal compris. || *Cela lui apprendra à écouter aux portes.* Se dit de quelqu'un qui est puni d'une curiosité indiscrète.

— *Ouvrir ses portes aux vainqueurs.* Mettre quelque empressement à capituler, à recevoir le vainqueur.

— *Trouver toutes les portes ouvertes.* Être bien accueilli, bien reçu partout, à cause du crédit, de la considération dont on jouit dans le monde. Dans le même sens, on dit *Toutes les portes lui sont ouvertes.*

— *Trouver porte close.* Ne trouver personne, ou n'être pas reçu dans la maison où l'on se présente.

— *Se faire écrire, s'écrire à la porte de quelqu'un.* Se faire écrire, s'écrire sur la liste du portier, afin que le maître sache qu'on s'est présenté chez lui. Dans un sens analogue, on dit: *Passer à la porte de quelqu'un.*

— *Donner, céder la porte à quelqu'un.* Le faire passer devant soi par déférence, par honneur ou par simple politesse.

— *Se présenter à la porte de quelqu'un.* Se présenter à la demeure d'une personne pour lui rendre ses devoirs, pour lui faire visite.

— Fig. *Se morfondre à la porte d'un ministre, d'un homme puissant.* Solliciter longtemps sans pouvoir rien obtenir.

— Fig. *Entrer, sortir par une belle porte.* [illegible] manière honorable. On n'entre pas toujours aux honneurs par une belle porte. Ce ministre intègre est sorti par une belle porte.

— On dit dans un sens analogue, *Entrer, sortir par une bonne porte, par une mauvaise porte, par une vilaine porte.*

— *Frapper à la bonne porte.* S'adresser où il faut pour réussir.

— *Heurter, frapper à toutes les portes.* S'adresser à toutes les personnes, chercher toutes sortes de moyens, mettre tout en œuvre pour réussir. Heurter, frapper à toutes les portes.

— *Mettre la clé sous la porte.* Déménager sans payer; quitter furtivement sa maison, parce qu'on a de mauvaises affaires.

— Fig. *Être aux portes de la mort.* Être à l'extrémité, être sur le point de mourir.

— *Mettre à la porte.* Chasser. Mettre quelqu'un à la porte. Mettre un domestique à la porte.

— Fig. et fam. *Prendre la porte.* Se retirer, s'échapper à propos d'un lieu où l'on a quelque chose à craindre. Se hâter de prendre la porte. N'avoir rien de mieux à faire que de prendre

la porte. Prenez-moi la porte. Prenez bien vite la porte. || Dans le même sens, on dit, *Passer la porte, enfiler la porte.* Passez-moi la porte, enfilez-moi la porte.

— Fam. *Fermer, pousser la porte au nez, sur le nez.* Fermer une porte avec quelque vivacité, pour empêcher quelqu'un d'entrer.

— Fig. Accès, introduction, moyen d'arriver. La porte des honneurs, des grandeurs, des emplois. La porte qui mène aux dignités. Ouvrir la porte aux abus, aux désordres, aux scandales, aux révolutions. L'impunité ouvre la porte à tous les crimes.

— *La porte des dignités, des honneurs, etc., lui est fermée.* Se dit en parlant d'un homme qui n'a pas ou qui n'a plus les moyens d'obtenir des places. On dit de même, *Il s'est fermé la porte des honneurs.* || On dit dans le sens contraire, *La porte des dignités lui est ouverte. Il s'est ouvert la porte des honneurs.* La *porte* des grandeurs est ouverte pour toi. (Vol.)

La basse flatterie
Par cent détours obscurs s'ouvre avec industrie
Les *portes* de vos cœurs. (J.-B. Rouss.)

— Fig. *Cette place est la porte de tel pays.* La possession de cette place donne le moyen d'entrer facilement dans ce pays. On dit aussi, *Cette place est la clé de ce pays.*

— Fig. *Porte de derrière.* Faux-fuyant, échappatoire. Avoir une porte de derrière. Être un homme à porte de derrière. Cet homme a toujours plusieurs portes de derrière.

— Par extens. Se dit des endroits d'une ville où étaient anciennement les portes de l'enceinte extérieure. La porte Saint-Denis. La porte Saint-Martin. La porte Saint-Antoine. La porte Saint-Honoré. La porte Montmartre.

— Ce qui ferme certains meubles, certaines constructions servant à divers usages. Les portes d'une armoire, d'un placard, d'un buffet, d'une alcôve, d'une bibliothèque. Les portes d'un bassin, d'une écluse. La porte d'un fourneau, d'un four.

— Dans le style de l'Écriture, *Les portes de l'enfer.* Les puissances de l'enfer. Jésus-Christ a prédit à son Eglise que les portes de l'enfer ne prévaudraient jamais contre elle.

— Dans le langage poétique. Les portes de la vie. Les portes de la mort. Les portes du trépas. Les portes de l'éternité. Les portes du ciel. Les portes de l'enfer.

C'est elle qui neuf mois, dans ses flancs douloureux,
Porte un fruit de l'hymen trop souvent malheureux,
Et sur un lit cruel, longtemps évanouie,
Mourante, le dépose aux *portes* de la vie. (Lesuire.)

Ma force et ma raison m'avaient abandonnée;
Des *portes* de la mort vous m'avez ramenée.
(Lava. ou Penpiesnz.)

Et sa main, te fermant les *portes* de l'enfer,
Te fera perdre alors de ta juste souffrance.
Le souvenir amer. (J.-B. Rouss.)

— On dit encore en poésie, Les portes de l'orient, du couchant, de l'aurore, les portes du jour, etc.

Il s'endort, mais voilà qu'aux *portes* d'orient,
A lui s'offre Clorinde en un songe riant. (B.-Lean.)

Tel que brille l'éclair, qui touche au même instant
Des *portes* de l'aurore aux bornes du couchant. (Rac.)

Ces rayons dont l'éclat, dans les airs s'épanchant,
Peint d'un si riche émail les *portes* du couchant.
(Le Fort.)

— *Porte d'agrafe.* Ouverture en forme de petit anneau dans laquelle on passe le crochet d'une agrafe.

— Loc. prov. *Enfoncer une porte ouverte.* Faire de grands efforts pour vaincre un obstacle imaginaire, un obstacle qui n'existe pas. On dit de même, *C'est un enfonceur de portes ouvertes.*

— *L'or ouvre toutes les portes.* La richesse donne accès partout.

— *On a balayé devant sa porte.* Se dit d'un joueur qui n'a plus d'argent devant lui.

— Loc. prov. et fam. *Chassez-le par la porte, il rentrera par la fenêtre.* Se dit d'un importun dont on ne réussit pas à se débarrasser.

— Loc. adv. *A la porte de.* Près, auprès, fort près de, dans le voisinage de. Etre logé à la porte de quelqu'un. Avoir une maison de campagne à la porte d'une ville, aux portes de Paris. Dans un sens analogue, on dit *Porte à porte.* Demeurer porte à porte. Être porte à porte.

— *A porte ouvrante ou à porte fermante.* loc. adv. A l'heure où l'on ouvre et où l'on ferme la porte. Il ne se dit qu'en parlant des places de guerre et autres villes où les portes s'ouvrent et se ferment à certaines heures [illegible] *portes fermantes.* Sortir d'une forteresse à portes ouvrantes. Ne rentrer dans une ville de guerre qu'à portes fermantes.

— *A porte close.* En secret, sans témoin. Tenir conseil à porte close. Délibérer à porte close. Raisonner, parler politique, quand on est à porte close.

— *De porte en porte.* De maison en maison. Aller de porte en porte. Solliciter, quêter, mendier de porte en porte.

— Hist. polit. *Porte ottomane, Sublime Porte,* ou simplement *la Porte.* La Cour du sultan des Turcs ou Ottomans : elle tire son nom de la porte du palais de Bagdad, sur le seuil de laquelle Mostadhem, calife de la race des Abbassides, fit enchâsser un morceau de la fameuse pierre noire de la Kaaba, envoyée, dit-on, par Dieu à Abraham, et devenue noire, de blanche qu'elle était, par les péchés des hommes. L'ambassadeur de la Porte à la cour de France. Etre nommé ambassadeur de France à la sublime Porte. Décision de la Porte. Politique de la Porte.

— *Porte impériale.* Entrée principale du sérail à Constantinople. || *Porte de félicité.* La porte qui conduit dans l'intérieur du sérail, habité par le sultan, par les femmes de son harem et par ses principaux officiers.

— Comm. relig. *Faire la porte.* Remplir les fonctions de portier.

— Myth. *Porte de corne.* Celle par laquelle sortaient les songes véridiques. || *Porte d'ivoire.* Celle par laquelle passaient les songes menteurs.

— *Portes du soleil.* Se disait, chez les anciens, des deux tropiques ou signes du Cancer et du Capricorne. Le tropique du Cancer était aussi appelé *Porte des hommes*, parce qu'ils croyaient que les âmes des hommes descendaient par là sur la terre; et le tropique du Capricorne *Porte des dieux*, parce qu'ils croyaient que les âmes remontaient par là au séjour des dieux.

— Hist. anc. *Porte dorée.* Le palais, la cour des anciens rois de Perse.

— *Porte du ciel.* Le septentrion.

— Hist. milit. *Porte coulante* ou *porte coulis.* Herse d'une forteresse.

— Antiq. rom. Au temps de Romulus, Rome avait trois ou quatre portes seulement; au temps de Pline, elle en avait trente-sept. Les plus connues sont : la porte *Carmentale* ou *Scélérate*, par où sortirent les trois cents Fabius pour aller au combat; la porte *Esquiline*, par où l'on conduisait les criminels au supplice; la porte *Nomentane* ou *Figulaire*, qui conduisait sur le mont Sacré; la porte *Trigéminale*, qui conduisait à Ostie, et la porte *Triomphale*, qui communiquait de la voie Flaminienne au Capitole.

— Antiq. lat. *Porte décumane.* Grande porte de derrière d'un camp romain. || *Porte prétorienne* ou *ordinaire.* Celle qui était du côté de l'ennemi. || *Portes principales.* Celles des deux côtés.

— PORTES. Au pluriel, signifie quelquefois, Gorge, défilé, pas. On donne spécialement ce nom au défilé de la chaîne du Balkan qui se trouve sur la limite de la Hongrie et de la Turquie, un peu au-dessus d'Orsova; et à un défilé de l'Algérie, dans l'Atlas, entre les provinces de Constantine et d'Alger.

— Géogr. anc. *Portes amaniques.* Défilé situé au pied du mont Amanus, entre la Cilicie et la Syrie. || *Portes ciliciennes.* Défilé entre la Cappadoce et la Cilicie. || *Portes de Perse* ou *de Susiane.* Défilé entre la Perse et la Susiane.

— Anat. anc. *Portes du foie.* Deux tubercules qui se trouvent à la partie supérieure du foie, et par lesquels les anciens croyaient que le suc des aliments pénètre dans ce viscère. Ils appelaient la veine qui aboutit à cet endroit, *la veine de la porte*, d'où nous avons fait la *veine porte.* V. PORTE, adj. f.

PORTE. adj. f. (du lat. *portans*, qui porte). Anat. *Veine porte.* Arbre vasculaire, dont les radicules sont dans les intestins, dont les ramuscules sont dans le foie, et dont le tronc, intermédiaire aux unes et aux autres, n'a guère que 10 à 12 centim. de long chez l'adulte. De là la double dénomination de *veine porte abdominale* et de *veine porte hépatique.* La veine porte reçoit le sang de l'estomac, de la rate, du pancréas et des intestins, et le distribue dans le foie. || *Sinus de la veine porte.* Angle à peu près droit formé par la séparation du tronc de la veine porte en deux branches qui constituent une espèce de canal. || *Sillon de la veine porte.* Sinuosité profonde dans laquelle est logée la bifurcation de la veine porte. || *Éminences portes.* Nom donné à deux saillies de la face inférieure du foie, qui bornent, l'une en devant, l'autre en arrière, le sillon transversal.

PORTÉ, ÉE. part. pass. du v. Porter. S'empl. adjectiv. Par ce prince, la gloire du nom français est *portée* jusqu'aux extrémités du monde. (Frayss.) La science de l'affiche et de l'étiquette est *portée* si loin, que nos neveux n'y pourront rien ajouter. (La Harpe.)

— *Porté par.* Nos richesses ne passent pas dans l'autre monde, si elles n'y sont *portées* par la main des pauvres. (***)

Il n'aura plus que vous dans ses perplexités
Pour adoucir les traits par vous-même *portés.* (Volt.)

Portés du couchant à l'aurore
Par un mouvement éternel,
Sur leur axe ils tournent encore
Dans les vastes plaines du ciel. (Malfil.)

[illegible] sur des tiges spirales. (Cuvier.) Les semences [illegible] âmes de la Jamaïque sont *portées*, en hiver, jusque sur les rivages des Orcades. (B. de St-P.)

Leurs chars semblent *portés* sur l'aile des autans;
Et le feu qui jaillit de leurs essieux brûlants
Des héros disparus indique seul la trace. (Le Basset.)

— Loc. prov. et fig. *Autant vaut traîné que porté.* Se dit de certaines choses qu'il est indifférent ou qu'il n'est pas plus difficile de faire d'une manière plutôt que d'une autre.

— Fam. *Être tout porté.* N'avoir point à se déplacer. Dînez avec nous, vous voilà tout porté.

— *Porté à.* Qui a de l'inclination, de la disposition à. Porté à la vertu, à l'étude, au bien. Porté à la paresse. Porté à médire, à calomnier. Porté à faire du bien à ses semblables. Les hommes sont *portés* à juger par comparaison. (La Harpe.) Les riches sont *portés* à croire qu'ils sont supérieurs aux autres hommes, et l'on fait ce qu'il faut pour leur persuader qu'ils n'ont pas tort. (Beauch.)

— *Porté pour. Etre plus porté pour une chose que pour une autre.* Avoir plus de dispositions, plus de goût pour une chose que pour une autre.

— B.-arts. *Ombre portée.* Toute ombre qu'un corps projette sur une surface.

PORTÉ. s. m. Effet que produit, dans la mise, dans le costume, tel ou tel objet de toilette. Les sérieuses discussions de corsage et de bavolet, de capotes d'un joli coiffé et d'écharpes d'un *porté* douteux. (***)

PORTE-À FAUX. s. m. Archit. Partie de construction qui est mal posée sur ce qui doit la soutenir, ou qui ne porte pas directement sur sa base, sur son point d'appui. || Pl., des *porte-à-faux.*

PORTE-AFFICHES. s. m. Admin. Grand cadre de bois ou de fer dans lequel on met les affiches. || Pl., des *porte-affiches.*

PORTE-AIGLE. s. m. Hist. milit. Officier qui, dans les armées de l'empire français, portait l'aigle d'un régiment.

— Antiq. rom. V. AQUILIFÈRE.

PORTE-AIGUILLE. s. m. Chir. Tige d'acier ou d'argent, longue de deux pouces, fendue presque dans toute sa longueur en deux branches, pour former une espèce de pincette qui se tient écartée par son propre ressort, et qui se ferme avec un anneau coulant, et dans lesquelles branches le chirurgien loge les aiguilles et leur donne plus de longueur et de solidité, lorsqu'elles sont si fines et si petites qu'on ne saurait les saisir avec les doigts, ou lorsqu'il s'agit de pratiquer des sutures dans les parties où les doigts ne sauraient pénétrer ou manœuvrer avec facilité.

— Techn. Se dit, chez les tabletiers-gaîniers, D'une sorte de pince de fer qui sert à saisir l'aiguille, et qui est retenue par un anneau qui glisse le long du porte-aiguille, comme dans le portecrayon. || Pl., des *porte-aiguille.*

PORTE-AIGUILLON. s. m. Entom. Insecte dont l'abdomen se termine par un aiguillon acéré et offensif. Les porte-aiguillon forment la seconde section de l'ordre des hyménoptères.

PORTE-ALLUME. s. m. Petit réchaud de boulanger qui contient les flambarts, et qui sert à éclairer le four. || Pl., des *porte-allumes.*

PORTE-ALLUMETTES. s. m. Sorte de boîte où l'on met les allumettes. || Pl., des *porte-allumettes.*

PORTE-ARQUEBUSE. s. m. Hist. Officier qui portait le fusil du roi ou des princes de la famille royale, quand ils allaient à la chasse. || Pl., des *porte-arquebuse.*

PORTE-ASSIETTES. s. m. Écon. dom. Cercle ou disque de métal, plateau de bois ou d'osier tressé, qu'on met sous les assiettes d'entrées et d'entremets. || Pl., des *porte-assiettes.*

PORTE-ATTELLES. s. m. Chir. Morceau de toile qui sert à rouler les attelles, dans les fractures. || Pl., des *porte-attelles.*

PORTE-AUGE. s. m. Techn. Apprenti maçon, aide-maçon, manœuvre. || Pl., des *porte-auge.*

PORTE-AUNE. s. m. Comm. Tringle de bois ou de fer attachée perpendiculairement au plafond, et à laquelle l'aune est suspendue, afin de pouvoir mesurer commodément les étoffes. || Pl., des *porte-aune.*

PORTE-BAGUETTE. s. m. Rainure placée le long du fût d'un fusil ou d'un pistolet, pour recevoir et contenir la baguette. || Pl., des *porte-baguette.*

PORTE-BAÏONNETTE. s. m. Cost. milit. Partie d'une banderolle de fusilier. || Pl., des *porte-baïonnette.*

PORTE-BALANCE. s. m. Morceau de fer monté sur un pied, terminé par un crochet, qui sert à suspendre le trébuchet ou la balance. || Pl., des *porte-balance.*

PORTEBALLE. s. m. Petit mercier qui court le pays, portant ses marchandises dans une balle. Acheter aux porteballes.

PORTE-BANDEAU. s. m. Bot. Un des noms donnés à l'étoile nodifière. || Pl., des *porte-bandeau.*

PORTE-BANNIÈRE. s. m. Celui qui porte la bannière.

— Hist. *Porte-bannière de l'empire.* Titre que [illegible] *porte-bannière.*

PORTE-BARBE. s. m. Bot. Genre de plantes de l'ordre des mousses. || Pl., des *porte-barbe.*

PORTE-BARRES. s. m. pl. Anneaux de corde passés dans l'anneau du licou, et qui supportent les barres des chevaux qu'on mène accouplés. || Pl., des *porte-barres.*

PORTE-BARRETTE. s. m. Hist. ecclés. Officier de la cour pontificale, chargé de porter la barrette à ceux que le pape vient de promouvoir au cardinalat. Les cardinaux ne reçoivent le chapeau que de la main même du pape. || Pl., des *porte-barrette.*

PORTE-BATTANT. s. m. Techn. Barre de suspension du battant d'un métier à étoffe.

PORTE-BEC. s. m. Entom. Insecte de l'ordre des coléoptères. Les porte-bec forment une famille dans leur ordre. V. [illegible]

PORTE-BONNET. s. m. Cost. milit. Nom donné à certaines courroies, qui sont attachées à une giberne pour y maintenir le bonnet de police. || Pl., des *porte-bonnet.*

PORTE-BOSSOIR. s. m. Mar. Espèce de console placée sous le bossoir pour lui servir d'appui. || Pl., des *porte-bossoir.*

PORTE-BOUCHOIR. s. m. Devant du four, tablette ou autel du four. || Pl., des *porte-bouchoir.*

PORTE-BOUGIE. s. m. Chir. Canule d'argent semblable à celle des trois-quarts, mais un peu plus longue, et servant à conduire des bougies dans l'urètre pour la dilater. || Pl., des *porte-bougie.*

PORTE-BROCHE. s. m. Techn. Manche mobile qui reçoit différents outils. || Pl., des *porte-broche.*

PORTE-CARABINE. s. m. V. PORTE-MOUSQUETON. || Pl., des *porte-carabine.*

PORTE-CARREAU. s. m. Techn. Petit carré de menuiserie soutenu par des pommes, et sur lequel on met un carreau.

PORTE-CAUSTIQUE. s. m. Chir. Instrument dont on se sert pour porter un caustique dans le canal de l'urèthre, et le mettre en contact avec les rétrécissements qu'il s'agit de détruire, sans toucher aucun autre point des parois du canal.

PORTE-CHANDELIER. s. m. Acolyte qui porte un chandelier dans les processions. || Pl., des *porte-chandelier.*

PORTECHAPE. s. m. Celui qui porte ordinairement la chape dans une église. Les deux portechapes du lutrin.

— adj. Etre porte-chape dans une paroisse.

PORTE-CHAPEAU. s. m. Bot. Nom vulgaire du paliure austral.

PORTE-CHARGE. s. f. Techn. Monture d'un fouet de cocher.

PORTECHOUX. s. m. Petit cheval de jardinier, pour porter les légumes au marché. Ces chevaux sont trop bas, on n'en peut faire que des portechoux.

PORTE-CIGARE. s. m. Espèce de chalumeau au bout duquel on adapte un cigare. || Étui pour renfermer plusieurs cigares. Dans ce cas, il s'écrit au sing. comme au plur. Un *porte-cigares*, des *portes-cigares.*

PORTE-CLAPET. s. m. Pièce de cuivre circulaire, qui fait partie du corps de pompe.

PORTE-CLÉS. s. m. Valet de prison qui porte les clés.

— Mus. Syn. de Clavier. Un porte-clés d'acier, d'argent.

PORTE-COFFRE. s. m. Officier de chancellerie, qui portait le coffre des lettres à sceller. || Pl., des *porte-coffre.*

PORTECOLLET. s. m. Pièce de carton ou de baleine, couverte d'étoffe, qui sert à porter le collet ou le rabat. Les ecclésiastiques se servent de portecollets.

PORTE-COLLIERS. s. m. Mar. Fourrure de sapin qui entoure les bas mâts à la hauteur des colliers d'étais. || Pl., des *porte-colliers.*

PORTE-CORDEAUX. s. m. Hortic. Chevalet qui maintient les cordeaux dans la direction où ils ont été placés. || Pl., des *porte-cordeaux.*

PORTE-CORNE. s. m. Mamm. Le rhinocéros.

PORTE-CORNETTE. s. m. Hist. milit. Nom qu'on donnait à celui qui portait le drapeau. || Pl., des *porte-cornette.*

PORTE-COTON. s. m. Hist. Valet de garde-robe à la cour.

— Fig. Vil complaisant. || Pl., des *porte-coton.*

PORTE-COUTEAU. s. m. Techn. Instrument qui sert à couper le fil de fer dont on fait les hameçons.

PORTE-CRAYON. s. m. Instrument dans lequel on met un crayon, pour s'en servir plus commodément. Portecrayon en or, en argent. Portecrayon enrichi de diamants. Des portecrayons d'argent, de cuivre.

PORTE-CRÊTE. s. m. Erpét. Nom d'une espèce de lézard ou d'iguane qui vit à l'île d'Amboine.

PORTE-CRIN. s. m. Bot. Genre de plantes cryptogames de l'ordre des mousses.

PORTE-CROISÉE. s. f. Fenêtre sans appui qui sert de passage pour aller sur une terrasse, un balcon, un jardin [illegible] *portes* qui servent de croisées, ou des croisées qui servent de portes.

PORTE-CROIX. s. m. Celui qui porte la croix devant le pape, devant un légat, devant un archevêque.

— Celui qui porte la croix aux processions. || Pl., des *porte-croix.*

— Hist. *Ordre des porte-croix.* Ordre de chevalerie, institué par saint Étienne, premier roi de Hongrie.

— Entom. Nom vulgaire de plusieurs insectes de l'ordre des coléoptères.

PORTE-CROSSE. s. m. Celui qui porte la crosse devant un évêque.

— Equip. milit. Espèce de petit fourreau de cuir, attaché par une courroie aux selles de cavalerie, vers le flanc droit du cheval, et dans lequel entre le bout de la carabine. || Pl., des *porte-crosse.*

PORTE-DIEU. s. m. Prêtre dont la fonction spéciale est de porter le viatique aux malades d'une paroisse. || Pl., des *porte-dieu.*

PORTE-DRAPEAU. s. m. Art milit. Officier, sous-officier qui porte le drapeau, dans un corps d'infanterie. || Pl., des *porte-drapeau*.

PORTÉE. s. f. (pr. *porté*, rad. *porter*). Nombre ou totalité des petits que les femelles des animaux mammifères portent dans leur sein et mettent bas après chaque fécondation. Première, seconde portée. Une chienne peut avoir jusqu'à neuf et dix chiens d'une portée, en une portée. Deux chiens de la même portée. La *portée* de l'ânesse est d'environ onze mois. (Ardent.) Je lui disais le voyant éveillé comme une *portée* de souris. (Mme de Sév.)

— Par extens. Temps nécessaire pour que la série des changements provoqués par un seul et même acte de génération s'accomplisse. Ce terme ne s'emploie qu'en parlant des animaux.

— Distance où peuvent porter les armes à feu ou de trait. La portée du canon. La portée d'une carabine, d'un fusil. La portée d'une arbalète. S'avancer à portée, à demi-portée, à portée de pistolet. Camper hors de la portée du canon. Se mettre hors de la portée des balles. Tirer hors de portée.

— *Une portée de fusil*. Signifie quelquefois une distance peu considérable. Aller à une portée de fusil de la ville. Il n'y a que deux portées de fusil d'ici la rivière.

— Distance où peut s'étendre la voix, la vue, l'ouïe. Se mettre à la portée de la voix de quelqu'un, à la portée de sa vue, à la portée de son oreille. Être à la portée de la voix.

— *Être à portée de la main*. Être assez près pour pouvoir être atteint avec la main. On dit de même, Cela est à ma portée, cela n'est pas à ma portée.

— Fig. *Être à portée de*. Être dans une situation convenable pour.... Être à portée de demander, d'obtenir des grâces, des faveurs, des emplois. Un long séjour en Égypte l'avait mis à *portée* de dérober aux prêtres égyptiens une partie de leurs secrets. (Barth.) Si je suis jamais à *portée* de vous rendre quelque service dans ce pays-ci, je vous prie de ne pas m'épargner. (Volt.) Il semble que plus on est à *portée* de soulager des malheureux, moins on est touché de leurs misères. (Mass.)

— Fig. Étendue, capacité d'esprit. La portée de l'esprit, de l'intelligence. Esprit d'une grande portée, d'une haute portée. Connaître la portée d'une personne. Ne point s'exagérer la portée de ses forces. Ne rien entreprendre au-dessus de sa portée. Il faut être très-savant pour se mettre utilement à la portée de l'ignorance. Les grands génies seuls savent mettre la vérité à la portée de tout le monde. Les esprits médiocres condamnent ce qui passe leur *portée*. (La Rochef.) L'idée d'un simple changement de demeure est plus à la *portée* de notre esprit et flatte plus notre cœur que l'idée d'une modification nouvelle. (Montesq.) L'exemple récent d'une reine lui paraissait au-dessus de la *portée* de sa vertu. (Fléch.) On y verra des miracles qui surpasseront la *portée* des esprits faibles. (Id.) Rien n'était au-dessus de sa *portée*. (J.-J. Rouss.) Les règles dans les arts ont été tracées pour la *portée* commune de l'esprit de l'homme, non pour le génie. (***)

— Ce que comporte la naissance, la fortune, la position sociale. Aspirer à un emploi au-dessus de sa portée. Faire une dépense au-dessus de sa portée. Projeter un mariage au-dessus de sa portée.

— Force, valeur, importance d'un raisonnement, d'une preuve, d'une expression, etc. Sentir la portée d'un raisonnement. Ne pas comprendre la portée de ce qu'on dit.

— Archit. Étendue libre d'une pierre, d'une pièce de bois, etc., placée horizontalement dans une construction et soutenue en l'air par un ou plusieurs points d'appui. Dans les colonnes espacées, la pierre de l'architrave a une grande portée. Cette poutre a trop de portée, elle finira par plier au milieu. ‖ Saillie au delà d'un mur de face, comme celle d'une gouttière, d'un auvent.

— Partie d'une pierre ou d'une pièce de charpente aussi horizontalement placée, qui porte sur le mur ou un pilier. Une poutre doit avoir au moins un pied de portée dans le mur. La portée de cette pierre n'est pas suffisante. Les portées de ces solives sont pourries.

— Arpent. Mesure qui est de la longueur de la chaîne que l'arpenteur porte d'un piquet à l'autre.

— [illegible] ... en les branches. Les portées donnent connaissance du cerf.

— Horlog. Petite assiette où un pivot prend naissance, et sur laquelle portent les arbres ou tiges, quand ils sont dans la verticale.

— Joaill. Place dans laquelle doit être logée la pierre que l'on veut sertir.

— Manuf. Allée et venue du cordon ou du ruban en fil qui parcourt toute la longueur que doit avoir la chaîne d'une étoffe. La chaîne d'une étoffe doit être composée d'une certaine quantité de portées, et chaque portée d'un certain nombre de fils.

— Mus. Les cinq lignes parallèles sur lesquelles et entre lesquelles on pose les notes de la gamme. Papier à douze portées. Il y a du papier à trente-deux portées la page.

PORTE-ÉCARLATE. adj. des 2 g. La Fontaine appelle les membres du parlement la gent *porte-écarlate*, à cause des robes rouges qu'ils portaient.

PORTE-ÉCUELLE. s. m. Ichthyol. Genre de poissons malacoptérygiens, renfermant des poissons ainsi nommés d'après la disposition de leurs nageoires ventrales, qui forment un disque concave que l'on a comparé à une assiette creuse. Nous avons dans nos mers plusieurs espèces de ce genre; aucun ne sert de nourriture.

PORTE-ENSEIGNE. s. m. Nom que portait autrefois ce qu'on appelle présentement porte-drapeau. || Pl., des *porte-enseigne*.

PORTE-ÉPÉE. s. m. Morceau de cuir ou d'étoffe qu'on attache à la ceinture de la culotte pour porter l'épée. || Pl., des *porte-épée*.

PORTE-ÉPERON. s. m. Morceau de cuir qui soutient l'éperon. || Pl., des *porte-éperon*.

— Ornith. Oiseau nommé aussi *éperonnier*.

PORTE-ÉPINE. s. m. Mamm. Le porc-épic.

— Ichthyol. Nom spécifique d'une dorade.

PORTE-ÉPONGE. s. m. Techn. Pince propre à porter une éponge pour mouiller les métaux que l'on tourne. || Pl., des *porte-éponge*.

PORTE-ÉTENDARD ou **PORTE-ÉTENDART.** s. m. (pr. *por-té-tan-dar*). Officier qui porte l'étendard, dans un corps de cavalerie.

— Pièce de cuir attachée à la selle pour appuyer le bout d'en bas de l'étendard. || Pl., des *porte-étendard*.

PORTE-ÉTOILE. s. m. Hist. Membre d'une faction noble formée à Bâle, en 1250. Les porte-étoile avaient sur leur étendard une étoile d'argent en champ de pourpre. Les perroquets, leurs adversaires, avaient un perroquet de sinople en champ d'argent.

PORTE-ÉTRIERS. s. m. Sangle attachée sur le derrière des panneaux de la selle, et qui sert à lever les étriers. || Pl., des *porte-étriers*.

PORTE-ÉTRIVIÈRES. s. m. Anneaux de fer carrés, placés aux deux extrémités de la selle, très-près de l'arçon, et dans lesquels passent les étrivières. || Pl., des *porte-étrivières*.

PORTEFAIX. s. m. Crocheteur. Celui qui fait métier de porter les fardeaux. En révolution, la force des bras change les *portefaix* en souverains. (Boiste.)

— Fig. Homme grossier et brutal.

— Ceux qui s'occupent de traductions, de compilations. Ceux qui enseignent les sciences et les lettres. Il se dit par allusion au dévouement qu'il faut avoir pour instruire la jeunesse, aux peines diverses que l'on éprouve dans cette profession, au peu de profit et de gloire que l'on y recueille. Les infatigables *portefaix* de la science n'ont jamais rien gagné qu'un vil renom fondé sur les livres d'autrui, mais ils ont répandu la lumière sur le globe. (Trad. de Shaksp.)

— Manuf. *Portefaix d'en haut, d'en bas*. Les deux points d'appui du grand ressort du métier à bas.

PORTE-FER. s. m. Espèce d'étui placé sur le côté des selles, dans les régiments de cavalerie, et destiné à contenir un fer de cheval tout préparé. || Pl., des *porte-fer*.

PORTE-FEU. s. m. Artific. Conduit où l'on met l'amorce pour faire jouer successivement des fusées dans les feux d'artifice.

— Artill. Bois d'une fusée à bombe ou à grenade.

— Techn. Instrument de mineur. ‖ Canal par lequel on allume un four à chaux.

— Pl., des *porte-feu*.

PORTEFEUILLE. s. m. Enveloppe composée ordinairement de deux feuilles de carton, réunies par un de leurs côtés au moyen d'une bande de parchemin, de peau ou d'étoffe appelée *dos*, et garnie en haut et en bas de deux pièces triangulaires en toile ou en soie qui joignent les deux feuilles et leur permettent de s'écarter sans trop s'ouvrir. Les portefeuilles sont ornés et couverts d'une manière plus ou moins riche. Le portefeuille d'un négociant, d'un ministre, d'un avocat, d'un homme d'affaires. Fermer, ouvrir un portefeuille. La clé d'un portefeuille.

— Charge de ministre, fonctions de ministre, ministère. Le portefeuille de la marine. Le portefeuille de la guerre. Accepter, refuser un portefeuille. Se démettre de son portefeuille. Remettre entre les mains du roi le portefeuille des affaires étrangères.

— *Ministre à portefeuille*. Celui qui a un département. ‖ *Ministre sans portefeuille*. Celui qui [illegible] que le président du conseil soit un ministre sans portefeuille; cela a précisément lieu au moment où nous sommes, janvier 1856.

— *Avoir tout son bien en portefeuille*. Avoir une fortune qui consiste en effets commerciaux, par opposition aux biens-fonds.

— *Avoir un ouvrage en portefeuille*. Avoir un ouvrage manuscrit, qui n'a pas encore été publié.

— Collection de dessins ou d'estampes. Le portefeuille d'un peintre. Le portefeuille d'un amateur. Un riche portefeuille. Un précieux portefeuille. *Album* est plus usité dans ce sens.

PORTEFEUILLISTE. s. m. Comm. Fabricant, marchand de portefeuilles.

PORTE-FLAMBEAU. s. m. Celui qui porte un flambeau, une torche. ‖ Pl., des *porte-flambeau*.

PORTE-FORET. s. m. Outil d'orfèvre, de lapidaire, pour fixer le foret. ‖ Pl., des *porte-foret*.

PORTE-GALOISE. s. m. Anc. cost. Genre de parure de femme.

PORTE-GIBERNE. s. m. Cost. milit. Lanière de buffle qui supporte la giberne. || Pl., des *porte-giberne*.

PORTE-GLAIVES (Ordre des). Hist. Ordre militaire et religieux établi en 1204 par Albert d'Apeldern, évêque de Livonie, pour conquérir les pays habités par les païens. Cet ordre, modelé sur celui du Temple, s'appela d'abord ordre *des Frères de la milice du Christ*; il conquit l'Esthonie et une partie de la Livonie, et se fondit en 1237 dans l'ordre des chevaliers teutoniques.

PORTE-GOÎTRE. s. m. Bot. Genre de plantes cryptogames de l'ordre des mousses.

PORTE-GUIDON. s. m. Hist. milit. Sous-officier qui porte le guidon. || Pl., des *porte-guidon*.

PORTE-HACHE. s. m. Cost. milit. Étui d'une hache de sapeur. || Pl., des *porte-hache*.

PORTE-HAUBANS. s. m. Mar. Bordage épais, fixé sur la muraille d'un bâtiment, pour donner plus de pied aux bas haubans. Les porte-haubans sont cloués et chevillés de côté à l'arrière de chaque mât.

PORTE-HORS. s. m. Anc. liturg. Livre portatif, qui contenait l'office canonial.

PORTE-HUILE. s. m. Horlog. Petit instrument en forme d'aiguille, pour mettre de l'huile aux pivots des montres, des pendules. || Pl., des *porte-huile*.

PORTE-IRIS. s. m. Zooph. Nom donné à deux espèces de méduses, qui sont entourées d'un cercle portant les couleurs de l'arc-en-ciel. || Pl., des *porte-iris*.

PORTE-JUPE. adj. des 2 g. et s. f. S'est dit pour Femelle, femme.

Des charmes apparents on est souvent la dupe,
Et rien n'est si trompeur qu'animal *porte-jupe*.
(Regnard.)

PORTE-LACS. s. m. (pr. *por-te-lâ*). Chir. Instrument à l'aide duquel l'accoucheur porte des lacs sur les membres du fœtus, jusque dans l'intérieur de l'utérus, dans certains cas où il est nécessaire de faire la version du fœtus.

PORTELAIN. s. m. Hist. Intendant des ports à Naples.

PORTELAINE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des composées.

PORTE-LAMBEAUX. s. m. Ornith. Espèce de martin. || Pl., des *porte-lambeaux*.

PORTE-LAME. s. m. Techn. Pièces de bois qui font hausser et baisser les lames du métier des rubaniers, des tisserands. || Pl., des *porte-lame*.

PORTE-LANCE. s. m. Art milit. Courroie avec laquelle les lanciers modernes retiennent leur lance. Au pl., des *porte-lance*.

PORTE-LANTERNE. s. m. Entom. Nom vulgaire de l'insecte appelé scientifiquement *Fulgore*. || Pl., des *porte-lanterne*.

PORTE-LENTILLE. s. m. Bot. Nom donné à la nidulaire.

PORTE-LETTRES. s. m. Portefeuille dans lequel on renferme des lettres et des papiers.

— Admin. Sorte d'étui ou d'enveloppe où l'on met des papiers pour les présenter à un chef qui doit les signer. || Pl., des *porte-lettres*.

PORTELOTS. s. m. pl. Pièces de bois qui règnent au pourtour d'un bateau foncet.

PORTE-LUMIÈRE. s. m. V. PHOTOPHORE. || Pl., des *porte-lumière*.

PORTE-LYRE. s. m. Ornith. Oiseau dont les plumes de la queue sont disposées de manière à former une espèce de lyre. Les porte-lyres composent une famille de l'ordre des sylvains.

PORTE-MALHEUR. s. m. Se dit familièrement d'un homme dont la compagnie semble porter malheur, dont la présence est un mauvais présage. Cet individu est mon porte-malheur, est pour moi un vrai porte-malheur.

— En parlant des choses. Ce à quoi une crainte superstitieuse fait attacher des idées funestes. Telle circonstance fortuite, indifférente pour l'un, sera un porte-malheur pour l'autre. || Pl., des *porte-malheur*.

— Entom. Nom vulgaire de l'insecte appelé scientifiquement *blaps*.

PORTE-MANCHON. s. m. Anneau d'argent qui soutenait le manchon, à l'aide d'un ruban [illegible]

PORTEMANTEAU. s. m. Bois attaché au mur pour suspendre les habits. Un portemanteau. Des portemanteaux.

— Sorte de valise de cuir ou d'étoffe.

Tous mes habits sont sur ma peau,
Et je suis mon portemanteau. (Scarron.)

— Anc. cout. Officier qui était chargé de porter le manteau, lorsque le roi sortait. Il y avait autrefois douze portemanteaux servant par quartier. ‖ Officier qui portait la queue du manteau de la reine.

PORTE-MASSE. s. m. Celui qui porte une masse, huissier. ‖ Pl., des *porte-masse*.

PORTE-MASSUE. s. m. Bot. Genre de plantes établi dans la famille des graminées pour placer quelques espèces de canches.

PORTE-MÈCHE. s. m. Hist. milit. Partie de l'équipement d'un ancien arquebusier.

— Chirurg. Tige d'acier ou d'argent, longue de 12 à 15 centim., boutonnée à l'une de ses extrémités et légèrement bifurquée à l'autre, avec laquelle le chirurgien porte des mèches de charpie dans les plaies profondes qu'il veut tenir dilatées. || Pl., des *porte-mèche*.

PORTEMENT. s. m. *Portement de croix*. Peinture ou gravure qui représente Jésus-Christ portant sa croix.

PORTE-MESURE. s. m. Techn. Instrument à l'usage du potier, pour donner aux pièces ébauchées une dimension peu éloignée de celle qu'elles doivent conserver définitivement.

PORTE-MIROIRS. s. m. Entom. Papillon de Surinam, à larges taches rondes et transparentes sur les ailes. || Pl., des *porte-miroirs*.

PORTE-MISSEL. s. m. Petit pupitre pour le missel. || Pl., des *porte-missel*.

PORTE-MONTRE. s. m. Coussinet plat et enjolivé contre lequel on suspend une montre. Attacher un porte-montre à la cheminée.

— Petit meuble de bois ou de métal, en forme de pendule, où l'on place une montre, de manière que le cadran seul paraisse. || Pl., des *porte-montre*.

PORTE-MONTRES. s. m. Petite armoire vitrée, où les horlogers exposent des montres. Un porte-montres richement garni. || Pl., des *porte-montres*.

PORTE-MORS. s. m. Cuirs qui soutiennent le mors de la bride. Chaque porte-mors peut être haussé ou baissé à volonté par le moyen d'une boucle. || Pl., des *porte-mors*.

PORTE-MOUCHETTES. s. m. Plaque ou plateau de métal destiné à recevoir les mouchettes. || Pl., des *porte-mouchettes*.

PORTE-MOUSQUETON. s. m. Cost. milit. Agrafe au bas de la bandoulière d'un cavalier, pour l'aider à porter son mousqueton. On dit dans un sens analogue, un *porte-carabine*.

— Techn. Agrafe d'une chaîne et d'un cordon de montre, où sont suspendues les clés et les breloques. || Pl., des *porte-mousqueton*.

PORTE-MOXA. s. m. Chir. Pince à anneaux avec laquelle le chirurgien tient le moxa appliqué sur la partie qu'il veut cautériser. Le porte-moxa de Larrey est un anneau métallique, isolé de la peau par trois petits supports de bois d'ébène, et auquel est adapté un long manche. || Pl., des *porte-moxa*.

PORTE-MUSC. s. m. Mamm. Nom vulgaire d'un mammifère du genre chevrotain. || Pl., des *porte-musc*.

PORTENDIC. Géogr. Port de la côte ouest d'Afrique, à 28 myriam. de Saint-Louis, jadis comptoir français, fondé en 1724.

PORTE-NŒUD. s. m. Chir. Instrument destiné à porter une ligature autour du pédicule d'une tumeur polypeuse. Il consiste en deux canules d'argent, droites et fortes, recevant chacune une tige d'acier; les deux tiges sont bifurquées à leur extrémité supérieure, de manière à former deux branches terminées par deux demi-anneaux qui en se rapprochant forment un anneau complet à la base de la tumeur.

PORTE-NOIX. s. m. Bot. Nom vulgaire d'un arbre de la Guiane, dont le fruit est un drupe gros comme la tête, contenant quatre noyaux ou noix bonnes à manger. || Pl. des *porte-noix*.

PORTE-OBJET. s. m. Fil de laiton adapté à un microscope, et au bout duquel on met l'objet que l'on veut examiner. || Pl., des *porte-objet*.

PORTE-OR. s. m. Constr. V. PORTOR.

PORTE-ORIFLAMME. s. m. Hist. milit. Officier qui était chargé de porter l'oriflamme des Français. Le comte du Vexin était porte-oriflamme. || Pl., des *porte-oriflamme*.

PORTE-PAGE. s. m. Typogr. Papier plié en plusieurs doubles sur lequel on met une page de composition, après l'avoir liée avec un double tour de ficelle. || Pl., des *porte-page*.

PORTE-PAIX. s. m. Liturg. Celui qui porte la paix à baiser dans les messes solennelles. || Anciennement, Cadre dans lequel on mettait la paix pour la faire baiser aux fidèles. || Pl., des *porte-paix*.

PORTE-PIÈCE. s. m. Techn. Outil dont se servent les cordonniers pour mettre une pièce au soulier. || Pl., des *porte-pièce*.

PORTE-PIERRE. s. m. Chir. Instrument semblable à un porte-crayon, et destiné à tenir la pierre infernale. || Pl., des *porte-pierre*.

[illegible] destiné à maintenir les plumes métalliques. Porte-plume en ivoire, en os, en cuivre. Porte-plume à ressort. Porte-plume d'argent. Acheter un porte-plume. || Pl., des *porte-plume*.

— Bot. Nom vulgaire de la pitérone camphrée.

PORTE-PLUMET. s. m. Conchyl. La nérite fluviatile. || Pl., des *porte-plumet*.

PORTE-POIDS. s. m. Phys. Morceau de fer que l'on met sous l'armure d'un aimant, et auquel on suspend le poids que l'aimant doit soulever. On dit aussi *portant*. V. PORTANT. || Pl., des *porte-poids*.

PORTE-POMPON. s. m. Cost. milit. La partie d'un shako sur laquelle est appuyé le pompon. || Pl., des *porte-pompon*.

PORTE-POUCE. adj. Zool. V. POLLICATE. ‖ **PORTE-POUCES.** s. m. pl. Ordre de la classe des mammifères, comprenant ceux qui ont un pouce opposable aux quatre membres, ou du moins à ceux de derrière.

PORTE-PRESSE. s. m. Techn. Pied de la presse à rogner.

PORTE-QUEUE. s. m. Entom. Insecte dont le corps se termine postérieurement en manière de queue. Les porte-queue composent une famille de l'ordre des gymnogènes appendicés.

PORTER. v. a. 1re conj. (pr. p̃r-té; du lat. *portare*) Soutenir un poids, une charge, un fardeau. Porter un sac de farine, une balle de marchandises, une voie d'eau. Porter du bois. Porter quelqu'un dans une chaise, en chaise. Porter sur la tête, sur le dos, sur les épaules. Porter à bras. Porter à la main, d'une main.

— Se dit des bêtes de charge et de voiture qui soutiennent quelque chose de pesant. Un mulet qui porte six cents pesant. Un chameau portant cinq cents kilogrammes.

— Se dit aussi dans ce sens, d'objets inanimés Des colonnes qui portent une galerie. Des piliers qui portent la voûte d'une église.

— Dans un sens plus général, abstraction faite de l'idée de force. Porter un drapeau, un étendard. Les femelles des singes *portent* leurs petits dans leurs bras. (A. Martin.) Mon hôte entra quelque temps après, *portant* son fils dans ses bras. (Chateaub.)

— *Porter dans son sein*. Lorsque je te *portais* dans mon sein, l'espoir de te donner le jour changeait mes peines en plaisir. (Jauffret.)

— On dit dans le même sens, en parlant des femelles des animaux, *porter dans ses flancs*. Les femelles des cétacés nourrissent du lait que fournissent leurs mamelles les jeunes cétacés qu'elles ont *portés* dans leurs flancs, et qui viennent tout formés à la lumière. (Lacépède.)

— *Porter bateau*. Se dit d'une rivière navigable. Cette rivière porte bateau.

— *Ce vin porte bien l'eau*. Ce vin, quoiqu'on y mette de l'eau, ne laisse pas de faire sentir sa force. Dans le sens contraire, on dit : *Ce vin ne porte pas l'eau*. || *Porter bien le vin*. Boire beaucoup de vin sans s'enivrer.

— Mettre sur soi pour servir à l'habillement, à la parure. Porter des habits brodés, un habit tout uni. Porter du velours, du satin, du drap. Porter des chemises fines, des manchettes, des dentelles. Porter des souliers plats, des bottes vernies. Porter un collier de barbe, de petites moustaches.

— *Porter les couleurs d'une dame*. Porter dans son ajustement, dans l'ensemble de sa toilette, des couleurs semblables à celles qu'elle préfère; se mettre au nombre de ses adorateurs. Au moyen âge, tout chevalier tenait à honneur de porter une écharpe aux couleurs de sa dame.

— *Porter le deuil*. Être vêtu d'habits de deuil. Porter le deuil d'une personne. Cette femme porte le deuil de son mari.

— Fig. et pop. *Cette femme porte la culotte*. Elle fait la maîtresse, elle est plus maîtresse dans la maison que son mari.

— *Porter les chausses*. Être page. *Porter les couleurs, les livrées, la livrée*. Être laquais.

— Fam. *Homme portant barbe*. Homme fait.

— Mettre sur soi pour marquer la profession, l'état, la dignité. Porter l'habit militaire. Porter l'écharpe tricolore. Porter la soutane Porter la décoration de Saint-Louis, le cordon de la Légion d'honneur.

— Mettre sur soi pour la défense. Porter une épée. Porter des pistolets. Porter un poignard.

— *Porter l'épée*. Être officier. *Porter la robe*. Être magistrat. *Porter la soutane, le petit collet, le froc*. Être ecclésiastique, abbé, moine.

— *Porter le mousquet*. Servir comme soldat.

— *Porter les armes*. Servir dans une armée, faire la guerre. Porter les armes sous un vaillant général, sous tel roi. Avoir porté les armes sous Napoléon. Malheur à qui ose porter les armes contre son pays. La plupart de ces hommes qui ont *porté* les armes savent manier l'épée et le mousquet aussi bien que la serpette et la houe. (J.-J. Rouss.) Sous l'une et l'autre époque, il périt près de 5,000 hommes en état de *porter* les armes. (Barth.) Blas de Santillane, mon père, après avoir longtemps *porté* les armes pour le service de la monarchie espagnole, se retira dans la ville où il avait pris

— *Porter l'arme, les armes*. Faire le mouvement qui consiste, pour les simples soldats, à placer l'arme perpendiculairement contre l'épaule gauche, et à la saisir de la main gauche par-dessous la crosse. Faire porter les armes à un bataillon. || *Porter les armes à quelqu'un*. Lui faire le salut militaire qui consiste à porter l'arme.

— *Porter le sceptre, la couronne*. Régner. Ce qui fait la grandeur et la majesté des rois n'est pas tant le sceptre qu'ils *portent* que la manière de le *porter*. (Louis XIV.) Pourquoi suis-je au Capitole? Pourquoi mon humble front va-t-il recevoir la couronne que Pétrarque a *portée*? (Mme de Staël.)

— Avoir sur soi. Ne porter jamais d'argent. Porter quelque livre dans sa poche. Porter une canne à la main. Je perdrais dix louis avec moins de regret qu'un couteau bien proportionné que j'aurais longtemps *porté* sur moi. (Sénancourt.)

— Avoir en soi. Si je ne portais pas d'avance le crime au fond de mon cœur, je n'y *portais* pas plus ces résolutions généreuses qui seules peuvent lui résister. (J.-J. Rouss.) L'homme *porte* en lui-même une énergie naturelle qui le tourmente. (Rayn.)

— Prendre une certaine attitude. Tenir d'une certaine manière. Porter la tête droite, le front haut. Porter la poitrine en avant. Porter les pieds en dehors. Porter bien les bras en dansant. Porter le bras en écharpe.

— Se dit, dans ce sens, de certains animaux. Un cheval qui porte bien sa tête. Un chien qui porte bien ses oreilles.

— Fig. et fam. *Porter le nez au vent*. Avoir l'air hautain et orgueilleux. Ce parvenu porte le nez au vent.

— *Le porter haut*. Affecter des airs hautains; se prétendre de haute qualité, se prévaloir de l'avantage que donnent le rang, la capacité, la dignité, les richesses. Cet homme le porte haut.

— Fig. *Porter la mine d'avoir fait telle chose*. Laisser voir à sa mine, à son air, qu'on a fait telle chose. Dans le même sens on dit : *Cet homme porte tout l'air d'un franc maraud. Il porte la mine d'un vrai fripon*.

— Prolonger. Porter une haie encore plus loin. Porter un mur de dix mètres. || *Porter un mur plus loin*. Signifie aussi, Démolir ce mur et le reconstruire plus loin.

— Transporter. Porter des tableaux dans un salon. Porter des livres dans un cabinet. Porter une lettre à la poste. Porter des marchandises au roulage. Le Créateur a dit à la mer : Tes eaux ne gèleront jamais; les vents les *porteront* sans cesse aux sommets des monts. (A. Mart.)

— Pousser, étendre, élever. Faire aller, conduire. Un arbre qui porte sa tête dans les nues. Des tuyaux qui portent l'eau dans un jardin, dans un réservoir, dans une cour. Les vents qui portent le vaisseau contre un écueil.

— Fig. Porter au loin son nom, sa gloire, la splendeur de ses armes. Porter jusqu'au trône son ambition, ses désirs, ses espérances. Porter la vengeance à l'excès. Porter l'hypocrisie au comble. Porter une passion à un haut degré. Porter tout à l'extrême. Porter ses soupçons sur quelqu'un. Porter haut ses prétentions, ses droits. Il *porte* plus haut ses projets, et agit pour une fin plus relevée. (La Bruy.) Il lui est impossible d'arriver jamais jusqu'où la bassesse et la complaisance viennent de le *porter*. (Id.) Les philosophes ont même *porté* leurs vues sur les soins qu'exige l'enfance. (Barth.) Jusqu'où n'oserais-je point *porter* mes soupçons? (J.-J. Rouss.) Mais les Chinois ont encore *porté* à un plus haut degré de perfection l'art de varier les modulations du vent. (Aimé Martin.)

— Fig. Porter les arts d'Europe en Afrique. Porter la guerre au cœur de l'Asie. Porter la civilisation chez les peuples sauvages. Porter le trouble, la désolation dans une contrée, dans une ville. Nous *portions* la terreur jusqu'aux environs de Sparte. (Barth.) Achille *portait* de tous côtés le fer et la flamme. (Id.) Scipion alla *porter* la guerre aux Carthaginois dans leur propre ville. (Boss.) Peu de temps après ce décret, le père Verbiest appela de Paris ces savants jésuites qui ont *porté* l'honneur du nom français jusque dans l'Asie. (Chateaub.) La grande flotte des Athéniens après avoir *porté* la désolation sur les côtes du Péloponnèse, prit à son retour l'île d'Egine. (Barthélemy.)

— Aider, assister, favoriser de son crédit. La mort vient de lui enlever la personne qui le portait le plus. Des personnes très-puissantes portent ce jeune homme.

— *Porter quelqu'un*. Lui donner sa voix dans une élection.

— Choisir, désigner pour un emploi, pour une dignité. L'opinion publique le porte au ministère, à la présidence du parlement.

— Fig. *L'un portant l'autre*, ou *le fort portant le faible*. En composant l'un avec l'autre, de manière à former une quantité moyenne. Cette forêt rapporte tant tous les ans, l'un portant l'autre, le fort portant le faible.

— *Tirer à bout portant*. Tirer de fort près, et même en appuyant le bout de l'arme sur le corps de l'adversaire.

— *Porter à*. Exciter, induire. Porter à la vengeance. Porter à l'étude. Porter à la vertu. Porter à la débauche. L'avarice et le mensonge peuvent porter à toutes les bassesses. Porter à faire une démarche. Porter quelqu'un à la modération. De tous les moyens de *porter* les

délicat et le plus pur est celui qui leur persuade qu'ils en avaient la volonté. (Bignon.) La nature nous *porte* à aimer nos semblables; la religion nous en fait un devoir; l'ordre social, une nécessité. (Id.) L'instinct de l'homme le *porte* à reconnaître un Dieu, et son cœur à pressentir l'immortalité de l'âme. (Id.) La philosophie ne nous *porte* guère à faire du bien, parce qu'elle nuit à toute espèce d'enthousiasme. (Grimm.) Le désespoir *porte* les peuples à la sédition. (Rayn.) Le même esprit qui mène à la connaissance de la vérité, est celui qui *porte* à remplir ses devoirs. (Volt.) J'imagine à peine quelle sorte de bonté peut avoir un livre qui ne *porte* point ses lecteurs au bien. (J.-J. Rouss.) Les remèdes moraux sont d'élever l'âme de l'hypocrite, de lui donner de l'énergie, de le *porter* aux vertus dont il emprunte le masque. (Vernier.)

— Fig. *Porter quelqu'un sur ses épaules*. En être importuné, fatigué, ennuyé. Cet homme est fastidieux, je le porte sur mes épaules.

— *Porter quelqu'un dans son cœur*. Avoir pour lui une vive affection, une tendre amitié.

— *Porter la main à l'épée, porter la main au chapeau*. Étendre la main pour tirer l'épée ou pour ôter son chapeau.

— *Porter la main sur quelqu'un*. Le frapper. Dans un autre sens, L'arrêter, se saisir de lui, s'assurer de sa personne.

Des véritables rois exemple auguste et rare,
Œdipe a-t-il sur toi *porté* sa main barbare? (Volt.)

— Adresser. Porter un coup à quelqu'un. Porter une botte. Essayer de porter un coup d'épée dans la poitrine de son adversaire.

— Fig. Je fus obligé d'aller au-devant des coups que l'on me *portait*. (Volt.) Les coups que l'on *porte* au fanatisme devraient pénétrer d'un bout du monde à l'autre. (Id.) La fortune ne *porte* pas toujours des coups mortels; elle tue à coups d'épingles. (***)

— Fig. *Porter un coup mortel*. Ruiner. Cette affaire a porté un coup mortel à son crédit, à sa réputation, à son honneur. Ce malheur a porté un coup mortel à sa santé.

— Fig. *Porter un coup*. Atteindre le but, faire une grande impression, tirer à conséquence. Cette démarche a porté coup. Ses paroles ont *porté* coup. (Volt.)

— En mauvaise part, il se dit de certaines choses qui nuisent, qui ont des suites dommageables. Cette entreprise pourra bien porter coup à sa fortune. Ce chagrin porte un coup à ma santé. Vos plaisanteries ont porté coup.

— *Porter bien la balle, porter bien le plomb*. Il se dit d'un fusil qui, lorsqu'on le tire, envoie sa balle, son plomb droit au but, sans trop s'écarter. On dit absolument, *ce fusil porte bien*. V. PORTER. v. n.

— Diriger. Porter ses pas. Porter ses regards. De quelque côté que je porte la vue, je n'aperçois que l'immense Océan. Porter ses pas vers la montagne.

— Fig. *Porter sa vue bien loin*. Prévoir de loin les événements futurs, les choses à venir.

— *Porter ses vues bien haut*. Former de grands desseins.

— *Porter une santé, porter la santé de quelqu'un*. Boire à la santé d'une personne, en s'adressant à cette personne même, ou à une autre, pour l'inviter à en faire autant. On porte les santés à la fin du repas. On dit aussi *porter un toast*.

— *Porter amitié, porter affection à quelqu'un*. Aimer, affectionner quelqu'un. || De même on dit *porter honneur, porter respect*, etc., pour Honorer, respecter, etc. Le respect que les nations *portent* à certains oiseaux est un hommage indirect qu'elles rendent à la Providence. (B. de St-P.)

— *Porter envie*. Envier. C'est le propre d'une âme médiocre de porter envie aux succès d'autrui.

— Dans un autre sens qui n'a rien d'odieux, il signifie, Souhaiter pour soi-même, mais sans malveillance, un bonheur qu'on voit arriver à une autre personne. Porter envie à un ami de ce qu'il a le plaisir d'habiter la campagne.

— *Porter ombrage*. Donner de l'inquiétude, de la jalousie. Le mérite *porte* toujours ombrage à la médiocrité. Ces fonctions pacifiques ne *portant* pas ombrage au maire, étaient sans crainte abandonnées au monarque. (Anquet.)

— Écrire, inscrire. Porter un article sur un registre, sur un livre de compte, sur le grand livre. Porter à compte, en recette, en dépense, en débet. Porter au débit, au crédit. Porter quelqu'un sur une liste.

— *Porter aux nues*. Louer excessivement, avec exagération. Porter quelqu'un, porter quelque chose aux nues.

— *Porter quelqu'un en terre*. L'enterrer.

— *Porter quelqu'un par terre*. Le renverser par terre.

— Causer. Porter bonheur. Porter malheur. Les services que l'on rend semblent toujours porter bonheur. Je crois que notre rigoureux hiver a *porté* malheur aux spectacles. Jamais on n'a vu tant de chutes. (La Harpe.)

— *Porter préjudice, un préjudice*. Nuire. La négligence dans les affaires porte souvent un mortel préjudice.

— *Porter la parole*. Parler au nom d'une autorité, au nom d'une compagnie, d'un corps constitué, etc. Le président porte la parole

a porté la parole dans cette affaire.

— *Porter parole*. Donner assurance, promettre verbalement. Porter parole de soixante mille francs, pour soixante mille francs. Porter parole pour quelqu'un.

— *Porter à quelqu'un des paroles de paix, de consolation*. Lui faire de la part d'un autre des propositions pacifiques, conciliantes.

— *Porter témoignage*. Témoigner pour ou contre. Témoigner en faveur de quelqu'un. Il n'est jamais permis de porter témoignage contre la vérité.

— *Porter un jugement, son jugement de quelque chose, sur quelque chose*. Il ne faut point se hâter de porter son jugement sur un fait aussi grave.

— Avoir telle dimension. Cette poutre porte trente pieds de long. Cette pièce de drap porte quatre-vingts mètres. Porter tant de long sur tant de haut, sur tant de large.

— Produire. La terre porte des fruits pour la nourriture de l'homme et des animaux. Ces terres portent de beau froment. Cette vigne n'a porté que très-peu de raisins.

— Se dit des femmes et des femelles des animaux. Porter un enfant à terme. Les cavales portent onze mois.

— Fig. Chaque siècle *porte* en quelque manière dans son sein le siècle qui va suivre. (Barth.) Un sot *porte* des sottises comme un sauvageon *porte* des fruits amers. (Helvétius.)

— *Porter intérêt*. Produire. Une somme d'argent qui porte intérêt.

— Absol. *Ce billet a porté* ou *n'a pas porté*. Il a gagné ou n'a pas gagné.

— Déclarer, dire, exprimer. L'arrêt porte condamnation. || Neutral. L'ordonnance porte que. Le contrat porte que. Les dernières lettres qu'on a reçues portent expressément que l'armée rentre sur le territoire. Les ordres du ministre portent qu'il faut aller en avant. Le texte ne porte pas ce que lui fait signifier la traduction.

— Être empreint. Porter encore les traces des coups, les marques d'une blessure. Cette vaisselle porte les armes d'un duc. Certaines pierres portent des empreintes d'animaux, de végétaux, etc.

— Manifester, montrer. Porter partout avec soi son caractère. Porter dans tout un esprit étroit et minutieux. Porter un grand esprit d'attention, de recherche. Porter dans le monde, dans le commerce des hommes, une humeur douce et facile, un caractère obligeant et affectueux.

— Fig. Porter la tristesse peinte sur le visage. Ouvrage qui porte le cachet d'un talent supérieur. Les monuments des Romains portent un caractère de force, de grandeur et de simplicité qui étonne. La conduite de cet homme porte en tout point le caractère de l'hypocrisie et de la fraude. Ses projets *portaient* l'empreinte du génie. (Rayn.)

— *Cela porte son excuse avec soi*. Se dit d'un empêchement légitime qu'on allègue, pour s'excuser de n'avoir pas fait quelque chose.

— *Porter sa recommandation sur sa figure*. Avoir une physionomie qui prévient en sa faveur.

— Souffrir, endurer. Porter la peine de son indépendance. Nous avons *porté* nous-mêmes le châtiment des vices que nous avons semés dans l'autre hémisphère. (Rayn.)

— *Porter les iniquités d'autrui*. Payer les sottises que d'autres ont faites. Faire porter ses sottises à quelqu'un. Les enfants portent souvent les iniquités de leur père. Je suis habitué à *porter* les iniquités d'autrui. (Volt.)

— Fig. *Il en portera l'iniquité, la peine*. Il en sera responsable, il en sera puni. Dans le même sens, on dit familièrement, *Porter la folle enchère*.

— Fig. *Avoir plus de travail, plus d'affaires qu'on n'en peut porter*. Ne pouvoir suffire à tout le travail, à la grande quantité d'affaires dont on est chargé. || *Porter tout le poids des affaires*. En être chargé seul, en avoir tout le travail.

— Fig. et prov. *Porter le poids du jour et de la chaleur*. Faire tout le travail, endurer toute la peine, tandis que les autres se reposent.

— Fig. *Porter sa croix*. Avoir ses afflictions. Chacun porte sa croix en ce monde, chacun a ses afflictions particulières.

— Fig. *Porter le joug*. Être dominé par quelqu'un. Porter impatiemment le joug d'une femme.

— *Porter les coups*. Être battu. Il a été le plus fort, il a porté les coups. Fam. et pop.

— *Il ne le portera pas loin, il ne le portera pas en paradis, en l'autre monde*. Il se dit d'un homme par qui on a été offensé, pour signifier qu'on se vengera de lui dans peu.

— Supporter. Porter noblement une disgrâce. Porter son malheur en homme de bien.

— Comporter. Le suisse, le valet de chambre, l'homme de livrée, s'ils n'ont plus d'esprit que ne *porte* leur condition, ne jugent plus d'eux-mêmes par leur première bassesse, mais par l'élévation et la fortune des gens qu'ils servent. (La Bruy.)

— *Porter la robe, la queue de quelqu'un*. Soutenir la queue de sa robe, pour qu'elle ne traîne point par terre. Son laquais lui porte la robe, lui portait la queue.

— *Porter cornette*. Se mêler des menus détails du ménage, ou se laisser maîtriser par sa

— Art culin. *Porter sa sauce*. Se dit d'une viande si bonne, si succulente, qu'il n'est pas besoin d'y ajouter de sauce. || *Porter son sucre*. Se dit d'un fruit tellement doux qu'il est inutile d'y mettre du sucre. Cette viande porte sa sauce. Ce fruit porte son sucre.

— Aux jeux de cartes. *Porter beau jeu, porter vilain jeu*. Avoir beau jeu, vilain jeu aux premières cartes, avant l'écart. || *Bien porter, mal porter*. Garder ou écarter les cartes que la rentrée favorise. || *Porter une couleur*. Garder la couleur dont on a le plus de cartes, et dans laquelle on a son jeu fait ou à peu près fait. Porter une seizième de cœur toute faite. Porter les trèfles. || *Porter à une couleur*. Chercher à faire son jeu dans une couleur. Porter à carreau. Porter à la quinte majeure en trèfle.

— Manég. *Porter son cheval*. Le soutenir, en marchant, de la main, des jarrets et des cuisses. Porter son cheval en avant.

— Mar. *Porter bien la voile*. Incliner peu sous l'effort du vent. Cette frégate porte bien la voile. || *Faire porter les voiles*. Mettre le vent dedans. || *Laisser porter*. Changer de direction, de manière à mieux prendre le vent dans les voiles.

— Loc. prov. *Argent comptant porte méde-*

cine. L'argent guérit les maux que la pauvreté a causés. || *Porter l'endosse pour autrui*. Etre victime des fautes d'autrui.

— v. n. Poser, être soutenu. Une poutre qui porte sur la muraille. Un édifice qui porte sur des colonnes.

— Fig. La discipline se relâcha, et alors s'écroula le gouvernement qui ne *portait* que sur cette base. (Rayn.)

— Construct. *Porter à fond*. Etre construit à plomb sur son fondement. || *Porter à cru*. Porter directement sur le sol.

— *Porter à faux*. N'être pas posé directement sur la base, sur le point d'appui. Une poutre, une pierre qui porte à faux.

— substantiv. Un porte à faux. Il y a là un porte à faux. Mur hors d'aplomb, en porte à faux. Balcon en porte à faux au-dessus d'une porte d'entrée. Loges de théâtre en porte à faux.

— Fig. N'être pas concluant. Ce raisonnement porte à faux. Toutes vos preuves portent à faux.

— Carross. *Cette voiture porte sur la flèche*. Elle touche, elle bat sur la flèche, quand elle est en mouvement. || *La selle de ce cheval porte sur le garrot*. Elle touche le cheval sur le garrot.

— Mar. Gouverner, faire route. Porter au nord, au sud, au large, etc. Porter à terre.

— Atteindre. Le canon porte jusqu'ici. Ce fusil porte à cent cinquante pas. Cette carabine porte à mille mètres. Cette flèche porte jusque là. Les boulets portent au pied de la muraille. Cette fronde porte à neuf cents mètres. A la guerre tous les coups que l'on tire ne portent pas. La balle a porté sur l'os et l'a brisé.

— Fig. Avoir pour objet. Cette observation, cette critique, cette objection porte sur telle chose, sur tel point. La curiosité d'un esprit élevé *porte* sur les choses; celle d'un petit esprit *porte* sur les personnes. (De Lévis.)

— Toucher au but. Le coup a porté juste. Ce fusil porte bien, porte droit.

— Fig. Ton triomphe est parfait, tous tes traits ont porté.

— *Sa vue porte loin*. Il voit de très-loin.

— *Sa tête a porté*. Se dit en parlant d'un coup que l'on s'est donné à la tête en tombant

— Fig. Tendre. Je ne vois pas où porte ce discours.

— Au jeu de pomme. Toucher. La balle a porté sur le toit, sur les deux toits. La balle porte au mur. La balle porte.

— *Porter à la tête*. Etourdir, entêter, en parlant d'une boisson ou d'une vapeur. Ce vin est violent, il porte à la tête. Ce parfum est léger, il ne porte pas à la tête.

— Dans un sens analogue, on dit *porter sur les nerfs*. Irriter, agacer les nerfs. La contrariété lui a porté sur les nerfs.

— SE PORTER. v. pron. Aller, se transporter. Le général se porta de sa personne partout où sa présence pouvait être de quelque utilité. L'empereur se porta sur toute la ligne de bataille. L'armée se porta vivement sur le côté gauche. Ces irruptions se sont *portées* vers le nord comme vers le midi. (Anquetil.)

— Affluer. La foule se porte à ce théâtre.

— Fam. *On s'y porte*. Se dit en parlant d'un lieu où il y a une grande foule, où l'on est très-serré.

— Dans un sens analogue. Le sang se porte à la tête. La curiosité se porte principalement sur lui.

— S'appliquer, s'employer à; avoir de l'inclination, de la pente pour. Se porter avec ardeur à ce qu'on fait. Se porter au bien. Se porter au mal. Se porter à la prodigalité.

— *Se porter à la dernière extrémité, à des extrémités contre quelqu'un*. Le traiter avec la dernière sévérité, exercer sur lui des actes d'emportement, de violence. On dit aussi, *Se porter à des excès*.

— En parlant des choses. Aller au delà des bornes ordinaires. Leur fanatisme s'est quelquefois *porté* à des excès incroyables. (Rayn.) Jusqu'à quel point d'activité et d'exaltation se

(Barthélemy.)

— Être dans tel ou tel état de santé. Se porter bien. Se porter mal. Se porter passablement. Se porter faiblement. Se porter mieux. Ne pas se porter plus mal. Je travaille quand je me *porte* tolérablement. (Volt.) Aussi le père Simon se *portait*-il à merveille, avec sa tête chauve et le peu de cheveux blancs qui restaient à l'entour de ses oreilles. (De Juss.)

— Tact. milit. S'avancer. Se porter vers l'ennemi, sur l'ennemi, contre l'ennemi.

— Prat. Se présenter à titre de. Se porter garant. || *Se porter partie contre quelqu'un*. Intervenir contre lui dans un procès. || *Se porter pour appelant*. Interjeter appel d'une sentence. || *Se porter héritier ou pour héritier*. Prendre la qualité d'héritier, agir en cette qualité.

— *Se porter fort pour quelqu'un*. Répondre du consentement d'une personne.

— *Se porter*. Se disait anciennement pour Se comporter. Il s'est porté en homme de cœur.

— Blas. Porter d'azur au lion d'argent. Porter de gueule aux trois besants d'or.

— Syn. comp. PORTER. APPORTER. TRANSPORTER. EMPORTER. *Porter* n'a rapport qu'au fardeau que l'on soutient; *apporter* y ajoute l'idée du lieu où on porte ce fardeau; *transporter* y ajoute encore l'idée de l'endroit où on le prend; *emporter* ajoute encore à toutes ces idées une attribution de propriété.

PORTER. s. m. (pr. *por-ter*). Terme pris de l'anglais. Espèce de bière forte d'Angleterre.

PORTE-RAME. s. m. Mar. Anneau de fer attaché au bateau et dans lequel on passe la rame. || Pl., des *porte-rame*.

PORTEREAU. s. m. (rad. *porte*). Navigat. Espèce d'écluse qu'on établit sur les rivières pour tenir l'eau plus haute.

— Charpent. Bâton dont on se sert pour porter à bras des pièces de bois au chantier.

PORTE-RESPECT. s. m. Arme qui impose, que l'on porte pour sa défense.

— Marque extérieure de dignité.

— Personne grave et sérieuse dont la présence contient la jeunesse.

— Il est familier. || Pl., des *porte-respect*.

PORTERIE. s. f. Comm. relig. Logement, habitation d'un portier. || Charge, fonction de portier.

PORTE-SCIE. s. m. Entom. Insecte hyménoptère qui porte une tarière le plus souvent dentelée en forme de scie. Les porte-scie composent une famille de l'ordre des hyménoptères.

PORTÉSIE. s. f. (pr. *por-té-zi*). Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, polypétalées, de la famille des méliacées, originaire de la Jamaïque et de St-Domingue. Portésie mucronée. Portésie ovale.

PORTE-SOIE. s. m. Nom du coq et de la poule à duvet du Japon.

PORTE-SONDE. s. m. Chirurg. Instrument semblable à un court portecrayon, dont on se sert dans l'opération de la fistule lacrymale, pour fixer la sonde et la porter plus facilement dans le canal nasal. || Pl., des *porte-sonde*.

PORTE-TABLE. s. m. Anc. cout. Nom d'un officier de bouche de la maison du roi.

PORTE-TAPISSERIE. s. f. Châssis de bois appliqués contre un mur, et sur lesquels la tapisserie s'étend pour tenir lieu de portière. || Pl., des *porte-tapisserie*.

PORTE-TARIÈRE. s. m. Outil à l'usage des arquebusiers. || Pl., des *porte-tarière*.

PORTE-TOLET. s. m. Mar. Garniture qui se place sur le plat-bord d'une embarcation, à la place où frotte l'aviron.

PORTE-TRAITS. s. m. Courroie pliée en deux qui sert à soutenir les traits des chevaux attelés. || Pl., des *porte-traits*.

PORTEUR, EUSE. s. Celui, celle dont le métier est de porter quelque fardeau. Porteur de farine. Porteur de charbon. Porteur de blé. Les banquiers ont des porteurs d'argent. Il y a des porteurs et des porteuses aux halles et dans les marchés. On voit des multitudes de femmes dans Paris porter d'énormes paquets de linge sur le dos; des *porteuses* d'eau, des décrotteuses sur les quais. (B. de St-P.)

— *Porteur de chaise*, et simplement *Porteur*. Un de ces hommes par qui l'on se fait porter en chaise. De bons porteurs de chaise. Une chaise à porteurs. Prendre des porteurs sur la place.

— *Porteur, porteuse d'eau*. Celui, celle qui porte de l'eau dans les maisons.

— Celui qui est chargé de rendre une lettre. Le porteur de cette lettre est un homme en qui j'ai toute confiance. Vous pouvez donner la réponse au porteur.

— Comm. *Porteur d'une lettre de change, d'un billet*. Celui qui est chargé d'en recevoir le montant; plus ordinairement, Celui en faveur de qui cette lettre de change a été souscrite, endossée. || *Billet payable au porteur*, ou simplement, *Billet au porteur*. Billet que l'on promet de payer à celui qui en sera le porteur, sans désigner personne en particulier. De même, on dit, *Un effet, des effets au porteur, une inscription de rente au porteur, une action au porteur*, etc.

— *Porteur de contraintes*. Celui qui notifie aux contribuables retardataires les contraintes décernées par le percepteur ou le receveur des

— *Porteur de paroles*. Celui qui est chargé de faire une proposition de la part de quelqu'un.

— *Porteur de bonnes nouvelles, de mauvaises nouvelles*. Celui qui est chargé d'annoncer de bonnes nouvelles, de mauvaises nouvelles.

— Cheval sur lequel est monté le postillon qui conduit une voiture à plusieurs chevaux. Atteler le porteur. Avoir un bon porteur.

— *Porteur de pardons*. Vendeur d'indulgences.

— Hist. *Porteur d'épée*. V. PORTE-GLAIVE.

— Anc. prat. *Porteur en avant*. Avocat du demandeur.

— Fam. et par plaisanterie. *Porteur de rogatons*. Mauvais poète, méchant écrivain, qui va lisant ses œuvres à tout le monde.

PORTE-VALISE. s. m. Hist. Titre d'un ancien officier de la cour papale. Dans les cavalcades, les quatre porte-valise marchaient devant les écuyers ordinaires de sa Sainteté.

PORTE-VENT. s. m. Mus. Tuyau qui porte le vent des soufflets dans le sommier de l'orgue.

— Techn. Tuyau recourbé, qui dirige le vent sur la flamme d'une lampe d'émailleur. || Pl., des *porte-vent*.

PORTE-VERGE. s. m. Bedeau qui porte une baguette devant le curé, devant les marguillers dans une église paroissiale. || Pl., des *porte-verge*.

PORTE-VERGUES. s. m. Mar. Nom que l'on donne aux bras de la poulaine. || Pl., des *porte-vergues*.

PORTE-VERROUIL. s. m. Techn. Pièce de laminoir.

PORTE-VESSIE. s. m. Ichthyol. Poisson muni d'une vessie natatoire. Les porte-vessies forment une division de l'ordre des acanthoptérygiens.

PORTE-VIS. s. m. (pr. *por-te-viss*). Arqueb. Pièce de métal sur laquelle porte la tête des vis qui servent à fixer la platine d'un fusil, d'un pistolet, etc. On le nomme autrement *contre-platine*. || Pl., des *porte-vis*.

PORTE-VOIX. s. m. Acoust. Instrument destiné à porter la voix au loin. C'est un tuyau de forme conique, largement évasé par sa partie inférieure, dans lequel on parle en portant la petite extrémité à la bouche. Le porte-voix est d'un grand usage sur les vaisseaux pour le commandement des manœuvres. Avec un porte-voix de la dimension de 1 mètre 33 centimètres, on peut se faire entendre à la distance de 500 pas géométriques. Avec un porte-voix de 5 mètres 50 centimètres, on se fait entendre à 1,600 pas, etc. || Pl., des *porte-voix*.

PORT-GLASCOW ou **NEW-PORT-GLASCOW**. Géogr. Ville d'Ecosse, sur les bords et non loin de l'embouchure de la Clyde; 6,000 h.

PORT-GRÈVE. s. m. (ét. sax., *port*, port, ville; *geref*, gouverneur). Hist. C'était autrefois le principal magistrat d'un port de mer ou d'une ville maritime. Avant l'institution des maires à Londres, le premier magistrat de cette cité se nommait *port-grève*. On lit dans une charte de Guillaume le Conquérant: Guillaume roi, salut à Guillaume évêque, à Godefroi *port-grève* et à tous les bourgeois de la ville de Londres, etc.

PORTICI. Géogr. Ville du royaume et de la province de Naples, au pied du Vésuve, sur le golfe de Naples, à 7 kilom. S.-E. de Naples; 5,500 hab. || *Musée de Portici*. Lieu où étaient autrefois déposées les antiquités tirées des fouilles d'Herculanum, Pompéi, Stabia, etc. Le musée de Portici a été transféré à Naples.

PORTIER, IÈRE. s. (pr. *portié, ière*; rad. *porte*). Celui, celle à qui l'on a confié la garde de la porte d'une maison. Le portier. La loge du portier. Une portière exacte, fidèle. Un bon portier. Un honnête portier. Remettre sa carte au portier.

— Comm. relig. Le frère convers, la religieuse qui a le soin d'ouvrir et de fermer la porte du couvent. || adjectiv. Le frère portier. La sœur portière ou la mère portière.

— Liturg. cathol. *Ordre de portier*. Le moindre des quatre ordres mineurs. Conférer, recevoir l'ordre de portier.

— Art milit. *Portier consigne*. Portier de l'avancée d'une place forte.

— Hist. hébr. *Portiers du temple*. Ceux qui nuit et jour veillaient sur le temple, sur les trésors et sur les offrandes.

— Syn. comp. PORTIER. CONCIERGE. SUISSE. V. CONCIERGE.

PORTIÈRE. s. f. (rad. *porte*). Ouverture d'un carrosse par où l'on monte et l'on descend. Large portière. Portière trop basse, trop étroite. Mettre la tête à la portière. Ceux qui voyagent en malle-poste ne peuvent jouir de la vue de la campagne que par les *portières*, cette vue étant masquée sur le devant par le cabriolet. (Clément.)

— Porte qui sert à fermer cette ouverture. Ouvrir, fermer la portière, les portières. Abaisser les glaces des portières.

— *Être assis à la portière, être à la portière*. Etre assis, dans un carrosse, contre une portière.

— Loc. prov. *Carrosse à trente-six portières*. Se dit, par plaisanterie, d'une charrette.

— Rideau placé devant une porte par utilité ou par ornement. Des portières de soie, de velours servent principalement à conserver la chaleur de l'appartement.

— Anc. art milit. *Portières*. Vantaux de bois qui fermaient certaines embrasures de la batterie.

— Art vétér. *Portière*. La matrice de la vache.

PORTIÈRE. adj. f. Zool. Qui porte ou qui est en âge de porter des petits. Il n'est en usage que dans ces locutions, Vache portière, brebis portière.

— Vener. *Lice portière*. Chienne que l'on garde pour en avoir de la race, et à qui l'on fait faire des petits deux fois par an.

PORTIERS. s. m. pl. Pêch. Deux piquets placés à l'entrée de la chambre ou de la tour d'une paradière.

PORTION. s. f. (pr. *por-cion*; du lat. *portio*, fait de *pars, partis*, dérivé de *partiri*, partager). Certaine quantité ôtée d'un tout. Portion de terre. Portion de maison à louer. Portion d'héritage à vendre. Partager un champ en quatre portions égales. La meilleure portion. La plus forte portion. La vérité était venue à lui de père en fils, comme une *portion* de son héritage. (Fléch.) Cette nation, malgré ses crimes, est encore la *portion* la plus florissante de votre église. (Mass.) L'ignorance prive de la plus belle *portion* de l'existence. (Boiste.) Pendant une grande *portion* de la vie, l'homme n'a pas besoin de la beauté d'une femme; il a toujours besoin de son cœur. (***)

— Fig. Une faible portion d'autorité. N'exercer qu'une portion de ses droits. Ne se servir que d'une portion de ses avantages.

— Jurispr. *Portion virile*. Celle qui revient à chaque héritier, dans une succession également partagée. || Par une redondance dont le style de la pratique n'offre que trop d'exemples, on dit: *pour sa part et portion*. L'un et l'autre de ces mots suffit bien certainement.

— Quantité de pain, de mets donnée à chaque membre d'une communauté. Bonne portion. Petite portion. Ne prendre que la moitié de la portion. Grossir, diminuer les portions.

— Dr. canoniq. *Portion congrue*. Pension que faisait au desservant d'une cure celui qui en était titulaire et qui en touchait le revenu. La portion congrue n'était due qu'au desservant dont les revenus fixes et certains n'allaient pas à 300 livres; elle était de 300 livres si le desservant était perpétuel, ou de 150 livres seulement s'il était amovible. Donner, payer à un curé la portion congrue. Curé à portion congrue.

— Fam. et par extens. Traitement, pension, rente peu considérable. Mettre tous les employés d'une administration à la portion congrue. Mettre pour un temps son fils à la portion congrue.

— Hydraul. *Portion de couronne*. Petites lignes courbes placées d'espace en espace, et servant de sortie sur la platine d'une gerbe d'eau.

PORTIONCULE. s. f. (dimin. de *portion*). Petite portion. Il est inusité.

— Hist. eccl. Nom de la première maison de l'ordre de Saint-François, fondée par ce saint lui-même, près d'Assise, dans le duché de Spolète. || *Indulgence de la portioncule*. Indulgence accordée à saint François, selon une légende, par Jésus-Christ qui apparut à ce saint.

PORTIONNAIRE. adj. des 2 g. (rad. lat. *portio*, portion, partie). Anc. jurispr. Qui peut prétendre à une partie d'un héritage.

— Dr. canoniq. Bénéficier obligé d'officier avec les chanoines, moyennant une portion de la mense capitulaire.

PORTIQUE. s. m. (du lat. *porticus*, augment. de *porta*, porte). Galerie couverte, dont le comble est soutenu par des colonnes ou par des arcades. Grand, vaste, magnifique, superbe portique. Le portique d'un temple, d'un édifice. Le portique du Panthéon. Le portique de la Bourse de Paris. Une place entourée de portiques. Une cour à deux rangs de portiques. Un double portique. Chez les anciens les portiques étaient fort en usage; ils servaient d'abri aux passants, et l'on pouvait s'y promener à couvert.

Du temple, orné partout de festons magnifiques,
Le peuple saint en foule inondait les *portiques*. (RAC.)

Sur cent colonnes d'or, circulaire *portique*,
S'élève du soleil le palais magnifique. (DESAINTANGE.)

— Archit. *Portique d'arbres*. Portique artificiel qu'on fait avec des arbres dont on assujétit les branches, pour qu'elles prennent les contours nécessaires. || *Portique de treillage*. Décoration d'architecture et de pilastres, montants, frontons, etc., faits de barres de fer et d'échalas de chêne maillés, qui sert pour l'entrée d'un berceau dans un jardin.

— PORTIQUE. Nom donné, dans les premières expositions de l'Industrie nationale, aux boutiques occupées par ceux qui exposaient.

— Jeux. *Portique*. Espèce de jeu où l'on fait tourner une boule autour d'un portique, dans lequel elle entre par une des nombreuses ouvertures qui y sont pratiquées, pour s'arrêter ensuite sur un chiffre dont la valeur décide du gain ou de la perte.

— Philos. *Le Portique*. Nom que l'on donne souvent à l'école de Zénon, parce que les disciples de ce philosophe se réunissaient sous un célèbre portique d'Athènes, nommé le *Pœcile*. Montaigne était, à l'orgueil près, tout le *portique* d'Athènes à la fois: on voit partout le bon homme, le bon cœur, la bonne tête; il a deviné le monde; il a vu le passé, le présent, l'avenir,

(Il) Fortifiait son cœur dans l'étude des lois
Et du Lycée et du *Portique*. (J.-B. Rouss.)

PORTISCULE. s. m. Antiq. rom. Chef des rameurs; celui qui leur donnait le signal et qui réglait leurs efforts. On le nommait aussi *pausaire*. V. ce mot.

PORT-JACKSON. Géogr. Ville de la Nouvelle-Hollande. V. SYDNEY. || PORT-JACKSON (Baie de). Sur la côte O. de la Nouvelle-Hollande, ou Nouvelle-Galles du Sud.

PORTLAND. Géogr. Ville des États-Unis, capitale de l'Etat du Maine, sur la baie de Casco. Grand commerce avec les Antilles, la mer des Indes, la Russie.

— ÎLE PORTLAND. Petite île de l'Angleterre, dans la Manche, à 6 kilom. de Weymouth; 2,000 hab. Belle pierre de taille dite *pierre de Portland*.

PORTLANDIE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes monopétalées, de la famille des rubiacées, renfermant plusieurs espèces qui sont indigènes des Antilles.

PORT-LIBRE. Hist. Nom qu'on avait donné dérisoirement, pendant la révolution française, à l'ancienne abbaye de Port-Royal de Paris, dont on avait fait une prison.

PORT-LOUIS ou **PORT-NORD-OUEST.** (dit *Port de la Montagne* pendant la révolution, *Port-Napoléon* sous l'Empire). Géogr. Capitale de l'Ile-de-France, aujourd'hui île Maurice, sur la côte N.-O. ; 25,000 hab.

— PORT-LOUIS. Ch.-l. de cant., arr. de Lorient (Morbihan), à l'embouchure du Blavet, dans l'Atlantique; 2,800 hab.

PORT-MAHON. Géogr. V. MAHON.

PORT-MAURICE. Géogr. Ville des États sardes, à 6 kilom. N.-E. de Nice; 6,000 hab.

PORTO ou **OPORTO.** Géogr. La seconde ville du Portugal, à 24 myriam. N.-E. de Lisbonne, à l'embouchure du Douro, dans l'Atlantique; 80,000 hab. Grand commerce de vin de Porto.

— PORTO. s. m. Vin de Porto. Une bouteille de Porto. Un verre de Porto. Le Porto est un vin renommé. Les Anglais y sont fort habitués, peut-être à cause de la quantité d'eau-de-vie que les Portugais y mêlent.

PORTO ou **PUERTO.** V. PUERTO.

PORTO-FERRAJO. Géogr. Ch.-l. de l'île d'Elbe, sur la côte N.-O.; 3,000 hab. Elle appartient à la Toscane; Napoléon y résida du mois de mai 1814 au 26 février 1815.

PORTOIR. s. m. Hist. ecclés. Espèce de vase de bois dans lequel, chez les chartreux, on porte la nourriture des moines.

PORTOIRE. s. f. (rad. *porter*). Anciennement, Espèce de brancard, de litière.

— Écon. rur. Vaisseau de bois ovale, fait de douves et de cerceaux, dont on se sert pour porter la vendange de la vigne au pressoir.

PORTO-LEGNAGO. Géogr. V. LEGNAGO.

PORTOR. s. m. (ét. fr., *porter, or*; qui porte de l'or). Sorte de marbre noir, dont les grandes veines jaunes imitent l'or. Une table de portor. Une cheminée de portor.

PORTO-RICO. Géogr. Une des Grandes-Antilles, la moins considérable et la plus orientale; 300,000 hab. Elle appartient à l'Espagne; elle produit toutes les denrées coloniales.

PORTO-SANTO. Géogr. Une des îles Madère; 6,000 hab. Cette île est de formation volcanique.

PORTO-SEGURO. Géogr. Ville et port du Brésil, ch.-l. d'une province du même nom, à l'embouchure du Buranhem, dans l'Atlantique; 3,000 hab.

PORTO-VECCHIO. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Sartène (Corse); 1,500 hab.

PORT-PATRICK. Géogr. Ville d'Écosse sur la mer d'Irlande, à 5 kilom. N.-O. de Wicton; 2,000 hab.

* **PORT-PERMIS.** s. m. Mar. Ce qu'un officier peut prendre à bord pour son propre compte.

PORTRAIRE. v. a. 1re conj. (ét., V. PORTRAIT). Faire le portrait de quelqu'un. Tracer la ressemblance d'une personne, au pinceau, au crayon, etc. Portraire au vif, au naturel. Vieux et inusité.

> Un seul Janet, honneur de notre France,
> De ses crayons ne la *portrairait* mieux.
> (J.-B. Rouss.)

— Etre en portrait.

> Le bon Hercule de Fleuri,
> Petit prêtre nonagénaire,
> En Hercule s'est fait *portraire*,
> De quoi chacun est ébahi. (Voltaire.)

— Fig. Dépeindre. Je vais vous portraire en un peu de mots ce plaisant homme. Elle épouse un marquis qu'on vient de me *portraire*. (Corn.)

— SE PORTRAIRE. v. pron. Faire son propre portrait, tracer sa propre ressemblance.

PORTRAIT, AITE. part. pass. du v. Portraire. S'empl. adjectiv.

PORTRAIT. s. m. (du lat. *portractus*, qui a la même signification dans Quintilien et qui veut dire littéralement, *pro*, pour; *tractus*, trait; sous-entendu *tractus* avant *pro*, c'est-à-dire *trait pour trait*; le *portrait* doit en effet rendre l'original trait pour trait. Nos pères ont écrit *pourtraict*, puis *portraict*; d'où la dernière forme orthographique *portrait*). Ressemblance d'une personne, tracée au pinceau, au crayon, ...

... portrait en grand, en petit, en miniature. Portrait au naturel. Portrait à l'huile, au pastel ou en pastel, en émail. Portrait en médaillon, en bas-relief. Boîte à portrait. Boîte de portrait. Faire le portrait. Faire un portrait. Travailler au portrait, en portraits. Peintre de portrait, de portraits. Réussir dans le portrait. || Chez les anciens, la peinture du portrait rentrait comme accessoire dans les tableaux du genre et d'histoire; il n'y avait pas alors de peintres adonnés exclusivement à cette peinture. Parmi les peintres modernes, ceux qui ont le plus réussi dans le portrait sont Mignard, Rigaud, Largillière en France, Van-Dyck en Flandre, Holbein en Angleterre. Un excellent peintre ne réussit pas toujours à faire ressembler; alors, tout en faisant de bons tableaux, il fait de mauvais portraits. Ce *portrait* est très-beau et très-ressemblant. (Mme de Sév.) Un *portrait* peut avoir l'air triste, sombre, mélancolique, serein, parce que ces états sont permanents; mais un *portrait* qui rit est sans noblesse, sans caractère, souvent même sans vérité, et par conséquent une sottise. (Dider.)

— *Portrait de famille.* Celui qui représente le chef, l'aïeul d'une famille. *Les portraits* de famille ne montrent de nous qu'un instant de notre visage. (Dider.)

— *Portrait en pied.* Portrait qui représente une personne entière, debout ou assise.

— *Portrait flatté.* Celui qui diminue les défauts du modèle. || *Portrait chargé.* Celui qui exagère les défauts du modèle tout en gardant la ressemblance. || *Portrait parlant.* Portrait d'une ressemblance si frappante et si expressive, qu'il semble parler ou prêt à parler, comme si l'on avait sous les yeux l'original lui-même.

— *Etre le portrait, tout le portrait de quelqu'un.* Lui ressembler beaucoup, soit au physique, soit au moral. Votre fils est votre portrait, tout votre portrait, votre vrai portrait.

— On dit que le portrait d'une personne est dans le cœur, dans l'âme de quelqu'un, pour dire qu'elle en conserve le souvenir, la mémoire. Vous connaissez la pureté de ses intentions, l'ardeur de son zèle, la grandeur de son courage, l'étendue de sa charité; et vous en gardez dans le fond de l'âme un *portrait* que tous les traits de l'éloquence ne pourront jamais égaler. (Fléch.)

— Littér. Description d'une personne soit pour l'extérieur, soit pour le caractère. Portrait en prose. Portrait en vers. Cet historien réussit principalement dans les portraits. Portrait fermement tracé, finement touché. Faire le portrait, tracer en quelques mots le portrait de quelqu'un. Faire d'une personne un portrait fidèle, un portrait flatteur, un portrait outré, un portrait repoussant. Tel parle d'un autre, en fait un *portrait* affreux, qui ne voit pas qu'il se peint lui-même. (La Bruy.) Il est impossible à l'homme de faire son propre *portrait*, il s'embellit ou s'enlaidit même par vanité, pour paraître original. (***) Si j'avais à tracer le *portrait* de Timoléon, je ne parlerais pas de cette valeur brillante qu'il montre dans les combats. (Barth.)

> Il te faut de ce pas en tracer quelques traits,
> Et par ce grand portrait finir tous mes *portraits*.
> (Boileau.)

> Et mille fois un fat, finement exprimé,
> Méconnut le *portrait* sur lui-même formé. (Id.)

— Description d'un objet quelconque. Faire le portrait du siècle, des mœurs du siècle. La meilleure comédie est le portrait le plus ressemblant de la vie humaine.

— Techn. Marteau à l'usage des paveurs.

PORTRAITEUR, EUSE. s. Celui, celle qui peint le portrait. Vieux et inusité. On dit *portraitiste*.

PORTRAITISTE. s. des 2 g. B.-arts. Peintre de portraits.

PORTRAITURE. s. f. (rad. *portrait*). Art de peindre le portrait, de saisir la ressemblance du modèle. Dans la *portraiture*, il n'est pas question si un visage est beau, mais s'il ressemble. (Corn.)

— *Livre de portraiture.* Livre qui enseigne à dessiner toutes les parties du corps humain.

PORT-RÉPUBLICAIN. Géogr. V. PORT-AU-PRINCE.

PORT-ROYAL. Géogr. Ville et port de la Jamaïque, à 7 kil. S.-O. de Kingston.

PORT-ROYAL. Hist. relig. Nom de deux abbayes de religieuses bernardines ou de l'ordre de Cîteaux, dont l'une, la plus ancienne, dite *Port-Royal des Champs*, était situé près de Chevreuse (Seine-et-Oise), et l'autre dite *Port-Royal de Paris*, était à Paris même, au faubourg Saint-Jacques, dans le local de l'hospice actuel de la Maternité. En 1625, la communauté de Port-Royal des Champs, qui se trouvait trop à l'étroit, fut transférée à Paris, rue de la Bourbe, où elle prit le nom de Port-Royal de Paris, et où elle devint de plus en plus florissante. Cette communauté avait été réformée en 1608 par la mère *Angélique* (Marie-Angélique Arnauld, sœur du grand Arnauld).

— *Port-Royal des Champs*, abandonné des religieuses, à partir de 1636, servit de retraite à de savants et pieux solitaires qui partageaient leur temps entre les exercices de la piété et de la pénitence, le travail des mains, l'étude des lettres, et l'instruction de quelques jeunes gens d'élite. Les plus illustres d'entre eux sont : Ant. Arnaud et Arnaud d'Andilly, Lemaistre ...

... de Tillemont, etc. Pascal visitait souvent les solitaires de Port-Royal. Ils comptèrent au nombre de leurs élèves Racine, les deux Bignon, Achille de Harlay, etc. En 1656, lors des querelles du jansénisme, les jésuites parvinrent à les faire condamner comme jansénistes, et les firent violemment expulser de leur retraite. Les religieuses elles-mêmes, n'ayant pas voulu signer aveuglément le *Formulaire* du pape qui condamnait les cinq propositions de Jansénius, virent fermer leur maison de Port-Royal des Champs (1709), où une partie d'entre elles étaient retournées dès 1647. Les bâtiments de Port-Royal des Champs furent rasés en 1710.

— Philol. *Ouvrages de Port-Royal.* Livres composés par les solitaires de Port-Royal des Champs. On distingue entre autres : la Logique de Port-Royal, par Antoine Arnauld; la Méthode grecque, la Méthode latine de la grammaire générale de Port-Royal, par Lancelot.

— Sous la Convention nationale, le couvent de Port-Royal de Paris fut converti en prison, et reçut le nom dérisoire de *Port-Libre*. En 1814, on y a placé l'hospice de la Maternité.

PORTS (CINQ). V. CINQ-PORTS.

PORT-SAINTE-MARIE. Géogr. Ville d'Espagne, sur le Guadalète, à 11 kilom. N.-E. de Cadix; 17,600 hab.

— PORT-SAINTE-MARIE. Ch.-l. de cant., arr. d'Agen (Lot-et-Garonne); 3,000 hab.

PORTSMOUTH. Géogr. Ville et superbe port d'Angleterre, sur la Manche, à l'entrée d'une baie formée par cette mer, et à 105 kil. S.-O. de Londres; 41,000 hab. C'est le grand arsenal naval du royaume et le principal rendez-vous des flottes britanniques.

— PORTSMOUTH. Nom de plusieurs villes des Etats-Unis. La principale est dans l'état de New-Hampshire; 8,000 hab.

PORT-SUD-EST. Géogr. V. PORT-BOURBON.

PORT-SUR-SAÔNE. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Vesoul (Haute-Saône); 2,000 hab.

PORTUDAL. Géogr. Ville commerçante du Sénégal, dans le royaume de Baol, à 85 kil. S.-E. de Gorée, sur l'Atlantique.

PORTUGAIS, AISE. adj. et s. Habitant du Portugal. Les Portugais ont possédé pendant plusieurs siècles de magnifiques domaines dans l'Afrique, l'Asie, l'Amérique et l'Océanie. || Qui appartient au Portugal ou à ses habitants. Sol portugais. Commerce portugais. Langue portugaise. Coutumes, mœurs portugaises.

— PORTUGAIS. s. m. Linguist. Langue de la famille néo-latine, très-rapprochée de la langue castillane. Le portugais est un dialecte galicien qui devint, au XIIe siècle, la langue de la cour et de la nation.

PORTUGAISE. s. f. Métrol. Grosse pièce d'or de Portugal. Les portugaises avaient cours en France sous le règne de Louis XIII. V. DOBRAO.

— Mar. Tour d'amarrage, au moyen duquel on réunit deux vergues ou deux mâtereaux, pour en former une espèce de chèvre.

— *A la portugaise.* loc. adv. Se dit d'une manière particulière d'amarrer les têtes des biques d'un vaisseau.

PORTUGAL (Royaume de). Géogr. Partie de la Lusitanie des anciens états de l'Europe méridionale, occupe la partie occidentale de la péninsule hispanique, et a pour bornes, au N., la Galice; à l'E., le royaume de Léon, l'Estramadure espagnole, l'Andalousie; au S. et à l'O., l'Atlantique. Sa longueur du S. au N. est de 576 kilom. sur 168 de moyenne largeur. 3,000,000 hab. Cap., Lisbonne.

— Le gouvernement de Portugal est monarchique constitutionnel; la maison régnante est celle de Bragance; la religion dominante est le catholicisme; les juifs sont tolérés.

PORTUGALÈTE. Géogr. Ville maritime d'Espagne, à 11 kil. N.-E. de Bilbao; 1,200 hab.

PORTUGALOIS, OISE. adj. et s. Vieux mot synonyme de Portugais.

PORTULACAIRE. s. f. Bot. Genre de plantes renfermant des arbrisseaux qui sont originaires des contrées chaudes de l'Afrique.

PORTULACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble au pourpier, scientifiquement *portulaca*. || PORTULACÉES. s. f. pl. Famille de plantes qui a pour type le genre pourpier ou *portulaca*.

PORTULAN. s. m. Anc. mar. Livre qui contient le gisement et la description des ports de mer et des côtes, l'indication des courants et des marées, des heures de pleine mer, des jours de nouvelle et de pleine lune, etc. Le portulan de la Manche. Le portulan de la Méditerranée. Il est vieux et tout à fait hors d'usage.

PORTUMNALES. s. f. pl. Antiq. rom. Fêtes qu'on célébrait à Rome en faveur du dieu Portumne.

PORTUMNE. Myth. Dieu marin qui présidait aux ports. C'est le même que Mélicerte.

PORTUNE. s. m. Crust. Genre de crustacées, type des portuniens, et renfermant des animaux vulgairement appelés *étrilles*, et fort bons à manger.

PORTUNIEN, IENNE. adj. Crust. Qui ressemble à un portumne. || PORTUNIENS. s. m. pl. Tribu de l'ordre des décapodes, renfermant des crustacés essentiellement nageurs, et vivant souvent en pleine mer.

... monture. Il se trouve dans Montaigne.

PORT-VENDRES. Géogr. Ville et port de France, dép. des Pyrénées-Orientales, à 31 kil. E. de Céret, sur la Méditerranée; 2,000 hab.

PORULEUX, EUSE. adj. (rad. lat. *porus*, pore). Hist. nat. Qui est garni ou marqué de petits trous ou de petits points transparents semblables à des pores. Feuille poruleuse. Coquille poruleuse.

PORUS. Myth. Dieu de l'Abondance, chez les anciens. Il était fils de Métis, déesse de la Prudence.

PORUS. Prince indien, régnait à l'E. de l'Hydaspe, en 327 avant J.-C., fut vaincu par Alexandre, qui le traita en roi et agrandit même ses états.

PORYDROSTÈRE. s. m. (ét. gr. [illegible], je fournis; [illegible], eau; [illegible], solide). Phys. Instrument qui sert à marquer la pesanteur spécifique d'un solide, comparée à celle d'un volume égal d'eau distillée.

PORZANE. s. f. Ornith. Un des noms de la marouette, grande poule d'eau.

POSADA. s. f. (pr. *po-za-da*). Relat. Nom des auberges d'Espagne. Plus loin, vous passez devant une *posada*. (A. de Custines.)

POSADE. s. f. Monn. V. PESADE.

POSAGE. s. m. (rad. *poser*). Action de poser. Travail et dépense qu'il faut faire pour poser, pour mettre en place certains ouvrages. Le posage d'un billard, d'un parquet. Le posage des fondements d'un édifice. Le posage de la charpente d'une maison. Le posage d'une menuiserie. Le posage des sonnettes d'un appartement.

POSAUNE. s. m. Mus. Nom allemand qui quelques musiciens ont donné au trombone.

POSE. s. f. (du lat. *positus*, placé). Action de poser; travail pour poser les pierres, les sonnettes, les parquets, les billards, les poêles, etc. La pose des grandes pierres est quelquefois fort difficile. Payer tant pour la taille, et tant pour la pose des pierres.

— *Pose de la première pierre.* Cérémonie qui a lieu quand on pose la première pierre d'un monument public. Faire la pose de la première pierre. Assister à la pose de la première pierre.

— Art milit. Soldat qu'on va mettre en faction. *Etre de la première pose, de la seconde pose.* Etre du premier, du second tour de faction. *Caporal de pose.* Celui qui est chargé de poser et de relever les sentinelles.

— Anc. art milit. *Grande pose.* Sentinelle qu'on établit extraordinairement pour la nuit, et qu'on relève à l'ouverture des portes.

— T. d'arts. Attitude d'un danseur, d'une personne qui sert de modèle, etc. Avoir des poses élégantes, gracieuses, naturelles, outrées, forcées. Choisir, prendre les poses les plus simples pour se faire peindre. La pose d'une figure, d'un portrait.

— Jeux. Avantage, qui consiste à placer le premier dé, au domino. Avoir la pose. A vous la pose. A qui la pose?

— Métrol. Mesure agraire employée dans quelques-uns des cantons suisses. La pose de Lausanne vaut 45 ares.

POSÉ, ÉE. part. pass. du v. Poser. S'empl. adjectiv. Mis en place. Pierre posée. Sonnette posée. Billard posé. Parquet posé. Je me fis un siége d'une malle *posée* à plat. (J.-J. Rouss.) Deux barres de fer *posées* dans une situation verticale. (Libes.)

— *Posé à*, suivi d'un verbe. *Posée* à ravir, une danseuse semblait être sans voile sous les plis onduleux du cachemire. (De Balzac.)

— *Posé sur.* De ces pavés *posés* tout simplement sur la terre, les uns se baissent, les autres s'élèvent, le chemin devient raboteux et bientôt impraticable. (Volt.) Sur quatre pieds de maçonnerie étaient *posées* de larges pierres, des marbres épais de près d'un pied, et souvent larges de dix. (Id.) Un tournebroche était *posé* sur un ostensoir, un sabre républicain sur un haquebute du moyen âge. (De Balzac.)

— Mis en fait, mis en principe; admis, tenu pour certain. Question posée. Vérité posée. Axiome posé.

— Fixé, déterminé, précisé. Cette question ne paraît difficile à résoudre que parce qu'elle est mal *posée*. (J.-J. Rouss.)

— *Cela posé.* Cela étant accordé, étant supposé, étant admis. Cela posé, il s'ensuit...

— *Posé que.* Posé que cela fût, que feriez-vous?

— Qui est en crédit dans la société, dans le monde. Cet homme est bien posé, avantageusement posé, honorablement posé, puissamment posé.

— Modeste, grave, rassis. Homme posé. Air posé. Démarche posée. C'est une personne posée. Parler d'un ton posé.

> E'air ne décide pas toujours du caractère;
> Même en beaucoup de gens il cache l'opposé,
> Et souvent les plus fous ont l'air le plus *posé*.
> (Destouches.)

— *Écrire à main posée.* Écrire lentement pour mieux former ses lettres.

POSÉGA. Géogr. Ville des États autrichiens, dans l'Esclavonie, chef-lieu d'un comitat de même nom, sur l'Orlyava, à 80 kilom. S.-E. d'Essek; 4,100 hab.

POSEIDON ou **POSIDON.** Myth. gr. Dieu des mers, le Neptune des Latins.

... consacré à Neptune; dans l'origine, c'était le dernier mois de l'année, correspondant à la moitié de février et de mars; après l'invention de l'octaétéride, l'ordre des mois ayant été changé, le poséidon correspondait à peu près au mois d'octobre.

POSÉIDONIES. s. f. pl. Myth. gr. Fêtes qu'on célébrait en l'honneur de Neptune.

POSÉMENT. adv. (pr. *po-zé-man*; rad. *pose*). Modérément, sans se presser, doucement. Parler posément. Lire plus posément. Marcher très-posément. Préférez l'habitude de parler aussi *posément* que l'on écrit, à celle d'écrire aussi vite que l'on parle. (Max. trad. de Pythag.)

POSEN. Géogr. Ville des États prussiens, jadis capitale de la Grande-Pologne, et aujourd'hui chef-lieu du grand-duché de Posen, sur la Warta; 30,000 hab. Posen fut le berceau du christianisme en Pologne. Les Français y entrèrent en 1806 après la bataille d'Iéna.

— POSEN (Grand-duché de). Une des huit provinces de la monarchie prussienne, entre la Prusse occidentale, la Silésie, le Brandebourg et le royaume de Pologne. Chef-lieu, Posen. Popul., 1,075,000 hab. Le grand-duché de Posen fut donné à la Prusse lors du partage de la Pologne en 1772, il fut compris en 1807 dans

le grand-duché de Varsovie, et revint définitivement à la Prusse en 1815.

POSER. v. a. 1re conj. (pr. *po-zé*; du lat. *ponere*, placer; supin, *positum*, placé). Placer, mettre. Poser un livre sur une table, un vase sur un buffet, le pied sur un tapis. Le sage couronne de fleurs ses cheveux blancs, et la pudeur les *pose* sur son sein. (A. Martin.) *Et posant* sa tête sur le sein maternel, elle ne put que l'inonder de larmes. (B. de St-P.) Dernièrement je me rendis à la fontaine : j'y trouvai une jeune servante qui avait *posé* sa cruche sur la dernière marche de l'escalier. (X. Marmier.)

— Mettre dans un certain ordre, avec un certain arrangement, dans la situation convenable. Poser des livres dans une bibliothèque. Poser des papiers dans un carton. Poser du linge dans une armoire. Poser l'argenterie sur la table. Poser un meuble dans un salon. Les principes étant ainsi *posés*, je regarde comme certain que le goût donne lieu à des sensations de trois ordres différents, savoir : la sensation directe, la sensation complète et la sensation réfléchie. (Brill.-Sav.) Dieu lui-même la *posa* dans le sein de la reine sa mère, ou plutôt dans le sein de l'Eglise catholique. (Boss.)

Soyez reine, dit-il, et dès ce moment même,
De sa main sur mon front *posa* son diadème. (Rac.)

Mon fils, avec respect *posez* sur cette table
De notre sainte loi le livre redoutable. (Id.)

Et vous aussi, *posez*, aimable Eliacin,
Cet auguste bandeau près du livre divin. (Id.)

— Arranger, disposer, mettre en place une chose qui se monte et se démonte par parties. Poser un billard. Poser un parquet. Poser un poêle.

— Archit. Fixer, mettre à demeure. Poser une pierre, la première pierre d'un édifice. Poser les fondements d'une église. Poser une colonne sur son piédestal. Poser une charpente. || *Poser à sec.* Construire sans mortier. || *Poser à cru.* Elever sans fondation une charpente, un pilier, un étai. || *Poser de champ.* Placer sur la face la plus étroite une pierre, une brique, une pièce de bois. Il se dit par opposition à *poser de plat.*

— B.-arts. Placer, mettre dans l'attitude la plus convenable pour l'imitation. Poser une figure. Poser un modèle. Poser le modèle. Une autre jolie créature, qui *posait* le torse chez un peintre en renom, représentait l'Amour, et le représentait à merveille. (E. Sue.)

— *Poser une sonnette.* L'attacher, la fixer à un mur, et établir le ressort et le fil d'archal qui doivent servir à la mettre en mouvement.

— Art milit. *Poser l'arme à terre.* Mettre son arme à terre devant soi, le bout du canon en avant. || *Poser les armes.* Mettre les armes bas, se rendre à l'ennemi. Des bataillons entiers posèrent les armes. Cependant Artaxerxe victorieux ne put ni les obliger à *poser* volontairement les armes, ni les y forcer. (Boss.) || *Poser un corps de garde, des gardes, des sentinelles.* Les placer pour un certain temps dans quelque endroit.

— Fig. *Poser les armes.* Faire la paix ou la trêve. Les deux partis ont consenti à poser les armes. Après dix années de la plus grande, de la plus terrible lutte qui se soit vue chez les hommes, on *posait* les armes : le temple de Janus était fermé. (Thiers.)

— Fig. Établir pour constant, pour avéré. Poser un principe. Poser en principe. Poser comme principe, pour principe. Poser pour maxime. Poser comme une vérité infaillible, comme un fait certain, comme une chose de fait. Poser en fait que... Que des hommes au sortir d'un profond sommeil, se voyant au milieu d'un labyrinthe, *posent* des principes généraux pour en découvrir l'issue; quoi de plus ridicule? (Condill.)

— *Poser une question.* La fixer, la préciser, en bien définir l'objet. Dans une discussion, la plus important est de savoir poser la question.

— Supposer, admettre pour un moment. Posons la chose comme vous la dites.

— *Poser que.* Posons que cela soit.

— Faire, créer une position. Poser un jeune homme dans la société, dans le monde.

— Arithm. *Poser des chiffres, poser une rè-* [illegible] l'addition, on pose les unités et l'on retient les dizaines. 8 et 7 font 15; je pose 5 et je retiens 1.

— Jeux. Jouer un dé ou un domino. C'est à vous à poser.

— Mus. *Poser la voix.* Attaquer le son avec netteté et précision. La chose la plus importante et la plus difficile pour un chanteur, est de bien poser la voix. Poser un son.

— Typogr. *Poser une forme.* La dresser.

— v. n. Être posé, porter sur. La poutre pose sur le mur. Cette pierre pose à faux.

— Peint. Prendre une certaine attitude, et la garder pendant quelques instants, en parlant d'une personne qui sert de modèle ou qui fait faire son portrait. Poser bien. Poser mal. Poser patiemment, complaisamment. Poser deux heures de suite.

— Fig. Étudier ses attitudes, ses gestes, ses regards, pour produire de l'effet. Cette femme pose toujours. Ce dandy croit toujours poser.

— *Poser au livret.* Chez les doreurs, Appuyer le bord de la feuille et couvrir le livret à mesure que la feuille s'étend sans aucun pli.

— SE POSER. v. pron. Se mettre, se placer. Un oiseau qui se pose sur le sommet d'un arbre, sur le faîte d'une maison. Comme une aigle qu'on voit toujours, soit qu'elle vole au milieu des airs, soit qu'elle se *pose* sur le haut de quelque rocher, porte de tous côtés ses regards perçants. (Boss.)

Sur la tête du serpent
La guêpe s'était *posée*,
Et de sa flèche aiguisée
Perçait l'animal rampant. (Fr. de Neufchateau.)

— Fig. L'ambition se pose en imagination au-dessus de la terre; la mort la fixe dessous.

— Se faire une position dans le monde. Essayer de se poser. Parvenir à se poser. Il est difficile de se bien poser.

— Se créer un rôle original. Se poser en réformateur politique.

POSEUR. s. m. (pr. *po-zeur*). Construct. Celui qui, dans un bâtiment, pose les pierres, les met ou les fait mettre en place.

— En général, Celui qui pose ou qui dirige la pose de quelque chose que ce soit. Poseur de billard. Poseur de parquet. Poseur de sonnettes.

POSIDON. Myth. gr. V. POSÉIDON.

POSIDONIADE. adj. f. Antiq. gr. Nom d'une des quatre tribus établies à Athènes par Erichthonius.

POSIDONIE. s. f. Bot. Syn. de Caulinie.

POSIDONIES. s. f. V. POSÉIDONIES.

POSIDONIUS. Célèbre philosophe stoïcien, disciple de Panétius, né vers 185 av. J.-C., à Apamée en Syrie; il passa la plus grande partie de sa vie à Rhodes, ce qui l'a fait surnommer le Rhodien. Il était versé dans toutes les sciences; il compta parmi ses disciples Pompée et Cicéron.

POSITANO. Géogr. V. PASITANO.

POSITIF, IVE. adj. (du lat. *positivus*; rad. *positus*, placé). Certain, constant, assuré. Fait positif. Preuve positive. Chose positive. Nouvelle positive. Donner une promesse, une parole positive. On nous a donné cela pour une chose positive.

— *Esprit positif.* Esprit qui aime l'exactitude, qui recherche la certitude, la justesse. || *C'est un homme positif.* C'est un homme dont les idées sont certaines, précises, actuelles, arrêtées.

— *Esprit positif du siècle.* Esprit qui ne se paye pas de mots vides et creux, mais qui veut des choses solides et substantielles.

— Il est synonyme de *matériel*, en parlant des avantages, des commodités de la vie. Bien peu d'hommes jouissent de la vie actuelle et *positive*, presque tous se rejettent dans le passé, s'élancent dans l'avenir. (Boiste.)

— Absolu. Il n'y a de grandeur positive qu'en Dieu.

— Il s'oppose à Arbitraire. Ce tableau offre des beautés positives.

— Se dit encore par opposition à Négatif. Louer quelqu'un en disant qu'il ne fait point de mal, c'est faire de lui une louange négative, mais non une louange positive. || *Commandement positif.* Commandement qui ordonne. Dans les commandements de Dieu, il y en a de positifs et de négatifs.

— Algèb. *Quantités positives.* Quantités précédées du signe de l'addition.

— Il s'oppose à Naturel. Loi positive. Droit positif. || *Droit positif divin.* Tout ce que Dieu a ordonné, et qui ne fait pas partie du droit naturel. || *Droit positif humain.* Ce qui est établi par les lois des hommes. Il n'y a point de peuple partout où le droit naturel n'est point la base du droit *positif*. (Ferrand.)

— En matière de religion. *Cela est de droit divin.* Cela est fondé sur la discipline de l'Eglise, sur une loi purement ecclésiastique, et non pas sur l'institution divine. L'Eglise dispense à son gré de ce qui est de droit positif, elle ne peut dispenser de ce qui est de droit divin.

— *Théologie positive.* Partie de la théologie qui comprend l'Ecriture sainte, l'histoire ecclésiastique, la doctrine des Pères, les décisions des conciles sur les dogmes de la foi et sur les pratiques de l'Eglise. Traité de théologie positive. Etre versé dans la théologie positive.

— Philos. *Philosophie positive.* Système phi- [illegible] mettre aucun principe qui ne soit démontré rigoureusement et appuyé sur les faits, sans plus d'extension ou de généralité que ceux-ci n'en contiennent.

— Phys. Se dit de l'un des deux fluides dont on suppose le fluide électrique composé.

— Dans la pile galvanique, on donne le nom d'*éléments positifs* aux disques de zinc, et celui de *pôle positif* à l'extrémité terminée par un disque de zinc.

— *Passer à l'état positif.* Dans l'hypothèse de Franklin, qui regardait le fluide électrique comme un être simple, il se disait d'un corps quand il recevait du dehors une certaine quantité de fluide qui s'ajoutait à celle qu'il contenait déjà, comme cela arrive au verre et à plusieurs autres corps par l'effet du frottement.

— Bot. *Caractères positifs.* Ceux qui sont tirés de la présence d'un organe. Les caractères positifs et négatifs.

POSITIF. s. m. Chose certaine, incontestable.

— Ce qui est réel, solide, par opposition à ce qui est chimérique, sans fondement.

— *Avoir du positif à la tête.* Avoir des connaissances solides, bien digérées.

— Fam. Ce qui constitue les avantages matériels et pécuniaires de la vie. Tenir au positif. Ne connaître que le positif. Parlez philosophie, poésie, science, littérature, etc., toutes choses qui plaisent aux nobles âmes, on ne vous écoutera pas, on ne vous comprendra même pas, tant les hommes sont absorbés par le positif.

— Gramm. Premier degré de signification dans les adjectifs et dans les adverbes qui admettent la comparaison. Le degré qui ne fait simplement que qualifier ou modifier. Il y a trois degrés dans la plupart des adjectifs : le positif, le comparatif et le superlatif.

POSITIF. s. m. Mus. Petit buffet d'orgue au-devant du grand orgue. Jouer sur le positif. Il y a des orgues qui n'ont point de positif.

POSITION. s. f. (pr. *po-zi-cion*; du lat. *positio*, rad. *positus*, placé). Topogr. Point où un lieu est placé. Indiquer avec précision la position des lieux sur une carte géographique. La position d'une ville, d'une forteresse. L'élévation du pôle dépend de la position de la sphère. Cette ville est dans une position agréable. Une *position* si favorable à la piraterie a tourné les vues des habitants vers la course. (Raynal.) Chênevières est dans une *position* très-agréable. (Dulaure.)

— Se dit aussi des lieux mêmes considérés relativement aux personnes ou aux choses qui pourraient y être placées. La nature du pays offre plusieurs *positions* plus heureuses les unes que les autres. (Raynal.)

— Terrain choisi pour y placer un corps de troupe. Prendre position sur une éminence, sur le bord d'une rivière. Adosser sa position au coin d'un bois. Choisir une position forte, favorable, respectable, avantageuse, inexpugnable. Changer sa position. Changer de position.

— Attitude dans les exercices du corps. La position du soldat sans armes, du soldat sous les armes. Prendre la position prescrite. Position facile, aisée, naturelle, distinguée, élégante. La position du corps, de la tête, des jambes, de la poitrine. Etre gêné, emprunté dans sa position.

— Point de doctrine contenu dans une thèse. Les positions d'une thèse. Cette thèse contient dix positions. Soutenir avec talent toutes les positions d'une thèse.

— Fig. État heureux ou malheureux dans lequel on se trouve; circonstance, conjoncture. Position heureuse, agréable, riche, assurée. Position précaire, critique, hasardeuse, embarrassante. Faire connaître à quelqu'un sa position. Etre dans une *position* gênante. La *position* la plus avantageuse au bon droit, est d'avoir à se défendre contre une partie intègre, juge en sa propre cause. (J.-J. Rouss.)

— *Etre en position de.* Avoir les moyens, la faculté. Etre en position de faire du bien aux pauvres. Je voudrais bien être en position de vous rendre le service que vous me demandez.

— Arithm. *Règle de fausse position.* Règle par laquelle une opération faite sur des nombres supposés, conduit, avec le secours des proportions, à la connaissance du nombre que l'on cherche. Chercher un nombre par la règle de fausse position.

— Astron. *Angle de position.* Celui que forment au centre d'un astre le cercle de déclinaison et le cercle de latitude.

— B.-arts. Attitude, posture des figures d'un tableau. Ce peintre a mal pris ses positions. Cette figure est belle de draperie, de *position* et de caractère. (Did.) Si ses soldats sont bien de *position*, ils sont mal de caractère. (Id.)

— Chorégr. Manière de poser ses pieds, l'un par rapport à l'autre. Première, seconde, troisième, quatrième, cinquième position. Porter le pied gauche à la quatrième position.

— Gramm. gr. ou lat. *Syllabe longue par position.* Celle qui, étant ordinairement brève, devient longue parce que la dernière lettre de cette syllabe est une consonne, et la première lettre de la syllabe suivante est aussi une consonne.

— Jeux. *Avoir la position.* Se dit, au jeu de dames, quand la partie d'un des joueurs est disposée de telle manière qu'il en résulte divers moyens d'obtenir des avantages marqués.

— Manég. Assiette du cavalier, manière dont [illegible] une position ferme à cheval.

— Math. *Géométrie de position.* Partie de la géométrie qui envisage et détermine la situation d'un corps dans l'espace. || *Donné de position.* Plan, ligne dont la situation, la direction est donnée, sans que l'on ait à s'occuper de sa grandeur ou de son étendue.

— Mus. Endroit où la main se pose, sur le manche d'un instrument à cordes, selon le ton dans lequel on joue. Dans l'étude du violon, on compte six positions.

POSITIONNAIRE. s. m. (pr. *po-zi-cio-nère*). Techn. Poinçon qui sert pour marquer les positions des lieux sur une carte géographique.

POSITIVE. s. f. Théol. Théologie positive. Etre savant dans la positive. Etre attaché à la positive. V. POSITIF.

POSITIVEMENT. adv. D'une manière positive, certainement, précisément, expressément. Savoir positivement. Dire positivement. Affirmer, soutenir, nier positivement.

— Phys. *Corps électrisé positivement.* Se dit, dans le système de Franklin, d'un corps qui, par son passage à l'état d'électricité, reçoit du dehors une quantité de fluide qui s'ajoute à sa quantité naturelle.

POSITIVETÉ. s. f. Phys. V. POSITIVITÉ.

POSITIVISME. s. m. Philos. Système de philosophie positive.

— Ironiq. Se dit pour Égoïsme, matérialisme.

POSITIVISTE. adj. et s. m. Philos. Partisan, sectateur du positivisme, de la philosophie positive. Les philosophes positivistes. Les positivistes.

— Par dénigr. Égoïste, matérialiste.

POSITIVITÉ. s. f. (rad. lat. *positivus*, positif). Phys. Etat d'un corps qui manifeste les phénomènes de l'électricité positive.

POSITURE. s. f. Diplom. Signe qui, dans les anciens manuscrits, indique la fin d'un chapitre ou d'un livre.

POSNANIE. Géogr. Palatinat qui faisait partie de la Grande-Pologne, dans l'ancienne monarchie polonaise; ch.-l. Posen (en polonais *Poznan*).

POSNANIEN, IENNE. adj. et s. (du pol. *Poznán*, Posen). Habitant du duché de Posen, de la Posnanie. Les Posnaniens professent la religion catholique, et parlent la langue polonaise. || Qui appartient au duché de Posen, à la Posnanie ou à ses habitants.

POSOIR. s. m. (pr. *po-zoar*). Techn. Main artificielle avec laquelle, dans les hôtels des monnaies, on place les flancs entre les deux coins, pour les frapper.

POSOLE. s. f. (pr. *po-zole*). Relat. Boisson que l'on fait dans les Indes avec du blé bouilli.

POSOLOGIE. s. f. (pr. *po-zo-lo-ji*; ét. gr. πόσον, quantité; λόγος, discours). Médec. Indication des doses auxquelles on doit administrer les médicaments, eu égard à l'âge, au sexe, à la constitution, etc.

POSOLOGIQUE. adj. des 2 g. Médec. Qui appartient à la posologie. Tableau posologique.

POSOQUERIE. s. f. (pr. *po-zo-kri*). Bot. Genre de plantes dicotylédones, de la famille des rubiacées, renfermant des arbustes de la Guiane.

POSPOLITE. s. f. Hist. Dans l'ancien gouvernement polonais, Ordre par lequel tous les sujets, nobles et roturiers, en état de porter les armes, étaient tenus de se rendre en tel endroit désigné, et de servir la république polonaise à leurs dépens pendant l'espace de six semaines. La pospolite n'avait lieu que dans les besoins pressants; quelquefois les ecclésiastiques eux-mêmes n'étaient pas exceptés.

— Il se disait aussi de la Nation polonaise elle-même assemblée en corps d'armée.

POSS Gramm. Abréviation du mot Possessif.

POSSAGNO. Géogr. Ville du royaume lombard-vénitien, à 35 kilom. N.-O. de Trévise; 1,500 hab.

POSSÉDABLE. adj. des 2 g. Qui est susceptible d'être possédé. Possessible est préférable.

POSSÉDÉ, ÉE. part. pass. du v. Posséder. S'empl. adjectiv. Tu ne posséderas pas les choses qui ne sauraient être *possédées*, et tu perdras ta vie, qui t'appartient. (Senancourt.)

— *Possédé de.* Ce vice rend malheureux celui qui en est *possédé*. De ce fatal amour je me vis *possédée*. (Rac.) D'une si douce erreur si longtemps *possédée*. (Id.) Tandis que *possédé* de ma douleur extrême. (Id.)

Mais de ce souvenir mon âme *possédée*,
A deux fois en dormant revu la même idée. (Rac.)

— *Possédé par.* Mais tu ressembles à mon valet de chambre, le drôle est si cruellement *possédé* par la manie de la propreté... (De Balz.) A Rome, la liberté fut d'abord *possédée* par les rois. (Chateaub.)

— *Un homme possédé du démon.* Un homme du corps duquel le démon s'est emparé.

— Fig. *Être possédé du démon de l'orgueil, de l'ambition, de la colère, etc.* Porter à l'excès l'orgueil, l'ambition, la colère.

POSSÉDÉ, ÉE. s. Démoniaque, énergumène. Exorciser les possédés. Ainsi qu'un *possédé* que le prêtre exorcise. (Boil.) Les amoureux des romans sont presque tous des *possédés*. (***)

— *Se démener comme un possédé.* Se tour- [illegible]

POSSÉDER. v. a. 1re conj. (du lat. *possidere*, fait de *pos*, qui peut; *sedere*, s'asseoir, se fixer). L'é se change en è devant une syllabe muette. *Je possède, tu possèdes, il possède*, etc. Avoir en sa propriété. Posséder une terre, une maison, un héritage. Posséder de grands biens, de vastes domaines. Posséder justement, injustement, à bon titre, à juste titre, de bonne foi, légitimement, précairement. On ne s'approprie les choses qu'on *possède* que par leur emploi. (J.-J. Rouss.) Ceux-là seuls sont heureux en *possédant* les faveurs de la fortune, qui pourraient être heureux sans les *posséder*. (De Pouilly.) Celui qui *possède* tout ne jouit de rien. (Id.) Qui vit content de rien *possède* toute chose. (Boil.) Ils *possèdent* tout comme ne *possédant* rien. (Mass.)

.... Vous *posséderez*
Tout ce qu'en votre cœur déjà vous dévorez. (Corn.)

Moins riche de ce qu'il *possède*,
Que pauvre de ce qu'il n'a pas. (Rous.)

— Anc. jurispr. *Posséder en roture.* Tenir à titre de cens. || *Posséder en fief.* Tenir à titre de foi et hommage. || *Posséder par engagement.* Jouir d'une chose soumise à la faculté du rachat.

— Absol. Les gens qui ne possèdent pas sont

en bien plus grand nombre que ceux qui possèdent. Qui ne jouit de rien ne doit pas *posséder*. (La Chaussée.)

Cependant je *possède*, et leur droit incertain,
Me laisse, avec leur sort, leur sceptre dans la main.
(Corn.)

— Par extens. Posséder des emplois, des dignités, des titres, des honneurs. Posséder des talents, des vertus, des qualités excellentes. *Possédez* les grandeurs sans qu'elles vous *possèdent*. (Corn.) La discipline militaire a donné l'empire à tous ceux qui l'ont *possédée*. (Christine.) Le dindon a l'air fanfaron; mais il ne *possède* que très-peu de courage. (Berq.) Quels que soient les reproches qu'on peut lui faire, jamais, selon moi, aucun auteur n'a *possédé* au même degré ce que nous appelons *vis comica*. (Baron de Théis.)

— *Posséder Dieu*. Posséder la gloire éternelle, jouir de la vue de Dieu, jouir de la gloire éternelle. Les bienheureux possèdent Dieu, possèdent la gloire éternelle. Il croit *posséder* Dieu dans les bras du démon. (Boil.)

— *Posséder quelqu'un*. L'avoir chez soi, dans sa maison, jouir de sa présence. Nous espérons vous posséder pendant quelques jours. Vous êtes cruel avec vos amis, à peine souffrez-vous qu'ils vous possèdent quelques instants.

— Fig. Toutes deux d'une si heureuse constitution, qu'elles semblaient nous promettre le bonheur de les *posséder* un siècle entier. (Boss.)

— *Posséder l'esprit de quelqu'un*. En être maître, le gouverner à son gré.

— *Posséder les bonnes grâces d'une personne*. Etre aimé, favorisé de cette personne. Elle *possédait* l'affection de son époux. (Boss.) Il *possédait* mon cœur, mon désir, ma pensée. (Corn.) Ne *possédez*-vous pas son oreille et son cœur? (Rac.)

— *Posséder une femme*. Jouir de ses faveurs. Je *possède* Laïs, mais Laïs ne me *possède* pas. (Aristippe.) Pauline, je verrai qu'un autre vous *possède*. (Corn.) Si tu veux *posséder* ta Lucrèce à ton tour. (Boil.)

— *Posséder son âme en paix*. Jouir de la tranquillité morale qui est due à une bonne conscience. Peut-on posséder toujours son âme dans la patience? Il *possédait* son âme en paix au milieu même des orages. (Fléch.)

— Connaître à fond. Posséder les sciences, les lettres, les arts. Posséder la philosophie. Posséder la médecine. Posséder la musique. Posséder l'anglais, l'allemand, les langues orientales. Posséder parfaitement sa langue maternelle. Posséder une affaire. Posséder les auteurs latins, les poètes anciens. Posséder Homère et Virgile. Pour bien écrire, il faut *posséder* pleinement son sujet. (Buff.)

— Se dit des passions, des sentiments qui s'emparent de l'âme, la maîtrisent, l'agitent. L'ambition possède la plupart des hommes. L'envie, la colère, l'avarice, l'hypocrisie le possèdent. La passion, la douleur, le désespoir le possède. L'ennui le possède. La rage, la fureur le possède. L'esprit de discorde possède le peuple. Le plaisir de la dogmatisation était le chrame qui *possédait* les esprits. (Boss.) Ne permettez pas que l'erreur et la vanité le *possèdent*. (Mass.) Cette passion rend malheureux celui qu'elle *possède*. (Id.) Quelle aveugle fureur vous-même vous *possède*? (Corn.)

.... Ce malheureux avare
Ne *possédait* pas l'or, mais l'or le *possédait*. (La Font.)

— Liturg. cathol. *Le démon le possède*. Le démon s'est emparé de son corps.

— Loc. prov., fig. et pop. *Le diable le possède*. Se dit d'un homme emporté, à qui l'on ne peut faire entendre raison

— SE POSSÉDER. v. pron. Être maître de soi, de son esprit, de ses passions, de ses mouvements, de toute sa personne. L'homme froid et sage se possède toujours. Le grand capitaine se possède toujours dans le combat, au plus fort de l'action. Un orateur doit se posséder dans la chaleur du débit. Ce joueur se possède avec une égale convenance dans la perte et dans le gain. L'âme ne se *possède* véritablement que lorsqu'elle s'exerce tout entière. (Vauven.) Qui sait se *posséder* peut commander au monde. (Volt.)

— *Ne pas se posséder de joie*. Etre transporté de joie, éprouver un contentement excessif qui met hors de soi-même.

— Se posséder mutuellement. Les véritables amis se possèdent l'un l'autre.

POSSELT (Ernest-Louis). Célèbre historien et publiciste allemand, né à Bade en 1763; fut l'ami du général Moreau, et se tua dans le délire à Heidelberg en 1804, parce que ce général avait été accusé de trahison.

POSSESSEUR. s. m. (du lat. *possessor*; formé de *possidere*, posséder). Celui qui possède un bien, un héritage. Possesseur légitime. Paisible possesseur. Possesseur de droit, de fait, de bonne foi. Possesseur à titre héréditaire, à long terme. Possesseur précaire. Possesseur d'un bien, d'un château, d'un vaste domaine.

— Anc. jurispr. *Possesseur pacifique*. Celui qui n'est point troublé dans sa possession. Il dispose de tout en juste *possesseur*. (Corn.)

... De l'empire encor timide possesseur,
N'oserait-il d'Hélène ici montrer la sœur? (Rac.)

Croyez-moi, chère Esther, ce sceptre, cet empire,
A leur pompeux éclat mêlent peu de douceur,
Et fatiguent souvent leur triste possesseur. (Id.)

Néron n'est pas encor tranquille possesseur
De l'ingrate qu'il aime au mépris de ma sœur. (Id.)

— Dans un sens particulier, il se dit des personnes qui sont unies par l'hymen ou par l'amour.

... On voyait de sa sœur,
Par un heureux hymen, mon frère *possesseur*. (Corn.)

— Art hermét. Celui que l'on prétendait avoir trouvé la pierre philosophale. Paracelse, Flamel, etc., ont été mis au nombre des possesseurs.

— adj. Être possesseur d'une fortune colossale, d'un modeste hameau.

POSSESSIBLE. adj. des 2 g. Qui peut être possédé.

POSSESSIF. adj. (du lat. *possessivus*; formé de *possidere*, posséder). Gramm. Qui marque possession. Les mots *mon, ma, mes, ton, ta, tes, son, sa, ses, notre, nos, votre, vos, leur, leurs*, sont des adjectifs déterminatifs. Mais ils expriment en outre une idée accessoire, celle de possession, aussi les grammairiens les appellent-ils *adjectifs possessifs*. Du moment où la notion de propriété a été introduite parmi les hommes, il est évident que la qualité d'appartenir à tel ou tel individu, fut une chose essentielle à connaître pour chacun; et de là les mots *mon, ton, son*, etc. Ces mots sont dérivés des pronoms personnels. En effet, *mon bras* est pour *le bras de moi*; *ton enfant* est pour *l'enfant de toi*; *son cheval* est pour *le cheval de lui*, etc. V. MON, TON, SON. Les pronoms possessifs sont ceux qui marquent la possession des personnes ou des choses dont ils rappellent l'idée. Les mots que les grammairiens regardent comme pronoms possessifs sont *le mien, le tien, le sien, le nôtre, le vôtre, le leur*; *la mienne, la tienne, la sienne, la nôtre, la vôtre, la leur*. L'ambition ni la fumée ne touchent point un cœur comme *le mien*. (J.-J. Rouss.) Tu es un ange du ciel, ma Julie! Sans doute, avec tant d'autorité sur mon âme, *la tienne* est plus divine qu'humaine. (Id.) Iphis voit à l'église un soulier d'une nouvelle mode; il regarde *le sien*, en rougit, il ne se croit plus habillé. (La Bruy.) Beaucoup de familles étrangères qui meurent de regret hors de leur patrie se naturaliseraient dans *la nôtre*. (B. de St-P.) Les journaux attendent le jugement du public pour y conformer *le leur*. (Id.)

— Dans les citations qui précèdent, nous ne voyons pas que les expressions *le mien, le tien, le sien*, etc., soient des pronoms possessifs, ainsi qu'ils ont été improprement qualifiés par les grammairiens; ce sont d'autres adjectifs possessifs variant dans leur forme, selon le genre et le nombre du substantif auquel ils ont rapport, et qui est toujours sous-entendu. En effet, *un cœur comme le tien, tes yeux sont meilleurs que les miens*, etc., s'analyse de cette manière: *Un cœur comme* (le cœur) *mien*, *tes yeux sont meilleurs que* (les yeux) *miens*, où l'on voit que *mien* ne joue d'autre rôle que celui d'adjectif, se rapportant toujours à un substantif sous-entendu. La propriété des termes dérive de l'esprit d'analyse, et c'est faute d'avoir été éclairés de cet esprit que les grammairiens ont donné aux adjectifs *mien, tien, sien*, etc., des appellations fausses.

— Les pronoms possessifs *le mien, le tien, le sien, le nôtre, le vôtre, le leur*, s'emploient substantivement pour désigner ce qui nous appartient, ce qui nous est propre: *le mien, le tien*, c'est-à-dire *mon bien, ton bien*. Or, on conçoit que cet emploi doit être essentiellement restreint au masculin singulier.

— Ces mêmes adjectifs sont encore employés substantivement au masculin pluriel, seulement quand on parle des personnes qui nous sont attachées par les liens du sang ou de l'amitié, ou qui sont sous notre dépendance. Le dieu lui répondit: *Les tiens* cesseront de régner quand un étranger entrera dans ton île pour y faire régner les lois. (Fén.) Mais j'ai *les miens*, la cour, le peuple à contenter. (La Font.) C'est à nous à payer pour les crimes *des nôtres*. (Rac.)

Les tiens et toi pouvez vaquer
Sans nulle crainte à vos affaires. (La Font.)

— Suivant M. Landais, les pronoms possessifs ne peuvent pas se rapporter à des noms pris dans un sens indéfini, et ce serait une faute de dire: Il n'est pas d'humeur à faire plaisir, et *la mienne* est bienfaisante....., parce que selon ce grand principe de Vaugelas, « tout nom employé » sans article ou quelque équivalent de l'article, » ne peut avoir après soi un pronom qui se rapporte à lui ». Ce grand principe de Vaugelas, que les grammairiens nous rebattent depuis des siècles, est trop absolu, et les règles absolues en grammaire, comme en tout, ont au moins l'inconvénient de fausser le jugement. Heureusement les grammairiens philosophes ont fait bonne justice du principe de Vaugelas. Nous demandons à M. Landais lui-même si les phrases suivantes, qui sont dans l'analogie de celle qu'il a critiquée, sont vicieuses ou choquantes. Je ne dis ni bien ni mal des gens en place, pourvu que je conserve *la mienne*. (D'Alembert.)

... Mais le monstre en furie
D'un seul coup, à mes pieds, vous a jeté sans vie,
Et m'a ravi *la mienne* avec le même effort. (Campistron.)

S'il soutient que *oui*, pour rester fidèle à Vaugelas, nous soutiendrons que *non*, pour rester fidèles au bon goût et à l'usage des meilleurs écrivains, qui ont fréquemment employé cette syllepse dans les cas où il serait difficile ou même impossible de s'exprimer autrement sans dénaturer la pensée ou sans nuire à la concision.

— Dans les langues de la famille latine, les *adjectifs possessifs* indiquent le genre de la chose possédée; en anglais, ils marquent le genre de la personne qui possède, et dans les autres langues germaniques, ils indiquent à la fois ces deux rapports.

— Gramm. sanscr. Adjectif formé des pronoms personnels.

POSSESSION. s. f. (du lat. *possessio*, dérivé de *possidere*, posséder). Jouissance d'un bien quelconque. Possession légitime. Possession paisible. Possession injuste. Avoir la possession d'un emploi, d'un commandement. Contester à quelqu'un la possession d'un bien. Inquiéter quelqu'un dans la possession d'une terre. Don précieux, inestimable présent, si seulement la *possession* en eût été plus durable. (Boss.) Ne le troublons pas dans une *possession* si paisible, et en même temps si injuste. (Mass.) L'usage seulement fait la *possession*. (La Font.)

Dans sa *possession* j'ai trouvé, pour tous charmes,
D'effroyables soucis, d'éternelles alarmes. (Corn.)

Nous devions aspirer à sa *possession*,
Par amour, par devoir et par ambition. (Id.)

— On dit aussi par ellipse de l'article. Prendre possession d'une chose. On ne peut s'empêcher de soupirer lorsqu'on voit la mort fermer ses portes d'airain sur un homme éloquent, animé, fortement en *possession* de la vie. (Mme de Staël.) La science doit avoir de grands ménagements avec l'ignorance, qui est sa sœur aînée, et qu'elle trouve toujours en *possession*. (Fonten.) Toujours en *possession* du royaume le plus illustre qui fut jamais sous le soleil. (Boss.) Il entre en *possession*, pour l'éternité, et de nos corps et de nos âmes. (Fléch.) Leur naissance les met en *possession* du trône. (Mass.) Le sage, tout seul, est en *possession* de la véritable gloire. (Id.)

— *Être en possession de*. La liberté, le droit, l'habitude de dire ou de faire une chose. Etre en possession de dire à quelqu'un les vérités les plus dures. Etre en possession de plaire dans une société.

— *Être en possession de l'estime publique*. La posséder, en jouir.

— La chose même qui est possédée. Cette honnête liberté, dont ils faisaient profession, était un droit acquis et une *possession* de famille. (Fléch.) L'univers entier est sa *possession* et son partage. (Mass.) Il fait passer à des mains étrangères vos titres et vos *possessions*. (Id.)

— Jurispr. Action ou droit de posséder à titre de propriétaire. ‖ *Possession civile*. Etat de celui qui possède une chose, comme propriétaire reconnu et jouissant. ‖ *Possession de fait*. Action de détenir une chose, sans avoir l'intention de se l'approprier. Un dépositaire, un commodataire, un fermier, n'ont qu'une possession de fait. ‖ La violence peut donner la possession, elle ne donne jamais la propriété. ‖ *Possession naturelle*. Celle qui repose sur le fait. Lorsque la possession naturelle est continue et non interrompue, publique et non équivoque, elle devient légale, en donnant lieu à la prescription, par laquelle elle se trouve définitivement constituée. ‖ *Possession précaire*. Celle qui s'exerce à tout autre titre que celui de propriétaire. Le fermier, l'usufruitier, le donataire, n'exercent qu'une possession précaire. ‖ *Possession d'état*. Ensemble des faits qui établissent des rapports de filiation et de parenté entre une personne et la famille à laquelle cette personne prétend appartenir. Dans certains cas, on peut, à défaut d'acte de naissance, invoquer la possession d'état.

— Anc. prat. *Possession artificielle*. Etat de celui qui possède par l'entremise d'un tiers, détenant au nom du premier.

— Dr. canoniq. *Possession triennale*. Celle en vertu de laquelle, selon les anciennes règles de la chancellerie romaine, le possesseur qui avait joui d'un bénéfice pendant trois ans non interrompus, ne pouvait être inquiété ni au possessoire, ni au pétitoire, au sujet de ce bénéfice.

— Il se dit quelquefois absolument et dans un sens particulier, de la jouissance de certains plaisirs, de certaines choses que l'on a recherchées longtemps et avec ardeur. Le plaisir de *possession* s'use par elle. (J.-J. Rouss.)

— Dans ce sens, il se dit des personnes. La possession de l'objet aimé.

— Théol. cathol. Etat d'un homme tourmenté par le démon qui est entré dans son corps. La possession diffère de l'obsession, en ce que dans celle-ci le démon n'agit qu'au dehors.

— POSSESSIONS. s. f. pl. Fonds de terre, colonies. Les possessions françaises en Afrique, dans les Antilles. Les possessions anglaises dans l'Inde. L'Espagne avait autrefois de magnifiques possessions dans l'autre hémisphère. Les Irlandais commençaient à être plus attachés à leur repos et à leurs *possessions*. (Volt.) Les Provinces-Unies n'ont pas donné à leurs *possessions* de l'autre hémisphère l'attention qu'elles méritaient. (Rayn.)

POSSESSIONNEL, ELLE. adj. Jurispr. Qui marque la possession, par où l'on manifeste son droit de possession. Acte possessionnel.

POSSESSOIRE. adj. des 2 g. (du lat. *possessorius*; rad. *possidere*, posséder). Jurispr. Qui est relatif à la possession.

— *Action possessoire*. Celle par laquelle on tend à être maintenu ou réintégré dans la possession. Intenter une action possessoire. Se pourvoir par l'action possessoire.

POSSESSOIRE. s. m. Jurispr. Possession, droit de posséder.

— Action personnelle qui a pour objet la possession d'un héritage ou d'un droit réel immobilier, soit qu'on n'en jouisse pas, soit qu'on n'en jouisse pas paisiblement et sans trouble. Contester le possessoire. Plaider, juger le possessoire. Se pourvoir au possessoire. Gagner au possessoire, gagner le possessoire. *Adjuger le plein possessoire*. Adjuger la pleine et entière possession d'un bien.

POSSESSOIREMENT. adv. D'une manière possessoire. *Agir possessoirement*. Agir au possessoire.

POSSET. s. m. Art culin. Boisson d'Angleterre, que l'on fait avec du lait bouilli, du sucre et du vin ou de l'eau-de-vie, en prenant les précautions convenables pour que le lait ne tourne pas.

POSSIBILITÉ. s. f. (du lat. *possibilitas*; rad. *posse*, pouvoir). Qualité de ce qui est possible. La possibilité d'un fait. La possibilité d'une chose. Il ne trouve pas de possibilité à ce que vous me proposez.

POSSIBLE. adj. des 2 g. (du lat. *possibilis*, rad. *posse*, pouvoir). Qui se peut, qui peut être, qui peut se faire, qui peut arriver. Chose possible. Cela est possible. Ce que vous dites n'est pas possible. Cela est dans les choses possibles. Si nous voulons aller plus avant, nous voilà dans le vaste royaume des choses *possibles*. (Volt.) J'obéirai en tout ce qui me sera *possible*. (J.-J. Rouss.) La nature a tout fait le mieux qu'il était *possible*; mais nous voulons faire encore mieux, et nous gâtons tout. (J.-J. Rouss.) Les navigateurs, opiniâtrément repoussés, assaillis de toutes les calamités *possibles*, se virent réduits à reprendre la route de l'Europe. (Raynal.)

Heureux qui peut choisir une règle fidèle,
Qui tient tous ses désirs à la raison soumis,
Et ne faisant rien que par elle,
Ne veut rien qui ne soit et *possible* et permis?
(Devauvesset.)

— *Les êtres possibles*. Les êtres dont l'existence est contingente, qui pourront être, comme ils pourront n'être pas, par opposition à *Etre nécessaire*, Dieu, qu'on ne peut pas supposer n'être pas.

— *Possible de*. Il n'est pas possible de vivre sans manger. Il n'est pas *possible* d'être en même temps l'homme de l'Etat et l'homme de Dieu. (Mass.) Tout ce qui plaît est bientôt *possible*. (Id.)

Elle agit pleinement,
Et tout semble *possible* à son feu véhément.
(Campistron.)

Le miracle le moins *possible*
N'est qu'un jeu de sa volonté. (Rouss.)

— *Possible à*. Cela m'est possible. S'il m'est possible.

— *Possible que*. Il n'est guère *possible* qu'il y ait du bon chez celui qui n'ose se montrer tel qu'il est. (Mme de Montol.) Serait-il *possible*, ô mon Dieu, que ce fût là ma récompense? (Fléch.)

— Absol. Me dit-on vrai, madame, et serait-il *possible*? (Corn.)

— Diffic. gramm. Ordinairement le mot *possible* prend le signe du pluriel lorsqu'il se rapporte à un mot pluriel. Nous devons dire qu'on peut réduire en trois classes tous les monstres *possibles*. (Buff.) Faisons d'abord respecter notre malheur; car de toutes les calamités *possibles*, la plus insoutenable est le malheur méprisé. (Ségur.) ‖ Mais lorsque *possible* est l'élément d'une proposition elliptique, il reste invariable. *Aux plus longues échéances possible*, c'est-à-dire *aux plus longues échéances qu'il sera possible*. Ils ne songent qu'à payer le moins d'impôts *possible*. (Ségur.) Un conquérant, afin de perpétuer son nom, extermine le plus d'hommes *possible*. (Fontenelle.) Le laboureur doit s'attacher à tirer de son champ la plus grande quantité de productions *possible*. (Turgot.)

— Après *est-il possible?* on met le verbe suivant au subjonctif ou à l'indicatif, selon le sens qu'on veut exprimer. Est-il *possible* que vous vouliez être malade, en dépit des gens et de la nature? (Mol.) Est-il *possible* que vous serez toujours embéguiné de vos apothicaires et de vos médecins? (Id.)

— Se disait autrefois pour Peut-être. Il arrivera *possible* que mon travail fera naître à d'autres ... [illegible] ... j'irais sur le pré, et là m'embarquer *possible* pour l'autre monde. (Cyrano de Bergerac.)

Son heure doit venir, c'est à vous, possible,
Qu'est réservé l'honneur de la rendre sensible.
(Molière.)

Si tu veux te résoudre à marcher la première,
Possible que je te suivrai. (Id.)

Possible avant qu'un mois ait achevé son cours,
Le soleil me rendra ces agréables jours.
(Théophile.)

— Par ellipse, on dit *le mieux possible*, *le plus tôt possible*, *le moins de fautes possible*, etc. Faites le mieux possible. Venez le plus tôt possible. Commettez le moins de fautes possible, c'est-à-dire faites le mieux qu'il vous sera possible *de faire*, venez le plus tôt qu'il vous sera possible *de venir*, commettez le moins de fautes qu'il vous sera possible de commettre, etc.

POSSIBLE. s. m. Ce qui est possible, tout ce qu'on peut. Les bornes du possible. Faire son possible, tout son possible. Je ferai tout mon possible pour vous rendre le service que vous m'avez demandé. Quand on ne veut que le possible, on n'est jamais malheureux de son impuissance. Le *possible* n'avait rien de piquant pour Charles XII; il lui fallait des succès

et non du vraisemblable. (Le prés. Hénault.) Il est raisonnable de commencer par l'idée du *possible* pour venir à celle de l'existence. (Condillac.)

— *Au possible.* Autant que possible, au dernier degré, extrêmement, beaucoup. Être artificieux au possible.

POSSIRE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones de la famille des légumineuses, comprenant plusieurs arbrisseaux de l'Amérique. La possire à trois feuilles est nommée vulgairement *bois à flèche*, à cause de l'usage que les naturels de la Guiane font de cet arbrisseau, en armant le bout de leurs flèches avec un morceau de son bois taillé en pointe.

POST. s. m. Ichthyol. Nom vulgaire de la perche goujonnière.

POSTABDOMEN. s. m. (pr. *post-ab-do-menn*; ét. lat., *post*, après; *abdomen*, abdomen). Zool. Ensemble des cinq segments postérieurs de l'abdomen des insectes hexapodes. ‖ La queue des crustacés, qui y correspond. ‖ Partie postérieure du corps des trilobites.

POSTAL, ALE. adj. Admin. Qui concerne les postes aux lettres. Droit postal. Taxe postale. Service postal. Route postale. Réforme postale.

— Les dictionnaires ne donnent point de pluriel à ce mot; mais qu'est-ce qui empêcherait de dire, au besoin, des règlements *postaux*, les revenus *postaux*, les établissements *postaux*, etc.?

— Dr. intern. *Convention postale.* Accord avec une puissance étrangère concernant le transport des lettres d'un pays à l'autre. Convention postale entre la France et l'Angleterre, entre la France et l'Italie. La France a des conventions *postales* avec presque tous les pays de l'Europe. (Encycl.)

POSTAPICIAL, ALE. adj. (ét. lat., *post*, après; *apex*, *apicis*, sommet). Hist. nat. Qui se trouve en arrière du sommet. On donne cette épithète à la charnière de plusieurs coquilles bivalves.

POSTCOMITIAL, ALE. adj. (pr. *post-ko-mi-ci-al*). Hist. Qui vient après les comices. ‖ *Diétine postcomitiale.* Nom donné par J.-J. Rousseau, dans son projet de constitution pour la Pologne, à une diète qui se serait tenue après l'assemblée de la diète générale, pour examiner la conduite des députés du congrès.

POSTCOMMUNION. s. f. (ét. lat., *post*, après; *communio*, communion). Liturg. Oraison que le prêtre récite ou chante à la messe immédiatement après la prière appelée *communion*. Le prêtre en est à la postcommunion, il a fini la postcommunion.

POSTCOSTAL, ALE. adj. (ét. lat., *post*, après; *costa*, côte). Anat. Qui est situé après une côte. ‖ Pl., *postcostaux*.

— Entom. *Nervure postcostale.* Seconde principale nervure de l'aile des insectes.

POSTDAM. Géogr. V. POTSDAM.

POSTDATE. s. f. (du lat. *post*, après, et du fr. *date*). Date postérieure à la vraie date. La postdate est une fausse date. La postdate d'une lettre, d'un acte.

POSTDATER. v. a. 1re conj. Dater une lettre, un acte, etc., d'un temps postérieur à celui où cette lettre a été écrite, où cet acte a été fait. ‖ SE POSTDATER. v. pron. Être postdaté.

POSTDILUVIEN, ENNE. adj. (ét. lat., *post*, après; *diluvium*, déluge). Qui est postérieur au déluge. Temps postdiluviens. Histoire postdiluvienne. Époque postdiluvienne. Faits postdiluviens.

— Géol. *Terrains postdiluviens.* Terrains de transport et d'alluvion de la période actuelle ou jovienne, qui sont postérieurs à la grande catastrophe du déluge universel.

POSTDORSAL, ALE. adj. (ét. lat., *post*, après; *dorsum*, dos). Anat. Qui est situé en arrière du dos. ‖ Pl., *postdorsaux*.

— Conchyl. Épithète donnée au crochet d'une valve de coquille bivalve, quand il est plus en arrière qu'en avant, dans la longueur du bord postérieur de la coquille.

[illegible] ét. lat., *post*, après; *dorsolum*, petit dos). Entom. Partie moyenne des insectes, comprise entre le mésophragme et le postscutellum. Dans les coléoptères, le postdorsolum consiste en une membrane élastique tendue, qui est entièrement couverte par le mésothorax.

POSTE. s. f. (du lat. *positus*, placé; il vient évidemment de ce que, dans le principe, on se contentait de *poster* à certaines distances des chevaux pour transporter les personnes et les paquets). Relais de chevaux établi de distance en distance pour le service des personnes qui veulent voyager diligemment. Les postes sont établies à des distances légales sur toutes les routes royales.

— Maison où les voyageurs trouvent des chevaux de poste. Éprouver du retard à la première poste. Trouver de bons chevaux à la poste. Il n'y a plus un seul cheval à la poste.

— *Maître de poste.* Les maîtres de poste furent appelés primitivement *maîtres coureurs*.

— Manière de voyager avec des chevaux de poste. Prendre la poste. Aller en poste. Voyager en poste. Courir la poste. La calomnie vient de Paris par la poste me persécuter au pied des Alpes. (Volt.) Son mari est un personnage tout à fait fantastique; il ressemble à ce troisième cheval que l'on paye toujours en courant la *poste*, et qu'on n'aperçoit jamais. (Balzac.)

L'empesé magistrat, le financier sauvage,
La prude aux yeux dévots, la coquette volage,
Vont en *poste* à Versailles essuyer des mépris
Qu'ils reviennent soudain rendre en *poste* à Paris.
(VOLTAIRE.)

— Fig. et fam. *Courir la poste, aller la poste, aller un train de poste.* Aller très-vite. L'imagination court toujours la poste.

— Exercice qu'on fait en courant la poste à cheval. La poste fatigue beaucoup. La poste l'a mis hors d'état de se remuer.

— Métrol. Mesure de France, fixée à 2 lieues ou 8 kilom. Courir deux postes, trois postes sur le même cheval.

— *Poste royale.* Poste qui se paye double à l'entrée et à la sortie de certaines villes principales et des lieux où est la cour.

— Établissement formé et dirigé par le gouvernement pour le transport des lettres et des imprimés dans toute l'étendue du royaume, des colonies, et dans l'intérieur des États étrangers. L'administration des postes. La direction générale des postes. Le directeur général des postes dépend du ministre des finances. On attribue à Cyrus, roi de Perse, l'invention des postes. Dans la suite, les Grecs et les Romains en établirent, mais de bien inférieures. Tibère les fit renaître avec des formes assez analogues aux nôtres. Charlemagne institua un corps de courriers, et, de son règne jusqu'au milieu du XVe siècle, les particuliers ne correspondirent entre eux que par l'entremise de messagers que l'université de Paris expédiait à des époques indéterminées, et à son profit, dans les principales villes du royaume. Ce fut Louis XI qui en 1464, par l'édit de Dourlens, organisa les postes en France. En Angleterre, l'établissement des postes date de l'année 1483; en Allemagne, il date de 1616; en Turquie, de 1740. Le terme moyen du nombre des lettres distribuées par la petite poste dans Paris est de 33,000 par jour. En 1821, le produit général des postes était de 23,893,698 francs; en 1840, il avait atteint 46,105,756 fr. La *poste* est un agent nécessaire du commerce et de l'industrie; elle est le distributeur de la pensée, car elle transporte et remet à chaque souscripteur tous les écrits périodiques et un grand nombre de lettres. (H. Celliez.) Les *postes* sont le grand chemin de la communication intellectuelle entre les hommes. (Id.) La *poste* est le lien de toutes les affaires, de toutes les négociations; les absents par elle deviennent présents; elle est la consolation de la vie. (Volt.) La *poste* me trahit et ne saurait me servir. (J.-J. Rouss.)

— Courrier qui porte les lettres. La poste devrait être partie. La poste vient d'arriver, ne fait que d'arriver. C'est demain jour de poste.

— *Grande poste.* Celle qui porte les lettres dans les provinces et dans les pays étrangers. ‖ *Petite poste.* Celle qui porte les lettres dans la ville et dans la banlieue.

— Bureau où l'on distribue les lettres. La poste aux lettres. Le directeur, la direction de la poste. Les commis, les employés de la poste. Les facteurs de la poste. La poste est dans telle rue. Porter une lettre à la poste, au bureau de poste. Jeter une lettre à la poste.

— *Poste restante.* Mots que l'on écrit sur l'adresse d'une lettre quand on veut que cette lettre reste au bureau de l'endroit où on l'envoie, jusqu'à ce que la personne destinataire vienne elle-même la réclamer.

— *Malle-poste.* V. MALLE.

— Mar. *Poste aux choux.* Se dit par plaisanterie du petit canot qui va chercher les provisions pendant le séjour en rade. ‖ *Bateau de poste.* V. *Bateau-poste*, au mot BATEAU.

— *A poste.* loc. adv. A certains termes. Acheter, vendre, payer à poste. Il est vieux et inusité.

— *A sa poste.* loc. adv. A sa disposition, à sa convenance. Avoir des gens à sa poste, un médecin à sa poste. ‖ *Avoir un emploi à sa poste.* Occuper une place qui convient bien. Il est vieux et hors d'usage.

POSTE. s. f. Chass. Petite balle de plomb dont on charge une arme à feu. Il ne s'emploie [illegible] douzaine de postes.

POSTE. s. m. (du lat. *positus*, placé). Art milit. Lieu où un soldat, un officier est placé par son chef. Poste avancé. Poste dangereux. Garder son poste. Défendre son poste. Toute sentinelle qui devant l'ennemi abandonne son *poste* sans ordre est punie de mort. (Sicard.) Faites garder aux hommes un *poste* où ils puissent être tués, et où néanmoins ils ne soient pas tués. (La Bruy.) Je défendais mon *poste*; il l'a soudain forcé. (Corn.)

Et que chacun enfin, d'un même esprit poussé,
Garde en mourant le poste où je l'ai placé.
(VOLT.)

— Lieu où l'on a placé des troupes, ou qui est propre à en recevoir. Quitter un poste. Occuper un poste. Défendre un poste. Attaquer, emporter un poste. Chasser des troupes du poste où elles étaient. Forcer les ennemis dans leur poste. Dans les villes de guerre et dans celles de garnisons, on place autant de *postes* qu'il y a d'établissements militaires à garder. (Sicard.) Le *poste* fut enlevé après un grand carnage. (Volt.) L'avantage du poste qu'il avait choisi rendait la victoire sûre. (Rayn.) On avait perdu tout espoir de forcer l'ennemi dans ses *postes*. (Id.)

— *Affaire de postes, guerre de postes.* Action militaire pour laquelle les postes seuls se trouvent engagés.

— Soldats mis à un poste. Enlever un poste. Retirer, relever un poste. Former, compléter, tirer les postes. Un poste d'infanterie, un poste de cavalerie. Doubler les postes. Chef de poste. Le poste a pris les armes, est sous les armes. Dans une place de guerre, il y a autant de postes que d'établissements militaires, et chaque poste a ses consignes particulières et une consigne générale, comme pour les cas d'incendie, d'alerte, etc.

— Corps de garde. Le poste de la mairie. Le poste de l'état-major. Se rendre au poste. Entrer au poste. Les grands postes, les petits postes. Visiter les postes.

— *Poste d'honneur.* Celui qui est établi pour garder un personnage éminent, un corps constitué, etc. Lorsque les princes de la famille royale sont en voyage, il y a toujours un poste d'honneur à la porte de l'hôtel qu'ils habitent. Le poste d'honneur de la chambre des députés. ‖ Quelquefois on entend par *poste d'honneur*, un poste dangereux, où il faut payer de sa personne.

— Par extens. Emploi, fonction. Poste élevé, considérable, lucratif. Être dans un beau poste, dans un joli poste, dans un poste envié. Se plaire dans le poste où l'on est. Mériter, désirer un meilleur poste. Ce *poste* peut conduire très-aisément un homme d'esprit qui est sage, à des emplois et à des places avantageuses. (Volt.) Il n'y a aucun de vos frères qui ne regardât comme une très-grande fortune le *poste* que vous dédaignez. (Id.) Je suis d'avis de t'envoyer à l'université de Salamanque; avec l'esprit que je te vois, tu ne manqueras pas de trouver un bon *poste*. (Le Sage.) Eh bien! Gil Blas, me dit-il, puisque tu n'as quitté ta patrie que pour chercher quelque bon *poste*, il faut que tu sois né coiffé pour être tombé entre nos mains. (Id.) Combien de favoris de la fortune vont de plain-pied saisir les premiers *postes*. (Mass.)

Aux *postes* éclatants c'est peu de parvenir
Mon frère, le grand art est de s'y maintenir.
(DESTOUCHES.)

— *A poste fixe.* A demeure. Être à poste fixe dans un lieu.

— Lieu où le devoir exige que l'on soit. Être à son poste. Aller à son poste. Se rendre à son poste. Rester à son poste. Mourir à son poste. Ne pas quitter son poste.

— Fig. Condition dans laquelle la Providence nous a fait naître, dans laquelle elle nous fait vivre. Demeurons dans le *poste* où le ciel nous a mis. (L. Rac.) Le *poste* de l'homme, c'est la vie. (Pythagore.)

— *Tendre un filet à poste.* Se dit en Provence lorsqu'on tend un filet dans un endroit fixe.

POSTÉ, ÉE. part. pass. du v. Poster. S'empl. adjectiv. Le 30 octobre, 60,000 Autrichiens et Bavarois se trouvaient *postés* à Hanau. (L. Gallois.)

— *Être bien posté.* Être pourvu d'un emploi avantageux.

— Fam. et ironiq. *Nous voilà bien postés!* Nous sommes dans un fâcheux embarras.

POSTELS. s. m. pl. Manuf. Nom donné aux chardons les plus forts, après ceux qui n'ont pas encore servi.

POSTER. v. a. 1re conj. (pr. *pos-té*; rad. *poste*, lieu où l'on est placé). Placer dans un poste, dans un endroit quelconque. Poster des tireurs pour le sanglier. Poster un chasseur à l'affût.

— Art milit. Placer quelqu'un ou quelque corps de troupe dans un lieu, afin qu'il garde le poste où on l'a mis, ou qu'il y observe ce qui se passe, ou qu'il puisse y combattre avec avantage, etc. Poster une sentinelle. Poster avantageusement des troupes.

— *Poster sur.* Poster un bataillon sur une éminence, sur les bords d'un fleuve.

— SE POSTER. v. pron. Se placer, se mettre dans un lieu pour observer, pour attendre. Se poster au coin d'un bois pour attendre le passage de la bête. Se poster sur une montagne.

— Art milit. Prendre position. Se poster sur une éminence. Ceux qui ont mis le feu à Miltemberg ont été surpris par une troupe de la ligne qui s'était *postée* derrière la montagne. (X. Marmier.)

— Syn. comp. POSTER. APOSTER. On *poste* des soldats pour observer ou pour défendre. On *aposte* des brigands, des assassins, pour faire un mauvais coup.

POSTÈRES. s. m. pl. (du lat. *posteriora*, le derrière). Il s'est dit dans le style burlesque pour le derrière, le dos.

En leur, la crainte d'être pris
Lui faisant montrer les postères,
Il s'enfuit suivi de ses frères. (SCARRON.)

POSTÉRIEUR, EURE. adj. (du lat. *posterior*). Qui vient après, qui suit dans l'ordre des temps. Époque postérieure. Date postérieure.

— *Postérieur à.* Ouvrage postérieur à un autre. Hypothèque postérieure à une autre. Ce droit est postérieur au sien.

— Qui est derrière par rapport à la situation. La partie postérieure de la tête. La partie postérieure du corps. Dans plusieurs mammifères, les extrémités antérieures sont plus grandes que les postérieures. (Lacépède.)

— Bot. *Anthères postérieures.* Celles qui sont dirigées en dehors, du côté de la corolle. On les appelle aussi *anthères extorses*.

POSTÉRIEUR. s. m. Le derrière, les fesses. Tomber sur son postérieur. Il est familier.

POSTÉRIEUREMENT. adv. Après. Cela est arrivé postérieurement. Cela fut fait postérieurement.

— *Postérieurement à.* Ce testament a été fait postérieurement à l'autre. Votre demande n'a eu lieu que postérieurement à la mienne.

POSTERIORI (A). loc. adv. (rad. lat. *posterior*, postérieur). T. de logiq. De ce qui suit, de ce qui est postérieur, d'après la conséquence, d'après les suites. Raisonner à posteriori. Prouver à posteriori.

POSTÉRIORITÉ. s. f. (du lat. *posterior*, qui vient après). État d'une chose postérieure à une autre. Postériorité de temps. Postériorité de date. Postériorité de grade. Postériorité d'hypothèque.

POSTÉRITÉ. s. m. (du lat. *posteritas*; rad. *posteri*, les derniers). Suite de ceux qui descendent d'une même origine. La postérité d'Adam. La postérité de Noé. La postérité d'Abraham. Laisser une nombreuse postérité. Mourir sans postérité, sans aucune postérité. Postérité masculine. Postérité féminine. Une postérité nombreuse, longue, renaissante, innombrable, florissante, ennoblie, successive, noble, auguste, glorieuse, éteinte, coupable, lâche. C'est Dieu qui donne la *postérité*. (Boss.) Puisse cette ferveur de Thérèse passer jusqu'à sa dernière *postérité*. (Fléch.) Il fera sécher la racine de votre *postérité*. (Mass.) Ces biens ne passeront point à votre *postérité*. (Id.) Mais dans la famille, il y a bien des gens qui sont morts sans laisser de *postérité*. (Volt.)

Venez, mes filles;
Compagnes autrefois de ma captivité,
De l'antique Jacob jeune *postérité*. (RACINE.)

Même tu leur promis de ta bouche sacrée,
Une *postérité* d'éternelle durée. (ID.)

Leur *postérité* florissante,
Ainsi qu'une tige naissante,
Croît et s'élève sous leurs yeux. (J.-B. ROUSSEAU.)

— Par analogie. La *postérité* du palmier existe hors de lui; elle dépend du mouvement d'un fluide qu'il ne peut diriger. (A. Martin.)

Toute plante en naissant déjà renferme en elle
D'enfants qui la suivront une race immortelle;
Chacun de ces enfants dans ma fécondité
Trouve un gage nouveau de sa *postérité*. (L. RAC.)

— Fig. Les grands hommes meurent sans *postérité*. (Le gr. Frédér.)

— Se dit aussi généralement de tous ceux qui viendront après ceux qui vivent; nos successeurs, nos descendants, nos neveux, l'avenir. Postérité reculée, éloignée, reconnaissante, sévère, incrédule, soupçonneuse, oublieuse, ingrate, trompeuse. Écrire, travailler pour la postérité. Transmettre son nom à la postérité. Attendre le jugement de la postérité. En appeler à la postérité. Le jugement de la postérité est ordinairement plus favorable aux grands hommes que celui des contemporains. Milton, Corneille et Racine, n'ont pas été appréciés par leurs contemporains, mais la postérité leur a rendu justice. La *postérité* la plus éloignée n'aura pas assez de louanges pour célébrer les vertus de la religieuse Henriette. (Boss.) Ils veulent imposer à la *postérité*. (Fléch.) Ils n'ont pas même laissé leur nom à la *postérité*. (Mass.) Aux yeux de Dieu, et peut-être même de la *postérité*, ces vertus ne paraissent plus que de véritables vices. (Id.) Il n'y a que la gloire véritable qui ne se vend ni ne s'achète; et celle-là, c'est la *postérité* qui la donne. (Viennet.) Vouloir plaire à son siècle est souvent une raison pour déplaire à la *postérité*. (Mariv.) La *postérité* est une idole imaginaire à laquelle les fanatiques amants de la gloire sacrifient les générations présentes. (Boss.) Vous devez un exemple à la *postérité*. (Corn.)

Que d'illustres témoins de ta vaste bonté,
Vont pour toi déposer à la *postérité*. (BOILEAU.)

Vous croyez à grands pas chez la *postérité*,
Courir, marqués au coin de l'immortalité! (ID.)

Je m'embarrasse peu de la *postérité*,
Qui n'est point aujourd'hui, qui n'a jamais été,
Et qui pourra bien ne pas être. (***)

POSTÉROMANE [illegible] adj. et s. des 2 g. Personne possédée de la postéromanie.

POSTÉROMANIE. s. f. Manie de transmettre son nom à la postérité. La *postéromanie* est le tic commun des grands. (Duclos.)

POSTES. s. m. pl. Sculpt. Ornements de sculpture plats, en manière d'enroulements, ainsi nommés parce qu'ils semblent courir l'un après l'autre.

POST-FACE. s. f. Avertissement placé à la fin d'un livre. La préface et la post-face d'un ouvrage. La post-face ne se fait que par bizarrerie.

POST-FOURCHE. s. f. (ét. lat., *post*, après; *furca*, fourche). Zool. Saillie qui se termine par trois branches, figurant la lettre Y, et formant avec l'endosternum un angle aigu auquel se fixent les muscles moteurs des pattes de derrière.

POST-FRONUM. s. m. (pr. *post-fré-nomm*; ét. lat., *post*, après; *frenum*, frein). Entom. Partie du métathorax, à laquelle se fixe le post-scutellum dans les insectes coléoptères. Le post-frenum, dans certains cas, est uni au bord basal postérieur des ailes inférieures, qu'il empêche d'être ramenées trop en avant.

POSTHITE. s. f. (rad. gr. πόσθη, prépuce). Médec. Inflammation du prépuce.

POSTHONCIE. s. f. (ét. gr. πόσθη, le prépuce; ὄγκος, tumeur). Pathol. Gonflement du prépuce.

POSTHUME. adj. des 2 g. (ét. lat., *post*, après; *humatum*, mis en terre, sous-entendu *patrem*, père). Qui est né après la mort du père. Enfant posthume. Fils posthume. Fille posthume. L'enfant posthume n'est reconnu légitime par la loi que s'il est né dans l'intervalle des trois cents jours après la mort du père.

— *Œuvre posthume.* Ouvrage publié pour la première fois après la mort de l'auteur. Œuvres posthumes. Laisser des œuvres posthumes.

— Par extens. *Honneurs posthumes.* Honneurs rendus après la mort.

POSTHUME. s. m. Enfant né après la mort du père. Accoucher d'un posthume.

. . . . . . Le cœur tout gonflé d'amertume,
Deux ans encore après j'accouchai d'un posthume.
(Régnier.)

POSTHUME ou **POSTUME.** Un des trente tyrans du temps de Gallien, était chef militaire en Gaule, se fit proclamer empereur; se soutint pendant dix ans, battit les Germains, et fut tué en 267 par ses soldats, auxquels il venait de refuser le pillage de Mayence.

POSTHUMIUS ou **POSTUMIUS** (Aulus). Consul et ensuite dictateur, en 496 av. J.-C.; battit avec éclat les Latins et les Tarquins sur le lac Régille, d'où le surnom de *Regillensis*, qu'il transmit à ses descendants.

POSTHUMIUS (Sp.-Albinus). Consul en 321 av. J.-C.; se laissa enfermer avec son collègue dans le défilé de Caudium, par les Samnites, qui le firent passer sous le joug. ‖ POSTHUMIUS (L.-Albinus). Consul en 234, 229 et 215 av. J.-C., perdit la victoire et la vie à la bataille de la forêt Litana contre les Boïens. ‖ POSTHUMIUS (Sp.-Albinus). Consul l'an 110 av. J.-C., fut envoyé contre Jugurtha, qui parvint à le corrompre.

POSTICHE. adj. des 2 g. (du lat. *posticus*; rad. *post*, après). Fait et ajouté après coup. Des ornements postiches.

— Se dit aussi des choses artificielles que l'on emploie pour tenir la place de certaines choses naturelles qui manquent. Moustaches postiches. Barbe postiche. Dent postiche. Cheveux postiches.

— Qui ne convient pas au lieu où on l'a placé. Épisode postiche. Embellissements postiches. Ces ornements sont postiches et mal assortis.

— Qui ne se lie pas naturellement avec un sujet, à un objet principal. Épisode postiche. Embellissements postiches. Annotations postiches.

— Fig. Qui est feint et déguisé. Je ne me pare pas d'une vertu *postiche.* (***)

— Art milit. Se dit d'un homme qui tient momentanément la place d'un autre, qui en remplit provisoirement les fonctions. Grenadier postiche. Caporal postiche.

— substantiv. Qualité, état de ce qui est postiche. Chose postiche. Le *postiche* est à la nature ce que l'hypocrisie est à la vertu. L'un et l'autre sont indignes de l'homme droit, qui ne craint pas plus de découvrir les sentiments de son cœur que les traits de son visage. (***)

POSTICUM. s. m. (pr. *po-sti-kom*). Archit. Portique de derrière des édifices amphiprostyles. V. OPISTHODOME. ‖ Porte de derrière, en général.

POSTILLE. s. f. (pr. *po-sti-ye*). Diplom. S'est dit primitivement pour Note marginale. Nicolas de Lyra a laissé des postilles sur toute la Bible.

POSTILLON. s. m. (pr. *po-sti-yon*; rad. *poste*). Valet qui conduit les personnes qui courent la poste. Payer le postillon. Suivre le postillon.

— Domestique qui monte sur un des chevaux de devant d'un attelage, ou qui mène les chevaux attelés à une voiture. Le postillon d'une voiture, d'une diligence. Le postillon qui mène la malle-poste. Un jeune postillon. Un adroit postillon. Un bon postillon.

— [illegible] ses vites *postillons.* (Desmar.)

— Anc. cost. Ruban attaché derrière un bonnet de femme.

— Jeux. Carte percée, dans laquelle les enfants font passer la ficelle de leur cerf-volant, et que le vent fait glisser jusqu'à cette machine. ‖ Au trictrac, au piquet à écrire, Chacun des marqués qu'un joueur fait par-delà la moitié du nombre de marqués dont on est convenu pour la partie. Avoir un postillon. Avoir le postillon. Donner deux postillons.

— Anc. mar. Petite embarcation qu'on entretenait dans un port, pour aller à la découverte, et porter des nouvelles.

— Ornith. Espèce de pétrel qui fréquente les bords des mers de Kamtschatka.

POST-LIMINIUM. s. m. ou **POST-LIMINIE.** s. f. (pr. *post-li-mi-ni-omm*; ét. lat., *post*, après, derrière; *limen*, *liminis*, limite). Dr. des gens. Restitution d'une frontière à un État qui en avait été privé momentanément par la force. Invoquer le post-liminium. Le principe du droit de *post-liminium* a pour objet de considérer comme absolument nul et non avenu tout ce qui dérive de la puissance de fait exercée plus ou moins longtemps par un ennemi. (J. Bast.)

— Retour d'un citoyen à sa commune patrie. Un habitant de Cadix, devenu citoyen romain, redevient Gaditain en vertu du droit de postliminium.

POST-OPINANT, ANTE. adj. Qui opine après un autre. Ni les voix aigres des huissiers, ni les causeries de l'assemblée, ni les impatiences de l'orateur *post-opinant* ne le peuvent tirer de son extase. (Cormen.) ‖ substantiv. Le post-opinant.

POST-PECTORAL, ALE. adj. (ét. lat., *post*, après; *pectus*, *pectoris*, poitrine). Anat. Qui tient à l'arrière-poitrine.

— Entom. *Pattes post-pectorales.* Pattes postérieures des insectes, parce qu'elles s'insèrent à l'arrière-poitrine.

POSTPOSER. v. a. 1re conj. (ét. lat. *post*, après; *ponere*, mettre). Mettre après. Au malheur que je crains je *postpose* l'acquêt. (Régnier.)

POSTPOSITIF, IVE. adj. (ét. lat., *post*, après; *positus*, placé). Gramm. Il se dit de certains adverbes qui se placent toujours après le mot qu'ils affectent. Particules postpositives.

POSTPOSITION. s. f. (pr. *post-po-zi-ci-on*). Gramm. Condition des mots postpositifs.

— Pathol. État d'une fièvre intermittente qui revient plus tard qu'on ne l'attendait. Il est opposé à Anticipation.

— Anc. art milit. Chez les Grecs, Évolution militaire qui renvoyait l'infanterie légère à la queue de la phalange.

POSTRÊME. adj. des 2 g. (du lat. *postremus*, le dernier de tous). Qui vient le dernier, qui est le dernier. Ce mot nous paraît regrettable.

POSTRIDIEN, IENNE. adj. (rad. lat. *postridie*, lendemain). Didact. Qui appartient au lendemain.

— Antiq. rom. *Jour postridien.* Lendemain des calendes, des ides ou des nones de chaque mois. Les jours postridiens étaient tous comptés comme néfastes.

POSTSCÉNIUM. s. m. (pr. *post-cé-ni-omm*; ét. lat., *post*, après, derrière; *scena*, scène). Ant. La partie du théâtre qui était derrière la scène, et où les acteurs attendaient le moment de paraître.

POST-SCRIPTUM. s. m. (pr. *post-skrip-tomm*; ét. lat., *post*, après; *scriptum*, écrit). Ce qu'on écrit dans une lettre après la signature. Il s'indique par ces deux initiales: P.-S. Mettre un post-scriptum, mettre des post-scriptum à une lettre. Oublier de lire le post-scriptum. Dans un *post-scriptum*, Virginie recommandait particulièrement à Paul deux espèces de graines. (B. de St-P.)

POSTSCUTELLUM. s. m. (pr. *post-sku-tel-lom*; ét. lat., *post*, après; *scutellum*, petit écusson). Entom. La quatrième pièce postérieure de l'écusson des insectes, qui presque toujours est entièrement cachée dans l'intérieur du thorax.

POSTSIGNAIRE. s. m. (ét. lat., *post*, derrière; *signum*, enseigne). Antiq. rom. Soldat romain qui était en arrière des enseignes.

POSTULANT. part. prés. du v. Postuler. Qui postule. Il est invariable. Des avoués postulant pour leurs parties devant un tribunal. Des surnuméraires postulant une place.

POSTULANT, ANTE. adj. et s. Se dit de celui, celle qui postule, qui sollicite une place, un emploi, qui se met sur les rangs pour l'obtenir. Un postulant pour une place. Il y a vingt-cinq postulants pour un seul emploi.

— Celui, celle qui demande à faire son noviciat dans une maison religieuse. Être postulant, être postulante depuis un an.

— T. d'anc. prat. Se disait des avocats et des procureurs et même des praticiens sans titre, qui plaidaient dans les justices inférieures. Il s'employait surtout adjectiv. Avocat postulant. Procureur postulant.

POSTULAT. s. m. (pr. *pos-tu-la*; du lat. *postulatum*, fait de *postulare*, demander). Philos. Ce que l'on demande à son adversaire, au commencement d'une discussion, comme fait reconnu ou axiome. Dans la philosophie kantiste [illegible] axiomes: *le postulat de la liberté, le postulat de l'immortalité de l'âme, le postulat de l'existence de Dieu.*

— Archéol. *Maille postulat.* Nom d'une ancienne monnaie.

— Géom. Demande d'un premier principe, pour établir une démonstration.

POSTULATEUR. s. m. (du lat. *postulator*, formé de *postulare*, demander, solliciter, provoquer). Hist. ecclés. Officier qu'un État, une ville, un ordre religieux, une famille, chargent de poursuivre en cour de Rome un procès en canonisation.

POSTULATION. s. f. (pr. *pos-tu-la-si-on*; du lat. *postulatio*, rad. *postulare*, demander). Prat. Action de postuler, d'occuper pour une partie devant un tribunal, de faire toutes les procédures dans une affaire.

— Dr. ecclés. Supplication faite au pape de lever l'incompatibilité d'un bénéfice avec l'admission que le titulaire sollicite dans un chapitre d'Allemagne. Élire quelqu'un par voie de postulation.

— Ant. rom. Sacrifice pour apaiser la colère des dieux.

POSTULATUM. s. m. (pr. *pos-tu-la-tomm*). Philos. V. POSTULAT.

POSTULÉ, ÉE. part. pass. du v. Postuler. S'empl. adjectiv. Emploi postulé. Place postulée. Noviciat postulé.

— Ant. rom. *Gladiateurs postulés*, ou subst. *Postulés.* Gladiateurs qui, à cause de leur bravoure ou de leur adresse, étaient redemandés par le peuple.

— Hist. relig. *Administrateur postulé.* S'est dit, chez les protestants d'Allemagne, Du chef d'un chapitre élu par les chanoines selon les statuts, et confirmé par la régence.

POSTULER. v. a. 1re conj. (pr. *pos-tu-lé*; du lat. *postulare*, même signif.). Demander avec instance une place, un emploi. Se mettre sur les rangs pour obtenir cette place. Postuler un emploi. Postuler son admission, sa réception dans une compagnie.

— Dans un sens particulier, *Postuler l'admission dans une maison religieuse.* Demander à y être reçu comme novice.

— Absol. Être toujours à postuler.

— v. n. Prat. Occuper pour une partie, faire tous les actes de procédures nécessaires à l'instruction de l'affaire. Cet avoué postule pour moi.

— SE POSTULER. v. pron. Être postulé.

POSTURE. s. f. (du lat. *positura*, rad. *positus*, posé). Situation où se tient le corps; manière de se tenir. Posture commode, naturelle, libre, incommode, forcée, gênée, contrainte, indécente, ridicule. Se tenir dans une posture respectueuse, modeste. Être dans une plaisante posture, dans une posture peu convenable. Se présenter en posture de suppliant. Prendre, affecter une posture extravagante, bizarre, grotesque. Il entre en *posture* de pénitent. (Fléch.)

— *Être, se mettre en posture de.* Être, se mettre en position de. Se mettre en posture de frapper quelqu'un.

— Chorégr. *Danse de posture.* Celle où les danseurs affectent certaines postures bizarres.

— État, situation où l'on est par rapport à la fortune. Être en bonne posture auprès du roi. Être en mauvaise posture à la cour. Être en assez bonne posture auprès du ministre.

— B.-arts. Certaines gravures qui représentent des personnages dans une suite d'attitudes différentes. Les postures de Callot.

POSTVORTA ou **POSTVERTA.** Myth. rom. Déesse qui présidait à l'avenir et aux accouchements laborieux. V. ANTEVORTA.

POSYDROSTÈRE. s. m. (pr. *po-zi-dros-tère*; ét. gr., πόσις, pesant; ὕδωρ, eau; στερεός, solide). Phys. Instrument qui sert à indiquer la pesanteur d'un solide, par la quantité de solide déplacé. Il est peu usité.

POT. Abréviation de Poterie.

POT. s. m. (pr. *po*; du gr. ποτήρ, vase à boire; ou du lat. *potus*, boisson, le contenu pris pour le contenant. Vase de terre ou de métal destiné à contenir quelque liquide. Pot de terre, de grès, de porcelaine. Pot de fer, de cuivre, d'étain, d'argent. Pot sans anses, pot à anses, pot à deux anses.

— *Pot à oille.* Pot à faire une espèce de potage où il entre différentes sortes de viandes et de racines.

— Fig. La raison est un pot à deux anses qu'on peut saisir à droite ou à gauche. (Mont.) À ce dernier rôle de nous, il n'y a plus que feindre; il faut montrer ce qu'il y a de bon et de net au fond du pot. (Id.)

— Loc. prov. *C'est un pot sans anses, on ne sait par où le prendre.* C'est un homme difficile et pointilleux. ‖ *Faire le pot à deux anses.* Mettre les poings sur les côtés. Il signifie aussi, Donner le bras à deux dames.

— *On en garde dans quelque petit pot à part.* Se dit ironiquement pour se moquer d'une personne qui affiche une vaine prétention.

— *Bête comme un pot.* Très-stupide.

— *Sourd comme un pot.* Tout à fait sourd. Le Duchat pense que cette expression est venue de ce qu'ils n'y a point d'oreilles figurées sur les pots, comme il y en a sur les écuelles. Beaumarchais disait: « *Je suis sourd comme un* [illegible] nomment *sourd comme un pot*; mais un pot ne fut jamais sourd, au lieu qu'une urne sépulcrale, renfermant des restes chéris, reçoit bien des soupirs et des invocations perdues, auxquels elle ne répond point; et c'est de là qu'a dû venir l'étymologie d'un grand mot que la populace ignorante a gâté. »

— Loc. prov. *Tenir un petit pot.* [illegible] un état modeste.

— Signifie particulièrement Vase pour mettre quelque liquide. Pot au lait. Pot de crème.

Perrette, sur sa tête ayant un pot au lait,
Bien posé sur un coussinet,
Prétendait arriver sans encombre à la ville.
(La Fontaine.)

Aux yeux d'un tyran tout le peuple en liesse
Noyait son deuil dans les pots.
(La Fare.)

De la jeune laitière au teint vif et vermeil,
Ne pouvez-vous la peindre en son frais appareil,
Tenant son pot au lait d'un bras posé [illegible]
(Fabre d'Églant.)

— Ce qui contient un pot. Acheter un pot de [illegible], un pot de fleur ou de beurre. Je préfère une branche de lilas à un pot de [illegible]. (B. de St-P.)

— Métrol. Mesure de deux pintes. Un pot de vin. Un pot de bière. Un pot de cidre. Vendre à pot et à pinte. Le pot de vin ne coûte pas cher dans ce pays-là.

— Unité de mesure pour les liquides, employée dans quelques cantons de la Suisse et de l'Allemagne. Le pot de Neufchâtel vaut, lit., 1,00499; le pot de Mecklembourg, lit., 0,90509.

— Marmite où l'on met bouillir la viande pour le potage. Mettre le pot au feu. Faire bouillir le pot. Saler, écumer le pot. Mettre le couvercle sur le pot. Henri IV voulait que tous les paysans de France et de Navarre pussent mettre la poule au pot le dimanche.

— *Croûte au pot.* Croûte que l'on fait tremper dans le pot avant de le retirer du feu.

— *Cuiller à pot.* Grande cuiller de bois ou de métal qui sert à prendre le bouillon dans le pot.

— *La fortune du pot.* L'ordinaire pour le dîner de la famille. À la fortune du pot. Nous dînerons à la fortune du pot.

— Fam. *Courir la fortune du pot.* S'exposer à faire mauvaise chère en allant dîner dans une maison où l'on n'est pas attendu. ‖ *Ils sont ensemble à pot et à rôt.* Ils vivent ensemble très-familièrement. ‖ *Être à pot et à rôt dans une maison.* Manger souvent dans cette maison, y vivre dans la familiarité.

— Anc. cout. *Être en pain et en pot.* Être admis à la table de quelque personne.

— *C'est le pot de terre contre le pot de fer.* C'est le faible luttant contre le fort, c'est l'homme sans appui ayant un démêlé avec l'homme puissant. N'entre point en société avec un homme plus puissant que toi. Quelle union peut-il y avoir entre un pot de terre et un pot de fer? S'ils viennent à se heurter l'un contre l'autre, le *pot* de terre sera brisé. (L'Ecclésiast.)

— *Les pots fêlés sont ceux qui durent le plus.* Les personnes maladives résistent ordinairement plus longtemps que les autres, parce qu'elles se ménagent.

— *On fait de bonne soupe dans un vieux pot.* Les vieilles choses ne laissent pas de servir.

— *Voix de pot cassé.* Voix fatiguée et sourde. Avoir une voix de pot cassé. Dans le même sens, on dit, *Parler comme un pot cassé.*

— *Payer les pots cassés.* Payer les frais, le dommage qui a été fait. Il en payera les pots cassés. Ce n'est pas moi qui payerai les pots cassés. Il a été battu, et il lui a fallu payer les pots cassés.

— *Tourner autour du pot.* User de détours, de circonlocutions oiseuses, au lieu d'aller au fait, au but; perdre le temps en vains préparatifs pour une affaire qui devrait être traitée sans retard. S'expliquer clairement, sans tourner autour du pot. C'est un esprit indécis, irrésolu, timide, qui tourne longtemps, qui tourne toujours autour du pot.

— *Pot aux roses.* Mystère d'une intrigue. La rose, dans l'antiquité, était regardée comme le symbole de la discrétion. Nos bons aïeux n'avaient pas perdu cette tradition mythologique qu'ils rendaient plus significative encore, en exposant sur la table un vase de roses sous un couvercle; et de là vint la locution: *découvrir le pot aux roses*, c'est-à-dire les choses qu'on veut tenir cachées, et particulièrement les mystères de la galanterie. Chercher, découvrir, trouver le pot aux roses. Malgré toutes les précautions dont ils s'environnaient, on n'a pas eu de peine à découvrir le pot aux roses.

— *Ce n'est pas par là que le pot s'enfuit.* Ce n'est pas par là que cette personne est répréhensible, que cette affaire manque.

— *Pot au noir.* Piége, inconvénient, danger. Craindre le pot au noir. Donner dans le pot au noir. Toucher au pot au noir. Se garer du pot au noir. Le jansénisme était l'inépuisable *pot au noir* pour barbouiller qui on voulait. (Duc de Saint-Sim.)

— *Gare le pot au noir.* Se dit au jeu de Colin-maillard, pour avertir celui qui a les yeux bandés, qu'il court risque de se heurter contre quelque obstacle.

— Comm. relig. *Sœurs du pot.* Filles qui vivent en communauté et qui soignent les malades.

— Artif. *Pot à feu.* Pièce de feu d'artifice faite en forme de pot, [illegible]

— Artill. *Pot à feu.* Pot de fer rempli d'artifice, et dont on se sert dans les siéges. ‖ Grès [illegible]

— Casque, coiffure d'un homme de guerre. Avoir le pot en tête. Mettre le pot en tête. Tous les cavaliers avaient mis le pot en tête. Il est vieux dans cette acception.

— Mar. *Pot à brai.* Chaudière en fer battu pour chauffer le brai. ‖ *Pot de pompe.* Piston à soupape.

— Techn. *Pot à cueillir.* Vase dans lequel le souffleur de verre prend la matière vitrifiée. ‖ *Pot.* Auge des évalons.

— adjectiv. Il se dit de diverses sortes de papier. Papier pot.

POT (Philippe). Filleul et favori de Philippe le Bon, né en 1428, mort en 1494; après la mort des ducs de Bourgogne, Philippe le Bon et Charles le Téméraire, devint premier conseiller et chambellan de Louis XI, puis grand sénéchal de Bourgogne; son éloquence et son patriotisme le firent surnommer la *Bouche de Cicéron* et le *Père de la patrie.*

POTABLE. adj. des 2 g. (du lat. *potabilis*; rad. *potare*, boire). Qui peut se boire, qu'on peut boire sans répugnance. Cette eau n'est pas po-

table. L'eau de mer n'est pas potable. Une liqueur potable.

— En parlant de vin, il signifie Passable, de médiocre qualité. Ce vin n'est pas excellent, il n'est que potable.

— Rendu liquide, de manière à pouvoir être bu. Or potable. Les alchimistes ont longtemps poursuivi le secret de l'or potable.

POTAGE. s. m. (pr. *po-ta-ge*; du lat. *potagium*; rad. *potus*, boisson, ou *potare*, boire; la base du potage est le liquide appelé *bouillon*). Aliment fait de bouillon dans lequel on a mis des tranches de pain ou des farineux. Potage gras. Potage maigre. Potage aux herbes, aux choux, aux ognons, aux pois, au riz, au vermicelle, à la purée. Potage à l'eau, au lait. Potage à la julienne. Faire dresser, servir, manger le potage, un potage. Charles VI avait fait un règlement par lequel il était défendu, sous des peines sévères, de servir sur la table plus de deux mets, au surplus du potage. Le *potage* est tout le repas pour eux; c'est la moitié de leur vie; c'est alors que le *potage* est rationnel. (De Cussy.) Le *potage* est la première consolation de l'estomac besoigneux. (Brill.-Sav.) Le *potage* est une nourriture saine, légère, nourrissante, et qui convient à tout le monde; il réjouit l'estomac et le dispose à recevoir et à digérer. (Id.) On convient généralement qu'on ne mange nulle part d'aussi bon *potage* qu'en France: cela ne doit point étonner, car le *potage* est la base de la diète nationale française, et l'expérience des siècles a dû le porter à sa perfection. (Id.)

Devant moi justement on plante un grand *potage*
D'où les mouches à jeun se sauvaient à la nage.
(Régnier.)

Petit terrain qui sais fournir
De deux fruits mon petit ménage,
Où ma laitue aime à venir,
Où ton chou croît pour moi *potage*. (Ducis.)

— Fam. *Pour tout potage*. Pour toute chose. Ne retirer que mille francs pour tout potage d'une entreprise qui paraissait devoir produire de gros bénéfices. S'attendre à faire un excellent repas, et n'avoir qu'un mauvais plat pour tout potage.

POTAGER. s. m. (rad. *potage*). Fourneau de cuisine où l'on dresse des potages, etc. Faire un potager. Les réchauds d'un potager.

— Pot de terre ou d'étain dans lequel on porte le repas à des ouvriers.

— S'est dit pour désigner Celui qui aime beaucoup le potage.

— Hist. Titre d'un officier de la cuisine-bouche, chargé de la confection des potages. Il y avait chez le roi quatre potagers servant par quartiers. || adjectiv. Cuisinier potager.

— Hortic. Jardin où l'on cultive toutes sortes d'herbages, de légumes et de fruits. Beau potager. Vaste potager. Excellent potager. Potager productif. Les carrés, les plantations, les semis d'un potager. Les arbres d'un potager. Planter un potager dans une belle exposition. Un *potager* bien soigné produit une telle masse de substances alimentaires, que, sous le rapport de l'économie dans l'entretien du ménage, un jardin est aussi utile et aussi profitable qu'il est favorable au développement du bien-être et de la santé dans la classe des hommes employés à la culture de la terre. (Matth. de Dombasle.)

D'un mérite [illegible] emblème gracieux,
L'utile *potager* appelle aussi les yeux.
Il nous rend aujourd'hui pour loyer de nos peines
Autant de rejetons qu'il a reçu de graines;
Et ses arbres divers, sur leurs rameaux pendants,
Egalent en fruits mûrs les fleurs de leurs champs.
(Castel.)

POTAGER, ÈRE. adj. Hortic. Qui a rapport au potager.

— Où l'on cultive des plantes pour le potage. Jardin potager. L'eau est l'âme d'un jardin *potager*, sans eau on ne peut avoir de beaux, ni de bons, ni de nombreux légumes. (Matth. de Dombasle.)

— Que l'on cultive dans un potager, ou qui y croît de préférence. Plantes, racines, herbes potagères. Cultures potagères.

— Entom. Qui se trouve sur les plantes potagères. Insecte potager. Altique potagère.

POTAGERIE. s. f. Foyer élevé, qui est pré-[illegible] [illegible]. Une *potagerie*, qui regarde la nécessité du ménage. (Et. Pasquier.)

POTAGISTE. s. m. Cuisinier qui s'entend à faire un bon potage. Maître la Planche, dit le professeur avec cet accent grave qui pénètre jusqu'au fond des cœurs, tous ceux qui s'asseyent à ma table vous proclament *potagiste* de première classe. (Brill.-Sav.) Ce mot est omis dans tous les dictionnaires.

POTAILLER. v. n. 1re conj. (pr. *po-ta-gné*; rad. *pot*, ou rad. lat. *potus*, boisson). Aimer à boire, se plaire parmi les pots et les bouteilles. Ce mot est vieux, mais il nous semble regrettable; il est énergique, et exprime parfaitement bien les habitudes de ces hommes qui, sans être de francs ivrognes, ne laissent pas de se mettre à boire à tout propos.

POTAKI. s. m. Comm. Nom que les négociants de Constantinople donnent aux cendres et potasses de la mer Noire.

[illegible] Hist. relig. V. [illegible]

[illegible], ÉE. adj. Bot. V. [illegible]

POTALIE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, renfermant deux espèces, dont l'une, la potalie amère, est un petit arbuste ligneux, à feuilles opposées et à fleurs en corymbe, et dont les tiges transsudent un suc résineux jaunâtre, qui exhale en brûlant une odeur de benjoin.

POTALIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une potalie. || POTALIÉES. s. f. pl. Famille de plantes qui a pour type le genre potalie.

POTAMÉ, ÉE. adj. (rad. gr. ποταμός, fleuve). Moll. Se dit d'une famille de mollusques qu'on appelle plus communément Naïades.

POTAMIDE. adj. et s. f. (rad. gr. ποταμός, fleuve). Myth. gr. Se dit des Nymphes des fleuves et des rivières.

POTAMIDE. s. m. Conchyl. Genre de coquilles de l'ordre des univalves.

POTAMITE. adj. des 2 g. (rad. gr. ποταμός, fleuve). Zool. Qui vit dans les fleuves. || POTAMITES. s. m. pl. Famille de reptiles de l'ordre des chéloniens.

POTAMOGÉTON. s. m. (ét. gr., ποταμός, fleuve; γείτων, voisin). Bot. Ancien nom du genre de plantes qu'on appelle aujourd'hui Naïade. V. ce mot.

POTAMOGRAPHE. s. m. (ét. V. POTAMOGRAPHIE). Didact. Auteur d'une potamographie.

POTAMOGRAPHIE. s. f. (ét. gr., ποταμός, fleuve; γράφειν, décrire). Didact. Description des fleuves, de leurs bassins.

POTAMOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Didactique. Qui appartient à la potamographie. Etudes potamographiques. || Qui enseigne la géographie en considérant le cours des fleuves et la configuration de leurs bassins. Méthode potamographique.

POTAMOLOGIE. s. f. Didact. V. POTAMOGRAPHIE.

POTAMOLOGIQUE. adj. des 2 g. Didact. V. POTAMOGRAPHIQUE.

POTAMON. Philosophe d'Alexandrie, chef d'une école éclectique vers la fin du IIe siècle, compta Plotin au nombre de ses disciples.

POTAMON (Saint). Evêque d'Héraclée en Egypte, eut l'œil droit crevé dans la persécution de Maximin Daïa, et fut tué à coups de bâton par les ariens en 342. On célèbre sa fête le 18 de mai.

POTAMOPHILE. s. m. (ét. gr., ποταμός, fleuve; φίλος, ami). Entom. Genre d'insectes de l'ordre des coléoptères, qui fréquentent les rives des fleuves. || Bot. Genre de plantes de la famille des graminées, qui croissent sur les bords des fleuves de la Nouvelle-Hollande.

POTAMOSAURIEN, IENNE. adj. (*po-ta-mo-ço-ri-in*; ét. gr. ποταμός, fleuve; σαῦρος, lézard). Erpét. Se dit d'un reptile saurien qui vit dans les rivières. || POTAMOSAURIENS. s. m. pl. Famille de reptiles, comprenant les crocodiles, etc.

POTAMOT. s. m. (du gr. ποταμός, fleuve). Bot. Genre de plantes de la famille des naïades, composé de nombreuses espèces, toutes à racines vivaces, et dont dix-neuf tapissent entièrement le fond de nos étangs, des rivières, des ruisseaux, des fontaines, et même des fossés. On connaît surtout le potamot luisant, vulgairement *épi d'eau*, dont la tige est longue et grêle, les feuilles d'un vert foncé, luisant et veiné, les fleurs d'un blanc sale ou verdâtre, disposées en épi cylindrique.

POTASSANE. s. f. (pr. *po-ta-ça-ne*). Anc. chim. Nom par lequel on désignait autrefois la substance appelée aujourd'hui, *chlorure de potassium*.

POTASSE. s. f. (du holl. *potasche*, cendres de pot, parce qu'on mettait jadis la potasse dans de petits pots pour la conserver et la transporter). Chim. Alcali blanc, inodore, solide, d'une saveur âcre et caustique, qu'on obtient en faisant bouillir convenablement, dans beaucoup d'eau, la potasse du commerce avec de la chaux non carbonatée. La potasse est l'une des bases salifiables les plus puissantes; elle dissout toutes les matières animales; elle attaque et détruit par la chaleur le rubis, l'émeraude et les autres pierres précieuses. La potasse du commerce, désignée sous les noms de *potasse de* [illegible] *des Vosges*, de *potasse perlasse*, se trouve combinée en grande partie avec l'acide carbonique. Pour obtenir la potasse, on lessive les cendres des végétaux que l'on brûle dans les foyers, on évapore jusqu'à siccité les eaux de lavage, et l'on blanchit par la calcination le sel noir obtenu. Cette opération se fait en grand dans toutes les contrées riches en forêts, comme la Suède, la Russie, la Pologne, l'Amérique du nord.

— En médecine, la potasse s'administre comme diurétique, apéritive et fondante. En chimie et dans les arts, on l'emploie pour fabriquer le verre, le savon noir, l'alun, le bleu de Prusse, le salpêtre.

— Chir. *Potasse à la chaux* ou *pierre à cautère*. Composé d'hydrate, de carbonate, de protoxyde et de chlorure de potassium, qui sert communément à établir les exutoires connus sous le nom de cautères.

POTASSÉ, ÉE. adj. Chim. Légèrement combiné avec la potasse.

POTASSICO-AMMONIQUE. adj. m. Chim. Qui est produit par la combinaison d'un sel potassique avec un sel ammonique. Tartrate potassico-ammonique.

POTASSICO-ARGENTIQUE. adj. m. Chim. Qui résulte de la combinaison d'un sel potassique avec un sel argentique. Oxalate potassico-argentique.

POTASSICO-CALCIQUE. adj. m. Chim. Qui est produit par un sel potassique combiné avec un sel calcique. Malate potassico-calcique.

POTASSICO-HYDRIQUE. adj. m. Chim. Qui résulte de la combinaison d'un sel potassique avec un sel hydrique. Sulfate potassico-hydrique.

POTASSICO-MAGNÉSIQUE. adj. m. Chim. Qui est produit par un sel potassique combiné avec un sel magnésique. Sulfate potassico-magnésique.

POTASSICO-MERCUREUX. adj. m. Chim. Qui résulte de la combinaison d'un sel potassique avec un sel mercureux. Oxalate potassico-mercureux.

POTASSICO-MERCURIQUE. adj. m. Chim. Qui est produit par un sel potassique combiné avec un sel mercurique. Cyanure potassico-mercurique.

POTASSICO-SODIQUE. adj. m. Chim. Qui résulte de la combinaison d'un sel potassique avec un sel sodique. Arséniate potassico-sodique.

POTASSIDES. s. m. pl. Chim. Famille de corps pondérables, qui a pour type le genre potassium.

POTASSIÉ, ÉE. adj. Chim. Qui contient du potassium. *Gaz hydrogène potassié*, composé gazeux d'hydrogène et de potassium.

POTASSIQUE. adj. m. Chim. Se dit du premier degré d'oxydation du potassium ou de la potasse; *oxyde potassique*. || Se dit encore du premier degré de sulfuration du potassium; *sulfure potassique*. || Enfin, on nomme *sels potassiques*, les combinaisons de l'oxyde avec les acides, du sulfure avec les sulfides, et du métal avec les corps halogènes.

POTASSIUM. s. m. (pr. *po-ta-ci-omm*). Minér. Métal solide très-ductile, couleur d'argent mat, un peu plus mou que la cire et un peu plus léger que l'eau, qu'il décompose avec chaleur et en enflammant l'hydrogène. On a obtenu primitivement le potassium en soumettant l'hydrate de potasse à l'action de la pile. On l'obtient aujourd'hui en décomposant la potasse pure à l'alcool, par le fer chauffé très-fortement et dans des appareils convenables. Le *potassium* a comme les autres métaux, lorsqu'il est bien pur, l'éclat métallique; sa couleur est le blanc argentin; sa texture est cristalline; on le pétrit, on le malaxe entre les doigts aussi facilement que de la cire. (Ratier.)

POTATION. s. f. (pr. *po-ta-ci-on*; du lat. *potatio*; rad. *potare*, boire). Action de boire. Il est vieux et populaire.

POT-AU-FEU. s. m. Viande et bouillon dans la marmite. || Viande à mettre en pot-au-feu. Un pot-au-feu de deux livres, de trois livres de viande. Mettre le pot-au-feu. Ecumer le pot-au-feu. Le *pot-au-feu* du peuple est la base des empires. (Mirab.) Les paysannes mangent moins de viande et plus de légumes que les femmes de la ville; ce régime végétal paraît plus favorable que contraire à elles et à leurs enfants; quand elles ont des nourrissons bourgeois, on leur donne des *pots-au-feu*. (J.-J. Rouss.)

— Fig. et fam. *On n'en mettra pas plus grand pot-au-feu*. On n'en fera pas plus de dépense, on n'y fera pas plus de cérémonie.

POT-DE-CHAMBRE. s. m. Vase de nuit, ustensile de garde-robe.

— Sorte de cabriolet public des environs de Paris. || Pl., des *pots-de-chambre*.

POT-DE-VIN. s. m. Somme en sus du prix convenu pour un marché, à titre de cadeau. Stipuler, donner, exiger, recevoir tant pour le pot-de-vin, tant de pot-de-vin. Les intendants, les hommes d'affaires s'enrichissent assez souvent par les pots-de-vin. || Pl., des *pots-de-vin*.

POT-DE-VINIER. s. m. Celui qui reçoit, qui exige un pot-de-vin.

POTE. adj. f. C'est le radical de *potelé*. Il n'est d'usage que dans cette locution familière, *main pote*. Main grosse ou enflée, et dont on ne [illegible] *main pote*, la main pote, les mains potes. N'avoir jamais les mains potes quand il est question de recevoir de l'argent.

POTE. s. f. Écon. dom. Pot de terre dont les femmes se servent comme d'une chaufferette. Il ne se dit que dans quelques localités.

POTÉ. s. f. (du v. lang. *poole*, puissance). Dr. féod. Titre honorifique accordé à une terre. La poté de Sully-sur-Loire. Les vassaux de la poté.

POTEAU. s. m. (du bas lat. *potellus*, ou du lat. *postis*, jambage de porte). Pièce de bois de charpente posée debout. Poteau de cloison, de croisée, de lucarne, de membrure. Poteaux apparents. Poteaux recouverts. Les poteaux sont de la grosseur d'une solive. || *Poteau cornier*. Celui qui est à l'encoignure de deux pans de bois. Dans les anciens édifices, on laissait les poteaux corniers à découvert, mais on les ornait de sculptures peintes. || *Poteau de décharge*. Pièce de bois inclinée dans l'intérieur d'une cloison ou d'un pan de bois, pour soulager la charge.

— Grosse et longue pièce de bois posée en terre pour divers usages. Planter, fixer, poser, enfoncer un poteau. Mettre des poteaux dans une rue pour empêcher les chevaux et les voitures d'y passer. Attacher un criminel à un poteau. Sous l'ancien régime, il n'y avait que les seigneurs haut-justiciers qui eussent droit de faire placer des poteaux dans leurs terres avec leurs armes.

— Admin. *Poteau guide* ou *poteau indicateur*. Poteau placé sur le bord d'un chemin, aux croisées des routes, pour indiquer le lieu où conduit chaque embranchement.

— Fig. Les moralistes ressemblent à ces *poteaux* placés sur les grandes routes, qui indiquent les chemins sans les parcourir. (***)

Un moraliste est un *poteau*
Qui marque, par son écriteau,
Par quelle route il faut qu'on passe,
Et qui ne bouge de sa place. (Nivrax.)

POTÉE. s. f. (rad. *pot*). Ce qui est contenu dans un pot, ce que peut contenir un pot. Une potée d'eau. Une potée de bouillon. Une potée de lait. Jeter une potée d'eau sur le feu.

— Fig. et pop. *Une potée d'enfants*. Un grand nombre d'enfants.

— Loc. prov. *Eveillé comme une potée de souris*. V. PORTÉE.

POTÉE. s. f. Se dit de diverses préparations dont se servent les chimistes, les fondeurs, les polisseurs de glace, etc. || *Potée d'étain*. Oxyde d'étain, étain calciné pour polir. || *Potée d'émeri*. Poudre qui se trouve sur les meules qui ont servi pour tailler les pierreries.

— Techn. Eau dans laquelle on a fait dissoudre de l'ocre rouge, et dont on enduit une pièce de poterie, pour lui faire prendre le plomb. || Les fondeurs appellent *moule de potée*, un moule fait d'argile, de fiente de cheval et de bourre.

POTELÉ, ÉE. adj. (rad. *pote*). Gras et plein. Il n'est guère usité qu'en parlant de la charnure des enfants et des jeunes personnes. Un enfant potelé. Une jeune fille potelée. Un visage potelé. Des joues potelées. Avoir les bras potelés, les mains potelées. Et ces deux beaux pieds blancs aux orteils *potelés*. (Lamart.) Leurs mains *potelées* et peu capables d'empoigner n'empêchent pas que plusieurs d'entre eux ne sachent écrire ou dessiner, à l'âge où d'autres ne savent encore tenir ni le crayon ni la plume. (J.-J. Rouss.)

POTELÉ. s. m. Charnure grasse et pleine des enfants et des jeunes personnes. Les enfants dont les membres ont tout leur potelé. Le *potelé*, pour l'embonpoint gracieux des enfants, est encore un néologisme heureux. (Bazin.) Omiss. des dictionn

POTELÉE. s. f. Bot. Nom vulgaire de la jusquiame noire.

POTELET. s. m. Charpent. Petit poteau qui soutient l'appui d'un escalier, qui sert principalement à garnir des pans de bois.

— Bot. Un des noms vulgaires de la jacinthe des bois.

POTELEUR. s. m. (rad. *pot*). Anc. admin. Nom par lequel les commis des aides désignaient les bourgeois qui vendaient au pot le vin de leur crû, sans tenir un cabaret.

POTELOT. s. m. Minér. Un des noms de la plombagine ou mine de plomb. On frotte les poêles de fonte avec du potelot. || POTELOT. Agric. V. POCHOT.

POTEMKIN (Grégoire-Alexandrovitch). Favori de Catherine II, qui le remarqua par sa taille et sa beauté, naquit en 1736 près de Smolensk; fut créé prince, premier ministre, feld-maréchal; se distingua dans la guerre contre les Turcs, se rendit odieux à l'impératrice par son arrogance, fut remplacé auprès d'elle par Platov Zouboff, et mourut subitement en 1791.

POTENCE. s. f. (pr. *po-tan-ce*; du lat. *potentia*, pouvoir, puissance). Charp. Assemblage de trois pièces de charpente qui forment triangle pour supporter. Mettre une potence pour étayer une poutre. Soutenir un plafond au moyen d'une double potence. Potence en bois, en fer, en fonte. Les potences de fer servent principalement à porter des balcons, des lanternes, des poulies, etc.

— Bois ou fer en saillie où l'on attache quelque chose. Les enseignes des aubergistes sont [illegible] sur rue, etc.

— Gibet. Instrument servant au supplice de la pendaison. Planter, dresser, élever une potence. Mener, mettre, attacher à la potence.

— Le supplice même de la pendaison. Mériter la potence. Etre condamné à la potence. Subir la potence.

— Fig. et pop. *Gibier de potence*. Individu dont les actions semblent mériter d'être punies en justice. Cet homme est un gibier de potence, un vrai gibier de potence. Ces gens-là sont du gibier de potence. On dit dans le même sens. *Cet homme, ces gens-là sentent la potence*.

— Mesure qui sert à déterminer la hauteur, la taille des hommes et des chevaux. A l'égard des chevaux, la potence est une mesure beaucoup plus juste que la chaîne. Avoir cinq pieds deux pouces sous potence.

— Tourn. Sorte de béquille ou de bâton d'appui en forme de T, dont l'homme faible ou estropié se sert pour marcher, en le mettant sous son aisselle et s'appuyant dessus. N'aller plus qu'avec des potences. Marcher avec des potences.

— *Table en potence*. Table longue vers l'un des bouts de laquelle il y en a une autre de travers.

— Tact. milit. *Armée coupée, rangée en potence.* Celle dont le front ne fait pas une seule ligne droite, mais dont une des ailes fait un angle avec le centre.

— Blas. Meuble de l'écu, qui indique le droit de haute justice.

— Jeux. Au jeu de bague, Petit appareil auquel les bagues sont suspendues quand on court la bague. || *Brider la potence.* Frapper contre la boîte d'où pend la bague, ou simplement toucher la bague au lieu de l'emporter.

— Chaudronn. Sorte de bigorne, petite enclume dont la partie supportée directement par le pied présente une surface plane, qui lui sert à planer le cuivre, et dont l'autre partie, qui sort d'une des faces de cette table, se prolonge en avant comme l'un des bras d'une bigorne.

— Techn. Dans l'art de couler les glaces, Ce qui sert à transporter plusieurs objets trop chauds pour être maniables, et dans un arc du cercle dont le rayon est égal à la longueur du bras.

— Horlog. Forte pièce en laiton qui sert à porter deux des quatre pivots des deux pièces de l'échappement, dans les montres à roue de rencontre.

— Lapid. Pièce de bois qui, dans le moulin du lapidaire, avance pour soutenir le pivot supérieur de l'arbre qui porte la roue ou la meule à tailler.

POTENCÉ, ÉE. adj. Blas. Dont chaque branche se termine en forme de double potence ou de T. La croix de saint Jean de Jérusalem est potencée.

POTENCEAUX. s. m. pl. (pl. *po-tan-ço*). Techn. Partie du métier des passementiers qui porte les ensubles sur lesquelles sont roulées les soies de la chaîne.

POTENT, ENTE. adj. (pr. *po-tan*; du lat. *potens*, qui peut, qui a le pouvoir de, qui est capable de). Valide. Il est l'opposé d'*impotent.* Quoiqu'il soit âgé de quatre-vingts ans, je vous assure que c'est encore un homme très-*potent.* (Merc.)

POTENTAT. s. m. (rad. lat. *potens*, puissant). Souverain d'un grand État. Les potentats de l'Europe. Un des plus grands potentats du monde. Il se dit dans le style soutenu. Cessez, princes et *potentats*, de troubler par vos prétentions le projet de ce mariage. (Boss.)

Et je puis dire enfin que jamais *potentat*
N'eut à délibérer d'un si grand coup d'état.
(Corneille.)

C'est Rome... le séjour de votre *potentat*,
Qui n'a que ses fureurs pour maxime d'état! (Id.)

Chacun a débité ses maximes frivoles,
Réglé les intérêts de chaque *potentat.* (Boileau.)

En toi la royauté même
Honore le diadème
Du premier des *potentats.*
(J.-B. Rousseau.)

— Fam. et iron. *Faire le potentat, se croire un potentat, trancher du potentat.* Affecter une importance qui n'appartient pas. On dit dans le même sens, *C'est un petit potentat.*

POTENTIA, aujourd'hui **POTENZA.** Géogr. Nom commun à deux villes de l'Italie ancienne, l'une en Lucanie, l'autre en Picenum.

POTENTIEL, ELLE. adj. (pr. *po-tan-ci-el*; rad. lat. *potentia*, pouvoir). Philos. scolast. Il s'est dit, par opposition à *actuel*, d'un tout qui a sous lui les parties qui le composent, comme un genre a sous lui les espèces qu'il renferme.

— Gramm. gr. *Particule potentielle.* Nom que l'on donne à la particule ἄν, parce qu'elle sert ordinairement à indiquer que l'action du verbe auquel on la joint est considérée comme possible, douteuse, hypothétique.

— Médec. Il se dit des substances qui, quoique très-énergiques, n'agissent que quelque temps après leur application. Les alcalis caustiques sont des cautères potentiels, par opposition au fer rouge, qui est un cautère actuel.

POTENTIELLEMENT. adv. (pr. *po-tan-ciel-man*). D'une manière potentielle. Certaines qualités sont dans l'âme potentiellement; d'autres y sont actuellement.

POTENTILLE. s. f. (pr. *po-tan-ti-ye*). Bot. [illegible] dryadées, renfermant des plantes herbacées ou sous-frutescentes, à feuilles composées et à fleurs blanches ou jaunes, quelquefois rouges, et dont la plupart des espèces croissent dans les pays montagneux de l'hémisphère boréal. Les potentilles sont communes dans les Pyrénées et les Alpes, où elles fleurissent dès les premiers jours du printemps.

POTENTILLÉ, ÉE. adj. (pr. *po-tan-ti-yé*). Bot. Qui ressemble à une potentille. || POTENTILLÉES. s. f. pl. Tribu de plantes de la famille des rosacées, qui a pour type le genre potentille.

POTENZA. Géogr. Ville du royaume de Naples, ch.-l. de la province de la Basilicate; 9,000 hab. || Ville située dans les états de l'Église à l'embouchure d'une rivière du même nom, et près de Loreto.

POTERA. s. f. Pêch. Assemblage d'hameçons non amorcés, qu'on ajuste autour d'un leurre de plomb pour prendre les seiches.

POTERIE. s. f. (rad. *pot*). Ensemble des vases ou autres ustensiles fabriqués avec l'argile et autres matières inférieures.

— Lieu où l'on fabrique de la vaisselle d'argile. || Art de fabriquer cette vaisselle. La poterie appelée faïence fut inventée dans la ville de Faenza, en Italie, qui lui donna son nom. Il y eut chez les anciens des poteries très-célèbres; et cette fabrication, si utile aux besoins domestiques des hommes en société, peut être considérée comme l'une des premières inventions chez tous les peuples. Celles de Délos et de Corinthe furent les plus estimées. Les ouvrages de poterie les plus remarquables que l'antiquité nous ait transmis sont sans contredit les vases étrusques, dont l'élégance, le fini et la délicatesse des formes, sont encore aujourd'hui l'objet de l'admiration universelle. La poterie diffère de la porcelaine, en ce que celle-ci est d'une pâte plus fine et plus rare, et que sa cuisson exige une température excessivement élevée.

— *Poterie d'étain.* Toute sorte de vaisselle d'étain.

— Archit. On appelle *poterie* des sortes de pots de terre qu'on emploie quelquefois dans la construction des voûtes et des planchers, chacun, environné de maçonnerie, formant naturellement et sans art une petite arche qui devient comme une voûte de décharge. Une voûte de poterie.

POTÉRIOCRINITE. s. m. Zool. Genre d'échinodermes.

POTÉRIOPHORE. adj. f. Myth. gr. Qui apporte à boire. Surnom que les Achéens donnaient à Cérès.

POTERNE. s. f. (du lat. *posterna*, porte secrète). Se prenait autrefois généralement pour Porte, petite porte d'une ville, porte secrète.

— Fortif. Fausse porte placée dans un rempart, ordinairement dans l'angle d'une courtine, pour donner issue dans les fossés, et faciliter les sorties de la place sans être aperçu des assiégeants.

Mon grand cousin est de garde ce soir,
En sentinelle à certaine *poterne.* (Voltaire.)

— Par anal. Espèce de voûte faite sous un quai dans certaines villes pour pouvoir aller librement de la rue à la rivière.

POTEROT. s. m. Agric. Nom vulgaire du genévrier.

POTESTATIF, IVE. adj. (rad. lat. *potestas*, pouvoir). Législ. Qui dépend des parties contractantes, qui est en leur pouvoir. Condition potestative.

POTEYÉ, ÉE. part. pass. du v. Poteyer. S'empl. adjectiv. Moule poteyé.

POTEYER. v. a. 1re conj. (pr. *po-té-ié*). Techn. Enduire les moules du potier d'étain avec de la poudre de pierre ponce.

POTHIER (Rob.-Jos.). Célèbre jurisconsulte, né à Orléans en 1699, mort en 1772; fut conseiller au Châtelet, puis au présidial d'Orléans, y professa le droit français; donna l'exemple de toutes les vertus privées, en même temps qu'il posséda toutes les qualités qui font le grand magistrat, l'avocat habile, le profond jurisconsulte.

POTHIN. Eunuque qui gouverna l'Egypte pendant la minorité de Ptolémée XII, et qui fit ordonner le meurtre de Pompée, qui s'était réfugié en Egypte après la bataille de Pharsale.

— POTHIN (Saint). Un des premiers apôtres des Gaules, vécut sous Antonin et Marc-Aurèle, devint évêque de Lyon, et fut martyrisé dans cette ville, à l'âge de près de 90 ans. Sa fête se célèbre le 2 juin.

POTHOÏNÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à un pothos. || POTHOÏNÉES. s. f. pl. Tribu de plantes, de la famille des callacées, qui a pour type le genre pothos.

POTHOS. s. m. (pr. *po-toss*). Bot. Genre de plantes de la famille des aroïdées, renfermant plusieurs espèces qui sont toutes propres à l'Amérique et aux Indes.

POTI. Géogr. Ville et fort de la Russie d'Asie, à l'embouchure du Rioni dans la mer Noire.

POTICHE. s. f. Mar. Entaille faite sur les nœuds des pièces de bois, dans les chantiers, pour reconnaître la bonne ou mauvaise qualité de ces pièces.

[illegible] la presqu'île de Pallène, était une colonie athénienne, fut conquise par Philippe.

POTIER. s. m. (rad. *pot*). Celui qui fait ou vend de la poterie, de la vaisselle de terre, de grès ou d'étain. L'art du potier fut apporté en Étrurie par Démarate, père de Tarquin, 650 avant J.-C. En 1281 de notre ère, un potier de Schelestadt trouva le procédé pour donner une couverte à la poterie.

— *Potier d'étain.* Ouvrier dont le travail consiste à fabriquer toutes sortes d'instruments d'étain propres aux usages domestiques, tels que de la vaisselle, des plats, des mesures pour les liquides, des cuillers de toute espèce et de toute grandeur, et une infinité d'autres instruments.

— Hist. ecclés. Membre d'une secte d'anabaptistes.

— Hist. *Champ du potier.* Champ acheté par Judas avec les trente deniers pour lesquels il avait vendu son divin maître, et dans lequel il se pendit de désespoir.

POTIER. Famille parlementaire qui a produit plusieurs magistrats très-distingués. || POTIER DE BLANCMESNIL (Nicolas). Président au parlement de Paris, se dévoua à la cause de Henri IV, devint chancelier de Marie de Médicis, et mourut en 1635, à 94 ans. || POTIER DE GESVRES (Louis). Frère du précédent, secrétaire des finances en 1567, secrétaire du conseil en 1578, réconcilia Henri III et Henri IV, et fut très-utile à ce dernier. || POTIER DE NOVION (Nicolas). Né en 1618, mort en 1697, joua un rôle dans la Fronde, prit finalement parti pour Mazarin, devint premier président en 1678, et fut forcé de se démettre en 1689, pour abus d'autorité.

POTIER (Charles). Célèbre acteur comique et burlesque, né en 1775, mort en 1838; était issu de la famille parlementaire de ce nom par Potier de Gesvres.

POTIÈRE. s. f. Marchande de poterie.

POTILLES. s. f. pl. (pr. *po-ti-ye*). Techn. Pièces de bois sur lesquelles glissent les vannes dans un moulin à eau.

POTIN. s. m. Métallurg. Mélange de cuivre jaune et de quelques parties de cuivre rouge; métal factice et cassant. On l'appelle proprement *potin jaune.* || *Potin gris.* Celui qui provient des lavures que donne la fabrication du laiton, en y mêlant d'ailleurs du plomb et de l'étain.

POTIN. s. m. Dans quelques localités, il se dit familièrement pour Verbiage, caquet. Voilà bien du potin. A quoi bon tant de potin?

POTINA ou **POTICA.** Myth. rom. Déesse qui présidait à la boisson des enfants. On l'appelait aussi *Potua.*

POTINIÈRE. s. f. Pêch. Maille très-serrée de certains filets, de certaines manches, avec lesquelles on prend de petites sardines.

POTION. s. f. (pr. *po-ci-on*; du lat. *potio*, dérivé de *potare*, boire). Médec. Médicament liquide qu'on n'administre ordinairement que par cuillerées. Les potions ne sont le plus souvent qu'un simple mélange de sirops et d'eaux distillées ou d'infusés végétaux dont les quantités sont calculées de manière que la potion ne soit, au total, que de quatre onces. On appelle *loochs*, des potions gommeuses tenant en suspension une huile très-divisée; *juleps*, des potions transparentes et d'un goût agréable, composées d'eaux distillées et de sirops; *médecines*, des potions purgatives composées de séné, de manne, de sulfate de soude ou de magnésie, etc. Potion anti-émétique de Rivière ou potion gazeuse. Potion antispasmodique ou éthérée. Potion aromatique ou potion cordiale. Potion camphrée ou antiseptique. Potion incisive. Potion anodine ou potion calmante. Potion purgative. Potion diurétique ou potion scillitique. Prendre une potion. Prendre de demi-heure en demi-heure une cuillerée de sa potion. En ce moment la *potion* absorbée par l'estomac commençait à opérer. (De Balzac.)

POTIRON. s. m. (ce mot doit se prononcer comme il s'écrit, et non *poturon*). Bot. Espèce remarquable du genre courge. Ses tiges acquièrent une étendue considérable; ses feuilles sont très-amples, en cœur arrondi, molles et couvertes de poils; ses fleurs jaunes, très-grandes, placées à l'aisselle des feuilles; ses fruits d'une grosseur énorme, de forme sphérique, aplatie et même enfoncée aux pôles, marqués de côtes régulières et profondes, ayant la peau fine et la chair ferme quoique juteuse et fondante. Le potiron jaune lisse ou brodé, le vert ardoisé, le petit vert, ses variétés, sont employées à faire des soupes très-agréables et des marmelades. Manger du potiron. Soupe de potiron, au potiron. Gâteau au potiron. Pain de potiron.

— Fig. et fam. *Venir comme un potiron, être gras comme un potiron.* Se dit d'un enfant qui profite bien. || *Il est venu comme un potiron, tout en une nuit.* Se dit d'un parvenu, par allusion à la rapidité avec laquelle les potirons croissent du soir au matin.

— Médec. Les semences du potiron sont au nombre des quatre semences froides majeures; et comme elles sont les plus grosses, et qu'on peut se les procurer fraîches pendant la moitié de l'année, ce sont celles qu'on emploie plus particulièrement en médecine.

— Bot. Nom vulgaire de plusieurs bolets.

— Techn. [illegible] pour certaines distinctions.

POTITIEN. Antiq. rom. Descendant de Potitius, les Potitiens furent pendant longtemps les prêtres d'Hercule.

POTNIADES. adj. et s. f. pl. Myth. gr. Nom donné à Cérès et à Proserpine, à qui l'on rendait un culte particulier à Potnies, près de Thèbes. Les déesses potniades. Les potniades.

POTNIEN, IENNE. adj. et s. Habitant de la ville de Potnies. || Qui appartient à cette ville ou à ses habitants. Les cavales de Glaucus, après avoir bu l'eau de la fontaine Potnienne, tuèrent leur maître.

POTOLOGIE. s. f. (dt. gr. πότος, boisson; λόγος, discours). Didact. Traité sur les boissons.

POTOLOGIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui appartient à la potologie.

POTOMAK. Géogr. Rivière des États-Unis; naît sur la limite des États de Virginie et de Maryland, baigne Washington et se jette dans la baie de Chesapeak, après un cours de 450 kilom.

POTOROO. s. m. Mamm. Genre de mammifères des marsupiaux et de la famille des macrotarses, renfermant trois espèces dont la plus connue est un animal de la taille d'un petit lapin et de la couleur d'une souris, que la plupart des voyageurs désignent sous le nom de *kanguroo-rat*, parce qu'il a la forme d'un kanguroo et le pelage d'un rat.

POTOSE. Se dit des montagnes voisines de Potosi, qui sont très-riches en mines d'argent. Tout l'or du Potose. Les trésors, les mines du Potose.

POTOSI. Géogr. Ville de l'ancien Pérou dans la Bolivie, ch.-l. du dép. de Potosi, au pied du mont Cerro de Potosi, et à 4,000 mètres au-dessus du niveau de la mer; population actuelle 15,000 hab., elle était de plus de 150,000 hab. au XVIIIe siècle. Plus de 5,000 ouvertures sont percées dans le mont Cerro de Potosi pour l'exploitation des mines d'argent. || POTOSI. Village des États-Unis, ch.-l. du comté de Washington, entouré de mines nombreuses et riches surtout en plomb.

POTOSI (San-Luis de). V. SAN-LUIS.

POT-POURRI. s. m. Ragoût composé de différentes sortes de viandes, de légumes, etc., assaisonnés et cuits ensemble, et qu'on faisait pour ainsi dire pourrir à force de cuisson. Ce salmigondis était servi sur la table dans le pot même où il avait cuit.

— Sachet, vase plein de fleurs et d'herbes odoriférantes pour parfumer les chambres.

— Morceau de musique sur une suite d'airs différents et connus. || Chanson dont les couplets sont sur différents airs.

— Production littéraire, composée de choses rassemblées sans ordre, sans liaison, et le plus souvent sans choix. Son ouvrage n'est qu'un pot-pourri de tout ce qu'il a jamais lu dans toutes sortes d'auteurs.

— Discours plein de confusion.

— *Faire d'une chose un pot-pourri.* Tellement confondre les faits et les circonstances en parlant sur une matière, qu'on n'y puisse rien comprendre. Il nous a fait de tout cela un singulier pot-pourri. || Pl., des *pots-pourris.*

POTRON-JACQUET ou **POTRON-MINET.** locut. subst. (*Potron* est un diminutif du vieux mot *poitre*, qui signifie *petit des animaux*; *jacquet* est un vieux mot par lequel on désignait un flatteur; il dérive par corruption du lat. *jacet*, qui est couché à plat-ventre). Point du jour. Dès le potron-jaquet. Dès le potron-minet. || *S'éveiller au potron-minet* ou *se lever dès le potron-minet.* C'est-à-dire de très-grand matin, comme le petit chat, qui, distinguant très-bien les objets dans le crépuscule, à cause de la conformation particulière de ses yeux, profite de ce moment pour s'exercer avec plus d'avantage à la chasse des souris.

Il avançait pays, monté sur son criquet,
Se levait tous les jours dès le *potron-jaquet.*
(Grandval.)

POTSDAM. Géogr. Ville des États prussiens, ch.-l. de Postdam, dans le Brandebourg, sur la droite du Havel, entre deux lacs, à 30 kilom. S.-O. de Berlin; 3,500 hab. Aux environs, trois célèbres maisons royales, Sans-Souci, le nouveau Palais-Royal et le Palais de marbre.

POTSTONE. s. m. Minér. Un des noms de la pierre ollaire.

POTT (J.-H.). Savant chimiste et médecin allemand, né à Halberstadt, en 1692, mort en 1777.

POTTENDORF. Géogr. Ville des États autrichiens, à 39 kilom. S. de Vienne; 2,000 hab.

POU. s. m. (du lat. *pediculus*). Entom. Genre d'insectes aptères parasites, à corps plat, presque transparent, et muni de six pattes terminées chacune par un ongle très-fort ou par deux crochets dirigés l'un vers l'autre, et à l'aide desquels ces insectes s'attachent aux poils et aux cheveux avec une force vraiment extraordinaire pour de si petits animaux; leur tête, toute courte qu'elle est, supporte deux antennes mobiles et composées de cinq articles, et présente à sa partie inférieure un suçoir par lequel ils pompent le sang après avoir percé la peau de l'animal avec un aiguillon corné qu'ils portent sous le ventre. Trois espèces de poux se rencontrent fréquemment chez l'homme: le pou de tête, qui est cendré, avec les lobes ou [illegible] corps, d'un blanc sans tache, avec les découpures de l'abdomen moins saillantes que celles du pou de tête; le pou du pubis, vulgairement *morpion*, ayant le corps arrondi et large, le corselet très-court, se confondant avec l'abdomen, les quatre pieds postérieurs très-forts. Les œufs des poux s'appellent *lentes*; ils éclosent au bout de cinq à six jours, et les petits arrivent en huit ou dix jours à l'âge adulte; ils se multiplient avec une telle rapidité que deux individus suffisent pour en produire 18,000 dans l'espace de moins de deux mois. La multiplication d'une espèce qui vit sur le corps de l'homme est quelquefois si grande, qu'elle finit par engendrer une maladie souvent mortelle, la *phthiriase* ou *maladie pédiculaire.* Les soins de propreté suffisent ordinairement pour détruire les poux de la tête; les autres moyens présentent presque tous quelque danger. On peut cependant faire quelques lotions avec une décoction de petite centaurée, ou bien avec une solution alcaline dans laquelle on a fait infuser une petite quantité de semence de staphysaigre. Pour se débarrasser des poux du corps, il suffit de prendre quelques bains sulfureux ou de fumigations sulfureuses. On détruit les poux du

pubis par des frictions mercurielles. On regarde les poux comme dégoûtants, moins à cause de leur conformation que par la malpropreté qu'ils annoncent dans celui sur lequel on les voit. Les nègres, les Hottentots et divers singes les mangent, et ont été pour cette raison appelés *phthiriophages*. Avoir des poux. Tuer des poux. Chercher ses poux. Gagner des poux. Prendre des poux. Etre plein de poux. Être mangé de poux. Les poux le mangent. Il paraît que de tout temps ces ignobles insectes ont eu une prédilection marquée pour les élèves de Mars. Louis XIII en ayant pris un sur l'habit du maréchal de Bassompierre, le voulut montrer à tout le monde : N'en faites rien, sire, lui répliqua le maréchal ; chacun dirait qu'on ne gagne que des *poux* à votre service. (Charbonn.)

— Fig. et pop. *Pou affamé*. Homme gueux et avide de gain. C'est un pou affamé. On dirait un pou affamé.

— Fig. *Ecorcher un pou pour en avoir la peau*. Etre extrêmement avare, excessivement parcimonieux. Il écorcherait un pou pour en avoir la peau.

— *Laid comme un pou*. Extrêmement laid. Il est laid, elle est laide comme un pou.

— Fig. et pop. *Chercher des poux à quelqu'un, chercher à quelqu'un des poux à la tête*. Lui chercher querelle à propos de rien, lui chercher une mauvaise chicane.

— Loc. prov. *Que de poux qui cherchent maître !* S'est dit trivialement en parlant d'un homme pauvre qui affecte des airs d'opulence. Quelques-uns ont dit : *Que de poux qui cherchent à naître*. || *Il se laisse manger par les poux*. Se dit d'un homme fort malpropre.

— Conchyl. Espèce de petite porcelaine.

— Entom. *Pou ailé* ou *volant*. Nom donné à des hippobosques et à des taons. || *Pou de bois*. Nom donné aux larves et aux neutres des termites, aux psoques, au pulsateur et au devin. || *Pou des chiens*. V. TIQUE. || *Pou des insectes*. V. MITE. || *Pou des moutons*. V. HIPPOBOSQUE. || *Pou des oiseaux*. Le ricin. || *Pou des poissons*. Espèce de calige ou d'argule. || *Pou sauteur*. V. PODURE.

— Moll. *Pou de baleine*. Nom donné aux balanes et à divers crustacés. || *Pou de mer* ou *pou de Sarde*. Les cymothoés et autres crustacés.

POU. s. m. Astron. Période astronomique chinoise, composée de 76 ans ; elle correspond à la période callipique des Grecs.

POUACRE. adj. et s. des 2 g. (du lat. *podager*, qui a la goutte aux pieds. On écrivait anciennement *pouagre*). Sale, vilain. Cette signification extensive du mot *pouacre* vient de ce que les goutteux étaient autrefois toujours couverts d'emplâtres puants. Il faut être bien pouacre pour agir de la sorte. Est-il pouacre ! Est-elle pouacre !

— substantiv. Un pouacre. Une pouacre. C'est un pouacre, un vilain pouacre.

— Ornith. Nom que l'on donne vulgairement au bihoreau, lorsqu'il est encore jeune.

POUACRERIE. s. f. Malpropreté, puanteur.

POUAH ! Interjection familière qui exprime le dégoût. Pouah, quelle malpropreté ! quelle puanteur ! *Pouah !* vous m'engloutissez le cœur. (Mol.) *Pouah ! pouah !* seigneur, mon âme n'a pas été souillée. (Volt.)

POUANCÉ. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Segré (Maine-et-Loire) ; 8,560 hab.

POUCE. s. m. (du lat. *pollex* ; formé de *pollere*, avoir beaucoup de force). Anat. Le premier, le plus gros et le plus fort des doigts de la main et du pied de l'homme. Dans l'homme, le pouce se trouve le plus parfait par sa longueur et sa mobilité ; il est formé d'os que l'on appelle phalanges. Le pouce n'a que deux phalanges ; chacun des quatre autres doigts en a trois.

— Mamm. Quelques mammifères ont aux mains et même aux pieds un pouce, c'est-à-dire un premier doigt opposable aux autres.

— Ornith. Le doigt postérieur, dans les oiseaux, quand il est solitaire.

— Crust. Le dernier article de la serre, qui se meut de haut en bas sur l'avant-dernier, pour former la pince avec lui.

— Entom. Petite jointure accessoire qui est attachée à l'angle des [illegible]

[illegible] mâchoires.

— Fam. *Jouer du pouce*. Compter de l'argent. Pour se tirer d'affaire, il lui a fallu jouer du pouce. Il est cruel pour cet homme d'être obligé de jouer du pouce.

— *Mettre les quatre doigts et le pouce*. Prendre avec avidité et malproprement.

— Fig. Agir sans ménagement et sans délicatesse.

— Dans un autre sens, Employer toute sa force.

— Fig. et fam. *Se mordre les pouces*. Se repentir. Il a fait un sot marché, il s'en mord les pouces. Vous refusez de suivre mes conseils, vous vous en mordrez les pouces.

Quand on fait mal ce qu'on doit faire,
On s'en mord les pouces, dit-on ;
C'est du péché du premier père
Que dérive ce vieux dicton.
Car le gourmand, avec sa pomme,
Se mordit les pouces aussi,
Et de père en fils voilà comme
Nous avons le doigt raccourci. ([illegible])

— Fig. et fam. *Serrer les pouces à quelqu'un*. le presser vivement pour lui faire dire ce qu'on veut savoir. Pour lui arracher la vérité, il faudra lui serrer les pouces. Il n'aurait pas dit son secret, si on ne lui eût serré les pouces.

— *Mettre les pouces*. Céder, se soumettre, s'avouer vaincu. Forcer quelqu'un à mettre les pouces. Faire mettre les pouces. Ne vouloir pas mettre les pouces. N'avoir jamais mis les pouces. Ne savoir pas ce que c'est que de mettre les pouces.

— *J'aimerais autant baiser mon pouce*. Se dit en parlant d'une chose qui est peu agréable, qui fait peu de plaisir. On dit elliptiquement, *autant baiser mon pouce*.

— *Manger, déjeuner sur le pouce*. Manger, déjeuner à la hâte, sans prendre le temps de s'asseoir.

— Métrol. Ancienne mesure de longueur, qui contenait douze lignes et qui était la douzième partie du pied de roi. Cette pièce de bois a huit pieds dix pouces de long, sur deux pieds huit pouces de large et neuf pouces d'épaisseur.

— Fig. *N'avoir pas un pouce de terre*. N'avoir aucune propriété en biens-fonds.

— Prov. et fig. *Qu'on lui en donne un pouce, il en prendra long comme le bras*. Se dit d'un inférieur qui est toujours prêt à abuser de la liberté qu'on lui laisse, des facilités qu'on lui donne.

— Hydraul. *Pouce d'eau*. La quantité d'eau qui s'écoule par une ouverture circulaire d'un pouce de diamètre faite à l'un des côtés du réservoir, un pouce au-dessous du niveau de l'eau. La quantité d'eau qui s'écoule ainsi est d'environ quatorze pintes par minute.

— Techn. Dans le métier à bas, Pièce sur laquelle le pouce de l'ouvrier s'applique pour soulever la partie antérieure du levier.

POUCE-AVANT. s. m. Anc. comm. Surcroît de mesure que l'on donnait en mettant le pouce à l'extrémité de l'aune. Donner, prendre le pouce-avant. Auner à pouce-avant. || Quelques dictionnaires écrivent aussi *pouce-évent*.

POUCE-DE-ROI. s. m. Anc. comm. Nom d'une espèce de blonde.

POUCE-PIED. s. m. Conchyl. Nom vulgaire des anatifes, parce qu'ils ont une espèce de tube ou de pied qui ressemble à un doigt. Le pouce-pied est un coquillage bon à manger, que l'on trouve sur les côtes d'Espagne, de Bretagne et de Normandie. V. POLLICIPÈDE.

POUCET. s. m. (diminut. de *pouce*). Petit pouce.

— *Petit-poucet*. Se dit d'un enfant d'une très-petite taille. Charles Perrault en a fait le sujet et le héros d'un de ses contes. *Le Petit-Poucet* est en possession depuis 150 ans d'amuser les enfants et les adultes.

POUCETTES. s. f. pl. (rad. *pouce*). Corde ou chaînette à cadenas, avec laquelle on attache ensemble les deux pouces d'un prisonnier, pour empêcher qu'il ne s'évade. Mettre les poucettes. Avoir les poucettes.

POUCE-ÉVENT. s. m. Anc. comm. V. POUCE-AVANT.

POUCHE. s. m. Pêch. Filet triangulaire dont les mailles ont environ cinq lignes en carré d'ouverture. Deux pouches forment les deux côtés des manches des aissaugues.

POUCHET. s. m. Conchyl. Espèce du genre hélice.

POUCHO. s. m. Relat. Sorte de manteau très-léger que portent les Chinois.

POUCHOC. s. m. Comm. Drogue médicinale propre à teindre en jaune. Le pouchoc est un des objets principaux du négoce de Siam avec la Chine.

POUCHON. s. m. Ornith. Hibou des îles Sandwich.

POUCHPAMITRA. Hist. ind. Père d'Agnimitra, détrôna le dernier des Moria, et donna la couronne à son fils, qui fut le premier de la dynastie Souanga, 160 ans av. J.-C.

POUCHTO. s. m. Linguist. Nom de l'idiome des Afghans.

POUCIER. s. m. (rad. *pouce*). Anc. chirurg. Pouce factice, de bois ou de métal, que l'on adapte à l'individu qui a perdu ce premier doigt de la main.

[illegible] cuir, de corne, de métal, etc., dont certains ouvriers se servent pendant leur travail. Pièce du loquet sur laquelle on appuie le pouce, pour faire lever le battant.

POUD. s. m. Métrol. Poids russe qui équivaut à peu près à vingt kilogrammes.

POU-DE-SOIE. s. f. Comm. Étoffe de soie forte et bien garnie, dont le grain tient le milieu entre celui du gros-de-Naples et celui du gros-de-Tours. || Les dictionnaires disent que ce mot est invariable au pluriel, et qu'on écrit des *pou-de-soie*. Mais si le mot *pou* fait allusion au grain de cette étoffe, et que ce ne soit autre chose que le mot *pou* désignant l'insecte, il nous semble qu'on devrait écrire des *poux-de-soie*, c'est-à-dire des étoffes dont les grains ressemblent par la grosseur à des poux. || Quelques-uns écrivent aussi *pout-de-soie*, sans dire d'où vient ce mot *pout*.

POUDET. s. m. ou **POUDETTE.** s. f. Agric. Serpette pour la taille des arbres et de la vigne.

POUDING. s. m. (pr. *pou-dingh* ; les Anglais écrivent *pudding*). Art culin. Mets anglais, composé de mie de pain, de moelle de bœuf, de raisin de Corinthe et d'autres ingrédients. || On dit aussi *plum-pouding*. V. PLUM.

POUDINGIFORME. adj. des 2 g. Minér. Qui a la forme ou l'apparence d'un poudingue. On donne cette épithète à la texture de certaines roches qui sont formées par la conglomération de fragments arrondis. Arkose poudingiforme.

POUDINGOÏDE. adj. des 2 g. Minér. Qui ressemble au poudingue. Il se dit d'une substance qui se trouve concentriquement à l'intérieur de l'ivoire, dans les dents de plusieurs animaux, et qui se compose d'un amas de petits grains ronds, placés pêle-mêle dans une sorte de mortier, comme les cailloux dans les poudingues. Cette substance poudingoïde remplit l'espace central de la dent.

POUDINGUE. s. m. Minér. Genre de roches formées de noyaux et quelquefois de fragments anguleux, principalement quartzeux, qui sont réunis, soit sans ciment visible, soit par un ciment quartzeux plus ou moins souillé d'argile et de fer. Poudingue anagénique, jaspique, siliceux, calcaire. Le poudingue forme des couches, des amas, des filons, et ordinairement des blocs qui se trouvent pour la plupart dans les terrains neptuniens. Les couleurs des poudingues sont très-variées, car ces roches sont rougeâtres, grisâtres, blanchâtres, brunâtres, etc., quelquefois même elles ont une teinte unie, mais le plus souvent elles sont bigarrées.

— Ichthyol. Nom donné au spare rayonné.

— Conchyl. Nom donné au cône rubigineux.

POUDJE. s. m. Hist. ind. Membre d'une secte d'Indiens qui rejettent l'autorité des Védas.

POUDRE. s. f. (du lat. *pulvis*, *pulveris*). Poussière, terre desséchée et divisée en petites particules qui s'élèvent en l'air à la moindre agitation, au moindre vent. Poudre légère, menue, épaisse. Le vent fait voler la poudre. La pluie abat la poudre, fait tomber la poudre. Un tourbillon de poudre, un nuage de poudre. Des vêtements couverts de poudre. Secouer la poudre de ses souliers. Dans cette acception, il est synonyme de Poussière, et s'emploie surtout en poésie et dans le haut style. Il parle, et dans la *poudre* il les fait tous rentrer. (Rac.)

Qu'ils soient comme la *poudre* et la paille légère,
Que le vent chasse devant lui. (Rac.)

Oh ! que d'écrits obscurs, de livres ignorés,
Furent en ce grand jour de la *poudre* tirés. (Boil.)

— *Mettre en poudre, réduire en poudre*. Ruiner, abattre, anéantir. Mettre en poudre une ville, un château. Réduire en poudre une place forte, les remparts d'une citadelle. Dieu qui foudroie toutes nos grandeurs jusqu'à les réduire en *poudre*, ne nous laisserait-il aucune espérance ? (Boss.) Un bruit court que le roi va tout réduire en *poudre*. (Boil.) Il parle, et nous voyons leurs trônes mis en *poudre*. (J.-B. Rouss.)

— La substance corporelle de l'homme, ses restes mortels. Ce cœur qui n'a jamais vécu que pour lui, se réveille, tout *poudre* qu'il est. (Fléch.) Le corps, né de la *poudre*, à la *poudre* est rendu. (L. Rac.)

— Fig. *Mettre en poudre un ouvrage, un raisonnement, une argumentation*. Critiquer un ouvrage, réfuter un raisonnement, une argumentation de manière à n'en rien laisser subsister.

— *Faire mordre la poudre à ses ennemis*. Les tuer en plein combat.

Il tient cette même foudre
Qui vous fit mordre la poudre,
En ce jour si glorieux. (J.-B. Rousseau.)

— *Jeter de la poudre aux yeux*. Tromper, éblouir par de beaux discours, de belles apparences. L'intérêt est comme la poudre que le démon jette aux yeux de l'homme, afin qu'il ne connaisse ni justice, ni devoir, ni honneur, ni amitié.

— Substance quelconque réduite en molécules ou particules aussi petites qu'il est possible de le faire par les moyens mécaniques. Poudre de sucre. Poudre de tabac. Tabac, sucre en poudre. Café en poudre. Poudre de violette, d'iris, de corail. Des poudres de senteur. Mettre, réduire une substance en poudre.

Dans un cachot d'acier un fer mouvant la broie ;
Elle est réduite en poudre, et sur l'ardent fourneau
Noirâtre, elle bouillonne incorporée à l'eau. (Delille.)

— *Poudre impalpable*. Poudre si fine, si déliée [illegible]

— *Poudre de diamants*. Poudre faite de diamants broyés et dont le lapidaire se sert pour tailler les diamants. || Par extens., Diamants si petits qu'à peine les peut-on mettre en œuvre.

— *Poudre d'or*. Or en petites parcelles. Poudre d'or de Guinée. || *Poudre d'or des peintres* ou *or en coquilles*. Or en feuilles réduit en poudre, à l'aide du sulfate de potasse, traité par l'eau, déposé, séché et pulvérisé de nouveau. || *Poudre à dorer le cuivre* ou *or massif*. Mélange de mercure, d'étain fin, de fleur de soufre et de sel ammoniac pulvérisé.

— Médec. Toute composition médicale desséchée et broyée. || *Poudre absorbante*. Mélange de parties égales de magnésie calcinée et de sucre blanc. On l'emploie contre les aigreurs de l'estomac et contre l'empoisonnement par les acides. || *Poudre anti-arthritique*. Mélange de poudres de racines de gentiane et d'aristoloche, de feuilles de germandrée et de chamæpitys et de fleurs de petite centaurée. || *Poudre anodine*. V. POUDRE CALMANTE. || *Poudre anthelmintique*. V. POUDRE VERMIFUGE. || *Poudre anti-cachectique*. Mélange de safran de Mars apéritif, de cannelle fine et de sucre en poudre. || *Poudre arsénicale*. Poudre à base d'acide arsénieux, particulièrement, mélange exact de cinabre porphyrisé, de sang-dragon en poudre fine, et d'acide arsénieux porphyrisé. || *Poudre astringente*. Poudre composée de racine de bistrote et de tormentille, de fleurs de grenadier, de semences de berbéris, de cachou, mastic en larmes, sang-dragon, succin, bol d'Arménie et terre sigillée avec extrait d'opium. || *Poudre de blanchiment* ou *Poudre de Termant et de Knox*. Noms donnés en 1798 au chlorure de chaux. || *Poudre calmante*. Mélange de myrrhe, cascarille, cannelle, giroflée, corail, bol d'Arménie et opium. || *Poudre capitale de St-Ange*. V. POUDRE STERNUTATOIRE. || *Poudre du capucin*. V. CÉDAVILLE. || *Poudre du cardinal de Lugo*. Un des noms du quinquina. || *Poudre d'Algaroth*. V. ALGAROTH. || *Poudre cornachine* ou *poudre du comte Warwick*. Composée de scammonée, de bitartrate de potasse, et d'antimoine diaphorétique lavé. || *Poudre du marquis* ou *poudre de gui composée*. Poudre composée de gui de chêne, racines de dictame blanc et de pivoine, semences de pivoine, corne de cerf calcinée, semences d'arroche et corail rouge préparé. Cette poudre antispasmodique est employée sous le nom de *poudre de la princesse de Carignan*, contre les convulsions des enfants. || *Poudre des chartreux*. V. OXYSULFURE D'ANTIMOINE. || *Poudre de comtesse*. Un des noms du quinquina. || *Poudre Content, poudre cordiale*. Mélange de cannelle, girofle, vanille, sucre blanc, farine de riz. C'est un digestif aussi actif qu'agréable à la dose de 6 à 24 grains dans les potages. || *Poudres digestives*. Celles qui facilitent la digestion des aliments. || *Poudre de Dower*. Poudre composée d'ipécacuanha et d'opium. Elle est sudorifique, administrée dans un véhicule aqueux. || *Poudre galactopoiétique*. Composée de semences d'anis et de fenouil, semences de nielle, trochisques de craie et d'yeux d'écrevisse, sucre blanc. || *Poudres gazifères*. Poudres destinées à produire extemporanément des eaux gazeuses artificielles. Ce sont des mélanges d'un acide sec avec un carbonate alcalin ; mais comme ces corps contiennent toujours une certaine quantité d'eau hygrométrique, qui dégagerait l'acide carbonique, on les tient séparés, et on n'opère le mélange qu'au moment d'en faire usage. L'usage des poudres gazifères a été introduit en France depuis quelques années par les Anglais. || *Poudre de Godermaux*. Mélange de calomel avec du protoxyde de mercure, employé comme antisyphilitique. || *Poudre de Haly* ou *poudre contre la phthisie*. Préparée avec amandes douces mondées à sec, semences de coing et de pavot blanc, gomme arabique et adragant, amidon, résine et sucre blanc. Elle est très-adoucissante, et forme un véritable looch extemporané que l'on a toujours prêt. || *Poudre d'Helvétius*. Poudre vomitive composée d'émétique, d'ipécacuanha et de crème de tartre. || *Poudre hémostatique*. Mélange de colophane, gomme arabique et charbon de bois. || *Poudre hydragogue*. Poudre purgative composée de jalap, méchoacan et anis, rhubarbe, soldanelle, cannelle et gomme gutte. || *Poudre de James*. Poudre de phosphate de chaux et d'antimoine. Elle est réputée diaphorétique. || *Poudre de Leayson* ou *collyre sec ammoniacal*. Mélange de chaux éteinte, sel ammoniacal, charbon, cannelle, girofle et bol d'Arménie, légèrement humecté de quelques gouttes d'eau. || *Poudre aux mouches*. Nom vulgaire de l'arsénic natif. || *Poudre de projection*. Poudre que les alchimistes supposaient propre à changer en or les métaux sur lesquels on la projetait. || *Poudre sédative de Wetzler*. Mélange de 1 scrupule de poudre de racine de belladone et de 4 de sucre, que l'on divise en 96 prises. On l'emploie contre la coqueluche, de 2 à 6 prises, selon l'âge. || *Poudre simple*. Celle qui provient d'une seule substance. *Poudre composée*. Celle qui résulte du mélange de plusieurs poudres simples. || *Poudre sternutatoire*. Mélange de poudres grossières de feuilles sèches d'asarum, de bétoine, de marjolaine, et de fleurs sèches de muguet. || *Poudre tempérante de Stahl*. Poudre de sulfate de potasse composée. Elle est employée comme calmante et rafraîchissante. || *Poudre unique*. V. POUDRE DE GODERMAUX. || *Poudre Valentini*. Nom donné au carbonate de magnésie. || *Poudre vermifuge* ou *anthelmintique*. Mélange de parties égales de mousse de Corse, de semen-contra, de poudres de racine de fougère et de rhubarbe [illegible]

Vienne. Excellent escarrotique composé de 5 parties de potasse caustique à la chaux et 6 de chaux vive. Pour faire usage de ce mélange, on le réduit en pâte molle en le délayant avec un peu d'alcool.

— Fig. et pop. *Prendre la poudre d'escampette*. S'enfuir, s'évader, décamper, déloger.

— Fig. et pop. *Poudre de perlimpinpin*. Poudre sans efficacité que les charlatans débitent comme propre à guérir tous les maux.

— Ce qu'on met sur l'écriture pour la sécher. Poudre rose. Poudre bleue. De la poudre de buis. Mettre de la poudre sur une lettre.

— Amidon pulvérisé dont on se sert pour blanchir les cheveux. La poudre s'introduisit peu à peu dans les habitudes, à partir de l'année 1593. Vers la fin du XVIIe siècle, il n'y avait encore que les comédiens de poudrés. Aujourd'hui, on trouve peu de personnes âgées qui aient conservé cette ancienne coutume. Poudre à poudrer. Sac à poudre. Boîte à poudre. Porter de la poudre. Se mettre de la poudre.

— *Un œil de poudre, un petit œil de poudre*. Une teinte légère de poudre. Se faire mettre un œil de poudre. Ses cheveux n'avaient qu'un petit œil de poudre.

— Mélange de salpêtre, de charbon et de soufre, facile à s'enflammer, et destiné à lancer au loin des projectiles par la force expansive du gaz en lequel il se transforme. On emploie trois procédés pour la fabrication des poudres : le procédé des pilons, qui est le plus employé, celui des meules et celui dit de la poudre ronde. On mélange et on pile les matières dans un mortier, en les délayant avec de l'eau ; et, après avoir fait sécher les gâteaux qu'on obtient, on les brise et on les tamise dans un tamis dont les trames sont précisément du même diamètre que le grain de la poudre que l'on veut avoir. Bonne poudre. Grosse poudre. Poudre fine. Moulin à poudre. Baril de poudre. Un kilogramme de poudre. La soute aux poudres. Mettre le feu aux poudres. Le fusil ne prend pas feu quand la poudre est mouillée.

L'enfer même ignorant cette fatale *poudre*,
Dont Mars unit la flamme aux ravages du fer. (Lebr.)

— *Poudre à tirer* ou *poudre à giboyer*. La poudre la plus fine, qui sert à la chasse. ‖ *Poudre de mine*. La poudre la plus commune, la moins parfaite, que l'on n'emploie que pour charger les mines. ‖ *Poudre de traite*. Sorte de poudre qui était fabriquée pour être vendue ou échangée dans les pays ou se faisait la traite des nègres. ‖ La quantité des matières composantes varie avec les différentes qualités de poudre. ‖ *Poudre de guerre*, composée sur 100 de 75 parties de salpêtre, 12,50 de soufre, et 12,50 de charbon. ‖ *Poudre de chasse*, 78 de salpêtre, 10 de soufre et 12 de charbon. ‖ *Poudre de mine*, 62 de salpêtre, 20 de soufre et 18 de charbon. ‖ *Poudre fulminante*. Mélange de trois parties de nitre pulvérisé, d'une partie de potasse caustique, et d'une partie de soufre sublimé. C'est cette poudre et non la poudre à tirer qui était connue de Roger-Bacon. ‖ *Poudre de plomb*. Synonyme de *cendrée*. Plomb très-menu dont on charge le fusil pour tirer le gibier de petite espèce.

— Fig. et fam. *Ce pays sent la poudre à canon*. Il est limitrophe, il est voisin de l'ennemi.

— Loc. prov. et fig. *Tirer sa poudre aux moineaux*. Mal employer son temps, sa peine ; se mettre en frais pour une chose ou pour une personne qui ne le mérite pas.

— *N'avoir ni poudre ni plomb*. Être sans argent ; être sans crédit, sans ressources. ‖ *C'est de la poudre à la Saint-Jean*. C'est une chose qui est de saison, et dont on ne doit pas s'étonner.

— *N'avoir pas inventé la poudre*. N'avoir pas grand esprit. Il n'a pas inventé la poudre. Je ne crois pas qu'il ait inventé la poudre.

— Fig. et fam. *Le feu prend aux poudres*. Se dit en parlant d'une personne qui s'échauffe, s'enflamme, se met tout à coup en colère. On ne peut lui rien dire, sans qu'aussitôt le feu prenne aux poudres.

— Loc. fig. *Mettre le feu aux poudres*. Exciter, fomenter la haine, la discorde, la sédition, par ses discours, par ses conseils, par ses actions. Le cardinal Albéroni commença par lui envoyer dans Paris même un million de livres de France, pour commencer à mettre le feu aux *poudres*, c'était l'expression d'Albéroni. (Volt.)

— *Être vif comme la poudre*, ou simplement *être comme la poudre*. Être excessivement vif, emporté, bouillant, prendre feu au moindre mot. Il est vif comme la poudre. Vous êtes comme la poudre.

— Hist. *Conspiration des poudres*. Complot tramé par les catholiques d'Angleterre au commencement du règne de Jacques Ier, et dont Thomas Percy était le chef. On devait faire sauter le roi et les membres du parlement au moyen d'une mine pratiquée sous le lieu de réunion, le 5 novembre 1605, proclamer ensuite la princesse Élisabeth, fille de Jacques, et rétablir la religion catholique. La conspiration fut découverte, le plus grand nombre des conjurés furent décapités, et les jésuites bannis du royaume.

— Hist. crim. *Poudre de succession*. Poison célèbre, dont une femme nommée La Voisin faisait commerce, vers le milieu du XVIIe siècle.

— Sc. occult. *Poudre de sympathie*. Poudre que l'on croyait propre à guérir une blessure, quand on l'appliquait sur le sang sorti de la plaie.

— Manég. *Battre la poudre*. Trépigner, faire un pas trop court, avancer peu. Ce cheval bat la poudre.

— Techn. *Poudre de fusion*. Mélange fait avec trois parties, en poids, de nitrate de potasse pulvérisé, une partie de soufre sublimé, et une partie de sciure de bois passée au tamis. Elle sert à faciliter la fonte de certains métaux ou minerais.

POUDRE. s. f. Écon. rur. Dans le Médoc, Jument de moins de trois ans.

POUDRÉ, ÉE. part. pass. du v. Poudrer. S'empl. adject. Couvert de poudre. Cheveux poudrés. Les vêtements ont tant d'influence sur l'esprit des hommes, qu'il est des valétudinaires qui se trouvent beaucoup mieux lorsqu'ils se voient en habit neuf et en perruque *poudrée*. (X. de Maistre.) ‖ *Cheveux poudrés à blanc*. Cheveux extrêmement poudrés.

— Fig. Moi surtout qui tout jeune aimais à lire Fontenelle et Segrais, je me souviens en effet de ces bergers en chemise de batiste, ces bergères en panier, de ces moutons *poudrés*. (J. Janin.)

— Bot. Qui est parsemé d'atomes blancs, et qui paraît ainsi comme couvert de givre ou de gelée blanche. Crassule, physale poudrée.

— Zool. Qui est comme glacé de blanc, qui a une teinte glauque. Plumage poudré. Pelage poudré. Perroquet poudré.

POUDRÉ. s. m. Mammif. Nom donné à la guenon blanc-nez.

POUDRER. v. a. 1re conj. Couvrir légèrement de poudre. Poudrer les cheveux. Poudrer une perruque. ‖ *Poudrer à blanc*. Couvrir d'une couche épaisse de poudre.

— v. n. Chass. Faire voler la poussière. Se dit d'un lièvre ou de tout autre animal, qui, lorsqu'il est poursuivi dans un temps de sécheresse, fait voler la poussière, ce qui recouvre ses voies et déroute les chiens. Ce lièvre poudre beaucoup.

— Anc. techn. Se disait des étoffes teintes en noir, desquelles il sort une poussière quand on les secoue. Les règlements enjoignaient aux teinturiers de laver les étoffes noires jusqu'à ce qu'elles ne poudrassent plus.

— SE POUDRER. v. pron. Se couvrir légèrement de poudre. Se poudrer les cheveux.

POUDRERIE. s. f. Techn. Fabrique de poudre à tirer. Dans quelques *poudreries*, le grenage est fait par des cribles réunis, au nombre de quatre, six ou huit, dans un châssis, et mis en mouvement par une roue hydraulique ou par tout autre moteur. (Encycl.)

— Art de faire, de fabriquer la poudre à tirer.

POUDRETTE. s. f. (diminutif de *poudre*). Poudre extrêmement fine que l'on fait avec la matière desséchée des retraits, et qui sert à fumer les terres. Déjà, dans plusieurs de nos grandes villes, on exploite les latrines pour en former de la *poudrette* ; ce produit pulvérulent est recherché par nos agriculteurs, qui en reconnaissent les bons effets. (Chaptal.)

POUDREUX, EUSE. adj. (rad. *poudre*). Couvert de poudre, de poussière. Habit poudreux. Chapeau tout poudreux. Tapisserie toute poudreuse. Livres, meubles poudreux.

— Se dit en parlant des personnes et des animaux. J'arrive de voyage, je suis encore tout poudreux. L'armée revenait toute poudreuse de la poursuite de l'ennemi. Des coursiers poudreux.

Un cousin, abusant d'un fâcheux parentage,
Veut qu'encor tout *poudreux* et sans me débotter,
Chez vingt juges pour lui j'aille solliciter. (Boil.)

— Corneille a fait de ce mot un bel emploi au figuré, dans le sens de Qui est respectable par son antiquité. Ce vieil honneur *poudreux* de la reine du monde.

— *Pied poudreux*. Vagabond, qui court çà et là. C'est un pied poudreux. ‖ Petit marchand porte-panier, coureur de marchés et de foires. Il y avait en Angleterre une cour des pieds poudreux où se plaidaient toutes les affaires qui concernaient les petits marchands porteballe.

— Qui est plein de poussière, où il y a beaucoup de poussière. Plaine, campagne poudreuse. Rue poudreuse. Désert poudreux.

.... Des coursiers épouvantés comme eux,
Les pas retentissants battent les champs *poudreux*.
(Delille.)

— Hist. nat. Qui est couvert d'une poussière grisâtre. Champignon poudreux.

POUDRIER. s. m. Celui qui fabrique la poudre à canon. Le métier de poudrier est très-dangereux. Ce terme est peu usité dans cette acception.

— Celui qui vend de la poudre à tirer. Il est vieux et tout à fait inusité.

— Horloge de sable qui dure une demi-heure. Il est vieux. V. SABLIER.

— Petite boîte dont le dessus est criblé de petits trous, et où l'on met la poudre pour sécher l'écriture. Un poudrier d'argent, de cuivre, de bois, de cristal.

POUDRIÈRE. s. f. Fabrique de poudre à canon.

— Magasin où l'on conserve la poudre à canon.

— Boîte où l'on met de la poudre à sécher l'écriture. Syn. de Poudrier.

— Chass. Boîte ou Poire à poudre.

POUDRIN. s. m. Mar. Nom que les marins donnent à l'espèce de pluie extrêmement fine [illegible]

POUDROYÉ, ÉE. part. pass. du v. Poudroyer. S'empl. adjectiv.

— Réduit en poudre.

Ils ont été foudroyés
Poudroyés
Sur les bords de la Charente. (Mossan.)

POUDROYER. v. a. 1re conj. (rad. *poudre*). L'y se change en i devant une syllabe muette. *Je poudroie, tu poudroies, il poudroie*, etc. Remplir de poudre, de poussière ; réduire en poudre. D'un cheval espagnol *poudroyant* tous les champs. (J.-B. Rouss.)

— Absol. Je ne vois rien que le soleil qui *poudroie* et l'herbe qui verdoie. (Ch. Perrault.)

— Ce mot, sonore, poétique, épargnant une périphrase, est à regretter.

POUF. interj. Mimologisme dont on se sert pour exprimer le bruit d'une arme à feu qu'on décharge. Molière l'a employé dans un divertissement du *Malade imaginaire*.

POUÉE. s. f. Agric. Sorte d'ados planté de vigne.

POUF. Mot qui exprime le bruit sourd que fait un corps en tombant.

— Annonce emphatique. V. PUFF.

— Anc. cost. Nom d'une coiffure de femme.

— *A pouf*. loc. adv. pop. A crédit.

— *Faire pouf*. Déployer de l'ostentation ; tirer vanité de son costume.

— Pop. et triv. *Faire un pouf, faire pouf*. Ne pas payer ce qu'on a acheté, ou pris en consommation à crédit chez quelque marchand.

POUF. adj. invar. des 2 g. Il se dit d'une pierre, d'un marbre qui s'égrène, qui se réduit en poudre quand on le travaille. Marbre pouf. Pierre pouf.

— Techn. Se dit du degré de molle résistance que doit avoir la matière dont on fait le noyau d'une cloche. Noyau pouf.

POUFFER. v. n. 1re conj. Mot qui exprime le bruit que fait une personne qui éclate de rire involontairement, et qui n'est usité que dans cette locution, *Pouffer de rire*. C'est à faire pouffer de rire. C'était à pouffer de rire. Je ne sais encore si l'absurdité de ces gens-là doit me faire *pouffer* de rire ou d'indignation. (Volt.) Elle répondit d'un ton qui m'eût fait *pouffer* de rire dans des circonstances moins lugubres. (Id.)

— Absol. C'était à faire pouffer. Je pouffais. A chaque instant j'allais pouffer.

POUFIGNON. s. m. Ornith. Nom donné dans le département de la Somme aux pouillots.

POUGATSCHEW ou **PUGATSCHEFF**. Simple Cosaque, l'un des imposteurs qui se donnèrent pour Pierre III, eut des succès rapides, manqua par son indécision de s'emparer de Moscou, fut livré par ses compagnons, et mourut dans une cage de fer, le 10 janvier 1775.

POUGENS (le chevalier Marie-Charles-Joseph de). Littérateur et philologue savant et spirituel, né à Paris en 1755, mort en 1833. Il était fils naturel du prince de Conti. Le plus important de ses ouvrages est son *Trésor des origines de la langue française*.

POUGEOISE. s. f. Archéol. fr. Monnaie du temps de saint Louis qui valait le quart d'un denier. Elle s'appelait aussi *pite* ou *poitevine*.

POUGER. v. n. 1re conj. Anc. mar. Faire vent arrière. Ce vaisseau pouge. Se disait sur la Méditerranée.

POUHARRYS. s. m. Géogr. Peuple chasseur de l'Hindoustan anglais, dans les montagnes du Fahar.

POUHORITA. s. m. Hist. ind. Brahmane attaché spécialement à une famille, et chargé de toutes les cérémonies religieuses qui la concernent. Quelquefois cette charge était héréditaire.

POUIL. s. m. Se disait anciennement pour Pou. Nous avons conservé les dérivés *pouillerie, pouilleux*.

POUILLE. Géogr. Ancienne province du royaume de Naples, bornée au N. et à l'E. par la mer Adriatique, au S. par le golfe de Tarente, et à l'O. par les Abruzzes. C'est l'ancienne Apulie. La Pouille comprend aujourd'hui trois provinces : la Capitanate, la terre d'Otrante et la terre de Bari.

— DUCS DE POUILLE ET DE CALABRE. Ils datent de l'arrivée des premiers Normands en Italie, en 1016 ; ils finirent en 1127, époque à laquelle Roger II, comte de Sicile, s'empara de la Pouille et de la Calabre.

POUILLÉ. s. m. (pr. *pou-yé*). Hist. Registre où l'on inscrivait le catalogue des églises et des bénéfices d'une province, d'un diocèse, etc. Le pouillé général de tous les bénéfices du royaume. Omettre par erreur un bénéfice dans le pouillé. Le pouillé particulier des bénéfices dépendants d'une abbaye. Il est hors d'usage.

POUILLER. v. a. 1re conj. (pr. *pou-yé*). Dire des pouilles, des injures grossières. Pouiller étrangement quelqu'un.

— Chercher les poux. Il est pop.

— SE POUILLER. v. pron. Se dire des injures grossières. Ils se sont pouillés tous les deux.

POUILLÈRE. s. f. (pr. *pou-yè-re* ; rad. *poule*). Écon. rur. Endroit ménagé dans un poulailler pour laisser passer les poules quand elles veulent sortir et quand elles veulent rentrer. La [illegible] l'entrée des poules, ou la *pouillère*, est le plus ordinairement pratiquée au bas de la porte même du poulailler. (***)

POUILLERIE. s. f. (pr. *pou-ye-ri* ; rad. *pouil*, vieux mot signifiant Pou, vermine). Endroit d'un hôpital où l'on dépose les habits des malades pauvres.

— Par anal. Lieu très-malpropre. ‖ Grande malpropreté. ‖ Extrême pauvreté.

POUILLES. s. f. pl. (pr. *pou-ye*). Injures grossières. Dire des pouilles. Dire mille pouilles, toutes les pouilles imaginables. Chanter pouilles. Un peu de maladie m'a empêché de vous écrire des *pouilles* de ma main ; je me sers d'un secrétaire. (Volt.) Il est fam. et même pop.

Mon traître le sort de faquin,
Lui dit cent *pouilles*, et la félonie
Rompit son cornet à bouquin. (Mossan.)

Tous les jours, tour à tour,
Elle nous chantait *pouille* avant la fin du jour ;
C'était un vrai plaisir. (Desnoyers.)

POUILLEUTEMENT. s. m. Vieux mot populaire qui s'est dit d'une maladie causée par la vermine. ‖ Démangeaison, piqûre de la vermine.

POUILLEUX, EUSE. adj. (pr. *pou-yeu, euse* ; rad. *pou*, ancienn. *pouil*). Qui a des poux, qui est sujet à en avoir. Un enfant pouilleux. Avoir la tête pouilleuse.

— substantiv. Un pouilleux. Un petit pouilleux. Une vilaine pouilleuse.

— Constr. *Bois pouilleux*. Bois qui commence à se gâter et qui se couvre de petites taches rouges et noires.

— Fig. Personne de condition basse et misérable. Ce n'est qu'un pouilleux. Ne fréquentez pas cette pouilleuse. Il est peu usité, et ne se dit que par injure.

— Géogr. *Champagne pouilleuse*. Partie de la Champagne située à l'O. de Vitry-le-Français, et ainsi nommée à cause de sa stérilité.

POUILLIER ou **POUILLIS**. s. m. Mauvaise auberge, pauvre hôtellerie où l'on est exposé à gagner de la vermine. Il est pop.

POUILLON. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Dax (Landes) ; 3,130 hab.

POUILLOT. s. m. (pr. *pou-yo*). Ornith. Genre d'oiseaux de la famille des dentirostres, tribu des becs-fins, genre des roitelets ou figuiers. Cet oiseau, de fort petite taille, a le sommet de la tête et les parties supérieures du corps d'un olivâtre clair, les plumes de l'aile et de la queue d'un brun cendré entouré d'olivâtre. On lui donne le surnom de *chantre*, à cause de son chant doux et agréable.

— Bot. V. POULIOT.

POUILLOUSE. s. f. (pr. *pou-you-ze*). Mar. Voile qui se hisse, dans les mauvais temps, parallèlement aux étais du grand mât.

POUILLY. s. m. Vin blanc renommé qui se récolte dans les environs de Pouilly-sur-Loire. Une bouteille de Pouilly. Boire du Pouilly.

POUILLY-EN-MONTAGNE. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Beaune (Côte-d'Or) ; 1,160 h.

POUILLY-SUR-LOIRE. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Cosne (Nièvre) ; 3,070 hab.

POULAILLE. s. m. (pr. *pou-lâ-ye* ; rad. *poule*). Totalité des poules d'une basse-cour.

. . . . Le rustre en paix chez soi
Veut faire argent de tout, convertit en monnaie
Ses chapons, sa *poulaille*. (La Fontaine.)

— *Poulaille sauvagine*. Se disait, chez les rôtisseurs, du gibier à plume.

POULAILLER. s. m. (pr. *pou-la-yé* ; rad. *poule*). Écon. rur. Lieu où juchent les poules. Les *poulaillers* doivent être construits aussi sainement que les logements des autres animaux domestiques, et être entretenus avec une propreté particulière. (Moreg.)

— Fig. et fam. Bicoque, place mal fortifiée.

— Marchand de volaille.

— Il s'est dit pour Rôtisseur.

— Voiture dans laquelle on amène les volailles.

— Fig. Mauvaise voiture.

— Il se dit, par plaisanterie, du paradis des petits théâtres. Il s'est juché au poulailler. Nous n'avons pu trouver place qu'au poulailler.

POULAILLERIE. s. f. (pr. *pou-lâ-ye-rie*). Lieu où l'on vend la volaille.

POULAIN. s. m. (en lat. *pullanus*, formé de *pullus*, petit d'un animal). Le jeune cheval, jusqu'à trois ans. Mettre bas un poulain, un beau poulain. Acheter un poulain. L'indocile *poulain* par nos mains est dompté. (Rosset.) ‖ Le féminin correspondant de ce mot est *pouliche* ; on disait autrefois *poulaine, pouline*. V. POULICHE.

— Charpent. Traîneau sans roues, sur lequel on voiture de lourds fardeaux. ‖ Assemblage de fortes pièces de bois dont on se sert pour descendre les tonneaux dans la cave.

— Ichthyol. Genre de poissons de l'ordre des acanthoptérygiens, dont les espèces sont fort remarquables par leur forme oblongue et comprimée, par la petitesse de leurs écailles minces et lisses, et par la protractilité de leur bouche, garnie ordinairement de dents fines.

— Hist. Se disait, dans le XIIe siècle, des paysans des côtes de Syrie, population de Syriens, d'Arméniens et d'Européens dont les races s'étaient croisées.

— Jeux. Ancien jeu de dés, le même que le [illegible]

— Mar. Étai placé en arc-boutant, sous l'étambot d'un bâtiment en construction, pour empêcher qu'il ne glisse sur le chantier.

— Médec. Terme populaire par lequel on désigne le bubon inguinal, parce que ceux qui en sont atteints marchent les jambes écartées comme les jeunes chevaux qui viennent de naître.

— Quelques-uns écrivent aussi *poulin*, qui est plus en rapport d'analogie avec *pouliner, poulinière*.

POULAIN, AINE. adj. et s. Se disait anciennement pour *Polonais, aise*.

POULAINE. s. f. Géogr. S'est dit anciennement pour Pologne. Le roi de Poulaine et son frère et les seigneurs de Hongrie les déconfiren. et en occirent quatre mille. (A. Chartier.)

— Nom donné autrefois à une sorte de fourrure qui venait de Pologne.

— *Souliers à la poulaine*, ou simplement *poulaine*. Chaussure à longue pointe recourbée, qui a été fort à la mode en France. La mode des souliers à la poulaine fut si vivement accueillie, que les différentes longueurs à des

bouts de souliers servaient à distinguer les différents états des citoyens; chez les gens du commun, ils n'avaient qu'un bout de six pouces de longueur; ceux des gens de qualité n'avaient pas moins de deux pieds; de là est venu le proverbe, *être sur un grand pied*. Les poulaines venaient se rattacher au genou avec une chaîne d'or. ‖ Plutôt de vouloir que les mots *à la poulaine* soient pour *à la polonaise*, ne pourrait-on pas en trouver la signification dans *poulaine* ou *pouline*, proue, bec ou éperon d'un vaisseau? En effet, les souliers à la poulaine étaient ainsi appelés parce que le bout en était long et recourbé comme le bec ou l'éperon d'un navire. Geoffroy Plantagenet, comte d'Anjou, un des plus galants et des plus beaux hommes de son siècle, avait au bout du pied une excroissance considérable, et c'est précisément lui qui inventa les souliers à bec recourbé *dits à la poulaine*.

— Mar. Assemblage de plusieurs pièces de bois formant une portion de cercle terminée en pointe, et faisant partie de l'avant des vaisseaux.

POULAN. s. m. Jeux. Se dit à l'hombre, au quadrille, au tri, etc., de ce que celui qui donne les cartes met de plus que les autres. Mettre son poulan. Devoir le poulan. ‖ Se dit aussi des derniers tours, où l'on paye double.

POULANGIS. s. m. Anc. comm. Sorte de tiretaine qui se fabriquait en Normandie.

POULARD. s. m. Agric. Espèce de froment.

POULARDE. s. f. (rad. *poule*). Jeune poule à laquelle on fait l'extraction des ovaires pour que, ne pondant point, elle engraisse davantage, et que sa chair devienne plus délicate. Poularde rôtie. Poularde truffée. Poularde en ragoût. On vante beaucoup les poulardes du Mans. Pour les *poulardes*, la préférence appartient à celles de Bresse, qu'on appelle *poulardes fines*, et qui sont rondes comme une pomme; c'est grand dommage qu'elles soient rares à Paris, où elles n'arrivent que dans des bourriches votives. (Brill.-Sav.)

POULASTYA. Myth. ind. Fils de Brahma et un des richis; il mena une vie sainte dans un lieu voisin de l'Himalaya.

POULE. s. f. (du lat. *pulla*). Ornith. La femelle du coq. La poule est un oiseau domestique, un gallinacé de la famille des alectrides, qui constitue le genre d'oiseaux le plus varié et le plus multiplié dans toutes les parties du monde, celui qui offre le plus de ressources alimentaires, tant par les œufs excellents qu'il fournit en abondance, que par la chair fine et délicate des individus qui composent la famille. On les connaît sous les noms de *coq* et de *coq vierge*, *poule*, *poulet*, *poulette*, *poussin*, *poularde*, *chapon*. Les poules sont plus petites que le coq; elles en diffèrent encore par leur plumage moins éclatant et moins varié sur la tête. Poule blanche, noire, huppée, frisée, pattue. Poule anglaise. Poule grasse, maigre. Vieille poule. Poule de la grosse espèce, de la petite espèce. Poule qui pond. Poule qui couve. Mettre une poule à couver. Poule qui glousse. Des œufs de poule. Mettre une poule au pot. Le sonneur est de la grosseur d'une *poule*. (Buff.) Les *poules* n'ont pas besoin du coq pour produire des œufs. (Id.)

> La poule, aimable en sa légèreté,
> Belle de modestie et de simplicité,
> Répand son charme heureux et sa grâce animée.
> (Lalanne.)

> L'avarice perd tout en voulant tout gagner.
> Je ne veux, pour le témoigner,
> Que celle dont la poule, à ce que dit la fable,
> Pondait tous les jours un œuf d'or.
> (La Fontaine.)

— On a étendu le nom de *poule* à beaucoup d'oiseaux qui n'appartiennent pas au genre coq, et même à des animaux qui ne sont pas des oiseaux. *Poule de Barbarie*, *d'Afrique* ou *de Numidie*. La pintade. ‖ *Poule de bois*, *des coudriers* ou *poule sauvage*. La gélinotte. ‖ *Poule de bruyère* ou *de Limoges*. Le tétras. ‖ *Poule d'eau*. La gallinule. ‖ *Poule de neige*. Le lagopède. ‖ *Poule sultane*. Le porphyrion. ‖ *Poule d'Inde*. La femelle du coq d'Inde. V. DINDE.

— *Être frisé comme une poule mouillée*. Porter les cheveux plats. Il est frisé comme une poule mouillée. ‖ *Courir la poule*. Aller en ma- [illegible] poule.

— Fig. *Poule mouillée*. Poltron, homme sans résolution, sans courage, sans vigueur, incapable de montrer la moindre énergie, parce qu'une poule, lorsqu'elle a été surprise par la pluie, se tient à l'écart, sans remuer, comme dans une espèce de honte et d'abattement. A sept heures la *poule mouillée* vient manger son poulet, et causer un peu avec sa chère enfant. (Mme de Sév.)

— *Peau* ou *chair de poule*. Peau qui n'est pas lisse, qui a des élevures pareilles à celles qui sont sur la peau d'une poule plumée. Cette personne a une véritable peau de poule.

— *Faire venir la chair de poule*. Donner le frisson. V. CHAIR.

— Loc. prov. *Il est avis au renard que chacun mange sa poule comme lui*. Celui qui a tout à souhait s'imagine difficilement que beaucoup de gens vivent dans une détresse absolue.

— *Un bon renard ne mange jamais les poules de son voisin*. Quand on veut faire quelque mal, il ne faut pas que ce soit là où l'on est connu.

— *Plumer la poule*. Commettre des exactions ‖ *Plumer la poule sans la faire crier*. Faire des exactions adroitement et sans qu'on s'en plaigne.

— *Faire le cul de poule*. Faire la moue en avançant les lèvres.

— *Être empêché comme une poule qui n'a qu'un poussin*. S'embarrasser trop de peu de chose. Il est empêché comme une poule qui n'a qu'un poussin.

— *Être le fils de la poule blanche*. Être extrêmement heureux en toutes choses. C'est le fils de la poule blanche. En vérité, vous êtes le fils de la poule blanche. Crois-tu, homme amusant par ta simplicité, qu'on doive t'excepter de la loi commune parce que tu es le fils de la *poule* blanche, et nous autres de vils poussins sortis d'œufs malheureux! (Trad. de Juvénal.)

> Du siècle les mignons, fils de la poule blanche,
> Ils tiennent à leur gré la fortune en leur manche,
> En crédit élevés, ils disposent de tout,
> Et n'entreprennent rien qu'ils n'en viennent à bout.
> (Regnier.)

— *Tuer la poule pour avoir l'œuf*. Se priver des ressources à venir pour l'intérêt présent. ‖ On dit dans le même sens, *En faire comme de la poule aux œufs d'or*. Il en fait comme de la poule aux œufs d'or. ‖ *Ce n'est pas à la poule à chanter devant le coq*. Une femme ne doit pas prendre un ton de supériorité devant son mari. ‖ *Qui naît poule aime à gratter*. Se dit pour caractériser les penchants que l'on tient de son origine. ‖ *Quand la poule veut chanter comme le coq, il faut lui couper la gorge*. Au propre, cela signifie que la poule cherche quelquefois à imiter le chant du coq, et que cela lui arrive surtout lorsqu'elle est devenue trop grasse et ne peut plus pondre, c'est-à-dire au temps où elle n'est plus bonne qu'à mettre au pot; au figuré, ce proverbe exprime une menace plus sérieuse contre les femmes qui se mêlent de discourir et de décider à la manière des hommes. ‖ *Les poules pondent par le bec*. C'est-à-dire les poules font une plus grande quantité d'œufs, quand elles sont bien nourries.

— *Lait de poule*. Espèce de potion calmante et adoucissante, faite avec un jaune d'œuf et du sucre délayés dans de l'eau bouillante.

— Bot. *Poule grasse*. Nom vulgaire de la mâche cultivée, de la lampsane commune et de deux chénopodées. ‖ *Poule qui pond*. Nom vulgaire de la morelle mélongène.

— Chorégr. Nom d'une des figures qui font partie d'un quadrille français. Danser la poule.

— Conchyl. Espèce de térébratule. ‖ *Poule sultane*. Espèce de bulime de la Nouvelle-Zélande.

— Ichthyol. *Poule de mer*. Nom vulgaire du zée forgeron, du labre tanche et du gade tacaud.

— Jeux. Se dit, au jeu de renard, de chacune des pièces qui servent à enfermer le renard. ‖ A certains jeux, Mise que fait chaque joueur à son tour, et qui reste à celui qui gagne tous les autres. Mettre à la poule. Gagner la poule. Gagner une grosse poule. Faire une poule. Se dit particulièrement au jeu de billard.

— Techn. *Cuir de poule*. Cuir extrêmement délié et de mauvais usage.

— adjectiv. *Acier poule*. Acier dont la surface est couverte de nombreuses ampoules ou boursouflures.

POULÉ. s. m. Bot. Espèce de plante de Pondichéry, du genre des amarantacées.

POULENÉE. s. f. Écon. rur. V. POULNÉE.

POULENTE. s. f. V. POLENTA.

POULÈRE. s. f. Liqueur spiritueuse qu'on fait, au Mexique, avec la fève de l'agavé.

POULET. s. m. (pr. *pou-lè*; du lat. *pullus*). Ornith. Nom du jeune coq, lorsque le duvet a été remplacé par les plumes. Après cinq ou six semaines, il prend le nom de *coq* si on lui laisse la faculté de se reproduire, et celui de *chapon*, si on lui enlève cette faculté. La chair du poulet est tendre, gélatineuse, et fournit un aliment sain et de facile digestion. ‖ *Poulet de grain*. Poulet nourri avec du grain.

— *Poulet de bois*. La huppe. ‖ *Poulet d'Inde*. Dindon.

— Par dénigrement. Imbécile. C'est un véritable poulet d'Inde.

— *Gardeur de poulets d'Inde* ou simplement *gardeur de poulets*. S'est dit, par dérision, des gentilshommes campagnards et des dames de [illegible]

— *Vin de poulet*. Vin dans lequel on a fait infuser de la fiente de poulet. C'est un médicament dégoûtant et ridicule, qui doit être légèrement stimulant, et que le vulgaire emploie mal à propos contre les coups, les chutes, etc.

— *Four à poulets*. Sorte de four dans lequel on fait éclore des œufs sans le secours des poules.

— Hist. rom. *Poulets sacrés*. Ceux que les prêtres élevaient eux-mêmes pour en tirer des augures. Si les poulets sacrés refusaient de manger, l'augure était funeste; dans le cas contraire, l'augure était d'autant plus favorable que les poulets achevaient leur repas avec une plus grande avidité. Claudius ayant appris que les poulets sacrés ne voulaient pas manger, s'écria: Qu'ils boivent! et les fit jeter à la mer. Les Romains attribuèrent à cet acte d'impiété tous les malheurs de ce général.

— Terme de caresse, en parlant à des enfants. Viens à moi, mon poulet. Venez, poulet. Dans ce sens, il a un féminin, *poulette*. V. ce mot. Voilà votre chambre, mon petit *poulet*, me dit-elle en me passant doucement la main sous le menton. (Le Sage.)

— Billet d'amour, de galanterie. On a appelé *poulets* les missives d'amour, ou parce qu'on les ployait en forme de poulets, ou parce qu'elles étaient glissées à leur adresse par les marchands de poulets. Autrefois on pendait deux poulets vifs aux pieds de celui qui avait porté des billets doux aux femmes pour les suborner. Ceux qui se mêlaient de ce métier, dit Audibert, allaient vendre des poulets dans les maisons, et ils mettaient le billet sous l'aile du plus gros; ce qui ayant été découvert, le premier qui fut pris fut puni d'estrapade avec deux poulets vifs attachés aux pieds. J'avais oublié de dire que d'un côté *poulet*, au sens d'un billet galant, est un mot à peu près du temps qu'on s'est avisé de plier en forme de *poulet* cette sorte de billet; et que de l'autre on n'appelle pas proprement de la sorte les grandes lettres d'amour, comme sont les lettres portugaises et leurs réponses, mais seulement de petits billets tendres, comme ceux d'un amant à sa maîtresse. (Le Duchat.) Christophe de Beaujeu, poète du XVIe siècle, parle de *chapons* ou missives galante; on conçoit que les *poulets* sont des diminutifs de ces chapons-là. Écrire un poulet, des poulets. Recevoir un poulet. Le père aura l'exploit, la fille le *poulet*. (Rac.) La Varenne, tu as plus gagné à porter les *poulets* de mon frère qu'à piquer les miens. (Cse de Bar.)

— Papier doré propre à écrire des poulets.

POULETIER. s. m. (rad. *poule*). Marchand de volailles.

— Hist. rom. Celui qui avait soin des poulets sacrés. Ce terme n'est point usité.

POULETTE. s. f. Jeune poule. Poulette grasse, engraissée. Poulette prête à pondre. Un œuf de poulette. La chair des poulettes est fort tendre, plus tendre même que celle des poulets.

— Fig. et fam. Jeune fille. C'est un terme caressant. Une jolie poulette. Une belle poulette. Une gentille poulette.

— Iron. Vieille qui fait la jeune. C'est une chose risible que la timidité de vieux enfants et la pruderie de vieilles *poulettes*.

— Art culin. *A la poulette*. A la sauce blanche. Pieds de moutons à la poulette. Riz de veau à la poulette. Sauce à la poulette.

— Conchyl. Nom donné aux térébratules.

POULEVRIN. s. m. V. PULVÉRIN.

POULIAS ou **POULIAT**. Relat. Membre de la dernière et de la plus méprisée de toutes les tribus ou castes du Malabar. Les poulias sont si malheureux et si avilis que les brahmanes leur contestent le droit de les regarder en face, et qu'il leur est interdit d'entrer dans les maisons, même de converser avec ceux des classes supérieures. Il leur est défendu de porter les armes, même dans la plus grande extrémité; dans l'ordre des castes, ils sont au-dessous des parias. On les appelle aussi *poulichi* et *puichi*.

POULICHE. s. f. Jeune cavale jusqu'à trois ans. On dit aussi *pouline*. Cette *pouline* avait une étoile au front et les pieds blancs. (Buff.) ‖ Autrefois on disait *poulaine*.

POULICHI. V. POULIAS. s. m. Quelques auteurs prétendent que les poulichis ne sont pas les mêmes que les poulias, et qu'ils sont encore plus méprisés que ces derniers.

POULICHON. s. m. Écon. rur. Jeune poulain.

POULIE. s. f. (de l'angl. *pulley*, rad. *pull*, tirer). Machine simple, consistant en une roue qui tourne autour d'un axe le plus souvent immobile, et autour de laquelle vient s'enrouler une corde dont les deux extrémités reçoivent l'une la force motrice, et l'autre la résistance, c'est-à-dire, la force à mouvoir. Poulie de bois, de cuivre, de fer, de fonte. Poulie simple, fixe, mobile, moufiée. La poulie d'un puits, d'un grenier. Mettre une corde à une poulie. Graisser une poulie. Faire agir les poulies.

> Le tonneau suit dans l'air le tonneau qui s'élève,
> La mobile poulie en criant les enlève. (Delille.)

POULIER. s. m. (rad. *poule*). S'est dit primitivement pour Poulailler. Ledit Pierre Le Clerc, qu'était mussé en la maison d'un pauvre homme au *poulier* aux gélines, fut accusé aux dessus dits. (Chron. de Monstrelet.)

— Mar. Amas de galets ou de sables et de cailloux, qui est charrié par la mer, le long des [illegible]

— Celui qui fait agir les poulies.

POULIER. v. a. 1re conj. (rad. *poulie*). Techn. Élever avec une poulie. Poulier un fardeau.

— SE POULIER. v. pron. Être élevé avec une poulie. Il est très-peu usité.

POULIERIE. s. f. Mar. Atelier du port où l'on fabrique les poulies. ‖ Techn. Fabrique de poulies en général. Il est peu usité dans cette dernière acception.

POULIEUR. s. m. Mar. et techn. Ouvrier qui fabrique les poulies.

POULIN, INE. s. V. POULAIN et POULICHE.

POULINER. v. n. 1re conj. Mettre bas un poulain en une pouliche. Cette cavale ne tardera pas à pouliner. Cette jument a fraîchement pouliné. L'usage ordinaire est de faire couvrir une jument neuf jours après qu'elle a *pouliné*. (Buffon.)

POULINIÈRE. adj. f. Propre à faire des poulains. ‖ *Jument poulinière*. Jument particulièrement destinée à produire des poulains.

— subst. Une poulinière.

— Quelquefois le peuple dit trivialement, en parlant d'une femme qui fait de nombreux enfants: *C'est une bonne poulinière*.

> Puis l'adorable Lecouvreur,
> Cette déesse *poulinière*,
> Qui reçut de tes mains l'encens le plus flatteur.
> (*Satiriques*.)

POULIOT. s. m. Bot. Espèce de menthe. On donne aussi ce nom à plusieurs espèces de germandrées. Pouliot des montagnes. Pouliot jaune. Pouliot blanc.

— Mar. Rouet de poulie placé obliquement au milieu d'une entaille faite, soit dans une des pièces de la charpente d'un bâtiment, soit dans un bloc de bois cloué sur cette charpente.

POULLAIN. s. m. Anc. t. milit. Cavalier de fortification.

POULLE (L'abbé Nicolas-Louis). Célèbre prédicateur, né à Avignon en 1702, mort en 1781.

POULNÉE. s. f. Écon. rur. Fiente de pigeon ou colombine.

POULO. Philol. Mot de la langue malaise, qui signifie *île*.

POULO-AÏ. Géogr. Petite île très-fertile en soufre et en muscade, à l'O. de Banda et à 112 kil. de Céram.

— POULO-LOAT ou LANDA. Géogr. Ile située entre Bornéo et Célèbes, à l'entrée du détroit de Macassar.

— POULO-PINANG. Géogr. Ile du détroit de Malacca, où les missionnaires français ont établi un collége de Chinois.

— POULO-TIMOR. Géogr. Ile située sur la côte orientale de Malacca, et fertile en bétel et en plantes rafraîchissantes.

POULOT, OTTE. s. Terme de caresse dont on se sert familièrement en parlant à un enfant. Bonjour, mon poulot. Embrassez-moi, petite poulotte.

POULPE. s. f. Didact. V. PULPE.

POULPE. s. m. (corrupt. de *polype*, qui a plusieurs pieds; autrefois le nom de *poulpe* était donné à tous les céphalopodes connus). Moll. Genre de mollusques de l'ordre des céphalopodes, renfermant des animaux pourvus de huit grands tentacules à peu près égaux, dont la coquille est réduite à deux grains coniques de substance cornée, placés dans l'épaisseur de leur peau dorsale, et dont le ventre est pourvu d'ailes latérales. Les poulpes nagent difficilement et se tiennent de préférence près des côtes. Le poulpe commun a près de deux pieds de diamètre, et ses bras sont six fois aussi longs que le corps. La force des bras du poulpe est telle qu'il n'est presque pas d'animal qui, enlacé dans les contours de ces organes, puisse lui échapper. On dit même qu'il fait périr quelquefois des nageurs. Poulpe ponctué, tuberculé.

POULPER ou **PULPER**. v. n. 1re conj. Onomatopées pour exprimer le cri du vautour. Le vautour poulpe.

POULPETON ou **POUPETON**. s. m. Art culin. Sorte de ragoût fait de viande hachée, que l'on recouvre de tranches de veau. Un poulpeton de bécasses. Un poulpeton aux concombres.

POULPETONNIÈRE ou **POUPETONNIÈRE**. s. f. Art culin. Vaisseau dans lequel on prépare les poulpetons ou poupetons; c'est une espèce de marmite dont le couvercle est garni d'un rebord, de manière à pouvoir mettre du feu dessus.

POULQUE. s. m. Hist. Régiment de cosaques.

POULS. s. m. (pr. *pou*; du lat. *pulsus*, de *pulsare*, frapper). Mouvement de dilatation imprimé à tout le système artériel par l'ondée de sang qu'y fait pénétrer chaque contraction du cœur, dilatation que l'on désigne sous le nom de *diastole*, et à laquelle succède la *systole*, qui n'est que le retour du vaisseau sur lui-même. Tâter, interroger, consulter, observer le pouls. Juger d'une maladie par l'état du pouls. Ne plus trouver de pouls à un malade. Dans l'état naturel, le nombre des battements du pouls dans un temps donné diminue progressivement depuis la naissance jusqu'à la décrépitude. Dans les premières années de la vie, on compte par [illegible] six ans, 100 à 106; à sept ans, 90 à 95; à la puberté, environ 80; dans l'âge adulte, de 65 à 75; à soixante ans, 60; dans une vieillesse plus avancée, 50 et au-dessous. Le pouls naturel n'est ni dur ni mou; il est modérément développé, d'une force moyenne et d'une égalité parfaite, tant dans ses pulsations que dans leurs intervalles. Dans l'état maladif, il s'éloigne plus ou moins de ces conditions, et les différences qu'il présente alors contribuent essentiellement à éclairer le diagnostic. On peut explorer le pouls sur différentes artères, particulièrement sur la temporale, la carotide, la crurale, la brachiale; mais on choisit ordinairement la radiale, à un pouce environ au-dessus du poignet. ‖ *Pouls fréquent*. Dont les pulsations sont en plus grand nombre qu'elles ne doivent être dans un temps donné. ‖ *Pouls fébrile*. Lorsque dans l'adulte il bat quatre-vingt-dix fois par minute. ‖ *Pouls précipité*. Quand il est très-fréquent. ‖ *Pouls prompt* ou *vite*. Quand les battements s'exécutent dans un temps fort court, ou, en d'autres termes, quand la diastole est plus prompte que la systole. ‖ *Pouls lent*. Quand les pulsations se font avec lenteur, et

quand la systole est plus prompte que la diastole. || *Pouls rare*. Quand, dans un temps donné, il bat moins de fois que dans l'état naturel, || *Pouls dur*. Lorsque l'artère frappe le doigt à la manière d'un corps solide. || *Pouls tendu* ou *nerveux*. Lorsque l'artère paraît tirée par deux forces opposées. || *Pouls plein*. Quand l'artère, quel que soit son diamètre, paraît bien remplie. || *Pouls vide*. Quand l'artère paraît ne contenir que de l'air. || *Pouls grand* ou *petit*. Suivant que l'artère paraît avoir un grand ou petit diamètre. || *Pouls serré*. Quand il est dur et tendu. || *Pouls mou*. Quand l'artère frappe le doigt avec mollesse. || *Pouls souple*. Quand il est doux au toucher et modérément développé. || *Pouls concentré*. Quand il est en même temps petit, dur et tendu. || *Pouls filiforme*. Quand il est très-petit. || *Pouls développé*. Quand il est plus grand qu'à l'ordinaire. || *Pouls fort*. Celui qui résiste à la pression et frappe fortement le doigt qui le touche. || *Pouls vif*. Quand il est prompt, fréquent et fort. || *Pouls vibrant*. Quand il est grand, dur, tendu, prompt et fréquent. || *Pouls faible*. Quand il frappe faiblement et disparaît sous le doigt qui le presse. || *Pouls égal* ou *inégal*. Suivant que les pulsations sont semblables ou dissemblables entre elles. || *Pouls dicrote, redoublé* ou *rebondissant*. Quand une pulsation semble coupée en deux, ou qu'après deux pulsations qui se succèdent rapidement il y a un repos. || *Pouls caprisant*. Quand, étant dicrote, la première portion de la pulsation est plus faible que l'autre. || *Pouls intercadent*. Quand, dans un temps donné, il survient une pulsation inattendue entre deux pulsations attendues. || *Pouls intermittent*. Quand il manque une pulsation dans un intervalle donné. || *Pouls régulier* ou *irrégulier*. Celui dont les caractères se répètent ou ne se répètent pas dans le même ordre pendant un temps donné. || *Pouls critique*. Celui qui précède et annonce les crises. || *Pouls critique supérieur*. Celui qui précède et annonce les crises par les organes sus-diaphragmatiques. || *Pouls critique inférieur*. Celui qui précède et annonce les évacuations critiques qui se font par les organes sous-diaphragmatiques. || *Pouls organique* ou *d'irritation*. Celui qui se rapporte à une affection quelconque d'un organe, ou plutôt celui qui désigne et manifeste aux sens cette affection, soit que la maladie soit déjà développée ou seulement imminente. || *Pouls veineux*. Mouvement des veines que l'on a comparé à la diastole et à la systole des artères; mouvement purement accidentel et local, résultant d'un reflux du sang de l'oreillette droite du cœur dans les veines cave supérieure et jugulaire. L'impatiente avidité des héritiers tâte le *pouls* des malades et des vieillards. (***) Votre *pouls* inégal marche à pas redoublés. (Boil.)

Le vieillard, accablé de l'horrible Artamène,
Tombe aux pieds du prélat, sans *pouls* et sans haleine.
(Boileau.)

Notre santé n'a point de plus certaine marque
Qu'un *pouls* égal et modéré. (La Fontaine.)

En passant par le cœur, il [le sang] cause un battement,
C'est ce qu'on nomme *pouls*, sûr et fidèle indice
Des degrés du fiévreux tourment. (Id.)

— Fig. Les finances sont le *pouls* d'un Etat. (Nic. Pasq.) Des créatures qui ont reçu de vous le *pouls* et le mouvement de leur fortune. (Id.) C'est par la langue qu'on tâte le *pouls* à l'esprit. (Comte de Lamberg.)

— Fig. *Le pouls lui bat*. Il a peur.

— *Tâter le pouls à quelqu'un*. Le sonder sur une affaire.

— *Se tâter le pouls*. Consulter ses forces, ses ressources, avant de faire une démarche, de se lancer dans une entreprise.

POULTRE. s. f. Écon. rur. Cavale âgée de plus de trois ans. Il est vieux et inusité.

POULVERIN. s. m. Art milit. V. PULVÉRIN.

POUMÈLE. s. f. Agric. Variété d'orge.

POUMON. s. m. (du lat. *pulma*, ou du gr. πνεύμων; rad. πνέω, respirer). Anat. Organe dans lequel s'introduit l'air extérieur, et où le sang est amené par ces vaisseaux, en totalité ou en partie seulement, afin d'y subir, sous l'influence de cet air, des modifications encore peu connues, mais dont l'effet est de le rendre apte à remplir les fonctions de fluide nutritif. Les lobes du poumon. Inflammation, ulcère du poumon, des poumons. Hydropisie du poumon. Recevoir un coup d'épée dans le poumon droit. La balle lui a traversé le poumon gauche. Avoir les poumons desséchés, les poumons adhérents. Cracher son poumon, ses poumons. Chez l'homme, le poumon est double; sa structure est spongieuse, molle, flexible, compressible et dilatable; sa forme est celle d'un cône irrégulier tronqué à sa base; sa couleur est d'un rose foncé chez les enfants, grisâtre chez les [illegible] faits. Les poumons remplissent exactement les deux cavités thoraciques, et sont séparés l'un de l'autre par le médiastin et le cœur. La face interne des poumons, légèrement concave, présente vers le milieu de sa hauteur un pédicule formé par les bronches et les vaisseaux pulmonaires, et désignés sous le nom de *racine des poumons*. Les poumons sont de toute part enveloppés par les plèvres; ils sont essentiellement formés par les innombrables ramifications des bronches, dont les divisions les plus ténues viennent former, immédiatement au-dessous de la surface de l'organe, une sorte de fascicule terminal. La membrane muqueuse tapisse toute la surface interne de ces divisions jusqu'à leur extrémité la plus fine, où elle se termine en autant de culs-de-sac isolés. Le sommet des poumons, étroit et obtus, est logé dans le cul-de-sac supérieur des plèvres, au niveau de la première côte; la base repose sur le diaphragme. Le poumon droit, plus court et plus large que le gauche, est divisé par deux scissures obliques en trois lobes inégaux : le gauche n'a que deux lobes et par conséquent qu'une scissure.

— Lorsqu'on examine la surface des poumons à un beau jour, on voit, même à travers la plèvre, que leur parenchyme est formé d'une multitude de petits vésicules irrégulièrement sphéroïdes ou ovoïdes, pleines d'air, et séparées par des cloisons blanches et opaques. Ces vésicules, qui se présentent sous la forme de petits points transparents, ont tout au plus le tiers du volume d'un grain de millet, et sont groupées par masses ou lobules, qui séparent des cloisons celluleuses plus épaisses et plus opaques.

— Fig. *Avoir de bons poumons, d'excellents poumons*. Avoir la voix forte, très-forte. || *L'emporter par la force des poumons*. L'emporter dans une dispute, dans une discussion, en criant le plus haut, et non en parlant le plus juste.

Voyez l'orchestre même, où, tels que des ballons,
De gros ménétriers, gonflant tous leurs *poumons*,
Sous leurs doigts font crier leur aigre cornemuse.
(Parsev.-Grandmaison.)

— *User ses poumons, s'user les poumons*. Se fatiguer à force de crier.

— Conchyl. *Poumon marin*. Nom d'une espèce de mollusque.

POUNAH. Géogr. Ville de l'Hindoustan anglais, présidence de Bombay, autrefois capitale des Mahrattes; elle avait 150,000 hab.

POUND. s. m. Métrol. Mot anglais employé dans cette langue pour désigner la livre sterling. V. STERLING. Le pound a cours dans les Etats-Unis de l'Amérique septentrionale.

POUNDAGE ou **FONDAGE.** s. m. Hist. Droit établi en Angleterre sur les vaisseaux marchands, à raison de tant par *pound* ou livre sterling.

POU-OU. Exclamation qui marque l'étonnement. Pou-ou, tout le monde s'indigne. *Pou-ou!* je vois s'élever contre moi mille pauvres diables à la feuille; on me supprime, et me voilà derechef sans emploi. (Beaumarch.)

POUPARD. s. m. (pr. *pou-par*; du lat. *pupa*, poupée). Enfant au maillot. Beau poupard. Joli poupard. Gros poupard. Petit poupard.

— Grosse poupée qui représente un enfant.

— Moll. Nom vulgaire du crabe tourteau. La chair du poupard est estimée.

POUPARDEAU. s. m. (dimin. de *poupard*). Il s'est dit quelquefois pour Poupard.

POUPARTIE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones de la famille des térébinthacées, ne renfermant qu'une espèce, qui croît à l'île Bourbon et qui y est nommée *bois de poupart*.

POUPE. s. f. (du lat. *puppis*). Mar. Arrière du navire, opposé à la proue. Poupe carrée, ronde, sculptée. La poupe d'une frégate. Aller de poupe à proue. Avoir vent en poupe. Mettre vent en poupe. La poupe est le poste d'honneur d'un bâtiment. Les *poupes* maintenant se festonnent de galeries et de sculptures; elles perdent peu à peu en élévation, et se recouvrent, plus encore que par le passé, sous de splendides ornements, dont le siècle de Louis XIV fit une si ample profusion dans toutes les parties de l'art. (J. Lecomte.)

Voyez de nos vaisseaux les *poupes* couronnées,
Dans cette même Aulide avec vous retournées.
(Racine.)

Cependant sur sa *poupe* Achille solitaire
Nourrissait dans son cœur une longue colère. (Aignan.)

— *Voir par poupe*. Voir les choses derrière soi.

— Loc. prov. et fig. *Avoir le vent en poupe*. Etre en faveur, être dans la prospérité, être favorisé par les circonstances. Il semble que les hommes aient toujours le vent en *poupe* pour arriver au mal, et le vent contraire pour atteindre au bien. (S. Dub.)

— Anc. anat. *Os de la poupe du front*. Le coronal.

— Chass. Il se dit des mamelles des femelles, et particulièrement de l'ours et des animaux féroces.

— Géol. Haute montagne calcaire, en forme de mamelle ou de dôme.

— Techn. Amas de vieux cuivres, dont on forme une boule propre à remplir un creuset.

POUPÉE. s. f. (du bas lat. *popea*, qui dérive, dit-on, de *Poppée*, femme de Néron, qui la première se servit d'un masque pour conserver son visage). Petite figure humaine, faite de bois, de [illegible] et servant de jouet aux enfants. Jouer avec une poupée. Coiffer, habiller sa poupée. Jouer à la poupée. Les poupées de Flandre sont très-renommées. Les poupées étaient fort en vogue chez les Perses et les Romains. Les poupées servent non-seulement de jouets aux petites filles, qu'elles habillent, en leur faisant toutes les parties de l'habillement qu'elles portent elles-mêmes ou qu'elles voient porter, mais les accoutument de bonne heure au travail des mains, de sorte qu'à mesure qu'elles grandissent, elles apprennent en s'amusant à faire pour leur usage les diverses parties de leurs habillements.

— Fig. et fam. Petite personne très-parée, très-ajustée. C'est une poupée, une vraie poupée. Que voulez-vous? La nature en avait fait une *poupée*, et *poupée* resta jusqu'à la mort la blanche Witnell. (Mém. de Gramont.)

— *Vieille poupée*. Personne âgée qui n'a point la maturité, la gravité convenable à son âge ou à son état. || *Visage de poupée*. Visage mignon et coloré, ou visage manquant d'expression.

— *Faire sa poupée de*. Prendre plaisir à. Faire sa poupée d'une petite maison, d'un appartement, d'un cabinet, etc.

— Fig. Jouet. Omiss. de tous les dictionn. La fortune traite ses favoris comme les enfants leurs *poupées*; elle les brise, les déchire quand elle en est lasse. (***) La gloire et la fortune sont les *poupées* des grands enfants. (***) Les hommes célèbres, même les grands hommes, sont les *poupées* de l'imagination qui les habille ou les dépouille, les caresse ou les bat, et enfin les oublie. (Boiste.)

— Femme de mauvaises mœurs, fille perdue. Il est populaire.

— Petite figure qui sert de but pour le tir au pistolet. Abattre la poupée. Manquer la poupée.

— Paquet d'étoupes ou de filasse dont on garnit la quenouille.

— Agric. Certaine manière d'enter qui consiste en plaçant autour des greffes nouvelles en fente ou en couronne, une masse de glaise, mêlée de mousse ou de foin, serrée avec des lanières d'étoffe, de la paille, etc. C'est l'opposé de l'écuson. Enter en poupée.

— Modiste. Espèce de mannequin sur lequel on essaie des chapeaux, des vêtements, ou sur lequel on les place quelquefois pour les envoyer, comme modèles, dans les pays étrangers.

— Econ. rur. Chiffon de toile, à l'aide duquel on fait boire les veaux.

— Tourn. Nom donné à deux pièces très-solides fixées sur le banc ou établi, qui servent, dans le tour à pointes, à soutenir les deux extrémités de la pièce qu'on veut tourner; et, dans le tour en l'air, à supporter les deux extrémités de l'arbre au bout duquel est fixée la pièce que l'on tourne.

POUPEGAIS. s. m. Onomatopée pour exprimer le cri du paon.

POUPELIER ou **POUPETIER, IÈRE.** s. Celui, celle qui fait et vend des poupées. Ces deux termes sont inusités. On dit communément *bimbelotier*.

POUPELIN. s. m. Petit poupon, jeune enfant à la mamelle.

POUPELIN ou **POUPELAIN.** s. m. Art culin. Espèce de gâteau cuit au four.

POUPELINÉ, ÉE. part. pass. du v. Poupeliner. S'empl. adjectiv. Enfant poupeliné.

POUPELINER. v. a. 1re conj. (rad. *poupelin*). Caresser, mignarder.

Ha, pauvret, tu ne sais pas
Celle qui dedans ses bras,
Toute nuit te *poupeline*. (Ronsard.)

— Ce joli mot est à regretter.

POUPELINIER. s. m. Art culin. Sorte de tourtière dans laquelle on fait cuire les poupelins; bassin où l'on met fondre le beurre pour les beurrer.

POUPETON. s. m. Art culin. Espèce de hachis. V. POULPETON.

POUPETONNIÈRE. s. f. Art culin. V. POULPETONNIÈRE.

POUPIETTE. s. f. Art culin. Tranche de veau farcie, roulée, ficelée et rôtie ou cuite à petit feu. Servir, manger des poupiettes.

POUPIN, INE. adj. (pr. *pou-pein, ine*). Qui a une toilette affectée. Abbé poupin. Une veuve poupine. Tel fut l'adieu d'une nonnain *poupine*. (Gresset.)

— substantiv. Un poupin. Une poupine. Faire le poupin, la poupine. Il est tout à fait hors d'usage.

POUPINÉ, ÉE. part. pass. du v. Poupiner. S'empl. adjectiv. Une jeune personne poupinée, bien poupinée, toute poupinée.

POUPINER. v. a. 1re conj. Donner un air de poupin; parer d'une manière enfantine.

— Fig. Poupiner son style.

— SE POUPINER. v. pron. Être poupiné. || Se parer d'une manière enfantine.

POUPON, ONNE. s. (du lat. *pupa*). Petit enfant.

Sœur Jeanne ayant fait un *poupon*,
Toujours était en oraison. (La Fontaine.)

— Jeune enfant qui a le visage plein et potelé. Un beau poupon. Un joli poupon. Une belle pouponne. Une jolie pouponne.

— *Ma pouponne*. Terme caressant et familier [illegible] fan, *pouponne* de mon âme. (Molière.)

— Ichthyol. Nom vulgaire de plusieurs espèces de poissons du genre des balistes.

— Bot. Espèce de courge.

POUQUEVILLE (Charles-Hugues-Laurent). Né en 1770 dans le département de l'Orne, mort en 1839; fit partie de la commission des sciences et des arts en Egypte; fut consul général de Grèce de 1805 à 1817.

POUR. Particule initiale qui servait à former plusieurs mots, tels que *pourfitable, pourmener*: nous avons conservé ces mots, mais en remplaçant la particule *pour* par le mot *pro*, dont elle était la traduction; nous disons *profitable, promener*, etc.

POUR. prép. (du lat. *pro*). Il exprime, en général, l'idée d'appartenance, de destination, de tendance.

— En faveur de. Avoir les honnêtes gens pour soi. Prendre parti pour les opprimés. Se déclarer pour la France. Parler pour quelqu'un. Plaider pour un accusé. Combattre pour sa patrie. Ici, vos consuls font mille bassesses *pour* les intérêts de votre commerce. (B. de St-P.) Les fortunes de la mer ne devraient être que *pour* ceux qui s'y font la guerre. (Id.) Il faut tout faire *pour* le peuple et rien par lui. (Montesquieu.)

— Envers. La tendresse d'une mère pour ses enfants. L'amour d'un bon citoyen pour sa patrie. L'affection, l'attachement qu'on a pour quelqu'un. Il paraît d'abord un peu refroidi *pour* moi. (J.-J. Rouss.) Il ne sera bon ni *pour* lui ni *pour* les autres. (Id.) Une femme douce *pour* ses domestiques. (La Bruy.) J'ai du respect *pour* la mémoire de Descartes. (Volt.) Lorsque le culte extérieur a une grande magnificence, cela nous flatte et nous donne beaucoup d'attachement *pour* la religion. (Montesq.) On passe *pour* un monstre quand on manque de reconnaissance *pour* son père ou *pour* un ami de qui on a reçu quelques secours. (Fén.) La fidélité *pour* les hommes et la crainte *pour* les dieux. (Id.)

— En vue de. Vivre pour la gloire de l'État. Depuis ce temps il a vécu *pour* la gloire et *pour* le salut de l'Etat. (Fléch.)

— Eu égard à, à l'égard de, par rapport à. Etre instruit pour son âge. Dépenser beaucoup pour son revenu. Porter un habit bien chaud pour la saison. Mener un train mesquin pour un ambassadeur. Manger des aliments trop lourds pour son estomac. Tout était muet *pour* moi; je n'entendais pas un seul adieu. (A. Martin.) Il n'y a *pour* l'homme que trois événements, naître, souffrir et mourir. (La Bruy.) Il n'y a point de bonheur *pour* les esclaves. (Bignon.) *Pour* l'ambitieux, le premier pas est le plus difficile. (***) La plupart des femmes dépendent *pour* leurs mœurs de ceux qu'elles aiment. (La Bruy.) Un homme célèbre qui a assez vécu *pour* sa réputation, mais trop peu *pour* les progrès des sciences. (Condill.) L'ouverture de ces fentes perpendiculaires varie beaucoup *pour* la grandeur. (Buff.)

— En considération de. Faire quelque chose pour Dieu, pour l'amour de Dieu. Ne rien faire pour or, ni pour argent.

— A cause de. Etre puni pour une légère faute. Etre estimé pour ses vertus, pour ses bonnes qualités. Etre haï, méprisé pour ses vices. Etre craint pour la violence de son caractère. Il souffre *pour* le bien qu'il fait. (La Bruy.)

— Moyennant. Acheter un château pour deux cent mille francs. J'ai eu ce livre *pour* quarante sous. (Encycl.) Il a vendu sa terre *pour* cent mille francs. (Gr. voc. fr.)

— Au nom de. Commander pour le roi.

— Au lieu de, à la place de. Allez-y pour moi. Ecrire un mot pour un autre. Mettre un point pour une virgule. Monter la garde pour son frère. Jouer pour quelqu'un. Avoir pour lit une planche. Mon âme s'agrandit dans ces solitudes qui n'ont que le ciel *pour* toit et que Dieu *pour* maître. (B. de St-P.)

— Contre. Eprouver de la haine pour quelqu'un. Prendre un remède bon pour la fièvre. On n'a point *pour* la mort de dispense de Rome. (Mol.)

— *Etre pour beaucoup, pour peu, pour rien dans quelque chose*. Y avoir beaucoup de part, peu de part, n'y en avoir point du tout. Je ne suis pour rien dans cette mauvaise affaire. Il est pour beaucoup dans la résolution que j'ai prise. Vous êtes pour bien peu dans cette faillite.

— Comme, de même que, en qualité de, dans l'état de. Laisser quelqu'un pour mort. Tenir quelqu'un pour fou, pour coupable, pour dangereux. Prendre quelqu'un pour méchant. Tenir un fait pour certain. Compter le témoignage de quelqu'un pour vingt autres. Compter pour beaucoup, pour peu, pour rien. C'est un homme universel, et il se donne *pour* tel. (La Bruy.) Si Descartes n'avait donné ses idées que *pour* des conjectures. (Condill.) Vous ne comptez *pour* rien les pleurs de Bérénice. (Rac.) Fin contre fin ne vaut rien *pour* doublure. (Fabre d'Eglant.) Les Hollandais à qui il avait toujours importé d'avoir les Français *pour* amis, frémissaient de les avoir pour voisins. (Volt.)

Sur sa propre innocence un mortel affermi,
A la vertu *pour* juge et le ciel *pour* ami.
(Ducis.)

— Quant à. Pour moi, je ne réponds de rien. [illegible] réussirez infailliblement. *Pour* l'homme, vivre c'est sentir et réfléchir; la privation de la pensée ou du sentiment est une demi-mort. (Boiste.) Le moqueur approche des mauvis *pour* la grosseur. (Buff.) Il faut avoir quelque indulgence *pour* ceux de nos ennemis qui gagnent leur vie par l'exercice d'un art ou d'une industrie. (B. de St-P.)

— Relativement à, touchant à. Il ne me reste, seigneur, qu'un souhait à faire *pour* votre gloire. (B. de St-P.) *Pour* ce qui est de me rendre indépendant et de m'emparer de la couronne, tu as vu près de mes tentes, sur un tertre, ma petite chaumière. (Id.)

— Afin de, dans le but de. Faire tout son possible pour gagner l'amitié d'une personne. Man-

quer de mots pour rendre exactement sa pensée. Être envoyé pour complimenter le souverain, pour échanger les prisonniers. Il faut bien définir et distinguer, pour ne pas disputer. C'est *pour* confondre les mots que l'on confond toujours les choses. (De Livry.) *Pour* instruire le prince de Maroc, il ne lui faut d'autre livre qu'une carte marine. (B. de St-P.) Mon frère, un buisson épineux ou les ruines d'un monument, suffisent *pour* me défendre des lions. (Id.) C'est *pour* servir les hommes et n'en être point offensé que je vis loin d'eux. (Id.)

Les rois *pour* effrayer ont la toute-puissance ;
Mais *pour* gagner les cœurs, ils n'ont que la clémence.
(Lanoue.)

— A cause que. Être malade pour avoir trop mangé. Etre puni pour avoir désobéi.

— Quoique, bien que. Etre bien ignorant pour avoir si longtemps étudié. Pour être fêté partout, n'en être pas plus fier.

— Fam. et par manière de prière. *Pour Dieu.* Au nom de Dieu, pour l'amour de Dieu. Pour Dieu, ne vous livrez pas au désespoir. Pour Dieu, ne m'importunez pas plus longtemps.

— *Et pour cause.* Se dit quand on ne veut pas exprimer la raison qu'on a de dire ou de ne pas dire, de faire ou de ne pas faire quelque chose. Vous n'en saurez pas davantage, et pour cause.

— Absol. Se prononcer pour ou contre. Etre pour. Parler pour. Se déclarer pour.

— Il est souvent précédé du mot *assez* et *trop*. Assez pour. Trop pour. Un couvercle assez grand pour le vase. Un habit trop étroit pour la taille. Avoir trop vécu pour sa gloire. Etre assez jeune pour s'instruire. Etre trop faible pour monter à cheval. Etre trop l'ami de quelqu'un pour lui dissimuler la vérité.

— Précédé et suivi du même mot, il sert à exprimer une sorte de comparaison, de balance, d'alternative. Mourir pour mourir. Ennui pour ennui. Danger pour danger. Perte pour perte. Plaisir pour plaisir. Sacrifice pour sacrifice. L'Evangile prescrit de ne pas rendre injures *pour* injures. (***)

Autrefois mon cœur eut la faiblesse
De rendre à votre fils tendresse *pour* tendresse.
(Regnard.)

— Il sert aussi à exprimer une sorte de réciprocité. Recevoir fracture pour fracture. Donner coup pour coup. Arracher œil pour œil, dent pour dent. Il n'y a qu'un confident digne de l'homme, c'est la femme : la nature les a faits l'un *pour* l'autre. (B. de St-P.)

— *Pour* sert encore à marquer une correspondance exacte entre deux choses. Traduire mot pour mot. Revoir son pays après deux ans de voyage, jour pour jour.

— Il se joint à des expressions qui marquent le temps, la durée, l'époque. C'était pour hier. C'est pour aujourd'hui. Ce sera pour demain. En avoir pour deux heures à raconter une histoire. Avoir de quoi vivre pour toute sa vie. L'odeur empoisonnée cessa *pour* un peu de temps. (Volt.) Auguste confia *pour* quelque temps le commandement de son armée au comte de Schullembourg. (Id.) Amassez des trésors *pour* l'arrière-saison. (Legouvé.)

— *Pour* marquant un but, un terme. Partir pour la chasse, pour la campagne. Il est parti *pour* Rome. (Encycl.) La princesse partit *pour* Garbe, en grande escorte. (La Font.)

— *Pour* marquant la cause finale ou le rapport d'une chose avec sa destination. Acheter du drap pour faire un pantalon, une redingote. Avoir du vin pour les domestiques. Oui, seigneur, il a apporté un collier de perles fines *pour* Zoraïde. (B. de St-P.) On les mène à la guerre comme des meutes de chiens à la chasse, qui ne prennent le gibier que *pour* les chasseurs. (Id.) Nous n'avons pas besoin de frapper de la monnaie *pour* notre commerce. (Id.) Nous naissons, nous vivons *pour* la société. (Boil.) Il est né *pour* le bien des hommes. (Fén.) Le czar s'obstina à peupler un pays qui semblait n'être pas destiné *pour* les hommes. (Volt.)

— *Pour que.* loc. conjonct. qui demande toujours le subjonctif. Afin que. Pour que l'on soit heureux, il ne faut pas faire trop d'efforts pour l'être. *Pour* qu'on vous obéisse, obéissez aux lois. (Volt.)

— *Pour....... que.* Quelque, quoique. *Pour* grands que soient les rois, ils sont ce que nous sommes. (Corn.) Il n'en est pas ainsi des douleurs de l'âme, qui, *pour* vives qu'elles soient, portent toujours leur remède avec elles. (J.-J. Rousseau.)

Pour grand que soit l'éclat dont brille ce visage,
Il en peut être ailleurs d'aussi belles que vous.
(Corneille.)

— *Pour peu que.* Si peu que. Pour peu que vous y mettiez les mains, cette affaire réussira. Pour peu que [illegible] metté, rien ne l'abat ni ne l'étonne. Pour peu que vous donnez, donnez pour l'exemple. *Pour* peu qu'on réfléchisse sur les enfants que nous voyons, nous nous rappelons l'état par où nous avons passé, nous reconnaîtrons que.... (Condill.)

— *Pour ce que.* S'est dit autrefois dans le sens de Parce que, vu que. On le querelle d'estimer la science indigne de sa noblesse, *pour* ce qu'il prêche en divers lieux son ignorance. (Mlle de Gournay.)

— *Pour ainsi dire.* loc. adv. En quelque sorte, en quelque façon, en quelque manière. L'impossibilité de faire le bien est le châtiment et, *pour* ainsi dire, la dégradation civique d'un gouvernement impopulaire. (Lemontey.)

— subst. Le pour. Soutenir le pour et le contre. Il y a du pour et du contre dans cette affaire. Connaître, peser, examiner, discuter le pour et le contre. La vanité soutient tour à tour le pour et le contre. Des gens perdent leur temps, leur réputation, leur repos, même leur vie, pour soutenir des propositions dont le *pour* et le contre sont également douteux. (Fontenelle.)

— Syn. comp. POUR. AFIN DE. *Pour*, marque une vue plus prochaine ; *afin de*, une vue plus éloignée. *Pour*, indique un effet qui doit être produit ; *afin de*, marque un but vers lequel on tend.

POUR. s. m. Hist. Il se disait d'une distinction qui, dans les voyages de la cour de France, s'accordait aux seigneurs ayant rang de princes, et qui consistait en ce que le maréchal des logis, en marquant les chambres des courtisans, faisait écrire sur les portes de ceux qui avaient obtenu le *pour* : *Pour M. de...* Tandis que, sur les autres portes, on écrivait seulement : *M. de...* Avoir le pour. Accorder le pour. Le pour était fort convié.

POURANA. s. m. Philos. ind. Nom de plusieurs poëmes sanscrits, qui contiennent la théogonie et la cosmogonie des Hindous. Les Pouranas, au nombre de dix-huit, traitent de la création, du renouvellement des mondes, de la généalogie des dieux, des règnes des Manous et des actions de leurs descendants.

POURANG. Relat. Nom du premier homme, selon les Japonais.

POURAVA ou **PAURAVA.** Hist. ind. Descendant de Pourou, sixième prince de la dynastie lunaire. On écrit aussi *Pôrava*.

POURBOIRE. s. m. Ce que l'on donne à un ouvrier ou à un gagne-denier en sus de son salaire, par forme de récompense, de petite gratification. Les ouvriers étant dans l'usage de porter cette gratification au cabaret, de là vient le nom de *pourboire*. Donner un pourboire. Un bon pourboire. Sans compter le pourboire. Recevoir des pourboires de tous les côtés.

— S'écrit sans trait d'union, sous forme de locution adverbiale.

Qui pourrait de sa route avoir un sûr mémoire,
Aurait pour droit d'avis mille louis *pour boire*.
(Boursault.)

— N. Landais et d'autres lexicographes écrivent *pour-boire* en deux mots, et conséquemment le font invariable au pluriel, des *pour-boire* ; mais l'usage le plus général aujourd'hui est de l'écrire en un seul mot, comme le fait l'Académie.

POURCADE. s. f. Écon. rur. Troupeau de cochons, dans la Haute-Garonne.

POURÇAIN (SAINT-). Ch.-l. de cant., arr. de Gannat (Allier) ; 4,700 hab.

POURCEAU. s. m. (du lat. *porcellus* ; diminutif de *porcus*, porc). Mamm. Nom vulgaire du cochon. Pourceau gras. Gros pourceau. Pourceau maigre, ladre. Etable, toit à pourceaux. Engraisser, langueyer, tuer des pourceaux.

— Fig. et fam. *Étable à pourceaux.* Maison mal propre. C'est une vraie étable à pourceaux. On dirait une étable à pourceaux.

— *C'est un vrai pourceau.* C'est un homme qui met son unique plaisir à manger.

— Loc. prov. et fig. *Semer des perles devant les pourceaux.* La religion, moins orgueilleuse que la philosophie, ne croit pas qu'en se donnant au peuple elle jette des perles devant les pourceaux. V. PERLE.

— Fig. *Pourceau d'Épicure.* Homme voluptueux, plongé dans les plaisirs sensuels ; épicurien. C'est un pourceau d'Epicure.

— Loc. prov. *Aller de porte en porte comme le pourceau de saint Antoine.* Quêter pour son propre compte.

— Man.m. *Pourceau ferré.* Le hérisson d'Europe. ‖ *Pourceau de mer.* Le marsouin.

POURCELLANE. s. f. Bot. Nom vulgaire du pourpier cultivé. On dit aussi *pourcellaine*.

POUR-CENT. s. m. Financ. Taux de l'intérêt, du rapport d'une somme d'argent placée. Quel est le pour-cent ? A quel pour-cent avez-vous placé ?

POURCHAS. s. m. (du lat. *proquassus*, grande secousse ; on a dit *prochas*, et depuis *pourchas* ; comme on a dit *protrait*, et depuis *portrait*). Vieux mot qui signifiait Chasse, longue poursuite.

Et cœurs en tel *pourchas*
Risquent du moins autant que cerfs et que biches.
(J.-B. Rousseau.)

— *Pourchas* est encore plus dur qu'il n'est [illegible] J.-B. Rousseau, de choisir très-mal les vieux mots qu'il veut rajeunir : ceux que leur dureté a fait tomber en désuétude ne peuvent jamais renaître. (La Harpe.)

POURCHASSÉ, ÉE. part. pass. du v. Pourchasser. S'empl. adjectiv. Les vices *pourchassés* vivement dans tous les siècles, par les poëtes et les correcteurs satiriques, reviennent sur leurs pas, et lassent la verge qui les frappe. (Mercier.)

POURCHASSER. v. a. 1re conj. (rad. *pourchas*). Poursuivre, rechercher avec obstination, tâcher d'obtenir. Pourchasser un cerf.

— Presser d'importunités. Cet homme pourchasse continuellement.

— Rechercher l'amour, les faveurs d'une femme. Moi, j'aime à *pourchasser* des beautés mitoyennes. (Regnard.)

— Fig. Tâcher d'obtenir. Pourchasser un emploi.

— SE POURCHASSER. v. pron. Être pourchassé.

— Se poursuivre l'un l'autre.

POURCHOTISTE. s. f. Philol. Mot forgé par plaisanterie, pour désigner les disciples d'un professeur de l'université de Paris, nommé *Pourchot*, et auteur d'un traité de philosophie. Certains quidams factieux, prenant les surnoms de gassendistes, cartésiens, malebranchistes et *pourchotistes*. (Boil.)

POURETTE. s. f. Agric. Nom donné dans le Midi aux jeunes plants de mûrier blancs et aux environs de Paris à ceux des acacias.

POURFENDEUR. s. m. Celui qui pourfend. Il n'est usité que dans cette locution : *pourfendeur, grand pourfendeur de géants*, fanfaron, faux brave. Faire le pourfendeur. Se donner des airs de pourfendeur.

POURFENDRE. v. a. 4e conj. (augmentatif de *fendre*). Fendre d'un coup de sabre un homme de haut en bas. Pourfendre un géant. Pourfendre un ennemi jusqu'aux dents. Il est vieux et familier ; il ne se dit qu'en parlant de ceux qui font les fanfarons, les faux braves. A l'en croire, il pourfendrait tout le monde.

— SE POURFENDRE. v. pron. Être pourfendu.

POURFENDU, UE. part. pass. du v. Pourfendre. S'empl. adjectiv.

Mais admirez la vertu
De ce diable de More !
Après qu'il fut *pourfendu*,
Il courait comme un perdu
Encore.
(*Chanson du temps de la Fronde.*)

POURFILÉ, ÉE. part. pass. du v. Pourfiler. S'empl. adjectiv. Etoffe pourfilée d'or et d'argent. Habit pourfilé d'un galon d'or. Tout poudreux et *pourfilé* d'araignées. (Contes d'Eutrap.) ‖ On dit aujourd'hui *parfilé*. V. PARFILÉ.

POURFILER. v. a. 1re conj. (rad. *fil*). Anc. technol. Entremêler de tissures différentes ; particulièrement, Entremêler d'un fil d'or ou d'argent. V. PARFILER.

POURI. Géogr. Ville de l'Inde. V. DJAGGERNAT.

POURIR. POURISSAGE. POURISSOIR. POURITURE. V. POURRIR. POURRISSAGE. POURRISSOIR. POURRITURE.

POURJET. s. m. Econ. rur. Sorte de ciment fait avec de la bouse de vache et des cendres passées à un gros tamis, afin que les charbons en soient séparés. On se sert de ce ciment pour enduire l'extérieur des ruches en osier.

POUROU. Myth. ind. Fils d'Yayâti, et sixième roi de la race lunaire ; il donna son nom au reste de la dynastie. V. POURAVA et PÔRAVA.

POUROUMÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble au pouroumier. ‖ POUROUMÉES. s. f. pl. Groupe de plantes de la famille des urticées, qui a pour type le genre pouroumier.

POUROUMIER. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones très-voisines de la famille des urticées, formé pour un arbre indigène de la Guyane, qui s'élève à la hauteur d'environ 20 mètres.

POUROURAVA. Myth. ind. Troisième prince de la dynastie lunaire, petit-fils de la Lune par son frère Bouddha, et arrière petit-fils du Soleil par sa mère Ila.

POURPARLER. v. n. 1re conj. (augmentatif de *parler*). Conférer, s'aboucher pour parler d'accommodement, pour traiter d'affaires. Omission de tous les dictionnaires. Bien que ce verbe ne soit pas usité, il était bon de le citer, puisque c'est de l'infinitif *pourparler* que l'on a fait *pourparler* substantif. Indépendamment de cette raison, il n'a point son analogue dans le langage ; c'est un verbe regrettable.

POURPARLER. s. m. Conférence, abouchement entre deux ou plusieurs personnes. Entrer en pourparler. Être en pourparler. Avoir un pourparler, des pourparlers avec quelqu'un.

— N. Landais et quelques autres dictionnaires écrivent *pour-parler* en deux mots ; mais l'usage général aujourd'hui est de n'en faire qu'un seul mot ; c'est aussi l'orthographe de l'Académie.

POURPARLEUR. s. m. S'est dit de celui qui était chargé d'une négociation, d'un pourparler.

POURPENSER. v. a. 1re conj. (augmentatif du v. *penser*). Penser longtemps. Considérer avec attention, avec réflexion et délibération. Ce terme disait plus que *penser* ; il est à regretter.

POURPIER. s. m. (pour *poule-pied*, parce que sa feuille ressemble au pied d'un poulet ; en lat. *pullipedem*). Bot. Genre de plantes herbacées dicotylédones, type de la famille des portulacées, renfermant plus de quinze espèces qui croissent dans les climats chauds des diverses contrées du globe. Le pourpier est une plante charnue, couchée à terre ou très-basse, aux feuilles éparses, épaisses, entières, aux fleurs s'ouvrant d'ordinaire par l'effet de la lumière solaire de neuf heures à midi. Pourpier cultivé. Pourpier velu. L'espèce la plus connue est le *pourpier des cuisines*, que l'on dit originaire des Indes, mais qui est maintenant naturalisé et comme spontané dans les lieux voisins des jardins potagers ; c'est une espèce que l'on mange, et dont la saveur âcre se dissipe par la cuisson. ‖ *Pourpier doré.* Pourpier naissant qui se mange en salade. ‖ *Pourpier aquatique.* La montie des fontaines. ‖ *Pourpier de mer.* Espèce d'arroche qui croît sur les bords de la mer, et dont les feuilles charnues et remplies de suc, comme celles du pourpier comestible, ont un goût salé.

POURPIÈRE. s. f. Bot. Nom vulgaire d'une espèce de péplide ainsi nommée à cause de ses feuilles, qui ont quelque rapport avec celle du pourpier cultivé.

POURPOINT. s. m. (Comme si l'on disait *point pour point*, où il y a beaucoup de points). Primitivement, Habit militaire ou cotte d'armes faite de laine, de coton ou de soie piquée entre deux étoffes.

— Partie de l'ancien habillement français, qui couvrait le corps depuis le cou jusqu'à la ceinture. Collet, manches, basques de pourpoint. Pourpoint de satin, de velours. Aller en pourpoint. Mettre un pourpoint. Se mettre en pourpoint. On a fait des pourpoints tailladés dont la mode nous venait d'Espagne. On en faisait de peaux de senteur, et très-étroits, pour les petits-maîtres. Un homme fat et ridicule porte un *pourpoint* à ailerons. (La Bruyère.)

— Loc. prov. *La chemise est plus proche que le pourpoint.* Nos parents nous appartiennent de plus près que nos amis. ‖ *Mettre un homme en pourpoint.* Le dépouiller de son bien, en telle façon qu'il ne lui reste plus que les habits qu'il a sur le corps. ‖ *Avoir un sot dans son pourpoint.* N'être qu'un sot. ‖ *Commencer à remplir son pourpoint.* Engraisser. ‖ *Bien remplir son pourpoint.* Manger beaucoup. ‖ *L'eau est entrée dans ses souliers par le col de son pourpoint.* Il s'est noyé, ou il a failli se noyer. ‖ *Laisser le moule de son pourpoint.* Se faire tuer. Il a laissé le moule de son pourpoint sur le champ de bataille. ‖ *Sauver le moule du pourpoint.* Sauver son corps, sa personne. Il a eu bien de la peine à sauver le moule du pourpoint.

— Loc. pop. et fig. *Donner à quelqu'un un pourpoint de pierres de taille.* Le mettre en prison ; parce que les pierres des murs de sa prison l'enveloppent en quelque sorte comme un pourpoint l'envelopperait.

Lorsqu'avec un petit rollet
Décrété par le Châtelet
Ces gens à ce foudre de guerre,
Préparaient un *pourpoint* de pierre. (Régn.)

— Loc. *A brûle pourpoint.* A bout portant. Tirer un coup de pistolet à brûle pourpoint.

— Fig. Sans ménagement et même grossièrement. Parler, agir à brûle pourpoint. Insulter quelqu'un à brûle pourpoint. Y aller à brûle pourpoint.

— Sans délicatesse, sans adresse. Il y a des fous qui payent fort cher le plaisir de se voir flagorner à brûle pourpoint.

POURPOINTERIE. s. f. Art de faire des pourpoints. ‖ Métier du pourpointier. Il est vieux.

POURPOINTIER. s. m. Faiseur de pourpoints ; tailleur d'habits. Il est vieux.

POURPOIS. s. m. Ichthyol. Poisson de mer dont on faisait grand cas à Paris dans le XIIe siècle.

POURPRE. s. f. (du lat. *purpura*). Conchyl. Genre de mollusques gastéropodes de la famille des pectinibranches, renfermant des animaux dont les coquilles ont la columelle aplatie, et qui sont répandus en grand nombre sur les rivages de la plupart des mers, surtout de celles du Midi. Ces mollusques ont été ainsi nommés parce que c'est principalement parmi eux qu'on trouve les espèces qui fournissaient la pourpre des anciens, en épanchant une liqueur contenue dans un réservoir particulier en forme de vessie, placé dans le voisinage de l'estomac. Quelques naturalistes rattachent la pourpre des anciens à des coquilles du genre rocher ou murex. Les modernes, depuis la découverte de la cochenille, ont totalement négligé la liqueur de pourpre, et ont perdu le secret de la fixer sur les étoffes.

— Matière colorante rouge foncé fournie autrefois par un mollusque gastéropode, et remplacée aujourd'hui par la cochenille. La découverte de la couleur de pourpre est due, dit-on, à un chien de berger qui ayant brisé un coquillage, en fit sortir un liquide qui lui teignit la gueule en rouge. C'est aux Phéniciens qu'on attribue la teinture des étoffes en pourpre. Le roi de Tyr défendit à ses sujets l'usage des étoffes ainsi teintes, les réservant pour les rois et les princes. Cet usage fut imité des Romains, qui réservèrent les robes et les manteaux de pourpre aux triomphateurs et aux personnes revêtues de la dignité impériale. Et la *pourpre* [illegible]

— Etoffe teinte en pourpre. Etre vêtu de pourpre. Porter la pourpre, un habit de pourpre, un manteau de pourpre. La *pourpre* aux riches feux en vagues plis serpente. (Moll.) L'or rassemble les plis de sa *pourpre* flottante. (Del.)

De son épaule tombe un manteau précieux,
Où d'une riche *pourpre* étincellent les feux. (Del.

— Dignité des rois. La pourpre des rois. La pourpre des empereurs. Respecter la pourpre. Etre né dans la pourpre. Porter noblement la pourpre. Avilir, dégrader la pourpre. Pourpre consulaire. Rois, respectez votre *pourpre*. (Boss.) Vous croyez donc que les déplaisirs et les plus mortelles douleurs ne se cachent pas sous la *pourpre* ? (Id.) Ce roi dans la *pourpre*

a blanchi. (Corn.) Ces rois dans la *pourpre* amollis. (Boil.) Un cadavre couvert de *pourpre* et de dorure. (Rouss.) Qui naquit dans la *pourpre* en est rarement digne. (***)

Rome, contre les rois de tout temps soulevée,
Dédaigne une beauté dans la *pourpre* élevée. (Rac.)

L'ordre de la nature
Soumet la *pourpre* et la bure
Aux mêmes sujets de pleurs. (J.-B. Rouss.)

— Se dit figurément, dans le style soutenu, en vers comme en prose, des premières magistratures de l'ancienne Rome. La pourpre consulaire, royale, impériale.

Il peut faire aussi des consuls à son choix,
De qui la *pourpre* esclave agira sous ses lois. (Corn.)

— *Pourpre romaine.* Dignité de cardinal, par allusion à la robe rouge que portent ces princes de l'Eglise. Tous deux sont revêtus de la *pourpre* romaine. (Volt.) Ce cardinal, ayant quitté la *pourpre* romaine, épousa la princesse Claude, sa cousine. (Boss.)

— Se dit absol. pour La dignité de cardinal. C'est par le titre de protecteur de l'Académie française que le grand cardinal de Richelieu a cru rehausser l'éclat de sa *pourpre* et de sa vie. (Vaugelas.)

POURPRE. s. m. Couleur d'un beau rouge foncé qui tire sur le violet. Le pourpre des raisins. Le pourpre du teint. Une étoffe d'un beau pourpre. Des œillets tachetés de pourpre. Des tulipes panachées de pourpre. Un nuage éclatant d'or, de *pourpre* et d'azur. (Del.) J'avais le désir de voir les îles qui forment le diadème de *pourpre* du vieil Océan; je les visitai toutes l'une après l'autre. (Byron.)

Du *pourpre* des raisins et de l'or des guérets
L'aspect riant d'abord a pour nous des attraits. (Leg.)

Votre vin bourguignon, dans sa cave couché,
A compté six printemps artistement bouché;
Le *pourpre* de son teint accuse sa vieillesse. (Berch.)

— Les poètes confondent souvent *pourpre*, subst. masc., avec *pourpre*, subst. fém. Le premier désigne une couleur d'un beau rouge foncé, et le second une couleur que les anciens tiraient du mollusque qui porte le même nom.

L'astre du jour naissait, ses rayons près d'éclore
D'une *pourpre* plus vive embellissaient l'aurore.
(Luce de Lancival.)

— Ils disent encore au féminin, *la pourpre du sang*, pour la couleur du sang, et même pour le sang. La *pourpre* de son sang rougit les dons de Flore. (P. de Sivry.)

Le sang qui reflétait sa *pourpre* et son éclat,
Colorait de la peau le tissu délicat. (Colard.)

— *Pourpre de Cassius* ou *pourpre minéral.* Belle couleur de pourpre que l'on emploie dans les arts pour peindre la porcelaine, et qui est un deuto-stannate d'or obtenu en précipitant le chlorure d'or par le protohydrochlorate d'étain. Selon quelques chimistes, le pourpre de Cassius n'est que de l'or métallique qui ne devrait qu'à sa grande division la couleur pourpre qu'il présente.

— Blas. Dans la langue du blason, le mot *pourpre* désigne la couleur violette.

— adject. Manteau pourpre. Étoffe pourpre. Teint pourpre.

POURPRE. s. m. Médec. Exanthème caractérisé par de petites taches pourprées, nettement circonscrites, et regardé par plusieurs auteurs comme une hémorrhagie cutanée sous-épidermique. Etre malade du pourpre. Avoir le pourpre. Pourpre paru. Pourpre rentré. Mourir du pourpre. Avoir le corps tout couvert de pourpre.

POURPRÉ, ÉE. adj. (du lat. *purpureus*). De couleur pourpre. Rouge pourpré. Couleur pourprée. Œillets pourprés. Tulipes pourprées. Teint pourpré. Joues pourprées. Une teinte *pourprée* s'étendait sur l'horizon. (Poug.) Une des plus grandes jouissances des épicuriens de l'Orient est d'avoir dans leurs jardins des bassins où nagent des poissons *pourprés*, dorés, argentés, connus maintenant en Europe sous le nom de poissons de la Chine. (B. de St-P.) Et la perche étalant sa nageoire *pourprée*. (Del.)

L'Automne a paru dans la plaine éthérée;
Je vois flotter les plis de sa robe *pourprée*. (Roucher.)

La framboise *pourprée* et la rouge groseille,
La pêche au frais duvet, à la robe vermeille,
La prune diaprée, y brillent tour à tour. (Michaud.)

— Médec. Qui a rapport au pourpre. On donne cette épithète à des affections de nature très-différente, accompagnées du pourpre ou d'un exanthème analogue au pourpre. ‖ *Fièvre pourprée*. Fièvre maligne ou adynamique, lorsqu'elle est arrivée à sa période la plus alarmante. Elle est ainsi qualifiée, parce que le corps est alors parsemé de petites taches souscutanées, de couleur pourpre, et analogues aux piqûres des puces.

POURPRENDRE. v. a. 4e conj. (augment. de *prendre*). Prendre entièrement; entourer, environner. Il est vieux.

POURPRETURE, POURPRISURE. s. f. Anc. cout. Il était au moyen âge syn. d'Appartenances royales.

POURPRIER. s. m. Moll. Mollusque qui vit dans les pourpres.

POURPRIN, INE. adj. De pourpre. Éclat pourprin. Couleur pourprine. Les poètes doivent regretter la perte de cet adjectif, bien que nous l'ayons sous la forme latine de *purpurin*, *purpurine*.

POURPRIN. s. m. Hortic. Couleur pourpre de certaines fleurs.

POURPRIS, ISE. part. pass. du v. Pourprendre. S'empl. adjectiv.

POURPRIS. s. m. Enceinte, enclos, demeure. Pourpris sacré, riche, brillant. Le chaume devient or; tout brille en ce *pourpris*. (La Font.)

..... Il n'est plaisir au monde
Qu'on ne goûtât dedans ce paradis:
Les gens trouvaient en son charmant *pourpris*
Les meilleurs vins de la machine ronde. (La Font.)

— Plusieurs auteurs modernes ont essayé de rajeunir ce vieux mot que les poètes ne devraient pas laisser perdre.

Jugez si toute solitude
Qui nous sauve de leurs vains bruits,
N'est point l'asile et le *pourpris*
De l'entière béatitude. (Gresset.)

On ne voit point dans ce *pourpris*
Les cabales toujours mutines. (Volt.)

On dit qu'on trouve en son *pourpris*
Ce qu'on perd aux lieux où nous sommes,
Les services rendus aux hommes,
Et les bienfaits à son pays. (Id.)

— *Le céleste pourpris*, *les célestes pourpris*. Les cieux. Les habitants des célestes pourpris.

POURPRURE. s. f. Anc. techn. Teinture de pourpre.

POURQUÉRIR. v. a. 2e conj. Poursuivre. Il est vieux et inusité.

POURQUIS, ISE. part. pass. du v. Pourquérir.

POURQUOI. conjonct. (pr. *pour-koa*). Pour quelle chose, pour quelle raison. Ne pas savoir pourquoi on a perdu l'amitié d'une personne. Se demander pourquoi on n'a pas réussi dans une affaire. Qu'Euphorbe est arrêté sans qu'on sache *pourquoi*. (Corn.)

— Il s'emploie elliptiquement. *S'en aller sans dire pourquoi, sans qu'on sache pourquoi.* C'est-à-dire s'en aller sans dire pourquoi l'on s'en va.

— Fam. et par manière de commandement, de menace, pour faire entendre à quelqu'un que la chose dont il s'agit est indispensable. Vous ferez cela ou vous direz pourquoi. Vous viendrez, ou vous direz pourquoi.

— Fam. *Demandez-moi pourquoi*. Se dit pour marquer qu'on ne sait pas pour quel motif telle chose a été faite. Il s'est mis en colère, demandez-moi pourquoi. Vous nous avez quitté brusquement et sans mot dire, demandez-moi pourquoi.

— S'emploie pour marquer l'interrogation. Pourquoi? Pourquoi pas? Pourquoi non? Pourquoi exiger qu'il vienne? Pourquoi vouloir qu'il obéisse aveuglément à vos caprices? A peine un enfant peut-il parler, qu'il ne cesse de dire: *Pourquoi? — Pourquoi?* est le mot de l'humanité. (***) Mais *pourquoi* m'étendre sur une matière où je puis tout dire en un mot? (Boss.) *Pourquoi* viens-tu mentir pour moi, qui ne mentis jamais pour personne? (Fléch.) *Pourquoi* ne réformerions-nous pas notre luxe? (Id.) *Pourquoi* l'Eridan ne franchit-il ses bords que pour inonder la moisson du laboureur? (Lord Byron.)

Mais vous, quelles fureurs vous rendent sa victime?
Pourquoi vous imposer la peine de son crime? (Rac.)

J'aurais vu massacrer et mon père et mon frère,
Du haut de son palais précipiter ma mère,
Et dans un même jour égorger à la fois,
Quel spectacle d'horreur! quatre-vingts fils de rois,
Et *pourquoi?* pour venger je ne sais quels prophètes
Dont elle avait puni les fureurs indiscrètes? (Id.)

— *C'est pourquoi*. La fortune est inconstante, c'est *pourquoi* on doit toujours avoir des sujets de crainte dans la prospérité, et des motifs d'espérance dans l'adversité. (***)

— substantiv. Il n'est pas toujours facile de répondre avec justesse, franchise et raison, aux pourquoi multipliés d'un enfant; c'est pourtant le seul moyen d'en faire un homme. Il n'y a pas moyen de contenter ceux qui veulent savoir le *pourquoi* du *pourquoi*. (Leibnitz.)

— *Vos pourquoi ne finissent pas.* Se dit à une personne qui demande coup sur coup la raison, le motif des choses.

— M. Landais dit que *pourquoi* peut être aussi préposition, comme lorsqu'on dit: *Pourquoi cela?* Où M. Landais a vu une préposition, nous ne voyons rien autre chose qu'une ellipse, et *pourquoi* joue ici comme toujours son rôle de conjonction. *Pourquoi cela?* c'est-à-dire *pourquoi cela est-il ainsi, serait-il ainsi?* ou bien encore: *pourquoi me demandez-vous cela? pourquoi voulez-vous, pourquoi prenez-vous cela? pourquoi niez-vous cela?* etc. Comment *pourquoi* pourrait-il avoir un complément, puisque ce complément il l'a déjà. En effet, *quoi* n'est-il pas le complément de *pour?* M. Landais n'y a sûrement pas songé.

POURRAGNE. s. m. Bot. Nom vulgaire d'une espèce d'asphodèle.

[illegible] *Pourret*, botaniste). Bot. Genre de plantes de la famille des malvacées, formé pour un arbre des Andes et du Pérou, dont le tronc est épais et comme renflé vers son milieu, le bois fongueux, les feuilles cordiformes, les fleurs rouges et disposées en ombelles.

POURRI, IE. part. pass. du v. Pourrir. (pr. *pou-ri*). S'empl. adj. Fruit pourri. Bois pourri. Ils ne font ordinairement qu'un petit, qu'ils déposent toujours dans de gros troncs d'arbres *pourris*. (Buff.) Cette couche n'est composée que d'un terreau noir, formé par les feuilles, les écorces et les bois *pourris*. (Id.) Une des plus anciennes erreurs était l'opinion que l'on pouvait faire naître des abeilles d'un corps *pourri*. (Volt.) D'un tronc fort illustre une branche *pourrie*. (Boil.) Ses ais demi-*pourris* que l'âge a relâchés. (Id.)

Ce foudre ridicule
Dont arme un bois *pourri* ce peuple trop crédule.
(Corneille.)

Deux ais *pourris* sur trois pieds inégaux
Formaient la table où les époux soupèrent. (Volt.)

— Fig. Altéré, corrompu.

— *Homme pourri d'ulcères*, etc. Homme rongé d'ulcères, etc. ‖ Absol. *Un homme pourri, un homme tout pourri*. Un homme atteint profondément de maux secrets et honteux.

— Fig. *Membre pourri*. Personne dangereuse pour la société, ou personne qui déshonore la compagnie où elle se trouve, le corps dont elle fait partie. Il faut retrancher ce membre pourri.

— *Cœur pourri, âme pourrie*. Cœur bas et pervers, âme vile et corrompue.

— Fig. *Planche pourrie*. Homme peu sûr.

— Fam. *Temps pourri*. Temps humide et malsain.

— Art culin. *Viande pourrie de cuire*. Viande cuite à l'excès.

— Loc. prov. *Bœuf saignant, veau brûlant, mouton bêlant, porc pourri*. Ce sont autant de prescriptions gastronomiques.

— MER POURRIE. Géogr. Partie S.-O. du *Palus Mæotis*, ainsi nommée à cause des miasmes qui s'échappent de ses eaux basses et fangeuses.

— *Bourg pourri* se disait, avant la réforme des élections en Angleterre, d'une localité qui conservait d'anciens privilèges électoraux, quoique sa population eût considérablement diminué, de sorte qu'un très-petit nombre de tenanciers, faciles à influencer, disposaient d'une nomination à la Chambre des communes.

POURRI. s. m. (pr. *pou-ri*). Ce qui est pourri. Le pourri d'un fruit. Une odeur de pourri. Oter le pourri d'une pomme. Cela sent le pourri.

— POURRI. s. m. Hist. Il s'est dit, dans la révolution française, des membres du parti de Danton.

POURRIR. v. a. 2e conj. (pr. *pou-rir*; du lat. *putrere*). Altérer, corrompre. L'eau pourrit le bois. Un fruit gâté a bientôt pourri tous ceux qui l'entourent. La sueur pourrit le linge à la longue. Les pluies trop abondantes et trop longues pourrissent les biens de la terre.

— Fig. La contagion. Les mauvaises compagnies, les mauvais exemples lui ont pourri le cœur.

— *Pourrir le rhume*. Le mûrir, en hâter la guérison. Ce remède est excellent pour pourrir le rhume.

— v. n. Se gâter, s'altérer, se détruire. Les fruits pourrissent ou se dessèchent quand ils sont trop vieux. Toutes les sortes de bois ne pourrissent pas dans l'eau aussi promptement les unes que les autres. L'été a été si froid et si pluvieux qu'au lieu de mûrir, les raisins ont pourri sur les ceps. Comme les végétaux tirent pour leur nourriture beaucoup plus de substance de l'air et de l'eau qu'ils n'en tirent de la terre, il arrive qu'en *pourrissant* ils rendent à la terre plus qu'ils n'en ont tiré. (Buff.) D'un tronc qui *pourrissait* un ciseau fait un dieu. (Rac.)

Ils verraient leurs écrits, honte de l'univers,
Pourrir dans la poussière à la merci des vers.
(Boileau.)

— Demeurer longtemps. Pourrir en prison. Croupir.

— Pourrir dans l'ordure, dans la pauvreté, dans la misère. Tu as aimé la boue, va *pourrir* dans la boue. (Lamenn.)

— Fig. Persister. Pourrir dans le vice, dans l'iniquité, dans la débauche, dans les désordres.

— Fig. et fam. *Ne pas pourrir dans un emploi*. N'y pas rester longtemps. Je ne crois pas qu'il pourrisse dans l'emploi qu'il vient d'obtenir.

— Art culin. Faire trop cuire, dessécher par une cuisson excessive. Faire pourrir un morceau de viande à force de le cuire.

— SE POURRIR. v. pron. S'altérer, se gâter, se corrompre. Ce bois se pourrit. Ces fruits se sont pourris très-vite. Cette viande va se pourrir, si vous ne vous hâtez de l'accommoder.

POURRISSABLE. adj. des 2 g. S'est dit pour Putrescible.

POURRISSAGE. s. m. Techn. Pourriture des chiffons à papier. Opération qui consiste à les faire macérer dans l'eau pour faciliter leur trituration.

POURRISSANT. part. prés. du v. Pourrir. (pr. *pou-ri-çan*). Qui pourrit. Il est invariable. Des chiffons pourrissant dans leur étuve. Des fruits pourrissant sur l'arbre.

POURRISSANT, ANTE. adj. Qui sent le [illegible] midité *pourrissante* que les terres exhalent. (L'abbé Pluche.)

— Qui commence à pourrir. Dans les cadavres *pourrissants*, les âmes seront incorruptibles, car l'esprit est l'image de Dieu qui ne fait que les prêter aux mortels. (Phocylide.)

POURRISSOIR. s. m. Techn. Etuve, lieu bas où l'on met pourrir et fermenter les chiffons à papier, avant de les porter dans les auges à rompre.

— En général, Lieu où des objets pourrissent.

— Fig. Lieu empesté de la corruption des mœurs. Un philosophe a dit de la cour de Louis XV que c'était un pourrissoir.

POURRITURE. s. f. État de ce qui est pourri, corruption. Tomber en pourriture. Tomber de pourriture. Viande tombée en pourriture. Un membre gangrené finit par tomber de pourriture. Les anciens n'abandonnaient point à la hideuse pourriture les corps de ceux qu'ils avaient aimés.

— Médec. *Pourriture d'hôpital*. Gangrène qui survient aux plaies ou aux ulcères, dans les hôpitaux dont l'air est vicié par l'encombrement des malades ou par quelque autre circonstance. La *pourriture* d'hôpital, dont on observe plusieurs variétés, débute ordinairement par la suppression de la suppuration de la plaie, qui se recouvre d'une sanie grisâtre, couenneuse et tenace.

— Art vétér. Maladie chronique des bêtes à laine, non contagieuse, mais souvent épizootique, et toujours très-dangereuse, dont les principaux phénomènes sont la pâleur et la lividité des gencives, les yeux ternes et humides, un gonflement sous le menton, et un épanchement de sérosité dans le thorax ou l'abdomen.

— *Pourriture du pied*. Un des noms du piétin. V. PIÉTIN.

— *Pourriture des soies*. Maladie scorbutique du cochon.

— Hortic. Sorte de maladie qui attaque le tronc des arbres, et qui le corrompt en se propageant insensiblement jusqu'aux racines.

— Techn. Vase dans lequel on fait macérer l'indigo, le manioc, etc.

POURSILLE. s. f. (pr. *pour-ci-ye*). Zool. Variété de marsouin qui a la peau brune.

POURSUITE. s. f. Action de poursuivre, de courir après pour atteindre. Poursuite vive, vigoureuse, acharnée. Etre à la poursuite, se mettre à la poursuite de l'ennemi, d'un meurtrier, d'un voleur. Chien ardent à la poursuite du lièvre. Arrêter la poursuite. Mettre fin à la poursuite. Reprendre la poursuite.

— Fig. La poursuite du sort. La poursuite de l'adversité.

Mais admire avec moi le sort dont la *poursuite*
Me fait courir alors au piége que j'évite. (Rac.)

— Soin pour obtenir une chose. Obtenir une place après plusieurs années de poursuites. S'acharner à la poursuite d'un emploi. Etre depuis longtemps à la poursuite d'une découverte. Il y a des gens qui aujourd'hui encore sont tout entiers à la poursuite de la pierre philosophale. La poursuite du plaisir a plus de charmes que le plaisir même. Il se fit de l'ennuyeuse *poursuite* de son affaire une étude louable de sa vocation. (Fléch.) Son trépas dérobait sa tête à ma *poursuite*. (Corn.) Contre nous la *poursuite* est-elle légitime? (Id.)

— Dans cette acception, se dit en parlant des personnes. Il est parvenu à épouser cette femme qui s'était pendant longtemps défendue de ses poursuites. Ce ministre ne sait comment se débarrasser des poursuites des solliciteurs.

J'éludais tous les jours sa *poursuite* obstinée;
Mais hier il m'aborde . . . . . (Ben.)

— Jurispr. Se dit des démarches, des diligences qu'on fait pour obtenir le redressement d'un grief, le payement d'une créance, etc. Il ne faut pas confondre la poursuite d'un délit avec sa recherche. La recherche précède la poursuite. Actes de poursuites. Papiers contenant des poursuites. Faire des poursuites. Cesser, discontinuer les poursuites. Reprendre, renouveler les poursuites. En France l'exercice des poursuites est confié au ministère public. On divise les poursuites en poursuites civiles et en poursuites publiques. ‖ *Poursuites civiles*. Celles qui ont pour objet la satisfaction due à un intérêt privé ‖ *Poursuites publiques*. Celles dont l'objet est la réparation d'un délit ou d'un crime.

— Dans cette acception, quand le mot *poursuite* se prend absolument, il se met toujours au pluriel. *Faire des poursuites*, etc. Mais s'il est pris relativement, il peut très-bien se mettre au singulier. *Poursuite criminelle*. *Poursuite de saisie réelle*, etc.

— M. Landais est bien peu conséquent avec lui-même quand, après avoir dit au pluriel, les *procédures d'un procès*, il cite comme exemple à l'appui *poursuite civile*, *poursuite criminelle*, deux locutions dans lesquelles le mot *poursuite* est au singulier.

POURSUIVABLE. adj. des 2 g. S'est dit pour, Que l'on peut poursuivre, qui peut être poursuivi.

POURSUIVANT. part. prés. du v. Poursuivre. Qui poursuit. Il est invariable. Des chiens poursuivant un cerf. Des créanciers poursuivant leurs débiteurs.

POURSUIVANT. s. m. Celui qui poursuit un emploi, qui brigue pour obtenir quelque [illegible] même charge, pour le même emploi.

— Celui qui recherche une fille en mariage. Cette jeune et riche héritière a de nombreux poursuivants.

— Fig. La vérité, comme une coquette, laisse entrevoir quelques-uns de ses charmes à ses *poursuivants* pour les animer davantage. (Boiste.)

— Pal. Celui qui exerce des poursuites. Il se dit principalement en matière de saisies, de ventes judiciaires, d'expropriations forcées, etc., et, dans ce cas, il nous semble admettre un féminin, bien que les dictionnaires n'en disent rien. La poursuivante. Les poursuivantes.

— Hist. *Poursuivant d'armes*. Gentilhomme

qui s'attachait aux hérauts d'armes, et qui aspirait à leur charge.

POURSUIVANT, ANTE. adj. Qui exerce des poursuites. La partie poursuivante. Les parties poursuivantes. Créancier porsuivant. Huissier poursuivant. Avoué poursuivant.

POURSUIVEUR. s. m. (formé du v. *poursuivre*). Celui qui poursuit. Un jeune duc, grand poursuiveur de belles.

— Il est du style comique ou burlesque.

POURSUIVI, IE. part. pass. du v. Poursuivre. S'empl. adjectiv. Débiteur poursuivi. Voleur poursuivi. Ennemi poursuivi.

— *Poursuivi de.* Jusqu'au dernier soupir de malheurs *poursuivie.* (Rac.)

Lasse enfin des horreurs dont j'étais *poursuivie,*
J'allais prier Baal de veiller sur ma vie. (Rac.)

— *Poursuivi par.* *Poursuivi* par des ennemis implacables. (Boss.) *Poursuivi* par la faim, par la pluie, par l'un de nous, quelle sera sa nourriture, ou cherchera-t-il un refuge? (Salvandy.) Les Grecs seuls ont échappé au carnage, mais ils sont *poursuivis* par l'armée entière des Perses, qui brûle autour d'eux les villages et les moissons. (B. de St-P.) La femme du paysan criminel, *poursuivie* par le souvenir d'une romance qui raconte un parricide. (Mme de Staël.)

POURSUIVRE. v. a. 4e conj. irrég. (augment. de *suivre*). *Je poursuis, tu poursuis, il poursuit, nous poursuivons, vous poursuivez, ils poursuivent. Je poursuivais. J'ai poursuivi. Je poursuivis. Je poursuivrai. Je poursuivrais. Poursuis, poursuivons, poursuivez. Que je poursuive. Que je poursuivisse. Poursuivant. Poursuivi, poursuivie.* Courir après pour atteindre. Poursuivre quelqu'un l'épée dans les reins. Poursuivre l'ennemi. Poursuivre un voleur. Les rebelles la *poursuivaient* de si près qu'elle entendait presque leurs cris. (Boss.) Qu'il *poursuive,* s'il veut, son épouse enlevée. (Rac.) Mais je le *poursuivrai* d'autant plus qu'il m'évite. (Id.) Le *poursuivre,* le perdre et mourir avec lui. (Corn.)

Un fil, au sein des flots, *poursuivant* la baleine,
Au Batave attentif rend tous ses mouvements.
(*Man. poét.*)

— Se dit des animaux. Poursuivre le gibier. Ce chien est ardent à poursuivre le sanglier. La baleine *poursuivant* à la côte de Terre-Neuve la morue, le capelan, le maquereau, inquiète souvent les bateaux pêcheurs. (Lacép.)

— Fig. L'ennui le *poursuit* partout. (Mass.) Il *poursuit* le crime, armé du glaive de la justice. (Fléch.) Je le *poursuis* partout, comme un chien fait sa proie. (Boil.) Son visage odieux m'afflige et me *poursuit.* (Rac.) Je l'évite partout, partout il me *poursuit.* (Id.)

Quand, de l'impiété *poursuivant* l'insolence,
De la religion j'embrasse la défense. (Racine.)

— *Poursuivre de.*

(Il) aborde en récitant quiconque le salue,
Et *poursuit* de ses vers les passants dans la rue.
(Boileau.)

— *Poursuivre sur.*

Je tremble que sur lui votre juste colère
Ne *poursuive* bientôt une odieuse mère. (Rac.)

— Fig. Persécuter, obséder, troubler, tourmenter. Le sort, le malheur le poursuit. La calomnie me poursuit. Les envieux ne cessent de le poursuivre. La critique poursuit impitoyablement cet écrivain. C'est là que la faible innocence vient se mettre à couvert de l'ignorance ou de la malice des magistrats qui la *poursuivent.* (Fléch.) L'envie, qui *poursuit* sans cesse les autres vertus, eut quelque honte d'avoir une fois attaqué la sienne. (Id.) Ce n'est pas les Troyens, c'est Hector qu'on *poursuit.* (Rac.) Rome *poursuit* en vous un ennemi fatal. (Id.)

— Rechercher avec ardeur, faire tous ses efforts pour obtenir, pour posséder un bien. Poursuivre le bonheur. Poursuivre aveuglément le bonheur, c'est se condamner à n'atteindre que l'infortune. Poursuivre une dignité, une charge, un emploi, une pension. Poursuivre les honneurs. Mécontent des objets que *poursuit* mon ardeur. (Rac.)

— S'efforcer d'atteindre un but. Poursuivre la vengeance de la mort, du déshonneur de son père.

.... Mon devoir est toujours le plus fort,
Et, malgré mon amour, de *poursuivre* sa mort.
(Corneille.)

— Absol. Poursuivre est l'occupation de toute la vie humaine.

— *Poursuivre une femme.* La courtiser, la rechercher, essayer de lui faire partager la passion qu'on éprouve.

— Jurispr. Agir par les voies de la justice. Poursuivre quelqu'un à la cour royale, au conseil d'État, à la cour de cassation. Poursuivre civilement. Poursuivre criminellement. Pour-

relâche.

— *Poursuivre un procès.* Faire toutes les diligences nécessaires pour le faire juger. Dans le même sens, on dit quelquefois absolument, *Poursuivre.* Il faut poursuivre. Voulez-vous poursuivre? Ne poursuivez pas.

— Continuer ce que l'on a commencé. Poursuivre une entreprise. Poursuivre l'exécution d'un projet, d'un dessein. Poursuivre son chemin. Poursuivre le cours de ses exploits, de ses conquêtes. Poursuivre ses succès. Poursuivre ses études. Il veut voler à Troie et *poursuivre* sa route. (Rac.) Il *poursuit* seulement ses amoureux projets. (Id.) *Poursuivez,* s'il le faut, un courroux légitime. (Id.)

— Absol. S'emploie dans le même sens.

L'œil se plaît à les voir dans leurs joutes rivales,
Poursuivant à l'envi leurs courses inégales,
Se chercher, s'éviter et se croiser entre eux.
(Delille.)

.... *Poursuis,* Néron; avec de tels ministres,
Par des faits glorieux tu vas te signaler; -
Poursuis, tu n'as pas fait ce pas pour reculer. (Rac.)

— *Poursuivre sa pointe.* Continuer son destin, l'entreprise qu'on a faite, avec la même chaleur, la même vigueur. V. POINTE.

— Continuer de parler. Mais, *poursuit-il,* la volonté du Seigneur demeure ferme. (Boss.) *Poursuivez;* il est beau de m'insulter ainsi. (Rac.) Qui pourrait le nier? *poursuis-tu.* Moi, peut-être. (Boil.) J'admire, *poursuis-tu,* votre noble courroux. (Id.) Vous êtes, *poursuit-on,* avide, ambitieuse. (Id.)

— SE POURSUIVRE. v. pron. Être poursuivi.

— Prat. Être devant un tribunal. Être poursuivi par les voies de la justice. Cette affaire peut se poursuivre. Ce procès se poursuit.

— Syn. comp. POURSUIVRE. CONTINUER. *Continuer,* c'est simplement avancer un travail déjà commencé; *poursuivre,* c'est continuer avec ardeur, avec la ferme volonté d'arriver bientôt à la fin.

POURTALONE. s. f. Agric. Variété de châtaigne.

POURTANT. conj. (du lat. *pro,* pour; *tanto,* tant). Cependant, néanmoins. Être habile, et pourtant faire une grande faute. Le mal est grand, il ne faut pourtant pas se désespérer. Ce dérangement universel et continuel des choses humaines, tout naturel et désordonné qu'il semble à nos yeux, est *pourtant* l'ouvrage de la main toute-puissante de Dieu. (Fléch.) Dire d'où je viens, ce que je suis, où je vais, est au-dessus de mes idées, et *pourtant* tout cela est. (Napol.) Ce que c'est *pourtant* qu'un trône et ses poisons; à peine y est-on assis que l'on en sent la contagion. (Id.) Le style le moins noble a *pourtant* sa noblesse. (Boil.) Le fanatisme, quoique sanguinaire et cruel, est *pourtant* une passion grande et forte qui élève le cœur de l'homme. (J.-J. Rouss.)

Ses écrits, pleins partout d'affreuses vérités,
Étincellent *pourtant* de sublimes beautés. (Boil.)

Un auteur. . . . . .
Qu'on blâme en le lisant, et *pourtant* qu'on veut lire.
(Id.)

— Syn. comp. POURTANT. CEPENDANT. NÉANMOINS. *Pourtant* a plus de force et d'énergie; *cependant* est moins absolu et moins ferme; *néanmoins* distingue deux choses qui paraissent opposées et soutient l'une sans détruire l'autre.

POURTOUR. s. m. L'étendue du contour, d'un espace ou d'un ouvrage. Pourtour extérieur. Pourtour intérieur. Cette colonne a tant de pourtour.

— Bas d'entresol circulaire dans les salles de spectacle. Louer une place de pourtour, une stalle de pourtour.

POURVA. s. m. Philos. ind. Nom du premier des deux systèmes de métaphysique orthodoxe des Hindous; la première des deux *Mimansas.* Le pourva est fort obscur et très-subtil; il a pour but l'interprétation des *Védas.*

POURVOI. s. m. Jurispr. Acte par lequel on attaque devant la cour de cassation les arrêts ou jugements rendus en dernier ressort, pour violation des formes ou pour infraction à la loi. Rejeter un pourvoi. Son pourvoi a été rejeté.

— En matière de justice administrative, on donne le même nom au recours formé devant le conseil d'État contre les décisions des juridictions administratives.

— *Pourvoi en grâce.* Acte par lequel un condamné fait appel à la clémence du roi pour obtenir soit la libération, soit la commutation de la peine dont il a été frappé. On dit mieux *Recours* en grâce.

POURVOIR. v. n. et irrég. 3e conj. (du lat. *providere*). *Je pourvois, tu pourvois, il pourvoit, nous pourvoyons, vous pourvoyez, ils pourvoient. Je pourvoyais; nous pourvoyions. Je pourvus; nous pourvûmes. J'ai pourvu. Je pourvoirai. Je pourvoirais. Pourvois, pourvoyons, pourvoyez. Que je pourvoie, que tu pourvoies, qu'il pourvoie, que nous pourvoyions, que vous pourvoyiez, qu'ils pourvoient. Que je pourvusse, que tu pourvusses, qu'il pourvût, que nous pourvussions,* etc. *Pourvoyant, pourvu.* Donner ordre à........ Avoir soin. Pourvoir à tout. Ne pourvoir à rien. Pourvoir aux besoins d'une personne, à la subsistance d'une famille. Pourvoir à ses affaires. Pourvoir à la sûreté publique. Pourvoir à l'insuffisance de la loi. Ensuite, quand l'homme arrive au dernier terme, où trouverez-vous parmi ses semblables ceux qui doivent *pourvoir* à ses besoins? (Bergasse.)

De tenir en lieu sûr ce fidèle témoin. (Corn.)

— *Pourvoir à,* suivi d'un infinitif.

Si tout est découvert, Auguste a su pourvoir
A ne te laisser pas te faire en ton pouvoir. (Corn.)

— Nommer à. Pourvoir à un bénéfice. Pourvoir à une charge, à un bénéfice, à un emploi, à une magistrature.

— v. a. Munir, garnir. Pourvoir une armée de munitions, une citadelle d'un fossé. Pourvoir une maison des choses nécessaires. Pourvoir quelqu'un de tout ce qu'il lui faut.

Chargé d'une bouteille,
D'un vin dont Gilotin, qui savait tout prévoir,
Au sortir du conseil eut soin de le *pourvoir.* (Boil.)

— Conférer. Pourvoir quelqu'un d'une charge, d'une magistrature, d'un bénéfice.

— Établir par mariage, donner un état. Pourvoir avantageusement ses enfants.

— Orner, douer. La nature a pourvu ce jeune homme des qualités les plus brillantes et en même temps les plus solides. Dieu a pourvu cette âme de ses dons célestes les plus abondants. La nature a *pourvu* à la célébrité de Schaffhouse par cette chute du Rhin, la première et la plus durable cause de sa prospérité. (Raoul-Roch.) La nature avait *pourvu* Eschyle d'une âme fort ardente. (Brunhel.)

— S'empl. ironiq.

Moi qu'une humeur trop libre, un esprit peu soumis,
De bonne heure a *pourvu* d'utiles ennemis. (Boil.)

— SE POURVOIR. v. pron. Se fournir, se garnir, se munir. Se pourvoir de munitions, de vivres. Se pourvoir l'été pour l'hiver. Se pourvoir de livres pour la traversée.

— Jurispr. Recourir à un tribunal, à une autorité. Se pourvoir en justice. Se pourvoir par-devant tel juge. Se pourvoir par appel, par requête civile. Se pourvoir au conseil d'État. Se pourvoir contre une sentence. Se pourvoir en cassation. Se pourvoir en grâce. Cette dernière locution n'est pas exacte; on doit dire: *recourir en grâce.*

— Dans un sens absolu. Recourir à la cour de cassation. Ce condamné a refusé de se pourvoir, a laissé passer le délai dans lequel il pouvait se pourvoir.

— *Se pourvoir contre.* Prendre ses précautions. Heureux celui qui sait se pourvoir longtemps d'avance contre la vieillesse et la mort.

— *Se pourvoir en cour de Rome.* Demander au pape une dispense.

POURVOIRIE. s. f. (rad. *pourvoir*). Lieu où se trouvent et où se gardent les provisions que les pourvoyeurs sont tenus de fournir.

— Anc. admin. Logis, maison des pourvoyeurs du roi.

— Le corps des pourvoyeurs. Cela regarde la pourvoirie. Adressez-vous à la pourvoirie.

POURVOYANT. part. prés. du v. Pourvoir. Qui pourvoit. Il est invariable. La nature pourvoyant à tous nos besoins.

POURVOYEUR, EUSE. s. (rad. *pourvoir*). Écon. dom. Celui, celle qui fournit le gibier, la viande, le poisson, etc., aux habitants d'un château, d'une maison de campagne. Attendre l'arrivée du pourvoyeur, de la pourvoyeuse. Les pourvoyeurs de la maison du roi.

— Par anal. Se dit des animaux. Aussitôt que la *pourvoyeuse* s'aperçoit du désir des abeilles qui l'entourent, elle allonge sa trompe. (Frazière.)

— En mauvaise part, synonyme de Entremetteur, entremetteuse. Il est peu usité dans cette acception.

— Mamm. Nom donné au caracal et au chacal, dans la supposition que ces animaux marchaient devant le lion pour faire lever sa proie, et qu'en récompense, il leur en laissait une portion.

POURVU, UE. part. pass. du v. Pourvoir. S'empl. adjectiv. Une maison bien pourvue. Des enfants avantageusement pourvus.

— *Pourvu de.* Pourvu d'un gouvernement, d'un emploi, d'une dignité, d'un bénéfice. C'est là que l'araignée et plusieurs autres insectes fragiles furent *pourvus* de l'instinct de prévoir la pluie. (B. de St-P.) Lorsqu'un individu souffre sans avoir été reconnu coupable, tout ce qui n'est pas *pourvu* d'intelligence se croit menacé. (B. Constant.)

Vous voyez, lui dit-il, le visage charmant
Et les traits délicats dont la reine est *pourvue.*
(La Fontaine.)

D'une place très-éminente
Certain ambitieux *pourvu* nouvellement,
En avait pris d'abord la morgue impertinente.
(F. de Neufchateau.)

— *Pourvu sur.* Sur ce sujet encor de bons témoins *pourvu.* (Boil.)

— Loc. prov. *Être pourvu de fil et d'aiguille.* Avoir tout ce qu'il faut pour réussir en une affaire.

POURVU. s. m. Hist. ecclés. Celui qui possède une charge, un bénéfice. Le pourvu d'un bénéfice.

POURVU QUE. loc. conj. En cas que, à condition que. Honnête homme ou vaurien, qu'importait cela, *pourvu que* j'allasse à la messe? (J.-J. Rouss.) Que ce tombeau nous convainque de notre néant, *pourvu que* cet autel, où l'on offre pour nous tous les jours une victime d'un si grand prix, nous apprenne en même temps notre dignité. (Boss.) Quand une fois on a trouvé le moyen de prendre la multitude par l'appât de

entende seulement le nom. (Id.) On croit être en sûreté *pourvu qu'*on sauve les apparences. (Fléchier.)

Je t'ai tout avoué, je ne m'en repens pas,
Pourvu que, de ma mort, respectant les approches,
Tu ne m'affliges plus par d'injustes reproches. (Rac.)

Qu'importe que César continue à nous croire,
Pourvu que nos conseils ne tendent qu'à sa gloire,
Pourvu que, dans le cours d'un règne florissant,
Rome soit toujours libre, et César tout-puissant. (Id.)

— On met toujours le verbe au subjonctif après cette locution. *Pourvu* qu'on sache la passion dominante de quelqu'un, on est assuré de lui plaire. (Pasc.)

— Cette locution conjonctive n'est pas inséparable, et il arrive quelquefois, surtout dans le style usuel, qu'il y ait un autre mot entre *pourvu* et *que. Pourvu toutefois que..., pourvu cependant que..., pourvu néanmoins que...*

POUSAL. s. m. (pr. *pou-zal*). Pêch. Filet qui fait partie de celui qu'on appelle *boulier.*

POUSARAGUE. s. f. (pr. *pou-ça-ra-ghe*). Relat. Machine mue par des bœufs, que l'on emploie en Égypte pour puiser l'eau du Nil et faire des irrigations. V. NORIA.

POUSCHKINE (Le comte Alexandre de). Célèbre poète russe, né en 1777, tué en duel en 1836. Indépendamment d'un grand nombre de petits poèmes, il a composé trois grands ouvrages, chefs-d'œuvre de la poésie russe.

POUSE. s. f. Boisson en usage dans les Indes, et faite avec des limons et du sucre.

POUSET. s. m. (pr. *pou-zè*). Techn. Nom que l'on a donné à la couleur rouge de la graine d'écarlate.

POUSSA. s. m. Jouet d'enfant qui consiste dans un buste de carton, représentant un magot, et porté par une boule de pierre sur laquelle il tourne et se balance longtemps quand on le pousse.

POUSSE. s. f. (rad. *pousser*). Bot. Jet qu'un végétal ligneux produit dans le cours d'une année, surtout au printemps et au milieu de l'été. *Première pousse,* celle qui vient en mars et avril; *seconde pousse,* celle qui vient en août. Les vallées sont semées, dans différentes parties, de cette espèce de pin dont les jeunes *pousses* servent à faire une bière amère. (Chateaubr.)

— Médec. vétér. Maladie des animaux solipèdes, caractérisée par l'essoufflement, par le battement des flancs, et particulièrement par une interruption du mouvement d'inspiration, de manière que celle-ci se fait en deux temps, c'est ce qu'on appelle le *soubre-saut,* le *coup de fouet,* le *contre-coup.* Beaucoup d'auteurs ont considéré la pousse comme une névrose de la respiration, et l'ont assimilée à l'asthme de l'homme; d'autres l'ont attribuée à un emphysème du poumon; d'autres à un état de spasme du diaphragme; d'autres enfin à une affection organique du cœur, et particulièrement à un défaut des proportions naturelles des cavités de cet organe. La pousse est peu susceptible de guérison.

— Exhalaison suffocante qui se fait sentir dans les souterrains des mines, et qui suffoque promptement les travailleurs. On dit aussi *moufette.*

— Écon. rur. Altération du vin qui devient amer.

— Comm. Poussière des épices.

POUSSE. s. f. Terme populaire par lequel on désigne collectivement ceux qui sont ordinairement employés à mettre à exécution les contraintes par corps. Être arrêté par la pousse. Il est vieux et même tout à fait hors d'usage. On dit *recors.* V. ce mot.

POUSSÉ, ÉE. part. pass. du v. Pousser. S'empl. adjectiv. Sophie n'est pas non plus tout à fait exempte de caprice; son humeur, un peu trop *poussée,* dégénère en mutinerie, et alors elle est sujette à s'oublier. (J.-J. Rouss.) L'art de traduire est *poussé* plus loin en allemand que dans aucune autre dialecte européen. (Mme de Staël.) Jamais cette manie si commune et si facile de faire de la prose poétique, n'a été *poussée* si loin et n'a été si mal à propos employée que dans l'ouvrage de M. Dupaty sur l'Italie. (La Harpe.)

— *Poussé de.* Poussé de désespoir. Poussé de rage, de fureur. Poussé de repentir. Mais lorsqu'ils étaient près de s'aller coucher, les hommes de cette ville, *poussés* de la passion détestable qui leur était ordinaire, s'assemblèrent autour de la maison de Lot. (Le Sacy.) Chacun d'un même esprit *poussé.* (Rac.) Le pécheur, *poussé* de ce saint mouvement. (Boil.)

— *Poussé par.* En 1725, un Français nommé René, *poussé* par des passions et des malheurs, arriva à la Louisiane. (Chateaub.) Ils y sont *poussés* par les conseils pernicieux de ceux qui les environnent. (Fléch.) On eût dit que nous étions *poussés* l'un contre l'autre par des furies. (B. Constant.) Le malheureux petit oiseau, *poussé* par sa curiosité, va s'y jeter lui-même. (Buffon.) Voyez par quels malheurs *poussé* dans le Bosphore. (Rac.) Nos vaisseaux par les vents *poussés.* (J.-J. Rouss.) Par quelqu'une de ces grandes révolutions, la mer des Indes, soit orientales, soit occidentales, aura été *poussée* jusqu'en Europe. (Buff.)

Poussé par un vent favorable,
J'arrive dans Pondichéry. (Parny.)

— *Poussé sur.* Les vagues furent *poussées* avec violence sur les côtes. (Libes.)

le fait fermenter hors de saison.

— *Cheval poussé de nourriture.* Cheval qui a trop mangé.

POUSSÉ. adj. et s. Un ouvrage n'est que *poussé* quand il n'est que blanchi à la lime sans poli. ‖ On dit, en quincaillerie, un bon *poussé,* c'est l'intermédiaire entre le poli et le poussé ordinaire.

POUSSE-BALLE. s. f. Anc. t. milit. Nom que l'on a donné à la baguette du mousquet et de la carabine. ‖ Pl., des *pousse-balle.*

POUSSE-BROCHE. s. m. Techn. Espèce de ciseau plat et émoussé à l'usage de l'épinglier ‖ Pl., des *pousse-broche.*

POUSSE-CAMBRURE. s. m. Techn. Outil que le cordonnier emploie pour cambrer le cuir. || Pl., des *pousse-cambrure.*

POUSSE-CUL. s. m. Terme populaire dont on se sert pour désigner certains agents subalternes qui aident à mener les gens en prison. On a mis les pousse-cul à ses trousses. (V. POUSSE). Il est vieux et hors d'usage.

POUSSÉE. s. f. Archit. Action de pousser; effet de ce qui pousse. Soutenir, retenir par des arcs-boutants la poussée d'une voûte, d'une arcade.

— Effort que font les terres d'un quai, d'une terrasse. Mettre des éperons à un mur pour qu'il résiste à la poussée des terres.

— Presse d'ouvrage.

— Fig. et pop. Poursuite vive. Donner la poussée à quelqu'un. Les recors lui ont donné la poussée.

— Fam. et iron. *Faire une belle poussée.* Faire une chose ridicule ou une entreprise malheureuse. Vous avez fait là une belle poussée.

— Techn. Première épuration à laquelle l'affineur soumet les alliages qu'il traite.

POUSSE-FICHES. s. m. Techn. Outil de fer dont le vitrier se sert pour faire ressortir les fiches ou chevilles des châssis de bois. || Pl., des *pousse-fiches.*

POUSSE-GOUPILLES. s. m. Art milit. Instrument dont l'armurier et le soldat se servent pour pousser les goupilles de la platine du fusil, quand ils veulent démonter cette platine. || Pl., des *pousse-goupilles.*

POUSSEMENT. s. m. Action de pousser; effet de cette action. Il est inusité. V. POUSSÉE.

POUSSE-PIEDS. s. m. Mar. Très-petit bateau, pouvant porter deux hommes, et assez léger pour qu'un matelot le fasse glisser sur la vase, en tenant à l'intérieur une jambe appuyée sur le genou, et en posant l'autre dans la vase, afin de pousser le bateau avec le pied. || Pl., des *pousse-pieds.*

— Conchyl. C'est à tort que l'Académie écrit *pousse-pied* dans ce sens. Il faut écrire *pouce-pied.* V. POUCE-PIED.

POUSSE-POINTES. s. m. Techn. Outil dont plusieurs artisans se servent pour enfoncer les pointes. Outil de laiton, dont les horlogers se servent pour chasser une pièce d'un trou où elle est engagée. || Pl., des *pousse-pointes.*

POUSSER. v. a. 1re conj. (du lat. *pulsare*, dont on a fait *poulser* en vieux français). Faire effort contre... pour ôter de place. Pousser quelqu'un dehors. Pousser quelqu'un dans un précipice. Pousser un fauteuil, une chaise, un lit. Pousser quelque chose du pied, de la main. Le vent pousse les vagues. Tantôt il essayait de me suspendre en me *poussant* du côté droit, tantôt il s'efforçait de me pencher du côté gauche. (Fén.) Les troupes se heurtaient et se brisaient avec confusion, comme les flots que le vent *pousse* et repousse dans le détroit de l'Eubée. (Barth.) Un navire que les vents favorables *poussent* à toutes voiles. (Mass.)

Et lui, *poussant* du pied tout ce métal sonore,
Il courait à la cuve où bouillonnait encore
Le monument promis. (V. HUGO.)

Troie en a vu la flamme, et jusque dans ses ports
Les flots en ont *poussé* les débris et les morts.
(RACINE.)

— *Pousser quelqu'un du coude, du genou.* Le toucher doucement avec le coude, avec le genou, pour l'avertir de quelque chose.

Son époux, la *poussant* de l'aile,
Lui demande d'où peut venir
Sa rêverie et sa tristesse. (FLORIAN.)

— *Pousser les ennemis.* Les faire reculer.

— Conduire, faire aller. Depuis notre départ de l'Orient, les vents nous ont été absolument contraires; ils nous ont *poussés* d'abord sur la côte d'Afrique, que vous devions éviter. (Parny.) Une vaine ambition nous a *poussé* jusqu'au bord du précipice. (Fén.) Une malédiction funeste m'a *poussée* hors de ma froide demeure. (Mme de Staël.) Dans le temple des Juifs un instinct m'a *poussée.* (Rac.)

Vous avez dans le port *poussé* ma voile errante;
Ma tige a refleuri de sève et de verdeur. (V. HUGO.)

— Fig. Sa force d'âme qui l'avait *poussée* à ce meurtre ne l'abandonna pas un seul instant. (J. Janin.) Les conjectures le *poussèrent* bientôt dans un autre emploi. (Fléch.)

— Avancer, étendre, porter en avant, porter jusqu'à une certaine limite. Le morceau de terre qu'il vient d'acheter le force de pousser son mur de clôture. L'ordonnance sur l'alignement des rues force plusieurs propriétaires à pousser la façade de leurs maisons. Pousser un fossé, une tranchée. Pousser ses conquêtes, ses armes.

— Mar. *Pousser une bordée.* La prolonger plus qu'à l'ordinaire.

[illegible] ser la prudence, l'effronterie, la fourberie jusqu'au bout. Pousser le courage, la constance, la patience jusqu'à l'héroïsme. Pousser bien loin la magnificence. Pousser très-loin son ambition, ses désirs, ses espérances, ses pensées. Pousser la valeur jusqu'à la témérité, la libéralité jusqu'à la profusion. De quoi se plaignent les peuples, quand ils *poussent* la servitude plus loin que les princes la tyrannie? (Dupaty.) Hommes ambitieux! *poussez* vos superbes chimères au dernier période des choses humaines. (Vauvenargues.) Les ministres avaient *poussé* la sollicitude jusqu'à s'alarmer d'une si triviale déférence. (Las Cases.) C'est ainsi que les Mexicains écrivaient; ils n'avaient pas *poussé* l'art plus loin. (Volt.) L'orgueil *pousse* ses desseins jusqu'à l'extravagance. (Boss.) C'est ainsi que la puissance divine, irritée contre notre orgueil, le *pousse* jusqu'au néant. (Boss.) A-t-on jamais *poussé* si loin l'art de régner? (Mass.) J'ai *poussé* la vertu jusques à la rudesse. (Rac.) L'amour peut-il si loin *pousser* la barbarie? (Id.) N'avez-vous pas *poussé* la vengeance assez loin? (Id.) C'est *pousser* un peu loin votre muse indiscrète. (Boil.)

Tour à tour la victoire, autour d'eux en furie
A *poussé* leur courroux jusqu'à la barbarie. (CORNEILLE.)

— *Pousser ses succès.* Les augmenter, les continuer.

— *Pousser son travail.* Le faire avancer activement vers la fin.

— *Pousser jusqu'au bout l'aventure.* Suivre jusqu'à son dénoûment une aventure dans laquelle on se trouve engagé.

— Absol. et fam. *Poussez.* Allez toujours, continuez.

— Faire, avancer, favoriser. Pousser quelqu'un dans le monde. Pousser quelqu'un à la cour. Pousser quelqu'un près d'un grand, près d'un ministre. Or çà, Gil Blas, me dit-il un jour, le temps de ton enfance est passé. Tu as déjà dix-sept ans, et te voilà devenu habile garçon: il faut songer à te *pousser.* (Le Sage.)

— Faire faire des progrès. Pousser un écolier. Pousser ses élèves dans les mathématiques. Le monde est plein d'artisans, et surtout d'artistes qui n'ont point le talent naturel de l'art qu'ils exercent, et dans lequel on les a *poussés* dès leur bas âge. (J.-J. Rouss.)

— Diriger vers un but. Les hommes sont des machines que la fortune *pousse*, comme le vent fait tourner les ailes d'un moulin. (Volt.) Une puissance supérieure me *pousse* à un but que j'ignore; tant qu'il ne sera pas atteint, je suis invulnérable, inébranlable, mais dès que je ne lui serai plus nécessaire, il suffira d'une mouche pour me renverser. (Bonap.)

— Fig. Faire agir. Tous les excès, le mépris de la religion ancienne, et celui de l'autorité de l'Eglise, ont été capables de *pousser* les hommes. (Boss.) Ce désir impatient l'anime et le *pousse.* (Fléch.) Le roi sait quels motifs ont *poussé* l'un et l'autre. (Corn.)

La faim, l'occasion, l'herbe tendre, et, je pense,
Quelque diable aussi me *poussant*,
Je tondis de ce pré la largeur de ma langue.
(LA FONTAINE.)

— Induire, exciter, inciter, engager fortement. Pousser quelqu'un à se fâcher, à se battre. Pousser un père à déshériter son fils. Pousser quelqu'un à faire une acquisition, à faire un voyage. Pousser au bien, au mal. Pousser à la débauche. L'homme civilisé sans religion est un demi-sauvage que la nature et l'intérêt *poussent* aux crimes. (***) Il voulait les *pousser* à la révolte, pour conquérir le droit de les dépouiller (Rayn.)

— Fig. Exciter. Le dîner fut fort gai, nous n'étions que lui, sa femme et moi, nous trinquâmes, et nous allions commencer la seconde bouteille, lorsque je lui dis en riant que je craignais de m'enivrer; il me répondit sur le même ton qu'il me connaîtrait mieux, que le vin *poussait* le caractère. (Ch. Pougens.)

— Attaquer, choquer, offenser. Vous le poussez. Vous le poussez trop.

— *Pousser à bout.* Choquer au dernier point. Faire perdre patience. Antonio, n'en doutons pas, l'aura *poussé* à bout. Sa froideur, ses formes étrangères auront blessé cette âme irritable. (X. Marmier.) Faut-il *pousser* à bout une reine obstinée? (Corn.) *Poussons* à bout l'ingrat. (Rac.)

Soit que, *poussant* à bout la luxure latine,
Aux portefaix de Rome il vende Messaline. (BOILEAU.)

— Dans une discussion. *Pousser quelqu'un à bout.* Le réduire à ne savoir plus que répondre. Il avait bonne intention de le *pousser* aux extrémités, et de l'embarrasser, mais il n'en est pas venu à bout. (Sévign.)

— Presser, importuner. Pousser vivement. Comme vous vous étiez opiniâtrés à le refuser, je vous ai *poussés* dans ma dernière lettre. (Pasc.) J'ai voulu vous *pousser* jusqu'à ce refus. (Rac.)

Qu'elle ne *pousse* point cette même tendresse,
Que sais-je? à des fureurs dont mon cœur outragé
Ne se repentirait qu'après s'être vengé. (RACINE.)

— *Pousser quelqu'un de questions, de plaisanteries.* Le questionner beaucoup, le plaisanter beaucoup.

— *Pousser la voix.* Parler plus haut. Il est vieux.

— *Pousser des cris, des clameurs.* Crier. Aux cris qu'avaient *poussés* les jeunes Espagnoles lorsque Aben-Hamet s'était élancé dans le bo- [illegible] je m'approchai de celle qui gémissait au pied de l'érable; je lui imposai les mains sur la tête en *poussant* les trois cris de douleur. (Id.) Les cavaliers, en *poussant* une clameur, s'élancent sur leurs traces. (Saint.)

— *Pousser des soupirs.* Soupirer. Je *poussai* néanmoins encore de profonds soupirs. (Fén.)

Zulmar, criait Saïd, en *poussant* un soupir
Ah! sauve l'étendard et laisse-moi mourir.
(J. BELLY.)

— Loc. prov. *Pousser les beaux sentiments.* Faire le galant; affecter la délicatesse.

— Excéder de fatigue. *Pousser un cheval.* Le faire galoper à toute bride. Hippomaque, parent d'Idoménée, *poussant* trop ses chevaux, le plus vigoureux s'abattit. (Fén.)

— Fig. et pop. *Pousser son bidet.* Marcher rapidement vers la fortune. Savoir bien pousser son bidet. Il pousse bien son bidet. De même on dit, *Pousser sa fortune.* Il a bien poussé sa fortune.

— *Pousser de nourriture.* Faire manger beaucoup. Il faut éviter de pousser les enfants de nourriture. Il se dit aussi des animaux. Votre cheval est trop maigre, il faut le pousser de nourriture. Il signifie aussi, Faire trop manger.

— Imprimer un mouvement à un corps qu'on jette ou qu'on frappe. Pousser une balle, la pousser du premier coup jusqu'au tournant du mail. Pousser sa boule trop fort. Pousser un ballon avec le poing, avec le bras, avec le pied.

— *Pousser la porte au nez de quelqu'un.* Fermer brusquement la porte à quelqu'un sur le point d'entrer. On lui a poussé impoliment la porte au nez.

— Fig. *Pousser le temps avec l'épaule.* Chercher à gagner du temps, temporiser.

— Faire entrer de force. Pousser un clou dans une muraille, une pointe dans du bois.

— Fig. et fam. *Pousser sa pointe.* V. POINTE.

— Produire, pousser des boutons, des feuilles, des branches, des fleurs. Cet arbre pousse des racines très-profondément. Ces arbres fruitiers ne poussent que du bois, poussent trop de bois. Tandis que d'autres, *poussant* des racines dans leurs fentes, sont suspendues la tête en bas, et jouent, comme des draperies de verdure, au gré des vents. (B. de St-P.) Ces branches en ont *poussé* de plus petites, celles-ci de plus petites encore. (A.-Martin.)

Avant que leurs tiges célèbres
Puissent *pousser* des rejetons. (J.-B. ROUSSEAU.)

— T. de doreur sur cuir et de relieur. *Pousser des filets, des nervures,* etc. Former sur le cuir des filets, des nervures, en y appliquant de l'or en feuilles, par le moyen de roulettes ou de fers à dorer.

— Escr. Porter. Pousser une botte, un coup de fleuret, un coup d'épée.

— Fig. *Porter une botte à quelqu'un.* L'attaquer de paroles et le presser vivement.

— Menuis. et maçonn. *Pousser des moulures.* Former des moulures sur le bois ou sur le plâtre. Pousser une moulure à la main. Pousser des moulures au rabot.

— v. n. Aller, s'avancer, se porter vers.

— *Pousser à.* Pousser à l'ennemi. Beaumont *pousse* à Jean-Jacque, et Jean-Jacque à Beaumont. (Volt.)

(Hippolyte) *pousse* au monstre, et d'un coup porté d'une [main sûre,
Il lui fait dans le flanc une large blessure.
(RACINE.)

— *Pousser dans.* Il *pousse* dans nos rangs, il les perce, etc. (Corn.)

— *Pousser à la roue.* Aider au mouvement d'une machine. Pousser à la roue d'une charrette embourbée.

— Fig. Aider à la marche d'une affaire, d'une entreprise. Il n'a pas réussi, parce qu'il n'avait personne pour pousser à la roue. En politique, le parti vainqueur s'efforce de rendre la fortune stationnaire, mais l'autre pousse si fort à la roue, qu'il faut bien qu'elle roule toujours.

— Faire effort contre une construction destinée à soutenir. Les terres poussent contre le mur de la terrasse. La voûte a poussé sur les murs. || *Ce mur pousse en dehors.* Il se jette en dehors, il fait ventre, il menace ruine.

— Produire des jets au printemps et au mois d'août. Les arbres commencent à pousser. Les arbres poussent pour la seconde fois de l'année.

— Croître en longueur. Les cheveux, la barbe, les ongles poussent. Ils ne peuvent lui résister lorsque leurs défenses n'ont pas encore *poussé.* (Buff.)

— Fig. et fam. Grandir, se développer organiquement. Ce jeune homme pousse bien.

— *Pousser jusqu'à tel endroit.* Porter ses pas jusqu'à tel endroit. Pousser jusqu'à la ville, jusqu'au village. Poussons jusqu'à la forêt, et là nous ferons halte.

— Peint. *Ce tableau pousse au noir.* Les couleurs de ce tableau noircissent.

— Battre des flancs, en parlant des chevaux qui ont la respiration gênée.

— SE POUSSER. v. pron. Être poussé. Nos années se *poussent* successivement comme les flots. (Boss.) J'esquive, je me *pousse.* (Boil.)

— Se heurter mutuellement.

— Fig. Se prêter un mutuel appui, s'avancer les uns les autres. Se pousser dans le monde. Se pousser auprès des grands.

— Fig. Être porté. La plaisanterie ne doit pas se pousser jusqu'à l'offense.

— *Se pousser de nourriture.* Manger beaucoup [illegible]

POUSSET. s. m. T. de salines. Sel noir, plein d'ordures.

POUSSETTE. s. f. (pr. *pou-cète*). Jeu d'enfants, qui consiste à mettre deux épingles en croix l'une sur l'autre, chacun poussant la sienne à son tour; celle qui se trouve dessus gagne l'autre. Jouer à la poussette.

POUSSEUR, EUSE. s. Celui, celle qui pousse.

— Fig. et par dénig.

Héroïnes du temps, mesdames les savantes,
Pousseuses de tendresse et de grands sentiments.
(MOLIÈRE.)

POUSSIER. s. m. Le menu charbon, la poussière de charbon qui demeure au fond d'un bateau ou d'un sac de charbon. Ce n'est point là du charbon, ce n'est que du poussier.

— Dans un sens analogue, *Poussier de mottes à brûler.*

— Poussière de la poudre à canon.

— Maçonn. Recoupes de pierres passées à la claie, qu'on mêle au plâtre pour carreler, afin d'empêcher que le plâtre ne bouffe.

POUSSIÈRE. s. f. Terre réduite en poudre très-fine. La poussière pénètre partout. Le vent fait voler la poussière. Il fait beaucoup de poussière. L'air est obscurci d'un nuage de poussière. Etre enveloppé d'un tourbillon de poussière. Des meubles tout couverts de poussière. Des livres pleins de poussière. Des habits perdus de poussière. Secouer la poussière. La pluie abat la poussière. Elle va descendre à ces sombres lieux, à ces demeures souterraines, pour y dormir dans la *poussière*, avec les grands de la terre, comme parle Job. (Boss.) Les uns et les autres dormiront ensemble dans la même *poussière.* (Fléch.) Il est bon de se prosterner dans la *poussière* quand on a commis une faute. (Chateaub.) La *poussière* retombe, l'esprit de lumière que l'on croyait éteint reparaît; il rit de la fausse joie des ténèbres. (E. Quinet.) Je crois que vous vous moquez quand vous me parlez de mes libéralités présentes; c'est pour me faire honte: ah! ma fille, quelle *poussière*, au prix de ce que je voudrais faire! (Mme de Sév.) J'avais envoyé un laquais, afin de ne pas retrouver ma *poussière* depuis quatre ans. (Id.) Je l'ai trouvé couvert d'une affreuse *poussière.* (Rac.)

Quand pourrai-je, au travers d'une noble *poussière*,
Suivre de l'œil un char fuyant dans la carrière! (RAC.)

Les rois des nations, devant toi prosternés,
De tes pieds baisent la *poussière.* (ID.)

Chers parvenus, dans la carrière
Vos coursiers sont trop emportés:
En faisant voler la *poussière*,
Vous rappelez d'où vous sortez. (***)

— *Faire de la poussière.* Faire du bruit, de l'éclat, de l'étalage par vanité, se pavaner, agir avec ostentation. || Un sage a dit: Ne fais pas de poussière sur la route de la vie.

— *Réduire en poussière.* Anéantir. || *N'être plus que poussière.* Etre détruit, anéanti.

Déplorable Sion, qu'as-tu fait de ta gloire?
Tout l'univers admirait ta splendeur,
Tu n'es plus que *poussière.* (RAC.)

— *Mordre la poussière.* Être tué en combattant. Faire mordre la poussière.

— *Être couvert d'une noble poussière.* Se dit d'un homme de guerre qui a noblement payé de sa personne dans plusieurs combats.

— Fig. et par une sorte de mépris. *La poussière de l'école, la poussière du collége,* etc. Se dit pour l'Ecole, le collége. Secouer la poussière de l'école. Etre encore tout couvert de la poussière du collége. Etre enseveli dans la poussière d'un greffe. Votre lettre était parfaite et d'un air qui ne sentait point la *poussière* de la philosophie. (***)

— Néant, état misérable. Etre dans la poussière. Vivre dans la poussière. Tirer de la poussière. Souvent dans la *poussière* il leur cherche des rois. (Rac.) Si l'Éternel a embelli la terre, s'il a peuplé les cieux de soleils pour un homme de *poussière*, jugez de ce qu'il fera pour une âme vertueuse et immortelle. (A. Mart.)

— L'homme en tant que Dieu l'a fait de terre. Devant le Seigneur, l'homme n'est que cendre et poussière.

Là, dans le célibat, le jeûne et la prière,
Ils tourmentaient leurs sens et domptaient leur pous-
(HOSTES SA[illegible].) [sière.

— Fig. Les restes de l'homme après sa mort. Ranimez un moment votre illustre *poussière* ô morts! (L. Rac.)

Qu'est-ce donc qu'un cercueil a de si terrible?
Une froide *poussière*, une cendre insensible. (L. RAC.)

— Bot. *Poussière fécondante des végétaux.* Le pollen, parce qu'il a une forme pulvérulente. Afin de favoriser la fécondation du végétal, ses fleurs restent pendantes jusqu'à ce que la *poussière* soit sortie des loges qui la contiennent. (A. Martin.) || On donne aussi ce nom aux séminules des mousses.

POUSSIÉREUX, EUSE. adj. Didact. Qui ressemble à de la poussière. || Qui est couvert de poussière. Meuble poussiéreux. Dans le langage usuel, on dit *poudreux*, et il faut avouer que ce dernier mot est infiniment préférable.

POUSSIF, IVE. adj. (rad. *pousse*). Qui est affecté de la pousse. Cheval poussif.

— Par extension et populairement, il se dit d'un gros homme qui a peine à respirer. Il est poussif.

— subst. C'est un poussif. Un gros poussif.

POUSSIN. s. m. (du bas lat. [illegible]) éclos. Il sort de l'œuf vers le vingt et unième jour de l'incubation. Lorsqu'il revêt les plumes, on lui donne le nom de *poulet.* Une poule et ses poussins. La poule appelle ses poussins, rassemble ses poussins.

— Loc. prov. *Vouloir la poule et ses poussins.* Vouloir tout, être très-avide. || *Être empêché comme une poule qui n'a qu'un poussin.* S'embarrasser trop de peu de chose.

POUSSIN (Nicolas). Célèbre peintre, né aux Andelys, dép. de l'Eure, en 1594, mort à Rome en 1665. Poussin était de son temps le plus grand peintre d'Europe; il a surtout excellé dans la peinture des tableaux avec paysage.

POUSSINESQUE. adj. des 2 g. Peint. Qui ressemble au style du Poussin, qui rappelle le caractère de composition de ce peintre, et sa couleur un peu âpre. Tableau poussinesque. || *Figure poussinesque.* Figure un peu plus petite que la demi-nature, comme celles que le Poussin a employées dans ses paysages historiques.

POUSSINIÈRE. s. f. (rad. *poussin*). Cage à poulets. || Etuve qui sert à réchauffer les poussins dans les appareils d'incubation artificielle.

— Astron. Nom vulgaire des Pléiades, constellations dans le signe du Taureau.

POUSSOIR. s. m. (rad. *pousser*). Horl. Cylindre terminé par un bouton qui, étant poussé, fait sonner une montre à répétition.

— Anc. chir. Instrument de fer à trois pointes, dont on se servait pour pousser la dent, après l'avoir déchaussée.

POUSSOLANE. s. f. V. POUZZOLANE.

POUTA-LA. Géogr. et hist. Montagne célèbre du Tibet, sur laquelle demeure le Dalaï-lama, souverain pontife des Mongols et des Kalmoucks. On y remarque un temple en l'honneur du dieu Fo; il a 125 mètres de hauteur, et son couronnement est doré à moitié. Le Pouta-la est situé à 8 kilom. de Lassa.

POUTAGAN. s. m. Relat. Mortier de bois des sauvages. Lorsque les quenouilles de maïs ont acquis une couleur rougeâtre, on les égrène dans un *poutagan.* (Chateaub.)

POUTCHÉ. s. m. Relat. Cérémonie journalière que les Hindous célèbrent en l'honneur de leurs divinités.

POUTCHO. Linguist. V. POUCHTO.

POUT-DE-SOIE. s. m. V. POU-DE-SOIE.

POUTIE. s. f. Petit grain de poussière qui se trouve sur les habits. Il est inusité.

POUTIEUX, IEUSE. adj. Qui est très-propre, qui affecte une propreté recherchée, qui ne peut souffrir sur soi, ni sur les meubles, le moindre grain de poussière. Il est vieux et inusité.

POUTIS. s. m. Guichet; petite porte dans une grande. Il est vieux et inusité.

POUTRE. s. f. (du bas lat. *pulpetrum*). Grosse pièce de bois carrée, qui sert à soutenir les solives ou les planches d'un plancher. Poutre de chêne. Poutre de châtaignier. Poutre de sapin. Equarrir une poutre. Mettre une poutre en place, une poutre à vive arête. J'emploie chaque nation contre son humeur, les Français actifs, à scier de longues *poutres* de cèdre, et les Espagnols paresseux, à les porter. (B. de St-P.) Une *poutre* cassa les jambes à l'athlète. (La Font.)

— Poét. Syn. de Pressoir.

Cependant le raisin sous la *poutre* est placé ;
Un jus brillant et pur de la cuve est lancé.
(SAINT-LAMBERT.)

— Prov. et fig. *Voir une paille dans l'œil de son prochain, et ne pas voir une poutre dans le sien.* Remarquer jusqu'aux moindres défauts d'autrui, et ne pas voir les siens propres, quelque grands qu'ils soient.

POUTRELLE. s. f. (dimin. de *poutre*). Petite poutre.

POUTROYE (LA). Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Colmar (Haut-Rhin), 2,500 hab.

POUTURE. s. f. Agric. Engrais des bestiaux au sec, par le moyen des graines farineuses.

POUVOIR. v. a. irrég. 3e conj. (du lat. *potere*). *Je puis ou je peux, tu peux, il peut; nous pouvons, vous pouvez, ils peuvent. Je pouvais. Je pus, nous pûmes. J'ai pu. Je pourrai, tu pourras. Je pourrais, tu pourrais.* Pas d'impératif. *Que je puisse; que nous puissions,* etc. *Que je pusse, qu'il pût; que vous pussions,* etc. *Pouvant. Pu.* Avoir la faculté, le droit, l'autorité de faire. Pouvoir une chose. Pouvoir quelque chose auprès de quelqu'un. Pouvoir quelque chose pour quelqu'un. Peut-être ne ferait-on pas tout ce qu'on *peut*, sans l'espérance de faire plus qu'on ne *pourra*. (Fontenelle.) Pour sacrifier à l'esprit de leur siècle ils donneront à chaque pensée, en particulier, ce qu'ils n'auront *pu* donner à l'ensemble et à l'invention. (Michaud.) Les Indiens furieux lui plongèrent un fer rouge dans la gorge, pour l'empêcher de parler; alors, ne *pouvant* plus consoler les hommes, il expira. (Chateaub.) Le vrai bonheur consiste en deux choses, à vouloir ce qu'on doit, et à *pouvoir* ce que l'on veut. (***) Les grands princes doivent joindre à la gloire de *pouvoir* tout, celle de ne vouloir pas tout ce qu'ils *peuvent*. (***) La philosophie, toute puissante sur l'esprit, ne *peut* rien sur le cœur. (De Théis.) Et que *puis*-je au milieu de ce peuple abattu? (Rac.) Que *peuvent* devant vous tous les faibles humains? (Id.) J'ai

Je puis faire les rois, je puis les déposer;
Cependant de mon cœur je ne puis disposer.
(RACINE.)

— *Pouvoir tout sur quelqu'un.* Avoir sur lui une grande influence.

— Être suffisant pour. Croirai-je qu'une nuit a pu vous ébranler? (Rac.)

— Se dit des choses inanimées. La force et la prudence peuvent tout pour nous rendre heureux. Les prix de l'Académie ont *pu* même depuis un certain nombre d'années contribuer au maintien du goût. (La Harpe.) Toutes ces causes ensemble ont *pu* nuire beaucoup à la population. (Volt.) Il n'est point d'île ou d'écueil dans l'Océan qui ait *pu* échapper à leur zèle.

(Chateaub.) Aben-Hamet redoutait moins des lumières qui auraient *pu* apporter des changements dans sa vie. (Id.)

— *Ne pouvoir qu'y faire.* N'avoir aucun moyen d'empêcher la chose dont il s'agit.

— Être capable de. Les femmes *pouvant* parvenir à la dignité de diaconesses, en étaient plus attachées à la confraternité chrétienne. (Volt.) Il ne *pourra* commander à ses larmes. (Rac.) L'honneur seul *peut* flatter un esprit généreux. (Id.)

L'absence ni le temps.....
Ne vous *peuvent* ravir ce cœur qui vous adore.
(RACINE.)

— Avoir la satisfaction, l'avantage de. Dans leur sang odieux j'ai *pu* tremper mes mains. (Rac.)

— *Ne pouvoir pas.* Ne pas se résoudre à. Un homme profondément religieux ne peut commettre une mauvaise action. Il n'a devant Aman *pu* fléchir les genoux. (Rac.)

— Avoir la permission de. Vous *pourriez* à Colchos vous expliquer ainsi. (Rac.)

Cependant aujourd'hui *puis*-je vous demander
Quels amis vous avez prêts à vous seconder? (RAC.)

— Marque la possibilité. Pourrez-vous tenir la promesse que vous m'avez faite? Cela pourrait bien arriver. Cela peut bien être. S'il ne *peut* le guérir par un miracle, ne tâchera-t-il pas de le consoler au moins de quelque espérance? (Fléch.) L'honneur ne *peut* s'acquérir sans travail, et la sagesse sans expérience. (Id.) Si la réputation et la vertu *pouvaient* dispenser de la loi commune, l'illustre Julie vivrait encore. (Id.) Napoléon, le plus simple commandant de l'artillerie de Toulon, eût *pu* en devenir le général en chef avant la fin du siége. (Las-Cases.)

Il *peut*, seigneur, il *peut*, dans ce désordre extrême,
Epouser ce qu'il hait, et perdre ce qu'il aime.
(RACINE.)

— Il s'emploie au subjonctif, par manière de vœu, de souhait, d'imprécation. *Puisse* périr comme eux quiconque leur ressemble! (Rac.)

Vos yeux me reverront dans Oreste mon frère;
Puisse-t-il être un jour moins funeste à sa mère!
(RACINE.)

— *Je ne puis que ne...,* pour *Je ne puis m'empêcher de,* est un latinisme fréquent dans nos anciens auteurs; on le trouve même dans Boileau, La Fontaine, Mme de Sévigné. Je ne *puis* que je ne blâme votre effronterie. (Et. Pasquier.) Je ne *puis*, ma chère fille, que je ne sois en peine de vous, quand je songe au déplaisir que vous aurez de la mort du chevalier. (Mme de Sév.)

Pour moi, grand ennemi de leur art hasardeux,
Je ne *puis* cette fois que je ne les excuse. (BOIL.)

Je ne *puis* qu'en cette préface
Je ne partage entre elle et vous
Un peu de cet encens qu'on recueille au Parnasse.
(LA FONTAINE.)

— v. n. *Pouvoir beaucoup.* Avoir un grand crédit. Sachez ménager cette personne, elle peut beaucoup. Vous vous êtes aliéné le ministre, et cependant il pouvait beaucoup dans cette affaire.

— S'emploie par ellipse d'un verbe sous-entendu. Chacun fait ici-bas la figure qu'il *peut*. (Mol.) Sans songer où je vais, je me sauve où je *puis*. (Boil.) La figure qu'il peut, c'est-à-dire qu'il peut faire. Je me sauve où je puis, c'est-à-dire où je puis me sauver.

— *Sauve qui peut.* Se tire du péril qui pourra. On fit entendre le cri de sauve qui peut, le sauve qui peut.

— Au jeu de trictrac. *Jan qui ne peut.* Se dit lorsqu'on bat une dame ou le coin à faux, et aussi lorsqu'une dame ne peut pas être jouée.

— *N'en pouvoir plus.* Etre accablé de fatigue, de chaleur, etc. Être fatigué à n'en pouvoir plus. N'en pouvoir plus de travail, de lassitude. Enfin n'en *pouvant* plus d'effort et de douleur. (La Font.)

— Etre à l'article de la mort. Ce malade n'en peut plus. Cet homme n'a plus guère à vivre, il n'en peut plus. Il est populaire dans cette dernière acception. || Il se dit aussi des animaux. Ce cheval n'en peut plus.

— Loc. fam. *N'en pouvoir mais, ne pouvoir mais d'une chose.* N'être pour rien dans une affaire, n'y avoir aucunement contribué, n'en être pas cause. Je ne puis mais de cela. Je n'en puis mais. On l'accuse très-injustement d'être la cause de cet accident, il n'en peut mais.

— Dans cette acception, il s'emploie à l'affirmative avec interrogation. En puis-je mais? Pouvait-il mais de cela? Puis-je mais du malheur qui vous a frappé?

— Loc. prov. *Tel en pâtit qui n'en peut mais.* Tel porte la peine d'une faute à laquelle il n'a point de part. || *Si jeunesse savait et vieillesse pouvait.* Si la jeunesse avait de l'expérience, et que la vieillesse eût de la force!

pourra venir un meilleur temps. Il peut arriver que. Il pourrait survenir une circonstance qui changeât la face des choses.

— *Je puis* est plus usité que *je peux*. On ne dit pas *peux-je*, mais *puis-je*. Avec *pouvoir* on supprime, si l'on veut, *pas* et *point*. Je ne puis. Je n'ai pu. Je ne pourrai.

— Il s'est dit familièrement et par ellipse, en parlant de la capacité des objets. Combien peut-il de personnes dans ce carrosse? Combien peut-on de convives autour de cette table?

— SE POUVOIR. v. pron. Être possible. Ces choses-là se peuvent difficilement. Cela ne se peut pas.

— S'empl. impers. Il se peut que le méchant paraisse heureux, mais il ne se peut qu'il le soit.

Se *peut*-il qu'un roi craint de la nature entière
Jette sur son esclave un regard si sincère? (RACINE.)

Se *peut*-il que d'un cours si rapide
La victoire vous ait ramené dans l'Aulide? (ID.)

— On dit prov. *Fais ce que tu peux, si tu ne peux pas faire ce que tu veux.*

POUVOIR. s. m. Autorité, crédit, faculté de faire. Avoir le pouvoir d'obliger. N'avoir ni le pouvoir ni la volonté de nuire. S'employer pour quelqu'un de tout son pouvoir. Cela passe mon pouvoir.

— Se dit aussi des choses. Le feu a le pouvoir de calciner, de dissoudre les corps.

— *Avoir en son pouvoir.* Pouvoir disposer à son gré, avoir en sa disposition. Avoir son ennemi en son pouvoir. Avoir en son pouvoir des papiers importants. On dit de même, *Être au pouvoir de quelqu'un, tomber en son pouvoir.*

— Dans cette acception, il signifie aussi simplement Posséder, avoir la possession. La plupart des choses que nous avons en notre pouvoir cessent promptement de nous plaire.

— Faculté d'agir pour un autre dont on a mandement. Agir en vertu de pouvoir. Donner un pouvoir illimité, un pouvoir conditionnel, un pouvoir fort ample. Agir suivant l'étendue du pouvoir que l'on a reçu.

— Acte, écrit par lequel on donne le pouvoir d'agir. En ce sens, il se met fréquemment au pluriel. Montrer, communiquer, exhiber son pouvoir, ses pouvoirs. Recevoir de pleins pouvoirs. Se garder d'excéder, d'outrepasser ses pouvoirs. Vérifier, régulariser des pouvoirs.

— S'empl. adjectiv. par ellipse de l'article. Donner pouvoir.

— *Être fondé de pouvoir* ou *de pouvoirs.* Avoir reçu d'une personne l'autorisation de suivre une affaire à sa place. || subst. Un fondé de pouvoirs.

— Dans un sens particulier, il signifie Puissance, autorité, droit de commander. Pouvoir absolu. Pouvoir suprême. Pouvoir tyrannique, illimité, arbitraire. Aimer le pouvoir. Parvenir au pouvoir. S'emparer du pouvoir. Ambitionner, usurper le pouvoir. Exercer le pouvoir. Pouvoir royal. Dépositaire du pouvoir. Tant qu'elle a été heureuse, elle a fait sentir son *pouvoir* au monde par des bontés infinies. (Boss.) Elle ne se servit plus de son *pouvoir* que pour protéger la foi catholique. (Id.) Partout où il pouvait étendre son *pouvoir*, l'oppression et l'injustice n'étaient pas libres. (Fléch.) Ce corps avait abusé du *pouvoir* que s'arroge nécessairement un premier tribunal. (Volt.) Les Anglais n'eurent ni cette brillante prospérité des Espagnols, ni cette influence dans les autres cours, ni ce vaste *pouvoir* qui rendait l'Espagne dangereuse. (Id.) Les *pouvoirs* destinés à se balancer, à se contenir, n'étaient ni clairement énoncés ni sagement distribués. (Rayn.) Il veut vous faire part de son *pouvoir* suprême. (Corn.) Je meurs en détruisant un *pouvoir* absolu. (Id.)

Un roi qui s'y résout est mauvais politique;
Il détruit son *pouvoir* quand il le communique. (CORN.)

Trop jaloux d'un *pouvoir* qu'on peut vous envier,
De votre propre sang vous courez le payer. (RACINE.)

— Celui qui est investi du pouvoir, qui possède le pouvoir. Flatter, encenser, caresser le pouvoir. Une bonne religion se soutient d'elle-même, et je crains que celles-là ne soient mauvaises dont les ministres appellent le secours du *pouvoir*. (Frankl.)

— *Homme du pouvoir.* Homme dévoué à la fortune politique de ceux qui ont en main l'autorité, qui exercent le pouvoir. Les hommes de l'opposition et les hommes du pouvoir forment deux camps en quelque sorte ennemis.

— *Pouvoir temporel.* Gouvernement civil d'un État.

— *Pouvoir spirituel.* Puissance de l'Église; faculté d'enseigner les vérités de la religion, de décider les points de foi, de lier et de délier les consciences.

— Polit. *Les trois pouvoirs.* Ensemble de l'exercice de la souveraineté nationale, c'est-à-dire du *pouvoir législatif*, du *pouvoir exécutif* et du *pouvoir judiciaire.* || Se dit quelquefois, abusivement, des fractions du souverain, des trois corps entre lesquels se répartit l'autorité dans un gouvernement représentatif à deux chambres. Pris en ce sens, les trois pouvoirs ne partagent entre eux que le *pouvoir législatif*, le *pouvoir exécutif* appartenant tout entier au monarque, aux conseils, etc., et le *pouvoir judiciaire* étant exercé, au nom de ces magistrats, par des juges inamovibles. || Se dit encore abusivement des trois éléments nationaux qui concourent à former, à composer un gouvernement trois grands corps de l'Etat : l'*élément monarchique*, l'*élément aristocratique* et l'*élément démocratique*, qu'on appelle aussi quelquefois, *pouvoir monarchique, pouvoir aristocratique*, et *pouvoir démocratique* ou *électif*.

— *Division des pouvoirs.* Répartition des trois pouvoirs entre les différents corps de l'Etat. || *Balance des pouvoirs.* Effet de la division des pouvoirs; manière dont l'autorité d'un des corps de l'Etat sert de contre-poids à celle des autres corps.

— Polit. *Pouvoirs.* Titres d'éligibilité et pièces à l'appui de l'élection d'un député. La chambre procède à la vérification des pouvoirs de tout député récemment élu, et décide ensuite s'il y a lieu d'admettre le député, ou si l'élection doit être annulée.

— Crédit, influence. Avoir beaucoup de pouvoir, n'avoir aucun pouvoir auprès du ministre. Le pouvoir de la reine et son crédit tombèrent en un instant.

De mon *pouvoir* sur moi je viens de me convaincre,
Quand on se combat bien l'on est sûr de se vaincre.
(DE BELLOY.)

— Ascendant, empire exercé sur notre esprit ou sur notre cœur. Le pouvoir de l'éloquence. Le pouvoir de la beauté. Le pouvoir de la musique. Céder au pouvoir de la vertu. Exercer un grand pouvoir sur les esprits. La vertu sincère a toujours quelque pouvoir même sur l'âme des méchants. Le *pouvoir* que des personnes que nous aimons ont sur nous est presque toujours plus grand que celui que nous avons nous-mêmes. (La Rochefouc.) Par quel étrange *pouvoir* tu fascines ma raison. (J.-J. Rousseau.)

— *Pouvoir de*, suivi d'un nom. Il soumit au *pouvoir* de la charité et de la justice le *pouvoir* souverain de tout faire. (Fléch.)

— *Pouvoir de*, suivi d'un infinitif. Les fortunes des particuliers tombaient dans les mains de ces ignorants volontaires, à qui le *pouvoir* de les défendre était un titre pour les ruiner. (Fléch.) L'art et le *pouvoir* d'affermir des couronnes. (Corn.)

— Jurispr. Capacité de faire une chose. Une femme n'a pas pouvoir d'agir en justice sans l'autorisation de son mari. Un furieux, un mineur, n'ont pas pouvoir de faire testament.

— Discipl. ecclés. *Pouvoirs*, au plur., signifie Le pouvoir de confesser donné à un prêtre par son évêque. Ce prêtre a des pouvoirs, a pris ses pouvoirs. Refuser, retirer à un prêtre ses pouvoirs.

— Syn. comp. POUVOIR. PUISSANCE. FACULTÉ. Le *pouvoir* vient de la liberté d'agir; la *puissance* vient des forces; la *faculté* vient des propriétés naturelles.

POUZZOLANE. s. f. (de l'ital. *pozzolana*). Minér. Espèce de roche, consistant en une lave pyroxénique altérée, qui provient de la décomposition des scories. Le type de la pouzzolane est une matière pulvérulente d'un brun rouge foncé ou d'un gris plus ou moins sombre, que l'on tire des carrières de Pouzzoles, près de Naples. Elle a la propriété bien précieuse de former avec la chaux et le sable commun un mortier qui durcit sous l'eau en très-peu de temps, et s'oppose aux infiltrations. On trouve de la pouzzolane dans les volcans éteints de l'Auvergne.

— Rien de moins fixé que l'orthographe de ce mot, qu'on trouve écrit *poussolane, pozzolane, pouzolane, poussolane*, etc., dans les dictionnaires, qui, pour ajouter à l'embarras, disent qu'il se prononce *pouceçolane, poudezolane, potzolane*, etc. Comme on le voit, il y en a pour tous les goûts.

POUZZOLES. Géogr. Ville d'Italie, près de Naples.

POUYASTRUC. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Tarbes (Hautes-Pyrénées.)

POUZAUGES-LA-VILLE. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Fontenay (Vendée); 2,150 hab.

POWEL (David). Savant ecclésiastique et historien gallois, né dans le comté de Dembigh, en 1559, mort en 1598. || POWEL (Gabriel). Fils du précédent, né en 1575, mort en 1611; se fit une grande réputation parmi les puritains par ses ouvrages de controverse contre les catholiques. || POWEL (Edouard). Savant ecclésiastique catholique né en Angleterre vers la fin du XVe siècle, écrivit contre Luther, fut pendu et écartelé en 1540, pour avoir écrit en faveur de la suprématie du siége de Rome.

POYAS. Géogr. Chaîne de montagnes qui sépare le gouvernement de Kasan, dans la Russie d'Europe, de la Sibérie, et s'étend depuis la rivière de Sina, affluent de la Petchora, jusqu'au golfe de Kara dans la mer Glaciale. Les monts Poyas ont une longueur de 590 kilom.; ils ne sont que la continuation des monts Ourals.

POYE. s. f. Techn. Bâton qui, dans les papeteries, sert à arrêter les vis de la presse.

POYET (Guillaume). Chancelier de France, né en 1474, mort en 1558; s'occupa de la réforme de la justice, fut mis à la Bastille pour crime de malversation.

— POYET (Bernard). Architecte, né en 1749 à Dijon, mort en 1824, membre de l'Académie des sciences; donna le plan de la Chambre des députés et de plusieurs autres grands édifices.

POZOA. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des ombellifères.

[illegible]-dré). Né au bourg de Pozzo di Borgo en Corse, en 1764, mort à Paris en 1842; fut député à l'Assemblée législative; livra, de concert avec Paoli, la Corse aux Anglais; entra au service de la Russie; assista à tous les congrès de la Sainte-Alliance; fut successivement ambassadeur en France et en Angleterre.

POZZOLANE. s. f. V. POUZZOLANE.

POZZOLITE. s. f. Minér. Scories volcaniques décomposées.

PP. Diplom. Abréviation du mot *papa*, sur le sceau pontifical.

PRAAGE. s. m. Anc. cout. Cens ou redevance qu'on payait sur les prés. || Droit que le

seigneur possédait de faire paître ses troupeaux dans les prairies de ses vassaux.

PRACHIN. Géogr. Cercle du royaume de Bohême, entre ceux de Beraun, de Tabor, de Budweis, de Klattan et la Bavière. Superficie, 65 myriamètres carrés; 218,000 hab., ch.-l., Pisek, à 80 kilom. de Tabor, sur la Wottawa; 8,000 hab.

PRACRIT. s. m. Linguist. Idiome vulgaire de l'Inde, dérivé du sanscrit; il se parlait dans le peuple, lorsque le sanscrit était parlé par les hautes classes.

PRACTEUR. s. m. Antiq. gr. Magistrat d'Athènes, chargé de lever les impôts et d'exiger les amendes. Dans les Novelles de Justinien, il est aussi question des *practeurs*.

PRADANI. s. m. Relat. Premier ministre d'un prince régnant, aux Indes.

PRADELLES. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. du Puy (Haute-Loire.); 1,500 hab.

PRADES. Géogr. Ch.-l. d'arr., Perpignan (Pyrénées-Orientales); 2,500 hab.

PRADES (L'abbé Jean-Martin de). Né à Castel-Sarrasin, mort en 1782; se fit un nom par la thèse qu'il soutint en 1751, et qui fut condamnée par le Parlement, la Sorbonne, l'archevêque de Paris et le pape Benoît XIV; il se rétracta.

PRADIER. s. m. Agric. Ouvrier qui est gagé pour prendre soin des prairies d'une commune, c'est-à-dire, pour enclore, épierrer, arroser, etc.

PRADJAPATI. s. m. Philos. ind. L'un des deux grands germes dans lesquels exista d'abord le monde, produit par l'union de Brahma avec sa fille Maya. De Pradjapati, condensation de tous les éléments grossiers, combiné avec Mahabhouta, principe spirituel, sortirent les génies et la race humaine.

PRADJNIKA. s. m. Hist. relig. Membre d'une secte bouddhiste, qui donne pour attributs à l'Etre suprême l'existence absolue, l'intelligence et la sagesse.

PRADO. Géogr. Ville de Portugal, à 5 kilom. N.-O. de Braga; 6,500 hab.

PRADO (El ou le). L'une des plus belles promenades de Madrid, qui s'étend le long du Mançanarès, depuis la Puerta-Florida, jusqu'au pont de Ségovie.

PRADON (Jean-Nicolas). Poète français, né à Rouen en 1632, mort à Paris en 1698; osa se poser le concurrent de Racine, et vit un moment préférer ses œuvres à celles de ce grand homme.

PRADT (L'abbé Dominique Dufour de). Né à Allanches, dans le Cantal, en 1759, mort en 1837; fut député de Normandie aux Etats généraux de 1789, émigra, rentra en France sous le Consulat, devint premier aumônier, baron, évêque de Poitiers, puis archevêque de Malines; fut ambassadeur en 1812; rentra dans la vie privée peu après 1814.

PRADYOUMNA. Myth. ind. Fils de Crichna et de Roukmini; il passe pour une incarnation de Cama.

PRADYOTA. Hist. ind. Nom d'une dynastie de rois de Magadha.

PRŒMUNIRE (STATUTS DE) ou *Statuts des provisions*. (pr. *pré-mu-ni-ré*). Hist. Noms que l'on donnait, en Angleterre, à divers actes parlementaires, dont les principaux sont ceux de 1343, 1351, 1353, 1364. Ils prohibaient: l'introduction en Angleterre des provisions papales; l'intervention du pape dans les élections ecclésiastiques; l'évocation des sujets du roi en cour de Rome, sur des points dont la connaissance appartenait aux cours royales; l'acceptation en cour étrangère de bénéfices ecclésiastiques du royaume. Ces statuts furent discutés et admis dans un congrès convoqué à Bruges par Grégoire XI, en 1375.

PRAGA. Géogr. et hist. Ville de Pologne, dans la waïvodie de Mazovie, située sur la Vistule vis-à-vis de Varsovie, dont on la regarde aujourd'hui comme un faubourg, et avec laquelle elle communique par un pont de bateaux; 4,000 hab. En 1794, le général russe Souwarow la prit, et fit massacrer 20,000 victimes de tout âge et de tout sexe.

PRAGMATIQUE. adj. f. (rad. gr. πρᾶγμα, affaire). Il n'est usité que dans cette locution: *pragmatique sanction*. Règlement en matière ecclésiastique. Dans le droit canonique français, il y a deux pragmatiques sanctions célèbres, celle de saint Louis et celle de Charles VII. La première fut rendue en 1268 avant la première croisade de saint Louis, elle pose les limites de la puissance temporelle et de la puissance spirituelle, et fonda l'indépendance de l'Église de France contre la suprématie de la cour de Rome. Par cette pragmatique, divisée en six articles, [illegible] leurs franchises, libertés, immunités, droits et privilèges; le crime de simonie fut banni du royaume, et les impôts frappés par la papauté ne furent plus à l'avenir levés que du consentement du roi et de l'Eglise gallicane. La deuxième pragmatique, rendue à Bourges en 1438, par Charles VII, est divisée en vingt-trois articles. Elle tendait principalement à faire en sorte que les ordinaires du royaume fussent reconnus avant que d'aller en cour de Rome; que les élections fussent rétablies suivant la coutume ancienne; que l'autorité du concile général fût préférée à celle du pape en particulier, et que les grâces expectatives fussent abolies. Le pape Pie II fit traîner la charte de la pragmatique sanction par les rues de Rome, faisant publier qu'elle était abolie; malgré cela, elle ne laissait pas d'être observée en France, si ce n'est que les réserves et les grâces expectatives y étaient reçues comme auparavant. Elle fut abolie en 1516 et remplacée par le concordat entre Léon X et François Ier, à Bologne.

— Absol. Il se dit de la pragmatique sanction publiée par Charles VII.

— Hist. Disposition du souverain concernant ses Etats ou sa famille.

— Hist. rom. *Sanction pragmatique*. Décision des empereurs romains qui réglait les intérêts des provinces et des villes. Dans ce sens, on l'employait aussi comme s. m. Le pragmatique de Tibère.

— Hist. mod. *Pragmatique sanction germanique*. Acte publié par l'empereur Charles VI, en 1713, afin de régler la succession de la maison d'Autriche, à défaut d'héritiers mâles.

— *Parti pragmatique*. Parti de la reine de Hongrie, fille de Charles VI, et héritière de ses Etats, en vertu de la pragmatique sanction germanique.

— Philol. *Histoire pragmatique*. Histoire dans laquelle on présente les faits de manière à offrir des conclusions immédiatement applicables à la pratique des affaires.

— Mathém. Il se trouve dans les anciens auteurs pour Pratique, mécanique ou problématique.

PRAGMATIQUE. s. m. Espèce d'hommes de loi qui, à Rome, offraient leurs services aux avocats plaidants, et qui rassemblaient pour eux les matériaux, les documents d'une cause.

PRAGOIS, OISE. adj. et s. Habitant de Prague. || Qui appartient à la ville de Prague ou à ses habitants.

PRAGUE. Géogr. et hist. Capitale de la Bohême, à 236 kilom. de Vienne, divisée en ville vieille, ville neuve et petite ville, les deux premières jointes par un beau pont sur la Moldau; elle a en outre un quatrième quartier, trois faubourgs et une citadelle. 117,000 hab. Les Français y soutinrent un siége en 1742, et y exécutèrent une retraite mémorable sous le commandement du maréchal de Belle-Isle.

— Hist. *Bataille de Prague*. Bataille gagnée en 1600 par les catholiques, commandés par le duc de Bavière, sur les protestants, ayant à leur tête Frédéric V, électeur palatin. || Victoire remportée par les Prussiens sur les Autrichiens, le 6 mai 1757.

PRAGUERIE. s. f. Hist. Nom qu'on donna en 1440 à un parti de factieux qui se révoltèrent contre Charles VII, roi de France, à l'excitation du seigneur de la Trémoille. Le dauphin, depuis Louis XI, prit lui-même part à cette révolte. On fait venir cette dénomination de *Praguerie*, de la révolte des Pragois ou Bohémiens qui avait eu lieu quelques années auparavant, et dont la durée avait été courte et l'issue malheureuse. Comines nous paraît être un bien meilleur étymologiste quand il suppose que *praguerie* s'est dit par corruption pour *briquerie*.

— *Etre en praguerie*. Etre en division, en révolte.

PRAGUON. s. m. Hist. Membre de la praguerie. V. ce mot.

PRAHASARI. s. m. Relat. Comédien ambulant dans l'Inde.

PRAHEC. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Niort (Deux-Sèvres); 1,600 hab.

PRAINTE. s. f. Anc. cout. Droit prélevé par l'Eglise sur les prémices de la terre.

PRAIRIAL, ALE. adj. Bot. Qui croît dans les prairies, dans les prés. Trèfle prairial. Plantes prairiales. Végétaux prairiaux.

PRAIRIAL. s. m. Chronol. Le neuvième mois du calendrier républicain, commençant le 20 mai et finissant le 18 juin: il était ainsi nommé parce que c'est le temps où l'on fauche l'herbe des prairies. La nature, en *prairial*, s'annonce dans tout son éclat; l'astre du jour approche de son plus haut degré de force. Dans ce mois fortuné, le tableau des campagnes est paré de ses plus vives couleurs. (J. Rosny.) En *prairial*, l'heureux cultivateur voit la nature lui sourire et répondre à ses vues. En *prairial*, tous les habitants des campagnes sont en mouvement. (Id.)

Les prés offrent au laboureur
Les fruits directs de la nature,
Son bras nerveux avec ardeur
[illegible] la fleur et la verdure;
[illegible] mois de la [illegible]
Est aussi celui de l'[illegible],
Et *prairial* sur le gazon
A vu renverser la sagesse. ([illegible])

— [illegible] *prairial* an III (20 mai 1795). Soulèvement du peuple de Paris, et principalement du faubourg Saint-Antoine, entre les thermidoriens qui dominaient dans la Convention. Victorieuse [illegible] la journée, l'émeute de prairial fut surprise et domptée la nuit suivante. || *Révolution du 30 prairial an* VII (18 juin 1799). Changement du pouvoir directorial, à la suite du congrès de Rastadt. Cette révolution rendit momentanément le pouvoir aux deux conseils.

PRAIRIE. s. f. (rad. lat. *pratum*, pré.) Agric. Etendue de terrain produisant l'herbe nécessaire à la nourriture des animaux domestiques. Grande, vaste, petite prairie. Riante prairie. Verte, riche, fraîche prairie. Prairie émaillée, naissante, rajeunie, humide. Aller à la prairie. Se promener dans la prairie. Faucher une prairie, l'herbe d'une prairie. Mettre des bestiaux dans une prairie fraîchement fauchée. Arroser, irriguer une prairie. Il mena Sophronyme voir la belle *prairie* où erraient les grands troupeaux mugissant sur le bord du fleuve. (Fén.) Crecy est entouré de *prairies* et de vignobles. (Dulaure.) Il y a dans Brunoy des bois et des *prairies*. (Id.)

Ta *prairie* est riante; et d'heureuses promesses
De tes jeunes épis t'assurent les largesses. (Barrau.)

— *Prairie naturelle*. Celle dont la formation est due à la nature, et où les herbes viennent d'elles-mêmes; une prairie naturelle est composée de plantes de tout genre, de toutes saisons et de toute durée, dont le nombre peut être évalué à quarante-deux espèces, dont dix-sept seulement sont appropriées à la nourriture des animaux. || *Prairie artificielle*. Celle dont la formation est due à la culture et qui se compose de plantes qui varient suivant la nature des terrains, mais dont les plus communes sont le trèfle, la luzerne et le sainfoin. L'invention des prairies artificielles, qui, presque partout, ont succédé au système vicieux des jachères, est attribuée par les uns à Camille Torello, agriculteur lombard du XVIe siècle, et par les autres à l'Anglais Hartlib, qui ne vivait que dans le XVIIe

— Fig. et poét. *L'émail des prairies*. Les diverses fleurs qui y croissent.

De l'émail élégant des champs et des *prairies*
L'aiguille de Minerve orna ses broderies. (Castel.)

PRAIRIE. Géogr. Rivière des Etats-Unis (Missouri), tombe dans la Grande-Rivière, après un cours de 250 kilomètres. || PRAIRIE-DU-CHIEN. Ville des Etats-Unis, dans le territoire du N.-E., sur le Missipipi; 2,000 hab.

PRAISSAS. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. d'Agen (Lot-et-Garonne); 1,660 hab.

PRAKLANG. s. m. Relat. Ministre du commerce dans le royaume de Siam.

PRAKRIT. Linguist. V. PRACRIT.

PRAKRITI. s. m. Philos. ind. La nature-matière, une et active.

PRALINE. s. f. Amande rissolée dans du sucre. Cette espèce de dragée est ainsi nommée, parce qu'un cuisinier du maréchal du Plessis-Pralin s'avisa le premier de préparer les amandes de cette manière, et d'en servir sur la table de son maître. Praline grise. Praline rose. Praline à la fleur d'oranger. Manger, servir des pralines.

Sœur Rosalie au [illegible]
Plus d'une fois lui porta [illegible] pralines.
([illegible])

PRALINÉ, ÉE. part. pass. du v. Praliner S'empl. adject. Amande, dragée pralinée. Fleur d'oranger, fleur de violette pralinées.

PRALINER. v. a. 1re conj. Confis. Faire rissoler, faire griller dans du sucre, avec du sucre, à la manière des pralines.

— Absol. Faire des pralines.

— SE PRALINER. v. pron. Etre grillé avec du sucre.

PRALINEUR. s. m. Techn. Celui qui, dans une confiserie, est spécialement chargé de la confection des pralines et autres dragées.

PRAME. s. f. Mar. Vaisseau à fond plat, à rames et à voiles, et qui tire peu d'eau. Faire glisser la prame. Faire voler la prame. On lui prit les galères et les *prames* qu'il avait amenées. (Volt.)

PRAMNIUM. s. m. (pr. *pramm-ni-omm*). Géogr. anc. Rocher de l'île d'Icarie, près duquel on récoltait un vin célèbre dans l'antiquité.

PRA-NAROTTE. s. m. Relat. Espèce de messie attendu des habitants de Siam.

PRANGOSIER. s. m. Bot. Genre de plantes de la famille des ombellifères, renfermant plusieurs espèces qui sont toutes originaires de l'Inde, et dont on vante les propriétés extraordinaires pour la nourriture des bestiaux. On cherche à acclimater le prangosier en France.

PRANGUI. s. m. Nom que l'on donne dans l'Inde aux Européens. Lorsqu'un brahmane a vécu avec un *prangui*, il doit se faire purifier.

PRANISE. s. f. Zool. Genre de crustacés.

PRAO ou **PRAHAU**. s. m. Mar. Sorte de bateau à balancier, très-long, très-étroit et peu profond, et d'une marche peu rapide, employé dans les îles de la Sonde.

PRASE. s. f. Minér. Variété de quartz-agate, pierre précieuse de couleur vert pâle.

PRASIANE. Géogr. anc. [illegible] l'Indus. Capitale [illegible], aujourd'hui *Vedant*.

PRASIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à un prasion. || PRASIÉES. s. f. pl. Tribu de plantes de la famille des labiées, qui a pour type le genre prasion.

PRASIEN, IENNE. adj. et s. Nom d'un peuple de l'Inde qui habitait l'île Prasiane, entre les Musicanes et les Arbites.

PRASIES. Géogr. anc. et hist. Bourg de l'Attique, dans la tribu Pandionide, à l'extrémité N.-E. de la péninsule qui termine l'Attique du côté de l'orient. Il était décoré par un temple d'Apollon, où l'on envoyait les prémices que l'on voulait consacrer au dieu dans l'île de Délos.

PRASINE. adj. des 2 g. (du gr. πράσον, sorte de couleur verte). Antiq. rom. Vert. Il n'est usité que dans ces locutions: *Faction prasine* ou substantiv. *les prasines*. Une des troupes de concurrents dans les jeux du cirque. V. FACTION.

PRASINE. s. f. Techn. Espèce de terre verte dont les peintres font usage.

PRASINOPTÈRE. adj. des 2 g. (ét. gr., πράσινος, vert; πτερόν, aile). Zool. Qui a les ailes vertes. Certhie prasinoptère.

PRASION. s. m. Bot. Genre de plantes de la famille des labiées.

PRASLIN. Géogr. Port naturel de Sainte-Isabelle, l'une des îles de l'archipel Salomon. C'est un des plus beaux ports du globe.

PRASLIN (Château de), dans la commune de Maincy, cant. et arr. de Melun, dép. de Seine-et-Marne; un des plus remarquables des environs de Paris par la beauté de son architecture. C'est dans ce jardin, appelé encore *Vaux-le-Praslin*, que le surintendant Fouquet, qui l'avait fait élever, donna à Louis XIV la fête somptueuse à la suite de laquelle il fut exilé. La terre de Praslin avait le titre de duché-pairie; le maréchal de Villars en fit l'acquisition, et son fils, le duc de Villars, la vendit à M. de Choiseul.

— PRASLIN. Famille de France, qui tire son nom du bourg de Praslin en Champagne, près de Bar-sur-Seine, dép. de l'Aube. Elle est une branche de la famille de Choiseul. || César-Gabriel de Choiseul, duc de PRASLIN, né en 1712, mort en 1785; fut successivement ambassadeur à Vienne, ministre des affaires étrangères, puis de la marine, duc et pair; il rétablit la marine et partagea, en 1770, la disgrâce du duc de Choiseul, son cousin.

PRASOCURE. s. m. Entom. Genre d'insectes coléoptères de la famille des chrysomélines.

PRASOÏDE. adj. des 2 g. Minér. Espèce de topaze de couleur vert pâle.

PRASOPALE. s. f. Minér. Variété de la chrysoprase.

PRASOPHYLLE. s. m. (ét. gr., πράσον, poireau; εἶδος, ressemblance). Bot. Genre de plantes de la famille des orchidées, dont toutes les espèces sont indigènes de la Nouvelle-Hollande.

PRASSE. s. m. Ornith. Un des noms vulgaires du moineau.

PRAZUM. s. m. (pr. *pra-zomm*). Géogr. Cap d'Afrique, sur la mer des Indes. Les anciens ne connurent rien au-delà du Prasum. On pense que c'est aujourd'hui le *Delgado*.

PRAT. Abréviation du mot Pratique.

PRAT (DU). V. DUPRAT.

PRATELLE. s. f. Bot. Genre de plantes cryptogames de la famille des champignons.

PRATENSE. adj. des 2 g. (pr. *pra-tan-ce*, du lat. *pratensis*, rad. *pratum*, pré). Hist. nat. Qui appartient aux prés; qui croît ou habite dans les prés. Herbe, plante pratense. Il est tout à fait inusité.

PRATICABILITÉ. s. f. État, qualité d'une chose praticable. La praticabilité d'un moyen. La praticabilité d'un chemin, d'un marais, d'un gué, etc. Omis. des dictionnaires.

PRATICABLE. adj. des 2 g. Qui peut être pratiqué, employé. Moyen praticable. Chose praticable. Idée praticable. Ceci est praticable, n'est pas praticable. Employer toutes les voies praticables. Ce fut alors qu'il m'apprit quels soins m'étaient confiés, et ce qui avait été fait pour rendre cet arrangement praticable. (J.-J. Rouss.) C'est au ministre à voir s'il trouvera mon idée *praticable*. (Volt.)

— Que l'on peut traverser, où l'on passe sans peine. Chemin praticable. Marais praticable. Gué praticable. Il est usité avec la négative. Ce marais n'est pas praticable. Ces chemins ne sont pas praticables. Ce gué n'est pas praticable. Il faut parcourir les montagnes tandis qu'elles sont encore praticables. (J.-J. Rouss.)

— Fig. *Homme praticable*. Homme sociable. Il est plus usité avec la négative. Cet homme n'est pas praticable. On dit de même Humeur praticable. Caractère praticable.

— Décor. théâtr. *Porte, fenêtre praticable*. Porte, fenêtre par laquelle on peut réellement passer. On dit substantivement et dans un sens général, LES PRATICABLES, les objets tels que maisons, chemins, ponts, bancs, etc., qui sont représentés d'une manière réelle, et non pas seulement peints sur une surface plane.

[illegible] pragmaticus, homme d'affaires). Celui qui a beaucoup d'expérience, qui s'est plus livré à la pratique de son art qu'à la théorie. Ce médecin est un grand praticien, un excellent praticien, un habile praticien. On peut fort bien entendre la théorie d'une science, d'un art, et malgré cela être un fort mauvais praticien.

— Dans un sens particulier. Avocat fort sur la procédure. || Agent d'affaires. Je crois bien que du temps qu'on appelait les gens de justice *pragmaticiens*, en relevant l'origine du mot, les choses allaient autrement; mais depuis qu'on a retranché une syllabe de leur nom, on les appelant *praticiens*, ils ont bien su se récompenser de ce retranchement sur la bourse

de ceux qui n'en pouvaient mais, aussi bien que de ceux qui en étaient cause. (H. Estienne.)

— Sculpt. Ouvrier qui met à point sa statue que le maître achève ensuite.

— adjectiv. Un médecin praticien. Être plus praticien que théoricien. Avoué praticien.

PRATICOLE. adj. des 2 g. (ét. lat. *pratum* pré; *colere*, habiter). Qui vit dans les prés, Mélolonthe praticole.

PRATICULTEUR. s. m. (ét. lat., *pratum*, pré, prairie, *cultor*, qui cultive). Agric. Celui qui cultive les prairies. Calendrier du praticulteur.

PRATICULTURE. s. f. Culture des prés, des prairies.

PRATINAS. Poëte grec, de Philonte, contemporain d'Eschyle et de Chérile, composa le premier des pièces de théâtre connues des anciens sous le nom de *Satires*.

PRATIQUE. adj. des 2 g. Qui ne s'arrête pas à la théorie, à la spéculation, qui va jusqu'à l'action, qui exécute. Connaissance pratique. Morale pratique. Vertu pratique. Philosophie pratique.

— *Homme pratique.* Homme qui a beaucoup d'expérience.

— Mar. *Pilote, marin pratique.* Pilote, marin qui a navigué plusieurs fois dans les parages où il passe.

— Philos. *Proposition pratique*, Celle qui, dans le kantisme, énonce l'action par laquelle un résultat est possible, et qui est la condition nécessaire de ce résultat. V. THÉORÉTIQUE.

PRATIQUE. s. m. Mar. Pilote, marin qui connaît un parage pour y avoir navigué plusieurs fois.

PRATIQUE. s. f. (du gr. πρακτική, action). Didact. Ce qui se réduit en acte dans une science, dans un art; ce qui constitue l'application des règles et des principes. Il se dit par opposition à Théorie, qui veut dire connaissance spéculative et raisonnée. Tout homme qui cultive les arts sans en communiquer les procédés ni la *pratique* aura une supériorité réelle sur ceux auxquels il vend ses productions. (Raynal.) Il y a deux sortes d'erreurs: les unes appartiennent à la *pratique*, les autres à la spéculation. (Condill.) La règle de voir de plus grands que soi doit avoir ses restrictions; il faut quelquefois d'étranges talents pour la réduire en *pratique*. (La Bruy.)

— Exercice, exécution d'un art, d'une science. Mettre en pratique. La pratique de la médecine. ‖ *Pratique éclairée.* Exécution dirigée par les principes. Pratique aveugle; celle qui s'en tient à la routine.

— Action de pratiquer. Avoir de grandes idées et en venir à la pratique. Projet, pratique éclairée. Exécution difficile dans la pratique. L'amitié se forme peu à peu, avec le temps par la *pratique*. (La Bruy.)

— Accomplissement d'une vertu, d'un devoir. La pratique de la loi de Dieu. La pratique des vertus. Être exact dans la pratique de ses devoirs. Il y a de l'analogie entre la religion sans culte et la vertu sans pratique.

— *Mettre en pratique.* Pratiquer, exécuter. Connaître les règles, et les mettre en pratique. Les choses les plus belles en théorie ne peuvent presque jamais se mettre en pratique.

— Méthode, manière de faire certaines choses. Pratique ingénieuse, utile. Trouver une pratique mécani[illegible] aussi certaine qu'un procédé rationnel. Avoir une pratique particulière pour niveler, jauger, conduire, distribuer les eaux. Les médecins chinois ont une *pratique* assez heureuse. (Volt.) Le besoin rendra cette *pratique* indispensable. (Rayn.) Faut-il des espions dans la monarchie? Ce n'est pas la *pratique* ordinaire des bons princes. (Montesq.)

— Facilité d'opérer, d'agir, qui s'acquiert par un grand usage.

— Usage, coutume d'une profession. La pratique du théâtre. Ce comédien n'a pas assez de pratique. Ce poëte a parfaitement la pratique du théâtre.

— Expérience des choses du monde, des usages, des coutumes, de la façon d'agir reçue dans un pays. Avoir la pratique des affaires, des négociations, des intrigues, des cabales. La pratique s'acquiert par le temps.

— Routine. Ne connaître un art que par la pratique. N'avoir jamais appris les règles de l'arithmétique, et ne calculer que par pratique. Ne savoir sa langue que par pratique. [illegible] tiniers mangent du bouilli parce que leurs parents en mangeaient, et suivant cette *pratique* avec une soumission implicite, ils espèrent bien aussi être imités par leurs enfants. (Brill.-Sav.)

— T. de peint. *Peindre de pratique.* Peindre [illegible] ture. On dit dans le même sens. Portrait fait de pratique. Figure faite de pratique.

— En bonne part. Avoir une grande pratique, une belle pratique, une bonne pratique du dessin, du pinceau, de la couleur. Un ouvrage conçu de projet et de *pratique*. (Dider.)

— Au plur. Exercice réglé de certains usages extérieurs relatifs au culte. Pratiques de piété, de dévotion. Pratiques religieuses, superstitieuses. Un dévot à petites pratiques. Être fort exact à toutes ses pratiques de dévotion. [illegible] une religion [illegible] chargée de pratiques. Les peuples barbares et sauvages ne se chargent guère de *pratiques* religieuses. (Montesq.) Leur religion [illegible] petites idées, de *pratiques* minutieuses. (Barth.) Le défaut de lumières dans tous les ordres de l'État se fomentait chez les plus honnêtes gens des *pratiques* qui déshonoraient la religion. (Volt.) Les *pratiques* les plus saintes de la piété ne sont que des superstitions, lorsqu'on croit qu'elles dispensent d'un seul des commandements divins. (De Genlis.) Toute *pratique* sainte qui subsiste avec nos passions est plutôt une dérision que la vertu même. (Mass.)

— Au plur. *Pratiques.* Menées, intrigues, intelligences secrètes avec le parti ennemi. Avoir, faire, entretenir des pratiques, des pratiques sourdes, inquiétantes, secrètes avec quelqu'un, pour quelqu'un, contre quelqu'un. Il devait ménager de secrètes *pratiques*. (La Font.) Il fit mourir à ses yeux ses deux enfants, qui s'étaient laissés entraîner aux sourdes *pratiques* que les Tarquins faisaient dans Rome, pour y rétablir leur domination. (Boss.)

— Clientèle d'un avoué, d'un médecin ou d'un notaire. Cette étude a de la pratique, a plus de pratique que telle autre. La pratique de ce médecin n'est pas nombreuse, n'est pas bonne.

— Chalandise d'un marchand, d'un artisan. La pratique ne vient pas chez cet épicier, chez ce tailleur.

— Fig. et fam. *Donner de la pratique, bien de la pratique à quelqu'un.* Lui donner bien de l'exercice, bien de l'embarras. Il se dit par menace: *Je lui donnerai bien de la pratique.* Il a vieilli.

— Par extens. Le client, le chaland luimême. Ce marchand, ce tailleur a beaucoup de pratiques, d'excellentes pratiques. Avoir presque toutes les pratiques du quartier. Garder, conserver, contenter, mécontenter ses pratiques. Perdre une de ses meilleures pratiques. Faire de nouvelles pratiques.

— *C'est une bonne pratique.* C'est une personne qui achète beaucoup et qui paye bien. Dans le sens contraire, on dit *C'est une mauvaise pratique.*

— Mar. Liberté d'aborder et de débarquer. Admettre un bâtiment à la pratique, à la libre pratique, en libre pratique. Donner pratique à un bâtiment. Refuser pratique à un navire soupçonné d'infection contagieuse. Demander, recevoir, obtenir pratique.

— Procéd. Style des actes qui se font dans la poursuite d'un procès. Manière de procéder devant les tribunaux. Entendre la pratique. Faire quelque chose contre toutes les règles de la pratique. Termes de pratique. Style de pratique.

— Acte d'étude, d'avoué ou de notaire. Là sur des tas poudreux de sacs et de *pratiques*. (Boil.)

— Techn. Instrument de métal au moyen duquel les joueurs de marionnettes changent leur voix, surtout pour faire parler Polichinel.

— Fig. et pop. *Avoir avalé la pratique de Polichinel.* Avoir la voix très-enrouée. Il a avalé la pratique de Polichinel.

PRATIQUÉ, ÉE. part. pass. du v. Pratiquer. S'empl. adjectiv. Devoir pratiqué. Vertu pratiquée. Quelques arts, entre autres la sculpture ou orfèvrerie, ont été *pratiqués* avec succès sous son règne. (Anquet.) La confession était *pratiquée*. (Volt.)

— Suivi, [illegible]. Un homme pratiqué. Un témoin pratiqué. Il [illegible] usité.

— [illegible] Chemin pratiqué, sentier pratiqué. Un [illegible] de sept cent cinquante [illegible] *pratiqué* à travers des marais qu'il fallait combler conduit de Moscou à la nouvelle ville. (Volt.)

— Percé. Trou pratiqué, ouverture pratiquée. Des trous de six pieds de long sur trois pieds de large sont *pratiqués* dans les murailles, ou plutôt dans les parois de cette chambre, pour y placer des cercueils. (Chateaub.)

— *Pratiqué par.* La règle de Saint-François a été *pratiquée* par les ordres mendiants. (Chateaub.)

PRATIQUEMENT. adv. Dans la pratique. Avoir raison théoriquement, mais tort pratiquement.

PRATIQUER. v. a. 1re conj. (rad. *pratique*). Mettre en pratique, réduire en acte. Pratiquer les règles d'un art, les principes d'une science.

— Absol. La théorie ne suffit pas, il faut encore pratiquer. L'habileté ne s'acquiert qu'en pratiquant.

— Accomplir un devoir, [illegible] des actes de vertu. Pratiquer la loi de [illegible]. Pratiquer la morale du christianisme. Pratiquer des austérités, des bonnes œuvres. On est réellement heureux quand on pratique la vertu pour elle-même et non par intérêt. La bonté est une qualité qui doit être précieuse aux grands, et qu'ils doivent pra[illegible] la philosophie en a mieux profité que celui qui la sait. (Montaig.) Ce n'est pas assez que de prêcher aux autres la vertu, il faut la *pratiquer* soi-même. (Encycl.)

— Exercer, faire les fonctions de. Pratiquer la médecine, la chirurgie.

— Être habile dans le maniement des affaires, dans la conduite des choses du monde.

— En ce sens, il se dit absolument. Savoir beaucoup, mais ne pas pratiquer. Pratiquer dans différentes juridictions.

— Avoir l'habitude, la coutume d'agir d'une certaine manière. Les habiles gens le pratiquent ainsi. On le pratique autrement en France.

— Fréquenter, hanter. Pratiquer les gens de bien. Se garder de pratiquer les méchants. Pratiquer quelqu'un pour savoir de quoi il est capable. Il est peu usité. Il est dangereux de *pratiquer* avec les méchants. (Encycl.)

— Solliciter, capter, attirer à soi, suborner. Pratiquer les habitants d'une ville assiégée. Pratiquer les domestiques, les gens d'une maison. Pratiquer les officiers d'une armée. Pratiquer des témoins. Il ne faut jamais *pratiquer* ni les sujets d'un prince, ni les voix dans une élection. (Encycl.)

— Entretenir, se ménager. Pratiquer des intelligences, des menées, des intrigues dans un parti, dans une place assiégée, chez l'ennemi.

— Avoir communication, avoir visite, visiter. Se dit en termes de commerce lointain. Une raison particulière détermina toujours les Anglais qui travaillent pour leur compte à *pratiquer* Mascate. (Rayn.)

— Archit. Trouver, ménager adroitement certaines petites commodités dans un bâtiment, en ménageant la place. Pratiquer un escalier dans l'épaisseur d'un mur. Pratiquer une garde-robe dans un appartement.

— Par anal. On a *pratiqué*, avec les grès dont cet endroit est couvert, un abri qui protége la source contre le soleil et l'éboulement du sable. (G. Sand.) Cette grotte est irrégulière, on y a *pratiqué* des autels. (Chateaubr.) Au zénith du miroir il faut *pratiquer* un petit goulot. (Buff.)

— *Pratiquer un trou, une ouverture.* Percer un trou, faire une ouverture. ‖ *Pratiquer un chemin, un sentier.* Frayer un chemin, un sentier. Il avait *pratiqué* un sentier qui tournait autour de ce bassin, et dont plusieurs ruisseaux venaient se rendre de la circonférence au centre. (B. de St-P.)

— SE PRATIQUER. v. pron. Être mis en pratique. Il y a dans le monde deux morales: celle des livres et celle des faits, celle qui s'enseigne et celle qui se *pratique*. (Boiste.) La course à pied, la course à cheval, la course dans les chariots, se *pratiquaient* en Égypte avec une adresse admirable. (Boss.)

— Se faire souvent, se faire habituellement. Cela se pratique toujours ainsi dans ce pays.

— Se ménager, s'ouvrir. Ailleurs les eaux se sont *pratiqué* des cours souterrains, où coulent des ruisseaux pendant une partie de l'année. (Volney.)

PRATO. Géogr. Ville murée de Toscane, à 16 kilom. N.-O. de Florence. C'était une république au moyen âge; les Espagnols la saccagèrent en 1512.

PRATS-DE-MOLLO. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Céret (Pyrénées-Orientales); 5,000 hab. Les fortifications du château de Prats-de-Mollo, appelé fort de la Garde, sont l'ouvrage de Vauban.

PRATT (Charles). Jurisconsulte profond et ami de l'indépendance, né en 1713, mort en 1794; protégé de lord Chatham, il devint successivement premier juge de la cour des plaids communs, comte de Camden, pair d'Angleterre, lord-chevalier, président du conseil.

PRAUTOY. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Langres (Haute-Marne); 758 hab.

PRAVADI. Géogr. et hist. Ville de la Turquie d'Europe, dans la Bulgarie, à 105 kilom. S.-E. de Silistrie. Victoire des Russes sur les Turcs en 1829.

PRAXAGORAS. Historien grec d'Athènes, vivait vers l'an 345 de J.-C.

PRAXÈDE (Sainte). Vierge et martyre, fille d'un sénateur nommé Prudentius, et sœur de sainte Potentienne.

PRAXÉEN. s. m. Hist. ecclés. Disciple de l'hérésiarque Praxias.

PRAXÉLIDE. s. f. (pr. *prak-cé-li-de*). Bot. Genre de plantes de la famille des synanthérées, dont toutes les espèces sont indigènes de la Guiane.

PRAXIAS. Hérésiarque du IIIe siècle, natif d'Asie, d'où il vint à Rome au temps du pape Éleuthère. Il ne reconnaissait qu'une seule personne dans la Trinité, et disait que c'était le Père qui avait été crucifié. Il fut combattu par Tertullien.

PRAXIDICE. Myth. gr. Nom sous lequel on adorait quelquefois Minerve. ‖ Déesse, mère de la Concorde et de la Vertu. ‖ PRAXIDICES. s. f. pl. Trois divinités vengeresses, filles d'Ogygès et de Thébé.

PRAXIERGIDES. s. m. pl. Ant. gr. Prêtres athéniens qui célébraient un mystère le jour des Plyntéries.

PRAXILLE. Femme grecque de Sicyone, s'acquit une grande réputation par ses poésies, et fut mise au rang des neuf poëtes lyriques [illegible]

PRAXILLIEN ou **PRAXILIEN.** adj. m. Littér. anc. Il s'est dit d'un trimètre brachycatalectique, dont le deuxième pied est un trochée. Le mètre praxillien fut inventé par la Sicyonienne *Praxille*.

PRAXITÈLE. Célèbre sculpteur antique, né dans la Grande-Grèce, florissait vers l'an 324 av. J.-C. Il porta l'art de la sculpture à sa perfection; ses deux plus belles statues étaient les deux Vénus de Cos et de Gnide, [illegible] voilée, l'autre nue.

PRAYA. Géogr. et hist. Capitale de l'île San-Iago, et résidence du gouverneur général de l'archipel du cap Vert. Il se livra dans la baie de Praya un combat [illegible] entre les Anglais et les Français; ceux-ci étaient commandés par le bailly de Suffren. [illegible] de Terceira, une des Açores.

PRÉ. (du lat. *præ*, avant, devant). Particule initiale qui marque l'antériorité, la supériorité, et qui entre dans beaucoup de mots français: *pré*ambule, *pré*caution, *pré*cipiter, *pré*férer, *pré*dire, *pré*méditer, *pré*voir, etc.

PRÉ. s. m. (du lat. *pratum*). Petite prairie, terre où l'on recueille du foin, ou qui sert au pâturage. Bon pré. Haut pré. Bas pré. Pré vert. Pré fleuri, émaillé, plein de fleurs, fleuri. L'émail des prés. Le vert tapis des prés. L'émeraude des prés. La verdure, les fleurs d'un pré. Un pré de trente arpents. L'arrosement, l'irrigation d'un pré. Faucher un pré. Mettre des bœufs paître dans un pré. *Prés* fleuris! vaste et ondoyant théâtre où la nature, avec profusion, a versé les trésors du règne végétal, salut! Oh! que votre aspect est gracieux, lorsque le vent frais du soir caresse votre surface émaillée, et que l'orbe du soleil, prêt à disparaître de l'horizon, à travers un cortége de nuages brillants, lance vers vous ses derniers faisceaux d'or et de pourpre. (Jauffret.)

J'aime mieux un ruisseau qui, sur la molle arène,
Dans un *pré* plein de fleurs lentement se promène.
(BOILEAU.)

L'émail des *prés* naissants, l'ombrage des forêts,
Le pur cristal des eaux pour lui n'ont point d'attraits.
(ROSSET.)

— Loc. prov. *Épargne de bouche vaut rente de pré.* Une grande économie dans la dépense de la table est aussi avantageuse qu'un bon revenu. ‖ *Aimer mieux quelqu'un en terre qu'en pré.* Aimer mieux quelqu'un mort que vivant.

— Lieu assigné pour un duel. Aller, se rendre, se trouver sur le pré. Il vieillit dans cette acception.

— PRÉ AUX CLERCS. Champ situé près de Paris, le long de la rive gauche de la Seine, depuis la tour de Nesle, et occupant au moyen âge tout l'espace occupé aujourd'hui par le faubourg Saint-Germain. Son nom lui vint de ce qu'il servait de promenade ordinaire aux clercs ou écoliers de l'Université. Le Pré aux Clercs était aussi le rendez-vous des duellistes. La petite Seine le partageait en deux, le grand et le petit Pré; il avait été donné à l'Université en 1368. Une grande partie de l'armée de Henri IV était campée dans le grand Pré aux Clercs lorsqu'il assiégea Paris, en 1589. On n'a commencé à bâtir dans le Pré aux Clercs que sous Louis XIII.

PRÉABDOMEN. s. m. (ét. lat., *præ*, en avant; *abdomen*, abdomen). Moll. Ensemble des cinq premiers segments de l'abdomen des crustacés.

PRÉACHAT. s. m. Comm. Payement d'une marchandise avant sa livraison, comme dans le cas d'une souscription.

PRÉACHETÉ, ÉE. part. pass. du v. Préacheter. S'empl. adjectiv. Marchandise préachetée.

PRÉACHETER. v. a. 1re conj. L'*e* se change en *è* devant une syllabe muette. *Je préachète, tu préachètes*, etc. Comm. Payer une marchandise avant que de la posséder. Préacheter dix boucauts de sucre.

— SE PRÉACHETER. v. pron. Être préacheté.

PRÉADAMISME. s. m. Hist. ecclés. Opinion de calvinistes qui prétendaient que la terre était habitée avant Adam, et que celui-ci n'était que la tige du peuple hébreu. Cette opinion fut promptement étouffée; Isaac de la Peyrère, qui en était l'auteur, abjura le calvinisme.

PRÉADAMITE. s. m. Hist. relig. Nom donné aux hommes ou aux générations qu'on suppose avoir vécu dans les temps antérieurs à Adam, dans l'hypothèse toutefois où l'existence du monde remonterait à une époque antérieure à celle que lui assigne la relation de Moïse. Isaak Peyrer prétendait que les païens tiraient leur origine des *préadamites*, et les Juifs d'Adam et d'Ève. (Encycl.) Acception omise dans les dictionnaires.

— Sectaire qui prétendait qu'avant Adam il avait existé d'autres hommes.

PRÉADAMITE. adj. des 2 g. Hist. relig. Qui a existé dans les temps antérieurs à Adam. On a été jusqu'à citer certaines productions qui auraient appartenu à un monde *préadamite*. (Encycl.) Omiss. des dictionnaires.

PRÉALABLE. adj. des 2 g. (ét. fr., *pré*, particule qui marque antériorité; et *aller*, qui va devant, qui va avant). Qui doit être dit, fait, examiné auparavant. Condition préalable. Sommation préalable. Remplir les conditions préalables. Quand on est mineur, on ne peut s[illegible] père et mère. Il est préalable de savoir si un enfant est légitime, pour juger de son droit à l'héritage paternel.

— *Question préalable.* Forme exclusive de la délibération dans une assemblée publique. ‖ *Demander, réclamer la question préalable.* Demander s'il y a lieu ou s'il n'y a pas lieu de délibérer sur une proposition qui vient d'être faite, et, dans l'usage le plus ordinaire, demander qu'on ne délibère pas sur cette proposition. Écarter une proposition par la question préalable.

PRÉALABLE. s. m. Ce qui doit être dit, fait préalablement, auparavant, avant toutes choses. Il y a un préalable. Soulever un préalable. Le préalable d'une affaire, le préalable dans

une affaire. C'est un préalable que de.... Un préalable utile, indispensable, nécessaire.

— AU PRÉALABLE. loc. adv. Auparavant, avant tout. Payer au préalable. Voir au préalable si..... On dit aussi *par préalable.*

PRÉALABLEMENT. adv. Avant toutes choses. Auparavant; au préalable. Il faut réalablement que. Préalablement à toute discussion, il faut s'occuper de savoir si....

PRÉALLÉGUÉ, ÉE. part. pass. du v. Préalléguer. S'empl. adjectiv. Fait préallégué, preuve préalléguée.

PRÉALLÉGUER. v. a. 1re conj. Anc. cout. alléguer, citer, énoncer avant, auparavant. préalléguer un fait. Il est inusité.

PRÉAMBULAIRE. adj. des 2 g. Qui précède, qui sert de préambule; préliminaire. Avertissement préambulaire. Il est inusité.

PRÉAMBULE. s. m. (ét. lat., *præ*, avant, *ambulo*, je vais). Avant-propos, sorte d'exorde. Long préambule. Préambule ennuyeux. Préambule ingénieux, bien tourné. Préambule inutile, utile, nécessaire. Faire un préambule.

— *Préambule d'une loi, d'un édit, d'une ordonnance.* Partie préliminaire d'une loi, d'un édit, d'une ordonnance, dans laquelle le législateur expose son intention, ses vues, la nécessité ou l'utilité du nouveau règlement.

— Par extens. et fam. Discours vague, superflu, qui ne va point au fait. Point de préambule. Je vous fais grâce de votre préambule, de tous vos préambules. Venez au fait, sans préambule. Essuyer pendant une heure entière un fastidieux préambule. Faiseur de préambules.

PRÉAMBULER. v. n. 1re conj. Faire un préambule. Il ne se dit que dans le style burlesque et par plaisanterie.

PRÉAPICIAL, ALE. adj. (ét. lat., *præ*, en avant; *apex, apicis*, sommet). Didact. Qui se trouve en avant du sommet. || Conchyl. Il se dit de la charnière d'une coquille bivalve, lorsqu'étant sur le dos de la valve, elle se trouve en avant du sommet.

PRÉAU. s. m. (du lat. *pratum*, pré). S'est dit pour Petit pré.

L'amoureux sa dame menait
Danser quand venait à son tour,
Et puis seoir s'en revenait
Sur un *préau* vert au retour. (ALAIN CHARTIER.)

— Place quadrilatère au milieu d'un cloître. Les moines se promènent sur le préau.

— Cour d'une prison. Avoir la liberté du préau, d'aller au préau, d'être sur le préau. Nous sommes tous comme des prisonniers condamnés à mort, qui s'amusent sur le *préau* en attendant qu'on les appelle pour les expédier. (Volt.)

— Endroit d'une école primaire où les élèves prennent leur rang pour entrer en classe.

— Au plur., des *préaux*.

PRÉAVIS. s. m. Note, court avertissement qui précède l'avis. Il est vieux et inusité.

PRÉBALANCIER. s. m. Entom. Nom donné à deux corps qui sont insérés au devant des ailes et sur les côtés du prothorax, dans les insectes rhipiptères, et que l'animal meut avec la plus grande rapidité pendant l'acte du vol.

PRÉBASILAIRE. adj. des 2 g. Anat. Qui est placé au-devant de la pièce du crâne appelée *basilaire.*

PRÉBENDE. s. f. (pr. *pré-ban-de;* du lat. *præbenda*, fait de *præbere*, fournir). Hist. ecclés. Droit de percevoir certains revenus dans une église cathédrale ou collégiale. La prébende diffère du canonicat en ce que ce dernier n'est qu'un titre purement spirituel, qui ne donne le revenu temporel que lorsqu'il est accompagné de la prébende. || Le revenu lui-même attaché à une chanoinie. || La chanoinie.

— En certaines églises, Bénéfice du baschœur.

— *Prébende laïque.* Prébende réservée à des laïques de haute naissance. || *Prébende théologale.* Celle qui était donnée au docteur en théologie, dans chaque église cathédrale ou collégiale. || *Prébende préceptoriale.* Prébende accordée à un prêtre qui instruisait gratuitement les jeunes enfants.

PRÉBENDÉ, ÉE. adj. Qui jouit d'une prébende. Les chanoines prébendés avaient droit de préséance sur les chanoines honoraires. Toutes les chanoinies n'étaient pas prébendées.

— PRÉBENDÉ. s. m. Chanoine à prébende.

PRÉBENDIER. adj. et s. m. Chanoine à prébende. V. PRÉBENDÉ. || Dans certaines églises, Ecclésiastique qui sert au chœur au-dessous des chanoines.

— Se disait aussi de certains pauvres qui étaient nourris des revenus d'une église.

PRÉ-BOIS. s. m. Eaux et for. Pâturage, reste d'ancienne forêt communale qui est située sur la pente d'une montagne. || Pl., des *prés-bois.*

PRÉBOUIN. s. m. Agric. Rejeton d'un cep de vigne. V. PROVIN.

PRÉBOUISSET. s. m. Bot. Nom vulgaire du fragon.

PRÉBUCCAL, ALE. adj. (ét. lat., *præ*, en avant; *bucca*, bouche). Didact. Qui précède la bouche, qui est situé en avant de la bouche. || *Cavité prébuccale.* Sorte d'entonnoir au fond duquel la bouche se trouve, dans les holothuries.

PRÉCAIRE. adj. des 2 g. (pr. *pré-kè-re;* du lat. *precarius*). Qui ne s'exerce que par tolérance, par emprunt, avec dépendance. Pouvoir précaire. État précaire. Autorité précaire. Possession précaire. Existence, vie précaire. Les sentiments de l'honneur sont précaires lorsqu'ils naissent de l'imagination ou de l'intérêt. Un établissement basé sur la justice et la vertu n'a rien de précaire.

— Dr. des gens. *Commerce précaire.* Commerce que deux nations ennemies font ensemble sous un pavillon neutre.

— Hist. ecclés. *Bénéfice précaire.* Concession gratuite de l'usufruit d'un bénéfice pour un temps déterminé, cinq ou dix ans, en usage surtout du VIe au IXe siècle.

PRÉCAIRE. s. m. Jurispr. Se dit des choses dont on ne jouit que par une concession toujours révocable au gré de celui qui l'a faite. Jouir par précaire, à titre de précaire.

— Hist. ecclés. Bénéfice précaire. L'Église accorda souvent des précaires aux guerriers, en leur imposant pour condition de défendre ses propriétés.

PRÉCAIREMENT. adv. D'une manière précaire. Jouir précairement. Posséder précairement.

PRÉCANTATEUR, TRICE. s. (du lat. *præcantator*). Ant. rom. Celui, celle qui faisait profession de préserver des enchantements, ou de les détruire. On employait le précantateur pour guérir la morsure des serpents.

PRÉCARITÉ. s. f. Didact. État de ce qui est précaire.

PRÉCATIF, IVE. adj. Didact. Qui est accompagné d'une prière, d'une injonction.

— Dr. rom. *Legs précatif.* Fidéi-commis.

PRÉCAUDAL, ALE. adj. (ét. lat., *præ*, en avant; *cauda*, queue). Entom. Qui est situé en avant de la queue. || *Anneaux* ou *segments précaudaux.* Quelques anneaux, en petit nombre, qui existent quelquefois à l'extrémité de l'abdomen dans les chétopodes, et qui, d'un diamètre beaucoup moins grand que les autres, sont la plupart du temps presque dépourvus d'appendices.

PRÉCAUTION. s. f. (pr. *pré-ko-ci-on;* ét. lat., *præ*, avant; *cavere*, prendre garde). Soin pris d'avance pour éviter un mal. Précaution inutile, utile, nécessaire. User de précaution. Prendre ses précautions, des précautions. Apporter toutes les précautions possibles à une chose. Rien ne prouve mieux les alarmes que l'excès des *précautions.* (Volt.) Loin de prendre contre vous-même des *précautions* injurieuses, apprenez à compter sur vous. (J.-J. Rouss.) Trop de *précautions* sont souvent un mal réel. (Id.) Quand la jeunesse et l'amour sont d'accord pour tromper un vieillard, tout ce qu'il fait pour l'empêcher peut bien s'appeler à bon droit la *précaution* inutile. (Beaumarch.)

On entrait dans l'automne,
Quand la *précaution* aux voyageurs est bonne.
(LA FONTAINE.)

— Loc. prov. *Trop de précaution nuit.* Une précaution excessive est souvent désavantageuse à celui qui la prend.

— Circonspection, ménagement, prudence. Avoir de la précaution. User de précaution. Se conduire avec précaution. Il faut écouter l'antiquité avec respect, mais l'imiter avec précaution. Ce sont les petites *précautions* qui sauvent les grandes vertus. (J.-J. Rouss.) Tant de *précaution* affaiblit votre règne. (Rac.) On nous assura que moyennant ces petites *précautions*, nous ferions une promenade fort agréable. (A. de Cust.) Les mystères de la religion sont des matières délicates qu'il faut traiter avec beaucoup de sagesse et de *précaution.* (Boss.)

— Rhétor. *Précautions oratoires.* Certains ménagements adroits et détournés que prend l'orateur pour ne pas blesser la susceptibilité de ceux qui l'écoutent.

PRÉCAUTIONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Précautionner. S'empl. adjectiv.

— Avisé, prudent. Un homme précautionné. Une femme précautionnée. Les jeunes renards, en sortant du terrier pour la première fois, sont plus défiants et plus *précautionnés* dans les lieux où on leur fait beaucoup la guerre, que les vieux ne le sont dans ceux où on ne leur tend point de piéges. (Leroy.)

PRÉCAUTIONNER. v. a. 1re conj. (pr. *pré-ko-ci-o-né*). Prémunir contre. Précautionner quelqu'un par de sages conseils. Il est peu usité.

— SE PRÉCAUTIONNER. v. pron. Prendre ses précautions. Il s'est précautionné contre le froid. Elle s'est précautionnée contre le chaud. Ils se sont précautionnés, elles se sont précautionnées contre la famine, contre la pauvreté. Se précautionner contre les maux qui nous ... contre la malice des hommes, contre les fâcheuses éventualités de la vie. Le prince de Condé savait se *précautionner* contre l'artifice des hommes. (Lenet.) Ignores-tu qu'il est des tentations déshonorantes qui n'approchent jamais d'une âme honnête, qu'il est même honteux de les vaincre et que se *précautionner* contre elles, est moins s'humilier que s'avilir. (J.-J. Rouss.)

PRÉCAUTIONNEUX, EUSE. adj. (pr. *pré-ko-ci-o-neu, euze*). Qui agit avec précaution, avec circonspection.

— substantiv. Vous êtes un précautionneux.

PRÉCÉDÉ, ÉE. part. du v. Précéder. S'emploie adjectiv. Précédé d'une escorte. Précédé d'un piqueur. Le gésier est musculeux et *précédé* d'une dilatation de l'œsophage. (Buff.) Je retournai à la maison de mon hôte, *précédé* de mon janissaire et suivi de Joseph. (Chateaubr.)

Coignez-en les drapeaux de ces Français vainqueurs,
Ils marchent *précédés* des drapeaux des licteurs.
(F. BELLY.)

— Fig. Précédé de la victoire. Précédé du bruit de ses exploits.

Tandis que le Printemps *précédé* des Zéphirs
Des monts chargés de fleurs appelle les plaisirs.
(ST-LAMBERT.)

— *Précédé par.* Ainsi, une action dont l'objet est honnête, doit être *précédée* par la délibération et le choix. (Barth.)

PRÉCÉDEMMENT. adv. (pr. *pré-cé-da-man*). Auparavant, ci-devant. Nous avons dit précédemment les motifs.

PRÉCÉDENCE. s. f. (de l'ital. *precedenza;* rad. lat. *præcedere*, précéder). État de ce qui précède.

PRÉCÉDENT, ENTE. adj. (du lat. *præcedens*, fait de *præcedere*, aller devant). Qui précède, qui est immédiatement auparavant. Le jour précédent. Avoir écrit par le courrier précédent. Avoir vécu sous le règne précédent. Avoir fait partie de l'assemblée précédente. Faire insérer dans un nouveau bail toutes les clauses portées dans le bail précédent. Cette citation se trouve à la page précédente. Ce sujet a été traité dans le chapitre précédent. Autant à mon *précédent* voyage j'avais vu Paris par son côté défavorable, autant à celui-ci je le vis par son côté brillant. (J.-J. Rouss.)

PRÉCÉDENT. s. m. Usage déjà établi, chose faite qui a acquis force de jurisprudence, qu'on invoque comme autorité.

— Se dit principalement dans le langage des assemblées politiques. Les précédents de la Chambre des députés. C'est un précédent. Citer les précédents. Invoquer les précédents. Il n'y a pas de précédent.

PRÉCÉDER. v. a. 1re conj. (ét. lat., *præ*, devant; *cedere*, marcher). L'é se change en è devant une syllabe muette. *Je précède, tu précèdes, il précède*, etc. Marcher devant, aller devant. La musique précède le régiment. Une escorte d'honneur précède et suit la voiture du roi. Il vient *précédant* le cortége de tes élèves, de tes enfants désolés, pleurer sur ce cercueil une perte irréparable. (Jussieu.) Pourquoi ces formalités, si tout ce qui les aura *précédées* ou suivies doit être déclaré nul? (Besch.)

— Être auparavant, avoir été auparavant. Les siècles qui nous ont précédés. Le soleil du nouveau jour de la vie se lève, et ce jour n'a rien de semblable à ceux qui l'ont *précédé.* (X. Marmier.) Les sages qui ont écrit avant nous sont des voyageurs qui nous ont *précédés* dans les sentiers de l'infortune. (B. de St-P.) Les âmes ont *précédé* les corps. (Id.) Nous ne faisons dans ce monde que suivre ceux qui nous précèdent, et que précéder ceux qui nous suivent. Il faut que le labour *précède* la moisson. (Lenoble.) Tous les arts de la main ont sans doute *précédé* la métaphysique de plusieurs siècles. (Voltaire.) Le bon sens naturel *précède* toutes les autres sciences qu'on saurait apprendre en ce monde. (Comines.) Toute noblesse dont l'existence a *précédé* la sienne doit lui faire ombrage. (B. Constant.)

Son empire a des temps *précédé* la naissance;
Chantons, publions ses bienfaits. (RACINE.)

— Absol. Être immédiatement avant. Le chapitre qui précède. La page qui précède.

— Fig. Avoir le pas sur. Précéder quelqu'un en dignité, en honneur.

— SE PRÉCÉDER. v. pron. Être précédé.

PRÉCEINTE. s. f. (du lat. *præcinctio*, action de ceindre, d'environner). Mar. Bordage qui forme la ceinture d'un vaisseau, et qui en distingue les étages. La préceinte se nomme autrement *lisse.*

— C'est à tort que l'Académie seule fait ce mot masculin; jamais personne ne lui a donné ce genre, et si l'on parlait d'un *préceinte* aux marins, aux constructeurs, ils croiraient qu'on veut plaisanter. Le féminin est demandé par l'étymologie, *præcincta tabula*, et par l'analogie avec *enceinte, atteinte, empreinte*, etc.

PRÉCELLENCE. s. f. Supériorité. Vieux et inusité. La *précellence* rare et au-dessus du commun, messied à un homme d'honneur en chose frivole. (Montaigne.)

PRÉCELLER. v. a. 1re conj. (du lat. *præcellere*, surpasser, l'emporter sur). Surpasser, exceller par-dessus les autres.

PRÉCENTEUR. s. m. Se disait autrefois pour Préchantre. || Ant. rom. Chef d'un chœur de musique.

PRÉCENTORIEN, IENNE. adj. Ant. rom. ... *précentorienne.* Instrument dont on se servait pour donner le ton aux chœurs.

PRÉCEPTE. s. m. (du lat. *præceptum*, formé de *præcipere*, commander). Règle, leçon, enseignement; principe des arts et des sciences; ce qu'il faut savoir pour y réussir. Préceptes de rhétorique. Les préceptes de l'art. Les préceptes qu'un régent donne à son écolier. Recueil de préceptes. Aristote a donné des préceptes de logique, de morale, d'éloquence, de poésie. *Les préceptes* deviennent si présents par l'exercice, qu'on les pratique sans avoir besoin d'en repasser toute la suite et d'y faire attention. (Nicole.) La contrainte des *préceptes* affaiblit et dessèche l'esprit. (Boil.) Hésiode a semé dans cet écrit beaucoup de *préceptes* relatifs à l'agriculture. (Barthél.)

— Vérité d'où découle une règle de conduite. Préceptes de morale. Pratiquer les préceptes. Conformer sa vie aux préceptes. Le conte fait passer le *précepte* avec lui. (La Font.) Son exemple vaudra mieux que tous mes *préceptes.* (Colnet.) Ce ne sont pas les *préceptes* qui manquent aux hommes, mais bien les hommes qui manquent aux *préceptes.* (S. Dubay.) Les vieillards aiment à donner des *préceptes* pour se consoler de n'être plus en état de donner de mauvais exemples. (La Rochefouc.) Les *préceptes* ne nous apprennent jamais mieux ce qu'il faut faire, que lorsqu'ils nous font remarquer ce qu'il faut éviter. (Condill.)

— Dans un sens particulier, Commandement de Dieu ou de l'Église: ce qui est ordonné dans l'Évangile. Précepte affirmatif ou positif, précepte négatif. Distinguer les préceptes d'avec les conseils. Les préceptes de la loi se réduisent à aimer Dieu de tout son cœur, de toute son âme, et son prochain comme soi-même pour l'amour de Dieu. Ceux qui observent les *préceptes* de Jésus et ceux qui les méprisent sont comparés à deux hommes qui bâtissent deux maisons, l'un sur le roc, l'autre sur le sable mouvant. (Chateaubr.)

— Hist. *Préceptes impériaux, préceptes royaux.* Se disait au moyen âge, de certaines ordonnances des empereurs et des rois.

— Dr. féod. *Précepte.* Nom qui s'est étendu, dans le XIe siècle, à des actes ou chartes de seigneurs et d'ecclésiastiques.

— *Préceptes apostoliques.* Édits par lesquels les papes prenaient sous leur protection quelque propriété, pour la mettre à l'abri des violences et du pillage, par la crainte des anathèmes. || *Préceptes pontificaux* ou *épiscopaux.* Certaines ordonnances ou injonctions faites par les papes et les évêques. || *Précepte de l'épiscopat.* Ordonnance royale adressée à un métropolitain pour la consécration d'un évêque élu à un siége vacant.

PRÉCEPTEUR. s. m. (du lat. *præceptor*, formé de *præcipere*, commander, instruire). Celui qui est chargé de l'éducation d'un enfant, d'un jeune homme. Savant précepteur. Précepteur prudent, habile. Choisir entre mille un bon précepteur. Bossuet fut le précepteur du dauphin. Fénelon fut le précepteur du duc de Bourgogne. Le *précepteur* de vos enfants doit être honoré pour être honorable. (Coligny.) Son père aurait pu remédier à cet inconvénient en lui donnant un *précepteur* permanent. (Defauconpret.) Les femmes sont les vrais *précepteurs.* (Legouvé.)

Le fils devenu grand fut mis sous la conduite
D'un *précepteur*, non pas de ces pédants
Dont l'aspect est rude et sauvage. (LA FONT.)

— Fig. Tout le monde a de l'esprit aujourd'hui, parce que le siècle passé a été le *précepteur* du nôtre. (Volt.)

— Par extens. Celui qui instruit un autre homme. Jésus-Christ est le divin précepteur des hommes. Dans l'apologue, les animaux deviennent nos précepteurs.

— Au féminin il fait *préceptrice*, mais il est inusité.

— Hist. ecclés. Il s'est dit des commandeurs de l'ordre du Saint-Esprit, résidant à Montpellier. || Un des grands dignitaires de l'ordre des Templiers. || Grand officier de l'ordre de Malte.

PRÉCEPTIF, IVE. adj. (du lat. *præceptivus;* formé de *præcipere*, commander). Didact. Qui contient des préceptes. Philosophie préceptive. Partie préceptive d'une science, d'un art.

PRÉCEPTION. s. f. (pr. *pré-cèp-ci-on*). Hist. Nom donné, dans l'ancienne histoire de France, à des lettres, à des édits que le roi écrivait pour faire ou laisser faire certaines choses que la loi réprouvait. Au moyen de préceptions, le roi pouvait permettre des mariages illicites, transporter des héritages, etc.

PRÉCEPTORAL, ALE. adj. Qui appartient au précepteur, qui est propre au précepteur.

— En mauvaise part. Pédantesque. Air préceptoral. Manières préceptorales. Des tons préceptoraux.

PRÉCEPTORAT. s. m. (rad. lat. *præceptor*, précepteur). État, fonction du précepteur. Remplir consciencieusement les devoirs du préceptorat. Avoir fini son préceptorat.

— Hist. Espèce de commanderie, bénéfice d'un ordre de chevalerie. On dit aussi *préceptorerie.*

PRÉCEPTORERIE. s. f. Hist. Charge, dignité de précepteur chez les templiers et les chevaliers de Malte.

PRÉCEPTORIALE. adj. f. S'est dit d'une ... qui devait enseigner les jeunes élèves. || On dit aussi substantiv., la *préceptoriale.*

PRÉCEPTORISER. v. a. 1re conj. (rad. lat. *præceptor*, précepteur). Enseigner, instruire en qualité de précepteur. Si la vérité blesse si fréquemment, c'est un peu la faute de celui qui la dit; ou c'est un orgueilleux qui nous humilie, ou un ignorant qui nous *préceptorise*, ou un grossier personnage qui nous insulte. (Did.)

— Faire le pédant; traiter quelqu'un comme le ferait un précepteur.

PRÉCESSION. s. f. (du lat. *præcessio;* fait de *præcedere*, précéder). Astron. Mouvement progressif et très-lent des équinoxes qui, sans influer sur l'inclinaison de l'équateur à l'éclip-

tique, en fait rétrograder les nœuds ou les équinoxes de 154",63 par année, c'est-à-dire, fait que l'intersection commune des deux plans, ou la ligne des équinoxes, décrit annuellement sur l'écliptique un arc de cette étendue, en sens contraire du mouvement propre de la terre. C'est ce même mouvement progressif qui rend l'année tropicale un peu plus courte que l'année sidérale, et qui occasionne les variations des étoiles en ascension et en déclinaison. Depuis qu'on a donné des noms aux constellations du zodiaque, le soleil, par la précession des équinoxes, a rétrogradé d'un signe, et, quoiqu'on dise toujours qu'il entre au mois de mars dans le signe du Bélier, il faudrait dire dans le signe des Poissons.

PRÉCHANTRE. s. m. (du lat. *præcentor;* formé de *præ*, en avant; *cantare*, chanter). Liturg. Premier chantre et maître du chœur, dans certaines églises cathédrales ou collégiales. ‖ On dit aussi *p[illegible]enteur*.

PRÉCHANTRERIE. s. f. Hist. ecclés. Office, dignité de préchantre.

PRÊCHE. s. m. (du lat. *prædicatio;* rad. *prædicare*, prêcher). Sermon prononcé dans un temple de l'église protestante. Aller au prêche. Assister au prêche. Entendre le prêche dans un profond recueillement. Tous les dimanches après le *prêche* du soir, les femmes se rassemblent. (J.-J. Rouss.)

— Par extension, Lieu où s'assemblent les protestants pour l'exercice de leur culte. Vous verrez dans Paris ces *prêches* criminels. (Voltaire.)

— *Droit de prêche.* Droit assuré aux protestants par le traité de paix d'Amboise, 19 mars 1563. Les nobles protestants eurent le droit de prêche dans toute l'étendue de leurs seigneuries; les bourgeois eurent une ville par bailliage.

— Fam. *Aller au prêche, se rendre au prêche.* Embrasser le protestantisme. Dans le sens contraire, *Quitter le prêche.* Abandonner la religion protestante.

PRÊCHÉ, ÉE. part. pass. du v. Prêcher. S'empl. adjectiv. La religion prêchée aux gentils, aux infidèles. Les vérités morales prêchées aux fidèles.

— *Prêché par.* La deuxième croisade *prêchée* par saint Bernard, conduite par Louis VII et par l'empereur Conrad, eut lieu sous le règne de Baudoin III. (Chateaub.)

PRÊCHER. v. a. 1re conj. (du lat. *prædicare*, proclamer, annoncer). Annoncer en chaire la parole de Dieu. Prêcher l'Evangile. Prêcher les mystères de la religion chrétienne, les vérités de la foi. Prêcher le dogme, la morale. Prêcher la foi aux infidèles. Si je n'avais pas été élevé dans la religion chrétienne, et qu'on vînt me la *prêcher*, je croirais que c'est une invention pour consoler de la mort. (***)

— *Prêcher le Carême, l'Avent, une octave.* Prêcher dans une même église, durant tout le Carême, durant tout l'Avent, durant toute une octave.

— Exhorter. Prêcher les fidèles, les chrétiens. Prêcher les gentils, les infidèles.

— Fig. et fam. *Prêcher un converti.* Vouloir persuader à un autre ce dont il est déjà convaincu.

— Recommander, répandre, propager, soit de vive voix, soit par écrit. Prêcher la vertu. Prêcher une morale pure et sévère. Prêcher des maximes pernicieuses. Prêcher l'économie à quelqu'un. On peut recueillir du miel sur la ronce, et forcer l'enfer même à *prêcher* la vertu. (Trad. de Shaksp.) Rappelez-vous quel a été le sort de la plupart des philosophes qui leur ont *prêché* la sagesse. (B. de St-P.) La religion chrétienne, *prêchant* à des peuples esclaves et malheureux, la charité, la pauvreté, la vie à venir, dut être accueillie par eux avec enthousiasme. (Boiste.) La morale douce et relâchée tombe avec celui qui la *prêche*. (La Bruy.)

— *Ne prêcher que malheur et misère.* Ne parler que pour annoncer des choses fâcheuses. ‖ Dans un autre sens, *Ne prêcher que malheur et misère.* Se plaindre toujours de la dureté des temps.

— *Prêcher toujours la même chose.* Répéter sans cesse les mêmes propos.

— Faire des remontrances. Prêcher quelqu'un inutilement. Prêcher quelqu'un pour qu'il prenne un emploi, pour qu'il prenne femme.

— *Ne faire que prêcher.* Faire des remontrances, des exhortations à tout propos.

— Vanter, louer. Prêcher la grandeur de ses ancêtres. Prêcher ses exploits à tout venant.

— *On a beau prêcher qui n'a cure de bien faire.* C'est perdre sa peine que de faire des remontrances à un homme qui ne veut pas se porter au bien.

— Neutral. Prêcher éloquemment. Prêcher avec effusion. Prêcher avec conviction, avec foi, avec fruit. Prêcher en apôtre, en missionnaire. Prêcher sur le danger des mauvais exemples, sur le danger des mauvaises lectures. Peut-on si bien *prêcher* qu'il ne dorme au sermon? (Boil.) Le père Bourdaloue a *prêché* ce matin au delà des plus beaux sermons qu'il ait jamais faits. (Mme de Sév.) La tolérance *prêche* mieux que les bourreaux. (Volt.) Madrid entier retentit de ses louanges, il n'a encore *prêché* que trois fois, mais tous ceux qui l'ont entendu sont ravis de son éloquence. (Léon de Wailly.)

— *Prêcher d'exemple.* Pratiquer soi-même le premier ce que l'on conseille aux autres de faire.

— *Prêcher dans le désert.* N'avoir point d'auditeurs, n'être point écouté.

— Loc. prov. et fam. *Prêcher sept ans pour un Carême.* Répéter à satiété pendant longtemps la même chose. ‖ *Prêcher sur la vendange.* Faire un discours le verre en main.

— SE PRÊCHER. v. pron. Être prêché. La vérité chrétienne doit se prêcher avec une sainte liberté. La sobriété, la patience, l'humilité doivent plutôt se prêcher devant les grands et les riches, que devant les malheureux.

PRÊCHERESSE. s. et adj. f. Hist. ecclés. Nom qu'on a donné quelquefois aux religieuses de l'ordre de Saint-Dominique. Sœur prêcheresse.

PRÊCHEUR. s. m. Se disait anciennement pour Prédicateur. Les prêcheurs de la ligue.

— Ne se dit plus que par dénigrement. Voilà un beau prêcheur, un singulier prêcheur, un pauvre prêcheur, un mauvais prêcheur, un ennuyeux prêcheur.

— Fig. *Prêcheur éternel* Faiseur de remontrances. Cet homme est un prêcheur éternel.

— Ornith. Nom vulgaire du toucan.

— Entom. On donne l'épithète de *prêcheur* à un insecte de la famille des mantes, parce que ses pattes de devant redressées ressemblent aux bras d'un prédicateur qui gesticule.

— PRÊCHEURS (Frères). Hist. ecclés. Premier nom des dominicains. V. DOMINICAINS.

PRÊCHEUR. Géogr. Bourg et paroisse de la Martinique, à 11 kilom. N.-O. de Saint-Pierre; 3,500 hab.

PRÊCHEUSE. s. f. (pr. *prê-cheu-ze*). Femme qui fait des remontrances. Vous êtes une jolie prêcheuse, on est heureux de vous obéir. Il est familier.

— Bot. Épithète donnée à quelques plantes, dont les graines servent à faire des chapelets.

PRÉCIANIENS. Géogr. Ancien peuple de la Gaule aquitaine.

PRÉCIDANÉES. s. f. pl. (ét. lat., *præ*, avant; *cadere*, tomber). Antiq. rom. Les premières victimes immolées dans les grandes solennités.

— adjectiv. Agnelle précidanée. Victime précidanée.

PRÉCIEUSE. s. f. Femme froide, affectée, rechignée, minaudière, dédaigneuse, pleine d'une petite vanité sotte. Le nom de *précieuse*, qui s'est toujours pris en mauvaise part dans le XVIIIe siècle, désignait, au commencement du XVIIe, un ordre de femmes d'un mérite supérieur. Voilà pourquoi Molière intitula une de ses comédies *Les Précieuses ridicules*, non pour jouer les *précieuses*, mais les singes des *précieuses*, de petites bégueules bourgeoises, excessivement ridicules, parce qu'elles veulent imiter les *précieuses*, à peu près comme le bourgeois gentilhomme veut imiter les gens de qualité. (Geoffroy.) Les *précieuses* font dessus tout les dédaigneuses. (La Fontaine.)

— On a dit *précieux* au masculin, dans le même sens. V. PRÉCIEUX.

PRÉCIEUSEMENT. adj. (rad. *précieux*). Avec grand soin. Garder précieusement. Conserver précieusement. Garder précieusement un manuscrit dans une bibliothèque. Conserver précieusement une marque d'amitié. Garder précieusement la mémoire, le souvenir d'un bienfait.

— Beaux-arts. *Tableau précieusement fait.* Tableau dont la touche est très-recherchée, très-soignée. Un bas-relief précieusement exécuté. Une statue précieusement drapée. Il est peu usité dans cette acception.

PRÉCIEUX, EUSE. adj. (du lat. *pretiosus*, rad *pretium*, prix, valeur). Qui est de grand prix. Objets précieux. Bijoux précieux. Meubles précieux. Métal précieux. Parfum précieux. Etoffe précieuse. ‖ *Pierres précieuses.* Les diamants, les rubis, les émeraudes, les saphirs, les topazes, etc. Le président du sénat portait un collier d'or et de pierres *précieuses*. (Boiste.)

— Dont on peut tirer beaucoup d'utilité, beaucoup de profit. Avantage précieux. Découverte précieuse. Temps précieux. Moments précieux. Le bon emploi du temps rend le temps plus *précieux*. (J.-J. Rouss.) Il semble que la nature se plaise à mettre dans les plus petits corps les âmes les plus *précieuses*. (Volt.)

— *Les moments sont précieux.* Il n'y a point de temps à perdre.

— Qui nous est cher. Enfant précieux. Personne précieuse. Vertu précieuse. Gage précieux d'amitié. Souvenir précieux. Mémoire précieuse. Un enfant devient plus *précieux* en avançant en âge. (J.-J. Rouss.) Conservez-moi votre souvenir, qui me sera toujours *précieux*. (Volt.) [illegible] les rend *précieuses*; c'est le besoin que nous en avons. (Mme de Staël.)

— *Précieux à.* Un enfant précieux à son père et à sa mère. Une vie précieuse à l'Etat.

— Il se dit pour marquer le prix infini du corps et du sang de Jésus-Christ contenus sous les emblèmes eucharistiques, ainsi que le prix des reliques des saints. Recevoir le précieux corps de Notre Seigneur. Adorer le précieux sang du calice. Baiser une précieuse relique.

— En mauvaise part. Affecté. Des manières précieuses. Se donner un air précieux, des airs précieux. Prendre un ton précieux. Parler un langage précieux. Ecrire un style précieux.

— Qui est fait avec un soin extrême. Tableau d'un fini précieux. Bijoux d'un travail précieux.

— PRÉCIEUX. s. m. Ce qui est affecté, affectation. Cet homme est d'un précieux insupportable. Le précieux du style, du langage.

— Celui qui a des manières affectées.

> Ne le trouvez-vous pas changé,
> Notre bon ami Fontenelle?
> Sous le poids de l'âge engagé,
> Son esprit ne bat que d'une aile;
> Mais ce qui le rend ennuyeux
> N'est pas vieillesse radoteuse:
> C'est le doyen des *précieux*,
> Qui dégénère en précieuse. (***)

PRÉCINCTION. s. f. (pr. *pré-cink ci-on;* du lat. *præcingere*, entourer). Antiq. rom. Il se dit de l'ensemble de gradins gardiens des théâtres ou des amphithéâtres antiques, qui étaient plus élevés que les autres, et qui divisaient en plusieurs étages tout l'hémicyle ou l'ovale destiné aux spectateurs. Il y avait plusieurs précinctions; la première séparait les places des chevaliers de celles des plébéiens.

PRÉCIOSITÉ. s. f. Affectation dans les manières, dans le langage. Après notre admirable langue du XVIe siècle, si gracieuse, si virile, si expressive, si pleine, si complète en toutes choses, la *préciosité* si vaine, si affectée, si puérile, si prétentieuse, si contrefaite, si fausse. (Ch. Nodier.)

— La Fontaine l'a employé comme on dit *Son Altesse, Son Excellence*, etc.

> Sa *Préciosité* changea lors de langage.
> Son miroir lui disait: Prenez vite un mari;
> Je ne sais quel désir le lui disait aussi.
> Le désir peut loger chez une précieuse.

PRÉCIPICE. s. m. (du lat. *præcipitium*, rad. *præceps*, escarpé). Espace vide, profond, escarpé. Précipice affreux. Lieu plein de précipices. Chemin bordé de précipices. Le fond du précipice. Marcher entre des précipices, entre deux précipices. Etre sur le bord d'un précipice, sur le penchant d'un précipice. Tomber dans un précipice. Pousser, jeter, faire tomber dans le précipice. Tirer, sauver du précipice.

— Fig. Etat de misère, d'abandon. Il s'est perdu par la débauche; il ne lui reste plus qu'à mourir dans le précipice. La misère est un précipice où il est facile de tomber, d'où il est difficile de sortir. Je vois, sans pouvoir m'arrêter, l'horrible *précipice* où je cours. (J.-J. Rousseau.)

— Grand malheur, disgrâce entière, danger considérable. L'ambition l'a poussé jusqu'au précipice. Une seule faute l'a plongé dans le précipice. Le dérangement de ses affaires est si grand, qu'il va tomber dans le précipice, si l'on ne vient promptement à son secours. En voulant jeter son adversaire dans un *précipice*, on y tombe souvent avec lui. (Mme de Puysieux.) Le génie du mal a placé toutes les nations de l'Europe entre les deux *précipices* de l'anarchie, du despotisme; elles ne peuvent les éviter qu'en suivant la ligne de la monarchie constitutionnelle. (***)

— *Marcher sur le bord du précipice.* Tenir une conduite capable de nous perdre.

— Syn. comp. PRÉCIPICE. GOUFFRE. ABÎME. V. ABÎME.

PRÉCIPITAMMENT. adv. (pr. *pré-ci-pi-ta-man*). Avec précipitation, à la hâte. Courir précipitamment. Agir trop précipitamment. Il ne faut pas courir trop précipitamment après le bonheur, si l'on ne veut le dépasser. Je le vis sortir *précipitamment* de la porte, précédé d'un porte-faix chargé de ma valise. (X. de Maistre.)

PRÉCIPITANT. part. prés. du v. Précipiter. Il est toujours invariable. Des hommes précipitant un cadavre dans la rivière.

PRÉCIPITANT. s. m. Chim. Ce qui opère la précipitation. Le précipitant d'un sel. Les précipités sont rarement purs; souvent une partie du *précipitant* est entraînée avec eux. (Pelouze.)

PRÉCIPITATION. s. f. (pr. *pré-ci-pi-ta-ci-on;* du lat. *præcipitatio;* fait de *præcipitare*, précipiter). Action de précipiter, de jeter de haut en bas. La précipitation d'un cadavre dans la rivière. Le supplice de la *précipitation* était usité chez quelques peuples anciens. (Laveaux.)

— Extrême vitesse, trop grande hâte. Marcher avec précipitation. Courir avec précipitation. Tacite dit que la précipitation tient à la peur; la lenteur, au courage.

— Fig. Trop grand empressement, trop grande vivacité dans les actions ou dans les discours. Grande précipitation. Folle précipitation. Ne rien faire avec précipitation. Souvent on a lieu de se repentir d'avoir agi ou parlé avec trop de précipitation. Le bien même n'est pas du- [illegible] parler, agir mûrement et sans précipitation. La précipitation gagne les affaires.

— Chim. Phénomène qui a lieu quand un corps abandonne un liquide dans lequel il était dissous et se dépose sous la forme de flocons, de poudre ou de cristaux. La précipitation a lieu lorsqu'un corps dissous dans l'eau y devient insoluble par l'effet de l'addition ou de la soustraction d'un autre corps.

PRÉCIPITÉ, ÉE. part. pass. du v. Précipiter. S'empl. adjectiv. Précipité du haut en bas. Mouvement précipité. Course précipitée. Départ précipité. Marcher à pas précipités. Le roi a de la bonté, et il sait bien que la chose a été *précipitée*. (Mol.) Les femmes étaient *précipitées* du haut des mornes dans les abîmes de l'Achéron. (Pouqueville.) Tous ces arrangements un peu *précipités* sont inévitables. (J.-J. Rouss.) Je crains que cette demande *précipitée* n'ait pu déplaire à Corinne. (Mme de Staël.) Nous marchions à pas *précipités* un bandeau sur les yeux. (Barthél.)

> Le sage et l'imprudent, et le faible et le fort,
> Tous sont *précipités* dans les mêmes abîmes. (VOLT.)

> Aux coups *précipités* de la cloche d'alarmes,
> Se mêlent des cris sourds et le fracas des armes.
> (F. BELLY.)

PRÉCIPITÉ. s. m. Chim. Matière qui tombe au fond d'un vase lorsqu'on la désunit de son dissolvant par le moyen de quelque réactif capable de séparer une matière solide du liquide qui la renferme. Les précipités sont rarement purs. ‖ *Précipité pur* ou *vrai.* Celui qui présente effectivement les propriétés du corps que l'on s'attendait à voir précipiter. ‖ *Précipité faux.* Celui qui ne présente pas les propriétés des corps que l'on croyait devoir être précipités. ‖ *Précipité blanc.* Proto-chlorure de mercure obtenu par précipitation. ‖ *Précipité jaune.* Sulfate de mercure. ‖ *Précipité rouge.* Oxyde de mercure.

PRÉCIPITER. v. a. 1re conj. (du lat. *præcipitare;* fait de *præceps*, escarpé) Jeter de haut en bas et dans un lieu profond. Précipiter au fond de la mer.

— *Précipiter de.* Précipiter quelqu'un du haut des remparts dans le fossé. Les anciens Romains précipitaient certains criminels du haut de la roche Tarpéienne.

— *Précipiter dans.* Dieu a précipité les anges rebelles dans l'enfer.

— *Précipiter par.* Jéhu précipita la reine Jézabel par une fenêtre.

— *Précipiter sur.* Précipiter sur un rocher.

— *Précipiter dans le tombeau.* Causer la mort. Hélas! les années qu'elle avait de plus que moi l'ont *précipitée* avant moi dans la tombe. (X. Marmier.)

— Fig. Faire tomber dans un grand malheur, dans une grande disgrâce, etc. Précipiter dans le deuil, dans le chagrin, dans le désespoir. Précipiter dans l'adversité, dans la misère, dans l'infortune. Précipiter une nation dans une guerre funeste. La révolution a *précipité* la décadence du goût jusqu'à son dernier terme. (La Harpe.) Une nouvelle progression recommence, celle de l'esclavage *précipitant* un peuple à sa ruine par tous les degrés de la bassesse. (Villemain.) Voyez comme un pas vers la fortune nous a *précipités* d'abîme en abîme. (B. de St-P.) N'est-ce pas l'orgueil et la curiosité qui ont *précipité* l'homme du haut rang où Dieu l'avait placé. (Vte Alban de Villeneuve-Bargem.)

— *Précipiter son cours.* Couler rapidement, en parlant d'une rivière.

— *Précipiter les jours, les années de quelqu'un.* Hâter sa mort, abréger sa vie.

— *Précipiter sa fuite, sa retraite.* La faire très-promptement ou trop promptement.

— Hâter, accélérer, marcher avec vitesse. Précipiter ses pas. De Posnaw il avait *précipité* ses pas jusqu'à Revel. (Volt.)

> Fuyez, et loin de moi *précipitant* vos pas,
> Pour prix de votre vie, heureusement sauvée,
> Oubliez que c'est moi qui vous l'ai conservée. (VOLT.)

> Fuis, dis-je, et sans retour *précipitant* tes pas,
> De ton horrible aspect purge tous mes états. (RAC.)

— Faire hâter. La frayeur *précipite* mes pas (Rac.)

> Ainsi *précipitant* leur course vagabonde,
> La vague suit la vague, et l'onde pousse l'onde. (DEL.)

— Fig. Exciter. Guise *précipitait* ou retenait la rage du peuple. (Volt.)

— Chim. Faire tomber au fond d'un vase les parties les plus grossières d'un métal dissous.

— Neutral. Cette matière précipite en blanc.

— SE PRÉCIPITER, v. pron. Se jeter de haut en bas. Se précipiter d'un troisième étage. Se précipiter par une fenêtre. Se précipiter du haut d'un pont dans la rivière. Le fleuve se précipite avec un grand bruit du haut des rochers. Le chasseur se précipita dans l'abîme. Tu commandes, ô Dieu créateur! et à ta voix les eaux se *précipitent* dans leur lit, et la terre se montre dégagée de ses voiles humides. (La Harpe.) Là, on n'entendait jamais que le bruit d'un ruisseau qui, se *précipitant* du haut d'un rocher, tombait à gros bouillons pleins d'écume. (Fénelon.) Les Barbares s'étant *précipités* sur l'empire, et ayant brisé tous les liens de la société, il ne resta aux hommes que Dieu pour espérance. (Chateaub.)

— Fig. Se précipiter dans le danger. Se précipiter dans la débauche, dans toutes sortes d'excès, de désordres. Se précipiter aveuglément dans les occasions périlleuses.

— Se porter impétueusement. Le peuple se précipitait sur les pas de son souverain.

— Se trop hâter. Il ne faut pas vous précipiter, vous ne feriez rien de bon.

— S'élancer contre, fondre sur. Se précipiter sur l'ennemi. Se précipiter sur quelqu'un pour le frapper.

> Mais enfin contre moi sa vaillance irritée,
> Avec trop de chaleur s'était précipitée. (RACINE.)

— *Se précipiter dans les bras l'un de l'autre* S'embrasser avec transport.

— Chim. Cette matière se précipite en blanc.

PRÉCIPITEUSEMENT adv. S'est dit pour Précipitamment, à la hâte. J'écris mes lettres toujours en poste et *précipiteusement*. (Mont.)

PRÉCIPITEUX, EUSE. adj. S'est dit pour Emporté, bouillant. C'est l'effet d'un esprit *précipiteux* et insatiable de ne savoir mettre fin à sa convoitise. (Mont.)

PRÉCIPUT. s. m. (pr. *pré-ci-pu;* ét. lat., *præ*, avant; *capere*, lever). Jurispr. Action de prélever, de lever par préalable une certaine portion sur un tout; avantage que le contrat de mariage donne à l'un des époux, ou qui est accordé à l'un des héritiers par le défunt, de prelever, avant tout partage, une somme d'argent, ou une certaine quotité de biens. Préciput par contrat de mariage. Préciput par dispositions testamentaires. Dons et legs faits par préciput. Le préciput accordé à un héritier consiste dans la faculté de prélever sur la succession une certaine somme d'argent, sans préjudice des droits qu'il a au partage du reste. Le droit au preciput est ouvert par la mort naturelle ou par la mort civile.

— Nous avons entendu, dit un critique, des gens de loi prononcer le *t* final de ce mot : c'est à tort, car ici cette consonne n'est pas celle du *n* ot latin, comme dans *accessit*, et ce serait le seul motif qu'on pourrait alléguer en faveur de cette prononciation exceptionnelle.

PRÉCIS, ISE. adj. (du lat. *præcisus*, coupé, retranché). Arrêté, fixe. Jour précis. Heure précise. Arriver à huit heures précises. Ce qui reste à dire est plus soutenu et a des dates plus *précises*. (Boss.) On ignore la date *précise* de la découverte de cette île. (Chateaub.)

— *Prendre des mesures précises.* Prendre des mesures justes, qui vont au bout de ce qu'on mesure.

— Dans lequel il n'y a rien d'omis ni de superflu. Discours précis. Style précis. Le style de l'histoire doit être rapide dans les récits, *précis* dans les réflexions, grand et fort dans les descriptions et dans les tableaux. (Condill.)

— Qui met de la précision dans le discours ou dans la manière de parler. Homme précis. Auteur précis. Peut-on manquer d'être clair et *précis*, quand on dit tout ce qui est nécessaire au développement d'une pensée, et qu'on ne dit rien de plus ? (Condill.)

— Prat. *Demandes précises.* Demandes formelles et expresses.

PRÉCIS. s. m. (pr. *pré-ci*). Qualité de ce qui est précis; abrégé de ce qu'il y a d'important, d'essentiel dans une affaire, dans une histoire, dans un ouvrage. Donner le précis d'une bataille, le précis d'une affaire. Voilà le *précis* de ce que nous savons sur le genre. (Buff.)

— Résumé, ouvrage abrégé. Précis d'histoire, de géographie. Publier un précis. Rédiger un précis d'histoire générale.

PRÉCISÉ, ÉE. part. pass. du v. Préciser. S'empl. adjectiv. Date précisée.

PRÉCISÉMENT. adv. (rad. *précis*). Exactement, justement. O étrange inconséquence! ce qui tend à dégrader l'homme, ce qui devrait l'affliger jusqu'au désespoir, est *précisément* ce dont il semble se glorifier et se réjouir. (Chaud.) La vue, de tous nos sens le plus fautif, *précisément* parce qu'il est le plus étendu, et que, précédant de bien loin tous les autres, ses opérations sont trop promptes et trop vastes pour pouvoir être rectifiées par eux. (J.-J. Rouss.) Il n'y a presque personne qui ne pense plutôt à ce qu'il veut dire qu'à répondre *précisément* à ce qu'on lui dit. (La Rochef.)

— Fam. Signifie Oui, c'est cela même. Vous allez donc quitter la ville? Précisément. Est-ce que vous l'auriez battu? Précisément.

PRÉCISER. v. a. 1re conj. (du lat. *præcidere*, couper, trancher, rogner, abréger, fait de *præ*, avant; et de *cædere*, couper). Présenter d'une manière précise. Préciser la date. Préciser l'heure d'un rendez-vous. Préciser les circonstances.

PRÉCISIEN, ENNE. adj. et s. Hist. relig. Membre d'une doctrine calviniste qui existe en Angleterre. ‖ Qui appartient à cette secte. Doctrine précisienne.

PRÉCISION. s. f. (du lat. *præcisio*, coupure, suspension). Exactitude dans le discours telle qu'on ne dit rien de superflu. S'exprimer, parler avec précision. Ecrire avec précision. La précision des pensées. Les lois des douze tables sont un modèle de *précision*. (Montesq.) Cette sage combinaison fut exécutée avec la plus grande *précision*. (Rayn.) On pourrait avoir la même pensée que Racine, et ne pas s'expliquer avec la même clarté, avec la même *précision*, avec la même élégance. (Condill.)

— Régularité, justesse. Ces mouvements ont été exécutés avec la plus grande précision.

— Didact. Abstraction d'une chose d'avec une autre.

PRÉCISTE. s. m. Hist. Celui qui en Allemagne est nommé à un bénéfice en vertu du droit de premières prières. V. PRIÈRE.

PRÉCITÉ, ÉE. adj. [illegible] articles précités, marchandises précitées.

PRÉCLAMATEUR ou **PRÉCLAMINATEUR.** s. m. (ét. lat., *præ*, avant; *clamare*, crier). Antiq. rom. Officier qui chez les Romains marchait devant le flamine, pour faire cesser tout travail sur le passage de ce prêtre.

PRÉCLÔTURE. s. f. Anc. cout. Enclos. ‖ Accessoires du manoir que la plupart des coutumes attribuaient à l'aîné, par préciput.

PRÉCOCE. adj. des 2 g. (du lat. *præcox*; de *præcoquere*, mûrir avant le temps; fait de *præ*, avant; *coquere*, cuire). Bot. Qui pousse, qui fleurit ou qui mûrit de bonne heure. Plante précoce. Fleur précoce. Fruit précoce. Melon précoce. Cerise précoce.

— Qui porte des fruits précoces. Arbre précoce. Pêcher précoce. En général, les espèces *précoces* sont naines; les tardives appartiennent aux races gigantesques ou livrées à l'état de nature. (Virey.)

— Dont le développement reproductif ou intellectuel a lieu de bonne heure, avant l'âge ordinaire. La constitution du nègre est plus *précoce* que celle du blanc, et par conséquent dure moins longtemps. (Virey.) Omission des dictionnaires.

— Fig. Enfant précoce. Esprit précoce. Les esprits précoces naissent et meurent, dit-on, sous un même soleil, comme des fleurs. Mon bonheur a été *précoce;* il commença dès ma naissance et doit finir avant ma mort. (J.-J. Rouss.) Les sociétés les plus civilisées deviennent malheureusement pour l'ordinaire les plus *précoces* dans toutes les jouissances. (Virey.) La sagesse *précoce* est la moins assurée. (La Chauss.) Instruisez au combat son *précoce* courage. (Delille.)

PRÉCOCITÉ. s. f. (rad. *précoce*). Qualité, état de ce qui est précoce. La précocité des fruits, des fleurs. Plusieurs causes contribuent à la *précocité* de la végétation et de l'accroissement dans le règne végétal comme dans le règne animal. (Virey.) La chaleur est un agent puissant de *précocité;* elle seule suffit pour hâter la maturation de toutes les végétations. (Id.) La domestication des animaux, la civilisation de l'homme en général, ont pour résultat de hâter la *précocité* ou le développement reproductif. (Id.) L'abondance des nourritures est un moyen de *précocité* qui hâte efficacement la végétation. (Id.) Il est bien manifeste que rien n'accourcit la taille et ne hâte plus le développement reproductif, que la *précocité* des générations. (Id.)

— Fig. La précocité d'un esprit. La précocité d'un enfant. Ne hâtez pas trop la *précocité* d'un enfant; les fruits qui mûrissent promptement ne sont pas de garde. (***)

PRÉCOMPTE. s. m. (ét. lat., *præ*, avant; *computatio*, compte). Compte avec déduction par avance.

PRÉCOMPTÉ, ÉE. part. pass. du v. Précompter. S'empl. adjectiv.

> Qu'il plaise donc, dit l'autre, à vos bontés,
> Que les nuls soient sur les coups *précomptés*.
> (La Fontaine.)

PRÉCOMPTER. v. a. 1re conj. Compter par avance en déduisant. Précompter les sommes qui sont à déduire. Précompter les coups qu'on va recevoir.

PRÉCONCEPTION. s. f. (pr. *pré-kon-cèp-ci-on*). Didact. Première conception, première entente.

PRÉCONCEVOIR. v. a. 3e conj. Concevoir d'avance, concevoir d'abord, concevoir sans examen. ‖ SE PRÉCONCEVOIR. v. pron. Etre préconçu.

PRÉCONÇU, UE. part. pass. du v. Préconcevoir. S'empl. adjectiv. Opinions préconçues.

PRÉCONE. s. m. (du lat. *preco*). Antiq. rom. Espèce de héraut qui faisait observer le silence dans les cérémonies religieuses. ‖ Officier civil chargé d'annoncer à haute voix les marchandises vendues à l'encan, d'appeler ceux qui avaient droit de suffrage dans les comices, d'annoncer le résultat des élections, de proclamer les lois nouvelles.

PRÉCONISATION. s. f. (pr. *pré-ko-ni-za-ci-on;* du lat. *præconium*, cri public; fait de *præcire*, proclamer). Déclaration faite à Rome dans le consistoire, par le cardinal patron, de celui que le roi a nommé à quelque prélature, et dont la nomination est soumise à l'agrément du pape. En vertu de cette déclaration solennelle, le pape décerne les bulles d'institution canonique.

PRÉCONISÉ, ÉE. part. pass. du v. Préconiser. S'empl. adjectiv. Remède préconisé.

PRÉCONISER. v. a. 1re conj. Déclarer en plein consistoire qu'un sujet nommé à un évêché a les qualités requises.

— *Fig.* Donner de grands éloges. Il vous préconise partout.

— *Préconiser un remède.* En vanter l'efficacité, en recommander l'emploi.

— Anc. cout. Citer en justice.

— SE PRÉCONISER. v. pron. Se louer excessivement. Beaucoup de gens ont dû leur réputation et leurs succès à l'impudence avec laquelle ils se sont *préconisés*, tant le public aime les jugements tout faits. (Boiste.)

PRÉCONISEUR ou **PRÉCONISATEUR.** s. m. Hist. ecclés. Celui qui préconise.

> [illegible]
> Ne pense pas pourtant qu'en ce langage
> Je vienne ici, préconiseur [illegible],
> Tenter ton zèle humble, religieux,
> Par un encens à toi-même odieux. (J.-B. Rouss.)

PRÉCONNAISSANCE. s. f. Connaissance anticipée. V. PRENOTION.

PRÉCONNAÎTRE. v. a. 4e conj. Didact. Connaître antérieurement à toute observation sensible. ‖ SE PRÉCONNAÎTRE. v. pron. Etre préconnu.

PRÉCONNU, UE. part. pass. du v. Préconnaître. S'empl. adjectiv. Vérité préconnue.

PRECONSUL. s. m. Zool. Nom vulgaire du stercoraire bourgmestre.

PRÉCOPIA. Géogr. Ville archiépiscopale de la Servie, sur la Morava, à 30 kilom. de Nissa; 6,000 hab.

PRÉCORDIAL, ALE. adj. (du lat. *præcordialis;* rad. *præcordia*, diaphragme). Anat. Qui répond au diaphragme. Il est syn. d'Epigastrique. ‖ Pl. m., *precordiaux*.

PRÉCOUVÉ, ÉE. adj. (du lat. *præ*, en avant; *cubatus*, couvé). Ornith. Il se dit d'un œuf dont le germe a déjà reçu un commencement sensible de développement au moment de la ponte.

PRÉCURSEUR. s. m. (du lat. *præcursor*, coureur, éclaireur, postillon; de *præ*, avant, devant; *currere*, marcher, courir). Celui qui vient avant un autre pour annoncer sa venue. Saint Jean-Baptiste a été le précurseur de Jésus-Christ.

— Se dit d'un homme célèbre qui a paru avant un autre qui l'a surpassé. Le caractère ces grands hommes qui représentent le XVIIIe siècle est d'avoir été des *précurseurs*. (Edgard Quinet.)

— Par extens. et fig., se dit des choses qui ont coutume d'en précéder d'autres. Ces troubles sont les précurseurs d'une révolution.

PRÉCURSEUR. adj. m. Qui annonce les signes précurseurs d'une maladie, d'une révolte, d'une saison, etc.

> L'oiseau léger, *precurseur* du printemps,
> Craint d'annoncer la saison incertaine.
> (Lesnard.)

PRÉCY. Géogr. Nom de plusieurs lieux de France, dans les départements de l'Aube, du Cher, de Seine-et-Marne, de l'Yonne, de l'Oise, etc.

PRÉCY (Le comte Louis-François Perrein de). Général royaliste, né en 1742, à Sémur, mort en 1820. Soutint contre l'armée républicaine le siége mémorable de Lyon, reçut de Louis XVIII le titre de lieutenant-général et le cordon rouge

PRÉCY-SOUS-THIL. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Sémur (Côte-d'Or); 760 hab.

PRÉDATEUR adj. m. (rad. lat. *præda*, butin). Myth. rom. Surnom de Jupiter à qui l'on consacrait une partie de la dépouille des ennemis.

PRÉDÉCÉDÉ, ÉE. part. pass. du v. Prédécéder. S'empl. adjectiv. Personne prédécédée.

— substantiv. Le prédécédé.

PRÉDÉCÉDER. v. n. 1re conj. *L'é* se change en *è* devant une syllabe muette. *Je predecède, tu prédécèdes, il prédécède*, etc. Prat. Mourir avant une autre personne.

PRÉDÉCÈS. s. m. Prat. Mort de quelqu'un avant celle d'un autre.

PRÉDÉCESSEUR. s. m. Celui qui a précédé quelqu'un dans une charge, dans une dignité, dans un emploi. Suivre l'exemple de son prédécesseur.

— PRÉDÉCESSEURS. s. m. pl. Ceux qui ont vécu avant nous, dans le même pays. Nos prédécesseurs ne faisaient pas comme nous.

PRÉDÉNOMMÉ, ÉE. adj. Qui vient d'être dénommé dans un écrit.

PRÉDENTÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *præ*, en avant; *dens*, *dentis*, dent). Zool. Il se dit d'animaux mammifères amphibies, dont les canines supérieures forment d'énormes défenses dirigées de haut en bas. ‖ PRÉDENTÉS. s. m. pl. Famille de l'ordre des mammifères amphibies.

PRÉDESTINARIEN. s. m. Hist. ecclés. Nom donné, dans le IXe siècle, aux sectateurs du moine allemand Godescalc; ce moine enseignait que les hommes sont sauvés ou damnés de toute éternité. V. PRÉDESTINATIEN, qui se dit plus communément.

PRÉDESTINATIANISME. s. m. (pr. *pré-des-ti-na-ci-a-ni-sme*). Hist. relig. Doctrine des prédestinatiens; système des partisans de la prédestination formelle et absolue.

PRÉDESTINATIEN. s. m. (pr. *pré-des-ti-na-cien*). Hist. relig. Nom donné, en général, aux partisans de la prédestination, et, en particulier, à ceux qui soutiennent que, de toute éternité, les hommes sont destinés absolument et nécessairement les uns à la vie, les autres à la mort éternelle, de telle sorte que la prédestination, ainsi entendue, est le fait de la volonté de Dieu, de sa prescience infaillible, et nullement celui de la volonté et de la liberté de l'homme. Dès le temps de saint Augustin, il y avait des prédestinatiens en Afrique et dans les Gaules. Les calvinistes retiennent quelque chose de l'hérésie des prédestinatiens.

PRÉDESTINATION. s. f. (pr. *pré-des-ti-na-ci-on*). Théol. cathol. Décret de Dieu par lequel [illegible] à un certain nombre d'anges et d'hommes, et les moyens pour y parvenir. Les augustiniens et les thomistes disent que la prédestination est absolue et antécédente, c'est-à-dire qu'elle n'est pas subordonnée à la prévision des mérites de l'âme prédestinée, mais bien purement gratuite; les molinistes ou congruistes prétendent que la prédestination est conditionnelle et conséquente, c'est-à-dire subordonnée à la prevision de Dieu sur le mérite de telle ou telle âme. Dans la religion musulmane, on croit à la prédestination sans aucune réserve.

— Arrangement immuable d'événements que l'on suppose arriver nécessairement. Croire à la prédestination. Mais l'exécution de son dessein était accompagnée de tant de bonheur, qu'il vit une espèce de *prédestination* dans cette faveur du sort. (De Balzac.)

PRÉDESTINÉ, ÉE. part. pass. v. Prédestiner. S'empl. adjectiv. Il a été prédestiné à se noyer.

— Qui a été destiné par Dieu à la gloire éternelle. Les âmes prédestinées.

> Comme ils parlaient, la nue éclatante et profonde
> S'entr'ouvrit, et l'on vit se dresser sur le monde
> L'homme *prédestiné*. (V. Hugo.)

— subst. Un prédestiné. Une prédestinée.

— *Avoir un visage de prédestiné.* Avoir un visage plein et vermeil.

PRÉDESTINER. v. a. 1re conj. Destiner de toute éternité au salut ou à de grandes choses. Dieu a prédestiné les élus.

PRÉDÉTERMINANT, ANTE. adj. Théol. Qui prédétermine.

PRÉDÉTERMINATION. s. f. (pr. *pré-dé-tèr-mi-na-ci-on*). Théol. Action de Dieu prévenant la volonté humaine, l'affectant intérieurement et la déterminant infailliblement à agir.

PRÉDÉTERMINÉ, ÉE. part. pass. du v. Prédéterminer. S'empl. adjectiv.

PRÉDÉTERMINER. v. a. 1re conj. Théol. Déterminer la volonté humaine, en parlant de Dieu.

PRÉDHOMME. s. m. Hortic. Nom vulgaire du haricot sans parchemin.

PRÉDIAL, ALE. adj. (rad. lat. *prædium*, fonds de terre). Anc. cout. Qui concerne les fonds de terre, les rentes, les héritages. ‖ *Dîme prédiale.* Dîme que les juifs payaient en raison de l'étendue de leurs héritages. ‖ Pl. masc., *prédiaux*.

PRÉDICABLE. adj. des 2 g. Log. Qui peut être appliqué à différents sujets. Qualité prédicable. Épithète prédicable.

— PRÉDICABLE. s. m. Scolast. Synonyme de Catégorème.

— Philol. *Les prédicables.* Titre d'un traité philosophique du néoplatonicien Porphyre.

PRÉDICAMENT. (rad. lat. *prædicare*, prêcher). Log. Catégorie, classe où les philosophes de l'école ont coutume de ranger tous les êtres.

— Fig. et fam. *Être en bon prédicament.* Être en bonne réputation, être avantageusement famé.

PRÉDICANT. s. m. Dénomination jetée par dénigrement au ministre de la religion protestante dont la fonction est de prêcher. *Predicant* ne s'est guère dit que des prédicateurs huguenots, surtout de ceux qui prêchaient au village. (De La Monnoie.) Se dit par mépris.

PRÉDICAT. s. m. (du lat. *prædicatus*) Philos. Attribut d'une proposition, d'un jugement. Le prédicat se joint au sujet par le verbe ou la copule. Dans la grammaire arabe, le prédicat s'appelle ordinairement *énonciatif*. Décomposer l'être en prédicats et en hypostases. *Predicat* est vieux et inusité.

PRÉDICATEUR. s. m. (du lat. *prædicatus;* formé de *prædicare*, prêcher). Celui qui annonce en chaire la parole de Dieu. Prédicateur évangélique, éloquent, zélé, pathétique. Excellent prédicateur. Le droit d'approuver les prédicateurs n'appartient qu'aux évêques dans leurs diocèses. Les *prédicateurs* ne sont que des médecins consultants, qui, après avoir dit leur avis sur la maladie, abandonnent le malade au soin du médecin de la maison. (Charron.)

— Par extens. Celui qui publie une doctrine. Prédicateur de morale, de fausses doctrines.

PRÉDICATION. s. f. (pr. *pré-di-ka-ci-on;* du lat. *prædicare*, prêcher). Action de prêcher. S'attacher à la prédication. Jésus-Christ confia le ministère de la prédication à ses apôtres; ceux-ci le transmirent aux évêques, qui dans le principe en furent exclusivement chargés, et, plus tard, déléguèrent ce soin à de simples prêtres et à des clercs instruits et habiles dans l'art de la parole.

— Sermon, discours prononcé en chaire. Vous êtes jeune, monsieur, souvenez-vous de cette *prédication*. (J.-J. Rouss.)

PRÉDICATIVE. adj. f. Gramm. Il s'est dit, chez les anciens grammairiens, d'une proposition simple ou inconditive. Proposition prédicative se dit par opposition à Proposition subjective ou conditionnelle.

PRÉDICATRICE. s. f. Femme qui publie hautement des principes de morale. Prédicatrice de saines doctrines, de fausses doctrines.

— adjectiv. Dans presque tous les siècles, il y a eu quelques femmes, qui, emportées par leur imagination, se sont faites [illegible] à l'existence de la famille, soit à la constitution sociale en général.

— Quakeresse qui prêche.

PRÉDICTION. s. f. (pr. *pré-dik-ci-on*). Action de prédire. Se mêler de prédiction. Les prédictions ne sont que pour les grands, les petits n'en valent pas la peine. (Volt.) Les prédictions ont été de tout temps un moyen dont on s'est servi pour séduire les simples, et pour enhardir les fanatiques. (Id.)

— Chose prédite. Cette prédiction est arrivée, s'est accomplie. Les prédictions de Mathieu Laensberg. On ne doit point se fier aux

prédictions d'almanachs. Les faiseurs de prédictions sont tombés depuis longtemps dans un discrédit complet.

PRÉDILECTION. s. f. (pr. *pré-di-lèk-ci-on ;* du lat. *prædilectio ;* fait de *præ*, avant ; *dilectio*, amour, affection). Préférence d'affection. Dieu n'a ni prédilection ni préférence. La prédilection pour quelques-uns fait souvent le malheur d'un grand nombre. La *prédilection* est le plus grand piége des rois. (Philippe V.)

PRÉDIRE. v. a. 2e conj. *Je prédis, tu prédis, il prédit ; nous prédisons, vous prédisez, ils prédisent. Je prédisais ; nous prédisions. Je prédis ; nous prédîmes. J'ai prédit. Je prédirai. Je prédirais. Prédis. Que je prédise. Que je prédisse. Prédisant.* Annoncer par inspiration divine ce qui doit arriver. Il assura la reine Cléopâtre qu'Isaïe avait *prédit* qu'un jour le Seigneur aurait un temple dans ce lieu-là. (Volt.)

— Annoncer par de certaines règles une chose qui doit arriver. L'histoire ne cite que trois Grecs qui aient *prédit* des éclipses : Thalès, Hélicon Cizène, qui annonça au roi Denys une éclipse de soleil, et Eudème, qui fut l'historien de l'astronomie. (Guéroult.) A son retour, s'étant dévoué sans partage à l'étude de la nature, il étonna la Grèce en *prédisant* une éclipse de soleil. (Barthél.) C'est aussi par le changement subit de l'eau des puits que quelque philosophes de l'antiquité ont *prédit* des tremblements de terre. (B. de St-P.)

Les Parques à ma mère, il est vrai, l'ont *prédit*,
Lorsqu'un époux mortel fut reçu dans son lit. (Rac.)

— Annoncer, par une prétendue divination, qu'une chose doit arriver. Prédire l'avenir.

— Dire ce qu'on prévoit par conjecture devoir arriver. Je lui ai prédit sa ruine. Prédire la maladie d'une personne. Je vous l'avais *prédit :* mais vous l'avez voulu. (Rac.) Si le mari vit, la femme garde le silence ; s'il meurt, elle crie par toute la ville que le mage qui a *prédit* cette mort est un prophète divin. (Volt.) Beaucoup de ceux qui l'ont connu dans ses premières années, lui ont *prédit* une carrière extraordinaire. (Las Cases.)

PRÉDISPOSANT. part. prés. du v. Prédisposer. Qui prédispose. Il est invariable. L'éducation que nous avons reçue nous prédisposant à ces exercices, nous les pratiquerons avec plus de succès.

PRÉDISPOSANT, ANTE. adj. Qui est de nature à prédisposer.

— Pathol. *Cause prédisposante.* Cause qui dispose à une maladie, mais dont l'effet n'a lieu que par la réunion d'une cause occasionnelle.

PRÉDISPOSÉ, ÉE. part. pass. du v. Prédisposer. S'empl. adjectiv.

PRÉDISPOSER. v. a. 1re conj. (ét., *pré*, partic. qui marque l'antériorité ; et *disposer*). Préparer à recevoir une impression quelconque. Son éducation le prédisposait à certains vices.

— Pathol. Aptitude du corps à contracter une maladie sous l'influence d'une cause occasionnelle.

PRÉDISPOSITION. s. f. (pr. *pré-dis-po-zi-ci-on*). Pathol. Disposition de l'économie à contracter certaines maladies.

PRÉDIT, ITE part. pass. du v. Prédire. (pr. *pré-di, pré-dite*). S'empl. adjectiv. Accident prédit. Mort prédite. Un juge de village mourait-il dans l'année ? c'était pour ce village le grand dont la mort était *prédite.* (Volt.) Vais-je y chercher la mort tant *prédite* à leur fils ? (Rac.)

Mais où sont ces promesses à David tant promises,
Et *prédites* même encore à Salomon son fils ? (Rac.)

PRÉDOMINANCE. s. f. Action de ce qui prédomine.

PRÉDOMINANT. part. prés. du v. Prédominer. Qui prédomine. Il est invariable. L'avarice prédominant chez cet homme, comment pourrait-il éprouver de la pitié pour les malheurs de ses proches ?

PRÉDOMINANT, ANTE. adj. Qui est doué de prédominance. Passion prédominante. Vertu prédominante. Vice prédominant. Il y a des hommes nés sous des étoiles si *prédominantes*, qu'ils se font des ennemis ou des sujets partout où ils paraissent. (Christine.)

— Minér. *Partie prédominante d'une roche.* L'un des minéraux constituants essentiels qui l'emporte sur les autres, par la quantité ou par l'influence que ses propriétés ont sur les caractères de la roche. Le mica est la partie prédominante dans le gneiss.

PRÉDOMINER. v. n. 1re conj. S'élever, se faire sentir au-dessus. Le vice, l'avarice prédomine chez lui.

PRÉDORSAL, ALE. adj. [illegible] devant du dos. Région prédorsale.

PRÉDORSO-ALTOÏDIEN. adj. et s. m. Anat. Nom donné par Chaussier au muscle long du cou, appelé aussi *prédorso-cervical.*

PRÉDORSO-CERVICAL, ALE. adj. et s.m. Anat. V. PRÉDORSO-ALTOÏDIEN.

PRÉÉMINENCE. s. f. Supériorité de rang, de dignité, de droits. Avoir la prééminence sur quelqu'un.

— Se dit aussi des choses. La prééminence de la tragédie sur le drame. La noblesse privilégiée n'était fondée que sur la *prééminence* des talents militaires de leurs aïeux. (***) La dispute s'échauffa bientôt sur la *prééminence* des deux villes. (Barth.)

PRÉÉMINENT, ENTE. adj. Qui est au-dessus des autres choses du même genre

— Fig. Dignité, vertu prééminente.

PRÉEMPTÉ, ÉE. part. pass. du v. Préempter. S'empl. adjectiv. Marchandises préemptées.

PRÉEMPTER. v. a. 1re conj. (ét. lat., *præ*, d'avance ; *emere*, acheter ; au supin, *emptum*). Admin. Acheter par avance, en vertu du droit de préemption. Préempter des denrées. ‖ SE PRÉEMPTER, v. pron. Être acheté par avance.

PRÉEMPTION. s. f. (pr. *pré-anp-ci-on ;* ét. lat., *præ*, avant ; *emptio*, action d'acheter). Droit d'acheter le premier. Action d'acheter d'avance.

— Admin. *Droit de préemption.* Droit que la douane revendique, en certains cas, d'acheter sur-le-champ, au prix déclaré, une marchandise que l'on cherche à faire passer pour une valeur trop faible. Avant 1787 le roi avait droit de préemption. Les marchands étaient obligés de réserver pour la table du souverain certaines denrées, ou du moins ils ne devaient vendre aux particuliers qu'après que les pourvoyeurs du roi en avaient pris leur provision pour la cour.

PRÉ-EN-PAIL. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Mayenne (Mayenne) ; 8,000 hab.

PRÉÉPAULIÈRE. s. f. (ét. fr., *pré*, en avant, partic. insépar., et *épaule*). Entom. Pièce mobile placée en avant de l'apophyse bifurquée de l'élytre des insectes coléoptères, et au moyen de laquelle celle-ci s'articule immédiatement sur l'écusson et la première pièce iliaque.

PRÉÉTABLI, IE. part. pass. du v. Préétablir. S'empl. adject.

— Philos. *Harmonie préétablie.* Système de Leibnitz pour expliquer la correspondance entre le physique et le moral.

PRÉÉTABLIR. v. a. 2e conj. Didact. Établir d'abord. Préétablir les questions.

PRÉEXISTANT. part. prés. du v. Préexister. Qui préexiste. Il est invariable. L'âme préexistant au corps.

PRÉEXISTANT, ANTE. adj. Théol. Qui existe avant un autre. Les âmes sont *préexistantes* au corps des animaux, ce sont celles qui le forment dans le sein maternel par la médiation même des amours. (B. de St-P.)

PRÉEXISTENCE. s. f. Théol. Existence antérieure. La préexistence de l'âme.

PRÉEXISTER. v. n. 1re conj. Théol. Exister avant. Chacun d'eux apporte en naissant son caractère paternel, dont l'empreinte est ineffaçable ; leur âme a *préexisté* à leur corps. (B. de St-P.)

PRÉFACE. s. f. (du lat. *præfatio*, action de dire avant tout ; fait de *præ*, avant ; *fari*, faire). Sorte d'avant-propos, d'avertissement placé en tête d'un livre, soit pour expliquer le plan et la contexture de l'ouvrage, soit pour disposer le lecteur en faveur de l'œuvre. Autour d'un caudebec j'en ai lu la *préface.* (Boil.) Il est fort inutile que l'auteur défende dans sa *préface* le livre qui ne répond pas pour lui-même devant le public. (Locke.) Il n'y a pas d'orgueil qui ne s'humilie dans une *préface ;* le juge suprême est là ; aussi l'on rit de l'orgueilleuse humilité de cette *préface.* (Boiste.)

Un auteur à genoux, dans une humble *préface*,
Au lecteur qu'il ennuie a beau demander grâce.
(Boileau.)

— Fam. Préambule. Laissons-là toute préface.

— Liturg. cathol. Partie de la messe que le célébrant récite ou chante avant la consécration dont elle est le prélude, et qui commence par ces mots : *Sursum corda*, Élevez vos cœurs. La préface, qui paraît remonter aux apôtres, portait dans le rite gothique ou gallican le nom d'*immolation ;* dans le rite mozarabique celui d'*illation ;* dans le rite franc celui de *contestation.* Chaque grande fête a sa préface propre, mais le chant des préfaces ne varie point ; c'est un reste précieux de l'ancienne musique grecque.

PRÉFACIER. s. m. Philol. Auteur de préfaces. Celui qui a la manie des préfaces, qui a l'habitude de mettre de longues préfaces à tous ses ouvrages. Il est inusité.

PRÉFACIONCULE. s. f. (dimin. de *préface*). Philol. Petite préface, préface très-courte. Ce mot ne s'emploie que par plaisanterie. Quelques-uns écrivent *préfationcule.*

PRÉFECTIEN. s. m. (pr. *pré-fèk-ci-ein*). Antiq. rom. Nom donné à des espèces de guides ou d'huissiers des préfets du prétoire.

PRÉFECTORAL, ALE. adj. (rad. *préfet*). [illegible] préfet. Arrêté préfectoral. Autorité préfectorale. Règlements préfectoraux. Nous sommes à l'approche du moment si désiré des chasseurs et des gastronomes, où la poursuite et la distraction du gibier vont se trouver autorisées par les arrêtés *préfectoraux.* (Débats.)

PRÉFECTURE. s. f. (pr. *pré-fèk-tu-re ;* du lat. *præfectura ;* rad. *præfectus*, préfet, formé de *præficere*, mettre devant, mettre en tête). Circonscription territoriale soumise à un préfet.

— Lieu de la résidence du préfet.

— Hôtel dans lequel le préfet demeure.

— Durée de la charge de préfet.

— *Conseil de préfecture.* V. CONSEIL.

— *Préfecture maritime.* Circonscription littorale soumise à un préfet maritime. Il y a en France cinq arrondissements ou préfectures maritimes.

— Chef-lieu d'un arrondissement maritime. Les chefs-lieux des cinq préfectures maritimes sont Cherbourg, Brest, Lorient, Rochefort et Toulon.

— Division administrative dans plusieurs contrées. La Suède est partagée en vingt-quatre préfectures.

— Hist. anc. Ville qui, après avoir manqué de fidélité au peuple romain, avait été réduite de nouveau en sa puissance, et était administrée par un juge envoyé tous les ans de Rome, et appelé *præfectus*, préfet. Les préfectures avaient moins de priviléges et d'immunités que les villes municipales. ‖ Plus tard, Grande subdivision de l'empire, administrée par un préfet du prétoire. Constantin établit quatre préfectures, deux en Occident, celles des Gaules et d'Italie, et deux en Orient, celle d'Illyrie et celle d'Orient proprement dit.

— Hist. ecclés. Il se disait dans les colléges des jésuites et des bénédictins, de la salle où se tenait le préfet des études, et où il mandait les élèves qui s'étaient mis en faute.

PRÉFÉRABLE. adj. des 2 g. Qui est digne d'être préféré. Qui est plus avantageux, plus estimable. Il voulait apprendre à la nation que des services étaient *préférables* à des aïeux. (Volt.) Le bon usage d'une mauvaise chose est *préférable* à l'abus d'une bonne. (Diderot.) Il n'y a rien au monde à quoi la vertu ne soit *préférable.* (Id.) Ce nom portait dans mon âme un calme *préférable* au trouble des passions les plus séduisantes. (J.-J. Rouss.)

PRÉFÉRABLEMENT. adv. Par préférence. Il faut aimer Dieu *préférablement* à toute chose. (Laveaux.)

PRÉFÈRE. s. m. Anc. jurispr. Enquête, perquisition.

PRÉFÉRÉ, ÉE. part. pass. du v. Préférer. S'empl. adjectiv. Personne préférée. Ceux-ci, pour être *préférés*, baissent le prix de leur travail, tant qu'à la fin ils ne trouvent plus à subsister. (B. de St-P.) J'en faisais quelque avare lecture à des gens *préférés*, qui croyaient devoir payer ma complaisance par un éloge pompeux de mon ouvrage. (Beaumarch.) L'exactitude des idées est *préférée* au charme des images ; le goût pour le merveilleux fait place à la manie de raisonner et d'analyser. (Michaud.)

Ces Gentils qui n'étaient que les enfants d'Adam,
Ont été *préférés* aux enfants d'Abraham. (Racine.)

— *Préféré pour.* Pacuvius est *préféré* pour la force du style. (Le baron Theiss.)

— *Préféré par.* Dans l'Évangile, la brebis perdue est *préférée* par le bon pasteur à tout le troupeau. (Bossuet.)

PRÉFÉRENCE. s. f. (rad. *préférer*). Choix d'une personne ou d'une chose plutôt que d'une autre. Juste préférence. Préférence marquée. Demander, avoir, obtenir, disputer, emporter la préférence. Mériter la préférence. Accorder, donner la préférence. Un père n'a point de choix et ne doit point avoir de *préférence* dans la famille que Dieu lui donne. (J.-J. Rouss.) Comme les vices et les vertus étaient sans voile et sans détour, les princes et les héros étaient ouvertement avides de gain, de gloire, de *préférence* et de plaisirs. (Barth.)

— *De préférence.* loc. adv. De deux emplois, prendre celui-là de préférence.

— PRÉFÉRENCES. s. f. pl. Marques particulières d'affection, d'honneur. La sensibilité se contente d'affections ; la vanité veut des *préférences.* (De Lévis.) Les *préférences* marquées divisent les citoyens comme les familles. (Id.)

PRÉFÉRER. v. a. 1re conj. (ét. lat., *præ*, avant ; *ferre*, porter, mettre, placer). L'é se change en è devant une syllabe muette. *Je préfère, tu préfères, il préfère*, etc. Se déterminer en faveur d'une personne ou d'une chose. Préférer l'utile à l'agréable. On retire des narvals une huile qu'on a *préférée* à celle de la baleine. (Lacép.) Quand l'honneur et la vie sont mis en balance, *préférer* l'honneur ce n'est pas mépriser la vie, mais l'apprécier ce qu'elle vaut. (Henuch.) J'ai toujours *préféré* cette manière de voyager à toute autre. (X. de Maistre.)

Diogène fut un cynique,
On le sait ; pour logis il avait un tonneau,
Préférant ce gîte nouveau
Au palais le plus magnifique. (Le Bailly.)

Pourquoi chercher une vaine famille,
En reprenant ces pages adorés
Qu'aux plus grands biens j'ai toujours *préférés ?* (Parny.)

— *Préférer de.* Il préfère de se retirer.

— *Préférer que.* Je préfère qu'elle se marie.

— SE PRÉFÉRER. v. pron. Être préféré. Le repos doit se préférer à la gloire. La vertu doit [illegible]

— Préférer soi. Se déterminer en sa faveur. Les amants, les amis se préfèrent à tous. Nous nous *préférons* aux autres. (Duclos.)

— Jeux. Il se dit, au jeu de pique-médrille, de la couleur qui, dans le cas de concurrence, l'emporte sur les trois autres.

— Signifiait anciennement, Surpasser, être au-dessus de.

PRÉFÉRICULE. s. m. (ét. lat., *præ*, devant ; *fero*, je porte). Antiq. rom. Espèce de bassin ou de vase en forme d'aiguière, que l'on portait devant le sacrificateur, et dans lequel on mettait le vin ou les autres liqueurs dont on faisait usage dans les sacrifices.

PRÉFET. s. m. (pr. *pré-fè ;* du lat. *præfectus*, préposé). Magistrat nommé par le chef du gouvernement français pour administrer la circonscription territoriale appelée *préfecture* ou *département.* Les préfets ont été institués par la loi du 17 février 1800 ; ils sont seuls chargés de l'administration départementale ; ils président le conseil de préfecture, où ils ont voix prépondérante. Chaque année, ils sont tenus de faire une tournée départementale, et d'en rendre compte au ministre ; ils peuvent suspendre les conseillers municipaux. Les préfets sont révocables. Ils ont sous leurs ordres autant de sous-préfets qu'il y a d'arrondissements dans le département qu'ils administrent.

— *Préfet du palais impérial.* Fonctionnaire chargé de surveiller une partie de l'administration du palais impérial pendant le règne de Napoléon, sous les ordres du grand-maréchal. Il y avait trois ou quatre préfets du palais impérial.

— *Préfet maritime.* Contre-amiral ou vice-amiral, commandant d'un arrondissement maritime.

— *Préfet de police.* Magistrat institué par un arrêté du 13 août 1800 pour exercer les fonctions de chef de la police de Paris et du département de la Seine, sous l'autorité immédiate du ministre de l'intérieur. Le préfet de police a sous sa surveillance les prisons, les maisons publiques, la police de la librairie et de l'imprimerie, des spectacles, des bals, etc., des cultes, de la salubrité, de la conservation des bâtiments et édifices publics, des halles et marchés. Le préfet de police est ordinairement choisi parmi les conseillers d'État.

— Hist. rom. *Préfet des sacrifices.* Officier qui occupait, dans les municipes et les colonies, des fonctions analogues à celles du grand pontife à Rome. ‖ *Préfet des ouvriers.* Chef des artisans employés à la confection des machines de guerre. ‖ *Préfet des mœurs.* S'est dit quelquefois de Censeur. ‖ *Préfet d'Égypte.* Magistrat qu'Auguste envoya, au lieu de proconsul, dans ce pays réduit en province romaine. Il y eut aussi des préfets d'Ionie, de Lydie, etc. ‖ *Préfet de la flotte.* Officier qui commandait les flottes navales, sous les auspices d'un consul. ‖ *Préfet du trésor.* Magistrat qui succéda aux questeurs, aux édiles et aux préteurs, dans la garde et le soin des deniers publics. ‖ *Préfet de cité.* Magistrat chargé du gouvernement des villes qui avaient manqué à la fidélité romaine, et qui étaient appelées *préfectures.* ‖ *Préfet de Rome.* Magistrat créé originairement par Romulus, et dont la charge, abolie quand on établit la préture, consistait à remplacer dans la ville les rois d'abord, puis les consuls, quand ils sortaient pour aller se mettre à la tête des armées. ‖ Auguste rétablit le préfet de Rome avec de nouvelles attributions, et donna cette charge à Mécène. Le préfet rendait la justice, punissait les citoyens, même sans appel, et réunissait en sa personne la plupart des droits du préteur et de l'édile. ‖ *Préfet des cohortes nocturnes.* Magistrat commandant chez les Romains les troupes spécialement chargées de veiller à la sûreté publique pendant la nuit, et surtout de prévenir et d'arrêter les incendies. ‖ *Préfet des vivres.* Magistrat que l'on ne créait à Rome que dans les temps malheureux où l'on était menacé de disette et de famine, et qui avait pour fonction de veiller à ce que les greniers de la ville fussent toujours pleins, et que le peuple eût toujours du pain abondamment et à un prix modéré. ‖ *Préfet des alliés.* Tribun des légions romaines, préposé aux troupes auxiliaires de Rome. ‖ *Préfet de légion.* Officier qui, dans chaque légion, remplissait les fonctions du général absent. Les préfets des légions avaient inspection sur les armes, les habits, la nourriture des troupes d'infanterie et de cavalerie, et transmettaient aux tribuns militaires et aux centurions l'ordre, soit pour les veilles de nuit, soit pour le départ. ‖ *Préfet du camp.* Officier qui, chez les Romains, commandait les travaux du camp, lorsque le général avait choisi le lieu convenable. ‖ *Vicaire du préfet.* Officier qui remplaçait le préfet absent. ‖ *Préfet de la chambre sacrée.* Chambellan des empereurs de Constantinople. ‖ *Préfet du prétoire.* Commandant des cohortes prétoriennes destinées à veiller à la sûreté du palais ou de la tente des gardes. Cette charge, analogue d'abord à celle de capitaine des gardes de l'empereur, fut instituée par Auguste, qui créa deux préfets du prétoire ; Tibère réduisit ce nombre à un ; Constantin en établit quatre, et restreignit aux affaires civiles leur autorité, qui s'était étendue despotiquement sur les affaires militaires. ‖ *Édit du préfet du prétoire.* Édit qui accompagnait un édit de l'empereur, et qui servait à en constater l'authenticité. ‖ *Préfet de la table impériale.* Titre qui fut accordé aux grands-ducs de Russie par les empereurs de Constantinople.

— Hist. mod. *Préfet de Rome.* Cardinal chargé [illegible] ‖ *Préfet de la sacristie du pape.* Officier de la maison du souverain pontife, qui a la garde de la chapelle papale. ‖ *Préfet de la signature de justice.* Cardinal chargé de voir et d'approuver les requêtes. ‖ *Préfet de la signature de grâce.* Cardinal qui signe les lettres de grâce, ordinairement en présence du pape ou de douze prélats. ‖ *Préfet des brefs.* Chef des secrétaires du pape, qui expédie les brefs de la cour de Rome. ‖ *Préfet apostolique.* Nom donné quelquefois au chef d'une mission.

— En général, le titre de *préfet* s'appliquait à un grand nombre de magistrats créés temporairement, lorsqu'on ne pouvait pas pourvoir définitivement à des charges vacantes.

— PRÉFET. Titre d'un magistrat dans quelques cantons de la Suisse.

— Dans les colléges, Surveillant des études. Loin des yeux d'un *préfet* au travail assidu. (Boil.)

— Conchyl. Nom marchand d'une espèce de cône.

— SOUS-PRÉFET. V. SOUS-PRÉFET.

PRÉFICES. s. f. pl. (du lat. *præficæ*). Antiq. rom. Pleureuses qu'on louait pour pleurer aux funérailles, et pour chanter les louanges du mort.

PRÉFIGURER (SE). v. pron. (ét., *pré*, particule qui marque antériorité, et *figurer*). Se figurer, s'imaginer d'avance. Se préfigurer des craintes, des dangers. Il est peu usité.

PRÉFIX, IXE. adj. (ét. lat., *præ*, devant; *fixus*, fixé, placé). Arrêté, fixé d'avance, déterminé. Jour préfix. Temps préfix. Somme préfixe. Le délai de quarante jours court indistinctement contre les créanciers majeurs des mineurs, parce qu'il ne s'agit pas ici d'une prescription ordinaire, mais d'un délai *préfix*. (Boileux.)

— *Douaire préfix.* Celui qui consiste en une somme fixée par le contrat de mariage.

PRÉFIXE. adj. des 2 g. Gramm. Qui se met au commencement d'un mot pour en modifier le sens en formant un nouveau mot. Adverbe préfixe. Particule préfixe.

— substantiv. On emploie souvent les préfixes dans la grammaire arabe.

PRÉFIXÉ, ÉE. part. pass. du v. Préfixer. S'empl. adjectiv.

PRÉFIXER. v. a. 2e conj. Prat. Fixer par avance un terme, un délai.

PRÉFIXION. s. f. Anc. jurispr. Fixation d'un délai; le délai lui-même.

PRÉFLEURAISON ou **PRÉFLORAISON.** s. f. (pr. *pré-fleu-rè-zon*, *pré-flo-rè-zon*; ét. lat., *præ*, en avant; *florere*, fleurir). Bot. Etat des diverses parties d'une fleur, depuis le premier moment où elles deviennent visibles jusqu'à celui de leur développement complet; manière dont ces parties sont arrangées dans le bouton avant leur développement. ‖ *Préfleuraison valvaire.* Quand les parties de la corolle se touchent seulement par les bords, comme les valves d'une capsule. ‖ *Préfleuraison obvolutive.* Quand les pétales sont fort nombreux et comme roulés en spirale. ‖ *Préfleuraison imbriquée.* Quand les pétales se recouvrent partiellement les uns les autres comme les tuiles d'un toit. ‖ *Préfleuraison plicative.* Quand la corolle est plissée sur elle-même. ‖ *Préfleuraison chiffonnée.* Quand elle est sans ordre et pliée dans tous les sens. ‖ *Préfleuraison équitative.* Quand, dans une corolle irrégulière, quelques divisions plus grandes que les autres viennent les embrasser toutes. ‖ La préfleuraison s'appelle encore *estivation*.

PRÉFOLIATION. s. f. (pr. *pré-fo-lia-ci-on*; ét. lat., *præ*, avant; *folium*, feuille). Bot. Manière dont les feuilles sont disposées dans le bourgeon avant leur évolution; état des feuilles ainsi disposées. La préfoliation se divise en deux sections, selon qu'elle est plissée ou roulée.

PRÉFORMANTE. adj. f. Gramm. or. Se dit, dans plusieurs langues sémitiques, des lettres qui, placées avant le radical du verbe, indiquent des modifications de temps, de personnes, de voix et de modes.

PRÉGADI. Nom donné autrefois au sénat de Venise, institué avant la fin du XIIIe siècle. Ce conseil se composait des trois cents principaux citoyens de Venise qui, en vertu de la constitution, étaient priés (pregati) de s'assembler pour délibérer sur les affaires de la république. Ce conseil, institué dans le XIIIe siècle, subsista jusqu'à la fin de la république. V. PRIÉ.

PRÉGATON. s. m. Techn. Filière dans laquelle l'avanceur passe le fil d'or pour la première fois, lorsque ce fil sort des mains du dégrossisseur.

PRÉ-GAZON. s. m. Agric. Prairie artificielle qu'on obtient en semant de la graine de toutes les graminées, et aussi des plantes qui croissent dans les prairies naturelles. ‖ Pl., des *prés-gazons*.

PRÉGEL. Géogr. Rivière de Prusse formée par la réunion de la Pissa et de l'Angerapp; elle se jette dans le Frische-Haff, au-dessous de Kœnigsberg.

[illegible] *ante*). Médec. Poignant, violent, aigu. Souffrances prégnantes. Douleurs prégnantes. Il n'est d'usage que dans ces locutions.

PRÉGNANT, ANTE. adj. (pr. *prégh-nan*, *ante*; du lat. *prægnans*, qui porte un fruit dans son sein). Didact. Qui porte en soi un germe de reproduction.

— Gramm. or. *Construction prégnante.* Sorte d'ellipse qui doit être remplie mentalement.

PRÉGNATION. s. f. (pr. *pré-ghna-ci-on*; du lat. *prægnatio*, grossesse de femme; rad. *prægnare*, être dans l'état de grossesse). Zool. Gestation de la femme et des animaux femelles.

PRÉGUSTATEUR. s. m. Antiq. rom. Officier des empereurs romains qui était chargé de goûter les mets et les boissons présentés au prince, afin de s'assurer qu'ils n'étaient point empoisonnés.

PRÉGUSTATION. s. f. (pr. *pré-gus-ta-ci-on*) Action de goûter les mets avant de les servir.

PRÉHANCHIALE. s. f. (ét. fr., *pré*, avant; partic. insépar., et *hanche*). Anat. Petit article placé entre la hanche et la cuisse de tous les animaux articulés marcheurs.

PRÉHENSEUR. adj. m. (pr. *pré-an-seur*; du lat. *prehensor*, formé de *prehendere*, saisir). Zool. Qui a la faculté de saisir, d'empoigner. On donne particulièrement cette épithète aux insectes lorsque leurs cuisses convergent, et que leurs tibias divergent, de manière à former un angle qui est armé d'épines et qui facilite l'acte de la préhension. ‖ PRÉHENSEURS. s. m. pl. Ordre de la classe des oiseaux, comprenant ceux qui se servent de leurs pattes pour porter la nourriture au bec. ‖ Tribu de l'ordre des amphibies pholidotes, comprenant ceux de ces animaux qui peuvent empoigner les objets avec leurs pattes.

PRÉHENSILE. adj. des 2 g. (pr. *pré-an-cile*; ét., V. PRÉHENSEUR). Zool. Qui a la faculté de saisir ou d'empoigner. Les singes, comme quadrumanes, sont essentiellement préhensiles. Qui est prenant. Se dit d'animaux dont la queue est longue et prenante, c'est-à-dire susceptible de s'entortiller autour des corps. Agame préhensile.

PRÉHENSION. s. f. (pr. *pré-an-ci-on*; du lat. *prehensio*, formé de *prehendere*, saisir). Didact. Action de prendre, de saisir un objet quelconque avec les mains, les pattes antérieures, la bouche, la queue, et même quelquefois avec le nez, lorsqu'il est prolongé en forme de trompe.

— Anc. jurispr. Syn. de Prise.

— Médec. *Préhension des traitements.* Action de porter à la bouche les substances alimentaires.

PRÉHENSIPÈDE. adj. des 2 g. (pr. *pré-an-ci-pède*; ét. lat., *prehendo*, je saisis; *pes*, *pedis*, pied). Zool. Qui a la faculté de s'accrocher et de grimper avec les pattes. Oiseau préhensipède.

PREHNITE. s. f. Minér. Minéral découvert au cap de Bonne-Espérance par le colonel Prehn.

PRÉJUDICE. s. m. (du lat. *præjudicium*, fait de *præ*, au prix de; *judico*, juger). Tort, dommage. Préjudice considérable, irréparable. Laissez-lui sentir le *préjudice* de la privation. (J.-J. Rouss.)

— *Porter préjudice.* Nuire. On lui a porté préjudice auprès de cette personne. Faire préjudice. Causer préjudice à quelqu'un.

— *A préjudice.* loc. adv. A tort. Ses vertus même lui tourneront à *préjudice*. (J.-J. Rouss.)

— *Au préjudice de.* Contre. Faire une chose au préjudice de sa parole, de son honneur, de la vérité. Même candeur dans les procédés, même penchant à la vertu, au *préjudice* de sa fortune. (Fléch.)

— *Sans préjudice de.* Sans nuire à. Sans préjudice de ses droits. Je prends cette place sans préjudice des rangs, des qualités.

PRÉJUDICIABLE. adj. des 2 g. Qui porte, qui cause du préjudice, qui fait tort. Cette action est préjudiciable à sa réputation, à sa conscience.

PRÉJUDICIAL, ALE. adj. Qui a rapport au préjudice. Inusité.

— Jurispr. *Frais préjudiciaux.* Les frais des défauts qu'on est obligé de rembourser avant d'être reçu à se pourvoir contre un jugement.

PRÉJUDICIEL, ELLE. adj. T. de palais. Se dit d'une question, d'une exception qui doit être jugée avant la question principale.

— Jurispr. *Question préjudicielle.* Celle qui, dans un procès, doit être jugée avant une autre sur le jugement de laquelle elle peut influer, et dont le jugement est suspendu jusqu'à la décision de la question préjudicielle.

PRÉJUDICIER. v. n. 1re conj. Porter préjudice, nuire. Ce crime préjudiciera à sa réputation.

PRÉJUGÉ, ÉE. part. pass. du v. Préjuger. S'empl. adjectiv. Question préjugée. Affaire préjugée.

PRÉJUGÉ. s. m. Jugement avec examen. Jugement qui attend les preuves, principe ou opinion adoptée sans examen.

— Ce qui a été jugé auparavant, dans un cas semblable. Cet arrêté est un préjugé pour votre cause.

— Marque, signe du bon ou du mauvais succès. [illegible] préjugé en sa faveur. Tous les préjugés sont pour lui, sont contre lui. L'accueil qu'il vous a fait est un *préjugé* pour le succès de votre affaire. (Lav.)

Mais par Midas, malgré ce *préjugé*,
Au dieu cornu le prix fut adjugé. (J.-B. Rouss.)

— Dans le langage ordinaire, Opinion adoptée sans examen. Les bons *préjugés* sont ceux que le jugement ratifie quand on raisonne. (Volt.)

— Erreur, prévention publique, accréditée. Les *préjugés* sont les rois du vulgaire. (Volt.) A de vils *préjugés* rien ne peut m'asservir. (Chén.) Les *préjugés* sont aussi forts que la nature. (Mme de Puysieux.) C'est un grand malheur de n'avoir que des *préjugés* sans principes. (Mme d'Epinay.) L'homme a ses *préjugés* dans tous les coins de la terre. (Pope.) Les *préjugés* de la superstition sont toujours supérieurs aux autres *préjugés*. (Montesq.) Chaque nation a des *préjugés* différents sur la beauté. (Buff.) C'est dans l'enfance que nous sommes imbus des *préjugés* qui retardent les progrès de nos connaissances. (Condill.) Quand les philosophes s'entêtent une fois d'un *préjugé*, ils sont plus incurables que le peuple même, parce qu'ils s'entêtent également et du *préjugé*, et des fausses raisons dont ils le soutiennent. (Fonten.) Malgré les *préjugés* du vice, j'ai toujours reconnu qu'il n'y avait rien de bien qu'on n'obtînt des belles âmes, avec de la confiance et de la franchise. (J.-J. Rouss.)

. . . Certains *préjugés*, sucés avec le lait,
Deviennent nos tyrans jusque dans la vieillesse.
(Chénier.)

On ne détruit pas aisément
Le *préjugé* ni l'habitude. (Lesage.)

PRÉJUGER. v. a. 1re conj. On met un *e* après le *g* devant *a*, *o*. *Nous préjugeons*, *je préjugeais*, etc. Prat. Rendre un jugement interlocutoire, d'une question qui se juge après.

— *Préjuger une question.* Décider une question avant de l'avoir approfondie.

— Absol. Prévoir par conjecture. Il arrive tant de choses imprévues, que c'est presque une folie de préjuger. A ce qu'on peut préjuger.

— SE PRÉJUGER. v. pron. Etre préjugé.

PRÉJUGISTE. s. m. (pr. *pré-ju-jiste*). Homme à préjugés. Il est peu usité.

PRÉLART. s. m. Sorte de toile de chanvre.

— Mar. Grosse toile, peinte ou goudronnée, avec laquelle on recouvre des objets qu'on veut mettre à l'abri de la pluie.

— C'est à tort que quelques dictionnaires écrivent *prélat*, confondant ainsi le nom d'un dignitaire de l'Église avec une toile goudronnée. M. Landais dit que ce mot est peu connu; à Paris, c'est possible; mais dans la marine il n'y a pas de terme plus connu ni plus usité.

PRÉLASSER (SE). v. pron. 1re conj. (rad. *prélat*). Se donner des airs de prélat, faire le prélat.

Ils descendent tous deux :
L'âne se *prélassant* marche seul devant eux.
(La Font.)

PRÉLAT. s. m. (pr. *pré-là*; du lat. *prælatus*, fait de *præ*, devant; *latus*, placé). Titre donné à toute dignité dont dérive une juridiction. Les évêques, les papes, les cardinaux sont des prélats.

Cependant le *prélat*, l'œil au ciel, la main nue,
Bénit trois fois le nom... (Boil.)

— En parlant de la cour de Rome. Ecclésiastique qui approche de la personne du pape et qui a droit de porter le violet. Les prélats du palais. Légat accompagné par des prélats.

— Hist. *Sacré prélat.* Titre donné, pendant le moyen âge, à quelques rois d'Irlande.

— Conchyl. Nom marchand d'une coquille univalve du genre cône.

PRÉLATER (SE). v. pron. Le même que *se prélasser*. Il est plus conforme à l'étymologie, cependant l'usage s'est prononcé en faveur de *prélasser*.

PRÉLATIFIÉ. part. pass. du v. Prélatifier. S'empl. adjectiv. Les abbés Desportes et Bois-Robert, *prélatifiés* pour leurs belles et bonnes œuvres. (Scarr.) Il ne se dit que dans le style burlesque.

PRÉLATIFIER. v. a. 1re conj. Faire prélat, élever à la dignité de prélat. Prélatifier un abbé. Il ne se dit que dans le style burlesque.

PRÉLATION. s. f. (pr. *pré-la-ci-on*; du lat. *prælatio*, formé de *præ*, avant; *latus*, porté). Droit de préférence.

— Anc. jurispr. Droit qu'avait le seigneur de refuser l'investiture à l'acquéreur d'un fonds noble situé dans sa directe, et de retenir ce fonds pour lui, à charge d'en payer le prix à l'acquéreur.

— Droit qu'avait le roi, en plusieurs endroits du royaume, de retirer une terre seigneuriale en remboursant l'acquéreur, pourvu qu'il n'eût pas fait foi et hommage.

— En fait de bail emphytéotique, droit qu'avait le bailleur d'être préféré à tous les autres dans les améliorations que le premier voulait aliéner.

PRÉLATURE. s. f. (rad. *prélat*). Dignité de prélat, bénéfice qui donne une juridiction spirituelle à celui qui en est revêtu. Riche prélature. Les honneurs de la prélature.

— A la cour de Rome, certain nombre de [illegible] prélature de Rome. Entrer en prélature.

PRÊLE. s. f. (de l'ital. *asparello*, rude; la tige de cette plante est hérissée d'inégalités, qui paraissent être de petits grains de sable que la plante ramasse dans la terre). Bot. Genre de plantes cryptogames, constituant à lui seul la famille des équisétacées, et renfermant des végétaux demi-aquatiques qui ne se plaisent que sur le bord des eaux ou au milieu des marais, d'où s'élève leur tige fistuleuse et articulée, qui ressemble en petit à celle de certains conifères. Ce sont les seuls cryptogames dans lesquels on trouve quelque chose qui ressemble à une fleur. Les tourneurs et les menuisiers emploient les prêles pour polir leurs ouvrages. La prêle est un peu astringente. ‖ On la nomme vulgairement *queue de cheval* et *chevaline*.

— Ornith. Un des noms vulgaires du proyer.

PRÊLÉ, ÉE. part. pass. du v. Prêler. S'empl. adjectiv.

PRÉLECTURE. s. f. Typogr. Lecture d'une épreuve, avant que cette épreuve soit envoyée à l'auteur. Réitérez les *prélectures*, pour rendre moins chanceuse la lecture. (Diderot.)

PRÉLEGS. s. m. (pr. *pré-lé*, ét. fr., *pré*, partic. marq. antériorité; et *legs*). Legs pris sur la masse et délivré avant partage. Les prélegs faits par le testateur absorbent la majeure partie de la succession.

PRÉLÉGUÉ, ÉE. part. pass. du v. Préléguer. S'empl. adjectiv. Somme préléguée. Meubles, bijoux prélégués.

PRÉLÉGUER. v. a. 1re conj. (pr. *pré-lé-ghé*; ét., V. PRÉLEGS). Prat. Faire un prélegs ou plusieurs prélegs. ‖ SE PRÉLÉGUER. v. pron. Être prélégué.

PRÊLER. v. a. 1re conj. Techn. Polir avec la prêle. Prêler une pièce de menuiserie, d'ébénisterie, avant de la dorer. ‖ SE PRÊLER. v. pron. Etre prêlé. Ce bois se prêle difficilement.

PRÉLEVÉ, ÉE. part. pass. du v. Prélever. S'empl. adjectiv. Frais prélevés. Sommes prélevées.

PRÉLÈVEMENT. s. m. (ét., V. PRÉLEVER). Action de prélever. Faire un prélèvement. Faire le prélèvement d'une somme. Faire un prélèvement sur la masse d'une succession. Faire un prélèvement pour subvenir aux frais généraux d'une entreprise.

PRÉLEVER. v. a. 1re conj. (pr. *pré-le-vé*, ét. fr., *pré*, partic. marq. antériorité; et *lever*, lever avant. L'*e* se change en *è* devant une syllabe muette. *Je prélève*, *que je prélève*). Lever préalablement une portion sur le total, une somme avant partage du reste.

— Par anal. Dans la société, quand on a *prélevé* les sots et les fripons, que reste-t-il? (Beauch.)

— *Prélever de.* Prélever une quantité d'une autre quantité.

— *Prélever pour.* Prélever mille francs pour les frais, pour les funérailles. Prélever tant de gerbes pour la dîme.

— *Prélever sur.* Prélever une somme sur une autre, un legs sur la masse d'une succession.

— SE PRÉLEVER. v. pron. Être prélevé.

PRÉLIBATION. s. f. (pr. *pré-li-ba-ci-on*). Féod. Droit seigneurial sur la première nuit des noces d'un serf. V. CUISSAGE.

PRÉLIBER. v. n. 1re conj. (du lat. *prælibare*; formé de *præ*, auparavant; *libare*, essayer, goûter). Néol. Goûter auparavant, par avance, ou le premier. Je lègue tout cela au successeur que j'ai planté en commençant ce chapitre, et me contente de *préliber* ce qui est le droit du premier venu en toute matière. (Brill.-Savar.) Ce mot est omis dans tous les dictionnaires.

— Fig. Effleurer le premier une matière nouvelle, un sujet neuf, qui n'a pas encore été traité.

PRÉLIMINAIRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *præ*, avant; *limen*, *liminis*, seuil, entrée). Qui précède la matière principale, et qui sert à l'éclaircir. Discours préliminaire. Question préliminaire. Agiter, poser, débattre, vider, résoudre une question préliminaire.

— Diplom. Qui doit être réglé avant un traité définitif. Dans cette acception, il s'emploie ordinairement au pluriel. Discuter, traiter, arrêter, signer les articles préliminaires, les points préliminaires.

— S'empl. substantiv. En matière de négociation, on nomme *préliminaires* les articles qui doivent être réglés avant qu'on n'entre dans la discussion des matières qui font le principal objet de la négociation entre des puissances ou des parties contractantes quelconques. Régler les préliminaires de la paix. Ne pouvoir s'entendre sur les préliminaires d'un traité. Rompre une négociation dès les préliminaires.

Ne perdons pas de temps, tous les *préliminaires*
Ne font qu'embrouiller les affaires.
(Dancourt.)

— Jurispr. *Préliminaire de conciliation.* Essai de conciliation que la loi prescrit de faire devant le juge de paix avant de commencer un procès.

PRÉLIMINAIREMENT. adv. (ét., V. PRÉLIMINAIRE). Avant d'entrer en matière; préalablement. Dirai-je, à la honte des philosophes, qu'ils ont souvent voulu expliquer des faits sans s'assurer *préliminairement* de leur existence. (Seneb.)

[illegible] marq. antériorité; et *lire*). Typogr. Lire une première épreuve avant de l'envoyer à l'auteur. Prélire soigneusement une épreuve. On dit mieux : *lire en première*.

PRÉLOMBAIRE. adj. des 2 g. (ét. fr., *pré*, partic. marq. antériorité; et *lombes*). Anat. Qui est situé devant les lombes.

PRÉLOMBO-PUBIEN. adj. et s. m. Anat. Se dit d'un muscle qui est situé au-devant des lombes, et qui se porte au pubis.

PRÉLOMBO-SUS-PUBIEN. adj. et s. m. Anat. Se dit d'un muscle qui est placé au-devant des lombes, et qui se porte au-dessus du pubis.

PRÉLOMBO-THORACIQUE. adj. des 2 g. Anat. Qui est situé au-devant des lombes, et qui pénètre dans la poitrine.

PRÉLOMBO-TROCHANTIN. adj. et s. m. Anat. Se dit d'un muscle qui se porte de la face extérieure des lombes au trochanter.

PRÉLOMBO-TROCHANTINIEN. adj. et s. m. Anat. V. PRÉLOMBO-TROCHANTIN.

PRÉLONGE. s. m. Mot incorrect. V. PROLONGE.

PRÉLU, UE. part. pass. du v. Prélire. S'empl. adjectiv. Épreuves prélues.

PRÉLUDE. s. m. (ét., V. PRÉLUDER). Mus. Ce qu'on joue sur un instrument pour se mettre dans le ton, ou pour juger si l'instrument est bien d'accord. Un long prélude. Jouer, exécuter un prélude. ‖ Ce qu'on chante pour essayer sa voix. Chanter un prélude. Le chant de la linotte s'annonce par une espèce de *prélude*. (Buff.) Le rossignol, ce coryphée du printemps, se prépare-t-il à chanter l'hymne de la nature; il commence par un *prélude* timide, par des tons faibles, presque indécis, comme s'il voulait essayer son instrument et intéresser ceux qui l'écoutent. (Id.)

— Pièce pour préluder. Sorte d'improvisation musicale dans le goût des préludes. Beau prélude. Brillant prélude. Ennuyeux prélude. Exceller dans les préludes. Allons, gai! ce petit *prélude* vous mettra en humeur. (Brueys.)

— Fig. Ce qui précède, ce qui annonce; ce qui sert d'entrée, de commencement, de préparation à une chose. Se dit en bien et en mal, au physique et au moral. Les frissons, les baillements sont les préludes ordinaires de la fièvre. Les éclairs sont les préludes de l'orage. Les actions de la jeunesse de ce grand homme étaient les préludes des choses merveilleuses qu'il devait faire un jour. Les séditions sont souvent les préludes de la guerre civile. Faire servir un apologue de prélude à un discours. Le combat de Weissenfels fut le *prélude* de la bataille de Lutzen. (L. Gallois.) Alors s'élèveront des frayeurs mortelles et des grincements de dents, *préludes* de ceux de l'enfer. (Boss.)

Pour *prélude* chasser l'époux de la maison,
L'histoire est toute simple et digne de Cléon. (Gancerr.)

PRÉLUDER. v. n. 1re conj. (ét. lat., *præ*, avant; *ludere*, jouer). Mus. Jouer ou faire un prélude sur un instrument. Préluder sur le piano, sur le violon, sur la flûte, sur la harpe, etc.

— Essayer sa voix par une suite de tons différents avant de chanter un air, etc. La fille de Vénus s'écoute *préluder* avec complaisance. (Girodet.)

C'est toi, jeune alouette, habitante des airs!
Tu meurs en *préludant* à tes tendres concerts. (Des.)

— Dans un sens particulier, Improviser sur un instrument, dans le goût des préludes. Préluder savamment, agréablement, brillamment, sur l'orgue, sur la harpe, sur le violon. Préluder de fantaisie, de caprice. Préluder sur tous les tons. Être longtemps à préluder. Fatiguer les auditeurs à force de préluder.

Phébus commence, et devant ce limier,
La lyre en main, *prélude* le premier. (J.-B. Rouss.)

— *Fig.* Donner une idée de ce qu'on pourra faire plus tard. Faire une chose pour en venir à une plus importante. Dans cette acception figurée, il est suivi de la préposition *à*, pour indiquer le but final que l'on se propose en préludant; et de la préposition *par*, pour marquer la chose au moyen de laquelle on prélude. Préluder à une chose par une autre. Préluder à un grand ouvrage par de petits essais. Préluder à une bataille par des escarmouches. Tout brillant de rosée, il *préludait* au jour. (Delille.) Par de malins portraits il *prélude* au Méchant. (Chauss.)

Plus d'un cœur bat, pressé d'une furtive main,
Et le folâtre amour *prélude* au sage hymen. (Delille.)

PRÉMA. Myth. rom. Déesse qu'on invoquait le soir des noces.

PRÉMATURÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *præ*, avant; *maturus*, mûr: mûr avant le temps). Qui mûrit avant le temps. Fruit prématuré. Un fruit prématuré n'a jamais les couleurs aussi vives, ni le goût aussi fin qu'un fruit mûr en son temps.

Ces dons *prématurés* sont moins piquants pour toi,
Que ceux que la nature assaisonne pour moi.
(Delille.)

— Fig. Se dit des qualités de l'esprit et des passions qui sont plus développées que ne le comporte l'âge de la personne dont on parle. Esprit prématuré. Intelligence, raison, sagesse prématurée. Vertu prématurée. Ambition prématurée. Les esprits prématurés sont presque toujours stationnaires.

— Qui vient, qui arrive avant le temps ordinaire. Mort prématurée. Vieillesse prématurée. Affaiblissement prématuré de l'intelligence. Une vieillesse prématurée est souvent l'héritage d'une jeunesse vicieuse. La mort prématurée d'un [illegible] [illegible] *prématurée* [illegible] et d'un pasteur. (Volt.) Tant de funérailles *prématurées* aujourd'hui, tant de talents avortés, tant de petits génies étouffés d'abord dans les délices, attestent assez vos vices et votre caducité. (Virey.)

La mort n'est *prématurée*
Que pour qui meurt sans vertus. (***)

— Qui est entrepris, exécuté avant le temps convenable. Affaire prématurée. Entreprise prématurée. Démarche prématurée. Les instructions de la nature sont tardives et lentes; celles des hommes sont presque toujours *prématurées*. (J.-J. Rouss.) On insulta le chemin couvert du front de la basse ville, quoique cette entreprise parût *prématurée* et hasardée. (Volt.) Nous ne sommes point partisans de cette multiplicité de connaissances qu'on entasse pêle-mêle dans la cervelle des pauvres enfants, pour les faire raisonner en perroquets sur toutes choses devant leurs parents, émerveillés de cette science *prématurée*. (Virey.)

PRÉMATURÉMENT. adv. D'une manière prématurée; avant le temps convenable. Cueillir des fruits prématurément. Agir prématurément. Intenter une action prématurément. Mourir prématurément.

PRÉMATURITÉ. s. f. (ét. fr., *pré*, partic. marq. antériorité; *maturité*). Maturité avant le temps ordinaire. La prématurité des fruits. Toute précocité, au physique comme au moral, est une *prématurité*. (Virey.)

— Fig. Précocité; qualité de ce qui s'est développé plus tôt qu'on n'aurait dû l'attendre. Prématurité d'esprit, d'intelligence, de raison, de sagesse, de jugement, de vertu, d'ambition. La prématurité dans les plaisirs de l'amour.

— Qualité de ce qui est fait avant le temps convenable. La prématurité d'une entreprise, d'une affaire.

PRÉMÉDITATION. s. f. (pr. *pré-mé-di-ta-ci-on*; ét. fr., *pré*, partic. marq. antériorité; et *méditation*). Action de préméditer; délibération en soi-même avant d'agir. Faire quelque chose avec préméditation, sans préméditation.

— Jurispr. Dessein réfléchi qui précède l'exécution d'un crime. Commettre un crime avec préméditation, sans préméditation. Résoudre affirmativement, négativement la question de préméditation. Avec préméditation, l'homicide est un assassinat; sans préméditation, ce n'est qu'un meurtre. Dans notre code pénal, la préméditation est une circonstance très-aggravante qui entraîne une augmentation de peine.

PRÉMÉDITÉ, ÉE. part. pass. du v. Préméditer. S'empl. adjectiv. Dessein prémédité. Coup prémédité. Crime prémédité. Action préméditée. Je sais combien la calomnie est *préméditée*. (Bourd.) Fier et peu endurant pour des offenses *préméditées*. (J.-J. Rouss.)

PRÉMÉDITER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *pré*, partic. marq. antériorité, et *méditer*). Méditer sur une chose avant de l'exécuter; former un dessein. Il se dit surtout en mauvaise part. Préméditer une action. Préméditer un crime.

— *Préméditer de.* Préméditer de faire un mauvais coup.

— SE PRÉMÉDITER. v. pron. Être prémédité.

PRÉMERAGE. s. m. Agric. Syn. de Primeur dans quelques cantons.

PRÉMERY. Géogr. Ch.-l. de cant. arr. de Cosnes (Nièvre); 1,900 hab.

PRÉMESSE. s. f. Cout. de Bretagne. Droit qu'avait un proche parent de racheter les biens de famille vendus à des étrangers.

PRÉMICES. s. f. pl. (rad. *primus*, premier). Premier fruit de la terre, du bétail. Offrir, consacrer les prémices. Abel offrit à Dieu les prémices des fruits de la terre; Caïn offrit les prémices de ses troupeaux. Les Romains offraient les prémices de leurs moissons aux dieux lares et aux prêtres. Les Israélites offraient au vrai Dieu, au nom de toute la nation, une gerbe d'orge cueillie le soir du 15 de nisan, avant la récolte générale, et battue dans le parvis du temple.

Dieu tout-puissant, sont-ce là les *prémices*,
Les parfums et les sacrifices,
Qu'on devait en ce jour offrir sur tes autels? (Racine.)

Sous le voile des sacrifices
La pudeur pouvait, sans rougir,
Exprimer son premier désir
Par le langage des *prémices*. (Desfontaines.)

— Premiers mouvements du cœur. Première affection, premier amour. Les prémices d'une âme innocente, pure, virginale. Avoir les prémices d'un cœur. Les prémices du cœur sont à l'amitié avant d'être à l'amour. Il vous faut les *prémices* d'une âme, et la mienne ne serait pas digne de vous. (J.-J. Rouss.)

D'un amour inconnu savourant les *prémices*,
Son cœur goûte en secret d'ineffables délices.
(Chênedollé.)

— Fig. Premières productions de l'esprit. Les prémices des études, des travaux intellectuels.

— Commencements. Les prémices d'un règne. Les prémices de la jeunesse. Goûter les prémices de la vengeance. De la vengeance au moins j'ai goûté les *prémices*. (Volt.) Ces *prémices* de l'an ne sont point sans appas. (Lemierre.) Toujours la tyrannie a d'heureuses *prémices*. (Rac.) Je suis fâché de mourir sans avoir vu les *prémices* dont vous allez jouir. (Volt.)

La corolle bientôt s'effeuille ou se flétrit,
Et l'œil peut déjà voir les *prémices* du fruit. (Castel.)
[illegible]
[illegible]
(De Baïf.)

A peine la discorde, en ses noirs sacrifices,
Du sang de l'innocence a goûté les *prémices*.
(Delille.)

— Delille a employé ce mot au singulier. Une prémice.

Cette tendre lueur, prémice de l'aurore.

PRÉMICIER. s. m. Hist. Ancienne orthographe du mot Primicier.

PREMIER, IÈRE. adj. (du lat. *primus*). Qui est avant, qui précède. 1° Par rapport au temps. Les premiers temps du monde. Les premiers siècles du christianisme. Les premiers âges de la monarchie française. Le premier jour de la semaine. La première semaine du mois. Le premier mois de l'année. Le premier homme. Nos premiers parents. Le premier âge de la vie. La première enfance. Tes premiers ans n'ont point été sacrifiés à ceux qui les devaient suivre. (J. J. Rous.) Je la crus folle la *première* fois qu'elle me dit, comme je rentrais, que le pape m'était venu voir. (J.-J. Rouss.) Une bonne résolution est le *premier* pas, et le *premier* pas est toujours difficile. (De Juss.) Les *premiers* saints ont fait beaucoup de miracles. (Pasc.)

— 2° Par rapport au lieu. La première ville après avoir passé la frontière. Le premier village que l'on rencontre sur la route. Le premier port de mer où nous sommes débarqués. La première rue par laquelle il faudra passer. S'arrêter à la première porte cochère.

— 3° Par rapport à l'ordre, à la situation, au rang, etc. Le premier étage d'une maison. La première pièce d'un appartement. Les premières loges d'un théâtre.

— En parlant des personnes. Le premier prince du sang.

— En parlant des choses morales. Le premier point d'un discours. Le premier livre d'un ouvrage. Être dans son premier somme. Le *premier* commandement de la religion est d'aimer Dieu. (B. de St-P.) Nos *premières* affections sont encore les dernières. (Id.) Dans les *premières* passions, les femmes aiment l'amant; dans les autres elles aiment l'amour. (La Rochef.) Faites-vous un principe de ne jamais écouter votre *premier* mouvement. (Id.) Le monarque se fortifia sous les murs de Dieppe, résolu d'y soutenir les *premiers* efforts de l'ennemi. (Anquetil.)

O vous à qui j'offris mes *premiers* sacrifices,
Muses, soyez toujours mes plus chères délices.
(Delille.)

— 4° Par rapport au mérite, à la considération, à l'excellence, à l'importance. Le premier politique de son temps. Le premier capitaine du siècle. Un esprit de premier ordre. Racine et Corneille sont les premiers poètes tragiques. Un magistrat allait par son mérite à la *première* dignité. (La Bruy.)

— Se dit des choses. La première loi de l'État est le bonheur des peuples. Le premier devoir de l'homme est d'adorer Dieu et de l'aimer de toute son âme. L'agriculture est la première richesse de ce royaume. L'or est le premier des métaux. Le diamant est la première des pierres précieuses.

— Qui est indispensable, nécessaire avant tout. Chose de première nécessité. Subvenir aux premiers besoins d'une personne. Quelque valeur qu'on attribue à l'or et à l'argent, ce n'est point dans l'abondance de ces métaux qu'est la richesse *première* et principale. (Condill.)

— Qui avait été auparavant, qu'on avait eu auparavant. Recouvrer sa première santé. Être déchu de sa première splendeur. Reprendre sa vertu première. Ressaisir sa première puissance. Remettre, rétablir les choses dans leur premier état.

— Se dit du commencement, de l'ébauche, de l'esquisse de certaines choses. Confier au papier ses premières idées. Formuler un premier plan. Avoir à peine la première teinture des lettres, des sciences, des arts. Faire le premier trait d'un tableau.

— Titre d'honneur attaché à certaines charges. Le premier médecin du roi. Le premier chirurgien d'un hôpital. Le premier écuyer d'un prince. Le premier président de la Cour de cassation, de la Cour royale, d'un tribunal. Premier ministre. Premier maître d'hôtel. Levez aussi la main, monsieur le *premier* président. (Anquet.)

— Prov. et fig. *Être étourdi comme le premier coup de matines.* Être fort étourdi.

— *Le premier consul.* Napoléon Bonaparte prit ce titre en 1799. Le *premier* consul rentra au palais des Tuileries comme un monarque constitutionnel qui vient de tenir une séance royale. (Thiers.)

— Arithm. *Nombres premiers.* Ceux qui n'ont d'autres diviseurs qu'eux-mêmes ou l'unité. Trois, cinq, sept, sont des nombres premiers.

— Géom. *Figures premières.* Celles qui ne peuvent se diviser en figures plus simples. Le triangle et la pyramide triangulaire sont des figures premières.

— Métaph. *La cause première.* Dieu.

— Phys. *La matière première.* La matière en général, abstraction faite de la forme et des modifications qu'elle peut recevoir.

— Manuf. *Matières premières.* Productions naturelles non encore travaillées.

— substantiv. Se dit avec rapport à un mot précédemment exprimé. Le premier. Les premiers. La première. Les premiers. Ceux qui [illegible] se plaindre de sa brièveté. (La Bruy.) Le *premier* qui versa des larmes fut un père malheureux. (***) Il y a trois choses qui rendent une âme éclairée: le recueillement, l'humilité et la charité; la *première* empêche les ténèbres, la seconde attire les lumières, la troisième les produit. (Fléch.) Le *premier* qui fut roi fut un soldat heureux. (Volt.) Les sages de la Grèce envisageaient la société sous les rapports moraux; nos derniers philosophes l'ont considérée sous les rapports politiques: les *premiers* voulaient que le gouvernement découlât des mœurs; les seconds, que les mœurs dérivassent du gouvernement. (Chateaub.) Les femmes de Perse sont plus belles que celles de France, mais celles de France sont plus jolies: il est difficile de ne point aimer les *premières* et de ne se point plaire avec les secondes. (Montesq.)

— Loc. prov. *Il vaut mieux être le premier de sa race que le dernier.* Il vaut mieux se distinguer soi-même et se faire un nom par son propre mérite, que de devoir son nom et sa fortune au mérite de ses ancêtres.

— *Le premier venu.* Celui qui arrive avant tous les autres; la première personne que l'on a rencontrée. L'homme sensible, en voyage, est tenté de s'arrêter chez les *premières* bonnes gens qu'il trouve. (J.-J. Rouss.)

Pour moi, je ne vois rien de plus sot, à mon sens,
Qu'un auteur qui partout va gueuser des encens,
Qui des *premiers* venus saisissant les oreilles,
En fait le plus souvent les martyrs de ses veilles.
(Molière.)

‖ *Confier ses secrets au premier venu.* Les confier sans discernement, n'avoir rien de secret pour personne. V. VENU.

— Étage immédiatement au-dessus du rez-de-chaussée. Louer un premier. Habiter un premier. Monter au premier.

— Littér. Il se dit, dans les charades, du premier mot qui entre dans le mot composé, sujet de la charade. *Mon premier, mon second, mon dernier et mon tout.*

— Mus. milit. Batterie de caisse, la même que celle qu'on désigne par l'expression *battre aux champs*. Battre un premier.

— Jeux. La partie de la galerie d'un jeu de paume qui est la plus proche de la corde, de chaque côté. Chasse au premier. Au premier la balle la gagne.

— Loc. prov. *Nous étions cent, sans compter le premier.* Se dit d'une réunion où il y avait beaucoup de monde.

— *Premier* s'employait autrefois adverbialement, et signifiait, D'abord, avant, auparavant. Un moine n'oserait sortir, que premier il n'en eût demandé la permission.

— Syn. comp. PREMIER. PRIMITIF. *Premier* se dit en parlant de plusieurs êtres réels et abstraits, entièrement distincts les uns des autres, mais envisagés comme appartenant à une même suite. *Primitif* se dit en parlant des différents états par lesquels passe successivement un même être.

PREMIÈRE. s. f. Typogr. Première épreuve tirée sur la forme. Lire une première. On dit en ce sens, *lire une feuille en première, en seconde, en troisième.* ‖ *Côté de première.* Forme ou côté d'une feuille où se trouve la première page. La forme qui contient la seconde page se nomme *côté de deux*.

— PREMIÈRES. s. f. pl. Le premier rang de loges dans une salle de spectacle. Se placer aux premières.

— Dans cette acception, il s'emploie aussi au singulier. Louer une première.

PREMIÈREMENT. adv. En premier lieu. D'abord. Songer premièrement à faire son devoir. Premièrement et avant toutes choses, il faut rendre à Dieu l'adoration qui lui est due. Vous avez dû *premièrement* garder votre gouvernement. (La Font.) *Premièrement* ils mentent. (J.-B. Rouss.)

PREMIER-NÉ. s. m. Enfant qui est né le premier. Lorsque Dieu voulut délivrer le peuple hébreu de la servitude d'Égypte, il commanda à l'ange exterminateur de frapper de mort les premiers-nés des Égyptiens, sans même épargner les premiers-nés des bêtes. Dans l'Ancien Testament, les premiers-nés, c'est-à-dire, les premiers rejetons mâles des hommes et des animaux, devaient être offerts à Dieu; mais on pouvait racheter les enfants pour la somme de 5 sicles, ou 8 livres 2 sous 6 deniers. Ce rachat se faisait trente jours après la naissance.

— Au plur., *des premiers-nés*. En parlant d'une fille, on ne dit pas *la première-née*.

— Fig. L'orgueil est le *premier-né* de la sottise. (De Lévis.)

— adject. Les enfants premiers-nés.

PRÉMISSES. s. f. pl. (du lat. *præmissa*, formé de *præ*, avant; *missus*, envoyé). Logiq. Les deux premières propositions d'un syllogisme, c'est-à-dire, la majeure et la mineure de ce syllogisme. Quand on a accordé sans distinction les prémisses d'un argument en forme, on n'est pas recevable à nier la conséquence de cet argument.

PREMNADE. s. m. Ichthyol. Genre de poissons comprenant plusieurs chétodons, et dont le type est le chétodon bimaculé.

PRÉMONITION. s. f. (pr. *pre-mo-ni-ci-on*). Avis donné d'avance. Il est vieux et hors d'usage.

PRÉMONTRÉ. s. m. Religieux, chanoine régulier, réformé, de l'ordre de Saint-Augustin, dont la principale abbaye était située à Prémontré, près de Laon. Les prémontrés étaient vêtus de blanc avec un scapulaire. Le fondateur de l'ordre des prémontrés fut, en 1120, saint Norbert, ancien chapelain de l'empereur Henri V.

PRÉMONTRÉE. s. f. Hist. ecclés. Religieuse réformée de l'ordre de Saint-Augustin.

PRÉMOTION. s. f. (pr. *pré-mô-cion*; du lat. *præmotio*; formé de *præ*, avant; et *motus*, mu). Théol. scolast. Action de Dieu agissant avec la créature, et la déterminant à agir, sans que pour cela la liberté de cette créature soit gênée ni contrainte. Prémotion physique.

PRÉMOURANT. s. m. Prat. Premier décédé.

PRÉMUNI, IE. part. pass. du v. Prémunir. S'empl. adjectiv. Il est ordinairement suivi, ainsi que le verbe, de la préposition *contre*. Un

esprit prémuni contre les préjugés du rang ou de la fortune, contre les erreurs et les entraînements de la raison. Un cœur prémuni contre la séduction, contre le scandale des mauvais exemples. Oh ! que ne m'étais-je *prémuni* d'avance contre un homme qui m'était depuis bien longtemps suspect ! (X. Marmier.)

PRÉMUNIR. v. a. 2me conj. (du lat. *præmunire*, formé de *præ*, d'avance ; *munire*, munir). Munir par précaution ; précautionner. Il est ordinairement suivi de la préposition *contre*. Prémunir quelqu'un contre le froid, contre la faim.

— Il s'emploie surtout au figuré. Prémunir quelqu'un contre un danger, contre la séduction, contre la perfidie, contre une opinion dangereuse, contre une mauvaise doctrine, contre les accidents de la fortune.

— SE PRÉMUNIR. v. pron. Se précautionner contre. L'homme de bien ne doit jamais négliger de se prémunir contre les méchants.

PRÉMUNISSEMENT. s. m. Action de se prémunir ; ce qui prémunit. Un bon conseil est un prémunissement qu'il ne faut jamais négliger. Il est inusité.

PRÉMUNITION. s. f. (pr. *pré-mu-ni-ci-on*). Didact. Action de prémunir.

— Rhét. Espèce de prolepse, par laquelle l'orateur prépare ses auditeurs à quelque proposition qui pourrait les blesser, si elle était émise trop brusquement.

PRENABLE. adj. des 2 g. Qui peut être pris, en parlant d'une ville, d'une place forte. Cette ville est prenable. Cette place n'est pas prenable. Cette forteresse n'est prenable que par un côté, n'est prenable que par la famine.

— Fig. Qui peut être gagné, séduit, suborné, corrompu. Un homme prenable. Une femme prenable. Il ne s'emploie guère qu'avec la négative. N'être prenable ni par or, ni par argent.

PRENANT. part. prés. du v. Prendre. Qui prend. Il est invariable. Deux bataillons d'infanterie prenant possession d'un poste.

PRENANT, ANTE. adj. Qui est susceptible de prendre, de saisir.

— Financ. *Partie prenante.* Celui, celle qui reçoit une somme d'un comptable. ‖ Admin. milit. Celui qui a droit à quelque fourniture.

— *Carême-prenant.* V. CARÊME.

— Mamm. *Queue prenante.* Queue de certains animaux, qui s'en servent pour s'attacher, se suspendre. Sur les rives de l'Amazone et de l'Orénoque, les singes, les sakis, les alouattes, les sapajous, sautent, courent, gambadent, s'arrêtent dans le feuillage, se balancent avec leur queue *prenante* aux branches des manguiers et des bananiers. (A. Mart.)

PRENANTHE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des chicoracées, dont toutes les espèces sont indigènes d'Europe. Prenanthe pourpre.

PRENDRE. v. a. et irrég. 4e conj. (pr. *prandre* ; du lat. *prehendere*.) *Je prends, tu prends, il prend ; nous prenons, vous prenez, ils prennent. Je pris ; nous prîmes. J'ai pris. Je prendrai. Je prendrais. Prends, prenons, prenez. Que je prenne. Que je prisse. Pris, prise.* C'est un de ces verbes qui, comme *avoir*, *donner*, *faire*, etc., ont des myriades d'acceptions et servent à former des locutions infinies. Avant de déduire dans l'ordre le plus rationnel celles de ces acceptions et de ces locutions qui sont principales, nous devions faire l'observation qui précède, afin de guider le lecteur dans ce dédale de sens extensifs, métaphoriques et figurés, et de lui donner, s'il est possible, un fil qui le mette à même d'avancer sans embarras et sans fatigue. Le sens physique et primitif du v. *prendre*, c'est Saisir avec la main. On doit donc retrouver ce sens dans toutes les acceptions physiques du mot ; et on le retrouve en effet. Imaginez, formulez ces acceptions les unes après les autres, vous verrez que la main fait toujours l'action de saisir, soit que l'idée s'arrête précisément sur cette action, soit qu'elle en considère plus particulièrement l'effet, la conséquence. Ainsi, quand vous dites, *Prendre un livre, une épée*, vous entendez, au propre, Saisir avec la main ce livre, cette épée. Mais quand vous dites, *Prendre un voleur, prendre une montre*, vous avez en vue deux choses à la fois, et l'action de saisir le voleur, la montre avec la main, et la conséquence ou le but de cette action, c'est-à-dire l'arrestation, l'emprisonnement du voleur ; le vol, l'enlèvement de la montre. De même encore, quand on dit, *Prendre son habit, son manteau, prendre le* [illegible] habit, son manteau, pour s'en vêtir. *Prendre le deuil*, ne veut pas dire autre chose que saisir avec la main les habits qu'on appelle *deuil*, pour s'en vêtir. Que font les lexicographes pour l'acception dont il s'agit ? Ils la formulent ainsi : *Mettre sur soi*. Sans aucun doute, ils ont raison ; mais ils auraient dû, dans une remarque préliminaire et générale, donner en quelque sorte la clé du mot, comme nous venons de le faire. On met des habits sur soi en les saisissant avec la main ; c'est donc bien ici le sens propre du v. *prendre*.

— Nous avons dit que *prendre*, c'est Saisir avec la main ; dans un sens plus général, mais moins ordinaire, c'est Saisir avec tout organe qui est propre à faire cette action. Ainsi, on peut saisir avec les dents ; mais, dans ce cas, on dira, *Prendre avec les dents* ; lorsque *prendre* est employé absolument, il signifie toujours, *saisir avec la main*. Que si l'on parle des animaux, le v. *prendre* a la même signification. *Le renard prend une poule ; le lion, le tigre prend sa proie* ; c'est-à-dire qu'ils s'en saisissent avec les organes *préhensiles*, pour me servir ici d'une expression usitée en histoire naturelle, bien que ce soit une pétition de mot, puisque *préhensile* n'est autre chose qu'un dérivé de *prendre* sous une forme plus latine.

— S'éloignant graduellement du sens primitif, on ne laisse pas de toujours le retrouver. Comment *prenez-vous une ville* ? En vous servant de vos mains pour combattre, de vos mains et de vos pieds pour escalader les remparts ? Que signifie *prendre du tabac* ? N'est-ce pas saisir avec la main du tabac en poudre ou sous une autre forme, pour en faire usage en l'aspirant par le nez, en le fumant par la bouche, etc. Je veux bien que l'usage ait particularisé le sens de cette locution, et que *prendre du tabac* veuille dire, Aspirer de la poudre de tabac ; mais le sens physique du mot reste toujours le même, c'est Saisir avec la main de la poudre de tabac pour la porter aux narines.

— Parlez-vous de choses physiques inanimées ? C'est encore le même sens. Ces choses vous saisissent ou vous atteignent, comme ferait votre semblable en mettant la main sur vous. *L'orage vous prend, la pluie vous prend en chemin* ; c'est-à-dire que l'orage ou la pluie vous atteint, vous frappe, ce qu'elle ne pourrait faire si vous n'étiez pas dans un lieu découvert, exposé à l'action physique de l'atmosphère.

— S'agit-il d'un marché, d'un achat, on dit que *prendre* signifie Acheter. Oui et non. Veut-on dire que les mots qui l'accompagnent et qui lui servent de complément direct ou indirect lui donnent cette signification ? d'accord ; veut-on dire, au contraire, qu'il ait cette signification par lui seul ? non. *Je prends cela*, ne veut pas dire autre chose que, Je saisis cela, je l'emporte, je m'en empare. *Je prends cela pour six francs*, peut signifier, si l'on veut, J'achète cela moyennant six francs ; mais le sens propre et précis est, J'acquiers le droit de saisir cela, de m'en emparer, moyennant six francs. Comme on le voit, il nous serait possible, facile même, de suivre ainsi toute la filière ; nous préférons en rester là, et montrer comment, dans les acceptions figurées, on retrouve toujours la trace du sens physique. L'esprit et le cœur, considérés comme force intellectuelle et appétitive, saisissent les objets immatériels, les attirent à eux et s'en emparent d'une certaine manière ; or cette propriété de saisir, d'attirer à soi les objets immatériels est analogue à celle de saisir, d'attirer à soi les objets physiques. Nous saisissons ceux-ci avec la main ; il faut donc que notre esprit et notre cœur aient en eux un moyen analogue pour saisir ceux-là. Par exemple, *Prendre une décision*, qu'est-ce autre chose que saisir une chose par l'intelligence et par la volonté, y adhérer, parce qu'on la regarde comme vraie et comme bonne, la tenir ou y tenir de manière à ne pas la laisser aller, à ne pas en changer ? De même, *prendre un parti*, n'est-ce pas, après avoir plus ou moins flotté dans une alternative, s'arrêter, s'attacher à une chose, saisir cette chose et la retenir pour en faire sa règle de conduite ? Que signifie *prendre une leçon* ? N'est-ce pas saisir la vérité, l'enseignement qu'un autre vous donne ? *Prendre un mot du latin*, cela ne veut-il pas dire, saisir ce mot, l'ôter, l'entraîner, le faire sortir de la langue latine, pour le faire passer dans une autre langue ? *Prendre quelqu'un pour un sot*, n'est-ce pas saisir les qualités intellectuelles d'une personne, les peser, les évaluer de manière à juger que cette personne est sotte ? *Prendre sur son sommeil*, n'est-ce pas saisir, par la force de la volonté, une partie de son sommeil, pour la consacrer au travail, à l'étude, au plaisir ? *Prendre quelqu'un à partie*, c'est le saisir en vertu d'un droit, et lui demander raison en justice. *Prendre la parole de quelqu'un*, c'est saisir cette parole et s'en autoriser contre celui à qui on l'a prise, etc., etc. Nous pourrions prolonger indéfiniment cette analyse ; mais nous croyons en avoir dit assez pour que le lecteur puisse s'y reconnaître et sache à quoi s'en tenir. Nous allons maintenant déduire et formuler les principales acceptions du verbe *prendre*, en suivant l'ordre qui nous paraît tout à la fois le plus simple et le plus logique.

— Saisir avec la main. Prendre une épée. Prendre un bâton. Prendre une pierre. Prendre un cheval par la bride. Prendre quelqu'un par la main. Prendre le bras, la main, l'oreille, le nez à quelqu'un. Le vieux marchand remit la [illegible] la tête ; et, la *prenant* par les cheveux, il la montra comme en triomphe à toute l'armée victorieuse. (Fén.) Enfin, j'ai *pris* vos vieux habits à l'un et à l'autre, je les ai fait flairer à Fidèle, et sur-le-champ, comme si ce pauvre animal m'eût entendu, il s'est mis à quêter sur vos pas. (B. de St P.) Mange ce rayon de miel ; je l'ai *pris* pour toi dans la forêt. (Id.)

— Dans le style soutenu, on dit, *Prendre les rênes de l'empire, les rênes de l'État, le timon des affaires*, etc. Un prince qui, avec peu de vices dans le cœur, avait toutes sortes de défauts dans l'esprit, *prit* en main les rênes de l'empire. (Montesq.)

— *Prendre en main.* Diriger, conduire. Prendre en main le gouvernail.

— Dans le même sens et dans le style usuel, on dit, *Prendre une affaire en main, prendre en main les droits, les intérêts d'une personne*, etc.

— Fig. *Prendre à pleines mains, à toutes mains, de toutes mains.* Se dit des gens avides qui ne laissent échapper aucune occasion de s'enrichir.

— *Prendre d'une chose à pleine main.* En prendre à poignée autant que la main peut en contenir.

— *Prendre les armes.* S'armer, soit pour attaquer ou se défendre, soit pour manœuvrer ou pour rendre des honneurs à quelqu'un. Les soldats ont pris les armes, ont eu ordre de prendre les armes. Hélas ! ils ne seront plus, ceux pour qui tu auras pris les armes, et quelle honte pour toi s'il te fallait dire alors : C'est pour ma sûreté personnelle que je les ai *prises*. (X. Marmier.)

— Mettre en sa main. Prendre une plume. Ensuite, sans lui parler, *prenant* comme elle un rameau, j'écartai les insectes qui bourdonnaient autour du corps de l'enfant. (Chateaub.)

— Fig. *Prendre la plume.* V. PLUME.

— Par extens. Saisir, attirer à soi autrement qu'avec la main. Prendre quelque chose avec les dents. Prendre une ordure avec les pincettes. Prendre du feu sur une pelle. Prendre de l'eau à la rivière. Prendre de l'encre avec une plume.

— Il se dit des animaux qui saisissent les objets avec leur gueule, leur bec, leurs griffes, etc. L'éléphant prend avec sa trompe. Le perroquet prend souvent avec la patte ce qu'il veut prendre ensuite avec son bec. Certaines espèces de singes se servent de leur queue comme d'une main pour prendre les objets qui sont à leur portée.

Chaque grue, avec soin, se contraint à se taire,
En *prenant* dans son bec une petite pierre.
(F. DE NEUFCH.)

— Mettre sur soi pour compléter l'habillement ou la toilette, ou pour se décorer. Prendre son manteau, ses gants, son chapeau, son épée, ses ordres de chevalerie. Prendre son habit de cérémonie. Et vous, ô mes amis ! lorsque l'Aurore, *prenant* une robe plus éclatante, vous annoncera l'heureux jour qui doit me ramener dans vos bras, qu'une sainte ivresse s'empare de vos âmes. (Parny.)

— *Prendre le deuil.* Se mettre en deuil, s'habiller de noir, à l'occasion de la mort de quelque personne.

— *Prendre l'habit de religieux, de religieuse*, ou simplement *Prendre l'habit.* Se faire religieux, religieuse, entrer au noviciat dans un monastère. ‖ *Prendre le voile.* Se dit, dans le même sens, des religieuses.

— Fam. *Prendre le froc.* Se faire moine.

— *Prendre le petit collet.* Entrer dans l'état ecclésiastique. ‖ *Prendre la cuirasse*, ou *prendre l'épée.* Embrasser la profession des armes. ‖ *Prendre le bonnet.* Se faire recevoir docteur. ‖ *Prendre la haire.* Embrasser une vie pénitente. ‖ *Prendre la livrée.* Se faire laquais. ‖ *Prendre la perruque* ou *prendre perruque.* Commencer à porter perruque.

— Se dit en parlant des personnes que l'on engage, ou avec lesquelles on s'engage moyennant certaines conditions. Prendre un laquais, un cocher, un commis, un cuisinier, une domestique. Prendre un professeur, un intendant, un associé.

— *Prendre femme*, signifie simplement Se marier, sans que l'idée du choix s'y joigne. Se décider à prendre femme pour ne plus vivre dans la solitude, dans l'isolement. Prendre femme à cinquante ans. ‖ *Prendre une femme.* La choisir et s'unir avec elle par les liens du mariage. On ne devrait consulter que la raison, et le plus souvent on ne consulte que l'intérêt en prenant une femme.

— Emporter avec soi par précaution ou par besoin. Prendre un parapluie. Prendre une lanterne. Avoir oublié de prendre sa montre. Prendre un fusil pour aller à la chasse, des filets pour aller à la pêche.

— Enlever de force ou par adresse, dérober, voler. Prendre de l'argent. Prendre la montre, la bourse à une personne. Les filous prennent subtilement, les voleurs de grand chemin prennent de force. Ces brigands lui ont pris jusqu'à sa chemise. Ils m'exhortèrent à prier Dieu pour mon oncle, à vivre en honnête homme, à ne me point engager dans de mauvaises affaires, et, sur toutes choses, à ne pas prendre le bien d'autrui. (Le Sage.)

Quand je vois mon petit trésor,
[illegible]

— Absol. Elle a déjà bien pris tout ce qui était à sa portée, mais elle a *pris* pour prendre plutôt que pour s'enrichir. (V. Hugo.)

— Se dit aussi des animaux. Ce chat a pris le fromage. Ce chien a pris un poulet sur la table. Le renard a pris les plus belles poules du poulailler.

— S'emparer de. Emporter de force ou par ruse. Prendre une ville, une citadelle, une forteresse, un château fort. Prendre d'emblée, d'assaut, de vive force, par composition, par famine. Le prince apparemment *prend* d'assaut la maison. (Chénier.)

— Empoigner par force. Prendre au collet. Prendre au bras. Prendre quelqu'un au corps, par le corps.

— *Prendre de force* ou *par force, une fille, une femme.* Attenter par violence à l'honneur d'une fille, d'une femme. Il a été pendu pour avoir pris de force cette femme.

— *Prendre l'occasion aux cheveux.* Saisir adroitement l'occasion, en profiter. Ce qu'il y a de plus important et de plus difficile dans la vie, c'est de prendre l'occasion aux cheveux.

— Saisir, arrêter pour emprisonner. Prendre un voleur, un brigand. La gendarmerie a eu beaucoup de peine à prendre cet assassin.

— Faire prisonnier à la guerre, etc. Prendre dix mille hommes à l'ennemi. On a pris le général en chef à cette malheureuse bataille. Des pirates l'avaient *prise* sur les côtes d'Angleterre. (Anquet.) Lorsque les Israélites l'eurent *pris*, ils lui coupèrent les extrémités des pieds et des mains. (Le Maistre de Sacy.)

— Emmener. Se faire suivre. Ce général a pris un renfort de dix mille hommes.

— S'emparer de quelque animal à la chasse ou à la pêche. Prendre un sanglier, un cerf, un loup, un renard, un lièvre. Prendre des perdrix, des cailles. Prendre une carpe, un brochet. On s'instruit à *prendre* certains animaux, à apprivoiser les autres, et à les accoutumer au *service*. (Boss.)

— En ce sens, il se dit aussi des animaux qui en poursuivent d'autres et les saisissent. Ce chien a pris deux lièvres dans sa journée. Le furet a pris trois lapins. Ce chat est adroit à prendre les souris.

— Attaquer. Prendre l'ennemi en flanc, en queue, par derrière. Prendre quelqu'un en traître, en trahison.

— Fig. Séduire, tromper. Prendre quelqu'un au piége.

— *Prendre dans ses filets.* Se dit en parlant d'une femme qui séduit quelqu'un par ses charmes, et qui se rend maîtresse de son esprit, de son cœur.

— Fig. *Prendre au trébuchet.* Engager par adresse, par de trompeuses apparences, à faire une chose désavantageuse ou contraire à ce qu'on avait résolu.

— Fig. *Prendre quelqu'un par son faible.* Toucher, flatter son inclination favorite. On prend les femmes par la vanité, les hommes par la gloire ou la gloriole. Alors, faisant l'homme d'honneur, il me répondit qu'en intéressant sa conscience je le *prenais* par son faible. (Le Sage.)

— *On ne sait par où le prendre, pour ne pas le faire crier.* Se dit d'un malade dont tout le corps est douloureux.

— Dans le même sens, mais au figuré, il se dit d'un homme très-susceptible, très-irritable ; et, dans un sens opposé, en parlant d'un homme que rien ne touche, qui ne s'émeut et ne se sensibilise de rien.

— Surprendre. Prendre quelqu'un à voler des fruits. Prendre quelqu'un au dépourvu.

— *Prendre quelqu'un sur le fait.* Le surprendre dans le temps même où il fait une action qu'il voulait cacher. On dit dans le même sens, *Prendre quelqu'un en flagrant délit.* V. FAIT et DÉLIT, et absol. *Je vous y prends.*

— *Prendre quelqu'un la main dans la poche, la main dans le sac.* Le surprendre au moment où il commet un vol, ou quelque infidélité en affaire d'intérêt.

— *Prendre quelqu'un par ses propres paroles.* Se prévaloir contre lui de ce qu'il a dit lui-même. Le convaincre de quelque chose par ses propres paroles.

— Exiger un prix. Ce professeur prend cinq francs. L'architecte a pris deux cent mille francs pour bâtir cette maison.

— Acheter. Je prends cette pièce de drap à raison de vingt francs le mètre. Je prends tout cela pour dix francs.

— Emprunter, tirer de. La langue française a pris beaucoup de mots du latin, qui lui-même les avait pris du grec.

— Joindre en quelque endroit, pour de là se rendre ailleurs. Prendre quelqu'un pour aller au spectacle, à la promenade, en soirée, au bal masqué.

— Ôter, retrancher une partie d'un tout ; prélever. Prendre [illegible] mille francs sur une succession. Prendre mille francs sur son traitement. Prendre sa part de la récolte. Prendre deux mètres sur une chambre pour faire un cabinet de toilette. Prendre telle somme sur tels fonds disponibles.

— Fam. *Je n'y prends, ni n'y mets.* Je ne retranche ni n'ajoute rien à cette chose, à l'histoire que je vous raconte ; ou bien, la chose dont il s'agit m'est tout à fait [illegible]

[illegible] plaisir. S'amuser beaucoup. On dit [illegible] *Prendre sa bonne part de la fête.*

— Entrer en possession, en jouissance d'une chose, à certaines conditions. Prendre un logement, un appartement.

— *Prendre une somme à intérêt.* L'emprunter à condition d'en payer l'intérêt. ‖ *Prendre un intérêt dans une affaire, dans une entreprise.* Contribuer de ses fonds à une affaire, à une entreprise dont on partagera le profit ou la perte. ‖ *Prendre une affaire à ses risques et périls.* S'en charger pour son propre compte, sans garantie, et même au hasard d'y perdre. ‖ *Prendre une affaire à forfait.* S'en charger moyennant un prix convenu, qu'il y ait gain ou perte. ‖ *Prendre un ouvrage à la tâche.* S'en charger à raison de tant pour tant de mesure, pour telle ou telle quantité.

— Choisir, préférer, adopter de préférence, se décider pour. Prendre une profession lucrative, un métier rude. Je ne veux point de ce bijou, je prends celui-ci. En *prenant* une saison favorable pour passer d'ici aux Indes, c'est un voyage de six semaines au plus, et d'autant de temps pour revenir. (B. de St-P.)

— *Prendre une résolution, une détermination.* Se résoudre, se décider. On dit dans le même sens, *Prendre un parti.* On disait aussi, *Prendre un dessein;* mais cette dernière expression a vieilli.

— *Prendre un expédient.* Choisir un moyen pour terminer une affaire. Quel expédient faut-il prendre? Quel est le meilleur expédient que nous puissions prendre? il ne nous reste plus qu'un seul expédient à prendre.

— *Prendre des mesures, prendre ses mesures.* Employer des moyens, les moyens que l'on a à sa disposition pour faire réussir une chose. Prendre bien, prendre mal ses mesures. Prendre de bonnes, de justes mesures, de fausses mesures. Dans un sens analogue, on dit, *Prendre ses précautions, ses sûretés,* etc.

— *Prendre le parti de quelqu'un.* Enfin, Mademoiselle, fille de Gaston, *prenant* le parti de Condé, que son père n'ose secourir, fit ouvrir les portes aux blessés, et eut la hardiesse de faire tirer sur les troupes du roi le canon de la Bastille. (Volt.)

— Fig. *Prendre son parti.* Se décider, choisir un moyen, adopter un expédient dans une affaire difficile et douteuse; s'arrêter à une extrême et dernière résolution. Prendre son parti sur-le-champ. Prendre son parti après de longues hésitations. Ne me parlez plus de cette affaire; je n'y veux plus revenir, j'ai pris mon parti.

— *Prendre son parti, en prendre son parti.* Signifie encore, Se résigner à ce qui doit arriver. Ce malade, sachant que sa dernière heure était proche, a pris son parti, et s'est disposé à bien mourir. Ma fortune est compromise par la déconfiture de ce banquier, mais j'en ai pris mon parti.

— *Prendre le parti de la robe, de l'épée, de l'Église.* Se décider pour la profession du barreau, pour la carrière des armes, pour l'état ecclésiastique. ‖ En parlant de l'état ecclésiastique, on dit aussi, *Prendre les ordres, prendre les ordres sacrés.*

— *Prendre parti pour* ou *contre quelqu'un.* Se déclarer pour ou contre lui. ‖ *Prendre parti avec quelqu'un.* S'attacher à son service.

— Absol. *Prendre parti.* S'enrôler dans les troupes. Prendre parti dans un régiment d'infanterie légère.

— Recevoir, accepter. Prenez sans façon ce qu'on vous donne. Prenez ceci pour votre peine. Prenez ce livre; c'est un cadeau de mon amitié.

— *Prendre pour.* Réputer, regarder comme. Prendre quelqu'un pour un sot, pour un intrigant, pour un malhonnête homme. Nos yeux étaient pleins de fureur, et nos bouches écumantes; on nous devait plutôt *prendre* pour des possédés que pour des philosophes. (Le Sage.) Les laquais avaient presque tous des habits superbes; on les aurait plutôt *pris* pour des seigneurs que pour des domestiques. (Id.)

— *Prendre quelqu'un pour une dupe.* Le regarder comme facile à tromper. ‖ *Prendre quelqu'un pour dupe.* Le tromper, le duper.

— *Prendre une personne pour une autre.* Croire qu'une personne en est une autre. On dit de même, *Prendre une chose pour une autre.* Mais Aceste, sans l'écouter davantage, et nous *prenant* pour des étrangers qui cachaient leur dessein, ordonna qu'on nous envoyât dans la forêt voisine. (Fén.)

— Fig. et fam. *Prendre quelqu'un pour un autre.* Juger d'une personne autrement qu'il ne faut. Vous voulez me faire votre dupe; vous me prenez pour un autre. Vous croyez que c'est un homme instruit, un homme désintéressé, un homme capable; vous le prenez pour un autre.

— *Prendre pour bon.* Croire. Se dit ordinairement dans un sens ironique. Comment avez-vous pris pour bon tous les contes qu'on vient de vous faire?

— Dans un sens analogue. *Prendre pour argent comptant.* Croire trop facilement, faire trop de fond sur de simples apparences.

— En parlant des choses. C'est une grande méprise de prendre des formules de politesse pour des sentiments réels. Qui sait si ce que nous avons *pris* pour la chute de l'Église n'est pas sa réédification? (Chateaub.) De nouveaux voyageurs disent que nous avons *pris* les cheveux crasseux des Esquimaux pour de la barbe.

[illegible] reprit-il d'une voix émue, ne prenez ce mot pour un reproche, je suis venu pour rester le dernier. (De Balzac.)

Moi-même quelque temps honteuse de ma peur,
Je l'ai pris pour l'effet d'une sombre vapeur. (Rac.)

— Se dit pour exprimer l'usage que l'on fait des aliments. Prendre des aliments. Prendre une bouchée de pain. Prendre son repas, ses repas.

— L'Académie, très-souvent inexacte dans ses définitions, dit que, dans l'acception dont il s'agit, le verbe *prendre* signifie Manger, boire. Elle se trompe; ce n'est point par lui seul que le verbe *prendre* a cette signification, mais bien quand il est joint à certains mots qui sont ou des aliments, ou des boissons, et qui, sous ce double rapport, [illegible] la double signification du verbe. Par exemple, *prendre deux repas*, ne veut pas dire, Manger deux repas, ce qui n'a pas de sens en français; mais c'est la locution tout entière, *prendre deux repas*, qui veut dire, Manger deux fois pour sa réfection. Ici la véritable signification de *prendre* est, Faire usage de, user de.

— Se dit aussi en parlant de certains liquides, autres que des boissons, et dont on fait diversement usage pour sa santé, pour son agrément. Prendre un remède, un clystère, un lavement. Prendre un bain.

— *Prendre du tabac.* Aspirer du tabac en poudre. Pour expliquer cette locution, l'Académie dit, *Prendre du tabac en poudre par aspiration.* Comment peut-on clairement et logiquement définir un mot par ce mot même? Autant vaudrait dire que *prendre du tabac* signifie *prendre du tabac.*

— Gagner. Prendre un mal. Prendre la fièvre. ‖ Dans un sens analogue. Le mal l'a pris. La fièvre l'a pris. *Sont-ce vapeurs qui vous ont pris?* (Molière, *Critiq. de l'École des femmes*, scène IV.) On dirait aujourd'hui sont-ce *des* vapeurs, etc. On ne dirait pas bien, en parlant d'une femme, *des vapeurs l'ont prise;* mais on dit *la fièvre lui a pris*, ou *l'a prise.* La raison de cette différence est que la fièvre peut être personnifiée et considérée en quelque sorte comme un individu qui en saisit un autre, tandis qu'il n'en est pas de même des vapeurs. (Auger.)

— Gagner par communication, par contact. Prendre la fièvre dans un hôpital. Prendre la peste, la fièvre jaune, le typhus. Prendre la gale de quelqu'un.

— Fig. La frayeur, la peur l'a pris. Le découragement le prit. La colère le prit. Adieu, je sens l'envie de causer qui me *prend.* (Mme de Sévigné.)

— Suivre, se diriger par. Prendre la route d'une ville. Prendre son chemin vers Paris. A la fin de mai 1832, le duc *prit* la route de la Provence. (Anquet.) Aben-Hamet descend du navire et *prend* aussitôt la route de Grenade. (Chateaub.) Vous voyez l'erreur de la route que vous avez *prise.* (J.-J. Rouss.)

— *Prendre le plus long* ou *le plus court, prendre son plus long* ou *son plus court.* Prendre le chemin le plus long ou le plus court.

— Neutralement *Prendre à droite, à gauche.* Entrer dans le chemin qui est à main droite ou à main gauche. De même, on dit: *Prenez par ici, prenez par là.* Allez par ce chemin-ci, par ce chemin-là. De même encore: *Prendre à travers champs, à travers les terres labourées.* Aller directement, sans suivre de chemin frayé.

— *Prendre la voie de la messagerie, de la diligence, la voie du coche.* Se transporter d'un lieu dans un autre par la messagerie, par la diligence, par le coche. On dit de même, Prendre la diligence, la messagerie, prendre la poste, prendre le coche, prendre le chemin de fer. On dit encore dans le même sens, Prendre un cheval, un fiacre, un cabriolet, un omnibus, un bateau.

— *Prendre les devants, prendre le devant.* Partir avant quelqu'un; et, figurément, Prévenir, devancer, gagner de vitesse dans une affaire.

— Fig. Prendre les voies de la douceur, de la prudence.

— *Prendre la bonne voie, la mauvaise voie.* Se porter au bien, se porter au mal; se servir de bons ou de mauvais moyens. Prendre une bonne voie, une mauvaise voie pour parvenir à son but. Dans le même sens on dit, Prendre les voies de la douceur, de la rigueur. La voie qu'il a prise n'est pas bonne, n'est pas honnête.

— *Prendre le chemin de se ruiner, de faire fortune.* Faire ce qu'il faut pour se ruiner, pour s'enrichir. Vous voulez faire fortune, mais vous n'en prenez pas le chemin.

— Fam. *Prendre à travers les choux, à travers choux.* Conduire une affaire, aller à un but tout droit, sans s'embarrasser d'aucune considération.

— Prendre le pas, la préséance. ‖ *Prendre le haut bout.* Choisir la place la plus honorable.

— *Prendre le pas sur quelqu'un.* Passer devant lui pour le précéder. *Prendre la droite.* Se mettre à droite, se ranger du côté droit. Les règlements de police enjoignent aux cochers de prendre la droite sur la voie publique.

— *Prendre la main*, signifie la même chose que *prendre le pas*, prendre la droite. Les princes du sang prennent la main chez eux.

— En parlant d'un oiseau. *Prendre son vol.*

— Fig. Prendre son vol. Prendre son essor.

— Comprendre, interpréter. Prendre mal le discours d'un orateur. Vous n'avez pas bien pris mes paroles.

— *Cette affaire prend un bon, un mauvais tour*, ou *une bonne, une mauvaise tournure.* A la marche que cette affaire prend, il est à présumer qu'elle réussira ou qu'elle ne réussira pas. Cela prend une bonne tournure. Cela ne prend pas un bon tour.

— *Prendre bien, prendre mal une affaire.* La conduire bien, la conduire mal, lui donner un bon, un mauvais tour. Savoir bien prendre une affaire. Faire manquer une affaire pour l'avoir mal prise. On dit dans le même sens, *prendre une affaire du bon, du mauvais biais.*

— Fig. *Prendre une affaire à contre-poil.* La prendre dans un sens contraire à celui qui serait convenable.

— Dans un sens analogue, *prendre une chose du bon, du mauvais côté.* La voir, l'entendre, la considérer comme il convient, comme il ne convient pas.

— *Prendre en riant quelque chose.* Ne faire qu'en rire, ne s'en point fâcher. ‖ *Prendre sérieusement une chose.* L'entendre comme si elle avait été dite sérieusement.

— *Prendre quelque chose en bonne part, en mauvaise part.* Trouver bon ou mauvais. Recevoir bien ou mal ce qu'on nous dit, ce qu'on nous fait. ‖ On dit de même, *prendre un mot en bonne part, en mauvaise part.* Lui donner une bonne, une mauvaise interprétation.

— *Prendre à la lettre, au pied de la lettre.* Expliquer selon le sens littéral, selon le propre sens des paroles. Il ne faut pas toujours prendre les choses au pied de la lettre. Vous prenez trop à la lettre les choses que l'on vous a dites. On dit à peu près dans le même sens, *Prendre les choses à la rigueur.*

— Fam. *Prenez que. Prenons que.* Supposez, admettez que; supposons, admettons que. Prenez que je n'aie rien dit. Prenons que nous n'ayons rien fait.

— Fam. *Où avez-vous pris cela?* Qui vous a dit cela? qui vous a donné cette pensée? De même, on dit: *Où avez-vous pris que je voulais, que je voulusse me défaire de mes terres? Où va-t-il prendre tout ce qu'il dit?* etc.

— *Prendre une posture, une attitude.* Placer son corps d'une certaine manière. Prendre une posture gênante, une attitude imposante.

— *Cet habit, cette étoffe a pris son pli.* Le pli qui s'est formé à cet habit, à cette étoffe, y demeurera toujours.

— Fig. *Prendre des airs, prendre de certains airs.* Afficher des manières, un ton qui ne sont point convenables.

— De même encore, on dit, Prendre une voix sévère. Prendre un doux visage. Un de ces perroquets de Guinée, endoctriné en route par un vieux matelot, avait *pris* sa voix rauque et sa toux, mais si parfaitement qu'on pouvait s'y méprendre. (Buffon.)

— *Le prendre haut.* Enfin Rolando, fatigué d'une scène où il mettait inutilement beaucoup du sien, le *prit* sur un ton si haut, qu'il imposa silence à la compagnie. (Le Sage.)

— Dans le même sens, *le prendre d'un ton absolu,* etc. Ouais! vous le *prenez* d'un ton bien absolu. (Mol.)

— Fig. *Prendre son pli.* Contracter des habitudes difficiles à détruire. Cet homme a pris son pli. On dit de même, *Prendre un bon pli, un mauvais pli.* Se conformer aux habitudes du bien ou du mal.

— Il est à remarquer que le v. *prendre* se construit très-souvent avec un substantif non précédé de l'article; presque toujours ce verbe et ce substantif forment ce qu'on appelle une phrase faite, et équivalent à un seul verbe qui exprime ordinairement un commencement d'action ou d'état. C'est ainsi qu'on dit *prendre couleur, prendre haleine, prendre mesure, prendre note, prendre patience, prendre prétexte, prendre soin,* etc., pour, Se colorer, respirer, mesurer, noter, patienter, prétexter, soigner, etc. Je recommande à vos bontés Marie et Dominique, qui ont *pris* tant de soins de mon enfance. (B. de St-P.) A sa mort la révolution était commencée; elle y avait *pris* beaucoup d'intérêt. (Las Cases.) Il est des jours où nos femmes, nos sœurs, nos cousines, leurs amies, ont été invitées à venir *prendre* part à nos amusements. (Brill.-Sav.) Le duc d'Enghien eut autant de soin de les épargner, qu'il en avait *pris* pour les vaincre. (Volt.) La charité, vertu absolument chrétienne, et inconnue des anciens, a *pris* naissance dans Jésus-Christ. (Chateaub.) La religion a *pris* naissance aux tombeaux, et les tombeaux ne peuvent se passer d'elle. (Id.) Si tu lis mes aventures sans *prendre* garde aux instructions morales qu'elles renferment, tu ne tireras aucun fruit de cet ouvrage. (Le Sage.)

C'est du même limon que tous ont *pris* naissance,
Dans la même faiblesse ils traînent leur enfance.
(Voltaire.)

— Souvent aussi le substantif avec lequel se construit le verbe *prendre* est précédé de l'article. Les ministres attachés à ces temples champêtres ont *pris* longtemps après le nom de curé, qui signifie soin, fatigues. (Chateaub.) Le pangolin a jusqu'à six, sept et huit pieds de grandeur, y compris la longueur de la queue, lorsqu'il a *pris* son accroissement entier. (Buff.) Il jette souvent la paille qui lui sort de litière dès qu'elle a *pris* de l'odeur, comme pour en demander de nouvelle. (Id.) Condorcet a [illegible] supérieurs, faits pour éclairer et honorer leur nation. (La Harpe.) Je vous glorifierai, Seigneur, parce que vous avez *pris* ma défense. (Id.)

— De même encore on dit *Prendre en haine, prendre en horreur,* etc. J'ai *pris* la vie en haine et ma flamme en horreur. (Rac.)

— *Prendre de l'affection, une affection pour.* Il avait *pris* une affection toute particulière pour le jeune Napoléon, qu'il se plaisait à exciter de toutes manières. (Las Cases.)

— *Prendre de l'âge.* Avancer en âge, vieillir. Cet homme prend de l'âge. Cette femme prend de l'âge. ‖ On dit à peu près dans le même sens, *Ce cheval prend quatre ans, ce cheval a pris cinq ans,* etc. Il entre dans sa quatrième, il entre dans sa cinquième année.

— *Prendre l'air.* Sortir d'un lieu où l'on était enfermé, pour aller dans un lieu découvert ou l'air circule et se renouvelle avec liberté. Par extension, Quitter la ville pour aller passer quelque temps à la campagne. V. AIR.

— *Prendre de l'ascendant, de l'empire, de l'autorité, sur quelqu'un.* Ces deux vieillards avaient *pris* beaucoup d'empire sur son cœur, le premier par une indulgence aimable, l'autre, au contraire, par une extrême sévérité. (Chateaubr.)

— *Prendre ses avantages.* Profiter avantageusement des occasions qui se présentent. ‖ On dit de même, *Prendre avantage d'une chose.* Cet homme prend avantage de tout.

— Dans un autre sens, il signifie, Se prévaloir, et se prend ordinairement en mauvaise part.

— *Prendre les avis, les voix.* Recueillir les avis, les voix.

— *Prendre la balle au bond.* V. BALLE et BOND.

— En parlant d'une narration, d'un récit. *Prendre la chose de plus haut.* Remonter aux choses qui ont précédé celles qu'on raconte ou qu'on vient de raconter. Pour vous apprendre l'origine, les causes de cet événement, il faut que je prenne les choses de plus haut.

— *Prendre une chose à cœur.* S'en affecter, y être vivement sensible. Vous prenez cela bien à cœur, trop à cœur. ‖ *Prendre une chose à tâche.* Affecter visiblement, saisir chaque occasion, chercher tous les moyens de faire une chose. Prendre à tâche de contrarier quelqu'un.

— *Prendre une chose en considération.* Remarquer particulièrement une chose, la mettre en quelque sorte à part pour la considérer et en tenir compte. Prendre un article, une demande en considération, en grande considération.

— *Prendre les choses comme elles viennent.* Les recevoir avec indifférence, sans s'occuper des suites qu'elles peuvent avoir. On dit aussi *Prendre le temps comme il vient.* S'accommoder à tous les événements, ne s'inquiéter de rien. On dit encore, dans un sens analogue, *Prendre les hommes comme ils sont.* S'en accommoder, quelle que soit leur humeur, quel que soit leur caractère.

— *Prendre congé de quelqu'un.* Lui faire, avant de partir, les adieux que la politesse, la bienséance, le devoir, l'amitié exige. Je rendis mille grâces à la dame, et lui jurai que je ne sortirais point de Burgos sans *prendre* congé d'elle. (Le Sage.)

— *Prendre conseil.* Prendre conseil de quelqu'un.

Je donne ici de beaux conseils sans doute;
Les ai-je *pris* pour moi-même? hélas, non.
(La Fontaine.)

— *Prendre ses degrés, ses grades, ses licences.* Obtenir les titres de bachelier, de licencié, de docteur, qu'on acquiert dans les universités. ‖ *Prendre des inscriptions en médecine, en droit,* etc. S'inscrire pour faire ses études en médecine, en droit, etc.

— *Prendre du délai, prendre du temps.* Différer, retarder l'exécution d'une chose. ‖ Dans un autre sens, *Prendre du temps,* signifie, Exiger du temps, nécessiter l'emploi d'un certain espace de temps pour être exécuté. Ce travail me prend beaucoup de temps, me prend tout mon temps.

— *Prendre le dessus.* Revenir à la santé, recouvrer ses forces.

— *Prendre son élan.* Imprimer à son corps un certain mouvement pour qu'il s'élance avec plus de force. Sauter un fossé sans avoir besoin de prendre son élan. Dans un sens analogue, on dit, au figuré. *Prendre son vol, prendre son essor, prendre l'essor.*

— *Prendre de l'embonpoint, prendre du corps, du ventre.* Grossir, acquérir de la corpulence.

— *Prendre l'épouvante.* Être saisi tout à coup d'une grande peur.

— *Prendre pour exemple, pour modèle, pour règle.* En *prenant* seulement pour exemple ceux qui n'ont d'autre but que de peupler, et qui ont l'amour pour l'harmonie principale, on aurait toutes les nuances de cette passion dans les modifications de leurs instincts. (B. de St-P.)

— *Prendre la fuite.* Fig. et fam. *Prendre la clé des champs.* Et popul. *Prendre la poudre d'escampette.* S'enfuir. Sisara, général des Chananéens, obligé de *prendre* la fuite, est mis à mort par Jaël. (Le Maistre de Sacy.)

— *Prendre garde.* Faire attention. Prenez garde à vous. Une autre fois je *prendrai* plus garde à moi. (Molière.)

Nos gens n'avaient *pris* garde à cette affaire;
Une voisine apprend le mystère. [illegible]

— *Prendre langue.* S'informer, se mettre au courant des usages, des nouvelles.

— *Prendre la liberté de.* Prendre sur soi de. Se permettre de. S'emploie ordinairement comme formule de civilité. J'ai pris la liberté de vous écrire. Je prendrai la liberté de vous faire observer que... Je *prends* donc la liberté de vous demander cette copie. (J.-J. Rouss.)

— *Prendre des libertés.* Agir trop librement, peu décemment avec quelqu'un. Se dit particulièrement d'actions, de gestes trop libres auprès des femmes. Vous prenez avec moi d'étranges libertés. Ne prenez pas, je vous prie, de ces libertés avec moi. On dit de même, *Prendre des licences, prendre des privautés.*

— *Prendre le mors aux dents.* V. MORS.

— Loc. prov. et fig. *Prendre la mouche, prendre la chèvre.* S'irriter tout à coup pour un léger sujet, se fâcher mal à propos.

— *Prendre l'ordre.* Recevoir l'ordre de celui qui doit le donner. On dit dans le même sens, *Prendre les ordres de quelqu'un.*

— *Prendre la parole.* Commencer à parler, à faire un discours dans une assemblée. Prendre la parole après quelqu'un. Prendre la parole sur quelque chose.

— *Prendre la parole de quelqu'un.* Recevoir son engagement, sa promesse. Je prends votre parole que vous ferez telle chose. Dans le même sens, on dit : *Prendre parole.* J'ai pris parole de lui qu'il ferait cela.

— *Prendre de la peine.* Faire des efforts, travailler soigneusement.

— *Prendre la peine de.* S'emploie comme formule de politesse. Prenez la peine de passer chez moi. Veuillez prendre la peine de vous asseoir.

— Il signifie aussi S'occuper de, prendre à tâche de, entreprendre de. Les sauvages arrêtent leurs canots pendant des heures entières pour considérer les cabrioles des sapajous, et les perroquets sont les seuls oiseaux qu'ils se fassent un plaisir de nourrir, d'élever, et qu'ils aient *pris* la peine de chercher à perfectionner. (Buffon.)

— *Prendre le plaisir de la chasse, de la pêche, de la promenade*, etc. Aller à la chasse, à la pêche, à la promenade, etc. ‖ *Prendre un divertissement.* Se divertir, s'amuser à quelque chose.

— *Prendre quelqu'un au mot.* Se hâter d'accepter ce qu'il offre, ce qu'il propose, surtout lorsqu'il s'agit du prix d'un achat ou d'une vente.

— *Prendre quelqu'un chez soi.* Il me *prit* chez lui dès mon enfance, et se chargea de mon éducation. (Le Sage.)

— *Prendre quelqu'un sans vert.* Le prendre au dépourvu. V. VERT.

— *Prendre quelqu'un au pied levé.* Vouloir l'obliger à faire quelque chose sur-le-champ, et sans qu'il ait le temps de se reconnaître. On ne prend pas ainsi les gens au pied levé.

— *Prendre quelqu'un au saut du lit.* L'aller trouver dès le matin, pour ne pas le manquer.

— *Prendre quelqu'un sous sa protection.* Le protéger, le défendre.

— *Prendre un engagement.* Contracter un engagement.

— *Prendre quelqu'un en pitié.* Avoir de la compassion pour lui. Dans un sens opposé, il signifie, Avoir du dédain pour une personne. ‖ *Prendre le mal d'autrui en pitié.* En être vivement touché.

— *Prendre son mal en patience.* Le supporter, le souffrir patiemment.

— Fam. *Prendre quelqu'un en guignon, en grippe; prendre quelque chose en grippe.* Être prévenu contre quelqu'un ou contre quelque chose, sans pouvoir en rendre raison.

— *Prendre du repos, du relâche.* Cesser de travailler, d'agir; se reposer.

— *Prendre le sel, prendre son sel.* Se pénétrer de sel, en parlant des viandes qu'on sale. La viande la plus fraîche est celle qui prend le mieux le sel.

— *Prendre sa source.* Commencer de couler, en parlant d'un fleuve, d'une rivière. La Seine prend sa source à Saint-Seine. ‖ *Prendre son cours.* Couler. Ce fleuve prend son cours vers le Nord. Les plus grands fleuves de l'Asie sont le Hoang-ho de la Chine qui a 850 lieues de cours, en *prenant* sa source à Raja-Ribron, et qui tombe dans la mer de la Chine. (Buffon.)

— *Prendre à témoin.* Invoquer le témoignage de quelqu'un, le sommer de déclarer ce qu'il sait. Prendre quelqu'un à témoin de la violence, de l'insulte qui vient de nous être faite. Prendre Dieu à témoin de ce que l'on dit.

— *Prendre son temps.* Ne pas se presser, faire à loisir. ‖ Dans un autre sens, *Prendre son temps*, signifie, Choisir le moment favorable pour réussir.

— *Prendre le temps de quelqu'un.* Attendre le moment qui convient à une personne dont on a besoin.

— *Prendre un titre, une qualité.* Se donner un titre, une qualité, l'employer en parlant de soi. Prendre le titre de prince, le titre de docteur.

— *Prendre le haut ton, le prendre sur le haut ton, le prendre très-haut, le prendre bien haut.* Parler avec fierté.

— *Prendre la grande main, la haute main dans une affaire.* Diriger cette affaire, y avoir la principale autorité.

— Ascét. *Prendre la discipline.* Se donner discipline, des coups de discipline. Dans cer- [illegible] discipline plusieurs fois la semaine.

— Escrim. *Prendre sur le temps.* Porter une botte à son adversaire, dans le temps où il s'occupe de quelque mouvement.

— Fauconn. *Prendre motte.* Se dit d'un oiseau qui se pose à terre au lieu de se percher.

— Jeux. Au jeu de quadrille, *Jouer sans prendre.* Entreprendre de jouer sans appeler une autre carte. ‖ Au jeu d'hombre, *Jouer sans prendre.* Nommer l'atout et jouer sans écarter. — Le *sans prendre.* loc. subst. Le payement qui a lieu, quand on gagne ou que l'on perd en jouant de cette manière. ‖ Au jeu de paume, *Prendre le défaut d'un joueur.* Pousser la balle de manière que celui qui est obligé de la renvoyer ne puisse aisément aller au-devant.

— Au jeu de paume, *Prendre sa bisque.* Compter le quinze qu'on a reçu de celui contre qui l'on joue. ‖ Fig. et fam. *Bien* ou *mal prendre sa bisque.* Faire usage bien ou mal à propos d'un moyen qu'on a pour réussir dans une affaire, pour obtenir une grâce.

— *Prendre sa revanche.* Jouer une seconde partie pour se racquitter de ce qu'on a perdu à la première partie. ‖ Fig. *Prendre sa revanche.* Regagner un avantage qu'on avait perdu, ou l'équivalent de cet avantage.

— Manég. *Prendre les dents.* Se dit du cheval, lorsque les secondes dents lui poussent. ‖ Fig. et fam. *Prendre la cinquième rêne.* S'attacher aux crins et à la selle, pour supporter et suivre les mouvements brusques du cheval, et pour retrouver son équilibre. ‖ *Prendre de l'avantage, prendre son avantage pour monter à cheval.* S'aider d'une pierre ou d'un lieu élevé pour monter facilement à cheval.

— Mar. *Prendre un chargement, prendre du monde, des passagers, des troupes*, etc. Les mettre à bord, les y recevoir. ‖ *Prendre le vent sur un bâtiment.* Se mettre entre ce bâtiment et le point d'où le vent souffle. ‖ *Prendre la mer.* Commencer un voyage sur mer. ‖ *Prendre le large.* Gagner la haute mer. ‖ *Prendre terre, prendre port en quelque terre.* Y aborder, y débarquer. ‖ *Prendre la hauteur du soleil.* Observer avec un instrument, principalement à l'heure de midi, l'élévation du soleil au-dessus de l'horizon. ‖ Absolument, *prendre hauteur.* Mesurer la distance d'un astre ou de tout autre objet à l'horizon. ‖ *Prendre des ris.* Raccourcir les voiles par en haut, au moyen des ris. ‖ *Prendre la bordée de terre.* Diriger un bâtiment vers la terre. ‖ *Prendre la bordée du large.* S'éloigner du rivage. ‖ *Prendre les amures sur le bord.* Les fixer. ‖ *Prendre vent devant.* Virer de bord. Saint Louis va *prendre* terre au travers des vagues et d'une grêle de traits. (Fléch.)

— Fig. et fam. *Prendre le large.* S'enfuir.

— *Prendre à partie.* Attaquer en justice un homme qui n'était pas d'abord notre adversaire. Par ménagement, je ne voulais pas m'attaquer à vous; mais puisque vous vous opposez à l'exécution de l'arrêt que j'ai obtenu contre un tel, je vous prends à partie. ‖ Par extension, *Prendre quelqu'un à partie.* Lui imputer, lui reprocher une chose, l'en rendre responsable. ‖ *Prendre un juge à partie.* Se plaindre en justice, intenter une action contre lui. ‖ *Prendre le fait et cause de quelqu'un*, ou *prendre fait et cause pour quelqu'un.* Intervenir en cause pour lui. Figurément, dans le discours ordinaire, il signifie, Prendre la défense de quelqu'un.

— Véner. En parlant du cerf. *Prendre son buisson.* Chercher un endroit dans la forêt pour se retirer le jour, et aller aisément la nuit dans les champs. ‖ *Prendre le vent.* Se dit de l'action des chiens qui vont à la rencontre du gibier. ‖ *Prendre le change.* Quitter la bête lancée, la bête de meute, pour en courir une autre. Les chiens ont pris le change.

— Fig. *Prendre le change.* Se tromper. Il a pris le change sur cet objet, dans cette affaire. ‖ *Faire prendre le change.* Tromper, induire en erreur.

— v. n. Jeter des racines. Cet arbre prend. Cette plante est longtemps à prendre. L'œillet prend de bouture.

— Fig. *Prendre, prendre bien, ne pas prendre, prendre mal.* Réussir ou ne pas réussir, en parlant d'un ouvrage d'esprit, d'une proposition, d'un compliment, d'une plaisanterie, etc. Ce livre, cette pièce de théâtre n'a pas pris. La proposition de ce député n'a pas pris à la Chambre. Cette plaisanterie était de trop mauvais goût pour pouvoir prendre. Ces manières-là ne prennent pas avec des gens bien élevés.

— Il se dit aussi des œuvres d'art, des modes, des costumes, etc. Cette forme de chapeau n'a pas pris. Cette coupe d'habit n'a pu prendre.

— Il se dit encore en parlant des personnes. Cet orateur a pris dans le parlement. Cet avocat a parfaitement pris au barreau. Ce jeune homme prend bien dans le monde. Cette jeune personne prend très-bien dans notre société.

— Fig. et fam. *C'est un homme qui prend à tout, qui ne prend à rien.* C'est un homme que tout intéresse, que rien n'intéresse. On dit dans un sens à peu près semblable, *on a fait commencer à cet enfant différentes études, il ne prend à rien.*

— Faire impression. Cette odeur prend au nez. Ce ragoût prend à la gorge.

— Se geler, en parlant de l'eau. Le froid est si intense, que la Seine, malgré sa rapidité, ne tardera pas à prendre.

— Se coaguler, se cailler, épaissir. On fait prendre le lait avec de la [illegible]

— [illegible], survenir, en parlant des mouvements de l'âme, des passions, du caprice, de la fantaisie, du désir, etc. L'envie lui prit. Demander des conseils est une envie qui *prend* rarement aux barbes grises. (Henri IV.)

— *Prendre à.* Se communiquer à. Le feu a pris à un magasin de fourrages. Le feu prend à l'alcool.

— *Prendre sur.* Faire son effet. Se dit en parlant d'une couleur, d'un mordant, d'un caustique. Les couleurs prennent sur le bois. Les vésicatoires prennent sur la peau.

— absol. Les vésicatoires prennent.

— Fig. Le sentiment ne prend pas sur un cœur glacé par l'égoïsme.

— *Prendre sur.* Retrancher de, prélever sur. Prendre sur son sommeil, sur son travail, sur sa dépense, sur son nécessaire. Celui qui ne prend pas sur son superflu pour donner à ceux qui manquent du nécessaire, est un bien grand coupable.

— *Prendre sur soi.* Se charger de, répondre, etc. Je prends sur moi de désintéresser vos créanciers.

— activ. Agir sans autorisation, sous sa propre responsabilité, sous sa garantie personnelle. Je ne suis point chargé de cela, mais je le prends sur moi. Je prends cela sur moi. Je prends tout sur moi. On dit aussi, *Prendre quelque chose sur son compte.* J'ai pris sur moi pour ne pas lui répondre. Cet homme, d'un naturel bouillant et difficile, a dû beaucoup prendre, bien prendre sur lui, pour être maintenant d'un commerce aussi doux, aussi paisible.

— Se contraindre, se réprimer, se faire violence, s'efforcer. Il ne faut pas se laisser aller à la douleur, ni surtout se laisser abattre par elle; c'est alors que le sage doit prendre sur soi pour résister. *Prenez* sur vous le plus que vous pourrez; sur votre mari, jamais. (Mme de Maintenon). Il faut *prendre* beaucoup sur soi, pour que les remords ne *prennent* pas trop sur le cœur. (***) Si l'on ne commande pas à son cœur, on peut *prendre* sur soi de ne jamais désobliger. (Mme de Puysieux.)

— absol. Il faut savoir prendre sur soi. Prenez sur vous.

— *Prendre trop sur soi.* Se surcharger, vouloir faire plus qu'on ne peut ou qu'on ne doit.

— v. impers. Il lui prit une colique, un mal de dents, une sueur froide, une faiblesse, un évanouissement, etc.

— Il lui prit une fantaisie, un désir, un dégoût. Il lui prend quelquefois des accès de franchise et de vivacité fort incommodes.

— *Il lui a pris en gré de faire telle chose.* La fantaisie lui est venue de faire telle chose. Cette locution a vieilli.

— *Bien vous en a pris, bien vous en prendra de*, etc. Se dit pour exprimer l'heureux choix, l'heureux résultat, l'heureuse issue. Bien vous en prendra de préférer l'honneur à l'intérêt. Bien vous en a pris de dire, de faire, d'aller, etc. Bien nous en prend toujours de suivre un bon conseil.

— Loc. adv. *A bien prendre.* A bien peser, à bien considérer la chose. ‖ *A tout prendre.* A tout considérer, tout peser, tout comparer, tout balancer; en comparant les inconvénients et les avantages. A tout prendre, la vertu est le plus sûr moyen d'être heureux. A tout *prendre*, la vie n'est pas un mauvais présent. (J.-J. Rouss.)

— Loc. prov. *On sait qui l'on quitte, on ne sait pas qui l'on prend.* Lorsqu'on change de condition ou de maître, on court risque de rencontrer pire qu'on n'avait. ‖ *Prendre saint Pierre pour saint Paul.* Prendre une personne pour une autre. ‖ *Qui prend s'engage*, ou *qui prend se vend.* Celui qui emprunte ou qui reçoit un présent, s'assujétit à la personne qui l'oblige. ‖ On dit aussi *fille qui prend se vend, et fille qui donne s'abandonne.* ‖ *Il en prendrait sur l'autel, jusque sur l'autel.* Se dit d'un homme qui prend hardiment tout ce qu'il peut et partout où il peut. ‖ *Être à prendre*, ou *n'être pas à prendre avec des pincettes.* Être extrêmement sale. ‖ *Vouloir prendre la lune avec les dents.* Vouloir faire une chose impossible. ‖ *Il semble qu'il n'y ait qu'à se baisser et en prendre.* Se dit d'une chose qui paraît aisée, et qui ne l'est point. ‖ *Ce qui est bon à prendre est bon à rendre.* Manière de s'excuser d'avoir pris une chose sur laquelle on croit avoir des droits, en disant que le pis aller sera de la rendre. ‖ *Prendre le tison par où il brûle.* Prendre une affaire par le mauvais côté, par le côté le plus dangereux ou le plus difficile. ‖ *Chacun prend son plaisir où il le trouve.* ‖ *Prendre un rat.* Manquer un but, une affaire, une entreprise.

— SE PRENDRE. v. pron. S'attacher, s'accrocher. La robe de cette femme s'est prise aux ronces. Votre habit s'est pris à un clou.

— Se geler, se figer, se coaguler, épaissir. La rivière se prend. Le lait se prend. Le bouillon se prend. Ce sirop se prend.

— Être pris, être compris, être entendu. Ce mot, cette phrase peut se prendre diversement.

— Fig. *Ne savoir où se prendre.* Ne savoir à quoi s'attacher, à quoi recourir.

— *Se laisser prendre.* Se laisser duper.

— *S'y prendre.* Employer tel ou tel moyen. S'y prendre adroitement, maladroitement, gauchement. S'y prendre bien, s'y prendre mal. Ne savoir comment s'y prendre. La toute-puissance de Dieu ne s'y prend jamais à deux fois.

— *Cette* [illegible]

— *Se prendre à.* Commencer à. Se prendre à travailler. Se prendre à pleurer.

— S'attraper à. Le renard s'est pris au piége.

— Fig. La vanité se prend aisément aux piéges de l'adulation. L'innocence se prend aux piéges de l'amour.

— *Se prendre à quelqu'un.* L'attaquer, le provoquer.

— *S'en prendre à.* Attribuer [illegible] [illegible] cause.

— *S'en prendre à quelqu'un.* Lui imputer le mal qui arrive, l'en accuser, l'en rendre responsable. Il ne faut l'auteur de l'univers pour raison de tout ce qui m'arrive; quand c'est à lui qu'il faut m'en prendre, je ne m'en prends plus à personne, et je me soumets. (Mme de Sévigné.)

— *Se prendre d'amitié pour quelqu'un.* Avoir de l'amitié, ressentir de l'amitié pour lui.

— *Se prendre de paroles.* Se quereller.

— *Se prendre de vin.* S'enivrer.

— Diffic. gramm. *Prendre garde que*, veut le devant le verbe suivant : *Prenez garde qu'on ne vous flatte pour mieux vous perdre*, excepté quand il est accompagné d'une négation ou employé interrogativement. *Je ne prenais pas garde que cet homme me suivait de près. Preniez-vous garde que l'ennemi approchait?*

Prends garde que jamais l'astre qui nous éclaire
Ne te voie en ces lieux mettre un pied téméraire.
(Bruey.)

PRENDRE. s. m. (pr. *pran-dre*). Action de prendre. Le prendre et le laisser. ‖ *Avoir le prendre ou le laisser.* Avoir le choix.

— *Au fait et au prendre.* Au moment d'agir. Cette locution est surannée.

PRENERESSE. s. f. Anc. cout. Femme qui prend à bail, fermière.

PRÉNESTE, aujourd'hui **PALESTRINE**. Géogr. et hist. Ville du Latium, à l'O. de Rome. On y voyait un temple de la Fortune, bâti ou embelli par Sylla. C'est à Préneste que Marius se fit donner la mort par un de ses esclaves.

— Myth. *Dieu de Préneste.* Surnom de Pluton.

PRÉNESTIN, INE. adj. et s. Habitant de Préneste. ‖ Qui appartient à la ville de Préneste ou à ses habitants.

— Myth. lat. *Déesse prénestine.* La Fortune, adorée à Préneste. ‖ *Les sœurs prénestines.* La bonne et la mauvaise Fortune.

PRENEUR, EUSE. s. Celui, celle qui prend, qui a l'habitude de prendre. Preneur de tabac, de café, de thé, etc. Il est familier.

— Fig. Le monde n'est rempli que de ces *preneurs* d'intérêt, qui, dans le fond, ne se soucient non plus de nous que de Jean de Vert. (Brueys.)

— Celui qui s'empare. Preneur de villes, preneur de royaumes. Si vous avez pris du repos, vous avez plus fait qu'un *preneur* de villes et de royaumes. (Mont.)

— Se dit en parlant de chasse, de pêche. Preneur d'oiseaux à la pipée. Preneur d'alouettes. Preneur de taupes. Preneur de poissons.

— Prat. Celui qui prend à loyer, à ferme. Le bailleur et le preneur. Le preneur s'engage à bail résiliable à la volonté du preneur. Dans cette acception, il n'a point de féminin.

— Mar. Se prend adjectiv. et signifie, Qui a fait une prise. Vaisseau preneur.

— Ornith. *Preneur de canards.* Espèce de héron de la Caroline. ‖ *Preneur de cousins.* Le gobe-mouches. ‖ *Preneur d'écrevisses.* Espèce de héron crabier. ‖ *Preneur d'huîtres.* L'huîtrier. ‖ *Preneur de mouches huppé.* Le tyran verdâtre ou querelleur. ‖ *Preneur de mouches rouge.* Le tangara. ‖ *Preneur de mulots.* La cresserelle. ‖ *Preneur de pinsons.* L'émerillon.

PRÉNOM. s. m. (pr. *pré-non*; ét. lat. *præ*, avant : *nomen*, nom). Nom qui précède le nom de famille. Chez les anciens Romains, chaque particulier avait un prénom par lequel on le distinguait des autres membres de la famille. César portait le prénom de Caius, Cicéron, celui de Marcus. Chez les Romains, il n'existait que trente prénoms environ; le jeune Romain recevait son prénom le neuvième jour de sa naissance. Les prénoms n'étaient en usage que chez les hommes; il était extrêmement rare que les femmes en portassent.

— Chez les peuples chrétiens, tout individu a un ou plusieurs prénoms qu'on lui impose dans la cérémonie du baptême. Ces noms individuels, le plus souvent empruntés aux saints du calendrier, n'ont pas d'autre importance que de servir à faire distinguer les enfants d'une même famille, aussi bien que les personnes qui portent le même nom. Quel est votre prénom? Décliner ses prénoms. C'est à partir de cette époque que le prénom de Napoléon a commencé de figurer dans les actes publics, à côté du nom de famille du général Bonaparte. (Thiers.)

PRÉNOMMÉ, ÉE. part. pass. du v. Prénommer. S'empl. adjectiv. Avoir pour prénom. Être prénommé Jules, Émile, etc.

PRÉNOMMER. v. a. 1re conj. Donner pour prénom. On l'a prénommé Pierre dans un acte, tandis que son véritable prénom est Jacques. (Ledru.)

PRÉNOTION. s. f. (pr. [illegible]; ét. lat. *præ*, avant; *notio*, connaissance). [illegible] première, [illegible] [illegible] Avoir une prénotion. N'avoir qu'une prénotion. N'avoir que de légères prénotions, que de vagues prénotions sur un objet.

— Philos. Toute idée innée. Il se dit surtout dans le système cartésien.

PRENZLOW. Géogr. Ville murée des États prussiens, à 115 kil. N.-E. de Potsdam; 10,000 hab., la plupart descendant de protestants français réfugiés.

— Hist. *Combat de Prenzlow.* Victoire remportée par les Français sur les Prussiens, le 28 octobre 1806.

PRÉOBRAJENSKOÏ. Géogr. Nom d'un château des czars de Russie, dans le gouvernement de Moscou. ‖ Hist. *Les Gardes Préobrajenskoï.* Nom d'un régiment russe créé par Pierre le Grand.

PRÉOCCUPATION, s. f. (pr. *pré-o-ku-pa-si-on*; ét. lat. *præ*, avant; *occupatio*, action d'occuper). Disposition mentale dans laquelle nous sommes tellement absorbés par une idée fixe, que nous ne pouvons donner que peu ou point d'attention à tout ce qui se passe autour de nous. Attention exclusive. Être dans la préoccupation. S'il n'a pas répondu à ce que vous lui disiez, ou s'il vous a répondu de travers, ce n'est pas de sa part simple distraction, c'est préoccupation. La préoccupation habituelle est une sorte de folie. La solution d'un problème est la préoccupation ordinaire du géomètre studieux.

— Prévention d'esprit. Avoir de la préoccupation. Juger avec préoccupation. Être libre, exempt de préoccupation. Se défendre de toute préoccupation. Être victime de ses préoccupations. Il coupait ainsi, par une équité décisive, sans *préoccupation*, les racines des haines et des procès. (Fléch.)

— Rhét. Nom que l'on donne quelquefois à la figure appelée plus généralement Prolepse.

— Syn. comp. PRÉOCCUPATION. PRÉVENTION. PRÉJUGÉ. La *préoccupation* s'empare de l'esprit, l'absorbe, le possède, de manière que toute sa force soit exclusivement concentrée sur un seul point; la *prévention* est une disposition de l'âme qui fait que l'on penche à juger plus ou moins favorablement ou défavorablement d'un objet, sans se déterminer par des motifs impartiaux et raisonnables; le *préjugé* est un jugement anticipé, une croyance établie sans un examen suffisant ou une connaissance convenable de la chose. La *préoccupation* nuit à la liberté de l'esprit; la *prévention* partialise ou même aveugle le jugement; le *préjugé* est un jugement formé d'avance, soit par faiblesse ou par paresse d'esprit.

PRÉOCCUPÉ, ÉE, part. pass. du v. Préoccuper. S'empl. adjectiv. Avoir l'esprit préoccupé, être préoccupé. Galilée préoccupé de l'idée du mouvement de la terre.

Tu ne remportais pas une grande victoire,
Perfide, en abusant ce cœur préoccupé. (RACINE.)

— *Préoccupé contre*. Être préoccupé contre un ennemi dangereux. C'est ainsi que les vieilles gens sont toujours *préoccupés* contre ceux qui doivent être leurs successeurs. (Fén.)

— *Préoccupé de*. Être préoccupé d'un objet, d'une affaire. Mais aujourd'hui que fait un esprit *préoccupé* de nos idées modernes? (Frayssinous.)

D'espérances mensongères,
Nous vivons préoccupé. (VOLTAIRE.)

— *Préoccupé par*. Préoccupé par mille inquiétudes. L'esprit humain n'est jamais plus excessif dans la flatterie, que quand il est préoccupé par la terreur. Mlle Taillefer avait à peine écouté, tant elle était *préoccupée* par la tentative qu'elle allait faire. (H. de Balzac.)

— *Préoccupé pour*.

Comme vous autrefois pour eux préoccupée,
Hélas! pour mon malheur je suis bien détrompée. (VOLTAIRE.)

PRÉOCCUPER, v. a. 1re conj. (ét. lat. *præ*, avant; *occupare*, s'emparer). Absorber l'esprit tout entier en faisant sur lui une impression profonde. Cette idée le préoccupe continuellement. La possession d'un royaume préoccupe l'esprit d'un conquérant ambitieux. Cette grave affaire le préoccupe du matin au soir. Peut-être un songe vain m'a trop *préoccupée*. (Rac.)

— Prévenir l'esprit de quelqu'un en lui donnant quelque impression forte et défavorable. Il ne se prend qu'en mauvaise part. Préoccuper l'esprit de quelqu'un. Préoccuper l'esprit à quelqu'un. Un homme aisé à préoccuper.

— SE PRÉOCCUPER, v. pron. Être préoccupé. Il se préoccupe beaucoup de son procès.

— Se prévenir. Les esprits faibles se préoccupent aisément. Se préoccuper en faveur d'un faux système.

PRÉOCULAIRE, adj. des 2 g. (ét. lat., *præ*, avant; *oculus*, œil). Qui est placé au-devant de l'œil.

PRÉOLIER. s. m. Nom que les maîtres jardiniers prenaient autrefois dans leurs statuts. Il est tout à fait hors d'usage.

PRÉONANTHE. s. f. Bot. V. [illegible]

PRÉOPERCULE. s. m. Ichthyol. Pièce osseuse par le moyen de laquelle l'opercule, c'est-à-dire la plaque qui protège les ouïes des poissons, s'articule d'une manière mobile avec le crâne. L'opercule se meut sur le préopercule, comme une porte sur son montant.

PRÉOPINANT, ANTE. s. Celui, celle qui [illegible] avis.

PRÉOPINATION. s. f. (pr. *pré-o-pi-na-si-on*). Action de préopiner; opinion émise avant une autre.

— Pathol. Incertitude du médecin sur le pronostic.

PRÉOPINER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *pré*, partic. marq. antériorité; et *opiner*). Opiner avant quelqu'un. N'être pas de l'avis de celui qui vient de préopiner.

PRÉORDINATION. s. f. (pr. *pré-or-di-na-si-on*; ét. lat., *præ*, avant; *ordinatio*, arrangement). Ordre préétabli, établi à l'avance. A quoi pensait M. [illegible] lorsqu'il expliquait le mot *prédestination* par le mot *préordination* qui ne se trouve pas dans son dictionnaire? Il pensait à copier Boiste, qui s'est rendu coupable de la même inconséquence.

PRÉORDONNANCE. s. f. Préordination; ordre préalablement établi.

PRÉORDONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Préordonner. S'empl. adjectiv.

PRÉORDONNER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *pré*, part. marq. antériorité; et *ordonner*). Ordonner, disposer à l'avance. La sagesse éternelle de Dieu a tout préordonné dans le monde. Ce mot a été employé par Montaigne et par Bossuet.

— SE PRÉORDONNER. v. pron. Être préordonné.

PRÉP. Abréviation du mot *préposition*.

PRÉPARAGE. s. m. Techn. Action de préparer; préparation pour un ouvrage manuel.

PRÉPARANT. part. prés. du v. Préparer. Qui prépare. Il est invariable. Des ministres préparant par leur sagesse la paix et la prospérité d'un peuple.

PRÉPARANT, ANTE. adj. Qui sert à préparer.

— Anat. *Vaisseaux préparants*. Les vaisseaux spermatiques.

PRÉPARATE. s. f. Anat. Nom que l'on a donné quelquefois à la veine faciale. ‖ adjectiv. Veine préparate.

PRÉPARATEUR. s. m. Didact. Celui qui prépare quelque chose. ‖ Pourquoi ne dirait-on pas au féminin *préparatrice*? Ce mot ne se trouve dans aucun dictionnaire.

— Chim. Personne employée dans un cours de physique ou de chimie, pour préparer les choses nécessaires aux expériences que doit faire le professeur.

PRÉPARATIF. s. m. (rad. *préparer*). Apprêt. N'avoir fait aucun préparatif. Ne pas faire le moindre préparatif. Une révolution qui détrône un souverain sert communément de *préparatif* à une autre révolution. (Bayle.)

— Il est principalement usité au pluriel. Grands préparatifs. Magnifiques préparatifs. Préparatifs sérieux. Des préparatifs de guerre. Les préparatifs d'un siége, d'une expédition maritime. Les préparatifs d'un repas, d'un bal, d'une fête. Faire des préparatifs. Activer, hâter les préparatifs. Il ne faut point tant de préparatifs. Ceci demande les plus grands préparatifs. Perdre son temps en préparatifs inutiles. L'expédition de l'amiral Anson est une preuve de ce que peut un homme intelligent et ferme, malgré la faiblesse des *préparatifs* et la grandeur des dangers. (Volt.) Les *préparatifs* se commencent longtemps d'avance, et le Parisien jouit des *préparatifs* presque autant que de la fête même. (Pommier.)

PRÉPARATION. s. f. (pr. *pré-pa-ra-si-on*; ét., V. PRÉPARER). Action de préparer ou de se préparer. Parler, prêcher, plaider avec préparation, sans préparation. Cette dernière locution est plus usitée que l'autre.

— *Préparation à*. Toute la vie d'un chrétien doit être une préparation à la mort. Il méprisa ces âmes oisives qui n'apportent d'autre *préparation* à leurs charges que celles de les avoir désirées. (Fléch.) La prière du malade est la patience; la *préparation* à la mort est une bonne vie. (J.-J. Rouss.) Quant à la *préparation* à la mort, monsieur, elle est faite, mal il est vrai, mais de mon mieux. (Id.)

— *Préparation à la messe, à la communion*. Suite de prières par lesquelles on se prépare à dire ou à entendre la messe, ou à communier. ‖ Livre qui contient ces prières.

— Action, manière de préparer certaines choses pour les employer ou les garder. La préparation des peaux, des laines, des soies. La préparation de la pâte. La préparation des mets, des aliments. Ce naturaliste s'est principalement occupé de la préparation et de la conservation des oiseaux et des insectes.

— Dans un sens particulier, Composition d'un médicament. La préparation d'un remède.

— Médicament ainsi préparé. Les potions, les médecines, les pilules, etc., sont des préparations pharmaceutiques.

— *Préparation chimique*. Mélange de plusieurs substances préparées pour une expérience ou une opération de chimie. ‖ *Préparation anatomique*. Pièce d'anatomie préparée de manière à pouvoir servir à la démonstration de quelques détails organiques.

— Dess. et peint. Disposition des ombres et des demi-teintes par plans, sans les fondre pour rendre l'effet plus général.

— Mus. Art d'amener une dissonance.

— Relig. hébr. Veille d'une fête, pendant [illegible] afin de pouvoir se reposer le lendemain. ‖ La préparation de la Pâque.

PRÉPARATOIRE. adj. des 2 g. (du lat. *præparatorius*, formé de *præparare*, préparer). Qui sert à préparer. Opération préparatoire. Cours préparatoire.

— Prat. et jurispr. Procédures préparatoires. ‖ *Jugement préparatoire*. Celui qui règle la procédure qui tend à l'éclaircissement de quelque point particulier qui prépare au jugement définitif. ‖ *Adjudication préparatoire*. Celle qui précède l'adjudication.

— En matière criminelle, il se dit de la question que l'on donnait à un accusé avant de le juger. Louis XVI abolit la question préparatoire.

— Géom. *Propositions préparatoires*. Celles qu'on ne démontre que pour arriver à une démonstration principale.

— *Préparatoire à*. Cours préparatoire au baccalauréat ès-lettres, ès-sciences.

PRÉPARATOIRE. s. m. S'emploie comme synonyme de Préparatif. Un préparatoire. Un préparatoire indispensable. A quoi bon tant de préparatoires? Laissez là tous vos préparatoires, et arrivez au fond de la question.

PRÉPARÉ, ÉE. part. pass. du v. Préparer. S'empl. adjectiv. Appartement préparé. Fête préparée. Médicament préparé. Quels que soient les moteurs et les motifs de l'événement que je vais rapporter, il est certain qu'il avait été *préparé*. (Dulaure.) Si vous voulez partir, la voile est *préparée*. (Rac.) Le lendemain on se rassemble bien *préparés*. (J.-J. Rouss.)

Voilà nos champs bien préparés,
Bien engraissés, bien labourés;
Ensemençons sans plus attendre. (ARNAULT.)

— *Préparé à*. Esprit préparé à entendre la vérité. Cœur préparé à recevoir la grâce divine. Vous le voyez, il est bon d'être *préparé* à tous les événements. (Barthél.)

— *Préparé de*. Des mets préparés des mains de son amante, des mains de sa mère.

Loin du fracas et d'un monde frivole,
Dans un réduit préparé de leurs mains,
Nos jeunes gens venaient tous les matins
De l'amitié tenir la douce école. (PARNY.)

— *Préparé par*. Un mets préparé par les mains d'un habile cuisinier. Un enfant préparé à sa première communion par les enseignements d'un prêtre et par les soins touchants d'une mère. Cette liqueur avait été *préparée* par Marguerite. (B. de St-P.) Comment, en effet, remplacer jamais cette affection née avec nous, cette intelligence, cette sympathie du sang, cette amitié *préparée* par le ciel entre un enfant et son père? (Mme de Staël.) Ce fut dans ces temps *préparés* par la divine Providence, qu'il plut au Père éternel d'envoyer son fils sur la terre. (Volt.)

Un hymen préparé par les mains de l'amour
Vous mettront aisément à l'abri des tempêtes
Qui pourraient dans Solyme éclater sur nos têtes. (VOLTAIRE.)

— *Préparé pour*. Le milieu du cirque était une arène *préparée* pour les combattants. (Fén.) Les amphores sont encore *préparées* pour le festin du jour suivant. (Mme de Staël.)

— *Préparé sous*. Ton trône est *préparé* sous des berceaux de fleurs. (St-Lamb.)

— *Préparé sur*.

Sur une table élégamment servie
Un bon souper se trouvait préparé. (AIMÉ MARTIN.)

PRÉPARER. v. a. 1re conj. (ét. lat., *præ*, avant; *parare*, mettre en état). Apprêter, disposer, mettre en état de... Préparer une maison, un logement, un lit. Préparer un dîner, un mets. Préparer une fête. Préparer des cuirs, des laines, des soies. Préparer des médicaments, des drogues. Ta mère allait venir habiter cet hôtel que j'avais *préparé* pour elle. (Ancelot.) On a *préparé* des jeux publics, où tous les prétendants combattaient. (Fén.) La route est telle que l'ennemi n'y peut *préparer* aucune embuscade. (Rayn.) La facilité avec laquelle on *prépara* cette flotte, montre qu'il y avait alors plus de bois de construction qu'aujourd'hui. (Volt.) La plus considérable était au fond de la grotte, en face de la porte d'entrée, dans la niche ou dans l'étui qu'on lui avait *préparé*. (Chateaub.) Je me retirai ensuite dans la chambre qu'on m'avait *préparée*, mais sans pouvoir fermer les yeux. (Id.)

— Fig. Préparer ses moyens de défense. Préparer des excuses. Préparer une surprise à quelqu'un. Préparer un discours, une harangue. Souvent on prépare la douleur, en croyant préparer le plaisir. Une garnison de trois mille hommes *préparait* une grande résistance. (Volt.) Le roi voulait la bataille, le maréchal de Saxe la *prépara*. (Id.) Le ridicule *prépara* la révolution la plus sérieuse. (Id.) Il faut bien des circonstances pour *préparer* à un peuple les moyens de conquérir. (Condill.) Les dieux t'aiment et te *préparent* une gloire égale à celle de son père. (Fén.) Il consulte à l'instant Philistus; et *préparant* sa vengeance par une dissimulation profonde, il affecte de rendre ses bonnes grâces à Dion. (Barthél.) J'ai *préparé* contre Socrate de nouveaux arguments auxquels je le défie de répondre. (B. de St-P.)

— Fig. *Préparer les voies à quelqu'un*. Lui donner des facilités pour arriver à un but, pour réussir dans une entreprise.

— Relig. chrét. *Préparer les voies du Seigneur*. Annoncer la venue prochaine du Seigneur, et [illegible] un sens analogue, il signifie Disposer les cœurs à recevoir la grâce divine.

— Occasionner pour l'avenir. Cela nous prépare de grands malheurs. Cette excellente administration prépare le bonheur de la génération future. Préparer des chagrins à sa famille. J'ai su lui *préparer* des craintes et des veilles. (Rac.)

— Prendre des précautions pour assurer l'effet d'une chose. Préparer certaines hardiesses de style. Préparer un coup de théâtre. Préparer une dissonance musicale.

— En parlant des personnes, Mettre dans une disposition propre à atteindre le but qu'on se propose. Préparer quelqu'un à une mauvaise nouvelle. Préparer un écolier à soutenir un examen. Préparer des enfants à faire leur première communion. Il n'est pas toujours facile de préparer les esprits aux changements qu'on se propose de faire dans l'ordre politique ou social. Il n'était point dit, dans cette ordonnance, que l'impératrice dût régner après lui; mais il y *préparait* les esprits par cette cérémonie inusitée dans ses États. (Volt.) Ils s'enorgueillissaient du grand homme dont ils avaient *préparé* le génie, et réclamaient une partie de sa gloire. (Chateaub.)

Voyez près de Louis accourir à la fois
La Fontaine et Boileau, Quinault et La Bruyère,
Fénelon et Corneille, et Racine et Molière,
Qui tous, lui préparant les plus nobles désirs,
Éclairaient sa raison ou charmaient ses loisirs. (CHÊNEDOLLÉ.)

C'est toi qui, de ton prince infâme corrupteur,
Au crime dès l'enfance as préparé son cœur. (VOLT.)

— SE PRÉPARER. v. pron. Être préparé. Se dit en parlant d'une chose dont on voit les signes précurseurs. Un orage se prépare. Une révolution qui se prépare. Alors se *préparait* en Europe une grande révolution dans les esprits. (Rayn.) Le règne de la raison se *prépare*. (Volt.)

— Apprêter, disposer pour soi. Se préparer un logement.

— S'apprêter, se mettre en disposition, en état de.

— Se préparer à quelque chose. Se préparer au combat, à la guerre. Se préparer à la mort. Se préparer à tous les coups de la fortune. Si l'homme est le seul être qui sache qu'il doit mourir, c'est pour qu'il se prépare à une bonne mort.

— *Se préparer à*, suivi d'un infinitif. Se préparer à partir. Se préparer à recevoir, à fêter un grand personnage. Les prêtres se *préparaient* à être immolés pour Jésus-Christ. (Fléch.) Et vous à m'obéir, princes, qu'on se *prépare*. (Rac.) Le ciel à les former se *prépare* longtemps. (Id.)

— *Se préparer par*. Se *préparant* par de grandes vertus à de grands emplois. (Fléch.)

— *Se préparer pour*, suivi d'un nom ou d'un infinitif. Se préparer pour quelque chose, pour un long voyage. Se préparer pour parler en public. Se préparer pour prendre médecine. Se préparer pour aller dire la messe. Se préparer pour répondre à la partie adverse. Les femmes se *préparent* pour leurs amants, si elles les attendent. (La Bruy.)

— Fig. Préparer à soi, s'occasionner pour l'avenir. Se préparer des chagrins, des remords. Les jeunes gens qui gâtent leur imagination, leur esprit et leur cœur, en lisant de mauvais livres, se préparent bien des traverses, et peut-être de grands malheurs. Il se *prépara* des chagrins de toute espèce. (D'Alemb.) Je vois avec effroi quel tourment mon cœur se *prépare*. (J.-J. Rouss.)

PRÉPONDÉRANCE. s. f. (ét., V. PRÉPONDÉRANT). Supériorité de crédit, d'autorité, de considération. Avoir de la prépondérance, une grande prépondérance. Avoir la prépondérance. Cet homme politique a beaucoup de prépondérance dans les affaires. Ce ministre a la prépondérance au conseil. Le principe de l'égalité, en politique, est une chimère; s'il existait, ce serait une monstruosité. La *prépondérance* du petit nombre est le seul fondement solide de l'édifice social. (***)

— Il se dit aussi des choses. Cet avis a la prépondérance. Cette proposition n'a pas eu la prépondérance.

PRÉPONDÉRANT, ANTE. adj. (ét. lat., *præ*, avant; *ponderans*, pesant; qui pèse plus qu'un autre). Qui a plus de poids qu'un autre. Corps prépondérant. Il est inusité au propre dans cette acception.

— Fig. Pouvoir prépondérant. Nation prépondérante. ‖ *Raison prépondérante*. Celle qui doit l'emporter dans une discussion, qui doit agir avec le plus de force sur les esprits.

— Qui est supérieur par le crédit, par l'autorité, par la considération, etc. Homme prépondérant.

— Qui l'emporte en cas de partage. Voix prépondérante. Dans certaines compagnies, la voix de celui qui préside est prépondérante.

PRÉPONDÉRER. v. n. 1re conj. L'*é* se change en *è* devant une syllabe muette. *Je prépondère, tu prépondères*, etc. L'emporter par le poids, par la pesanteur.

— Fig. L'emporter par le crédit, l'autorité, la considération, etc. Il est inusité au propre et au figuré.

PRÉPOSÉ, ÉE. part. pass. du v. Préposer. S'empl. adjectiv. Commis préposé à la recette d'un impôt, préposé à la garde d'un magasin. Préposé pour [illegible]

— Subst. Celui qui est commis à quelque chose. Un préposé, un des préposés. Les préposés de la douane.

— Hist. Titre de plusieurs officiers des empereurs de Constantinople. Le préposé de la vaisselle impériale. Le préposé des barbaricaires, des coureurs ou des postes, de l'agrafe du labarum, des largitions, de la fabrique de pourpre, etc.

PRÉPOSER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *pré*, partic. marq. antériorité; et *poser*). Commettre, établir avec pouvoir de faire une chose, d'en prendre soin, etc.

— *Préposer à*. Préposer un magistrat intègre à l'administration générale de la justice. Préposer un vertueux évêque à la conduite d'un diocèse. Préposer un employé probe au maniement des deniers publics.

— *Préposer pour.* Préposer un ministre capable pour gouverner un État. Préposer un homme savant pour diriger l'enseignement public.

— *Préposer sur.* Dieu a préposé le pape et les évêques sur son Église. Pharaon préposa Joseph sur toute l'Égypte.

— SE PRÉPOSER. v. pron. Être préposé.

PRÉPOSITIF, IVE. adj. (du lat. *præpositivus*, formé de *præ*, avant, et *positus*, placé). Gramm. Qui se met ou qui sert à être mis avant un autre mot. *Particules prépositives.* Certaines parties élémentaires, ordinairement certaines prépositions empruntées du latin, qui entrent dans la composition de beaucoup de mots français, à la tête desquels elles se placent et dont elles sont inséparables. Telles sont : *a* dans *abattre*, *de* dans *détourner*, *é* dans *étendre*, *in* dans *infaillible*, *per* dans *permettre*, *pro* dans *proposer*, *sub* dans *subversion*, etc.

— *Voyelle prépositive.* La première voyelle d'une diphthongue. Dans *lui*, *u* est voyelle prépositive.

— Qui tient de la nature de la préposition. *Locution prépositive. Vis-à-vis de*, *à l'égard de*, *au travers de*, etc., sont des locutions prépositives.

— Gramm. lat. *Conjonction prépositive.* Toute conjonction qui se met au commencement de la phrase. *Sed* est une conjonction prépositive; *autem* est une conjonction postpositive.

— Gramm. gr. *Accent prépositif.* Petit signe que l'on place devant les lettres de l'alphabet grec, prises comme numérales, afin de multiplier leur valeur par 1,000. Il est opposé à *accent postpositif.*

PRÉPOSITION. s. f. (pr. *pré-po-si-ci-on*; du lat. *præpositio*, formé de *præ*, avant; et *positus*, placé). Gramm. Partie invariable du discours qui se place entre deux mots qu'elle lie ensemble en exprimant un rapport de l'un à l'autre. Ainsi dans : *la bonté de Dieu*, *je vais à Lyon*, *courir après une ombre*, *il siégé sur son char*, *tout change avec le temps*, etc., les mots *de*, *à*, *après*, *sur*, *avec*, sont des prépositions, parce qu'ils déterminent la relation qui existe entre *bonté* et *Dieu*, *je vais* et *Lyon*, *courir* et *ombre*, etc. Or, on comprend que puisque l'esprit saisit des rapports, soit entre les objets, soit entre les qualités ou les actions de ces mêmes objets, il faut nécessairement dans les langues une espèce de mots qui indiquent ces rapports. Les deux mots réunis par la préposition sont appelés les termes du rapport : le premier est l'*antécédent*, le second est le *conséquent*, qu'on nomme aussi *complément* de la préposition, parce qu'il sert à compléter l'idée totale du rapport énoncé. Les prépositions précèdent toujours le second terme du rapport ; aussi est-ce pour cette raison que les grammairiens les ont appelées *prépositions*, d'un mot latin qui veut dire *placé devant*.

— Comme l'adverbe, ce genre de mot est invariable, mais il en diffère en ce qu'il est toujours suivi d'un régime exprimé ou sous-entendu, tandis que l'adverbe n'en a pas ordinairement.

— L'antécédent auquel se lie la préposition suivie de son complément peut être ou un substantif : *les merveilles de la nature*; ou un adjectif : courageux *sans* effort; ou un verbe : aimer *sans* faiblesse; ou un participe : saisissant *avec* force; ou un adverbe : noblement *sans* hauteur.

— Les grammairiens divisent les prépositions, 1° en prépositions de lieu, comme *à*, *auprès*, *autour*, *chez*, *jusque*, *près*, *par*, *proche*, *vers*, etc.; 2° en prépositions de temps, comme *durant*, *pendant*; 3° en prépositions de lieu et de temps, comme *dans*, *dès*, *en*, *depuis*, *sous*, *vers*; 4° en prépositions d'ordre, comme *avant*, *après*, *devant*, *derrière*, *entre*, etc.; 5° en prépositions d'union et de conformité, comme *avec*, *selon*, *suivant*; 6° en prépositions de séparation, d'exception, d'opposition, comme *excepté*, *hors*, *hormis*, *sans*, *sauf*, *contre*, *malgré*, *nonobstant*. Mais cette classification présente de grandes difficultés sans offrir aucun avantage réel. Considérées matériellement, les prépositions peuvent se diviser 1° en *prépositions simples*, c'est-à-dire qui ne peuvent être que prépositions, telles que *à*, *de*, *pour*, etc.; 2° en *locutions prépositives* ou *prépositions composées*, c'est-à-dire qui s'expriment en plusieurs mots, comme *auprès de*, *au travers de*, *loin de*, etc.; 3° en *mots pris accidentellement comme prépositions*, c'est-à-dire qui, bien qu'appartenant à d'autres classes de mots, s'emploient accidentellement comme prépositions, et en font les fonctions, tels que *durant*, *joignant*, *attendu*, *touchant*, etc.

— Les prépositions contribuent beaucoup à répandre l'harmonie et la clarté dans les tableaux de la pensée [illegible] que des peintures imparfaites, et ce qui ajoute encore à leur importance, c'est qu'elles constituent une grande partie des beautés et des finesses d'une langue.

— Des savants se sont exercés sur l'origine des mots qui servent de prépositions. Aucun de ces mots ne fut jamais l'effet du hasard; ils furent toujours formés sur des noms qui désignaient des objets relatifs au sens physique qu'offrent ces prépositions : c'est ainsi que *sur*, formé du latin *super*, vient du primitif *sup*, qui désigne l'élévation. Toutes les autres prépositions, de quelque langue qu'elles soient, ont des origines semblables. Un savant anglais, Horne Tooke, a consacré tout un ouvrage à la recherche de l'origine des prépositions anglaises, et chez nous, le célèbre Lemare, qui avait réduit à deux classes toutes les parties du discours, c'est-à-dire qu'il ne reconnaissait que deux sortes de mots, les substantifs et les modificatifs, a bien été forcé de faire voir, par une analyse souvent forcée et des étymologies qui ne sont pas toujours très-probables, que les prépositions appartenaient primitivement à l'une ou à l'autre de ces deux classes de mots, et que partant les prépositions ne constituaient pas une classe de mots à part.

— Dans l'origine, les prépositions ont été destinées à indiquer les rapports entre les objets sensibles. César fit la guerre *dans* les Gaules. Ces marchandises viennent *de* Marseille, etc. On les a étendues par degrés aux objets immatériels, parce que les idées abstraites exprimées par des substantifs ont pour notre imagination presque autant de réalité que les objets physiques, et l'on dit : Le chemin est glissant *de* la vertu *au* vice, comme on disait : Le chemin est pénible *d'*ici *à* la montagne. De même, quoiqu'on ne soit pas *dans* la vieillesse comme on est *dans* la ville, l'analogie a fait employer la même préposition devant ces deux substantifs. C'est ainsi que la même préposition est usitée dans des cas bien différents; et les dernières acceptions ressemblent quelquefois si peu aux premières, que, si l'on ne saisit pas bien ou si on laisse échapper le fil de l'analogie, on ne peut plus rendre raison de l'usage. Pour découvrir tous les emplois différents auxquels l'analogie a étendu chaque préposition, il faut observer comment elles ont été primitivement employées avec des objets sensibles, chercher le rapport général et primitif qu'elles furent d'abord destinées à exprimer; découvrir ensuite par quelle analogie on en a fait usage pour les idées abstraites, et montrer comment la multitude des rapports secondaires dérive du premier. Nous n'en donnerons qu'un exemple. Comme préposition de lieu, *par* indique un rapport de passage; mais ce rapport n'est indiqué, malgré la théorie erronée de nos lexicographes, que par le complément de la préposition : Aller *par* monts et *par* vaux; et par analogie, passer *par* de rudes épreuves, *par* les plaisirs, *par* les peines, etc. *Par* indique le rapport de l'effet à la cause; on dira donc : Une tragédie faite *par* Corneille; un tableau peint *par* Rubens, etc. Puisque *par* indique le rapport de l'effet à la cause, il indiquera les rapports qui sont à peu près dans la même analogie, celui de l'effet au moyen : Élevé *par* ses intrigues, connaître *par* la raison; au motif : Se refuser tout *par* avarice; agir *par* intérêt, *par* ressentiment; à la manière : Parler *par* énigmes, se conduire *par* routine, être raisonnable *par* intervalles.

— Au lieu de suivre cette méthode toute rationnelle, presque tous les grammairiens et les lexicographes attribuent aux prépositions une foule de fonctions dont elles sont réellement dépourvues. Ouvrez le dictionnaire de l'Académie, ceux de Boiste, de Laveaux, de Landais, etc., et vous serez tout étonné de voir, par exemple, que la préposition *à* peut marquer le lieu, l'endroit, la situation, le temps, le terme où l'on tend, la cause, le moyen, la manière, la conformité, l'instrument, la matière, l'ordre, etc., etc., etc. Quoi! si je dis : Je suis à table, *à* marquera l'état de santé; et si je dis : Je suis au lit, *à* marquera la maladie! Mais, à ce compte, pour bien connaître la propriété des prépositions, il faudrait passer en revue la totalité des mots d'une langue, car il n'y en a pas un seul avec lequel cette partie du discours ne puisse se joindre pour former quelque phrase. Qui ne voit que, dans les exemples précités, ce n'est pas la préposition *à* qui indique la santé ou la maladie, mais que c'est tout l'ensemble de la phrase? N'est-ce pas une misérable doctrine que celle qui prête ainsi à un mot des fonctions tout à fait imaginaires, et qui ne peuvent lui appartenir. Nous ne saurions trop le répéter, les prépositions ne marquent ni le temps, ni le lieu, ni la forme, ni la matière, ni l'ordre, etc., bien qu'elles aient pour complément des mots qui expriment tout cela. Leur seule et unique fonction est d'indiquer les différents rapports que les choses ont entre elles, et non les choses elles-mêmes.

— Il y a des langues qui indiquent, par des cas, une partie des rapports désignés chez nous par des prépositions; les cas, comme on sait, sont des inflexions différentes qu'elles donnent aux noms. Dans les commencements de la formation de chaque langue, les besoins des peuples étant très-limités, il n'y eut d'abord qu'un très-petit nombre de rapports essentiels à exprimer; et l'on trouva plus simple de les marquer par des terminaisons diverses, par des désinences variées dans le même mot, que d'imaginer des mots [illegible]

— Les prépositions dont l'usage est le plus fréquent en français sont *de*, *à* et *par*, et ce sont précisément celles qui expriment des rapports correspondants à ceux qui sont marqués par les trois cas des langues anciennes : le génitif, le datif et l'ablatif. Ces rapports [illegible] tion de un rapport de qualification, comme [illegible] un rapport d'extraction, comme dans partir de Paris, sortir du spectacle; pour la préposition *à*, un rapport de tendance et d'attribution : aller à Marseille, donner des conseils à [illegible] un rapport [illegible] les prépositions [illegible] mination [illegible] est opposée [illegible] ration ou de division. *Sur*, *près*, *dans*, *entre*, *parmi*, qui indiquent divers rapports de situation, sont opposés à *sous*, *loin*, *hors*, *outre*, qui indiquent des rapports de situation, mais contraires aux précédents.

— La préposition doit toujours se trouver placée entre deux termes qu'elle sert à lier ensemble; mais il arrive souvent que l'un de ces deux termes est sous-entendu. Nous en donnerons quelques exemples. Quand on dit *vêtu de lin*, évidemment il y a ellipse du premier terme; ce n'est pas le participe *vêtu* qui est *de lin*, et puisque cette expression *de lin* exprime une qualification, il faut bien qu'il y ait dans la phrase un mot qualifié. *Vêtu de lin* est donc pour vêtu avec un *habit de lin*. Il y a également ellipse, quand on dit : Il est épris de cette femme, car on est *épris pour*, et non *épris de*; cette phrase est donc un abrégé de, Il est épris pour les *charmes de cette femme*. Il y a encore ellipse dans partir de nuit, pleurer de joie, mourir de faim, cela ne mérite pas d'être écrit, etc., etc. N'est-ce pas, en effet, pour partir en *temps de nuit*, pleurer par un *excès de joie*, mourir par un *excès de faim*, cela ne mérite pas *la peine d'être écrit*, etc., etc.?

— Il faut remarquer qu'il y a ellipse toutes les fois que les prépositions *à* et *de* se construisent ensemble; car puisqu'elles indiquent des rapports différents, et qu'elles doivent conséquemment avoir des compléments différents, elles ne peuvent se réunir que parce qu'on sous-entend les mots qui devaient les séparer. Vous ne résisterez pas *à de* si puissants charmes, c'est-à-dire *à la force de* si puissants charmes. [illegible] de par le roi, c'est-à-dire *en vertu de l'ordre donné par* le roi, etc.

— C'est un principe assez erroné que celui des grammairiens et des lexicographes qui prétendent, par exemple, que *à* peut s'employer à la place de *par*, *pour*, *vers*, *sur*, *dans*, *avec*, *contre*, etc., etc. S'il en était ainsi, les prépositions seraient comme des sentinelles qui se remplacent tour à tour, et dont l'une peut bien faire les fonctions de l'autre. Mais comment ne se seraient-ils pas trompés sur ce point? Ne suivant que l'aveugle routine, ils s'en sont tenus au matériel du langage, et ayant considéré simplement la place que les mots occupent, et non les idées qu'ils marquent, ils ont cru reconnaître que les uns [illegible] la place des autres. C'est surtout l'ignorance de l'ellipse, une des plus simples et des plus fréquentes figures de grammaire, qui les a jetés dans ce chaos. De ce que l'usage permet de dire *pour l'ordinaire*, vite les grammairiens d'en conclure que dans la phrase suivante de Massillon, et autres semblables : Les hommes n'admirent *d'*ordinaire que les grands événements, la préposition *de* tient la place de la préposition *pour*. Parce qu'il a plu à Massillon de supprimer quelques mots dans sa phrase, *de* n'est plus pour *de*. Quelle étrange idéologie! Au lieu de se marteler le cerveau pour trouver de quel mot la préposition *de* occupe la place dans la phrase que nous venons de citer, ne doit-on pas plutôt chercher à en connaître la véritable valeur? Cette expression : Les hommes n'admirent *d'*ordinaire, est une expression elliptique, c'est un abrégé de : Les hommes (dans le cours) *de* (l'usage) *ordinaire* n'admirent, etc. Il n'y a donc aucune espèce d'analogie, sous le rapport de la construction, et non sous celui du sens, qui est exactement le même, entre ces deux expressions *pour l'ordinaire* et *d'ordinaire*, et il faut vraiment aimer à se repaître de chimères pour rapprocher des choses aussi hétérogènes. D'après le sage conseil de Molière, nous regardons les choses du côté qu'on nous les montre, et ne les tournons point pour y chercher ce qu'il ne faut pas y voir. Ainsi, de ce que d'un côté nous lisons :

... Quitterez-vous de si grands besoins,
Vous, le Pont, vous, Colchos, [illegible]?
(RACINE.)

et que, d'un autre côté, nous voyons

Dieu laisse-t-il jamais ses enfants au besoin? (ID.)

nous nous garderons bien d'en conclure, avec les grammairiens, que, dans ce dernier vers, la préposition *à* tient la place de la préposition *en* ou *dans*. Un mot ne saurait être mis pour un autre. Or, si nous cherchons à pénétrer dans la pensée de l'écrivain et à nous rendre compte des motifs qui l'ont déterminé dans le choix des mots dont il s'est servi, nous voyons que, dans le premier cas, il a fait usage de la préposition *en* parce qu'il a voulu exprimer un rapport d'intériorité, de situation : Pensez-vous que je puisse vous quitter (lorsque vous vous trouvez placés) *en* de si grands besoins? et que, dans le second, au contraire, il s'est servi de la préposition *à* parce qu'il a voulu exprimer [illegible] (livrés) au besoin? [illegible] justifiée par ce vers de Boileau :

[illegible]

[illegible] frappés au premier abord; mais, après un court examen, l'analogie et l'analyse nous la font découvrir et nous [illegible] dont on craignait s'être écarté. Au lieu de dire, comme les grammairiens, que, par exemple, dans ce vers de Racine :

Vous n'êtes pas encore échappé à sa rage,

la préposition *de* est pour *à*, cherchons à nous rendre compte de l'emploi de cette préposition. Or, en consultant l'usage, nous voyons qu'*échapper* se met avec la préposition *à*, quand il signifie n'être pas pris, n'être pas saisi, n'être pas aperçu, etc. C'est ainsi qu'on dit : Échapper *à* la fureur, *à* la poursuite des ennemis. Ceux qui échappaient *à* ses coups. (Boss.) Parmi tant de places, il n'y en [illegible] une seule qui put échapper *à* ses mains. (ID.) Les périls auxquels il est échappé. (Mass.) [illegible] un frère *à* ta rage échappé. (Corn.)

Donc Racine, en disant

Vous n'êtes pas encore échappé de sa rage,

a ellipsé la préposition *à* dont le participe *échappé* doit être suivi en pareille circonstance, comme le prouvent les exemples que nous venons de citer; son vers est donc un abrégé de : Vous n'êtes pas encore *échappé aux* coups de sa rage, construction fort usitée en prose. Corneille n'a-t-il pas dit : Je suis seule échappée aux *fureurs de* la guerre. Mais, de ce qu'il a plu à Racine d'ellipser la préposition *à*, [illegible] se tromper grossièrement que de prétendre que *de* soit pour *à*. Il faut faire comme nous, rétablir les mots sous-entendus, et alors la pensée de l'auteur nous apparaît dans tout son jour.

— Généralement parlant, les prépositions *à*, *de*, *en*, doivent être répétées devant chaque complément, qu'il soit substantif, pronom ou verbe. Cependant il est des cas où l'on peut quelquefois déroger à ce principe, surtout en poésie, quand la mesure du vers en fait une nécessité. Pour ce qui est de la répétition des autres prépositions, les règles qu'en ont données les grammairiens sont pour la plupart fausses ou imaginaires. Qu'il y ait ou non ressemblance de signification dans [illegible], que les prépositions soient d'une ou de plusieurs syllabes, il est [illegible] d'ellipser ces prépositions. Le goût, l'élégance, la concision, l'usage, voilà les seules règles à suivre. *Avec* une fortune honnête, *avec* des enfants bien nés et amis de bons [illegible] on peut vieillir doucement à la campagne. [illegible] L'éloquence est un art très-sérieux, destiné à instruire, à réprimer les passions, à corriger les mœurs, à soutenir les lois, à diriger les délibérations publiques, à rendre les hommes bons et heureux. (Fén.)

[illegible]
Elle est dans la justice et dans la bienfaisance.
(Crébillon.)

Le destin n'a point mis de sentiments égaux
Dans l'âme de l'esclave et celle du héros. (Crébillon.)

La maxime qui dit rien de trop est bien juste,
Et prouve que le sage, en toute occasion,
Doit l'être avec mesure et modération. (Destouches.)

[illegible]
[illegible]
[illegible]

[illegible]
[illegible]

On voit partout que l'art des courtisans
Ne tend qu'à pousser leur [illegible]
[illegible]
Ne porter les avis des choses qu'on y blâme. (ID.)

— Lorsque plusieurs compléments sont sous la dépendance de la préposition [illegible] position se répète toujours devant chaque complément. Cependant elle peut être aussi supprimée [illegible]

[illegible]
[illegible]
[illegible]

[illegible]
[illegible]
(La Chaussée.)

[illegible]

ment elles vous reposer. (Rac.) Contemplez mon devoir dans toute sa rigueur. (Id.)

Dès que d'un autre objet je le verrai l'époux,
Si vous m'aimez encor, seigneur, je suis à vous.
(T. Corneille.)

— Certaines prépositions suivies d'un nom avec lequel elles forment une expression adverbiale, ou une phrase incidente qui sert à marquer la simultanéité de deux actions, se mettent plus souvent et plus élégamment au commencement de la phrase. *A* l'arrivée de la reine, la persécution se ralentit. (Boss.) *A* ce spectacle, le peuple s'émut. (Id.) *A* cet affront, l'auteur se leva de la table. (Boil.) *Aux* accords d'Amphion, les pierres se mouvaient. (Id.) ‖ Les exemples de semblables inversions se rencontrent à chaque page dans les prosateurs et dans les poëtes. Mais ces inversions (et celles qu'on peut se permettre avec le régime indirect de certains verbes), qui sont élégantes dans la prose, cessent de l'être dans la poésie, où elles deviennent presque nécessaires pour distinguer les vers de la prose.

— *Préposition inséparable.* Celle qui ne peut être employée dans la langue dont elle fait partie, que réunie à un radical. *Ad*, *ex*, *pré*, *par*, en français, sont des prépositions inséparables. Du seul verbe *mettre*, au moyen des prépositions inséparables et initiales, n'a-t-on pas fait une foule d'autres verbes, comme *admettre*, *démettre*, *commettre*, *transmettre*, *permettre*, *remettre*, *promettre*, *entremettre*, etc. Dans les langues où la préposition jointe au verbe en est quelquefois détachée pour se trouver rejetée à la fin de la phrase, on appelle *prépositions inséparables* celles qui ne peuvent point être soumises à cette transposition.

PRÉPOSITIONNEL, ELLE. adj. (pr. *pré-po-si-ci-o-nel*). Gramm. Qui appartient à la préposition.

PRÉPOSITIONNELLEMENT. adv. (pr. *pré-po-si-ci-o-nèle-man*). D'une manière prépositionnelle; en manière de préposition. Employer un mot prépositionnellement. Plusieurs adverbes peuvent s'employer prépositionnellement.

PRÉPOSITIVEMENT. adv. D'une manière prépositive; en forme de préposition. Employer un adverbe prépositivement.

PRÉPOSTÈRE. adj. des 2 g. Contre nature. Les désordres et *prépostères* amours. (Mont.)

PRÉPOTENCE. s. f. (pr. *pré-po-tan-ce*; du lat. *præ*, avant; *potentia*, pouvoir). Pouvoir dominant; autorité excessive. Il est inusité.

PRÉPUCE. s. m. (du lat. *præputium*; fait du gr. πρό, devant, πόσθη, membre viril). Anat. Repli de la peau qui entoure le gland de la verge et du clitoris. Le *prépuce* est destiné à protéger le gland et à le soustraire au frottement des corps extérieurs. (Pattissier.)

— Conchyl. *Prépuce de mer.* Espèce de pennatule dont l'extrémité postérieure est recouverte d'une légère membrane.

PRÉPUTIAL, ALE. adj. (pr. *pré-pu-ci-al*). Qui appartient au prépuce. Filet préputial. Membrane préputiale. Les moines indoulés sont tellement vénérés pour avoir gardé le vœu de chasteté, que les bigotes vont humblement, à deux genoux, baiser l'anneau *préputial*, apparemment pour gagner les indulgences. (Virey.)

PROSSNITZ? Géogr. Ville de Moravie, ch.-l. de cercle, à 22 kilom. S.-O. de Weisskirchen; 8,000 hab.

PRÉROGATIVE. s. f. (du lat. *prærogativa*, formé de *præ*, avant; *rogare*, demander). Avantage, honneur attaché à certaines dignités. Belle, noble, grande, honorable prérogative. Jouir de beaucoup de prérogatives. Avoir des prérogatives. Cette charge donne plusieurs prérogatives. A cette fonction de hautes prérogatives sont attachées. Accorder, octroyer des prérogatives. Ne pas se prévaloir de ses prérogatives. Aucune loi n'a restreint la prérogative du général. (Barthél.) Ils devaient jouir tout le temps de leur commission des *prérogatives* de la [illegible]. (Rayn.) Non-seulement une haute naissance est une *prérogative* illustre, à laquelle le consentement des nations a de tout temps attaché des distinctions d'honneur et de l'hommage. (Mass.)

Tout le [illegible] vous est dû, pour le [illegible] qu'il vous [illegible];
D'un [illegible] comme votre [illegible], à son [illegible],
La prérogative [illegible]. (J.-B. Rousseau.)

— Pol. constit. *Prérogative parlementaire*. Droit qu'a la Chambre des députés de s'occuper plus spécialement que l'autre Chambre du budget des recettes et des dépenses annuelles; [illegible] de la faculté [illegible] dans les deux Chambres, de l'initiative [illegible] que la constitution [illegible]. La *prérogative* est une [illegible] le plus beau fleuron de la couronne. (Guillemain?)

— [illegible] ouvrage dont [illegible]; la raison, la parole et la [illegible] de l'homme.

[illegible]

— Syn. comp. PRÉROGATIVE. PRIVILÉGE. Les *prérogatives* viennent surtout de la naissance; les *priviléges* sont attachés principalement aux charges.

PRÉS. Gramm. Abréviation du mot *présent*.

PRÈS. prép. qui marque la proximité. (pr. *prè*; du lat. *pressum*). Tous les lexicographes, à commencer par l'Académie et à finir par M. Landais, définissent le mot *près* de la manière dont nous venons de le définir nous-même; et aussitôt donnant quelques phrases faites à l'appui de cette définition, ils disent : *S'asseoir près de quelqu'un.* (Acad.) *Demeurer près du Louvre.* (Noël et Chapsal.) *Près de l'église.* (N. Landais.) Comment se fait-il qu'on puisse tomber dans cette inconséquence? Vous venez de définir le mot *près*, et dans vos locutions à l'appui vous employez *près de*; entre *près* et *près de*, ne faites-vous aucune différence? *Près de* n'est pas une préposition simplement dite, c'est une locution prépositive. Si le mot *près* est une préposition, citez-moi quelques phrases dans lesquelles *près* ait un complément sans l'intermédiaire d'une particule. M. Landais n'en cite aucune; MM. Noël et Chapsal n'en citent pas non plus. Seule, l'Académie fait observer que, bien que « la préposition *près* doive régulièrement être suivie de la préposition *de*, cependant il est d'usage de supprimer celle-ci dans quelques phrases. Être logé près le Palais-Royal. Demeurer près la porte St-Martin. Passy près Paris. Ambassadeur de France près le Saint-Siége, etc., etc. » L'observation que fait l'Académie est sensée, mais ne l'est pas assez. Si *près* est une préposition, il ne faut pas dire, d'une manière générale, qu'il doit régulièrement être suivi de la préposition *de*; car alors ainsi que nous l'avons remarqué, nous avons, non plus une préposition, mais une locution prépositive. De deux choses l'une, ou *près* dû s'employer primitivement comme préposition sans être suivi de la particule *de*, ou bien il est essentiellement adverbe, et ne change de nature que par l'adjonction de cette particule *de*, qui en fait une locution prépositive. Or, comme *près* est une préposition simple et véritable, il a donc été employé primitivement comme préposition, c'est-à-dire qu'il a régi un complément sans particule intermédiaire. C'est en effet de cette manière qu'on le trouve employé dans les vieux auteurs. Plus tard, l'usage a voulu qu'on le fît suivre de la préposition *de*; mais, comme pour garder la trace de sa signification propre et essentielle, on a continué dans certaines phrases de l'employer prépositivement sans cette même particule. Nous avons dû dire ces choses, pour montrer la légèreté avec laquelle agissent les lexicographes; la conclusion que nous en tirons est celle-ci : *Près* est véritablement une préposition; mais elle n'est plus usitée que dans le style familier et dans certaines phrases, comme, être logé *près* le Palais-Royal, demeurer *près* la porte Saint-Martin, près le Luxembourg, près Saint-Roch, près la fontaine, etc. Elle est entièrement consacrée dans les expressions suivantes : Ambassadeur près la cour d'Espagne, Passy près Paris, etc. Excepté dans ces sortes de phrases, si *près* est employé seul, il n'est qu'adverbe. Demeurer près. Aller près, etc.

— Mar. *Être au plus près.* Marcher dans la direction la plus rapprochée de celle du vent. Ce bâtiment est au plus près. On dit dans le même sens, *le vent est près*, *gouverner près*.

— *Près de.* Loc. prép. qui sert à marquer la proximité. 1° Proximité de lieu. Être logé près de l'église. S'asseoir près de quelqu'un. Approcher près du but. Qui sait si, me voyant près de l'abîme, la tête ne m'est point tourné? (J.-J. Rouss.) Je l'ai vu près du temple où son hymen s'apprête. (Rac.) Toujours *près* des grands qu'il prend soin d'abuser. (Boil.)

Il restait près de lui seul, dont la tendre enfance
N'avait que la faiblesse et des pleurs pour défense.
(Voltaire.)

De ses destins, Nadab, votre esclave incertaine
Accourt à votre voix près de cette fontaine.
(Chateaubriand.)

— Loc. prov. *Près de l'église, loin de Dieu.* Les pratiques extérieures de la religion éloignent souvent de la morale religieuse.

— 2° Proximité de temps. Être près de sa dernière heure. Il est près de midi. Être près du moment décisif. Cet événement est près de nous.

— Fig. *Cet ouvrage est bien près de la perfection.* Il s'en faut peu que cet ouvrage ne soit parfait.

— Fam. *Avoir la tête près du bonnet.* Être d'une humeur prompte, irascible; se fâcher pour peu de chose.

— Fam. *Être près de ses pièces.* N'avoir guère d'argent.

[illegible] l'homme qu'elle hait, que celui qu'elle voit sans y faire attention. Le malheureux est toujours bien près d'être [illegible] coupable. *Près de* paraître devant son juge. (Fléch.) [illegible] (Boil.) Je voudrais que tout homme public, quand il est [illegible]

— En comparaison de. *Près* de leurs passions rien ne leur fut sacré. (Rac.) Que sont-ils *près* de vous? (Id.) ‖ On ne doit pas aujourd'hui se servir de *près de* dans le sens de *en comparaison de*. Ce passage de Racine n'est pas à imiter. Pour vous régler sur eux, que sont-ils *près* de vous? Il faut dire *auprès de vous*. V. AUPRÈS.

— En poésie, *près* s'emploie très-souvent au figuré pour *auprès*.

Sa voix trop rarement se fait entendre aux rois,
Et *près* des passions le sang n'a point de droits.
(Voltaire.)

— Presque, environ. Il y a près de vingt-cinq ans que je ne vous ai vu. J'ai passé près de douze heures à ce travail. Vous avez gagné près de dix mille francs.

— *De près*, loc. adv. Tout proche, tout contre. Regarder de près. Entendre de loin comme de près. Combattre de près. Serrer le mur de près. On dit dans le même sens, *de bien près*, *de plus près*, *de fort près*.

— Fig. Il y a des personnes qui n'aiment que de loin, d'autres que de près, selon la force de leur imagination. Pour se désabuser de la grandeur, il faut la voir de près. Quand on considère de plus *près* l'histoire de ce grand royaume. (Boss.) Il perdrait en se montrant de trop *près*. (Mass.) Vus de *près*, ils n'étaient plus que de faibles idoles. (Id.) Te voyant de plus *près* je t'admire encor plus. (Boil.) Qu'était-il en effet, de *près* examiné? (Id.)

— Se dit en parlant du rang plus ou moins élevé qu'on occupe auprès du prince, du plus ou moins de part qu'on a dans sa confidence, dans sa familiarité. Ceux qui ont l'honneur de l'approcher de plus *près*. (Mass.) Attaché de plus *près* à sa personne sacrée. (Id.) Lui dont vous recevez les ordres de plus *près*. (Id.)

— *Se voir de près.* Se battre en duel. Vous m'avez insulté en public, mais nous nous verrons de près.

— *Serrer quelqu'un de près.* Le poursuivre vivement. ‖ *Tenir quelqu'un de près.* Le surveiller avec soin, lui laisser peu de liberté, ne lui point donner de relâche. Tenir de près un jeune homme, un domestique. Tenir quelqu'un de près, pour en avoir quelque chose, pour qu'il fasse ce qu'il a promis.

— *Ne connaître une personne ni de près ni de loin.* Ne connaître cette personne en aucune manière. ‖ *Ne vouloir entendre parler de quelqu'un ni de près ni de loin.* Ne vouloir entendre parler de quelqu'un en aucune façon. ‖ Il se dit aussi en parlant d'une chose. Je ne veux entendre parler de cela ni de près ni de loin.

— *Toucher de près.* Être pour quelqu'un d'un grand intérêt. Cette chose le touche de près. Ceci me touche de près. ‖ *Se toucher de près*, *être parent de fort près*. Être proches parents. ‖ *Y regarder de près.* Faire attention à la moindre dépense, au moindre profit. ‖ On dit dans le même sens, *Être bien près regardant*.

— *A cela près*, *à telle chose près*. loc. adv. Excepté cela. Il aime un peu à babiller, mais, à cela près, c'est un homme très-aimable. J'ai été payé, à cent francs près. A une grande vanité *près*, les héros sont faits comme les autres hommes. (La Rochef.) ‖ *A cela près* signifie aussi Sans s'arrêter à cela. Ne laissez pas de conclure votre marché, à cela près. ‖ On dit dans le même sens, qu'un *homme n'en est pas à cela près*, pour dire que cela n'empêche pas qu'il ne fasse ce qu'il a résolu, qu'il ne passe outre. ‖ On dit aussi d'une dépense peu onéreuse, *Vous n'êtes pas à cela près*.

— *A peu de chose près.* Presque, peu s'en faut. Ces deux enfants se ressemblent, à peu de chose près. Ces deux étoffes sont de la même nuance, à peu de chose près. Rendre à quelqu'un tout son bien, à peu de chose près.

— *A beaucoup près.* Il s'en faut beaucoup. N'être pas si riche qu'un autre à beaucoup près.

— *A peu près.* loc. adv. Presque. Il s'emploie indifféremment avant ou après les termes qu'il sert à modifier. C'est la même chose à peu près. C'est à peu près la même chose. Il a vingt mille francs de rente à peu près. Il a à peu près vingt mille francs de rente. Le loriot est à peu près de la grosseur du merle. (Buff.)

— S'emploie substantiv. L'à peu près. Un à peu près. Ne pas se contenter de l'à peu près. A quoi servent tous vos à peu près? Dans tous les projets que l'on forme, il faut se contenter des à peu près. (Le gr. Frédéric.)

— Syn. comp. PRÈS. PROCHE. *Près* s'emploie au propre et au figuré, dans tous les styles et dans une foule d'acceptions; *proche* ne s'emploie qu'au propre et dans le style usuel, pour marquer une proximité de temps et de lieu. [illegible] les deux premières. *Près de* signifie Sur le point de; *prêt à* signifie Disposé, préparé, résigné à; quant à *prêt de*, il est peu usité aujourd'hui, mais ce n'est point une faute. V. PRÊT. ‖ PRÈS DE. AUPRÈS DE. Ces deux locutions prépositives expriment l'une et l'autre une idée de proximité, soit au propre, soit au figuré, et, bien qu'elles soient employées presque arbitrairement, surtout en poésie, on peut dire que *auprès* [illegible] un plus étroit voisinage. Ainsi, demeurer *près de* l'église, c'est y demeurer à quelque distance; demeurer *auprès* de l'église, c'est y demeurer tout à côté.

PRÉSAGE. s. m. (pr. *pré-sa-je*; du lat. *præsagium*). Signe par lequel on juge de l'avenir. Bon présage. Heureux présage. Mauvais présage. Un présage fâcheux, sinistre, fatal, terrible, effrayant, alarmant. Être d'un heureux présage. Regarder comme un mauvais présage. Se laisser intimider par de fâcheux présages. Ajouter foi, avoir foi aux présages. Se moquer des présages. Les païens superstitieux comptaient un grand nombre de présages, parmi lesquels : les paroles fortuites, les tressaillements de quelques parties du corps, et notamment du cœur, des yeux, des sourcils, les tintements d'oreilles et les bruits qu'on croyait entendre, les chutes imprévues, la rencontre de certaines personnes ou de certains animaux. On remédiait aux mauvais présages de différentes manières; une des plus ordinaires était de cracher promptement.

— *Présage de.* Cet accident fut le présage de ce qui devait arriver dans la suite. Le concert des chefs et la confiance des troupes sont le plus sûr présage de la victoire.

— Conjecture tirée de ce signe. Tirer un présage, un heureux présage. Voir ses présages s'accomplir. L'Écriture nous enseigne que l'humilité est un *présage* infaillible de la gloire qui doit la suivre. (Fléch.) Ne permettez pas que l'adulation corrompe jamais ces *présages* heureux de notre félicité future. (Mass.) Les mêmes signes qui annoncent l'éclat de sa gloire sont comme des *présages* sinistres qui ne promettent que des calamités au reste de la terre. (Id.) Lisez-vous dans mes yeux quelque triste *présage*? (Rac.) J'accepte avec plaisir un *présage* si doux. (Id.) J'en conçus, je l'avoue, un *présage* funeste. (Id.) Quels *présages* affreux nous marque son courroux? (Id.) Dieu puissant! détournez ce funeste *présage*. (Volt.)

Le malade aux abois porte sur le visage
De sa prochaine mort l'infaillible *présage*. (Cassel.)

— Pathol. Phénomène qui annonce ce qui doit arriver dans les maladies. V. PRONOSTIC.

— Syn. comp. PRÉSAGE. AUGURE. L'*augure* est une conjecture futile, un signe que l'on recherche et que l'on interprète d'après un art convenu; le *présage* est une conjecture sérieuse, un signe qui s'offre par cas fortuit et qui impressionne vivement l'esprit en bonne ou en mauvaise part.

PRÉSAGÉ, ÉE. part. pass. du v. Présager. Il s'emploie adjectiv. Événement présagé. Mort présagée. Victoire, défaite présagée.

PRÉSAGER. v. a. 1re conj. (pr. *pré-sa-jé*; rad. *présage*). On met un *e* après le *g* devant *a*, *o*. *Nous présageons. Je présageais*, etc. Annoncer par un signe une chose future. Présager le bien, le mal. Présager de grands événements, de fâcheux accidents. Les premières années de ce prince présagent un règne heureux. Les bruits publics ressemblent aux vents, qui présagent la pluie et le beau temps, et mille fois nous trompent. Il y a des visages d'ostentation, déclarés dangereux; quand on vient à les aimer on n'en a point été la dupe, on avait *présagé* l'aventure. (Mariv.)

Et déjà d'Ilion *présageant* la conquête,
D'un triomphe si beau je préparais la fête. (Rac.)

Le ciel protége Troie, et par trop de *présages*
Son courroux nous défend d'en chercher les passages.
(Id.)

Aujourd'hui que les dieux semblent me *présager*
Un honneur qu'avec lui je prétends partager. (Id.)

— En parlant des personnes. Conjecturer ce qui doit arriver. L'homme sage et prudent ne présage rien, mais il s'attend à tout. Présager soi-même sa mort prochaine. Ne présager rien de bon de ce qu'on vient de voir, de ce qu'on vient de voir ou d'entendre. Et détournant ses yeux des meurtres qu'il *présage*. (Rac.)

— Être le signe, la marque d'une chose à venir. Que *présage*, Mathan, ce prodige incroyable? (Rac.) Que *présage* à mes yeux cette tristesse obscure? (Id.)

— *Présager que.* Il nous a présagé que l'année serait mauvaise.

— SE PRÉSAGER. v. pron. Être présagé. Pour un esprit attentif et impartial, la marche des événements pouvait sûrement se présager.

— Présager à soi. Augurer. Voilà ce que mon cœur se présage de toi. (Rac.)

PRÉSAIE. s. f. Ornith. Un des noms de l'effraie.

PRÉ-SALÉ. s. m. (pr. *pré-sa-lé*). Viande des moutons qui ont pâturé dans des prés arrosés par l'eau de la mer. Côtelette, gigot de pré-salé.

— Mouton qui a pâturé dans ces prés. Acheter un beau pré-salé. ‖ Au pl., des *prés-salés*.

PRÉSALTOR. s. m. (pr. *pré-sal-tor*; du lat., *præ*, devant; *saltor*, danseur). Ant. rom. Nom du prêtre qui conduisait la danse des Saliens.

PRÉSANCTIFIÉ, ÉE. adj. (du lat. *præ*, partic. marq. antériorité; et *sanctifié*). Liturg. Consacré d'avance. Hostie présanctifiée.

— PRÉSANCTIFIÉS. s. m. pl. Pains, hosties consacrées les jours précédents. ‖ *Messe des présanctifiés.* Messe sans consécration, mais dans laquelle on communie avec des hosties consacrées la veille ou quelques jours auparavant. Dans l'Église latine, on ne dit plus de messe des présanctifiés que le vendredi saint; dans l'Église grecque, on en dit encore pendant tout le Carême, excepté le samedi et le dimanche.

PRESBOURG (pr. *Près-bour*). Géogr. Belle ville des États autrichiens, ch.-l. du comitat de Presbourg en Hongrie, sur la gauche du Danube, à 56 kilom. E. de Vienne; 40,000 hab.

— Hist. *Traité de Presbourg*, conclu après la bataille d'Austerlitz, entre Napoléon et l'empereur d'Allemagne François II. Par un article secret, François II renonçait au titre d'empereur d'Allemagne.

PRESBYOPE. adj. des 2 g. Méd. Il s'est dit pour *Presbyte*.

PRESBYOPIE. s. f. (pr. *près-bi-o-pie*; ét. gr., πρέσβυς, vieillard; ὤψ, œil). Opt. État du presbyte; vue longue. On dit aussi *Presbytie*.

PRESBYTE. adj. des 2 g. (rad. gr. πρέσβυς, vieillard). Opt. Qui ne voit que de loin, parce que le cristallin de l'œil est aplati. Un homme presbyte. Une femme presbyte. Des yeux presbytes. Une vue presbyte. La vue prédomine chez les oiseaux, surtout dans ceux de haut vol, qui ont besoin d'yeux *presbytes* pour découvrir de très-loin leur proie. (Virey.) Les individus qui sont *presbytes* éloignent à la distance d'un pied les livres dans lesquels ils veulent lire. (Demours.) Le célèbre duc d'Aiguillon avait d'un côté une myopie congéniale extrême; l'autre œil était excessivement *presbyte*. (Id.)

— Qui convient à ceux qui ne voient que de loin. Verres presbytes. Lunettes presbytes. Omission de tous les dictionnaires.

— Fig. L'imagination et la poésie sont presbytes; il est difficile de bien chanter les événements contemporains.

— subst., en parlant des personnes. Un presbyte, une presbyte. On a donné la dénomination de presbyte à ceux qui ne distinguent pas aisément les objets rapprochés, tandis qu'ils voient sans peine les objets qui sont loin d'eux, parce que ce vice de la vue se trouve particulièrement chez les vieillards, et rarement avant l'âge de quarante ans. Les presbytes ne voient distinctement les mêmes objets qu'à la distance de trente pouces et plus, tandis qu'ils voient confusément ceux qui sont plus près. Les presbytes ont besoin d'une grande lumière pour voir distinctement les objets.

PRESBYTÉRAL, ALE. adj. (rad. lat. *presbyter*, prêtre). Qui appartient à l'ordre de la prêtrise. Bénéfice presbytéral. Prébende presbytérale.

— *Maison presbytérale*. Maison qu'habite le curé d'une paroisse.

— Au pl. masc., *presbytéraux*. Des bénéfices presbytéraux.

PRESBYTÉRANISME. s. m. Hist. ecclés. V. PRESBYTÉRIANISME.

PRESBYTÉRAT ou **PRESBYTÉRIAT.** s. m. Hist. eccl. Qualité d'ancien, chez les presbytériens

PRESBYTÈRE. s. m. (du lat. *presbyterium*; rad. *presbyter*, prêtre). Maison du curé. Presbytère attenant à l'église. Bâtir un presbytère. Aller au presbytère. Retiré dans son humble *presbytère*, à l'ombre de son église, le curé doit en sortir rarement. (Lamart.)

— Dr. ecclés. Conseil, assemblée des prêtres dont l'évêque doit s'assister dans le gouvernement de son église. Consulter le presbytère. Convoquer le presbytère. Il a vieilli; on se sert du mot *conseil*.

— Autrefois on appelait *presbytère* la place du prélat à l'église, avec les bancs des prêtres et des autres ministres.

— Hist. ecclés. Espèce de largesse que le pape faisait dans certaines solennités. Le pape officia le jeudi saint, et fit une largesse magnifique, nommée le *presbytère*. (Fleury.)

PRESBYTÉRIANISME. s. m. (du lat. *presbyter*, prêtre). Hist. ecclés. Secte des presbytériens; système des presbytériens. ‖ On dit aussi *presbytéranisme*.

PRESBYTÉRIAT. s. m. Hist. eccl. V. PRESBYTÉRAT.

PRESBYTÉRIEN, ENNE. s. (du lat. *presbyter*, prêtre). Hist. ecclés. Nom que l'on donne, en Angleterre, aux protestants et aux protestantes qui ne reconnaissent pas l'autorité épiscopale, et qui prétendent que l'Église doit être gouvernée par tous les prêtres indistinctement, et par quelques anciens laïques. Ils ont eu pour fondateur en Écosse, où ils se sont maintenus jusqu'à nos jours en grand nombre, le célèbre John Knox, disciple de Calvin.

— adj. Qui concerne les presbytériens. Parti presbytérien. Églises presbytériennes.

PRESBYTIE. s. f. (du gr. πρέσβυς, vieillard). Opt. Défaut de ceux qui ne peuvent voir distinctement les petits objets qu'en les éloignant de leurs yeux d'un, de deux et même de trois pieds. La presbytie a lieu lorsque les rayons qui partent d'un objet placé près de l'œil se réunissent derrière la rétine. On dit aussi *presbyopie*. On remédie à la presbytie par l'usage des verres convexes, qui rendent aux rayons [illegible] convergence nécessaire.

PRESBYTISME. s. m. (rad. *presbyte*). État du presbyte.

PRESCIEN, ENNE. adj. et s. Géogr. et hist. Nom d'un peuple de la Novempopulanie. On croit que les Presciens habitaient au nord d'Oléron.

PRESCIENCE. s. f. (ét. fr., *pré*, partic. marquant antériorité, et *science*). Théol. Connaissance de ce qui doit arriver. Il ne se dit que de Dieu. La prescience divine connaît tout, mais sans rien ôter à la dignité de l'homme. On a fait de la prescience divine un argument contre la liberté humaine, en disant que l'homme était nécessairement forcé de faire ce que Dieu a prévu qu'il ferait, et conséquemment qu'il n'est pas libre de choisir, qu'il ne possède pas la liberté. Cet argument serait valable si les mots *présent* et *avenir* étaient par rapport à Dieu ce qu'ils sont pour nous. Le regard divin embrasse toute la durée comme un seul point; l'éternité tout entière est le *présent* pour Dieu, d'où il résulte que Dieu *voit* et ne prévoit pas; que ce mot de *prescience*, créé par l'homme, n'a de signification rigoureuse et littérale que par rapport à l'homme lui-même.

PRESCIENT. adj. m. (ét. lat., *præ*, avant; *sciens*, qui sait). Qui a la prescience. Dieu seul est prescient. Il est vieux et hors d'usage.

PRESCINDÉ, ÉE. part. pass. du v. Prescinder. S'empl. adjectiv.

PRESCINDER. v. a. 1re conj. (ét. lat., *præ*, avant; *scindere*, retrancher). Scolast. Faire abstraction de.

— SE PRESCINDER. v. pron. Être prescindé.

PRESCINDRÉ. s. m. Agric. Premier labour donné aux jachères.

PRESCIUTO. s. m. (pr. *pré-chi-ou-to*, mot italien). Art culin. Jambon coupé en tranches très-minces; espèce de mets italien.

PRESCOT. Géogr. Ville d'Angleterre, à 12 kilom. E. de Liverpool; 5,000 hab. Aux environs, grande manufacture de glaces.

PRESCOTIE. s. f. Bot. Genre de plantes formé pour une plante du Brésil.

PRESCRIPT. s. m. (pr. *pré-skri*; du lat. *præscriptum*, ordonné). Philos. Se dit quelquefois, dans le kantisme, pour Devoir.

PRESCRIPTIBLE. adj. des 2 g. (rad. *prescrire*). Qui peut être prescrit, qui se peut prescrire.

PRESCRIPTION. s. f. (pr. *pré-skrip-ci-on*; du lat. *præscriptio*; rad. *præscribere*, prescrire). Jurispr. Manière d'acquérir la propriété d'une chose par une possession non interrompue pendant un temps fixé par la loi. Prescription trentenaire, centenaire. Prescription par dix ans entre présents, par vingt ans entre absents. Interrompre la prescription. Opposer la prescription. Acquérir la prescription. Avoir la prescription. Faire valoir la prescription. La prescription se compte par jours.

— Extinction d'une dette, à défaut de demande de payement dans le temps fixé.

— Dr. cout. *Prescription statuaire*. Droit qui provenait de la coutume.

— Fig. La prescription n'est point admise en matière d'opinion. Il n'y a point de *prescription* contre la vérité. (De Chois.)

— Précepte, ordonnance. Les prescriptions de la loi. Les prescriptions de la justice. Fouler aux pieds toutes les prescriptions divines et humaines. Il est peu usité.

— *Prescription médicale*, et, dans un sens absolu, *prescription*. Ordonnance d'un médecin. Faire une prescription. Une prescription claire et précise.

— Philol. *Prescriptions contre les hérétiques*. Titre d'un livre dans lequel Tertullien établit que les hérétiques ne peuvent être admis à disputer, qu'il y a contre eux ce que l'on appelle aujourd'hui des préjugés légitimes.

PRESCRIRE. v. a. 2e conj. irrég. (pr. *pré-skri-re*; ét. lat., *præ*, avant; *scribere*, écrire). *Je prescris, tu prescris, il prescrit; nous prescrivons, vous prescrivez, ils prescrivent. Je prescrivais. J'ai prescrit. Je prescrivis; nous prescrivîmes. Je prescrirai. Je prescrirais. Prescris, prescrivons, prescrivez. Que je prescrive, que nous prescrivions. Que je prescrivisse. Prescrivant. Prescrit, prescrite.* Ordonner, marquer ce qu'on veut qui soit fait; assigner avec autorité. Prescrire des lois, des bornes. Prescrire un régime à un malade. Prescrire une action, une ligne de conduite. On ne doit pas prescrire une opinion, un sentiment; il faut les faire naître. Il semble que la nature ait *prescrit* à chaque homme, dès sa naissance, des bornes pour les vertus et les vices. (La Rochef.) Ainsi vient la saison des premières leçons qu'on donne à la petite fille; ce ne sont pas des tâches qu'on lui *prescrit*, ce sont des bontés qu'on a pour elle. (J.-J. Rouss.) Ne raisonnez point avec les nourrices; ordonnez, voyez faire, et n'épargnez rien pour rendre aisés dans la pratique les soins que vous aurez *prescrits*. (Id.) Quel temps à mon exil, quel lieu *prescrivez*-vous? (Rac.) Mais ce nouveau malheur vous *prescrit* d'autres lois. (Id.)

Néron, s'ils en sont crus, n'est point né pour l'empire;
Il ne dit, il ne fait que ce qu'on lui *prescrit*. (Rac.)

— *Prescrire de*. La religion prescrit d'aimer Dieu de tout son cœur, et le prochain comme soi-même pour l'amour de Dieu.

— [illegible] les bornes naturelles que le goût et le bon sens ont *prescrites* pour tous les arts d'imitation, il n'y a pas de raison pour s'arrêter. (La Harpe.)

— Jurispr. Acquérir par la prescription, c'est-à-dire par une possession non interrompue pendant un temps fixé par la loi. Prescrire un héritage.

— *Prescrire une dette*. L'éteindre, à défaut de payement demandé dans le temps fixé par la loi.

— Absol., dans le sens d'Ordonner.

Ce n'est point à la femme à prescrire, et je somme
Pour céder le dessus en toute chose aux hommes.
(Molière.)

— Il est aussi neutre en ce sens. Prescrire contre un titre. Quand on possède pour autrui, on ne prescrit jamais. On ne prescrit pas contre un mineur.

— Fig. Anéantir un droit, prévaloir. L'usage ne saurait prescrire contre la vérité, contre la justice.

— SE PRESCRIRE. v. pron. Être prescrit, être ordonné. Une mauvaise action ne doit jamais se prescrire.

— S'imposer l'obligation de. Les hommes, en se réunissant en société, se sont prescrit des devoirs mutuels. Pourquoi la nature s'est-elle enfin *prescrit* des lois auxquelles elle n'était pas d'abord assujétie? (J.-J. Rouss.)

— Fig. Les droits de l'équité ne se *prescrivent* jamais; son code est dans la main de Dieu. (La Rochef.)

— Jurispr. S'obtenir ou se perdre par prescription. Tous droits et actions se prescrivent par trente ans, à défaut de terme plus court assigné par la loi. Les arrérages de rentes, les loyers de maisons, les fermages, les intérêts, et généralement tout ce qui est payable par an, ou à des temps périodiques plus courts, se prescrivent par cinq ans, ainsi que les effets commerciaux.

PRESCRIT, ITE. part. pass. du v. Prescrire. S'empl. adjectiv. Ordonné. Action prescrite. Pour enfermer son sens dans la borne *prescrite*. (Boil.) Dans la règle de saint Benoit, tout est *prescrit*, jusqu'aux plus petits détails de la vie, lit, nourriture, promenade, conversation, prière. (Chateaub.)

L'univers entier te contemple,
C'est à toi, jeune Alcide, à lui servir d'exemple.
Vois quels travaux te sont *prescrits*.
(Le Bailly.)

Quelques droits que sur moi te donne l'amitié,
Ces droits, mon cher Léandre, ont des bornes *prescrites*.
(Destouches.)

— *Prescrit à*. Les asiles *prescrits* à leur captivité. (L. Rac.)

Vengeons-nous; il est temps que ce voisin parjure
Expie et son orgueil et ses longs attentats;
D'une servile paix *prescrite* à nos États,
C'est trop laisser vieillir l'injure. (Gilbert.)

— *Prescrit par*. En même temps il lui fait une donation de ses biens avec toutes les solennités *prescrites* par les lois. (Fén.)

— Jurispr. Acquis ou perdu par prescription. Héritage prescrit. Droit prescrit.

PRÉSCUTUM. s. m. (pr. *pré-sku-tomm*; ét. lat., *præ*, avant; *scutum*, écusson). Entom. Pièce la plus antérieure de l'écusson des insectes.

PRÉSÉANCE. s. f. (pr. *pré-cé-an-ce*; ét. fr., *pré*, partic. marq. supériorité; et *séance*, action de s'asseoir). Droit de précéder, de prendre place au-dessus. Avoir la préséance. Disputer la préséance. Prétendre à la préséance. Céder la préséance. Il y avait chez les Turcs de fréquentes contestations, touchant la *préséance*, entre les gens de guerre et les gens de loi. (Sainte-Foix). Le duc de Nemours et le duc de Beaufort se disputaient la *préséance* au conseil. (De Retz.)

— *Préséance des princes du sang*. V. PRINCE.

— Fig. La mort rit en voyant deux hommes se disputer une éphémère *préséance*, et donne souvent au plus acharné la préséance de la tombe. (***)

— *Préséance sur*. Les cours royales ont la préséance sur les tribunaux de première instance.

PRÉSENCE. s. f. (pr. *pré-san-ce*; du lat. *præsentia*; rad. *præsens*, présent). Existence d'une personne dans un lieu marqué. Présence heureuse, utile, nécessaire. Présence fâcheuse, fatale. Honorer une assemblée de sa présence. Animer, encourager ses soldats par sa présence. Imposer silence à des factieux par sa présence. Désirer la présence de quelqu'un. Redouter, fuir, éviter, sortir de la présence de quelqu'un. Fatiguer, importuner, débarrasser quelqu'un de sa présence. N'oser soutenir la présence d'une personne. L'état de vos affaires demande, réclame, exige, nécessite votre présence. Votre présence inspire la joie. Sa présence a confirmé la bonne opinion qu'on avait conçue de lui. Ce fait s'est passé en la présence de plusieurs personnes dignes de foi. Tout semblait prospérer par sa *présence*. Le roi crut qu'il ne fallait pas moins de sa *présence* pour l'arrêter. (Anquet.) Le roi animait tout par sa *présence*. (Id.) L'homme a besoin de la *présence* de son semblable pour mieux jouir et moins souffrir. (***)

Quoi! madame, est-ce donc une légère offense
De m'avoir si longtemps caché votre *présence*? (B. c.)
D'un amour tyrannique exerçant la puissance,
Elle avait à son roi défendu ma *présence*. (De Belloy.)

— Jurispr. Existence d'une personne au lieu de son domicile.

— [illegible] le ressort d'une cour royale.

— Styl. de pratiq. On dit, une obligation passée en présence de notaire et de témoins. Il a soutenu sa déposition en présence de l'accusé. On passe outre à un compulsoire tant en présence qu'en absence.

— *Droit de présence*. Rétribution accordée aux membres de certaines associations, de certaines compagnies, lorsqu'ils assistent aux assemblées, etc. On dit dans le même sens, *jetons de présence*.

— Chim. et médec. Se dit en parlant d'une substance qui existe, qui se trouve dans une autre. Reconnaître la présence du poison dans un aliment, la présence de l'arsenic dans un cadavre.

— *Présence d'esprit*. Vivacité, promptitude à faire et à dire ce qu'il y a de plus à propos dans la circonstance. Avoir de la présence d'esprit, une grande présence d'esprit, une présence d'esprit à toute épreuve. Remarquer en quelqu'un beaucoup de présence d'esprit. Manquer de présence d'esprit. Répliquer, répondre avec une admirable, une parfaite présence d'esprit.

— Aspect, vue. La présence d'un lieu paisible. La présence des grandeurs.

Et depuis quand, seigneur, craignez-vous la *présence*
De ces paisibles lieux si chers à votre enfance? (Rac.)

— Fig. Il soupirait après la *présence* d'un bien si doux. (Fléch.) De la mort affronter la *présence*. (Rac.) Et fuyant des grandeurs la *présence* importune. (Boil.)

— Se dit aussi en parlant de Dieu. Quoique son être infini soit invisible et qu'il ne soit contenu dans aucun espace, Dieu remplit l'univers de sa présence, par sa présence. La présence de Dieu devrait retenir tout homme près de consentir à une mauvaise pensée, ou de commettre une mauvaise action.

— Ascét. *Se mettre en la présence de Dieu*. Se pénétrer de la pensée que Dieu est présent partout et qu'il considère en tout temps notre personne, nos actions et jusqu'à nos intentions les plus secrètes. On dit dans le même sens *se tenir en présence de Dieu*, *marcher en la présence de Dieu*.

— Théol. *Présence réelle du corps et du sang de Notre-Seigneur dans l'Eucharistie*, ou simplement, *la présence réelle*. Existence réelle et substantielle du corps, du sang, de l'âme et de la divinité de Jésus-Christ sous les espèces ou apparences du pain et du vin consacrés. Le dogme de la présence réelle est le cœur du catholicisme. Les calvinistes nient la présence réelle.

— Se prenait autrefois dans le sens de Prestance, allure, taille, maintien. Une belle *présence* et majesté corporelle. (Montaigne.)

— *En présence*. loc. adv. En face, en vue l'un de l'autre. Armées en présence. Rivaux, adversaires, champions en présence. Être en présence. Se trouver en présence. Rester en présence.

— Fig. *Factions, partis en présence*. Factions, partis s'observant l'un l'autre, et se préparant à combattre entre eux.

— *En présence de*. loc. prép. D'ailleurs si quelque fidélité brille dans mes peintures, c'est en *présence* même des objets qui m'ont servi de modèle qu'on appréciera le mieux ce genre de mérite. (Campenon.)

PRÉSENSATION. s. f. V. PRESSENSATION.

PRÉSENT, ENTE. adj. (pr. *pré-zan*, *ante*, du lat. *præsens*, formé de *præ*, partic. marq. supériorité; et *esse*, être). Qui est dans le lieu dont on parle. En ce sens il est opposé à Absent. Être présent. Se trouver présent. Être présent en personne. Cette femme était présente. Ce fait s'est passé moi présent.

— *Présent à*. Présent au lieu de son domicile. Présent à l'action, au combat, à l'assemblée.

— *Être tenu présent à une assemblée*, *à une séance*. N'y pas assister, et cependant participer aux droits ou aux jetons de présence.

— Par exagér. *Être présent à tout*, *être présent partout*. Être si actif qu'on semble se multiplier, être partout en même temps.

— *Dieu est présent partout*. Il existe en même temps dans tous les lieux de l'espace, sans que ces lieux le contiennent.

— Fig. *N'être pas présent*. Être distrait, inattentif. Pardonnez-moi, je ne suis pas présent à ce que vous dites.

— *Présent dans*. Présent dans un lieu. Jésus-Christ est réellement et substantiellement présent dans le sacrement eucharistique.

— *Présents tels et tels*. Formule du style de notaire, dans les actes. A ce présents et acceptants, tels et tels.

— *A tous présents et à venir, salut*. Formule de chancellerie. On dit à peu près dans le même sens, *A tous ceux qui ces présentes lettres*, *qui ces présentes verront*.

— *Le présent acte*. Celui qu'on écrit, qu'on rédige actuellement.

— *La présente lettre*, ou substantiv., *la présente*. La lettre qu'on écrit. Veuillez répondre à la présente lettre, aussitôt que vous l'aurez reçue. La présente vous servira de décharge. On dit de même, *le présent billet*, etc. On dit aussi, *le présent porteur*. L'homme qui porte la lettre ou le billet qu'on écrit. Vous donnerez un franc au présent porteur pour sa commission.

— Fig. Dont on s'occupe, dont on se souvient, que l'on croit voir encore, etc. [illegible] présente à la pensée, à la mémoire, au souvenir. La mort est toujours présente à mes yeux. Cela m'est présent comme si je le voyais. Cette histoire ne m'est plus présente, ne m'est pas bien présente. Sans cesse elle est présente à mon âme étonnée. (Rac.) Mille soins la rendaient présente à ma mémoire. (Id.) Tout mort qu'il est, Thésée est présent à vos yeux. (Id.)

En ces aveux honteux où vous m'avez forcée,
Demeurera toujours présent à ma pensée. (Rac.)

— *Esprit présent*. Esprit prompt et vif, qui dit ou fait sur-le-champ ce qu'il y a de plus à propos. Avoir l'esprit assez présent pour se tirer d'affaire. Comme il a l'esprit présent, il ne manque pas de lui faire une réponse vive et juste.

— *Avoir la mémoire présente.* Se souvenir à propos et sans peine de ce qu'on a lu ou vu.

— Qui existe actuellement dans le temps où nous sommes. Il est opposé à *passé* et à *futur.* Le siècle présent. La vie présente. L'année présente. Le présent mois. Le temps présent. Les affaires présentes. Le gouvernement présent. Le présent ministère. Le mal présent. La douleur présente. Beaucoup de gens méprisent de grands avantages à venir, pour de petits intérêts *présents.* (La Rochef.) Un fils n'est pas plus contenu actuellement dans son père, que demain n'est renfermé dans aujourd'hui et l'année prochaine dans l'année *présente.* (B. de St-P.) Le temps *présent* est tout. (Buff.) Je ne sais quelle onction puissante s'échappe de nos tabernacles; le sentiment toujours actif de cette autre vie qui nous attend, adoucit dans les pauvres toute l'amertume de la vie *présente.* (Boismont.)

— Anc. jurispr. *Prendre à présent forfait.* Prendre en flagrant délit.

— Médec. Qui produit sur-le-champ son effet. Remède présent. Poison présent. Cet élixir est un remède *présent* pour le mal de dents. Il est peu usité dans cette acception.

PRÉSENT. s. m. Le temps présent, le temps où l'on est. Le présent, le passé et l'avenir. Ne s'occuper que du présent, sans penser à l'avenir. Un sage de la Grèce a dit : La connaissance du passé, de l'avenir, ne vaut pas le bon usage du présent. Il est difficile de ne vivre que dans le présent, sans compromettre l'avenir. L'imagination embellit l'avenir aux dépens du présent. L'ambition sacrifie le *présent* à l'avenir. (Vauven.)

— Au pl., *les présents.* Ceux qui se trouvent dans un lieu; par opposition aux *absents.* Noter les présents et les absents. Les présents se sont égayés aux dépens des absents.

— Jurispr. *Entre présents, entre absents.* La prescription immobilière est de dix ans entre présents, et de vingt ans entre absents.

— *Epouser par parole de présent.* Déclarer actuellement qu'on prend pour époux ou pour épouse. Il est opposé à *Epouser par paroles de futur*, ce qu'on appelle ordinairement *fiancer.*

— Gramm. Le premier temps de chaque mode d'un verbe; celui qui marque le temps présent. Présent de l'indicatif, du subjonctif, de l'infinitif. Conjuguer un verbe au présent du subjonctif. *Partir* fait, à la première personne du présent de l'indicatif, *je pars.*

— *Présent antérieur.* S'est dit quelquefois de l'imparfait.

— adjectiv. Indicatif présent. Subjonctif présent. Infinitif présent. Participe présent.

— *A présent.* loc. adv. Maintenant, à cette heure, dans le temps présent. Cette coutume n'est plus observée à présent. A présent, je ne songe plus au préjudice que vous m'avez causé. Que je vous dise à *présent* ce que j'y ai vu moi-même. (J.-J. Rouss.)

— On dit aussi adverbialement, *Dès à présent, jusqu'à présent, quant à présent.* Dès à présent je l'oublie. Je n'y pense plus quant à présent. Jusqu'à présent, je n'ai pu m'occuper de votre affaire. ‖ On dit encore, dans le même sens, *Pour le présent*, c'est-à-dire, pour le temps présent. Pour le présent, je me porte assez bien. Il demeure à la campagne pour le présent. Cette locution est familière.

— *D'à présent.* Se dit substantiv. pour Aujourd'hui, du siècle présent, de nos jours. Les hommes d'à présent. Les femmes d'à présent. Les mœurs d'à présent. Les usages d'à présent.

— *A présent que.* loc. conj. A présent que mes occupations sont un peu moins pressantes, j'ai le plaisir d'aller vous voir.

— *De présent.* loc. adv. Maintenant, dans le temps présent. De présent à Paris. De présent résidant à Lyon. Cette locution est une formule de notaire.

PRÉSENT. s. m. (pr. *pré-zan*). Tout ce qu'on donne par pure libéralité. Grand, riche, chétif présent. Présent suspect, magnifique, odieux, intéressé. Faire un présent, des présents. Accepter, donner, offrir, refuser, rejeter, dédaigner, mépriser un présent, des présents. Gagner, séduire, corrompre par des présents. Donner quelque chose en présent, à titre de présent. Faire présent d'une chose. Les petits présents entretiennent l'amitié. Trois choses fixent la valeur d'un présent : le sentiment, l'à-propos et la manière. (Mme de Somery.) L'Evangile est le plus beau présent que Dieu pût faire aux hommes. Cette nuit j'ai séduit le fossoyeur par mes présents. (Chateaub.) Mais l'homme a négligé les *présents* de tes mains. (St-Lamb.) Il combla de présents tous les grands de sa cour. (Rac.) Je n'ai cessé de l'accabler de présents. (Volt.)

[illegible]

fait.

— *Présents de noces.* Ceux qu'un homme envoie à la personne qu'il doit épouser, et ceux que des parents ou des amis de cette personne lui envoient à l'occasion de son mariage. ‖ *Présents de ville*, ou *présents de la ville.* Ceux qu'un corps de ville donne en de certaines occasions à des personnages de distinction, à des rois, princes, ministres, ambassadeurs.

— Style poét. *Les présents de Flore.* Les fleurs. ‖ *Les présents de Pomone.* Les fruits. ‖ *Les présents de Cérès.* Les moissons.

— *Les présents de la nature.* Les productions fécondes qu'elle laisse échapper de son sein.

— Fig. Les avantages de l'esprit et du corps qu'on semble avoir apportés en naissant.

— Fig. Don. Il lui fit de son cœur un *présent* volontaire. (Rac.)

— *Présent du ciel.* Chose très-précieuse, qui contribue beaucoup au bonheur de celui qui l'obtient ou qui la possède. Un véritable ami est un présent du ciel. L'amitié est un présent du ciel. Un bon roi est un présent du ciel.

> Mais un roi sage et qui hait l'injustice
> Est le plus beau *présent* des cieux. (Racine.)

— Se dit aussi en mauvaise part. Quel *présent* faites-vous aux hommes dans votre colère, en leur donnant un tel maître ? (Mass.)

> Détestables flatteurs, *présent* le plus funeste
> Que puisse faire aux rois la colère céleste. (Rac.)

PRÉSENTABLE. adj. des 2 g. (pr. *pré-zan-ta-ble*; ét., V. PRÉSENTER). Qu'on peut présenter, qui peut se présenter. Se dit des personnes et des choses. Vin présentable. Tableau présentable. Jeune homme présentable. Raison présentable.

— Il est très-usité avec la négative. Cet ouvrage n'est pas présentable. Cette personne n'est pas présentable, est peu présentable.

PRÉSENTATEUR, TRICE. s. (pr. *pré-zan-ta-teur, trice*; rad. *présenter*). Celui, celle qui a droit de présenter à un bénéfice. Le présentateur et le collecteur.

PRÉSENTATION. s. f. (pr. *pré-zan-ta-ci-on*; rad. *présenter*). Action de présenter. La présentation d'une lettre de change. La présentation de lettres de grâce.

— *Présentation à la cour.* Cérémonie de présenter au roi et à sa famille les personnes qui sont admises à cet honneur. Il y a présentation à la cour. Le même jour, il y aura plusieurs présentations.

— Prat. Acte par lequel un avoué déclare se présenter pour une partie. Ce terme a vieilli; on dit aujourd'hui : *Constitution d'avoué.*

— Droit de présenter à une place, à une charge, à un bénéfice. Pour certains emplois, la présentation appartient au ministre, et la nomination au roi; certains autres emplois sont à la nomination du ministre, sur la présentation du préfet. Autrefois telle cure était à la présentation de tel seigneur. Tel abbé avait la présentation de tel bénéfice.

— Anc. prat. *Présentation.* Vacation due à un procureur.

— Hist. ecclés. *Présentation de Notre-Dame.* Nom de deux ordres de religieuses, fondés, l'un à Senlis, en 1627; l'autre dans la Valteline, en 1664; ce dernier ordre suivait la règle de saint Augustin.

— Liturg. *La Présentation de la Vierge.* Fête que l'Eglise catholique célèbre en mémoire du jour où la sainte Vierge, âgée de trois ans, fut présentée au temple par ses parents.

— Quelques-uns l'entendent de la présentation de l'enfant Jésus par la Vierge; mais cette cérémonie est plutôt connue sous le nom de *Purification.*

PRÉSENTÉ, ÉE. part. pass. du v. Présenter. S'empl. adjectiv. L'eau *présentée* à l'air aisément s'évapore. (Del.) Avant de se séparer, la junte fut *présentée* à Napoléon. (De Pradt.) Mais quel jugement porterons-nous d'une tragédie où, bien que les criminels soient punis, ils nous sont *présentés* sous un aspect si favorable, que tout l'intérêt est pour eux ? (J.-J. Rouss.)

> A-t-on vu votre mère à la cour présentée
> Vous décrier les soins du roi même vantée ? (Guimar.)

— *Présenté avec.* On louerait avec transport la fiction du poëte, et l'on est insensible à la vérité *présentée* avec les mêmes attraits. (Chateaub.)

— *Présenté dans.* Nous exposerons successivement les caractères de ces trois espèces, dont les traits distinctifs sont *présentés* dans notre tableau général des cétacés. (Lacép.) Quarante jours après sa naissance, Jésus-Christ fut *présenté* dans le second temple. (Chateaub.)

— *Présenté par.* Ces considérations, qui lui furent *présentées* par son ministre, le déterminèrent à dépêcher des gens pour ramener la princesse, à laquelle il avait permis de partir. (Anquet.)

PRÉSENTEMENT. adv. Maintenant, à présent. Maison, appartement, chambre à louer présentement. Coutume abolie présentement. Venir de quitter quelqu'un présentement; tout présentement.

— *Présentement que.* loc. conj. Présentement que j'ai résolu de vivre loin des affaires. Il est inusité.

PRÉSENTER. v. a. 1re conj. (pr. *pré-zan-té*;

[illegible]

fruits. Présenter un fauteuil, une chaise, un siége. Présenter des cartes. Présenter à boire, à manger. Le docteur aurait été obligé de se purifier dans le Gange, s'il n'eût abrégé toute difficulté en présentant quelques pagodes ou pièces d'or à son introducteur. (B. de St-P.) Je restai tout interdit en lui *présentant* ma rose. (Id.) On me *présente* une rose, et l'on me dit : Voilà une fleur. (J.-J. Rouss.)

— *Présenter la main à quelqu'un.* Lui tendre la main pour l'aider à marcher. Et quand je lui ai *présenté* la main, avez-vous observé l'air passionné avec lequel il l'a baisée ? (G. Lewis.) Il y avait sur son visage un air de triomphe et de supériorité, et quand il lui a *présenté* la main elle l'a suivi avec un air d'obéissance. (A. Karr.) ‖ *Présenter la main, le bras à une femme.* Offrir de lui donner la main, le bras, pour la mener dans une société. Lorsqu'il faut passer d'un appartement dans un autre, les hommes s'empressent toujours d'offrir la main aux dames.

— *Présenter des lettres de créance.* Les remettre à la personne près de laquelle on est accrédité. ‖ *Présenter une lettre de change.* L'exhiber à celui qui doit la payer.

— *Présenter un placet, une requête, une pétition à quelqu'un.* Supplier quelqu'un, lui demander par un placet, par une requête, etc. Présenter une pétition au roi, un placet au ministre, une requête à des juges. Je reviens passer quelques heures chez moi; dans ce jour on a *présenté* la députation de la Chambre des pairs. (Las-Cases.) Dans ce jour, je lui ai *présenté* la députation des représentants : elle venait le remercier de son dévouement à la chose nationale. (Id.)

— *Présenter des lettres au sceau.* Les y porter, pour qu'elles soient scellées. ‖ *Présenter des lettres patentes à la cour royale.* Les y porter, pour qu'elles soient enregistrées.

— Art milit. *Présenter les armes.* Porter le fusil en avant, pour faire honneur aux officiers supérieurs et aux officiers généraux. Quand un colonel passe devant une sentinelle, celle-ci lui présente les armes.

— Introduire en la présence de. Présenter quelqu'un au roi. Je serai charmé de vous présenter à ma famille et à mes amis. C'est mon frère lui-même qui m'a présenté cette personne. Amurat à mes yeux l'a vingt fois *présentée.* (Rac.)

— *Présenter quelqu'un dans une maison.* Lui en procurer l'accès, l'y introduire, de manière qu'il puisse y revenir comme invité ou comme ami.

— *Présenter un enfant au baptême.* Le porter à l'église où il doit être baptisé. ‖ On dit de même, Présenter un enfant à l'officier de l'état civil.

— *Présenter le corps à la paroisse.* L'y porter pour qu'il reçoive les bénédictions religieuses, avant d'être conduit au lieu de la sépulture.

— Désigner celui à qui un emploi, un bénéfice peut ou doit être donné. Présenter à un emploi. Avoir droit de présenter à un bénéfice. Présenter quelqu'un pour une place, pour une chaire.

— Absol. Pour cette espèce d'emploi, le ministre présente, le roi nomme.

— Anc. jurispr. crim. *Présenter un accusé à la question.* Conduire un accusé dans la chambre de la question, comme s'il devait y être appliqué, afin que la crainte des tourments lui arrachât des aveux.

— *Présenter à quelqu'un ses vœux, ses hommages, ses respects, ses salutations, ses civilités.* L'assurer de ses vœux, de ses hommages, etc. C'est une formule de politesse.

— Mettre sous les yeux, montrer, faire voir. Présenter le miroir à quelqu'un, pour qu'il se voie. Présenter un plan à quelqu'un, pour qu'il l'examine. Ce pays présente des sites variés et agréables. Cette fête présentait un spectacle magnifique.

— Manég. *Présenter un cheval.* Le mettre sur la montre pour le faire voir à celui qui doit l'acheter ou le monter.

— Fig. Exposer, expliquer, faire comprendre, faire savoir. Présenter la chose aussi clairement que possible. Présenter les faits tels qu'ils sont. Présenter avec de grands ménagements la vérité aux princes. Présenter la question d'un seul côté. Présenter une affaire du côté le plus favorable. Présenter des idées à mesure qu'elles nous viennent. Tandis que je pars au contraire d'un fait certain, en *présentant* pour matière primitive les deux substances les plus simples qui se soient jusqu'ici rencontrées dans la nature. (Buff.)

— *Ce mot, ce passage, ce texte présente un double sens.* Il est susceptible de deux interprétations différentes.

— Procurer, fournir. Ce pays présente de grandes ressources. Cette affaire ne présente pas de nombreux avantages. Les champignons seuls *présentent* une multitude de consonnances et de contrastes inconnus. (B. de St-P.) Chaque site vous *présente* ses plantes, et chaque plante ses fleurs. (Id.) Tous ces boutons ont *présenté* successivement le même phénomène dans les mois de mai, de juin et de juillet, sans qu'aucune de ces plantes de violettes ait produit la moindre fleur. (Id.)

— Tourner vers, diriger vers. Présenter son bras, sa jambe à l'opérateur. Présenter le flanc à l'ennemi.

— Mar. *Présenter le bout à la lame, à la marée, au courant.* Aller directement contre la lame, etc. ‖ Absol. *Présenter au vent.* Tenir le

[illegible]

vite.

— Montrer, mettre en avant pour menacer. Présenter la pointe de l'épée. Arrêter quelqu'un tout court en lui présentant le canon du fusil, du pistolet. Présenter les baïonnettes à la cavalerie et la faire reculer. Ce taureau présente les cornes d'une manière effrayante.

— Fig. *Présenter la bataille.* Faire les dispositions et les démonstrations nécessaires pour que l'ennemi se décide à combattre.

— Loc. prov. *Présenter un chat par les pattes.* Faire envisager une affaire par son côté difficile.

— Anc. cout. *Présenter la chemise.* Se disait de l'action d'un bas officier de la maison royale, qui donnait la chemise au seigneur qui devait la passer au roi. On disait dans un sens analogue, *Présenter le bougeoir, la serviette*, etc.

— Manég. *Présenter la gaule.* Se dit d'un honneur que le palefrenier rend aux personnes qui viennent voir les chevaux.

— Techn. Approcher, pour essayer, pour comparer. Présenter une pièce sur le trou, au trou. Présenter une serrure à une porte pour voir si elle s'y adapte bien

— SE PRÉSENTER. v. pron. Paraître devant quelqu'un. Se présenter devant le roi. Se présenter à son père les larmes aux yeux. Se présenter avec assurance devant une assemblée. Se présenter devant le juge. Celui-ci se *présente* aux portes. Il est refusé. (Anquetil.) Je me suis *présenté* de bonne foi pour venir me mettre sous la protection des lois d'Angleterre. (Las-Cases.) Je demande pardon à mademoiselle de m'être ainsi *présenté* devant elle sans me faire annoncer. (A. Karr.)

> Jupiter à Léda s'est jadis *présenté*
> Sous cette forme ravissante
> Qu'on ne regarde pas sans en être enchanté.
> (F. de Neufchateau.)

— S'offrir l'un à l'autre. Les poltrons réunis se *présentent* mille obstacles, mille dangers ; c'est le conseil des lièvres de la fable. (***)

— Avoir un certain maintien. Se présenter bien. Se présenter de bonne grâce. Se présenter gauchement. Se présenter de travers. Ne savoir pas, ne savoir comment se présenter.

— Faire visite. Se présenter chez quelqu'un, à la porte de quelqu'un. Se présenter chez quelqu'un pour lui rendre ses devoirs, pour avoir l'honneur de le voir, pour l'entretenir d'une affaire.

— Se mettre sur les rangs, se proposer, s'offrir pour. Se présenter pour une place, pour un emploi.

— Jurispr. *Se présenter pour une partie.* Se constituer, déclarer que l'on est chargé d'occuper pour telle partie, dans un procès.

— Apparaître. En entrant par la place de la Concorde dans la grande avenue des Champs-Elysées, la première chose qui se présente aux yeux, c'est l'arc de triomphe de l'Etoile, qui couronne l'extrémité opposée de l'avenue. Ce matin, en se *présentant* à nous, un nuage obscurcissait déjà le front du ministre. (X. Marmier.)

— Avoir un certain aspect. Ce monument se présente bien. Ces jardins se présentent mal.

— Fig., en parlant des choses éventuelles. Faire prévoir une issue bonne ou mauvaise. Cette affaire se présente bien, se présente mal. Cela se présente sous de mauvaises couleurs, sous un mauvais jour.

— Fig. S'offrir à l'esprit. Un nouvel ordre de choses se présente à moi. Cette difficulté s'est déjà présentée à ma pensée. Cette date ne se présente pas maintenant à ma mémoire.

— Survenir. Beaucoup d'affaires se sont présentées.

— v. impers. Il se présente beaucoup d'affaires. Il se présente une difficulté à lever, une question à résoudre. S'il se présente une occasion favorable.

PRÉSENTEUR. s. m. Celui qui présente. Il m'a paru que les *présenteurs* de requête sont presque toujours d'une prolixité insupportable. (Volt.)

PRÉ-SENTIMENT. s. m. V. PRESSENTIMENT.

PRÉSENTINE. s. f. Hist. ecclés. Religieuse d'un certain ordre établi autrefois à Marseille.

PRÉSÈPE. s. m. Astron. Nom d'une étoile nébuleuse dans le signe du Cancer.

PRÉSERVANT. part. prés. du v. Préserver. Qui préserve. Il est invariable. De vertueux jeunes gens préservant leur cœur de la contagion du monde.

PRÉSERVANT, ANTE. adj. Qui a la vertu de protéger, de préserver.

— Bot. Cette épithète est donnée aux feuilles qui, pendant le sommeil de la plante, se courbent et s'abaissent vers la terre, comme pour protéger la plante. Feuilles préservantes.

PRÉSERVATEUR, TRICE. adj. Qui a la vertu de préserver, de garantir. Moyen préservateur. Méthode préservatrice. Médecine préservatrice. L'état sain étant la condition la moins favorable à l'action des causes des maladies, c'est faire une médecine *préservatrice* que de maintenir le corps dans cet état, ou de l'y ramener. (Nacquart.)

PRÉSERVATEUR. s. m. Techn. Fourneau qui garantit les doreurs de la vapeur du mercure.

— *Préservateur de.* La vaccine est préservatrice de la petite vérole.

[illegible]

de préserver. Il ne se dit guère que des remèdes. Moyens préservatifs. Médecine préservative. Tous les moyens *préservatifs* que les charlatans ont vantés, n'ont eu d'autre effet que de multiplier les victimes en proportion du nombre des esprits crédules qui se laissaient prendre à ces dangereuses annonces. (Nacquart.)

— PRÉSERVATIF. s. m. Remède qui a la vertu de préserver l'économie animale des maladies. Bon préservatif. Excellent préservatif. Souverain préservatif. Puissant préservatif contre la contagion, contre la fièvre. Préservatifs spécifiques. Chaque ville, chaque société, chaque famille a ses *préservatifs* qu'elle révère comme autant de dieux domestiques. (Nacquart.)

— Fig. Le travail est le meilleur préservatif

de l'ennui. La sobriété est un préservatif contre bien des maladies. De grandes lumières ne sont pas toujours un préservatif contre de grandes erreurs. Une trop grande crainte du ridicule n'en est pas toujours le *préservatif*. (S. Dubay.)

PRÉSERVATION. s. f. (pr. *pré-zer-va-ci-on*) Action, art, moyen de préserver. Il est inusité.

PRÉSERVÉ, ÉE. part. pass. du v. Préserver. S'empl. adjectiv. Des asiles pieux où l'innocence est *préservée*. (Mass.)

PRÉSERVER. v. a. 1re conj. (pr. *pré-zer-vé*; ét. lat., *præ*, avant; *servare*, garder, conserver). Garantir du mal. Préserver quelqu'un d'un grand péril. Une religieuse et forte éducation préserve la jeunesse de quantité de désordres. Ce remède l'a préservé d'une rechute. Un Juif m'a *préservé* du glaive des Persans! (Rac.) Le volcan qui a couvert cette ville de cendres l'a *préservée* des outrages du temps. (Mme de Staël.) De quel trouble un regard pouvait me *préserver!* (Rac.)

— S'emploie avec ellipse du complément direct. La sobriété, la tempérance préserve de bien des maux, de beaucoup de maladies. L'économie préserve de la misère.

— Il s'emploie par manière de souhait, de prière, pour détourner un mal. Dieu me préserve d'un si grand malheur! Dieu nous préserve de cette fâcheuse extrémité! Dieu me préserve d'avoir ce désir, cette pensée, de commettre jamais une semblable action! M'en préserve le ciel! Vous en préserve le ciel!

Me *préserve* le ciel de soupçonner jamais
Que d'un prix si cruel vous payiez mes bienfaits.
(Racine.)

— SE PRÉSERVER. v. pron. Se garantir. Se préserver d'une maladie, de la contagion. Se préserver d'un péril, d'une tentation. De vrais amis se préservent de mille maux. Pour que les hommes se préservassent les uns les autres de beaucoup de malheurs, il leur suffirait de s'aimer évangéliquement. Il est moins aisé de se guérir de l'ambition que de s'en *préserver*. (S. Dubay.)

PRÉSIDE. s. m. (pr. *pré-zi-de*; du lat. *præsidere*, être assis devant). Antiq. rom. En général, Commandant d'une province, proconsul, préfet ou lieutenant de l'empereur. Postérieurement, il s'est dit d'un magistrat inférieur envoyé dans une province.

PRÉSIDÉ, ÉE. part. pass. du v. Présider. S'empl. adjectiv.

— *Présidé par*. Les conseils présidés par des passions haineuses et vindicatives prennent toujours des résolutions funestes. La cour, *présidée* par une reine belle et vertueuse, était imposante et simple à la fois. (Mme de Staël.)

PRÉSIDENCE. s. f. (pr. *pré-zi-dan-ce*). Action, droit de présider; fonction de président. La présidence de la Chambre des pairs. La présidence de la Chambre des députés. La présidence du conseil d'État. La présidence du conseil des ministres. Briguer la présidence. Aspirer à la présidence. Obtenir la présidence. Exercer la présidence.

— Place de président. Il y a une première présidence et plusieurs présidents de chambres à la Cour de cassation, à la Cour des comptes et dans les différentes Cours royales.

— Temps pendant lequel on préside. Présidence temporaire, perpétuelle. La présidence de la Chambre des pairs est perpétuelle; celle de la Chambre des députés est temporaire, et n'est conférée que pour l'espace d'une session législative. Soutenir une thèse sous la présidence de tel docteur.

— Division administrative dans quelques contrées. Les possessions anglaises dans l'Hindoustan sont partagées en trois présidences.

PRÉSIDENT. s. m. (pr. *pré-zi-dan*). Celui qui préside à une assemblée, à une compagnie. Le président de la Chambre des pairs, de la Chambre des députés, du conseil d'État, du conseil des ministres. Le premier président de la Cour de cassation, de la Cour des comptes, de la Cour royale de Paris. Les présidents de chambre. Le président d'âge. Le président de la Cour d'assises, du tribunal de police correctionnelle. Le président d'un conseil de guerre. Le président d'un collége électoral. Le président d'un concile. S'adresser au président. Présenter une requête au président. ‖ *Président à mortier*. V. MORTIER. ‖ Le président de la Chambre des députés est élu au commencement de chaque session, à la majorité des suffrages; celui de la Chambre des pairs est nommé à vie par le roi. Les présidents des assises sont des magistrats choisis parmi les conseillers aux Cours royales pour diriger les assises, et dont les fonctions ne sont que temporaires.

— Celui qui préside à un acte, à une thèse [illegible] soutenue, à un concours, etc. Ce docteur était le président de l'acte du concours.

Fig. L'intérêt est le président de presque tous les conseils.

— Premier magistrat de la république des États-Unis d'Amérique.

PRÉSIDENTAL, ALE adj. (pr. *pré-zi-dan-tal*). Qui concerne le président ou la présidence. Il est hors d'usage.

PRÉSIDENTE. s. f. (pr. *pré-zi-dan-te*). Celle qui préside. La présidente d'une assemblée de charité.

— Femme d'un président. Madame la présidente. Madame la première présidente.

PRÉSIDER. v. a. et n. 1re conj. (pr. *pré-zi-dé*; ét. lat., *præ*, avant; *sedere*, s'asseoir; s'asseoir au dessus). Occuper la première place dans une assemblée, avec droit d'en recueillir les voix et de prononcer la décision. Présider une assemblée, une compagnie. Présider à une assemblée, à une compagnie. Présider les assises, présider aux assises. Le pape préside toujours aux conciles par lui-même ou par ses légats. Souvent dans une assemblée, c'est le plus ancien d'âge qui préside. Présider bien, présider mal. Présider avec noblesse, avec fermeté, avec impartialité. N'avoir pas assez de présence d'esprit pour présider. Les vieillards qui *présidaient* aux conseils de votre auguste bisaïeul. (Mass.)

— v. n. Avoir le soin, la direction de. Dieu préside aux choses humaines. La Providence préside à l'ordre de l'univers. Présider à une cérémonie. Présider à la conduite de tout un ouvrage. C'est le Dieu des armées qui *préside* aux victoires et aux batailles. (Mass.)

— Assister.

Je vois deux surveillants, ses maîtres et les miens,
Présider l'un et l'autre à tous nos entretiens.
(Racine.)

— Il se dit dans le même sens en parlant des divinités païennes. Minerve présidait aux sciences, Mars à la guerre, Cérès aux moissons. Les Grecs, si ingénieux, avaient réparti à chacune des Muses qui *président* aux lettres une partie de notre entendement à gouverner. (B. de St-P.)

— *Présider à un acte, à une thèse, à un concours*, ou bien, activement, *Présider un acte, une thèse, un concours*. En être le modérateur et comme l'arbitre.

— Fig. La raison *préside* dans les conseils du prince. (Boss.) Une monarchie sagement limitée est l'image d'un honnête homme, dans l'âme duquel la conscience *préside* toujours à l'action. (Mme de Staël.) Il leur faut de la parure, et j'ose dire que le goût ne *préside* pas toujours à leur toilette: la nature, quelque *négligée* qu'elle puisse être, est plus agréable qu'un art maladroit. (Parny.) L'amour-propre *préside* plus à la contradiction que l'amour de la vérité. (S. Dubay.)

Pourquoi faut-il qu'une haine farouche
Préside aux jugements que vous lancez sur moi?
(J.-B. Rousseau.)

— SE PRÉSIDER. v. pron. Être présidé. À défaut du président, l'assemblée ne peut se présider que par le plus ancien d'âge.

PRÉSIDES. s. f. pl. (pr. *pré-zi-de*). Il se dit des lieux où le gouvernement espagnol envoie ceux qui sont condamnés aux galères, aux travaux forcés. Les présides d'Afrique. Les présides sont au nombre de quatre: *Ceuta, Peñon de Velez, Al-Hacemas, Melilla*.

— Géogr. Nom d'un petit pays faisant partie de la Toscane. Les endroits principaux sont Orbitello, Porto Ercole, etc.

PRÉSIDIAIRE. s. m. Hist. Condamné espagnol envoyé aux présides d'Afrique.

PRÉSIDIAL. s. m. (rad. *présider*). Siége de justice, tribunal des sentences duquel il y avait appel au parlement, excepté en certains cas et pour certaines sommes. C'est Henri II qui créa les présidiaux. Ils étaient composés de neuf magistrats au moins, y compris les lieutenants-généraux et particuliers, civil et criminel. Les présidiaux ne furent pas établis d'abord dans toute la France; ceux de Lorraine ne furent institués qu'en 1685; ceux de Bourgogne, en 1696; les autres, à l'exception de ceux de l'Ile-de-France, de Normandie, de Bretagne, de Languedoc et de Guyenne, furent établis sous Louis XIV et Louis XV.

— Lieu où siégeait ce tribunal.

— Circonscription territoriale qui formait le ressort de ce tribunal.

— Juge d'un présidial.

— Géogr. Subdivision des cercles en Bavière.

PRÉSIDIAL, ALE. adj. Qui appartient au présidial, qui concerne le présidial. Arrêt présidial. Sentence présidiale. Juridiction présidiale. Priviléges présidiaux. Attributions présidiales.

— Antiq. rom. Qui appartient à un préside. ‖ *Province présidiale*. Celle qui n'était régie ni par un proconsul, ni par un préteur, mais par un simple préside.

PRÉSIDIALEMENT. adv. Jurispr. Il n'était guère usité que dans cette locution, *Juger présidialement*, qui se disait, lorsqu'un présidial jugeait en dernier ressort et sans appel.

PRÉSIDIAUX. s. m. pl. Se disait anciennement des juges d'un présidial.

PRESLE. s. f. Bot. V. [illegible]

PRESLÉE. s. f. (pr. *pré-lé*). Bot. Nom d'une plante originaire du Brésil.

PRESLES (Raoul de). Avocat, puis secrétaire de Philippe le Bel, fut accusé d'avoir voulu empoisonner le roi, et démontra son innocence. ‖ RAOUL DE PRESLES. Fils du précédent, fut maître des requêtes de Charles V.

PRÉSOMPTIF, IVE. adj. (ét. lat., *præ*, avant; *sumptus*, pris). Présumé. Il n'est guère usité que dans cette locution, *Héritier présomptif, héritière présomptive*. Celui, celle qu'on présume être le plus proche héritier ou la plus proche héritière, soit en ligne directe, soit en ligne collatérale. Les héritiers présomptifs attendent impatiemment sa mort. On ne sait quels sont les héritiers présomptifs de cette personne.

— *Héritier présomptif de la couronne*. Prince appelé à régner par ordre de naissance. Dans les pays où les femmes peuvent régner, on dit aussi, *héritière présomptive*.

PRÉSOMPTION. s. f. (pr. *pré-zomp-ci-on*; du lat. *præsumptio*; formé de *præsumere*, présumer). Conjecture, jugement fondé sur des apparences, des indices. Légère, faible présomption. Présomption forte. La présomption est contre vous. Il y a de grandes présomptions contre lui. Il ne s'est pas élevé la moindre présomption contre votre probité. Un examen impartial et réfléchi a fait s'évanouir toutes les présomptions. Toutes les présomptions vous sont favorables, sont à votre avantage. Voici les raisons d'analogie sur lesquelles sont fondées les *présomptions* que je viens d'indiquer. (Buff.)

— Jurispr. Conséquence que la loi ou le magistrat tire d'un fait connu à un fait inconnu. Ce qui est supposé vrai, par provision, tant que le contraire n'est pas prouvé. Jusqu'à preuve du crime, la présomption d'innocence est pour l'accusé. Présomption légale. En fait de *présomption*, celle de la loi vaut mieux que celle du magistrat. (Montesq.)

— Opinion trop avantageuse de soi-même. Folle présomption. Fatale présomption. Sotte présomption. Présomption insensée. Présomption insupportable. Avoir beaucoup de présomption. Avoir de la présomption. Être plein, rempli de présomption. Être d'une présomption extrême. La présomption gâte l'esprit. Le sage s'éloigne autant de la faiblesse que de la présomption. La présomption est compagne de l'inexpérience. La manie de la critique est souvent l'effet d'une ridicule présomption. La *présomption* a tant de hauteur et si peu de base qu'elle est bien facile à renverser. (Mme de Staël.) La *présomption* se pare quelquefois des talents et des vertus qu'elle n'a pas; plus souvent elle exagère les qualités louables qu'elle a réellement, et se plaît à leur donner une extension qui excède tellement les bornes, qu'elle fait souvent douter de leur réalité effective. (Vernier.) La *présomption* engendre la pédanterie, la suffisance, l'indépendance, la singularité et l'originalité. (Id.) Leur nombre, leur valeur et surtout leurs richesses les remplissent de *présomption* et d'audace. (Barth.)

La gloire et la présomption
N'attirent que la haine et l'indignation.
(Desmahis.)

— Syn. comp. PRÉSOMPTION. CONJECTURE. La *présomption* est réelle, fondée sur des motifs de crédibilité, de certitude; elle est un préjugé légitime, un commencement de preuve. La *conjecture* est idéale, établie sur de simples apparences, sur des raisonnements; elle est une interprétation, une supposition.

PRÉSOMPTUEUSEMENT. adv. D'une manière présomptueuse, avec présomption, avec trop grande opinion de soi-même. Penser, parler, agir présomptueusement. S'engager présomptueusement dans une entreprise. Aspirer présomptueusement aux premières charges. Contredire présomptueusement les plus savants et les plus sages.

PRÉSOMPTUEUX, EUSE. adj. (du lat. *præsumptuosus*; formé de *præsumptus*). Qui marque de la présomption, en parlant des choses. Pensée présomptueuse. Désirs présomptueux. Projets présomptueux. Confiance présomptueuse. Entreprise présomptueuse. Un courage aveugle et présomptueux lui avait attiré la confiance. (Marth.)

— En parlant des personnes. Qui a ou qui annonce une trop haute opinion de soi. Un homme présomptueux. Une femme présomptueuse. Être assez présomptueux pour prétendre aux premières places, aux plus grands honneurs. Ce qui fait qu'un homme est présomptueux, c'est qu'il a de la vanité, de l'arrogance et de l'orgueil unis ensemble.

Esprits présomptueux, souffrez
Que l'on vous parle avec franchise;
[illegible]
Que tout le monde vous méprise. (Lamotte.)

— substant. Un présomptueux. Un jeune présomptueux. Une présomptueuse.

... Le présomptueux
[illegible]
(Fabre d'Églantine.)

PRÉSPINAL, ALE. adj. (ét. lat., *præ*, devant; *spina*, épine). Anat. Qui est situé devant l'épine du dos.

PRÉSPIRATION. s. f. (pr. *pré-spi-ra-cion*). Phys. Pénétration de l'eau dans les terres. V. [illegible]

PRESQUE. adv. (de l'ital. *pressochè*). À peu [illegible] Un ouvrage presque terminé. Un homme presque nu. Presque pas. Presque point. Presque plus. Presque jamais. Presque toujours. N'avoir presque pas mangé. Ne sortir presque plus du lit. Un pauvre qui sollicite est presque toujours importun. L'amour est presque la folie de l'amitié. Ce sur quoi l'on compte le plus n'arrive presque jamais. Les grands besoins viennent des grands biens, et rendent la richesse presque égale à la pauvreté. (Le roi Stanislas.) Tel est le sort de la condition humaine, qu'il faut presque toujours renoncer aux plaisirs, pour éviter les maux. (D'Alemb.) J'ai fait presque tous mes vers aux lieux mêmes que je décris: c'est aussi là que je voudrais qu'ils fussent lus. (Campenon.)

PRESQU'ÎLE. s. f. Géogr. Langue de terre contiguë au reste du continent par une gorge étroite, et entourée d'eau de tous les autres côtés.

— Par extension, Partie de terre qui s'avance dans la mer, et qui est jointe au reste du continent par une large étendue de pays. L'Espagne, l'Italie sont des presqu'îles. On dit aussi *Péninsule*. V. ce mot.

— Syn. comp. PRESQU'ÎLE, PÉNINSULE. La *péninsule* est une *presqu'île* d'une étendue considérable.

PRESQU'OMBRE. s. f. Phys. et peint. V. PÉNOMBRE.

PRESSAGE. s. m. Techn. Emploi de la presse; action de presser.

PRESSAMMENT. adv. Instamment, d'une manière pressante. Solliciter pressamment. Il est inusité.

PRESSANT. part. prés. du v. Presser. Qui presse. Il est invariable. Des négociants pressant la conclusion d'un marché, d'une affaire.

PRESSANT, ANTE. adj. Qui insiste vivement, sans relâche. Un homme pressant, bien pressant, très-pressant. L'homme du monde le plus pressant. Pressant sans indiscrétion. Pressant jusqu'à l'importunité.

Dès demain, vous serez moins belle,
Et moi peut-être moins pressant. (Parny.)

— Il se dit aussi des choses. Des sollicitations, des prières pressantes. Faire une recommandation pressante. Exposer des raisons pressantes. Expliquer par des arguments pressants. Être tourmenté par des remords pressants. Seigneur Gil Blas, Pédro Palacio, mon correspondant, m'écrit en votre faveur d'une manière si *pressante* que je ne puis me dispenser de vous offrir un logement chez moi. (Le Sage.) Puisque la science et la vertu sont incompatibles, comme on prétend que je m'efforce de le prouver, on me demande d'un ton assez *pressant* comment j'ose employer l'une en me déclarant pour l'autre. (J.-J. Rouss.) Mais dans ces scènes passionnées où devient plus vive et plus *pressante* cette lutte si douloureuse de l'honneur et de l'héroïsme de l'amour. (V. Fabre.) Elle ne s'est insinuée à la cour ni par de *pressantes* sollicitations, ni par de lâches flatteries. (Fléch.)

Du trépas que j'attends les pressantes horreurs,
À mes yeux attendris n'arrachent point ces pleurs.
(Voltaire.)

— Urgent, qui ne souffre pas de délai. Avoir des affaires pressantes. Être exposé à un danger pressant. Être en proie à des besoins pressants. Ce malade réclame des soins pressants. Un devoir pressant m'appelle. Un motif pressant m'empêche de vous répondre. Je ne vous quitterais pas sans une nécessité pressante. L'occasion est pressante. Le cas est pressant. Avoir des intérêts pressants. Les premiers sauvages cueillirent quelques fruits nourriciers, quelques racines salutaires, et subvinrent ainsi à leurs plus pressants besoins. (Cuvier.) On ne pouvait guère voir un plus petit combat, de plus grands intérêts et un danger plus pressant. (Volt.) Cette ressource montrait un besoin pressant. (Id.) Je m'aperçus effectivement qu'il changeait à vue d'œil, et la chose me parut si pressante que je sortis vite pour faire ce qu'il m'ordonnait. (Le Sage.) Le péril est pressant plus que vous ne pensez. (Rac.)

— Aigu, violent. Une douleur pressante. Il est peu usité dans cette dernière acception.

PRESSE. s. f. Foule, multitude de personnes qui se pressent. Craindre, éviter la presse. Se trouver, se mettre dans la presse. Se tirer, sortir de la presse. Fendre la presse. Les princes se croient seuls quand ils ne sont pas dans la presse. (Mme de Staël.)

— Fam. *Je n'y ferai pas presse, je n'y ferai pas grande presse*. Se dit pour exprimer qu'on n'ira pas se mêler à la foule.

— Fam. *Il n'y a pas, il n'y aura pas grande presse ou grand'presse à faire cette chose, à s'en charger*. Se dit en parlant d'une chose que l'on n'est pas disposé à faire, et dont on présume que peu de gens voudront se charger.

— Loc. prov. *À la presse sont les fous*. [illegible]

— Mar. [illegible] en Angleterre. Dans certains cas, pour compléter les équipages, le gouvernement anglais a recours à la presse; il enrôle les matelots marchands ou pêcheurs, et les contraint de passer dans la marine militaire. La presse des matelots a été autorisée par un acte du parlement de 1779, pour tous les cas où les [illegible]

— Techn. Machine pour presser, pour tenir quelque chose extrêmement serré. Presse à vis. Presse à cylindre. Presse à bras. Presse mécanique. Les relieurs se servent de plusieurs espèces de presses. Mettre du linge, des étoffes, des livres en presse, sous la presse, à la presse.

— *Presse hydraulique*. Appareil de physique fondé sur le principe d'égalité de pression dans les liquides, et destiné à produire de fortes pressions. Il se compose de deux cylindres en fonte à parois très-épaisses, l'un d'un grand diamètre, l'autre d'un diamètre moindre; dans chaque cylindre se meut un piston; les deux cylindres se communiquent par un tuyau de fonte et sont entièrement remplis d'eau; de façon que les pressions supportées par le petit

piston se transmettent à tous les points du grand piston; et si ce dernier a une surface dix fois plus grande, la pression totale qu'il supportera sera décuplée.

— Fig. et fam. *Être en presse.* Être dans un état fâcheux, dont on ne sait de quelle manière se tirer. || *Se tirer de presse.* Se tirer d'un grand embarras.

— Typogr. Machine pour imprimer soit les feuilles d'un livre, d'un journal, soit des estampes. Presse d'imprimerie. Presse lithographique. Travailler à la presse. Faire rouler la presse. Une presse mécanique fait à elle seule le travail de huit presses ordinaires.

— Il se dit aussi des ouvriers qui font mouvoir la presse. Presse exacte, soigneuse, active. Embaucher, débaucher une presse.

— *Ouvrage sous presse.* Ouvrage qu'on imprime actuellement. Il n'y a rien de moi sous la *presse.* (J.-J. Rouss.) || *Mettre sous presse.* Livrer à l'impression, faire imprimer.

— Fig., et ordinairement en mauvaise part, *faire gémir la presse.* Faire imprimer un ouvrage. Cet auteur est un de ceux qui font le plus gémir la presse.

— L'imprimerie en général, ses produits, les ouvrages imprimés. Depuis la découverte de l'imprimerie, il n'a pas péri un seul gouvernement qui n'ait asservi la *presse.* (Lemontey.) La liberté de la *presse* est entièrement dans l'intérêt de ceux qui lisent : ce sont eux qu'il s'agit de tromper ou de détromper. (Say.)

— *Presse périodique.* Les journaux.

— *Liberté de la presse.* Liberté de mettre au jour, par la voie de l'impression, ses idées, ses opinions, sur toutes sortes de matières, sans être obligé de les soumettre à la censure. La liberté absolue de la presse. La liberté de la presse est un droit reconnu en France et en Angleterre. Mettre des restrictions, des entraves à la liberté de la presse. On dit de même, La presse est libre. Les délits de la presse. La liberté de la presse n'existait pas avant 1789, ou du moins elle était extrêmement limitée par la censure. La révolution de 1830 s'est accomplie parce que des ordonnances portaient atteinte à la liberté de la presse proclamée par la charte de Louis XVIII.

— Jardin. Sorte de petite pêche qui ne quitte point le noyau, et qui diffère du pavie en ce qu'elle ne se colore pas.

PRESSÉ, ÉE. part. pass. du v. Presser. S'empl. adjectiv. Serré. Les rangs sont pressés. Le berger ouvre le bercail où sont pressés ses troupeaux, et les fait sortir en ordre pour brouter l'herbe fraîche du matin. (Deleuze.) Les bataillons pressés suivent les bataillons. (Delille.) Il faut se faire avec le sabre un chemin dans cette foule, comme avec la hache dans une forêt trop pressée. (A. Dumas.) Les Grecs, *pressés* les uns contre les autres, et couverts de grands boucliers, présentent un front hérissé de longues piques. (Barth.)

— Mis en presse. Étoffes pressées. Cartons pressés. Les grandes cavités du corps seront pressées de dehors en dedans. (Libes.)

[illegible]
[illegible]
[illegible]
D'un suc piquant versèrent [illegible]. (Lebrun.)

— Attaqué vivement. Les ennemis pressés de toute part. Dès le commencement du combat, le Vengeur avait été pressé par des forces supérieures. (B. Montmain.) Ces malheureux habitants, vivement pressés par les légions, ne purent pas même profiter de leur port pour gagner l'autre côté de la Loire et se soustraire à leur sort. (Anquetil.)

Par ces brigands nouveaux pressé de toutes parts,
De Trézène en courroux il quitta les remparts;
[illegible]
J'ai suivi son exemple. (Voltaire.)

— Empressé, désireux. Pressé de parler. Pressé d'en finir. Dans notre siècle, tous les auteurs sont pressés d'imprimer leurs plus médiocres fantaisies. (La Harpe.) Quand il est question de gloire, il ne faut pas paraître pressé, il faut être sûr. (Girard.)

J'étais pressé de voir, pressé de me livrer
Au plaisir de sentir, de vivre et d'admirer.
(St-Lambert.)

[illegible]
[illegible]
(Delille.)

— Qui a hâte. Pressé de partir. N'étant pas pressés de s'en servir, les enfants commencent par bien observer quel sens vous donnez aux mots; et, quand ils s'en sont assurés, ils les adoptent. (J.-J. Rouss.)

J'écrivis en [illegible], pour hâter ce voyage,
[illegible]

— Qui ne souffre aucun délai. Affaire pressée. Lettre pressée. Ouvrage pressé.

— Tourmenté. Pressé par la faim, par la misère. Pressé par le désir impatient de retrouver sa demeure, il précipite ses pas au travers des sillons [illegible]. (Delenne.) On dit que pressé par les deux vieillards, René consentit à épouser, mais sans y trouver le bonheur. (Chateaubriand.) Les matelots pressés de la soif boivent le sang des tortues de mer, qui est doux. (B. de St-P.) Lorsque la panthère est pressée par la faim, elle attaque sans distinction. (L. Arbant.)

[illegible]
[illegible] (Volt.)

— Concis. Être pressé dans son style, dans ses narrations.

J'ai lieu de craindre alors que ma fable pressée,
En épargnant les mots n'étouffe ma pensée.
(Fr. de Neufchateau.)

— substantiv. *Le plus pressé.* Ce qu'il importe de faire avant tout. M. Hemesin pourvut au plus *pressé* par deux connaissances qu'il me procura. (J.-J. Rouss.) Babi, qui te porte cette lettre, est chargée de pourvoir au plus *pressé.* (Id.)

PRESSÉE. s. f. Masse de fruits dont on exprime le suc à la fois; suc exprimé de cette masse de fruits.

— Techn. Pile de feuilles de carton établie sur le plateau de la presse.

PRESSENSATION. s. f. (pr. *pré-çan-sa-ci-on*; ét. fr., *pré*, partic. marq. antériorité, et *sensation*). Didact. Action de pressentir; effet de cette action. L'oiseau a la *pressensation* de ses ailes, et il s'en sert; il en tire des effets aussi admirables que la machine même. (B. de St-P.) Il n'y a point d'animal qui n'ait des *pressensations* et des pressentiments de sa manière de vivre et de l'industrie qu'il doit exercer, avec toutes les idées qui y sont accessoires. (Id.)

— *Pressensation magnétique.* Espèce d'instinct qui, prétend-on, fait que l'on devine l'approche d'un objet qu'on ne peut encore ni voir ni entendre.

PRESSENTI, IE. part. pass. du v. Pressentir. S'empl. adjectiv. Événement, malheur pressenti.

PRESSENTIMENT. s. m. (rad. *pressentir*). Sentiment secret de ce qui doit arriver; mouvement intérieur d'appréhension ou d'espérance, au sujet d'une chose que nous prévoyons confusément et sans en apprécier les raisons. Pressentiment heureux, noir pressentiment. Triste pressentiment. Pressentiment confus, effrayant. Avoir un pressentiment, des pressentiments. Céder à ses pressentiments. Écouter, suivre ses pressentiments. N'être jamais trompé par ses pressentiments. Avoir un pressentiment de, un pressentiment que... Il y a dans les *pressentiments* quelque chose de surnaturel qui, mieux observé, fournirait la preuve de l'immatérialité de l'âme. (Boiste.) L'instinct renferme les pressensations de l'animal et le *pressentiment* de ses convenances. (B. de St-P.) D'où vous vient aujourd'hui ce noir *pressentiment?* (Rac.) Un noir *pressentiment* m'agitait encore, et je ne me sentais point rassuré. (J.-J. Rouss.) J'ai des *pressentiments* tout contraires aux tiens, et mieux d'accord avec la raison. (Id.)

D'un noir *pressentiment* malgré moi prévenue,
Je vous laisse à regret éloigner de ma vue. (Rac.)

Quelque *pressentiment* de son indifférence
Vous fait-il loin de Rome éviter sa présence? (Id.)

— *Pressentiment de fièvre, de goutte,* etc. Espèce d'émotion qui fait craindre la fièvre, la goutte, etc.

PRESSENTIR. v. a. et irrég. 2 conj. se conjugue sur *Sentir.* (ét. lat., *præ*, avant; *sentire*, sentir). Avoir un pressentiment; prévoir confusément par un mouvement intérieur. Pressentir sa fin prochaine. Le jour qui vint l'éclairer justifia sa frayeur. Alonzo vit réellement tout le danger qu'il avait *pressenti*, il le vit plus horrible encore. (Marmontel.) Oh! dit-il, c'est elle, c'est elle qui complète ma vie, je ne m'abusais pas, j'avais *pressenti* une autre vie, une vie d'amour et de bonheur. (A. Karr.) A chaque pas qu'on fait, on *pressent* une catastrophe dramatique; mais ce qu'il y a de vraiment singulier, c'est que la catastrophe arrive. (A. de Cust.)

— Sonder, chercher à deviner les dispositions. Pressentir le goût, les intentions d'une personne. L'espérance qui n'a pas encore enfanté le plaisir est comme une beauté vierge dont on a seulement *pressenti* les grâces célestes. (Senanc.) J'ai voulu seulement *pressentir* votre goût. (Volt.)

— *Pressentir que.* Pressentir qu'il surviendra des obstacles.

— *Pressentir sur.* Pressentir un juge sur une affaire. Pressentir quelqu'un sur un mariage.

— *Pressentir si.* Pressentir si quelqu'un n'a pas formé un projet.

— SE PRESSENTIR. v. pron. Être pressenti.

PRESSER. v. a. 1re conj. (du lat. *pressare*). Serrer, étreindre avec force. Presser un éponge mouillée. Presser un citron, une orange, une éponge. L'âne vert suce les fruits tendres au lieu de les mâcher, en les pressant avec sa langue contre la mandibule supérieure du bec. (Buff.) Les coucous pressent de même les papillons par le dos, et, les pressant dans leur bec, ils les [illegible] [illegible]

par la liqueur jaunâtre. (Andrieux.)

[illegible]
[illegible] (Marmontel.)

— En parlant des personnes. Presser quelqu'un dans ses bras, entre ses bras, sur son sein, contre son cœur. Qu'il est doux en te pressant sur mon cœur, d'entendre le sifflement des vents qui ébranlent ma simple cabane. (A. Martin.)

[illegible]
[illegible]
[illegible] (Fénelon.)

[illegible]
[illegible]
(Dumas.)

— Mettre en presse. Presser un livre pour le brocher ou le relier.

— Faire mouvoir une presse; travailler à une presse. Omiss. de tous les dictionn.

— Approcher contre. Presser les rangs. Presser les lignes. Presser l'écriture.

Au banquet de la vie à peine commencé,
Un instant seulement mes lèvres ont pressé
La coupe, en mes mains encore pleine. (A. Chén.)

— Poursuivre vivement, sans relâche; harceler, attaquer. Presser l'ennemi. Presser les assiégés, au point de les forcer à se rendre.

Vous, Aréthuse, enfin que l'on vit autrefois
Presser d'un pas léger les habitants des bois. (Del.)

— Pousser vivement par la parole. Cet avocat a pressé vigoureusement son adversaire.

— Fig. Approfondir, pousser loin, tirer des conséquences rigoureuses. Presser une maxime. Presser un principe. Presser un système. Il y a des raisonnements, des opinions, des systèmes qu'il ne faut pas trop presser, dans la crainte de les réduire à rien. Il ne faut pas trop presser cette comparaison, ce bon mot.

Le voilà donc rempli cet oracle exécrable
Dont ma crainte a *pressé* l'effet inévitable. (Voltaire.)

— Fig. *Presser ses raisonnements, ses idées, ses expressions, son style.* Raisonner d'une manière concise, rapprocher ses idées en les exposant, s'exprimer, écrire avec concision.

— Hâter, dépêcher, accélérer. Presser le départ d'une personne. Presser des ouvriers. Presser le pas d'un cheval. Elle le *pressa* de revenir il quitta tout et revint. (J.-J. Rouss.) *Le conseil* de Vienne *pressait* de tous côtés les secours qu'avaient promis les cercles de l'empire, et ces secours ne venaient point. (Volt.) D'autres règlent la marche et *pressent* les travaux. (Ross.) *Pressons* l'heureux instant de votre délivrance. (Volt.)

— Porter à.

L'été s'ouvrait à peine; à l'orageux Neptune,
Mon père me *pressait* de livrer ma fortune. (Del.)

— Fig. Hâter la marche, la conclusion, l'issue d'une affaire. Presser un procès. Presser un mariage. Presser une affaire. Nous vous conjurons de *presser* l'effet des bontés du ministre. (Volt.) Je vous demande en grâce de *presser* cette affaire. (Id.)

— Solliciter, prier instamment; insister pour porter quelqu'un à quelque chose. Presser une personne par des raisons fortes et concluantes. Presser quelqu'un si fort qu'il ne puisse refuser la grâce, la faveur qu'on lui demande. Les particuliers fatiguent le ciel par des vœux indiscrets; ils le *pressent* de leur accorder tout ce qui peut servir à leur ambition et à leurs plaisirs. (Barth.) Les jésuites le *pressaient* de rétablir leur religion et leur crédit. (Volt.)

— *Presser quelqu'un de questions.* L'interroger vivement et fréquemment.

— Surcharger.

Tandis que sous le joug de ses maîtres avides
Valois *pressait* l'État du fardeau des subsides. (Volt.)

— *Le besoin, la faim, la nécessité le presse.* Il éprouve un grand besoin, une grande faim, il est pressé par la nécessité. La faim pressa si fort les assiégés qu'ils furent obligés de capituler. Je devais succomber en cette occasion : la douleur me *pressant*, j'oubliai un jour mon troupeau, et je m'étendis sur l'herbe auprès d'une caverne où j'attendais la mort. (Fén.) Et la soif les *pressant*, ils allèrent trouver Moïse avec un esprit séditieux, et lui demandèrent pourquoi il les avait tirés de l'Égypte. (Le Maistre de Sacy.) Ils n'opposaient à la faim qui les *pressait* que les aliments les plus communs. (Barth.)

— Tourmenter, agiter, émouvoir, toucher. Je lis dans vos regards la douleur qui vous *presse.* (Rac.) Le soin de son repos est le seul qui vous *presse.* (Id.)

— Mus. Augmenter la vitesse. Presser le mouvement. Presser la mesure.

— v. n. Demander un prompt secours ou un prompt remède, un prompt usage ou un prompt emploi; ne souffrir aucun délai. Le mal presse. La maladie presse. Le temps presse. Le danger presse. L'affaire presse. L'occasion presse. Presse, pleure, gémis; peins-lui Phèdre mourante. (Rac.) Les ressources étaient encore éloignées, les dangers et les besoins *pressaient.* (Volt.) On prépare l'assaut, le temps, les périls *pressent.* (Id.)

— *La douleur presse.* Elle est extrêmement aiguë et violente.

— Faire la presse des matelots.

— SE PRESSER. v. pron. Se serrer les uns contre les autres. La foule se pressait pour voir le prince. Pressez-vous un peu, afin qu'il y ait place pour tout le monde.

[illegible]

Autour de cet amas de dépouilles captives,
Se pressent les enfants et les mères plaintives. (Del.)

— Se hâter, faire diligence. Se presser de faire une chose. Craindre toujours de trop se presser. Si vous ne vous pressez, vous n'arriverez pas assez tôt. Dieu ne se presse point de frapper, parce qu'il le peut quand il veut. La plus grande faute que l'on puisse commettre en éducation, est de trop se presser. (J.-J. Rouss.) Sans méthode ni présence d'esprit, plus on se presse, moins on avance. (Id.)

PRESSETTE. s. f. (pr. *prèçète*). Tech. Petite presse. Les papetiers font usage de la pressette.

PRESSEUR. s. m. Techn. Ouvrier qui presse les étoffes.

PRESSIER. s. m. Typogr. Ouvrier d'imprimerie qui travaille à la presse.

PRESSIGNY-LE-GRAND. Géogr. Ch.-l. de canton, arrond. de Loches (Indre-et-Loire). 1,700 hab.

PRESSION. s. f. (du lat. *pressio*). Phys. Action de presser; effet de cette action. La pression de l'air. Recevoir, éprouver, exercer une forte pression. Céder à une trop grande pression.

— *Pression atmosphérique.* Effet de la pesanteur de l'atmosphère sur tous les corps. La pression d'une colonne d'air est égale à celle qu'exercerait une colonne d'eau ayant la même base, et environ 11 mètres de haut (32 pieds), ou bien au poids d'une colonne de mercure d'environ 28 pouces, et dont la base serait la même.

— Mécan. *Machine à basse pression.* Machine construite de manière que l'effort du piston fasse équilibre à plusieurs atmosphères. On dit par opposition, *Machine à basse pression. Machine à haute et basse pression. Machine à moyenne pression.*

PRESSIROSTRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *pressus*, serré; *rostrum*, bec). Ornith. Qui a le bec comprimé. || PRESSIROSTRES. s. m. pl. Famille de l'ordre des échassiers, comprenant des oiseaux qui ont pour caractère un bec médiocrement long et assez fort pour percer la terre et y chercher les vers dont ils se nourrissent; des jambes hautes, dont les doigts sont courts ou médiocres, et dont le pouce est nul ou trop petit pour toucher le sol. Les pressirostres courent assez vite et volent rarement à de très-grandes distances. Les vanneaux, les pluviers, les outardes, les huîtriers, les courre-vite et les cariamas sont les genres dont se compose cette famille.

PRESSIS. s. m. (pr. *prè-ci*). Jus de viande, ou suc d'herbes pressées. Il est peu usité.

PRESSOIR. s. m. Machine qui sert à pressurer du raisin, des poires, des pommes, des olives et des plantes oléagineuses, pour en extraire les sucs qu'ils contiennent. Grand pressoir. Bon pressoir. Pressoir neuf. La vis d'un pressoir. L'arbre, les jumelles d'un pressoir. Fouler la vendange dans un pressoir. Les plus employés d'entre les pressoirs sont *le pressoir à étiquet* et le *pressoir à tesson*, qui se composent d'une table inférieure recevant la vendange, d'une table supérieure qui lui est superposée, et d'une vis engagée par le haut dans un écrou, reposant sur la table supérieure; la vis est mise en mouvement par un cabestan, et le marc placé entre les deux tables, est soumis à la pression. Les cuves, le *pressoir*, le cellier, les futailles n'attendaient que la douce liqueur pour laquelle ils sont destinés. (J.-J. Rouss.) Du *pressoir* qui gémit le vin coule à grands flots. (Dulard.)

Des rameaux ébranlés je vois le fruit pleuvoir,
Je vois l'amas vermeil gémir dans le *pressoir.*
(Castel.)

— Lieu où se trouve cette machine. Aller au pressoir, dans le pressoir.

— Techn. Espèce de pelote dont on se sert pour appliquer l'or sur le papier à éventail.

PRESSORIER. s. m. Celui qui garde, qui fait marcher le pressoir. Il est vieux. V. PRESSUREUR.

PRESSURA. s. m. Médec. Panaris qui a son siège à la racine de l'ongle.

— Droit dû au maître d'un pressoir banal. Payer tant pour le pressurage. Payer le pressurage.

PRESSURAGE. s. m. (rad. *presser*). Action de pressurer au pressoir. Le pressurage de la vendange. Le pressurage des pommes à cidre. Faire le pressurage.

— Vin tiré du marc à force de le pressurer. Le vin de pressurage est ordinairement de mauvaise qualité.

PRESSURE. s. f. Techn. Action d'empointer les aiguilles ou les épingles.

PRESSURÉ, ÉE. part. pass. du v. Pressurer. S'empl. adjectiv. Vendange pressurée. Pommes pressurées. Fruits pressurés.

— Fig. Peuple pressuré d'impôts. L'abondance d'un sol pressuré par un autocrate tyrannique.

PRESSURER. v. a. 1re conj. (rad. *presser*). Étreindre par le moyen du pressoir. Pressurer des raisins, de la vendange. Pressurer des pommes.

— Serrer fortement dans la main pour exprimer le jus. Pressurer une orange, un citron.

— Fig. Épuiser par des impôts, par des taxes. Pressurer un royaume, une province, une ville. Pressurer les peuples. Les révolutions sont un [illegible] à bout, et les dominateurs qui l'ont *pressuré.* (B. Varennes.)

— Tirer de quelqu'un, par force ou par adresse, tout ce qu'on peut en tirer. Les usuriers, les gens d'affaires pressurent. Ne songer qu'à pressurer un homme riche.

— Fig. Ne sens-tu pas la misère et le néant *pressurant* tes entrailles lorsque tu t'étourdis au dehors? (Virey.)

— SE PRESSURER. v. pron. Être pressuré.

PRESSUREUR. s. m. (rad. *pressurer*). Celui qui conduit le pressoir.

PRESTAIRE. s. m. (du lat. *prestare*). Engagement d'une terre fait par une église ou un monastère, à un particulier, sous certaines

charges. ‖ adj. des 2 g. Acte prestaire. Charte prestaire.

PRESTANCE. s. f. (du lat. *præstantia;* formé de *præstare*, l'emporter sur, se tenir avant). Maintien imposant; bonne mine accompagnée de dignité et de gravité. Avoir de la prestance, une belle prestance, une grande prestance. Etre de belle prestance. Manquer de prestance. N'avoir pas assez de prestance pour représenter. Tenir une bonne prestance. Il est familier.

PRESTANT. s. m. (du lat. *præstans*, qui l'emporte). Mus. Un des principaux jeux d'orgue, qui donne le ton aux voix d'hommes, et sur lequel s'accorde tous les autres jeux.

PRESTATAIRE. s. m. Celui qui est obligé de contribuer à la réparation des chemins vicinaux, soit par son travail, soit par une somme d'argent. Libération des prestataires.

PRESTATION. s. f. (pr. *prè-sta-ci-on;* du lat. *præstatio*). Pal. Il est usité dans ces locutions. *Prestation de serment.* Action de prêter serment. Etre reçu à la prestation de serment. La prestation de serment est un acte qui doit précéder toute investiture d'une charge ou d'un emploi public.

— Dr. féod. *Prestation de foi et hommage.* Action de rendre foi et hommage à son seigneur suzerain.

— Admin. Redevance qui se paye en argent ou en nature. Prestation annuelle. Prestation en nature. Prestation en argent. La réparation des chemins vicinaux est une circonstance où chaque habitant, chef de famille ou d'établissement, est tenu à des prestations soit en argent, soit en nature. Le maximum des dernières a été fixé à trois journées de travail.

— Fourniture due aux militaires.

PRESTE. adj. des 2 g. (du lat. *præsto*, promptement). Prompt, adroit, agile. Personne preste et habile. Avoir la main bien preste. Porter un coup preste. Jouer un tour bien preste. Etre preste.

— Fig. Faire une réponse preste. Etre preste à la réplique.

— Interj. Vite, promptement. Allons, preste. Preste, partons. Il est familier.

PRESTEMENT. adv. D'une manière prompte; à la hâte. S'habiller prestement. Sauter prestement sur un cheval. Faire une chose prestement, trop prestement, plus prestement qu'il ne faudrait.

PRESTESSE. s. f. (rad. *preste*). Agilité, vitesse, subtilité; facilité, promptitude d'exécution. Faire une chose avec prestesse, avec beaucoup de prestesse, avec une grande prestesse, avec une merveilleuse prestesse. Avoir une vive prestesse de main. Ce cheval manie avec une parfaite prestesse.

— Fig. Charmer quelqu'un par la prestesse de ses réponses. Etonner par la prestesse de son esprit. Il est familier.

PRESTIDIGITATEUR. s. m. (de l'ital. *presto*, preste; et du lat. *digitus*, doigt). Celui qui fait des tours subtils avec les doigts; escamoteur. Habile prestidigitateur.

PRESTIDIGITATION. s. m. (pr. *prè-sti-di-ji-ta-cion*). Art du prestidigitateur, de l'escamoteur.

PRESTIENS. Géogr. Ancien peuple de l'Inde, en deçà du Gange.

PRESTIGE. s. m. (du lat. *præstigia*). Illusion opérée par sortilége: fascination. Les changements que semblaient opérer les magiciens d'Egypte n'étaient que des prestiges; ceux qu'opérait Moïse étaient de véritables miracles. La même doctrine des signes par des *prestiges* est établie en mille endroits de l'Ecriture. (J.-J. Rouss.)

Et pourquoi traiter de *prestiges*
Les aventures de Colchos. (J.-B. Rouss.)

— Par extens. Illusion que l'on sait être produite par des moyens naturels. Les prestiges de la physique, de la fantasmagorie, de l'optique, de la perspective.

— Fig. Illusion produite par l'art. Les prestiges du théâtre. Les prestiges de l'éloquence, de la poésie. Aimable prestige. Perfide prestige. Avoir du prestige. Exercer du prestige. Détruire les prestiges. Le prestige de la beauté n'est qu'un effet de lumière. On se présente dans le monde avec le prestige de la politesse et des belles manières; mais l'observateur attentif nous dépouille de cet entourage, et l'homme seul reste. Un banquet embellit des [illegible]

— *Les prestiges de l'imagination.* Les illusions qui agissent sur elle.

C'est alors qu'ébloui par un si doux *prestige*,
De tous les dons du ciel il se croit revêtu.
(J.-B. Rousseau.)

PRESTIGIATEUR. s. m. Sorcier qui fait des prestiges et des illusions. Il est inusité

PRESTIGIEUX, EUSE. adj. Qui opère des prestiges. Art prestigieux.

— Qui tient du prestige. Avoir un débit prestigieux, une éloquence prestigieuse. Ces lettres *prestigieuses* furent précisément l'époque où les hérésies littéraires obtinrent une sorte d'empire. (La Harpe.) Je n'ai voulu que faire voir en passant que la philosophie du XVIIIe siècle a été souvent *prestigieuse* et séductrice dès sa première apparition. (Id.)

L'imagination offre-t-elle à vos yeux
De ses feux vacillant l'éclat *prestigieux*? (Delille.)

PRESTIMONIE. s. f. (rad. *prêtre*). Dr. can. Desserte d'une chapelle, sans titre ni collation. ‖ Fonds ou revenu affecté par un fondateur à l'entretien d'un prêtre sans qu'il y ait érection en titre de bénéfice. Il est vieux et inusité.

PRESTISSIMO. adv. (mot italien qui signifie *très-vite*). Mus. Il sert à désigner un mouvement très-prompt.

PRESTITE. adj. et s. m. pl. (du lat. *præstare*, donner). Myth. rom. Ceux qui donnent. Surnom des dieux Lares. Les Lares prestites. Les prestites.

PRESTO. adv. (mot ital. qui signifie *vite*). Mus. Il sert à désigner un mouvement prompt.

PRESTOLET. s. m. (rad. *prêtre*). T. de mépr. Ecclésiastique sans considération. Ce n'est qu'un prestolet. Ce prestolet se donne des airs d'importance.

PRESTON. Géorg. Ville d'Angleterre, près de la Ribble, à 30 kilom. S. de Lancastre; 33,000 hab.

PRESTONIE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des apocynées.

PRESTONPANS. Géogr. et hist. Ville d'Écosse dans le comté d'Haddington, port sur le golfe de Forth; 2,000 hab. ‖ Victoire remportée par Charles-Edouard, sur les partisans de la maison de Hanovre, le 2 octobre 1745.

PRESTRE. s. m. Ichthyol. Espèce de poisson du genre des clupées et des cyprins.

PRÉSUCCESSION. s. f. (ét. fr., *pré*, partic. marq. antériorité; et *succession*). Droit antérieur à l'hérédité, ou droit d'anticipation sur un héritage

— *Partage de présuccession.* Partage qu'il a été d'abord enjoint et ensuite permis au père, à la mère et aux autres ascendants d'un émigré, de faire de leurs propres biens, afin que le domaine public pût venir prendre, par anticipation, la part héréditaire de l'émigré.

PRÉSUL, PRÉSULTATEUR, PRÉSULTEUR. s. m. Antiq. rom. V. PRÉSALTOR.

PRÉSUMABLE. adj. des 2 g. Qui peut se présumer, se conjecturer. Le fait n'est pas certain, mais il est présumable. Il est présumable que je reviendrai vous voir. Il n'est pas présumable qu'il réussisse dans cette entreprise. Il n'est pas permis de faire un mal certain, pour produire un bien présumable. Le crime n'est pas présumable.

PRÉSUMABLEMENT. adv. D'une manière présumable. Il est peu usité.

PRÉSUMÉ, ÉE. part. pass. du v. Présumer. S'empl. adj. Chose présumée, présumée vraie.

— Censé, réputé. Un accusé présumé innocent.

PRÉSUMER. v. a. 1re conj. (ét. lat., *præ*, d'avance; *sumere*, prendre). Conjecturer, juger sur des probabilités. Les législateurs doivent supposer les hommes méchants, et *présumer* le mal, afin de le prévenir. (Toulongeon.)

— *Présumer de.* Il faut toujours présumer le bien de son prochain. Ne présumer rien de bon d'une affaire.

— *Présumer que.* Je présume qu'il n'en demeurera pas là. Il n'est pas à présumer qu'il veuille consentir à ce que vous demandez de lui. Je présume que mon ami est encore malade. On peut *présumer* que cette révolution n'est pas à son terme. (Rayn.)

Et ne *présume* pas que Vénus ou Satan
Souffre qu'elle en demeure aux termes du roman.
(Boileau.)

— Avoir trop bonne opinion, ou simplement avoir opinion. Présumer de ses propres forces. Présumer de son droit. Présumer de son crédit, de son pouvoir. Présumer de soi-même. Présumer trop de quelqu'un. Ne pas présumer assez de son propre mérite.

— SE PRÉSUMER. v. pron. Être présumé, être présumable. Cela ne se présume pas, ne peut se présumer. Le crime ne se présume pas.

— Censer, réputer, regarder comme. La loi présume innocent tout accusé qui n'est pas encore évidemment reconnu coupable.

PRÉSUPPOSÉ, ÉE. part. pass. du v. Présupposer. S'empl. adjectiv. Chaque science a ses principes *présupposés*, par où le jugement humain est bridé de toutes parts. (Montaig.)

— Absol. *Cela présupposé.* Cela étant présupposé.

PRÉSUPPOSER. v. a. 1re conj. (pr. *pré-su-po-sé;* ét. fr., *pré*, partic. marq. antériorité, et [illegible] vrai. Présupposer un principe, un fait, une vérité. Présupposer une chose peu vraisemblable.

— *Présupposer que.* Pour bien comprendre le dogme de l'éternité, il faut présupposer que l'âme est immatérielle.

— SE PRÉSUPPOSER. v. pron. Être présupposé. L'impossible et l'absurde ne doivent jamais se présupposer.

PRÉSUPPOSITION. s. f. (pr. *pré-su-po-si-ci-on;* ét., V. PRÉSUPPOSER). Supposition préalable. Présupposition raisonnable. Faire une présupposition inadmissible, absurde. L'esprit de l'homme est peu difficile en présuppositions.

PRÉSURE. s. f. (pr. *pré-zu-re;* du lat. *pressura*, action de presser, parce qu'elle presse les molécules du lait). Ce qui sert à faire cailler le lait. Il se dit particulièrement d'une liqueur acide, contenue dans la caillette du veau et des jeunes ruminants, et des fleurs de certains végétaux qui ont la même propriété.

PRÊT, ÊTE. adj. (du lat. *præsto*, ou de *paratus*, préparé). Qui est en état de, qui est préparé à. Prêt à dire, à faire, à recevoir, à entendre, à prendre, à partir. Le canon est prêt à partir. Le dîner est prêt à servir. L'armée est prête à en venir aux mains. Il est toujours prêt à bien faire. Je le regarde comme un homme prêt à tout faire, le bien et le mal. Je suis prêt à vous obéir en tout ce que vous me commanderez, à vous suivre partout où vous irez. Venez, le vermillon, la céruse sont *prêts*. (Delille.) Notre union commençait, elle est *prête* à finir; peut-être vais-je pour jamais me séparer d'elle. (J.-J. Rouss.) Une bonté *prête* en tout temps à faire le bonheur des uns, à soulager les peines des autres. (Fléch.) Voyant autour de lui tous les hommes *prêts* à servir ses passions. (Mass.) Il trouve à le siffler des bouches toujours *prêtes*. (Boil.) Les Noirs, avec une pièce d'étoffe autour des reins; une lance à la main et un cimeterre au côté, sont *prêts* à tout, en paix comme en guerre. (B. de St-P.)

La mort ne surprend pas le sage;
Il est toujours *prêt* à partir. (La Fontaine.)

Ah! qu'aisément un fils trouve le cœur d'un père
Prêt, au moindre remords, à calmer sa colère!
(Th. Corneille.)

C'est pour tous les humains (la religion) la mère la plus [tendre,
Et son cœur en tout temps est *prêt* à tout entendre.
(Chénier.)

L'amour d'un musulman est un amour impie,
Toujours *prêt*, dans sa rage, à détruire l'autel
Où son respect brûlait un encens solennel. (Lanoue.)

Et lorsqu'avec mon cœur ma main peut s'épancher,
Vous fuyez mes bienfaits tout *prêts* à vous chercher.
(Racine.)

— *Prêt pour.* Tenez-vous prêt pour partir au premier signal. Tout est prêt pour la cérémonie.

— Les poëtes ont souvent fait usage de *prêt à* pour *près de*.

... Quelle mère
Prête à perdre son fils, peut le voir et se taire? (Volt.)

— Nos meilleurs écrivains, tant en prose qu'en vers, ont également dit *prêt de* pour *près de*. Aujourd'hui, *prêt de* est peu usité, mais ce n'est point une faute. L'analyse peut le justifier. Je suis *prêt de* l'entendre, c'est-à-dire je suis *prêt* (à l'acte, à l'action) *de* l'entendre. Nous étions *prêts d'*arriver quand la curiosité me prit. (Montesq.) Nérestan ne revenait pas de France; Zaïre ne voyait qu'Orosmane et son amour: elle était *prête d'*épouser le sultan lorsque le jeune Français arriva. (Volt.) Le cœur n'est qu'effleuré, pour l'ordinaire, des plaintes d'une amante; mais il est profondément attendri de la douloureuse situation d'une mère *prête de* perdre son fils. (Id.) M. Ménius et Q. Pétilius, quoique tous deux tribuns du peuple, représentèrent qu'il fallait commencer par séparer les intérêts du peuple de ceux de Manlius; qu'ils étaient *prêts de* se rendre ses accusateurs, comme d'un homme qui affectait la tyrannie. (Vertot.) Ce peuple, qui tant de fois a répandu son sang pour la patrie, est encore *prêt de* suivre les consuls. (Id.) Leur avarice, leur orgueil, les porteront à peindre les Marattes comme des voisins inquiets toujours *prêts d'*envahir Bombay. (Rayn.)

Qu'on rappelle mon fils, qu'il vienne se défendre,
Qu'il vienne me parler, je suis *prêt de* l'entendre.
(Racine.)

Et les chefs de l'État, tout *prêts de* prononcer,
Me font entre nous deux l'honneur de balancer.
(Voltaire.)

— Absol. Je suis prêt. Tout le monde est prêt. La voiture est-elle prête? Un domestique vint annoncer à Waverley que son cheval était *prêt*. (Defauc.) Mais quoique, sans menacer et sans avertir, la mort se fasse sentir tout entière dès les premiers coups, elle trouve la princesse *prête*. (Boss.) Il faut partir, les matelots sont *prêts*. (Boil.) Nos vaisseaux sont tout *prêts*, et le vent nous appelle. (Rac.) Les feux sont allumés, et le fer est tout *prêt*. (Id.)

— *N'être jamais prêt.* N'avoir jamais fait à temps ses préparatifs. C'est un homme qui n'est jamais prêt.

— Syn. comp. PRÊT À. PRÈS DE. *Prêt à* est adjectif et signifie Disposé à. *Près de* est locution prépositive, et veut dire Sur le point de. Combien de gens sont *près de* la mort, sans être *prêts* à bien mourir!

PRÊT. s. m. Action de prêter. Il se dit particulièrement de l'action de prêter de l'argent. Prêt considérable. Prêt gratuit. Prêt ruineux, usuraire. Prêt à intérêt, à gros intérêt, sans intérêt, qui ne porte point intérêt. [illegible] hypothèque pour sûreté d'un prêt. Faire un prêt.

— *Maison de prêt.* Etablissement autorisé par le gouvernement, etc., dans lequel on prête de l'argent sur nantissement.

— Il se dit quelquefois d'autres choses que de l'argent. Ce livre ne m'a pas été donné, ce n'est qu'un prêt. ‖ *Registre, livre de prêt.* Registre, livre sur lequel on inscrit, dans les bibliothèques publiques, les livres prêtés.

— Chose prêtée. Inscrire les prêts. Ce prêt est bien aventuré.

— Droit pour avoir prêté.

— Art milit. Solde ordinaire du soldat. On fait le prêt tous les cinq jours. Toucher, recevoir le prêt. Cette solde s'appelle *prêt* parce qu'elle est fournie par anticipation. V. SOLDE.

— Anc. cout. *Faire le prêt.* Frotter sur un morceau de pain tous les objets, tels que cuiller, fourchette, couteau, etc., qui doivent servir à la table du roi, et faire manger ensuite ce morceau de pain au chef du gobelet. ‖ *Table du prêt.* Celle où l'on faisait le prêt.

PRETANTAINE. s. f. (pr. *pre-tan-tè-ne;* onomatopée du bruit *pretantran* que les chevaux font en galopant). Il n'est usité que dans cette locution familière, *Courir la pretantaine.* Courir çà et là, aller et venir sans nécessité, sans sujet, sans dessein, sans but.

— En parlant d'une femme, Faire des voyages, des promenades, des sorties qu'interdit la bienséance. Cette femme n'est bonne qu'à courir la pretantaine.

PRÊTE. s. f. Techn. Baguette d'osier refendue, servant à relier les cercles des tonneaux.

PRÊTÉ, ÉE. part. pass. du v. Prêter. S'empl. adjectiv. Argent prêté. Meubles prêtés. Livres prêtés.

— *Prêté par.* Les ornements *prêtés* par le fabuliste à la vérité l'ont fait accueillir par ceux même qu'elle devait le plus effaroucher. (Arnault.)

— Il s'empl. subst. dans cette phrase proverbiale, *C'est un prêté rendu.* C'est une juste représaille.

PRÊTE-JEAN. V. NÉGUS.

PRÉTENDANT. part. prés. du v. Prétendre. Qui prétend. Il est invariable. Des ministres prétendant faire tout plier sous leur autorité.

PRÉTENDANT, ANTE. s. Celui, celle qui aspire à une chose. Trop de prétendants se nuisent les uns aux autres.

— *Prétendant à.* Plusieurs prétendants à la même place, au même emploi, à la même dignité. L'intérêt et l'envie de leur plaire leur donne autant d'imitateurs, que leur autorité forme de *prétendants* à leurs grâces. (Mass.)

— Celui qui aspire à la main d'une femme. Cette jeune et riche héritière a beaucoup de prétendants, on lui connaît de nombreux prétendants. La belle éconduisant ce nouveau *prétendant* se piquait de constance. (J.-J Rouss.)

— Prince qui prétend avoir des droits à un trône occupé par un autre. Il se dit particulièrement et absolument, des princes de la maison de Stuart qui réclamèrent longtemps, et quelquefois à main armée, le trône d'Angleterre. Les prétendants les plus célèbres de l'histoire moderne furent le chevalier de Saint-Georges, fils de Jacques II, roi d'Angleterre, 1715; Edouard, petit-fils de ce roi, dont toutes les espérances furent anéanties par la perte de la bataille de Culloden, 1746; don Miguel, qui, après avoir usurpé la couronne de sa nièce dona Maria, reine de Portugal, fut chassé du trône par don Pédro, son frère, 1833; don Carlos, frère du roi d'Espagne Ferdinand VII, qui disputa le trône à sa nièce, la reine Isabelle II.

PRÉTENDRE. v. a. 4e conj. (du lat. *prætendere*). Demander, réclamer comme un droit. Prétendre un cinquième, une moitié dans un héritage. Prétendre le remboursement de toutes les avances que l'on a faites. Comme le plus vaillant, je *prétends* la troisième. (La Font.) ‖ Il est suranné dans cette acception; il faut dire, *Prétendre avoir un cinquième*, etc. *Prétendre obtenir le remboursement*, etc.

— *Prétendre que.* Soutenir que, affirmer que, Être persuadé que. Prétendre qu'une chose n'est pas vraie. Prétendre qu'on a un droit incontestable. C'est sans fondement qu'un de nos chimistes a *prétendu* que le tartre ne contient point d'alcali: cette opinion a été bien réfutée par M. Bernard. (Buff.) Quelques écrivains de l'Europe, qui n'avaient jamais été à la Chine, avaient *prétendu* que le gouvernement de Pékin était athée. (Volt.) Warburton a même *prétendu* que ce dogme n'est point du tout nécessaire dans une théocratie. (Id.)

— Vouloir, exiger. Que prétendez-vous de moi? Dans cette acception, *prétendre que* veut le verbe qui suit au subjonctif. Je ne prétends pas que cet étourdi me manque de respect à l'avenir. Si je vous ai obligé dans tant d'occasions, je prétends que vous me rendiez service à votre tour. Et moi, je ne *prétends* que la mort d'un parjure. (Rac.)

— Se flatter, espérer. A de plus hauts partis Philipote peut *prétendre*. (Boil.) Je n'ai rien fait pour vous, je n'ai rien à *prétendre*. (Volt.)

Des censeurs sans nombre
Ont *prétendu* le copier;
L'inimitable fablier
N'a pas même trouvé son ombre. [illegible]

Gardez-vous de *prétendre*
Que de tant d'ennemis vous puissiez vous défendre.
(Racine.)

— Avoir intention, avoir dessein. Je n'ai point parlé sérieusement, j'ai prétendu plaisanter. Au printemps prochain, je prétends partir pour l'Italie. Je prétends vous faire voir tous les monuments de la capitale. Je n'ai point *prétendu* te faire aucune injure. (Quinault.)

Et, quant à ma maison, je ne puis m'en défaire,
C'est là que je suis né, c'est là qu'est mort mon père,
Je *prétends* y mourir. ([illegible])

Le roi *prétendant* rire,
S'avise de lui tout dire. (La Fontaine.)

— v. n. Aspirer à. Prétendre à une charge, à une place, aux emplois les plus élevés. Prétendre à la main d'une fille unique. Prétendre à tout, est souvent le moyen de n'atteindre à rien. Il faut toujours tendre à la perfection sans jamais y *prétendre*. (Maleb.) A de moindres faveurs des malheureux *prétendent*. (Rac.)

Alors la femme, *prétendant* à l'autorité, se rend le tyran de son chef; et le maître, devenu l'esclave, se trouve la plus ridicule et la plus misérable des créatures. (J.-J. Rouss.)

— Suivi d'un verbe.

Caton, dans tous les temps, gardant son caractère,
Mourut pour les Romains sans *prétendre* à leur plaire. (Voltaire.)

— Dans cette acception, les poëtes emploient fréquemment *prétendre* comme un verbe actif. *Prétendre* l'honneur de se défendre. (Volt.) Où sont donc les honneurs où je devais *prétendre*? (Delille.) En vain nous *prétendons* le droit d'élire un maître. (Volt.) Quel est le cœur où *prétendent* mes vœux? (Rac.)

Il crut que sans *prétendre* une plus haute gloire,
Elle lui céderait une haute victoire. (Rac.)

— *Prétendre de.* Se dit elliptiq. pour Prétendre à la faveur de.

C'est pour une humble foi, c'est par un amour tendre,
Que l'homme peut *prétendre*
D'honorer ses autels. (J.-B. Rouss.)

— SE PRÉTENDRE. v. pron. Être soutenu. Cela ne peut se prétendre. Pareille chose ne doit pas se prétendre. Ce droit ne saurait se prétendre.

PRÉTENDU, UE. part. pass. du v. Prétendre. S'empl. adjectiv. Faux, douteux, supposé. Un prétendu gentilhomme. Un prétendu bel esprit. Alléguer un prétendu droit. Les *prétendus* amis ressemblent à ces poltrons qui ne parlent que de bravoure et de combats. (***) C'est de là que nous est né ce *prétendu* règne de Jésus-Christ, inconnu jusqu'alors au christianisme. (Boss.) Ils instituèrent même une fête d'expiation pour ces deux *prétendus* sacriléges. (Volt.) L'hypocrisie des *prétendus* illuminés a produit bien des maux et des crimes. (La Harpe.)

Ces *prétendus* trésors dont on fait vanité
Valent moins que notre indolence;
Ils nous livrent sans cesse à des soins criminels. (J.-B. Rousseau.)

— *Prétendu par.* On peut juger par les demandes de Pepin à Gaifre quels étaient plusieurs des droits *prétendus* par les suzerains sur leurs vassaux, quoique souverains eux-mêmes. (Anquet.)

— *Religion prétendue réformée.* Se disait autrefois du calvinisme.

PRÉTENDU, UE. s. Le futur époux, la future épouse. Voilà mon prétendu. Voilà ma prétendue. Un honnête homme doit toujours avoir pour sa femme les égards qu'il avait lorsqu'il n'était encore que son prétendu.

— Dans un sens plus général, Celui qui recherche une femme en mariage. Cette veuve a plusieurs prétendus.

PRÉTENDUEMENT. adv. Par supposition. Il est hors d'usage.

PRÊTE-NOM. s. m. Celui qui prête son nom à autrui, en se présentant comme intéressé apparent dans une affaire où il n'a en réalité aucun intérêt, parce qu'il agit pour le compte d'un tiers. Être le prête-nom de quelqu'un. N'être qu'un prête-nom. Employer un prête-nom pour acquérir un domaine. Adjuger une entreprise à un prête-nom. Il faut à celui qui se sert d'un prête-nom des contre-lettres qui le rassurent contre l'abus que l'on pourrait faire du mandat qu'il a donné. Les prête-nom sont toujours vus défavorablement. On les appelle aussi *hommes de paille.*

PRÉTENTAINE. s. f. V. PRETANTAINE.

PRÉTENTIEUX, EUSE. adj. (pr. *pré-tan-ci-eu, eu-ze*). Qui a des prétentions. Homme prétentieux. Femme prétentieuse.

— Qui annonce de l'affectation, de la recherche. Style prétentieux. Ton prétentieux. Parler prétentieux.

— subst. Celui, celle qui a des prétentions. Un prétentieux. Une prétentieuse. Faire le prétentieux, la prétentieuse. Vous n'êtes qu'un prétentieux. Omission des dictionnaires.

PRÉTENTION. s. f. (pr. *pré-tan-ci-on*; rad. *prétendre*). Droit qu'on a ou qu'on croit avoir de prétendre à une chose, d'y aspirer. Grande prétention. Haute prétention. Prétention juste, folle, ridicule, absurde, raisonnable, légitime, fondée, téméraire, extravagante. Avoir des prétentions. Réussir dans ses prétentions. Echouer dans ses prétentions. Se désister, rabattre de ses prétentions. Borner ses prétentions. Les prétentions exagérées font rejeter les prétentions légitimes. L'excès des prétentions détruit la prospérité. Si nous n'avions pas de prétentions, celles des autres ne nous choqueraient [illegible] par vos *prétentions* le projet de ce mariage. (Boss.) Illustres têtes qui m'écoutez, voyez cette coupe funèbre, lisez ces tristes caractères, et apprenez où doivent aboutir vos desseins, vos *prétentions* et vos fortunes. (Fléch.) Dans ses *prétentions* une femme est sans borne. (Boil.)

Cependant et ma haine et ses *prétentions*
Sont les moindres sujets de nos divisions. (Rac.)

— Volonté, dessein. Je n'ai pas la prétention de l'emporter sur vous.

— Espérance de fortune, attente d'héritage. Ce jeune homme a des prétentions, de belles prétentions.

— Fam. *Homme à prétentions.* Homme qui prétend à l'esprit, aux talents, à la naissance, à la considération. || *Homme sans prétentions.* Homme simple et modeste.

— On dit dans le même sens, *Avoir des prétentions à l'esprit, à la naissance,* et absolument, *Avoir de la prétention, être sans prétention, être plein de prétentions, être à prétentions.* L'homme modeste n'a ni honte de ne pas tout savoir, ni la prétention de savoir ce qu'il ignore.

— *Cette femme a encore des prétentions.* Elle veut plaire par des qualités qui ne sont plus de son âge. On dit dans le sens contraire, *Cette femme n'a pas de prétentions, est sans prétentions.* La beauté trompe les femmes en leur faisant établir sur un pouvoir éphémère les prétentions de toute leur vie.

PRÊTER. v. a. 1re conj. (du lat. *præstare*). Donner, confier pour l'usage une chose, à condition qu'on la rendra. Prêter des meubles. Prêter de l'argent. Prêter son cheval, sa voiture. Prêter les livres de sa bibliothèque. Mais croyez-vous les femmes d'Europe fausses comme on les représente dans les comédies et dans les livres que vous m'avez *prêtés*? (B. de St-P.) Oh! vous avouerez qu'il est difficile de surprendre une femme qui ne vous *prête* ses yeux et ses oreilles qu'une minute. (Marivaux.) Il m'avait *prêté* ou donné un bonnet et des bas que je ne lui ai jamais rendus et qu'il ne m'a jamais redemandés, quoique nous nous soyons revus depuis ce temps-là. (J.-J. Rouss.)

Pour franchir ces amas de neiges éternelles,
Dédale à cet Icare a-t-il *prêté* des ailes. (Volt.)

— Fig. Fournir, donner Tout *prête* des armes à la volupté. (Mass.) *Prête* à nos discours un charme qui lui plaise. (Rac.) Tes malheurs te *prêtaient* encore de nouveaux charmes. (Id.) Ta fille à ces beautés *prête* un charme nouveau. (Del.)

Prêtant à leur fureur des couleurs favorables,
Et prodigue surtout du sang des misérables. (Rac.)

— *La lune prête sa lumière; la nuit prête son voile, son ombre.* La lune éclaire; la nuit cache, dérobe. L'astre qui nous *prête* sa lumière. (J.-B. Rouss).

Les Dryades à votre amour
Prêtent leur ombre salutaire. (J.-B. Rouss.)

— *Prêter sa plume.* Ecrire pour quelqu'un.

— Fig. *Prêter secours, aide, faveur,* etc. Secourir, aider, favoriser.

— *Prêter main-forte.* Appuyer par la force l'exécution des ordres de la justice.

— *Prêter la main à quelque chose.* Aider à faire quelque chose, être complice de quelque chose. Prêter la main à un vol, à un meurtre, à un incendie. Je n'ai fait que *prêter* mon bras à sa vengeance. (L. Rac.) Guillaume, enfant de chœur, *prête* sa main novice. (Boil.)

Hélas! et plût aux dieux qu'à son sort inhumain
Moi-même j'eusse pu ne point *prêter* la main. (Rac.)

|| *Prêter la main* ou *l'épaule à quelqu'un.* L'aider à remuer, à soulever, à porter quelque chose de pesant. || Fig. L'aider à réussir dans une entreprise.

— *Prêter l'oreille, prêter attention, prêter silence.* Ecouter attentivement, faire silence. En vain, *prêtant* une oreille attentive, je cherche à saisir quelques sons pour me diriger à travers un abîme de silence. (Chateaub.) Tantôt nous marchions en silence, *prêtant* l'oreille au sourd mugissement de l'automne, ou au bruit des feuilles séchées que nous traînions tristement sous nos pas. (Id.) Qui veut entendre combien la raison préside dans les conseils de ce prince n'a qu'à *prêter* l'oreille quand il lui plaît d'en expliquer les motifs. (Boss.)

— *Prêter serment.* Faire serment devant quelqu'un. Prêter serment devant un tribunal. Être admis à prêter serment. Prêter serment de fidélité au roi et à la charte constitutionnelle. A la mort du tyran, Vespasien avait successivement *prêté* serment d'obéissance à Galba, à Othon et à Vitellius. (Anquetil.) || *Prêter foi et hommage.* Se disait d'un vassal qui rendait foi et hommage au seigneur duquel il relevait.

— *Prêter son nom.* Laisser faire en son nom un acte où le véritable contractant ne veut point paraître. || Autoriser un autre à se servir de son nom en quelque occasion. A de si noirs forfaits *prêteras*-tu ton nom? (Boil.)

Et jusques à ce jour
Atalide a *prêté* son nom à cet amour. (Racine.)

— *Prêter son crédit, prêter ses amis à quelqu'un.* Lui rendre service, soit par son crédit personnel, soit par le moyen de ses amis. || *Prêter sa voix, prêter son ministère à quelqu'un.* Parler pour lui, s'employer pour lui. C'est moi qui *prête* ici ma voix aux malheureux. (Rac.) Lévites, de vos sons *prêtez*-moi les accords. (Id.)

Je ne vous presse point de vouloir aujourd'hui
Me *prêter* votre voix pour m'expliquer à lui. (Rac.)

— Attribuer. Prêter à quelqu'un des discours [illegible] la scène, une action qu'il n'a pas faite. Prêter à quelqu'un un ouvrage, une chanson, une plaisanterie. Prêter à quelqu'un des torts, un travers, un ridicule, etc. L'homme prête ses passions à Dieu. L'adulateur *prête* aux grands les qualités qui leur manquent. (Mass.) Quels sont les succès où les uns ne *prêtent* au hasard les mêmes événements dont les autres font honneur aux talents et à la sagesse? (Id.)

— Fam. *Prêter le collet à quelqu'un.* Se présenter pour lutter, pour combattre corps à corps avec lui. Je ne vous crains pas, je vous prêterai le collet quand vous voudrez. || Fig., Être prêt à résister à quelqu'un, à lui tenir tête dans une discussion. Je suis homme à vous prêter le collet.

— *Prêter le flanc à l'ennemi.* S'exposer à être pris en flanc par l'ennemi.

— Fig. et fam. *Prêter le flanc.* Donner prise sur soi. Donner matière. On dit de même, *Prêter à la critique, à la censure, à la plaisanterie, au ridicule,* etc.

— *Prêter à de fâcheuses interprétations.* Pouvoir être interprété défavorablement. Cette conduite, cette action, cette démarche, ce discours prête à de fâcheuses interprétations.

— Mar. *Prêter le côté à un fort, à un bâtiment.* Se dit d'un vaisseau qui prend position pour combattre. || *Prêter le côté au vent, à la mer.* Etre à la cape.

— Pris absolument, il signifie Prêter de l'argent. Cet homme aime, n'aime pas à prêter. Prêter à intérêt, à usure, sur gage.

— *Prêter à la petite semaine.* Prêter pour un temps très-court et à un taux très-élevé.

— Loc. prov. *On ne prête qu'aux riches.* On prête plus volontiers à ceux qui sont en fonds pour rendre. || Fig. et par extens., on attribue volontiers de bonnes ou de mauvaises qualités, des traits d'esprit ou des sottises, à certaines personnes, d'après la réputation qu'elles se sont faite.

— v. n. S'étendre aisément quand on le tire. Cette étoffe, ce cuir prête. Un bas qui prête.

— Fig. en parlant d'un sujet de discours ou d'ouvrage d'esprit *Ce sujet prête, prête beaucoup.* C'est un sujet fécond, qui peut fournir beaucoup d'idées.

— SE PRÊTER. v. pron. Être prêté. L'argent se prête au taux légal. L'argent se prête quelquefois, et se donne rarement. L'argent à tout denier se *prêta* sans usure. (Boil.)

— Prêter réciproquement. Tout est commun entre eux; ils se prêtent leurs livres, leur argent et jusqu'à leurs habits. Les éloges se prêtent plus qu'ils ne se donnent.

— Se laisser aller momentanément. Le sage sait se prêter au plaisir, mais jamais il ne s'y abandonne. Il faut savoir quelquefois se prêter aux illusions de la vie. Le torrent n'entraîne que ceux qui veulent bien s'y *prêter.* (Mass.) Leur condition les oblige à se *prêter* quelquefois au monde. (Fléch.) Si je me suis *prêtée* à l'occasion de devenir riche, c'est pour te rendre mille fois le bien que tu nous as fait. (B. de St-P.)

— *Se prêter à la plaisanterie.* Ne pas s'en offenser.

— Consentir à. Se prêter à un accommodement. Se prêter à tout. Ne se prêter à rien. Se prêter à tout ce qui fait plaisir aux autres. Ne pas se prêter à une action coupable, à de viles manœuvres. Alors, me *prêtant* à leurs jeux, je me chargeais du personnage de Raguel, et j'accordais à Paul ma fille Séphora en mariage. (B. de St-P.)

— Se montrer facile, favoriser, tolérer. Se prêter aux faiblesses de ses amis. Vous êtes trop grand pour ne pas vous *prêter* à mes faiblesses. (Volt.)

— Absol. *Il faut savoir se prêter.* Il faut savoir user d'indulgence à propos.

PRÊTER. s. m. Ce qu'on prête. Il s'emploie dans les deux locutions proverbiales qui suivent: *Ami au prêter, ennemi au rendre.* Quand on veut retirer son argent des mains de celui à qui on l'a prêté, il arrive souvent qu'on s'en fait un ennemi. || *C'est un prêter à ne jamais rendre.* Se dit d'un prêt fait à une personne insolvable.

PRÉTERGÉNÉRATION. s. f. (pr. *pré-ter-jé-né-ra-ci-on*; ét. lat., *præter,* outre; *generatio,* génération). Physiol. Ecart de la nature dans les lois de la génération.

PRÉTÉRIT. s. m. (pr. *pré-té-ritt*; du lat. *præteritum,* passé). Gramm. Temps du verbe qui marque une action faite, un événement passé. Ce temps secondaire du verbe se manifeste, avec des fonctions et des formes différentes, dans trois des modes de la conjugaison, l'indicatif, le subjonctif et l'infinitif. || *Prétérit défini.* Temps de l'indicatif qui marque qu'une chose a été faite dans un temps déterminé qui est entièrement écoulé, comme *j'aimai, je rendis,* etc. || *Prétérit indéfini.* Autre temps de l'indicatif, qui marque qu'une chose a été faite dans un temps qui n'est pas déterminé, ou qui, s'il est déterminé, n'est pas entièrement écoulé, comme *j'ai aimé, j'ai rendu,* etc. || *Prétérit antérieur.* Autre temps de l'indicatif, qui marque qu'une chose a été faite avant une autre dans un temps passé, comme *j'eus aimé, j'eus rendu,* etc. || Dans le subjonctif, le *prétérit* marque ordinairement un passé à l'égard du verbe avec lequel il entre en concordance, comme dans *que j'ai aimé, que j'ai rendu,* etc. || Enfin, il y a le *prétérit* de l'infinitif, qui exprime aussi une action faite, mais sans nombre ni personne, comme dans *avoir aimé, avoir rendu,* etc. || [illegible] substitué à celui de *parfait,* est à son tour presque abandonné aujourd'hui. On l'appelle *passé défini, passé indéfini,* et *passé antérieur.* V. PASSÉ.

— Gramm. sanscr. *Prétérit uniforme* ou *premier, prétérit augmentatif multiforme* ou *second, prétérit redoublé.* Les trois temps passés de la conjugaison sanscrite.

— adjectiv. Dr. rom. Il signifie Omis, dont il n'est point fait mention. || *Enfant prétérit.* Celui dont le père avait oublié de faire mention dans son testament, ce qui rendait cet acte nul.

— Antiq. rom. *Candidat prétérit.* Celui qui n'obtenait point les suffrages pour la charge qu'il briguait.

PRÉTÉRITION. s. f. (pr. *pré-té-ri-ci-on*; du lat. *præteritus,* passé). Rhét. Figure de pensée par fiction, au moyen de laquelle on feint de passer sous silence ou de ne toucher que légèrement des choses sur lesquelles on appuie cependant avec force. Je ne parlerai point de sa naissance. On dit aussi *prétermission.*

— Prat. Omission d'un héritier nécessaire dans un testament. La prétérition annule le testament.

PRÉTERMISSION. s. f. Rhét. V. PRÉTÉRITION.

PRÊTEUR, EUSE. adj. Qui prête. Se dit surtout de ceux qui prêtent de l'argent. N'être pas prêteur de son naturel.

La fourmi n'est pas *prêteuse*,
C'est là son moindre défaut. (La Font.)

— Prov. et fig. *La fourmi n'est pas prêteuse.* Se dit en parlant d'une personne avare qui n'aime point à prêter.

— S'emploie plus ordinairement comme substantif. Un prêteur à gros intérêts. Un prêteur sur gages. Se prend presque toujours en mauvaise part, et signifie Usurier.

PRÉTEUR. s. m. (du lat. *prætor*). Hist. rom. Magistrat qui rendait la justice dans Rome ou qui gouvernait une province. Il n'y eut d'abord qu'un préteur; on en nomma deux en 244, quatre en 228, puis huit sous Sylla, dix et même quatorze sous César, de douze à seize sous Auguste, de douze à dix-huit sous ses successeurs. Spurius Furius Camillus fut le premier qui exerça la charge de préteur, l'an de la fondation de Rome 398, et av. J.-C. 356. Le préteur était le second dignitaire de Rome; il avait toute autorité dans la ville en l'absence du consul, dont il était en quelque sorte le collègue. Comme le consul, il avait la robe prétexte, la chaise curule, marchait avec six licteurs, et n'était qu'un an en charge. || *Préteur urbain* ou *majeur.* Celui qui était chargé des affaires entre citoyens. || *Préteur étranger* ou *mineur.* Second préteur, qui décidait de toutes les affaires concernant les étrangers. || *Préteur tutélaire.* Magistrat créé par Marc-Aurèle pour veiller aux intérêts des pupilles et des orphelins. || *Préteur fiscal.* Magistrat créé par Nerva pour juger les contestations entre le fisc et les particuliers. Les préteurs furent abolis par Justinien. Jusqu'en l'an de Rome 388, le nom de *préteur* se donna quelquefois aux consuls.

— Les écrivains latins donnent quelquefois le nom de *préteur* aux chefs ou stratéges des républiques grecques, notamment au général en chef de la légion achéenne.

— Hist. mod. Magistrat de quelques villes d'Allemagne. || Titre que l'on donnait, sous Napoléon, à des officiers nommés dans le sein du sénat. Les préteurs étaient chargés de tous les détails relatifs à la garde du sénat, à la police et à l'entretien du palais sénatorial. Le maréchal Lefebvre, duc de Dantzick, fut un des préteurs du sénat.

PRÉTEXTAT (Saint). Évêque de Rouen en 544, fut l'ennemi de la reine Frédégonde, qui le fit assassiner dans le chœur de son église en 588.

PRÉTEXTE. s. f. (pr. *pré-tek-ste*; du lat. *prætexta*). Antiq. rom. Robe blanche bordée d'une large bande de pourpre, qui était à Rome une des marques de dignité sénatoriale, consulaire, etc.

— Se dit aussi d'une robe longue et blanche, bordée par le bas d'une petite bande de pourpre, et que les enfants de familles distinguées portaient jusqu'à l'âge de puberté. Les jeunes gens la prenaient à quinze ans et la quittaient à dix-sept pour prendre la robe virile. Les filles la portaient jusqu'à ce qu'elles fussent mariées.

— adjectiv. Robe prétexte. Toge prétexte.

— Littér. *Tragédie prétexte.* Tragédie dont le sujet était emprunté à l'histoire de Rome, et où figuraient des personnages revêtus de la robe prétexte. La fable prétexte est la tragédie nationale des Romains, comme la fable togate est leur comédie. V. TOGATE.

PRÉTEXTE. s. m. (du lat. *prætextus*). Cause apparente, simulée, dont on se sert pour cacher le vrai motif d'un dessein, d'une action. Prétexte spécieux, plausible, mauvais, bon, léger. Faible prétexte. Chercher un prétexte. Prendre prétexte d'une chose. Prendre pour prétexte une chose. Fournir, trouver un prétexte. Se servir d'un prétexte. N'être jamais à court de prétextes. Quereller quelqu'un sur le moindre prétexte. Prendre un mauvais prétexte. Couvrir adroitement ses plus mauvaises actions du prétexte spécieux de l'équité et de l'amour du bien public. Quelque *prétexte* que nous donnions à nos afflictions, ce n'est souvent que l'intérêt ou la vanité qui les cause. (La Rochef.) [illegible] défaut a son *prétexte.* (Id.) Les femmes ont toujours des *prétextes* honnêtes. (Volt.) Toutes les autres raisons ne furent que des *prétextes.* (Id.)

— *Prétexte de.* Chercher un prétexte de se plaindre.

— *Prétexte pour.* Demander un prétexte pour rompre. Elle trouve cent *prétextes* pour m'éviter. (J.-J. Rouss.) On cherche tant de *prétextes* pour s'en dispenser. (Fléch.)

— *Il n'y a pas de prétexte à cela,* et absol., *il n'y a pas de prétexte.* Il n'y a pas même de raison apparente pour dire ou faire la chose dont il s'agit.

— *Sous prétexte de.* loc. prépos. Sous prétexte de maladie. Sous prétexte de rendre service. Se venger soi-même, sous prétexte de venger son ami. Sous prétexte de zèle et de religion, chercher à assouvir son ambition. Opprimer l'innocent sous prétexte de justice. Vit-on jamais affaiblir la justice en faveur des juges, sous *prétexte* de les renvoyer à leur conscience? (Fléch.)

Sous *prétexte* d'exercer la charité, ils renversent toutes les règles de la justice. (Id.) Sous *prétexte* de blâmer l'ambition, consacrer l'oisiveté et l'indolence. (Mass.)

— *Sous prétexte que.* loc. conj. Il a pris congé de nous de très-bonne heure, sous prétexte qu'il avait à écrire.

PRÉTEXTÉ, ÉE. part. pass. du v. Prétexter. S'empl. adjectiv. Voyage prétexté. Maladie prétextée.

PRÉTEXTER. v. a. 1re conj. Prendre pour prétexte. Prétexter un voyage, une maladie, une affaire pressante. On ne les a jamais vus égorger les faibles en *prétextant* les ordres de la Divinité. (Volt.)

— *Prétexter que.* Prétexter que l'on est retenu par un travail urgent.

— Couvrir d'un prétexte, cacher sous une apparence spécieuse. Prétexter ses violences de l'amour du bien public. Prétexter sa révolte du zèle de la religion. En ce sens il est inusité. On dit, *Donner pour prétexte de ses violences,* etc., *de sa révolte,* etc.

— SE PRÉTEXTER. v. pron. Être prétexté, être donné pour prétexte, servir de prétexte. Cette légère infirmité ne saurait se prétexter comme exemption du service militaire.

— S'alléguer pour prétexte à soi-même. Nous nous trompons nous-mêmes, et nous étouffons notre conscience en nous prétextant de fausses obligations, de faux motifs, de fausses apparences de vertu.

PRÉTIBIAL, ALE. adj. (ét. lat., *præ,* avant; *tibia,* tibia). Anat. Qui est placé au-devant du tibia.

PRÉTIBIO-DIGITAL. adj. et s. m. Anat. Se dit d'un muscle qui se porte de la face antérieure du tibia aux orteils.

PRÉTIBIO-SUS-PHALANGÉTAIRE. adj. des 2 g. Anat. Qui se rend de la face antérieure du tibia à la face supérieure des orteils.

PRETINTAILLE. s. f. (pr. *pre-tein-ta-ye*). Ornement en découpures qui se mettait sur les robes des femmes. Robe garnie de pretintailles.

— Fig. et fam. Légers accessoires qui accompagnent une chose, qui en dépendent. Cette charge lui a coûté cent cinquante mille francs, sans compter les pretintailles, sans compter toute la pretintaille. Cette locution figurée était usitée surtout lorsque le genre d'ornements appelé *pretintaille* était à la mode.

— Au jeu de l'hombre, se dit des différentes chances pour lesquelles on paye des fiches à celui qui fait jouer, s'il gagne, ou que celui qui fait jouer paye aux autres s'il vient à perdre. On distingue quatorze pretintailles : la consolation, le parfait contentement, etc. ‖ Autrefois on comptait également des pretintailles au piquet.

PRETINTAILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Pretintailler. S'empl. adjectiv. Robe pretintaillée.

— Fig. *Style pretintaillé.* Style surchargé d'ornements d'assez mauvais goût.

PRETINTAILLER. v. a. 1re conj. (pr. *pre-tein-ta-ié*). Mettre des pretintailles. Pretintailler une robe.

— Fig. *Pretintailler son style.* Y multiplier les ornements.

— SE PRETINTAILLER. v. pron. Être pretintaillé. Il est familier.

PRÉTOIRE. s. m. (du lat. *prætorium*). Hist. rom. Lieu où le préteur et quelques autres magistrats rendaient la justice. Beau prétoire. Vaste prétoire. Entrer dans le prétoire.

— C'était aussi le nom de la tente du général romain dans les camps.

— Caserne ou camp stable des prétoriens.

— *Préfet du prétoire.* Celui qui commandait la garde de l'empereur; premier magistrat d'un des quatre grands départements du Bas-Empire. V. PRÉFET.

PRÉTORIEN, IENNE. adj. (rad. lat. *prætor,* préteur). Qui dépend du préteur, qui appartient à sa charge. Dignité prétorienne.

— *Familles prétoriennes.* Celles dans le sein desquelles on avait nommé un préteur. ‖ *Droit prétorien.* Droit qui résultait des édits des préteurs. ‖ *Edifice prétorien.* S'est dit des maisons de campagne les plus somptueuses des grands de Rome.

— *Provinces prétoriennes.* Celles où l'on envoyait des préteurs pour les gouverner.

— Il se dit aussi des soldats qui formaient la garde des empereurs romains, et dont le chef avait le titre de préfet du prétoire. [illegible] garde prétorienne.

— PRÉTORIENS. s. m. pl. La garde prétorienne. Octave établit 10,000 prétoriens qu'il divisa en deux cohortes, lorsqu'il fut proclamé empereur. Les prétoriens devinrent bientôt tout-puissants; ils allèrent jusqu'à mettre plusieurs fois l'empire à l'encan. Cette dangereuse milice fut cassée par Constantin.

PRÉTORIOLE. s. m. Anc. mar. Chambre du capitaine de vaisseau. Il s'est dit sur la Méditerranée seulement.

PRÊTRAGE. s. m. Se dit ironiquement pour Sacerdoce.

PRÊTRAILLE. s. f. (pr. *prê-tra-ye*). Terme d'injure et de mépris, employé pour désigner les prêtres, les ecclésiastiques, le clergé.

PRÊTRE. s. m. (du lat. *presbyter;* rad. gr. πρέσβυς, vieillard). En général, Ministre de la religion; homme consacré à un culte, et servant d'intermédiaire entre ses semblables et la Divinité. Les prêtres du paganisme. Les prêtres de Jupiter, d'Apollon, de Cybèle, de Bacchus. Les prêtres de Baal, d'Isis. Les Hindous et les Chinois ont un profond respect pour leurs prêtres, qu'ils appellent Bracmanes et Bonzes. Les prêtres gaulois se nommaient Druides. Les prêtres égyptiens formaient une caste puissante et savante qui posséda pendant longtemps presque toute l'autorité. Chez les Grecs, les princes faisaient pour la plupart les fonctions de prêtres sacrificateurs, et pour cela ils portaient toujours auprès de leur épée un couteau dans un étui. Les prêtres romains formaient une caste à part; on les choisissait parmi les citoyens les plus considérables. On les distinguait en deux classes : l'une comprenait ceux qui offraient des sacrifices à tous les dieux; l'autre, ceux qui étaient attachés au culte de divinités particulières. Le *prêtre* deviendra la première victime. (Rac.)

Du sein d'un *prêtre* ému d'une divine horreur,
Apollon par des vers exhala sa fureur. (BOIL.)

— Hist. hébr. Il se dit particulièrement des ministres qui étaient consacrés au service du tabernacle et du temple, sous l'ancienne loi. Le grand prêtre de la loi. Les prêtres de la loi. Les princes des prêtres. Les prêtres et les lévites. Les *prêtres* ne pouvaient suffire au sacrifice. (Rac.)

— Relig. cathol. Celui qui a reçu l'ordre du sacerdoce, et qui, en vertu de cet ordre, a le pouvoir de dire la messe, de remettre les péchés et d'administrer les sacrements de l'Église. L'évêque a seul le pouvoir d'ordonner des prêtres, de faire des prêtres. Bon prêtre. Saint prêtre. Prêtre vénérable. Jeune prêtre. Mauvais prêtre. Né le plus souvent sous le chaume, le *prêtre* irlandais apprend dès le berceau à connaître la misère de ses frères; chacune des privations de ses jeunes années lui révèle une douleur que plus tard il saura soulager. (Montalembert.) Un bon *prêtre* est un commentaire vivant du Nouveau Testament. (Lamart.) Dans les *prêtres* comme dans le peuple, l'ignorance est bien plus à craindre que les lumières. (Mass.) *Prêtres* de l'Eternel, vous déchiriez vos vêtements en ces rencontres. (Fléch.) *Prêtres* sacrés, préparez vos cantiques. (Rac.)

Le regard vers les cieux, comme un *prêtre* inspiré,
Il parle, et sa parole est un hymne sacré. (G. FABRE.)

Ses *prêtres* fortunés foulent d'un pied tranquille
Les tombeaux des Catons et la cendre d'Emile.
(VOLTAIRE.)

— En poésie on dit *un prêtre d'Apollon* pour un poète; *un prêtre de Polymnie,* un musicien; *un prêtre de Thémis,* pour un juge; *un prêtre d'Esculape,* pour un médecin ou un chirurgien, etc. Il aimait les jardins, était *prêtre* de Flore. (La Fort.)

— En parlant du culte réformé, on dit ordinairement, *ministre* ou *pasteur.*

— *Se faire prêtre.* Recevoir l'ordre du sacerdoce.

— *Prêtre habitué* ou *prêtre paroissial.* Prêtre attaché au service d'une paroisse.

— *Cardinal-prêtre.* Cardinal qui a reçu l'ordre de la prêtrise.

— Loc. prov. et fig. *Il faut que le prêtre vive de l'autel.* Il faut que chacun trouve des moyens suffisants de subsistance dans la profession qu'il a embrassée.

— Fig. *Prêtre de Plutus.* Homme qui fait son Dieu de l'or et de l'argent.

— Loc. prov. et fam. *Pauvre prêtre.* Se dit d'un homme auquel on suppose peu d'industrie ou d'adresse. ‖ *Prêtre Martin.* Chantre qui dit le verset et le répons, et fig., Celui qui fait la demande et la réponse.

— Bot. *Bonnet de prêtre.* Nom donné au fusain, à cause de la forme de son fruit.

— Entom. Nom vulgaire des libellules ou demoiselles, parce qu'elles portent les ailes étendues comme les surplis des prêtres.

— Fortif. *Bonnet à prêtre* ou *bonnet de prêtre.* Ouvrage avancé et extérieur dont le front est à redans du côté de la campagne, et qui va en se rétrécissant du côté de la place.

— Hist. *Guerre des prêtres.* Guerre que les cantons de Berne et de Zurich soutinrent contre les cinq autres cantons suisses, en 1656. Cette guerre fut causée par l'intolérance du canton de Schwitz. ‖ *Prêtres réfractaires.* Se disait pendant la révolution française, de ceux qui avaient refusé de prêter le serment constitutionnel.

— Ichthyol. Nom vulgaire de l'éperlan de mauvaise qualité.

— [illegible] du moucheux et du bouvreuil.

PRÊTRE-JEAN ou **PRESTE-JEAN.** Nom absurde que l'on prêtait jadis à l'empereur des Abyssins et à un souverain que l'on disait, d'après Marco Polo, régner en Asie, entre la Chine et les royaumes de Sifan et de Tibet. Les savants qui ont parcouru l'Afrique et l'Asie ont prouvé que le prêtre-jean n'était qu'un nom sans réalité, et que jamais monarque de ce nom n'avait existé. V. NEGUS.

PRÊTREERIE. s. f. Anc. cout. Biens appartenant au clergé.

PRÊTRESSE. s. f. (rad. *prêtre*). Chez les païens, Femme attachée au service d'une divinité. Prêtresse d'Apollon, de Diane, de Minerve, de Vesta.

— Anc. écon. dom. Espèce de vase de faïence qui contenait un compartiment pour l'huile et un autre pour le vinaigre.

PRÊTRISE. s. f. (pr. *prê-tri-ze;* rad. *prêtre*). Sacerdoce; ordre sacré par lequel un homme est fait prêtre. Recevoir la prêtrise, l'ordre de prêtrise. L'évêque a seul le droit de conférer la prêtrise. Il ne se dit qu'en parlant des prêtres de la religion catholique.

Déserteur de leur loi, j'approuvai l'entreprise,
Et par là de Baal méritai la *prêtrise.* (RACINE.)

— Syn. comp. SACERDOCE, PRÊTRISE. *Sacerdoce* se dit en général des prêtres de tous les cultes; *prêtrise* ne se dit que des prêtres catholique. *Sacerdoce* est le terme noble; *prêtrise* est le mot vulgaire.

PRÊTROT. s. m. Ornith. Nom vulgaire du rossignol de muraille, qu'on appelle aussi *petit-prêtre* ou clerc.

PRÉTURE. s. f. (du lat. *prætura*). Charge, dignité, fonction de préteur. Demander, obtenir la préture. Se démettre de la préture. Exercer la préture. Chez les Romains, cette charge était annuelle comme le consulat, et on ne pouvait y être élevé avant l'âge de quarante ans. La préture fut un démembrement du consulat imaginé en 366 av. J.-C., lorsque les plébéiens purent être consuls. Elle ne fut d'abord confiée qu'aux patriciens; mais dès 337, les plébéiens y parvinrent.

— Durée de cette magistrature. Pendant la préture, sous la préture d'un tel.

PRÉTUTIEN, IENNE. Géogr. anc. Nom d'un ancien peuple d'Italie, entre le Picenum au N. et les Vestins au S.

PRÉTUTIUM. Géogr. Ville capitale du pays des Prétutiens, au N., près du Picénum.

PREUILLY. Géogr. Ch.-l. de cant., arrond. de Loches (Indre-et-Loire); 2,000 hab.

PREUVE. s. f. (du lat. *probatio* ou *proba,* formé de *probare,* prouver). Ce qui constate une vérité, un fait. Bonne, faible, forte preuve. Preuve complète, irrésistible, convaincante, suffisante, authentique, incontestable, concluante, sans réplique. Preuve judiciaire ou juridique. Preuve testimoniale ou par témoin. Preuve littérale ou par écrit. Preuve matérielle. Preuve morale. Avoir, fournir, donner la preuve ou les preuves. Etablir une preuve. Justifier de la preuve. Acquérir la preuve d'un délit. Infirmer, renverser, détruire une preuve. La religion chrétienne est la seule qui ait des preuves. (Fontenelle.) La force même de leurs *preuves* me retenait moins. (J.-J. Rouss.) Une *preuve* positive n'est-elle pas plus forte que toutes les *preuves* négatives? (B. de St-P.)

— *Preuve que.* La preuve que cela est, c'est que... La preuve en est que..... Le malheureux état des grands dans le crime est une *preuve* éclatante qu'un Dieu préside aux choses humaines. (Mass.)

— Fam. et ellipt. *Preuve de cela, preuve que cela est, c'est que.... Pour preuve, je dis que..... Pour preuve qu'il en est ainsi....*

— *Preuve pour.* Preuve en faveur de...

— *Preuve contre.* Preuve acquise contre l'accusé.

— *Faire la preuve d'un fait.* Prouver un fait, le vérifier. Etre admis à faire la preuve d'un fait. Ordonner que l'on fasse la preuve, ordonner la preuve. La preuve est à la charge du demandeur. En venir à la preuve.

— Jurispr. *Preuve muette.* Preuve qui n'est ni écrite ni affirmée par un témoignage, mais qui résulte de quelque circonstance ou de quelque fait, d'où l'on a lieu de juger qu'un accusé est véritablement coupable. ‖ *Semi-preuve* ou *demi-preuve.* Commencement de preuve qui n'éclaircit pas suffisamment le fait dont il s'agit, mais qui donne des indices. Ne pas ajouter trop de foi aux semi-preuves. Beaucoup de semi-preuves réunies ne font jamais une preuve complète. N'avoir contre soi que des semi-preuves.

— *Faire preuve de noblesse,* ou absolument *faire ses preuves.* Justifier par titre qu'on est de noble extraction.

— Fig. Se faire connaître pour brave, pour savant, pour honnête, etc. On dit de même, selon la chose dont il s'agit, *faire preuve de courage, de savoir, de probité,* etc.

— Il se dit particulièrement des titres, des extraits, des pièces que l'on réunit à la fin d'une histoire ou d'un autre ouvrage d'esprit, pour constater la vérité des faits qui y sont avancés. Ajouter à son histoire un volume de preuves.

— Marque, témoignage. Donner une preuve de son amitié, de son affection, de son dévouement. Donner des preuves de sa valeur, de son intrépidité, de son sang-froid, de sa présence [illegible] d'une preuve d'amitié. Recevoir une preuve de l'attachement d'une personne. C'est une grande *preuve* de peu d'amitié, que de ne pas s'apercevoir du refroidissement de celle de nos amis. (Mme de Puysieux.)

— Comm. *Preuve de Hollande.* Eau-de-vie à dix-neuf degrés. ‖ *Preuve.* Petite fiole dans laquelle on reçoit, au sortir de l'alambic, l'eau-de-vie dont on veut faire connaître le degré. ‖ Essai que l'on fait de la cuite, dans les raffineries de sucre.

— Mathém. Opération arithmétique et algébrique pour vérifier l'exactitude d'un calcul. La preuve de la division se fait par la multiplication; celle de la soustraction se fait par l'addition.

— Rhét. Celle des parties constitutives d'un discours, qu'on appelle aussi Démonstration.

PREUX. adj. m. (pr. *preu;* du lat. *probus,* homme d'honneur, ou du fr. *preuve,* qui a fait ses preuves de bravoure et de vaillance). Brave, vaillant. Preux chevalier. C'est un preux chevalier.

... Ces *preux* chevaliers
Qui ne savaient que deux métiers :
Aimer et battre. (IMBERT.)

— substantiv. Un preux. Un ancien preux. Les preux. Il était très-usité chez nos ancêtres; aujourd'hui, il est à peu près inusité.

De ses guerriers à l'éclatante armure,
Le roi des *preux* s'avance environné. (MILLEVOYE.)

Quand partait des combats le signal redouté,
La maîtresse d'un *preux,* excitant sa vaillance,
Lui donnait fièrement et son casque et sa lance
(LEGOUVÉ.)

— Philol. *Les Neuf Preux.* Titre d'un roman de chevalerie. ‖ Hist. fab. et or. *Les Douze Preux.* V. DOUZE.

PRÉVALAIS (LA). Ferme du département d'Ille-et-Vilaine, dans le canton et à 2 kilomètres de Rennes. Elle doit sa réputation au beurre excellent qu'elle produit.

PRÉVALENCE. s. f. Qualité d'une chose qui prévaut.

PRÉVALITÈNE. Géogr. anc. Province de la Dalmatie, dont les villes principales étaient *Scodra* et *Lissus.*

PRÉVALOIR. v. n. 3e conj. irrég. (ét. fr., *pré,* partic. marq. supériorité, et *valoir*). *Je prévaux, tu prévaux, il prévaut; nous prévalons, vous prévalez, ils prévalent. Je prévalais. Je prévalus. J'ai prévalu. Je prévaudrai. Je prévaudrais. Prévaux, prévalons, prévalez. Que je prévale, que tu prévales, qu'il prévale, que nous prévalions, que vous prévaliez, qu'ils prévalent. Que je prévalusse. Prévalant, prévalu, prévalue.* Avoir, remporter l'avantage. Prévaloir sur quelqu'un, contre quelqu'un. La faveur prévaut souvent contre le mérite. La raison doit prévaloir sur la routine. L'empire de la coutume prévaut longtemps. L'ignorance ne prévaudra jamais contre le savoir. L'usage a *prévalu* que celui qui possédait Paris portât le nom de roi de France. (Anquetil.)

— SE PRÉVALOIR. v. pron. Tirer avantage, tirer vanité, se faire un droit. Se prévaloir de sa naissance, de son rang, de son autorité, de son crédit, de sa fortune. Se prévaloir de la simplicité de son adversaire. Se prévaloir d'un succès passager. Il s'est prévalu, elle s'est prévalue, ils se sont prévalus, elles se sont prévalues de certains avantages. Celui qui se prévaut de sa naissance n'est pas plus raisonnable que celui qui se prévaut d'un billet gagnant de loterie. S'il y a quelque chose de bon dans mon ouvrage, on pourra s'en *prévaloir.* (J.-J. Rouss.) Je me garderai bien de me *prévaloir* d'un succès passager. (Volt.)

Ma vieille tante aimait un beau jeune [illegible]
Qui se *prévalant* trop d'un pareil avantage,
Pendant ma longue absence a mangé l'héritage.
(DESTOUCHES.)

— Syn. comp. SE PRÉVALOIR, SE TARGUER, SE GLORIFIER. On se *prévaut* d'un avantage sur un concurrent; on se *targue* d'un avantage que l'on croit avoir; on se *glorifie* d'un avantage lorsqu'il est réel et bien constaté.

PRÉVARICATEUR, TRICE. s. (du lat. *prævaricator*). Celui, celle qui prévarique, qui trahit son devoir, qui manque à son devoir. Etre un prévaricateur dans son emploi. Punir les prévaricateurs.

— adjectiv. Magistrat prévaricateur. Juge prévaricateur. Ministre prévaricateur. Il est peu usité au féminin.

PRÉVARICATION. s. f. (pr. *pré-va-ri-ka-si-on;* du lat. *prævaricatio*). Action de prévariquer; trahison envers la cause, les intérêts de celui que l'on doit soutenir; faute contre les devoirs de sa charge, de son ministère. Grande, odieuse, honteuse prévarication. Etre accusé de prévarication. Se rendre coupable de prévarication. Prévarication contre la loi de Dieu. La prévarication de ce ministre est manifeste.

PRÉVARIQUER. v. n. 1re conj. (pr. *pré-va-ri-ké;* du lat. *prævaricari;* rad. *varicus,* qui écarte les jambes, qui les allonge, comme si l'on disait au figuré, *enjamber, passer par-dessus, franchir toute considération de devoir et d'honneur*). Agir contre son devoir, trahir ses obligations, commettre une malversation dans l'exercice de ses fonctions. Prévariquer dans son emploi. Le veau d'or fut réduit en poussière pour avoir fait *prévariquer* Israël. (Mass.) Connais seulement ton iniquité, et que tu as *prévariqué* contre le Seigneur. (Hennec.) [illegible] prévarique. C'est prévariquer que de mettre son esprit à la place de celui de la loi. Tout Juda *prévarique.* (Mass.)

— SE PRÉVARIQUER. v. pron. S'emploie dans le même sens que *prévariquer,* v. n.

PRÉVAT. s. m. Bot. Nom vulgaire de plusieurs espèces de champignons, nommés aussi *poivrés.* Le prévat lilas. Prévat rosé, tourné, verdoyant.

PRÉVENANCE. s. f. (ét., V. PRÉVENIR). Manière obligeante de prévenir, d'aller au-devant de ce qui peut plaire. Grande prévenance. Extrême prévenance. Aimable, séduisante prévenance. Prévenance intéressée. Faire des prévenances. Rechercher quelqu'un par mille prévenances. Avoir de la prévenance, manquer de prévenance pour quelqu'un. Etre plein de prévenances. Les *prévenances* caressantes des hommes avides sont comme la doucereuse souplesse du tigre qui approche de sa proie. (Boiste.)

PRÉVENANT. part. prés. du v. Prévenir. Qui prévient. Il est invariable. Une armée prévenant l'ennemi.

PRÉVENANT, ANTE. adj. (ét., V. PRÉVENIR). Obligeant, qui va au devant de ce qui peut plaire. Personne prévenante. Naturel, caractère prévenant. Etre prévenant, très-prévenant. Toujours empressé pour son maître, et *prévenant* pour ses seuls amis, il ne fait aucune attention aux gens indifférents. (Buffon.) Qu'est devenue ta douceur, ta manière d'être si *prévenante*? ta vue rapide, cette raison droite qui rendait à chacun ce qui lui appartient? (X. Marmier.)

— Agréable, gracieux, qui dispose en faveur de la personne. Extérieur prévenant. Air prévenant. Mine, physionomie prévenante. Manières prévenantes.

— Théol. *Grâce prévenante.* Grâce qui prévient la volonté, qui l'aide et la détermine sans détruire ni gêner le libre arbitre. On dit de même, Les secours prévenants de la grâce. L'homme ne peut rien sans la grâce prévenante.

PRÉVENIR. v. a. 2ᵉ conj. irrég. (ét. fr., *pré*, partic. marq. antériorité; et *venir*). *Je préviens, tu préviens, il prévient, nous prévenons, vous prévenez, ils préviennent. Je prévenais. Je prévins, nous prévînmes. J'ai prévenu. Je préviendrai. Je préviendrais. Préviens, prévenons, prévenez. Que je prévienne. Que je prévinsse. Prévenant. Prévenu, prévenue.* Devancer, venir avant, venir le premier. Prévenir quelqu'un au rendez-vous. Le courrier de France a prévenu celui d'Autriche.

— Fig. Les occasions préviennent les désirs. Son amitié ne se donnait point au hasard, mais sa bonté *prévint* pour cette fois son jugement. (Fléch.)

— Anticiper, en parlant du temps. En lui la vertu, la sagesse a prévenu l'âge. Prévenir l'heure du rendez-vous pour ne faire attendre personne. Un sage a dit : La mort qui prévient la caducité arrive plus à propos que celle qui la termine. La bonté du naturel *prévint* en lui les soins de l'éducation. (Mass.) Les autres passions ne se développent qu'avec la raison; celle-ci la *prévint*. (Id.)

— Faire le premier ce qu'un autre voulait faire. Prévenir les ennemis. Je voulais aller vous voir, mais vous m'avez prévenu. Cet homme m'aurait perdu infailliblement si je n'avais été assez heureux pour le prévenir. L'ennemi devait nous attaquer, nous l'avons prévenu. Vous vouliez demander cet emploi; un autre vous a prévenu. *Prévenez* de Calchas l'empressement sévère. (Boil.)

— Jurispr. Se saisir le premier d'une affaire. En certains cas les baillis et sénéchaux prévenaient les juges subalternes.

— Dr. canon. Dans un sens analogue, *Prévenir l'ordinaire.* Conférer un bénéfice avant l'ordinaire. Quand le pape prévient l'ordinaire, sa collation prévaut.

— Rendre de bons offices de soi-même et sans en être prié; aller au-devant de ce qui peut être utile ou agréable. Dieu prévient paternellement nos besoins. Prévenir les désirs de quelqu'un. Prévenir quelqu'un par toutes sortes de bons offices. Qui *prévient* les besoins *prévient* aussi les crimes. (Delille.) Vous *prévenez* mes besoins par vos bienfaits. (Volt.) Les richesses étant aux riches tous ces plaisirs-là en *prévenant* leurs besoins. (B. de St-P.)

— *Prévenir les objections, les difficultés.* Y répondre, les résoudre d'avance.

— Détourner par ses précautions, les maux, les dangers, les choses fâcheuses. Prévenir le mal. Prévenir une maladie. Prévenir un accident, un danger. Prévenir un crime. Il vaut mieux *prévenir* le mal que d'être réduit à le réprimer. (Fénel.) Elle aimait à *prévenir* les injures par sa bonté. (Boss.) Que la concorde et l'union établies parmi nous *préviennent* la sévérité de ces lois. (Mass.) Il est plus aisé de *prévenir* une maladie que de la guérir. (De Juss.)

— Informer par avance. Prévenir quelqu'un des pièges qu'un autre voulait lui tendre. Prévenir quelqu'un d'un danger. Prévenir un ami qu'on lui fera visite le lendemain. Les sages le prévinrent. (Boss.) Je viens, j'arrive enfin sans qu'il m'ait prévenue. (Rac.)

> Et sans le *prévenir* il faut, pour lui parler,
> Qu'il me cherche, ou du moins qu'il me fasse appeler.
> (RACINE.)

— Occuper, influencer l'esprit de quelqu'un pour ou contre. Prévenir un juge, l'esprit d'un juge. On doit prévenir le ministre en ma faveur [illegible] *prévenir*, mais non le corrompre. (Fléch.)

— SE PRÉVENIR. v. pron. Se préoccuper. Se prévenir aisément. L'homme du monde qui se prévient le plus, qui se prévient le moins.

— S'informer, s'avertir. Entre amis, on se prévient de tout ce qui peut intéresser l'amitié.

— Être ou pouvoir être prévenu. Des chefs rivaux aiment mieux s'exposer aux surprises que de se prévenir. C'est folie de s'inquiéter d'événements qui peuvent se prévenir.

— Concevoir de la prévention. Se prévenir pour quelqu'un, en faveur de quelqu'un, contre quelqu'un.

PRÉVENTIF, IVE. adj. Qui prévient, qui prend des mesures d'avance pour empêcher un délit d'être commis. Système préventif. Lois préventives. Mesures préventives.

— Qui tient de la prévention. Jugement préventif.

PRÉVENTION. s. f. (pr. *pré-van-ci-on*; du lat. *prœventio*, formé de *prœvenire*, prévenir). Préoccupation de l'esprit, opinion favorable ou contraire avant l'examen suffisant. Heureuse prévention. Folle prévention. Prévention injuste, ridicule. Prévention insensée. Juger par prévention, avec prévention, sans prévention. Avoir des préventions. Inspirer des préventions. Etre plein de préventions. Sujet aux préventions. Donner des préventions contre soi. Guérir, désabuser quelqu'un de ses préventions. Combattre, vaincre les préventions de quelqu'un. Se défaire, se dépouiller de toute prévention. Un juge ne doit avoir de prévention ni pour ni contre un accusé. Dans l'esprit d'un juge passionné la prévention équivaut à la conviction. Tout est *prévention*, cabale, entêtement. (La Font.) Soit en bien, soit en mal, rien ne va plus vite et plus loin que la *prévention*. (S. Dub.) Il discerna les raisons de la bonne cause d'avec les *préventions* et les artifices de la mauvaise. (Fléch.) L'ignorance est la mère de la *prévention*. (Vauven.)

> Grâce aux *préventions* de son esprit jaloux,
> Nos plus grands ennemis ont combattu pour nous.
> (RAC.)

— Jurispr. crim. Etat d'une personne prévenue de délit, de crime. Etre en prévention, en état de prévention. Mise en prévention.

— Action de devancer l'exercice du droit d'un autre; particulièrement, Droit de connaître une affaire, parce qu'on en a été saisi le premier. Le pape a droit de prévention sur l'ordinaire. Autrefois, dans certains cas, les baillis et les sénéchaux avaient le droit de prévention sur les juges subalternes. Il vieillit en ce sens.

— *Prévention en cour de Rome.* Action par laquelle on obtenait à Rome un bénéfice avant la nomination du collateur. Obtenir un bénéfice par prévention. Le patronage laïque n'était pas sujet à la prévention.

— Syn. comp. PRÉVENTION, PRÉJUGÉ. La *prévention* fait pencher l'âme à juger favorablement d'un objet; le *préjugé* est un jugement anticipé. La *prévention* ôte l'impartialité; le *préjugé* ôte le doute.

PRÉVENTIVEMENT. adv. D'une manière préventive. Avoir été incarcéré préventivement.

PRÉVENU, UE. part. pass. du v. Prévenir. S'empl. adjectiv. Influencé, préoccupé pour ou contre. Un homme prévenu de certaines opinions. L'homme prévenu de passion parle toujours des choses autrement qu'elles ne sont. Les Indiens, *prévenus* de l'idée de la métempsycose, sont encore persuadés aujourd'hui qu'un corps aussi majestueux que celui de l'éléphant ne peut être animé que par l'âme d'un grand homme ou d'un roi. (Buffon.)

> Et de tant de grandeur dont j'étais *prévenue*,
> Vile esclave des Grecs, je n'ai pu conserver
> Que la fierté d'un sang que je ne puis prouver.
> (RACINE.)

— Qui a de la prévention, qui s'enorgueillit. Prévenu de sa grandeur.

— Informé. J'avais été *prévenu* de ne me laisser jamais plaisanter par un Turc. (Chat.) Le Turc qui entr'ouvre les portes avait été *prévenu* de se tenir prêt à me recevoir. (Id.) La garde nationale *prévenue* ne lui obéissait pas, et des femmes de la cour placées aux fenêtres des Tuileries riaient de son embarras. (Dulaure.)

> *Prévenus* contre nous par cette bouche impure,
> Il nous croit en horreur à toute la nature. (RAC.)

— Prat. Qui est présumé coupable. Prévenu d'un délit, d'un crime. Prévenu de vol, de meurtre, de brigandage.

PRÉVENU, UE. s. Prat. Celui ou celle que l'on présume coupable d'un crime, d'un délit. Quand la procédure est suffisamment instruite, on met le prévenu en accusation, s'il y a lieu; et de prévenu il devient accusé.

PREVEZA. Géogr. et hist. Ville de la Turquie d'Europe, dans l'Albanie, sur le golfe d'Arta. Elle fut prise en 1684 par Morosini, général des Vénitiens. ‖ *Bataille de Preveza.* Victoire remportée par Ali, pacha de Janina, sur les Français, le 24 octobre 1798.

PRÉVIGILE. s. f. (ét. fr., *pré*, partic. marq. antériorité; et *vigile*, veille). Avant-veille. Il est inusité.

PRÉVILLE (Pierre-Louis Dubus, dit). Célèbre acteur comique, né en 1721, à Paris, mort en 1799, membre associé de l'Institut national.

PRÉVISION. s. f. (pr. *pré-vi-zi-on*; du lat. *prævisio*, formé de *prævidere*, prévoir). Théol. [illegible] prévision de Dieu. Le don de prévision. Avoir le don de prévision. Quand on suit l'immense détail de toutes les manœuvres de certains insectes pour la conservation de leur progéniture, on ne peut qu'admirer la *prévision* instinctive dont la nature les a dotés. (Virey.)

— Conjecture. La prévision d'un événement. Dans ce sens, il s'emploie surtout au pluriel. L'événement a justifié toutes mes prévisions, a trompé, déjoué les plus sages prévisions. Les animaux doivent aussi à l'instinct le pressentiment ou la *prévision* de leurs fonctions intellectuelles. (B. de St-P.) C'est peut-être moins la vanité de l'art de conjecturer que notre propre incapacité qui rend fausses plusieurs de nos *prévisions*. (Virey.)

— Prévoyance. Les prévisions admirables de l'intelligence suprême. La *prévision* de la nature a donné un anneau osseux, formé de pièces contractiles, à la membrane scléreuse ou cornée des yeux des oiseaux d'eau, qui plongent la tête dans l'eau. (Virey.) Omiss. des dictionn.

PRÉVOIR. v. a. et 3ᵉ conj. irrég. (pr. *pré-voar*; ét. fr., *pré*, partic. marq. antériorité; et *voir*). *Je prévois, tu prévois, il prévoit; nous prévoyons, vous prévoyez, ils prévoient. Je prévoyais, nous prévoyions, vous prévoyiez. Je prévis, nous prévîmes. J'ai prévu. Je prévoirai. Je prévoirais. Prévois, prévoyons, prévoyez. Que je prévoie, que nous prévoyions, que vous prévoyiez. Que je prévisse. Prévoyant. Prévu, prévue.* Juger par avance qu'une chose doit arriver. Prévoir un accident, un malheur. Prévoir les événements, les inconvénients. Prévoir les desseins d'une personne. Il vaut mieux employer notre esprit à supporter les infortunes qui nous arrivent, qu'à *prévoir* celles qui peuvent nous arriver. (La Rochefouc.) Qui ne peut rien *prévoir* est surpris, qui *prévoit* tout est misérable. (St-Evremont.) Nous sommes presque toujours plus malheureux par ce que nous *prévoyons* que par ce que nous éprouvons. (Mᵐᵉ du Deff.) Tout le mal, comme tout le bien qu'on *prévoit*, n'arrive pas. (Le gr. Fréder.) L'enfance ne *prévoit* pas l'avenir; le seul présent l'intéresse. (Mᵐᵉ de Somery). Je ne sais pas *prévoir* les malheurs de si loin. (Rac.)

— Se dit aussi des choses. L'astronomie prévoit les révolutions des astres, les périodes de leurs éclipses.

— *Prévoir que.* Je prévoyais que cela devait arriver ainsi. Mais *prévoyant* que la beauté de Sara, sa femme, pouvait lui nuire. (Le Maistre de Sacy.)

— Prendre toutes les précautions nécessaires. Il faut tout prévoir. On ne peut tout prévoir.

— Absol. Si la séparation de ces deux arbres était prévue, il y a donc une puissance qui *prévoit*. (A. Martin.)

— SE PRÉVOIR. v. pron. Etre prévu. Cela devait se prévoir. Cela pouvait se prévoir. Ce succès se prévoit. Tout le mal qui se prévoit facilement se prévient difficilement.

PRÉVOST (Jean). Archiprêtre et curé de Saint-Séverin à Paris, fut le premier curé qui s'engagea dans le parti de la Ligue; il fut privé de sa cure lors de l'abjuration de Henri IV.

— PRÉVOST D'EXILES (Antoine-François). Célèbre littérateur et romancier français, né à Hesdin, dans le Pas-de-Calais, en 1697, mort en 1763.

PRÉVOSTÉE. s. f. Bot. Genre de lichens comprenant une espèce du Brésil, la prévostée ferrugineuse.

PRÉVÔT. s. m. (du lat. *præpositus*, préposé). Titre de divers officiers préposés pour avoir soin, autorité, direction.

> Sans ministre archers, prévôt ni suppôt de justice.
> (BOILEAU.)

— Loc. prov. *Craindre le prévôt.* Avoir la conscience troublée. ‖ *Va-t'en battre le prévôt, tu gagneras double amende.* Se disait à une personne qui ne sait que faire.

— *Grand prévôt de France.* Magistrat institué par Charles VI, au commencement du XIVᵉ siècle, pour juger en premier ressort toutes les causes civiles des personnes attachées à la cour, et partout où se trouvait la cour, toutes les causes criminelles et de police. ‖ *Prévôt de l'hôtel.* Magistrat établi par Philippe le Long, et appelé sous différents princes *grand prévôt de France*, ou simplement grand prévôt. V. GRAND PRÉVÔT DE FRANCE. ‖ *Prévôt royal.* Premier juge royal, dont les appels ressortissaient aux bailliages et aux sénéchaussées. Dans certaines provinces, il avait le titre de *châtelain*; dans d'autres celui de *vicomte* ou de *viguier*, etc. ‖ *Prévôt de Paris.* Magistrat d'épée, chef de la juridiction du Châtelet. C'était le premier dignitaire de Paris; il avait son sceau particulier, représentait le roi au Châtelet, était le premier juge ordinaire civil et politique de Paris, etc. Il était accompagné partout de douze gardes, qu'on appelait *hoquetons* ou *sergents de la douzaine*. L'histoire ne fait pas mention du prévôt de Paris avant 1032. ‖ *Prévôt des marchands.* Premier magistrat municipal de Paris, dont les fonctions étaient à peu près les mêmes que celles de nos maires. L'institution du prévôt des marchands remonte à l'an 1190. Ce magistrat était élu tous les trois ans, le lendemain de l'Assomption, par les vingt-quatre conseillers municipaux, les quarteniers et les représentants des bourgeois de Paris. Il y avait aussi à Lyon un prévôt des marchands. ‖ *Grand prévôt de la connétablie.* Juge suprême de tous les délits commis par des militaires. Il [illegible] armées; il dirigeait sans contrôle et sans concurrence toutes les opérations et l'administration générale de la guerre. ‖ *Prévôt de l'armée.* Officier qui avait la haute police d'un certain nombre de régiments ou d'une étendue de territoire déterminée sous les ordres du grand prévôt de la connétablie. Cette magistrature, supprimée par la Constituante, fut rétablie momentanément sous l'Empire. Les prévôts de l'armée étaient autrefois au nombre de quatre. ‖ *Prévôt des maréchaux, prévôt de la maréchaussée* ou *grand prévôt.* Magistrat établi pour juger les vagabonds et gens sans aveu, les gens de guerre, etc. Il connaissait de tous les vols de grand chemin, des séditions, attroupements et assemblées illicites, etc. ‖ *Prévôt des monnaies.* Officier qui était préposé pour la capture des faux monnayeurs, et pour l'instruction de leur procès. ‖ *Prévôt de l'Ile.* Officier qui était chargé de veiller, dans Paris et aux environs, à la sûreté des grands chemins, et connaître des délits qui s'y commettaient. ‖ *Prévôt de la marine.* Officier supérieur des archers de la marine, qui instruisait le procès des gens de mer accusés de quelque crime, et qui en faisait le rapport au conseil de guerre. ‖ *Prévôts des chirurgiens.* Officiers qui, dans le corps des chirurgiens, avaient des fonctions analogues à celles des jurés dans les arts et métiers. ‖ *Prévôt de salle.* Celui qui est sous un maître d'armes, et qui donne des leçons aux écoliers. On dit dans un sens analogue : *le prévôt d'un maître de danse.*

— Hist. relig. Bénéficier chef du chapitre; bénéficier pourvu d'un bénéfice appelé *prévôté*.

— *Prévôt général.* Titre du supérieur général, dans quelques ordres religieux, tels que les carmes déchaussés, les barnabites, etc.

— Mar. Le plus mauvais matelot, celui que l'on emploie à balayer le vaisseau et à châtier ceux qui sont condamnés.

— Hist. chevaler. Se disait dans plusieurs ordres militaires, d'un grand officier à qui était confié le soin des cérémonies. Le prévôt du Saint-Esprit. Le prévôt de Saint-Michel.

— Se disait aussi d'un officier municipal dans plusieurs villes de France.

PRÉVÔTAL, ALE. adj. (rad. *prévôt*). Qui est de la compétence d'un prévôt. Jugement prévôtal. Sentence prévôtale. Juridiction prévôtale. Exécution prévôtale.

— *Cour prévôtale.* Tribunal criminel établi temporairement et jugeant sans appel. Ordinairement, cette locution se prend en mauvaise part, parce que, dans les temps d'agitations politiques, les cours prévôtales jugent et condamnent presque toujours sans formalités protectrices. On donne particulièrement ce nom à des tribunaux exceptionnels établis sous la Restauration, par la loi du 17 novembre 1815, pour juger sommairement les crimes ou délits politiques. Les cours prévôtales ne furent abrogées qu'après quelques années d'activité.

— *Cour prévôtale des douanes.* Juridiction spéciale établie en 1810, pour juger les délits de contrebande. Le but de la cour prévôtale des douanes était d'empêcher l'introduction des marchandises étrangères.

PRÉVÔTALEMENT. adv. D'une manière prévôtale, sans appel. Juger, condamner prévôtalement.

PRÉVÔTÉ, s. f. (rad. *prévôt*). Dignité, fonction, juridiction de prévôt. La prévôté de l'hôtel. La prévôté des marchands. La prévôté de la maréchaussée, de la marine, des monnaies. Juge de la prévôté. Lieutenant de la prévôté.

— Lieu où le prévôt tenait ses audiences. Etre assigné à la prévôté.

— Territoire où s'exerçait cette sorte de juridiction. L'étendue de toute une prévôté. Etre banni de toute la prévôté et vicomté de Paris.

— Hist. ecclés. Bénéfice dépendant d'un chapitre. Plusieurs prévôtés dépendaient de ce chapitre.

PRÉVOYANCE. s. f. (pr. *pré-voi-yan-ce*; rad. *prévoir*). Action de prévoir, de prendre des précautions pour l'avenir. Prévoyance active. Détourner le mal par sa prévoyance. Se conduire avec prévoyance, sans prévoyance. Se rendre malheureux par trop de prévoyance. Rien n'échappe à votre prévoyance. Celui qui s'endort sans *prévoyance* se réveille sans ressources. (De Juss.) Nous ne sommes pas moins malheureux par l'excès que par le défaut de *prévoyance*. (S. Dub.)

— Faculté, habitude de prévoir. Grande prévoyance. Heureuse prévoyance. Sage prévoyance. Triste prévoyance. Etre doué de prévoyance, d'une grande prévoyance, de peu de prévoyance. La *prévoyance* des fourmis n'est qu'un préjugé. (Buffon.) Tous les animaux, par une *prévoyance* admirable du Créateur, sont couverts de laine, de fourrure, de poils, de plumes, etc. (A. Martin.)

> On verra par quels soins ta sage *prévoyance*,
> Au fort de la famine entretient l'abondance. (BOIL.)

PRÉVOYANT. part. prés. du v. Prévoir. Qui prévoit. Il est invariable. Des hommes calmes, prévoyant le danger.

PRÉVOYANT, ANTE. adj. (pr. *pré-voi-yan, yan-te*). Qui a de la prévoyance, qui est doué de prévoyance, qui aime à prendre les mesures, les précautions convenables. Un homme prévoyant. Une mère prévoyante. La sagesse est prévoyante. Avoir l'esprit prévoyant. N'être pas assez prévoyant. La nature *prévoyante* n'a point animé d'un [illegible] (A. Martin.) Ah! Sophie, que la nature est *prévoyante*, qu'elle est grande et sublime. (Id.)

> Quand le mal est certain,
> La plainte ni la peur ne changent le destin,
> Et le moins *prévoyant* est toujours le plus sage.
> (LA FONTAINE.)

— Qui marque, qui dénote de la prévoyance. Avoir pour quelqu'un des soins prévoyants. Par quels soins *prévoyants* il soutient leur enfance. (Del.)

> Je sais que près de vous en secret assemblé,
> Par vos soins *prévoyants* leur nombre est redoublé.
> (RACINE.)

> Par un soin *prévoyant*, d'autres placent leurs nids
> Au lieu le plus propice à nourrir leurs petits. (DEL.)

PRÉVU, UE. part. pass. du v. Prévoir. S'empl. adjectiv. Un mal prévu semble moins douloureux. A la ville, tout est uniforme et *prévu*, l'hiver est un long ennui; c'est l'agonie de l'année. (De Latouche.) La lumière nous

annonce que l'œil était *prévu.* (A. Martin.) Un seul malheur *prévu* nous donne tant de vaines inquiétudes! (B. de St-P.) Il y a plus de quarante jours, tout paraissait devoir finir avant le temps, et voici que tout subsiste par-delà le terme *prévu.* (Senanc.)

PRIACANTHE. s. m. (ét. gr., πρίζω, je scie; ἄκανθα, épine). Ichthyol. Genre de poissons acanthoptérygiens, famille des percoïdes, tribu des sparoïdes, dont le corps est couvert d'écailles rudes jusqu'au bout du museau, et offre pour caractère particulier un préopercule dentelé et terminé par le bas par une épine qui est elle-même dentelée.

PRIAM. (pr. *pri-iamm*). Myth. Dernier roi de Troie, fut épargné par Hercule, qui massacra toute sa famille. L'enlèvement d'Hélène par un de ses fils, Pâris, amena la fameuse guerre qui dura dix ans, coûta la vie à son frère aîné, le vaillant Hector, et livra Troie aux Grecs. Il s'était réfugié auprès de l'autel de Jupiter avec ses enfants; mais voyant son fils Politès massacré par Pyrrhus, il lança contre celui-ci un javelot, et périt sous ses coups.

La Grèce est triomphante, et Troie a succombé.
L'empire de *Priam*, et *Priam* est tombé. (Delille.)

PRIAM. s. m. Entom. Nom d'un très-beau papillon chevalier grec, à ailes dentelées, d'une belle couleur verte satinée, avec une grande tache noire sur les ailes supérieures, et six taches noires sur les inférieures.

PRIAMIDE. adj. et s. des 2 g. Nom patronymique des enfants de Priam. Ils étaient au nombre de cinquante.

PRIAPE. Myth. Fils de Bacchus et de Vénus, ou, selon d'autres, de Mercure et de Chioné, était l'emblème de la génération et le dieu protecteur des jardins. Le culte de Priape s'établit d'abord à Lampsaque, sa patrie; de là, il passa à Rome, où, quoiqu'il servît toujours à désigner les organes générateurs mâles, il n'eut pas l'obscénité qu'il avait en Grèce.

Tous les ans, d'un lait par moi coupé c'est dus,
Priape, c'est assez pour un dieu tel que toi;
Si mon troupeau s'accroît, j'ornerai ta statue,
Et dans tous nos jardins nous chérirons ta loi.
(Gresset.)

PRIAPE. s. m. Se dit quelquefois dans le même sens que Phallus, emblème de la génération. V. PHALLUS.

— Bot. Genre de plantes établi pour une espèce qui croît aux États-Unis.

— Échin. *Priape de mer.* Nom donné à certaines espèces d'holothuries, à cause de leur forme, qui a quelque ressemblance avec le pénis de l'espèce humaine.

PRIAPÉE. s. f. (rad. *Priape*). Pièce de poésie obscène, peinture licencieuse.

— Philol. Inscription composée pour une statue de Priape.

— PRIAPÉES. s. f. pl. Myth. *Fêtes* en l'honneur de Priape. ‖ Pièces obscènes que l'on composait en l'honneur de Priape, et que l'on suspendait à ses statues.

PRIAPÉEN, ENNE. adj. Ant. Qui appartient au culte de Priape.

— Littér. anc. *Mètre priapéen.* Vers composé d'un glyconique et d'un phérécratien. On le dit aussi d'un vers hexamètre, dans lequel les trois premiers pieds sont séparés des trois derniers par le sens et la ponctuation; tel est ce vers de Virgile: *Aut Ararim Parthus bibet, aut Germania Tigrim.*

PRIAPÉSIEN. adj. m. Myth. Surnom d'Apollon adoré à Priapus.

PRIAPINA. adj. f. Myth. Surnom de Diane.

PRIAPIQUE. adj. des 2 g. Ant. Qui appartient à Priape ou à son culte. Culte priapique. Attribut, emblème priapique.

PRIAPISME. s. m. (rad. *Priape*, emblème de la génération). Pathol. Érection continuelle et douloureuse, sans désir. Dans tous les cas de *priapisme*, un genre de vie régulier, un régime approprié, le calme des sens, enfin l'exercice au milieu des champs, seront la meilleure garantie contre cette affection et contre ses récidives. (L. Villermoy.)

PRIAPOLITHE. s. m. (ét. gr., Πρίαπος, Priape; λίθος, pierre). Foss. Alcyon fossile percé par le bout, qu'on trouve à Pfellingen.

PRIAPULE. s. f. Actinoz. Genre d'animaux sans vertèbres, établi pour un animal fort singulier, la priapule à queue, qui vit dans le sable des rivages de l'Océan boréal.

PRIAPUS. Géogr. et myth. anc. Ville de Mysie, près de Lampsaque, avec un port sur la [illegible] qu'il eut été banni de Lampsaque.

PRICE (Richard). Célèbre théologien et publiciste anglais, né en 1723, dans le pays de Galles, mort en 1791. Il professa le plus grand enthousiasme pour la révolution française.

PRIDIEN, IENNE. adj. (du lat. *pridie*, veille). Didact. De la veille, qui appartient à la veille.

— Anc. médec. *Purgation pridienne.* Purgatif qu'on prenait comme préparatif à un traitement plus important.

PRIE (N. de Berthelot, marquise de). Fille de Berthelot de Pléneuf, épousa en 1713 le marquis de Prie, ambassadeur à Turin, devint la maîtresse du duc de Bourbon, alors premier ministre, fut le canal de toutes les grâces et l'instrument de toutes les vengeances; mourut de chagrin à 29 ans, exilée depuis quinze mois dans sa terre de Courbe-Épine, en Normandie.

PRIÉ, ÉE. part. pass. du v. Prier. S'empl. adjectiv.

— *Prié de.* Une personne priée de faire une démarche. Un père prié de faire grâce à un fils coupable.

— *Prié par.*

Le dieu des eaux *prié* par l'immortelle,
De son trident frappe le fond des mers,
Et sous ses mains elle [illegible] nouvelle
Naître à l'instant au sein des flots amers.
(Malfilâtre.)

— *Repas, dîner prié.* Repas, dîner où l'on est invité avec quelque cérémonie. S'ennuyer à un dîner prié.

— substantiv. Celui, celle que l'on convie, que l'on invite à un festin. Être du nombre des priés.

— *Être né prié.* Être toujours censé invité, sans qu'il soit besoin de l'être chaque fois. Vous êtes né prié.

— Hist. *Conseil des priés.* V. PREGADI.

PRIE-DIEU. s. m. (pr. *pri-Dieu*). Sorte de pupitre avec marchepied pour s'agenouiller en priant Dieu. Mettre, préparer un prie-Dieu. Un prie-Dieu couvert de velours. Se mettre au prie-Dieu. Être à son prie-Dieu. La marche d'un prie-Dieu. Aujourd'hui encore on voit à Versailles le *prie-Dieu* au pied duquel Louis XIV rendait compte au Seigneur de son orgueil, de ses volages amours et de ses fautes. (Denne-Baron.)

— Il ne prend pas le signe du pluriel. Oh! que les anges aimaient bien mieux ces *prie-Dieu* du moyen âge que Pope a décrits: Vous, roches aiguës, usées par les genoux des saints, vous, grottes et cavernes, toutes velues d'horribles ronces! (Denne-Bar.)

— Quelques dictionnaires écrivent aussi *prie-Dieu*; cette orthographe n'est tolérable sous aucun rapport.

PRIEGNITZ (Marche de). Géogr. Province de l'ancien marquisat de Brandebourg, en Prusse, au sud du grand duché de Mecklembourg, capitale Perleberg. Elle forme aujourd'hui les deux cercles de West-Priegnitz et de Ost-Priegnitz, dans la régence de Potsdam.

PRIÉGO. Géogr. Ville d'Espagne, dans l'Andalousie, province de Cordoue; 17,000 hab.

PRIÈNE. Aujourd'hui *Samsoun.* Géogr. Ville de l'Asie-Mineure, dans l'Ionie, près de l'embouchure du Méandre. C'était la patrie de Bias, un des sept sages de la Grèce.

PRIÉNÉEN, ENNE. adj. et s. Habitant de la ville de Priène. ‖ Qui appartient à Priène ou à ses habitants.

PRIER. v. a. 1re conj. (du lat. *precari*). Ce verbe, et tous ceux qui sont terminés au partic. prés. par *iant*, prennent deux *i* à la première et à la seconde personne du plur. de l'imparfait de l'indic. et du présent du subj. *Je prie, tu pries, il prie, nous prions, vous priez, ils prient. Je priais, tu priais, il priait, nous priions, vous priiez, ils priaient. Je priai,* etc. *Je prierai, tu prieras, il priera, nous prierons, vous prierez, ils prieront. Je prierais, tu prierais, il prierait, nous prierions, vous prieriez, ils prieraient. Prie, prions, priez. Que je prie, que tu pries, qu'il prie, que nous priions, que vous priiez, qu'ils prient. Que je priasse, que tu priasses,* etc. *Priant. Prié.* Pratiquer l'acte de religion par lequel on s'adresse à Dieu pour reconnaître sa souveraine puissance et lui demander les secours dont on a besoin. Prier Dieu. Prier Dieu le Père. Prier Notre-Seigneur Jésus-Christ. Prier le Saint-Esprit. Prier la très-sainte Trinité. Prier le divin Père, le Père céleste. Prier le Tout-Puissant, le Seigneur. Quand ils *priaient* les dieux, les Romains le faisaient dans un religieux et profond recueillement; leur tête était voilée, afin qu'aucune face ennemie ne vînt les troubler dans cet acte pieux, et que toute l'attention de leur esprit fût exclusivement tendue vers le ciel. (Lemoine.)

— Dans cette acception, il s'emploie souvent sans complément direct, quelquefois même sans aucune espèce de complément. Les disciples s'adressèrent un jour à Jésus et lui dirent: Maître, apprenez-nous à prier; et Jésus leur répondit: C'est ainsi que vous prierez: Notre Père qui êtes aux cieux, etc. Prier humblement, dévotement, avec ferveur, avec confiance, avec persévérance. Passer la nuit à prier. La volonté de prier est déjà une prière. Quand vous avez *prié*, ne sentez-vous pas votre cœur plus léger, et votre âme plus contente? (Lamenn.) Nous embrassâmes tendrement le bon curé, et [illegible] profond recueillement. (Bazin.) *Prier* ensemble dans quelque langue, dans quelque rite que ce soit, c'est la plus touchante fraternité d'espérance et de sympathies que les hommes puissent contracter sur cette terre. (Mme de Staël.)

— *Prier Dieu.* S'est dit par antiphrase, pour Jurer. ‖ *Prier* s'est construit autrefois avec la préposition *à*, suivie d'un nom.

Je prie à Dieu et à la Vierge sainte
Garder de mal et la mère et l'enfant. (Clém. Marot.)

— Par extension, S'adresser à la sainte Vierge et aux saints, afin qu'étant agréables à Dieu, ils lui présentent nos vœux et intercèdent eux-mêmes pour nous. Saint Augustin dit qu'on n'a jamais prié en vain la Vierge Marie.

— De même, on dit de la Vierge et des saints, qu'ils prient dans le ciel; c'est-à-dire que, pénétrés de la grandeur et de la majesté divine, ils s'abaissent devant le Seigneur, lui adressent des actes d'adoration et d'amour; et qu'en même temps, pleins d'une miséricordieuse tendresse pour nous qui sommes leurs frères, ils s'efforcent d'apaiser la colère de Dieu et d'attirer sur nous ses grâces.

— Lorsque nous ne nous adressons pas à Dieu ou aux saints pour notre propre compte, *prier* signifie Intercéder; mais alors il est suivi de la préposition *pour.* Prier pour ses ennemis. Prier pour l'exaltation de l'Église. Prier pour la conversion des pécheurs. Prier pour le maintien de la paix entre les princes chrétiens. Prier pour les morts. Dans cette acception, *prier* est employé neutralement.

— Requérir, demander par grâce. Prier quelqu'un d'une chose. Prier quelqu'un de faire une chose. Prier quelqu'un de faire une démarche, de rendre un service. Après la mauvaise volonté que vous m'avez témoignée, je ne vous prierai plus de rien. A quoi il me fallut répondre article par article, parce qu'il accompagnait d'une profonde révérence chaque question qu'il me faisait, en me *priant* d'un air respectueux d'excuser sa curiosité, que je ne pouvais me défendre de la satisfaire. (Le Sage.) La fille du duc de Santa-Fé n'était point infidèle à ses serments, elle avait *prié* son père de la conduire à Melaya. (Chateaubr.) O mes amis! au nom du ciel, je vous ai déjà *priés* de ne plus me parler de mon déshonneur. (B. de St-P.)

La mort a des rigueurs à nulle autre pareilles;
On a beau la *prier*,
La cruelle qu'elle est se bouche les oreilles,
Et nous laisse crier. (Malherbe.)

— *Prier quelqu'un de son déshonneur.* Lui demander une chose honteuse. ‖ *Prier une femme de son déshonneur.* Lui demander ses faveurs. Il a vieilli.

— *Prier quelqu'un d'une chose, comme Dieu, comme pour Dieu.* Le prier avec toute l'ardeur possible. Je l'en ai prié comme Dieu. Il m'en a prié comme pour Dieu. On dit de même, *Je vous en prie à mains jointes.*

— Par antiphrase, Exprimer l'ordre, la menace. Il est ordinairement suivi de *que*, et veut le subjonctif. Je vous prie que cela n'ait pas lieu. Je vous prie que je n'entende plus parler de cela. Il vous prie que cela n'arrive plus.

En se moquant la Nymphe s'enfuyait;
Amour l'atteint; et l'on voyait la belle,
Qui dans un bois le Cyclope *priait*
Qu'il l'excusât d'avoir été rebelle. (La Fontaine.)

— Dans le même sens, il peut quelquefois n'être pas suivi de *que.* Je vous prie de ne pas recommencer pareille impertinence. Doucement, je vous prie. Tout beau, je vous prie. N'allez pas si loin, je vous en prie. Sortez vite, je vous prie, sans quoi je vous mets moi-même à la porte. Il aurait dû vous *prier* de cette fête. (***)

— *Je vous prie.* S'emploie souvent dans le langage usuel, absolument et comme simple formule de civilité. Dites-moi, je vous prie, si vous avez fait un heureux voyage. Donnez-moi ce livre, je vous prie. Pardonnez-moi, je vous prie, de ne pas accepter votre aimable invitation. Remarquez, je vous prie, que vous exposez un peu légèrement votre fortune. Je frémis seulement à y songer; n'en parlons jamais, je vous *prie.* (J.-J. Rouss.)

— Fam. *Je prie Dieu que.* Se dit par forme de souhait. Je prie Dieu qu'il vous guérisse très-promptement. Je prie Dieu qu'il amende ce jeune homme.

— *Et sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait en sa sainte et digne garde*, ou simplement pour les personnes d'un rang moins élevé, *en sa sainte garde.* Formule par laquelle le roi terminait ses lettres.

— Inviter, convier. Prier à dîner. Prier à une noce, à une fête. Prier d'une noce, d'une fête. Je l'ai *prié* d'entrer et de se rafraîchir, il n'a voulu rien accepter, parce qu'il avait encore plusieurs autres dépêches. (X. Marm.) A quelque temps de là la cigogne le *prie.* (La Font.)

Il dit à la brebis: Ma bonne,
C'est vous que j'ai priée au superbe festin
Que l'amitié prépare et que l'hymen ordonne.
(F. de Neufchâteau.)

— On dit *prier de dîner* et *prier à dîner*; mais *prier de dîner* se dit d'une invitation accidentelle, sans cérémonie; *prier à dîner*, suppose une invitation préméditée.

— Loc. prov. *Il ne prie pas comme il joint les mains.* Se dit d'un hypocrite. ‖ *La viande ne prie point les gens.* Se dit d'un méchant repas. ‖ *Ce n'est pas pour avoir toujours prié Dieu.* Se dit d'une personne justement punie.

[illegible]

— *Se faire prier, aimer à se faire prier.* Différer d'accorder une chose facile. Vous vous faites prier. Vous aimez à vous faire prier. Il aime trop à se faire prier. Trop se faire prier, c'est diminuer d'autant le prix de ce que l'on accorde.

— v. récipr. S'inviter, se convier. Ils se sont priés à dîner.

— Syn. comp. PRIER, SUPPLIER. On prie avec respect et instance; on supplie avec beaucoup d'humilité et un empressement extrême.

PRIÈRE. s. f. (rad. *prier*). Acte de religion par lequel on s'adresse à Dieu pour reconnaître son souverain domaine sur toutes les créatures et lui demander les grâces dont on a besoin. Prière humble, ardente, fervente. Prière vocale. Prière mentale. Prières publiques. La prière du matin. La prière du soir. Les prières ordonnées par l'Église. Les prières des quarante heures. Les prières des morts, pour les morts. Aimer la prière. Faire une prière. Faire sa prière, ses prières. Ordonner des prières. Se recommander aux prières de quelqu'un, aux bonnes prières de quelqu'un. Ouvrir son livre de prières. Assister dévotement à la prière. Lire, adresser à Dieu une vive prière, une prière brûlante. Réciter sa prière. Demander quelque chose à Dieu dans ses prières. Dieu écoute les prières des justes. Après le souper du château, la dame appelait ses serviteurs, et l'on invitait un des Pères à faire en commun la *prière* accoutumée. (Chateaubriand.) Depuis les temps les plus reculés, la *prière* a été regardée comme un moyen puissant d'élever l'âme, de l'affermir dans les bonnes résolutions, et de la consoler dans le malheur. (Encycl.)

Redoublez au Seigneur votre ardente *prière*;
Peut-être nous touchons à notre heure dernière.
(Racine.)

De pied de ces autels ma *prière* aujourd'hui,
Part comme l'encens, montera jusqu'à lui. (Lam.)

— *Être en prière.* Prier.

— Fam. *Courte prière pénètre les cieux.*

— Demande à titre de grâce. Humble prière, très-humble prière, instante prière. Faire une prière à quelqu'un. Écouter, exaucer une prière. Repousser, rejeter, dédaigner les prières. Se rendre aux prières. Être sourd à une prière. Avoir égard, n'avoir point d'égard aux prières. Employer, réitérer les prières. Faire une chose à la prière de quelqu'un. [illegible] prières d'un homme puissant sont presque des ordres. Il ne se rendit point à mes *prières.* (Volt.) La prière est souvent plus forte que les armes. (Anquetil.) Que Votre Altesse daigne agréer mes remercîments, comme elle a bien voulu favoriser mes prières. (Volt.) Si vous avez exaucé ma prière en partie, ce n'est que pour mieux m'en punir. (J.-J. Rouss.)

La faible est à [illegible] du puissant qu'il offense;
Et son humble prière est sa seule défense. (Lemierre.)

Une juste *prière*
Parmi les gens d'honneur ne se refuse guère. (Scarr.)

— Hist. relig. *Droit de premières prières.* Droit de conférer certains bénéfices, qui appartient à quelques chapitres d'Allemagne. V. PRÉCISTE.

— La prière personnifiée. La *Prière* tremblante est la fille des dieux. (Chén.)

La douce *Prière* aux lèvres caressantes,
Étendant ses mains suppliantes,
Suit la rapide Injure au regard effronté. (Lemerc.)

Les *Prières*, mon fils, devant vous éplorées,
Du souverain des dieux sont les filles sacrées. (Volt.)

— PRIÈRES. Myth. Déesses, filles de Jupiter, boiteuses, timides et consternées, marchant continuellement après Até ou l'Injure, pour guérir les maux qu'elle a faits.

PRIESTLEY (Le docteur Joseph). Chimiste et physicien célèbre, né en 1733, dans le Yorkshire en Angleterre, mort à Washington, en Amérique, en 1804, avait reçu de la Convention nationale le titre de citoyen français. Il fut le fondateur de la chimie pneumatique.

PRIESTLEYE. s. f. (pr. *pri-ès-tlè-ie*). Bot. Genre de plantes de la famille des légumineuses, formé pour des arbrisseaux du cap de Bonne-Espérance.

PRIEUR. s. m. (du lat. *prior*, qui est avant tous les autres). Hist. relig. Supérieur d'un monastère. ‖ *Prieur claustral.* Celui qui gouverne les religieux dans une abbaye, sous un abbé. ‖ *Prieur conventuel.* Celui qui gouverne le monastère, comme chef et premier supérieur, avec la même autorité que l'abbé. ‖ *Sous-prieur.* Celui qui a la supériorité et la direction dans un monastère, après le prieur. Dans les monastères importants par le nombre des religieux, ou par l'étendue de la juridiction, il y avait toujours un sous-prieur. En référer au sous-prieur. Prendre les ordres du père sous-prieur. ‖ *Prieur commendataire.* Bénéficier qui jouissait en tout ou en partie des revenus d'un prieuré, et qui en portait le titre, sans avoir aucune autorité sur les religieux. ‖ *Prieur-curé.* Religieux qui possédait une cure, dans l'ordre des chanoines réguliers.

— Loc. prov. et fig. *Il faut toujours être du bien de monsieur le prieur.* Il faut avoir soin de ménager dans ses discours les gens en place, les personnes dont on dépend.

— Titre de dignité dans quelques sociétés. Prieur de Sorbonne, de la maison de Sorbonne.

— Hist. Titre des neuf magistrats suprêmes de la république de Sienne, avant sa réunion au grand-duché de Toscane. [illegible] Montpellier, etc. ‖ Dignitaire que la Sorbonne choisissait chaque année parmi ses membres, et qui présidait aux assemblées des docteurs et des bacheliers qui y demeuraient. On lui portait tous les soirs les clés de la maison.

— *Grand prieur.* [illegible] de l'ordre de Malte, revêtu d'un bénéfice appelé prieuré. Dans chaque langue il y avait des grands prieurs: la langue de France en comptait trois, le grand prieur de Champagne, le grand prieur d'Auvergne, le grand prieur de France. Les grands prieurs présidaient aux assemblées provinciales de leur grand prieuré; ils avaient droit de conférer tous les cinq ans une commanderie à qui leur plaisait. ‖ Dans quelques abbayes [illegible], le premier dignitaire après l'abbé s'appelait grand prieur.

— *Prieur du peuple romain*. Magistrat municipal de Rome, nommé par le pape et renouvelé chaque trimestre.

PRIEURAL, ALE. adj. Hist. ecclés. Qui appartient à un prieur, à un prieuré. Église prieurale. Droits prieuraux.

— *Chambre prieurale*. Se disait de certaines commanderies de l'ordre de Malte. V. MAGISTRAL.

PRIEURE. s. f. (ét., V PRIEUR). Hist. relig. Supérieure d'un monastère de filles. Madame la prieure. La mère prieure.

— *Sous-prieure*. Religieuse qui a la supériorité après la prieure, et qui la remplace en cas d'absence.

— *Grande prieure*. Dans quelques monastères de filles, Religieuse qui est immédiatement après l'abbesse.

PRIEURÉ. s. m. Hist. ecclés. Monastère sous la conduite d'un prieur ou d'une prieure. Prieuré d'hommes. Prieuré de filles. Prieuré régulier. Prieuré de fondation royale. Dans l'origine, les prieurés n'étaient pour la plupart que des fermes dépendant des abbayes, et dans lesquelles l'abbé envoyait, pour les faire valoir, des religieux tous gouvernés par un prévôt ou prieur. Au commencement du XIIIe siècle, les religieux envoyés dans ces fermes s'accoutumèrent à se regarder comme usufruitiers des biens dont leurs prédécesseurs n'avaient eu que l'administration momentanée. L'abus s'enracina de telle sorte et devint si général qu'au commencement du XIVe siècle les prieurés furent regardés comme de véritables bénéfices.

— *Prieuré-cure*. Prieuré auquel une cure était annexée. || *Prieuré simple*. Prieuré dans lequel il n'y avait point de religieux. || *Prieuré commendataire*. Bénéfice qu'un prieur séculier tenait en commende.

— Maison, église de la communauté. Etre logé au prieuré. Aller à la messe au prieuré.

— Maison du prieur.

— Dignité du prieur, de la prieure.

— *Grand prieuré*. Résidence d'un grand prieur. Après la destruction des Templiers, le Temple, à Paris, devint le grand prieuré de Malte.

—Géogr. *Le Prieuré*. V. CHAMONIX.

PRIMA. Temps hér. Fille de Romulus et d'Hersilie.

PRIMAGE. s. m. T. de mar. march. Bonification de tant pour cent faite au capitaine sur le frêt du navire qu'il commande.

PRIMAIRE. adj. des 2 g. (pr. *pri-mère*; rad. *primus*, premier). Qui est au premier degré en commençant.

— *École primaire*. École où l'on commence l'instruction des enfants, où on leur apprend à lire, à écrire et à compter. On dit de même, *Instruction primaire*, *enseignement primaire*, *instituteur primaire*. L'instruction *primaire* universelle est désormais une des garanties de l'ordre et de la stabilité sociale. (Guizot.) Bien que la carrière de l'instituteur *primaire* soit sans éclat, bien que ses soins et ses jours doivent le plus souvent se consumer dans l'enceinte d'une commune, ses travaux intéressent la société tout entière, et sa profession participe de l'importance des fonctions publiques. (Id.) Partout où l'enseignement *primaire* a prospéré, une pensée religieuse s'est unie, dans ceux qui le répandent, au goût des lumières et de l'instruction. (Id.) || *École primaire supérieure*. Celle où l'on enseigne des branches de sciences plus élevées que dans les écoles primaires proprement dites, quoiqu'en se renfermant toujours dans les connaissances usuelles, et sans atteindre à l'instruction littéraire et scientifique qui est donnée dans les colléges. La ville de Paris possède une École primaire communale supérieure.

— Astron. *Planètes primaires*. Celles qui ont le soleil pour centre de leurs mouvements, afin de les distinguer des satellites ou planètes secondaires.

— Bot. *Pédoncule primaire*. Support principal des divisons d'un pédoncule composé. || *Pétiole primaire*. Celui qui est commun à plusieurs folioles ou à plusieurs pétioles secondaires.

— Géol. Synonyme de Primitif ou Primordial. Terrains primaires.

— Polit. *Assemblée primaire*. Assemblée qui forme le premier degré d'un système d'élection, et où les citoyens sont appelés pour choisir les électeurs. Pendant la révolution française, en vertu des constitutions républicaines, les assemblées de tous les citoyens actifs; elles nommèrent directement la Convention.

— Zool. *Pennes primaires de l'aile*. Celles qui sont implantées sur les os de la main et du carpe.

PRIMA-MENSIS. s. f. (pr. *pri-ma-mein-cice*; expression latine formée de *prima*, premier, sous entendu *dies*, jour; et de *mensis*, du mois). Théol. Nom qu'on donnait à une assemblée de docteurs de la faculté de théologie de Paris, qui se réunissait le premier de chaque mois, pour conférer des affaires de cette faculté.

PRIMAT. s. m. (pr. *pri-ma*; du lat. *primus*, premier). Hist. ecclés. Prélat dont la juridiction est au-dessus de celle des archevêques. Les anciens historiens donnent indistinctement le titre de primat et d'exarque aux chefs des diocèses. L'évêque de Carthage prenait le titre de primat d'Afrique. On prétend qu'avant Grégoire VII, qui fut élu pape en 1073, on ne connaissait dans les Gaules aucun primat, et qu'il conféra ce titre à l'archevêque de Lyon, sur les quatre provinces lyonnaises, celles de Lyon, de Tours, de Rouen et de Sens. L'archevêque de Tolède s'intitule *primat* des Espagnes; celui de Cantorbéry *primat* de toute l'Angleterre; et celui d'York, *primat* d'Angleterre seulement. (Dehèque.)

— adjectiv. Prince primat. Archevêque primat.

— *Primat de Pologne*. Chef du sénat qui gouvernait dans les interrègnes. L'archevêque de Gnesne était de droit primat de Pologne et légat du Saint-Siége.

— Dans la Grèce moderne, Titre donné aux principaux d'une ville, d'une province. Les primats de l'île d'Hydra, de Spezzia.

PRIMATE. adj. des 2 g. (rad. lat. *primus*, premier). Zool. Qui est le premier, qui doit être placé en tête. || PRIMATES. s. m. pl. Ordre de la classe des mammifères, renfermant ceux de ces animaux qui, par l'ensemble de leur organisation, semblent mériter d'être placés en tête de la classe et du règne animal. Dans l'ordre des primates, Linné fait entrer l'homme, les singes, les makis, les chauve-souris, et même les bradypes et les galéopithèques.

PRIMATIAL, ALE. adj. (pr. *pri-ma-ci-al*; rad. *primat*). Qui appartient au primat. Siége primatial. Église primatiale. Juridiction primatiale. En France, il y avait huit primaties ou siéges *primatiaux*. (Dehèque.)

PRIMATICE (François). Célèbre statuaire et peintre italien, né à Bologne en 1490 d'une famille noble, mort en 1570. Il fut appelé en France par François Ier, et nommé par Henri II intendant des bâtiments de la couronne.

PRIMATIE. s. f. (pr. *pri-ma-cie*; rad. *primat*). Dignité du primat.

— Étendue de la juridiction d'un primat. La primatie des Gaules. La primatie d'Aquitaine. La primatie de Lyon s'étendait sur les provinces de Paris, de Sens et de Tours.

— Siége de la juridiction du primat. Du siége métropolitain il y avait appel à la primatie.

— Maison, palais du primat. Aller à la primatie.

PRIMAUTÉ. s. f. (pr. *pri-mô-té*; rad. lat. *primus*, premier). Premier rang, prééminence. La primauté du siége apostolique. La primauté du pape. Avoir la primauté. Contester la primauté. Reconnaître la primauté. Aspirer, prétendre à la primauté.

— Aux jeux de cartes et de dés, Avantage d'être le premier à jouer. Gagner de primauté, par la primauté. Tirer à qui aura la primauté. Jouer à trois rafles avec primauté, sans primauté.

— Fig. *Gagner quelqu'un de primauté*. Le devancer, le prévenir dans ce qu'il avait dessein de faire. Il voulait acheter cette forêt, je l'ai gagné de primauté.

PRIME. adj. des 2 g. (du lat. *primus*). Premier. Il s'employait autrefois dans le langage usuel. La prime verdeur de l'âge.

— Agric. Il est syn. de Précoce. Fruit prime. Légume prime.

— Il s'emploie dans des locutions adverbiales, comme: *De prime abord*, *de prime saut*, et dans une locution substantive, *Prime-sautier*.

— Minér. Dans la nomenclature minéralogique, il se place devant les épithètes indiquant les résultats des décroissements, lorsque les faces primitives interviennent dans la forme avec celles qui sont produites par ces décroissements. Chaux carbonatée prime-unitaire. Émeraude prime-unibinaire.

PRIME. s. f. (du lat. *prima*, sous-entendu *hora*, heure). Liturg. cathol. La première des heures canoniales, celle qui suit l'office de la nuit et se dit après laudes. Dire, réciter, chanter prime. Sonner prime. Assister à prime. L'heure de prime était déjà connue du temps de saint Basile.

— Chron. La première des quatre parties du jour des Romains, comprenant, comme les autres parties, la moitié du temps qui s'écoule entre le lever ou le coucher du soleil et midi. Ces quatre parties se nommaient: *prime*, *tierce*, *sexte* et *none*. V. ces trois derniers mots.

— Anc. astron. Il se disait de la première apparition d'un astre. *La lune est en prime*. Son croissant commence à se montrer.

— Comm. Laine de première qualité. Prime de Ségovie. Prime de Portugal. Drap de primes

— Escrim. La première des gardes, la principale garde; la première position. Garde de prime. Estocade de prime.

— A quoi pense M. Landais quand il fait deux paragraphes distincts, l'un pour *prime*, t. de maître d'armes; l'autre pour *prime*, t. d'escrime?

— Géom. Il veut dire la même chose que Minute, la soixantième partie d'un degré. || On l'a pris aussi quelquefois pour la deuxième partie d'une unité. || En parlant des poids, il se prend pour la vingt-quatrième partie d'un grain. Il n'est plus usité actuellement dans aucune de ces acceptions.

— Jeux. Jeu où l'on ne donne que quatre cartes. Jouer à la prime, à la grande prime, à la petite prime. Avoir perdu une somme considérable à la prime. || *Avoir prime*. Avoir ses quatre cartes de couleurs différentes.

— Joaill. Pierre demi-transparente qui sert de base aux cristaux. Prime d'émeraude. Prime d'améthyste. Prime de rubis. Prime de topaze, etc.

— Pêch. *Sardines de prime*. Celles que l'on prend au coucher du soleil, par opposition à *sardines d'aube*. || *Morues de prime*. Celles qui arrivent les premières en Europe, après la pêche annuelle.

— Vénér. *De haute prime*. loc. adv. Sur-le-champ. Un loup ne s'arrête pas où il a mangé, mais il s'en va de haute prime.

PRIME. s. f. (du lat. *premium*, prix). Somme que celui qui veut faire assurer sa propriété paye à l'assureur pour prix de l'assurance. Prime d'assurance.

— Somme accordée à titre d'encouragement pour quelque opération de commerce, de finances, d'agriculture, etc. Prime d'encouragement. Prime d'importation. Prime d'exportation. Le gouvernement a accordé une belle prime. Les *primes* les plus importantes sont celles que le gouvernement attache à l'exportation de certaines marchandises, comme une compensation aux charges imposées à l'industrie par les droits qui pèsent sur l'entrée des matières premières. (Cabanis.)

— T. de bourse. *Marché à prime*. Négociation à terme d'effets publics, pour laquelle on donne une prime à l'acquéreur, celui-ci restant libre de négocier, suivant les termes convenus et arrêtés à l'avance.

PRIME ABORD (DE). loc. adv. et fam. Du premier abord, au premier abord. De prime abord, je le prenais pour un autre. V. ABORD.

PRIMEMENT. adv. Il s'est dit pour Premièrement.

PRIMÉ, ÉE. part. pass. du v. Primer. S'emploie adjectiv. Un créancier primé en hypothèque. Un avocat primé par un autre.

PRIMER. v. n. 1re conj. (rad. lat. *primus*, premier). T. de jeu. Tenir le premier rang à la paume. Etre accoutumé à primer. N'être pas bon pour primer. Primer fort bien. A la paume, on prime de deux manières, soit en recevant le service, soit en tenant la droite de l'autre côté.

— Fig. Avoir l'avantage sur les autres. Primer en tout. Primer partout. Primer dans la conversation. Aimer à primer. Vouloir toujours primer. Il y en a de tels, que, s'ils pouvaient connaître leurs subalternes, et se connaître eux-mêmes, ils auraient honte de *primer*. (La Bruy.) Assez sensible à l'amitié, pourvu qu'elle y *prime*, il faut que son amie soit sa sujette et jouisse avec respect de ses bonnes grâces. (Marivaux.)

— *Primer entre*. Homère prime entre tous les poëtes.

— *Primer par*. Primer par le luxe, par l'ostentation, par la richesse.

— *Primer sur*. Bossuet prime sur tous les orateurs français.

— v. a. *Primer quelqu'un*. Le surpasser. Il prime tous ses rivaux. Ce jeune écolier prime tous ses camarades.

— Jurispr. *Primer quelqu'un en hypothèque*. Avoir une hypothèque antérieure à la sienne.

— SE PRIMER. v. pron. Être primé.

— Se surpasser mutuellement. Ils avaient pris à tâche de se primer. C'était à qui se primerait.

PRIMERAIN, AINE. adj. Il s'est dit pour Premier, ancien. Il rétablit la *primeraine* sainteté de l'Église. (Nic. Pasquier.)

— PRIMERAIN. s. m. Anc. art milit. Chef de file.

PRIMEROLE. s. f. Bot. Il se dit dans quelques provinces pour Primevère.

PRIMEROSE. s. f. Se dit pour Passe-rose. Peut-être un de tes regards était-il l'ornement de sa cabane, comme la douce *primerose* est l'ornement du buisson sous lequel elle se cache. (Goldsmith.)

PRIME-SAUT (DE). loc. adv. Du premier coup, du premier effort. On l'écrit aussi sans trait d'union. V. SAUT.

— Il se prenait autrefois substantiv. Les passions ne nous sautent pas toujours au collet d'un *prime saut*. (Montaig.) M. Landais qui cite cette phrase de Montaigne, ne s'est pas aperçu que *prime saut* est pris substantivement.

PRIME-SAUTIER, IÈRE. adj. (pr. *pri-me-so-tié*, *tière*; ét. lat., *primus*, premier; *saltus*,

avec exactitude, sans idées intermédiaires. Esprit prime-sautier. Intelligence prime-sautière. Il est prime-sautier. Les Français ont, en général, l'esprit prime-sautier.

— Qui agit, qui se détermine de premier mouvement. Mouvement prime-sautier. Il est vieux et peu usité dans l'une ou l'autre de ces acceptions.

— Nous ne comprenons pas que M. Landais fasse *prime-sautier* invariable au plur. Le plur. masc. de ce mot est *prime-sautiers*; et le plur. fém. *prime-sautières*. Des esprits prime-sautiers. Des intelligences prime-sautières.

PRIMEUR. s. f. (rad. lat. *primus*, premier). Agric. Première saison des fruits, des légumes, des fleurs, etc. Les fruits sont chers dans la primeur, dans leur primeur.

— Il se dit aussi en parlant du vin. *Certains vins sont bons, ne sont pas bons dans la primeur*. Ils sont bons, ne sont pas bons à boire aussitôt après la vendange.

— s. m. pl. Les fruits, les légumes, les fleurs précoces. Les primeurs sont coûteuses. Aimer les primeurs. Acheter des primeurs. Les primeurs ne sont pas de durée. Servir à table un plat de primeurs. Les vins le réchauffent, et son dîner est une petite conception, si les *primeurs* y sont habilement introduites. (De Cussy.)

— Fig. Premiers sentiments, premières affections, premier amour. Toutes les *primeurs* plaisent, et surtout celles du cœur. (B. de St-P.) Omission des dictionnaires.

PRIMEVÈRE. s. f. (ét. lat., *primus*, premier; *ver*, printemps). Commencement du printemps. Sur sa *primevère*, il avait soin de nous braver. (Nic. Pasq.) Il est hors d'usage. L'Académie fait ce mot du masculin.

PRIMEVÈRE. s. f. (ét. lat., *primus*, premier; *ver*, printemps). Bot. Genre de plantes, type de la famille des primulacées, renfermant des plantes herbacées vivaces, ayant leurs fleurs toutes radicales, des fleurs portées sur une trompe simple et disposées en ombelle simple, et dont plusieurs espèces, très-communes en France, s'épanouissent dès les premiers jours du printemps: de là le nom de *primevère* qu'on leur a donné. Une des plus belles espèces de primevère est l'*oreille d'ours*, originaire des Alpes et cultivée dans les jardins; les variétés les plus estimées de cette espèce sont celles dont les fleurs bien veloutées sont, ou d'un bleu pourpre liseré de blanc, ou brun foncé, brun olive, orangé, etc. Primevère simple. Primevère double. Bouquet de primevères. Bordure de primevères. Quand les rudes aquilons ont ravagé la terre, vous appelez le plus faible des vents; à votre voix le zéphyr souffle, la verdure renaît, les douces *primevères* et les humbles violettes colorent d'or et de pourpre le sein des noirs rochers. (B. de St-P.) Que les pâles violettes et les douces *primevères* fleurissent chaque printemps sur les tertres des enfants qui ont aimé leurs pères. (Id.) La *primevère* languissante, qui ne voit jamais Phébus dans toute sa force, pâle comme la jeune fille qui se consume dans l'attente d'un époux. (Shakespeare.)

Dans ces champs ranimés j'ai vu la *primevère*
Ouvrir les tendres fleurs de sa touffe légère.
(COMMAIRE.)

Amante des zéphyrs, soudain la *primevère*
Émaille le bord des ruisseaux. (DU BREUIL.)

Et de la *primevère*, aux bouquets étoilés,
Les gazons des ruisseaux toujours sont émaillés.
(BÉRANGER.)

— En poésie, ce mot se prend pour la fleur de cette plante. L'or de la *primevère* a percé les gazons. (Michaud.)

Sur le gazon la tendre *primevère*,
S'ouvre et jaunit dès le premier beau jour. (PARNY.)

La *primevère* qui se dore,
Se dégage de ses boutons. (COMMAIRE.)

— Saint-Lambert a fait ce mot du masculin:

L'*odorant primevère* élève sur la plaine
Ses grappes d'un or pâle, et sa tige incertaine.

— L'Académie écrit *primevère* sans *s*, dans *bouquet de primevère*; est-ce qu'on fait un bouquet avec une seule primevère?

— Médec. On attribue à la fleur de la primevère des vertus pour l'apoplexie et la paralysie; sa racine est somnifère, et on l'emploie pour les vapeurs et les migraines; le suc de primevère nettoie le visage.

PRIMIANITE. s. m. Hist. ecclés. Membre d'une secte de donatistes, dont Primianus fut le chef. V. DONATISTE.

PRIMICÉRIAT. s. m. (pr. *pri-mi-cé-ri-a*). Dignité, office de primicier.

PRIMICIER. s. m. (pr. *pri-mi-ci-é*; ét. lat., *primus*, premier; *in*, sur; *cerâ*, cire; sous-entendu *scriptus*, écrit). Celui qui a la première dignité dans certaines églises, dans certains chapitres. On dit aussi *princier*. Le primicier était, dans les églises cathédrales, celui qui avait soin de l'ordre de l'office et qui présidait au chœur; il était le premier des chantres. Le nom de *primicier* lui vient de ce qu'il était marqué le premier sur la tablette enduite de cire qui contenait les noms des chantres, *primus in cerâ*.

— Titre de plusieurs officiers principaux de la cour des empereurs de Constantinople. Primicier de l'impératrice. Primicier augustal. Primicier de la cour. Primicier de la chambre.

darlotes, etc. || *Primicier des notaires*. Officier qui tenait le registre des dépenses, des forces et des revenus de l'empire. Il succéda au procurateur des éphémérides.

PRIMIDI. s. m. (ét. lat., *primus*, premier; *dies*, jour). Chronol. Premier jour de la décade républicaine en France.

PRIMIGÈNE. adj. des 2 g. (ét. lat., *primus*, premier; *genitus*, produit). Bot. Qui ne provient point du croisement d'espèces voisines. Plante primigène.

PRIMIGÉNIE. adj. f. Myth. V. PROTOGÉNIE.

PRIMINE. s. f. (rad. *primus*, premier). Bot. Enveloppe première de l'ovule végétal.

PRIMIPARE. adj. f. (ét. lat., *primus*, premier; *pariens*, qui enfante). Pathol. Il se dit d'une femme qui enfante pour la première fois.

— Il se prend aussi substantiv. L'accouche-

ment est quelquefois très-laborieux chez les primipares.

PRIMIPARITÉ. s. f. (ét., V. PRIMIPARE). Physiol. État, situation d'une femme qui met au monde son premier enfant. La primiparité de cette femme est fort heureuse.

PRIMIPILAIRE. s. m. (ét. lat., *primus*, premier; *pilum*, javelot; littéral. *lanceur de javelots*). Antiq. rom. Nom donné au centurion qui commandait la première centurie du premier manipule des pilani ou triaires, c'est-à-dire du premier manipule de toute la légion; il avait place dans le conseil de guerre après le consul et les premiers officiers, et devenait de droit membre de l'ordre des chevaliers. Il avait la garde de l'aigle de la légion, et n'avait au-dessus de lui que les tribuns et les préfets de camp.

— adjectiv. Centurion primipilaire.

PRIMIPILE. s. m. Antiq. rom. V. PRIMIPILAIRE.

PRIMI-STERNAL, ALE. adj. (ét. lat., *primus*, premier; *sternum*, sternum). Anat. Se dit de la première pièce du sternum.

PRIMITIF, IVE. adj. (du lat. *primitivus*, rad. *primus*, premier). Qui se rapporte au premier état d'une chose. Le monde primitif. L'Église primitive, la primitive Église. L'innocence primitive. Il est peu de productions naturelles que l'homme se soit appropriées comme aliment sans les altérer ou les modifier par des préparations qui les éloignent de leur état *primitif*. (Gaubert.) Le quartz est le premier des verres *primitifs*. (Buff.)

— Le plus ancien. Titre primitif. Produire des titres primitifs. Rechercher quelle était la valeur primitive d'une monnaie.

— Arithm. anc. *Nombre primitif*. Se disait d'un nombre premier. || Anc. géom. *Triangle primitif*. Celui dont les côtés n'ont point de commune mesure entre eux.

— Bot. *Plantes primitives*, ou substantiv. *les primitives*. Celles qui sont d'origine première, qui ne proviennent point du croisement d'espèces voisines, et qui conservent le type de leur race.

— Dr. canon. *Curé primitif*. Celui qui était originairement curé, et qui avait un vicaire perpétuel appelé simplement *curé*. V. CURE.

— Entom. Dans l'aile des insectes, *Nervures primitives*. Deux grosses nervures parallèles et rapprochées, qui tirent leur origine du thorax, et qu'on divise en interne et externe.

— Géol. *Terrains primitifs*. Ceux qui ne contiennent aucun vestige de corps organisés, à l'existence desquels on les suppose par conséquent antérieurs. Ces terrains se composent des plus anciennes formations de roches que l'on ait pu soumettre à l'observation, c'est-à-dire, de la partie inférieure des dépôts qui constituent nos continents, parce que ces dépôts sont, par rapport à nous, comme les premiers membres de la création et les témoins de toutes les catastrophes qui l'ont suivie.

— Gramm. *Mots primitifs*. Ceux qui servent de radical, et d'où les autres sont dérivés. *Bon* est le mot primitif de *bonté*. *Forme* est le mot primitif de *formel*, *former*, *formation*, *informe*, *déformer*, *réformer*, etc. || On dit substant. Un primitif. Ce primitif a beaucoup de dérivés.

— *Langue primitive*. Celle qu'on suppose avoir été parlée la première; celle qu'on suppose ne s'être formée d'aucune autre. Tout ce que j'ai dit jusqu'ici convient aux langues *primitives* en général. (J.-J. Rouss.) Il n'y a pas eu plus de langue *primitive* et d'alphabet *primitif*, que de chênes *primitifs*, et d'herbes *primitives*. (Volt.)

— Gramm. sansc. *Verbe primitif*. Verbe qui descend immédiatement d'une racine.

— Gramm. ar. *Nom primitif*. Se dit quelquefois par opposition à Nom dérivé.

— Minér. En cristallographie, *Forme primitive*. Celle qui offre naturellement la forme du noyau qu'on obtient par la division mécanique. Pour quelques auteurs, ces mots désignent un solide de figure constante, engagé symétriquement dans tous les cristaux d'une même espèce, et dont les faces suivent les directions des lames qui composent les cristaux. Pour d'autres, *Forme primitive* signifie Forme simple, c'est-à-dire, forme dont les faces sont égales entre elles et semblablement situées, et qu'on ne peut dériver d'aucune autre.

— Phys. *Couleurs primitives*. Les sept couleurs principales dans lesquelles la lumière se décompose. Ces couleurs sont : le rouge, l'orangé, le jaune, le vert, le bleu, l'indigo et le [illegible] le rouge, le jaune, le bleu, le blanc et le noir.

PRIMITIVEMENT. adv. (pr. *pri-mi-ti-ve-man*). Originairement; d'une manière primitive, dans une acception primitive. Employer primitivement un mot. Ce mot a été employé primitivement dans un sens beaucoup plus [illegible]. Ce [illegible] appartenait *primitivement* à la paroisse de Villeneuve-St-Georges. (Dulaure.)

PRIMITIVITÉ. s. f. État de ce qui est primitif. Demandez à ceux qui savent comment se sont faits les mots, s'il existe quelque part un indice plus authentique de *primitivité*. (Ch. Nodier.)

PRIMO. adv. (mot emprunté du latin). Premièrement; en premier lieu.

PRIMOGÉNITURE. s. f. (ét. lat., *primo*, en premier; *genitus*, engendré). Aînesse. Droit de primogéniture. Succéder par ordre de primogéniture. Ésaü vendit sa primogéniture pour un plat de lentilles.

PRIMORDIAL, ALE. adj. (du lat. *primordium*, commencement; formé de *primus*, premier; *ordo*, ordre). Primitif. Le premier en ordre, le plus ancien. L'état primordial des choses. Les montagnes primordiales. Les terrains primordiaux. Produire un titre primordial. Les mines *primordiales* de l'or sont dans les hautes montagnes. (Buff.)

— Bot. *Feuilles primordiales*. Très-petites feuilles qui commencent à pousser sur la graine même. V. PLUMULE.

PRIMORDIALEMENT. adv. Primitivement, originairement.

PRIMORDIALITÉ. s. f. Didact. Qualité, état de ce qui est primordial.

PRIMULA. s. f. Bot. Nom scientifique de la primevère.

PRIMULACÉ, ÉE. adj. (rad. lat. *primus*, premier). Bot. Qui ressemble à la primevère, scientifiquement, *primula*. || PRIMULACÉES. s. f. pl. Famille de plantes qui a pour type le genre *primula* ou primevère. Les primulacées sont appelées lysimachiées par Jussieu.

PRIN. adj. m. (pr. *prein*). Se disait anciennement pour Premier.

— Pêch. *Filet prin*. Corde d'auffe dont les pêcheurs se servent pour construire les bourdigues.

— Techn. *Prin filé*. V. PRIMFILÉ.

PRINCARD. s. m. Ornith. Un des noms vulgaires du pinson.

PRINCE. s. m. (du lat. *princeps*; formé de *primus*, premier; *caput*, tête). Celui qui possède une souveraineté. Grand prince. Puissant prince. Prince redoutable. Les princes chrétiens. Jamais *prince* vaincu n'eut d'allié fidèle. (Jouy.) Un *prince* avant tout doit aimer ses États. (Guiraud.) Un *prince* qu'on estime est bien près d'être aimé. (Arnault.) Un *prince* est rarement aimé comme il doit l'être. (La Chaussée.) Pour qu'un *prince* se fasse aimer de ses sujets, il faut d'abord qu'il les aime. Le bonheur est égal entre le *prince* qui trouve son homme, et l'homme qui trouve son *prince*. (François Ier.) Ceux qui aiment et craignent Dieu, ne peuvent que bien faire, et sont toujours plus fidèles à leurs *princes*. (Henri IV.) Les *princes* n'ont jamais contemplé les choses de la vie face à face. (Mme de Staël.) J'ai lu que nous autres Belges, nous avons d'abord été gouvernés par des *princes* particuliers, d'après des droits, des priviléges et des usages établis. (X. Marmier.) Le *prince* de Condé fut enfermé à Vincennes en 1617. (Dulaure.) Aimez-vous les uns les autres, et vous ne craindrez ni les grands ni les *princes* ni les rois. (F. Lamennais.) Les *princes* ne sont pas établis pour se rendre terribles aux bons. (Pascal.)

Un *prince* à qui le ciel destine un diadème,
Doit commencer, mon fils, par régner sur lui-même.
(DUCERCEAU.)

De quelque haut crédit que se vantent les *princes*,
Souvent leur trop d'orgueil révolte les provinces;
Et leur ressentiment doit se dissimuler
Quand le peuple en débat commence à se mêler.
(LANCELIN.)

— Celui qui est d'une maison souveraine. Les princes d'Allemagne. Les princes d'Italie. Les princes du Saint-Empire.

— En France, *Princes du sang royal*, ou simplement, *princes du sang*. Ceux qui sont sortis de la maison royale par les mâles. || *Préséance des princes du sang*. Prérogative qui fut débattue pour la première fois en 1585, entre le cardinal de Guise et Charles de Bourbon; elle fut adjugée à ce dernier. || *Princes possessionnés*. Princes du sang qui jouissaient d'un droit de souveraineté dans quelques provinces. || *Monsieur le Prince*, se disait absolument du premier prince du sang, à la cour de France. Ce titre appartint longtemps au prince de Condé.

— *Prince royal*. Titre que porte aujourd'hui en France, et dans quelques autres pays, l'héritier présomptif de la couronne.

— Absol. *Le prince*. Le souverain du lieu dont on parle. Le prince ordonne. Le prince veut être obéi. Avoir audience du prince. Avoir l'oreille, la faveur, les bonnes grâces du prince. Les monnaies portent l'effigie du prince.

— *Les princes*. Les enfants, les frères, ou les oncles du souverain.

— *Très-haut, très-puissant et très-excellent prince*. Formule dont on se sert dans les actes publics où l'on parle des rois. Pour les princes [illegible] puissant prince.

— Loc. prov. *Les princes ont beaucoup d'yeux et beaucoup d'oreilles*. Ils voient et entendent tout par leurs espions. || *Les princes ont les bras longs ou les mains longues*. Leur pouvoir s'étend fort loin. || *Vivre en prince*. Vivre splendidement. || *Avoir un équipage de prince*. Avoir un grand équipage. || *Être vêtu en prince*. Être magnifiquement vêtu. || On dit de même, *Tenir état de prince*, etc.

— Loc. prov. et fig. *Ce sont jeux de princes qui ne plaisent qu'à ceux qui les font*, ou absolument, *ce sont jeux de princes*. Se dit des amusements et des jeux dans lesquels on se met peu en peine du mal qui peut en résulter pour autrui.

— Fig. et fam. *Être bon prince*. Avoir le caractère et les manières faciles. Il est bon prince. Allons, soyez bon prince.

— Fam. et ironiq. *L'ami du prince*. L'agent des plaisirs secrets d'un prince ou de quelque personnage puissant.

— Possesseur d'une terre qui a titre de principauté.

— Titre purement honorifique conféré par le souverain, sans qu'une principauté y soit attachée.

— *Les princes de l'Église*. Les cardinaux, les archevêques et les évêques.

— Styl. poét. *Le prince des ténèbres*. Le diable. On dit aussi, *le prince des enfers*. Du *prince* des enfers que la rage frémisse. (L. Racine.) || Anciennement ce titre honorifique a été donné, en général, à tous les seigneurs, et quelquefois même à de simples gentilshommes.

— Titre du chef de différentes confréries joyeuses. Prince des amoureux. Prince des sots.

— Styl. orat. Le premier, le plus excellent. Le prince des orateurs. Le prince des philosophes. Le prince des poëtes. Homère est regardé comme le prince des poëtes. Démosthènes et Cicéron sont les princes des orateurs anciens. Platon et Aristote sont les princes des philosophes.

— Styl. bibl. *Le prince des apôtres*. Saint Pierre. || *Les princes des apôtres*. Saint Pierre et saint Paul.

— Hist. hébr. *Prince de la captivité*. Nom donné à ceux d'entre les Juifs qui, pendant la captivité, gouvernaient le peuple. On en compte quarante et un depuis Jéchonias, emmené par le roi Nabuchodonosor. || *Prince de la synagogue*. Dans l'Ancien Testament, c'est le nom d'un de ceux qui présidaient aux assemblées du peuple. Dans le Nouveau, c'est le nom de celui qui préside aux assemblées de religion tenues dans la synagogue. || *Prince de la ville*. Magistrat qui, dans les villes israélites, avait la même autorité que l'intendant du temple dans le temple. Il veillait à la conservation de la paix, de l'ordre et de la police. || *Prince des prêtres*. Le grand prêtre en exercice; le grand prêtre n'exerçant plus ce ministère; le chef d'une famille sacerdotale.

— Hist. rom. Titre que prenaient le plus habituellement, avec celui de *César*, les souverains de Rome que nous appelons Empereurs.

— *Prince de la jeunesse*. Celui des chevaliers romains que le censeur nommait le premier dans la revue de cette classe de citoyens. Il marchait à la tête de la jeune noblesse dans les fêtes publiques. On changeait les princes tous les cinq ans, parce que cette place ne pouvait être remplie que par un jeune homme. Sous les empereurs, on donnait aussi le nom de *prince de la jeunesse* à l'héritier de l'empire. || *Prince du sénat*. Celui des sénateurs que le censeur, après le dénombrement que l'on faisait à chaque lustre, nommait le premier dans le rôle des sénateurs. Cette qualité n'était ordinairement déférée qu'à un consulaire qui avait exercé la censure ou reçu les honneurs du triomphe. Dans l'origine, elle était à vie; dans la suite, elle pouvait changer tous les cinq ans. || Nom donné à des soldats romains qui marchaient en tête de la ligne de bataille, et qui étaient choisis parmi des hommes dans la vigueur de l'âge et d'une valeur éprouvée. Dans la suite, les princes ne furent plus qu'au second rang, entre les hastaires et les triaires.

— Hist. mod. Titre que portaient, sous les rois francs de la première race, les chefs qui assistaient aux assemblées de la nation. Au commencement de la troisième race, Titre de tous les grands fondataires jouissant de l'autorité souveraine. || *Guerre de l'emprisonnement des princes*. Nom que l'on donna à la guerre de la Fronde, qui commença en 1650 par le soulèvement que causa Mazarin en faisant enfermer à la Bastille le prince de Condé et les autres chefs de la Fronde; toutefois, la guerre n'éclata que l'année suivante, après la mise en liberté des princes. || *Prince noir*. Édouard, prince de Galles, fils aîné d'Édouard III, roi d'Angleterre; ce nom lui vient de la couleur de son armure. || *Prince primat*. Dans la confédération du Rhin, Titre que portait le président de la diète, ancien électeur de Mayence et grand-duc de Francfort.

— *Prince des médecins*. Surnom donné à Avicenne, vers la fin du Xe siècle. Sa philosophie, sorte d'alchimie logique, était fondée sur cette supposition, que les opérations de la nature sont en corrélation parfaite avec celles de l'esprit humain.

— Philol. *Du Prince*. Titre d'un ouvrage de Machiavel [illegible] présenté le despotisme sous les plus odieuses couleurs : on a souvent douté si ce livre avait été écrit sérieusement, ou s'il n'était qu'une sanglante ironie.

— Anc. littér. fr. *Prince*. Titre qui, dans l'envoi des ballades et des chants royaux, s'adressait à celui qui avait gagné le prix de la ballade de l'année précédente, et qui décernait le prix à son tour.

— Conchyl. Nom marchand d'une espèce de cône.

— Entom. Nom donné par les amateurs au papillon appelé collier argenté.

— Géogr. *Ile du prince*. Ile d'Afrique dans le golfe de Guinée, au N.-E. de l'île de Saint-Thomas; elle appartient aux Portugais. Ch.-l., San-Antonio; 10,000 hab. || *Ile du prince Édouard ou de Saint-Jean*. Ile de l'Amérique du Nord, dans le golfe Saint-Laurent, au N. de la Nouvelle-Écosse. Ch.-l., Charlotte's-Town; 28,000 hab. || *Ile du prince de Galles*, ou *Poulo-Pinang*. Ile du détroit de Malacca, très-fertile en poivre; elle appartient aux Anglais. || *Archipel du prince de Galles*. Archipel situé dans le Grand-Océan; il dépend de l'Amérique russe. || *Ile du Prince-Guillaume-Henri*. Ile Mathias, en Polynésie. || *Passe du Prince-Régent*. Bras de mer dans la partie orientale de la mer Polaire au S. du détroit de Barrow. || *Iles des Princes*. Dans la mer de Marmara; il y en a neuf, dont quatre sont habitées; 5,000 hab.

PRINCEPS. (pr. *prein-cèpse*; V. l'ét. au mot PRINCE). Mot latin qu'on emploie adjectivement pour désigner la première de toutes les éditions d'un auteur. Édition princeps. L'édition princeps de Virgile. Consulter une édition princeps.

PRINCERIE. s. f. (pr. *prein-ce-rî*). Dignité de princier ou de primicier.

— S'est dit ironiquement pour État, qualité de prince.

— Manières de prince. Madame de Bouillon avait un art de plaire, une politesse digne, un grand savoir-vivre, un reste du temps passé, rehaussé de *princerie*. (St-Simon.)

PRINCESSE. s. f. (pr. *prein-cè-ce*). Femme ou fille de prince. Jeune princesse. Belle princesse. L'amour ne règle pas le sort d'une *princesse*. (Rac.)

Les temps sont accomplis, *princesse*, il faut parler,
Et votre heureux larcin ne se peut plus celer. (Rac.)

— Souveraine d'un État. Élisabeth, reine d'Angleterre, était une grande princesse.

— *Princesse royale*. En France et dans quelques autres pays, Femme du prince royal ou de l'héritier présomptif de la couronne. || Dans les pays où les femmes peuvent exercer la souveraineté, il signifie, Héritière présomptive de la couronne.

— Fig. et fam. Femme qui affecte de grands airs. Faire la princesse. Se donner, prendre des airs de princesse. Cette femme fait la princesse. Vous vous donnez, vous prenez des airs de princesse.

— Terme de familiarité, et quelquefois de mépris, employé avec des femmes d'une classe inférieure et d'une conduite équivoque. Oui, ma princesse. Allons, ma charmante princesse. La princesse s'avise d'avoir des caprices. Ne vous fiez pas à cette princesse. Je le sais, ma *princesse*, et qu'il vous fait la cour. (Curn.) Ma *princesse*, avez-vous daigné me souhaiter? (Rac.) Je m'attachai principalement à une servante de cuisine. Don Rodrigue s'en aperçut. Il m'en reprit aigrement, me reprocha la bassesse de mes inclinations; et, de peur que la vue de l'objet aimé ne rendît ses remontrances inutiles, il mit ma *princesse* à la porte. (Le Sage.)

— Conchyl. Nom marchand du sabot marbré.

— Hortic. Espèce de haricot dont la cosse est fort allongée. On l'emploie adjectivement et substantivement. Des haricots princesse. Des princesses. || Se dit aussi d'une espèce d'amandes dont le bois est tendre et facile à briser. Amandes princesses.

— Géogr. *Iles de la Princesse-Royale*. Archipel de l'Amérique du Nord, sur la côte N.-O.

PRINCIER, IÈRE. adj. (pr. *prein-cié, cière*; rad. *prince*). De prince ou de princesse, qui y a rapport. Titre princier. Dignité princière. Abbaye princière. Terre princière. Maison princière. Famille princière.

— *Avoir une maison princière*. Faire de l'étalage comme il ne convient qu'aux princes.

— En Allemagne. *Maisons princières, familles princières*. Certaines maisons, certaines familles dont le chef a le titre et les droits de prince. || *Droits princiers*. Droits appartenant à un prince.

— Hist. S'est dit d'un grand seigneur de la cour. Seigneur princier. || Hist. relig. Se disait substantivement pour *primicier*, particulièrement dans l'église de Metz. || *Abbayes princières*. Certaines abbayes d'Allemagne, où l'on ne reçoit que des filles de prince. L'abbaye d'Obermunster est une abbaye princière.

PRINCETON. Géogr. Ville des États-Unis d'Amérique, dans le New-Jersey, à 16 kilomètres de Trenton. || Hist. *Bataille de Princeton*. Bataille gagnée sur les Anglais, par Washington, pendant la guerre de l'indépendance, en 1776.

PRINCILLON. s. m. (pr. [illegible]). Petit [illegible] est fort pauvre. Se dit par ironie et dénigrement.

PRINCIPAL, ALE. adj. (du lat. *principalis*; rad. *princeps*, chef). Le premier, le plus considérable en son genre, en parlant des personnes et des choses. Le principal ministre du roi. Les principaux magistrats d'une ville. Le principal agent diplomatique. Les principaux articles d'un traité, d'un contrat de mariage. Le principal défaut. La principale vertu d'une personne. Obtenir le principal emploi dans une administration. Faire d'une chose sa principale étude. Jouer le rôle principal d'un drame. Peindre la figure principale d'un tableau. Un [illegible] serait l'air plus calme, plus doux, plus saint encore que le principal, parce qu'il paraissait plus [illegible]. (A. de [illegible].) La fleur est un composé de plusieurs parties dont la corolle est seulement la princi-

pale. (J.-J. Rouss.) Je me suis contenté d'en indiquer les *principaux* objets. (Buff.) Leur *principale* vertu a été la reconnaissance. (Boss.) Ces connaissances profondément combinées l'avaient convaincu qu'il pouvait se donner une influence *principale* dans les affaires. (Raynal.)

— *Principal locataire.* La personne qui loue du propriétaire une maison, pour la sous-louer en totalité ou en partie. ‖ *Principal obligé.* Le principal débiteur, pour le distinguer de la caution.

— Loc. prov. et fig. *C'est la principale pièce du sac.* C'est ce qu'il y a de plus important, de plus nécessaire dans l'affaire dont il s'agit.

— Féod. *Principal manoir.* Château destiné à l'habitation du seigneur d'un fief. Le principal manoir appartenait à l'aîné.

— Géom. *Axe principal d'une ellipse, d'une hyperbole.* Axe qui passe par les foyers de ces courbes.

— Jurispr. *Conclusions principales.* Conclusions qui portent sur le fond de l'affaire, par opposition à *Conclusions subsidiaires.* ‖ *Demande principale.* Se dit par opposition à une demande accessoire ou reconventionnelle. ‖ *Somme principale.* Le capital, par opposition aux intérêts.

— Log. *Proposition principale.* Celle dont dépendent les autres. ‖ *Idée principale.* Idée qui domine.

— Musiq. Se dit de la partie récitante d'une symphonie. Partie principale. Violon principal. Clarinette principale.

PRINCIPAL. s. m. (ét., V. PRINCIPAL, adj.). Ce qu'il y a de plus important, de plus considérable. Le principal doit toujours aller avant l'accessoire. Pour vous, le principal est que vous ayez soin de votre santé. Le principal n'est pas, comme le prétendent les philosophes, d'être heureux par la vertu, mais d'être vertueux, dût-on ne pas obtenir le bonheur. Le principal de l'affaire, c'est de s'assurer des dispositions de cette personne.

— Somme principale qui produit intérêt. Payer, rembourser le principal et l'intérêt. Les intérêts excèdent le principal. Abandonner les intérêts pour être payé du principal.

— Jurispr. La première demande, le fonds d'une affaire. Evoquer le principal et y faire droit. Rendre un jugement interlocutoire, sans préjudice du droit des parties au principal.

— Se disait anciennement sans distinction, de quiconque avait la direction d'un collége. Le principal de Navarre. ‖ S'employait quelquefois adjectivement. Le père principal.

— Chef d'un collége communal. Le chef d'un collége royal prend le titre de *proviseur.* M. le principal.

> Apparemment ce qui l'anime
> A paraître un grand brutal,
> C'est que d'une voix unanime
> Du doyen du collége il est le principal.
> (BOURSAULT.)

— C'est dit, en général, pour Supérieur, patron, mandataire. Les envoyés en référèrent à leurs principaux. Le commis en parla à son principal.

— *Principal.* Présent que, par testament, on laissait à l'église où l'on se faisait enterrer.

— PRINCIPAUX. s. m. pl. Les personnes principales. Les principaux de la ville.

PRINCIPALAT. s. m. (pr. *prein-ci-pa-la*). Fonction de principal. Il s'emploie en ce sens dans l'administration universitaire.

PRINCIPALEMENT. adv. Particulièrement, surtout, sur toutes choses. Recommander principalement. A ces qualités, la puissance végétale en ajoute un grand nombre d'autres qu'elle doit *principalement* au soleil, telles que ses parfums et ses saveurs. (B. de St-P.) Partout les vieillards sont négligés, mais *principalement* dans l'esclavage. (Id.) Le serval se nourrit *principalement* d'oiseaux. (L. Ardant.)

PRINCIPALITÉ. s. f. Office de principal dans un collége. V. PRINCIPALAT, qui est plus usité.

PRINCIPAT. s. m. (pr. *prein-ci-pa*, du lat. *principatus*; rad. *princeps, principis*, prince). Dignité de prince.

— Hist. rom. Dignité de prince du sénat ou de prince de la jeunesse. ‖ Période qui comprend les trois premiers siècles de l'Empire, d'Auguste à Dioclétien, de 30 av. J.-C. à 287 de J.-C., parce que pendant toute cette époque les empereurs n'eurent d'autre titre officiel que celui de prince. Dioclétien remplaça ce titre par celui d'Auguste, qui était déjà employé [illegible]

— *Principat* s'est dit de la principauté de Catalogne. Cette expression se trouve dans les commissions et brevets donnés par Louis XIV aux officiers qu'il envoyait pour administrer cette province en son nom.

PRINCIPAUTÉ. s. f. (rad. prince). Dignité de prince. Contester à quelqu'un sa principauté. Prétendre à la principauté. Obtenir la principauté. Conférer la principauté.

— Terre à laquelle est attaché le titre de prince. Ériger une terre en principauté. De [illegible] principauté.

— Dans un sens plus particulier, Petit état indépendant et immédiat dont le chef a la qualité de prince. On comptait en Europe [illegible] principautés, dont une en Italie et dix en Allemagne.

— Géogr. Nom donné à deux provinces du royaume de Naples : la *principauté ultérieure*, ou province de Salerne; superficie, 220 lieues carrées; 444,400 hab. Capitale, Salerne. ‖ *Principauté ultérieure*, ou Montefusco; superficie, 160 lieues carrées; 357,350 hab. Capitale, Avellino.

— PRINCIPAUTÉS. s. f. pl. Théol. Le troisième ordre de la hiérarchie céleste.

PRINCIPE. s. m. (du lat. *principium*, commencement). Première cause. En ce sens, il ne se dit que de Dieu. Dieu est le principe de toutes choses, le premier principe, le souverain principe, le principe de tout bien, le principe par lequel tout est produit et par lequel tout se meut. Les manichéens admettaient deux principes, celui du bien et celui du mal, qui luttaient sans cesse l'un contre l'autre. Les péripatéticiens en admettaient trois : la matière, la forme et la privation. Les épicuriens considéraient les atomes comme les principes de l'univers.

— En physique, Ce qui constitue, ce qui compose les choses matérielles. Selon quelques philosophes, les atomes sont les principes des corps. ‖ *Principe vital.* Puissance en vertu de laquelle on suppose que s'exécutent tous les mouvements nécessaires à la vie.

— En chimie, Corps simple et indécomposable par les moyens de la science actuelle. Les acides et les alcalis sont des *principes* salins. (Buff.) ‖ *Principes actifs.* Certains corps qui agissent sur d'autres. ‖ *Principes passifs.* Certains corps sur lesquels d'autres agissent. ‖ *Principes immédiats.* Eléments des corps mixtes, substances composées d'au moins trois éléments, que l'on retire des animaux et des végétaux, sans altération, par des procédés simples, et pour ainsi dire immédiatement. On range les principes immédiats en plusieurs groupes, soit d'après les rapports qui existent entre les éléments qui les composent, soit d'après l'arrangement relatif de tels ou tels composés binaires auxquels peuvent donner lieu les éléments primitifs. On en forme aussi des groupes d'après leurs propriétés physiques les plus distinctes.

— Acte qui était nécessaire autrefois pour obtenir le doctorat, et qui consistait à enseigner publiquement. Saint Thomas d'Aquin était licencié dès le mois de février 1256; mais l'université l'empêcha de faire son *principe.* (Fleury.) Le *principe* dégénéra en une simple formalité, et ne fut plus que l'explication d'un seul point théologique. (Id.)

— Cause naturelle, principalement celle en vertu de laquelle un corps agit et se meut. Le principe de la chaleur. Le principe du mouvement. Les animaux ont le principe du mouvement en eux-mêmes; les corps inanimés ne se meuvent que par un principe qui leur est étranger. Mon seul *principe* actif est le goût naturel de l'ordre. (J.-J. Rouss.)

— Au plur. Premières règles, premiers préceptes d'un art, d'une science. Les principes de la géométrie, de la chimie, de la médecine, de la peinture, de l'architecture, de la musique. Etudier, savoir les principes des beaux-arts. Connaître parfaitement les principes de l'art dramatique. On discute sur tout, on n'a de *principes* sur rien. (A. Mart.)

— Origine, cause. Remonter chaque chose à son principe. Le principe de nos idées, de nos connaissances. Examiner une chose dans son principe. Attaquer une erreur dans son principe. Pour bien comprendre les événements de l'histoire, il faut souvent remonter jusqu'au principe. *Principe* et commencement sont deux mots qui signifient originairement la même chose. (Condill.) Nos sens sont le *principe* de nos connaissances. (Id.)

— Moteur, mobile. L'amour-propre est le principe de presque toutes nos actions. (La Bruy.) Locke est le premier qui ait remarqué que l'inquiétude causée par la privation d'un objet est le principe de nos déterminations. (Condill.)

— Vérité première, plus évidente qu'une autre, et qui peut être connue par la raison; proposition vraie ou regardée comme telle. Le premier principe de la philosophie de Descartes, c'est *Je pense*, d'où ce philosophe a tiré cette conséquence : *donc, je suis.* Poser, établir, admettre un principe. Discuter, renverser, nier un principe. Poser en principe, pour principe. Tenir pour principe. Partir d'un principe. Raisonner sur un principe, d'après un principe. D'un principe vrai tirer de fausses conséquences. Je tâcherai d'exposer en peu de mots les principes sur lesquels sa méthode est fondée. (J.-J. Rouss.) [illegible] quelles les sciences tiennent à des principes communs, et se développent successivement. (Id.) Quand les principes sont vagues, comment les expressions auront-elles quelque précision? (Condill.)

— Dans la logique de Kant, Jugement à priori immédiatement certain. Les principes intuitifs et synthétiques sont ce qu'on appelle des axiomes; les principes discursifs et analytiques s'expriment par des concepts.

— Maxime, motif, règle de conduite. Principe de religion, de morale, de politique. Principe de conscience, d'honneur, de justice, d'équité, de probité. Avoir pour principe. Agir par un principe de vanité, par un faux principe de dévotion. Être fidèle à ses principes. Se conduire par de faux principes. Avoir pour principe de ne jamais taire la vérité. Les principes reçus dans l'enfance ressemblent aux caractères tracés sur l'écorce d'un jeune arbre. (Del.) Les *principes* de la vertu ne sont-ils pas gravés dans tous les cœurs? (J.-J. Rouss.) La plupart des femmes n'ont guère de *principes*; elles se conduisent par le cœur, et dépendent, pour les mœurs, les opinions, de celui qu'elles aiment. (La Bruy.) Rien n'est une excuse pour agir contre ses *principes.* (Mme de Staël.) Les *principes* sains n'engendrent que des conséquences saines; ainsi la santé des enfants retrace celle des parents. (De Pradt.) Nous devons ramener la science à cette source élevée où elle se confond avec le *principe* de la vie morale. (Edg. Quinet.) Les *principes* du christianisme, bien gravés dans le cœur, seraient infiniment plus forts que le faux honneur des monarchies. (Montesq.)

— Absol. *Avoir des principes.* Suivre de bonnes règles de morale, de religion. N'avoir point de principes. N'avoir aucun principe. Cet homme a des principes. Ce jeune homme n'a point de principes, n'a plus de principes, est sans principes. L'homme sans *principes* est aussi ordinairement un homme sans caractère; s'il était né avec du caractère, il aurait senti le besoin de se créer des *principes.* (***)

— *Dès le principe.* Dès le commencement. Dès le principe, j'ai vu que cette entreprise n'aboutirait à rien.

— Syn. comp. PRINCIPE. ÉLÉMENT. Le *principe* est aux *éléments* ce que la cause est à l'effet. Dieu est le *principe* de toutes choses; la bonté est un des *éléments* de l'Être divin.

PRINCIPESQUE. adj. des 2 g. Qui appartient aux princes. Les avantages *principesques* sont quasi avantages imaginaires. (Mont.) Il ne se dit plus que par ironie et par dénigr.

PRINCIPICULE. s. m. Prince peu puissant.

— Petit prince encore au berceau, ou sous la conduite d'un gouverneur.

PRINCIPIÉ, ÉE. part. pass. du v. Principier. S'empl. adjectiv. Jeune homme bien principié, mal principié. Il est vieux et hors d'usage, comme le verbe.

PRINCIPIER. v. a. 1re conj. (rad. *principe*). Commencer à donner des principes. Principier un jeune homme.

— SE PRINCIPIER. v. pron. Être principié. Il est vieux et hors d'usage.

PRINCIPION. s. m. Terme de dérision. Petit prince, souverain d'un petit Etat. Ce n'est qu'un principion, qu'un pauvre principion.

PRINCIPIOT. s. m. Petit prince. L'Italie a force *principiots* affamés qui sont comme autant de tyrans. (Guy-Patin.) V. PRINCILLON et PRINCIPICULE.

PRINCIPIUM. s. m. (pr. *prein-ci-pi-omm*; mot lat. qui signifie *commencement*). Antiq. rom. Nom de la curie qui donnait son suffrage la première dans les comices. V. PRÉROGATIVE. ‖ Espace libre qui s'étendait sur toute la largeur du camp romain, et le partageait en deux parties égales. C'était dans le principium que les généraux haranguaient les soldats, que les tribuns rendaient la justice, que les autels et les portraits des empereurs ainsi que les principales enseignes des légions étaient placés. Les soldats regardaient cet endroit comme sacré; ils y prêtaient serment de fidélité.

PRINFILÉ. s. m. Techn. Filage le plus fin qui puisse se faire avec des feuilles de tabac sans corde.

PRINGALLE ou **PRINGOLE.** s. f. Anc. art milit. Espingole.

PRINGLE (Sir John). Célèbre médecin anglais, élève de Boerhaave, né dans le comté de Roxburgh en Ecosse, en 1707, mort en 1782, membre de presque toutes les sociétés savantes européennes.

PRINIE. s. f. Ornith. Genre d'oiseaux de la famille des certhiadées, établi d'après une espèce trouvée à Java.

PRINOS. s. m. (pr. *pri-noss*). Bot. Genre de plantes de la famille des rhamnées, voisin du houx.

PRINTANER. v. n. 1re conj. Venir à son printemps; verdir.

— Fig. Rajeunir, se raviver. Piteux et lamentable deuil, qui fait *printaner* et reverdir en nous les peines, douleurs et misères. (Nic. Pasquier.)

PRINTANIER, IÈRE. adj. Qui est du printemps. Mois printanier. Saison printanière. Quand l'astre *printanier* ramène les chaleurs. [illegible]

> [illegible]
> (DUCERCEAU.)

> De la frêle alouette à la voix printanière,
> [illegible]
> (ROUCHER.)

— Poés. *La saison printanière.* Le printemps.

> [illegible]
> Dans un verger embrasse le contour,
> Pour y passer la saison printanière,
> [illegible]
> (DUBOIS.)

— De même que *printemps* se prend figurément pour La jeunesse, ce mot se dit aussi en poésie, pour Qui appartient, qui a rapport à la jeunesse. L'État voit payer ses amours printanières. (Gilbert.)

> En son exyle, même en déclin de ses ans,
> Conserve encor sa fraîcheur printanière. (DE BOISSY.)

— Bot. Qui naît, qui s'épanouit au printemps. Plante, fleur printanière.

> L'onde s'irrite, et brisant sa barrière,
> Va ravager les œillets, les jasmins,
> Et des melons la couche *printanière.* (VOLT.)

> Et sur sa bouche pure où brille la fraîcheur,
> La rose *printanière* éclate sans rivale. (BAOUR-LORMIAN.)

— *Etoffes printanières.* Etoffes légères qu'on porte dans la belle saison. ‖ Il s'empl. subst. Un pantalon de printanière. Une robe de printanière.

— Entom. Qui paraît pendant le printemps. Insectes printaniers.

PRINTANIÈRE. s. f. Entom. Femelle du bombyce.

— Etoffe légère. V. PRINTANIER.

PRINTEMPS. s. m. (pr. *prein-tan*; ét. lat., *primum*, premier; *tempus*, temps). La première des quatre saisons de l'année, qui dans notre hémisphère dure depuis le moment où le soleil semble traverser la ligne dans laquelle se rencontrent les plans de l'équateur et de l'écliptique, pour passer dans l'hémisphère boréal, c'est-à-dire du 19 ou 21 mars jusqu'au 19 ou 22 juin. Pendant ce laps de temps, la terre parcourt les signes de la Balance, du Scorpion et du Sagittaire. Un beau printemps. Un agréable printemps. Un beau jour de printemps. Les herbes, les plantes, les fleurs du printemps. Tout renaît, tout semble renaître au printemps. Goûter les douceurs du printemps. *Printemps* chéri, doux matin de l'année. (Parny.) La Suède et la Finlande composent un royaume qui n'a presque ni *printemps* ni automne. (Volt.) Le *printemps* est comme l'aurore d'un beau jour. (Barth.) Tous les poëtes ont célébré le *printemps* à l'envi dans leurs chants; c'est le réveil de la nature, c'est le règne des fleurs, c'est la jeunesse de l'année, époque où la terre entr'ouvre son fertile sein pour l'accroissement et la multiplication de toutes les créatures. (Virey.)

> O doux *printemps*, saison des fleurs,
> J'aime ta première verdure;
> Car elle annonce au laboureur
> Tous les bienfaits de la nature. (AIMÉ MARTIN.)

> L'oiseau léger, précurseur du *printemps*,
> Craint d'annoncer la saison incertaine. (LEONARD.)

> Lorsque vers le Bélier le soleil de retour,
> Ramène en nos climats le *printemps* et l'amour,
> (CASTEL.)

— Myth. et antiq. Le printemps était spécialement consacré aux Muses et aux Grâces chez les anciens. C'était à son commencement, à Rome, que le grand pontife allait prendre le feu nouveau sur l'autel de Vesta. ‖ *Vœu du printemps sacré.* Vœu par lequel on consacrait aux dieux tout ce qui devait naître depuis le 1er mars jusqu'au 1er mai. On faisait ce vœu dans les grands dangers, et l'on y comprenait non-seulement les bestiaux, mais encore les enfants; alors on élevait ceux-ci jusqu'à l'adolescence, et, après les avoir voilés, on les envoyait chercher d'autres habitations.

— Myth. lat. Une des quatre saisons. Divinité allégorique et poétique. Aimable *printemps*, c'est pour toi que le ciel s'embellit avec tant de magnificence; assis sur ton trône, tu parais dans ta gloire, tu traverses en vainqueur cet arc de triomphe. Aimable *printemps*, la terre à ton approche se pare d'une tendre verdure; les arbres, tout couverts de bouquets plus blancs que l'ivoire, arrondissent leurs voûtes sous les rayons du soleil; leurs rameaux mollement agités exhalent des nuages de parfums, et sèment le gazon d'une multitude de fleurs qui forment des tapis magnifiques. (Combaire.) O dieu des plaisirs! ô *Printemps!* je vous ai vu cette année dans toute votre gloire, vous parcouriez en vainqueur les campagnes de la Grèce, et vous détachiez de votre tête les fleurs qui devaient les embellir. (Barth.)

> Là, paraît couronné d'une tresse de fleurs,
> Le printemps au front jeune, aux riantes couleurs.
> (DELILLE.)

— Poétiq. Il se prend pour Année. Commencer son quinzième printemps. Il s'est écoulé deux printemps depuis que..... De même on dit, *Avoir vu quinze printemps, seize printemps.* N'avoir que quinze ans, que seize ans.

> Le troisième printemps allume ses amours,
> Et le quinzième hiver en termine le cours. (ROUCHER.)

> A Guide alors il était deux enfants,
> Simples, naïfs, d'une candeur si pure,
> Qu'ils paraissaient, après quinze printemps,
> Sortis encor des mains de la nature. (LÉONARD.)

> Par trente-six *Printemps* sur sa tête amassés,
> Ses [illegible] n'étaient point effacés. (VOLT.)

— Fig. Jeunesse. Le printemps de l'âge. Le printemps de la vie. Être dans son printemps. [illegible] commence à quatorze ans et finit à vingt-cinq. Ascagne déjà mûr dans le *printemps* de l'âge. (Fercille.) Qu'il passe vite, hélas! le *printemps* de la vie! (Millev.) Puisses-tu jouir encore dans ton été du repos dont tu jouis dans ton *printemps.* (Jauffret.) « L'année a perdu son printemps », disait un Grec après la bataille où la jeunesse athénienne périt en foule. (***)

> Je sais que vos appas, encore dans leur printemps, [illegible] (VOLT.)

> Dans l'heureux printemps de ses jours,
> [illegible]
> [illegible] (ID.)

PRINTZIE. s. f. (pr. *prein-tsi*). Bot. Genre de plantes de la famille des synanthérées, formé pour un sous-arbrisseau du cap de Bonne-Espérance.

PRIOCÈRE. adj. des 2 g. (du gr. *prion*, scie; *keras*, corne). Entom. Qui a les antennes

dentelées en scie. || PRIOCÈRES. s. m. pl. Famille d'insectes de l'ordre des coléoptères. V. SERRICORNE.

PRION. s. m. Ornith. Genre d'oiseaux séparés des pétrels et comprenant des individus rencontrés au cap de Bonne-Espérance.

PRIONANTHE. adj. des 2 g. (ét. gr., πρίων, scie; ἄνθος, fleur). Bot. Dont les fleurs sont denticulées.

PRIONE. s. m. Entom. Genre de l'ordre des coléoptères tétramères, famille des longicornes, type des prioniens, comprenant de grands insectes dont la forme rappelle celle du cerf-volant, à cause de l'étendue de leurs mâchoires qui saillent en dehors de la tête, et ressemblent d'autant plus aux mandibules de ce dernier qu'elles sont dentelées à leur bord interne. Mais ce qui distingue les priones, c'est la longueur et la ténuité de leurs antennes, leur corselet épineux sur les côtés, et le nombre des articles des tarses. Les priones sont privés de couleurs brillantes, ne sortent que le soir, et demeurent tout le reste du temps cachés dans les trous qu'ils ont faits aux arbres, à l'état de larves. On compte environ soixante espèces de ce genre, parmi lesquelles le prione tanneur.

PRIONIEN, IENNE. adj. Entom. Qui ressemble à un prione. || PRIONIENS. s. m. pl. Tribu d'insectes de la famille des coléoptères longicornes, qui a pour type le genre prione, et pour caractères un labre nul ou très-petit, un corps généralement déprimé, avec les bords latéraux du corselet souvent tranchant, dentés ou épineux; les mâles d'un grand nombre ont les mandibules fortes et les antennes pectinées.

PRIONITE. adj. des 2 g. Ornith. V. PRIONOTE.

PRIONODERME. s. m. Entom. Genre de vers intestinaux formé sur une espèce, le prionoderme ascaroïde.

PRIONORAMPHE. adj. des 2 g. (ét. gr., πρίων, scie; ῥάμφος, bec). Ornith. Qui a le bec dentelé. || PRIONORAMPHES. s. m. pl. Famille d'oiseaux palmipèdes, comprenant ceux qui ont le bec dentelé.

PRIONOTE. adj. des 2 g. Ornith. Qui ressemble au prion. || PRIONOTES. s. m. pl. Famille d'oiseaux de l'ordre des sylvains, qui a pour type le genre prion.

PRIONOTE. s. m. Ichthyol. Genre de poissons osseux holobranches thoraciques de la famille des dactylés.

— Bot. Genre de plantes rangé d'abord parmi les épacridées et ne renfermant qu'une seule espèce type, le prionote à feuilles de mélinet, qui croît à Van-Diémen.

PRIOR (Matthieu). Poëte, courtisan et diplomate anglais, né à Londres en 1664, mort en 1721.

PRIORAT. s. m. Hist. ecclés. Fonctions de prieur; durée de la charge de prieur.

PRIORI (À). loc. adv. (mots lat. qui signifient à, de, par; *priori*, ce qui est avant). Logiq. De ce qui précède, d'un principe admis. Prouver, démontrer une vérité à priori. Argument, conclusion à priori.

— *Notions à priori.* Se dit, dans la philosophie de Kant, des notions de temps et d'espace qui servent de forme à la réceptivité. Il se dit, en outre, des notions renfermées dans les catégories, qui servent de formes au jugement. Il se dit encore des formes du raisonnement: *substance*, *univers* et *Dieu*. V. RÉCEPTIVITÉ, CATÉGORIE et RAISONNEMENT.

— Par extens., il se dit des raisonnements, des systèmes, créés par l'imagination, au lieu d'être basés sur des faits positifs. Décider, prononcer à priori. Les systèmes imaginés à priori soutiennent difficilement l'examen. La législation d'un peuple ne se forme nulle part à *priori*, partout elle découle des besoins de la société. (De Ramsay.)

PRIORITÉ. s. f. (rad. lat. *prior*, premier). Antériorité, primauté selon le temps ou le rang. Priorité de date. Priorité d'hypothèque. Avoir la priorité. Avoir la priorité sur...

— Théol. et philos. scolast. Il se dit dans quelques locutions, telles que: *Priorité de nature, priorité de raison, priorité de relation*, etc.

— Avantage qu'obtient un orateur de parler le premier, d'émettre et de faire discuter son avis avant un autre. Avoir la priorité. Réclamer la priorité. Il est surtout en usage dans les assemblées délibérantes, dans les assemblées politiques. Il se dit aussi, dans ce sens, de l'avis, de la proposition, etc. Cet avis a la priorité. L'amendement proposé par ce député a la prio- [illegible]

PRIPET, PRIPETZ ou **PRIPIAT.** Géogr. Rivière de la Russie d'Europe, naît dans le gouvernement de Volhynie, coule au N.-E., puis à l'E., traverse les immenses marais de Pinsk, et se jette dans le Dniéper.

PRIRIT. s. m. (pr. *pri-ri*). Ornith. Gobe-mouches d'Afrique.

PRIS, ISE. part. pass. du v. Prendre. S'empl. adjectiv. Une ville prise. Un poisson pris dans les filets. A parti pris point de conseil. Condé trouve Fribourg *pris* et le général Merci sous les murs avec une armée supérieure encore à la sienne. (Volt.) Toutes ces îles Maldives, qui, *prises* ensemble, ont près de 200 lieues de longueur, ne formaient autrefois qu'une même terre. (Buff.) Le parti était *pris* d'obéir à l'impulsion donnée et de ne céder à aucune raison. (Dulaure.) Quand le cœur d'une fille est *pris*, son amant n'a plus rien à lui demander. (B. de St-P.) Qui se rabaisse est *pris* au mot. (F. de Neufch.)

Le dessein en est *pris*, je pars, cher Théramène,
Et quitte le séjour de l'aimable Trézène. (Rac.)

Muses qui m'inspirez, vous n'avez point encor
Au sommet d'Hélicon *pris* un si noble essor.
(A. Martin.)

— *Pris à.* Sa hauteur *prise* aux jambes de devant dans celui que nous décrivons actuellement était de sept pouces. (Buff.) Un jeune individu *pris* aux environs de la rade de Cherbourg, n'avait que quatre mètres deux tiers de longueur. (Lacépède.)

— *Pris avec.* Il a été pris avec des armes. La mère fut *prise* avec ses petits. (Buff.)

— *Pris dans.* Dans cette expédition fut *pris* un fils de Clotaire, âgé seulement de six mois, qui fut inhumainement massacré. (Anquetil.) Une serine qui couvait ses œufs et les fit éclore, couva en même temps et encore huit jours après dix œufs de merle *pris* dans les bois; elle ne cessa de les couver que parce qu'on les lui ôta. (Buff.) Ces colonnes sont à demi engagées et forment une partie intégrante du bloc, ayant été *prises* dans l'épaisseur de la masse. (Chateaub.) Je dirais bien, comme beaucoup d'autres, que les langues sont nées dans le commerce domestique des pères, des mères et des enfants, mais, outre que cela ne résoudrait point les objections, ce serait commettre la faute de ceux qui, raisonnant sur la nature, y transportent les idées *prises* dans la société. (J.-J. Rousseau.)

Dans les lacs de la chèvre un cerf se trouva *pris*:
Vers ses associés aussitôt elle envoie. (La Font.)

— *Pris par.* Jérusalem fut *prise* par Chosroès l'an 613 de J.-C. (Chateaub.) Je fus *pris* par un parti de Muscogulges et de Siminolés. (Id.) Un gentilhomme est *pris* par les troupes royales, on lui tranche la tête. (Volt.)

La taupe, d'un bon coup de bêche,
Fut par le jardinier *prise* en flagrant délit.
(F. de Neufchateau.)

Un carpeau, qui n'était encore que fretin,
Fut *pris* par un pêcheur au bord d'une rivière.
(La Fontaine.)

— *Pris pour.* Vous trouverez toute protection, des mesures sont *prises* pour s'opposer sérieusement au mal. (X. Marmier.) Voici les mesures qu'ils ont *prises* pour faire ce choix. (Fén.)

— *Pris sur.* Selon la tradition latine de Jérusalem, la couronne de Jésus-Christ fut *prise* sur l'arbre épineux. (Chateaub.) Il n'y a point d'homme plus honteux de se trouver fat que le fat lui-même, lorsqu'il est *pris* sur le fait. (Mariv.)

— Loc. prov. *C'est autant de pris sur l'ennemi.* C'est toujours avoir tiré quelque parti d'une mauvaise affaire.

— *Pris de vin.* Ivre. Cet homme est pris de vin. Rien de plus dégoûtant qu'une femme prise de vin.

— *Pris par les yeux.* Séduit par les apparences. Il est familier.

— Trompé. Cet homme est trop simple, il y sera pris. Tout le monde y aurait été pris. Il a été pris pour dupe.

J'y fus *pris*: j'asservis au vain désir de plaire
La mâle liberté qui fait mon caractère. (Voltaire.)

— *Personne bien prise dans sa taille.* Personne bien faite, bien proportionnée. On dit dans le même sens, *Avoir la taille bien prise, être de taille bien prise.*

— En parlant des animaux. *Cheval bien pris.* Cheval qui a le corsage bien fait.

— Au jeu du lansquenet. *Être pris.* Se dit d'un joueur dont la carte a été faite. Il avait carte double, et il a été pris le premier, il a été le premier pris.

— Fig. et fam. *Avoir l'air d'un premier pris.* Avoir la contenance triste et embarrassée. Dans cette locution, *pris* est employé substantivement. Il a vieilli.

PRISABLE. adj. des 2 g. (pr. *pri-za-ble*; rad. *priser*). Estimable. Ce qui rend cet opéra *prisable* pour les gens de goût. (J.-J. Rouss.)

PRISAGE. s. m. (pr. *pri-za-je*). Action de priser, estimation.

PRISCIEN. Grammairien du VIe siècle, né à Césarée, vint enseigner à Constantinople sous Justinien, vers l'an 525. Il composa un traité que l'on regarde comme la meilleure grammaire complète que nous ayons de l'antiquité.

PRISCILLE. Prophétesse prétendue qui suivait l'hérésiarque Montanus.

PRISCILLIANISME. s. m. Hist. relig. Doc- [illegible] Cette doctrine consistait, comme le manichéisme, à croire à l'existence des deux principes, à enseigner que ce n'est point l'*Être suprême*, mais le démon ou mauvais principe qui a créé le monde extérieur, à condamner le mariage, et à nier la résurrection des corps.

PRISCILLIANISTE. s. m. Partisan du priscillianisme.

PRISCILLIEN. Hérésiarque du IVe siècle, Espagnol de nation. Il soutint les principales erreurs des manichéens et des gnostiques. L'erreur qui lui parait propre fut d'avoir enseigné qu'il est permis de faire de faux serments pour ses intérêts. Condamné par le concile de Sarragosse en 380, et par celui de Bordeaux en 384, il fut décapité avec ses partisans.

PRISCUS, c'est-à-dire *Ancien*. Surnom de plusieurs familles romaines, telles que celles des Servilius, des Helvidius, etc. || Nom du frère de l'empereur Philippe, gouverneur de Syrie, puis de Macédoine, qui prit la pourpre en 249, et fut assassiné par Dèce. || Général qui se signala plusieurs fois contre les Arabes, sous Maurice, empereur d'Orient.

PRISE. s. f. (pr. *pri-ze*). Action de prendre. La prise d'une place de guerre. La prise d'un vaisseau. La prise d'un cerf. Se trouver à la prise. Faire une prise. Cette frégate a fait plusieurs prises. C'est le meilleur voilier qui fait le plus de *prises*. (B. de St-P.) Les chrétiens ne perdirent que trente hommes à la *prise* d'Oran. (Fléch.) Annibal, enflé de ses grands succès, crut la *prise* de Rome trop aisée, et se relâcha. (Boss.)

— Loc. prov. et fig. *Tous les jours de chasse ne sont pas des jours de prise.* Il ne faut pas s'attendre à réussir dans tout ce que l'on entreprend.

— Chose prise; capture. Une riche prise. Une prise importante. Amener sa prise dans un port. Il est entré beaucoup de prises dans le port de Toulon. Dans les temps de guerre maritime, où le gouvernement commissionne des corsaires, ceux-ci ont droit à leur part de la prise. Autrefois, et même sous l'Empire, un *conseil des prises* décidait si le vaisseau capturé était de bonne prise; aujourd'hui, les attributions de ce conseil sont dévolues au conseil d'État. L'idée d'une si riche *prise* les remplit de joie et d'espérance, et redoubla leur courage. (Volt.)

— *Chose de bonne prise.* Chose qui peut être ou qui a été prise justement. Se dit ordinairement des bâtiments qui appartiennent à l'ennemi, ou qui sont chargés de marchandises de contrebande. Navire de bonne prise. Déclarer un navire de bonne prise.

— Fig. Se dit quelquefois des emprunts faits par un écrivain. Il a tiré le sujet de ce drame d'un auteur oublié, cela était de bonne prise.

— Moyen, facilité de prendre, de saisir. Avoir prise. Trouver prise. N'offrir aucune prise. Donner prise. Ce vase n'a point de prise. Les lutteurs se frottaient d'huile, afin de donner moins de prise sur eux.

— Fig. Le temps n'a pas de prise sur une passion dominante. L'éducation n'a de prise sur les sentiments que par la réflexion. Le remords n'a plus de prise sur ce cœur endurci. Dieu s'est chargé de punir ceux sur qui le remords n'a pas de prise. Le véritable amour est inséparable de la générosité, et par elle on a toujours sur lui quelque *prise*. (J.-J. Rouss.)

— Fig. *Avoir prise, trouver prise sur quelqu'un.* Avoir sujet, trouver occasion de le critiquer.

— Fig. *Donner prise à la critique, à la satire, au ridicule.* S'exposer à être critiqué, raillé, ridiculisé. Nous donnerions bien moins de *prise* sur nous, si nous avions nos devoirs à cœur autant que ceux d'autrui. (S. Dubay.)

— *Être en prise.* Être exposé. Cette chose est en prise. || Dans le sens contraire, on dit, *Être hors de prise.*

Jeu d'échecs. *Pièce en prise.* Celle qu'une autre pièce peut prendre. || *Pièce hors de prise.* Celle qu'une autre pièce ne peut pas prendre. || Jeu de billard. *Bille en prise.* Bille qu'il est aisé de faire, de blouser.

— *Lâcher prise.* Laisser aller ce qu'on tenait avec force. Deux brigands le saisirent au collet, il eut beaucoup de peine à leur faire lâcher prise.

— *Lâcher prise.* Rendre malgré soi ce qu'on a pris. Vous vous êtes emparé de mon bien; je me charge de vous faire lâcher prise.

— Par extens. Cesser un combat. Les deux armées se sont battues toute la journée sans lâcher prise.

— Fig. Céder dans une discussion. Ce n'est qu'après avoir longtemps argumenté qu'il a fini par lâcher prise. La thèse qu'il soutenait était mauvaise, il a été contraint de lâcher prise. L'homme a beau souvent changer de position dans son lit de misère, la douleur ne lâche pas prise. J'ai vu d'autres combats où le plus grand courage est aux *prises* avec la plus vive douleur. (Barth.)

— *Prise d'eau.* Action de détourner d'une rivière, d'un étang, etc., une certaine quantité d'eau. Concession qui est faite pour qu'on détourne ainsi de l'eau. L'eau même qui est détournée.

— *Prise d'armes.* Action de prendre les armes pour quelque service, de se mettre sous les armes. Ce soir, il y aura une prise d'armes, il y aura prise d'armes.

— Dans un autre sens, Acte de rébellion, [illegible] pour prise d'armes.

— *Prise d'habit.* Cérémonie qui se pratique lorsqu'on entre dans un ordre de religieux ou de religieuses. Assister à une prise d'habit. On dit aussi vêture.

— Jurispr. *Prise de corps.* Action d'arrêter un homme en vertu d'un acte du juge. V. CONTRAINTE. || Arrêt, sentence qui ordonne la prise de corps. Décerner une prise de corps.

— *Prise à partie.* Action intentée contre le juge, dans le cas où l'un des plaideurs croirait avoir à se plaindre de lui, à l'effet de le forcer à venir lui-même, comme simple partie, rendre compte de sa conduite devant le tribunal.

— *Prise de possession.* Acte par lequel on se met en possession d'une charge, d'un bénéfice, d'un emploi, etc. La prise de possession de cet évêché a été faite par procureur. Être témoin à une possession.

— Querelle, dispute. Avoir une prise avec quelqu'un. Ils ont eu prise ensemble. Ces deux hommes ont eu quelque prise, ont eu une prise violente.

— *En venir aux prises.* Se prendre des mains, se saisir mutuellement, se jeter l'un sur l'autre. Après avoir brisé leurs épées, les combattants en vinrent aux prises.

— *Être aux prises, en être aux prises.* Se battre actuellement. Les combattants en sont aux prises. Deux chiens qui sont aux prises.

— Par extens. *Être aux prises, en être aux prises.* Discuter, se disputer. Se quereller. Des joueurs qui en sont aux prises, qui sont aux prises. La dispute s'échauffe, ils en sont aux prises. || On dit de même, *Mettre des personnes aux prises, laisser des personnes aux prises.* Un philosophe grec a dit qu'il ne fallait jamais mettre la loi aux prises avec l'opinion.

— Fig. *Être aux prises avec la mauvaise fortune.* Être dans le malheur, dans l'adversité. || *Être aux prises avec la mort.* Être à l'agonie, être en grand danger de mourir.

— Dose qu'on prend en une fois, en parlant de médicaments et de drogues. Prendre une prise de rhubarbe, deux prises de thériaque. Ne prendre qu'une demi-prise. || On dit aussi, *Une prise de tabac.* Une pincée de tabac. Prendre une prise de tabac. || Absol. Donnez-moi une prise. Je prendrais bien une prise.

— Métrol. *Prise d'essai.* Morceau de monnaie pour essayer. || Dans les fabriques de soieries, Nombre de cordes réunies qui composent une partie de fleurs ou de feuilles du dessin.

— *Prise de vapeur.* Appareil servant à conduire la vapeur de la chaudière d'une machine dans le cylindre, et consistant en un tube qui prend son origine dans le générateur au-dessus du liquide.

PRISÉ, ÉE. part. pass. du v. Priser. S'empl. adjectiv. Des meubles mal prisés. Une étoffe fort prisée.

PRISÉE. s. f. (pr. *pri-zé*; rad. *pris*). Action de priser, de mettre un prix aux choses qui doivent être vendues à l'enchère. Faire une prisée. Faire la prisée des meubles.

— Le prix même qui est mis aux choses vendues à l'enchère. Avoir tous les meubles pour la prisée. Vendre au-dessous de la prisée. J'aurais donné ma mule pour rien. C'est pourquoi je dis au marchand que je m'en rapportais à sa bonne foi, qu'il n'avait qu'à priser la bête en conscience, et que je m'en tiendrais à la *prisée*. (Le Sage.)

— *Cela est demeuré pour la prisée.* Cela a été vendu au taux de la prisée.

— Loc. prov. *Elle est demeurée pour la prisée.* Se dit d'une vieille fille qui a refusé de bons partis.

PRISER. v. a. 1re conj. (pr. *pri-zé*; rad. *prix*.) Mettre le prix à une chose, en faire l'estimation. Priser des meubles. Priser des étoffes. Priser les livres d'une bibliothèque. Priser une maison. Priser une terre.

— *Priser trop sa marchandise.* L'estimer plus qu'elle ne vaut. || Fig. Se faire trop valoir. Cet homme prise trop sa marchandise.

— Fig. Estimer, faire cas de. Priser un prédicateur. Priser un ouvrage littéraire. L'avantage que nous prisons le plus est celui que nous avons le plus. Tous les hommes devraient priser la vertu; la plupart ne prisent que les richesses. Ce qu'on *prise* le plus est ce qui vaut le moins. (Nivern.) *Prisez* les bons auteurs et blâmez les mauvais. (Du Resnel.)

— Neutral. Aspirer par le nez de la poudre de tabac. Avoir l'habitude de priser. Une femme qui prise. Qui le croirait? ce sens, si journellement usité, est omis dans le dictionnaire de l'Académie.

— SE PRISER. v. pron. Être prisé. Ces sortes d'ameublements ne se prisent guère aujourd'hui.

— Fig. Être estimé. Le désintéressement ne se prise plus. Le repos après le naufrage ne saurait trop se priser.

— Faire beaucoup de cas de soi-même. Cet homme se prise beaucoup et ne prise guère les autres.

PRISEUR. adj. m. (pr. *pri-zeur*; rad. *prix*). Qui prise, qui fait la prisée.

— *Commissaire-priseur*, anciennement *huissier-priseur*. Celui qui met le prix dans les inventaires aux choses qui doivent être vendues à l'encan.

PRISEUR, EUSE. s. (pr. *pri-zeur, zeuse*; rad. *priser*.) Personne qui prend du tabac en [illegible] priseuse. Omission de l'Académie.

Le priseur, au contraire, offre dans tout son être
Certain je ne sais quoi qu'on ne peut méconnaître;
Son galbe est ridicule et son maintien chétif;
Dès qu'il porte la main vers le siége olfactif,
Sa tête vers la terre obliquement s'incline,
Il éteint la face et plisse la narine.
(Barthélemy.)

PRISMATIQUE. adj. des 2 g. Qui est fait en prisme, qui a la forme d'un prisme. Corps prismatique. Figure prismatique.

— Bot. Qui offre des angles longitudinaux séparés par autant de facettes. Calice prismatique. Tube prismatique de corolle monopétale.

— Entom. *Antennes prismatiques.* Celles qui, étant anguleuses, approchent de la forme d'un prisme géométrique, telles sont les antennes du sphinx.

— Minér. Qui offre la forme d'un prisme droit ou oblique, dont les pans font entre eux des angles de 120 degrés. Chaux carbonatée prismatique. || *Système prismatique*. Assemblage de formes cristallines provenant d'une même forme fondamentale. Pyramide à quatre côtés scalènes, et procédant par une loi propre à la production non-seulement d'une série de pyramides à côtés scalènes, mais encore d'une série de prismes rhomboïdaux illimités dans le sens de leur axe.

— Phys. *Couleurs prismatiques*. Couleurs qu'on aperçoit en regardant la décomposition d'un rayon lumineux à travers un prisme de verre triangulaire. Ces couleurs sont, le violet, l'indigo, le bleu, le vert, le jaune, l'orangé, le rouge. On les appelle aussi *couleurs primitives*. V. PRIMITIF.

PRISMATISATION. s. f. (pr. *pri-sma-ti-za-ci-on ;* rad. *prisme*). Phys. Action de prismatiser, de décomposer par le prisme.

— Etat d'un corps qui donne des reflets prismatiques; état de la lumière décomposée par le prisme.

PRISMATISÉ, ÉE. part. pass. du v. Prismatiser. S'empl. adjectiv. Lumière prismatisée.

PRISMATISER. v. a. 1re conj. (rad. *prisme*). Phys. Décomposer par le prisme. Prismatiser la lumière.

— SE PRISMATISER. v. pron. Être prismatisé.

PRISMATOCARPE. adj. des 2 g. (ét. gr., πρῖσμα, prisme; καρπός, fruit). Bot. Qui a des fruits de forme prismatique. Campanule prismatocarpe.

PRISMATOCARPE. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones de la famille des campanulacées, comprenant des plantes herbacées au nombre de quinze à seize espèces, et parmi lesquelles sont le prismatocarpe doucette, vulgairement appelé *miroir de Vénus*.

PRISMATOÏDE. adj. des 2 g. (ét. gr., πρῖσμα, prisme; εἶδος, ressemblance). Minér. Qui ressemble à un prisme; qui dérive d'un prisme; qui offre la figure d'un prisme imparfait. Chaux sulfatée prismatoïde.

PRISME. s. m. (pr. *priss-me ;* du gr. πρῖσμα, formé de πρίζειν, scier, parce que le prisme est comme coupé de tous côtés par différents plans). Solide dont les deux bases opposées sont deux polygones et dont les faces latérales sont des parallélogrammes. De la forme et de la nature de la base dépendent la nature et la forme du prisme. Il est triangulaire, rectangulaire, pentagonal, hexagonal, quand sa base est un triangle, un rectangle, un pentagone, un hexagone. La surface d'un prisme est égale au périmètre ou contour de sa base multiplié par sa hauteur.

— Phys. Il se dit particulièrement d'un prisme triangulaire de verre blanc ou de cristal dont on se sert pour décomposer, par la réfraction, les rayons lumineux. Faire passer un faisceau de lumière à travers le prisme. Avec un prisme on voit toutes les couleurs qui paraissent dans l'arc-en-ciel. Prisme radieux, éblouissant, éclatant, mouvant, magique.

Du trône du soleil un rayon descendu,
Dans les angles du *prisme* à peine se repose;
Le *prisme* en sept couleurs soudain le décompose.
(ROUCHER.)

Dans les mains d'un enfant un globe de savon,
Dès longtemps précéda le *prisme* de Newton. (DEL.)

Ainsi la belle Iris, à la fin des orages,
Quand le ciel est encore obscurci de nuages,
Attache en souriant à leur front pluvieux,
De l'arc aux sept couleurs le *prisme* radieux. (B. LORM.)

— Delille dit en parlant des lustres de cristal :

Leurs *prismes* des palais décorent le séjour.

— Fig. Ce qui colore les choses suivant le préjugé ou la passion. Le prisme de l'amour-propre. Voir dans un prisme. Regarder à travers un prisme. Le prisme de l'imagination altère les rayons de la vérité. La prospérité est un prisme qui embellit tout, au moins pour quelque temps. Le prisme de la vieillesse décolore, enlaidit tout ce que le prisme de la jeunesse avait coloré, brillanté. Le prisme du désir embellit, celui de la haine enlaidit tout.

Et dont l'esprit charmant présente à l'univers
Le *prisme* de la mode, à mille aspects divers. (MERL.)

PRISMÉ, ÉE. adj. (rad. *prisme*). Minér. Qui a pris la forme d'un prisme. Il se dit particulièrement d'un cristal offrant la forme d'un prisme entre deux pyramides qui, dans l'origine, étaient opposées base à base, ou ayant des faces parallèles à l'axe situées entre les sommets de la forme dont il dérive. Feldspath prismé.

PRISMOÏDE. adj. des 2 g. (ét. gr. πρῖσμα, prisme; εἶδος, ressemblance). Qui a la forme du prisme, qui est en forme de prisme.

— Il s'emploie substantiv. au m. dans le même sens que *prisme*. Un prismoïde.

PRISODON. s. m. Conchyl. Genre de coquille établi pour une espèce de mulette ou d'unio.

PRISON. s. f. (pr. *pri-zon*, du bas lat. *prisio*, corrupt. de *prehensio*, action de saisir, d'arrêter). Lieu où l'on enferme et où l'on garde ceux qui se sont rendus coupables d'une infraction à la loi civile ou politique. Mettre en prison. Tenir en prison. Tenir prison. Garder la prison. Garder prison. Sortir, s'échapper de prison. Être dans une prison. Forcer une prison. Escalader les murs d'une prison. Prison d'Etat. Prison pour dettes. Grande, vaste prison. Prison noire, malsaine, profonde. Aux différents genres de peines établies par les lois criminelles répondent différentes classes de prisons. Les *bagnes*, les *maisons de détention* ou *de force*, au nombre de dix-neuf; les *maisons de correction*, en très petit nombre et seulement pour les enfants; les *maisons de justice*, placées au chef-lieu judiciaire de chaque département; les *maisons d'arrêt*, situées dans chaque arrondissement; les *maisons de police municipale*, établies dans chaque justice de paix.

Dans les longues rigueurs d'une *prison* cruelle,
Je n'ai point imploré ta puissance immortelle. (RAC.)

Combien d'autres, courbés sous la nécessité,
Gémissent dans les fers d'une *prison* obscure.
(LÉONARD.)

Il n'est *prison* si douce, que son hôte,
En peu de temps ne s'y lasse sans faute. (LA FONT.)

— Loc. prov. *Il n'y a point de laides amours ni de belles prisons*.

— Fig. et pop. *Etre gracieux comme la porte d'une prison*. Avoir un abord rude et repoussant. || *Etre dans la prison de saint Crépin*. Avoir une chaussure trop étroite, qui fait souffrir.

— Par extens. Lieu sombre et triste, où l'on est à l'étroit. Cette maison est une prison.

— Fig. Se dit de tout lieu où l'on est retenu malgré soi. C'est ainsi que la malheureuse Héloïse définit les couvents où une politique barbare retient les victimes de l'intérêt ou du fanatisme :

Prisons où la vertu, volontaire victime,
Gémit et se repent, quoique exempte du crime.
(COLARDEAU.)

— Fig. Ce qui renferme, ce qui enveloppe, ce qui contient. Le corps est la prison de l'âme. Le chrétien est à l'étroit dans ce monde terrestre comme dans une prison, il lui tarde de s'élancer dans les espaces infinis de l'éternité. L'ambitieux est en prison sur le globe. La prison des vents, dont Eole tenait la porte, est une allégorie de celle où la morale doit retenir les passions. L'océan se soulève en ses froides *prisons*. (Chênedol.) Dans sa verte *prison* la figue recueillie. (Millev.)

Et son âme des cieux atteignant la hauteur,
Libre de sa *prison*, s'élève à son auteur. (LAYA.)

Sous le voile des eaux, ses membres rafraîchis,
Qu'enferme un cristal la *prison* transparente. (DESAINT.)

Par quel rapide essor la sublime pensée,
Des *prisons* du cerveau tout à coup élancée,
Suit-elle dans leur cours ces vastes tourbillons?
(LEBRUN.)

— Emprisonnement. Être condamné à huit jours, à six mois de prison, à deux ans de prison, à la prison perpétuelle. La peine de ce délit est la prison. Après une longue prison, consentir à nommer ses complices. Ce qui montre encore combien les événements trompent les hommes, c'est que cette *prison* des trois princes, qui semblait devoir assoupir les factions, fut ce qui les releva. (Volt.)

— Art hermét. *Prison des sages*. Fourneau philosophique. || *Prison de Joseph*. OEuf des sages.

PRISONNAGE. s. m. (pr. *pri-so-na-je*). Anc. cout. Ce qu'on payait pour l'entrée et la sortie des prisons.

PRISONNIER, IÈRE. s. (rad. *prison*). Celui, celle qu'on détient en prison, ou qu'on vient d'arrêter pour y mettre. Prisonnier pour crime. Prisonnier pour délit. Prisonnier pour dette. Ecrouer un prisonnier. Elargir un prisonnier. Visiter les prisonniers. Délivrer un prisonnier. Un *prisonnier* sans argent est un oiseau à qui on a coupé les ailes. (Le Sage.) C'est sous le ministre Richelieu que Vincennes se peupla d'un grand nombre de *prisonniers*. (Dulaure.) Les *prisonniers* de Londres chantent pour se désennuyer. (Mirabeau.) Plusieurs *prisonniers* suédois furent employés aux embellissements de cette ville, dont la fondation était le fruit de leur défaite. (Volt.)

— *Pain des prisonniers*. Celui qu'on délivre gratuitement aux détenus qui sont sans ressources.

— Loc. prov. fig. et fam. *Faire un prisonnier*. Manger un morceau entre deux verres de vin.

— *Prisonnier d'Etat*. Celui qui est arrêté, renfermé pour quelque action contraire à la sûreté de l'Etat.

— *Prisonnier de guerre*. Celui qu'on a pris à la guerre, ou comme ennemi. Faire des prisonniers, beaucoup de prisonniers. Faire l'échange des prisonniers. Renvoyer un prisonnier sur sa parole. Renvoyer un prisonnier sans rançon.

— Serrur. Tourillon qui réunit deux pièces articulées ensemble et autour duquel il a été donné parce qu'il doit être fixé de manière à ne pas pouvoir s'échapper de son grain pendant le mouvement. Les tourillons qui servent à unir une balle à un balancier, et une balle à sa manivelle, sont des *prisonniers*. (V. Tourneux.)

— adjectiv. Être prisonnier sur parole. Se rendre prisonnier. Se constituer prisonnier. Faire une garnison prisonnière de guerre. Il y avait plus de Moscovites *prisonniers* en Suède que de Suédois en Moscovie. (Volt.) Alexandre était *prisonnier* de l'univers; le roi d'Angleterre l'est dans son île; le sultan dans son sérail; le moine dans sa cellule; le savant dans son cabinet; le grand seigneur dans sa voiture; le marchand dans sa boutique. Tous les hommes enfin sont *prisonniers*, et la terre n'est qu'une vaste prison. (Mirab.)

— Fig. L'étiquette est une ligne de circonvallation dans laquelle les courtisans tiennent leur roi *prisonnier*, hors de communication avec le peuple et la vérité. (Lémontey.)

— Poétiq., en parlant des choses.

..... Le bouton vermeil
Déjà laisse échapper sa feuille *prisonnière*. (RAUCR.)

Soit qu'aux antres profonds les ondes *prisonnières*
De ces grands réservoirs aient brisé les barrières.
(DELILLE.)

On voit la Liberté, cette esclave si fière,
Par d'invincibles nœuds en ces lieux *prisonnière*.
(VOLTAIRE.)

PRISONNIÈRES. s. f. pl. Comm. Anciennes étoffes de soie transparentes et légères qui imitaient la gaze.

PRISREND, PRISRENDI ou **PERSERIN.** Géogr. Ville de la Turquie d'Europe, en Roumélie, à 118 kilom. de Scutari; 16,000 hab.

PRISTAF. s. m. Relat. S'est dit, à la cour de Russie, d'un officier chargé de recevoir les ambassadeurs et les ministres étrangers, à la frontière.

PRISTIGASTRE. s. m. Ichthyol. Genre de poissons de la famille des clupés, renfermant des espèces qui vivent dans les eaux d'Amérique.

PRISTIPHORE. s. m. (pr. *pri-sti-fo-re ;* ét. gr., πρίστις, scie; φορός, qui porte). Entom. Genre d'insectes de l'ordre des hyménoptères, établi parmi les mouches à scie ou tenthrèdes.

PRISTIPOME. s. m. Ichthyol. Genre de poissons établi aux dépens de celui des lutjans, et dont toutes les espèces vivent dans les mers chaudes.

PRISTIPOMIDE. adj. des 2 g. Ichthyol. Qui ressemble à un pristipome. || PRISTIPOMIDES. s. m. pl. Tribu de poissons de la famille des sparoïdes, qui a pour type le genre pristipome.

PRISTOBATE. s. f. Ichthyol. Espèce de poisson du genre des raies.

PRITHIVI ou **PRITHWI.** Myth. ind. Personnification de la Terre; on croit que c'est la même que Lachmi.

PRITHOU. Myth. ind. Prince qui vivait antérieurement aux dynasties indiennes. Selon quelques auteurs, ce ne fut que le cinquième roi de la race solaire.

PRIVABLE. adj. des 2 g. Que l'on peut priver, qui mérite d'être privé. Un animal privable. Un oiseau privable. Les chiens sont des animaux très-privables.

PRIVANCE. s. f. Familiarité. Il est hors d'usage. V. PRIVAUTÉ.

PRIVAS. (pr. *pri-va ;* du celt. *Prifason*, *prifas*, *privas*, fleuve, rivière). Géogr. Ch.-l. de préfecture (Ardèche), à 632 kilom. de Paris; 4,500 hab.

PRIVATAIRE. s. m. Hist. ecclés. Officier de l'Eglise grecque au moyen âge. On ne connait point précisément les fonctions du privataire; quelques-uns pensent que c'était le garde du trésor de l'Eglise.

PRIVATIF, IVE. adj. (du lat. *privativus*, formé de *privare*, priver). Gramm. Qui marque la privation. Particule privative. *In* est souvent une particule privative qui marque l'absence de l'idée individuelle énoncée par le mot simple, comme dans *inanimé*, *inconstant*, *indocile*, *inégal*, *inhumain*, *inutile*, etc. *Mé* ou *més* est aussi une particule privative qui, dans un sens moral, marque quelque chose de mauvais, comme dans *mécompte*, *mécontent*, *méconnaître*, *mécréant*, *médire*, *méfait*, *mésalliance*, *mésintelligence*, etc. Les expressions *privatives* ne peuvent représenter aucune idée réelle et positive. (Buff.)

— Se dit quelquefois d'un mot composé d'une particule privative et d'un radical. Mot privatif. *Infortune*, *incorrigible*, *inconnu*, *insoutenable*, sont des mots privatifs.

— Dans cette acception, il s'emploie quelquefois substantivement. A, chez les Grecs, était un privatif; les Latins avaient *in*, qu'ils ont légué à la langue française, et que les Anglais remplacent par *un*.

— Anc. algèb. *Quantité privative*. S'est dit autrefois pour Quantité négative.

— Législ. Qui exclut entièrement, qui accorde une chose exclusivement à telle personne. Article privatif, tout à fait privatif. Disposition privative.

PRIVATION. s. f. (pr. *pri-va-ci-on ;* du lat. *privatio*, formé de *privare*, priver). Action de se priver volontairement, de s'abstenir de quelprivations. Vivre dans une privation continuelle. S'exercer aux privations. S'habituer aux privations. L'épicurëisme raffiné s'impose des *privations* pour aviver ses jouissances. (Boiste.) Il est rare qu'on ne fasse pas un bon marché, en achetant des espérances par des *privations*. (Lévis.) L'effet trop ordinaire des souffrances et des *privations* est de refroidir le cœur et de disposer à l'égoïsme. (De Gérando.)

— *Vivre de privations*. Se priver ou manquer de beaucoup de choses nécessaires.

— Manque des choses nécessaires. Être dans la privation, dans la privation de toutes choses. Nous croyons avoir pourvu suffisamment au bonheur de nos guerriers, nous les avons enrichis à force de *privations*. (Barth.)

— Perte d'un bien qu'on avait, manque d'un bien qu'on devait ou qu'on pouvait avoir. La privation de la vue. La privation de l'ouïe. La privation du sentiment. La privation d'un privilège. La privation des droits civils et politiques. La privation d'un ami. L'avarice et la paresse accoutument aux privations. Le calme des passions consolide la privation des plaisirs. La privation appelle le désir. Il n'y a rien de mal en la vie pour celui qui a bien compris que la *privation* de la vie n'est point un mal (Montaigne.

— Philos. scolast. Absence d'une forme qu'un sujet peut avoir. Aristote reconnait trois principes des choses naturelles, la matière, la forme et la privation.

— Anc. prat. Interdiction, confiscation.

PRIVATIVEMENT. adv. Exclusivement à, à l'exclusion de. Il n'est guère usité que dans cette locution, *privativement à tout autre*. Accorder, concéder privativement à tout autre.

PRIVAUTÉ. s. f. (rad. *privé*). Excessive familiarité. Vivre dans une maison avec beaucoup de privauté.

— Se dit surtout des libertés qu'un homme prend avec une femme. Prendre des privautés. Se permettre de grandes privautés. Il prend avec cette femme de certaines privautés. Garde-toi de troubler leurs douces *privautés*. (Mol.)

PRIVE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des verbénacées. Prive hérissée, lappulacée, dentée. Prive du Mexique.

PRIVÉ, ÉE. part. pass. du v. Priver. S'empl. adj. Qui a perdu, à qui on a ôté quelque chose, qui manque de quelque chose. Homme privé de sa raison, privé de l'usage de ses membres. Corps privé de vie. Corps privé de sépulture. Une personne privée de ses biens. Les plus petites choses ont du prix pour celui qui fut longtemps privé de tout. Sans la foi, l'âme est *privée* de lumières. (La Harpe.) A un char préparé pour une promenade, elle fait atteler deux taureaux *privés* de boisson pendant plusieurs jours. (Anquetil.) Les mousses ont des urnes souvent chargées de coiffes, et qui quelquefois en sont *privées*. (B. de St-P.) Ces feuilles, aussi légères que celles des végétaux, formeront peut-être un jour leur seul patrimoine; heureux encore s'ils n'en sont pas *privés*. (Id.) Heureux ceux qui aiment à lire et qui ne sont point, comme moi, *privés* de la lecture. (Fén.)

Son corps, percé de coups, *privé* de sépulture,
Des oiseaux dévorants fut l'indigne pâture. (VOLT.)

De quel chef-d'œuvre, ô ciel! nous eût *privés* Patru,
Si La Fontaine l'avait cru. (F. DE NEUFCH.)

De ce bonheur, qui semblait fait pour tous,
Le beau Narcisse, Echo, sa belle amante,
Sont *privés* seuls par un pouvoir jaloux. (MARIN.)

— Qui est simple particulier, qui n'a ni charge ni emploi. Un homme privé. Vivre en homme privé. Une personne publique est assujétie à beaucoup plus d'embarras et de dépendances qu'une personne privée. Mais, outre la personne publique, nous avons à considérer les personnes *privées* qui la composent. (J.-J. Rouss.) Il ne voulait plus vivre qu'en homme *privé*; l'Amérique était le lieu le plus convenable, le lieu de son choix. (Las-Cases.)

— Dans cette acception, il se dit des choses. Sacrifier l'intérêt privé à l'intérêt public. Avoir des vertus privées. Goûter les douceurs de la vie privée. La gloire publique ne couvre pas l'infamie privée. La vie *privée* doit être murée. (Royer-Collard.) Ses mœurs *privées* était pures et sévères. (J.-J. Rouss.) Les anciens trouvaient plus de jouissances dans leur existence publique, qu'ils n'en trouvaient dans leur existence *privée*. (B. Constant.) Presque toutes les jouissances des modernes sont dans leur existence *privée*. (Id.) L'homme n'a pas uniquement besoin de repos, d'industrie, de bonheur domestique, de vertus *privées*. (Id.) Au reste, toute cette éducation *privée* consiste uniquement à le bien pénétrer de l'existence de Dieu, les preuves en sont répandues dans toute la nature. (B. de St-P.)

— *De son autorité privée*. De sa propre autorité. Dans cette locution, il est opposé à Légitime, légal. Agir, parler de son autorité privée. Mettre un homme en prison de son autorité privée. Ce jeune homme a fait cela de son autorité privée, sans l'aveu de son père.

— Style de prat. *En son propre et privé nom*. Pour son compte personnel, pour soi-même. Il se dit en parlant des dettes et des obligations personnelles que l'on contracte. S'obliger dans un contrat en son propre et privé nom. Répondre d'une chose en son propre et privé nom. || *Parler, agir en son propre et privé nom*. Parler, agir de son chef, sans commission de personne.

— Prat. *Acte sous seing privé*. Acte fait sans sous seing privé.

— *Prison privée* ou, dans le style des anciennes ordonnances, *chartre privée*. Se dit par opposition à Prison publique. Tenir quelqu'un en chartre privée. La loi défend d'avoir des prisons privées.

— *Conseil privé* ou *conseil d'Etat privé*. Conseil où présidait le chancelier, et où se jugeaient les affaires des particuliers dans lesquelles le roi n'avait point d'intérêt. On l'appelait autrement *conseil des parties*. || Se dit aujourd'hui d'un conseil particulier, qui ne s'assemble que d'après une convocation expresse ordonnée par le roi et faite par le président du conseil des ministres.

— Apprivoisé, en parlant des animaux. Un oiseau privé. Un moineau privé. Un mouton privé. On se sert d'un canard privé pour attirer

les canards sauvages. Les néophytes répétaient des airs, comme des oiseaux *privés* chantent pour attirer les oiseaux sauvages. (Chateaubr.) Dès que l'oiseau *privé* prend son essor et va dans la forêt, les autres s'assemblent d'abord pour l'admirer, et bientôt ils le maltraitent et le poursuivent comme s'il était d'une espèce ennemie. (Buff.) On amène deux ou trois éléphants *privés* et conduits par des hommes adroits. (Buff.)

— Fig. *C'est un canard privé.* Se dit d'un homme dont on se sert pour faire tomber dans le piége ceux qui ont l'imprudence de se fier à lui. Défiez-vous de cet homme-là, c'est un canard privé. Cette locution est familière; elle a vieilli.

— Familier. Ce domestique se rend un peu trop privé avec ses maîtres. Dans cette acception il est peu usité.

— Myth. lat. *Fortune privée.* Nom sous lequel la fortune avait un temple au Capitole.

— Philol. *Vie privée.* Titre de certains ouvrages où l'on raconte les actions particulières et privées d'un personnage public. La *Vie privée de Louis XV.*

— Syn. comp. PRIVÉ. APPRIVOISÉ. Un animal *privé* l'est naturellement; un animal *apprivoisé* l'est par l'art et l'industrie des hommes. Le chien est privé. Le moineau est apprivoisé.

PRIVÉ. s. m. Lieu d'une maison où l'on va faire ses nécessités. On dit aujourd'hui, *lieux* ou *cabinet d'aisances.*

— PRIVÉ. s. m. Intimité. || *Être à son privé.* Etre avec ses amis intimes. Il est hors d'usage.

PRIVÉMENT. adv. (pr. *pri-vé-man*). Familièrement, intimement; d'une manière libre et privée. Vivre privément, fort privément avec quelqu'un. Il a vieilli.

PRIVER. v. a. 1re conj. (du lat. *privare*). Oter à quelqu'un ce qu'il possède ou ce qu'il doit posséder. Priver quelqu'un de ses biens. Priver quelqu'un de l'héritage qui devait lui revenir. Priver un homme de la vue de ses enfants, de sa femme, de ses amis. Priver quelqu'un de tous ses droits de citoyen. Priver quelqu'un de sa liberté. Priver un roi de sa couronne. La passion qui nous lie à un seul objet nous prive de tous les autres. C'est elle qui, en nous *privant* de la faculté de nous représenter tous les individus, et nous permettant de les ranger sous certaines classes, nous élève à la contemplation des idées primitives. (Barth.) Sans doute la justice, en les *privant* de liberté, se propose non-seulement de punir leur caractère moral, mais de le réformer. (B. de S.-P.)

Mon bras, pour vous venger, armé contre ma flamme,
Par ce coup glorieux m'a *privé* de mon âme. (Corn.)

— Apprivoiser, rendre privé, en parlant des animaux. Priver une perdrix, un moineau. Priver une chèvre. Il y a des espèces d'animaux qu'on ne saurait priver. Les oiseaux de proie sont les plus difficiles de tous à *priver.* (Buff.)

— SE PRIVER. v. pron. S'ôter tout droit à un bien, toute jouissance d'un bien. Se priver de sa liberté. Se priver de tout secours.

De tout le superflu dont un sage se pare,
Diogène enfin s'est *privé.* (F. de Neufch.)

— S'imposer une privation, s'abstenir d'une jouissance. Se priver du plaisir de la chasse, de la musique, de la danse, de la comédie, de la promenade. Se priver de vin. Se priver de vêtements de luxe. Se priver d'une consolation. Envier le bien d'autrui, c'est se priver du repos que peut donner ce que l'on possède. Les époux en discorde se privent du plus grand des bonheurs. Vous m'avez fait un tort irréparable, et vous vous êtes *privés* vous-mêmes du plaisir de manger des melons exquis. (J.-J. Rouss.)

— Absol. L'art de jouir exige celui de se priver. Un poète arabe dit : Prive-toi pour mieux jouir. Il n'y a de mérite et même de plaisir à donner que lorsqu'on se prive. Les brutes ne se privent jamais.

— Devenir familier, s'apprivoiser, en parlant des animaux sauvages. De tous les animaux, le chien est celui qui se prive le plus facilement. Le tigre ne se prive pas.

PRIVERNATE. adj. et s. des 2 g. Habitant de la ville de Priverne. || Qui appartient à Priverne ou à ses habitants.

PRIVERNE ou **PRIVERNUM.** Géogr. Ville d'Italie, dans le Latium, sur une montagne, à l'E. d'Antium, chez les Volsques. Elle s'appelle aujourd'hui Piperno-Vecchio.

PRIVILÉGE. s. m. (du lat. *privilegium*; ét., *privatus*, particulier; *lex*, loi; *loi en faveur d'un particulier*). Avantage exclusif accordé à quelqu'un. Privilége temporaire, perpétuel, [illegible] Noble privilége. Demander, obtenir un privilége. Accorder, refuser, retirer un privilége. User, abuser d'un privilége. Privilége du roi. Privilége d'imprimer, pour imprimer. Privilége ancien. Privilége nouveau. Nos lois actuelles ont aboli la plupart des priviléges. Dans le principe, les priviléges ne furent que la récompense des services. Il n'y a maintenant que deux classes en Europe, celle qui demande des priviléges et celle qui les repousse. (Napol.) Des priviléges ne sauraient vivre où se trouvent des citoyens. (Pagès.) C'est en confondant les priviléges et les dogmes, qu'on a beaucoup diminué l'empire du christianisme. (Mme de Staël.) Les citoyens qui ont bien mérité de la patrie doivent être récompensés par des honneurs et non par des *priviléges*; car la république est à la veille de sa ruine, sitôt qu'on peut penser qu'il est beau de ne pas obéir aux lois. (J.-J. Rouss.)

Détruisez, renversez ces abus sacriléges,
Tous ces vols décorés du nom de *privilége*. (Cass.)

Lorsque vous écrirez sur l'almanach de Liége,
Ne parlez des saisons qu'avec un *privilége.* (Volt.)

— Depuis l'établissement des libertés générales, c'est-à-dire depuis la révolution, le mot *privilége*, qui antérieurement se prenait en bonne part, ne se prend plus qu'en mauvaise part.

— Acte qui contient la concession, la stipulation de cet avantage. Dresser, rédiger, sceller, enregistrer un privilége. Produire un privilége. Suspendre un privilége. Casser, annuler un privilége. Faire rapporter un privilége.

— Droit, prérogative attachés aux charges, aux emplois, aux conditions, etc. Les priviléges de la noblesse. Les priviléges de la pairie. Les priviléges de l'âge. Les princes du sang avaient autrefois de grands priviléges.

— Hypothèque préférable aux autres. Privilége sur les meubles, sur les immeubles. Avoir un privilége. Distribuer le prix d'un immeuble en suivant l'ordre des priviléges et hypothèques. Etre payé par privilége sur le prix d'un immeuble. La femme n'a point de privilége, pour la répétition de sa dot, sur les créanciers qui lui sont antérieurs en hypothèque. En cas de novation, les priviléges et hypothèques de l'ancienne créance ne passent point à celle qui lui est substituée. Les priviléges peuvent porter sur les meubles et les immeubles à la fois. Les créanciers qui ont privilége sur un immeuble le suivent en quelques mains qu'il passe.

— Don, avantage naturel du corps ou de l'esprit. La liberté et la raison sont deux priviléges qui distinguent l'homme des animaux. La beauté est un heureux privilége. M. de Chateaubriand eut le triste *privilége* de baptiser du nom d'Atala les filles de portiers. (L. Gozl.) Défendre l'innocence est un beau *privilége*. (Satiriq.)

— Liberté de faire ou de dire ce que n'oseraient les autres. Cet homme a des priviléges que d'autres n'ont pas. La vieillesse donne des priviléges. Il a le privilége de faire et de dire dans cette maison tout ce qu'il lui plaît.

— Hist. Il se disait, au moyen âge, de plusieurs espèces de préceptes royaux ou pontificaux. V. PRÉCEPTE.

— Anc. jurispr. *Privilége de committimus.* (pr. *co-mit-ti-muss*, mot latin qui signifie *nous commettons*). Droit que le roi accordait à certaines personnes, de plaider en première instance, tant en demandant qu'en défendant, devant certains juges spéciaux, et d'y faire évoquer les causes qui les intéressaient.

PRIVILÉGIÉ, ÉE. part. pass. du v. Privilégier. S'empl. adjectiv. Qui a un privilége, qui jouit d'un privilége. Une personne privilégiée. Il y avait autrefois des marchands privilégiés. Les hommes les plus privilégiés sont ceux qui peuvent faire plus de bien que les autres.

— Dr. can. *Cas privilégié.* Cas dans lequel le juge séculier prenait connaissance des crimes d'un membre du clergé, et le jugeait conjointement avec le juge ecclésiastique, nonobstant le privilége clérical. || *Autel privilégié.* Autel où l'on peut dire la messe des morts, le jour qu'on ne peut la dire aux autres autels.

— Jurispr. *Créancier privilégié.* Celui qui a le droit d'être payé préférablement aux autres. || *Créance privilégiée.* Créance qui donne ce droit.

— *Lieu privilégié.* Lieu qui n'était pas soumis à la police générale. A Paris, le Temple était un lieu privilégié. Les débiteurs ne pouvaient être arrêtés dans certains lieux privilégiés.

— *Jour privilégié.* Celui où l'on ne peut être arrêté pour dettes. Le dimanche est un jour privilégié. Les quatre grandes fêtes reconnues par le concordat sont aussi des jours privilégiés.

— Qui a reçu de la nature quelque don particulier. L'homme est une créature privilégiée. Il y a des êtres privilégiés, des génies privilégiés, des esprits, des talents privilégiés. L'histoire des sciences ne convient qu'à un petit nombre d'hommes *privilégiés*, qui se consacrent à leur culte. (Libri.) Comme il ne faut point des choses difficiles ou *privilégiées*, il ne faut pas non plus des choses nouvelles, changeantes, multipliées. (G. Sand.)

— Qui a la liberté de dire ou de faire ce que d'autres n'oseraient. Les vieillards sont privilégiés.

— Subst. Personne qui jouit d'un privilége. Un privilégié. Une privilégiée. [illegible] gouverné, on ne saurait trop réduire le nombre des privilégiés.

— Anc. législ. *Privilégiés suivant la cour.* Celui qui avait le droit d'exercer un métier, ou de faire un négoce, partout où se trouvait la cour. Les privilégiés suivant la cour étaient sous la protection, justice et visite du grand prévôt de l'hôtel.

PRIVILÉGIER. v. a. 1re conj. Accorder un privilége.

— SE PRIVILÉGIER. v. pron. Être privilégié.

PRIVIGNE. s. m. (du lat. *privignus*, contract. de *se privat* [illegible], qui est engendré par le premier). Beau-fils, de celle, de celui qui se marie avec un veuf ou une veuve. Il est vieux, mais il n'a pas son équivalent dans la langue.

PRIX. s. m. (pr. *pri*; du lat. *pretium*). Valeur, estimation d'une chose pour la vendre ou pour l'acheter. Bas prix. Haut prix. Prix modique, médiocre, raisonnable. Prix élevé, excessif, énorme, exorbitant. Prix réglé, débattu, convenu. Mettre le prix. Régler, fixer, taxer, hausser, baisser, augmenter, diminuer, déterminer le prix. Convenir de prix, du prix, d'un prix. Se débattre du prix, sur le prix. Revenir sur un prix, sur son prix. Se dédire d'un prix, de son prix. Vendre à vil prix, à prix coûtant, au prix coûtant, au prix de fabrique, au prix du marché, au prix courant, au prix ordinaire, à prix débattu. Ne point regarder au prix. Ne rabattre rien de son prix. Quel est votre prix, votre dernier prix? Dites votre prix. A quel prix? Le prix du blé est augmenté. Le pain est augmenté de prix. A la dernière foire, les prix des bestiaux et des denrées ont été fort élevés. Les choses les plus précieuses n'ont de prix que par leurs rapports avec nos goûts. Celui qui emprunte connaît mieux que personne le prix de l'argent. Le *prix* des choses est relatif à l'estime que nous en faisons. (Condill.) Dans les échanges, les choses n'ont pas un *prix* absolu. (Id.) Le *prix* des effets conduits au marché n'étant pas suffisant pour payer les frais préliminaires à la vente. (Rayn.)

— *Juste prix.* Prix modéré et conforme à la valeur réelle de l'objet mis en vente. Vendre à juste prix. Repas à juste prix. || *Prix fait.* Prix connu ou prix convenu d'une chose. Il n'y a aucun rabais à obtenir, c'est un prix fait. On dit proverbialement dans le même sens. *C'est un prix fait comme celui des petits pâtés.* || *Marché à prix fait* ou simplement *prix fait.* Marché à forfait. Construire une maison à prix fait. || *Prix fixe.* Prix établi d'avance par le marchand, et dont il n'y a rien à rabattre. Vendre à prix fixe. Il se dit aussi d'une maison de commerce où l'on vend les marchandises à un prix déterminé, qui est écrit sur les objets mis en vente. Alors il s'écrit avec un trait d'union. Acheter dans un prix-fixe. Les prix-fixes se sont fort multipliés à Paris. || *Vendre à non prix.* Vendre beaucoup moins que la chose n'a coûté, beaucoup moins qu'elle ne se vend d'ordinaire. || *Vendre à tout prix.* Vendre à quelque prix que ce soit.

— *Un objet de prix.* Un objet qui vaut beaucoup d'argent. Des meubles de prix. Un diamant d'un grand prix. || *Une chose hors de prix.* Une chose excessivement chère. Tout est hors de prix cet hiver. Cette semaine, le poisson a été hors de prix. || *Une chose qui n'a point de prix, qui est sans prix.* Une chose d'une très-grande valeur, et dont le prix ne saurait en quelque sorte être réglé. La Transfiguration de Jésus-Christ, par Raphaël, est un tableau sans prix. Un diamant de cette grosseur et de cette eau n'a pas de prix.

— Dans un sens contraire. *Sans prix* signifie au-dessous de tout prix, ou au-dessous du prix ordinaire. Les effets publics sont sans prix, personne n'en veut acheter.

— Fig. *Une personne sans prix.* Une personne d'un mérite rare, extraordinaire dans son genre.

— Loc. prov. *Chacun vaut son prix.* Il n'est personne qui n'ait un beau côté, un côté avantageux; ou, il ne faut pas élever si haut le mérite d'une personne, que celui des autres en soit ravalé. || Dans le même sens, on dit, *Chaque chose a son prix.* On dit aussi, *Cela vaut, cela vaudra toujours son prix.* Cette chose conservera toujours sa valeur, le prix n'en saurait baisser. Les bons livres valent toujours leur prix.

— *Mettre la tête d'un homme à prix.* Promettre une somme d'argent à qui le tuera. La tête de ce brigand est mise à prix, est à prix.

— Se dit de tout ce qu'il en coûte pour obtenir quelque avantage; alors, il est presque toujours précédé de la préposition *à*, et il s'emploie dans un sens défini, en manière de locution prépositive. Acheter la victoire au prix de son sang. Venir à bout d'une entreprise à quelque prix que ce soit, n'importe à quel prix. Pourvu que vous obteniez votre demande, qu'importe à quel prix? Je refuse vos services à ce prix. Mettre ses bons offices à trop haut prix.

Laissez à Médicis racheter d'un tel prix
Sa coupable moitié, dont il est trop épris. (Rac.)

— Mérite d'une personne. C'est un homme dont on ne connaît pas le prix, dont il est difficile de connaître tout le prix, dont vous apprécierez promptement le prix. L'absence ou la mort nous fait connaître trop tard le prix de bien de personnes.

— Excellence d'une chose. Le prix du temps. Le prix de l'amitié. Le prix de la vertu. La manière d'obliger fait tout le prix d'un service. [illegible] l'honneur. On doit attacher le plus grand prix à l'amitié d'un homme de bien. Son désintéressement, sa modestie augmente, double, relève le prix de son action, donne un grand prix, un nouveau prix à son action. Les productions des arts ont beaucoup de prix à mes yeux. Le sage attache peu de prix à ce qu'il fait pour les autres, et beaucoup à ce qu'on fait pour lui. [illegible] (Boiste.) On n'est pas [illegible] (Vauven.) [illegible] prix. (Volt.)

[illegible]

— Ce qu'on propose à qui réussira le mieux dans un exercice de corps ou d'esprit. Le prix de la course. Le prix, le grand prix de peinture, de sculpture, d'architecture. Le prix de chant. Le prix d'éloquence. Le prix de poésie. Proposer un prix. Disputer un prix, le prix. Mériter, remporter le prix. Décerner, donner, adjuger le prix. Concourir pour le prix. Cet écolier a remporté presque tous les prix de sa classe. Le palmier dont la feuille est le *prix* du vainqueur. (Dessaintange.) || *Manquer le prix de peu de voix.* S'en falloir de peu de voix qu'on ne l'obtienne.

— Se dit en parlant de certains animaux. Ce cheval a disputé, a remporté le prix de la course.

— *Partager le prix.* Donner le prix aux deux concurrents qui ont le mieux réussi, dont le succès a été égal. Dans un sens analogue, on dit *Ces deux auteurs ont partagé le prix.*

— Fig. *Remporter le prix.* Surpasser les autres en quelque chose. A ce bal brillant, elle a remporté le prix de la danse. Partout où cette jeune femme se trouve, elle remporte le prix de la beauté.

— Récompense, en général. Recevoir le prix de ses soins. N'exiger aucun prix de ses peines. Faire le bien sans attendre aucun prix. La vertu trouve son prix en elle-même. Recevoir des outrages pour prix de ses services. En toutes choses, la vertu doit obtenir le prix. Un père de famille qui se plaît dans sa maison a pour *prix* des soins continuels qu'il s'y donne, la continuelle jouissance du plus doux sentiment de la nature. (J.-J. Rouss.) Heureux qui peut dans cette vie offrir un *prix* à la vertu. (Id.)

. . . . . Pour *prix* de sa tendresse,
Le barbare à l'autel se plaint de sa paresse. (Rac.)

— Par antiphrase, Châtiment. Recevoir le prix, le juste prix, le digne prix de ses forfaits. La honte et l'opprobre sont le prix de son infâme conduite. Vous recevrez un jour le prix de vos crimes.

Je pourrais m'abaisser, mais je ne puis jamais
Devenir le complice et le *prix* des forfaits. (Volt.)

Semblable à ce héros, confident de Dieu même,
Qui nourrit les Hébreux pour *prix* de leur blasphème. (Id.)

— Dans cette acception, il se prend quelquefois en bonne part. *La mort fut le prix de sa fidélité.* Il fut puni de mort pour avoir été fidèle.

— *Prix pour prix.* loc. adv. Les prix étant les mêmes. Prix pour prix, ce drap est plus cher que ce velours.

— Fig. Il se dit des personnes. Prix pour prix, et les qualités bien pesées, ces deux hommes se valent.

— Il signifie encore, En égard à ce qu'une chose coûte; et, figurément, En égard aux avantages qu'elle procure. Prix pour prix, un homme vertueux et utile vaut un héros. Prix pour prix, l'estime vaut bien la renommée.

— *Au prix de.* loc. prépos. En comparaison de. Ce que j'ai fait pour vous n'est rien au prix de tout ce que vous avez fait pour moi. De tous les plaisirs des sens, il n'y en a pas qui ne soient parfois trop chers, au *prix* même d'un simple désir. (Le roi Stanislas.)

— *Au prix de, auprès de.* *Au prix de* doit être préféré quand on compare deux objets auxquels on attache un prix réel ou métaphorique. Le plomb est vil au prix de l'or. La puissance n'est rien au prix de la vertu. *Auprès de* doit être préféré lorsque, pour comparer deux objets, on les place à côté l'un de l'autre, au propre ou au figuré. Une femme brune paraît blanche auprès d'une négresse. La lune n'est qu'un point auprès du soleil. Que l'homme revenu à soi considère ce qu'il est au prix de ce qui est. (Pasc.) Nous avons beau enfler nos conceptions, nous n'enfantons que des atomes au *prix* de la réalité des choses. (Id.) L'intérêt n'est rien au prix du devoir. (Marm.)

[illegible]
Le [illegible]
Un [illegible] (Ponsard.)

— *A tout prix.* loc. adv. Malgré tout. Quand on a donné des ordres, il faut soutenir à tout *prix* ceux qui les ont exécutés. (Chateaubr.)

— Syn. comp. PRIX. RÉCOMPENSE. Dans le sens rigoureux, le *prix* s'applique à la valeur réelle d'une chose. La *récompense* s'applique au mérite. On paye le prix de ce que l'on achète. On donne la récompense d'un service que l'on a reçu.

PROAGYORIES. s. f. pl. Ant. gr. Nom qu'on donne quelquefois aux [illegible]. V. ce mot.

PROAGONE. s. m. (ét. gr. πρό, avant; ἀγών, [illegible]) [illegible] se préparer [illegible]. Le proagone consistait à [illegible] un maître de palestre. On [illegible] préparation *proagone* [illegible].

PROAGORE. s. m. (ét. gr. πρό, en avant; ἀγορά, assemblée). Ant. gr. Titre de certain magistrat, à Catane et à Tyndaris, en Sicile.

PROBA. Myth. rom. Divinité des anciens [illegible] à la justice. Elle était représentée [illegible] d'une main [illegible]

PROAGOROS. s. f. [illegible]

PROARCHIE. s. m. (ét. gr., πρό, avant; ἀρχή, puissance). Philos. Un des éons des valentiniens.

PROAROSIES ou **PROÉROSIES.** s. f. pl. (ét. gr., πρό, avant; ἄροσις, labourage). Myth. gr. Fête qu'on célébrait en l'honneur de Cérès, avant l'ensemencement de la terre. On dit aussi *proactories*.

PROAULIES. s. f. pl. (pr. *pro-oli*; du gr. προαύλιον, prélude; fait de πρό, avant; αὐλός, flûte). Antiq. gr. Fête domestique qu'on célébrait la veille d'un mariage.

PROAULION. s. m. (pr. *pro-o-lion*; du gr. προαύλιον, fait de πρό, avant; αὐλή, basse-cour). Ant. gr. Vestibule d'une maison.

PROBA. Femme de l'empereur Probus. || Proba Faltonia, poétesse chrétienne, native d'Orta dans la campagne de Rome, florissait sous le règne de l'empereur Honorius.

PROBABILIORISME. s. m. Théol. Doctrine en vertu de laquelle on est obligé, sous peine de péché, de prendre toujours non point un parti probable, mais le parti le plus probable.

PROBABILIORISTE. s. m. Théol. Partisan de la doctrine appelée *probabiliorisme*. Les probabilioristes se renferment dans les bornes qu'Innocent IX leur a prescrites.

PROBABILISME. s. m. Théol. Doctrine des probabilités, c'est-à-dire doctrine enseignant qu'il est permis de suivre une opinion moins probable et favorisant la liberté, en concurrence d'une autre opinion plus probable et favorisant la loi. Le P. Barthélemy Medina, de l'ordre des jésuites, passe pour avoir été l'inventeur ou du moins le propagateur de ce système.

PROBABILISSIME. adj. des 2 g. (du lat. *probabilis*, probable). Très-probable, le plus probable. Il est *probabilissime*, au moins pour moi, que la terre ne tourne pas autour du soleil. (Mercier.) Il est inusité.

PROBABILISTE. s. m. Théol. Partisan de la doctrine appelée *probabilisme*. Celui qui croit qu'en matière de morale on peut se contenter de suivre une opinion probable, c'est-à-dire appuyée sur quelque considération plus ou moins désintéressée, ou sur la décision de quelque auteur, quoiqu'il y ait d'autres opinions contraires et plus probables que celle-là. Pascal a vivement et satiriquement attaqué la morale relâchée des probabilistes.

PROBABILITÉ. s. f. (du lat. *probabilitas*, formé de *probabilis*, qui lui-même a pour rad. *proba*, preuve). Vraisemblance, apparence de vérité. Grande probabilité. Il a de la probabilité à ce que vous dites. Il y a des probabilités pour cet événement. Ce que vous avancez n'a pas de probabilité, manque de probabilité, est dénué de probabilité, est sans probabilité. Examiner, évaluer, estimer, peser, calculer, balancer les probabilités. Dans cette affaire, il y a des probabilités pour et contre. Il est de la plus grande probabilité, il y a toute probabilité que vous réussirez dans votre entreprise. Un million de probabilités ne valent pas une certitude. L'affirmative et la négative de presque toutes les opinions ont leur *probabilité*. (Pasc.)

— Math. *Calcul des probabilités*. Théorie mathématique par laquelle on soumet à l'investigation du calcul la détermination des événements probables de toute nature. Le calcul des probabilités, dont Laplace a dit que c'est le bon sens réduit au calcul, se divise en deux parties distinctes. || *Probabilité simple*. Celle d'un événement qui ne peut dépendre que de l'action simple d'un certain nombre de causes de même ordre. || *Probabilité composée*. Celle dans laquelle on doit considérer simultanément plusieurs probabilités simples, ou l'action de différents genres de causes. L'origine du calcul des probabilités remonte au milieu du XVIIe siècle; il a été perfectionné de nos jours par Laplace et Poisson. On soumet particulièrement au calcul des probabilités les chances de gain ou de perte dans les jeux de hasard, dans les loteries, dans la constitution des rentes viagères, etc. Le calcul des probabilités peut s'appliquer non-seulement à la durée de la vie des hommes, mais aux résultats de leurs délibérations.

— Théol. *Doctrine, opinion sur la probabilité*. Celle qui, en morale, admet toutes les opinions possibles, et permet de suivre même la moins probable, en toute sûreté de conscience. La doctrine de la probabilité est fort relâchée. V. PROBABILISME.

PROBABLE. adj. des 2 g. (du lat. *probabilis*, rad. *proba*, preuve). Vraisemblable, qui a une [illegible]

Opinion probable. Argument probable. Fait probable.

— Théol. mor. *Opinions probables, plus probables, moins probables*. Opinions que l'on peut suivre indistinctement, en toute sûreté de conscience d'après quelques théologiens. V. PROBABILISME et PROBABILITÉ. Pascal, dans ses Lettres provinciales, a foudroyé la doctrine des opinions probables.

— Supposable, conjecturable. Cet événement n'est pas probable. Cela est bien peu probable, est plus que probable. Les chances probables. Il n'est pas probable que cela arrive. Il est probable qu'il abandonnera cette folle entreprise. Il est plus que probable qu'il fera beau demain. Quand on vit bien avec tout le monde, il est probable qu'on vit bien avec soi-même.

— s. m. Ce qui est probable. Le probable ne suffit pas à l'homme; il lui faut le certain.

PROBABLEMENT. adv. Vraisemblablement, selon toute probabilité. Je perdrai probablement mon procès. Je terminerai probablement cet ouvrage avant la fin de la semaine. Je passerai probablement l'été à la campagne. Mais l'inventeur du monologue fut *probablement* un bavard. (Delille.) Un certain nombre de ces êtres malheureux, fruits de la prostitution, n'a jamais su et ne saura *probablement* jamais à qui ils doivent le jour. (Béranger.)

PROBANTE. adj. f. (du lat. *probans*, formé de *probare*, prouver). T. de pal. Qui prouve. Il n'est usité que dans ces locutions: *Pièce probante*, pièce qui sert de preuve; *raison probante*, raison démonstrative, convaincante; *en forme probante*, en forme authentique.

PROBATEUR. s. m. Philos. hermét. Celui qui éprouve.

PROBATION. s. f. (pr. *pro-ba-ci-on*; du lat. *probatio*, formé de *probare*, prouver, éprouver). Hist. relig. Temps d'épreuve qui précède le noviciat. Faire trois mois, six mois, un an de probation, avant que de prendre l'habit.

— Il signifie aussi, le temps du noviciat, parce qu'on y éprouve les novices avant que de les recevoir à faire probation. Il a fait une année de probation.

PROBATIF, IVE. adj. (rad. lat. *proba*, preuve). Qui prouve, qui peut prouver, qui est de nature à prouver.

PROBATIQUE. s. f. (du gr. πρόβατον, brebis). Antiq. hébr. Piscine où on lavait les victimes pour les sacrifices, et près de laquelle Jésus-Christ guérit le paralytique.

— Il s'emploie adjectiv. Piscine probatique. || *Porte probatique*. Porte de Jérusalem près de laquelle était située la piscine probatique, et par laquelle passaient les brebis et les autres victimes qu'on allait laver à cette fontaine.

PROBATOIRE. adj. des 2 g. (rad. lat. *probator*, examinateur). Propre à prouver. Ramazzini pense surtout que sans consulter les faits *probatoires*, avec quelques données que l'on eût d'ailleurs, il était impossible de s'élever à des résultats généraux fort utiles à la santé des artisans. (Rostan.)

— *Acte probatoire*. Acte propre à constater la capacité d'un étudiant qui aspire à un grade dans les facultés de l'université. Il a vieilli.

PROBE. adj. des 2 g. (du lat. *probus*). Qui a de la probité. Un homme probe. Un cœur probe. Une conscience probe. Quand on est instruit, intelligent et probe, on est propre à tout. Les gens qui s'efforcent de passer pour braves et probes sont presque toujours les lâches et les fripons. La plus grande offense qu'on puisse faire à l'homme *probe*, c'est de soupçonner sa probité. (Lamothe.) Le désir de prouver que l'on peut être *probe* sans religion ne peut tenir toujours lieu de probité. (J.-J. Rouss.)

PROBITÉ. s. f. (du lat. *probitas*). Droiture d'esprit et de cœur; attachement sévère aux devoirs de la justice, de la morale, à toutes les vertus civiles et religieuses. Exacte probité. Probité stricte, scrupuleuse, intacte, éprouvée, délicate, inaltérable, incorruptible. Homme de probité, la grande probité. Les lois, les règles, les devoirs de la probité. Homme sans foi, sans probité, d'une probité suspecte, d'une probité reconnue. Avoir de la probité. Être plein de probité. La *probité* reconnue est le plus sûr de tous les serments. (Solon.) La *probité* est un attachement à toutes les vertus civiles. (Dider.) On a beau vanter sa *probité*; si elle n'est pour ainsi dire étayée de la religion, les droits de société courent alors un grand risque. (Id.) La religion, même fausse, est le meilleur garant que les hommes puissent avoir de la *probité* des hommes. (Montesq.) La *probité* soupçonne le mensonge partout où elle ne trouve pas sa propre franchise. (Lacretelle aîné.) La *probité* est comme le sein de la mer; l'une rassemble toutes les rivières, et l'autre toutes les vertus, pour en composer l'homme de bien. (Juvénal.) La *probité* est la vertu des pauvres. La vertu doit être la *probité* des riches. (Duclos.)

Pour sortir du malheur où le sort m'a jeté,
Je me suis enduré comme la *probité*.
L'honneur en souffre un peu, mais j'y trouve mon
(Desmousseaux.) (compte.

Tel qui n'estime point la *probité* chez lui,
Souvent, à la rigueur, l'exige dans autrui. (Boie.)

— *Syn. comp.* PROBITÉ, HONNÊTETÉ, INTÉGRITÉ. La *probité* tient plus à la droiture, l'*intégrité* tient plus à la pureté, l'*honnêteté* tient plus à la bonté du cœur. La *probité* exclut [illegible]

[illegible] jusqu'à l'ombre du mal.

PROBLÉMATIQUE. adj. des 2 g. (pr. *pro-blé-ma-ti-ke*; rad. *problème*). Douteux, dont il est permis de douter. Un *fait problématique*. Une nouvelle fort problématique.

— Dont on peut soutenir l'affirmative ou la négative. Questions problématiques. Proposition problématique. L'empirisme philosophique rend problématiques les choses les plus certaines.

— Log. *Jugement problématique*. Dans la philosophie de Kant, Jugement dans lequel le rapport de l'attribut au sujet n'est conçu que comme simplement possible. On l'oppose à jugement assertorique ou apodictique.

— Équivoque. Conduite problématique. Tenir une conduite très-problématique.

— *Syn. comp.* PROBLÉMATIQUE, DOUTEUX, INCERTAIN. Dans les choses problématiques, l'esprit reste indifférent et libre pour ou contre. Dans les choses *douteuses*, il n'a pas de raisons suffisantes, et l'on est embarrassé entre le pour et le contre. Dans les choses *incertaines*, il n'a que des preuves précaires auxquelles on ne peut ajouter foi.

PROBLÉMATIQUEMENT. adv. D'une manière problématique. Traiter, proposer une question problématiquement.

PROBLÈME. s. m. (ét. gr., πρό, avant; βάλλω, je jette). Didact. Question proposée dont on demande la solution selon les règles de la science. Grand problème. Problème difficile. Problème insoluble. Problème de géométrie. Problème d'algèbre. Proposer, résoudre un problème. Donner la solution d'un problème. Au reste, comme vous êtes brouillé avec l'idéal, voici un exemple, afin que le *problème* qu'il faut résoudre en soit un de science pratique. (Senanc.) Les *problèmes* de mathématiques sont réduits à un jeu d'énigmes. (Defauc.) Ozanam résolvait quelquefois des *problèmes* très-difficiles en allant par les rues, quelquefois même en dormant. (Fontenelle.)

— *Problème de physique*. Celui qui concerne les connaissances de la nature. || *Problème de métaphysique*. Celui qui a rapport aux choses spirituelles.

— Proposition douteuse, question dont on peut également soutenir l'affirmative ou la négative. Problème historique. Problème de métaphysique, de morale. Cette question est un vrai problème, un véritable problème. Ce fait est encore un problème, est toujours un problème.

— En général, Tout ce qui est difficile à concevoir. L'homme est pour lui-même un grand problème, un difficile problème.

— Dans un sens particulier, Homme dont la conduite est difficile à expliquer. Cet homme est un problème, un vrai problème. En vérité, vous êtes pour moi un problème.

— Il se dit pareillement de la conduite. Cette conduite est un problème. Votre conduite est pour moi un problème que je pourrais, mais que je ne veux pas résoudre.

— Dans le même sens, il se dit d'une affaire extrêmement embrouillée, tout à fait difficile à saisir. Cette affaire est un vrai problème.

PROBOSCÉPHALÉ, ÉE. adj. (ét. gr., προβοσκίς, trompe; κεφαλή, tête). Zool. Qui a la tête allongée en trompe. || PROBOSCÉPHALÉS. s. m. pl. Ordre de la classe des entozoaires, comprenant ceux de ces animaux qui ont une trompe longue et rétractile.

PROBOSCIDE. s. f. (du gr. προβοσκίς, trompe). Entom. Nom sous lequel on désigne l'organe oral ou trompe des insectes diptères.

— Dans les anciens traités d'histoire naturelle et dans le blason, il se dit aussi de la trompe d'un éléphant.

PROBOSCIDÉ, ÉE. adj. (rad. gr. προβοσκίς, trompe). Hist. nat. Qui ressemble à une trompe; qui est muni d'une trompe. || PROBOSCIDÉS. s. m. pl. Entom. Nom donné aux insectes hémiptères, et à ceux des diptères qui ont une trompe; à une tribu des arachnodermaires pulmogrades, comprenant ceux dont l'ombrelle se prolonge inférieurement en un appendice proboscidiforme; à une tribu de la famille des vorticellaires, comprenant celles dont l'animalcule peut sortir de la capsule, qui est nue à son orifice.

PROBOSCIDIEN, IENNE. adj. (rad. προβοσκίς, trompe). Zool. Qui a le nez prolongé en trompe. || PROBOSCIDIENS. s. m. pl. Famille de la classe des mammifères, la première de l'ordre des pachydermes, comprenant ceux dont le nez se prolonge en forme de trompe. Les proboscidiens sont caractérisés par des formes lourdes et épaisses, des membres courts et sans souplesse, une croupe monstrueuse terminée par une queue petite, une grosse tête et de petits yeux, une mâchoire supérieure armée de deux incisives qui font hors de la gueule une saillie de plusieurs pieds, et qui refoulent en grossissant les os du nez vers le haut de la tête, enfin un museau prolongé en une trompe d'une longueur démesurée. En revanche, leurs principaux attributs sont une intelligence remarquable, une mémoire tenace, et une aptitude étonnante à faire les choses les plus difficiles. Les deux genres qui composent cette famille sont les éléphants et les mastodontes.

PROBOSCIDIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *proboscis*, trompe; *fero*, je porte). Zool. Qui porte une trompe.

PROBOSCIDIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., [illegible]

Qui a la forme d'une trompe. Appendice proboscidiforme.

PROBOSCIROSTRE. s. m. (ét. lat., *proboscis*, trompe; *rostrum*, bec). Entom. Saillie en manière de trompe et ayant la bouche à son extrémité, qui, dans quelques coléoptères et névroptères, forme le devant de la tête.

PROBOULEUMA ou **PROBOULEUME.** s. m. (ét. gr., προβούλευμα, fait de προβουλεύειν, délibérer auparavant). Antiq. gr. Projet de décret du sénat d'Athènes, qui devait être rédigé sous la forme de programme, et soumis à l'approbation du peuple, après quoi il prenait le nom de *pséphisma*. V. PSÉPHISME.

PROBRAQUE. adj. et s. m. Littér. anc. Il se dit d'un pied oratoire composé d'une brève et de quatre longues, comme *redemptoresque*.

PROBUS (Marcus Aurelius Valerius). Empereur romain, né à Sirmium en Pannonie, succéda à l'empereur Tacite en 276, se montra guerrier, laborieux et frugal, introduisit la vigne en Gaule et en Illyrie, fut massacré dans une révolte excitée, dit-on, par Carus, son successeur, en 282.

PROCACCINI (Hercule) dit l'*Ancien*. Peintre né à Bologne en 1520, mort en 1591; ouvrit à Milan avec ses fils une école de peinture célèbre. || PROCACCINI (Camille). Fils aîné du précédent, né en 1540, mort en 1626, un des plus féconds, des plus grands artistes de son temps; il fut le rival des Carrache. || PROCACCINI (Jules-César). Frère de Camille, et le plus grand peintre de cette famille, né en 1548, mort en 1626.

PROCAS. Roi d'Albe en Italie, fils et successeur d'Aventinus à la fin du IXe siècle, régna vingt-trois ans, et laissa en mourant deux fils nommés Numitor et Amulius.

PRO-CATAAL. adj. et s. m. Anat. Il se dit de l'os qui est situé à la quatrième place inférieure au delà du cycléal, dans les animaux qui ont les pièces vertébrales disposées en une seule série.

PROCATARCTIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., πρό, devant; κατά, au-dessus; ἄρχομαι, je commence). Médec. Il se dit des causes éloignées de la maladie. Il est syn. de Prédisposant.

— Que dire de la sagacité de M. Landais qui donne ainsi l'étymologie de *procatarctique*, πρό, devant; καθαίρω, je purifie; et qui ajoute: Il ne faut pas confondre ce mot avec *procathartique*, qui signifie *purgatif de précaution*; comme si l'étymologie que M. Landais donne du premier mot n'était pas précisément celle du second. D'ailleurs, pour combler l'inconséquence, M. Landais n'a pas même inscrit dans ses colonnes le mot *procathartique*.

PROCATHARTIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., πρό, d'avance; καθαίρω, je purge, je purifie). Médec. Qui est propre à purger par précaution et d'avance. Remède procathartique.

PROCÉDÉ. s. m. Manière d'agir d'une personne à l'égard d'une autre. Procédé honnête, délicat, grossier. Bon procédé. Étrange procédé. Avoir pour quelqu'un un bon procédé, de bons procédés. Éprouver de la part de quelqu'un de mauvais procédés. Avoir un procédé généreux, désintéressé. Le procédé ordinaire des gens de cour. Le procédé d'un homme délicat. Les bons ou les mauvais *procédés* sont les indices du cœur. (Fonten.) Moins on est capable de mauvais *procédés*, plus on y est sensible. (Oxenst.)

— Absol. et au plur. Ne se prend qu'en bonne part. Un homme à procédés. Un homme qui ne connaît pas les procédés. Se piquer de procédés. Être fidèle aux procédés. Manquer de procédés. En fait de *procédés*, on est bien près du mépris quand on a droit à l'indulgence. (Duclos.)

— T. d'arts, de sciences. Méthode à suivre pour faire quelque opération. Procédé chimique. Procédé chirurgical. Employer un procédé, divers procédés. Se servir d'un procédé nouveau. Nul procédé chimique ne peut faire une âme, ni donner à l'or la faculté de guérir la douleur. Ce dernier *procédé* paraît être celui de la nature. (Buff.)

— Techn. Petit rond de cuir que l'on applique au bout d'une queue de billard. Queue à procédé. || Manière de se servir de la queue à procédé.

PROCÉDÉ. part. pass. du v. Procéder. S'emploie adjectiv. Il n'est guère usité que dans cette location de palais, *bien jugé et mal procédé*. L'affaire a été bien jugée au fond, mais on n'y a pas gardé toutes les formalités requises.

— Fam. *Tant fut procédé, tant a été procédé que*. On fit si bien, on se donna tant de peine que...... Les choses en vinrent à un tel point que...... Cette locution a vieilli.

PROCÉDER. v. n. 1re conj. (du lat. *procedere*, s'avancer, passer outre, marcher). L'*é* se change en *è* devant une syllabe muette. *Je procède, tu procèdes, il procède*, etc. Provenir, tirer son origine. Cette maladie procède de l'âcreté des humeurs. Ces troubles procèdent de la cherté des vivres. Leur mésintelligence procède de bien peu de chose. Sa mélancolie procède d'un profond chagrin. La vengeance et l'ingratitude procèdent toujours d'une âme trop faible pour supporter une injure, un bienfait.

— Théol. cathol. Dieu le Fils est engendré de Dieu le Père; Dieu le Saint-Esprit procède du Père et du Fils.

— Prat. Agir par les voies de droit; intenter, suivre une action, un procès. Procéder en justice. Procéder juridiquement, par voie juri- [illegible]

vente d'un immeuble, à une vente d'objets mobiliers. Procéder à une adjudication. Procéder à l'instruction d'un *procès*.

Procéder criminellement contre quelqu'un. Le poursuivre en justice comme criminel. || *Procéder militairement*. Procéder contre quelqu'un sans observer les formes ordinaires de la justice; agir contre un simple citoyen par les voies promptes et exceptionnelles que l'on emploierait contre un militaire.

— Agir dans une affaire quelconque. Procéder à l'examen d'un candidat, à la vérification d'un titre. Procéder par ordre, avec ordre. Procéder méthodiquement. Dieu ne procède pas comme nous, au jour le jour; son plan est éternellement tracé; ses mesures sont infailliblement prises; sa volonté est toujours faite. On *procède* ensuite au choix d'un nom. (Chateaub.)

Prenez donc une giroflée simple, et *procédez* à l'analyse de sa fleur. (J.-J. Rouss.)

— Se comporter, agir bien ou mal. Procéder avec quelqu'un en galant homme, en homme d'honneur. Avoir une étrange manière de procéder.

— Être bien conduit, avoir un plan, une marche régulière, en parlant d'un ouvrage d'esprit. Ce poëme procède bien. Ce drame procède mal. Il est peu usité dans cette acception. *Cet orateur procède par périodes.* Il a une élocution abondante, nombreuse. *Ce poëme procède par distiques.* Ses vers marchent deux à deux.

PROCÉDURE. s. f. (rad. *procéder*). Manière de procéder en justice; partie de la science du droit qui établit les règles à observer lorsqu'il s'agit de faire prononcer par les tribunaux sur une contestation relative soit à l'état des propriétés et des personnes, soit aux atteintes contre la sûreté de ces propriétés et de ces personnes. Dans le premier cas, la procédure est dite *civile*; dans le second, elle est *criminelle*. Entendre la procédure. Être versé dans la procédure. Procédure commerciale. Procédure extraordinaire. Le Code de procédure civile a été rendu exécutoire pour toute la France à partir du 1er janvier 1807; celui d'instruction criminelle a été promulgué le 26 décembre 1807, et modifié par les lois du 4 mars 1831 et du 9 septembre 1835.

— Instruction judiciaire qui prépare les pièces d'un procès. Procédure régulière, irrégulière; complète, incomplète. Rectifier, régulariser, compléter, recommencer la procédure.

— Totalité des actes qui ont été faits dans une instance civile ou criminelle. Toute la procédure est entre les mains de l'avocat. Brûler, supprimer la procédure, les procédures.

PROCÉDURIER, ÈRE. adj. (rad. *procédure*). Qui entend la procédure.

— Fam. Qui aime la procédure, la chicane.

— En parlant des choses, se dit de ce qui allonge les procédures. Formalités procédurières.

PROCÉDURIER, ÈRE. s. Celui, celle qui aime la procédure, la chicane. Un procédurier. Une procédurière. Il y a chez les Anglais plus de gentillâtres à préjugés excentriques et invétérés, et chez nous plus de *procéduriers* et de jugeurs. (Cormen.)

PROCÉLEUSMATIQUE. adj. et s. m. (du gr. προκελευσματικός; fait de πρό, avant; κέλευσμα, prix d'encouragement). Littér. anc. Se dit du pied de vers grec ou latin plus connu sous le nom de *dipyrrhique*, et composé de quatre brèves, comme dans *hominibus*. ‖ Se dit aussi d'un mètre composé de trois pieds procéleusmatiques, et d'un tribraque ou anapeste.

PROCELLAIRE. s. f. (du lat. *procella*, tempête). Ornith. Nom vulgaire d'une espèce de mouette dont le vol et le cri présagent la tempête. ‖ Nom scientifique des pétrels.

PROCELLARIÉ, ÉE. adj. Ornith. Qui ressemble à la procellaire. ‖ PROCELLARIÉS. s. m. pl. Famille de la tribu des longipennes, qui a pour type le genre procellaire.

PROCELLO. s. m. Techn. Outil de fer aigu et à ressort en usage dans les glaceries.

PROCÉPHALÉ, ÉE. adj. (ét. gr., πρό, en avant; κεφαλή, tête). Zool. Qui a une tête bien distincte. ‖ PROCÉPHALÉS. s. m. pl. Famille de l'ordre des ptéropodes mégaptérygiens, renfermant des mollusques qui ont pour caractères une tête distincte, des branchies faisant partie des nageoires, et une coquille qui n'a qu'une seule ouverture.

PROCER. s. m. (pr. *pro-cèr*; mot espagnol dér. du lat. *procerus*, grand). Membre de la chambre des sénateurs, en Espagne. ‖ Pl., des *procérès*.

PROCÉRITÉ. s. f. (du lat. *proceritas*; fait de *procerus*, haut, allongé). Hauteur, élévation, haute taille. Les Éthiopes et les Indiens élisant leurs rois et magistrats, avaient égard à la beauté et *procérité* des personnes. (Mont.)

— Ce vieux mot a été renouvelé par des écrivains modernes. De là viennent la *procérité* de la taille et la grandeur des formes de plusieurs végétaux et animaux des pays modérément froids. (Virey.)

PROCÈS. s. m. (pr. *pro-cè*; du lat. *proces*-

agir). Instance devant un juge sur un différend entre deux ou plusieurs parties. Procès civil. Procès criminel. Grand procès. Gros procès. Petit procès. Bon procès. Procès douteux, insoutenable, mal fondé, injuste. Faire, intenter, avoir, susciter, gagner, perdre un procès, des procès. Entrer en procès. Entreprendre un procès. Vider un procès. Instruire, poursuivre un procès. Intervenir dans un procès. Être en procès. Il y a procès entre eux. Il n'y a pas matière à procès. C'est un procès sans fin. Tout procès intenté commence par une demande, se continue et s'explique par l'instruction, et se termine par un jugement. Il n'y a pas de bons procès. Le meilleur procès est une mauvaise affaire. Un mauvais accommodement vaut mieux qu'un bon procès. Les petits malheurs et les petits procès doivent nous servir à en éviter de plus grands. Un procès est une cloche qui vous tinte aux oreilles le jour et la nuit, et qui ne vous laisse ni entendre ni dormir. (De Juss.) Perdez votre procès, madame, avec constance. (Molière.)

> La femme et le procès sont deux choses semblables :
> L'une parle toujours, l'autre fait cent propos ;
> L'une aime à tracasser, l'autre hait le repos ;
> Tous deux sont déguisés, tous deux impitoyables,
> Tous deux par les présents se rendent favorables.
> (Passerat.)

— *Mettre les parties hors de cour et de procès.* Faire cesser le procès, renvoyer les parties, parce que le juge trouve qu'il n'y a pas lieu de prononcer juridiquement sur leurs demandes respectives. ‖ *Le procès est pendant à tel tribunal.* Le procès y est commencé. ‖ *Procès par écrit.* Procès dans lequel les parties étaient appointées à écrire, à produire et contredire, et qui était jugé non à l'audience, mais en la chambre du conseil, sur le rapport d'un des magistrats commis à cet effet.

— *Faire le procès à quelqu'un.* Le poursuivre comme criminel. ‖ On dit aussi, *Faire le procès à la mémoire de quelqu'un.* Agir en justice afin de le faire condamner après sa mort. Nos lois n'autorisent plus à faire le procès à la mémoire d'un homme.

— Fig. et fam. *Faire le procès à quelqu'un.* L'accuser, le condamner sur quelque chose qu'il aura dit ou fait. Vous arrivez à propos, nous faisions votre procès, nous vous faisions votre procès. ‖ On dit de même, en parlant d'un homme caustique, toujours chagrin et mécontent d'autrui, C'est un misanthrope qui fait le procès au genre humain.

— Fig., dans un sens analogue, *Faire le procès à une chose.* Soutenir que cette chose est mauvaise, la condamner. Faire le procès à un mot, à une phrase, à tout un livre, avec une critique impitoyable. On faisait le procès à votre tableau quand vous avez paru.

— Prov. et fig. *Faire un procès, bâtir un procès sur la pointe d'une aiguille.* Élever une contestation sur un très-léger motif.

— Fig. *Laisser dormir un procès, réveiller un procès.* Suspendre les poursuites, les reprendre. ‖ On dit aussi fam. *Pendre un procès au croc.* Cesser de le poursuivre.

— Fig. *Gagner, perdre son procès.* Réussir, échouer dans une entreprise; l'emporter, succomber dans la dispute, dans la contestation, dans la lutte, dans la rivalité.

— *Sans forme de procès.* Sans être mis en jugement. On fusilla cet espion sans forme de procès.

— Fig. *Sans forme de procès, sans autre forme de procès.* Sans préambule, sans formalité. On a destitué ce fonctionnaire sans forme de procès. On a expulsé cet intrus sans autre forme de procès.

> Le loup l'emporte, et puis le mange
> Sans autre forme de procès. (La Font.)

— Série des actes et formalités qui accompagnent une action judiciaire, et doivent être ordinairement suivis de la décision d'un tribunal. Mettre, remettre le procès au greffe. Demander, obtenir communication du procès. Voir, revoir un procès. Déposer le procès sur le bureau. On dit plus ordinairement, *les pièces*.

— *Distribuer un procès.* Commettre un juge pour en examiner les pièces, les écritures, et en faire ensuite son rapport. Les présidents de chambre distribuent les procès aux conseillers.

— Anc. loc. prov. *En cinq cent mille douzaines de quintaux de procès, il n'y a pas une demi-once de procès.*

— Anc. prat. *Procès parti.* Procès dans lequel il se forme plusieurs opinions qui réunissent un nombre égal de voix.

— Anat. Apophyse, éminence à la surface d'un os. ‖ Prolongement se rattachant à une partie principale. Procès ciliaires. ‖ *Procès papillaires.* Les extrémités des nerfs olfactifs.

— Anc. chim. S'est dit pour Procédé.

— *Procès-verbal.* V. PROCÈS-VERBAL.

PROCESSIF, IVE. adj. (rad. *procès*). Qui aime à intenter, à prolonger les procès. Homme processif. Femme très-processive. Être processif. Avoir l'esprit processif, l'humeur processive.

— Se dit aussi des choses qui ont rapport aux procès. Le grand art de la chicane était de se faire un labyrinthe inextricable de formes *processives*, où ils pussent enlacer leur proie, de manière qu'elle ne pût leur échapper. (Auguis.)

PROCESSION. s. f. (du lat. *processio*; formé de *procedere*, avancer, aller en avant). Liturg. Marche solennelle faite, soit dans l'in-

et le peuple, en récitant des prières et en chantant les louanges de Dieu. Grande procession. Belle procession. Procession ordinaire. Procession solennelle. La procession du Saint-Sacrement, de la Fête-Dieu. Faire, ordonner une procession. Faire une procession dans l'église, dans les rues, autour des champs. Aller à la procession. Suivre la procession. Voir passer la procession. Aller en procession. On croit que les processions furent introduites dans l'Église sous le règne de Constantin; saint Ambroise en fait mention. Les plus célèbres *processions* de l'Église catholique sont celles du Saint-Sacrement, qui ont lieu le jour et pendant l'octave de la Fête-Dieu. (Encycl.)

— Loc. prov. et fig. *On ne peut pas sonner les cloches et aller à la procession.* On ne peut pas être dans deux endroits différents, on ne saurait faire en même temps deux choses incompatibles.

— Foule de peuple qui se succède comme à la file, dans une rue, dans un chemin. C'est une procession. C'est une procession continuelle. On dirait une procession. ‖ On dit, dans un sens analogue, *Marcher en procession*.

— Antiq. Marche religieuse chez les anciens païens. Dans une procession solennelle, les Égyptiens portaient en grande cérémonie les livres de Trismégiste. A Lacédémone, il y avait une procession dans laquelle une des femmes les plus considérables de la ville portait la statue de Diane.

— Antiq. rom. *Procession consulaire.* Pompe solennelle qui, le 1er janvier, conduisait les deux nouveaux consuls au Capitole, afin d'y offrir un sacrifice à Jupiter. Les consuls commençaient ensuite l'exercice de leur charge et convoquaient le sénat.

— Hist. mod. *Processions blanches.* Promenades sur les grandes routes, que les ligueurs faisaient en 1583, et qui se prolongeaient quelquefois jusqu'à trois ou quatre journées de chemin; ceux qui faisaient partie de ces processions étaient rangés sur deux files, et portaient un linge blanc par dessus leurs habits, un crucifix dans une main, et un cierge allumé dans l'autre. ‖ *Procession du recteur.* Cérémonie que le recteur de l'université de Paris, accompagné des quatres facultés, faisait tous les trois mois, dans une église.

— Théol. cathol. *Procession du Saint-Esprit.* Production éternelle du Saint-Esprit qui procède du Père et du Fils.

PROCESSIONNAIRE. adj. des 2 g. (rad. *procession*). Entom. On applique cette épithète à des chenilles qui vivent en société, et qui, lorsqu'elles sortent de leur retraite pour aller manger, forment une longue procession sur deux ou trois lignes parallèles.

PROCESSIONNAL ou **PROCESSIONNEL.** s. m. Liturg. cathol. Livre d'église où sont écrites et notées les prières qu'on chante aux processions. L'évêque de ce diocèse a fait imprimer un nouveau processionnal. ‖ Pl., des *processionnaux*.

PROCESSIONNEL. s. m. Liturg. cathol. V. PROCESSIONNAL, qui seul est usité.

PROCESSIONNELLEMENT. adv. En procession. Marcher processionnellement. Toutes les paroisses allèrent processionnellement à la métropole. On vit du temps de la Ligue douze cents moines marcher *processionnellement* dans Paris, ayant à leur tête Guillaume Rose, évêque de Senlis. (Sallentin.)

PROCESSIONNEUR, EUSE. s. Fam. Personne très-assidue à suivre les processions. Infatigable processionneuse. Fervente processionneuse. Il est inusité.

— PROCESSIONNEURS. s. m. pl. Il se dit de certains pèlerins hongrois, qui, de sept en sept ans, venaient à Cologne au tombeau des trois mages, pour leur rendre grâce de l'assistance qu'ils avaient prêtée au peuple hongrois dans une sécheresse. Les processionneurs étaient traités par le magistrat, et logés dans une maison bâtie exprès pour eux.

PROCESSUS. s. m. (pr. *pro-cè-çus*; mot tout latin, dérivé de *procedere*, avancer). Anat. Prolongement. Il est inusité.

PROCÈS-VERBAL. s. m. (pr. *pro-cè-verbal*). Acte par lequel un fait est constaté avec toutes ses circonstances. Procès-verbal exact. Procès-verbal d'apposition, de levée de scellés. Les procès-verbaux de la Chambre des députés. Le procès-verbal de la séance. Lire le procès-verbal. Approuver le procès-verbal. Faire mention d'une chose au procès-verbal. Dresser, faire un procès-verbal d'une chose. Consigner, relater une chose dans un procès-verbal.

— En matière civile, les procès-verbaux sont destinés à constater d'une manière certaine et authentique les faits qui doivent servir de base aux discussions d'intérêt privé; ils sont dressés par les notaires, les huissiers, les greffiers, les juges de paix. En matière de police correctionnelle et criminelle, les procès-verbaux ont pour but d'assurer l'exécution des lois répressives : tels sont ceux dressés par les gendarmes, les gardes champêtres, les préposés des douanes, etc.

PROCÈS-VERBALISER. v. n. Dresser procès-verbal, faire un procès-verbal. S'il n'y avait eu que ça, je n'aurais pas *procès-verbalisé*. (***)

PROCHAIN, AINE. adj. (du lat. *proximus*, très-près). Qui est proche, qui est près. Il se dit des lieux. Le village prochain. La ville pro-

le plus prochain. L'ours s'en va dans la forêt *prochaine*. (La Font.)

— Se dit aussi du temps. Le mois prochain. Le terme prochain. L'an prochain. L'année prochaine. La semaine prochaine. Le jour prochain.

— Se dit enfin des choses près d'arriver. Son départ est prochain. Je vois sa perte prochaine. Remettre la discussion d'une proposition à la prochaine assemblée, à la prochaine séance. J'ai lu dans ses regards sa *prochaine* vengeance. (Racine.)

— Théol. mor. *Occasion prochaine.* Occasion qui porte ou qui peut porter facilement au péché. On entend aussi par cette locution, Une occasion de pécher qui est présente.

— Fig. De grandes richesses sont l'occasion *prochaine* d'une grande pauvreté. (La Bruy.)

PROCHAIN. s. m. Chaque homme en particulier, et tous les hommes en général. Le pauvre est notre prochain et notre frère. Dieu défend de médire du prochain, de s'enrichir aux dépens du prochain. L'Évangile nous ordonne d'aimer notre prochain comme nous-même. En ce sens, il ne s'emploie que dans le langage de la morale chrétienne. Me voici donc seul sur la terre, n'ayant plus de frère, de *prochain*, d'ami, de société que moi-même. (J.-J. Rouss.) Celui qui fait du mal à son *prochain* s'efforce de le mépriser pour adoucir ses remords. (Id.) On dit du mal de son *prochain* aux rois, à la société, quand ce ne serait que pour les amuser. (Volt.) On se voit d'un autre œil qu'on ne voit son *prochain*. (La Font.)

> Caliste a lu qu'il faut qu'on aime
> Son *prochain* ainsi que soi-même ;
> Caliste n'a pas lu ce beau précepte en vain,
> Et tout le monde est son *prochain*. (***)

PROCHAINEMENT. adv. de temps. Bientôt, dans peu de temps. Cela se fera prochainement, tout prochainement, très-prochainement.

PROCHAINETÉ. s. f. (rad. *proche*, *prochain*). Anc. jurispr. Portion d'héritage due à titre de parenté.

PROCHARISTÉRIES. s. f. pl. (pr. *pro-ka-ri-sté-rie*; ét. gr., πρό, avant; χαριστήρια, sacrifice d'action de grâces). Ant. gr. Fête que les Athéniens célébraient au commencement du printemps, en l'honneur de Minerve.

PROCHE. adj. des 2 g. (du lat. *proximus*, très-près). Qui est près de. Il se dit du lieu. La ville la plus proche. Ces deux maisons sont proches l'une de l'autre. Les maisons qui sont *proches* de la ville sont sujettes aux inondations. (Acad.)

— Se dit aussi du temps. Sentir que sa dernière heure est proche. Le temps était proche où le Messie devait mourir pour racheter l'univers. L'hiver est proche. Le jour fatal est proche. Si *proche* du cercueil où je me vois descendre. (Rotrou.)

— Se dit enfin des parents et de la parenté. Proche parent. Proche parente. Ils sont très-proches parents, ils ne sauraient être plus proches parents, dans un degré plus proche. Notre parenté est très-proche.

— PROCHES. s. m. pl. Parents. Un de mes proches. Ce fut le sentiment unanime de tous ses proches. Un auteur latin a dit : Sur quelle amitié pouvez-vous compter, si vous manquez vous-mêmes à vos proches ? L'homme qui dit qu'il n'est pas heureux, peut le devenir par le bonheur de ses amis ou de ses *proches*. (La Bruy.) Chez les Germains on héritait des haines et des inimitiés de ses *proches*. (Montesq.)

— Syn. comp. PROCHE. PROCHAIN. Ils marquent l'un et l'autre une proximité de lieu ou de temps; mais *prochain* se dit d'une chose beaucoup plus près. Ils marquent aussi une proximité de personne; mais *proche* se dit de ceux qui nous sont unis par les liens du sang, et *prochain* de ceux qui nous sont unis par les liens de la charité chrétienne.

PROCHE. adv. Près, auprès. Demeurer ici proche. Aller ici proche.

— *Tout proche.* Tout contre.

— *De proche en proche.* loc. adv. En allant d'un lieu au lieu voisin. Couper les bois de proche en proche. Faire des conquêtes de proche en proche. Le choléra s'étendit rapidement de proche en proche.

— Fig. Peu à peu, par degrés. De proche en proche, il s'est emparé de toute l'autorité. De proche en proche, il est arrivé à une haute fortune. De proche en proche, j'ai recouvré tous mes droits. A mesure que les hommes se multiplient, la terre se peuple de *proche* en *proche*. (Boss.) Mais le froid croissant toujours et de *proche* en *proche* se fit bientôt sentir dans leurs retraites. (Lacép.)

— *Proche de* loc. prépos. Près de, auprès de. Proche de la ville. Proche de la rivière. Proche de l'église. Être logé proche de la place publique. Une difficulté d'importance a fort embarrassé Tycho-Brahé et Képler, touchant les éclipses centrales de la lune qui se font *proche* de l'équateur. (B. de St-P.) *Proche* paraît être ici une préposition, mais ce n'en est réellement pas une, quoi qu'en disent les grammairiens; c'est tout simplement un adjectif employé d'une manière elliptique, ainsi que le prouve l'analyse suivante : *Les éclipses centrales de la lune qui se font* (dans un lieu) *proche de l'équateur*.

— Dans le style familier et dans la conversation, *proche* s'emploie avec ellipse de la préposition *de*. Proche les quais. Proche la mairie.

PROCHILE. s. m. Ichthyol. Espèce de poisson du genre centropome.

PROCHORE. Un des sept premiers diacres élu peu après l'ascension de Notre-Seigneur. On lui attribue une histoire de saint Jean l'Évangéliste, qui passe pour apocryphe.

PROCHRONISME. s. m. (pr. *pro-kro-ni-sme*; ét. gr., πρό, avant; χρόνος, temps). Erreur de chronologie qui consiste à avancer la date d'un fait. Il est opposé à Métachronisme.

PROCHYTA. Géogr. V. PROCIDA.

PROCIDA. Géogr. Petite île très-fertile, à l'entrée septentrionale du golfe de Naples, entre l'île d'Ischia et le cap Misène. Cap., Procida, ville forte et escarpée; 4,000 hab.

PROCIDA (Jean de). Seigneur de l'île de Procida dans le royaume de Naples, exerça avec éclat les professions de médecin et de jurisconsulte dans la Sicile, sous le règne de Mainfroi; il est l'auteur de l'horrible conspiration connue sous le nom de *Vêpres siciliennes*.

PROCIDENCE. s. f. (du lat. *procidere*, tomber

ber en avant). Chirurg. Déplacement extérieur de quelques parties mobiles, comme celui du rectum, du vagin, de la matrice, etc. On l'applique surtout à la chute de l'iris. ‖ *Procidence de l'iris.* Maladie du globe de l'œil. C'est une hernie de l'iris qui se manifeste par une petite tumeur noirâtre.

PROCIGALE. s. f. Entom. Genre d'insectes de la famille des cicadaires, qu'on appelle communément aujourd'hui *porte-lanterne* ou *mouche veilleuse.*

PROCILLON. s. m. (pr. *pro-ci-yon*). Petit procès, procès de peu d'importance. Il est fam. Il achetait sous main de petits *procillons.* (Dufresny.)

PROCKIE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des rosacées, renfermant plusieurs espèces originaires des Indes et d'Afrique.

PROCKIÉ, ÉE. adj. (pr. *pro-ki-é*). Bot. Qui ressemble à une prockie. ‖ PROCKIÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des rosacées, qui a pour type le genre prockie.

PROCLAMATEUR. s. m. Didact. Celui qui proclame.

— Hist. fr. *Proclamateur-électeur.* Titre que Sieyès, dans son projet de constitution de la République française, donnait au magistrat suprême de l'État. Les fonctions du proclamateur-électeur, ou du *grand électeur*, devaient consister principalement à appeler les citoyens aux fonctions auxquelles ils étaient propres.

PROCLAMATION. s. f. (pr. *pro-kla-ma-ci-on*; du lat. *proclamatio*, formé de *proclamare*, proclamer). Action de proclamer. Faire une proclamation. Faire des proclamations. La proclamation d'un édit, d'une loi. Avant de franchir le Niémen, Napoléon adressa à son armée une *proclamation.* (L. Gallois.) Le 9 avril 1809, l'empereur d'Autriche adressa une *proclamation* à ses sujets. (Id.) Si l'Angleterre se proclamait la libératrice des Arabes réduits à la misère la plus déplorable, certes ce ne serait point la réalité qui démentirait la philanthropie de ses *proclamations.* (Barrault.)

— Écrit contenant ce que l'on proclame, ce que l'on publie, ce qu'on adresse à un peuple, à une armée. Belle proclamation. Longue proclamation. Sage proclamation. Proclamation éloquente. Proclamation astucieuse, mensongère, incendiaire, captieuse. Faire, publier, afficher, répandre une proclamation, des proclamations. Adresser une proclamation. Lire une proclamation.

— Commun. relig. Dans quelques ordres monastiques, Accusation portée, en plein chapitre, par un moine contre un de ses frères, pour une faute qu'il lui a vu commettre. ‖ Chez les bernardins et les feuillants, Confession publique en présence de la communauté.

PROCLAME. s. f. Commun. relig. Dans quelques ordres monastiques, Confession publique que les bernardins et les feuillants appellent *proclamation.*

PROCLAMÉ, ÉE. part. pass. du v. Proclamer. S'empl. adjectiv. Édit proclamé. Loi proclamée. Roi, empereur proclamé. Je m'étais remis à ma place, lorsque l'idylle fut *proclamée*, et l'auteur invité à venir recevoir le prix. (J.-J. Rouss.) Bientôt après, la monarchie fut *proclamée* de nouveau. Alors ma situation, mes sentiments furent des plus étranges. (Las-Cases.) Il entraîne ses compatriotes, est *proclamé* roi par eux, et en peu de jours son ardente activité a réuni sous ses étendards les Écossais du Nord. (Anquetil.) Rufus, à la nouvelle de celle de Néron, fut *proclamé* empereur par ses soldats. (Id.) Le départ n'étant point indiqué et ainsi *proclamé* parmi les rouges-gorges comme parmi les autres oiseaux alors attroupés. (Buff.)

— *Proclamé par.* Napoléon II est *proclamé* par la législation. (Las-Cases.)

PROCLAMER. v. a. 1re conj. (pr. *pro-kla-mé*; du lat. *proclamare*, crier hautement). Publier à haute voix et avec solennité. Proclamer un empereur, un roi. Proclamer une ordonnance, un édit, une loi. Proclamer une victoire. Le peuple français nomme et le sénat *proclame* Napoléon Bonaparte premier consul à vie. (Thiers.) La France le *proclamait* ainsi, et l'Europe entière faisait écho avec elle. (Id.)

Il fut tout étonné d'ouïr cette cohorte
Le *proclamer* monarque au lieu de son roi mort.
(La Fontaine.)

[illegible]
La faveur populaire a *proclamé* leurs noms. (DR.)

— Fig. Divulguer. Proclamer ce qu'on devrait taire. Proclamer les belles actions, les hauts faits d'un prince, d'un général. Proclamer impudemment sa propre honte. Ce n'est que sur la tombe d'un homme qu'on peut le proclamer grand. La renommée proclame avec une égale rapidité et un égal succès le mensonge et la vérité. Voilà pourquoi la terre a *proclamé* Voltaire comme la parole vivante de l'humanité dans le XVIIIe siècle. (E. Quinet.)

Bossuet, *proclamant* d'une éloquente voix
Le néant des grandeurs sur le tombeau des rois.
(A. Martin.)

Des esclaves nombreux accourent à sa voix,
Et de Dieu triomphant *proclament* la puissance,
Étalent ses trésors et sa magnificence. (Mesnard.)

— SE PROCLAMER. v. pron. Être proclamé. L'erreur se proclame avec plus de constance, de hardiesse et de force que la vérité.

— Se proclamer soi-même. Se proclamer le réformateur du goût. Si, pour être honnête homme, il suffisait de se proclamer tel, il n'y aurait pas un fripon.

PROCLASTE. s. m. Antiq. gr. Coureur ou éclaireur des armées grecques, selon quelques auteurs modernes. Ce mot ne se trouve pas dans les écrivains de l'antiquité.

PROCLÈS. Frère jumeau d'Eurysthène, avec lequel il monta sur le trône de Sparte l'an 1104 av. J.-C.; il régna quarante-cinq ans et eut pour successeur son fils Agis.

PROCLIDES. Antiq. gr. Nom patronymique des descendants de Proclès. Les Proclides, appelés aussi Eurypontides, forment une dynastie de rois de Sparte.

PROCLIANITE. s. m. Hist. relig. V. PROCLIEN.

PROCLIEN ou **PROCLIANITE.** s. m. Hist. relig. Sectateur de Proclus, hérésiarque du XIIe siècle. Les procliens avaient adopté les opinions des hermogéniens et enseignaient, en outre, que Jésus-Christ n'avait pas encore revêtu la nature humaine.

PROCLITIQUE. adj. des 2 g. et s. m. (ét. gr., πρὸ, avant; κλίνω, j'incline). Gramm. gr. Il se dit d'un mot qui donne son accent au mot suivant. Il y a, en grec, dix monosyllabes proclitiques.

PROCLIVE. adj. des 2 g. (du lat. *proclivis*; formé de *pro*, en avant; *clino*, je penche). Didact. Qui se dirige en avant.

— Anat. *Dents proclives.* Celles qui se dirigent à peu près dans le sens de l'axe de la mâchoire.

— Il s'employait anciennement dans le discours usuel, avec le sens de Qui est enclin à, porté à. Il est toujours *proclive* aux femmes de disconvenir à leurs maris. (Montaigne.)

PROCLIVITÉ. s. f. (ét., V. PROCLIVE). Didact. Pente, penchant. La proclivité d'une colline.

— Fig. La proclivité du plaisir.

PROCLUS (Saint). Patriarche de Constantinople, disciple de saint Jean Chrysostome; mourut vers 447.

— PROCLUS. Philosophe néoplatonicien du VIe siècle, né à Constantinople, étudia à Alexandrie et à Athènes, où il succéda dans la chaire de philosophie à son maître Syrianus. Il fut un violent adversaire du christianisme.

PROCNÉ ou **PROGNÉ.** (pr. *prok-né* ou *progh-né*). Myth. gr. Fille de Pandion et de Zeuxippe, et sœur de Philomèle. Elle épousa Térée, et en eut un fils nommé Itys, qu'elle tua et servit dans un repas à Térée lui-même, pour se venger de ce que celui-ci avait fait violence à Philomèle. Elle fut changée en hirondelle.

— Poét. L'hirondelle. ‖ Épith. Cruelle, barbare, furieuse, inhumaine, vindicative, douloureuse, plaintive. ‖ Périphr. La fille de Pandion. L'épouse de Térée. La sœur de Philomèle. D'Itys la barbare mère. Au doux printemps, Procné vient habiter nos toits.

Progné craint de nouveaux frissons,
Et la timide violette
Se cache encor sous les gazons. (J.-B. Rousseau.)

Progné me vient enlever les morceaux,
Caracolant, frisant l'air et les eaux. (La Font.)

PROCOMBANT, ANTE. adj. (pr. *pro-kon-ban, ante*; du lat. *procumbens*, qui se couche). Bot. Se dit de la tige des plantes, lorsqu'elle reste étendue sur le sol par débilité, et qu'elle n'y jette point de racines. Trèfle procombant.

PROCOMMISSAIRE. s. m. Celui qui tient la place d'un commissaire. Ce terme est employé en histoire ecclésiastique. Procommissaire général. Procommissaire apostolique.

PROCONÈSE. Géogr. Île de la Propontide, au N.-E. de Cyzique. Elle est célèbre par le beau marbre blanc qu'on en tirait; ce qui lui a fait donner le nom de Marmara (*marmor*, marbre) qu'elle porte maintenant, et que porte aussi la mer dans laquelle elle est située.

PROCONIE. s. f. Entom. Genre d'insectes de l'ordre des hémiptères.

PROCONSUL. s. m. (pr. *pro-kon-sul*; mot latin, *pro*, à la place de; *consul*, consul). Magistrat romain chargé de remplacer les consuls dans les provinces. Le proconsul n'était autre que le consul de l'année précédente, qui, après avoir pendant un an rempli les fonctions de [illegible] année dans les provinces sous le nom de proconsul. À son retour à Rome, le proconsul se présentait au sénat pour y rendre compte de son administration, et l'on dressait de son rapport un procès-verbal déposé au trésor public. Avant de sortir de Rome, le proconsul montait au Capitole pour y faire des sacrifices et prendre le manteau de guerre appelé *paludamentum.* ‖ Dans quelques circonstances extraordinaires, on créa à Rome des proconsuls qui n'avaient rien de commun avec ceux qui étaient envoyés dans les provinces, et leur pouvoir approchait de celui du dictateur. Scipion l'Africain et Pompée furent proconsuls dans Rome. Les empereurs prenaient quelquefois ce titre hors de Rome. Les proconsuls donnèrent trop souvent l'exemple des concussions, des cruautés et d'une morgue sans égale. Leur nom est aujourd'hui proverbial en ce sens.

— Hist. fr. Se dit, au figuré, des commissaires que la Convention nationale envoyait dans les départements insurgés, dans les pays conquis, ou auprès des armées. Ce farouche proconsul.

PROCONSULAIRE. adj. des 2 g. Qui a rapport au proconsul. Gouvernement proconsulaire. Dignité, autorité proconsulaire. Fonctions proconsulaires. ‖ *Provinces proconsulaires.* Province gouvernée par un proconsul.

— *Empire proconsulaire.* Nom donné à la puissance dont Auguste revêtit Tibère en l'associant au gouvernement, et en lui faisant donner avec la charge de censeur un pouvoir égal au sien dans toutes les provinces.

PROCONSULAT. s. m. Dignité de proconsul. Durée des fonctions d'un proconsul. Sous le proconsulat de Pompée, de Cicéron.

PROCOPE. Usurpateur de l'empire romain, était parent de l'empereur Julien; il se fit proclamer empereur à Constantinople en 365; l'année suivante, ses soldats lui coupèrent la tête et l'envoyèrent à Valentinien.

— PROCOPE. Historien grec, né à Césarée en Palestine, devint le secrétaire de Bélisaire, et reçut de Justinien le titre d'illustre et la charge de préfet de Constantinople.

— PROCOPE *le Grand* ou *le Tondu*, et PROCOPE *le Petit.* Fameux chefs hussites, commandaient l'un aux taborites, l'autre aux orphanites; le premier avait été aide de camp de Ziska, et fit de grandes incursions en Allemagne, en 1430 et 1431. Il parut au concile de Bâle en 1433. En 1434, la séparation des utraquistes ayant diminué les forces des deux Procope, ceux-ci furent défaits et tués à Bœhmischbrod.

— PROCOPE (Café). Célèbre café de Paris, fondé vers l'an 1639, en face de la Comédie-Française, par le Sicilien François Procope. Au XVIIIe siècle, ce café était le foyer des discussions littéraires, et surtout de la critique dramatique.

PROCOURS. s. m. Anc. cout. Droit de pâturage, dans les prés appartenant à une autre personne.

PROCRASTINATION s. f. (pr. *pro-kra-sti-na-ci-on*; ét. lat., *pro*, pour; *crasti*, demain). Habitude de remettre au lendemain. Ajournement. Ce terme est pédantesque et inusité.

PROCRASTINÉ, ÉE. part. pass. du v. Procrastiner. S'empl. adjectiv. Affaire procrastinée.

PROCRASTINER. v. a. 1re conj. (ét. V. PROCRASTINATION). Remettre au lendemain. Procrastiner une affaire.

— Neutr. Cet homme n'aboutit à rien, il ne sait que procrastiner.

PROCRÉATION. s. f. (pr. *pro-kré-a-ci-on*; du lat. *procreatio*). Génération. La génération des enfants. Lorsque les mœurs sont corrompues, la procréation est l'inconvénient et non le but des deux sexes.

PROCRÉÉ, ÉE. part. pass. du v. Procréer. S'empl. adjectiv. Enfants procréés en légitime mariage. Il n'est guère usité qu'en style de palais ou de chancellerie.

PROCRÉER. v. a. 1re conj. Il se conjugue sur *créer.* (du lat. *procreare*). Engendrer. La fin du mariage est de procréer des enfants. Les enfants des vieillards naissent vieux; ceux des jeunes gens restent enfants; l'âge viril seul *procrée* des hommes. (Boiste.)

— Absol. Bornés au présent, les animaux dorment, mangent, *procréent*, vivent sans inquiétude et meurent sans regret. (Droz.)

— SE PROCRÉER. v. pron. Être procréé.

PROCRIS. Myth. Fille d'Érechthée et de Praxithée, et femme de Céphale. V. CÉPHALE.

Céphale en ce bosquet arrive hors d'haleine;
Tu te caches, *Procris*, et tu vois ton époux
Sur le gazon s'étendre, et dire : O vents si doux,
Et vous, Aure, apaisez le feu qui me tourmente.
(Desaintange.)

— Astron. Le *chien de Procris.* Nom donné à la constellation nommée aussi *Canicule.* Ceux-là nous sont livrés sous le chien de *Procris.* (Dulard.)

PROCRUSTE. Temps hér. Brigand de l'Attique, qui étendait les voyageurs sur un lit de fer, tiraillant ceux qui étaient trop petits, et mutilant ceux qui étaient trop grands. Il fut tué par Thésée.

— Fig. *Lit de Procruste.* Règle mesquine et tyrannique, qui ne devrait pas être appliquée aux personnes supérieures. Une traduction est un véritable lit de *Procruste* où le copiste mutile impitoyablement son modèle pour le raccourcir à sa taille. (Encycl.) Les journaux ne sont-ils [illegible] doivent s'encadrer les articles, longs ou courts, des collaborateurs aux abois? (Id.) La censure, dont le ciseau stupide coupe et rogne avec la cruauté d'un bourreau maladroit, n'est-elle pas le *Procruste* des intelligences? (Id.)

Voilà depuis cinq ans qu'on oubliait *Procruste*,
Que j'entends aboyer au seuil du drame auguste
La censure à l'haleine immonde, aux ongles noirs.
(V. Hugo.)

— *Mettre sur le lit de Procruste.* Plier, courber les faits à son système, à sa manière de voir. Les moralistes allemands ont relevé le sentiment et l'enthousiasme des dédains d'une raison tyrannique, qui mettait sur le lit de *Procruste* l'homme et la nature, afin d'en retrancher ce que la philosophie matérialiste ne pouvait comprendre. (Mme de Staël.)

PROCTAGRE. s. f. (ét. gr., πρωκτός, anus; ἄγρα, prise). Méd. Douleur arthritique à l'anus.

PROCTALGIE. s. f. (ét. gr., πρωκτός, anus; ἄλγος, douleur). Méd. Douleur à l'anus, sans phénomènes inflammatoires.

PROCTALGIQUE. adj. des 2 g. Méd. Qui appartient à la proctalgie.

PROCTITE. s. f. (du gr. πρωκτός, a avec la désinence *ite* commun à toutes les inflammations). Méd. Inflammation de l'anus.

PROCTOCÈLE. s. f. (ét. gr., πρωκτός, anus, κήλη, hernie). Chirurg. Hernie ou chute du rectum.

PROCTOLEUQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., πρωκτός, anus; λευκός, blanc). Entom. Qui a l'anus ou le bout des élytres blanc. Platyope proctoleuque.

PROCTONCIE. s. f. (ét. gr., πρωκτός, anus; ὄγκος, tumeur). Méd. Gonflement de l'anus.

PROCTOPE. s. m. Erpét. Genre de reptiles de l'ordre des sauriens.

PROCTOPTOSE. s. f. (ét. gr., πρωκτός, anus; πτῶσις, chute). Chirurg. Synonyme de Proctocèle ou exanie.

PROCTORRHAGIE. s. f. (ét. gr., πρωκτός, anus; ῥήγνυμι, je romps, je déchire). Médec. Hémorrhagie anale.

PROCTORRHAGIQUE. adj. des 2 g. Médec. Qui concerne la proctorrhagie.

PROCTORRHÉE. s. f. (ét. gr., πρωκτός, anus; ῥέω, je coule). Médec. Écoulement de mucosités par l'anus.

PROCTORRHÉIQUE. adj. des 2 g. Médec. Qui appartient à la proctorrhée.

PROCTOTÈTRE. s. m. Erpét. Genre de reptiles de l'ordre des sauriens.

PROCTOTRUPE. s. m. Entom. Genre d'insectes de l'ordre des coléoptères.

PROCTOTRUPIEN, IENNE. adj. Entom. Qui ressemble à un proctotrupe. ‖ PROCTOTRUPIENS. s. m. pl. Famille d'insectes de l'ordre des hyménoptères, qui a pour type le genre proctotrupe.

PROCULÉIEN. s. m. Antiq. rom. Membre d'une secte de jurisconsultes fondée par Sempronius ou Licinius Proculus, un des disciples de Labéon. Les proculéiens avaient embrassé les principes philosophiques du stoïcisme, et ils portaient ces principes dans le droit, auquel ils imprimaient une rigueur trop absolue.

PROCULÉIUS (Caïus). Chevalier romain, favori d'Auguste, partagea généreusement ses biens avec ses frères Muréna et Scipion, qui avaient été dépouillés des leurs pour avoir embrassé le parti du jeune Pompée.

PROCULUS. Surnom de quelques Romains. Les plus célèbres sont : JULIUS PROCULUS, sénateur du temps de Romulus. SEMPRONIUS PROCULUS, célèbre jurisconsulte du Ier siècle, disciple de Labéon, et chef de la secte des proculéiens.

PROCURATEUR. s. m. (du lat. *procurator*, dérivé de *procurare*, avoir soin). Celui qui est chargé d'une procuration, qui est fondé de procuration. En ce sens, on lui donne aussi quelquefois un féminin, *Procuratrice.* Il est peu usité. V. PROCUREUR.

— Antiq. rom. Titre de certains magistrats envoyés par l'empereur pour le représenter dans les provinces. Il y avait trois classes de procurateurs : ceux qui étaient envoyés dans les provinces où il n'y avait pas de propréteur; ceux des provinces de l'empereur et ceux des provinces du sénat. La puissance des premiers était illimitée; les seconds étaient encore fort puissants; les derniers l'étaient beaucoup moins. On envoyait un procurateur dans une petite province attachée à une plus grande, lorsqu'il se trouvait dans cette dernière un proconsul ou un lieutenant de l'empereur. Ponce-Pilate était procurateur de la Judée qui dépendait de la Syrie; Vitellius, lieutenant de Syrie, l'envoya à Rome pour rendre compte de sa gestion à Tibère. ‖ Le titre de procurateur était donné encore à plusieurs officiers. *Procurateur du trésor, procurateur des teinturiers en pourpre, procurateur des mines*, etc.

— Hist. mod. *Procurateur de Saint-Marc.* Grand dignitaire de la république de Venise, créé en l'an 1000 pour prendre soin de l'église de Saint-Marc et en administrer le revenu. Le nombre des procurateurs fut successivement porté jusqu'à neuf. Les procurateurs étaient censés les premiers sénateurs, et ils avaient le pas au-dessus de toute la noblesse vénitienne; ils étaient bibliothécaires de Saint-Marc, conservaient les archives de la république, avaient l'administration des biens des orphelins, des veuves, etc.

— *Grands procurateurs de la nation.* Deux membres du corps législatif, chargés, sous la République française, de soutenir les accusations criminelles devant la haute cour nationale.

PROCURATIE. s. f. (pr. *pro-ku-ra-cie*). Hist. Charge des procurateurs de Saint-Marc, à Venise.

— Juridiction des procurateurs. Les neuf procurateurs étaient divisés en trois procuraties ou chambres.

— Palais des procurateurs.

PROCURATION. s. f. (pr. *pro-ku-ra-ci-on*; ét. lat., *pro*, pour, à la place de; *curatio*, action de prendre soin). Pouvoir donné par quelqu'un à un autre d'agir en son nom comme il pourrait faire lui-même. Procuration générale et spéciale. Ample procuration. Procuration limitée. Procuration surannée. Être fondé, chargé de procuration. Être chargé de la procuration d'un prince pour épouser une princesse. Donner pro-

curation. Révoquer sa procuration. Agir par procuration, en vertu d'une procuration.

— Acte qui contient cette délégation de pouvoir. Procuration en blanc. Formuler, rédiger, faire une procuration. Délivrer, signer, enregistrer une procuration.

— Anc. prat. *Procuration ad resignandum.* (pr. *ré-zi-ghnan-dom ; ad resignandum* sont deux mots latins qui signifient *pour résigner*). Titre par lequel le pourvu donne pouvoir de résigner son office, c'est-à-dire de le remettre entre les mains du roi ou du chancelier, pour en disposer en faveur d'une personne désignée. *Procuration cum libera* (pr. *com-li-bé-ra ;* sous-entendu *facultate*, faculté; en fr., avec libre faculté). Procuration qui conférait le pouvoir d'administrer une chose et d'en disposer librement comme propriétaire.

— Hist. ecclés. Droit que les papes réclamaient sur les bénéficiers en France, et qui consistait en un repas ou une hospitalité de quelques jours. On devait aussi des procurations aux évêques, archevêques, etc., lorsqu'ils étaient en visite. Le droit de procuration s'échangeait souvent contre une somme d'argent.

PROCURE. s. f. Hist. ecclés. Office de procureur dans une maison religieuse.

— Logement particulier où le procureur fait les affaires de la communauté.

PROCURÉ, ÉE. part. pass. du v. Procurer. S'empl. adjectiv. Des fruits de primeur procurés à grands frais.

PROCURER. v. a. 1re conj. (pr. *pro-ku-ré ;* du lat. *procurare*, avoir soin pour). Faire obtenir. Procurer à quelqu'un un emploi, un avantage, une charge, un établissement. Procurer une audience favorable. Un hasard plus heureux a *procuré* à la bibliothèque de Paris un ancien livre des brames. (Volt.) J'allai voir don Fernand de Leyva avant son départ, pour le remercier de nouveau de l'excellent poste qu'il m'avait *procuré*. (Le Sage.) Celui qui *procure* du travail donne souvent mieux que de l'argent. (De Jussieu.) Il suivit dans son ordre de bataille les principes qui lui avaient *procuré* la victoire de Leuctres. (Barthél.) Sa fortune et son esprit lui avaient *procuré* les plus brillantes connaissances. (A. Karr.)

— Fig. Ces longues guerres lui avaient *procuré* de nouvelles connaissances sur les contrées orientales. (M.-Brun.)

— Dans un sens analogue, Faire en sorte qu'une personne ait ce dont elle a besoin, ou ce qui lui est agréable. Procurer à quelqu'un un domestique, des munitions, des vivres. Procurer à ses enfants des divertissements, des plaisirs.

— Être cause, occasionner, en parlant des choses. Cette victoire a été décisive, et nous a procuré la paix. Cette potion lui a procuré quelques heures de sommeil. Ce n'est point l'or qui *procure* une vie commode. (Volt.) Le coquelicot guérit la pleurésie et *procure* le sommeil; il apaise les hémorrhagies et les crachements de sang. (B. de St-P.)

— Se dit quelquefois en mauvaise part. Procurer des désagréments. Procurer des dégoûts. Procurer la mort.

— Anc. jurispr. Suivre une affaire.

— Il signifiait aussi Héberger, recevoir chez soi. De là le sens du mot *procuration*, t. d'hist. ecclés.

— SE PROCURER. v. pron. Procurer à soi. Obtenir par ses soins. Se procurer de l'argent, des ressources. Se procurer de quoi vivre. La vie n'est qu'une longue suite d'efforts pour se procurer le bonheur; on le cherche dans les plaisirs, dans les honneurs, dans les richesses; on ne se le procure que par la vertu. De véritables amis, de fidèles époux se procurent une félicité que ne connaissent point les autres hommes.

— Être, pouvoir être procuré. Ce poisson se procure très-difficilement.

PROCUREUR. s. m. (ét. lat., *pro*, pour, au nom de; *curare*, avoir soin, prendre l'intérêt). Celui qui a le pouvoir d'agir pour autrui. Procureur fondé. Habile, fidèle, zélé procureur. Procureur diligent, clairvoyant, intègre. Agir par procureur. Plaider par procureur. Nommer quelqu'un son procureur général et spécial. Le moins qu'on peut faire agir son procureur, c'est le mieux. Les princes se marient ordinairement par procureur.

T'attendre aux yeux d'autrui, quand tu dors, c'est ...
Que si quelque affaire t'importe,
Ne la fais point par *procureur*. (La Fontaine.)

— L'Académie donne pour féminin à ce mot *procuratrice ;* pourquoi pas *procureuse*, qui est bien plus étymologique, et que l'Académie reconnaît dans les autres sens du mot? *Procuratrice* est tout naturellement le féminin de *procurateur*.

— Loc. prov. *Celui qui agit par procureur est souvent trompé en personne.* Il faut faire ses affaires soi-même. || *Il a pris Jacques des loges ou déloge pour son procureur.* Se dit d'un homme qui est prévenu de quelque délit, et qui s'est enfui.

— Officier établi pour agir en justice au nom des plaideurs. Les procureurs, dont l'institution précède le règne de Philippe VI, ont été supprimés par la loi du 20 mars 1791, et remplacés par des avoués ayant les mêmes fonctions, c'est-à-dire, représentant les parties, chargés et responsables de leurs pièces et titres, et mettant l'affaire en état. Office de procureur au Parlement, au Châtelet. Procureur au Parlement. Procureur au Châtelet. Constituer un procureur. Constituer procureur. Nommer, établir, désavouer, révoquer un procureur. Clerc de procureur. Étude de procureur. La pratique d'un procureur. Un *procureur* n'est pas un homme fort traitable. (Regnard.) V. AVOUÉ.

— *Procureur général.* Magistrat supérieur qui exerce les fonctions du ministère public près de la Cour de cassation, de la Cour des comptes, et des Cours royales du royaume. Tout procureur général doit avoir trente ans accomplis, et prêter serment entre les mains du roi. Sous ses ordres sont les avocats généraux, chargés du service des audiences, et des substituts chargés du service du parquet. || *Procureur du roi.* Magistrat exerçant les fonctions du ministère public, près des tribunaux d'arrondissement, sous la dépendance hiérarchique du procureur général. Il faut, pour être apte à remplir la fonction de procureur du roi, être âgé de vingt-cinq ans accomplis.

— *Procureuse du roi.* Femme d'un procureur du roi. || *Procureuse générale.* Femme d'un procureur général. || Fam. et par plaisanterie, on nommait *procureuse* la femme d'un procureur. Je devins *procureuse*, sans toutefois cesser d'être dame de paroisse. (Le Sage.)

— Anc. cout. *Procureur de nation.* Assesseur au tribunal du recteur de l'université, qui réglait et présidait les assemblées de sa nation. || *Procureur fiscal.* Officier qui exerçait son ministère auprès des juridictions seigneuriales, veillait aux droits du seigneur et aux objets d'intérêt commun. On disait aussi par abréviation, *le fiscal*.

— Hist. fr. Pendant la révolution française, il y avait dans chaque chef-lieu de département un *procureur général syndic ;* dans chaque district, un *procureur syndic ;* dans chaque municipalité, un *procureur de la commune*.

— Hist. relig. *Procureur de la foi.* Celui qui faisait les fonctions de partie civile devant le tribunal de l'inquisition. || *Procureur de la fabrique.* Se disait pour Marguillier.

— Ordre relig. *Procureur général.* Le religieux chargé des intérêts de tout l'ordre. Le procureur général des bénédictins, etc. || *Procureur.* Religieux chargé des intérêts temporels de la communauté. Le procureur. Le père procureur des chartreux.

— Ornith. *Procureur de meunier.* Nom vulgaire du pivert.

— Techn. Instrument de fer à l'usage du glacier.

PROCUSTE. Forme incorrecte adoptée par beaucoup d'écrivains et par quelques dictionnaires, pour *Procruste*, qui est seul correct. V. PROCRUSTE.

PROCYON. s. m. (ét. gr., πρὸ, avant; κύων, chien). Astron. Etoile de la première grandeur, qui se trouve dans la constellation du Petit Chien, et qui se montre onze jours avant la canicule. V. ANTECANIS.

— Zool. Un des noms du raton.

PRODÉANITE. s. m. Hist. relig. Un des noms des disciples d'Hermias. V. HERMIONITE.

PRODICOS. s. m. (pr. *pro-di-koss*). Ant. gr. Titre des tuteurs des rois de Lacédémone, pendant leur minorité. Lycurgue gouverna pendant quelque temps comme prodicos.

PRODICTATEUR. s. m. Ant. rom. Titre d'un magistrat qui avait l'autorité dictatoriale, et que l'on créa quelquefois à Rome, en l'absence des consuls, qui seuls pouvaient nommer un dictateur. Quintus Fabius Maximus fut le premier prodictateur élu par le peuple romain.

PRODICTATURE. s. f. Dignité, fonctions de prodictateur. || Durée de ces fonctions.

PRODICUS. Sophiste et rhéteur, enseigna l'éloquence à Athènes, et compta Euripide, Socrate, etc., au nombre de ses disciples. Les Athéniens l'accusèrent de corrompre la jeunesse, et le mirent à mort vers 396 av. J.-C. Il est surtout célèbre par son ingénieuse fiction de la volupté et de la vertu, imitée par Lucien et par Silius Italicus. || PRODICUS. Chef des hérétiques appelés Adamites, vivait vers l'an 130.

PRODIGALEMENT. adv. Avec prodigalité. Dépenser prodigalement sa fortune, ses revenus.

PRODIGALITÉ. s. f. (du lat. *prodigalitas ;* rad. *prodigus*). Action de prodiguer. Action d'une personne prodigue. Faire des prodigalités. Il ne faut pas s'autoriser de petites économies pour s'abandonner à de grandes prodigalités. Sans *prodigalité* rendez-vous généreux. (***)

— Se prend quelquefois en bonne part. Réduire sa fortune par de louables, par de saintes, par de pieuses prodigalités.

— Caractère, habitude du prodigue. Orgueilleuse prodigalité. Grande prodigalité. Avoir de la prodigalité, trop de prodigalité. Donner avec prodigalité. La prodigalité est moins honteuse que l'avarice. Il faut chercher à satisfaire le goût de la prodigalité par des actions de bienfaisance. En toutes choses, la prodigalité nuit.

PRODIGE. s. m. (du lat. *prodigium*, fait de *prodicere*, assigner, marquer, parce que les prodiges étaient regardés comme les signes de quelques grands événements). Effet contre le cours ordinaire de la nature. Faire des prodiges. Opérer des prodiges. Dieu seul peut opérer de vrais prodiges. La superstition aime à transformer tout en prodiges. Sans cause connue, le soleil perd tout à coup sa lumière, c'est un *prodige*. (Encycl.)

Ces *prodiges* sans nombre, avis des dieux vengeurs,
Ne purent du Destin conjurer les rigueurs. (Desaint.)

Pour qui ne les craint point, il n'est point de *prodiges ;*
Ils sont l'appât grossier des peuples ignorants,
L'invention du fourbe, et le mépris des grands.
(Voltaire.)

— Chose extraordinaire. Grand prodige. Prodige étonnant. Merveilleux prodige. Devoir sa délivrance à un prodige. Cela tient du prodige. Ce prodige me semble présager quelque grand événement. Chez les peuples civilisés, l'amour de la patrie a fait des *prodiges*. (Chateaubriand.) Un homme du peuple, à force d'assurer qu'il a vu un *prodige*, se persuade faussement qu'il a vu un prodige. (La Bruy.)

Là, du monde naissant vous suivez les vestiges,
Et vous errez sans cesse au milieu des *prodiges*.
(De Fontanes.)

Cessez de mutiler tous ces grands monuments,
Ces *prodiges* des arts consacrés par le temps. (Volt.)

— Par exagér. Personne ou chose qui excelle en bien ou en mal. Cet homme est un prodige de savoir, de science, de valeur, d'esprit, de mémoire, etc. Cet enfant est un vrai prodige, un petit prodige. Cette femme est un prodige de beauté. Néron fut un prodige de cruauté. Cette machine est un prodige. L'Apollon du Belvédère est un prodige de l'art. Le paon est un prodige de la nature. Faire des prodiges de valeur. Prodige de vertu, de méchanceté, de vice, de grandeur.

Homme né pour souffrir, *prodige* d'ignorance,
Où vas-tu donc chercher ta stupide arrogance?
(L. Racine.)

— Syn. comp. PRODIGE. MIRACLE. MERVEILLE. Le *prodige* est un phénomène éclatant hors du cours ordinaire des choses; le *miracle* est un événement contre l'ordre des choses; la *merveille* est une œuvre qui efface toutes les autres.

PRODIGIEUSEMENT. adv. D'une manière prodigieuse, excessive, étonnante. Un homme prodigieusement riche. Une maison prodigieusement grande. Grossir prodigieusement. Manger prodigieusement. Croire que le génie et la sagesse humaine se renferment dans un cercle d'inventions mécaniques, c'est *prodigieusement* se tromper. (Chateaub.) Les apostrophes et les figures de toute espèce, multipliées et exagérées, sont la poésie et l'éloquence de nos jours, parce que cette manière d'écrire est *prodigieusement* aisée. (La Harpe.)

PRODIGIEUX, EUSE. adj. (du lat. *prodigiosus ;* rad. *prodigium*, prodige). Qui tient du prodige, en bien comme en mal. Prescrire un remède d'un effet prodigieux. Se jeter dans des excès prodigieux de débauche. Obtenir un succès prodigieux. Avoir un esprit prodigieux, une mémoire prodigieuse. Faire une dépense prodigieuse. Avoir fait en peu de temps une fortune prodigieuse. Pendant trois siècles, les empereurs romains sévirent contre les chrétiens avec une cruauté prodigieuse. La prodigieuse diversité des langues prouve que Dieu a voulu séparer l'espèce humaine en peuplades et en nations. Pour faire un bon livre, il faut un temps *prodigieux*, et la patience d'un saint. (Volt.) Arrêtons-nous, et jetons un regard en arrière, pour contempler les *prodigieux* travaux du général Bonaparte. (Thiers.) Le nombre d'animaux qui composent chaque espèce est *prodigieux*. (A. Libes.)

PRODIGUE. adj. des 2 g. (du lat. *prodigus*). Qui dissipe son bien en folles et excessives dépenses. Un homme prodigue. Une femme prodigue. Rien de plus touchant, dans l'Évangile, que la parabole de l'enfant prodigue.

Je vois de toutes parts, *prodigue* en ses largesses,
Cybèle à pleines mains répandre ses richesses.
(J.-B. Rousseau.)

— Loc. prov. et fig. *A père avare, enfant prodigue.* Trop de rigueur fait naître un vice opposé à la vertu qu'on voudrait donner.

— *Prodigue de.* Prodigue de son bien et du bien des autres. Suivant une maxime latine, Ceux qui sont avides de louanges sont prodigues d'argent.

Prodigue de ses biens, un père plein d'amour
S'empresse d'enrichir ceux qu'il a mis au jour.
(L. Racine.)

— Fig. Prodigue de serments. Prodigue de promesses. Prodigue de paroles. Prodigue de louanges. Les hommes les moins généreux sont toujours prodigues d'avis. *Prodigues* de morale ... trent avares que dans leurs actions. (S. Dubay.)

— En bonne part. Qui donne, qui sacrifie généreusement. Prodigue de son sang, de sa vie pour son pays. Prodigue de son bien pour soulager les malheureux.

Il fond sur les Troyens, *prodigue* de sa vie;
Trois fois appelle Énée, et trois fois le défie.
(Delille.)

Là, couronnés de lierre, et Properce et Catulle,
Et le triste Gallus, *prodigue* de ses jours,
Accourront sur les pas du chantre des amours.
(Mollevaut.)

— Se dit aussi des choses. Mains prodigues. Amitié prodigue. Sa *prodigue* amitié ne se réserve rien. (Boil.)

PRODIGUE. s. des 2 g. Personne prodigue. Un prodigue. Une prodigue. Vous êtes un prodigue, une prodigue. Il est défendu aux prodigues de plaider, de transiger, d'emprunter, sans l'assistance d'un conseil. Le prodigue jouit moins que l'économe. C'est une grande sottise d'être avare pour faire des prodigues. Tout *prodigue* touche à l'indigence. (***).

— Syn. comp. PRODIGUE, DISSIPATEUR. Le *prodigue* dépense avec excès de libéralité; la *dissipateur* dépense follement et avec extravagance; le *prodigue* est ordinairement mu par la vanité; le *dissipateur*, par le dérèglement. Un *prodigue* commence la ruine de sa fortune, un *dissipateur* la consomme.

PRODIGUÉ, ÉE. part. pass. du v. Prodiguer. S'empl. adjectiv. Bien prodigué. Trésor prodigué. Voilà donc les hommes merveilleux à qui l'estime de leurs contemporains a été *prodiguée* pendant leur vie, et l'immortalité réservée après leur trépas! (J.-J. Rouss.) L'argent, la nacre, l'or, les cristaux, furent de nouveau *prodigués* sous de nouvelles formes. (De Balzac.)

— *Prodigué à.* Louange prodiguée au premier venu. Soins prodigués à un ami. L'or, le saphir, le rubis, ont été *prodigués* à des insectes invisibles. (A. Mart.) Les récompenses sont *prodiguées* au bel-esprit, et la vertu reste sans honneurs. (J.-J. Rouss.)

— *Prodigué par.*

Si les parfums étaient *prodigués* par les grands,
On offre ce qu'on a, disaient les pauvres gens;
Et la poix quelquefois fumait au lieu d'encens.
(Arnault.)

Mais c'est par le plaisir qu'il conduit les humains.
Sentez du moins les dons *prodigués* par ses mains.
(Voltaire.)

— *Prodigué pour.* Son sang et sa vie prodigués pour le pays.

PRODIGUER. v. a. 1re conj. (pr. *pro-di-ghé ;* rad. *prodigue*). Dépenser avec excès; donner avec profusion. Prodiguer son bien, sa fortune, ses trésors. Prodiguer follement toutes les richesses que la sollicitude d'un père avait amassées. Prodiguer son bien pour le soulagement des malheureux, c'est en faire un noble emploi.

— Ne pas épargner. Prodiguer son sang, sa vie. Prodiguer ses caresses, ses faveurs, ses bontés. La nature lui a prodigué ses dons. Il en est de la fortune comme d'une courtisane: elle n'est jamais plus à redouter que lorsqu'elle prodigue ses faveurs. La nature, en *prodiguant* tant de beauté à l'oiseau-mouche, n'a pas oublié le colibri, son voisin et son proche parent; elle l'a produit sous le même climat et formé sur le même modèle. (Buffon.) Enfin, celle-ci parvint à le calmer en lui *prodiguant* les noms les plus propres à réveiller son espérance. (B. de St P.) On ne *prodigue* jamais tant sa vie que lorsqu'on en a le plus à perdre. (Duclos.)

Tu ne m'as *prodigué* tes perfides bienfaits
Que pour me faire mieux sentir ta tyrannie,
Et m'accabler enfin de plus d'ignominie. (Rac.)

Au seul amant chéri *prodiguant* sa tendresse,
Pour tout autre elle n'a qu'une austère rudesse,
Et l'amant rebuté prend souvent pour vertu
Les fiers dédains d'un cœur qu'un autre a corrompu.
(Voltaire.)

— En mauvaise part. Prodiguer sa parole. Prodiguer ses serments. Prodiguer légèrement sa vie, sa santé. Prodiguer les artifices. Plusieurs écrivains anglais ont *prodigué* à Cromwell des éloges excessifs que la morale repousse. (J.-J. Rouss.)

— SE PRODIGUER. v. pron. Être prodigué. Rien ne se prodigue plus volontiers que les flatteries, les promesses, etc., et plus difficilement que les services.

— Se prodiguer l'un à l'autre. Les diplomates se prodiguent les protestations et les serments.

— Se multiplier, s'offrir souvent. Se prodiguer pour ses amis. Les courtisans se prodiguent à tous.

PRODIGUEUR. s. m. (pr. *pro-di-gheur*). Celui qui prodigue. Nous autres *prodigueurs* de la vie. (Mirab.)

PRODITEUR. s. m. Il s'est dit pour Traître. Aussi égales-tu aux anges les *proditeurs* de ta patrie. (***)

PRODITION. s. f. (pr. *pro-di-ci-on*). S'est dit pour Trahison, délation.

PRODITOIREMENT. adv. En trahison. Tuer quelqu'un proditoirement. Il était d'usage autrefois en style de palais, dans les matières criminelles où il s'agissait d'assassinat.

PRODOMÉENS ou **PRODOMÉES.** adj. et s. m. pl. (ét. lat., *pro*, avant, *domus*, maison). Myth. anc. Dieux que l'on invoquait en posant les fondements d'un édifice. Avant de jeter les fondements de Mégare, Mégaréus sacrifia ...

PRODOMIA. adj. f. Myth. gr. Surnom de Junon, à Sicyone.

PRODROME. s. m. (ét. gr., πρό, devant; δρόμος, course). Préface; préliminaire d'un ouvrage; introduction à quelque étude.

— Médec. Temps qui précède immédiatement une maladie, et dans lequel se manifestent déjà les signes précurseurs.

— Hist. nat. Traité qui sert d'introduction à l'étude de la science. Le Prodrome de M. de Candolle

PRODROME (Théodore). Écrivain grec du XIe siècle; vivait à Constantinople.

PRODUCTE. s. m. Bot. Éperon de certaines fleurs.

— Conchyl. Genre de coquilles bivalves.

PRODUCTEUR, TRICE. s. Écon. polit. Celui, celle qui, par l'emploi de ses facultés morales, intellectuelles ou physiques, obtient un résultat que les autres sont disposés à payer

ce qu'il coûte. Il se dit par opposition à ceux qui consomment. Les producteurs et les consommateurs. Les économistes divisent les peuples en consommateurs et en producteurs; ceux-ci sont les plus utiles et les moins protégés. Le soldat vit aux dépens du *producteur*. (Say.)

— adjectiv. Qui produit, qui est cause de production. Génie producteur. Industrie productrice. Les causes productrices de nos idées. Comme je suis éloigné de ces philosophes modernes qui nient une intelligence suprême, *productrice* de tous les mondes! (Volt.)

PRODUCTIBILITÉ. s. f. Didact. Qualité de ce qui est productible.

PRODUCTIBLE. adj. des 2 g. Didact. Qui peut être produit, qui est susceptible d'être produit.

PRODUCTIF, IVE. adj. Qui produit, qui est d'un bon rapport. Un bien productif. Une terre productive.

— Fig. Une entreprise productive. Un commerce productif.

PRODUCTION. s. f. (pr. *pro-duk-ci-on*; du lat. *productio*, formé de *producere*, produire, faire sortir de). Action de produire. La production des êtres est généralement proportionnée à leur destruction. La nature n'est pas moins admirable dans la production d'un ciron microscopique que dans celle d'un gigantesque éléphant. La *production* des livres est une manière de génération à laquelle aussi tout âge n'est pas propre. (Bayle.)

— Fig. Ce qui est produit. Les productions de la nature sont autant de merveilles. Les productions du sol de la France sont très-variées et suffisent à tous les besoins de la vie. Ce tableau, cette statue, ce monument est l'une des plus belles productions de l'art. L'Iliade est une admirable production de l'esprit. Multiplier les bonnes, les belles productions. Retrancher les productions dangereuses. Les *productions* de l'agriculture ne peuvent être défendues que par la religion des peuples. (De Bonald.) Rien ne décourage tant le vrai mérite que l'encens donné aux mauvaises *productions*. (Grimm.) De tous les instruments dont la nature a si libéralement muni ses *productions* chéries, la trompe est peut-être le plus complet et le plus admirable. (Buff.) Ces *productions* marines sont incorporées dans la pierre. (Id.)

— Absol., en t. d'écon. polit. Ce que produisent le sol et l'industrie d'un pays. Toute terre doit être évaluée sur la production. La production et la consommation se contrôlent l'une par l'autre.

— Procéd. Action de produire, de déposer au greffe d'un tribunal les pièces et titres de chacune des parties, afin que le juge en prenne connaissance. Production de pièces. Faire une production. Faire sa production. Faire une nouvelle production. Ne faire qu'une production principale.

— Titres et écritures qu'on produit. Mettre sa production au greffe. Production en état.

— Anat. Synonyme de Prolongement. Le mésentère est une production du péritoine, le médiastin une production de la plèvre. || *Productions accidentelles*. Tissus accidentellement développés dans une partie quelconque, mais analogues à quelque tissu naturel du corps humain, ce qui distingue ces productions des corps étrangers.

PRODUIRE. v. a. 4e conj. (du lat. *producere*). Engendrer, donner naissance. Tout animal produit son semblable. La femelle du tigre *produit* quatre ou cinq jeunes à la fois. (L. Ardant.) Mais la nature a *produit* dans ces vastes régions une espèce analogue et qui le représente. (Buff.)

— Par anal. La plus grande irruption de l'Océan dans les terres est celle qui a *produit* la mer Méditerranée. (Buff.) J'ai fait élever des lapins avec des hases, et des lièvres avec des lapines; mais ces essais n'ont rien *produit*. (Id.)

C'est à l'eau dont tout sort que Thalès nous ramène,
L'air seul a tout *produit*, nous dit Anaximène. (Rac.)

— Fig. La Grèce a produit de grands hommes. Vous passez pour un prodige, et je ne doute pas que l'Espagne ne se trouve un jour aussi vaine de vous avoir *produit* que la Grèce d'avoir vu naître ses sages. (Le Sage.)

— Absol. Produire est une ineffable jouissance; ce fut la première que Dieu goûta. Le désert qui environne la ville de Rome, cette terre fatiguée de gloire, qui semble dédaigner [illegible] négligée pour qui la considère seulement sous le rapport de l'utilité. (Mme de Staël.)

— Faire naître, rapporter, en parlant des biens de la terre. La terre produit abondamment tout ce qui est nécessaire aux besoins et aux jouissances de l'homme. Ce pays produit beaucoup de blé. La France produit du blé, du vin, des fruits, etc. L'Amérique produit de l'or et des diamants. Ces arbres produisent les plus beaux fruits.

— En économie politique, il se dit particulièrement en parlant d'agriculture et d'industrie. Tout ce que l'agriculture et l'industrie produisent en France.

— En ce sens, il s'empl. absol. La France produit beaucoup, produit considérablement. L'industrie produit de plus en plus. L'agriculture ne produit pas autant que l'industrie.

— Faire, créer, en parlant des ouvrages de l'esprit et de l'art. Cet auteur est fécond, il a produit beaucoup d'ouvrages. La peinture n'a jamais rien produit de plus beau que les tableaux de Raphael. La poésie dramatique française n'a rien produit d'aussi parfait que les tragédies de Corneille et de Racine. Quelle opinion fallait-il donc qu'eussent des sciences les Egyptiens mêmes, chez qui elles étaient nées? C'est qu'ils voyaient de près les sources qui les avaient *produites*. (J.-J. Rouss.) Les grandes vérités élèvent l'âme et *produisent* les grandes pensées. (A. Martin.)

— Procurer de l'avantage, du revenu. Cette charge produit dix mille francs par an. Cet argent produit six pour cent d'intérêt.

— Fig. Quand vous vous serez rendu malade à force de tourments, qu'est-ce que cela vous produira?

— Causer, occasionner. La guerre produit de grands maux. Les exhalaisons des marais produisent beaucoup de maladies. Ce testament a produit d'interminables procès. L'intérêt a produit bien des crimes. Cela ne produira pas un bon effet, ne produira aucun effet. L'ignorance produit la superstition; le demi-savoir produit l'athéisme; la vraie science produit la vraie religion. Quelle cause a *produit* ces fléaux destructeurs? (Delille.) Il est impossible de prouver que le seul mouvement puisse *produire* l'entendement. (Volt.) Le mal qu'on dit d'autrui ne *produit* que du mal. (Boil.) Ceux qui ont dit qu'une fatalité aveugle a *produit* tous les effets que nous voyons dans le monde, ont dit une grande absurdité. (Montesq.) Turenne reçut avec mépris ces insinuations, et ne voulut point donner un aveu qui eût *produit* la honte d'un général d'armée et le ridicule d'un homme d'église. (Volt.) Cependant, d'un autre côté, notre apparition en Angleterre y avait *produit* un étrange mouvement. (Las Cases.) J'entends dire que la tragédie mène à la pitié par la terreur. Soit, mais quelle est cette pitié? une émotion passagère et vaine, qui ne dure pas plus que l'illusion qui l'a *produite*. (J.-J. Rouss.) La percussion du marteau ne peut *produire* que ce rapprochement. (Buff.)

— Exposer à la vue, à l'examen. Produire des titres, des pièces justificatives. || *Produire des témoins*. Les faire entendre en justice.

— Fig. *Produire des autorités, des raisons*. Les alléguer, les mettre en avant, les faire connaître.

— Absol. Donner par écrit les moyens qu'on a pour soutenir sa cause, avec les pièces justificatives. Produire au greffe. Produire dans le délai. Les parties n'ont pas produit. || *Les parties ont été appointées à écrire, produire et contredire*. L'affaire n'ayant pu être jugée à l'audience, on a ordonné aux parties de fournir leurs raisons par écrit, et de produire leurs pièces.

— Introduire, faire connaître. Produire un jeune homme dans le monde, dans la société, à la cour.

— SE PRODUIRE. v. pron. Être, pouvoir être produit. Un acte illégal ne peut jamais se produire.

— S'introduire, se faire connaître honorablement, s'avancer. Se produire dans une société. Se produire de soi-même.

— Il se dit aussi des choses. Le talent de cet orateur s'est produit avec éclat. Le vice est si hideux qu'il ne se produit que sous le masque de la vertu. La médiocrité se produit hardiment au grand jour.

PRODUIT, ITE. part. pass. du v. Produire. S'empl. adjectiv.

— *Produit par*. Le bien *produit* par le vice est toujours mêlé de mal. (Vauvenargues.) Une autre terre un peu moins brute est la matière calcaire *produite* originairement par les dépouilles des coquillages, et de même réduites en poudre par les frottements et par le mouvement des eaux. (Buff.) La douleur de l'âme ne peut être *produite* que par la pensée. (Id.) Tous les accidents *produits* par les Grâces enchantent ces poétiques débris. (Lamart.) Aux maux *produits* par l'incrédulité sur ceux qu'enfante l'ignorance, pourquoi donner la préférence? (Arnault.) Tous les événements sont *produits* les uns par les autres, je l'avoue. (Volt.)

PRODUIT. s. m. (pr. *pro-dui*; du lat. *productum*, sous-entendu *negotium*, chose produite). Résultat de la production; ce que rapporte une chose. Le produit d'une charge, d'une ferme, d'une terre. Augmenter le produit de son bien par des améliorations successives. Vivre du produit de son travail [illegible] excellent produit. Bon produit. Grand produit. Faible produit. Avoir, recueillir le produit.

— *Produit net*. Ce que rapporte un bien, toutes charges et tous frais déduits.

— Fig. Produit intellectuel, produit moral. Le cerveau n'a pas plus de droit que l'estomac ou que la machine à s'enorgueillir de ses produits. Le malheur est le produit du vice, le bonheur celui de la vertu.

— Econ. polit. Ce que produit l'agriculture, l'industrie. Les produits agricoles. Les produits industriels. Le feu n'est que le *produit* de l'industrie de l'homme. (Buff.) La mine de fer en grains et la pyrite sont des *produits* de la terre végétale. (Id.)

— Absol. Cette province a de nombreux débouchés pour l'écoulement de ses produits.

— Chim. Résultat d'une opération chimique. Tout corps simple ou composé que l'on retire des substances végétales et animales soumises, soit à l'action des bases, des acides et des sels, soit à la fermentation, la putréfaction, la distillation, la combustion, la calcination, etc. Le cidre, le vin, l'eau-de-vie, la bière, le goudron, la potasse, la soude, etc., sont des produits.

— Arithm. Résultat de la multiplication de deux nombres. A l'égard du produit, les deux nombres multipliés prennent le nom de facteurs.

— T. de proc. *Acte de produit*. Acte qu'on fait signifier pour déclarer qu'on a mis sa production ou ses titres au greffe.

PROÈDRE. s. m. (ét. gr. πρὸ, en avant; ἕδρα, siége). Ant. gr. Titre de neuf magistrats d'Athènes, tirés au sort chaque année, parmi les neuf tribus qui n'avaient pas fourni les prytanes cette année-là. Les proèdres tenaient la première place dans l'assemblée; leurs fonctions étaient de proposer au peuple et d'expliquer les affaires sur lesquelles on allait délibérer.

PROÉGUMÈNE. adj. des 2 g. (du gr. προηγοῦμαι, je devance). Médec. Se dit de la cause éloignée ou prédisposante d'une maladie. *Prédisposant* est seul usité.

PROEMBRYON. s. m. Bot. Appendice de nature foliacée qui se développe à l'époque de la germination des spores ou corpuscules reproducteurs des mousses et des fougères.

PROÈME. s. m. (du lat. *proœmium*). Littér. Préface; entrée en matière. On conserve quelquefois la forme latine *proœmium* (pr. *pro-é-mi-om*).

PROÉMINENCE. s. f. (du lat. *proeminentia*, formé de *proeminere*, s'élever au-dessus). Etat de ce qui est proéminent. La proéminence du globe de l'œil. La proéminence du nez.

PROÉMINENT, ENTE. adj. (du lat. *proeminens*, formé de *proeminere*, s'élever au-dessus). Qui est plus en relief que ce qui l'entoure. Dans le visage de l'homme, le front et le nez sont proéminents.

— Bot. Se dit du filet des étamines, quand celui-ci s'allonge sensiblement au-dessus de l'anthère; du réceptacle, lorsqu'il forme une saillie sur laquelle sont fixés les ovaires.

PROÉMINER. v. n. 1re conj. V. PROMINER.

PROEMPTOSE. s. f. (ét. gr., πρὸ, avant; ἐμπίπτω, je surviens). Astr. Ce qui a lieu quand la nouvelle lune arrive un jour plus tôt qu'elle ne devrait, suivant le cycle des épactes. La proemptose est aussi appelée *équation lunaire*.

PROENCÉPHALE. s. m. (ét. gr., πρὸ, en avant; ἐγκέφαλον, cerveau). Anat. Monstre dont le cerveau est hors du crâne, à la région frontale.

PROENCÉPHALIE. s. f. Anat. Monstruosité qui caractérise les proencéphales.

PROENCÉPHALIEN, IENNE. adj. Anat. Se dit des monstres par proencéphalie. Déviation proencéphalienne.

PROENCÉPHALIQUE. adj. des 2 g. Anat. Qui appartient à la proencéphalie ou aux proencéphales.

PROÉPÈTES ou **PROÈPTES.** s. m. pl. (ét. lat., *pro*, avant, devant; *peto*, je marche, je gagne). Myth. rom. Oiseaux dont les anciens consultaient le vol et l'appétit. || Nom générique des oiseaux qui donnaient des augures favorables.

PROÉPIZEUXIS. s. f. (pr. *pro-é-pi-zeu-kciss.*) Gramm. Position d'un verbe entre ses deux sujets ou ses deux régimes, et d'un sujet ou d'un régime entre deux verbes. V. ALCMANION.

PROETIDES. Myth. Deux filles de Prœtus, frappées de folie par les dieux, pour avoir négligé le culte de Bacchus, ou, selon d'autres, pour avoir osé comparer leur beauté à celle de Junon.

PROETUS. Myth. Roi d'Argos, fils d'Abas et d'Ocalée, était frère jumeau d'Acrisius, avec lequel il se disputa la couronne, après la mort d'Abas.

PROFANATEUR, TRICE. s. (du lat. *profanator*, formé de *profanare*, profaner). Celui, celle qui profane les choses saintes. Jésus-Christ chassa du temple tous les profanateurs. Tout chrétien qui ne respecte pas son propre corps est un profanateur du temple de l'Esprit saint.

. . . Non, cet art imposteur
Des lieux qu'il croit orner hardi *profanateur*.
(Delille.)

— adject. Peuple profanateur. [illegible] natrice. Le féminin est peu usité.

Ainsi le glaive fidèle
De l'ange exterminateur
Plongea dans l'ombre éternelle
Un peuple *profanateur*. (J.-B. Rouss.)

PROFANATION. s. f. (pr. *pro-fa-na-ci-on*; du lat. *profanatio*, formé de *profanare*, profaner). Action de profaner les choses saintes. Profanation horrible, déplorable. Profanation sacrilége. Etre coupable, se rendre coupable de profanation. Commettre une profanation. La profanation d'une église. La profanation des hosties consacrées. L'usage des paroles de l'Ecriture pour des pratiques superstitieuses est une profanation.

— Par extens. Abus des choses précieuses, mauvais emploi. La profanation d'un beau talent. C'est une espèce de profanation que d'employer l'or et l'argent à de vils plaisirs. Employer son génie à un indigne usage, c'est commettre une profanation. La *profanation* d'un art n'avilit que celui qui le possède. (Boiste.)

PROFANE. adj. des 2 g. (du lat. *profanus*, formé de *pro*, en devant, en dehors; *fanum*, temple). Qui manque au respect dû aux choses saintes.

— Qui est contraire à ce respect. Action profane. Culte profane. Discours profane. Luxe profane. Si la noble misère du guerrier succède aujourd'hui dans Versailles à la magnificence des cours, si des tableaux de miracles et de martyres y remplacent de *profanes* peintures, pourquoi l'ombre de Louis XIV s'en offenserait-elle? (Chateaub.)

Les morts jonchent en foule et les *profanes* lieux,
Et des temples sacrés le seuil religieux. (Racine.)

— Qui n'appartient pas à la religion. Auteur profane. Histoire profane.

PROFANE. s. des 2 g. Celui, celle qui manque de respect aux choses saintes. Parler de la religion comme un profane. Il n'y a que des profanes qui osent parler de la sorte.

C'est des ministres saints la demeure sacrée;
Les lois à tout *profane* en défendent l'entrée. (Rac.)

— Celui qui n'est point initié aux mystères de la religion. Il avait surtout cette acception chez les anciens. Eloigner les profanes.

— Homme ignorant, grossier. Celui qui reste insensible devant les grandes merveilles de l'art ou de la nature est un profane. Il n'appartient pas à un profane de traiter des matières si élevées.

— Fig. et par plaisanterie. *C'est un profane*. Se dit d'une personne qu'on ne veut point admettre dans une société.

— Absol. L'opposé du sacré. Mêler coupablement le profane au sacré. On ne devrait jamais oublier le précepte d'Horace qui défend de mêler le sacré au profane.

PROFANE. s. m. Chose profane. Ne confondez point le sacré avec le profane.

PROFANÉ, ÉE. part. pass. du v. Profaner. S'empl. adjectiv. Temple profané. Eglise profanée. Autels profanés.

— Par extens. Dont on abuse, que l'on emploie indignement. Talent profané. Génie profané.

— *Profané par*. Trop souvent on le vit *profané* par l'ivresse. (Delille.)

PROFANEMENT. adv. D'une manière profane. Parler profanement des choses saintes.

PROFANER. v. a. 1re conj. (du lat. *profanare*, rad. *profanus*). Traiter irrévérencieusement les choses saintes, les employer à des usages profanes. Profaner un temple, une église, un autel. Profaner les vases sacrés, les hosties consacrées. Profaner ce qu'il y a de plus saint dans la religion. Profaner la parole de Dieu. Comparez ces paysans impies, *profanant* les églises, dévastant les propriétés, brûlant à petit feu les femmes et les prêtres. (Chateaub.) Va *profaner* des dieux la majesté sacrée. (Rac.)

Persécuteur nouveau de cette cité sainte,
D'où vient que ton audace en *profane* l'enceinte?
(Voltaire.)

— En bonne part. Rendre une chose sacrée à un usage profane. Pour pouvoir réparer les vases sacrés, il faut d'abord les profaner. Le premier coup de marteau profane un calice.

Lui, dégouttant de sang, souillé de noirs poisons,
Lui du bandeau sacré *profanant* les festons,
Roidissant ses deux bras contre ces nœuds horribles,
Il exhale sa rage en hurlements terribles. (***)

— Par extension. Souiller une chose précieuse, en faire un mauvais usage. Profaner la beauté, l'innocence. Profaner son esprit, son génie. Profaner les beaux-arts. Profaner les droits de l'homme. Un lit que n'avait point *profané* l'adultère. (Laya.)

Pour porter le trépas à cent peuples vaincus,
J'ai vu Mars profaner les *caveaux* de Bacchus. (Del.)

Je ne vois que des cœurs de glace
Profanant le nom d'amitié. (Léonard.)

— SE PROFANER. v. pron. Être profané.

PROFECTICE. adj. des 2 g. (du lat. *profectus*, provenant de). Dr. rom. Qui vient de la famille de la personne. Dot profectice.

— Dr. canoniq. Il se dit des biens acquis en accumulant les revenus d'un bénéfice. Pécule profectice.

PROFECTIF, IVE. adj. Jurispr. Qui vient des ascendants. Biens profectifs. Il est peu usité.

[illegible] *profectio*, avancement). Astrol. Certain calcul par lequel les astronomes prétendaient faire parcourir tous les ans un signe à chaque planète.

PROFÉRÉ, ÉE. part. pass. du v. Proféré. S'empl. adjectiv. Paroles proférées. Malédiction proférée.

— *Proféré par*. Les injures sont ordinairement proférées par ceux qui les méritent.

PROFÉRER. v. a 1re conj. (du lat. *proferre*). L'é se change en è devant une syllabe muette. *Je profère, tu profères, il profère*, etc. Prononcer, articuler. Proférer un mot, une parole. Proférer le nom de Dieu en vain. Proférer nettement, distinctement. Proférer des menaces. Proférer une malédiction. Les paroles que Jésus-Christ proféra sur la croix sont des paroles de paix et de miséricorde.

— SE PROFÉRER. v. pron. Être proféré. Le oui nuptial ne doit se proférer qu'avec recueillement et de sang-froid.

— Syn. comp. PROFÉRER. ARTICULER. PRONONCER. *Proférer*, c'est parler à haute et intel-

ligible voix. *Articuler*, c'est prononcer distinctement. *Prononcer*, c'est simplement s'exprimer par le moyen de la voix.

PROFÈS, PROFESSE. adj. (pr. *pro-fè, èce*; du lat. *professus*, formé de *profiteri*, professer). Qui a fait des vœux dans un ordre religieux. Religieux profès. Religieuse professe.

— substantiv. Un profès, un jeune profès. Une professe, une jeune professe.

Tel démentant les célèbres maximes,
Où nous lisons qu'on ne vient aux grands crimes
Que par degrés, qui fut un scélérat,
Profès d'abord, et sans noviciat. (Gresset.)

— *Maison professe*. Maison dans laquelle résidaient les profès.

PROFESSÉ, ÉE. part. pass. du v. Professer. S'empl. adjectiv.

PROFESSER. v. a. 1re conj. (du lat. *profiteri*, avouer; au supin *professum*). Avouer publiquement, reconnaître hautement. Professer la religion chrétienne, la religion juive, la religion mahométane. Professer le luthéranisme, le calvinisme, l'anglicanisme.

— Soutenir pour vrai. Professer une doctrine. Socrate professa toute sa vie l'unité de Dieu.

— Donner des marques, des signes extérieurs d'une chose. Professer le plus grand respect pour quelqu'un. Un homme sage et conséquent avec lui-même met sa conduite d'accord avec les sentiments, les opinions qu'il professe. Voilà, Monsieur, ce que j'avais d'essentiel à vous dire sur les sentiments que j'ai *professés*. (J.-J. Rouss.)

— Exercer. Professer un art, une science, un métier. Professer la médecine, la chirurgie.

— Enseigner. Professer la rhétorique, la philosophie, les mathématiques, l'histoire, la grammaire.

— Absol. Professer dans l'Université. Professer à la Sorbonne, au collége de France. Professer parfaitement.

— SE PROFESSER. v. pron. Être professé. La religion doit se professer partout et toujours avec indépendance et courage.

PROFESSEUR. s. m. (du lat. *professor*; formé de *profiteri*). Celui qui enseigne une science, un art. Professeur de rhétorique, d'histoire, de philosophie, de seconde, de troisième. Professeur en théologie, en droit, en médecine. Professeur de littérature, de grec, de langue grecque. Bon, habile, savant professeur. Chaire de professeur. Suivre assidument le cours d'un professeur. Etre professeur au collége de Henri IV. Professeur au Conservatoire des arts et métiers, au Conservatoire de musique, à l'institution des sourds-muets, des jeunes aveugles. Professeur d'équitation, d'escrime, de gymnastique. Les professeurs suivent la gradation de l'enseignement. L'enseignement supérieur a ses professeurs de facultés, nommés au concours, dans les facultés de droit et de médecine, et dans les facultés des sciences et des lettres, choisis par le ministre de l'instruction publique sur une double liste d'élection, émanée, l'une des professeurs de la faculté, l'autre du conseil académique. L'enseignement secondaire a les professeurs des colléges royaux divisés en trois degrés: premier degré, professeurs de philosophie et de rhétorique; deuxième degré, professeurs de seconde, de troisième, de mathématiques spéciales, de physique et d'histoire; troisième degré, professeurs de grammaire depuis la quatrième jusqu'à la sixième inclusivement. Pour être professeur de faculté, il faut avoir le grade de docteur; pour être professeur dans un collége royal, il faut avoir le titre d'agrégé. François Ier institua les professeurs royaux, c'est-à-dire les professeurs au collége de France.

— Ce mot n'a pas de féminin. J'apprends avec plaisir tout ce qu'on publie à la gloire d'une fille célèbre, Anne de Beris, et aujourd'hui *professeur* de rhétorique. (Mme Briquet.)

— Fig. et ironiq. Auteur qui émet une doctrine, il se prend ordinairement en mauvaise part. Cet écrivain est un professeur d'athéisme, d'impiété, de matérialisme, etc.

— Celui qui exerce un art et en fait sa profession, par opposition au simple amateur qui cultive cet art pour son agrément. Ne le prenez pas pour un amateur en musique, en peinture; c'est un professeur.

— Hist. relig. Il se dit des chrétiens qui venaient d'eux-mêmes devant les juges faire une profession de foi.

de *profiteri*, professer). Déclaration publique et solennelle.

— *Profession de foi*. Déclaration publique de sa foi et des sentiments qu'on tient pour orthodoxes. Faire une profession de foi. Faire sa profession de foi.

— Par extens., il se dit des sentiments politiques. Faire sa profession de foi politique. Ce député a fait sa profession de foi.

— *Faire profession d'une religion*. En faire ouvertement l'exercice.

— *Faire profession de*. Témoigner d'un sentiment, d'une opinion, par des marques, par des signes extérieurs. Faire profession de principes très-relâchés. Faire profession d'une doctrine. Faire profession publique d'athéisme. Faire profession d'être sincèrement attaché à quelqu'un, d'être l'obligé de quelqu'un. En Angleterre, on n'admettrait pas au serment un homme qui aurait fait profession d'athéisme.

— Fam. *Faire profession d'une chose*. Y mettre de la prétention, s'en piquer d'une manière toute particulière. Faire profession d'être sincère, d'être fidèle, de tenir invariablement sa parole. Faire profession de bel esprit, d'esprit fort. Faire profession de haine et de mépris pour le genre humain. Faire profession de dire des injures à tout le monde. Ils étaient ses amis, ils faisaient *profession* de l'être. (J.-J. Rouss.)

— Etat, fonctions de professeur. Après m'avoir fait passer par les différents degrés de la *profession* publique. (Rollin.) Le mot *professorat* est seul usité aujourd'hui.

— Etat, condition, métier. Profession libérale. Profession manuelle. La profession de notaire, d'avocat, de médecin. La profession des armes. Etre menuisier, être cordonnier de sa profession. Choisir, embrasser une profession. Vivre selon sa profession. Etre d'une profession honnête, honorable. Etre fort habile dans sa profession. Se trouver avec des gens de toutes sortes de professions. Les anciens accumulaient les *professions*, tandis que nous les séparons d'une manière absolue. (Bonap.) Chaque *profession* fait peu de cas des autres. (Satiriq.) Le service est en France la *profession* la plus honorée. (Duclos.)

Toute *profession* s'estime dans son cœur,
Traite les autres d'ignorantes,
Les qualifie impertinentes,
Et semblables discours qui ne nous coûtent rien.
(La Fontaine.)

— *Un dévot de profession*. Un homme qui affecte de passer pour dévot. ‖ *Un athée de profession*. Un homme qui affiche l'athéisme. ‖ *Un joueur, un libertin, un ivrogne de profession*. Un homme qui est dans l'habitude du jeu, du libertinage et de l'ivrognerie. ‖ *Un savant de profession, un érudit de profession*. Un homme qui se consacre tout entier à l'étude des sciences, à l'érudition.

— Comme on le voit dans toutes ces locutions, *de profession* est une sorte de locution adverbiale qui exprime l'idée d'habitude. Les plaisants de *profession* ont presque tous l'esprit faux et superficiel. (Volt.)

— Acte solennel par lequel on fait des vœux de religion. Faire profession dans tel ordre. Assister à la profession d'un religieux, d'une religieuse. Avoir vingt-cinq années de profession. Un religieux, une religieuse ne peuvent faire profession qu'à un certain âge.

PROFESSO (EX). loc. adv. (mots latins). A fond, d'une manière complète, en homme qui possède parfaitement son sujet. Traiter une question ex professo. Parler d'une chose ex professo.

PROFESSOIRE. s. m. Hist. relig. Chez les bernardins, La première année qui suit immédiatement la profession religieuse. L'année de professoire.

PROFESSOIREMENT. adv. Par état, avec utilité. Il se trouve avec cette acception dans Montaigne. Il est inusité.

PROFESSORAL, ALE. adj. De professeur, qui appartient au professeur. Etre dégoûté de la vie professorale, des fonctions professorales.

— En mauvaise part. Prendre un ton professoral. Se donner un air professoral.

— Pl. masc., *professoraux*. Il est inusité.

PROFESSORALEMENT. adv. En professeur, comme il convient à un professeur.

PROFESSORAT. s. m. (pr. *pro-fes-so-ra*). Emploi, état de professeur. Le professorat doit être honoré entre tous les états, car il exige une haute intelligence et un généreux dévouement de la part de celui qui l'exerce.

— Durée des fonctions de professeur. Sous le professorat, pendant le professorat d'un tel. Avoir un professorat de vingt-cinq ans.

PROFICIAT. s. m. (pr. *pro-fi-ci-att*; c'est la 3e pers. du subj. sing. du v. lat. *proficere*, réussir; littér., *que cela vous réussisse*). N'est guère usité que dans cette locution, *souhaiter à quelqu'un un bon proficiat*. Lui souhaiter une bonne réussite. ‖ Il se dit quelquefois par exclamation, lorsqu'une personne éternue ou pendant qu'elle boit, *proficiat!*

— PROFICIAT. s. m. (pr. *pro-fi-ci-a*; même ét. que la précédente). Hist. ecclés. Droit que les évêques levaient sur les ecclésiastiques, et qui faisait partie des louables coutumes. ‖ Anc. cout. Repas que les apprentis imprimeurs se donnaient en certaines occasions. Les proficiats furent abolis par un édit de Charles IX.

rad. lat. *filum*, fil, trait; autrefois on disait *porfil*). Trait, délinéation du visage vu de côté, soit en réalité, soit en peinture. En ce sens, il est opposé à Face. Tête de profil. Visage de profil. Avoir un beau profil. Etre plus beau de face que de profil. Il est moins aisé de peindre de face que de profil. Je n'ai aperçu, je n'ai vu cette femme que de profil. Il faut étudier les profils pour bien juger des faces. Pour étudier une physionomie, il faut l'éclairer d'en haut, d'en bas, de face et de *profil*; elle ne paraîtra plus la même: il en est ainsi de celui qui la porte. (Boiste.) Les *profils* du visage servent, au moins en partie, à différencier et à classer les races humaines, et il est à remarquer que le *profil* grec, qui rentre dans la race caucasienne, est celui qui offre le plus beau type. (Farcy.)

— Fig. Souvent l'homme le plus sincère ne montre la vérité que de *profil*. (De Bélisle.)

— Aspect, représentation d'un objet vu d'un de ses côtés; en ce sens, il est opposé à Plan. Une carte de Paris en profil. Le profil de la ville de Paris.

— Archit. Représentation d'un bâtiment tel qu'il paraîtrait si on l'avait coupé par un plan perpendiculaire depuis le haut jusqu'au fondement. Le profil d'une citadelle, d'un bastion. Le profil d'un bâtiment fait connaître les dimensions intérieures de ce bâtiment.

— Contour d'un membre d'architecture. Le profil d'une corniche donne exactement la forme de toutes les moulures. Les cinq ordres diffèrent beaucoup dans leurs profils. Le goût, en architecture, se manifeste surtout dans les *profils*, dont les proportions et les rapports doivent être calculés pour produire un bon effet. (Farcy.)

— B.-arts. *Profil perdu*. Celui qui est légèrement tourné en arrière, de manière à montrer un peu plus du derrière de la tête et un peu moins du devant.

PROFILÉ, ÉE. part. pass. du v. Profiler. S'empl. adjectiv. Visage profilé. Tête profilée. Plan profilé. Ville profilée.

PROFILER. v. a. 1re conj. (rad. *profil*). Dessin. Représenter en profil. Profiler le visage, la tête de quelqu'un.

— Architect. *Profiler une corniche, un entablement*, etc. Dessiner la coupe d'une corniche, d'un entablement, etc.

— Dans un sens particulier, Donner aux contours d'un ouvrage d'architecture le caractère qui leur convient. Profiler la façade d'un édifice.

— SE PROFILER. v. pron. Être profilé. Être représenté en profil.

— Par anal. Là sont des collines qui fuient les unes derrière les autres en amphithéâtre, et dont les contours, couverts d'arbres en pyramides, se *profilent* avec majesté sur la voûte des cieux. (B. de St-P.)

PROFIT. s. m. (pr. *pro-fi*; du lat. *profectus*, ce qui a été tiré de). Gain, utilité, avantage. Bon profit. Grand profit. Profit médiocre. Profit clair et net. Profit légitime. Profit considérable. Faire un profit. Faire du profit. Tirer du profit d'une affaire. Ne songer qu'à son profit. Partager le profit avec une autre personne. Faire profit de tout. Avoir tout le profit d'une chose. Ne pas négliger les petits profits. Passer une obligation au profit d'un tel. Il y a profit, il y a un grand profit à cela, à faire cela. Il n'y a ni honneur ni profit au métier que vous faites. La soif du profit dessèche le cœur et l'esprit. Il n'y a que ceux qui veulent tromper les peuples et les gouverner à leur *profit*, qui peuvent vouloir les retenir dans l'ignorance. (Bonaparte.) Rarement le malheur des autres tourne à notre *profit*. (Villiers.) Ménagez bien l'emploi de votre temps, afin d'en tirer le meilleur *profit* possible. (De Jussieu.) Tout n'est pas *profit* à briller. (Id.)

Le *profit* des voyages,
C'est de connaître, et surtout c'est d'instruire.
(Delille.)

— *Mettre une chose à profit*. L'employer utilement. Mettre tout à profit. Savoir mettre son argent, son temps, ses moments, son loisir même, à profit. Mettre à profit de paternels avis, de sages conseils. Ce qu'il dit des peuplades du Caucase est inintelligible; les hommes sont trop défigurés dans cette partie de sa relation pour qu'on puisse la mettre à *profit*. (Malte-Brun.)

— Fam. *C'est un profit tout clair*. C'est un avantage évident, manifeste. Au lieu d'aller au spectacle, j'ai employé ma soirée à faire des recherches historiques: c'est un profit tout clair. On dit aussi quelquefois, *C'est tout profit*.

— *Faire son profit d'une chose*. En tirer avantage, en profiter. Je vous abandonne toute ma garde-robe, faites-en votre profit.

— Fig. Je vous ai fait une sage réprimande, faites-en votre profit.

— *Chose faite à profit*. Chose faite de manière à durer longtemps, à longtemps servir. Un meuble, un habit fait à profit.

— *Faire du profit*. Être d'un usage économique, en parlant des choses qui ne se consomment pas trop promptement dans le ménage. Ce bois à brûler fait du profit, fait beaucoup de profit. Dans les familles nombreuses, le pain tendre ne fait guère de profit.

— Au pl. Les petits avantages que se procure un domestique, les petites gratifications qu'il reçoit. Se faire tant par an, sans compter

ou il y a beaucoup de profits. Ce valet se fait plus de profits qu'il n'a de gages.

— Progrès intellectuel et moral. Lire, étudier avec profit. Tirer beaucoup de profit du sermon que l'on vient d'entendre. On dit mieux, *Lire, étudier avec fruit; tirer beaucoup de fruit*, etc. Faire du profit, beaucoup de profit sous un maître. Il est mieux de dire, *Faire des progrès*, beaucoup de progrès.

— Jurispr. féod. *Profits de fiefs*. Les droits de quint, requint, relief, lods, ventes, qui revenaient au seigneur à raison des mutations de vassaux ou de censitaires.

— Jurispr. *Profit du joint*, ou *Profit du défaut*. Avantage qui résulte pour le demandeur de ce que la cause des défendeurs défaillants se trouve jointe par le tribunal à la cause pendante entre les comparants pour être statué sur le tout par une seule et même décision.

PROFITABLE. adj. des 2 g. Utile, avantageux. Emploi profitable. Conseil profitable. Les conquêtes de ce grand capitaine furent plus glorieuses que profitables. Un grand poëte allemand a dit: Il est profitable de donner asile au génie. Le sol foulé par un grand homme devient sacré.

PROFITABLEMENT. adv. D'une manière profitable. Je ne veux pas priver la tromperie de son rang, ce serait mal entendre le monde; je sais qu'elle a servi souvent *profitablement*, et qu'elle maintient et nourrit la plupart des vocations des hommes. (Mont.)

PROFITER. v. n. 1re conj. Tirer du profit, faire un gain.

— *Profiter à*. Profiter à un marché.

— *Profiter sur*. Profiter beaucoup sur des marchandises.

— Rapporter du profit, procurer du gain. Ce commerce lui a profité. Son argent lui profite beaucoup. ‖ *Faire profiter son argent*. Le faire valoir, en tirer intérêt.

— Tirer avantage. Profiter du temps. Profiter de l'occasion. Profiter des circonstances, des conjonctures. Profiter des bons avis, des bons exemples, des salutaires instructions. Faire destituer un ennemi, et profiter de sa dépouille. Qui *profite* du crime, l'a commis. (Sénèque.) Pour être un grand homme, il faut savoir *profiter* de toute sa fortune. (La Rochef.) Le travail et la vertu font *profiter* de la vie. (Id.) Dans les révolutions, il y a deux sortes de gens: ceux qui les font, et ceux qui en *profitent*. (Bonap.) Mais ceux-ci, *profitant* des accès de vapeur auxquels elle était sujette, la firent enfermer comme une folle. (B. de St-P.) C'est un trait digne d'éloges dans la vie de Childebert, d'avoir *profité* de cette liberté pour le bien de ses sujets. (Anquet.) On accuse les Romains d'avoir *profité* plus d'une fois de l'obscurité de leur langue. (Le baron Theis.) Alors le missionnaire, sortant tout à coup de son embuscade, et *profitant* de la surprise des barbares, les invitait à quitter une vie misérable pour jouir des douceurs de la société. (Chateaub.)

— Servir, être utile. Les biens mal acquis ne profitent jamais. Les bons avertissements qu'il a reçus ne lui ont profité de rien. Cela n'a profité ni à lui, ni aux siens. Rien ne me profite. De quoi m'ont profité mes soins et mes peines? La gloire la plus pure est celle qui ne coûte qu'à celui qui l'acquiert, et profite aux autres. Tout profite à l'économie. Tout profite à l'habileté. De quoi m'ont *profité* mes inutiles soins? (Rac.)

— Impers. Il ne lui a de rien profité d'avoir été si attaché à ses intérêts. Il ne vous servira de rien d'être si âpre à l'argent.

— Faire des progrès. Profiter en science, en vertu, en sagesse. Profiter beaucoup avec un habile précepteur. Profiter considérablement dans le commerce des gens instruits, dans la fréquentation des honnêtes gens.

— Croître, se fortifier. Cet enfant ne profite point depuis qu'on l'a tiré de nourrice. Ce jeune garçon profite à vue d'œil.

— Se dit aussi en parlant des animaux. Les bestiaux profitent bien dans ce pâturage.

— Être d'une bonne venue, d'une belle venue, en parlant des arbres, des plantes. Les arbres profitent mal dans ce terrain. Cette vigne a beaucoup profité depuis un an.

PROFITEROLE. s. f. Art culin. Pâte cuite sous la cendre. ‖ Petit pain sans mie, garni de béatilles, dont on fait des potages. Potage de profiteroles.

PROFLIGATEUR. s. m. (du lat. *profligare*, châtier). Celui qui poursuit, qui châtie. Les profligateurs du vice.

PROFLUVION. s. m. S'est dit pour Débordement, écoulement.

PROFOND, ONDE. adj. (du lat. *profundus*). Dont le fond est éloigné de la superficie. Antre profond. Précipice profond. Puits profond. Vase profond. Rivière profonde. Grotte profonde. Plus les eaux sont profondes, plus la tempête les bouleverse avec facilité. Ne confondez pas ce qui est creux avec ce qui est profond. Des torrents larges et *profonds* comme des mers se dégorgent de plusieurs détroits. (B. de St-P.) Mais exposés en naissant aux intempéries de l'atmosphère, les uns sont obligés de se creuser avec peine des retraites souterraines et *profondes*. (Lacépède). On voyait des sources bouillonner sortir de la terre, et quelquefois des canaux ... *profonds* dans lesquels l'eau calme et paisible réfléchissait à l'œil les objets. (J.-J. Rouss.)

(Volt.) Des morts la *profonde* demeure. (La Font.)

Tu fis les dieux, sacré délire;
Les murs s'élèvent à tes sons;
Tu fois de l'enfer qui t'admire
Tressaillir les cachots *profonds*. (Sabatier.)

— Qui pénètre avant. Racines profondes. Plaie profonde. Blessure profonde.

— *Solitude, retraite profonde*. Solitude, retraite fort éloignée de la fréquentation, du commerce des hommes. J'aimerais à me rendre dans ce lieu, où l'on jouit à la fois d'une vue immense et d'une solitude *profonde*. (B. de St-P.) Je tâche autant que je puis de remplir toutes ces obligations dans ma retraite, que je rends tous les jours plus *profonde*. (Volt.)

La solitude était *profonde*,
S'étendant partout à la ronde. (La Font.)

— *Profonde révérence, profonde inclination*. Révérence, inclination faite en se courbant extrêmement bas.

— Dont la connaissance est difficile. Mystère profond. Science profonde, trop profonde. Les

jugements de Dieu sont trop profonds pour pouvoir être sondés. Il y a dans la religion, et même dans la nature, des vérités si profondes, que les hommes ne comprennent rien. Ce ministre a une politique très-profonde. Pourquoi usez-vous avec moi d'une dissimulation si profonde. Ayez soin de garder là-dessus le plus profond secret. Le prince de Condé était d'un *profond* jugement sans être rêveur. (Lenet.) La superstition était plus *profonde* et plus générale en Espagne. (Raynal.)

— Qui pénètre avant dans la connaissance des choses. Etre doué d'un profond savoir. Posséder une érudition profonde. Avoir de profondes connaissances en philosophie, en physique, en histoire, etc. Avoir l'esprit profond. Etre un homme d'un esprit profond. Se faire une idée juste et profonde. Publier un écrit, un ouvrage profond. Faire une dissertation profonde. Se livrer à une profonde méditation. Il est vrai que Quinault est un esprit *profond*. (Boil.) Ils joignaient un goût exquis à des connaissances *profondes*. (Barth.) Cette idée *profonde* et juste a été confirmée par un demi-siècle d'expérience. (Rayn.) Je vous remercie du livre ingénieux et *profond* que vous avez eu la bonté de m'envoyer. (Volt.)

Quiconque voit bien l'homme, et d'un esprit *profond*,
De tant de cœurs cachés a pénétré le fond. (Boil.)

— En ce sens, il se dit des personnes. Un homme profond. Un savant profond. Un philosophe profond. Un mathématicien profond. Un profond penseur Etre profond dans la jurisprudence. C'est peu d'être savant si vous n'êtes *profond*. (Du Resnel.) L'ouvrage est assurément d'un homme très-*profond* dans l'histoire de France. (Volt.)

— *Un profond scélérat*. Un scélérat consommé, qui met beaucoup de réflexion et de calcul dans ses projets criminels.

— Fig. et pop. *C'est un profond scélérat*. Se dit en plaisantant d'un homme malicieux, fécond en ruses.

— Grand, extrême, au physique et au moral. Profond silence. Profond sommeil. Profond chagrin. Profond désespoir. Profond abattement. Profond respect. Nuit profonde. Obscurité profonde. Douleur profonde. Profonde tristesse. Profonde humiliation. Profonde ignorance. Profonde sagesse. Eprouver un sentiment profond. La douleur la plus vraie, la plus profonde a, comme la fièvre, ses intermittences. Par moi Jérusalem goûte une paix *profonde*. (Rac.) Le calme *profond* de nos jours. (Boss.) Un homme d'honneur, de piété *profonde*. (Boil.) Du ciel la *profonde* sagesse. (Id.) Dans un sommeil *profond* ils ont passé leur vie. (J.-B. Rous.) Les sauvages s'abandonnèrent alors, dans une sécurité profonde, à la plus entière inaction. (Raynal.) Si la tristesse attendrit l'âme, une *profonde* affliction l'endurcit. (J.-J. Rouss.) Je vous conjure de me garder le plus *profond* secret. (Id.)

Une *profonde* obscurité
Aux regards des humains le rend inaccessible.
(J.-B. Rouss.)

L'ignorance *profonde*
De tant de peuples différents. (Id.)

— Poétiq. *Les plaines profondes*, *la plaine profonde*. La mer.

Le poète dépeint sur les plaines *profondes*,
Les combats des autans tyrannisant les ondes.
(P. Grandmaison.)

— Anat. *Muscles profonds*. Certains muscles plus profondément situés que leurs congénères; tel est à la main le fléchisseur digital profond. Ce mot est opposé à *superficiel*, et quelquefois à *sublime*. On dit, dans le même sens, l'*artère profonde*, ou substantivement, la *profonde* de la cuisse. ‖ La *profonde du pénis*. L'artère caverneuse qui naît de la branche appelée communément *artère du pénis*.

— Pathol. *Pouls profond*. Pouls dont les battements se font sentir comme si l'artère était très-enfoncée sous la peau.

— Tact. *L'ordre profond*, par opposition à *l'ordre mince*. V. ORDRE.

— Myth. *Jupiter profond*, Pluton. *Junon profonde*, Proserpine.

PROFOND. s. m. Fond. Du profond des enfers, j'ai crié vers le Seigneur. Etre tombé au plus profond du gouffre. Un bruit discordant qui fait frémir le plus *profond* des enfers. (L. Rac.)

Au plus profond des mers, pour laver sa blessure, [illegible]
(Delille.)

Du *profond* des cavernes creuses,
Du noir empire de la mer. (Sedaine.)

Comme il parlait ainsi, du *profond* d'une nue,
Un feu âme éclatant se présente à sa vue. (Volt.)

PROFONDÉMENT. adv. Bien avant, d'une manière profonde. Creuser profondément la terre. Enraciner profondément un arbre.

— Fig. Dormir profondément. Avoir un souvenir profondément gravé dans le cœur. Méditer profondément sur quelque chose. Sentir profondément une injure. Etre profondément versé dans les sciences naturelles. Etre profondément affligé. Vous ne sauriez croire combien la douleur de la perte de M. de Turenne est *profondément* gravée dans les cœurs. (Sévig.) Il y a des gens d'esprit qui ne pensent *profondément* qu'en mangeant. (De Bussy.) Cette popularité que j'ai ambitionnée, et dont j'ai joui comme un autre, n'est pas un faible roseau; je l'enfoncerai *profondément* en terre, et je le ferai germer sur le terrain de la justice et de la raison. (Mirab.) C'est par une telle foi que le nom de Dieu est gravé *profondément* dans nos cœurs. (Boss.)

— *Saluer quelqu'un profondément*. Le saluer en se courbant extrêmement bas.

PROFONDER. v. a. 1re conj. Se disait anciennement pour Approfondir. Tantôt il faut superficiellement manier les choses, tantôt les *profonder*. (Mont.)

PROFONDEUR. s. f. (rad. *profond*). Étendue d'une chose depuis sa superficie jusqu'au fond. La profondeur d'un précipice. La profondeur d'un abîme. La profondeur d'un puits. La profondeur du lit d'un fleuve. La profondeur de la mer. Dieu domine sur la profondeur de la mer. Un abîme dont les yeux n'osent sonder la *profondeur* (J.-J. Rouss.) Dans les hautes mers, plus on s'éloigne des côtes, plus la *profondeur* est grande. (Buff.)

O mort! ouvre à mes yeux la *profondeur* horrible
Du gouffre où dans la nuit flottent tes étendards.
(Baour-Lormian.)

— Étendue en longueur. Cette cour a tant de mètres de profondeur sur tant de mètres de largeur. Ce bâtiment a plus de profondeur que de largeur. Il perce des forêts la sombre *profondeur*. (Castel.) Le mystère et la religion semblent résider éternellement dans leurs *profondeurs* sacrées (des bois). (Chateaub.) Dans les sacrées *profondeurs* du tabernacle. (Id.)

Et dans les *profondeurs* d'un vaste labyrinthe,
D'un pas ferme et rapide ils s'engagent sans crainte.
(Baour-Lormian.)

— Incompréhensibilité, impénétrabilité. La profondeur des jugements, des conseils, des desseins de Dieu. La profondeur des mystères de la religion chrétienne. Plus l'esprit humain a d'élévation et de force, plus il s'abîme avec humilité dans les profondeurs de la foi. Tacite jeta des lueurs affreuses dans les *profondeurs* de l'âme des tyrans. (La Harpe.) L'apôtre entrant dans les *profondeurs* des conseils de Dieu. (Boss.) Les *profondeurs* de la politique (Volt.) Il y a des moments où l'on ne peut suffire à l'abondance et à la *profondeur* de ses émotions. (C. Fée.) Vous ne connaissez pas les objets que vous avez sous l'œil, et vous voulez voir clair dans les *profondeurs* de la foi! (Mass.)

Nul ne sut mieux cacher sous des dehors trompeurs
Des plus vastes desseins les sombres *profondeurs*.
(Voltaire.)

De ce mystère
Sonder la *profondeur*, percer l'obscurité. (Delille.)

— Grandeur, étendue, grande pénétration. La profondeur de son savoir, de son érudition, de son esprit. Avoir de la profondeur, beaucoup de profondeur dans les esprits, dans les idées. Rien n'est servi sur cette table auguste qui n'en ait été jugé digne et qui ne tienne à la sphère transcendante, tant par le choix de la matière que par la *profondeur* du travail. (Br.-Sav.) Des plus vastes desseins les sombres *profondeurs*. (Volt.) Un homme s'est rencontré d'une *profondeur* d'esprit incroyable. (Boss.)

— Géom. Dimension d'un corps considérée de haut en bas. On envisage les corps sous trois dimensions : longueur, largeur et profondeur.

— Tact. milit. Épaisseur ou hauteur. Un régiment d'infanterie rangé sur tant d'hommes de profondeur. Une ligne de troupes d'une grande profondeur.

PROFONTIÉ, ÉE. adj. Anc. mar. Qui tire beaucoup d'eau. Navire profontié. Frégate profontiée.

PRO FORMA. loc. adv. lat. (*pro*, pour; *forma*, la forme). Pour la forme.

— Anc. comm. S'employait autrefois pour désigner des lettres de change dépourvues de valeur réelle. Souscrire un billet pro forma. Tirer une lettre de change pro forma.

PROFUS, USE. adj. (du lat. *profusus*, répandu). Qui fait des profusions, prodigue. Poppéa fut la plus *profuse* en toutes sortes de superfluités. (Brantôme.) La libéralité des dames est trop *profuse* au mariage, et émousse la pointe de l'affection et du désir. (Mont.) Ce vieux mot est à regretter.

PROFUSÉMENT. adv. (pr. *pro-fu-zé-man*). Avec profusion. Donner, dépenser profusément. S'abandonner profusément.

PROFUSION. s. f. (du lat. *profusio*, formé de *profundere*, répandre au dehors). Excès de [illegible] profusion. Donner avec profusion. Faire de grandes profusions. Ne mettre point de bornes à ses profusions. Servir tout à profusion, en profusion dans un festin. Aller jusqu'à la profusion. Se ruiner par des profusions extraordinaires. La générosité sans discernement est *profusion*. (De Lévis.) Toutes les sources de corruption se répandirent avec *profusion* dans l'Etat. (Barth.) Que de pauvres, que de malheureux, que de familles ruinées pour la cause de la foi, ont subsisté pendant tout le cours de sa vie par l'immense *profusion* de ses aumônes! (Boss.) Ils fournissent de leurs peines et de leurs sueurs à vos plaisirs et à vos *profusions*. (Mass.) Les plantes semblent avoir été semées avec *profusion* sur la terre. (J.-J. Rouss.) Partout où vous verrez régner la règle sans tristesse, la paix sans esclavage, l'abondance sans *profusion*, dites avec confiance : C'est un être heureux qui commande ici. (Id.)

Dans la *profusion* le goût se ralentit;
Il n'est, mon cher ami, que viande d'appétit.
(Lemierre.)

— Chose donnée avec profusion. Alors les *profusions* cessèrent. (Rayn.) Les *profusions*, dans un temps où il fallait n'employer l'or que pour avoir du fer, énervèrent son autorité. (Volt.)

— Fig. *Donner des louanges à profusion*, *avec profusion*. Les prodiguer, en donner plus qu'il ne convient. La *profusion* des louanges est aujourd'hui si abondante, qu'il est étonnant que tant de gens en soient avides. (Port-Royal.)

PROGALLINSECTE. s. Entom. Nom donné par certains auteurs à quelques cochenilles ou kermès.

PROGASTRIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., πρὸ, en avant; γαστήρ, ventre). Ichthyol. Dont les nageoires ventrales ou pelviennes sont articulées sous l'abdomen. ‖ PROGASTRIQUES. s. m. pl. Ordre de la sous-classe des poissons gnathodontes.

PROGÉNITEUR. s. m. (ét. lat., *pro*, avant; *genitor*, père). S'est dit pour Aïeul, ancêtre. Cherchant à donner à leurs *progéniteurs* la plus digne et honorable sépulture. (Mont.) Souvenez-vous du sang de vos *progéniteurs* cruellement répandu par les mains des Juifs. (Matth. de Coucy.)

PROGÉNITURE s. f. (du lat. *progenitus*, engendré). Enfants d'une même souche; ce qu'un homme a engendré. Tout père aime tendrement sa progéniture.

— Petits, en parlant des animaux. Il est vieux, familier, et ne se dit guère qu'en plaisantant. Les lions marins sont indolents et fort lourds, et ils ne marquent que bien peu d'attachement pour leur *progéniture*. (Buff.)

PROGLOSSE. adj. des 2 g. (ét. gr., πρὸ, en avant; γλῶσσα, langue). Zool. Qui a la langue très-longue et susceptible de sortir de la bouche. ‖ PROGLOSSES. s. m. pl. Famille de l'ordre des oiseaux grimpeurs, comprenant ceux qui ont la langue très-longue, vermiforme et exsertile.

PROGNÉ. Myth. Forme latine du nom de la femme de Térée. Cette forme a été longtemps la plus usitée en français. V. PROCNÉ.

PROGNOSIE. s. f. (ét. gr., πρὸ, avant; γνῶσις, connaissance). Didact. Science qui apprend à juger de l'issue probable d'une maladie.

PROGNOSTIC. s. m. Pathol. V. PRONOSTIC.

PROGNOSTICATION. s. f. Pathol. V. PRONOSTICATION.

PROGNOSTIQUE. adj. des 2 g. V. PRONOSTIQUE.

PROGNOSTIQUER. v. n. 1re conj. V. PRONOSTIQUER.

PROGRAMME. s. m. (du gr. πρόγραμμα, formé de πρὸ, avant; γράμμα, écriture). Description d'une fête, d'une cérémonie qui doivent avoir lieu. Le programme des cérémonies pour la fête du roi. Le programme d'un concert, d'un spectacle. Afficher, distribuer des programmes. Oublier de porter un morceau sur le programme. Lire le programme.

— Exposé des conditions à remplir pour un concours, etc. Le programme des prix de l'Académie. Le programme d'examen pour le baccalauréat.

— Polit. *Programme de juillet*. Espèce de proclamation verbale, que l'on a prétendu avoir été faite à l'hôtel de ville de Paris, le 29 juillet 1830, et dans laquelle certaines personnes ont cru trouver la promesse d'un gouvernement démocratique.

— Anciennement, Toutes sortes d'affiches et de placards. ‖ Lettres munies du sceau royal.

— On dit proverbialement *Menteur comme un programme*, parce que les programmes annoncent toujours de belles choses qu'ils ne tiennent pas.

PROGRÈS. s. m. (du lat. *progressus*, formé de *pro*, en avant; *gressus*, marche). Didact. Avancement, mouvement en avant. Le progrès du soleil dans l'écliptique. Le progrès, les progrès du feu, de l'incendie. Le feu a fait de grands progrès. Ne pouvoir arrêter les progrès de l'incendie. L'inondation fait à chaque instant de terribles progrès. Nous attribuons faussement à nos sciences ce qui appartient au *progrès* naturel de la société. (Chateaub.) Le Rhin tranquille et fier du *progrès* de ses eaux. (Boil.)

— Accroissement quelconque en bien ou en [illegible] nation d'une maladie. Combattre, arrêter, empêcher le progrès d'une maladie. Le progrès des connaissances humaines. Le progrès de la vérité. Le progrès de l'erreur. Faire du progrès, des progrès, de grands progrès dans les sciences, dans la piété, dans la vertu. La religion catholique continue de faire des progrès sur le globe. Les sciences physiques ont fait des progrès considérables depuis le milieu du dernier siècle. Il s'est fait un progrès remarquable dans l'intelligence de cet enfant, de cet écolier. Faire du progrès, des progrès dans les bonnes grâces de quelqu'un. Le *progrès* de la littérature a changé en mieux le ton général. (J.-J. Rouss.) Né avec les plus heureuses dispositions, il fit les plus rapides *progrès* dans la carrière des sciences et des arts. (Barth.) C'est trop augurer des *progrès* de la physique, que de s'imaginer qu'on puisse jamais avoir assez d'observations pour en faire un système général. (Condill.) Il détermine dans sa sagesse profonde les limites qu'il veut donner aux malheureux *progrès* de l'erreur et aux souffrances de son Eglise. (Boss.) Un siècle où l'irréligion fait tant de *progrès*. (Mass.) L'hérésie doit sa naissance ou ses *progrès* aux discussions publiques. (Id.) Une religion si prompte en ses *progrès*. (L. Rac.) Le même *progrès* qu'ils font dans la piété, ils le font dans votre confiance et votre estime. (Mass.) On ne doit réprimer que la témérité, et non la sage hardiesse, sans laquelle l'esprit humain ne peut faire aucun *progrès*. (Vol.) Le *progrès* de la raison est rapide dans nos campagnes (Id.)

Les conquérants n'ont fait par leur ambition
Que hâter les *progrès* de la religion. (L. Racine).

— Suite d'avantages à la guerre. Le grand talent d'un général consiste à faire beaucoup de progrès en peu de temps, et avec peu de monde. Arrêter les progrès de l'ennemi Chantant d'un héros les *progrès* éclatants. (Boil.) Turenne en Allemagne, continua les *progrès* qui étaient le fruit de son génie. (Volt.)

— Absol. Mouvement progressif de la civilisation, des institutions politiques et sociales. Partisan du progrès. Ennemi du progrès. Nier, combattre le progrès. Servir le progrès, la cause du progrès. Arrêtons-nous un peu sur ces idées de *progrès* et de développement. (Buff.)

— On dit qu'*il n'y a point de progrès à l'infini*, pour dire qu'en remontant de cause en cause, il faut s'arrêter à une cause première.

PROGRESSER. v. n. 1re conj. (rad. *progrès*). Faire des progrès, être en progrès. La civilisation progressa. Le monde, l'humanité progressera jusqu'à la fin.

PROGRESSEUR. adj. m. (pr. *pro-grè-seur*; rad. *progrès*). Qui porte vers les améliorations, qui aide à réaliser un progrès. Mouvement progresseur.

PROGRESSIBILITÉ. s. f. (rad. *progrès*). Qualité, état de ce qui est progressible, aptitude à se perfectionner. Cette époque était celle où la pensée de l'homme, fortement entraînée par le mouvement de *progressibilité* qui lui est propre, commençait à multiplier les observations et les découvertes. (Ch. Nodier.)

PROGRESSIBLE adj. des 2 g. (rad. *progrès*). Qui est susceptible de progrès, qui peut s'améliorer. Le genre humain est progressible.

PROGRESSIF, IVE. adj. (rad. *progrès*). Didact. Qui va toujours en avant, qui avance sans interruption. Mouvement progressif. Le mouvement progressif des animaux. Le mouvement progressif de la lune. Le mouvement progressif de Jupiter.

— Fig. Qui est susceptible de se perfectionner, de s'améliorer. L'homme est progressif. L'homme est d'une nature progressive.

— Bot. *Racine progressive*. Racine vivace qui s'allonge en avant et se détruit en arrière, de sorte que la plante qu'elle porte avance lentement, comme dans l'anémone.

— Minér. *Cristal progressif*. Celui dont le signe a ses exposants qui forment un commencement de progression arithmétique. Baryte sulfatée progressive.

— Polit Qui suit une progression géométrique. Impôt progressif. L'impôt progressif diffère beaucoup de l'impôt proportionnel.

— Philos. *Sorite progressif*. Celui qui descend des principes aux conséquences, par opposition à *sorite régressif*, celui qui remonte des conséquences aux principes.

PROGRESSION. s. f. (du lat. *progressio*, formé de *progredi*, s'avancer). Didact. Mouvement en avant. Progression lente, insensible, irrésistible.

— Faculté de marcher, de se porter en avant, de se transporter d'un lieu dans un autre. La plupart des animaux sont doués de la progression, du mouvement de progression.

— Action de marcher, de se transporter d'un lieu dans un autre.

— Fig. Suite constante, non interrompue des causes, des effets. La progression naturelle de l'esprit humain amène de grands changements dans le système des connaissances humaines. La progression logique des idées est irrésistible, quoique souvent insensible et cachée. L'intérêt répandu dans cet ouvrage suit une progression soutenue. Il n'y a point de progression de causes à l'infini. Les progressions secrètes de la nature sont difficiles à saisir. La plupart des révolutions ne sont d'abord qu'une progression de malheurs; les fruits viennent plus tard.

— Astron. *Mois de progression*. Se dit quelquefois pour *mois de consécution*. V. CONSÉCUTION.

— Mathém. Suite de rapports égaux, dont chaque terme est à la fois conséquent de celui qui précède, et antécédent de celui qui suit. ‖ *Progression par différence* ou *arithmétique*. Celle dont les rapports se forment par voie d'addition. ‖ *Progression par quotient* ou *géométrique*. Celle dont les rapports se forment par voie de multiplication. ‖ *Progression indéfinie*. Celle que l'on continue indéfiniment : 1, 3, 5, 7, 9, 11, etc., sont des grandeurs en progression arithmétique. 2, 4, 8, 16, 32, 64, etc., forment une progression géométrique. ‖ *Progression croissante*. Celle dont les termes vont en augmentant. ‖ *Progression décroissante*. Celle dont les termes vont en diminuant.

— Rhét. Accroissement de force et de grandeur dans le développement de la pensée, dans le nombre des périodes du style. Voici un exemple de progression dans les idées : *Je hais les bienfaiteurs parce que le bienfait exige de la reconnaissance, que la reconnaissance est un de-*

voir, et que le devoir m'est insupportable. (J.-J. Rouss.)

PROGRESSISTE. adj. des 2 g. Néol. Qui partage les idées de progrès; qui est consacré au progrès politique et social. Journal progressiste.

PROGRESSIVEMENT. adv. D'une manière progressive. Rien ne dure que ce qui vient régulièrement et *progressivement.* (Mme de Staël.)

PROHERBE s. m. Bot. Espèce de blé d'Abyssinie, qui donne une belle farine.

PROHIBÉ, ÉE, part. pass. du v. Prohiber. S'empl. adjectiv. Commerce prohibé. Livres prohibés. Marchandises prohibées. Toutes les fois qu'on accorde à Rome la permission de lire les livres *prohibés*, on excepte expressément Machiavel, Dumoulin et Giannone. (***)

— *Armes prohibées.* Armes dont la police interdit le port et l'usage. Le poignard, la canne plombée sont des armes prohibées.

— *Degré prohibé.* Degré de parenté où la loi interdit de se marier.

PROHIBER. v. a. 1re conj. (du lat. *prohibere*). Défendre, interdire. Prohiber l'importation, l'exportation, la vente d'une denrée, d'une marchandise. Prohiber un commerce. Prohiber la publication, la colportation des livres obscènes, des gravures licencieuses. Prohiber le port d'armes. Prohiber la chasse pendant une partie de l'année. Prohiber par une ordonnance ministérielle, par un simple arrêté administratif. Les lois prohibent le mariage entre parents en ligne directe.

— SE PROHIBER. v. pron. Être prohibé. Dans l'état actuel de la société, il n'y a que ce qui est évidemment nuisible qui puisse et doive se prohiber.

PROHIBITIF, IVE. adj. Qui défend, qui interdit. Régime prohibitif. Loi, ordonnance prohibitive.

PROHIBITION. s. f. (pr. *pro-i-bi-ci-on*; du lat. *prohibitio;* formé de *prohibere*). Défense, interdiction. La prohibition du port d'armes. La prohibition d'une marchandise, d'une denrée. Les prohibitions sont en général défavorables au commerce et à l'industrie. Le motif de toute prohibition légale doit être exprimé, lorsqu'il n'est pas évident. La culture était découragée par cette aveugle *prohibition.* (Rayn.) On vit enfin cesser une partie des *prohibitions*, des gênes, des impositions qui arrêtaient ces travaux. (Id.)

PROHIBITIVEMENT. adv. Par prohibition, d'une manière prohibitive.

PROIE. s. f. (pr. *proa*; du lat. *præda*). Ce que l'animal carnassier ravit pour le manger. Le lion se jette sur sa proie. Le tigre déchire sa proie. Le loup emporte sa proie. Les vautours vivent de proie. La plupart des animaux deviennent la proie les uns des autres. Guetter, saisir sa proie. S'acharner sur sa proie. Dévorer sa proie. Lâcher sa proie. Se disputer une proie. Tout doit servir de *proie* aux tigres, aux vautours. (Rac.) Je le poursuis partout comme un chien fait sa *proie.* (Boil.) Le tigre déchire sa *proie*, et dort; l'homme devient homicide, et veille. (Chateaub.)

Le lion par ses ongles compta,
Et dit : Nous sommes quatre à partager la *proie.*
(La Fontaine.)

Soudain, les crins dressés, et mugissant de joie,
Ouvre une gueule immense, arrive sur sa *proie.*
(Delille.)

— *Oiseau de proie.* Oiseau qui chasse le gibier et s'en nourrit. Le corbeau a toujours été regardé comme le dernier des oiseaux de *proie.* (Buff.)

Je me tais donc, et vais rimer
Ce que fit un oiseau de *proie.* (La Font.)

— Dans un sens analogue.

Le pêcheur immobile, attentif et penché,
Tient sa ligne tremblante, et sur l'onde attaché,
Son avide regard semble espérer sa *proie*,
Et du liége qui saute et du roseau qui ploie.
(Boisjolin.)

— Butin fait à la guerre. Ces richesses furent la proie du vainqueur, furent la proie du soldat. Ce royaume devint la *proie* de Cambyse. (Boss.) Le peuple et les paysans sont la *proie* des traitants et des gens de guerre, comme les gens de guerre et les traitants sont la *proie* du diable. (Louis XII.) Ils ressemblent à une ville sans murailles, qui est ouverte de toutes parts, et qui devient la *proie* du premier venu. (Boss.) L'Italie et Rome même sont saccagées à diverses fois, et deviennent la *proie* des barbares. (Id.) La Perse continua d'être la [illegible]

— En général, toutes choses dont on s'empare avec violence, avec une sorte de rapacité. Être ardent à la proie. Partager la proie. Cette riche fortune devint la proie d'avides héritiers. Et j'espérais ma part d'une si riche *proie.* (Racine.)

Lorsqu'aux pieds de ses murs fumants de Troie,
Les vainqueurs tout sanglants partageront leur *proie.*
(Racine.)

— Fig. Celui qui est persécuté et qui devient victime. Vous voulez donc que je devienne votre proie. Je ne sais si ce tigre a reconnu sa *proie.* (Rac.)

L'avidité peut rendre une paix passagère.
Mais elle vent sa proie et la vent tout entière (Del.)

Ce n'est plus une ardeur dans mes veines cachée,
C'est Vénus tout entière à sa *proie* attachée. (Rac.)

— Personne dont on veut se rendre, ou dont on s'est rendu maître. Il tâche en ces lieux d'abandonner sa *proie.* (Rac.) La mort même n'est plus certaine de sa *proie.* (L. Rac.)

Les brigands réunis veillent dans les forêts:
L'œil sombre et respirant une homicide joie,
A travers ces détours ils attendent leur *proie.*
(B.-Lormian.)

Une secrète voie
Jusqu'en votre vaisseau conduira votre *proie.* (Rac.)

— *Être en proie à*, ou *être la proie de.* Avoir beaucoup à souffrir de, être la victime de. Etre en proie à l'avidité, à la cupidité des usuriers. Etre en proie à la rapacité de ses valets, de ses domestiques. Etre en proie à la vengeance, à la calomnie, à la médisance. Etre en proie à sa douleur, à sa tristesse, au désespoir. Etre la proie de ses passions. Se livrer en proie à ses passions. Etre en proie à de folles erreurs. Etre en proie à des remords. Un Etat en proie aux factions. De combien de remords m'ont-ils rendu la *proie.* (Rac.) Laissons-le plutôt en *proie* à son caprice. (Boil.) Quand je vous vois en *proie* à ces mortels ennuis. (Campistron.)

Ville de Mars! de toi les dieux semblaient lassés,
Au sauvage Annibal ils te laissaient en *proie.*
(Roucher.)

A cet objet Henri demeure en *proie*
A la douce surprise, aux transports de sa joie.
(Voltaire.)

— Dans le même sens se dit des choses. La direction des colonies, en *proie* à des commis avides et sans talent, fut promptement dégradée, avilie, et prostituée à la vénalité. (Rayn.)

Aux accès insolents d'une bouffonne joie,
La sagesse, l'esprit, l'honneur furent en *proie.*
(Boileau.)

— Il se dit aussi en parlant des choses qui détruisent ou ravagent. Cette maison a été la proie des flammes. Cette ville est en proie aux horreurs de la famine. Ce pays est la proie de toutes les calamités, des plus horribles fléaux. Dans la juste douleur où votre âme est en *proie.* (Volt.) Il faut à sa fureur que je me livre en *proie.* (Rac.) Un Etat si vaste en *proie* aux factions. (L. Rac.) Et la scène française est en *proie* à Pradon. (Boil.)

— Faucon. *Etre âpre à la proie.* Se dit en parlant d'un oiseau qui se sert courageusement de son bec et de ses ongles.

— Fig. *Etre âpre à la proie.* Aimer à rapiner.

— Syn. comp. PROIE. BUTIN. *Proie* désigne spécialement ce que les animaux carnassiers ravissent et mangent; *butin*, marque particulièrement ce qu'on a pris à la guerre ou sur l'ennemi. *Proie* éveille l'idée de destruction; *butin*, celle de pillage.

PROIER. s. m. (pr. *proé-ié*). Anc. mar. Marin qui avait le commandement de la proue.

PROIÈRE. s. f. (pr. *proé-iè-re*). Dr. féod. Corvée que le seigneur pouvait exiger de ses vassaux.

PROJECTILE. s. m. (pr. *pro-jek-ti-le*; ét. lat., *pro*, en avant; *jectus*, lancé). Mécan. Corps pesant lancé en l'air, dans une direction, avec un mouvement et par une force quelconques, et abandonné à l'action de la pesanteur. Un projectile, jeté obliquement, doit décrire une parabole, abstraction faite de la résistance que l'air lui oppose.

— Art milit. Tout ce qui se lance avec la poudre ou par des ressorts. Se dit particulièrement des bombes, des boulets, des obus, des grenades, des balles, etc. Un amas de projectiles. Lourd projectile. Léger projectile. Jeter, lancer des projectiles. Pour vérifier les projectiles, on les passe d'abord aux lunettes de réception, pièces rondes de fer battu, dans l'une desquelles ils doivent passer en tout sens et sans difficulté, et dans la seconde desquelles ils ne doivent passer en aucun sens.

PROJECTILE. adj. des 2 g. De projection. Mouvement projectile. Forme projectile.

PROJECTION. s. f. (pr. *pro-jek-ci-on*; du lat. *projectio*, formé de *projicere*, jeter en avant). Mécan. Action de jeter, de lancer un corps pesant.

— Mouvement imprimé à un projectile.

— Chim. Action de jeter par cuillerée, dans un creuset posé sur des charbons ardents, une matière en poudre qu'on veut calciner. Poudre de projection. V. POUDRE.

— Géom. descript. Représentation en apparence d'un objet sur le plan ou sur le tableau. ‖ *Projection de la sphère.* Sa représentation sur une surface quelconque. Toutes les lignes d'heures tracées sur les cadrans solaires sont les projections des méridiens célestes sur la surface du cadran. [illegible] *point sur un plan.* Le pied de la perpendiculaire abaissée de ce point sur ce plan. ‖ *Projection d'une ligne sur un plan.* Lieu géométrique des pieds des perpendiculaires abaissées de tous les points de cette ligne sur le plan. ‖ *Plan de projection.* Celui sur lequel on projette un point ou une ligne. ‖ *Projection horizontale ou verticale d'un point.* Projection de ce point sur un plan horizontal ou sur un plan vertical.

PROJECTURE. s. f. (du lat. *projectura*, formé de *projicere*, mettre, jeter en avant). Archit. Saillie ou avance horizontale des divers membres d'architecture.

— Bot. Nom donné à de petites côtes saillantes qui, partant de l'origine d'une feuille, se prolongent de haut en bas sur la tige, comme dans les légumineuses.

PROJET. s. m. (pr. *pro-jé*, du lat. *projectum*, mis en avant). Action de projeter; chose projetée; dessin, entreprise, arrangement des moyens d'exécuter avec succès ce qu'on médite. Grand, beau, sage, vaste, noble, noir projet. Projet ténébreux, coupable, illusoire, inutile, chimérique, romanesque, insensé, ridicule. Former, faire, créer, détruire, confondre, renverser un projet, des projets. Exécuter, accomplir, seconder un projet. Abandonner un projet. Renoncer à un projet. Suivre un projet avec ardeur. Se prêter, s'opposer à un projet. Déranger, déconcerter un projet. Voir avorter, échouer tous ses projets. Faire dormir, laisser dormir un projet. Ceci n'est encore qu'un projet, n'est encore qu'en projet. Il y a loin du projet à l'exécution. Ceci n'est qu'un *projet* qui, j'espère, ne s'exécutera jamais. (J.-J. Rouss.) Je suis dans la plus grande joie du *projet* que vous avez fait de me venir voir cette année. (Id.) Souris à mon *projet*, et protége mes vers. (Berch.) Nos *projets* échouent sans cesse, et nos espérances renaissent de nos *projets* mêmes renversés. (Mass.) Un léger accident, un amour de jeune fille, un mariage, un mot, ont souvent renversé les *projets* des plus habiles diplomates. (Boiste.) L'amour donne témérairement dans des *projets* insensés. (Boss.) Sa famille trop empressée à exécuter ce pieux *projet*, le rompit. (Id.) Tous ses *projets* semblaient l'un l'autre se détruire. (Rac.) A mes nobles *projets* je vois tout conspirer. (Id.) En mille vains *projets* à toute heure il s'égare. (Boil.)

Oh! le plaisant *projet* d'un poëte ignorant,
Qui de tant de héros va choisir Childebrand! (Boil.)

J'admire votre erreur; et pour être approuvés
De semblables *projets* veulent être achevés. (Rac.)

Miracles du génie et chefs-d'œuvre de l'art,
Les *projets* de Nemours gouvernent le hasard.
(De Belloy.)

— Première pensée, première rédaction d'une chose mise par écrit. Dresser un projet de ligne offensive et défensive. Faire un projet d'articles pour un contrat de mariage. Rédiger, présenter, discuter, soutenir, combattre, adopter, rejeter un projet de loi. Communiquer à quelques amis éclairés et discrets un projet de drame, le projet d'un roman, d'un poëme. Ceci n'est qu'un projet, qu'un simple projet, qu'un projet à peine ébauché. Le *projet* écrit de sa main et adressé au duc de Schomberg. (Volt.) Viens d'un regard heureux animer mon *projet.* (Boil.)

— B.-arts. Ébauche du plan d'un édifice à construire, avec ses coupes et ses élévations. Projet savamment étudié. Projet suffisamment médité.

— Jurispr. *Projet d'acte.* La rédaction préparatoire d'un acte sur papier libre, non timbré.

PROJETÉ, ÉE. part. pass. du v. Projeter. S'empl. adjectiv. Voyage projeté. Départ projeté. Fête projetée. Il crut pouvoir le devenir sans peine, et qu'une guerre si bien *projetée* serait utile à tous ses projets. (Volt.)

PROJETER. v. a. 1re conj. Il se conjugue sur *jeter*. (rad. *projet*). On double le *t* devant une syllabe muette. *Je projette, tu projettes, il projette*, etc. Former un projet, former le projet de. Projeter une entreprise. Projeter un long voyage. Projeter un grand ouvrage. Tout m'annonce de loin ce que le ciel *projette.* (L. Rac.) Servius Tullius *projeta* l'établissement d'une république, sous le commandement de deux magistrats annuels qui seraient choisis par le peuple. (Boss.) Ah! chose qu'on *projette* est loin d'être accomplie. (Andrieux.)

— *Projeter de*, suivi d'un infinitif. Projeter de faire telle ou telle chose, de faire de grandes choses. Projeter d'aller passer le printemps, l'été et l'automne sous le beau ciel de l'Italie.

— Jeter, diriger, porter en avant. Projeter un corps obliquement. La terre projette son ombre fort loin. Un corps qui projette son ombre sur un autre.

— Absol. Projeter en l'air. Perdre son temps à projeter. C'est un homme qui projette sans cesse, et ne fait jamais rien. Nous passons notre vie à projeter sans jouir du succès de nos projets. On *projette* plus à Paris qu'on ne résout. (Duclos.) On détruit, on élève, on s'intrigue, on *projette.* (L. Rac.)

— Géom. descript. Tracer sur un plan ou sur une surface quelconque la sphère ou tel autre corps, suivant certaines règles géométriques. Projeter les cercles horaires sur la surface d'un cadran.

— SE PROJETER. v. pron. Être projeté. Ces choses-là peuvent se projeter, mais elles ne s'exécuteront jamais.

— Paraître en avant. Cette figure se projette trop sur la façade de l'édifice. Plus le soleil est éloigné de son midi, plus l'ombre se projette au loin. Là, des bouquets de vieux pins se *projettent* horizontalement sur les flots. (Chateaub.)

PROJETEUR, EUSE. s. (rad. *projet*). Celui, celle qui a la manie de former des projets sans en réaliser aucun. Il ne s'emploie que familièrement et en mauvaise part. C'est un grand projeteur. Ce n'est qu'un projeteur.

PROLABIA. s. m. (mot lat. *pro*, en avant; *labia*, lèvres). Anat. Le devant des lèvres. Il est inusité.

PROLAPSUS. s. m. (pr. *pro-lap-sus*; mot emprunté du lat., et signifiant *chute en avant*). Chirurg. Relâchement d'une partie quelconque. Prolapsus de la luette, du vagin, de la matrice, etc. On dit aussi *prolapse.*

PROLATION. s. f. (pr. *pro-la-ci-on*; du lat. *prolatio*, formé de *pro*, en avant; *latus*, porté). Anc. musiq. Manière de déterminer la valeur des notes demi-brèves sur celle de la brève, ou la valeur des minimes sur celle de la demi-brève. On distinguait la *prolation parfaite*, dans la mesure ternaire, et la *prolation imparfaite*, dans la mesure binaire.

PROLECTATION. s. f. (pr. *pro-lek-ta-ci-on*). Didact. Action de séparer les parties les plus fines d'un corps, des plus grossières. Il est peu usité.

PROLECTION. s. f. (pr. *pro-lek-ci-on*). Provocation agréable, attrait, allèchement. Il est peu usité.

PROLÉE. s. f. Prat. Progéniture naturelle des premiers degrés des survivants.

PROLÉGAT. s. m. V. VICE-LÉGAT.

PROLÉGOMÈNES. s. m. pl. (ét. gr., πρό, avant; λεγόμενα, dits). Longue préface, avant-propos, introduction préliminaire. Les prolégomènes d'une science sont toutes les notions nécessaires pour la comprendre en elle-même, dans l'histoire de ses développements, et dans ses rapports avec les autres sciences. Les prolégomènes de la Bible. Les prolégomènes de la philosophie.

PROLEPSE. s. f. (du gr. πρόληψις, anticipation). Rhét. Figure par laquelle on prévient une objection pour la réfuter d'avance. V. ANTÉOCCUPATION.

— Philos. Nom que, dans le système d'Épicure, on donne aux sensations généralisées. Les prolepses seules peuvent être viciées par l'erreur; les sensations ne sont que l'action de la nature, et ne peuvent tromper.

PROLEPTIQUE. adj. des 2 g. (du gr. προληπτικός, qui anticipe). Pathol. Épithète donnée aux fièvres dont chaque accès anticipe sur l'accès précédent.

— Chron. Il se dit d'un événement fixé d'après une ère ou une méthode chronologique, quoique cette ère, cette méthode ne fussent pas encore établies quand le fait a eu lieu. On suppute tous les événements de l'histoire ancienne en années juliennes proleptiques. ‖ *Époque proleptique.* Celle qui est fixée en supputant, pour des temps antérieurs à cette fixation, le lieu alors occupé par le soleil.

PROLEPTIQUEMENT. adv. Didact. Par anticipation; d'une manière proleptique.

PROLÉTAIRE. s. m. (du lat. *proletarius*; rad. *proles*, rejeton, enfant). Hist. rom. Citoyen pauvre, considéré uniquement à proportion du nombre d'enfants qu'il donnait à l'État. Les prolétaires venaient après toutes les autres classes du peuple romain, et formaient eux-mêmes une espèce de classe très-pauvre, et exempte d'impôts.

— Hist. mod. Citoyen de la classe indigente; celui qui n'a ni fortune ni profession suffisamment lucrative. Successeurs directs du serf, comme le serf lui-même l'était de l'esclave antique, les prolétaires forment parmi nous la classe la plus pauvre et de beaucoup la plus nombreuse.

— adjectiv. La classe prolétaire. Une famille prolétaire.

PROLÉTARIAT. s. m. (rad. *prolétaire*). Polit. Etat, condition de prolétaire; classe des prolétaires. Le prolétariat moderne date du jour où nos mœurs et nos lois révolutionnaires proclamèrent le droit de tout homme à l'entière liberté, le droit de tout Français au titre de citoyen, l'égalité civile et politique, la destruction du régime féodal, etc.

PROLIFÉRATION. s. f. (pr. *pro-li-fé-ra-ci-on*; ét. lat., *proles*, *prolis*, rejeton; *ferre*, porter). Bot. Apparition soit d'un bouton, soit d'une fleur sur une partie de la plante qui n'a pas coutume d'en porter.

PROLIFÈRE. adj. des 2 g. (ét., V. PROLIFÉRATION). Bot. Se dit de tout organe qui donne naissance à un autre organe qu'il n'a pas coutume de porter, ou qui en produit un semblable à lui-même. Feuille prolifère. Fleur prolifère. Ombelle prolifère. Tige prolifère. Plante prolifère.

— Entom. *Antennes prolifères.* Antennes en massue courte, dont un des articles de la base offre une grande dilatation et forme une espèce d'oreillette qui s'avance au delà des autres.

PROLIFÈRE. s. f. Bot. Nom donné à quelques conserves d'eau douce, qui se multiplient par des renflements ou des bourrelets qu'on voit [illegible] composés.

PROLIFÉRICORNE. adj. des 2 g. (ét. lat., *proliferus*, prolifère; *cornu*, corne). Entom. Qui a les antennes prolifères.

PROLIFICATION. s. f. (pr. *pro-li-fi-ka-ci-on*). Hist. nat. Etat des parties qui sont prolifères.

PROLIFIQUE. adj. des 2 g. (ét. lat. *proles*, *prolis*, race, génération; *facere*, faire). Qui a la faculté, la force d'engendrer. Semence prolifique. Vertu prolifique. Liqueur prolifique.

— *Humeur prolifique.* Le fluide spermatique. ‖ *Animalcules prolifiques.* Les animalcules qu'on remarque dans le sperme.

— On a donné aussi quelquefois cette épithète à certaines substances alimentaires ou médicamenteuses, auxquelles on supposait la propriété d'accroître la faculté génératrice; et dans cette acception, on dit [illegible]

les prolifiques. Les véritables prolifiques sont les analeptiques.

PROLIGÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *proles, prolis*, rejeton; *gero*, je porte). Bot. Qui produit ou qui porte des corpuscules reproducteurs.

PROLIMNÉEN, ENNE. adj. (ét. gr., πρό, avant : λίμνη, étang). Géol. Épithète que l'on donne quelquefois aux terrains tertiaires ou bassins qui ont été occupés par les eaux douces dans les premiers temps de la période tertiaire, avant la principale formation marine.

PROLIXE. adj. des 2 g. (pr. *pro-lik-ce;* du lat. *prolixus;* rad. *laxus*, large). Très-long. La barbe rare et le menton *prolixe.* (J.-B. Rouss.)

— Se dit des discours et des personnes par rapport aux discours. Discours prolixe. Style prolixe. Orateur prolixe. Cet auteur écrit purement, mais il est prolixe. On peut se taire dans la prospérité, on est *prolixe* dans l'infortune. (De Théis.) La vie est courte, ne soyez pas long, disait un roi des Indes à un ambassadeur qui se disposait à lui adresser une harangue *prolixe.* (Raspail.)

PROLIXEMENT. adv. D'une manière prolixe. Écrire prolixement, trop prolixement. Il est peu usité. Je vous écris aussi *prolixement* que j'écris laconiquement aux autres. (Mme de Sév.)

PROLIXITÉ. s. f. (du lat. *prolixitas;* rad. *prolixus*, prolixe). Diffusion, longueur démesurée dans le discours. Écrire avec prolixité, avec une prolixité ennuyeuse, fatigante. Éviter soigneusement la prolixité. La *prolixité* dégoûte le lecteur. (Volt.)

Évitez les ennuis de la *prolixité*,
Être long, c'est risquer de n'être pas goûté. (***)

— Se dit de l'orateur lui-même. Cet orateur est d'une prolixité insupportable.

PROLOCUTEUR. s. m. (ét. lat., *pro*, pour; *loqui*, parler). Vieux mot syn. d'Avocat.

— Hist. Nom que quelques écrivains donnent au président de la chambre des communes en Angleterre. V. ORATEUR.

PROLOCUTION. s. f. Vieux mot qui signifie Pourparler, paroles données, reçues préalablement.

PROLOGIES. s. f. pl. (ét. gr., πρό, avant; λέγω, je cueille). Myth. gr. Fêtes qu'on célébrait en Grèce avant la récolte.

PROLOGUE. s. m. (ét. gr., πρό, avant; λόγος, discours). Préface, avant-propos. Le prologue de la loi salique. Les prologues de saint Jérôme sur la Bible.

— Dans un sens particulier, Ouvrage qui sert de prélude à une pièce dramatique. Le prologue est ordinairement débité par un acteur spécial. L'invention du prologue paraît remonter aux débuts de l'art dramatique; il était destiné à faire l'exposition du drame, ou bien encore l'éloge et l'apologie de l'auteur. Il est encore en usage. Si les *prologues* préparent un sujet, c'est un secours malheureux pour l'exposition, qui n'a plus assez d'art. S'ils parlent d'autre chose, c'est une distraction maladroite qui divise l'intérêt et partage une attention qu'il faut contenter. (Encycl.)

— Exorde, préliminaire, préambule. Laissez-là tout prologue et venez au fait. Faire un long prologue pour ne rien dire.

L'autre, en style pompeux habillant une églogue,
De ses rares vertus te fait un long *prologue.* (Boil.)

— Il se dit en parlant des anciens et quelquefois même chez les modernes, de l'acteur qui récite le prologue d'une pièce de théâtre.

PROLONGATION. s. f. (pr. *pro-lon-gha-ci-on;* rad. *prolonger*). Action de prolonger, d'accorder un délai, un surcroît de temps, de durée.

— Temps ajouté à la durée fixe d'une chose. Prolongation de congé. Prolongation de terme. Obtenir une prolongation de trêve, une prolongation de trois ans.

— Mus. Position d'une note qui, faisant partie d'un accord, se continue sans un ou plusieurs des accords suivants.

PROLONGE. s. f. Artill. Cordage dont on se sert dans les manœuvres des pièces de campagne ou dans les manœuvres de force, lorsqu'il est nécessaire d'équiper la chèvre à haubans. Traîner un canon à la prolonge. ‖ On donne encore ce nom à un petit chariot servant au transport des munitions ou des arrêts à des distances ... *chariot à munitions.*

PROLONGÉ, ÉE. part. pass. du v. Prolonger. S'empl. adjectiv. Trêve prolongée. Vie prolongée. Avenue, galerie prolongée. Cette côte fut *prolongée* en allant du Nord au Sud jusqu'à Monterey. (Malte-Br.) Les quadrupèdes ovipares sont aussi féconds que leur union est quelquefois *prolongée.* (Lacép.)

— Fig. Toute grande passion n'est qu'une espérance prolongée. Une vieillesse sans expérience ni réflexion est une enfance prolongée. La crainte du châtiment est elle-même un châtiment prolongé. Quelques amitiés de ce temps-là *prolongées* jusqu'à celui-ci me sont devenues bien précieuses. (J.-J. Rouss.) Ma cœur avait touché aux portes de la mort; mais Dieu, qui lui destinait la première palme des vierges, ne voulut pas la rappeler si vite à lui; son épreuve ici-bas fut *prolongée.* (Chateaub.) Les cris des matelots ont toujours quelque chose de lugubre et de *prolongé.* (Mme de Staël.) Cette différence ne tient pas uniquement à la lassitude qui s'empare des hommes après des agitations *prolongées.* (B. Constant.)

PROLONGEMENT. s. m. (rad. *prolonger*). Didact. Continuation d'une portion d'étendue. Prolongement d'un mur, d'un chemin, d'une terrasse, d'un quai, d'une rue, de la façade d'une maison, etc. Prolongement d'une digue.

— Anat. Extension que prennent certaines parties du corps. La queue dans les animaux est un prolongement de l'épine dorsale. ‖ *Prolongement rachidien.* La moelle épinière.

— Bot. *Prolongements médullaires.* Nom donné aux rayons médullaires, parce qu'ils semblent être des appendices de la moelle; ils se dessinent sur la coupe transversale de la tige des dicotylédons, comme les lignes horaires d'un cadran.

PROLONGER. v. a. 1re conj. (du lat. *prolongare;* ét., *pro*, en avant; *longus*, long). On met un *e* après le *g* devant *a, o. Nous prolongeons. Je prolongeais. Prolongeant*, etc. Faire durer plus longtemps. Prolonger une affaire. Prolonger un armistice, une trêve. Prolonger la guerre. Prolonger le terme d'un payement. Prolonger les jours de quelqu'un. Prolonger les maux, les misères, les souffrances de quelqu'un. Prolonger l'erreur de quelqu'un. Ils ont *prolongé* leur agonie en détail; la mienne s'est opérée subitement. (Las Cases.) Vous employez des jours que Dieu n'a *prolongés* que pour votre salut, à *prolonger* le cours de vos iniquités. (Mass.) Je *prolongeais* pour lui ma vie et ma misère. (Rac.) Les plus longues douleurs *prolongent* leurs délices. (Id.)

Et cette guerre, Arcas, selon toute apparence,
Aurait dû plus longtemps *prolonger* son absence.
(RACINE.)

Faire du bien dans ses vieux jours,
C'est *prolonger* son existence. (FLORIAN.)

— Étendre, continuer. Prolonger une ligne. Prolonger un mur, une galerie, une terrasse, un chemin, un quai, etc.

— *Fig.* La route que nous parcourons ne finit point sur la terre; la religion la prolonge dans les cieux. Il n'y a que le demi-savoir et la fausse sagesse qui, *prolongeant* nos vues jusqu'à la mort, et pas au-delà, en font pour nous le pire des maux. (J.-J. Rouss.)

— Mar. *Prolonger un vaisseau.* Le faire avancer contre un autre, le mettre flanc à flanc; il signifie aussi S'avancer contre ce vaisseau, se mettre flanc à flanc avec lui.

— SE PROLONGER. v. pron. Être prolongé. La trêve peut se prolonger.

— S'étendre en durée. Les débats de ce procès se sont prolongés fort avant dans la nuit. La vie de l'homme ne se prolonge guère jusqu'à un siècle, encore moins se prolonge-t-elle au delà. Nos désirs, nos passions, nos espérances se prolongent jusqu'à l'extrême vieillesse. Je me suis efforcé de sonder mon cœur, mais l'agitation de la journée précédente s'y *prolonge* encore. (Barth.)

— S'étendre en longueur. Cette île se prolonge de l'est à l'ouest. Cette avenue se prolonge jusqu'à la route royale. D'ici la vue se prolonge à l'infini. Le son se prolonge dans les profondeurs de cette caverne. Plus nous avancions, plus l'île me semblait se *prolonger* du midi au nord. (Barth.) Bientôt les roulements d'un tonnerre lointain se *prolongeant* dans ces bois aussi vieux que le monde, en firent sortir des bruits sublimes. (Chateaub.)

PROLUSION. s. f (pr. *pro-lu-zi-on;* ét. lat., *pro*, pour; *lusus*, jeu). Littér. Composition que fait un auteur, pour exercer ses forces et pour essayer son esprit. Les prolusions de Strada. ‖ Il désignait aussi autrefois des programmes d'études publiés par les professeurs.

PROMACHIES. s. f. pl. Antiq. gr. Fête lacédémonienne dont parle Athénée, et dans laquelle il dit qu'on se couronnait de roseaux.

PROMALACTÉRION. s. m. (ét. gr., πρό, avant; μαλακτήριον; dérivé de μαλάσσω, j'amollis). Antiq. gr. Sorte d'étuve qui précédait les bains chez les anciens, et où l'on se préparait le corps par des frictions, des parfums, etc., avant de se baigner.

PROMALANGE. s. m. Hist. anc. Nom des juges de l'île de Cypre, qui examinaient les accusations portées par les gergines. L'emploi des promalanges était héréditaire. V. GERGINE.

PROME. Géogr. Grande ville d'Asie, dans ... de Pegu; 40,000 hab.

PROMÉCOPSIDE. s. m. Entom. Genre d'insectes de l'ordre des hyménoptères.

PROMENABLE. adj. des 2 g. Que l'on peut promener. Cet enfant est encore trop souffrant, il n'est pas promenable.

PROMENADE. s. f. Action de se promener. Promenade à pied, à cheval, en voiture, en bateau. Faire une promenade, une courte promenade, une longue promenade. L'exercice modéré de la promenade est salutaire à cette personne. Aller à la promenade. Revenir de la promenade. Être fatigué de sa promenade. Le soir, lorsque les vents sont tombés, chaque famille réunie va jouir des exercices de la promenade. Utiles à tous les âges, appropriées à toutes les conditions, recherchées par tous les peuples civilisés et particulièrement sous les climats tempérés, partout et dans tous les temps les *promenades* sont entre les mains du médecin une ressource précieuse, une ressource dont l'emploi constamment varié peut toujours être appliqué aux diverses situations du malade et aux diverses circonstances des maladies. (Delpit.) Échappé des langes de l'enfance et admis dans le collège, l'adolescent aspire après le jour où la *promenade* lui sera permise comme délassement de ses études, comme moyen de conservation pour sa santé. (Id.) Le soleil était descendu sous l'horizon pendant la *promenade* d'Aben-Hamet et de Blanca. (Chateaub.) Notre *promenade* fut presque muette. (Id.)

Dans tes douces *promenades*,
Tu vois les folles Ménades
Rire autour d'Anacréon. (J.-B. ROUSS.)

— *La promenade est belle aujourd'hui.* Le temps est favorable pour se promener aujourd'hui.

— Art. milit. *Promenade militaire.* Marche de quelques heures qu'on fait faire à un régiment, autour du lieu de sa résidence, afin d'exercer les soldats.

— Lieu où l'on se promène, espace de terrain affectant une forme variable et le plus souvent planté d'arbres, servant à une ville de lieu de délassement et de réunion. Belle promenade. Agréable promenade. Parmi les plus belles promenades, on cite à Paris les Champs-Élysées, le jardin des Tuileries, la grande avenue de Neuilly, les jardins du Palais-Royal et du Luxembourg; à Londres, le parc Saint-James, les jardins de Kensington, Regent-Park, Hyde-Park, Green-Park; à Madrid, le Prado, les jardins de Buen-Retiro; à Vienne, le Prater; à Venise, le Lido.

Un auteur qui, pressé d'un besoin importun,
Le soir entend crier ses entrailles à jeun,
Goûte peu d'Hélicon les douces *promenades.* (BOIL.)

PROMENÉ, ÉE. part. pass. du v. Promener. S'empl. adjectiv. Des étrangers promenés dans la ville, par la ville.

Eh bien! monsieur l'exempt, suis-je assez *promené?*
Est-il quelque réduit où l'on ne m'ait mené?
(MONTFLEURY.)

PROMENER. v. a. 1re conj. (du lat. *prominare*, conduire). Mener à la promenade. Promener un enfant, un vieillard, un malade.

— Mener çà et là pour divertir, pour récréer. Promener sa main sur un animal. Ensuite ils lièrent sur un chameau le corps sanglant et brisé, et le *promenant* au travers du camp, ils l'exposèrent toute une journée à la féroce dérision des soldats. (Peyronnet.)

Pauvre Turc! qu'il est bon, le charmant caractère!
S'écriait un enfant en *promenant* sa main
Sur un dogue enchaîné, qui, dit-on, par dédain,
Impunément le laissait faire. (ARNAULT.)

S'il rencontre un palais, il m'en dépeint la face;
Me *promène* avec lui de terrasse en terrasse. (BOIL.)

— Fig. Traîner.

Quatre bœufs attelés, d'un pas tranquille et lent,
Promenaient dans Paris le monarque indolent. (BOIL.)

Et dans les prés fleuris il semble avec fierté
Promener aux regards l'orgueil de sa beauté.
(DESAINTANGE.)

— *Promener des étrangers par la ville, dans la ville.* Les leur faire parcourir, les leur faire voir. Il doit me venir des parents de province, je les promènerai par tout Paris, dans tout Paris.

— *Promener un cheval.* Le faire marcher lentement, doucement, soit en le tenant par la bride, soit en le montant. Promener un cheval qui a les avives. Promener un cheval échauffé. On dit aussi, *promener un chien.* ‖ *Promener un cheval par le droit.* Le faire marcher sur une ligne droite. ‖ *Promener un cheval sur les voltes, entre les deux talons, la tête et les hanches dedans.* Le faire marcher de côté entre deux lignes.

— Fig. Promener sa vue, ses yeux, ses regards sur un panorama magnifique. Promener son esprit, son imagination, sa pensée, sur divers objets, sur mille objets divers. Promener partout ses désirs, ses rêveries, son chagrin, son inquiétude, son oisiveté, son ennui. Quand on a sérieusement promené son esprit et son imagination sur tous les êtres, on est forcé de reconnaître qu'il n'y a rien de réellement bon que Dieu et la vertu. C'était un de ces hommes à projets qui *promènent* en Europe leurs talents et leur inquiétude. (Rayn.) C'est une consolation de laisser *promener* ses idées dans l'antiquité. (Volt.) Au milieu de Paris il *promène* sa vue. (Boil.)

Chacun suit dans ce monde une route incertaine,
Selon que son erreur le joue ou le promène. (Boil.)
...
De fleurs en fleurs, de plaisirs en plaisirs,
Promenons nos désirs. (HAMILT.)

— Poét. *Promener ses jours.* Où fuir, où *promener* nos jours et nos misères? (Del.)

En vain je *promène* mes jours,
Du loisir au travail, du repos à l'étude. (DELILLE.)

— *Promener quelqu'un.* L'abuser, le lasser par des délais répétés, par des promesses vaines. Voilà plus d'un an que ce débiteur promène son créancier.

— Couler en serpentant. Ce ruisseau promène dans la prairie ses eaux limpides. Ce fleuve promène majestueusement ses ondes à travers les plaines. Cette rivière *promène* avec lenteur ses eaux limpides au pied d'une riche colline. (Barth.)

Un fleuve entrecoupé de joncs et de roseaux
D'un cours lent et paisible y *promène* ses eaux.
(COLARD.)

— Quelques écrivains, à l'imitation du vulgaire, l'ont employé dans le sens de *se promener;* mais c'est une faute. On ne doit pas dire *allons promener, il est allé promener;* il faut dire *allons nous promener, il est allé se promener.* Les exemples suivants ne sont donc pas à imiter. Les mouvements de l'enfant qui s'agite dans les bras de sa nourrice, tendent à solliciter le plaisir de *promener.* (Delpit.) De tous les besoins que le convalescent éprouve, de tous les goûts qu'il se sent pressé de satisfaire, le besoin et le goût de *promener* sont les moins dangereux. (Id.)

— En parlant des forêts transformées en vaisseaux, J.-B. Rousseau a dit :

A l'aspect des vaisseaux que vomit le Bosphore,
Sous un nouveau Xerxès Téthys croit voir encore
Au travers de ses flots *promener* les forêts.

— SE PROMENER. v. pron. Aller à pied, à cheval, en voiture, etc., pour en faire un exercice agréable ou salutaire. Se promener sur les boulevards. Se promener pendant deux heures. Se promener à la fraîcheur matinale. Se promener dans un parc, dans un jardin. Se promener de long en large dans sa chambre. Ce n'est point en se *promenant* dans nos campagnes cultivées que l'on peut connaître les grands effets des variétés de la nature. (Buff.) Étranger, dit la naïve Espagnole, quand je regarde ta robe, ton turban, tes armes, et que je songe à nos amours, je crois voir l'ombre du bel Abencerage se *promenant* dans cette retraite abandonnée avec l'infortunée Alfaïme. (Chateaub.) Quand je me rappelai comme en se *promenant* avec une femme pompeusement parée, il ne jetait sur moi qu'un regard froid et tranquille, c'est alors que je devins Espagnole, que je me travestis, que je me saisis d'un poignard. (X. Marmier.)

Se *promenant* un soir dans son parc solitaire,
Suivi d'un jardinier, homme instruit et de sens,
Il vit un sanglier qui labourait la terre,
Comme ils font quelquefois pour aiguiser leurs dents.
(FLORIAN.)

— Par impatience et par humeur, on dit, *Allez vous promener*, en s'adressant à une personne dont on est mécontent, dont on veut se débarrasser. Allez vous promener, vous m'ennuyez, vous m'impatientez, vous m'importunez. On dit de même, *C'est un niais, c'est un importun, qu'il aille se promener, il peut aller se promener. Je l'ai envoyé promener.* Dans cette dernière locution on sous-entend le pronom personnel. Ces expressions sont malhonnêtes et injurieuses.

— *Fig.* Parcourir. Du haut de Montmartre la vue se promène sur toute la ville de Paris. Mes regards enchantés se promenaient sur ces fertiles campagnes.

— Absol. Le désir se promène et ne s'arrête jamais.

— *Son esprit, son imagination se promène d'un objet à l'autre.* Son esprit, son imagination change à tout moment d'objet.

— Se dit aussi en parlant d'un ruisseau, d'un fleuve.

J'aime mieux un ruisseau qui, sur la molle arène,
Dans un pré plein de fleurs lentement se *promène.*
(BOILEAU.)

PROMENEUR, EUSE. s. Celui, celle qui se promène. Le parc est plein de promeneurs. Il y a parmi la foule quelques charmantes promeneuses. La pluie a chassé les promeneurs. Il ne peut être indifférent de faire monter son malade à cheval, en voiture, ou sur un bateau; de le diriger sur une promenade solitaire, ou de l'envoyer dans ces lieux consacrés par la mode, lieux étroitement bornés, où le nombre et la presse des *promeneurs* changent en supplice le plaisir de se promener. (Delpit.)

— Celui, celle qui aime à se promener, qui a la passion de la promenade. C'est un grand promeneur. C'est une grande promeneuse.

— Fig. et fam. Celui, celle qui abuse, qui lasse quelqu'un par des délais, par des promesses vaines. Vous n'êtes qu'un promeneur.

— Celui, celle qui promène quelqu'un. Le promeneur d'un vieillard. La promeneuse d'un enfant.

PROMENOIR. s. m. Local aéré et couvert, ménagé, tantôt sur le pourtour d'un édifice, tantôt dans l'intérieur, pour y servir de lieu de réunion et de refuge. Les grands portiques de la cour des Invalides, du jardin du Palais-Royal, des rues Castiglione et Rivoli, du théâtre de l'Odéon, de la nouvelle Bourse, sont de magnifiques promenoirs.

— Lieu destiné dans les établissements publics où l'on traite des malades, à leur faire prendre l'air et le plaisir de la promenade. Les *promenoirs* ... garantir les malades des ardeurs du soleil, pendant les mois les plus chauds. (Mérat.) Il faut qu'un *promenoir* ait une assez grande étendue pour que les sujets qui en ont la jouissance puissent s'y promener facilement et sans encombrement. (Id.)

PROMÉPIC. s. m. (par contract. de *promérops* et de *pic*). Ornith. Nom donné à un oiseau qui a le bec courbé des promérops et les pieds des pics.

PROMÉROPIDE. adj. des 2 g. ou **PROMÉROPIDÉ, ÉE.** adj. Ornith. Qui ressemble à un promérops. ‖ PROMÉROPIDÉS. s. m. pl. Tribu d'oiseaux de la famille des ténuirostres, qui a pour type le genre promérops.

PROMÉROPS. s. m. Ornith. Genre d'oiseaux de l'ordre des passereaux et de la famille des ténuirostres, séparé du genre huppe, dont ils se distinguent par plusieurs caractères, qui sont : l'absence de la huppe, remplacée par les plumes du front veloutées et dirigées en avant sur les narines comme chez les oiseaux de paradis; aussi viennent-ils du même pays et brillent-ils

de même par l'éclat de leur plumage; ils ont une queue très-longue, et une langue fourchue et extensible qui leur permet de vivre du suc des fleurs. Les espèces les plus remarquables sont : le promerops à parements frisés, le proméerops à deux filets, le proméropa royal, et le promérops promefil.

PROMÉRUPE. s. m. Ornith. Espèce de promérops.

PROMESSE. s. f. (pr. *pro-mè-ce ;* du lat. *promissum*, formé de *pro*, en avant; *mittere*, mettre). Action de promettre.

— Engagement libre et volontaire, verbal ou écrit. Promesse verbale. Belle, fausse, folle, grande promesse. Magnifique, séduisante, trompeuse promesse. Promesse ambiguë. Faire une promesse, des promesses. Prodiguer les promesses. Etre prodigue de promesses. Libéral en promesses. Tenir sa promesse. Tenir à ses promesses. Etre fidèle à ses promesses. Exact, constant dans ses promesses. Garder, violer, rétracter sa promesse, ses promesses. Satisfaire, manquer à sa promesse. Aller contre sa promesse. Revenir sur sa promesse. Oublier ses promesses. Acquitter une promesse. S'acquitter de sa promesse. Etre quitte de sa promesse. Avoir la promesse de quelqu'un. Compter sur la promesse de quelqu'un. Avoir promesse, tirer promesse de quelqu'un. En jurisprudence, la promesse n'a de valeur qu'autant qu'il est possible de prouver l'existence d'une convention. La promesse de donner ou de constituer, lorsqu'elle est faite dans un contrat de mariage, emporte l'idée d'une convention irrévocable. Essayez dès ce jour l'effet de mes *promesses*. (Rac.) Eve se laissa séduire par ces *promesses* artificieuses. (De Sacy.) La *promesse* qu'il faut tenir sans cesse, est celle d'être honnête homme, et toujours ferme dans son devoir. (J.-J. Rouss.) *Promesse* sans effet est un bel arbre sans fruit. (Oxenstiern.) La marque la plus infaillible de l'inexécution d'une *promesse*, c'est lorsqu'on la fait avec trop de facilité. (Id.) Souvent c'est par intérêt qu'on fait des *promesses ;* c'est aussi par intérêt qu'on ne les tient pas. (S. Dubay.) *Promesse* de renard avec le vent s'envole. (A. Rigaud.)

Neptune, l'instrument d'une indigne faiblesse,
S'empara de mon cœur et dicta la *promesse*. (Crébill.)

Son épouse lui fit *promesse* solennelle
D'être sourde, aveugle et cruelle. (La Font.)

— Par analogie.

Ta prairie est riante; et d'heureuses *promesses*,
De tes jeunes épis t'assurent les largesses. (Barbau.)

— *Promesse de mariage*. Engagement écrit d'épouser une personne. Faire à quelqu'un une promesse de mariage.

— Ce que l'on a promis. On ne peut exiger la promesse de quelqu'un sans être obligé de donner la sienne.

— Fig. et fam. *Se ruiner en promesses*. Faire beaucoup de promesses qu'on ne tient pas. Il se ruine en promesses. Si jamais vous vous ruinez, ce sera en promesses.

— Loc. prov. *Promesse de grand n'est pas héritage ; qui s'y fie est un sot.* || *Ses promesses ressemblent à celles d'une mariée qui entrerait au lit en chemise*. Il promet trop; ses promesses sont difficiles à tenir.

— Absol. Billet sous seing privé, par lequel on s'engage à payer quelque somme d'argent. Promesse payable à six mois de date, payable à volonté. Promesse de dix mille francs. Donner, faire sa promesse, une promesse, en présence de témoins. Déchirer, lacérer, brûler, anéantir une promesse. Retirer, reprendre sa promesse.

PROMÉTHÉE. Myth. Fils d'Iapet et de Clymène, selon Hésiode, ou de Thémis, selon Eschyle. Aidé de Minerve, il forma le corps du premier homme du limon de la terre, composa son cœur des qualités de presque tous les animaux, monta au ciel et déroba le feu divin pour animer son ouvrage. Jupiter lui envoya Pandore avec une boîte pleine de maux; Prométhée se défia de ses charmes; c'est alors que Jupiter l'enchaîna sur le Caucase, où un vautour lui rongea le foie, qui renaissait toujours. D'après quelques mythologues, il fut délivré par Hercule. Prométhée fut le père de Deucalion et l'inventeur de tous les arts. Selon les interprétations modernes, il est l'image du génie persécuté.

— Fig. et prov. *Le vautour de Prométhée*. Un tourment cruel et sans fin.

— Philol. *Prométhée*. Titre d'une trilogie d'Eschyle qui comprenait : Prométhée ravisseur de la flamme, Prométhée enchaîné, et Prométhée délivré. Il n'est parvenu jusqu'à nous que [illegible]

— Astron. Nom donné accidentellement à la constellation d'Hercule.

PROMÉTHÉEN, ENNE. adj. Qui appartient à Prométhée. || *La roche prométhéenne*. Le Caucase. || *L'oiseau prométhéen*. Le vautour.

PROMÉTHÉIES. s. f. pl. Antiq. gr. Fête qu'on célébrait à Athènes en l'honneur de Prométhée.

PROMÉTHIDE. Nom patronymique des enfants de Prométhée, et particulièrement de Deucalion.

PROMETTEUR, EUSE. s. Personne qui promet légèrement ou sans intention de tenir sa promesse. C'est un grand prometteur, une grande prometteuse. Vous êtes un beau prometteur, une belle prometteuse. Il est familier.

PROMETTRE. v. a. 4e conj. irrég. (ét. lat., *pro*, en avant; *mittere*, mettre). *Je promets, tu promets, il promet, nous promettons, vous promettez, ils promettent. Je promettais. Je promis. J'ai promis. Je promettrai. Je promettrais. Promets, promettons, promettez. Que je promette. Que je promisse. Promettant. Promis, promise.* S'engager de parole ou par écrit à dire ou à faire. Prendre garde à ce qu'on promet. Tenir ce qu'on a promis, tout ce qu'on a promis, plus qu'on n'avait promis. Promettre de l'argent. Ceux qui savent faire le plus, savent le mieux combien il faut peu *promettre*. (Louis XIV.) Un souverain ne doit jamais *promettre* que ce qu'il veut tenir. (Bonap.) Examine bien si ce que tu *promets* est juste, et si tu peux le tenir; la promesse faite ne doit plus être révoquée. (Chinois.) On n'ajoute pas grande foi à ceux qui *promettent* beaucoup. (Mabire.) Les personnes sans caractère sont celles qui *promettent* le plus et qui tiennent le moins. (S. Dub.) Tu vas mourir, penses-tu, non, tu vas vivre; et c'est alors que je tiendrai tout ce que j'ai *promis*. (J.-J. Rouss.) On trouva que sous Charles IX on avait *promis* par arrêt 50,000 écus à celui qui représenterait l'amiral Coligni mort ou vif. (Volt.) Voilà de ces joies et de ces larmes telles que Jésus-Christ les a véritablement *promises* à ses élus. (Chateaub.)

Quand j'aurais en naissant reçu de Calliope
Les dons qu'à ses amants cette muse a *promis*,
Je les consacrerais aux mensonges d'Esope :
Le mensonge et les vers de tout temps sont amis.
(La Fontaine.)

D'un œil aussi content, d'un œil aussi soumis,
Que j'accepte l'époux que vous m'aviez *promis*.
(Racine.)

— *Promettre de*, suivi d'un infinitif. Promettre de faire une démarche, de rendre un service, de faire visite à un ami. Promettre de s'occuper sérieusement d'une affaire, sans toutefois promettre de réussir. Le Christ mis en croix pour nous a *promis* de nous délivrer. (Lamenn.) Dieu a-t-il *promis* à l'homme d'obéir à tous ses désirs? (Ballanch.) Depuis longtemps, me dit-il, j'ai *promis* au consul de passer une soirée chez lui; c'est aujourd'hui que je veux m'acquitter de ce devoir. (Baron de Théis.) Don Rodrigue, charmé des manières nobles et polies d'Aben Hamet, ne voulut point se séparer de lui qu'il ne lui eût *promis* de venir souvent amuser Blanca des merveilleux récits de l'Orient. (Chateaub.)

— *Promettre en*. Promettre une fille en mariage.

— *Promettre que*. Assurer que. Promettre qu'on fera tout son possible. Promettre qu'on ne s'écartera plus de la ligne de ses devoirs. Je vous promets que je le ferai repentir de son ingratitude. Il m'a promis qu'il ne ménagerait pas cet intrigant. Quiconque leur *promet* qu'ils trouveront Jésus-Christ dans le désert ou dans le secret de leurs palais, est un faux prophète. (Mass.)

Je vous abuserais, si j'osais vous *promettre*
Qu'entre vos mains, seigneur, il voulût la remettre.
(Racine.)

— Annoncer. Le temps promet de la pluie, du froid, du chaud, etc. L'almanach nous promet un très-beau printemps. Cependant le vent qui enflait nos voiles nous *promettait* une douce navigation. (Fén.) J'ose *promettre* à ces dignes mères un attachement constant et solide de la part de leurs maris. (J.-J. Rouss.)

— Faire espérer. Ces campagnes promettent de riches moissons. On apporta dans des corbeilles tous les fruits que le printemps *promet*. (Fén.) C'est un jeune homme qui *promet* beaucoup. (D'Alemb.) Nous nous sommes plaints que la mort, ennemie des fruits que nous *promettait* la princesse, les a ravagés dans les fleurs. (Boss.) La philosophie *promettait* la constance à son sage, mais elle ne la donnait pas. (Mass.) La superstition païenne lui *promettait* au delà du tombeau une félicité oiseuse. (Id.)

Tant de grandeurs ne nous touchent plus guère,
Je les lui *promettais* tant qu'a vécu mon père. (Rac.)

Les neuf trompeuses sœurs dans leurs douces retraites,
Promettent du repos sous leurs ombrages frais. (Boil.)

— absol. A force de *promettre*, on déçoit, sans le vouloir, le dessein qu'on a de ne rien tenir. (Stanislas.) Celui qui *promet* légèrement est souvent obligé de manquer à sa parole, et se rend indigne de toute confiance. (Chinois.)

— Loc. prov. *Promettre et tenir sont deux*, ou bien, *il y a grande différence entre promettre et tenir*, ou encore, *ce n'est pas tout de promettre, il faut tenir*. Il y a beaucoup de gens qui ne font pas ce qu'ils ont promis. || *Promettre plus de beurre que de pain*. Promettre plus qu'on ne veut ou qu'on ne peut tenir. Cette locution est popu- [illegible] faire beaucoup de promesses et n'en tenir aucune. || *Ce qu'on promet légèrement, on l'exécute rarement*. Les gens d'honneur réfléchissent avant de faire une promesse. || *Ne promettre pas poires molles*. Etre menaçant.

— Prat. *Promettant*, etc., *obligeant*, etc., *renonçant*, etc. Formule que les notaires emploient par abréviation à la fin de quelques actes.

— v. n. Donner des espérances. Ce jeune homme promet beaucoup. Cet enfant promet. Cette entreprise promet. Les blés, les vignes promettent cette année.

— SE PROMETTRE. v. pron. Être promis. De pareilles choses ne doivent pas se promettre légèrement. Rien de contraire à l'honneur ou au devoir ne peut se promettre.

— Se faire mutuellement des promesses. Se promettre amitié. Se promettre fidélité.

— Espérer. Se promettre un grand service de la bonté d'une personne. Se promettre qu'on amènerait quelqu'un à transiger. Se promettre d'être dans une heure à tel endroit. S'être promis plus de plaisir qu'on n'en a eu. Ne se promettre aucun résultat de la démarche que l'on a faite. Plusieurs philosophes ont relevé d'une manière éloquente grand nombre d'erreurs qu'on attribue aux sens, à l'imagination et aux passions, mais ils ne peuvent pas se flatter qu'on ait recueilli de leurs ouvrages tout le fruit qu'ils s'en étaient *promis*. (Condill.) Je m'étais *promis* une rêverie agréable. (J.-J. Rouss.) Vous m'avez tenu tout ce que je m'étais *promis* de vous. (Id.) Il semblait se *promettre* une heureuse victoire. (Rac.) Quel fruit te *promets*-tu de ta coupable audace? (Id.) Il se *promet* une victoire aisée. (Boil.)

— Prendre le parti bien arrêté, la résolution bien ferme. Se bien promettre de profiter des sages conseils d'un père. Se promettre de ne plus remettre les pieds dans une maison équivoque. Se promettre de ne jamais revoir un faux ami. Qui peut se *promettre* d'éviter, dans la société des hommes, la rencontre de certains esprits vains, légers? (La Bruy.)

PROMINENCE. s. f. (du lat. *prominentia*, formé de *prominere*, s'élever). Etat de ce qui est prominent. Il a vieilli.

PROMINENT, ENTE. adj. (du lat. *prominens*, formé de *prominere*, s'élever au-dessus). Qui s'élève au-dessus de ce qui l'environne. Rocher prominent. Colline prominente. Il a vieilli.

PROMINER. v. n. 1re conj. (du lat. *prominere*). S'élever au-dessus de quelque chose. Ce rocher, cette colline promine sur les autres. Il a vieilli.

PROMINULE. adj. des 2 g. Didact. Qui fait une très-légère saillie.

— Minér. *Cristal prominule*. Cristal ayant à sa surface des arêtes qui forment une très-légère saillie. Chaux sulfatée prominule.

PROMIS, ISE. part. pass. du v. Promettre. S'empl. adjectiv. La nation entière est *promise* aux vautours. (Racine.) Est-ce donc là cette bonté que vous m'aviez *promise*? C'est donc moi qui aurai causé la mort de cet Européen en l'appelant en votre présence? (B. de St-P.)

Mais bientôt, rappelant sa cruelle industrie,
Il me représenta l'honneur et la patrie,
Tout ce peuple, ces rois, à mes ordres soumis,
Et l'empire d'Asie à la Grèce *promis*. (Rac.)

— *Promis par*. Par nos ambassadeurs mon cœur vous fut *promis*. (Rac.)

— *La terre promise*. La terre de Chanaan, que Dieu avait promise au peuple hébreu. || Fig. Pays riche et fertile. C'est la terre promise. C'est une terre promise. Moïse exhorte plusieurs fois Josué à s'armer de force et de courage, afin de faire entrer ce peuple dans la terre qui lui avait été si souvent *promise*. (Le Maistre de Sacy.)

— Loc. prov. *Chose promise, chose due*. On est obligé de faire ce qu'on a promis.

PROMIS, ISE. s. Fiancé, fiancée. Le promis. La promise. Les promis.

PROMISCUE. adj. des 2 g. (pr. *pro-mi-sku ;* ét. lat., *pro*, avec; *miscuus*, mêlé). Confus. L'Eglise défend l'usage promiscue, téméraire et indiscret, des saintes et divines chansons que le Saint-Esprit a dictées à David. Il est tout à fait hors d'usage.

PROMISCUEMENT. adv. (pr. *pro-mi-sku-man*). D'une manière confuse. Il est inusité.

PROMISCUITÉ. s. f. (pr. *pro-mi-sku-i-té ;* du lat. *promiscuitas*). Didact. Mélange confus et désordonné. Il ne se dit guère qu'en parlant des personnes. La promiscuité des sexes cause toujours des désordres dans un grand établissement.

PROMISSION. s. f. (du lat. *promissio*, promesse). Il n'est guère usité que dans cette locution biblique, *La terre de promission*. La terre de Chanaan que Dieu avait promise au peuple hébreu.

— Fig. Pays abondant et fertile. C'est une terre de promission. On dirait que nous sommes dans la terre de promission, dans une terre de promission. V. *Terre promise*, au mot PROMIS.

PROMITOR. Myth. rom. Un des dieux champêtres que le flamine invoquait en sacrifiant à la terre; c'était le dieu qui présidait aux avances, aux frais que le cultivateur est obligé de faire pour obtenir les moissons.

PROMONTOIRE. s. m. (du lat. *promonto-* [illegible] qui est formée par des terres basses. Ce mot, le plus souvent synonyme de *Cap*, entraîne cependant l'idée d'une pointe de terre s'avançant dans la mer, et formant la dernière saillie d'une crête montagneuse. Le fameux cap de Misène, le cap de Sunium ou Colonna, le cap de Ténare ou Matapan, sont des promontoires. Doubler un promontoire. V. CAP.

— Anat. Petite saillie de la paroi interne du tympan, qui correspond à la rampe externe du limaçon, et surtout au côté externe du vestibule, et qui borne inférieurement la fenêtre ovale.

PROMOTEUR, TRICE. adj. (du lat. *promovere*, faire avancer, pousser en avant). Qui excite. Toute imbécillité est *promotrice* d'avarice. (Montaigne.) || Aujourd'hui il est inusité au féminin.

PROMOTEUR. s. m. (du lat. *promotor*, formé de *pro*, en avant; *movere*, mouvoir). Celui qui prend le soin principal d'une affaire. N'être que le promoteur et non pas le fondateur d'un établissement.

— Celui qui donne la première impulsion, qui est la cause principale. Cet ambitieux prince fut le promoteur de la guerre. C'est vous qui par votre vivacité inconsidérée avez été le promoteur de la querelle. Il fut un des plus fougueux promoteurs de la réforme.

— Celui qui fait fonction de procureur d'office dans une juridiction ecclésiastique. A la requête du promoteur.

— Anc. cout. *Promoteur des maîtres d'école de Paris*. Inspecteur qui visitait et surveillait les écoles.

PROMOTION. s. f. (pr. *pro-mo-ci-on ;* du lat. *promotio*, formé de *pro*, en avant; *motus*, [illegible] placé). Action par laquelle on élève, ou l'on est élevé à une dignité. Faire une promotion. Le pape a fait une promotion de cardinaux. Le roi a fait une promotion de pairs, d'officiers généraux, de magistrats.

— Dans le sens passif, Elévation à une dignité. Cet évêque, depuis sa promotion au cardinalat... Ces pairs, ces officiers, depuis leur promotion....

PROMOVEMENT. s. m. (du lat. *promovere*, pousser en avant). Anc. jurispr. Action du procureur du roi qui poursuit d'office.

PROMOUVOIR. v. a. et irrég. 3e conj. (ét. lat., *pro*, en avant; *movere*, mouvoir). *Je promeus, tu promeus, il promeut ; nous promouvons, vous promouvez, ils promeuvent. Je promouvais. Je promus, nous promûmes. J'ai promu. Je promouvrai. Je promouvrais. Promeus, promouvons, promouvez. Que je promeuve. Que je promusse. Promouvant. Promu, promue.* Elever à une dignité. Promouvoir quelqu'un aux ordres sacrés. Promouvoir un prêtre à l'épiscopat, un évêque au cardinalat. Promouvoir un officier général à la haute dignité de maréchal de France. Promouvoir un député à la pairie. Il n'est usité qu'à l'infinitif et aux temps composés.

— SE PROMOUVOIR. v. pron. Etre promu.

PROMPT, OMPTE. adj. (pr. *pron, onte ;* du lat. *promptus*, de *promere*, mettre dehors). Soudain, qui ne tarde pas. Souhaiter un prompt voyage et un prompt retour. Rendre une prompte réponse. Obtenir un prompt succès. Apporter un prompt remède au mal. Avoir la repartie prompte. Jamais déroute ne fut plus *prompte*. (Volt.) Ils croyaient terminer la guerre par notre entière et *prompte* défaite. (Fléch.) Les fortunes *promptes* sont les moins solides et les plus suspectes. (Vauven.) Il différa les conférences pour apporter un *prompt* remède au désordre de ses affaires. (Volt.) J'arrêtai de sa mort la nouvelle trop *prompte*. (Id.) Espérons de Neptune une *prompte* justice. (Id.) Un jugement trop *prompt* est souvent sans justice. (Id.)

Et la plus *prompte* mort, dans ce moment sévère,
Devient de leur amour la marque la plus chère.
(Racine.)

Cet orgueilleux torrent prompt à se déborder,
Dans ce choc ténébreux allait tout inonder. (Volt.)

— Rapide, qui passe vite, en un moment. Prompt comme la foudre. Prompt comme l'éclair. Aussi prompt, plus prompt que l'éclair. Sa joie fut prompte. Son mouvement fut si prompt, qu'on n'eut pas le temps de l'apercevoir. Mais plus *prompt* que l'éclair le passé nous échappe. (Rac.)

— *Vin prompt à boire*. Vin qui demande à être bu promptement, dans la primeur, presque aussitôt après la vendange.

— Actif, diligent, qui ne perd point de temps. Prompt à servir un ami. Prompt à prendre un parti, une résolution. Etre prompt dans tout ce que l'on fait. Ceux qui ont le plus besoin de conseils sont les plus prompts à en donner. La jeunesse est *prompte* à s'enflammer. (Fénel.) Attentive aux besoins de son amie, elle était *prompte* à la servir. (J.-J. Rouss.) La mort d'une main si *prompte* et si souveraine, renverse les têtes les plus respectées. (Boss.)

— Vif, pénétrant. Esprit prompt. Conception prompte.

— Emporté, ardent, bouillant, colère. Avoir l'humeur prompte. Etre d'une humeur prompte, d'humeur prompte. Etre si prompt, qu'on s'irrite du moindre obstacle, qu'on se met en colère à la moindre contradiction. Le prince de Condé était *prompt* et colère. (Lenet.) Achille déplairait moins bouillant et moins *prompt*. (Boil.)

Le lion de ce style est *prompt* à s'offenser,
[illegible]
Le bout de sa patte sacrée. (F. de Neufch.)

— *Avoir la main prompte*. Etre enclin à frapper pour le moindre sujet.

— S'empl. adv. dans cette locution familière, *Vite et prompt*. Faites, allez, vite et prompt!

PROMPTEMENT. adv. (pr. *pron-te-man*). Avec promptitude, avec diligence, avec rapidité. Aller promptement. Revenir promptement. Faire promptement. La corruption se communique promptement. Réparez *promptement* votre force abattue. (Rac.) Dispersez *promptement* vos amis rassemblés. (Id.)

Que je vous plains! et qu'il est nécessaire
D'achever *promptement* ce que vous voulez faire
(Racine.)

Insensé, qui se félicite
D'avoir si *promptement* pris un si grand essor;
Il faut le temps à tout, et ce qui vient trop vite
S'en retourne plus vite encor. (Fr. de Neufch.)

PROMPTITUDE. s. f. (pr. *pron-ti-tu-de*; rad. *prompt*). Diligence. Grande promptitude. Promptitude étonnante. Agir avec promptitude, avec beaucoup de promptitude. Servir quelqu'un avec promptitude. Cette affaire demande de la promptitude. La science et l'habileté exigent plus de temps que de promptitude. La promptitude ajoute à la force. Le mors et l'éperon sont deux moyens qu'on a imaginés pour obliger les chevaux à recevoir le commandement : le mors pour la précision, et l'éperon pour la *promptitude* des mouvements. (Buff.) Le trop de *promptitude* à l'erreur nous expose. (Mol.) Honteuse de n'envoyer que cent mille livres au roi et à la reine de Pologne, elle les envoie du moins avec une incroyable *promptitude*. (Boss.)

— *Promptitude à*. La *promptitude* à croire le mal est un effet de l'orgueil et de la paresse; on veut trouver des coupables et ne pas examiner les crimes. (La Rochefoucauld.)

— Vive pénétration, facilité à concevoir. La promptitude de l'esprit, de l'intelligence.

— Trop grande vivacité d'humeur. Disposition à se mettre en colère. Ne pouvoir se corriger de sa promptitude. Réprimander quelqu'un de sa trop grande promptitude.

— Mouvement de colère, d'emportement, de brusquerie. Dans cette acception, il s'emploie ordinairement au pluriel. Sa promptitude sera bientôt passée. Ses promptitudes sont insupportables. Il s'est beaucoup nui par ses promptitudes. Il est peu usité dans ce sens.

— Syn. comp. PROMPTITUDE. CÉLÉRITÉ. VITESSE. DILIGENCE. La *promptitude* fait que l'on se met à l'œuvre sur-le-champ; la *célérité*, que l'on agit sans interruption, la *vitesse*, que l'on emploie tous les moments avec ardeur; la *diligence*, que l'on choisit les voies les plus courtes.

PROMPTUAIRE. s. m. (pr. *pron-ptu-è-re*; rad. lat. *promptus*; de *promere*, détacher, extraire). Philol. Abrégé. Un promptuaire de droit.

PROMU, UE. part. pass. du v. Promouvoir. S'empl. adjectiv. Promu à l'épiscopat, au cardinalat. Promu à la pairie. Promu à la présidence de la Chambre des pairs.

— substantiv. Celui, celle qui a été promue. Les *promus* allèrent le remercier de les avoir recommandés au roi. (Sallentin.)

PROMULGATION. s. f. (pr. *pro-mul-ga-ci-on*; du lat. *promulgatio*; formé de *promulgare*, mettre devant le peuple). Action de promulguer, de publier solennellement. Acte émané du chef de l'État, par lequel il annonce la publication d'une loi. Les lois sont exécutoires dans tout le territoire français en vertu de la *promulgation* qui en est faite par le roi; elles seront exécutoires dans chaque partie du royaume, au moment où la *promulgation* pourra en être connue. La *promulgation* faite par le roi sera réputée connue dans le département de la résidence royale un jour après celui de la *promulgation*, et dans chacun des départements, après l'expiration du même délai, augmenté d'autant de jours qu'il y aura de fois dix myriamètres entre la ville où la publication en a été faite et le chef-lieu de chaque département. (Cod. civ.)

PROMULGUÉ, ÉE. part. pass. du v. Promulguer. S'empl. adjectiv. Loi promulguée. On ne peut prétendre cause d'ignorance d'une loi qui a été promulguée.

PROMULGUER. v. a. 1re conj. (pr. *pro-mul-ghé*; du lat. *promulgare*, mettre devant le peuple). Publier une loi avec les formalités requises.

— SE PROMULGUER. v. pron. Etre promulgué.

PROMULSIDAIRE. s. m. Ant. rom. Espèce de bassin ou de plat, dans lequel on mettait le premier service.

PROMULSIDE. s. f. (ét. lat., *pro*, avant; *mulsum*, vin doux, vin miellé). Ant. rom. Premier service d'un repas, hors-d'œuvre; ce que l'on mangeait avant de boire la première coupe de vin doux. La promulside contenait toujours des œufs frais.

PROMUSCIDE. s. f. Entom. Trompe ou suçoir des insectes hyménoptères.

PROMYLIE. Myth. gr. Divinité peu connue. On croit qu'elle présidait aux moulins.

PRONACRE. s. m. (ét. gr., νεύειν, je penche; ἄκρον, sommet). Bot. Genre de plantes de la famille des synanthérées, formé pour une espèce de la Guiane.

PRONAON. s. m. (du gr. πρόναον; d'où, en lat., *pronaum*). Antiq. gr. Vestibule, partie d'un temple grec qui précédait le sanctuaire.

PRONAOS. adj. m. Myth. gr. Surnom de Mercure, dont la statue était placée sous le vestibule d'Apollon Isménien à Thèbes. ‖ PRONAOS. s. m. V. PRONAON.

PRONAPIDE. Poète athénien qui fut, selon quelques auteurs, le maître d'Homère. Ce fut lui qui commença d'écrire de gauche à droite, tandis qu'avant lui les Grecs écrivaient comme les Orientaux, de droite à gauche.

PRONATEUR. adj. et s. m. (du lat. *pronare*, pencher). Anat. Qui fait exécuter au radius le mouvement de pronation. On donne cette dénomination à deux muscles de l'avant-bras, distingués, à cause de leur forme, en *rond pronateur* et *carré pronateur*. V. PRONATION.

PRONATION. s. f. (pr. *pro-na-ci-on*; rad. lat. *pronus*, penché). Anat. Mouvement par lequel on tourne la paume de la main vers la terre. La *pronation* est la position la plus ordinaire à la main, qui, par elle, est habituellement dirigée vers les objets environnants qu'elle doit saisir. (Bichat.)

PRÔNE. s. m. (par contraction du lat. *præconium*, proclamation). Liturg. Instruction chrétienne que le curé fait chaque dimanche après le premier Evangile de la messe paroissiale, et dans laquelle il avertit le peuple des fêtes, des jeûnes, des bans ou annonces, et des autres choses qui regardent la discipline ecclésiastique. Faire le prône. Faire un beau prône, un prône éloquent, un prône simple et touchant. Assister au prône. Ecouter religieusement le prône. Dire les prières du prône. Publier les bans au prône.

— *Recommander quelqu'un au prône*. Le recommander aux prières ou aux charités des fidèles, lorsqu'on est en chaire pour faire le prône.

— Prov., fig. et ironiq. *Recommander quelqu'un au prône*. Dire contre lui des choses qui peuvent le faire traiter sévèrement.

— Dans un sens analogue, *prône* signifie Exhortation, remontrance importune. Faire un beau prône, un long prône à quelqu'un. Je me moque de votre prône. Quand donc aurez-vous fini votre prône?

PRÔNÉ, ÉE. part. pass. du v. Prôner. S'empl. adjectiv. Vanté, loué avec excès. Une action prônée partout.

— *Prôné par*. Le voilà d'abord *prôné*, fêté par les gens d'une fortune médiocre; il est une autre classe d'hommes auprès de laquelle il est encore plus sûr d'un heureux succès, par cette même raison qu'il ne coûte rien. (X. de Maistre.)

Parlerai-je d'Iris? chacun la *prône* et l'aime;
C'est un cœur, mais un cœur... c'est l'humanité même.
(GILBERT.)

— absol. Nous ne *prônons* que pour être prônés. (Sallentin.)

PRONÉE. s. f. Entom. Genre d'insectes de l'ordre des hyménoptères.

PRÔNER. v. a. 1re conj. Faire le prône. En l'absence du curé, le vicaire prône les fidèles. Il est inusité dans cette acception.

— Fig. Vanter avec exagération, louer avec excès. Prôner quelqu'un comme un homme extraordinaire. Prôner un écrivain comme un génie de premier ordre. Prôner une action comme un trait d'héroïsme. Pour faire prôner un ouvrage, il faut se dévouer à un parti.

— v. n. Faire d'ennuyeuses remontrances. Il y a deux heures que vous ne faites que prôner. Quelquefois il s'emploie activ. dans cette acception. Aurez-vous bientôt fini de prôner? Que me prônez-vous là?

— SE PRÔNER. v. pron. Etre prôné. Une bonne action ne doit jamais se prôner par-dessus les toits. La plus belle action, si l'intérêt la fait faire, ne peut plus se prôner.

— Se louer, se vanter mutuellement. L'un l'autre se prônent avec une hardiesse et un sang-froid imperturbable.

— Faire son propre éloge. Celui qui se prône lui-même n'a bientôt plus de prôneurs. Tous ceux qui se prônent, le font pour des mérites supposés.

Damon se tue à se *prôner*,
Et de cela chacun s'étonne;
Il ne faut pas tant s'étonner,
Damon n'est aidé de personne. (PANIS.)

PRONERVATION. s. f. (pr. *pro-ner-va-ci-on*; ét. lat., *pro*, avant; *nervus*, nerf). Anat. Expansion tendineuse. Il est inusité.

PRÔNEUR. s. m. Celui qui fait un prône. Un bon prôneur. Un excellent prôneur. Il est hors d'usage dans cette acception.

PRÔNEUR, EUSE. s. (rad. *prôner*). Louangeur, louangeuse. Avoir ses prôneurs. Etre le prôneur de quelqu'un. Les gens les plus avides sont les prôneurs. Il n'y a point pour les talents d'ennemis aussi dangereux que les *prôneurs*. (Condorc.) Avec de la hardiesse et des *prôneurs* on devient un personnage. (Mme de Somery.) Les *prôneurs* sont nécessaires au mérite, comme le cortége l'est à la puissance. (Suard.)

— s. m. Grand parleur qui aime à faire des remontrances. Ennuyeux prôneur. *Prôneur* éternel, sempiternel.

PRONOÉ. s. m. Entom. Genre de papillons de la famille des diurnes.

PRONOM. s. m. (pr. *pro-non*; ét. lat., *pro*, à la place de; *nomen*, nom). Gramm. Partie du discours qu'on met à la place du substantif pour en rappeler l'idée et en éviter la répétition. Au lieu de dire : *cette maison est belle, mais cette maison est mal placée*, on pourrait dire : *cette maison est belle, mais elle est mal placée*. Le mot *elle* tient donc la place du substantif *maison*; c'est précisément ce qu'on appelle un pronom. A en juger par l'étymologie, le pronom proprement dit est un mot qui n'a par lui-même aucune signification, et qu'on met à la place d'un nom précédemment énoncé, pour le remplacer, et en éviter la répétition. Dès que le pronom tient la place d'un nom, c'est une conséquence qu'il en réveille l'idée telle qu'elle est, telle que le nom la réveillerait lui-même, c'est-à-dire sans y rien ajouter, et sans en rien retrancher. Un mot employé au figuré peut être substitué à un mot pris dans le sens propre : *voile*, par exemple, à *vaisseau*. Dans ce cas on substitue d'autres idées, et *voile* est employé pour une tout autre raison que pour tenir la place de *vaisseau*; *voile* n'est donc pas un pronom. Mais lorsqu'après avoir parlé d'Alexandre et de son passage en Asie pour combattre les Perses, on dit qu'*il les* subjugua, et qu'*il* renversa leur empire, les mots *il* et *les*, mis à la place des noms *Alexandre, Perses*, ont chacun la même signification que les noms dont ils rappellent l'idée; ce sont des *pronoms*. Quelquefois le pronom tient lieu d'une phrase entière. Par exemple, si l'on me dit : *Avez-vous vu la nouvelle pièce qu'on a jouée à l'Odéon?* et que je réponde : *je l'ai vue;* le pronom *l'* pour *la* ne tient pas la place du seul mot *pièce*, mais de ce mot accompagné de toutes ses modifications. Le sens exige encore que, dans quelques cas, le pronom tienne lieu d'une phrase construite différemment de celle dont il tient la place. *Voulez-vous que j'aille vous voir? Je le veux;* c'est-à-dire, *je veux que vous veniez me voir*. Les pronoms sont d'un grand avantage dans les langues : ils épargnent des répétitions qui seraient insupportables; ils répandent sur tout le discours plus de clarté, de variété et de grâce.

— *Pronoms personnels*. Ceux qui désignent spécialement les rôles ou personnes grammaticales. Il y a dans l'acte de la parole trois personnes ou rôles. Ces relations ont pris le nom de personnes grammaticales. Dans ce sens, la première personne est celle qui parle; la seconde est celle à qui l'on parle; la troisième personne est celle de qui l'on parle. Les pronoms de la première personne sont, *je, me, moi*, pour le singulier, et *nous* pour le pluriel. Les pronoms de la seconde personne sont, *tu, te, toi*, pour le singulier, et *vous* pour le pluriel. Les pronoms de la troisième personne sont, *il, elle, lui, le, la*, pour le singulier, et *ils, eux, elles, leur, les*, pour le pluriel. Il y a encore un pronom de la troisième personne, *soi, se*. On l'appelle *pronom réfléchi*, parce qu'il marque le rapport d'une personne à elle-même. Il y a encore deux autres mots qui servent de pronoms, savoir : *en*, qui signifie, *de lui, d'elle, d'eux, d'elles*, etc.; *y* qui signifie, *à cette chose, à ces choses*, etc. Quelques grammairiens mettent *le, la, les, en* et *y*, dans la classe des *pronoms relatifs;* c'est une erreur. Quoiqu'ils aient toujours rapport à un antécédent, et qu'ils semblent différer par là des autres *pronoms personnels* en régime qui ne font ordinairement que la fonction de substituts, ils n'en appartiennent pas moins à cette classe. En effet, ces cinq pronoms sont privés des deux propriétés qui caractérisent et distinguent essentiellement les *pronoms relatifs :* la première, celle de limiter, de restreindre ou d'expliquer les mots auxquels ils se rapportent; et la seconde, celle de lier souvent de petites phrases entre elles, et de faire ainsi la fonction de conjonctions. Tout ce que ces pronoms ont donc de commun avec les pronoms relatifs est une relation générale à un antécédent, ce qui ne suffit pas pour les ranger dans la même classe. La dénomination vulgaire de *pronoms* donnée aux mots *je, me, moi, toi*, etc., présente une idée qui est, selon nous, directement contraire à celle qu'on doit se faire de cette espèce de mots. Car les grammairiens supposent que les noms ont été substitués aux mots *moi, toi, il*, etc. Nous avouons même qu'il nous est impossible de concevoir comment un homme qui aurait voulu parler de lui-même aurait imaginé de se donner les noms de *Pierre, Jacques, Paul*, etc., ou tout autre nom indirect, plutôt que de s'appeler *moi* ou *je*. Cette observation n'a pas échappé à Court de Gébelin, qui dit positivement : Ces mots existent de la plus haute antiquité, et ils forment nécessairement une classe séparée, parce qu'ils ont une fonction unique qui n'a rien de commun avec celles d'aucune autre espèce de mots. Aussi la plupart des grammairiens les regardent-ils comme de vrais noms, et les appellent en conséquence *noms personnels*. Une propriété très-remarquable de ces pronoms, c'est que, dans plusieurs langues modernes, telles que le français, l'anglais, l'italien, l'espagnol, ils sont les seuls qui aient ce qu'on appelle des *cas*. En effet, dans notre langue, les pronoms personnels *je, tu, il*, deviennent *me* ou *moi, te* ou *toi, lui* ou *le*, lorsqu'ils sont considérés comme terme ou comme objet de l'action, ou bien lorsqu'ils sont subordonnés à quelque mot de l'espèce de ceux qu'on nomme prépositions.

— *Pronoms démonstratifs*. Ceux qui servent à montrer, à indiquer les personnes ou les choses dont ils rappellent l'idée. Les mots que les grammairiens regardent comme pronoms démonstratifs sont : *Ce, celui, cela, celle, ceux, celles. Celui, celle* est la réunion de *ce* et de ... à les nouvelles formes *celui-ci, celle-ci, ceux-ci, celles-ci, celui-là, celle-là, ceux-là, celles-là*.

— *Pronoms possessifs*. Ceux qui marquent la possession des personnes ou des choses dont ils rappellent l'idée. Les mots que les grammairiens regardent comme pronoms possessifs sont : *Le mien, le tien, le sien, le nôtre, le vôtre, le leur; la mienne, la tienne, la sienne, la nôtre, la vôtre, la leur, les miens, les tiens, les siens, les nôtres, les vôtres, les leurs, les miennes, les tiennes, les siennes*, etc.

— *Pronoms conjonctifs* ou *relatifs*. Ceux qui servent non-seulement à déterminer l'objet dont on a parlé, à en rappeler l'idée, mais encore à joindre une autre pensée à ce même objet. C'est cette dernière propriété qui les a fait nommer *pronoms conjonctifs*. On les appelle aussi *pronoms relatifs*, à cause de la relation qu'ils ont avec les noms ou les pronoms qui les précèdent. Les pronoms conjonctifs ou relatifs sont *qui, que, lequel, laquelle, lesquels, lesquelles, quoi, dont, où*.

— *Pronoms indéfinis*. Ceux qui désignent d'une manière vague, indéterminée, les personnes ou les choses dont ils rappellent l'idée. Les mots que les grammairiens considèrent comme pronoms indéfinis sont : *On, quiconque, chacun, l'un l'autre*, et les locutions pronominales *qui que ce soit, quoi que ce soit*. Quelques grammairiens y joignent encore les adjectifs indéfinis *nul, tel, aucun, plusieurs*, et les mots *autrui, personne*, etc. D'autres grammairiens nomment ces pronoms *substantifs indéfinis*.

PRONOMINAL, ALE. adj. Gramm. Qui appartient au pronom.

— *Verbe pronominal*. Verbe qui se conjugue avec deux pronoms de la même personne.

— Au plur. masc., *pronominaux*.

PRONOMINALEMENT. adv. Gramm. D'une manière pronominale. Verbe employé pronominalement.

PRONOMINATION. s. f. (pr. *pro-no-mi-na-ci-on*). Rhét. anc. S'est dit quelquefois pour Antonomasie. V. ce mot.

PRONONCÉ, ÉE. part. pass. du v. Prononcer. S'empl. adjectiv. Un mot bien prononcé. Un discours prononcé distinctement. Mme Vauquer et sa cuisinière se mirent aux écoutes, et surprirent plusieurs mots *prononcés* pendant la visite, qui dura quelque temps. (De Balzac.) A ces paroles *prononcées* dans cent langages divers, au lieu même où les apôtres reçurent du Saint-Esprit le don de parler toutes les langues de la terre. (Chateaub.)

— *Prononcé à*. Bientôt ton juste arrêt te sera *prononcé*. (Rac.) Je donnerais tous les discours *prononcés* à la tribune depuis quarante ans pour une truite. (De Balzac.)

— Qui est plus ou moins évident, en parlant d'un ordre, d'une décoration d'architecture. Le dorique grec a un caractère plus prononcé que l'altération de cet ordre par les Romains.

— *Traits prononcés*. Traits fortement marqués. Les traits de son visage sont bien prononcés, sont faiblement prononcés. Sa physionomie plus ou moins *prononcée* que celle des Italiens indique la gaieté, sans rien faire perdre à la dignité du maintien et des manières. (Mme de Staël.) Il me semble que dans la pièce du Tasse les couleurs du midi ne sont pas assez *prononcées*. (Id.)

— Fig. *Caractère prononcé* Caractère ferme et décidé. Cet enfant a déjà un caractère prononcé. A votre âge, vous devriez avoir un caractère prononcé, et non un caractère timide et irrésolu.

— Qui est exprimé d'une manière précise. Pensée prononcée. Intention fortement prononcée. Les imaginations ardentes ont des opinions très-prononcées, mais très-mobiles. Ce n'est pas uniquement à la douceur de l'italien, mais plutôt à la vibration forte et *prononcée* de ses syllabes sonores, qu'il faut attribuer l'empire de la poésie parmi nous. (Mme de Staël.)

— *Prononcé contre*. La naïveté de ces plaintes avait touché jusqu'au superbe don Carlos, malgré les imprécations *prononcées* contre les chrétiens. (Chateaub.)

— *Prononcé par*. Une autre tradition conserve à Jérusalem la sentence *prononcée* par Pilate contre le Sauveur du monde. (Chateaub.)

PRONONCÉ. s. m. Pal. Décision du tribunal prononcée à l'audience. Le prononcé d'un arrêt, d'une sentence, d'un jugement.

PRONONCER. v. a. 1re conj. (du lat. *pronuntiare*). On met une cédille sous le *c*, devant *a, o*. *Nous prononçons, je prononçais, prononçons*. Articuler les lettres, les syllabes, les mots. Il y a certaines lettres, certaines syllabes qu'on ne prononce pas aussi facilement que d'autres. Il y a certains mots dont on ne prononce pas toutes les lettres. Les Italiens, les Allemands, les Anglais prononcent le latin autrement que nous. Saint Boniface dit que la Vierge tomba à demi-morte, et qu'elle ne put *prononcer* un seul mot. (Chateaub.) Une légère rougeur monta au front de Bianca en *prononçant* ces mots. (Id.) Newton, qui a pénétré si avant dans les lois de la nature, ne *prononçait* jamais le nom de Dieu sans ôter son chapeau, et sans témoigner le plus profond respect. (B. de St-P.) Sa voix était très-douce, mon cher Oswald, en *prononçant* ces derniers mots. (Mme de Staël.) Nous *prononçons* hardiment tuer, dérober, trahir, et nous n'osons prononcer qu'entre les dents les choses très-agréables : aimer, baiser, caresser, etc. (Mont.)

— S'empl. absol. dans le même sens :

De l'art de *prononcer* faites-vous une étude,
La voix est un ressort qui cède à l'habitude;
C'est la route du cœur, sachez vous la frayer. (DORAT.)

— Dire, faire entendre. Prononcer le nom d'une personne. Si nous pouvions avoir une juste idée du nom de Dieu, à peine oserions-nous prononcer son nom.

— Réciter. Prononcer un discours, un sermon, un panégyrique, une harangue.

— *Prononcer au criminel son arrêt, sa sentence*. Lui lire le jugement rendu contre lui.

— Fig. *Prononcer sa sentence, sa condamnation*. Se condamner par ses propres paroles, par son propre témoignage. Cet homme a prononcé lui-même sa condamnation.

— Déclarer avec autorité juridique. Prononcer un arrêt, une sentence, un jugement, une

condamnation. Le concile prononça anathème contre Nestorius. Nous avons *prononcé* contre nous-mêmes l'arrêt que nous ne voudrions pas entendre d'un autre. (Del.)

Des prédicants le bataillon divin,
Ivre d'orgueil et du pouvoir suprême,
Avait déjà *prononcé* l'anathème. (Volt.)

Et la mort qu'en même temps Pallante a *prononcée*,
N'a pas du moindre trouble occupé ma pensée. (Id.)

— Fig. L'arrêt que le destin, que le sort a prononcé.

— Absol. dans les deux sens qui précèdent. L'Eglise a prononcé. Le législateur a prononcé. La loi prononcera. Le sort, le ciel a prononcé.

— v. n. Déclarer son sentiment sur quelque chose ; décider. Prononcer sur une question. Prononcer entre deux personnes. Il est difficile de prononcer en pareille matière. Prononcer en faveur de quelqu'un, contre quelqu'un, ne pouvoir prononcer si un tel a tort ou s'il a raison. Ame téméraire qui *prononces* si hardiment. (Boss.) C'est pour toi que tu vas *prononcer*. (Rac.) Palémon, simple pâtre, pris pour juge entre Ménalque et Damète, deux bergers qui excellaient dans l'art du chant, se défendit de *prononcer* dans une cause dont l'importance excédait sa capacité. (Campenon.)

— Ordonner. Vous n'avez qu'à prononcer. Prononcez, je suis prêt à vous obéir.

— Peint. et sculpt. Marquer fortement des parties saillantes du corps. Prononcer un bras, une main, une jambe, un pied, le front, le nez d'une figure, d'une statue. Avoir le défaut de trop prononcer les muscles.

— SE PRONONCER. v. pron. Etre prononcé. Ce mot se prononce difficilement. La langue anglaise ne se prononce pas aisément.

— Manifester son sentiment. N'oser pas se prononcer. L'opinion publique s'est depuis longtemps prononcée.

— Enoncer avec force son intention, sa résolution. Se prononcer énergiquement. Il s'est trop prononcé pour qu'on puisse douter de son intention. Je me suis prononcé, taisez-vous et obéissez.

— *Se prononcer contre.* S'insurger contre, prendre parti contre. Il n'y a que les âmes fortes qui osent se prononcer contre la tyrannie, et les cœurs droits et bons qui se prononcent contre l'erreur et la méchanceté. La vocation pour la philosophie et pour les sciences semblait se *prononcer* de plus en plus. (Ste Beuve.) ‖ Dans les Etats formés des anciennes provinces espagnoles de l'Amérique méridionale, il se dit particulièrement des chefs militaires qui prennent parti contre le gouvernement. V. PRONUNCIAMENTO.

— Syn. comp. PRONONCER. PROFÉRER. *Prononcer*, c'est faire entendre par la voix ; *proférer*, n'est *prononcer* à haute et intelligible voix.

PRONONCIATION. s. f. (pr. *pro-non-ci-a-ci-on ;* du lat. *pronunciatio*). Articulation des lettres, des syllabes, des mots. Prononciation nette, distincte, franche, facile, libre, embarrassée. La prononciation de certaines lettres, de certaines syllabes est difficile. Quelquefois la prononciation diffère de l'orthographe.

— Manière de prononcer, par rapport à l'accentuation, à la prosodie. Prononciation locale. Prononciation vicieuse. La prononciation des méridionaux est beaucoup plus accentuée que celle des gens du Nord. La prononciation des Picards diffère beaucoup de celle des Normands. La prononciation est un type natal. Les vices de prononciation ont reçu un grand nombre de dénominations différentes, entre lesquelles il règne une grande confusion : tels sont particulièrement le *balbutiement*, le *bégaiement*, la *blésité*, le *bredouillement*, le *grasseyement*, le *iotacisme*, la *lallation*, le *mutacisme*, le *mogilalisme*, le *nasillement* V. ces mots. Les Grecs étaient moins sensibles à une injure qu'à un vice de *prononciation*. (***) La langue française est encore pleine de *prononciations* vicieuses, et qui seraient intolérables, si les honnêtes gens ne prenaient soin de les éviter, comme un habile cavalier évite les cailloux sur sa route. (Volt.)

— Manière de réciter. Avoir la prononciation belle. Une parfaite prononciation ajoute une grande force, un puissant charme au discours. La prononciation est une des principales parties de l'art oratoire. Etudier la prononciation. Se faire une bonne prononciation.

— Action de prononcer un jugement.

PRONOPIOGRAPHE. s. m. (ét. gr., [illegible], ce qui présente à la vue ; γράφω, je décris). Phys. Sorte de chambre obscure qui représente ce qui est devant elle [illegible] pour ainsi dire la nature.

PRONOSTIC. s. m. (ét. gr., πρό, avant ; γνώσκω, je connais). Jugement, conjecture de ce qui doit arriver. *Faire de bons pronostics*, de malheureux pronostics. Se tromper dans son pronostic. Pronostic sûr, véritable, infaillible. Tirer un pronostic, des pronostics. Croire aux pronostics. Se moquer des pronostics.

— Pathol. Jugement que porte le médecin sur les changements qui doivent survenir pendant le cours d'une maladie, sur sa durée et sa terminaison. Ce médecin a le pronostic presque infaillible, il fait ordinairement des pronostics fort justes, il n'a pas réussi dans son pronostic. La science du *pronostic* est la science des médecins observateurs ; c'est elle qui distingue l'homme profond et réfléchi du simple routinier. (Reydellet.)

— Prétendu jugement que les astrologues tiraient de l'inspection des astres ou de toute autre combinaison superstitieuse.

— Signes, marques, d'après lesquels on conjecture ce qui doit arriver. Ce petit événement est un heureux pronostic. Regarder une chose comme un pronostic, comme un mauvais pronostic.

— Philol. *Les Pronostics*. Titre d'un traité de l'empereur Julien.

PRONOSTICATION. s. f. (pr. *pro-no-sti-ka-ci-on*). Prédiction, conjecture. Il est vieux et même hors d'usage, si ce n'est dans le style badin ou burlesque.

PRONOSTIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport au pronostic. Il n'est guère employé que dans cette locution, *Signes pronostiques*. Ceux d'après lesquels le médecin établit son pronostic sur une maladie.

PRONOSTIQUÉ, ÉE. part. pass. du v. Pronostiquer. S'empl. adjectiv. Evénement pronostiqué. Maladie pronostiquée.

PRONOSTIQUER. v. a. 1re conj. (pr. *pro-no-sti-ké ;* ét., V. PRONOSTIC). Faire un pronostic. Pronostiquer l'issue d'une maladie. Pronostiquer un événement. Les sages pronostiquent les événements par la connaissance qu'ils ont de l'état des choses. Quand un âne se roule sur la poussière, il *pronostique* le beau temps, et il *pronostique* la pluie, quand il dresse les oreilles et va de côté. (Sallentin.)

— SE PRONOSTIQUER. v. pron. Être pronostiqué. Les maux ne doivent se pronostiquer que pour les prévenir.

— Se prédire mutuellement. Les partis se pronostiquent leur défaite.

PRONOSTIQUEUR. s. m. (pr. *pro-no-sti-keur*). Celui qui pronostique. Il est familier.

PRONUBA. (du lat. *nubere*, se marier). Myth. Surnom de Junon, pris de ce qu'elle présidait aux mariages. En se mariant, on lui offrait une oie crue dont on avait ôté le fiel : symbole de la douceur qui devait régner entre époux.

— Hist. rom. Nom que les Romains donnaient à la femme chargée de conduire la mariée à la maison du mari et de la mettre au lit. La pronuba devait n'avoir été mariée qu'une fois et avoir une grande réputation de chasteté.

PRONUNCIAMENTO. s. m. (pr. *pro-noun-cia-mé-nto*). Hist. Acte d'insurrection d'un chef militaire, dans les républiques de l'Amérique méridionale. Faire un pronunciamento. Les pronunciamentos font que ces contrées sont dans un état continuel d'anarchie.

PRONY (Gaspard Riche, baron de). Célèbre ingénieur et mathématicien, membre de l'Académie des sciences, né en 1755, à Chamelet, près de Lyon, mort en 1839.

PROODIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., πρό, avant ; ᾠδή, chant). Littér. anc. Se dit dans la poésie grecque et latine, des grands vers d'un distique ou d'une strophe, considérés par rapport au petit vers qui les termine. Dans la strophe saphique, les trois premiers vers sont proodiques.

PROOPSIOS. adj. m. (ét. gr., πρό, avant ; ὄψις, vue ; qui voit avant, prophète). Myth. gr. Surnom sous lequel Apollon avait un autel sur le mont Hymette.

PROORCHESTÈRE. s. m. (pr. *pro-or-kè-sté-re*). Antiq. gr. Titre d'un magistrat des Thessaliens, dont on ignore les fonctions.

PROPAGANDE. s. f. (du lat. *propaganda*, devant être propagée, sous-entendu *fide*, la foi). Hist. relig. En général, toute institution qui a pour but la propagation de la foi chrétienne parmi les nations païennes. Les institutions de cette sorte se formèrent surtout durant le cours du XVIIe siècle.

— Dans un sens plus spécial, Collège fondé en 1622, par le pape Grégoire XV, pour travailler à la propagation du christianisme. Il se composait de dix-huit cardinaux et de quelques agents du pape, ayant pour mission de convertir les idolâtres et de combattre les hérétiques. En 1628, le pape Urbain VIII réunit à ce collège un séminaire qui n'était qu'une institution préparatoire où se formaient les missionnaires. La propagande s'assemble chaque semaine, sous la présidence du pape ; elle secourt les personnes qui ont récemment embrassé la foi catholique, les évêques et les prêtres bannis de leur pays ; elle possède une imprimerie célèbre par la variété de ses caractères ; elle a publié [illegible] contrées du monde connu.

— *Fête de la propagande.* Séance solennelle que la propagande de Rome tient à l'Epiphanie, et dans laquelle chaque élève de l'institution lit une pièce de vers composée dans sa langue natale : on y entend des vers coptes, syriaques, persans, etc.

— Par imitation. Toute institution protestante, tendant au même but que les propagandes catholiques. Le roi Charles II confirma en 1662 un collège de propagande fondé dès 1647, pour rattacher l'Inde à l'Angleterre par les liens de la religion. Le roi de Danemark fonda en 1705 une propagande pour la propagation de la foi évangélique sur les côtes de Tranquebar.

— Polit. Association dont le but est de répandre les doctrines d'un parti politique.

— Dans un sens particulier, Association secrète ayant pour but de répandre les principes démocratiques. Stationnaires par intérêt, mobiles par état, ils font de la *propagande* en même temps que de l'appétit. (A. Delrieu.)

PROPAGANDISME. s. m. Système, doctrine de la propagande.

— En mauvaise part. Manie de propager une nouvelle doctrine, surtout une doctrine politique révolutionnaire.

PROPAGANDISTE. s. m. Didact. Membre de la propagande.

— Celui qui fait de la propagande, qui cherche à propager une nouvelle doctrine, de nouveaux principes politiques, surtout des principes révolutionnaires.

PROPAGATEUR, TRICE. adj. Didact. Qui propage. Zèle propagateur. Foi propagatrice.

— substantiv. Celui, celle qui opère la propagation de quelque chose. Propagateur de la foi chrétienne. Propagateur des saines doctrines, des bonnes mœurs. Un ardent propagateur des idées nouvelles. L'Académie ne nous apprend point comment il faut dire en parlant d'une femme. Il nous semble qu'on peut dire *propagatrice*.

PROPAGATION. s. f. (pr. *pro-pa-gha-ci-on ;* du lat. *propagatio ;* formé de *propagare*, propager). Action de propager.

— Multiplication par la génération ou la reproduction. La propagation du genre humain. La propagation des animaux. La propagation de l'espèce.

— Fig. Extension, progrès, accroissement, développement. La propagation de la foi chrétienne. La propagation de la morale évangélique. La propagation des connaissances, des lumières, de la philosophie. La propagation des idées, des découvertes. La propagation de la vaccine. La propagation d'une épidémie, d'un incendie. Favoriser la propagation. Hâter la propagation. Travailler à la propagation. Propagation lente, difficile, rapide, prodigieuse. La propagation de l'Evangile a chassé la barbarie. Il y a des opinions qui rapetissent l'esprit, faussent le jugement, endurcissent le cœur, et dont la *propagation* peut abâtardir un peuple. (J.-J. Rouss.)

— Phys. Production naturelle de certains effets. La propagation des ondes, des vibrations des corps. La propagation du son, de la lumière.

PROPAGÉ, ÉE. part. pass. du v. Propager. S'empl. adjectiv. Le genre humain propagé sur tous les points de la terre. Des animaux propagés dans une île déserte.

— Fig. La vérité propagée dans les esprits. La vérité propagée dans les cœurs.

— Phys. Le son propagé plus lentement que la lumière.

PROPAGER. v. a. 1re conj. (du lat. *propagare ;* formé de *pro*, avant ; *pangere*, planter). On met un *e* après le *g* devant *a*, *o*. *Nous propageons. Je propageais. Propageant*, etc. Multiplier par la génération, par la reproduction. Dans cette acception, il est usité surtout pronominalement.

— Fig. Etendre, accroître, augmenter, répandre. Propager l'Evangile, la foi, la vérité, les lumières, l'erreur, les connaissances. Propager une utile découverte. Propager la peste, le choléra, le son, la lumière, la chaleur.

— SE PROPAGER. v. pron. Se développer, se répandre. Le genre humain s'est propagé dans toutes les contrées de la terre. Les diverses espèces d'animaux ne se propagent pas indifféremment dans tous les climats. Le son se propage en tous sens. L'erreur se propage plus promptement que la vérité. Les préjugés se propagent malgré le progrès de la civilisation. L'épidémie s'est propagée dans cette province avec une rapidité effrayante. De même que la lumière physique, la vérité se propage en ligne droite ; elle n'entre pas dans les esprits de travers. Voyez, d'un autre côté, combien les productions de la vérité, formées d'abord dans l'Orient, se sont *propagées* dans les mêmes lieux. (B. de St-P.) La puissance végétale a une propriété, dont le principal caractère est de pouvoir renaître et se *propager*. (Id.) Le son se *propage* avec bien moins de vitesse que la lumière. (Richer.) Notre religion est née sous le chaume des pêcheurs ; elle s'est *propagée* au milieu des persécutions. (Michaud.) Des abcès de cette espèce se sont *propagés* jusqu'aux vertèbres lombaires, sans pouvoir pénétrer au delà du [illegible]. (Encycl.)

PROPAGINE. s. f. Bot. V. PROPAGULE.

PROPAGULE. s. m. (du lat. *propagare*, propager). Bot. Nom donné à des corpuscules arrondis et pulvérulents, qui sont solitaires ou agglomérés sur la surface du thalle des lichens, et qu'on croit être destinés à la reproduction.

PROPATHIE. s. f. (ét. gr., πρό, avant ; πάθος, maladie). Pathol. Maladie primitive, essentielle. V. PROTOPATHIE.

PROPATHIQUE. adj. des 2 g. Médec. Qui a rapport à la propathie. V. PROTOPATHIQUE.

PROPEMPTICON. s. m. (pr. *pro-pain-pti-kon ;* ét. gr., πρό, avant ; [illegible], j'envoie). Antiq. littér. Chant composé en l'honneur d'une personne qui part. La [illegible] de Stace est intitulée : *Propempticon à Mettius Celer.*

PROPENSION. s. f. (pr. *pro-pan-si-on ;* du lat. *propensio*, formé de *pro*, en avant ; *pendere*, pencher). Phys. Pente, tendance naturelle d'un corps grave vers un point. Tous les corps pesants ont une propension naturelle à descendre.

— Fig. Inclination, penchant. Propension au bien. Propension au mal. Heureuse propension, fatale propension. Avoir de la propension, n'avoir pas de propension à une chose. Les enfants ont une grande facilité à saisir le ridicule, et une grande *propension* à s'en amuser. (Condorc.)

PROPERCE. Illustre poète latin, élégiaque et lyrique, né à Mévania, aujourd'hui Bevagna (dans le duché de Spoète), vers l'an 702 de Rome, mort vers 740 à Hispellum, aujourd'hui Spello. Ses élégies ont plus de passion que celles d'Ovide, et quelques-unes de ses odes rivalisent avec celles d'Horace ; la précision de son style fait qu'il paraît obscur, mais elle lui donne une grande force.

PROPET, ETTE. adj. Corruption familière et euphonique du mot *propret*, qui se dit de choses ou de personnes bien tenues, proprement arrangées. Avoir une chambre toute propette. Un petit garçon bien propet.

PROPHÈTE. s. m. (ét. gr., πρό, avant ; φημί, je dis). Celui qui prédit l'avenir.

— Relig. hébr. Celui qui, par inspiration divine, prédisait l'avenir ou révélait quelque vérité cachée aux hommes. Dieu a parlé par la bouche des prophètes, et les prophètes ont annoncé le Messie. Les quatre grands prophètes sont : Isaïe, Jérémie, Ezéchiel et Daniel. Les douze petits prophètes sont : Osée, Joël, Amos, Abdias, Michée, Jonas, Nahum, Habacuc, Sophonie, Aggée, Zacharie et Malachie. Distingués par leur manière de vivre, les prophètes portaient le sac ou l'habit de deuil, et demeuraient ordinairement sur les montagnes, isolés du reste du monde.

Toute pleine du feu de tant de saints prophètes,
Allez, osez au roi déclarer qui vous êtes. (Rac.)

— adj.

Elle allait, de Dodone admirant le miracle,
De la forêt *prophète* interroger l'oracle. (Boileau.)

A Dodone sans peine on peut l'entretenir,
Et d'un chêne *prophète* apprendre l'avenir. (L. Rac.)

— *Prophète-roi*, *roi-prophète*, ou *prophète royal*. David.

— Dans le paganisme, il s'est dit de certains devins adonnés au culte des faux dieux. Le prophète Balaam avait été appelé pour maudire le peuple d'Israël, mais Dieu lui commanda de bénir ce peuple. Elie fit mourir les prophètes de Baal. Des *prophètes* menteurs la troupe confondue. (Rac.)

— Titre que les musulmans donnent à Mahomet. Il n'y a qu'un Dieu, et Mahomet est son prophète. Faire un pèlerinage au tombeau du prophète. Déployer l'étendard du prophète.

— Fig. et fam. *Faux prophète*. Homme qui se trompe dans ce qu'il annonce.

— Fig. et fam. Celui qui, par conjecture ou par hasard, annonce ce qui doit arriver. Etre bon prophète. Faire le prophète. Regretter d'avoir été si bon prophète. Avoir été prophète sans s'en douter. Vous savez que les poètes se piquent d'être *prophètes ;* mais ce n'est que dans l'enthousiasme de leur poésie qu'ils le sont ; et M. Despréaux parlait en prose : ses prédictions ne laissèrent pas néanmoins que de me faire plaisir. (Rac.)

— *Prophète de malheur*. Homme qui annonce des choses désagréables ou funestes.

— Prov. et fam. *Nul n'est prophète dans son pays*. On a ordinairement moins de succès, on obtient moins de considération dans son pays qu'ailleurs. ‖ *Voici la loi et les prophètes*. Voici un article de foi, une autorité à laquelle il n'y a rien à opposer. ‖ *Etre prophète comme une vache*. Ne savoir rien deviner. Il est prophète comme une vache. Ce proverbe est populaire ; on dit dans un sens analogue, mais sous une forme moins triviale : *C'est le prophète du passé*. Il prédit les fêtes quand elles sont venues.

PROPHÉTESSE. s. f. (pr. *pro-fé-tè-se ;* rad. *prophète*). Celle qui prophétise, qui prédit l'avenir.

— Relig. hébr. Celle qui prédit l'avenir par inspiration divine. Dans l'Ancien Testament, Débora est appelée prophétesse. Anne la prophétesse fut une des premières à reconnaître Jésus pour le Messie. Après avoir entendu le prophète du vrai Dieu, nous allons voir la *prophétesse* du démon. (Chateaub.)

PROPHÉTIE. s. f. (pr. *pro-fé-si ;* ét., V. PROPHÈTE). Prédiction des choses futures par inspiration divine. Le don de prophétie. Le sens d'une prophétie. [illegible] pile. La prophétie s'accomplira.

— Recueil de ce qu'un homme de Dieu a prophétisé. Prophétie d'Isaïe, prophétie de Jérémie. Prophétie de Daniel, etc.

— Par extens. Toute prédiction, bonne ou mauvaise, faite par de prétendus savants, par des gens qui abusent de la crédulité des autres. Les prophéties de Nostradamus.

— Fig. Annonce d'un événement faite par conjecture ou par hasard. [illegible] (Dum.)

PROPHÉTIQUE. adj. des 2 g. (du lat. [illegible]). Qui est de prophète, qui tient du prophète. Voix prophétique. Discours prophétique. Esprit prophétique. [illegible] prophétique.

Ainsi de l'autre saint la *prophétique* horreur,
Trouble sur son trépied la prêtresse en fureur. (Del.)

Un Dieu vient échauffer mon âme
D'une *prophétique* fureur. (J.-B. Rouss.)

PROPHÉTIQUEMENT. adv. En prophète, en prophétisant, d'une manière prophétique. Parler prophétiquement.

PROPHÉTISÉ, ÉE. part. pass. du v. Prophétiser. S'empl. adjectiv. Les malheurs de Sion prophétisés par Jérémie. La venue de Jésus-Christ prophétisée par Isaïe.

PROPHÉTISER. v. a. 1re conj. (du lat. *prophetisare*, rad. *propheta*, prophète.) Prédire l'avenir par inspiration divine.

— Prévoir et prédire. Prophétiser un événement. Le plus souvent quand on prophétise un malheur, on le désire.

— *Prophétiser que.* Je vous avais prophétisé que cela arriverait.

— Absolument. Les fous et les enfants *prophétisent* quelquefois, parce qu'ils parlent au hasard. (Mme de Staël.) Nos arbres au front chauve, ou, comme on dit, couronnés, attirent la première corneille qui vient *prophétiser* l'hiver. (H. de Latouche.) La sibylle Érythrée avait, disait-on alors, *prophétisé* aussi à Cumes. (Volt.)

— SE PROPHÉTISER. v. pron. Être prophétisé. Avec l'esprit de Dieu, il n'est point d'événement si profondément caché dans les replis de l'avenir, qui ne puisse aisément se prophétiser. Le mal ne doit se prophétiser que lorsqu'il n'est pas irrémédiable.

— Se prédire mutuellement. Les méchants se prophétisent l'impunité.

— Prédire à soi. Dans tous les projets, on se prophétise le succès.

PROPHÉTISME. s. m. Manie de prophétiser, de prédire l'avenir. Le *prophétisme* est le fait d'un esprit vaniteux et petit. (Boiste.)

PROPHRAGME. s. m. (ét. gr., πρό, au avant; φράγμα, cloison). Entom. Partie élastique, postérieurement unie avec le dorsolum, qui, dans les insectes, sépare l'une de l'autre la cavité de l'alitronc et celle du manitronc.

PROPHTHASIE. Géogr. Ville de la Drangiane sur l'Etymander, aujourd'hui Djélab-Abad.

PROPHTHASIES. s. f. pl. Antiq. gr. Fête que les Clazoméniens célébraient tous les ans.

PROPHYLACO. s. m. Zool. Genre de crustacés.

PROPHYLACTIQUE. adj. des 2 g. Médec. Qui a rapport à la prophylaxie; synonyme de Préservatif. Moyens prophylactiques.

PROPHYLACTIQUE. s. f. Synon. de Prophylaxie. La *prophylactique*, chargée de veiller au maintien de la santé propre à chaque individu, de l'améliorer si la chose est possible, de la rétablir lorsqu'elle est altérée, et surtout de prévenir l'action de tout ce qui peut lui nuire, s'appuie sur la physiologie, dont elle n'est guère qu'une suite de conséquences. (Nacquart.)

PROPHYLAXIE. s. f. (du gr. προφυλάσσειν, guérir). Médec. Partie de la médecine qui a pour objet les précautions nécessaires pour conserver la santé et prévenir les maladies.

PROPHYSE. s. f. (du lat. *prophysis*, fait du gr. πρόφυσις, adhésion). Réunion contre nature de deux parties, comme on en voit aux paupières, au vagin, à la bouche. ‖ On l'emploie aussi pour désigner une réunion naturelle, telle que celle du corps des os avec les épiphyses.

PROPICE. adj. des 2 g. (du lat. *propitius*). Favorable. Il se dit principalement en parlant de la Divinité. Se rendre Dieu propice. Supplier Dieu de nous être propice. Dieu nous soit propice. Dieu soit propice à nos vœux. Et je bénis le ciel *propice* à nos desseins. (Volt.)

— Par extension, il se dit en parlant de toute personne qui peut quelque chose pour notre malheur ou notre bonheur. Se rendre ses juges propices. Supplier les riches d'être propices à la misère des pauvres.

— Dans ce sens, il se dit aussi des choses. Jeter sur le suppliant un regard propice, un œil propice. La bonté de Dieu est toujours propice au repentir.

— Il se dit encore dans l'ordre des choses naturelles, ou des circonstances qui sont dépendantes de la nature. Occasion propice. Temps propice. Heure propice. Saison propice. S'embarquer par un temps propice. Saisir le moment propice. Rien ne lui a été propice dans son [illegible] est propice. (Corn.) Le moment est propice, il en faut profiter. (Volt.)

PROPIED. s. m. (ét. lat., *pro*, en avant; *pes*, *pedis*, pied). Entom. Organe pédiforme, charnu, non articulé, souvent rétractile, qui s'observe chez certaines larves, mais qui disparaît dans l'insecte parfait.

PROPINE. s. f. Hist. ecclés. Droit de quinze pour cent qui se payait à Rome au cardinal protecteur, dans l'expédition des bulles pour les bénéfices consistoriaux.

PROPITOIR. s. m. Bot. Un des noms vulgaires de la [illegible].

PROPITIATION. s. f. (pr. *pro-pi-ci-a-ci-on*; du lat. *propitiatio*; rad. *propitius*, propice). Il n'est guère usité que dans ces phrases : Sacrifice de propitiation, victime de propitiation. Sacrifice, victime qu'on offre à Dieu pour l'expiation des péchés. Le sacrifice de la messe est un sacrifice de propitiation. Jésus-Christ réellement et substantiellement présent sous les apparences eucharistiques, s'offre à Dieu en victime de propitiation.

PROPITIATOIRE. adj. des 2 g. (pr. *pro-pi-ci-a-toi-re*; rad. lat. *propitius*, propice). Qui sert à rendre propice. Sacrifice propitiatoire. Victime propitiatoire.

PROPITIATOIRE. s. m. Relig. hébr. Table d'or très-pur posée sur l'arche d'alliance dont elle était le couvercle; à ses deux extrémités étaient deux chérubins d'or, tournés l'un vers l'autre, et dont les ailes étendues recouvraient la circonférence du propitiatoire et remontaient au milieu. C'était de là que Dieu rendait ses oracles d'une manière sensible et par des sons articulés.

PROPITIER. v. a. 1re conj. (pr. *pro-pi-ci-é*). Rendre propice. Ce mot se trouve dans Montaigne; aujourd'hui il est tout à fait hors d'usage.

PROPLASTIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., πρό, avant; πλαστικός, qui concerne les ouvrages d'argile). Didact. Il n'est guère usité que dans cette locution, *Art proplastique.* Art de faire des moules pour des statues, etc.

— s. f. La proplastique. L'art proplastique.

PROPOETIDES. Myth. gr. Jeunes filles d'Amathonte qui nièrent la divinité de Vénus, et que cette déesse punit en allumant dans leur cœur un feu impudique. Les poètes prétendent qu'ayant perdu toute honte, elles furent insensiblement changées en rocher.

PROPOLIS. s. f. (pr. *pro-po-liss*; ét. gr., πρό, en avant; πόλις, cité). Hist. nat. Matière résineuse, rougeâtre et odorante, que les abeilles fabriquent, et dont elles se servent principalement pour clore leur demeure. L'odeur balsamique de la *propolis*, si semblable à celle des bourgeons de peuplier, paraît indiquer que les abeilles, au défaut du pollen et des nectaires, ramassent sur les arbres le suc résineux qui vernit les bourgeons de plusieurs espèces. (C. de Gassic.)

PROPOLISER. v. a. 1re conj. Enduire de propolis. On sait avec quel soin les abeilles *propolisent* les plus petites ouvertures, afin de conserver le degré de chaleur nécessaire à l'existence de leurs petits. (Frarière.) Ce mot est omis dans tous les dictionnaires.

PROPONTIDE. Géogr. Mer qui baigne les côtes de l'ancien royaume de Pont, et qui communique à la mer Égée et à la mer Noire par l'Hellespont et le Bosphore de Thrace. La Propontide porte aujourd'hui le nom de *Marmara*, à cause de l'île qu'environnent ses eaux, et qui est célèbre par des carrières de marbre.

PROPORTION. s. f. (pr. *pro-por-ci-on*; du lat. *proportio*). Didact. Convenance et relation des parties d'un objet comparées entre elles ou à leur ensemble. Sage proportion. Juste, belle proportion. Proportion élégante, agréable. Observer les proportions. Établir les proportions. Négliger, enfreindre les proportions. Être en proportion. Il y a de la proportion. Manquer de proportion. La proportion des membres avec la tête. Le plus ou moins de justesse des *proportions* du corps établit les divers degrés de beauté. (Encycl.) La *proportion* est ce qu'on appelle la belle nature. (Buff.)

— Dimension. Réduire à de moindres proportions, à de petites proportions. Cela sort des proportions. Un philosophe grec a dit : C'est nier Dieu, que de le mesurer d'après les *proportions* humaines. Dans toutes les applications de l'art du dessin, il est rigoureusement prescrit de conserver dans les images les proportions des choses représentées, quelle que soit la réduction des grandeurs réelles. Dans la peinture, si les objets ne sont pas transportés dans leur image, les formes sont changées, il n'y a plus de ressemblance. L'architecture tire toutes ses ressources des propriétés des formes et de leur assortiment, et l'étude des proportions peut seule révéler à l'architecte les secrets de son art.

— Convenance de choses quelconques. Mettre de la proportion entre sa dépense et son revenu. Il doit y avoir une juste proportion entre la faute et le châtiment. Il doit y avoir une certaine proportion entre les actions et les desseins, si l'on veut en tirer tous les effets possibles. (La Rochef.) La beauté, la vertu, le bonheur, ont des *proportions*; la laideur, le vice et le malheur n'en ont point. (B. de St-P.) Ils mettent entre la faute et le châtiment le plus de [illegible]

— Chim. *Proportions chimiques.* Quantités d'après lesquelles telles ou telles combinaisons s'effectuent. Les proportions sont réglées par les lois atomiques, mais basées sur les rapports des quantités qui entrent en combinaison.

— Math. Assemblage de deux rapports égaux. Selon que les rapports expriment une différence ou un quotient, la proportion est dite *par différence* ou *arithmétique*, ou *par quotient* ou *géométrique*. 4 : 6 :: 7 : 9 est une proportion par différence, dans laquelle la différence est 2; 3 : 6 :: 9 : 18 est une proportion par quotient, dans laquelle le quotient est 2. ‖ *Proportion continue.* Celle dans laquelle le moyen terme est conséquent du premier rapport, et antécédent du second. ‖ *Proportion harmonique.* Le rapport de trois nombres, tels que le premier soit au troisième comme la différence du premier et du second est à la différence du second et du troisième. On l'appelle aussi *règle de trois.* ‖ *Compas de proportion.* Instrument composé de deux règles plates qui s'ouvrent et se ferment comme un compas, lequel sert à diverses opérations de géométrie dépendantes des proportions.

— *Proportion gardée.* loc. adv. En tenant compte de la différence relative des personnes ou des choses.

— *A proportion de* ou *en proportion de.* loc. prépos. Par rapport à, dans la même mesure que. La cruauté est en *proportion* de la faiblesse. (Barth.) On est heureux en *proportion* de ses vertus. (Id.) La tête du dindon domestique est fort petite à *proportion* de son corps. (Buff.)

— A quoi pense M. Landais lorsqu'il donne *à proportion de, en proportion de*, comme des locutions adverbiales ?

— *A proportion, en proportion.* S'emploient quelquefois absolument, et alors ils deviennent des locutions adverbiales. Faire provision de blé et acheter du vin à proportion. Les femmes arabes ont la taille plus haute en *proportion* que celle des hommes. (Chateaubr.) C'était un argument de plus pour le parti de la guerre, qui déjà ne manquait pas de dire que la France allait s'agrandissant toujours, et l'Angleterre se rapetissant à *proportion.* (Thiers.)

— *A proportion que.* loc. conj. Le plaisir fuit à *proportion* qu'on le cherche. (Mme de Maint.)

— *Dans la proportion où.* Les productions nécessaires à la subsistance de l'homme diminuent dans la *proportion* où les autres augmentent. (Condill.)

PROPORTIONNABLE. adj. des 2 g. (pr. *pro-por-ci-o-na-ble*). Qui peut être proportionné, qui est susceptible d'être mis en proportion.

PROPORTIONNABLEMENT. adv. (pr. *pro-por-ci-o-na-ble-man*). En proportion.

PROPORTIONNALITÉ. s. f. (pr. *pro-por-ci-o-na-li-té*; rad. *proportion*). Didact. Ce qui rend proportionnel; rapport des qualités mises en proportion.

PROPORTIONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Proportionner. S'empl. adjectiv. *Figure bien proportionnée.* Celle dont toutes les parties ont entre elles les rapports qu'elles doivent avoir. Le corps et les membres de la plupart des femmes sont bien *proportionnés.* (La Harpe.) Mais elle est au contraire si bien prise et si bien *proportionnée*, que le corps du lion paraît être le modèle de la force jointe à l'agilité. (Buff.) Les chevaux turcs ne sont pas si bien *proportionnés* que les barbes. (Id.)

— *Proportionné à.* Le plaisir du succès est toujours *proportionné* à sa peine. (De Lévis.) Les Atrides voulurent en vain obtenir par la douceur une satisfaction *proportionnée* à l'offense. (Barth.) Je l'ai pris sur un ton *proportionné* à mon équipage. (Dancourt.) Les huttes sont *proportionnées* à la quantité des habitants. (Cuvier.) Leur force et leur activité sont, à tous égards, *proportionnées* à la vigueur de leurs muscles. (La Harpe.)

PROPORTIONNEL, ELLE. adj. (pr. *pro-por-ci-o-nel*; rad. *proportion*). Didact. Qui a rapport à une proportion. Échelle proportionnelle. Parties proportionnelles.

— Qui est en proportion. Lignes proportionnelles. *Quantités proportionnelles.* Quantités soit linéaires, soit numériques, qui ont entre elles le même rapport.

— Chim. *Nombres proportionnels.* Ceux qui indiquent les rapports dans lesquels les substances peuvent se combiner. En ajoutant deux nombres proportionnels simples, on a le nombre proportionnel du composé.

PROPORTIONNELLE. s. f. Grandeur en proportion.

PROPORTIONNELLEMENT. adv. (pr. *pro-por-ci-o-nè-le-man*). D'une manière proportionnelle. Il n'est usité que dans les mathématiques. Ajouter, ôter proportionnellement. Réduire un plan proportionnellement. Les figures des enfants dont les yeux sont *proportionnellement* plus grands sont rarement désagréables. (Richer.)

PROPORTIONNÉMENT. adv. (pr. *pro-por-ci-o-né-man*). Avec proportion. Il est plus usité comme adverbe.

— *Proportionnément à.* loc. prépos. En proportion de, par rapport à. Récompenser quelqu'un proportionnément à son mérite.

PROPORTIONNER. v. a. 1re conj. (pr. *pro-por-ci-o-né*; rad. *proportion*). Observer la proportion convenable. Mettre en proportion, faire qu'il y ait de la proportion entre les choses. Proportionner les différentes parties d'un tout. Proportionner les figures d'un tableau. Proportionner la hauteur à la longueur et à la largeur d'un édifice. Proportionner la dépense à la recette, une entreprise à ses facultés. *Proportionner* le remède au mal. (Bost.) Vous voulez qu'on *proportionne* la délibération à l'importance de la question qu'on agite. (J.-J. Rouss.)

— SE PROPORTIONNER. v. pron. Être mis en proportion. Le crime, dit Juvénal, se proportionne à la grandeur du coupable.

— Se mettre en proportion avec. De tout temps l'orgueil a osé se proportionner le mérite. L'homme de génie serait bien à plaindre, s'il lui fallait se proportionner à l'esprit de ceux qui le critiquent.

PROPOS. s. m. (pr. *pro-po*; du lat. *propositum*, chose proposée). Résolution formée. Ferme propos. Propos irrévocable, déterminé. Faire un propos. S'en tenir à son propos. Il n'est pas usité dans cette acception, il ne l'est en morale chrétienne : Faire un ferme propos de ne plus offenser Dieu, de ne plus pécher, etc.

— Discours de conversation. Sot propos. Mauvais propos. Dur propos. Vilain propos. Propos amusant, agréable, facétieux. L'étudiant Anselme fut extrêmement honteux de ce *propos.* (Toussenel.) Et sans nous égarer suivons notre *propos.* (Boil.) J'en tirais occasion de lui tenir des *propos* assez tendres. (J.-J. Rouss.)

— Employé absolument, il se prend en mauvaise part et signifie Vains discours. S'occuper de propos. S'amuser de propos. S'arrêter à des propos. Mépriser un propos. Fermer l'oreille à tous les propos. Se permettre des propos sur quelqu'un, sur le compte de quelqu'un, contre quelqu'un. Tenir des propos. L'homme de bien dédaigne les propos des étourdis, des fripons et des sots. Et tous ces vieux *propos* de démons et de flammes. (Boil.) On n'attend pas de moi d'inutiles *propos.* (Berchoux.) Elles ont animé leur geste et leurs *propos* d'une noble imprudence. (J.-J. Rouss.) Il entend à droite et à gauche de différents *propos* sur son compte. (Id.)

— Insinuation sur quelque matière. Jeter des propos, quelques propos de conciliation, d'accommodement.

— *Propos interrompus.* Nom d'un exercice d'esprit dans lequel, tous les joueurs étant rangés en cercle, chacun fait une réponse à son voisin de droite et adresse une question à celui de gauche; ensuite chaque joueur répète la question qu'on lui a faite d'un côté et la réponse qu'il a reçue de l'autre, comme si elles se correspondaient, ce qui produit presque toujours l'incohérence la plus étrange.

— Fig. *Jouer aux propos interrompus.* Se dit quand plusieurs interlocuteurs, ne se comprenant pas, parlent de choses différentes. Ah çà ! jouons-nous aux propos interrompus? On dirait que nous jouons aux propos interrompus.

— *A propos*, se prend adjectivement dans le sens de Convenable. Il est à *propos* de vous rappeler. (Pasc.)

— Dans cette acception, on dit aussi, *à propos que.* Il serait à propos que vous fussiez de retour dans une heure.

— *A propos.* loc. adv. Convenablement au lieu, au temps, au sujet. C'est un art bien difficile et bien utile que de parler et de se taire à propos. Tout le secret de la politique consiste à mentir à *propos.* (Mme de Pompad.) On ne meurt jamais à *propos.* (Mme de Staël.) Tous les heureux succès en tout genre sont fondés sur les choses dites et faites à *propos.* (Volt.) Le chef-d'œuvre d'un homme habile est de faire les choses à *propos* (Le gr. Frédéric.) Songez combien il est heureux de mourir à *propos*, et à combien d'hommes il en a coûté d'avoir trop vécu. (Sénèque.) Que son [illegible] humble et doux se relève à *propos.* (Boil.) Bon ! vers nous à *propos* je le vois qui s'avance. (Id.)

Mais mon esprit, tremblant sur le choix de ses mots,
N'en dira jamais un s'il ne tombe à *propos.* (Boileau.)

— *A propos.* Sorte d'interjection qui marque rapport entre ce qu'on a dit et ce qu'on va dire.

— Il s'emploie aussi lorsqu'on vient à parler d'une chose dont on se souvient subitement. A propos, vous oubliâtes de me dire il y a quinze jours, etc.

— s. m. L'à-propos. Un à-propos. Connaître l'à-propos. Saisir l'à-propos. Employer les à-propos. Négliger les à-propos. L'à-propos double le prix des choses.

— *A tout propos.* loc. adv. A chaque instant, en toute occasion. Critiquer, reprendre, railler à tout propos. Se vantant soi-même à tout *propos.* (Boil.)

. . . . . On dit que la vieillesse
Censure à tout propos, réprimande sans cesse. (Pierre.)

— *Hors de propos, mal à propos.* loc. adv. A contre-temps, lorsqu'il ne convient pas. Se fâcher mal à propos. Parler, répondre, agir hors de propos. Il vaut mieux admirer quelquefois mal à propos, que de ne jamais admirer du tout. Je la priai de ne pas s'agiter hors de *propos* par des discours qu'on pouvait reprendre à loisir. (J.-J. Rouss.)

(Il) s'en va mal à propos, d'une voix indolente,
Chanter du peuple hébreu la fuite triomphante.
(Boileau.)

— *De propos en propos.* loc. adv. En devisant, en suivant la pente de la conversation. De propos en propos, nous nous mîmes à parler physique. De *propos* en *propos* on a parlé de vous. (Boil.)

— *A propos de.* loc. prépos. A l'égard de. A [illegible] suis heureux de pouvoir me rendre à vos désirs.

— *A propos de rien.* Sans sujet, sans aucun rapport à ce qui a précédé. On dit de même très-familièrement, *à propos de bottes.*

— *De propos délibéré.* loc. adv. A dessein. Faire quelque chose de propos délibéré. Je sais que jamais, de *propos* délibéré, vous ne vous exposerez à mal faire. (J.-J. Rouss.) Considérez s'il vous est permis d'attaquer de *propos* délibéré la vie d'un homme. (Id.)

PROPOSABLE. adj. des 2 g. Qu'on peut proposer, qui peut être proposé. Affaire proposable. Question proposable. Récompense proposable.

PROPOSANT. part. prés. du v. Proposer. Il est toujours invariable. Des hommes proposant de nouvelles lois, de nouveaux arrangements.

PROPOSANT. s. m. Jeune théologien protestant qui étudie pour être pasteur.

— adj. m. Qui propose. Il ne se dit guère que dans cette locution : *Cardinal proposant.* Cardinal

établi pour recevoir la profession de ceux qui sont nommés à des évêchés en pays d'obédience, et pour les proposer aux autres cardinaux.

PROPOSÉ, ÉE. part. pass. du v. Proposer. S'empl. adjectiv. Question proposée. Loi proposée. Affaire, entreprise proposée. Plusieurs autres plans d'évasion furent *proposés* et restèrent sans exécution. (Dulaure.)

— *Proposé à.* L'Évangile proposé à nos méditations. Jésus-Christ proposé à nos adorations dans le sacrement eucharistique. Voilà les vérités que j'ai à traiter, et que j'ai crues dignes d'être *proposées* à un si grand prince. (Boss.)

— *Proposé en.* Les mœurs de Sparte ont toujours été *proposées* en exemple à toute la Grèce. (J.-J. Rouss.)

— *Proposé par.* Mais il paraît qu'on ne pouvait choisir qu'entre les sujets *proposés* par les missionnaires. (Chateaub.)

— *Proposé pour.* Une personne capable proposée pour un emploi difficile.

— *Proposé comme.* Il faut que la vie d'un grand roi puisse être *proposée* comme une règle à ses successeurs. (Mass.)

PROPOSEMENT. s. m. (rad. *proposer*). Ce qu'on propose ou ce qu'on se propose. Il est vieux et hors d'usage.

PROPOSER. v. a. 1re conj. (pr. *pro-po-zé;* ét. lat., *pro*, en avant; *ponere*, poser, mettre, placer). Mettre en avant pour délibérer, pour examiner. Proposer une question, une matière, un plan, une loi. Proposer son avis, son opinion. Proposer le dogme de l'éternité des peines à la méditation d'un pécheur. J'indiquai la place où devait s'élever le tombeau, et je mis sous les yeux de mon ami le dessin du monument et de l'inscription modeste qu'avait *proposée* une prévoyante amitié. (V. Bargemont.) S'il avait *proposé* ses lois aux tribus assemblées, les assassins de son prédécesseur lui auraient fait mille difficultés. (Volt.) Quoique l'Evangile *propose* à tous la même doctrine, il ne *propose* pas à tous les mêmes règles. (Mass.) Et j'apporte la paix qu'il daigne *proposer*. (Boil.)

Le seul chanoine Evrard, d'abstinence incapable,
Ose encor *proposer* qu'on apporte la table. (Boil.)

— *Proposer de.* Proposer à un ami de partir pour la campagne.

— Offrir, promettre. Proposer un prix, un salaire, un encouragement, une récompense. Le même pape *proposait* des places aux savants de toutes les nations qui voudraient résider dans ses états, et des récompenses distinguées. (Chateaubriand.)

— Indiquer, désigner. Proposer quelqu'un pour une place, pour un emploi. Proposer une jeune fille pour femme à quelqu'un. Voilà l'homme que Télémaque *proposa* pour faire régner. (Fénel.)

— Dans un sens analogue, on dit *Proposer quelqu'un pour modèle, pour exemple.* Ce grand roi que nous vous *proposerons* toujours pour modèle. (Mass.) Qu'on vous *propose* aux princes vos successeurs, comme le modèle des bons rois. (Id.)

— On dit encore, *Proposer un sujet.* Le donner à traiter. Proposer un sujet de drame, un sujet de comédie.

— Absol. et théol. Il signifie parmi les protestants, Développer un texte saint, lorsque celui qui traite ce sujet n'est qu'un étudiant en théologie.

— *L'homme propose et Dieu dispose.* L'homme a beau prendre ses précautions et ses mesures, il ne réussit dans ses entreprises que quand cela plaît à Dieu.

— SE PROPOSER. v. pron. Être proposé. Une telle indignité ne se peut proposer. Quand ces choses-là se proposent, on ne les accepte pas.

— S'offrir pour. Se proposer pour un office, pour une mission.

— Avoir en vue, avoir dessein de. Se proposer de faire une promenade. Il ne se *propose* d'aller à la gloire que par la vertu. (Mass.) Le premier usage qu'on se *propose* de cette nouvelle élévation, c'est d'être bienfaisant. (Id.) Le devoir le plus indispensable en tout genre d'écrire, est de remplir le sujet qu'on s'est *proposé*. (La Harpe.) Dans le plan qu'elle s'est *proposé*, et dans le désir qu'elle a d'être utile, elle a embrassé toutes les conditions. (Id.) Pour Vercingétorix, il s'établit à une certaine distance [illegible] qu'il s'était *proposé* de suivre. (Anquetil.)

— Envisager. Se proposer la mort et l'éternité pour but de toutes ses actions et de toutes ses pensées. Paulin, je me *propose* un plus ample théâtre. (Rac.) C'est le moindre prix qu'il doit se *proposer*. (Id.)

PROPOSITION. s. f. (pr. *pro-po-zi-ci-on;* du lat. *propositio*, formé de *pro*, en avant; et *ponere*, placer, mettre). Log. et gramm. Enonciation orale d'un jugement; sorte d'opération ou d'équation mentale, par laquelle l'esprit rapproche des êtres et des attributs pour juger du degré de convenance ou de disconvenance qu'il y a entre eux. Avancer une proposition. Soutenir une proposition. Défendre, admettre, condamner, réfuter une proposition, une bonne proposition, une mauvaise proposition. La proposition, dans son état le plus simple, se compose nécessairement de trois termes ou de trois parties : l'une que l'on nomme *sujet*, ou l'être que l'on veut qualifier; l'autre que l'on nomme *attribut*, ou la qualification que l'on déclare convenir ou ne pas convenir au sujet; la troisième est le *verbe*, qui lie le sujet et l'attribut en affirmant ou en niant qu'il y ait convenance entre eux. Les trois mots, *Dieu est bon*, forment ce qu'on appelle une proposition simple. *Dieu* est le sujet; *bon*, l'attribut; *est*, le verbe. La conscience de toute sensation est une *proposition*, un jugement. (J.-J. Rouss.)

— Anc. log. On reconnaissait spécialement quatre sortes de propositions : la proposition générale affirmative, qui se désignait par A; la proposition générale négative, qui se désignait par E; la proposition particulière affirmative, désignée par I; la proposition particulière négative, désignée par O. V. BARALIPTON.

— Selon quelques philosophes, il n'existe pas, à proprement parler, de proposition négative, la négation portant toujours sur l'attribut et non sur le verbe.

— *Proposition universelle.* Se dit des propositions les plus générales de toutes. || *Proposition singulière.* Se dit des plus particulières.

— *Proposition démontrable.* Se dit, dans la logique de Kant, de celle qui est susceptible d'être prouvée, par opposition à *proposition indémontrable* ou *élémentaire.* || *Proposition analytique.* Celle dont la certitude repose sur l'identité des concepts, par opposition à la *proposition synthétique*, qui augmente réellement la masse des connaissances. || *Proposition pratique.* Celle qui énonce une action au moyen de laquelle l'objet devient possible, par opposition à la *proposition théorétique* ou *spéculative*, qui énonce simplement ce qui convient à l'objet. || *Proposition composée.* Celle dans laquelle le sujet ou l'attribut sont composés, et qui, par conséquent, renferme autant de propositions qu'il y a de manières diverses de combiner les sujets avec les attributs. || *Proposition incomplexe.* Celle dans laquelle le sujet et l'attribut ne renferment aucune condition exprimable elle-même par une proposition séparée. || *Proposition complexe.* Celle qui renferme des propositions complémentaires. On distingue encore la *proposition conditionnelle*, la *proposition suppositive*, la *proposition complémentaire*, la *proposition directe* et *indirecte*, la *proposition adverbiale*; l'épithète attachée à ces sortes de propositions les caractérise assez clairement.

— Chose proposée pour qu'on en délibère. Sage proposition. Proposition raisonnable. Proposition inadmissible. Faire une proposition. Faire des propositions. Pesez la *proposition* que je vous fais. (J.-J. Rouss.)

— Se dit particulièrement quand il s'agit d'une chose proposée pour arriver à un arrangement quelconque, à la conclusion d'une affaire. Proposition de paix. Proposition de mariage. Faire des propositions d'accommodement. Se prêter à des propositions. Ecouter des propositions. Rejeter les propositions de quelqu'un.

— Math. Théorème, problème. Démontrer une proposition.

— Anc. jurispr. *Proposition d'erreur.* Moyen employé pour casser un arrêt, lorsque les juges craignaient de s'être trompés sur un fait. Les propositions d'erreur ont été abrogées par le dernier article de l'ordonnance de 1667.

— Littér. Exorde, exposition d'un ouvrage.

— Mus. Première phrase d'une fugue, contenant le sujet et tous les contre-sujets.

— Relig. hébr. *Pains de proposition.* Douze pains que le prêtre mettait tout chauds chaque semaine, le jour du sabbat, sur une table d'or dans le sanctuaire. Ces douze pains présentés à Dieu, et avec lesquels on offrait de l'encens et du miel, désignaient les douze tribus d'Israël. Les prêtres avaient seuls le droit d'en manger.

— Théol. *Les cinq propositions.* Nom par lequel on désigne certains passages que l'on prétendit trouver dans l'ouvrage de Jansénius intitulé *Augustinus*, et dans lesquels le pape reconnut plusieurs hérésies. Les cinq propositions furent censurées, en 1653, par Innocent X, dans la bulle *Unigenitus;* et l'opposition que rencontra cette bulle produisit le jansénisme.

PROPRE. adj. des 2 g. (du lat. *proprius*). Qui appartient exclusivement à. Sa propre substance. Sa propre vie. Il vaut mieux être dans sa propre maison, que dans l'antichambre d'autrui. Chaque chose a son caractère *propre*. (Volt.) Quiconque préfère sa *propre* gloire aux [illegible] gueil, et non pas un homme. (Fén.) La chaleur *propre* et intérieure de la terre paraît augmenter à mesure que l'on descend. (Buff.) Vous allez voir une reine qui, à l'exemple de David, attaque de tous côtés sa *propre* grandeur. (Boss.) Une reine fugitive à qui sa *propre* patrie n'est plus qu'un triste lieu d'exil. (Id.) Je prétends vous traiter comme mon *propre* fils. (Rac.) Ton *propre* devoir s'accorde avec le sien. (Id.) L'homme en sa *propre* force a mis sa confiance. (J.-B. Rouss.)

Et son trop de lumière, importunant les yeux,
De ses *propres* amis lui fait des envieux. (Boil.)

Mon fils, mon propre fils,
Est-il d'intelligence avec mes ennemis? (Rac.)

— Il s'emploie par redondance et pour exprimer l'identité avec une plus grande énergie. Ce sont vos propres paroles. Je lui ai rappelé ses propres paroles.

— *Sens propre.* Sens littéral, primitif.

— *Amour-propre.* V. AMOUR.

— *En main propre.* A la personne elle-même. Remettre en main propre.

— *Nom propre.* Nom de famille.

— *Terme propre, mot propre, expression propre.* Terme, mot, expression qui convient exactement, particulièrement à l'idée qu'on veut rendre. Se servir du mot propre. Employer l'expression propre. Le bon sens emploie les termes propres.

— Par analogie. On remarque dans l'Ecriture sainte, que Dieu donne aux maisons royales certains caractères *propres*. (Boss.)

— *En propres termes.* Avec les mêmes mots et dans le même ordre. Répéter en propres termes.

— S'emploie quelquefois en parlant de ce qui est nuisible. La jalousie est propre à dessécher le cœur. Ce remède est propre à augmenter le mal.

— *Propre*, suivi de la préposition *de*. Dans ce sens, il signifie Seul convenable, réservé à. Le terrain propre d'une plante. La culture propre d'un sol. L'exposition propre d'un arbuste. Un coteau du midi est le propre de la vigne. Le matin est le temps propre de l'étude.

— Qui est apte, qui a de l'aptitude. Un homme propre aux grandes affaires. Un jeune bachelier propre à l'enseignement. Une jeune personne propre à la broderie. Propre à l'étude, aux arts, aux sciences, à tout. Le présomptueux se croit propre à tout et n'est bon à rien. Il n'y a pas d'homme qui ne soit *propre* à quelque chose. (Mme de Puysieux.) Les bons esprits sont *propres* à tous les emplois. (Le gr. Frédéric.) Durant douze ans qu'elle fut dans ce monastère, on lui voyait tant de modestie et de sagesse, qu'on ne savait à quoi elle était le plus *propre*, ou à commander ou à obéir. (Boss.) Quelle autre créature fut jamais plus *propre* à être l'idole du monde. (Id.) Un enfant est peu *propre* à trahir sa pensée. (Rac.)

Nous autres satiriques
Propres à relever les sottises du temps. (Boil.)

— Convenable, qui peut servir à. Bois propre à bâtir. Marbre propre à faire une statue. Il n'y a rien de plus propre à l'homme que la religion, la raison et la vertu. Il n'y a rien de plus *propre* à l'homme que l'envie de s'instruire. (La Mothe le Vayer.) Il faut mettre un temps entre la vie et la mort, et choisir un lieu *propre* à le passer. (St-Evrem.) L'Italie, où la littérature grecque venait d'être transportée par les soins de Boccace et de la république florentine, était le pays de l'Europe le plus *propre* à faire revivre l'ancienne Grèce. (Sismondi.) Toute musique n'est pas *propre* à louer Dieu. (La Bruy.) Ce texte, qui convient à tous les Etats et à tous les événements de la vie, par une raison particulière, devient *propre* à mon lamentable sujet. (Boss.)

Ce n'est que dans ces bois *propres* à m'exciter,
Qu'Apollon quelquefois daigne encor m'écouter. (Boileau.)

— Net, opposé à Sale. Un homme très-propre. Une femme peu propre. Mettre une chemise propre. Tenir sa chambre très-propre. L'escalier de cette maison n'est guère propre. Les allées de ce jardin sont parfaitement propres.

— Loc. prov. fam. *Propre comme une écuelle à chat.* Se dit d'une chose parfaitement nettoyée.

— Bienséant, bien arrangé. Avoir des habits fort propres. Etre fort propre dans son ameublement et dans sa personne. Etre très-propre sur soi. Etre propre sans affectation. Etre propre et bien mis. Avoir un ameublement fort propre, une garniture très-propre.

— On dit, dans un sens analogue, Avoir une écriture propre et bien rangée.

— Bot. *Vaisseaux propres.* Cavités ménagées çà et là dans le tissu cellulaire, closes de toutes parts, et renfermant des sucs colorés, épais, et propres à certains végétaux seulement. || *Pédoncules, pétioles propres.* Dernières divisions d'un pédoncule et d'un pétiole communs, formant le support immédiat de la fleur et de la feuille.

— Syn. comp. PROPRE À. PROPRE POUR. *Propre à*, désigne des dispositions plus ou moins éloignées, une aptitude ou une capacité nécessaire, mais qui a besoin de se développer, de se parfaire; *propre pour*, marque une capacité, une aptitude acquise et toute formée, que l'on peut appliquer avantageusement à une destination immédiate. L'homme *propre* à la guerre [illegible] *propre pour* la guerre a tout ce qu'il faut pour être guerrier dès à présent.

PROPRE. s. m. Attribut distinctif, qualité particulière. Le propre de l'homme, c'est de penser et de parler. Le propre de l'oiseau, c'est de voler. Le propre du singe est de contrefaire. Le propre du chien est d'aimer l'homme.

— Ce qui convient particulièrement à chaque profession, à chaque âge, etc. Le propre du courtisan est d'être souple. Le propre de l'esprit faible est d'être lâche et vindicatif. Le propre de la jeunesse est d'être légère et présomptueuse.

— Propriété. Dans ce sens, il n'est guère usité que dans cette locution adverbiale, *en propre.* Avoir en propre. Posséder en propre. Les religieux ne possèdent rien en propre, n'ont rien en propre. Nous n'avons rien en propre; tout est à Dieu.

— Gramm. Sens propre, sens réel, véritable, sans allégorie, sans figure, etc. Prendre, employer un mot au propre.

— Jurispr. Bien immeuble échu par succession. Ce bien est un propre, tient lieu de propre. Les propres paternels et maternels. Les propres du côté du père, du côté de la mère. Disposer d'une partie de ses propres. || *Propres anciens.* Biens immeubles qui étaient déjà des propres dans les mains de celui à qui on succède. || *Propre naissant.* Bien immeuble qui faisait partie des acquêts de celui dont on hérite.

— Biens du mari ou de la femme, qui n'entrent pas en communauté. Propre fictif. Demander le remplacement de ses propres.

— Liturg. cath. *Propre du temps.* Office qui ne se dit qu'en certains temps de l'année. || *Propre des saints.* Office qui ne se dit qu'en certaines fêtes. || *Propre de certaines églises.* Office particulier à certains lieux.

PROPRE À RIEN. s. m. Un homme qui n'a d'aptitude ni de goût pour aucune sorte de travail. Popul.

PROPRÉFET. s. m. Chez les anciens Romains, Lieutenant d'un préfet.

PROPREMENT. adv. Avec propreté. Accommoder proprement à manger. Servir proprement à dîner.

— Précisément, exactement. Ce mot signifie proprement cela. C'est proprement ce que cela veut dire. Homme signifie proprement terre. Son langage est *proprement* un chant formé de sons sans articulation. (B. de St.-P.) L'art d'augmenter nos plaisirs, de diminuer nos maux, est *proprement* la vraie science du bonheur. (Vernier.)

— Particulièrement, expressément. L'honneur proprement dit. La comédie proprement dite. La Grèce proprement dite. L'Asie, l'Afrique proprement dite. La Prusse proprement dite. Il n'y a pas de paysage *proprement* dit là où les végétaux manquent. (B. de St-P.) L'autorité *proprement* dite ne doit et ne peut concourir. (Duclos.)

— D'une manière adroite, agréable. Chanter proprement. Danser proprement. Travailler, écrire proprement.

— D'une manière bienséante, convenable. S'habiller proprement. Se mettre proprement. Etre proprement logé, proprement meublé.

— B.-arts. Avec justesse et facilité. Peindre proprement. Cet ouvrage est fait proprement.

— Gramm. dans le sens propre. Prendre, employer un mot proprement. Dans cette acception, il est peu usité; on dit plus ordinairement *prendre un mot au propre et au figuré.*

— *Parler proprement.* Parler purement, correctement, en bons termes. Certains puristes parlent proprement et ennuyeusement.

— *A proprement parler, proprement parlant.* loc. adv. Pour parler en termes précis et exacts. A proprement parler, c'est une indignité. Proprement parlant, vous avez été pris pour dupe. A proprement parler, cette femme est une drôlesse, une friponne. A *proprement* parler, le vicaire savoyard officie sur les autels du Dieu inconnu. C'est la première pierre d'une société nouvelle. (E. Quinet.)

PROPRET, ETTE. adj. (dimin. de *propre*). Qui porte la propreté jusqu'à la recherche. Un petit vieillard propret. Une personne proprette.

. . . . . . Des novices *proprettes*
L'alcove simple était plus de son goût. (Gresset.)

— s. Personne proprette. Un propret. Une proprette. Le propret a ordinairement l'esprit étroit, le jugement peu sûr.

— On dit quelquefois par corruption, *propet, propette.* V. PROPET.

PROPRETÉ. s. f. (rad. *propre*). Netteté, qualité de ce qui est exempt de saleté et d'ordure. La propreté du corps. La propreté d'un appartement. Tenir une maison avec propreté, avec beaucoup de propreté, dans une grande propreté. La *propreté* est au corps ce que l'amabilité est à l'âme. (La Rochef.) Il est une limite aux soins de *propreté*, l'excès peut gâter la beauté même. (Virey.) C'est la douce volupté qui inspira la *propreté* aux premiers humains, et fit briller tous les attraits du beau sexe. (Id.) Il y a une grande différence entre la *propreté* utile à la santé, et l'excessive recherche qui devient nuisible ou abusive. (Id.)

— Manière convenable de s'habiller, de se meubler. Etre d'une grande propreté sur sa personne. Avoir de la propreté dans les habits, [illegible] prete même. La *propreté* est la toilette de la vieillesse. (Mme Necker.) La *propreté* sur soi est comme une seconde pudeur. (Id.) La simple *propreté* composait sa parure. (Volt.) La nature a rendu l'homme l'être le plus nu des animaux, le plus distingué par sa beauté originelle; nous avons reçu, plus que toute autre créature, le désir de plaire, parce que nous vivons en société; nous avons donc plus besoin que tout autre de suivre les lois de la *propreté*; c'est une grande partie de la santé, pourvu que cette *propreté* ne dégénère pas en afféterie. (Virey.)

— B.-arts. *Avoir une grande propreté de pinceau.* Bien terminer ses ouvrages, bien fondre la couleur. Ce peintre a une grande propreté de pinceau, n'a pas une grande propreté de pinceau.

PROPRÉTEUR. s. m. Antiq. rom. Magistrat romain chargé du gouvernement d'une province à la place du préteur. Il y avait deux principales sortes de propréteurs : les uns étaient des préteurs qui, l'année précédente, avaient été à la tête de la ville ou des provinces, et dont on prorogeait sous ce nouveau titre la magistrature; les autres, sans avoir jamais exercé la préture,

recevaient du sénat ou de l'empereur la dignité de propréteurs. Les propréteurs jouissaient de la même autorité que les proconsuls, dont ils remplissaient d'ailleurs les fonctions. Seulement les proconsuls avaient douze licteurs, au lieu que les propréteurs n'en avaient que six.

PROPRÉTURE. s. f. Antiq. rom. Dignité, fonctions de propréteur.

PROPRIÉTAIRE. s. des 2 g. (du lat. *proprietarius ;* rad. *proprius*, propre). Celui, celle que la loi investit du droit de propriété. Grand propriétaire. Riche propriétaire. Petit propriétaire. Le propriétaire et les locataires d'une maison. Le propriétaire et le fermier d'un fonds de terre. Le propriétaire et l'usufruitier

— adjectiv. Le nombre des journaliers des campagnes qui sont devenus *propriétaires* ne peut se calculer. (Michelet.) Omiss. des dictionn.

— Ascét. *Ame propriétaire.* Celle qui n'aime pas Dieu d'un amour désintéressé, mais plutôt par l'espoir d'une récompense.

PROPRIÉTAIREMENT. adv. Prat. En propriétaire. User d'une chose propriétairement. Les quatre sœurs s'étaient mises sous les armes : des robes très-fraîches, des ceintures neuves, de jolis chapeaux et une chaussure soignée, annoncèrent qu'on avait fait des frais pour nous ; et j'eus, de mon côté, l'intention d'être aimable pour celle de ces demoiselles qui vint prendre mon bras, tout aussi *propriétairement* que si elle eût été ma femme. (Brill.-Sav.) Omiss. des dictionnaires.

PROPRIÉTÉ. s. f. (du lat. *proprietas*, rad. *proprius*, propre). Législ. Droit que l'on a sur une chose, et en vertu duquel on peut jouir et disposer de cette chose de la manière la plus absolue, pourvu toutefois que l'on n'en fasse pas un usage prohibé par les lois ou par les règlements civils. Avoir la propriété d'une maison. Réunir l'usufruit à la propriété d'un héritage. Avoir la jouissance d'un bien, mais non la propriété. Contester, disputer la propriété. Etre en procès pour la propriété d'une terre. Avoir la manie, l'amour de la propriété. La *propriété* est la base de toute civilisation et de toute association politique. (***) Le droit de *propriété* est le principe créateur et conservateur de toute société. (Ségur.)

— Le droit de propriété conférant le domaine le plus étendu qu'on puisse avoir sur les choses, on conçoit qu'il se décompose en une foule de droits secondaires, dont la réunion forme la propriété pleine et entière. Ainsi, les droits d'usufruit, d'usage, d'habitation, d'emphytéose, le gage, l'hypothèque, etc., sont des droits particuliers qui ne proviennent que d'un démembrement du droit de propriété. La loi a placé hors du commerce certaines choses qui ne peuvent devenir la propriété de personne, telles sont les fonctions publiques, que les titulaires ne peuvent ni céder, ni vendre ; tels sont encore les lais et relais de la mer, les ports de mer, les routes, canaux, fleuves et rivières, les rues et les places publiques. La loi reconnaît sept modes d'acquérir la propriété des choses laissées par elle dans le commerce : 1° l'occupation qui ne s'applique en droit français qu'aux choses mobilières ; 2° l'accession ou incorporation ; 3° les successions ; 4° les donations entre vifs ; 5° les donations testamentaires ; 6° les obligations ; 7° la prescription.

— *Propriété mobilière.* Droit de propriété appliqué à un bien meuble. ‖ *Propriété immobilière.* Droit de propriété appliqué à un immeuble. ‖ *Propriété foncière.* Droit de propriété appliqué à un fonds de terre. Pendant le moyen âge et sous le régime féodal, la propriété foncière eut une importance et conféra des priviléges qui se sont perdus à mesure que s'est accrue la propriété mo lière ; la suzeraineté, la noblesse, le pouvoir, s'y rattachaient. Aujourd'hui encore, l'ancienne p minence de la propriété foncière subsiste non ement dans les mœurs et dans le langage v re, qui accorde spécialement le titre de propriétaire au propriétaire foncier, mais dans nos lois, qui favorisent beaucoup plus la propriété du sol que toutes les autres.

— *Nue propriété.* Propriété d'un fonds dont un autre a l'usufruit.

— Chose appartenant en propre à quelqu'un. Cette maison, ce champ est ma propriété. Ce bien, que je n'avais qu'en usufruit, qu'en fer-

ter la propriété d'autrui.

— Dans un sens absolu, Domaine, fonds de terre, maison. Avoir de riches propriétés, de grandes propriétés, de vastes propriétés, des propriétés considérables. Acheter, vendre une propriété. Embellir, agrandir sa propriété.

— *Propriété littéraire, artistique, industrielle.* Droit que la loi reconnait aux littérateurs, aux artistes, aux industriels, sur les ouvrages sortis de leur plume, de leur pinceau, de leur ciseau ou de leur burin, etc., et qu'ils n'ont point aliéné définitivement. Ce droit de propriété est d'origine toute moderne (le règlement le plus ancien sur cette matière est de 1618), et il s'en faut beaucoup qu'il soit aussi étendu que le sont ceux dont jouissent les autres genres de propriété. Toute sacrée que soit cette propriété, elle ne se transmet pas héréditairement et à tout jamais ; elle est viagère, ou du moins n'est transmissible à la veuve, aux enfants et ayant cause que pour un délai de 20 ans, à partir de la mort de l'écrivain et de l'artiste. La propriété des découvertes et inventions industrielles est garantie par des brevets d'invention. V. BREVET. Les marques particulières que les fabricants ont coutume d'imprimer sur leurs produits, aussi bien que les enseignes des marchands, constituent également une espèce de propriété à laquelle les lois défendent de porter atteinte.

— Dans les pays où règne encore le servage, l'esclavage, *propriété* se dit de l'homme. Aux yeux de l'homme, l'esclave est la propriété de celui qui l'a acheté ; aux yeux de Dieu, il en est tout autrement.

— Didact. Ce qui appartient essentiellement à une chose. L'impénétrabilité est une propriété de la matière. ‖ *Propriétés générales.* Celles qui appartiennent à tous les corps : telles sont l'étendue, l'impénétrabilité, la mobilité, la divisibilité, la porosité, l'inertie, la pesanteur et l'attraction. Toutes ces propriétés, quoique générales, ne sont pas essentielles à la matière, et, selon quelques physiciens, l'étendue et l'impénétrabilité sont les deux seules propriétés sans lesquelles on ne conçoit pas l'existence d'un corps. ‖ *Propriétés physiques.* Celles qui se développent par l'action réciproque des masses : telles sont la dureté, la solidité, la liquidité. ‖ *Propriétés chimiques.* Celles qui se développent par les actions des corps sous le rapport de leurs combinaisons : telles sont l'oxydabilité, la dissolubilité, la fusibilité, etc. ‖ *Propriétés vitales.* Celles qui dépendent de l'organisation, celles qui distinguent les corps organisés des corps inorganiques, et qui sont, en quelque sorte, les principes de l'existence et les manifestations de la vie. On les distingue en propriétés de la vie de relation, et propriétés de la vie nutritive : les premières sont la sensibilité et la contractibilité animale ; les secondes sont la sensibilité organique et la contractibilité organique, et celle-ci se subdivise en contractibilité apparente et contractibilité insensible ou tonicité.

— Vertu, qualité particulière des plantes, des minéraux, des autres objets naturels. La propriété de l'aimant est d'attirer le fer. Beaucoup de plantes ont des propriétés médicinales qui les rendent précieuses. La plupart des hommes ont, comme les plantes, des *propriétés* que le hasard fait découvrir. (La Bruy.)

— Ce qui distingue particulièrement une chose d'avec une autre du même genre. La propriété de cette machine est de produire tel effet, d'une manière plus simple, plus prompte et plus sûre que les autres machines du même genre.

— Gramm. Sens propre. La propriété d'un mot. La propriété des termes. Parler, s'exprimer, écrire avec propriété. Observer en toutes choses l'exacte propriété des mots.

— Anc. mus. *Propriété*, avant l'invention de la note *si*, se disait de la disposition de la mélodie quant au ton ; il y avait trois sortes de propriétés : la *propriété de nature*, celle *de bémol* et celle *de bécarre.* V. MUANCE.

— Pharm. *Elixir de propriété.* Teinture composée de myrrhe, d'aloès et de safran.

PROPRIO-MOTU. loc. adv. lat. Hist. eccl. Mot employé dans les bulles, et qui signifie, *de son propre mouvement.*

— Il se dit quelquefois dans le style familier. Faire quelque chose proprio-motu. V. MOTU-PROPRIO.

PROPTOME. s. m. ou **PROPTOSE.** s. f. (du gr. προπίπτειν, tomber). Chirurg. Prolongement morbide d'une partie quelconque du corps, comme de la luette, du clitoris, etc. Ces divers proptomes peuvent être congéniaux ou le résultat d'une affection pathologique.

PROPUGNACULE. s. m. (du lat. *propugnaculum*). Zool. Branche antérieure et inférieure d'une corne rameuse de mammifère, celle qui naît à la base du merrain.

PROPUGNATEUR. adj. m. (pr. *pro-pugh-na-teur ;* du lat. *propugnator*, défenseur). Myth. Surnom de Mars.

PROPULSEUR. adj. et s. m. Qui donne un mouvement de propulsion. Cylindre propulseur.

PROPULSION. s. f. (du lat. *pro*, en avant ; *pellere*, pousser). Didact. Mouvement qui porte vers un point.

PROPUS. s. m. (pr. *pro-puss*). Astron. Nom d'une petite étoile, située près de la constellation des Gémeaux.

PROPYLÉE. s. m. (ét. gr., πρό, devant ; πύλαι, portes). Ant. Vestibule d'un temple, pé-

— Au plur., *Propylées.* Edifice d'Athènes entre la grotte de Pan et le temple de la Terre, qui faisait partie de la citadelle, à laquelle il servait d'entrée principale, et dont la construction remontait à Périclès. C'était une façade décorée de six colonnes d'ordre ionique et de frontispices magnifiques.

PROPYLÉEN, ÉENNE. adj. Antiq gr. Qui appartient aux Propylées. ‖ Qui se tient devant les portes. ‖ Surnom de Mercure. Socrate consacra une statue à Mercure Propyléen, à l'entrée de l'Acropole d'Athènes. ‖ Surnom de Diane. Diane Propyléenne avait à Eleusis un temple où elle était adorée avec Neptune et Triptolème.

PROQUESTEUR. s. m. (pr. *pro-ku-es-teur*). Antiq. rom. Magistrat intérimaire qui exerçait les fonctions de questeur, quand celui-ci venait de mourir en exercice, en attendant que la nomination d'un nouveau questeur eût été faite à Rome.

— Celui qui, ayant été questeur à Rome, était envoyé dans une province pour remplir les mêmes fonctions.

PROQUESTURE. s. f. (pr. *pro-kuè-sture*). Antiq. rom. Dignité de proquesteur.

PRORATA (AU). loc. adv. (ét. lat., *pro*, pour ; *ratâ*, réglée ; sous-entendu *parte*, part). A proportion. Recevoir au prorata de sa part. Contribuer à une dépense au prorata de sa part et portion.

— Fig. Les dames attendent leurs maris au *prorata* de leur impatience. (Mme de Sév.)

— Il s'emploie quelquefois substantivement dans le sens de Quotepart. Recevoir son prorata. Payer son prorata.

PRORÈTE. s. m. Antiq. Officier d'un vaisseau qui, placé à la proue, avertissait de là le timonier, assis à la poupe, des obstacles qu'il devait éviter.

PROROGATIF, IVE. adj. (du lat. *prorogativus*). Qui proroge. Acte prorogatif. Ordonnance prorogative. Mesures prorogatives.

PROROGATION. s. f. (pr. *pro-ro-gha-ci-on ;* du lat. *prorogatio*, formé de *prorogare*, étendre). Extension de temps. Demander une prorogation. Accorder une prorogation de tant de jours. Obtenir tant de jours de prorogation.

— Proc. *Prorogation de délai.* Temps de surcroît que l'on accorde, à raison de la distance. La prorogation est fixée généralement à un jour pour trois myriamètres ou six lieues. Elle a lieu dans les assignations toutes les fois que la partie citée n'a point son domicile dans le lieu même de la résidence du juge. Certains actes n'admettent pas la prorogation de délai : ainsi, l'appel doit être interjeté dans les trois mois, quelle que soit la distance, et, en général, la prorogation est admise en faveur du défendeur et non pas de celui qui agit comme demandeur. ‖ *Prorogation de juridiction.* Extension accordée à une juridiction qui n'a plus dès lors, pour ainsi dire, qu'un droit subordonné à la volonté des parties, en ce sens que celles-ci auraient pu décliner sa compétence. Il ne peut y avoir prorogation de juridiction qu'à raison des exceptions portant sur la qualité de la personne, exceptions auxquelles les parties sont libres de renoncer, car il faut toujours que le tribunal saisi soit compétent à raison de la matière, nul consentement des parties ne pouvant conférer à un juge un pouvoir que la loi ne lui a pas départi. ‖ *Prorogation d'enquête.* Autorisation donnée par le juge de continuer, dans certaines circonstances, l'enquête au delà du terme rigoureusement prescrit par la loi.

— Dr. civ. *Prorogation de terme.* Délai de grâce que le créancier accorde à son débiteur, qui n'a pas pu se libérer à l'échéance ; il est de principe que la simple prorogation de terme accordée par le créancier au débiteur principal ne décharge point la caution, qui peut en ce cas poursuivre le débiteur pour le forcer au payement.

— Dr. constitut. Acte par lequel le roi déclare que les travaux des chambres demeureront suspendus pendant un délai déterminé. La prorogation du parlement. Rendre une ordonnance de prorogation.

— Anc. jurispr. *Prorogation de compromis.* Extension du temps donné pour un arbitrage.

PROROGÉ, ÉE. part. pass. du v. Proroger. S'empl. adjectiv. Délai, terme prorogé. Parlement prorogé.

PROROGER. v. a. 1re conj. (pr. *pro-ro-jé ;* du lat. *prorogare*). On met un *e* après le *g* devant *a*, *o*. *Nous prorogeons. Je prorogeais. Prorogeant*, etc. Prolonger le temps pris ou donné pour une chose. Proroger un délai. Proroger le terme accordé pour l'exécution d'un traité. Proroger une dispense. Proroger pour une année entière une loi, qui n'était exécutoire que pour un an.

— Remettre à un autre jour, à un certain temps. Proroger la séance.

— Il se dit particulièrement en droit constitutionnel, et signifie Suspendre par un acte de l'autorité royale, les séances du parlement, et en remettre la continuation à une époque plus ou moins prochaine. Le roi proroge tous les ans pour quelques mois les Chambres législatives.

— *Proroger à.* Proroger les Chambres au mois de janvier prochain.

— SE PROROGER. v. pron. Être prorogé. Le parlement se prorogera demain.

PROROMPRE. v. n. ou SE PROROMPRE. v. pron. 4e conj. (du lat. *prorumpere*). Se répandre. Il n'était guère usité que dans cette locution : Prorompre en laides paroles, en injures.

PRORSA. Myth. rom. Nom d'une des déesses qui présidaient à l'enfantement. V. PORRIMA.

PRORSE. s. m. Entom. Espèce de papillon diurne.

PROSAILLER. v. n. 1re conj. (pr. *pro-za-ye*). Ecrire mal en prose. Il est familier.

PROSAÏQUE. adj. des 2 g. (pr. *pro-za-i-ke ;* rad. lat. *prosa*, prose). Littér. Qui tient de la prose. Tour prosaïque. Expression prosaïque. Façon de parler prosaïque. Avoir un style prosaïque. Ce discours est trop prosaïque. Ces façons de parler sont vulgaires et prosaïques ; elles ne conviennent pas à la poésie. Ces vers ont la mesure et la rime ; mais ils sont on ne peut plus prosaïques.

— Fig. Qui manque de poésie, d'élégance, de variété. Vie prosaïque. On trouve parmi ces classes d'hommes des personnes tout à fait à part, qui conservent dans une vie *prosaïque* ce qui est la plus haute poésie morale, la simplicité du cœur. (Michelet.) Tous participent aux misères, aux vulgarités *prosaïques*, aux laideurs de l'esclavage. (Id.)

PROSAÏQUEMENT. adv. D'une manière prosaïque.

PROSAÏSER. v. n. 1re conj. (rad. lat. *prosa*, prose). Ecrire en prose. Il est peu usité.

— SE PROSAÏSER. v. pron. Devenir prosaïque, vulgaire. Nos lois barbares, nos lois féodales, nos coutumes, n'ont été écrites que tard, lorsque le système qu'elles représentaient s'était affaibli et *prosaïsé.* (Michelet.)

PROSAÏSME. s. m. (rad. lat. *prosa*, prose). Littér. Défaut de poésie dans les vers. Le prosaïsme est le caractère distinctif de ceux qui, ne faisant de la poésie et de la versification qu'une seule et même chose, passent leur vie à rimer, et ont la faiblesse de se croire du génie. Pour éviter le prosaïsme, il ne suffit pas d'avoir exactement à ses ordres la rime et la mesure, il faut encore qu'une pensée belle et juste soit enchâssée dans les vers sans qu'on y aperçoive ni vide ni gêne. Dans ce long fatras dont la lecture est insoutenable, il y a autant de trivialité que d'enflure, autant de *prosaïsme* bas et dégoûtant que d'extrême emphase. (La Harpe.)

— Fig. Monotonie, vulgarité. Le prosaïsme de la vie.

PROSAPODOSE. s. f. Rhét. anc. Figure qui consiste à ajouter à chacune des propositions que l'on énumère, sa preuve conçue en quelques mots.

PROSATEUR. s. m. (pr. *pro-za-teur ;* rad. lat. *prosa*, prose). Ecrivain qui emploie principalement ou exclusivement la prose comme formule de sa pensée. Un bon prosateur. Etre à la fois un bon poète et un bon prosateur. Les prosateurs français. Lire les prosateurs. Etudier la manière, le style d'un prosateur. Bossuet, Pascal, Fénelon, La Bruyère, dans des genres divers, furent d'admirables prosateurs. De tous nos poëtes, Voltaire est celui qui s'est montré en même temps le plus ingénieux prosateur.

— adj. Poète prosateur. Las ! je deviens *prosateur* ennuyeux. (Volt.)

Tel pour régler l'essor de son esprit timide,
Le modeste écrivain, poète ou *prosateur*,
Doit parmi ses rivaux se choisir un censeur.
(VIGÉE.)

PROSCARABÉE. s. m. Entom. Genre d'insectes coléoptères renfermant plusieurs espèces, toutes communes en France. Le proscarabée se traîne à terre ou sur les plantes peu élevées dont il mange les feuilles.

PROSCENIUM. s. m. (pr. *pro-cé-ni-om ;* ét. lat., *pro*, en avant ; *scena*, scène). Antiq. rom. Partie du théâtre ancien, qui comprend ce que nous appelons la scène, aussi bien que l'avant-scène, c'est-à-dire toute la partie du théâtre où les acteurs jouaient et où l'on plaçait les décorations. V. PULPITUM et SCÈNE.

PROSCHAIRÉTÉRIES ou **PROSCHÉRÉTÉRIES.** s. f. pl. (pr. *pro-ské-ré-té-ri*, ét. gr., πρὸς, pour ; χαίρω, je me réjouis). Antiq. gr. Fête qu'on célébrait quand la nouvelle mariée venait habiter la maison de son époux.

PROSCLYSTIOS. adj. gr. m. (pr. *pro-skli-sti-oss ;* littéral., qui inonde). Myth. gr. Surnom sous lequel Neptune avait un temple dans l'Argolide, contrée qu'il avait inondée.

PROSCOLLE. s. m. (pr. *pro-sko-le ;* du gr. προσκολλάω, je colle à). Bot. Tubercule granulaire situé au sommet ou au milieu du rostellum, dans les orchidées, et sécrétant l'humeur visqueuse au moyen de laquelle les masses polliniques s'y collent après la déhiscence de l'anthère.

PROSCOPIE, s. f. Entom. Genre d'insectes. ordre des orthoptères.

PROSCRIPTION. s. f. (pr. *pro-skrip-ci-on*, du lat. *proscriptio*, ét., V. PROSCRIRE). Condamnation au bannissement ou à la mort, sans aucune forme judiciaire. Il se dit plus particulièrement de la condamnation à mort que du bannissement. Système de proscription. Frapper de proscription. Prononcer des proscriptions en masse. Dresser des listes de proscriptions. Publier des tables de proscription. Proscription inique, sanglante, cruelle. Les républiques grecques et la république romaine firent un grand et coupable usage de la proscription. Le plus souvent, la proscription était une condamnation à mort. A Athènes, un héraut se présentait dans la place publique, pour faire connaître la récompense promise à quiconque apporterait la tête du proscrit, et la somme était déposée sur l'autel de quelque divinité.

Le ravage des champs, le pillage des villes,
Et les *proscriptions* et les guerres civiles,
Sont les degrés sanglants dont Auguste a fait choix
Pour monter sur le trône et nous donner des lois.
(CORNEILLE.)

— A Rome, il y avait deux sortes de proscriptions : celle des biens, qui se faisait à la réquisition des créanciers lorsqu'un débiteur avait disparu et se tenait caché pour n'être point traduit en justice. Cette proscription se faisait par un édit du préteur affiché à la porte du débiteur et réitéré jusqu'à quatre fois ; après quoi, si le débiteur ne paraissait pas, ses biens étaient partagés entre ses créanciers ou vendus à leur profit. Pour la proscription des personnes, on se contentait d'afficher dans le forum les noms des proscrits, sans même désigner le crime qui les faisait proscrire Sylla, Marius, les triumvirs Antoine, Lépide et Octave, furent impitoyables dans leurs proscrip-

tions. Dans les annales des peuples modernes, on trouve plusieurs exemples de proscriptions sanglantes, depuis celle des Armagnacs au temps de Charles VI, jusqu'à celle de Guillaume de Nassau et de ses adhérents sous Philippe II. Trop souvent, dans les monarchies chrétiennes, la proscription, encouragée par la confiscation, a frappé la malheureuse nation juive. La journée de la Saint-Barthélemy n'est-elle pas une proscription comparable à tout ce que la vieille Rome offre de plus horrible en ce genre? Les dragonnades de Louis XIV ne sont-elles pas de cruelles proscriptions contre les calvinistes? Le dernier acte de proscription que mentionne notre histoire est celui par lequel Louis XVIII ordonnait de *courir sus* à Napoléon.

— Par extension. Toute mesure violente prise contre les personnes dans les temps de troubles civils.

— Fig. Abolition, destruction. La proscription d'un mot, d'une coutume, d'un usage. Les caprices de la mode occasionnent bien des proscriptions. La *proscription* de la raison sert à tous les despotismes, et seconde toutes les hypocrisies. (Mme de Staël.)

PROSCRIRE. v. a. 4e conj. (du lat. *proscribere*, écrire sur, publier). *Je proscris, tu proscris, il proscrit; nous proscrivons, vous proscrivez, ils proscrivent. Je proscrivais. Je proscrivis. J'ai proscrit. Je proscrirai. Je proscrirais. Proscris, proscrivons, proscrivez. Que je proscrive. Que je proscrivisse. Proscrivant. Proscrit, proscrite.* Condamner à mort sans forme judiciaire, et en publiant simplement par une affiche le nom de ceux qui sont condamnés. Sylla proscrivit trois ou quatre mille citoyens romains. Les triumvirs Antoine, Lépide et Octave, proscrivirent impitoyablement tous leurs ennemis.

— Dévouer à la mort. Proscrire un prince. D'un fils victorieux l'autre *proscrit* la tête. (Racine.)

Il poursuit son dessein parricide;
Mais il pense *proscrire* un prince sans appui.
(Racine.)

— Par extension. Prendre des mesures violentes contre les personnes dans les temps de troubles civils.

— Eloigner, chasser, bannir. Proscrire quelqu'un d'une société, d'une assemblée. Vous devriez *proscrire* ces hommes infâmes. (Mass.)

— Fig.

L'aimable Paix, que la terre a *proscrite*,
Ceindra de fleurs votre front radieux.
(Béranger.)

— Fig. Condamner. Proscrire des doctrines pernicieuses.

— Détruire. Proscrire un mot, un usage. Les délicats ont proscrit de notre langue une infinité de mots expressifs, excellents, qu'on trouve dans Montaigne, dans Amyot et même dans La Fontaine.

— Absol. C'est un héroïque dévouement que d'écrire avec indépendance et loyauté contre ceux qui peuvent proscrire.

— SE PROSCRIRE. v. pron. Etre proscrit. Tout ce qui est dangereux, nuisible, doit se proscrire.

— Se frapper soi-même de proscription. Le calomniateur et le traître se *proscrivent* eux-mêmes; ils sont comme exilés au sein même de leur patrie. (Boiste.)

— Se frapper mutuellement de proscription. Les partis se proscrivant tour à tour, la patrie est presque toujours veuve d'un grand nombre de ses enfants.

PROSCRIT, ITE. part. pass. du v. Proscrire S'empl. adjectiv. Frapper de proscription. Les évêques *proscrits* furent souvent obligés de refuser la prêtrise. (Chateaub.) C'est par moi qu'on descend chez la race *proscrite*. (C. Delavigne.)

Le père criminel d'une race *proscrite*
Peupla d'infortunés une terre maudite. (Rac.)

— *Proscrit par*. Le citoyen inutile n'est pas moins *proscrit* par l'Evangile que par la société. (Mass.)

Que dis-tu, sage Malherbe,
De voir tes maîtres *proscrits*
Par une foule superbe
De fanatiques esprits? (J.-B. Rouss.)

— Banni, écarté de l'usage. Mot, terme proscrit. Usage proscrit. Façon d'agir proscrite. L'imprimerie, proscrite en France [illegible] retraite en Italie. (Chateaub.)

Palais de mes aïeux, où leur sang est *proscrit*,
Hélas! que votre aspect me frappe et m'attendrit.
(Piron.)

PROSCRIT, ITE. s. Celui, celle qui est frappé de proscription. Un proscrit. Une proscrite. Etre du nombre des proscrits. Le tribunal qui s'opposait aux meilleures mesures du premier consul, n'avait pas osé proférer une parole pour ces *proscrits*. (Thiers.) Pour sauver un *proscrit* tenez tête à l'orage. (Lomb. de Langres.) Un *proscrit* qui se cache est bientôt découvert. (Arnault.)

— Par extension. Celui qui n'ose retourner dans son pays, à cause de quelque fâcheuse affaire. Ce sont de pauvres proscrits, de malheureux proscrits.

— Prov. et fig. *Jeu de proscrit, dés de proscrit.* Vilain jeu, mauvais dés. J'ai un jeu de proscrit. Il a des dés de proscrit. En vérité, c'est avoir un jeu de proscrit.

— *Figure de proscrit, mine de proscrit.* Figure, mine désagréable, déplaisante, de mauvais augure. Cet homme a une figure de proscrit, a la mine d'un proscrit. ‖ On dit de même adjectiv. *Avoir la figure proscrite, une mine proscrite.*

PROSE. s. f. (du lat. *prosa*, que quelques étymologistes font descendre de *prorsa* ou *prorsus*, qui va en avant, par opposition à *versa* ou *versus*, qui retourne en arrière). Discours non assujeti à une certaine mesure. Prose grecque, latine, française. Ecrire en prose. Pièce mêlée de vers et de prose. Comédie en prose. Les meilleurs critiques ne reconnaissent pas de poèmes en prose. La *prose* va bon train, son cours n'est pas borné. (Satiriq.) Ses vers sont d'un beau style, et sa *prose* est coulante. (Boil.) Il ne veut plus parler que de rime et de *prose*. (Id.)

Et pour faire goûter son livre à l'univers,
Croit qu'il faudrait en *prose* y mettre tous les vers.
(Boileau.)

La *prose* n'est pas rebelle,
Elle vient quand on l'appelle,
Et le vers quand il lui plaît. (***)

— Comme discours écrit, la prose est le langage usuel, l'instrument le plus commode et le plus exact qu'on puisse employer dans la conversation. Quoi! quand je dis, Nicole, apportez-moi mes pantoufles, et me donnez mon bonnet de nuit, c'est de la *prose*? — Oui, monsieur. — Par ma foi, il y a plus de quarante ans que je dis de la *prose* sans que j'en susse rien, et je vous suis le plus obligé du monde de m'avoir appris cela. (Mol.)

— A certaines époques, chez les peuples, la prose a été jugée indigne d'être écrite et de servir surtout à conserver la mémoire des événements. De là tant de poèmes historiques, allégoriques, moraux, composés dans l'enfance des nations les plus célèbres. Mais partout, avec le perfectionnement des siècles, on voit la prose se réhabiliter glorieusement, s'emparer des vastes domaines des sciences, de l'éloquence, de la philosophie, et quelquefois lutter avantageusement contre la poésie; car, si elle n'a pas le rhythme des vers, elle a du moins une sorte de nombre riche et harmonieux qui naît de l'arrangement des mots, de la terminaison des phrases et de la coupure des périodes. Lorsque Buffon, l'habile prosateur, voulait louer des vers, il disait: Cela est beau comme de la belle prose.

— Prov. et fig. *Faire de la prose sans le savoir.* Réussir par hasard et sans dessein.

— Liturg. cathol. Hymne latine qui se chante avant l'Evangile aux messes solennelles, et qui se compose de vers non rhythmés, mais terminés par des rimes obligées, comme le vers gaulois, et n'ayant, ainsi que lui, pour prosodie, qu'un certain nombre de syllabes. La prose diffère de l'hymne en ce que celle-ci est une véritable pièce de poésie mesurée. Les proses, par leur nature à peu près rhythmique, mais par la rime surtout, ont servi de transition grossière à notre versification française, qui, sans longues et sans brèves aussi facilement appréciables que celle des idiomes grec et latin, mais servi par le gracieux écho de la rime, n'en a pas moins atteint un haut degré d'harmonie. Les proses ont aussi le nom de *séquence*, du latin *sequentia*, parce qu'elles se chantent après le graduel et l'*alleluia*. L'Eglise romaine n'admet que quatre proses principales. Ce sont celle de Pâques, *Victimæ paschali;* celle de la Pentecôte, *Veni Sancte Spiritus;* celle du St-Sacrement, *Lauda Sion*, et celle qui se dit pour les morts, *Dies iræ*.

PROSÉ, ÉE. part. pass du v. Proser. S'emploie adjectiv. Ouvrage correctement prosé. Discours bien prosé.

PROSECTEUR. s. m. (pr. *pro-cèk-teur;* du lat. *pro*, pour, au lieu de; *sector*, qui découpe). Anat. Celui qui dissèque et qui dispose les pièces anatomiques pour la leçon du professeur Depuis la réorganisation des écoles de médecine, on a donné une grande importance aux fonctions de prosecteur. C'est au prosecteur qu'est confiée la direction des élèves dans leurs études de dissection; il doit les faire opérer sous ses yeux et préparer devant eux des pièces anatomiques. Les prosecteurs des diverses facultés sont nommés au concours.

PROSÉLÈNE ou **PROSÉLÉNIQUE.** adj. des 2 g. (pr. *pro-cé-lè-ne, pro-cé-lé-ni-ke;* ét. gr., πρό, avant; σελήνη, lune). Hist. Qui l'on suppose avoir existé avant la lune. Peuple pro- [illegible] de prosélènes.

PROSÉLYTE. s. (pr. *pro-sé-li-te;* du gr. προσήλυτος, étranger). Dans le paganisme, Celui, celle qui abjurait sa religion pour en embrasser une autre. Un nouveau prosélyte. Faire des prosélytes. Beaucoup de prosélytes.

— Dans un sens particulier, Celui, celle qui renonçait à l'idolâtrie pour embrasser la religion juive. Les Juifs reconnaissaient deux prosélytes: les *prosélytes de la porte*, païens convertis qui vivaient conformément aux sept lois des fils de Noé, mais ne se conformaient point à la circoncision et aux prescriptions de Moïse; ils ne pouvaient pénétrer que dans la cour antérieure du temple, et la place qui leur était assignée avoisinait la porte extérieure. ‖ *Les prosélytes de justice.* Païens qui, en se convertissant, s'engageaient à suivre toutes les lois de Moïse. Les rabbins enseignent qu'aux prosélytes de justice Dieu donnait une âme nouvelle.

— Dans le sens religieux actuel, Nouveau converti, nouvelle convertie à la foi catholique. Ce missionnaire a fait beaucoup de prosélytes parmi ces peuplades abandonnées.

— Sous un autre point de vue, Celui qu'on a gagné à une opinion, à un parti. Prosélyte ardent, enthousiaste. Nombreux prosélytes. La persécution multiplie les prosélytes. Cette opinion fait tous les jours de nouveaux prosélytes. Le temps fait plus de prosélytes que la raison. L'adresse séduit, l'enthousiasme fait des *prosélytes*, la candeur donne des amis. (De Lévis.)

— Dr. cout. Etranger qui obtient des lettres de naturalisation.

— adjectiv. Un enfant prosélyte. Une vierge prosélyte.

PROSÉLYTIQUE. adj. des 2 g. (pr. *pro-sé-li-ti-ke*). Hist. relig. Qui appartient aux prosélytes; qui sert le prosélytisme.

PROSÉLYTISME. s. m. (pr. *pro-sé-li-tis-me*). Zèle de faire des prosélytes. Se prend ordinairement en mauvaise part. L'ardeur, la manie du prosélytisme. Concevoir, écrire un ouvrage dans un esprit de prosélytisme. L'esprit de prosélytisme est tel, qu'on a vu des hommes se faire martyriser pour des opinions qu'ils n'avaient pas. Je veux la liberté du *prosélytisme*, mais je voudrais aussi que tout *prosélytisme* enseignât Dieu et l'âme. (Drouineau.)

PROSEMBRYON. s. m. (pr. *pro-san-bri-on;* ét. gr., πρός, auprès; ἔμβρυον, embryon). Bot. Syn. de Perembryon et de périsperme.

PROSENCHYME. s. m. (pr. *pro-san-chi-me;* Bot. Variété de tissu cellulaire végétal, disposé obliquement dans une direction qui tient le milieu entre l'horizontale et la verticale. Le prosenchyme se trouve dans les tiges des plantes dicotylédones.

PROSENNAÈDRE. adj. des 2 g. (pr. *pro-sè-nna-è-dre;* ét. gr., πρός, auprès; ἐννέα, neuf; ἕδρα, base). Minér. Qui a neuf faces sur deux parties adjacentes. On donne aussi cette épithète à une variété de tourmaline, dans laquelle le prisme et l'un des sommets ont chacun neuf faces.

PROSER. v. a. 1re conj. (rad. *prose*). Littér. Ecrire en prose.

S'ils font quelque chose,
C'est *proser* de la rime et rimer de la prose. (Rech.)

— Absol. Mieux vaut *proser* que rimailler. (Regnier.)

Ah! du moins, par pitié, s'ils cessaient d'imprimer,
Dans le secret, contents de *proser*, de rimer.
(Gilbert.)

PROSERPINAQUE. s. m. Bot. Genre de plantes monocotylédones, de la famille des cercodiennes. Le proserpinaque des marais est une petite plante qui croît dans les marais et les rivières à la Virginie, et dans les étangs de la Caroline inférieure.

— Un des noms anciens donnés à la renouée.

PROSERPINE. Myth. Fille de la Déméter des Athéniens, ou de la Cérès des Romains, eut pour père le maître des dieux, et devint la femme de Pluton, qui l'enleva lorsqu'elle était occupée à cueillir des fleurs. Proserpine est une divinité cosmogone: elle est le symbole de la germination des grains. Six mois plongée dans le royaume des ténèbres, elle en sortait pour revoir sa mère pendant les six autres mois de l'année. Elle avait ses mystères pour les seules femmes; les hommes ne pénétraient qu'une fois l'an dans le sanctuaire de son temple. Les Gaulois, nos ancêtres, prétendaient qu'ils avaient eu Proserpine pour mère.

— Philol. *De l'enlèvement de Proserpine.* Titre d'un poème en trois chants, de Claudien.

PROSEUQUE. s. m. (du gr. προσευχή, prière). Ant. hébr. Lieu de prières chez les Juifs, différant des synagogues en ce que celles-ci n'étaient que dans les villes et les endroits couverts, tandis que les proseuques étaient sans clôture, hors des villes et sur le bord des rivières. Dans la synagogue, les prières se faisaient en commun; dans la proseuque, elles étaient particulières et libres.

PROSIER. s. m. (pr. *pro-sié*). Liturg. Livre d'église qui contient les proses.

PROSIGNAIRE ou **PROSIGNANIEN.** s. m. (pr. *pro-ci-gnère, pro-ci-gna-niein*). Antiq. milit. Nom donné aux soldats romains qui combattaient devant le drapeau, mais en deuxième ligne; les antésignaires occupaient la première ligne.

PROSIMIEN, IENNE. adj. (pr. *pro-ci-miein, iène;* du gr. πρός, auprès; et du lat. *simia*, singe). Zool. Qui se rapproche des singes. ‖ PROSIMIENS. s. m. pl. Famille de mammifères comprenant ceux qui, sous divers rapports, se rapprochent des singes.

PROSLAMBANOMÈNE. s. f. Mus. anc. Nom de la corde la plus grave du système des Grecs, un ton au-dessous de l'hypaté-hypaton.

PROSLOGIUM. s. m. (pr. *pross-lo-gi-om*). Philol. Titre du deuxième ouvrage de saint Anselme, qui enseignait vers 1089. Dans ce livre, l'auteur formule plus rigoureusement le principe qu'il avait indiqué dans son *Monologium*. V. ce mot.

PROSODIAQUE. adj. des 2 g. (pr. *pro-so-dia-ke*). Littér. anc. Se dit d'un mètre formé de deux monosyllabes longs, de deux anapestes, et de trois trochées. Le nome prosodiaque était consacré à Mars.

PROSODIE. s. f. (pr. *pro-so-dî;* ét. gr., πρός, selon; ᾠδή, chant). Prononciation mesurée des syllabes, selon l'accent, l'aspiration, et surtout selon la quantité. Observer la prosodie. Manquer à la prosodie. Faire une faute de prosodie, une faute contre la prosodie. Entendre bien la prosodie. Il n'y a guère de prosodie bien déterminée et fixe que dans l'idiome des Grecs et des Latins; c'est aussi la prosodie la plus mélodieuse, la plus magnifique et la plus riche; aussi dit-on que c'est une prêtresse même d'Apollon, une pythonisse, qui en fut l'inventrice. De tous les idiomes, le nôtre est peut-être celui où se fait sentir davantage l'absence de prosodie. La véritable *prosodie* consiste dans le mélange heureux des sons, plus que dans leur durée; il suffit d'une oreille attentive et délicate pour employer ce genre d'harmonie qui naît de la combinaison de nos voyelles douces avec nos voyelles fortes, sans que le nombre de celles-ci l'emporte jamais sur l'autre. (Mme Sophie Dupuis.) La véritable *prosodie* résulte chez nous du nombre, de la qualité, de l'arrangement des sons et des articulations, richesse prodigieuse que sont bien loin de posséder toutes les langues modernes. (Id.)

— Partie intégrante de l'art grammatical qui traite de la prononciation mesurée des syllabes. Traité de prosodie. Règles de prosodie.

— PROSODIES. s. f. pl. Antiq. gr. Chants en l'honneur des dieux, et particulièrement d'Apollon et de Diane.

PROSODIÉ, ÉE. part. pass. du v. Prosodier. S'empl. adjectiv. Récit bien prosodié, mal prosodié.

PROSODIER. v. a. et n. 1re conj. Mus. Observer avec soin les longues et les brèves.

PROSODIQUE. adj. des 2 g. (pr. *pro-zo-di-ke*). Gramm. Qui appartient à la prosodie. Accent prosodique. Signes prosodiques. Caractères prosodiques.

— *Langue prosodique.* Celle dont la prononciation est bien marquée, où l'accent et la quantité des syllabes sont bien déterminés.

PROSONOMASIE. s. f. (pr. *pro-zo-no-ma-zie*). Littér. Figure de rhétorique, qui consiste dans une ressemblance de sons entre les mots d'une même phrase. V. PARONOMASE.

PROSOPALGIE. s. f. (ét. gr., πρόσωπον, visage; ἄλγος, douleur). Médec. Tic douloureux de la face; névralgie faciale.

PROSOPIS. s. m. Entom. Genre d'insectes de l'ordre des hyménoptères.

— Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs polygames, de la famille des légumineuses. Ce genre renferme des arbres ou arbrisseaux rapprochés des mimoses, armés d'épines ou d'aiguillons. Le prosopis à épi. Prosopis féroce. Prosopis sans épines. Prosopis doux. Prosopis à petites feuilles. Prosopis pâle.

PROSOPIS. Géogr. Ville d'Egypte, dans le Delta, au S., capitale d'une île qui porte le même nom, et qui est formée par deux branches du Nil.

PROSOPITE. adj. m. Géogr. Il se dit d'un nome égyptien dont la capitale était Prosopis.

PROSOPOGRAPHE. s. m. (pr. *pro-so-po-ghra-fe;* ét. gr., πρόσωπον, physionomie; γράφω, je décris). Didact. Espèce de pantographe.

PROSOPOGRAPHIE s. f. (ét. gr., πρόσωπον, physionomie; γράφω, je décris). Rhét. Espèce de figure, de description, qui a pour objet de représenter, soit en vers, soit en prose, les traits extérieurs, l'air, le maintien d'un homme ou d'un animal. Le bon goût doit être le principal guide de l'écrivain dans l'usage de la prosopographie. On ne doit employer cette figure que pour peindre les individus qui sont en première ligne dans une action, les héros que l'on célèbre en histoire, en éloquence, en poésie. Dans un autre genre, l'Ecriture sainte (au livre de Job), Virgile, Bossuet, Buffon, Delille, et d'autres encore, ont fait diverses prosopographies du cheval.

PROSOPOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Rhét. et didact. Qui appartient, qui a rapport à la prosopographie.

PROSOPOPÉE. s. f. (ét. gr., πρόσωπον, personne; ποιέω, je suppose). Rhét. Figure qui consiste à faire agir ou parler une personne absente ou morte, ou une chose inanimée. L'éloquence et la poésie ont seules le privilége d'employer la prosopopée; encore ne peuvent-elles y recourir qu'en des circonstances parti- [illegible] pas de nature à produire un grand effet, elle devient ridicule ou glace les auditeurs au lieu de les électriser. Il y a dans la première Catilinaire un bel exemple de cette figure: Cicéron y fait parler l'Italie, la patrie, la république entière. C'est aussi une saisissante prosopopée que celle qui signale le premier chant de la Pharsale de Lucain, où la patrie, sous la forme d'un fantôme lumineux, dont le front est couronné de tours, et montre les restes de ses cheveux blancs qui tombent sur ses membres dépouillés, apparaît tout à coup devant César, prêt à franchir le Rubicon, et le supplie d'une voix gémissante de s'arrêter et de renoncer à la guerre civile. Nos grands orateurs de la chaire, tels que Bossuet dans l'oraison funèbre d'Henriette d'Angleterre, Fléchier dans celle de Montausier, ont quelquefois employé la prosopopée avec succès. On trouve dans toutes les rhétoriques l'éloquente prosopopée de Fabricius, dans le discours de J.-J. Rousseau contre les arts et les sciences.

L'audace du docteur, par ce discours frappée,
Demeure sans réplique à ma prosopopée. (Boil.)

— Les rhéteurs distinguent une autre espèce de prosopopée, qu'ils nomment *dialogisme*, parce qu'elle a la forme du dialogue. On en voit un admirable exemple dans le morceau du prophète Isaïe traduit par Louis Racine et commençant par ces mots : Comment est disparu ce maître impitoyable, etc.

PROSPECT. s. m. Prat. Vue, jour de côté.

PROSPECTUS. s. m. (pr. *pro-spèk-tuss*; mot latin, formé de *prospicere*, regarder en avant). Espèce d'annonce, de programme qui se publie avant qu'un ouvrage paraisse, qu'une entreprise se forme, et dans lequel on donne une idée, un plan plus ou moins détaillé de cet ouvrage et de cette entreprise, afin d'attirer des souscripteurs. Faire imprimer un prospectus. Publier, distribuer un prospectus. Le prospectus d'un ouvrage. Le prospectus d'un journal. Ajouter foi aux promesses d'un prospectus. Se défier des promesses d'un prospectus.

PROSPÈRE. adj. des 2 g. (du lat. *prosper*). Favorable. Avoir les vents prospères. Avoir le ciel prospère. Avoir la fortune prospère. Attendre un temps plus prospère, des jours plus prospères. Les destins lui ont été prospères. Toutes choses lui ont été prospères. Il n'est guère usité que dans le style soutenu. Une des jeunes espiègles qui s'était montrée plus impitoyable que ses compagnes, éprouve un sort moins *prospère*. (Ch. Pougens.)

Ces Juifs...
Pendant qu'ils n'adoraient que le Dieu de leurs pères,
Ont vu bénir le cours de leurs destins *prospères*.
(RACINE.)

— Heureux. Être dans un état prospère. Ses affaires sont dans un état plus prospère. Le labeur de ses bras rend sa maison *prospère*. (Racan.)

PROSPÉRER. v. n. 1re conj. (du lat. *prosperare*, rad. *prosper*, heureux). L'*é* se change en *è* devant une syllabe muette. *Je prospère, tu prospères, il prospère*, etc. Etre heureux, avoir la fortune favorable. Dieu permet quelquefois que les méchants prospèrent, mais ce n'est pas pour un temps bien long. Celui qui a fait une mauvaise action ne doit pas s'attendre à prospérer. Il n'y a que les vertus et la probité qui fassent prospérer jusqu'à la fin. L'impie *prospère* quelquefois. (Mass.) La vie est un mal pour le méchant qui *prospère*. (J.-J. Rouss.) *Prospérez*, cher espoir d'une nation sainte. (Rac.)

— En parlant des choses. Réussir, avoir un heureux succès. Tout lui a prospéré. Les affaires prospèrent entre ses mains. Le commerce prospère dans ce pays. Quand un Etat est agité par les dissensions politiques, rien n'y prospère. Un prince éclairé s'applique à faire prospérer les sciences et les arts. Rien de ce qui offense la religion et l'humanité ne prospère. Un végétal blessé dans une de ses parties, *prospère* dans toutes les autres. (B. de St-P.) Tout semblait *prospérer* par sa présence. (Boss.)

Mais je veux que le sort...
Fasse de vos écrits *prospérer* la malice. (BOIL.)

PROSPÉRITÉ. s. f. (du lat. *prosperitas*, rad. *prosperus*, prospère). Heureux état des affaires, soit générales, soit particulières. Grande, longue, courte prospérité. Prospérité continuelle, éphémère. Avoir de la prospérité. Etre dans la prospérité. Souhaiter toute sorte de prospérité. Avoir une lueur, un rayon, un moment de prospérité. Ne se laisser ni enfler par la prospérité, ni abattre par l'adversité. Compter beaucoup d'amis dans la prospérité. La prospérité des affaires. La prospérité de l'Etat. La prospérité de l'agriculture, du commerce, de l'industrie. La prospérité des armes. Prier Dieu pour la prospérité de ses parents, de ses amis, de son pays. La *prospérité* fait peu d'amis. (Vauven.) Rien ne menace tant de quelque grand malheur, qu'une trop grande *prospérité*. (Fén.) La *prospérité* fait naître les amis, l'adversité les éprouve. (Fléch.) La *prospérité* découvre les vices et l'adversité les vertus. (Did.) La religion et les mœurs sont les seuls moyens assurés de *prospérité* pour les nations comme pour les individus. (De Lévis.) Le souvenir d'une *prospérité* rend plus vif le sentiment d'une disgrâce. (Bouh.) La *prospérité* est comme une persécution continuelle contre la foi. (Mass.) La *prospérité* des impies n'a jamais passé à leurs descendants. (Id.) Une heure de *prospérité* fait ou-[illegible]

Malheur à quiconque s'oublie
Au sein de la *prospérité*;
Tombe-t-il dans l'adversité,
Loin de le plaindre on l'humilie. (LE BAILLY.)

Dans la *prospérité* tout nous rit, tout est beau,
Mais dans l'adversité c'est un autre tableau. (HAUR.)

— Par analogie. La *prospérité* d'une terre dépend, avant toutes choses, de celle de ses habitants. (B. de St-P.)

— Fam. *Avoir un visage de prospérité, une mine de prospérité*. Avoir le teint frais et fleuri, l'air gai et content.

— Au pl. Evénement heureux. Une longue suite de prospérités. Que d'infortunes ont succédé à ses prospérités. Une mort inattendue vint interrompre le cours de ses prospérités. Voilà le contre-poids de leurs succès et de toutes leurs *prospérités*. (J.-J. Rous.) Les longues *prospérités* s'écoulent quelquefois en un moment, comme les chaleurs de l'été sont emportées par un jour d'orage. (Vauv.) Les grandes *prospérités* nous aveuglent. (Boss.)

Puisse le ciel verser sur toutes vos années
Mille prospérités l'une à l'autre enchaînées. (RAC.)

Mais un trouble importun vient depuis quelques jours
De mes *prospérités* interrompre le cours. (ID.)

PROSPHYSE. s. f. (pr. *pro-sfi-ze*, du gr. προσφύσομαι, j'adhère). Médec. Maladie des paupières qui consiste en une adhérence anormale, soit entre elles, soit avec le globe même de l'œil.

— Bot. Filet très-délié qui s'entremêle avec les corps reproducteurs, dans les urnes des mousses et dans les capsules des hépatiques.

PROSTANTHÈRE. s. f. (ét. gr., προσοχή, appendice; ἀνθηρά, anthère). Bot. Genre de plantes de la famille des labiées, renfermant des espèces ligneuses, arbrisseaux qui exhalent une odeur forte et qui sont couverts de glandes sessiles. La prostanthère à fleurs velues est cultivée depuis 1810 en Europe.

PROSTAPHÉRÈSE. s. f. Astron. Différence entre le mouvement vrai et le mouvement moyen d'une planète, ou entre son lieu vrai et son lieu moyen. On l'appelle plus généralement *équation du centre*.

PROSTASE. s. f. (pr. *pro-sta-ze*; ét. gr., πρὸς, sur; ἵστημι, je place). Médec. Supériorité d'une humeur sur les autres. Il est inusité.

PROSTATALGIE. s. f. (ét. gr., προστάτης, prostate; ἄλγος, douleur). Médec. Douleur dont la prostate est le siége.

PROSTATE. s. f. (du gr. προστάτης, qui est placé devant). Anat. Corps glanduleux cordiforme, de la grosseur d'une châtaigne, situé au devant du col de la vessie, derrière la symphyse pubienne. La prostate est d'un blanc grisâtre, dense et très-résistante. C'est un assemblage de follicules muqueux, pleins d'un liquide visqueux et blanchâtre, lesquels donnent naissance à des conduits excréteurs qui vont s'ouvrir dans l'urèthre et y versent un fluide destiné à le lubrifier et à servir de véhicule à la liqueur spermatique, dans l'organe vénérien. *Prostate inférieure* ou *petites prostates*. V. GLANDES.

PROSTATE. s. m. Antiq. gr. Titre du patron sous la protection duquel se mettait un étranger qui devait séjourner dans Athènes.

PROSTATÈRE. s. m. Chronol Nom du troisième mois de l'année, chez les Thébains et les Béotiens; il répondait à notre mois de novembre.

PROSTATÉRIEN. adj. m. (du gr. προστατήριος, protecteur). Myth. gr. Surnom sous lequel Apollon était adoré dans un petit temple de l'Attique.

PROSTATIQUE. adj. des 2 g. Anat. Qui a rapport à la prostate. ‖ *Ligaments prostatiques supérieurs*. Ligaments ayant quelque apparence musculeuse qui, de la partie postérieure et interne des os pubis, se rendent aux côtés de la prostate. ‖ *Ligaments prostatiques inférieurs*. Fibres charnues qui, des parties latérales de l'urèthre, près de sa partie membraneuse, vont se fixer à l'angle des os pubis. ‖ *Portion prostatique de l'urèthre*. Celle qui est renfermée dans la prostate.

PROSTATITE. s. f. Médec. Inflammation de la prostate, déterminée souvent par celle de la portion correspondante de l'urèthre, par des coups ou une chute sur le périnée, par l'excès du coït ou de la masturbation, etc., ou bien par l'irritation que produit un rétrécissement un peu considérable de l'urèthre. Cette inflammation, dont le diagnostic est souvent difficile, doit être combattue par les antiphlogistiques les plus énergiques.

PROSTATOCÈLE. s. f. (ét. gr., προστάτης, prostate; κήλη, tumeur). Chir. Engorgement de la prostate.

PROSTATONCIE. s. f. (ét. gr., προστάτης, prostate; ὄγκος, tumeur). Chir. Tuméfaction de la prostate.

PROSTÉMION. s. m Bot. Genre de la famille des champignons, de la division des urédinées, renfermant une seule espèce qui croît sur les écorces du bouleau en Allemagne.

PROSTÈNE. s. m. Entom. Genre d'insectes coléoptères.

PROSTERNATION. s. f. (pr. *pro-ster-na-ci-on*). Action de se prosterner. Faire des prosternations. Si les continuelles prosternations ne fatiguent pas les courtisans, elles doivent du moins fatiguer considérablement les princes [illegible] prosternations quand ils se présentent devant l'empereur.

— Etat d'une personne prosternée. Être en prosternation.

— Syn. comp. PROSTERNATION. PROSTRATION. Dans la *prosternation*, on s'incline profondément et on se relève; dans la *prostration*, on reste profondément incliné. La *prosternation* annonce du respect, de la révérence; la *prostration* marque une sorte de culte. On salue avec *prosternation*; on adore avec *prostration*.

PROSTERNÉ, ÉE. part. pass. du v. Se prosterner. S'empl. adjectiv. Prosterné devant Dieu. Prosterné la face contre terre. Les hommes *prosternés* prient grâce et miséricorde. (Anq.) Mais quel est ce pontife auguste, seul, debout au milieu d'une foule de prêtres *prosternés*? C'est le vénérable archevêque d'Arles. (Legris-Duval.)

Et devant le Seigneur maintenant *prosternée*,
Ma mère en ce devoir craint d'être détournée. (RAC.)

Hé! qui jamais du ciel eut des regards plus doux?
Vous voyez l'univers *prosterné* devant vous. (ID.)

— *Prosterné à*. Être prosterné au pied des autels

L'éléphant blanc, ayant un prince pour cornac,
Du Mogol à ses pieds voit la cour *prosternée*.
(F. DE NEUFCHATEAU.)

— *Prosterné dans*. Le guerrier n'était point *prosterné* dans la poudre. (Chateaub.) La reine en larmes était *prosternée* dans une chapelle, aux Carmélites. (Volt.)

— *Prosterné sur*. Qui de nous n'a pas vu ces vieux soldats qui, à toutes les heures du jour, sont *prosternés* çà et là sur les marbres du temple, au milieu de leur auguste retraite. (Necker.)

— S'employait autrefois au figuré, dans sens de Délabré. Estomac *prosterné*. (Montai

PROSTERNEMENT. s. m. Action de se prosterner; état d'une personne prosternée. Il est synonyme de Prosternation.

PROSTERNER (SE). v. pron. 1re conj. (du lat. *prosternere*, abattre). S'abaisser jusqu'à terre, en posture de suppliant. Se prosterner devant quelqu'un. Se prosterner au pied des autels. Se prosterner aux genoux d'un père. Aben-Hamet n'écoutait plus Blanca; il s'était *prosterné* et baisait avec respect les traces du sang de ses ancêtres. (Chateaub.) Bientôt après, l'humble servante du Seigneur s'est *prosternée* sur le marbre du sanctuaire. (Bargemont). Les prêtres faisaient des processions; les femmes pleuraient en se *prosternant* devant quelques images de saint au coin des rues. (Mme de Staël.) Aux pieds de votre roi *prosternez*-vous, mon fils. (Rac.) Alors il se *prosterne*, attendant le trépas. (Volt.)

— Par extens. Témoigner un respect religieux.

— Fig. *Se prosterner devant quelqu'un*. Reconnaître, avouer la supériorité d'une personne en quelque genre que ce soit. A l'égard de vos philosophes modernes, jamais il n'y eut d'hommes moins philosophes et moins tolérants; ils écraseraient tous ceux qui ne se *prosternent* pas devant eux. (Mme du Deff.)

PROSTHÈME. s. m. (ét. gr., πρὸς, auprès; τίθημι, je place). Zool. Appendice de forme diverse qui se voit sur le nez de quelques mammifères.

PROSTHÈQUE. s. f. (ét. gr., πρὸς, auprès; θήκη, boîte). Entom. Pièce subcartilagineuse, attachée au côté interne des mandibules, près de la base, dans quelques insectes staphylinides.

PROSTHÈSE. s. f. (ét. gr., πρὸς, devant; τίθημι, je place). Gramm. Figure de diction qui consiste à ajouter une lettre au commencement d'un mot, sans que le sens de ce mot soit changé. Ex. : Grenouille, du lat. *ranuculus*; Nombril, de *umbilicus*; etc. La prosthèse est une espèce de *métaplasme*. V. ce mot.

— Chir. Addition artificielle d'une partie sur le corps humain, à la place de celle qui manque. On dit aussi *Prothèse*.

PROSTHYRIDE. s. f. (ét. gr., πρὸς, à; θύρα, porte). Archit. Nom donné par Vignole à une clé de voûte ornée d'un rouleau de feuilles.

PROSTIBULE. s. m. Lieu de débauche; maison de prostitution. Les Juifs étaient puissants dans la Gaule méridionale : l'auteur de l'histoire de Vamba appelle ces provinces le *prostibule* des Juifs. (Montesq.)

PROSTITUÉ, ÉE. part. pass. du v. Prostituer. S'empl. adjectiv. Une femme prostituée. Une fille prostituée. Le bon pasteur tend les bras à sa fille *prostituée*.

— Fig. Dévoué lâchement. Un homme prostitué à la faveur, à la puissance, à la fortune, aux passions d'autrui.

— En parlant de certaines choses. Déshonoré par un usage indigne, infâme. Plume vénale et prostituée. Qui est la plus vile, d'une femme ou d'une muse prostituée? Ces âmes *prostituées* à l'ambition. (Boss.) En revanche, et pour prix de tant de biens auxquels tu as volontairement renoncé, pour prix de ta beauté *prostituée* et de ta jeunesse avilie, sais-tu le sort qui t'attend? (Eug. Scribe.)

PROSTITUÉE. s. f. Femme qui se livre à la prostitution. Une prostituée. Une vile prostituée. Une infâme prostituée. Les courtisanes ne sont jamais mises avec plus de décence que lorsque les femmes honnêtes se mettent comme des prostituées.

— Dans l'Apocalypse, Babylone la grande *prostituée*. Rome païenne.

PROSTITUER. v. a. 1re conj. (ét. V. PROSTITUTION). *Je prostitue; nous prostituons, vous prostituez. Je prostituais; nous prostituions, vous prostituiez*, etc. Livrer à l'impudicité. Il se dit d'une personne qui, par autorité ou par persuasion, oblige ou engage une femme ou une fille à s'abandonner à l'impudicité d'autrui. Prostituer ses propres enfants. Prostituer sa fille pour de l'argent à un vieillard dépravé.

Mais dans ce monde enfin ne peut-on prospérer
Qu'en outrageant les mœurs, qu'en se rendant infâme,
Et qu'en *prostituant* ou sa sœur ou sa femme?
(CLÉMENT.)

— Fig. Déshonorer, avilir, dégrader, ravaler. Prostituer son honneur, sa dignité, son talent, sa plume. Prostituer la justice, la magistrature.

Pour démêler le fil du dédale des lois,
Je n'ai point au sénat *prostitué* ma voix. (G. BAILLY.)

Et vil client de la fierté,
A de méprisables idoles,
Prostituer la vérité. (GRESSET.)

— En parlant d'une femme, d'une fille. *Prostituer son honneur*. Se livrer soi-même à l'impudicité.

— SE PROSTITUER. v. pron. Se livrer à la prostitution. Cette femme, vaincue par la misère, s'est prostituée à ce misérable. Se prostituer dès son plus jeune âge. En quel lieu ne t'es-tu pas *prostituée*, âme impudique et livrée à tous les désirs de ton cœur? (Boss.)

— Fig. Se déshonorer par un lâche dévouement, par des bassesses. Se prostituer à la puissance, à la faveur, à la fortune, aux passions d'autrui.

— Il se dit aussi en parlant des choses. L'estime ne se livre qu'au mérite; la renommée, la gloire même se prostituent à l'ambition et au crime.

— *Ce journaliste, cet écrivain se prostitue*. Il vend et livre sa plume.

— Loc. prov. *La fortune est une fille de bonne maison qui trop souvent se prostitue à des valets*.

PROSTITUTION. s. f. (pr. *pro-sti-tu-ci-on*, du lat. *prostitutio*, dérivé de *prostare*, se tenir en avant, s'exposer en vente; l'être qui se prostitue étale publiquement ses charmes et fait marchandise de son corps). Action de se prostituer, de s'abandonner à l'impudicité. Il ne se dit que des femmes et des filles. Infâme, lâche, vile, honteuse prostitution. Dans l'antiquité, la prostitution était plus multipliée, plus flagrante que dans les temps modernes. Tout l'Orient, la Syrie, la Médie, la Phénicie, la Chaldée, Tyr et Sidon, furent le théâtre des prostitutions les plus abominables. Les Babyloniennes étaient obligées par les lois, une fois en leur vie, de se livrer aux désirs des étrangers dans le temple de Vénus Mylitta, sans qu'il leur fût permis d'en repousser aucun. Valère Maxime nous apprend que les Carthaginoises, comme les Tyriennes, étaient astreintes à la même profanation, et l'argent que leur valait la perte de leur virginité servait à leur dot. Il en était de même en Lydie, en Arménie, en Egypte, etc. Aucune plume ne saurait peindre les monstrueuses prostitutions qui abîmèrent les Romains dans la mollesse et les livrèrent à leur tour en proie à l'univers. Les religions polythéistes favorisaient singulièrement les débordements de la prostitution. Chez les peuples modernes la prostitution est moins profonde, quoiqu'ayant encore beaucoup d'empire; cela vient de ce que le christianisme a aboli le culte des passions naturelles, sous les noms de Vénus, de Priape, de Bacchus, etc., et de ce qu'il a rétabli la pudicité en honneur. Par tout pays, la *prostitution*, plus que les chastes plaisirs du mariage, accourcit l'existence, énerve et abâtardit la race, mine la santé, la vigueur et le courage, multiplie les vices bas et lâches, en même temps qu'elle appelle le désordre et la misère. (Virey.) L'indigence, coupée dans ses racines, cesserait de produire la mendicité, le vol et la *prostitution*, qui en sont les fruits naturels. (B. de St-P.)

— Etat d'une femme ou d'une fille qui se prostitue.

— *Lieu de prostitution*. Maison de débauche.

— Fig. Action de s'abandonner bassement à la puissance, à la faveur, à la fortune, aux passions d'autrui. La *prostitution* de ceux qui sacrifient à la fortune jusqu'à leurs amis, est infâme. (St-Evrem.)

— Il se dit également de l'usage avilissant, dégradant, infâme, que l'on fait d'une chose sainte et respectable. La prostitution des lois, de la justice, de la magistrature. La prostitution du talent.

— Dans le style biblique, *prostitution* signifie quelquefois Abandonnement à l'idolâtrie.

PROSTOMIDE. adj. des 2 g. (ét. gr., πρὸ, en avant; στόμα, bouche). Entom. Qui ressemble à un prostomis. ‖ Ichthyol. Epithète donnée aux poissons dont la bouche est placée à l'extrémité du museau. ‖ PROSTOMIDES. s. m. pl. Famille de poissons de l'ordre des lophobranches.

PROSTOMIS. s. m. Entom. Genre d'insectes, de l'ordre des coléoptères.

— Ichthyol. Genre de poissons lophobranches, renfermant plusieurs espèces dont la bouche est placée à l'extrémité du museau.

PROSTRATION. s. f. (pr. *pro-stra-ci-on*; du lat. *prostratio*). Pathol. Diminution considérable des forces vitales dont l'homme est doué dans l'état de santé. C'est une expression synonyme d'Adynamie.

— Dans un sens particulier, Anéantissement des forces musculaires qui accompagne certaines maladies aiguës, et particulièrement les fièvres typhoïdes. Ce sont les affections morbides des viscères, principaux rouages de l'organisme, qui causent la prostration des forces.

PROSTROPÉ. Myth. gr. La Malédiction personnifiée.

PROSTYLE. s. m. (ét. gr., πρὸ, devant; στῦλος, colonne). Archit. anc. Edifice qui n'avait de colonnes qu'à la face antérieure. ‖ Façade d'un temple orné de colonnes sur le devant, façade que les modernes appellent improprement *péristyle*.

PROSTYPE. s. m. (ét. gr., πρὸ, en avant; τύπος, type). Bot. Cordon ou funicule vasculaire qui pénètre entre les lames des tuniques séminales.

PROSULE. s. f. (pr. *pro-su-le*; rad. *prose*). Liturg. Petite prose, prose courte.

PROSYLLOGISME. s. m. (pr. *pro-cil-lo-ji-sme*). Philos. Dans la logique de Kant, Syllogisme placé en tête d'un raisonnement polysyllogistique. V. ÉPISYLLOGISME.

PROSYMNA. Géogr. Canton de l'Argonde où Junon fut élevée.

— PROSYMNA. adj. f. Myth. Surnom de Junon.

PROSZNA. Géogr. Rivière qui prend sa source dans la Silésie prussienne, sépare la province prussienne de Posen et la province russe de Pologne, coule au N.-O., et tombe dans la Warta après un cours de 160 kilom.

PROSZNITZ ou **PROSTIEGOW.** Géogr. Ville des Etats autrichiens, dans la Moravie, à 16 kilom. S.-O. d'Olmütz; 6,000 hab.

PROTADE (Saint). Évêque de Besançon, mort en 624, était un des plus savants prélats de son temps.

PROTAGORAS. (pr. *pro-ta-go-râss*). Philosophe ou plutôt sophiste grec de la secte dite des *atomistes*, appelée aussi *nouvelle école d'Elée*, est moins célèbre pour avoir propagé les doctrines philosophiques de Démocrite et de Leucippe, que pour avoir, le premier, abusé de la dialectique, inventée, dit-on, par Zénon d'Elée. Il se fit chasser d'Athènes comme athée; il vivait vers l'an 400 avant Jésus-Christ.

PROTAIS (Saint.) (pr. *pro-tè*). Martyr de Milan au Ier siècle, et compagnon de saint Gervais. V. GERVAIS. On les fête tous les deux le 19 juin.

PROTAPOSTOLAIRE. s m. (pr. *pro-ta-po-sto-lè-re*). Hist. ecclés. Dans l'Église d'Orient, Chef de ceux qui expliquaient au peuple les ouvrages des apôtres, les livres du Nouveau Testament. Le premier de ceux qui lisent l'épître à la messe.

PROTASE. s. f. (pr. *pro-ta-ze*; du gr. πρότασις, proposition). Littér. Partie d'un poème dramatique qui contient l'exposition du sujet.

— Rhét. La première partie d'une période; le reste s'appelle *apodose*.

PROTATIQUE. adj. des 2 g. Littér. Il n'est guère usité que dans cette locution, *personnage protatique*, personnage qui ne paraît qu'au commencement d'une pièce de théâtre, pour en faire l'exposition.

PROTAXE. s. f. Antiq. milit. Nom d'une évolution en usage parmi les troupes grecques.

PROTE. s. m. (du gr. πρῶτος, premier). Typogr. Titre que porte, dans une imprimerie, celui qui, sous les ordres du maître, dirige, conduit et surveille l'exécution typographique des ouvrages. Le prote est exactement le premier des ouvriers d'une imprimerie, la cheville ouvrière qui mène tout; ses fonctions sont fort étendues, et demandent beaucoup de soin, de l'activité, de l'ordre et de l'instruction. Ordinairement, la première feuille de chaque labeur est imposée par le prote lui-même. Autrefois, il devait lire sur la copie toutes les premières épreuves; mais aujourd'hui, c'est le plus généralement la besogne des correcteurs d'imprimerie; le prote se contente de revoir les secondes épreuves à leur retour des mains du correcteur et de l'auteur, d'en donner les *formes* aux imprimeurs pour les mettre sous presse et les tirer, et de procéder à l'examen des *tierces*, c'est-à-dire de voir, sur une première feuille tirée, si toutes les fautes marquées par l'auteur sur la seconde épreuve ont été exactement corrigées, etc. Le prote fait la *banque*, aux jours fixés par l'usage de chaque établissement pour la paye des ouvriers.

PROTÉ. Géogr. La plus occidentale des îles Stéchades, est aujourd'hui Porquerolle, une des îles d'Hyères.

PROTÉACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble au protée. ‖ PROTÉACÉES. s. f. pl. Famille de plantes qui a pour type le genre protée. V. PROTÉE. Les protéacées sont toutes des arbrisseaux ou des arbres exotiques.

PROTECDIQUE. s. m. Hist. ecclés. Ecclésiastique qui remplace le patriarche de Constantinople dans les causes mineures des évêques.

PROTECTEUR, TRICE. s. (du lat. *protector*; formé de *protegere*, protéger). Celui, celle qui protége, qui défend. Bon protecteur, faible protecteur. Protecteur puissant, auguste, intéressé. Avoir un protecteur. Être le protecteur des pauvres, le protecteur des opprimés, des affligés, le protecteur de la veuve et de l'orphelin, le protecteur de l'innocence. Dieu est notre souverain protecteur. L'innocence trouve souvent [illegible] juste et libre ne connaît de protecteur que Dieu et les lois. Au temps des preux, le gentilhomme investi de l'ordre de la chevalerie était le protecteur né des veuves et des orphelins; aujourd'hui, ce beau titre se donne à l'avocat qui les défend gratuitement, au magistrat du parquet qui stipule et soutient leurs droits en justice. Ils trouvent les *protecteurs* de leur faiblesse dans les arbitres de leur destinée. (Mass.) La sainte clôture, *protectrice* de l'innocence et de l'humilité. (Boss.)

— Patron, patronne, celui qui prend soin des intérêts d'une personne, qui favorise l'accroissement, le progrès d'une chose. Avoir un ministre pour protecteur, une princesse pour protectrice. Être le protecteur des sciences, des lettres, des arts. Tout *protecteur* unique devient inévitablement un maître, et souvent un maître cruel. (Bignon.) Elle fit d'un prince fidèle un illustre *protecteur* du peuple de Dieu. (Boss.) Ce camp même est pour vous rempli de *protecteurs*. (Rac.)

— En mauvaise part. Faire le protecteur. Se donner des airs de protecteur. Prendre un ton de protecteur. Tant c'est chère denrée qu'un *protecteur*. (La Font.) Des *protecteurs* si bas, des protégés si bêtes. (Gresset.)

C'est de la sainteté des lois
Le *protecteur* le plus fidèle. (J.-B. ROUSSEAU.)

— Dans un sens trivial, Celui qui pourvoit aux besoins, à l'entretien d'une femme galante.

— *Protecteur* est aussi un titre, une dignité, une fonction. Le roi est le protecteur de l'Académie française. Cette communauté a un évêque pour protecteur. L'Allemagne s'appauvrissant par cette paix comme par la guerre, ne pouvait guère payer plus cher ses *protecteurs*. (Volt.) Toutes les nations de l'Europe qui avaient négligé l'alliance de l'Angleterre sous Jacques Ier et sous Charles Ier la briguèrent sous le *Protecteur*. (Id.)

— Il se dit particulièrement du cardinal qui est chargé, à Rome, du soin des affaires consistoriales de certains royaumes ou des intérêts de certains ordres religieux. Ce cardinal est le protecteur des affaires de France, des affaires d'Espagne. On dit par ellipse, *ce cardinal est protecteur de France*, *protecteur d'Espagne*.

— Hist. mod. *Lord protecteur de la couronne d'Angleterre*. Titre porté, au commencement de la querelle de la Rose-Rouge et de la Rose-Blanche, par Richard, duc d'York, qui espérait par là atteindre à la couronne déjà chancelante sur la tête du faible Henri VI. ‖ *Protecteur de la république d'Angleterre*. Titre souverain porté par Cromwell, après la mort de Charles Ier. Richard, fils de Cromwell, succéda à son père dans ce titre, mais il s'en démit un an après pour rentrer dans la vie privée.

— *Protecteur de la confédération du Rhin*. Titre sous lequel Napoléon domina la partie de l'Allemagne qu'il avait réorganisée après la paix de Presbourg, en 1806.

— Hist. rom. Nom que portaient les gardes du corps des empereurs, institués par Gordien.

— adjectiv. Prendre un ton protecteur, un air protecteur, des manières protectrices. Le môle *protecteur* rompt les flots orageux. (Del.)

Les temps arriveront, ne les prévenez pas,
Où l'Afrique, aux Latins envoyant le trépas,
De leurs monts *protecteurs* s'ouvrira le passage.
(DELILLE.)

— Bot. *Feuilles protectrices*. Celles qui, pendant la nuit, s'abaissent de manière à former un abri aux fleurs situées au-dessous.

PROTECTION. s. f. (pr. *pro-tèk-ci-on*; du lat. *protectio*; formé de *protegere*, protéger). Action de protéger, de défendre. Prendre la protection des opprimés.

— Appui, secours, aide. La protection de Dieu. La protection d'un homme puissant. Accorder, donner protection à ceux qui souffrent. Prendre quelqu'un en sa protection, sous sa protection. Etendre sa protection sur tous les malheureux. Avoir recours à la protection, se mettre sous la protection d'une personne. La société ne doit pas sa protection à ceux qui l'attaquent. La protection des lois est nulle, lorsque l'esprit de parti les interprète et les applique. L'homme trouve dans les végétaux non-seulement des *protections* contre les bêtes féroces, mais contre les reptiles et les insectes. (B. de St-P.)

— Dans un sens analogue, Soin qu'on prend des intérêts d'une personne, de l'accroissement d'une chose. Mériter protection. Demander protection. Rechercher la protection d'un grand prince. Accorder sa protection à tous les genres de mérite et de talent. Prendre sous sa protection le commerce, l'agriculture et l'industrie d'un pays.

— Personne qui protége. Avoir de belles protections, de hautes protections, de puissantes protections. Lutter contre les protections d'un adversaire.

— Emploi de protecteur à la cour de Rome. Le pape a donné la protection des dominicains à tel cardinal. Le roi a donné la protection de France à tel cardinal.

— Econ. polit. *Système de protection*. Système relatif à l'admission des marchandises étrangères dans un pays, et tenant le milieu entre la protection et la liberté absolue du commerce.

— Hist. *Préceptes de protection*. Préceptes ou mandats, qui assuraient à ceux à qui ils étaient [illegible] siastique et de la puissance temporelle.

PROTECTIONNISME. s. m. Écon. polit. Système de protection commerciale.

PROTECTIONNISTE. s. m. Econ. polit. Partisan du système commercial qu'on nomme *protection*.

PROTECTORAT. s. m. (rad. lat. *protector*, protecteur). Dignité de protecteur, fonction de protecteur. Le protectorat de Cromwell.

PROTECTORERIE. s. f. Hist. ecclés. Dignité de cardinal protecteur, à la cour de Rome. V. PROTECTEUR.

PROTÉE. Myth. gr. Dieu marin, fils de Neptune et de Phénice, et, selon d'autres, de l'Océan et de Téthys. Il reçut de Neptune le don de prophétie; mais il se faisait arracher ses oracles, se transformant à volonté, et se dérobant, sous la variété de ses figures empruntées, aux poursuites de ses solliciteurs. ‖ PROTÉE. Hist. Roi de Memphis, puissant sur les mers, et renommé par la prudence de ses desseins et sa profondeur dans les sciences astronomiques. Ces quelques mots sur le Protée de l'histoire font comprendre le Protée de la mythologie.

C'est ici que *Protée* amène les troupeaux
Du dieu qui règne sur les eaux. (QUINAULT.)

— Fig. Homme d'un caractère changeant, d'un esprit mobile qui joue toutes sortes de personnages, et ne cesse de s'offrir aux yeux sous des faces nouvelles, par allusion au Protée de la fable. Pope a dit: La femme est un protée. Pour être bon comme Dieu, il faut être *protée*. (Volt.) Le véritable *protée*, c'est l'homme: nul n'est plus différent de lui-même selon les temps et les lieux. (Boiste.)

Se plaint-elle du froid dans le cœur du mois d'août?
Ce *protée* aussitôt s'affuble d'un surtout. (REGNARD.)

— Souvent on compare les courtisans à Protée, parce que, comme lui, ils savent au besoin modifier leur visage, ou en cacher l'expression sous un masque factice.

— Byron, prenant ce mot en bonne part, a appelé Voltaire le *Protée du génie*.

— Il se dit aussi de certaines choses dans l'existence desquelles le changement entre comme condition essentielle. La mode et la littérature sont deux Protée.

Rude ou poli, baissant ou dressant ses rameaux,
Véritable *protée* entre les végétaux,
Il change incessamment, pour orner la nature,
Sa taille, sa couleur, ses fruits et sa verdure.
(DELILLE.)

— Antiq. *Colonnes de Protée*. L'Egypte.

— Art hermét. *Protée des philosophes*. Le mercure.

PROTÉE. s. m. Erpét. Genre de reptiles batraciens, famille des urodèles ou des pneumobranches, renfermant des animaux au corps cylindrique, allongé, terminé par une queue en forme de nageoire, ayant quatre pattes d'égale grandeur et sans ongles distincts. Les protées ont l'organe de la vision peu développé et presque entièrement caché par la peau; la seule espèce de ce genre qui soit bien connue est l'*anguillard*, reptile long d'un pied environ et gros comme le doigt, qu'on trouve dans la Carniole, en Autriche.

— Bot. Genre de plantes, type de la famille des protéacées, renfermant des arbustes, des arbres, ou quelquefois même de petits arbrisseaux sans tige, dont le fruit est une sorte de noix toute couverte de poils, et dont toutes les espèces sont originaires des parties australes de l'Afrique, particulièrement du cap de Bonne-Espérance. La plus belle espèce est le *protée élégant*, dont les fleurs sont réunies en masse au sommet des rameaux et forment une grosse tête sur laquelle les couleurs rose, rouge, verte, et noire, se marient à des barbes longues et soyeuses.

PROTÉGÉ, ÉE. part. pass. du v. Protéger. S'empl. adjectiv. Un parfait gouvernement est celui où toutes les parties sont également *protégées*. (D'Aguess.)

— *Protégé de*. Pour être *protégé* des grands, il faut servir leur ambition et leurs plaisirs. (B. de St-P.)

— *Protégé par*. O pouvoir de la vertu! je me sens *protégé* par ce tombeau. (B. de St-P.) *Protégées* par le feu de cette redoutable artillerie, dont l'œil de Napoléon semble conduire chaque boulet, diriger chaque mitraille, les gardes nationales bretonnes s'emparent à la baïonnette du faubourg de Melun. (A. Dumas.) Les vieillards ne sont pas *protégés* par leur âge. (Delille.)

PROTÉGÉ, ÉE. s. Celui, celle qui reçoit la protection de quelqu'un. Ce jeune homme est le protégé du ministre. Je vous présente mon protégé. Je vous recommande ma protégée.

PROTÉGEMENT. s. m. Manie de protéger. Ce mot a été employé par Beaumarchais.

PROTÉGER. v. a. 1re conj. (du lat., *pro*, devant; *tegere*, couvrir). On met un *e* après le *g* devant *a*, *o*. *Nous protégeons*. *Je protégeais*. *Protégeant*, etc. Prendre la défense de quelqu'un, de quelque chose. Protéger les gens de bien. Protéger les faibles, les opprimés. Protéger la veuve et l'orphelin. Protéger la bonne cause. Protéger l'innocence. Je dédiai ma pièce à M. Duclos qui l'avait *protégée*. (J.-J. Rouss.) Je me fais gloire de *protéger* ceux qu'il opprime. (Anquet.) La vertu me *protége* et doit m'obtenir grâce. (De Belloi.) Les vieillards l'aimaient et l'avaient *protégé* contre les guerriers. (Chateaub.)

[illegible] la veuve et la pupille,
C'est là qu'à l'honorable on peut joindre l'utile;
Sur la gloire et le gain établir sa maison;
Et ne devoir qu'à soi sa fortune et son nom. (PIRON.)

— Prêter appui. Protéger la religion. Protéger les autels. Protéger les arts, le commerce, l'agriculture, l'industrie, les sciences, les lettres, etc.

— Garantir, mettre à l'abri d'une incommodité, d'un danger, etc. Un mur qui protége contre le froid. Une citadelle protégeant la ville....

Ce nouvel espalier par vos mains enhardi,
S'élève et se prolonge aux rayons du midi,
Ne cache, loin des vents qui jamais ne l'assiégent,
Le coup d'œil importun des murs qui le protégent.
(DE FONTANES.)

Là, d'épais alisiers, penchés sur l'onde pure,
Protégeaient sa pudeur d'un abri de verdure.
(DE GUERLE.)

— *Protéger de*. Protéger quelqu'un de son crédit. Ces arbres nous protégent de leur ombrage.

— *Protéger contre*. Protéger quelqu'un contre ses ennemis; envers et contre tous, contre les entreprises des méchants.

— *Protéger par*. Le despote *protége* les belles-lettres, les beaux-arts par vanité; il les persécute, les avilit par orgueil. (Boiste.)

— SE PROTÉGER. v. pron. Etre protégé. Le vice ne doit jamais se protéger.

— Se donner protection à soi-même. L'homme vertueux se protége lui-même.

— v. récipr. Se prêter appui mutuellement. De vrais amis se protégent efficacement contre les coups du sort.

PROTÉIDE. adj. des 2 g. Erpét. Qui ressemble à un protée. ‖ PROTÉIDES. s. m. pl. Famille de l'ordre des reptiles nus, qui a pour type le genre protée.

PROTÉIFORME. adj. des 2 g. (du lat., *proteus*, protée; *forma*, forme). Didact. Qui change à chaque instant de forme. Ce qui périt, ce qui est éphémère, transitoire, *protéiforme*, n'a d'existence que relativement à la matière qui le constitue momentanément. (Virey.)

PROTÉINE. s. f. Entom. Genre d'insectes coléoptères, famille des brachélytres.

PROTÉINÉ, ÉE. adj. Bot. Syn. de Protéacé. ‖ PROTÉINÉES. s. f. pl. Classe de plantes qui a pour type le genre protée, et qui renferme les familles des laurinées, des santalacées, des éléagnées, et des thymélées.

PROTÉIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui appartient à Protée; qui ressemble à Protée.

— Qui change souvent de forme.

— Géol. *Terrains protéiques*. Groupe de terrains, appelés aussi marno-sableux marins, qui sont produits par la mer, mais qu'il n'est pas toujours aisé de reconnaître.

PROTÈLE. s. m. Zool. Genre de mammifères carnassiers, famille des digitigrades, formé pour un animal nocturne de la taille du chacal, ressemblant aux civettes par la forme de la tête, et aux hyènes par le mode de coloration de son pelage.

PROTÉLIE. s. f. Antiq. gr. Sacrifice qu'on offrait à Diane, à Junon Pronuba, à Vénus et aux Grâces avant la célébration du mariage. Chez les Athéniens, on offrait le sacrifice à Minerve, et la jeune vierge lui consacrait sa chevelure.

PROTÉOCÉPHALE. adj. des 2 g. Zool. V. PROTÉOCÉPHALÉ.

PROTÉOCÉPHALÉ, ÉE. adj. (du gr., πρωτεύς, protée; κεφαλή, tête). Zool. Dont la tête molle change souvent de forme. ‖ PROTÉOCÉPHALÉS. s. m. pl. Famille de l'ordre des entozoaires proboscidés.

PROTÉOÏDE. adj. des 2 g. V. PROTÉACÉ et PROTÉIFORME.

PROTÉRANTHE. adj. des 2 g. (du gr., πρότερος, premier; ἄνθος, fleur). Bot. Dont les fleurs paraissent les premières, c'est-à-dire avant les feuilles.

PROTERIE. s. f. Imprim. Emploi de prote. ‖ Cabinet où le prote travaille.

PROTÉSILAS. (pr. *pro-té-si-lâss*). Fils d'Iphiclus et de Diomédée; il portait d'abord le nom d'Iolaüs, et on lui donna celui de Protésilas, parce qu'il fut le premier Grec tué devant Troie.

PROTÉSILAS. s. m. Entom. Genre de papillons.

PROTÉSILÉES. s. f. pl. Antiq. gr. Jeux que les Grecs, revenus du siége de Troie, instituèrent à Phylacé, en l'honneur de Protésilas.

PROTESTANT, ANTE. s. (du lat. *protestans*, qui proteste; dt., V. PROTESTER). Hist. relig. Nom donné d'abord aux partisans de la doctrine de Luther, parce que les principaux chefs de ce parti *protestèrent*, en 1529, contre un décret de la diète de Spire, rendu par l'archiduc Ferdinand et par les autres princes catholiques. Les calvinistes ont depuis adopté le même nom, qui s'est étendu à ceux qui suivent la religion anglicane. Les protestants diffèrent des catholiques, principalement en ce qu'ils n'admettent d'autre autorité que celle de l'Évangile et de la raison individuelle, rejetant le pouvoir du pape et celui des conciles; ils réprouvent le culte des saints, les reliques, les images, le purgatoire, les indulgences, la confession, etc. Tout *protestant* fut [illegible]

— adjectiv. Un homme protestant. Une femme protestante. Le culte protestant. Les états protestants. Les pasteurs protestants. La doctrine, l'Église, la religion protestante. Le dogme protestant, flottant entre la notion du rationalisme et l'idée d'une révélation surnaturelle, n'est plus le calvinisme, et n'est pas encore une philosophie mélangée de symboles poétiques pour le culte; il est d'autant plus urgent que le protestantisme aboutisse à une solution rationnelle, que le vague de la croyance entraîne nécessairement vers un abject matérialisme, et que l'anarchie des esprits engendre le désordre des cœurs. (Ch. Coquerel.)

PROTESTANTISME. s. m. (dt., V. PROTESTANT). Hist. relig. Nom donné d'abord à la doctrine de Luther, puis à celle de Calvin; aujourd'hui, nom générique sous lequel on comprend l'ensemble des doctrines de la réforme. Sous le rapport de la doctrine, la croyance officielle et légale des Églises [illegible] de France est encore la confession de Calvin, et la discipline [illegible], élaborée par les synodes [illegible]

tionaux, et notamment par ceux de la Rochelle en 1571 ; mais ce n'est plus le calvinisme rigoureux et intolérant avec ses formulaires scolastiques, c'est le rationalisme évangélique, ou, comme disent les protestants, la religion de l'Évangile pur interprété par la libre raison de chacun. Le calvinisme primitif a pris le nom générique de *méthodisme*. Le *protestantisme*, qui ne sacrifie point à l'imagination, et qui est lui-même nouveau, n'a point élevé ces tours et ces dômes dont l'antique religion catholique a couronné l'Europe. (Chateaubr.)

PROTESTATEUR. s. m. Hist. angl. Nom donné à ceux qui, en 1650, protestèrent contre les décisions du parlement. Se dit par opposition à *résolutionnaire*. V. ce mot.

PROTESTATION. s. f. (pr. *pro-tè-sta-ci-on*; du lat. *protestatio*; formé de *pro*, pour, de; *testari*, être en témoignage). Témoignage public, déclaration publique que l'on fait de ses dispositions, de sa volonté. Je sais que la *protestation* gratuite paraîtra suspecte à certaines personnes. (X. de Maistre.)

— Action de déclarer qu'on ne laisse faire une chose que parce qu'on ne peut pas l'empêcher, qu'on tient un acte pour nul, qu'on lui refuse son assentiment, qu'on entend se pourvoir contre.

— Écrit qui contient la protestation. Déposer sa protestation. Faire légaliser, faire enregistrer une protestation. Les protestations qui se font contre un acte, contre un jugement, par celui à qui il est signifié, sont conservatoires des droits de la personne qui proteste ; le défaut de protestations, au contraire, peut rendre non-recevable à attaquer cet acte, ce jugement. En cas de perte d'une lettre de change par celui qui en est porteur, un acte de protestation de sa part, notifié aux tireurs et endosseurs, dans les formes et délais prescrits pour la notification du protêt, conserve au porteur tous ses droits.

— Promesse, assurance positive. Protestation d'amour, d'amitié, de fidélité, d'attachement, de dévouement. Faire des protestations, mille protestations.

Moi, je ne hais rien tant que les contorsions
De tous ces grands faiseurs de *protestations*.
(Molière.)

— Hist. relig. Acte par lequel les principaux partisans de la doctrine de Luther protestèrent, en 1529, contre un décret de la diète de Spire, rendu par l'empereur et les princes catholiques. Cette protestation en appelait à un futur concile.

PROTESTÉ, ÉE. part. pass. du v. Protester. S'empl. adjectiv. Serments mille fois protestés.

— Comm. Dont on a fait le protêt. Billet protesté. Lettre de change protestée.

— Dans ce sens, il se dit quelquefois en parlant des personnes. Ce négociant est mal dans ses affaires, il a été déjà protesté plusieurs fois.

PROTESTER. v. a. 1re conj. (du lat. *protestari*). Promettre, assurer positivement.

Fuyez ces vagabonds dont l'amour trop fertile
Ne vous *proteste* rien qu'il ne *proteste* à mille.
(***)

— *Protester de*. Protester de constance est contre la nature de l'homme.

— *Protester que*. Je vous proteste que je vous servirai avec dévouement en toutes rencontres. J'avais beau demander grâce les larmes aux yeux, et *protester* que je me repentais de ce que j'avais fait, on ne me pardonnait rien. (Le Sage.) Faut-il *protester* que ce n'était pas de l'amour que j'avais pour vous ? (J.-J. Rouss.)

— T. de banq. et de comm. Faire un protêt. Protester un billet à ordre, une traite, une lettre de change. Faire protester.

— Se dit quelquefois des personnes. On a protesté plusieurs fois ce négociant.

— v. n. Faire une déclaration solennelle ou juridique contre... Protester contre une résolution, contre une délibération, contre une élection, contre une arrestation, contre une mesure arbitraire, etc. Le matérialiste *proteste* contre ce qu'il dira sur le lit de la mort; mourant, il *protestera* contre ce qu'il a dit. (Boiste.)

— *Protester de violence*. Déclarer que c'est par violence, par force, que l'on condescend à quelque chose. || *Protester de nullité et d'incompétence*. Déclarer que l'on regarde une procédure comme nulle, un juge comme incompé- [illegible]

— SE PROTESTER. v. pron. Se faire des protestations. Se promettre positivement que. Ces deux amis se protestèrent qu'ils s'aimeraient toujours.

PROTÊT. s. m. (pr. *pro-tè*; rad. *protester*). T. de banq. et de comm. Acte par lequel celui qui est porteur d'une lettre de change, d'un billet à ordre, fait constater le refus de les accepter ou de les payer, de la part de ceux sur qui la lettre de change a été tirée ou par qui le billet a été souscrit. Le refus d'accepter est constaté par un *protêt faute d'acceptation*, le refus de payer, par un *protêt faute de payement*. Faire un protêt. Faire signifier un protêt. Les protêts doivent être faits par deux notaires, ou par un notaire et deux témoins, ou par un huissier et deux témoins. Le code de commerce en règle les formalités et les effets. Nul acte de la part du porteur de la lettre de change ne peut suppléer le protêt, hors le cas où elle a été perdue, cas auquel il peut s'en faire payer par une seconde, une troisième, une quatrième, etc.

PROTÉVANGILE ou **PROTÉVANGÉ-LION.** s. m. Philol. sacr. Nom donné à un livre faussement attribué à saint Jacques, premier évêque de Jérusalem, et où il est parlé de la naissance de la sainte Vierge et de Jésus-Christ.

PROTHÈSE. s. f. (ét. gr., πρὸ, au lieu de; τίθημι, je place, je pose) Chir. Branche de la thérapeutique qui a pour but de remplacer par une préparation artificielle un organe, une partie quelconque du corps qui a été enlevée en tout ou en partie, ou de cacher une difformité. Poser un obturateur au palais, placer une jambe de bois, un œil artificiel, etc., c'est faire une prothèse. On dit aussi *prosthèse*.

— Liturg. *Autel de prothèse*. Petit autel sur lequel les Grecs préparent tout ce qui est nécessaire pour la messe, le pain, le vin, les vases, etc., et qu'ils portent ensuite en procession et avec beaucoup de respect sur l'autel principal où l'on doit célébrer.

PROTHORAX. s. m. (ét. gr., πρὸ, en avant; θώραξ, poitrine). Entom. Premier segment du thorax des insectes hexapodes; c'est le corselet ou le collier de Latreille. Le prothorax demeure toujours attaché à la première paire de pattes, mais les ailes ne s'y insèrent jamais.

PROTHYMATES. s. m. pl. (ét. gr., πρὸ, avant; θῦμα, sacrifice). Antiq. gr. Sorte de gâteaux qu'on offrait à Esculape avant de commencer les sacrifices.

PROTHYRUM. s. m. (pr. *pro-ti-romm*; ét. gr., πρὸ, avant; θύρα, porte). Archit. anc. Vestibule d'une maison grecque.

PROTIODURE. s. m. Chim. Premier degré de combinaison d'un corps simple avec l'iode.

PROTION. s. m. (pr. *pro-ci-on*). Bot. Genre de plantes de la famille des balsamiers, formé pour un arbre de Java.

PROTO. (du gr. πρῶτος, premier). Particule inséparable qui entre en composition avec plusieurs mots, tels que : *proto*martyr, *proto*pape, *proto*type, etc.

PROTO. s. m. Conchyl. Genre de coquilles univalves.

PROTOBROMURE. s. m. Chim. Premier degré de combinaison d'un corps simple avec le brome.

PROTOCANONIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., πρῶτος, premier; κανών, règle). Se dit des livres sacrés reconnus pour tels avant même qu'on eût fait des canons.

PROTOCARBONÉ, ÉE. adj. Chim. Qui est combiné avec la première proportion de carbone. Il se dit du gaz hydrogène quand il contient la première des proportions de carbone qu'il peut absorber.

PROTOCARBURE. s. m. Chim. Premier degré de combinaison d'un corps simple avec le carbone.

PROTOCARBURÉ, ÉE. adj. Chim. Qui est à l'état de protocarbure. Gaz hydrogène protocarburé.

PROTOCHLORURE. s. m. (pr. *pro-to-klo-ru-re*). Chim. Premier degré de combinaison d'un corps simple avec le chlore.

PROTOCHLORURÉ, ÉE. adj. (pr. *pro-to-klo-ru-ré*). Chim. Qui est à l'état de protochlorure.

PROTOCOLE. s. m. (pr. *pro-to-ko-le*; ét. gr., πρῶτος, premier; κόλλον, peau, parchemin). Pal. Formulaire pour dresser des actes publics.

— Diplom. Procès-verbal d'une conférence diplomatique. Les *protocoles* ne sont pas en général destinés à la publicité : nécessaires pour l'ordre intérieur des audiences, ils retracent aux parties la marche de la discussion, les points désormais constants, offrent le résumé des opinions, et préparent un traité définitif, après lequel ils vont se perdre dans les archives. Quelquefois cependant les *protocoles* changent de rôle : ils cessent d'être des actes de procédure, sont détachés des registres et paraissent avec les noms des plénipotentiaires comme arrêtés souverains des congrès. Ce dernier parti est adopté quand une mesure prompte est réclamée, quand des faits étrangers viennent traverser les voies diplomatiques et compromettre les négociations. Ainsi quand un des États dont on règle les intérêts vient à rompre avec les moyens pacifiques et en appelle aux armes, le congrès assemblé prend les mesures propres à rétablir son [illegible] foudre de nos vaisseaux gronder comme prélude à une série de *protocoles* orientaux, encore faut-il savoir où mettre le cap et frapper (Barrault.)

— Antiq. rom. Les Romains donnaient le nom de *protocoles* à certains nomenclateurs qui savaient le nom de tous les citoyens, et qui le soufflaient à leurs maîtres, afin que ceux-ci pussent saluer nominativement et convenablement chacun de ceux qu'ils abordaient.

— Dr. rom. Nom que l'on donnait à la marque imprimée ou écrite sur le papier destiné à recevoir les actes publics. La novelle XLIV de Justinien défend d'ôter et de couper le protocole des chartes, qui faisait connaître l'année où le parchemin avait été fait, et le nom de l'officier qui l'avait délivré.

— Anc. jurispr. Droit que le roi percevait sur le prix de la vente des registres des notaires décédés, qui avait lieu au plus offrant et dernier enchérisseur.

— Jurispr. *Protocole des actes*. Style communément adopté pour l'intitulé et la clôture des actes et procès-verbaux.

PROTOCYANURE. s. m. Chim. Premier degré de combinaison d'un corps simple avec le cyanogène.

PROTOENOTHIONIQUE. adj. m. (pr. *pro-té-no-ti-o-ni-ke*; ét. gr., πρῶτος, premier; οἶνος, vin; θεῖον, soufre). Chim. Syn. de Sulfovinique.

PROTOFLUORURE. s. m. Chim. Premier degré de combinaison d'un corps simple avec le fluor.

PROTOGALE. s. m. (ét. gr., πρῶτος, premier; γάλα, lait). Médec. Premier lait que fournit le sein d'une femme nouvellement accouchée.

PROTOGÈNE. adj. des 2 g. (ét. gr., πρῶτος, premier; γεννάω, je produis). Didact. Qui est de première formation; qui a été produit avant toute autre chose.

PROTOGÈNES. s. m. pl. Classe du règne animal, comprenant les infusoires et les polypes mous.

PROTOGÈNE. Peintre et statuaire célèbre, né à Caune, environ 350 ans av. J.-C.; il était contemporain d'Apelles.

PROTOGÈNE. Favori de Caligula, célèbre par son extravagance et sa cruauté; il avait la garde des deux registres de proscription que cet empereur nommait l'un *le poignard*, et l'autre *l'épée*. Il fut envoyé au supplice par l'empereur Claude.

PROTOGYNE. s. f. Minér. Genre de roches ne différant du granit que parce que le talc y remplace le mica. La protogyne est remarquable par sa solidité et sa grande ténacité; elle joue un rôle important dans les Alpes, où elle constitue le massif du Mont-Blanc et des montagnes environnantes jusqu'au Mont-Rose.

PROTOHYDRIODURE. s. m. Chim. Premier degré de combinaison de l'iodure d'hydrogène avec un corps simple.

PROTOMARTYR. s. m. (ét. gr., πρῶτος, premier; μάρτυρ, témoin). Hist. ecclés. Nom qu'on donne quelquefois à saint Étienne, regardé comme le plus ancien des martyrs.

PROTO-MÉDECIN. s. m. (du gr. πρῶτος, premier; et du fr. *médecin*). Hist. Premier médecin d'un roi, d'un prince, d'une ville.

PROTO-MÉDICAT. s. m. Hist. Charge de proto-médecin.

PROTOMYCE. adj. des 2 g. (ét. gr., πρῶτος, premier; μύκης, champignon). Bot. Il se dit des champignons de la structure la plus simple. || PROTOMYCES. s. m. pl. Classe de végétaux mycétoïdes, comprenant des champignons que l'on appelle primitifs, à cause de la simplicité de leur structure.

PROTON. s. m. Moll. Genre de crustacés, ordre des décapodes.

PROTONÈME. s. m. Bot. Genre de champignons primitifs. V. PROTOMYCE.

PROTONOTAIRE. s. m. (du gr. πρῶτος, premier; et du lat. *notarius*, notaire). Hist. rom. Premier notaire des empereurs romains.

— Hist. fr. Premier notaire des rois de France de la première race. Les secrétaires du protonotaire s'appelaient *clercs du roi*; sous la seconde race, ils prirent le nom de *référendaires*. Suivant quelques auteurs, le chancelier portait, dans l'origine, le titre de *protonotaire* ou *grand référendaire*.

— Gouv. pap. Officier de la cour de Rome, institué par le pape Clément Ier, à la fin du premier siècle de l'Église, pour écrire la vie des martyrs, et chargé dans la suite d'écrire toutes les délibérations et les décisions des consistoires publics. Le protonotaire est un des principaux officiers du saint-siége. Il y a un *collége des protonotaires participants*, qui forme une corporation spéciale. Les protonotaires ont le rang de prélat, ils en portent le costume et les insignes; ils ont séance à la chapelle du pape; une partie des droits d'expédition à la chancellerie leur est affectée; ils expédient dans les causes majeures les actes que les notaires apostoliques expédient dans les causes ordinaires; eux seuls rédigent les procès-verbaux d'intronisation des papes.

— Égl. gr. Officier ministériel du patriarche de Constantinople. Il fait la correspondance officielle de ce pontife, et transmet ses missives et ses ordres aux autres patriarches et aux prélats qui reconnaissent sa suprématie.

— Égl. de Fr. Titre sans fonctions, que l'on obtenait facilement par un rescrit du pape, et dont la finance était tarifée à un prix peu élevé.

— Ornith. *Protonotaire*. Surnom d'une fauvette de la Louisiane.

PROTONOTARIAT. s. m. Hist. Charge de protonotaire.

PROTOPAPAS ou **PROTOPAPE.** s. m. Hist. ecclés. Nom que les Grecs donnent aux premiers de leurs prêtres; leurs prêtres mêmes se nomment *papas*. Le protopape est un grand dignitaire du clergé grec, immédiatement au-dessous du patriarche. À Messine en Sicile, et à Corfou, ce titre s'est conservé pour désigner un prélat ecclésiastique.

PROTOPASCHITE. s. m. (ét. gr., πρῶτος, premier; πάσχα, pâque). Hist. relig. Nom qu'on a souvent donné aux sabbatiens hérétiques du IVe siècle, qui ne faisaient la pâque qu'avec du pain azyme.

PROTOPATHIE. s. f. (ét. gr., πρῶτος, premier; πάθος, maladie). Médec. Maladie première, celle qui n'est ni précédée ni produite par une autre. Cette expression est opposée à *deutéropathie*, et synonyme de *maladie essentielle*.

PROTOPATHIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., V. PROTOPATHIE). Médec. Qui appartient, qui est propre à une maladie primitive ou essentielle. Symptôme protopathique. Affection protopathique. Il est opposé à *deutéropathique*.

PROTOPHOSPHURÉ, ÉE. adj. Chim. Qui est à l'état de protophosphure. Gaz hydrogène protophosphuré.

PROTOPHOSPHURE. s. m. Chim. Premier degré de combinaison d'un corps simple avec le phosphore.

PROTOPHYLLE. s. f. (ét. gr., πρῶτος, premier; φύλλον, feuille). Bot. Feuille séminale; première feuille d'une plante.

PROTOPHYTE. adj. des 2 g. (ét. gr., πρῶτος, premier; φυτὸν, plante). Bot. Il se dit des végétaux qu'on regarde comme les premiers-nés du règne végétal. || PROTOPHYTES. s. f. pl. Division du règne végétal, renfermant les algues, que l'on regarde comme les premiers-nés du règne végétal, parce qu'elles peuvent se développer sans humus. Sous cette dénomination, d'autres auteurs comprennent les moisissures et les lichens.

PROTOPLASTE. adj. des 2 g. (ét. gr., πρῶτος, premier; πλάσσω, je forme). Didact. Qui a été formé d'abord.

— s. m. Il se dit quelquefois du premier homme.

PROTOPOPE. s. m. Hist. eccl. Évêque des chrétiens grecs en Russie. V. PROTOPAPAS ou PROTOPAPE.

PROTOPRAXIE. s. f. (pr. *pro-to-pra-ksie*; du. lat. *protopraxia*; fait du gr. πρῶτος, premier; πρᾶξις, action). Dr. rom. Droit des créanciers privilégiés.

PROTORGANIQUE. adj. des 2 g. Géol. Il se dit des terrains qui renferment peu de débris de corps organisés.

PROTOSCRINIAIRE. s. m. (pr. *pro-to-skri-ni-è-re*). Hist. ecclés. Premier archiviste, dignitaire de la cour des papes, au moyen âge.

PROTOSÉBASTE. s. m. Hist. du Bas-Emp. Premier ministre de la cour de Constantinople.

PROTOSÉLÉNIURE. s. m. (pr. *pro-to-cé-lé-ni-u-re*). Chim. Premier degré de combinaison d'un corps simple avec le sélénium.

PROTO-SLAVE. s. m. Linguist. Slave primitif. Le proto-slave existait vraisemblablement dans la Thrace, en même temps que l'ancien hellénique et le pélasgique.

PROTOSPATHAIRE. s. m. Hist. du Bas-Emp. Officier des gardes byzantines, qui portait l'épée de l'empereur.

PROTOSTATE. s. m. (ét. gr., πρῶτος, premier; στάω, je me tiens). Antiq. milit. Phalangiste grec, qui était le premier homme d'une file. || Premier homme à droite de la première ligne.

PROTOSULFURE. s. m. Chim. Premier degré de combinaison d'un corps simple avec le soufre.

PROTOSYNCELLE. s. m. Hist. relig. Le chef des syncelles, le premier vicaire du patriarche de Constantinople. Les autres églises épiscopales avaient aussi des syncelles et un protosyncelle, mais alors il fallait ajouter à ce titre le nom spécial de l'église.

PROTOTHALLE. s. m. (ét. gr., πρῶτος, premier; θαλλός, thalle). Bot. Premier vestige de l'organisation des lichens. On l'appelle autrement hypothalle et hypothème.

PROTOTYPE. s. m. (ét. gr., πρῶτος, premier; τύπος, modèle). Didact. Original, modèle; se dit des choses qui se moulent et se gravent. Mouler des figures sur des prototypes. Cette médaille est le prototype sur lequel on a moulé toutes les autres.

— Fig., fam. et iron. Un prototype de sagesse. Un prototype d'éloquence.

— Techn. Outil de fondeur qui sert à régler la force de corps d'un caractère.

PROTOTYPIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui appartient à un prototype.

PROTOVERTÉBRAL, ALE. adj. Anat. Qui a rapport à la protovertèbre.

[illegible] s. f. Anat. Vertèbre primaire ou de premier ordre.

PROTOVERTÉBRIFORME. adj. des 2 g. Anat. Qui a la forme d'une protovertèbre.

PROTOVESTIAIRE. s. m. Hist. du Bas-Emp. Dignitaire de la cour des empereurs d'Orient, qui était subordonné au curopalate ou chef du palais, et qui avait sous ses ordres les vestiaires, c'est-à-dire les préposés aux habillements de la famille impériale

PROTOXYDE. s. m. (ét. gr., πρῶτος, premier; ὀξύς, oxyde). Chim. Premier oxyde, oxyde au minimum, oxyde le moins oxydé de tous ceux que peut former une substance quelconque en se combinant avec l'oxygène. Les autres oxydes prennent, en proportion de la quantité de ce principe constituant, les noms de *deutoxyde*, *tritoxyde*, *peroxyde*.

PROTOXYDÉ, ÉE. adj. Chim. Qui est converti à l'état de protoxyde. Fer protoxydé.

PROTOZEUGME. s. m. (ét. gr., πρῶτος, premier; ζεῦγμα, jonction). Littér. Nom donné à la figure de rhétorique appelée *zeugme*, quand

les mots sous-entendus par cette figure ont été exprimés au commencement de la phrase.

PROTOZOAIRE. adj. des 2 g. (ét. gr., πρῶτος, premier ; ζῶον, animal). Zool. Se dit des animaux dont la conformation est la plus simple, et qu'on regarde comme les premiers de tous. ‖ PROTOZOAIRES. s. m. pl. Classe ou division du règne animal, comprenant des animaux que la simplicité de leur conformation peut faire considérer comme la première ébauche de l'animalité.

PROTREPTIQUE. s. m. Philol. Recueil d'exhortations, d'avis. ‖ Titre d'un traité du néo-platonicien Jamblique.

PROTRYGÉES. s. f. pl. (ét. gr., πρό, avant; τρυγάω, je vendange). Ant. gr. Fête que l'on célébrait avant les vendanges, en l'honneur de Bacchus et de Neptune.

PROTRYGÈTE. s. m. (ét. gr., πρό, avant; τρυγάω, je vendange). Astron. Nom d'une étoile qui est à la droite de la constellation de la Vierge. On l'appelle aussi *le Vendangeur*.

PROTUBÉRANCE. s. f. (ét. lat., *pro*, devant, en avant; *tuber*, bosse). Didact. Éminence ou saillie.

— Anat. Nom donné aux saillies que l'on observe à la surface des os du crâne. Protubérances occipitale, interne et externe. ‖ *Protubérance cérébrale.* Cette dénomination a été employée tantôt comme synonyme de *moelle allongée;* tantôt comme désignant une portion seulement de la moelle allongée. La protubérance cérébrale est la portion la moins volumineuse de l'organe encéphalique; elle est placée à la base du cerveau, entre celui-ci et le cervelet : de là son nom de *mésocéphale.* On lui donne encore le nom de *protubérance annulaire*, parce qu'elle forme autour des pédoncules cérébraux une portion d'anneau ; ou celui de *pont de Varole*, parce que Varoli, anatomiste italien, l'a comparée à un pont sous lequel quatre bras de rivière viendraient se réunir.

PROTUTEUR. s. m. (du lat. *pro*, pour; et du fr. *tuteur*). Jurispr. Celui qui, sans avoir été nommé tuteur, gère les affaires d'un mineur. Celui qui épouse une tutrice devient protuteur.

PROTYPOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., πρό, avant; τυπογραφία, typographie). Philol. Qui est antérieur à l'invention de l'imprimerie.

— Qui ne renferme que des monuments antérieurs à l'invention de l'imprimerie, c'est-à-dire des manuscrits anciens. Collection de manuscrits protypographiques. Bibliothèque protypographique.

PROU. adv. Assez, beaucoup. Peu ou prou. Ni peu ni prou. Il est vieux et familier. *Prou* de pardons il avait rapporté, de vertu peu. (La Font.)

— S'employait aussi substantiv. dans le sens de Profit. Bon *prou* vous fasse. (La Font.)

PROUE. s. f. (du lat. *prora*). Mar. La partie de l'avant d'un vaisseau. La proue d'un vaisseau, d'une frégate, d'un brig. Un bâtiment qui a tant de mètres de poupe à proue, entre poupe et proue. Aller de poupe à proue, de la poupe à la proue. A chaque lame d'eau qui s'engageait dans le canal, la *proue* se soulevait tout entière. (B. de St-P.) Et la *proue* en fuyant fait bouillonner les flots. (Denne-Baron.) Et la *proue* en tournant s'éloigne de Naxos. (Desaintange.)

Ils fendent de la mer les bruyants tourbillons,
Et la *proue* en fuyant laisse au loin les sillons.
(Delille.)

PROUESSE. s. f. (pr. *prou-è-ce*; rad. *prou*, beaucoup). Action de preux, acte de valeur. Belle prouesse. Grande prouesse. Faire des prouesses. Conter volontiers ses prouesses. Il est vieux et ne se dit que par plaisanterie. Chargé d'ans, et pleurant son antique *prouesse.* (La Fontaine.)

— Fig. et ironiq. Excès de débauche; action folle, ridicule. Voilà une belle prouesse, voilà de belles prouesses. Marseille en effet retentit de ses *prouesses*, et l'éclat de ses aventures lui a valu le surnom de don Juan de la Canebière. (P. Vermond.)

PROUILLE. Hist. relig. Monastère de religieuses de l'ordre de saint Dominique, dans le diocèse de Saint-Papoul en Languedoc, à 90 kilom. de Carcassonne; fut fondé par saint Dominique en 1206, eut pour prieures des dames de la plus haute naissance [illegible] jusqu'à la fin du siècle dernier.

PROUST. Chimiste français, membre de l'Académie des sciences, né en 1755 à Angers, mort à Paris en 1826.

PROUSTIE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des corymbifères, formé pour un arbrisseau indigène du Chili.

PROUVABLE. adj. des 2 g. Didact. Qui peut se démontrer, se prouver. Toutes les vérités ne sont pas également prouvables.

PROUVÉ, ÉE. part. pass. du v. Prouver. S'emploie adjectiv. Fait prouvé. Proposition prouvée. Nous n'avons aucune maison en Europe dont l'antiquité soit aussi bien *prouvée* que celle de l'empire de la Chine. (Voltaire.) Je ne serai calme que quand il me sera *prouvé* que ta fortune ne court plus de risque, et que je le verrai de mes yeux. (De Balzac.)

La vanité en confiture est, sans comparaison,
La plus claire et la mieux *prouvée*.
(F. de Neufchateau.)

— *Prouvé par.* La vivacité de cette sensibilité et de cette intelligence est d'ailleurs *prouvée* par la force de l'odorat des cétacés. (Lacépède.)

— *Il est prouvé que.* Il est *prouvé* que le système des tragédies en prose n'a d'autre fondement que l'impuissance de faire des vers. (La Harpe.) Il est assez *prouvé* que l'imagination emprunte le langage du sentiment, et c'est là précisément le talent du poète. (Id.) Il est donc *prouvé* que la nature seule nous inspire des idées utiles qui précèdent toutes nos réflexions. (Voltaire.)

PROUVER. v. a. 1re conj. (du lat. *probare*, prouver). Établir la vérité d'une chose par des raisonnements, des témoignages, des autorités. Prouver un fait. Prouver une proposition. Prouver une chose en justice. Prouver jusqu'à la démonstration. Les miracles prouvent la divinité de la religion. D'Anville a *prouvé* par les mesures et les positions locales, que l'ancienne Jérusalem n'était pas beaucoup plus vaste que la moderne. (Chateaub.) Ils *prouvèrent*, non en combattant, mais en mourant pour la foi, la vérité de leur mission. (Mass.) Nous avons *prouvé* ailleurs qu'il ne peut arriver le plus petit mal à un simple particulier, que tout le corps politique ne s'en ressente. (B. de St-P.) L'expérience nous a *prouvé* qu'on peut faire mille lois en un jour. (Michaud.) Les expériences de Saussure et d'autres ont *prouvé* qu'il y a continuellement dans l'air de l'électricité surabondante à l'équilibre. (Libes.)

Quoi, me *prouverez*-vous par ce discours profane,
Que l'homme, qu'un docteur est au-dessous d'un âne?
(Boileau.)

En me parlant ainsi tu *prouves* bien toi-même
La grandeur du désordre et ta misère extrême.
(L. Racine.)

— Donner des marques certaines, des témoignages assurés d'un sentiment qu'on éprouve. Qu'ils viennent donc sur moi *prouver* leur zèle impie. (Rac.) Je voudrais pouvoir vous *prouver* l'estime que vous m'avez inspirée. (Volt.)

Je sais que votre cœur se fait quelques plaisirs
De me *prouver* sa foi dans ses derniers soupirs.
(Racine.)

— Être une preuve, être l'indice. Cette action prouve beaucoup de bonté, beaucoup de dureté de cœur, beaucoup d'égoïsme. Cette réponse prouve de la présence d'esprit. Cet événement prouve que vous ne vous étiez pas trompé dans vos conjectures. La fidélité du juste prouve le bonheur public. Les miracles *prouvent* la vérité de la religion ; ils sont les témoins illustres de la nécessité d'une religion sur la terre. (Massillon.)

— *Prouver par.* Prouver une chose par témoins irréprochables. Prouver par beaucoup de raisons.

— *Prouver pour.* Le silence ne prouve pas toujours pour l'esprit, mais il prouve contre la sottise.

— Absol. On ne peut se fâcher contre ceux qui disent, *prouvez*, et nous croirons. (Condorcet.)

— Log. *Prouver trop ou trop peu.* Faire une espèce de sophisme ou de faux arguments. V. SOPHISME.

— Loc. prov. *Qui prouve trop ne prouve rien.* On éveille souvent le doute en faisant trop d'efforts pour persuader.

— SE PROUVER. v. pron. Être, pouvoir être prouvé. Il y a des vérités qui se sentent mieux qu'elles ne se prouvent.

PROVÉDITEUR. s. m. Hist. Nom donné aux gouverneurs des provinces dans l'ancienne république de Venise. Dans Venise même il y avait deux provéditeurs, le *provéditeur commun*, chargé du soin des bâtiments et d'une partie de la police ; et le *provéditeur de la flotte*, caissier et payeur de la flotte, chargé de suppléer le capitaine général de la marine. La charge de provéditeur ne durait que deux ans. ‖ *Provéditeur de la douane.* Officier chargé de l'intendance générale de la douane à Livourne.

PROVENANCE. s. f. Comm. Toute marchandise qui provient d'un pays. Il s'emploie surtout au pluriel. Les provenances de ce pays sont soumises à des droits fort élevés. On dit de même, *Des marchandises de provenance étrangère.*

— Fig. Source, origine. Il s'est introduit dans notre langue une foule de mots dont on ignore la provenance. Omiss. des dictionn.

PROVENANT. part. prés. du v. Provenir. Qui provient. Il est invariable. Des actions provenant d'un bon naturel.

PROVENANT, ANTE. adj. Qui résulte de. Les biens provenants d'une succession. Les sommes provenantes de la vente d'un immeuble. Un mal provenant d'excès. ‖ Nous pensons que cet emploi du mot *provenant* comme adjectif ne peut avoir lieu qu'en style de pratique, et que hors de là, c'est le participe qu'il faut employer. Des biens *proviennent* de telle ou telle succession, ils ne sont pas *provenants*. Le féminin est surtout intolérable.

PROVENÇAL, ALE. adj. et s. Habitant de la Provence. ‖ Qui appartient à la Provence ou à ses habitants.

— Linguist. *Langue provençale.* Nom que l'on donne en Allemagne à la langue romane.

— *A la provençale.* loc. adv. Art culin. Se dit d'une espèce de sauce, composée de jaunes d'œufs crus, d'une cuillerée de jus ou de consommé réduit, d'un peu d'ail pilé, de piment enragé en poudre, et de jus de citron. On la fait prendre au bain-marie sur de la cendre chaude. On y ajoute quelquefois une ravigote, un vert de persil ou de cerfeuil, un vert d'épinards, ou du persil blanchi. On se sert ordinairement de la sauce à la provençale pour les entrées de poisson.

— T. de jeux. *Faire la provençale.* Jeter toutes les cartes sur le tapis les unes après les autres et en différentes places, afin qu'elles soient mieux mêlées.

PROVENÇALE. s. f. Erpét. Nom spécifique d'une couleuvre.

PROVENÇALISME. s. m. Façon de parler provençale. M. Millin a fait un ouvrage sur les provençalismes. Omiss. des dictionn.

PROVENCE. Géogr. Ancien comté et province méridionale de France. La Provence se divise en haute et basse, la première au nord, la seconde au midi; elle est bornée au N. par le Dauphiné, à l'E. par les Alpes et le Var, au S. par la Méditerranée, à l'O. par le Rhône; elle est divisée aujourd'hui en quatre départements : ceux des Basses-Alpes, des Bouches du Rhône, du Var et de Vaucluse en partie. De 879 à 926, la Provence fut gouvernée par des rois ; de 926 à 1008, par des comtes bénéficiaires ; de 1008 à 1063, par des comtes propriétaires ; de 1063 à 1487, par des comtes héréditaires. En 1487, elle fut réunie à la France.

PROVENDE. s. f. (pr. *pro-van-de*). Provision de vivres. Bonne provende. Songer à la provende. Aller à la provende. Enfin bonne *provende*. (La Font.) Il est familier et peu usité.

— Écon. rur. Mélange de pois gris, de vesce, d'avoine et autres grains qu'on donne aux moutons pour les engraisser, et aux brebis pour augmenter leur lait.

PROVENDERÉE. s. f. Anc. cout. Mesure de terre qui peut recevoir un provendier de semence.

PROVENDIER. s. m. Anc. métrol. Mesure de grains valant à peu près trois boisseaux.

PROVENIR. v. n. 2e conj., irrég. (ét. lat., *pro*, de ; *venire*, venir). *Je proviens, tu proviens, il provient; nous provenons, vous provenez, ils proviennent. Je provenais. Je provins, nous provînmes. Je suis provenu. Je proviendrai. Je proviendrais. Proviens, provenons, provenez. Que je provienne. Que je provinsse. Provenant. Provenu, provenue.* Procéder, dériver, émaner. Une maladie qui provient d'un amas d'humeurs. D'où proviennent tous ces abus, tous ces désordres? La licence provient de l'impunité. Il n'y a point d'erreur qui ne produise de mal, ni de mal qui ne *provienne* de l'erreur. (B. de St-P.) Toutes les fontaines *proviennent* des eaux pluviales infiltrées et rassemblées sur la glaise. (Buff.) Je vous demande en bonne foi si cette imprudence si grande *provient* de mon caprice? (La Fontaine.)

— Abusivement. Revenir au profit, à l'utilité de quelqu'un.

PROVÉNISIEN, IENNE. adj. et s. Habitant de Provins. ‖ Qui appartient à Provins ou à ses habitants.

— PROVÉNISIEN. s. m. Anc. métrol. Monnaie des comtes de Champagne, frappée à Provins.

PROVENU, UE. part. pass. du v. Provenir. S'empl. adjectiv. D'où lui sont provenues tant de richesses?

— PROVENU. s. m. Le profit qui revient d'une affaire. Inusité.

PROVERBE. s. m. (du lat. *proverbium*). Sentence exprimée en peu de mots, et devenue familière ou populaire. Faire proverbe. Passer en proverbe. Les proverbes renferment beaucoup d'instructions utiles. Ne parler que par proverbes. Joli proverbe. Vieux proverbe. Bon proverbe. En toutes les langues, les *proverbes* contiennent la morale vulgaire du pays, et ils méritent d'être conservés. (D'Olivet.) Les *proverbes* sont les échos de l'expérience. (B. de St-P.) L'instruction des hommes a dû commencer par des *proverbes*, et finir par des pensées. (De Bonald.) Rien ne prouve mieux le vague et la vanité de la raison humaine, que l'antagonie des *proverbes*; il n'y en a pas un qui n'ait son contraire. (Ch. Nod.) Ne t'attends qu'à toi seul ; c'est le commun *proverbe*. (La Font.) On a mal défini les *proverbes* en les appelant la sagesse des nations : c'est tout simplement la voix vivante de l'humanité, [illegible] se taire jamais. (Ferdin. Denis.)

Et par le prompt effet d'un sel réjouissant
Devenir quelquefois *proverbes* en naissant. (Boil.)

Et souvent, du faux sens d'un *proverbe* affecté,
Faire de son discours la piquante beauté. (Id.)

— Philol. sacr. *Livre des Proverbes.* Un des livres canoniques de l'Ancien Testament, recueil de sentences morales et de maximes de conduite pour tous les états de la vie, généralement attribué à Salomon. Les anciens Pères appellent ce livre *Panarète*, mot grec qui signifie trésor de toutes les vertus.

— Art dramat. *Proverbe.* Sorte de petite comédie impromptue d'une action peu compliquée, et servant de développement à quelque proverbe populaire. Quand on voulait représenter un proverbe, on traçait un léger canevas, et les acteurs amateurs, à l'instar des anciens comédiens italiens, improvisaient leurs rôles ; mais cette facilité d'improvisation s'étant trouvée le partage de trop peu de personnes, Carmontelle vint au secours des imaginations paresseuses, et composa plusieurs volumes de proverbes dramatiques qui devinrent bientôt le répertoire de tous les théâtres de société, et qui ont eu de nombreuses éditions. De nos jours, les proverbes dramatiques de Théod. Leclercq ont renouvelé la réussite de Carmontelle.

— Mus. *Proverbe musical.* Air ou fragment d'air populaire qui rappelle les paroles jointes à sa mélodie. V. PROVERBIAL.

— Syn. comp. PROVERBE. SENTENCE. V. SENTENCE.

PROVERBIAL, ALE. adj. Qui tient du proverbe. Façon de parler proverbiale. La conversation familière souffre les expressions proverbiales. Locution proverbiale. Les manières de parler *proverbiales* sont toujours le fruit des usages d'une nation, de ses habitudes, de ses mœurs publiques et de sa façon de sentir et de parler. (Chénier.) La conversation familière souffre les façons de parler *proverbiales*. (Lav.) ‖ Pl. masc., *proverbiaux*.

— Mus. *Air proverbial, thème proverbial.* Air populaire qui rappelle les paroles jointes à la mélodie. *Où peut-on être mieux qu'au sein de sa famille*, est un air, un thème proverbial. On appelle aussi ces airs *proverbes musicaux*.

PROVERBIALEMENT. adv. D'une manière proverbiale. Parler proverbialement.

PROVERBIALISÉ, ÉE. part. pass. du v. Proverbialiser. S'empl. adjectiv. Vérité proverbialisée.

PROVERBIALISER. v. a. 1re conj. (rad. *proverbe*). Rendre proverbial. La Fontaine a proverbialisé un grand nombre de maximes morales.

— SE PROVERBIALISER. v. pron. Devenir proverbial, passer en proverbe.

PROVERDIERN. Géogr. Côte de l'île de Ceylan. ‖ Hist. *Journée de Proverdiern.* Combat naval livré par Suffren à une escadre anglaise, le 12 avril 1782; la victoire resta indécise, après de grandes pertes de part et d'autre.

PROVICAIRE. s. m. S'est dit pour Celui qui tient la place d'un vicaire.

PROVIDE. adj. des 2 g. Se dit pour Prévoyant. La nature *provide* a rendu les animaux féroces très-peu féconds. (Arnaud.)

PROVIDENCE. s. f. (du lat. *providentia*; formé de *pro*, d'avance ; *videre*, voir). Suprême sagesse ou volonté attentive de Dieu qui conduit tout, qui conserve l'ordre physique et moral établi dans le monde dès le premier instant de la création. La divine Providence. Les dons de la Providence. Les décrets, les conseils, les desseins, les vues, les ordres de la Providence. La conduite de la Providence. Un coup de la Providence. S'abandonner à la Providence. Se reposer sur la Providence. Il faut agir pour se tirer de peine, tout en comptant sur la Providence. Moïse, dans le premier chapitre de la Genèse, nous a transmis la manifestation de la Providence divine, par les paroles de Dieu même qui, après avoir tiré l'univers du néant, sanctionna sa création en disant : *Tout est bien.* Tous les peuples ont reconnu une Providence, première motrice et conservatrice de l'univers. Croire à la *Providence* est la récompense de la vertu, le crime ne sait qu'en avoir peur. (D'Arthaize.) Ce long enchaînement des causes particulières qui font et défont les empires, dépend des ordres secrets de la divine *Providence.* (Boss.) Que le monde est grand, qu'il est magnifique! Que le gouvernement des États et des empires offre à nos yeux de sagesse, d'ordre et de magnificence, quand nous y voyons une *Providence* qui dispose de tout, depuis une extrémité jusqu'à l'autre, avec poids, avec nombre, avec mesure. (Mass.) La *Providence* sait ce qu'il nous faut mieux que nous. (La Font.) Très-souvent ce qu'on croit être un coup du hasard, est un coup de la *Providence.* (Jauffret.)

La *Providence* est grande, et j'admire en effet
Comme le bien succède à tout le mal qu'on fait.
(Fabre d'Églantine.)

Montrez-vous moins injuste envers la *Providence*
Elle aura soin de vous, comptez sur sa clémence.
(Cornélie.)

Le malheur inventa le nom de *Providence* ;
L'infortuné qui pleure a besoin d'espérance. (Id.)

Je suis émerveillé de cette *Providence*
Qui fit naître le riche auprès de l'indigent.
(Collin d'Harleville.)

— Fig. *Être la providence de quelqu'un*, être sa Providence [illegible] coup au bonheur d'une personne. Un bon roi est une providence pour son peuple. Un ami généreux, un homme charitable, sont une providence pour une famille. Qu'on aime à voir les matelots grossiers, battus par la tempête, nommer une île inconnue et lointaine, qui les sauve, du doux nom de *Providence*! (Denne-Baron.) Dieu ne laisse des pauvres et des malheureux sur la terre que pour vous ; vous leur tenez donc ici-bas la place de Dieu même, vous êtes pour ainsi dire leur *providence* visible. (Mass.)

— Iconol. Les Romains donnaient pour emblèmes à la Providence, une colonne sur laquelle elle s'appuie, une corne d'abondance renversée dans la main gauche, et dans la droite, une verge qu'elle tient étendue sur le globe, en signe de protection ; la foudre et l'aigle de Jupiter, oiseau au regard si pénétrant, sont parfois à ses pieds.

— Hist. relig. *Clercs de la Providence.* Membres d'un ordre monastique fondé en 1486. ‖ *Filles de la Providence.* Religieuses d'un ordre établi dans plusieurs villes de France, et par-

ticulièrement à Paris, en 1642, et à Rouen, en 1666.

— Géogr. *Ile de la Nouvelle-Providence.* Une des Lucayes, à l'O. de celle de Saint-André; 5,000 hab.; ch.-l. Nassau. || *Ile de la Vieille-Providence.* Une des Antilles, au S. O. de Serrana. || PROVIDENCE. Ville commerçante des États-Unis, sur la rivière de Providence, un des deux chefs-lieux de l'État de Rhode-Island; 22,000 hab. || *Canal de la Providence.* Détroit qui sépare le grand banc de Bahama du petit banc dans l'archipel des Lucayes.

PROVIDENT, ENTE. adj. (pr. *pro-vi-dan, nte*). Qui prévoit.

— Philos. Qui est doué de l'attribut appelé providence. Un Dieu bon et provident.

PROVIDENTIEL, ELLE. adj. (pr. *pro-vi-dan-ciel*). De la Providence. Coup providentiel. Sort providentiel. Main providentielle.

PROVIGNAGE. s. m. Agric. Marcottage par le moyen de provins.

PROVIGNÉ, ÉE. part. pass. du v. Provigner. S'empl. adj. Multiplié. Plan provigné.

PROVIGNEMENT. s. m. Agric. Action de provigner. V. PROVIGNAGE.

PROVIGNER. v. a. 1re conj. (rad. *vigne*). Agric. Coucher en terre des branches de vigne ou d'arbres, afin qu'elles prennent racine et produisent de nouveaux pieds. Provigner une vigne pour la regarnir.

— v. n. Multiplier. Ce plan a beaucoup provigné.

— Fig. Cette famille provigne beaucoup. L'hérésie a considérablement provigné dans ce pays. En ce sens, il a vieilli.

— SE PROVIGNER. v. pron. Être provigné.

PROVIGNEUR. s. m. Agric. Celui qui provigne.

PROVIN. s. m. (pr. *pro-vein*). Agric. Espèce de marcotte particulièrement consacrée à la vigne. C'est un cep couché en terre, à l'exception de l'extrémité des sarments, dans une fosse creusée à cet effet. Les provins ne rapportent pas de fruit la première année.

PROVINCE. s. f. (du lat. *provincia*; formé de *provincere*, vaincre. Les Romains donnaient le nom de province aux pays qu'ils réunissaient par droit de conquête à leur empire). Grande division territoriale et gouvernementale d'un État. Dans l'empire romain, les provinces furent successivement administrées par des magistrats qui s'intitulaient consulaires, proconsuls, préteurs, propréteurs, préfets, et qui exerçaient un pouvoir presque absolu. Les Grecs appelaient la province *éparchie*; les Allemands la nomment *landschafft*; les Français, les Anglais, les Italiens et les Espagnols ont conservé le mot *province*. Dans plusieurs États modernes, les provinces ont reçu les dénominations particulières de *comté, marquisat, duché, cercle, électorat*, etc. V. ces mots. Avant la Révolution, la France était divisée en trente-trois provinces; elle l'est aujourd'hui en quatre-vingt-six départements. Chaque province avait pour chef un gouverneur. Les ramiers arrivent dans nos *provinces* au printemps. (Buff.) Elle marche comme un général à la tête d'une armée royale, pour traverser des *provinces* que les rebelles tenaient presque toutes. (Boss.) Je t'ai cherché moi-même au fond de tes *provinces*. (Rac.) L'âne, c'est quelquefois une pauvre *province*. (La Font.)

Ce prince a cru pouvoir, après votre trépas,
Compter cette province au rang de ses États. (Rac.)

— Par extens. Il se dit des habitants mêmes d'une province. Plusieurs provinces se soulevèrent. Les provinces furent surchargées d'impôts.

— Se dit au singulier surtout par opposition à la capitale. Demeurer en province. Vivre en province. Aller en province. Partir pour la province. Les nobles, la noblesse de province. Un homme, une dame de province. Les gens de province. S'ennuyer de la vie de province. C'est une vie étrange que celle des *provinces*, on fait des affaires de tout. (Mme de Sév.) La ville dégoûte de la *province*; la cour détrompe de la ville; et la ville guérit de la cour. (La Bruy.) Il serait à désirer que les personnes de la *province* attachassent plus d'importance qu'elles ne le font à la bonne prononciation. (S. Dupuis.)

— Les habitants des provinces en général. Toute la province en parle. Cet ouvrage a charmé la cour, la ville et la province. Charmer [illegible] provinces à [illegible]. (Volt.)

[illegible]
[illegible] (Boileau.)

— *Avoir encore un air de province.* N'avoir pas encore pris l'air, les manières, le langage des habitants de la capitale. On dit dans le même sens, *Langage de province*, [illegible] *de province*, [illegible] *de province*, *manières de province*, [illegible] de province, etc.

— Gouv. ecclés. Étendue de la juridiction d'une métropole. Il y avait dix-huit provinces ecclésiastiques dans le royaume; la province de Lyon, la province de Sens, la province de Reims, la province de Paris, etc.

— Gouv. monast. Réunion de plusieurs couvents d'un même ordre sous la direction et l'autorité d'un chef qui a le titre de *provincial*.

— Petit État.

[illegible]
[illegible] (Boileau.)

— Hist. PROVINCE ROMAINE (LA), aujourd'hui la *Provence* et partie du *Languedoc*. Grande province des Gaules, comprise entre la Méditerranée, la Celtique, l'Italie, les Pyrénées, la Garonne et les Cévennes; capitale, Narbonne. Elle fut nommée *province romaine*, parce qu'elle fut longtemps la seule partie de la Gaule soumise aux armes des Romains. Sous Auguste, on distingua deux sortes de provinces : les proconsulaires et les prétoriennes; sous le IIIe siècle de l'Empire, toutes les portions de la monarchie romaine furent nommées provinces; Constantin les soumit à une administration uniforme, et les divisa en *préfectures, provinces* et *diocèses*.

— PROVINCES-UNIES. État fédératif formé en 1579, par le traité d'Utrecht, aux dépens des dix-sept provinces qui composaient le cercle de Bourgogne. La république des Provinces-Unies a cessé d'exister en 1795. Les Provinces-Unies étaient au nombre de sept, et formaient la république de Hollande. V. HOLLANDE et PAYS-BAS. || *Provinces-Unies de l'Amérique centrale.* V. GUATÉMALA. || *Provinces-Unies du Rio de la Plata.* V. PLATA.

PROVINCIAL, ALE. adj. (pr. *pro-vein-ci-al*; du lat. *provincialis*; rad. *provincia*, province). Qui est de la province, qui concerne la province. Assemblée provinciale. Juges provinciaux. Synode, concile provincial. États provinciaux. Administration provinciale.

— Iron. Qui n'est pas fait aux usages et à la tenue de la société des capitales; qui est gêné et sans grâce. Air provincial. Ton provincial. Langage provincial. Manières provinciales. Accent, style provincial.

— Philol. *Lettres provinciales*, ou absolument, *Les Provinciales*. Titre d'un livre de Pascal dirigé contre les jésuites.

— Hist. *Maître provincial.* Titre des gouverneurs de la Livonie et de la Courlande, sous l'ordre teutonique.

PROVINCIAL, ALE. s. Habitant de la province. Un provincial. Une provinciale. Il se prend souvent en mauvaise part. Il est facile de reconnaître un *provincial*. (Volt.)

— Gouv. monast. Nom donné, dans les ordres religieux, au supérieur général de toutes les maisons d'un même pays ou d'une même langue, qui formaient une province ou division de l'ordre. Le provincial est subordonné au général; il a sous lui plusieurs prieurs.

PROVINCIALAT. s. m. Charge de provincial, chez les religieux.

— Temps qu'on exerce cette charge. Pendant le provincialat, sous le provincialat d'un tel.

PROVINCIALEMENT. adv. D'une manière provinciale; d'une manière gauche, embarrassée, affectée.

PROVINCIALISME. s. m. Gramm. Accent, idiotisme, particuliers à une province.

PROVINS. Géogr. (du bas latin *provinum*, fait du celt. *pro*, forteresse; *wynn*, agréable; cette ville ne fut d'abord composée que de la ville haute, qui était une place forte). Ch.-l. d'arr. (Seine-et-Marne); 6,000 hab.

— Pharm. *Roses de Provins.* Espèce de roses fort rouges dont on se sert pour les fomentations.

PROVISEUR. s. m. (du lat. *provisor*; formé de *pro*, pour, d'avance; *videre*, voir). Chef d'un collége royal. Il y a des proviseurs de première, de seconde et de troisième classe, selon le rang du collége auquel ils sont préposés.

— Chef de certaines maisons, dans l'ancienne université. Le supérieur de la Sorbonne et celui du collége d'Harcourt portaient le titre de proviseur. En 1758, le fameux cardinal de Tencin était proviseur de la maison de Sorbonne; la maison de Navarre avait aussi un proviseur. Le proviseur n'est plus, comme dans l'ancien régime, le premier entre ses égaux; tous les autres fonctionnaires de la maison, savoir : le censeur, l'aumônier, l'économe, les professeurs, les agrégés, les maîtres d'études, lui sont subordonnés. Un excellent proviseur serait capable de diriger la plus vaste administration.

PROVISION. s. f. (pr. *pro-vi-sion*; du lat. *provisio*, formé de *providere*, pourvoir). Écon. domest. Nom collectif de tout ce qui est compris dans la consommation alimentaire, l'usage et l'entretien de la vie domestique des individus d'une ville, d'une province, pour un temps déterminé ou indéterminé. Provision de [illegible] provision, bonne provision, grande provision. Avoir sa provision toute faite.

— Loc. prov. fam. *Provision, destruction.* Quand on a dans un ménage une provision faite des choses nécessaires à la vie, on consomme une plus grande quantité de ces choses que s'il fallait se les procurer à mesure. On dit de même, *Provision, profusion.*

— Lorsqu'il s'agit de l'approvisionnement d'une place de guerre, on distingue les provisions de bouche et les provisions de guerre proprement dites, qu'on appelle aussi munitions.

— Fig. et fam. Grande quantité. Faire ou avoir provision d'esprit, de talent, d'érudition, de courage, de patience. Il faut se faire, dans la jeunesse, une provision de savoir et de maximes qui puisse nourrir et guider l'esprit toute sa vie. Faites provision d'amis dans le temps même où vous croyez en avoir le moins besoin.

— En mauvaise part. Provision de ridicules.

— Jurispr. Somme allouée avant jugement définitif à une partie dont le droit paraît certain, et lorsqu'il n'y a contestation que sur la quotité de la valeur principale demandée. Demander, obtenir une provision.

— *Provision alimentaire.* Somme allouée par la justice aux veuves ou aux femmes séparées sur les biens de leurs époux, aux pères ou aux mères sur les revenus de leurs enfants.

— En matière criminelle et correctionnelle. L'individu blessé dans une rixe ou dans une attaque violente et préméditée, ou par la négligence d'un tiers, peut, avant le jugement de la cause au fond, obtenir une provision pour fournir aux frais de sa maladie et à ses besoins.

— *Provision sur les biens meubles ou immeubles.* Somme allouée au failli ou à sa famille pour leurs besoins, jusqu'à ce qu'il y ait concordat ou syndicat définitif.

— Comm. Fonds destiné au remboursement d'une traite, d'un billet, d'une lettre de change, en cas de non payement par les endosseurs et le tireur. Le négociant indiqué dans la lettre pour payer au besoin n'est pas tenu de le faire s'il n'a ni fonds ni provision.

— Rétribution due à un courrier, à un facteur ou à un commissionnaire de commerce, qui a fait, par ordre ou pour compte d'un commettant, une vente ou un achat de marchandises. Ce droit est de même nature que celui de courtage ou de commission.

— Droit canoniq. Titre accordé par le supérieur légitime d'un ecclésiastique, et en vertu duquel celui-ci possède un bénéfice. On obtenait la provision d'un bénéfice par résignation, par dévolution, par prévention.

— *Provision en forme gracieuse.* Lettres qui dispensent le bénéficiaire d'un examen. || *Provision colorée.* Celle qui renferme des nullités sous une apparence légitime. || *Provision en commende.* Celle par laquelle un bénéfice régulier est conféré pour être possédé en commende. Il n'y a que le pape, et ceux à qui il a donné le droit d'indult, qui puissent accorder des provisions en commende.

— Les provisions bénéficiales expédiées au nom du pape se distinguaient en *provisions de cour de Rome*, expédiées par la chancellerie du saint-siége pour les bénéfices ordinaires; et en *provisions en cour de Rome* pour les bénéfices à la nomination du pape. Les provisions pour les bénéfices consistoriaux s'appelaient *bulles*.

— *Lettres de provisions.* Ordre royal par lequel l'acquéreur était autorisé à prendre possession de l'office qu'il avait acheté. Sous le règne de François Ier, la vénalité des charges avait pris un tel accroissement, que le chiffre des lettres de provisions qui conféraient la noblesse s'élevait à quatre mille. Le titulaire ou les héritiers d'une charge pouvaient la vendre; mais les lettres de provisions n'étaient expédiées que dans le cas où il n'y avait pas d'opposition soit sur le titre, soit sur le prix.

— On appelait aussi *Lettres de provisions* ou simplement *provisions*, l'ordre royal qui conférait un ministère, même celui de chancelier. Le ministre révoqué devait remettre ses provisions. La démission volontaire se faisait par le renvoi des provisions. || Dans les juridictions seigneuriales, les provisions pour les charges étaient données par les seigneurs et sous leur sceau particulier : ces provisions étaient révocables.

— *Provisions d'Oxford.* Statut provisoire dressé en 1258 par les vingt-quatre commissaires du parlement d'Oxford, et juré par Henri III et son fils Édouard. Entre autres choses, ce statut ordonnait l'observation de la grande charte, souvent violée par le roi, etc. Les provisions d'Oxford furent abolies en 1267.

— *Par provision.* loc. adv. Préalablement. Les jugements pour provision alimentaire, pour réparation urgente, et pour tous les cas exceptionnels qui exigent célérité, sont exécutoires par provision.

— Il s'emploie aussi dans le langage familier et par plaisanterie. Puisque vous dites que nous ne dînerons qu'à cinq heures, je vais par provision déjeuner un peu.

PROVISIONNEL, ELLE. adj. (pr. *pro-vi-si-on-nel*). Qui se fait par provision, en attendant ce qui sera réglé définitivement. Partage provisionnel. Traité provisionnel. Convention provisionnelle.

PROVISIONNELLEMENT. adv. (pr. *pro-*[illegible]). Par provision [illegible] provisionnellement.

PROVISOIRE. adj. des 2 g. (pr. *pro-vi-zoa-re*; rad. *provisoire*). Jurispr. Qui est rendu par provision. Jugement provisoire. Main-levée provisoire. || *Exécution provisoire.* Celle que le juge ordonne pour tous les cas exceptionnels qui exigent célérité. Dans les jugements des tribunaux de commerce, quel que soit le chiffre du principal, l'exécution principale peut être ordonnée avec ou sans caution. Les juges d'appel peuvent, en certains cas, accorder des arrêts de sursis à l'exécution provisoire accordée par les premiers juges.

— Dans le langage usuel. Qui se fait en attendant une autre chose. Faire un arrangement provisoire.

— Temporaire, intérimaire. Gouvernement provisoire.

— s. m. Ce qui est provisoire. S'emploie comme terme de palais et dans le langage usuel. Le provisoire. Un provisoire. Gagner le provisoire. Introduire un provisoire. Faire cesser le provisoire.

PROVISOIREMENT. adv. Par provision. Juger provisoirement. Agir, faire, ordonner provisoirement. Les jugements de référé ne statuent que provisoirement, sans rien préjuger sur le principal.

— En attendant. On arrange mon appartement, et provisoirement, je n'occupe que cette petite chambre.

PROVISORAT. s. m. Dignité, qualité de proviseur.

— Durée des fonctions de proviseur. Sous le provisorat de.

PROVISORERIE. s. f. (pr. *pro-vi-zo-re-rie*). Office, emploi de proviseur, dans certaines maisons de l'ancienne université. En parlant de l'office des proviseurs actuels, on dit *Provisorat.* V. ce mot.

PROVOCATEUR, TRICE. adj. Qui provoque.

— *Agent provocateur.* Nom que l'on donne, en politique, aux gens de police qui se chargent eux-mêmes d'organiser un complot, en faisant naître un espoir chimérique dans des têtes exaltées; lorsque les preuves du complot sont à peu près faites, les agents *provocateurs*, ceux qui ont poussé à l'exécution avec le plus de violence, disparaissent tout à coup de la scène, et leurs complices sont tout surpris d'apprendre par l'instruction, que ces hommes qui montraient tant de ferveur pour une régénération politique n'étaient que des émissaires de la police. (Teulet.)

— substantiv. Celui, celle qui provoque. Vous avez été le provocateur de cette déplorable querelle.

— Ant. rom. *Provocateur.* Espèce de gladiateur qui attaquait les hoplomaques.

PROVOCATION. s. f. (pr. *pro-vo-ka-ci-on*; (ét., V. PROVOQUER). Action de provoquer. Se prend presque toujours en mauvaise part. Provocation à la colère, à la vengeance. Provocation à la révolte. Provocation au crime. Coupable de provocations.

— Ce qui provoque. Ce langage est une provocation.

PROVOCATOIRE. adj. des 2 g. || *Jours provocatoires.* Jours critiques où des crises incertaines arrivent, quoique rarement.

PROVOQUÉ, ÉE. part. pass. du v. Provoquer. S'empl. adjectiv. Mais ce n'est que lorsqu'ils sont *provoqués*, qu'ils font ainsi main-basse sur les hommes. (Buff.) Ils se jettent rarement sur les hommes quand même ils seraient *provoqués*. (Id.)

— *Provoqué à.* Provoqué à se battre.

— *Provoqué contre.* On est fâché que Clovis ait déshonoré ses grandes victoires par des assassinats, ou *provoqués* contre des alliés et des parents, ou commis même de sa propre main. (Anquetil.)

— *Provoqué en.* Provoqué en duel.

— *Provoqué par.* Provoqué par un insolent. Provoqué par beaucoup d'injures. L'habitude des mouvements *provoqués* par l'action de l'émétique, y dispose le diaphragme et les muscles de l'abdomen. (Richerand.) Il avait été *provoqué* par le fils d'un banquier, il ne voulait que le blesser, mais par malheur il l'a tué. (De Balzac.)

PROVOQUER. v. a. 1re conj. (pr. *pro-vo-ké*; ét. lat., *pro*, en avant; *vocare*, appeler). Inciter, exciter. Et vous qui, les premiers, *provoquant* la vengeance. (Del.) La fausse amitié *provoque* nos confidences par un intérêt simulé, pour fournir des aliments à sa railleuse jalousie. (St-Évrem.)

— *Provoquer à*, suivi d'un nom. Provoquer au combat. Provoquer au crime. Provoquer à la révolte. Provoquer à la vengeance.

— *Provoquer à*, suivi d'un infinitif. Provoquer à boire. Provoquer à commettre une mauvaise action.

— *Provoquer par.* Provoquer par dons, par promesses, par ordres, par menaces.

— Se prend quelquefois, dans le sens ordinaire que l'on donne aux mots *causer, exciter*. Provoquer le sommeil. Provoquer la sueur. Provoquer le vomissement. On dit aussi, dans ce sens, *Provoquer au sommeil*, etc.

— SE PROVOQUER. v. pron. Se faire des provocations mutuelles. Les fous irrités se provoquent, les sages s'évitent.

PROVOQUEURS. s. m. pl. Antiq. rom. Sorte [illegible]

PROXAGORAS. Médecin célèbre, descendant des Asclépiades, florissait à Alexandrie vers le milieu du IIIe siècle av. J.-C. On lui attribue de fort belles découvertes en anatomie.

PROXÈNE. s. m. (ét. gr., [illegible], devant; [illegible], étranger). Ant. gr. Magistrat subalterne de Sparte et d'Athènes, chargé de loger les étrangers et d'établir la police parmi eux.

PROXÉNÈTE. s. m. (du gr. [illegible], courtier). Entremetteur. Il ne s'emploie qu'en mauvaise part et ne s'applique qu'aux entremetteurs du marché honteux entre les deux sexes.

PROXIMITÉ. s. f. (du lat. *proximitas*; rad. *proximus*, voisin). Voisinage d'une chose à l'égard d'une autre. La proximité des lieux où l'on a souvent affaire, épargne bien du temps et de l'argent. Avoir une chose à sa proximité. À proximité. Le théâtre est à votre proximité. La proximité de nos demeures nous donne la facilité de nous voir souvent.

— Parenté. Il y a proximité de sang entre vous et moi. La proximité du sang fait un des

voir aux hommes de s'unir dans un même intérêt.

PROYART (L'abbé Liévain-Bonaventure). Né à Arras en 1743, mort en 1808 ; on lui doit des ouvrages d'éducation et des écrits historiques dictés par des sentiments honorables, mais entachés de partialité.

PROYER. s. m. Ornith. Espèce d'oiseau du genre bruant, ayant les parties supérieures du plumage d'un brun cendré, tachetées longitudinalement de noir ; et les parties inférieures blanches marquées d'un trait noir sur la gorge ; les ailes et la queue d'un cendré obscur, lisérées de cendré clair ; le bec bleuâtre et les pieds bruns. Le proyer habite l'Europe ; mais il ne vient chez nous qu'au printemps, et niche dans les blés.

PROZOÏQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., πρό, avant ; ζωή, vie). Minér. Qui est antérieur à l'apparition des êtres vivants. Il s'applique à des roches qui ne renferment jamais de débris organiques.

PRUDE. adj. des 2 g. (du lat. *prudens*, prudent). Qui affecte un air sage, réglé, circonspect. Les femmes galantes que la société n'a pas encore rejetées de son sein, et qui veulent réunir les plaisirs du vice aux honneurs de la vertu, sont nécessairement *prudes ;* c'est-à-dire, qu'elles outrent la modestie dans leurs paroles et dans leurs gestes, par la crainte de laisser pénétrer leurs pensées, et pour réprimer en présence de témoins le ton familier que les hommes contractent avec elles dans l'intimité. (C[tes] de Bradi.) Les dames anglaises passent pour être les femmes les plus *prudes* de l'Europe, non-seulement parce qu'elles ne reçoivent point dans leur chambre à coucher, mais encore parce que la rencontre d'un homme et d'un lit dans la même chambre les trouble jusqu'à l'effroi. (Id.)

— Dans un sens analogue, on dit, *un air prude, un extérieur prude, une mine prude*, etc. Ce jeune homme a un air prude dont il est facile d'être la dupe. Cette femme a un petit air prude auquel on se laisse prendre de prime-abord.

PRUDE. s. f. Femme prude. Les *prudes* sont ennuyeuses dans le monde par leurs exigences, et dangereuses par leurs observations et leurs jugements dépourvus de charité. (C[tes] de Bradi.) La *prude* est celle qui, substituant la forme au fond, paye seulement de maintien et de paroles, ou qui, ne se contentant pas d'être chaste, veut encore que sa chasteté fasse du bruit. (Id.) Plutôt qu'une autre une *prude* est séduite. (Florian.)

.... Tout homme qui prend une *prude* pour femme,
Devient un sot, monsieur, gouverné par madame.
(Duvassay.)

— Ce mot ne s'est pas toujours pris en mauvaise part, et il s'est appliqué à certaines personnes du beau sexe qui ont su se tirer du prix commun, et ont acquis une espèce et un rang particulier. Les *prudes* formaient, avec les *précieuses*, une secte nouvelle.

PRUDEMMENT. adv. (pr. *pru-da-man*). Avec prudence. Agir prudemment. Parler prudemment. Se conduire prudemment. Le loup sait se tenir *prudemment* embusqué. (Delille.)

PRUDENCE. s. f. (pr. *pru-dan-ce ;* du lat. *prudentia*, formé par contraction de *providentia*, prévoyance). Vertu qui fait discerner le bien d'avec le mal, le vrai d'avec le faux, et qui aide à user des choses de la vie avec circonspection, réserve, décence et sagesse. Prudence consommée. Agir, conduire avec prudence. Manquer de prudence dans une occasion. Donner des marques d'une grande prudence. S'en remettre, s'en rapporter à la prudence de quelqu'un. Se reposer sur la prudence, admirer la prudence d'une personne. Il y a des conjonctures où la *prudence* même ordonne de ne consulter que le chapitre des accidents. (Card. de Retz.) Il n'y a point d'éloges qu'on ne donne à la *prudence ;* cependant, elle ne saurait nous assurer du moindre événement. (La Rochef.) La *prudence* est une prévoyance raisonnable. (Vauv.) La principale *prudence* consiste à parler peu, à se défier bien plus de soi que des autres, mais point à faire des discours faux, et des personnages brouillons. (Fén.) La *prudence* vaut souvent mieux que la valeur. (Charron.) La *prudence* sans le courage est inutile, et le courage qui n'est pas gardé par la *prudence* est fureur. (Prov. arabe.)

J'estime d'un guerrier la noble impatience,
Qui sait, quand il le faut, céder à la *prudence*.

Mais par un contre temps qu'on éprouva toujours,
La *prudence* ne vient qu'à la fin des beaux jours.
(La Chaussée.)

— Selon la morale chrétienne, la prudence est l'une des quatre vertus cardinales, c'est-à-dire l'une des quatre vertus sur lesquelles roule toute l'économie de la conduite humaine. Socrate dit que sans la prudence il n'y a pas de vertus complètes. Quelques philosophes l'ont définie l'expérience du passé appliquée à l'avenir ; définition vague et peu juste, car rien quelquefois ne ressemble moins au passé que l'avenir, que modifient tant de circonstances imprévues. La prudence est une sorte de providence humaine. Les anciens l'ont symbolisée dans Prométhée, qui signifie *prévision*, auquel ils opposèrent son frère Epiméthée ou l'*imprévoyance*. Les mythes lui donnent comme à Janus deux visages, l'un tourné vers le passé, l'autre vers l'avenir. Les Egyptiens la représentent sous l'emblème d'un énorme serpent à trois têtes, une de chien qui flaire ; une de lion, dont la gueule puissante est près d'agir, et une de loup, qui médite une retraite en cas de besoin. Ainsi représentée, la prudence est brutale ; Jésus-Christ seul, épurant toutes choses, nous fait comprendre et aimer cette précieuse vertu, à laquelle il donne, avec la finesse du serpent, la douceur de la colombe.

— Sainte Bible. *Prudence mondaine, prudence de la chair, prudence du siècle.* Habileté dans la conduite, lorsqu'elle ne regarde que les choses du monde ; par opposition à *prudence chrétienne*, Celle qui nous apprend à discerner ce qui conduit à Dieu de ce qui en éloigne, et nous fait préférer l'un à l'autre.

— Loc. adv. *Avoir la prudence du serpent.* Être fort prudent.

— Jurispr. *S'en rapporter à la prudence.* Abandonner une décision à une autorité, sans lui rien demander expressément. L'avocat s'en est rapporté à la prudence de la cour.

PRUDENCE (Aurelius Clementius). Poète latin, né dans la Tarraconaise, vers l'an 348 de J.-C. ; fut successivement avocat, magistrat, homme de guerre, et se distingua dans toutes ces professions ; ses poésies, les unes lyriques, les autres didactiques, lui ont mérité le titre de *prince des poètes chrétiens*. ‖ PRUDENCE (Saint). Évêque de Troyes de 840 ou 845 à 861, combattit vivement les semi-pélagiens.

PRUDENT, ENTE. adj. (du lat. *prudens*). Qui a de la prudence. Homme prudent. Femme très-prudente. C'était la femme *prudente* qui est donnée proprement par le Seigneur. (Boss.)

Dans un champ de blés mûrs tout un peuple *prudent*
Amasse pour l'hiver un trésor abondant. (L. Racine.)

.... Tout homme *prudent* doit se garder toujours
De donner trop crédit à de mauvais discours. (Regn.)

— Conforme aux règles de la prudence. Faire une retraite prudente, une action prudente, une réponse prudente. Tenir une conduite prudente. J'imite de Conrart le silence *prudent*. (Boil.)

Seigneur, par ce conseil *prudent* et rigoureux,
C'est acheter la paix du sang d'un malheureux. (Rac.)

Le blasphème s'érige en noble liberté,
La fraude au double front en *prudente* sagesse,
Et le mépris des lois en magnanimité. (J.-B. Rouss.)

— subst. Celui, celle qui a de la prudence. Les *prudents* ont les dieux pour parents. (Max. grecque.)

Le *prudent* sait prévoir le danger, et s'en tire :
Le sot y succombe et périt. (Le Bran.)

PRUDERIE. s. f. (rad. *prude*). Affectation de sagesse, de décence, de délicatesse, dans le langage et dans le maintien, dictée par le désir d'obtenir une bonne réputation plutôt que par celui de la mériter. La *pruderie* est l'hypocrisie de la pudeur. (Massias.) La *pruderie* joue les vertus morales, comme l'hypocrisie joue les vertus religieuses ; la première est plus ridicule, la seconde est plus criminelle. (C[tes] de Bradi.) Toute femme qui a des amants, et qui n'exerce pas la profession de courtisane, doit remplacer la chasteté par la *pruderie*. (Id.) Les plaisirs du vice et les honneurs de la vertu, tel est le but de la *pruderie* du siècle. (Beaumarch.) La *pruderie* est la caricature de la sagesse. (Id.)

PRUD'HOMIE. s. f. (pr. *pru-do-mie ;* ét., V. PRUD'HOMME). Ce mot, inusité aujourd'hui, s'employait autrefois comme synonyme de Probité, mais il emportait avec lui plus spécialement l'idée d'une haute expérience et d'une grande sagesse de conduite. La probité est de tous les âges ; la prud'homie ne convient qu'à la vieillesse ou à l'âge mûr.

PRUD'HOMME. s. m. (pr. *pru-do-me ;* ét. lat., *prudens*, prudent ; *homo*, homme). Homme prudent et probe, qui a l'expérience des affaires, et qui peut être pris pour juge d'un différend. Dans l'origine, tout homme de bien et d'expérience avait droit d'être qualifié de *prud'homme ;* aussi ce mot est-il devenu la souche d'un nom de famille assez répandu. Ce titre était accordé alors, dans les différentes classes de la société, à ceux qui jouissaient plus particulièrement de l'estime et de la confiance publique.

— Prat. Expert. ‖ *Conseil de prud'hommes.* Conseil choisi dans chaque corps de métiers, parmi les plus sages et les plus expérimentés, pour juger ou terminer par la voie de conciliation les différends élevés dans les corporations. Depuis la révolution, la juridiction des prud'hommes a été établie à Lyon, par une loi formelle, en date du 18 mars 1806, et à Paris, par la loi du 27 décembre 1844. Les prud'hommes [illegible] paternelle et de famille.

PRUDHON (Pierre-Paul). Célèbre peintre français, membre de l'Institut et de la Légion d'honneur ; né à Cluni (Saône-et-Loire), en 1760, mort en 1823. C'est le Corrége de la France.

PRUDOTERIE. s. f. (diminut. de *pruderie*). Pruderie sotte et ridicule.

— La Fontaine en a fait un nom propre : D'elle descendant ceux de la *Prudoterie*.

PRUE. s. f. Techn. Espèce de lien fait avec deux rouettes de bois.

PRUINE. s. f. Bot. Matière blanchâtre, pulvérulente, que sécrète la surface de certaines [illegible]ates et de divers fruits, et qui sert à leur [illegible]mer un enduit propre à les garantir de l'humidité.

PRUINÉ, ÉE. adj. Bot. Qui est couvert de pruine. Il est syn. de Poudreux.

PRUINEUX, EUSE. adj. Bot. V. PRUINÉ.

PRUM ou **PRUYM**. Géogr. Ville des États prussiens (province Rhénane), sur la Prum, à 50 kil. N.-O. de Trèves ; 2,000 hab.

PRUNACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble au prunier. ‖ PRUNACÉES. s. f. pl. Famille de plantes rosacées. V. DRUPACÉ.

PRUNE. s. f. Bot. Fruit du prunier. La prune est un drupe arrondi, ovoïde, charnu, glabre, à peau lisse et fleurie, à noyau comprimé, oblong, pointu au sommet, sillonné et anguleux vers les bords. Les prunes diffèrent pour la grosseur, la couleur, la forme et la saveur. Elles mûrissent à différentes époques. La *jaune hâtive*, plus grosse à l'extrémité que du côté de la queue, très-fertile, mûrit en espalier au commencement de juillet. La *précoce de Tours*, à peau noire et très-fleurie ; le *monsieur hâtif*, à peau d'un violet foncé, peu sucrée ; le *damas de Provence hâtif*, à chair jaune très-sucrée, sont bonnes vers la fin de juin et le commencement de juillet. Viennent ensuite la *grosse noire hâtive*, la meilleure des prunes précoces et la plus cultivée en espalier ; le *gros damas de Tours*, mûr vers le milieu de juillet ; l'*agrune d'Agen*, employée pour faire les pruneaux d'Agen ; le *monsieur* qui a jusqu'à 18 lignes de diamètre ; la *royale de Tours*, excellente et très-productive ; le *damas rouge*, mûr vers le milieu du mois d'août ; le *damas musqué*, de la même saison ; la mirabelle, à peau jaune, excellente en confitures, en compotes et en pruneaux ; la *petite mirabelle*, moins grosse que la précédente, qui a jusqu'à un pouce de diamètre, le *drap d'or*, l'*impériale violette*, les *damas violet, noir, d'Italie, de Maugerou ;* la *grosse reine-claude*, mûre vers la fin d'août, à peau fine, verte, frappée de rouge du côté du soleil, la meilleure de toutes les prunes pour être mangée crue, excellente en compotes, en confitures, nommée aussi *abricot-vert*, *verte-bonne*, la *reine-claude violette*, les *perdrigons blanc*, *violet* et *rouge*, la *sainte-catherine*, etc. Les prunes sont d'excellents fruits mucoso-sucrés et nourrissants, un peu acidules dans la plupart des variétés, susceptibles de former une boisson fermentée bien supérieure à celles que boivent les cultivateurs dans la plupart de nos départements. Elles pourraient être d'une grande ressource dans les ménages rustiques, car elles se conservent facilement d'une année à l'autre, en marmelades, en confitures, et cuites au four.

— Loc. prov. *Aimer mieux deux œufs qu'une prune.* Entendre bien ses intérêts. Il aime mieux deux œufs qu'une prune.

— Fig. *Prune de prophétie.* S'est dit pour Balle de mousquet.

— Bot. *Prune des anses*, *prune de coco*, *prune de coton* ou *prune d'Icaque*. Noms divers du fruit de l'icaquier. ‖ *Prune des Indes.* Le fruit des myrobolans. ‖ *Prune du Malabar.* Le fruit du jambosier. ‖ *Prune sebesten.* Le fruit d'un sébestier. ‖ *Prune de Catignac.* Variété d'olivier.

PRUNEAU. s. m. (pr. *pru-nô ;* rad. *prune*). Prune séchée au four ou au soleil. La fabrication des pruneaux communs consiste à cueillir les prunes lorsqu'elles sont bien mûres, à les déposer sur des claies, et à les exposer dans le four à une douce température, trois ou quatre fois de suite. Après cette opération, les pruneaux, placés dans un lieu sec, se conservent sans altération une et deux années. Le *petit damas*, le *saint-julien*, servent à faire les pruneaux purgatifs. Les meilleures espèces desséchées sont le *gros damas de Tours*, la *sainte-catherine*, l'*impériale violette*, la *reine-claude*, et la *prune d'Agen :* les pruneaux de ces espèces, préparés en compotes, sont une nourriture agréable et d'un grand secours pour les convalescents, etc. Les médecins les font souvent entrer dans le régime des personnes atteintes d'affections chroniques. Les pruneaux de Tours, de Nancy, de Brignoles, d'Agen, ont acquis une réputation méritée et sont la source d'un revenu important : ils sont d'ailleurs préparés avec plus de soin que les pruneaux communs du commerce.

PRUNELET. s. m. Écon. dom. Sorte de boisson que les pauvres gens font avec des prunelles séchées au four.

PRUNELLA. s. f. Anc. médec. Sécheresse de la langue et de la gorge, qui se fait sentir dans les fièvres continues.

PRUNELLAY. Art cul. Nom propre qui s'emploie dans cette locution, *sauce piquante à la Prunellay*. Sauce composée de trois cuillerées à [illegible] d'une feuille de laurier, d'une gousse d'ail, d'un peu de thym, d'un clou de girofle, d'une ou deux cuillerées de bouillon, d'une pincée de poivre fin, etc.

PRUNELLE. s. f. Anat. Ouverture qui paraît noire dans le milieu de l'œil, et par laquelle les rayons passent pour peindre les objets dans la rétine. Prunelle brillante, ardente, azurée, enflammée, étincelante, faible.

Au fond de son orbite éclate la *prunelle ;*
Un doux voile se forme et s'entr'ouvre autour d'elle.
(Castel.)

Du coin lascif d'une vive *prunelle*,
Dunois lorgnait malgré lui la Pucelle. (Voltaire.)

— *Conserver quelque chose comme la prunelle de l'œil, comme la prunelle de ses yeux.* Conserver quelque chose soigneusement, précieusement. On dit de même, Aimer comme la prunelle de ses yeux.

— Loc. prov. et fam. *Jouer de la prunelle.* Jeter des œillades, faire quelques signes des yeux. Se dit communément des signes qu'un homme et une femme se font quand ils sont d'intelligence.

— Comm. Étoffe rase en laine, à laquelle on mêle quelquefois de la soie. Un pantalon de prunelle. Une robe de prunelle.

PRUNELLE. s. f. Bot. Fruit du prunellier. V. ce mot. Les premières gelées adoucissent un peu les prunelles, et en rendent la saveur astringente presque supportable. Les enfants les mangent alors, et elles servent à faire une mauvaise boisson pour les pauvres gens.

PRUNELLI. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Corte (Corse) ; 800 hab.

PRUNELLIER. s. m. Bot. Variété de prunier, arbrisseau de plus d'un mètre de haut, qui croît dans les terrains arides, au milieu des haies. Sa tige est recouverte d'une écorce brune, ses rameaux sont épineux, ses feuilles ovales, petites, glabres ; ses fleurs, blanches, aromatiques, presque solitaires, paraissent avant les feuilles ; ses fruits, du volume d'un gros pois, d'un bleu foncé et d'une saveur astringente, sont connus sous le nom de *prunelles*. L'écorce du prunellier a été employée comme fébrifuge, sa fleur comme purgatif, et l'extrait de ses fruits comme astringent.

PRUNIER. s. m. (pr. *pru-nié ;* du lat. *prunus*). Bot. Genre d'arbres, de la famille des rosacées, tribu des amygdalées, dont la principale espèce est le prunier domestique cultivé, arbre de 4 à 5 mètres de hauteur, à racines traînantes, à écorce brune, à rameaux sans épines, à feuilles ovales, glabres en dessus, pubescentes en dessous, dentées, à fleurs presque solitaires. Le prunier est, dit-on, originaire d'Orient ; mais il est cultivé en France de temps immémorial. Quelques botanistes affirment que le prunier sauvage, qui croît naturellement dans les parties méridionales, est le type du prunier cultivé. Le prunier aime surtout une terre fraîche et forte ; il pousse en plein vent, et n'est guère cultivé en espalier qu'aux environs de Paris. La disposition du prunier à pousser des drageons qui l'épuisent, doit être combattue avec persévérance : ces drageons sont supprimés à mesure qu'ils paraissent. Le *prunier* de Damas, l'abricot d'Arménie. (Delille.)

— Loc. prov. *Être sot comme un prunier.* Être fort sot. En vérité, ce jeune homme est sot comme un prunier.

— Nom donné en Bretagne à l'épicea, arbre de la famille des pins. ‖ *Prunier d'Amérique.* Les mombins et les myrobolans. ‖ *Prunier épineux.* Le prunellier. ‖ *Prunier du Japon.* L'ascarille. ‖ *Prunier de Saint-Domingue.* Le *ximenia aculeata*.

PRUNIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *pruna*, prune ; *forma*, forme). Bot. Qui a la forme d'une prune.

PRUNINE. s. f. (rad. *prunus*, prunier). Chim. Mucilage végétal contenu dans la gomme du prunier.

PRURIGINEUX, EUSE. adj. Médec. Qui cause de la démangeaison. Douleur prurigineuse.

PRURIGO. s. m. Mot latin souvent employé en français comme synonyme de Démangeaison.

— Médec. Éruption cutanée caractérisée par des papules peu saillantes, et à peu près de même couleur que la peau, plus larges que celles du lichen, produisant une démangeaison très-vive et quelquefois intolérable. Le prurigo est local ou général. ‖ On dit aussi *prurigie*.

PRURIT. s. m. (pr. *pru-ri ;* du lat. *pruritus*). Démangeaison vive. Le *prurit* succède à la démangeaison, et est le premier degré de la cuisson : un frottement léger le fait disparaître, et le remplace même par un sentiment de volupté, tant il est vrai que la douleur tient de bien près au plaisir. (Encycl.)

PRURITEUX, EUSE. adj. Qui cause des démangeaisons.

— Bot. Se dit d'une plante garnie de poils qui se cassent ou se détachent aisément, s'insinuent dans la peau, et causent ainsi des démangeaisons vives.

PRUSA ou **PRUSE**. Géogr. Nom commun à deux villes de Bithynie : la plus célèbre est l'ancienne Cionte, aujourd'hui *Brousse ;* la deuxième, au pied du mont Olympe, fut bâtie, dit-on, par Annibal.

PRUSIAS Ier, ou *le Boiteux*, roi de Bithynie, de 237 à 192 avant J.-C. : repousse les Gaulois [illegible] blessure reçue au siége d'Héraclée. ‖ PRUSIAS II, dit *le Chasseur*, fils et successeur du précédent, 192 à 148 avant J.-C. ; reçut Annibal à sa cour, consentit à le livrer aux Romains, se déshonora à Rome par ses bassesses d'esclave, et périt dans une révolte sous les coups de son fils Nicomède II.

PRUSNITZ. Géogr. Village de Bohême, dans le cercle de Kœniggratz.

— Hist. *Bataille de Prusnitz.* Victoire remportée par Frédéric le Grand sur les Autrichiens, le 30 septembre 1745 ; dix-huit mille Prussiens y battirent environ quarante mille ennemis.

PRUSSE. Géogr. Un des principaux états de l'Europe, formé de deux parties distinctes et séparées par des pays étrangers : l'une, la vraie Prusse, à l'E., plus grande ; l'autre, à l'O., et plus petite. La première a pour bornes, au N., la Baltique ; à l'E., la Pologne et la Russie ; à l'O., le Mecklembourg, le Hanovre, etc. ; au

S., le royaume et les duchés de Saxe, plus la monarchie autrichienne. La deuxième, dite *grand duché du Bas-Rhin*, a pour bornes : à l'O., les royaumes de Belgique et de Hollande; à l'E., les États de Hanovre, Hesse-Cassel, Nassau, Hesse-Darmstadt ; au S., le cercle bavarois du Rhin et la France. Il faut à ces deux parties joindre le canton de Neufchâtel et quelques enclaves. La surface totale de la Prusse est de 225,000 kilom. carrés ; la population est de 15,000,000 hab.; la capitale est Berlin (354,000 hab.). Les États prussiens se divisent en huit grandes provinces, subdivisées en vingt-cinq gouvernements ou régences (non compris le canton de Neufchâtel). Les gouvernements prennent tous le nom de leur chef-lieu, si ce n'est celui de Potsdam, enfermant la capitale, auquel on donne pour chef-lieu, tantôt Potsdam, tantôt Berlin. Les provinces sont : à l'E. du Weser, Brandebourg, Poméranie, Silésie, grand-duché de Posen, Prusse propre, Saxe ; à l'O. du Weser, Westphalie et province rhénane. La Prusse embrasse des pays très-éloignés, très-divers, mal liés ensemble, et est presque toute en frontières ; en Silésie, en Saxe et vers le Rhin, elle a beaucoup de montagnes ; dans les autres parties, c'est une plaine immense. Le Rhin, le Weser, l'Elbe, l'Oder et la Vistule l'arrosent, et y reçoivent beaucoup d'affluents. La mer baigne environ 500 kilomètres de côtes. Le climat, varié selon la latitude, est froid plutôt que chaud, et devient très-froid et très-humide au nord. Les productions sont nombreuses; le commerce est assez florissant, surtout à l'O. du Weser. Le gouvernement est monarchique; la maison régnante est la ligne cadette de la maison de Hohenzollern; la liberté de conscience est illimitée, mais la majorité de la population est luthérienne; l'instruction est répandue et fort avancée, sauf vers la Pologne ; l'armée régulière est forte de 225,000 hommes, plus une *landwehr* ou milice nationale d'environ 400,000 hommes. La monarchie prussienne fait partie de la Confédération germanique, et en est la seconde puissance pour l'importance; presque toutes ses provinces sont comprises dans la confédération, à l'exception de la Prusse propre et du grand-duché de Posen; elle lui fournit une population d'environ 10 millions d'habitants; son contingent fédéral est de 79,234 hommes; elle a quatre voix à l'assemblée générale de la diète, et une voix aux assemblées ordinaires.

— PRUSSE proprement dite, une des huit provinces du royaume de Prusse, a pour bornes : à l'E., la Russie; au S., la Pologne russe ; à l'O., la Poméranie et le Brandebourg ; au N., la Baltique. Cap. Kœnigsberg. Elle est de forme oblongue, et a 600 kilom. de l'O. à l'E., sur une largeur qui varie de 25 à 150. Elle est divisée en quatre gouvernements ; son climat est insalubre, son sol plat, froid et peu fertile.

— PRUSSE RHÉNANE. Dénomination sous laquelle on comprend souvent toutes les possessions de la Prusse sur le Rhin, et à l'O. du Weser.

— Hist. *Duché de Prusse*. État relevant de la couronne de Pologne, qui, en 1525, fut donné aux princes de Brandebourg et passa bientôt aux électeurs de la même famille. Frédéric-Guillaume, surnommé le grand électeur, fit reconnaître par la Pologne l'indépendance du duché de Prusse, en 1657, et vainquit la Suède en 1675. ‖ *Royaume de Prusse*. Monarchie dont les fondements furent jetés par le grand électeur, mais qui ne fut érigée sous ce titre qu'en 1701, par son fils Frédéric Ier. Le royaume de Prusse, agrandi par la conquête de la Silésie, sous Frédéric II, dit le Grand, en 1740, et par les partages de la Pologne, fut mis à deux doigts de sa ruine par Napoléon, en 1812, mais les traités de 1815 la fortifièrent et l'étendirent jusqu'au Rhin.

PRUSSIATE. s. m. Chim. Synonyme de Hydrocyanate et de Cyanure.

PRUSSIEN, IENNE. adj. et s. Habitant de la Prusse. ‖ Qui appartient à la Prusse ou à ses habitants. Les Prussiens ou *Borussiens*, tribu slave ou lettone, se trouvent établis au xe siècle sur les bords de la Vistule. Les chevaliers teutoniques, appelés par les Polonais, en 1226, exterminèrent onze tribus prussiennes et soumirent le reste. A cette époque, la race prussienne se confondit avec la race germanique, dont elle prit la langue, la religion et les mœurs.

— Techn. *Cheminée à la Prussienne*, ou absolument, *Prussienne*. Espèce de poêle qui [illegible] feu.

PRUSSIQUE. adj. Chim. Il se dit d'un acide obtenu par la dissolution du sang, et qui, combiné avec le fer, donne le bleu de Prusse. L'acide prussique s'appelle scientifiquement *Acide hydrocyanique*. V. HYDROCYANIQUE.

PRUSSIURE. s. m. Chim. Synonyme de Cyanure.

PRUTH ou **PROUTH**. Géogr. Rivière navigable et très-rapide, qui prend sa source dans les monts Carpathes, en Gallicie, traverse la Moldavie et se jette dans le Danube, à l'E. de Galatz.

— Hist. Le czar Pierre le Grand fut battu en 1711 sur les bords du Pruth, et y conclut un traité avec les Turcs par l'entremise de Catherine.

PRYLIS. s. f. Ant. gr. Danse guerrière ; c'est un des noms de la *pyrrhique*.

PRYMNE. s. m. (du gr. [illegible], poupe). Zool. Région la plus reculée du dos, depuis les lombes jusqu'à la région de la queue, dans les mammifères.

PRYNNE (Guillaume). Jurisconsulte anglais, né aux environs de Bath, en 1600, mort en 1669, d'abord puritain violent, devint membre du parlement, prit généreusement la défense de Charles Ier vaincu, et brava Cromwell.

PRYTANE. s. m. (du gr. πρύτανις, administrateur). Antiq. gr. Nom que prenaient dans une armée les cinquante membres de chacune des dix classes du sénat d'Athènes, à mesure que le sort les appelait à la préséance. Les prytanes se trouvaient ainsi revêtus, ceux des quatre premières classes pendant trente-six jours, ceux des autres pendant trente-cinq jours seulement, d'une sorte de suprématie sur leurs collègues. Ils se partageaient les affaires publiques et surveillaient l'administration de la justice. La classe des prytanes se partageait en cinq décuries, composées chacune de dix proèdres, dont les sept premiers occupaient chacun la première place chaque jour de la semaine ; chacun de ces sept magistrats se trouvait ainsi pendant un jour chef du sénat. ‖ A Corinthe, après l'abolition de la première royauté, le *prytane* était celui que l'on choisissait parmi une assemblée de deux cents membres, pour exercer le pouvoir exécutif au nom de cette assemblée.

PRYTANÉE. s. f. (rad. *prytane*). Antiq. gr. Edifice où s'assemblaient, et où étaient entretenus aux frais de l'État, les cinquante sénateurs d'Athènes momentanément investis du titre de prytanes. Toujours réunis en ce lieu, les prytanes pouvaient veiller à la sûreté de l'État, avertir les autres sénateurs de ses dangers, et les convoquer au besoin. C'était aussi dans le prytanée que se donnaient les repas publics où étaient admis ceux qui, par leurs services, avaient mérité d'être nourris aux frais de l'État. Les juges demandant à Socrate quelle peine, selon lui, il avait méritée : D'être nourri, dit-il, au Prytanée, le reste de mes jours. Le Prytanée servait aussi de grenier public; les pénates publics y étaient gardés et honorés, le feu de Vesta entretenu.

— En France, depuis trente ou quarante ans, le mot de *prytanée* a servi à désigner, ou une école militaire, ou une école des arts et métiers, ou enfin divers établissements consacrés à la culture des sciences, des lettres et des arts. Lors de la résurrection des études classiques, au commencement de ce siècle, le collége Louis le Grand s'est appelé *Prytanée*, avant de s'appeler *Lycée impérial*.

PRYTANIE. s. f. (rad. *prytane*). Antiq. gr. Espace de trente-cinq ou trente-six jours que duraient, pour chaque classe du sénat d'Athènes, les fonctions de prytanes.

PRYTANITIDES. s. f. pl. Antiq. gr. Veuves qui entretenaient le feu sacré d'Hestia ou Vesta, sur l'autel consacré à cette déesse au milieu du Prytanée.

PRZEMYSL. Géogr. Ville murée des États Autrichiens (Gallicie), ch.-l. d'un cercle de même nom, à 90 kilom. O. de Lemberg; 6,500 habitants.

PRZÉMYSL Ier, ou **PRÉMISLAS**. Ancien roi de Pologne, vers 750. ‖ PRZÉMYSL II, d'abord duc de Posen, puis roi de Pologne en 1295, mourut en 1296. ‖ PRZEMYSL-OTTOKAR, duc de Bohême. V. OTTOKAR.

PRZIPETS. Géogr. Rivière de Russie. V. PRIPET.

P. S. Abréviation de Post-scriptum

PSACALION. s. m. Bot. Genre de plantes de la famille des synanthérées ayant pour type le psacalion à feuilles peltées du Mexique.

PSADIROME. s. m. Moll. Genre de mollusques de la famille des ascidiens, ne comprenant qu'un animal des mers de Sicile.

PSALLETTE. s. f. (pr. *pça-lète*; rad. gr., ψάλλω, je chante). Liturg. Lieu où l'on élève, où l'on exerce les enfants de chœur.

— Réunion des enfants de chœur dont se compose une psallette.

— Ce mot est vieux ; on dit plus communément *maîtrise*.

PSALLIDIE. s. f. Entom. Genre d'insectes coléoptères qui a beaucoup d'analogie avec les charançons, et qui ne comprend qu'une espèce de Hongrie.

PSALLIEN. s. m. Hist. ecclés. Nom par lequel on a désigné les euchites et les massaliens.

PSALLIOTE. s. m. Bot. Division de la section pratelle du genre agaric, caractérisée par son voile en forme d'anneau ou collier.

PSALME. s. m. Ancienne forme orthographique du mot *psaume*.

PSALMISTE. s. m. (pr. *pçal-mi-ste*; du gr. ψάλλω, je chante). Auteur de psaumes.

— Absol. *Le Psalmiste*. David, auteur de la plus grande partie des chants bibliques connus sous le nom de *psaumes*.

PSALMISTER. v. a. et n. 1re conj. Vieux mot qui se disait pour Psalmodier, chanter des psaumes.

PSALMISTIQUE. adj. des 2 g. (pr. *pçal-mi-sti-ke*). Qui concerne le psalmiste, les psaumes.

PSALMODIATION. s. f. (pr. *pçal-mo-di-a-ci-on*; formé du v. *psalmodier*; rad. lat. *psalmus*, psaume). Action de psalmodier.

— Chant en manière de psalmodie ; récit monotone et sans inflexion de voix.

PSALMODIE. s. f. (pr. *pçal-mo-die*; ét., V. PSALMODIER). Liturg. Manière de chanter, de réciter des psaumes.

— Fig. Manière monotone de lire, de déclamer. Ennuyeuse psalmodie. Insupportable psalmodie.

— Se dit du style même, quand il est trop uniforme, et que les tons n'en sont pas variés. Le style de cet écrivain est une psalmodie. Ce livre est une véritable psalmodie, une fade psalmodie.

PSALMODIÉ, ÉE. part. pass. du v. Psalmodier. S'empl. adjectiv.

— Liturg. Office psalmodié.

— Fig. Lu, déclamé, écrit, sans inflexion de voix, avec monotonie. Ce rôle a été tristement psalmodié par cet acteur. Ce discours est bien pensé, correctement écrit, mais il a été ennuyeusement psalmodié. Style psalmodié.

PSALMODIER. v. n. 1re conj. (ét. gr., ψαλμός, psaume ; ᾠδή, chant). Liturg. Chanter, réciter des psaumes ou autres parties de l'office divin sans inflexion de voix.

— Fig. Parler, lire, écrire, chanter d'une manière monotone, sur un ton traînant.

— En ce sens il est aussi actif. Psalmodier un discours, un sermon, un rôle de comédie. Dubois me *psalmodie* les Mille et une Nuits. (Mme de Graffigny.)

L'un veut guider le corbillard,
Et l'autre d'un ton nasillard
Me *psalmodie* une prière. (BÉRANGER.)

— SE PSALMODIER. v. pron. Être psalmodié. Le jour du Vendredi saint, plusieurs parties de l'office divin se psalmodient en signe du deuil de l'Église.

PSALMODIQUE. adj. des 2 g. Hist. ecclés. Qui concerne la psalmodie, qui appartient à la psalmodie. Le chant psalmodique de l'Église gallicane est autrement disposé que celui de Rome.

PSALMOGRAPHE. s. m. (pr. *pçal-mo-ghra-fe*; ét. gr., ψαλμός, psaume ; γράφω, j'écris). Auteur de psaumes.

— Auteur d'un traité, d'un commentaire sur les psaumes.

PSALMOGRAPHIE. s. (ét. gr., ψαλμός, psaume ; γραφή, écriture). Composition, collection de psaumes.

— Traité, commentaire sur les psaumes.

PSALMOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport, qui est relatif à la psalmographie.

PSALTÉRION. s. m. (rad. gr., ψάλλειν, chanter, jouer d'un instrument). Musiq. Instrument de musique très-ancien, en bois et à cordes, que l'on pinçait avec les doigts, ou que l'on touchait avec le *plectrum* (l'archet). Les Hébreux se servaient de cet instrument, qu'ils appelaient *nebel*, pour accompagner leurs chants religieux. Le psaltérion moderne est plat, et a la figure d'un triangle. Il est monté de treize cordes de fil de fer ou de laiton, accordées à l'unisson ou à l'octave, et tendues sur deux chevalets, l'un d'un côté, l'autre de l'autre. Le psaltérion se touche avec l'archet. Les unes jouaient de la flûte, les autres du *psaltérion* à cinq ou à sept cordes. (M.-Brun.)

PSALURE. adj. des 2 g. (ét. gr., ψαλίς, voûte ; οὐρά, queue). Zool. Qui a la queue fourchue.

PSAMATOTE. s. m. Foss. Polypier fossile alvéolé qu'on a comparé à une sabelle.

PSAMME. s. m. Bot. Genre de plantes de la famille des graminées.

PSAMMÉNIT. Hist. égyp. Nom que porte, dans les historiens et sur les listes de Manéthon, un roi d'Égypte que les monuments appellent psammétique, et qui est le troisième de ce nom.

PSAMMÉTIQUE Ier, roi d'Égypte, le quatrième de la vingt-sixième dynastie, et l'un des douze seigneurs qui, après la retraite de Sabacon, roi d'Éthiopie, partagèrent entre eux le gouvernement de l'Égypte. Hérodote et Manéthon le font régner de 653 à 599. ‖ PSAMMÉTIQUE II, roi d'Égypte, le sixième de la vingt-sixième dynastie, régna, selon Manéthon, de 593 à 576, et mourut dans une expédition contre les Éthiopiens. ‖ PSAMMÉTIQUE III, roi d'Égypte, le neuvième de la vingt-sixième dynastie, fut fait prisonnier et mis à mort par Cambyse, roi de Perse.

PSAMMÉTIQUE. s. m. Entom. Genre d'insectes coléoptères.

PSAMMISME. s. m. (du lat. *psammismus*, fait du gr. ψάμμος, sable). Médec. Traitement de l'hydropisie par le bain de sable.

PSAMMITE. s. m. Minér. Roche à base composée de grès et d'argile, et dont la plus grande partie comprend les roches nommées *grès houillers*. Les psammites, tenaces ou friables, quelquefois meubles, de couleur rougeâtre, grisâtre, jaunâtre, verdâtre, brunâtre, noirâtre, blanchâtre, etc., unis ou bigarrés, s'emploient comme pierre à bâtir, pierre à paver, pierre à aiguiser.

PSAMMITIQUE. adj. des 2 g. Minér. Qui contient du psammite. Poudingue psammitique.

— Qui se compose de psammite. Dépôt psammitique.

PSAMMOBIE. s. f. (ét. gr., ψάμμος, sable ; βίος, vie). Conchyl. Genre de coquilles bivalves, comprenant des espèces assez jolies, qui vivent dans le sable. Psammobie vergetée, boréale, fragile, bleuâtre, orangée, blanche, jaunâtre.

PSAMMOCOLE. s. m. (ét. gr. ψάμμος, sable, et du lat. *colo*, j'habite). Conchyl. Genre de coquilles comprenant plusieurs espèces de psammobies et de psammotées.

PSAMMOPHIDE. s. m. Erpét. Genre de serpents de la famille des ophidiens.

PSAMMOSAURE. s. m. Erpét. Genre de reptiles de l'ordre des sauriens.

PSAMMOSTÉE. s. m. Hist. nat. Synonyme d'Ostéocolle ; nom appliqué spécialement aux agglutinations de sable qui représentent la forme des os.

PSAMMOTÉE. s. f. Conchyl. Genre de coquilles bivalves, comprenant des espèces différant peu des psammobies. Psammotée scolette, zonale, blanche.

PSAMMOTHERME. s. m. Entom. Genre d'insectes hyménoptères.

PSAMMURE. s. m. Erpét. Genre de reptiles sauriens.

PSARA ou **IPSARA**. Géogr. et hist. Petite île de l'archipel grec, avec un port et un bourg, où l'on voit encore quelques vestiges de l'ancienne ville de Psyra, à 20 kilom. de Scio. Cette île a joué un très-grand rôle dans la guerre des Turcs contre les Grecs en 1824.

PSARE. s. m. Entom. Genre d'insectes diptères de la famille des chétoloxes, établi pour une espèce de syrphe qui se trouve en France et en Allemagne.

PSARES. s. m. pl. (du gr. ψάρ, étourneau). Ornith. Famille de l'ordre des oiseaux hyloptènes, comprenant les étourneaux.

PSARIOTE. adj. et s. des 2 g. Habitant de Psara. ‖ Qui appartient à Psara ou à ses habitants.

PSATURE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones de la famille des rubiacées, ayant pour type la psature de Bourbon, arbrisseau vulgairement nommé *bois cassant*.

PSATURÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une psature. ‖ PSATURÉES. s. f. pl. Famille de plantes rubiacées qui a pour type le genre psature.

PSATYRIEN. s. m. (du gr. ψαθύριον, gâteau). Hist. eccl. Membre d'une secte d'ariens, qui avait pour chef un faiseur de gâteaux appelé Théotiste. Les psatyriens affirmaient que le Fils n'est point l'égal du Père, qu'il a été engendré de rien, et qu'en Dieu la faculté qui crée ne peut être distinguée de celle qui engendre.

PSAUME. s. m. (pr. *pço-me*; du gr. ψαλμός, formé de ψάλλειν, chanter). Liturg. Nom donné aux hymnes ou cantiques écrits en hébreu, sur la sainte montagne, et dont le roi David passe généralement pour être l'unique auteur, bien que des Pères de l'Église lui associent d'autres poëtes sacrés, Asaph, Idithun, Emar, et les enfants de Coré. Dans le temple de Jérusalem, les psaumes étaient chantés au son des instruments par les chœurs de quatre mille lévites.

— Au pl. et absol. Recueil des cent cinquante chants bibliques qui portent le nom de *psaumes*. Les Psaumes. Le livre des Psaumes. La plus ancienne traduction des psaumes est celle des Septante. L'Église catholique chante les psaumes en latin ; l'Église protestante, au contraire, les chante dans une traduction française commencée par Clément Marot et achevée par Théodore de Bèze.

— *Psaumes graduels* ou *psaumes des degrés*. Nom donné à quinze psaumes, composés en partie par les enfants de Coré, à l'occasion du retour de la captivité de Babylone, et chantés par le peuple en montant au temple du Seigneur, qui était situé sur la colline de Sion. Les psaumes graduels font partie des 150 psaumes. Ce sont les 119e 120e, etc., jusqu'au 134e.

— *Psaumes d'alléluia*. Nom que saint Jérôme donne aux psaumes qui contiennent une louange joyeuse à Dieu. Tels sont en particulier les psaumes 104, 105 et 106, 110 à 118, et 134 à 150.

— *Psaumes de la pénitence* ou *psaumes pénitentiaux*. Sept psaumes que l'Église a consacrés aux temps de pénitence, ou que doivent réciter les pécheurs pénitents.

PSAUTIER. s. m. (pr. *pço-tie*). Liturg. Recueil des cent cinquante chants bibliques qui portent le nom de psaumes. Les Juifs avaient divisé le psautier en cinq parties, et plusieurs Pères de l'Église [illegible] cette division ; saint Jérôme n'a pas suivi cet ordre dans l'édition qu'il donna de l'ancienne Vulgate. Adoptée dans les premiers siècles, la version de saint Jérôme a été remplacée depuis le XVIe siècle par la version primitive, conformément aux ordres de Pie V.

— Espèce de voile dont quelques religieuses se couvrent la tête et les épaules lorsqu'elles chantent l'office divin. ‖ Grand chapelet ou rosaire qui a cent cinquante grains.

— *Psautier*. Se dit populairement des tripes formées par le troisième ventricule du bœuf.

PSCHENT. s. m. Ant. égypt. Espèce de mitre que portaient les principales divinités égyptiennes.

PSÉCADE. s. f. (du gr. ψεκάζειν, mouiller). Antiq. Coiffeuse, esclave d'une dame grecque ou romaine, qui était chargée de parfumer et de coiffer sa maîtresse.

PSÉLAPHE. s. m. Entom. Genre de coléoptères [illegible], famille des brachélytres, et

comprenant des insectes de très-petite taille, chez lesquels la longueur des palpes maxillaires dépassent souvent celle de la tête, et que l'on trouve dans les prés, sous les pierres, sous l'écorce des arbres.

PSÉLAPHIDE. adj. des 2 g. Entom. Qui ressemble à un psélaphe || PSÉLAPHIDES. s. m. pl. Famille d'insectes coléoptères, qui a pour type le genre psélaphe. Les psélaphides sont de très-petits insectes, qui courent avec vivacité, surtout le soir, et qui sont carnassiers.

PSÉLAPHIEN, IENNE. adj. Entom. V. PSÉLAPHIDE.

PSÉLION. s. m. Bot. Genre de plantes de la famille des ménispermées, renfermant des arbrisseaux grimpants qui croissent en Cochinchine.

PSELLION. s. m. (pr. *pcél-li-on*). Ant. gr. Espèce de bijou que les femmes grecques portaient au bras et au cou. Le psellion était un cercle d'or garni de pierres précieuses, d'où pendaient de petites chaînes.

PSELLISME. s. m. (rad. gr. ψελλός, bègue). Médec. Bégaiement. Nom générique sous lequel on comprend tous les vices de prononciation. On distingue jusqu'à onze espèces de psellisme.

PSELLUS (Michel), dit *l'aîné*, écrivain byzantin du XIe siècle, natif de l'île d'Andros. || PSELLUS (Constantin), dit le *Jeune*, écrivit dans le même siècle sur la jurisprudence, la médecine, la philosophie.

PSEN. s. m. (du gr. ψήν, moucheron qui pique les figues). Entom. Genre d'insectes hyménoptères, voisin des sphèges et des trypoxylons.

PSÉPHELLE. s. f. (du gr. ψῆφος, petite boule; par allusion aux globules dont l'aigrette est comme parsemée). Bot. Genre de plantes de la famille des synanthérées, comprenant une jolie plante originaire de l'Ibérie ou Géorgie, qui serait très-propre à décorer les parterres.

PSÉPHINE. adj. f. Antiq. hébr. Nom d'une des tours de Jérusalem et d'une porte voisine de cette tour. La tour Pséphine. La porte Pséphine.

PSÉPHISME. s. m. Antiq. gr. Décret du sénat et du peuple des villes de la Grèce. Il se dit particulièrement des décrets proposés au peuple d'Athènes, et acceptés par lui.

PSÉPHITE. s. m. Minér. Roche conglomérée, composée d'une pâte schisteuse, et renfermant des fragments de diverse nature, mais le plus ordinairement schisteux. Les pséphites sont de couleur communément rougeâtre, ou verdâtre et tachetée; ils forment des couches, des amas et des filons, et accompagnent les poudingues avec lesquels ils se lient intimement, ainsi qu'avec les porphyres rouges.

PSÉPHOBOLE. s. m. (ét. gr., ψῆφος, petite pierre; βάλλω, je jette). Antiq. Cornet avec lequel on jetait les dés chez les Grecs et les Romains.

PSÉPHOPHORIE. s. f. (ét. gr., ψῆφος, petite pierre; φέρω, je porte). Antiq. gr. Action de voter, de donner des suffrages avec des petits cailloux blancs et noirs.

PSÉTOVAN. s. m. Chron. Nom que quelques auteurs donnent au mois des Hébreux appelé plus ordinairement *Sivan*.

PSEUDALCANINE. s. f. (pr. *pçeu-dal-kanine*). Chim. Matière colorante rouge qu'on extrait de la racine d'orcanette.

PSEUDALÉIA. s. m. Bot. Genre de plantes de la famille des guttifères.

PSEUDALIOIDE. s. m. Bot. Arbrisseau de l'île de Madagascar.

PSEUDALCYONS. s. m. pl. Zooph. Ordre de la classe des spongiaires, comprenant ceux dont la substance est presque calcaire.

PSEUDANGUSTINE. s. f. Médec. V. BAUCINE.

PSEUDAMANTE. s. f. (ét. gr., ψευδής, faux; ἀδάμας, diamant). Pierre précieuse factice, telle que le strass.

PSEUDANGUSTURE. s. f. Médec. V. ANGUSTURE.

PSEUDARTHROSE. s. f. (ét. gr., ψευδής, faux, ἄρθρον, articulation). Médec. Fausse articulation.

PSEUDÉCHIDE. s. m. Erpét. Genre de serpents.

PSEUDENCÉPHALE. s. m. (pr. *pceu-dancé-fa-le*). Anat. Monstre atteint de pseudencé-phalie.

PSEUDENCÉPHALIE. s. f. (pr. *pceu-dan-cé-fa-li*). Anat. Monstruosité produite par la présence d'une tumeur vasculeuse remplaçant le cerveau.

PSEUDENCEPHALIEN, ENNE. adj. (pr. *pceu-dan-cé-fa-lien-iène*). Anat. Il se dit des monstres chez lesquels le cerveau est remplacé par une tumeur vasculeuse.

PSEUDENCÉPHALIQUE. adj. des 2 g. (pr. *pceu-dan-ce-fa-li-ke*). Anat. Qui offre les caractères de la pseudencéphalie.

PSEUDIDE. s. m. Erpét. Genre de reptiles de l'ordre des batraciens.

PSEUDISODOME. adj. des 2 g. (pr. *pceu-di-zo-dome*). Antiq. Il se dit, en architecture, d'une construction dans laquelle les pierres sont rangées par assises inégales en hauteur. V. ISODOME.

PSEUDO. Partic. invar. (du gr. ψευδής, faux). Mot grec invariable qui entre dans la composition de beaucoup de mots français, auxquels il ajoute la signification de *faux*.

— Il s'écrit avec trait d'union toutes les fois que le second mot existe isolé dans la langue française. Ex. : *Pseudo-prophète*, *pseudo-acacia*, etc. Il s'écrit sans trait d'union toutes les fois que le second mot n'existe pas isolé dans la langue, comme dans *pseudographe*, *pseudomorphe*, etc., ou bien encore quand la lettre *o* est au second mot, comme dans *pseudonyme*, *pseudonymie*.

PSEUDO-ACACIA. s. m. Bot. Nom qu'on donne quelquefois au faux acacia. || Pl., des *pseudo-acacias*.

PSEUDO-ACMELLE. s. m. Bot. Espèce de plante du genre spilanthe, qui a de la ressemblance avec la plante que l'on nomme acmelle. || Pl., des *pseudo-acmelles*.

PSEUDO-ACONIT. s. m. Bot. Genre de plantes de la famille des renonculacées. || Pl., des *pseudo-aconits*.

PSEUDO-ACORE. s. m. Bot. Genre d'iris à fleurs bleues. || Pl., des *pseudo-acores*.

PSEUDO-AGATE. s. f. Minér. Variété du jaspe-agate. || Pl., des *pseudo-agates*.

PSEUDO-AGNUS. s. m. (pr. *pceu-do-agh-nuss*). Bot. Nom donné au merisier à grappes. || Pl., des *pseudo-agnus*.

PSEUDO-ALBÂTRE. s. m. Minér. Faux albâtre; espèce de chaux sulfatée. || Pl., des *pseudo-albâtres*.

PSEUDO-AMBROISIE. s. f. Bot. Le cochléaria coronope. || Pl., des *pseudo-ambroisies*.

PSEUDO-AMÉTHYSTE. s. f. Minér. Spath fluor violet. || Pl., des *pseudo-améthystes*.

PSEUDO-AMOME. s. m. Bot. Le groseillier noir.

PSEUDO-APIOS. s. m. (pr. *pceu-do-a-pioss*). Bot. Nom donné à la gesse tubéreuse. || Pl., des *pseudo-apios*.

PSEUDO-APOCYN. s. m. (pr. *pceu-do-a-po-cein*). Bot. Nom donné à deux espèces de bignones. || Pl., des *pseudo-apocyns*.

PSEUDO-ARÉNACÉ, ÉE. adj. Minér. Qui ressemble à une roche arénacée, sans en être réellement une. Anthracite pseudo-arénacé.

PSEUDO-ASBESTE. s. m. Hist. nat. Nom donné à l'asbeste ligniforme et à l'asbeste dur. || Pl., des *pseudo-asbestes*.

PSEUDO-ASPHODÈLE. s. f. Bot. Nom donné à l'anthéric ossifrage et à l'anthéric caliculé. || Pl., des *pseudo-asphodèles*.

PSEUDO-ASTHME. s. m. Médec. Synonyme de dyspnée. || Pl., des *pseudo-asthmes*.

PSEUDO-BASALTE. s. m. Minér. Roche argileuse. || Pl., des *pseudo-basaltes*.

PSEUDO-BÉRYL. s. m. Minér. Quartz hyalin verdâtre. || Pl., des *pseudo-béryls*.

PSEUDO-BLEPSIE. s. f. (ét. gr., ψευδής, faux; βλέψις, vue). Médec. Nom générique sous lequel on comprend les diverses perversions du sens de la vue. || Pl., des *pseudo-blepsies*.

PSEUDO-BOA. s. m. Erpét. Espèce de serpents du genre bongare. || Pl., des *pseudo-boas*.

PSEUDO-BUXUS. s. m. Bot. Nom donné au fragon épineux et au galé. || Pl., des *pseudo-buxus*.

PSEUDOCARPE. s. m. (ét. gr., ψευδής, faux; καρπός, fruit). Bot. Genre de fruits, autrement nommé *arcestide*.

PSEUDOCARPIEN, IENNE. adj. Bot. Dont le fruit est masqué par d'autres parties, à tel point que ces parties semblent le constituer. Les conifères sont des plantes pseudocarpiennes.

PSEUDO-CATHOLIQUE. s. Celui, celle qui feint d'adhérer aux principes du catholicisme.

— adjectiv. *Ouvrage, écrit pseudo-catholique*. Ouvrage, écrit dans lequel on feint de soutenir la vérité du catholicisme. || Pl., des *pseudo-catholiques*.

PSEUDO-CHRYSOLITHE. s. f. Minér. Un des noms du péridot. || Pl., des *pseudo-chrysolithes*.

PSEUDO-COBALT. s. m. Minér. Nickel arsénical. || Pl., des *pseudo-cobalts*.

PSEUDOCOIE. s. f. (ét. gr., ψευδής, faux; ἀκοή, ouïe). Médec. Nom générique des lésions

PSEUDO-COTYLÉDONE. adj. des 2 g. ou PSEUDO-COTYLÉDONÉ, ÉE. adj. Bot. Qui semble avoir des cotylédons ou des organes analogues. || PSEUDO-COTYLÉDONES ou PSEUDO-COTYLÉDONÉES. s. f. pl. Division du règne végétal comprenant les mousses, les lycopodes, les fougères et les équisétacées, qui paraissent avoir des cotylédons.

PSEUDO-CRISTAL. s. m. Minér. Forme cristalline appartenant à un minéral autre que celui qui l'offre, et dont tous les principes ont disparu pour faire place à de nouveaux éléments, ce qui s'est opéré la plupart du temps par moulage.

PSEUDO-CYÈSE. s. f. (ét. gr., ψευδής, faux; κύησις, grossesse). Médec. Fausse grossesse || Pl., des *pseudo-cyèses*.

PSEUDO-DICOTYLÉDONE. adj. des 2 g. PSEUDO-DICOTYLÉDONÉ, ÉE. adj. Bot. Qui semble avoir deux cotylédons, quoique n'en ayant qu'un seul; dont le cotylédon offre un prolongement inférieur

PSEUDO-DIAMANT. s. m. Minér. V. PSEUDAMANTE. || Pl., des *pseudo-diamants*.

PSEUDO-DIÈTE. s. f. Hist. Diète assemblée illégalement. La *pseudo-diète* de 1768 en Pologne. (J.-J. Rouss.) || Pl., des *pseudo-diètes*.

PSEUDO-DIPTÈRE. s. m. (ét. gr., ψευδής, faux; δίς, deux fois; πτερόν, aile). Archit. anc. Se dit d'un édifice construit comme s'il était entouré d'un double rang de colonnes, quoique le rang intérieur ait été supprimé, de telle sorte que la galerie qui règne autour de l'édifice a une double largeur.

PSEUDOÉDRIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., ψευδής, faux; ἕδρα, base). Minér. Se dit d'un assemblage de corps polyédriques irréguliers, étroitement serrés, et dont les faces paraissent être l'effet de la pression qu'ils ont exercée les uns sur les autres pendant leur formation.

PSEUDO-ÉMERAUDE. s. f. Minér. Quartz hyalin vert. || Variété d'aigue-marine. || Pl., des *pseudo-émeraudes*.

PSEUDO-ÉPINEUX, EUSE. adj. Entom. Se dit de chenilles qui ont des tubercules un peu épineux ou velus sur le dos. Damiers pseudo-épineux.

PSEUDO-ÉRYTHRINE. s. f. Chim. Substance produite par l'action de l'alcool bouillant sur l'érythrine. Cette action de l'alcool donne naissance à du rouge de lichen.

PSEUDO-ÉTOILE. s. f. Astron. Étoile fausse; météore lumineux qui ressemble à une étoile. || Pl., des *pseudo-étoiles*.

PSEUDO-FRAGMENTAIRE. adj. des 2 g. (pr. *pçeu-do-fragh-man-tère*). Didact. Qui se présente sous l'apparence seulement de fragments.

PSEUDO-GALÈNE. s. f. Minér. Un des noms de la blende. || Pl., des *pseudo-galènes*.

PSEUDOGNATHE. adj. des 2 g. (pr. *pçeu-do-gna-te*; ét. gr., ψευδής, faux; γνάθος, mâchoire). Zool. Qui a de fausses mâchoires. || PSEUDOGNATHES. s. m. pl. Division du règne animal, comprenant ceux des animaux articulés dont la tête ne porte pas d'appendices manducatoires à sa partie inférieure. Le pharynx et souvent les pièces représentant les antennes mitoyennes, ainsi que les deux ou quatre derniers pieds-mâchoires, quelquefois aussi l'article radical des pieds proprement dits, servant à la manducation. Crabe-araignée pseudognathe. Arachnide pseudognathe.

PSEUDOGRAPHE. s. m. (ét. gr., ψευδής, faux; γράφω, j'écris). Celui qui écrit des faussetés, ou qui commet des faux en écriture. || Selon plusieurs dictionnaires, celui qui se trompe dans ses calculs, qui écrit un chiffre pour un autre.

PSEUDOGRAPHIE. s. f. (ét., V. PSEUDOGRAPHE). Art du faussaire. || Erreur de copiste. || Faute de calcul.

PSEUDOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à la pseudographie.

PSEUDOHAPHIE. s. f. (ét. gr., ψευδής, faux; ἁφή, le toucher). Médec. Hallucination du sens du toucher.

PSEUDO-HÉMITROPE. adj. des 2 g. Minér. Se dit d'une variété de cristaux dont un des sommets seulement présente l'espèce de renversement qui caractérise l'hémitropie, tandis que le sommet opposé ressemble à celui des cristaux ordinaires. Pyroxène pseudo-hémitrope. || Pl., *pseudo-hémitropes*.

PSEUDO-HERMAPHRODISME. s. m. Anat. Hermaphrodisme sans excès de parties.

PSEUDO-HERMAPHRODITE. s. m. Anat. Individu atteint de pseudo-hermaphrodisme. || Pl., des *pseudo-hermaphrodites*.

PSEUDO-HYDROPISIE. s. f. Médec. Fausse hydropisie. || Pl., des *pseudo-hydropisies*.

PSEUDO-HYDROPIQUE. adj. et s. des 2 g. Atteint de pseudo-hydropisie. || Pl., des *pseudo-hydropiques*.

PSEUDO-HYPOXYNONTE. adj. des 2 g. Chim. Épithète que l'on donne quelquefois aux corps pondérables qui sont susceptibles de produire de faux oxydes.

PSEUDO-IRIS. s. m. Bot. Nom donné au glaïeul jaune. || Pl., des *pseudo-iris*.

PSEUDO-KINIQUE. adj. m. Chim. Se dit

PSEUDO-LIEN. s. m. Anat. Nom donné aux glandes situées aux environs de la rate. || Pl., des *pseudo-liens*.

PSEUDOLOGIE. s. f. (ét. gr., ψευδής, faux; λόγος, discours). Didact. Mensonge, imposture.

PSEUDOLOGIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui appartient à la pseudologie.

PSEUDOLOGUE. s. Didact. Menteur.

PSEUDO-LOTUS. s. m. (pr. *pceu-do-lo-tuss*). Bot. Le plaqueminier d'Europe.

PSEUDO-MALACHITE. s. f. Minér. Cuivre phosphaté. || Pl., des *pseudo-malachites*.

PSEUDO-LYSIMACHIE. s. f. Bot. Nom donné à la salicaire et à plusieurs espèces d'épilobes. || Pl., des *pseudo-lysimachies*.

PSEUDO-MALPIGHIACÉ, ÉE. adj. Bot. Épithète donnée aux poils des végétaux qui sont placés horizontalement et attachés par le centre, mais qui ne reposent point sur une base glanduleuse.

PSEUDOMANTIS. s. m. Philol. Titre d'un des ouvrages de Lucien.

PSEUDO-MÉDECIN. s. m. Médicastre, charlatan. || Pl., des *pseudo-médecins*.

PSEUDO-MÉLILOT. s. m. Bot. Nom donné au lotier corniculé. || Pl., des *pseudo-mélilots*.

PSEUDO-MÉLISSE. s. f. Bot. Nom donné à la moldavique. || Pl., des *pseudo-mélisses*.

PSEUDO-MEMBRANE. s. f. Médec. Fausse membrane. || Pl. des *pseudo-membranes*.

PSEUDO-MOLE. s. m. Médec. Portion de placenta ou de sang coagulé restée dans la matrice. || Pl. des *pseudo-moles*.

PSEUDO-MONOCOTYLÉDONE. adj. des 2 g et PSEUDO-MONOCOTYLÉDONÉ, ÉE. adj. Bot. Qui semble n'avoir qu'un seul cotylédon, les deux étant collés ensemble par leur face interne, de manière à ne faire qu'une seule masse. Tropæole pseudo-monocotylédoné.

PSEUDOMORPHE. adj. des 2 g. Se dit d'un minéral qui a pris la forme de cristaux étrangers à son espèce. Quartz pseudomorphe. On dit aussi *pseudo-morphique*.

PSEUDO-MORPHINE. s. f. Chim. Matière blanche, micacée, non vénéneuse, découverte dans l'opium, et participant de plusieurs des propriétés chimiques de la morphine.

PSEUDO-MORPHIQUE. adj. des 2 g. Médec. Qui appartient à un pseudomorphe.

— Minér. Syn. de Pseudomorphe.

PSEUDOMORPHOSE. s. f. Minér. Masse cristalloforme produite par la conversion ou décomposition partielle ou totale d'une autre masse, avec conservation de la forme que celle-ci affectait avant d'être altérée. || Corps offrant une forme cristalline autre que celle de son espèce.

PSEUDO-MYRTE. s. m. Bot. Le myrtille. || Pl., des *pseudo-myrtes*.

PSEUDO-NARD. s. m. Bot. Nom donné à la lavande.

PSEUDO-NORMAL, ALE. adj. Minér. V. PSEUDO-RÉGULIER.

PSEUDONYME. s. m. (ét. gr., ψευδής, faux; ὄνυμα, nom). Faux nom, nom supposé.

— Celui qui publie ses ouvrages sous un faux nom, sous un nom supposé.

— adjectiv. Auteur pseudonyme.

— *Ouvrage, écrit pseudonyme*. Ouvrage, écrit publié sous un nom supposé. M. Barbier a publié un dictionnaire des ouvrages anonymes et pseudonymes.

— M. Landais écrit *pseudo-nyme*, avec un trait d'union. Il n'a pas voulu, dit-il, établir d'irrégularité pour ce mot, après s'être fait la règle de mettre le trait d'union à tous les mots formés de *pseudo* et d'un autre mot. M. Landais, si scrupuleux pour l'application des règles qu'il se fait lui-même, ne pourrait-il pas l'être un peu pour les règles du plus gros bon sens? Dans *pseudonyme* il y a en effet deux mots, *pseudo* et *onuma*; écrits sans trait d'union, ces deux mots n'en forment plus qu'un à l'œil, par la contraction de l'o de *pseudo* et de celui d'*onuma* en un seul ... est très-rationnel, mais ce qui ne l'est pas le moins du monde, c'est d'écrire pseudo-*nyme*. Puisque M. Landais appelle cela écrire deux mots avec trait d'union ou de division, voudrait-il dire ce que signifie *nyme*? Est-ce là un mot grec? Eh! mon Dieu, non; c'est tout simplement une bévue que M. Landais a commise, et, qui plus est, qu'il a commise en se donnant des airs de critique; car il critique précisément l'Académie au sujet de la manière dont elle écrit le mot *pseudonyme*.

PSEUDONYMIE. s. f. Coutume de déguiser son nom d'auteur sous un nom d'emprunt. La pseudonymie date des premiers temps de l'imprimerie, mais elle a surtout commencé à prendre racine dans nos derniers temps, où elle a servi à déguiser un grand nombre de personnages s'essayant dans la carrière des lettres. || Qualité d'un ouvrage pseudonyme.

PSEUDOPE. s. m. Erpét. Genre de reptiles de l'ordre des sauriens.

PSEUDO-PÉRIPNEUMONIE. s. f. Médec. Fausse péripneumonie. || Pl., des *pseudo-péripneumonies*.

... dit d'un édifice entouré d'un rang de colonnes engagées dans le mur, sauf au pronaos, ce qui donne à l'édifice l'apparence d'un périptère, sans que pour cela il soit environné d'une galerie. La maison carrée de Nîmes est un pseudo-périptère.

PSEUDO-PÉRISTOME. s. m. Bot. Péristome externe des mousses, quand il est très-fugace et qu'il disparaît de très-bonne heure.

PSEUDO-PÉTALE. s. m. Bot. Genre de ... formé pour un arbre de la Louisiane.

PSEUDOPHIDIEN, ENNE. adj. (ét. gr., ψευδής, faux; ὄφις, serpent). Erpét. Qui ressemble aux serpents par la forme du corps et l'absence des pattes. || PSEUDOPHIDIENS. s. m. pl. Ordre de la classe des amphibiens.

PSEUDO-PHTHISIE. s. f. Médec. Fausse phthisie. || Pl., des *pseudo-phthisies*.

PSEUDO-PHTHISIQUE. adj. et s. Médec. Atteint de pseudo-phthisie.

PSEUDOPIE. s. f. (ét. gr., ψευδής, faux; ὤψ, œil). Médec. Hallucination du sens de la vue.

PSEUDO-PITHÈQUE. s. m. Zool. Quadrumane de la famille des makis. ‖ Pl., des *pseudo-pithèques.*

PSEUDO-PLATANE. s. m. Bot. Faux platane, espèce d'érable. ‖ Pl., des *pseudo-platanes.*

PSEUDO-PLEURÉSIE. s. f. Médec. Fausse pleurésie. ‖ Syn. de Pleurodynie, selon quelques auteurs.

PSEUDO-PNEUMONIE. s. f. Médec. Fausse pneumonie. ‖ Pl., des *pseudo-pneumonies.*

PSEUDO-PNEUMONIQUE. adj. et s. Médec. Atteint de pseudo-pneumonie.

PSEUDOPODE. adj. des 2 g. (ét. gr., ψευδής, faux; πούς, ποδός, pied). Zool. Qui a des prolongements en forme de pieds. ‖ PSEUDOPODES. s. m. pl. Famille de polygastriques renfermant ceux dont le corps protéiforme produit des prolongements en forme de pieds.

— PSEUDOPODE. s. m. Bot. Rameau fructifère de certaines mousses privées de pédoncule.

PSEUDO-POLYPE. s. m. Médec. Faux polype; concrétion polypiforme. ‖ Pl., des *pseudo-polypes.*

PSEUDO-PORE. s. m. Bot. Dépression ou simple tache qui dans une graine rappelle la place du stigmatule.

PSEUDO-PORPHYRIQUE. adj. des 2 g. Minér. Qui a une fausse apparence de porphyre, en parlant d'une masse rocheuse dans la pâte de laquelle sont engagés des grains ou des cristaux d'une autre nature que le feldspath.

PSEUDO-PRASE. s. f. Minér. Pierre verte demi-transparente, qui ressemble à la prase. ‖ Pl., des *pseudo-prases.*

PSEUDO-PRISMATIQUE. adj. des 2 g. Minér. Qui prend, en se desséchant, en subissant un retrait, une forme mal prononcée et analogue à celle d'un prisme.

PSEUDO-PROPHÈTE. s. m. Faux prophète. ‖ Pl., des *pseudo-prophètes.*

PSEUDO-PROPHÉTESSE. s. f. Fausse prophétesse. ‖ Pl., des *pseudo-prophétesses.*

PSEUDO-QUADRICOTYLÉDONE. adj. des 2 g. V. le mot suivant.

PSEUDO-QUADRICOTYLÉDONÉ, ÉE. adj. Bot. Qui semble être pourvu de quatre cotylédons. On dit aussi *pseudo-tétracotylédone, pseudo-tétracotylédoné.*

PSEUDORASIE. s. f. (ét. gr., ψευδής, faux; ὅρασις, vue). Médec. Hallucination du sens de la vue. Il est synon. de Pseudopie.

PSEUDO-RÉGULIER, IÈRE. adj. Minér. Qui n'offre que l'apparence de la régularité. On dit aussi *pseudo-normal.*

PSEUDOREXIE. s. f. (pr. *pseu-do-rèk-si-e;* ét. gr., ψευδής, faux; ὄρεξις, faim). Médec. Faux appétit.

PSEUDO-RHUBARBE. s. f. Bot. Nom donné au pigamon jaune. ‖ Pl., des *pseudo-rhubarbes.*

PSEUDO-RUBIS. s. m. Minér. Quartz rose pur. ‖ Pl., des *pseudo-rubis.*

PSEUDO-SANTAL. s. m. Bot. Nom donné à quelques espèces de brésillets. ‖ Pl., des *pseudo-santals.*

PSEUDO-SAPHIR. s. m. Minér. Le quartz bleu. ‖ Pl., des *pseudo-saphirs.*

PSEUDO-SAURIEN, IENNE. adj. Erpét. Qui n'a qu'une ressemblance extérieure avec les sauriens. ‖ PSEUDO-SAURIENS. s. m. pl. Ordre de la classe des amphibiens, comprenant les salamandres.

PSEUDO-SCORPIONS. s. m. pl. Entom. Famille d'arachnides, correspondant aux faux scorpions de Latreille.

PSEUDO-SPATH. s. m. Chim. Chaux fluatée. ‖ Pl., des *pseudo-spaths.*

PSEUDO-SPERME. adj. des 2 g. (ét. gr., ψευδής, faux; σπέρμα, graine). Dont le péricarpe indéhiscent fait corps avec la graine.

PSEUDO-STIPULAIRE. adj. des 2 g. Bot. Qui a des folioles imitant des stipules. Meschoyle pseudo-stipulaire.

PSEUDO-TÉTRACOTYLÉDONE. adj. des [illegible] adj. Bot. V. PSEUDO-QUADRICOTYLÉDONÉ.

PSEUDOTHYRUM. s. m. (pr. *pseu-do-ti-rom*). Archit. anc. Porte de derrière.

PSEUDO-TOPAZE. s. f. Minér. Quartz d'un jaune plus ou moins enfumé ou doré. ‖ Pl., des *pseudo-topazes.*

PSEUDO-TOXINE. s. f. (pr. *pseu-do-tok-si-ne*). Chim. Substance azotée que l'on extrait des feuilles de la belladone, où elle accompagne l'atropine.

PSEUDO-URBAIN, AINE. adj. Archit. anc. Se dit des édifices d'un faubourg ou de la campagne, quand ils sont construits comme des maisons de ville. Les édifices pseudo-urbains ne doivent pas être confondus avec les édifices suburbains. V. SUBURBAIN.

PSEUDO-VALÉRIANE. s. f. Bot. Nom donné à une espèce de mâche. ‖ Pl., des *pseudo-valérianes.*

PSEUDO-VOLCANIQUE. adj. des 2 g. Minér. Qui a été altéré plus ou moins par l'action de feux souterrains accidentels.

PSEUDO-ZOAIRE. adj. des 2 g. (ét. gr., ψευδής, faux; ζῷον, animal). Zool. Qui ressemble à un animal. ‖ PSEUDO-ZOAIRES. s. m. pl. Groupe d'êtres organisés, qui n'appartiennent point au règne animal, mais au règne végétal, et qu'on plaçait, avant le naturaliste Blainville, parmi les zoophytes.

PSI. s. m. Gramm. gr. La vingt-troisième lettre de l'alphabet grec; elle répond à notre groupe ps.

— Comme lettre numérale, avec l'accent supérieur à droite (ψʹ), ce signe vaut 700; avec l'accent inférieur à gauche (͵ψ), il vaut 700,000. ‖ Dans un autre système de notation, ψ vaut 23; il désigne le vingt-troisième chant de l'Iliade et de l'Odyssée.

— s. m. Entom. Genre de phalènes provenant de la chenille singulière qui porte sur ses ailes un ψ.

PSIADIE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des synanthérées, ne comprenant qu'une seule espèce, la psiadie glutineuse, arbrisseau de l'Afrique.

PSIADIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à la psiadie. ‖ PSIADIÉES. s. f. pl. Groupe de la section des astérées solidaginées, qui a pour type le genre psiadie.

PSILA. s. m. Myth. gr. Surnom de Bacchus. Ce mot signifie *imberbe*, ou encore, dans le dialecte dorique, *aile.*

PSILAGIE. s. f. Antiq. milit. Subdivision d'une phalange grecque qui comprenait trente files de peltastes, sous les ordres d'un psilague. La psilagie se composait de deux *hécatontarchies*, ou 256 hommes.

PSILAGUE. s. m. Antiq. milit. Chef d'une psilagie.

PSILAPHIE. s. f. Médec. Syn. de Massage.

PSILE ou **PSILÈTE.** s. m. Antiq. milit. Soldat grec armé à la légère.

— Entom. Genre d'insectes de l'ordre des hyménoptères.

PSILOGASTRE. adj. des 2 g. (ét. gr., ψιλός, nu; γαστήρ, ventre). Zool. Qui a l'abdomen glabre ou sans poils.

PSILOGLOTTE. adj. des 2 g. (ét. gr., ψιλός, nu; γλῶσσα, langue). Bot. Qui a des fruits allongés et sans poils. Astragale psiloglotte.

PSILONIE. s. f. Bot. Genre de champignons.

PSILONOTE. adj. des 2 g. (ét. gr., ψιλός, nu; νῶτος, dos). Zool. Qui a le dos ou le dessus du corps nu. Tonique psilonote.

PSILOPE. s. m. Conchyl. Genre de coquilles de la division des bivalves.

PSILOPODE. adj. des 2 g. (ét. gr., ψιλός, nu; πούς, ποδός, pied). Zool. Qui a les pattes nues.

PSILOSOME. adj. des 2 g. (ét. gr., ψιλός, mince; σῶμα, corps). Zool. Qui a le corps mince et en forme de lame. ‖ PSILOSOMES. s. m. pl. Famille de mollusques de l'ordre des paracéphalophores aporobranches.

PSILOSTACHYÉ, ÉE. adj. (pr. *psi-lo-sta-kié;* ét. gr., ψιλός, grêle; στάχυς, épi). Bot. Qui a de très-petits épis. Carex psilostachyé.

PSILOTE. s. m. Entom. Genre d'insectes diptères.

— Bot. Genre de plantes intertropicales de la famille des lycopodiacées.

PSILOTHRE. s. m. (ét. gr., ψιλόω, je dépouille; θρίξ, cheveu). Médec. Syn. de Dépilatoire.

PSINACHÈS. Roi d'Égypte, le sixième de la vingt et unième dynastie, régna de l'an 1031 à l'an 1013 av. J.-C.

PSITHYRE. s. f. Antiq. gr. Sorte de sistre, instrument de musique en usage chez les Troglodytes.

PSITT! interj. (du gr. ψίττω, je siffle). Mot que l'on prononce en sifflant, pour attirer l'attention de quelqu'un, pour imposer silence, ou pour appeler un chien.

PSITTACARA. s. m. Ornith. Genre d'oiseaux de la famille des perroquets.

PSITTACIDE. adj. des 2 g. **PSITTACIDÉ, ÉE.** adj. Ornith. V. PSITTACIN.

PSITTACIN, INE. adj. (pr. *psit-ta-cin, ci-ne;* [illegible]) [illegible] comme au perroquet. ‖ PSITTACINS. s. m. pl. Ordre de la classe des oiseaux, qui a pour type le genre psittaque ou perroquet. Les psittacins ont le plumage d'un beau olivâtre, la tête et le cou jaunes, les pennes des ailes et de la queue brunes, bordées d'olivâtre en dehors, le bec et les pieds bruns; ils habitent les îles Sandwich.

PSITTACCIN. s. m. Pharm. Nom d'un emplâtre résolutif.

PSITTACULE. s. m. Ornith. Genre d'oiseaux renfermant toutes les espèces de perroquets dont la queue est arrondie, et la taille petite comme celle d'un moineau. Le vulgaire confond les psittacules sous le nom de *perruche.*

PSITTAQUE. s. m. Ornith. V. PERROQUET.

PSITTIROSTRE. s. m. Ornith. Oiseau des îles Sandwich, ainsi nommé parce qu'il a un bec de perroquet.

PSKOW ou **PLESKOW.** Géogr. Gouvernement de la Russie d'Europe, au [illegible] de celui de Saint-Pétersbourg; superficie, 3,135 lieues carrées; population, 645,000 hab. Capitale, Pskow ou Pleskow sur la Velika, à 2[illegible] myriam. de Saint-Pétersbourg.

PSOA ou **PSOAS.** adj. et s. m. (pr. *pço-ase;* du gr. ψόαι, lombes). Anat. Nom donné à deux muscles abdominaux appliqués sur la partie antérieure des vertèbres lombaires. Le petit psoas et le grand psoas fléchissent la cuisse sur le bassin.

PSOÏTE. s. f. (rad. *psoa*). Médec. Inflammation du muscle psoa ou psoas, accompagnée, dès son début, d'une fièvre intense, de douleurs vives dans la région lombaire, d'un engourdissement de l'aine à la cuisse du même côté, qui empêche de fléchir ce membre et de lui faire exécuter le moindre mouvement.

PSOLOPTÈRE. adj. des 2 g. (ét. gr., ψόλος, fumée; πτερόν, aile). Zool. Qui a les ailes enfumées. Taban psoloptère.

PSOPHIA. s. f. Bot. Nom générique de l'agami.

PSOPHIS. Géogr. Ville de l'Arcadie occidentale, située sur la rive droite de l'Aroanius. Elle se nommait d'abord *Phégée.*

PSOQUE. s. m. (du gr. ψώχω, je ronge). Entom. Genre d'insectes névroptères, vulgairement appelés *poux de bois.*

PSOQUILLE. adj. des 2 g. (pr. *pço-ki-ye*). Entom. Qui ressemble au psoque. ‖ PSOQUILLES. s. m. pl. Tribu d'insectes névroptères planipennes, ayant pour type le genre psoque.

PSORA ou **PSORE.** s. f. Médec. Mot grec qui signifie *gale.*

PSORALIER. s. m. Bot. Genre de légumineuses renfermant des plantes herbacées ou frutescentes en majeure partie, qui habitent de préférence les pays chauds, et qui ont pour type le psoralier bitumineux, sous-arbrisseau connu sur les coteaux et les terrains arides de nos départements méditerranéens, où il montre, durant l'été, ses fleurs d'un bleu violacé et ses feuilles d'un vert noirâtre, d'où s'exhale une odeur très-forte.

PSORE. s. m. Bot. Genre de plantes de la famille des lichens. Psore trompeur, vésiculaire.

PSORIASE. s. f. ou **PSORIASIS.** s. m. Médec. Inflammation chronique de la peau, bornée à une partie du corps plus ou moins étendue, se présentant d'abord sous la forme d'élevures solides, qui se transforment ensuite en plaques squameuses, comme nacrées, de dimensions variées, non déprimées à leur centre, et dont les bords, ordinairement [illegible], sont très-peu proéminents. La psoriase est une maladie très-commune, non contagieuse, mais héréditaire; sa durée est toujours fort longue.

PSORIDE. s. f. Médec. V. PSORIASIS.

PSORIFORME. adj. des 2 g. Médec. Qui ressemble à la gale.

PSORIQUE. adj. des 2 g. (rad. gr. ψώρα, gale). Médec. Qui est de la nature de la gale, qui tient de la gale.

PSOROPHTHALMIE. s. f. (ét. gr., ψώρα, gale; ὀφθαλμός, œil). Médec. Ophthalmie psorique ou dartreuse.

PSOROPHTHALMIQUE. adj. des 2 g. Médec. Qui ressemble à la psorophthalmie.

PSUSENNÈS. Nom de deux rois d'Égypte. Le premier, deuxième roi de la vingt et unième dynastie, de l'an 1077 à l'an 1067 av. J.-C.; le second, septième et dernier roi de la même dynastie, de l'an 1013 à l'an 979 av. J.-C.

PSYCHAGOGIE. s. f. (pr. *pci-ka-gho-jî;* ét. gr. ψυχή, âme; ἄγω, conduire, diriger). Antiq. gr. Cérémonie religieuse qui avait pour but d'apaiser les ombres, en les appelant trois fois par leur nom. ‖ Cérémonie magique par laquelle on évoquait les ombres.

PSYCHAGOGIQUE. adj. des 2 g. (pr. *pci-ka-gho-ji-ke*). Antiq. gr. Qui a rapport à la psychagogie.

— Médec. Qui est propre à ranimer la vie. Cette épithète se donne aux médicaments qui raniment l'action vitale dans la syncope, l'apoplexie, etc.

PSYCHAGOGUE. s. (pr. *pci-ka-go-ghe;* ét., V. PSYCHAGOGIE). Antiq. gr. Magicien, magicienne qui faisait profession d'évoquer les ombres. On donnait particulièrement ce nom aux [illegible] Les psychagogues devaient être irréprochables dans leurs mœurs, n'avoir jamais eu de commerce charnel, n'avoir point mangé de choses qui eussent vie, et ne s'être point souillé par l'attouchement d'un corps mort.

PSYCHÉ. Myth. gr. Jeune princesse d'une beauté si grande qu'on la comparait à Vénus, et qu'elle se fit aimer de l'Amour lui-même. Exposée sur un rocher, conformément aux ordres de l'oracle, elle fut enlevée par Zéphyre et transportée dans un séjour de délices où toutes les nuits elle recevait les visites de son invisible époux. Poussée de curiosité, elle s'approche, une lampe à la main, et reconnaît l'Amour, qui s'enfuit. Vénus, sa rivale, l'envoya aux enfers pour en rapporter une boîte qui contenait des charmes. Psyché eut la curiosité d'ouvrir la boîte, d'où sortit une vapeur mortelle; mais l'Amour rappela Psyché à la vie, et la conduisit enfin dans l'Olympe.

— Le personnage mythique de Psyché est un emblème de l'âme humaine.

— Philol. Les aventures de Psyché ne sont point racontées par les plus anciens mythologues. Apulée en a fait un épisode de son *Âne d'or;* et elles ont fourni à La Fontaine le sujet d'un roman. Molière a écrit une comédie-ballet de Psyché.

PSYCHÉ. s. f. Il se dit quelquefois, en style philosophique, pour Âme. On cherche vainement une psyché dans la matière. Le souffle divin est la psyché des éléments.

— Techn. Grande glace mobile sur deux pivots dans un châssis posé sur des roulettes. La psyché est un ustensile de toilette; elle descend jusqu'à terre et reçoit tous les degrés d'inclinaison, en sorte qu'on peut s'y voir tout entier et dans toutes les attitudes.

— Entom. Genre de papillons.

PSYCHIÂTRE. s. m. (pr. *pci-ki-âtre;* ét. gr., ψυχή, âme; ἰατρεύω, guérir). Didact. Médecin qui s'occupe spécialement du traitement des maladies mentales.

PSYCHIÂTRIE. s. f. (pr. *pci-ki-â-trie*). Médec. Partie de la médecine qui traite des maladies mentales.

PSYCHIÂTRIQUE. adj. des 2 g. (pr. *pci-ki-â-tri-ke*). Médec. Qui concerne la psychiâtrie.

PSYCHINE. s. f. (du gr. ψυχή, papillon). Bot. Genre de crucifères formé pour une plante d'Afrique remarquable par les deux larges ailes qui entourent la silique, et semblent figurer deux ailes de papillon.

PSYCHINÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une psychine. ‖ PSYCHINÉES. s. f. pl. Tribu de plantes crucifères, qui a pour type le genre psychine.

PSYCHIQUE. adj. des 2 g. (rad. gr. ψυχή, âme). Philos. Animal, vital. Principe psychique. Fluide psychique.

— Qui a rapport à l'âme, aux facultés intellectuelles.

— Dans le gnosticisme valentinien, il se dit du principe moyen par lequel sont animés ceux qui s'élèvent seulement jusqu'au démiurge. ‖ Il se dit de l'homme charnel. L'homme psychique, dit saint Paul, ne reçoit pas ce qui est de l'esprit de Dieu.

— Hist. relig. Nom que Tertullien donna par dénigrement aux catholiques, après qu'il eut embrassé lui-même l'hérésie des montanistes.

PSYCHISME. s. m. (rad. gr. ψυχή, âme). Philos. Système qui suppose l'âme formé de fluide psychique. Ainsi entendu, le psychisme est une sorte de matérialisme. ‖ *Psychisme*, dans un sens contraire, se dit aussi d'un spiritualisme transcendental.

PSYCHISTE. adj. et s. des 2 g. Philos. Partisan du psychisme, dans l'un ou l'autre sens de ce mot.

PSYCHODE. s. m. (pr. *pci-ko-de*). Entom. Genre d'insectes diptères de la famille des hydromyes.

PSYCHODIAIRE. adj. des 2 g. (pr. *pci-ko-di-è-re;* ét. gr., ψυχή, vie; εἶδος, ressemblance). Hist. nat. Épithète donnée à un règne comprenant des êtres où chaque individu apathique se développe et croît à la manière des minéraux et des végétaux, jusqu'à l'instant où des propagules animés ou des fragments reproducteurs vivants répandent l'espèce pour la perpétuer dans des sites d'élection.

— Substantiv. Un psychodiaire. Des psychodiaires.

PSYCHODIÉ, ÉE. adj. (pr. *pci-ko-dié*). Hist. nat. Qui appartient au groupe des psychodiaires.

PSYCHOGNOSIE. s. f. (pr. *pci-ko-ghno-zi-e*, ét. gr., ψυχή, âme; γνῶσις, connaissance). Didact. Connaissance approfondie des facultés de l'âme.

PSYCHOGNOSTIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui appartient à la psychognosie.

PSYCHOGONIE. s. f. (pr. *pci-ko-gho-ni-e;* ét. gr., ψυχή, âme, γονή, génération). Philos. Génération progressive, développement de l'âme. Ce terme se trouve ainsi employé dans Rabelais; il implique presque toujours une sorte de négation des doctrines spiritualistes.

PSYCHOGONIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui a rapport à la psychogonie.

PSYCHOGRAPHE. s. m. (pr. *pci-ko-gra-fe*). [illegible]

PSYCHOGRAPHIE. s. f. (pr. *pci-ko-gra-fi-e;* ét. gr., ψυχή, âme; γράφω, je décris). Didact. Histoire, description de l'âme et de ses facultés.

PSYCHOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. (pr. *pci-ko-ghra-fi-ke*). Didact. Qui appartient à la psychographie.

PSYCHOLOGIE. s. f. (pr. *pci-ko-lo-jie;* ét., V. PSYCHOLOGUE). Didact. Partie de la philosophie qui traite de l'âme, de ses facultés et de ses opérations. ‖ *Psychologie expérimentale.* Partie de la psychologie qui a pour objet propre la vie du moi, ses phénomènes et ses facultés, et qui procède par voie d'observation. Lorsqu'elle s'élève jusqu'à la connaissance de la nature du moi, elle prend alors le nom de *psychologie rationnelle* ou *transcendante.*

PSYCHOLOGIQUE. adj. des 2 g. (pr. *pci-ko-lo-ji-ke*). Didact. Qui a rapport à la psychologie.

PSYCHOLOGISTE. s. m. Didact. Syn. de Psychologue.

PSYCHOLOGUE. s. m. (pr. *pci-ko-lo-ghe;* ét. gr., ψυχὴ, âme; λόγος, discours). Didact. Auteur d'un ouvrage, d'un traité sur l'âme.

PSYCHOMACHIE. s. f. (pr. *pci-ko-ma-chi;* ét. gr., ψυχὴ, âme; μάχη, combat). Philol. Titre d'un poëme dans lequel Prudence décrit les combats que se livrent dans le cœur de l'homme les penchants vicieux et les penchants vertueux.

PSYCHOMANCIE. s. f. (pr. *pci-ko-man-ci;* ét. gr., ψυχὴ, âme; μαντεία, divination.) Antiq. Art d'évoquer les ombres.

PSYCHOMANCIEN, ENNE. s. (pr. *pci-ko-man-cien, iène*). Antiq. Celui, celle qui pratique la psychomancie.

PSYCHOMANTÉION. s. m. (pr. *pci-ko-man-té-i-on*). Antiq. Lieu où l'on évoquait les morts.

PSYCHOMÈTRE. s. m. (pr. *pci-ko-mè-tre;* ét. gr., ψυχὴ, âme; μέτρον, mesure). Physiol. Instrument au moyen duquel on a proposé d'apprécier les facultés morales et intellectuelles de l'homme.

PSYCHOMÉTRIE. s. f. (pr. *pci-ko-me-tri;* ét., V. PSYCHOMÈTRE). Physiol. Mesure ou appréciation des facultés morales et intellectuelles de l'homme.

PSYCHOMÉTRIQUE. adj. des 2 g. (pr. *pci-ko-mé-tri-ke*). Physiol. Qui a rapport à la psychométrie.

PSYCHOMÉTROLOGIE. s f. (pr. *pci-ko-mé-tro-lo-jie;* ét. gr., ψυχὴ, âme; μέτρον, mesure; λόγος, discours). Physiol. Traité sur l'art de mesurer ou d'apprécier les facultés morales et intellectuelles de l'homme.

PSYCHOMÉTROLOGIQUE. adj. des 2 g. (pr. *pci-ko-mé-tro-lo-ji-ke*). Physiol. Qui a rapport à la psychométrologie.

PSYCHOPOMPE. s. m. (pr. *pci-ko-pon-pe*). Antiq. gr. Surnom de Mercure conducteur des âmes.

— Ironiq. Directeur spirituel.

PSYCHOSTASIE. s. f. (pr. *pci-ko-sta-zi-e;* ét. gr., ψυχὴ, âme; στάσις, immobilité). Antiq. gr. Pesée des âmes dans la balance de Jupiter. Mercure conduisait les âmes à la psychostasie.

PSYCHOTRIE. s. f. (pr. *pci-ko-trie*). Bot. Genre de rubiacées, renfermant en général des plantes sous-frutescentes ou de petits arbrisseaux qui croissent en Asie et en Amérique, et dont l'espèce la plus intéressante est l'ipécacuanha.

PSYCHOTRIÉ, ÉE. adj. (pr. *pci-ko-tri-é, ée*). Bot. Qui ressemble à une psychotrie. ‖ PSYCHOTRIÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des rubiacées, qui a pour type le genre psychotrie.

PSYCHROMÈTRE. s. m. (pr. *pci-kro-mè-tre;* ét. gr., ψυχρὸς, frais; μετρέω, je mesure). Phys. Appareil qui, par le précipité aqueux formé à sa surface, sert à déterminer la quantité de vapeur contenue dans l'atmosphère.

PSYCHROMÉTRIQUE. adj. des 2 g. (pr. *pci-kro-mé-tri-ke*). Phys. Qui a rapport au psychromètre.

PSYCHTIQUE. adj. des 2 g. (pr. *pcik-ti-ke;* rad. gr. ψύχω, je rafraîchis). Médec. Rafraîchissant.

— s. m. Un psychtique.

PSYDOMORPHYTE. s. m. (ét. gr., ψευδὴς, faux; μορφὴ, forme; φυτὸν, plante). Bot. Plante dont les fleurs, réunies en tête, simulent une fleur composée. Ce mot est une abréviation et une altération de *pseudomorphophyte*.

PSYDRACIE. s. f. (du gr. ψυδράκιον, pustule). Médec. Espèce particulière de pustules petites, souvent irrégulièrement circonscrites, peu proéminentes, et se terminant par une croûte lamelleuse.

PSYDRAX. s. m. Bot. Genre de plantes établi pour un fruit de Ceylan.

PSYLLE. s. f. (du gr. ψύλλος, puce). Entom. Genre d'insectes hémiptères, appelés encore *faux pucerons*. Les psylles ne diffèrent des vrais pucerons que par leur agilité et leurs antennes terminées en pointe.

PSYLLES. Géogr. Nom d'un ancien peuple de Libye, au S. de la grande Syrte; on attribuait aux Psylles la vertu de guérir les morsures des serpents. Les descendants des Psylles subsistent encore en Egypte, où ils exercent le métier de jongleurs et de dompteurs de serpents.

PSYLLIDE. adj. des 2 g. Entom. Qui ressemble à une psylle. ‖ PSYLLIDES. s. m. pl. Famille d'insectes hémiptères, qui a pour type le genre psylle.

PSYLLION. s. m. (du gr. ψύλλος, puce). Bot. [illegible] blent à des puces par leur couleur brune et luisante.

PSYLLOCARPE. s. m. (pr. *pcil-lo-kar-pe;* ét. gr., ψύλλος, puce; καρπὸς, fruit). Bot. Genre de plantes du Brésil, de la famille des plantains.

PSYLLOPHORE. s. f. (pr. *pcil-lo-fo-re;* ét. gr., ψύλλος, puce; φορὸς, qui porte). Bot. Laiche pulicaire, dont les graines, petites et brunes, ressemblent à des puces.

PSYLLOTOXOTES. s. m. pl. (ét. gr., ψύλλος, puce; τόξον, arc, flèche). Philol. Peuple imaginaire que Lucien, dans son Histoire véritable, représente armé d'arcs, et monté sur des puces grosses comme des éléphants.

PT. Chim. Abréviation qui signifie *platine*.

PTARMIQUE. adj. des 2 g. (rad. gr. πταρμὸς, éternuement). Médec. Qui provoque l'éternuement. Il est synonyme de Sternutatoire.

PTARMIQUE. s. f. Bot. Nom donné à l'herbe à éternuer.

PTÉLÉACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une ptélée. ‖ PTÉLÉACÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des térébinthacées, qui a pour type le genre ptélée.

PTÉLÉE. Géogr. Ville de Thessalie, près de la mer; elle était située sur un promontoire, entre les golfes Pagasétique et Maliaque. ‖ Vieux nom de la ville d'Ephèse.

PTÉLÉE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones de la famille des térébinthacées, ayant pour type la ptélée à trois feuilles. Vulgairement orme à trois feuilles.

PTÉLIDIE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des rhamnées, ayant pour type la ptélidie ovale, arbrisseau de Madagascar.

PTÈNE ou **PTÉNIUM.** s. m. (pr. *ptè-ne, pté-ni-om;* rad. gr. πτηνός, léger). Chim. Un des noms que l'on donne à l'osmium, à cause de sa volatilité.

PTÉRACLIDE. s. m. Ichthyol. Genre de poissons répondant à l'oligopode.

PTÉRANTHE. s. m. (ét. gr., πτερὸν, aile; ἄνθος, fleur). Bot. Genre de plantes dicotylédones de la famille des urticées, ayant pour type le ptéranthe hérissé de l'Egypte.

PTÉRÉAL. s. m. Anat. Grande aile du sphénoïde considérée comme un os à part. ‖ Pl., *ptéréaux*.

PTÉRICOQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., πτερὸν, aile; κόκκος, coque). Bot. Qui a des coques ou des capsules ailées. Euphorbe ptéricoque.

PTÉRIDÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une ptéride. ‖ PTÉRIDÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des fougères, qui a pour type le genre ptéride.

PTÉRIDE. s. f. Bot. Genre de plantes cryptogames de la famille des fougères, renfermant plus de cent cinquante espèces qui croissent pour la plupart sous les tropiques, et dont une seule, connue sous le nom vulgaire d'*aigle impériale*, parce que sa racine coupée transversalement présente des traits qui rappellent la figure d'un aigle à deux têtes, se rencontre dans l'Europe septentrionale. Cette espèce recouvre souvent de grands espaces de terrains, et peut être utilisée, soit comme engrais, soit comme litière. Son incinération donne une grande quantité de potasse.

PTÉRIDIE. s. f. (rad. gr. πτερὸν, aile). Bot. Fruit entouré d'une aile membraneuse. Il se nomme plus généralement *Samare*.

PTÉRIDION. s. m. Bot. Jolie fougère du genre polypode.

PTÉRIGÈNE. adj. des 2 g. (ét. gr., πτερὶς, fougère; γεννάω, je produis). Bot. Qui naît sur les fougères. Agaric ptérigène.

PTÉRIGRAPHE. s. m. Didact. Auteur d'une ptérigraphie.

PTÉRIGRAPHIE. s. f. (ét. gr., πτερὶς, fougère; γράφω, je décris). Didact. Description ou traité des fougères.

PTÉRIGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui appartient à la ptérigraphie.

PTÉRIGYNE. s. f. (ét. gr., πτερὸν, aile; γυνὴ, femme). Bot. Appendice membraneux d'une graine.

PTÉRION. s. m. Bot. Genre de plantes de la famille des graminées, ne renfermant qu'une espèce, le ptérion élégant du Levant.

PTERNE. s. f. (du gr. πτέρνα, talon). Ornith. Partie postérieure de la face inférieure du pied des oiseaux, qui fait souvent une saillie bien prononcée.

PTÉROBRANCHE. adj. des 2 g. (ét. gr., πτερὸν, aile; βράγχια, branchies). Zool. Qui a les branchies en forme d'ailes ou de nageoires. ‖ PTÉROBRANCHES. s. m. pl. Ordre de la classe des stomatoptérophores.

PTÉROCARPE, adj. des 2 g. (ét. gr., πτερὸν, aile; καρπὸς, fruit). Bot. Qui a des fruits ailés.

— s. m. Bot. Genre de légumineuses renfermant plusieurs espèces d'arbres et d'arbrisseaux exotiques dont l'écorce contient un sucre propre rougeâtre, qui, sous le nom de *bois de santal*, fournit à la teinture une couleur rouge assez belle, et, sous celui de *bois hérisson*, donne la gomme appelée kino ou sandragon. Le bois du ptérocarpe est compacte, rouge, remarquable par ses fibres tantôt droites et tantôt on- [illegible] beau poli, et répand une odeur suave.

PTÉROCAULE. adj. des 2 g. (pr. *pté-ro-kô-le;* ét. gr., πτερὸν, aile; καυλὸς, tige). Bot. Qui a la tige ailée, le plus ordinairement par la décurrence des stipules. Crotalaire ptérocaule.

PTÉROCÉPHALE. adj. des 2 g. ou **PTÉROCÉPHALÉ, ÉE.** adj. (ét. gr. πτερὸν, aile; κεφαλὴ, tête). Bot. Qui a les fleurs ou les graines aigrettées. Scabieuse ptérocéphale.

PTÉROCÉPHALE. s. m. Bot. Genre de plantes formé pour quelques espèces de scabieuses.

PTÉROCÈRE. s. m. Conchyl. Subdivision conchyliologique pour la première section des strombes. Ptérocère tronqué.

PTÉROCHILE. s. m. (ét. gr., πτερὸν, aile; χεῖλος, lèvre). Entom. Nom donné à quelques espèces de guêpe ayant les mâchoires élargies.

PTÉRODACTYLE. adj. des 2 g. (ét. gr., πτερὸν, aile; δάκτυλος, doigt). Zool. Qui a les doigts lobés ou réunis jusqu'au bout par une membrane. ‖ PTÉRODACTYLES. s. m. pl. Famille d'oiseaux de l'ordre des échassiers.

— s. m. Genre de squamifères fossiles, de la classe des reptiles et de l'ordre des sauriens, dont les débris se trouvent dans le sein de la terre, en Angleterre et en Allemagne. On présume que ces reptiles pouvaient voler presque aussi bien que les oiseaux dans la classe desquels cette particularité les avait fait comprendre. La plus grande espèce de ptérodactyle ne devait pas avoir moins de cinq pieds d'envergure.

PTÉRODACTYLIEN, IENNE. adj. Zool. Qui ressemble à un ptérodactyle. ‖ PTÉRODACTYLIENS. s. m. pl. Ordre de la classe des squamifères, comprenant ceux où le second doigt de la main, excessivement allongé, remplit les fonctions d'aile.

PTÉRODIBRANCHE. adj. des 2 g. (ét. gr., πτερὸν, aile; δὶς, deux; βράγχια, branche). Zool. Qui a les organes de la respiration placés sur les appendices natatoires. ‖ PTÉRODIBRANCHES. s. m. pl. Classe des ptéropodes.

PTÉRODICÈRE. adj. des 2 g. (ét. gr., πτερὸν, aile; δὶς, deux; κέρας, corne). Entom. Qui a des ailes et deux antennes. Insecte ptérodicère.

PTÉRODIE. s. f. (rad. gr. πτερὸν, aile). Bot. V. PTÉRIDIE et SAMARE.

PTÉRODIPLE. adj. des 2 g. (ét. gr., πτερὸν, aile; διπλόος, double). Entom. Dont les ailes supérieures forment un pli longitudinal pendant le repos. ‖ PTÉRODIPLES. s. m. pl. Famille d'insectes hyménoptères. V. DUPLICIPENNE.

PTÉROGLOSSE. adj. des 2 g. (ét. gr., πτερὸν, aile; γλῶσσα, langue). Zool. Qui a la langue en forme de plume. ‖ PTÉROGLOSSES. s. m. pl. Famille d'oiseaux sylvains.

PTÉROGLOSSE. s. m. Ornith. Nom générique du toucan.

PTÉROGONE. adj. des 2 g. (ét. gr., πτερὸν, aile; γωνία, angle). Bot. Qui a des angles garnis d'ailes ou de membranes. Fruit, tige ptérogone.

PTÉROÏDE. adj. des 2 g. (ét. gr., πτερὸν, aile; εἶδος, ressemblance). Didact. Qui a la forme d'une aile.

— Bot. Qui s'étend en manière d'ailes. Sutures ptéroïdes.

PTÉROÏDE. s. m. Ichthyol. Genre de poissons de la famille des céphalotes, comprenant des espèces de scorpènes.

PTÉROÏDÉ, ÉE. adj. Bot. V. PTÉRIDÉ.

PTÉROLOPHE. s. m. (ét. gr., πτερὸν, aile; λόφος, aigrette). Bot. Genre de plantes de la famille des synanthérées.

PTÉROMALIEN, IENNE. adj. Entom. Qui ressemble à un ptéromale. ‖ PTÉROMALIENS. s. m. pl. Famille d'insectes hyménoptères.

PTÉROME. s. m. (du gr. πτέρωμα, plumage). Archit. anc. Aile d'un bâtiment. ‖ Rang de colonnes qui entoure un édifice.

— Ornith. Nom donné quelquefois aux plumes tectrices internes des ailes des oiseaux, qui sont généralement plus longues que les autres.

PTÉROMOLGE. s. m. (ét. gr., πτερὸν, aile; μολγὸς, salamandre). Erpét. Genre de reptiles campsichrotes, comprenant ceux qui, comme les dragons, ont des membranes latérales faisant office d'ailes.

PTÉROMYS. s. m. (ét. gr., πτερὸν, aile; μῦς, rat). Mamm. Genre de mammifères formé pour le grand écureuil volant.

PTÉRONE. s. m. (rad. gr. πτερὸν, aile). Entom. Genre d'insectes hyménoptères, comprenant les mouches-scie.

PTÉRONEURE. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones de la famille des crucifères, comprenant plusieurs espèces qui croissent en Dalmatie et en Grèce.

PTÉROPÈGE. s. f. (ét. gr., πτερὸν, aile; πηγὴ, origine). Entom. Portion du mésothorax et du métathorax à laquelle, chez les insectes, les ailes supérieures et inférieures sont implantées.

PTÉROPHANÈRE. adj. des 2 g. (ét. gr., πτερὸν, aile, φανερος, manifeste). Entom. Dont on aperçoit facilement les ailes. Se dit particulièrement d'une métamorphose qui permet d'apercevoir les ailes chez les nymphes.

PTÉROPHÉNICIEN. s. m. Ornith. Nom donné à un troupiale à ailes rouges des Indes.

PTÉROPHORE. adj. des 2 g. (ét. gr., πτερὸν, aile; φορὸς, qui porte). Zool. Qui est muni d'ailes. ‖ PTÉROPHORES. s. m. pl. Section de la classe des insectes, comprenant ceux qui ont des ailes.

PTÉROPHORE. s. m. Antiq. gr. Messager qui portait souvent des plumes à son bonnet ou à la pointe de sa lance.

PTÉROPHORE. s. m. Entom. Genre d'insectes lépidoptères de la famille des séticornes ou chétocères, comprenant des espèces fort remarquables par leur port.

— Bot. Genre de plantes de la famille des synanthérées, comprenant une espèce du cap de Bonne-Espérance qui exhale une odeur camphrée.

PTÉROPHORIEN, IENNE. adj. Entom. Qui ressemble au ptérophore. ‖ PTÉROPHORIENS. s. m. pl. Famille d'insectes ayant pour type le genre ptérophore.

PTÉROPHYLLE. s. m. (ét. gr., πτερὸν, aile; φύλλον, feuille). Bot. Genre de mousses nommé aussi *fabronie*.

PTÉROPHYTE. s. m. (ét. gr. πτερὸν, aile; φυτὸν, plante). Bot. Genre de plantes de la famille des composées, renfermant plusieurs espèces de coréopsis du Mexique.

PTÉROPODE. adj. des 2 g. (ét. gr., πτερὸν, membrane; πούς, ποδὸς, pied). Moll. Qui a des nageoires pour organes locomoteurs. ‖ PTÉROPODES. s. m. pl. Ordre de mollusques qui n'ont aucun organe pour ramper ou se fixer aux corps sous-marins, et qui flottent continuellement dans la mer, où ils se meuvent à l'aide de nageoires placées comme des ailes aux deux côtés de la bouche.

PTÉROPODÉ, ÉE. adj. Bot. Qui a des pétioles ailés.

PTÉROSPERME. adj. des 2 g. (ét. gr., πτερὸν, aile; σπέρμα, graine). Bot. Qui a des fruits ailés.

PTÉROSPERME. s. m. Bot. Genre de plantes de la famille des malvacées comprenant plusieurs espèces des Indes orientales.

PTÉROSPORE. s. m. (ét. gr., πτερὸν, aile; σπορὰ, semence). Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs monopétalées, ayant pour type une plante du Canada dont les semences sont fort petites et munies chacune d'une aile terminale.

PTÉROSTICHE. s. m. (ét. gr., πτερὸν, aile; στίχος, rang). Entom. Genre d'insectes coléoptères de la famille des créophages.

PTÉROSTYLE. adj. des 2 g. (ét. gr., πτερὸν, aile; στύλος, style). Bot. Dont le style est élargi en forme d'aile.

PTÉROSTYLE. s. m. Bot. Genre de plantes monocotylédones, de la famille des orchidées, composé d'espèces peu connues.

PTÉROTE. adj. des 2 g. (du gr. πτερὸν, aile). Hist. nat. Qui est muni d'ailes.

PTÉROTE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs incomplètes, ne comprenant qu'une espèce, la ptérote tombante, gros arbrisseau de la Cochinchine.

PTÉROTHÈQUE. s. f. (ét. gr., πτερὸν, aile; θήκη, boîte). Entom. Partie de la chrysalide qui protége les ailes de l'insecte.

— Bot. Genre de plantes de la famille des synanthérées, composé d'une seule espèce, la ptérothèque de Nîmes.

PTÉROTRACHÉE. s. f. Moll. Syn. de Firole.

PTÉRULE. s. f. Bot. Genre de la famille des champignons, fondé sur la clavaire plumeuse qui lui sert de type.

PTÉRYGIBRANCHE. adj. des 2 g. (ét. gr., πτέρυξ, nageoire; βράγχια, branchies). Qui a les branchies en forme de nageoires. ‖ PTÉRYGIBRANCHES. s. m. pl. Moll. Famille de crustacés.

PTÉRYGIEN, IENNE. adj. (du gr. πτέρυξ, nageoire). Ichthyol. Qui a des nageoires.

PTÉRYGION. s. m. (du gr. πτερύγιον, petite aile). Médec. Epaississement ou hypertrophie partielle de la conjonctive oculaire, se présentant sous l'apparence d'un pli plus ou moins épais, de forme triangulaire, dont la base est vers la circonférence du globe de l'œil, sur la sclérotique, et dont le sommet s'étend vers la cornée transparente et quelquefois jusqu'à son centre. Il se rencontre quelquefois sur un même œil deux ou trois ptérygions qui couvrent toute la cornée d'un voile épais et empêchent totalement la vue.

— Bot. Aile d'un fruit. ‖ Genre de plantes établi sur deux fruits.

— Entom. Appendice à la base de quelques papillons.

— Mamm. Aile du nez des mammifères.

PTÉRYGO-ANGULI-MAXILLAIRE. adj. et s. m. Anat. Se dit d'un muscle appelé aussi *grand ptérygoïdien*. V. PTÉRYGOÏDIEN.

PTÉRYGO-COLLI-MAXILLAIRE. adj. et s. m. Anat. Se dit d'un muscle appelé aussi *petit ptérygoïdien*. V. PTÉRYGOÏDIEN.

PTÉRYGODE. s. m. Entom. Pièce placée à la base des ailes supérieures des papillons.

PTÉRYGODIE. s. f. Bot. Genre de plantes [illegible] sieurs espèces d'ophrys du cap de Bonne-Espérance.

PTÉRYGOÏDE. adj. des 2 g. (ét. gr., πτέρυξ, aile; εἶδος, forme). Qui a la forme d'une aile.

— Anat. Se dit de deux apophyses situées sur la face gutturale de l'os sphénoïde, une de chaque côté de la ligne médiane, se dirigeant perpendiculairement en bas, et composées chacune de deux lames auxquelles on a donné le nom d'*ailes*.

PTÉRYGOÏDIEN, IENNE. adj. Anat. Qui a rapport à l'apophyse ptérygoïde. ‖ *Fosse ptérygoïdienne*. Enfoncement qui sépare postérieurement les deux lames ou ailes de l'apophyse ptérygoïde. ‖ *Conduit ptérygoïdien*. Celui qui

traverse la base de l'apophyse ptérygoïde. || *Muscles ptérygoïdiens.* Deux muscles situés dans la fosse zygomatique, et distingués en *grand* et *petit.* || *Artère ptérygoïdienne.* Celle qui naît de la maxillaire interne, au sommet de la fosse zygomatique, et s'engage dans le conduit ptérygoïdien ou vidien pour aller se distribuer à la trompe d'Eustache et à la voûte du pharynx. || *Nerfs ptérygoïdiens.* Deux nerfs différents, dont l'un provient du rameau maxillaire inférieur du trifacial, et se distribue aux muscles ptérygoïdiens, et dont l'autre, nommé aussi *nerf vidien*, naît de la partie postérieure du ganglion sphéno-palatin, et s'engage dans le canal vidien.

PTÉRYGO-MAXILLAIRE. adj. et s. m. Anat. Se dit d'un muscle qui se porte de l'apophyse ptérygoïde à la mâchoire.

PTÉRYGOME. s. m. (du gr. πτερύγωμα, saillie en forme d'aile). Pathol. Gonflement de la vulve qui met obstacle au coït.

PTÉRYGO-PALATIN, INE. adj. Anat. Qui appartient à l'apophyse ptérygoïde et au palais. Artère ptérygo-palatine. Muscles ptérygo-palatins.

PTÉRYGOPE. adj. des 2 g. (ét. gr., πτέρυξ, aile; πούς, pied). Bot. Qui a des pédoncules comprimés.

PTÉRYGO-PHARYNGIEN. adj. m. Anat. Qui appartient à l'apophyse ptérygoïde et au pharynx.

PTÉRYGOPHYLLE. s. m. Bot. Genre de plantes de la famille des mousses comprenant des espèces exotiques.

PTÉRYGOPHYLLOÏDE. adj. des 2 g. Bot. Qui ressemble à un ptérygophylle. || PTÉRYGOPHYLLOÏDES. s. f. pl. Famille de mousses qui a pour type le genre ptérygophylle.

PTÉRYGOSPERME. adj. des 2 g. Bot. V. PTÉROSPERME.

PTÉRYGO-STAPHYLIN. adj. m. Anat. Qui appartient à l'apophyse ptérygoïde et au voile du palais.

PTÉRYGO-SYNDESMO-STAPHYLO-PHARYNGIEN. adj. et s. m. Anat. Nom donné au muscle constricteur supérieur du pharynx.

PTÉRYGO-TEMPORAL, ALE. adj. Anat. Qui est en rapport avec l'apophyse ptérygoïde et l'os temporal.

PTÉRYGYNANDRE. s. m. Bot. Genre de mousses dont on connaît une trentaine d'espèces qui croissent dans les bois et rampent à la surface des écorces des arbres.

PTÉRYSTAPHYLIN. adj. et s. m. V. PTÉRYGO-STAPHYLIN.

PTILE. s. m. (du gr. πτίλον, aile d'insecte). Entom. Ensemble des plumes tectrices externes de l'aile des insectes.

PTILIN. s. m. Entom. Genre d'insectes appelé aussi Panache.

PTILINE. s. f. Entom. Membrane molle et mobile, qui se trouve entre les antennes de quelques mouches.

PTILOCÈRE, ÉE. adj. (ét. gr., πτίλον, plume; κέρας, corne). Entom. Qui a des antennes velues.

PTILODACTYLE. s. m. (ét. gr., πτίλον, aile; δάκτυλος, doigt). Entom. Genre d'insectes établi pour placer une espèce de *pyrochroa.*

PTILODÈRE. adj. des 2 g. (ét. gr., πτίλον, plume; δέρη, cou). Zool. Qui a le cou garni de plumes. || PTILODÈRES. s. m. pl. Famille d'oiseaux.

PTILOPTÈRE. (ét. gr., πτίλον, voile; πτερόν, aile). Ornith. Dont les ailes sont en forme de nageoires. || PTILOPTÈRES. s. m. pl. Famille d'oiseaux.

PTILORHYNQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., πτίλον, plume; ῥύγχος, bec). Ornith. Dont le bec est garni de filaments.

PTILOSE. s. f. (du gr. πτίλωσις). Pathol. Chute des cils, produite par une acrimonie corrosive.

— Ornith. Ensemble des plumes d'un oiseau.

PTILOSTÈME. s. m. (ét. gr., πτίλον, plume; στήμων, étamine). Bot. Genre de plantes de la famille des synanthérées, comprenant un arbrisseau de l'île de Crète.

PTILOSTÈPHE. s. m. (ét. gr., πτίλον, plume; στέφος, couronne). Bot. Genre de plantes synanthérées, ne comprenant qu'une espèce, le ptilostèphe à feuilles de coronope du Mexique.

PTILOTE. adj. des 2 g. (rad. gr. πτίλον, aile). Qui a des ailes.

[illegible] cryptogames, de la famille des algues, ne comprenant qu'un petit nombre d'espèces, parmi lesquelles sont le ptilota rameux, très-jolie et élégante plante marine, d'une belle couleur purpurine.

— Genre de plantes dicotylédones, de la famille des amarantacées, comprenant des herbes vivaces de la Nouvelle-Hollande.

PTINE. s. m. (du gr. πτίσσω, je tonds, j'enlève l'écorce). Entom. Genre d'insectes coléoptères que l'on trouve fréquemment dans nos demeures, où ils marchent le soir, et qui volent très-peu. Ptine élégant, voleur, impérial, allongé.

PTINIEN, IENNE. adj. Entom. Qui ressemble à un ptine. || PTINIENS. s. m. pl. Famille d'insectes ayant pour type le genre ptine.

PTISANE. s. f. Ancienne forme du mot *Tisane.*

PTOCHOTROPHE. s. m. (ét. gr., πτωχός, pauvre; τρέφω, je nourris). Antiq. rom. Hospice dans lequel on nourrissait les pauvres.

PTOLÉMAÏDE. adj. Antiq. gr. Tribu d'Athènes, nommée ainsi en l'honneur de Ptolémée, roi d'Egypte.

PTOLÉMAÏTE. s. m. Hist. relig. Membre d'une secte gnostique, fondée par un Ptolémée, qui ne reconnaissait pour divine et authentique qu'une partie de la loi de Moïse.

PTOLÉMÉE. Nom commun à treize rois d'Egypte, de la famille des Lagides, et à quelques rois de Macédoine, de Cypre et de Cyrène.

PTOLÉMÉEN, ENNE. adj. Hist. Qui appartient aux Ptolémées ou à un Ptolémée.

— *Système ptoléméen.* Système qui plaçait la terre au centre du monde.

PTYALAGOGUE. adj. des 2 g. (ét. gr., πτύαλον, crachat; ἄγω, je chasse). Thérap. Syn. de Sialagogue, qui excite la sécrétion de la salive.

PTYALINE. s. f. Chim. Substance animale particulière qui existe dans le crachat.

PTYALISME. s. m. (du lat. *ptyalismus*; fait du gr. πτύω, je crache). Pathol. Crachotement presque continuel.

PTYCHOPLEURE. adj. des 2 g. (ét. gr., πτύσσω, plier; πλευρά, côté). Qui a le corps plissé sur le côté.

PTYCHOPTÈRE. s. m. (pr. *pti-kop-te-re*; ét. gr., πτύσσω, plier; πτερόν, aile). Entom. Genre d'insectes diptères comprenant plusieurs tipules.

PTYCHOSPERME. s. m. (pr. *pti-ko-sper-me*; ét. gr., πτυχή, pli; σπέρμα, semence). Bot. Genre de plantes de la famille des palmiers, ayant pour type le ptychosperme à tige grêle, arbre de la Nouvelle-Hollande.

PTYCHOSTOME. s. m. (pr. *pti-ko-sto-me*; ét. gr., πτυχή, pli; στόμα, bouche). Bot. Genre de mousses qui se plaisent dans les régions froides des Alpes et des contrées arctiques; elles forment des gazons vivaces, sur la terre et dans les fentes des rochers.

PTYGMATURE. adj. des 2 g. (ét. gr., πτύγμα, pli; οὐρά, queue). Bot. Qui a les pédoncules plissés.

PTYOCÈRE. s. m. Entom. Genre d'insectes coléoptères de la famille des térédyles.

PTYSMAGOGUE. adj. des 2 g. (ét. gr., πτύσμα, crachat; ἄγω, je chasse). Thérap. Syn. d'Expectorant.

PU. s. m. Métrol. Mesure itinéraire des Chinois, qui vaut 2,400 pas géométriques ou environ 2 kilomètres. Le pu est le décuple du li, autre mesure chinoise.

PUAMMENT. adv. (pr. *pu-a-man*). D'une manière puante, avec puanteur. Une opération faite salement et puamment. Un gaz qui s'exhale puamment. Il est peu usité.

— Fig. et fam. Grossièrement, effrontément, impudemment. Mentir puamment. Débiter puamment des propos licencieux.

PUANT, ANTE. (pr. *pu-an*). Qui pue, qui sent mauvais, qui infecte. Une odeur puante. Un souffle puant. Une haleine puante. Une viande puante. Des pieds puants. Un gaz puant. La plupart des corps deviennent puants, dans leur décomposition opérée sous l'influence de la chaleur.

Je vous parais peut-être dégoûtante,
Un peu ridée, et même un peu *puante.* (Vert.)

— *Le gaz puant.* Se dit principalement de l'hydrogène sulfuré.

— Fig. et fam. Grossier et impudent. Ce sens n'est guère usité que dans ces locutions : *Mensonge puant, puant menteur.* M. Landais ne cite ces locutions que pour en dire ce qui suit : « *Mensonge puant* et *puant menteur* ne se disent pas; ces deux expressions sont par trop grossières et par trop dégoûtantes; la bonne société en a fait justice. » Le reproche adressé ici indirectement à l'Académie manque de justesse et même de bonne foi; car elle a présenté ces deux locutions comme pouvant être employées dans le langage familier (ce que ne dit pas M. Landais), langage d'ailleurs, que la bonne société ne s'interdit pas toujours et qu'elle aurait tort de s'interdire (ce que M. Landais paraîtrait ignorer). D'un autre côté, les locutions *mensonge puant, puant menteur* ne sont pas plus *grossières* ou *dégoûtantes* que celle-ci : *C'est un puant*, que M. Landais accueille et présente sans s'effaroucher, sans même faire observer [illegible] trivial.

— Chass. *Bêtes puantes.* Les renards, les blaireaux, les fouines, etc.

— *Puant* s'emploie aussi comme substantif. Dans ce cas, il est trivial; mais le langage ordinaire ne l'exclut pas. *C'est un puant, un vilain puant*, c'est-à-dire un vaniteux épris de son mérite, réel ou supposé, et qui est enclin à trouver à redire à tout. || On dit aussi au féminin, *c'est une puante.*

PUANT. s. m. Mamm. S'emploie dans le sens de Mofette. V. ce mot.

— Bot. Nom donné à un certain bois puant d'Amérique, dont le grain est serré et agréablement nuancé.

— Ornith. Nom vulgaire du martin-pêcheur et de la huppe ou puput.

PUANTEUR. s. f. Qualité de l'odeur qui s'exhale d'un corps quelconque et se transmet aux lieux environnants quand cette odeur est mauvaise, désagréable, infecte. Cette odeur est d'une puanteur horrible. Omission des dictionnaires.

— Il se prend le plus souvent pour l'odeur elle-même et signifie Mauvaise odeur. La puanteur de l'haleine de certains gaz. La puanteur des pieds est insupportable. Quelle puanteur s'exhale de cette viande, de ce poisson! Des lieux inhabitables à cause de la puanteur. L'établissement des bornes-fontaines a pour objet l'assainissement des rues et la destruction de la puanteur des égouts. || On a dit autrefois *puantise.*

PUANTS (LES). (en lat. *Putidi*). Géogr. Peuple de l'Amérique du Nord, dans le Canada, sur la côte occidentale du lac des Illinois. || *Baie des Puants.* Lac peu étendu, qui communique au N.-O. avec le lac des Illinois.

PUBÈRE. adj. des 2 g. (du lat. *pubes, puberis*, même signif.). Physiol. Qui a atteint l'âge de puberté. Dans les climats ardents, les garçons et les filles sont plus tôt pubères que dans les climats tempérés.

— substantiv. Un pubère. Une pubère. Le genre de musique qui convient principalement aux *pubères* est le chant. (Polinière.) Une expression mâle et sérieuse se répand dans les traits du *pubère*, et annonce sa puissance future. (Id.)

— Jurispr. Qui a atteint l'âge auquel la loi permet qu'on se marie, auquel les garçons et les filles sont généralement capables de procréer. Les lois romaines déclaraient pubère tout garçon âgé de quatorze ans, et toute fille âgée de douze ans. Il s'emploie dans ce sens, comme adj. ou comme subst.

PUBERTÉ. s. f. (du lat. *pubertas*, fait de *pubes*, duvet). Époque de la vie qui succède à l'enfance, et où les individus deviennent nubiles. Les signes de la puberté. Puberté tardive.

— *Puberté* se dit le plus souvent pour l'État ou l'époque même de la puberté. Les signes de la puberté sont divers : ils varient selon les espèces et les climats. La mue de la voix chez le mâle, le flux sanguin menstruel chez la femelle, sont des signes généraux de puberté. La croissance au pubis, chez l'un et chez l'autre sexe, de ce que Cicéron et Columelle appellent des noms *pubes* et *pubertas*, est un signe caractéristique de la puberté. Les Romains avaient coutume de célébrer la puberté par des fêtes et des réjouissances.

— Jurispr. Age auquel la loi permet qu'on se marie. L'article 144 du Code civil établit la puberté à dix-huit ans révolus pour les garçons, et à quinze ans révolus pour les filles.

PUBESCENCE. s. f. (du lat. *pubescere*, commencer à avoir du poil). Existence, qui se manifeste, de poils distincts fins, courts et mous comme du duvet, sur une partie d'un corps organisé. La pubescence de la peau. La pubescence du menton. La pubescence des tiges, des feuilles, des pétales.

PUBESCENT, ENTE. adj. Qui se garnit de poils distincts, plus ou moins rapprochés, fins, courts, mous comme du duvet. Peau pubescente. Lèvre pubescente. Tige pubescente. Feuilles pubescentes. Anthères pubescentes. Les feuilles du géranium, les fruits de la digitale pourprée sont pubescents.

PUBICORNE. adj. des 2 g. (ét. lat., *pubes*, duvet; *cornu*, corne). Zool. Qui a les cornes pubescentes. Le tanypo est pubicorne.

PUBIEN, ENNE. adj. (rad. *pubis*). Anat. Qui a rapport au pubis. || *Arcade pubienne.* Echancrure de la portion antérieure de la surface inférieure du bassin, et qui est limitée de chaque côté par cette lame oblongue et oblique qui unit le pubis à l'ischion. || *Articulation pubienne* ou *symphyse pubienne.* Articulation des deux os pubis entre eux, formée par l'union des deux surfaces ovalaires qui présentent les os iliaques. || *Ligaments pubiens* ou *ligament pubien antérieur* et *ligament sous-pubien.* Deux faisceaux ligamenteux qui se portent de l'une à l'autre des deux branches du pubis ou de l'arcade pubienne, et qui concourent à affermir celle-ci en maintenant le rapport des deux surfaces ovalaires. || *Région pubienne.* Partie moyenne de la région hypogastrique ou sous-ombilicale.

PUBIFLORE. adj. des 2 g. (ét. lat., *pubes*, duvet; *flos*, fleur). Bot. Dont le calice, dont la corolle est couverte d'un léger duvet ou veloutés. L'astragale est pubiflore.

PUBIGÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat. *pubes*, [illegible] vet. Folioles pubigères.

PUBIO-COCCYGIEN-ANNULAIRE. adj. et s. m. Anat. Nom donné aux deux muscles releveurs de l'anus et de l'ischio-coccygien, considérés comme réunis en un seul et même muscle.

PUBIO-FÉMORAL. adj. et s. m. Anat. Nom donné au muscle premier adducteur de la cuisse, lequel s'étend de l'épine du pubis à la partie moyenne du fémur.

PUBIO-OMBILICAL. adj. et s. m. Anat. Nom donné au muscle pyramidal du bas-ventre, s'étendant du pubis à la ligne blanche, près de l'ombilic.

PUBIO-PROSTATIQUE. adj. et s. m. Anat. Se dit du muscle qui s'étend du pubis à la prostate.

PUBIO-SOUS-OMBILICAL. adj. et s. m. Anat. Muscle qui se porte du pubis au-dessous de l'ombilic.

PUBIO-STERNAL. adj. et s. m. Anat. Nom donné au muscle droit abdominal, qui s'étend du pubis au sternum.

PUBIS. s. m. (pr. *pu-biss*; du lat. *pubes*, fait de *pubere*, commencer à avoir des poils) Anat. Partie moyenne de la région hypogastrique, qui se couvre de poils à l'époque de la puberté. Symphyse du pubis. Section de la symphyse du pubis. Dont le *pubis* est ceint de monstres aboyants. (Domergue.)

Faites voir sur votre bureau
Le *pubis* hurlant dans vos rimes. (Lebrun.)

— adj. m. *Os pubis.* La partie antérieure de l'os coxal, ainsi nommé parce qu'il correspond à la *région pubienne.*

PUBLIC, IQUE. adj. (du lat. *publicus*, même signif.). Qui concerne tout un peuple, qui s'étend à tout un peuple, qui appartient à tout un peuple. Le bien public. L'avantage public. L'intérêt public. L'utilité publique. L'autorité publique. Le droit public. La dette publique. Les fonds, les effets publics. Le trésor public. Les revenus publics. Soulager la misère publique. Calamité publique. La guerre dite du bien public fut une des guerres civiles sous Louis XI. L'espérance *publique* frustrée tout à coup par la mort de cette princesse. (Boss.) Le salut *public* et la nécessité sont les deux premières lois de l'État. (Ferrand.) Ah! pour le bien *public* il n'est rien qu'on ne quitte. (Bours.) Ainsi tout le royaume pleure la mort de son défenseur, et la perte d'un homme seul est une calamité *publique.* (Fléch.)

Et ne suffit-il pas, seigneur, à vos souhaits
Que le bonheur *public* soit un de vos bienfaits?
(Racine.)

— *La chose publique.* L'État, quelle que soit sa forme, quel que soit son gouvernement. Ce mot est la traduction littérale du *res publica* latin. Les ministres sont logés aux frais de la chose publique. C'en est fait de la chose publique, lorsque le premier des citoyens en vient au mépris des lois. || *La cause publique.* L'intérêt du pays.

Mais je viens de savoir quel étrange malheur
D'un fils victorieux a suivi la valeur,
Et que son trop d'amour pour la cause *publique*
Par ses mains à son père ôte une fille unique. (Corn.)

— *Autorité publique.* L'ensemble des fonctionnaires ou magistrats chargés de l'administration publique.

— *Services publics.* Les diverses branches de l'administration des affaires de l'Etat, et qui sont placées dans le département d'un ministre particulier, comme la magistrature, les finances, le service militaire, etc. Les services publics sont rétribués par l'Etat. Le génie militaire, l'artillerie, la marine, les ponts et chaussées, les mines, les tabacs, sont des services publics qui s'alimentent à l'École polytechnique. || Se dit encore, mais principalement au singulier, *service public*, pour désigner généralement l'administration des affaires publiques. Les impositions sont établies pour subvenir aux besoins du service public. || *Services publics* se dit enfin pour Services dans les affaires publiques. Après trente années de services publics, il se retira dans ses foyers domestiques.

— *Personnes publiques.* Celles qui sont revêtues de l'autorité publique dans quelque branche que ce soit, qui exercent quelque emploi rétribué par l'Etat. Officier public. Fonctionnaire public. L'équité et la probité sont les premières vertus à rechercher dans les personnes publiques. L'éducation publique est nécessaire à ceux qui doivent être des hommes publics.

— *Charges publiques.* Impositions auxquelles est soumis chaque individu, chaque citoyen, pour contribuer, dans des proportions établies par une loi, aux besoins et aux dépenses de l'Etat.

— *Vie publique.* Le temps qu'un homme passe ou a passé dans l'administration des affaires publiques. Opposé à *vie privée.* Cet homme a eu deux vies également honorables et irréprochables : la vie publique et la vie privée. La vie publique est ouverte à tout citoyen pour qu'il se rende utile à son pays. Le sage cherche dans la vie privée un dédommagement aux soucis de la vie publique.

— Dr. rom. *Crime public.* Crime dont la punition intéresse la société tout entière, chaque citoyen pouvant se porter accusateur. || Dans un sens analogue, on dit *jugement public.*

— Jurispr. *Droit public.* Science qui apprend la constitution des États, les lois qui les régissent, les droits qui leur sont propres, les inté- [illegible]

— Myth. rom. *Public* était un des surnoms de la Fortune. A Rome, sur le mont Quirinal, il y avait un temple consacré à la Fortune publique.

— Polit. *Trésor public.* L'ensemble des revenus de l'Etat, des sommes destinées au service de l'Etat, au service public. Le trésor public a été épuisé par la dernière guerre. || Se dit aussi du lieu où sont déposées et administrées les sommes destinées au service public; mais, dans ce sens, on dit plutôt absolument, *le Trésor.*

— Prat. *Ministère public.* Magistrature établie près de chaque tribunal pour veiller aux intérêts de la société en requérant l'application et l'exécution des lois. || *La partie publique.* Le magistrat qui, dans les diverses causes ou ci-

viles ou criminelles, est spécialement chargé de parler au nom de la société, dans l'intérêt public.

— Commun à tous, à l'usage de tous, que la faculté indiquée par ce mot soit ou ne soit pas d'ailleurs le prix de quelque rétribution, de quelque faveur. Un chemin public. La voie publique. Une place publique. Un lieu public. Une école publique. Les églises, les théâtres, les foires, les marchés, les promenades, etc., sont des lieux publics. Sans billets de faveur, il est difficile de prendre place dans les tribunes publiques de la Chambre des députés. Quand on vous attaque, défendez-vous; cela est de droit public. Il leur accorde l'exercice *public* de leur religion. (Anquet.)

Le pauvre est à couvert de ses ruses obliques;
Orgueilleuse, elle suit la pourpre et les faisceaux;
Serpent contagieux qui des sources *publiques*
Empoisonne les eaux. (J.-B. Rouss.)

— *Édifices publics.* Ceux qui sont affectés aux différents services publics.

— Jurispr. *Marchande publique.* La femme n'est pas réputée marchande *publique* si elle ne fait que détailler les marchandises du commerce de son mari; elle n'est réputée telle que lorsqu'elle fait un commerce séparé. (Code de comm.) La femme ne peut être marchande *publique* sans l'autorisation de son mari. (Id.)

— *Femme publique, fille publique.* Femme ou fille qui s'abandonne à l'impudicité; prostituée.

— Manifeste, connu de tous, généralement répandu. Ce que vous m'annoncez comme une nouvelle est déjà un bruit public. La nouvelle de cette victoire fut aussitôt rendue publique. Il est de notoriété publique que les maisons de jeu sont interdites. Cette profession de foi est publique, on ne saurait la démentir. Voilà donc un fait avéré et *public.* (Boss.)

On en tira cent exemplaires.
C'est beaucoup, dis-je en m'approchant:
La pièce n'est pas si *publique.*
Il faut compter, dit le marchand;
Tout est encor dans ma boutique. (***)

— De tous, à tous, général. Le cri public s'est élevé contre cet homme. Cette motion fut accueillie par des clameurs publiques. On lit sur l'écriteau : Défense publique de pénétrer dans cette enceinte. De la reine et de moi que dit la voix *publique?* (Rac.)

Achille seul, Achille à son amour s'applique;
Voudrait-il insulter à la crainte *publique?* (Rac.)

En vain contre ce flot d'aversion *publique*
Vous tiendrez quelque temps ferme sur la boutique. (Boileau.)

— *Morale publique.* L'ensemble des préceptes généraux de la morale que doivent observer les hommes vis-à-vis de leurs semblables, et qui constituent la base de toute société organisée. Les propos de cet homme outragent la morale publique. Sa conduite licencieuse offensa au plus haut point la morale publique. La morale publique veut qu'il soit sévèrement puni.

— *Pudeur publique.* V. PUDEUR.

— *Puissance publique.* V. PUBLIC.

— Hist. *Paix publique.* Nom donné en Allemagne, au XVe siècle, à la paix de Dieu, qu'on devait observer le dimanche.

— Qui se passe ou a lieu en présence de tous. La discussion sera publique. Il y aura demain séance publique. Il a été ouvert à l'Observatoire un cours public d'astronomie. Cet affront public demande satisfaction. Le roi a reçu aujourd'hui en audience publique. Cet homme est passionné dans les débats publics.

PUBLIC. s. m. Le peuple en général. Il a fait sa fortune aux dépens du public. C'est là un bruit qui court dans le public. Combien de personnes, ayant mission de travailler dans l'intérêt du public, ne travaillent pourtant que dans leur intérêt particulier? Avis au public: Telle pièce de monnaie cessera d'avoir cours légal à dater de telle époque. Cet ouvrage est livré au public, advienne ce que pourra. On peut être philosophe pour le *public;* on est toujours homme pour soi. (Mass.) Il est impossible d'ôter au *public* la liberté de parler. (Louis XIV.) Le *public* n'est jamais injuste ni dupe à la longue. (Dussault.) Le *public!* le *public!* combien faut-il de sots pour faire un *public!* (Chambort.) Le *public* aime à être trompé. (J.-J. Rouss.)

On vit par le *public* un poëte avoué,
S'enrichir aux dépens du mérite joué. (Boileau.)

Du rang où notre esprit une fois s'est fait voir,
Sans un fâcheux éclat nous ne saurions déchoir.
Le *public*, enrichi du tribut de nos veilles,
Croit qu'on doit ajouter merveilles sur merveilles. (Id.)

Plus le *public* aujourd'hui vous accable,
Plus il sera pour vous dans un autre moment. (Mesvel.)

Le public léger, qu'un changement réveille,
Brise en riant l'autel qu'il encensait la veille. (Dorat.)

[illegible] rable de personnes réunies pour assister à un spectacle quelconque. Le public des concerts est un public choisi. Chaque théâtre a son genre et en général aussi, son public particulier. Dans la matinée surtout, on trouve au Musée un public distingué. Le public siffla à outrance ce détestable ouvrage. Le public est sévère et souvent ingrat; rarement on le trouve bienveillant; il est difficile à émouvoir. Que ne changez-vous de scène? votre public est trop exigeant.

— *En public.* loc. adv. En présence de tous, devant tout le monde. Se faire voir en public. Parler en public. Paraître en public. La spéculation tire parti des infirmités humaines et des monstruosités de la nature en les montrant en public pour de l'argent. Tel acteur rit en public, dont le cœur est souvent bien vivement affligé.

Vois-tu ce libertin en *public* intrépide,
Qui prêche contre un dieu que dans son âme il croit? (Boileau.)

Prenons part en *public* aux victoires publiques,
Pleurons dans la maison nos malheurs domestiques. (Corneille.)

PUBLICAIN. s. m. (du lat. *publicanus*, même signif.). Fermier chargé du recouvrement des deniers publics, dans l'ancienne Rome et dans tout l'empire romain. Les publicains formaient entre eux trois sociétés : la première se composait des *mancipes* ou *redemptores*, qui prenaient la ferme en leur propre main; la deuxième, des *prædes*, qui fournissaient le cautionnement des premiers; la troisième comprenait les *socii* ou associés aux bénéfices et aux pertes. Les publicains étaient les chevaliers romains. Les grands risques qu'ils couraient dans leur administration faisaient fermer les yeux sur l'énormité des biens qu'il n'était pas rare de les voir acquérir. Le nom de *publicains* devint odieux, surtout chez les Juifs, à cause des profits scandaleux qu'ils accumulaient le plus souvent; aussi trouve-t-on ces mots dans l'Évangile: Il faut le traiter comme un païen et comme un *publicain* (*sit tibi sicut ethnicus et publicanus*).

— Nom donné, dans le XIIe siècle, à des hérétiques de Bourgogne et de Flandre, qui rejetaient l'Ancien Testament, le mariage, le serment, etc.

— Se dit aujourd'hui, en mauvaise part, des gens d'affaires, des traitants, des financiers, qui servent leurs propres intérêts aux dépens de ceux dont ils sont chargés. Cet homme est un avide publicain. Combien de républicains ardents sont devenus des publicains impitoyables.

Engraissé des larcins qu'il fit à la patrie,
Un *publicain* disait : « Bon Dieu! que de vertus,
Que de force d'esprit, que de philosophie
Il faut, pour mépriser les faveurs de Plutus! »
Non, répondit un sage au moderne Crésus.....
Il suffit d'observer ceux qu'il en gratifie. (Kérivalant.)

— Syn. comp. PUBLICAIN. FINANCIER. TRAITANT. Le *publicain* percevait les revenus publics; le *financier* avait la ferme ou la régie des droits, maniait les deniers de l'État, faisait des opérations de banque; le *traitant* opérait les recouvrements, à certaines conditions réglées par un traité.

PUBLICATEUR. s. m. Celui qui publie, qui fait une publication.

PUBLICATION. s. f. (pr. *pu-bli-ka-ci-on*; du lat. *publicare*, publier). Action de publier, acte par lequel on publie. La publication de la paix, de la guerre. La publication d'une ordonnance, d'une loi. La publication des bans du mariage, soit civil, soit religieux. La publication des Saintes Écritures, de l'Évangile. Avant la célébration du mariage, l'officier de l'État civil fera deux *publications*, à huit jours d'intervalle, un jour de dimanche, devant la porte de la maison commune. (Code civil.) Un extrait de l'acte de *publication* sera et restera affiché à la porte de la maison commune, pendant les huit jours d'intervalle. (Id.)

— L'action de faire paraître un livre et de le mettre en vente. Depuis la publication de cet ouvrage, je n'ai rien édité. La publication de ce livre a été empêchée par la censure. ‖ Dans un sens analogue, La publication d'un journal, d'une revue quotidienne ou hebdomadaire, d'un écrit périodique quelconque. Le fait de toutes ces publications doit être précédé de formalités indiquées dans des règlements particuliers ou prescrites par des lois spéciales.

PUBLICISME. s. m. (rad. *public*). La science du publiciste. Le publicisme exige des études laborieuses, approfondies, guidées et soutenues par une grande force de raisonnement et de discussion. ‖ Instruction sur le droit public et la discussion des questions de droit, en général. Suivre un cours de publicisme. ‖ L'ensemble des publicistes. Le publicisme a souvent émis des assertions très-contestables, soutenu même des maximes antisociales.

PUBLICISTE. s. m. (rad. *public*). Celui qui écrit sur le droit naturel, le droit public, le droit international ou des gens, la diplomatie, la politique. Un savant publiciste. Aristote, Platon, Locke, Montesquieu, J.-J. Rousseau, furent de profonds publicistes. ‖ A la science du jurisconsulte, le publiciste joint le talent de la discussion approfondie de diverses questions du droit public, qu'il a traitées et résolues d'une manière qui lui est propre, dans des écrits publiés ou dans des cours publics. ‖ Celui qui enseigne le droit public, en se livrant à des discussions et à des commentaires [illegible]

PUBLICITÉ. s. f. (rad. *public*). État des choses en général, absolument parlant, rendues publiques, notoires à tous. Dans ce cas, le substantif n'est suivi d'aucun régime. Les journaux quotidiens sont une large voie de publicité. La publicité met un frein aux intrigues des grands. Il arrive souvent que les magistrats ajoutent à la peine d'une condamnation celle de la publicité. La *publicité* est la sauve-garde du peuple. (Bailly.)

— État d'une chose particulière devenue publique, comme d'elle-même, sans intermédiaire ou par intermédiaire. Le substantif est suivi d'un régime. La publicité d'un outrage à la morale révolte ceux-là même qui seraient capables de le commettre en particulier. La publicité du crime demande une punition plus prompte et souvent plus sévère que celle qui atteint le crime commis dans l'ombre. La publicité des audiences fait que le juge, sur son siége, est toujours prêt à rendre compte de ses actions. Les débats seront publics en matière criminelle, à moins que cette *publicité* ne soit dangereuse pour l'ordre et les mœurs; et, dans ce cas, le tribunal le déclare par un jugement. (Art. 54 de la Charte.)

— État d'une chose particulière rendue publique, qui a été portée à la connaissance de tous, ou encore, qui a été dénoncée au public, par la voie de la presse, par exemple. La publicité du crime est capable d'arrêter certains hommes qui sont sur le point de devenir criminels; d'autres y voient, au contraire, comme un moyen de célébrité. La publicité d'une première faute, en faisant rougir son auteur, peut le rendre honnête homme pour tout le reste de sa vie. Je donnerai toute la publicité possible à ce qui s'est passé entre nous; le public décidera.

PUBLICOLA (P. Valerius). Célèbre Romain qui, après avoir chassé les Tarquins avec Junius Brutus, l'an 509 av. J.-C., fut nommé consul. Devenu suspect au peuple par sa puissance, dont les actes avaient été laissés sans contrôle par la mort de Tricipitinus, son collègue, qu'il ne se hâtait pas de remplacer, il reconquit la faveur du peuple à un tel degré, qu'il fut appelé *Publicola* (ami du peuple). Mort dans l'indigence, il fut enterré aux frais de l'État et pleuré par les Romains.

PUBLIÉ, ÉE. part. pass. du v. Publier. S'empl. adjectiv. Les bans de ce mariage ont été publiés il y a quinze jours. Ces défenses seront publiées dans la journée. La loi sainte sera *publiée* en tous lieux. (L. Rac.) C'est ainsi que furent *publiés* pour la première fois les dix commandements de Dieu. (Le Maistre de Sacy.)

Sans le secours des vers, leurs noms tant *publiés*
Seraient depuis mille ans avec eux oubliés. (Boileau.)

— *Publié par.* La description de la Baltique *publiée* par Alfred est beaucoup plus complète que celle d'Eginhard. (Malte-Brun.) Suidas et Étienne de Byzance parlent d'un voyage de Phénicie et de Syrie *publié* par Pausanias. (Chateaub.)

— *Publié à.* O cité de Dieu! que de merveilles ont été *publiées* à votre gloire. (La Harpe.)

PUBLIER. v. a. 1re conj. (du lat. *publicare*, même signif.) *Je publie, nous publions, vous publiez. Je publiais; nous publiions, vous publiiez. Que je publie; que nous publiions, que vous publiiez*, etc. Rendre public, porter à la connaissance de tous. Publier une ordonnance. Publier une loi. Publier la paix, la guerre. Les apôtres ont publié la parole de Dieu! Les ministres du Seigneur publient ses miséricordes. Publier le second ban du mariage. Avant de déclarer la guerre, ce prince fit publier un manifeste. Je lui avais demandé le secret sur cette découverte; il est allé la publier partout. Les églises des saints *publient* ses aumônes. (Boss.) La véritable piété ne croit pas facilement le mal, ou, loin de le *publier*, le cache du moins. (Mass.)

Mais quoi que ton ce point la satire *publie*,
Chacun veut en sagesse ériger sa folie. (Boileau.)

Quoi que son insolence ait osé *publier*,
Le ciel même a pris soin de me justifier. (Racine.)

N'allez pas *publier* la loi de l'Évangile
De l'air impétueux dont parlait la sibylle. (Sallengre.)

— Célébrer, chanter. Les anges publient les louanges du Seigneur. Instruit des merveilles qu'on *publiait* de Jésus-Christ. (Mass.)

J'entends de tous côtés
Publier vos vertus, seigneur, et ses beautés. (Rac.)

Et *publions* partout les merveilles divines
De son infaillible pouvoir. (J.-B. Rousseau.)

— Faire paraître, mettre en vente. Publier un roman, une brochure.

— Dans un sens analogue, Publier un journal. Publier un écrit périodique.

— Livrer au public, abandonner à sa critique. Il faut avoir une opinion bien bonne de son esprit, pour publier un livre sans trembler. A leur tête se trouvait ce Philistus qui a *publié* l'histoire des guerres de Sicile. (Barth.) Le marquis de Chastellux a *publié* le journal de ses voyages en Amérique; la lecture en est amusante, l'itinéraire est bien tracé. (La Harpe.)

— Fam. *Publier quelque chose sur les toits, par-dessus les toits.* Le répandre, le divulguer, à grand bruit, avec éclat. Combien de gens à qui l'on a confié un secret, et qui vont le publier sur les toits, par-dessus les toits.

— *Publier que.* Il publia partout qu'il était l'inventeur. En punissant l'injustice dans les [illegible] pas coupables eux-mêmes. (Mass.)

Ce sont eux que l'on voit, d'un discours insensé,
Publier dans Paris que tout est renversé. (Boileau.)

Les dieux vont s'apaiser, du moins Calchas *publie*
Qu'avec eux, dans une heure, il nous réconcilie. (Racine.)

Un enfant sans [illegible] *publie*
Que Dieu lui seul est éternel. (Id.)

— SE PUBLIER. v. pron. Être publié. Cette loi se publiera bientôt. Le don que l'on a fait ne doit pas se publier. Le mal se publie plus vite que le bien. Une vérité nuisible à [illegible] d'autrui ne doit jamais se publier.

PUBLILIA. Hist. Nom commun à trois lois fameuses que fit passer Publilius Philo, l'an 339 av. J.-C. La première prescrivait la soumission des patriciens aux plébiscites; la deuxième, la ratification préalable des actes du peuple par le sénat; la troisième, l'obligation de prendre un des censeurs parmi les plébéiens.

PUBLILIUS PHILO (Quintus). Le premier plébéien qui fut promu à la dignité de préteur, à Rome, vers l'an 337 av. J.-C. Il fut quatre fois consul, prit Palepolis et battit les Samnites. V. PUBLILIA.

PUBLIQUEMENT. adv. D'une manière publique, avec publicité, au su ou au vu de tout le monde. J'ai pris la voie de la presse pour déclarer publiquement que l'antériorité de la découverte m'appartenait. Je professe publiquement cette doctrine dans ma revue hebdomadaire.

— Dans ces exemples comme dans beaucoup d'autres, on ne pourrait remplacer *publiquement* par *en public.* L'Académie et les autres dictionnaires, qui ont défini l'adverbe par ces mots *en public*, ont donc eu tort, du moins pour un grand nombre de cas. M. Landais a cru devoir changer la définition de l'Académie; mais il n'a pas dit pourquoi, et il n'a pas été heureux dans le choix de son exemple : *il l'a souffleté publiquement*, où l'adverbe n'a pas d'autre sens que celui de la locution *en public.*

— Dans un sens particulier, En public, en présence de tout le monde. Cet homme avait été souffleté publiquement; on lui donna satisfaction publiquement. Ce soldat fut dégradé publiquement. Elle s'en est vantée assez *publiquement.* (Rac.)

PUBLIUS. Hist. Prénom commun à un grand nombre de Romains. Il dérive, dit-on, de *pubes*, et indique une grande force corporelle. ‖ Prénom sous lequel on désigne souvent Scipion l'Africain, qui le portait. ‖ PUBLIUS SYRUS. Célèbre poëte mimique latin, qui vivait vers l'an 44 av. J.-C. Né en Syrie, (de là lui vient son nom), il fut esclave, à Rome, du praticien Domitius, qui l'affranchit dans la suite. On a conservé quelques-unes de ses *sentences*, écrites en vers ïambiques libres; elles sont ordinairement imprimées à la suite du dernier livre des fables de Phèdre.

PUCCI (Laurent). Cardinal, né en 1458 et mort en 1531. Il fut l'un des principaux conseillers de Léon X. Après la mort de ce dernier, Clément VII le soutint contre ses nombreux ennemis. ‖ PUCCI (François). Noble de Florence qui, de catholique, se fit calviniste, puis de calviniste se fit de nouveau catholique en 1595 et enfin passa décidément dans le parti des novateurs. Arrêté par ordre de l'évêque de Strasbourg et conduit à Rome, il y fut brûlé vif, comme atteint et convaincu d'hérésie. V. PUCCIANISME.

PUCCIANISME. s. m. Hist. relig. Doctrine de l'hérésiarque François Pucci, qui soutenait, ainsi que l'avaient fait Rhétorius au IVe siècle et Zwingle au XVIe, que Jésus-Christ, par sa mort, avait satisfait pour tous les hommes. ‖ La secte dont Pucci était le chef.

PUCCIANISTE. s. des 2 g. Celui, celle qui adhérait à la doctrine de François Pucci, au *Puccianisme;* sectateur de l'hérésiarque François Pucci.

PUCCINIE. s. f. Bot. Genre de plantes cryptogames de la famille des champignons.

PUCE. s. f. (du lat. *pulex;* en italien, *pulce.* On écrivait autrefois *pulce*, en français). Entom. Genre d'insectes aptères de la famille des parasites ou rhinaptères. Tuer, écraser une puce. Un enfant mangé, couvert de puces. Un chien, un chat tout couvert, tout plein de puces. Les œufs de puce se rencontrent en très-grande abondance dans les nids de pigeons. La piqûre des puces cause une douleur aussi insupportable que celle des punaises, et peut donner lieu aux mêmes résultats fâcheux. Les puces sont, sous certains rapports, plus à redouter encore que les punaises, parce qu'elles craignent moins la lumière et qu'elles attaquent leur ennemi pendant le jour et pendant les ténèbres.

Pour tuer une puce, il voulait obliger
Ces dieux à lui prêter leur foudre et leur massue. (La Fontaine.)

Du repos des humains implacable ennemie,
J'ai rendu mille amants envieux de mon sort.
Je me repais de sang, et je trouve ma vie
Dans les bras de celui qui recherche ma mort. (Ben.)

— *Puce pénétrante, puce irritante, chique.* Espèce de puce qui a le bec beaucoup plus long que la puce commune, et qui est très-répandue dans l'Amérique méridionale. La puce pénétrante s'introduit sous la peau, y dépose ses œufs, et occasionne ainsi de graves accidents, la mort même, si l'on ne s'empresse de les extraire.

— Prov. et pop. *Secouer les puces à quelqu'un.* [illegible] quelqu'un.

— Prov. et fig. *Avoir la puce à l'oreille.* Concevoir des inquiétudes sur le succès d'une affaire, par le fait de circonstances accidentelles ou imprévues. L'origine de ce proverbe est dans l'incommodité, dans l'inquiétude physique causée par la piqûre de la puce, piqûre qui nous tient souvent éveillés.

Fille qui pense à son amant absent,
Toute la nuit, dit-on, a la puce à l'oreille. (La Font.)

‖ *Mettre à quelqu'un la puce à l'oreille.* Lui inspirer des inquiétudes, des craintes, touchant une affaire.

— [illegible] La puce au [illegible]

divinité par certains peuples de l'Inde, qui, en raison du dogme de la métempsycose, leur ont ouvert un hôpital ou plutôt une pension, où les dévots se dévouent à se laisser sucer sans opposition.

— Bot. *Herbe aux puces*. Nom vulgaire du psyllion.

— Entom. *Puce de neige*. Espèce de padure. ‖ *Puce de terre*. Les altères. ‖ *Puce aquatique, arborescente*. V. MONOCLE. ‖ *Puce de mer*. Petit animal aquatique.

— Méd. *Puce maligne* ou *Puce de Bourgogne*. Espèce d'anthrax endémique dans quelques parties de la Bourgogne, qu'ont décrite particulièrement Chaussier et Muret. On dit aussi : *Charbon errant*, *pustule maligne*. V. PUSTULE.

— Prov. *A la Sainte-Luce, du saut d'une puce*. Phrase elliptique qui signifie, A l'époque de la Sainte-Luce, c'est-à-dire, à dater du 23 décembre, dans l'ancien calendrier, les jours croissent d'une quantité extrêmement petite.

PUCE. adj. des 2 g. invariable. Qui est de la couleur de la puce. Couleur puce. Étoffe puce. Robe puce. Habit puce. Souliers puce.

PUCEAU. s. m. (du lat. *pudicellus*, dim. de *pudicus*, chaste ; ou bien, formé du mot féminin *pucelle*, qui peut avoir eu une autre origine). Celui qui n'a point eu de commerce charnel avec les femmes. Ce mot s'emploie peu, et encore ne s'emploie-t-il que dans le langage libre et familier.

— adj. m. Un garçon puceau. M. Landais reproche à l'Académie cet emploi du mot, qui est cependant, peut-être, plus fréquent que le premier, chez les anciens auteurs badins. On en cite plus bas un exemple. V. PUCELLE. ‖ Pl., des *puceaux*.

— Fig. et adj. Se dit d'un charbon très-pur. Cette mine de charbon est du véritable puceau. ‖ Se dit encore de plusieurs autres produits naturels ou artificiels, auxquels on attribue une grande pureté.

PUCELAGE. s. m. État d'un homme qui n'a point eu de commerce charnel avec les femmes, et d'une femme qui n'a point connu d'homme. Avoir son pucelage, perdre son pucelage. Il est libre et familier.

— Par extens. La fleur même de la virginité. Avoir le pucelage de quelqu'un.

Je serai vôtre auparavant,
Et vous aurez mon *pucelage*. (LA FONT.)

— Bot. Nom vulgaire de la petite pervenche.

— Conchyl. Coquillage univalve, du genre des porcelaines.

— Ornement, de la forme d'un petit vase, qui était suspendu au demi-ceint d'argent.

PUCELETTE. s. f. (dim. de *pucelle*). Petite pucelle, jeune pucelle. Il est libre et familier.

Où une *pucelette* était,
Qui au pied du lit se gisait. (CHASTEL DE VERGY.)
Toutes herbes, toutes fleurettes,
Que valetons et *pucelettes*
Vont en printemps ès bois cueillir.
(*Rom. de la Rose.*)

— Il ne s'est pas dit seulement dans le style badin.

Riches habits de noble préférence
Veuillez changer, dames et *pucelettes*,
Aux ornements de décente apparence. (CL. MAROT.)

PUCELETTE. s. f. (dim. de *puce*). Petite puce.

Mignarde, vous avez grand tort
D'appeler Hercule à la mort,
A la mort d'une *pucelette*. (CL. BINET.)

PUCELIN, INE. adj. Qui appartient, qui convient à une pucelle, virginal. Il est vieux.

Tellement sa gaie vigueur,
Et sa *puceline* simplesse. (BAÏF.)

PUCELLE. s. f. (du lat. *puella*, jeune fille, dimin. de *puer*. On trouve, chez les anciens auteurs, *pucle* pour *pucelle*). Fille qui a sa virginité, qui n'a pas connu d'homme. Une jeune pucelle. La noble *pucelle* Cassandra se voit abstraire par force et violence hors du temple de Minerve. (Le Maire de Belges.) Il est libre et fam.

L'innocente *pucelle*
Sans soupçon y descend, aussi simple que belle.
(LA FONT.)

De cet antre où je vois venir
Un petit nombre de *pucelles*,
Mais un beaucoup plus grand de celles
Qui voudraient le redevenir. (VOLT.)

On résista tout autant qu'il fallait,
Ni plus ni moins, ainsi que chaque belle
Sait pratiquer, *pucelle* ou non *pucelle*. (LA FONT.)

— Dans le style léger, *les neuf pucelles*, *les doctes pucelles*, *les pucelles du Permesse*. Les Muses. Savant régulateur du chœur des neuf *pucelles*. (Colnet.)

Prenez, comment pouvez-vous faire
Pour mettre si facilement
Les neuf *pucelles* dans Cythère,
Et leur donner votre enjouement? (VOLT.)

[illegible] Jeanne d'Arc.

— *La Pucelle*. Titre d'un poème de Voltaire sur la Pucelle d'Orléans. La publication du poème de la Pucelle accrut le nombre des ennemis de Voltaire. ‖ Titre d'un poème de Chapelain sur le même sujet.

J'ai beau frotter mon front, j'ai beau mordre mes doigts,
Je ne puis arracher du creux de ma cervelle
Que des vers plus forcés que ceux de la *Pucelle*. (BOIL.)

— Ichthyol. Poisson qui ressemble à l'alose, mais qui est moins délicat.

— Conchyl. Sorte de petite coquille.

— Hortic. Espèce de poire.

— adj. f. Une jeune fille encore pucelle. Charron recommande aux parents « de garder soigneusement l'âme de leurs enfants *pucelle* et nette de la contagion et de la corruption du monde. » Le mot n'est pas employé ici dans le style libre et badin, comme cela arrive presque toujours.

Prenons, dit le Romain, la fille de notre hôte :
Je la tiens *pucelle* sans faute,
Et si *pucelle*, qu'il n'est rien
De plus *puceau* que cette belle. (LA FONT.)

— Se dit aussi en parlant des Muses.

Muses, venez m'aider ; mais vous êtes *pucelles*,
Au joli jeu d'amour ne sachant A ni B. (LA FONT.)

Si les neuf Muses sont *pucelles*,
Les trois Grâces ne le sont pas. (VOLT.)

PUCELLE (MONTAGNE DE LA). (ét. lat. *mons puellaris*, *mons puellæ*, montagne de la Vierge). Géogr. Nom de la ville de Montpellier, qui s'est écrit : *Montpuellier*.

PUCERON. s. m. (dimin. de *puce*). Entom. Genre d'insectes de l'ordre des hémiptères, famille des hyménélytres, tribu des aphidiens. Comprenant un grand nombre d'espèces qui se trouvent sur les arbres dont elles reçoivent le nom, telles sont celles du bouleau, de l'orme, du peuplier, du pommier, du tremble, de la vigne. D'autres croissent sur des plantes herbacées, comme celle du lichnis ou chou, de la livèche, du groseiller, de l'ortie, etc.

— *Le lion des pucerons*. L'hémérobe-perle, ainsi nommée à cause de sa voracité insatiable à sucer les pucerons jusqu'à la peau. Le lion des pucerons s'empare des peaux de ses victimes pour s'en former des fourreaux, qui le garantissent de ses semblables.

— Moll. *Puceron aquatique* ou *branchu*. Espèces d'entomostracé du genre daphnie.

— Entom. *Puceron faux*. V. PSYLLE.

PUCETTE. s. f. (dimin. de *puce*). S'est dit pour Petite puce.

Ainsi petite *pucelle*,
Ainsi puce pucelette,
Tu volètes à tâtons. (ET. PASQUIER.)

PUCHAGE. s. m. Techn. Action de pucher.

PUCHÉ, ÉE ou **PUCHIÉ, ÉE.** part. pass. du v. Pucher ou puchier.

PUCHER ou **PUCHIER.** v. a. 1re conj. (par corrupt. de *puiser*). Techn. Puiser. Se dit dans les salines et dans les raffineries, quand on puise le sel ou le sucre. ‖ Il s'empl. aussi neutralement.

— SE PUCHER. v. pron. Être puisé.

PUCHET. s. m. Techn. Petit pucheux.

PUCHETTE. s. f. Pêch. Espèce de filet qui ressemble à la drague de tourbier.

PUCHEUX. s. m. Raffin. Grande cuiller pour puiser le sirop.

PUCHOIR. s. m. Salin. Petit baquet emmanché d'un long bâton pour puiser la saumure.

PUCHOT. s. m. Mar. Nom que les marins donnent à une trombe d'eau.

PUCIÈRE. s. f. Bot. Nom vulgaire d'une espèce de plantain.

PUDDI. s. m. Mesure de capacité, de Madras, qui vaut 1 litre 53656 cent millièmes de litre ; il est le 8me du *marcal*.

PUDDING. s. m. Art culin. V. POUDING et PLUM-PUDDING.

PUDDLAGE. s. m. Techn. Opération de l'affinage de la fonte, qui s'exécute dans les fourneaux à puddler.

PUDDLÉ, ÉE. part. pass. du v. Puddler.

PUDDLER. v. a. 1re conj. (de l'ang. *puddle*, gâchis, bourbier). T. d'usine. Affiner. Puddler la fonte. ‖ S'empl. neutralement. Fourneaux à puddler.

— SE PUDDLER. v. pron. Être puddlé. La fonte doit se puddler dans de hauts fourneaux à réverbères.

PUDENDAGRE. s. f. (du lat. *pudendum* ou *pudenda*, parties honteuses ou parties génitales des deux sexes; et du gr. ἄγρα, capture, prise) Médec. Toute espèce de douleur aux parties génitales.

PUDENDUM. s. m. (pr. *pu-den-domm* ; mot latin). Les parties génitales externes des deux sexes, mais particulièrement de la femme. Examiner le pudendum. ‖ Pl., les *pudenda*.

PUDEUR. s. f. (du lat. *pudor*, même signif.). Sentiment de honte qu'on éprouve lorsque l'on entend, on voit, on fait en public des actions répréhensibles, telles que celles relatives à l'union des sexes, ou toute autre qui attire le blâme et le mépris des autres personnes. Chaste pudeur. Pudeur timide, virginale, aimable, austère, rigide, sauvage, innocente, tendre, craintive, alarmée, enfantine, fière. Le coloris de la pudeur. [illegible] Avoir de la pudeur. Être sans pudeur. Franchir toutes les bornes de la pudeur. On n'a pas de honte ou de *pudeur* devant des animaux, ou de petits enfants, ou des êtres privés d'intelligence ; mais on redoute surtout le jugement des personnes les plus dignes ou honorables ; on veut conserver sa bonne réputation, partie essentielle de tout être qui se respecte et qui veut se voir considéré dans la société. (Virey.) N'est-ce pas un sentiment de coquetterie qui inspire la *pudeur*, pour rehausser par la difficulté le prix des attraits et les délices des jouissances, en les faisant désirer avec une plus vive ardeur ? (Id.) La *pudeur* est une divinité adorée même de ses ennemis. (S. Dub.) La *pudeur*, la confiance et l'honneur, se perdent à peu de frais et ne se recouvrent à aucun prix. (Id.) Les filles d'Athènes imaginèrent ces robes commodes et charmantes, si favorables à la *pudeur* et à la beauté. (B. de St-P.)

— Se dit absolument, et alors il est relatif à la personne qui fait le sujet de la phrase. Il signifie particulièrement dans ce cas, Honte naturelle de ce qui est contraire à la pureté, à l'honnêteté, ou de ce qui est immoral et immodeste. Être sans pudeur. Rougir de pudeur. Avoir la pudeur empreinte sur le visage. Avoir franchi toutes les bornes de la pudeur. La femme sans pudeur est un être odieux et méprisable. Tant de victimes infortunées renoncent à la *pudeur* pour vous plaire. (Mass.) Les artifices qui déshonorent un visage où la *pudeur* toute seule devrait être peinte. (Id.) J'ai foulé sous les pieds remords, crainte, *pudeur*. (Rac.) Quelle aimable *pudeur* sur leur visage est peinte ! (Id.) Toute femme sans *pudeur* est dépravée ; elle foule aux pieds un sentiment naturel à son sexe. (J.-J. Rouss.)

Cette noble *pudeur* colorait son visage,
Lorsque de notre Crète il traversa les flots. (RAC.)

Le modeste incarnat d'une *pudeur* touchante
Colorait de son teint la fraîcheur innocente.
(DESSAINTANGE.)

De tes bouquets la pénétrante odeur
Vient ranimer la vieillesse étonnée ;
La jeune fille, aux autels d'hyménée,
En pare encor sa mourante *pudeur*. (CAMPENON.)

— Dans l'emploi absolu, il signifie encore particulièrement, Discrétion, retenue, réserve qui empêche de dire ou de faire certaines choses sans embarras. Louer sans pudeur. Il a eu assez peu de pudeur pour s'adjuger la plus grosse part des bénéfices. En pensant qu'il allait parler devant ces vieillards, qui l'avaient sollicité de dire son opinion, il rougit de pudeur. Paraître sans *pudeur* et sans contrainte au pied du sanctuaire. (Mass.)

Alléguez la beauté, la vertu, la jeunesse :
La Mort ravit tout sans *pudeur* :
Un jour le monde entier accroîtra sa richesse.
(LA FONTAINE.)

Par *pudeur*, tu feins d'y reculer :
Mais je sais bien la joie où ce discours te jette,
Et tu voudrais déjà que la chose fût faite. (MOLIÈRE.)

— Il s'emploie suivi d'un régime exprimé, quelquefois aussi sous-entendu et que la pensée rétablit. Offenser, blesser par ses propos la pudeur de quelqu'un. Il faut ménager, épargner la pudeur des jeunes filles. Ces actions révoltent la pudeur (de ceux qui en sont témoins). La *pudeur* (de deux amants) ajoute un mystère de plus à l'amour. (De la Bouisse.) La vraie *pudeur* chrétienne (du chrétien) est de rougir du péché. (Boss.) Sa timide *pudeur* relève ses appas. (J.-B. Rouss.) Eh fi ! monsieur, il semble que vous avez encore la *pudeur* d'un jeune conseiller. (Dancourt.)

Nous la verrons hanter les plus honteux brelans,
Donner chez la Cornu rendez-vous aux galants ;
De Phèdre dédaignant la *pudeur* enfantine,
Suivre à front découvert Z... et Messaline. (BOILEAU.)

De ma *pudeur* les timides accents
Sont subjugués par la voix de mes sens. (VOLT.)

— *Pudeur publique*. Sentiment de honte honnête, de retenue qui affecte la masse des individus comme si elle ne faisait qu'un seul homme. La pudeur publique cache souvent des choses que la pudeur individuelle n'empêche pas de confier. La pudeur publique est à la pudeur individuelle ce que la morale publique est à la morale privée. Malgré la corruption des mœurs, il reste encore une sorte de *pudeur* publique qui force à la cacher. (Mass.)

— *Outrage, attentat à la pudeur*, absolument parlant, sans régime exprimé, a deux sens : 1° *attentat à la pudeur publique*, celui d'un homme, qui, en public, se livre à des actes d'immoralité ou tient des discours déshonnêtes, contraires à la morale ; 2° *attentat à la pudeur de quelqu'un*, celui qui résulte d'actions, de paroles ou de gestes immoraux outrageant une personne. Un attentat à la pudeur (sur une personne particulière) n'est donc pas nécessairement un attentat à la virginité. M. Landais ne paraît pas de cet avis, quand, dans cet exemple, il définit *pudeur* par *virginité*. Il faut, pour cela, que l'attentat ait lieu par des actes particuliers, sur des filles ou des garçons encore vierges. Toute personne qui aura commis un outrage public à la *pudeur* sera punie d'un emprisonnement de trois mois à un an, et d'une amende de 16 à 200 francs. (Code pénal.) Quiconque aura commis le crime de viol ou sera coupable de tout autre attentat à la *pudeur*, consommé ou tenté avec violence contre des individus de l'un ou de l'autre sexe, sera puni de la réclusion. Dans certains cas, il subira la peine des travaux forcés à temps ou même à perpétuité. (Id.)

— *Pudeur*, avec un nom de chose pour régime. *La pudeur des lois*. Le respect des lois. [illegible] à ceux qui ne connaissent de loi que le mépris de toute bienséance. (Mass.) Ici, il faut entendre le respect à faire observer, ou plutôt la mission de faire observer le respect des lois. Dans un sens analogue : Pour le ramener à la *pudeur* de l'ordre et de la raison. (Mass.) ‖ *La pudeur des mots, du langage*. L'honnêteté des mots, la décence du langage, qui doit toujours être observée.

Mais le lecteur français veut être respecté ;
Du moindre sens impur la liberté l'outrage,
Si la pudeur des mots n'en adoucit l'image.
Je veux dans la satire un esprit de candeur,
Et fuis un effronté qui prêche la pudeur. (BOILEAU.)

— *Pudeur*, avec un verbe pour régime. Ses discours soulevaient l'indignation générale ; il n'eut pas la pudeur de s'arrêter. Le roi de Prusse eut la *pudeur* de désapprouver la défection du général Yorck. (L. Gallois.)

Qu'un ami véritable est une douce chose !
Il cherche vos besoins au fond de votre cœur ;
Il vous épargne la *pudeur*
De les lui découvrir vous-même. (LA FONTAINE.)

— La pudeur personnifiée. La *Pudeur* fut toujours la première des Grâces. (La Chauss.) Fille du ciel, noble *Pudeur*. (J.-B. Rouss.) C'est toujours en pleurant que cède la *pudeur*. (C. Berrier.)

Tous mes écrits, enfants d'une chaste candeur,
N'ont jamais fait rougir le front de la *Pudeur*. (GILB.)

Dans une alcôve parfumée,
Impénétrable au dieu du jour,
La *Pudeur*, sans être alarmée,
Dort sur les genoux de l'Amour. (BERNIS.)

L'avidité procure un sort heureux,
Quand la *pudeur* languit dans la misère.
(DE LA BOUTRAYE.)

— Myth. Divinité des Grecs et des Romains. Suivant Hésiode, la *Pudeur* quitta la terre avec Némésis, indignée des vices et de la corruption des hommes. Icarius fit dresser un autel à la *Pudeur*, à l'endroit où il se sépara de sa fille Pénélope, qu'il aimait, et qui, pour toute réponse à ses instances, quand il la pressait de le suivre, s'était couvert le visage de son voile. ‖ *Pudeur plébéienne*, *pudeur patricienne*, les deux noms sous lesquels la Pudeur était adorée à Rome, où elle avait deux temples, exclusivement réservés aux femmes plébéiennes et aux femmes patriciennes.

PUDIBOND, ONDE. adj. (du lat. *pudibundus*, même signif.). Qui a une certaine pudeur naturelle, une modestie prompte à s'effaroucher. Il se dit des personnes. Un jeune homme pudibond. Une jeune fille pudibonde. Il est pudibond comme une jeune fille. La nature, plus *pudibonde* que ces règlements ecclésiastiques, refusait presque toujours son intervention dans ce honteux débat. (Virey.)

— Se dit de l'air, de la physionomie, des manières. Il a l'air pudibond. Un jeune garçon aux manières pudibondes, à la tournure pudibonde. ‖ *Rougeur pudibonde*. Rougeur causée par la modestie, par la pudeur.

— substantiv. Celui, celle qui a une certaine pudeur naturelle. Un jeune pudibond. C'est une pudibonde. Omission des dictionnaires.

PUDICITÉ. s. f. (du lat. *pudicitia*). Vertu par laquelle on a de la pudeur. La pudeur est une conséquence de la pudicité. La pudicité donne à la femme un moyen naturel de coquetterie. La rougeur qu'excite la pudeur atteste déjà la connaissance ou le soupçon d'une faute dont on peut redouter le blâme ; mais la *pudicité*, incapable de faillir, se trouve au-dessus même de tout mépris, comme un ange sur la terre. (Virey.)

Berthe avait douce, affable, accorte, humaine,
Mais elle avait de la sévérité
Sur le grand point de la *pudicité*. (VOLT.)

— Syn. comp. PUDICITÉ. CHASTETÉ. PURETÉ. V. PURETÉ. M. Landais, qui présente la différence de ces acceptions, a pourtant défini *pudicité* par *chasteté*.

— Myth. *Pudicité*. Divinité allégorique des anciens Grecs et des Romains. V. PUDEUR, dans ce sens.

PUDIQUE. adj. des 2 g. (du lat. *pudicus*). Qui possède la pudicité ; qui a cette délicatesse de retenue et de modestie, véritable apanage de la pudicité. Le pudique Joseph. Une pudique Agnès. Une pudique Lucrèce. Personne n'est moins souvent pudique que la prude affectant de ne rien savoir et de rougir de tout. La religion chrétienne, essentiellement pudique, préfère encore l'innocence du cœur à celle du corps. L'honneur d'une femme *pudique* est sous la protection des gens de bien. (J.-J. Rouss.) Je vous ai promise comme une vierge *pudique* à un seul homme, qui est Jésus-Christ. (Boss.) Les jeunes gens de l'un et de l'autre sexe, surtout du féminin, comme étant les plus timides, sont aussi les plus *pudiques* ou honteux avant d'avoir goûté les plaisirs. (Virey.) La femme n'est pas *pudique* qui a le cœur corrompu par des désirs lubriques, fût-elle encore pure de corps ; mais celle-là est encore chaste qui a subi des approches d'homme sans participer de cœur à l'impudicité. (Id.)

Et celle que je dois honorer de mon corps,
Non-seulement doit être et *pudique* et bien née,
Il ne faut pas que même elle soit soupçonnée. (MOL.)

— Par extens. Une bouche pudique. Des oreilles pudiques.

Heureux si ses discours, craints du chaste lecteur,
Ne se sentaient des lieux où fréquentait l'auteur ;
Et si du ton hardi de ses rimes cyniques,
[illegible]
.... Sa Didon, ses cantiques,
Ne peuvent offenser les oreilles *pudiques*. (CELLER.)

— Se dit aussi des mœurs, des discours, des sentiments, des actions, et alors il signifie, Qui est empreint de cette modestie, de cette honnête retenue et de cette candeur qui constituent la pudeur. Des discours pudiques. Des mœurs pudiques. Un regard pudique. Un amour pudique. Une flamme pudique. Un air pudique. Les jeux chastes et *pudiques* d'Isaac et de Rébecca. (Mass.)

Vous-même où seriez-vous, vous qui la combattez,
Si toujours Antiope à ses lois opposée,
D'une *pudique* ardeur n'eût brûlé pour Thésée. (RAC.)

Je défie à la fois tous vos vers, vos romans,
Vos lettres, billets doux, toute votre science,
De valoir cette honnête et *pudique* ignorance. (MOL.)

— Bot. Nom donné aux plantes dont le moindre attouchement suffit pour déterminer les feuilles à se ployer et les pétioles à s'abaisser. Le mimosa et le cymbidium sont des plantes pudiques.

PUDIQUEMENT. adv. D'une manière pudique. La religion commande aux chrétiens de vivre pudiquement, même dans le mariage. Les prédicateurs chrétiens qui ont à parler sur l'impudicité doivent le faire pudiquement.

PUDU. s. m. Mamm. Ruminant de la taille d'un chevreau de six mois, dont la couleur est obscure, qui n'a pas de barbe au menton, et dont les cornes sont rondes et lisses. Il vit dans les montagnes et descend dans les vallées à l'époque de la chute des neiges.

PUÉ. s. m. Manuf. Arrangement des fils dans la chaîne des étoffes. Faire le pué.

PUEBLA. Géogr. État de la république mexicaine ; 800,000 hab.

— PUEBLA DE LOS ANGELES. Capitale de l'État mexicain Puebla, dans la plaine de Cuitlaxcoapan. Son commerce est considérable; 70,000 hab.

PUEIL. s. m. Forest. État d'un bois qui a moins de trois ans. Bois en pueil. On ne laisse pas entrer les bestiaux dans un bois en pueil.

PUELCHES. Géogr. Tribu indienne, de la race des Araucans, dans le territoire chilien et la partie méridionale du Rio de la Plata.

PUER. v. n. irrég. et défect. 1re conj. (pr. *pu-é;* du gr. πύθειν, pourrir ; d'où, en lat. *putere* ; puis, en franç. *puder*, comme on écrivait anciennement). Il n'est principalement usité qu'au présent, à l'imparfait, au futur de l'indicatif, au conditionnel présent et à l'infinitif. *Je pue, tu pues, il pue, nous puons, vous puez, ils puent. Je puais. Je puerai. Je puerais.* On écrivait autrefois, au présent de l'indicatif : *Je pus, tu pus, il put.* Sentir mauvais, exhaler une mauvaise odeur. De la viande qui pue. Ce gibier puait, je l'ai jeté. Si vous mangez de l'ail, votre haleine puera. Si vous gardiez plus longtemps ces perdrix, elles pueraient. Ces fleurs commencent à puer. Il faut remarquer cependant que le conditionnel passé et même le prétérit indéfini trouvent aussi leur emploi, mais ce dernier plus rarement. Si vous aviez laissé ce poisson à la cuisine, il aurait bientôt pué. Voilà une plaie qui a été mal pansée, elle a pué, il n'est pas étonnant qu'elle ait pué toute la journée.

— *Puer comme un bouc, comme un rat mort, puer comme une charogne.* Sentir extrêmement mauvais. Se dit par manière exagérative.

— Prov. et pop. *Paroles ne puent point, les paroles ne puent point*, ou, au sing., *parole ne pue point.* Si ce dont on parle est quelque chose de dégoûtant à voir ou à sentir, les paroles du moins n'ont d'effet ni sur la vue ni sur l'odorat, et on peut les entendre. Se dit par manière d'excuse, quand on se trouve poussé à nommer quelque chose de dégoûtant.

— Fig. et pop. *Chose qui pue au nez à quelqu'un.* Chose dont il est rebuté, dégoûté. Cela me pue, me pue au nez. La viande me pue au nez. Le plaisir lui pue.

— v. impers. Il pue très-fort dans cette chambre. Il puait trop fort dans cet endroit, je n'ai pu y rester. Omiss. des dict.

— Se prend quelquefois activ. Cet homme pue le vin. Il puait l'ail à vous faire fuir. Prisant comme vous le faites, si vous ne vous soignez beaucoup, vous puerez le tabac.

— Se dit aussi des odeurs trop fortes, trop violentes, bien qu'agréables lorsqu'elles sont légères. *Puer le musc, l'ambre, la civette*, tant pour les personnes que pour les choses. Ce mouchoir pue le musc. Ce tiroir pue le musc. Cette femme pue le musc.

— Fig. Affectant une joie qui *puait* le parti et le dessein à ne s'y pouvoir méprendre. (St-Simon.)

— *En puer.* Elle porte tant d'odeurs sur elle qu'elle en pue.

— Fig. et fam. En devenir désagréable, insupportable. Il fait tellement parade de son savoir, qu'il en pue. Cette femme est trop contente d'elle-même, elle en pue. Omiss. des dict.

— L'Académie et les autres dictionnaires ont évidemment exclu à tort l'usage du participe passé. M. Landais a fait plus : comme les autres lexicographes, il a rejeté les temps dont il s'agit et tous les temps composés ; mais, par une étrange contradiction, il a présenté antérieurement, à sa place alphabétique, le mot *pué*, comme participe passé du verbe *puer*.

PUÉRARIE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones de la famille des légumineuses, ayant pour type la puérarie tubéreuse, arbrisseau qui croît aux Indes orientales.

PUÉRIL, ILE. adj. (du lat. *puer*, enfant ; d'où *puerilis*). [illegible] qui sent l'enfance, comme dit M. Landais. L'âge puéril. L'instruction puérile. Les jeux puérils.

— Par extens. Qui tient de l'enfance, qui rappelle l'enfance, qui est frivole et léger en général, soit dans les discours, soit dans les pensées, soit dans les actions. Cela est puéril. C'est une occupation tout à fait puérile. Vous tenez là des discours puérils. Vous présentez une excuse puérile. Quel raisonnement ! est-il rien de plus puéril ? Il a mené dans cette affaire une conduite vraiment puérile. Il éprouva à cette nouvelle une joie toute puérile. Allons, remettez-vous ; c'est là une frayeur puérile. Une superstition *puérile* et indigne d'un roi. (De Montansier.) Des causes *puériles* deviennent des principes d'une suite de faits qui donneront lieu aux plus grandes révolutions. (Frédéric le Grand.) Ma frayeur me semblait *puérile.* (J.-J. Rouss.) C'était un devoir *puéril*, j'en conviens, et cependant je ne m'en serais jamais départie. (Id.)

— *La Civilité puérile.* Vieux livre qui porte ce titre et qu'on met entre les mains des enfants, pour qu'ils y apprennent tout ce qui est de la civilité. On dit souvent, mais par pléonasme, la civilité puérile et honnête.

— Fam. et par plaisant. *Il n'a pas lu la Civilité puérile, il a besoin de lire la Civilité puérile.* Se dit d'une personne qui manque aux convenances les plus communes, aux devoirs ordinaires de la Civilité.

PUÉRILEMENT. adv. D'une manière puérile. Se conduire puérilement. Discuter puérilement.

PUÉRILISÉ, ÉE. part. pass. du v. Puériliser. L'homme puérilisé par la vieillesse est un être inutile à la société.

PUÉRILISER. v. a. 1re conj. (rad. *puer*, enfant). Rendre comme un enfant, mettre dans un état analogue à celui de l'enfance. L'extrême vieillesse puérilise l'homme. L'excès de la débauche peut puériliser un homme, aussi bien que la folie.

— Rendre puérile, frivole. La manière dont on a élevé ce jeune homme a puérilisé ses pensées et ses sentiments.

— Neutr. Se conduire comme un enfant; faire, dire des puérilités. C'est se puériliser que de se livrer à de pareilles occupations. Ils se sont réunis pour discuter sérieusement, et ils sont là à puériliser depuis une heure.

— SE PUÉRILISER. v. pron. L'homme se puérilise par la vieillesse. L'imagination se puérilise par l'intempérance et par l'abus des jouissances matérielles.

PUÉRILITÉ. s. f. (du lat. *puerilitas ;* rad. *puer*, enfant). Ce qui tient de l'enfant, en général tout ce qui rappelle l'enfant ; qualité de ce qui est puéril. Il ne se dit qu'en parlant des personnes d'un âge raisonnable, qui ont passé l'âge de l'enfance. Faire une puérilité, dire une puérilité. Quelle puérilité dans ce raisonnement ! Quelle puérilité de pensées dans cet ouvrage ! C'est une bien grande puérilité que de vivre sans penser à l'avenir. Les superstitions de l'idolâtrie, dont ils connaissaient la *puérilité.* (Mass.) Le métier de conteur est *puérilité* dans les jeunes gens, et faiblesse dans les vieillards. (Saint-Evremont.)

— M. Landais dit tout simplement : *action d'enfant.* La puérilité est-elle donc seulement dans les actions?

PUERPÉRAL, ALE. adj. (du lat. *puerpera*, femme en couche ; formé de *puer*, enfant, et de *parere*, engendrer). Médec. Qui a rapport à l'accouchement et à ses suites. Un mal puerpéral. Une inflammation puerpérale. Péritonite puerpérale. ‖ *Fièvre puerpérale.* Fièvre qui attaque les femmes en couche. On a improprement appelé de ce nom la péritonite qui se déclare chez les femmes en couche.

PUERPÉRALITÉ. s. f. Néol. Médec. État d'une femme qui est en travail d'enfants, et, plus particulièrement, d'une femme qui, ayant accouché, se trouve dans la période qui suit l'enfantement.

PUERTO-DE-MURADAL. Géogr. Défilé des montagnes de Moréna, par lequel on entre de la Castille-Nouvelle dans l'Andalousie, aux confins du Portugal. Célèbre par la victoire remportée sur les Maures en 1202 par les Espagnols, sous les ordres d'Alphonse de Castille.

PUF. Néol. Sorte d'interjection, d'onomatopée. C'est l'espèce de demi-rire, de moquerie dédaigneuse, que nous cause l'annonce d'une chose absurde, soutenue comme sérieuse. Puf ! c'est pitoyable !

— s. m. Tromperie de charlatan, annonce pour leurrer. Les anglomanes l'écrivent *puff.* V. POUF. Ce mot se trouve partout, excepté dans les dictionnaires.

PUFFIN. s. m. Ornith. Oiseau aquatique du genre pétrel.

PUFFENDORF (Samuel, baron de). Célèbre publiciste et historien, né à Fleh en Misnie (Saxe), en 1631, mort à Berlin en 1694.

PUGET (Pierre). Célèbre statuaire, né à Marseille en 1623, mort en 1694 dans sa ville natale ; il fut surnommé le *Michel-Ange* de la France. Ses groupes magnifiques de Milon de Crotone et d'Andromède se trouvent à Versailles.

PUGILAT. s. m. (pr. *pu-ji-la ;* du lat. *pugilatus ;* formé de *pugil*, qui se bat à coups de poings). Antiquit. Combat à coups de poings. [illegible] dans les gymnases des anciens. Vers la 23e Olympiade (688 ans avant J.-C.), il fut introduit aux jeux olympiques, et depuis lors il fit partie de presque tous les jeux publics. Les athlètes au pugilat s'armaient les poings de *cestes*, gantelets garnis de fer ou de plomb, et la tête d'une calotte appelée *amphotide*, qui garantissait les tempes et les oreilles. Un reste de la barbarie des âges a conservé le pugilat chez un peuple moderne où il fait les délices d'une population féroce ; souvent même la classe riche ne dédaigne pas d'encourager cette coutume sauvage par ses paris et ses applaudissements.

PUGILE, PUGILISTE. s. m. (du lat. *pugilis*, même signif.) Antiq. Athlète qui combattait à coups de poings. Les pugiles étaient nus jusqu'à la ceinture. Celui-là était déclaré vainqueur, qui forçait son antagoniste à s'avouer vaincu. De tous les athlètes, les pugiles étaient les moins considérés, parce que la férocité se mêlait le plus souvent à leurs exercices.

— Fam. *Les pugiles du lustre.* Les claqueurs, dans nos théâtres ; à cause, sans doute, de leur promptitude et de leur habitude à faire le coup de poing, quand leurs bruyants applaudissements sont trop fortement improuvés par leurs voisins.

PUGILINE. s. f. Conchyl. Genre de coquilles univalves comprenant des espèces de rochers.

PUGILLAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *pugillaris*, même signif.). Hist. nat. Qui est gros comme le poing. Turbinelle pugillaire. Grains de roche pugillaire.

PUGILLAIRES. s. m. (du lat. *pugillares*, même signif. Le mot *libri*, livres, sous-entendu, fait que la signification primitive est : livres gros comme le poing). Antiq. Tablettes enduites de cire sur lesquelles on écrivait avec un style.

PUGILLE. s. m. (du lat. *pugillus*, poignée, pincée). Pharm. Pincée ; mesure de fleurs, de graines, de poudre, etc. ; quantité qu'on en peut prendre avec le pouce et les deux premiers doigts.

PUGILOMÈTRE. s. m. (du lat. *pugil*, qui donne des coups de poing ; et du gr. μέτρον, mesure). Dynam. Instrument propre à mesurer la force produite par un coup de poing.

PUGIONIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *pugio*, poignard ; *forma*, forme). Bot. Qui a la forme d'un poignard. Les feuilles du mésembryanthème sont pugioniformes. Les phyllodes de l'acacia sont pugioniformes.

PUGIONION. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones de la famille des crucifères, comprenant une herbe dont les silicules ressemblent à des poignards. Cette plante croît en Sibérie, en Perse, etc.

PUGNACITÉ. s. f. (pr. *pugh-na-ci-té ;* du lat. *pugnacitas ;* formé de *pugna*, combat). Propension à combattre ; grande envie de se battre, de s'exposer aux dangers de toute sorte. ‖ *Bosse de la pugnacité.* Bosse qui annonce cette propension, dans le système phrénologique du docteur Gall et de plusieurs autres. Certains phrénologistes ont employé dans ce sens le mot *combativité*, qui est moins bon, comme moins correct et moins significatif, que le mot *pugnacité*.

PUGNANI (Gaëtano). Illustre compositeur et violoniste, né à Turin en 1728, mort en 1798 dans cette même ville.

PUGNER. v. n. 1re conj. (du lat. *pugnare*). S'est dit pour Battre.

PUGNO. Myth. Un des cinquante fils d'Égyptus, qui épousèrent les cinquante filles de Danaüs, frère de ce dernier.

PUI. Géogr. V. PUY.

PUINE. s. m. Arbrisseau censé mort-bois, comme le cornouiller, le prunellier et autres garnis d'épines.

PUINÉ, ÉE. adj. (du fr. *puis*, ensuite, après, et *né*). Né depuis un frère ou une sœur. Mon frère puiné. Ma sœur puinée.

— substantiv. Se dit d'un frère ou d'une sœur par rapport à celui ou à celle qui est née la première. C'est mon puiné. C'est la puinée de mon frère. C'est le puiné de ma sœur puinée. On dit plus ordinairement *cadet* en parlant de chacun des puinés par rapport à tous les frères nés avant lui. Cependant *puiné* se dit plus souvent du second frère seulement, lors même qu'il a d'autres frères puinés.

PUIS. adv. de temps et d'ordre. (pr. *pui ;* du lat. *post*). Après, ensuite. J'ai l'intention d'aller à Rouen, puis au Havre.

Chacun a débité ses maximes frivoles,
Réglé les intérêts de chaque potentat,
Corrigé la police et réformé l'État ;
Puis, de là s'embarquant dans la nouvelle guerre,
A vaincu la Hollande ou battu l'Angleterre. (Boil.)

— adv. d'ordre seulement. Les couleurs du spectre solaire sont : le rouge, puis l'orangé, puis le jaune, puis le vert, etc. ; ou inversement, le violet, puis l'indigo, puis le bleu, puis le vert, etc. Derrière lui était assis un tel, puis un tel. Il est bien évident que *puis*, dans ces exemples, n'est point adverbe de temps : c'est plutôt un adverbe de lieu ; car on considère successivement toutes les places occupées par les rayons de lumière décomposés dans le premier exemple, ou, dans le second, les places relatives des individus. L'Académie, qui a présenté le second exemple à l'appui de cette définition, [illegible] faute, bien qu'il soit peut-être plus correct de dire : *adv. d'ordre*, et surtout une faute de nature à mériter le vif reproche de M. Landais, qui, lui, ne donne d'autre définition que celle-ci : *adv. de temps.* Au surplus, à M. Landais, qui s'écrie : « jamais *puis*, dans cette locution, n'a pu désigner un lieu, » on peut répondre : *puis* a le sens de plus loin, plus haut, plus bas, ce qui indique bien un lieu, et mettre ainsi à nu l'injustice, l'inexactitude et l'inopportunité du reproche.

— *Et puis.* En outre et ensuite.

Nous y voyons premièrement
Que ceux qui n'ont du monde aucune expérience,
Sont, aux moindres objets, frappés d'étonnement ;
Et puis nous y pouvons apprendre
Que tel est pris qui croyait prendre. (LA FONT.)

— *Et puis.* D'ailleurs, au reste. Vous vous jetez là dans une dispendieuse affaire ; et puis, où cela vous mènera-t-il ? Et *puis* comment percer cette foule effroyable ? (Boil.)

— Fam. et par interrogation. *Et puis ?* Eh bien, après ? que s'ensuivra-t-il ? que s'ensuit-il ? Cette locution s'emploie principalement quand on interrompt quelqu'un, par impatience d'arriver à la fin du récit ou de réfuter des assertions qu'il a émises.

PUISAGE. s. m. Action de puiser. Avoir droit de puisage dans une fontaine.

PUISARD. s. m. (pr. *pui-zar ;* rad. *puits*). Endroit souterrain creusé en forme de puits, où viennent se réunir les eaux inutiles d'une maison, d'une rue, d'un quartier, d'une usine quelconque, au moyen de tuyaux de plomb ou de fonte, et quelquefois de conduits en pierre. Ces eaux se perdent ensuite dans la terre, ou bien un aqueduc les conduit au loin, dans une rivière, par exemple. Le puisard construit dans la cour d'une maison, est ordinairement bâti à pierres sèches, et recouvert d'une pierre trouée.

— *Puisard d'aqueduc.* Trou pratiqué dans la voûte d'un aqueduc, pour y pénétrer ou en faire sortir les eaux quand le besoin l'exige.

— *Puisard de glacière, puisard de mine.* Puisard ordinaire employé dans une glacière ou dans une exploitation minérale. Les eaux souterraines qui s'amassent dans les puisards de mines sont en général épuisées par le moyen de pompes à feu.

— *Puisard de source.* Puits creusés de distance en distance, qui communiquent par des conduits en pierre servant à conduire les eaux de la source réparties dans les puisards, jusque dans un réceptacle commun, et de là dans un aqueduc.

— *Puisard* se dit encore des trous pratiqués dans une fosse de tannerie, où vient couler le jus, qu'on retire ensuite.

PUISATIER. adj. (rad. *puits*). Qui creuse des puits. Des ouvriers puisatiers.

— substantiv. Un puisatier. Des puisatiers.

PUISÉ, ÉE. part. pass. du v. Puiser. S'emp. adjectiv. De l'eau puisée à la fontaine, puisée dans la fontaine.

— Fig. Des renseignements précis et puisés à une bonne source. Mais il n'est peut-être pas impossible de trouver en sa faveur des raisons *puisées* dans la nature des choses et dans les besoins mêmes de notre âme. (Chateaub.) Il revient ; il entreprend un nouveau poème sur un sujet *puisé* de la Genèse. (E. Nonnais.) Les principes de tous les arts qui dépendent de l'imagination sont tous aisés et simples, tous *puisés* dans la nature et dans la raison. (Volt.)

PUISEAUX (*Puteolus*). Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Pithiviers (Loiret) ; 2,000 hab.

PUISELLE. s. f. (rad. *puiser*). Chandell. Espèce d'écuelle ou de cuiller au bout d'un long manche, pour puiser et verser le suif fondu. ‖ On dit aussi *puisette*

PUISER. v. a. 1re conj. (pr. *pui-zé ;* rad. *puits*). Prendre un liquide avec un vaisseau quelconque, en plongeant ce vaisseau dans un amas de liquide. Puiser est alors suivi de la préposition *dans.* Puiser de l'eau dans une rivière, dans le bassin d'une fontaine. Puiser du vin dans une cuve. ‖ Cependant, on fait aussi suivre ce verbe de la préposition *à*, qui indique alors le lieu où se fait l'opération plutôt que la manière dont elle se fait. Puiser de l'eau à la rivière, à la fontaine, au puits. Puiser du vin à la cuve.

— Par extens. S'est dit des chaussures qui laissent pénétrer l'eau. Des bottes qui puisent l'eau.

— Fig. *Puiser* se dit en parlant de tout ce qui peut se comparer à une source. Il est pris alors dans le sens actif, dans le sens neutre, et même dans un sens absolu. Dans les deux premiers sens, il est suivi des prépositions *à*, *dans*, *de*, *chez*, *en*.

— *Puiser à*, dans le sens actif. Il a puisé des inspirations aux sources les plus pures.

Dans l'innocence première
Affermi par ce pouvoir,
Chacun puisait sa lumière
Aux sources du vrai savoir. (J.-B. Rouss.)

— Fig. *Puiser dans*, avec le sens actif ; la préposition étant suivie d'un nom de chose ou immédiatement exprimé, ou quelquefois sous-entendu et que la pensée peut rétablir. J'ai puisé dans les conseils que vous m'avez donnés toute la force qui me manquait. Le malheureux doit puiser dans la religion les consolations que lui refusent les hommes. Puisez dans la vie de Notre-Seigneur le courage nécessaire pour sup[illegible] pernicieux, où les siècles qui nous suivront viendront encore *puiser* la licence et la corruption du nôtre. (Mass.) L'hérésie prétendait s'en tenir à la lettre aux livres saints ; et cette lettre a été pour elle une lettre de mort, et ses faux prophètes y ont *puisé* un fanatisme et des visions sur l'avenir. (Id.) Cet auteur a *puisé* dans les anciens les plus grandes beautés de son ouvrage. (Barth.)

Il mêle avec l'orgueil qu'il a pris dans leur rang,
La fierté des Nérons qu'il puisa dans leur sang. (Rac.)

— Fig. *Puiser de ;* la préposition indiquant l'extraction, extraction faite d'une manière précise, sans altération. C'est un sujet que j'ai

puisé de l'ouvrage d'un orateur chrétien. Il est peu usité.

— Fig. *Puiser chez*, la préposition étant suivie d'un nom de personne. Il puisa chez les jésuites les principes qui font la base de sa doctrine. Puisez chez les anciens orateurs les règles de l'éloquence. Moïse *puisa* sa science chez les Égyptiens, créateurs des symboles. (Midleton.) V. PUISÉ.

Ce n'est pas aux hérons
Que je parle : écoutez, humains, un autre conte ;
Vous verrez que chez vous j'ai *puisé* ces leçons.
(LA FONTAINE.)

— *Puiser en*, la préposition étant suivie d'un nom de chose ou de personne désignée. J'ai accueilli vos sages avis et j'ai puisé en eux la force dont j'avais besoin. Il la vit, lui parla, et il puisa en elle le courage de vivre ; bien plus, il y puisa l'amour de la vie.

— *Puiser* s'emploie neutralement (le régime étant sous-entendu, car on peut toujours en placer un), dans tous les cas où on l'a vu employé activement, excepté dans ceux où le verbe est suivi des prépositions *de* et *en*. Puiser à une rivière, à une source, à une cuve. Puiser dans une fontaine, dans une rivière, dans un tonneau. Vous qui écrivez sur la nature, puisez dans la nature, et ne nous présentez pas les errements d'une vaine philosophie. Ne vous lassez pas de puiser chez les anciens ; ils seront toujours nos modèles. Puiser au milieu des doctrines de toutes sortes et faire un composé de ce qu'elles présentent de plus sage et de plus satisfaisant. Fouillez, *puisez* dans les sources antiques. (J.-J. Rouss.)

— *Puiser* s'emploie aussi absolument. Un auteur qui puise partout, qui puise çà et là.

— Fig. et neutral. *Puiser dans la bourse de quelqu'un*. Emprunter sans façon de l'argent à quelqu'un, quand on en a besoin. Cet homme est tout à fait sans gêne ; il puise dans la bourse de ses amis.

— Mar. Faire eau. Il s'emploie neutralement et absolument. Ce vaisseau puise par la carène, puise par les sabords.

— Prov. et fig. *Il n'est rien de tel que de puiser à la source ; il ne faut pas puiser aux ruisseaux, quand on peut puiser à la source.* Il n'est rien de tel que de remonter à l'origine des choses, pour savoir précisément à quoi s'en tenir ; il ne faut pas chercher à recueillir des notions indirectes et par conséquent peu sûres, quand on peut avoir des renseignements directs, authentiques et certains. Eh mais ! nous avons là précisément M. un tel, qui peut trancher la question ; il n'est rien de tel que de puiser à la source.

— SE PUISER. v. pron. Être puisé. L'eau se puise difficilement dans cette fontaine. Les mauvaises habitudes se puisent dans la fréquentation de la mauvaise société. La vérité ne se *puise* que dans le sein de la Divinité. (Bacon.)

PUISET (LE). Géogr. Village de France, dans le département d'Eure-et-Loir, au canton de Janville ; 400 hab. Célèbre par son château, dont la prise coûta trois années de guerre à Louis VI.

PUISETTE. V. PUISELLE.

PUISEUR. s. m. (rad. *puits*). Celui qui puise. ‖ Techn. Ouvrier tourbier : celui qui puise l'eau des lieux d'où l'on extrait la tourbe. Un puiseur. ‖ S'empl. aussi adjectiv. Un ouvrier puiseur.

— Hist. or. *Puiseur d'eau*. Certain ouvrier du sérail.

PUISOIR. s. m. (rad. *puits*). Techn. Vaisseau avec lequel on retire le salpêtre de la chaudière. ‖ Espèce de citerne où s'amassent les eaux inutiles. On dit plutôt *puisard*.

PUISQUE. conj. (pr. *pui-ske* ; du lat. *postquam*, après que). Sert à marquer une cause, une raison, un motif. L'*e* s'élide toujours devant une voyelle dans la prononciation ; dans l'écriture, surtout dans les vers, ce n'est pas de rigueur, quoique cela arrive le plus souvent. Ce mot s'emploie dans les diverses acceptions qui vont être présentées.

— Du moment que. Puisque cet homme s'est conduit de la sorte, je le crois capable de tout. Nous n'avons rien à craindre, puisque l'affaire prend cette tournure. Puisqu'ainsi est, je ne conteste plus. Pourquoi le demander, *puisque* vous le savez ? (Rac.) Allons, *puisqu'il* le faut, je marche sur vos pas. (Id.) Je le crois criminel *puisque* vous l'accusez. (Id.)

Fais du bien aujourd'hui, *puisque* tu vis encore,
Crois-m'en ! c'est le plus doux, le seul emploi de l'or
(VIENNET.)

— Attendu que, vu que. Vous serez parfaitement reçu, *puisque* vous avez les plus belles recommandations. Vous ne le trouverez pas chez lui, puisque je viens de le rencontrer dans la rue.

[illegible]
Puisqu'en vous Ménélas voit revivre son frère. (Rac.)
Puis, l'on plaide et qu'on meurt et qu'on devient malade,
Il faut des médecins, il faut des avocats.
(LA FONTAINE.)

— Car. Il faut croire qu'il passe autant de vin dans le corps de nos Bretons, que d'eau sous les ponts, *puisque* c'est là-dessus qu'on prend l'infinité d'argent qui se donne à tous les États. (Mme de Sév.) Ne vous lassez point d'examiner les causes des grands changements, *puisque* rien ne servira jamais tant à votre instruction. (Bossuet.)

Qu'il meure, *puisque* enfin il a dû le prévoir,
Et *puisqu'il* m'a forcée enfin à le vouloir. (RACINE.)

Les dieux ne sont point inflexibles,
Puisqu'ils punissent nos forfaits. (J.-B. ROUSS.)

— Comme. Puisque ses raisons paraissaient bonnes, on s'y rendit. Puisqu'il préféra toujours l'intérêt public à l'intérêt privé, il ne fallait pas lui faire cette proposition. Dans ce sens, le mot *puisque* se place toujours à la tête de la phrase. *Puisque* vous le voulez, je vais changer de style. (Boil.)

Puisque Vénus le veut, de ce sang déplorable
Je péris la dernière et la plus misérable. (RACINE.)

Mais *puisqu'il* faut enfin expliquer mes soupirs,
Puisque mon roi lui-même à parler me convie. (ID.)

— Dès que, maintenant que. Puisque les choses en sont à ce point, il faut laisser marcher l'affaire. A quoi bon consulter, puisque c'est une chose résolue ?

Puisque j'ai commencé de rompre le silence,
Madame, il faut poursuivre...... (RACINE.)

— *Puisque* s'écrit quelquefois en deux mots séparés par un troisième. Puis donc qu'il est ainsi, faites ce que vous voudrez. Cette manière de dire, que présente l'Académie, est toujours en usage, et offre même quelque énergie, en ce sens qu'on appuie plus fortement sur le motif qui détermine à agir ou à se déclarer. Nous ne sommes donc pas de l'avis de M. Landais, qui voudrait la supprimer comme étant *surannée*.

PUISSAMMENT. adv. (pr. *pui-ssa-man* ; formé de *puissant*). D'une manière puissante, avec force et efficacité. Il m'a puissamment aidé dans cette affaire. C'est un homme qui sollicite puissamment, tâchez de le mettre dans vos intérêts. Il a puissamment contribué au succès de l'entreprise. Dans une peau délicate et molle, il pénètre par tous les pores, il affecte *puissamment* ces corps naissants, il leur laisse des impressions qui ne s'effacent point. (J.-J. Rousseau.)

— Solidement, avec force et autorité. Cette famille s'est puissamment établie dans ce pays. C'est là un ordre de choses puissamment établi. Il n'y a pas de passion où l'amour de soi-même règne plus *puissamment* que dans le faux amour. (La Rochef.)

— Extrêmement. Un homme puissamment riche. Une mine puissamment féconde.

— Ironiq. *C'est puissamment raisonner*. Se dit d'une personne qui n'a pas une grande force de raisonnement et qui a émis des idées de peu de valeur ou faciles à réfuter. Assurément, ainsi que le dit M. Landais, cette locution peut s'employer dans un sens tout contraire, mais il ne fallait pas reprocher à l'Académie de ne l'avoir pas dit, le sens devenant alors le premier qu'elle ait présenté. Au reste, c'est sans contredit le sens ironique qui était le principal à constater.

PUISSANCE. s. f. (du lat. *potentia* ; rad. *potere*, pouvoir). Possession des moyens nécessaires à l'accomplissement de la volonté. S'emploie dans le sens moral et dans le sens physique.

— Au sens moral, Faculté individuelle qui rend l'homme capable de rallier à sa volonté tout ce qui l'entoure. La puissance exige le développement de la volonté, et la volonté résulte du développement du sens intime, qui est la connaissance de soi-même et de l'homme en général. La puissance est à la volonté ce que la matière est à la vie et à l'impulsion. Peu d'individus sont doués de puissance, et cela tient à ce que la volonté prend rarement un développement suffisant. Une phrase a été faite pour rappeler cette vérité que la volonté est la source de toute science et de toute puissance ; la voici : *vouloir, c'est savoir, et savoir, c'est pouvoir*, ou plus brièvement : *vouloir, c'est pouvoir*. Napoléon nous montre dans sa personne un bien rare exemple de puissance individuelle. ‖ Comme le développement du sens intime a ses degrés et varie d'ailleurs suivant l'individu, de même la puissance a ses degrés ; de là les expressions : faible puissance, grande puissance ; peu de puissance, beaucoup de puissance.

— Impression produite par les choses extérieures ; l'empire qu'elles exercent sur l'esprit ou sur l'âme de quelqu'un. La puissance de la vertu de cette femme est telle, que, de libertin, il est devenu sage et vertueux. J'ai été vaincu par la puissance de ses charmes. Quelle puissance, que celle de la beauté jointe à la candeur de l'innocence ! La puissance des bienfaits se fait sentir dans toute âme honnête. Ses yeux sont doués d'une puissance qui m'a subjugué. Il s'est trouvé dans tous les temps des hommes qui ont su commander aux autres par la *puissance* de la parole. (Buffon.)

— Se dit encore comme effet ou empire exercé sur l'individu par les choses qui lui sont propres ou qui sont en lui. La puissance de l'habitude nous rend souvent facile l'accomplissement de travaux rudes et pénibles. Telle est la puissance de l'imagination, que souvent on croit voir, en- [illegible]

— Dans un sens analogue au premier, Validité, force. La puissance de ses raisons a triomphé de toutes les objections. Cet homme a une grande puissance de raisonnement.

Un peu de violence
M'a fait de vos raisons combattre la *puissance*. (Rac.)

— *Avoir de la puissance sur quelqu'un*. Se dit d'une personne qui a de l'influence, de l'ascendant sur l'esprit d'une autre et qui l'amène aisément à ses vues. Comme j'ai beaucoup de puissance sur lui, je suis certain de lui faire partager mon dessein. Dans le même sens, Avoir de la puissance sur l'esprit de quelqu'un. ‖ Cette locution s'emploie aussi à l'égard des choses qui exercent de l'empire sur quelqu'un, sur son esprit, sur ses sentiments. Tant de charmes, tant de qualités ont une grande puissance sur mon cœur, ont toute puissance sur moi.

Comme sur lui l'honneur n'eut jamais de *puissance*,
Il croit que tout le monde aspire à la vengeance.
(***)

— Par extens. Se dit des facultés en général, lesquelles rendent l'homme capable de sentir, de penser, d'agir. La mémoire, l'entendement, la volonté, sont des puissances de l'âme. ‖ Se prend aussi pour Faculté. Si les animaux étaient doués de la *puissance* de réfléchir, même au plus petit degré, ils seraient capables de quelques progrès, ils acquerraient plus d'industrie. (Buff.)

— Philos. *Puissance* se dit de ce qui est possible, de ce qui peut être réduit à l'acte, par opposition à ce qui est réellement, à ce qui constitue l'acte effectué. Être en puissance. Réduire la puissance à l'acte. Une puissance réduite à l'acte. Le gland, qui, mis dans la terre, peut devenir un chêne, est un chêne en puissance. Une partie d'hydrogène et une partie d'oxygène qu'on a fait passer dans l'eudiomètre sont de l'eau en puissance : il ne s'agit plus que d'opérer la combinaison par l'étincelle électrique.

— Au sens physique et en parlant des personnes, Pouvoir, autorité, résultant de la possession des moyens d'imposer la volonté ; que cette possession soit le prix de la force et de la violence, ou qu'elle soit due à l'estime, à la confiance, à la légitimité de droits acquis. Puissance paternelle. Puissance maritale. Puissance temporelle, spirituelle. Puissance législative, exécutive. Puissance civile, ecclésiastique. Puissance royale, ministérielle. Puissance légitime, usurpée, tyrannique. Puissance absolue, limitée. Fortifier, augmenter, accroître sa puissance. Perdre, affaiblir, ruiner sa puissance. Fonder, élever sa puissance sur la terreur. Puissance qui décline, qui s'affaiblit, qui diminue, qui tombe, qui croule, qui s'anéantit. J'ai dit que ce grand Dieu les enseigne, et en leur donnant et en leur ôtant leur *puissance*. (Boss.) Sachez que la souveraine *puissance* vous est accordée d'en haut. (Id.) Que puis-je penser autre chose, sinon que la Providence s'étant plus attachée à lui conserver la vie qu'à renverser sa *puissance*, a voulu qu'elle survécût à ses grandeurs. (Id.) Les ministres qui ont outré la *puissance* des rois l'ont toujours affaiblie. (Mass.) Élever sa *puissance* sur les divisions et sur la faiblesse des princes voisins. (Id.) Une certaine modestie républicaine convenait à ce pouvoir nouveau, qui rappelait Auguste conservant au milieu de la suprême *puissance* les habitudes extérieures du citoyen romain. (Thiers.)

Environné d'enfants soutiens de ma *puissance*,
Il ne manque à mon front que le bandeau royal ?
(RACINE.)

C'est donc ainsi, traîtres, qu'en mon absence
Vous exercez mes droits et ma *puissance* ?
(J.-B. ROUSSEAU.)

Les bontés de César, et surtout sa *puissance*,
Méritaient plus d'égards et plus de complaisance.
(VOLTAIRE.)

Et leur *puissance* n'est stable
Qu'autant qu'elle est profitable
Aux peuples qu'ils ont soumis. (J.-B. ROUSS.)

— Se dit en parlant de la Divinité et dans un sens analogue ; seulement, la puissance est ici surnaturelle et immortelle. Et la *puissance* de Dieu n'a pas besoin de celle des hommes. (Mass.) Cette *puissance* (en parlant de la nature) est de la *puissance* divine la partie qui se manifeste ; c'est en même temps la cause et l'effet, le mode et la substance, le dessein et l'ouvrage. (Buffon.) Je veux fléchir des dieux la *puissance* suprême. (Rac.) La *puissance* humaine agit par des moyens ; la *puissance* divine agit par elle-même. (J.-J. Rouss.)

Seigneur, ta *puissance* invincible
N'a rien d'égal que ta bonté. (J.-B. ROUSS.)

— Se dit, en général, de tout ce que la pensée personnifie et qui est doué d'une grande force d'action, comme torrent, foudre, épidémie, etc. Omiss. des dict. La foudre éclate, et, dans sa puissance, elle anéantit tout en un instant. Telle fut la puissance de l'épidémie, que la plupart des habitants furent emportés en quelques jours.

C'est un torrent qui passe, et dont la violence
Sur tout ce qui l'arrête exerce sa *puissance* ;
Qui grossi du débris de cent peuples divers,
Veut du bruit de son cours remplir tout l'univers.

— Ensemble de forces physiques et naturelles. La puissance végétale. La puissance aérienne. La puissance animale. La puissance solaire. La *puissance* végétale ne fut créée que pour la *puissance* animale. (B. de St-P.) La *puissance* animale est d'un ordre bien supérieur [illegible] nature ont un caractère qui leur est propre. (Id.) La *puissance* solaire est sans contredit la première de toutes ; c'est une *puissance* céleste qui n'a pas besoin de celle de la terre, comme celles-ci ont besoin d'elle. (Id.) Les *puissances* élémentaires n'ont en partage qu'une existence permanente, différemment modifiée. (Id.) Omission des dictionnaires.

— Grand crédit, grande influence auprès de ceux qui possèdent les moyens de faire et la force nécessaire pour agir. Ce haut personnage n'a usé de sa puissance à la Cour que pour nuire à son pays. Ce député s'est servi de sa puissance pour faire le bien et venir en aide à l'infortune.

— *Toute-puissance*. Puissance sans bornes. Il ne se dit proprement que de Dieu. Dieu, dans sa toute-puissance, a créé l'univers. Dieu a créé le monde, et le conserve par sa toute-puissance. Ce qui est propre à la *toute-puissance* d'un Dieu, passe de bien loin la capacité de notre faible raison. (Boss.) ‖ Quelquefois cette puissance est personnifiée. Omiss. des dict. Humilions-nous et prosternons-nous devant la Toute-Puissance. La Toute-Puissance, qui nous a créés, nous sauvera ou nous damnera éternellement.

Il ne veut d'autre connaissance
Que ce que la *Toute-Puissance*
A bien voulu nous en donner. (J.-B. ROUSS.)

Dès le temps nouveau-né, quand la *Toute-Puissance*
D'un mot forma le ciel, l'air, la terre et les flots,
N'est-ce pas toi, etc. (BOILEAU.)

— *Toute-puissance*. Se dit aussi, par extens., en parlant des hommes, mais rarement cependant. On ne l'emploie guère que dans quelques phrases, et particulièrement dans ce proverbe très-usité : *La puissance, la toute-puissance est du côté de la barbe*. La puissance appartient à l'homme, et la femme, être faible et timide, n'a qu'à se soumettre.

Votre sexe n'est là que pour la dépendance,
Du côté de la barbe est la toute-*puissance*. (MOL.)

— PUISSANCE. Empire, étendue de la domination. Napoléon soumit à sa puissance l'Italie et plusieurs autres États de l'Europe. La puissance de Cyrus s'étendit presque sur l'Asie entière. Combien de peuples furent soumis à la puissance des anciens Romains. Les Romains n'étaient jaloux que de la *puissance* ; ils étaient indifférents sur tout le reste. (B. de St-P.) La *puissance* d'une nation dépend de son ensemble. (Id.) Rome victorieuse s'étend prodigieusement durant deux cents ans, par mer et par terre, et réduit tout l'univers sous sa *puissance*. (Boss.)

Vainement sa *puissance* est d'armes entourée,
Le règne d'un tyran est de courte durée.
(MOLLEVAUT.)

— État souverain. Puissance du premier ordre, du deuxième ordre, du troisième ordre. La France est une puissance du premier ordre. Puissance maritime. Puissance continentale. Puissances alliées. Une des puissances les plus considérables de l'Italie fut, anciennement, la république de Venise. Toutes les principales puissances de l'Europe signèrent ce traité. De vives contestations s'élèvent aussitôt entre les deux *puissances*. (Rayn.) ‖ Diplomat. *Les hautes puissances contractantes*. V. HAUT. ‖ *Hautes puissances*. V. HAUT. ‖ *Nobles puissances*. Titre que prenaient les États particuliers de chacune des sept Provinces-Unies. ‖ *Traiter de puissance à puissance*. Traiter d'égal à égal, de souverain à souverain. Il se dit familièrement de personnes qui s'abouchent pour discuter des intérêts communs, ou qui emploient des médiateurs pour opérer leur accord, comme font à l'égard l'un de l'autre deux États souverains. Cette locution est même quelquefois ironique.

— *Puissance publique*. La puissance du peuple, de la nation. Ce prince fut porté au trône par la puissance publique. Ce monarque ayant signé des ordonnances contraires à la constitution, il fut renversé par la puissance publique.

L'aristocratie, ou le joug monarchique,
Écraseront enfin la *puissance* publique. (CHÉN.)

— Se dit aussi des hauts personnages qui possèdent les premières dignités de l'État. Cet homme est à ménager, c'est une puissance dans l'État ; c'est une haute puissance. Pour réussir, il faudrait avoir accès auprès des puissances, auprès des hautes puissances. Voilà donc ce qui nous reste de ces *puissances* qui semblent nous écraser de leur poids. (Elisée.) Trop souvent la *puissance* est insensible et dure. (Chén.)

— Fam. *Les puissances du jour*. Les ministres, les premiers dignitaires de l'État. Cette locution fait allusion à l'inconstance de la fortune, qui tantôt élève l'homme et tantôt l'abaisse. Il ne faut pas se brouiller avec les puissances.

— Fam. *Devenir une puissance*. Acquérir du crédit et du pouvoir. Tâchez d'obtenir sa faveur ; car il devient une puissance.

— Dans un sens analogue. *Se croire une puissance, se figurer être une puissance*. Se croire un homme d'importance, ayant du crédit et de l'autorité.

— Fig. Se dit des divinités. Vénus se douta que quelque *puissance* divine avait assisté Psyché. (La Font.) Il existe une *puissance* qui donne souvent la paix, c'est la misère. (Volt.)

On n'ose trop approfondir
Du tigre, ni de l'ours, ni des autres *puissances*,
Les moins pardonnables offenses. (LA FONT.)

Quelle effroyable *puissance*
Aujourd'hui pourtant s'avance,
Prête à foudroyer tes monts ? (BOIL.)

— *La puissance ecclésiastique*. Les chefs principaux de l'Église catholique. ‖ *La puissance séculière, la puissance temporelle*. Les chefs principaux du pouvoir civil. Ces deux *puissances* d'un ordre si différent ne s'unissent pas, mais s'embarrassent mutuellement, quand on les confond ensemble. (Boss.)

— PUISSANCES. s. f. pl. Théol. cath. Une des hiérarchies dans la milice des anges. Les trônes, les puissances, les dominations. V. DOMINATIONS.

— *Les puissances du ciel, les puissances célestes*. Les anges, quelle que soit la hiérarchie dans laquelle ils se trouvent placés suivant la théologie catholique. ‖ *Les puissances des ténè-*

bres, de l'enfer; les puissances infernales. Les démons. Ces locutions s'emploient principalement dans le style de la chaire.

— Pouvoir, moyen de faire quelque chose. Je voudrais bien vous rendre ce service, mais je n'en ai pas la puissance. Je tenterais volontiers les chances de l'entreprise, si j'avais la puissance d'y intéresser de grands capitalistes. || Dans un sens analogue. *Il est en ma puissance de faire telle chose.* J'ai le pouvoir et les moyens de faire telle chose. || *Il n'y a pas de puissance humaine, il n'y a pas de puissance sur terre qui...* Personne n'a le pouvoir, n'a les moyens de... C'est un entêté; il n'y a pas de puissance humaine qui le fasse céder. || Fig. *Déployer toute la puissance de son bras pour...* User de tout son pouvoir, de tous ses moyens pour... C'est la puissance de votre bras qui l'a conservée. (Mass.)

— *Puissance du glaive.* L'autorité de condamner à mort, qui est entre les mains du souverain, et que celui-ci fait exercer conformément aux lois. Les rois ont la puissance du glaive.

— *Puissance des clés.* Le pouvoir de remettre ou de retenir les péchés, de lier ou de délier, donné par Jésus-Christ à son Église, en la personne de saint Pierre et en la personne de ses apôtres.

— *Puissance de fief.* Les différents droits que pouvait exercer sur ses vassaux un seigneur suzerain, en vertu de son fief. Ce seigneur leva cet impôt par puissance de fief.

— *De notre pleine puissance.* Formule employée anciennement par le roi en certaines lettres patentes. *De notre certaine science, pleine puissance et autorité royale, avons ordonné...* Il vous donne de sa pleine *puissance.* (Boil.)

— Vertu, propriété, en parlant de certains remèdes, de certains corps ou substances. Le sulfate de quinine a la puissance de couper, de guérir la fièvre. L'aimant a la puissance d'attirer le fer. Le fluide électrique vitré a la puissance d'attirer l'électricité résineuse, et réciproquement.

— Se dit aussi de la force physique d'un individu. La puissance de l'homme, du cheval, du bœuf. La *puissance* de l'éléphant. (Buff.)

— Méc. *Puissance,* se dit de toute force qui, appliquée à un corps, produit un effet quelconque. || *Puissance mouvante,* celle qui produit le mouvement. || *Puissance résistante,* celle qui s'oppose au mouvement; comme dans une machine simple, sollicitée par deux forces, dont l'une est un poids à soulever, et l'autre la force servant de moteur à l'aide de la machine. Un corps libre étant en équilibre sous l'action simultanée d'autant de forces qu'on voudra, ces forces sont toutes des *puissances,* en général, et l'on ne peut pas dire que l'une d'elles soit plutôt *puissance mouvante* que *puissance résistante.* Dans le cas où l'effet de la force peut être conçu ou représenté nettement et où il n'y a que deux espèces de forces distinctes, les unes tendant à produire, les autres à détruire le mouvement, chacune des premières s'appelle *puissance,* particulièrement, et chacune des secondes s'appelle *résistance.* Dans l'équilibre du levier sollicité par deux forces, la *puissance* et la *résistance* sont en raison inverse des distances du point d'appui à leurs directions. Dans l'état de l'équilibre de la vis dans son écrou, la *puissance* perpendiculaire à l'axe est à la *résistance* qui est le poids de l'écrou, comme le pas de la vis est à la circonférence qui tend à décrire la *puissance.* || *Puissance animée,* celle qui est produite par l'homme ou par l'animal. || *Puissance inanimée.* Toute autre puissance, produite par l'air, l'eau, le feu, la pesanteur, l'élasticité ou le ressort. || *Puissances conspirantes,* celles qui n'agissent pas dans des directions opposées. Les puissances sont d'autant plus *conspirantes* que leurs directions sont moins opposées. A proprement parler, il n'y a de puissances vraiment *conspirantes* que celles qui agissent dans le même sens et dans la même direction. || *Mesure des puissances.* Quand les puissances appliquées à un corps sont des forces constantes produisant le mouvement uniforme, leur mesure ou *moment,* comme on dit quelquefois, est, pour chacune d'elles, le produit de la masse du corps par la vitesse imprimée, c'est-à-dire le produit des deux nombres qui expriment les rapports de la masse et de la vitesse du corps à une masse prise pour unité et à une vitesse ou longueur prise pour unité. Ce produit s'appelle aussi *quantité* de mouvement. Quand les puissances sont variables à chaque instant, constamment accélératrices ou constamment retardatrices, on considère une autre mesure qui est dite *force vive,* et qui est la moitié du produit de la masse du corps par le carré de la vitesse, nombres obtenus par rapport à deux unités distinctes. || *Puissance mécanique d'une machine.* La quantité de travail utile produit dans une machine, ou simplement le travail de la machine. [illegible] ment évalué en prenant pour unité de travail, celui d'un kilogramme élevé à un mètre en une seconde. Cette unité des travaux mécaniques s'appelle le *kilogrammètre* ou *petite unité dynamique;* la grande unité dynamique correspond à un poids de mille kilogrammes (celui du mètre cube d'eau, par exemple) élevé à un mètre en une seconde. On prend quelquefois pour unité de puissance mécanique la force du cheval estimée à 75 kilogrammètres; ce qui signifie que le travail d'un cheval est moyennement regardé comme équivalent à celui qui est nécessaire pour l'élévation d'un poids de 75 kilogrammes à un mètre.

— Math. Le mot *puissance,* en arithmétique, sert à désigner le produit d'un nombre quelconque, commensurable ou incommensurable, multiplié par lui-même un certain nombre de fois; en d'autres termes, le produit effectué de plusieurs facteurs égaux. Si l'on multiplie 2 par 5, puis le résultat par 3, puis le nouveau résultat par 7, en continuant de la sorte si l'on veut (les nombres étant pris au hasard), on obtient un résultat final ou produit dont tous les nombres désignés sont dits *facteurs;* or, dans le cas particulier où tous les facteurs sont les mêmes ou, comme on dit, égaux, le produit est une puissance de ce facteur. || *Seconde ou deuxième puissance, troisième puissance quatrième puissance,* etc., puissances formées de deux, trois, quatre, etc., facteurs égaux. *La deuxième puissance* et *la troisième puissance* ont reçu particulièrement les noms de *carré* et *cube:* ces dénominations sont tirées de la géométrie, où l'on apprend que la mesure du carré et celle du cube s'obtiennent en faisant le produit, pour le premier, de deux facteurs égaux, et pour le second, de trois facteurs égaux. Par extension, un nombre considéré isolément est dit quelquefois *première puissance.* Le carré de 7 est 49; le cube de 5 est 125; la 4e puissance de 6 est 1296. || *Élever un nombre à la deuxième puissance* ou *au carré, à la troisième puissance* ou *au cube, à la cinquième puissance.* Former les produits appelés carré, cube, cinquième puissance. On dit aussi, abréviativement: élever un nombre à la puissance deux, trois, cinq, etc. || *Exposant, indice, degré de la puissance.* Le nombre des facteurs égaux qui composent la puissance. Ce nombre placé un peu au-dessus et à la droite du nombre dont on veut former la puissance fournit le moyen de représenter, dans le calcul, la puissance d'un nombre sans qu'il soit besoin de l'effectuer réellement. Ainsi 2^3, 7^4, qui s'énoncent: *deux, puissance trois; sept, puissance quatre,* représentent dans le calcul la troisième puissance de 2, et la 4e puissance de 7. || *Résoudre une puissance, d'une puissance donnée extraire la racine.* Trouver le nombre qui, élevé à la puissance indiquée, produit le nombre donné. Résoudre la troisième puissance 1331, par exemple, ou du nombre 1331 considéré comme cube, extraire la racine; ou mieux encore (car la première expression n'est plus usitée): de 1331 extraire la racine troisième ou racine cubique. 11 est cette racine cubique; car le cube de 11 est 1331. || *Résolution des puissances* ne se dit plus; mais bien: *extraction des racines.* || *Multiplication et division des puissances d'un même nombre:* elle se fait par l'addition et soustraction des exposants. || *Commensurables en puissance.* Se dit de quantités qui, n'étant pas elles-mêmes commensurables, sont telles néanmoins, que quelques-unes de leurs puissances, au même degré, sont commensurables. Ainsi, le côté du carré et sa diagonale qui, évaluée numériquement, peuvent être représentés par 1 et $\sqrt{2}$, nombres incommensurables entre eux, sont *commensurables en puissance:* il suffit pour cela d'élever ces nombres à toutes les puissances de degré pair qu'on voudra. Cette locution est, au reste, peu usitée. || En algèbre, *puissance* a tout à fait la même signification, seulement les facteurs qui la composent sont des quantités algébriques, positives ou négatives, monomes ou polynomes. La création des exposants des puissances, qui est si remarquable et si importante, est due à Descartes. || En géom. analyt. *Puissance de l'hyperbole.* La somme des carrés des demi-axes, transverse et non-transverse, de l'hyperbole. Ce mot *puissance* a même reçu de la généralité; on l'a appliqué à toute une famille de courbes hyperboliques. (L'Académie, qui n'a fait que définir le mot *puissance* au point de vue arithmétique, a présenté un sens vague, incertain et pouvant induire en erreur, s'il n'est pas erroné. Les autres dictionnaires ont copié ce qu'elle avait dit.)

— Phys. *Puissance de réflexion, puissance réfléchissante.* Cette propriété commune à tous les corps, de réfléchir la lumière ou la chaleur. On dit aussi: *pouvoir réfléchissant.* || Par opposition, *Puissance d'absorption, puissance absorbante* ou *pouvoir absorbant.* Se dit de la propriété qu'ont les corps d'absorber, de retenir une certaine quantité de lumière et de chaleur. Ces deux puissances ou pouvoirs sont dits complémentaires. || *Puissance* s'emploie encore dans le même sens pour exprimer d'autres propriétés communes aux corps, et qui se trouvent dans ces corps à divers degrés. || *Puissance d'un instrument d'optique.* La portée de cet instrument, ou bien encore le degré de grossissement ou de rapprochement qu'il donne.

— Minér. *Puissance.* Épaisseur d'une couche ou d'un filon, mesurée perpendiculairement aux salbandes.

[illegible] *prendre le coin par puissance,* au trictrac, Porter deux dames à la fois dans le coin vide de l'adversaire, ce qu'un joueur a le droit de faire, en diminuant un point sur chacun des nombres qu'il a amenés en jetant les dés. Lorsqu'un joueur peut prendre son coin par effet et par puissance en même temps, il doit le prendre par effet.

— *En puissance.* Qui a du pouvoir, de l'autorité, du crédit. Les hommes en puissance croient à la durée du présent. (Mme de Staël.)

— *Être en puissance de.* Avoir les moyens, la faculté de. Vous n'êtes pas en puissance de m'être utile dans cette affaire. J'étais peut-être le seul en puissance de le servir, il ne s'est pas adressé à moi. || *Il est, il était, il fut, il sera,* etc., *en ma puissance de.* J'ai, j'avais, j'eus, j'aurai, etc., les moyens, la faculté, le pouvoir de. Il n'est pas en ma puissance de lui témoigner ma reconnaissance. Quand il serait en ma puissance de lui rendre ce service, je ne le ferais pas. L'emploi du verbe *être* dans ces diverses locutions se fait seulement à la troisième personne des temps. Omiss. des dict.

— *Avoir, tenir une chose en sa puissance.* En être le maître, le possesseur, en pouvoir disposer à son gré. Il y a bien longtemps que je cherchais à avoir ces précieux papiers; enfin je les tiens en ma puissance, ils sont en ma puissance. || *Tenir quelqu'un en sa puissance.* Le tenir sous sa dépendance, de façon qu'il ne puisse rien faire, rien dire qui soit à craindre, ou qu'il ne puisse agir que conformément à la volonté qu'on lui impose. Il ne s'est pas comporté très-délicatement dans cette affaire, aussi je le tiens en ma puissance. Il ne saurait porter témoignage contre un accusé qui le tient en sa puissance, à cause des méfaits qu'ils ont commis de participation. Une première faute est souvent exploitée par ceux qui, en ayant eu connaissance et tenant ainsi le coupable en leur puissance, l'entraînent dans d'autres fautes.

Non content de son essence,
Et d'avoir en sa puissance
Tout ce qu'il pouvait avoir,
L'ingrat voulut, dieu lui-même,
Partager du Dieu suprême
La science et le pouvoir. (J.-B. Rouss.)

— Prat. *En puissance de,* s'emploie dans les locutions suivantes: *En puissance de mari, en puissance de père et de mère, en puissance de tuteur,* qui se disent d'une femme ayant son mari, d'un jeune homme ayant père et mère ou tuteur, lesquels, femme ou jeune homme, ne peuvent contracter ni disposer de rien sans le consentement et l'autorisation du mari, du père et de la mère ou du tuteur.

PUISSANT, ANTE. adj. (en lat. *potens;* dér. de *posse,* pouvoir). En parlant des personnes considérées isolément ou collectivement, Qui a de la puissance, qui possède les moyens et la force nécessaires pour faire reconnaître, pour imposer son autorité; qui a une domination étendue. Un puissant monarque. Une ville puissante. Un État puissant. Un empire puissant. L'ancienne Rome fut très-puissante. Alexandre fut un conquérant puissant et redoutable. Les rois deviennent moins *puissants* dès qu'ils veulent l'être plus que les lois. (Mass.) La postérité a mis ce prince au rang des plus puissants rois, mais non des plus grands. (Volt.)

Détourne, roi puissant, détourne tes oreilles
De tout conseil perfide. (Rac.)

Selon que vous serez puissant ou misérable,
Les jugements de cour vous rendront blanc ou noir.
(La Fontaine.)

— *Haut et puissant seigneur, très-haut et très-puissant seigneur, haute et puissante dame, très-haute et très-puissante dame; très-haut et très-puissant prince* V. HAUT.

— En parlant de la Divinité en général, des êtres surnaturels, Qui a une force surnaturelle, non soumise, comme la puissance des hommes, aux vicissitudes du sort. Il y a un Dieu puissant et juste qui récompense les bons et punit les méchants. *Puissantes* déités, qui peuplez cette rive. (J.-B. Rouss.)

Puissant maître des cieux,
Remets-lui le bandeau. (Rac.)

Un Dieu plus *puissant* que tes armes
Frappe de paniques alarmes
Tes plus intrépides guerriers. (J.-B. Rouss.)

Dieux *puissants!* je ne sais si c'est faveur ou haine;
Mais sans doute pour moi, pour eux vous combattiez;
Et l'un et l'autre enfin tombèrent à mes pieds.
(Voltaire.)

— Qui a une certaine autorité, un certain pouvoir, du crédit. Un ami puissant. Un ennemi puissant. De puissants protecteurs. C'est une famille très-puissante dans la robe, dans son pays. L'homme *puissant* craint autant de maux qu'il en peut faire. (Sén.) Dans toute république, un citoyen se rend coupable dès qu'il devient trop *puissant.* (Barth.) Les Pallantides, famille *puissante* d'Athènes, voyaient à regret le sceptre entre les mains d'un vieillard qui, suivant eux, n'avait ni le droit ni la force de le porter. (Id.) Le plus *puissant* n'est pas toujours le plus heureux. (Arn.) Un homme perdu d'honneur, s'il est *puissant* trouvera mille approbateurs. (***)

Il est toujours quelqu'un qui cherche à nous trahir;
Et plus on est *puissant,* plus on se fait haïr.
([illegible].)

— Fig. et quelquefois par ironie. Habile et profond. Un puissant calculateur. Un puissant logicien. Un puissant raisonneur.

— Riche, très-riche. Un puissant capitaliste. [illegible]. Un puissant armateur.

— Qui a beaucoup d'embonpoint, qui est gros et gras. Un homme puissant. Le défaut d'exercice rend souvent un homme puissant. Voyez comme cette jeune femme est déjà puissante! Cet emploi est du style familier. Pour éviter toute ambiguïté de sens dans l'usage de ce mot, il est bon d'accompagner l'adjectif de quelque autre qui en rapporte la signification à la taille, au corps. Ainsi: Un homme fort et puissant, robuste et puissant.

— S'emploie encore dans la personnification, et signifie Fort, qui a du pouvoir. Ne cherchons pas à aller trop vite dans la civilisation, le temps est plus puissant que nous. La mort, plus *puissante,* nous l'enlevait entre ces royales mains. (Boss.) Dans les gouvernements absolus, l'or est plus *puissant* que le despote. (Pouqueville.) || Se dit aussi par manière de synecdoche. Son bras puissant a renversé ses ennemis. Dieu tient le cœur des rois entre ses mains *puissantes.* (Rac.)

— Au propre. Capable de produire un grand effet. Vous lui fûtes dans cette affaire d'un puissant secours. Sa puissante intervention a vidé la querelle. Ce sont de trop puissantes raisons, pour que vous ne l'emportiez pas. Des charmes si puissants eurent bientôt subjugué mon cœur. Je voudrais que l'amour filial fût toujours pour les enfants un puissant aiguillon au travail. En reléguant Napoléon captif dans une île de l'Océan, ses ennemis firent assez quel compte ils faisaient des facultés puissantes de cet homme extraordinaire. Qu'y a-t-il de plus *puissant* que les bienfaits, pour attirer les cœurs? (Mass.) Voulez-vous voir combien la grâce qui a fait triompher Madame a été *puissante!* (Id.) Le changement qui a des charmes si *puissants* sur le cœur humain, en manque entièrement dès qu'il s'agit de changer d'habitude. (Oxenstiern.) Que la religion est terrible et *puissante!* (Volt.)

Tu prends pour t'en venger de plus *puissantes* armes,
Je craignais beaucoup moins tes bourreaux que tes larmes.
(Corneille.)

Je connais mieux, Madame,
Le beau feu que la gloire allume dans votre âme:
C'est vous, je m'en souviens, dont les *puissants* appas
Excitaient tous nos rois, les traînaient aux combats.
(Racine.)

— Joint à un nom collectif, *puissant* donne souvent avant tout l'idée du grand nombre, et, par suite, celle de l'effet considérable qui peut être produit. Une puissante armée. Une flotte puissante. Une puissante flotte. Il envahit le pays à la tête de ses puissantes légions.

Tant qu'on l'a vu suivi d'une puissante armée,
Ses forces, ses exploits ne m'ont point alarmée.
(Racine.)

Tandis qu'autour de nous deux *puissantes* armées,
D'une égale chaleur au combat animées,
De leur fureur partout font voler les éclats,
De quel autre côté conduisiez-vous vos pas? (Id.)

— Doué d'une grande vertu, d'une grande efficacité. Le quinquina est un puissant remède pour la fièvre. Il a eu recours aux remèdes les plus énergiques, les plus puissants; tout fut inutile. Cet aimant est très-puissant.

Toutes deux de même sang,
Traitez-nous de même sorte;
Aussi bien qu'elle je porte
Un poison lent et *puissant.* (La Font.)

— Fort, considérable, difficile à vaincre ou à surmonter. Il fut saisi d'un effroi si puissant, qu'il demeura sans voix et sans haleine. Son trouble est trop puissant pour qu'il soit interrogé en ce moment. De si puissants efforts devaient être couronnés du succès. Ses ennemis ont opposé à son ambition une puissante barrière. La cigogne a le vol *puissant* et soutenu. (Buff.) L'olivier de la paix couronne aussi ton front; ton éloquence est *puissante* comme ton glaive. (Deleuze.)

C'est par là qu'autrefois d'un prophète fidèle
L'esprit, s'affranchissant de sa chaîne mortelle,
Par un *puissant* effort,
S'élançait dans les airs comme un aigle intrépide.
(J.-B. Rouss.)

Elle vaincra sans doute;
Ce n'est pas le succès que mon âme redoute;
Je crains ce dur combat et ces troubles *puissants*
Que fait déjà chez moi la révolte des sens. (Corn.)

— Ardent, fervent.

Dans le noble transport de cette jalousie,
Je le trouvais trop lent à traverser l'Asie;
Je l'attirais ici par des vœux si *puissants,*
Que je portais envie au bonheur des Persans. (Rac.)

— *Tout-puissant, toute-puissante.* Qui peut tout. Se dit de la Divinité. Dieu seul est tout-puissant. Dieux *tout-puissants,* que mes pleurs vous apaisent! (Rac.)

— Se dit par exagération des personnes et des choses, dans les sens précédemment indiqués. || Des personnes. Cet homme est tout-puissant à la cour. Une fois arrivé à ce poste, il sera tout-puissant. || Des choses. La main de Dieu est toute-puissante, elle protège le faible et punit l'orgueilleux. J'étais de ce grand corps l'âme toute-puissante. (Rac.) [illegible] vous plus ces charmes *tout-puissants?* (Volt.)

Seul tu peux révéler par quel art *tout-puissant*
Tu rendis tout à coup le chantre obéissant. (Boil.)

Descartes soumet tout à son *puissant* génie,
Tout s'épure au creuset de la philosophie. (Del.)

— *Puissant auprès, tout-puissant auprès.* J'étais alors tout-puissant auprès des ministres. Cette personne est très-puissante auprès du prince.

— *Puissant en.* C'est un homme puissant en raisonnements. [illegible] creusa. Il est puissant en fonds de terre. (Acad.)

— *Puissant par.* Le chancelier Bacon fut un homme puissant par la pensée. [illegible] puissant par le bras et par la pensée.

[illegible]
Puissant par son courage, heureux par ses bienfaits.
(Voltaire.)

— *Puissant sur, tout-puissant sur.* Vous avez offensé cet homme; ne savez-vous pas qu'il est *tout-puissant sur* l'esprit du ministre?

PUISSANT, s. m. Se dit des [illegible]

nages qui possèdent les premières dignités de l'État. Les puissants du monde, de la terre, du siècle. Les Césars et les *puissants* selon le siècle. (Mass.) C'est Dieu seul qui élève les grands et les *puissants*. (Id.) Les riches et les *puissants* croient qu'on est misérable et hors du monde quand on n'est pas comme eux. (B. de St.-P.)

— *Tout-puissant*. V. TOUT.

PUITS. s. m. (pr. *pui*; du lat. *puteus*; dér. du gr. [illegible]). Excavation artificielle ordinairement de la forme d'un cylindre droit à base circulaire, qui est pratiquée dans le sol et est destinée à réunir les eaux qui coulent ou s'infiltrent dans l'intérieur de la terre, eaux qu'on emploie ensuite à divers usages domestiques. Un puits profond. Un puits commun, mitoyen. La margelle ou mardelle d'un puits. Le bord d'un puits. Une corde à puits. La corde d'un puits. Puits à roue ou à tour. Puits à poulie. Puits à bras. Puits creusé dans le roc. La surface intérieure du puits est ordinairement revêtue de pierre. La profondeur d'un puits varie suivant la couche de terre où l'on rencontre la source qui doit l'alimenter. Démocrite disait que la vérité était dans le fond d'un puits, et que personne n'avait pu encore l'en tirer. Dans de certains lieux, en quelque endroit qu'on fouille, on est sûr de faire un *puits* et de trouver de l'eau. (Buff.) On y montrait encore les *puits* qu'ils avaient creusés dans les pays secs, pour abreuver leurs familles et leurs troupeaux. (Boss.) Les grands monuments de l'Égypte sont ces *puits* creusés par Joseph pour le besoin du peuple. (Arnault.) On me relégua à quelque distance au bord d'un de ces *puits* naturels. (Chateaub.)

Un astrologue un jour se laissa choir
Au fond d'un *puits*. On lui dit : Pauvre bête !
Tandis qu'à peine à tes pieds tu peux voir,
Penses-tu lire au-dessus de ta tête ? (La Font.)

— *Puits perdu*. Puits dont le fond ne retient pas l'eau. Certains puisards sont des puits perdus.

— Fig. Dieu me préserve de mettre jamais le pied dans la maison de la chicane ! c'est un vrai *puits* perdu ; tout y entre et rien n'en sort. (De Juss.)

— *Puits foré*, plus fréquemment appelé *puits artésien*, parce que ce fut dans l'Artois qu'on creusa pour la première fois cette sorte de puits. Trou ordinairement très-profond, creusé dans la terre à l'aide d'une sonde jusqu'à la rencontre d'une nappe d'eau ou d'un courant qui, en vertu de la pression atmosphérique agissant sur la surface du liquide à son point de départ, là où le niveau est d'avance reconnu supérieur à celui du sol à l'endroit où l'on opère, jaillit au-dessus du sol plus ou moins haut. Le jaillissement de l'eau dans les puits artésiens est basé sur ce principe d'hydrostatique, que les surfaces de niveau d'un même liquide en équilibre dans deux vases communiquants sont les mêmes, sont un seul et même plan. Le principe du puits artésien est encore le même que celui du siphon.

— *Puits d'Orvieto*. Superbe monument construit à Orvieto, en Italie, par Antonio San-Gallo. Des mulets vont y chercher l'eau en descendant par un escalier en spirale et remontant par un autre. Le puits d'Orvieto, qui est très-profond, a un diamètre de vingt-cinq brasses.

— *Puits de Bicêtre*. Puits achevé en 1735 sur les dessins de Boffrand. Il a 55 mètres de profondeur et environ 5 mètres de diamètre. L'eau s'en extrait au moyen de deux seaux contenant trois muids d'eau et pesant chacun 1,200 livres, lesquels montent et descendent au moyen d'une charpente tournante mue par huit chevaux. Le réservoir du puits de Bicêtre contient 4,000 muids d'eau.

— Fond, trou profond. Quand Dieu laisse sortir du *puits* de l'abîme la fumée qui obscurcit le soleil. (Boss.)

— Art milit. *Puits*. Trous creusés au-devant d'un retranchement, d'une circonvallation, et qu'on recouvre habituellement de branches d'arbres et de terre pour les cacher à la cavalerie ennemie, qui y tombe inopinément. Toutes les lignes étaient protégées elles-mêmes par des puits. ‖ Creux très-profond fait en terre par les assiégés d'une place, pour découvrir et éventer les mines pratiquées par les assiégeants.

— *Puits* se dit en général de tous les trous creusés verticalement pour servir à une exploitation quelconque. Puits de carrière. Puits de mine. Puits d'épreuve.

— *Puits de mine*. Excavation verticale pratiquée pour l'exploitation d'une mine, et au moyen de laquelle on peut pénétrer dans la première galerie, ou même d'une galerie dans une autre.

— *Puits de carrière*. Puits creusé verticalement qui sert d'ouverture à une carrière de [illegible]

— Fig. et fam. *Puits de science*. Se dit d'une personne qui a beaucoup de science. C'est un puits de science. Il s'emploie quelquefois par ironie. ‖ *Puits d'or*. Se dit d'une personne qui a beaucoup d'or, qui est extrêmement riche. C'est un *puits d'or* est l'équivalent de *c'est un Crésus*.

— Fig. *Puits d'abondance*. Puits intarissable. Le christianisme a placé la charité comme un puits d'abondance dans les déserts de la vie. (Chateaub.)

— Mar. [illegible]

fondeur qu'on rencontre dans la mer avec la sonde, et autour de laquelle, dans un espace plus ou moins étendu, on trouve un fond généralement uniforme et élevé.

— Phys. *Puits de glace*. Trous pleins d'eau qu'on trouve dans les glaciers immenses formés par la nature. ‖ *Formation du puits de glace*. Ce phénomène, qui a lieu sous l'influence solaire, et qui est motivé par la présence sur la glace de quelque corps étranger, est une conséquence de ce principe de physique, que le maximum de condensation de l'eau a lieu à 4° au-dessus de zéro. La quantité de chaleur absorbée par ce corps étranger fond une petite quantité de glace ; l'eau qui en résulte s'élève bientôt de 0 à 2 et 3° dans sa partie supérieure ; alors, étant plus dense que la partie inférieure, la partie supérieure prend la place de celle-ci, et comme elle est plus élevée en température, elle fond à son tour un peu de glace, et ainsi de suite ; en sorte que ce mouvement continuel de courants ascendants et descendants finit par produire des trous ayant jusqu'à trois et quatre pieds de profondeur.

— *Puits de Joseph* (en arab. *Birr-el-Yousouf*). Puits magnifique que l'on voit au Caire, construit par un prince arabe nommé Yousouf, et non par Joseph, fils de Jacob, ainsi qu'on l'a prétendu à cause de son antiquité. Le puits de Yousouf est taillé dans le roc ; il a 280 pieds de profondeur sur une circonférence de 40 pieds, et on y descend par un escalier circulaire de 300 marches. L'eau est tirée de ce puits au moyen de machines mues par des bœufs qui l'élèvent successivement dans des bassins situés au milieu du puits, de distance en distance, dans le sens vertical.

— *Puits décoré*. Puits orné d'architecture et de sculpture. Il y a dans la cour de San Pietro in Vincoli un superbe modèle de puits décoré, dont le dessin est attribué à Michel-Ange.

— Art culin. En termes de cuisine, *puits* désigne le vide qu'on doit former dans la pâte, afin de la délayer commodément, ainsi que pour la pétrir et y mélanger la levure. ‖ Se dit aussi du vide que l'on a ménagé dans le milieu d'un plat par suite de l'arrangement des viandes ou des poissons, gros légumes ou autres éléments solides qu'on y a dressés en couronne. ‖ *Puits d'amour*. Sorte de pâtisserie feuilletée, évidée à l'intérieur et que l'on remplit avec des confitures, des gelées, etc. Omission des dictionnaires.

— Prov. et fig. *Pénétrer dans le puits de Démocrite*. Découvrir la vérité. L'origine de ce proverbe vient de ce que Démocrite plaça la vérité au fond d'un puits. La philosophie hermétique a employé cette locution proverbiale dans le sens de Découvrir la vérité des natures, des substances. ‖ *Il faut puiser tandis que la corde est au puits*. Il faut profiter des occasions qui se présentent ; il ne faut pas laisser échapper l'occasion. ‖ *Montrer à quelqu'un la lune dans le puits*. Lui en donner à garder, lui en imposer. Il est tout à fait populaire. Omission des dictionnaires. ‖ *La vérité est au fond d'un puits*. Elle est cachée et difficile à découvrir. ‖ *Tirer la vérité du fond du puits*. Arriver à la vérité à force de recherches.

Ils tremblent qu'un censeur que sa verve encourage
Ne vienne en ses écrits démasquer leur visage,
Et, fouillant dans leurs mœurs en toute liberté,
N'aille du fond du *puits* tirer la vérité. (Boileau.)

— Hist. [illegible] *Le puits de celui qui vit et qui me voit*. [illegible] l'entrée de l'Arabie déserte [illegible] pays de Chanaan.

— H[illegible] Espèce de vaste brancard sur [illegible] à Venise, le doge nouvellement [illegible] deux cents hommes promenaient autour de la place Saint-Marc.

— *Les puits*. Prisons de Venise situées au-dessous du niveau des canaux. Il y avait d'autres prisons à Venise, situées sous la toiture du palais de Saint-Marc, et qui, par une sorte d'antithèse, s'appelaient *les plombs*.

— Prov. et fig. *Cet homme est un puits, un vrai puits*. Il garde religieusement ce qu'on lui a confié, malgré les obsessions dont on l'entoure pour lui tirer son secret. ‖ Dans un sens analogue. *Ce qu'on lui dit tombe dans un puits, c'est comme si cela tombait dans un puits*. Lui parler, lui faire des questions, c'est perdre son temps et sa peine, tant il est secret et réservé. ‖ *Cela est tombé dans le puits*. Cela a fini par être totalement oublié. ‖ Dans le même sens. *Cela ne tombera pas dans le puits*. Cela ne s'oubliera pas, on en gardera la mémoire, on se le rappellera quand il le faudra.

— Un poëte a cru devoir écrire ce mot sans *ts*; c'est là, il faut en convenir, une licence un peu trop forte.

Il s'élance à Océan, en lui montrant le *pui*,
De [illegible] descendre et boire devant lui.
(Lamartine.)

PUL. s. m. Relat. Nom donné en Perse à toutes les monnaies de cuivre qui ont cours [illegible]

PULCHÉRIE (Ælia Pulcheria, sainte), impératrice d'Orient, fille d'Arcadius et sœur de Théodose le Jeune, née en 399. Elle fut proclamée *Augusta* en 414. Maîtresse du trône à la mort de son frère, elle épousa Marcien, après lui avoir fait jurer de garder la continence avec elle. Elle mourut en 453. L'Église grecque la fête le 10 septembre.

PULÉE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des apocynées.

PULEIATE. s. m. Sorte de vin qu'on fait avec une infusion de pouliot, herbe odoriférante. Il est peu connu.

PULICAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *pulex*, gén. *pulicis*, puce). Bot. Se dit des plantes marquées de taches semblables à celles que produisent sur le linge les déjections des puces, ou de taches semblables à des piqûres de puces.

PULICAIRE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des synanthérées, se rapprochant beaucoup des inules. Pulicaire dyssentérique. Pulicaire commune. Pulicaire arabique.

— Nom vulgaire d'un plantain.

— Médec. Se dit des éruptions cutanées semblables à des morsures de puces, et en général des maladies dans lesquelles on observe de ces éruptions. Une fièvre pulicaire. Une éruption pulicaire.

PULINE. s. f. Bot. Genre de plantes cryptogames de la famille des byssus.

PULK. s. m. Corps de troupes. Se dit des Cosaques. Un pulk de Cosaques.

PULLAIRE. s. m. (du lat. *pullus*, poulet, et en général, petit d'un animal quelconque). Antiq. rom. Officier de rang subalterne, chez les Romains, qui gardait et nourrissait les poulets et les oiseaux sacrés, réservés pour les auspices. Chaque légion romaine avait son pullaire.

PULLAIRES. Géogr. Petites îles du golfe Adriatique, au nord de la côte d'Istrie, très-près de Pola.

PULLASTRE. s. f. Conchyl. Genre de coquilles.

PULLIGÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *pullus*, rejeton ; *gerere*, porter). Bot. Qui porte des boursouflures, qui est couvert de pustules saillantes. La nérita est pulligère. ‖ S'emploie substantivement.

PULLULATION. s. f. (pr. *pul-lu-la-ci-on*). Action de pulluler, multiplication abondante et rapide. La pullulation des chenilles est extraordinaire cette année. Ce mot a été créé par Buffon, V. PULLULER.

— Nom donné par le prince de Ligne à la population juive, en Pologne et ailleurs, qui est maigre, hâve, hideuse.

PULLULER. v. n. 1re conj. (du lat. *pullulare* ; dérivé de *pullus*, rejeton). Multiplier abondamment et rapidement. Se dit de tout ce qui a vie et qui engendre. Dans les chambres malpropres on voit pulluler les puces. Il y a des années où les chenilles pullulent d'une façon extraordinaire. Les sauterelles, qui pullulent si abondamment en Afrique, servent de nourriture aux Arabes, qui les regardent comme un mets friand. En écrivant *pullulent* et non *pullullent*, nous nous rangeons de l'avis de l'Académie et non de celui de M. Landais, qui dit : « Nous ferons observer que l'Académie, qui écrit *appeler* et il *appelle*, écrit *pulluler* et il *pullule*. La règle est cependant bien positive, et elle consacre les principes qu'elle a elle-même établis. » Pour peu qu'il eût réfléchi, M. Landais se fût abstenu de cette observation, à moins que, contrairement à toute règle établie, au lieu d'écrire : il *recule*, il *manipule*, il *formule*, il *adule* et une foule d'autres, il n'écrive, mais dans ce cas pour lui seul : il *reculle*, il *manipulle*, il *formulle*, il *adulle*. Les verbes en *uler* ne suivent pas la même règle que les verbes en *eler*.

C'est au printemps
Que tout aime, que tout *pullule* dans le monde,
Monstres marins au fond de l'onde,
Tigres dans les forêts, alouettes aux champs. (La Font.)

— Se dit aussi des plantes. Le chiendent pullule beaucoup. La fougère pullule abondamment.

— Fig. Se dit des écrits dangereux ou méprisables, des fausses doctrines, des opinions pernicieuses, des erreurs qui se répandent promptement et se propagent au loin. Les mauvais livres pullulent. La censure a pour objet d'empêcher les maximes antisociales ou immorales de pulluler. Cette hérésie a promptement pullulé. Les préjugés *pullulent* dans le berceau de l'ignorante paresse. (Pythagore.)

— Fig. Se dit aussi des individus abjects, méprisables, réprouvés de la société, dont le grand nombre va croissant. Les voleurs pullulent cet hiver. La canaille pullule. Dans les fêtes publiques, les fripons pullulent.

PULMENT. s. m. (du lat. *pulmentum*, même signif.). Potage fort épais, fait de riz, de fèves. Horace et Pline, qui parlent du pulment, lui ont donné cette signification et aussi celle de hachis, civet.

PULMO-AORTIQUE. adj. des 2 g. et s. m. (du lat. *pulmo*, poumon ; et *aorta* ; dérivé du gr. [illegible], artère qui communique les esprits vitaux par tout le corps). Médec. Qui appartient au poumon et à l'aorte. Quelques auteurs appellent de ce nom le canal artériel.

PULMOBRANCHE. adj. des 2 g. (du lat. [illegible] disp[illegible] des en poumons, c'est-à-dire tapissent l'intérieur d'une cavité dans toute son étendue. ‖ Ordre de la classe des paracéphalophores. ‖ PULMOBRANCHES. s. m. pl. Famille de l'ordre [illegible] de la classe des gastéropodes, comprenant ceux de ces mollusques qui respirent l'air en nature.

PULMOGRADE. adj. des 2 g. (ét. lat. *pulmo*, poumon ; *gradi*, marcher). Entom. Se dit des insectes dont le corps est gélatineux et dont la locomotion s'exécute par des mouvements d'expansion et de resserrement semblables à ceux du poumon dans la respiration. ‖ PULMOGRADES. s. m. pl. Ordre de la classe des arachnodermaires, comprenant les insectes qui sont pulmogrades.

PULMONAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *pulmonarius* ; formé de *pulmo*, poumon, qu'on écrivait autrefois *poulmon*, [illegible]). Qui appartient au poumon. ‖ *Artère pulmonaire*. Artère qui naît de la partie supérieure et gauche du ventricule droit du cœur, se porte en haut et à gauche et se partage en deux troncs, au niveau de la seconde vertèbre dorsale, un pour chaque poumon. L'artère pulmonaire porte du cœur au poumon le sang qui doit régénérer l'acte respiratoire. ‖ *Plèvre pulmonaire*. La portion de la plèvre qui revêt immédiatement le poumon. V. PLÈVRE. ‖ *Veine pulmonaire*. Veine qui rapporte au cœur le sang régénéré par l'acte respiratoire et porté au poumon par l'artère pulmonaire.

— Pathol. *Catarrhe pulmonaire*. V. BRONCHITE. ‖ *Phthisie pulmonaire*. Maladie de consomption causée par quelque vice organique du poumon amenant une ulcération pulmonaire, et dans laquelle toute l'habitude du corps s'amaigrit et se dessèche jusqu'à extrême consomption. ‖ *Plexus pulmonaire*. V. PLEXUS. ‖ *Crachats pulmonaires*. Mucosités expectorées par les poumons, dans la pulmonie. ‖ *Trachées pulmonaires*. Dans les insectes, celles qui font suite aux trachées proprement dites, sans toutefois exister toujours. On ne saurait en préciser l'origine, mais on les reconnaît à leur grand diamètre et à ce qu'elles semblent servir comme de réservoirs à l'air.

PULMONAIRE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones de la famille des borraginées, comprenant des plantes herbacées ou plus rarement des arbustes, dont les feuilles sont alternes et dont les fleurs sont disposées au sommet des tiges en grappes unilatérales ou en corymbe. On a donné le nom de pulmonaire à ces plantes parce qu'on leur a attribué pour propriétés essentielles la vertu de remédier aux maladies du poumon. Pulmonaire officinale. Pulmonaire à feuilles étroites. ‖ *Pulmonaire de chêne*. V. LOBAIRE. ‖ *Pulmonaire des Français*. L'épervière.

— PULMONAIRES. s. m. pl. Entom. Ordre de la classe des arachnides, comprenant ceux de ces animaux qui respirent par des sacs pulmonaires.

PULMONAL, ALE. adj. Médec. Qui vient du poumon. Affection pulmonale. ‖ Pl., *pulmonaux*.

PULMONARIÉE. s. f. Bot. Section de plantes herbacées, établie dans le genre hieracium.

PULMONÉ, ÉE. adj. (du lat. *pulmo*, poumon). Moll. Qui respire par les poumons. ‖ PULMONÉS. s. m. pl. Branche de la race des animaux vertébrés, comprenant ceux à sang froid qui respirent au moyen de poumons. ‖ Ordre de la classe des gastéropodes. ‖ S'empl. aussi au singul. On distingue les *pulmonés aquatiques* ou *limnéens*, et les *pulmonés terrestres* ou *limacinés*.

PULMONELLE. s. f. Moll. Genre de mollusques établi pour l'aplidion.

PULMONIE. s. f. (du lat. *pulmo*, poumon). Pathol. Maladie causée par une inflammation des poumons. Ce mot est vieux et à peu près hors d'usage en médecine ; il est remplacé par *pneumonie*, et même par *pleuro-pneumonie*, parce qu'il est rare qu'il y ait inflammation des poumons sans inflammation de la plèvre. *Pleuro-pneumonie* est, au reste, l'ancienne expression d'Hippocrate. ‖ Quelques auteurs ont appelé *pulmonie* la phthisie pulmonaire. V. PULMONAIRE.

PULMONIFÈRE. adj. des 2 g. (du lat. *pulmo*, poumon ; et *ferre*, porter). Hist. nat. Qui a des poumons.

PULMONIFORME. adj. des 2 g. Qui a la forme d'un poumon.

PULMONIQUE. adj. des 2 g. (du lat. *pulmo*, poumon ; gén. *pulmonis*). Méd. Qui est malade du poumon, qui est affecté de la maladie dite *pulmonie*. Un jeune homme pulmonique. Une femme pulmonique. Il est, elle est pulmonique. ‖ substantiv. Un pulmonique. Les pulmoniques sont très-difficiles à guérir. Le pulmonique doit suivre un régime extrêmement sévère.

PULPATION. s. f. Pharm. Action de pulper, de réduire en pulpe certaines substances végétales.

PULPE. s. f. (du lat. *pulpa*, même signific. On écrivait autrefois *poulpe*). Bot. Partie molle, charnue, essentiellement formée de tissu cellulaire, qui constitue une grande partie des fruits, des feuilles et des graines, et qui porte différents noms. La pulpe des fruits s'appelle *sarcocarpe* ou *mésocarpe* ; la pulpe des feuilles *parenchyme*, et la pulpe des graines, *endo*[illegible]

— En parlant des animaux. Les parties les plus charnues des animaux, la chair la plus délicate à manger.

— Pharm. Sorte de pâte ou de bouillie faite avec la pulpe proprement dite des végétaux. Pulpe de prune. Pulpe de tamarin. Pulpe de carotte. Il est presque toujours nécessaire de faire subir une opération préliminaire aux substances qu'on veut réduire en pulpe.

— Anat. *Pulpe cérébrale*. La partie médullaire du cerveau, bien qu'elle ait une texture fibreuse. ‖ *Pulpe digitale*. Petits coussins spongieux à l'extrémité des doigts, partie charnue, renflée et arrondie qui termine les doigts.

PULPÉ, ÉE. part. pass. du v. Pulper. S'emploie adjectivement.

PULPER. v. a. 1re conj. (du lat. *pulpa*, pulpe). Pharm. Réduire en pulpe. Pulper la casse, le tamarin. Avant de pulper le tamarin, on le laisse ramollir dans l'eau ; on pulpe ensuite sur un tamis de crin la masse molle qui en résulte.

— SE PULPER. v. pron. Être pulpé. Les roses rouges, le cochléaria, le cresson, se pulpent dans un mortier. La racine de guimauve, les bulbes de lis se pulpent de la même façon.

PULPESIE. s. f. Médec. Nom donné par quelques auteurs à l'apoplexie. V. APOPLEXIE.

PULPETTER. v. n. 1re conj. Mimologisme relatif à la manière de clapper des vautours.

PULPEUX, EUSE. adj. Composé de pulpe. Matière pulpeuse.

— Qui a de la pulpe. Substance pulpeuse.

— Qui a la consistance de la pulpe. L'arille pulpeuse. Péricarpe pulpeux. Le tissu pulpeux du cerveau.

PULPITUM. s. m. (pr. *pul-pi-tomm*). Antiq. Lieu élevé sur lequel les acteurs romains venaient réciter et où la fable se jouait. Chez les Grecs, le *pulpitum* avait deux parties ; l'une s'appelait *proscenium*, où les acteurs jouaient ; l'autre, *logeion*, *logeum*, où les chœurs venaient réciter, et les pantomimes faire leurs représentations.

PULPOIRE. s. m. (du lat. *pulpa*, pulpe). Pharm. Sorte de large spatule, avec laquelle on presse sur un tamis de crin la substance préalablement amenée à l'état de masse molle, qu'on veut pulper.

PULPOL. s. m. Pharm. Pulpe médicinale en général ; médicaments de substance molle, formés de la partie charnue des végétaux.

PULPOLÉ. s. m. Pharm. Substance réduite en pulpe.

PULPOLIQUE. adj. des 2 g. Pharm. Composé de pulpe, fait de pulpe. Médicament pulpolique.

PULPUT. V. PUPUT.

PULQUE. s. f. Bot. Liqueur préparée avec le suc de l'agavé d'Amérique, qu'on a fait fermenter. La pulque sert de boisson.

PULQUER. v. a. 1re conj. Relat. Changer en pulque. Pulquer la sève sucrée de l'agavé.

— v. n. Fabriquer de la pulque.

PULS. s. m. Sorte de mets ancien fait avec du riz, des pois, des fèves, et qui avait la consistance d'une bouillie. On mangeait cet épais potage dans une sorte de vase appelé *pultarium*.

PULSANO (Ordre de). Hist. relig. Ordre religieux fondé au XIIe siècle à Pulsano, dans la Pouille, au royaume de Naples, par saint Jean de Matera.

PULSARE. s. m. Hortic. Sorte de raisin qui croît dans le Languedoc.

PULSATEUR, TRICE. adj. Qui pousse, qui bat.

— Entom. *Scarabée pulsateur*. Un des noms vulgaires de la vrillette. Il est ainsi appelé à cause de la faculté qu'a cet insecte de produire un bruit très-singulier de tic-tac ou de va et vient très-rapide, analogue à celui d'une pendule dont l'échappement ne serait pas retenu par le balancier. Les anciens l'appelaient *sonicéphale*.

PULSATIF, IVE. adj. (du lat. *pulsare*, battre). Médec. Qui élance, qui bat. ‖ *Douleur pulsative*. Battement douloureux qu'on éprouve dans les parties enflammées, et qui répond aux pulsations artérielles. Les femmes nerveuses ressentent souvent dans différentes parties du corps des douleurs pulsatives, qui sont ordinairement sans danger.

PULSATILLE. s. f. (du lat. *pulsare*, battre, frapper). Bot. Espèce d'anémone ; les aigrettes de ses graines sont agitées par le vent le plus léger, de là, le nom donné à la plante. ‖ Nom vulgaire de la *fleur de Pâques* ou *passe-fleur*.

PULSATION. s. f. (pr. *pul-sa-ci-on* ; du lat. *pulsare*, battre). Battement.

— Médec. Battement des artères qui constitue le pouls. Pulsation artérielle ou de l'artère. Pulsation uniforme. Pulsation inégale. Compter combien le pouls d'un malade fait de pulsations à la minute ou par minute. ‖ *Pulsation* se dit aussi de la *douleur pulsative*. V. PULSATIF. J'éprouve au petit doigt une forte pulsation. Avoir une pulsation. Les pulsations artérielles sont isochrones aux mouvements du cœur. Éprouver des pulsations très-marquées et très-douloureuses.

— Fig. Il sent de toutes ses fibres le mensonge, l'injustice, dans chacune des *pulsations* du genre humain. (Ed. Quinet.)

— Phys. Le mouvement de vibration qui a [illegible] leurs molécules sont brusquement frappées. La pulsation du son, c'est-à-dire le mouvement de vibration qui a lieu dans l'air, et duquel résulte ce qu'on nomme le son, quand les oscillations des molécules d'un corps placé dans ce milieu se transmettent à l'air au moyen d'un choc par exemple, et se propagent dans ce fluide jusqu'à notre oreille.

PULSATOIRE. adj. des 2 g. Qui produit ou fait entendre des pulsations. Mouvement pulsatoire. S'emploie en médecine et en physique. V. PULSATION.

— Entom. Nom donné à un insecte regardé comme la cause des pulsations qui se font entendre dans le vieux bois. L'insecte pulsatoire appelé *psocus*, a reçu le nom vulgaire d'*horloge de la mort*.

PULSILOGE. s. m. (du lat. *pulsus*, pouls, et du gr. λέγω, je dis). Pathol. Instrument propre à faire connaître la qualité du pouls. Le pulsiloge, attribué à Sanctorius, est tout à fait inconnu. *Pulsiloge* est plus significatif que *pulsimètre*. *Pulsiloge*, en marquant les battements du pouls, leurs intervalles successifs, les différences entre ces intervalles, dirait complètement le pouls ; *pulsimètre* n'indique que la vitesse du pouls à la minute par exemple, comme si dans toute la durée de la minute les battements étaient égaux, uniformes, et comme si tout devait se passer de la même façon dans le même temps. Sous ce rapport, *pulsiloge* serait préférable à *pulsimètre*. M. Landais dit le contraire, parce qu'il ne considère la mesure du pouls que comme la mesure de la vitesse d'un mouvement uniforme. Mais il faut ajouter ici que le pulsimètre est seul en usage.

PULSIMANCIE. s. f. (du lat. *pulsus*, pouls, et du gr. μαντεία, divination). Pathol. Divination établie sur les indications du pouls ; espèce de charlatanisme qui consistait à tirer de ces seules indications un pronostic ou un diagnostic sur l'état pathologique ou physiologique d'un individu.

PULSIMANCIEN, ENNE. adj. Pathol. Qui concerne la pulsimancie. Un diagnostic pulsimancien. Une assertion pulsimancienne. ‖ s. Celui, celle qui pratique la pulsimancie.

PULSIMÈTRE. s. m. (du lat. *pulsus*, pouls, et du gr. μέτρον, mesure). Pathol. Instrument propre à mesurer la vitesse du pouls, considéré comme celle d'un mouvement uniforme, c'est-à-dire comme constante dans une certaine unité de temps suffisamment petite. Le meilleur de tous les pulsimètres, ce sont les doigts exercés d'un habile praticien.

— Phys. Appareil propre à indiquer avec quelle facilité l'évaporation se fait dans le vide.

PULSIMÉTRIE. s. f. Art de la fabrication du pulsimètre. ‖ Art de l'employer et d'en apprécier les indications.

PULSIMÉTRIQUE. adj. des 2 g. Qui concerne le pulsimètre. Une indication pulsimétrique. Des recherches pulsimétriques.

PULSION. s. f. (du lat. *pulsus*, mouvement, impulsion). Phys. Propagation du mouvement des ondes dans un fluide élastique. Il est très-peu usité.

PULSOMÈTRE. s. m. V. PULSIMÈTRE.

PULTACÉ, ÉE. adj. (du lat. *puls*, gén. *pultis*, sorte de bouillie). Médec. Qui a la consistance d'une bouillie, d'une purée.

PULTAWA ou **POLTAWA.** Géogr. Gouvernement de la Russie d'Europe, borné au N. par Tchernigow, au S. par Kherson et Ekaterinoslaw, à l'E. par les Slobodes de l'Ukraine, à l'O. par le Dniéper ; 1,900,000 hab.

— PULTAWA. Ville forte de Russie et capitale du gouvernement du même nom, au confluent de la Poltawka et de la Vorskla. Population, 10,000 hab. Célèbre par la bataille qui eut lieu en 1399 entre Timour-Leng (Tamerlan) et Vitold, duc de Lithuanie. Célèbre encore par la victoire remportée le 8 juillet 1709 par Pierre le Grand, empereur de Russie, sur Charles XII, roi de Suède, qui perdit toute son armée, et traversa le Borysthène à la nage, pour se réfugier en Turquie.

PULTENÉE. s. f. (du lat. *puls*, gén. *pultis*, sorte de bouillie). Bot. Genre de plantes de la famille des légumineuses, dont le fruit ou la graine, après un degré convenable de dessiccation, peut fournir des fécules, des bouillies.

PULTIPHAGE, PULTIPHAGOMIDE. adj. des 2 g. et s. m. (du lat. *puls*, *pultis*, bouillie ; et du gr. φάγω, je mange). Philol. Mangeur de bouillie. Nom donné par Plaute aux Carthaginois.

PULTUSK, PULTAUSK. Géogr. Ville de la Russie d'Europe (Pologne), à 160 kilom. de Plock ; 2,200 hab. Célèbre par la victoire de Charles XII sur les Saxons en 1703, et par la bataille qui eut lieu entre les Français et les Russes en 1807.

PULVÉRACÉ, ÉE. adj. (du lat. *pulvis*, gén. *pulveris*, poussière). Qui est couvert de poussière.

— Bot. Se dit de certaines plantes sur lesquelles on voit comme une sorte de poussière. La parmélie pulvéracée.

PULVÉRAGE. s. m. (du lat. *pulvis*, *pulveris*, poussière). Féod. Droit levé par les seigneurs sur les troupeaux qui passaient sur leurs terres, à cause de la poussière qui résultait de ce passage. ‖ Droit de tonlieu, qu'on levait dans les foires et les marchés. [illegible] villes qu'ils visitaient. ‖ Rémunération pécuniaire à laquelle avaient droit les serfs qui s'enrôlaient. ‖ Salaire des arpenteurs.

PULVÉRAIRE. s. f. (du lat. *pulvis*, *pulveris*, poussière). Bot. Genre de lichens contenant quelques espèces pulvérulentes.

PULVÉRARIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à la pulvéraire. ‖ PULVÉRARIÉES. s. f. pl. Famille de lichens ayant pour type le genre pulvéraire.

PULVÉRATEUR. adj. m. (du lat. *pulvis*, *pulveris*, poussière). Zool. Nom donné aux oiseaux et aux animaux qui ont l'habitude de se rouler dans la poussière, de se frotter contre le sol en soulevant de la poussière. Les passereaux, les gallinacés sont pulvérateurs. La pintade est du nombre des oiseaux *pulvérateurs*. (Buffon.)

PULVÉRATIQUE. adj. des 2 g. Féod. V. PULVÉRAGE.

PULVÉRESCENCE. s. f. (du lat. *pulvis*, *pulveris*, poussière). Bot. État d'une surface végétale qui est couverte d'une sorte de poussière ou de farine, exsudation de la plante vraisemblablement et dont la couleur est souvent agréable. La pulvérescence du chénopode pourpré.

PULVÉRIFÈRE. adj. des 2 g. (du lat. *pulvis*, *pulveris*, poussière, et *ferre*, porter). Qui a de la poussière, qui est rempli de poussière.

— Minér. Nom donné à une variété de quartz agate en creux, dont la cavité est remplie totalement ou partiellement d'une poussière de chaux carbonatée.

PULVÉRIN. s. m. (du lat. *pulvis*, *pulveris*, poudre). Poudre à canon très-fine obtenue en écrasant la poudre ordinaire et la tamisant. Le pulvérin sert pour amorcer, pour faire des traînées, pour composer des artifices. On dit aussi *poussière* de poudre à canon.

— Se dit aussi de l'étui dont les arquebusiers et les mousquetaires se servaient au XVIe siècle pour renfermer la poudre. Cet étui s'appelait encore *fourniment*.

— Se dit de cette sorte de poussière humide produite par les jets d'eau, les cascades, etc. Pluie extrêmement fine dont on se sent quelquefois frapper le visage quand la direction du vent le comporte.

PULVÉRISATION. s. f. (pr. *pul-vé-ri-za-cion*). Action de pulvériser, de réduire en poudre. Avant de soumettre un corps à la pulvérisation, il faut lui donner un très-grand degré de siccité. Il y a des substances qui, avant d'être soumises à la pulvérisation, ont besoin d'une division préalable ; par exemple, les métaux, les bois, les racines. ‖ *Pulvérisation par contusion*, employée pour les substances dures, qui ne cèdent qu'à des chocs violents. ‖ *Pulvérisation par trituration*, employée pour toutes les substances qui se ramollissent par la chaleur, comme les gommes, les résines : on les écrase dans le mortier en agitant circulairement le pilon. ‖ *Pulvérisation par mouture*, employée pour les céréales et en général pour toutes les substances dont la poudre a reçu le nom de *farine* : on broie la substance entre deux corps durs et impénétrables. ‖ *Pulvérisation par frottement*, pour les substances très-friables, comme la céruse, la magnésie, etc. : on frotte la substance avec la main sur un tamis placé au-dessus d'une feuille de papier. ‖ *Pulvérisation par intermède*, employée pour les métaux, la vanille, le camphre, qu'on a d'abord eu soin de diviser autant que possible : on mêle à la substance un autre corps qui facilite la conversion en poudre, et qu'on puisse ensuite séparer facilement. Le sucre, la gomme, le sel marin, etc., sont des intermèdes très-employés pour les substances insolubles dans l'eau, parce qu'ils sont eux-mêmes très-solubles. ‖ *Pulvérisation par porphyrisation*, dite aussi *porphyrisation*, employée pour les substances très-dures qu'on veut réduire en poudre impalpable : on place la substance sur une table de porphyre et on fait mouvoir dessus une molette de la même nature. ‖ *Pulvérisation par lévigation*. On délaie dans l'eau la substance ; on sépare ensuite par dépôt et décantation la poudre la plus grossière, et on fait évaporer la liqueur pour avoir la poudre la plus fine qui est restée en suspension dans l'eau. ‖ *Pulvérisation par précipitation*. On fait avec la substance et un certain corps un composé, soluble dans l'eau, où on le dissout en effet ; puis on met dans la liqueur un autre corps qui avec le premier corps puisse former un composé soluble et le forme en effet en vertu de l'affinité chimique. Alors, une poudre impalpable se précipite, qui est celle de la substance donnée, et qu'on obtient par évaporation. (Les pulvérisations par *intermède*, par *lévigation* et par *précipitation* sont des opérations chimiques.) ‖ *Pulvérisation par fusion*, pour les métaux ductiles et facilement fusibles : la fusion opérée, on agite vivement pour empêcher que les particules ne se prennent en masse compacte. ‖ *Pulvérisation par volatilisation*, employée pour le mercure doux, le soufre, etc.

— Se dit aussi des effets, du résultat même de la pulvérisation. Les procédés employés pour opérer la pulvérisation (le résultat de la pulvérisation) sont très-nombreux et varient avec la nature de la substance qu'on veut réduire en poudre. Le procédé de fabrication de la poudre employé aux États-Unis, où l'on se sert d'un tonneau renfermant des balles de plomb, auquel on imprime un mouvement de [illegible] la pulvérisation. La pulvérisation de cette substance n'est pas satisfaisante pour le but qu'on se propose.

PULVÉRISÉ, ÉE. part. pass. du v. Pulvériser. S'empl. adjectiv. Pour moi, je suis plus frappé de ses parties solides que des pulvérisées, quoique également étonnantes. (B. de St-P.)

— Par exagér. Devenir poussière ; être couvert de poussière. J'approuve vos bains, ils vous empêchent d'être *pulvérisée*. (Mme de Sév.)

— Fig. Anéanti, détruit. Cet écrit fut bientôt pulvérisé.

PULVÉRISER. v. a. 1re conj. (du lat. *pulvis*, gén. *pulveris*, poudre). Réduire en poudre, réduire un corps solide en particules plus ou moins ténues. Les substances que l'on veut pulvériser ont besoin de subir à l'avance quelques opérations préliminaires. Les anciens pulvérisaient souvent les corps par la calcination.

— Fam. Se dit dans le sens propre, pour Détruire complètement, anéantir. Nous avons pulvérisé l'ennemi. Si tu ne te tais, je te pulvérise !

— Fig. Réduire à néant, défaire entièrement. Il a réfuté toutes ses objections et l'a pulvérisé. Il a pulvérisé cet argument. La justice est l'organe de la vérité, et la foudre qui *pulvérise* l'imposture. (B.-Varennes.)

— SE PULVÉRISER. v. pron. Être pulvérisé. Les métaux ne se pulvérisent pas comme les substances friables. ‖ Fig. De telles objections se pulvérisent aisément. ‖ Par exagération. La poussière était si abondante que j'ai failli me pulvériser.

— v. réciproq. Ils étaient si ardents à la discussion, qu'on aurait dit qu'ils voulaient se pulvériser.

PULVÉRISEUR. s. m. Celui qui opère la pulvérisation des couleurs, des teintures et des drogueries. Omiss. des dictionnaires.

PULVÉROL. s. m. Pharm. Poudre médicinale.

PULVÉROLÉ. s. m. Pharm. Substance réduite en poudre.

PULVÉROLIQUE. adj. des 2 g. Pharm. Qui est en poudre. La matière pulvérolique.

PULVÉRULATEUR. adj. m. V. PULVÉRATEUR.

PULVÉRULENT, ENTE. adj. (du lat. *pulverulentus* ; dériv. de *pulvis*, *pulveris*, poudre, poussière). Poudreux, chargé de poussière.

— Minér. Qui a la consistance de la poussière, ou qui est facile à réduire en poudre. Se dit des corps dont les grains sont tellement ténus qu'ils ressemblent à de la poussière. Chaux carbonatée pulvérulente. Corps pulvérulent. Substance pulvérulente. Matière pulvérulente.

— Bot. Se dit du pollen des végétaux, quand il se compose, comme cela a lieu ordinairement, d'une foule d'utricules distinctes semblables à une fine poussière. ‖ Se dit des plantes qui sont couvertes de grains très-fins sensibles au toucher et à la vue, et qui se détachent facilement. ‖ Se dit encore des plantes couvertes d'un duvet très-fin et serré, semblable à de la poussière.

— Zool. Se dit de certaines parties du corps des insectes où l'on remarque comme une poussière très-fine. Le ventre et les ailes du hanneton sont pulvérulentes. ‖ Se dit aussi des oiseaux dont le plumage est comme chargé d'une fine poussière.

— PULVÉRULENT. s. m. Ichthyol. Nom spécifique d'un characin.

PULVICULE. s. f. (dimin. du mot lat. *pulvis*, poussière ; grain de poussière). Particule sèche et isolée, dont on supposait les globes du système solaire primitivement formés, dans les lieux qu'ils occupaient. Les pulvicules de la terre, de la lune, de Mercure, etc.

PULVIFÈRE. adj. des 2 g. (du lat. *pulvis*, poudre ; *ferre*, porter. Se dit d'une géode qui renferme une matière pulvérulente.

PULVINAR, PULVINAIRE. s. m. (du lat. *pulvinar* ou de *pulvinarium*, qui ont la même signif. ; dér. de *pulvinus*, coussin, oreiller). Antiq. Petit lit sur lequel les païens mettaient les simulacres de leurs dieux autour d'une table chargée de mets, soit dans les temples, soit au cirque. La cérémonie qui consistait à dresser ces lits s'appelait les *lectisternes*.

PULVINAIRE. s. f. Bot. Genre de plantes établi pour toutes les espèces de sphéries.

PULVINÉ, ÉE. adj. (du lat. *pulvinus*, coussin). Bot. Qui a la forme d'un coussin. Qui est divisé par sillons, comme un champ, parce qu'entre deux sillons il y a un amas de terre élevé et présentant la forme d'un coussin.

— Entom. Se dit du prothorax des insectes, quand, étant déprimé sur un point, il paraît comme gonflé sur l'autre. Prothorax pulviné.

PULVINULE. s. f. (dimin. de *pulvinus*, coussin). Bot. Filets simples ou rameux, imitant souvent de petits coussins, qui s'élèvent de la surface supérieure du thalle de certains lichens. Les pulvinules de la parmélie glomulifère.

PULVINIFORME. adj. des 2 g. (du lat. *pulvinus*, coussin ; *forma*, forme). Qui a la forme d'un coussin. V. PULVINÉ.

PULVISCULAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *pulvisculus*, dimin. de *pulvis*, poussière). Qui concerne les pulviscules. ‖ *Matière pulvisculaire*. La masse colorée, dilatable et contractile, qui résulte de l'ensemble des pulviscules. [illegible] minéraux dont le grain est si fin qu'il ressemble à de la poussière. Grès pulvisculaire. Acier pulvisculaire. Carbonate de chaux pulvisculaire.

PULVISCULE. s. m. (dimin. de *pulvis*, poussière). Bot. Granule de cette matière pulvérulente que renferment en abondance les capsules des lycopodes, ou les endochromes des algues marines articulées.

PUMA. s. m. Mamm. Lion du Chili. Il tient du tigre. On l'appelle aussi *pagi*. Les couleurs, les *pumas* exercent leurs rapines dans les solitudes de l'Amérique. (A. Martin.)

PUMICIF. adj. et s. m. Se dit d'une espèce de papier carton sur lequel on dessine.

PUMICIFORME. adj. des 2 g. (du lat. *pumex*, gén. *pumicis*, pierre ponce; *forma*, forme). Qui a l'aspect de la pierre ponce. Lave pumiciforme.

PUMICIN. s. m. Huile de palme, dite aussi *Huile de Sénégal*.

PUMICITE, PUMITE. s. f. (du lat. *pumex*, *pumicis*, pierre ponce). Minér. Pierre ponce.

PUMIQUEUX, EUSE. adj. (du lat. *pumex*, pierre ponce). Minér. Qui ressemble à la pierre ponce.

PUNAIS, AISE. adj. (des deux mots français *puer* et *nez*, qui pue par le nez; ou de *punaise*, à cause de l'odeur rebutante qu'exhale l'organe olfactif, et qu'on a comparée à l'odeur d'une punaise qu'on écrase dans ses doigts). Dont le nez exhale une odeur puante et est presque privé du sentiment de l'odorat à cause du vice de l'organe. On ne peut demeurer longtemps auprès d'un homme punais. Cette jeune personne est punaise. Il n'a point d'odorat, il est donc punais? Un prêtre punais est très-peu propre au confessionnal et à assister un malade. V. OZÈNE.

— substantiv. Un punais. De même que le punais ne sent pas son odeur, de même l'homme ne s'aperçoit pas de ses propres défauts.

PUNAISE. s. f. (des mots français *puer* et *nez;* qui pue au nez : par une sorte de pléonasme, qui exprime plus fortement tout le dégoût que la punaise inspire). Hist. nat. Genre d'insectes de l'ordre des hémiptères, section des hétéroptères, famille des géocorises. On connaît jusqu'à quarante-trois espèces de punaises. ‖ *Punaise des lits* (*cimex lectuarius*), insecte de couleur brune, arrondi, très-plat, sans ailes et sans élytres, qui suce le sang de l'homme à l'aide d'un suçoir dont la gaine a trois articles seulement, qui se loge dans les bois de lit, dans les papiers qui tapissent les chambres; qui exhale enfin une odeur fétide, infectant tout ce qu'il touche. Un des moyens les plus efficaces de détruire les punaises consiste à enduire d'une pommade mercurielle toutes les places où l'on peut supposer qu'elles se logent. Un chimiste célèbre, interrogé s'il connaissait un remède contre les *punaises*, répondit : J'en connais un. — Quel est-il? — Mettre le feu à la maison. (Sall.) Le sang de l'homme est la nourriture de la *punaise*, et c'est au moyen de sa trompe qu'elle se le procure. (Heurtel.) La *punaise* est une véritable calamité par les tourments inouïs qu'elle cause pendant certaines nuits d'été; ce dégoûtant insecte produit une anxiété extrême, une insomnie complète, un véritable désespoir pour les personnes qui, ayant la peau tendre et irritable, se trouvent exposées aux attaques d'un grand nombre de ces animaux sanguivores. (Id.)

— *Punaise des bois.* Insecte qui appartient au genre des pentatômes, qui ont quatre articles à la gaine du suçoir. Cette punaise a des ailes et des élytres, ce que n'a pas la punaise des appartements. Elle est bien dix fois plus grosse que cette dernière, et son odeur est tout aussi infecte.

— Prov. et pop. *Plat comme une punaise.* Extrêmement plat. ‖ *Avoir le ventre plat comme une punaise.* Avoir le ventre vide, après qu'on a été longtemps sans manger

— Fig. et pop. *C'est une punaise.* C'est un être vil et méprisable, inspirant le dégoût.

— Fig. et fam. La plus petite des boucles en usage dans l'équipement militaire.

PUNAISIE. s. f. Maladie nasale dans laquelle on répand l'odeur particulière appelée de *punais*, à cause de sa ressemblance avec celle qui émane de la punaise. V. OZÈNE.

PUNAISOT. s. m. Hist. nat. Nom vulgaire du putois.

PUNCH. s. m. (pr. *ponche*, mot anglais). Boisson forte, d'origine anglaise, faite avec une liqueur spiritueuse, ordinairement de l'eau-de-vie ou du rhum, une infusion de thé, du sucre et du jus de citron. Punch au rhum, au kirsch, à l'eau-de-vie. Punch au vin. Punch à la glace. Punch glacé. Punch à la romaine. Un bol de punch. Un verre de punch. Boire du punch. Prendre du punch. Dans le punch anglais, c'est le thé qui prédomine. Nous causâmes en buvant du *punch*. (J.-J. Rouss.)

PUNCTILLE. s. f. (dimin. du lat. *punctum*, point, petit point). Chose de peu d'importance, presque insignifiante. La vie même n'est qu'une couture de *punctilles* et de niaiseries. (Mlle de Gournay.)

PUNCTUM. s. m. (pr. *ponk-tomm*; mot latin qui signifie *point*). Anc. prat. Suffrage, voix dans une élection. Je lui ai donné mon *punctum*. Ce sens même est un de ceux qu'attachaient au mot *punctum* les anciens Romains, qui avaient l'habitude de marquer un point en donnant leur suffrage [illegible] il n'eut pas sept voix pour lui; littéralement : Il n'obtint pas sept points de suffrages.

— Mathém. *Punctum* signifie point. On le trouve qualifié de plusieurs façons dans l'ancienne école : *Punctum initians.* Qui est l'extrémité indivisible par laquelle commence la ligne. ‖ *Punctum continuans.* Qui est l'élément indivisible de la ligne tracée, ligne qui est continue par la juxtaposition successive de tous ses éléments. ‖ *Punctum terminans.* L'extrémité indivisible qui termine la ligne, au delà de laquelle la ligne ne s'étend point; son dernier élément. ‖ *Punctum ex comparatione.* L'un quelconque des deux foyers d'une ellipse ou d'une hyperbole, dans la théorie des coniques d'Apollonius. ‖ *Punctum lineans.* Point décrivant. Point qui, en se mouvant suivant une loi donnée, décrit une courbe géométrique. Le *punctum lineans* d'une circonférence, d'une ellipse, d'une cycloïde, d'une épicycloïde, etc.

PUNCTUM SALIENS. (pr. *ponk-tomm ça-li-einss*; loc. lat. signifiant *point saillant*). S'emploie dans le langage didactique, pour désigner en effet un point saillant d'un corps, d'un objet quelconque, que l'on décrit. ‖ S'emploie aussi, au figuré, dans le langage ordinaire, pour fixer l'attention sur quelque chose de capital. Mais voici le *punctum saliens*, écoutez bien.

— Médec. Se dit du premier rudiment du cœur chez l'embryon, qui apparaît comme un point au milieu de l'espèce de mucosité remplissant l'amnios, et dont on distingue très-bien les battements.

PUNDAGE. s. m. V. PONDAGE.

PUNDIT. s. m. V. PANDIT.

PUNDJAB. V. PENDJAB.

PUNGAMIE. s. f. Bot. Genre de plantes, voisin du ptérocarpe.

PUNGITIF, IVE. adj. (du lat. *pungere*, piquer). Médec. Poignant, aigu. Douleur pungitive.

— Bot. Qui pousse en pointe. Plante pungitive.

PUNI, IE. part. pass. du v. Punir. S'emploie adjectiv. Le coupable même n'était pas *puni* seul; on enveloppait dans son châtiment la famille entière. (Rayn.) Un coupable *puni* est un exemple pour la canaille. (La Bruy.)

Mais tous ils sont *punis;* leur sommeil les tourmente,
Le crime veille encor dans leur âme tremblante.
(LA HARPE.)

L'insulte qu'un roi fait ne peut être *punie;*
C'est le plus grand abus de son autorité.
(F. DE NEUFCHATEAU.)

— *Puni de.* J'ai eu trop de confiance en lui, et j'en suis puni.

Et Phèdre, de son crime ou tôt ou tard *punie*,
N'en saurait éviter la juste ignominie. (RAC.)

— *Puni par.* Si le vizir avait été déclaré traître, rebelle et corrompu, de tels crimes auraient été *punis* par la mort dans un pays où ils ne sont jamais pardonnés. (Voltaire.)

— Fig. et fam. *Le voilà bien puni!* Se dit de quelqu'un qui est bien mortifié, bien vexé, bien dépité de ce qui lui arrive.

— *Être puni par où l'on a péché.* Trouver un sujet de déboire, de punition même, dans les choses, précisément, où l'on croyait trouver du plaisir, du profit. Se dit en parlant des choses dont la pratique n'est pas exempte de tout blâme. Mais ne craignez-vous pas, en les *punissant* tous également de vos malheurs passés, de confondre l'innocent et le coupable? (B. de St-P.)

Ainsi le ciel de tous trois fit justice;
Ainsi chacun fut *puni* par son vice. (*Man. pc.*

Mais dès qu'il a *puni* les nations rebelles,
Il reprend en vainqueur ses armes immortelles.
(F. BELLY.)

PUNIQUE. adj. des 2 g. (du lat. *punicus*, même signif.). De Carthage, qui a rapport aux Carthaginois.

— Hist. anc. *Guerres puniques.* Trois guerres célèbres, qui eurent lieu entre les Carthaginois (Pœni) et les Romains. La première commença l'an 264 av. J.-C. et dura vingt-deux ans. La deuxième commença l'an 219 et dura dix-huit ans. La troisième eut lieu de l'an 149 à l'an 146 av. J.-C.; elle ne fut autre chose que le siége de Carthage. La ville fut prise après trois ans et incendiée; son territoire fut converti en province romaine par Scipion Emilien. ‖ *Foi punique.* Mauvaise foi, par allusion à la perfidie que les Romains reprochaient aux Carthaginois. Cette locution est la traduction du *punica fides*, de Salluste, employé dans le même sens. ‖ *Langue punique.* Langue que parlaient les Carthaginois, et qui appartient à la famille sémitique. Le *Pœnulus* de Plaute renferme des débris de la langue punique. On voit à Tunis quelques inscriptions en langue punique. ‖ *Les Puniques.* Titre d'un poëme épique de Silius Italicus, sur la deuxième guerre punique.

PUNIR. v. a. 2e conj. (du lat. *punire*, même signif.). En parlant des personnes, Infliger une peine, faire subir une peine à quelqu'un qui a failli. Chaque fois qu'il manque, je le punis. Il faut punir les enfants avec sagesse et avec mesure. Faites un exemple, en punissant les révoltés. Dieu, irrité de la corruption des hommes, leur envoya le déluge pour les punir. Qui n'a tressailli d'effroi, en apprenant comment Dieu punit un jour les villes de Sodome et de Gomorrhe? Il résiste au superbe et *punit* l'homicide. (Rac.) Quoi! vous [illegible] a *puni* ces brigands. (Del.)

Que dis-je? en *punissant* une ingrate famille,
Fumant du sang du père, il adorait la fille! (Volt.)

Cesse donc de te plaindre, ou bien, pour te *punir*,
Je t'ôterai ton plumage. (La Font.)

— Quelquefois le sujet du v. a. *punir* est la punition même infligée. Deux ou trois jours de prison le puniront suffisamment. Cette réprimande publique l'a sévèrement puni. Omiss. des dict.

— *Punir* s'emploie aussi dans le sens de Faire éprouver de la peine ou du dommage par défaut de reconnaissance. Vous me punissez cruellement de tous les sacrifices que j'ai faits pour vous. Je l'aimais aveuglément, il m'a bien puni de ma faiblesse. J'ai eu trop de confiance en lui, et j'en suis puni.

— Prov. *Dieu le punira.* Tôt ou tard il recevra la punition qu'il mérite. Mon fils, vous avez manqué à votre mère, Dieu vous punira. ‖ *C'est Dieu, c'est le ciel qui l'a puni.* La disgrâce qui lui arrive est un effet et un signe de la colère divine qu'il a excitée contre lui. Au moment où il s'est précipité pour tirer de cet homme une vengeance atroce, il est tombé soudain frappé d'apoplexie : c'est Dieu qui l'a puni

— En parlant des choses. Infliger, faire subir une peine à cause de. Punir un crime (faire subir une peine à cause d'un crime). Punir des injures, un outrage. Punir le vice. Il lui vint dans l'esprit de se défaire de son enfant : Dieu devait punir cette horrible pensée! (Dans tous ces exemples on peut remplacer le verbe *punir* par la définition présentée ci-dessus. Cet emploi du mot *punir* à l'égard des choses est plus significatif qu'à l'égard des personnes; car la cause de la peine infligée n'est pas annoncée dans ce dernier cas, à moins cependant que le verbe ne soit suivi de la préposition *de;* mais il n'en est pas encore question.) Dieu *punira* l'usage injuste que vous faites de l'abondance. (Mass.) Ne songeant qu'à *punir* une liberté qui n'avait pu demeurer dans les bornes. (Boss.) De mes accusateurs qu'on *punisse* l'audace. (Rac.) On a payé le zèle, on *punira* le crime. (Id.) Les lois ne se chargent de *punir* que les actions extérieures. (Montesq.) La perfection de toute législation consiste bien plus à prévenir le crime qu'à le *punir*. (***)

Je vais, en *punissant* leurs fureurs insensées,
Egaler ma justice à mes bontés passées. (VOLT.)

Je suis donc satisfait, dit le Dieu des vengeances,
Des pères, des aïeux, j'ai *puni* les offenses
Jusque sur leurs enfants. (LE F. DE POMPIGNAN.)

Un mal qui répand la terreur,
Mal que le ciel en sa fureur
Inventa pour *punir* les crimes de la terre.
La peste, etc. (LA FONT.)

— Par extens. Châtier par soi-même, qu'on ait ou non autorité pour cela; se venger de. Se dit à l'égard des personnes et des choses. Je punirai le traître qui a dénoncé le complot. Il punit cruellement l'homme qui enleva le cœur de la femme qu'il aimait. C'en est trop! je punirai l'outrage. Je trouverai bien l'occasion de punir les dédains dont elle m'a accablé. *Punir* ses tyrans, c'est remplir un devoir. (Chénier.) Ah! qu'il est malaisé de *punir* ce qu'on aime! (La Chaussée.)

Traître!
Si de ces lieux sacrés j'étais l'unique maître,
C'est en te *punissant* que j'aurais répondu. (VOLT.)

Tu sais de quel courroux mon cœur alors épris,
Voulut en l'oubliant *punir* tous ses mépris. (RAC.)

Je saurai bien toujours retrouver le moment
De *punir*, s'il le faut, la rivale et l'amant. (ID.)

— S'emploie quelquefois absol. Il faut punir, n'hésitons pas. J'ai retiré mon enfant de cette pension où l'on punissait trop sévèrement. Châtier quand on est en colère, ce n'est pas punir, c'est se venger. Un maître doit punir de façon que la punition porte fruit. Toujours *punir*, toujours trembler dans vos projets. (Rac.) Un père en *punissant*, madame, est toujours père. (Id.) Il est possible de se repentir d'avoir *puni*, jamais d'avoir fait grâce. (***) La faiblesse qui ne *punit* rien, est sœur de la cruauté qui *punit* trop. (***) Qui *punit* bien a bien moins à *punir*. (Rigaud.)

Les rois, à l'exemple des dieux,
Ne doivent punir qu'avec peine. (LE BAUD.)

— *Punir dans*, la préposition indiquant un objet souvent indirect qui porte, qui subit la punition. La société punit souvent jusque dans les enfants les crimes qu'ont commis leurs pères. Dieu l'a puni dans ce qu'il avait de plus cher, dans ses plus chères affections. Quand un enfant est gourmand, il faut le punir dans son mauvais penchant, dans sa gourmandise. Ils *punissent* l'injustice dans les autres. (Mass.)

— *Punir de*, suivi d'un verbe, la préposition indiquant toujours, dans ce cas, la cause de la peine infligée, et le régime direct du verbe étant toujours une personne ou une chose personnifiée. Je la punirai d'avoir trahi sa foi. En lui envoyant la misère après la fortune, Dieu l'a puni de s'être plongé dans la dissipation et la débauche. Pour vous punir d'avoir ajouté le mensonge à votre faute, je vous inflige quinze jours d'arrêts. Vous dites que l'imprudence seule est ici condamnable? soit, je punirai l'imprudence d'avoir occasionné ce malheur.

Craignez qu'il...
Ne vous punisse un jour de l'avoir conservé. (Boss.)

— *Punir de*, suivi d'un nom de chose, la préposition indiquant particulièrement (mais non généralement) la cause de la peine infligée. On vous punira de [illegible] L'opinion publique l'a cruellement punie d'un moment d'erreur, en déversant sur elle la honte et le mépris. Elles (les actrices) vous *punissent*, femmes du monde, de l'appui ou du crédit que vous leur donnez par votre présence et par vos applaudissements, en devenant l'objet criminel de la passion de vos enfants. (Mass.)

Ah! que pour te *punir* de cette comédie,
Ne lui vois-je une vraie et très-maladie! (Boss.)

— *Punir de*, suivi d'un nom de chose, mais la préposition indiquant le genre de punition; le régime direct du verbe étant d'ailleurs une personne ou une chose. La loi punit de la réclusion celui qui, étant chargé d'un enfant, ne le représente point aux personnes qui ont droit de le réclamer. Le vagabondage est un délit que la loi punit de trois à six mois d'emprisonnement. La justice a puni ce criminel du dernier supplice. Un article du Code pénal punit de mort tout Français qui aura porté les armes contre la France.

— *Punir par*, la préposition indiquant le moyen de punition. Dieu punit l'homme par le déluge. Cette existence passée dans la débauche fut punie par la mort la plus honteuse et la plus misérable. ‖ Fam. *Punir par où l'on a péché, par où l'on pèche.* Placer la punition là précisément où était le plaisir, où semblait être le plaisir. Il est mort dans un mauvais lieu; Dieu l'a puni par où il a péché. On punit un enfant par où il pèche, par où il a péché, quand, pour le corriger de sa désobéissance, par exemple, on l'amène, en excitant indirectement son penchant à ce défaut, à faire une action de laquelle il ait lieu de se repentir, quand il croyait y trouver du plaisir ou du profit. Dieu voulut affliger et *punir* la France par elle-même, et l'abandonner à tous les déréglements que causent dans un Etat les dissensions civiles et domestiques. (Fléch.)

— *Punir pour*, la préposition indiquant la cause, et étant suivie d'un nom de chose ou d'un verbe. Punir pour crime de faux. Il a été puni de la prison pour offense à la morale publique. Son maître l'a puni pour avoir menti. Il a été puni de mort pour avoir attenté à la sûreté de l'Etat. L'homme le plus méchant, le plus injuste, n'osera jamais se plaindre d'être *puni* pour avoir fait aux autres ce qu'il ne voudrait pas qu'on lui fît. (Vanières.) Achan fut *puni* avec tant de rigueur pour avoir pris seulement une règle d'or parmi les dépouilles que le Seigneur s'était consacrées. (Mass.)

— *Punir sur*, la préposition indiquant la personne sur laquelle on fait tomber la peine. J'ai puni sur lui l'offense que j'ai reçue de son frère. La loi punit sur le père le dommage causé par ses enfants mineurs.

... Est-ce plutôt que sa malignité
Punit sur eux l'appui que je leur ai prêté? (RAC.)

— *Punir d'une peine.* Se dit pour indiquer immédiatement l'espèce de la peine. L'infraction que les lois *punissent* de peines correctionnelles est un délit. (Code pénal.) L'infraction que les lois *punissent* d'une peine afflictive ou infamante, est un crime. (Id.) L'infraction que les lois *punissent* des peines de police, est une contravention. (Id.) L'attentat ou le complot contre la vie ou la personne des membres de la famille royale est puni de la peine de mort. (Id.) Omiss. des dict.

— SE PUNIR. v. pron. S'infliger une peine à soi-même. L'avare se *punit* lui-même. (Max. lat.) C'est se *punir* soi-même que de haïr. (Mass.) Je ne *punis* que moi des maux que l'on m'a faits. (Campist.)

La perfide, abusant de ma faiblesse extrême,
S'est hâtée à mes yeux de l'accuser lui-même;
Elle s'en est *punie*. (RACINE.)

— Être puni. L'homicide commis avec préméditation se punit par la peine de mort. Le plus souvent l'injure doit se punir par le mépris. Les dédains d'une femme se punissent par l'oubli.

— v. récipr. Les méchants se punissent les uns les autres.

PUNISSABLE. adj. des 2 g. Qui mérite d'être puni. Se dit des personnes. Vous êtes punissable. Toute personne qui fait une faute est punissable.

— Se dit des choses. Vous avez fait là une action très-punissable. Rien n'est plus punissable qu'une telle audace. Les péchés des grands ont deux caractères d'énormité qui les rendent infiniment *punissables*. (Mass.)

— *Punissable de*, suivi d'un verbe, la préposition indiquant toujours la cause de la peine méritée. On est punissable de manquer à ses engagements, quand ce manque de foi entraîne la ruine des intérêts d'autrui. Prenez garde, on est punissable d'agir ainsi. (L'emploi signalé ici a lieu le plus souvent d'une manière générale et indéterminée, comme on vient de l'indiquer dans ces exemples.) Cependant on dit bien : Vous êtes punissable de l'avoir écouté.

— *Punissable de*, suivi d'un nom de chose, la préposition indiquant la cause de la peine méritée. On est punissable d'une contravention, d'un délit, d'un crime. L'homme est punissable du dommage qu'il cause à son semblable. ‖ On dit plutôt, dans ce cas, *punissable pour*.

— *Punissable de.* Suivi d'un nom de chose, la préposition indiquant l'espèce de punition méritée, encourue. Quiconque commet un outrage à la pudeur publique est punissable de la prison. Quiconque aura menacé par écrit d'assassinat, d'empoisonnement ou de tout autre [illegible] *ble* de la peine de mort, sera puni des travaux forcés à temps, dans le cas où la menace aurait été faite avec ordre de déposer une somme d'argent dans un lieu indiqué. (Code pénal.)

— *Punissable dans.* Le crime est punissable dans son auteur seulement. combien de familles entières pourtant portent la peine (peine morale il est vrai, mais non moins cruelle) du crime commis par un de leurs membres? Dieu a jugé Eve punissable jusque dans tous ses enfants.

— *Punissable par*, la préposition indiquant l'espèce de la punition méritée. Un crime était

punissable par la mort, on l'a puni par la prison. Il est peu employé. On dit plutôt, *punissable de*.

— *Punissable par*, la préposition signifiant à cause de. Toute faute est punissable par le mauvais exemple qu'elle présente en elle-même.

— *Punir pour*, suivi d'un substantif ou d'un verbe, la préposition indiquant la faute. Un soldat est punissable pour tout manque de respect à ses supérieurs. Il était très-punissable pour la faute qu'il avait commise, hé bien! on la lui a pardonnée. Vous êtes punissable pour avoir enfreint mes ordres. Le livre deuxième du Code pénal a pour titre : Des personnes *punissables*, excusables ou responsables *pour* crimes ou *pour* délits.

— *Punissable sur*. S'emploie dans un sens analogue à celui de *punissable dans*. Si j'ai failli en lui prêtant mon appui, ma faute était-elle punissable sur mon enfant?

PUNISSABLEMENT. adv. D'une manière punissable, digne de punition. Agir, se conduire punissablement. Mieux il en avait été servi, d'autant le jugea-t-il avoir été plus méchamment et *punissablement*. (Montaigne.)

PUNISSEUR. s. m. Celui qui punit. S'empl. d'une manière absolue. La conscience est un juge et un *punisseur* inévitable. (Confucius.) || *Le souverain punisseur*. Dieu.

— *Punisseur de*. Souverain punisseur des méchants, frappe l'impie sur la terre! Fut présent Guillaume Guillart, *pugnisseur* des malfaicteurs de la chastellenie de Blois. (Chart. de l'an 1382.)

— adj. m. S'emploie d'une manière absolue. Le foudre *punisseur*. (Corn.) Songe que des yeux perçants sont sans cesse ouverts sur toi, que le glaive *punisseur* pend sur ta tête, et qu'à ton premier crime tu ne peux lui échapper. (J.-J. Rousseau.)

Il ne veut le montrer qu'en tête d'une armée,
Que tout prêt à lancer le foudre *punisseur*,
Sous qui doit succomber un lâche ravisseur. (Mai.)

— *Punisseur de*. Il y a des dieux *punisseurs* des crimes. (Féraud.) La croyance d'un Dieu rémunérateur des bonnes actions, *punisseur* des méchantes, pardonneur des fautes légères, est donc la croyance la plus utile au genre humain. (Volt.)

— *Punisseur*, que l'Académie, dans sa dernière édition, s'est enfin décidée à rendre à la langue française, en s'appuyant sur l'autorité de Molière, de Voltaire, de Rousseau, de Corneille, de Ch. Nodier, et d'autres écrivains, n'a point de féminin. Néanmoins, M. Landais n'a pas craint de présenter *punisseuse*, qui est loin d'être un beau terme comme *punisseur*, et qu'on ne rencontre chez aucun des écrivains qui ont cherché à réhabiliter ce dernier.

PUNITION. s. f. (pr. *pu-ni-si-on*; du lat. *punitio*, dériv. de *punire*). Action de punir. La punition des crimes et des délits appartient aux juges criminels. La juste punition des fautes demande de la part du juge une grande impartialité. Ce sens est peu usité.

— Mortification, châtiment, peine qu'on inflige, qu'on fait subir à quelqu'un qui a failli. || S'emploie d'une manière absolue. La punition doit toujours être proportionnée à la faute. Cette fois, la punition sera exemplaire. Pour certaines personnes qui ont failli, la punition est dans la conscience. Est-ce à l'auteur de la faute d'en aggraver la *punition*? (J.-J. Rouss.) || *Punition divine, punition humaine*. Punition infligée par Dieu, punition infligée par les hommes, par la société.

— *Punition de*, suivi d'un nom de chose. La punition du parricide, de ce crime dont la loi dit : « Il n'est jamais excusable, » est pour son auteur la perte du poing droit suivie de la décapitation. La plus forte *punition* du crime est dans la conscience. (Cicéron.) O juste *punition* de nos péchés! (Boss.)

— *Punition de*, suivi d'un nom de personne. La punition du méchant arrive tôt ou tard, ou dans ce monde ou dans l'autre. La punition de l'homme qui a eu une jeunesse déréglée est souvent l'infirmité dans la vieillesse. Achan fut puni avec tant de rigueur pour avoir pris seulement une règle d'or parmi les dépouilles que le Seigneur s'était consacrées, quelle sera donc la *punition* de celui qui ravit à Jésus-Christ une âme? (Mass.)

— *Punition de*. Suivi d'un nom de personne, la préposition servant à marquer celui ou celle qui a infligé, qui a fait subir la punition. La punition de ce professeur était par trop sévère. La punition d'une mère offensée par son fils est souvent dans ses propres larmes. Je ne mettrai pas mon enfant dans cette pension; il y a, dit-on, un maître dont les punitions ne sont pas infligées avec impartialité.

— *Punition pour*, suivi d'un nom de chose, la préposition servant à indiquer la cause de la punition. Cette punition pour une faute si légère est bien rigoureuse, mais vous devez la subir avant de présenter aucune réclamation. La punition pour [illegible] [illegible] ans à cinq ans, si le coupable a rendu la liberté à la personne en question avant le dixième jour accompli depuis le détournement ou la séquestration. (Code pénal.)

— *Punition pour*, suivi d'un verbe. Toute punition d'un officier, pour avoir manqué à son service, doit recevoir l'approbation du chef du corps dont cet officier fait partie.

— *En punition de*. Pour punir quelqu'un de. On lui inflige deux jours de salle de police, en punition de son insubordination. Les dieux lui avaient ainsi changé la voix en *punition* de ses méchancetés. (Volt.) || *Pour punition de*. S'emploie de la même façon, mais la première locution est préférable.

— *Un malheur, un accident qui arrive par punition de Dieu, par punition divine*. Un événement fâcheux qui arrive le plus souvent sans qu'on s'y soit attendu, comme une sorte de disgrâce envoyée par Dieu, et comme une manifestation de sa colère. || Dans un sens analogue : *C'est une punition de Dieu, c'est une punition du ciel*.

PUNO. Géogr. Un des sept départements du Bas-Pérou, borné au N. par des déserts qui le séparent du Brésil, au S. par l'Aréquipa, à l'O. par le Cuzco, à l'E. par la Bolivie; superficie, 40,960 myriares; 58,880 hab.

— PUNO. Capitale du département du même nom, sur le bord du lac Titicaca; 16,000 hab.

PUOGÉNIE. s. f. V. PYOGÉNIE.

PUOGÉNIQUE. adj. des 2 g. V. PYOGÉNIQUE.

PUONÇU. Le premier homme, suivant quelques lettrés chinois.

PUPE. s. f. (du lat. *pupa*, petite fille; et par extens. *poupée*). Entom. Nom donné aux nymphes oviformes des insectes lépidoptères, parce qu'elles ressemblent à une petite poupée.

— Ornith. Nom vulgaire de la huppe.

PUPELLE. s. f. Infus. Genre d'animalcules infusoires.

PUPIA (Loi). Hist. rom. Loi promulguée par un Pupius, tribun du peuple, et statuant que le sénat ne traiterait d'aucune affaire dans le mois de janvier, si ce n'est des ambassades.

PUPIEN. Empereur romain. V. MAXIME.

PUPILLA. Astron. La lyre ou la couronne boréale.

PUPILLAIRE. adj. des 2 g. (pr. *pu-pil-lè-re*). Jurispr. Qui appartient au pupille. Deniers pupillaires. Biens pupillaires. Intérêts pupillaires. Administration pupillaire.

— Dr. rom. *Substitution pupillaire*. Substitution faite, dans un testament, d'une personne à un pupille, au cas que le pupille vienne à décéder avant d'avoir atteint l'âge à partir duquel il n'est plus en puissance de tuteur.

PUPILLAIRE. adj. des 2 g. (pr. *pu-pil-lè-re*). Qui a rapport à la pupille, qui appartient à la pupille. || *Membrane pupillaire*. Membrane qui ferme la bouche du fœtus pendant les sept premiers mois de la gestation. Elle fut découverte par Wachendorf, en 1738.

PUPILLARITÉ. s. f. (pr. *pu-pil-la-ri-té*). Dr. Le temps qu'un enfant est pupille. Dans nos lois, la pupillarité cesse à l'âge de vingt et un ans accomplis.

— La qualité du pupille. La pupillarité d'un individu est une cause suffisante de nullité de toute obligation qu'il aurait souscrite.

PUPILLE. s. des 2 g. (pr. *pu-pi-le*; du lat. *pupillus*, dim. de *pupus*, enfant). Celui, celle qui a perdu ou son père ou sa mère, ou tous les deux, et qui, n'ayant pas vingt et un ans accomplis, demeure jusqu'à cet âge sous la conduite d'un tuteur. En jurisprudence, on dit *mineur*, *mineure*.

— Dans le droit romain. Celui qui, encore impubère, avait cessé d'être sous la puissance paternelle, par la mort de son père ou par l'émancipation.

— Par extens. Tout individu qui n'avait pas atteint la puberté.

— Dans l'ancien droit français, toute fille au-dessous de douze ans, tout garçon au-dessous de quatorze ans, qui était sous la conduite d'un tuteur. Le tuteur était obligé de payer en son nom les deniers oisifs de son pupille.

Déjà de tous côtés la chicane aux abois
S'enfuit au seul aspect de tes nouvelles lois.
Oh! que ta main par là va sauver de *pupilles*!
Que de savants plaideurs désormais inutiles.
(Boileau.)

Mermécide courut jusqu'au fond de l'Asie,
Cacher dans le désert ce *pupille* sacré,
Qu'à ses fidèles mains la [illegible] avait livré. (Oste.)

— Par extens. S'est dit de tout enfant placé sous l'autorité d'un gouverneur. Voilà un pupille qui fait honneur à son gouverneur.

— *Pupilles de la garde*. Jeunes soldats enrégimentés sous le règne de Napoléon, et qui étaient presque tous des enfants trouvés de la capitale et des départements, reconnus aptes au service militaire. Le régiment des pupilles de la garde se composait d'au moins huit mille jeunes soldats, à l'air martial et d'une tenue irréprochable.

— adjectiv. Qui est mineur. Dieu, protecteur des rois *pupilles*. (Mass.) Omiss. des diction.

PUPILLE. s. f. (pr. *pu-pi-le*; du lat. *pupilla*). Hist. nat. et phys. Ouverture située au milieu de la membrane de l'iris dans l'œil, qui se contracte et se dilate à tout instant, et par laquelle passent les rayons lumineux pour [illegible] [illegible] l'image renversée des objets extérieurs. La pupille est circulaire chez l'homme, chez les singes, les [illegible] et les rongeurs. Dans le chat, elle a la forme d'une ellipse, dont le plus grand diamètre est vertical, et qui peut se resserrer jusqu'à la réduire à une ligne verticale. Chez les ruminants, la pupille est encore de forme elliptique, mais le grand diamètre est placé horizontalement. || On dit vulgairement *prunelle*.

— *Pupille artificielle*. Ouverture pratiquée pour suppléer à la pupille naturelle, en cas d'oblitération de celle-ci. Il y a six méthodes pour pratiquer la pupille artificielle; elles ont chacune leur nom particulier.

PUPILLÉ, ÉE. adj. (du lat. *pupilla*, pupille). Qui présente des taches circulaires, figurant plus ou moins bien un œil, et au centre desquelles existe un point noir figurant la pupille.

— Hist. nat. Se dit de certains oiseaux et de certains papillons. On dit aussi *ocellé*.

PUPILLER. v. n. 1re conj. Crier. Se dit en parlant du paon. Ce mimologisme se trouve dans la Philomèle.

PUPION. s. m. Agric. Jet latéral du blé, de l'orge, etc.

PUPIONNÉ, ÉE. adj. Qui a des pupions.

PUPIONNER. v. a. 1re conj. Agric. Produire des pupions, des jets latéraux.

PUPIPARE. adj. des 2 g. (ét. lat., *pupa*, nymphe; *parere*, engendrer). Entom. Nom donné à un insecte de l'ordre des diptères, qui conserve ses œufs dans son abdomen jusqu'à ce qu'ils aient été transformés en nymphes, de sorte que celles-ci n'ont qu'à rompre leur enveloppe en naissant pour prendre leur essor. La famille des insectes pupipares a été divisée en deux tribus : les *coriaces* et les *phthyromyes*. || S'empl. aussi substantivement.

PUPITRE. s. m. (du lat. *pulpitum*, même signif.). Meuble présentant une surface plane plus ou moins inclinée, dont l'inclinaison même, quelquefois fixe, souvent variable, offre une certaine commodité pour écrire, dessiner, ou pour lire des livres ou de la musique qu'on place dessus. Pupitre à écrire, à dessiner. Pupitre à musique. Pupitre d'orchestre. Pupitre mobile. Pupitre d'église. La table du pupitre à écrire recouvre, le plus souvent, un coffre où l'on serre des papiers.

Le sacristain achève en deux coups de rabot,
Et le *pupitre* enfin tourne sur son pivot. (Boileau.)

Du corps de ce dragon, plein de soufre et de nitre,
Une tête sortait en forme de *pupitre*,
Dont le triangle affreux, tout hérissé de crins,
Surpassait en grosseur nos plus épais lutrins. (Id.)

— Antiq. *Pupitre*. V. PULPITUM.

PUPIVORE. adj. des 2 g. (ét. lat., *pupus*, petit; *vorare*, dévorer). Entom. Nom donné à un insecte de l'ordre des hyménoptères, qui, dans la première période de son existence, se nourrit presque exclusivement de petits insectes, dans la larve desquels la femelle dépose ses œufs. Les insectes pupivores ont été divisés en six tribus : les *évaniales*, les *ichneumonides*, les *gallicoles*, les *chalcidites*, les *chrysides* et les *oxyures*. || S'empl. aussi substantiv.

PUPOPHAGE. adj. des 2 g. (du lat. *pupa*, nymphe, et du gr. φάγω, je mange). Entom. Nom donné à un insecte dont la larve dévore les larves et les chrysalides des autres insectes. || S'empl. substantiv. V. PUPIVORE.

PUPPIUS. Poëte tragique latin, au temps de César. Horace parle de lui dans sa première épître comme d'un poëte fort estimé, dont les pièces émouvaient parfois jusqu'aux larmes.

PUPUE. s. f. Ornith. Oiseau de passage. V. HUPPE.

PUPULER. v. n. 1re conj. Crier. Se dit de la pupue, qui n'est autre que la huppe. Peu usité.

PUPUT. s. m. V. HUPPE.

PUR, URE. adj. (du lat. *purus*, même signif.). Au sens physique, Qui est sans mélange appréciable. Du vin pur. De l'eau pure. De l'argent pur. De l'or pur. Cette laitière ne vend pas du lait pur. Comment en un plomb vil l'or *pur* s'est-il changé? (Rac.) La génisse en lait *pur* change le suc des plantes. (Lamart.)

— Qui est exempt de toute altération, de toute souillure; que rien n'a vicié, corrompu. Quel air pur on respire ici! L'eau la plus pure coule de cette source. Un sang pur jaillit à flots de sa blessure. Vous m'apportez là du miel qui est loin d'être pur. Dans un endroit embelli par des sources d'une eau *pure*. (Barth.) La nature, en récompense, a donné à ce climat rude un ciel serein, un air *pur*. (Volt.) Des bains aussi purs et aussi clairs que le cristal. (Fén.) Un grand nombre de rivières l'arrosent de leurs eaux *pures*. (Barthél.)

Sachez qu'une main impure
Peut souiller le plus pur encens. (J.-B. Rouss.)

Un agneau se désaltérait
Dans le courant d'une onde pure. (La Font.)

— Fig., au sens moral. Sans mélange, que rien ne trouble. Il jouit d'un bonheur pur et légitime. C'est dans l'amour partagé que l'homme puise une félicité pure. La joie pure et durable n'existe pas sur la terre; c'est dans les cieux qu'il faut chercher à l'acquérir. Le cœur donne les plus vives et les plus pures jouissances. De vos plaisirs la douceur toujours pure. (J.-B. Rouss.) Il goûtait dans Éden des biens purs comme lui. (Rousset.)

[illegible]

D'un bonheur pur et légitime. (J.-B. Rousseau.)

— Sans tache, sans souillure, sans corruption. Une vie pure. Il est animé des sentiments les plus purs. J'ai reconnu que ses intentions étaient droites et pures. Une foi vive et pure mène au ciel. Pour approcher dignement de la sainte table, il faut avoir les mains pures, le cœur pur, la conscience pure. C'est une personne qui a joui toute sa vie d'une réputation pure et intacte. Que les mains restent pures au milieu des millions qu'elles manient, c'est là une chose rare et difficile! Les romans, même les plus *purs*, font du mal. (Mme de Staël.) Rien n'est *pur* sur la terre. (Boss.) Âmes *pures*, dont le monde n'était pas digne! (Id.) La vertu la plus *pure*, dès qu'elle déplaît au souverain, est bientôt digne de l'oubli et du mépris du courtisan. (Mass.) Doux empire de Rhée, âge *pur*, siècle d'or. (L. Rac.) Ainsi que dans leurs mœurs, tout est *pur* dans leurs lois. (Id.) (Il n'a) ni le cœur assez droit ni les mains assez *pures*. (Id.) Le ciel a plus de dons pour une âme plus *pure*. (G. Farcy.) Tout homme qui n'aimera pas à passer ses beaux jours dans un lieu si simple et si agréable n'a pas le goût *pur* ni l'âme saine. (J.-J. Rouss.) Puissiez-vous, en ce lieu tranquille, goûter à jamais, dans les sentiments qui vous unissent, le bonheur des âmes *pures*. (Id.)

Que jamais une bouche aussi pure
Ne s'ouvre pour conter cette horrible aventure. (Rac.)

Ce n'est point d'un amas funeste
De massacres et de débris,
Qu'une vertu pure et céleste
Tire son véritable prix. (J.-B. Rousseau.)

— En parlant de la lumière, il signifie Franc, net et vif. Les flots de la lumière la plus pure inondaient les campagnes. Le soleil répandait sur la nature les plus pures clartés. Pour faire cette expérience il faut un jour pur, une atmosphère sereine et limpide. Le ciel brille d'une clarté plus *pure*. (Barth.)

— En parlant du ciel, de l'horizon : Clair, net, serein et sans nuage. Voyez comme le ciel est pur! Un horizon pur au couchant fait espérer un beau lendemain. Le jour n'est pas plus pur que le fond de mon cœur. (Rac.)

Ainsi daigne le ciel, toujours pur et tranquille,
Verser sur tous les jours que votre main nous file
Un regard amoureux! (J.-B. Rousseau.)

— En parlant des personnes, Probe, honnête, droit, intègre. La corruption de ce siècle d'argent l'a trouvé toujours pur et inébranlable à tous les genres de séduction. Placé à la tête de l'administration de la fortune publique, il demeura toujours pur; et, quand la mort l'eût frappé, on trouva à peine chez lui de quoi payer ses funérailles.

— Chaste. Vierge pure, elle sut éviter tous les piéges tendus à sa vertu. Est-il une prière plus agréable à Dieu, que celle d'un enfant innocent et pur? Elle est restée pure au milieu d'une cour où régnaient le plaisir et la corruption.

— Désintéressé. Il ne sut pas apprécier une amitié si pure, qui voulait prendre la gestion de ses intérêts. Je sais combien est pur le zèle qui l'enflamme. (Rac.)

— Fig. En parlant du style et du discours Correct, exact, conforme au génie de la langue, où l'on remarque une grande sévérité dans le choix des termes, une grande régularité dans le tour et la construction des phrases. Boileau est un écrivain dont le style est toujours pur. Cicéron fut un orateur d'une diction pure et brillante. Les œuvres de Virgile sont remarquables par une latinité pure, élégante et riche. Le style est *pur*, élégant, fleuri, quoique trop souvent assujéti à certaine harmonie, et toujours dénué d'élévation et de chaleur. (Barth.) || Se dit aussi des orateurs et des écrivains eux-mêmes. Cet écrivain est très-pur. C'est un des plus purs orateurs de l'antiquité.

Selon que notre idée est plus ou moins obscure,
L'expression la suit, ou moins nette ou plus pure.
(Boileau.)

— Fig., dans le dessin et la peinture, *pur* indique la netteté, l'exactitude, la précision, la correction du trait, qualités desquelles découlent l'élégance et la beauté. Un trait pur. Voilà un dessin qui est pur et qui vous fait honneur. Ces contours sont très-purs. Ces formes sont élégantes et pures. Un dessin *pur*, simple et facile. (Dider.)

— Se dit, en musique, du chant, de l'exécution instrumentale. Une exécution pure et brillante. Une voix pure et suave. Un chant pur. Cette note, quoique basse, est sortie pure de son gosier.

— Se dit de la danse, des pas, des figures exécutées. Cette danse est pure et régulière. Rien de plus charmant, de plus pur que le nouveau pas que cette danseuse exécute. Omiss. des diction.

— Au sens physique et au sens moral, *pur* est souvent un mot explétif, mis pour donner plus de force et d'énergie à la signification des substantifs auxquels il est joint, pour mieux marquer la vraie nature des choses, et qui pourrait être supprimé sans que la phrase perdît rien de son sens. Dans cet emploi, l'adjectif *pur* précède presque toujours son substantif. Ce que je vous dis là est la pure vérité. Je l'ai fait par pure bonté d'âme, par bonté pure. C'est la vanité [illegible] qui le fait parler. Si vous continuez à [illegible], c'est par pur entêtement. Dans les [illegible] qu'il a débités sont de pures calomnies. Il ne faut pas lui en [illegible] [illegible] qu'une hypocrisie [illegible], la valeur la plus éclatante, une pure ostentation. (Mass.) Dans tous ces exemples, on pourrait tourner la phrase de manière à remplacer l'adjectif *pur* par l'adverbe *purement*. Ce dessein est un pur [illegible]. (Boss.) La vérité pure y ressemble à la fable. (Id.) [illegible] pures [illegible] de la simple [illegible]. (Id.) Les [illegible] ne pouvaient comprendre la pure vérité. (Fléch.)

— *Pur* s'emploie encore comme [illegible] [illegible]

tine à donner plus de force à l'idée exprimée par le substantif, quand on veut marquer précisément l'essence des êtres ou des choses, et il signifie alors Vrai, véritable, mais il est plus expressif. Au point de vue mécanique, suivant Descartes, les bêtes sont de pures machines. Les anges sont de purs esprits, de pures substances spirituelles.

> Barbares, arrêtez !
> C'est le *pur* sang du dieu qui lance le tonnerre. (Rac.)

— *Tout pur* ajoute encore de l'énergie à celle qui résulte, pour l'idée renfermée dans le substantif, de l'emploi du mot *pur* tout seul. Seulement, l'adjectif ainsi renforcé suit toujours le substantif. Ce sont des barbarismes tout purs. Ce que vous entendez là, ce sont des calomnies toutes pures. Je n'y comprends rien ; c'est de l'hébreu tout pur. J'ai cité le texte tout pur, sans faire nul commentaire. Vous me donnez cela pour du vin ; c'est du vinaigre tout pur. La bonté qui nous sauve paraît toute gratuite et toute *pure*. (Boss.)

— *Mathématiques pures*. Les diverses branches des mathématiques où la grandeur et ses propriétés sont considérées abstractivement, sans application à la physique ; telles sont : l'arithmétique, la géométrie, l'algèbre, le calcul différentiel et le calcul intégral.

— Métaphys. *L'esprit pur*. L'esprit considéré abstractivement, ou égard à son essence et non à son union avec la matière.

— Théol. *L'état de pure nature*. L'état d'Adam avant le péché.

— Par extens. L'état de l'homme antérieurement à toute civilisation.

— S'empl. figurément. Ne faites pas attention aux discours qu'il débite, il est dans l'état de pure nature. Il est encore dans la pure nature. C'est la pure nature qui parle en lui.

— Fam. *L'état de pure nature*. Celui de l'homme tout nu, sans aucun vêtement. Il s'est montré dans l'état de pure nature. Il était en état de pure nature. Dans un accès de folie, il se mit à parcourir la ville en état de pure nature.

— Blas. Se dit des armoiries qui ne consistent que dans le seul émail du champ de l'écu, où l'on ne voit aucune pièce héraldique. *Porter d'argent pur, de gueules pur*. Au lieu de *pur*, on dit quelquefois *plein* : Porter d'argent plein :

— Myth. gr. *Dieux purs* (dieux cathares). Certains dieux qu'adoraient les Arcadiens, et dont les noms n'étaient pas prononcés, soit qu'on les ignorât, soit qu'on les cachât. Les serments faits *par les dieux purs* (puri dii), étaient religieusement observés.

— Philos. *Notions pures*. V. CATHARE. ‖ *Raison pure*. V. RAISON.

— Prat. *Pur et simple*. Sans condition, sans restriction ni réserve. Donation pure et simple. Engagement pur et simple. Main-levée pure et simple. Obligation pure et simple. Promesse pure et simple. Résignation pure et simple. Démission pure et simple.

— Dans la grammaire sanscrite, en parlant des formes des temps, *pur* indique que la désinence est sourde. Formes pures. On dit, par opposition, *augmenté*.

— *Pur de*. Exempt de. Cette liqueur est pure de tout mélange. Cette pièce de monnaie est pure de toute altération. Ses mains sont pures de tout acte de violence. Elle avait la conscience pure de tout reproche. Son âme pure de toute souillure s'est élevée vers le Créateur. Salomon dont les mains *pures* de sang furent jugées dignes de bâtir le temple de Dieu. (Boss.)

> Près de la borne où chaque État commence,
> Aucun épi n'est pur de sang humain. (Béranger.)

— Se dit aussi des personnes. On eut recours au jugement de Dieu, et il fut déclaré pur du crime dont il était accusé. Il est mort pur d'iniquité. Il s'en trouva peu qui se conservassent *purs* de l'iniquité commune. (Mass.) De tous péchés rends-nous *purs* à tes yeux. (Rac.)

> Non loin sont ces mortels qui, purs de tous les crimes,
> De leurs propres fureurs ont été les victimes. (Del.)

— *Pur de*. S'emploie aussi dans le sens de : *pur quant à*, la préposition servant à indiquer ce qui est pur. Ce vin est pur de falsification. Il est pur d'intention. Pour être admis à la table sainte, il faut être pur de corps et d'esprit par l'absolution. C'est un auteur très-pur de style et de pensées. Voilà qui est très-pur de dessin, de trait, de formes, de contours. Omise des dictionn.

— *À pur et à plein*. loc. adv. Sans aucune réserve, complètement, entièrement. Il ne s'emploie guère que dans des phrases analogues à celles-ci : Il fut absous à pur et à plein. Ce compte est soldé à pur et à plein. Voilà qui est terminé à pur et à plein. *Peu usité*.

— *De pure convention*. loc. adj. Qui n'a absolument de valeur, de sens, de réalité que par l'effet de certaines conventions. Les signes de l'algèbre sont des signes de pure convention. Les caractères de l'alphabet [illegible] les Arabes, les Chinois pareillement. Les prétendus sages se sont souvent fait des vertus de pure convention.

— Loc. adv. Si l'on agit ainsi, c'est de pure convention. C'est un usage établi de pure convention. Dans ce sens, on dit aussi, et plus souvent, *par pure convention*.

— *En pur don*. loc. adv. Se dit d'un don fait ou reçu sans condition, [illegible], qui n'engage à rien. Il a reçu une [illegible] en pur don, à la mort du propriétaire.

— *En pure perte*. loc. adv. Inutilement, vainement. C'est bien en pure perte que vous travaillez là. Allez, vous le conseillez en pure perte, il n'en fera qu'à sa tête. Avoir fait de si grands frais, m'être donné tant de mal, et tout cela en pure perte ! Il faut mettre les hommes dans les intérêts de notre gloire ; ils n'aiment pas à donner *en pure perte* des louanges qui les humilient. (Mass.) ‖ Inutile, vain, il devient ainsi locution adjective. Après bien des efforts en pure perte, il renonça. Toute cette dépense est en pure perte. Les exhortations sages mais en pure perte que vous donnez à cet enfant ne font que l'éloigner de vous.

— *Cela tombe en pure perte pour lui*. Il en est résulté pour lui une perte réelle, et voilà tout ; il n'en a retiré aucune espèce de compensation.

— Chim. *Eau pure*. Le résultat de la combinaison de volumes égaux d'hydrogène et d'oxygène. Le terme scientifique est : *Protoxyde d'hydrogène*. Il n'est pas hors de propos de faire observer ici que cette eau, qui est la seule pure pour le chimiste, ne serait rien moins que pure, serait même désagréable pour l'individu que l'habitude a rendu juge compétent de la bonne qualité de l'eau en général comme boisson ; bien plus, elle lui paraîtrait contenir quelque principe étranger et nuisible. L'eau pure, au sens physique, celle de la nature, contient des sels calcaires qui lui donnent la saveur requise pour qu'elle soit réputée bonne. Ainsi, le mot *pur*, au point de vue physique, n'a pas le même sens qu'au point de vue chimique (ce qui est dit ici de l'eau pouvant se dire d'autres corps) ; et il faut considérer que la définition physique donnée plus haut, *sans mélange*, doit s'entendre ainsi pour être juste, sans mélange appréciable, sans combinaison apparente, ou dont on ne puisse séparer les principes étrangers sans qu'il en résulte de l'inconvénient, sans que l'état normal de la substance, selon nos habitudes, soit altéré.

PUR. s. m. En parlant des personnes. *Les purs*. Les vrais fidèles. (Boil.)

— *Les purs*. Nom que prenaient les gnostiques, les tatianistes, les montanistes et les novatiens, jaloux de se faire une réputation de sainteté et de justice.

— En parlant des choses. *Le pur, le plus pur*. Ce qu'il y a de meilleur, de plus parfait, de plus estimable. Se dit au sens physique et au sens moral. Il n'est pas étonnant que vous trouviez ce lait bon, vous en avez pris le pur, la crème. C'est le pur de la liqueur. Je vous donne dans ce baiser le plus pur de mon cœur. Vous avez là le pur, le plus pur de mes pensées. Il semble qu'on lui prenne le plus pur de son sang. Vico montre que sous la figure de ces dieux réprouvés, est caché le plus *pur* des idées et de la substance des peuples antiques. (Edg. Quinet.)

> Pourquoi moi-même enfin, me déchirant le flanc,
> Payer sa folle amour du plus pur de mon sang ?
> (Racine.)

PURAN, PURANA, POURAN ou **POURANI**. s. m. (Mot indien qui signifie *poëme*). Relig. ind. Ouvrage sacré des Indiens, divisé en dix-huit livres et renfermant l'histoire sainte et profane des anciens peuples de l'Hindoustan et du Malabar. Pour distinguer cet ouvrage de tous les recueils de poésies sacrées, qui portent le nom de *pourani* ou *puran*, on l'appelle particulièrement *Harma-Pourani*.

PURAQUE. s. m. Ichthyol. Poisson du Brésil, remarquable par une propriété électrique analogue à celle de la torpille. ‖ Un des noms du gymnote électrique.

PURE (L'abbé de). Écrivain médiocre, né à Lyon et mort à Paris en 1680 ; immortalisé par Boileau, qui l'a ridiculisé pour se venger d'un libelle que l'abbé avait fait contre lui.

> Si je veux d'un galant dépeindre la figure,
> Ma plume pour rimer trouve l'abbé de *Pure*. (Boil.)

> Et ne savez-vous pas que, sur ce mont sacré (le Parnasse),

> Qui ne vole au sommet tombe au plus bas degré ;
> Et qu'à moins d'être au rang d'Horace ou de Voiture,
> On rampe dans la fange avec l'abbé de *Pure*. (Id.)

PUREAU. s. m. Techn. Chez les couvreurs, la partie d'une tuile ou d'une ardoise qui est à découvert sur le toit, et qui se trouve placée entre la tuile ou l'ardoise supérieure et la tuile ou l'ardoise inférieure. On donne communément quatre pouces de pureau à la tuile, sur les toits ordinaires.

PURÉ, ÉE. part. pass. du v. *Purer*. S'empl. adj.

PURÉE. s. f. (de l'adj. *pur*, la purée étant faite de la partie pure, du meilleur de la substance). Sorte de bouillie faite avec la substance exprimée des pois, des fèves, des lentilles ou autres légumes farineux, préalablement cuits dans l'eau. Purée épaisse. Purée claire. Purée trop liquide. Purée de lentilles. Purée de fèves. Purée de pois. Purée de haricots. Purée de [illegible] Purée provençale. ‖ *Purée aux croûtons*. Purée garnie de tranches de mie de pain découpées et frites dans du beurre.

— Par extens. Toute substance végétale pilée, écrasée, pressée et passée à travers un tamis. Purée d'épinards. Purée de navets. Purée de carottes. Purée des quatre racines. Purée d'oseille. Purée de tomates. Purée de pommes. Purée de [illegible]. Potage fait avec de la purée. Du potage à la purée.

— *Purée de gibier, de volaille*. Gibier pilé, puis cuit jusqu'à ce qu'il soit réduit en bouillie. ‖ *Purée de homard*. Homard pilé, puis cuit au bain-marie. ‖ *Purée sèche*. Sorte de fécule ou substance granuliforme, qu'on peut faire avec la purée liquide, de laquelle on extrait l'eau par l'évaporation.

— M. Landais a eu tort de définir *purée* par fécule. On se sert de fécule pour faire de la purée.

— Fam. et par plaisanterie. *Purée de septembre*. Le vin, qu'on fait vers la mi-septembre. ‖ Prov. et fig. *Préférer la purée aux pois, aimer mieux la purée que les pois*. Préférer le vin au raisin.

PUREMENT. adv. D'une manière pure. Le sens propre, physique, analogue à celui de l'adjectif *pur*, n'existe pas. Le sens figuré et le sens moral se trouvent dans l'adverbe comme dans l'adjectif, mais ils varient suivant la phrase dans laquelle l'adverbe est employé. Nous les présenterons successivement.

— *Vivre purement*. Vivre sagement, innocemment, en observant fidèlement ses devoirs, principalement ceux de la morale et de la religion. ‖ Dans cette locution, l'adverbe peut signifier aussi, Chastement. Ce jeune homme a vécu purement jusqu'à son mariage.

— *Parler, écrire purement*. Parler, écrire correctement, en apportant une grande sévérité dans le choix des expressions, de la régularité dans la construction, en observant rigoureusement, enfin, tout ce qui est conforme à l'usage et au génie de la langue.

— *Dessiner purement, tracer purement les contours*. Dessiner, tracer les contours exactement, correctement, nettement, et par suite avec élégance.

— *Exécuter purement un morceau de musique, chanter purement*. Exécuter, chanter avec une grande précision, une grande exactitude, une grande netteté.

— *Danser purement, exécuter un pas, une figure purement*. Danser, exécuter suivant les règles de l'art, avec une grande précision.

— Uniquement. Si je suis allé chez lui, c'était purement pour avoir de ses nouvelles. C'est purement par passe-temps que j'ai fait ce travail. Un amour malheureux l'a plongée dans le cloître ; vous voyez que le motif de sa renonciation au monde était purement humain. Et, par une impression *purement* mécanique, ils transmettent aux autres leur enthousiasme et leurs affections. (Buff.)

— S'empl. comme explétif, pour mieux marquer l'essence des êtres et des choses. Les anges sont des essences purement spirituelles. L'eau est purement composée d'oxygène et d'hydrogène. Les théories purement abstraites ne plaisent qu'aux organisations d'élite.

— *Purement et simplement*. Sans réserve et sans condition, sans restriction. Il a fait cette promesse purement et simplement. C'est une obligation contractée purement et simplement. Je donnerai ma démission purement et simplement.

— Se dit aussi dans le sens de *purement* employé tout seul, c'est-à-dire dans le sens de uniquement, et le second adverbe, *simplement*, ne sert qu'à renforcer l'idée exprimée par le premier, en indiquant l'absence de toute arrière-pensée. Il signifie donc *tout bonnement*, mais il est plus expressif. Je suis venu purement et simplement pour vous voir. Je vous ai dit toute ma pensée, purement et simplement. C'est un homme foncièrement bon, qui agit purement et simplement pour rendre service à ses semblables.

PURER. v. a. 1re conj. Brass. Écumer. ‖ *Purer le baquet*. Enlever du baquet la mousse et l'écume.

PURETÉ. s. f. (rad. *pur*). Qualité par laquelle une chose est pure, c'est-à-dire sans mélange appréciable, sans altération, sans souillure. La pureté de l'eau, d'un liquide quelconque. La pureté de l'air, d'un gaz quelconque. La pureté d'un métal, d'un corps solide quelconque. L'illustre chimiste Davy regarde comme ayant la plus grande pureté, les eaux provenant de la fonte des neiges sur les glaciers des hautes montagnes ou dans la région des glaces polaires.

— En parlant de la lumière, Qualité par laquelle la lumière est vive, nette, franche. La pureté du jour. La lumière qui nous arrive ainsi n'est pas d'une grande pureté.

— En parlant du ciel, de l'horizon, État du ciel, de l'horizon, clair, serein, sans nuage. Le ciel est d'une grande pureté aujourd'hui. Un horizon d'une grande pureté peut se charger de nuages en quelques heures.

— Par extens. Des yeux dont la douce pureté est un reflet de la candeur de l'âme.

> Et la mort à mes yeux dérobant la clarté,
> Rend au jour qu'ils souillaient toute sa *pureté*.
> (Racine.)

[illegible] souillure, d'altération ; il peut se remplacer par intégrité, innocence, droiture. Combien est rare et touchante la pureté des sentiments et des pensées ! Il a conservé dans toute leur pureté les principes de morale qu'il a reçus dans son enfance. La pureté de sa foi est inaltérable. La véritable pureté de l'amour n'existe guère que dans le premier amour. Tel qui prêche la pureté des mœurs se roule quelquefois dans la fange des vices. La pureté de sa doctrine n'a pas été sentie ; aussi a-t-il fait très-peu de prosélytes. La pureté morale est la santé de l'âme. À la longue, la franchise et la *pureté* des sentiments réussissent toujours (Volt.) La force de l'âme, qui produit toutes les vertus, tient à la *pureté* qui les nourrit toutes. (J.-J. Rouss.) Ma flamme et son objet conserveront une inaltérable *pureté*. (Id.)

> Ainsi de piége en piége et d'abîme en abîme,
> Corrompant de vos mœurs l'aimable *pureté*,
> Ils vous feront enfin haïr la vérité. (Rac.)

— Particul. Innocence de mœurs. Qu'il est rare, chrétiens, de trouver cette *pureté* parmi les hommes ! (Boss.) Comment se conserve cette *pureté* dans ce lieu de tentation ? (Id.) Rien n'est méprisable de ce qui tend à garder la *pureté*, et ce sont les petites précautions qui conservent les grandes vertus. (J.-J. Rouss.)

— Chasteté. Tenir des propos qui blessent, qui offensent la pureté. La pureté conjugale est chose rare. Cette jeune fille a fait vœu de pureté, de pureté perpétuelle. Pécher contre la pureté. Que la pureté virginale est touchante et respectable ! Ce jeune homme, que nous pleurons aujourd'hui, a toujours vécu dans un état d'angélique pureté. Jeunes filles, qui prenez pour modèle la pureté de Marie, le ciel et ses gloires vous appartiennent. La pureté du cœur, de l'esprit, de l'âme.

— Sainteté, excellence, état de perfection par l'exemption d'une souillure. La pureté de nos mystères. La pureté de la religion chrétienne. La pureté du mariage. La pureté des sacrements. La pureté de l'Église. Dieu est la pureté même. Rétablir la *pureté* du culte. (Mass.) Ne viens plus des lieux saints souiller la *pureté*. (Volt.) L'esprit qui a dicté ces lois est indigne de la *pureté* de notre religion. (Chateaub.)

— *Pureté corporelle*. État du corps exempt de souillure, que cette pureté n'ait pas encore été altérée, ou que, l'ayant été, elle soit redevenue complète par ce qu'on appelle des *purifications*. La loi de Moïse prescrivait des cérémonies par lesquelles on recouvrait la pureté corporelle. Aujourd'hui c'est par la confession suivie de l'absolution que nous retrouvons la pureté corporelle. ‖ *Pureté morale, pureté spirituelle, pureté religieuse*. État de l'âme exempte de toute souillure. On perd la pureté morale ; on la recouvre par la parole du prêtre. L'existence des cérémonies dites *purifications* nous prouve que par la *pureté corporelle* on préludait à la *pureté religieuse* ou *morale*, et qu'ainsi la première était considérée comme l'emblème de la seconde.

— En parlant du style, du discours, du langage, qualité par laquelle le style, le discours, le langage est exact, correct, choisi, tant sous le rapport des expressions que sous celui de l'arrangement des termes et de la construction des phrases. La pureté du style, qui est si rare, est une qualité précieuse dans un ouvrage. Sa diction, son langage brille toujours par une grande pureté.

— Se dit aussi des écrivains eux-mêmes. Cet écrivain est d'une grande pureté, a une grande pureté. ‖ *La pureté de la langue*. L'ensemble des règles et des lois qui en constituent le caractère propre et distinctif, qui en forment le génie. Cette façon de s'exprimer est contre la pureté de la langue. Un auteur doit se garder de blesser la pureté de la langue.

> Marchez donc sur ses pas ; aimez sa *pureté*,
> Et de son tour heureux imitez la clarté. (Boil.)

— Beaux-arts. Netteté, précision, régularité, exactitude, qualités qui donnent toujours un certain charme, une certaine élégance à l'exécution.

— Dans la peinture et le dessin. La pureté des formes et des contours s'observe toujours chez un grand artiste. Quelle pureté dans ces traits ! Quelle admirable pureté dans ce dessin ! ‖ Dans la musique. Cette voix, ce chant est d'une grande pureté. Une si grande pureté dans l'exécution placera un jour cette jeune personne à la tête des pianistes. Cette note est d'une pureté qu'il est bien difficile d'atteindre. ‖ Dans la danse. Ces pas sont exécutés avec une grande pureté. Quelle rapidité, et pourtant quelle pureté dans cette danse !

— Dans la littérature et dans les arts. *La pureté du goût*. La justesse, la sûreté, la délicatesse du goût ou de la faculté de sentir, de discerner les beautés et les défauts dans les productions de l'esprit ou de l'art.

— *Pureté de*. Sans être suivi de l'article *le, la, les*, effectivement exprimé ou employé par contraction. Pureté de mœurs, de foi, de doctrine. Pureté de sentiments, de désirs, d'intentions. L'homme véritablement chrétien doit avoir une grande pureté de mœurs. Pour être sauvé, il faut posséder la pureté de foi la plus parfaite. Quelle *pureté* de désirs ! (Mass.) Le substantif dans cet emploi est presque toujours suivi de l'article indéfini.

— Syn. comp. PURETÉ. CHASTETÉ. PUDICITÉ. CONTINENCE. La *pureté* est la condition de l'âme [illegible] du vice, de l'âme qui a conservé intacte la fleur de l'innocence. La *chasteté* est la vertu rigide qui épure les sentiments, combat les passions, les désirs, et a la puissance de leur imposer les bornes prescrites par les lois de la morale et de la religion, ou même des bornes encore plus étroites. La *pudicité* est cette vertu timide qui se couvre du voile de la pudeur, pour défendre l'âme du contact corrupteur de l'immodestie et de l'immoralité. La *continence* est la vertu forte et magnanime, qui commande aux sens, à la nature, avec un tel ascendant, qu'elle fait taire leur voix impérieuse, et bien plus

leur impose des privations, des sacrifices, au lieu des jouissances qu'ils demandaient.

PURETTE. s. f. Minér. Poudre noire, ferrugineuse et titanifère, qu'on trouve sur les bords de la mer. || Poudre qu'on met sur l'écriture.

— Fam. S'est dit par corruption de *pur être* (*in puris naturalibus*), pour désigner l'état de nudité. Il était en purette.

PURGATIF, IVE. adj. (du lat. *purgativus*; dériv. de *purgare*, purger). Qui est susceptible de provoquer des évacuations alvines. Substance purgative. Médicament purgatif. Remède purgatif. Tisane, potion purgative. Poudre purgative. Vertu, propriété purgative. Les substances purgatives se trouvent dans les trois règnes et surtout dans le règne végétal. Les plantes purgatives sont principalement dans les familles à sucs amers, âcres ou laiteux.

— substantiv. Un purgatif. On divise les purgatifs en *laxatifs* ou *minoratifs*, en *cathartiques* et en *drastiques*. Les laxatifs agissent sans irriter sensiblement les organes intestinaux; les cathartiques irritent les intestins, mais faiblement; les drastiques agissent avec intensité et produisent une grande déviation. Evacuer par *purgatifs* propres et convenables. (Mol.)

— Fig. Il manque souvent à ses devoirs, et il serait bon de lui donner un purgatif; le meilleur me paraît être l'emprisonnement pendant quelques jours.

— Fig. Donnons-lui deux ou trois jours de prison, ce sera tout à fait purgatif. Molière, l'inimitable comique, a fait un singulier emploi de cet adjectif dans cette phrase : Pour moi, je n'y en vois qu'un seul (remède), qui est une prise de fuite *purgative*, que vous mêlerez comme il faut avec deux dragmes de matrimonium en pilules.

— *Vie purgative*. Suivant les docteurs ascétiques, la vie de l'âme dans une condition où la crainte de l'enfer est la pensée dominante. La vie purgative n'est point la vie des parfaits.

PURGATION. s. f. (pr. *pur-ga-ci-on*; du lat. *purgatio*, même signif.) Médec. Evacuation alvine, causée par un médicament qui produit une irritation plus ou moins vive et passagère des voies alimentaires, avec exhalation plus abondante des mucosités intestinales. || *Purgation locale*. Causée par un médicament qui agit localement, comme dans les embarras intestinaux et certaines maladies du foie. || *Purgation générale*. Causée par un médicament qui produit un effet général et une dérivation prompte, comme dans l'apoplexie, dans certaines hydropisies et dans les diverses affections mentales. Tout ce que j'y voudrais, c'est de faire les saignées et les *purgations* en nombre impair, *numero Deus impare gaudet*. (Mol.)

— Se dit du remède même qui produit l'évacuation alvine. Il a le même sens que *purgatif*. La purgation qu'il a prise a produit tout l'effet qu'on en attendait. Vous lui donnerez demain cette petite purgation.

— *Purgations menstruelles* ou simplement *purgations*, quand la phrase est suffisamment claire. L'évacuation de sang que les femmes ont périodiquement tous les mois, jusqu'à un certain âge.

— Anc. jurispr. *Purgation canonique*. Cérémonie très-usitée du VIIIe au XIIe siècle, qui se faisait suivant le droit canonique, et dans laquelle un accusé se justifiait par serment de quelque action, en présence d'un certain nombre de personnes dignes de foi, qui devaient affirmer de leur côté qu'elles croyaient à la bonté du serment. || *Purgation vulgaire* ou simplement *purgation*. Cérémonie dans laquelle l'accusé avait à se justifier par le combat judiciaire ou par les épreuves de l'eau et du feu.

— Poét. *Purgation des passions*. Action d'épurer, de diriger, de modérer les passions. L'objet du poëme dramatique, suivant Aristote, doit être la purgation des passions. Aristote établit une certaine *purgation* des passions que personne jusqu'ici n'a bien entendue et qu'il n'a pas bien comprise lui-même. (St-Evrem.) Cette *purgation* des passions pourrait bien n'être qu'une belle idée. (Corn.)

— Anc. chim. Se disait de la préparation qu'on fait subir aux métaux, aux minéraux en général, pour les purifier.

PURGATOIRE. s. m. (du lat. *purgare*, purger). Théol. Lieu de souffrance où les âmes de ceux qui sont morts en état de grâce, mais qui n'ont pas fait en ce moment une pénitence suffisante de leurs fautes, souffrent une peine d'expiation, jusqu'à ce que la purification complètement effectuée les fasse passer dans le paradis, qui est le séjour des bienheureux. Les prières, les bonnes œuvres des vivants, et le saint sacrifice de la messe contribuent [illegible] des âmes du purgatoire. L'Eglise a décidé que la durée du purgatoire ne se prolongerait pas au delà du jugement dernier.

> J'ai lu dans les vieux écrits
> Qui contiennent son histoire,
> Qu'il irait en paradis....
> S'il était en *purgatoire*. (La Monnoye.)

— *Purgatoire de saint Patrice, trou de saint Patrice*. Certain lieu d'une île de l'Irlande, où l'on prétend que, par les prières de saint Patrice, évêque de la contrée, il se fit une représentation visible des peines que souffrent les damnés et les âmes du purgatoire, afin d'étonner les pêcheurs et de dissiper les erreurs des Gentils.

— *Le dogme du purgatoire*. Le point de doctrine religieuse, le principe regardé comme incontestable dans notre religion, et qui repose sur l'existence d'un purgatoire. Le dogme du purgatoire est reconnu chez tous les peuples; car chez tous les peuples les vivants ont la sainte et belle pensée de prier pour les morts, afin qu'ils soient délivrés de leurs péchés.

— Prov. et fam. *Le feu du purgatoire fait bouillir la marmite des moines*. En inspirant la crainte du purgatoire et en touchant de l'argent pour faire des prières qui affranchissent un jour les âmes des donataires des peines du purgatoire, les moines font leurs propres affaires de manière à vivre dans l'aisance.

— Fig. et fam. *Faire son purgatoire en ce monde, ici bas*. Y avoir beaucoup à souffrir. Il mérite bien d'être heureux dans l'autre monde; car il fait son purgatoire ici bas. || Dans un sens analogue. *La vie est peut-être notre purgatoire, la vie est un vrai purgatoire, ce bas monde est notre purgatoire*.

— Par extens. Se dit de tout lieu où l'on souffre, et même de tout état, de toute condition pénible. Il faut respecter le mariage tant qu'il n'est qu'un *purgatoire*, et le dissoudre s'il devient un enfer. (Erasme.)

— Philol. Titre d'un des trois poëmes qui composent la Divine Comédie, *Divina commedia*, de Dante.

PURGATOIRE. adj. des 2 g. *Mois purgatoire*, qui, dans la chronologie astronomique, n'est autre que le mois de février, à cause de l'addition du jour intercalaire qui a lieu à la fin de ce mois tous les quatre ans (ce qui rend l'année bissextile), et de l'omission de ce jour intercalaire faite trois fois sur quatre siècles consécutifs, pour que la distribution du temps soit à très-peu près rigoureusement d'accord avec la vraie année solaire, qui est de 365 jours 5 heures 48 minutes 48 secondes. Ce mois sert à purger le calendrier des erreurs commises; de là le nom qu'il a reçu.

PURGATORIÉ, ÉE. adj. Qui est au purgatoire, qui souffre dans le purgatoire. On prie pour les *purgatoriés* et non pour les damnés. (Volt.)

PURGE. s. f. Médec. Action de purger. La purge se fait avec des substances des trois règnes. Ce mot est vieux et n'est plus usité.

— Se dit dans le sens de *purgatif*. Vous prendrez au point du jour une petite purge, une purge légère. Ce mot est peu usité; on le trouve dans Voltaire.

— Action de désinfecter les marchandises qui peuvent porter le germe de la peste. Ce sens a vieilli.

— Prat. Affranchissement d'un immeuble grevé d'hypothèques, au moyen de certaines formalités requises. || Les papiers mêmes, les actes qui établissent la purge.

PURGÉ, ÉE. part. pass. du v. Purger. S'empl. adjectiv.

— *Purgé par*. Et le plus souvent, quand je reviens de la ville, je suis tout étonné que je les trouve saignés ou *purgés* par son ordre. (Mol.) Dès les premiers jours de ta naissance, où je t'avais ordonné de vivre, tu avais déjà été *purgé* par l'eau du baptême. (Boss.)

PURGEMENT. s. m. Synonyme de Purge légale. Le créancier surenchérisseur doit faire autant de procédures en purgement qu'il y a d'arrondissements différents.

PURGEOIR. s. m. Hydraul. Bassin rempli de sable où l'on fait passer les eaux de source, qui s'y purifient avant d'entrer dans un aqueduc, dans des canaux.

PURGER. v. a. 1re conj. (du lat. *purgare*, même signif.). On met un *e* après le *g* devant *a*, *o*. *Nous purgeons. Je purgeais. Purgeant*, etc. Médec. En parlant d'une personne, Lui rendre le corps net et libre au moyen d'un médicament qui sollicite des évacuations alvines, appelé *purgatif*, et qui se prend le plus souvent par la bouche. Purger un malade. Purger un convalescent. Purger quelqu'un qui a des digestions laborieuses. On m'a purgé avec de l'huile de ricin. Après qu'on vous aura purgé, vous irez parfaitement. Je suis d'avis, si le mal est opiniâtre, de lui ouvrir la veine du front.... et en même temps de le *purger*, désopiler. (Mol.) Nous le ferons *purger* autant de fois, pour voir si la maladie n'est pas dans les humeurs. (Id.)

— Se dit aussi des diverses parties du corps qu'on dégage, qu'on rend libres. Purger le cerveau. Purger le bas-ventre. Purger l'estomac. Purger la poitrine.

— Se dit des humeurs même, et signifie Chasser, faire évacuer. Purger les humeurs. Purger la bile. Purger les mucosités intestinales. Purger les glaires, la pituite. Purger la mélan[illegible]

— Fig. *Purger la mélancolie*. Faire disparaître la tristesse, rendre la gaîté. Ah! nourrice de mon cœur, je suis ravi de cette rencontre; et votre vue est la rhubarbe, la casse et le séné qui *purgent* toute la mélancolie de mon âme. (Mol.)

— Fig. Délivrer, dégager de ce qu'il y a d'impur, de ce qu'il y a de nuisible, d'incommode. Au surplus, les diverses acceptions particulières vont être présentées. || *Purger les métaux*. Les dégager par des opérations chimiques de ce qu'ils ont d'étranger, d'impur. Dans le même sens : *purger le sucre, purger une liqueur, purger un corps, une substance quelconque*. || *Purger l'Etat, purger le pays, la contrée; purger la société*. Délivrer l'Etat, le pays, la contrée, la société, de ce qui s'y trouve de nuisible, de malfaisant. Les voleurs pullulent, il faut enfin purger le pays, il faut purger la société. V. *Purger de*. || *Purger sa conscience*. Délivrer sa conscience de ce qui peut la troubler, la gêner, l'alarmer. Le tribunal m'interrogera demain, et je purgerai ma conscience. Se dit aussi pour : *se confesser*. Il a purgé sa conscience hier au soir et il a communié ce matin. Il faut de temps en temps purger sa conscience. || *Purger son esprit*. Le dégager de ses erreurs, de ses préjugés. || *Purger une langue*. En faire disparaître ce qu'elle a d'incorrect, de trivial, de barbare, ce qu'elle a d'impur. || *Purger son bien*. Le dégager de ce qui peut l'obérer, le rendre net et liquide.

— Poétiq. *Purger les passions*. Épurer les passions. La musique adoucit et *purge* les mœurs, elle tempère les haines et les soucis de l'esprit. (***)

— Jurispr. *Purger les hypothèques*. Faire disparaître les hypothèques qui grèvent un bien à l'aide de formalités requises. On dit, dans le même sens, *Purger un immeuble*. Si le tiers-détenteur ne remplit pas les formalités prescrites pour *purger* sa propriété, etc. (Code civil.) La simple transcription des titres translatifs de propriété sur le registre du conservateur ne *purge* pas les hypothèques. (Id.)

— Jurispr. crimin. *Purger la contumace*. Anéantir, par le seul fait qu'on se constitue prisonnier ou qu'on est arrêté avant l'époque de la prescription, le jugement par lequel on a été condamné comme contumace, lorsque, après un arrêt de mise en accusation, on n'a pu être saisi ou l'on ne s'est pas présenté dans le délai déterminé par la loi, et retrouver, par la réintégration dans les droits de citoyen, la faculté d'être jugé sur de nouveaux frais. A tout condamné par contumace il est accordé un délai de cinq ans pour *purger* la contumace. (Code d'instr. crim.) || *Purger le défaut*. Se libérer d'un jugement par défaut, par une opposition à ce jugement faite dans les formes prescrites par la loi. En aucun cas, les condamnés par défaut ou par contumace, dont la peine est prescrite, ne pourront être admis à se présenter pour *purger* le défaut ou la contumace. (Code d'instr. crim.) || *Purger la mémoire d'un mort*. La réhabiliter, en faisant annuler, par voie de révision, le jugement qui l'avait condamné.

— *Purger de*. Se dit, au propre et au figuré, dans les divers sens ci-dessus établis; la préposition servant à indiquer ce qu'on a pour objet d'enlever, de faire disparaître, de détruire. Purger quelqu'un de ses humeurs, de sa pituite, de ses glaires. Purger le cerveau des humeurs qui le gênent; purger l'estomac des glaires qui s'y entassent. Purger les métaux des corps étrangers qu'ils peuvent renfermer. Purger un corps de toute substance étrangère. Purger l'Etat, le pays, des voleurs, des vagabonds qu'il renferme. Purger sa conscience de tout péché, d'un scrupule. Purger son esprit d'erreurs, de préjugés. Purger une langue de tout ce qu'elle a d'impur. Purger son bien de dettes. Purger un immeuble d'hypothèques, de ses hypothèques. Le Code civil fournit les moyens de purger les propriétés des priviléges et hypothèques. La guerre de la Vendée a servi à *purger* la terre de la liberté de ce ramas de brigands. (Billaud-Varennes.)

> Un feu sacré *purge* la terre
> De tout ce qu'elle avait d'impur. (J.-B. Rouss.)

> Fuis, dis-je; et sans retour précipitant tes pas,
> De ton horrible aspect *purge* tous mes Etats. (Rac.)

— Jurispr. S'emploie absolument dans le sens de Purger la contumace. Quand la peine est prescrite, on ne peut purger. || S'emploie aussi dans le sens de Purger les hypothèques, purger un immeuble de ses hypothèques. La loi règle le mode de purger en matière d'hypothèques.

— Mar. Constr. Enlever l'aubier d'une pièce de bois.

— Neutr. Donner un purgatif, une purgation. Ce médecin n'aime pas purger. C'est un cas où il faut commencer par purger. Du temps de Molière, les médecins purgeaient avec une telle ardeur, que le grand comique lança contre eux les traits du ridicule.

— En parlant d'une chose. Cette substance purge tout doucement. Le sulfate de soude, le sulfate de magnésie, le sulfate de potasse, sont des sels qui purgent en produisant une action locale.

— SE PURGER. v. pron. Prendre médecine. Je me suis purgé ce matin. Allons, vous vous purgerez, et tout sera dit. Il faut vous purger de vos humeurs.

> Il consultait rarement
> Hippocrate et sa doctrine,
> Et se *purgeait* seulement.....
> Quand il prenait médecine. (La Monnoye.)

— Fig. Se délivrer. La société doit se purger [illegible] la langue française une foule d'expressions basses, triviales, barbares; elle est arrivée peu à peu à s'en purger. || *Se purger d'une accusation, se purger d'un crime*, S'en justifier. On dit quelquefois, absolument *se purger*... *purger par serment*. Se justifier devant les juges en jurant qu'on est innocent.

— Pouvoir être purgé. Un enfant ne se purge pas à la même dose que les grandes personnes.

— Fig. La mer commence à se purger des pirates qui l'infestent. La Fable nous apprend que ce fut par le bras d'Hercule que la terre se purgea des monstres qui la désolaient. Une hypothèque peut se purger, peut ne pas se purger par un remboursement. Si la contumace ne se purge pas dans le délai de cinq ans, le contumax est frappé de la mort civile.

— Syn. comp. PURGER, PURIFIER, ÉPURER. V. ÉPURER.

PURGERIE. s. f. (rad. *purger*). Raffin. Lieu où l'on place les formes à sucre remplies de sirop cuit, pour faire égoutter la mélasse.

PURIFICATION. s. f. (pr. *pu-ri-fi-ca-ci-on*; du lat. *puri-fi-catio*; formé de *purus*, pur). Action de purifier, de rendre à une chose sa pureté, qu'elle avait perdue par altération, mélange ou corruption. La purification des humeurs. La purification de l'eau. La purification de l'air. La purification des métaux. La purification du sang.

— *Purification du corps*. Action de se laver totalement ou partiellement pour écarter toute souillure extérieure. || *Purification de l'âme*. Action de laver les souillures de l'âme et de lui rendre sa pureté par la contrition et la pénitence, qui sont les moyens d'obtenir le pardon de Dieu. Chez tous les peuples, la purification du corps a été regardée comme une préparation, comme un prélude à la purification de l'âme.

— Pagan. *Purification particulière ordinaire*. Elle consistait simplement à se laver les mains avec de l'eau commune ou avec de l'eau lustrale, selon que l'acte religieux qu'on avait à accomplir devait avoir lieu en particulier ou en public, dans le logis ou dans les temples. || *Purification particulière extraordinaire*. Cérémonie par laquelle le prêtre appelé *pharmaque* purifiait l'individu coupable de quelque grand crime, en faisant sur lui des aspersions de sang, en le frottant avec de l'ognon et lui passant au cou un collier de figues. || *Purification générale ordinaire*. Cérémonie que faisait le prêtre, principalement avant les sacrifices ou tout autre acte religieux, et qui consistait à asperger le peuple, en tournant trois fois autour de lui, avec une branche de laurier ou des tiges de verveine trempées dans l'eau lustrale. || *Purification générale extraordinaire*. Celle qui avait lieu dans les temps de calamité publique, et qui consistait à immoler, à brûler l'habitant le plus hideux d'une ville, et à jeter ensuite ses cendres dans la mer.

— Relig. hébr. *Purifications légales*. Cérémonies par lesquelles on se purifie de ce qu'on appelle les *impuretés légales*, qui sont : la lèpre ou toute autre maladie; le contact d'un mourant ou d'un mort, d'une femme incommodée, d'un reptile; l'accouchement; l'usage même licite du mariage; les songes impurs; les flux de sang, etc., etc. Les purifications légales viennent de l'ancienne loi de Moïse.

— Relig. chrét. Action du prêtre à la messe, lorsque, après avoir bu le sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ, il prend du vin dans le calice immédiatement avant l'ablution. La purification est faite, et la messe touche à sa fin.

— *La Purification de la Vierge*, ou simplement *la Purification*. Fête des chrétiens que l'Eglise célèbre le 2 février, et qui fut instituée en mémoire du jour où la Vierge Marie vint au temple, le quarantième jour après la naissance de Notre-Seigneur, offrir à Dieu l'enfant Jésus, par les mains de saint Siméon, et présenter pour sa purification deux tourterelles et deux pigeons; obéissant ainsi, elle qui était sans tache, à la loi de Moïse, comme toutes les autres femmes. || Le peuple appelle ordinairement cette fête *la Chandeleur*, à cause des cierges bénits qu'on porte dans l'église le jour de sa célébration.

— Arts. *La Purification*. Nom d'un magnifique tableau peint par Rubens et représentant Marie se soumettant dans le temple à la loi de Moïse. C'est aussi le nom qu'on donne en général à tout tableau figurant la même cérémonie.

PURIFICATOIRE. s. m. Linge dont le prêtre se sert, à la messe, pour essuyer le calice après la communion.

PURIFIÉ, ÉE. part. pass. du v. Purifier. S'empl. adjectiv. Chez les païens, l'individu coupable d'un crime ne pouvait rentrer dans le temple que le pharmaque ne l'eût déclaré purifié.

PURIFIER. v. a. 1re conj. (du lat. *purificare*; formé de *purus*, pur; *facere*, faire). *Je purifie, nous purifions, vous purifiez. Je purifiais, nous purifiions, vous purifiiez. Que je purifie, que nous purifiions, que vous purifiiez*, etc. Rendre à une chose sa pureté, son intégrité, sa vertu essentielle, qu'elle a perdue par altération, mélange ou corruption. Purifier l'eau. Purifier l'air. Purifier le sang, les humeurs. Purifier les métaux. Les mauvais effets de toutes ces exhalaisons peuvent être prévenus en *purifiant* l'air par le feu et surtout en lui [illegible] On purifie les lieux d'alentour en les aspergeant avec de l'eau de fontaine. (Chateaub.)

— On dit improprement : *Le feu purifie tout*. C'est une manière commode de faire fermer les yeux sur les souillures que peut avoir en général une préparation culinaire.

— Fig. *Purifier son cœur, son âme, ses intentions*. Eloigner avec soin de son cœur, de son âme, de ses intentions, tout ce qu'il peut y avoir de contraire à la vertu, à la sagesse, à la pureté. Comme l'eau *purifie* le corps, on a pensé qu'elle *purifiait* aussi l'âme, et qu'elle opérait à cet effet de deux manières, soit en la délivrant de ses taches, soit en la disposant à n'en pas contracter. (Barth.) || Dans le style de la chaire : *Seigneur, purifiez mes lèvres!* Que mes paroles soient pures et empreintes de votre divin

esprit! ‖ *Purifier les mœurs*. Les rendre plus honnêtes, plus conformes à la vertu. ‖ On dit proverbialement. *La bonne intention purifie tout*. Les tyrans ont *purifié* la religion par la persécution. (Mass.)

— Se dit aussi à l'égard des personnes. Avant la messe, le prêtre purifie les fidèles par l'aspersion de l'eau bénite. Vous me *purifierez*, Seigneur, avec l'hysope, et je deviendrai plus blanc que la neige. (À l'*Asperges*.) Il *purifiera* les enfants de Lévi, et les éprouvera comme l'or et l'argent qui ont passé par le feu. Et vous serez ainsi *purifiés* devant le Seigneur. (Lévitique.)

— *Purifier de*. Purifier un métal de tout mélange. Purifier l'eau des substances étrangères qu'elle peut renfermer. Seigneur, purifiez-moi de tout péché.

— SE PURIFIER. v. pron. Devenir pur, être rendu pur, plus pur. Les mœurs se purifient à la longue. Un régime sévère et prolongé est nécessaire pour que le sang se purifie. L'air pour se *purifier* a besoin des orages. (De Jaucourt.) Les illusions de l'amour se *purifient* dans un cœur chaste, et ne corrompent qu'un cœur déjà corrompu. (J.-J. Rouss.)

— Se rendre pur en faisant les cérémonies prescrites par la loi judaïque pour les purifications légales. Chez les Hébreux, l'homme qui avait commis un crime ne pouvait se purifier lui-même. Chez certains peuples, on était tenu de se purifier après s'être approché d'un étranger, après avoir respiré son haleine, après avoir mangé avec lui.

PURIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *pus*, *puris*, pus; *forma*, aspect). Médec. Qui ressemble à du pus. ‖ *Crachats puriformes*. Crachats opaques qu'on rend souvent dans la seconde période des catarrhes pulmonaires, et qui ne sont que le produit de la sécrétion muqueuse bronchique, augmentée et modifiée par l'inflammation. Les crachats puriformes n'ont pas d'odeur sensible et surnagent sur l'eau, tandis que les crachats purulents ont de l'odeur et vont au fond de l'eau.

PURIM ou **PHURIM**. s. m. (de l'hébreu *phur*, sort). Relig. hébr. Fête célébrée par les Juifs le 14ᵉ jour du mois d'adar (mars), en mémoire de la vengeance éclatante que leurs ancêtres, protégés par la reine Esther, qui était toute-puissante auprès d'Assuérus, tirèrent de leurs ennemis.

PURIN. s. m. Agric. Amas des eaux de fumier provenant des animaux domestiques.

PURISME. s. m. (du lat. *purus*, pur). Défaut de celui qui affecte trop la pureté du langage, ou qui la recherche par trop scrupuleusement. Le purisme est au style ce que le rigorisme est à la morale. Donner dans le purisme au point d'en être fatigant. Le *purisme* est toujours pauvre. (Volt.) Le *purisme* est l'ennemi secret de la pureté. (Domergue.)

— Système métaphysique qui consiste dans la recherche des bases et des éléments de l'expérience.

PURISTE. s. des 2 g. (du lat. *purus*, pur). Celui, celle qui tient à écrire ou à parler purement, c'est-à-dire qui s'attache raisonnablement à n'employer, soit en parlant, soit en écrivant, que des expressions convenables, que des phrases conformes aux règles de la syntaxe.

— Celui qui affecte sans cesse une excessive pureté de langage. Ces sortes de gens ont une fade attention à ce qu'ils disent, et l'on souffre avec eux, dans la conversation, de tout le travail de leur esprit; ils sont comme pétris de phrases et de petits tours d'expression, concertés dans leurs gestes et dans tout leur maintien; ils ne hasardent pas le moindre mot, quand il devrait faire le plus bel effet du monde: rien d'heureux ne leur échappe; rien chez eux ne coule de source et avec liberté; ils parlent proprement et ennuyeusement: ils sont *puristes*. (La Bruy.)

Je sens que je deviens *puriste*;
Je plante au cordeau chaque mot,
Je suis les Dangeaux à la piste,
Je pourrais bien n'être qu'un sot. (Lainez.)

PURITAIN, AINE. s. (du lat. *purus*, pur). Nom donné en Angleterre et en Écosse aux presbytériens rigides, qui avaient la prétention de pratiquer seuls la religion dans toute sa pureté. Un puritain. Une puritaine. La secte des puritains naquit pendant la persécution exercée par Marie Tudor; elle commença à devenir importante sous le règne d'Elisabeth, et en 1566 elle se sépara de l'Église anglicane.

— adjectiv. La secte puritaine. Les mœurs puritaines. Un ministre puritain. La secte pu- [illegible] proscrivit du culte les habits pontificaux, les ornements, la musique.

— Fig. Celui, celle qui affecte une grande austérité de principes, de mœurs, de langage. C'est un puritain. C'est une puritaine. Prenez garde de rien dire d'équivoque, vous avez affaire à un puritain.

— Se dit aussi dans le même sens en politique. Un puritain de la gauche. Un puritain du centre gauche.

— adjectiv. C'est une dame dévote, je dirai même puritaine. La gauche puritaine se leva en masse. ‖ En parlant d'une mise trop sévère, dépourvue de tout ornement. C'est une mise puritaine.

— Se dit en général de tout ce qui rappelle l'austérité, la rigidité affectée des puritains.

PURITANISME. s. m. La doctrine des puritains. Le puritanisme eut de nombreux prosélytes en Amérique.

— Par personnification. L'ensemble des puritains, les puritains en général. Le puritanisme joua un grand rôle dans la chute des Stuarts. Le puritanisme se signala par une grande exaltation républicaine.

— Fig. Morale trop sévère, austérité de principes par trop rigide, rigorisme. Il y a du puritanisme dans cette opinion. C'est du puritanisme. Ces principes sont d'un puritanisme exagéré.

PURNEAH. Géogr. Ville de l'Hindoustan, sur la Seraw, capitale d'un riche district situé dans la partie N.-O. du Bengale, appartenant aux Anglais, et dans lequel on compte 1,500,000 hab.

PUROT. s. m. (rad. *pur*). Agric. Trou, puits, citerne où l'on réunit les eaux des fumiers, le purin.

PURPURA. s. m. Médec. Genre de maladies qui ont pour caractère commun de se manifester intérieurement par des hémorrhagies, et extérieurement par des pétéchies ou des ecchymoses indépendantes de violences extérieures. Les médecins distinguent le purpura *simplex*, le purpura *urticans*, et le purpura *hæmorrhagica*.

PURPURACÉ, ÉE. adj. (du lat. *purpura*, pourpre). Qui est légèrement pourpré.

— Conchyl. Qui ressemble à un pourpre. ‖ PURPURACÉS. s. m. pl. Famille de mollusques qui a pour type le genre pourpre.

PURPURATE. s. m. Chim. Sel formé par la combinaison de l'acide purpurique avec les bases.

PURPURÉUS. Myth. V. PORPHYRION.

PURPURICÈNE. s. m. Entom. Genre d'insectes coléoptères.

PURPURIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *purpura*, pourpre; *fero*, porter). Qui donne ou produit la pourpre. ‖ PURPURIFÈRES. s. m. pl. Conchyl. Famille de l'ordre des trachélipodes, comprenant ceux qui contiennent dans un réservoir particulier la matière colorante dont les Romains faisaient la belle couleur pourpre qu'on tire aujourd'hui de la cochenille.

PURPURIN, INE. adj. (du lat. *purpura*, pourpre). Qui approche de la couleur de pourpre. Des fleurs purpurines. Des lèvres purpurines. Des joues purpurines.

Lorsque du sein de l'empire des flots
Sortit la charmante Cyprine,
Alors aux rives de Paphos
Naquit la rose *purpurine*. (Fr. de Neufch.)

La fugitive Aurore, aux cheveux *purpurins*,
Avait chassé la Nuit loin des cieux plus sereins.
(De Valori.)

Le large tronc de son chef détaché
Rougit le front de la noble héroïne
Par trente jets de liqueur *purpurine*. (Volt.)

PURPURINE. s. f. Matière colorante rouge extraite de la racine de garance. On charbonne cette racine par l'acide sulfurique; on la fait ensuite bouillir avec une dissolution de sulfate d'alumine, on filtre la liqueur, et on recueille le précipité qui se dépose par le refroidissement. La purpurine est une sorte de laque. La purpurine et l'alizarine existent simultanément dans la racine de garance.

— Le bronze moulu, qu'on applique en vernis.

PURPURIQUE. adj. (du lat. *purpura*, pourpre, et du fr. *urique*). Chim. Se dit d'une substance acide qui se forme lorsqu'on traite l'acide urique par l'acide nitrique, et qui a en effet la propriété de former des sels avec les bases. Ces sels sont d'un beau pourpre; de là le nom donné à la substance. On a démontré postérieurement que cette substance n'est pas en effet un acide nouveau, une combinaison nouvelle, mais bien de l'acide urique suroxygéné uni à une matière colorante rouge.

PURPURITE. s. f. Conchyl. Coquille du pourpre fossile.

PURPUROPE. adj. des 2 g. (du lat. *purpura*, pourpre, et du gr. πούς, pied). Bot. Qui a le pied ou le stipe pourpré. Agaric purpurope.

PURULENCE. s. f. Médec. Qualité de ce qui est purulent. ‖ Suppuration. Purulence de la plèvre.

PURULENT, ENTE. adj. (du lat. *purulentus*, même signif.). Qui est de la nature du pus, et surtout du pus du tissu cellulaire. ‖ *Crachats purulents*. Crachats qu'on rend dans les phthisies ulcéreuses. Ils diffèrent des crachats puriformes. ‖ *Foyer purulent*. Endroit où se forme [illegible]

PUS. s. m. (pr. *pu*; du lat. *pus*, *puris*, même signif.; dérivé du gr. πύον). Médec. Matière liquide, épaisse, blanchâtre, qui se forme à la suite d'un travail inflammatoire. Le pus varie suivant la nature de l'organe enflammé, le degré de l'inflammation, le caractère de la plaie et l'époque de la suppuration.

— Fig. Louis XIV tirait le sang de ses sujets, il en exprimait jusqu'au *pus*. (Saint-Simon.)

— *Pus du tissu cellulaire*. Liquide opaque, d'un blanc jaunâtre, d'une odeur particulière, plus pesant que l'eau, qu'il rend laiteuse par l'agitation. On dit souvent *pus*, absolument, *C'est du pus*. On entend alors le pus du tissu cellulaire. ‖ *Pus louable*. Le pus du tissu cellulaire considéré comme type de toute matière purulente, en tant qu'on le suppose produit par une inflammation qui n'est ni trop intense ni trop lente. ‖ *Pus des membranes séreuses*. Pus qui est la base des fausses membranes qui se forment à la surface des membranes séreuses enflammées. ‖ *Pus des membranes muqueuses*. Pus qui tient de la nature du mucus, séreux et sanguinolent, et qui forme de fausses membranes. ‖ *Formation du pus*. V. PYOGÉNIE.

PUSÉYSTE. s. m. Membre d'une secte philosophique particulière. Les *puséystes* sont à peu près les seuls aujourd'hui qui recommandent d'appliquer à l'étude des sciences physiques les préceptes de la théologie. (Rev. Britannique.)

PUSILLANIME. adj. des 2 g. (pr. *pu-zil-la-ni-me*; du lat. *pusillanimus*, même signif.; formé de *pusillus*, petit; et *animus*, esprit). En parlant des personnes, Qui a l'âme faible et timide, qui manque de hardiesse et de résolution. Un homme pusillanime. Une femme pusillanime. Il est trop pusillanime pour vouloir se charger de cette affaire. Tous les individus *pusillanimes* et craintifs sont essentiellement faibles d'estomac, et leur digestion est toujours laborieuse. (Virey.)

— Par extens. Qui annonce une âme faible, d'une grande timidité, manquant de hardiesse, de résolution. Un caractère pusillanime. Des idées pusillanimes. Des craintes pusillanimes. Il s'est conduit là d'une manière bien pusillanime. Une exactitude *pusillanime* rétrécit la carrière de l'art. (Palissot.)

Racine, dieu des vers! Corneille, esprit sublime!
Vous pouvez effrayer un cœur *pusillanime*.
(Gilbert.)

Une douleur *pusillanime*
Touche peu les dieux immortels. (J.-B. Rouss.)

— substantiv., en parlant des personnes. C'est un pusillanime qui craindrait de se compromettre en écoutant vos réclamations. Laissez-la donc et ne cherchez pas à la mettre dans la confidence, c'est une pusillanime. Le *pusillanime* redoute les grandes choses ou n'ose y aspirer. (Virey.) Rarement le *pusillanime* oublie les injures. (Id.) Dieu se cache aux *pusillanimes*, mais il se révèle aux braves. (Ed. Quinet.)

PUSILLANIMEMENT. adv. D'une manière pusillanime, avec pusillanimité.

PUSILLANIMITÉ. s. f. Faiblesse d'esprit, d'âme, de caractère; timidité qui empêche d'entreprendre. C'est un homme d'une trop grande pusillanimité. Tant de pusillanimité n'est pas pardonnable! Il faut prendre un parti, sans *pusillanimité*, dans toutes les occasions de la vie. (Volt.) La piété véritable n'est pas une profession de *pusillanimité* et de paresse. (Mass.)

— Par extens., en parlant des choses. Faiblesse qui annonce une grande timidité, le manque d'énergie, de hardiesse, de résolution. Vous ne pouvez vous figurer la pusillanimité de son caractère. Quelle pusillanimité de conduite! Ce sont des craintes d'une pusillanimité qui n'a pas d'exemple. M. Landais, qui n'a pas parlé de l'emploi de l'adjectif relativement aux choses, ne parle pas non plus de l'emploi du substantif dans le même sens, et ainsi il se trouve en défaut lui-même au moment où il adresse un reproche à l'Académie, celui de mettre *lâcheté* dans sa définition de *pusillanimité*; reproche mérité sans doute, mais dont la cause est moins grave que l'omission de M. Landais, puisque l'Académie ne met le mot *lâcheté* qu'à la troisième place dans l'ordre des synonymes, comme pour indiquer que ce mot peut renfermer quelquefois la vraie signification.

PUSILLIFLORE. adj. des 2 g. (ét. lat. *pusillus*, petit; *flos*, fleur). Bot. Qui a de petites fleurs. Le cremanium est une plante pusilliflore.

PUSILLINE. s. f. Bot. Genre de plantes aquatiques et marines dites *conferves*.

PUSSORT (Henri). Conseiller d'État, né en 1615, mort en 1697. Oncle de Colbert, il fut, comme son neveu, l'ennemi déclaré de Fouquet. Il fut plus tard un de ses juges. Pussort participa à la rédaction des Ordonnances de 1667 à 1670, pour la réformation de la justice et l'abréviation des procès. Boileau, en parlant de la chicane, dit:

Ses griffes, vainement par *Pussort* accourcies
Se rallongent déjà, toujours d'encre noircies,
Et ses ruses, perçant et digues et remparts,
Par cent brèches déjà rentrent de toutes parts.

PUSTULE. s. f. (du lat. *pustula*, même signif.; dérivé de *pus*, matière purulente). Médec. Petite tumeur circonscrite, provenant d'une inflammation de la peau, et d'un léger épanchement de pus sous l'épiderme, se terminant souvent par une croûte plus ou moins consistante, quelquefois par une ulcération superficielle. Les [illegible] face enflammée qui leur sert de base commune, mais le plus souvent elles ont chacune une base distincte et circonscrite, qui leur forme une auréole. Les pustules de la gale, de la rougeole, de la petite vérole, etc.

— *Pustule maligne*. Maladie de nature gangréneuse produite par l'inoculation du virus charbonneux et affectant d'abord la peau. On dit aussi *puce maligne*. La pustule maligne diffère du charbon, en ceci que, dans le charbon, les accidents généraux précèdent la formation de la tumeur, et que dans la pustule maligne, c'est le contraire qui a lieu.

— *Pustules syphilitiques*. Boutons ou autres tumeurs se montrant sur la peau ou les membranes muqueuses, par suite de l'influence du virus syphilitique. Pustules miliaires, ortiées, lenticulaires, formiculaires, galeuses, plates, vésiculeuses, dartreuses. Pustules croûteuses, humides, ulcéreuses. Pustules serpigineuses, rongeantes, stationnaires.

— Bot. Sorte de petite élevure sur la tige ou sur les feuilles des plantes. ‖ Petite tache arrondie.

— Monn. Petit globule adhérent aux monnaies qui viennent d'être frappées. De l'argent qui a de petites pustules.

PUSTULÉ, ÉE. adj. Médec. Qui est chargé de pustules, qui a des pustules. Les lèvres pustulées. Une joue pustulée. Un menton pustulé.

— substantiv. Un pustulé. Les pustulés.

— Bot. Qui est muni de pustules, c'est-à-dire d'élévations arrondies. La gyrophora est pustulée. ‖ Qui a des taches arrondies, blanches, sur un fond brun. La cypræa et l'armadilla sont des plantes pustulées.

— Monn. Qui a des pustules, de ces petits globules qui adhèrent aux monnaies tout fraîchement frappées. Ces pièces d'argent sont pustulées.

PUSTULEUX, EUSE. adj. Médec. Qui a rapport aux pustules, qui est de la nature des pustules, qui est accompagné de pustules. Maladie pustuleuse. Éruption pustuleuse. Inflammation pustuleuse. Tumeur pustuleuse. Boutons pustuleux. Ceux qui ne changent que rarement de linge sont sujets à des éruptions *pustuleuses* par tout le corps. (Reveillet.)

PUSTULEUX. s. m. Erpét. Genre de crapaud.

PUT, UTE. adj. (du lat. *putere*, puer). Vilain, honteux, déshonnête.

— *Pute affaire*. Vilaine affaire, honteuse affaire. ‖ *Pute fin*, *pute foi*. Mauvaise fin, mauvaise foi. ‖ *Femme pute*. Femme de mauvaise vie.

PUTA. (du lat. *putare*, émonder, tailler les arbres). Myth. rom. Déesse qui présidait à la taille des arbres.

PUTAGE. s. m. (rad. *put*). V. ce mot. Commerce de prostituée, de femme débauchée. Il est bas, déshonnête, et même inusité dans le langage des carrefours.

PUTAIN. s. f. (rad. *put*). Femme, fille publique.

— Par extens. Femme, fille débauchée, de mauvaise vie. Ce terme, bas et déshonnête, n'appartient qu'au langage des carrefours, ainsi que tous ceux qui en sont formés ou qui dérivent de *put*. Aujourd'hui, ceux des écrivains qui se permettent tout oseraient à peine représenter le mot par son initiale; mais il n'en était pas de même au temps de Molière, qui l'a fréquemment employé, ainsi que plusieurs auteurs de son siècle.

PUTAMINÉ, ÉE. adj. (du lat. *putamen*, coquille, écorce dure). Bot. Dont le fruit est recouvert d'une écorce. ‖ PUTAMINÉES. s. f. pl. Famille de plantes, comprenant celles dont le fruit est recouvert d'une écorce.

PUTANGES. Géogr. Ch.-l. de cant., arrond d'Argentan (Orne); 800 hab.

PUTANISER. v. n. 1ʳᵉ conj. (rad. *put*). Courir les putains. Pop.

PUTANISME. s. m. (rad. *put*). La vie honteuse et désordonnée des femmes prostituées, des filles ou femmes débauchées. ‖ Commerce avec les putains. Vivre dans le putanisme, tomber dans le putanisme.

PUTASSER. v. n. 1ʳᵉ conj. (rad. *put*). Vivre dans le désordre et la honte comme les prostituées. ‖ Fréquenter habituellement les femmes de mauvaise vie. Ce terme est bas et déshonnête. V. PUTAIN.

PUTASSERIE. s. f. (rad. *put*). Fréquentation habituelle des femmes de mauvaise vie. ‖ Désordre dans lequel vivent les prostituées.

PUTASSIER, ÈRE. adj. Qui a rapport aux putains. Commerce putassier. Vie putassière. Goûts putassiers.

PUTASSIER. s. m. (rad. *put*). Celui qui fréquente habituellement les femmes de mauvaise vie; celui qui vit habituellement avec elles.

PUTATIF, IVE. adj. (du lat. *putatus*; dér. de *putare*, penser, estimer). Qui passe pour être ce qu'il n'est pas.

— Jurispr. *Père putatif*. Celui qui est réputé le père d'un enfant, quoiqu'il ne le soit pas en effet. ‖ *Mariage putatif*. Mariage contracté à tort mais de bonne foi, dans l'ignorance des empêchements qui s'y opposent.

PUTATIVEMENT. adv. D'une manière putative. [illegible]

PUTE. s. f. S'est dit pour Femme débauchée, et par extension, Prostituée. Originairement, ce mot ne signifiait que *fille*, tout en renfermant une idée de mépris.

Ainsi la *pute* est un percé vaisseau,
Fendu, rompu, et mal tenant son eau.
(*Imagination poétique*, en 1552.)

. . . . Un tas
De ruffiens et vieilles *putes*. (St-Gelais.)

Toutes êtes, serez ou fûtes,
De fait ou de volonté *putes*
Et qui très-bien vous chercherait,
Putes toutes vous trouverait. (*Roman de la Rose*.)

— Quoique ce mot ne soit plus usité, nous le présentons ici, parce qu'il se trouve chez les anciens auteurs, et surtout à cause de ses nombreux dérivés qui existent aujourd'hui.

PUTEAL. s. m. (du lat. *puteus*, puits). Antiq. rom. Couvercle soutenu par des piliers, autel d'un puits sacré construit en l'honneur de Jupiter Fulgurator, de Cælus, du Soleil et de la Lune, dans les endroits où la foudre était tombée. Un petit temple entourait cet autel, et l'édifice tout entier s'appelait *Bidental*. ‖ *Putéal de Scribonius Libon*. Putéal que Scribonius Libon fit construire à Rome par ordre du sénat, dans le Forum, près des statues de Marsyas et des deux Janus. On y plaidait des causes devant le préteur et on y faisait prêter serment. ‖ *Putéal d'Accius Nævus*. Autel surmonté de la statue de l'augure Accius Nævus, où se trouvait renfermé le rasoir d'un coup duquel celui-ci coupa une pierre, en présence du roi Tarquin l'Ancien.

— Par extens. *Putéal* se disait de la place du Change à Rome, du lieu où se réunissaient ceux qui faisaient valoir leur argent.

PUTÉAL, ALE. adj. (du lat. *putealis*, dér. de *puteus*, puits). Néol. De puits. *Eau putéale*. Eau de puits. Peu usité.

PUTEAUX. Géogr. Village de France dans le départ. de la Seine, au canton de Courbevoie, arrond. de Saint-Denis, sur la Seine; 2,026 h. Fabriques d'indiennes. Jolies maisons de campagne.

PUTÉORITE. s. des 2 g. (du lat. *puteus*, puits). Nom donné à des sectaires juifs qui rendaient des honneurs aux puits et aux fontaines. Un putéorite. Une putéorite. ‖ adjectiv. Sectaire putéorite.

PUTERIE. s. f. (rad. *put*). V. PUTAGE.

PUTH, PUTT ! Interjection de mépris, d'indifférence. Mimologisme du bruit qu'on fait en crachant. Puth ! c'est dégoûtant. Puth ! que m'importe ?

PUTICULES. s. m. pl. (dimin. de *puteus*, puits). Antiq. rom. Fosses communes, sorte de puits, voirie à Rome, où l'on jetait les corps morts de la populace. Les puticules étaient voisins de la porte Esquiline. Ils furent un jour convertis en jardins par Mécène, qui avait reçu d'Auguste tout l'emplacement dans lequel ils étaient situés.

PUTIDE. adj. des 2 g. (du lat. *putidus*, même signif.). Néol. Puant. Infect, malsain. Une odeur putide. Un lieu putide.

PUTIER. s. m. (rad. *put*). Celui qui fréquente les femmes de mauvaise vie. Lors l'appela ribaud, lourdier, après *putier*, après ivrogne. (Les Cent Nouv. nouv., XVe siècle). Ce mot est vieux).

PUTIET. s. m. Bot. Arbre de la famille des amygdalées, connu aussi sous les noms de *laurier-putiet*, de *merisier à grappes*, de *faux bois de Ste-Lucie*. Il croît spontanément dans les bois de l'Europe, et s'élève à douze ou quinze pieds. L'élégant effet et l'odeur suave de ses grappes de fleurs, qui se développent dès le mois d'avril, l'ont fait admettre dans les bosquets d'agrément. Ses fruits ordinairement noirs, rouges dans une variété, et dont les oiseaux sont avides, ont une saveur désagréable et nauséabonde. Les enfants, les hommes mêmes ne dédaignent cependant pas de les manger en Suède et au Kamtschatka.

PUTINE. s. f. (rad. *put*, dimin. de *pute*, petite putain). Originairement, ce terme n'avait pas la signification qu'on donne aujourd'hui à celui de *putain*. Taisez-vous, petite *putine*. (Scarron.) V. PUTE et PUTAIN.

PUTIPHAR. Egyptien, eunuque de Pharaon et général de ses troupes. Il acheta Joseph des Ismaélites auxquels ses frères l'avaient vendu, et il lui donna l'autorité sur toute sa maison. Plus tard, il le fit jeter en prison, sur les fausses accusations de sa femme, qui, n'ayant pu amener Joseph à commettre un adultère avec elle, se vengea de lui en déclarant à Putiphar qu'il avait tenté de la séduire.

PUTIPHARÉ. Prêtre d'Héliopolis et père d'Aseneth, que Pharaon donna en mariage à Joseph, en le mettant à la tête de son royaume.

PUTNAM. (Israël). L'un des plus fermes soutiens de l'indépendance de l'Amérique, né à Salem dans le Massachussetts, vers 1718, mort à Brookline, dans le Connecticut, en 1790. Il gagna, comme major général de l'armée, la bataille de Bunker'shill.

PUTOIS. s. m. (pr. *pu-to-a*; du lat. *putere*, puer). Hist. nat. Animal sauvage appartenant à une division du grand genre des martres, qui forme même, suivant certains auteurs, un genre de l'ordre des carnassiers, famille des carnivores digitigrades. Le putois tire son nom de l'odeur qu'il répand. Le putois, qui est plus petit que la [illegible] ‖ *Putois d'Amérique*. Mammifère carnassier du genre des mouffettes. Le *putois* est fort avide de miel. (Buffon.)

— La fourrure même du putois. Le putois est doux et chaud. On fait des manchons de putois.

— Pinceau fait du poil du putois.

PUTORIE. s. f. (du lat. *putere*, puer). Bot. Genre de plantes.

PUTPUT. s. m. V. HUPPE. Hist. nat.

PUTRÉDINAIRE. adj. et s. m. Didact. Nom donné aux philosophes et aux physiciens qui soutenaient que la putréfaction engendre des animaux.

PUTRÉFACTIF, IVE. adj. Qui est susceptible de putréfier. Une chaleur modérée de 15 à 25 degrés, l'humidité de l'air, la nature du milieu dans lequel un corps organisé et privé de vie se trouve placé, exercent des influences puissamment putréfactives, ont des propriétés, des vertus putréfactives.

PUTRÉFACTION. s. f. (pr. *pu-tré-fak-cion*; du lat. *putrefactio*, fait de *putris*, pourri; *facere*, faire). Chim. Décomposition qui s'opère dans les corps organisés privés de vie, sous l'influence de certaines conditions, et qui est accompagnée de la formation de produits nouveaux, plus ou moins fétides, dont les uns restent fixes et les autres se dégagent sous forme de gaz. Putréfaction des substances animales, des substances végétales. Les gaz qui se forment pendant la putréfaction sont l'hydrogène carboné, l'hydrogène sulfuré, l'azote, l'ammoniaque, l'acide carbonique, et quelquefois l'hydrogène phosphoré. La putréfaction est le signe le plus certain de la mort. Le résidu de la putréfaction s'appelle *terreau*, *matière terreuse*. Des maladies contagieuses, des épidémies graves naissent dans les pays où il y a en même temps des foyers nombreux de *putréfaction*. (Mérat.) Les Japonais attribuent, non sans raison, un grand nombre de maladies à la stagnation et à la *putréfaction* de cet air intérieur. (B. de St-P.)

— Etat de ce qui subit la décomposition dont il s'agit. Un corps tombe en putréfaction.

— Fig. La plus grande prospérité est aux Etats ce qu'est aux fruits la maturité; elle annonce et nécessite presque la *putréfaction*. (Mirab.)

PUTRÉFAIT, AITE. adj. (du lat. *putrefactus*, même signif.). Qui a subi la putréfaction. Une substance animale putréfaite. Une plante putréfaite. Un corps putréfait. Il est peu usité, et l'on dit plutôt : *putréfié*.

PUTRÉFIÉ, ÉE. part. pass. du v. Putréfier. S'empl. adjectiv. Des matières putréfiées. Dans beaucoup de circonstances, il est impossible de saisir l'odeur qui appartient proprement à la matière animale putréfiée.

PUTRÉFIER. v. a. 1re conj. (du lat. *putrefacere*; formé de *putris*, pourri; *facere*, faire). Faire pourrir, corrompre, soumettre à la putréfaction. L'air putréfie rapidement les cadavres qui ont séjourné dans l'eau. La gangrène d'une partie du corps putréfie graduellement les parties voisines.

— Absolument. Les corps privés de vie putréfient plus ou moins rapidement, selon les milieux où ils se trouvent placés. L'air putréfie plus promptement que les autres milieux. Le gaz nitreux putréfie moins vite que l'oxygène.

— SE PUTRÉFIER. v. pron. Se pourrir, se corrompre, subir la putréfaction. Les cadavres gelés se putréfient promptement, aussitôt que la température ambiante s'élève. Les cadavres des jeunes enfants se putréfient plus facilement que ceux des adultes, et ceux-ci plus rapidement que ceux des vieillards. Le fumier se putréfie dans la fosse où il est.

PUTRELLINÉ, ÉE. adj. (rad. lat. *putris*, pourri). Entom. Qui vit sur des matières putréfiées. ‖ PUTRELLINÉES. s. m. pl. Tribu de la famille des myodaires napellées, comprenant ceux de ces insectes qui vivent de matières végétales et animales en décomposition.

PUTRESCENT, ENTE. adj. (du lat. *putrescere*, commencer à se pourrir). Néol. Qui commence à se putréfier. Une matière putrescente.

PUTRESCIBLE. adj. des 2. g. Qui peut se pourrir, qui se pourrit plus ou moins facilement. Au delà d'une température de 50 degrés, la chaleur, en agissant sur les substances animales, a pour effet de coaguler l'albumine et de donner naissance à des composés moins putrescibles qu'à une température moindre. La peau des animaux, qui est putrescible, se transforme en cuir par le tannage, et le cuir est imputrescible.

PUTRIDE. adj. des 2 g. (du lat. *putridus*, même signification). Médec. Corrompu, qui a de la tendance vers la putréfaction. L'altération *putride* des premières humeurs, admise à diverses époques, était la base sur laquelle les médecins fondaient la pathologie et la thérapeutique des affections les plus redoutables. (Orfila.) ‖ *Maladies putrides*. Maladies humorales, dont l'existence, après avoir été rejetée, a été de nouveau remise en question. ‖ *Fièvre putride*. Affection attribuée à la putréfaction des humeurs, et nommée *fièvre adynamique* par ceux qui n'admettent pas l'existence des maladies humorales. ‖ *Odeur putride*. Odeur fétide amenée par la corruption. L'*odeur putride* existant avant elle (l'odeur ammoniacale), reste encore après et subsiste pendant toutes les phases de [illegible] pourries, s'élèvent des émanations *putrides* qui ont bientôt répandu la mortalité parmi les ouvriers. (B. de St-P.) Les miasmes *putrides* qui s'élèvent des matières animales corrompues sont des plus nuisibles pour la santé de l'homme. (Mérat.)

— Chim. *Fermentation putride*. La décomposition des corps organisés qui sont privés de vie, la putréfaction même; en tant que tout mouvement spontané qui s'excite dans un corps, et qui donne naissance à des produits nouveaux, est, au point de vue chimique, une fermentation. ‖ On a dit aussi *Fermentation ammoniacale*; mais c'est une dénomination vicieuse, parce que l'ammoniaque n'est pas le seul produit de la putréfaction. V. PUTRÉFACTION.

PUTRIDITÉ. s. f. (du lat. *putridus*, pourri; rad. *putris*). Médec. Etat dans lequel les éléments d'un corps vivant réagissent les uns sur les autres et forment des combinaisons nouvelles, comparables jusqu'à un certain point à celles qui s'opèrent dans les corps organisés privés de la vie. Cet état se produit dans les fièvres dites *adynamiques*, dans les typhus, etc. C'est bien réellement à un état de *putridité* qu'il faut rapporter la fétidité de l'haleine, de l'urine, des excrétions, et les gaz fétides qui se développent alors dans le foyer principal de la maladie, etc. (Bouillaud.)

— S'emploie aussi comme synonyme de Putréfaction. On détruirait d'une manière aussi sûre la *putridité* d'un marais en le changeant en lac, qu'en terre ferme. (B. de St-P.) Ils vont, viennent, agissent dans un air vicié, mais sans avoir le sentiment de son infection, sans savoir rapporter à cette *putridité*, que leur odorat habitué ne reconnaît pas, l'origine des maladies qui les affligent. (Considérant.)

PUTRILAGE. s. m. (rad. lat. *putris*, pourri). Médec. Substance demi-liquide, pultacée, qui se détache des parties désorganisées dans certaines affections gangréneuses. Les tissus mous sont ceux qui se réduisent en putrilage.

PUTRILAGINEUX, EUSE. adj. Médec. Qui a rapport au putrilage. Ulcération putrilagineuse. ‖ Qui est formé de putrilage. Matière putrilagineuse. Les ulcérations donnaient issue à la matière *putrilagineuse* résultant de la décomposition des muscles pendant que la graisse sous-cutanée se saponifiait. (Orfila.)

PUTRIVORE. adj. des 2 g. (du lat. *putris*, pourri; *vorare*, dévorer). Entom. Qui vit de matières putréfiées. ‖ PUTRIVORES. s. m. pl. Section de la famille des myodaires malacosomes, comprenant ceux de ces insectes dont les larves vivent dans les débris putréfiés de matières animales et végétales.

PUTREN. s. m. Minér. Partie mal fondue d'un minerai, qui reste attachée aux parois des fourneaux.

PUY. (corrupt. du celt. *pech* ou *puech*, montagne). Géogr. Montagne, pic, chaîne de montagnes. ‖ *Le Grand-Puy*, *le Grand-Puy-de-Dôme*. Rocher volcanique, principal pic des monts Dôme et le point central de la chaîne, qui a 32 kilom. d'étendue et qui se compose d'une soixantaine de pics ou puys. Il est élevé de 1655 mètr. au-dessus du niveau de la mer. Il ne faut pas confondre le Grand-Puy-de-Dôme avec le Puy-de-Dôme, qui est voisin, mais qui est moins élevé de 28 mètres.

PUY (Raimond du). Deuxième chef de l'ordre des hospitaliers de St-Jean de Jérusalem (le premier, et instituteur de l'ordre, avait été Gérard). Il naquit dans le Dauphiné, d'une famille noble. Ayant rendu son ordre militaire, il fit des prodiges de valeur à la tête de ses chevaliers, et en 1153 il prit Ascalon. Sa mort eut lieu l'an 1160. ‖ PUY (Charles du, dit *Montbrun*. V. MONTBRUN. ‖ PUY (Henri du, *Puteanus*). V. DUPUIS.

PUY (LE), LE PUY-EN-VÉLAY. Géogr. Ch.-l. du départ. de la Haute-Loire, situé en amphithéâtre sur le mont Anis, près de la Borne et de la Loire, à 505 kilom. de Paris. 14,925 hab.

PUYCERDA, PUIGCERDA. Géogr. Ville forte d'Espagne, dans la Catalogne, entre les rivières de Sègre et de Carol, au pied des Pyrénées, à 84 kilom. de Perpignan; 3,500 hab.

PUY-DE-DOME. Géogr. Montagne de France en Auvergne, au centre du départ. de même nom, haute de 1627 mètr. C'est là que Pascal fit faire les premières expériences sur la pesanteur de l'air. ‖ On donne quelquefois le nom de Puy-de-Dôme à toute la chaîne de montagnes, comprenant le Grand-Puy-de-Dôme, le Puy-de-Dôme, et tous les pics ou puys, au nombre de soixante environ, qui se lient par le sud au mont d'Or.

PUY-DE-DOME. Géogr. Départ. de France formé d'une partie de l'Auvergne; borné au N. par le départ. de l'Allier, au S. par ceux de la Haute-Loire et du Cantal, à l'E. par celui de la Loire, à l'O. par ceux de la Corrèze et de la Creuse; 587,570 hab. Divisé en cinq arrondissements comprenant cinquante cantons. Eaux minérales et thermales, dont les principales sont celles du mont d'Or. Excellents pâturages. Industrie très-variée et très-active.

PUY-EN-ANJOU. V. PUY-NOTRE-DAME.

PUY-EN-VÉLAY (LE). V. PUY (LE).

PUY-LAURENS, PUYLAURENS (*Podium Laurentii*). Géogr. Ch.-l. de cant., arrond. de [illegible] assez grand rôle dans les guerres de religion.

PUYLAURENS (Antoine de Lage, duc de). Seigneur languedocien. Il s'attacha à la fortune de Gaston, duc d'Orléans, qu'il réconcilia avec le roi, par les instigations du cardinal de Richelieu, qui en récompense lui donna la seigneurie d'Aiguillon, érigée en duché-pairie sous le titre de Puylaurens, et la main d'une de ses cousines germaines, Marguerite-Philippine de Coislin, en 1634. Arrêté comme traître en 1635, il mourut en prison à Vincennes, dans cette même année. ‖ PUYLAURENS (Guillaume de). Chapelain de Raymond le Jeune, comte de Toulouse. Il publia en 1245 l'*Histoire des Albigeois*, qui lui fait le plus grand honneur.

PUY-L'ÉVÊQUE. Géogr. Ch.-l. de cant., arrond. de Cahors (Lot); 2,425 hab.

PUY-MIROL, PUIMIROL. Géogr. Ch.-l. de cant., arrond. d'Agen (Lot-et-Garonne); 1615 hab.

PUY-MOISSON. Géogr. Ville de France dans le départ. des Basses-Alpes, au canton de Riez, arrond. de Digne. Patrie de Guillaume Durand.

PUYSAIE, PUYSEAU, PUYSET. V. PUISAYE, PUISEAU, PUISET.

PUYSÉGUR (Jacques de Chastenet, vicomte de). Lieutenant-général français, né en 1600 d'une ancienne famille du comté d'Armagnac, mort en 1682. Il se trouva à plus de cent vingt siéges et de trente batailles. ‖ PUYSÉGUR (Jacques-François de Chastenet, marquis de). Fils du précédent, né en 1655, mort en 1743. Appelé par Philippe V en Espagne, il sut l'affermir sur son trône. Il était alors lieutenant-général; il fut fait maréchal de France en 1734. On a de lui un traité sur l'art de la guerre, publié par un de ses fils. ‖ PUYSÉGUR (Jacques-Marcien de Chastenet, marquis de). Premier fils du précédent, lieutenant-général; né en 1716, mort assassiné en 1782. Il publia le traité de son père sur l'art de la guerre. ‖ PUYSÉGUR (Pierre-Louis de Chastenet, comte de). Second fils de Jacques François, né en 1727, mort en 1807. Lieutenant-général, ministre de la guerre sous Louis XVI, démissionnaire en 1789. ‖ PUYSÉGUR (Antoine-Hyacinthe-Anne de Chastenet, duc de; dit longtemps *comte de Chastenet*). Petit-fils du maréchal par le fils aîné de celui-ci, né en 1752, mort en 1809. Il servit dans la marine, émigra en 1791, passa au service de l'Angleterre, puis du Portugal, où il devint contre-amiral, sauva le roi de Naples, Ferdinand IV et sa famille. ‖ PUYSÉGUR (Armand-Marie-Jacques de Chastenet, marquis de). Petit-fils du maréchal par son second fils, le ministre de la guerre; né en 1752, mort en 1825. Il entra dans l'artillerie en 1768, et il fut au siége de Gibraltar en 1782. En 1792, maréchal de camp, commandant l'école de la Fère; il donna sa démission, et de 1800 à 1805, il fut maire de Soissons. Il est surtout célèbre comme propagateur et champion ardent du magnétisme animal. Il a laissé plusieurs écrits.

PUZOL. Géogr. Ville d'Espagne, dans le royaume de Valence, à 7 kilom. S.-O. de Murviedro; 3,000 hab. Les archevêques de Valence y ont un palais.

PYANEPSIES. s. f. pl. (pr. *pi-ia-nèp-ci*; du gr. [illegible], fait de [illegible], fève, et [illegible], faire cuire). Antiq. Fêtes que les Athéniens célébraient le 7 de *pyanepsion*, en l'honneur d'Apollon et de Minerve, en mémoire du repas de fèves que fit Thésée avec ses compagnons, pour rendre grâces à ces divinités de sa victoire sur le Minotaure. Le jour des Pyanepsies, les Athéniens faisaient cuire et mangeaient des fèves. ‖ Suivant quelques auteurs, les fêtes que les Athéniens célébraient en mémoire des Héraclides, qu'ils nourrirent de fèves pendant leur séjour en Attique.

PYANEPSION. s. m. (du gr. [illegible], même signification). Antiq. Mois de l'année athénienne, dans lequel on célébrait les Pyanepsies, et qui répondait à notre mois d'octobre.

PYCNANTHÈME. s. m. Bot. Genre de plantes de la famille des labiées, établi pour plusieurs espèces de l'Amérique septentrionale. Pycnanthème des montagnes. Pycnanthème blanchâtre, aristé, verticillé.

PYCNITE. s. f. (du gr. [illegible], dense, épais). Minér. Variété de topaze. Minéral blanchâtre, en petites masses bacillaires serrées, engagées dans une roche.

PYCNOCARPE. adj. des 2 g. (du gr. [illegible], épais, et [illegible], fruit). Bot. Qui a des fruits épais, renflés. Le tamarin est pycnocarpe.

PYCNOCÉPHALE. adj. des 2 g. (du gr. [illegible], épais; [illegible], tête). Qui a les fleurs rassemblées en grosses têtes. Le chardon est pycnocéphale.

PYCNOGONE, PYCNOGONON. s. m. (du gr. [illegible], qui a beaucoup d'articulations; fait de [illegible], fréquent; [illegible], genou). Entom. Genre d'arachnides, type d'une famille de l'ordre des trachéennes, renfermant des animaux qui se tiennent sur les bords de la mer, parmi les varechs et les conferves, et qui s'accrochent par les ongles de leurs pieds aux cétacés, sur lesquels ils vivent en parasites. On les connaît vulgairement sous le nom de *poux de baleines*.

PYCNOGONIDE. adj. des 2 g. Entom. Qui ressemble à un pycnogone. ‖ PYCNOGONIDES. s. m. pl. Famille qui a pour type le genre pycnogone.

PYCNOPHYLLE. adj. des 2 g. (du gr. [illegible], épais; [illegible], feuille). Bot. Qui a des feuilles [illegible]

PYCNOSTACHYÉ, ÉE. adj. (du gr. [illegible], épais; [illegible], épi). Bot. Qui a les fleurs disposées en gros épis. Le jonc marin est pycnostachyé.

PYCNOSTYLE. adj. des 2 g. (du gr. [illegible], épais, serré; [illegible], colonne). Archit. Se dit d'un édifice dont les colonnes sont plus rapprochées que ne le veulent les lois adoptées ordinairement. Selon Vitruve, dans les édifices pycnostyles, l'entre-colonnement n'avait qu'un diamètre et demi de la colonne. ‖ substantiv. Un pycnostyle. Un édifice dont les colonnes sont dans les conditions qui viennent d'être dites.

PYCNOTHÉLIE. s. f. Bot. Genre de lichens séparé des cénomyces, et caractérisé par son expansion crustacée uniforme.

PYCNOTIQUE. adj. des 2 g. (du gr. πυκνόω, j'épaissis). Médec. Qui est propre à condenser et à rafraîchir les humeurs. || substantiv. Un pycnotique. Les humoristes ont employé ce mot comme synonyme de *incrassant*.

PYCRÉE. s. m. Bot. Genre de plantes comprenant le souchet fascicule.

PYCROMYCE. s. m. (ét. gr., πικρός, amer; μύκης, champignon). Bot. Groupe de champignons du genre agaric, comprenant cinq espèces.

PYCTACIUM. s. m. (du gr. πυκτάκιον, tablette à écrire). Antiq. Certain tableau blanchi où l'on écrivait les noms des juges, dans les combats au pugilat.

PYCTÈS. s. m. (du gr. πύκτης, pugile). Myth. Surnom d'Apollon, qui tua le brigand Phorbas à coups de poings.

PYDNA. Géogr. Ville de la Macédoine, dans la Piérie, sur la côte du golfe Thermœus. Ce fut près de cette ville que les Romains gagnèrent sur Persée la bataille qui mit fin au royaume de Macédoine.

PYÉZOMÈTRE s. m. (ét. gr., πιέζω, comprimer; μέτρον, mesure). Phys. Instrument qui sert à mesurer la compressibilité d'un liquide.

PYÉZOMÉTRIE. s. f. Art de construire, d'employer le pyézomètre. || Théorie sur laquelle repose la mesure de la compressibilité des liquides.

PYÉZOMÉTRIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui a rapport au pyézomètre. Instrument pyézométrique. La théorie pyézométrique.

PYGA. s. f. Antiq. Trou par lequel on mettait dans l'urne les masques du scrutin.

PYGARGUE. s. m. (ét. gr., πυγή, derrière; ἀργός, blanc). Ornith. Qui a la queue blanche. Faucon pygargue.

— Zool. Qui a une tache blanche à la naissance de la queue. L'antilope pygargue.

PYGARGUE. s. m. Ornith. Genre d'oiseaux séparé du genre aigle, comprenant des animaux qui ne quittent point les pays septentrionaux des deux continents. Le pygargue descend en Amérique jusqu'en Caroline, et les Groenlandais, pour lesquels il est l'objet d'une chasse particulière, se nourrissent de sa chair, se vêtissent de sa peau, font des coussins avec ses plumes et des amulettes avec son bec et ses griffes. Le pygargue étant jeune se nomme orfraie.

— Mamm. Nom spécifique d'une espèce de cerf qui a les fesses blanches.

PYGARRHIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., πυγή, derrière; ἀρριχᾶσθαι, grimper). Ornith. Se dit des oiseaux qui s'aident de leur queue pour grimper || PYGARRHIQUES. s. m. pl. Famille d'oiseaux.

PYGAS. Myth. Reine des Pygmées, qui fut changée en grue par Junon, parce qu'elle avait osé se comparer à elle. A cause de cette métamorphose même, on l'appelle aussi Gérania, du mot grec γέρανος, qui signifie grue.

PYGATRICHE. s. m. Mamm. Syn. de Semnopithèque.

PYGÉE. V. PIGÉE.

PYGÈRE. s. f. Entom. Genre de papillons.

PYGIDICRANE. s. m. Entom. Genre d'insectes orthoptères coureurs, de la tribu des forficulaires, comprenant plusieurs espèces dont le type est le pygidicrane noir du Brésil.

PYGMALION. Roi de Tyr, fils de Bélus ou de Margenus et frère de Didon. Son règne, qui commença vers l'an 895 av. J.-C., fut marqué par de grandes cruautés. Il assassina Sichée, époux de Didon, pour s'emparer de ses trésors; mais Didon s'enfuit avec les richesses de son mari et fonda Carthage en 869. Pigmalion fut empoisonné et étranglé par sa femme ou sa concubine Astarté ou Astarbé, dans la quarante-septième année de son règne et la cinquante-sixième de sa vie.

— PYGMALION. Myth. Célèbre sculpteur de l'île de Chypre, qui avait fait vœu de rester dans le célibat, et dont Vénus se vengea en lui inspirant une passion ardente pour une magnifique statue d'ivoire qu'il avait sculptée. A force de prières, il obtint de Vénus que la matière s'animât, alors il épousa la femme, qu'il avait appelée Eburnée ou Galatée. Il en eut Paphus, héros éponyme de la ville de Paphos. || Rousseau a composé un beau prologue sur Pygmalion, et Gœthe a fait de cette fable le sujet d'une charmante nouvelle.

PYGME. s. f. (du gr. πυγμή, coudée). Métrol. anc. Petite mesure des Grecs valant le pied [illegible] à notre système métrique, la pygme est valu 0,3468 dix millièmes de mètre.

PYGMÉE. s. des 2 g. (du gr. πυγμαῖος, qui n'a qu'une coudée de haut, fait de πυγμή, coudée). Antiq. et myth. Individu de ce peuple fabuleux composé de nains d'une coudée de haut (environ un pied), que les uns ont placé en Thrace, les autres en Éthiopie et dans l'Inde. On disait que les Pygmées vivaient huit ans, et que les femmes engendraient à trois ans. Montés sur des perdrix, ils combattaient contre les grues, qui venaient les attaquer tous les ans du fond de la Scythie. Une armée de Pygmées ayant osé attaquer Hercule endormi, qui avait tué leur roi Antée, Hercule, en s'éveillant, les enferma dans la peau du lion de Némée et les porta à Eurysthée.

Quand le *Pygmée* altier, redoublant ses efforts,
De l'Hèbre ou du Strymon vient d'occuper les bords.
(BOILEAU.)

— adj. des 2 g. Le peuple pygmée, la nation pygmée. Les femmes pygmées cachaient leurs enfants dans des trous, pour les soustraire à la voracité des grues.

— Fam. et par exagér. *Un pygmée, une pygmée*. Un homme très-petit, une femme très-petite; un nain, une naine. || S'emploie aussi adjectivement.

— Fig. Se dit, par manière de dédain, de tout individu de nulle importance, par rapport à ceux qui sont hauts, puissants, qui exercent une grande influence, un grand ascendant. Pygmées littéraires. Je me trouve *pygmée* et populaire. (Montaig.)

Le Parnasse, envahi par d'insolents *pygmées*,
N'est plus que le séjour des rauques beaux-esprits.
(GUÉRAUX.)

— Bot. Genre de fucus ayant pour type le fucus lichénoïde.

— Mamm. Non donné à l'orang chimpansé.

PYGMÉEN, ENNE. adj. Des pygmées. Le peuple pygméen. Les grues s'abattaient chaque année sur l'empire pygméen.

— Qui a rapport aux Pygmées. Les exploits pygméens ont sans nul doute donné à Swift l'idée de ses Lilliputiens.

— Fam. *Taille pygméenne*. Très-petite taille.

— Fig. *Attaques pygméennes, coups pygméens*. Attaques, coups dont la portée est comme nulle, sans effet.

PYGOBRANCHE. adj. des 2 g. (ét. gr., πυγή, derrière; βράγχια, branchies). Hist. nat. Qui a les branchies près de l'anus. || PYGOBRANCHES. s. m. pl. Famille de la sous-classe des gastéropodophores gymnobranches, qui comprend une partie des nudibranches.

PYGOLAMPE. s. m. (ét. gr., πυγή, derrière; λαμπάς, lampe). Entom. Insecte appelé vulgairement *ver luisant* et *lampyre*. V. ces mots.

PYGODACTYLE. s. m. Erpét. Genre de reptiles sauriens.

PYGOMÈLE. s. m. (ét. gr. πυγή, derrière; μέλος, membre). Anat. Monstre qui a un ou deux membres accessoires à la région hypogastrique.

PYGOMÉLIE. s. f. Didact. Monstruosité que présente le pygomèle.

PYYOMÉLIEN, ENNE. adj. Didact. Qui est affecté de la pygomélie.

PYGOMÉLIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui a rapport, qui appartient à la pygomélie.

PYGOMOLGE. adj. des 2 g. (ét. gr., πυγή, derrière; μολγός, salamandre). Erpét. Nom donné aux batraciens sans queue. || PYGOMOLGES. s. m. pl. Famille de reptiles campsichrotes.

PYGON. s. m. Métrol anc. Mesure égyptienne qui valait une coudée.

PYGOPAGE. s. m. (ét. gr., πυγή, derrière; παγείς, attaché, composé de pièces ajustées). Anat. Monstre double, dont les corps sont réunis par les fesses.

PYGOPAGIE. s. f. Didact. Monstruosité que présente le pygopage.

PYGOPAGIEN, ENNE. adj. Didact. Qui est affecté de pygopagie.

PYGOPAGIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui a rapport, qui appartient à la pygopagie.

PYGOPE. s. m. Erpét. Genre de reptiles sauriens.

PYGOPLATYPODE. adj. des 2 g. (ét. gr., πυγή, derrière; πλατύς, large; et πούς, pied). Ornith. Qui a les pieds largement palmés et placés tout à l'arrière du corps. || PYGOPLATYPODES. s. m. pl. Famille d'oiseaux de l'ordre des hygrornithes.

PYGOPODE. adj. des 2 g. (ét. gr., πυγή, derrière; πούς, pied). Ornith. Qui a les pieds engagés jusqu'à l'extrémité de l'abdomen. || PYGOPODES. s. m. pl. Famille d'oiseaux palmipèdes.

PYLACANTHUS. Temps hér. Troyen qui fut tué par Achille.

PYLADE. Temps hér. Fils de Strophius, roi de la Phocide et d'Anaxibie, sœur d'Agamemnon, fut élevé avec Oreste son cousin, et lia avec lui, dès ce temps-là une amitié qui les rendit dans la suite inséparables.

— Prov. *C'est un pylade*. C'est un ami à toute épreuve. Il a son pylade qui ne le quitte jamais.

— PYLADE. Célèbre pantomime, né en Cilicie, qui vécut sous le règne d'Auguste. Telle fut son insolence, qu'il fut banni de Rome et de l'Italie; mais tel fut aussi le mécontentement du [illegible] sortit le célèbre Bathylle, qui fut plus tard son rival.

PYLÆ. (du gr. πύλαι, portes). Géogr. anc. Passages ou pas qui mènent d'un pays à un autre, au travers de hautes montagnes. Voici les plus célèbres : *Pylæ Ciliciæ*, conduisant de Cappadoce en Cilicie. || *Pylæ Amanicæ*, conduisant de Cilicie en Syrie par le mont Amanus. || *Pylæ Caspiæ* ou *Caucasiæ* (ensuite *Porte des Alains*, aujourd'hui *Porte de Dariel*), conduisant d'Ibérie chez les Alains par le Caucase. || *Pylæ Albaniæ* (*Pas de Derbend* ou *Portes de fer*), menant d'Albanie en Sarmatie. || *Pylæ Persicæ, Persides, Susiades*, détroit célèbre entre la Susiane et la Perside.

PYLAGORE. s. m. (ét. gr., πύλαι, portes, thermopyles; ἀγορά, assemblée). Hist. anc. Député que les villes grecques envoyaient à l'assemblée des Thermopyles ou à celle de Delphes, dite assemblée des Amphictyons. Le pylagore était orateur. Il y avait une autre classe de députés, appelés *Hiéromnémons* ou *Hiéromnémnes*, qui étaient chargés des intérêts religieux. C'était un hiéromnème qui présidait le conseil des amphictyons. || S'empl. aussi adjectiv. Un député pylagore.

— PYLAGORE. adj. f. Myth. gr. Surnom de Cérès, tiré de cette circonstance; que les pylagores lui offraient un sacrifice quand ils se rassemblaient au conseil.

PYLAÏELLE. s. f. (du nom de *Bachelot de la Pylaïe*). Bot. Genre de plantes aquatiques de la famille des algues.

PYLAÏSÉE. s. f. Bot. Genre de mousses, voisin des ptérogonions et des fabronies, ne comprenant qu'une seule espèce d'un vert agréable; elle croît sur les écorces des arbres, à Fontainebleau.

PYLAKEN. s. m. Comm. Nom d'un drap qu'on fabrique en Angleterre.

PYLAON. Myth. Un des douze enfants de Nélée et de Chloris, qui fut massacré par Hercule.

PYLARGÉ. Myth. Une des cinquante Danaïdes, épouse d'Idmon.

PYLARTÈS. Temps hér. Troyen qui fut tué par Patrocle.

PYLAS. Temps hér. Fils de Cléson et roi de Mégare.

— PYLÉES. s. f. pl. Antiq. gr. Fêtes qu'on célébrait aux Thermopyles, en l'honneur de Cérès Pylagore.

PYLÉMÈNE, PYLÉMÈNES, PYLÉMÉNÈS. Antiq. Nom commun aux rois de Paphlagonie, dont la race se perpétua jusqu'au temps des Romains. L'histoire ne compte réellement que deux Pyléménes, car ceux des temps héroïques n'ont pas d'existence certaine.

— PYLÉMÈNE. Premier roi mentionné et dont parle Homère, vint au secours de Troie à la tête d'une nation paphlagonienne, les Hénètes, qui n'existait déjà plus du temps de Strabon. Il fut tué par Ménélas.

— Hist. anc. PYLÉMÈNES Ier, roi de Paphlagonie, vers l'an 131 av. J.-C.; il succéda à Morzès, et il aida les Romains dans la guerre qu'ils soutinrent contre Aristonicus, qui avait usurpé le trône de Pergame. || PYLÉMÈNES II, roi de Paphlagonie, successeur de Pylémènes Ier, et son fils, suivant quelques-uns. Il vivait vers l'an 121 av. J.-C. A sa mort, son royaume passa comme legs testamentaire dans les mains de Mithridate V, roi de Pont.

PYLÉON. s. m. Antiq. gr. Espèce de coiffure en usage chez les Grecs. || PYLÉONS. s. m. pl. Couronnes et guirlandes dont était ornée à Sparte la statue de Junon.

PYLÉTIDE. adj. f. (du gr. πυλαῖτις, πυλαίτιδος, gardienne des portes; fait de πύλη, porte). Myth. gr. Surnom de Minerve.

PYLÉUS. Temps hér. Fils de Léthus; il fut tué par Achille devant la ville de Troie, au secours de laquelle il avait conduit, avec son frère Hippothoüs, les Pélasges de Larisse.

PYLIEN, ENNE. s. Géogr. anc. Habitant de la ville de Pylos. || adj. Qui concerne Pylos ou ses habitants. Les coutumes pyliennes. Un décret pylien.

PYLIEN. adj. Temps hér. Surnom de Nestor, fils de Nélée et roi d'une contrée de l'Achaïe, dont Pylos était la capitale. Le héros pylien.

PYLIUS. Temps hér. Athénien qui adopta Hercule, pour lui donner la faculté d'assister aux mystères d'Éleusis.

PYLÔNE. s. m. (du gr. πύλη, porte). Archit. anc. Grand portail, dans les temples égyptiens. Le pylône était surmonté d'une tour carrée, d'un massif à quatre faces.

PYLORE. s. m. (du gr. πυλωρός, portier; fait de πύλη, porte, et de οὖρος, gardien). Anat. Orifice droit ou inférieur de l'estomac, situé dans l'épigastre au-dessous du foie, au-devant et au-dessus du pancréas, près du col de la vésicule biliaire. Cette dénomination vient de ce que cet orifice forme l'entrée du canal intestinal, dont il ne permet le passage qu'aux matières alimentaires suffisamment élaborées dans l'estomac. Obstruction au pylore.

PYLORIDE. s. m. Moll. Genre de mollusques de l'ordre des acéphalophores lamellibranches, dont la coquille est bâillante aux deux bouts. [illegible] à un pyloride. || PYLORIDÉS. s. m. pl. Famille de mollusques qui a pour type le genre pyloride.

PYLORIQUE. adj. des 2 g. Anat. Qui appartient au pylore, qui est relatif au pylore. Orifice pylorique. Ouverture pylorique. || *Valvule pylorique*. Bourrelet circulaire fibro-muqueux qui ouvre ou ferme l'orifice pylorique suivant les besoins de la digestion. || *Muscle pylorique*. Anneau fibreux, solide, blanc, placé entre les deux membranes muqueuse et musculeuse de l'estomac, et qui se trouve dans l'intérieur du bourrelet ou valvule pylorique. || *Artère pylorique*. Branche de l'hépatique, qui se distribue au pylore et à la petite courbure de l'estomac. || *Veine pylorique*. Veine qui suit le même trajet que l'artère pylorique.

PYLOS, PYLUS, PYLE. Géogr. Nom de quatre villes anciennes, situées : deux en Messénie, une en Triphylie, une dans la Cœle-Elide. || PYLUS MESSENIÆ (aujourd'hui *Navarin*). Ville située sur la côte occidentale de la Messénie, en face de l'île d'Asina; bâtie pas Pylas, fils de Cléson, qui en fut chassé par Nélée, père de Nestor. || PYLUS (*Zonchio*, ou *Avarino Veccio*). Ville de la Messénie, sur le bord de la mer, au S.-E. des Platamodes. Les Athéniens s'en emparèrent pendant la guerre du Péloponnèse. || PYLUS ELIANUS (Pyle surnommée l'*Elliaque*). Ville de Triphylie, sur le Ladon; fondée par Pylus de Mégare, beau-père de Pandion II, qui régna 25 ans à Athènes. || PYLUS, ville de la Cœle-Elide, fondée par Cléson, expulsé de Pylus en Messénie.

PYLOTIS, PYLOTIDE. V. PILÉTIDE.

PYLUS. Myth. Fils de Mars et de Démonice. || Fils d'Hercule et d'Hippo, une des cinquante filles de Thespis, qui furent toutes femmes d'Hercule.

PYM (John). Homme d'État anglais, l'un des membres les plus remarquables de la Chambre des communes, sous Charles Ier; né en 1584, dans le comté de Sommerset, mort en 1643.

PYMÉLODE. s. m. Ichthyol. Genre de poissons malacoptérygiens abdominaux, de la famille des siluroïdes, comprenant des espèces nombreuses qui vivent généralement dans les fleuves et les grandes rivières.

PYOCÉLIE. s. f. (ét. gr., πύον, pus; κοιλία, bas-ventre). Méd. Formation de pus dans l'abdomen.

PYOCÉLIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient, qui a rapport à la pyocélie.

PYOCHÉZIE. s. f. (ét. gr., πύον, pus; χέζω, je vais à la selle). Médec. Écoulement de pus par les selles.

PYOCHÉZIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui a rapport, qui appartient à la pyochézie.

PYOCYSTE. s. m. (ét. gr., πύον, pus; κύστις, sac). Médec. Tumeur purulente.

PYOGÉNIE. s. f. (ét. gr., πύον, pus; γένεσις, génération). Médec. Formation du pus; théorie ou mécanisme de cette formation. La pyogénie établit aujourd'hui que le pus est assimilé à tous les liquides sécrétés. || On dit aussi *Puogénie*.

PYOGÉNIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui appartient à la pyogénie, qui est relatif à la pyogénie. || *Membrane pyogénique*. Couche organique mince et adhérente que forme la lymphe plastique à la surface d'une plaie; et où se développent bientôt des vaisseaux sanguins, en même temps que le pus y est sécrété.

PYOHÉMIE. s. f. (ét. gr., πύον, pus; αἷμα sang). Pathol. État du sang mêlé de pus.

PYOHÉMIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient, qui a rapport à la pyohémie.

PYOMÈSE. s. f. (ét. gr., πύον, pus; ἔμεσις, fait de ἐμέω, je vomis). Pathol. Vomissement de pus.

PYOMÉSIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui appartient à la pyomèse, qui est relatif à la pyomèse.

PYOMÈTRE. s. m. (ét. gr., πύον, pus; μήτρα, matrice). Médec. Collection de pus dans la matrice.

PYOMÉTRIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient, qui est relatif au pyomètre.

PYOPHTHALMIE. s. f. (ét. gr., πύον, pus; ὀφθαλμός, œil). Médec. Collection de pus dans l'œil; hypophon.

PYOPHTHALMIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui appartient, qui est relatif à la pyophthalmie

PYOPLANIE. s. f. (ét. gr., πύον, pus; πλάνητος ou πλάνης, errant). Médec. Transport du pus d'une partie du corps dans une autre partie; métastase du pus.

PYOPLANIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à la pyoplanie, qui est relatif à la pyoplanie.

PYOPTYSIE. s. f. (ét. gr., πύον, pus; πτύσις, crachement). Médec. Crachement de pus.

PYOPTYSIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui appartient, qui est relatif à la pyoptysie.

PYORRHAGIE. s. f. (ét. gr., πύον, pus; ῥέω, je coule). Médec. Écoulement de pus.

PYORRHAGIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient, qui est relatif à la pyorrhagie.

PYORRHÉE. s. f. V. PYORRHAGIE.

PYORRHÉIQUE. adj. des 2 g. V. PYORRHA[illegible]

PYOSE. s. f. (du gr. πύον, pus). Médec. Maladie de l'œil qui consiste dans une suppuration prolongée.

PYOTHORAX. s. m. (ét. gr., πύον, pus; θώραξ, poitrine). Médec. Collection de pus dans la poitrine; abcès.

PYOULQUE. s. m. V. PYULQUE.

PYRA. s. m (du gr. πυρά, même signif.). Antiq. Pile de bois, bûcher sur lequel on brûlait les corps morts, et même les vivants qui étaient condamnés à périr dans les flammes.

PYRA. Géogr. Nom d'une partie de la grande chaîne de montagnes jadis appelée Œta, aujourd'hui Banina, qui traverse la Grèce depuis le pays des Thermopyles jusqu'au golfe d'Ambracie.

PYRACANTHE. adj. des 2 g. (ét. gr., πῦρ, feu; ἄκανθα, épine). Bot. Qui a des épines jaunes. La morelle est une plante pyracanthe.

— s. f. V. BUISSON ARDENT. ARBRE DE MOÏSE.

PYRACMON. Myth. Un des Cyclopes de Vulcain. ‖ Centaure tué par Cénée aux noces de Pirithoüs.

PYRAITHÉION. s. m (ét. gr., πῦρ, feu; θεός, dieu). Antiq. Temple où les Perses conservaient le feu sacré. On disait aussi *Pyrée.*

PYRALE. s. f. (du lat. *pyralis*, même signif.; fait du gr. πῦρ, feu). Entom. Genre d'insectes lépidoptères nocturnes de la famille des séticornes, formant seul une tribu, et contenant environ trois cents espèces. La pyrale de la vigne est une chenille à seize pattes d'égale longueur, qui ravage la vigne en se nourrissant de ses bourgeons. Elle est difficile à détruire.

PYRALITE, PYRALIDE. adj. des 2 g. Entom. Qui ressemble au genre pyrale ou à la pyrale. ‖ PYRALITES. s. m. pl. Famille d'insectes lépidoptères qui a pour type le genre pyrale.

PYRALLOLITHE. s. f. Minér. Substance minérale qu'on trouve en Finlande, peu commune et peu connue.

PYRAME. Myth. Jeune homme de Babylone qui aimait d'un amour ardent et partagé une jeune fille du même pays nommée Thisbé. Résolus de s'unir malgré leurs parents, qui s'opposaient à leurs vœux, ils convinrent de se réfugier dans un pays éloigné, et à cet effet, voulant partir ensemble, ils se fixèrent un rendez-vous non loin de Babylone, sous un mûrier. Thisbé y arrive la première : à la vue d'une lionne, elle s'enfuit, mais elle laisse tomber son voile, que l'animal déchire et rougit du sang dont il avait la gueule toute dégouttante. Plus tard, lorsqu'elle revient sur ses pas, elle trouve Pyrame sans vie, Pyrame qui, arrivé à son tour et croyant à la mort de son amante, s'était percé de son épée. A cette vue, pour ne pas lui survivre, elle se perce avec la même arme. On dit que les fruits du mûrier témoin de cette lugubre scène devinrent noirs, de blancs qu'ils étaient.

— Titre d'une pièce de théâtre de Pradon.

En vain contre ce flot d'aversion publique
Vous tiendrez quelque temps ferme sur la boutique;
Vous irez à la fin, honteusement exclus,
Trouver au magasin *Pyrame* et Régulus. (BOIL.)

PYRAME. s. f. Bot. Espèce de larme d'arbre.

— s. m. Mamm. Petite race de chiens de la division des épagneuls. Ces chiens sont de couleur noire, avec des taches de feu.

PYRAMIDAL, ALE. adj. Qui est en forme de pyramide. Eminence pyramidale. Flamme pyramidale. Les saules argentés et les peupliers *pyramidaux* bordèrent les rivages des fleuves. (B. de St-P.)

. . . Le plane arrosé d'un superbe canal,
Elève avec orgueil son front *pyramidal.*
(LÉONARD.)

— Fig. Qui est grand, important, imposant, qui paraît prodigieux, colossal, merveilleux. Un succès pyramidal. Une œuvre pyramidale. C'est pyramidal! Cet emploi doit être fait avec réserve; on a déjà beaucoup abusé de l'expression.

— Géom. Qui a la forme précise d'une pyramide. Solide pyramidal. Polyèdre pyramidal. Figure pyramidale. ‖ Qui appartient à la pyramide. Toute surface convexe pyramidale est coupée par un plan parallèle à la base, suivant un contour polygonal dont les côtés sont proportionnels aux côtés homologues de la base. ‖ *Section pyramidale.* Se dit de la ligne polygonale résultant de l'intersection d'une surface pyramidale par un plan quelconque, de même que *section conique* se dit de la courbe d'intersection d'une surface conique par un plan. ‖ *Section pyramidale* se dit aussi de la surface polygonale résultant de l'intersection du solide pyramidal par un plan.

— Anat. Qui est en forme de pyramide. *Os pyramidal* ou *cunéiforme* (*os triquetrum*). Troisième os de la première rangée des os du carpe, dont la forme est celle d'un coin qui aurait sa base en haut et en dehors. ‖ *Muscle pyramidal du nez.* Petit muscle situé à la partie antérieure et supérieure du nez, continu avec le muscle frontal et épanoui en bas sur le dos du nez. ‖ *Muscle pyramidal de l'abdomen.* Muscle qui s'attache inférieurement au pubis et remonte le long de la ligne blanche, dans laquelle il se termine par un tendon grêle. ‖ *Muscle pyramidal de la cuisse.* Muscle qui se porte du sacrum et du grand ligament sacro-sciatique, à la face interne du grand trochanter. Il tourne la cuisse en dehors. ‖ *Corps pyramidaux* ou *éminences pyramidales.* Deux petites éminences médullaires qu'on observe à la face antérieure de la [illegible] corps pampiniformes.

— Arithm. *Nombres pyramidaux.* Nombres formés des nombres triangulaires comme ceux-ci sont formés des termes de la progression arithmétique commençant par 1 et ayant pour raison 2. Ainsi, en partant de la progression des nombres 1, 2, 3, 4, 5, 6....., et en ajoutant successivement chaque nombre à la somme des précédents, on aura la suite 1, 3, 6, 10, 15, 21....., qui est celle des nombres *triangulaires*; si l'on opère de la même façon sur cette suite, on aura 1, 4, 10, 20, 35, 56..... qui est la suite des nombres *pyramidaux* ou *premiers pyramidaux* ‖ Si l'on change de progression arithmétique, en prenant successivement pour raison 2, 3, 4, etc., et qu'on opère de la même façon, on aura d'abord les nombres *quadrangulaires*, *pentagones*, *hexagones*, etc., ou *seconds polygones*, *troisièmes polygones*, *quatrièmes polygones*, etc., et ensuite les *seconds pyramidaux*, les *troisièmes*, les *quatrièmes pyramidaux*, etc., qui leur correspondent respectivement. La raison première de la dénomination de ces nombres *figurés* découle de la géométrie.

— Bot. *Plantes pyramidales.* Celles dont les branches étendues horizontalement vont en se rétrécissant de la base au sommet. La panicule est une plante pyramidale. La campanule est pyramidale.

— Conchyl. *Coquilles pyramidales.* Celles dont la forme générale est celle d'une pyramide ou même d'un cône.

— Techn. Se dit d'une pièce de bois ou de toute autre matière, qui est large par un bout et qui va en diminuant graduellement jusqu'à l'autre extrémité, qui se termine en pointe.

— Minér. *Système pyramidal.* Assemblage de formes cristallines provenant d'une même forme fondamentale, une pyramide à quatre faces équilatérales, et procédant par une loi propre à la production de plusieurs séries de formes pyramidales.

PYRAMIDALE. s. f. Bot. Campanule cultivée dans les jardins à cause de son port élevé et de son long épi de fleurs, ayant la forme d'une pyramide.

J'avance, et mes regards, de dédale en dédale,
Poursuivent les attraits de la *pyramidale*;
Par étages fleuris je la vois s'élever. (ROUCHER.)

PYRAMIDE. s. f. (du gr. πυραμίς, rad. πῦρ, flamme, même signif.). Géom. Solide terminé par un polygone plan quelconque, et par des plans triangulaires s'élevant sur les côtés de ce polygone et allant se réunir en un même point. On appelle *base* de la pyramide le polygone qui la termine d'un côté; *face* ou *côté*, un des triangles s'élevant sur les côtés de la base; *sommet*, le point de concours de tous les plans triangulaires; *arête*, l'intersection de deux faces adjacentes; *hauteur*, la plus courte distance du sommet au plan de la base; *surface convexe*, la somme des surfaces des triangles s'élevant sur la base et aboutissant au sommet. La solidité de toute pyramide est égale au tiers du produit de sa base par sa hauteur.

La *pyramide* auguste, en son immensité,
Reposait fièrement sur sa base étendue. (THOMAS.)

— *Pyramide triangulaire* ou *tétraèdre.* Celle dont la base est un triangle, ou qui a quatre faces. ‖ *Pyramide quadrangulaire.* Celle dont la base est un quadrilatère. ‖ *Pyramide pentagonale.* Celle dont la base est un pentagone, etc. ‖ En général, *pyramide polygonale*, celle dont la base est un polygone quelconque. Toute pyramide triangulaire est le tiers du prisme qui a même base et même hauteur. ‖ *Pyramide régulière.* Celle dont la base est un polygone régulier, et dont le pied de la hauteur coïncide avec le centre de la base. *Axe* d'une pyramide régulière, la hauteur même de cette pyramide. *Apothème*, la hauteur d'une quelconque des faces triangulaires, car toutes ces faces sont égales. La surface convexe d'une pyramide régulière est égale au produit du périmètre de la base par la moitié de l'apothème. ‖ *Pyramides triangulaires semblables.* Celles qui ont deux faces semblables également disposées et inclinées : telle est la définition de Legendre; qui est encore adoptée presque généralement dans les cours élémentaires; mais pour donner une définition plus nette et plus générale, nous présenterons ici celle de deux corps géométriques *semblables*, en général. Ce sont des corps qui peuvent être placés de façon qu'en joignant un point fixe avec tous les points de l'un d'eux, on obtienne tous ceux de l'autre en prolongeant ces rayons dans un rapport géométrique constant. ‖ *Pyramides équivalentes.* Se dit de pyramides dont les solidités sont égales, à moins qu'on n'énonce particulièrement qu'il s'agit de l'égalité des mesures des surfaces, par l'addition de ces mots : *en surfaces.* Deux pyramides de bases équivalentes et de hauteurs égales sont équivalentes. ‖ *Tronc de pyramide, pyramide tronquée.* Le solide qu'on obtient en coupant une pyramide par un plan et ôtant la petite pyramide qui en résulte. Le plus souvent, on entend que le tronc est à bases parallèles, et la *hauteur* du tronc de la pyramide est alors la plus courte distance des plans parallèles des deux bases. Le tronc de pyramide à bases parallèles est équivalent à trois pyramides de même hauteur que le tronc, et qui ont respectivement pour bases : la grande base du tronc, la petite base, et une moyenne géométrique proportionnelle entre ces deux bases. ‖ *Pyramide sphérique.* La partie du solide de la sphère comprise entre les plans d'un angle solide dont le sommet est [illegible] pyramide sphérique, le polygone sphérique ou portion de la surface de la sphère terminée par des arcs de grands cercles. *Face* d'une pyramide sphérique, un quelconque des triangles s'élevant sur les côtés circulaires du polygone de base, et allant aboutir au centre de la sphère. Toutes les faces sont des triangles isocèles, dont les côtés rectilignes sont tous égaux entre eux, comme rayons de la sphère. ‖ *Pyramide trirectangle.* La pyramide sphérique, qui a pour base un triangle sphérique trirectangle, c'est-à-dire dont les trois angles sont droits et les trois côtés des quadrants ou quarts de grand cercle. De même que le triangle trirectangle est pris pour unité de mesure des triangles sphériques, de même la pyramide trirectangle sert d'unité de mesure pour les pyramides sphériques, et l'on trouve que le rapport géométrique d'une pyramide sphérique triangulaire à la pyramide trirectangle est égal à celui de l'excès de la somme des angles de sa base sur deux droits à l'angle droit; et deux pyramides sphériques quelconques (dans la même sphère ou dans des sphères de rayons égaux) sont entre elles comme leurs bases. On dit encore que la pyramide sphérique, quelle que soit sa base, a pour mesure cette même base.

— Antiq. *Pyramides d'Égypte.* Monuments gigantesques qui furent construits en Egypte dans des temps très-reculés, et dont la forme toute géométrique est généralement celle de *pyramides tronquées*, à bases rectangulaires ou à bases carrées. Ces monuments étaient consacrés à la sépulture des rois ou des animaux sacrés, et on y entrait par des ouvertures étroites pratiquées à une certaine hauteur. Parmi les cinquante pyramides environ qu'on voit encore en Egypte, et qui formaient une sorte de nécropole, les plus remarquables sont celles de Djizeh, savoir : le *Chéops* (243 mètres de large à la base, 150 mètres de haut); le *Chéphren* (200 mètres de large à la base, 133 mètres de haut); le *Mycérinus* (93 mètres de large à la base, 54 mètres de haut). Ces trois monuments furent érigés vers le treizième et le douzième siècle av. J.-C. Les Turcs les nomment *Pharaon Duglaty*, et les Arabes, *Djebel Pharaon*, c'est-à-dire montagnes de Pharaon. ‖ *Pyramides mexicaines*, dites *téocallis* (maisons de Dieu), pyramides tronquées et à plusieurs assises, comme celles de l'Egypte, mais dont les côtés ont la direction du méridien et du parallèle du lieu. Un grand escalier conduisait à la plate-forme, sur laquelle on voyait une ou deux chapelles en forme de tour, renfermant les idoles de la divinité à laquelle était dédié le téocalli. Qant à l'intérieur du monument, il servait à la sépulture des rois et des principaux Mexicains. ‖ *Pyramides de Cholula, de Papantla, de Teotihuacan.* Celles-ci, situées dans la vallée de Mexico, où elles sont groupées par centaines, forment des rues dirigées du nord au sud et de l'est à l'ouest; au milieu de ce groupe se trouvent les deux principaux téocallis, le *Tonatiuh* (le soleil) et le *Metzli* (la lune). ‖ *Pyramide de Caïus Cestius.* Monument élevé à Rome dans la treizième région, sous Auguste, par les héritiers de Caïus Cestius. Elle avait 33 mètres de haut et 30 mètres de large à la base. Les *pyramides* de l'Egypte s'en vont en poudre, et les graminées du temps des Pharaons subsistent encore. (B. de St-P.)

.... Ces hautes *pyramides*,
Qui portent jusqu'aux cieux la vanité des rois,
Ces fastueux tombeaux, tout peuplés d'urnes vides,
Du temps qui les détruit n'ont pu braver les lois.
(LÉONARD.)

— Hist. *Bataille des Pyramides.* Bataille gagnée par Bonaparte sur les Mameluks, commandés par Mourad-Bey, le 21 juillet 1798, près des pyramides de Memphis ou de Djizeh. Ce fut dans cette bataille que Bonaparte prononça cette courte harangue qui électrisa l'armée française : *Soldats, songez que du haut de ces pyramides, quarante siècles vous contemplent.*

— Par anal. Ce qui a la forme d'une pyramide. Une pyramide de bonbons, de dragées. Le sapin majestueux dans sa haute et sombre *pyramide* ressemble à un grand rocher planté sur les montagnes. (B. de St-P.) Les cyprès élevés, *pyramides* des bois. (Ménage.) Le cyprès des forêts mouvante *pyramide.* (Desaint.)

— Anat. Petite éminence osseuse qu'on observe dans la caisse du tympan, et à laquelle s'attache le muscle de l'étrier. ‖ Eminence de la moelle épinière.

— Chir. *Pyramide du trépan.* Pièce d'acier qui se visse au centre de la couronne du trépan.

— Conchyl. Espèce de coquille univalve, appelée aussi *coquille pyramidale.*

— Techn. Poinçon du tireur d'or. ‖ Instrument dont on se sert pour élargir les gants. ‖ Morceau de cristal ou de verre taillé qu'on met dans les lustres, pour l'ornement.

— *En pyramide.* En forme pyramidale. Des fruits rangés et élevés en pyramide. Des plantes en pyramide. L'aspect de la terre présente des collines qui fuient les unes derrière les autres en amphithéâtre, et dont les contours, couverts d'arbres en *pyramide* se profilent avec majesté sur la voûte des cieux. (B. de St-P.)

Près de cet arbre en deuil qu'un vent léger balance,
Qui monte en *pyramide*, élancé dans les airs,
Je pleurais le trépas du jeune Cyparisse. (DE FONTANES.)

PYRAMIDÉ, ÉE. adj. Didact. Qui a la forme d'une pyramide. Plante pyramidée. Coquille pyramidée. Cristal pyramidé triangulaire, quadrangulaire, rectangulaire, etc.

[illegible] s. f. Conchyl. Genre de coquilles univalves, établi pour quelques petites coquilles, dans la famille des auriculacées. Pyramidelle dentée, tachetée, foncée.

PYRAMIDER. v. n. 1re conj. Être disposé en forme de pyramide, former la pyramide. Il y a dans ce tableau une corbeille de fleurs qui pyramident agréablement.

PYRAMIDETTE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des mousses, offrant une coiffe en pyramide à sa partie supérieure. La pyramidette tétragone se rencontre dans les champs de Thuringe.

PYRAMIDION, PYRAMIDIUM. s. m. (dim. de *pyramide*). Archit. La petite *pyramide* quadrangulaire ou plutôt rectangulaire qui surmonte un obélisque. Le pyramidion de l'obélisque de Luxor ayant été brisé, on en fabriqua un d'une autre matière, qu'on plaça sur la base supérieure du tronc; mais le temps en a déjà altéré la forme géométrique, au point que l'aspect en est désagréable.

PYRAMIDOÏDE. s. m. (ét. gr., πυραμίς, pyramide; εἶδος, forme). Géom. Solide formé par la révolution d'un segment parabolique, compris entre l'axe de la parabole, le périmètre de la courbe, et une ordonnée perpendiculaire à l'axe autour de cette ordonnée limite. En partageant le solide en éléments différentiels par des plans perpendiculaires à l'axe de révolution, calculant un de ces éléments et intégrant, on trouve que le pyramidoïde est équivalent aux huit quinzièmes de la solidité du cylindre de même base et de même hauteur que lui.

PYRAMOUS. s. m. Antiq. gr. Gâteau de farine et de miel qu'on donnait au plus infatigable danseur, dans les fêtes appelées Charisies.

PYRAMUS. Géogr. anc. Fleuve de la Cilicie, appelé jadis *Leucosirus*, et aujourd'hui *Malmistra.*

PYRANGA, PYRANGE. s. m. Ornith. Genre d'oiseaux sylvains de la famille des péricalles. Les pyrangas vivent d'insectes qu'ils cherchent sur les arbres et qu'ils saisissent quelquefois au vol.

PYRANISTE. s. m. (ét. gr., πῦρ, feu; νίσσομαι, aller et venir). Myth. Un des êtres que les mythologues anciens admettaient entre l'homme et la brute, et qui formaient selon eux une des quatre espèces intermédiaires. Ils les disaient grêles, minces comme les flammes, dont ils prétendaient qu'ils prenaient la forme quand ils apparaissaient le long des chemins. C'est ce que nous appelons aujourd'hui *feu follet*, ou simplement *follet.*

PYRAPHROLITHE. s. f. Minér. Pierre d'éclat et de cassure résineuse et vitreuse, qu'on appelle aussi *obsidiane résineuse.*

PYRARDE. s. f. Bot. Genre de plantes, type d'une famille de la section des buphthalmées.

PYRARDÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à la pyrarde. ‖ PYRARDÉES. s. f. pl. Famille de plantes à fleurs composées.

PYRARGILITHE. s. f. Minér. Nom donné à un minéral récemment découvert, et qui est incrusté d'argile.

PYRATE. s. m. Chim. Substance obtenue de l'acide pyroligneux ferrugineux.

PYRAUSTE. s. m. (du gr. πυραύστης, fait de πῦρ, feu, et de αὔω, je brûle). Entom. V. PYRALE.

PYRAZE. s. m. Conchyl. Genre de coquilles établi pour des espèces de cérites de la Nouvelle-Hollande.

PYRÉLAÏNE. s. f. (ét. gr., πῦρ, feu; ἔλαιον, huile). Chim. Huile volatile, provenant de la décomposition de certaines substances en vases clos et de leur distillation. Les pyrélaïnes sont des huiles un peu différentes entre elles, mais ordinairement très-fluides, jaunâtres et d'une odeur désagréable.

PYREN. s. m. (du gr. πυρήν, noyau). Minér. Pierre précieuse qui a la forme d'un noyau d'olive.

PYRÉNACÉ, ÉE. adj. (du gr. πυρήν, noyau). Bot. Se dit des plantes, des arbres dont le fruit contient des noyaux au milieu d'un péricarpe charnu. ‖ PYRÉNACÉES. s. f. pl. Famille de plantes.

PYRÉNAIRE. adj. des 2 g. (du gr. πυρήν, noyau). Bot. Se dit d'un fruit pulpeux, demi-infère, multiloculaire, à loges dont l'endocarpe est ligneux. Le néflier porte des fruits pyrénaires. ‖ Qui porte, qui renferme des pyrènes.

PYRÉNAÏQUE. adj. des 2 g. Néol. Qui appartient aux Pyrénées, qui leur est relatif. La chaîne pyrénaïque.

PYRÈNE. s. f. (du gr. πυρήν, noyau). Bot. Petite noix contenue dans un péricarpe charnu et multiloculaire. La nèfle a des pyrènes.

— Myth. Nymphe dont Mars eut Cycnus qui fut tué par Hercule. ‖ Fille de Pyrénée, roi de Thrace. Séduite par Hercule et fuyant la colère de son père, elle se réfugia dans les montagnes qui séparent la France de l'Espagne, où elle fut dévorée par les bêtes féroces. Hercule ayant retrouvé son corps, l'ensevelit dans ces montagnes, qui prirent d'elle, dit-on, le nom de Pyrénées.

— PYRÈNE OU PIRÈNE. Antiq. Fontaine célèbre de Corinthe, près la citadelle, consacrée aux Muses.

PYRÉNÉE. Myth. Roi de Thrace. [illegible]

PYRÉNÉEN, ENNE. adj. Géogr. Qui appartient, qui est relatif aux Pyrénées. Sources pyrénéennes. Les vallons pyrénéens. Archéologie pyrénéenne.

PYRÉNÉES (Les) (*Pyrenæi montes*) (du gr. πῦρ, feu, flamme, parce que les pics des montagnes sont pointus, pyramidaux comme la flamme; ou de *Pyrène*, V. PYRÈNE, myth.; ou encore, a-t-on dit, du mot phénicien [illegible], branché). Géogr. Grande chaîne de montagnes qui part de la Méditerranée, au cap Creux, court vers l'ouest, en séparant la France de l'Espagne, et se prolonge sur la côte septentrionale de l'Espagne jusqu'aux confins de la Galice, en prenant différents noms suivant les

parties du continent qu'elles traversent. Ainsi l'on dit : *Pyrénées galliberiques*, pour désigner la partie située entre la France et l'Espagne ; *Pyrénées cantabriques*, pour celle qui se trouve dans la Biscaye ; *Pyrénées asturiques*, pour la portion de la chaîne située dans les Asturies, et *Pyrénées gallaïques*, pour celle qui traverse la Galice. Les Pyrénées galliberiques, qui vont de la Méditerranée à l'Océan, et que nous appelons simplement Pyrénées, ont une étendue d'environ 860 kilom., et leur plus grande largeur est de plus de 160 kilom. On évalue leur superficie à 19,200 myriares. Les Pyrénées abondent en sites pittoresques, en glaciers, en immenses forêts, en pâturages où paissent un million de brebis et cent mille bêtes à cornes ; en fertiles vallées qu'arrosent des gaves ou des torrents, et qui sont situées en travers de la pente, au nombre de vingt-neuf grandes sur le versant septentrional, et de vingt-huit sur le versant méridional ; en eaux thermales et minérales ; en mines de cuivre, de plomb, de fer, de zinc, de cobalt, d'antimoine, de bismuth et de houille. La limite des neiges perpétuelles est à 2,400 m. ‖ *Cols des Pyrénées, ports, pas des Pyrénées*. Échancrures qui se trouvent dans la chaîne et qui servent de passage de la France à l'Espagne.

Comme on voit un torrent du haut des *Pyrénées*
Menacer des vallons les nymphes consternées.
(Voltaire.)

— pyrénées (basses-). Géogr. Départ. de la France, limitrophe de l'Espagne, formé de la Basse-Navarre, du Béarn, des pays de Soule et de Labour ; borné au N. par le départ. des Landes, au S. par les monts Pyrénées, à l'E. par le départ. des Hautes-Pyrénées, à l'O. par l'Océan ; divisé en cinq arrondissements de sous-préfecture, 20e division militaire, ch.-l. Pau ; 451,685 hab.

— pyrénées (hautes-). Géogr. Départ. de la France, formé du Bigorre, des Quatre-Vallées, de l'Astarac, de Nébousan et de l'Armagnac ; borné au N. par le départ. du Gers, au S. par l'Espagne, à l'E. par le départ. de la Haute-Garonne, à l'O. par celui des Basses-Pyrénées. Ch.-l. Tarbes ; 244,200 hab.

— pyrénées-orientales. Géogr. Départ. français, tirant son nom de la position qu'il occupe à l'orient de la chaîne des Pyrénées ; formé du Roussillon et de partie du Languedoc et de la Cerdagne ; borné au N. par les départ. de l'Aude et de l'Arriége, au S. par l'Espagne, à l'E. par la Méditerranée, à l'O. par le départ. de l'Arriége, 90e division militaire. Ch.-l. Perpignan ; 164,325 hab.

— Hist. *Traité des Pyrénées*. Fameux traité conclu le 7 novembre 1659, dans l'île des Faisans, au pied des Pyrénées, entre Louis XIV, roi de France, et Philippe IV, roi d'Espagne, par le cardinal de Mazarin et don Louis de Haro. Ce traité contenait 124 articles, dont le principal était le mariage de Louis XIV avec l'infante Marie-Thérèse, qui devait apporter en dot 500,000 écus, sous la condition que la France renoncerait à toute éventualité de succession aux possessions de la branche aînée Autriche-Espagne.

PYRÉNÉITE. s. f. Minér. Grenat noir qu'on trouve dans les Pyrénées.

PYRÉNION, s. m. Bot. Genre de champignons comprenant plusieurs espèces globuleuses, sans racines. La pyrénion terrestre est de la grosseur d'un très-petit pois.

PYRÉNOCYMATIEN, **ENNE**. adj. (du gr., πυρήν, noyau ; κυμάτιον, cymation). Bot. Se dit des lichens qui sont pourvus d'un nucléus et qui correspondent aux myélocarpes de Meyer. ‖ pyrénocymatiens. s. m. pl. Famille de lichens.

PYRÉNOÏDE. adj. des 2 g. (ét. gr., πυρήν, noyau ; εἶδος, forme). Bot. Qui ressemble à un noyau.

— Anat. Nom donné à l'apophyse odontoïde de la seconde vertèbre du cou, par la ressemblance qu'on lui a trouvée avec un noyau.

PYRÉNOMYCÈTE. adj. des 2 g. (ét. gr., πυρήν, noyau, grain ; μύκης, champignon). Bot. Se dit des champignons dont le périhécion renferme des thèques, ou rarement, des sporules nues qui s'échappent par un orifice. ‖ pyrénomycètes. s. m. pl. Famille de champignons.

PYRÉNOTHÉE. s. f. Bot. Genre de lichens, dont l'expansion est adhérente, un peu ligneuse. Les espèces croissent sur la terre, les rochers, les mousses, les bois, et les écorces desséchées.

PYRÉNULE. s. f. Bot. Genre de lichens comprenant près de cinquante espèces qui sont fréquentes sur les écorces exotiques officinales, comme le quinquina.

[illegible]. s. m. (ét. gr., πῦρ, feu ; [illegible] [illegible] lippe pour remorquer des bateaux ; machine mue par la dilatation de l'air.

PYRÈTHRE. s. m. (ét. gr., πῦρ, feu ; αἴθω, je brûle ; je brûle comme du feu). Bot. Genre de plantes de la famille des synanthérées, voisin du genre chrysanthème.

PYRÉTIQUE. s. m. Médec. Médicament fébrifuge.

PYRÉTINE. s. f. Chim. Résine qui se produit dans la décomposition et la distillation des matières organiques.

PYRÉTIQUE. adj. des 2 g. (du gr. πυρετός, fièvre). Médec. Qui a rapport à la pyrexie. ‖ Qui est bon contre la fièvre ; fébrifuge.

PYRÉTOLOGIE. s. f. (ét. gr., πυρετός, fièvre ; λόγος, discours). Médec. Traité des fièvres. ‖ Monographie des fièvres dites *essentielles*.

PYRÉTOLOGIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui appartient, qui est relatif à la pyrétologie.

PYRÉTOLOGISTE, **PYRÉTOLOGUE**. s. m. Médec. Celui qui s'occupe spécialement des fièvres, de la pirétologie.

PYRÉTUS. Myth. Monstre moitié homme et moitié cheval, centaure tué par Périphas aux noces de Pirithoüs.

PYREXIE. s. f. (du gr. πυρέσσω, j'ai la fièvre). Médec. Terme générique qui comprend toutes les maladies fébriles, c'est-à-dire celles qui constituent uniquement les symptômes auxquels on a donné le nom de fièvre, et celles qui sont accompagnées d'un état fébrile ; ce qui forme les fièvres essentielles, primitives et les fièvres symptomatiques des auteurs. ‖ État fébrile, maladie fébrile particulière.

PYRGOMACÉ, **ÉE**. adj. Zool. Qui ressemble à un pyrgome. ‖ pyrgomacés. s. m. pl. Famille de cirripèdes.

PYRGOMATIDE. adj. des 2 g. V. pyrgomacé.

PYRGOME. s. m. Zooph. Genre d'animaux, type d'une famille de la classe des cirripèdes.

PYRGOPOLET. s. m. Conchyl. Genre de coquilles fossiles.

PYRGUE. s. m. Bot. Arbrisseau des Indes.

PYRGUS. s. m. Antiq. rom. Cornet en forme de tour dont on se servait pour mettre les dés aux différents jeux où ils étaient employés.

PYRIDION. s. m. (du lat. *pyrum*, poire, et du gr. εἶδος, forme). Bot. Fruit qui ressemble à la poire. Le pyridion prend vulgairement le nom de poire dans le poirier, de pomme dans le pommier, de coing dans le cognassier, de corne dans le cornier.

PYRIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *pyrum*, poire ; *ferre*, porter). Bot. Qui porte des fruits en forme de poire. Fucus pyrifère.

PYRIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *pyrum*, poire ; *forma*, forme). Bot. Qui a la forme d'une poire. Xilome pyriforme.

— Conchyl. Se dit d'une coquille univalve, dont une des extrémités est renflée en forme de poire et l'autre allongée en forme de queue.

PYRIGÈNE. adj. des 2 g. (ét. gr., πῦρ, feu ; γεννάω, j'engendre). Qui est de la nature du feu.

— Myth. Surnom de Bacchus, qui naquit de Sémélé et de Jupiter, dieu du tonnerre. Le dieu pyrigène. La divinité pyrigène.

PYRILAMPE. s. m. (ét. gr., πῦρ, feu ; λαμπάς, lampe). Entom. Ver luisant. On dit aussi *pygolampe* et *lampyre*.

PYRIPPÉ. Myth. Une des cinquante filles de Thespis, qui furent toutes femmes d'Hercule. Elle eut d'Hercule un fils nommé Patroclus.

PYRIQUE. adj. des 2 g. (du gr. πῦρ, feu). Qui concerne le feu, qui a rapport au feu.

— Phys. *Jeux pyriques, spectacle pyrique, expériences pyriques*, et aussi *feux pyriques* (par une sorte de pléonasme). Se dit d'une imitation de feux d'artifice, produits aux yeux d'un spectateur placé dans l'obscurité, par une lumière qui brille derrière un appareil composé de deux transparents, dont l'un (celui qui est le plus proche de la lumière) est sillonné de lignes transversales alternativement claires et opaques, et l'autre (qui est placé entre le spectateur et le second transparent), percé d'une multitude de trous imitant des dessins quelconques.

PYRISOÜS. (du gr. πυρίσοος, sauvé des flammes, fait de πῦρ, feu ; σόος, sain et sauf). Temps hér. Premier nom d'Achille, parce que, au cri de son père effrayé, il fut retiré immédiatement du feu où Thétis, sa mère, venait de le plonger pour le purifier, pensait-elle, de ce qu'il avait de mortel.

PYRITE. s. f. (du gr. πυρίτης, même signif.) Chim. Nom vulgaire donné à une combinaison naturelle du soufre avec un métal quelconque, et spécialement avec le fer. La nature offre deux pyrites de fer : le proto-sulfure et le bi-sulfure ou persulfure ; cette dernière comprend deux variétés, l'une jaune, dite *pyrite jaune, martiale, d'or*, l'autre d'un blanc jaunâtre, dite *pyrite blanche* ; ou bien encore, appelées *pyrite cubique* et *pyrite prismatique*, eu égard à la forme cristalline. ‖ *Pyrite arsénicale*. Arséniure de fer. Peu usité. ‖ *Pyrite cuivreuse*. Sulfure de cuivre. ‖ *Pyrite rouge*. Arséniure de nickel. Peu usité.

PYRITEUX, **EUSE**. adj. Minér. et chim. Qui est de la nature de la pyrite, qui est converti en pyrite, qui tient de la pyrite. Fer pyriteux. Cuivre pyriteux.

[illegible] pyrite ; et du lat. *ferre*, porter). Minér. et chim. Qui renferme de la pyrite. Schiste pyritifère.

PYRITISÉ, **ÉE**. part. pass. du v. Pyritiser. Bois pyritisé.

PYRITISER. v. a. 1re conj. Minér. et chim. Convertir en pyrite.

PYRITOLOGIE. s. f. (ét. gr., πυρίτης, pyrite ; λόγος, discours). Minér. Traité des pyrites.

PYRITOLOGISTE, **PYRITOLOGUE**. s. m. Didact. Celui qui s'occupe spécialement des pyrites, de pyritologie.

PYRITZ, **PIRITZ**. Géogr. Ville de la Poméranie prussienne, dans le cercle de la Haute-Saxe, en Allemagne, à 35 kil. de Stettin ; 3,490 h.

PYRMONT (*Frirmonte*). Géog. Comté d'Allemagne, entre le Hanovre, au N., et la régence prussienne, au S., près du Weser.

— pyrmont. Capitale du comté du même nom, sur l'Emmar, avec un château fort du même nom, près duquel se trouve l'abondante et célèbre source minérale de Pyrmont, dont les eaux martiales se prennent en boisson et se transportent à l'étranger ; 2,600 hab.

PYRN, **PYRNA**. Géogr. Ville d'Allemagne, dans le cercle de Misnie, sur l'Elbe, au pied de la forteresse ruinée de Sonnenberg. Les Saxons, au nombre de 1,500, bloqués près de cette ville par les Prussiens, en 1756, et pris par la famine, se rendirent à discrétion.

PYROACÉTIQUE. adj. des 2 g. (du gr. πῦρ, πυρός, feu ; et du lat. *acetum*, vinaigre). Chim. Se dit d'un liquide incolore, très-limpide, d'une saveur d'abord brûlante, puis fraîche et urineuse, qui s'obtient en soumettant les acétates à la distillation sèche. Esprit, éther pyroacétique. Liqueur pyroacétique.

PYROBALISTIQUE. adj. des 2 g. (du gr. πῦρ, feu ; et du fr. *balistique*). Art milit. Se dit des machines de guerre qui lancent le feu, des armes à feu en général. Armes pyrobalistiques. ‖ S'empl. aussi substantiv., mais on dit plutôt, dans ce cas, *balistique*, tout simplement.

PYROBOLAIRE. s. m. Antiq. Soldat qui lançait des traits enflammés. ‖ Soldat qui faisait jouer le pyrobole.

PYROBOLE. s. m. (ét. gr., πῦρ, feu ; βάλλω, je jette). Antiq. Machine de guerre qui lançait des traits enflammés.

PYROBOLÉLOGIE, **PYROBOLOGIE**. s. f. Didact. Art de faire des feux d'artifice. On dit encore *pyrologie*, et plutôt *pyrotechnie*.

PYROBOLÉLOGIQUE, **PYROBOLOGIQUE**. adj. des 2 g. Didact. Qui a rapport à la pyrobologie.

PYROBOLISTE. s. m. Didact. Celui qui fait des feux d'artifice. Artificier. Ingénieur artificier.

PYROCARE. s. f. Hist. ecclés. Religieuse d'une congrégation existant vers le milieu du XIIIe siècle, et semblable à celle des béguines en Italie.

PYROCÈTE. s. m. Minér. Fer volcanique.

PYROCHIMIE. s. f. (du gr. πῦρ, feu ; χημεία, chimie). Didact. Partie de la chimie qui traite de l'histoire du feu.

PYROCHIMIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui est relatif à la pyrochimie.

PYROCHRE. s. f. (du gr. πυρόχρους, d'un jaune rouge ou de couleur de feu). Entom. Genre d'insectes coléoptères hétéromérés, de la famille des ornéphiles ou sylvicoles. Les pyrochres, dont on ne connaît encore que cinq espèces, dont deux d'Amérique, ont le corps allongé, déprimé, de couleur brillante, ordinairement rouges et noires, quelquefois jaunes. Ces insectes semblent mieux voler le soir que dans le jour. On ne les rencontre que dans les lieux où il y a des arbres. La pyrochre cardinale. Pyrochre rouge. Pyrochre pectinicorne.

PYROCHROA. s. m. Bot. Genre de la famille des lichens, voisin des graphis, dont il faisait partie.

PYROCHROÏDE. adj. des 2 g. Entom. Qui ressemble à une pyrochre. ‖ pyrochroïdes. s. m. pl. Famille d'insectes coléoptères.

PYROCITRATE. s. m. Chim. Qui résulte de la combinaison de l'acide pyrocitrique avec une base.

PYROCITRIQUE. adj. m. Chim. Se dit d'un acide obtenu en soumettant l'acide citrique cristallisé à la distillation sèche.

PYROCORAX. s. m. (du gr. πῦρ, feu ; et du lat. *corax*, corbeau). Ornith. Corbeau qui a le bec rougeâtre.

PYROCRIBLE. s. m. Ornith. Nom donné par les lampistes à un conduit, à un canal de sûreté.

PYRODÈS. Myth. Fils de Cilix. Ce fut lui qui, le premier, fit jaillir le feu des veines d'un caillou.

PYRODMALITHE. s. m. Minér. Minéral peu connu, et qui contient du fer et du manganèse en même proportion, de la silice et de l'acide muriatique. On le considère comme du fer muriaté. Le pyrodmalithe se présente sous forme d'un minéral d'un brun verdâtre, opaque, translucide sur les bords, à structure laminaire, imparfaite, à texture compacte.

PYROENUS. s. m. (ét. gr., πῦρ, feu ; οἶνος, vin). Hermét. Esprit de vin. Feu du vin.

[illegible] développés par l'élévation de la température. ‖ Théorie des phénomènes pyroélectriques.

PYROÉLECTRIQUE. adj. des 2 g. Phys. Se dit des phénomènes de polarisation électrique, qui se développent dans une foule de cristaux par l'élévation de la température.

PYROGALLATE. s. m. Chim. Sel résultant de la combinaison de l'acide pyrogallique avec une base.

PYROGALLIQUE. adj. m. Chim. Se dit d'un acide obtenu en soumettant l'acide gallique à la distillation sèche.

PYROGÈNE. adj. des 2 g. (ét. gr., πῦρ, feu ; γεννάω, engendrer). Se dit d'une classe de terrains, comprenant les terrains volcaniques et ignés actuels.

— Myth. Surnom de Bacchus. V. pyrigène.

PYROGÉNÉ, **ÉE**. adj. Didact. Qui a été produit par l'action du feu. Se dit des huiles et résines empyreumatiques, qui s'obtiennent dans la distillation des substances organiques. Les huiles pyrogénées sont très-inflammables, très-expansives.

PYROGÉNÉSIQUE. adj. des 2 g. Médec. Se dit du sens vital commun, qui produit la chaleur et l'électricité organiques vitales, la combustion spontanée.

PYROGNOSTIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., πῦρ, feu ; γνῶσις, connaissance). Chim. Se dit des épreuves, des essais faits avec le chalumeau, pour reconnaître la nature d'une substance.

PYROÏDE. adj. des 2 g. (ét. gr., πῦρ, feu ; εἶδος, ressemblance). Géol. Se dit des terrains que leurs caractères extérieurs rapprochent des matières minérales qui ont subi l'action du feu. Tels sont les terrains volcaniques, porphyriques, granitiques, etc.

PYROÏS, **PYROÜS**. (du gr. πῦρ, feu). Myth. Un des quatre chevaux du Soleil.

— Astron. L'étoile de Mars. Une des sept principales, à cause de sa couleur rougeâtre.

PYROKINATE. s. m. Chim. Sel résultant de la combinaison de l'acide pyrokinique avec une base.

PYROKINIQUE. adj. m. Chim. Se dit d'un acide particulier obtenu en distillant à nu l'acide kinique.

PYROLÂTRE. s. des 2 g. Hist. relig. Celui, celle qui adore le feu. ‖ S'empl. aussi adjectiv. Une nation pyrolâtre. Les peuples pyrolâtres. Les Perses étaient pyrolâtres.

PYROLÂTRIE. s. f. (ét. gr., πῦρ, feu ; λατρεία, culte). Hist. relig. Adoration du feu, culte du feu. Les Chaldéens, les Perses, les Indiens, les Grecs, etc., professaient la pyrolâtrie ; ils consacraient des temples au feu et lui immolaient des victimes. Les noms les plus connus sous lesquels le feu était adoré sont *Vulcain* et *Vesta*.

PYROLE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des éricinées, comprenant quinze espèces toutes herbacées. La *pyrole à feuilles rondes* ou *grande pyrole*, la *pyrole mineure* et la *pyrole à ombelle*, sont les trois espèces les plus répandues ; leurs fleurs ont une teinte rougeâtre. On emploie la grande pyrole comme astringent dans les diarrhées, les catarrhes chroniques, etc. La pyrole à ombelle s'emploie dans la strangurie, la colique néphrétique, les différents cas d'hydropisie.

PYROLÉ, **ÉE**. adj. Bot. Qui ressemble à une pyrole. ‖ pyrolées. s. f. pl. Famille de plantes.

PYROLIGNEUX, **EUSE**. adj. (du gr. πῦρ, feu, et du lat. *lignum*, bois). Chim. Qui est obtenu par la distillation du bois. Acide pyroligneux. Esprit pyroligneux. Liqueur pyroligneuse. Qu'importe au laboureur que l'élément de la terre ne soit pas homogène, ou au bûcheron que le bois ait une substance *pyroligneuse* ? (Chateaub.)

PYROLIGNITE. s. m. Chim. Sel formé par la combinaison de l'acide pyroligneux avec une base.

PYROLOGIE. s. f. (ét. gr., πῦρ, feu ; λόγος, discours). Didact. Traité du feu, de son histoire, de ses propriétés, de son application, de ses usages.

PYROLOGIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui est relatif à la pyrologie.

PYROLOGISTE. s. m. Didact. Celui qui s'occupe spécialement de pyrologie.

PYROLUSITE. s. m. Chim. Nom donné à une des combinaisons du manganèse avec l'oxygène, à un oxyde de manganèse. C'est le peroxyde combiné à un peu d'eau, de baryte et de silice, lequel sert à produire l'oxygène pur. Dans les arts, il s'emploie pour la fabrication du chlore et de l'eau de javelle, ainsi que pour le blanchiment et la coloration du verre : le blanchiment a lieu quand on l'emploie à faible dose ; la coloration a lieu en violet, puis en pourpre, quand on l'emploie à dose plus forte.

PYROMALATE. s. m. Chim. Sel résultant de la combinaison de l'acide pyromalique avec une base.

PYROMALIQUE. adj. m. (du gr. πῦρ, feu, et du lat. *malum*, pomme). Chim. Se dit d'un acide obtenu par la distillation de l'acide malique cristallisé.

PYROMANCIE. s. f. (ét. gr., πῦρ, feu ; μαντεία, divination). Antiq. Divination par le moyen du feu. La pyromancie se faisait de plusieurs façons. Ou bien l'on jetait sur le feu de [illegible] nément pour que l'augure fût propice ; ou bien l'on allumait des flambeaux enduits de poix : si la flamme était pure, sans fumée, pyramidale, c'était bon signe ; si la flamme se divisait, était accompagnée de fumée noire, épaisse, l'augure était défavorable.

PYROMANCIEN, **ENNE**. adj. Qui est relatif à la pyromancie, qui concerne la pyromancie. Les pratiques pyromanciennes. Un présage, un augure pyromancien. ‖ substantiv. Celui, celle qui pratique la pyromancie.

PYROMAQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., πῦρ, feu ; μάχομαι, battre). Se dit des minéraux qui donnent des étincelles par le choc du briquet. Silex pyromaque. Les couleurs les plus communes du silex pyromaque sont le noir grisâtre, le blond et le gris. Les pierres pyromaques se

trouvent surtout dans les calcaires des groupes crétacique, oolithique et palæothérique. On a prétendu que le silex pyromaque était formé d'une infinité d'animalcules microscopiques pétrifiés.

PYROMARGARATE. s. m. Chim. Sel formé par la combinaison de l'acide pyromargarique avec une base.

PYROMARGARIQUE. adj. des 2 g. Chim. Qui est obtenu par la distillation du margarate de baryte.

PYROMÉCONATE. s. m. Chim. Sel formé par la combinaison de l'acide pyroméconique avec une base.

PYROMÉCONIQUE. adj. m. Chim. Qui est produit par la distillation de l'acide méconique.

PYROMÉRIDE. s. f. Minér. Espèce de roche feldspathique et quartzeuse.

PYROMÈTRE. s. m. (ét. gr., πῦρ, feu; μέτρον, mesure). Phys. Instrument qui sert à mesurer les hautes températures par la dilatation. ‖ *Pyromètre de Wedgwood.* Il est fondé sur le retrait qu'éprouve l'argile soumise à l'action de la chaleur, retrait qui croît avec la température, mais suivant une loi inconnue. Ce pyromètre est formé de deux règles de cuivre inclinées entre elles et fixées sur une plaque de même métal; l'une de ces règles est divisée en 240 parties égales ou degrés. Pour connaître la température d'un fourneau, on fait glisser entre les règles, jusqu'au point le plus élevé qu'il puisse atteindre, un petit cône d'argile auquel on a fait prendre la température de ce fourneau en l'y plaçant enfermé dans un creuset, mais qu'on a laissé préalablement refroidir. Avant l'opération, ce petit cône s'enfonçait entre les 2 règles jusqu'à une ligne marquée *o*; le nombre de degrés indiqué ensuite par l'échelle annonce la température. Le zéro de ce pyromètre correspond à 580°,55 du thermomètre centigrade, et chaque degré de l'échelle représente environ 72°,22 du même thermomètre.

PYROMÉTRIE. s. f. Phys. Art de mesurer les hautes températures par la dilatation. ‖ Science qui a pour objet cette mesure. ‖ Art de la fabrication des pyromètres.

PYROMÉTRIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui appartient à la pyrométrie, qui a rapport à la pyrométrie. Calorifères pyrométriques. Cheminées pyrométriques.

PYROMUCATE. s. m. Chim. Sel formé par la combinaison de l'acide pyromucique avec une base. Le pyromucate d'argent est soluble et cristallise en paillettes blanchâtres. Pyromucate d'ammoniaque. Pyromucate de baryte. Pyromucate de cuivre. Pyromucate de protoxyde de fer. Pyromucate de potasse. Pyromucate de plomb. Pyromucate de soude. Pyromucate de strontiane.

PYROMUCIQUE. adj. m. Chim. Qui se produit quand on soumet l'acide mucique à la distillation sèche. La solution d'acide pyromucique digérée avec les sous-carbonate de plomb se neutralise.

PYROMUQUEUX, EUSE. adj. Chim. Se disait de l'acide acétique, produit par la distillation des gommes, du sucre, du miel, lorsqu'on croyait que cet acide était d'une nature particulière.

PYRONIA. adj. f. Myth. Surnom de Diane.

PYRONOMIE. s. f. (ét. gr., πῦρ, feu; νόμος, règle). Hermét. Art de régler et conduire les degrés de chaleur pour les opérations chimiques. Les philosophes hermétiques disaient unanimement, que tout leur secret consistait dans le régime du feu, une fois qu'on avait la matière de la pierre.

PYRONOMIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient, qui a rapport à la pyronomie.

PYRO-OLÉIQUE, PYROLÉIQUE. adj. des 2 g. Chim. Qui est obtenu par la distillation de l'oléate de chaux.

PYROPE. s. m. Minér. Grenat couleur de feu. ‖ La roche même, qui contient ces grenats rougeâtres disséminés, formant comme des taches sur un fond clair.

— Antiq. Alliage dans lequel il entrait quatre parties de cuivre et une partie d'or. Le pyrope semblable aux flammes. ‖ Escarboucle, pierre précieuse, qui éclaire, dit-on, la nuit.

PYROPHAGE. adj. des 2 g. (ét. gr., πῦρ, feu; φάγω, je mange). Qui avale ou semble avaler du feu, des corps incandescents. Il est synonyme de Ignivore.

PYROPHANE. adj. des 2 g. (ét. gr., πῦρ, feu; φαίνω, je brille). Phys. Qui devient transparent lorsqu'on l'expose à l'action du feu. ‖ Se [illegible] phénomène quand le feu a fait fondre la cire.

PYROPHLYCTIDE. s. f. Médec. Sorte de pustule maligne.

PYROPHORE. adj. des 2 g. (ét. gr., πῦρ, feu; φέρω, je porte). Qui prend feu au contact de l'air. Ériers pyrophores.

PYROPHORE. s. m. Chim. Toute préparation chimique qui brûle au contact de l'air avec dégagement de lumière. Le pyrophore était très-employé avant l'invention des briquets phosphoriques et des allumettes chimiques. ‖ *Pyrophore de Homberg.* Mélange de trois parties d'alun à base de potasse et d'une partie de sucre, d'amidon, de farine ou de mélasse, desséché dans une cuiller de fer, réduit en poudre, puis calciné dans un matras placé dans un creuset qu'on chauffe au rouge pendant vingt-cinq minutes environ.

— Antiq. Hommes qui, chez les Grecs et les Perses, marchaient à la tête de l'armée, en tenant dans leurs mains des vases remplis de feu, comme le symbole d'une chose sacrée. Les pyrophores étaient si respectés, que les ennemis eussent regardé comme un sacrilége de les attaquer. C'étaient les pyrophores qui donnaient, dit-on, le signal du combat. ‖ Sorte de réchaud, de brasier, chez les anciens.

PYROPHOSPHATE. s. m. Chim. Phosphate qui, après avoir été calciné, change de propriétés, cristallise différemment et avec une proportion différente d'eau de cristallisation. Pyrophosphate de soude.

PYROPHYLLITE. s. f. Minér. Silicate d'alumine.

PYROPHYSALITHE. s. m. Minér. Pierre regardée comme une variété particulière de la topaze.

PYROPHYTIQUE. adj. des 2 g. (du gr. πῦρ, feu; φυτόν, plante). Chim. Qui existe dans les huiles pyrogénées végétales non rectifiées. Acide pyrophytique.

PYROPIEN, IENNE. adj. (du gr. πυρωποῖλος, marqué de taches rouges). Minér. Qui contient des grenats rougeâtres. Calciphyre pyropien. Roche pyropienne.

PYROPTÈRE. adj. des 2 g. (ét. gr., πῦρ, feu; πτερόν, aile). Ornith. Qui a les ailes rouges. Corthiade pyroptère.

PYRORTHITHE. s. m. Minér. Substance minérale qui a une certaine analogie avec l'orthite.

PYROSCAPHE. s. m. (du gr. πῦρ, feu, et du lat. *scapha*, chaloupe). Mar. Espèce de bâtiment à vapeur, sans cheminée, en usage en Russie principalement. Navigation des pyroscaphes. Compagnie des pyroscaphes. Aller en pyroscaphe.

PYROSCAPHIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient, qui se rapporte au pyroscaphe. Service pyroscaphique.

PYROSCOPE. s. m. (ét. gr., πῦρ, feu; σκοπέω, je considère). Phys. Instrument qui sert à mesurer le pouvoir du calorique rayonnant.

PYROSCOPIE. s. f. Didact. Art de mesurer le pouvoir rayonnant du calorique. ‖ Science, théorie qui a pour objet cette mesure. ‖ Art de la fabrication du pyroscope.

PYROSCOPIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui appartient, qui est relatif à la pyroscopie.

PYROSE. s. f. Médec. V. PYROSIS.

PYROSÉBACIQUE, PYROSÉBIQUE. adj. m. (du gr. πῦρ, feu, et du lat. *sebum*, suif). Chim. Qui est formé par l'action de l'acide nitrique sur le suif. L'acide pyrosébacique est fondant comme le suif.

PYROSÉBACATE, PYROSÉBATE. s. m. Chim. Sel formé par la combinaison de l'acide pyrosébacique, pyrosébique, avec une base.

PYROSIDÉRITE. s. m. Minér. Variété de minerai de manganèse; c'est la même chose que le gothite.

PYROSIS. s. f. (pr. *pi-rô-ziss*; du gr. πῦρ, feu). Médec. Affection caractérisée par une douleur brûlante ressentie à l'épigastre, et accompagnée de l'éructation d'une certaine quantité de sérosité qui produit dans l'œsophage et le pharynx qu'elle traverse une sensation d'ardeur et d'érosion. La pyrosis est un degré plus élevé de l'affection symptomatique qu'on a appelée *aigreurs de l'estomac.* Elle a reçu les noms vulgaires de *fer chaud, cremason, soda gorgosset.*

PYROSMALITHE. s. m. Minér. V. PYROSMALITHE.

PYROSMARAGDE. s. m. (du gr. πῦρ, feu, et du lat. *smaragdus*, pierre précieuse). Minér. Variété de chaux fluatée qui imite les pierres précieuses.

PYROSOME. s. m. (ét. gr., πῦρ, feu; σῶμα, corps). Moll. Genre de mollusques de la classe des acéphales et de l'ordre des tuniciers, comprenant des animaux ainsi appelés à cause de l'éclat dont ils brillent, éclat tel, qu'ils paraissent avoir un corps de feu. Cette lumière, qui projette la nuit sur les eaux les couleurs de l'arc-en-ciel, est due au phosphore que le pyrosome dégage de son corps. Elle n'est bien sensible, il faut le dire, que lorsqu'une grande quantité de ces mollusques se trouve réunie. Le pyrosome atlantique. Le pyrosome élégant. Le pyrosome géant. Le pyrosome roux.

PYROSOPHE. s. m. Alchim. Celui qui s'occupe [illegible] pyrosophie, qui l'enseigne ou qui écrit sur cette science.

PYROSOPHIE. s. f. (ét. gr., πῦρ, feu; σοφία, science). Alchim. Science du feu. On sait que le régime du feu était considéré par les philosophes hermétiques comme la base fondamentale de leur science.

PYROSOPHIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui appartient, qui est relatif à la pyrosophie.

PYROSORBIQUE. adj. m. (du gr. πῦρ, feu; du lat. *sorbum*, corme, sorbe). Chim. Qui est obtenu par la distillation de l'acide sorbique.

PYROSTATIQUE. s. f. (du gr. πῦρ, feu; du lat. *stare*, être ferme, stable, dans une assiette solide, normale, régulière). Phys. Science qui consiste à disposer les corps qui doivent être soumis à l'action du feu, de manière à produire un effet régulier, constant, le plus avantageux possible; ou bien, à diriger, à régulariser la chaleur, en lui imposant les parcours, les voies les plus convenables, les plus propres, en vue de l'effet attendu.

— adjectiv. Un poêle pyrostatique. Une marmite pyrostatique.

PYROSTÉARINE. s. f. (ét. gr., πῦρ, feu; στέαρ, graisse). Chim. Nom donné aux huiles pyrogénées, quand leur consistance est ferme comme celle de la graisse.

PYROSTÉARIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui est obtenu par la distillation du stéarate de chaux.

PYROSTOME. s. m. Bot. Genre de plantes de la didynamie angiospermie, à feuilles opposées et à fleurs d'un beau rouge.

PYROSTRE. s. m. Bot. Genre de plantes de la famille des rubiacées, de l'île Bourbon. Le pyrostre à feuilles d'olivier est un arbrisseau dont le fruit est une baie sèche qui ressemble à une petite poire striée.

PYROTARTARIQUE. adj. des 2 g. Chim. V. PYROTARTRIQUE.

PYROTARTRATE. s. m. Chim. Sel formé par la combinaison de l'acide pyrotartrique avec une base. Le pyrotartrate de potasse précipite sur-le-champ l'acétate de plomb. Il ne précipite point les sels de baryte et de chaux.

PYROTARTREUX, EUSE. adj. Chim. Qui est obtenu par la distillation sèche de la crème de tartre. Acide pyrotartreux.

PYROTARTRIQUE. adj. m. Chim. Se dit d'un acide particulier qui se produit dans la distillation de l'acide tartrique, ou du tartrate de potasse, dit crème de tartre. L'acide pyrotartrique forme avec la potasse un sel déliquescent, soluble dans l'alcool.

PYROTARTRITE. s. m. Chim. Sel résultant de la combinaison de l'acide pyrotartreux avec une base.

PYROTECHNIE. s. f. (pr. *pi-ro-tek-ni*; ét. gr., πῦρ, feu; τέχνη, art). Art d'employer le feu et de le conduire. ‖ Nom donné par quelques auteurs à la chimie, à cause de l'emploi fréquent qu'elle fait du feu dans ses opérations. ‖ Hermét. V. PYRONOMIE, PYROSOPHIE.

— Artill. Art de fabriquer les pièces d'artifice, de composer les matières propres à s'enflammer promptement. ‖ Art de celui qui fait les feux d'artifice pour les réjouissances publiques.

— Chir. *Pyrotechnie chirurgicale.* Art d'appliquer le feu dans le traitement des maladies.

PYROTECHNIQUE. (pr. *pi-ro-tek-ni-que*). adj. des 2 g. Didact. Qui appartient, qui est relatif à la pyrotechnie. Expériences pyrotechniques. Traité pyrotechnique. Leçons pyrotechniques.

— Bot. Se dit de la plante appelée *cynanche*, parce que son écorce molle, légère et subéreuse, peut remplacer l'amadou, qui est prompt à prendre feu.

PYROTHONIDE. s. f. (ét. gr., πῦρ, feu; ὀθόνη, linge; εἶδος, forme). Didact. Matière qui résulte de la combustion à l'air libre des tissus de chanvre, de lin, de coton, des étoffes en général. La pyrothonide offre plusieurs rapports de composition avec l'extrait de suie.

PYROTIQUE. adj. des 2 g. (du gr. πυρωτικός; fait de πυρόω, je brûle; rad. πῦρ, feu). Médec. Qui brûle, qui cautérise. ‖ substantiv. Un pyrotique. La pierre infernale est un pyrotique.

PYRO-URATE. s. m. Chim. Sel résultant de la combinaison de l'acide pyro-urique avec une base. Le pyro-urate de baryte est blanc, pulvérulent, peu soluble dans l'eau froide. Le pyro-urate de chaux est fusible, et par le refroidissement il prend l'aspect et la consistance de la cire jaune. Pyro-urate d'ammoniaque, de potasse, de soude. Pyro-urate de plomb.

PYRO-URIQUE. adj. m. Chim. Qui est produit dans la distillation sèche de l'acide urique ou de l'urate d'ammoniaque. L'acide pyro-urique a reçu depuis le nom d'acide *cyanurique.*

PYROXÈNE. s. m. (ét. gr., πῦρ, feu; ξένος, étranger). Minér. Substance minérale très-abondante dans la nature, composée de silice, d'oxyde de fer, de chaux, de magnésie et d'oxyde de manganèse. Le pyroxène se trouve au sein des terrains plutoniens ou talqueux.

PYROXÉNEUX, EUSE. adj. Minér. Qui renferme du pyroxène en cristaux distincts et dominants. Basanite pyroxéneuse. Roche pyroxéneuse.

[illegible] renferme du pyroxène en cristaux disséminés, plus ou moins rares. Roche pyroxénique. Téphrine pyroxénique.

PYROXYLIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., πῦρ, feu; ξύλον, bois). Chim. Se dit de l'esprit ou éther pyro-acétique, qui s'obtient par la distillation du bois.

PYROZOATE. s. m. Chim. Sel formé par la combinaison de l'acide pyrozoïque avec une base.

PYROZOÏQUE. adj. m. (ét. gr., πῦρ, feu; ζῷον, animal). Chim. Se dit d'un acide extrait des huiles animales pyrogénées non rectifiées. V. PYROZOONIQUE.

PYROZOONATE. s. m. Chim. Sel formé par la combinaison de l'acide pyrozoonique.

PYROZOONIQUE. adj. m. Chim. Le même que Pyrozoïque.

PYRPILE ou **PIRPYLE.** Géogr. anc. Nom de la ville de Délos, parce qu'on prétendait que le feu y avait été trouvé.

PYRRHA. Myth. Fille d'Épiméthée et de Pandore, épouse de son cousin Deucalion, de qui elle eut Amphictyon, Hellen, Protogénie, et même, selon Pindare, Locrus.

PYRRHA. Géogr. anc. Nom commun à plusieurs villes, dans la Macédoine, dans l'Asie Mineure, dans la Chocide, dans la Ligurie, dans l'île d'Eubée, dans l'île de Lesbos. ‖ Promontoire de la Thessalie et de deux îles situées en avant, l'une *Pyrrha*, l'autre *Deucalion.* ‖ Nom d'une montagne de l'île de Lesbos.

— Temps hér. Nom d'Achille, envoyé par sa mère à la cour de Lycomède, dans l'île de Scyros, où on le tint caché en habit de fille, pour l'empêcher d'aller au siége de Troie, où il devait périr, ainsi que l'avait annoncé Calchas.

PYRRHACRE. adj. des 2 g. (ét. gr., πυῤῥός, roux; ἄκρος, extrémité). Hist. nat. Qui a l'extrémité de l'abdomen d'un jaune roussâtre.

PYRRHASE. Géogr. anc. Ville de la Phtiotide, voisine du promontoire appelé Pyrrha, et à laquelle l'épouse de Deucalion donna son nom.

PYRRHICHÉE. s. m. (du lat. *pyrrhichius*). Pros. lat. et gr. Pied de deux syllabes brèves, comme *deus, bona.* Selon Hesychius, ce mot vient de *Pyrrhique* (danse), parce que sa cadence y dominait. La réunion de deux pyrrhichées forme le pied de quatre brèves appelé *procéleusmatique*, comme *ariete.* V. PYRRHIQUE.

PYRRHICHIEN, ENNE. adj. Pros. lat. et gr. Se dit du pied appelé pyrrhiche, pyrrhichée. Pied pyrrhichien. Mesure pyrrhichienne. V. PYRRHIQUE.

PYRRHICUS. Citoyen de Crète, à qui l'on a attribué l'invention de la danse pyrrhique.

PYRRHIDE. Myth. Nom des descendants de Pyrrhus Néoptolème, fils d'Achille.

PYRRHINE. s. f. (du gr. πυῤῥός, roux). Phys. Substance qui est le principe colorant de la neige rouge. Nees d'Esenbeck prétend que cette substance, produite par divers éléments d'une nature très-volatile, existe à la surface organique de la terre; qu'elle appartient aux parties génératrices de l'atmosphère inférieure; qu'elle est liée à la vie organique; qu'elle se présente sous forme de vapeur, et qu'elle passe dans les nuages, qui la rendent ensuite à la surface de la terre comme principe essentiellement nutritif et protecteur.

PYRRHIQUE. s. f. (du gr. πυῤῥίχη, même signification). Antiq. Danse militaire, dont on attribue l'invention, soit à Pyrrhicus de Crète, soit à Pyrrhus Néoptolème, et qui était en grande vogue à Sparte et en Crète principalement. Les danseurs portaient des tuniques écarlates et ils étaient armés de toutes pièces. Les pas de hache qu'on exécute dans nos opéras sont des sortes de pyrrhiques modernes.

— Adjectiv. La danse pyrrhique.

— PYRRHIQUE, s. m. Dans la prosodie latine et grecque, se dit aussi dans le sens de *pyrrhichée*, quand il est pris substantivement, et dans le sens de *pyrrichien*, quand il est pris adjectivement. V. PYRRHICHÉE, PYRRHICHIEN.

PYRRHIQUE (Pyrrhicus). Géogr. anc. Ville de la Laconie, sur le Scyrax, au sud de l'Hypsus. Elle tire son nom de Pyrrhus, qui aborda sur la côte à son retour de Troie. ‖ Palès [illegible], disait-on, par Silène. ‖ Temple de Diane *Astratie* ou *la fuyante*, et temple d'Apollon *Amazonien.*

PYRRHOCÈRE. adj. des 2 g. (ét. gr., πυῤῥός, roux; κέρας, corne). Entom. Qui a les antennes rouges.

PYRRHOGASTRE. adj. des 2 g. (ét. gr., πυῤῥός, roux; γαστήρ, ventre). Hist. nat. Qui a l'abdomen roux.

PYRRHOLEUQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., πυῤῥός, roux; λευκός, blanc). Hist. nat. Qui est roux en dessus et blanc en dessous.

PYRRHON. Antiq. gr. Célèbre philosophe grec, né à Élis dans le Péloponnèse vers l'an 304 av. J.-C., mort vers l'an 304. Il fut élève d'Anaxarque, qu'il accompagna en Asie, dans l'expédition qu'y fit Alexandre, et où Anaxarque avait voulu suivre son prince et son ami. De retour en Grèce, il fut nommé grand prêtre d'Élis, et plus tard citoyen d'Athènes. Pyrrhon fut le chef d'une école à laquelle il donna pour maxime [illegible]

[illegible] phe de la secte dont Pyrrhon était le chef. Les plus célèbres pyrrhoniens de l'antiquité furent Timon, [illegible] et [illegible] Empiricus. Les pyrrhoniens ont été aussi appelés Sceptiques, du mot gr. [illegible], [illegible], parce qu'ils prétendaient qu'il fallait douter de tout [illegible] à l'examen.

— Par extens. Celui qui affecte de douter de ce que les autres regardent comme le plus certain. C'est un véritable pyrrhonien. Dans ce sens, on dit : *pyrrhonienne*, subst. au fém.

PYRRHONIEN, IENNE. adj. Qui appartient à l'école de Pyrrhon. Se dit des [illegible] et des choses. Les philosophes pyrrhoniens. La [illegible] pyrrhonienne. La doctrine pyrrhonienne. Un raisonnement pyrrhonien.

— Par extension, en parlant des personnes. Qui affecte de douter de tout; et en parlant des choses. Qui annonce cette affectation. Combien d'hommes se montrent pyrrhoniens en matière de religion durant la vie, et changent de système à l'article de la mort! Voilà un discours on ne peut plus pyrrhonien. Ce jeune homme émet des idées passablement pyrrhoniennes.

— *Hypotyposes pyrrhoniennes.* Titre d'un ouvrage de Sextus Empiricus, qui y a exposé la doctrine de Pyrrhon. Dans ce livre, l'auteur ramène à dix tous les motifs de doute, appelés *raisons d'époque*, ou bien encore *tropes*, en tant que ces arguments étaient tirés de l'instabilité des choses. Les tropes sont rangées en trois classes, selon que le doute est relatif au sujet, à l'objet, aux rapports du sujet à l'objet.

PYRRHONISER. v. n. 1re conj. (rad. *Pyrrhon*). Affecter de douter de tout, comme autrefois les philosophes de la secte de Pyrrhon. Se dit, par extension, d'une personne qui, à chaque proposition mise en avant, oppose ou prétend qu'on peut opposer une proposition contraire également satisfaisante. Montaigne s'est servi de cette expression, qui est encore peu usitée.

PYRRHONISME. s. m. (rad. *Pyrrhon*). La doctrine de Pyrrhon, le système du doute absolu et de l'indifférence en toutes choses. Saint Augustin fit une guerre acharnée au pyrrhonisme, qu'il contraignit à garder le silence pendant près de douze siècles. Montaigne chercha à relever la doctrine; elle tomba devant Descartes. On nous saura gré sans doute de présenter ici une application de la fameuse maxime : *non liquet, nil potius;* application dont nous ne saurions penser à démontrer ultérieurement l'absurdité, sans faire injure au bon sens. Si 5 est contenu dans 6 comme le plus petit nombre est contenu dans le plus grand, par la même raison 4 est contenu dans 5, et 3 dans 4, et 2 dans 3, et 1 dans 2 : ainsi, il arrivera que 5, 4, 3, 2, 1, seront contenus dans 6; or, 1, 2, 3, 4, 5, ajoutés ensemble, font 15; donc, il en résultera que 15 sera contenu dans 6. (Sextus Empiricus, *Institut pyrrhon.*) Voici un autre raisonnement, non moins absurde : Si Socrate est mort, ou bien il est mort quand il vivait, ou bien il est mort quand il était mort. Mais lorsqu'il vivait, il n'était pas mort, autrement le même vivrait et serait mort. Il n'est pas mort non plus quand il était mort, autrement il serait mort deux fois. Donc Socrate n'est pas mort. (Sextus Empiricus.) Le pyrrhonisme, qui prêche l'abdication de la raison et l'anéantissement de la nature, n'est qu'une stupidité : telle est la seule conclusion raisonnable à tirer de ces exemples.

— Doute exagéré qu'une personne affecte d'apporter dans les choses qui passent aux yeux des autres pour les plus certaines. Pyrrhonisme en matière de religion. Pyrrhonisme historique. Ne pas admettre une pareille vérité, quel pyrrhonisme!

— Se dit aussi de l'indifférence absolue qu'on affecte, de l'insouciance en toutes choses. Le pyrrhonisme, prêché par Montaigne, qui s'enivrait de toutes les douceurs de l'existence, n'est qu'un mensonge effronté.

— Délire, stupidité, à l'égard des personnes qui affectent le doute ou l'indifférence d'une manière exagérée. C'est pousser jusqu'au pyrrhonisme l'abdication de la raison. C'est montrer une indifférence et un oubli de sa propre dignité qui méritent le nom de pyrrhonisme.

PYRRHONOTE. adj. des 2 g. (ét. gr. πυῤῥός, roux; νῶτος, dos). Zool. Qui a le dos roux en totalité ou en partie.

PYRRHOPHANE. adj. des 2 g. (ét. gr., πυῤῥός, roux; φαινός, brillant). Hist. nat. Qui est roux en dessus et brillant en dessous.

PYRRHOPHE. adj. des 2 g. (ét. gr., πυῤῥός, roux; φαιός, brun). Ornith. Qui a le plumage roux et brun.

PYRRHOPHORE. adj. des 2 g. (ét. gr., πυῤῥός, roux; ὀφρύς, sourcil). Zool. Qui a les sourcils rouges.

PYRRHOPOECILOS. s. m. Géol. Marbre syénite, employé par les anciens pour tailler les obélisques.

PYRRHOPROCTE. adj. des 2 g. (ét. gr., πυῤῥός, roux; πρωκτός, anus). Zool. Qui a l'anus rougeâtre.

PYRRHOPTÈRE. adj. des 2 g. (ét. gr., πυῤῥός, roux; πτερόν, aile). Zool. Qui a les ailes rousses ou rougeâtres.

PYRRHOPYGE. adj. des 2 g. (ét. gr., πυῤῥός, roux; πυγή, fesses). Zool. Qui a le derrière rougeâtre.

[illegible] πυῤῥός, roux; ῥίν, nez). Zool. Qui a le nez rougeâtre.

PYRRHOSIDÉRITE. s. m. (ét. gr., πυῤῥός, rougeâtre; σίδηρος, fer). Minér. Fer rougeâtre; espèce de fer oligiste micacé.

PYRRHOSTOME. adj. des 2 g. (ét. gr., πυῤῥός, roux; στόμα, bouche). Hist. nat. Qui a la bouche ou l'ouverture rougeâtre.

PYRRHOTE. s. m. Ornith. Genre d'oiseaux établi sur le tangaron de Buffon. V. TYRAL-LANE.

PYRRHOTIE. s. f. Ornith. Genre d'oiseaux des îles Sandwich, de la grosseur du moineau commun, et dont le bec est conformé comme celui du perroquet.

PYRRHULE. s. m. (du gr. πυῤῥός, roux, rougeâtre, d'où l'on a fait, en latin, *pyrrhula*, bouvreuil). Ornith. Famille d'oiseaux de l'ordre des choroptères, comprenant le bouvreuil et les oiseaux qui s'en rapprochent le plus.

PYRRHUS. (du gr. πυῤῥός, roux, à cause de la chevelure blonde qu'il avait). Temps hér. Fils d'Achille et de Déidamie, qu'Achille avait épousée quand il était caché sous le nom de *Pyrrha*, à la cour de Lycomède. Il alla au siége de Troie dans la dixième année de ce siége. Il vengea la mort de son père, tué par Pâris au moment où il allait épouser Polyxène, sœur de ce dernier et fille de Priam, en immolant Polyxène sur le tombeau d'Achille, en massacrant Priam au pied des autels, et en faisant à Pâris la blessure dont il mourut. A la prise de Troie, ayant eu Andromaque en partage, il l'emmena en Epire où il fonda un royaume, et l'épousa. Hermione, qui lui avait été fiancée, irritée d'un tel outrage, le fit assassiner par Oreste, dont elle était aimée, en lui promettant sa main pour prix de la vengeance. V. PYRRHA. ‖ L'histoire des fatales amours de Pyrrhus a fourni à Racine le sujet de sa belle tragédie d'*Andromaque*.

— PYRRHUS. Roi d'Epire, fils d'Alexandre et d'Olympias, petit-fils du précédent. Il monta fort jeune sur le trône, sous la tutelle de sa mère. Il fut massacré par les habitants d'Ambracie. Sa fille Laodamie ou Déidamie lui succéda.

— PYRRHUS. Fils d'Eacide et de Phthia. Il fut élevé à la cour de Glaucias, roi d'Illyrie, qui le fit reconnaître roi d'Epire vers l'an 312 avant J.-C., malgré Cassandre, roi de Macédoine, meurtrier d'Eacide. Chassé de son royaume par Néoptolème, il épousa Antigone, fille de Bérénice et de Ptolémée Soter, roi d'Egypte. Il fut pendant sept mois roi de la Macédoine, dont il s'était emparé sur Démétrius. Il vainquit les Romains à Héraclée et à Asculum, l'an 279 et l'an 278; vaincu à son tour à Bénévent par le consul romain Curius Dentatus, l'an 274, il courut en Macédoine attaquer Antigone Gonatas, qu'il chassa de ses Etats. Il périt enfin à la prise d'Argos, l'an 272, tué par une tuile qu'une vieille femme jeta sur lui du haut d'un toit. Pyrrhus avait un sage ministre, Cinéas, mais son esprit ambitieux et aventurier l'empêcha de suivre ses conseils. ‖ Boileau, dans son épître Ire, a peint l'esprit ardent et avide de conquêtes de Pyrrhus. Il termine son portrait par ces vers :

Alors, cher Cinéas, victorieux, contents,
Nous pourrons rire à l'aise, et prendre du bon temps.
— Hé, seigneur, dès ce jour, sans sortir de l'Epire,
Du matin jusqu'au soir qui vous défend de rire?
Le conseil était sage et facile à goûter :
Pyrrhus vivait heureux s'il eût pu l'écouter.

PYRROSIE. s. f. Bot. Genre de plantes monocotylédones, cryptogames, de la famille des fougères.

PYRSÉPHORE. s. m. (ét. gr., πυρσός, flambeau; φέρω, je porte). Antiq. Celui qui portait des flambeaux, lampadophore.

PYRULAIRE. s. f. Bot. Arbrisseau qui croît à la Caroline.

PYRULE. s. f. Conchyl. Genre de coquilles univalves, siphonostomes, établi pour un assez grand nombre d'espèces, dont la forme rappelle assez bien celle d'une poire. La pyrule ternatéenne. La pyrule allongée. La pyrule rampe. La pyrule trompette. Pyrules à spires assez élevées ou subfusiformes. Pyrules à tube long et droit, à spire courte. Pyrules à tube long. Il y a aussi des pyrules fossiles dont les coquilles ne se sont trouvées que dans le calcaire grossier et dans les couches plus nouvelles que cette formation.

PYTHAGORE. (Fait de deux mots sanscrits : *pita*, maison, lieu de réunion, qui dérive de *pit*, assembler; et *gourou*, parent spirituel, par qui on est enseigné, instruit, lequel mot dérive lui-même de *gri*, parler. C'est donc, à proprement parler, *le maître de la réunion, de l'école.*) Célèbre philosophe de la Grèce, né à Samos, vers l'an 584 avant J.-C. Il commença par être sculpteur, suivant la volonté de Mnésarque, son père; puis il fut athlète. Ensuite les leçons de Phérécyde lui firent embrasser la philosophie. Après de longs voyages, il fonda à Crotone, en Italie (Grande-Grèce), une école fameuse qui s'appela *l'école italique*, où les disciples devaient faire un noviciat de silence, qui durait deux ans ou cinq ans, selon le caractère léger ou grave de l'individu. Pythagore cultiva avec le plus grand succès l'arithmétique, la géométrie, l'astronomie et la musique. Il mourut à Métaponte, à l'âge de 84 ans, victime de la persécution générale qui s'éleva contre lui et ses disciples. Les peuples de la Grèce [illegible]

— PYTHAGORE. Pseudonyme sous lequel fut publié l'ouvrage grec intitulé les *Vers dorés*, qui est attribué à Lysis, un des disciples de Pythagore, et qui contient une partie de la doctrine du grand maître et de ses maximes morales.

— *Doctrine de Pythagore.* V. PYTHAGORISME.

— Arithm. *Table de Pythagore*, dite aussi *Table de multiplication*. Sorte de cadre ou de tableau contenant les produits des neuf premiers nombres du système décimal, pris deux à deux. Pythagore écrivit d'abord sur une ligne horizontale les neuf premiers nombres. Il fit leurs doubles en ajoutant chacun de ces nombres à lui-même respectivement, et il plaça ces produits différents sous les nombres répétés, précisément, ce qui fournit une deuxième rangée horizontale. Pour avoir le triple de chacun des nombres de la première rangée, il ajouta les nombres de cette rangée avec les nombres correspondants de la deuxième, et il eut une troisième rangée horizontale. En continuant de la sorte, il forma successivement le quadruple, le quintuple, etc., des nombres de la première rangée, jusqu'à ce qu'il eût obtenu tous les produits des nombres d'un seul chiffre par les nombres d'un seul chiffre, produits dont la connaissance est la base fondamentale de l'opération de la multiplication en général, en arithmétique, et par suite de la division des nombres entiers.

— Astron. *Système de Pythagore.* Le système que Copernic a renouvelé parmi nous. V. COPERNIC. Il est ainsi appelé, parce que Pythagore le soutint et que ses disciples en firent autant après lui; mais ce système était encore plus ancien.

— Géom. *Théorème de Pythagore, proposition de Pythagore.* Théorème fondamental de la géométrie élémentaire, qui fut découvert par Pythagore, lequel fut si ravi de la découverte, qu'il fit, dit-on, une hécatombe aux Muses, consistant dans le sacrifice de cent bœufs; sacrifice, remarque Bossut, « qu'on a de la peine à concilier avec la fortune bornée du philosophe et plus encore avec ses idées religieuses sur la transmigration des âmes. » V. PYTHAGORISME. Le théorème de Pythagore, dont Euclide a fait le 47e de son 1er livre de géométrie, s'énonce ainsi : Le carré fait sur l'hypothénuse d'un triangle rectangle est équivalent à la somme des carrés faits sur les deux autres côtés.

PYTHAGORÉE. s. f. Bot. Arbrisseau des Indes et de la Cochinchine.

PYTHAGORICIEN. s. m. Philosophe de la secte de Pythagore. Les pythagoriciens formèrent dans le principe une secte en quelque sorte religieuse; puis ils vécurent isolés à cause des persécutions dont ils furent l'objet. Ils s'abstenaient de viande et de fèves. Ocellus, Timée de Locres, Archytas, Hippase, Philolaüs, Eudoxe, Lysis, qu'on croit être l'auteur des *Vers dorés*, sont les pythagoriciens les plus connus.

PYTHAGORICIEN, IENNE. adj. Qui suit la doctrine de Pythagore. Les philosophes pythagoriciens. La secte pythagoricienne. L'institut pythagoricien.

— Qui est conforme au pythagorisme. Les idées pythagoriciennes. Les maximes pythagoriciennes. Les préceptes pythagoriciens.

— S'empl. par extens., substantiv. ou adject., en parlant d'une personne qui fait abus des idées numériques, V. PYTHAGORISME, des locutions arithmétiques ou géométriques dans le discours, ou bien encore d'une personne dont la vie est frugale et austère. Se dit aussi des choses qui annoncent cet abus, ce genre de vie chez une personne. C'est un franc pythagoricien, entendez-le parler. Cette jeune femme fait la pythagoricienne. Voilà bien un langage pythagoricien. Il mène une vie pythagoricienne. C'est du pythagoricien tout pur.

PYTHAGORIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à la philosophie de Pythagore; dont le caractère ou l'esprit se rapproche de celui de Pythagore. ‖ S'emploie presque exclusivement en parlant des choses. La diète *pythagorique*, préconisée par les philosophes anciens et nouveaux, recommandée même par quelques médecins, n'a jamais été indiquée par la nature. (Buff.) ‖ S'est employé à l'égard des personnes. Platon est plus socratique que *pythagorique*. (Montaigne.)

— *A la pythagorique.* loc. adv. A la façon de Pythagore, selon les règles de Pythagore, selon la doctrine et les idées de Pythagore. Il avait pareillement (ainsi qu'il est requis par les règles de l'art) jeûné trois jours, sans manger rien que du pain et quelques racines, et autres choses n'ayant âme, à la *pythagorique*. (Tahureau.)

PYTHAGORISME. s. m. La doctrine de Pythagore. Les deux dogmes principaux du pythagorisme sont les propriétés des nombres et la métempsycose ou transmigration des âmes. ‖ *Théologie arithmétique de Pythagore.* Titre pompeux donné par Nicomaque à la science des propriétés mystiques des nombres, suivant Pythagore. L'unité ou *monade* était le principe génératif. C'est l'attribut essentiel, le caractère sublime, le sceau même de Dieu. Le nombre 2, ou *dyade*, était le mauvais principe; il désignait le désordre, la confusion; aussi les Romains consacrèrent-ils à Pluton le deuxième mois de l'année, et aux mânes des morts le deuxième jour du deuxième mois. Le nombre 3, ou *triade*, [illegible] de sublimes mystères. Le nombre 4 rappelait l'idée de Dieu et de sa puissance; 5, était l'emblème du mariage; 6, de la justice; 7, des vicissitudes humaines, 8, de la loi naturelle (l'égalité des hommes); 9, de la fragilité des fortunes humaines; 10, des merveilles de la nature, signe de paix, d'amitié, etc. Quel tissu d'extravagances!

PYTHAULE. s. m. Antiq. Joueur de flûte aux jeux pythiens ou pythiques.

PYTHE. s. m. Entom. Insecte coléoptère de l'ordre des hélopiens.

PYTHÉAS. Célèbre géographe et navigateur, né à Marseille, au commencement du IVe siècle av. J.-C. C'est, dit-on, le plus ancien auteur qui ait écrit sur les Gaules. Des deux ouvrages qu'il publia sous les titres de *Description de l'Océan* et *le Périple*, il ne reste que des fragments disséminés dans Strabon, dans Pline et dans Hipparque. C'est à Pythéas qu'on attribue la découverte de la relation qui existe entre les phases de la lune et les marées, ainsi que celle de la position de l'étoile polaire.

PYTHIADE. s. f. Chron. anc. Espace de quatre ans entre deux célébrations consécutives des jeux Pythiens. Les Pythiades commencèrent l'an 580 av. J.-C.

PYTHIANTE. s. f. Bot. Sorte d'aubépine ou d'épine-vinette, que les anciens appelaient oxyacanthe.

PYTHIAS. Philosophe pythagoricien, célèbre par son amitié et son dévouement pour Damon. S'étant livré en gage aux gardes de Denys de Syracuse, en l'absence de Damon, il était au moment de marcher à la mort, quand son ami accourut à l'heure fixée reprendre ses fers et revendiquer son droit au supplice. Ce trait de dévouement et d'honneur émut le tyran, qui fit grâce à Damon.

PYTHIE. s. f. (du gr. πύθων, démon; dériv. de *Python*, serpent tué par Apollon, qui en mit la peau sur le trépied prophétique). Antiq. Prêtresse qui rendait les oracles d'Apollon à Delphes, vers le commencement du printemps. Après un jeûne de trois jours et un bain dans la fontaine de Castalie, elle mâchait des feuilles de laurier et montait sur le trépied, qui était placé au-dessus d'un trou d'où s'exhalait une vapeur. Dès que cette vapeur commençait à l'agiter, tout son corps frémissait, ses cheveux se dressaient, puis sa bouche écumante et convulsive proférait des paroles prophétiques, que les prêtres recueillaient et interprétaient ordinairement d'une manière ambiguë.

PYTHIEN, ENNE. adj. Myth. et antiq. Qui appartient, qui est relatif à la pythie. Oracle pythien. Sentence pythienne. ‖ *Jeux pythiens* ou *pythiques*. Jeux qu'on célébrait à Delphes en mémoire de la victoire d'Apollon sur le serpent Python, et qu'avait institués, selon les uns, Apollon lui-même, selon les autres, Diomède, Agamemnon ou le conseil des Amphictyons, l'an 1263 av. J.-C. Les jeux pythiens se célébraient originairement tous les neuf ans révolus; puis, ce fut tous les quatre ans. Les exercices étaient la course, le jet, le palet et le pugilat. Les jeux apollinaires, qu'on célébrait à Rome, paraissent avoir été une imitation des jeux pythiens. ‖ *Nome pythien*, *air pythien*. Air qui se jouait sur la flûte, sans accompagnement de chant, pendant la célébration des jeux pythiens. Strabon rapporte que le nome pythien était composé de cinq parties correspondant à celles dont s'était divisé naturellement le combat d'Apollon : 1° L'*anacrousis* ou prélude; 2° l'*empeyra* ou commencement du combat; 3° le *catakeleusma* ou le fort du combat; 4° les *ïambes* ou *dactyles*, dits aussi le *pæan*, hymne du triomphe; 5° les *syringes* ou sifflements du serpent terrassé et mourant. ‖ *Flûte pythienne, flûte pythique.* Flûte qui jouait l'air ou nome pythien, aux jeux célébrés en l'honneur d'Apollon. ‖ *Apollon Pythien, le dieu Pythien.* Apollon vainqueur du serpent Python. ‖ *L'esprit pythien.* Le pouvoir de la divination. S'emploie au propre et au figuré. Se dit aussi, par personnification, de la devineresse ou du devin.

PYTHIOCAMPE. s. m. Entom. Genre de chenilles velues, dont le poil, au toucher, irrite la peau.

PYTHION. V. PYTHIUM

PYTHIQUE. adj. des 2 g. Se dit comme *Pythien*, dans tous les cas, excepté dans celui où il s'agit du dieu lui-même, d'Apollon. Ainsi : jeux pythiques; air, nome pythique; flûte pythique; oracle pythique. V. PYTHIEN.

PYTHIUM. s. m. Antiq. gr. Temple, autel consacré à Apollon Pythien, à Délos ou à Delphes.

PYTHIUS. Myth. Apollon, parce qu'il tua le serpent Python, ou plutôt à cause du culte qu'on lui rendait à Pythos, en Phocide. ‖ adjectiv. Apollon Pythius.

PYTHO ou **PYTHOS.** Géogr. anc. Nom de la ville de Delphes, en Phocide, dérivé selon les uns de Pythis, fille de Delphus, son fondateur, et, selon les autres, du serpent Python ou de πύθω, pourrir, parce que le cadavre du serpent Python se réduisit en pourriture au lieu même où fut la ville de Delphes.

PYTHODORIS. Antiq. Veuve d'Archélaüs, dernier roi de Cappadoce, femme de Polémon Ier, reine de Pont. Pendant la minorité de son fils Polémon II, vers l'an 17 de notre ère, [illegible]

PYTHOMANCIE. s. f. (ét. gr., πύθων, démon; μαντεία, divination). Antiq. gr. Divination par une invocation faite au vainqueur du serpent Python. ‖ Oracle d'Apollon.

PYTHOMANCIEN, ENNE. s. Prêtre ou prêtresse, qui pratiquait la pythomancie; qui rendait les oracles d'Apollon Pythien.

— adjectiv. Qui appartient, qui est relatif à la pythomancie. Pratique pythomancienne. Sentence pythomancienne. Rite pythomancien.

PYTHOMANTE. s. des 2 g. Prêtre ou prêtresse d'Apollon Pythien.

PYTHON. Myth. Serpent monstrueux, à cent têtes dont les bouches vomissaient des flammes, de la longueur de plusieurs arpents de

terre, qui naquit, dit Ovide, du limon de la terre engendré par le déluge de Deucalion, et que Junon, par jalousie, envoya contre Latone, maîtresse de Jupiter et mère d'Apollon. Ce dernier, devenu grand, tua Python à coups de flèches, et couvrit de la peau du monstre le trépied sur lequel les prêtresses de son temple se plaçaient pour rendre ses oracles

— *L'esprit de Python*, *un esprit de Python*, *le souffle de Python*. V. PYTHIEN. Découvrez-moi l'avenir par l'esprit de *Python* qui est en vous. (La Bible.) Cherchez-moi une femme qui ait un esprit de *Python*. (Id.)

— PYTHON. (en lat. *pythones*, plur.) Esprit de divination, génie qui entrait dans le corps des hommes et surtout des femmes et les faisait prophétiser.

— Se disait aussi d'une personne qui était possédée de cet esprit.

PYTHON. s. m. Erpét. Genre de reptiles, type d'une famille de l'ordre des ophidiens, renfermant des serpents sans venin, au corps allongé et cylindrique, au dos couvert d'écailles nombreuses. Les espèces les plus connues du genre python sont : le python *ular-sawa*, qui se cache dans l'eau pour guetter les animaux qui viennent se désaltérer ; le python *tigre* et le python *bora*. Le premier a environ 30 pieds de long; le deuxième, 10 pieds; le dernier, 5 pieds.

— Dans l'Inde on les appelle *serpents de rocher*.

PYTHON, PYTHO. Géogr. anc. La ville de Delphes, à cause des exhalaisons puantes que rendait (πύθεσθαι, d'où πυθώ) le corps du serpent Python, tué par Apollon et abandonné à la pourriture en ce lieu.

PYTHONISSE. s. f. Myth. Prêtresse d'Apollon Pythien. V. PYTHIE.

— Par extens. Toute prophétesse, devineresse ou sorcière, en général. La pythonisse d'Endor, sollicitée par Saül, fit apparaître Samuel à ses yeux.

PYTHONOÏDE. adj. des 2 g. Erpét. Qui ressemble à un python. ‖ PYTHONOÏDES. s. m. pl. Famille de reptiles ophidiens.

PYTTO, s. m. Espèce de bière de maïs qu'on fabrique au Brésil principalement.

PYULQUE, PYOULQUE. s. m. (du gr. πύον, pus ; ἕλκω, je tire). Chir. Instrument en forme de seringue, pour extraire les matières purulentes des diverses cavités du corps. Le pyulque n'est plus guère en usage, et on le remplace par une sonde en gomme élastique, au bout de laquelle on fixe le canon d'une seringue pour aspirer.

PYURIE. s. f. (ét. gr., πύον, pus, οὖρον, urine). Médec. Pissement de pus, excrétion d'une urine mêlée de pus, dans la maladie appelée *nephrite calculeuse* et dans les affections chroniques de la vessie.

PYXACANTHA, PYXACANTHE, PYXACANTHUM. s. m. (ét. gr., πύξος, buis; ἄκανθα, épine). Bot. Arbrisseau épineux dont les feuilles sont semblables à celles du buis. ‖ Comme originaire de la Lycie (Asie-Mineure), on le nomme aussi *lycium*.

PYXIDANTHÈRE. s. m. Bot. Plante dont les étamines sont garnies de deux larges pointes, et qui appartient à la famille des bicornes. Le pyxidanthère barbu.

PYXIDARIE. s. f. Bot. Nom générique donné à deux espèces de lichens, qui croissent en Europe, dans les bois, à terre, sur les pierres.

PYXIDE. s. f. (du gr. πυξίδιον, petite boite). Fruit globuleux qui, par une scissure transversale, s'ouvre en deux valves hémisphériques superposées, dont la supérieure s'appelle *opercule*, et, l'inférieure, *amphore*. La pyxide est dite vulgairement : *boîte à savonnette*.

— Une des mousses.

PYXIDÉ, ÉE. adj. (du lat. *pyxidatus*, fait de *pyxis*, boite). Bot. Qui est fait en forme de boite; qui a la figure d'un petit gobelet. Lindernia pyxidée.

PYXIDELLE. s. f. Bot. Nom donné à la lindernie.

PYXIDIFÈRE. adj. des 2 g. (du gr. πυξίς, boîte, et du lat. *ferre*, porter). Bot. Qui porte des urnes, des capsules en forme de boîte. Le trichomane est pyxidifère, les involucres qui entourent ses capsules sont en forme de boîte.

PYXIDIROSTRE. adj. des 2 g. (du gr. πυξίς, boîte; et du lat. *rostrum*, bec). Ornith. Qui a le bec en forme de boîte. ‖ PYXIDIROSTRES. s. m. pl. Famille d'oiseaux de l'ordre des échassiers, comprenant ceux dont la mandibule supérieure est une sorte d'opercule emboîté dans l'inférieure.

PYXIDULE. s. f. (dimin. du lat. *pyxis*, gén. *pyxidis*, boîte). Bot. Petite capsule des mousses, appelée quelquefois *anthère*.

PYXINE. s. m. Bot. Genre de plantes, type d'une tribu de lichens idiothalames.

PYXINÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble au pyxine. ‖ PYXINÉES. s. f. pl. Famille de lichens idiothalames.

PYXUS ou **BUXENTUM** (Poli-Castro). Géogr. anc. Ville d'Italie, dans la Lucanie, au fond d'un golfe et à l'E. d'un fleuve du même nom. Fondée par Mirathus, prince de Zancle et de Rhège, l'an 471 av. J.-C. ‖ Colonie romaine, l'an 191 avant cette même ère, ou l'an de Rome 558.

Q, s. m. La dix-septième lettre de l'alphabet, et la treizième des consonnes, dans toutes les langues néo-latines et germaniques qui ont tiré leur alphabet de celui des Latins. Cette lettre ne se trouve ni dans l'alphabet slavon, ni dans l'alphabet sanscrit, ni dans celui des Celtes. On la nomme *qu* ou *ku*, suivant l'ancienne appellation, et *que* ou *ke*, suivant la nouvelle.

— Le Q, équivalent du *C* et du *K*, et représentatif de la même articulation, est aussi dessiné d'après le même modèle, c'est-à-dire d'après l'organe auquel il appartient, mais considéré sous un aspect différent. La racine de la langue, dans la production de ce triple élément, s'élève et se gonfle, tandis que sa pointe s'allonge dans le bas de la bouche, deux opérations que la forme du Q représente exactement. En effet, la partie supérieure de ce caractère, consistant en un rond qui paraît s'enfler, n'est-elle pas une image naturelle de ce gonflement de la langue? La queue qui descend au-dessous n'est-elle pas également une imitation fidèle de la pointe de cet organe? La ressemblance de la copie avec son modèle est donc aussi sensible qu'elle peut l'être dans ce genre de représentation. Il en est de la forme du Q comme de celle du *C*, c'est-à-dire qu'elle se borne aussi à l'esquisse du principal des deux organes dont il dépend, sans aucun [illegible]

Le Q traînant sa queue, et querellant tous bas,
Vient s'attacher à l'*U* qu'à chaque instant il choque,
Et sur le ton du *K* calque son ton baroque. (De Piis.)

Le Q, rival du *C*, cherche querelle au *K*,
Et maudit quelquefois, dans sa douleur amère,
Celui qui l'a premier du même l'évoqua. [illegible])

— Le *q* a la même valeur que le *k* et le *c* dur, et se permute avec ces lettres; c'est une des fortes de l'ordre des gutturales, quoique Beauzée le range parmi les linguales-dentales.

— Cette lettre existait dans l'alphabet primitif des Grecs, qui, sous le nom de *coppa*, l'avaient emprunté au *qof* des *Phéniciens*; elle y tenait sa place entre le pi et le rho, comme chez les Latins entre le *p* et le *r*; mais le coppa n'est resté que dans la numération, où il vaut 90. ‖ Au contraire, le *q* ne faisait point partie du premier alphabet des anciens Latins, qui le remplaçaient par le *c*, et qui écrivaient *oblicuus*, *locuuntur*. Lorsqu'il fut introduit dans cet alphabet, il ne prit point d'abord à sa suite la lettre *u*, parce qu'il la portait en lui-même, comme *k* porte un *a*. Q servit à remplacer la syllabe *cu*; et les uns écrivaient *qis*, *qid*, *qærel*, *aqæ*, ce que d'autres écrivaient encore *cuis*, *cuid*, *cuærel*, *acuæ*. L'usage de la consonne *q*, sans *u* additionnel, s'étendit même jusqu'aux mots *pecunia*, *mecum* (*pequnia*, *mequm*), où le *c* a reparu depuis. Les Osques ne l'admirent point, et le remplacèrent toujours par *kv*: ils écrivaient *kvaistur*, mais de droite à gauche, pour *quæstor*. Le *q* a été employé aussi en latin, mais dans des temps comparativement modernes, avec *c* au lieu de *u*; car on trouve dans les Pandectes florentines *qcoppe* et *ccoppe* pour *quippe*.

— Dans le vieux langage français, *q* s'est mis quelquefois au commencement du mot sans être suivi de la lettre *u*.

— Q ne s'écrit jamais aujourd'hui sans être suivi d'un *u*, si ce n'est dans quelques mots où il est final, tels que *coq*, *cinq*, et dans quelques noms propres.

— Les orientalistes emploient maintenant le *q* sans *u*, dans la transcription des mots arabes où il représente le *qaf*. Cette orthographe est particulièrement en usage chez plusieurs [illegible]

— L'*u* qui suit *q* se prononce quelquefois comme *ou*, ainsi que dans les mots *equatique*, *équateur*, *quadragénaire*, etc., que l'on prononce [illegible]. ‖ Il ne se prononce que comme un *u* dans *questeur*, *quinquagésime*, *équestre*, etc., qu'on prononce [illegible]. ‖ Il est muet dans *qualité*, *querelle*, [illegible], etc., que l'on prononce *kalité*, *kerelle*, [illegible], etc. ‖ Quelquefois, dans le même mot, il se prononce de deux manières différentes, comme on l'a vu pour *equatique* et *quinquagénaire*.

— Si l'on doit désirer une amélioration dans quelques usages de notre prononciation, c'est surtout celle qui concerne les mots si nombreux commençant en *qua*, dans lesquels cette syllabe se prononce tantôt *ka*, tantôt *kua*, tantôt *koua*, tout cela sans aucun motif raisonnable. La connaissance même de l'étymologie ne peut être ici d'aucun secours, puisque, par exemple, *quercitron* se prononce *ker*, quoique ayant sa syllabe radicale dans le latin *quercus*, et que *querquère* se prononce *kuer*, quoique venant du grec [illegible]. Si du moins on était fixé sur ceux de ces mots où ces syllabes ont tel ou tel son; si les auteurs étaient d'accord, l'inconvénient serait bien moindre; mais rien n'est plus vague que les indications données par les dictionnaires. Ajoutez à cela qu'ils ne donnent qu'une petite partie de ces mots, et la plupart du temps sans indiquer la prononciation. Que faire pour sortir de ce dédale? Qui suivre? On peut remarquer que la prononciation *koua* a deux avantages: d'abord celui de conserver l'analogie avec les sons latins, ensuite d'indiquer presque sûrement l'orthographe initiale des mots en *qua*; que d'ailleurs le nombre des mots où cette syllabe se prononce *koua* reste beaucoup plus grand que ceux où elle sonne *ka*. Donc, quand il y a choix, il faut préférer la première de ces prononciations, la prononciation contraire pouvant faire supposer que les mots sont écrits par *ca*. Disons-en autant pour l'initiale *qui*, dans laquelle, si nous faisons sonner l'*u*, nous indiquons nécessairement l'orthographe. Cela convient donc aussi [illegible] prononcer *kuiddité*, *kuibus*, *kuis*, que *kiddité*, *kibus*, *kis*; mais est-il tolérable de prononcer *iniké* et *kuiet*, *inkiétude* et *inkuiétude*, *kuiétisme* et *kiétisme*, *kuinze* et *kuinzième*?

— Il s'éleva autrefois entre les docteurs de Sorbonne et le célèbre grammairien Ramus une dispute très-vive au sujet du *k* et du *q*. La Faculté de théologie soutenait que dans les mots latins *quonium*, *quisquis*, *quamquam*, on devait prononcer *kankam*, *kiskis*, *kamkam*. Ramus soutenait que ces mots devaient se prononcer comme ils s'écrivent. Un jeune ecclésiastique, convaincu par les raisonnements de ce dernier, affecta, dans une thèse qu'il soutenait, de prononcer *quisquis* et *quamquam*, comme on prononce encore aujourd'hui. La Sorbonne offensée punit la témérité du jeune licencié en le privant d'un bénéfice dont il était pourvu. Le jeune abbé en appela au Parlement. Les docteurs de Sorbonne osèrent y comparaître, et, mêlant l'absurde au ridicule, ils soutinrent qu'on ne pouvait maintenir la prononciation de la lettre *q* sans attaquer les fondements de la religion. Ramus intervint pour le jeune bénéficier, ainsi que pour les *quisquis* et les *quamquam*. Un arrêt maintint l'ecclésiastique dans la jouissance de son bénéfice, et renvoya aux grammairiens à décider de la préférence entre le *k* et le *q*.

— Q final se prononce comme *k*, excepté dans le mot *cinq*, lorsqu'il est suivi immédiatement d'un substantif commençant par une consonne; *cinq cavaliers*, *cinq garçons*, se prononcent *cin cavaliers*, *cin garçons*. ‖ Dans les autres cas, le *q* se prononce. Cinq ans, trois et deux font cinq, cinq pour cent.

— Le *q* suivi d'un mot commençant par une voyelle se lie sans exception et prend l'articulation du *k*. Coq-à-l'âne, cinq hommes. Prononcez *ko-kâ-lâne*, *cin-komes*.

— Le *q* ne se double jamais.

— Cette lettre a pour analogues le *c* et le *k*; ainsi *coq* rimera avec *soc*, *estoc*, *saint Roch*, *Cook*, *zinc* avec *cinq*, etc.

— Pris comme abréviation, il remplace certains mots qui commencent par cette consonne. ‖ Dans les inscriptions latines, il tient lieu des [illegible] et quelquefois *Quintilianus*; ou des mots *quæstor*, *quirites*, *que*, *qui*, *quæ*, *quod*, *quando*, et plus rarement *quadratus*, *quartus*. ‖ QQ signifiait *quinquennalis*. ‖ Q dans les ordonnances des médecins, signifiait quantité. QS, quantité suffisante. ‖ Dans le calendrier républicain, il marque quartidi et quintidi; mais, pour distinguer ces deux jours entre eux, on écrit plus ordinairement *qua* et *qui*.

— Comme signe d'ordre, Q indique le dix-septième objet d'une série, la dix-septième place, etc. ‖ Dans les lettres numérales employées au moyen âge, *q* valait 500. Surmonté d'une ligne horizontale, il prenait la valeur de 500,000. ‖ Selon Ugution, *q* ne valait qu'autant que *p*, c'est-à-dire 400.

—Métrol. Q, sur les monnaies françaises, indique qu'elles ont été frappées à Perpignan.

QAF. s. m. Philol. Lettre hébraïque et arabe. V. CAF.

QÉNÉH. Géogr. Ville de la Haute-Égypte sur le Nil.

QOF ou **QUOF.** s. m. Philol. La dix-neuvième lettre de l'alphabet hébreu ; elle a la valeur du *k* dur. ‖ Signe numérique de 100. ‖ Nom d'une lettre de l'alphabet arabe.

QÔRAN. s. m. V. CORAN.

QORÉYCHITE. s. m. Hist. or. V. KORAÏCHITE.

— Linguist. Dialecte de l'ancienne langue arabe.

QOU, QUOU ou **KOU.** s. m. Linguist. Nom de la dix-septième lettre de l'alphabet gothique ; elle correspond à notre *q*.

QOUL-OUGHLY. s. m. Hist. or. V. KOULOUGLI.

QUAAYAYP. Myth. amér. Un des trois fils de Niparaya, dieu des Edues ou Péricuers méridionaux, peuplade de la Californie. Il établit sa demeure avec les Indiens méridionaux, à dessein de les instruire. À la fin les Indiens le tuèrent par animosité, et lui mirent une couronne d'épines sur la tête.

QUAC. s. m. Anc. cout. Nom d'un certain droit qui appartenait à la terre de Péquigny.

QUACHA. s. m. (pr. *koua-cha*). Mamm. On désigne quelquefois sous ce nom le couagga, espèce du genre cheval.

QUACHI. s. m. (pr. *koua-chi*). Mamm. Petit quadrupède qui approche du renard.

QUADE. adj. et s. des 2 g. (pr. *koua-de*). Géogr. anc. Nation de Germanie, au N. du Danube, et à l'O. du pays des Marcomans.

QUADERNES. s. m. pl. (pr. *koua-der-ne* ; du lat. *quaterni*, quatre à quatre). Se dit, au trictrac, quand les dés amènent deux quatre. Il lui fallait ternes ou quines, et il a amené quadernes. On dit aussi *carmes* et *carnes*.

QUADRAGÉNAIRE. adj. des 2 g. (pr. *koua-dra-jé-nè-re* ; du lat. *quadragenarius*). Qui contient quarante unités. Le nombre quadragénaire.

— Qui est âgé de quarante ans. Un homme, une femme quadragénaire.

— Dans cette dernière acception, on l'emploie substantivement pour les deux genres. Un quadragénaire. Une quadragénaire. Voilà ce que c'est, jeune homme, dit le *quadragénaire* en peignant ses favoris. (Balzac.) Peu usité.

QUADRAGÉSIMAL, ALE. adj. (pr. *koua-dra-jé-zi-mal* ; du lat. *quadragesimalis*). Appartenant au Carême. Il n'est usité que dans les locutions suivantes : *Jeûne quadragésimal. Abstinence quadragésimale. Féries quadragésimales.* ‖ Plur. masc., *quadragésimaux*.

QUADRAGÉSIME. s. f. (pr. *koua-dra-jé-zi-me* ; du lat. *quadragesima* ; fait de *quadraginta*, quarante, parce que le Carême est un espace de quarante jours). Il n'est usité que dans cette phrase, *le dimanche de la Quadragésime*, le premier dimanche de Carême.

QUADRAGESIMO. adv. lat. (pr. *koua-dra-jé-si-mo*). Quarantièmement. Il s'emploie pour désigner le quarantième objet d'une série, 40°, lorsqu'on a commencé à compter par *primo*, *secundo*, *tertio*, etc. On dit ensuite *quadragesimo primo*, *quadragesimo secundo*, etc.

QUADRAGINTAIRE. s. f. (pr. *koua-dra-jin-tè-re*). Commun. relig. Religieuse d'un ordre qui est détruit depuis fort longtemps.

QUADRANÉ, ÉE. adj. V. CADRANNÉ.

QUADRANGLE. s. f. (pr. *koua-dran-gle*). Géom. Figure qui a quatre angles et quatre côtés. Ce mot n'est plus d'usage, on dit *quadrilatère*.

QUADRANGULAIRE. adj. des 2 g. (pr. *koua-dran-gu-lère* ; ét. lat., *quatuor*, quatre ; *angulus*, angle). Géom. Qui a quatre angles. Figure quadrangulaire. Pyramide quadrangulaire. Prisme quadrangulaire. Il n'y a de figures rigoureusement quadrangulaires que les polygones à quatre côtés, c'est-à-dire le carré, le parallélogramme, le rhombe ou losange, et le trapèze. Une pyramide quadrangulaire est celle dont la base est une de ces figures.

— Minér. *Prisme quadrangulaire.* Solide à six faces parallélogrammiques, parallèles deux à deux, dont quatre sont latérales et deux servent de bases. Il peut être rectangulaire ou rhomboïdal.

— Bot. S'emploie comme synonyme de Tétragone, pour désigner des parties qui ont quatre angles. Épi quadrangulaire. Feuilles quadrangulaires. Silicule quadrangulaire. Tige quadrangulaire.

— Ichthyol. Un poisson du genre coffre est ainsi appelé parce qu'il a le corps carré.

— Zooph. Une méduse, l'eurymène quadrangulaire, a aussi reçu ce nom, parce qu'elle est dans ce même cas.

— Syn. comp. QUADRANGULAIRE. CARRÉ. Le dernier de ces mots est beaucoup plus restreint que le premier dans son application, car il ne sert qu'à déterminer une espèce particulière de figure quadrangulaire, celle dont les angles sont droits et les côtés égaux.

QUADRANGULÉ, ÉE. adj. (pr. *koua-dran-gu-lé* ; du lat. *quadrangulatus* ; fait de *quatuor*, quatre ; *angulus*, angle). Bot. Qui a quatre angles.

QUADRANS. s. m. (pr. *koua-dranss*). Antiq. rom. Le quart de l'as ou trois onces romaines, équivalant à 93 grammes 294. ‖ Comme monnaie, le quadrans valait deux centimes trois dixièmes. ‖ Le quart de toute espèce de mesure. ‖ Monnaie ancienne de l'Égypte et de l'Asie.

QUADRANTAL. s. m. (pr. *koua-dran-tal*). Antiq. rom. Mesure romaine de capacité qui valait un tiers de mètre cube.

QUADRAT, ATE. adj. (pr. *koua-dra* ; du lat. *quartus*, quatrième). Astrol. Il n'est usité que dans cette locution : *quadrat aspect*. Position de deux planètes, éloignées l'une de l'autre de quatre-vingt-dix degrés ou d'un quart de cercle. On supposait une maligne influence aux astres disposés ainsi. On dit aussi, *opposition quadrate*.

QUADRAT. s. m. (du lat. *quadratus*, carré). Impr. V. CADRAT.

QUADRATÉQUINTANT, ANTE. adj. (pr. *koua-dra-té-kuin-tan*). Bot. Se dit des feuilles équitantes dont chacune offre un quadrilatère.

QUADRATEUR. s. m. (pr. *koua-dra-teur*). Nom qu'on a donné quelquefois aux géomètres ou aux prétendus mathématiciens, qui cherchent la quadrature du cercle.

— S'empl. adjectiv. Géomètre quadrateur. Mathématicien quadrateur.

QUADRATIFÈRE. adj. des 2 g. (pr. *koua-dra-ti-fè-re* ; ét. lat., *quadratus*, carré ; *fero*, porter). Minér. Qui porte des facettes carrées. Se dit d'une variété de chaux phosphatée, dans laquelle des facettes qui naissent d'un décroissement sur les angles de la base de la forme primitive sont coupées par d'autres facettes produites en vertu d'un décroissement sur les bords, de manière qu'elles ont la figure d'un carré.

QUADRATIN. s. m. (du lat. *quadratus*, carré). Impr. V. CADRATIN.

QUADRATIQUE. adj. des 2 g. (pr. *koua-dra-ti-ke* ; du lat. *quadratus*). Mathém. Qui est relatif au carré. ‖ *Équation quadratique.* Équation du second degré.

QUADRATORISTE. s. m. (pr. *koua-dra-to-ris-te* ; de l'ital. *quadratorista*). B.-arts. Peintre qui fait des ornements à fresque.

QUADRATRICE. s. f. (pr. *koua-dra-tri-ce* ; du lat. *quadratus*, carré). Géom. Courbe inventée chez les anciens par Dinostrate pour parvenir à la quadrature approchée du cercle et à la trisection de l'angle. C'est une courbe mécanique qui se forme par l'intersection des rayons d'un quart de cercle avec une règle qui se meut uniformément et parallèlement à l'un des rayons extrêmes de ce quart de cercle. ‖ On a aussi donné à ce nom d'autres courbes transcendantes, mais la plus ancienne et la plus remarquable est celle qui fut inventée par Dinostrate pour la quadrature du cercle.

QUADRATULE. s. f. (pr. *koua-dra-tu-le*). Conchyl. Sorte de coquille bivalve fossile, qui paraît avoir appartenu au genre bucarde.

QUADRATURE. s. f. (pr. *koua-dra-tu-re* ; du lat. *quadratus*, carré). Géom. Réduction géométrique de quelque figure curviligne à un carré équivalent en surface. La quadrature des courbes. La quadrature du cercle est regardée comme un problème insoluble. En effet, ce problème ne consiste qu'à évaluer la surface du cercle, puisque le carré n'est autre chose que la mesure commune de toute surface. Or on n'a pu trouver qu'approximativement le rapport de la circonférence au diamètre, rapport sans lequel une évaluation précise est impossible, et ce rapport est de 3,1415926. La quadrature des figures rectilignes est du ressort de la géométrie élémentaire ; elle se réduit à décomposer ces figures en triangles. La quadrature des courbes, c'est-à-dire la manière de mesurer leur surface ou de trouver un espace rectiligne égal à un espace curviligne, fait partie de la géométrie transcendante.

— Astron. Aspect de deux astres, quand ils sont éloignés l'un de l'autre d'un quart de cercle. Au premier et au troisième quartier, la lune est en quadrature avec la terre.

— B.-arts. Peinture à fresque. ‖ Peinture d'ornements d'architecture.

— Horlog. Assemblage des pièces qui servent à faire marcher les aiguilles du cadran, et à faire aller la répétition, quand la montre ou l'horloge est à répétition. Dans cette dernière acception on prononce *ka-dra-tu-re*. On écrit plutôt aujourd'hui *cadrature*, conformément à la prononciation.

QUADRATUS. adj. lat. m. (pr. *koua-dra-tuss*). Myth. rom. Surnom de Mercure, qui vient [illegible] quelques-unes de ses statues, soit à cause du nombre quatre, qui lui était consacré. ‖ Surnom du dieu Terme.

QUADRE. s. f. (du lat. *quadratus*, carré). V. CADRE.

QUADRER. v. a. 1re conj. (du lat. *quadrare*). V. CADRER.

QUADRETTE. s. f. Bot. Genre de plantes d'Amérique, de la famille des mélastomées.

QUADRI-AILÉ, ÉE. adj. (pr. *koua-dri-è-lé* ; ét. lat., *quatuor*, quatre ; *ala*, aile). Bot. Qui est muni de quatre ailes.

QUADRI-ARTICULÉ, ÉE. adj. (pr. *koua-dri-ar-ti-ku-lé* ; ét. lat., *quatuor*, quatre ; *articulum*, articulation). Entom. Qui se compose de quatre articles, comme les antennes de quelques insectes.

QUADRIBACIUM. s. m. (pr. *koua-dri-ba-ci-om*). Antiq. Sorte de collier composé de pierres précieuses, et ainsi nommé peut-être parce qu'il avait quatre cordons.

QUADRIBASIQUE. adj. m. (pr. *koua-dri-ba-si-ke* ; ét. lat., *quatuor*, quatre ; *basis*, base). Chim. Se dit d'un sel qui contient quatre fois autant de base que d'acide.

QUADRIBINAIRE. adj. des 2 g. (pr. *koua-dri-bi-nè-re* ; ét. lat., *quatuor*, quatre ; *binarius*, double). Minér. Qui résulte de quatre décroissements par deux rangées, comme le feld-spath quadribinaire.

QUADRICAPSULAIRE. adj. des 2 g. (pr. *koua-dri-kap-su-le-re* ; ét. lat., *quatuor*, quatre ; *capsula*, capsule). Bot. Se dit d'un fruit qui est formé par la réunion de quatre capsules.

QUADRICARBURE. s. m. (pr. *koua-dri-kar-bu-re*). Chim. Carbure qui contient quatre fois autant de carbone qu'une autre combinaison du même genre.

QUADRICARINÉ, ÉE. adj. (pr. *koua-dri-ka-ri-né* ; ét. lat., *quatuor*, quatre ; *carina*, carène). Hist. nat. Qui est muni de quatre carènes.

QUADRICEPS. adj. lat. m. (pr. *koua-dri-cepss* ; ét. lat., *quatuor*, quatre ; *caput*, tête). Myth. rom. Qui a quatre têtes. Surnom de Mercure et de Janus. On dit plus ordinairement Janus Quadrifrons. Mercure a reçu ce surnom comme dieu de la fourberie et de la duplicité.

QUADRICOLORE. adj. des 2 g. (pr. *koua-dri-ko-lo-re* ; ét. lat., *quatuor*, quatre ; *color*, couleur). Didact. Qui offre quatre couleurs différentes.

— Ornith. Se dit d'un oiseau dont le plumage offre quatre couleurs différentes.

QUADRICOLORE. s. f. Bot. Anémone à quatre couleurs.

— Hortic. Variété d'œillet

— Ornith. Gros-bec de Java. ‖ Espèce de gobe-mouches.

QUADRICORNE. adj. des 2 g. (pr. *koua-dri-kor-ne* ; ét. lat., *quatuor*, quatre ; *cornu*, cornes). Entom. Qui a quatre cornes ou quatre antennes. ‖ QUADRICORNES. s. m. pl. Famille d'insectes aptères, comprenant ceux qui ont quatre antennes.

— Bot. Se dit des anthères, lorsque leurs lobes, terminés en pointe et divergents, forment quatre espèces de cornes. ‖ Le notocère quadricorne est ainsi nommé parce que chaque valve de sa silicule se termine par deux pointes.

— Crust. Petite famille de crustacés, comprenant les genres physode, cloporte et armadille.

— Mamm. L'*antilope quadricorne* est ainsi appelé, parce qu'il a quatre cornes sur la tête.

— Zool. L'*ostracion quadricorne* a reçu ce nom, parce qu'il porte deux aiguillons près des yeux et deux autres sous la queue. ‖ Le *cotte quadricorne*, parce qu'il a quatre tubercules osseux sur la tête. ‖ Le *cyclope quadricorne*, parce qu'il a quatre antennes. ‖ Le *lucernaire quadricorne*, parce qu'il a deux bras bifides.

QUADRICOTYLÉDONÉ, ÉE. adj. (pr. *koua-dri-ko-ti-lé-do-né*). Bot. Se dit d'un embryon qui est muni de quatre cotylédons.

QUADRICUSPIDÉ, ÉE. adj. (pr. *koua-dri-kuss-pi-dé* ; ét. lat., *quatuor*, quatre ; *cuspis*, pointe). Didact. Qui se termine par quatre pointes.

— Entom. La *valade quadricuspidée* a la queue terminée par quatre cirres quadrifides.

QUADRIDÉCIMAL, ALE. adj. (pr. *koua-dri-dé-ci-mal* ; ét. lat., *quatuor*, quatre ; *decem*, dix). Minér. Se dit d'un métal qui a la forme d'un prisme octogone, avec un seul sommet à quatorze faces, comme la baryte sulfatée quadridécimale.

QUADRIDÉCIOCTONAL, ALE. adj. (pr. *koua-dri-dé-ci-ok-to-nal* ; ét. lat., *quatuor*, quatre ; *decem*, dix ; *octoni*, huit). Minér. Se dit d'une variété de topaze qui a la forme d'un prisme octogone, avec un seul sommet à quatorze faces.

QUADRIDENT. s. m. (pr. *koua-dri-dan*). Bot. Genre de mousses.

QUADRIDENTÉ, ÉE. adj. (pr. *koua-dri-dan-té* ; du lat. *quadridens* ; fait de *quatuor*, quatre ; *dens*, dent). Bot. Qui est muni de quatre dents, pointes ou divisions, comme le calice du *ligustrum* commun, les corolles du centre de la calathide de l'*helenium* quadridenté, les pétales du vélèse quadridenté, les spathellules de l'a[illegible]

— Zool. Le *dorippe quadridenté* est ainsi appelé parce qu'il a quatre dents au front ; le *phalanger quadridenté*, parce qu'il porte quatre pointes à l'abdomen ; l'[illegible] *quadridenté*, parce que ses élytres offrent en arrière quatre longues épines.

QUADRIDODÉCAÈDRE. adj. des 2 g. (pr. *koua-dri-do-dé-ca-è-dre* ; ét. lat., *quatuor*, quatre ; *dodecaedrum*, dodécaèdre). Minér. Qui résulte de la combinaison de quatre dodécaèdres, comme la chaux carbonatée quadridodécaèdre.

QUADRIDUODÉCIMAL, ALE. adj. (pr. *koua-dri-duo-dé-ci-mal*, ét. lat., *quatuor*, quatre ; *duodecim*, douze). Minér. Qui a la forme d'un dodécaèdre dont quatre angles sont remplacés chacun par une facette, comme une variété de magnésie boratée.

QUADRIE. s. f. (pr. *koua-dri*). Bot. Genre de plantes du Chili, dont le bois est dur et flexible, et sert à beaucoup d'usages. Les amandes de ses fruits ont une saveur agréable, et ont des rapports avec les noisettes d'Europe. On en tire une huile excellente, et l'on en fait des dragées et autres friandises.

QUADRIENNAL, ALE. adj. (pr. *koua-dri-en-nal* ; du lat. *quadriennis*). V. QUATRIENNAL.

QUADRIENNIUM. s. m. (pr. *koua-dri-en-ni-om*). Antiq. rom. Espace de quatre années. Après la guerre punique, la paix se maintint à peine pendant le quadriennium.

QUADRI-ÉPINEUX. adj. m. (pr. *koua-dri-é-pi-neu*). Entom. Qui porte quatre épines, comme les élytres de l'hipporhime quadri-épineux.

QUADRIÉPOINTÉ, ÉE. adj. (pr. *koua-dri-é-poin-té*). Minér. Se dit d'une variété dont chaque angle solide est remplacé par quatre facettes, comme le fer sulfuré quadriépointé.

QUADRIÉRÉMÉ, ÉE. adj. (pr. *koua-dri-é-ré-mé*). Bot. Se dit du cénobion, qui se compose de quatre érèmes, comme dans la sauge et les autres labiées, la bourrache et les autres borraginées.

QUADRIFARIÉ, ÉE. adj. (pr. *koua-dri-fa-rié*). Bot. Se dit d'une plante dont les feuilles sont disposées sur quatre rangs.

QUADRIFASCIÉ, ÉE. adj. (pr. *koua-dri-fas-sié* ; ét. lat., *quatuor*, quatre ; *fascia*, bande). Entom. Qui porte quatre bandes colorées, comme la mouche quadrifasciée

QUADRIFIDE. adj. des 2 g. (pr. *koua-dri-fi-de* ; du lat. *quadrifidus*). Bot. Se dit d'un organe qui est divisé, à peu près jusqu'au milieu de sa longueur, en quatre portions presque égales, comme le calice du réséda, les pétales du silène quadrifide, les spathelles de la pomme[illegible], le stigmate du plumbago. ‖ Le *sedum quadrifide* est ainsi appelé parce qu'il a quatre pétales ; la *schlotheimée quadrifide*, parce que sa coiffe porte quatre appendices à la base.

QUADRIFIQUE. adj. des 2 g. (pr. *koua-dri-fi-ke* ; du lat. *quadrificus*). Qui a quatre parties réunies.

— Bot. S'empl. dans le sens de Quadrifide.

QUADRIFLORE. adj. des 2 g. (pr. *koua-dri-flo-re* ; ét. lat. *quatuor*, quatre ; *flos*, fleur). Qui renferme quatre fleurs, comme la calathide de certaines synanthérées. ‖ Qui est composé de quatre fleurs, comme les verticilles de la westeringie. ‖ Qui porte quatre fleurs, comme les rameaux du misodendre quadriflore.

QUADRIFLORIGÈRE. adj. des 2 g. (pr. *koua-dri-flo-ri-jè-re* ; ét. lat., *quatuor*, quatre ; *flos*, fleur ; *gero*, porter). Bot. Qui porte quatre fleurs. Syn. peu usité de Quadriflore.

QUADRIFOLIÉ, ÉE. adj. (pr. *koua-dri-fo-lié* ; ét. lat., *quatuor*, quatre ; *folium*, feuille). Bot. Dont la tige se compose de quatre feuilles, comme la parisette quadrifoliée. ‖ Se dit d'une plante qui a les feuilles verticillées quatre par quatre, comme le lin quadrifolié. ‖ Dont les folioles sont quaternées.

QUADRIFOLIOLÉ, ÉE. adj. (pr. *koua-dri-fo-lio-lé*). Bot. Se dit des feuilles qui sont composées de quatre folioles.

QUADRIFOLIUM. s. m. (pr. *koua-dri-fo-liom*, ét. lat., *quadrinus*, quatre ; *folium*, feuille). Bot. Plante qui a quatre feuilles sur une même queue ou sur un même pédoncule. C'est une variété du trèfle rampant, qui a souvent quatre, et quelquefois de cinq à six folioles.

QUADRIFORÉ, ÉE. adj. (pr. *koua-dri-fo-ré* ; ét. lat., *quatuor*, quatre ; *foro*, percer). Didact. Qui est percé de quatre trous.

— Conchyl. Qui est percé de quatre trous, comme la scutelle quadriforée. ‖ QUADRIFORÉS. s. m. pl. Famille de l'ordre des cirripèdes di[illegible]branches, comprenant ceux dont l'opercule du tube est à quatre battants.

QUADRIFORME. adj. des 2 g. (pr. *koua-dri-for-me* ; ét. lat., *quatuor*, quatre ; *forma*, forme). Minér. Se dit d'un cristal qui résulte de la combinaison de quatre formes remarquables, telles que le cube, l'octaèdre régulier, etc., comme la chaux fluatée.

[illegible] *frons*). Myth. rom. Qui a quatre visages. Surnom de Janus, qui présidait aux quatre saisons. ‖ On le dit aussi d'un Janus ou arc triomphal à quatre faces.

QUADRIGA. s. m. (pr. *koua-dri-ga* ; du lat. *quadriga*, char à quatre chevaux, parce que les [illegible] de la bande se croisent dans [illegible] comme les brides de ces chevaux). Chir. Sorte de bandage pour maintenir, [illegible] les fractures ou luxations des côtes, des vertèbres, des clavicules, du sternum.

QUADRIGA. s. m. (pr. *koua-dri-ga*). [illegible] Nom donné à d'anciens deniers d'argent sur lesquels on voyait la Victoire [illegible]

char attelé de quatre chevaux. Ils furent fabriqués à Rome 267 ans av. J.-C.

QUADRIGAIRE s. m. (pr. *koua-dri-ghè-re*). Antiq. lat. Celui qui conduisait un quadrige. Les factions des quadrigaires. Chacun des quadrigaires portait une tunique blanche, verte, rouge ou bleue, suivant la faction à laquelle il appartenait.

QUADRIGE. s. m. (pr. *koua-dri-je*; du lat. *quadriga*). Antiq. Char monté sur deux roues, et attelé de quatre chevaux de front, dont l'usage passa des jeux Olympiques aux autres jeux solennels de la Grèce et de l'Italie. Ces chars, dont on attribue l'invention à Erichthonius, roi d'Athènes, étaient des sortes de coquilles montées sur deux roues avec un timon fort court. Vainqueur au quadrige. La course du quadrige était la plus noble de toutes. Bas-relief qui représente un quadrige. Médailles qui portent des quadriges.

— C'était aussi une espèce de supplice dont on regardait Hercule comme l'auteur.

— Chir. Espèce de bandage.

— QUADRIGES. s. m. pl. Antiq. rom. Se dit des quatre chevaux attelés à un char. Les quadriges du Soleil.

QUADRIHEXAGONAL, ALE. adj. Minér. Se dit d'un cristal qui offre vingt-quatre faces.

QUADRIJUGUÉ, ÉE. adj. (pr. *koua-dri-ju-ghé*; ét. lat., *quatuor*, quatre; *jugum*, couple). Bot. Se dit des feuilles pennées dont le pétiole commun porte quatre paires de folioles, c'est-à-dire huit folioles opposées.

QUADRIJUMEAUX. adj. m. pl. (pr. *koua-dri-ju-mô*; du lat. *quadrigeminus*). Anat. Se dit de quatre tubercules placés sur la moelle allongée. Les tubercules quadrijumeaux. ‖ *Muscles quadrijumeaux*. Quatre muscles de la région inférieure du corps.

QUADRILATÉRAL, ALE. adj. (pr. *koua-dri-la-té-ral*). Didact. Qui offre quatre côtés. ‖ Plur. masc., *quadrilatéraux*.

— Bot. Se dit des phyllodes tétragônes de l'acacia quadrilatéral.

QUADRILATÈRE. s. m. (pr. *koua-dri-la-tè-re*; ét. lat., *quadrinus*, quatre; *latus, lateris*, côté). Géom. Figure qui a quatre côtés, et par conséquent quatre angles. Les côtés d'un quadrilatère. ‖ On nomme en particulier *carré* le quadrilatère dont les quatre côtés sont égaux et les quatre angles droits; *rectangle*, celui dont les quatre angles sont droits, sans que les côtés soient égaux; *losange* ou *rhombe*, celui dont les côtés sont égaux, sans que les angles soient droits; *parallélogramme*, celui dont les côtés opposés sont parallèles; et enfin *trapèze*, celui qui n'a que deux côtés parallèles.

QUADRILATÈRE. adj. des 2 g. Crust. Qui a quatre côtés. ‖ QUADRILATÈRES. s. m. pl. Tribu de la famille des crustacés décapodes brachyures, comprenant ceux qui ont le test presque carré ou cordiforme.

— Géom. S'emploie aussi comme synonyme de Quadrangulaire, en ce sens qu'un polygone qui a quatre angles a nécessairement quatre côtés, et *vice versa*. Ce qu'on peut dire de l'un, géométriquement parlant, s'applique toujours à l'autre d'une manière nécessaire et absolue.

QUADRILITÈRE. adj. des 2 g. (pr. *koua-dri-li-tè-re*; ét. lat., *quatuor*, quatre; *littera*, lettre). Gramm. ar. Qui est composé de quatre lettres. Verbe quadrilitère.

QUADRILLE. s. f. (pr. *ka-dri-ye*; de l'ital. *quadriglia*). Petite troupe de gens à cheval, superbement montés et habillés, pour exécuter des fêtes galantes, accompagnées de joutes et de prix. Quand il n'y a qu'une quadrille, c'est proprement un tournois. Les joutes demandaient deux partis opposés. Les carrousels devaient en avoir au moins quatre; et la quadrille devait être composée au moins de huit ou douze personnes. Les quadrilles se distinguaient par la forme des habits ou par la diversité des couleurs. Le dernier divertissement de ce genre qu'on ait vu en France, est celui que donna Louis XIV en 1662, vis-à-vis les Tuileries, dans l'enceinte qui depuis a conservé le nom de *place du Carrousel*. Une belle quadrille. La première quadrille était magnifiquement vêtue. Le chef de la première, de la seconde quadrille. Au grand carrousel, il y avait cinq différentes quadrilles, qui représentaient cinq nations différentes.

— s. m. Chaque groupe de quatre danseurs et de quatre danseuses, qui figurent dans les ballets, dans les grands bals, et qui se distinguent des autres groupes par un costume particulier. Quelques personnes le font féminin en cette acception.

— Se dit d'un nombre pair de couples qui [illegible] taire couples. Les quadrilles se forment sans arrangement déterminé d'avance et sans parure uniforme. Ce n'est que dans les bals costumés qu'on retrouve l'ancien quadrille. Former un quadrille. Danser un même quadrille.

— Mus. Se dit d'un nombre déterminé de morceaux de musique en quatre temps, d'un mouvement vif et d'une mesure carrée, correspondant aux figures qu'on exécute dans une contredanse.

— [illegible] de quadrilles. Recueil de contredanses. ‖ Quadrille de Gustave, de la Dame blanche, etc. Réunion d'airs tirés des opéras de Gustave, de la Dame blanche, etc., et arrangés de manière à former des contredanses.

— Espèce de jeu d'hombre qui se joue à quatre. Faire un quadrille. Jouer une partie de quadrille.

— Bot. Nom qu'on donne, dans les Antilles, à l'asclépiade couleur de chair.

QUADRILLÉ, ÉE. adj. (pr. *ka-dri-ié*). Comm. Se dit des étoffes à carreaux.

QUADRILLION. s. m. (pr. *koua-dri-lion*). Arithm. Nom des unités de la sixième tranche d'un nombre. Le quadrillion vaut mille trillions, ou mille fois mille billions.

QUADRILOBÉ, ÉE. adj. (pr. *koua-dri-lo-bé*; ét. lat., *quatuor*, quatre; *lobus*, lobe). Bot. Qui a quatre lobes, qui est partagé en quatre lobes, comme le stigmate de l'épilobe en épis; les utricules du pollen de l'azalée visqueuse.

— Zooph. Se dit du front de l'écrevisse quadrilobée, de la nageoire caudale du cyprin quadrilobé, de la bouche du tubicolaire quadrilobé.

QUADRILOCULAIRE. adj. des 2 g. (pr. *koua-dri-lo-ku-lè-re*; ét. lat., *quatuor*, quatre; *loculus*, loge). Bot. Qui est partagé en quatre loges, comme l'anthère du liriodendre tulipifère, la baie de la parasette quadrifoliée, la capsule de l'épilobe, etc.

QUADRILOQUE. s. m. (pr. *koua-dri-lo-ke*). S'est dit pour Dialogue, ou entretien de quatre interlocuteurs.

QUADRILUNULÉ, ÉE. adj. (pr. *koua-dri-lu-nu-lé*; ét. lat., *quatuor*, quatre; *lunula*, croissant). Entom. Qui est marqué de quatre taches en forme de croissant, comme la coccinelle quadrilunulée.

QUADRIMACULÉ, ÉE. adj. (pr. *koua-dri-ma-cu-lé*; ét. lat., *quatuor*, quatre; *macula*, tache). Hist. nat. Qui est marqué de quatre taches.

QUADRIMANE. adj. des 2 g. (pr. *koua-dri-ma-ne*; ét. lat., *quatuor*, quatre; *manus*, main). Entom. Se dit d'insectes qui ont quatre tarses dilatés. ‖ QUADRIMANES. s. m. pl. Section de la tribu des carabiques, comprenant ceux de ces insectes coléoptères dont les mâles ont les quatre tarses antérieurs dilatés.

QUADRIMOUCHETÉ, ÉE. adj. (pr. *koua-dri-mou-che-té*). Zool. Qui porte quatre taches ou mouchetures, comme la nitidule quadrimouchetée.

QUADRIN. s. m. (pr. *koua-drin*; du lat. *quatuor*, quatre). Métrol. anc. Petite monnaie de la valeur d'un liard.

QUADRINÉ, ÉE. adj. (pr. *koua-dri-né*). Bot. Dont les feuilles se composent de quatre folioles à l'extrémité du pédoncule, comme le lierre tétraphylle.

QUADRINGENTESIMO. adv. lat. (pr. *koua-drein-jein-té-si-mo*). Quatre centièmement. Il s'emploie pour désigner le quatre centième objet d'une série, 400°, quand on a commencé à compter par *primo, secundo, tertio*, etc. On dit ensuite *quadringentesimo primo, quadringentesimo secundo*, etc.

QUADRINITÉ. s. f. (pr. *koua-dri-ni-té*). S'est dit pour Réunion de quatre unités ou de quatre individus en un seul et unique tout. Plusieurs ont par la somme totale des âges supputés par Hésiode, compté leurs vies être de 9720 ans, nombre composé de unité passante en *quadrinité*, et la *quadrinité* entière quatre fois en soi doublée, puis le tout cinq fois multiplié par solides triangles. (Rabel.)

QUADRINÔME. s. m. (pr. *koua-dri-nô-me*; du lat. *quadrinus*, et du gr. νομή, part, division). adj. Expression algébrique composée de quatre termes.

QUADRIOCTONAL, ALE. adj. (pr. *koua-dri-ok-to-nal*; ét. lat., *quatuor*, quatre; *octoni*, huit). Minér. Qui a la forme d'un prisme octogone à sommets dièdres, comme l'arragonite.

QUADRIPARTI, IE. adj. (pr. *koua-dri-par-ti*; du lat. *quadripartitus*). Bot. Qui a quatre incisions aiguës et profondes.

— Mathém. Partage en quatre parties d'un nombre ou d'une figure géométrique.

QUADRIPARTITE. adj. des 2 g. (pr. *koua-dri-par-ti-te*; ét. lat., *quatuor*, quatre; *pars*, partie). Bot. Qui est divisé en quatre parties, comme le calice de la gentiane champêtre, le placentaire de la parnassie des marais.

QUADRIPARTITION. s. f. (pr. *koua-dri-par-ti-si-on*). Didact. Partage d'une chose en quatre.

QUADRIPENNE. adj. des 2 g. (pr. *koua-dri-penne*; ét. lat., *quatuor*, quatre; *penna*, aile). Entom. Qui a quatre ailes [illegible] appendices en forme d'ailes, comme le [illegible] quadripenne, chez lequel on voit un appendice palmé [illegible] [illegible] du groupe des insectes aséfytres, comprenant ceux qui ont quatre ailes.

QUADRIPÉTALÉ. adj. des 2 g. (pr. *koua-dri-pé-ta-lé*). Bot. Qui a quatre pétales. Synonyme peu usité de Tétrapétale.

QUADRIPHYLLE. adj. des 2 g. (pr. *koua-dri-fi-le*; du lat. *quadrinus*, quatre, et du gr. φύλλον, feuille). Bot. Synonyme peu usité et mal formé de Tétraphylle. Calice quadriphylle.

QUADRIPLOMBIQUE. adj. m. (pr. *koua-dri-plon-bi-ke*). Chim. Se dit d'un sel de plomb qui contient quatre fois autant de base que d'acide, comme le nitrite quadriplombique.

QUADRIPONCTUÉ, ÉE. adj. (pr. *koua-dri-ponk-tu-é*; ét. lat., *quatuor*, quatre; *punctum*, point). Entom. Qui est marqué de quatre points coloriés, comme le taon quadriponctué, le mylabre quadriponctué.

QUADRIPUSTULÉ, ÉE adj. (pr. *koua-dri-puss-tu-lé*; ét. lat., *quatuor*, quatre; *pustula*, pustule). Zool. Qui est marqué de quatre points rouges semblables à des pustules.

QUADRIRADIÉ, ÉE. adj. (pr. *koua-dri-ra-dié*; ét. lat., *quatuor*, quatre; *radius*, rayon). Conchyl. Qui est partagé en quatre rayons, comme le peigne quadriradié.

QUADRIRAYÉ, ÉE. adj. (pr. *koua-dri-rè-yé*). Didact. Qui est marqué de quatre raies colorées.

QUADRIRÈME. s. m. (pr. *koua-dri-rè-me*; du lat. *quadriremis*). Antiq. Navire à quatre rangs de rames.

QUADRIRHOMBOÏDAL, ALE. adj. (pr. *koua-dri-ron-bo-i-dal*; ét. lat., *quatuor*, quatre; *rhombus*, rhombe). Minér. Dont les cristaux ont des faces qui offrent la combinaison de quatre rhomboïdes, comme la chaux carbonatée.

QUADRISACRAMENTAL. s. m. (pr. *koua-dri-ça-kra-man-tal*). Hist. relig. Nom donné à certains sectaires du XVIe siècle, qui n'admettaient que quatre sacrements : le baptême, l'eucharistie, la pénitence et l'ordre de prêtrise.

QUADRISAÏEUL, EULE. s. (pr. *koua-dri-za-ieul*). Le grand-père, la grand'mère du bisaïeul. Henri IV était le quadrisaïeul de Louis XV. Peu usité.

QUADRISEL. s. m. (pr. *koua-dri-cel*). Chim. Sel qui contient quatre fois autant de base que d'acide, ou d'acide que de base.

QUADRISÉLÉNITE. s. m. (pr. *koua-dri-cé-lé-ni-te*). Chim. Sel qui contient quatre fois autant d'acide sélénieux que de base.

QUADRISEXDÉCIMAL, ALE. adj. (pr. *koua-dri-seks-dé-ci-mal*; ét. lat., *quatuor*, quatre; *sexdecim*, seize). Minér. Dont les cristaux ont vingt facettes, comme le zircon quadrisexdécimal.

QUADRISILLONNÉ, ÉE. adj. (pr. *koua-dri-ci-io-né*). Didact. Qui est marqué de quatre sillons.

QUADRISULCE. adj. des 2 g. (pr. *koua-dri-zul-se*; ét. lat., *quatuor*, quatre; *sulcus*, sillon). Mamm. Qui a le pied partagé en quatre sabots. ‖ QUADRISULCES. s. m. pl. Famille de mammifères ongulés, qui ont les pieds divisés en quatre sabots, comme les cochons, les hippopotames, etc.

QUADRISULFURE. s. m. (pr. *koua-dri-çul-fu-re*). Chim. Sulfure contenant quatre fois autant de soufre qu'une autre combinaison de la même base, comme le quadrisulfure potassique.

QUADRISYLLABE. s. m. (pr. *koua-dri-cil-la-be*; ét. lat., *quadrinus*, quatre; *syllaba*, syllabe). Gramm. Mot composé de quatre syllabes. On dit mieux *tétrasyllabe*.

QUADRISYLLABIQUE. adj. des 2 g. (pr. *koua-dri-cil-la-bi-ke*). Qui a rapport aux quadrisyllabes.

QUADRITRIGÉSIMAL, ALE. adj. (pr. *koua-dri-tri-gé-si-mal*; ét. lat., *quatuor*, quatre; *triginta*, trente). Minér. Dont les cristaux ont trente-quatre faces, comme la baryte sulfatée quadritrigésimale.

QUADRITUBERCULÉ, ÉE. adj. (pr. *koua-dri-tu-ber-ku-lé*; ét. lat., *quatuor*, quatre; *tuberculum*, tubercule). Entom. Qui porte quatre tubercules, comme le corselet du macronyche quadrituberculé.

QUADRIVALVE. adj. des 2 g. (pr. *koua-dri-val-ve*; ét. lat., *quatuor*, quatre; *valva*, valve). Bot. Qui se partage en quatre valves, comme la capsule de l'épilobe.

QUADRIVALVÉ, ÉE. adj. (pr. *koua-dri-val-vé*). Bot. Qui s'ouvre en quatre valves.

QUADRIVALVULÉ, ÉE. adj. (pr. *koua-dri-val-vu-lé*). Bot. Qui a quatre petites valves, comme les anthères du laurier de Perse.

QUADRIVE. s. m. (pr. *koua-dri-ve*; ét. lat., *quatuor*, quatre; *via*, chemin, rue). Se disait pour Endroit où aboutissent quatre rues. *Par les quadrives et platées*. Par les carrefours et les places. C'est un latinisme que Rabelais met dans la bouche d'un Limousin, caricature des pédants de son époque. Ils (ceux qui transportent les mots latins dans la langue française) transfrètent la verbocination latiale par les quadrives et platées de Lutèce. (Thory.)

QUADRIVIENS. adj. et s. m. pl. (pr. *koua-dri-viein*). Myth. rom. Se dit des dieux qui présidaient aux carrefours.

QUADRIVIUM. s. m. (pr. *koua-dri-vi-omm*). Hist. littér. S'est dit autrefois, dans [illegible] [illegible] quatre arts mathématiques, c'est-à-dire l'arithmétique, la musique, la géométrie et l'astronomie. Le quadrivium de Boèce.

QUADROXALATE. s. m. (pr. *koua-drok-sa-la-te*). Chim. Sel qui contient quatre fois autant d'acide qu'un oxalate simple.

QUADROXYDE. s. m. (pr. *koua-drok-si-de*). Chim. Oxyde qui contient quatre fois autant d'oxygène qu'un autre.

QUADRUÉE. s. f. (pr. *koua-dru-é*; du lat. *quadriga*, char à quatre chevaux). Métrol. Ce que quatre chevaux peuvent labourer en un [illegible]

QUADRULE. s. f. (pr. *koua-dru-le*). Conchyl. Genre de coquilles bivalves.

QUADRUMANE. adj. des 2 g. (pr. *koua-dru-ma-ne*; ét. lat., *quatuor*, quatre; *manus*, main). Mamm. Qui a des mains comme l'homme, et des pieds conformés comme des mains. Les animaux quadrumanes. Le singe est un animal quadrumane. ‖ QUADRUMANES. s. m. pl. Ordre de la classe des mammifères, comprenant ceux dont les quatre membres se terminent par une main. Ce sont les animaux les plus rapprochés de l'homme; ils lui ressemblent assez par leur forme, par leur visage et les yeux dirigés en avant; mais certains d'entre eux s'éloignent de notre espèce en prenant un museau de plus en plus allongé, une démarche plus exclusivement quadrupède.

QUADRUMVIR. s. m. (pr. *koua-drom-vir*). Antiq. rom. V. QUATUORVIR.

QUADRUPÈDE. adj. des 2 g. (pr. *koua-dru-pè-de*; ét. lat., *quatuor*, quatre; *pes*, pied). Mamm. Qui a quatre pieds. Parmi les animaux quadrupèdes, il y en a de féroces et de domestiques.

— QUADRUPÈDES. s. m. pl. Autrefois, on désignait sous ce nom tous les animaux indistinctement qui ont quatre pieds. Ce terme était impropre, car les lézards, les grenouilles, quadrupèdes de nature, ne l'étaient pas de classification, bien qu'ils aient quatre pattes; ils sont ovipares et ils n'allaitent pas leurs petits. Ils ont d'ailleurs le sang froid, la respiration lente, le cœur à un seul ventricule; leur corps n'est point couvert de poils, comme chez la plupart des mammifères, qui sont toujours pourvus d'un cœur à deux oreillettes et à deux ventricules, qui ont un sang chaud, une respiration rapide et une foule d'autres attributs particuliers. La démarche à quatre pieds des ovipares est rampante; ils se traînent sur le sol humide et dans la fange plutôt qu'ils ne marchent; aussi les a-t-on rangés dans la classe des reptiles. Buffon appliquait ce nom aux mammifères, quoique tous n'aient point quatre pieds, et que quelques-uns n'en aient pas même du tout. Lorsqu'on veut comprendre dans la classe des quadrupèdes les singes qui ont deux bras et deux pieds, les phoques, les morses, dont les pattes de derrière sont réunies et presque soudées ensemble; et même les cétacés, tels que les baleines, les dauphins et les marsouins, qui sont tous des animaux vivipares et qui allaitent leurs petits, le même mot n'est pas exact, puisque les cétacés n'ont pas quatre pattes, et puisque les singes, les chauves-souris, etc., ne sont pas de véritables quadrupèdes à la rigueur. Aussi Latreille réserve cette dénomination pour une section de cette classe renfermant ceux qui ont effectivement quatre pieds, qui produisent leurs petits vivants et qui les allaitent. Les quadrupèdes vivipares. Les quadrupèdes ovipares. Les *quadrupèdes* eux-mêmes transportent les plantes d'une contrée à l'autre. (A. Martin.) Le sens de la vue est plus étendu, plus distinct et plus vif dans l'oiseau que dans les *quadrupèdes*. (Buff.) Les vrais *quadrupèdes* sont les solipèdes et les pieds fourchus. (Id.)

— Se dit aussi au singulier des animaux qui ont quatre pieds. Un grand, un petit quadrupède.

QUADRUPÉDOLOGIE. s. f. (pr. *koua-dru-pé-do-lo-ji*; du lat. *quadrupes*, et du gr. λόγος, discours). Description, traité des quadrupèdes.

QUADRUPLANT. (pr. *koua-dru-plan*). part. prés. du v. Quadrupler. Il est toujours invariable.

QUADRUPLANT, ANTE. adj. (pr. *koua-dru-plan*). Minér. Se dit d'une variété dont le signe est composé d'exposants en progression, avec cette différence que l'un est répété quatre fois, comme dans la chaux carbonatée quadruplante.

QUADRUPLATEUR. s. m. (pr. *koua-dru-pla-teur*). Hist. rom. Se dit des délateurs pour crime d'État, auxquels on donnait le quart des biens de l'accusé.

QUADRUPLE. s. m. (pr. *koua-dru-ple*; du lat. *quadruplum*). Quatre fois autant. Mon jardin est le quadruple du vôtre. Vendre un objet le quadruple de sa valeur; le vendre au quadruple. Condamner quelqu'un à payer le quadruple de la somme qui manquait dans sa recette; le condamner au quadruple. Le mal se vend chez vous au *quadruple* du bien. (La Fontaine.)

— Métrol. Double pistole d'Espagne. Elle valait, avant 1772, 85 fr. 49 c.; de 1772 à 1785, 83 fr. 90 c.; depuis 1786, 81 fr. 51 c. Quadruple faux. Quadruple qui n'est pas de poids. ‖ Pièce de quatre louis qui n'a jamais eu cours forcé. ‖ Monnaie des îles Ioniennes, valant 81 fr. 17 c. ‖ En France, on a donné ce nom à une pièce d'or fabriquée sous Louis XIII, et [illegible] royaume, et se trouve une croix couronnée de quatre couronnes. ‖ Monnaie espagnole usitée à la Martinique et à la Guadeloupe. Elle valait 87 fr. 75 c. à la première de ces colonies, et 86 fr. à la seconde.

QUADRUPLE. adj. des 2 g. (pr. *koua-dru-ple*). Se dit de ce qui est quatre fois plus fort. Vingt est quadruple de cinq. Payer une amende quadruple de la somme retenue indûment.

— Hist. *Quadruple alliance*. Traité entre quatre puissances. Il se dit principalement d'un traité signé à Londres, le 2 août 1718, entre la France, l'Angleterre et l'Autriche. La quatrième puissance fut la Hollande, qui adhéra plus tard au traité. Le but de la quadruple alliance était d'assurer la couronne au régent en cas de mort

du jeune roi. || Se dit aussi d'un traité conclu en 1834 entre la France, l'Angleterre, l'Espagne et le Portugal, pour maintenir le gouvernement constitutionnel dans ces deux derniers Etats. || Se dit enfin d'une alliance formée entre la Russie, l'Angleterre, la Prusse et la Porte-Ottomane, au mois de juillet 1840, contre Méhémet-Ali, pacha d'Egypte.

— Mus. *Quadruple croche.* Note qui ne vaut que le quart d'une croche, ou la moitié d'une double croche. Le nom de quadruple lui vient de ce que sa queue porte quatre crochets, au lieu que celle de la croche n'en porte qu'un.

QUADRUPLÉ, ÉE. part. pass. du v. Quadrupler. S'empl. adjectiv. Somme quadruplée.

— *Quadruplé par.* Le capital a été quadruplé par l'activité de mon associé.

QUADRUPLER. v. a. 1re conj. (pr. *koua-dru-plé;* rad. *quadruple*). Prendre quatre fois le même nombre. Quadrupler une somme. Quadrupler son revenu.

— v. n. Être augmenté au quadruple. Son bien a quadruplé dans le commerce.

— SE QUADRUPLER. v. pron. Être quadruplé. Son bien s'est quadruplé.

QUADRUPLÉTÉ, ÉE. adj. (pr. *koua-dru-plé-té*). Techn. Se dit de la chaîne des rubans de soie, quand elle est formée de quatre fils.

QUADRUPLICATION. s. f. (pr. *koua-dru-pli-ka-ci-on*). S'est dit, moins heureusement, dans le même sens que *quadruplique.*

QUADRUPLIQUE. s. f. (pr. *koua-dru-pli-ke*). Anc. prat. Réponse aux tripliques, ou quatrième réplique dans un plaidoyer ou dans une discussion. Montaigne dit en parlant de Machiavel et des écrivains qui l'ont attaqué : Il s'y trouverait toujours, à un tel argument, de quoi fournir réponses, dupliques, répliques, tripliques, *quadrupliques*, et cette infinie contexture de débats que notre chicane a allongée tant qu'elle a pu en faveur des procès.

QUADRUPLIQUER. v. a. 1re conj. (pr. *koua-dru-pli-ké*). Se disait pour Quadrupler.

— v. n. Se disait pour Faire une quadruplique.

QUADRUSSIS. s. m. (pr. *koua-drus-siss*). Métrol. anc. Monnaie romaine qui valait 4 as.

QUAI. s. m. (pr. *ké;* du vieux lat. *caïare*, arrêter, retenir, parce que le courant de l'eau d'une rivière se trouve resserré entre les quais). Levée ordinairement revêtue de pierres de taille et faite le long d'une rivière, entre la rivière même et les maisons, pour rendre le chemin plus commode et pour empêcher le débordement de l'eau, ou pour empêcher l'éboulement des terres. Plusieurs grandes villes, telles que Rome et Londres, n'ont pas de quais. Les plus beaux sont ceux de Paris; le plus ancien, celui des Augustins, date de 1312. Quai revêtu de pierres de taille. Les quais de Paris sont magnifiques. Maison bâtie sur le quai, donnant sur le quai. Se promener sur les quais.

> Au lieu de la verdure
> Qui renferme le fleuve en sa molle ceinture,
> L'eau dans des *quais* de pierre accuse sa prison.
> (DELILLE.)

— Mar. Muraille qui borde un port, un bassin, une rivière, que la plus haute élévation des marées ne peut pas atteindre, et contre laquelle se placent les bâtiments pour recevoir ou livrer leur cargaison. Il y a dans les ports de commerce un officier appelé maître de quai, qui est chargé de la police du port. Nous amarrâmes au *quai* du port. (Chateaub.) || Un bâtiment est *à quai*, lorsqu'il est le long d'un quai.

— Chem. de fer. Se dit des trottoirs et plates-formes régnant le long des voies d'embarquement et de débarquement des voyageurs et des marchandises. Les voyageurs ne doivent être admis sur les quais qu'au moment même de l'arrivée et du départ.

QUAIAGE. s. m. V. QUAYAGE.

QUAICHE. s. f. Mar. Petite embarcation des mers du Nord, à un pont. La quaiche est mâtée en fourche, comme le yacht.

QUAIGH. s. m. Relat. Vase de bois dont les Écossais se servent au lieu de verre à boire. Il est formé de petites douves et cerclé comme un tonneau.

QU. IRTAGE. s. m. Anc. cout. Droit sur le grain.

QUAIT. s. m. Vingt-six feuilles de papier.

QUAKER ou **QUACRE.** s. m. (pr. *koua-kre;* de l'angl. *quaker*, trembleur. On a donné ce nom à ceux de cette secte, parce qu'ils sont [illegible] Dieu, et que, dans les commencements, ils se glorifiaient des contorsions qu'ils faisaient dans leurs exercices de *piété* pour paraître trembler en présence de Dieu). Nom d'une secte religieuse établie principalement en Angleterre et dans les Etats-Unis d'Amérique. George Fox, cordonnier dans un village du comté de Leicester, fut, en 1650, le fondateur de la Société des Amis, appelés *quakers*, qui s'éleva en Angleterre au milieu des guerres civiles du règne de Charles Ier. Cromwell multiplia ces sectaires par ses persécutions, et finit par les respecter, ou au moins par les craindre. De savants théologiens, Penn et Barclay, adoptèrent leurs opinions et leur firent des prosélytes en Hollande, en Allemagne et en Amérique. Les quakers n'admettent aucun sacrement, pas même le baptême ou la cène; ils ne prêtent jamais serment devant les tribunaux, et ils refusent de porter les armes, regardant la guerre comme une chose illicite; ils tutoient tout le monde, et ne se découvrent jamais la tête devant qui que ce soit. Tout quaker peut être reconnu ministre sans consécration, et tout individu, sans distinction d'âge ni de sexe, peut prendre la parole dans les assemblées. La morale et la conduite des quakers est très-austère. || *Quakers mouillés.* Nom que donnent les quakers à ceux d'entre eux qui recherchent les agréments de la société et les emplois publics.

— On a aussi écrit *quakre.*

> Préville. . . . .
> Qui par son jeu toujours facile,
> Toujours plaisant et varié,
> Parviendrait à fondre la bile
> Du *quakre* le plus ennuyé. (DORAT.)

— On dit au féminin *quakeresse.* Au reste, l'apparence du peuple dans les rues de la capitale de la Pensylvanie était agréable : les femmes, surtout les *quakeresses*, avec leur chapeau uniforme, paraissaient extrêmement jolies. (Chateaub.)

— Écrire et prononcer *quacre*, *quakeresse* et *quakérisme*, c'est choquer l'analogie d'une manière intolérable. Et si au pluriel on écrit *quakers*, faudra-t-il aussi prononcer *quacre?* Pour qu'il y eût quelque chose de supportable dans la francisation de ces mots, il faudrait écrire *couacre*, *couacresse*, *couacrisme*, ou écrire et prononcer *quaker*, *quakeresse*, *quakérisme.*

QUAKÉRISME. s. m. (pr. *koua-ké-riss-me*). Hist. relig. Doctrine des quakers, qui consiste principalement dans la suppression des formes du culte, et dans une grande austérité de mœurs, de langage et de costume. Le quakérisme se soutient toujours en Pensylvanie.

QUAKITE. s. f. (pr. *koua-ki-te*). Bot. Genre de plantes.

QUAL. s. m. (pr. *koual*). Zooph. Étoile de mer, frai des astéries. C'est un poison pour les hommes et pour les animaux, et c'est ce qui rend les moules dangereuses pendant l'été.

QUALIER. s. m. (pr. *koua-lie*). Bot. Genre de plantes du Brésil et de la Guiane, qui répandent une odeur très-suave. On en connaît six espèces. Elle appartient à la famille des vochisiées.

QUALIFICATEUR. s. m. (pr. *ka-li-fi-ka-teur;* rad. *qualifier*). Nom qu'on donne, en Espagne et en Italie, aux théologiens chargés de déterminer par leur avis la nature, la qualité, le genre et le degré d'un crime quelconque déféré à un tribunal ecclésiastique, et d'examiner les livres mis à l'index et les propositions dénoncées.

— *Qualificateurs du saint-office.* Se dit, dans les lieux où l'inquisition est établie, des théologiens qui prononcent sur les discours ou les écrits de ceux qui ont été déférés à l'inquisition, et décident si ces discours ou ces écrits sont hérétiques ou approchent de l'hérésie, etc.

QUALIFICATIF, IVE. adj. (pr. *ka-li-fi-ca-tif*). Gramm. Qui qualifie, qui exprime une qualité. Les adjectifs qualificatifs sont ceux qui expriment des qualités bonnes ou mauvaises qu'on attribue aux personnes ou aux choses, tels sont *grand, petit, long, court, sage, obéissant, soumis*, etc.

— Fig. Qui sert à qualifier une action. Une épithète peut être si *qualificative*, qu'elle réfléchisse une vie tout entière. (Noël.)

— Gramm. génér. *Proposition qualificative* ou *adjective.* V. PROPOSITION.

— s. m. Mot qui qualifie. Le qualificatif, soit adjectif, soit participe, s'accorde en genre et en nombre avec le substantif ou le pronom qu'il qualifie.

QUALIFICATION. s. f. (pr. *ka-li-fi-ca-ci-on;* rad. *qualifier*). Attribution d'une qualité, d'un titre. Qualification de faussaire. La qualification des délits, des crimes. Qualification juste. Qualification fausse. Qualification de marquis, de baron, de comte. Cette proposition a été qualifiée de téméraire, de scandaleuse, il faut voir si cette qualification est juste.

— Déclaration des qualités d'une proposition erronée.

— Iconol. Celle qui fait connaître la naissance, les qualités, les dignités, se représente par une femme qui s'appuie sur un bouclier où l'on voit un chiffre ou des armoiries, et qui déploie un papier sur lequel est tracé un arbre généalogique.

QUALIFICATIVE. adj. f. Chim. Se dit de l'analyse qui fait connaître les diverses natures des substances d'un composé.

QUALIFIÉ, ÉE. part. pass. du v. Qualifier. S'empl. adjectiv. Proposition qualifiée. Dès le second siècle, Lyon est *qualifié*, dans les actes civils, de ville métropolitaine. (Chateaub.)

— *Personne qualifiée.* Personne de qualité. || *Être qualifié, fort qualifié.* Être de qualité, de grande qualité. || *Les personnes les plus qualifiées de la ville.* Les personnes les plus considérables. || Ces expressions ont vieilli.

— Dr. Qui est accompagné de circonstances aggravantes.

— Anc. jurispr. *Crime qualifié.* Crime capital.

— Jurispr. *Vol qualifié.* Vol nocturne, avec effraction, à main armée, dans un lieu habité; il emporte les peines les plus graves.

— *Qualifié de.* L'ouvrage fut qualifié d'hérétique.

— *Qualifié par.* Être qualifié par sa fortune, par sa naissance, par ses charges. Être qualifié de marquis par le roi.

QUALIFIER. v. a. 1re conj. (pr. *ka-li-fi-é;* ét. lat., *qualis*, quel; *facere*, faire). Ce verbe double l'i dans toutes les personnes dont la terminaison commence par un i. *Je qualifie, nous qualifions, vous qualifiez. Je qualifiais, nous qualifiions, vous qualifiiez. Qualifie, qualifions, qualifiez. Que je qualifie, que nous qualifiions, que vous qualifiiez.* Marquer de quelle qualité est une chose, une proposition, une action. Qualifier une proposition d'erronée, d'impie. Qualifier un ouvrage d'hérétique. Qualifier de duel une rencontre.

— *Qualifier quelqu'un de fourbe, d'imposteur*, etc. Le traiter de fourbe, d'imposteur, etc.

— Attribuer un titre, une qualité à une personne. Qualifier quelqu'un chevalier, prince, duc. Sébastien Zamet, qui vécut sous les rois Henri III et Henri IV, dont il avait été l'ami, avait été cordonnier. Un de ses fils devint évêque de Langres, et un autre maréchal des camps et armées du roi. Il fut, sous Henri IV, le plus riche partisan que l'on connût à Paris. Au contrat de mariage d'une de ses filles, le notaire ne sachant comment le *qualifier*, lui témoigna son embarras. — *Qualifiez*-moi, lui dit froidement Zamet, seigneur de dix-sept cent mille écus. (Improv. fr.) || Dans la conversation, on dit souvent *qualifier de.* Qualifier quelqu'un de duc, de baron.

— Gramm. Exprimer la qualité. L'adjectif sert à qualifier le substantif.

— SE QUALIFIER. v. pron. Prendre le titre, la qualité. Se qualifier écuyer. Se qualifier marquis. Se qualifier docteur. || On dit quelquefois *Se qualifier de.* Se qualifier d'écuyer, de marquis.

— Absol. L'homme ne peut se *qualifier* à sa guise; sa nature ne change pas. (Boiste.)

QUALITÉ. s. f. (pr. *ka-li-té;* du lat. *qualitas*, fait de *qualis*). Ce qui fait qu'une chose est telle ou telle, bonne ou mauvaise, grande ou petite, chaude ou froide, blanche ou noire, etc. Bonté, petitesse, blancheur, noirceur, beauté, laideur, sont des qualités. La qualité de l'eau, du vin. La qualité d'une viande. La qualité d'une étoffe. La qualité d'une terre, d'un terroir. Cette étoffe est de bonne qualité. Les qualités de son style sont la précision et la clarté. Chacune de ces choses a des qualités propres et particulières qui la distinguent. Cela n'est pas de la qualité requise. La bonne qualité des aliments est essentielle à la santé. Vin de mauvaise qualité, de qualité médiocre, de qualité inférieure. La transparence et la netteté sont les *qualités* naturelles et essentielles du diamant. (Rayn.) Les vins de Portugal avaient trouvé plus de débouchés que leur goût et leur *qualité* ne permettaient de l'espérer. (Id.) Je ne sais si on ne devrait pas faire un peu plus d'attention à l'âge du lait, aussi bien qu'à sa *qualité.* (J.-J. Rouss.) Les vers et les maladies vermineuses, auxquels les enfants sont sujets, ont une cause bien marquée dans la *qualité* de leurs aliments. (Buff.) Les *qualités* des végétaux viennent immédiatement de la terre et de l'air; le tempérament et les autres *qualités* des animaux qui paissent l'herbe tiennent de près à celle des plantes dont ils se nourrissent. (Id.) Les *qualités* que nous remarquons dans les objets, en conséquence d'une comparaison, se nomment relatives; au contraire, si les *qualités* que nous remarquons dans les choses paraissent leur appartenir, indépendamment de toute comparaison de notre part, nous les nommons absolues. (Id.) Nous n'acquérons des connaissances qu'à proportion que nous démêlons une plus grande quantité de choses, et que nous remarquons mieux les *qualités* qui les distinguent. (Id.) Il y a des choses qui sont obscures, qui se confondent entre elles, et où il est impossible de démêler les *qualités* par où elles puissent se distinguer. (Id.)

— La qualité de la chose est souvent fort importante à considérer. Ainsi, lorsqu'une chose indéterminée a été léguée, l'héritier n'est pas obligé de la donner de la meilleure qualité, mais il ne peut l'offrir de la plus mauvaise.

— Peint. Se dit des couleurs. Cet avantage semble plutôt être la récompense du faire que l'effet de la *qualité* des couleurs. (Dider.)

— *Ce vin a de la qualité.* Il a de la sève qui le distingue des vins communs.

— Anc. philos. *Qualité occulte.* Propriété des corps dont la cause est inconnue. Le chien arrêtait la perdrix par une qualité occulte. Le serpent basilic charmait par sa puissance occulte l'homme ou sa proie. L'aimant attirait le fer par une propriété occulte, comme le succin [illegible] sans doute rejeter les qualités occultes; il faut examiner l'univers comme une horloge. (Volt.) || *Qualité sympathique.* Propriété des corps que l'on regardait comme le résultat de la sympathie. La blessure d'une victime se rouvrait en présence de l'assassin par une qualité sympathique. Des poudres sympathiques attiraient le fer hors des plaies, ou faisaient sortir les venins du corps. || Les péripatéticiens, d'après Aristote, établissaient dans la nature *quatre premières qualités* pour les quatre éléments admis déjà par Empédocle et par d'autres philosophes. Ainsi, le feu était chaud, comme l'air était froid; la terre était froide, comme l'eau humide. On établit, en concordance de ces éléments, quatre saisons, l'été, l'hiver, le printemps, l'automne; quatre températures, la chaude, la froide, l'humide et la sèche; quatre humeurs, la bile, la pituite, le sang, l'atrabile; quatre complexions, la bilieuse, la flegmatique, la sanguine, la mélancolique; quatre affections, la colère, la crainte, la joie, la tristesse; quatre âges, la virilité, l'enfance, la jeunesse, la vieillesse; quatre époques du jour, minuit, midi, le matin, le soir.

— Anc. médec. Les galénistes admettaient différentes qualités dans les médicaments; ils prétendaient qu'il y en avait de froids ou de chauds, de secs ou d'humides, c'est-à-dire propres à reproduire ou à échauffer, à humecter ou à dessécher le corps. || On dit encore que le nitre est rafraîchissant, la graine de lin humectante, etc.

— Philos. *Qualités premières.* Se dit, dans le cartésianisme, de certaines propriétés des corps, que l'on distingue des *qualités secondes* ou *secondaires.* Les *qualités premières*, que l'on peut réduire à l'étendue, existent réellement dans les corps, qui sans elles ne seraient pas; les *qualités secondes*, telles que la saveur, la couleur, ont bien leur cause dans la disposition moléculaire des corps, mais elles ne consistent réellement que dans les modifications de notre âme qui les perçoit. || *Qualité des jugements.* Se dit, dans quelques anciens systèmes de logique, et dans le kantisme, de la propriété qu'ont les jugements d'être affirmatifs, négatifs ou indéfinis.

— Philos. hermét. *Les quatre premières qualités.* La chaleur, la froideur, la sécheresse et l'humidité. || Jadis les alchimistes attribuaient une foule de qualités, la plupart imaginaires, à leurs principes, le soufre, le sel, l'huile, etc.

— Phys. Propriété ou affection d'un être quelconque, par laquelle il affecte nos sens, et nous démontre son existence, telles sont la solidité, la fluidité, la dureté, la mollesse, la gravité, l'élasticité, etc.

— On dit des plantes, qu'elles ont des qualités, ou plutôt des propriétés fébrifuges ou amères.

— Inclination, habitude, talent, disposition bonne ou mauvaise. Qualités naturelles. Qualités acquises. Les qualités du corps et de l'esprit. C'est un homme qui a beaucoup de bonnes qualités, de belles qualités, de rares qualités, d'excellentes qualités. Des qualités louables, extraordinaires, héroïques. Avoir de grandes qualités. Avoir beaucoup de mauvaises qualités. Ce grand roi, plus capable encore d'être touché par le mérite que par le sang, ne se lassait point d'admirer les excellentes *qualités* de Madame. (Boss.) Tout ce que peuvent faire non-seulement la naissance et la fortune, mais encore les grandes *qualités* de l'esprit, pour l'élévation d'une princesse, se trouve rassemblé et puis anéanti dans la nôtre. (Id.) Je n'ai rien fait pour Madame, quand je vous ai représenté tant de belles *qualités* qui la rendaient admirable au monde, et capable des plus hauts desseins. (Id.) Avec tant de grandes et tant d'aimables *qualités*, qui eût pu refuser à Madame son admiration? (Id.) Que ne doit-on pas craindre des vices, si les bonnes *qualités* sont si dangereuses! (Id.) Notre siècle a vu un sujet aimer son roi pour ses grandes *qualités*, non pour sa dignité, ni pour sa fortune. (Fléch.) L'adulateur, en prêtant aux grands les *qualités* louables qui leur manquent, leur fait perdre celles mêmes que la nature leur avait données. (Mass.) La première *qualité* d'un bon roi est sa fermeté. (Louis XIV.) Dans le commerce de la vie, nous plaisons plus souvent par nos défauts que par nos bonnes *qualités.* (Boinvill.) Les *qualités* communes aux peuples de l'Italie et de la Grèce, les *qualités* permanentes, dont le germe s'est maintenu sous tous les gouvernements, sont une imagination vive et brillante, une sensibilité rapidement excitée. (Sismondi.)

— Se dit quelquefois des bonnes qualités seulement. Avoir beaucoup de qualités. C'est être injuste envers cet homme, que de ne vouloir lui reconnaître aucune qualité.

— Noblesse distinguée. C'est un homme, c'est une femme de qualité, de grande qualité. Être de qualité. Des gens de première qualité. Faire l'homme de qualité. Un homme de *qualité* devrait avoir plus de mémoire qu'un autre; car, s'il manque à sa parole, il se dégrade. (Mme de Puysieux.) C'est une terrible chose que la *qualité*: elle donne à un enfant qui vient de naître une considération que n'obtiendraient pas cinquante ans de travaux et de vertus. (Pasc.)

> Tous les jours à la cour un sot de *qualité*
> Peut juger de travers avec impunité. (BOILEAU.)

— Se dit des titres que prend, que reçoit une personne à cause de sa naissance, de sa charge, de sa dignité, de sa profession, etc. Prendre la [illegible] de préfet, de maire, de magistrat, d'administrateur. La qualité de citoyen, de juré, d'électeur, d'étranger, etc. La qualité d'avoué, d'huissier, etc. Ils vont tous ensemble se confondre dans un abîme où l'on ne connaît plus ni prince ni roi, ni toutes ces autres *qualités* superbes qui distinguent les hommes. (Boss.) Le prince de Condé n'avait pas toujours égard à sa *qualité* ni à son âge. (Lenet.)

— Jurispr. Titre qui rend habile à exercer quelque droit. Qualité de légataire, de donataire, de créancier, de tuteur, etc. Avoir, n'avoir pas qualité pour faire quelque chose. Avoir qualité pour intervenir dans un procès. S'il veut être reçu en cause, il faut qu'il prenne qualité. Prendre qualité d'héritier par bénéfice d'inventaire. Disputer la qualité de quelqu'un. Les qualités des parties. Sans que les qualités puissent nuire ni préjudicier. Il faut d'abord, dans un procès, poser, régler, établir les qualités, convenir des qualités.

— Fig. et fam. *Avoir qualité pour faire une chose.* Avoir titre pour la faire, être autorisé à la faire. Vous n'avez point qualité pour nous donner des avis si sévères.

— Anc. jurispr. Conclusion. Poser des qualités.

— Procéd. *Les qualités d'un arrêt, d'un jugement.* La partie d'un arrêt, d'un jugement qui contient les noms, les professions, les demeures, etc., des parties, ainsi que leurs différentes demandes et conclusions. Signifier les qualités. Rédiger des qualités.

— Mar. *Avoir de bonnes qualités.* Se dit d'un navire qui marche bien, qui porte gracieusement ses voiles, etc. || *Avoir de mauvaises qualités.* Exécuter difficilement les manœuvres.

— *En qualité de.* loc. prépos. Comme, à titre de. Avoir un privilége en qualité de secrétaire du roi. Procéder en qualité de tuteur. Agir en qualité de parent.

— On emploie aussi cette locution avec un adjectif déterminatif. En ma qualité de père, en ma qualité de chef, je m'y suis opposé. En cette qualité, j'ai droit de surveillance. En quelle qualité procède-t-il?

— Syn. comp. QUALITÉ. TALENT. Les *qualités* forment le caractère de la personne, elles sont naturelles; les *talents* en sont l'ornement; ils sont acquis. *Qualité* s'emploie en bien ou en mal; *talent* ne s'emploie qu'en bonne part. || QUALITÉ. CONDITION. On n'est de *qualité* que par la naissance; on est de *condition*, par l'état qu'on remplit, par l'emploi dont on est chargé.

QUALITUOR. s. m. (pr. *koua-li-tu-or*). Hortic. Sorte de raisin noir peu commun.

QUAMETS. s. m. Gramm. hébr. Nom d'un des points voyelles des Hébreux, il représente *a* long. || *Quamets-chaion* ou *quamets-quateph.* Autre point voyelle qui vaut *o* bref.

QUAMOCLITE. s. m. (pr. *koua-mo-kli-te*). Bot. Genre de plantes de la famille des convolvulacées, dont on compte une centaine d'espèces, toutes étrangères à l'Europe. || On a aussi confondu sous ce nom vulgaire plusieurs convolvulacées des genres ipomée et liseron.

QUAMQUAM. s. m. (pr. *kouamm-kouamm*). Didact. Discours latin prononcé à l'ouverture d'une thèse. Ramus fut un des premiers à prononcer le mot *quamquam* en faisant entendre toutes les lettres; on l'articulait autrefois comme s'il y avait *cancan.*

QUAND. adv. (pr. *kan*; du lat. *quando*). Lorsque, dans le temps que. Quand je pense à la fragilité des choses humaines. Quand Dieu créa le monde. Quand les armées furent en présence. J'irai vous voir quand je pourrai. Je ne sais quand j'y pourrai aller. J'irai vous trouver, mais je ne puis pas dire quand, je ne sais ni quand ni comment. On ne se trompe pas *quand* on attribue tout à la prière. (Boss.) *Quand* je vois des années si pleines et si bien marquées par les bonnes œuvres, *quand* je vois dans une vie si réglée tant de jours, tant d'heures, tant de moments comptés et alloués pour l'éternité, je ne puis ni m'empêcher de dire : O vieillesse vraiment précieuse! (Id.) L'âme se dépouille de ce qu'il y a en elle de terrestre, même dans les affections les plus innocentes; telles sont les grâces qu'on trouve à la mort; mais c'est *quand* on l'a méditée, *quand* on s'y est longtemps préparé par de bonnes œuvres. (Id.) Quel progrès ne fait-on pas dans l'étude, *quand* on soutient de longues veilles par la santé et par la constance; *quand*, outre ses propres lumières, on a le conseil et la communication des grands hommes, et *quand* on joint à l'assiduité du travail, la facilité du génie. (Fléch.) *Quand* mon père me battait, ma mère, comme s'il ne s'en fût pas bien acquitté, se mettait de la partie, au lieu d'intercéder pour moi. (Le Sage.)

Quand ces rois, qui pouvaient vous disputer ce rang,
Sont prêts, pour vous servir, de verser tout leur sang,
Le seul Agamemnon, refusant la victoire,
N'ose d'un peu de sang acheter tant de gloire. (Rac.)

— Quelquefois on emploie *que* au lieu de répéter *quand.*

Quand un livre au Palais se vend et se débite,
Que chacun par ses yeux juge de son mérite,
L'Académie en corps a beau le censurer,
Le public révolté s'obstine à le louer. (Boil.)

— Racine a dit le *jour quand* pour le *jour où.*

O mont de Sinaï, conserve la mémoire
De ce jour à jamais auguste et renommé,
Quand sur son sommet enflammé
Dans un nuage épais le Seigneur enfermé,
Fit luire aux yeux mortels un rayon de sa gloire.

[illegible] venir, mais quand? Quand viendra l'accomplissement de vos promesses?

Quand verrai-je, ô Sion! relever tes remparts,
Et de tes tours les magnifiques faîtes!
Quand verrai-je de toutes parts
Tes peuples en chantant accourir à tes fêtes? (Rac.)

— Quel temps. Depuis quand est-il venu? De quand êtes-vous ici? A quand la partie est-elle remise? Jusques à quand me persécuterez-vous? Pour quand me donnez-vous parole? Et depuis *quand*, seigneur, tenez-vous ce langage? (Rac.)

— Dans les phrases interrogatives commencées par *quand*, le sujet peut se placer après le verbe, surtout lorsqu'il n'y a pas de complément.

Quand sera le voile arraché
Qui sur tout l'univers jette une nuit si sombre.
(Racine.)

— Il se place généralement après le verbe, quand il est exprimé par un pronom ou quand le verbe est sans régime. Quand viendrez-vous? Quand viendra cet homme?

— Il se met avant quand il est exprimé par un nom et que le verbe est au passif, ou qu'il a un régime, et on met après le verbe le pronom personnel, quoique le nom soit déjà exprimé. Quand cet homme sera-t-il fatigué de tant de courses? Quand cette femme commencera-t-elle à réfléchir?

— *Jusqu'à quand, jusques à quand.* Combien de temps encore. Jusques à quand me persécuterez-vous? Dieu détermine jusqu'à *quand* doit durer l'assoupissement, et *quand* aussi doit se réveiller le monde. (Boss.) Jusqu'à *quand* souffre-t-on que ce peuple respire? (Rac.)

— QUAND. conj. Encore que, quoique, bien que. Dans ce cas, il s'emploie avec un ou deux conditionnels : avec le conditionnel présent, si le verbe de la phrase relative est au futur ou au conditionnel présent. Je serai ou je serais votre ami, quand même ou quand bien même vous ne le voudriez pas. Quand je le voudrais, je ne le pourrais pas. Quand cela serait ainsi, que vous en reviendrait-il? Quand on découvrirait votre démarche, on ne pourrait la blâmer. Quatre-vingt-trois ans passés au milieu des prospérités, *quand* il n'en faudrait retrancher ni l'enfance, où l'homme ne se connaît pas, ni les maladies, où l'on ne vit pas, ni tout le temps dont on a toujours tant de sujet de se repentir, paraîtront-ils quelque chose aux yeux de l'éternité? (Boss.) *Quand* il luirait à l'heure de la mort quelques rayons de connaissance, les puissances de l'âme se trouvent liées par la douleur ou usées par l'habitude. (Fléch.) *Quand* nous n'aurions égard qu'au repos seul de notre vie; *quand* nous n'aurions point d'autre intérêt ici-bas que de nous préparer des jours heureux, quel bonheur de prévenir d'avance et d'étouffer dans leur naissance tant de passions violentes. (Mass.) *Quand* l'exemple des grands ne servirait qu'à autoriser la vertu, qu'à la rendre respectable sur la terre, qu'à lui ôter ce ridicule impie et insensé que le monde lui donne; *quand* l'exemple des grands n'aurait que cet avantage, quel honneur et quelle abondance de bénédictions pour un empire! (Id.) *Quand* vous me haïriez, je ne m'en plaindrais pas. (Rac.)

Et *quand* il ne perdrait que l'amour de son père,
Il en mourra, seigneur. (Racine.)

— On emploie le conditionnel passé quand le verbe de la phrase relative est au conditionnel passé. Je ne serais pas venu à bout d'achever, quand j'aurais travaillé toute la journée. Quand vous auriez réussi, que vous en serait-il revenu? Quand vous auriez consulté quelqu'un sur votre ouvrage, vous n'auriez pas mieux réussi. *Quand* la nature n'aurait pas donné à madame de Montausier tous ces avantages de l'esprit, elle aurait pu les recevoir de l'éducation. (Fléch.)

— On trouve cependant quelquefois les deux conditionnels en rapport. *Quand* vous ne sauriez ni le nom ni l'histoire de la personne dont je vous parle, *quand* vous auriez oublié toute la gloire de votre maison, ne reconnaîtriez-vous pas ici tous les traits d'une dame illustre, capable de former l'esprit et le cœur des enfants du plus grand des monarques? (Fléch.)

— On ajoute quelquefois *même* pour donner plus de force à l'expression. Je le ferais, quand même on me le défendrait.

— Corneille a dit *quand bien*, ce qui n'est pas français.

Et *quand* bien ce délai devrait tout hasarder,
Ma parole est donnée, et je la veux garder.
(Corneille.)

— On disait autrefois, *quand bien même*; on ne le dit plus aujourd'hui.

— Ce mot est quelquefois employé substantivement, ainsi que peuvent l'être tous les mots de la langue.

Les *quand*, les qui, les quoi, pleuvant de tous côtés,
Sifflent à son oreille, en tous lieux répétés.
(Voltaire.)

— QUAND ET QUAND. loc. prépos. (pr. *kan-té kan*). Vieux et pop. En même temps que. Il est parti quand et quand nous. Venez quand et quand moi. || Cette expression s'est écrite longtemps *quant et quant.* Les Gaulois dressèrent une armée à double front, terrible à voir, et *quant et quant* merveilleusement propre pour bien faire. (Fauchet.) La propension naturelle marchant *quant et quant* la raison. (Montaig.)

— *Quand et.* Anc. loc. prépos. Vieux et pop. Ils y plantèrent leur langue *quand et* leur [illegible] longtemps *quant et.* L'on peut dire que ces lettres périrent *quant et* ces beaux esprits. (Fauchet.)

— Syn. comp. QUAND. LORSQUE. *Quand* diffère de *lorsque*, en ce que le premier marque la circonstance du temps, et le second celle de l'occasion.

QUANDROS. s. m. (pr. *kouan-dros*). Pierre précieuse, que l'on disait exister dans le cerveau du vautour, et à laquelle on attribuait la propriété d'augmenter la sécrétion du lait. Cette pierre n'existe pas.

QUANGTONG. Géogr. V. CANTON.

QUANPIAN. s. m. Ornith. Oiseau du Brésil, qui offre des rapports avec le gobe-mouches noir à gorge pourpre et le tangara cardinal.

QUANQUAM. s. m. (pr. *kouan-kouamm*; du lat. *quanquam*, quoique, parce que ces harangues commençaient souvent par ce mot). Harangue latine que prononçait d'ordinaire un jeune écolier à l'ouverture de certaines thèses de philosophie ou de théologie. Faire le quanquam d'une thèse. Prononcer fort bien son quanquam. Vieux.

QUANQUAN. s. m. (pr. *kan-kan*; du lat. *quanquam*, quoique). V. CANCAN.

QUANQUANER. v. n. 1ʳᵉ conj. V. CANCANER.

QUANQUANIER, ÈRE. s. V. CANCANIER.

QUANT. adv. (du lat. *quantum*). Pour ce qui est de. Cet adverbe est toujours suivi de la prép. *à.* Quant à lui, il en usera comme il lui plaira. Quant à moi. Quant à ce qui est de moi. Je suis prêt quant à ce point-là. Quant aux événements de la guerre. Quant à tel article. Quant à cette affaire. *Quant* à la cour de Louis XIV et à son royaume, les esprits fins y apercevaient déjà un changement que les grossiers ne voient que quand la décadence est arrivée. (Volt.) *Quant* au besoin de vivre, un vignoble, un verger, une laiterie, un potager, fourniront agréablement à nos plaisirs. (B. de St-P.) Le sage observe le désordre public q[illegible] ne peut arrêter : il observe et montre sur son visage attristé la douleur qu'il lui cause; mais *quant* aux désordres particuliers, il s'y oppose et détourne les yeux, de peur qu'ils ne s'autorisent de sa présence. (J.-J. Rousseau.)

— On dit également *pour moi, pour nous*, ou *quant à moi, quant à nous. Quant* à la pauvre Adélaïde, elle ne paraît pas si heureuse à la lecture qu'à la représentation. (Volt.) *Quant* à nous, peuples modernes, l'Océan est pavé de nos boulets, de nos canons, des lingots du Pérou et du Mexique. (B. de St-P.) *Quant* à ce qui regarde ma subsistance, nous prendrons là-dessus les moyens que vous jugerez à propos. (J.-J. Rouss.) *Pour* toi, tire la plus aimable parure des fleurs. (B. de St-P.) *Pour* moi, j'avoue que je ne pouvais pas imaginer qu'il fût possible de faire bouillir de l'eau dans des marmites de bois. (Id.) *Pour* nous, soyons francs et sincères; nous n'avons rien à perdre à nous montrer tels que nous sommes aux honnêtes gens. (Mirab.)

— Vaugelas, Ménage, Bouhours et Th. Corneille, condamnaient *quant à moi, quant à vous, quant à lui*; il fallait, suivant eux, dire : pour moi, pour lui, pour vous. Aujourd'hui ces expressions sont reçues, mais seulement dans le style familier.

— Syn. comp. QUAND. QUANT. Beaucoup de personnes confondent ces deux mots, malgré la grande différence de signification qui les sépare. *Quand* s'écrivant avec un *d* signifie *lorsque*; et *quant* avec *t* a la signification de *relativement à, pour ce qui est de.* Le premier se distingue encore du second en ce que celui-ci est toujours suivi de la préposition *à.* || QUANT À. POUR. *Pour* convient mieux lorsqu'il s'agit de la personne qui régit le verbe, et *quant à* lorsqu'il s'agit de ce qui est régi par le verbe. *Quant à* moi, inspiré par un intérêt particulier, prend un air plus décidé, plus tranchant. *Pour moi*, ne désignant aucun motif, n'a ni faste ni prétention.

— *Quant et quant.* anc. loc. conj. En même temps. Hésiode corrige le dire de Platon, que la peine suit de bien près le péché; car il dit, qu'elle naît en l'instant et *quant et quant* le péché. (Montaigne.) V. QUAND.

— *Quant et nous.* Avec nous. Nous emportons nos fers quant et nous.

QUANT-À-MOI. s. m. Fam. Air fier et réservé. Se tenir sur son quant-à-moi. Se mettre sur son quant-à-moi. Garder son quant-à-moi.

— On dit, dans le même sens, *son quant-à-soi.*

— *Se mettre sur son quant-à-moi, sur son quant-à-soi.* Faire le suffisant, le hautain.

QUANTE-CONG. Myth. Divinité qu'on adore à la Chine. Les Chinois le regardent comme leur premier empereur. Ils lui attribuent l'invention de la plupart des arts nécessaires à la vie. Ce fut lui qui civilisa les Chinois encore sauvages, qui les rassembla dans les villes, et leur donna des lois propres à entretenir la société.

QUANTEFOIS. adv. S'est dit pour Combien de fois. O *quantefois*, reine et royale sœur. (Du Bellay.)

Quantefois une froide peur
M'a gelé le sang et le cœur. (Desportes.)

— Ce mot est aujourd'hui tout à fait hors [illegible] *de fois* est trop languissante pour être mise en vers, il serait à souhaiter que quelque grand poète le remît en usage par son autorité.

QUANTES. adj. f. pl. (pr. *kan-te*; du lat. *quanti*; combien, en quel grand nombre). Il n'est usité que dans ces locutions familières, *toutes et quantes fois que*, ou *toutes fois et quantes que.* Toutes les fois que. Autant de fois que. Je vous prêterai des livres toutes et quantes fois que vous voudrez. Je vous accompagnerai toutes fois et quantes qu'il vous plaira. Il a vieilli.

— Absol. *Toutes fois et quantes.* Autant de fois qu'on l'exigera, ou que l'occasion s'en présentera. Je ferai cela toutes fois et quantes. Il a vieilli.

— Nos pères disaient simplement *quantes fois* pour Combien de fois. *Quantes fois* s'est-il vanté à moi de la bride qu'il donnait aux siens. (Montaigne.)

— Se disait pour Combien grandes ou nombreuses; en quel nombre. *Quantes* victoires ont été tollues des mains des vainqueurs par les vaincus? (Rabelais.)

— Ce mot, autrefois en usage dans le langage familier, n'est plus employé que dans le langage populaire.

QUANTI. (pr. *kou-an-ti*). Jurispr. Mot latin qui signifie De combien, et qui est usité dans les locutions suivantes : *Quanti plurimi.* Le plus haut prix qu'une chose valait lors de l'exigibilité de la dette. || *Action quanti minoris.* Action par laquelle l'acheteur réclame du vendeur une partie du prix payé, parce que la chose avait, au moment de la vente, certains vices rédhibitoires.

— TUTTI QUANTI. (pr. *tout-ti kouann-ti*). Mots italiens qu'on emploie très-souvent pour signifier Tous tant qu'ils sont.

QUANTIÈME. adj. des 2 g. (pr. *kan-ti-è-me*; du lat. *quantus*). Se dit du rang, de l'ordre numérique d'une personne, d'une chose, d'un certain nombre de personnes ou de choses. Le quantième êtes-vous dans votre compagnie? Il est vieux. Celle qui saura prescrire à son mari le *quantième* pas finit le près, et le *quantième* pas donne commencement au loin, je suis d'avis qu'elle l'arrête entre deux. (Mont.) En enregistrant la devise, l'on ajoutait la *quantième* elle était, c'est à savoir, ou la centième ou la deux centième, que plus, que moins, etc. (Pasq.)

QUANTIÈME. s. m. Fam. Le quantième jour. Quel quantième de la lune, quel quantième du mois avons-nous? De quel quantième vous a-t-il écrit? Je ne sais de quel quantième sont ses lettres. Je ne saurais vous dire au juste le *quantième.* (Piron.)

— *Montre à quantième.* Montre qui marque le quantième du mois. Il y a des pendules qui ont des quantièmes perpétuels.

QUANTITATIF, IVE. adj. Néol. Qui tient à la quantité. Sous le rapport quantitatif.

— Chim. *Analyse quantitative.* Analyse qui énonce les proportions ou quantités des substances d'un composé.

QUANTITÉ. s. f. (pr. *kan-ti-té*; du lat. *quantitas*). Tout ce qui peut être mesuré ou nombré, tout ce qui est susceptible d'augmentation ou de diminution. Mesurer une quantité. Deux quantités égales. Comparer des quantités.

— Mathém. *Quantité continue.* L'étendue d'un corps en longueur, largeur et profondeur. La géométrie a pour objet la quantité continue. || *Quantité discrète.* Assemblage de plusieurs choses distinctes les unes des autres, comme les nombres, les grains d'un tas de blé. L'arithmétique a pour objet la quantité discrète. || La quantité concrète se divise en *quantité successive*, qui est le temps, et en *quantité continue*, qui est l'espace. || *Quantités algébriques.* Nombres indéterminés, ou que l'on rapporte à l'unité en général. || *Quantités positives.* Celles qui sont ou qu'on suppose précédées du signe de l'addition (+). || *Quantités négatives.* Celles qui sont affectées du signe de la soustraction (—). || *Quantités imaginaires.* Quantités qui n'ont qu'une existence symbolique, et qui diffèrent essentiellement des *quantités réelles.* || Le nombre est une *quantité numérique*; l'étendue, une *quantité géométrique.* || *Quantités homogènes.* Quantités qui ont un même nombre de facteurs. || *Quantités rationnelles.* Celles qui ont un rapport exprimable en nombres entiers ou fractionnaires avec l'unité. || *Quantités incommensurables.* Celles où ce rapport n'existe point.

— Mécan. *Quantité de mouvement.* Produit de la masse des corps en mouvement par leur vitesse. C'est la mesure de la force motrice.

— Multitude, abondance, nombre plus ou moins grand. Recueillir une grande quantité de blé. Il y avait quantité de monde à la promenade; il y en avait en quantité, en grande quantité, en petite quantité. La qualité des choses est préférable à la quantité. La vache donne du lait en grande *quantité.* (Berquin.) Les livres, les remèdes, les aliments, les conseils et les amis, doivent toujours être pris en petite *quantité*, mais bien choisie. (Boiste.) La prodigieuse *quantité* de gladiateurs et d'esclaves dont Rome et l'Italie étaient surchargées, a causé d'effroyables violences. (Boss.)

— *Quantité de gens, de personnes.* Un grand nombre de personnes. Quantité de gens ont dit cela, ont fait cela. Quantité de gens sont [illegible] quantité de personnes sont persuadées de son mérite. Le lait sert de boisson à *quantité* de peuples. (Buff.) Du temps de Charlemagne, il y avait *quantité* d'hommes libres en France. (B. de St-P.) Les maladies physiques du climat, telles que les fièvres de Guinée, ont fait périr *quantité* de nos matelots et de nos soldats. (Id.)

— Après *quantité de*, le verbe se met toujours au pluriel. Quantité de personnes se présentent. *Quantité* de gens redoutent le jugement public, mais très-peu se soucient des reproches de leur conscience. (Trad. de Sénèque.)

— Gramm. Durée du temps plus ou moins considérable qu'on emploie à prononcer une lettre, une syllabe; si l'on reste longtemps, la lettre ou la syllabe est dite longue; brève au contraire, si l'on s'y arrête peu dans la prononciation. La versification latine et la versification grecque sont fondées sur la quantité. Les règles de la quantité. Ne pas savoir la quantité. Savoir la quantité. Suivre la quantité. Faute

de quantité. La quantité d'un mot, d'une syllabe. || *Quantité naturelle*. La juste mesure de la durée du son dans chaque syllabe de chaque mot que nous prononçons conformément aux lois du mécanisme de la parole et de l'usage national. || *Quantité artificielle*. Application conventionnelle de la durée du son dans chaque syllabe de chaque mot, relativement au mécanisme artificiel de la versification métrique et du rhythme oratoire.

— Nous avons des mots qui ont des significations tout à fait différentes, dans leur quantité. Par exemple, une *tâche* à remplir n'est pas une *tache*, souillure; *tâcher* de faire son devoir ne se prononce pas comme *tacher* son habit. Il y a de la différence dans le sens comme dans la prononciation, entre *mâle*, animal, et *malle*, coffre; entre *mâtin*, chien, et *matin*, partie du jour; entre *pécher*, commettre une faute, et *pêcher*, prendre du poisson, etc.

— Dans nos langues modernes, qui admettent des vers rimés, il faut surtout faire attention à la dernière syllabe masculine, soit qu'elle termine le mot, soit qu'elle ait encore après elle une syllabe féminine. La rime ne serait pas soutenable si les sons correspondants n'avaient pas la même quantité. Ainsi, l'on a blâmé comme inexcusables ces deux vers de Boileau :

Un auteur à genoux dans une humble préface,
Au lecteur qu'il ennuie a beau demander grâce;

Et ces deux autres :

Je l'instruirai de tout, je t'en donne parole,
Mais songe seulement à bien jouer ton rôle.

— La quantité est d'un grand secours pour les poëtes et les orateurs. Elle leur fournit les moyens de peindre avec vivacité les divers mouvements de l'âme, et de donner aux objets les couleurs qui leur conviennent. Tantôt plusieurs syllabes brèves rapprochées expriment la vivacité d'un désir, d'une passion violente, d'une action rapide, impétueuse; tantôt une suite de syllabes longues marquent l'abattement, la tristesse, la langueur, l'inertie, la lassitude, la défaillance, la sombre aspect de certains lieux, la triste lenteur d'une suite d'actions affligeantes. C'est ainsi que Racine peint par des syllabes brèves l'atteinte rapide de l'amour :

Je le vis, je rougis, je pâlis à sa vue.

La rapidité d'une action :

Le flot qui l'apporta recule épouvanté.

C'est ainsi qu'il peint par des syllabes longues l'abattement, la langueur :

N'allons point plus avant, demeurons, chère Œnone,
Je ne me soutiens plus, ma force m'abandonne,
Mes yeux sont éblouis du jour que je revoi;
Et mes genoux tremblants se dérobent sous moi.
Que ces vains ornements, que ces voiles me pèsent!

La vaste horreur d'un lieu :

Moi-même il m'enferma dans des cavernes sombres,
Lieux profonds et voisins de l'empire des ombres.

La tristesse :

Ses gardes affligés
Imitaient son silence autour de lui rangés.
Ses superbes coursiers
L'œil morne maintenant et la tête baissée,
Semblaient se conformer à sa triste pensée.

C'est ainsi que Boileau, par un heureux mélange de longues et de brèves, peint d'une manière admirable le caractère de la Mollesse :

La Mollesse oppressée
Dans sa bouche à ce mot sent sa langue glacée,
Et lasse de parler, succombant sous l'effort,
Soupire, étend les bras, ferme l'œil, et s'endort.

Nous n'avons rien dans notre langue de plus beau que ces vers; le dernier surtout est admirable, et, dans le second, on voit effectivement la langue glacée de la Mollesse; on la voit glacée par l'embarras que cause la rencontre de ces monosyllabes *sa*, *ce*, *sent*, *sa*, qui augmente encore par ces mots où *que* et *gla* font presque au lecteur l'effet que Boileau dépeint.

— Mus. Durée relative que les notes ou syllabes doivent avoir. La quantité produit le rhythme.

— Philos. *Quantité des jugements*. Se dit, dans quelques anciens systèmes de logique, et dans le kantisme, de la propriété qu'ont les jugements d'être généraux, particuliers ou singuliers.

— Syn. comp. QUANTITÉ. ACCENT. *L'accent* marque l'élévation ou l'abaissement de la voix dans la prononciation d'une syllabe, au lieu que la *quantité* marque le plus ou le moins de temps qui s'emploie à la prononcer.

QUANTUM. s. m. (pr. *kouan-tomm*). Mot latin qui s'emploie quelquefois pour exprimer la part que chacun doit payer dans une répar-

QUAPACTOTL. s. m. (pr. *koua-pak-toll*). Ornith. Oiseau rieur, coucou du Mexique. Les anciens Mexicains le regardaient comme un oiseau de mauvais augure.

QUAPALIER. s. m. (pr. *koua-pa-lié*). Bot. Genre de plantes d'Amérique, de la famille des liliacées, renfermant trois espèces. Une d'entre elles est cultivée à la Guiane et dans les autres colonies françaises de l'Amérique, sous le nom de *châtaignier*, parce que ses fruits ont la forme et le goût de la châtaigne.

QUAPOYER. s. m. (pr. *koua-poua-ié*). Bot. Genre de plantes de la Guiane, de la famille des guttifères, renfermant deux espèces. Toutes les parties du quapoyer à petits fruits rendent un suc blanc, transparent et visqueux; le quapoyer à longs fruits rend une gomme jaune qui se dissout dans l'eau.

QUAQUESCENDRE. s. m. (pr. *koua-kè-san-dre*). Mot barbare que l'on emploie quelquefois pour Caquesangue.

QUARANTAIN. s. m. (de *quarante*, parce qu'ils ont quatre mille fils à la chaîne, ou quarante fois cent). Comm. Se dit de draps très-forts qu'on fabrique dans le Languedoc.

— Agric. Variété de maïs.

— Bot. V. QUARANTAINE.

QUARANTAINE. s. f. (pr. *ka-ran-tè-ne*; de l'ital. *quarantana*; fait du lat. *quadraginta*). Nombre de quarante ou environ. Une quarantaine d'écus, de francs, de maisons, de jours, d'années, etc.

— *L'opulente quarantaine*. On a appelé autrefois ainsi les fermiers généraux, parce qu'ils n'étaient alors que quarante. Cent mille écus répandus à propos lui procurèrent l'honneur d'être agrégé à l'opulente *quarantaine*. (La Bruy.)

— Nom qu'on donnait autrefois au Carême.

— Absol. *Jeûner la quarantaine*. Jeûner quarante jours. A quel propos nous amener le galant qui vient de jeûner la *quarantaine*? (La Font.) || *Jeûner la sainte quarantaine*. Jeûner pendant tout le Carême.

— Fam. L'âge de quarante ans. Approcher de la quarantaine. Atteindre, avoir la quarantaine. Passer la quarantaine.

— Anc. jurispr. Trêve de quarante jours, pendant laquelle l'offensé ne pouvait venger son injure. Cette trêve fut ordonnée par saint Louis; on l'appelait aussi *quarantaine le roi*.

— Anc. métrol. Mesure agraire de quarante perches.

— Bot. Un des noms vulgaires de la giroflée rouge.

— Hortic. Variété annuelle de la giroflée rouge et de la blanche. || Nom qu'on donne, dans quelques cantons, à la navette d'été.

— Mar. Séjour plus ou moins long que les personnes, les effets et les marchandises qui viennent d'un pays infecté ou soupçonné de contagion, sont obligés de faire dans un lieu séparé de la ville où ils arrivent. Le délai de la quarantaine, fixé primitivement, comme le mot l'indique, à quarante jours, a été bien diminué depuis l'affaiblissement et la rareté des maladies pestilentielles. Ce fut Barnabo, seigneur de Milan, qui le premier enjoignit de purifier avec le plus grand soin tout ce qui proviendrait des pestiférés, auxquels il interdit, sous peine de mort, l'entrée de la Lombardie, en 1383. Les Vénitiens, pour concilier l'intérêt de leur commerce dans le Levant avec les précautions commandées par le soin de la santé publique, bâtirent dans l'île de Saint-Lazare des auberges de quarantaine, que l'on appela lazarets, de 1422-1468. Ce fut aussi dans cette ville que furent fondés les premiers établissements réguliers des quarantaines, en 1484. En France, ce ne fut guère qu'après la peste qui éclata à Marseille, en 1580, que l'on y vit élever pour la première fois des lazarets. Ce ne fut que vers l'an 1665 que les nations commerçantes de l'Europe délivrèrent les premières lettres de santé. La peste, qui est endémique dans le Levant, ne s'y maintient et ne s'y propage que par l'absence de toutes précautions, car elles sont condamnées comme des nouveautés impies proscrites par le Coran. Le pacha d'Égypte cependant établit un lazaret au Caire, en 1819; mais par ordre du divan de Constantinople, en 1814, une frégate y fut expédiée et le détruisit de fond en comble. Depuis son émancipation, le vice-roi l'a rétabli, et les mesures de précaution et les quarantaines sont observées dans toute l'étendue de ses États. Les entraves que la quarantaine impose au commerce sont-elles bien positivement toujours commandées pour la santé publique? D'un côté, des faits nombreux, authentiques, présentés par les hommes les plus recommandables, établissent que les maladies pestilentielles sont contagieuses, et que les quarantaines sont la meilleure, l'unique barrière qu'on puisse leur opposer; d'un autre côté, des médecins non moins distingués soutiennent que ces maladies ne sont jamais contagieuses; que, loin d'en préserver les populations, les quarantaines produisent un effet contraire; enfin, qu'il est inutile de séquestrer les individus qui sont atteints de peste, de fièvre jaune, etc., et d'opérer la destruction des objets qui ont servi pendant leur maladie. Des observations curieuses, des faits intéressants, également authentiques, viennent étayer cette opinion, et produisent un doute complet. On conçoit dès lors que la question de savoir, en définitive, s'il faut maintenir ou supprimer

[illegible]

la salubrité publique, le gouvernement ne doit marcher qu'avec une extrême circonspection vers la réforme de notre système sanitaire, et si, d'une part, la science semble pencher pour les non contagionistes, la prudence, d'autre part, commande que, dans le doute, on ne livre pas légèrement des populations entières aux ravages de fléaux aussi destructeurs. La quarantaine rigoureuse est de quarante jours. Ne faire que dix jours de quarantaine. Abréger la quarantaine. Observer la quarantaine. Être en quarantaine. Faire une quarantaine de quinze jours. Navires qui font quarantaine avant que d'entrer dans le port. Obliger un vaisseau de faire la quarantaine, de faire quarantaine. La peste est dans ce pays-là, on fait faire la quarantaine à ceux qui en viennent, avant de les laisser entrer dans le royaume, dans la ville, etc. Faire faire la quarantaine à des marchandises.

— *Quarantaine particulière*. Celle à laquelle sont toujours soumis par précaution, nonobstant la patente nette, les bâtiments venus de Constantinople, de son canal et du voisinage, de la mer Noire et de Gibraltar, à cause de la fréquence de la peste au Levant et en Barbarie, qui s'étend aussi aux vaisseaux arrivés de la Vera-Cruz, de la Havane et autres régions équatoriales où la fièvre jaune est fréquente. || *Quarantaine d'observation*. Celle à laquelle sont soumis les navires qui ont été visités avec communication par des corsaires barbaresques, ou même par des vaisseaux de guerre et des corsaires, de nations européennes belligérantes. || On entend aussi par là la quarantaine qu'on fait faire sur terre, durant le règne des épidémies, à ceux qui arrivent d'un lieu où règne la maladie, ou qui sont convalescents de cette maladie, avant de leur communiquer avec le public.

— Corde de la grosseur du petit doigt, dont les mariniers se servent pour raccommoder leurs cordages.

— Fig. Les nouvelles écoles, les nouvelles sectes, etc., ont besoin de l'épreuve du temps; c'est une sorte de *quarantaine* à laquelle il est bon, il est raisonnable de soumettre tous les nouveaux produits des sciences, de la littérature et des arts. (Duclos.)

QUARANTANIA. Géogr. Montagne de Syrie, entre Jérusalem et Jéricho. On suppose que c'est sur cette montagne qu'eut lieu la tentation de Jésus-Christ.

QUARANTE. adj. des 2 g. (pr. *ka-ran-te*; du lat. *quadraginta*). Quatre fois dix. Quarante hommes. Quarante francs. Quarante ans. Quarante jours. Le nombre quarante. Numéro quarante. Puisqu'ainsi dans deux mois tu prends *quarante* villes. (Boil.) *Quarante* gentilshommes avaient dîné en bas et ils chacun *quarante* santés. (Mme de Sév.)

— On sous-entend quelquefois le substantif.

Quand nous sommes quarante on se moque de nous;
Sommes-nous trente-neuf, on est à nos genoux.
(Fontenelle.)

De l'amant le mieux fait et le plus vertueux
Une fille à seize ans souffre à peine les vœux;
Son orgueil en rebute autant qu'il s'en présente,
Mais tout lui paraît bon quand elle en a *quarante*.
(Boursault.)

— Les nombres composés de quarante prennent un trait d'union. Quarante-un. Quarante-deux. Quarante-trois, etc. Cependant on écrit sans trait d'union quarante mille soldats, quarante mille chevaux, etc. || On dit aussi quarante et un.

— Liturg. cathol. *Les prières de quarante heures*, ou elliptiquement, *les quarante heures*. Prières particulières que l'on fait devant le Saint-Sacrement dans les calamités publiques, pendant le jubilé, les jours gras, etc. Ces prières ont été ainsi appelées, parce qu'à leur institution elles devaient durer quarante heures sans interruption, en mémoire des quarante heures que le corps de Jésus-Christ demeura dans le sépulcre. Leur origine ne remonte pas plus haut qu'à l'an 1560, époque à laquelle le pape Pie IV permit à l'archiconfrérie de Rome de les célébrer, et accorda des indulgences à tous ceux qui y assisteraient. Cette dévotion se répandit successivement dans tous les pays chrétiens. Aujourd'hui ces prières se font souvent. On les divise en ordinaires et en extraordinaires. Les ordinaires sont fixées aux trois jours qui précèdent le Carême. Les extraordinaires ne se célèbrent que dans les calamités publiques, de l'ordre de l'évêque et du consentement des magistrats.

— Archéol. *Les quarante colonnes*. V. TCHEHILMINAR.

— s. m. Le nombre quarante. Le quotient de quarante divisé par huit est cinq.

— Absol. *Les quarante de l'Académie française*, ou simplement, *les quarante*. Les membres de l'Académie française, parce qu'ils sont toujours au nombre de quarante.

— Piron appelait les gazons du Louvre, *le pré des quarante*.

— Hist. *Le tribunal des Quarante*. V. QUARANTIE.

— Antiq. gr. *Les Quarante*. Titre de quarante magistrats athéniens, qui parcouraient l'Attique pour juger les délits peu graves.

— *Le trente et quarante*. Jeu de hasard qui se joue avec un sixain de cartes complet. Jouer au trente et quarante.

— *Le quarante de cartes*. Nom d'un jeu de cartes.

[illegible] Avoir les trois quarts d'un jeu, le jeu étant de soixante points.

— Fig. et fam. *Avoir quarante-cinq sur la partie*. Avoir de grands avantages dans une affaire, et être presque assuré d'y réussir.

QUARANTE-LANGUES. s. m. Ornith. Oiseau que l'on appelle aussi Polyglotte ou moqueur.

QUARANTENAIRE. adj. des 2 g. Jurispr. De quarante ans. Prescription quarantenaire.

QUARANTENIER. s. m. Mar. Cordage formé de trois petits cordons, faits chacun de trois, quatre ou cinq fils de caret. || *Gros quarantenier*. Celui qui est formé de cinq fils. || *Petit quarantenier*. Celui qui n'a que trois fils.

QUARANTIE. s. f. (pr. *ka-ran-ti*). Hist. Nom qu'on donnait, dans la république de Venise, à trois tribunaux composés de quarante membres. Ordonnance de la quarantie. || *Quarantie civile vieille*. Tribunal d'appel des sentences rendues par les magistrats subalternes de la ville. || *Quarantie civile nouvelle*. Tribunal d'appel des sentences rendues par les magistrats extra-muros. || *Quarantie criminelle*. Tribunal qui connaissait de tous les crimes, hors les crimes d'État.

QUARANTIÈME. adj. des 2 g. (pr. *ka-ran-tiè-me*; du lat. *quadragesimus*). Se dit des objets qui en ont trente-neuf avant eux. Le quarantième jour. Être dans sa quarantième année.

— Les composés de ce nombre prennent un trait d'union. Quarante-unième. Quarante-deuxième, etc., etc. || On dit aussi quarante et unième.

— *La quarantième partie d'un tout*. Chaque partie d'un tout qui en a quarante.

— s. m. Se dit pour la quarantième partie d'un tout. Le quarantième. Un quarantième. Avoir un quarantième dans une affaire. Trois quarantièmes.

— Cout. Droit qui se levait à Nantes et dans toute sa prévôté sur les marchandises qui passaient devant Saint-Nazaire, et en montant de la mer à Nantes, ou en descendant de Nantes à la mer.

— s. des 2 g. Personne, chose qui occupe le quarantième rang. Être le quarantième de sa classe.

QUARANTINIER. s. m. (rad. *quarante*). Mar. Petite corde pour raccommoder les manœuvres.

QUARARIBÉ. s. m. (pr. *koua-ra-ri-bé*). Bot. Genre de plantes de la famille des malvacées, renfermant deux arbrisseaux d'Amérique.

QUARDERONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Quarderonner. S'empl. adjectiv. Marche quarderonnée.

QUARDERONNER. v. a. 1re conj. (des mots fr. *quart de rond*). Archit. Faire un quart de rond sur l'angle d'une pierre, d'une pièce de bois, d'un battant de porte, etc. Quarderonner les marches d'un perron.

— SE QUARDERONNER. v. pron. Être terminé en quart de rond. Cette poutre doit se quarderonner.

QUARÉOGRAPHE. s. m. Instrument nouveau au moyen duquel on peut dessiner la perspective avec la plus grande précision.

QUARERATA. s. m. M. Duras, pendant son *quarerata*, suivra le roi à l'armée, et commandera à toute la maison de Sa Majesté. (Mme de Sév.)

QUARESME. s. m. Se disait pour Carême. || *Le jour du grand quaresme*. Le dimanche des Rameaux.

— Ce mot était autrefois féminin. A l'entrée de la quaresme, après le jour que on (on) prant cendres. (Villehardouin.)

QUAROUB. s. m. Métrol. Monnaie d'Alger, en cuivre blanchi, valant environ 4 centimes.

QUARRE. s. f. (du lat. *quadratus*). V. CARRE.

— s. m. Se disait pour La partie supérieure. Le quarre de la main.

— Techn. Métier avec lequel on peut faire à la fois plusieurs piles.

QUARRÉ. adj. et s. (du lat. *quadratus*). V. CARRÉ.

QUARRÉ-LES-TOMBES. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. d'Avallon (Yonne); 2,440 hab.

QUARRÉMENT. adv. V. CARRÉMENT.

QUARRER (SE). v. pron. V. SE CARRER.

QUARRURE. s. f. V. CARRURE.

QUART. s. m. (pr. *kar*; du lat. *quartus*, quatrième; sous-entendu *pars*, partie). La quatrième partie d'un tout. Il faut en rabattre le quart, un bon quart. Réduire au quart. Du tiers au quart. Un quart d'heure. Deux heures et un quart. Deux heures un quart. Deux heures trois quarts. Trois heures moins un quart. Le quart vient de sonner. Pendule qui sonne les quarts. Un quart de lieue. Un quart de cercle. Un quart de muid. Un quart de boisseau. Une aune et un quart. Une aune un quart. Une aune trois quarts. N'avoir pas le quart tant de peine qu'un autre. Avoir le quart d'une succession. Avoir son quart dans une affaire. Entrer dans quelque chose pour un quart, pour son quart. Créteil est à deux lieues un *quart* au S.-E. de Paris. (Dulaure.) L'homme le plus raisonnable en apparence est peut-être fou les trois quarts de sa vie. (Boiste.) De ce que promettent l'amour et l'espérance, il faut en rabattre les trois *quarts*. (Id.) Les hom-

ou sots, voilà pour les trois *quarts*; pour l'autre *quart*, il se tient chez soi. (Volt.)

— Il serait peut-être plus logique de dire *trois heures et trois quarts* que *quatre heures moins un quart*. Est-il en effet très-raisonnable de préférer, à une idée qui est exacte et complète, une autre idée que l'on sait devoir soi-même bientôt modifier? Ne convient-il pas mieux d'énoncer l'unité réelle et la fraction qu'on y ajoute, que d'énoncer une fausse unité qu'il faut aussitôt détruire. Quand les *trois quarts* sont passés, et que l'on compte par minutes, nous croyons cependant que l'énonciation de l'heure doit plutôt avoir lieu par soustraction que par addition, c'est-à-dire, qu'il vaut mieux dire, *quatre heures moins cinq minutes*, *moins dix minutes*, que *trois heures cinquante-cinq minutes*, *cinquante minutes*, parce que la première manière de parler est un peu plus claire que la seconde, et que la considéra-

tion de la clarté doit, en fait de langage, dominer toutes les autres.

— QUART D'HEURE. V. plus bas.

— *Portrait de trois quarts.* Portrait où un des côtés de la figure est vu de face, et l'autre côté en raccourci. ‖ On dit aussi *se faire peindre de trois quarts.*

— *Levraut de trois quarts,* ou *levraut trois quarts.* Levraut qui est presque parvenu à la grandeur d'un lièvre.

— Se disait pour La quatrième partie d'un boisseau, d'une aune, etc. Acheter un quart de blé. Cette étoffe a trois quarts, a cinq quarts.

— *Demi-quart.* La moitié d'un quart. Lever douze aunes demi-quart d'étoffe, douze aunes d'étoffe et demi-quart.

— Caisse de sapin pour les raisins secs.

— Petit baril pour le hareng blanc.

— Archéol. fr. Petite monnaie qui valait quatre deniers.

— *Quart d'écu.* Ancienne monnaie d'argent qui valait d'abord quinze ou seize sous, et qui, plus tard, en a valu souvent davantage. C'était environ le quart de l'écu d'or, fixé à 60 sous, en 1557. Cette monnaie, frappée sous Henri III, eut cours en 1626.

— Prov. *Cet homme n'a pas un quart d'écu.* Il est fort pauvre, il n'a point d'argent.

— Métrol. *Quart debrao.* Monnaie d'or de Portugal, valant 23 fr. 64 cent. ‖ *Quart guinée.* Monnaie d'or d'Angleterre, 6 f. 63. ‖ *Quart pistole.* Monnaie d'or d'Espagne, valant, avant 1772, 5 f. 40; de 1772 à 1785, 5 f. 36; depuis 1786, 5 f. 08. ‖ *Quart ducat.* Monnaie d'or de Suède, valant 2 f. 93. ‖ *Quart sequin.* Monnaie d'or de Turquie. *Le quart sequin de Selim III,* de 1789 et 1789, vaut 2 f. 45; *le quart sequin de zermabhoub de Selim III,* 1 f. 83. ‖ *Quart de Fribourg.* Monnaie suisse d'argent, valant 1 f. 61. ‖ *Quart scudo.* Monnaie d'argent de Piémont, valant 1 f. 77. ‖ Monnaie d'argent de Sardaigne, valant 1 f. 18. ‖ *Quart piastre.* Monnaie d'argent de Tunis, valant 0 f. 85. ‖ *Quart,* mesure de Belgique, pour les blés, valant 79 litr. 63. On l'appelle aussi *rasière.* ‖ Ancienne mesure de Berlin pour les liquides, valant 1 lit. 17. ‖ Nouvelle mesure de la même ville, valant 1 litre 14. ‖ *Quart de Brême.* 0 lit. 94. ‖ Le quart de muid français valait 72 lit. ‖ Le quart botte valait 106 lit. ‖ Le quart pour l'huile de baleine, à Amsterdam, vaut 117 lit. ‖ Le quart de rondelle, pour la bière, à Lille, valait 39 lit. ‖ Le quart pour l'ale, à Londres, vaut 1 lit. 14. ‖ Le quart pour le vinaigre, à Orléans, valait 96 lit.

— Fin. *Quart en sus.* Augmentation du quart de la somme qui se payait avec et outre la somme même.

— Les sous ayant augmenté par leur marque du *quart en sus,* ont valu quinze deniers au lieu de douze.

— *Quart du méridien.* Arc du méridien terrestre, compris entre le pôle boréal et l'équateur, dont la longueur a servi de base à la nouvelle division des poids et mesures.

— *Quart de portion.* S'est dit, dans les hôpitaux militaires, de la mesure d'aliments des malades sortant de l'état de diète.

— Cout. *Quart de bailliage.* Droit dû au seigneur de Chazeron par ceux qui faisaient feu et résidence en sa seigneurie. ‖ *Quart de denier.* Le quart du quart, c'est-à-dire la huitième partie du prix d'un office.

— Archit. *Quart de rond.* Moulure tracée au compas, et qui est la quatrième partie de la circonférence d'un cercle. Corniche terminée par un quart de rond. Quart de rond orné d'oves. ‖ Lorsque la moulure se présente par son côté concave, elle prend le nom de *cavet.*

— Les orfèvres donnent le même nom à un ornement qui règne au bas du pied d'un chandelier, et qui forme une espèce de moulure concave.

— Anc. art milit. *Quart de canon.* Se disait de la pièce de douze. ‖ *Quart de manche.* La plus petite subdivision d'un bataillon. ‖ *Feu de quart de rang.* Se disait de certains feux successifs.

— Art milit. *Quart de conversion.* Mouvement par lequel une des ailes d'une troupe parcourt un quart de cercle, tandis que l'autre aile pivote en raccourcissant le pas, de manière que le front devient perpendiculaire à la ligne qu'il occupait.

— Astron. *Quart de cercle mural.* Instrument qui consiste en un grand quart de cercle de cuivre, fixé contre un mur dans le plan du méridien [illegible] pour observer le passage des astres à diverses hauteurs.

— *Quart de cercle.* Instrument de mathématiques, qui est la quatrième partie d'un cercle divisé par degrés, minutes et secondes, muni d'une lunette fixe ou mobile. On se sert du quart de cercle pour prendre les hauteurs, les distances, et pour faire plusieurs autres opérations en astronomie et dans d'autres sciences. ‖ *Quart de cercle de Gunter.* Espèce de cadran tracé sur un quart de cercle, dont les degrés marquent les hauteurs au moyen d'un fil à plomb. ‖ *Quart de cercle de Sutton* ou *de Collins.* Quart de cercle sur lequel on peut voir la hauteur d'un astre, et en même temps l'heure du lever du soleil, son amplitude, l'heure qu'il est, l'azimut, [illegible] ou mis le grain sur le degré, [illegible] convenable; c'est une projection stéréographique sur le plan de l'écliptique.

— *Quart de cercle des arpenteurs.* Quart de cercle circulaire, garni de deux pinnules immobiles, et d'une règle mobile en alidade, portant aussi deux pinnules.

— *Quart de cercle horodictique.* Espèce de cadran.

— Géom. *Quart de cercle.* Arc de quatre-vingt-dix degrés en quatrième partie de circonférence. C'est la mesure d'un angle droit. ‖ Espace compris entre un arc de 90 degrés et deux rayons perpendiculaires l'un à l'autre au centre d'un cercle, de la circonférence duquel cet arc de 90 degrés fait partie.

— Horlog. *Pièce des quarts.* La pièce qui, dans une montre ou une pendule à répétition, sert à faire sonner les quarts.

— Législ. *Quart de réserve.* Le quart des bois des communes, des hospices et autres établissements publics, qui doit être distrait pour croître en futaie.

— Manég. *Quart en quart.* Sorte de volte. ‖ *Travailler un cheval de quart en quart.* Le conduire trois fois sur chaque ligne du carré.

— Mar. Temps qu'une partie de l'équipage est à faire une certaine fonction que tous doivent faire tour à tour. Se dit surtout en parlant de la garde du bâtiment. Le quart est de différente durée selon les différentes nations. En France, le jour se partage en deux parties de six heures chacune, et la nuit en trois parties de quatre heures. Chaque quart en particulier se désigne par le nom de l'heure où il commence. Il y a d'autres manières de diviser les quarts pour moins fatiguer les équipages. Ce matelot a fait son quart. Relever un officier qui a fait son quart. Être de quart. Banc de quart. Les gens de quart. L'officier de quart. Prendre le quart. Laisser le quart. Faire bon quart. ‖ *Quart de vent, quart de rumb.* La quatrième partie de la distance qui est entre deux des huit vents principaux. Ces divisions forment entre elles des angles de onze degrés quinze minutes, de manière que toute la boussole est divisée en trente-deux quarts de vent. Le vent change de trois, quatre, cinq quarts, lorsque sa direction nouvelle fait avec la précédente un angle de trois, quatre, cinq fois onze degrés quinze minutes; de même un bâtiment arrive de tant de quarts. ‖ *Être de quart, faire le quart.* Être de garde, veiller à la sûreté du bâtiment et faire les manœuvres nécessaires.

— Par extens. Le nom de *quart* a été donné à une partie de l'équipage qui alterne avec l'autre dans le service, de manière à ce qu'une partie se repose à son loisir, tandis que l'autre division travaille aux choses les plus instantes, ou bien veille pour être employée à la première réquisition de l'officier qui commande. ‖ *La bordée de quart.* La partie de l'équipage qui est actuellement chargée de faire le travail du navire. ‖ *La bordée qui n'est pas de quart.* Celle qui se repose ou se trouve libre de son temps.

— Mus. *Quart de soupir.* Valeur de silence qui est la quatrième partie d'un soupir et l'équivalent d'une double croche. ‖ *Le demi-quart de soupir* est le silence d'une triple croche. ‖ *Quart de ton.* Intervalle que le calcul ni l'oreille ne peuvent déterminer précisément, bien qu'il paraisse avoir fait la base du système enharmonique des anciens. Le quart de ton proprement dit n'est d'aucun usage dans la musique moderne. On dit cependant *un quart de ton trop haut* ou *trop bas,* pour désigner une distance du ton véritable, moindre qu'un demi-ton; mais non une distance précise. Quelques musiciens confondent le quart de ton et le comma.

— Fam. *Le tiers et le quart.* Toutes sortes de personnes indifféremment et sans choix. Conter ses affaires au tiers et au quart. Médire du tiers et du quart. Donner son bien au tiers et au quart.

Bien souvent le voisin en a sa bonne part,
Et l'on y sait médire et du tiers et du quart. (Mol.)

QUART, ARTE. adj. (pr. *kar, kar-te;* du lat. *quartus,* quatrième). S'est dit pour Quatrième. Un *quart* voleur survient qui les accorde net. (La Font.) Il n'est guère usité aujourd'hui que dans les locutions suivantes.

— Chass. *Le quart an,* ou en un seul mot, *le quartan d'un sanglier.* Sa quatrième année. Ce sanglier est à son quart an.

— Fin. *Le quart denier.* Droit qui se payait aux parties casuelles pour la résignation des offices.

— Pathol. *Fièvre quarte.* Fièvre intermittente qui laisse au malade deux jours d'intervalle. [illegible] la fièvre quarte. [illegible] de Neuchèse, évêque de Châlons, sous Louis XIV, disait, en parlant de son maître, dont on lui demandait des nouvelles. Monseigneur a eu la fièvre *quarte depuis* hier matin. (Mme de Sévigné.) ‖ *Fièvre double quarte.* Celle qui vient deux jours consécutifs, qui cesse le troisième, et qui revient le quatrième. ‖ *Fièvre quarte double.* Celle qui a, de trois jours en trois jours, deux accès dans le même jour. ‖ *Fièvre triple quarte* ou *fièvre quarte triple.* Celle qui a trois accès chaque quatrième jour. Quelques auteurs néanmoins appellent *quarte triplée* celle qui a de trois jours en trois jours trois accès dans le même jour, mais il est fort douteux que ce type se soit jamais présenté. ‖ *Type quarte.* Marche propre à certaines maladies périodiques, dont les symptômes se montrent de trois en trois jours, sous la même forme.

QUARTADÉCIMANIEN. s. m. (pr. *kar-ta-dé-ci-ma-nien*). Antiq. Soldat romain de la quatorzième légion.

QUARTAGÉ, ÉE. part. pass. du v. Quartager. S'empl. adjectiv. Vigne quartagée.

QUARTAGER. v. a. 1re conj. Ce verbe prend un *e* muet après le *g* dans toutes les personnes dont la terminaison commence par un *a* ou par un *o*. *Nous quartageons. Je quartageais,* etc. *Quartageant.* Agric. Donner un quatrième labour aux vignes.

QUARTAINE. adj. f. (pr. *kar-tè-ne;* du lat. *quartana,* fait de *quartus,* quatrième). Il n'est plus usité que dans cette locution pop.: *Fièvre quartaine,* qu'on dit quelquefois par imprécation. Que la fièvre quartaine te serre! ‖ *Tes fièvres quartaines!* Imprécation particulière à la nation française. Elle est fondée sur ce que les Français étant naturellement prompts et impatients, jusqu'à vouloir, comme on dit, jouer à quitte ou double, c'est-à-dire mieux aimer mourir que de traîner si longtemps en langueur, ce leur est un grand supplice que de se voir malades de la fièvre quarte, qui est une maladie chronique et de longue durée. Si vous y manquez, votre fièvre *quartaine.* (Mol.) Que la fièvre *quartaine* puisse serrer bien fort le bourreau de tailleur! (Id.) Je vous mettrais en chien courtaut les fuyards de Pavie. Leur fièvre *quartaine!* Pourquoi ne mouraient-ils là plutôt que laisser leur bon prince en cette nécessité? (Rabel.) Tu seras bien peivré. Je seray, respondit Panurge, tes fortes fièvres *quartaines,* vieux fau mal plaisant que tu es. (Id.)

QUARTAIRE. s. m. Anc. métrol. Petite mesure romaine qui valait le quart du setier, ou environ treize centilitres et demi; elle était employée pour les choses sèches et les choses liquides.

QUARTAIRE. adj. des 2 g. Architecture de la quatrième époque. Période, construction quartaire.

QUARTAL. s. m. (rad. *quart*). Métrol. Sorte de mesure de grains en usage en quelques lieux de France.

QUARTAN. s. m. (pr. *kar-tan;* du lat., *quartus,* quatrième; *annus,* année). Chass. La quatrième année d'un sanglier. Être à son quartan, dans son quartan. On écrit aussi *quart an* en deux mots. V. QUART.

QUARTANIEN. s. m. Antiq. Soldat romain de la quatrième légion.

QUARTANIER. s. m. (pr. *kar-ta-nié;* du lat. *quartanus*). Chass. Sanglier de quatre ans. Poursuivre, prendre un quartanier.

QUARTAS. s. m. Métrol. Monnaie d'Espagne de cuivre, qui n'est plus en usage.

QUARTATION. s. f. (pr. *kar-ta-cion;* du lat. *quartus,* quatrième). Métall. Opération par laquelle on joint avec de l'or assez d'argent pour que, dans la masse totale, il n'y ait qu'un quart d'or contre trois quarts d'argent, parce que, sans cela, l'eau-forte n'agirait pas sur l'alliage.

QUARTAUT. s. m. (pr. *kar-tô;* rad. *quart*). Vaisseau tenant la quatrième partie d'un muid ou 67 litres. Un quartaut de vin. ‖ La capacité du quartaut varie suivant les lieux où il est en usage. En Champagne, il contient 91 litres; à Mâcon, 106 litres; à Orléans, à Beaune et à Châlons-sur-Saône, 114 litres; à Paris, 67 litres; en Auvergne, 137 litres.

Sur des écrits laborieux
Je ne veux point user ma vie,
Je donnerais les héros et les dieux
De toute la mythologie,
Pour un quartaut de Condrieux. (Gresset.)

QUART-BISCUITÉ. adj. m. Admin. milit. Se dit du pain de munition qui est quatre fois moins cuit que le biscuit.

QUART-BOUILLON. s. m. Anc. cout. Droit sur le sel.

— *Pays de quart-bouillon.* On appelait ainsi, avant 1790, en France, les pays qui avaient la faculté de s'approvisionner de sel par des sauneries particulières, où l'on faisait bouillir un sable imprégné d'eaux salines, à la charge de verser à leurs frais et gratuitement dans les greniers du roi le quart du produit de leur fabrication. Ce versement en nature avait été dans la suite converti en un droit pécuniaire équivalent. Dans les pays de quart-bouillon était comprise une partie de la Basse-Normandie.

QUART-DE-DAVIS. s. m. Instrument astronomique pour prendre les hauteurs, inventé par l'Anglais Davis.

QUART-D'HEURE. s. m. Quatrième partie [illegible] est cher. (La Font.)

— Très-court espace de temps. On trouve à Paris des amis intimes d'un quart-d'heure. (Volt.)

— Fam. *Passer un mauvais quart-d'heure.* Éprouver quelque chose de fâcheux. On lui fait passer un mauvais quart-d'heure.

— Prov. et fig. *Le quart-d'heure de Rabelais.* Le moment où il faut payer son écot. ‖ Par extens. Tout moment fâcheux, désagréable. À la guerre, il y a l'heure du berger et le *quart-d'heure de Rabelais.* (Boiste.) ‖ On sait l'embarras où se trouva Rabelais, dénué d'argent, dans une hôtellerie de Lyon, et le singulier expédient que lui suggéra son génie drolatique, pour s'en tirer, et se faire conduire à Paris aux frais du procureur du roi.

QUARTE. s. f. (du lat. *quarta*). Ancienne mesure contenant deux pintes. Une quarte de bière. ‖ C'était aussi une mesure de grains, particulièrement en usage à Briare. ‖ Mesure usitée à Venise pour les liquides et pour les grains.

— Soixantième partie de la tierce, qui est elle-même la soixantième partie de la seconde. Il en faut 216,000 pour une minute, et 12,960,000 pour une heure ou pour un degré.

— Art vétér. Fente qui se forme au sabot du cheval. On l'appelle plus souvent *seime quarte.*

— Anc. cout. Banlieue qui comprenait une étendue de quatre milles, ou qui était composée de quatre villages.

— Anc. jurispr. *Quarte canonique.* Ce qui était dû au curé du défunt, pour pouvoir transporter le corps dans une autre paroisse: c'était ordinairement le quart du luminaire. On disait aussi *quarte funéraire.* ‖ *Quarte de conjoint pauvre.* Portion que l'époux survivant pouvait demander, en certains cas, sur la succession de son conjoint prédécédé.

— Dr. rom. *Quarte falcidie* ou *falcidienne.* Le quart des biens que pouvait retenir l'héritier surchargé de legs. Lorsque les legs particuliers absorbaient plus des trois quarts de la succession, il y avait à son profit un quart mis en réserve, en sorte que les legs devaient être réduits jusqu'à due concurrence. ‖ *Quarte tribellienne* ou *trébellianique.* Le quart qui devait demeurer à un héritier chargé de rendre l'hérédité à un autre. ‖ *Quarte pégasienne.* Portion de bien désignée par le sénatus-consulte du consul Pégasus, sous Vespasien: il autorisa l'héritier institué à retenir cette portion sur tous les fidéicommis, soit d'universalités, soit d'objets particuliers, qu'il serait chargé de remettre.

— Escr. Manière de porter un coup d'épée ou de fleuret, en tournant le poignet en dehors. Porter une botte en quarte. ‖ On dit aussi absol. Porter de quarte. Pousser de quarte. Parer à la quarte.

— Jeux. Se disait autrefois de quatre cartes de même couleur qui se suivent. As, roi, dame et valet font une quarte major. Avoir quarte de roi. Avoir une quarte basse. On dit aujourd'hui *quatrième.*

— Mus. Intervalle de deux tons et demi, en montant ou en descendant. ‖ On dit aussi, *l'intervalle d'une quarte, de quarte.* ‖ *Quarte simple.* Cinq demi-tons. ‖ *Quarte diminuée* ou *fausse quarte.* Intervalle de deux tons ou quatre demi-tons. ‖ *Quarte augmentée* ou *superflue.* Intervalle de trois tons, ou six demi-tons. ‖ *Quarte de Nasard.* Jeu d'orgue qui fait partie des jeux de mutation. ‖ *Quarte préparée.* Se dit d'une préparation qui consiste à faire entendre dans l'accord précédent une des deux notes qui forment la quarte de l'accord suivant, pour éviter l'effet dur et désagréable qu'elle produirait si on la faisait entendre sans cette préparation. ‖ *Quarte résolue.* Se dit lorsqu'une des notes qui la forment doit se faire entendre dans l'accord suivant.

— QUARTES. s. f. pl. Parties de l'hémisphère visibles entre le méridien et le premier vertical.

QUARTE-FAGOT. s. m. (de l'ital. *fagotto,* basson). Mus. Sorte de basson.

QUARTE-FEUILLE. s. f. Blas. Fleur qui a quatre feuilles. ‖ *Quarte-feuille double.* Celle qui a huit feuilles.

QUARTEL. s. m. Relat. Nom donné, au Brésil, à de petits postes militaires établis dans les lieux déserts de l'intérieur et de la côte, pour protéger les voyageurs.

QUARTELAGE. s. m. Féod. Droit en vertu duquel le seigneur s'emparait du quart du blé ou du vin récoltés par ses vassaux.

QUARTELÉE. s. f. Anc. métrol. Mesure agraire, équivalant à 27 ares 8 déciares.

QUARTELETTE. s. f. Comm. Se dit, dans le nord de la France, du quart d'une tonne de savon noir.

— Espèce d'ardoise.

QUARTEMENT. adv. S'est dit pour Quatrièmement, en quatrième lieu.

QUARTENAIRE. adj. des 2 g. (pr. *kouar-te-nè-re;* du lat. *quaternarius,* de quatre, au nombre de quatre). S'est dit pour Quaternaire, qui a pour base le nombre quatre, ou ses diverses combinaisons; qui se compose de quatre données combinées ensemble. En outre disait que toute la puissance de dix consiste en quatre, c'est-à-dire en nombre *quartenaire.* (Amyot.)

— Ce mot a aussi été employé substantiv. Tellement que le *quartenaire* de Platon est en sa disposition bien plus ample, plus diversifié et [illegible] (Amyot.)

— Plusieurs écrivains modernes s'en sont également servis, soit comme substantif, soit comme adjectif. Plutarque dit encore que le *quartenaire* chez les Grecs était 36; composé des quatre premiers nombres pairs, et des quatre premiers nombres impairs. (De Guignes.) Comme les nombres qui composent le sacré *quartenaire* produisent, en se réunissant, le nombre dix, devenu le plus parfait de tous par cette réunion même, il fallut admettre dans le ciel dix sphères, quoiqu'il n'en contienne que neuf. (Barthél.) Dans l'échelle *quartenaire,* où l'on n'emploierait que les quatre caractères 0, 1, 2, 3, il en faudrait quatre. (Buff.)

QUARTENIER. s. m. V. QUARTINIER.

— Hist. Officier de la garde bourgeoise de Paris, au XVIe siècle.

QUARTER. v. n. 1re conj. (rad. *quarte*).

Anc. mus. Procéder par quartes dans le contrepoint ou le déchant.

— Escr. Oter son corps hors de la ligne, pour se défendre des passes.

— Aller entre deux ornières et les éviter. Il faut quarter.

— SE QUARTER. v. pron. S'éloigner des ornières, les éviter. Ce passage est mauvais, quartons-nous.

QUARTER. s. m. (pr. *kouar-terr*). Métrol. Monnaie d'argent de Hanovre, valant 0 fr. 70. ‖ Mesure anglaise de capacité, valant 290 litres 78.

QUARTÈRE. s. m. Anc. cout. Terre qui devait le quartelage à son seigneur.

— Métrol. Mesure agraire, qui valait depuis 20 ares 5 déciares, jusqu'à 23 ares 7 déciares.

QUARTERON. s. m. (pr. *kar-te-ron*; rad. *quart*). Poids qui était la quatrième partie d'une livre, équivalant à 125 grammes.

— Quatrième partie d'une livre dans les choses qui se vendaient au poids. Quarteron de beurre, de fromage, de graisse, etc.

— Quatrième partie d'un cent dans les choses qui se vendent par compte. Quarteron de pommes, de marrons, de bottes de foin, etc.

— Se dit, par extens., D'un certain nombre d'objets qu'on vend au compte. Le quarteron est de vingt-six à Paris, et de trente-deux dans quelques villes de France.

— Prov. *Il n'y a pas trois douzaines au quarteron.* Se dit quand on veut ménager quelque chose.

— *Demi-quarteron.* La moitié du poids d'un quarteron. ‖ La moitié d'un quarteron dans les choses qui se vendent au poids ou par compte.

— Métrol. Mesure de Lausanne, valant 13 litres 5.

— Un poëte du XVIᵉ siècle, nommé François Périn, a publié 104 quatrains moraux, qu'il a divisés en quatre quarterons.

— Techn. Livret de feuilles carrées, dans lequel on place les feuilles d'or battues, il en contient 25. ‖ Outil du papetier. ‖ Outil dont l'épinglier se sert pour trouer le papier dans lequel on place les épingles; c'est un ciseau à 25 pointes.

QUARTERON, ONNE. s. Celui, celle qui provient d'un blanc et d'une mulâtre, ou d'un mulâtre et d'une blanche.

QUARTESNIER. s. m. Anc. admin. Fermier du quart des vins vendus en détail.

QUARTETTO. s. m. Musiq. Morceau à quatre parties, plus petit que le quatuor.

QUARTIDI. s. m (pr. *kouar-ti-di*; ét. lat., *quartus*, quatrième; *dies*, jour). Le quatrième jour de la décade, dans le calendrier républicain.

QUARTIENS. s. m. pl. V. QUARTUAIRES.

QUARTIER. s. m. (pr. *kar-tié*; rad. *quart*, ou de l'ital. *quartiere*). La quatrième partie de certains objets. Un quartier de veau. Un quartier d'agneau. Un quartier de mouton. Le quartier de devant, de derrière d'un agneau. Un quartier de pomme. Un quartier de poire. Couper une pomme en quatre quartiers.

— *Mettre en quartiers.* Mettre en pièces.

> L'attaquer, le mettre en quartiers,
> Sire loup l'eût fait volontiers. (LA FONTAINE.)

— *Son corps a été mis en quartiers, en quatre quartiers.* S'est dit en parlant d'un homme condamné à mort, dont on expose les membres en différents endroits après son supplice.

— Prov. *Tomber sur les quatre quartiers de quelqu'un.* Le traiter sans ménagement, avec une rigueur excessive. Métaphore prise du combat à l'espadon, où il fut toujours permis de porter des coups sur toutes les parties du corps d'un adversaire, tandis que dans les tournois et dans les duels judiciaires, on ne pouvait le frapper qu'au buste.

— Prov. et fig. *Je me mettrais en quatre quartiers pour lui, pour son service.* Il n'y a rien que je ne voulusse faire pour le servir. Je pense que pour moi, s'il était nécessaire, elle se mettrait en *quartiers*. (Benser.) ‖ On dit plus ordinairement par ellipse, *je me mettrais en quatre pour lui, pour son service.*

— Se disait particulièrement de la quatrième partie d'une aune. Un quartier d'étoffe. Un quartier de ruban. Un demi-quartier d'étoffe.

— Se dit, par extens., Des portions d'un tout qui n'est pas divisé exactement en quatre parties. Un quartier de pain, de gâteau, d'orange. Un quartier de vigne, de terre. Un petit quar[illegible]

— *Un quartier de terre.* Le quart d'un arpent. ‖ Dans le département de l'Aisne, il valait 8 ares 6 déciares, et, dans le département de la Charente-Inférieure, il valait de 67 ares 5 déciares à 109 ares 1 déciare. ‖ C'était aussi une mesure de grains en usage à Morlaix.

— *Bois de quartier.* Bois à brûler fendu en quatre.

— *Echalas de quartier.* Échalas faits de bois de chêne fendu, par opposition à ceux du bois blanc.

— *Quartier de lard.* Grande pièce de lard tirée de dessus un cochon.

— *Quartiers de pierre.* Gros morceau de pierre. ‖ Se dit particulièrement des grosses pierres dont une ou deux font la charge d'une charrette attelée de quatre chevaux. ‖ Se dit aussi des pierres de taille dont il y a un certain nombre au mètre cube.

— Art vétér. Chacune des parois latérales, interne et externe, du sabot du cheval. Le quartier de dedans. Le quartier de dehors. Les quartiers doivent être égaux en hauteur, autrement le pied serait de travers.

— *Ce cheval fait quartier neuf.* Se dit d'un cheval dont un des quartiers tombe par quelque cause que ce soit, et se trouve chassé par un autre quartier qui croît.

— Archit. *Quartier tournant.* Les marches qui sont dans l'angle d'un escalier, et qui tournent autour du noyau. ‖ *Quartier de vis suspendue.* Portion d'escalier à vis suspendue, destinée à raccorder deux appartements qui ne sont pas de plain-pied.

— Constr. *Donner quartier à une pierre, à une pièce de bois.* La retourner sur une autre face.

— Mar. *Quartier de réduction.* Instrument qui sert à résoudre plusieurs problèmes de pilotage, par les triangles semblables. ‖ *Quartier sphérique.* Instrument nautique, à l'aide duquel, connaissant la latitude du lieu et la déclinaison du soleil, on trouve l'heure de son lever, de son coucher, de son amplitude, etc. ‖ *Quartier anglais, quart de nonante.* Instrument dont les marins se servaient pour observer la hauteur des astres, et que le quartier de réflexion a fait abandonner. ‖ *Quartier de réflexion.* C'est le plus parfait des instruments qu'on ait imaginés jusqu'ici pour observer en mer les hauteurs et les distances des astres. Sa construction et son usage sont fondés sur la propriété qu'ont les rayons lumineux de se réfléchir sur les miroirs plans en faisant un angle de réflexion égal à celui d'incidence. ‖ *Quartier des classes.* Se dit de certaines divisions de la population maritime. Ces divisions comprennent tout le littoral du royaume, et chacune d'elles s'étend sur quatre ou cinq myriamètres de côté. Un employé à la solde de l'administration maritime du gouvernement y tient les registres où figurent les noms, les âges et les qualités des marins qui appartiennent à un point du littoral. Les levées de gens de mer se font sur ces divers points, et sont dirigées vers des autorités supérieures lorsque l'exigent les besoins des armements de l'Etat.

— *Vent de quartier.* Vent qui ne souffle pas en poupe, mais un peu à côté.

— Métrol. Mesure de Hanovre, lit., 0,98; de Lubeck, 0,94; de Brunswick, 0,93; de Londres, 295, 24. ‖ Le quartier de Calais valait, lit., 4,44; celui de Saint-Omer, 8,34.

— Techn. Morceau de métal laminé que le batteur d'or soumet à l'action du marteau. ‖ Peau qui doit être ajoutée à un soufflet. ‖ *Dresser un cuir de quatre quartiers.* Le plier en prenant les quatre pieds. ‖ *Le dresser des quatre faux quartiers.* Le plier des quatre coins, un peu en biaisant.

— *Quartier de soulier.* La pièce ou les deux pièces de cuir qui environnent le talon.

— *Les quartiers d'une selle.* Les parties sur lesquelles les cuisses du cavalier portent et reposent.

— *Quartiers d'un habit.* Les quatre morceaux principaux qui, quand ils sont assemblés, forment le corps et les basques d'un habit.

— Chacune des parties dans lesquelles une ville est divisée. La ville de Paris était autrefois divisée en vingt quartiers, elle l'est aujourd'hui en quarante-huit. Etre du même quartier. On fit des feux de joie dans tous les quartiers de la ville. Commissaire de quartier, du quartier. Ne prenez jamais de maison dans un *quartier* dont le peuple est ignorant et dévot. (Sent. pers.)

> Un galant de qui tout le métier
> Est de courir le jour de *quartier* en quartier.
> (BOILEAU.)

— Certaine étendue du voisinage. Il y a bonne compagnie dans nos quartiers. Habiter un quartier tranquille. Demeurer dans le même quartier.

— Se dit de tous ceux qui demeurent dans un quartier. Tout le quartier était en rumeur. Cette nouvelle fit mettre tout le quartier sous les armes.

— *Nouvelles de quartier.* Certaines nouvelles qui n'ont guère de cours que dans les quartiers où on les débite.

— *Faire les visites du quartier, faire des visites de quartier.* Aller faire visite à toutes les personnes un peu considérables qui demeurent dans le quartier où l'on vient de s'établir.

— Fam. *C'est le plaisant de son quartier, le plaisant du quartier.* Se dit de celui qui est réjouissant et de belle humeur.

— *Cette personne est la gazette du quartier.* Elle rapporte toutes les petites nouvelles, toutes les médisances qu'elle entend dire.

— Se dit quelquefois familièrement, en parlant des provinces, de la campagne, dans le sens de Voisinage, environs, et alors il s'emploie ordinairement au pluriel. Mandez-nous ce qui se passe dans nos quartiers. Cet homme est de nos quartiers. Il vient souvent dans nos quartiers.

— Se disait généralement pour Contrée, pays. Un gentilhomme de ce *quartier* de Gascogne. (Montaigne.)

— Endroit, bâtiment d'une ville ou d'une place forte dans laquelle une troupe est casernée. Quartier de cavalerie. Quartier d'infanterie. Il y a de beaux quartiers dans cette ville. Aller au quartier. Loger au quartier.

— Ville non fermée où il y a de la troupe en garnison; par opposition à ville de guerre, à ville forte. Ce n'est pas une place de guerre, ce n'est qu'un quartier. Etre en quartier.

— Campement ou cantonnement d'un corps de troupes. Quartier de cavalerie. Quartier d'infanterie. Les troupes sont rentrées au quartier.

— Le corps de troupes lui-même. Ce quartier est bien retranché. Ce quartier a été enlevé. Le général rassembla les quartiers, ses quartiers.

— Campement fait sur quelqu'une des principales avenues d'une place, pour empêcher les convois et les secours. Le quartier de la gauche, de la droite, du centre, etc. Disposer les quartiers du siége. Affaiblir les quartiers. Reconnaître, fortifier, défendre les quartiers d'un camp.

— *Quartier de campement.* Lorsque l'assiette d'un camp est établie, et que les troupes y ont pris logement, on donne le nom de *quartiers* à la réunion des corps qui le composent, aux parcs d'artillerie, des vivres et fourrages, aux ambulances, en un mot à tout le matériel à la suite de l'armée.

— *Quartier des vivres.* Le lieu où est logé l'équipage des munitions de bouche, et où l'on cuit le pain qui se distribue journellement aux troupes.

— *Quartier de rafraîchissement.* Le lieu où des troupes fatiguées vont se remettre et se rétablir pendant que la campagne dure encore.

— *Quartiers de cantonnement.* Différents lieux, comme petites villes, bourgs et villages, à portée les uns des autres, dans lesquels on partage l'armée.

— *Quartiers de fourrage.* Espèces de quartiers de cantonnement où l'on met les troupes lorsqu'elles ne peuvent pas subsister ensemble, au commencement ou à la fin de la campagne, à cause de la disette de fourrage.

— *Quartier d'assemblée.* Lieu où les différents corps d'une armée se réunissent, pour de là marcher ensemble à l'ennemi. ‖ Ville où les soldats d'un corps se rendent pour y passer la revue. ‖ Lieu d'une ville ou d'un camp où les différents corps doivent se rendre en cas d'alarme, et se réunir toutes les fois qu'il faut prendre les armes. ‖ Se disait autrefois de la réunion, dans les capitales françaises, des milices du royaume pour être passées en revue aux époques déterminées par les règlements.

— *Quartier d'hiver.* L'intervalle de temps compris entre deux campagnes. Le quartier d'hiver sera long. J'ai perdu mon ami au milieu d'un *quartier* d'hiver. (X. de Maistre.) ‖ Le lieu où on loge les troupes pendant l'hiver. L'armée va prendre ses quartiers d'hiver. ‖ On a dit aussi quelquefois des *quartiers d'été*, pour des lieux où les troupes passent l'été.

— *Quartier du roi, du général*, et plus communément *quartier général.* Lieu choisi ordinairement au centre du camp, de la position, des quartiers d'une armée ou d'un corps d'armée, et où est établi le logement du roi, ou du général qui commande en chef. Dans un siége, le quartier du roi doit toujours être hors de la portée du canon de la place. L'état-major loge au quartier-général. ‖ En route, c'est le gîte où s'arrête avec sa suite le chef qui dirige. ‖ *Quartier général.* La réunion des officiers qui composent l'état-major général. Le quartier général arrive ici demain. Faire partie du quartier général.

— *Mettre l'alarme au quartier, donner l'alarme au quartier.* Avertir les troupes qui composent le quartier que l'ennemi approche, et qu'elles aient à se tenir sur leurs gardes.

— Fig. et fam. *Mettre l'alarme au quartier, donner l'alarme au quartier.* Débiter quelque nouvelle qui donne de l'inquiétude à ceux qu'elle intéresse.

— *L'alarme est au quartier.* On est fort inquiet dans cette maison, dans cette famille, dans cette société.

— Vie que l'on accorde ou traitement favorable que l'on fait à des troupes vaincues dans un assaut ou dans une bataille. Demander quartier. Donner quartier. Ne point faire de quartier. Point de quartier. Sans quartier. Si c'est une lâcheté de demander *quartier* à son ennemi, c'en est une plus grande de le lui refuser. (Saint-Évremont.) Il faut toujours faire *quartier* à celui qui le demande, disait un duc d'Orléans. (Id.)

— *Se battre sans quartier, ne point faire de quartier.* Cela est pris de ce que les Hollandais et les Espagnols étaient autrefois convenus que [illegible] rait d'un quartier de la solde; de sorte que quand on ne voulait point recevoir à rançon, mais qu'en usant de tous les droits de la guerre, quelqu'un tuait son ennemi, il lui disait : C'est en vain que tu offres un quartier de ta solde, on n'en veut point, il faut mourir.

— Fig. et fam. *Demander quartier.* Demander grâce, demander à n'être pas traité à la rigueur. Ne disputons point, je vous demande quartier.

— *Ne point faire de quartier, ne point donner de quartier, être sans quartier.* Traiter à la rigueur. Le créancier ne fait point de quartier à ses débiteurs. Cette femme est si médisante qu'elle ne fait de quartier à personne. Malebranche était jésuite, et l'antipathie qui a toujours existé entre les jésuites et les jansénistes ne lui permettait pas d'attendre de *quartier* de son adversaire. (Jouffr.) [illegible]

défauts, et vous garde le secret sur vos bonnes qualités. (Mariv.)

— On dit elliptiq. *Point de quartier.* Ah! marauds, vous fuyez! non, point de *quartier*, tue. (Regn.) Point de *quartier* aux méchants, aux corrupteurs, et point d'indifférence pour la cause des gens de bien. (Volt.)

> Sois mon trompette, et sonne les alarmes;
> Point de quartier, marchons, tête! aux armes!
> (VOLTAIRE.)

> Il faut à votre char aujourd'hui le lier,
> Pour en faire un exemple; allons, point de quartier.
> (BOURSY.)

— Se dit, dans les colléges, des différentes salles où les écoliers étudient et font leurs devoirs. Le quartier de rhétorique, de seconde, de troisième, etc.

— *Maître de quartier.* Maître chargé de surveiller et de répéter les écoliers dans leur quartier. On dit plus ordinairement *maître d'étude.*

— Espace de trois mois, qui fait la quatrième partie de l'année. On ne l'emploie guère qu'en parlant de certaines personnes qui s'acquittent tour à tour des fonctions qui leur sont communes. L'année est divisée en quatre quartiers. Les quartiers de janvier, d'avril, de juillet, d'octobre. Servir son quartier. Les officiers du roi servent par quartier.

— *Cet officier est de quartier* ou *en quartier.* Il sert actuellement les trois mois pendant lesquels il est obligé de servir. ‖ *Entrer en quartier.* Commencer ce service. ‖ *Sortir de quartier.* Le terminer.

— *Officiers de quartier.* Ceux qui servent par quartier, à la différence de ceux qui sont ordinaires, et qui servent toute l'année.

— Fig. Mᵐᵉ de Grignan soutint habilement le faste de son mari, chez qui les fantaisies ruineuses servaient par *quartier.* (Mᵐᵉ de Sév.)

— Se dit par extens. de tous ceux qui sont assidus auprès des gens à qui ils plaisent. Le chevalier... est présentement de *quartier* chez la marquise. (La Bruy.)

— *Quartier de la lune.* Chacune des quatre parties du cours de la lune, à partir de la nouvelle lune. Se dit surtout vulgairement des deux phases de la lune appelées ses quadratures, parce qu'alors on aperçoit la moitié de son hémisphère éclairé. Etre au premier quartier, au dernier quartier de la lune. ‖ A proprement parler, le *premier quartier* commence à la nouvelle lune, et finit lorsqu'elle entre en quadrature. ‖ Le *second quartier* se compte depuis le moment qu'elle est entrée en quadrature, jusqu'à la pleine lune. ‖ Le *troisième quartier* ou la pleine lune se continue jusqu'au dernier quartier. ‖ *Le dernier quartier* dure jusqu'à la nouvelle lune.

— Ce qui se paye de trois mois en trois mois pour les loyers, pensions, rentes, gages, etc. Devoir deux quartiers de sa maison, de son loyer. Le quartier de Noël, le quartier de Pâques. Devoir à quelqu'un deux quartiers de sa pension. Manger d'avance un quartier de sa pension. Retrancher un quartier. Payer à quelqu'un son quartier.

— Se dit quelquefois de la demi-année, lorsqu'il s'agit de payements. On n'a pas encore payé le premier quartier des rentes sur l'Etat.

> Plus pâle qu'un rentier
> A l'aspect d'un arrêt qui retranche un quartier.
> (BOILEAU.)

— Blas. La quatrième partie d'un écusson écartelé. Porter au premier quartier, au second quartier, au troisième quartier, au quatrième quartier. Au premier et quatrième quartier il portait de France, au second et troisième quartier de Jérusalem. ‖ Se dit aussi des parties d'un grand écusson qui contient des armoiries différentes, quoiqu'il y en ait plus de quatre. Ce prince porte dans ses quartiers les armes de plusieurs royaumes et de plusieurs souverainetés. ‖ *Franc quartier.* Le premier quartier de l'écu qui est à la droite du côté du chef, et qui est moins grand qu'un vrai quartier d'écartelure. D'azur à deux mains d'or, au franc-quartier échiqueté d'argent et d'azur.

— Généalog. Chaque degré de descendance dans une ligne soit paternelle, soit maternelle. On ne pouvait être reçu dans ce chapitre sans prouver seize quartiers. Le premier *quartier* de noblesse est le meilleur. (Boiste.) Si dans la supputation des *quartiers* de noblesse on supprimait les mauvais, le nombre en serait bien diminué. (Id.) Quand il s'agit d'une affaire importante, disait l'impératrice Catherine de Suède, on ne demande pas si celui que l'on consulte a seize *quartiers*, mais s'il a des con[illegible] mot de quartiers qu'on demande pour les preuves de noblesse, vient de ce qu'autrefois on mettait sur les quatre coins d'un tombeau les écus du père et de la mère et des aïeuls du défunt. On voit en Flandre et en Allemagne des tombeaux où il y a huit, seize et trente-deux quartiers. Quartiers s'entend en ce sens des différents chefs desquels on descend, soit du côté du père, soit du côté de la mère.

— À QUARTIER. loc. adv. À part, à l'écart. Tirer quelqu'un à quartier. Se tirer, se mettre à quartier. Mettre de l'argent à quartier. Il est vieux.

QUARTIÈRE. s. f. Se disait pour Quarter, mesure de grains anglaise.

— La quartière de Barcelone valait [illegible]

QUARTIER-MAÎTRE. s. m. Officier du rang de lieutenant ou de capitaine, qui est chargé du logement, du campement, des subsistances,

des distributions, de la caisse et de la comptabilité d'un corps de troupes, et qui fait partie de l'état-major. Quartier-maître d'un régiment de dragons, d'un régiment d'infanterie, etc. Quartier-maître trésorier. ‖ Pl., des *quartiers-maîtres*, c'est-à-dire des maîtres des quartiers.

— Hist. milit. *Quartier-maître général.* S'est dit d'un officier chargé de faire choix des lieux de campement, et d'en distribuer le terrain, de transmettre les ordres de mouvement et d'en surveiller l'exécution. C'est une fonction temporaire, en usage chez quelques puissances européennes, et qui donne à un titulaire les fonctions que remplit un chef d'état-major général de l'armée.

— Mar. Sous-officier qui est l'aide du maître d'équipage et du contre-maître : il dirige les matelots dans tout ce qui concerne le service et la manœuvre, fait exécuter les ordres du commandant, et s'occupe plus spécialement du service des peuples. On l'appelle aussi *officier marinier*. ‖ On donnait autrefois ce nom à l'officier comptable que l'administration plaçait sur un bâtiment de guerre pour tenir, non pas les comptes du bâtiment, mais ceux de la partie de l'équipage organisé militairement. Le grade de quartier-maître répondait à celui de caporal dans les troupes de terre, et ses marques distinctives étaient les mêmes.

QUARTIER-MESTRE. s. m. Nom que l'on donnait autrefois au maréchal des logis d'un régiment de cavalerie étrangère. ‖ Pl., des *quartiers-mestres*, c'est-à-dire des mestres de quartiers.

QUARTILE. adj. m. (pr. *kouar-ti-le*). Astrol. Ne s'emploie guère que dans cette locution, *quartile aspect.* Aspect de deux planètes éloignées l'une de l'autre de la quatrième partie du zodiaque, ou de quatre-vingt-dix degrés.

QUARTILHO. s. m. (pr. *kouar-ti-lo*). Métrol. Mesure qu'on emploie au Brésil pour le rum, et qui vaut 1 litre 42.

QUARTIN. s. m. (pr. *kouar-tin*; de l'ital. *quartino*). Métrol. Monnaie d'or à Rome, qui vaut à peu près 1 fr. 8 cent.

QUARTINE. s. f. (pr. *kar-ti-ne*). Bot. Une des enveloppes de l'ovule végétal. C'est une lame qui tapisse quelquefois la cavité de la nucelle de l'ovule, et qui finit par s'en détacher et ne tient qu'à son sommet.

QUARTINHO. s. m. (pr. *kouar-ti-no*). Métrol. Monnaie d'or de Portugal, valant 5 fr. 49 c. On l'appelle aussi *quart de lisbonnine.*

QUARTINIER. s. m. (pr. *kar-ti-nié*; rad. *quartier*). Officier de ville qui était préposé pour avoir soin d'un certain quartier. Les quartiniers de Paris.

— Hist. V. QUARTENIER.

QUARTISTERNAL. adj. et s. m. (pr. *kouar-ti-ster-nal*). Anat. Se dit de la quatrième pièce osseuse du sternum.

QUARTO (IN-). (pr. *in-kouar-to*; du lat. *quatuor*, quatre). V. IN-QUARTO.

QUARTO. adv. lat. (pr. *kouar-to*). Quatrièmement. Il s'emploie pour désigner le quatrième objet d'une série (4°), quand on compte par *primo, secundo, tertio.*

QUARTO. s. m. Métrol. (pr. *kouar-to*). Métrol. Monnaie du Mexique valant environ 4 cent.

QUARTO-DÉCIMAN. s. m. (pr. *kouar-to-dé-ci-man*). Hist. relig. S'est dit, dans les premiers siècles du christianisme, de ceux qui prétendaient qu'il fallait célébrer la fête de Pâques le quatorzième jour de mars, comme les Juifs. Les Asiatiques furent quarto-décimans jusqu'au premier concile général de Nicée, en 325, qui fixa invariablement la Pâque au dimanche d'après le quatorze de la lune pour tout le monde chrétien. Ceux qui depuis s'obstinèrent à continuer leur usage de célébrer la Pâque le quatorzième jour de la lune furent regardés comme schismatiques.

QUARTOIE. s. m. S'est dit d'une redevance payée par quart.

QUARTON. s. m. V. CARTON.

QUARTONAT. s. m. (pr. *kouar-to-na*). Métrol. Mesure d'arpentage dont on se servait dans quelques endroits de la Guyenne.

QUARTONNIER. s. m. Nom qu'on donnait autrefois à la quatrième partie d'un boisseau.

QUARTOYE, ÉE. adj. S'employait dans le sens de Pris pour quatre.

— Cout. d'Anjou. *Deniers quartoyés.* Redevances tellement établies que trois sont estimées en valoir quatre.

[illegible] qui défendaient les frontières de la Pologne et de la Volhynie contre les invasions des Turcs ou des Tartares.

QUARTUMVIR. s. m. (pr. *kouar-tom-vir*). Hist. rom. Titre des quatre magistrats chargés du soin des rues pendant les jours de fêtes religieuses.

QUARTZ. s. m. (pr. *kouarts*; de l'all. *quarz*, même signif.). Minér. Minéral exclusivement composé de silice avec quelques traces fort légères d'alumine. Pur, le quartz est blanc, mais le mélange de substances étrangères lui donne des couleurs variées, et produit ainsi presque toutes les pierres précieuses. Le quartz anhydre prend le nom d'hyalin, qui, complètement et régulièrement cristallisé, prend le nom de cristal de roche. Hydraté, c'est l'opale. On distingue encore deux autres espèces de quartz, l'agate et le jaspe. On trouve le quartz dans les terrains primitifs, secondaires et de transition. Dans les Andes du Pérou, il repose sur le porphyre, et atteint l'immense épaisseur de 2,000 mètres. Les pays sablonneux et les landes lui doivent leur stérilité. Il agit quelquefois comme amendement dans les terres argileuses en soulevant leurs molécules et favorisant ainsi le passage des racines. ‖ *Quartz magnésien.* Variété de magnésie carbonatée silicifère, qu'on trouve en Silésie.

QUARTZEUX, EUSE. adj. (pr. *kouar-tseu*). Minér. De la nature du quartz, qui contient du quartz bien apparent. Terre quartzeuse. Gneiss quartzeux.

— Géol. *Terrains quartzeux.* Groupes de terrains renfermant ceux qui sont abondants en roches siliceuses.

— Phys. *Réfraction quartzeuse.* Double réfraction qui a lieu quand le rayon extraordinaire est rapproché de l'axe et situé entre lui et le rayon ordinaire, parce que le quartz la possède ainsi.

QUARTZIFÈRE. adj. des 2 g. (pr. *kouar-tsi-fè-re*). Minér. Qui contient du quartz à l'état de mélange plus ou moins intime, comme la chaux carbonatée quartzifère.

QUARTZIFORME. adj. des 2 g. (pr. *kouar-tsi-for-me*). Minér. Qui emprunte la forme du quartz ou d'une de ses variétés, comme la stéatite quartziforme.

QUARTZIQUE. adj. des 2 g. (pr. *kouar-tsi-ke*). Miner. Qui est composé de quartz.

— Géol. Groupe de terrains agalysiens, comprenant ceux dont le quartz fait la base.

QUARTZITE. s. f. (pr. *kouar-tsi-te*). Minér. Quartz hyalin grenu ou en roche.

QUASI. s. m. (pr. *ka-zi*). Art. culin. et bouch. Morceau de la cuisse d'un veau.

QUASI. adv. (pr. *ka-zi*; du lat *quasi*, presque, de la même manière). Presque, peu s'en faut, il ne s'en faut guère. Il n'arrive quasi jamais que je m'y trompe. On se trompe quasi toujours là-dessus. Le public paraît content, c'est beaucoup; car on est si sot que c'est *quasi* sur cela qu'on se règle. (Mme de Sévigné.) Les choses n'arrivent *quasi* jamais comme on se les imagine. (Id.) Les arches du Pont-Neuf sont *quasi* comblées. (Id.) Je suis *quasi* honteux d'être heureux en contemplant du port tous les orages. (Volt.) Le bon sens n'est admiré *quasi* de personne. (St-Evrem.) En se conformant dans ses disgrâces à la volonté du ciel, on ne s'aperçoit *quasi* pas des rigueurs de la fortune. (Oxenst.) Le prince est la source de presque tout le bien qui se fait, et *quasi* toutes les punitions sont sur le compte des lois. (Montesq.)

— *Quasi* était déjà presque entièrement banni du beau langage du temps de Thomas Corneille; cependant Bourdaloue a fait encore usage de cette expression dans l'oraison funèbre du prince de Condé. Ménage, Th. Corneille et Bouhours, tout en observant que ce mot n'était plus du bel usage, le regrettaient, surtout en certaines phrases où il était consacré. Mais, dans le même temps, les femmes de meilleure compagnie, les femmes célèbres du temps, mesdames de Sévigné, de Maintenon, ne cessaient de l'écrire. Il en était de même d'une foule d'auteurs estimés, surtout dans le genre épistolaire. Pascal s'en servait comme Voiture. Patru ne trouvait aucune difficulté à l'employer, surtout dans les discours de longue haleine. Vaugelas, qui le trouvait bas, en fut repris par Th. Corneille. Quoi qu'il en soit, *quasi* n'est resté que dans le style familier, et on ne l'écrit guère.

— Syn. comp. QUASI, PRESQUE. *Quasi* marque la ressemblance; c'est un terme de similitude. *Presque* marque l'approximation; c'est un terme de mesure.

— Ce mot se joint à un grand nombre d'autres pour indiquer que la qualité exprimée par ceux-ci n'est qu'approximative, soumise à certaines conditions. Ces mots se forment assez arbitrairement, selon le caprice des écrivains.

QUASI-CHOSE. s. f. Se dit par dénigrement d'une chose incomplète, d'un objet de peu de valeur, d'un fait peu important. Ce mot a été employé par Chateaubriand.

QUASI-CONTRAT. s. m. Jurispr. Fait purement volontaire, dont il résulte un engagement quelconque envers un tiers, et quelquefois un engagement réciproque des deux parties, sans qu'il y ait eu convention ni consentement. La gestion des affaires d'une personne [illegible] *contrat.*

QUASI-CRIME. s. m. Ce mot a été quelquefois employé dans un sens analogue à celui de quasi-délit. ‖ Pl., des *quasi-crimes.*

QUASI-DÉLIT. s. m. Jurisp. Dommage que l'on cause involontairement à quelqu'un par imprudence ou par négligence. Le quasi-délit oblige son auteur à réparer le mal qui en résulte. Celui qui jette quelque chose sur un passant commet un quasi-délit. ‖ Pl., des *quasi-délits.*

QUASI-HUMAIN, AINE. adj. Didact. Qui ressemble à un homme.

QUASI-LÉGITIME. adj. et s. des 2 g. Polit. Partisan de la quasi-légitimité.

QUASI-LÉGITIMITÉ. s. f. Polit. État d'une famille royale qui se rattache par une proche parenté à une dynastie légitime et chassée du trône.

QUASI-LIBERTÉ. s. f. Liberté incomplète.

QUASILLERIE. s. f. Hist. rom. Esclave qui filait la laine.

QUASILLE. s. f. Hist. rom. Espèce de petit panier d'osier dans lequel on mettait la laine à filer.

QUASIMENT. adv. Se disait pour Presque.

— Il s'emploie encore dans le langage des paysans, au théâtre. J'aimerais *quasiment* mieux tenir taverne de vin à six sous que de cette fontaine de sapience. (Ghérardi.) Il me brisa, mordié, *quasiment* une côte. (Boursault.) Je commençais, Dieu me pardonne, à trembler *quasiment.* (Mme de Genlis.)

QUASI-MILITAIRE. adj. des 2 g. Dr. rom. Se disait du pécule qu'un fils de famille avait acquis au barreau, que l'on appelait *militia togata.*

QUASIMODO. s. m. (pr. *ka-zi-mo-do*; des mots lat. *quasi modo*, qui commencent l'introït de la messe de ce jour). Liturg. Le premier dimanche après Pâques. Le dimanche de la Quasimodo, de Quasimodo. Jusqu'à la Quasimodo. Après Quasimodo. Après la Quasimodo.

— Prov. *Renvoyer les gens à la Quasimodo.* Demander un long terme pour accomplir une chose.

QUASI-PALAIS. s. m. Habitation qui ressemble à un palais. Nous devons aussi constater la belle tenue de l'établissement colossal de la compagnie Domange, qui a résolu la première à Paris le problème de la moralisation des ouvriers en les logeant chez elle dans un *quasi-palais.* (Courr. fr.)

QUASI-PUPILLAIRE. adj. des 2 g. Dr. rom. Qui approche de la nature des choses relatives aux pupilles. ‖ *Substitution quasi-pupillaire.* Testament fait par un ascendant pour ses enfants ou descendants insensés, dans la prévoyance du cas où ils mourraient sans avoir recouvré la raison.

QUASI-RADIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui n'offre qu'une radiation peu évidente, comme le péricline des synanthérées, et la calathide, lorsque les fleurs de la couronne sont plus longues que celles du disque, et dirigées en dehors au sommet, mais le tout d'une manière peu manifeste.

QUASI-RÉPUBLICAIN. s. m. Dont les opinions se rapprochent de celles des républicains.

QUASI-RESTAURATION. s. f. Polit. Gouvernement qui diffère peu d'une restauration.

QUASI-SYNONYMIE. s. f. Propriété de plusieurs mots qui présentent une signification presque semblable. Dans le nombre infini des termes qui, de prime-abord, semblent se confondre dans une *quasi-synonymie*, il en est dont il est nécessaire peut-être d'établir la différence respective. (Encycl.)

QUASI-UNIVERSEL, ELLE. adj. Qui est presque universel.

QUASI-UNIVERSALITÉ. s. f. Qualité de ce qui est presque universel. Je m'arrêterai à l'alphabet de la langue européenne, qui paraît le plus fière de ses perfectionnements et de sa *quasi-universalité.* (Ch. Nod.)

QUASQUET. s. m. Agric. Râteau en usage dans le Médoc.

QUASS. s. m. (pr. *kou-ass*). Relat. Genre de liqueur fermentée que fabriquent les paysans russes; elle est faite d'eau chaude versée sur de la farine de seigle ou d'orge, ou sur ces deux farines mêlées; on y ajoute des herbes aromatiques.

QUASSIE. s. f. Bot. V. QUASSIER.

QUASSIER. s. m. (pr. *kou-a-cié*; du nom d'un Éthiopien appelé *Quassi*, qui fit le premier connaître les propriétés toniques fébrifuges de la racine, ainsi que l'extrême amertume de son bois). Bot. Genre de la famille des rutacées, ayant pour type un arbrisseau de la Guiane, appelé aussi *bois de quassi.* On en connaît six à huit espèces, toutes précieuses pour la médecine.

QUASSINE. s. f. (pr. *kou-a-ci-ne*). Chim. Principe amer de la racine du quassier.

QUATAS. s. m. Métrol. Petite mesure de Portugal pour les liquides.

QUATEF. s. m. Gramm. hébr. Nom commun de trois points-voyelles très-brefs. On distingue le *quatef-patach*, qui vaut *a*, le *quatef-segol*, qui vaut *e*, et le [illegible]

QUATELE. s. f. (pr. [illegible]). Bot. Genre de plantes de la famille des myrtoïdes, renfermant huit espèces de l'Amérique méridionale, dont le fruit ressemble à une marmite surmontée de son couvercle. Les amandes contenues dans ce fruit sont très-bonnes à manger, et fournissent une excellente huile.

QUATER. adv. lat. (pr. *kou-a-terr*). Quatre fois. Il s'emploie quand on a commencé à compter par *semel, bis, ter.*

QUATERNAIRE. adj. des 2 g. (pr. *kou-a-ter-nè-re*; du lat. *quaternarius*). Qui vaut quatre, ou qui est divisible par quatre. Le nombre quaternaire était regardé par les pythagoriciens comme un nombre sacré, parce qu'avec le nombre trois il formait celui de sept, auquel étaient attachées, suivant eux, une infinité de vertus.

— Chim. Se dit des composés qui résultent de quatre corps simples, ou plutôt de trois corps composés binaires, ayant un principe commun, ou d'un composé binaire avec un ternaire, ou de deux composés ternaires.

— Géol. *Période quaternaire.* Se dit de l'époque où l'homme fit son apparition à la surface du globe. On l'appelle aussi *période anthropéenne.*

— Minér. Se dit d'une variété qui résulte d'un décroissement par quatre rangées, comme la glaubérite quaternaire.

— On s'en est servi pour désigner la combinaison de quatre divers objets disposés de quatre en quatre. Et ce en double croisure et entreposée *quaternaire.* (Fontaine.)

QUATERNE. s. m. (pr. *ka-ter-ne*; du lat. *quaterni*). Combinaison de quatre numéros pris ensemble à la loterie, et sortis ensemble de la roue de fortune. Le quaterne gagnait soixante-quinze mille fois la mise. Le quaterne déterminé ne se jouait pas. Avoir un quaterne. Gagner un quaterne. Il est sorti un quaterne.

— Au loto, quatre numéros gagnant ensemble sur la même ligne horizontale ou de la même couleur.

QUATERNÉ, ÉE. adj. (pr. *kou-a-ter-né*). Bot. Se dit de toutes les parties qui sont disposées quatre par quatre. Les feuilles de la croisette, les pétales de toutes les crucifères, les anthères du lierre terrestre, sont quaternées.

— Minér. Qui offre des faces disposées quatre à quatre, comme la baryte sulfatée quaternée, ou qui résulte d'un assemblage de quatre prismes disposés en croix comme une variété de macle.

QUATERNIFOLIÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *quaterni*, quatre à quatre; *folium*, feuille). Bot. Qui a les feuilles quaternées.

QUATERNION. s. m. (pr. *kou-a-ter-ni-on*). Anc. diplom. Cahier de manuscrit composé de quatre feuilles.

QUATERNITÉ. s. f. (pr. *kou-a-ter-ni-té*). Dogm. État d'une chose composée de quatre parties. Il a été employé par opposition à Trinité, dans la controverse religieuse. Comme la trinité serait devenue par là une *quaternité*, il est probable que les arithméticiens s'y opposèrent. (Volt.)

QUATERNOBISUNITAIRE. adj. des 2 g. (pr. *koua-tèr-no-bi-zu-ni-tè-re*). Minér. Dont les cristaux résultent d'un décroissement par quatre rangées et de deux décroissements par chaque rangée, comme la chaux sulfatée quaternobisunitaire.

QUATORZAINE. s. f. (pr. *ka-tor-zè-ne*). Anc. prat. Espace de quatorze jours qui s'observait de l'une à l'autre des quatre criées des biens saisis réellement. Ces criées se faisaient par quatre dimanches, de quatorzaine en quatorzaine.

QUATORZE. adj. des 2 g. (pr. *ka-tor-ze*; du lat. *quatuordecim*). Dix et quatre. Quatorze hommes. Quatorze jours. Quatorze lieues. Quatorze francs. Les rois de France étaient majeurs à quatorze ans commencés. Quatorze cents francs. Quatorze mille francs. Une négresse de *quatorze* ou quinze ans vint nous ouvrir la barrière d'une maison. (Chateaub.) Gaston de Foix fut tué de *quatorze* coups à la célèbre bataille de Ravenne. (Volt.)

— *Rente au denier quatorze.* Constitution de rente en vertu de laquelle on retire tous les ans, pour les intérêts de l'argent qu'on a placé, autant que vaut la quatorzième partie du capital. Quatorze mille francs au denier quatorze portent mille francs d'intérêt.

— Prov. et fig. *Chercher midi à quatorze heures.* Chercher des difficultés où il n'y en a point. ‖ On ne compte pas en Italie les heures comme en France; il est toujours vingt-quatre heures quand le jour finit. La première heure du jour commence au lever du soleil, de sorte qu'à midi même, dans les plus longs jours, il s'est déjà écoulé plus de quatorze heures. De là l'expression *aller chercher midi à quatorze heures*, c'est-à-dire aller chercher une chose où elle ne peut pas être.

— Prov. et par exagérat. *Faire en quatorze jours quinze lieues.* Marcher, voyager fort lentement. ‖ Fig. et fam. Se dit d'une personne qui est fort lente à ce qu'elle fait.

— Antiq. rom. *Siéger sur les quatorze degrés.* Être placé au théâtre parmi les membres de l'ordre équestre, à qui étaient assignés les quatorze premiers gradins à partir de l'orchestre.

— Quatorzième. Nombre quatorze. Numéro quatorze. Chapitre quatorze. Page quatorze. [illegible] s'agit de l'ordre numérique des souverains, on écrit plus ordinairement XIV. Louis XIV. Clément XIV.

— s. m. Le nombre quatorze. Quatorze multiplié par deux donne vingt-huit.

— Le quatorzième jour d'une période. Être au quatorze du mois, de la lune. Être au quatorze de sa maladie. Entrer dans le quatorze.

— Au jeu de piquet, Les quatre as, les quatre rois, les quatre dames, les quatre valets ou les quatre dix, parce que ces quatre cartes ensemble valent quatorze points. Avoir quatorze de dix, quatorze de dames. Porter un quatorze en main avant d'écarter. Avoir quinte, quatorze et le point.

— *Avoir quinte et quatorze.* Être certain de gagner au piquet. ‖ Fig. et fam. Avoir dans une affaire une grande avance, une grande probabilité de succès.

QUATORZIÈME. adj. des 2 g. (pr. *ka-tor-zi-è-me ;* rad. *quatorze*). Se dit des objets qui en ont treize avant eux. Louis quatorzième du nom. Le quatorzième jour. Dans sa quatorzième année. Être le quatorzième sur la liste. Ces traitements m'inspirèrent tant d'aversion pour la maison paternelle, que je la quittai avant que j'eusse atteint ma *quatorzième* année. (Le Sage.) Il y a des gens qui ne grandissent plus après la *quatorzième* ou quinzième année. (Buff.) Quoique au treizième et au *quatorzième* siècles quelques Italiens commençassent à sortir des ténèbres, toute la populace y était toujours plongée. (Volt.) Les vents alizés cessent en août et septembre entre le *quatorzième* degré et le treizième. (B. de St-P.)

— *La quatorzième partie.* Chaque partie d'un tout qui en a quatorze.

— s. m. Le quatorzième jour. Le quatorzième de la lune. Le quatorzième est critique dans certaines fièvres. On ne sait pas si le malade ira jusqu'au quatorzième.

— Une quatorzième part ou partie. Être dans une affaire pour un quatorzième. Avoir les quatre quatorzièmes.

— s. f. Mus. Réplique ou octave de la septième.

— s. des 2 g. Personne ou chose qui occupe le quatorzième rang. Il est le quatorzième de sa classe.

QUATORZIÈMEMENT. adv. (pr. *ka-tor-zi-è-me-man*). En quatorzième lieu.

QUATRACA. s. m. (pr. *koua-tra-ka*). Ornith. Faisan du Mexique.

QUATRAIN. s. m. (pr. *ka-trein ;* rad. *quatre*). Petite pièce de poésie qui contient quatre vers, dont les rimes sont ordinairement croisées, de manière que le premier vers rime avec le quatrième, ou bien avec le troisième, et le second avec le quatrième ; les rimes peuvent aussi se suivre deux à deux. D'ailleurs des vers de toute mesure conviennent à ce genre de poëme. Ces vers renferment un sens complet, aiguisé par une moralité ou une pensée saillante. Le quatrain convient merveilleusement à l'épigramme, au madrigal, ainsi qu'aux inscriptions des édifices, des fontaines, des tombeaux surtout.

Lisez-moi comme il faut, au lieu de ces sornettes,
Les *quatrains* de Pibrac, et les doctes tablettes
Du conseiller Matthieu ; l'ouvrage est de valeur.
(Molière.)

— Un des plus jolis quatrains que nous ayons dans notre langue est celui que fit le marquis de Saint-Aulaire pour la duchesse du Maine, qui, en jouant, lui ordonna de dire son secret.

La divinité qui s'amuse
A me demander mon secret,
Si j'étais Apollon, ne serait pas ma muse,
Elle serait Thétis, et le jour finirait.

— Quatre vers qui font partie d'un sonnet, d'une stance, etc. Le sonnet est composé de deux quatrains et de deux tercets. Cette ode est composée de quatrains.

Voulut qu'en deux quatrains de mesure pareille,
La rime avec deux sons frappât huit fois l'oreille.
(Boileau.)

— Ornith. Nom vulgaire de l'espèce de chardonneret qui a quatre plumes de la queue terminées par une marque blanche.

QUATRE. adj. des 2 g. (pr. *katre ;* du lat. *quatuor*). Se dit d'un nombre composé de deux fois deux. Quatre hommes. Quatre cents chevaux. Les quatre vents. Les quatre points cardinaux. Les quatre saisons. Les quatre semences froides. Cronne est à quatre lieues et demie au S.-E. de Paris. (Dulaure.) Les *quatre* amis ne voulurent point être meublés. (La Font.) Il faudrait *quatre* mois pour y faire fortune. (Colnet.)

Quatre chats des deux partis, animés par la gloire,
Sans savoir ni pourquoi, ni comment,
Se vont tuer tout bonnement.
(Andrieux.)

— *Tirer un criminel à quatre chevaux.* Écarteler un criminel, en attachant chacun de ses membres à un cheval, et faisant tirer les quatre chevaux chacun de son côté en même temps.

— Fam. *Être tiré à quatre épingles.* Être ajusté avec un extrême soin, et de manière à paraître craindre de déranger sa parure.

— Fam. *Courir les quatre coins et le milieu de la ville.* Faire bien du chemin pour quelque affaire.

— Pop. On dit d'une personne maussade et mal propre, qu'*elle est faite comme quatre sous.*

— *Marcher à quatre pattes.* Marcher avec les mains et les pieds.

— *Entre quatre yeux.* Tête à tête. Je lui dirai cela entre quatre yeux. ‖ Il n'y a que les personnes qui ne savent pas leur langue qu[illegible]

[illegible] grossière. Il est vrai qu'il y a un certain usage en faveur de cette prononciation, proposée par Boquées, et approuvée par plusieurs grammairiens, mais c'est l'usage des personnes à qui notre orthographe est absolument [illegible]. De ce qu'un homme [illegible] avec un autre lui dit : [illegible] quatre [illegible], tu [illegible] un [illegible] pu conclure de là que, pour la douceur de la prononciation, il faut dire : [illegible] quatre yeux [illegible] dur à l'oreille, quatre œufs n'offre pas un son plus doux : l'euphonie exigerait donc que l'on dît *quatre-z-œufs ;* et alors pourquoi, d'euphonie en euphonie, n'irait-on pas jusqu'à dire huit-z-œux. car enfin le *z* est plus doux que le *t* ? *Entre quatre yeux* est donc la seule prononciation qu'on puisse admettre ; elle est d'ailleurs conforme à celle qu'ont adoptée la presque totalité des grammairiens et des littérateurs distingués.

— Quatrième. Le nombre quatre. Page quatre. Chapitre quatre. Henri quatre. ‖ Quand il s'agit de l'ordre numérique des souverains, on écrit plus ordinairement IV. Henri IV.

— Comm. *Vinaigre des quatre voleurs.* Vinaigre très-fort et très-aromatisé.

— Dr. cout. *Quatre quint.* [illegible] quatre cinquièmes des propres, accordée par la coutume aux héritiers.

— Hist. anc. *Les quatre cents.* Se dit du sénat d'Athènes, que Solon avait d'abord composé de quatre cents membres. Quatre-vingts ans environ après Solon, Clisthène porta le nombre des tribus de quatre à dix, et celui des sénateurs de 400 à 500.

— Hist. *Les quatre illettrés.* Titre des quatre magistrats de la ville de Norcia, dans les États de l'Église : ils devaient ne savoir ni lire ni écrire. ‖ *Ordre chapitral des quatre empereurs.* Ancien ordre de chevalerie d'Allemagne, dont le chef-lieu était à Bruxelles. ‖ *Les quatre villes forestières.* Rhinfeld, Seckingen, Laufembourg et Waldschut, qui sont situées dans la forêt Noire. ‖ *Les quatre vallées.* Ancien pays de l'Armagnac, comprenant les vallées de Magnoac, d'Aure, de Neste et de Barousse. Ce pays est maintenant enclavé dans le département des Hautes-Pyrénées. ‖ *Les quatre châteaux.* Se dit des quatre places fortes de Castel-Vetro, Bobianello, Monte-Lucio et Monte-Zani, dans le duché de Modène. ‖ *Les Quatre-Bras.* Hameau de Belgique, dans le duché de Namur : l'armée française y remporta un avantage sur les alliés, avant la bataille de Waterloo.

— *Quatre-Nations.* Collége fondé à Paris, en 1661, par Mazarin, pour l'éducation et l'entretien de soixante enfants originaires des pays conquis par Louis XIV, l'Italie, l'Alsace, la Flandre et le Roussillon. Il est aujourd'hui remplacé par la bibliothèque Mazarine et l'Institut.

— *Quatre bandes.* Se dit, au billard, d'une espèce de doublé dans lequel on blouse la bille de son adversaire, après l'avoir fait toucher aux quatre bandes. ‖ *Quatre quinze.* Se dit, à la paume, de quatre coups de raquette, pour chacun desquels on compte quinze. ‖ *Jeu des quatre fleurs.* Jeu de hasard pour lequel on se sert d'un tableau et de numéros, à peu près comme dans le loto. ‖ *Les quatre jeux.* Espèce de jeu de cartes.

— Mus. *Sonate à quatre mains.* Pièce composée pour être exécutée par deux personnes sur un même piano.

— Myth. Le nombre quatre était consacré à Mercure, parce que ce dieu était né le quatrième jour du mois.

— s. m. Le nombre quatre. Quatre multiplié par huit donne trente-deux.

— On dit aussi absol. Deux et deux font quatre. Marcher quatre de front. Défiler quatre à quatre. Cette grosse dame prit longtemps du tabac pour exposer cette main unique qui a de l'étoffe pour *quatre.* (Mariv.) En tout pays si l'on voulait s'entendre, il y aurait place pour *quatre.* Le roi, les nobles, les prêtres et la nation. (Moisson.)

— Fam. *Cela est clair comme deux et deux font quatre.* Cela est incontestable.

— *Le quatre du mois.* Le quatrième jour du mois. Sa lettre est datée du quatre.

— Caractère qui marque en chiffre le nombre quatre. Le chiffre quatre. Un quatre de chiffre, en chiffre, ou simplement un quatre. Quarante-quatre s'écrit par deux quatre. Numéro quatre.

— Fig. *Quatre de chiffre.* Sorte de piége dont on se sert pour prendre des rats, des souris, des oiseaux, etc. Il consiste en une planche soutenue par trois petits morceaux de bois assemblés en forme de quatre, et qui tombent au moindre choc. Tendre un quatre de chiffre.

— Jeux. La carte qui est marquée de quatre cœurs, de quatre trèfles, de quatre carreaux, de quatre piques. Un quatre de cœur, un quatre de trèfle. ‖ La face du dé qui est marquée de quatre points. Il lui fallait quatre, il fit [illegible]. ‖ Le domino qui a quatre points.

— Fig. et fam. *Se mettre en quatre.* S'employer de tout son pouvoir pour rendre service. C'est un homme qui se met en quatre pour ses amis. La lecture nous fait passer le temps avec des gens d'esprit qui se sont mis en quatre pour nous plaire. (Boiste.)

— Prov. et fig. *Faire le diable à quatre.* Faire beaucoup de bruit, causer beaucoup de désordre [illegible]

— Fig. et pop. *Il y a fait le diable à quatre.* Se dit d'un homme qui s'est beaucoup tourmenté pour faire réussir une affaire, ou pour la traverser.

— *Il faut le tenir à quatre.* Se dit en parlant d'un fou, d'un furieux qui ne peut être contenu que par les efforts réunis de plusieurs personnes. ‖ Fig. et fam. Se dit d'un homme emporté et difficile, qu'on a de la peine à contenir, à empêcher de faire des violences.

— Fig. et fam. *Se tenir à quatre.* Faire un grand effort sur soi-même pour ne pas se mettre en colère. Je me suis tenu à quatre pour ne pas lui dire des vérités fort dures.

— On dit d'un homme difficile dans son commandement, qu'*il se fait tenir à quatre.*

— Fig. et fam. *Comme quatre.* Excessivement. Crier, faire du bruit comme quatre. Manger, boire comme quatre. Un œuf gros comme quatre. Avoir de l'esprit comme quatre.

Faut-il vous le rebattre
Aux oreilles cent fois, et crier comme quatre ? (Mol.)

QUATRE-AILES. s. m. Ornith. Nom qu'on a donné à une race de canards, qu'on croyait avoir quatre ailes ; mais on a reconnu que ces quatre ailes n'étaient qu'apparentes, et que ces canards ne formaient qu'une variété accidentelle. ‖ Pl., des *quatre-ailes.*

QUATRE-À-LA-LIVRE. s. m. Hortic. Variété du cerisier. ‖ Pl., des *quatre-à-la-livre.*

QUATRE-AU-COU. s. m. Ornith. Un cri d'amour du coucou a donné lieu, dans quelques cantons de la Normandie, à cette dénomination vulgaire.

QUATRE-CENTS-LANGUES. s. m. Ornith. Un des noms du moqueur ou polyglotte.

QUATRE-CORNES. s. m. Perce qu'il a quatre tubercules en cornes sur la tête. Ichthyol. Espèce de chabot. ‖ Pl., des *quatre-cornes.*

QUATRE-DENTS. s. m. Ichthyol. V. TÉTRODON. ‖ Pl., des *quatre-dents.*

QUATRE-ÉPICES. s. f. pl. V. ÉPICES. ‖ On donne aussi ce nom à la poudre du fruit du myrte piment.

QUATRE-FEUILLES. s. f. Archit. Rosace. — Blas. Fleur divisée en quatre feuilles ou fleurons.

QUATRE-FLEURS. s. f. pl. Pharm. Réunion, mélange de quatre sortes de fleurs, qui sont excellentes contre les indispositions légères.

QUATRE-FRUITS. s. m. pl. Art culin. Nom qu'on donne à des fruits qu'on mélange ordinairement pour les servir. ‖ *Quatre-fruits jaunes.* L'orange, le citron, la bigarade et le cédrat. ‖ *Quatre-fruits rouges.* Les fraises, les cerises, les groseilles et les framboises.

QUATRE-MENDIANTS. s. m. pl. V. MENDIANT.

QUATRE-ŒIL. s. m. (pr. *katre-euil*). Mamm. Nom vulgaire du sarigue. On l'appelle ainsi, parce qu'il présente au-dessus de chaque œil une tache d'une couleur claire, imitant assez bien un second œil. On l'appelle aussi *quatre-yeux.* ‖ Pl., des *quatre-œils.*

QUATRE-RAIES. s. m. Ichthyol. Nom spécifique d'un poisson du genre sciciare.

— Erpét. Nom spécifique d'une couleuvre.

QUATRE-SEMENCES. s. f. pl. Anc. pharm. Nom que l'on donnait à certaines graines, jouissant, à ce que l'on prétendait, de propriétés puissantes contre toutes les maladies. ‖ *Quatre-semences chaudes.* L'anis, le cumin, le fenouil et le carvi. ‖ *Quatre-semences froides.* Le concombre, le melon, la courge et la citrouille. ‖ Chacune de ces deux divisions se divisait en deux sections, les mineures et les majeures. ‖ *Quatre-semences chaudes majeures.* L'anis, le carvi, le cumin et le fenouil. ‖ *Quatre-semences chaudes mineures.* L'ache, le laurier commun, la carotte et le persil. ‖ *Quatre-semences froides majeures.* Le concombre, la courge, la citrouille et le melon. ‖ *Quatre-semences froides mineures.* La chicorée sauvage, l'endive, la laitue et le pourpier.

QUATRE-TACHES. s. m. Ichthyol. Poisson du genre sciciare.

QUATRE-TEMPS. s. m. pl. Liturg. Les trois jours où l'Église ordonne de jeûner au commencement de chacune des quatre saisons de l'année, et où les évêques ont coutume de faire les ordinations. C'est le mercredi, le vendredi et le samedi. Quelques historiens en font remonter l'institution [illegible], mais ce qu'il y a de certain, c'est qu'il était déjà établi du temps de saint Léon, en 440. Ce jeûne fut établi en France par Charlemagne, en 769 ; et Grégoire VII, dans le XIme siècle, fixa définitivement les quatre semaines où ils sont aujourd'hui. Les Quatre-Temps n'ont pas été admis dans l'Église grecque, parce que les Grecs jeûnaient tous les mercredis et vendredis de l'année, et fêtaient le samedi. Jeûner les Quatre-Temps. Devoir être ordonné prêtre aux Quatre-Temps prochains. Est-il donc, pour jeûner, Quatre-Temps ou Vigiles ? (Mol.)

QUATRE-VINGT. adj. des 2 g. (pr. *ka-tre-vin ;* des mots fr. quatre et vingt). Quatre fois vingt.

— Ce mot s'écrit toujours avec un *s* quand il n'est pas suivi d'un autre nombre. Quatre-vingts hommes. Quatre-vingts chevaux. Quatre-vingts francs. Quatre-vingts [illegible]. Il [illegible] vingts ans, et le cinquième ne vit que dix. (Buff.)

Depuis quatre-vingts ans, à [illegible]
On connaît [illegible]. (Delille.)

— Il ne prend point de *s* quand il précède un autre nombre auquel il est joint. Quatre-vingt-un. Quatre-vingt-deux. Quatre-vingt mille.

— Il est également invariable quand il s'agit de la date des années. L'an mil sept cent quatre-vingt ; en mil sept cent quatre-vingt. Il est alors pour quatre-vingtième, et il qualifie le mot [illegible] exprimé ou sous-entendu.

— Les composés de ce nombre prennent un trait d'union. Quatre-vingt-un. Quatre-vingt-deux. Quatre-vingt-trois. André Doria vécut jusqu'à quatre-vingt-treize ans. [illegible] nombre suivent. Quatre-vingt-un, quatre-vingt-deux, etc.

— Ce mot barbare a été substitué, sans raison valable, au mot octante, beaucoup plus régulier.

— *Quatre-vingt-dix.* Quatre fois vingt et dix. ‖ On dit également quatre-vingt-onze, quatre-vingt-douze, etc. ‖ Ces locutions barbares tiennent lieu de nonante et un, nonante-deux, nonante-trois, etc. ‖ Toutes ces expressions s'écrivent avec des traits d'union.

QUATRE-VINGT. s. m. Mamm. Nom d'une petite race de chiens, appelés aussi *chiens d'Artois.*

QUATRE-VINGTIÈME. adj. des 2 g. (rad. *quatre-vingt*). Se dit des objets qui en ont soixante-dix-neuf avant eux. Être le quatre-vingtième sur la liste, le quatre-vingt-unième, le quatre-vingt-deuxième.

— *La quatre-vingtième partie d'un tout.* Chaque partie d'un tout qui en a quatre-vingts. ‖ On dit de même la quatre-vingt-deuxième partie, la quatre-vingt-troisième partie, etc.

— On dit aussi substantiv. Un quatre-vingtième, un quatre-vingt-dixième.

— Les composés de quatre-vingtième prennent des traits d'union. Quatre-vingt-unième. Quatre-vingt-dixième.

— s. des 2 g. Personne, chose qui occupe le quatre-vingtième rang. Il est le vingt-quatrième de sa classe.

— Quatre-vingtième a été substitué à octantième, et quatre-vingt-dixième à nonantième, expressions beaucoup plus simples, plus régulières et plus conformes à l'étymologie.

QUATRE-VOLEURS. s. m. pl. Parf. Se dit d'un vinaigre fortement aromatisé. Vinaigre des quatre-voleurs.

QUATRE-YEUX. s. m. Mamm. Espèce de sarigue à longs poils. V. QUATRE-ŒIL.

QUATRICOLOR. s. m. Hortic. Variété de tulipe à quatre couleurs.

QUATRIÈME. adj. des 2 g. (pr. *ka-tri-è-me ;* du lat. *quartus*). Se dit des objets qui en ont trois avant eux. Être le quatrième enfant. Être logé au quatrième étage, à la quatrième chambre. Parent au quatrième degré. On trouve ordinairement les vents du sud-est aux troisième et *quatrième* degrés de latitude nord. (B. de St-P.) Les vents alizés cessent en janvier entre le sixième et quatrième degré de latitude nord. (Id.)

— *La quatrième partie d'un tout.* Chaque partie d'un tout qui en a quatre.

— Véner. *Cerf de quatrième tête.* Cerf de cinq ans.

— s. m. La quatrième partie d'une chose. Avoir un quatrième dans une affaire. On dit plus ordinairement Un quart.

— *Être d'un quatrième dans une affaire, y être pour un quatrième.* Y être intéressé pour un quart.

— *Le quatrième du mois, le quatrième de la lune.* Le quatrième jour du mois, de la lune. On dit plus ordinairement Le quatre du mois, de la lune.

— Quatrième joueur. Vous venez à propos, nous attendions un quatrième.

— *Le quatrième étage.* Loger au quatrième, à un quatrième. Monter à un quatrième. Tomber d'un quatrième.

— Anc. cout. Droit que le roi levait en Normandie sur les boissons. Dans les quatre provinces, on ne payait que le huitième.

— s. f. Au piquet, Suite de quatre cartes de même couleur. Avoir une quatrième majeure de pique, une quatrième au roi de cœur, une quatrième à la dame, une quatrième basse.

— *La quatrième des enquêtes.* La quatrième chambre des enquêtes au parlement de Paris.

— La quatrième classe. Étudier en quatrième. Être en quatrième. Faire sa quatrième. Être chargé de la quatrième. Professeur de quatrième. Devoirs, auteurs de quatrième.

— On dit [illegible] en quatrième, pour désigner un élève qui est en quatrième.

— s. des 2 g. Personne ou chose qui occupe le quatrième rang. Catherine de Médicis avait vécu à trois de ses fils, et elle [illegible] à [illegible] du quatrième. (Anquetil.)

— Ce mot est de quatre syllabes en [illegible] en prose, et c'est à tort que [illegible] ne lui en a donné que trois : [illegible] le quatrième.

QUATRIÈMEMENT. adv. En quatrième lieu.

[illegible]

QUATRIENNAL, ALE. adj. (pr. *koua-tri-en-nal ;* du lat. *quadriennis ;* fait de *quadrienne*, de *quatre ;* [illegible]). Se dit d'un office, d'une charge qui s'exerce de quatre années l'une. Office quatriennal. Charge quatriennale.

— Se dit aussi de l'officier qui exerce cette fonction. Trésorier quatriennal. ‖ Pl., [illegible].

— s. m. Se dit des officiers qui exerçaient cette charge. On a supprimé les quatriennaux.

QUATRIENNALE. s. f. [illegible]

QUATRINI. s. m. (pr. [illegible] ; du lat. [illegible]) [illegible]

— [illegible]

peu près un [illegible], d'où est venue longtemps cette expression proverbiale, *n'avoir pas un quatrain*, n'avoir pas d'argent.

QUATRINOME. s. m. Algéb. Expression algébrique composée de quatre termes.

QUATRO. s. m. (pr. *koua-tro*). Mamm. Espèce de singe d'Amérique.

QUATROCENTISTE. s. m. (pr. *koua-tro-tchèn-tiste*). Litt. Se dit des écrivains italiens du XVe siècle, de 1400 à 1500, ordinairement moins estimés.

QUATROUILLÉ. s. f. (pr. *ka-trou-ye*). Vénér. Poil des chiens, quand il est mêlé de différentes couleurs.

QUATROUILLÉ, adj. m. (pr. *ka-trou-yé*). Vénér. Se dit du poil qui est mêlé à la couleur dominante du chien.

QUATTO. s. m. (pr. *kouatto*). Mamm. Singe d'Amérique.

QUATUOR. s. m. (pr. *koua-tu-or*; du lat. *quatuor*, quatre). Mus. Morceau de musique vocale ou instrumentale qui est à quatre parties récitantes, quelle que soit d'ailleurs l'importance de chacune de ces parties. Exécuter un quatuor. Les quatuors de ce compositeur sont fort estimés. ‖ Dans un sens plus restreint et plus particulièrement usité, il ne s'applique qu'aux compositions dont toutes les parties sont concertantes ou obligées, c'est-à-dire que l'une ne brille pas exclusivement aux dépens des autres. ‖ Pl. des *quatuors*. L'Académie écrit à tort *quatuor*. Aujourd'hui l'usage général est de donner le signe du pluriel à ce mot.

— Se dit absol. et par excellence de l'association de deux violons, d'une viole et d'un violoncelle. Cet air n'est accompagné que du quatuor.

— En instrumentation, on donne le nom de *quatuor* ou *symphonie* à l'ensemble des instruments à cordes, tandis que celui des instruments à vent s'appelle *harmonie*.

QUATUORCAPSULÉ, ÉE. adj. (pr. *koua-tu-or-cap-su-lé*; du lat. *quatuor*, quatre; *capsula*, capsule). Botan. Qui est marqué de quatre [illegible], comme la [illegible] quatuorcapsulée.

QUATUORVIR. s. m. (pr. *koua-tu-or-vir*; du lat. *quatuor*, quatre; *vir*, homme). Hist. rom. Titre des magistrats chargés de conduire une colonie. ‖ Voyers de l'empire chargés de la réparation des routes. ‖ Officiers que l'on créait, quand il arrivait quelque accident ou quelque affaire dangereuse, avec commission de veiller à ce que la république ne souffrit point de dommage. ‖ *Quatuorvir du trésor*. Titre des magistrats provinciaux qui administraient les deniers publics dans les colonies et les municipes. Ils étaient élus parmi les décurions. ‖ *Quatuorvirs nocturnes*. V. QUINQUEVIR.

QUATUORVIRAL, ALE. adj. (pr. *koua-tu-or-vi-ral*). Antiq. rom. Qui appartient aux quatuorvirs. Autorité quatuorvirale.

QUATUORVIRAT. s. m. (pr. *koua-tu-or-vi-ra*). Antiq. rom. Dignité de quatuorvir.

— Temps pendant lequel on l'exerce.

QUAUB. s. m. Ornith. Nom vulgaire du [illegible].

QUAYAGE. s. m. (pr. *kè-ia-je*; rad. *quai*). Mar. Droit que payent les marchands pour avoir la liberté de se servir du quai d'un port et d'y placer leurs marchandises.

— Entretien des quais et ports.

QUE. pron. relat. ou conjonct. servant de régime au verbe qui le suit (du lat. *quem*). Son emploi est non-seulement de déterminer l'objet dont on a parlé, d'en rappeler l'idée, mais encore de joindre une autre pensée à ce même objet. Celui que vous avez vu. Les gens que nous avez obligés. La personne que vous connaissez. Les espérances que vous lui avez données. Il n'a rien fait de tout ce que je lui avais dit.

> Le bien que l'on fait la veille
> Fait le bonheur du lendemain. (De Bernis.)

> En voulant se hâter de jouir,
> On peut perdre ce bien que l'on allait cueillir.
> (Arnault.)

— Il se met en relation avec des noms des deux genres et des deux nombres. Le bon cœur que vous avez. La douceur que montre votre sœur. Les talents que l'on remarque dans vos enfants. Les qualités que l'on admire. Des lois que nous suivons la première est l'honneur. (Volt.) L'estime que les talents font naître fortifie la haine ou l'amour. (De Lingrée.) L'expérience ne nous éclaire souvent que pour nous [illegible] ... nous corrige de plusieurs défauts que la raison ne saurait corriger. (La Rochef.)

— Il s'élide devant une voyelle. Un héros qu'on opprime attendrit tous les cœurs. (Volt.) Mari qu'on n'aime pas le paiera cher un jour. (Fabre d'Égl.) Jamais l'avenir ne donne tout ce qu'il promet. (Boiste.) Ce qu'on saisit ne vaut pas toujours ce qu'on quitte. (Id.)

> Souvent une bienfaits les flots qu'on rejette,
> Quand on [illegible] de déshonneur? (Boursault.)

— On fait usage de *lequel*, *laquelle*, au lieu de *que*, toutes les fois que le pronom relatif est précédé d'un substantif qui le sépare de celui avec lequel il entre en relation. J'ai reçu une lettre de mon père, laquelle m'apprend qu'il se porte bien.

— *Que* peut être séparé de son antécédent, lorsque cette construction ne présente pas d'équivoque.

— Mais souvent la clarté et l'exactitude grammaticale défendent de séparer ce pronom de son antécédent.

> La reine permettra que j'ose demander
> Un gage à votre amour, qu'il me doit accorder.
> (Racine.)

On dirait en prose : La reine permettra que j'ose demander à votre amour un gage qu'il me doit accorder. L'inversion de Racine est dure, même en vers.

— Pour l'emploi de *que* dans les participes, voyez les règles des participes.

— Il remplace quelquefois *à qui*, *de qui*, *pour qui*, etc. C'est de vous que je parle. C'est à vous que je m'intéresse. C'est pour lui qu'on fait cela. C'est sur vous que j'ai les yeux. C'est de la diversité totale de l'estomac et des intestins *que* dépend dans les animaux la diversité de leur manière de se nourrir. (Buff.) C'est à vous *que* ce trésor appartient. (Pasc.) Non, ce n'est plus à vous qu'il faut que j'en réponde. (Rac.) C'est pour eux seuls *que* Dieu accorde aux peuples l'abondance et la tranquillité. (Mass.) Ce fut sous les plus grands rois de la race de David que le temple du Seigneur vit revivre sa gloire. (Id.) Ce n'est point à l'approbation de faux ni de vrais savants *que* les grands écrivains de l'antiquité doivent leur gloire. (Boil.) C'est sur les imperfections des hommes *qu*'il faut attacher sa critique. (Volt.) ‖ On dit aussi, *c'est vous à qui je parle*; mais ce serait une faute de dire, *c'est à vous à qui je parle*.

— En parlant des choses, il tient lieu de *pendant lequel*, *dans lequel*, etc. L'hiver qu'il fit si froid. Le jour que cela est arrivé. Au moment que je le reverrai. C'est dans cette maison qu'il demeure. C'est ici qu'il habite. C'est dans cette boutique qu'on vend telle marchandise. Où est-ce qu'on trouvera ce livre? Un jour *que* plusieurs Troglodytes étaient assemblés, un vieillard parla d'un jeune homme qu'il soupçonnait d'avoir commis une mauvaise action. (Montesq.) Dans le moment *que* je m'informais de vos affaires, le père de Clarice est entré. (Bruey.)

> Du jour que sur mon front on mit ce diadème,
> Je renonçai, seigneur, à ce prince, à moi-même.
> (Racine.)

> Et, si vous le voulez, contre vous je parie
> Tout ce *que* je possède, et mes gages d'un an,
> Qu'à l'heure que je parle il est dans un brelan.
> (Regnard.)

‖ On dit aussi dans le même sens, *au jour où*, *à l'heure où*, *un jour où*, etc.

— Mais on doit dire : *C'est là que*, *c'est par là que*, *c'est de là que*, et non, *c'est là où*, *c'est par là où*, *c'est de là où*. C'est là *que* Télémaque résolut de chercher le chemin de la sombre demeure de Pluton. (Fén.) C'est là *que* Dieu l'attendait pour foudroyer son orgueil. (Boss.) Ce fut là que cette princesse fit paraître toutes les richesses de son esprit. (Id.) C'est là *qu*'on règle le sort des juridictions douteuses. (Fléch.) C'est là *qu*'il faut des vers étaler l'élégance. (Boil.) C'est là, où se montrait le plus grand péril, que s'était portée l'élite des guerriers de l'armée d'Annibal. (Dureau de la Malle.) Où courez-vous? ce n'est pas là *que* sont les ennemis. (Volt.)

> Ne serait-il pas mon seul séjour?
> C'est là que j'ai connu l'amour. (Volt.)

— Quelle chose. Que faites-vous là? Que vous en semble? Que vous en reviendra-t-il? Qu'attendez-vous? Qu'est-ce que c'est? Voilà ce que c'est. Que pouvez-vous faire? Je ne sais qu'en penser. Il ne sait plus que faire ni que dire. Que faire? Que devenir? Qu'importe? Qu'importe l'habit, le cœur est tout. (Lindegren.) Qu'y a-t-il de bon pour les faibles sous le despotisme? la mort. (Boiste.) Qu'y a-t-il à attendre du vice? la souffrance. (Id.)

— *Qu'est-ce que?* se dit d'une chose. Qu'est-ce que cela me fait? (Mol.) Eh bien! dis, qu'est-ce que c'est? (Id.) Qu'est-ce que le fils de l'homme, si ce n'est du fumier et de la boue? (Boss.) Qu'est-ce que l'année qui vient? Une bulle colorée qui crèvera peut-être avant d'arriver à nous. (Walpole.) Qu'est-ce que la vie sans la vertu? Une longue suite de pénibles efforts pour se rendre malheureux. (Boiste.) ‖ *Qui est-ce qui* se dit des personnes.

— Dans l'expression plurielle *qu'est-ce que*, le verbe *être* reste toujours au singulier, qu'il soit ou non suivi d'un substantif pluriel. Qu'est-ce donc que les choses les plus graves de l'histoire, foi des siècles, sainteté des mœurs, dignité de l'homme, indépendance, civilisation même, et elles doivent passer plus promptement que les statuts de la vanité et les chartes d'un [illegible] ... suis rien. (Montesq.) Qu'est-ce que les conquêtes d'Alexandre en comparaison de Gengiskan? (Id.) Qu'est-ce que la vie et ses prospérités, aux yeux de l'homme tout occupé de son éternel avenir? (Marmontel.)

— Fam. *Que diable dites-vous là? Que diable faire?* Que dites-vous là? Que faire?

— *Je n'ai que faire.* Je n'ai aucune affaire.

— *Je n'ai que faire à lui.* Je n'ai aucun besoin de lui.

— *Je n'ai que faire de vous dire.* Il n'est pas nécessaire de vous dire.

— *Je n'ai que faire à cela.* Je n'ai aucun intérêt à cela.

— *Je n'ai que faire là.* Je ne suis pas nécessaire là.

— *Je ne puis que faire à cela, je n'y puis, je n'y saurais que faire.* Il ne dépend pas de moi d'y rien faire, d'y remédier.

— Il s'emploie souvent, comme conjonction, entre deux membres de phrase qui ont chacun leur verbe exprimé ou sous-entendu, pour marquer que le dernier est régi par le premier ou lui est subordonné. Il faut que je le paye. Il est juste que vous le dédommagiez. Il se peut que je me trompe. J'exige qu'il parte. Je trouve que vous avez raison. J'avoue que cela est surprenant. Je crains qu'il ne s'en trouve mal. Vous dites qu'il a de l'esprit; moi je soutiens que non. Que cela soit, j'y consens.

> Mais sitôt *qu'*à la terre une puissante voix
> Eut appris que cet astre est soumis à des lois,
> *Qu'*à mesure que l'œil plonge dans l'étendue,
> Mille et mille soleils s'offrent à notre vue. (Daru.)

— Cette conjonction est d'un grand usage en français. Son service est de conduire la phrase à sa perfection. Elle est toujours placée entre deux idées, dont celle qui précède est énoncée de manière qu'elle en fait toujours attendre une autre pour former un sens; en sorte que leur liaison ne consiste pas dans une pure jonction ou dans un simple rapport de dépendance, mais dans une union qui fait continuité de sens. Cette conjonction se présente à chaque instant, et il n'est presque point de phrase où elle ne se trouve, sans doute parce que l'usage lui a donné la faculté de conduire le sens à son terme par diverses voies, dont les variétés se réduisent à trois sortes.

— La première est par la voie de subséquence, liant une chose à une autre, ou comme suite convenable sans en exprimer la réalité, ou comme effet positif. Dans le premier cas, elle oblige le verbe dépendant à se revêtir du mode subjonctif. Il faut qu'un juge soit instruit et ait de bonnes mœurs. Dans le second, elle le laisse aux autres modes. Les femmes devraient être persuadées que la beauté sans vertu ne saurait rendre un attachement durable. Il est certain que l'habitude du travail est une grande richesse.

— La seconde voie par laquelle la conjonction *que* conduit la phrase à sa perfection est la comparaison, soit de similitude, soit de supériorité ou d'infériorité. Son cœur le porte plus à penser aux intérêts des autres qu'aux siens propres. La femme que le vice fait rougir est la mieux gardée. Jamais on ne vit un si grand exemple *que* le courage n'est point incompatible avec la mollesse. (Volt.)

— La troisième voie par laquelle la conjonction *que* conduit le sens à la perfection est par restriction faite à l'étendue que peuvent avoir les propositions négatives. Elle retire alors de la négation la chose qu'elle lie, pour la rendre affirmative exclusivement à toute autre. Il n'est rien de plus difficile à maîtriser que les habitudes; il faut donc tâcher de n'en prendre *que* de bonnes. (Lav.) Nous n'avons *que* peu de temps à vivre, et, loin d'en profiter, nous ne cherchons qu'à le perdre. (Id.)

— L'usage le plus commun de la conjonction *que* est d'être mise à la suite des verbes qui expriment des actions ou des opérations de l'esprit, et alors elle sert comme de passage à un autre verbe ou à une autre proposition qui explique ou développe l'objet de ces opérations. Je crois que l'âme est immortelle. Je doute qu'on puisse être heureux lorsqu'on a quelque faute à se reprocher.

— Lorsque la conjonction *que* sert à lier un verbe à la proposition qui le suit, cette conjonction ne peut être supprimée dans aucun cas. Cette faute ne se commet guère que quand une longue phrase incidente séparant le sujet de son verbe, on perd de vue la construction générale. J'espère même, quand vous serez lasse des conversations générales, qui ressemblent assez au mille et un, à cela près qu'elles sont moins amusantes; je pourrai trouver une minute pour avoir l'honneur de vous parler raison. (Volt.) Il fallait, j'espère même..... que je pourrai.

— Pour l'emploi du subjonctif entre deux verbes, après les propositions interrogatives ou négatives. V. SUBJONCTIF.

— Souvent on remplace le subjonctif par l'infinitif, pour empêcher qu'il ne se trouve plusieurs *que* de suite. Il soutient que j'ai un désir insatiable de vengeance sur certaines railleries piquantes qu'il dit *avoir* faites de moi. (Montesq.) Les gens qu'on dit *être* de bonne compagnie ne sont souvent que ceux dont le vice est plus raffiné. (Id.) C'est ce même Hérode que saint Matthieu dit *avoir* fait égorger tous les enfants. (Volt.) Pietro della Valle dit *avoir* vu un âne sauvage à Bassora. (Buff.) On sent combien il serait désagréable de dire : [illegible] ... Matthieu dit qu'il avait fait; les gens qu'on dit qu'ils sont.

— Dans les phrases composées de deux membres liés par *que*, quand le verbe du second membre n'est pas le même que celui du premier, le *que* se répète non-seulement à ce second membre, mais à tous les membres de la même nature qui se succèdent. Les Gaulois adorent Apollon, Mars, Jupiter et Minerve; ils croient qu'Apollon chasse les maladies, *que* Minerve préside aux travaux, *que* Jupiter est le souverain des dieux, et Mars l'arbitre de la guerre. (Trad. de Jul. Cés.)

— Quand *que* précède un verbe à la troisième personne du subjonctif, les grammairiens supposent que le verbe est à l'impératif s'il n'est pas précédé d'une autre proposition. Qu'aux accents de ma voix la terre se réveille. (J.-B. Rouss.) *Que* celui d'entre vous qui est sans péché lui jette la première pierre. (De Sacy.) Lorsque vous ferez l'aumône, *que* votre main gauche ne sache point ce que fait votre main droite. (Id.) *Qu'il périsse!* aussi bien il ne vit plus pour nous. (Rac.) Dans tous ces exemples, le verbe n'est point à l'impératif, il est réellement au présent du subjonctif, seulement la première proposition est ellipsée. Que la terre se réveille, c'est-à-dire je veux, je commande que la terre se réveille aux accents de ma voix.

— Les mêmes grammairiens qui veulent voir un impératif dans les exemples précédents, admettent l'ellipse dans ceux qui suivent, tant ils sont conséquents. *Qu'il fasse le moindre excès, il est malade.* S'il arrive qu'il fasse le moindre excès, il est malade. ‖ *Qu'il parle, tout se tait.* S'il arrive qu'il parle, tout le monde se tait.

— Le *que* lui-même est quelquefois ellipsé surtout dans les phrases où l'on manifeste particulièrement un vœu, un désir. *Plût* aux dieux qu'on réglât ainsi tous les procès! (La Font.) *Périsse* le Troyen auteur de nos alarmes! (Rac.) *Tombe* sur moi le ciel, pourvu que je me venge! (Corn.) Majestueuses forêts, paisibles solitudes, qui plus d'une fois avez calmé mes passions, *puissent* les cris de la guerre ne troubler jamais vos résonnantes clairières! (B. de St-P.) *Vive* la liberté! *périssent* les tyrans! (Collin-[illegible].)

> *Dût* ma muse par là choquer tout l'univers,
> Riche, gueux, triste ou gai, je veux faire des vers.
> (Boileau.)

> *Écrive* qui voudra; chacun à ce métier
> Peut perdre impunément de l'encre et du papier.
> (Id.)

Plût aux dieux, c'est-à-dire, je voudrais qu'il plût aux dieux. *Dût ma muse*, c'est-à-dire, quand bien même le sort voudrait que ma muse dût choquer tout l'univers.

— *Je ne sache*, *nous ne sachions pas*, pour Je ne connais pas, nous ne connaissons pas, sont des locutions qu'on n'emploie qu'avec la négative, et qui appartiennent au style de la conversation, de même que les expressions *que je sache*, *que nous sachions*, qui s'emploient le plus souvent à la fin d'une phrase : Il n'y a personne que je sache. V. SAVOIR.

— *Que* forme un grand nombre de locutions prépositives, conjonctives et adverbiales, comme, *afin que*, *avant que*, *après que*, *bien que*, *dès que*, *depuis que*, *encore que*, *loin que*, *parce que*, *sans que*, *à moins que*, *attendu que*, *vu que*, *en sorte que*, *d'autant que*, *outre que*, *pourvu que*, *soit que*, et quelques autres. On les trouve indiquées à leur ordre alphabétique.

— Lorsqu'il y a dans une phrase deux verbes régis par les conjonctions *quand*, *comme*, *si*, *puisque*, *quoique*, *lorsque*, etc., on met *que* devant le second, au lieu de répéter la première conjonction. Si Voltaire eût également soigné toutes les parties de son style, et qu'il eût plus tendu à la perfection qu'à la fécondité, il serait incontestablement le premier de nos poëtes. (Palissot.) Comme l'ambition n'a pas de frein, et *que* la soif des richesses nous consume tous, il en résulte que le bonheur fuit à mesure que nous le cherchons. (Th. Corn.) A quoi vous servira d'avoir de l'esprit, si vous ne l'employez pas, et *que* vous ne vous appliquiez pas? (Boss.) Neptune, quand il élève son trident, et *qu*'il menace les flots soulevés, n'apaise point plus soudainement les flots. (Fléch.) Quand on ne cherche qu'à faire du bien aux hommes, et *qu*'on n'offense point le ciel, on ne craint rien ni pendant la vie, ni à la mort. (Volt.)

> Puisqu'on plaide, et qu'on meurt, et qu'on devient malade,
> Il faut des médecins, il faut des avocats.
> (La Fontaine.)

> Ainsi de ces héros que nos histoires louent,
> Vous descendez en vain, lorsqu'ils vous désavouent,
> Et *que* ce qu'ils ont fait et d'illustre et de grand,
> N'a pu de votre cœur leur être un sûr garant.
> (Th. Corneille.)

— Quelquefois, au contraire, on répète ces conjonctions. Si les hommes étaient sages, et s'ils suivaient les lumières de la raison, ils s'épargneraient bien des chagrins. (Boniface.) Comme leurs pertes sont irréparables, leur tristesse est sans borne, et *comme* ils n'ont point d'espérance, ils n'ont pas aussi de consolation. (Fléch.) On est presque également difficile à contenter quand on a beaucoup d'amour et *quand* on n'en a guère. (Vauvenargues.)

> Qu'il meure puisque enfin il a dû le prévoir,
> Et puisqu'il m'a forcée enfin à le vouloir. (Rac.)

— On répète la conjonction ou l'on met le *que* suivant les cas. Lorsqu'il n'y a pas de liaison [illegible] ... la conjonction; lorsqu'il y en a, il faut mettre la conjonction *que*, qui marque alors cette liaison. On dira donc fort bien : Si vous gagnez votre procès, et si vous allez dans votre pays, si l'on ne veut pas marquer une liaison de conséquence entre ces deux propositions. Mais on dira : Si vous gagnez votre procès, et que vous vous trouviez dans une situation avantageuse, parce qu'on marque par là la liaison qu'il y a entre les deux propositions, et que l'on fait considérer l'une comme une suite de l'autre.

— *Que* s'emploie souvent dans un grand nombre de locutions, avec ellipse de certaines prépositions et de certains adverbes auxquels on a coutume de le joindre, ce qui a fait croire à beaucoup de grammairiens qu'il tenait la place de ces mots. Il ne fallait cependant, pour ne pas tomber dans cette erreur, que se donner

la peine de rétablir les mots ellipsés. Nous allons indiquer la plupart de ces expressions.

— *Que* employé, dit-on, avec ellipse d'*avant*. Il n'y a point au monde un si terrible métier que celui de se faire un grand nom ; la vie s'achève *que* l'on a à peine ébauché son ouvrage. (La Bruy.)

Je ne vous quitte point,
Seigneur, *que* mon amour n'ait obtenu ce point.
(Racine.)

— C'est bien à tort que les grammairiens ont prétendu que, dans ce cas, la conjonction *que* tenait la place de l'expression conjonctive *avant que*. S'ils avaient cherché à substituer l'une à l'autre, ils auraient vu alors que, si le mot *que* était en effet pour *avant que* dans le vers de Racine, il ne serait point suivi de la négation ; et dans la phrase de La Bruyère, il faudrait le subjonctif, avant que l'on ait ébauché. C'est ce que prouvent les exemples suivants : L'on est mort *avant qu'*on ait aperçu qu'on pouvait mourir. (Fléch.) Il ne veut pas qu'on décide sur la moindre vérité, *avant qu'*elle soit connue clairement et distinctement. (La Bruy.) Selon nous, Je ne vous quitte point *que* mon amour n'ait obtenu ce point, est un abrégé de : Je ne vous quitte point, (à moins) *que* mon amour n'ait obtenu ce point. La vie s'achève *que* l'on a à peine ébauché son ouvrage, est pour : La vie s'achève (au moment) *que* l'on a à peine ébauché son ouvrage.

— *Que* mis pour *après que*. On leur parle *qu'*ils sont partis. (La Bruy.) L'exemple de La Bruyère est un abrégé de : On leur parle encore (alors) *qu'*ils sont partis. L'exemple suivant le prouve suffisamment : *Lorsque* la foudre a cessé de gronder, souvent on tremble encore. On pourrait dire d'une manière elliptique : Souvent on tremble encore, *que* la foudre a cessé de gronder.

— *Que* s'emploie pour *en place de*, dans cette locution familière, Si j'étais que de vous. Si j'étais que de vous, je m'y prendrais de cette manière. Si j'étais *que* de vous, je lui achèterais une belle garniture de diamants. (Mol.) Le vers suivant de Racine, Mon cœur se met sans peine *à la place du* vôtre, nous révèle l'analyse de la phrase de Molière, et nous dit assez qu'elle est un abrégé de : Si j'étais (en la même place) *que* (la personne) de vous. ‖ On dit aussi : *Si j'étais vous*. Si j'étais madame la comtesse, je vous ferais coucher avec moi, ou je vous dévisagerais. (Volt.) *Si j'étais* Brutus et qu'il fût Cassius, je sais que sur mon cœur il aurait moins d'empire. (Id.) ‖ Mais on dit mieux : *Si j'étais à votre place*. Pour moi, si j'étais à la place de ma sœur aînée, je sais bien ce *que* je ferais. (Volt.)

— *Que* pour *puisque* ou *pourquoi*. Qu'avez-vous donc, dit-il, *que* vous ne mangez point ? *Que* ne me jurez-vous *que* vous êtes le même ? (Th. Corn.) L'exemple suivant de Racine :

Que tarde Xipharès ? et d'où vient qu'il diffère
A seconder des vœux qu'autorise son père ?

nous démontre que, dans ce cas, la conjonction *que* est employée d'une manière elliptique pour (d'où vient) que. Qu'avez-vous donc (et d'où vient) *que* vous ne mangez point ? (D'où vient) *que* vous ne me jurez pas *que* vous êtes toujours le même ?

— Dans cette acception, il s'emploie rarement sans négation, excepté dans ces phrases, *que tardez-vous ? que différez-vous ?* et quelques autres semblables.

— *Que*, après l'impératif, s'emploie avec ou sans ellipse de l'expression *afin*. Approchez, *que* je vous parle. (Acad.) Imitons ce saint roi, afin *que*, pratiquant les mêmes vertus, nous arrivions à la même immortalité.

— *Que* peut bien, dans certains cas, s'employer avec ou sans ellipse de la préposition *depuis*. Il y avait déjà longtemps *que* les ordonnances du sénat le défendaient. (Boss.)

Et le jour a trois fois chassé la nuit obscure,
Depuis *que* votre corps languit sans nourriture. (Rac.)

— *Que* pour *et cependant*. Les avares auraient tout l'or du Pérou, *qu'*ils en désireraient encore. (Gir.-Duviv.) Si les grammairiens, au lieu de chercher de quels mots *que* peut tenir la place dans cet exemple, avaient pris la peine de l'analyser, ils auraient vu qu'il est employé avec ellipse de l'adjectif *tel* ; car cet exemple est un abrégé de : Les avares auraient tout l'or du Pérou, (leur caractère est tel) *qu'*ils en désireraient encore. Le mot *tel* est quelquefois exprimé. Cela venait de la part d'une telle personne, d'une personne d'une telle considération, *qu'*il n'y eut qu'à obéir. (Acad.) Il est d'une telle difformité, *qu'*on n'a jamais rien vu de semblable. (Id.) Il y avait une telle multitude de gens, *qu'*on ne pouvait pas se remuer. (Id.) Il faisait un tel bruit *qu'*on ne pouvait rien entendre. (Id.) On pourrait dire en sous-entendant l'adjectif : Cela venait de la part d'une personne, *qu'*il n'y

n'a jamais rien vu de semblable. Il y avait une multitude de gens, *qu'*on ne pouvait se remuer. Il faisait un bruit, *qu'*on ne pouvait rien entendre.

— *Que*, pour A quoi, de quoi. Et *que* sert un beau choix dans une âme inconstante ? (Corn.) Mais enfin *que* lui sert de vous aimer encore ? (Rac.) Toutefois, *que* sert-il de me justifier ? (Id.) Mais *que* sert un long règne à moins qu'il ne soit beau ? (Boursault.) Mais *que* me sert, hélas ! que mon cœur vous préfère ? (Regnard.) Lorsqu'on dit *que sert*, que est tout simplement employé avec ellipse de (dites-moi ce) que sert, ainsi que le prouve le vers suivant de Th. Corneille :

Voilà ce *que* vous sert d'avoir étudié.

‖ On dit aussi, dans le même sens. *A quoi sert, de quoi sert*. *A quoi* sert cette machine ? (Acad.) Mais sans un Mécénas, *à quoi* sert un Auguste ? (Boil.) Ces projets de conversion que vous renvoyez à l'avenir, *de quoi* vous serviront-ils ? (Mass.) *De quoi* lui sert que ta voix le rappelle ? (Boil.) *De quoi* nous a servi cette indigne contrainte ? (Rac.)

— Voltaire remarque que ce vers :

Et pour qui mépriser tous nos rois *que* pour lui ?

est digne du grand Corneille ; aussi l'a-t-il imité dans Alzire :

Ai-je fait un seul pas *que* pour te rendre heureux ?

Ce *que*, employé avec ellipse de *si ce n'est*, fait aussi bel effet en prose qu'en poésie.

— *Que* avec ellipse de *sinon, si ce n'est*.

Quel crime, quelle offense a pu les animer ?
Hélas ! et qu'ai-je fait *que* de vous trop aimer ?
(Boileau.)

Que vois-je autour de moi, *que* des amis vendus,
Qui sont de tous mes pas les témoins assidus ? (Id.)

Alors qu'aura servi ce zèle impétueux,
*Qu'*à charger vos amis d'un crime infructueux ? (Id.)

— *Sinon* est quelquefois exprimé. On n'a d'autre remarque à faire sur cette scène, *sinon qu'*elle est écrite avec la même élégance que le reste, et avec le même art. (Volt.) Je n'ai rien à dire de son cinquième acte (de Bérénice), *sinon que* c'est en son genre un chef-d'œuvre. (Id.)

— *Que* pour Autre chose, autrement, autrement que. Ne chercher que la vérité. Ne dire que des sottises. Ne parler que par sentences. Ne faire que boire et manger.

Pour moi, grand ennemi de leur art hasardeux,
Je ne puis cette fois *que* je ne les excuse. (Boileau.)

Quant aux volontés souveraines
De celui qui fait tout, et rien *qu'*avec dessein,
Qui les sait *que* lui seul ? comment lire en son sein ?
Aurait-il imprimé sur le front des étoiles
Ce *que* la nuit des temps enferme dans ses voiles ?
(La Fontaine.)

— *Que* est tout simplement employé ici d'une manière elliptique. *Je ne puis cette fois, que je ne les excuse*, est un abrégé de : Je ne puis (faire autrement) cette fois (à moins) que je ne les excuse. *Quant aux volontés de celui qui fait tout et rien qu'avec dessein, qui les sait que lui seul ?* c'est-à-dire, quant aux volontés de celui qui fait tout, (et qui ne fait) rien (autrement) qu'avec dessein, (quel est celui) qui les sait (autre) que lui seul ?

— *Ne..... que* est souvent employé pour Seulement : Je ne veux que le voir. Il n'obéit *qu'*à cause qu'il les croit justes. (Pascal.) En ne prenant de tout *qu'*un peu, la vie pour nous n'est plus *qu'*un jeu. (Boiste.) Ce n'est *qu'*à la vertu que l'on doit le bonheur. (Id.) En dernière analyse, pour gouverner, il faut être militaire ; on ne gouverne un cheval *qu'*avec des bottes et des éperons. (Napol.)

— *Que* s'emploie quelquefois avec ellipse de *ce*.

Eh bien ! de mes desseins Rome encore incertaine,
Attend *que* deviendra le destin de la reine. (Rac.)

— D'autres fois le *ce* est exprimé. On ne sait plus *ce qu'*est devenue cette formidable armée. (Boss.)

— Après *ne pas laisser*, on peut employer *que*. Vous savez que les poètes se piquent d'être prophètes ; mais ce n'est que dans l'enthousiasme de leur poésie qu'ils le sont ; et M. Despréaux parlait en prose ; ses prédilections ne laissèrent pas néanmoins *que* de me faire plaisir. (Rac.)

— Cependant les auteurs ont presque généralement supprimé *que*. L'expérience est le bâton que la nature a donné à nous autres aveugles pour nous conduire dans toutes nos recherches ; nous ne laissons pas avec son secours *de faire* beaucoup de chemin, mais nous ne pouvons manquer de tomber, si nous cessons de nous en servir. (Mme du Châtelet.) Ne laissons pas cependant *de* publier ce miracle de nos jours. (Boss.) Ceux qui s'en plaignent tous les jours ne laissent pas *de* s'y plaire. (Fléch.) Lorsqu'il semblait céder, il ne laissait pas *de* se faire craindre. (Id.) Ne laissons pas, en la perdant, d'adorer la main qui nous l'enlève. (Id.) Au sein des grandeurs, il ne laisse pas d'aimer l'opprobre de Jésus-Christ. (Mass.)

—*Avant que, avant que de, avant de*. V. AVANT.

La guerre dans Lesbos me fit votre captive,
Mais c'est pousser trop loin ses droits injurieux,
*Qu'*y joindre le tourment que je souffre en ces lieux.
(Racine.)

Il faudrait *que d'y joindre* ; c'est une faute légère qu'on doit excuser, à cause de l'extrême difficulté de notre versification.

— On joint *que* avec *de* pour former certains tours de phrase assez laconiques, et qui sont

si l'on ne pratique pas. C'est abréger la vie de dormir trop longtemps. Les grammairiens qui signalent ces solécismes ajoutent que l'on peut supprimer le mot *que*, mais qu'il est mieux de n'en rien faire. En matière de style, rien n'est bien que le mieux ; le moins bien est mauvais. On peut d'ailleurs toujours employer *que de* sans danger, et il y a souvent à supprimer la conjonction. Voilà ce *que* c'est de m'être éveillé trop tard. (Volt.) Dans cette phrase, la suppression du que est d'un effet disgracieux. Elle a presque toujours le grand défaut d'enlever à la période beaucoup de force, de grâce même.

— Il y a quelquefois une grande différence entre *que* et *que de* devant un verbe à l'infinitif. Dans cette phrase, *ils ne font que sortir*, on donne à entendre que ceux dont on parle sortent à chaque instant ; dans cette autre, *ils ne font que de sortir*, on donne à entendre qu'ils viennent de sortir.

— On disait autrefois *que je crois, que je pense*, pour, A ce que je crois, à ce que je pense. Il en a fait serment, *que* je pense, à la cour. (Regnard.)

La mère d'un amant qui nous plait, qui nous aime,
Est toujours, *que* je crois, reçue avec plaisir. (Volt.)

— On disait aussi, *A ce que je crois*. Il avait, à ce *que* je crois, étudié la question toute la matinée. (Pascal.)

— Ces expressions ne sont plus d'usage ; on dit aujourd'hui : *ce me semble, selon moi*, ou *à ce qu'il semble*.

Et bien qu'on soit, *à ce qu'il semble*,
Beaucoup mieux seul qu'avec des sots. (La Font.)

— *Que*, conjonction, s'emploie quelquefois avec ellipse du premier membre de phrase, dans le titre des chapitres et des sections d'un livre, pour indiquer les matières qu'on y traite : *Que la vertu est le plus grand de tous les biens.*

— Il s'emploie aussi dans les souhaits, les imprécations, pour exprimer le contentement, la répugnance, le blâme, etc., avec ellipse des verbes dont on se sert pour souhaiter, pour commander, pour consentir, etc. Que je meure, si cela n'est pas vrai ! Qu'il parte tout à l'heure ! Qu'il fasse ce qu'il lui plaira ! Que je trahisse mon ami ! je mourrais plutôt. Qu'il se soit oublié à ce point ! Qu'on n'ait pas eu plus de respect pour un si grand personnage !

— S'emploie aussi dans certaines phrases qui expriment l'admiration, l'ironie, l'indignation, et alors il signifie Combien. Que Dieu est puissant ! Que de fois je suis venu ici ! Que de services il m'a rendus ! Qu'il fait beau ! Que je vous trouve plaisant ! Que vous êtes importun ! *Que* le monde est grand ! qu'il est magnifique ! (Mass.) Amour, *que* sur nos cœurs ton pouvoir est extrême ! (Lefranc.) *Que* d'abus dans la dévotion ! (Fénel.) *Que* nous passons rapidement sur cette terre ! (J.-J. Rouss.) *Que* l'hymen est puissant sur les cœurs vertueux ! (Crébillon.) *Que* la religion est terrible et puissante ! (Volt.) *Que* de beaux jours n'ont pas de beaux soirs ! (Boiste.) *Que* la nuit paraît longue à la douleur qui veille ! (Id.)

Que d'antiques cités ! *que* de célèbres villes !
Que de fleuves fameux ! *que* de ruisseaux fertiles.
(Rosset.)

— *Que*, signifiant combien, ne doit pas modifier les adverbes *fort, bien, extrêmement*, et autres équivalents, comme dans cette phrase : Que ce souvenir doit vous être bien doux ! *que* et *bien* forment un pléonasme ridicule ; dites : Que ce souvenir doit vous être doux ! ou : Ce souvenir doit vous être bien doux.

— Il se met, dans certaines phrases exclamatives, entre un adjectif et le verbe *être*. Insensé que j'étais, de croire à leur bonne foi ! Ne voyez-vous point, aveugle que vous êtes, le piége qui vous est tendu !

— S'emploie dans quelques autres phrases dont la construction est la même, quoiqu'elles ne soient pas exclamatives. Le fripon qu'il était emporta dix mille francs. La cruelle qu'elle est reste sourde à vos gémissements.

— Il s'emploie quelquefois par redondance *Que s'il m'afflige, que si vous m'objectez*. S'il m'afflige. Si vous m'objectez.

— Il s'emploie souvent pour donner plus de force à ce qu'on dit. C'est une belle chose que de garder le secret. C'est se tromper que de croire. Ce sont de vilaines choses *que* l'orgueil, l'ambition et la vanité ; elles nous font faire des sottises, et se chargent elles-mêmes de nous en punir. (De Juss.) C'est une maladie d'esprit *que* de souhaiter des choses impossibles. (Fén.) Sais-tu quelque chose de plus ? — Oh ! que oui. (Brueys.) ‖ On peut aussi supprimer le *que*. C'est une belle chose de garder le secret. C'est se tromper de croire. C'était un plaisir assez vif pour David de chanter sur la lyre les louanges du Seigneur. (Mass.) Quel plaisir de vous voir et de vous contempler ! (Rac.) ‖ C'est le goût qui décide du choix que l'on doit faire de l'une ou de l'autre expression. La conjonction *que* donne plus d'énergie à l'expression.

— Il s'emploie aussi de cette manière devant les substantifs, mais on ne saurait le supprimer qu'en changeant toute la construction. Ce sont des qualités nécessaires pour régner, que la douceur et la fermeté.

— Il est corrélatif des mots *tel, quel, même, autre, meilleur, pire*, et se met toujours après. Un homme tel que vous. Il est tel que je le voulais. Telle est sa puissance, que rien ne lui résiste. Sa mémoire est telle, qu'il n'oublie jamais rien.

... sont que vous. Quelle faute que cette démarche ! C'est bien un autre homme que vous ne disiez. Il a bien d'autres vues que vous ne croyez. C'est autre chose que ce que j'avais en vue. Mon habit est du même drap que le vôtre. Votre vin est meilleur que le mien. Ce vin-là est encore pire que le premier. Je peins le monde tel *que* vous le connaissez, et *que* vous le sentez tous les jours vous-même : *que* de bassesses pour parvenir ! (Mass.) Non, il n'est rien de tel *que* la simple nature. (Coll. d'Harlev.) Il n'y aura jamais de *meilleur* directeur que l'Évangile. (Ganganelli.)

— *Tel* peut être suivi immédiatement de *que*.

Tel *que* pour ami l'on suppose,
Manque dans le besoin qu'il ne l'est nullement.
(Lamotte.)

Tels *que* l'on croit d'inutiles amis
Dans le besoin rendent de bons services.
(Boursault.)

— Il peut aussi n'en pas être suivi immédiatement. Tel brave les tourments *qu'*un bienfait peut séduire. (Belloy.)

Tel vit se dérobant à la vengeance humaine,
Que le ciel en courroux, par des ressorts secrets,
Conduit, pas à pas, à la peine
Que méritent ses forfaits. (Lamotte.)

—*Tel que* dans les comparaisons s'emploie pour *tel quel*, en latin *talis qualis*. Pour l'accord de *tel* avec son antécédent. V. TEL.

— Il est également corrélatif des adverbes de comparaison, et de quelques autres. Être aussi modeste qu'habile. Être plus heureux que sage. Elle est moins jolie que sa sœur. J'en ai moins que vous n'en avez. Rien ne l'a tant affligé que cette nouvelle. Tant plein que vide. Tant tués que blessés. J'en ai tant, que je n'en sais que faire. Il agit autrement que vous. Il est tellement en colère, il est si fort en colère, qu'on aura bien de la peine à l'apaiser. Si peu que rien. Quelque grand seigneur qu'il soit. Tout grand seigneur qu'il est. Quelque puissants qu'ils soient. Tout riche qu'ils sont. Il était aussi vivant par l'esprit *que* mourant par le corps. (Boss.) La tribune du sénat principal devint aussi célèbre par la majesté des plaidoyers publics *que* l'avait été sous les Hortense et les Cicéron celle de Rome. (Mass.) Ta joie est bien aussi divertissante *que* l'était ton inquiétude. (Mariv.) La matière a-t-elle dans son fonds une idée aussi pure, aussi simple, aussi immatérielle *qu'*est celle de l'esprit ? (La Bruy.) Je suis aussi lasse du monde *que* les gens de la cour le sont de moi. (Mme de Maintenon.) La véritable conversion du cœur fait autant aimer Dieu *qu'*on a aimé les créatures. (Pasc.) Les philosophes ne pensent guère être lus *que* par des philosophes. (Duclos.) Le bonheur et le malheur des hommes ne dépendent pas moins de leur humeur *que* de la fortune. (Boiste.) Le malheur est moins dur à supporter *qu'*à craindre. (Arnault.)

— Pendant huit cents ans avant Corneille, tous les écrivains, poëtes et prosateurs, disaient *tant comme, autant comme, aussi comme, si comme*, etc., et ce n'est guère que vers 1680 que ces expressions ont été remplacées par *tant que, autant que*, etc., sans cependant être tout à fait abolies. On en trouve de nombreux exemples dans Corneille et dans Molière, ce qui nous atteste que les poëtes en usaient encore à cette époque, quand ils en avaient besoin. En voici quelques exemples. Qu'il fasse autant pour soi *comme* je fais pour lui. (Corn.) Peut-être que tu mens aussi bien *comme* lui. (Id.) Je vous recommande celui-là tant *comme* je puis. (Nicot.)

— Fam. *Que bien que mal*. En partie bien, en partie mal. S'acquitter de son emploi que bien que mal. Cette locution vieillit ; on dit plus ordinairement, *tant bien que mal*.

— Fam. *Être toujours sur le que si, que non*. Être toujours prêt à contrarier.

— Voltaire a fait rimer *que* avec feu.

Qu'est-ce, cousine ?
Il semblerait que l'on vous assassine,
Et qu'on vous vole, ou qu'on vous bat, ou que
Dans le logis vous avez mis le feu.

— *Que* s'est employé autrefois substantivement pour *de quoi*. Charles VI, qui, dans ses intervalles de bon sens, n'ignorait pas et voyait avec peine que la reine son épouse et le duc d'Orléans, son frère, s'appropriaient les revenus de la couronne, et les dissipaient en dépenses superflues, tandis que le dauphin manquait du nécessaire, fit venir la gouvernante de ses enfants, qui lui avoua que ses enfants n'avaient souvent *que* manger, ne *que* vêtir. (Brantôme.)

QUÉ. s. m. Bot. Espèce de cannelier qui croît au Tonquin, et qu'on dit supérieur à celui de Ceylan.

QUÉBEC. Géogr. Ch.-l. de l'ancien Bas-Canada, réuni depuis 1840 avec le Haut-Canada en une seule et même province ; 30,000 hab.

QUÉBITE. s. f. Bot. Plante de la Guiane, qui se trouve sur le bord des ruisseaux. Lorsqu'on mâche ses racines, elles laissent dans la bouche une impression brûlante. Les naturels emploient son suc à l'extérieur contre la morsure des serpents.

QUÉBOT. s. m. Ichthyol. [illegible] des noms de bouleteau noir.

QUÉBRANTA. s. m. Mal qui, suivant quelques Portugais superstitieux, se communique par les regards, surtout aux enfants et aux chevaux.

QUÉDAH. Géogr. Ville de la presqu'île de Malacca, capitale du royaume du même nom.

[illegible] fête qui se célèbre le jour de la pleine lune de novembre, en l'honneur de la déesse Parvadi. Ceux qui l'observent ne font qu'une collation, et s'attachent au bras droit un cordon de fil jaune.

QUÉDEC. s. m. Bot. Plante vénéneuse de Saint-Domingue, à feuilles piquantes, et à fleurs semblables à la violette.

QUÉDIL. s. m. Relat. Fête indienne, qui tombe au mois d'avril ; elle a lieu en l'honneur de Mariatale, déesse de la petite vérole.

QUEDLINBOURG. Géogr. Ville de Prusse, dans la province de Saxe ; 12,000 hab.

QUEDQUED. s. m. (du chil. *quedqued*, folie, parce que ses fruits et ses feuilles produisent le délire). Bot.

sant appartenir à la famille des rhodoracées ou à celle des éricinées.

QUEEN'S-COUNTY. Géogr. Comté d'Irlande, dans la province de Leinster ; 90,000 hab. Capitale Queen's-Town ou Maryborough.

QUEIMADAS. s. m. Relat. Nom donné au Brésil aux pâturages nouvellement incendiés.

QUEL, ELLE. adj. relat. ou conj. (du lat. *qualis*). On s'en sert dans les interrogations pour demander ce que c'est qu'une personne, qu'une chose, son nom, ses qualités. Quel homme est-ce qu'un tel ? Quel temps fait-il ? En quelle monnaie vous a-t-il payé ? Quelle heure est-il ? Quels arbres croissent en ce pays-là ? Quel capitaine commandait ce jour-là ? Quel cheval voulez-vous ? Quel profit vous en revient-il ? *Quelles* gens êtes-vous ? *quelles* sont vos affaires ? (Rac.) *Quel* bras vous suspendit, innombrables étoiles ? (L. Rac.) *Quelle* force invisible a soumis l'univers ? (Id.) *Quelles* sont les conséquences qu'on doit tirer de toutes ces observations ? (Buff.)

Quels sons harmonieux, *quels* accords ravissants,
De la reconnaissance égalent les accents ? (Delille.)

Par toi ce chêne en feu nourrit ma rêverie :
Quelles mains l'ont planté ? *quel* sol fut sa patrie ? (Id.)

— Cet adjectif suppose toujours après lui un nom auquel il se rapporte, et dont il prend le genre et le nombre. Quel bras ! Quelle force ! Quels sons ! Quelles mains ! Il se dit des personnes et des choses. Quel tableau ! Quel homme !

— S'emploie aussi pour marquer de l'incertitude, du doute. Je ne sais quel homme c'est. Je ne sais quel auteur a dit cela. Ne savoir quel parti prendre, de quel côté tourner. Quel est l'homme assez hardi pour former une telle entreprise ? Les souris qui habitent quelques petits trous d'un bâtiment immense ne savent ni si ce bâtiment est éternel, ni *quel* en est l'architecte. (Volt.) On ne savait encore qui dominerait dans Rome, et *quel* serait le sort de l'Italie. (Id.) Il semble qu'il y ait des peuples faits pour servir toujours, et pour attendre *quel* sera l'étranger qui voudra les subjuguer. (Id.) Avant de désirer ardemment une chose, et de tout sacrifier pour l'obtenir, il faut savoir *quel* est le bonheur de celui qui la possède. (Boiste.)

— S'emploie quelquefois dans une phrase affirmative. Je vous ai dit quel homme c'est. Je vous ai fait connaître quelles sont mes raisons.

— S'emploie également dans des phrases exclamatives. Quelle pitié ! Quel malheur ! Quelle disgrâce ! Quelle impudence ! Quelle hardiesse ! Quelle méchanceté ! Quelle bonté ! Quelle taille ! Quel air ! Quelle douceur ! Quelle folie d'agir ainsi, que d'agir ainsi ! *Quel* tableau ravissant présentent les campagnes ! (Delille.) *Quelle* sérénité se peint sur ton visage ! (Florian.) *Quels* cadavres épars dans la Grèce déserte ! (L. Rac.) *Quelles* montagnes que celles qui nous apparaissent dix-huit cents fois plus grosses que notre terre ! (B. de St-P.)

— *Quel* peut être séparé du substantif par un ou plusieurs mots. *Quel* pensez-vous que soit l'objet de ces gens qui jouent à la paume avec tant d'application et d'agitation de corps ? (Pasc.)

Quel barbare mortel reforgea pour la guerre,
Le fer qui dans nos mains fertilisait la terre. (Lemierre.)

Quel sera le destin de tant de malheureux
Échappés par hasard à ce désordre affreux ? (Castel.)

Nil, quels sont ces débris sur tes bords dévastés ?
C'est Thèbe aux cent palais, l'aïeule des cités.
(Chênedollé.)

— Il faut bien prendre garde de confondre *tel* avec *quel*. *Tel* amène toujours après lui un *que*. *Telle* fut l'adresse de Mme de Montausier, que sans user d'aucun art indigne de son grand courage, elle se conserva toujours dans la confidence des princesses de la cour. (Fléch.) *Telle* était l'habileté de Turenne, que lorsqu'il était victorieux on ne pouvait attribuer l'honneur qu'à sa prudence, et lorsqu'il était vaincu, on ne pouvait en imputer la faute qu'à la fortune. (Id.) La voilà cette princesse si admirée et si chérie ; la voilà *telle* que la mort nous l'a faite. (Boss.)

— *Quel*, au contraire, n'a pas besoin de ce *que*. *Quelle* fut sa modération, lorsque Rome, irritée contre l'Empire, lui proposa de le mettre sur le trône de l'Empereur par un droit qui ne lui parut pas légitime. (Fléch.) *Quelle* fut sa fermeté, lorsqu'après avoir essayé d'apprendre à vivre à un roi de Naples, il vint enseigner à un roi de France à bien mourir. (Id.) Les pères craignent que l'amour naturel des enfants ne s'efface. *Quelle* est donc cette nature sujette à être effacée ? (Pasc.) *Quel* fut alors l'étonnement de ces vieilles troupes et de ces braves officiers, lorsqu'ils virent qu'il n'y avait plus de salut pour eux que dans les bras du vainqueur. (Boss.)

[illegible] cité [illegible] ! *Quel* est ce langage étranger ? *Quelles* sont ces mœurs efféminées ? (J.-J. Rouss.)

Quelle est cette valeur, qui, ne cherchant qu'à naître,
Embrasse tout ainsi qu'elle commence à luire ? (Mal.)

— Il est vrai que souvent l'usage permet de sous-entendre le *que* après *tel*. *Telle* est l'injustice des hommes : la gloire la plus pure et la mieux acquise les blesse. (Fléch.) *Tel* est le caractère de l'avarice, de se manifester de tous les côtés. (Mass.) Agamemnon, revenant à la tête des Grecs du siége de Troie, n'a pas eu le temps de jouir en paix de la gloire qu'il avait acquise : *telle* est la destinée de presque tous les conquérants. (Fén.)

Tel est du préjugé le pouvoir ordinaire :
Il sème [illegible] de crédule vulgaire.
(Lefr. de Pompignan.)

. . . . Il était malheureux ;
Dans les rigueurs du sort son âme était plus fière.
Tels sont tous les grands cœurs. (Charpent.)

Malgré l'ellipse du *que*, cette conjonction n'en est pas moins nécessaire pour l'intégrité de la pensée : Telle est l'injustice des hommes : la gloire la plus pure les blesse, c'est pour : L'injustice des hommes est telle que la gloire la plus pure les blesse.

— *Quel* peut s'employer avec ellipse du nom auquel il se rapporte, et dont il réveille l'idée. Elle est de l'humeur du monde la plus douce ; je ne lui connais qu'un seul petit défaut. — *Quel* est-il ? (Regnard.) Ses visites respectueuses ont fait quelque effet dans mon âme ; mais savez-vous *quel* il est ? (Mol.) Ne connaissez-vous pas à mon air que je vous apporte de bonnes nouvelles ? — Et *quelles* ? (Brueys.)

L'honneur partout, disais-je, est du monde admiré ;
Mais l'honneur en effet qu'il faut que l'on admire,
Quel est-il ? (Boileau.)

Quel est-il ? c'est-à-dire Quel honneur est-il ? Quel effet est-il ? Quel défaut est-il ?

Et *quel* devins-je, Arcas,
Quand j'entendis ces mots prononcés par Calchas ?
(Racine.)

On dirait aujourd'hui, *que devins-je ?*

— Racine a employé *quel* dans le sens de *tel*.

Moi-même, plein d'un feu que sa haine réprouve,
Quel il m'a vu jadis, et *quel* il me retrouve. (Rac.)

— Lorsque l'adjectif *quel* est suivi de plusieurs substantifs de différent genre, unis ou non par *et*, il se met au masculin pluriel. *Quelles* furent alors sa fermeté et sa sagesse ! (Fléch.)

Quels sont les lieux, les temps, les images chéries,
Où se plaisent le mieux ses douces rêveries ? (Del.)

— Cependant on peut aussi laisser *quel* au singulier, et le faire rapporter seulement au premier des noms exprimés. *Quelle* est donc cette honte et ce grand repentir ? (Volt.)

Hélas ! durant ces jours de joie et de festins,
Quelle était en secret ma honte et mes chagrins !
(Racine.)

Bientôt vous connaîtrez ce qu'était Léonore,
Quelle était sa conduite et son nouveau devoir. (Volt.)

— D'Olivet a élevé une chicane grammaticale sur ce vers de Racine : *Quelle* était en secret ma honte et mes chagrins ! Il voudrait que Racine eût écrit : *Quels* étaient en secret ma honte et mes chagrins ! Comme si les poëtes n'avaient pas toujours eu le droit de choisir sur plusieurs substantifs celui auquel ils veulent faire rapporter l'adjectif. Selon La Harpe, ce n'est qu'une ellipse : Quelle était ma honte et (quels étaient) mes chagrins ! L'essentiel est d'observer que Racine a préféré la licence à l'exactitude, quoique la mesure du vers pût très-bien s'accorder avec la grammaire.

— Si ces mêmes noms étaient liés par *ou*, *quel* s'accorderait également avec le premier. On pourrait déterminer *quelles* réflexions ou jugements ferait un homme en conséquence des faits qu'il a dans la mémoire. (Helvét.)

— *Quel* s'emploie dans tous les rapports. A quel homme pensez-vous avoir affaire ? En quel état sont les choses ? Le peuple entra en fureur quand il eut appris *quels* discours avait tenus Coriolan. (Rollin.) A *quel* dessein êtes-vous assemblés ici, et *quelle* idée avez-vous de mon ministère ? (Fléch.) Avec *quel* noble dépit reprit-elle alors les chaînes qu'elle croyait avoir quittées ! (Id.) Par *quelle* invisible chaîne entraînait-il ainsi ses volontés ? (Id.)

Dirai-je à *quels* désastres
De l'automne orageux nous exposent les astres,
Ou *quels* torrents affreux épanche le printemps ?
(Delille.)

— *Quel* suivi de *que* et d'un verbe prend le genre et le nombre du nom ou du pronom qu'il modifie. *Quelle* qu'ait été la gloire des grands sur la terre, elle a toujours à craindre l'envie qui cherche à l'obscurcir. (Mass.) *Quels* que soient ordinairement les avantages de la jeunesse, un jeune homme n'est pas bien vu des femmes jusqu'à ce qu'elles en aient fait un fat. (Vauven.) *Quelles* que soient les opinions qui nous troublent dans la société, elles se dissipent presque toujours dans la solitude. (B. de St-P.) Le courtisan s'agenouille devant une couronne, *quel* que soit celui qui la porte. (Boiste.)

Quel que soit le plaisir que cause la vengeance,
C'est l'acheter trop cher que l'acheter d'un bien
Sans qui les autres ne sont rien. (La Font.)

— L'analyse de *Quel que soit le plaisir que cause la vengeance* est celle-ci : Le plaisir que cause la vengeance (étant un plaisir tel) quel (notre nature veut) que (il) soit. Cette analyse, qui peut s'appliquer à tous les exemples analogues, nous montre pourquoi, en pareille circonstance, *quel que* doit s'écrire en deux mots.

— Suivi de plusieurs noms unis par *et*, *quel* [illegible] de *que*, se met au masculin pluriel quand les noms sont de différent genre, et au féminin pluriel s'ils sont féminins. L'étude de l'histoire est la plus nécessaire aux hommes, *quels* que soient leur âge et la carrière à laquelle ils se destinent. (Ségur.) *Quelles* que fussent habituellement la douceur et l'égalité de l'humeur de Montesquieu dans la société, la vivacité méridionale de son tempérament l'en faisait quelquefois sortir. (Auger.)

Mais quels que soient ton culte et ta patrie,
Dors sous ma tente avec sécurité. (Casimir.)

Quelles que soient la pente et l'inclination
Dont l'eau par sa course l'emporte,
L'esprit de contradiction
L'aura fait flotter d'autre sorte. (La Font.)

— Suivi de plusieurs noms unis par *ou*, *quel* peut ne s'accorder qu'avec le premier des noms exprimés, si ces noms ont entre eux quelque ressemblance de signification. La figure d'une femme, *quelle* que soit la force ou l'étendue de son esprit, *quelle* que soit l'importance des objets dont elle s'occupe, est toujours un obstacle ou une raison dans l'histoire de sa vie. (Mme de Staël.) Cet homme, *quelle* que fût sa fortune ou son mérite, ne put réussir dans ses entreprises. (Boniface.) A la Chine, on rend ceux qui gouvernent responsables des troubles, *quelle* qu'en soit la cause ou le prétexte. (Volt.) *Quel* que soit le but ou l'avantage d'une chose, lorsqu'elle porte un cachot d'infamie, on ne saurait la faire sans en recevoir l'empreinte. (Livry.)

Un meurtre, *quel* qu'en soit le prétexte ou l'objet,
Pour les cœurs vertueux fut toujours un forfait.
(Crébillon.)

— Fam. *Tel quel*. Se dit pour marquer qu'une chose est médiocre dans son espèce, qu'elle est plutôt mauvaise que bonne. C'est un avocat, un prédicateur tel quel. On leur donne du vin tel quel. Des étoffes telles quelles. Après eux marchaient les prévôts des marchands et des échevins, bigarrés de diverses couleurs, puis la cour du parlement telle *quelle*. (Chateaub.)

— Se dit aussi d'une chose prise au hasard. Ils ont été contraints de prendre une proposition telle *quelle*, et de la condamner. (Pasc.)

— *Quel que soit*. De quelque sorte, de quelque espèce que soit ou la personne ou la chose dont il s'agit. Quel que soit l'engagement que vous avez. Quel qu'il soit. Quel qu'il puisse être. Quelle que soit votre intention. Quels que soient vos desseins. Quelles que soient vos vues.

— Dans *tel quel*, *quel*, par un abus déplorable, s'est changé insensiblement en *que* ; et quand on dit : Je le reçois tel qu'il est, la phrase équivaut à celle-ci : Je le reçois tel quel il est. Par un abus encore plus criant, on a laissé le mot *quel* prendre la place de son corrélatif *tel* ; de sorte que quand on dit : Je le reçois, quel qu'il soit, on répète *quel*, mot réellement représenté par *que*, ce qui forme un pléonasme vicieux parfaitement caractérisé, sur lequel l'usage a étendu sa prescription. Un trône, *quel* qu'il soit, n'est point à dédaigner. (Créb.) Une femme, *quelle* qu'elle puisse être, est une déesse pour des prisonniers. (Mme de Staël.) Voilà, mon père, un point de foi bien étrange, qu'une doctrine est hérétique, *quelle* qu'elle puisse être. (Pasc.)

Le prêtre, *quel* qu'il soit, quelque dieu qui l'inspire,
Doit prier pour ses rois, et non pas les maudire.
(Raynouard.)

— Tous les grammairiens admettent que l'on peut dire *tel qu'il est*, mais ils blâment *tel qu'il soit*, sous prétexte que *tel que* exclut toute idée d'incertitude ou de désir. Il est vrai que l'emploi de *tel que* avec le subjonctif est assez rare, mais cependant il est des circonstances où l'on doit en faire usage. Quand je dis : Cet homme tel qu'il est me plaît, j'énonce que cet homme m'est agréable avec les qualités physiques et morales que j'ai découvertes en lui ; et si je dis : Cet homme, tel qu'il soit, me plaira toujours, j'énonce une autre idée que chacun conçoit. Pourquoi vouloir m'astreindre à changer mon adjectif *tel* contre un *quel* dont je trouve l'emploi moins juste ? Si l'on réprouvait *tel qu'il soit*, ce ne serait que par exception ; car avec un autre verbe on ne pourrait substituer *quel* à *tel*. Mon fils, tel qu'il paraisse, tel que vous le jugiez dans la suite, n'en sera pas moins un bon fils. Voici des phrases de Voltaire, de Rousseau, de Massillon, de Regnard, conformes à ces principes. Ce grand choix, *tel* qu'il soit, peut n'offenser personne. (Volt.) On prouve très-bien à cet enfant que cette religion, *telle* qu'elle soit, est la seule véritable. (J.-J. Rouss.) Une jeune fille, *telle* innocente qu'elle soit, a toujours un grain de coquetterie. (Mangard.) Qu'y a-t-il de plus évident que cette vérité, qu'un nombre, *tel* qu'il soit, peut être augmenté ? (Pasc.) Le plus fin, *tel* qu'il soit, en est toujours la dupe. (Regnard.)

Du maître, *tel* qu'il soit, peu, beaucoup ou zéro,
Le valet fut toujours et le singe et l'écho. (Piron.)

QUELCONQUE. adj. indéf. des 2 g. (du lat. *qualiscumque*). Quel que ce soit, quel qu'il soit, quelle qu'elle soit. Il s'emploie en général avec la négation, et il se place toujours après le substantif. Il ne lui est demeuré chose quelconque. Il n'a mal quelconque. Il n'y a homme quelconque qui ne sache cela. Il n'y a raison quelconque qui ne puisse l'y obliger. Il n'y a pouvoir quelconque qui m'obligeât à cela.

— Pal. *Nonobstant opposition ou appellation quelconque*. Malgré opposition ou appel.

— Didact. Se dit, sans négation, dans le sens de Quel qu'il, quel qu'elle soit, et il peut alors s'employer au pluriel. Une ligne quelconque [illegible] donnée. Donnez-moi un point quelconque, une ligne quelconque.

— Il s'emploie quelquefois de même dans la conversation. D'une manière quelconque. Donnez-en une raison quelconque. Prendre un prétexte quelconque. Une nation *quelconque* qui se retire de la mêlée pèche, non-seulement envers elle-même, mais envers le genre humain. (E. Quinet.) Toutes les jouissances sont toujours précédées d'un travail *quelconque*. (Mme Campan.) On peut exprimer la volonté des silences d'une durée *quelconque*. (J.-J. Rouss.) La vie étant dans chacune de ces parties, elle peut se trouver dans un tout, dans un assemblage *quelconque* de ces parties. (Buff.) On veut s'entendre, dit-on, sur la marche à suivre dans la séance de mercredi. S'entendre ! On délibérera donc ; il y aura donc une décision et une discussion *quelconque* ; il y aura donc un président pour donner la parole. (J. des Débats.) Il n'y a personne assez modeste pour qu'on ne puisse lui surprendre l'aveu d'un genre *quelconque* de supériorité. (De Bugny.)

QUELÈLE. s. f. Bot. Espèce de saule qui croît sur les bords du Sénégal, et dont les nègres du pays emploient le bois pour se nettoyer les dents.

QUELLEMENT. adv. (rad. *quel*). Il ne s'emploie que dans cette locution familière, *tellement quellement*, ni fort bien, ni fort mal, mais plutôt mal que bien. Faire son devoir, s'acquitter de ses fonctions tellement quellement. Je me porte tellement quellement. Toute histoire, tellement *quellement* écrite, plaît. (Fauchet.) Laisser aller le monde comme il va, faire son devoir tellement *quellement*, et dire toujours du bien de monsieur le prieur, est une ancienne maxime de moine. (Volt.)

QUELLY. s. m. Mamm. Espèce de léopard de Guinée.

QUELMEISEL. s. m. Chirurg. Nom que les chirurgiens allemands donnent à un appareil qu'ils introduisent dans les fistules et les ulcères, pour les dilater.

QUELQUE. adj. indéf. des 2 g. (du lat. *qualisque*). Un ou plusieurs entre un plus grand nombre. Si cela était, quelque historien en aurait parlé. Connaissez-vous quelque personne qui soit de cet avis ? Savez-vous quelque chose qu'on puisse lui reprocher ? Cela serait bon à quelque dupe, à quelque sot. Adressez-vous à quelque dupe, à quelque sot. Adressez-vous à quelque autre personne, à quelque autre. Quelques écrivains ont traité ce sujet. Posséder quelques hectares de terre dans un pays. *Quelques* autres phénomènes particuliers paraissent encore démontrer cette vérité. (Buff.)

— *Quelque*, placé devant un substantif non suivi de *que*, s'écrit en un seul mot ; et, comme tous les adjectifs terminés par un *e* muet, s'emploie sans subir aucun changement avec des noms masculins et féminins. Il prend seulement un *s* au pluriel. Il y a du mérite sans élévation, mais il n'y a pas d'élévation sans *quelque* mérite. (La Rochef.) Si la loi est juste en général, il faut lui passer *quelques* applications malheureuses. (Fontenelle.) *Quelques*-uns nous représentaient Dieu oisif, spectateur indolent des choses humaines ; *quelques* autres, esclave des destinées, et soumis à des lois qu'il ne s'était pas imposées lui-même. (Mass.) *Quelques* crimes toujours précèdent les grands crimes. (Racine.)

Sur *quelque* préférence une estime se fonde,
Et c'est n'estimer rien qu'estimer tout le monde.
(Molière.)

Des fruits et *quelques* mets que la ferme a fournis,
Posés près d'un ruisseau sur les gazons fleuris,
Nous procurent sans frais un repas délectable.
(Castel.)

— Il en est de même quand *quelque* est précédé de l'article. Les *quelques* objets que nous envoyâmes au chef, si faible qu'en fût la valeur, lui causèrent une vive satisfaction. (Al. Montémont.)

— Fam. et par ellipse. *Quelque sot*. Je ne suis pas assez sot pour faire, pour dire cela.

— *Quelque temps*. Un temps plus ou moins long. Ils furent *quelque* temps saisis, muets, immobiles. (Fléch.)

— *Quelque chose* n'est féminin que lorsqu'il est suivi d'un verbe au subjonctif. Ces actions qui comblèrent Pompée de gloire firent que dans la suite, *quelque* chose qu'il eût faite au préjudice des lois, le sénat se déclara toujours pour lui. (Montesq.) *Quelque* chose qu'il eût faite, il ne la niait jamais. (Lemar.) *Quelque* chose que vous avez promise, donnez-la. (Id.) *Quelque* chose qu'il m'ait dite, je n'ai pu le croire. (Marm.) Faites *quelque* chose qui vaille mieux que l'inaction, ou n'agissez pas. (Boiste.) Il n'y a pas de si mauvais livre où il n'y ait *quelque* chose d'instructif. (Id.)

— Dans tous les autres cas, il est masculin. Je prenais souvent plaisir à blâmer publiquement *quelque* chose qu'il avait fait. (Fénel.) N'entreprenez rien témérairement, mais quand vous avez résolu *quelque* chose, exécutez-le avec vigueur. (Id.) De sa patte droite, l'ours saisit dans l'eau le poisson qu'il voit passer. Si, après avoir assouvi sa faim, il lui reste *quelque* chose de son repas, il le cache. (Chateaubr.) Je vous constitue pendant le souper au gouvernement des bouteilles ; et s'il se casse *quelque* chose, je le rabattrai sur vos gages. (Mol.) S'il y a *quelque* chose de nouveau, je vous demande en grâce de me le dire. (Volt.) Si l'on perd *quelque* [illegible] robustes ouvriers, on le regagne bien par l'affection que cette préférence impose à ceux qu'on choisit. (J.-J. Rouss.) Ce *quelque* chose qu'on dirait l'âme de la création s'entretenait avec son âme. (Ballanche.)

— Vaugelas permettait de supprimer le *de* qui suit *quelque chose*, parce qu'il rend ordinairement la phrase dure et désagréable. Il voulait qu'on dise : Il l'exhortait à faire quelque chose digne de sa naissance, au lieu de : Il l'exhortait à faire quelque chose de digne de sa naissance.

— Les grammairiens et les auteurs modernes n'admettent point cette suppression. Heureux si Bayle avait plus respecté la religion et les mœurs, ou *quelque* chose d'approchant. (Volt.) Si Eschyle et Sophocle n'ont pas eu cette idée,

ils ont dû concevoir *quelque* chose d'approchant. (La Harpe.)

— S'il se trouvait quelque phrase où le *de* rendit avec ce qui suit un son dur et désagréable, il faudrait prendre un autre tour, et dire, par exemple : Il l'exhortait à faire quelque chose qui fût digne de sa naissance.

— *Quelque* sert aussi à indiquer un petit nombre, une quantité peu considérable. Cette affaire souffre quelque difficulté. Avoir quelque sujet, quelque petit sujet de se plaindre. Il y a quelque apparence à cela. Il vous en coûtera quelques écus. Cela me fait quelque peine. Il y a quelque temps. Il y a quelques années. L'ouvrage de plusieurs siècles devient l'ouvrage de *quelques* mois. (Mass.) Tremblante, comme vous j'en sens *quelques* remords. (Rac.)

D'adorateurs zélés à peine un petit nombre
Ose des premiers temps nous retracer *quelque* ombre.
(Racine.)

— Se joint aussi avec *peu*. *Quelque peu d'argent, quelque peu d'amitié*. Un peu d'argent, un peu d'amitié.

— *Quelque* placé devant un substantif suivi de *que* signifie Quelque soit, quelle que soit, et suit la règle générale de l'accord des adjectifs sous le rapport du nombre, c'est-à-dire qu'il prend un *s* au pluriel. Quelque raison qu'on ait à faire valoir, il ne veut rien écouter. Quelques efforts que vous fassiez, vous ne réussirez pas. De quelque sorte, de quelque manière qu'on prenne la chose. Quelque remède qu'on lui donne, on ne le sauvera pas. Quelque part qu'il soit. Quelque soin qu'on prenne. De quelque religion, de quelque pays qu'il soit. Quelque chose qui arrive. De quelque péril que vous soyez menacé. Quelque peu d'argent qu'il ait. Quelques grands biens que vous ayez. *Quelque* esprit que vous ayez, dites *quelque* chose qui vaille mieux que le silence, ou taisez-vous. (Boiste.) *Quelques* faiblesses que les rois puissent avoir, l'homme se cache pour ainsi dire sous le monarque, et *quelque* bonté qu'ils aient, ils ont toujours l'éclat et la pompe de la royauté. (Fléch.) Le torrent du monde s'écoule, *quelque* soin qu'on prenne à le retenir. (Id.) De *quelque* côté que l'on se tourne, ce monde est rempli d'anicroches. (Volt.) *Quelque* raison qu'on ait de se plaindre d'un serviteur, il est de l'humanité de le traiter avec bonté. (B. de St-P.) *Quelque* vanité qu'on nous reproche, nous avons besoin quelquefois qu'on nous assure de notre mérite. (Vauven.) *Quelques* soins qu'on apporte pour apprendre une langue, il faut qu'un usage constant et uniforme concoure avec les règles. (Duclos.) *Quelques* lumières, *quelques* traits d'esprit que l'on ait, rien n'est si aisé que de se tromper. (Pasc.)

Quelque sujet qu'on traite ou plaisant ou sublime,
Que toujours la raison s'accorde avec la rime.
(Boileau.)

— *Quelque*, joint à un substantif, doit être suivi de la conjonction *que*, et jamais du relatif *dont*. Ainsi l'on ne dira pas : *Quelque* beauté dont vous soyez douée, mais de quelque beauté dont vous soyez douée. On n'imitera pas non plus un de nos historiens modernes, qui écrit : *Quelque* impudence dont on puisse être pourvu, on l'épuise. Il faut : De quelque impudence que l'on puisse être pourvu.

— *Quelque part*. En quelque endroit que. *Quelque* part que nous soyons, dit l'Apôtre, Dieu est toujours près de nous. (Mass.)

— Placé devant un adjectif suivi immédiatement de *que*, *quelque* est variable ou invariable.

— Il est variable toutes les fois que l'adjectif qui vient après lui est immédiatement suivi d'un nom. Quelques grands avantages, quelques grandes distinctions. En pareille circonstance, le nom et l'adjectif ont une liaison tellement intime entre eux, qu'ils semblent ne faire qu'un seul et même mot, déterminé par *quelque*. *Quelques* grands avantages que la nature donne, ce n'est pas elle seule, mais la fortune avec elle qui fait les héros. (La Rochef.) De *quelques* superbes distinctions que se flattent les hommes, ils ont tous même origine. (Boss.) Une femme, *quelques* grands biens qu'elle apporte dans une maison, la ruine bientôt si elle y introduit le luxe. (Fénel.)

.... Quelques vains lauriers que promette la guerre,
On peut être héros sans ravager la terre. (Boil.)

— Il est invariable lorsqu'il précède un adjectif ou un participe immédiatement suivi de *que*. *Quelque* modifie alors l'adjectif qui suit, et est l'élément d'une expression adverbiale dont toutes les autres parties sont sous-entendues, ainsi que le prouve l'analyse suivante : Quelque méchants que soient les hommes, c'est-à-dire à quelque degré que les hommes soient méchants. [illegible] *degré*. Il n'y a point d'Arabe, *quelque* misérable qu'il soit, qui n'ait un cheval. (Buffon.) *Quelque* méchants que soient les hommes, ils n'oseraient paraître ennemis de la vertu. (La Rochef.) La grâce de la nouveauté et la longue habitude, *quelque* opposées qu'elles soient, nous empêchent également de sentir les défauts de nos amis. (Id.) *Quelque* corrompues que soient nos mœurs, le vice n'a pas encore perdu parmi nous toute sa honte. (Mass.) Les jeux de hasard, *quelque* médiocres qu'ils paraissent, sont toujours chers et dangereux. (Mme de Genlis.) *Quelque* étroites que soient les bornes du cœur, on n'est pas malheureux tant qu'on s'y renferme. (J.-J. Rouss.) *Quelque* délicat que l'on soit en amour, on pardonne plus de fautes que dans l'amitié. (La Bruy.)

— La même règle s'observe avec un nom employé adjectivement. *Quelque* fins politiques que fussent Burrhus et Sénèque, ils ne purent découvrir le fond du cœur de Néron. (St-Réal.) *Quelque* bons traducteurs qu'ils soient, ils ne comprennent pas ce passage. (Boniface.)

— *Quelque* suivi immédiatement d'un adverbe est invariable. *Quelque* heureusement doués que nous soyons, nous ne devons pas en tirer vanité. (Boniface.) *Quelque* faiblement que ce sujet soit traité, on se flatte d'être venu dans un temps où ces seules idées doivent plaire. (Volt.) *Quelque heureusement doués*, c'est-à-dire (à) quelque (degré) que nous soyons doués.

— Pour *quel que*, *quelle que*, V. QUEL.

— Environ, à peu près. Il y a quelque soixante ans. Alexandre perdit *quelque* trois cents hommes lorsqu'il défit Porus. (D'Ablancourt.) Les Perses, pour expliquer l'origine du mal, imaginèrent, il y a *quelque* neuf mille ans, que Dieu s'était complu à former un être puissant et méchant qu'ils nomment Arimane. (Volt.)

Quel âge avez-vous ? Vous avez bon visage !
Eh ! *quelque* soixante ans. (Racine.)

Si l'on analyse ces expressions elliptiques, on voit que le mot *quelque* n'est jamais autre chose qu'un adjectif qui, dans quelque cas que ce soit, doit toujours se rattacher à un nom. Alexandre perdit trois cents hommes (à) quelque (nombre près). Eh ! (j'ai) soixante ans (à) quelque (temps près).

QUELQUEFOIS. adv. (des mots fr. *quelque* et *fois*). De fois à autre, parfois. Cela est arrivé quelquefois. Aller quelquefois à pied, quelquefois en voiture. Accessible, accueillant, honnête, M. Le Tellier savait employer son temps, et *quelquefois* même le perdre, pour compatir à des misérables à qui il ne reste de consolation que de redire ennuyeusement leur misère. (Fléch.) Sainte Thérèse n'a pas besoin que j'emploie pour elle les comparaisons odieuses qu'une dévotion préoccupée et un zèle inconsidéré peuvent tirer *quelquefois* de la bouche des prédicateurs. (Id.) On peut être *quelquefois* plus fort ou plus heureux que ses ennemis, mais qu'il est grand d'être toujours plus fort que soi-même ! (Mass.) Venez *quelquefois* sur les tombeaux de vos ancêtres méditer en présence de leurs cendres sur la vanité des choses d'ici-bas. (Id.) Venez les interroger *quelquefois* sur ce qui leur reste dans le séjour ténébreux de la mort, de leurs plaisirs, de leurs dignités et de leur gloire. (Id.) Combien de fois vous est-on venu annoncer avec alarme, un tel vient d'expirer au sortir de table, du jeu, du crime *quelquefois* ! (Id.) Il ne faut *quelquefois* qu'une jolie chose dont on hérite, pour adoucir une grande douleur. (La Bruy.) Il n'y a *quelquefois* pas moins d'habileté à savoir profiter d'un bon conseil qu'à savoir se bien conseiller soi-même. (La Rochef.)

Quelquefois, pour flatter ses secrètes douleurs,
Elle prend ses enfants et les baigne de pleurs.
(Racine.)

Il faut, loin des palais où languit le bonheur,
Avoir bu *quelquefois* le vin du voyageur. (Bérenger.)

— Des gens dépourvus de toute instruction littéraire emploient ce mot pour De peur que. Dépêchez-vous, quelquefois qu'il ne sorte. Aussi a-t-on dû s'étonner d'entendre faire une pareille faute en pleine Chambre des députés. Il faut attendre encore un quart d'heure, *quelquefois* qu'on se serait trompé. (Séance du 19 avril 1833.)

— On peut le mettre avant le verbe, après le verbe, et entre l'auxiliaire et le participe. Quelquefois il ment. Quelquefois il a menti. Il ment quelquefois. Il a menti quelquefois. Il a quelquefois menti.

QUEL QUEL. s. m. Nom que l'on donnait autrefois chez les Romains aux derniers et aux plus misérables des esclaves. Les quels quels étaient les esclaves que l'on envoyait chargés de chaînes à la campagne.

QUELQU'UN, UNE. s. indéf. (des trois mots fr. *quel*, *que*, *un*, c'est-à-dire un individu tel que le hasard veut qu'il soit). Un, une entre plusieurs autres. Se dit des personnes et des choses. Nous attendons des hommes, il en viendra quelqu'un. Plusieurs femmes m'ont promis de venir, nous en aurons quelqu'une. Il ne lui donna jamais la consolation de se réjouir de *quelqu'une* de ses fautes. (Fléch.) Racontait-il *quelques-unes* de ces actions qui l'ont rendu si célèbre, on eût dit qu'il n'en était que le spectateur. (Id.) S'est-il passé une seule année, un seul jour presque, où Dieu ne nous ait averti par *quelqu'un* de ces grands exemples ? (Mass.) Quand *quelqu'un* de nos matelots venait pour quelque service dans la chambre ou sur l'arrière, nous y faisions moins d'attention que si [illegible]

— Pris absol. Il s'emploie pour les deux genres, et il signifie une personne, sans distinction de sexe. Quelqu'un m'a dit cela. Il viendra quelqu'un. J'attends ici quelqu'un. Quand ce grand Dieu a choisi *quelqu'un* pour être l'instrument de ses desseins, rien n'en arrête le cours. (Boss.) Holà, *quelqu'un*. (Rac.) Envier *quelqu'un*, c'est s'avouer son inférieur. (Mlle de l'Espinasse.)

Il est toujours *quelqu'un* qui cherche à nous nuire,
Et plus on s'est [illegible], plus on se fait haïr.
(Lachaussée.)

Apprends-moi donc, de grâce,
Qui te fait me chercher. — *Quelqu'un*, en vérité,
Qui pour vous n'a pas trop [illegible],
Ma maîtresse, en un mot. (Molière.)

— Pris dans un sens absolu, le mot *quelqu'un* est toujours masculin. C'est donc à tort que Girault Duvivier, et, d'après lui, presque tous les grammairiens, ont avancé que quelqu'un prenait le féminin lorsqu'il était sujet. On ne dit pas dans le sens absolu : quelqu'une m'a dit, quelqu'une pense. En parlant d'un homme ou d'une femme, c'est toujours *quelqu'un* qu'on emploie.

— Au singulier, *quelqu'un* dans le sens absolu peut être employé soit comme sujet, soit comme complément direct, soit comme complément de préposition. *Quelqu'un* a-t-il jamais douté sérieusement de l'existence de Dieu ? (Gir.-Duviv.) On est toujours mécontent ; on aime à se plaindre partout où l'on est ; on crie toujours contre *quelqu'un* ou contre quelque chose. (De Ligne.) Nous pardonnons plus aisément à *quelqu'un* de ne nous avoir jamais estimés que d'avoir cessé de nous estimer. (Lingrée.)

Plus on aime *quelqu'un*, moins il faut qu'on le flatte,
A ne rien pardonner le pur amour éclate. (Mol.)

Un rapport clandestin n'est point d'un honnête homme,
Quand j'accuse *quelqu'un*, je le dois et me nomme.
(Gresset.)

— Au pluriel, *quelqu'un*, employé absolument, ne remplit jamais que la fonction de sujet. Ainsi, on ne dirait pas : je connais quelques-uns, j'ai parlé à quelques-uns ; ni, Je connais quelques-unes, j'ai parlé à quelques-unes. *Quelques-uns* ont fait dans leur jeunesse l'apprentissage d'un certain métier, pour en exercer un autre, et fort différent, le reste de leur vie. (La Bruy.)

— *Quelqu'un*, quand il se rapporte à un substantif, prend les deux genres et les deux nombres, et il peut être employé, soit comme sujet, soit comme complément direct, soit comme complément de préposition. *Quelques-uns* de ces singes se familiarisèrent au point d'envoyer des branches sèches aux soldats, qui leur répondirent à coups de fusils. (La Harpe.) *Quelques-uns* de ces sublimes solitaires gravissaient les pyramides de granit qui bordent leur chemin, pour y découvrir un convoi dans la détresse. (Mallet du Pan.) Il n'y a point de terrain, fût-il de sable tout pur ou de vase, où, par un bienfait particulier de la Providence, *quelqu'une* de nos plantes domestiques ne puisse réussir. (La Harpe.) Il n'y avait pas moins de variété dans les ailes de ces mouches ; *quelques-unes* en avaient de longues et de brillantes comme des lames de nacres. (B. de St-P.) Si je trouvais parmi vous *quelqu'un* d'assez juste pour avoir pitié de moi. (Fén.) Avec quel zèle exhortait-il *quelques-uns* de ses domestiques à rentrer comme lui dans le bercail de Jésus-Christ. (Fléch.) Quel plaisir n'éprouvons-nous pas en voyant les autres approuver *quelqu'une* de nos idées. (***) On gagne à modérer son imagination de voir au moins se réaliser *quelques-unes* de ses espérances. (Lingrée.) Dieu est partout, tous lieux sont marqués par *quelqu'un* de ses prodiges. (Mass.) Si les princes acquièrent *quelques-uns* de leurs sujets en les achetant, ils en perdent une infinité d'autres en les appauvrissant. (Montesq.) Il ne leur donne jamais la consolation de se réjouir de *quelqu'une* de ses fautes. (Fléch.) A *quelques-unes* des mouches que j'ai observées, la tête paraissait chagrinée comme un point noir ; elle étincelait à d'autres comme un rubis. (B. de St-P.)

— *Quelqu'un* peut être précédé du déterminatif *ce*. C'est là une de ces mille observations qui ne se rencontrent dans aucune grammaire. S'il est *quelqu'un* que la vanité a rendu heureux, à coup sûr ce *quelqu'un* était un sot. (J.-J. Rouss.) Il est sûrement mort *quelqu'un* qui n'a pu entendre l'Évangile. Or, dites-moi, ce que nous ferons de ce *quelqu'un-là*. (Id.) Qui a dit cela, monsieur ? — *Quelqu'un* qui croit bien le savoir. — Ce *quelqu'un* là en a menti. (Id.)

A ce plaisant objet si *quelqu'une* [illegible],
Cette *quelqu'une* dissimule. (La Fontaine.)

— *Un quelqu'un* est une expression battologique, dont on ne se sert plus aujourd'hui.

— *Quelqu'un* s'emploie souvent dans les interrogations. Quelqu'un a-t-il vu ? Y a-t-il quelqu'un qui veuille ? *Quelqu'un* a-t-il connu le vrai bonheur ? qu'il dise ce que c'est, et comment il se l'est procuré ; par le repos et la vertu. (Boiste.)

— On s'en sert également dans les hypothèses. Y a-t-il *quelqu'un* qui puisse dire qu'il ne s'est jamais trompé ? Non, sans doute ; soyez donc réservé dans vos assertions. (Boiste.)

QUELTIE. s. f. (pr. *kel-ti*). Bot. Genre de plantes établi pour placer le narcisse odorant, et deux ou trois autres.

QUELUSIE. s. f. Bot. Genre de plantes qui fait partie des fusiaiées.

QUEMADERO. s. m. (mot espagnol). Hist. Le bûcher de l'Inquisition en Espagne.

[illegible] quand, belître, gueux, qui mendie par fainéantise, de *cois*, qui cherche, *man*, homme). Mendier par pure fainéantise, mendier clandestinement. Il se dit particulièrement de ceux qui font métier d'aller demander l'aumône dans les maisons. Il a vieilli.

QUÉMANDEUR, EUSE. s. Celui, celle qui quémande. Il a vieilli.

QUÉNAISE. s. f. Féod. Retour d'un fief roturier au seigneur, lorsque le détenteur de ce fief mourait sans enfants.

QUENAVADE. Myth. ind. Divinité adorée dans les Indes. On la représente avec la tête d'un éléphant, et de longs cheveux [illegible] d'un serpent. Ce dieu est [illegible] par les artisans.

QU'EN DIRA-T-ON. s. m. Les propos que pourra tenir le public. Il est toujours précédé de l'article, et très-fam. Se moquer du qu'en dira-t-on. Se mettre au-dessus du qu'en dira-t-on. Mépriser le qu'en dira-t-on. Soyez bons et justes : vos actions ne doivent pas être gouvernées par le *qu'en dira-t-on*. (Dumouriez.)

(Vous) qui, bravant le public et le *qu'en dira-t-on*,
Expliquez vos chagrins à bons coups de bâton.
(Cassaignes.)

Je sais qu'au seul mot de ballet,
Nos aimables du bon ton
Vont tous crier au scandale ;
Je ris du *qu'en dira-t-on*. (Désaugiers.)

QUENELLE. s. f. Art culin. Ancien ragoût fait de viande hachée, de pommes et de pâte. On appelle aujourd'hui *quenelles*, les boulettes dont on garnit un pâté chaud. Quenelles de volaille. Quenelles de lapin. Quenelles d'esturgeon. Quenelles de saumon, de carpe, de morue, de merlan. Quenelles frites.

QUÉNIA. s. m. Ornith. Hérisson d'Afrique.

QUENQUAS. s. m. (pr. *ken-kass*). Comm. Satin plus soyeux que le cancanias.

QUENNEÇON. s. m. Bot. Un des noms vulgaires de la camomille puante.

QUENOT. s. m. Bot. Nom vulgaire du haleh.

QUENOTTE. s. f. (pr. *ke-no-te*). Dent de petit enfant. Cet enfant a mal à ses quenottes. De belles, de jolies quenottes. Très-fam.

— Conchyl. Nom marchand d'une coquille univalve du genre nérite. On l'appelle aussi *quenotte sanglante* ou *saignante*.

QUENOUILLE. s. f. (pr. *ke-nou-ye* ; du bourg. *quelogne*, fait du lat. *columna*, colonne, le bâton de la quenouille ressemblant en effet à une colonne, ou du lat. *canna*, roseau). Sorte de petite canne ou de bâton, que l'on entoure, vers le haut, de soie, de chanvre, de lin, de laine, etc., pour filer. Charger une quenouille. Coiffer une quenouille. Monter une quenouille. Une quenouille et un fuseau.

Bientôt la laine enlevée au bélier
Vint occuper les doigts de la bergère,
Et la matrone à l'ombre du foyer,
Coiffa de lin la *quenouille* légère. (Lebrun.)

— Épith. Enflée, gonflée, coiffée, vide, dégarnie, agile, mobile, légère.

— Soie, chanvre, lin, laine dont une quenouille est chargée. Filer une quenouille. Achever sa quenouille. Ne se mêler que de filer sa quenouille.

— Hist. rom. Dans les cérémonies du mariage, on portait derrière la nouvelle mariée une quenouille garnie de laine, pour lui rappeler ses occupations futures.

— Myth. C'était un attribut des Parques et en particulier de Clotho. On représente aussi avec une quenouille Némésis, et Hercule filant aux pieds d'Omphale.

— Prov. *Allez filer votre quenouille*. Se dit à une femme qui veut se mêler de choses qui passent sa capacité.

— Expr. prov. *Il y a bien d'autres loufaie à la quenouille*. Il a bien d'autres affaires à démêler. *Loufaie* est un mot populaire qui dans certaines parties de la France signifie Filasse.

— Fig. On avait ensuite fait la paix avec ceux de la religion en France, pour n'avoir pas tant de *quenouilles* à filer. (Bassompierre.)

— En généalogie, *quenouille* se prend pour La ligne féminine.

— Fig. *Cette maison est tombée en quenouille*. Une fille en est devenue héritière. La branche étant tombée trois fois en *quenouille*, tous les grands biens qu'elle possédait ne passèrent point aux collatéraux, mais furent portés par les filles dans les maisons royales où elles entrèrent. (Sully.) La maxime fondamentale en France étant que les biens des nobles ne peuvent tomber de lance en *quenouille*, à plus forte raison la royauté, qui est le plus noble des biens, et la [illegible] (Velly.)

— *Le royaume de France ne tombe point en quenouille*. Les filles ne sont point appelées à succéder au trône de France. Le roi Guilchram mettant une lance ou javeline en la main de Childebert [illegible] il lui dit que c'était le marque pour donner à connaître qu'il [illegible] tout son royaume. (Fauchet.)

— Fig. et fam. *L'esprit est tombé en quenouille dans cette famille*. Les filles y ont plus d'esprit que les garçons.

— En France, surtout depuis Mme de Maintenon [illegible]. (De Lévis.)

— Se dit, par extension, lorsque les femmes sont maîtresses dans un ménage, ou les plus habiles.

— Prov. *Le livre de quenouille*. C'est une allusion directe à *l'Évangile des quenouilles*, composé vers le milieu du XVe siècle, qui contient un recueil des caquets débités par les commères réunies le soir à la veillée. On y trouve un bon nombre des croyances superstitieuses admises à cette époque, et toutes les billevesées qui pouvaient avoir cours dans les réunions.

— *Quenouilles de lit.* Les colonnes, les piliers qui sont aux quatre coins de certains lits. Attacher quelqu'un à la quenouille d'un lit. Quenouilles dorées. On ne voit plus guère de lits à quenouilles que chez les gens de la campagne.

— Se disait aussi des piliers portant l'impériale des vieux carrosses.

— Se dit des piliers sur lesquels s'appuie un dais.

— Se dit de plusieurs objets qui ont la forme d'une quenouille. Les *quenouilles* de maïs, mises bouillir dans de l'eau de fontaine, sont retirées à moitié cuites, et présentées à un feu sans flamme. (Chateaub.)

— Agric. Arbre fruitier nain taillé de manière que le branchage se rapproche de la forme d'une quenouille. La quenouille consiste en une tige droite et verticale, munie, depuis le bas jusqu'au sommet, de branches latérales décroissantes, formant un angle plus ou moins ouvert selon la nature de l'arbre. Cette taille convient aux arbres à pépins et à quelques pruniers et cerisiers.

— Bot. Nom vulgaire de plusieurs champignons. Quenouille en dôme à fossette. Quenouille moutée. ‖ *Quenouille à nombril.* Agaric dont la chair n'est agréable ni au goût ni à l'odorat. Genre de la famille des cinarocéphales, établi pour une plante vivace, dont la fleur est flosculeuse, et dont la tige s'élève à un mètre ou un mètre trente-trois centimètres; elle se trouve par toute l'Europe, dans les prés humides, dans les bois marécageux, sur le bord des étangs. On en mange les feuilles en guise d'épinards dans plusieurs contrées de l'Europe, et l'on fait avec sa semence une huile très-bonne à brûler. Les tiges, comme plusieurs plantes de la même famille, peuvent fournir de la potasse par leur incinération. On l'appelle *quenouille* parce que, lorsque les fruits sont mûrs, elle ressemble à une quenouille garnie de chanvre. Les femmes se servaient aussi de ses tiges en guise de quenouilles.

— Conchyl. Nom vulgaire d'une coquille univalve du genre fuseau.

— Mar. Se dit, sur les côtes de la Haute-Normandie, des bateaux qui servent à la pêche.

— Techn. Chez les cordiers, Perche de deux mètres trente centim. à deux mètres soixante centim., au bout de laquelle les fileurs attachent une queue de chanvre, en l'ajustant sur leur côté à peu près comme les femmes font de leur quenouille.

QUENOUILLÉE. s. f. (pr. *ke-nou-yé*). La quantité de laine, de chanvre, de soie, etc., nécessaire pour garnir une quenouille.

QUENOUILLETTE. s. f. (pr. *ke-nou-iè-te*; dimin. de *quenouille*). Petite quenouille. Ce diminutif s'emploie dans le style léger et badin, dans les chansons, etc.

La bergère Nannette,
Sur le bord d'un ruisseau,
Filait sa quenouillette,
En gardant son troupeau. (***)

— Bot. Genre de plantes à fleurs composées.

— Mar. Montant de poupe qui forme la séparation des croisées d'un grand bâtiment. ‖ Bout de bois placé entre les étais et les faux étais des bas mâts. ‖ *Quenouillettes de trelingages.* Petites barres de fer, rondes et recouvertes de toile goudronnée; c'est un appui solide sur lequel sont fixées les gambes de hune, qui contribuent au maintien des mâts de hune.

— Techn. Outil de fondeur, servant à boucher l'ouverture des godets qui contiennent le métal en fusion, lorsqu'on le fait couler dans les moules.

QUENOUILLON. s. m. (pr. *ke-nou-yon*). Mar. Nom que les calfats donnent aux cordons d'étoupe avec lesquels ils calfatent les coutures d'un bâtiment.

QUENTELAGE. s. m. Mar. Lest.

QUENTIN (SAINT-). Géogr. Ch.-l. d'arr. (Aisne); 30,000 hab. ‖ *Canal de Saint-Quentin.* Canal qui joint la Somme à l'Escaut.

— Hist. *Bataille de Saint-Quentin.* Victoire remportée par Emmanuel Philibert, duc de Savoie, général des troupes espagnoles, sur les Français, commandés par le connétable de Montmorency, près de Saint-Quentin, le 10 août 1557.

QUER. s. m. Bot. Filament qui couvre le fruit du cocotier.

QUÉRABLE. adj. des 2 g. (du lat. *quærere*, chercher). Jurispr. Que l'on doit aller chercher. Rente quérable. Redevance quérable.

— Se disait pour Qu'il faut chercher, qui est digne de recherche.

[illegible] Ardent.

QUÉRAT. s. m. Anc. mar. Bordage de la carène d'un bâtiment, allant de la quille à la première préceinte.

QUERCE. s. f. Techn. Sorte de couteau de pierre, avec lequel le maroquinier façonne les peaux du côté de la fleur.

QUERCERELLE. s. f. (du lat. *quercquedula*). Ornith. Nom vulgaire de la crécerelle.

QUERCICOLE. adj. des 2 g. (du lat. *quercus*, chêne; *colo*, j'habite). Zool. Qui vit en parasite sur le chêne, comme le lucanthe quercicole.

QUERCINE. s. f. Chim. Principe organique qu'on a cru reconnaître dans le bois d'une espèce de chêne, et qui n'est probablement que du gypse.

QUERCINÉ, ÉE. adj. (du lat. *quercus*, chêne). Bot. Qui ressemble au chêne. ‖ QUERCINÉES. s. f. pl. Famille de plantes de la famille des cupulifères, ainsi appelée parce qu'elle renferme le genre chêne.

QUERCITRIN. s. m. Chim. Principe colorant du bois de quercitron, qui n'est point un principe immédiat pur.

QUERCITRON. s. m. (du lat. *quercus*, chêne; et du fr. *citron*, parce que son écorce fournit une belle couleur de citron foncé). Bot. Espèce de chêne vert de l'Amérique septentrionale, dont l'écorce sert à teindre en jaune.

QUERCY. Géogr. Ancien pays de France, faisant partie de la Guyenne; Cahors en était la capitale. Il forme aujourd'hui presque entièrement les départements du Lot et de Tarn-et-Garonne.

— Hist. Le Quercy fit partie du royaume de Toulouse, fondé par les Visigoths; il passa ensuite aux ducs d'Aquitaine, puis aux comtes de Toulouse. A la mort d'Alphonse de Poitiers, en 1271, le Quercy revint à la couronne de France.

QUÉRÉIVA. s. m. Ornith. Bel oiseau de la Chine.

QUERELLE. s. f. (pr. *ke-rè-le*; du lat. *querela*, plainte). Contestation, démêlé, dispute mêlée d'aigreur et d'animosité. Grande querelle. Grosse querelle. Petite, légère, violente, sanglante querelle. Vieille querelle. Querelle de famille. Querelle héréditaire. Querelle de ménage. Querelle de dix ans, de vingt ans. Avoir querelle avec quelqu'un. Etre en querelle avec quelqu'un. Faire querelle, chercher querelle à quelqu'un. Susciter une querelle à quelqu'un. Exciter une querelle. Prendre querelle au jeu, sur le jeu. Accorder une querelle, des querelles. Terminer, apaiser, assoupir une querelle. Semer des querelles. Renouveler, réveiller une querelle. Mettre des gens en querelle. Voilà le sujet de la querelle. C'est ce qui a fait la querelle. Le commencement, l'origine de la querelle. Sur la fin de la querelle. Avoir une grande querelle sur les bras. La querelle se renouvela, se ralluma. Vider une querelle par le combat. Il s'est fait des querelles, qu'il les démêle tout seul. Engager ses amis dans ses querelles. Ne point vouloir de querelle. Il y a querelle entre eux. Etre en querelle. Des *querelles* et des jalousies ensanglantèrent dans la suite la terre de l'hospitalité. (Chateaub.) Ne croyez pas que ce soit seulement la *querelle* de l'épiscopat, ou quelques chicanes sur la liturgie anglicane, qui aient ému les communes. (Boss.) Des hommes graves qui d'un point de doctrine se font une *querelle* personnelle. (La Bruy.)

Quoi! sans qu'elle employât une seule prière,
Ma mère en sa faveur arma la Grèce entière.
Ses yeux, pour leur *querelle*, en dix ans de combats,
Virent périr vingt rois qu'ils ne connaissaient pas.
(Racine.)

— En Corse, il y a des *querelles de famille*, des *querelles héréditaires*, c'est-à-dire, des querelles qui se transmettent de génération en génération.

— *Entrer dans une querelle.* S'intéresser dans une querelle, y prendre part. Qui entre légèrement en *querelle* est sujet d'en sortir aussi légèrement. (Mont.)

— *Embrasser, épouser, prendre la querelle de quelqu'un.* Prendre le parti de quelqu'un contre ceux avec qui il a querelle.

Si quelque audacieux embrasse sa *querelle*,
Qu'à la fureur du glaive on le livre avec elle. (Rac.)

— *Prendre querelle pour quelqu'un.* Déclarer qu'on entreprend de la venger de ceux qui l'ont offensé, prendre son parti avec chaleur, malmener ceux qui sont contre lui.

— Prov. *Querelle d'Allemand.* Querelle faite légèrement, sans sujet. Chercher à faire une querelle d'Allemand à quelqu'un, lui faire une querelle d'Allemand. ‖ Quelques personnes prétendent qu'Allemand, dans ce proverbe, dérive d'*all man*, tout homme; d'autres disent que le mot Allemand est pris au propre, et que ce proverbe fait allusion au caractère des Allemands.

— Anc. cout. Plainte portée en justice.

— Cout. de Normandie. *Querelle criminelle de dit.* Plainte portée à cause d'injures; c'est à peu près l'attaque en calomnie. ‖ *Querelle criminelle de fait.* Plainte portée contre celui qui s'est rendu coupable d'un crime qui entraîne la peine de mort.

— Dr. rom. *Querelle d'inofficiosité.* Action intentée, soit contre un testament inofficieux [illegible] inofficieuse par laquelle un des enfants est avantagé aux dépens de l'autre.

— Blas. V. QUERELLE.

— Syn. simpl. Contestation, débat, dispute, démêlé, différend, discorde, discussion, dissension, mésintelligence, noise, rixe, scandale, trouble. ‖ Epith. Antique, vieille, héréditaire, longue, sanglante, vive, odieuse, scandaleuse, funeste, émue, apaisée, rallumée, envenimée, assoupie, apaisée, civile, domestique.

— Syn. comp. QUERELLE, DIFFÉREND, DISPUTE. La concurrence des intérêts cause les *différends*; la contrariété des opinions produit les *disputes*; l'aigreur des esprits est la source des *querelles*. ‖ QUERELLE, NOISE, RIXE. Les gens pétulants et emportés sont sujets aux *querelles*; les personnes aigres, acariâtres, sont sujettes aux *noises*; le peuple grossier et brutal est sujet aux *rixes*. ‖ QUERELLE. ALTERCATION. Dans l'*altercation* on parle beaucoup sur l'objet même; dans la *querelle* on attaque les personnes à l'occasion de l'objet.

QUERELLÉ, ÉE. part. pass. du v. Quereller. S'empl. adjectiv. Personne querellée. On querelle quelquefois pour éviter d'être *querellé*. (Naudé.)

— *Querellé par.* Jeune homme querellé par son père.

QUERELLER. v. a. 1re conj. (rad. *querelle*). Faire querelle à quelqu'un. Venir mal à propos quereller quelqu'un. Ne querellez personne.

— Gronder, réprimander. Son père l'a querellé. C'est un homme qui querelle toujours ses domestiques.

— Dire des paroles aigres. Nous *querellons* les malheureux, pour nous dispenser de les secourir. (Vauven.)

— Fig.

Vous qui, de l'Asie embrassant la conquête,
Querellez tous les jours le ciel qui vous arrête.
(Racine.)

Ils ne savent jamais que se charger de chaînes,
Que bénir leur martyre, adorer leur prison,
Et faire *quereller* les sens et la raison. (Boil.)

— S'employait, du temps de Corneille, dans le sens d'Insulter, défier, et même se battre. Mais ce n'est pas ici qu'il le faut *quereller*. (Corn.)

— Autrefois, dans nos provinces méridionales, les tribunaux se servaient du mot *quereller* pour, Accuser un homme, attaquer un testament, une convention. Partout et toujours le langage du barreau a été barbare.

— Absol. Cet homme aime fort à quereller. Ne querellons point. Quand les dames *querellent* longtemps, elles ont envie de se raccommoder. (Dancourt.)

J'aime à voir *quereller* les méchants,
C'est autant de repos pour les honnêtes gens.
(Coll. d'Harleville.)

— Fig.

Le q traînant sa queue, et *querellant* tout bas,
Vient s'attaquer à l'u qu'à chaque instant il choque.
Et sur le ton du k calque son ton baroque. (Piis.)

— Prov. *Quereller en mariage n'accroît grain, bien ni héritage.*

— SE QUERELLER v. pron. Disputer l'un contre l'autre avec des paroles aigres. Ces gens se querellent continuellement. On ne dispute jamais sur la vertu parce qu'elle vient de Dieu; on se *querelle* sur les opinions parce qu'elles viennent des hommes. (Wright.) Le plaisir fait qu'on se *querelle*. (De Ség.) Lorsque deux hommes se *querellent*, on regarde le moins fort comme le plus coupable. (Gœthe.) Comment peut-on se *quereller* quand on s'aime? (J.-J. Rouss.)

— Avoir des querelles. Fuyez ceux avec lesquels il faut toujours se *quereller*, si l'on ne veut toujours céder ou se taire. (Boiste.)

— Syn. comp. QUERELLER, GRONDER. On *gronde* en murmurant; on *querelle* avec plus d'éclat, d'aigreur.

QUERELLEUR, EUSE. adj. (rad. *querelle*). Qui fait, qui cherche querelle aux gens. C'est un homme fort querelleur. Etre faible et querelleur. Cette femme est méchante et querelleuse.

— Fig. La danse du nègre est *querelleuse*, et on y voit pour l'ordinaire deux champions armés de bâtons ou de sagaies qui feignent de se battre. (B. de St-P.)

— Chass. *Chien querelleur.* Se dit d'un chien courant qui est hargneux et pillard.

— Prov. *Les gens fatigués sont querelleurs.* Ce proverbe, pris du latin, vient de ce que l'agitation que la fatigue donne au sang et aux nerfs produit une sorte d'impatience naturelle qui s'irrite à la moindre contradiction.

— S'emploie quelquefois substantiv. C'est un grand querelleur. C'est une querelleuse perpétuelle.

— s. m. Anc. cout. Celui qui portait plainte.

— Anc. jurispr. Celui qui attaquait un testament, ou un jugement ou un autre acte.

— Syn. comp. QUERELLEUR, HARGNEUX. On ne peut vivre tranquille avec l'homme *hargneux*; il vous inquiète, vous harcèle, vous tourmente sans cesse. On ne peut vivre en paix avec le *querelleur*; il faut toujours être en dispute avec lui.

QUERELLEUX, EUSE. adj. Se disait d'un caractère fâcheux. Il est un peu rude et querelleux [illegible]

QUERÉTARO. Géogr. Ville du Mexique, ch.-l. de l'État de ce nom; 50,000 hab. L'État de Querétaro a 4,000 kilom. carrés et 88,000 habitants.

QUÉRIACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à la quérie. ‖ QUÉRIACÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des paronychiées, ayant pour type le genre quérie.

QUÉRIE. s. f. Bot. Genre de la famille des caryophyllées, ayant pour type une plante d'Espagne. Il renferme trois espèces.

QUÉRIEUR. s. m. Anc. jurispr. Juge des causes civiles; ancien échevin.

QUÉRIMONIE. s. f. (pr. *kueri-mo-ni*; du lat. *querimonia*, plainte). Dr. canon. Requête présentée au juge d'église pour obtenir la permission de faire publier un monitoire.

— Anc. prat. Plainte en justice.

— Ce mot, plus latin que français, ne serait peut-être pas déplacé dans le style badin ou satirique. Finissez, finissez votre *quérimonie*. (Scarron.)

QUÉRIR. v. a. 2e conj. (du lat. *quærere*, chercher). Ce verbe a vieilli, et il ne s'emploie qu'à l'infinitif, et avec les verbes *aller*, *venir*, *envoyer*. Chercher avec intention ou chargé d'amener la personne ou d'apporter la chose dont il est question. Allez me quérir un tel. Aller quérir du vin. Envoyer quérir quelqu'un, quelque chose. Venir quérir quelqu'un de la part d'un de ses amis. Etre notable signe d'être mauvais ménager, *quérir* du feu chez ses voisins. (Cont. d'Eutrap.)

— Prov. et pop. *Il serait bon à aller quérir la mort.* Se dit de quelqu'un qui tarde longtemps à revenir, à faire une commission dont on l'a chargé. ‖ Il se dit, en général, d'une personne lente. ‖ *Si on l'envoyait quérir de l'eau à la rivière, il n'en trouverait point.* Se dit d'un valet malhabile.

— Prov. *Il vaut mieux tenir que quérir.* Quand on cherche une chose, on est encore loin de la posséder.

— Anc. cout. Rechercher, faire une enquête. ‖ Lever un impôt.

— Ce verbe, aujourd'hui très-défectif, avait autrefois tous les temps. On trouve dans les anciens auteurs, au présent de l'indicatif, *je quiers*; au futur, *je querray*; au passé défini, *je quis*; au présent du subjonctif, *que je quière*; au part. prés., *querant*; au part. pass., *quis*; au présent de l'infinitif, *quérir* ou *querre*. Ces temps ne sont restés en usage que dans ses composés, *acquérir*, *conquérir*, *enquérir*, *requérir*.

Qui la voudrait chercher et *querre*
Et quis trouvée en terre.
(*Fontaine des amours.*)

Bien que chantre gaillard tu sois allé sous terre,
Avec l'habit d'Hercule, afin d'y aller *querre*
Euripide, etc. (Ronsard.)

Qu'amour me dit que ne *queisse*
Un compagnon cui ne deisse
Mon conseil tout entièrement.
(*Roman de la Rose.*)

— On ne devine pas pourquoi l'Académie est ici en opposition avec tous les autres lexicographes relativement à l'accentuation de l'*e* de ce mot. Le bas peuple seul prononce *krir*. Il n'est pas tolérable que le verbe dont viennent les composés *acquérir*, *requérir*, *conquérir*, n'ait pas l'accent que l'Académie elle-même ne voudrait pas retrancher sur l'*e* de ceux-ci.

— A peine *quérir* se dit-il dans la conversation; on ne l'écrit presque plus. Cependant ouvrez tous les bons écrivains du siècle de Louis XIV, et vous le trouverez. Il paraît même, par les écrits de mesdames de Sévigné et de La Fayette, que la compagnie de ce temps-là n'avait eu garde de lui substituer le verbe *chercher*, comme un mot de la même valeur. Cette délicatesse était bien fondée, ou plutôt elle n'était qu'un goût éclairé par la justesse et la pureté du langage. En effet, l'idée propre de *quérir* est celle d'aller prendre sûrement et sans peine, au lieu que celle de *chercher* suppose du mouvement et du soin pour trouver ou découvrir.

QUERQUÈRE. adj. f. (du gr. *karkairô*, trembler). Pathol. Se dit d'une fièvre accompagnée de tremblement.

QUERQUÉTULAIRES. s. f. pl. (pr. *kuer-kué-tu-lè-re*; du lat. *quercus*, chêne). Myth. Nymphes qui présidaient à la coupe des chênes.

QUERQUÉTULANE. adj. et s. f. (pr. *kuer-ké-tu-la-ne*; du lat. *quercus*, chêne). Myth. lat. Se dit de certaines nymphes qui présidaient à la conservation des chênes. Les Querquétulanes étaient adorées dans un bois voisin de Rome. C'étaient les mêmes que les Dryades.

QUES-À-QUO. loc. interr. Mots espagnols qui s'emploient pour Qu'est-ce? Et *ques-à-quo?* de par le diable. Est-ce la journée des tapes? (Beaumarch.)

QUE-SI-QUE-NON. s. m. La Fontaine le personnifie et en fait le frère de la Discorde.

Chez l'animal qu'on appelle homme
On la reçut à bras ouverts,
Elle et Que-si-que-non, son frère,
Avecque Tien-et-mien son père. (La Font.)

QUÉSITEUR. s. m. (pr. *kué-zi-teur*; du lat. *quæsitor*; fait de *quærere*, chercher). Anc. jurispr. Magistrat chargé d'une enquête.

— Hist. rom. V. QUESTEUR.

QUESNAY (François). Médecin, né en 1694, mort en 1774, se distingua dans sa profession [illegible] talents dans l'économie politique, dont il a été le réformateur.

QUESNEL (Pasquier). Célèbre oratorien, né en 1634, mort en 1719, après avoir vu ses *Réflexions morales sur le Nouveau Testament* approuvées par presque tout le clergé de France, fut persécuté par les jésuites, qui furent assez puissants pour faire condamner son ouvrage par le pape Clément XI, dans sa bulle *Unigenitus*. Toujours en butte aux tracasseries des jésuites, il fut arrêté à Bruxelles, où il s'était retiré, mais il s'évada et alla mourir à Amsterdam.

QUESNÉLISME. s. m. (pr. *ké-né-lis-me*). Hist. relig. Doctrine de Quesnel; jansénisme.

QUESNÉLISTE. s. m. (pr. *ké-né-lis-te*). Hist. relig. Partisan de Quesnel; janséniste.

QUESNOY (LE). Géogr. Ch.-l. de cant., arr. d'Avesnes (Nord); 3,300 hab. ‖ QUESNOY-SUR-DEULE. Ch.-l. de cant., arrond. de Lille (Nord); 3,850 hab.

— Hist. Cette ville fut prise le 6 décembre 1793 par les Autrichiens, après un siége de six semaines; le 15 août 1794, elle fut reprise par les Français, après vingt jours de siége.

QUESSONO. s. m. (pr. *kues-ço-no*). Relat. Idole de certains peuples d'Afrique, qui lui offrent des libations d'un mélange de vin de palmier et de sang de chèvre.

QUESTABILITÉ. s. f. (pr. *kuess-ta-bi-li-te*). Se disait pour État de ce qui est soumis aux recherches. ‖ Servitude.

QUESTABLE. adj. des 2 g. (pr. *kuess-ta-ble;* du lat. *quærere*, chercher). Dr. cout. Qui peut rechercher, réclamer. ‖ Qui ne peut aller demeurer hors de la seigneurie. Sujet questable.

— On dit aussi substantiv. Un questable.

QUESTAL. s. m. (pr. *kuess-tal*). Dr. cout. V. QUESTABLE.

QUESTALITÉ. s. f. (pr. *kuess-ta-li-té*). Dr. cout. Servitude. V. QUESTABILITÉ.

QUESTE. s. f. (du lat. *quæsitare*, fréquent. de *quærere*, chercher). Se disait pour Quête, recherche.

— Dr. cout. V. QUÊTE.

[illegible] s. m. (du lat. *quæstus*, gain). Se disait pour Gain. [illegible] n'estudiai jamais pour le *queste*. (Mo[illegible])

QUE[illegible] s. m. Se disait pour Coffreau où l'on serre [illegible] l'argent, des pierres précieuses.

QUEST[illegible] (pr. *kuess-tam-ber*). Géogr. Ch.-l. de [illegible] arr. de Vannes (Morbihan); 3,300 hab.

QUESTEUR. s. m. (pr. *kuess-teur;* du lat. *quæstor*, qui cherche). Antiq. rom. Nom de certains magistrats chargés, à Rome, dans les armées ou dans les provinces, de l'administration des finances, et de diverses autres fonctions, comme de recevoir les ambassadeurs, etc. Les questeurs donnaient au peuple les combats de gladiateurs, et en faisaient les frais. La tente du questeur, dans les camps, était toujours voisine de celle du général. Un proconsul et son questeur. Sylla porta jusqu'à vingt le nombre des questeurs provinciaux. Cécilius fut questeur de Verrès. Cicéron fut questeur de Sicile.

— Hist. rom. *Questeur urbain.* Nom qu'on donna, vers l'an 330 de Rome, aux questeurs dont les fonctions étaient restreintes dans la ville. ‖ *Questeur étranger* ou *questeur militaire.* Celui qui accompagnait un consul à l'armée. On le nommait ainsi pour le distinguer du questeur urbain. ‖ *Questeur provincial.* Celui qui accompagnait un propréteur ou un proconsul dans une province. ‖ *Questeur nocturne.* Magistrat inférieur chargé de veiller aux incendies et d'arrêter les vagabonds. Il y avait quatre questeurs nocturnes choisis dans le collége des vigintivirs. ‖ *Questeur* ou *quésiteur.* Magistrat chargé de l'instruction d'une affaire criminelle. Questeur des crimes capitaux, d'un parricide. Questeur perpétuel. ‖ *Questeur candidat.* Titre de certains magistrats établis par Auguste, qui portaient au sénat les messages de l'empereur et qui aspiraient ordinairement aux plus hautes dignités.

—Hist. du Bas-Emp. *Questeur du sacré palais.* Le cinquième des ministres du palais impérial, grand juge, chef de la jurisprudence, chargé de dresser les ordonnances du prince et de décider toutes les questions douteuses que lui soumettaient les juges ordinaires. Cet emploi, institué par Constantin, était d'ordinaire confié à un jurisconsulte.

— Hist. gr. Les questeurs étaient des magistrats qui, chez les Athéniens, avaient soin du trésor public, 580 ans av. J.-C. Ces magistrats étaient de second ordre, il y en avait de deux sortes, ceux qui étaient chargés de la garde du trésor public et ceux qui recevaient l'argent des impôts. Les premiers, au nombre de trois, étaient des trésoriers qui avaient des fonctions différentes: l'un faisait des distributions annuelles aux juges pour leurs honoraires, et au peuple, les jours d'assemblée, l'autre avait les fonds pour la guerre, et le troisième ceux qu'on destinait à la dépense nécessaire aux fêtes publiques, aux spectacles et aux décorations de la ville. Quant aux autres, on en choisissait tous [illegible] parmi les citoyens d'une probité reconnue, et remplissaient à peu près les fonctions de nos anciens collecteurs des tailles. Outre ces dix questeurs, on en nommait dix autres toutes les fois que les besoins de l'État exigeaient une augmentation d'impôts. Tous rendaient compte de leur gestion à des magistrats qu'on appelait maîtres des comptes.

— Hist. fr. Magistrat de certaines villes, au XIVe siècle.

— Officier de l'université qui recevait les deniers communs, et qui les distribuait à ceux à qui ils étaient dus.

— Se dit des membres d'une assemblée publique qui sont chargés de diriger et de surveiller l'emploi des fonds. Questeur de la Chambre des députés. Les deux députés qui aujourd'hui reçoivent ce nom sont élus à chaque législature.

QUESTION. s. f. (pr. *kess-ti-on;* du lat. *quæstio*, fait de *quærere*, chercher). Interrogation, demande que l'on fait pour s'éclaircir de quelque chose qu'on ignore, ou qu'on feint d'ignorer. Faire beaucoup de questions. Faire question sur question. Accabler, presser, pousser quelqu'un de questions. Répondre à une question. Question captieuse. Ce n'est pas là une question à faire. Éluder une question. Ne pas entendre, ne pas comprendre une question. Question restée sans réponse. Cela étant, permettez-moi, de grâce, encore une *question*. (J.-J. Rouss.) Il est encore plus facile de juger de l'esprit d'un homme par ses *questions* que par ses réponses. (De Lévis.)

— Interrogation que l'on adresse à un élève pour s'assurer s'il sait les matières qu'il a étudiées. Questions de rhétorique, de philosophie. Faire, adresser des questions à ses élèves. Bien, mal répondre à la question.

— Chose dont il s'agit. C'est là la question.

— Ironiq. *Belle question! Quelle question!* Se dit à une personne qui fait une question inutile ou ridicule.

— Proposition qu'il y a lieu d'examiner, de discuter. Question de logique, de physique, de théologie, de morale, d'histoire, de jurisprudence. Grande question. Question difficile, importante, épineuse. Question intéressante, curieuse. Question problématique. Question insoluble. Question simple. Question composée, complexe. Examiner, traiter, agiter une question. Remettre en question. Diviser une question. Proposer une question. Résoudre une question. Vider la question. Soulever une question. Détourner, déplacer, une question. Embrouiller la question au lieu de l'éclaircir. La question roule sur cette difficulté. De cette question il en naît plusieurs autres. Donner pour réponse ce qui est en question. Cela est hors de doute, il ne faut pas le mettre en question. Question de droit. Question de fait. Question d'État. Toute la question se réduit à ce point. Voilà le nœud, le point de la question. Ne pas entendre la question. Ce n'est pas là la question. N'être pas dans la question. Être hors de la question. Entrer dans la question. Sortir de la question. Revenir à la question. Rentrer dans la question. Rappeler à la question. Aborder la question. Poser l'état de la question. Changer l'état de la question. Mettre une question sur le tapis. La question a été jugée, décidée. Ce n'est pas, ce n'est plus une question. C'est la question, voilà la question, toute la question. Pensez-vous donc qu'il n'y ait qu'à détourner les *questions* pour les résoudre? (Pasc.) Écrire sur des *questions* abstraites. (Volt.) Cette *question* ne paraît difficile à résoudre que parce qu'elle est mal posée. (J.-J. Rouss.) J'ai cru qu'on pouvait donner une réponse à cette *question*. (Buff.) L'une des fautes de logique les plus communes est de poser en fait ce qui est en *question*. (Boiste.) Si une constitution était remise en *question* par les législateurs eux-mêmes, on n'en finirait jamais. (Garat.) Quand des hommes éclairés et de bonne foi disputent longtemps, il y a grande apparence que la *question* n'est pas claire. (Volt.)

— *Question académique.* Proposition faite par une société savante pour éclaircir ou développer un point de doctrine controversé ou peu connu. Ces problèmes scientifiques, historiques, littéraires ou artistiques, sont mis au concours, et le corps savant qui les a proposés en est juge. Le prix est ordinairement une médaille d'une valeur plus ou moins élevée, suivant l'importance du sujet ou la libéralité du fondateur. Ces concours ont aussi pour objet des choses déterminées, savoir: le meilleur ouvrage publié sur une certaine matière, ou dans un but philanthropique, un acte de vertu, etc.

— *Ceci fait question, ne fait pas question.* Ceci est douteux, ceci est hors de doute.

— *Il est question, il n'est pas question de.* Il s'agit, il ne s'agit pas de. Il n'est pas question de ce que vous avez dit, mais de ce que vous avez fait. Il est question de savoir s'il le voudra. Il n'est *question* que d'être vertueux et patient pour supporter la vie. (Boiste.)

— *La chose, la personne dont il est question, dont est question.* La chose, la personne dont on parle.

— On dit aussi simplement, *voici la personne en question.*

— Traité qu'on fait sur des matières dogmatiques. Questions de jurisprudence de Merlin.

— Thèse qu'on soutient dans les colléges, et qui, bien qu'elle aboutisse à une seule question, [illegible] quelles on dispute en même temps.

— Division que font quelques auteurs de leurs livres; ainsi saint Thomas a divisé sa Somme en plusieurs questions et articles, quoique ce soit chaque article qui traite une question particulière.

— Dr. rom. Enquête, instruction sur un crime ou un délit. ‖ *Question perpétuelle.* Enquête sur un crime public, tel que le parricide, la concussion, etc.

— Anc. jurispr. *Question douteuse.* Prescription de loi dont le sens n'est pas clairement défini, et qui peut être soutenue et réfutée avec une égale force d'argumentation; l'application reste alors à l'arbitraire du juge. C'est ce qu'on appelait une décision de conscience. Cette faculté d'interprétation arbitraire, consacrée par l'ancienne législation française, est interdite aux juges. Dans les cas où la loi a besoin d'être éclaircie ou complétée, le législateur seul a le droit d'intervenir par une disposition nouvelle.

— Jurispr. Point sur lequel on n'est pas d'accord, et qui est soumis à la décision des juges. ‖ *Question agitée.* Celle qui est discutée par les auteurs et par les parties. ‖ *Question controversée.* Celle sur laquelle on est partagé. ‖ *Question partagée.* Celle sur laquelle on a pris parti à la pluralité des voix. ‖ *Question de droit.* Celle qui roule sur un point de droit pour expliquer le sens d'une loi, dont on fait l'application à la cause, ou pour déterminer les droits des parties dans telle ou telle circonstance. ‖ *Question de droit public.* Celle où le public est intéressé, et qui doit se décider par les principes du droit public. ‖ *Question d'état.* Celle qui concerne la liberté, les droits de naissance, etc., d'une personne. ‖ *Question étrangère.* Celle qui ne fait pas partie de la contestation. ‖ *Question de fait.* Celle qui est soumise à la discussion des faits. ‖ *Question indécise.* Celle qui est pendante et qui reste soumise à la discussion du juge. ‖ *Question majeure.* Celle qui intéresse beaucoup de personnes. ‖ *Question mixte.* Celle qui naît de la contrariété des lois, des coutumes, etc., dans divers pays. ‖ *Question mue.* Celle qui est déjà élevée. ‖ *Question de pratique.* Celle qui ne roule que sur les points de la pratique judiciaire. ‖ *Question problématique.* Celle sur laquelle il y a des raisons et des autorités pour et contre, tellement qu'on est embarrassé de la décider. ‖ *Question de procédure.* Celle qui ne touche que l'instruction et la procédure. ‖ *Question triviale.* Celle qui est déjà rebattue, et dont la décision est notoire et connue de tout le monde. ‖ *Question préjudicielle.* Celle qui, dans un procès, doit être décidée avant une autre sur le jugement de laquelle elle peut influer, et dont, par ce motif, le jugement est suspendu jusqu'à la décision de la question préjudicielle.

— Polit. Se dit en général des matières politiques en discussion, et dont la solution poursuivie présente des difficultés. Question belge. Question italienne. Question argentine. Question suisse. Question d'Orient. Question de l'hérédité de la pairie. Question des sucres. Question de banque. Question de la conversion des rentes. Question de la réforme électorale. Question d'Alger. ‖ *Question de cabinet.* Proposition faite par les ministres aux Chambres, en déclarant qu'elle est à leurs yeux d'une importance assez grande pour leur faire quitter le portefeuille si elle est rejetée. ‖ Se dit aussi, dans l'ordre parlementaire, des interrogations que les députés adressent quelquefois aux ministres, et auxquels ceux-ci répliquent ordinairement qu'ils ne veulent pas répondre ou qu'ils ne peuvent pas s'expliquer. Les questions de cet ordre s'appellent plus proprement *interpellations.*

— *Question préalable.* Question à examiner, à discuter préalablement à la motion qui était proposée; d'où la conséquence qu'elle devait être écartée ou ajournée.

— *Demander la question préalable.* Demander qu'on décide s'il y a ou s'il n'y a pas lieu de délibérer sur une proposition qui vient d'être présentée dans une assemblée délibérante. ‖ Dans l'usage ordinaire, Demander qu'on ne délibère pas sur une proposition, parce qu'on la regarde comme intempestive ou inconstitutionnelle. ‖ La question préalable a été remplacée par la clôture, l'ordre du jour.

— *Cette proposition fut écartée par la question préalable.* Elle fut écartée sans avoir été discutée.

— *Rappeler à la question.* Ramener à ce qui fait l'objet de la discussion.

— La torture, la gêne donnée aux accusés et aux condamnés, en matière criminelle, pour leur arracher des aveux. La question a été appliquée longtemps en matière civile. Question ordinaire, extraordinaire. Question préparatoire. Question préalable. Présenter un criminel à la question. Mettre, appliquer quelqu'un à la question pour lui faire déclarer ses complices. Donner la question avec l'eau. Donner la question avec les brodequins. Être tout disloqué, tout rompu par la question. Souffrir la question. Avouer tout à la question. Louis XVI abolit la question préparatoire. On a tant répété que la *question* était un moyen presque sûr pour sauver un coupable robuste, et pour condamner un innocent d'une constitution faible, que ce raisonnement a enfin persuadé des nations entières. (Sal.)

— Anc. jurispr. *Question définitive.* Torture qu'on faisait subir aux criminels condamnés, [illegible] *non préparatoire.* Celle qui avait lieu avant la condamnation de l'accusé. ‖ *Présenter à la question.* Conduire un accusé à la chambre de la question, seulement pour lui faire peur.

— Hist. Les Grecs et les Romains n'infligeaient la question qu'aux esclaves. A Athènes, c'était trente jours après la condamnation, et la question n'était point préparatoire. La question était un long et cruel supplice, aboli en France seulement par la révolution, car Louis XVI n'avait fait qu'abolir la question préparatoire. Les plus douloureuses de toutes les questions étaient celles du brodequin, de l'eau chaude que l'on faisait avaler au patient à pleins seaux, du plomb fondu que l'on versait dans les oreilles, les yeux et la bouche, du chevalet, etc. La question fut d'abord une invention des brigands eux-mêmes qui, venant piller les maisons, faisaient souffrir des tourments aux maîtres et aux domestiques, jusqu'à ce qu'ils eussent découvert leur argent caché, à peu près comme faisaient, pendant le cours de la révolution, ces bandes de scélérats si connus sous la dénomination de chauffeurs. Les Romains avaient adopté l'horrible usage de la question contre les esclaves, qu'ils ne regardaient pas comme des hommes, mais jamais les citoyens romains n'y furent exposés.

— Fig. L'expérience est une espèce de *question*, que l'art donne à la nature pour la faire parler. (Bacon.)

— Fig. *Mettre quelqu'un à la question.* Le tourmenter, l'impatienter. Vous me mettez à la question avec vos reproches continuels. C'est un homme qui me met à la question avec ses importunités.

— On le dit des choses dans le même sens. Votre patience va être mise à une étrange *question;* je tremble qu'elle n'en puisse soutenir l'épreuve. (Volt.)

— Pop. *Il ne faut pas lui donner la question pour lui faire dire tout ce qu'il sait.* Se dit d'un homme qui parle trop, et qui dit tous ses secrets.

— Syn. comp. QUESTION. DEMANDE. *Demande* est familier et suppose quelque chose de bref et de positif qui est ordinairement lié avec l'idée ou le mot de réponse. On fait une demande pour obtenir une réponse. *Question* est de tous les styles, s'applique à toutes sortes de sujets, et suppose quelque chose de plus détaillé et qui dépend davantage de la volonté de celui qui répond.

QUESTIONCULE. s. f. (dimin. de *question*). Petite question. Il ne s'emploie que par plaisanterie.

QUESTIONNAIRE. s. m. (du lat. *quæstionarius*). Celui qui donnait la question aux accusés et aux condamnés. Il était assisté d'un médecin, qui avertissait le magistrat instruisant le procès si le patient pouvait ou non supporter l'épreuve sans risque de la vie.

— Ouvrage ou partie d'ouvrage dans lequel se trouvent formulées les questions que l'on peut adresser à des élèves sur les objets de leurs études. Aujourd'hui dans presque tous les livres élémentaires, chaque leçon est suivie d'un questionnaire.

QUESTIONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Questionner. S'empl. adjectiv. Personne questionnée.

— *Questionné par.* On est souvent questionné par des importuns.

QUESTIONNER. v. a. 1re conj. (pr. *kestio-né;* rad. *question*). Interroger quelqu'un, lui faire des questions pour apprendre de lui ce qu'on a intérêt ou ce qu'on est curieux de savoir. Questionner tout le monde. Ma grand'tante fut bien surprise à mon arrivée lorsque, m'ayant *questionnée* sur mes talents, je lui dis que je ne savais ni lire ni écrire. (B. de St-P.) Je l'ai *questionné* dans un moment où il avait sa tête, et il m'a dit ne pas avoir un liard à lui. (H. de Balzac.) Je l'ai *questionné* sur cette affaire, je l'ai bien *questionné*, bien observé, bien suivi; je l'ai examiné autant qu'il m'a été possible. (J.-J. Rousseau.)

— Se dit en mauvaise part, de ceux qui font des questions importunes. Ennuyer toutes ses connaissances à force de les questionner.

— Mme de Sévigné paraît avoir employé ce verbe dans le sens de Donner la question. Je prendrai le parti qu'on me conseille, qui est de mépriser ma jambe malade, et de ne point la *questionner* à tout moment.

— Absol. Ne faire que questionner.

— SE QUESTIONNER. v. pron. S'adresser des questions. Se questionner l'un l'autre.

— Syn. comp. QUESTIONNER. INTERROGER. DEMANDER. *Questionner* suppose un esprit de curiosité; *interroger* suppose l'autorité; *demander* a quelque chose de plus civil, de plus respectueux, et ne présente d'autre accessoire que l'idée de savoir. ‖ QUESTIONNER. FAIRE DES QUESTIONS. C'est l'habitude des enfants de *questionner* les personnes avec lesquelles ils se trouvent; voulez-vous qu'ils vous révèlent ce qu'ils savent, faites-leur des *questions*.

QUESTIONNEUR, EUSE. s. (pr. *kess-ti-o-neur;* rad. *question*). Celui, celle qui fait sans cesse des questions. C'est un des plus grands questionneurs qu'on ait jamais vus. C'est un rude questionneur, un importun questionneur. C'est une questionneuse insupportable. Peste soit du *questionneur!* (Brueys.) Non, cruel et indécent *questionneur*, il ne convenait pas à un magistrat de s'amuser à cet inutile et fatigant [illegible] et souvent dangereux. (Boiste.) Un *questionneur* est quelquefois un homme qui cherche à s'instruire; plus souvent c'est un sot ou un fat qui veut interroger. (Id.)

— S'emploie aussi adjectiv. Cette femme est bien questionneuse.

QUESTORIALES. adj. f. pl. (pr. *kues-to-ria-le*). Techn. Se dit des feuilles d'or ou d'argent battu moins épaisses que les primestiers.

QUESTORIEN, ENNE. adj. (pr. *kues-to-rien*). Hist. rom. Qui appartient au questeur. Attributions questoriennes. ‖ Se disait des jeux donnés ou établis par les questeurs romains. ‖ *Porte questorienne.* Une des portes du camp romain qui était voisine de la tente du questeur. Selon quelques auteurs, c'était la même que la porte décumane.

QUESTORIEN. s. m. (pr. *kuess-to-rien*). Celui qui avait rempli les fonctions de questeur.

QUESTUAIRE. adj. des 2 g. (pr. *kuess-tu-è-re;* du lat. *quæstus*, gain, profit). Se disait pour Mercenaire. Où la vie est *questuaire*, la pluralité et compagnie des enfants, c'est un

agencement de ménage, ce sont autant de nouveaux outils et instruments à s'enrichir. (Montaigne.)

QUESTURE. s. f. (pr. *kuess-tu-re;* du lat. *quæstura*). Antiq. rom. Dignité, charge de questeur. Exercer la questure. César brigua la questure. La questure était fort recherchée à Rome, pendant la république, comme étant le premier degré qui conduisait aux grandes magistratures. Il fallait avoir vingt-sept ans et avoir fait dix campagnes pour y prétendre. La questure ne donnait pas de licteurs, parce que les questeurs n'avaient pas le droit de faire arrêter les citoyens, et qu'ils pouvaient eux-mêmes être traduits devant le prêteur. Sous les empereurs, cette charge, qui rendait le titulaire trésorier de l'état à Rome, en province ou à l'armée, fut divisée. On distingua le trésor public de celui du prince, et ces deux trésors furent confiés à des officiers spéciaux.

— La charge de questeur dans une assemblée délibérante. Cette charge dans l'administration intérieure de la Chambre des députés.

— Durée des fonctions du questeur. Cet événement est arrivé sous sa questure.

— Administration du questeur. Sa questure a été brillante.

— Bureau des questeurs d'une assemblée. Aller à la questure de la Chambre des députés.

— Logement des questeurs. Coucher à la questure.

QUÊTABLE. adj. des 2 g. Droit cout. De condition servile. Hommes et femmes quêtables.

QUÊTE. s. f. (du lat. *quæsitus;* de *quærere*, chercher, dont on a fait par contraction *quæstus*, gain, profit, et qui ne s'est dit primitivement que du gain fait par ceux qui recueillaient de diverses personnes les fruits de leurs travaux). Action par laquelle on cherche. Etre en quête de quelqu'un, de quelque chose. Se mettre en quête. Après une si pénible et si longue quête. Nous sommes toujours en *quête*, jamais en possession de la vérité. (Balzac.)

— Chass. Action d'un valet de limier qui va détourner une bête pour la lancer. Aller en quête. ‖ Le canton désigné à un valet limier pour y trouver et détourner les bêtes. ‖ Action du chien qui démêle la voie d'un cerf, d'un sanglier, etc., qu'on veut détourner. Limier bon pour la quête. Une quête vive. Une quête brillante. Une quête haute. Une quête basse. Ce chien a la quête brillante, une fort belle quête. Ce chien est trop vif, trop ardent, il n'est pas bon pour la quête. ‖ Se dit également en parlant de la chasse des perdrix. Epagneul bon pour la quête.

— Action de demander et de recueillir des aumônes pour les pauvres ou pour des œuvres pieuses. Faire la quête dans l'église, dans les maisons, pour les réparations de l'église, pour les pauvres. Ne trouver, ne faire qu'une somme très-faible dans sa quête. Les religieux des ordres mendiants vont à la quête.

> Églé, lorsque tu fais la quête,
> A te donner chacun s'apprête,
> L'un son argent, l'autre son cœur. (***)

— Le produit de la quête. Faire une bonne quête.

— Fig. Nous sommes chacun plus riches que nous ne pensons, mais on nous dresse à l'emprunt à la *quête;* on nous doit à nous servir plus de l'autrui que du nôtre. (Montaigne.)

— Prov. On dit qu'*une personne vit de quête*, quand elle est réduite à l'aumône. ‖ *Ce n'est pas tout que de prêcher, il faut faire la quête.* Se dit pour exprimer qu'il faut que nos études nous soient utiles.

— Dr. cout. Acquêt. ‖ Taille que les seigneurs levaient sur leurs vassaux dans quatre cas déterminés par la coutume. ‖ Droit de tailler chaque année ses hommes, soit libres, soit serfs. ‖ Collecte que les habitants faisaient sur eux-mêmes.

— Mar. Saillie que font l'étrave et l'étambot hors de la quille. ‖ Inclinaison de l'étambot d'un navire. ‖ Avance que font les bateaux sur les rivières, tant du côté du chef que de la quille, lorsqu'elle s'élève et ne touche plus sur un chantier.

QUÊTÉ, ÉE. part. pass. du v. Quêter. S'emploie adjectiv. Cerf, sanglier quêté. Louanges quêtées.

QUÊTER. v. a. 1re conj. (du lat. *quæsitare*, [illegible] Chass. Chercher. Quêter un cerf, un sanglier, un lièvre. Quêter des perdrix. ‖ C'est, pour le valet de limier, chercher et détourner une bête; pour le chien, c'est en rechercher les voies.

— Fig. *Quêter des louanges, des suffrages*, etc. Chercher à se faire donner des louanges, des suffrages, etc.

— *Quêter des voix, des suffrages pour quelqu'un.* Chercher à obtenir des voix, des suffrages pour quelqu'un.

— Se dit aussi en général de tout ce que l'on demande. D'ailleurs quand papa m'a fait des cadeaux, je ne les ai jamais *quêtés*. (H. de Balzac.) Madame de Scudéry *quête* l'amitié, comme une quêteuse de paroisse. (Mme du Deffant.)

> Ne lais[illegible] point ta fille aller dans le saint lieu
> *Quêter* des cœurs pour elle et des deniers pour Dieu.
> (Sanadon.)

— Se disait autrefois pour Chercher avec soin et diligence.

— Absol. Nous avons quêté tout le matin sans rien trouver. Un épagneul qui quête bien. Voyant Fidèle qui flairait çà et là, et marchait devant lui en *quêtant*, il soupira, et lui dit: Oh! tu ne la retrouveras plus jamais. (B. de St-P.) De là, Fidèle, toujours *quêtant*, m'a mené sur le morne de la rivière Noire, où il s'est arrêté encore en aboyant de toute sa force. (Id.)

— v. n. Demander et recueillir des aumônes. Prier une dame de quêter. Les religieux mendiants obtinrent la permission de quêter dans la ville. Quêter de porte en porte. Une jeune personne *quêtait*. Elle présente la bourse à un richard, qui lui dit durement: Je n'ai rien, mademoiselle. — Prenez, monsieur, lui dit-elle, je *quête* pour les indigents. (***)

— SE QUÊTER. v. pron. Etre quêté, être recherché. Les louanges ne doivent pas se quêter.

QUÊTEUR, EUSE. s. (rad. *quête*.) Celui, celle qui quête pour quelqu'un. Il y avait plusieurs quêteurs à la suite les uns des autres. Une quêteuse. Cette quêteuse a fait beaucoup d'argent.

— Du XIIe siècle au XVe, il y a eu des quêteurs établis en titre d'office dans les églises; mais comme ils faisaient trafic des reliques, cet abus et d'autres encore les ont fait abolir.

— Fig. Celui qui demande toujours quelque chose.

— S'empl. aussi adjectiv. Dans les ordres mendiants, il y a des frères quêteurs qui quêtent pour leur couvent.

— Chass. *Chien quêteur*. Celui qui quête, qui cherche le gibier.

QUETTEHOU. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Valognes (Manche); 1,812 hab.

QUETZPATÉLO. s. m. Erpét. Genre de reptiles sauriens, de la famille des iguaniens, ne contenant qu'une seule espèce du Brésil.

QUEUE. s. f. (du lat. *cauda*). La partie qui termine le corps de la plupart des animaux par derrière. Le bout de la queue. Le tronc de la queue. Le nœud de la queue. La queue d'un cheval, d'un taureau, d'un mouton, d'un renard. Grosse queue. Longue queue. Queue coupée, baissée, traînante, pendante, ondoyante. Courte queue. Queue épaisse. Chevaux à longue queue, à courte queue. Les chevaux s'émouchent avec leur queue, de leur queue. Ce chien remue la queue, flatte de la queue. Couper la queue à un cheval, à un chien. Un lion qui se bat les flancs de sa queue, avec sa queue. Couper un nœud de la queue à un cheval. Les chameaux, attachés à la *queue* les uns des autres, n'avançaient dans l'eau qu'en résistant. (Chateaub.)

— Mamm. Partie des quadrupèdes qui est un prolongement de l'épine du dos. C'est une série d'os faisant suite à la colonne vertébrale, et recouverte de muscles et de peau. Chez la plupart des mammifères, cet organe ne sert que peu aux mouvements; mais chez les kangourous, les gerboises, etc., il forme avec les pieds de derrière une espèce de trépied, au moyen duquel l'animal s'élance, et il devient ainsi un instrument puissant de locomotion. Il sert à un grand nombre de singes pour se suspendre aux branches. Que nous sert cette *queue?* Il faut qu'on se la coupe. (La Font.)

> J'aime à lui voir (à la génisse). . . . . .
> Menacer de la corne, et, dans sa marche altière,
> D'une *queue* à longs crins balayer la poussière.
> (Delille.)

> Là je voudrais te voir (la chatte). . . . .
> Ou bien le dos voûté et la *queue* ondoyante,
> Offrir ta douce hermine à ma main caressante. (Id.)

— *Queue prenante*. Queue de certains animaux qui peut s'enrouler avec force autour des objets, et dont ils se servent pour s'attacher, pour se suspendre. Singe à queue prenante.

— Manég. *Queue anglaise*. Celle qui a été coupée selon la méthode anglaise. ‖ *Queue en catogan*. Celle qui a été coupée très-court, près de la racine. ‖ *Queue en balai*. Celle dont les crins sont plus abondants à la partie inférieure qu'à la partie supérieure. ‖ *Queue de rat*. Celle qui est dégarnie de crins. ‖ *Queue en trompe*. Celle qui est relevée dans l'exercice. Les chevaux arabes portent la queue en trompe.

— Par un usage bizarre, on coupe la queue des chats ou des chiens. Quelques ignorants s'imaginent qu'il existe au bout de la queue un ver qui, si l'on ne faisait cette opération, pénétrerait dans le corps de l'animal et pourrait le faire périr. C'est une cruauté tout à fait [illegible]

— Relat. *Pacha à une queue, à deux queues, à trois queues*. Pacha qui a droit de faire porter devant lui un étendard composé d'un bâton surmonté d'un croissant, et sur lequel flotte une queue, deux queues, trois queues de cheval, comme marque de sa dignité. Le nombre des queues augmente avec la dignité. Un pacha à trois queues est le plus haut placé dans la hiérarchie militaire. Le grand-vizir seul a cinq queues. Cette enseigne militaire est due à un général turc qui, pour rallier ses soldats qui avaient perdu leurs drapeaux, s'avisa de couper la queue d'un cheval et de la placer au bout d'une lance. A ce signal, nouveau pour les soldats, ils s'arrêtèrent, se réunirent, se ranimèrent, se battirent avec un nouvel acharnement, et remportèrent une victoire signalée.

— Art culin. *Queue de mouton*. Pièce de viande qui est prise du quartier de derrière d'un mouton, et où ordinairement la queue tient. Servir une queue de mouton. ‖ *Ragoût de queues de mouton*. Ragoût qui n'est composé que de queues.

— *Queue de martre*. La peau et le poil de la queue d'une martre, passée et accommodée, pour servir de fourrure. Une robe garnie de queues de martre.

— Prov. *Faire la queue à quelqu'un*. Le prendre pour jouet ou pour dupe. Cette façon de parler triviale est venue des Latins, qui disaient: *Homuncio trahit caudam*, le petit homme traîne la queue, parce qu'on était dans l'usage à Rome d'attacher une queue de bête par derrière à ceux qu'on voulait livrer au ridicule lorsqu'ils s'endormaient en compagnie. Cela se pratique encore très-souvent dans les joyeuses veillées des hameaux. ‖ Pour enchérir sur cette expression, les soldats et le peuple disent, *faire une queue de Prussien*, parce que les militaires prussiens portaient la queue très-longue.

— Prov. et fig. *Brider son âne, son cheval par la queue*. S'y prendre maladroitement et à contre-sens dans une affaire.

— Prov., fig. et pop. *Il s'en est retourné honteusement la queue entre les jambes*. Se dit d'un homme qui a paru confus de ce qu'une affaire ne lui avait pas réussi.

— Prov. et fig. *Quand on parle du loup on en voit la queue*. Se dit lorsqu'un homme arrive dans une société au moment où l'on parle de lui.

— Prov. et fig. *Tirer le diable par la queue*. Avoir beaucoup de peine à se procurer de quoi vivre.

— Prov. *Il viendra un temps où les renards auront besoin de leur queue*. Il y a des personnes ou des choses que l'on méprise aujourd'hui, et dont on aura besoin plus tard. ‖ *Il faut que chacun garde sa queue*. Il faut que chacun conserve son bien. Se dit par allusion à la fable d'un renard qui, ayant perdu sa queue, voulait persuader aux autres de se couper la leur. ‖ *Le mal porte le repentir en queue*. Le repentir suit la faute. ‖ *Quand il peut courir, la queue lui choit*. Au moment où il croit réussir, il rencontre un obstacle qui l'arrête. ‖ *Cette queue n'est point de ce veau-là*. Se dit de deux choses qui n'ont aucun rapport ensemble, ou ne font point partie d'un même tout. ‖ *N'en voir plus ni queue, ni oreilles*. Ne rien retrouver d'une chose enlevée ou perdue. ‖ *Se donner la discipline avec une queue de renard*. Affecter l'austérité en vivant délicatement. ‖ *Petit chien, belle queue*. ‖ On dit d'un homme superbe et glorieux, que *c'est un paon qui se mire dans sa queue*. ‖ On dit d'une personne qui manque de quelque chose, qu'*il en est pourvu comme un singe de queue*. ‖ *Il y va de tête et de queue, comme une corneille qui abat des noix*. Il s'y emploie de toutes ses forces.

— Conchyl. Canal qui termine antérieurement la coquille d'un grand nombre d'espèces de siphonostomes ou de rochers.

— Entom. Partie postérieure du ventre ou de l'abdomen chez les insectes, quand elle se prolonge dans les larves, les chenilles, les chrysalides, et même chez les insectes parfaits. Suivant les usages auxquels sont destinées les parties qui terminent l'abdomen, on leur donne les noms de tarière, comme dans les urocères; de scie, comme dans les tenthrèdes; de vrilles, comme dans les diplolèpes; d'aiguillons, comme dans les abeilles, les guêpes et chez la plupart des hyménoptères; de pinces, de tenailles, comme dans les forficules, les panorpes; de filière, de tuyaux excrétoires, comme dans les araignées, les pucerons; de queue fourchue, comme dans les larves des cassides, dans la chenille du bombyce vimale, etc.

— Erpét. La queue des reptiles est composée à peu près comme celle des mammifères.

— Ornith. Se dit des grandes plumes qui sortent du croupion des oiseaux, et qui leur servent ordinairement comme de gouvernail pour se conduire dans l'air. La queue des hirondelles est fourchée. Cela est fait en queue d'hirondelle. Une queue de paon. Un coq qui a une belle queue. La pintade a les ailes courtes et la *queue* pendante. (Buff.) Le crabier roux a le dessus de la tête et de la *queue* d'un vert sombre. (Id.)

> Sa *queue*, en arc mouvant, sur son dos qu'elle embrasse,
> S'élève avec fierté, se recourbe avec grâce. (Lalanne.)

— Ichthyol. Épanouissement tendineux des muscles du corps attachés aux vertèbres. C'est à l'aide de leur queue, en effet, que les poissons jouissent de la faculté de se mouvoir pour ainsi dire dans tous les sens: aussi voit-on cette [illegible] contribuer énergiquement à la rupture des enveloppes qui retiennent le jeune poisson captif; aussi le voit-on frapper vivement à droite et à gauche le fluide ambiant lorsque l'animal veut s'élancer au sein des flots; tandis que s'il veut accélérer, retarder son mouvement, changer de direction, se tourner, se retourner, se précipiter, s'élever, s'élancer hors de son élément naturel, franchir même de hautes cataractes, il en varie l'action avec adresse, la porte plus vivement d'un côté que de l'autre, la replie vers la tête, la débande subitement comme un ressort violent, etc. Queue de morue. Queue de saumon.

— Zool. Dans toutes les autres classes, la queue n'est qu'un appendice de l'extrémité du corps, ayant une apparence caudale, comme dans les scorpions et quelques autres insectes, certains crustacés, les trilobites, et même plusieurs mollusques et coquilles. Le scorpion pique de la queue. Chez les cétacés, la queue prend un accroissement énorme, et devient l'agent principal de la natation. Une baleine peut renverser une barque d'un coup de queue.

— Prov. et fig. *A la queue gît le venin*, ou *le venin est à la queue*. Dans certaines affaires, dans certaines maladies, etc., c'est la fin qui recèle un danger dont il faut se défier. Se dit par allusion à la croyance populaire, que certains serpents ont le venin dans la queue.

— Prov. et fig. *Ecorcher l'anguille par la queue*. Commencer par l'endroit le plus difficile, et par où l'on devrait finir. ‖ *Il n'y a rien de plus difficile à écorcher que la queue*. Souvent, dans les affaires, c'est au moment de les terminer que se présentent les plus grandes difficultés. ‖ *La queue en sera difficile à écorcher*. La fin de l'affaire sera difficile.

— Iconol. Un serpent qui se mord la queue était, chez les Egyptiens, le symbole de l'année.

— Myth. La queue est un attribut caractéristique des Faunes, qui les distingue des Silènes et des Satyres.

— Bot. Partie par laquelle les fleurs, les feuilles, les fruits, tiennent aux arbres, aux plantes. La queue des violettes, des roses. La queue des melons, des poires. Il ne faut pas couper la queue des fruits qu'on veut garder. Cerises à courte queue. Le gazon est parsemé çà et là de bosquets de lataniers, dont les palmes faites en éventail et attachées à des *queues* souples, rayonnaient en l'air comme des soleils de verdure. (B. de St-P.) ‖ Tout appendice terminal quelconque, lorsqu'il est long, mou, flexible, et comparable à la queue d'un animal, comme celui qui résulte de la persistance du style dans les clématites. ‖ Filet qui s'élève du sommet de quelques semences, et qui est velu dans toute son étendue, comme dans les clématites. ‖ Dans le langage vulgaire, on appelle le pétiole *queue de la feuille*, et le pédoncule *queue de la fleur* ou du fruit. ‖ Rosc nommait *queue de la racine*, le point de celle-ci qui est le plus éloigné de la tige.

— En parlant de certaines fleurs, comme les tulipes, les lis, les narcisses, etc., on appelle *queue*, lorsqu'elles sont cueillies, ce qu'on nomme *tige* dans ces mêmes fleurs lorsqu'elles sont encore sur pied.

— Prov. et pop. *Il n'en reste, il n'en est pas resté la queue d'une*. Il n'en reste, il n'en est resté aucun, aucune. Tous les lapins de cette garenne ont été détruits, il n'en reste pas la queue d'un. On a dérobé toutes mes pêches, toutes mes poires, il n'en est pas resté la queue d'une.

— Se dit des cheveux de derrière, lorsqu'ils sont attachés avec un cordon et couverts d'un ruban roulé tout autour. Se faire faire la queue. Quitter la queue pour les cheveux courts. On a porté autrefois les deux queues. Perruque à queue. Ruban de queue.

— Se dit de plusieurs autres choses qui ressemblent en quelque façon à une queue.

— Anat. *Queue de la moelle allongée*. Rétrécissement plus ou moins prononcé que présente le prolongement rachidien de l'encéphale au niveau du grand trou occipital, à l'endroit où il se continue avec la protubérance cérébrale.

— Archit. Se dit quelquefois dans le même sens que *clé pendante*.

— Art milit. *Queue de tranchée*. Partie de la tranchée où les assiégeants déposent leurs munitions et leurs matériaux. ‖ *Queue d'armée, de camp, de troupe*. Partie d'une armée, d'un camp, etc., occupant le terrain à l'opposite du front de bandière.

— Art vétér. Espèce de dartre allongée qui survient aux jambes des chevaux, et qui forme une ligne dégarnie de poil.

— Astron. *La queue d'une comète*. La longue traînée de lumière qui suit le corps de certaines comètes. Elle est toujours tournée du côté opposé au soleil, et paraît quelquefois s'étendre très-loin. Cette partie étant si peu dense qu'on peut voir au travers d'elle les étoiles fixes, on conjecture que sa matière est de la nature d'un brouillard. Comète à longue queue. ‖ *Queue du dragon*. Nœud descendant de la lune. ‖ *Queue de la Grande Ourse*. Etoile qui est à la queue de la Grande Ourse. ‖ *Queue de la Petite Ourse*. Etoile qu'on nomme autrement *étoile polaire*. ‖ *Queue du lion*. Nom d'une étoile de la première grandeur.

— Blas. Se dit principalement de la queue d'un cerf, quand l'animal n'est pas dénommé. [illegible] Ce qui excède par en bas le corps de ces différentes lettres.

— Chancell. *Lettres scellées sur simple queue*. Celle dont le sceau est sur cette partie du parchemin qu'on coupe en forme de queue pour y attacher le sceau. ‖ *Lettres scellées sur double queue*. Celles dont le sceau est sur une bande de parchemin qui passe au travers des lettres.

— Comm. Paquet de filasse pesant un kilogramme. ‖ Le dernier bout d'une étoffe. Le premier bout se nomme *chef*.

— Construct. La partie la plus large du giron d'une marche tournante. ‖ La longueur d'une pierre prise dans le sens de l'épaisseur du mur ou de l'ouvrage en maçonnerie dont elle fait partie. ‖ *Queue en cul-de-lampe*. Clé de voûte qui descend en contre-bas. ‖ *Queue de sonnette*. Pièce de bois inclinée, qui est assemblée à la tête des jumelles et qui les maintient. ‖ *Queue de paon*. Compartiment de parquet ou carrelage qui, partant d'un centre, va en s'élargissant. ‖ *Assemblage à queue perdue*. Celui dont les joints sont recouverts. ‖ *Assemblage à queue per-*

due. Celui dont les joints sont apparents. || *Queue d'une pierre*. Partie de cette pierre opposée au parement.

— Littér. *Queue annuée*. Nom d'une espèce de vers employés dans l'ancienne poésie française.

— Luther. Partie d'un violon, d'un violoncelle, où les cordes sont attachées par le bas, tandis qu'elles sont roulées par le haut autour des chevilles du manche.

— Mar. *Queue d'un bossoir*. La partie de cette pièce qui se trouve en dehors d'un bâtiment. || *Queue d'un pavillon*. L'extrémité de la partie flottante de cet étendard. || *Queue d'un pavillon de la série*. Bout de drisse sortant de la gaîne de 1 m. 46. C'est la distance à observer entre deux signaux sur une même drisse. || *Vaisseau de queue*. Celui qui termine une ligne de marche ou de bataille. || *La queue de la ligne*, comme *la queue de l'armée* ou *la queue du convoi*, sous-entend plus ou moins de bâtiments composant cette partie collective, comparée à la totalité des navires. || *Queue d'un grain*. L'averse finale d'une pluie abondante qui est tombée sur le navire par avalanches interrompues. Lorsqu'un intervalle entre les ondées semble annoncer la fin du grain, les matelots ne s'en réjouissent pas encore; à l'aspect d'un nuage sombre qui s'avance en se fondant en pluie, ils disent : Ce n'est pas fini, voilà la queue qui vient là-bas.

— Métallurg. *Faire la queue*. Se dit du mercure mal purifié, quand ses globules sont peu mobiles et non arrondis.

— Mus. *La queue d'une note*. Le trait qui tient au corps de la note, et qui monte ou descend perpendiculairement à travers la portée dans le plain-chant. La plupart des notes n'ont pas de queue, et, dans la musique ordinaire, il n'y a que la ronde qui n'en ait point.

— Pêch. Sorte de filet à manche.

— Philos. hermét. *Queue de dragon*. Le mercure philosophal. || *Queue blanche de dragon*. L'huile de mercure. On l'appelait aussi *teinture lunaire*. || *Queue rouge de dragon*. Le mercure rubéfié. On disait encore *la teinture rouge* ou *la teinture de l'or*.

— Techn. Chez les relieurs, Partie d'un livre qui regarde la fin des pages. Rogner un livre par la tête et par la queue. || En imprimerie, Partie d'une page qui n'est ou qui ne doit pas être remplie. || *Queues de rames*. Les ficelles qui passent sur les poulies du cassin et qui tiennent les fourches, dans les métiers à fabriquer la gaze figurée ou brochée. || *Queue* ou *soie d'un couteau à gaîne*. Partie déliée qui termine la lame et qui entre dans le manche du couteau. || *Queue des ondes*. Dans le métier à bas, L'extrémité postérieure des ondes, laquelle joue dans les petits ressorts et grilles. || *Queue de chanvre*. Paquet de filasse brute, dont les brins sont arrangés de façon que toutes les pattes ou racines sont du même côté. || *Boutons à queue*. Se dit de ceux qui sont attachés à quelque bout de passement ou autrement.

— *La queue d'une poêle, d'un gril, d'une casserole, d'une lèchefrite*, etc. La longue pièce de fer ou d'autre matière qui sert à tenir une poêle, un gril, etc.

— Prov. et fig. *Il n'y en a point de si empêché que celui qui tient la queue de la poêle*. Celui qui est le principal agent d'une affaire est le plus embarrassé.

— *La queue d'un moulin*. La grande pièce de bois qui sert à faire tourner un moulin à vent sur son pivot.

— *Piano à queue*. Piano dont la forme se rapproche beaucoup de celle des anciens clavecins, et dont les cordes se prolongent horizontalement sur une surface plus étendue que dans les pianos ordinaires.

— *La queue d'un manteau, d'une robe*, etc. L'extrémité d'un manteau, d'une robe, etc., lorsqu'elle traîne par derrière. Robe à queue, à queue traînante. Les prélats, les princesses, etc., se font porter la queue. La queue d'une chape de cardinal.

> L'ange de paix s'avance : une robe azurée
> Sur sa taille élégante avec grâce serrée,
> S'allonge en vaste queue, et dans l'air parfumé
> Flotte au gré du zéphyr sous ses plis enfermé. (Gilb.)

— Archit. Extrémité d'une pierre longue qui entre dans la construction d'un mur ou d'une voûte. Cette pierre, ce claveau n'a pas assez de queue.

— Instrument dont on se sert le plus communément au billard pour pousser les billes. Une [illegible] Jouer mieux de masse que de queue. Se servir de la grande queue.

— *Queue de billard*. Nom qu'on donnait autrefois au petit bout de l'instrument de ce nom qui servait au même usage.

— *Queue à procédé*. Celle dont le petit bout est garni d'un morceau de cuir, et avec laquelle on exécute des coups qui seraient impossibles avec la queue ordinaire, tels que celui d'imprimer à la bille un mouvement composé et rétrograde.

— *Queue à canne*. On lui donne ce nom parce qu'elle peut servir de canne, et, par ce moyen, être transportée facilement d'un lieu à un autre sans aucun embarras.

— *Faire fausse queue*. Toucher la bille à faux avec la queue.

— Fig. Le bout, la fin de quelque chose. La queue d'un étang. A la queue du bois, de la forêt. La queue de l'hiver a été rude.

— Prov. *Mi-mai, queue d'hiver*.

— Fam. *La queue d'une affaire*. Les derniers soins qu'elle exige quelquefois, après qu'elle semble terminée. Cette affaire aura une longue queue.

— *Ne point laisser, ne point faire de queue dans un payement*. Effectuer ce payement en entier.

— *On a pris cette affaire par la tête et par la queue*. On l'a tournée et examinée de toutes les manières.

— Prov. et fig. *Prendre le roman par la queue*. Vivre maritalement avant le mariage

— *Commencer le roman par la queue*. Ne pas dire les choses dans leur suite naturelle.

— Polit. Se dit souvent des débris d'une motion, d'un parti. La queue de Robespierre.

— Prov. *Gare la queue des Allemands*, c'est-à-dire les suites fâcheuses d'une affaire. On prétend que cette expression est venue de ce que les seigneurs allemands qui se rendaient aux diètes se faisaient suivre de la plupart de leurs vassaux. Cette escorte, qu'ils appelaient leur queue, était toujours fort considérable, et quoiqu'elle fut défrayée par eux, elle ne laissait pas d'être à charge dans les endroits où elle s'arrêtait.

— On disait autrefois *gare la queue*, pour exprimer le désappointement d'un particulier qui, donnant un repas, voyait arriver chez lui plus de gens qu'il n'en avait invités.

— A certains jeux, Somme indépendante de l'enjeu principal. Mettre à la queue. || *Queue des jetons*. La totalité des jetons qu'on a mis aux paris. || *Queue des paris*. Ce qui revient au joueur qui a gagné le plus de paris.

— La dernière partie, les derniers rangs de quelque corps, de quelque compagnie. La queue d'une procession, d'un cortége. La queue d'un régiment, d'une armée. C'est le dernier reçu, il est à la queue, tout à la queue. Se mettre à la queue. Mettre un soldat à la queue de la compagnie pour fait d'indiscipline. Prendre la queue. Charger une queue, un régiment en queue. Donner en queue. Donner sur la queue d'une armée. Prendre en flanc et en queue. La queue d'une flotte.

— *A la queue, en queue*. A la suite, immédiatement après. Être à la queue de la tranchée, à la queue des travailleurs. Le bagage suivait en queue, était en queue. Ce régiment était à la queue des chariots. Suivre en queue. C'est un bon chasseur, il est toujours à la queue des chiens.

— Fam. *A la queue, en queue*. A la poursuite de quelqu'un, aux trousses de quelqu'un. Avoir les ennemis en queue. Il a fait un mauvais coup, les gendarmes sont à sa queue. Avoir les gendarmes en queue. Laissez-moi faire, je lui mettrai en queue un homme qui le fera bien aller. Ces phrases vieillissent.

— Fam. *Faire queue*. Se ranger par ordre, les uns derrière les autres, afin de passer chacun à son tour à une audience, à une distribution, etc. On faisait queue à la porte des boulangers. Il est fort ennuyeux de faire queue à la porte d'un spectacle.

— Les personnes rangées à la suite les unes des autres. La queue s'étendait jusque là. Se mettre à la queue. Aller à la queue.

— *Queue à queue*. A la file, immédiatement l'un après l'autre. Ces loups se suivaient queue à queue. Attacher des chevaux queue à queue. Ces bateaux étaient queue à queue.

— Fig. *A la queue leu leu*. Jeu d'enfants, ainsi appelé parce qu'à ce jeu on marche à la suite les uns des autres, comme marchent les loups, qu'on appelait autrefois *leux*.

— Fam. *Ils sont venus à la queue leu leu*. Ils sont venus à la suite les uns des autres.

— *Sans queue*. loc. adv. Se dit quelquefois pour, Sans ajouter de qualité ou une désignation particulière. Quand on dit *Monsieur*, sans queue, on entend le maître de la maison ou le frère unique du roi. *Monsieur le Prince*, sans queue, c'est le premier prince du sang.

— *Queue* rime avec toutes les terminaisons en *eue* et *ieue*, telles que *lieue, bleue*, quelle que soit la lettre d'appui.

QUEUE. s. f. (du lat. *cupa*). Sorte de futaille contenant environ un muid et demi. Mettre du vin dans des queues. Vendre du vin cent écus la queue. Défoncer une queue de vin. || La queue étant d'une capacité assez grande, et par conséquent difficile à manier, on emploie de préférence la demi-queue, dont la valeur varie [illegible] 183 litres; à Reims, 198; à Bordeaux, 201; à Saint-Dizier, 213; à l'Ermitage, 205; à Cahors, Sancerre, etc., 221; en Anjou et dans le Cher, 221; en Touraine, 243; en Languedoc, 247; à Saint-Gilles, 274; à Mâcon et à Montigny, 213; à Garenne-du-Sel, 217; à Châlons, 224; à Beaune, Orléans et Pouilly, 228; à Condrieux, 251; en Sologne, 236; à Chinon et à Nantes, 243; à Blois, 236; en Auvergne, 265, 280 et 297.

— *Demi-queue*. Futaille contenant la moitié de ce que contient une queue. Mettre son vin dans des demi-queues.

QUEUE. s. f. Sorte de pierre à aiguiser. Il faut repasser ce rasoir sur la queue. Queue à faux. Queue à l'huile.

QUEUE-AIGUË. s. f. Ornith. Genre d'oiseaux établi parmi les fauvettes; il renferme douze espèces.

QUEUE-BLANCHE. s. f. Ornith. Un des noms de la pygargue.

QUEUE-BLEUE. s. f. Erpét. Espèce de lézard.

QUEUE-D'ARONDE. s. f. Techn. Espèce de tenon en queue d'hirondelle fait à une pièce de bois ou de fer, et qui doit entrer dans une entaille de même forme. Assemblage à queue-d'aronde.

— Bot. La fléchière.

— Hist. milit. Ancienne pièce de fortification.

QUEUE-DE-BICHE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des graminées, établi pour une espèce qui couvre, en été et en automne, les plaines de l'Amérique méridionale. Comme cette plante n'est pas mangée par les bestiaux, et qu'elle subsiste desséchée plusieurs années sur pied, on est obligé de mettre le feu aux savanes à la fin de chaque hiver, pour qu'elles redeviennent pâturables.

QUEUE-DE-CHEVAL. s. f. Bot. V. PRÊLE.

— Anat. Faisceau des nerfs lombaires et sacrés, qui termine la moelle épinière.

QUEUE-DE-COCHON. s. f. Techn. Tarière terminée en vrille, et qui sert dans différents métiers, et particulièrement aux bourreliers.

QUEUE-DE-CRABE. s. f. Conchyl. Nom vulgaire des oscabrions. || Nom qu'on donne à des fossiles contournés, qu'on prend pour des queues d'écrevisses, quoique, dans le fait, ils appartiennent à des cornes d'Ammon, à des gryphites et autres coquillages à spire aplati. || *Queue-de-crabe pétrifiée*. Fossile de couleur brune, empâté dans une pierre marneuse, qui paraît avoir été la queue d'un crabe, et qu'on trouve sur la côte de Coromandel.

QUEUE-DE-FENOUIL. s. f. Entom. Espèce de papillon appelé aussi *machaon* ou *papillon à queue*.

QUEUE-DE-FLÈCHE. s. f. Ornith. Paille en queue.

QUEUE-DE-LÉZARD. s. f. Bot. La lézardelle.

QUEUE-DE-LIÈVRE. s. f. Bot. La lagure ovale.

QUEUE-DE-LION. s. f. Bot. Plante labiée qui croît principalement en Afrique, et dont les fleurs, d'un beau rouge de feu, naissent en verticilles à l'extrémité des rameaux. || Espèce de phlomide.

QUEUE-DE-PAON. s. f. Conchyl. Nom marchand d'une coquille univalve du genre volute.

— Techn. Assemblage ou compartiments circulaires de bois, qui imitent la queue du paon, lorsqu'il l'ouvre.

QUEUE-DE-POÊLE. s. f. Ornith. Nom vulgaire de la mésange à longue queue. On l'appelle aussi *queue de pelle, queue de poêlon*.

QUEUE-DE-POIREAU. s. f. Bot. Nom du muscari à toupet.

QUEUE-DE-POURCEAU. s. f. Bot. Plante ombellifère, dont la racine est grosse, longue, et pleine d'un suc jaune fétide.

QUEUE-DE-RAT. s. f. Techn. Lime ronde, terminée en pointe, qui sert à agrandir et à limer des trous.

— Art vétér. Dartre allongée qui survient aux jambes des chevaux, sur la face postérieure et sur le trajet du tendon. || Se dit des calus ou duretés qui viennent plus bas que le jarret à la jambe du trait de derrière.

— Les marchands de chevaux appellent *queue de rat*, celui qui a la queue dégarnie de poil.

— Bot. Espèce de fétuque.

— Mar. Forme que l'on donne au bout d'une manœuvre, en la travaillant en pointe, pour faciliter son entrée dans certaines poulies ou conduits. Faire une queue-de-rat. Cordage en queue-de-rat, terminé en queue-de-rat.

— Ornith. Espèce de toucan.

QUEUE-DE-RENARD. s. f. Bot. Petite plante à laquelle on trouve quelque ressemblance avec la queue du renard, et qui vient dans les lieux humides. || Espèce d'amarante. || Espèce d'astragale. || Nom vulgaire du lilas et du vulpin.

— Hydraul. Racine d'arbre ou de plante qui s'introduit dans un tuyau de conduite, et qui pousse une grande quantité de chevelu enduit d'une matière visqueuse.

— Techn. Outil à deux biseaux ou chanfreins [illegible] *Queue de renard à étouper*. La queue de cet animal dont se servent les doreurs pour appliquer les feuilles d'or ou d'argent.

QUEUE-DE-RONDELLE. s. f. Bot. Nom qu'on donne, dans l'Anjou, au nombril de Vénus.

QUEUE-DE-SOURIS. s. f. Bot. Plante qui croît dans les champs, les prés et les jardins, et qui porte des fleurs dont le réceptacle s'allonge après la floraison, de manière à prendre la forme d'une queue de souris. || La renoncule mineure ou ratoncule.

QUEUE-D'HERMINE. s. f. Conchyl. Nom marchand d'une coquille univalve, du genre des cônes.

QUEUE-D'OISON. s. f. Mar. Bateau en gondole pour pêcher le hareng et le maquereau.

QUEUE-D'OR. s. f. Ichthyol. Espèce de poisson, du genre spare.

QUEUE-DU-CHAT. s. f. Danse. Figure de danse. En avant quatre, la queue-du-chat.

QUEUE-EN-AIGUILLE. s. f. Ornith. Nom d'une espèce d'oiseau.

QUEUE-EN-ÉVENTAIL. s. f. Ornith. Gros-bec de Virginie. || On a donné aussi ce nom à cinq espèces d'oiseaux-mouches, dont la plus remarquable n'est guère plus grosse qu'une bonne aveline, et dont la queue, d'un joli plumage, forme, en s'étendant, les trois quarts d'un demi-cercle.

QUEUE-EN-SOIE. s. f. Ornith. Nom qu'on donne au geai de Bohême ou au jaseur. || La veuve à quatre brins.

QUEUE-FOURCHUE. s. f. Entom. Chenille d'une espèce de bombyce.

QUEUE-GAZÉE. s. f. Ornith. Nom du mérion binnion.

QUEUE-JAUNE. s. f. Entom. Espèce de papillon.

— Ichthyol. Espèce de poisson. || Nom d'un léiostome et d'un scombre, poissons de la Caroline.

QUEUE-LANCÉOLÉE. s. f. Erpét. Espèce de serpent.

QUEUE-NOIRE. s. f. Ichthyol. Espèce de poisson du genre des perches.

QUEUE-PLATE. s. f. Erpét. Espèce de serpent.

QUEUE-RARE. s. f. Ornith. Genre d'oiseaux renfermant plusieurs espèces se rapprochant des gobe-mouches.

QUEUE-RAYÉE. s. f. Ichthyol. Nom spécifique d'un holocentre

QUEUE-ROUGE. s. f. Ichthyol. Poisson du genre du scombre.

— Ornith. Oiseau à queue rouge, semblable au rouge gorge.

QUEUE-ROUSSE. s. f. Ornith. Oiseau du Paraguay, que l'on a rapporté à la fauvette à queue rousse de Cayenne.

QUEUE-SANGUINE. s. f. Ornith. Oiseau du Paraguay, que l'on rapporte au rouge-queue de la Guiane.

QUEUE-VERTE. s. f. Ichthyol. Espèce de poisson du genre des spares.

QUEUNERON. s. m. Bot. Un des noms vulgaires de la camomille puante.

QUEURSE. s. f. Techn. Pierre à aiguiser, dont se servent les tanneurs.

QUEUSÉ, ÉE. part. pass. du v. Queuser. S'empl. adjectiv. Peau queusée.

QUEUSER. v. a. 1re conj. Techn. Ratisser la peau avec une espèce d'ardoise emmanchée.

— SE QUEUSER. v. pron. Être queusé. Les peaux doivent se queuser.

QUEUSSI-QUEUMI. loc. adv. et fam. Ni bien ni mal; absolument de même. Ce remède ne lui fera pas plus de bien que les autres; ce sera queussi-queumi. Vous avez entendu ce qu'il vient de dire : eh bien, moi, je dis queussi-queumi. J'aurai de la peine, sans doute, à vaincre cet amour que j'ai pour vous, cela me causera du chagrin; je souffrirai un temps; mais j'en viendrai à bout, et je me percerais plutôt le cœur, que d'avoir la faiblesse de retourner à vous. — Queussi-queumi. (Mol.)

QUEUTER. v. n. 1re conj. (rad. *queue*). Au billard, Pousser d'un seul coup les deux billes avec sa queue. Quand on queute, on perd un point, et si l'on fait la bille, elle ne compte pas.

QUEUX. s. m. (du lat. *coquus*, cuisinier). Se disait autrefois pour Cuisinier. Les traiteurs de Paris se qualifiaient de maîtres queux. Il y avait des maîtres queux dans la maison du roi. Le seigneur Faiel vint à son *queux*, et lui dit qu'il mit ce cœur en si bonne manière, que on en pût bien manger. Le *queux* le fit. (Chron. du XIIIe siècle.)

— Hist. *Grand queux de France*. Nom d'un officier de la maison du roi. Le grand queux de France était un homme de qualité. Il commandait à tous les officiers de la cuisine et de la bouche.

— Pierre à aiguiser. On écrit plus ordinairement *queue*.

QUEVAGE. s. m. (fait par corruption de *chef*, tête). Dr. cout. Droit levé sur chaque tête.

QUEVEDO Y VILLEGAS (Don Francisco). Célèbre poète et littérateur espagnol, qui, par son originalité, l'universalité de ses connais- [illegible] *Voltaire de l'Espagne*. Il naquit en 1570, et mourut en 1645.

QUEVESE ou **QUEVAISE.** s. f. (du celt. *quenaise*, va dehors). Dr. cout. Tenure qui obligeait le détenteur à résider sur le fonds, sous peine de commise, après un an et un jour d'absence.

QUEY. Myth. Nom que les Chinois donnent aux mauvais génies.

QUÉZALCOALT. Myth. amér. Dieu de l'air, chez les anciens Mexicains.

QUI. pron. relat. des 2 g. (pr. *ki*; du lat. *qui*, *qui*). Lequel, laquelle. L'homme qui raisonne. La femme qui a soin de son ménage. Le livre qui traite de cette matière. Le meuble qui renferme ces objets.

> Gloire immortelle au bienfaiteur
> Qui protége notre faiblesse. (Béranger.)

> Laissez entre la colère et l'orage
> Et l'orage qui la suit
> L'intervalle d'une nuit. (La Font.)

— *Qui* étant sujet peut se dire également des personnes et des choses.

Qui, c'est Agamemnon, c'est ton roi *qui* t'éveille.
Viens, reconnais la voix *qui* frappe ton oreille.
(Racine.)

— Précédé d'une préposition, il ne s'emploie ordinairement qu'en parlant des personnes ou des choses personnifiées, du moins en prose. Celui, celle de qui je parle, à qui j'ai donné cela. Les gens à qui j'ai appris cette nouvelle, à qui j'ai dit votre affaire. Celui pour qui, contre qui je plaide. C'est vous à qui je parle. Il faut bien des affaires avant qu'on soit logé, qu'on ait trouvé les gens à *qui* on est adressé. (Montesquieu.) C'est Adraste, roi des Dauniens, de *qui* nous avons tout à craindre. (Fén.) Cette gloire si célèbre, à quoi mène-t-elle pour l'éternité, si on ne l'a pas rendue à celui à *qui* seul la gloire est due? (Fléch.) Les Juifs furent presque les seuls dans l'antiquité chez *qui* les mystères furent inconnus. (Volt.)

— Les poëtes, qui personnifient tous les objets, et qui sacrifient souvent l'exactitude grammaticale à la vivacité de l'expression, ou à la contrainte de la mesure ou de la rime, ne suivent pas toujours ces règles. Je pardonne à la main par *qui* Dieu m'a frappé. (Volt.)

Du haut de la montagne où sa grandeur réside,
Il a brisé la lance et l'épée homicide,
Sur *qui* l'impiété fondait son ferme appui.
(J.-B. Rousseau.)

— On emploie *lequel* pour les choses, et quelquefois pour les personnes. Honorius, *auquel* on demanda son sentiment, opina de la même manière. (Vertot.) Ils prendront le jeune homme que je figure pour un être imaginaire et fantastique, parce qu'il diffère de ceux *auxquels* ils le comparent. (Id.) Les seuls biens dont la privation coûte sont ceux *auxquels* on croit avoir droit. (Id.) Pourquoi la nature s'est-elle prescrit des lois *auxquelles* elle n'était pas d'abord assujétie? (Id.) J'existe, et j'ai des sens par lesquels je suis affecté. (Id.)

— En sujets ou en régimes, on peut se servir de *lequel*, *laquelle*, ou de *qui* ou *que*, mais plus ordinairement de ces derniers. Les conseils durs ne font point d'effet. Ce sont comme des marteaux *qui* sont toujours repoussés par l'enclume. (Helvétius.) Ce fut Philippe le Bel *qui* donna le plus grand coup à l'autorité du parlement par son invention des états généraux, *lesquels*, quoi qu'en disent les auteurs à système, n'ont jamais existé avant son règne. (Chateaubriand.) C'est par le courage et la patience qu'on lasse la fortune *qui* se plaît à nous persécuter. (Fénel.) L'habitant des bords de l'Elbe ne tient au cultivateur de la Souabe que parce qu'ils parlent à peu près la même langue, *laquelle* est un peu rude. (Volt.) Les descendants de Hugues ne purent réunir tous les membres épars de cette ancienne monarchie française, *laquelle* avant Clovis n'avait jamais été une monarchie. (Id.) L'hyène se défend du lion, ne craint pas la panthère, attaque l'once, *laquelle* ne peut lui résister. (Buff.) Les consonnes se sont multipliées dans nos langues européennes, surtout dans la langue russe, *laquelle* a quarante-deux lettres dans son alphabet. (B. de St-P.)

— On fait usage de *lequel*, *laquelle*, au lieu de *qui*, toutes les fois que ce relatif est précédé d'un substantif qui le sépare de celui avec lequel il est en relation. Vienne tire son nom d'une petite rivière qui passe entre le faubourg d'Iseau et la ville, *laquelle*, venant à se déborder, fait des ravages épouvantables. (Regnard.) Il y a au premier étage une petite salle à manger différente de celle où l'on mange ordinairement, *laquelle* est au rez-de-chaussée. (J.-J. Rouss.) Les causes lentes et progressives de ces faits, *lesquelles* ne peuvent s'assigner de même, restent toujours inconnues. (Id.) Tout le monde sait l'adresse d'un jeune garçon soumis à cette loi, *lequel*, ayant été oublié à table, s'avisa de demander du sel. (Id.)

— *Qui* peut être séparé de son antécédent, lorsque cette construction ne présente pas d'équivoque. Les choses nous sont plus chères *qui* nous ont plus coûté. (Montaigne.) Toute religion est fausse, *qui* dans sa foi n'adore pas un Dieu comme principe de toutes choses. (Pasc.) Combien d'hommes sont à Rome très-bons catholiques, *qui*, par la même raison, seraient très-bons musulmans s'ils fussent nés à la Mecque. (J.-J. Rouss.) Le nombre des sages est assez grand *qui*, observant les astres, reconnaissent une main puissante. (Volt.)

[illegible]
Qui, de la tête peinte étant le vrai modèle,
Eut beaucoup d'apparence, et n'eut point de ce[illegible].
(Passerat.)

— Phénix même en répond, *qui* l'a conduit exprès. (Rac.) L'abbé d'Olivet blâme cette construction : il voudrait que le relatif *qui* suivît immédiatement *Phénix*, auquel il se rapporte. L'abbé d'Olivet a raison comme grammairien. L'abbé Desfontaines, plus versé que lui dans la langue poétique, admet ce tour en vers. Il aurait dû remarquer que c'est un latinisme dont Racine enrichissait notre versification, déjà si pauvre et si bornée.

— Il faut éviter deux *qui* dans une phrase, à moins qu'ils n'aient la même relation. Le nombre des sages est assez grand *qui*, en observant le cours des astres, et l'art prodigieux *qui* règne dans la structure des animaux et des végétaux, reconnaissent une main puissante *qui* opère ces continuelles merveilles. (Volt.) Toute religion est fausse, *qui*, dans sa foi, n'adore pas un Dieu comme principe de toutes choses, et *qui* dans sa morale n'aime pas un seul Dieu comme objet de toutes choses. (Pasc.) Comment pourrais-je le croire émané du ciel, un culte *qui* étoufferait les sentiments nobles et généreux, *qui* rapetisserait les âmes, *qui* couperait les ailes du génie, et *qui* maudirait les lumières. (Chateaubriand.)

C'est lui *qui* m'a ravi l'amitié de mon père,
Qui le fit mon rival, *qui* révolta ma mère.
(Racine.)

. . . . . . Il n'est que les grands cœurs
Qui sentent la pitié que l'on doit aux malheurs,
Qui sentent d'un bienfait le plaisir et la gloire.
(La Harpe.)

— Les phrases suivantes sont vicieuses et insupportables, en ce que les rapports exprimés par les *qui* sont différents. J'ai lu avec plaisir cet ouvrage, *qui* a été composé par une personne *qui* est versée dans les sciences *qui* ont pour objet l'étude de la nature. (***) Ne recherchez jamais les plaisirs *qui* corrompent les cœurs, *qui* ont l'amour de la vertu, *qui* est la chose la plus précieuse. (***) En effet, le premier *qui* de chaque exemple est relatif à *ouvrage* ou à *plaisirs*, le second à *personne* ou à *cœurs*, et le troisième à *science* ou à *vertu*.

— Dans les propositions incidentes ou subordonnées les unes aux autres, il faut soigneusement éviter l'emploi des relatifs en rapports divergents. Il peut cependant s'en trouver deux, comme dans cet exemple : Il n'y a point d'affection saine *qui* n'ait sa place dans votre cœur, *qui* ne s'y distingue par la sensibilité *qui* vous est propre. (J.-J. Rouss.)

— Il serait difficile de se rendre compte du motif pour lequel de grands orateurs, peu latinistes, s'avisent de phrases telles que, Il est donc venu ce grand jour *qui*, puisse-t-il être le signal d'une paix durable! etc., si l'on ne rencontrait dans Mirabeau le modèle de ce latinisme si fort recherché des Cicérons de l'ère actuelle. Votez donc ce subside extraordinaire, *qui*, puisse-t-il être suffisant!

— *Qui* relatif doit toujours se rapporter à un nom pris dans un sens défini, ou, ce qui est la même chose, tout substantif employé sans article ou sans quelque équivalent de l'article ne peut avoir après soi le pronom *qui*, se rapportant à ce substantif. Ainsi l'on ne doit pas dire : L'homme est animal qui raisonne, il m'a reçu avec politesse qui me charme; mais bien : L'homme est un animal qui raisonne, il m'a reçu avec une politesse qui me charme; parce que *animal qui raisonne* et *avec politesse*, employés dans les deux premières phrases sans article, ou sans quelque équivalent de l'article, ne sont que de purs qualificatifs; ils expriment seulement des modes, une manière d'être, et alors le *qui* ne peut pas s'y rapporter.

— On ne doit pas non plus faire rapporter le pronom *qui* à un verbe ou à tout un membre de phrase, et l'on ne peut pas dire : La perfection chrétienne consiste à s'humilier, qui est la chose la plus difficile à l'homme. Il faut dire : La perfection chrétienne consiste à s'humilier, et c'est la chose la plus difficile à l'homme.

— Les auteurs ont dit : *C'est à vous que je parle, c'est vous à qui je parle, c'est à vous à qui je parle*. Ceci a eu lieu non-seulement pour la préposition *à*, mais encore pour *de*, *par*, *devant*, *avec*, *pour*, *sur*, etc. Mais ces trois manières de s'exprimer sont-elles également bonnes? Non, sans doute.

— *C'est à vous que je parle*. C'est la manière que l'on doit préférer, comme étant la plus usitée et la plus conforme au génie de notre langue. Nous n'appellerons point des docteurs pour enseigner la botanique aux enfants; c'est aux femmes *qu*'il appartient de leur parler de ce que les végétaux ont de plus intéressant. (B. de St-P.) C'est à Rome, mes fils, *que* je prétends marcher. (Rac.) C'est à tes magots d'enfants *que* je veux m'en prendre. (Piron.)

C'est souvent du hasard que naît l'opinion,
Et c'est l'opinion qui fait toujours la vogue.
(La Fontaine.)

Cessez de tourmenter mon âme infortunée :
Je sais que c'est à vous que je fus destinée.
(Racine.)

— *C'est vous à qui*. Cette seconde tournure est plus expressive, peut-être à cause de son emploi peu fréquent. C'est vous, c'est vous sans doute à *qui* je dois la vie. (Volt.) C'est vous seul, ô mon cher Narbal, pour *qui* mon cœur s'attendrit. (Fén.) Est-ce une tigresse *dont* il a sucé la mamelle dans son enfance? (Id.) C'est votre illustre mère à *qui* je veux parler. (Rac.)

[illegible]
Dont les œuvres vont éclater? (Racine.)

Ce n'est pas vous, c'est l'idole
A qui cet honneur se rend,
Et que la gloire en est due. (La Fontaine.)

— *C'est à vous à qui*. Cette tournure est généralement réprouvée, et est tombée en désuétude depuis longtemps. C'est à vous, mon esprit, à *qui* je veux parler. (Boil.) Ce n'est pas de ces sortes de respects *dont* je vous parle. (Mol.) C'est à vous à *qui* il appartient de régler ces sortes d'affaires. (Bouh.)

. . . . . . Était-ce dans mon âme
Où devait s'allumer cette coupable flamme?
(Racine.)

Malgré les pleurs amers dont j'arrose ces lieux,
Ce n'est pas du tyran *dont* je me plains aux dieux.
(Crébillon.)

— Lorsque *qui* est précédé d'un pronom personnel auquel il se rapporte, il communique au verbe dont il est le sujet le nombre et la personne de ce nom. Quoi! serait-ce bien moi *qui* me tromperais, et serais-je devenu médecin sans m'en être aperçu? (Mol.) C'est toi *qui* te veux ruiner par des emprunts si condamnables? — C'est vous *qui* cherchez à vous enrichir par des usures si criminelles? (Id.) Le temps passe, disons-nous; nous nous trompons : le temps reste; c'est nous *qui* passons. (A. Mart.)

— *Qui* s'emploie souvent d'une manière absolue. Je croirai qui vous voudrez. Je m'en rapporte à qui vous voudrez. Vous trouverez à qui parler. Aimez qui vous aime. Jouera qui voudra. Je nommerai à cette place qui je voudrai. On ne sait qui meurt ni qui vit. Qui observera les commandements de Dieu sera sauvé. Qui prend s'engage. Voilà qui vous en dira des nouvelles. C'est à qui l'aura. C'est à qui mieux mieux. On est entré secrètement; devinez qui? cherchez qui? Dites-moi qui est venu? J'ignore qui a fait cela. Je ne me souviens plus qui c'est. Je ne sais qui m'a dit cela. Il tient cela de je ne sais plus qui. On dit! on dit! De quoi se mêle-t-on? Je voudrais bien savoir *qui* sont ces gens-là. (Brueys.) Obliger *qui* l'on peut, autant que l'on peut, voilà le bonheur. (Ledru.)

Qui n'a plus qu'un moment à vivre
N'a plus rien à dissimuler. (Quinault.)

— Il s'emploie quelquefois de la même manière en parlant des choses. Voilà qui est beau. Voici qui me plaît. Voilà qui va bien.

— *Qui plus est, qui pis est*. Ce qui est encore plus, ce qui est encore pis.

— On dit substantiv. et fam. *Un je ne sais qui*, pour Un homme de nulle considération. Il est toujours avec des je ne sais qui.

— *Qui que ce soit*, *qui que ce puisse être*, etc. Quiconque, quelque personne que ce soit, etc. Il ne s'emploie jamais qu'au singulier masculin, et il ne se dit que des personnes. Qui que ce soit, qui que ce puisse être qui ait fait cela, c'est un habile homme. Qui que ce soit qui vous l'ait dit, il s'est trompé. Je ne voudrais pour rien au monde me savoir dans le testament de *qui* que ce fût. (J.-J. Rouss.) Qu'un fait oiseux, indifférent à tous égards, et sans conséquence pour personne, soit vrai ou faux, cela n'intéresse *qui* que ce soit. (Id.) J'ai donné sur moi beaucoup de prise aux autres, mais je n'ai fait tort à *qui* que ce fût. (Id.) Je m'aime trop moi-même pour haïr *qui* que ce soit. (Id.) Le roi a-t-il pu prendre l'engagement de ne déposer absolument *qui* que ce fût? (Chateaub.)

— Un de nos poëtes a dit, *qui qu'il soit*, pour quel qu'il soit, qui que ce soit.

Qui qu'il soit, il nous connaît peu,
Ni vous, ni moi, tisons, nous ne nous mêlons guères,
De vouloir au hasard, sans guide et sans aveu,
Pénétrer des secrets qui pour nous sont mystères.
(Du Cerceau.)

— Avec la négative, Nul, aucune personne. Il n'y a qui que ce soit. Je n'y ai trouvé qui que ce soit. Je n'envie la fortune de *qui* que ce soit. (Gir.-Duviv.) On ne doit jamais mal parler de *qui* que ce soit. (Id.)

— Absol. et avec interrog. Quel homme, quelle personne? Qui d'entre vous oserait? A qui pensez-vous parler? Avare, pour qui amassez-vous tant d'argent? Je connais un homme capable d'en prendre soin. Et qui? me dit-il. Qui l'aurait cru? Qui vous l'a dit? Qui est là? Qui va là? Qui vive? Qui demandez-vous? Qui a fait cela?

Qui peut de vos desseins révéler le mystère?
Sinon quelques amis engagés à se taire? (Rac.)

— Employé dans les interrogations, *qui* absolu peut aussi être du masculin et du féminin pluriel. Dites-moi, je vous prie, lui demanda Clorinde, qui sont ces jeunes gens? (J.-J. Rouss.) Il y avait hier chez vous beaucoup de personnes; *qui* sont-elles? (Gir.-Duviv.)

— Dans les interrogations, on se sert de *qui* ou de *quel* pour les personnes, et de *quel* seulement pour les choses. Vous me demandez *auquel* des deux jugements je me tiens? (Volt.) *Qui* est le grand homme qui a dit cela? (Mol.) Avez-vous su *quel* il est? (Id.) *Qui* passera de nous deux? *Qui* cédera sa place à l'autre? (Pasc.) *Qui* devait l'emporter, ou ce Tancrède qui avait le droit de l'élection, ou Henri qui avait le droit de sa femme. (Volt.)

— Toutefois, dans l'emploi de *qui* ou de *quel* pour les personnes, il existe une nuance très-délicate qu'il est peut-être assez difficile de saisir. Nous aiderons sans doute à la faire bien sentir, en disant que *qui* exprime une idée de détermination, et *quel* une idée de qualification. Si donc quelqu'un frappe à la porte, je [illegible] savoir, je dis *qui* [illegible] son rang, je demande *qu'est-il*? Pour connaître son mérite, ses qualités, je dis *quel est-il*? Malgré cette distinction, on dit souvent, *qui est-il* pour *quel est-il*? Généralement, on se sert de *qui* lorsque ce mot est en alliance avec un pronom personnel : je sais qui je suis, qui tu es, qui il est, qui nous sommes, qui vous êtes, qui ils sont. Si, dans cet exemple de Thomas : *Quel* es-tu? — Je suis roi du peuple souverain, c'est qu'il fallait éviter un hiatus; et dans le suivant de La Fontaine, c'était pour avoir une syllabe de plus.

Vous moquez-vous? dit l'autre? Ah! vous ne savez guère
Quelle je suis.

— En parlant des personnes, on peut dire *qui des deux* ou *lequel des deux*. *Qui* passera de nous deux? qui cédera sa place à l'autre? le moins habile; mais je suis plus habile que lui. (Pasc.) *Lequel* est le plus heureux des ce monde, du sage avec sa raison, ou du dévot dans son délire? (J.-J. Rouss.) Savant précepteur, voyons *lequel* de nos deux élèves ressemble au sauvage, et *lequel* ressemble au paysan. (Id.) On jugera qu'il importait de vérifier *lequel* était le fripon. (Id.) *Lequel* des deux est préférable? d'un côté, un roi conquérant et invincible dans la guerre; de l'autre, un roi sans expérience de la guerre, mais propre à policer sagement les peuples dans la paix! (Fénel.)

Que vous semble, mes sœurs, de l'état où nous sommes
D'Esther, d'Aman, *qui* le doit emporter?
(Racine.)

— Si l'on ne parle que des choses, c'est toujours *lequel* qu'il faut employer. Les académies sont en possession de tout temps de remporter le prix de toutes sortes de bassesses, et jamais cour ne proscrivit un abbé de Saint-Pierre pour avoir parlé sous Louis XV un peu librement de Louis XIV, ni ne s'avisa d'examiner *laquelle* des vertus du roi méritait les plus fades éloges. (P.-L. Courier.) *Lequel* vaut mieux, de cultiver un art funeste ou de le rendre inutile? (J.-J. Rouss.) *Laquelle* de ces deux républiques, de Sparte ou de Sybaris, fut subjuguée par une poignée de paysans, et laquelle fit trembler l'Asie? (Id.) Après cela, tu jugeras toi-même *lequel* vaut le mieux de ce que tu dis ou de ce que tu fais. (Id.)

— *Qu'est-ce qui* se dit d'une personne, *qu'est-ce qui* se dit d'une chose. *Qui* est-ce *qui* nous donnera de l'argent? (Mol.) Dites-nous, ô le plus sage et le plus grand de tous les mortels, dites-nous donc *qui* est-ce que nous pouvons choisir pour notre roi. (Fénel.) Si l'on nous offrait l'immortalité sur la terre, *qui* est-ce *qui* voudrait accepter ce triste présent? (J.-J. Rouss.) *Qui* est-ce qui ne fait pas de bien? tout le monde en fait, le méchant comme les autres. (Id.) *Qui* est-ce *qui* ne plaint pas le malheureux qu'il voit souffrir? (Id.) Qu'est-ce *que* cela me fait! (Mol.)

— *Qui* répété est toujours du masculin singulier. Ceux-ci, ceux-là, les uns, les autres. Ils étaient dispersés qui çà, qui là. Qui d'un côté, qui de l'autre. Ils coururent aux armes, et se saisirent, qui d'une épée, qui d'une pique, qui d'une hallebarde. Il vieillit dans cette acception. *Qui* lui présente des gâteaux, *qui* des châtaignes, *qui* des noisettes. (Mme de Sév.) Les médecins ont raisonné là-dessus comme il faut, et ils n'ont pas manqué de dire que cela provenait, *qui* du cerveau, *qui* des entrailles, *qui* de la rate, *qui* du foie, mais il est certain que l'amour en est la véritable cause. (Mol.) *Qui* est fort de bras et faible de jambes; *qui*, au contraire, est fort de tête comme un bœuf, *qui* des épaules surtout. (Joubert.) *Qui* veut du rôti, *qui* du bouilli, *qui* du froid, *qui* du chaud. (Id.)

— On en fait encore quelquefois usage dans la poésie familière.

. . . . Certains saints,
Pour mieux vaquer à leurs pieux desseins,
Se séquestraient, vivaient comme des anges,
Qui çà, *qui* là portant toujours leurs pas
En lieux cachés. (La Font.)

— Quelques prosateurs en ont fait usage. Nos gens, faisant main basse sur tout, s'en vont *qui* deçà, *qui* de là. (L. Courier.)

— *Qui* peut s'employer comme substantif.

Les quand, les *qui*, les quoi, pleuvant de tous côtés,
Sifflent à son oreille, en cent lieux répétés. (Volt.)

QUIA. (pr. *kuia*). Ce mot, emprunté du latin, n'est usité que dans ces phrases proverbiales, *Être à quia, mettre à quia*, être réduit ou réduire quelqu'un à ne pouvoir répondre.

Monsieur l'abbé comme un ange parla,
Emerveilla son nombreux auditoire,
Habilement expliqua, démontra,
Subtilement divisa, distingua,
Bref (trait bien rare et qu'on ne pourra croire!)
Il mit aussi les docteurs à *quia*. (Charlemagne.)

— S'est dit ensuite d'un homme à l'extrémité, qui ne laisse plus d'espoir de lui sauver la vie, et encore d'un homme entièrement ruiné, à qui le mauvais état de ses affaires ne laisse plus de ressource.

— Peut-être cette dernière expression est-elle prise des disputes de l'école, où un soutenant étant pressé, et ne sachant plus que dire, répétait souvent : il y a une grande raison de différence *quia*, *quia* (en fr. parce que), sans alléguer autre chose.

QUIATRI. Myth. ind. Une des deux femmes de Brahma.

QUIAY. s. m. Relat. Nom générique des idoles chez les habitants de la presqu'île ultérieure de l'Inde.

[illegible] batailles.

QUIAY-POMPACO. Myth. ind. Dieu des malades.

QUIAY-PONVEDAY. Myth. ind. Divinité qu'on implorait pour la fertilité des terres.

QUIAY-PORA. Myth. ind. Idole qu'on promenait tous les ans en procession dans le royaume d'Aracan.

QUIBBUTS. s. m. Gramm. hébr. Un des points voyelles des Hébreux. Il vaut un u bref.

QUIBERON. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Lorient (Morbihan), dans la presqu'île de Quiberon : 2,000 hab.

— Hist. *Expédition de Quiberon*. Tentative faite par les émigrés français en 1795 pour s'emparer de la Bretagne, où ils furent débarqués dans la presqu'île de Quiberon, le 27 juin, par une escadre anglaise. L'armée royaliste fut repoussée, le 16 juillet, par les troupes républicaines, sous le commandement du général Hoche, et définitivement vaincue le 21 du même

mois. De nombreuses exécutions militaires furent la suite de l'expédition de Quiberon.

QUIBUS. s. m. (pr. *kui-buss;* du lat. *cum quibus*, avec lesquels; c'est-à-dire, *opes* ou *denarii*, *sine quibus nihil fit*, *et cum quibus omnia ad finem perducuntur*, richesses ou espèces sans lesquelles on ne fait rien, et avec lesquelles on achève tout). Argent comptant, écus. Il n'est guère usité que dans cette phrase pop., *Avoir du quibus*, être riche. Tu sais l'art d'employer noblement ton *quibus*. (Mme Deshoul.)

> Mais tout cela n'est qu'abus,
> Car il n'y a que du *quibus*.
> (*Parnasse des Muses.*)

QUICHE. s. m. Art culin. Sorte de flan d'œufs.

QUICHOA. s. m. Linguist. Langue que parlent les Indiens du Pérou.

QUICHOTTE (DON). s. m. V. DON QUICHOTTE.

QUICHOTTISME (DON). s. m. V. DON QUICHOTTISME.

QUICONQUE. s. indéfini sans plur. (des m. fr. *qui*, et *onque*, jamais; c'est-à-dire qui que ce soit jamais, ou tout homme quel qu'il soit jamais. On écrivait autrefois *qui onque*). Toute personne qui, quelque personne que ce soit qui. Quiconque n'observera pas cette loi sera puni. La loi porte que quiconque fera, dira cela, s'entendra réprimander. Quiconque passe par là doit payer tant. J'ai promis de le protéger contre quiconque l'attaquerait. *Quiconque* flatte ses maîtres les trahit. (Mass.) Puisse périr comme eux *quiconque* leur ressemble. (Rac.) *Quiconque* n'a pas de caractère n'est pas un homme, c'est une chose. (Champfort.) Le grand jour sert mal *quiconque* veut mal faire. (Boufflers.)

— *Quiconque*, qui ne se dit que des personnes, ne sert qu'au singulier. *Quiconque* est né envieux et méchant est naturellement triste. (Pouilly.) *Quiconque* de vous, mes amis, bravera le danger, sera couvert de gloire. (Boiste.) *Quiconque* est soupçonneux invite à le trahir. (Volt.)

> *Quiconque* est honnête et travaille
> Ne saurait offenser les dieux. (VOLTAIRE.)

— Il est quelquefois féminin, et il peut être suivi d'un adjectif de ce genre, lorsqu'il a déterminément rapport à une femme. Mesdames, quiconque de vous sera assez hardie pour médire de moi, je l'en ferai repentir. *Quiconque* de vous, mes filles, osera broncher, sera punie. (Boiste.)

— *Quiconque* peut s'employer comme sujet, comme complément direct ou comme complément d'une préposition. *Quiconque* promet aux grands, dit l'Evangile, qu'ils trouveront Jésus-Christ dans le désert ou dans le secret de leur palais, est un faux prophète. (Mass.) *Quiconque* se plaint cherche à se consoler. (Corn.) Depuis le faubourg Saint-Germain jusqu'aux Halles, il y a peu de femmes à Paris dont l'abord, le regard ne soit d'une hardiesse à déconcerter *quiconque* n'a rien vu de semblable en son pays. (J.-J. Rouss.) Notre orgueil nous met à la merci de *quiconque* veut prendre la peine de nous flatter. (Massias.) *Quiconque* a beaucoup de témoins de sa mort meurt toujours avec courage. (Volt.) Le joug se brise dans les mains de *quiconque* veut l'appesantir; pour dominer, il faut de l'adresse. (Boiste.)

> Exterminez, grands dieux, de la terre où nous sommes,
> *Quiconque* avec plaisir répand le sang des hommes.
> (VOLTAIRE.)

> *Quiconque* ne sait pas dévorer un affront,
> Ni de fausses couleurs se déguiser le front,
> Loin de l'aspect des rois qu'il s'écarte, qu'il fuie.
> (RACINE.)

— *Quiconque* peut servir en même temps de sujet à deux verbes. Quiconque a médité les ouvrages de Cicéron doit savoir en quoi consiste la véritable éloquence.

> *Quiconque* a pu franchir les bornes légitimes
> Peut violer enfin les droits les plus sacrés. (RACINE.)

— Il peut aussi être en même temps régime d'un verbe et sujet d'un autre. Les flatteurs vivent aux dépens de quiconque veut les écouter. Je chérirai quiconque à mes soins répondra.

— *Quiconque* ne peut être suivi de *il*. *Quiconque* est vivement ému voit les choses d'un autre œil que les autres hommes. (Volt.) *Quiconque* est capable de mentir est indigne d'être compté au nombre des hommes. (Fléch.)

— Autrefois on ne se faisait aucun scrupule d'employer *il*, même immédiatement après *quiconque*. Notre justice ne nous présente que l'une de ses mains, encore est-ce la gauche. *Quiconque* il soit, il en sort avec perte. (Montaig.) [illegible] lement d'employer *il* avec *quiconque*, cependant on en tolère l'emploi si le sujet est trop éloigné, ou si l'on veut donner plus d'énergie à la pensée. Ce mouvement de style appartient au commandement, à l'imprécation, au code pénal. Rien n'est plus commun dans la conversation des personnes qui parlent le mieux. Avouons cependant qu'il n'est pas exempt d'une teinte gothique. *Quiconque* n'est pas sensible au plaisir de faire des heureux, plaisir si vrai, si touchant, si digne du cœur, il n'est pas né grand, il ne mérite pas d'être homme. (Mass.) *Quiconque*, dit un roi lui-même, q[illegible], fût-il maître de l'univers, s'éloigne de la règle et de la sagesse, il s'éloigne du seul bonheur où l'homme puisse aspirer sur la terre. (Id.)

> *Quiconque* sans l'ouïr condamne un criminel,
> Son crime eût-il cent fois mérité le supplice,
> D'un juste châtiment il fait une injustice. (TH. CORN.)

— On l'a employé avant *quiconque*. Il passe pour tyran, *quiconque* s'y fait maître. (Corn.) Cet *il*, qui était autrefois un tour très-heureux, la tyrannie de l'usage l'a aboli.

QUIDAM, ANE. (pr. *ki-dan, a-ne;* du lat. *quidam*, un certain). Pal. et dr. can. Il s'emploie dans les monitoires, procès-verbaux, informations, etc., pour désigner les personnes dont on ignore ou dont on n'exprime point le nom. Sur la plainte qu'on nous a faite qu'un certain quidam, que certain quidam, vêtu de telle manière. Il aurait appris de certains quidams, d'une certaine quidane, qu'un crime avait été commis en tel lieu. Lesdits deux quidams. Lesdites deux quidanes.

— Se dit quelquefois, par mépris, dans la conversation. Je fus accosté par un certain quidam, par un quidam de certaine mine. On n'emploie jamais de cette manière le féminin *quidane*.

> Ils allaient de leur œuf manger chacun sa part,
> Quand un *quidam* parut. (LA FONTAINE.)

— Un *certain quidam* est une battologie, que l'on cite cependant dans l'Académie. Il est vrai qu'elle était autrefois admise dans le langage du palais et dans le droit canonique, et qu'elle a passé de là dans le discours familier.

— N'est-il pas tout à fait intolérable que *quidam* fasse au féminin *quidane*? Rien ne peut autoriser cette irrégularité. Ou le mot est et reste latin, et alors il faut l'écrire et le prononcer *quidam* (*kui-damm*); ou il est francisé, et alors il faut l'écrire et le prononcer *quidan* (*ki-dan*), *quidane*. C'est ce dernier parti qui paraîtrait le plus raisonnable.

QUIDDITÉ. s. f. (pr. *kuid-di-té;* du lat. *quid*, quelle chose). Philos. scolast. Ce qu'une chose est en elle-même. Selon les réalistes, les idées générales, n'étant pas de simples conceptions purement subjectives ou intellectuelles, étaient des quiddités. Bacon faisait tout ce qui dépendait de lui, afin que les universités, instituées pour la perfection de la raison humaine, ne continuassent pas de la gâter par leurs *quiddités*, leur horreur du vide, que l'ignorance rendait respectables. (Volt.) Les scolastiques n'appelaient leurs qualités, *qualités occultes*, que parce qu'ils en ignoraient la nature, la *quiddité* intrinsèque et les causes mécaniques. (Mém. de Trév.)

QUIDER. v. a. 1re conj. Se disait pour Croire, penser. V. CUIDER.

QUIDIAT. s. m. Pêch. Guideau à hautes étalières.

QUIERSI ou **QUIERSY**. Géogr. et hist. Nom d'un lieu de France, dans le département de l'Aisne, où Charles le Chauve tint une assemblée célèbre; on ignore aujourd'hui sa situation précise. ‖ *Capitulaire de Quiersy*. Capitulaire publié par Charles le Chauve, en 856; il confère aux curés un droit d'inquisition contre tous les malfaiteurs.

QUIESCENCE s. f. (pr. *kui-es-san-ce*). Gramm. Qualité des lettres quiescentes.

— Gramm. sanscr. *Signe de quiescence*. Signe que l'on appelle aussi *viram*, et qui indique qu'on ne doit pas prononcer l'*a* final de la consonne sous laquelle il est placé. La quiescence d'une consonne finale.

QUIESCENT, ENTE. adj. (pr. *kui-es-san;* du lat. *quiescens*, fait de *quies*, repos). Gramm. Se dit des lettres qui ne se prononcent point. Lettres quiescentes.

— Gramm. sanscr. *Lettres quiescentes*. Celles qui sont affectées du viram.

— Gramm. ar. *Lettres quiescentes*. Celles qui ne se prononcent pas.

— Gramm. hébr. *Verbes quiescents*. V. VERBE.

— Chim. Se disait de l'affinité qui ne s'exerçait pas. Autrefois, pour expliquer comment s'opéra la décomposition réciproque de deux sels qu'on mêle ensemble, et d'où il peut en résulter un autre insoluble, on disait que la somme des affinités des deux acides pour leurs bases respectives, qu'on appelait *quiescentes*, l'emportait sur les affinités de chacun de ces mêmes acides pour la base de l'autre, qu'on nommait *divellentes*.

QUIET, ÈTE. adj. (pr. *kui-è;* du lat. *quietus*). Tranquille, calme, point agité. Ame quiète. Vieux.

— Ce mot, doux à l'oreille, devrait nécessairement être remis en usage, comme celui d'*inquiet*. *Quiétude* et *quiétisme* nous y ont déjà préparés.

QUIÉTAL. adj. m. (pr. *kui-é-tal;* du lat. [illegible] parce qu'il [illegible] sur les morts. ‖ On donnait aussi cette épithète à l'Orcus.

QUIÈTEMENT. adj. (de l'ital. *quietamente*). Se disait pour Tranquillement. C'est qu'il se porte bien, c'est-à-dire *quiètement* et lourdement. (Mont.) Les processions de la cour et de la ville se firent et se parachevèrent dévotieusement et *quiètement*, sans désordre, tumulte, ni insolence aucune, à l'accoutumé. (Brantôme.)

QUIÉTISME. s. m. (pr. *kui-é-tiss-me;* du lat. *quietus*, tranquille). Erreur de certains mystiques, qui, par une fausse spiritualité, font consister toute la perfection chrétienne dans le repos ou l'inaction complète de l'âme, et négligent entièrement les œuvres extérieures. Le *quiétisme* est l'une des innombrables formes du protée que nous appelons bonheur. (Boiste.) Le *quiétisme*, qui a fait beaucoup de bruit sous Louis XIV, en ferait bien peu aujourd'hui, tant les esprits sont changés. (Lav.)

— Polit. Opinion de ceux qui, pendant la révolution française, ne voulaient point prendre part aux événements.

— Nom sous lequel on connut dans le XVIIe siècle les partisans du prêtre Molinos, parce que le principal point de leur doctrine était que l'on doit s'anéantir soi-même pour s'unir à Dieu, et demeurer dans une parfaite quiétude, c'est-à-dire une simple contemplation d'esprit, sans réfléchir et sans se troubler en aucune sorte de ce qui se passe dans les corps. Le nombre des partisans de Molinos ne tarda pas à s'accroître d'une manière prodigieuse, et l'on comptait parmi eux un grand nombre d'hommes, pieux du reste, qui s'abandonnaient tout entiers à la quiétude de l'âme et à la contemplation. Innocent XI condamna les erreurs de Molinos, en 1685. Fénelon qui, dans son livre intitulé: *Explication des maximes des saints*, publié en 1694, paraissait approuver une partie de la doctrine de Molinos, fut censuré par le pape en 1699. L'illustre évêque de Cambrai se soumit avec respect aux décisions de ses supérieurs, et le quiétisme et les quiétistes disparurent presque entièrement.

— On donna aussi ce nom, dans le XIVe siècle, aux hésychastes du mont Athos, mystiques ridicules, qui faisaient consister la quiétude de l'âme et la perfection chrétienne dans la stricte observance d'une immobilité complète et dans la contemplation de leur nombril, prétendant acquérir ainsi la lumière divine. ‖ Certains sectaires de l'Inde parvenaient à cette extase contemplative en fixant toute leur attention sur le bout de leur nez.

— Polit. Nom que l'on donna, pendant la révolution française, à ceux qui ne voulaient prendre aucune part aux événements.

QUIÉTISTE. adj. des 2 g. (pr. *kui-é-tiss-te;* du lat. *quietus*, tranquille). Qui suit les erreurs du quiétisme. Directeur quiétiste. Les gnostiques, les harpocratiens, les valentiniens, les hésychastes, les béguards, les illuminés, Molinos, Malaval, Guillot, Mme Guyon, M. de Fénelon, furent des *quiétistes*, mais des *quiétistes* bien différents les uns des autres (Sall.)

— Se dit quelquefois des choses. Trop souvent la beauté, sous le voile de la grâce, endormit des âmes pures, mais tendres, dans les bras de l'amour *quiétiste*. (Boiste.)

QUIÉTORIUM. s. m. (pr. *kui-é-to-ri-omm;* du lat. *quies*, repos). Antiq. Nom que les Romains donnaient à l'urne où ils renfermaient les cendres des morts.

QUIÉTUDE. s. f. (pr. *kui-é-tu-de;* du lat. *quietudo*). Dévot. Tranquillité, repos. La grâce, l'amour de Dieu met l'esprit dans une entière quiétude, dans une parfaite quiétude, dans une entière quiétude d'esprit. Oraison de quiétude. En vous est mon esprit, mon bien, ma *quiétude*. (Mol.) L'insensible *quiétude* de l'athée sera subitement troublée par le cri de la mort et la voix du juge éternel. (Boiste.)

— État de l'âme du quiétiste.

— Il s'emploie aussi dans le langage ordinaire. Vivre à la campagne dans une douce quiétude. Être dans une grande quiétude. Elle voulut s'éloigner de sa patrie pour vivre avec plus de *quiétude*. (Scarr.) Madame avait vécu jusque-là dans une abondance dont elle ne savait pas la source, et dont elle jouissait dans une *quiétude* parfaite. (Mariv.) Vos bontés ajoutent à ma douce retraite. (Volt.) La sérénité qui règne sur son visage est un signe de la stérilité de son esprit, de la *quiétude* et de la tranquillité de son âme. (Mariv.)

> . . . . La consolation
> D'avoir fait de ses biens la distribution
> Répand au fond du cœur un repos sympathique,
> Certaine *quiétude* et douce, et balsamique. (Ross.)

— Se personnifie quelquefois. C'est lorsqu'on est endormi dans les bras de la *quiétude*, que la fortune porte des coups mortels. (Boiste.)

— Iconol. C'est une femme assise sur un cube de marbre, emblème de la solidité; elle considère un aplomb qui tombe du ciel, et qui est sans mouvement.

QUIÉTUS (Fulvius). Associé à l'empire avec Macarin en 261, fut tué l'année suivante, après un règne de dix-sept mois.

QUIGNON. s. m. (pr. *ki-gnon;* du fr. *coin*, ou du bas lat. *quinio*, comme qui dirait cinquième partie du pain). Fam. [illegible] morceau de pain. Manger un quignon de [illegible] un gros quignon de pain à son déjeuner.

— Agric. Tas de lin couvert de chaume qu'on [illegible] que la [illegible] complète.

QUIINIER. s. m. (pr. *ki-i-nié*). Bot. Espèce d'arbre qui croît à la Guiane; ses baies sont acides et agréables au goût.

QUILBOQUET. s. m. Techn. Instrument de menuisier pour équarrir les mortaises. On dit mieux *équilboquet*.

QUILIMANE. Géogr. Ville de la capitainerie générale de Mozambique, ch.-l. du gouvernement du même nom, sur un bras du Zambèse, appelé aussi *Quilimane*.

QUILINEJA. s. m. Bot. Arbuste qui ressemble au genêt d'Espagne. Les insulaires de Chiloé en font des cordes.

QUILLA. (pr. *kil-la*). Myth. Nom que les Péruviens donnaient à la lune.

QUILLAGE. s. m. (pr. *ki-la-je;* rad. *quille*). Mar. Il n'est usité que dans cette locution: *droit de quillage*, droit que les navires marchands payent dans les ports de France la première fois qu'ils y entrent.

QUILLAI. s. m. (pr. *kil-lé*). Bot. Genre de plantes rosacées établi pour un arbre du Chili, dont le bois est très-dur, et dont l'écorce, réduite en poussière, sert aux mêmes usages que le savon.

QUILLAN. (pr. *ki-lan*). Géogr. Ch.-l. de cant., arrond. de Limoux (Aude); 1,500 hab.

QUILLE. s. f. (pr. *ki-ye;* du gr. κοίλος, creux, profond, ou de l'esp. *quilla*, même signif.). Mar. Longue pièce de bois qui va de la poupe à la proue d'un navire, et qui lui sert comme de fondement. La quille est longue et forte; elle est d'une seule pièce, si la longueur du bâtiment projeté le permet, et de plusieurs morceaux réunis pour les grands bâtiments. Les bateaux plats n'ont pas de quille, ils ont moins de stabilité que les autres et ne peuvent servir que dans les eaux tranquilles. La quille d'un vaisseau. Ce vaisseau a trente-trois mètres de quille. Quille d'une seule pièce, de deux pièces, de trois pièces. Forte, solide, longue quille. Quille allongée. ‖ *Fausse quille*. Plusieurs pièces de bois qu'on applique à la quille, par-dessous, pour la préserver du premier choc dans les échouages. ‖ *Prêter de l'argent sur la quille d'un vaisseau*. Affecter, hypothéquer pour de l'argent le corps d'un vaisseau.

> Ils vont partir; la voile préparée
> S'arrondissait sous le frais aquilon;
> De leurs vaisseaux sous la vague effleurée
> La *quille* fuit, et laisse un blanc sillon. (PARNY.)

— Charp. Grosse pièce de bois formant le derrière d'un foncet.

— *Quille d'un pont*. Grosse pièce de bois qui soutient le pont.

QUILLE. s. f. (pr. *ki-ye;* du v. fr. *esquille*, éclat de bois; d'autres le font venir du celt. *quille*, morceau de bois qui se tient debout). Morceau de bois long et rond, plus mince par le haut que par le bas, servant à un jeu où il y a neuf de ces morceaux de bois, qu'on range ordinairement trois à trois en carré, pour les abattre avec une boule. Grosses quilles. Petites quilles. La boule et les quilles. Un jeu de quilles. Un joueur de quilles. Faire deux quilles de venue, trois quilles de rabat. Faire les neuf quilles. Abattre les quilles. Lorsque je vois les rois et les États se combattre au milieu de leurs dettes et de leurs engagements, je m'imagine voir une partie de *quilles* dans la boutique d'un marchand de porcelaine. (Hume.)

— *Quilles des Indes*. Nom d'un jeu qui consiste à lancer une toupie au milieu des quilles dressées sur un plateau. ‖ *Quilles sur table*. Petites quilles rangées sur un plateau, et se redressant au moyen de cordons; on fait tourner la boule autour d'une flèche à laquelle elle est attachée. ‖ *Quilles au bâton*, *jeu de quilles au bâton*. Jeu qui se joue avec sept quilles plus hautes et plus grosses que les quilles ordinaires, que l'on plante l'une près de l'autre dans le sable, et sur la même ligne, et que l'on abat avec des bâtons. Pour gagner il faut toujours en abattre un nombre pair.

— *Se tenir droit comme une quille*. Se tenir très-droit.

— *Il est planté là comme une quille*. Se dit d'un homme qui se tient immobile à la même place.

— Prov. fig. et pop. *Recevoir quelqu'un comme un chien dans un jeu de quilles*. Lui faire un très mauvais accueil.

— Prov. fig. et pop. *Prendre, trousser son sac et ses quilles*. Plier bagage, se sauver, se retirer promptement. ‖ *Donner à quelqu'un son sac et ses quilles*. Le chasser. Les quilles sont prises ici au figuré pour les jambes. ‖ *Ne laisser aux autres que le sac et les quilles*. Prendre pour soi ce qu'il y a de meilleur, et n'abandonner aux autres que ce qui a peu de prix.

— Ce qui a la forme d'une quille.

— Les marchandes de modes appelaient quilles deux bandes de parements qu'on mettait à une robe le long de la couture du côté jusqu'à la fente.

— On distinguait les officiers de la grande et de la petite écurie, en ce que les derniers avaient leurs passements cousus en *quilles*, et les autres en bracelets.

— Techn. Grand coin de fer à l'usage des ardoisiers. ‖ Instrument pour calibrer un tuyau et estimer le produit d'un courant. ‖ Outil en usage dans divers métiers. ‖ Instrument de bois qui sert à allonger les doigts des gants, et à leur donner la forme convenable. ‖ Se dit, chez [illegible] ceaux de bois ronds attachés par une ficelle à l'extrémité des bâtons de retour, pour leur servir de contre-poids.

— Épith. Droite, dressée, alignée, rangée, levée, abattue, renversée, ébranlée, fragile, vacillante, chancelante.

— QUILLES. s. f. pl. Nom qu'on a donné à des clavaires.

QUILLÉ. s. m. (pr. *ki-yé*). Agric. Maladie de la vigne, dont les feuilles se couvrent de taches jaunes ou rouges.

QUILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Quiller. S'empl. adjectiv. Personne quillée.

— Mar. Qui est muni d'une quille. Tous les navires destinés à la mer ont besoin d'être quillés, pour ne pas être renversés par le mouvement des flots.

— *Quille par*. Ivrogne quillé par la populace.

QUILLEBŒUF. (pr. *Ki-ye-be-f*). Géogr.

Ch.-l. de cant., arr. de Pont-Audemer (Eure); 3,100 hab.

— Hist. En 1592, Quillebœuf fut défendu par Bellegarde, grand écuyer de Henri IV, ayant à peine avec lui cent soldats, contre un corps de cinq mille ligueurs. Au bout de dix-huit jours, un secours de l'armée royale fit lever le siége.

QUILLER. v. n. 1re conj. (pr. *ki-yé;* rad. *quille*). Se dit lorsque, avant de faire une partie de quilles, chaque joueur en jette une, et vise à la placer le plus près de la boule, pour savoir ceux qui seront ensemble, ou celui qui jouera le premier. Il faut quiller, les plus près seront ensemble.

— Replacer les quilles abattues.

— Se disait pour Jouer aux quilles.

— Techn. Éluder.

— v. a. Pop. Jeter des pierres, des quilles ou des bâtons dans les jambes de quelqu'un, ou simplement, Viser un objet et chercher à l'atteindre avec quelque projectile que ce soit.

— SE QUILLER. v. pron. Être quillé.

QUILLET (Claude). Habile médecin, né à Chinon, en 1604, mort en 1661, publie un poëme latin, intitulé la *Callipédie*, ou l'art d'avoir de beaux enfants. C'est à cet ouvrage surtout qu'il doit sa réputation.

QUILLETER (SE). v. pron. (pr. *ki-ye-té;* rad. *quille*). Se disait pour Se tenir droit comme une quille.

QUILLETTE. s. f. (pr. *ki-yè-te;* rad. *quille*). Agric. Se dit des brins d'osier gros comme le petit doigt, et longs d'un tiers de mètre, qu'on enfonce en terre à dix-sept centimètres environ, pour qu'ils prennent racine. Planter des osiers en quillettes.

QUILLIER. s. m. (pr. *ki-yé;* rad. *quille*). Espace carré dans lequel on range les neuf quilles. Pousser une boule auprès du quillier. Faire poser un quillier de pierre.

— Assemblage de toutes les quilles prises ensemble. Abattre tout le quillier. Faire tout le quillier.

— Techn. Grosse tarière qui sert aux charrons à ouvrir le moyeu des roues, avant que d'y passer le tarsud.

QUILLOIR. s. m. (pr. *ki-youar*). Mar. Long bâton employé dans les corderies pour faire tourner un dévidoir ou touret.

QUILLON. s. m. (pr. *ki-yon;* rad. *quille*). Cost. milit. Prolongement de la branche de la poignée d'un sabre. Le quillon est placé sur le dos de la lame.

QUILLOT. s. m. (pr. *ki-yo*). Métrol. Mesure de graine, équivalant à 31 kil. 60 dont on se sert à Constantinople, à Smyrne et dans quelques autres villes. V. QUILOT.

QUILLOTA. Géogr. Province du Chili; 14,000 hab. La capitale porte le même nom.

QUILLOTISME. s. m. (pr. *ki-yo-tis-me*). Hérésie se rapprochant du quiétisme, que l'on supposait avoir été fondée à Dijon, vers la fin du XVIIe siècle, par Quillot, ecclésiastique, né en 1650, à Arnay-le-Duc.

QUILOA. Géogr. Ville du Zanguebar, dans l'île de Quiloa, [illegible] capitale d'un royaume de même nom.

QUILOMBO. s. m. Relat. Nom donné, au Brésil, à la réunion de quelques cabanes de feuillage, construites à la hâte par des nègres fugitifs pour servir d'abri.

QUILOT. s. m. Métrol. Poids turc équivalant à 29 kil. 60.

QUIMBRARA. s. f. Relat. Danse religieuse des habitants du Congo, et leur culte principal.

QUIMOS. s. m. (pr. *ki-moss*). Ethnogr. Variété de l'espèce humaine que des voyageurs disent avoir observée dans l'île de Madagascar. D'autres prétendent que les individus auxquels on applique ce nom ne sont que des dégénérations particulières.

QUIMPER. Géogr. Ch.-l. du départ. du Finistère; 9,900 hab., à 624 kilom. de Paris.

QUIMPERLÉ. Géogr. Ch.-l. d'arr. (Finistère); 6,500 hab.

QUIN. s. m. Salin. Réservoir que la marée remplit.

QUINA. s. m. Abréviation dont se servent quelques auteurs à la place de Quinquina.

[illegible] se dit d'un nombre divisible par cinq. Nombre quinaire.

QUINAIRE. s. m. (du lat. *quinarius*). Antiq. Pièce de monnaie de la troisième grandeur, fabriquée soit en or, soit en argent. Quinaire d'or. Quinaire d'argent. Médaillon, médaille et quinaire désignent les trois modules différents des monnaies frappées à Rome et dans l'Empire, en or et en argent. ‖ Pièce d'argent de la valeur de cinq as. Jusqu'à l'an 84 av. J.-C., le quinaire valut deux sesterces, c'est-à-dire quarante centimes. Il suivit ensuite les variations du denier.

QUINAQUINA. s. m. Bot. Nom que les Péruviens donnaient à une plante que ces peuples employaient pour la guérison des fièvres. Par erreur de nom, on a transporté le nom de quinquina à une autre plante du même pays, mais qui est d'un genre bien différent. C'est à cette dernière que le nom de quinquina est resté en Europe; mais au Pérou, on l'appelle toujours encore de [illegible].

QUINATE. s. m. Chim. Sel formé par la combinaison de l'acide quinique et d'une base salifiable.

— Bot. Arbre du genre nissole.

QUINAUD, AUDE. adj. (du gr. κενός, vide, ou suivant d'autres, du v. fr. *quin*, mâle de la guenon. Ainsi, *faire quinaud*, équivaudrait à rendre camus comme un vrai singe, parce que, dans les thèses, les argumentants se tenaient à terre, assis sur de la paille comme des magots). Confus, honteux d'avoir eu le dessous dans quelque affaire. Être fort quinaud. Rendre quelqu'un bien quinaud. Voulez-vous payer un busard de vin si je vous fais *quinaud?* (Rabel.)

Bien que maître Denys, savant en la sculpture,
Fit-il avec son art *quinaude* la nature. (RACINE.)

— Il est vieux et ne peut plus s'employer que dans le style badin.

— Se disait pour Gueux.

— Fam. Vieux singe, marmot très-laid.

QUINAUDERIE. s. f. Critiq. Fadaise, maxime affectée et doucereuse, comme on en trouve dans les opéras de Quinault. Je m'aperçois que cette *quinauderie*, mon rival m'est trop cher pour en être jaloux, peut être un bon mot, mais que ce n'est pas un sentiment vrai. (Mme du Châtelet.)

QUINAULT (Philippe). Le créateur de la tragédie lyrique en France, genre dans lequel il n'a point encore été surpassé, naquit en 1635, et mourut en 1688. Ses vers sont surtout remarquables par la douceur et l'harmonie, mais ils ne manquent ni de noblesse ni d'énergie. Boileau l'a sévèrement jugé, mais ses critiques ne s'adressent qu'aux ouvrages que Quinault avait faits avant de s'être essayé dans le genre où il a excellé.

QUINAVICENNAIRE. adj. des 2 g. (pr. *ki-na-vi-cenn-nè-re;* ét. lat., *quinque*, cinq; *viginti*, vingt; *annus*, année). Dr. rom. Se disait d'une loi qui défendait de contracter ou de s'engager par écrit avant vingt-cinq ans accomplis.

QUINCAILLE. s. f. (pr. *kin-ka-ye;* du vieux v. fr. *clinquer*, venu de l'allem. *kleingen*, sonner, parce que ces ustensiles de fer ou de cuivre, qu'on appelle *quincaille*, sonnent ou résonnent; aussi a-t-on écrit *clinquaille* et *clinquaillerie*. D'autres le font venir de *quinque*, cinq, parce que anciennement on prélevait un droit exorbitant à chaque vente de marchandises; on en exceptait seulement les objets au-dessous de cinq sous, qu'on a appelés à cause de cela, sans doute, *quincaillerie*). Toute sorte d'ustensiles, d'instruments de fer ou de cuivre, comme chandeliers, mouchettes, lames d'épée, couteaux, ciseaux, etc., et autres objets servant aux arts industriels et à l'agriculture. La quincaillerie allemande, autrefois supérieure, et appelée aujourd'hui *de balle*, est la moins chère et la plus commune. La nôtre est la plus estimée après celle de l'Angleterre, dont la meilleure se fabrique à Birmingham.

— Fig. et par mépris. La monnaie de cuivre. Voilà bien de la quincaille. Se charger de quincaille. Peu usité.

QUINCAILLERIE. s. f. (pr. *kin-ka-ye-ri*). Marchandise de toute sorte de quincaille. Faire commerce de quincaillerie. Un ballot de quincaillerie. Porter de la quincaillerie en Amérique. Magasin de quincaillerie.

— Saint-Simon a fait de ce mot un emploi assez piquant. Le maréchal de Villeroi avait des contes de toutes les sortes; il savait ceux de la ville de tous les temps; il en savait des femmes, des frontières: il se passionnait de la musique, il parlait de chasse; toutes les anciennes intrigues de la cour et du monde lui étaient présentes: c'était une *quincaillerie* à fournir abondamment.

QUINCAILLIER. s. m. (pr. *kin-ka-yé*). Marchand de quincaille. Boutique de quincaillier. ‖ On donne le même nom à celui qui fabrique en grand la quincaillerie.

— S'empl. adjectiv. Marchand quincaillier.

QUINCOLOR. s. m. Hortic. Variété d'œillet.

QUINCONCE. s. m. (du lat. *quincunx*, fait de *quinque*, cinq. Disposition d'arbres rangés de telle façon qu'ils représentaient la figure de la lettre V, qui, chez les Romains, servait à marquer le nombre cinq, en latin *quinque*). Disposition de plant qui est faite à distances égales en ligne droite, et qui présente plusieurs allées d'arbres semblables, en différents sens, mais toujours droites. Bois planté en quinconce. ‖ Quinconce simple. [illegible] double qui forme un X, étant composé de quatre arbres qui forment un carré avec un cinquième au centre.

Là le tilleul docile, en quinconce planté,
Ombrage un vert tapis, siége de la beauté. (CASTEL.)

— Lieu planté de cette manière. Le quinconce des Invalides, à Paris.

— Anc. art milit. Ordre dans lequel la légion se mettait ordinairement en bataille sur plusieurs lignes tant pleines que vides, ou avec des intervalles entre chaque corps de troupes égaux au front de ces troupes. C'est ce qu'on appelle aussi *échiquier*.

QUINCONCIAL, ALE. adj. (du lat. *quincunx*, quinconce. Agric. Qui est disposé en quinconce.

— Bot. Se dit des feuilles, lorsqu'elles sont disposées autour de la tige en une spirale simple formée de cinq feuilles, de telle sorte que la sixième recouvre la première, la septième la seconde, et ainsi de suite, comme dans le poirier; de l'estivation, quand les parties de la corolle, du calice ou du périgone, étant au nombre de cinq, elles se trouvent disposées de manière qu'il y en ait deux extérieures, une ou deux tout à fait intérieures, et deux ou une intermédiaires, c'est-à-dire à moitié ouvertes d'un côté par une des extérieures, et recouvrant par l'autre bord une des internes, comme la rose.

QUINÇONNEAU. s. m. Mar. V. CABILLOT.

QUINCTILIEN. s. m. Antiq. rom. Nom des jeunes gens qui parcouraient les rues de Rome pendant les Lupercales. On dit aussi *quintilien*.

QUINCUNCE. adj. m. (pr. *kin-kon-ce;* ét. lat., *quinque*, cinq; *uncia*, once). Douzième partie de l'as romain.

— *Aspect quincunce*. Position de deux planètes éloignées de 150° ou de cinq douzièmes de la circonférence.

QUINCUNX. s. m. (pr. *kuin-konks;* ét. lat., *quinque*, cinq; *uncia*, once). Métrol. anc. Une des divisions de l'as, cinq onces romaines, ou 136 gr. 30. ‖ Les cinq douzièmes d'une mesure quelconque.

QUINDÉCAGONE. s. m. (pr. *kuin-dé ka-go-ne;* du lat. *quinque*, cinq, et du gr. δέκα, dix; γωνία, angle). Géom. Figure qui a quinze angles ou quinze côtés. Quindécagone régulier.

QUINDÉCEMVIR. s. m. (pr. *kuin-dé-cem-vir;* ét. lat., *quindecim*, quinze; *vir*, homme, parce que leur nombre avait été porté à quinze par Sylla). Antiq. rom. Nom d'officiers préposés à la garde des livres sibyllins, et chargés de la célébration des jeux séculaires, ainsi que de quelques cérémonies religieuses, dans certaines conjonctures où la république se croyait menacée. Leur nombre ne fut d'abord que de deux, puis il fut porté à dix, et enfin à quinze. Dans les siècles suivants, il monta jusqu'à quarante, et même soixante. Ce sacerdoce fut aboli sous le règne de Théodose.

QUINDÉCIMPONCTUÉ, ÉE. adj. (pr. *kuin-dé-cim-ponk-tué;* ét. lat. *quindecim*, quinze; *punctum*, point). Entom. Qui est marqué de quinze points colorés, comme les élytres de la galéruque quindécimponctuée.

QUINDÉCIMVIR. s. m. (pr. *kuin-dé-cim-vir*). Antiq. rom. V. QUINDÉCEMVIR.

QUINDÉCIMVIRAL, ALE. adj. Antiq. rom. Qui appartient aux quindécimvirs. Autorité quindécimvirale.

QUINDÉCIMVIRAT. s. m. Antiq. rom. Dignité des quindécimvirs.

— Temps pendant lequel duraient leurs fonctions.

QUINDÉCIOCTONAL, ALE. adj. (pr. *kuin-dé-ci-ok-to-nal;* ét. lat., *quindecim*, quinze; *octoni*, huit). Minér. Qui a la forme d'un prisme octogone, avec un seul sommet à quinze faces, comme une variété de topaze.

QUINDENNIUM. s. m. (pr. *kuin-den-ni-om*). Relat. Se disait, en Portugal, des pensions qui, prises sur certains bénéfices et subrogées aux décimes, se payaient tous les cinq ans, pour aider à subvenir, dans les besoins pressants, aux besoins de l'Église.

QUINDENTÉ, ÉE. adj. (pr. *kuin-dan-té;* ét. lat., *quinque*, cinq; *dens*, dent). Bot. Se dit des parties de plantes qui ont cinq dents.

QUINE. s. m. (pr. *ki-ne;* du lat. *quinus*, cinq). Au trictrac, Coup de dés qui amène deux cinq. Amener quine. Voilà un fâcheux quine.

— Se dit de cinq numéros pris ensemble à la loterie, et sortis ensemble de la roue de fortune. Avoir un quine. Gagner un quine. Il est sorti un quine. On ne peut plus jouer le quine.

— Fig. et fam. *C'est un quine à la loterie*. Se dit d'un avantage qu'il est très-difficile d'obtenir, qu'on ne peut guère espérer.

— Se dit, au loto, de cinq numéros gagnant ensemble sur la même ligne horizontale, ou de la même couleur.

QUINÉ, ÉE. adj. (du lat. *quinus*, cinq). Bot. Se dit des feuilles qui sont disposées cinq par cinq autour de la tige, comme dans le myriophylle verticillé; qui se composent de cinq folioles partant d'un même point, comme le ciste quiné, ou qui sont profondément quinquéfides, comme le pélargone quiné.

QUINE-MINE. s. f. (du vieux fr. [illegible] [illegible] de grimace moqueuse faite en appuyant le pouce contre la joue, et en battant la main ouverte comme une aile. Faire la quine-mine.

QUINÈQUE ou **QUINETTE.** s. f. Comm. Genre d'étoffe hollandaise que l'on fabriquait aussi en Picardie; espèce de camelot.

QUINGENTESIMO. adv. lat. (pr. *kuin-jin-té-si-mo*). Cinq-centièmement. Il s'emploie pour marquer le cinq-centième objet d'une série, 500e, quand on a commencé à compter par *primo*, *secundo*, *tertio*. On dit ensuite *quingentesimo primo*, *quingentesimo secundo*, etc.

QUINGEY. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Besançon (Doubs); 900 hab.

QUINIER. s. m. Bot. Arbre de la Guiane.

QUINIFLORE. adj. des 2 g. (ét. lat., *quini*, cinq; *flos*, fleur). Bot. Qui a les fleurs disposées cinq à cinq.

QUININE. s. f. (pr. *ki-ni-ne*). Chim. Substance alcaline et amère que l'on extrait de diverses espèces de quinquina, mais principalement du quinquina jaune. La vertu du quinquina réside dans deux bases salifiables, la quinine et la cinchonine. La quinine ne s'administre que combinée avec l'acide sulfurique. Sulfate de quinine. La quinine, combinée avec l'acide sulfurique, constitue le médicament le plus précieux pour combattre les fièvres intermittentes.

QUINIQUE. adj. m. Chim. Se dit d'un acide découvert dans le quinquina.

QUINISEXTE. adj. m. Hist. ecclés. Se dit d'un concile fameux tenu à Constantinople en 692, dans lequel les constitutions apostoliques furent rejetées par l'Église d'Orient. On l'appelle *quinisexte* ou *quini-sexte*, parce qu'il suppléa par ses canons au cinquième concile et au sixième, qui n'en avaient pas laissé. On l'appelle encore *concile in trullo*, parce qu'il se tint sous le dôme du palais, en latin *trullus*.

QUINOA. s. m. Bot. Espèce du genre ansérine ou chénopode, originaire de la Colombie et du Pérou, mais venant très-bien chez nous en pleine terre. La tige monte jusqu'à deux mètres de haut. Le quinoa est une plante alimentaire; ses graines, assez grosses, sont très-farineuses, et remplacent le riz et les autres céréales.

QUINOBAUME. s. m. Chim. Combinaison de baume ou résine de copahu avec la quinine.

QUINOGRAPHIE. s. f. (du fr. *quinquina*, et du gr. γράφω, écrire). V. QUINOLOGIE.

QUINOÏDINE. s. f. Chim. V. CHINOÏDINE.

QUINOLA. s. m. (de l'espag. *quinola*, écuyer d'une dame). Nom du valet de cœur, au jeu de reversi. Forcer le quinola. Porter le quinola, troisième, quatrième.

— Sobriquet qu'on donne à celui qui mène une dame, comme un valet de chambre ou un autre homme gagé pour cela. C'est ce qu'on appelle écuyer chez les grands. Ce n'est qu'un quinola.

QUINOLOGIE. s. f. (du fr. *quinquina;* et du gr. λόγος, discours). Discours, traité sur le quinquina, description de ses propriétés.

QUINOLOGIQUE. adj. des 2 g. Qui est relatif, qui appartient à la quinologie.

QUINO-QUATERNAIRE. adj. des 2 g. Minér. Se dit des cristaux dont la forme résulte d'un décroissement par cinq rangées, et d'un autre décroissement par quatre rangées, comme la chaux carbonatée quino-quaternaire.

QUINQUAGÉNAIRE. adj. des 2 g. (pr. *kuin-kou-a-jé-nè-re;* du lat. *quinquagenarius*). Qui est âgé de cinquante ans. Un homme, une femme quinquagénaire.

— On dit aussi substantiv. pour les deux genres. Un quinquagénaire, une quinquagénaire.

— s. m. Chef de cinquante soldats romains.

— Magistrat de police qui avait l'inspection sur cinquante maisons ou cinquante familles.

— Supérieur de cinquante moines

QUINQUAGÉSIME. s. f. (pr. *kuin-koua-jé-si-me;* du lat. *quinquagesima*, fait de *quinquaginta*, cinquante, parce qu'il arrive cinquante jours avant Pâques). Liturg. Dimanche qui précède le premier dimanche de Carême. On l'appelle vulgairement le *dimanche gras*. Le dimanche de la Quinquagésime. La Quinquagésime.

— *Quinquagésime pascale*. Nom qu'on donnait autrefois à la Pentecôte, qui arrive cinquante jours après Pâques.

QUINQUAGÉSIMÉ, ÉE. adj. (pr. *kuin-koua-jé-si-mé*). Bot. Mot auquel Laveaux fait signifier qui a cinq angles. Ce mot est mal formé, car il signifierait qui a cinquante angles.

QUINQUAGÉSIMO. adv. lat. (pr. *kuin-koua-jé-si-mo*). Cinquantièmement. Il s'emploie pour marquer le cinquantième objet d'une série, 50e, quand on a commencé à compter par *primo*, *secundo*, *tertio*. On dit ensuite *quinquagesimo primo*, *quinquagesimo secundo*, etc

QUINQUANGULAIRE. adj. des 2 g. (pr. *kuin-kouan-gu-lè-re;* ét. lat., *quinque*, cinq; *angulus*, angle). Didact. Qui a cinq angles.

— Bot. Qui offre cinq angles, comme la tige du cactus pentagone, les rameaux de la justicie quinquangulaire.

— Zool. Se dit du corps du cyathocrinite quinquangulaire.

[illegible] *gu-lé*). Bot. Qui offre cinq angles saillants, comme le bord des feuilles du pélargone pelté.

QUINQUANGULEUX, EUSE. adj. (pr. *kuin-kouan-gu-leu*). Qui a cinq angles, comme l'astrée quinquanguleuse.

QUINQUANNION. s. m. (pr. *kuin-kouan-nion;* du lat. *quinquennium*). Dr. cout. Espace de cinq ans.

QUINQUATRIES. s. f. pl. (pr. *kuin-koua-tri;* du lat. *quinque*). Antiq. rom. Fête qu'on célébrait chaque année, à Albe et ensuite à Rome, le 14 des calendes d'avril, en l'honneur de Minerve. C'était la fête des artistes et des artisans, et elle durait cinq jours. Pendant les Quinquatries, les écoliers faisaient à leurs maîtres les présents appelés Minervales. Le dernier jour était consacré à la purification des trompettes qui servaient dans les rites sacrés. ‖ *Petites Quinquatries*. Autre fête de Minerve, que l'on célébrait aux Ides de juin.

QUINQUÉ. s. m. (pr. *kuin-kué;* du lat. *quinque*, cinq). Mus. Morceau de musique à cinq parties.

QUINQUE ou **KINK.** s. m. (pr. *kin-ke*). Ornith. Oiseau de la Chine, qui tient du merle.

QUINQUÉCENTISTE. s. m. (pr. *kuin-kué-çan-tiss-te*). Philol. Se dit des classiques italiens qui ont écrit de 1500 à 1600, et qui font autorité dans leur langue.

QUINQUÉDENTÉ, ÉE. adj. (pr. *kuin-kué-dan-té;* ét. lat., *quinque*, cinq; *dens*, dent). Bot. Qui est terminé par cinq dents ou dentelures, comme le calice des stachys, les feuilles du saxifrage montant.

QUINQUÉDIGITÉ, ÉE. adj. (pr. *kuin-kué-di-gi-té;* ét. lat., *quinque*, cinq; *digitus*, doigt). Bot. Dont les feuilles sont composées de cinq folioles terminant le pétiole, comme le cisse quinquefolié.

QUINQUÉ-ÉRÉMÉ, ÉE. adj. (pr. *kuin-kué-é-ré-me*). Bot. Se dit du cénobion, qui est composé de cinq érèmes.

QUINQUÉFARIÉ, ÉE. adj. (pr. *kuin-kué-fa-rié*). Bot. Se dit des feuilles quand elles sont disposées sur cinq rangs le long de la tige, comme dans le lycopode annotine.

QUINQUÉFIDE. adj. des 2 g. (pr. *kuin-kué-fi-de*). Bot. Qui est fendu en cinq [illegible], comme le style du gui.

QUINQUÉFLORE. adj. des 2 g. (pr. *kuin-kué-flo-re;* ét. lat., *quinque*, cinq; *flos*, fleur). Bot. Qui porte cinq fleurs, comme l'enkianthe quinquéflore.

QUINQUÉFOLIÉ, ÉE. adj. (pr. *kuin-kué-folié;* ét. lat., *quinque*, cinq; *folium*, feuille). Bot. Dont les feuilles se composent de cinq folioles.

QUINQUÉFOLIOLÉ, ÉE. adj. (pr. *kuin-kué-fo-lio-lé;* ét. lat., *quinque*, cinq; *foliolum*, petite feuille). Bot. Se dit d'une feuille dont le pétiole commun se termine par cinq folioles, comme le cisse quinquéfolié.

QUINQUÉFORÉ, ÉE. adj. (pr. *kuin-kué-fo-ré;* ét. lat., *quinque*, cinq; *foro*, percer). Hist. nat. Qui porte cinq trous, comme la scutelle quinquéforée.

QUINQUÉJUGUÉ, ÉE. adj. (pr. *kuin-kué-ju-ghé;* ét. lat., *quinque*, cinq, *jugum*, paire). Bot. Qui porte des feuilles composées de cinq paires de folioles.

QUINQUÉLOBÉ, ÉE. adj. (pr. *kuin-kué-lo-bé;* ét. lat., *quinque*, cinq; *locus*, lobe). Bot. Qui est divisé jusqu'à la moitié, ou même plus profondément, en cinq lobes, comme le cotylédon du tilleul blanc, les feuilles de l'ipomée quinquélobe et du pélargone quinquélobe, le périsperme de la baquilicie, le stigmate du chéiranthe sinueux.

QUINQUÉLOCULAIRE. adj. des 2 g. (pr. *kuin-kué-lo-cu-lè-re;* ét. lat., *quinque*, cinq; *locula*, loge). Bot. Qui renferme cinq loges, comme la base du lonicère quinquéloculaire, la capsule de l'oseille.

QUINQUENELLE. s. m. (pr. *kuin-ke-nel-le;* du lat. *quinquennium*). Dr. cout. Délai de cinq ans que le débiteur malheureux et de bonne foi pouvait obtenir du prince, pour solder ses créanciers, afin d'éviter la cession de biens. ‖ Lettres qui accordaient ce délai.

QUINQUENÈRE. s. m. Nom vulgaire des mésanges en Bourgogne.

QUINQUÉNERVÉ, ÉE. adj. (pr. *kuin-kué-ner-vé;* ét. lat., *quinque*, cinq; *nervus*, nerf). Bot. Se dit d'une feuille qui porte cinq nervures longitudinales partant de sa base.

QUINQUENNAL, ALE. adj. (pr. *kuin-kuen-nal;* du lat. *quinquennalis*). Qui dure cinq ans. Magistrat quinquennal.

— Qui se renouvelle tous les cinq ans. Jeux quinquennaux. Le renouvellement quinquennal d'une assemblée.

— *Fêtes quinquennales*, ou substantiv. *quinquennales*. Fêtes qui se célébraient, du temps des empereurs, à Rome et dans les provinces, au bout des cinq premières années de leur règne, et ensuite de cinq ans en cinq ans.

— Antiq. *Jeux quinquennaux*. Jeux que les habitants de Chio célébraient tous les cinq ans en mémoire d'Homère. ‖ Jeux fondés à Tyr, à l'imitation des jeux olympiques, et qui se célébraient au commencement de chaque cinquième année. ‖ Jeux fondés par Auguste, et les mêmes que les *jeux Actiaques*. ‖ Jeux [illegible] pendant son douzième consulat. ‖ *Vœux quinquennaux*. On appelait ainsi à Rome des vœux qui consistaient en certaines offrandes qu'on promettait aux dieux, si cinq ans après la république se trouvait dans le même état où elle était.

QUINQUENNAL. s. m. (du lat. *quinquennalis*). Antiq. rom. Magistrat des colonies et des municipes, qui avait pour cinq ans une autorité analogue à celle de censeur; il présidait au cens, et recevait la déclaration que tout citoyen était obligé de faire de ses biens.

QUINQUENNALITÉ. s. f. (pr. *kuin-kuen-na-li-té;* ét. lat., *quinque*, cinq; *annus*, année). Espace de cinq ans qui s'écoulait entre certains jeux, certaines fêtes publiques. La quinquennalité des jeux.

— Se dit d'une fonction qu'on remplit pendant cinq ans. La quinquennalité d'une charge.

— Se dit de la durée actuelle du mandat législatif. La quinquennalité de la Chambre des députés.

QUINQUENNIUM. s. m. (pr. *kuin-kuen-ni-om;* du lat. *quinquennium*, espace de cinq ans). Cours d'études de cinq ans, dont deux en philosophie, et trois en théologie ou en droit. Faire son quinquennium. Il a vieilli.

> On convient avec lui que dans l'instruction
> D'un gradué de si grosse importance,
> Le moindre temps pour le mettre en licence,
> Est d'un double *quinquennium*. (Boisguillen.)

— Hist. littér. *Certificat de quinquennium*. Certificat que les universités accordaient aux gradués, après avoir examiné les attestations des professeurs.

— Antiq. rom. Espace de cinq ans qui s'écoulait entre la célébration des jeux quinquennaux, ou pendant l'exercice d'une magistrature.

QUINQUENOVE. s. m. (pr. *kuin-ke-no-ve;* ét. lat., *quinque*, cinq; *novem*, neuf). Jeu qui se jouait avec deux dés, et qui a pris son nom du cinq et du neuf, nombre de points qui se trouvent sur ces dés. Jouer au quinquenove.

QUINQUÉPARTI, IE. adj. (pr. *kuin-kue-par-ti;* ét. lat., *quinque*, cinq; *pars*, partie). Bot. Qui est composé de cinq parties produites par des divisions qui se prolongent presque jusqu'à la base, comme le calice de la digitale pourprée, le chapeau de l'agaric quinquéparti, la corolle de la tornstrœdinie quinquépartie, les feuilles de la lodbikie quinquélobée, le placentaire de l'argémone mexicaine.

QUINQUÉPARTITE. adj. des 2 g. (pr. *kuin-kué-par-ti-te*). Bot. Qui est divisé en cinq parties.

QUINQUÉPLISSÉ, ÉE. adj. (pr. *kuin-kué-plis-sé*, ét. lat., *quinque*, cinq; *plica*, pli). Conchyl. Qui offre cinq plis, comme la columelle de la marginelle quinquéplissée.

QUINQUÉPONCTUÉ, ÉE. adj. (pr. *kuin-kué-ponk-tué;* ét. lat., *quinque*, cinq; *punctum*, point). Entom. Qui porte cinq points, comme la coccinelle quinquéponctuée.

QUINQUE-PORTE. s. m. (pr. *kuin-kué-porte;* ét. lat., *quinque*, cinq; *porta*, porte). Pêch. Filet du genre du verveux, à cinq entrées.

QUINQUERCE. s. m. (pr. *kuin-kuer-se;* du lat. *quinquertium*). Antiq. rom. Réunion des cinq espèces de combats où un même athlète devait être vainqueur dans le même jour, pour obtenir le prix. Le quinquerce des Romains répondait au pentathle des Grecs, et comprenait de même l'exercice du saut, celui du disque, celui du javelot, la course et la lutte. Être vainqueur au quinquerce.

QUINQUÉRÈME. s. f. (pr. *kuin-kué-rè-me;* du lat. *quinqueremis*, fait de *quinque*, cinq; *remus*, rame). Anc. mar. Galère à cinq rangs de rames. Les quinquérèmes étaient les vaisseaux du premier rang dans les flottes anciennes, car il arrivait rarement que les Grecs et les Romains en construisissent à sept et à neuf rangs de rames. On en a cependant vu de trente et de quarante rangs de rames; mais ces machines énormes n'étaient d'aucun usage; on ne les avait construites que pour la parade.

QUINQUERTIUM. s. m. (pr. *kuin-kuer-si-om*). Antiq. rom. V. QUINQUERCE.

QUINQUÉSÉRIÉ, ÉE. adj. (pr. *kuin-kué-cé-rié;* ét. lat., *quinque*, cinq; *series*, série). Bot. Se dit des feuilles quinconiales, parce qu'elles sont disposées le long de la tige sur cinq rangées longitudinales.

QUINQUET. s. m. (pr. *kein-kè;* du nom de son inventeur, ou plutôt de l'auteur de son perfectionnement, car Argant en est le véritable inventeur, et Quinquet n'a fait d'autre changement à l'ancienne lampe que d'y placer le tuyau de verre, lequel fait l'office de cheminée). Sorte de lampe à un ou à plusieurs becs, et à double courant d'air, inventée vers 1785. Allumer un quinquet, des quinquets. On a dit d'abord *une lampe à la quinquet*, puis *un quinquet*.

> Que dis-je?... un beau jour renaît!
> *Fiat lux*, a dit *Quinquet;*
> Et la lumière fut faite. (*Ch. de Vaudev.*)

QUINQUÉVALVE. adj. des 2 g. (pr. *kuin-kué-val-ve;* ét. lat., *quinque*, cinq; *valva*, valve). Bot. Qui s'ouvre en cinq valves, comme la capsule des rhododendrons.

QUINQUÉVIGÉSIMAL, ALE. adj. (pr. *kuin-kué-vi-gé-si-mal*). Minér. Qui offre vingt-cinq faces, comme une variété de tourmaline, qui est composée d'un [illegible] à sept et l'autre à six faces.

QUINQUEVIR. s. m. (pr. *kuin-kué-vir;* ét. lat., *quinque*, cinq; *vir*, homme). Hist. rom. Titre de cinq commissaires élus pour veiller à l'exécution de quelque mesure. L'an de Rome 369, des quinquevirs furent chargés d'aviser au moyen d'aider le peuple à payer ses dettes, et de l'entretien des tours et des murs de la ville. ‖ Officier qui devait rechercher et punir les usuriers. ‖ Collége de prêtres qui faisaient des sacrifices pour les morts. ‖ Magistrat chargé de présider aux repas sacrés.

QUINQUIES. adv. lat. (pr. *kuin-kuiess*). Cinq fois. Il s'emploie après *semel*, *bis*, *ter* et *quater*.

QUINQUILLE. s. f. (pr. *kuin-ki-ye*). Se dit de l'hombre, quand on le joue à cinq.

QUINQUINA. s. m. (pr. *kein-ki-na;* du péruv. *kina-kina* ou *kinkin*, c'est-à-dire écorce des écorces, à cause de son excellence). Bot. Genre de la famille des rubiacées, comptant jusqu'à quarante-huit espèces. L'écorce de plusieurs d'entre elles est employée comme le fébrifuge le plus puissant. Celle qui produit les plus grands effets est le quinquina rouge non verruqueux. Ce n'est que vers l'an 1648 que l'écorce du quinquina arriva en Europe, importée du Pérou par la comtesse del Chinchon, femme du vice-roi de Lima. Les forêts de Loxa particulièrement et un grand nombre d'autres de l'Amérique méridionale produisent le quinquina en abondance. Aujourd'hui cependant il devient de plus en plus rare, et l'on sera peut-être forcé d'en remplacer l'usage par celui des écorces de peuplier et de saule, qui paraissent jouir des mêmes propriétés.

— Pharm. Écorce amère et fébrifuge qui est fournie par plusieurs arbres du Pérou. C'est un spécifique précieux contre les fièvres intermittentes. Prise de quinquina. Faire prendre du quinquina. Prendre du quinquina en substance. Sel essentiel de quinquina. Vin de quinquina. Sirop de quinquina. Quinquina rouge. Quinquina jaune. Quinquina gris. Tout homme de parti ressemble à la duchesse de Marlborough, qui, dans une fièvre tierce, ne voulut pas prendre de *quinquina*, parce qu'on l'appelait en Angleterre la poudre des jésuites. (Sall.) ‖ Souvent la distinction des espèces admises dans le commerce est arbitraire. Une caisse contient ordinairement des morceaux si différents les uns des autres, qu'il est facile de juger que plusieurs arbres ont été mis à contribution pour la remplir. De plus, les nuances sont tellement liées entre elles, que les personnes les mieux exercées ne font leur choix qu'en considérant la couleur et l'aspect, caractères variables selon l'exposition, la force, l'âge, etc., du végétal; aussi, autant de magasins différents, autant de sortes et d'espèces diverses.

— *Quinquina aromatique*. Un des noms donnés autrefois à la cascarille.

— *Quinquina français*. Nom que l'on a donné à l'écorce de plusieurs végétaux indigènes, dans lesquels on a reconnu des propriétés analogues à celles du véritable quinquina. On l'appelle *quinquina factice*.

— La Fontaine, dans son poëme du *Quinquina*, l'appelle *digne fils du soleil*, et ajoute

> Qu'il va tous les jours
> Rappeler des mortels jusqu'au sombre rivage.

QUINQUINATE. s. m. Chim. V. QUINATE.

QUINQUINATISÉ, ÉE. part. pass. du v. Quinquinatiser. S'empl. adjectiv. Malade quinquinatisé.

QUINQUINATISER. v. a. 1re conj. Anc. médec. Faire prendre du quinquina.

— SE QUINQUINATISER. v. pron. Prendre du quinquina.

QUINQUITÉ. s. f. (pr. *kuin-kui-té*). Philos. ind. Se dit des cinq éléments, l'éther, l'air, le feu, l'eau et la terre, dont les Indiens croient que tout corps est formé.

— *Il est retourné à la quinquité*. Il est mort. Le mot *quinquité* est calqué sur le sanscrit *pantchatouam;* il a été formé par M. de Chézy.

QUINSON. s. m. Ornith. Un des noms vulgaires du pinson.

QUINT. s. m. (pr. *kein;* du lat. *quintus*, cinquième). Se disait pour la cinquième partie dans quelque somme, dans quelque marché. Avoir le quint dans une affaire. C'est pour mon quint. Il y est entré pour un quint. On dit aujourd'hui *un cinquième*.

— Anc. jurispr. Le cinquième dans une succession. Dans la coutume de Paris, on ne pouvait disposer par testament que du quint de ses propres.

— Jurispr. féod. Droit qu'on payait en quelques lieux, pour l'acquisition d'un fief, au seigneur dont le fief était mouvant. Ce droit était la cinquième partie du prix de la vente.

— *Droit de quint et de requint*. Le droit de la cinquième partie du prix d'un fief, et de la cinquième partie de cette cinquième partie.

— Cout. du Hainaut. *Quint*, *demi-quint et peines de lettres*. Amende que devaient au roi ou à leur seigneur les débiteurs traduits en justice.

— Dr. cout. *Quint en matière de succession*. Portion des biens propres laissée par les coutumes à la libre disposition du testateur. On disait aussi *quint datif* ou *quint d'aumône*. ‖ *Quint naturel*. Quotité de biens que la coutume accordait aux puînés dans certaines coutumes. Le quint naturel était héréditaire; [illegible] NATUREL. ‖ *Quint en montant*. Augmentation d'un cinquième que l'on faisait sur le prix de la vente d'un fief pour le droit de quint, attribué au seigneur féodal.

— Législ. étrang. *Quinto regnum*. Se disait de la cinquième partie de l'or et de l'argent tirés des mines du Pérou, portion qui appartenait au roi d'Espagne. Les rois d'Espagne ne demandaient à leurs sujets qui passaient dans le Nouveau Monde, que le *quint* de l'or qu'ils ramassaient dans leurs pillages. (Rayn.)

— adj. m. Cinquième. Il ne s'emploie guère que pour désigner Charles-Quint, et le pape Sixte-Quint.

— Pathol. *Fièvre quinte*. Fièvre dont les accès ne reviennent que tous les cinq jours. Elle est rare.

— Anc. jurispr. *Quinte et surabondante criée*. Criée qui se faisait quand il y avait quelque défaut dans les quatre criées précédentes, ou que l'on procédait à une nouvelle adjudication sans qu'il y eût lieu à recommencer la poursuite. Cette dernière criée couvrait tous les défauts des précédentes.

— Il s'employait autrefois aussi fréquemment que notre mot cinquième. Le quint témoin. La quinte année.

QUINTADINER. v. n. 1re conj. Anc. mus. Faire entendre une quinte nasillarde. Il se disait principalement des orgues.

QUINTAGE. s. m. Anc. cout. Droit du cinquième.

QUINTAINE. s. f. (de l'ital. *quintana;* suivant d'autres, du lat. *quintanus*, cinquième année, parce que, disent-ils, la quintaine est imitée des jeux des anciens, qui avaient lieu tous les cinq ans; quelques-uns le font venir d'un nommé *Quintus*, qui en fut l'inventeur). Manég. Poteau fiché en terre, contre lequel on s'exerce à courir avec la lance ou à jeter des dards. Planter une quintaine. Courir une quintaine.

— Action de courir le quintan.

— Féod. Nom d'un droit en vertu duquel un seigneur faisait courir la quintaine à ses jeunes vassaux.

— Fig. Les philosophes ont fait de la fortune leur commune *quintaine*, l'attaquant de toutes leurs forces, et employant tout ce qu'ils ont eu d'adresse pour la faire passer tantôt pour une aveugle, tantôt pour une inconstante, qu'ils faisaient profession de braver. (La Mothe le Vayer.)

— Fig. et satir. Lasse enfin de servir au peuple de *quintaine*. (Régnier.) C'est-à-dire, lasse de vivre dans le désordre et de se prostituer à tous venants.

QUINTAL. s. m. (pr. *kein-tal;* du lat. *centum*, cent). Poids de 100 livres ou 50 kilogrammes. Quintal de foin, de poudre, etc. Cela pèse vingt quintaux.

> Faut-il que vous trouviez étrange
> Que les chats-huants d'un pays
> Où le *quintal* de fer par un seul rat se mange,
> Enlèvent un garçon pesant un demi-cent?
> (La Fontaine.)

— Fam. et par exagérat. *Cela pèse un quintal*. Se dit d'une chose fort lourde.

— Fig.

> . . . Dans ce globe un destin trop fatal
> Pour une once de bien mit cent quintaux de mal.
> (Voltaire.)

— *Quintal métrique*. Poids de cent kilogrammes.

— Métrol. Le quintal, quoique partout de cent livres, n'était cependant pas égal partout, la livre contenant plus ou moins d'onces, et les onces étant plus ou moins fortes suivant les lieux, et cela avait lieu non-seulement à l'étranger, mais même en France, avant que l'on eût établi l'uniformité des poids et mesures. Ainsi le quintal de Marseille n'était que de 40 kilogr. 75, tandis que le quintal de Paris était de 50 kilogr. ‖ Poids de Lubeck, valant 58 kilogr. ‖ Poids de Portugal, valant 58 kilogr. 71. ‖ Poids d'Espagne, valant 46 kilogr. ‖ Poids de Turquie, valant 57 kilogr. 40. ‖ Poids anglais de 45 kilogr. 35. ‖ Le quintal à Aix-la-Chapelle est de 33 kilogr. 118; à Amsterdam, de 49 kilogr. 35; à Augsbourg, grand poids, de 48 kilogr. 35; id. petit poids, de 46 kilogr. 40; de Barcelone, 41 kilogr. 99; de Bâle, 49 kilogr. 18; à Livourne, pour le sucre, 51 kilogr. 34; id. pour la morue et les laines, 54 kilogr. [illegible]; à Londres, 50 kilogr. 79; à Lubeck, 53 kilogr. [illegible]; à Bruxelles, 46 kilogr. 45; de Cadix, 46 kilogr. 06; de Cologne, 46 kilogr. 77; de Constantinople, 56 kilogr. 189; de Francfort-sur-le-Mein, [illegible] kilogr. 95; de Lisbonne, 57 kilogr. 798; de Livourne, 51 kilogr. 495; de Prague, 61 kilogr. 464; de Trieste, 56 kilogr.; de Vienne, [illegible] kilogr. 1.

— En quelques lieux, on appelait *quintal* un gros poids public destiné à peser de grosses et lourdes marchandises; et le droit qui se payait pour le pesage était nommé *droit de quintal*.

— Mar. *Charger au quintal*. Prendre des marchandises de plusieurs négociants pour compléter le chargement d'un navire. C'est une expression usitée sur la Méditerranée; sur l'Océan, on dit *charger à cueillette*.

— Grosse cruche de grès.

QUINTALAGE. s. m. Féod. Espèce de droit de ménage qu'on levait au profit des seigneurs sur les denrées et marchandises vendues dans leurs seigneuries.

QUINTAN. s. m. Manég. Mannequin qui est [illegible] d'un fouet ou d'un bâton, de manière que, lorsqu'on le frappe maladroitement avec la lance et qu'on le fait tourner, il en donne un coup sur le cavalier. Courir le quintan.

QUINTANE. adj. f. Pathol. V. QUINTE.

— Antiq. rom. Nom de la porte du camp située auprès de la tente du questeur. Juste Lipse pense que la quintane était une place du camp.

QUINTANE. s. f. Chron. Nom que l'on donne, dans les anciennes chartes, au premier dimanche de Carême.

— Hist. Course dans laquelle on s'exerçait contre le quintan ou faquin.

QUINTAU. s. m. Quantité de gerbes, de fagots assemblés dans un champ, dans un bois, pour la commodité de la charge ou du compte.

QUINT-DIEU. s. m. Métrol. Monnaie d'argent de Pologne, qui vaut 1 fr. 25.

QUINTE. s. f. (pr. *kein-te;* du lat. *quinta*

Mus. Intervalle de cinq notes consécutives, y compris les deux extrêmes. Intervalle de quinte. Monter de quinte. Descendre de quinte. Monter de la quinte à la tonique. Descendre de la quinte à la médiante. En harmonie, faire entre les deux parties deux quintes de suite est une faute grave. La réponse du sujet de cette fugue est à la quinte. Un canon à la quinte.

— *Quinte naturelle* ou simplement *quinte*. Celle dont la valeur est de trois tons et demi. ‖ *Quinte diminuée*. Celle qui ne comprend que trois sons. Autrefois, la quinte diminuée s'appelait abusivement *fausse quinte*. ‖ *Quinte augmentée*. Celle qui est formée de quatre tons. On l'appelait aussi *quinte superflue*. ‖ La quinte proprement dite est une consonnance parfaite. La quinte diminuée et la quinte augmentée sont regardées comme des dissonances.

— Nom qu'on donne en France à une partie instrumentale de remplissage qu'en Italie on appelle viole.

— Espèce de violon un peu plus grand que le violon ordinaire, et monté comme celui-ci de quatre cordes, mais à une quinte au-dessous. On le nommait ordinairement *alto* et quelquefois *viole*.

— *Quinte couverte*. Un des jeux de l'orgue.

— Soixantième partie d'une quarte, soit dans la division du cercle, soit dans la division du temps. Une quinte est la 777,600,000 partie d'une heure ou d'un degré.

— Au piquet, Suite non interrompue de cinq cartes de la même couleur. Quinte majeure. Quinte basse. Quinte de roi, de dame, de valet. Porter une quinte. Avoir quinte et quatorze. ‖ Quinte, quatorze et le point constituent ce qu'on appelle le repic.

— Dr. cout. Banlieue de cinq milles; étendue d'une juridiction qui renfermait cinq villages.

— Escr. La cinquième garde. Commencer de prime, et achever de quinte.

— Accès de toux violent ou prolongé ou qui revient tous les cinq jours. Quinte de toux. Il lui prend de temps en temps des quintes fâcheuses.

— Fig. et fam. Caprice, bizarrerie, mauvaise humeur qui prend tout d'un coup. Quelle quinte vous a pris? Cet homme est sujet à des quintes. Quand sa quinte le tient, quand sa quinte le prend, il est insupportable.

Vous trouverez partout d'agréables parleuses,
Mais si vous en cherchez qui soient silencieuses,
A moins que ce ne soit par *quinte* ou par humeur,
Vous chercherez longtemps, monsieur, sur mon hon-
(Destouches.) [neur.

— Manég. Mouvement désordonné que fait le cheval sous le cavalier, et dans lequel il s'arrête tout court. Ce cheval fait une quinte.

— adj. f. Pathol. Se dit d'une fièvre qui revient tous les jours. La fièvre quinte est assez rare. On dit souvent *fièvre quintane*.

QUINTÉ, ÉE. part. pass. du v. Quinter. S'empl. adjectiv. Or, argent quinté.

— *Quinté par*. Cette vaisselle d'or a été quintée par l'orfèvre.

QUINTE-CURCE (Quintus Curtius Rufus ou). Célèbre historien latin, que les uns font vivre dans le Ier siècle après J.-C., et d'autres dans le IIe, est auteur de l'*Histoire d'Alexandre le Grand*, roman historique et peu digne de foi. Sa diction est pure et élégante; ses descriptions sont poétiques et agréables, et quelques-unes de ses harangues sont des chefs-d'œuvre. On y remarque l'absence de toute critique, et de grandes erreurs de chronologie et de géographie.

— Les vieux professeurs de latinité, dit Domergue, font sentir l'u dans Quinte-Curce et Quintilien; mais ces mots étant devenus familiers, il vaut mieux les prononcer à la française, *Keinte-Curce*.

QUINTEFEUILLE. s. f. (ét. lat., *quinque*, cinq; *folium*, feuille, parce qu'elle a cinq feuilles sur un même pétiole, rangées en forme de main ouverte). Bot. Nom vulgaire d'une espèce de potentille. La *quintefeuille* étend ses pétales d'or, et en forme comme une petite tente pour se mettre à couvert de la pluie; mais, après l'orage, elle replie ses voiles, et regarde le ciel. (A. Martin.)

— Blas. Fleur de pervenche. Vergy porte de gueules à trois quintefeuilles percées d'or.

QUINTEL. s. m. Agric. Nom qu'on donne, dans le département de Lot-et-Garonne, à un tas de dix gerbes de blé. [illegible]

[illegible] pour Lest.

— Chez les Bas-Bretons, Bagage permis à un marin.

QUINTER. v. a. 1re conj. (rad. *quint*). Dr. cout. Faire cinq parts d'un héritage, afin de disposer d'un cinquième. On ne pouvait quinter ses biens qu'une fois.

— Législ. étrang. *Quinter l'or, l'argent*. Le marquer après avoir payé le quint au roi.

— Orfèvr. Marquer après l'essai.

— v. n. Mus. Procéder par quintes dans le contre-point ou déchant.

— SE QUINTER. v. pron. Dr. cout. Être partagé en cinq. Les biens ne pouvaient se quinter qu'une fois.

— Être marqué après avoir payé le cinquième au roi. L'or et l'argent devaient se quinter.

QUINTERAGE. s. m. Anc. cout. Bien dont le [illegible]

fermier devait le cinquième des produits au propriétaire.

QUINTERON, ONNE. s. Ethnogr. Descendant d'une quarteronne et d'un blanc, d'une blanche et d'un quarteron.

QUINTESSENCE. s. f. (pr. *kein-tes-san-ce*; ét. lat., *quinta*, cinquième; *essentia*, essence. On écrivait autrefois *quinte essence* et *quinte-essence*. Joubert a dit, les *quintes essences*). Anc. philos. La substance éthérée, que l'on regardait comme le cinquième des éléments essentiels, et le plus subtil de tous.

— Par extens. Sachez que la *quintessence* est le cinquième être de quelque chose que ce soit ayant forme et figure, et l'esprit le plus subtil tiré du corps qui le renfermait comme d'une matière trop grossière, et dégagé de la surabondance des quatre éléments par la plus subtile et la dernière distillation. (Secr. de la nature.)

— Les anciens, qui ne connaissaient rien de réel qui ne fût un corps, voulaient néanmoins que l'âme de l'homme fût d'un cinquième élément et d'une espèce de quintessence sans nom, inconnue ici-bas, indivisible et immuable, toute céleste et toute divine.

— Alchim. *Quintessence des éléments*. Le mercure philosophal. ‖ *L'esprit de notre quintessence*. La magnésie.

— Partie la plus subtile de certains corps. Quintessence d'absinthe.

— On désignait également sous ce nom Les matériaux les plus volatils des corps que l'on regardait comme les plus exquis.

— Les charlatans vendent des liqueurs qu'ils appellent *essences* et *quintessences*, auxquelles ils attribuent des propriétés merveilleuses.

— Pharm. Alcool chargé de quelque principe médicamenteux.

— Fig. Ce qu'il y a de principal, de plus fin, de plus caché dans une affaire, dans un discours, dans un livre. Tirer la quintessence d'un ouvrage. Pour avoir la *quintessence* des vérités, nous avons analysé, subtilisé la vérité même. (Boiste.)

— Ce qu'il y a de meilleur, d'excellent, de parfait. Les gens d'esprit et de sens sont la *quintessence* du genre humain. (Frédéric.)

— Tout le profit qu'on peut tirer d'une affaire d'intérêt, d'une charge, d'une entreprise, d'une terre à ferme. Tirer toute la quintessence d'une ferme.

Qui de trente procès en perd vingt-cinq par an,
Sait tirer du métier toute la *quintessence*. (Regnard.)

— Régnier a dit: *tirer un homme en quintessence*, pour l'épuiser, le consumer, en tirer toute la substance, la réduire à rien.

— On l'a aussi employé en mauvaise part. On dit que depuis peu de temps on a commencé à voir une nouvelle sorte de cette maladie, qui en est comme la *quinte essence*, laquelle est du tout incurable. (H. Est.)

QUINTESSENCIÉ, ÉE. part. pass. du v. Quintessencier. (pr. *kein-tes-san-cié*). S'empl. adjectiv. Raisonnement quintessentié. Style, pensée, doctrine, politique, hypocrisie, logique, idéologie, etc., quintessentiés. Il est trop subtil et trop *quintessentié*. (Balz.) Pensées fausses et *quintessenciées*. (Journal de l'Empire.) Il débite gravement ses pensées *quintessenciées* et ses raisonnements sophistiques. (La Bruy.)

— Voici quelques exemples de pensées quintessenciées. Remettre la vie dans l'âme; mettre du chagrin dans la vie. (Mlle de l'Espinasse.) La sensibilité, espèce d'odorat d'une finesse exquise, va chercher profondément dans la substance de ce qui l'entoure, des émotions. (D'Alembert.)

— *Quintessencié par*. Phrases quintessenciées par un auteur en vogue.

QUINTESSENCIER. v. a. 1re conj. (pr. *kein-tes-san-cié*). Ce verbe double l'i dans toutes les personnes dont la terminaison commence par un *i*. *Je quintessencie, nous quintessencions, vous quintessenciez. Je quintessenciais, nous quintessenciions, vous quintessenciiez. Quintessencie, quintessencions, quintessenciez. Que je quintessencie, que nous quintessenciions, que vous quintessenciiez, qu'ils quintessencient*. Raffiner, subtiliser. Il ne faut pas quintessencier les choses.

— Tirer la quintessence de quelque chose. Se dit au propre des sucs, mais plus ordinairement au figuré des formes, des affaires, etc.

— *Quintessencier un livre*. En rapporter la substance, en extraire l'esprit. Si un livre con[illegible] quintessencier, et nous en distiller le poison? (Trév.)

— Absol. A l'origine du monde et du langage, l'on *quintessenciait* moins qu'aujourd'hui. (Beausée.)

— SE QUINTESSENCIER. v. pron. Se dit des objets dont on peut tirer la quintessence. Cela peut se quintessencier.

— Être subtilisé, raffiné. Les pensées ne doivent pas se quintessencier.

QUINTESSENCIER. s. m. Se disait pour Qui cherche la quintessence ou la pierre philosophale. *Quintessenciers*, qui transformaient leurs espérances en rien. (Pasq.)

— Se disait pour Distillateur.

QUINTETTE. s. m. Mus. Morceau de musique composé pour cinq voix ou cinq instruments. Il est beaucoup plus usité maintenant que quintetto. Les quintettes de Boccherini, de Reicha. ‖ Les quintettes pour instruments à cordes sont d'ordinaire écrits pour deux violons, deux alto et un violoncelle, ou bien pour deux violons, un alto et deux violoncelles. ‖ Les quintettes pour instruments à vent sont écrits pour flûtes, hautbois, clarinette, cor et basson.

QUINTETTO. s. m. (pr. *kuin-tet-to*; de l'ital. *quintetto*, dimin. de *quinque*). Mus. Morceau de musique à cinq parties, moins étendu que le quintette.

QUINTEUX, EUSE. adj. (pr. *kein-teu*; rad. *quinte*). Fantasque, qui est sujet à des quintes, à des fantaisies, à des caprices. C'est un homme extrêmement quinteux. Sa femme était quinteuse. C'est un esprit quinteux, une humeur quinteuse. Être quinteux comme une mule. Ayez de l'indulgence pour les femmes; la nature les condamne souvent à être *quinteuses*. (Boiste.)

— Qui s'écarte mal à propos du goût général, par une certaine révolution d'humeur ou de façon de penser.

— Se dit des choses. La vanité est tellement irritable et *quinteuse*, que souvent on la blesse en la voulant caresser. (Boiste.)

— Chass. *Chien quinteux*. Chien capricieux.

— Fauconn. *Oiseau quinteux*. Se dit d'un oiseau qui s'écarte trop.

— Manég. Se dit d'un cheval sujet à faire des quintes, d'un cheval rétif. Cheval quinteux. Jument quinteuse. La maudite bête qu'une mule *quinteuse*! (Brueys.)

— On peut le mettre avant son substantif, en consultant l'oreille et l'analogie. Un homme quinteux. Une femme quinteuse. Une humeur quinteuse. Cette quinteuse humeur.

— S'empl. substantiv. Quand je veux dire dire blanc, la *quinteuse* dit noir. (Boil.)

— Syn. comp. QUINTEUX. BIZARRE. FANTASQUE. CAPRICIEUX. BOURRU. V. BIZARRE.

QUINTICLAVE. s. m. (pr. *kuin-ti-cla-ve*). Mus. Partie mobile du cor qui sert à modifier les sons de cet instrument.

QUINTICOLORE. adj. des 2 g. (pr. *kuin-ti-co-lo-re*; ét. lat. *quintus*, cinquième; *color*, couleur). Didact. Qui est de cinq couleurs.

— Ornith. Se dit d'un oiseau dont le plumage est orné de cinq couleurs, comme la loxie quinticolore.

QUINTIDI. s. m. (pr. *kuin-ti-di*; ét. lat. *quintus*, cinquième; *dies*, jour). Le cinquième jour de la décade, dans le calendrier républicain.

QUINTIDODÉCAÈDRE. adj. des 2 g. (pr. *kuin-ti-do-dé-ca-è-dre*). Minér. Qui résulte de la combinaison de cinq dodécaèdres, comme la chaux carbonatée quintidodécaèdre.

QUINTIER. s. m. Anc. cout. Celui qui administre les biens d'une église ou d'un hôpital.

QUINTIFORME. adj. des 2 g. (pr. *kuin-ti-for-me*). Minér. Qui résulte de la combinaison de cinq formes différentes, comme la chaux carbonatée quintiforme.

QUINTIL, ILE. adj. (pr. *kuin-til*; du lat. *quintilis*, fait de *quintus*, cinquième). Astrol. Il n'est guère usité que dans cette locution, *Quintil aspect*, position de deux planètes éloignées l'une de l'autre de la cinquième partie du zodiaque, ou de soixante-douze degrés.

QUINTIL. s. m. Littér. Stance composée de cinq vers sur deux rimes. Dans le quintil, il doit y avoir nécessairement trois vers d'une même rime, entrecoupés par la seconde rime. Le quintil français fut inventé par Fontaine, contemporain de Dubellay, qui vivait sous Henri II.

QUINTILIEN (Marcus Fabius Quintilianus, ou). (pr. *kein-ti-lien*). Célèbre critique et rhéteur romain, né en Espagne, et suivant d'autres à Rome, l'an 42 de J.-C., mort l'an 120; fut le premier rhéteur qui tint école publique aux gages de l'État. Il a dû sa réputation à son excellent ouvrage intitulé: *Des institutions oratoires*, traité complet de rhétorique en douze livres.

QUINTILIEN. s. m. Hist. relig. Membre d'une secte qui apparut en Phrygie à la fin du IIe siècle, et qui reçut son nom de la prophétesse Quintilie. Les quintiliens voulaient que les femmes fussent admises dans le sacerdoce.

— Ant. rom. Nom des membres d'un des trois collèges des Luperques, ainsi nommés de leur premier chef, Sextus Quintilius.

QUINTILIS. s. m. (pr. *kuin-ti-liss*). Chron. Nom du mois de juillet [illegible] la réforme du calendrier par Jules César. On l'appelait ainsi, parce qu'il était le cinquième de l'ancienne année romaine, qui commençait à mars.

QUINTILLE. s. m. (pr. *kuin-ti-le*). Jeu de l'hombre à cinq joueurs.

QUINTIMÈTRE. s. m. (pr. *kuin-ti-mè-tre*). S'est dit quelquefois pour Cinquième du mètre.

QUINTIN. Géogr. Ch.-l. de cant., arrond. de Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord); 4,500 hab.

— Philol. La forêt de Quintin est célèbre dans la romancerie du XIIe siècle et du XIIIe. L'enchanteur Merlin y avait son tombeau, où il avait été renfermé par la fée Viviane, son élève. On y trouvait le Perron merveilleux, la Fontaine merveilleuse, etc.

QUINTIN. s. m. (pr. *kin-tin*; de la ville de Quintin). Comm. Toile fine et claire pour rabats et manchettes.

— Techn. Canevas à bluteau [illegible]

QUINTINE. s. f. Bot. Une des enveloppes de l'ovule végétale; elle commence par une sorte de boyau délié qui s'organise au centre du tissu cellulaire de la quintine, quand elle existe, et qui tient par un bout au sommet du nucelle, par l'autre à la chalaze. Cette dernière adhérence se rompt ordinairement; la quintine se renfle en un sac pendant, dans lequel un fil délié descend du sommet de l'ovule, et porte à son extrémité un globule, qui est l'embryon naissant.

QUINTINIE (Jean de la). Célèbre agronome français, né en 1626, mort en 1686; a rendu à l'agriculture de grands services par ses découvertes et ses ouvrages. Il est le premier qui ait trouvé la méthode de bien tailler les arbres fruitiers et de les transplanter.

QUINTINISTE. s. m. Hist. relig. Membre d'une secte fondée au XVIe siècle par un tailleur nommé Jean Quintin, qui n'adoptait aucune forme particulière de culte. On les appelait aussi *les libertins*.

QUINTIOCTAÈDRE. adj. des 2 g. Minér. Qui offre la combinaison de cinq octaèdres différents, comme la baryte sulfatée quintioctaèdre.

QUINTISECTION. s. f. (pr. *kuin-tik-cek-ci-on*; ét. lat., *quintus*, cinquième; *sectio*, section). Division en cinq parties égales.

QUINTISTERNAL. adj. et s. m. (pr. *kuin-ti-ster-nal*). Anat. Se dit de la cinquième pièce osseuse du sternum. ‖ Pl., *quintisternaux*.

QUINTO. adv. lat. (pr. *kuin-to*). Cinquièmement. On l'emploie pour désigner le cinquième objet d'une série, 5°, quand on a commencé par *primo, secundo, tertio, quarto*.

QUINTOIER. v. n. 1re conj. Anc. cout. Disposer du quint d'un propre. ‖ Payer le quint en sus du cens.

QUINTUPLANT. part. prés. du v. Quintupler. Il est toujours invariable.

QUINTUPLANT, ANTE. adj. (pr. *kuin-tu-plan*). Minér. Se dit d'une variété dans le signe de laquelle un des exposants est répété cinq fois dans une série qui sans cela serait régulière, comme le feldspath quintuplant.

QUINTUPLE. adj. des 2 g. (pr. *kuin-tu-ple*; du lat. *quintuplex*). Qui vaut cinq fois autant. Vingt est quintuple de quatre.

— Bot. Se dit du stigmate, quand il se partage en cinq divisions, comme dans la campanule dorée.

— s. m. Nombre, quantité quintuple. Rendre le quintuple.

— Métrol. Monnaie d'or de Naples, qui vaut 64 fr. 95 cent.

QUINTUPLÉ, ÉE. part. pass. du v. Quintupler. S'empl. adjectiv. Nombre quintuplé. Somme quintuplée.

— Bot. Se dit des nervures des feuilles, lorsqu'un peu au-dessus de leur base elles produisent de chaque côté deux autres nervures, de sorte que l'on compte cinq de celles-ci près de la base.

— *Quintuplé par*. Nombre quintuplé par le calcul.

QUINTUPLER. v. a. 1re conj. (pr. *kuin-tu-plé*; rad. *quintuple*). Rendre cinq fois plus grand, multiplier un nombre par cinq. Quintupler un nombre. Quintupler une somme. Quintupler sa fortune.

— SE QUINTUPLER. v. pron. Être multiplié par cinq. Ce nombre doit se quintupler.

QUINTUPLIFORME. adj. des 2 g. (pr. *kuin-tu-pli-for-me*). Bot. Qui a l'apparence d'une partie quintuplée, comme les nervures de la fronde des fucus.

QUINTUPLINERVÉ, ÉE. adj. (pr. *kuin-tu-pli-ner-vé*). Bot. Se dit d'une feuille qui a des nervures quintuplées.

QUINTUS (de Smyrne). Poète grec qui, d'après certains historiens, vivait au Ier siècle de notre ère, et, suivant quelques autres, au Ve siècle, est l'auteur d'un poème contenant le récit de la guerre de Troie, depuis la mort d'Hector jusqu'à la prise de la ville. Ce poème fait suite à l'Iliade.

QUINUA ou QUINOA. s. m. Bot. Plante annuelle du Pérou, appartenant à la famille des arroches.

QUINZAIN. adj. invar. (rad. *quinze*). Se dit au jeu de paume [illegible] chacun quinze. Ils sont quinzain. Nous sommes quinzain. Quand les joueurs sont quinze à quinze, le marqueur dit: Quinzain.

— s. m. Métrol. Monnaie d'or française, qui valait 15 livres.

QUINZAINE. s. f. (pr. *kein-zè-ne*; rad. *quinze*). Nombre de quinze ou environ. Une quinzaine de francs suffira, suffiront pour la dépense. Une quinzaine de jours. Une quinzaine d'années.

— Absol. Une quinzaine de jours. Faire assigner quelqu'un à la quinzaine. Donner à quelqu'un terme de quinzaine. Les parties lui ont accordé quinzaine. La cause a été remise à quinzaine. Passer une quinzaine à la campagne. Revenir dans la quinzaine.

Au bout de quelque temps sa compagne revient.
La lice lui demande encore une quinzaine. (La Font.)

— *La quinzaine de Pâques*. Les quinze jours depuis le dimanche des Rameaux jusqu'à celui de Quasimodo inclusivement.

— On donne aussi ce nom à un ouvrage qui contient l'office de cette quinzaine.

QUINZE, adj. numér. des 2 g. (du lat. *quindecim*) Trois fois cinq, ou dix et cinq. Quinze hommes. Quinze jours. Quinze francs. Quinze cents francs. Quinze mille hommes. Après une relâche de *quinze* jours, nous quittâmes l'île de Saint-Pierre. (Chateaub.)

— On dit souvent *quinze cents*, pour Mille cinq cents.

— *Cela est quinze fois plus plaisant*. Cela est beaucoup plus plaisant.

— Quinzième. Nombre quinze. Numéro quinze. Chapitre quinze. Page quinze. Ligne quinze. Grégoire quinze. Louis quinze. ‖ Quand il s'agit de désigner l'ordre numérique des princes, on écrit plutôt, Grégoire XV, Louis XV.

— s. m. Le nombre quinze. Quinze multiplié par trois donne quarante-cinq.

— Quinzième jour d'une période. Être au quinze du mois. Partir le quinze. Être au quinze de sa maladie.

— Jeu de cartes où gagne celui des joueurs qui compte quinze par les points de ses cartes, ou qui approche le plus de ce nombre. Il se joue avec deux jeux de cartes entiers, disposés de manière que les piques et les trèfles sont réunis d'un côté, et les cœurs et les carreaux de l'autre. Tout l'art consiste à arriver au point de quinze. Au-dessus on crève et on perd sa mise; à égalité de points, la primanté décide entre les joueurs. Jouer au quinze.

— Au jeu de paume, un des quatre coups dont un jeu est composé. Gagner le premier quinze. Quinze et bisque.

— *Avoir quinze à trente*. Avoir quinze contre trente.

— *Donner quinze*. Donner l'avantage de quinze, à chaque jeu de la partie.

— *Demi-quinze*. L'avantage de quinze qu'on donne à prendre, de deux jeux l'un, dans tout le cours de la partie.

— Fig. et fam. *Avoir quinze sur la partie*. Avoir déjà quelque avantage dans l'affaire dont il s'agit.

— Fig. et fam. *Cet homme pourrait donner quinze et bisque à tel autre en telle chose*. Il lui est fort supérieur en telle chose.

— Prov. et par plaisanterie. *Celui-là en vaut quinze*. Cela est remarquable, cela est plaisant.

— On dit de celui qui est trompé par la confiance qu'il a en un autre, *qu'on lui fait passer quinze pour douze*.

QUINZE-CENT. s. m. Le XVIe siècle.

QUINZE-ÉPINES. s. m. Ichthyol. Espèce de gastré.

QUINZENIER. s. m. Anc. cout. Celui qui avait quatorze hommes sous ses ordres.

QUINZE-SEIZE. s. m. Comm. Étoffe de soie qui avait quinze seizièmes d'aunes de largeur.

QUINZE-VINGT. s. m. Pêch. Filet du col du boullier, dont les mailles ont environ six lignes d'ouverture en carré.

QUINZE-VINGTS. s. m. pl. (des mots fr. *quinze* et *vingt*, c'est-à-dire quinze fois vingt ou trois cents). Hôpital fondé à Paris par saint Louis, en 1254, pour trois cents gentilshommes qu'il avait ramenés de la terre sainte, et à qui les Sarrasins avaient, dit-on, crevé les yeux; c'est de ce nombre que vient le nom de cet hospice. D'autres prétendent qu'il fut fondé en 1260, pour trois cents pauvres aveugles mendiants. Six cents pensions ont été successivement créées en faveur d'aveugles externes. Pour être admis, soit aux places de membres aveugles, soit aux pensions, il faut être dans un état de cécité absolue et d'indigence constatée. Les choix se font parmi les aveugles de tous les départements du royaume. L'hôpital des Quinze-Vingts. L'administration des Quinze-Vingts.

— Fam. *Un quinze-vingts*. Un des aveugles reçus dans cet hospice.

— Régnier dit en parlant d'une nuit obscure: Argus pouvait passer pour un des *quinze-vingts*.

QUINZIÈME. adj. des 2 g. (pr. *kein-zi-è-me*; du lat. *quindecimus*). Se dit du nombre qui suit immédiatement le quatorzième. Le quinzième jour. Le quinzième mois. Le quinzième siècle. Le quinzième jour de la lune. Les comédies saintes étaient des espèces de farces sur des sujets de piété, qu'on représentait publiquement dans le *quinzième* et seizième siècle. (De Jaucourt.)

— *La quinzième partie*. Chaque partie d'un

— s. m. Le quinzième jour. Le quinzième de la lune. Le quinzième du mois. Le quinzième de la maladie.

— Quinzième partie ou portion d'une chose. Être dans une affaire pour un quinzième, pour trois quinzièmes.

— s. f. Mus. Double octave.

— s. des 2 g. Personne ou chose qui occupe le quinzième rang.

QUINZIÈMEMENT. adv. (pr. *kein-zi-è-me-man*). En quinzième lieu.

QUIO. s. m. Bot. Le piment à fruits longs.

QUIOCCOS. s. m. (pr. *ki-ok-koss*). Relat. Nom d'une idole des naturels de la Virginie.

QUIOQUIO. s. m. (pr. *ki-o-ki-o*). Sorte de beurre qu'on retire de l'amande contenue dans le fruit de l'avoira, espèce de palmier de Guinée.

QUIOSSAGE. s. m. Techn. Action de quiosser, de passer les cuirs par la quiosse.

QUIOSSE. s. f. (du lat. *cos*, pierre à aiguiser). Techn. Sorte de pierre avec laquelle on frotte le cuir pour en faire sortir les ordures.

QUIOSSÉ, ÉE. part. pass. du v. Quiosser. S'empl. adjectiv. Cuir quiossé.

QUIOSSER. v. a. 1re conj. Techn. Frotter le cuir à tour de bras avec la quiosse, afin d'en faire sortir les ordures et la chaux qui peuvent être restées du côté de la fleur, c'est-à-dire du côté où était le poil ou la laine.

— SE QUIOSSER. v. pron. Être frotté avec la quiosse. Ces peaux ne peuvent se quiosser maintenant.

QUIOULETTE. s. f. Pêch. Manche de filet qui termine l'espèce de parc appelé *pantenne* ou *paradière*.

QUIPO ou **QUIPU**. s. m. (du péruv. *quipu*, nœud ou nouer). Linguist. Système de cordes à nœuds en laine, disposées dans un ordre fixe, dont les Péruviens se servaient pour faire leurs comptes, pour transmettre, au moyen de signes conventionnels, les ordres les plus secrets, les plus intimes affections, et enfin pour établir des relations de toute espèce. Quelques peuplades de l'Amérique du Sud en font encore usage. La couleur ou le rang du cordon indiquait la nature des objets, et les nœuds en marquaient le nombre. Les quipos ont été employés aussi par les Caraïbes, les Mexicains et quelques peuples du Canada. Ils étaient en usage chez les Chinois avant l'invention de leur écriture.

QUIPOCAMAÏS. s. m. (pr. *ki-po-ka-ma-iss*). Relat. Dépositaire des lois chez les Incas.

QUIPOGRAPHIE. s. f. La connaissance des quipos, ou de l'ancienne écriture des Péruviens.

QUIPROQUO. s. m. (pr. *ki-pro-ko*; des mots lat. *qui pro quo*. Ce mot vient de la facilité avec laquelle on prenait une lettre pour une autre, un *i*, par exemple, pour un *e* ou un *o* dans les manuscrits et dans les premiers imprimés remplis d'abréviations. On a écrit longtemps *qui pro quo*). Fam. Méprise. Faire un quiproquo, un étrange quiproquo. Faire sans cesse des quiproquos. Beaucoup de gens sont morts par des quiproquos. Les *quiproquos* sont une source d'erreurs, et l'on ne saurait dire à combien d'événements ils ont donné lieu: ainsi que dans le commerce du monde, ils sont fréquents au théâtre qui en est l'image: c'est une des sources les plus ordinaires du comique. (Encycl. des G. du monde.)

Mettez de grâce un frein à votre vertigo.
Et n'allez pas ici faire de *quiproquo*. (Regn.)

— Emploi d'un mot pour un autre qui lui ressemble, comme atelier, râtelier.

— *Quid pro quo*. C'est ainsi que les médecins du XIIIe siècle et du XIVe intitulaient les chapitres où, au défaut de telle ou de telle drogue, ils en substituaient quelque autre équivalente en vertu. Et, comme il était aisé de se tromper en cela, et que souvent même il arrivait que les apothicaires, au lieu de drogues ordonnées qu'ils n'avaient pas, en substituaient d'autres moins bonnes de leur chef, on a dit de là *quid pro quo*, premièrement pour une méprise d'apothicaire, et ensuite pour quelque méprise que ce soit. *Quid pro quo*, c'est *aliquid pro aliquo*, quelque chose pour quelque chose, une chose pour une autre. On a depuis prononcé *quiproquo*, et il y a même longtemps que cette prononciation a prévalu.

— *Un quiproquo d'apothicaire*. Un médicament donné par méprise en place d'un autre. Les quiproquos d'apothicaire sont très-dangereux. Dieu nous garde d'un quiproquo d'apothicaire! ‖ On dit ordinairement *un quiproquo d'apothicaire*, parce qu'il arrive assez souvent que ces gens prennent une drogue pour l'autre, aux dépens de la bourse, et quelquefois de la vie du malade. ‖ Se dit, par extens., de toutes les fautes ou méprises qui se commettent en médecine, soit dans l'ordonnance, la préparation ou l'application des remèdes. Quiproquo de médecin, de chirurgien.

— On a écrit autrefois comme en latin, *quid pro quo*. Ah! mes fillettes, ne vous y fiez pas, ils vous tromperont, ils feront lire un *quid pro quo*. (Despér.)

— L'Académie écrit au pluriel des *quiproquo*. Mais ce mot n'ayant plus la forme ni la prononciation latine, est devenu tout à fait français, et conséquemment rien n'empêche d'écrire des *quiproquos*. C'est du reste l'usage adopté depuis longtemps.

— Syn. comp. QUIPROQUO. MALENTENDU. Le *malentendu* est une erreur qui a lieu entre les

point applicable à d'autres espèces d'erreurs. Une erreur de physique, une erreur de chronologie ne sont pas des malentendus. Le *quiproquo* est aussi une erreur qui a lieu dans le commerce de la vie. C'est la méprise d'une personne qui a donné, pris ou fait, ou dit une chose pour une autre.

QUIQUELIKIKE. s. m. Onomatopée du cri du coq, qui s'employait substantivement. Entendre le quiquelikike.

— Fig. Se disait d'un fat, d'un homme suffisant.

QUIQUERON. s. m. S'est dit pour Vidangeur.

QUIQUI. s. m. Mamm. Espèce de martre du Chili.

QUIRAT. s. m. Comm. Part que l'on a dans la propriété d'un navire.

— Métrol. Petit poids dont on se sert au Caire et dans le reste de l'Égypte.

QUIRATAIRE. s. m. Celui qui possède une part dans un navire.

QUIRÉE. s. f. Anc. art milit. Arme défensive, espèce de casaque de cuir.

QUIRIME. s. m. (pr. *kui-ri-me*). Pierre à laquelle on prêtait des vertus merveilleuses; celle, par exemple, de faire dire à un homme ce qu'il a dans l'esprit.

QUIRINAL. s. m. (pr. *kui-ri-nal*). Antiq. rom. Une des sept collines sur lesquelles Rome était bâtie. Romulus y avait un temple. C'est aujourd'hui *Monte Cavallo*.

QUIRINAL, ALE. adj. (pr. *kui-ri-nal*). Qui appartient au mont Quirinal.

— *Porte Quirinale*. Une des portes de Rome.

— *Flamine quirinal*. Prêtre de Quirinus.

QUIRINALES. s. f. pl. (pr. *kui-ri-na-le*). Fête en l'honneur de Quirinus, célébrée le 17 février.

QUIRINUS. (pr. *kui-ri-nuss*). Myth. rom. Nom sous lequel Romulus fut adoré après sa mort. C'était le nom d'un dieu sabin représenté sous la forme d'une pique (*quier* en sabin). On identifia Romulus à Quirinus, et l'on dit que Romulus avait été changé en ce dieu, lors du violent orage pendant lequel il disparut. ‖ Surnom de Mars chez les Latins, qui le représentaient sous la figure d'une pique ou d'une hache, en leur langue *quiris*. ‖ On donnait aussi ce nom à Jupiter et à Janus.

— s. m. Hortic. Variété de tulipe.

QUIRIS ou **QUIRITA**. (pr. *kui-riss* ou *kui-ri-ta*). Myth. Nom que les femmes mariées donnaient à Junon, lorsqu'elles se mettaient sous sa protection. Selon les uns, ce nom venait de ce qu'une des cérémonies du mariage consistait à piquer la nouvelle mariée avec une pique nommée quiris; selon les autres, ce nom lui venait de ce que tous les ans chaque curie préparait en son honneur les repas publics.

QUIRITAIRE. adj. m. (pr. *kui-ri-tè-re*). Antiq. rom. Se dit du propriétaire légitime, dont le droit était à l'abri de toute contestation. Justinien abolit la distinction qui existait entre les propriétaires quiritaires et les bonitaires.

QUIRITE. adj. f. (pr. *kui-ri-te*). Myth. rom. Surnom de Junon.

QUIRITE. s. m. (pr. *kui-ri-te*). Hist. rom. S'est dit primitivement des habitants de Cures. Après le traité conclu entre Romulus et Tatius, les habitants de Cures ayant été transférés à Rome, le nom de quirite devint commun aux deux peuples. ‖ Il ne se disait cependant que des citadins de Rome. Le nom de quirite donné à un guerrier était une mortelle injure. Les généraux ne l'employaient que lorsqu'ils voulaient dégrader ou licencier les soldats. Plus d'une fois les empereurs apaisèrent les séditions en donnant aux armées le nom de *quirites*, synonyme de notre mot *bourgeois* dans la bouche des militaires. ‖ *Droit des quirites*. Ancien droit romain. ‖ Droit de citoyen romain. Le droit des quirites est le droit civil propre du peuple romain.

QUIRIVEL. s. m. (pr. *ki-ri-vel*). Bot. Arbrisseau de Ceylan, dont on a fait un genre.

QUIRIZAO. s. m. (pr. *ki-ri-za-o*). Ornith. Le hocco noir de la Jamaïque.

QUIRLANDO. s. m. (pr. *kir-lan-do*). Relat. Espèce d'instrument à corde des nègres.

QUIROS (Pedro Fernandez de). Un des plus grands navigateurs des temps modernes, né en 1550, mort en 1614; servit dans la marine marchande dès sa plus tendre jeunesse, et s'y fit remarquer par son intrépidité peu commune. Nommé à la place de Mendana, qu'il avait accompagné dans sa deuxième expédition, il découvrit plusieurs des îles et des archipels de la Polynésie.

QUIRRITER. v. n. 1re conj. (pr. *kir-ri-té*; du lat. *quirritare*). Onomatopée qui peint le cri du porc. On trouve ce mot dans la Philomèle.

QUIS. s. m. (pr. *kiss*). Minér. Pyrite de cuivre.

— Nom que l'on donne, dans quelques cantons de la Normandie, à des pommes attaquées du ver et tombées de l'arbre avant leur maturité.

QUISANGO. (pr. *ki-san-go*). Myth. afric. Nom d'une idole des nègres, environnée d'une

de ces dents est placée la tête d'un prisonnier de guerre ou d'un esclave que l'on a égorgé en son honneur.

QUISCALE. s. m. Ornith. Genre d'oiseaux silvains d'Amérique, renfermant trois espèces.

QUISQUALE. s. f. (pr. *kis-koua-le*). Bot. Genre de plantes de la famille des thymélées. Il ne contient qu'une espèce dont les fruits sont très-estimés dans l'Inde comme vermifuges, et les fleurs regardées comme propres à amollir les duretés du ventre des enfants. Les feuilles ont la saveur piquante de celles du raifort et l'odeur nauséeuse de la pomme épineuse. On les mange crues.

QUISQUILIE. s. f. (pr. *kuiss-kui-li*). Bot. Nom de l'arbrisseau qui porte la graine de l'écarlate.

QUISSAC. (pr. *kui-sak*). Géogr. Ch.-l. de cant., arrond. de Nîmes (Gard); 1,600 hab.

QUITA (Dominique dos Reis). Poète portugais, né en 1728, mort en 1770; se fit connaître de bonne heure par des poésies pleines de talent. Sa meilleure tragédie est *Inès de Castro*, ses idylles sont regardées comme les modèles du genre bucolique.

QUITAINE. s. f. Se disait pour Quintaine.

QUITÈNE. s. m. Titre de l'empereur du Monomotapa.

QUITO. Géogr. Ville de Colombie, capitale de la république du Sud, et ch.-l. du département de l'Équateur, située au pied d'un volcan; ancienne capitale de la seconde monarchie péruvienne; 70,000 hab. Cette ville fut détruite de fond en comble, en 1755, par un tremblement de terre qui fit périr 40,000 hab. ‖ L'ancien royaume de Quito forme la république actuelle de l'Équateur presque tout entière.

QUITTANCE. s. f. (du bas lat. *acquietancia*). Écrit que l'on donne à quelqu'un, et par lequel on déclare qu'il a payé, acquitté quelque somme d'argent, quelque redevance, quelque droit, etc. Quittance générale. Quittance d'à-compte. Quittance finale. Quittance sous seing privé. Quittance par-devant notaire. Quittance sur papier timbré, sur papier libre. Quittance comptable. Donner quittance. Payer en deniers ou en quittance valable. Fournir une quittance. Compter sur quittance. Cela vaut quittance. Cela sert de quittance. J'ai reçu telle somme de Monsieur, dont quittance.

— *Quittance et reconnaissance de dot*. Déclaration par laquelle le mari reconnaît avoir reçu tout ou partie de la dot constituée à sa femme.

— *Quittance de finances*. Quittances des sommes qui étaient versées dans les coffres du roi, pour prix d'un office, d'une charge, d'une augmentation de gages, d'un domaine aliéné, etc.

— *Quittance comptable*. On appelait ainsi des quittances en parchemin, et par-devant notaires, qu'on fournissait aux receveurs et payeurs des droits du roi, et qu'ils devaient rapporter en rendant leurs comptes à la chambre.

— Il a été pris dans le sens d'Abandon. Depuis la *quittance* que l'empereur Justinien et les Ostrogoths firent de la Provence aux rois de France. (Fauchet.)

— Fig. *Donner quittance*. Tenir quitte, congédier, refuser les offres. Peu usité.

— Prov. *Les lunettes et les cheveux gris sont des quittances d'amour*. On ne doit plus songer à la galanterie quand on est vieux.

QUITTANCÉ, ÉE. part. pass. du v. Quittancer. S'empl. adjectiv. Contrat quittancé. Obligation quittancée.

— *Quittancé par*. Ce mémoire a été quittancé par le tribunal.

QUITTANCER. v. a. 1re conj. (rad. *quittance*). On met une cédille sous le *c* devant *o*, *a*. *Je quittance*, *nous quittançons*. *Je quittançais*, *tu quittançais*, etc. Décharger une obligation, un contrat, etc., en écrivant au dos, au bas ou à la marge, que le débiteur a payé tout ou partie de la somme qu'il devait. Quittancer un contrat, une obligation. Quittancer un mémoire d'ouvrages faits, de marchandises fournies.

— SE QUITTANCER. v. pron. Être quittancé. Cet acte doit se quittancer.

— Quand la quittance se donne séparément et non sur l'acte qui obligeait le débiteur, on dit simplement, *donner quittance*.

QUITTE. adj. des 2 g. (pr. *ki-te*; du lat. *quietus*, tranquille). Qui est libéré de ce qu'il devait, qui ne doit plus rien. Quand vous aurez payé, vous serez quitte. Quitte en payant. Reçu tant, payé tant, et partant quitte. Être quitte envers quelqu'un. Tenir quelqu'un quitte de ce qu'il pouvait devoir. Vendre un bien franc et quitte de toutes dettes et hypothèques. Après avoir joué deux heures, nous sommes sortis quittes.

— Dans les contrats de vente, le vendeur déclare ordinairement l'*héritage franc et quitte de toutes dettes et hypothèques*.

— Par extens. *Être quitte envers quelqu'un*. S'être acquitté envers lui de ce qu'exigeait la reconnaissance. Il m'avait rendu de grands services, mais je lui ai sauvé la vie, ne suis-je pas quitte envers lui?

— Ironiq. *Je l'en tiens quitte*. Je l'en dispense. Se dit en parlant de quelqu'un dont les services sont à charge ou suspects.

— Qui est délivré, débarrassé de quelque chose. Être quitte de la corvée, du complaisant

me donnait beaucoup de peine, m'en voilà quitte, j'en suis quitte. Désirer être quitte d'un procès, d'une affaire fâcheuse pour mille écus. Être quitte à bon marché d'une maladie. Au lieu de perdre sa place, il en a été quitte pour une réprimande. En être quitte pour la peur. Être quitte d'une maladie. Croyez-vous en être quitte pour dire que vous vous êtes trompé? Si vous saviez combien on est malheureux quand on a le cœur comme je l'ai, je suis assurée que vous auriez pitié de moi; mais je pense que vous n'en êtes pas quitte à meilleur marché, de la manière dont je vous connais. (Mme de Sév.)

— Il s'emploie quelquefois absol. dans le style fam. Quitte à être grondé. Eh bien! vous dites que j'aurai la fièvre, quitte pour l'avoir. Quitte à perdre mon procès. (Beaum.)

— Il s'emploie adverbialement dans les phrases suivantes: *Jouer à quitte ou à double*, *à quitte ou double*, et plus ordinairement, *jouer quitte ou double*, ou, absol. *quitte ou double*.

Jouer une dernière partie qui doit acquitter celui qui a perdu, ou doubler le gain de celui qui a déjà gagné.

— Fig. et fam. *Jouer à quitte ou à double*, *à quitte ou double*, et plus ordinairement *quitte ou double*. Risquer, hasarder tout, pour se tirer d'une mauvaise affaire. Le fanatisme qui soupire après une guerre de religion veut-il jouer la sienne à *quitte* ou double? (Boiste.)

— *Être quitte à quitte*, au jeu, dans les affaires, dans les comptes que l'on se rend les uns aux autres. Ne se devoir plus rien de part et d'autre. Nous voilà quitte à quitte. Nous sommes quitte à quitte.

Du soin de t'ennuyer, Paul assez bien s'acquitte,
En te lisant ses vers aussi bien que les miens :
Mon cher ami, lisons les tiens,
Et nous serons *quitte à quitte*. (***)

‖ On dit familièrement dans le même sens, *faisons quitte à quitte*, ou absol., *quitte à quitte*, et quelquefois proverb., *quitte à quitte et bons amis*. ‖ S'emploie aussi dans un sens un peu figuré, pour dire, Nous sommes bien égaux, nous ne devons rien l'un à l'autre, sur l'article de la préférence ou du mérite. L'un vaut l'autre, *quitte à quitte*. (Mol.)

— Fig. et fam. *Nous voilà quitte à quitte*. Se dit lorsqu'on a reçu quelque déplaisir de quelqu'un, et qu'on lui a rendu la pareille.

— Syn. comp. QUITTE. ACQUITTÉ. On s'est *acquitté* quand on a payé tout ce que l'on doit pour le moment; on est *quitte* quand on ne doit plus rien du tout. On a *acquitté* différents billets à terme, mais on n'est *quitte* que quand le dernier est payé.

QUITTÉ, ÉE. part. pass. du v. Quitter. S'empl. adjectiv. Lieu quitté. Maison quittée. Les choses ont souvent besoin d'être *quittées* pour être senties. (Volt.)

— *Quitté par*. Femme quittée par son mari.

QUITTEMENT, adv. (rad. *quitte*). Pal. S'emploie seulement pour exprimer que la chose qu'on vend, qu'on achète, dont on hérite, dont on compose, etc., est franche de toutes dettes, et il se joint toujours avec le mot *franchement*. On lui a vendu tel bien franchement et quittement. Il a vieilli.

QUITTEMENT, s. m. Anc. prat. Décharge. ‖ Délaissement, déguerpissement.

QUITTER, v. a. 1re conj. (pr. *ki-té*; du lat. barb. *quitare*, rendre quiet, tranquille). Laisser quelqu'un en quelque endroit, se séparer de lui. Venir de quitter quelqu'un. Quitter quelqu'un pour un moment. Quitter sa compagnie. Il est fâcheux de quitter ses amis, de quitter ce qu'on aime. Quitter père et mère. Quitter sa femme et ses enfants. Ne quitter quelqu'un ni jour ni nuit. Nous allons nous *quitter* pour si longtemps, qu'il ne faut pas nous *quitter* si vite. (J.-J. Rouss.) J'ai joui des derniers moments de sa gloire, et je ne l'ai *quitté* qu'après avoir vu sa liberté expirer dans la plaine de Chéronée. (Barthél.) Si Virginie avait eu de la vertu, elle n'aurait pas *quitté* sa propre mère et moi. (B. de St-P.) En finissant un bon livre, il semble que l'on *quitte* un ami. (Volt.)

— Se dit aussi des choses. Et c'est de lui, mon père, que je tiens les sentiments religieux qui ne m'ont jamais *quittée*. (Scribe.) Quand les vieux nous *quittent*, nous disons que c'est nous qui les *quittons*. (La Bruy.)

— *Quitter sa femme*. L'abandonner.

— *Son portrait ne me quitte pas*. Je le porte toujours sur moi.

— *Son image ne me quitte pas*. Son image est sans cesse présente à mon esprit.

— *Ce souvenir ne me quittera jamais*. Je me souviendrai toujours de cela.

— *La fortune l'a quitté*. Il a cessé d'être heureux.

— *Il vient un âge où nos facultés nous quittent l'une après l'autre*. Il vient un âge où nos facultés s'affaiblissent, s'anéantissent successivement.

— *Quand l'âme quitte le corps*. Lorsque l'âme abandonne le corps, s'en sépare.

— Se retirer de quelque lieu. Quitter la maison où on logeait pour en prendre une autre. Quitter la maison pour quelques jours. Quitter Paris pour aller vivre en province. Quitter la cour pour vivre dans la retraite. Quitter son pays. Être contraint de quitter le pays pour quelque temps. Les ennemis ne purent jamais lui faire quitter son poste. J'ai *quitté* le haut Olympe [illegible] ... venaient en foule, *quittant* les gras pâturages, et ne pouvant trouver assez d'étables pour être mis à couvert. (Id.) Eschyle ayant *quitté* sa patrie sur la fin de sa vie, se rendit en Sicile. (Barth.) J'ai *quitté* ce matin Verdun, jolie ville, agréable à d'autres yeux, et triste aux miens. (Senancour.) Enfin on lui amena l'infortuné Hunaud et sa femme, qu'il avait épousée apparemment en *quittant* le monastère. (Anquet.) Le poulain reconnaît le pré qu'il a *quitté*, et demeure confus. (Florian.) Depuis que nous avions *quitté* les côtes de France, aucun événement n'avait marqué notre navigation. (Hennequin.)

Cérès avait *quitté* les champs de la Sicile,
Et les bords de Tyrèbe, et leur rive fertile. (Ducis.)

Les uns avaient *quitté* les rivages du Gange,
D'autres ceux de l'Indus. (Brébeuf.)

— Se dit des autres objets dont on s'éloigne. Beaux engins de mon pays, je ne vous aurais jamais *quittés*, si j'avais eu dans mon village une maîtresse comme Zoraïde. (B. de St-P.)

Jeune, beau, petit-maître, il court de fleurs en fleurs,
Prenant et *quittant* les plus belles. (Florian.)

— Il se dit aussi des choses dans le même sens. Après la mère et le fils, le fleuve dévora encore trois victimes, et ce fut tout; puis il retomba dans son lit aussi brusquement qu'il l'avait *quitté*. (Amiel.)

— *Quitter la chambre*. Sortir. Ce malade n'est pas encore assez bien pour quitter la chambre. Ne pas quitter la chambre.

— *Quitter le lit*. Se lever. Quitter le lit au point du jour. Depuis un mois, il n'a pas quitté le lit.

— *Quitter le grand chemin*. S'écarter, se détourner du grand chemin.

— Fig. *Quitter le droit chemin*. S'écarter de son devoir.

— Fig. *Quitter le barreau, le théâtre*. Renoncer à la profession d'avocat, de comédien.

— *Quitter le trône*. Abdiquer le pouvoir royal. Elle se rendit aussi illustre en *quittant* le trône. (Volt.) Dioclétien eut raison de refuser l'empire qu'il avait *quitté*. (Christine.)

— Prov. et pop. *Qui quitte sa place la perd*. Quand on a abandonné sa place, on n'y a plus de droit.

— *Quitter* se dit quelquefois en même temps des personnes et des choses. C'était donc pour acquérir des lumières si odieuses que j'avais *quitté* mon pays, mes parents. (Barth.) Mon pays, mes enfants, pour vous j'ai tout *quitté*. (Rac.)

Là, *quittant* ses foyers, ses amis, sa famille,
Le malheureux vieillard s'enfonce avec sa fille. (Del.)

— Abandonner une chose, y renoncer, s'en désister, cesser de s'y appliquer, de s'y adonner. Quitter un parti. Quitter le service militaire. Domestique qui quitte le service de son maître. Officier qui quitte le service. Quitter tout pour se donner à Dieu. Il faut tout quitter pour Dieu. Quitter la religion de ses pères. Quitter une charge, un emploi, une profession, un métier. Quitter le commerce. Quitter une entreprise, un dessein, un ouvrage. Quitter ses études. Quitter la chasse. Quitter le jeu. Quitter le vin. C'était le conseil de Dieu d'instruire les rois à ne point *quitter* son Église. (Boss.) Lorsque les nègres sont esclaves dans les pays étrangers, ils prennent aisément la religion de leurs maîtres, et la *quittent* avec la même facilité. (B. de St-P.) Nous n'avons fait que dégénérer misérablement, après que nous avons *quitté* l'état véritable de l'homme. (Volt.) O Israël! tu as donc quitté le Dieu qui t'a fait! tu as oublié le Dieu qui t'a créé! (La Harpe.) Quatre ans s'étaient écoulés à peine depuis qu'il avait *quitté* l'administration. (Fontanes.) Ce fut donc là que plusieurs, *quittant* leur travail, accoururent pour entendre la sainte doctrine. (Chateaub.) Les citoyens avaient *quitté* le soc pour l'épée. (Delille.) Les anciens philosophes eux-mêmes n'ont jamais *quitté* les délices d'Athènes. (Chateaub.)

Du Dieu que j'ai *quitté* l'importune mémoire
Jette encore en mon âme un reste de terreur. (Rac.)

Ce temple l'importune, et son impiété
Voudrait anéantir le Dieu qu'il a *quitté*. (Id.)

Il condamne en nous tout ce qu'il a *quitté*,
L'hymen, le nom de père et la société. (Voltaire.)

— Se dit de toutes les choses auxquelles on renonce, dont on s'éloigne. Nous apprendrons à mépriser ce que Madame a *quitté* sans peine, afin d'attacher toute notre estime à ce qu'elle a embrassé avec tant d'ardeur. (Boss.) Je n'annonçais aucun projet nouveau, je n'en avais pas; et maintenant j'ai tout *quitté*, me voici sur une terre étrangère. (Senancour.) Savoir *quitter* sa maîtresse ou modérer son ambition, sont deux ouvrages qui peuvent nous rendre justement contents de nous-mêmes. (St-Réal.)

La dame de ces biens, *quittant* d'un œil marri
La fortune ainsi répandue,
Va s'excuser à son mari,
En grand danger d'être battue. (La Font.)

— Laisser, interrompre pour quelque temps. Je quitterai tout pour vous servir. Faut-il *quitter* mes livres, mes études, mon ouvrage, cette ligne qui est commencée? (La Bruy.)

— *Quitter la partie*. Convenir que celui contre qui l'on joue a gagné.

— Fig. Se désister de quelque chose, y renoncer.

— Prov. *Qui quitte la partie la perd*. Celui qui quitte le jeu avant que la partie soit achevée [illegible] ... affaire ou un projet, on ne peut réussir.

— Prov. *Il n'en quittera rien que par le bon bout*. Se dit d'un homme obstinément attaché à une chose.

— *Quitter ses mauvaises habitudes*. Y renoncer, s'en défaire.

— *Quitter le commerce du monde*. Se priver du commerce du monde.

— *Quitter le monde*. Embrasser la vie religieuse. ‖ Aller vivre dans la retraite. Elle se prépare à *quitter* le monde. (Fléch.) Il faut *quitter* le monde, si on ne le peut quant au lieu et à la demeure, du moins par esprit et par l'affection du cœur. (Id.) Il est plus sûr de *quitter* le monde tout d'un coup que de vaincre tant de fois. (Id.) Ils font encore servir à mon bonheur le monde même que j'ai *quitté*. (B. de St-Pierre.)

— Fig. *Quitter la vie*. Mourir. Se repentir de ses fautes au moment de quitter la vie. On est dévot durant le tracas de cette vie, comment ne le serait-on pas au moment où il faut la *quitter*? (J.-J. Rouss.) ‖ On dit dans le même sens, *quitter la terre*. Tu as *quitté* la terre au moment où le crime allait l'envahir. (X. de Maistre.)

— Oter quelque chose de dessus soi, s'en dépouiller, s'en débarrasser. Quitter ses vêtements. Quitter sa robe. Quitter son épée. Quitter sa soutane. Quitter son habit pour être plus à son aise. Le crépuscule cède le monde à la nuit : négligemment vêtue d'un manteau brun, elle a *quitté* cette robe épaisse et noirâtre dont elle s'enveloppait pendant l'hiver. (Deleuze.)

— *Quitter sa peau*. Se dit d'un serpent qui a fait nouvelle peau.

— Fig. et fam. Se dit de quelqu'un qui a renoncé à ses vieilles habitudes, à son ancien caractère.

— Fig. *Quitter la robe, quitter l'épée, quitter la soutane, quitter le froc*. Renoncer à la profession de la robe, de l'épée, de l'état ecclésiastique, de la vie religieuse.

— *Cet arbre quitte ses feuilles*. Il se dépouille de ses feuilles.

— *Ces fruits quittent le noyau*. Le noyau s'en détache facilement.

— Lâcher, laisser aller. Se tenir attaché à un arbre, ne pas le quitter jusqu'à ce qu'on vienne nous secourir. Prendre quelqu'un aux cheveux et ne point vouloir le quitter. On ne peut jamais lui faire quitter prise.

— Cesser de tenir entre ses mains. Hélène n'avait point *quitté* sa belle quenouille chargée d'une laine teinte de pourpre. (Chateaub.)

— Fig. *Quitter prise*. Abandonner un dessein, s'en désister. Le moindre obstacle, la moindre résistance lui fait quitter prise.

— Ellipt. *C'est un homme qui ne quitte pas aisément, qui ne quitte jamais*. C'est un homme qui suit obstinément ce qu'il a commencé, qui n'y renonce jamais.

— Céder, délaisser. Quitter tous ses droits, toutes ses prétentions à quelqu'un. Vendre, quitter et délaisser à quelqu'un tous ses droits à un domaine. Quitter à quelqu'un tous les effets d'une succession. Quitter sa place à quelqu'un. J'aimerais mieux quitter que de disputer. Il n'en quitterait pas sa part à un autre; et absol., il n'en quitterait pas sa part. Je lui *quitterai* le champ. (Rabel.)

Qui n'eût ri? Quant à moi,
Je n'en eusse *quitté* ma part pour un empire. (La Fontaine.)

— Anc. prat. Transporter, aliéner.

— Fig. Si l'homme avoue l'ignorance des causes premières et des principes, qu'il me *quitte* hardiment tout le reste de sa science. (Mont.) L'expérience est proprement sur son fumier au sujet de la médecine, où la raison lui *quitte* toute la place. (Id.)

Si l'amour, dans tout son empire,
N'a rien qui ne *quitte* le prix
A celle pour qui je soupire. (Malh.)

— Laisser à quelqu'un une chose dont il veut s'emparer, cesser de lui résister pour conserver cette chose. Il ne se dit guère qu'avec le mot *place*. Il n'a *quitté* la place qu'à six cents hommes. (Volt.)

— Fam. *Je vous quitte la place*. Je vous laisse, je me retire. ‖ Fig. Je ne veux point contester, je vous cède mes prétentions. J'aimai mieux lui *quitter* la place, que de disputer davantage avec un homme si déraisonnable. (Lan.)

— *Il ne quitte rien du sien*. Se dit de celui qui renonce à une chose où il n'avait point de droit.

— Exempter, affranchir, tenir quitte. Quitter quelqu'un de tout ce qu'il doit. Quitter quelqu'un des intérêts et du principal. Valentinien accorda de les *quitter* du tribut de dix ans. (Fauchet.)

— Fam. *Je vous quitte de tous vos compliments, de tous vos remerciments*, etc. Je ne veux point de vos compliments, je n'ai que faire de vos remerciments, je vous en dispense. Je vous *quitte* d'honorer ma grande maternité. (Mme de Sévigné.)

Demeurez, mon cousin, vous avez compagnie :
Je vous *quitte* aujourd'hui de la cérémonie. (Desm.)

— Racine a employé ce mot dans Mithridate :

Ne perdez point le temps que vous laisse leur fuite,
A rendre à mon tombeau des soins dont je vous *quitte*.

Je vous quitte pour Je vous tiens quitte, je vous dispense, est une forme qui n'est ni très-[illegible] ... dans la bouche de Mithridate, il n'en exprime que mieux son mépris pour de vaines cérémonies funèbres.

— Absol. Comment me retirer décemment d'une maison dont la maîtresse elle-même m'a offert l'entrée, où elle m'accable de bontés? faut-il *quitter* impoliment, sans lui rien dire? (J.-J. Rouss.)

— v. n. A certains jeux de renvi, comme le brelan, Abandonner la vade qu'on a faite, plutôt que de vouloir tenir une nouvelle somme, dont un des joueurs a renvié. J'ai renvié de dix louis, je l'ai fait quitter. Il m'a fait va-tout, et j'ai quitté.

— SE QUITTER. v. pron. S'éloigner l'un de l'autre. Ne pouvoir se quitter. Se promettre de se revoir en se quittant. Se quitter bons amis.

— Fam. Être quitté. De bons amis se quittent difficilement. Un bon livre, un bon feu se quitte avec peine.

— *Se quitter soi-même*. Renoncer à soi.

— Syn. comp. QUITTER. ABANDONNER. En parlant des personnes, *abandonner* suppose un attachement ou une attache antérieure de la part de la personne qui abandonne, et quelque souffrance, quelque dommage de la part de celle qui est abandonnée. *Quitter* ne marque qu'une simple séparation. En parlant des choses, on *quitte* le jeu, lorsqu'on n'avait pour le jeu qu'un léger attachement, on *abandonne* le jeu, lorsqu'on l'aimait avec passion.

QUITTERIE. s. f. Il s'est dit, dans le langage familier, de l'action de se quitter.

— Mlle de Scudéry s'est servie de ce mot et du suivant dans une lettre à Bussy-Rabutin, en parlant de l'action des amants qui brisent leurs liens. Je suis aussi opiniâtre que vous sur le jugement des *quitteries*. Elles sont toujours suivies et accompagnées de mépris et d'outrage; et les *quitteurs* et les *quitteuses* ne laissent point leur amitié à la place de leur amour, ce qui serait toujours quelque consolation. J'en sais des abandonnées qui ne voudraient que cela, et qui ne le sauraient avoir.

QUITTEUR, EUSE. s. Celui, celle qui quitte, qui abandonne.

— S'est dit des amants qui rompent leurs liens. Ce mot ainsi que le précédent ne peuvent guère s'employer qu'en conversation, et tout au plus dans une lettre.

QUITUS. s. m. (pr. *kui-tuss*; du bas lat. *quitus*). Fin. Arrêté ou jugement définitif d'un compte, par lequel, après la correction, le comptable est déclaré quitte. C'est la cour des comptes qui seule a le droit de rendre les ordonnances de quitus, parce qu'elle est chargée de faire la vérification de toutes les comptabilités. Avoir le quitus d'une somme. Obtenir son quitus.

QUITY. s. m. Bot. Espèce de savonnier du Brésil, dont les fruits, mis dans l'eau, la rendent très-savonneuse, et propre aux lessives. On peut faire des colliers ou des chapelets avec sa noix, qui est dure et luisante.

QUITZALCOAT. Myth. amér. Nom que les Mexicains donnaient au dieu qui présidait au commerce.

QUI-VA-LA ou **QUI VA LA?** Cri d'une personne qui entend du bruit, et qui craint d'être surprise.

— Prov. et fig. *C'est un homme qui a toujours réponse à qui-va-là*. C'est un homme qui a réponse à tout, qu'aucune difficulté n'arrête.

— Prov. et fig. *Avoir réponse à tout, hormis à qui-va-là*. Être hors d'état de répondre à une objection à laquelle on devait s'attendre.

QUIVERASI. s. m. Relat. Jeûne solennel des Indiens au mois de février; il dure vingt-quatre heures, et tout ce temps, il est défendu de prendre aucune nourriture et même de dormir.

QUIVISIE. s. f. Genre de plantes de la famille des azédarachs, renfermant quatre espèces, toutes venant de l'île de France, où elles sont connues sous le nom de *bois de quivie*.

QUI-VIVE ou **QUI VIVE?** Art milit. Cri d'une sentinelle, d'une patrouille, etc., qui entend du bruit, qui aperçoit une personne ou une troupe. La sentinelle a crié qui-vive.

— Fig. et fam. On dit substantiv. *Être sur le qui-vive*. Être très-attentif à ce qui se passe. Toujours sur le *qui-vive*, et prompt à se soulever, l'amour-propre triomphe de tout, excepté de lui-même. (S. Dubay.) Dans la solitude, l'âme retrouve toute son irritable sensibilité, le désir y est aux écoutes; la crainte et l'espérance y sont sur le *qui-vive*, le moindre événement y fait époque. (Boiste.) ‖ *Se tenir sur le qui-vive*. Être sur ses gardes. Qui croit mourir se tient sur le *qui-vive*. (Lamotte.) ‖ Se dit aussi d'un homme inquiet et craintif, et d'un homme ombrageux et pointilleux. Être toujours sur le qui-vive. D'où vient que tu es si fort sur le *qui-vive*? (Mariv.)

— La cérémonie est un continuel *qui-vive*. (St-Evrem.)

QUIXOS-ET-MACAT. Géogr. Région de la Nouvelle-Grenade, ainsi nommée des peuplades indigènes qui forment presque toute sa population. 400 kilom. sur 200. Ch.-l. Macas en Sevilla-del-Oro.

QUOAILLE. s. f. (pr. *koa-ye*). Comm. Laine grossière de la queue des moutons.

QUOAILLER. v. n. 1re conj. (pr. *koa-yé*; [illegible] ... troisième personne du singulier et du pluriel: *Il quoaille, ils quoaillent*. Manég. Se dit d'un cheval qui remue perpétuellement la queue quand on le monte ou quand on le panse. Ce cheval a pris l'habitude de quoailler.

QUOCOLO. s. m. Minér. Pierre qui se convertit en verre par l'action d'un feu très-vif.

QUODLIBÉTAIRE. adj. f. (du lat. *quod*, ce que; *libet*, il plaît). Hist. littér. Ne s'emploie que dans cette locution, *Question quodlibétaire*, question minutieuse, sur laquelle on exerçait les jeunes étudiants en théologie, en philosophie et en médecine.

QUODLIBÉTAIRE ou **QUODLIBÉTIQUE.** s. f. Scolast. Thèse sur toutes les parties d'une science.

QUOGELO. s. m. Erpét. Lézard d'Afrique, à écailles très-pointues. On croit que ce prétendu lézard est le pangolin à longue queue.

QUOI. Pronom relat. ou conj. (du lat. *quid*,

quelle chose). Ce pronom tient quelquefois lieu du pronom relatif *lequel*, *laquelle*, tant au singulier qu'au pluriel, lorsqu'il est précédé d'une préposition. Il ne se dit que des choses. Ce sont choses à quoi vous ne prenez pas garde. Il n'y a rien sur quoi l'on ait tant disputé. C'était la seule chose à *quoi* ils distinguaient les catholiques des luthériens. (Volt.) Ce n'est pas le bonheur après *quoi* je soupire. (Mol.) Ce monarque doit s'occuper du détail en *quoi* consiste la liberté civile. (J.-J. Rouss.)

Ah ! combien ces moments, de *quoi* vous me flattez,
Alors pour mon supplice auraient d'éternités !
(Corneille.)

Voltaire a dit, à l'occasion de ces vers : « Remarquez qu'on ne peut pas dire : Ces moments *de quoi* vous me flattez ; cela n'est pas français ; il faut dire : Ces moments *dont* vous me flattez. »

— On peut dire également, *A quoi sert ? De quoi vous plaignez-vous ?* ou *Que sert ? Que vous plaignez-vous ?* A *quoi* servent des cérémonies et tout l'attirail lugubre qu'on fait paraître à un mourant dans ses derniers moments ? (Montesq.) De *quoi* nous a servi d'adorer la vertu ? (Volt.) Mais *que* sert un long règne, à moins qu'il ne soit beau ? (Boursault.)

— Absol. Quelle chose. Quoi de plus heureux que ce qui vous arrive ? Sur quoi en étiez-vous là ? De quoi est-il question ? Voilà de quoi je voulais vous parler. A quoi pensez-vous ? A quoi vous occupez-vous ? Il y a dans cette affaire je ne sais quoi que je n'entends pas. Dites-moi en quoi je puis vous servir. *Quoi* de plus grand que de voir l'homme tenir pour ainsi dire sans cesse son âme entre ses mains ? (Mass.) *Quoi* de plus doux en effet que de pouvoir compter qu'il n'est pas un moment dans la journée où des âmes affligées ne lèvent pour nous les mains au ciel, et ne bénissent le jour qui nous vit naître ? (Id.) Elle résolut de cultiver avec son esclave un petit coin de terre, afin de se procurer de *quoi* vivre. (B. de St-P.) Mais à *quoi* auraient abouti tant de qualités héroïques, si Dieu ne l'avait éclairé ? (Fléch.) Sur *quoi* prétendez-vous que Dieu doive se relâcher en votre faveur ? (Mass.) De *quoi* n'est pas capable un cœur que la jalousie noircit et envenime ? (Id.) De *quoi* n'est pas capable une amante insensée ! (Piron.) Les sentiers des méchants sont les ténèbres ; ils ne savent pas contre *quoi* ils se heurtent. (Genoude.) A *quoi* bon persister dans ses idées, lorsque tout change autour de nous ? (Gœthe.) Sans Dieu, sans l'âme immortelle, le plus habile philosophe ne peut nous dire à *quoi* est bon l'univers. (Boiste.)

— *Il a manqué à son ami, à son bienfaiteur, en quoi il est doublement coupable.* En cela il est doublement coupable.

— *C'est en quoi vous vous trompez.* C'est en cela que vous vous trompez.

— *Il n'y a pas de quoi me remercier.* Il n'y a pas un sujet suffisant de me faire des remercîments.

— *Donnez-moi de quoi écrire.* Donnez-moi ce qu'il faut pour écrire.

— *Nous avons de quoi vivre, de quoi nous amuser.* Nous avons ce qu'il faut pour vivre, pour nous amuser.

— Pop. *Avoir de quoi.* Avoir de l'argent, être dans l'aisance. C'est un homme qui a de quoi. Il est pauvre, et, jusqu'aux livres de son étude, il s'en passe, faute de *quoi*. (Ste-Beuve.)

Ami, dis-moi, que vaut-il mieux avoir
Beaucoup de bien ou beaucoup de savoir ?
— Je n'en sais rien ; mais les savants je voi
Faire la cour à ceux qui ont de *quoi*. (St-Gelais.)

— On dit aussi, *j'écrirais volontiers si j'avais de quoi*, c'est-à-dire, si j'avais de quoi écrire. On désire sans savoir *quoi*. (J.-J. Rouss.)

— La Boétie a employé *le de quoi* pour Action de posséder du bien. Les courtisans voient que rien ne rend les hommes sujets à la cruauté du tyran que les biens ; qu'il n'y a aucun crime envers lui digne de mort que le de *quoi*.

— Pal. *Quoi faisant, en quoi faisant.* En faisant laquelle chose. L'arrêt l'a condamné à payer et à vider ses mains, quoi faisant, il en sera valablement déchargé.

— *Je ne sais quoi*, ou substantiv. *un je ne sais quoi.* Se dit d'une qualité, d'un sentiment indéfinissable. Un je ne sais quoi, ce je ne sais quoi qui charme, qui séduit. Je ne sais quoi m'avertissait que je devais me défier de lui. Il trouvait je ne sais *quoi* de vain, de faible et de bas dans cette hauteur démesurée. (Fén.) Il (le corps) devient un je ne sais *quoi* qui n'a plus de nom dans aucune langue. (Boss.) La France [illegible] avec ce je ne sais quoi d'achevé que les malheurs ajoutent aux grandes vertus. (Id.) Il y a dans tous les arts un je ne sais *quoi* qu'il est bien difficile d'attraper. (Volt.) Il est des personnes à qui l'on ne résiste pas, et qui portent avec elles l'ascendant de je ne sais *quoi*. (Mme de Puysieux.) Je trouve je ne sais *quoi* d'aimable et d'attrayant dans cette sagesse qui me désole. (J.-J. Rouss.) Il y a je ne sais *quoi* de noble dans cette honnête simplicité. (Fléch.)

— Fam. *Comme quoi.* Comment. Prouvez-moi comme quoi il se trompe.

— *Quoi que.* Quelque chose que. Quoi qu'il en arrive. Quoi qu'il en soit. Quoi que vous fassiez. Quoi que vous disiez.

Quoi qu'on fasse
Rien ne change un tempérament. (La Fontaine.)

— *Quoi que ce soit, quoi que ce fût.* Quelque chose que ce soit, que ce fût. Il se met toujours au masculin singulier avec ou sans négation, et dans tous les rapports possibles. *Quoi* que ce puisse être, j'en tiendrai le secret. (Planche.) *Quoi* que ce soit qu'elle dise, elle ne me persuadera pas. (Gir.-Duviv.) Ceux qui ne s'occupent à *quoi* que ce soit me paraissent bien méprisables. (Id.) Quelque mérite que l'on ait, on ne peut, si l'on n'a ni bonheur ni protection, réussir à *quoi* que ce soit. (Gérard.) *Quoi* que ce soit qu'on veuille persuader, il faut avoir égard à la personne à qui on veut. (Pasc.)

— *Quoi qu'il en soit.* Quelque conclusion que l'on en tire. *Quoi* qu'il en soit, l'Écriture sainte nous enseigne tantôt que la gloire est le partage de l'humble de cœur, tantôt que l'humilité est un présage infaillible de la gloire qui la doit suivre. (Fléch.) *Quoi* qu'il en soit, le temps emporte jusqu'à la force et à la ferveur de la piété. (Id.) *Quoi* qu'il en soit, nous ne pouvons pas douter que les plantes de la lune ne portent des fleurs faites autrement que les nôtres, puisque leurs pétales sont des réverbères du soleil. (B. de St-P.)

Jamais un lourdaud, *quoi* qu'il fasse,
Ne saurait passer pour galant. (La Font.)

Quoi que vous présumiez de la voix populaire,
Par de secrets rayons le ciel parfois l'éclaire.
(Corneille.)

— *Quoi* s'emploie quelquefois comme exclamation, pour exprimer l'étonnement, l'indignation, etc. Quoi ! vous avez fait cette imprudence ! Quoi donc ! vous m'osez braver en face ! Mais *quoi !* oublié-je mon triste sujet ? et comment accordé-je ici le souvenir de ces joyeuses solennités avec cet appareil de cérémonies funèbres ? (Fléch.) *Quoi !* vos faveurs vous font des esclaves, et les bienfaits de Dieu ne lui feraient que des ingrats et des rebelles ! (Mass.) *Quoi !* le traître sur vo[illegible] porte ses mains hardies ! (Rac.) *Quoi !* déjà vo[illegible] foi s'affaiblit et s'étonne ! (Id.) *Quoi !* vous po[illegible] vous taire en ce péril extrême ! (Id.) Après avoir obtenu ce après quoi l'on avait soupiré le plus, on se dit : *Quoi !* c'est là le bonheur ! (Boiste.) *Quoi !* ce n'est que cela ! dit le désir satisfait. (Id.) *Quoi !* cousine, personne ne t'est venu rendre visite ? (Mol.)

Qu'elle vive ! mais *quoi !* peu jaloux de ma gloire,
Dois-je au superbe Achille accorder la victoire ?
(Racine.)

— On y ajoute quelquefois l'interjection *eh*. Eh quoi ! vous n'êtes pas encore parti ! Eh *quoi !* tandis que celui que son rang et sa naissance établissent dépositaire de l'autorité publique se renfermait dans l'enceinte d'un petit nombre de devoirs pieux et secrets, les soins publics seraient abandonnés, et les peuples seraient comme des brebis sans pasteur. (Mass.) Eh *quoi !* de votre erreur rien ne peut vous tirer ? (Rac.)

— Quoi peut se répéter.

Quoi ! pour noyer les Grecs et leurs mille vaisseaux,
Mer, tu n'ouvriras pas des abîmes nouveaux !
Quoi ! lorsque les chassant du port qui les recèle,
L'Aulide aura vomi leur flotte criminelle,
Les vents, les mêmes vents, si longtemps accusés,
Ne te couvriront pas de ses vaisseaux brisés !
(Racine.)

— Quoi se prend aussi substantiv. Les quand, les quoi. Les *quoi* pleuvent de tous côtés. (Volt.)

QUOIMEAU. s. m. Ornith. Nom vulgaire du petit butor.

QUOIMIO. s. m. Hortic. Variété de fraise.

QUOIQUE. Conj. (du lat. *quamquam*). Cette conjonction régit toujours le subjonctif. Encore que, bien que. Quoiqu'il soit pauvre, il est honnête homme. Il revint, quoiqu'il l'eût maltraité. Quoiqu'il relève de maladie, et qu'il soit encore très-faible, il a voulu se mettre en route. Arrêtons nos yeux sur un vieillard qui aurait blanchi dans les vanités de la terre, *quoique* l'on me montre ses cheveux gris, *quoique* l'on me compte ses longues années, je soutiens que sa vie ne peut être longue. (Boss.) *Quoique* Dieu et la nature aient fait tous les hommes égaux en les formant d'une même boue, la vanité humaine ne peut souffrir cette égalité. (Id.) *Quoiqu'il* n'y ait point devant Dieu de différence de personne ou de condition, l'Écriture nous enseigne pourtant qu'il a des soins particuliers de ceux qu'il porte sur son trône. (Fléch.) *Quoiqu'il* n'y ait rien de si naturel à l'homme que d'aimer et de connaître la vérité, il n'y a rien qu'il aime moins et qu'il cherche moins à connaître. (Id.) Le sang dont vous êtes sortis, *quoique* plus illustre aux yeux des hommes, ne coule-t-il pas de la même source empoisonnée qui a infecté tout le genre humain ? (Mass.) *Quoique* l'Évangile propose à tous la même [illegible] règles. (Id.)

Quoiqu'il vous reste à peine une faible lumière,
Mon âme chez les morts descendra la première.
(Racine.)

— On sous-entend quelquefois le verbe *être*. Quoique peu riche, il est généreux. Les nègres, *quoique* fort superstitieux, changent souvent de dieux et de religion. (B. de St-P.) *Quoique* très-malheureux, il est rare qu'on le soit assez pour ne pas pouvoir faire des heureux. (Boiste.)

Et les fils de ce roi,
Quoique nés de mon sang, sont étrangers pour moi.
(Racine.)

— *Quoi que* signifiant *Quelque chose que*, s'écrit en deux mots. *Quoi* que vous écriviez, évitez la bassesse. (Boil.) *Quoi* qu'on dise, un ânon ne deviendra qu'un âne. (Greuzier.) V. QUOI.

— *Quoi que* paraît dur en vers. L'Académie l'a blâmé autrefois dans ce vers de Corneille : Et *quoi que* mon amour ait sur moi de pouvoir. Cette critique n'a pas empêché Voltaire de dire : *Quoi* que la voix du ciel ordonne de Séide. Boileau a dit aussi :

Sans la langue, en un mot, l'auteur le plus divin
Est toujours, *quoi* qu'il fasse, un méchant écrivain.
(Boileau.)

— *Quoique* ne s'unit pas ordinairement à des participes présents ou à des participes passés. Ainsi, au lieu de : Quoique n'ayant pu le voir, quoique accoutumés à commettre des excès, on dit mieux : Quoiqu'il n'ait pu le voir, quoiqu'ils soient accoutumés à commettre des excès.

— *Quoique* n'admet l'élision que devant *il*, *elle*, *on*, *un*. Quoiqu'il soit homme de bien, quoiqu'elle soit riche, quoiqu'on le sache, quoiqu'un homme m'en ait prévenu.

QUOJA. Géogr. Royaume de Guinée, sur la côte de Sierra-Leone ; 70 kilom. de long.

QUOLEM. s. m. Gramm. hébr. Un des points voyelles ; il vaut un *o* long.

QUOLIBET. s. m. (pr, *ko-li-bè* ; des mots lat. *quod libet*, ce qui plaît, tout ce qui vient à la bouche. Ce mot vient, dit-on, de la théologie scolastique, où l'on proposait des problèmes plus curieux qu'utiles, et qu'on appelait *quodlibétiques*. On était si persuadé que c'étaient autant d'impertinences, que l'on a retenu le mot *quolibet* pour signifier Quelque chose de sot et de ridicule). Façon de parler basse et triviale, qui renferme ordinairement une mauvaise plaisanterie. Les pointes, les équivoques, les trivialités, les turlupinades, les calembours, les jeux de mots de toute espèce, se confondent sous la dénomination de quolibets. Méchant quolibet. Quolibet des halles. Ne parler que par quolibets. Il croit dire de bons mots, mais il ne dit que des quolibets. Diseur, faiseur de quolibets. Les *quolibets* sont les bons mots du petit peuple et des mauvais plaisants. (Sall.) De *quolibets* d'amour votre tête est remplie. (Mol.)

Il ne vous dira point de ces *quolibets* fades
Qui ne sont de bons mots que pour les goûts malades.
(Boursault.)

— Il paraît que ce mot était encore nouveau du temps de La Bruyère, qui le met en italique. Cependant, dans l'*Amphitryon* de Molière, Mercure dit à Sosie :

Non, l'ami, ce n'est que pour rire,
Et répondre à tes *quolibets*.

— Depuis que notre langue est devenue raisonnable, elle hait encore plus les quolibets que les proverbes. Car enfin les proverbes sont des sentences où le vrai se trouve, et qui ont quelque chose de simple et de naturel, mais les quolibets ne sont à proprement parler que de misérables pointes, qui ne portent d'ordinaire sur rien. Ce sont des allusions grossières, froides, insipides. Telles sont les suivantes : Où est monsieur ? *Il est sur ses pieds, il est dans sa chemise.* Où avez-vous dîné ? *Sous le nez.* Brûlez votre chemise, et vous n'aurez pas de mal *dedans*, en parlant à une personne qui a mal aux dents. *La fortune lui a tourné le dos*, en parlant d'une personne contrefaite. Un capitaine, qui avait été barbier, partant pour aller au siége d'une ville, quelqu'un dit : Si l'on *rase* la ville, il pourra être employé avec succès.

— Lorsqu'il s'agit d'un quolibet ancien et déjà connu, il faut que l'emploi en soit ingénieux et extraordinaire, afin qu'il puisse faire en quelque sorte oublier sa trivialité. Nous citerons comme un quolibet placé avec esprit, quoique bas et trivial, celui qui se trouve dans le dernier vers du Songe de Patrix. *Je suis sur mon fumier comme toi sur le tien.*

QUOLIBÉTAIRE. adj. des 2 g. Qui est relatif au quolibet ; qui est subtil. On fait remonter l'origine de ce mot à la scolastique. Il est certain que dans les écoles de théologie, au moyen-âge, il se traitait des questions dites *quodlibétaires*, sorte de gymnastique pour l'esprit, qui soutenait à son choix le pour et le contre. On en vint à de telles subtilités, à des preuves si puériles de thèses si ridicules, que le mot quolibet n'a pas disparu avec les questions *quodlibétaires* ; il est resté frappé de flétrissure à peu près dans toutes ses acceptions. (Trav.)

QUOLIBÉTIER ou **QUOLIBÉTISTE.** s. m. Crit. Diseur de quolibets. *Quolibétier* a été employé par Racine. Ces deux mots sont peu usités.

QUOLIBÉTIQUE. adj. des 2 g. Crit. Fécond en quolibets. Mettre M. Descartes dans les enfers, tandis qu'il est au delà des cieux, n'est-ce pas, pour m'exprimer dans le style [illegible] *aberrare toto cœlo* ? (Daniel.)

QUONIN. Myth. chin. Divinité domestique des Chinois, à laquelle ils attribuaient le soin de ce qui concerne le ménage et les productions de la terre. On représente ordinairement à ses côtés deux enfants ; l'un a les mains jointes, et l'autre tient une coupe.

QUOQUARD. s. m. S'est dit pour Glorieux sans sujet.

QUOQUIUM. (pr. *ko-ku-iomm*). Myth. jap. Divinité japonaise de l'ordre des Camis et des Fotoques ; c'est le patron de la secte des Xintos.

QUOT. s. m. S'est dit pour Quotité.

— Anc. cout. *Droit de quot.* Taille imposée pour payer les [illegible] ou quotes des moissons et des vignes, à raison de la valeur des propriétés de chacun.

QUOTE. adj. (du lat. *quotus*, combien). Il ne s'emploie plus que dans le substantif composé *quote-part*.

QUOTE-PART. s. f. (du lat. *quotus*, combien ; et du fr. *part*) Quotité numérique que chacun doit donner, soit en argent, soit en nature, pour sa part, dans la distribution faite entre plusieurs pour parvenir à une collecte, à un produit total. Devoir, payer tant pour sa quote-part. Il lui revient tant pour sa quote-part. Si nous voyons toutes ces *quotes-parts* exigées pour le maintien de la force publique se fondre entre les mains des concessionnaires qui les reçoivent. (Rayn.)

QUOTIDIEN, ENNE. adj. (du lat., *quot*, autant que ; *dies*, jour). De chaque jour. Il ne s'emploie guère que dans les expressions suivantes.

— *Journal quotidien, feuille quotidienne.* Journal, gazette qui paraît tous les jours.

— Pathol. *Fièvre quotidienne.* Fièvre qui revient tous les jours, à la même heure, avec la même durée et la même intensité. ‖ *Fièvre quotidienne double.* Celle dont les accès se reproduisent deux fois chaque jour. ‖ *Type quotidien.* Marche particulière à quelques fièvres intermittentes ou autres affections périodiques, dont les phénomènes se reproduisent chaque jour de la même manière.

— *Fig.* Soit au physique, soit au moral, vous devez un tribut *quotidien* à la douleur. (Boiste.) C'est ainsi que le pauvre homme défendait ses hyperboles *quotidiennes*. (Scarr.)

— Dans l'Oraison dominicale, *notre pain quotidien.* Notre nourriture de chaque jour. ‖ Ce qui suffit à nos besoins journaliers.

— Fig. et fam. *C'est son pain quotidien.* Se dit d'une chose qui est ordinaire à quelqu'un, dont il use tous les jours, qu'il fait tous les jours ou très-souvent. Il est méchant, la médisance est son pain quotidien. Les journaux sont, depuis six lustres, le pain *quotidien* des esprits. (Boiste.) C'est le pain *quotidien* de la pédanterie. (Régnier.)

— Prov. *Mieux vaut soupe quotidienne que grand gala dimanche, et jeûner la semaine.*

— Syn. comp. QUOTIDIEN, JOURNALIER, DIURNE. *Quotidien* diffère de *journalier* en ce que le premier revient chaque jour sans en occuper toute la durée. Ce qui est *journalier* se répète comme tous les jours et varie de même ; il peut en occuper ou ne pas en occuper toute la durée. Ce qui est *diurne* revient chaque jour et en occupe toute la durée. ‖ QUOTIDIEN, JOURNALIER. Ces deux mots ont, selon leur étymologie, la même signification, mais ils ne s'emploient pas indifféremment. On dit une *fièvre quotidienne* ; on dirait mal, une fièvre *journalière*. Il semble que notre pain *quotidien* soit un mot consacré dans l'Oraison dominicale ; notre pain de chaque jour n'est pas adopté. Pain *journalier* ne se dit pas mieux que fièvre *journalière* ; mais on dit le mouvement *journalier* du ciel, la révolution *journalière* du premier mobile, et non pas le mouvement *quotidien*, la révolution *quotidienne*. On dit aussi l'expérience *journalière*. Homme *journalier* et armes *journalières*, se disent, mais seulement au figuré.

QUOTIDIEN. s. m. S'est dit, dans certains chapitres, des distributions manuelles et des petits casuels.

QUOTIDIENNEMENT. adv. Tous les jours. Les religieux sont *quotidiennement* exhortés à bien faire et fuir péché. (Triomphe de la noble dame.)

QUOTIDIENNETÉ. s. f. Néol. État de ce qui se reproduit tous les jours. Quotidienneté d'un journal.

— État d'un acte, d'une habitude qui se renouvelle tous les jours.

QUOTIENT. s. m. (pr. *ko-sian* ; du lat. *quoties*, combien de fois). Arithm. Nombre qui résulte de la division d'un nombre par un autre. Il exprime combien de fois le dividende est contenu dans le diviseur. Le quotient du nombre douze divisé par trois est quatre ; et celui du même nombre divisé par quatre est trois. Quand le dividende ne contient pas un nombre de fois juste le diviseur, le quotient est dit alors fractionnaire. On conçoit que le quotient multiplié par le diviseur doit toujours reproduire le dividende.

QUOTITÉ. s. f. (du lat. *quoties*, combien de fois). Somme fixe à laquelle monte chaque quote-part. Payer sa quotité.

— *Impôt de quotité.* Celui [illegible] doit payer.

— Féod. *Quotité du cens.* Somme à laquelle montait le cens dû par un vassal à son seigneur. ‖ Se dit maintenant, en matière électorale, de la somme nécessaire pour exercer des droits politiques. La quotité du cens nécessaire pour être électeur, pour être éligible.

— Dr. *Légataire d'une quotité.* Celui auquel un défunt a légué un tiers, un quart, un dixième, en un mot, une partie aliquote de sa succession. ‖ *Quotité disponible* ou *portion disponible.* La portion de biens dont la loi permet de disposer par donation ou testament, dans certaines circonstances.

QUOTTEMENT. s. m. Techn. Action de quotter. ‖ Son effet.

QUOTTER. v. n. 1re conj. (du lat. *quot*, combien). Techn. Se dit de la position d'une dent de roue qui porte sur l'engrenage.

R, s. m. ou f. Le dix-huitième lettre de notre alphabet, et la quatorzième des consonnes. Cette lettre est du genre masculin, quand, d'après la nouvelle épellation, on prononce re. Elle est du féminin, au contraire, quand, d'après l'ancienne épellation, on prononce ère, prononciation qui, pour le dire en passant, ne rend nullement le son naturel de cette lettre.

— De tous les sons articulés, le R est celui qui se fait le plus sentir par la nature même de son articulation. Il faut observer, en effet, qu'elle n'est pas simple comme celle des autres consonnes, mais répétée plusieurs fois, et au moins triple. Vous faut-il, par exemple, proférer distinctement et dans sa plénitude cette syllabe *Re*, fort brève en apparence? Vous êtes obligé malgré vous de dire *Rrre*, et par conséquent de la multiplier. Le nombre même de cette multiplication est indéfini; il ne dépend pas de vous de la fixer. C'est l'effet de la qualité du mouvement dont la langue est pour lors agitée, du mouvement vibratif qui, une fois imprimé à un corps quelconque, le fait aller et venir, sans qu'on puisse déterminer le nombre des vibrations qu'il éprouvera. La consonne r est donc le signe représentatif d'une articulation linguale, qui est le résultat d'une vibration très-vive de la langue dans toute sa longueur. Elle [illegible] quides, parce qu'elle se lie aisément avec les consonnes muettes dans une même syllabe, comme on voit dans *branche*, *crainte*, *France*, *grandeur*, *travail*, etc.

L'r en sonnant approche, et, courant à ouïr[illegible],
Reproduit le bruit [illegible] du reptile rampant[illegible],
[illegible] rend, d'un seul trait, le [illegible] d'une [illegible],
Le cours d'un torrent, le fracas du tonnerre. (Pie.)

— Au jugement des hommes les plus compétents en pareille matière, le r est une des lettres les plus difficiles à prononcer. Les anciens appelaient le r une lettre canine, parce que les chiens semblent souvent la prononcer en grondant ou en aboyant.

— Le r orienté a la propriété d'ouvrir presque toutes les voyelles, et de communiquer le son ouvert à l'e et aux voyelles qui le représentent.

— Au commencement et au milieu des mots le r s'articule toujours, comme dans *redoutable*, *registre*, *métrologie*, *mère*, *perdre*, etc. Les liaisons de la lettre r sont presque toujours d'une extrême douceur; mais dans une foule de cas cette consonne ne se fait point sentir dans la prononciation.

— Le redoublement de la lettre r se fait toujours sentir dans la prononciation, et ce redoublement n'est pas sans agrément dans la conversation, outre qu'il contribue à la variété du langage: *irrégulier*, *irresponsable*, *irrévérence*, etc., excepté *irriter* et ses dérivés. ‖ Dans les noms propres on ne prononce ordinairement qu'un r. Cependant quelques personnes font sentir le redoublement dans *Burrhus*, *Pyrrha*, *Pyrrhus*, *pyrrhique*, mais non dans *Pyrrhon*, *pyrrhonisme*. ‖ Les mots isolés soumis au redoublement de la lettre r sont: 1° les futurs et les conditionnels des verbes *mourir*, *acquérir*, *requérir*, *courir* et ses dérivés; 2° les mots *aberration*, *concurrence*, *concurrent*, *occurrence*, *erroné*, *erreur*, *errant*, *horrifique*, *horreur*, *horrible*, *terreur*, *terrible*, *torrent*, *narration*, *errer*, *abhorrer*. Toutefois nous ferons remarquer que quelques-uns de ces mots n'admettent le redoublement que dans le discours soutenu.

— La lettre r s'articule à la fin des mots, [illegible] *amer*, *enfer*, *fer*, *hiver*, *cuiller*, *ver*, etc.; 2° dans les mots de plusieurs syllabes terminés en ier et en yer, tels que *bachelier*, *jardinier*, *chevalier*, *soulier*, *foyer*, *calendrier*, *premier*, *dernier*, etc.; 3° dans les mots en cher et en ger de plusieurs syllabes, comme [illegible], *boucher*, *bûcher*, *clocher*, *coucher*, *rocher*, *berger*, *danger*, *boulanger*, *horloger*, etc. ‖ Le r ne s'articule pas dans les noms propres français en ier et en yer, en cher et en ger, tels sont *Duvier*, *Fléchier*, *Gerbier*, *Normandier*, *Verdier*, *Viviers*, *Desrogers*, *Roger*, *Angers*, *Boucher*, *Roger*, *Béranger*. ‖ *Alger* se prononce aussi *Algé*, parce que ce nom nous est familier depuis longtemps. ‖ Le r se fait sentir dans les monosyllabes en ier, cher et ger, tels que *fier*, *fer*, *tiers*, *cher*, *Cher*, *Thiers*, *Ger*, *Cœur*. ‖ Il s'articule également dans *Esther*, *Fischer*, *Niger*, *Alger*, *Méger*.

— Toute autre terminaison que celle des infinitifs en er, des polysyllabes en ier, en cher et en ger, fait sentir le r, excepté *monsieur* et *messieurs*, qu'on prononce *mocieu*, *messieu*. ‖ Le r se perd aussi dans *gars*, qu'on prononce *gâ*.

— Dans le discours soutenu, et surtout dans les vers, le r final des infinitifs en er peut très-bien se lier avec la voyelle d'un mot suivant; l'e qui précède prend alors le son ouvert, comme dans, *Il faut respecter et chérir la vertu*, *il voulait aller attaquer l'ennemi*, qu'on prononce *il faut respecté-r-et chérir la vertu*, *il voulait allé-r-attaqué l'ennemi*. Dans la conversation ces sortes de liaisons seraient affectées et ridicules. ‖ Les adjectifs en er se liant à la voyelle d'un substantif suivant, d'après l'accord invariable de ces deux parties du discours, comme dans un *premier amour*, un *dernier adieu*, un *singulier événement*, un *entier abandon*, un *léger effort*. Il faut dire, même dans la conversation, un *premié-r-amour*, un *dernié-r-adieu*, un *singulié-r-événement*, un *entié-r-abandon*, un *légé-r-effort*. ‖ Quant aux substantifs, ils ne sont susceptibles d'aucune liaison avec un mot suivant. *L'étranger est en fuite*, *et le Juif est soumis*. (Rev.) *Le meunier à ces mots connaît son ignorance*. (La Font.) Il serait tout à fait ridicule de prononcer, *L'étrangé-r-est en fuite*, *le meunié-r-à ces mots*. Il faut dire, *l'étrangé est en fuite*. [illegible] plique à l'adjectif *meurtrier*, dans *ce lâche meurtrier abandonner ses frères*. (Rac.), parce que cet adjectif n'est pas suivi d'un substantif. ‖ Si l'on ajoute le s du pluriel aux adjectifs et autres équivalents, cette lettre suffisant à la liaison, le r devient muet. *De légers efforts*, *une première amie*, *une dernière engagement*, prononcez *légé-z-efforts*, *une premiè-z-amie*, etc.

— Rh n'a point d'autre articulation que celle du r simple: *rhume*, *rhumatisme*, *rhétorique*, *rhéteur*, *rhythme*, *rhubarbe*, etc.

— Cette lettre a donné lieu à une foule de jeux de mots. En voici un entre autres. Je suis bien enrhumée, disait une femme au marquis de Bièvre. — Ah! madame, c'est sûrement une r que vous vous donnez.

— Pris numéralement R valait à Rome 80; avec un trait au-dessus, il valait 80,000. Chez les Grecs R avec l'accent dessus valait 100, avec l'accent dessous, il valait 100,000.

— Dans le commerce, R s'emploie comme abréviation avec plusieurs significations différentes. R est pour *reçu*. R°, pour *recto*. ‖ Dans les ordonnances de médecin, ℞ signifie *recipe*, prenez.

— Liturg. ℟ est l'abréviation de *répons*.

— Sur les monnaies, la lettre R indique qu'elles ont été frappées à Orléans.

RA. s. m. Gramm. Nom d'une des consonnes fortes du [illegible]ième ordre, c'est-à-dire de l'ordre des semi-voyelles ou liquides, dans l'alphabet sanscrit, et qui correspond à notre r. ‖ C'est aussi la huitième lettre de l'alphabet arménien; la dixième de l'alphabet arabe, et la douzième de l'alphabet turc. ‖ Signe numérique de 200.

RA. s. m. Mus. milit. Onomatopée destinée à désigner les coups de baguettes donnés sur la caisse, de manière à former un roulement très-bref. Le pied gauche doit tomber avec le ra. (Compl. de l'Acad.)

RAAB. Géogr. Rivière de l'empire d'Autriche, qui prend sa source dans la Basse-Styrie et se jette dans le Danube. ‖ Comitat de Hongrie, entre ceux de Wieselbourg, d'Oedenbourg, d'Eisenbourg, de Westprim, de Presbourg et de Komorn. 77,000 hab. Sa capitale est Raab en [illegible] située à 60 kilom. de Presbourg; 16,000 hab.

RAAGDAER. s. m. Relat. Espèce de voyer en Perse. V. RADAR.

RAAGDAERIE. s. f. Relat. Droit qu'on paye en Perse pour être protégé sur les grands chemins.

RAAMIR. v. a. et n. 2° conj. Anc. cout. Racheter. ‖ Alléguer une excuse en justice.

RABAB. s. m. Musiq. Instrument de musique à cordes dont se servent les Arabes. On dit aussi *rebab*, et par corruption *rebec*.

RABÂCHAGE. s. m. Défaut des personnes qui reviennent sans cesse et sans nécessité sur ce qu'elles ont dit. Le vrai moyen d'éviter le *rabâchage*, c'est d'oublier le passé, pour ne s'occuper que du présent ou de l'avenir. (Boiste.)

— Redites fastidieuses. Tout ce qu'il dit n'est que du rabâchage, n'est qu'un rabâchage.

Un éternel rabâchage. Un insupportable rabâcharge.

RABACHE. s. f. Espèce de vêtement nommé plus tard *haut-de-chausses*. Vieux et inusité.

RABÂCHÉ, ÉE. part. pass. du v. Rabâcher. S'empl. adjectiv. Discours sans cesse rabâchés. Cette histoire m'a été rabâchée vingt fois.

RABÂCHER. v. n. 1re conj. (rad. *bas*; anciennement on écrivait *rabascher*, *rabaster*: proprement revenir en bas, ou du gr. [illegible], faire du bruit). Revenir souvent et inutilement sur ce qu'on a dit. Il ne fait que rabâcher. *Rabâcher* est le faible ordinaire des femmes d'un certain âge. (Sall.)

— S'emploie quelquefois activement. Rabâcher toujours les mêmes choses. Rabâcher cinquante fois la même chose.

— SE RABÂCHER. v. pron. Être rabâché. Les mêmes choses ne peuvent se rabâcher cinquante fois.

RABÂCHERIE. s. f. (rad. *rabâcher*). Discours, écrit plein d'inutilités et de répétitions fatigantes. Une rabâcherie continuelle. Ce ne sont que des rabâcheries. Cet homme est insupportable avec ses éternelles rabâcheries. Ce ne sont que des *rabâcheries* continuelles. (J.-J. Rouss.) Je me souviens d'avoir jadis rencontré sur mon chemin cette question de l'origine du mal, et de l'avoir effleurée : bon jeune homme et qui me paraissez bien né, vous n'aurez point lu ces *rabâcheries*; moi je les ai oubliées, et nous avons très-bien fait tous deux. (J.-J. Rouss.)

RABÂCHEUR, EUSE. s. Celui, celle qui rabâche. C'est un vieux rabâcheur. Un ennuyeux rabâcheur. Une insupportable rabâcheuse. On ose à Genève parler de patrie et de vertu, sans passer pour *rabâcheur*. (J.-J. Rouss.)

— adjectiv. La passion et l'erreur sont *rabâcheuses*; elles redisent la même chose depuis la création. (Boiste.) Omiss. de l'Académie et de Landais.

RABADIAUX. s. m. pl. Ornith. Nom sous lequel on désigne, en Flandre, les pinsons qu'on a privés de la vue, afin de les rendre chanteurs infatigables, lorsqu'on s'en sert comme appelants pour attirer dans les piéges les oiseaux sauvages de la même espèce.

RABAILLET. s. m. Ornith. Un des noms vulgaires de la crécerelle.

RABAIS. s. m. (pr. *ra-bè*; rad. *bas*). Diminution de prix et de valeur. Un grand rabais. Beaucoup de rabais. Il y aura bien du rabais. Un rabais considérable.

— Diminution de prix de toutes sortes de denrées et de marchandises. Vendre des marchandises au rabais. Donner, mettre une chose au rabais. Faire un rabais. Faire un rabais de tant. Obtenir un rabais. Livres vendus au rabais.

— Remise dont on convient pour payer une somme avant l'échéance du payement. Si vous voulez me faire un rabais, je vous payerai comptant.

— Admin. Mode d'adjudication qui a lieu lorsque le concours entre les soumissionnaires est ouvert sur la diminution de la mise à prix des ouvrages. Cette mise à prix peut être une somme d'argent sur une concession de tarif. Dans ce dernier cas, le rabais peut porter soit sur la durée, soit sur la quotité du tarif. Celui qui demande le moindre prix, tout en satisfaisant d'ailleurs aux garanties exigées par le cahier des charges, est déclaré adjudicataire. Adjudication d'une entreprise par voie de rabais. L'adjudication au rabais est très-usitée dans les ponts et chaussées.

— Fig. *Mettre au rabais.* Rabaisser une personne ou une chose, ne pas l'apprécier à sa juste valeur, en parler désavantageusement. Lorsqu'on met les places à l'enchère, on met l'honneur, la liberté, les vertus au *rabais*. (Boiste.) Il faut prendre cette exagération [illegible] que à son juste *rabais*. (St-Evrem.) S'il échappe à sa plume quelque terme trop affirmatif, il faut prendre mes expressions au *rabais*. (Id.)

— *Se donner au rabais.* Se prostituer. A mesure que les années d'une fille se multiplient, son mérite diminue, et elle est contrainte de se [illegible]

— Fig. *On adjuge ordinairement les corrections au rabais.* C'est-à-dire à celui qui rétablit d'autant mieux le sens de l'auteur qu'il change moins de lettres dans son texte.

— *Rabais des monnaies.* Diminution faite par le gouvernement sur la valeur pour laquelle la monnaie a cours. Les pièces de six francs et de trois livres ont subi un rabais.

— Loc. prov. *Il y a bien du chapitre à rabais*. Il y a bien à rabattre, il y a bien du mécompte.

RABAISSÉ, ÉE. part. pass. du v. Rabaisser. S'empl. adjectiv. Mérite trop rabaissé.

— *Rabaissé par.* Combien, avec tant de supériorité à tous égards, un homme est *rabaissé* par un moment de faiblesse! (J.-J. Rouss.)

— *Rabaissé vers.* Il est des âmes uniquement *rabaissées* vers les plaisirs terrestres, et qui se dissipent dans des jouissances corporelles. (Virey.)

RABAISSEMENT. s. m. (rad. *rabais*). Ce qui fait qu'une chose diminue de prix. Le rabaissement des monnaies. Le rabaissement de la contribution foncière. Peu usité dans ce sens.

— Fig. Action de rabaisser, d'humilier, de ravaler. Le rabaissement est injuste. Ils connaissent le mépris qu'on fait de ces choses, et l'état de *rabaissement* où l'on met les personnes. (Port-Royal.)

RABAISSER. v. a. 1re conj. Mettre plus bas, abaisser davantage, abaisser avec effort ou redoublement d'action. Rabaisser un tableau. Rabaisser une corniche. Rabaisser le fer de son ennemi. On *rabaisse* ce qui est beaucoup trop élevé. (Lav.)

— Diminuer. Rabaisser le prix. Rabaisser les tailles. Rabaisser le taux. Rabaisser les monnaies.

— Fig. Réprimer. Rabaisser l'orgueil. Rabaisser la vanité. Rabaisser les prétentions de quelqu'un. Platon *rabaissait* la vanité insensée d'Alcibiade. (Dac.)

— Déprécier, dénigrer, estimer au-dessous de la valeur. Rabaisser le mérite. Rabaisser les talents. En *rabaissant* ainsi ma réputation, il voulait, par l'éclat d'une vertu austère, s'ouvrir le chemin à la royauté. (Fén.) Il cherchait à *rabaisser* la générosité de ses ennemis. (Id.) Aurez-vous plus de mérite quand vous aurez *rabaissé* celui de vos rivaux? (Bell.)

> Détestant ses rigueurs, *rabaissant* ses attraits,
> Je dédais ses yeux de me tromper jamais. (Rac.)
>
> J'ai peut-être avec trop de chaleur
> *Rabaissé* ses présents et blâmé sa douleur. (Id.)

— Avilir, humilier, ravaler; placer quelqu'un au-dessous du rang qu'il doit occuper. L'égoïsme *rabaisse* l'homme. (Boiste.) Certaines gens qui, ne pouvant satisfaire leur ambition en se faisant grands, tâchent de satisfaire leur malignité en *rabaissant* ceux qui le sont. (Nic.) Le désir que nous faisons paraître de nous relever, nous *rabaisse* aux yeux des autres. (Id.) L'envie ne pouvant s'élever jusqu'au mérite, pour s'égaler à lui, tâche de le *rabaisser*. (Boil.)

> En plaçant un pupitre on croit nous *rabaisser*;
> Mon bras seul sans latin saura le renverser. (Boil.)
>
> Vous avez vu cent fois nos soldats en courroux
> Porter en murmurant leurs aigles devant vous,
> Honteux de *rabaisser*, par cet indigne usage,
> Les héros dont encor elles portent l'image. (Rac.)

— *Rabaisser la voix.* Élever moins la voix, parler moins haut. Rabaissez un peu votre voix, vous pourriez incommoder le malade.

— Prov. et fig. *Rabaisser le caquet de quelqu'un, à quelqu'un.* Confondre par ses paroles, faire taire par autorité une personne qui parle mal à propos ou insolemment. ‖ On dit à peu près dans le même sens, *Rabaisser le ton de quelqu'un, faire rabaisser le ton à quelqu'un.* Il parle un peu trop insolemment, je lui ferai bien rabaisser le ton.

— *Rabaisser son vol.* Voler plus bas. Cet oiseau a rabaissé son vol.

— Jard. Diminuer la longueur d'un arbre, d'une branche.

— Rel. Couper, du côté de la gouttière, les cartons de la couverture d'un livre.

— Manég. *Rabaisser les hanches du cheval.* Asseoir un cheval disposé à s'élever sur les jarrets, ou à marcher et à travailler sur les épaules.

— SE RABAISSER. v. pron. Être rabaissé, pouvoir être rabaissé. Ce tableau, cette corniche ne peut se rabaisser davantage.

— Fig. S'abaisser, s'humilier. En voulant s'élever souvent on se *rabaisse*. (Boiste.) Personne n'a mieux pratiqué que vous cet art obligeant, qui fait qu'on se *rabaisse* sans se dégrader, et qui accorde si heureusement la liberté avec le respect. (Fléch.)

— S'abaisser, s'humilier réciproquement. Des amis, des amants, des époux se *rabaissent* en se plaignant l'un de l'autre. (Boiste.)

— Manég. *Se rabaisser* se dit du cheval qui n'a pas assez de force pour continuer ses courbettes aussi élevées qu'il les a commencées.

RABAN. s. m. Mar. Bouts de cordage de différentes espèces et de différentes longueurs, employés à faire divers amarrages. ‖ *Rabans de faux, d'envergure, de têtière.* Ceux qui servent à attacher par plusieurs points le côté d'une voile à la vergue qui doit la porter. ‖ *Rabans d'empointure.* Ceux qui lient les coins supérieurs d'une voile à sa vergue. ‖ *Rabans d'empointure de ris.* Ceux qu'on attache aux pattes [illegible] que les points latéraux d'une voile. ‖ *Rabans de sabord.* Ceux qui servent à maintenir fermés les mantelets de sabord. ‖ *Raban de hamac.* Cordage avec lequel on lie un hamac détendu, dans le sens de sa longueur. ‖ *Rabans de volée.* Ceux qui tiennent fixée contre la muraille intérieure d'un bâtiment la volée des canons qui sont à la serre. ‖ *Rabans de ferlage.* Larges tresses plates d'un fil caret, avec lesquels on serre étroitement sur une vergue tous les plis d'une voile retroussée. ‖ *Rabans des barres du cabestan.* Ceux qui par un gros temps servent à maintenir les barres en place lorsqu'elles sont montées. ‖ *Rabans de barres du gouvernail.* Ceux avec lesquels on fixe la roue tribord et bâbord.

— Pêch. Corde qu'on attache par une extrémité à la tête d'un filet dormant, et par l'autre à une pierre qu'on enfouit dans le sable.

RABAN MAUR (Rabanus Maurus). Moine savant et éclairé, puis archevêque de Mayence, ville où il était né vers 776, mort à Winfeld le 4 février 856. Il fut à la fois philosophe, astronome, orateur et poëte.

RABANA. s. f. Bot. Nom de la moutarde des champs, dans les Deux-Sèvres.

RABANEL. s. m. Bot. Nom donné à une espèce de sénevé.

RABANÉ, ÉE. part. pass. du v. Rabaner. S'emploie adjectiv. Voiles rabanées. Canons rabannés.

RABANER. v. a. 1re conj. Mar. Serrer avec un raban. ‖ Lier une voile sur sa vergue avec les rabans.

— Les dictionnaires ne sont pas d'accord sur l'orthographe de ce mot. Les uns l'écrivent *rabanner*; les autres *rabanter*; d'autres enfin *rabaner*. Cette dernière forme nous paraît préférable.

RABANISTE. s. m. Barbarisme forgé à plaisir par Boiste. V. RABATISTE.

RABANTÉ, ÉE. part. pass. du v. Rabanter. V. RABANÉ.

RABANTER. v. a. 1re conj. Mar. V. RABANER.

RABASTENS. Géogr. Ville de France (Hautes-Pyrénées), arrond. de Tarbes; 1874 hab. ‖ Ville de France (Tarn), sur le Tarn, arrond. de Gaillac; 6,966 hab.

RABAT. s. m. (pr. *ra-ba*). Partie de l'habillement des ecclésiastiques, consistant en un morceau de toile noire qui descend sur la poitrine, divisé en deux portions oblongues et bordées de blanc. Faiseuses de rabats. Grand, petit rabat. Empeser des rabats. Autrefois les gens de robe portaient des rabats. Les membres de certaines congrégations portent des rabats blancs.

> Le cœur d'un prêtre est toujours satisfait,
> Si les plaisirs que son rabat condamne
> Sont enlevés au séculier profane. (Voltaire.)
>
> En amour on est Achille,
> Quand on porte un *rabat*. (***)

— Anc. cost. Col de toile garni de dentelles, ou même sans garnitures, qui laissait le cou des hommes tout à fait à découvert.

— Anc. cout. *Rabat en issue de cour.* Droit que devait payer au greffe la partie qui comparaissait seulement à l'issue de l'audience, et qui demandait que le défaut prononcé contre elle fût rabattu.

— Chass. *Chasse au rabat.* Chasse où l'on va la nuit pousser le gibier, soit avec des chiens, soit à coups de pierres, pour rabattre le gibier, qu'on pousse du côté de grands filets qu'on a tendus entre des arbres.

— Cir. Morceau de grosse toile que le blanchisseur de cire place sur le tour ou tourillon de la grêloire, à quelque distance, afin de rabattre ce qui s'élève de la baignoire pendant que la grêloire tourne.

— Fauc. *Lâcher le rabat.* Lâcher l'autour après la première secousse.

— Fleur artif. Feuilles d'une fleur qui, tombant à côté des feuilles supérieures, forment comme une sorte de rabat. Les balsamines, les iris ont des rabats.

— Jeux. Bout du toit d'un jeu de longue paume, qui sert à rejeter la balle. Etre au rabat. Tenir le rabat. ‖ Par extens. Coup qui vient du rabat. Jouer le rabat. ‖ Au jeu de quilles, le coup que le joueur joue de l'endroit où sa boule s'est arrêtée. Se dit par opposition à *venue*. Faire deux quilles de venue et quatre de rabat.

— Luth. Pièce de peau triangulaire qui, dans les soufflets d'orgue, assemble les éclisses par leur bout étroit, les unes avec les autres.

— Techn. Sable argileux aggloméré en masses, et qui forme des bancs assez considérables aux environs des carrières de marbre de la Belgique. Cette matière est exploitée pour l'usage des marbriers, qui s'appliquent à dégrossir le marbre, après l'avoir dressé, et avant de le polir et de le lustrer.

RABAT. Géogr. Ville de l'empire du Maroc, vis-à-vis de Salé, avec un port sur l'Océan Atlantique; 25,000 âmes. On lui donne aussi le nom de *Nouveau-Salé*.

RABAT. 3e pers. sing. du prés. de l'indic. du v. Rabattre, et qui entre dans la formation des deux noms composés ci-après.

— RABAT-JOIE. s. m. Sujet de chagrin qui vient troubler l'état de joie où l'on était. Cette triste nouvelle fut un grand rabat-joie pour lui. Je suis affligée de cette néphrétique qui accable ce pauvre homme à tout moment; point de jours sûrs; c'est un *rabat-joie* continuel. (Mme de Sévigné.)

— Fam. Personne triste, ou ennemie de la joie des autres. C'est un rabat-joie. Ce sont des rabat-joie.

> Ah! voici *Rabat-joie*;
> Avec ses vérités il s'en va tout gâter. (Destouches.)

— adjectiv. *Rabat-joie.* Grondeur, sévère, rébarbatif, jaloux de la joie et du plaisir des autres. Un père rabat-joie. Merci à votre esprit maladif, *rabat-joie*. (Mont.) L'esprit de l'homme est *rabat-joie* et trouble-fête. (Charron.)

— Ce mot est familier dans toutes ses acceptions.

— RABAT-JOUR. s. m. Crépuscule du jour, soirée.

RABATEAU. s. m. Techn. Morceau de chapeau ou de cuir appliqué contre une meule, au-dessus de l'auge, pour empêcher l'eau de sauter au visage de l'ouvrier.

— Malgré M. Landais, qui veut qu'on écrive *rabat-eau* en deux mots, nous pensons qu'il vaut mieux écrire, avec l'Académie, *rabateau*, afin de pouvoir former régulièrement le pluriel *rabateaux*.

RABATH-AMMON. Géogr. anc. Ville de Judée, ancienne capitale des Ammonites, à l'E. du Jourdain. Elle fut nommée plus tard *Philadelphie*.

RABATISTE. s. m. (rad. *rabat*). Celui qui porte le rabat.

— C'est à tort qu'on indique aussi *rabaniste*; ce mot ne répond à rien; c'est un véritable barbarisme.

RABATTAGE. s. m. Cout. Ce qu'on diminue sur le prix en faveur du prompt payement.

— Techn. Action de dégager la laine qu'on peigne des nœuds ou bourrons qu'elle peut avoir.

RABATTEMENT. s. m. (rad. *rabattre*). Vieux mot qui s'est dit pour Rabais, déduction.

— Anc. jurispr. *Rabattement de décret.* Droit que le parlement de Toulouse accordait, en certains cas, au débiteur dont les immeubles avaient été adjugés par décret : il pouvait les recouvrer, en remboursant à l'adjudicataire le prix, ainsi que les frais et loyaux coûts que celui-ci avait payés.

RABATTOIRE. s. m. Techn. Outil dont on se sert pour tailler les ardoises. ‖ Outil qu'on emploie pour rabattre les bords d'une pièce d'ouvrage quelconque.

— Boiste et Landais écrivent *rabattoir*.

RABATTRE. v. a. 4e conj. irrég. *Je rabats, tu rabats, il rabat, nous rabattons, vous rabattez, ils rabattent. Je rabattais. J'ai rabattu. Je rabattis, nous rabattîmes. Je rabattrai. Je rabattrais. Rabats, rabattons, rabattez. Que je rabatte. Que je rabattisse, que nous rabattissions. Rabattant. Rabattu.* Rabaisser, faire descendre. Rabattre ses cheveux sur son front. Le vent rabat la fumée.

— Diminuer, retrancher de la valeur d'une chose, et du prix qu'on en demande. Rabattre de son prix. Combien en voulez-vous rabattre? N'en rien rabattre. N'en pas rabattre un sou.

— Se dit au sens moral. Rabattre de l'estime qu'on avait pour quelqu'un. Il y a beaucoup à rabattre de ce qu'il dit. En rabattre moitié, de moitié, la moitié.

— Fam. *J'en rabats beaucoup.* Se dit d'une personne qui a donné lieu de l'estimer moins qu'on ne faisait auparavant.

— *N'en vouloir rien rabattre.* Ne rien vouloir diminuer de ses prétentions.

— Fig. Abaisser, réprimer. Rabattre l'orgueil, la hauteur, le ton, la fierté de quelqu'un.

— Manég. Le cavalier rabat l'impétuosité d'un cheval lorsqu'il parvient à le subjuguer.

— Aplatir. Rabattre les plis, les coutures d'un habit, d'une robe.

— Loc. prov. *Rabattre les coutures à quelqu'un.* Le frapper sur le dos ou sur les épaules.

— Fam. *Rabattre le caquet à quelqu'un, lui rabattre son caquet.* V. RABAISSER.

— Fig. et fam. *Rabattre les coups.* Adoucir, apaiser. Se dit des gens aigris les uns contre les autres. ‖ Se dit aussi des bons offices qu'on rend auprès d'un homme puissant à quelqu'un contre qui il était prévenu. Le ministre était fort irrité contre lui, et on a eu bien de la peine à *rabattre* les coups. (Acad.)

— Agric. *Rabattre les avoines.* Faire passer un rouleau sur les avoines déjà levées, pour aplanir la terre. ‖ *Rabattre les ornières, les sillons.* Les remplir de la terre qui s'est levée au bord. ‖ *Rabattre un arbre.* Le couper de manière qu'il ne soit plus aussi élevé. ‖ *Rabattre une branche.* Tailler plus court que de coutume. On se sert de cette expression lorsqu'il s'agit de couper les branches d'un arbre déjà vieux, que l'on se propose de rajeunir. ‖ *Rabattre les billons.* Aplanir les billons d'une terre labourée. ‖ *Rabattre la terre.* L'aplanir.

— Boutonn. Couper en biseau, avec une langue de serpent, la sertissure d'un bouton.

— Chass. *Rabattre le gibier.* Battre la campagne, pour rassembler le gibier dans l'endroit où sont les chasseurs.

[illegible]

— Escr. *Rabattre un coup.* Le détourner, le rompre en rabaissant le fer de son ennemi.

— Fil. d'or. Faire passer sur la rochette le fil d'or qui est sur la bobine.

— Jeux. *Rabattre à la longue paume.* Renvoyer la balle à la partie adverse, le plus près de terre qu'il est possible.

— Jurispr. *Rabattre un défaut.* Se dit lorsque à l'audience, le juge révoque le défaut qu'il avait donné contre une des parties, faute par elle d'avoir comparu.

— Manég. *Rabattre les courbettes.* Se dit du mouvement des courbettes où le cheval porte à terre ses deux pieds de derrière. Il rabat bien ou avec grâce, quand ses deux pieds de derrière portent à terre en même temps.

— Marbr. Dégrossir le marbre.

— Maréchal. Se dit de l'action du maréchal qui frappe sur le fer rouge qu'il forge. ‖ *Rabattre en premier.* Se dit lorsqu'il y a trois frappeurs à l'enclume. ‖ *Rabattre en second.* Se dit lorsqu'il y en a quatre. ‖ *Rabattre court.* Frapper le plus promptement possible après le premier frappeur.

— Orfèvr. Abaisser et rendre insensible les

côtes trop vives et trop marquées que le traçoir et le perçoir ont faites sur un champ, ce qui s'exécute avec un planoir.

— Serrur. Effacer à petits coups de marteau toutes les inégalités que les grands coups ont pu laisser.

— Tann. Mettre les peaux dans un plain-mort, de huit en huit jours, pour les ramollir.

— Teint. Corriger une couleur trop vive.

— RABATTRE. v. n. Quitter un chemin et se détourner tout d'un coup pour passer dans un autre. Rabattre à main droite. Il faut rabattre par tel endroit.

— v. pron. Etre rabattu, pouvoir être rabattu. Les coutures se rabattent avec un fer chaud.

— Se remettre dans un endroit, s'y retirer. Les perdrix se sont rabattues dans cette pièce de blé.

— Retomber. La fumée se rabat.

— Faire retomber. Un col de chemise qui se rabat sur les épaules.

— Quitter tout d'un coup la route qu'on tenait, pour se porter dans une autre. L'armée, après divers mouvements, se rabattit sur telle place.

— Fig. Changer tout à coup de propos. Après avoir parlé quelque temps de choses indifférentes, il se rabattit sur la politique.

— Se borner, se restreindre. Après avoir exigé telles et telles conditions, il se rabattit à demander simplement que.....

RABATTU, **UE**. part. pass. du v. Rabattre. S'empl. adjectiv. Plis rabattus. Coutures rabattues. Col rabattu. Sa fierté est un peu rabattue.

— *Rabattu par*. Cette suite des empires, à la considérer plus humainement, a de grandes utilités, principalement pour les princes, puisque l'arrogance, compagne ordinaire d'une condition si éminente, est si fortement *rabattue* par ce spectacle. (Boss.)

— Prov. *Tout compté, tout rabattu; tout bien compté et rabattu.* Tout bien examiné.

— Bot. *Rameaux rabattus*. Qui pendent vers la terre. ‖ *Feuilles rabattues*. Se dit des feuilles pennées dont le pétiole s'élève et les folioles s'abaissent en tournant sur elles-mêmes, de sorte que, quoique pendantes, elles s'appliquent par leur face supérieure. ‖ Se dit aussi des feuilles dont l'extrémité est tournée vers la terre.

— *Epée rabattue*. Epée qui n'a ni pointe ni tranchant.

— Jeux. *Dames rabattues*. Sorte de jeu qu'on joue sur le tablier d'un trictrac, avec les dés et les dames.

RABATTUE. s. f. Mar. Un des étages situés au-dessus du plat-bord d'un grand bâtiment. C'est à tort que Boiste écrit *rabatue*.

RABAUT (Jean-Paul, dit Rabaut de St-Etienne). Avocat, homme de lettres et ministre protestant, né à Nîmes, en avril 1743, mort sur l'échafaud le 5 décembre 1793.

RABBANISME. Hist. relig. Doctrine d'une partie des Juifs qui sont opposés aux Caraïtes. Les partisans du *rabbanisme* s'en tenaient à la tradition qui leur venait de leurs pères. (Compl. de l'Acad.)

RABBANISTE. s. m. Hist. relig. Se dit de ceux des Juifs qui ont adopté les traditions des pharisiens nommés *rabbanim*. Il ne faut pas confondre absolument les rabbanistes avec les rabbinistes.

RABBATH-MOAB. Géogr. anc. Capitale du pays des Moabites, à l'E. du lac Asphaltite.

RABBI. s. m. Hist. jud. Lorsque le mot *rabbin* précède immédiatement le nom d'un docteur juif, on supprime le *n* final, et l'on retranche aussi l'article. Je ne suis point du sentiment de *rabbi* Aben-Ezra sur ce mot du Pentateuque. On dit toujours dire *rabbi*, en adressant la parole à un rabbin. Que dites-vous, *rabbi*, de cette interprétation? (Acad.)

RABBIN. s. m. (de l'hébr. *rab*, maître; *rabbi*, mon maître; c'est une abréviation de *rabbinou*, notre maître). Titre des savants juifs, équivalent à celui de docteur, et qui ne se donnait qu'à l'homme vraiment versé dans l'Écriture et les lois des Juifs. Ce titre s'est donné plus tard à toute personne lettrée; mais on entend surtout par *rabbin* les écrivains juifs anciens [illegible] ont écrit sur des sujets de la religion juive.

— Aujourd'hui on appelle *rabbins*, les docteurs du culte judaïque placés à la tête des communautés; ils sont reconnus et institués par l'Etat, qui, en France et en Belgique, leur accorde un traitement. Leurs fonctions sont de prêcher, de bénir les mariages, etc.

— *Grand rabbin*. Le chef d'une synagogue ou d'un consistoire israélite.

RABBINAGE. s. m. Étude qu'on fait des livres des rabbins. C'est un homme qui passe sa vie dans le *rabbinage*. (Acad.) Ce mot ne se dit guère que par une sorte de dérision et de dénigrement.

RABBINAT. s. m. (pr. *ra-bi-na*; rad. *rabbin*). Dignité, fonctions de rabbin. En Allemagne, on n'admet au *rabbinat* que des hommes d'un savoir éprouvé. (Cat.es.) Il serait utile que les jeunes israélites qui se destinent au *rabbinat* publiassent des thèses sur la philologie et l'archéologie judaïques. (Id.)

RABBINIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient aux rabbins, qui est particulier aux rabbins. Caractères rabbiniques. Interprétation rabbinique. Ecoles rabbiniques. Langue rabbinique. Écriture rabbinique. Science rabbinique. Les Juifs écrivent quelquefois leur langue vulgaire en caractères *rabbiniques*. (Acad.) Quant au Coran, ce qui s'y trouve de saint et de juste est emprunté presque mot pour mot de nos livres sacrés, le reste est une compilation *rabbinique*. (Chateaub.)

— *Langue rabbinique*. La langue hébraïque moderne, dans laquelle ont écrit les rabbins d'Espagne, de Portugal, d'Italie et d'Allemagne. Les plus beaux monuments de la langue rabbinique sont la *Mischna* et les ouvrages de Maimonide. Les caractères employés pour l'écrire dérivent de l'ancien caractère hébreu. La langue rabbinique n'est autre chose que la langue arabe perfectionnée par les rabbins. Elle s'est formée dans les écoles d'Espagne où les rabbins, exilés par les Arabes de Babylone, siége d'écoles rabbiniques célèbres, trouvèrent ces derniers occupés de recherches sur la langue arabe. A leur exemple, ils voulurent aussi consacrer leurs soins à l'hébreu; mais l'ancienne langue de la Bible ne leur suffit plus, et ils l'enrichirent considérablement. La langue rabbinique fut bientôt cultivée en Espagne, en France, en Italie, en Portugal et en Allemagne.

— *Ecole rabbinique*. Ecole dont l'objet est de former les rabbins pour les sept circonscriptions de la France.

— Philol. *Caractères rabbiniques*. Dénomination donnée aux caractères ronds des Hébreux.

RABBINISME. s. m. Ensemble de la doctrine des rabbins, système religieux des rabbins. Un homme versé dans le rabbinisme.

RABBINISTE. s. m. Celui qui suit la doctrine des rabbins ou qui étudie leurs livres.

RABBOTH. s. m. Philol. sacr. Commentaire allégorique sur les cinq livres de Moïse.

RABDOCHLOÉ. s. f. Bot. V. RHABDOCHLOÉ.

RABDOÏDE. adj. des 2 g. (ét. gr., ῥάβδος, verge; εἶδος, forme). Anat. Qui ressemble à une verge ou baguette. Les anciens anatomistes avaient donné fort improprement ce nom à la suture sagittale, qu'ils avaient comparée à une verge. V. SAGITTALE.

RABDOLOGIE. s. f. (ét. gr., ῥάβδος, verge, baguette; λόγος, discours, parole). Espèce d'arithmétique qui consiste à faire des calculs par le moyen de petites baguettes sur lesquelles sont écrits les nombres simples.

RABDOLOGIQUE. adj. des 2 g. Qui concerne la rabdologie.

RABDOMANCIE. s. f. (ét. gr., ῥάβδος, verge, baguette; μαντεία, divination). Sc. occul. Prétendue divination qui se faisait avec une baguette et de plusieurs manières différentes.

— Se dit particulièrement d'un moyen par lequel on prétend découvrir les sources, les mines, les trésors enfouis, etc., en tenant par les deux bouts une baguette de coudrier, qui tourne à l'approche de l'objet qu'on cherche.

RABDOMANCIEN, **ENNE**. adj. Qui concerne la rabdomancie.

RABDOMANT. s. m. (ét. gr., ῥάβδος, baguette; μάντις, devin). Qui exerce la rabdomancie. Il y eut toujours des *rabdomants* consultés et réussissant dans les villages. (Linguet.) Jacques Aymar, que l'on pourrait à bon droit nommer le prince des *rabdomants*. (Guyt. de Morv.)

RABDOPHORE. s. m. (ét. gr., ῥάβδος, baguette; φέρω, je porte). Antiq. Officier qui, chez les Grecs, était chargé de maintenir le bon ordre dans les jeux publics. Il portait une baguette pour marque distinctive.

RABDOPHORIE. s. f. Antiq. gr. Charge, fonctions de rabdophore; durée de cette charge.

RABE. s. m. S'est dit pour Gras de la jambe, mollet.

RABE. s. f. Bot. Nom de la carline à feuilles d'acanthe, dans les départements pyrénéens. On la mange en guise d'artichaut, d'où elle a aussi reçu le nom *d'artichaut sauvage*.

RABELAIS (*François*). Le plus philosophe des bouffons et le plus facétieux des philosophes, né à la Devinière, près de Chinon, en Touraine, vers 1483, mort en 1553. Il fut successivement [illegible] Le cardinal du Bellay l'emmena à Rome, le fit absoudre par le pape de la rupture de ses vœux, et lui fit donner le canonicat de Saint-Maur-les-Fossés avec la cure de Meudon. Ce fut l'écrivain le plus satirique de son temps. Sous le masque d'une grossière, mais vive et piquante allégorie, il attaque les moines et les grands dans son célèbre ouvrage intitulé la *Vie de Pantagruel et de Gargantua*.

— *Quart d'heure de Rabelais*. Moment de solder la carte ou de payer son écot. V. QUANT.

RABELAISERIE. s. f. Critiq. Plaisanterie cynique, dans le genre de celles de Rabelais. Omiss. de Landais. M. de Thou reproche à Marnix, sieur de Sainte-Aldegonde, d'avoir mis la religion en *rabelaiseries*. (Noël.)

RABELAISIEN, **ENNE** adj. Littér. Qui appartient à Rabelais, qui est dans le goût, d'après la manière de Rabelais. Plaisanterie rabelaisienne.

— *Rire rabelaisien*. Rire moqueur et cynique.

— substantiv. Partisan de la philosophie de Rabelais, de sa doctrine, de sa manière. Un rabelaisien.

RABENER (Théoph.-Guill.). Satirique allemand, né au village de Wachau, près de Leipzig, le 17 septembre 1714; mort le 26 mars 1771.

RABÊTI, **IE**. part. pass. du v. Rabêtir. S'empl. adjectiv. Enfant rabêti. Jeune fille rabêtie.

RABÊTIR. v. a. 2e conj. (rad. *bête*). Rendre bête, stupide. Rabêtir des enfants à force de les maltraiter. Une sévérité brutale *rabêtit* les enfants. (Boiste.)

— absol. On *rabêtit* pour tyranniser. (Boiste.)

— Devenir plus bête, plus stupide de jour en jour. Les peuples qui n'ont fait que secouer leurs chaînes sans les rompre *rabêtissent* dans le découragement. (Boiste.)

— SE RABÊTIR. v. pron. Devenir plus bête, plus stupide.

RABÊTISSANT. part. prés. du v. Rabêtir. Qui rabêtit. Il est invariable. Une personne rabêtissant de jour en jour.

RABETTE. s. f. Nom de la navette, de la rave et du navet, dans quelques localités.

RABIAU. s. m. Mar. Ce qui reste de vin ou d'eau-de-vie dans le vase qui a servi pour faire la distribution à une escouade.

RABIAUTER. v. n. 1re conj. (du lat. *rebibere*, boire de nouveau, ou *rebitare*, revenir sur une chose qu'on a quittée). Mar. Boire le rabiau.

RABIÉIQUE. adj. des 2 g. Méd. V. RABIQUE.

RABINE. s. f. Nom donné dans le Morbihan aux avenues en arbres de futaie.

— Cout. Espèce de bois qu'on n'émondait pas ordinairement.

— Agric. Variété de poire.

RABIOLLE ou **RABIOULE**. s. f. Bot. Noms donnés au chou-rave et à une variété de chou-navet.

— Boiste, Landais, etc., écrivent *rubiole*.

RABIQUE. adj. des 2 g. (du lat. *rabies*, rage). Méd. Qui tient à la rage, qui en est l'effet ou la cause. Virus rabique.

RABIRIUS. Architecte romain, qu'une épigramme de Martial a fait connaître comme ayant travaillé sous le règne de Domitien, pour lequel il construisit entre autres, sur le mont Palatin, un palais dont on voit encore quelques restes.

RABIROLLE. s. f. Ornith. Un des noms vulgaires de l'hirondelle.

RÂBLE. s. m. (du lat. *rapulum*, dim. de *rapum*, racine, petite rave, et par analogie petite queue). Partie de certains quadrupèdes qui s'étend depuis le bas des épaules jusqu'à la queue. Le râble d'un lapin. Le râble d'un lièvre.

— Par plaisant. *Avoir le râble épais*. Se dit des personnes qui sont fortes et robustes. Il a les épaules larges et le râble épais.

— Boulang. et pâtiss. Instrument de fer à long manche de bois, espèce de râteau qui sert à remuer les tisons, à manier facilement la braise dans le four, et à la retirer, ainsi que les cendres.

— Chim. Barre de fer en crochet, qu'on emploie pour remuer des substances que l'on calcine.

— Fact. d'orgues. Sorte de boîte sans fond servant pour couler le plomb ou l'étain fondu, dont on fait des tables pour fabriquer les tuyaux d'orgues.

— Mar. Pièce de bois droite, sur laquelle on cloue les bordages du fond, dans les bateaux plats.

— Plomb. Instrument de bois dans lequel les plombiers coulent les tables de plomb, afin de les rendre toutes égales.

RÂBLÉ, **ÉE**. part. pass. du v. Râbler. S'empl. adjectiv. Passé au râble. Plâtre râblé.

RÂBLÉ, **ÉE**. adj. Qui a le râble épais. Par plaisanterie. Se dit d'un homme fort et robuste. C'est un propriétaire *râblé*. (L. Gozlan.)

— Syn. comp. RÂBLÉ, RÂBLU. Les dictionnaires et l'Académie même permettent d'employer ces mots l'un pour l'autre, comme s'ils pouvaient être synonymes. *Râblé* est un terme [illegible] attisé, arrangé, en parlant du feu, ou nettoyé de son râble, en parlant du plâtre; au contraire *râblu* signifie gros et fort du dos et des reins; c'est un terme de chasse, qu'on applique quelquefois à la structure de l'homme.

RÂBLER. v. a. 1re conj. Techn. Remuer le feu avec un râble. ‖ Nettoyer le plâtre du charbon qui s'y trouve mêlé.

RÂBLOT. s. m. (dimin. de *râble*). Techn. Petit râble dont les boulangers se servent pour tisonner le feu.

RÂBLU, **UE**. adj. Qui a le râble épais, qui est bien fourni de râble. Un lièvre bien râblu.

— Par plaisanterie. Se dit d'un homme fort et robuste. C'est un gros garçon bien râblu.

— L'Académie prétend qu'on dit aussi *râblé*. V. RÂBLÉ.

RÂBLURE. s. f. (rad. *râble*). Mar. Cannelure triangulaire, creusée soit dans la quille, soit dans l'étrave et l'étambot d'un bâtiment, pour recevoir les clous des bordages. La profondeur de la *râblure* de la quille est réglée sur les trois quarts de l'épaisseur du bâbord. (Willaum.)

RABOBELINER. v. a. 1re conj. (de l'anc. fr. *bobelin*, dériv. du lat. *bobulinum*, *bobelinum*, bout de cuir à mettre aux souliers). S'est dit pour, Arranger d'une manière grossière, malproprement; raccommoder tant bien que mal; rapetasser.

RABOBELINEUR. s. m. S'est dit pour, Mauvais arrangeur.

— Fig. La plupart de ceux qui écrivent sont ou copistes ou abréviateurs, ou, si vous me permettez d'user de ce mot, *rabobelineurs* de livres. (E. Pasq.)

RABOBINER. v. a. 1re conj. S'est dit pour Rabobeliner, arranger tant bien que mal, rapetasser.

— Fig. Ils en rapporteront plus d'honneurs et de réputation que s'ils avaient recousu ou *rabobiné* je ne sais quelles vieilles rapetasseries de Virgile et de Cicéron. (Ronsard.)

RABONNI, **IE**. part. pass. du v. Rabonnir. S'empl. adjectiv. Vin rabonni. Liqueur rabonnie.

RABONNIR. v. a. 2e conj. (rad. *bon*). Rendre meilleur. Les bonnes caves rabonnissent le vin.

— Fig. Il faut laisser à la populace ses amusements. Il faut lui laisser son saint Rabonni qui *rabonnit* les mauvais maris, ou qui les fait mourir au bout de l'année. (Volt.)

— v. n. Devenir meilleur. Le vin rabonnit en bouteilles. Ce sens a vieilli.

— SE RABONNIR. v. pron. Devenir meilleur. Ce vin commence à se rabonnir depuis qu'il est en bouteilles.

RABORDÉ, **ÉE**. part. pass. du v. Raborder. S'empl. adject.

RABORDER. v. a. 1re conj. (rad. *bord*). Mar. Retourner un bordage qui était mal ajusté, l'employer d'une autre manière.

RABOT. s. m. (pr. *ra-bo*; du lat. *radulum*, formé de *à radendo bosco*). Outil de fer acéré, en forme de ciseau, ajusté dans un fût de bois, dont on se sert en menuiserie pour aplanir une pièce de bois et la rendre unie et comme polie. Un petit rabot. Un grand rabot. Un rabot rond. Rabot à moulures. Rabot à plates-bandes. Rabot à élégir. Rabot étroit. Un lourd rabot. Le fût du rabot. Les joues du rabot. La lumière du rabot. Le fer du rabot. Rabots à replanir l'ivoire. Rabots à dresser le fer. Rabot-bouvet. Passer le rabot sur une planche. Donner un coup de rabot. Dresser, unir, polir une pièce de bois avec le rabot. Pousser des moulures au rabot. Faire mordre le rabot. Un rabot qui ne mord pas, qui mord trop. Le rabot sert à tous les ouvriers qui travaillent le bois. Le rabot simple est un parallélipipède ayant environ en longueur le double de sa base, fait en bois dur, le plus souvent en cormier. Le fût du *rabot* doit être pris dans du bois bien de fil. (Encycl.) Les joues du *rabot* ne doivent être ni trop épaisses ni trop minces. (Id.) Pour empêcher les *rabots* de bourrer, on a imaginé de supprimer les butoirs contre lesquels les coins s'appuient. (Id.)

— Fig. et fam. *Passer le rabot sur un ouvrage de poésie, de littérature, y donner un coup de rabot*. Le corriger, le polir. Reprendre cent fois le *rabot* et la lime. (Boil.)

N'exigez pas de lui qu'il polisse ses rimes,
Il ébrécherait trop de *rabots* et de limes. (***)

— *Le Virgile au rabot*. Nom que les poëtes de son temps donnaient à Adam Billaut, connu sous le nom de Maître Adam, menuisier à Nevers, sous la fin du règne de Louis XIII.

— Agric. *Rabot des raies*. Instrument destiné à rabattre l'arête formée par la charrue lors du labour, et à aplanir la surface du sol entre les sillons.

— Cir. Râteau fait avec un chanteau de futaie fixé à un long manche.

— Constr. Espèce de pierre de liais rustique, dont on se sert pour paver certains lieux, pour faire les bordures des chaussées, pour paver les églises, les jeux de paume, et autres lieux publics.

— Écon. rur. et jard. Outil fort simple, formé par une planchette adaptée à un long manche, et dont les cultivateurs se servent pour remuer [illegible] battu sur l'aire ou dans la grange. Les jardiniers emploient le *rabot* pour unir la surface du terrain labouré et ratissé. (Morog.)

— Fonder. Fer tranchant qui fait partie du coupoir, et qui sert à enlever les parties des caractères d'imprimerie qu'on veut couper, et à les égaliser.

— Maçon. Instrument en bois, planche emmanchée dans un long manche, dont les maçons se servent pour remuer la chaux pendant qu'elle se détrempe. On s'en sert aussi pour pétrir le mortier.

— Marbr. Morceau de bois dur, servant à frotter le marbre.

— Miroit. et vitr. *Rabot de diamant*. Instrument dont les miroitiers et les vitriers se servent pour équarrir les glaces et couper les verres épais. On lui donne ce nom, parce qu'un diamant en est la pièce principale.

— Pêch. Perche à peu près semblable à l'instrument dont on se sert pour remuer et détremper la chaux, et que les pêcheurs emploient pour troubler l'eau et prendre plus facilement le poisson. L'ordonnance de 1669 défend de se servir de rabots pour troubler l'eau.

— Pyrot. Outil dont on se sert pour étendre la poudre au sortir du grainoir.

— Serrur. Outil qu'on emploie pour aplanir le fer et y former des moulures.

RABOTAGE. s. m. Action de raboter; résultat de cette action. Le rabotage des pièces de métal, dans les ateliers d'ajustage, se fait maintenant au moyen d'une machine: ce travail a remplacé le dressage en grand des faces du métal, qui se faisait auparavant à la lime et au burin. Omission des dictionnaires.

RABOTÉ, ÉE. part. pass. du v. Raboter. S'empl. adjectiv. Planche rabotée. Bois raboté. Parquet raboté.

RABOTER. v. a. 1re conj. Dresser, aplanir, rendre uni avec le rabot. Raboter une planche. Raboter un parquet. Du bois difficile à raboter.

— Fig. et fam. Retrancher, réformer, corriger, polir. Raboter les vers de quelqu'un. Son poëme est terminé, il n'a plus qu'à *raboter* ses vers. (Acad.) Comment *raboter* à la fois la Henriade, mes tragédies, et toutes mes pièces? (Volt.)

— Absol. Ne faire que raboter. La pente ou coupe de la lumière varie selon l'idée et aussi selon la destination de l'outil. S'il doit *raboter* sur des bois noueux et de rebours, on tiendra la coupe plus droite. (Encycl.)

— Fig. Il y a bien à raboter dans cet ouvrage.

— Fig. et fam. *Il y a encore bien à raboter.* Se dit d'un jeune homme qui n'est pas encore formé, façonné pour le monde.

— Maréchal. Passer la râpe sur le sabot d'un cheval, pour le polir et le rendre uni. En parant le pied, on ne doit pas *raboter* plus haut que la rive des clous. (Cardini.) L'habitude qu'on a souvent de *raboter* tout le sabot, sous le prétexte de l'embellir, est très-nuisible à la corne. (Id.)

— C'est à tort que M. Landais au mot *raboteur* dit « celui qui *rabotte*, » en doublant la lettre *t*. Ce verbe ne prend qu'un seul *t* dans toute sa conjugaison. *Je rabote, tu rabotes, il rabote*, etc.

— SE RABOTER. v. pron. Être raboté. Cette planche ne peut plus se raboter.

— Fig. Un poëte a dit en assez mauvais style:

Plus je me lime et plus je me *rabote*,
Je crois qu'avecque moi tout le monde radote.
(RÉGNIER.)

Pour dire, Plus je me considère et plus je m'examine, je pense que tous les hommes sont fous comme moi.

RABOTEUR. s. m. Ouvrier qui se sert du rabot pour les huisseries, les cadres, les moulures, les marches d'escalier, etc.

RABOTEUSE. s. f. Erpét. et ichthyol. Nom spécifique d'une tortue et d'une pastenague.

RABOTEUX, EUSE. adj. (rad. *rabot*; du lat. *rasposus*). Se dit d'un corps ou d'une surface présentant soit à l'intérieur, soit à l'extérieur, des aspérités ou petites éminences plus ou moins rudes au toucher et visibles à l'œil, et semblables à celles d'une râpe. Des planches raboteuses. Des ais raboteux. Coquille raboteuse. Corselet raboteux. Polypier raboteux. Le cornouiller est raboteux. Il peut arriver que, par suite d'une affection pathologique, les surfaces naturellement polies deviennent *raboteuses*. (Richer.) De cette pénurie de linge, il s'ensuit que la peau s'encrasse, devient *raboteuse*, et perd de son élasticité, de sa souplesse. (Id.)

— Dont la superficie est inégale. Un pays raboteux. Un chemin raboteux. Une allée raboteuse. Le Maine est un pays raboteux. Les chemins des montagnes sont ordinairement raboteux.

— Fig. Grossier, rude, mal poli. Style raboteux. Vers raboteux. Phrase raboteuse. Si les ouvriers eux-mêmes avaient eu un peu de cette culture qui développe le goût naturel, ils auraient donné à leurs instruments et à leurs travaux des noms mieux façonnés et moins *raboteux*. (Auguis.) Il restera quelques vers *raboteux*, cela ne fera pas mal au théâtre. (Volt.) Limez un peu plus votre style, il est trop *raboteux*. (Ablanc.) La science est bien *raboteuse* dans les écrits des pédants. (Gen.) En poésie, on ne doit jamais se servir de mots *raboteux*. (Volt.)

Sophocle enfin donnant l'essor à son génie,
Accrut encor la pompe, augmenta l'harmonie,
Intéressa le cœur dans toute l'action;
Des vers trop *raboteux* polit l'expression. (BOILEAU.)

— Ichthyol. *Chabot raboteux*. Nom donné à un poisson qui est probablement le même que le platycéphale rusé.

RABOTIER. s. m. Techn. Table marquée de sillons, dans lesquels le monnayeur arrange les carreaux l'un contre l'autre.

RABOUGRI, IE. part. pass. du v. Rabougrir. S'empl. adjectiv. Qui n'est pas parvenu à la perfection ni à sa juste grandeur. Un jeune plant tout rabougri. Des arbres tout rabougris. Les arbres *rabougris* grossissent et même s'élèvent, mais c'est avec tant de lenteur, qu'il n'est jamais de l'intérêt du propriétaire de les conserver. (Baudrill.)

— Fig. Mal conformé, de petite taille et de mauvaise mine. Un petit homme rabougri. Une petite femme toute rabougrie. Voyez, parmi les villes de luxe, des individus grêles, *rabougris*, sans énergie, sans cervelle, végétant dans la mollesse. (Virey.)

— Mar. Rapetissé, mal formé, soit en parlant de la construction du navire, soit de sa mâture, de ses voiles, de ses embarcations.

RABOUGRIR. v. n. 2e conj. Devenir rabougri; ne pas parvenir à sa perfection ni à sa grandeur naturelle; ne pas profiter. Les grandes gelées font rabougrir le jeune bois.

— SE RABOUGRIR. v. pron. Devenir rabougri. Quand les racines touchent le tuf, les arbres se *rabougrissent*. (Acad.)

RABOUGRISSEMENT. s. m. État d'une chose rabougrie. Le grand nombre de réserves n'a point prospéré et a occasionné le *rabougrissement* et la ruine des taillis. (Moreg.) Omis des dictionn.

RABOUILLÈRE. s. f. (de l'angl. *rabbet*, lapin, lapine, d'où *rabbest-nest*, nid de lapin). Chass. Trou, terrier que creusent les lapins, dans les garennes, pour se dérober à la voracité des oiseaux de proie, ou y faire leurs petits. On écrit aussi *rabouillière*, et *rabollière*.

— Fig. Coin, recoin. Il n'y a *rabouillère* en tout mon corps où ce vin ne furète la soif. (Rab.) Vieux dans cette acception.

RABOULO. s. m. Bot. Un des noms vulgaires de la cuscute.

RABOUQUIN. s. m. Mus. Espèce de guitare à trois cordes des Hottentots.

RABOUTER. v. a. 1re conj. Remettre un os cassé, un membre démis. C'est un barbarisme; il faut dire *rebouter*, c'est-à-dire *bouter* de nouveau. On l'emploie également à tort dans le sens de Mettre bout à bout des morceaux d'étoffe. C'est *raboutir* ou *abouter* qu'il faut dire. V. RABOUTEUR.

— Serrur. Joindre deux bouts de fer par un ajustement.

RABOUTEUR. s. m. Celui qui remet un os cassé, un membre démis. Ce mot est tout simplement un barbarisme; il faut dire *rebouteur*. On le trouve cependant employé dans quelques ouvrages. Il est prévenu d'avoir exercé la profession de *rabouteur* dans son village. Vous ne savez peut-être pas au juste ce que c'est qu'un *rabouteur*. C'est un homme qui vous *raboute* une jambe cassée, comme un tisserand vous *raboute* un fil rompu; avec cette seule différence, peut-être, que le fil du tisserand marche, et que la jambe du *rabouteur* ne marche pas du tout. (Gaz. des Trib.) V. REBOUTEUR.

RABOUTI, IE. part. pass. du v. Raboutir. S'empl. adjectiv. Morceaux de drap raboutis.

RABOUTIR. v. a. 2e conj. (rad. *bout*). Mettre bout à bout. Raboutir deux morceaux de drap. Pop.

— SE RABOUTIR. v. pron. Être rabouti. Ces morceaux d'étoffe ne peuvent se raboutir.

RABRAQUÉ, ÉE. part. pass. du v. Rabraquer. S'empl. adjectiv.

RABRAQUER. v. a. 1re conj. Mar. Abraquer, embraquer de nouveau; reprendre un cordage qu'on tenait et qu'on avait momentanément cessé d'embraquer ou d'abraquer. Les matelots disent *rembraquer*.

RABROUÉ, ÉE. part. pass. du v. Rabrouer. S'empl. adjectiv. Un enfant rabroué par tout le monde.

RABROUÉE. s. f. S'est dit pour Brusquerie, reproche, injure. ‖ *Jouer aux rabrouées*. Jouer sans argent et à la charge, en cas de perte, d'endurer quelques reproches plaisants.

RABROUER. v. a. 1re conj. (du gr. βρύχειν, murmurer, frémir). *Je rabroue, nous rabrouons, vous rabrouez. Je rabrouais, nous rabrouions, vous rabrouiez. Que je rabroue, que nous rabrouions, que vous rabrouiez*, etc. Repousser, rebuter quelqu'un avec rudesse. Si vous lui parlez de cela, il vous rabrouera terriblement, étrangement. Il rabroue les gens. Il rabroue tout le monde.

RABROUEUR, EUSE. adj. et s. (du lat. *reprobare*, désapprouver). S'est dit pour Qui répond avec brusquerie, avec rudesse. Brantôme dit que le connétable de Montmorency était un grand *rabroueur*.

RABUTIN (Roger de, comte de Bussy). V. BUSSY.

RABUTINADE. s. f. Trait d'esprit de Bussy Rabutin. ‖ Querelle de Rabutin, pour ne pas dire d'Allemand. J'étais tout près de vous faire une *rabutinade*, ma chère cousine, sur ce que je ne recevais pas la réponse que vous deviez à ma lettre du mois de janvier. (Bussy-Rab.)

RABUTINAGE. s. m. Famille des Rabutin; parenté avec les Rabutin. Je ne vous dis point l'intérêt extrême que j'ai toujours pris à votre fortune; vous croiriez que ce serait le *rabutinage* qui en serait la cause. (Mme de Sév.)

RABUTINEMENT. adv. A la manière de Bussy-Rabutin. Hier au soir il me pria de lui prêter mon portrait, je le refusai *rabutinement*, et lui dis que je l'avais refusé à Mademoiselle. (Mme de Sév.)

RABUZE. s. f. Médec. vétér. Maladie des moutons.

RAC. Abréviation du mot Racine.

RAC. s. m. Conchyl. Coquille du Sénégal.

RACA. Mot syriaque qui signifie *vain*, *sans esprit, homme de rien*. C'était, chez les Hébreux, la plus grande marque de mépris. On le prononçait en crachant et en détournant la tête. Jésus-Christ dit, dans l'Évangile, que celui qui dira à son frère *raca* sera traduit devant le conseil, et condamné.

RACAGE. s. m. Mar. Rang ou collier formé par des pommes et des bigots en bois, percés pour passer dans un bout de filin qu'on nomme bâtard, et qui fait le tour du mât de hune qu'il embrasse comme dans un cercle, qui tient la vergue au mât, pour la faciliter, avec sa voile, à monter et à descendre le long du mât, sans s'en écarter. Racage d'une vergue de hune.

RACAHOUT. s. m. (pr. *ra-ca-ou*). Comm. Nom sous lequel on vend un mélange de fécule de pomme de terre, de glands doux et de racine du souchet rond, réduits en poudre et aromatisés avec la vanille. Les qualités de ce mélange, connu sous le nom de *racahout des Arabes*, sont plutôt nutritives que médicamenteuses.

RACAILLE. s. f. (pr. *ra-kâ-ye*; péjorat. de *race*, mauvaise race, mauvaise engeance). La lie, le rebut du peuple, ce qu'il y a de plus vil et de plus méprisable dans la populace. Ce n'est que de la racaille. Il ne faut point se mêler avec de la racaille. Je ne veux point avoir affaire avec cette racaille. Je n'y vois noblesse qui vaille trois ou quatre qui nous échappent, et s'en vont nous abandonner; tout le reste n'est que *racaille* nécessiteuse, qui aime la guerre et le trouble. (Sat. Ménip.)

— Fig. En parlant des mauvais écrivains.

..... Puis en mes vers aiguisant un bon mot,
Affliger sans raison l'amour-propre d'un sot;
Des Cotins de mon temps poursuivre la *racaille*.
(VOLTAIRE.)

— Fig. Toutes les choses de rebut. On a pris tout ce qu'il y avait de bon, et l'on n'a laissé que de la racaille, que la racaille. Il n'y a rien de curieux dans son cabinet; il n'y a que de la racaille.

RACAMBEAU. s. m. Mar. Anneau de fer qui fixe au mât la vergue d'une chaloupe.

RACAN (Honorat de Bueil, marquis de). Poëte français, ami et disciple de Malherbe, un des premiers membres de l'Académie française, né au château de la Roche-Racan, en Touraine, l'an 1589, mort en février 1670. Il a composé entre autres des *Bergeries*, recueil d'idylles qui eut de la vogue.

RACANETTE. s. f. Ornith. Nom que les chasseurs donnent à la sarcelle.

RACARIER ou **RACARIA.** s. m. Bot. Genre de plantes qui croît dans les forêts de la Guiane, et qui paraît se rapprocher beaucoup par son port du taïsie. Les racariers sont des arbrisseaux qui s'élèvent à la hauteur de dix ou douze pieds. Leurs fruits, qui ont la grosseur et la forme d'un gland, renferment une amande verte qui a la saveur d'un pois vert. C'est à tort que M. Landais écrit *racavier*.

RACATES. s. m. pl. Hist. Anciens peuples qui habitaient entre le Danube et la Moravie.

RACAXIPE-VÉLITZLI. s. m. Myth. mex. Nom que les Mexicains donnaient à des sacrifices affreux qu'ils faisaient à leurs dieux dans de certaines fêtes, et qui consistaient à écorcher vifs plusieurs captifs.

RACCA ou **REHA.** Géogr. Ville de la Turquie d'Asie (Diarbekir), à 160 kilom. S. d'Orfa, au confluent du Belès et de l'Euphrate. Elle fut fondée par Alexandre, sous le nom de *Nicephorium*.

RACCASTILLAGE. s. m. (rad. *accastillage*). Mar. Réparation dans quelques parties ou la totalité de l'accastillage d'un vaisseau.

RACCASTILLER. v. a. 1re conj. Mar. Travailler au radoub des œuvres mortes d'un vaisseau ou à la refonte de ses hauts. Raccastiller un vaisseau.

RACCOINTER. v. a. 1re conj. S'est dit pour Retrouver quelqu'un; faire connaissance de nouveau. Un parent, un ami qui aura plaisir à me *raccointer* et repratiquer en cette image. (Mont.)

RACCOISÉ, ÉE. part. pass. du v. Raccoiser. S'empl. adjectiv. et signifie Apaisé, calme. Remettons la partie, les choses nous sembleront autres, quand nous serons *raccoisés* et refroidis. (Mont.) Inus.

RACCOISER. v. a. 1re conj. (rad. *coi*). [illegible]

— SE RACCOISER. v. pron. Se calmer. La rumeur commençant à se *raccoiser*. (Sat. Ménip.) Ce mot est aujourd'hui inusité.

RACCOLTE. adj. m. (de l'ital. *raccolto*, ramassé). Équit. Vieux mot dont se servaient les anciens écuyers pour désigner un pas de côté ou raccourci.

RACCOMMODAGE. s. m. Action de raccommoder, de réparer; résultat de cette action. Le raccommodage d'un habit, d'une paire de bottes. Payer tant pour le raccommodage.

RACCOMMODÉ, ÉE. part. pass. du v. Raccommoder. S'empl. adjectiv. Robe raccommodée. Pantalon, habit raccommodé.

RACCOMMODEMENT. s. m. Réconciliation, renouvellement d'amitié. Opérer un raccommodement entre deux personnes brouillées. Travailler à un raccommodement. Dans les guerres civiles, le souverain doit toujours tenir les voies ouvertes à un *raccommodement* solide et de bonne foi. (Lloyd.)

Quoi! je ne serais plus grondé! quoi! mon amie,
Il faudrait renoncer aux *raccommodements*!
Ah! gardons-nous-en bien! Le bonheur des amants
N'existe qu'autant qu'il varie. (DANCOURT.)

RACCOMMODER. v. a. 1re conj. Réparer, remettre en bon état. Raccommoder une maison, une muraille, un plancher. Raccommoder des portes, des fenêtres, une voiture, des pistolets, la selle d'un cheval. Raccommoder un habit, une chaussure, une robe. Faire raccommoder une montre. Ce n'est pas avec un bâton qu'on *raccommode* la vaisselle, ni avec des cris qu'on accorde un violon. (De Juss.) Eh bien, dit-il, je demande à votre éminence de faire *raccommoder* les planches de la charrette sur laquelle je conduis les patients à la potence. (Dict. hist.) Je veux qu'on *raccommode* ses chausses avant de faire des livres. (Mont.)

— Remettre dans un état plus convenable, plus propre, et plus selon la bienséance. Raccommoder ses cheveux, sa coiffure. Raccommoder un bonnet qui est tout chiffonné. Raccommoder une perruque, qui est de travers. Raccommoder un manteau qui est tout de côté.

— Réformer ce qu'il peut y avoir de mauvais. Il y a beaucoup, il y a trop à raccommoder dans ce discours, il vaut mieux en faire un autre.

— Arranger, remettre en meilleur état. Raccommoder les affaires. Cet échec ne raccommodera pas ses affaires, sa fortune. Raccommoder une mauvaise affaire. Le Gascon est fin et rusé; mais aussi il est spirituel, actif, ingénieux; il sait fort bien se tirer d'un mauvais pas et *raccommoder* une mauvaise affaire. (De Jussieu.)

— Réparer. Raccommoder une sottise. Ceux qui croient que la grâce *raccommode* tout aisément ne se gênent jamais sur rien. (Boiste.)

— Mettre d'accord. Raccommoder deux amants, deux amis brouillés. Vous aurez de la peine à les raccommoder.

— SE RACCOMMODER. v. pron. Être raccommodé, réparé. Cette paire de bottes ne peut se raccommoder.

— Se remettre d'accord. Le mari et la femme se sont raccommodés. Se raccommoder avec quelqu'un. L'amour veut qu'on ne se brouille que pour se *raccommoder*. (Sall.) Après s'être querellés, on se rapproche, on s'explique, on se *raccommode*, et un raccommodement, c'est toujours une fort bonne chose. (Dezède.)

RACCOMMODEUR, EUSE. s. Celui, celle qui raccommode. Raccommodeur de soufflets, de faïence. Une raccommodeuse de dentelle.

RACCORD. s. m. (pr. *ra-kor*). Archit. Travail partiel par lequel le peintre en bâtiment associe des peintures neuves à de vieilles. Pour éviter de peindre entièrement un appartement aux boiseries duquel on a fait quelques changements, on se borne à faire les raccords que ces changements nécessitent. On dit que les raccords sont bien faits, lorsque les parties nouvellement peintes sont bien de la même couleur et du même ton que les autres. On n'aperçoit pas le raccord de cette ancienne peinture avec la nouvelle.

— Techn. Liaison, accord que l'on établit entre deux parties contiguës d'un ouvrage qui offrent ensemble quelque inégalité de niveau, de surface. On ne voit pas le raccord fait à la façade de ce bâtiment. On n'aperçoit pas le raccord de ces deux planches.

— Fig. Se dit des ouvrages d'imagination. Faire quelques raccords heureux dans un poëme, dans une partition.

RACCORDÉ, ÉE. part. pass. du v. Raccorder. S'empl. adjectiv. Parties de maison raccordées.

RACCORDEMENT. s. m. Archit. et sculpt. Réunion et ajustement convenable de deux bâtiments, ou portions de bâtiments non semblables, de deux systèmes différents de décoration en sculpture ou en peinture, ou seulement de quelques parties de ces décorations. Faire des raccordements. Un raccordement mal exécuté. Le raccordement d'un vieux château, d'une maison délabrée. Lorsqu'il y a dissemblance plus ou moins grande entre les niveaux, entre les détails d'ornement, le travail de *raccordement* devient fort difficile. (Quatremère.) La perfection consiste à ce que personne ne s'aperçoive du *raccordement*. (Id.)

— Jonction de deux terrains inégaux, dans un [illegible]

— Chem. de fer. Jonction de deux chemins de fer. Le raccordement du chemin de fer de Versailles à Chartres avec les chemins de fer de Paris à Versailles, rive gauche et rive droite.

— Hydraul. Jonction de tuyaux de grosseurs différentes, au moyen d'un tambour en plomb qui réunit deux tuyaux, dont l'un s'embranche à l'autre pour aller distribuer l'eau aux fontaines ou pour d'autres distributions.

— *Courbe de raccordement*. Courbe suivant laquelle on passe sans ressauts ni inflexions inutiles, d'un alignement à un autre.

RACCORDER. v. a. 1re conj. (rad. *accord*). Architect. Faire un raccordement; remettre d'accord ce qui est en désaccord, soit par les proportions, soit par l'ordonnance, soit par la décoration dans des parties d'édifices, ou faites à différents temps, ou exécutées selon le hasard des circonstances sur des dessins ou dans des intentions disparates et contraires. Louis XIV chargea l'architecte Dorbay de *raccorder* définitivement l'ensemble de la façade du palais des Tuileries. (Quatrem.) Bernin a fait preuve d'adresse autant que d'intelligence en *raccordant*

sa colonnade au frontispice de St-Pierre. (Id.)

— Absol. Les grands édifices sont ceux qui finissent le plus souvent par donner lieu à l'art de *raccorder*. (Quatrem.)

— Opérer un raccord, un raccordement, en parlant des choses. Une plate-bande qui, n'étant point parallèle, *raccorde* un angle droit dans un compartiment. (Quatrem.)

— Peint. Réparer un tableau gâté, de manière que la nouvelle couleur s'accorde avec la vieille. Lorsque le peintre n'est pas satisfait de l'harmonie d'un tableau qu'il vient de terminer, il le raccorde en s'appliquant, par un travail après coup, à éteindre les lumières trop brillantes, à adoucir les tons trop tranchants, à rompre les couleurs trop crues. Il ne faut pas un talent médiocre pour *raccorder* les beaux ouvrages de peinture. (Millin.)

— Fig., en parlant des ouvrages d'imagination. Il a fait beaucoup de coupures dans les trois premiers actes de sa pièce, il faut maintenant *raccorder* cela. (Acad.)

RACCOUPLEMENT. s. m. Action de raccoupler. Le raccouplement des serviettes.

RACCOUPLÉ, ÉE. part. pass. du v. Raccoupler. S'empl. adjectiv.

RACCOUPLER. v. a. 1re conj. Accoupler de nouveau. Raccoupler des serviettes.

— Véner. Remettre les lévriers en laisse et en couples.

RACCOURCI, IE. part. pass. du v. Raccourcir. S'empl. adjectiv. Un manteau raccourci. Une jupe raccourcie. Les jours sont raccourcis d'une demi-heure. Sa main était fermée, son bras était *raccourci*. (Chateaub.) C'est sans doute pour cette raison que les renards et les ours blancs du nord ont le museau allongé et pointu, à l'opposite des tigres et des lions du Midi, qui l'ont *raccourci* avec des narines évasées. (B. de St-P.)

— Abrégé. Présenter un tableau raccourci des grands événements de l'histoire.

— *A bras raccourci.* loc. adv. Hors de garde, de mesure et de toute sa force. Tomber sur son adversaire à bras raccourci. Lui donner un coup d'épée à bras raccourci.

— Trop court. Une taille raccourcie. Cet habit a un air raccourci, à l'air d'être raccourci.

— Minér. Se dit d'une substance dans laquelle la forme primitive étant un prisme rhomboïdal, les arêtes verticales qui aboutissent à la grande diagonale sont remplacées par des facettes qui font paraître le prisme diminué dans le sens de sa longueur. Baryte sulfatée raccourcie.

— Zool. Se dit des animaux dont le corps est très-large au égard à sa longueur. Cryptostome raccourci.

— Blas. Se dit des pièces honorables qui ne touchent pas le bord de l'écu.

RACCOURCI. s. m. Peint. Se dit pour désigner l'aspect de certains objets, de certaines figures qui ne doivent pas se présenter à l'œil dans tout leur développement. C'est la représentation perspective d'un objet, sous un point de vue tel que la succession des plans, au moyen de laquelle nous aurions la perception de son étendue, se dérobe à nos yeux, soit que ces plans s'offusquent l'un l'autre, soit que les faisceaux de lumière auxquels ils servent de base nous en rapportent l'image sous un angle toujours plus étroit, à mesure qu'ils se resserrent. L'usage des *raccourcis* est surtout fréquent dans les plafonds où l'on présente les objets comme devant être vus de bas en haut. (Bout.) Le Corrége passe pour celui de tous les peintres qui a le mieux entendu l'art du *raccourci*. (Id.) Les principes de l'art du *raccourci* reposent sur les règles de la perspective. (Encycl.) C'est principalement dans les peintures des voûtes, des plafonds, des coupoles, que la science des *raccourcis* est nécessaire. (Id.) Les Grecs regardaient le *raccourci* comme l'une des parties les plus difficiles de la peinture. (Mill.) Ce n'est que par des *raccourcis* qu'on se forme quelque idée un peu juste, ou du tout, ou de chacune de ses parties. (Pélias.)

— Fig. Abrégé. Scarron était, disait-il, un *raccourci* de la misère humaine. (Noël.) Omission de l'Académie et des dictionnaires.

— *En raccourci.* loc. adv. En petit. Dans un sens raccourci, acception propre qui ne se trouve ni dans l'Académie ni dans les autres dictionnaires. [illegible] mais en manière que ce soit la plante des pieds ou la tête qui se présente la première à l'œil, est vu en *raccourci*. (Mill.) Dans une tête vue de face, la largeur des oreilles s'aperçoit en *raccourci*. (Id.) Dans une figure debout, le pied qui se présente par la pointe au spectateur est vu en *raccourci*. (Id.)

— Fig. En abrégé. Exposer une affaire en raccourci. Je vous ai dit le fait en raccourci.

> Dans ce tableau, j'ai peint en raccourci
> Les traits hideux de beaucoup de familles. (***)

> L'homme est enfant : un rien le frappe,
> Un rien va le distraire aussi.
> Il faut l'instruire en raccourci,
> Ou son attention échappe. (Kérivalant.)

RACCOURCIR. v. a. 2e conj. (rad. court). Accourcir, rendre plus court. Raccourcir une corde, un manteau, une jupe.

— *Raccourcir le bras.* Le plier en dedans, le retirer.

— *Raccourcir ses pas en dansant.* Les étendre moins.

— Fig. Abréger, faire moins durer, diminuer. Raccourcir un épisode. Raccourcir des remarques. Raccourcir un discours. Raccourcir son chemin. Le raccourcir de beaucoup. Cet accident a raccourci ses jours.

> Etends dans l'avenir ses belles destinées,
> Et *raccourcis* les jours des sots et des méchants,
> Pour ajouter à ses années. (Volt.)

— Jard. *Raccourcir la taille.* Synonyme de Décharger la taille. V. taille.

— Manég. *Raccourcir des étriers.* Rehausser, relever les étrivières auxquelles tiennent les étriers. ‖ *Raccourcir les demi-voltes.* Les faire dans un moindre espace.

— Fig. *Raccourcir un cheval.* Ralentir son allure en le retenant dans la main, en le rassemblant sous le cavalier.

— Véner. *Raccourcir un cerf.* Donner un relais bas et roide, ou enlever les chiens pour les rapprocher d'un cerf qui a de l'avance.

— v. n. Devenir plus court. Les jours raccourcissent, commencent à raccourcir. Cette toile raccourcira beaucoup au blanchissage.

— se raccourcir. v. pron. Devenir plus court. Une étoffe qui se raccourcit au blanchissage. Les jours se raccourcissent, commencent à se raccourcir. Aussitôt ce rameau s'entortille autour du vermisseau, et, en se *raccourcissant*, il le conduit vers l'extrémité supérieure de la tige. (A. Martin.) La santé s'affaiblit, la vie des hommes se *raccourcit*, et l'espèce diminue. (Rétif.)

— Se replier, se ramener sous soi-même. Ces deux athlètes se saisissent et se serrent; tantôt ils se *raccourcissent* et tantôt ils s'allongent. (Acad.)

RACCOURCISSEMENT. s. m. Action de raccourcir; résultat de cette action. Le raccourcissement d'un habit. Le raccourcissement du pendule.

RACCOURCISSEUR. adj. et s. m. Qui raccourcit.

— Fig. Se dit d'un critique qui se plaît à raccourcir, à rapetisser les œuvres littéraires. Il a exercé son talent *raccourcisseur* sur le chef-d'œuvre de Quinault, sur Armide. (Linguet.)

RACCOURIR. v. n. 2e conj. irrég. *Je raccours, tu raccours, il raccourt, nous raccourons, vous raccourez, ils raccourent. Je raccourais. Je raccourus. Je raccourrai. Je raccourrais. Raccours, raccourons, raccourez. Que je raccoure. Que je raccourusse. Raccourant. Raccouru.* Revenir en courant.

RACCOURU. part. pass. du v. Raccourir. Il est invariable et ne s'emploie qu'accompagné de l'auxiliaire Avoir. Il a raccouru. Elle a raccouru. Ils ont raccouru. Elles ont raccouru aussitôt.

RACCOURS. s. m. (pr. ra-kour; rad. cours.) Techn. Raccourcissement, diminution de longueur d'une pièce d'étoffe mal fabriquée.

RACCOUTRÉ, ÉE. part. pass. du v. Raccoutrer. S'empl. adjectiv. Habit mal raccoutré. Manteau fort mal raccoutré.

RACCOUTREMENT. s. m. Action de raccoutrer; résultat de cette action. Il est vieux.

RACCOUTRER. v. a. 1re conj. (du lat. *cultura*, culture, arrangement, ajustement). Raccommoder, recoudre. Faire raccoutrer son habit, son manteau. Il est vieux.

RACCOUTREUR, EUSE. s. Celui, celle qui fait des raccoutrements, qui raccommode des habits, des robes, etc. Il est vieux.

RACCOUTUMÉ, ÉE. part. pass. du v. Se Raccoutumer. Ne s'emploie qu'avec le verbe *être* et le pron. *se*. Il s'est raccoutumé à notre genre de vie. Elle s'est raccoutumée avec nous. Fam.

RACCOUTUMER (SE). v. pron. 1re conj. Reprendre une habitude. Se raccoutumer à la manière de vivre de quelqu'un. Il commence à se raccoutumer avec nous. Ce mot est famil.

RACCROC. s. m. (pr. ra-kro). Coup inattendu, qui répare un coup manqué, et ordinairement coup où il y a plus de bonheur que d'adresse. Se dit dans certains jeux d'adresse. Coup de raccroc. Se sauver par un coup de raccroc. Faire une bille par un raccroc, par raccroc, de raccroc. C'est un raccroc.

— *Par raccroc.* loc. adv. Sans le vouloir, par hasard.

[illegible] crocher. S'empl. adjectiv. Ce tableau a été mal raccroché. Cette tapisserie a-t-elle été raccrochée?

RACCROCHER. v. a. 1re conj. (rad. croc). Accrocher de nouveau. Raccrocher une tapisserie. Raccrocher un tableau. Raccrochez donc ce cadre.

— Fig. Arrêter les passants sur la voie publique et les inviter à entrer chez soi. Se dit des filles publiques. Cette fille raccroche tout le monde. ‖ Absol. Il est défendu aux filles publiques de raccrocher dans le jour.

— v. n. Jeu. Faire un ou deux raccrocs. Ne faire que raccrocher.

— se raccrocher. v. pron. Être accroché de nouveau. Ce tableau peut se raccrocher, ne peut pas se raccrocher à la même place.

— Fig. et fam. *Il s'est raccroché au service.* Se dit d'un soldat qui avait quitté le service et qui y est rentré.

— *Se raccrocher à une chose.* La saisir, s'en aider, pour se sauver d'un danger, pour se tirer d'un embarras. Se raccrocher à une branche. Quand on le presse; il se raccroche à des prétextes. Dans le danger on se *raccroche* à tout ce qu'on trouve sous sa main. (Acad.)

— Fig. et fam. S'attacher à une chose pour regagner d'un côté ce qu'on avait perdu de l'autre. Il avait peu réussi dans la peinture, mais il s'est *raccroché* au commerce des tableaux. (Acad.) Dans cette affaire il aurait perdu par le fond, mais il s'est *raccroché* par la forme. (Id.)

— Se dit dans le même sens des personnes.

> Vous avez fait divorce avec le genre hum[illegible]
> Mais vous vous *raccrochez* par fois au fé[illegible] (***)

— Fig. *Se raccrocher à quelqu'un*, signifie aussi s'y attacher de nouveau, lier avec lui un nouveau commerce d'amitié, d'amour. Oh! çà, en bonne foi, est-ce que, tout de bon, vous êtes résolu de vous *raccrocher* plus que jamais à cette femme? (Brueys.)

— Absol. *Se raccrocher.* Regagner en tout ou en partie les avantages qu'on avait perdus. Laissez-la faire; elle trouvera bien moyen de se raccrocher.

RACCROCHEUR. s. m. Celui qui, dans les jeux d'adresse et surtout au billard, fait des raccrocs. C'est un terrible raccrocheur.

RACCROCHEUSE. s. f. Fille publique qui raccroche les passants. C'est une raccrocheuse.

— Fig.

> Ci-dessous gît un impudique fou,
> A tel excès entêté de la gueuse,
> Qu'il prit la mort pour une *raccrocheuse*,
> Lorsqu'elle vint pour lui couper le cou. (***)

RACCROCHEUSE. s. f. Conchyl. Nom marchand d'une variété de la ranelle grenouille, plus communément appelée la bourse.

RACE. s. f. (du lat. *radix, radicis*, racine). Lignée, lignage, extraction, tout ce qui vient d'une même famille; génération continuée de père en fils, ascendants et descendants. Bonne, illustre, ancienne, noble race. Race royale. Les trois races des rois de France. La race des Carlovingiens. La race des Capétiens. La race des Mérovingiens. Race de saint Louis. La race des Héraclides. Ne point laisser de race. C'est une race éteinte. De race juive. Il vaut mieux être le premier que le dernier noble de sa *race*. (Iphicr.) Dieu promit à Abraham de multiplier sa *race* comme les étoiles du ciel. (***) Je laisse à votre imagination ces aumônes, dont la mémoire passe de *race* en *race* jusqu'à la fin des siècles. (Fléch.) Souvent l'époque glorieuse de l'élévation d'une *race* devient un moment après le signal de sa décadence et de son opprobre. (Mass.) Les débris de ces *races* antiques dont l'éclat ne subsiste plus que dans nos histoires. (Id.) Dans le sein des ombres de la mort où il voyait s'éteindre toute son auguste *race*. (Id.) Cette succession d'honneur et de mérite manque et s'éteint en nous dès que nous héritons du nom, sans hériter des vertus qui l'ont rendu illustre; nous commençons une *race* nouvelle. (Id.) On doit de tous les Juifs exterminer la *race*. (Rac.) Digne fruit d'une *race* en héros si féconde. (J.-B. Rouss.) Je voulus voir si les *races* vivantes m'offraient plus de vertus ou moins de malheurs que les *races* évanouies. (Chateaub.)

> Autant que de David la *race* est respectée,
> Autant de Jézabel la fille est détestée. (Racine.)

> Du sort de cet enfant on n'a donc nulle trace?
> Une profonde nuit enveloppe sa *race*. (Id.)

> Le jour qui de leurs rois vit éteindre la *race*,
> Eteignit tout le feu de leur antique audace. (Id.)

> Si j'en crois sa fierté, si j'en crois ses hauts faits,
> Sans doute il est issu d'une *race* divine. (Delille.)

— Se dit le plus souvent en mauvaise part, dans le même sens. Les usuriers sont une méchante race. La race des pédants est insupportable. La race des fripons est fort nombreuse. Il s'était élevé dans vos murs une *race* d'hommes qui, sous prétexte de venger les lois, trahissaient toutes les lois. (Thom.)

— Se dit aussi des espèces particulières de quelques animaux domestiques, comme chiens, chevaux, etc. Les races des chevaux se divisent en trois groupes principaux. Le premier comprend les races chevalines d'Orient; le second est le résultat de la propagation du sang oriental dans quelques races équestres de l'Europe, rarement attelées; le troisième se compose des races chevalines qui s'éloignent plus ou moins du type oriental, et qui sont particulièrement [illegible] Pour faire race il faut choisir de bonnes cavales.

— Hist. nat. *Races* se dit des variétés permanentes dans lesquelles se perpétuent, par voie de génération, certains caractères particuliers, et qui diffèrent des *espèces*, en ce que ces caractères ne remontant pas jusqu'aux premiers parents, mais ont apparu postérieurement à ceux-ci, constituant ainsi une sorte de déviation du type primitif. Considérant la couleur de la peau comme un caractère d'autant plus important qu'il s'associe ordinairement à un ensemble de modifications particulières dans le squelette, on rapporte les races humaines à cinq. ‖ *Race blanche* ou *arabe-indo-européenne*. Celle qui a pour caractères généraux : un angle facial de 80 à 90°; un visage ovale, un nez long et saillant, des incisives verticales; une peau blanche, susceptible néanmoins d'offrir un grand nombre de nuances depuis le blanc rosé jusqu'au brun très-foncé; des cheveux longs, flexibles, unis, variant du blond au noir, une taille généralement assez élevée. Cette race offre, au physique comme au moral, une prééminence marquée sur les autres. C'est la seconde en population. ‖ *Race jaune* ou *asiatique*. Celle qui a pour caractères généraux : une tête sphérique; un visage plat, en losange, avec un angle facial inférieur à celui de la race blanche; des pommettes saillantes; un nez aplati; des yeux noirs, écartés, en partie recouverts de paupières bridées et relevées obliquement en dehors; les dents incisives verticales; les oreilles grandes et détachées; la peau d'un jaune olivâtre; les cheveux noirs, durs et rares; peu de barbe. C'est la première en population. ‖ *Race rouge* ou *américaine*. Celle qui comprend les peuples désignés sous le nom collectif de *peaux rouges*. Cependant tous n'offrent pas cette couleur. Il en est de bruns et de jaunes; quelques-uns sont presque blancs, d'autres presque noirs. Cette race comprend les nations situées à l'est des Alleghanis, les Cherokeis, les Iroquois, les Indiens, les Lennapes ou Algonquins, les Floridiens, les Aztèques, les Quichuas, les Patagons, les Guelches, les Caraïbes, etc. ‖ *Race brune* ou *malaisienne*. Cette race, d'une physionomie moins tranchée encore que la race rouge, emprunte son caractère aux Indo-Chinois de la race jaune, aux Hindous de la race blanche, et au rameau oriental de la race noire. Ce sont des peuples d'une taille moyenne, dont la peau varie du jaune olivâtre au brun. Ils sont répandus dans les Etats maritimes de Sumatra, aux Moluques, dans la Polynésie, et plusieurs rameaux habitent la partie orientale de l'Océanie, les petites îles du N.-O. de l'Océanie, les îles du S.-E. de l'Asie et la presqu'île de Malacca. ‖ *Race noire* ou *océano-africaine*. Celle dont la peau est toujours très-foncée, mais variable pour la nuance. C'est la moindre en population. On y distingue deux rameaux : le rameau oriental (Papouas, Audamans, etc.) et le rameau occidental (Gallas, Cafres, Hottentots, Bushmans, nègres du Soudan, du Congo, etc.). Les sauvages du nord-ouest voulurent avoir de la *race* du premier nègre qu'ils aperçurent. (Chateaubriand.)

— Se dit quelquefois d'une classe d'hommes exerçant la même profession, ou ayant des inclinations, des habitudes communes. Cette *race* de savants, ardente et forte, qui, lorsque tout était à créer, suffisait à tout, puisait dans les difficultés mêmes et dans la grandeur de sa mission une énergie infatigable. (Feugère.)

— Se dit aussi des espèces particulières de végétaux. La plupart des *races* sont un produit de l'action que l'homme exerce sur les êtres soumis à son empire, des soins qu'il consacre à l'éducation des animaux domestiques et à la culture des végétaux dont il peut retirer quelque utilité. (Jourd.)

> On voit des forêts poindre, et des *races* nouvelles
> Errer sur le sommet des monts nouveaux comme elles. (Tissot.)

> Toute plante, en naissant, déjà renferme en elle
> D'enfants qui la suivront une *race* immortelle. (L. Racine.)

> La riche pépinière à l'instant doit offrir
> Des héritiers nombreux et des *races* nouvelles. (De Fontanes.)

— *La race mortelle, la race humaine.* Les hommes en général. La *race* humaine est perpétuelle comme la lune; mais elle nous présente tantôt une face, tantôt une autre, parce que nous ne sommes pas toujours bien placés pour la voir dans son plein. (Galiani.)

> Le dragon qu'annonçait la prophétique voix,
> Vint sur la race humaine assouvir sa vengeance. (Del.)

— Poét. *La race future, les races futures, les races à venir.* Les hommes à naître. Les *races* futures disputeront à la plupart des souverains les terres et les hommes que leur siècle leur aura déférés. (Mass.) Je veux le diffamer chez les *races* futures. (J.-B. Rouss.)

> Et ton nom paraîtra dans la *race* future
> Aux plus cruels tyrans une cruelle injure. (Rac.)

> Ta gloire, sans rougir, pourra voir ses blessures,
> Et son grand nom vivra dans les *races* futures. (Del.)

— Fam. *Méchante race, méchante petite race.* Se dit à de petits enfants, par manière de reproche, de réprimande. ‖ On dit de même au pl., *Ce sont de méchantes races. Ces petites races-là font un bruit perpétuel.*

— Fig. *Race de vipères.* Expression tirée de l'Ecriture et qui s'est appliquée aux Pharisiens, et qui se dit aujourd'hui de méchantes gens. Pourquoi avez-vous marché dans mes voies [illegible] naissez-vous à cette fois? (Boss.) Grands dieux, vous maudirez ces *races* cruelles. (Mass.) Dieu s'apprête à te joindre à la *race* parjure. (Rac.)

> Plein d'une juste horreur pour un Amalécite,
> Race que notre Dieu de sa bouche a maudite. (Rac.)

> Par cette race ingrate
> Tout fut en même temps soumis ou ravagé. (J.-B. Rouss.)

> Et le ciel irrité, ressuscitant l'audace
> D'une coupable *race*,
> Se servit des vaincus pour punir les vainqueurs. (Id.)

— Absol. *C'est un cheval de race.* C'est un cheval de bonne race. ‖ *Ce cheval a de la race.* Sa figure et sa construction annoncent qu'il est de bonne race.

— Prov. et fig. *Les bons chiens chassent de race; bon chien chasse de race.* Les enfants tiennent des mœurs et des inclinations de leurs pères. On dit de même, *Cet homme chasse de race.* Elle est coquette, comme l'était sa mère.

— Féod. *Noble de race.* Se disait autrefois de celui à qui cette qualité avait été transmise, par opposition à celui qui s'était fait anoblir.

RACÉ. part. pass. du v. Racer. Il est invariable.

RACEMEUX, EUSE. adj. (du lat. *racemus*, grappe). Bot. Épithète donnée à des plantes dont les fleurs sont disposées en grappes.

RACÉMIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *racemus*, grappe; *fero*, porter). Bot. Qui porte des fleurs en grappes. Loranthe racémifère.

RACÉMIFLORE. adj. des 2 g. (ét. lat., *racemus*, grappe; *flos*, *floris*, fleur). Bot. Qui a les fleurs en grappes. Cyrille racémiflore.

RACÉMIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *racemus*, grappe; *forma*, forme). Bot. Qui ressemble à une grappe. Thyrse racémiforme.

RACÉMIQUE. adj. des 2 g. (du lat. *racemus*, grappe de raisin). Chim. Nom donné à l'*acide paratartrique*, parce qu'on le rencontre dans les raisins aigres.

RACÉMULEUX, EUSE. adj. (du lat. *racemus*, grappe). Bot. Qui a ses fleurs en petites grappes. Léchée racémuleuse.

RACENPORT ou **REAFOT**. s. m. Antiq. dan. L'oriflamme des Danois. Il portait la figure d'un corbeau travaillé par les filles du roi Regner Lodbroch. Ces peuples se croyaient invincibles avec cet étendard.

RACER. v. n. 1re conj. Oisel. Produire un ou des petits entièrement semblables à soi. Se dit des oiseaux.

— Faire race.

RACHADERS. s. m. pl. Myth. ind. Deuxième tribu des géants ou génies malfaisants qui plusieurs fois ont soumis le monde sous la conduite de quelques-uns de leurs rois.

RACHALANDAGE. s. m. Action de rachalander. Résultat de cette action.

RACHALANDÉ, ÉE. part. pass. du v. Rachalander. S'empl. adjectiv. Boutique rachalandée.

RACHALANDER. v. a. 1re conj. (rad. *chaland*.) Comm. Faire revenir des chalands, des acheteurs. Rachalander une boutique, un magasin.

— SE RACHALANDER. v. pron. Être rachalandé. Ce marchand aura bien de la peine à se rachalander.

RACHAT. s. m. (pr. *ra-cha*; rad. *achat*). Recouvrement d'une chose qu'on a vendue, en payant le prix qu'elle a coûté.

— Jurispr. *Pacte ou faculté de rachat*. Convention par laquelle le vendeur se réserve le droit de reprendre la chose vendue, moyennant la restitution du prix principal des frais et des intérêts. On l'appelle aussi *faculté ou pacte de réméré*. La faculté de rachat est considérée comme tellement importante, que le vendeur la transmet à ses héritiers et peut même la céder à un étranger. Faute par le vendeur d'en avoir fait usage avant le délai prescrit, qui ne peut excéder cinq ans, l'acquéreur devient propriétaire irrévocable. L'exercice de la faculté de *rachat* opère la résolution de la vente. (Merl.) L'acquéreur à pacte de *rachat* exerce tous les droits de son vendeur au lieu et place duquel il est complètement substitué. (Chab.) Autrefois la faculté de *rachat* pouvait être stipulée pour un temps très-long et même pour un temps illimité, que la prescription toutefois réduisait à trente ans. (Id.) Le code limite à cinq ans l'action en *rachat*. (Id.)

— *Rachat d'une rente, d'une pension*. Payement d'une certaine somme pour l'amortissement, pour l'extinction d'une rente, d'une pension. On dit de même Rachat d'une servitude.

— Délivrance, rédemption. Le rachat des captifs. Jésus-Christ a donné son sang pour le rachat du genre humain.

— Féod. *Rachat rencontré* ou *rencontre de rachats*. Se disait lorsque l'héritier qui avait payé le rachat mourait avant l'année révolue. || *Droit de rachat*. Somme à laquelle était estimé le revenu d'une année du fief qui devait le droit de relief.

— Anc. jurispr. *Rachat en fait de rentes constituées*. Faculté de rembourser le capital de la rente.

RACHATER. v. a. 1re conj. Féod. Se disait pour Payer le droit de rachat.

RACHE. s. f. Mar. Trait fait avec un compas [illegible]

— Lie du mauvais goudron et de l'huile.

— Anc. métrol. Mesure contenant 50 livres de sel.

— Pathol. Mot vague sous lequel on désigne les maladies éruptives de la tête, surtout celles qui affectent spécialement les enfants. Les anciens médecins ne voyaient dans les maladies de l'enfance qu'humeur de *rache*. (Ribes.) Inusité. V. TEIGNE.

— Art vétér. Un des noms vulgaires du claveau.

— Bot. Nom donné dans le Midi à la cuscute. On l'écrit aussi *rasche*.

RACHÉ, ÉE. part. pass. du v. Racher. S'empl. adjectiv. Broderie *rachée*.

RACHENBURG ou **RACHIMBOURG**. s. m. Hist. Homme libre de condition civile, chez les Francs établis dans les Gaules, et sous la première race.

RACHÉOMYÉLITE. s. f. (du gr. ῥάχις, l'épine du dos; μυελός, moelle). Médec. Inflammation de la moelle épinière.

RACHEL. Hist. ste. Deuxième fille de Laban, inspira de l'amour à Jacob, son cousin, qui, pour l'obtenir, consentit à se mettre pendant sept ans au service de son oncle. Au bout de ce temps, Laban, usant de ruse, substitua à Rachel Lia, sa fille aînée, et Jacob fut obligé de servir sept autres années, pour obtenir la main de celle qu'il aimait. Rachel demeura six ans stérile. Elle eut ensuite un fils nommé Joseph, et seize ans après, elle mit au monde un deuxième fils, Benjamin, le plus jeune des enfants de Jacob.

RACHÉMORPHE. s. m. (ét. gr., ῥάχις, épine du dos; μορφή, forme). Bot. Mauvais mot forgé pour désigner l'axe florifère, dans les graminées dont les fleurs sont en épi. On dirait mieux *rachimorphe*.

RACHER. v. a. 1re conj. Construct. Faire avec un compas, sur une pièce de bois, le tracé nécessaire pour la tailler.

— Techn. Terminer une broderie par de petits points symétriques.

RACHETABLE. adj. des 2 g. Qu'on a droit de racheter. Une rente rachetable. Une propriété rachetable dans deux ans.

RACHETÉ, ÉE. part. pass. du v. Racheter. S'empl. adjectiv. Propriété rachetée à perte. Rente rachetée. Pension rachetée. Prisonniers rachetés. Une âme *rachetée*, non avec de l'or et de l'argent, mais de tout le sang divin de l'Agneau sans tache. (Mass.)

— *Racheté de*. Ces infortunés ne sont-ils pas comme vous *rachetés* du même prix? (Mass.)

Dans tous les yeux quelle joie était peinte,
A l'aspect de ce roi *racheté* du tombeau!
(RACINE.)

— *Racheté par*. Notre âme *rachetée* par le sang de Jésus-Christ sera-t-elle donc la proie de l'ennemi? (La Harpe.) Toute espèce de supériorité sociale doit être *rachetée* par des qualités aimables ou utiles, si l'on ne veut être odieux et délaissé. (Boiste.)

— Archit. Corrigé. Cette irrégularité de terrain est rachetée par une rampe.

RACHETER. v. a. 1re conj. L'*e* se change en *è* devant une syllabe muette. *Je rachète, tu rachètes, il rachète*, etc. Acheter ce qu'on a vendu. Racheter quelque chose de quelqu'un, le lui racheter. Je lui ai racheté le cheval que je lui avais vendu.

— Acheter des choses de même nature que celles qu'on a vendues, ou qu'on ne possède plus. Racheter d'autres tableaux. Racheter d'autres livres, d'autres meubles. Racheter un autre exemplaire d'un livre.

— *Racheter une rente, une pension*. S'en décharger au moyen d'une somme une fois payée.

— Délivrer à prix d'argent. Racheter un captif. Racheter un prisonnier. Les Gaulois, nos ancêtres, s'imaginaient qu'on pouvait apaiser la colère des dieux, et *racheter* sa vie par celle d'un autre homme. (Ste-Foix.) La vie même de l'homme de bien serait en péril, qu'il ne voudrait pas la *racheter* aux dépens de sa vertu. (Mass.)

Mon trésor ainsi dispersé
Du moins a *racheté* ma vie.
(F. DE NEUFCHATEAU.)

Mais ces mêmes héros, prodigues de leur vie,
Ne la *rachetaient* point par une perfidie.
(RACINE.)

Laissez à Ménélas *racheter* d'un tel prix
Sa coupable moitié dont il est trop épris.
(ID.)

— Se dit aussi de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Jésus-Christ a racheté le genre humain par son sang. Jésus-Christ a voulu mourir pour racheter les hommes. Ceux que le Seigneur aura *rachetés* seront entourés d'une gloire éternelle. (V. Barg.) Je remets mon âme entre vos mains: Seigneur, Dieu de vérité, c'est vous qui m'avez *racheté*. (La Harpe.)

— Compenser, balancer, faire pardonner, faire oublier. Racheter ses vices par ses talents. Racheter ses défauts par ses agréments. Racheter beaucoup de ridicules par sa bonté. Un si grand bonheur *rachète* bien des peines. (Acad.) Chez les femmes un bon cœur *rachète* tous les défauts. (Boiste.) Où sont les pères scrupuleux qui ne *rachètent* pas par des dispenses la faiblesse de la volonté de leurs enfants et l'incapacité de leur âge? (Fléch.) Il n'est [illegible]

— *Racheter ses péchés par l'aumône*. Obtenir la rémission de ses péchés en faisant l'aumône. Elle a *racheté* ses péchés par les aumônes qu'elle a répandues. (Fléch.)

— *Je voudrais l'avoir racheté de mon sang*. Se dit d'une personne qui est morte et qu'on aimait beaucoup.

— Fam. et par exagér. Si vous me faites ce plaisir-là, vous me rachèterez la vie.

— Architec. et constr. Corriger, redresser une irrégularité, joindre une forme à une autre. || Joindre par raccordement deux voûtes de courbe différente. Un cul de lampe *rachète* un berceau, lorsque le berceau y vient faire lunette. (Quatrem.) Quatre pendentifs *rachètent* une voûte sphérique, ou la tour ronde d'un dôme, parce qu'ils se raccordent avec leur plan circulaire. (Id.)

— SE RACHETER. v. pron. Être racheté. Cette rente, cette propriété ne pourra plus se racheter.

— Se délivrer à prix d'argent, payer une rançon pour recouvrer sa liberté. Se racheter de captivité. Se racheter des pirates moyennant une forte rançon. A Athènes, les esclaves avaient la faculté de se *racheter*. (Acad.)

— Se soustraire à une charge, moyennant certaines conditions. Se racheter d'un service foncier. Se racheter d'une peine. Se racheter du pillage. Avec de l'argent, il avait mis un terme aux exploits dévastateurs de ces hordes féroces, et s'était *racheté* de leur pillage. (Anquetil.)

— Fig. L'homme ne se *rachète* de la condition des bêtes que par l'éducation. (Gracian.)

— Fig. Être compensé, balancé. Ses défauts se rachetaient par ses agréments, ses vices par ses vertus. La laideur peut devenir plus aimable et plus aimée que la beauté, lorsqu'elle se *rachète* par la bonté. (Boiste.)

RACHEUX, EUSE. adj. Méd. Se dit vulgairement d'un enfant teigneux.

— Techn. Bois noueux, filandreux, difficile à polir. Bois racheux.

RACHEVAGE. s. m. Techn. Action de rachever, de perfectionner, de finir une pièce de poterie déjà ébauchée, ou tout autre ouvrage.

RACHEVÉ, ÉE. part. pass. du v. Rachever. S'empl. adjectiv. Poterie rachevée.

RACHÈVEMENT. s. m. Techn. Action de terminer une chose. || Dernière couche donnée aux chandelles à la baguette.

RACHEVER. v. a. 1re conj. L'*e* se change en *è* devant une syllabe muette. *Je rachève, tu rachèves, il rachève*, etc. Techn. Donner la dernière façon à un ouvrage quelconque.

— Chand. Donner la dernière couche aux chandelles.

RACHEVEUR, EUSE. s. f. Techn. Celui, celle qui termine un ouvrage, qui lui donne la dernière façon.

RACHIALGIE. s. f. (pr. *ra-ki-al-gie*; ét. gr., ῥάχις, rachis, épine du dos; ἄλγος, douleur). Pathol. Nom sous lequel on a désigné la colique métallique, à raison de la douleur vers l'épine dorsale qui en est un des symptômes ordinaires. || On l'a aussi employé pour désigner la carie vertébrale, la maladie de Pott. || Aujourd'hui on appelle ainsi toute douleur qui occupe un point quelconque de la colonne vertébrale. Ce n'est par conséquent qu'un symptôme de maladies essentiellement différentes.

RACHIALGIQUE. adj. des 2 g. (pr. *ra-ki-al-gi-ke*;) Méd. Qui a rapport à la rachialgie.

RACHIALGITE. s. f. (pr. *ra-ki-al-gi-te*; rad. ῥάχις, l'épine du dos; ἄλγος, douleur). Pathol. Inflammation de la moelle épinière.

RACHIDIEN, ENNE. adj. (rad. *rachis*). Qui appartient, qui a rapport au rachis. Canal rachidien. Trous rachidiens. Ligaments rachidiens. Prolongements rachidiens. Artères, veines rachidiennes.

— *Canal rachidien*. Conduit qui règne dans l'intérieur du rachis, depuis la première vertèbre du cou jusqu'à la partie inférieure du sacrum. || *Trous rachidiens*. Trous, au nombre de vingt-quatre, placés sur les côtés du rachis, et destinés au passage des nerfs rachidiens. || *Ligaments rachidiens*. Substances fibro-cartilagineuses, privées de la faculté contractile, et servant à fixer et à tenir rapprochées les vertèbres entre elles. || *Artères rachidiennes*. Artères qui vont se répandre dans l'épaisseur du prolongement rachidien de l'encéphale et des membranes qui l'enveloppent. || *Nerfs rachidiens*. Nerfs qui sortent par les trous du rachis, et proviennent immédiatement du prolongement rachidien.

— Erpét. Épithète donnée, dans les reptiles chéloniens, aux plaques symétriques et impaires qui constituent une série tout le long de la ligne médiane de la carapace, qui sont couchées sur les vertèbres, et dont le nombre s'élève communément à cinq.

RACHIMBOURGS. s. m. pl. On nommait ainsi, chez les Francs, les hommes libres qui avaient le droit d'assister aux plaids pour délibérer sur les affaires générales et rendre la justice. On écrit aussi *rachenbourg*.

RACHIS. s. m. (pr. *ra-chise*; du gr. ῥάχις, épine du dos). Anat. Colonne vertébrale. Sorte de tige ou de longue colonne courbée en trois sens alternatifs; légèrement flexible, hérissée d'épines sur une de ses faces, unie, arrondie [illegible] formant le canal rachidien, percée de vingt-quatre trous sur chacun de ses deux côtés pour le passage des nerfs, et qui, de la tête, s'étend au bassin, soutient les côtes, sert aussi de moyen d'union, d'axe et de point d'appui aux trois parties du tronc. Les déviations du rachis.

— Bot. Axe de l'épi des graminées, des chatons, des grappes, du régime des palmiers. || Pétiole des fougères.

RACHISAGRE. s. f. (ét. gr., ῥάχις, l'épine du dos; ἄγρα, prise, capture). Pathol. Rhumatisme goutteux de l'épine dorsale. || Nous ne savons pourquoi M. Landais fait ce mot masculin.

RACHITIQUE. adj. des 2 g. Qui est noué, et affecté de rachitisme. Une personne rachitique. Des enfants rachitiques. Les enfants *rachitiques* ont l'esprit vif et pénétrant, leurs saillies étonnent; ils sont susceptibles de passions vives; ils ont une perspicacité qui n'est pas de leur âge. (Monfalc.) Alexandre Benedetti a vu un jeune homme qui, à l'âge de vingt-cinq ans, commença à devenir *rachitique*. (Id.)

— Qui tient du rachitis. Affection rachitique.

— Pathol. *Constitution rachitique*. Disposition physique à laquelle on reconnaît qu'un enfant est menacé d'être affecté de rachitis, et qui caractérise le premier degré de cette maladie.

— Se dit aussi des végétaux. *Le grain rachitique* se reconnaît d'abord à ses tiges plus grosses et moins hautes, à ses feuilles roulées et contournées, à ces grains plus ronds et ridés. (Morog.) Une croûte de sel recouvrait l'arène, et présentait comme un champ de neige d'où s'élevaient quelques arbustes *rachitiques*. (Chateaubriand.)

— substantiv. en parlant des personnes. C'est un rachitique. C'est une rachitique. Les rachitiques. L'ouverture des corps n'a point appris que les os des *rachitiques* fussent ramollis comme l'ont supposé quelques médecins. (Nysten.)

RACHITIS. s. m. (pr. *ra-chi-tise*; du gr. ῥάχις, l'épine du dos). Anat. Courbure de la colonne vertébrale; état des os dans lequel plusieurs de ces organes ont perdu leur consistance ordinaire et sont devenus en même temps mous et fragiles. Jacob Spon a vu un homme d'une stature moyenne que le *rachitis* réduisit à celle d'un enfant. (Monfalc.) Le *rachitis* est une maladie particulière à la première enfance. (Id.) Une crise favorable met souvent un terme aux ravages causés par le *rachitis*; cette crise est la puberté. (Id.) Lorsque la colonne vertébrale est attaquée par le *rachitis*, elle se déforme, plusieurs courbures ont lieu dans son étendue. (Id.)

— Bot. Maladie qui semble particulière au ris.

— Si tous les lexicographes sont d'accord sur la prononciation du *s* final dans ce mot, il s'en faut bien qu'il en soit de même à l'égard de la prononciation du *ch* médial. Les uns veulent qu'on prononce *rakitis*, les autres *rachitis*. Les mots *rachitis*, *rachitisme*, deviennent d'un usage fréquent, et dès lors il est nécessaire de leur donner une prononciation régulière. Donc prononçons *rachitis*, *rachitisme*, *rachitique*.

RACHITISME. s. m. (du gr. ῥάχις, l'épine du dos). Anat. Maladie caractérisée par le ramollissement et la déformation des os, la courbure des os longs, le gonflement de leurs extrémités, la déviation du rachis, la tuméfaction de l'abdomen, le volume plus ou moins considérable de la tête, le développement précoce des facultés intellectuelles. Le rachitisme est accompagné de maigreur, de faiblesse générale, de lésions de la digestion, et amène souvent l'atrophie, la fièvre lente et le dévoiement colliquatif. Le *rachitisme* se développe particulièrement pendant les premières années de la vie, chez les enfants faibles, issus de parents cachectiques, scrofuleux, scorbutiques, etc., élevés dans des lieux humides, privés d'une nourriture ou de vêtements suffisants, et ne prenant point assez d'exercice. (Nyst.) Ce mot et celui de *rachitis* s'emploient comme synonymes.

— Agric. Maladie du blé qui a pour caractère le défaut de développement complet. Les blés atteints de *rachitisme* sont clairs, leur tige est basse, tortue et nouée, les épis sont petits et renferment un grain maigre. (Baudrill.)

RACHITOME. s. m. (ét. gr., ῥάχις, rachis; τομή, fait de τέμνω, je coupe). Anat. Scalpel dont on se sert pour ouvrir le rachis.

RACHMED. Géogr. Nom du rocher sur lequel s'appuie la plate-forme qui servait de fondement à l'ancien palais de Persépolis.

RACHOSE. s. f. ou **RACHOSIS**. s. m. (pr. *ra-ko-se*, *ra-ko-sis*; du gr. ῥήσσω, je fends). Médec. Relâchement de la peau du scrotum ou des bourses. On écrit aussi *rhacose*.

RACIANZ ou **RADZIONZ**. Géogr. Ville de Pologne, dans le gouvernement de Plock; 1,000 hab.

— Hist. *Traité de Racianz*. Traité de paix de 1404, par lequel les grands-ducs de Lithuanie cédèrent la Samogitie à l'ordre teutonique.

RACIEN. s. m. Archéol. Nom d'une monnaie des archevêques de Reims.

RACINAGE. s. m. Techn. Décoction d'écorce, de feuilles de noyer, de coques de noix, [illegible]

— Reliur. Dessins qu'on forme sur les couvertures des livres, et quelquefois sur le dos, qui imitent plus ou moins bien des racines naturelles ou des arbres dépouillés de leurs feuilles. Outils propres au racinage. Faire des racinages. Racinage sur papier, sur bois, sur verre. Racinage imitant le bois de noyer, d'acajou, de citronnier, etc. Racinage imitant les marbres. Racinage imitant la pierre du Levant, l'agate, le porphyre, etc. Il est facile de varier à l'infini les *racinages* proprement dits et l'imitation des marbres sur les couvertures des volumes. (Lenorm.) Le *racinage* est une des opérations les plus délicates de l'art du relieur. (Id.) On fait aujourd'hui de très-beaux racinages et des marbrures avec beaucoup de facilité. (Id.)

RACINAL. s. m. Archit. hydraul. Se dit de pièces de bois, comme des bouts de solives, arrêtées sur des pilots, et sur lesquelles on pose les madriers et les plates-formes, pour porter les murs de douve des réservoirs. Ce mot s'emploie plus ordinairement au pluriel. Les racinaux d'un pont. || *Racinaux de comble*. [illegible]

de corbeaux de bois qui portent en encorbellement, sur des consoles, le pied d'une ferme ronde, laquelle couvre en saillie le pignon d'une vieille maison. || *Racinaux d'écurie.* Petits poteaux qui, arrêtés debout dans une écurie, servent à porter la mangeoire des chevaux. || *Racinaux de grue.* Pièces de bois croisées, qui font l'empattement d'une grue, et dans lesquelles sont assemblés l'arbre et les arcs-boutants.

RACINE. s. f. (du lat. *radix*). Bot. Partie de la plante qui est située à son extrémité inférieure et ordinairement cachée sous terre, qui tend toujours à s'enfoncer, ne se colore jamais en vert par l'action de la lumière, et sert tant à fixer la plante au sol qu'à pomper sa nourriture. La racine d'un arbre. La racine d'une plante. Racine sèche, pourrie, gâtée. Jeter, pousser des racines, de profondes racines. Des arbres qui prennent facilement racine. Un arbre malade dans ses racines. Arbre séché dans sa racine. Un plant coupé qui a repoussé de racine. Racine de persil, de chicorée, de chiendent. Racine chevelue. Racine bulbeuse. Racine pivotante. Racine traçante. Le carbone de la racine. Quand la racine pompe fort peu, le végétal pâtit. Sitôt que le froid a pénétré la couche superficielle de la terre, la végétation des *racines* s'arrête et elle ne reprend qu'au retour de la belle saison. (Mirb.) Les *racines* représentent dans la terre les branches qui consomment le végétal. (Id.) Les branches du figuier des pagodes s'inclinent d'elles-mêmes jusqu'à terre, y jettent des *racines* et forment de magnifiques arcades. (Id.) La lentille d'eau n'a que des *racines* flottantes. (Id.) Les plantes parasites enfoncent leurs *racines* dans l'écorce des autres plantes. (Id.) L'orobranche, la clandestine, l'hypociste implantent leurs *racines* sur celles de certains végétaux ligneux. (Id.) La force et la longueur des *racines* ne sont pas toujours proportionnées à la grandeur des végétaux. (Id.) La croissance des *racines* vivaces commence en automne. (Id.)

— *Racines progressives.* Ce sont, à proprement parler, des tiges enracinées qui s'allongent et se ramifient entre deux terres, en suivant une direction plus ou moins horizontale. || *Racines bulbifères.* Tubercules minces, élargis en plateau, dont la surface inférieure produit des filets radicaux et dont la surface supérieure porte un ognon ou bulbe, sorte de gros turion qui se forme dans une année et se développe une ou plusieurs années après. || *Racines fibreuses.* Celles qui sont composées d'une multitude de fibres grêles, tantôt simples, tantôt ramifiées. || *Racines pivotantes.* Racines formées par le caudex descendant, qui s'enfonce perpendiculairement dans le sol et représente une espèce de pivot. Leur forme générale approche plus ou moins d'un cône renversé.

— Par extens. Ensemble d'un végétal dont la racine seule est comestible. Les betteraves, les navets, les carottes sont des racines.

— Vulgairement on appelle *racines* des organes souterrains, munis cependant de gemmes et privés des radicelles, des chevelues et des fibrilles qui se montrent plus ou moins sur toutes les racines proprement dites. Telles sont la pomme de terre et diverses autres plantes analogues. Mais ces organes ne sont pas des racines, puisqu'ils n'en remplissent pas les fonctions et n'en présentent pas les caractères; ce ne sont pas non plus des tiges, puisqu'ils ne portent jamais ni feuilles ni fleurs. On les a nommés *tubercules, rhizomes,* etc.

— Se dit, dans un sens plus restreint, de la racine de certains arbres, qui sert à faire des meubles et différents instruments. Bois de racine. Meuble de racine. Le bois des racines d'orme, d'if, d'olivier, de buis, est souvent préféré au tronc, parce qu'il est plus dur, et à raison de sa couleur et des veines dont il est orné.

— Anat. Se dit des prolongements par lesquels un organe adhère à une autre partie et y puise incessamment les matériaux de sa nutrition. Racine des dents. Racine des cheveux. Racine des ongles. || En chirurgie, on nomme *racines d'un cancer, d'un polype,* les prolongements que ces tumeurs morbides envoient dans les parties voisines.

— Fig. *Prendre racine.* Se dit d'un animal ou d'un homme restés dans la même position, d'un visiteur importun. Le fleuriste a un jardin dans un faubourg; il y court au lever du soleil, et il en revient à son coucher. Vous le ses tulipes et devant la solitaire. (La Bruy.)

Pour moi, qui n'ai point pris racine sur la terre,
Je m'en vais sans efforts comme l'herbe légère
Qu'enlève le souffle du soir. (Lamartine.)

— Fig. Point de départ d'un fait de l'ordre physique, intellectuel ou moral. Il faut couper le mal dans sa racine. La vertu a jeté de profondes racines dans son cœur. Le vice ne saurait prendre racine. Couper la racine du mal avant qu'il augmente. Couper racine à une erreur.

— *Jardin des racines grecques.* Nom donné à un recueil des étymologies qui servent à former les mots grecs.

— Algèb. Base d'une puissance, ou nombre qui successivement multiplié par lui-même produit une puissance. Si A, par exemple, multiplié par lui-même un certain nombre de fois, produit B, A sera la racine de B, et nommément la racine seconde, dans le cas de $A \times A = B$; la racine troisième dans le cas de $A \times A \times A = B$, et en général la racine mième dans le cas de $A^m = B$. || On désigne une *racine* par le signe $\sqrt{\ }$, qu'on nomme un radical, en mettant à sa partie supérieure le nombre qui indique le degré de la racine et qu'on nomme l'*exposant.* Par exemple, $\sqrt[3]{B}$ désigne la *racine troisième* de B. || On donne encore le nom de *racines* aux valeurs des quantités inconnues qui entrent dans les équations. Trouver, chercher la racine d'une quantité proposée. Racines réelles. Racines imaginaires. Racines commensurables. Les racines d'une opération. Racine double. Racines égales. Racines simples. Racines triples. La recherche des *racines* imaginaires entraîne des calculs extrêmement compliqués. (Montferr.) || *Extraction des racines.* Opération par laquelle on trouve la racine d'une quantité proposée. || *Racine carrée.* V. CARRÉ. || *Racine cubique.* V. CUBIQUE.

— Astron. Époque ou instant d'où on commence à compter les mouvements des planètes.

— Bot. Ce nom a été donné vulgairement à diverses plantes. *Racine d'abondance.* La betterave. || *Racine d'Amérique* ou *maboula.* Nom donné à la racine du mabouier. || *Racine amidonière.* Un des noms de l'arum maculé. || *Racine d'Arménie.* Espèce de garance. || *Racine du Bengale.* V. CASSUMUNIAR. || *Racine blanche.* Le panais cultivé. || *Racine du Brésil.* Un des noms de l'ipécacuanha. || *Racine de camomille.* Nom sous lequel on désigne les racines de la pyrèthre. || *Racine de champignon.* Le polyporus tubéraster. || *Racine de Charcis.* Un des noms du contrayerva. || *Racine de Chine.* La racine de la salsepareille de Chine. || *Racine des chrétiens.* Espèce d'astragale. || *Racine de colombo.* V. COLUMBO. || *Racine de dictame.* V. DICTAME. || *Racine de disette.* La betterave. || *Racine douce.* La réglisse. || *Racine de drack.* La racine du dorstène. || *Racine de femme battue.* Nom vulgaire du taminier commun. || *Racine de Florence.* L'iris de Florence. || *Racine indienne.* Racine Saint-Charles. || *Racine jaune* ou *racine d'or.* Nom d'une racine qu'on croit appartenir à une espèce de pigamon qui croît à la Chine. || *Racine de Jean Lopez.* Racine produite par un arbre trouvé dans la province de Zanguebar, en Afrique. || *Racine de Méchoacan.* Racine d'une espèce de liseron. || *Racine de peste.* Nom qui a été donné à la racine de tussilage. || *Racine des Philippines* ou *de Charcis.* Nom donné à la racine du contrayerva. || *Racine de Rhode.* Racine de la rhodiole. || *Racine de safran.* Celle du curcuma. || *Racine Saint-Charles.* Racine produite par une plante qui croît au Brésil. || *Racine du Saint-Esprit.* Racine de l'angélique officinale. || *Racine de Sainte-Hélène.* Racine originaire de la Floride, et qui provient d'une espèce de souchet. || *Racine salivaire.* Nom donné à la pyrèthre. || *Racine de serpent.* Racine de l'ophiose de l'Inde. || *Racine de serpent à sonnettes.* La racine du polygala sénéka. || *Racine de smilax.* Racine de Chine. || *Racine de solor.* Racine qui appartient à une espèce de gouet. || *Racine de thymelea.* Celle d'une espèce de daphné, la lauréole. || *Racine vierge.* Nom vulgaire de la bryone dioïque et du taminier commun.

— Conchyl. *Racine de bryone* et *racine de bryone femelle.* Espèce de coquille qui paraît n'être autre chose que le *strombus bryona.* || *Racine de bryone femelle heptadactyle.* Variété du ptérocère tronqué. || *Racine de bryone mâle.* Nom marchand du *strombus truncatus.*

RACINE (Jean). Célèbre poëte tragique, l'une des plus grandes gloires de la scène française, né le 21 décembre 1639, à La Ferté-Milon, petite ville de la Brie (Aisne); mort le 22 avril 1699. || RACINE (Louis), second fils du précédent, né à Paris le 6 novembre 1692, mort le 29 janvier 1763. Sans avoir le génie de son père, il a cependant laissé d'admirables vers; tout le monde connaît son poëme de la *Religion.*

RACINÉ, ÉE. part. pass. du v. Raciner. S'empl. adjectiv. Veau raciné. Peau racinée. Dos raciné.

RACINEAU. s. m. Agric. Petit pieu qu'on enfonce en terre auprès des racines des plantes. Un racineau. Des racineaux.

RACINER. v. n. 1re conj. (rad. *racine*). Pousser des racines. Cet arbre commence à raciner.

— v. a. Reliur. Faire un racinage sur la couverture des livres. Raciner le dos d'un volume. Peaux difficiles à raciner. Raciner des volumes en demi-reliure. Raciner le dos et le emploie en racinant ou en marbrant les couvertures des livres, dépend la réussite de cette opération. (Lenorm.)

— S'empl. absol. dans le même sens. Pour raciner, il est important que tout ce dont on peut avoir besoin soit disposé d'avance et sous la main, afin d'opérer le plus promptement qu'il est possible. (Lenorm.) Avant de raciner ou de marbrer, il faut que la couverture ait été collée avec de la colle de parchemin bien limpide. (Id.)

— Teint. Teindre en couleur fauve.

RACINIEN, ENNE. adj. Philol. Qui est dans le goût, dans le style de Racine. Pièce racinienne. Poésie racinienne. Style racinien. Vers racinien. Élégance, pureté racinienne.

RACINIER. s. m. Bot. Nom donné à l'agaric radicoree. C'est un grand champignon, remarquable par sa racine grosse et pivotante, ayant une saveur d'abord douce et agréable, qui se change bientôt en un goût âcre et détestable.

RACK. s. m. Liqueur des Indes, mélange de riz fermenté, de sucre et de noix de coco. Il se dit aussi de l'eau-de-vie de canne de sucre, appelée *catchas* au Brésil, et *tafia* dans les colonies françaises de l'Amérique. On dit aussi, mais moins souvent, *arack.* V. ARACK.

RACKA. s. m. Bot. Genre de plantes paraissant devoir se rapprocher des verbénacées, c'est un arbre qui s'élève à la hauteur de sept à huit pieds, et parvient quelquefois jusqu'à celle de vingt-quatre, sur un diamètre de deux pieds. Il est commun dans l'Arabie-Heureuse, l'Abyssinie, la Nubie, et principalement dans les lieux inondés par les eaux de la mer. Son bois est très-dur, et les Arabes en font des canots.

RACKASIRA. s. m. Pharm. Espèce de baume qu'on tire d'Afrique.

RÂCLAGE. s. m. (rad. *râcler*). T. forest. Éclaircissement du bois taillis qu'on ne veut couper qu'à onze ou quinze ans. Rarement les propriétaires accordent le droit de *râclage* dans leurs réserves, crainte des abus qui pourraient en être la suite. (Morog.) Omiss. des dictionn.

— *Fagots de râclage.* Bourrées sans gros bois, et à une seule riorte ou lien.

RACLAGE. s. m. Pêch. Filet de pêche en nappe simple, très-clair, pierré et flotté. Il a vingt-cinq brasses de long sur trois de large. On le tend la nuit.

RÂCLE. s. f. Techn. Outil de bois pour aplanir la terre dont on fait les tuiles.

— Mar. Sorte d'instrument de fer tranchant dont on se sert pour gratter les vaisseaux, afin de les tenir propres.

— Bot. Genre de plantes graminées, à fleurs glumacées, qui croît principalement dans l'Amérique septentrionale. Râcle épineuse. Râcle hérissone. Râcle à feuilles rudes. Râcle roussâtre. Râcle à petites fleurs. Râcle rameuse. Râcle anomoplexis. Râcle queue-de-renard. Râcle pileuse.

— Que l'Académie, qui ne donne pas le primitif *râcle,* écrive sans accent *racloir, racler, racleur, raclure,* cela se conçoit; mais comment s'expliquer que Boiste écrive *râcle,* avec un accent, et sans accent *racler, racloir? Râcle* est la bonne orthographe, l'accent indique grammaticalement le retranchement des *s* des anciennes formes *rascler, rascloir.* Et puis la signification de ce mot nécessite absolument l'*a* grave, et non l'*a* ouvert.

RÂCLÉ, ÉE. part. pass. du v. Râcler. S'empl. adjectiv. Une mesure de grain trop râclée. Des peaux bien, mal râclées. Des allées mal râclées. Tous les taillis ne sont pas susceptibles d'être *râclés.* (Desv.)

— *Râclé par.*

Votre gosier, *râclé* par la piquette,
Poussait des sons d'une voix bien moins nette.
(Voltaire.)

RÂCLÉE. s. f. Volée de coups. Recevoir une bonne râclée. Il a reçu une râclée. Pop.

— Agric. Binage qui ne consiste qu'à râcler le sol avec la houe.

RÂCLER. v. a. 1re conj. (de l'ital. *raschiare;* on écrivait autrefois *rascler*). Ratisser, enlever, emporter avec quelque chose de rude ou de tranchant, quelques parties de la superficie d'un corps. Râcler du parchemin. Râcler des peaux. Râcler de l'ivoire. Râcler de la corne de cerf. Râcler les ongles. Râcler le canon d'une arme à feu. Râcler des allées.

— *Râcler les bois.* Éclaircir les bois taillis qu'on ne veut couper qu'à onze ou quinze ans.

— *Râcler une mesure de grain.* Passer la râcloire sur une mesure, pour faire tomber le grain qui s'élève au-dessus des bords.

— Fig. et fam. *Cela râcle le gosier.* Se dit d'un breuvage médicinal, d'un vin trop vert, et du tout ce qui donne des tranchées.

— Jouer mal d'un instrument à cordes. Ne faire que râcler le boyau. Râcler un air. Râcler du violon, de la basse. Je t'ai défendu cent fois de *râcler* ton maudit violon. (Brueys.)

— S'empl. aussi neutralement. Ne faire que râcler. Comme en sa qualité d'ex-douanier, il avait *râclé* jadis du violon, il n'était pas fâché de se produire avec quelque avantage chez les petits blancs. (Roger-Beauvoir.)

— Fig.

O chapelain, toi dont le violon,
De discordante et gothique mémoire,
Sous un archet maudit par Apollon,
D'un ton si dur a *râclé* son histoire. (Volt.)

tare ou de tout autre instrument à cordes. || Résultat de cette action. || Mauvaise musique, mauvaise exécution. Et Dieu sait la *râclerie.* (Hamilt.)

— Groupe de mauvais musiciens.

RÂCLEUR. s. m. Mauvais joueur de violon. Ne se dit que par dénigrement. Ce n'est qu'un râcleur. Lulli avait abandonné le violon; le seul moyen de lui en faire jouer encore, était d'en râcler en sa présence; alors le poëte musicien entrait en fureur, arrachait l'instrument des mains du *râcleur,* et ne le quittait plus qu'à regret. (Sall.)

RÂCLOIR. s. m. Techn. Instrument avec lequel on râcle. Râcloir dont on râcle un tonneau. Râcloir pour râcler du parchemin. Râcloir pour râcler le dedans d'un canon. Râcloir pour râcler des allées. Râcloirs en fer, en acier.

RÂCLOIRE. s. f. Planchette qui sert à râcler le dessus d'une mesure, telle qu'un boisseau de blé, pour faire tomber le grain qui s'élève au-dessus des bords.

— Instrument fait en baleine, et avec lequel on ôte tous les matins le limon qui se trouve sur la langue. La lame de la râcloire. Le manche de la râcloire. Se servir d'une râcloire. Il y a des personnes chez lesquelles les matières qui couvrent la langue sont tellement adhérentes, qu'on ne parvient que difficilement à les enlever au moyen de la *râcloire.* (Mérat.)

— Horlog. Lame tranchante des deux côtés, portée par un manche.

RÂCLON. s. m. Agric. Engrais préparé avec du gazon pourri. || Boue ramassée dans les villes ou sur les routes.

RÂCLURE. s. f. (rad. *râcler*). Parties de certaines substances cornées ou osseuses, qu'on obtient en les détachant avec un instrument coupant. Râclure de corne de cerf. Râclure d'ivoire. Râclure d'ongles. Râclure de parchemin.

RACOCZY. Famille célèbre et ancienne de la Transylvanie, qui embrassa la religion protestante et donna à ce pays trois princes souverains.

RACODIACÉES. s. f. pl. (du lat. *racodium*). Bot. Tribu de la famille des byssacées, qui a pour type le genre racodion.

RACODION. s. m. Bot. Genre de la famille des champignons renfermant plusieurs espèces bynoïdes. Le racodion des celliers forme sur les tonneaux conservés dans les caves et les celliers, des plaques et des flocons qui couvrent un assez grand espace.

RACOISER. v. a. 1re conj. (rad. *coi*). V. RACCOISER.

RACOLAGE. s. m. Action de racoler, métier de racoleur.

RACOLÉ, ÉE. part. pass. du v. Racoler. S'empl. adjectiv.

RACOLER. v. a. 1re conj. (de l'ital. *raccogliere,* recueillir; on écrivait ancienn. *raccoler*). Engager, soit de gré, soit par astuce, des hommes pour le service militaire.

— Fig. et fam. Enrôler. Racoler quelques partisans. Racoler des admirateurs. Ce poëte tâche de racoler quelqu'un qui écoute ses vers.

RACOLEUR. s. m. (de l'ital. *raccoglitore,* du v. *raccogliere,* recueillir; on écrivait autrefois *raccoleur*). Celui qui fait profession de racoler, d'engager des hommes pour le service militaire. Ce mot servait à désigner les recruteurs que les chefs de corps entretenaient à fonctions permanentes, dans les grandes villes, et qui étaient des espèces d'entrepreneurs de levées. Les racoleurs avaient recours à une foule de hideuses supercheries. Vivant dans l'écume des cités populeuses, ils avaient pour domicile une maison de prostitution, pour bureau de recrutement un cabaret, et pour dépôt un *four,* c'est-à-dire un lieu où ils gardaient sous clé les malheureuses victimes qu'ils avaient saisies dans de subalternes biribis, et qu'ils avaient enivrées en les faisant boire à la santé du roi.

RACOMITRE. s. m. (du gr. ῥάκος, ride, rugosité; μίτρα, ceinture). Bot. Genre de la famille des mousses et de l'ordre des mousses à péristome simple. Les mousses qui composent ce genre sont de jolies plantes, qui croissent en petits gazons; elles aiment les plaines sablonneuses ou les roches des montagnes. Ce genre doit son nom à sa coiffe fimbriée et comme déchiquetée à sa base. Racomitre blanchâtre. Racomitre polyphylle. Racomitre à pédicelle jaune.

RACOMITRION. s. m. Bot. V. RACOMITRE.

RACONTAGE. s. m. Néol. Bavardage; petits contes faits à plaisir; petites médisances. Les racontages des journaux.

RACONTEMENT. s. m. S'est dit pour Récit, relation.

RACONTÉ, ÉE. part. pass. du v. Raconter. S'empl. adjectiv. Ce sont des choses qui ont été racontées cent fois. Les moindres particularités doivent être *racontées.* (Chateaub.) Les événements qui ont accompagné ces invasions méritent d'être *racontés* du moins brièvement. (Anquetil.) On connaît de Piron quelques contes plus plaisamment *racontés,* que plaisamment inventés. (La Harpe.) Si l'aventure d'Ancône mérite d'être *racontée,* dit Oswald, c'est à vous aussi, mon cher comte, que l'honneur en appartient. (Mme de Staël.)

— *Raconté dans.* Cette scène a, comme on peut le voir, toute la simplicité d'une histoire racontée dans une ancienne chronique. (Mme de

— *Raconté à.* Cela m'a déjà été raconté. L'histoire en est admirable et mérite de vous être *racontée.* (Boss.) Ce que le prince commença ensuite pour s'acquitter des devoirs de la religion, mériterait d'être *raconté* à toute la terre. (Fléch.)

Voilà mon dernier mot. Ce refus effronté
Avec un grand scandale au prince est *raconté.*
(Andrieux.)

— *Raconté par.* C'est la belle histoire qu'on trouve si bien *racontée* par Xénophon dans son livre de la retraite des dix mille, ou de l'expédition du jeune Cyrus. (Boss.)

RACONTER. v. a. 1re conj. (rad. *conter*). Conter, narrer. Raconter une histoire. Raconter un fait. Raconter ses voyages, ses combats, ses aventures. Raconter ce qui s'est passé en telle occasion. Raconter une chose de point en point. Raconter les particularités de quelque action. Raconter une chose en détail, avec toutes ses circonstances. Ils nous racontèrent une anecdote qui mérite d'être conservée. (Barth.) Ils

racontèrent à leurs enfants, à leurs amis empressés autour d'eux, la suite de leurs travaux et de leurs exploits. (Id.) L'histoire *raconte* les faiblesses comme les vertus. (Volt.) Il faut que ce que vous me *racontez* là soit bien vrai ; car vous me l'avez déjà cent fois *raconté*, et je l'ai déjà entendu cent fois *raconter* à d'autres. (Alm. litt.) A *raconter* ses maux souvent on les soulage. (Corn.) Elle *raconta* à Neptune ce que Jupiter lui avait dit. (Fén.) Voilà, ô Crétois, ce qu'on m'a *raconté*. (Id.) Elle s'était engagée à vous *raconter* des histoires. (Id.) La Genèse, après avoir *raconté* la mort de Tharé, dit qu'Abraham son fils sortit d'Haran, âgé de soixante et quinze ans. (Volt.) Après avoir quelque temps appuyé ses mains sur son front, voici ce que ce vieillard me *raconta*. (B. de St-P.)

— *Raconter de*. Savez-vous tout ce qu'on raconte de lui ?

Tout ce que la Grèce *raconte*
Des merveilles du fils d'Eson. (J.-B. Rouss.)

— Absol. Raconter sommairement, brièvement, fidèlement, naïvement, simplement. Raconter au vrai. Je n'enseigne point, je *raconte*. (Mont.) Il faut savoir penser en *racontant*. (La Harpe.) Jamais une exclamation ni sur les vertus, ni sur les services, ni sur les disgrâces de son héros. La Harpe *raconte*, et puis quoi encore ? Il *raconte*. *Raconte* donc, puisque c'est ta manie de *raconter*. (Diderot.)

— Fam. *En raconter*. Raconter beaucoup de choses. En raconter bien long. En raconter de belles. En raconter de toutes les façons. Ne pas finir d'en raconter.

— SE RACONTER, v. pron. Être raconté. Ce sont des choses qui ne peuvent se raconter devant les enfants. Cet emploi pronominal du v. *raconter* est omis dans le Dictionnaire de l'Académie.

RACONTEUR, EUSE. s. Celui, celle qui a la manie de raconter. Un ennuyeux raconteur. Fam.

RACOPILE. s. m. Bot. Genre de la famille des mousses, observé à l'île Bourbon, sur la terre et les pierres, à l'ombre. On écrit aussi et mieux *rhacopile*.

RACOPLAQUE. s. f. (ét. gr., [illegible], je déchire ; [illegible], croûte). Bot. Genre de lichens, ainsi nommé parce qu'il offre pour caractère générique d'avoir le thallus divisé en lambeaux. On écrit aussi et mieux *rhacoplaque*.

RACORNI, IE. part. pass. du v. Racornir. S'empl. adjectiv. Cuir racorni. Parchemin racorni. Viande toute racornie. Fruits racornis.

— Fam. Qui semble rapetissé, qui ne peut plus se développer et s'étendre. Cet homme a un rhumatisme qui le tient tout *racorni*, qui lui donne un air *racorni*. (Acad.) Les Troglodytes, au rapport des anciens, étaient de petits hommes noirs, tout *racornis* et à moitié brûlés, qui détestant les ardeurs du soleil fuyaient ses rayons en se cachant dans des cavernes. (Virey.) Le paysan, d'ordinaire pauvre, jeté demi-nu sous les intempéries de l'atmosphère, se courbant sur le sol qu'il fertilise, montre une peau aride, noircie et crevassée comme l'écorce des arbres ; ses membres rustiques présentent une chair coriace, des fibres *racornies*, peu sensibles aux froissements, aux blessures. (Id.)

RACORNIR. v. a. 2e conj. (rad. *corne*). Donner à quelque chose la consistance de la corne. Racornir les doigts. Le toucher du violon, du violoncelle, *racornit* l'extrémité des doigts. (Acad.)

— Dessécher, rendre dur et coriace. Le feu a tout racorni cette viande. Le feu a racorni ce cuir, ce parchemin.

— SE RACORNIR. v. pron. Devenir dur et coriace. Le cuir se racornit au feu. La viande se racornit à force de cuire. Des fruits qui se sont tout racornis.

RACORNISSEMENT. s. m. Action de se racornir ; état de ce qui est racorni. Le racornissement du cuir, du parchemin. Le racornissement d'une viande, des fruits. Le racornissement des ongles.

RACQUET. s. m. Bot. Nom vulgaire du vulpin des champs.

RACQUE. s. m. Écon. dom. Marc de raisin qui sert à fabriquer le verdet.

RACQUÉRIR. v. a. 2e conj. Acquérir de nouveau. Ce qui distingue le fluide atmosphérique, c'est son élasticité, c'est-à-dire la faculté qu'il a d'être composé de parties qui se laissant [illegible] quelconque, tendent à surmonter cette pression et à *racquérir* leur première étendue, en réagissant contre les corps qui les compriment. (Libes.) Omis. des dictionn.

RACQUET. s. m. Ornith. Nom vulgaire du castagneux ou petit grèbe.

RACQUIS, ISE. part. pass. du v. Racquérir. S'empl. adjectiv. Chose racquise avec peine, par les plus grands efforts.

RACQUIT. s. m. (pr. ra-ki). Jeux. Action de se racquitter, de regagner tout ce qu'on a perdu.

RACQUITTABLE. adj. des 2 g. Qui peut être racquitté. Rente, obligation racquittable. Ce mot est omis dans tous les dictionnaires.

RACQUITTÉ, ÉE. part. pass. du v. Racquitter. S'empl. adjectiv. Personne racquittée. Il est racquitté depuis longtemps.

RACQUITTER. v. a. 1re conj. (pr. ra-ki-té ; rad. *acquit*). Faire regagner ce qu'on avait perdu. Une seconde partie l'a racquitté de ce qu'il avait perdu dans la première. Il avait beaucoup perdu, mais j'ai pris son jeu et je l'ai *racquitté*. (Acad.)

— SE RACQUITTER. v. pron. Jeux. Regagner ce qu'on avait perdu. Essayer de se racquitter. Vous vous racquitterez une autre fois. Après avoir tout perdu, il s'est racquitté. Il s'est complètement racquitté. Ils se sont racquittés. Elles se sont racquittées.

— Par extens. Se dédommager de quelque perte. S'il a perdu dans le premier marché, il s'est bien racquitté dans le second. Elle a bien su se racquitter. Elle s'est racquittée.

RACSCHE. Myth. pers. Cheval terrible ou monture de Siamekschach, fils de Caïu-Marath, dans ses expéditions contre les Dives ou Géants.

RADAGAISE. Chef de plusieurs tribus celtiques et germaines, dont l'invasion en Italie, l'an 405 de notre ère, jeta l'épouvante dans Rome.

RADANSATAMI. (de *radan*, char ; *satami*, septième jour après la nouvelle lune). Myth. ind. Fête qui se célèbre le septième jour après la nouvelle lune de février.

RADAR. s. m. Relat. Nom des soldats d'une espèce de milice instituée en Perse pour protéger les voyageurs. On dit aussi *raagdaer*.

RADARIE. s. f. Relat. Droit payé en Perse sur toutes les marchandises, afin qu'elles soient protégées par les radars.

RADARISTE. s. m. Hist. relig. Membre d'une secte turque.

RADBOD ou **RADBOT.** Roi des Frisons.

RADCLIFFE (Anne). L'une des plus célèbres romancières qu'ait produites l'Angleterre, née à Londres en 1762, morte aux environs de cette ville le 7 février 1823.

RADE. s. f. Mar. Espace de mer, enfermé en partie par des terres, et qui présente aux bâtiments un mouillage à l'abri des vents et des lames qui ont certaines directions. Plus une rade est fermée ou abritée des vents, plus elle est propre à recevoir des bâtiments. Être à la rade, en rade. Se mettre, se tenir en rade. Entrer, mouiller en rade de Toulon, de Brest. Rester à l'ancre sur une rade. La rade est bonne, est mauvaise. La rade n'est pas bien sûre. On leva l'ancre pour gagner la *rade*, et ensuite le port de Baltimore. (Chateaub.) Quelques heures après, nous jetâmes l'ancre dans une mauvaise *rade*, sur un fond de roches. (Id.)

— *Rade foraine*. Celle qui est mal fermée, que des côtes élevées n'abritent point de la violence du vent et de la grosse mer du large. C'est le mouillage qu'offre devant lui un port situé sur une côte dont la ligne est droite, sans accidents, dont les configurations sont propices au bâtiment qui y séjourne lorsque le vent souffle de certaine partie.

— *Être en grande rade*. Se dit d'un vaisseau lorsqu'il est mouillé loin du port. ‖ On dit qu'il est *en petite rade* lorsqu'il est à proximité du port.

— *Mettre en rade*. Sortir du port. Ce navire a mis en rade hier au soir.

RADÉ, ÉE. part. pass. du v. Rader. S'empl. adjectiv. Mesure de grain, de sel, bien ou mal radée.

RADEAU. s. m. Mar. Assemblage régulier de poutres recouvertes de planches épaisses et bien ajustées, bordé sur ses quatre faces d'un bordage qui l'encadre, et dont l'usage est fréquent dans les réparations que demandent les parties inférieures de la coque d'un navire. Il y a quelques-uns de ces radeaux qui ont une petite cale, alors ils sont élevés de deux ou trois pieds sur l'eau, dans laquelle ils entrent d'un pied environ. Cette cale sert à mettre des cordages, des palans, des caspects, etc.

— Riv. Assemblage de plusieurs pièces de bois liées ensemble, et qui forment une sorte de plancher, dont on se sert quelquefois pour porter des hommes, des chevaux et autres choses sur des rivières. Charriés par les vagues écumantes, ces radeaux descendent de toutes parts au Meschacebé. (Chateaub.)

— *Radeau de fortune*. Sorte de radeau dont la construction, presque toujours improvisée dans de graves circonstances, n'est nullement soumise à des conditions régulières de charpentage, et que l'inspiration du besoin bâtit avec les ressources que présentent les événements [illegible] des malheureux dans un naufrage, dans un sinistre de mer. Tout le monde sait quel rôle a joué le radeau dans cette déchirante page de notre histoire moderne dont la *Méduse* est le thème, et l'admirable composition de Géricault a révélé à l'humanité de quels sombres et effroyables épisodes ce fragile appareil peut devenir le théâtre.

— Marig. *Radeau plongeur*. Espèce de radeau qui sert à plonger.

RADEGAST. Myth. slav. Divinité des Obotrites, honorée à Rethra, ville qui n'était habitée que par les prêtres de cette divinité, et où se rendaient de nombreux pèlerins. On l'appelait aussi *Radegost* et *Razmas*.

RADEGONDE. Reine de France, fille de Berthaire, roi de Thuringe, née en 519, fut élevée dans le paganisme. Le roi Clotaire Ier la fit instruire dans la religion chrétienne, l'épousa en 538, et lui permit, six ans après, de se faire religieuse. Elle prit le voile à Noyon, fixa ensuite sa demeure à Poitiers, où elle fonda l'abbaye de Ste-Croix, et y mourut en 587. On l'a canonisée. Sa fête est célébrée à Paris le 30 janvier.

RADELGISE Ier, prince de Bénévent, succéda en 839 à Sicard, dont il avait été le trésorier ; mort en 851, laissant le trône à son fils Radelgaire. ‖ RADELGISE II, prince de Bénévent, fils d'Adelgise, recouvra en 881 le trône paternel. Chassé par le peuple en 884, il subit un exil de 18 ans, fut rétabli en 896, et livré en 900 au prince de Capoue, reconnu souverain.

RADER. v. a. 1re conj. (du lat. *radere*, raser). Techn. Passer une règle ou un autre instrument sur la surface d'une mesure pleine de grains, de sel, etc., pour rendre cette surface égale, et par ce moyen avoir la mesure juste. Rader du grain, du sel, etc.

— Constr. Diviser un bloc de pierre ou de marbre avec le ciseau, en formant deux tranchées en dessus et en dessous.

— Mar. Mettre un bâtiment à la rade. Rader un navire.

RADET (Étienne). Général et baron de l'empire, né en 1769 en Lorraine, mort en 1825. Fut chargé par Napoléon en 1809 d'enlever le pape Pie VII.

RADEUR. s. m. Mesureur de sel.

RADEZYGE. s. m. Médec. Sorte de lèpre commune en Norwége. V. RADEZYGE.

RADHA. Temps héroïq. ind. Femme de Dhritarâchtra ; elle recueillit et éleva Carna, fils de Counti ; c'est pourquoi celui-ci fut surnommé Radha-Souta, fils de Radha. ‖ Femme aimée du dieu Crichna. Radha est honorée comme une déesse dans les fêtes de Crichna.

RADIABLE. adj. des 2 g. Néol. Qui peut être rayé. S'est dit des personnes qu'il s'agissait d'effacer de la liste des émigrés. Celui-ci n'est point radiable.

— Techn. Planche de bois emmanchée dont se servent les savonniers.

RADIAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *radius*, rayon). Qui est disposé en rayons. ‖ RADIAIRES. adj. et s. m. pl. Zool. Classe du règne animal, comprenant les animaux sans vertèbres dont toutes les parties tant internes qu'externes, offrent une disposition rayonnée. On nomme plus communément les radiaires *zoophytes*. V. ce mot.

RADIAIRE. s. f. Bot. Nom donné à l'astrance.

RADIAL, ALE. adj. (du lat. *radius*, rayon). Anat. Qui a rapport au radius. Muscle radial. Muscles radiaux.

— *Artère radiale*. Artère qui naît de la brachiale, à la partie supérieure et antérieure de l'avant-bras, et vient s'enfoncer dans la paume de la main. ‖ *Veines radiales*. Les deux veines qui naissent de la veine brachiale vers le pli du coude, et accompagnent l'artère radiale dans toutes ses divisions et subdivisions. ‖ *Nerf radial*. Le nerf le plus volumineux de ceux qui partent du plexus brachial ; il naît de sa partie interne et postérieure, formée principalement par les cinquième, sixième et septième nerfs cervicaux et le premier dorsal. ‖ *Bord radial*. Bord externe de l'avant-bras. ‖ *Région radiale*. La partie de l'avant-bras qui répond au radius et aux muscles radiaux.

— S'empl. substantiv. On dit : *Le radial*, pour le muscle radial. ‖ *Le muscle premier radial externe* ou *grand radial*. Muscle qui, placé à la partie externe de l'avant-bras, se fixe en haut à l'humérus, et se termine par un long tendon, à l'aide duquel il s'attache à l'extrémité supérieure du deuxième os du métacarpe. Ce muscle étend la main sur l'avant-bras, et réciproquement. ‖ *Le muscle deuxième radial externe* ou *petit radial*. Muscle situé au-dessous du précédent, dont il a la forme et les usages. Il se termine par un long tendon inséré à l'extrémité supérieure du troisième os du métacarpe. ‖ *Le radial antérieur*, ou *muscle radial antérieur*. Nom qu'on a donné au muscle grand palmaire.

— Entom. *Cellule radiale*. Se dit, dans l'aile des insectes, d'une nervure née du milieu du carpe, et atteignant le bout de l'aile.

— Antiq. *Couronne radiale* ou *radiée*. Couronne formée d'un cercle entouré de rayons. On la donnait aux princes romains mis au rang des dieux. Aucun empereur ne la prit de son vivant avant Néron.

RADIANCE. s. f. (Néol.) [illegible] exclusions par épreuvettes gastronomiques des mets d'une saveur reconnue et d'une excellence tellement indisputable, que leur apparition seule doit émouvoir, chez un homme bien organisé, toutes les puissances dégustatrices, de sorte que tous ceux chez lesquels, en pareil cas, on n'aperçoit ni l'éclair du désir, ni la *radiance* de l'extase, peuvent forcément être notés comme indignes des honneurs de la séance et des plaisirs qui y sont attachés. (Brill.-Sav.) Ce mot est omis dans tous les dictionnaires.

RADIANT, ANTE. adj. (du lat. *radians*, formé de *radius*, rayon). Didact. Qui renvoie des rayons. Corps radiant. Chaleur radiante. Tout corps visible est *radiant*. (Acad.)

— Bot. Épithète donnée à la couronne des synanthérées, quand les fleurs qui la constituent dépassent en longueur celles du disque. ‖ *Aréole radiante*. Celle de forme arrondie, qui, dans une aile d'insecte, est un centre d'où partent en divergeant plusieurs autres aréoles allongées.

— Syn. comp. RADIANT, RADIEUX. Le premier se dit des corps qui ne tirent pas la lumière d'eux-mêmes. Une glace, un miroir est un corps *radiant*. Le soleil est un corps *radieux*.

RADIATIFLORE. adj. des 2 g. (ét. lat. *radius*, rayon ; *flos*, *floris*, fleur). Bot. Qui a les fleurs radiées. Crateve radiatiflore.

RADIATIFORME. adj. des 2 g. (du lat. *radius*, rayon ; *forma*, forme). Bot. Épithète donnée à la calathide lorsque les fleurs sont progressivement plus longues à mesure qu'elles s'éloignent du centre, et quand leur partie supérieure se dirige en dehors.

RADIATION. s. f. (pr. *ra-di-a-si-on* ; du lat. *radiatio*, formé de *radere*, raser). Fin. et pal. Action de rayer. Se dit lorsque par autorité judiciaire ou administrative, on raie quelque article d'un compte ou lorsqu'on biffe quelque acte, quelque partie d'un acte pour les annuler. Radiation de compte. Radiation de l'écrou d'une personne détenue injustement. Radiation d'une inscription hypothécaire.

— Raie que l'on passe sur un des articles d'un compte. Faire plusieurs radiations sur les comptes, sur les mémoires d'un fournisseur.

— Action d'effacer le nom d'une personne d'un corps auquel elle appartenait, d'une liste sur laquelle elle avait été portée injustement ou par erreur. Demander, solliciter, obtenir sa radiation d'un rôle de contributions. Sa radiation des contrôles de l'armée a été prononcée. Un électeur qui réclame sa radiation. Admettre une demande en radiation. La cour royale a maintenu la radiation prononcée par le conseil de préfecture.

RADIATION. s. f. (rad. lat. *radius*, rayon). Phys. Action d'un corps qui lance des rayons de lumière. La radiation du soleil. Peu usité.

RADIATULE. s. f. Zool. Sorte de polypier fossile. V. RADULAIRE.

RADICAL, ALE. adj. (du lat. *radix*, *radicis*, racine). Bot. Qui appartient à la racine, qui part de la racine. ‖ *Feuilles radicales*. Celles qui naissent si près de la racine, qu'elles semblent sortir de celle-ci et non de la tige. ‖ Se dit aussi des feuilles qui, placées à la base d'une tige feuillée, diffèrent des autres par leur forme ou leur grandeur. ‖ *Fleurs radicales*. Celles qui naissent si près de la racine qu'elles semblent en provenir. La violette odorante a les feuilles et les fleurs radicales. ‖ *Poils radicaux*. Ceux qui garnissent souvent les radicules, quelle que soit leur forme au moment de leur développement.

— Gram. et. *Lettres radicales*. Celles qui forment la racine d'un mot et qui se conservent dans les mots dérivés. Se dit par opposition à *lettres serviles*. ‖ *Terme radical*. Celui qui est la racine de plusieurs autres.

— Pathol. *Vice radical*. Vice des humeurs existant dans l'économie, et reçu par hérédité, ou contracté dès la plus tendre enfance. ‖ *Humide radical*. Sorte de fluide imaginaire qu'un préjugé médical supposait être le principe de la vie dans le corps humain.

— Thérap. *Traitement radical*, *cure radicale*. Traitement dans lequel on s'attache à combattre, non pas seulement les symptômes, mais encore le principe du mal. C'est l'opposé de *traitement palliatif*, *cure palliative*.

— Algèb. *Signe radical*. Celui qu'on place devant les quantités dont on veut extraire la racine et qui est figuré de cette manière $\sqrt{\ }$. ‖ *Quantité radicale*. Celle qui est précédée du signe radical.

— Jurispr. *Nullité radicale*. Celle qui vicie un acte de telle manière qu'il ne puisse jamais être validé.

— Polit. Se dit en France et en Angleterre, des partisans d'une réforme démocratique, complète, de la constitution et des lois. L'Angleterre a son parti *radical* qui, dans plus d'une circonstance, a fait trembler le pouvoir. (***)

RADICAL. s. m. (du lat. *radix*, *radicis*, racine). Chim. Corps simple qui, dans les acides ou les bases, est combiné avec un autre corps qu'on regarde comme principe acidifiant ou basifiant. Le soufre est le radical de l'acide sulfurique. Le potassium est le radical de la potasse. Le phosphore, le soufre, l'arsenic et le chrome, sont les radicaux des acides phosphorique, sulfurique, arsénique et chromique. ‖ On devrait bien bannir ce terme du langage [illegible] a soit que tous les acides doivent [illegible] d'oxygène d'un ou de plusieurs corps [illegible].

— Gramm. Le radical d'un mot est la partie invariable, par opposition aux différentes terminaisons ou flexions que ce mot est susceptible de recevoir. *Chant* est le radical du verbe *chanter*.

— Celui qui demande la réforme gouvernementale et l'extirpation jusqu'à la racine de tout abus. Le *radical* s'estime plus utile et plus haut placé que l'homme du progrès, car son rôle ne doit finir que lorsqu'il aura vu les abus extirpés jusqu'à la racine. (***)

RADICALEMENT. adv. Essentiellement, dans le principe, dans la source. Guérir radicalement une maladie. Avoir radicalement tort. [illegible] radicalement vicieux. Combien n'est-il pas de maladies dont ceux qui en ont été atteints ne se sont jamais radicalement guéris ? (Piorry.)

RADICALISME. s. m. (rad. *radical*). Polit.

Opinion qui, renchérissant sur le libéralisme, prétend changer radicalement les institutions politiques ; système des radicaux.

RADICANT, ANTE. adj. (du lat. *radicans*, formé de *radix*, racine). Bot. Qui produit des racines. La bignonia radicante. Le lierre a des tiges radicantes.

RADICATION. s. f. (pr. *ra-di-ka-si-on*; du lat. *radix*, *radicis*, racine). Bot. Ensemble ou disposition générale des racines d'une plante.

RADICÉ, ÉE. adj. (du lat. *radicatus*, formé de *radix*, *radicis*, racine). Bot. Qui a de très-longues racines. La porcellite radicée.

RADICELLAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *radicellaris*, formé de *radix*, racine). Qui a rapport à la radicelle, qui a la forme d'une petite racine.

RADICELLATION. s. f. (pr. *ra-di-sel-la-si-on*; du lat. *radicellatio*, formé de *radix*, racine). Bot. Tout ce qui a rapport aux racines des plantes.

RADICELLE. s. f. (du lat. *radicella*, formé de *radix*, racine). Rudiment de racine constitué par le prolongement de la substance interne de la radicule ou du bas de la tigelle des plantes endorhizes.

RADICICOLE. adj. des 2 g. (du lat. *radicicolus*, formé de *radix*, racine; *colo*, habiter). Bot. Epithète donnée aux plantes qui sont parasites par leur base ou leur racine sur les racines d'autres plantes, comme les cytinées, monotropées et orobanchées.

RADICIFLORE. adj. des 2 g. (du lat. *radiciflorus*; formé de *radix*, racine; *flos*, fleur). Bot. Dont les fleurs naissent de la racine ou d'une souche radiciforme.

RADICIFORME. adj. des 2 g. (du lat. *radiciformis*, formé de *radix*, racine; *forma*, forme). Bot. Qui ressemble à une racine, ou à un paquet de racines. La pustolophore radiciforme.

RADICIVORE. adj. des 2 g. (du lat. *radicivorus*, formé de *radix*, racine; *voro*, dévorer). Zool. Se dit d'un animal qui dévore les racines des plantes, comme la larve du hanneton.

RADICULE. s. f. (du lat. *radicula*, formé de *radix*, racine). Bot. Pris d'une manière vague, ce mot désigne tantôt une petite racine, tantôt et plus souvent les fibrilles qui terminent une grande racine. Mais, dans le sens rigoureux, il exprime la partie de l'embryon qui est destinée à devenir racine ou à pousser des racines. La radicule est en général fusiforme.

RADICULEUX, EUSE. adj. (rad. *radicule*). Bot. Qui émet, produit des racines. || Se dit aussi des embryons endorhizes à longue radicule, ou dont la gemmule est très-éloignée du bout radiculaire.

RADICULIFORME. adj. des 2 g. (du lat. *radicula*, petite racine; *forma*, forme). Qui a la forme de racines, comme les prolongements à l'aide desquels se fixent certains lichens et fucus.

RADICULODE. s. m. (mot hyb. formé du lat. *radicula*, petite racine; et du gr. [illegible], ressemblance). Bot. Nom donné à l'extrémité inférieure du blaste, par laquelle doivent sortir un ou plusieurs tubercules radiculaires.

RADIÉ, ÉE. adj. (du lat. *radius*, rayon). Bot. Qui est disposé en rayons partant d'un centre commun, comme les cristaux aciculaires de la mésotype radiée, ou les gousses cylindriques du phaséole radié. || Se dit aussi de la calathide, quand les fleurs de la couronne sont radiantes, c'est-à-dire plus longues que celles du disque, et dirigées en dehors par leur partie supérieure. || Se dit du péricline, lorsque les squames intérieures sont radiantes, c'est-à-dire prolongées supérieurement en un long appendice scarieux, coloré, liguliforme, étalé.

— Mollusq. *Opercule radié*. Celui dont les éléments concentriques, augmentant du sommet marginal à la base, sont coupés par des stries qui partent en rayonnant de ce sommet.

— Numism. et blas. *Couronne radiée*. Couronne qui a des rayons. La couronne radiée était dans l'origine le signe de l'apothéose. V. RADIAL.

— RADIÉS. s. m. pl. Zool. Section du règne animal qui correspond à la classe des radiaires.

RADIÉES. s. f. pl. Bot. Nom donné par Tournefort aux plantes de sa quatorzième classe, [illegible] couchés à plat, et constituant autour de ce disque une couronne rayonnante, comme dans le tournesol, les chrysanthèmes, les laiterons, etc. Les radiées ont reçu des botanistes modernes le nom de *synanthérées*. V. ce mot.

RADIEN ou **RADIANI.** Myth. [illegible] Le dieu du [illegible] chez les Lapons.

RADIER. s. m. (pr. *ra-di-é*). Archit. hydraul. L'ouverture [illegible] entre les piles et les culées d'un pont, qu'on nomme aussi *bâte* ou *bas radier*. Les terrains sur lesquels on élève un pont ou tout autre grand ouvrage d'architecture ne paraissent pas toujours présenter une solidité suffisante; on craint [illegible] l'affouillement du sol par le mouvement des eaux, ou sa compression sous le poids [illegible] de l'édifice. Dans ce cas, on commence par former un sol artificiel qui sert de fondation générale, et sur lequel on [illegible] en toute sécurité. C'est ce sol artificiel auquel on donne le nom de *radier*. Le radier se construit, le plus souvent, en maçonnerie, et on emploie de préférence celle de béton. || Plancher d'une écluse.

— Constr. *Avant-radier*. Ouvrage destiné à prévenir les affouillements, aux abords d'une construction hydraulique. L'avant-radier est en amont. || *Arrière-radier*. Se dit d'un ouvrage qui est semblable à l'avant-radier, mais qui est construit en aval.

RADIEUX, EUSE. adj. (du lat. *radius*, rayon). Rayonnant, brillant, qui jette des rayons de lumière. Corps radieux. Point radieux. Jamais le soleil n'avait été plus radieux. Les derniers rayons de son orbe étincelant diamantaient le sombre feuillage des arbres antiques, et perçaient, à travers leurs rameaux, en gerbes éblouissantes, en colonnes *radieuses*. (Jauffret.) Le brûlant fils du soleil, le *radieux* Été, règne à son tour. (Girodet.)

> . . . . Déjà l'aube naissante
> Répand sur l'Orient sa clarté blanchissante,
> Et bientôt le soleil couronné de rubis,
> Va sortir *radieux* des célestes lambris. (Castel.)
>
> Mortels, rassurez-vous : un cercle *radieux*,
> Pour consoler vos maux, va briller dans les cieux.
> (Michaud.)

— Il est principalement d'usage en poésie. Un éclat radieux. Front radieux. Le soleil élevait sa tête radieuse. (Mich.)

— Fig. et fam. *Avoir le visage, l'air radieux*. Avoir un air de santé et de satisfaction. || On dit dans le même sens, *Être tout radieux*. Je l'ai trouvé radieux. L'habit gris de lin fut mis devant le miroir avec une secrète complaisance, et le sage sortit *radieux* pour se rendre chez la présidente. (Norm.)

— *Radieux de.*

> Ni ce ciel *radieux* d'azur et de saphirs,
> Ces tranquilles forêts, ni cet air sans zéphyrs,
> Rien ne peut de mes sens apaiser le murmure.
> (Dorange.)

— Phys. *Point radieux*. Celui d'où émanent des rayons lumineux.

— Syn. comp. RADIANT, RADIEUX. Il ne faut pas confondre ces mots. *Radieux* est consacré à désigner les corps qui brillent d'une clarté qui leur est propre. Le soleil et les étoiles sont des corps *radieux*. Les planètes et presque tous les corps sublunaires sont des corps *radiants*.

RADIEUX. s. m. Ichthyol. Nom d'un poisson d'Amboine, bleu, rayé largement de rouge, remarquable par les rayons qui sortent de ses yeux, et bon à manger.

RADINE. s. f. Bot. Racine napacée des Indes.

RADIO-CARPIEN, ENNE. adj. Anat. Qui a rapport au radius et au carpe. Nom donné à l'articulation des os du carpe avec ceux de l'avant-bras, parce que le radius y concourt bien plus que le cubitus. || *Radio-carpienne-transversale-palmaire*. Branche transversale que l'artère radiale fournit au niveau du bord inférieur du muscle carré pronateur, et qui envoie plusieurs rameaux à la face antérieure ou palmaire du carpe.

— On dit substantiv. *Le radio-carpien*, pour Le muscle radio-carpien; *la radio-carpienne*, pour L'articulation radio-carpienne, etc.

RADIO-CUBITAL, ALE. adj. Anat. Qui a rapport au radius et au cubitus. On a donné ce nom aux articulations des deux os de l'avant-bras entre eux.

RADIOLE. s. f. Bot. Espèce de lin, dont quelques botanistes ont fait un genre particulier. V. RAI.

RADIOLÉS. s. m. pl. Moll. Famille de mollusques céphalopodes polythalames, comprenant ceux dont la coquille renferme des loges rayonnantes du centre à la circonférence.

RADIOLITE. s. f. Foss. Genre de coquilles qu'on ne rencontre qu'à l'état fossile et dans des couches qui paraissent très-anciennes. Radiolite rotulaire. Radiolite turbinée. Radiolite ventrue. Les radiolites se trouvent dans la vallée de Corbières, près d'Aleth, et dans les Pyrénées.

RADIOMÈTRE. s. m. (du lat. *radius*, rayon; et du gr. μέτρον, mesure). Astr. Instrument qui servait autrefois sur mer à prendre la hauteur méridienne du soleil.

RADIOMÉTRIQUE. adj. des 2 g. Astr. Qui est relatif au radiomètre.

RADIO-MUSCULAIRE. adj. des 2 g. Anat. Nom donné aux rameaux que fournit l'artère radiale aux muscles de l'avant-bras, dans la première partie de son trajet, ainsi qu'aux filets nerveux que le nerf radial envoie à ces mêmes [illegible]

RADIO-PALMAIRE. adj. des 2 g. Anat. Nom donné à l'artère superficielle externe de la paume de la main. Elle est fournie par la radiale, descend obliquement au devant du ligament annulaire antérieur du carpe, et gagne la paume de la main après avoir traversé l'extrémité supérieure du muscle court abducteur du pouce.

RADIO-PHALANGETTIEN, IENNE. adj. Anat. Se dit du muscle long fléchisseur du pouce, ainsi appelé parce qu'il s'étend depuis les deux tiers inférieurs du radius, jusqu'à la seconde phalange du pouce. Le muscle radio-phalangettien du pouce.

— On dit substant. Le radio-phalangettien du pouce.

RADIO-SUS-PALMAIRE. adj. des 2 g. Anat. Nom donné à la portion de l'artère radiale qui, de la partie inférieure du radius, se contourne obliquement en arrière, en dehors, et se porte vers l'intervalle qui sépare les deux premiers os du métacarpe.

— On dit substantiv. *Le radio-sus-palmaire*, pour Le muscle radio-sus-palmaire.

RADIOTROPE. s. m. Techn. Instrument dont on se sert pour empailler les oiseaux.

RADIS. s. m. (pr. *ra-di*; du lat. *radix*, racine). Bot. Plante potagère, famille des crucifères, cultivée de temps immémorial dans la plus grande partie de l'Europe, et qu'on dit indigène de la Chine ou du nord de l'Inde. La partie comestible de cette plante est principalement fournie par la racine. Une longue culture lui a fait produire un assez grand nombre de variétés qu'on distingue principalement d'après la forme et la grosseur des racines, en rondes, en longues et en grosses. Parmi les premières, auxquelles les jardiniers donnent plus spécialement le nom de *radis*, on distingue surtout, d'après leur couleur, le *radis blanc*, le *radis rouge*, le *radis violet* et le *radis rose*. Les secondes, qui sont les radis à racines allongées, et que les maraîchers de Paris appellent *petites raves*, se distinguent aussi d'après leur couleur. La troisième division comprend les radis à grosses racines, auxquels les jardiniers donnent particulièrement le nom de *raifort* ou de *radis noir*; elle renferme aussi plusieurs variétés, le *radis noir à racine oblongue*, le *radis noir à racine arrondie*, le *petit raifort gris*, et le *gros raifort blanc*. La chair de toutes ces variétés a une saveur plus ou moins piquante et plus ou moins âcre. Dans les radis et les raves, cette saveur est assez modérée pour flatter seulement le goût et le piquer légèrement. Les radis se servent sur les meilleures tables comme hors-d'œuvre, et on les mange au commencement du dîner. À Paris, il s'en fait une consommation considérable pendant toute l'année. Si les personnes dont l'estomac est faible ont de la peine à digérer les raves et les *radis*, les raiforts leur conviennent encore bien moins. (Blainv.)

— *Radis raphanistre*, vulgairement *ravenelle*. Plante commune dans les moissons, et elle y est quelquefois si abondante qu'elle leur devient très-nuisible. || *Radis maritime*. Plante qui se trouve dans les lieux maritimes, en Bretagne et en Angleterre. || *Radis de cheval*. Le cranson de Bretagne.

— Conchyl. Nom donné à plusieurs coquilles du genre pyrule, à cause de quelque ressemblance de forme qu'elles ont avec la racine renflée des radis. Radis à tubercules tuilés. Radis papyracé. Radis fluviatile. Radis à feuillages noirs. Radis à pointes noires.

RADIURE. s. m. Entom. Nom donné à la première nervure du bord externe de l'aile des insectes, qui, partant de la base, se dirige presque en ligne droite, dans le sens de la longueur.

RADIUS. s. m. (pr. *ra-di-uss*; du lat. *radius*, rayon). Anat. Celui des deux os de l'avant-bras qui occupe le côté externe. Il est ainsi appelé, parce qu'on l'a comparé au rayon d'une roue; quelques anatomistes l'ont même nommé *os du rayon*, et anciennement *petit focile* du bras. Le radius s'unit à l'humérus par sa partie supérieure, par l'inférieure aux doigts de la main. C'est un os long, prismatique, dont l'extrémité supérieure, qui est la moins volumineuse, porte une éminence arrondie appelée la *tête du radius*, soutenue par un rétrécissement qu'on nomme *le col*. Le radius se développe par trois points d'ossification : un pour le corps, et un pour chacune de ses extrémités. Luxation du radius. La fracture du *radius* est plus fréquente que celle du cubitus, et même que celle de l'avant-bras. (Boyer.)

RADJABAN. s. m. Ichthyol. Nom spécifique d'un holocentre.

RADJAH ou **RAJAH.** s. m. Titre des princes de race hindoue, ordinairement possessionnés, quoique soumis aujourd'hui pour la plupart aux Européens, maîtres des diverses contrées de l'Inde. Les radjahs appartiennent à la caste des khettris ou kchatryas. || Il ne faut pas confondre ce titre avec le nom de *raïa* ou *rayah*.

RADJARCHI. s. m. Myth. ind. Richi de la troisième classe ou de la race royale. La première classe est celle des brahmarchis, ou richis de l'ordre des brahmanes; la seconde est celle des dévarchis, ou richis divins.

RADJEMAL ou **RADJEMAHAL.** Géogr. Ville de l'Hindoustan anglais, présidence du Bengale, sur la droite du Gange; ancienne capitale du Bahar et du Bengale; [illegible] hab. [illegible] gale, sur la droite du Gange.

RADJEMALIEN, IENNE. adj. et s. Géogr. Nom d'un peuple indépendant du Bengale, qui habite dans les montagnes de Radjemal.

RADJEPOUTES ou **RASBOUTES.** adj. et s. des 2 g. (littéral. *princes, fils de radjahs*). Nom d'un peuple belliqueux de l'Hindoustan proprement dit, issu de la caste des kchatryas ou guerriers. Les *Radjepoutes* sont une race vigoureuse et bien constituée; on trouve parmi eux les plus vaillants soldats de l'Inde. (Volney.) Le plus puissant des princes *radjepoutes* est le radjah de Djoudpour dans le Marwar. (Id.)

— *Principautés radjepoutes*. La plupart de celles qui forment l'Inde anglaise médiate. L'Adjmir, où elles abondent principalement, a été par suite appelé *Radjepoutana*.

RADJPOUR. Géogr. Ville de l'Hindoustan, dans le royaume de Lahore.

RADNOR. Géogr. Comté d'Angleterre, dans le pays de Galles; [illegible] hab. Son chef-lieu réel est Presteign, bourg de 1,900 âmes, et son chef-lieu nominal New-Radnor, qui en a 2,000.

RADOIRE. s. f. Techn. Instrument qui sert à rader le sel.

RADONVILLIERS. Géogr. Ville de France (Aube), à 20 kilom. N.-O. de Bar-sur-Aube; 500 hab.

RADONVILLIERS (Claude-François Lysarde, abbé de). Membre de l'Académie française, conseiller d'État, etc. Né à Paris en 1709, mort en 1780. On a de lui un traité fort estimé, *De la manière d'apprendre les langues*, une traduction de Cornélius Nepos, et divers opuscules.

RADOTAGE. s. m. Discours sans suite et dépourvu de sens, qui a son principe dans l'affaiblissement des organes, par l'effet du progrès de l'âge ou de toute autre cause capable de porter sur les facultés intellectuelles une influence débilitante, et de déterminer une décrépitude prématurée, au physique comme au moral. Le grand parleur est bien près du *radotage*; mais quand il n'y tomberait pas, il produirait inévitablement l'ennui. (Vernier.) Dans bien des cas, le *radotage* est le langage des amants. (Reydel.)

— Manie qu'ont en général tous les vieillards de revenir sans cesse sur les récits qu'ils ont mille et mille fois répétés à tous ceux qui les environnent.

— État de celui qui radote. Il est tombé dans le radotage.

RADOTER. v. n. 1re conj. Tenir des discours sans suite, des propos qui prouvent un manque de sens, un affaiblissement d'esprit. Il commence à radoter. Il est si vieux qu'il radote. Il ne sait plus ce qu'il dit, il ne fait que radoter. Que d'individus *radotent* ou rabâchent dans la société, et qui sont pourtant dans la force de l'âge! (Reydel.) Si le vieillard *radote* ou rabâche lorsqu'il pense à ses anciens souvenirs, le jeune homme que sa passion consume en fait autant sur l'objet présent de son affection. (Id.) L'époque à laquelle l'homme commence à *radoter* n'a rien de fixe. (Id.) On voit des individus *radoter* quelquefois bien longtemps avant l'âge de la décrépitude, à soixante ans. (Id.) Les hommes qui ont cultivé les sciences et les arts sont beaucoup moins sujets à *radoter* que ceux qui n'ont exercé leur intelligence que pour les besoins ordinaires de la vie. (Id.)

— Fig. et fam. Dire des choses sans raison, sans fondement. C'est un homme qui radote. Il n'a fait que radoter toute sa vie.

> Un pédant, enivré de sa vaine science,
> Croit qu'un livre fait tout, et que, sans Aristote,
> La raison ne voit goutte et le bon sens *radote*.
> (Boileau.)
>
> Je vous y tracerais de la bonne aventure,
> Chez nos premiers aïeux le règne florissant,
> Et vous ririez de voir que la mère nature
> A *radoté* presque en naissant. (Deshoulières.)

RADOTERIE. s. f. Extravagance qu'on dit en radotant. Ne dire que des radoteries. C'est une belle chose qu'une vieille lettre! Il y a longtemps que je les trouve encore pires que les vieilles gens. Tout ce qui est dedans est une vraie *radoterie*. (Mme de Sév.) Vous savez combien je suis loin de la *radoterie* qui fait passer si vivement l'amour maternel aux enfants. (Id.) La *radoterie* est une faiblesse dans le jugement, qui se fait remarquer par des discours insignifiants, vides de sens, ou par la manière dont on s'appesantit sur les mêmes objets, en rappelant longuement, sans règle ni mesure, leurs circonstances les plus inutiles et les plus minutieuses. (Vernier.)

RADOTEUR, EUSE. s. Celui, celle qui radote. Un vieux radoteur. Une vieille radoteuse. Ce n'est qu'un radoteur. C'est une *radoteuse*, elle a perdu l'esprit. (La Font.) Sully paraît un vieux *radoteur* à la cour des jeunes seigneurs folâtres qui environnaient Louis XIII. (Virey.)

RADOUB. s. m. (pr. *ra-doubb*). Mar. Réparations faites à une partie quelconque, soit de la coque, soit des voiles d'un bâtiment. Faire un radoub. Donner un radoub. Un navire entre en radoub lorsqu'il va passer par quelques réparations; il est en radoub lorsqu'il les subit.

— Dans les ports, seuls lieux où ce mot soit vraiment en usage, il n'y a pas une personne sur cent qui prononce le b. [illegible] comme dans *rumb*, *club*, *Job*, *Jacob*, etc.

RADOUBÉ, ÉE. part. pass. du v. Radouber. S'empl. adjectiv. Vaisseau, navire, bâtiment radoubé. Frégate radoubée. Brick radoubé. Voiles radoubées. Mon vaisseau eut besoin d'être *radoubé* vers les côtes de Golconde. (Volt.)

RADOUBER. v. a. 1re conj. (rad. *radoub*). Mar. Réparer, remettre en état, soit le corps d'un bâtiment, soit les voiles. Radouber un vaisseau.

— Fig. Réparer le désordre d'une toilette; habiller, ajuster. Tandis qu'elles tâchaient de *radouber* la Monsery dans une autre chambre. (Hamilt.)

> On court, on monte, et la dame radit
> De point en point comment elle s'y prit
> Pour radouber sa barque délabrée. (Volt.)

— Techn. Remédier aux avaries qu'a subies la poudre à tirer.

— SE RADOUBER. v. pron. Être radoubé.

bâtiment peut facilement se radouber. Ces viole, quand se radouberont-elles?

—Fig. et fam. Réparer une perte, un dommage qu'on a souffert, reprendre de la santé, de l'embonpoint. Il s'est bien radoubé. Il s'est radoubé tout à l'aise.

RADOUBEUR. s. m. Mar. Celui qui radoube. On dit plus souvent *calfateur*.

RADOUCI, IE. part. pass. du v. Radoucir. S'empl. adjectiv. Des tons radoucis. Des airs radoucis. Le prélat *radouci* veut se lever de table. (Boil.)

Un esprit né sans fard, sans basse complaisance,
Fuit ce ton *radouci* que prend la médisance. (Boil.)

RADOUCIR. v. a. 2e conj. (rad. *doux*). Rendre plus doux. La pluie a radouci le temps. On *radoucit* les métaux par une fonte réitérée. (Acad.)

— Fig. Apaiser, rendre moins aigre, moins rude. Radoucir quelqu'un. Radoucir le caractère de quelqu'un, lui radoucir l'esprit. Radoucissez un peu votre ton. Il répand mille charmes au milieu des tranquilles habitations de ses semblables; il les réunit, *radoucit* leurs caractères, et en affaiblit la dureté. (Lacép.)

— SE RADOUCIR. v. pron. Devenir plus doux, au propre et au figuré. Le temps s'est bien radouci. Ils se sont bien vite radoucis.

— Fig. Se calmer, s'apaiser. Il était fort aigri, il s'est bien radouci. Il n'est plus si en colère, il commence à se radoucir. Elle s'est un peu radoucie.

RADOUCISSEMENT. s. m. Diminution de la violence du froid ou du chaud, par rapport à l'air. Il se dit principalement du froid. Le radoucissement du temps. Le radoucissement de la saison.

— Fig. Diminution dans les maux, changement en mieux dans les affaires. La fièvre n'est plus si violente, il y a bien du *radoucissement*. (Acad.) Les esprits étaient fort aigris contre lui, mais il y a eu quelque *radoucissement*. (Id.)

RADSTADT. Géogr. Petite ville d'Autriche, dans le cercle de Salzbourg.

— Hist. *Bataille de Radstadt*. Bataille gagnée par le général Moreau le 5 juillet 1796, sur les Autrichiens. || Il ne faut pas confondre *Radstadt* et *Rastadt*. V. RASTADT.

RADULIROSTRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *radula*, ratissoire; *rostrum*, bec). Qui a le bec en forme de ratissoire. Le clœodère radulirostre.

RADZIWIL. Ancienne famille polonaise qui tire son origine de Harimund, grand-duc de Lithuanie, et fut élevée au rang des princes de l'Empire, en 1515, par l'empereur Maximilien.

RADZIWILOV. Géogr. Ville de la Russie d'Europe, dans la Volhynie.

RAF. s. m. Mar. Sorte de marée forte et rapide.

— Ichthyol. Poisson, le même que le flet.

— Pêch. V. RAFF.

RAFAÏL. Myth. or. Ange qui gouverne le septième ciel. V. RAPHAËL.

RAFALE. s. f. Mar. Passage subit d'un vent modéré à un vent violent et momentané. On éprouve souvent des *rafales* à l'abri des hautes terres. (Lecomte.) Le vent tombe en *rafales* très-pesantes sur les vaisseaux qui se trouvent dans sa direction. (Id.) Une *rafale* peut démâter un navire. (Id.) Il arrive parfois qu'un coup de vent souffle par *rafales*; c'est un signe posthume de tempête. Ces *rafales* sont aussi ordinaires au printemps qu'en automne. (Buff.)

Venez encor braver les balles,
Debout, sur votre pont mouvant,
Et lutter avec les *rafales*
Au bruit du canon et du vent. (Isenne.)

— Brise inattendue et peu durable qui tombe sur un vaisseau encalminé.

—Syn. comp. RAFALE, RISÉE. La *risée* a lieu par un beau temps; la *rafale*, au contraire, se fait sentir avant, pendant et après le mauvais temps.

RAFALÉ, ÉE. adj. Mar. Qui a subi des coups de vent inattendus, des rafales. Un navire rafalé. Ce mot est omis dans tous les dictionnaires.

— Fig. et fam. Se dit d'un homme qui manque d'argent ou de choses indispensables, qui a subi des revers de fortune qui l'ont ruiné. C'est un homme rafalé. || On dit aussi substan-

[illegible]

vulgaire, mais qui est cependant assez usitée, est omise dans tous les dictionnaires.

RAFAR. s. m. Agric. Espèce de mauvais raisin.

RAFAUX. adj. m. S'est dit pour Rabougri.

RAFAZI. s. m. (littér. *infidèle*). Hist. relig. Membre d'une des six classes que forment les soixante-douze sectes musulmanes. || Nom que les Turcs donnent aux Persans, qui suivent une interprétation du Coran un peu différente de la leur. Les Turcs prétendent qu'il n'y a point de miséricorde pour les rafazis, dont les crimes sont aux yeux de Dieu soixante-dix fois plus abominables que ceux des autres.

RAFAZIYÉ. s. f. Hist. relig. Secte musulmane. V. RAFAZI.

RAFF. s. m. Ichthyol. On nomme ainsi les nageoires du poisson appelé *flétan*, et la peau grasse à laquelle elles sont attachées. On les estime beaucoup, et c'est un mets très-délicat. Les pêcheurs les salent et les sèchent pour les envoyer au loin. Le meilleur raff vient de Norwége.

RAFFAISSÉ, ÉE. part. pass. du v. Se raffaisser. S'empl. adjectiv. Un bâtiment, un édifice raffaissé.

RAFFAISSER (SE). v. pron. S'affaisser de nouveau. Cet édifice s'est raffaissé depuis peu. Le plancher se raffaisse.

RAFFAULT ou **RAFFOULT.** s. m. Bot. Nom vulgaire de l'agaric meurtrier, champignon particulièrement nommé *morton* en Champagne, où il est redouté à cause de ses qualités très-meurtrières, tandis que dans les contrées du Nord on le mange, dit-on, sans crainte.

RAFFERMI, IE. part. pass. du v. Raffermir. S'empl. adjectiv.

L'escadron *raffermi*
Rit du honteux départ d'un si faible ennemi. (Boil.)

— *Raffermi par*.

Quoi! par l'un de vous deux mon trône *raffermi*
Deviendrait dans mes mains le don d'un ennemi?
(Racine.)

Non que ta sagesse, endormie
Au temps de tes prospérités,
Eût besoin d'être *raffermie*
Par de dures fatalités. (J.-B. Rousseau.)

RAFFERMIR. v. a. 2e conj. Rendre plus ferme. Le soleil, le beau temps a raffermi les chemins. Cet opiat raffermit les dents et les gencives.

— Fig. Remettre dans un état plus assuré, plus stable. Raffermir la santé. Raffermir l'autorité, la puissance. Raffermir le courage des soldats. Raffermir l'esprit. C'est dans cette sainte maison que les deux reines venaient *raffermir* par leurs vœux la paix, quand elle était chancelante. (Boss.) *Raffermis* ma vertu, qu'ébranlent tes soupirs. (Boil.)

— Affermir de plus en plus. Cet obstacle n'a fait que le raffermir dans son projet.

— SE RAFFERMIR. v. pron. Devenir plus ferme, plus stable. Des chairs qui se raffermissent. Ses jambes se raffermissent de jour en jour. Sa santé se raffermit tous les jours.

— Fig. Se consolider, s'affermir de plus en plus. Son crédit, son autorité, sa puissance se raffermit de plus en plus. Se raffermir dans sa résolution.

RAFFERMISSEMENT. s. m. Affermissement, action de raffermir. Le raffermissement des chairs. Le raffermissement de la santé.

— Fig. Le raffermissement de l'autorité, de la puissance, du crédit.

RAFFES. s. f. pl. Techn. Rognures des peaux préparées chez les tanneurs et les mégissiers.

RAFFILÉ, ÉE. part. pass. du v. Raffiler. S'empl. adjectiv.

RAFFILER. v. a. 1re conj. Techn. Arrondir le bout des doigts d'un gant. || Dresser le tranchant d'une pierre à fusil. || SE RAFFILER. v. pron. Etre raffilé.

RAFFINAGE. s. m. (pr. *ra-fi-na-ge*). Techn. Opération de chimie qui consiste à séparer d'une substance les matières étrangères qui en altèrent la pureté. On entend plus particulièrement par *raffinage* la purification du sucre brut, au moyen du charbon animal et du sang de bœuf. Le sucre brut mis dans le commerce contient deux matières différentes: le sucre en grains cristallisable, et une matière mucoso-sucrée à l'état liquide, ou au moins visqueux et humide, connue sous le nom de *mélasse* ou sirop, qui enveloppe le grain et le colore d'un roux clair à un brun rougeâtre plus ou moins foncé. L'art du raffinage consiste à séparer ces deux principes, et à dépouiller en même temps le sucre des matières hétérogènes qu'il peut contenir. Aidé par la science, il a fait, depuis quelques années, d'immenses progrès. Le raffinage du sucre paraît remonter au XIIIe siècle, et nous venir des Vénitiens, qui purifiaient déjà celui qui leur arrivait d'Égypte et le livraient au commerce sous la forme de sucre candi; mais ils ne tardèrent pas à obtenir la cristallisation que nous lui donnons de nos jours.

RAFFINÉ, ÉE. part. pass. du v. Raffiner. S'empl. adjectiv. Sucre raffiné. Salpêtre raffiné.

— Subtil, fin, délicat. Les plaisirs *raffinés* d'une société brillante, les plaisirs grossiers d'un peuple avide, ne sont pas faits pour elle. (Mme de Staël.)

[illegible]
L'un est plus riche et l'autre plus orné;
On trouve plus d'or dans Homère,
Et dans Virgile il est plus *raffiné*. (*Alm. des Muses.*)

— Subtil, adroit, rusé. Un esprit *raffiné* peut avoir plus de tendance à la ruse, à la dissimulation, qu'à la prudence unie à la bonne foi. (Dufey.)

RAFFINÉ. s. m. Hist. Nom qu'on a donné à certains élégants, duellistes et débauchés, de la fin du XVIe siècle. Ils portaient un pourpoint riche, tailladé et quelque peu étriqué, un toquet brillant, un manteau court brodé d'or. Les mignons d'Henri III étaient des *raffinés* du premier ordre. (Dufey.)

RAFFINEMENT. s. m. Extrême subtilité. Un grand raffinement. Un raffinement ridicule. Raffinement de politique. Raffinement de spiritualité. Le raffinement du langage. Tous les *raffinements* de la politique ont-ils jamais poussé si loin l'art de régner et de conduire les peuples? (Mass.) La candeur, la fidélité, la crainte du Seigneur, voilà les voies les plus sublimes, et tous les *raffinements* de la piété des premiers chrétiens. (Id.) Le *raffinement* ne fait pas moins de tort au bonheur qu'à l'esprit. (S. Dub.) La subtilité n'est ni le *raffinement* ni la friponnerie, mais elle y conduit. (Id.) En fait de style, le *raffinement* est la pire de toutes les affectations. (Bouh.)

Plus de simplicité; le vain *raffinement*
Partout règne avec l'imposture. (Piron.)

— Excès de recherche. Les raffinements du luxe, de la sensualité, de la volupté. Raffinement de méchanceté, de perfidie, de cruauté.

Les chagrins dévorants et l'infâme ruine,
Enfants infortunés de ses *raffinements*,
Troublent l'air d'alentour de longs gémissements.
(Boileau.)

— Ce mot est à peu près tombé en désuétude, et la langue n'y a pas perdu. Des locutions plus claires, plus significatives, l'ont rendu presque inutile. Au lieu de *raffinement de sensibilité*, on dit *sensiblerie*.

RAFFINER. v. a. 1re conj. (rad. *fin*). Rendre plus fin, plus pur. Raffiner le salpêtre. Raffiner le sucre.

— Techn. Réduire à une plus grande ténuité la matière du chiffon effiloqué, dans les papeteries. || Chauffer fortement le four quand le verre se gâte pendant le travail.

— Subtiliser. La sagesse des stoïciens s'occupait à *raffiner* les crimes et à les rendre plus spirituels. (Dufey.)

Se priver pour mieux jouir,
C'est *raffiner* le plaisir. (Sallentin.)

— S'empl. neutral. dans le même sens. Raffiner sur tout. Raffiner sur le point d'honneur. Raffiner sur la langue. *Raffinez* sur tous les plaisirs, subtilisez-les, mettez-les dans le creuset; de toutes ces transformations, il n'en sortira et résultera jamais que l'ennui. (Mass.) Quand on parle de sauce, il faut qu'on y *raffine*. (Boil.)

Mais vous qui *raffinez* sur les écrits des autres,
De quel œil pensez-vous qu'on regarde les vôtres?
(Boileau.)

— Se dit aussi de la manière d'accommoder les mets.

Combien, en fait de bœuf, n'a-t-on pas *raffiné*!
En plus de cent façons je crois qu'il s'accommode:
L'un veut qu'en miroton le bœuf soit mitonné,
L'autre qu'en vinaigrette il pique assaisonné.
(Arnault.)

— Faire des recherches, des découvertes nouvelles. On a bien raffiné depuis sur cette science, sur les arts, sur la mécanique. Ce sens vieillit.

— SE RAFFINER. v. pron. Devenir plus fin, moins simple. Quand il vint à Paris, il était bien neuf, mais il s'est raffiné. Le siècle s'est bien raffiné. Le monde se *raffine* tous les jours. (Acad.)

Je vois qu'à tous égards le siècle se *raffine*,
Et les filles surtout ont fait de grands progrès.
(Destouches.)

RAFFINERIE. s. f. Lieu où l'on raffine certaines substances. Raffinerie de sucre. Raffinerie de poudre. Raffinerie de cendres. Raffinerie de sel. Raffinerie de soude. Raffinerie de blanc de baleine. Exploiter une raffinerie.

— Art du raffinage. La *raffinerie* occupe à Paris, à Lille et dans les ports de mer, des capitaux considérables en usines, main-d'œuvre, et en travaux accessoires de toute espèce. (Rodet.) Omis. des dictionn.

RAFFINEUR. s. m. Celui qui raffine. Raffineur de sucre. Raffineur de salpêtre.

RAFFINEUSE. s. f. Comm. Femme qui possède, qui exploite une raffinerie de sucre.

RAFFINEUSE. s. f. Techn. Nom donné à la deuxième pile des moulins à pilons destinés à la fabrication de la pâte du papier. Les chiffons, lorsqu'ils ont été préparés, sont jetés dans une première pile appelée *défileuse*, où ils sont triturés et lavés à la fois; quand ils sont parvenus au degré convenable, on fait écouler la pâte, et on la porte dans la deuxième pile ou *raffineuse*, où elle reçoit le dernier degré de préparation, après lequel on la convertit en papier. Travailler une matière à la raffineuse. Matière sortie de la raffineuse. Omis. des dict.

RAFFINODE. s. m. Anc. comm. Sucre superfin.

RAFFLE. s. f. V. RAFLE.

RAFFLÉSIE. s. f. Bot. Genre de plantes di-

[illegible]

Cette plante, dont la corolle atteint jusqu'à deux mètres de circonférence, a une tige qui s'élève à peine au-dessus de la racine.

RAFFOLER. v. n. 1re conj. Se passionner follement pour. Raffoler de quelqu'un, de quelque chose. Elle raffole de la danse, de la musique. Elle raffole de cet homme. Fam.

RAFFOLIR. v. n. 2e conj. Devenir fou. Vous me feriez raffolir. Presque inusité.

RAFFUTAGE. s. m. Techn. Façon entière que l'on donne à un chapeau, à des outils.

RAFFUTÉ, ÉE. part. pass. du v. Raffuter. S'empl. adjectiv. Outils raffutés. Chapeau raffuté.

RAFFUTER. v. a. 1re conj. Techn. Raccommoder un chapeau dans son entier. Raffuter un chapeau.

— Se dit aussi des outils. Raffuter des outils.

RAFIAU. s. m. Mar. Petite embarcation à rames, gréée d'une voile à antenne sur un mât portant un foc. || Par extens., les marins du Nord appellent souvent *rafiau* le canot le plus léger de leur navire, celui qui est le plus souvent en usage.

RAFLADE. s. f. S'est dit pour Râfle. Léon IV rétablit les églises de Rome, qui par une *raflade* de Sarrasins avaient été violées, pillées et saccagées. (Est. Pasq.)

RAFLAGE. s. m. Techn. État d'un pain de sucre qui est raboteux à la superficie.

RÂFLE. s. m. Bot. Nom vulgaire du pédoncule central ou de l'axe d'une grappe, principalement des grappes de la vigne. || Se dit aussi de l'épi du maïs.

— Chass. Espèce de filet ou de tramail contre-maillé, dont on se sert pour prendre les moineaux et autres petits oiseaux pendant la nuit.

— Pêch. Filet garni d'ailes, et ayant plusieurs ouvertures à chaque extrémité.

RÂFLE. s. f. Se dit, aux jeux de dés, quand les dés amènent chacun le même point. Râfle d'as. Râfle de six. Amener râfle. Faire râfle.

— Prov. et fig. *Faire râfle*. Enlever tout, ne rien laisser. Les voleurs sont entrés dans cette maison et y ont fait râfle. Ils ont fait râfle sur tout.

— Prov. *Après râfle, gnafle*. Se dit pour exprimer qu'il est rare de faire de suite deux coups très-heureux.

— OEnolog. Mot généralement employé dans le midi de la France comme synonyme de Marc du raisin. || Partie de la grappe qui sert de chapeau, et qui recouvre une cuvée pleine de raisins en fermentation.

— Médec. vétér. Maladie éruptive qui affecte spécialement les têtes bovines, et qui consiste dans une éruption de pustules qui s'abcèdent, qui s'ouvrent et qui se dessèchent, sans être accompagnées de prurit.

— Syn. comp. RÂFLE, RÂFLE, RAFFE, RÂPE. Ces quatre mots sont présentés par les dictionnaires comme ayant le même sens; c'est une erreur. *Râfle*, terme de jeu, et *râfle*, grappe sans raisins, sont évidemment analogues pour le sens. La *râfle* est la grappe dépouillée de tous ses grains, et *faire râfle*, c'est tout prendre, enlever toute la mise. *Raffe* est le nom d'une plante. Quant à *râpe*, c'est le nom d'un ustensile, d'un outil, qui n'a rien de commun ni avec *raffe* ni avec *râfle*.

RÂFLÉ, ÉE. part. pass. du v. Râfler. S'emploie adjectiv. Ils ont été râflés du premier coup.

RÂFLER. v. a. 1re conj. Emporter tout très-promptement. Les ennemis ont tout râflé. Les voleurs sont entrés dans cette maison et y ont tout râflé. Fam.

— v. n. Jeux. Jouer aux dés pour décider la partie par la première râfle.

RÂFLEUX, EUSE. adj. Techn. Dont la surface est inégale et raboteuse. Sucre râfleux.

RAFLOUÉ, ÉE. part. pass. du v. Raflouer. S'empl. adjectiv. Vaisseau rafloué. Bâtiments, navires rafloués.

RAFLOUER, RENFLOUER. v. a. 1re conj. Mar. Remettre à flot un bâtiment échoué, soit que la marée vienne le soulever de l'endroit où il était échoué, soit qu'à l'aide d'appareils on parvienne à le faire avancer dans des eaux assez profondes pour le porter.

RAFNIE. s. f. Bot. Genre de plantes légumineuses originaire du cap de Bonne-Espérance. Rafnie à trois fleurs. Rafnie émoussée. Rafnie à deux bractées. Rafnie cunéiforme.

RAFRAÎCHI, IE. part. pass. du v. Rafraîchir. S'empl. adjectiv. Vin rafraîchi. La terre ainsi *rafraîchie* et humectée donnait sans cesse de nouvelles fleurs, et entretenait l'herbe toujours verdoyante et belle. (J.-J. Rouss.) Il se réveilla *rafraîchi* et avide de nouveaux plaisirs. (A. de Wailly.)

Peint leurs corolles *rafraîchies*
Des plus agréables couleurs. (A. Martin.)

— *Rafraîchi par*. L'air est rafraîchi par un léger zéphyr.

— Mar. *Cette escadre, cette flotte a besoin d'être rafraîchie*. Elle a besoin de prendre des provisions fraîches.

RAFRAÎCHI. s. m. Techn. Caisse qu'on place sous des boyaux qu'on ourdit, pour qu'ils ne se salissent pas en traînant.

RAFRAÎCHIR. v. a. 2e conj. (on dérivait

[illegible]

refrigescere, devenir froid). Rendre frais. Rafraîchir le vin. Rafraîchir l'eau.

— Diminuer la chaleur, donner de la fraîcheur. La pluie rafraîchit l'air, rafraîchit le temps. Ouvrir les fenêtres pour rafraîchir un appartement. Les tonnerres *rafraîchissent* l'air. (B. de St-P.) Il chantait les délicieuses nuits de l'été, où les zéphyrs *rafraîchissent* les hommes et où la rosée désaltère la terre. (Fén.)

Par eux la fertile rosée
Tombant sur la terre embrasée,
Rafraîchit son sein altéré. (J.-B. Rouss.)

Ne vous occupez pas de *rafraîchir* la terre,
Lorsqu'au milieu du jour l'astre qui nous éclaire
De rayons enflammés frappe et durcit son sein.
(Castel.)

— *Rafraîchir le sang*. Le rendre plus calme par les remèdes ou par le régime. L'usage du lait lui a rafraîchi le sang. Le sommeil *rafraîchit* le sang. (Acad.)

— S'empl. absol. dans le même sens. Cette boisson rafraîchit.

— Fig. et fam. Se dit d'une chose qui fait plaisir, qui calme les inquiétudes, qui donne de la tranquillité. Rien ne *rafraîchit* le sang comme de secourir les malheureux. (Volt.) Il n'y a rien qui *rafraîchisse* le sang comme d'avoir su éviter une sottise. (La Bruy.) Un honnête homme est celui à qui le récit d'une bonne action *rafraîchit* le sang. (Mairan.)

— Renouveler, rappeler le souvenir d'une chose. Rafraîchir la mémoire. Rafraîchir à quelqu'un la mémoire d'une chose. Cette méthode *rafraîchit* la mémoire et empêche le goût de se rouiller. (Volt.)

— Réparer, remettre en meilleur état. ‖ *Rafraîchir un mur*. Y mettre un nouvel enduit. ‖ *Rafraîchir un tableau*. Lui rendre la vivacité des couleurs, en le nettoyant et en le vernissant. ‖ *Rafraîchir une tapisserie*. La raccommoder aux endroits où elle est gâtée, la réparer.

— Rogner, couper, tailler l'extrémité d'une chose. Rafraîchir les cheveux. Rafraîchir le bord d'un chapeau. Rafraîchir un manteau. Rafraîchir les bordures d'un parterre.

— Rétablir par la bonne nourriture et par le repos. Ces troupes sont fatiguées, il faut les mettre dans de bons quartiers pour les rafraîchir.

— *Rafraîchir une place, la rafraîchir d'hommes et de munitions*. Y faire entrer de nouvelles troupes et de nouvelles munitions.

— Agric. *Rafraîchir la terre*. La remuer, la bêcher de nouveau, lui donner un nouveau labour. Tandis qu'elles *rafraîchissaient* ainsi l'ancien labourage sans former de sillon, d'autres Indiennes les suivaient. (Chateaub.)

— Art milit. *Rafraîchir un canon*. Humecter l'intérieur avec de l'eau et du vinaigre, lorsqu'on a tiré un certain nombre de coups.

— Brass. *Rafraîchir le grain*. Lui donner de l'eau nouvelle lorsqu'il est à moitié trempé.

— Impr. *Rafraîchir le tympan*. Placer sur le tympan, lorsqu'il est humecté dans le cours de l'impression, ou que celle-ci a été interrompue, trois ou quatre feuilles de papier gris qu'on tire pour absorber l'eau trop abondante dont il est abreuvé.

— Jard. Couper l'extrémité des racines d'un arbre ou d'une plante que l'on a enlevés de terre pour replanter. Rafraîchir un arbre. Rafraîchir une plante.

— Mar. Exposer au frottement les parties d'un cordage, d'un câble, etc., qui ne sont pas altérées. Rafraîchir des câbles. Rafraîchir des manœuvres. Rafraîchir des cordages. ‖ Changer la fourrure qui couvre un câble ou une amarre. ‖ *Rafraîchir les itagues des huniers*. Renouveler leur fourrure ou changer la partie de ces cordages qui porte dans les poulies, en filant de la drisse d'un bord et en halant sur l'autre. ‖ *Rafraîchir l'étalingure d'un câble*. Remplacer une étalingure usée par une nouvelle.

— SE RAFRAÎCHIR. v. pron. Être rafraîchi; devenir plus frais. L'air se rafraîchit. Le temps se rafraîchit. L'eau se rafraîchit dans la glace, dans un courant d'air.

— S'empl. neutr. dans le même sens. Tandis que le vin rafraîchit.

— Prendre quelque boisson ou quelque nourriture pour réparer un peu ses forces, pour se soutenir. Buvez un verre de vin pour vous rafraîchir. Mangez un morceau, et buvez un coup pour vous rafraîchir. Voulez-vous, désirez-vous vous rafraîchir?

— Se rétablir par la bonne nourriture et par le repos. Ces troupes ont besoin de se rafraîchir dans de bons quartiers. Elles se sont rafraîchies.

— Se dit neutr., dans le même sens. Faites rafraîchir vos gens, vos chevaux, etc.

— Fig. *Se rafraîchir la tête*. Se reposer la tête, se calmer l'esprit.

RAFRAÎCHISSANT. part. prés. du v. Rafraîchir. Qui rafraîchit. Il est invariable. Une tisane, une potion rafraîchissant le sang, rafraîchissant l'estomac.

RAFRAÎCHISSANT, ANTE. adj. Médec. Qui est propre à rafraîchir le corps, à en éteindre la trop grande chaleur, à calmer l'agitation des humeurs. Tisane, potion rafraîchissante. La laitue, le nénuphar sont rafraîchissants. Les médicaments rafraîchissants sont ceux qui calment la soif et qui tendent à diminuer la température du corps : tels sont les liquides acidulés froids. Les liqueurs fortes y sont également des boissons *rafraîchissantes*. (Volt.) L'oranger, le citronnier, fournissant à la fois des boissons *rafraîchissantes* avec quelque nourriture. (Id.)

— Qui est propre à diminuer la chaleur atmosphérique, à donner de la fraîcheur. L'ardeur de l'été y est tempérée par des zéphyrs *rafraîchissants*, qui viennent adoucir l'air vers le milieu du jour. (Fén.) Omission des dictionnaires.

RAFRAÎCHISSANT. s. m. Médicament, remède propre à calmer la soif et à diminuer la température du corps. Un rafraîchissant. Des rafraîchissants. Donner des rafraîchissants à un malade. Il ne lui faut que des rafraîchissants.

RAFRAÎCHISSEMENT. s. m. Ce qui rafraîchit. Prendre du rafraîchissement. Avoir besoin de rafraîchissement.

— Effet de ce qui rafraîchit. Cela vous procurera du rafraîchissement, vous causera trop de rafraîchissement. Le trop de rafraîchissement est nuisible.

— Recouvrement de forces par le repos et par les bons traitements. L'armée a besoin de rafraîchissement.

— *Quartier de rafraîchissement*. Lieu où les troupes fatiguées se rafraîchissent.

— Fig. Soulagement, diminution. Voilà ce que nous avons à donner à la reine, des pleurs, des cris inutiles ; je me trompe, nous avons encore ce saint sacrifice, *rafraîchissement* de nos peines, expiation de nos ignorances et des restes de nos péchés. (Boss.)

— Fig. Tout ce qui sert à réparer les forces physiques et morales. Il me semble que je vois notre charitable duchesse, envoyer les secours et les *rafraîchissements* nécessaires pour avancer le grand ouvrage des missions. (Fléch.)

— RAFRAÎCHISSEMENTS. s. m. pl. T. de guerre. Tous les vivres dont on rafraîchit une place, une armée.

— Mar. Vivres frais de toute espèce qu'on embarque sur un bâtiment, soit au départ, soit dans les relâches ; par opposition aux aliments secs ou salés. Envoyer des rafraîchissements à des vaisseaux. La flotte aborda en tel endroit pour prendre des rafraîchissements. Faire les rafraîchissements.

— Mets, boissons fraîches, fruits et autres choses semblables que l'on sert dans une fête, ou que l'on offre à une personne, à une compagnie hors des repas. On a servi beaucoup de rafraîchissements. Voulez-vous prendre quelques rafraîchissements? Les rafraîchissements se servent sur des plateaux.

RAFRAÎCHISSEUR. s. m. Grand vaisseau de bois qu'on remplit d'eau pour rafraîchir le serpentin de l'alambic à distiller l'eau-de-vie.

RAFRAICHISSOIR. s. m. Écon. dom. Vase où l'on fait rafraîchir les liqueurs, etc.

— Techn. Bassin de cuivre rouge dans lequel le fabricant de sucre de canne coule les sirops pour les faire refroidir.

RAFRAÎCHISSOIR. s. m. S'emploie comme synonyme de Rafraîchisseur.

RAGA. s. m. pl. Myth. ind. Systèmes des modes musicaux que les Hindous ont personnifiés, et qu'ils supposent être des génies ou des demi-dieux. Cette doctrine a donné lieu à d'ingénieuses allégories.

RAGACHE. s. f. Ornith. V. RAGASSE.

RAGAILLARDI, IE. part. pass. du v. Ragaillardir. S'empl. adjectiv. Il est tout ragaillardi. Elle est toute ragaillardie.

RAGAILLARDIR. v. a. 2ᵉ conj. (rad. *gaillard*). Redonner de la gaîté. Allons, bonhomme, buvez ce petit coup ; cela vous ragaillardira un peu. Cette nouvelle l'a tout ragaillardi. Fam.

— Fig. Se dit des choses.

Tenez, mon cœur s'émeut à toutes ces tendresses.
Cela *ragaillardit* tout à fait mes vieux jours. (Mol.)

RAGANAGE. s. m. Cult. des bois. Opération par laquelle on enlève les dessous et branchages inférieurs des bois.

RAGASSE. s. f. Ornith. Nom vulgairement donné à plusieurs oiseaux, d'après leur cri ; tels sont la pie, la pie-grièche, les fauvettes grisette et babillarde.

RAGE. s. f. (du lat. *rabies*). Pathol. Nom donné à l'ensemble des phénomènes qui résultent chez l'homme de la morsure des animaux enragés. Les principaux symptômes de l'invasion de la maladie sont : une douleur vive dans la partie mordue, une violente céphalalgie, une excitation des fonctions intellectuelles et des organes des sens, des désordres variés des fonctions digestives. L'hydrophobie, l'envie de mordre, une soif brûlante, une bave écumeuse, un sentiment de constriction à la gorge, caractérisent la maladie déclarée. La mort survient ordinairement avant le cinquième jour. Cette maladie a souvent été désignée sous le nom d'*hydrophobie*, qui signifie horreur de l'eau ; mais l'aversion pour les liquides se manifestant dans diverses affections nerveuses, le mot *hydrophobie* doit plutôt désigner un des symptômes de la rage que la rage elle-même. La rage est susceptible de se développer spontanément chez le chien, le loup, le chat et le renard, qui peuvent la transmettre aux autres quadrupèdes ou à l'homme ; mais il est très-douteux qu'elle se développe spontanément chez ce dernier. Quelques médecins ont regardé la rage comme étant, dans tous les cas, l'effet d'une imagination fortement frappée ; mais l'opinion générale attribue [illegible] *sui generis* déposé dans une plaie faite par une morsure, soit que ce virus agisse en déterminant une irritation locale fixée dans l'endroit de la blessure, et qui donne ensuite lieu à une névrose générale, soit qu'au bout d'un temps indéterminé le virus lui-même, absorbé et mêlé au sang, produise une infection générale. La rage déclarée a résisté jusqu'à ce jour à tous les moyens thérapeutiques ; mais on peut la prévenir en cautérisant profondément la partie mordue. Il y a quelques années, M. le docteur Bellenger s'est inoculé la rage, et a présenté à l'Académie de médecine un Mémoire où il entre dans de nouvelles considérations sur la nature de cette affection. Si le fait avancé par ce docteur était réel, il en faudrait conclure que la rage n'est point contagieuse par elle-même. Mais il faut attendre de nouveaux faits avant de prononcer sur cette matière. Un chien qui a la rage. Accès de rage. La rage s'est déclarée. Il est attaqué de la rage. Écumer de rage. Entre tous les animaux, le chien est le plus sujet à la rage. Tous les moyens thérapeutiques intérieurs, rationnels ou empiriques, sont inefficaces contre la rage. Rage communiquée. Rage spontanée. Rage symptomatique. Les symptômes de la rage. ‖ *Rage blanche*. Celle où le chien écume et mord. ‖ *Rage mue*. Celle où il écume et ne mord point.

— Par exagér. Douleur violente. Une rage de dents.

— Fig. Violent transport de dépit, de colère, de haine, de cruauté, etc. Des monstres pleins de rage. Frémir de rage. O Alger ! dans ta brutale fureur, tu te tournes contre toi-même, et tu ne sais comment assouvir ta *rage* impuissante. (Boss.) Les martyrs domptaient par leur résignation la *rage* des persécuteurs. (***) Le perfide triomphe, et se rit de ma *rage*. (Rac.) Nos Grecs n'ont répondu que par un cri de *rage*. (Id.) Transportés à la fois de douleur et de *rage*. (Id.) OEnone, prends pitié de ma jalouse *rage*. (Id.) De *rage* et de douleur le monstre bondissant. (Id.) On lit dans ses regards sa fureur et sa *rage*. (Id.) Vous n'êtes pas encore échappé de sa *rage*. (Id.) Prêtres saints, c'est à vous de prévenir sa *rage*. (Id.) Mathan, près d'Athalie, étincelant de *rage*. (Id.) Il distilla sa *rage* en ces tristes adieux. (Boil.)

. . . L'amour, qu'un long mépris outrage,
Las enfin de souffrir se convertit en *rage*. (T. Corn.)

— Se dit de l'agitation des flots de la mer.

Mer terrible, en ton lit quelle main te resserre?
Pour forcer ta prison tu fais de vains efforts,
La *rage* de tes flots expire sur tes bords. (L. Racine.)

— S'est dit au pluriel. Pourquoi avoir privé les poëtes de ce pluriel, que Voltaire regrette, et qui offrait une facilité pour la mesure et pour la rime? Le sang de Polyeucte a satisfait leurs *rages*. (Corn.)

Songez donc mieux qu'un père à ces affreux ravages
Que partout de ce monstre épandirent les *rages*. (Corn.)

Déployez toutes vos *rages*,
Princes, vents, peuples, frimas. (Boileau.)

— Fig. Goût excessif, violente passion, penchant outré. La rage du jeu. La rage d'amour. La rage d'écrire. Sans mentir, l'avarice est une étrange *rage*. (Boil.)

— *A la rage*. loc. adv. A l'excès, avec fureur. Aimer quelqu'un, quelque chose à la rage. A l'âge de puberté, Napoléon devint morose, sombre ; la lecture fut pour lui une espèce de passion poussée jusqu'à la *rage*. (Las-Cases.)

— Fig. et fam. *Faire rage*. Causer beaucoup de désordre. ‖ *Dire rage de quelqu'un*. En dire tout le mal possible.

— Prov. et fig. *Quand on veut noyer son chien, on dit qu'il a la rage*. Quand on veut nuire à quelqu'un, lui faire une injustice, le perdre, on lui suppose des torts, des défauts, des vices qu'il n'a pas. Qui veut noyer son chien l'accuse de la *rage* (Mol.)

— Hortic. Sorte de maladie du pois-chiche. Au milieu de la plus brillante végétation, on voit le pois-chiche cesser de croître et sembler même se rapetisser dans les jeunes rameaux et les folioles, qui deviennent comme crispées.

RAGÉ. part. pass. du v. Rager. Il est invariable, et ne s'emploie qu'accompagné de l'auxiliaire *avoir*. Il a ragé ; ils ont ragé.

RAGER. v. n. 1ʳᵉ conj. (rad. *rage*). Le *g* prend un *e* devant *a*, *o*, *nous rageons*, *je rageais*, etc. Se fâcher, s'irriter. Il ne se dit que famil. Omiss. des dictionn.

RAGÈS. Géogr. anc. Ville de Médie, au N.-E. d'Ecbatane. Cette ville s'appela tour à tour *Europus* et *Arsacia*.

RAGEUR, EUSE. s. Celui, celle qui fait rage, qui se fâche, qui s'irrite aisément. C'est un rageur. C'est une petite rageuse. Matthieu était sournois et *rageur*, parce que la force physique lui manquait. (E. Sue.)

— adjectiv. Qui appartient au rageur. Avoir le caractère rageur. Ce mot est famil., mais ce n'est pas là un motif pour qu'il ne figure dans aucun dictionnaire.

RAGHAVA. Temps hér. ind. Descendant de Raghou. Il se dit particulièrement de Râma.

RAGHOU. Temps hér. ind. Roi d'Ayodhyâ, prince de la dynastie solaire et bisaïeul de Râma.

RAGHOUVANSA. s. m. Philol. ind. Nom d'un poëme de Câlidâsa, qui célèbre les actions des ascendants et descendants de Raghou, jusqu'à Râma inclusivement.

Godebert, roi de Pavie. En 701 il prit les armes contre le petit-fils de Portharite, Luitbert, et se fit couronner roi avec son fils Aribert II ; mais il mourut la même année.

RAGNAROKUR. s. m. (littéral. *crépuscule des dieux*). Myth. scand. Ce temps est annoncé par un froid rigoureux, et par trois hivers affreux ; le monde entier sera en guerre et en discorde. V. FENRIS.

RAGOT, OTE. adj. Qui est de petite taille, court et gros. Un homme ragot. Une femme ragote. Fam. et peu usité.

— substant. C'est un ragot, un petit ragot, une petite ragote. C'était un petit *ragot*, grassouillet et rond comme une boule. (Hamilt.) La Prise était ronde et *ragote*, et par conséquent ne dansait point. (Id.)

— Se dit d'un cheval qui a les jambes courtes, la taille moyenne, étoffée, renforcée, dont la croupe est large, le cou fort et court. Cheval ragot. Jument ragote. *Ragot* est synonyme de *ramassé*, mais avec la différence que ce dernier s'applique aux chevaux de toutes les tailles. ‖ On dit aussi substantiv. dans ce sens, Ce cheval est un bon ragot.

— Chass. Sanglier qui a quitté les compagnies, mais qui n'a pas encore trois ans faits.

RAGOT. s. m. (pr. *ragô*). Techn. Crampon de fer attaché aux limonières des voitures.

RAGOT. s. m. Bavardage insignifiant, sans suite et sans liaison. Quels ragots nous faites-vous là? Faire un tas de ragots. Ce mot est populaire. Mais est-ce une raison pour qu'il ne figure dans aucun dictionnaire?

RAGOTÉ. part. pass. invar. du v. Ragoter.

RAGOTER. v. n. 1ʳᵉ conj. S'est dit pour Murmurer, grogner.

RAGOTIN. s. m. Homme contrefait et ridicule.

— Nom d'un des personnages du Roman comique de Scarron.

RAGOUISTE. s. m. Art culin. Barbarisme indiqué par quelques dictionnaires. V. RAGOUTISTE.

RAGOULE. s. m. Bot. Un des noms vulgaires de l'oreille-de-chardon.

RAGOUMINIER. s. m. Bot. Espèce de cerisier à grappes, d'Amérique.

RAGOUNER. v. n. 1ʳᵉ conj. Murmurer sourdement entre les dents. Pop.

RAGOÛT. s. m. (pr. *ragou*; du lat. *regustus*, qui remet en goût, *facit ut regustetur*). Art cul. Mets composé de différents ingrédients, et apprêté pour satisfaire le goût, pour exciter l'appétit. Un bon ragoût. Un excellent ragoût. Un mauvais ragoût. Ragoût de ris de veau. Ragoût de foies gras. Ragoût mêlé. Ragoût au salpicon. Ragoût à la chipolata. Ragoût de laitances. Ragoût de moules au gras, au maigre. Ragoût de mousserons. Ragoût de navets. Ragoût de laitues. Ragoût d'olives. Ragoût à la financière. Ragoût à la providence. Ragoût à la champenoise. Ragoût à la toulousaine. Une poitrine de veau en ragoût. Aimer les ragoûts. Les ragoûts ne valent rien pour la santé. La sobriété rend la nourriture la plus simple très-agréable. C'est elle qui donne, avec la santé la plus vigoureuse, les plaisirs les plus purs et les plus constants. Il faut donc borner vos repas aux viandes les meilleures, mais apprêtées sans aucun *ragoût*. (Fén.)

Les *ragoûts* fins dont le jus pique et flatte,
Et les perdrix à jambes d'écarlate. (Volt.)

Pourrait-il, sur la terre, ignoble dans ses goûts,
Déroger en mangeant d'insipides *ragoûts*? (Colard.)

— Fig. et fam. Ce qui excite, irrite les désirs. La difficulté est une espèce de ragoût. Il y a un ragoût dans la nouveauté. Ne trouver une sorte de ragoût que dans le vice. En ce sens, il commence à vieillir.

— Fam. Se dit pour Plaisir. Quel ragoût trouvez-vous à cela?

— Peint. Coloris beau, vif, piquant, chaud, gracieux, qui flatte l'œil du spectateur. Il y a du ragoût dans ce tableau, dans ce dessin, dans la couleur de ce peintre. Modeler avec ragoût. Le *ragoût* est une sorte de badinage qui témoigne beaucoup de facilité dans l'artiste. (Millin.)

RAGOÛTANT. part. pass. du v. Ragoûter. Qui ragoûte. Il est invariable. Des mets ragoûtant une personne, un malade.

RAGOUTANT, ANTE. adj. Qui est propre à ragoûter, qui excite l'appétit. Des mets ragoûtants. Cela n'est guère ragoûtant. Donnez-nous quelque chose de ragoûtant. Je voudrais quelque chose de plus ragoûtant.

— Fig. et très-fam. Qui flatte, qui intéresse, qui est agréable. Une figure ragoûtante. Voilà une femme bien ragoûtante.

— Fig. et fam. *Cela n'est guère ragoûtant*, *n'est pas ragoûtant*. Se dit d'une chose qui répugne. Cette commission est peu ragoûtante, n'est pas ragoûtante.

RAGOÛTÉ, ÉE. part. pass. du v. Ragoûter. S'empl. adjectiv. Personne ragoûtée.

RAGOÛTER. v. a. 1ʳᵉ conj. (rad. *goût*). Redonner du goût, remettre en appétit. Ragoûter un malade. Essayer de ragoûter quelqu'un qui a perdu l'appétit.

— Fig. Exciter de nouveau, réveiller le désir. Il est difficile de ragoûter une personne blasée. appétit. Faire tout ce qu'on peut pour se ragoûter.

RAGOUTISTE. s. m. Art culin. Cuisinier qui fait de bons ragoûts.

RAGRAFÉ, ÉE. part. pass. du v. Ragrafer. S'empl. adjectiv. Habit ragrafé. Robe ragrafée.

RAGRAFER. v. a. 1ʳᵉ conj. (rad. *agrafe*). Agrafer de nouveau. Ragrafer son habit. Ragrafer sa robe. Ragrafer sa ceinture.

RAGRANDI, IE. part. pass. du v. Ragrandir. S'empl. adjectiv. Trous ragrandis.

RAGRANDIR. v. a. 2ᵉ conj. (rad. *grand*). Rendre plus grand. Ragrandir un trou. Faire ragrandir son salon. Faire ragrandir un parterre.

— SE RAGRANDIR. v. pron. Devenir plus grand. L'ouverture s'est ragrandie.

— Être ragrandi. Ce trou ne peut se ragrandir.

RAGRÉAGE s. m. Mar Opération par laquelle on polit avec l'herminette la surface extérieure, les bordages, les ponts, etc., d'un bâtiment dont la construction est achevée.

RAGRÉEMENT. s. m. Bâtim. Action de ragréer; résultat de cette opération. Faire un ragréement à une maison; ce bâtiment a été embelli par le *ragréement* qu'on lui a fait subir. (Quatrem.) Le fini du *ragréement* consiste à opérer, sur toutes les surfaces des pierres, un frottement, soit de grès pulvérisé, soit de sable fin, qui enlève les dernières traces de l'outil. (Id.)

RAGRÉER. v. a. 1re conj. Archit. Rendre à un ouvrage l'agrément qui lui convient; donner à un bâtiment en pierres de taille la dernière façon, en repassant le marteau tranchant ou autres instruments sur les parements des murs pour les rendre unis, en ôter les balèvres, et cacher les joints des assises.

— Redonner à un bâtiment vieilli, et à ses matériaux noircis par le temps, l'agrément de la nouveauté ou de la propreté. ‖ Rajeunir, de quelque manière que ce soit, les édifices ou du moins leur physionomie, selon les diversités des matériaux dont ils se composent. Ragréer des bâtisses.

— Fig. Dès qu'il fait des efforts pour *ragréer* sa réputation, il faut bien le rabattre sur son fauteuil. (Linguet.)

— Mar. Travailler au ragréage.

RAGUE. s. f. Mar. Boule percée ou pomme de racage. ‖ *Rague goujée.* Celle qui a deux goujures ou entailles à angle droit sur sa surface, l'une servant au passage d'un cordage dormant, l'autre recevant la ligne qui fixe la rague sur le dormant.

RAGUÉ, ÉE. part. pass. du v. Raguer. (pr. *ra-ghé*). Mar. Une chose *raguée* est celle qui s'use par le frottement continuel placé dans son voisinage. Un mât, un câble, un cordage *ragué*, est écorché par des frottements qui en ont altéré la forme et diminué la solidité.

RAGUEL. Cousin de Tobie, qui demeurait à Ecbatane en Médie, où il possédait de grands biens. Il reçut chez lui le jeune Tobie, et lui donna en mariage sa fille Sara, dont le démon avait, selon l'Écriture, tué les sept premiers maris.

RAGUER (SE). v. pron. 1re conj. (pr. *ra-ghé*). Mar. Se détériorer, s'user par le frottement continuel d'un corps placé dans le voisinage. Un câble se rague s'il traîne sur le fond ou les aspérités du sol; les cailloux, les accidents de terrain l'endommagent. Une voile se rague, si sa toile frotte dans quelque partie contre quelque point solide de la mâture qui la déchire. Un cordage se rague également par des frottements analogues. Pour éviter les avaries qui peuvent arriver aux choses qu'on redoute de voir se *raguer*, on les garnit de toile ou de vieux cordages qui reçoivent l'effet du frottement et les épargnent eux-mêmes. (Lecomte.)

RAGUERET. s. m. Ornith. Nom vulgaire de la petite linotte rouge ou cabaret.

RAGUET. s. m. (pr. *ra-ghè*). Pêch. Nom vulgaire de la morue de rebut.

RAGUETTE. s. f. Bot. (pr. *ra-ghè-te*). Espèce d'oseille ou de patience.

RAGUIN. s. m. (pr. *ra-ghein*). Écon. rur. Nom que l'on donne quelquefois aux agneaux antenois.

RAGUS. s. m. Nom donné dans la Haute-Garonne à la pourriture des moutons.

RAGUSA. Géogr. Ville de Sicile, province de Syracuse; 20,000 hab.

RAGUSAIN, AINE. adj. et s. Géogr. Habitant de Raguse. ‖ Qui appartient à Raguse ou à ses habitants. On dit aussi *Ragusais* ou *Ragusan*.

RAGUSAN. s. m. Géogr. Ancienne république aristocratique, d'origine slave, fondée en 650 et placée d'abord sur la protection de la Hongrie (1356 à 1526), puis sous celle de la Turquie dont elle était tributaire. Sa superficie était de 60 lieues carrées, et sa population de 40,000 hab. Elle est depuis 1814 réunie à l'empire d'Autriche, et forme un cercle du gouvernement de Dalmatie. Sa capitale est Raguse.

RAGUSE. Géogr. Ville de l'empire d'Autriche, province de Dalmatie, avec un port sur la mer Adriatique; 6,500 hab.

— Hist. Petite république d'origine slavone, fondée en 656. De 1356 à 1526, Raguse fut [illegible]

— *Bataille de Raguse.* Bataille gagnée par les Français, le 5 juillet 1806, sur les Russes et les Montenegrins, et dont une des conséquences fut la remise des bouches du Cattaro.

— Le maréchal Marmont reçut de Napoléon le titre de duc de Raguse. V. MARMONT.

RAH. Géogr. anc. Un des noms de la ville de Jéricho.

RAHA. s. m. Bot. Arbre de Madagascar.

RAHMÂNIÉ. Géogr. Ville de la Basse-Égypte, sur la principale branche du Nil.

RAHOU. Myth. ind. Un des Asouras. S'étant glissé parmi les dieux, il déroba un breuvage qui le rendit immortel.

RAHOUNA. Myth. afric. Nom que les Madicasses prétendent avoir été donné par Adam à la première femme, qu'ils font en même temps sa fille.

RAÏA. s. m. Nom sous lequel la Porte-Ottomane désigne ses sujets mi-turcs, surtout en Arménie. Le *raïa* a été longtemps en Turquie un roturier taillable à merci et miséricorde. Il n'y avait point d'injures, d'avanies, de mauvais traitements qu'on ne lui fît supporter; l'envie redoublait ses fureurs dans l'âme des nouveaux circoncis à la vue d'un Grec plus favorisé par la nature. (Pouquev.) Le *raïa* ne marchait jamais que le front incliné devant les Turcs, il s'arrêtait à leur approche, il descendait de sa monture lorsqu'ils passaient. (Id.) La population des *raïas* est beaucoup moins considérable aujourd'hui; les vexations et la guerre civile les ont décimés. (Id.)

— Les lexicographes, confondant gratuitement un sujet turc avec un prince hindou, écrivent *raïa* et *rajah*. Cette confusion est aussi peu rationnelle qu'elle est désavantageuse pour la langue. V. RAJAH.

RAIBOLINI (Francisco, dit FRANCIA). Peintre d'histoire, né à Bologne en 1450, mort en 1517.

RAICHER. v. a. 1re conj. Se dit en Normandie pour glaner dans les arbres après la récolte des fruits.

RAIDE. adj. des 2 g. Qui est fort tendu, et qu'on a de la peine à plier. Avoir le bras gauche tout raide. Être tout raide de froid. Avoir les jambes raides. Raide comme un bâton, comme une barre de fer.

— B.-arts. Se dit de ce qui manque ou paraît manquer de souplesse, de grâce. Des contours raides et secs. Une draperie raide. Une attitude raide. Des mouvements raides.

— Fam. *Tomber raide mort, être tué raide, demeurer raide mort sur la place.* Tomber mort, être tué tout d'un coup.

— *Ce linge est tout raide d'empois, il est empesé trop raide.* Il est trop ferme, trop dur, parce qu'on y a mis trop d'empois.

— Fig. et fam. *Se tenir raide.* Ne pas fléchir, persister, s'obstiner dans sa résolution.

— Fig. Inflexible, opiniâtre, dur. C'est un homme raide. Un esprit raide. Avoir un caractère raide.

— Qui est difficile à monter. Cette montagne est raide. Cet escalier est bien raide, est trop raide.

— Qui a un mouvement rapide et fort. Le cours de cette rivière est raide. Les hirondelles, les pigeons ont le vol raide, l'aile fort raide.

— Bot. Se dit d'une partie qui, bien que grêle ou mince, oppose de la résistance à la flexion. Tige raide. Feuilles raides.

— adverb. Vite. Cela va aussi raide qu'un trait d'arbalète. Pour bien jouer à la paume, au volant, il faut jouer bas et raide.

— Vivement. On a mené cette affaire bien raide. On a mené cet homme bien raide. Il a mené les ennemis bien raide.

— On écrit aussi *roide*. V. ROIDE.

RAIDEUR. s. f. Qualité de ce qui est raide. La raideur d'une corde tendue. La raideur d'une barre de fer. La raideur des mouvements. La raideur des contours. La raideur d'une draperie.

— Rapidité, impétuosité de mouvement. Une balle jetée, poussée, lancée avec raideur.

— Se dit aussi d'une montagne, d'un escalier, quand la pente en est si raide, qu'ils sont difficiles à monter et à descendre. La raideur d'une montagne. La raideur d'un degré, d'un escalier.

— Fig. Fermeté excessive, extrême sévérité. Une raideur inflexible. Avoir de la raideur dans l'esprit, dans l'humeur, dans le caractère. Apporter, mettre beaucoup de raideur dans les affaires. Je n'ai point cette *raideur* d'esprit des vieillards. (Volt.) Un vain entêtement de noblesse, et cette *raideur* du caractère que rien n'amollit, ont fait vos malheurs et les siens. (J.-J. Rouss.)

RAIDI, IE. part. pass. du v. Raidir. S'empl. adjectiv. Membres raidis.

— *Raidi par.* Leurs fibres naturellement plus dures que celles des méridionaux, *raidies* encore par le froid, n'ont ni mobilité ni souplesse, mais de la ténacité et de la force. (Ampère.)

— On écrit et l'on prononce aussi *roidi*; mais cette orthographe et cette prononciation sont bien moins usitées maintenant.

RAIDILLON. s. m. (pr. *rai-di-yon*). Petite élévation qu'on ne peut regarder comme une montagne, et qui se trouve dans un chemin [illegible]

RAIDIR. v. a. 2e conj. Tendre ou étendre avec force, rendre raide. Raidir le bras. Raidir la jambe. Le froid a raidi ses jambes.

— Fig. Tenir ferme. Il me l'accorde, cette supériorité, dis-tu, lui! qui croit arracher les faveurs des Muses en *raidissant* les esprits. (X. Marm.)

— v. n. Devenir raide. Le linge mouillé raidit par la gelée.

— SE RAIDIR. v. pron. Les membres se raidissent. Le linge mouillé se raidit par la gelée.

— Tenir ferme, ne vouloir point se relâcher. Se raidir contre la force. Se raidir contre l'adversité. Se raidir contre les obstacles, contre les difficultés. Il faut se *raidir* contre les difficultés inséparables de cette entreprise. (Raya.) Ah! traître! disais-je en me *raidissant*, voilà comme tu me récompenses d'avoir voulu te tirer de péril. (V. Hugo.)

— On écrit aussi *roidir*. V. ROIDIR.

RAIE. s. f. (pr. *rè*; du bas lat. *radia*, formé de *radius*, baguette). Trait tiré de long avec une plume, un crayon, un pinceau, une pointe de couteau, etc. Tirer une raie. Faire une raie sur une feuille de papier, sur une muraille, sur un plancher. Tirer une raie sur un mot, sur une phrase. Tirer une raie dessus.

— Se dit de toutes les lignes beaucoup plus longues que larges, soit naturelles comme celles qui se trouvent sur la peau de quelques animaux, sur les marbres, etc., soit artificielles, comme celles qu'on fait sur des étoffes, pour les orner. Un cheval qui a une raie noire sur le dos. Marbre marqué de raies noires. Étoffe à grandes raies, à petites raies, à mille raies.

— L'entre-deux des sillons. Le long de la raie. Une raie de champ. Dans ce pays les laboureurs font les raies fort creuses.

— Certaine séparation de cheveux qui se fait ou naturellement ou avec le peigne sur le haut de la tête. Ma raie n'est pas bien faite. Faire une raie à quelqu'un.

— Rainure ou ligne médiane qui sépare les deux portions latérales du corps humain. La raie du dos.

— Taches allongées, blanches, de la cornée.

— *Raie de misère.* Nom assez pittoresque donné à cette espèce de sillon que le temps creuse sur la fesse des vieux chevaux maigres et épuisés.

— Anc. expr. adverb. *A la raie.* L'un portant l'autre. Ces chevaux valent deux cents francs à la raie.

RAIE. s. f. (pr. *rè*). Ichthyol. Genre de poissons de l'ordre des chondroptérygiens, et de la famille des sélaciens plagiostomes, qui se distingue par un corps large, aplati horizontalement et ayant la forme d'un disque, des nageoires pectorales excessivement larges, amples et charnues, une queue le plus souvent longue et grêle, une bouche large, située en travers sous le museau, et des mâchoires armées de dents toutes menues. Les raies habitent exclusivement la mer; elles se nourrissent de poissons et de crustacés. Le genre des raies renferme sept sous-genres, dont les plus connus sont la *torpille*, et la *raie proprement dite*, qui porte à la queue deux épines fortes et pointues pour assommer sa proie. Les raies sont assez communes dans toutes les mers, et partout leur chair est assez bonne, quoiqu'elle soit parfois dure et imprégnée d'une odeur désagréable; mais elle perd ces deux mauvaises qualités lorsqu'on la conserve quelque temps, et surtout quand on l'envoie à une certaine distance.

— *Raie bouclée.* Espèce du genre raie, renfermant des poissons distingués par un corps presque carré, très-aplati, hérissé sur ses deux surfaces de tubercules osseux, munis chacun d'un aiguillon recourbé. Cette espèce parvient à douze pieds et même au delà. Elle a le dos bleuâtre et semé de taches rondes et blanches. Sa chair est délicate et recherchée; on la trouve dans toutes les mers d'Europe. Ses noms vulgaires sont en France *clavel* ou *clavelade*.

— Myth. égypt. *Raie vénéneuse.* Emblème de l'homme puni pour meurtre et repentant. En effet, la raie vénéneuse, prise à l'hameçon, laisse aller l'épine du gros hameçon dont la queue est armée.

RAIEDES. s. m. pl. Ichthyol. Famille de poissons chondroptérygiens, qui ne comprend que le genre raie.

RAIER. v. n. 1re conj. (rad. *rais*). S'est dit pour Rayonner, briller.

RAIETON. s. m. (pr. *rè-ton*; diminutif de *raie*). Ichthyol. Petite raie bouclée. Raietons frits. Raietons à la bretonne. On dit aussi *raiteau*.

— Voilà un des noms les plus usités dans les ports de mer et dans les villes voisines des côtes, et qui est si peu connu des lexicographes, qu'ils l'écrivent *raieton*, *raillon*, *railleton* et *rayon*. V. chacun de ces mots.

RAIFORT. s. m. (du lat. *raphanus*, fait du gr. *ῥάφανος*). Bot. Genre de plantes de la famille des crucifères, renfermant huit espèces dont trois sont spécialement connues: le *raifort sauvage*, extrêmement commun dans les champs de blé, d'orge et d'avoine, à fleurs jaunes, et dont les bestiaux mangent les feuilles; le *raifort noir*, qu'on mange comme condiment au commencement du repas, et qui est regardé comme un excellent digestif, un bon stimulant et un antiscorbutique; le *raifort cultivé*, aux [illegible] lorsqu'elles sont longues, celui de *rave*, lorsqu'elles sont rondes, et conservent le nom de *raifort* lorsqu'elles sont grosses. Dans diverses localités on mange en salade les feuilles crues des raiforts; on les fait aussi cuire, et on les prépare de plusieurs manières. Les estomacs [illegible] digèrent difficilement les racines; elles leur causent souvent des rapports fort désagréables, que l'on évite en mangeant quelques feuilles de la plante.

RAIGEOIR ou **RÉGEOIR.** s. m. Agric. Charrue à deux oreilles et avant-train usitée dans l'Orléanais.

RAIGRASS. s. m. Bot. Espèce d'ivraie.

RAIGUISER. v. a. 1re conj. C'est un barbarisme que le peuple emploie souvent à tort pour aiguiser. V. AIGUISER.

RAIJ. s. m. Ichthyol. Genre de poissons, établi aux dépens de celui des [illegible]

RAIL. s. m. (pr. *râye*; mot anglais qui signifie littér. *barre*). Mécan. Bande de fer, de bois, de pierre ou de toute autre matière, posée sur le sol d'une chaussée, et destinée à être parcourue par les roues des voitures; plus particulièrement, rainure avec laquelle s'emboîte la roue des locomotives et des wagons sur un chemin de fer. Le but des rails est de diminuer la difficulté qu'éprouve le tirage des voitures sur les routes ordinaires, en présentant aux roues une surface unie et toujours également résistante. Toute matière qui satisfait à cette double condition est donc propre à faire des rails. Aussi n'a-t-on pas commencé dans l'origine par les faire en fer: ils étaient en bois, et ce n'est que pour éviter l'usure rapide du bois, exposé, sous un roulage considérable, aux intempéries de l'air, que l'on a songé plus tard à recouvrir de bandes de fer les longrines en bois. Peu à peu le bois n'a plus été considéré que comme support, dans certains cas il a complètement disparu, et l'on a adopté à sa place les rails en fer ou en fonte. L'application des rails aux chaussées à voiture paraît avoir pris naissance en Angleterre; on ignore au juste à quelle époque. Tout ce que l'on sait, c'est que dans un ouvrage publié en 1676, il est question pour la première fois des rails en bois employés à Newcastle pour transporter le charbon des mines aux bateaux, sur la rivière de Tyne. Ce ne fut qu'en 1767, c'est-à-dire un siècle après, que l'on songea à remplacer le bois par des surfaces métalliques. Chemins à rails. Les rails saillants. Rail à champignon, à double champignon. Rails en fer. Rails en fonte. Rails en bois. Rails en maçonnerie. Rails en pierre. Rails en terre cuite. Rails ondulés. Rails parallèles. Rails en fer malléable. Fixer des rails sur leurs supports.

RAILÉ, ÉE. adj. (pr. *râ-lé*). Véner. Se dit des chiens qui sont tous de même taille.

RAILLARD. s. m. (pr. *râ-yar*). Plaisant, railleur. Peu usité.

RAILLE. s. f. Ornith. Nom vulgaire de la rousserole.

— Techn. Outil pour remuer la braise d'un fourneau. ‖ Râteau à long manche dont on se sert dans les salines.

RAILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Railler. S'empl. adjectiv. Les médecins seront toujours *raillés* et bien payés. (Boiste.) Il y a des petits défauts dont nous ne haïssons pas d'être *raillés*; ce sont ceux-là seuls qu'il faut choisir pour railler les autres. (La Bruy.) Souvent le faux ami, abusant du droit de plaisanter, vous blesse; mais la personne que vous attaquez a seule le droit de juger si vous plaisantez; dès qu'on la blesse, elle n'est plus *raillée*, elle est offensée. (Mme Lambert.)

— *Raillé par.* Un homme raillé par ses meilleurs amis.

RAILLER. v. a. 1re conj. (pr. *râ-yer*; fréquentatif de *rire*, comme qui dirait *riailler*, de même que *criailler* est le fréquentatif de *crier*). Plaisanter quelqu'un, le tourner en ridicule. Railler quelqu'un agréablement, adroitement, délicatement, finement, grossièrement. Cette personne ne peut souffrir qu'on la raille. Railler ses meilleurs amis. On l'a beaucoup raillé là-dessus. On se permet rarement de *railler* ceux qu'on aime. (Boiste.) Ne *raillons* point les malheureux. (Nivernais.) Tel vous semble applaudir qui vous *raille* et vous joue. (Boil.) Tous ceux que j'ai *raillés* vont railler sur mon compte. (Destouches.)

> Ainsi parle un esprit qu'irrite la satire,
> Qui contre ses défauts croit être en sûreté
> En raillant d'un censeur la triste autorité.
> (Boileau.)

— Absol. Se livrer à la raillerie. Il raille sans cesse. La raillerie est toujours mal reçue de celui à qui elle s'adresse, et ne fait guère d'honneur à celui qui *raille*. (***) Les personnes qui ont besoin de médire, et qui aiment à *railler*, ont dans le cœur une malignité secrète. (Mme Lambert.) Nous voulons bien *railler*, mais non pas qu'on nous raille. (Gél. d'Harlev.) *Les* incrédules qui étaient venus pour *railler* restaient pour adorer. (Goldsmith.) Laissons le riche *railler*, et l'orgueilleux dédaigner les plaisirs vulgaires. (Id.)

— v. n. Railler de tout le monde. Railler de tout. Railler même des choses les plus saintes. *Railler* d'un plaisant qui ne sait pas nous plaire. (Boil.)

— [illegible] ne raille point. Tout en raillant, cela pourrait bien être. Mais quand il veut *railler*, j'ai ce que je souhaite. (Boil.) *Railler* plus à propos. (Id.)

— SE RAILLER. v. pron. Se moquer. Se railler de tout. Il se raille de tout ce qu'on peut lui dire. Vous vous raillez de moi? C'est se railler du monde.

— Fam. et absol. Ne voyez-vous pas qu'il se raille? [illegible] vous raillez, je crois.

— Être raillé. Le ridicule ne saurait trop se *railler*; on ne le guérit que par lui-même. (Boiste.)

RAILLERIE. s. f. [illegible] Action de railler, habitude de railler, de plaisanter. La *raillerie* ne convient pas à ceux qui sont élevés au-dessus des autres. (Fléch.) La *raillerie* est souvent une marque de la stérilité de l'esprit: elle vient au secours, quand on manque de bonnes raisons. (La Rochef.) La [illegible]

un discours en faveur de son esprit contre son bon naturel. (Montesq.) La *raillerie*, qui fait une partie des amusements de la conversation, est difficile à manier. (Mme Lamb.) Vous trouverez dans le fond de votre cœur un esprit de *raillerie* inconsidéré, qui naît par l'enjouement des conversations. (Boss.) La *raillerie* est l'épreuve de l'amour-propre. (Vauven.) La *raillerie* naît d'un mépris content. (Id.)

— Plaisanterie; paroles railleuses, discours railleurs. Fine raillerie. Raillerie fine, plaisante, agréable, innocente, piquante, offensante, blessante. Raillerie froide, méchante, cruelle, perfide. Cette raillerie est trop forte. On en fait partout des railleries. Les *railleries* du maître deviennent bientôt des blasphèmes dans la bouche des courtisans. (Mass.) La *raillerie* la plus piquante est celle dont on ne peut se fâcher sans se rendre encore plus ridicule. (***) Les *railleries* laissent de mortels aiguillons dans l'esprit, quand ils sont trempés dans la vérité. (Tacite.) De la plus douce *raillerie* à l'offense il n'y a qu'un pas à faire. (Mme Lamb.) Combien de *railleries* fait-on tous les jours devant nous sur la religion? Nous ne les trouvons pas mauvaises, peu s'en faut que nous ne les trouvions plaisantes. (Fléch.) Ses *railleries* m'ont plus diverti qu'elles ne m'ont offensé. (Volt.) Il y a trois sortes de *raillerie*: l'une chatouille, l'autre peine, et la troisième égratigne. (Noël.) Évitez la *raillerie*, c'est un piége que votre esprit tend à votre repos. (St-Évrem.) La *raillerie* est l'éclair de la calomnie. (***) Les *railleries* qu'on pardonne le moins sont celles qui fâchent sans qu'on ose en paraître fâché. (***)

Mais ne voyez-vous pas que leur troupe en furie
Va prendre encor ces vers pour une *raillerie*? (Boil.)

Le désolé vieillard, qui hait la *raillerie*,
Lui défend de parler, sort du lit en furie. (Id.)

Il n'est qu'un pas de la plaisanterie
A l'insultante *raillerie*. (Sallentin.)

— *Air de raillerie*. Air railleur; air d'une personne qui raille. Cependant à travers son air de *raillerie*, je crois démêler un peu de curiosité. (J.-J. Rouss.)

— Fam. *Cela passe la raillerie*. Se dit d'une raillerie qui passe les bornes, qui est trop forte, trop piquante. ‖ Se dit aussi d'une chose sérieuse, importante et qui a des suites fâcheuses. Après avoir commencé petit jeu, il a perdu cent mille francs; cela passe la *raillerie*. (Acad.)

— *Entendre la raillerie*. Avoir la facilité, l'art, le talent de bien railler. Il est peu de personnes qui entendent bien la *raillerie*. (***)

— *Entendre raillerie*. La sentir, et ne pas s'en offenser.

Hé! mon Dieu! tout cela n'a rien dont il s'offense,
Il entend *raillerie* autant qu'homme de France.
(Molière.)

‖ On dit aussi dans ce dernier sens, *entendre la raillerie*. Il n'y a que les bons esprits et les bons cœurs qui entendent la *raillerie*. (Boiste.)

— *Il n'entend pas raillerie*. Se dit aussi d'un homme sévère, qui ne pardonne pas les plus légers manquements. ‖ *Il n'entend pas raillerie là-dessus*. Se dit d'un homme sensible et épineux sur une certaine chose. Il n'entend pas raillerie sur ce chapitre, sur ce chapitre-là. Ne jouez pas avec l'amour-propre de l'homme; sur ce sujet il n'entend pas *raillerie*. (Boiste.)

— Fam. *La raillerie en est-elle?* Est-il permis de railler? Peut-on railler librement sans craindre d'offenser?

— Fam. *C'est une raillerie, c'est une plaisante raillerie*. Se dit d'une chose qu'on entend dire, mais qu'on ne croit pas, et qui ne paraît pas vraisemblable.

— On dit dans le même sens, C'est une raillerie de nous venir dire que.... C'est une raillerie de croire que.... ‖ On dit dans le sens contraire, *Il n'y a point de raillerie à cela, ce n'est point une raillerie*. Ce n'est pas un conte fait à plaisir, ce que je vous dis est sérieux.

— *Raillerie à part, sans raillerie*. Sérieusement, tout de bon.

— Prov. et fam. *Cette raillerie passe le jeu, passe jeu*. Elle est trop forte.

— Iconol. Les anciens représentaient Momus, leur dieu de la Raillerie, levant le masque de dessus le visage. On met entre les mains de cette figure allégorique, dont le regard est plein de malignité, un trait à deux pointes, pour faire entendre que la raillerie, plus offensante que la médisance même, porte deux coups à la fois, l'un à l'homme et l'autre à l'amour-propre. ‖ *Raillerie amère*. Elle était [illegible]

[illegible]

de son naturel, me parcourant des yeux depuis le haut jusqu'en bas, me répondit d'un air froid et malin qu'il n'avait pas besoin de cette assurance. (Le Sage.) Un *railleur* de profession est communément un petit esprit et un mauvais caractère. (Lav.)

De la société pour goûter les douceurs,
Proscrivez avec soin tous les mauvais *railleurs*.
(Harduin.)

... J'ai pourtant reconnu
Qu'à ce commun filet les *railleurs* même pris
Ont été très-souvent de commodes maris. (Boileau.)

— Fam. *Vous êtes un railleur*. Se dit à un homme qu'on soupçonne de ne pas parler sérieusement.

— Prov. *Souvent les railleurs sont raillés*. On se moque souvent de ceux qui veulent se moquer des autres.

RAILLON. s. m. (pr. *râyon*). Anc. t. milit. Genre de flèche.

RAILURE. s. f. Techn. Petite rainure de chaque côté du trou d'une aiguille. On dit plutôt *rainure*.

RAILLONNADE. s. f. Anc. t. milit. Coup de flèche.

RAILWAY, RAILROUTE, RAILROAD. s. m. (littéral. *chemin, route à rails*). Ces trois mots sont employés comme synonymes de Chemin de fer. Ils signifient littéralement Route ou chemin à rails ou à barres. Le premier et le dernier sont entièrement anglais; le second est anglo-français; de tous *railway* est le plus usité en français. Un railway. Des railways. La longueur totale des railways exploités en ce moment en Europe est de 17,271 kilomètres, plus de 4,000 lieues.

— Un poëte l'a employé au figuré, et en l'écrivant en deux mots.

Si d'abord la routine, en sa marche rétive,
Obstrua les *rail-way* de la locomotive,
Déjà la malle-poste, humble comme un fourgon,
Sollicite une place au départ du wagon. (Barthél.)

RAIMER. v. a. 1re conj. Aimer de nouveau. Ce réduplicatif se trouve dans nos fabliaux. Voltaire a cru pouvoir le mettre dans la bouche d'un valet:

S'il est ainsi, si dans votre misère,
Vous la *raimes*, n'ayant pas mieux à faire.

RAIMONDI (Marc-Antoine). L'un des premiers et des plus célèbres graveurs de l'Italie, né à Bologne en 1487, mort en 1546.

RAIN. s. m. (du lat. *ramus*, rameau, branche). Vieux mot qui signifie Lisière. Rain de bois ou de forêt. Ce mot devrait s'écrire *raim*, conformément à l'étymologie.

RAINALDI. Ce nom est resté célèbre dans l'architecture par une longue suite généalogique d'architectes dont les plus célèbres sont *Jérôme*, né en 1570, et *Charles*, né en 1611.

RAINALDO. Architecte du XIe siècle. Continuateur de Buschetto dans les travaux de la cathédrale de Pise, il fut l'auteur du frontispice ou portail de cette grande église.

RAINCEAU. s. m. (de l'ital. *ramicello*, petit rameau, petite branche; d'où nous avons fait *ramicel*, *ramel*, *raincel*, et enfin *rainceau*). Archit. Ce mot, qu'on écrit ordinairement *rinceau*, serait mieux écrit *rainceau*, conformément à l'étymologie: la syllabe initiale *rain*, et non *rinc*, a d'ailleurs l'avantage de ne pas offrir une fausse analogie avec *rincer*. V. RINCEAU.

RAINE ou RAINETTE. s. f. (du lat. *rana*, grenouille). Erpét. Genre de batraciens anoures, qu'on a séparé des crapauds et des grenouilles, et qui offre pour caractères un corps trapu, large, sans queue; pattes de devant plus courtes que les postérieures; doigts terminés par des pelotes ou par des disques visqueux. Les rainettes se nourrissent toutes de vers et de petits insectes, et durant la belle saison elles vont sur les feuilles dans les bois, à la recherche de leur nourriture. Plus tard, elles se retirent au fond des eaux, et, comme les grenouilles, y passent l'hiver dans l'engourdissement. Le coassement de ces animaux a beaucoup d'analogie avec celui des grenouilles, il est seulement moins aigre et parfois plus fort. Il consiste dans les syllabes [illegible] prononcées du gosier. On l'entend dans les mêmes circonstances que celui des grenouilles, et surtout pendant le [illegible] et au milieu des belles nuits de [illegible]; souvent alors, le soir et le matin, on trouve les rainettes rassemblées au sommet des arbres, pour pousser en chœur des cris rauques et discordants. Nous ne possédons en Europe [illegible]

[illegible]

— Jean de Meun dit, dans le roman de la Rose:

[illegible]

— *Rauce* est mis pour *rausse*, c'est-à-dire [illegible]

RAINÉ, ÉE. part. pass. du v. Rainer. S'emp. adjectiv. Entaillé, marqué de rainures. Planche rainée. Un coutelier, pour assurer la pente convenable de la lame du rasoir sur la pierre, et pour dispenser de l'évidage, a fait des lames sans dos saillants qui s'engagent dans un dos rapporté d'une épaisseur calculée sur la largeur des lames. Ce dos de rapport est *rainé* dans toute sa longueur. (Désorm.)

RAINEAU. s. m. (diminut. de *rain*, vieux mot qui signifie Rameau, petit bâton). Constr. Pièce de charpente dans une digue, ou dans les fondations d'un édifice.

RAINER. v. a. 1re conj. Techn. Faire une rainure dans une planche.

RAINETTE. s. f. (dimin. du lat. *rana*, grenouille). Erpét. Petite grenouille. Un des noms vulgaires de la *raine verte*.

RAINETTE. s. f. Techn. Instrument dont le charpentier se sert pour tracer des lignes et donner de la voie aux scies.

— Fond. Outil du fondeur de caractères.

RAINETTE. s. f. (du lat. *rana*, grenouille). Bot. Sorte de pomme très-estimée, ainsi nommée de petites taches rouges ou grises dont elle est marquetée comme la *raine* ou grenouille. Nous ne savons par quelle bizarrerie on écrit plus généralement *reinette*; car, conformément à l'étymologie, on doit bien certainement écrire *rainette*. L'Académie, qui s'embarrasse peu de l'étymologie, préfère l'orthographe vulgaire, c'est-à-dire *reinette*. V. REINETTE.

RAINGUIN. adj. Mot qu'on emploie dans quelques cantons comme synonyme d'Antenois.

RAINOVIE. s. f. Techn. Rabot qui sert à rainer le bois.

RAINOISE. s. f. Anc. t. milit. Espèce de fusil à canon rayé ou de carabine longue.

RAINURE. s. f. (du lat. *radius*, rayon). Entaillure en long dans un morceau de bois, pour y assembler une autre pièce ou pour servir de coulisse. Faire une rainure. Les épaulements de la rainure. La rainure doit être bien droite et assez profonde.

— Anat. Cavité légère, mais prononcée d'un os.

RAIPONCE. s. f. Bot. Plante de la famille naturelle des campanulacées, qui croît naturellement sur le bord des fossés, dans les prés, dans les champs, et que l'on cultive dans les jardins potagers. Comme aliment, on mange ses racines et ses jeunes feuilles en salade; quand elles sont tendres et fort jeunes, ces parties ont un goût agréable. Raiponce pauciflore. Raiponce hémisphérique. Raiponce orbiculaire. Raiponce en épi. Raiponce [illegible]. Raiponce à feuilles ailées. Une salade de raiponces.

— Le même nom est quelquefois mal à propos appliqué à la mâche.

— *Raiponce* ou *petite raiponce de carême*. Espèce de campanule.

— Loc. prov. *Manger des raiponces*. Se dit, par un mauvais jeu de mots, pour Se ruiner en cautionnant autrui.

RAIRE. v. a. 4e conj. (du lat. *radius*). S'est dit pour Raturer, effacer, raser.

— Prov. *A barbe de fou on apprend à raire*. Les fous sont difficiles à raser. ‖ *Un barbier rait l'autre*. V. RASER.

RAIRE ou RÉER. v. n. 1re conj. T. de Véner. Crier. Il se dit du *cerf* en rut.

— RAIRE, RÉER. Le premier est un terme de manufacture, pour dire Raser court. Le second, qui n'a aucun rapport à *rais* ou à *raser*, ne doit pas s'écrire par *ai*; c'est un terme de vénerie, en parlant du *cerf*. Il ne faut donc pas confondre ces deux expressions, ainsi que le font tous les dictionnaires, dont quelques-uns poussent l'amour des variantes jusqu'à donner *rère*, sans indiquer toutefois sur quel modèle il doit se conjuguer. En effet, au lieu de dire régulièrement, *le cerf rée*, il faudrait dire *le cerf r...* Comment dire? En vérité, nous ne savons. V. RÉER.

RAIS, AISE. part. pass. du v. Raire. S'est dit pour Rasé, effacé, raturé.

— S'emploie substantiv. dans ce proverbe, *Ne se soucier ni des rais ni des tondus*. Ne s'inquiéter de personne.

RAIS. s. m. (pr. *rè*; du lat. *radius*, rayon). Techn. Pièces qui entrent par un bout dans le moyeu de la roue, et par l'autre dans les jantes. Il y a un rais [illegible]

Les rais d'une roue.

RAIS. s. m. pl. (pr. *rè*; du lat. *radius*, rayon). Rayons, traits de lumière. Les rais de la lune. Suivant les dictionnaires, ce mot est inusité en prose. Cependant, on le trouve dans des écrivains modernes. À travers les *rais* de la pluie [illegible] apparaissent toutes jaunes de genêts [illegible]. (B. de St-P.) La lune vivifie les eaux par ses *rais* lumineux, et elle ensevelit les monts et les forêts sous le crêpe de la nuit, qu'elle rend visible. (Id.) Les *rais* de la pluie se mêlant avec ceux du soleil, forment des arcs-en-ciel dans les airs et des harmonies charmantes parmi les arbres. (Id.)

— Ce mot n'est pas tout à fait hors d'usage, non plus en poésie, ainsi que le disent les dictionnaires; des quelques poètes modernes s'en sont servis.

Combien de fois la lune [illegible]
[illegible]
[illegible] (La Font.)

Viens donc d'un jour à l'autre embrasser l'intervalle,
O lune! ô du soleil la sœur et la rivale!
Et que tes *rais* d'argent dans l'onde réfléchis,
Se prolongent en paix sur les coteaux blanchis.
(Roucher.)

— Blas. Les pointes qui sortent d'une étoile, comme des rayons. Une étoile à cinq rais, à six rais, à huit rais.

RAIS-DE-CHOEUR. s. m. Archit. Ornement fort usité, qui se compose de fleurons et de feuilles d'eau, qu'on taille principalement sur cette sorte de moulure qu'on appelle talon.

RAISIN. s. m. (du lat. *racemus*, petit rameau; ou suivant d'autres du gr. [illegible], grain de raisin, d'où le diminut. [illegible], petit grain de raisin). Bot. Le fruit de la vigne. C'est une baie qui doit renfermer cinq semences osseuses, en forme de cœur allongé, mais qui en offre presque toujours moins, quelques-unes avortant. Ce fruit contient en outre deux matières de nature fort différente, la peau et la pulpe. A la surface intérieure de la peau adhère une résine colorée, ou en rouge, ou en gris, ou en jaune, ou en blanc, qui détermine la couleur du fruit; la pulpe est formée d'une substance muqueuse incolore. Le grain du raisin renferme un suc sucré et du ferment, ou une substance capable de se transformer en ferment par le contact de l'air. Le jus du raisin. Raisin parvenu à sa maturité. Le raisin est mûr quand la queue de la grappe devient brune, que la grappe pend, que l'enveloppe du grain est lisse, assez transparente et cède facilement sous la dent sans se briser, que les pepins n'y adhèrent pas et que le jus est doux et très-légèrement acide. Dans quelques localités, on est dans l'usage de conserver quelques jours le raisin en tas, pour faciliter sa maturation. Il faut écraser le raisin pour en extraire le jus. L'égrappage du raisin. Grain de raisin écrasé. Le raisin séché se conserve à merveille, et fournit un aliment fort agréable. Le foulage du raisin se fait généralement encore par des hommes qui trépignent le raisin avec leurs pieds. Une grappe de raisin. Un grain de raisin. Un pepin de raisin. Vigne qui porte de beaux raisins. C'est un bon raisin que le chasselas, le muscat, etc. Du raisin muscat. Un raisin bien doux. Des raisins blancs. Des raisins noirs. Cueillir des raisins, du raisin. Un panier de raisin. Raisins secs, cuits au four ou au soleil. Raisin de Damas. Raisin de Corinthe. Raisin pourpré, doré, vermeil, ambré, mûr, délicieux, sucré, pressé. La pourpre des raisins. L'or des raisins. Raisin de Champagne. Raisin de Frontignan. Raisin de Jéricho ou de la Terre promise. Raisin perlé. Raisins panachés. Raisins noirs. Raisin de juillet. Raisins de treille. La cueillette du raisin. Raisins secs de Calabre. Raisins secs d'Espagne. On figure la Terre promise dans l'Écriture sainte par une énorme grappe de *raisin* que portent deux hommes, et qui est suspendue à une perche, comme un lustre. (***) Le poëte Anacréon mourut, dit-on, à table, étranglé par un pepin de *raisin*. (Encycl.) Le rosier est sans fleurs, le pampre sans *raisin*. (J.-B. Rouss.) La pourpre les rougit (les *raisins*) ou le safran les dore. (Del.)

Puissant dieu des *raisins*, digne objet de nos vœux,
C'est à toi seul que je me livre. (J.-B. Rouss.)

De cette erreur dans peu naquirent plus de sectes,
Qu'en automne on ne voit de bourdonnants insectes,
Fondre sur les *raisins* nouvellement mûris. (Boil.)

J'ai des *raisins* que l'ambre et la pourpre colore,
J'en ai que l'or jaunit, je te les garde encore.
(Desaintange.)

Que l'ambre des *raisins*, sous ses pampres touffus,
Orne sur ces coteaux les thyrses de Bacchus.
(Lesieur.)

La vigne quelquefois, honneur de nos jardins,
S'y montre avec la pourpre ou l'or de ses *raisins*.
(Rosset.)

Ici, la vigne, aux rayons du matin,
Étale l'ambre et le feu du *raisin*
Encor mouillé des larmes de l'aurore. (Léonard.)

Et, sur le même cep où le *raisin* mûrit,
Un raisin dans sa fleur déjà se reproduit. (Roucher.)

— *Raisins de caisse*. Raisins secs qui viennent du midi de la France. Ce sont des raisins trempés avec leurs rafles dans une lessive de soude et séchés au soleil. Ces fruits, qui sont jaunes et dont le principe sucré s'effleurit en partie à leur surface, entrent dans diverses préparations pectorales. ‖ *Raisins de Corinthe*. Raisins secs ainsi appelés parce qu'ils nous venaient autrefois de cette ville. Ces raisins sont très-petits, presque noirs, en grains détachés des rafles. Ils sont envoyés de Céphalonie et des diverses îles Ioniennes, en tonneaux d'un poids considérable. [illegible] viennent de Syrie; ils sont très-gros, aplatis, rougeâtres, demi-transparents; ils ont une saveur de muscat.

— Bot. *Raisin d'Amérique*. Nom vulgaire du phytolaque à dix étamines. ‖ *Raisin des bois* ou *de bruyère*. L'airelle ou myrtille, dont le fruit ressemble à un petit grain de raisin. ‖ *Raisin barbu*. La cuscute. ‖ *Raisin de Canada*. Le phytolaque. ‖ *Raisin de chèvre*. Le nerprun purgatif. ‖ *Raisin de corneille*. La camarine noire. ‖ *Raisin de coudre*. Le coccoloba nivea. ‖ *Raisin impérial*. Nom donné à une espèce de varech. ‖ *Raisin de loup*. La morelle noire. ‖ *Raisin de mer*. L'uvette. ‖ *Raisin d'ours*. Nom vulgaire de la busserole. ‖ *Raisin de perroquet*. Le balisier bâtard, dont le fruit est fort recherché par les perroquets. ‖ *Raisin de renard*. Nom vulgaire de la parisette. ‖ *Raisin du tropique*. La fucus natans. ‖ *Raisin d'ours*. Arbrisseau indigène, espèce d'arbousier toujours vert, dont on prétend que les ours recherchent le fruit.

— Malacol. *Raisin de mer*. Dénomination em-

[illegible]ovée par les habitants des bords de la mer, par les marins et les voyageurs, pour désigner les œufs de sèches, dont la forme, la couleur et la manière dont ils se groupent, rappellent assez bien une grappe de gros raisin noir. || On donne aussi ce nom aux masses d'œufs de buccins et de murex.

— Prov. et fig. *Moitié figue, moitié raisin.* Moitié de gré, moitié de force. Consentir à une chose moitié figue, moitié raisin. || En partie bien, en partie mal. Ils vivent ensemble moitié figue, moitié raisin. || Partie sérieusement, partie en plaisantant. Il nous a conté cela, moitié figue, moitié raisin.

— Anc. jurispr. *Quart, tiers, demi-raisin.* Redevances qui consistaient les unes dans le quart, les autres dans le tiers, d'autres dans la moitié du produit des vignes.

— Ichthyol. *Raisin de mer.* Œufs de seiches ou de certains coquillages. || *Raisin de sèche.* Les œufs de cet animal.

— Papet. Se dit d'une sorte de papier. || *Grand raisin.* Papier employé d'ordinaire à certaines publications de luxe.

RAISINÉ. s. m. (rad. *raisin*). Écon. domest. et rur. Sorte de confiture qu'on obtient par l'évaporation du suc de raisin jusqu'à consistance d'extrait, et à laquelle on mélange souvent d'autres fruits à pépins ou à noyaux. Lorsqu'on fait le *raisiné* avec soin et qu'on désire qu'il soit délicat, c'est la poire de messire-jean bien pelée et coupée par quartiers qu'on emploie. (Mérat.) On fait des *raisinés* très-économiques dans quelques provinces de France, en mettant dans le moût au lieu de fruit des tranches de potiron qu'on fait bien cuire. (Id.) Les *raisinés* du Midi, faits avec soin, valent mieux que ceux du Nord, parce que les fruits y sont plus sucrés et plus aromatiques. (Id.) Le *raisiné* bien fait est un mets sain et agréable. (Id.) On vend par tonneaux à Paris, chez les épiciers, un *raisiné* grossier qui est fait avec du moût de cidre et des pommes communes. (Id.)

— Dans l'affreux argot des voleurs, le *raisiné*, c'est le sang.

RAISINER. v. n. 1re conj. S'est dit pour Boire du vin.

RAISINES. Géogr. Bourg de France (Nord), près de Valenciennes; 2,500 hab.

RAISINIER. s. m. Bot. Arbre d'Amérique.

RAISINIÈRE. s. f. Pathol. Petite tumeur granuleuse brune ou noirâtre, qui se forme quelquefois à la surface de la cornée, à la suite des ulcères ou des plaies accidentelles de cette membrane. C'est une des formes de la hernie ou procidence de l'iris; on l'a aussi appelée *staphylome rameux.*

RAISON. s. f. (du lat. *ratio*). Dans son acception générale, se prend pour synonyme de l'Intelligence, ou de la faculté de connaître. Dans un sens plus spécial, il désigne la faculté par laquelle nous saisissons les idées universelles, les vérités absolues, les principes invariables. Les idées qui se rapportent à Dieu forment le domaine propre de la raison, appelée quelquefois perception intuitive. La *raison* est l'attribut qui distingue l'homme des autres espèces de créatures animées. (Artaud.) Reflet pur, quoique affaibli, de cette lumière primitive qui émane du sein même de la substance éternelle, la *raison* est une révélation du monde intelligible. (Id.) La *raison* est la faculté intellectuelle qui distingue l'homme de la brute, et par laquelle il s'élève jusqu'à la connaissance de Dieu, de lui-même et du monde moral. (Id.) La vérité ne peut être saisie que par la *raison.* (Id.) A l'aide de la *raison*, l'homme discerne le vrai du faux, le juste de l'injuste; il règle ses passions, il étend ses affections; car il les rend sociales, universelles. (Marc-Aurèle.) La *raison* rougit des penchants dont elle ne peut rendre compte. (Vauven.) Si vous ne voulez pas écouter la *raison*, elle ne manquera pas de se faire sentir. (Frankl.) Il n'est pas donné a la *raison* de réparer les vices de la nature. (Vauvenargues.) La *raison* nous trompe plus souvent que la nature. (Id.) La *raison* nous commande bien plus impérieusement qu'un maître. (Pasc.) La *raison* est la plus lente des acquisitions de l'homme. (J.-J. Rouss.) Dieu nous a donné la *raison* pour connaître ce qui est bien, la conscience pour l'aimer, et la liberté pour la choisir. (Id.) La *raison* est le préservatif de l'intolérance et du fanatisme. (Id.) La juste et droite *raison* est une lumière de l'âme, qui lui fait voir les choses comme elles sont; mais en ce monde il y a mille nuages qui l'environnent et qui l'obscurcissent. (La Rochef.)

— La faculté de diriger les opérations de l'âme, considérée relativement à ses divers degrés d'accroissement ou de déclin, de force ou [illegible] par degrés. (Buff.) Il doit croire qu'on s'ennoblit encore en perfectionnant sa *raison*, et que l'esprit donne des grâces. (Volt.) On ne craint point l'affaiblissement de sa *raison.* (Barth.) Ne livre point ta vie entière au sommeil de ta *raison.* (J.-J. Rouss.) La *raison* vient tard aux gouvernements comme aux hommes. (Volt.) La *raison* naît en nous de l'expérience aidée de la réflexion. (Lingrée). La *raison* se compose de vérités qu'il faut dire, et de vérités qu'il faut taire. (Rivarol.) On fait bien des chutes avant d'attraper la *raison.* (Ligne.) La *raison* se perfectionne presque toujours, chez nous, aux dépens du cœur. (***) La *raison* est toujours venue trop tard, c'est une divinité qui n'est apparue qu'à peu de personnes (Volt.) De toutes les facultés de l'homme, la *raison*, qui n'est, pour ainsi dire, qu'un composé de toutes les autres, est celle qui se développe le plus difficilement et le plus tard. (J.-J. Rouss.) La *raison*, pouvant diriger bien ou mal les opérations de l'âme, peut être forte ou faible, saine ou corrompue, pure ou dépravée; elle s'accroît et s'affaiblit; elle se trompe, elle s'égare; elle demande à être cultivée. (Id.) La *raison* et le temps vont toujours de niveau. (Montesquieu.)

> . . . Dans un esprit léger,
> Rarement la *raison* préside. (Haumont.)

— Ce qui résulte de toutes les opérations de l'âme bien réglées, ou qualité de l'âme qui la rend sage et modérée, qui la retient dans les bornes de la règle, et l'éloigne de toute sorte d'extravagance. En ce sens la *raison* est l'opposé de la *folie.* Dans l'homme tout est en repos, quand les passions obéissent à sa *raison.* (Cheminais.) Au milieu de tant de passions qui nous agitent, notre *raison* se trouble et s'obscurcit. (B. de St-P.)

> La *raison* d'ordinaire
> N'habite pas longtemps chez les gens séquestrés. (La Fontaine.)

— Mesure de réflexion que nous avons pour les choses qui sont hors du cercle de nos habitudes. Il faut que la *raison* examine avant que la volonté agisse. (Lav.) Je m'occupe à rectifier mes sentiments et ma *raison.* (J.-J. Rouss.) Vous voyez combien ces maximes supportent l'examen de la saine *raison.* (Id.) Vous êtes trop prudent pour mettre le dépit à la place de la *raison.* (Volt.) Qu'une jeune fille manque de *raison*, d'expérience, pour juger de la sagesse et des mœurs, un bon père doit y suppléer. (J.-J. Rouss.) La *raison* l'emporte sur l'affection. (Volt.) La *raison* gâte tout dans la société. (Lachauss.) La *raison* tout au plus ne convient qu'à des sots. (Id.) C'est le triomphe de la *raison* que de bien vivre avec les gens qui n'en ont pas. (Volt.) La *raison* est une chose étrangère et défendue, qui ne peut entrer que par contrebande. (Id.) Quand l'amour veut parler la *raison* doit se taire. (Regn.) L'amour ne doit-il pas céder à la *raison*? (Boissy.) La *raison* n'est pas ce qui règle l'amour. (Mol.) A quel âge l'amour connaît-il la *raison*? (Id.)

— Se dit, en général, des lumières que produisent les principes incontestables de vérité et de justice qui peuvent seuls donner aux pensées et aux actions des hommes une direction juste, sage et légitime. La raison fait des progrès chez un peuple, lorsque ces principes s'y propagent et s'y développent de plus en plus; elle rétrograde, lorsqu'ils sont de jour en jour moins connus, moins appréciés, moins goûtés. Il faut suivre la *raison* autant qu'on le peut. (Volt.) La *raison* rentrera un jour dans ses droits. (Id.) Il est assez aisé d'empêcher la *raison* de naître; mais quand une fois elle est née, il n'est pas au pouvoir humain de la faire mourir. (Id.) Tandis que, d'un côté, la *raison* adoucit les mœurs et que les lumières s'étendent, les ténèbres s'épaississent de l'autre, et la superstition endurcit les âmes. (Id.) Le règne de la *raison* avance; mais plus elle fait de progrès, plus le fanatisme s'arme contre elle. (Id.) Le déchaînement contre la *raison* et les lettres est plus violent que jamais. (D'Alemb.) La *raison* décide en maîtresse. (La Font.) La *raison*, quelquefois, fait ce que fit l'instinct. (Lamotte.) On ne persuade pas facilement aux hommes de mettre leur *raison* à la place de leurs yeux. (Fonten.) Les hommes sont toujours contre la *raison*, quand la *raison* est contre eux. (Helvétius.)

> ..... C'est la *raison*,
> Et non pas l'habit qui fait l'homme. (Lebrun.)
> Pour les conseils de la *raison*
> Jeune fille n'a pas d'oreille. (Naudet.)
> Comme un astre affaibli, reflet d'une autre flamme,
> La *raison* à son tour se lève sur notre âme. (G. Farcy.)

— *Raison publique.* Les principes de justice et d'équité publiquement reconnus par la majorité ou la saine partie du peuple. L'empire de la *raison* publique est le vrai fondement de la liberté. (J.-J. Rouss.)

— Se dit aussi, en général, pour, Justice, équité, droit, devoir. Se rendre à la raison. Se mettre à la raison. Réduire quelqu'un à la raison. C'est la *raison* qui met la paix dans un ménage. (Bret.)

> ..... La *raison* exige
> Que jeunesse à la fin se passe et se corrige. (Andr.)

— L'art de raisonner. La *raison*, ou plutôt l'art de raisonner, a eu son enfance, ainsi que les autres arts. (Barth.) Conformons-nous toujours aux lois de la *raison* et aux règles de la vraisemblance. (Id.) Cet ouvrage est parfaitement fait, les intérêts de la raison y sont dis[illegible] qui naît de l'évidence et de la simplicité des objets. (Rayn.) La *raison* n'a pas de prise sur les esprits faux, c'est donc peine perdue que de chercher à les convaincre. (Lévis.) La *raison* est presque impuissante pour les faibles. (Vauven.) Le bel esprit s'éclipse auprès de la *raison.* (Arnaut.)

— *Evidence de raison.* Celle qu'on se procure par le raisonnement. Se dit par opposition à *évidence de fait*, celle qui est fondée sur les faits. C'est une évidence de fait, qu'il y a sur la terre des révolutions diurnes et annuelles, et c'est une évidence de *raison* que ces révolutions peuvent être produites par le mouvement de la terre, par celui du soleil, ou par tous les deux. (Condill.)

— Ce qui résulte de la juste application de l'art de raisonner. Il y a beaucoup de bon sens et de raison dans cet ouvrage. Les grands talents sont rares, mais la science et la *raison* sont communes. (Volt.)

— Sujet, cause, motif. Dans ce sens, il peut s'employer au pluriel. Vous savez mieux que moi les *raisons* qui vous ont déterminé. (D'Alemb.) Des *raisons* de santé et d'affaires m'obligent à différer ce voyage. (Id.) Il y avait une *raison* apparente que l'on mettait en avant, et une *raison* vraie que l'on cachait. (Id.) Je vous rendrai compte de ses intentions et de ses *raisons.* (Volt.) Je ne vous alléguerai plus de *raisons.* (Id.) Je vous conjure de vous rendre aux *raisons* que j'ai de différer. (Id.) La nécessité de mourir n'est à l'homme sage qu'une *raison* pour supporter les peines de la vie. (J.-J. Rouss.) La vie est courte, c'est une *raison* d'en user jusqu'au bout, et de dispenser avec art sa durée, afin d'en tirer le meilleur parti qu'il est possible. (Id.) Vous vous êtes alarmé sans *raison*, vous vous êtes rassuré de même. (Id.) J'ai de fort bonnes *raisons* pour ne point gêner mon humeur, ni changer de manière. (Id.) Des *raisons* trop longues à déduire me conduisent en Sicile. (Barth.) La *raison* de cette différence est aisée à donner. (Buff.) N'allez pas lui parler des choses qu'il aimait le mieux il n'y a qu'un moment: par la *raison* qu'il les a aimées, il ne les saurait plus souffrir. (Fén.) O mon ami! je suis sûr qu'elle vous aime, par plusieurs *raisons*, mais surtout parce qu'elle a de la vertu. (B. de St-P.) Je vous avoue que j'ai été fort ébranlé de toutes ces *raisons.* (Volt.) Pour donner la *raison* d'une chose, il faut avoir un sujet différent de la chose, duquel on puisse tirer cette *raison.* (Buff.) La *raison* du plus fort est toujours la meilleure. (La Font.) La *raison* du plus fort n'est la meilleure que pour un moment. (De Juss.)

> Et moi, je vous soutiens que mes vers sont fort bons.
> —Pour les trouver ainsi vous avez vos *raisons.* (Mol.)

— *Rendre raison d'une chose.* En expliquer les causes, les motifs. On ne nous rendit aucune *raison* de ces cérémonies; mais plus elles sont inexplicables, plus elles inspirent de respect. (Barth.) Lorsqu'on fait tant que de rendre *raison* d'une loi, il faut que cette *raison* soit digne d'elle. (Montesq.)

— *Raison d'Etat, raison de famille.* Considérations d'intérêt par lesquelles on fait, dans un Etat, dans une famille, des choses qui ne sont pas conformes à la justice. Autrefois on forçait, par *raison* de famille, une fille à se faire religieuse. (Lav.) Un bon prince ne donne pas pour *raison* d'Etat des motifs frivoles ou corrompus qui l'engageraient à satisfaire ses passions personnelles, ou celles de ses favoris. (Encycl.) La *raison* d'Etat est une *raison* mystérieuse inventée par les politiques, pour autoriser ce qu'ils font sans *raison.* (St-Evrem.) Les rats sont gouvernés par la *raison* d'Etat. (Del.)

— Dans la conversation, on décore du nom de *raison* tout ce qu'on allègue pour soutenir son opinion, justifier sa conduite, défendre les absents auxquels on s'intéresse, etc. Il y a par conséquent de bonnes et de mauvaises raisons. Je ne vous dis pas de vous déterminer sur mes *raisons*, mais de les peser. (J.-J. Rouss.) Je me flattais que les agréments de son esprit séduiraient le roi, et la force de mes *raisons* ne pouvait le convaincre. (Barth.) Combien de belles et inutiles *raisons* à étaler à celui qui est dans une grande adversité, pour essayer de le rendre tranquille. (La Bruy.) La *raison* n'est *raison* qu'autant qu'elle nous touche. (Fabre d'Egl.) Hé! que peut la *raison* sur un esprit crédule? (Palissot.) Les *raisons* sont presque toujours les déraisons. (De Ligne.) Vaines et spécieuses *raisons* de la chair et du sang, vous ne pûtes le retenir. (Fléch.)

— *Etre de raison.* Se dit de ce qui n'existe que dans l'esprit, dans l'imagination, et par opposition à *être réel.* Une montagne d'or, un palais de diamants sont des êtres de *raison.* (Acad.) Une somme infinie d'argent est un être de *raison* qui n'existe pas. (Buff.)

— *Mariage de raison.* Mariage où les convenances, les rapports d'état et de fortune ont été plus consultés que l'inclination.

— *Avoir raison.* Etre fondé dans ce qu'on dit, dans ce qu'on fait. Vous avez tort, c'est lui qui a raison. Il a raison, toute raison contre vous. Cédez, vous n'avez pas raison. Il veut toujours avoir raison. Vous avez eu raison de le congédier. Vous avez eu raison en cela. Vous n'avez pas raison de vous emporter ainsi. Fontenelle était si réservé dans ses assertions, que Crébillon a dit de lui qu'il craignait d'avoir *raison.* (Noël.) Que de gens sont damnés pour avoir eu *raison*! (Chén.) Les gens heureux croient toujours avoir [illegible] conduite. (La Rochef.) Il faut que vous ayez *raison* d'en juger ainsi. (J.-J. Rouss.) Il ne faut pas toujours avoir *raison* pour plaire. (De Ligne.) Il ne suffit pas d'avoir *raison*; c'est la gâter, c'est la déshonorer, que de la soutenir d'une manière brusque et hautaine. (Fén.) Ceux qui veulent toujours avoir *raison* sont presque toujours des gens peu raisonnables et de peu d'entendement. (Amelot.) Il y a des gens contre qui il n'est pas même permis d'avoir *raison.* (La Bruy.) Quoique riche et jeune, il ne voulait point toujours avoir *raison*, et savait respecter la faiblesse des hommes. (Volt.)

> Il est, dans ce monde,
> Trop dangereux d'avoir raison. (Vers.)

— Se dit aussi des choses. La seule force qui ait toujours *raison*, c'est celle de la vérité. (De Jussieu.)

— *Donner raison à quelqu'un.* Prononcer en sa faveur, décider qu'il est fondé en ce qu'il dit ou fait. Donner raison au plus jeune. Donner raison au dernier qui parle.

— *Entendre raison.* Acquiescer à ce qui est juste et raisonnable. Il commence à entendre raison. On ne peut lui faire entendre raison. Il ne veut pas entendre raison.

— *Il n'entend pas raison là-dessus.* Se dit d'un homme qui, sur quelque point, se montre inflexible, sévère, opiniâtre, toujours prêt à se formaliser.

— Fam. *Mettre quelqu'un à la raison.* Le réduire par la force.

— *Rendre raison d'une chose.* En expliquer les causes, les motifs. Qui peut rendre *raison* d'un songe? (X. De Maistre.)

— *Réduire quelqu'un à la raison.* Le ranger, l'amener à la raison.

— *Se rendre à la raison.* Il faut se rendre à la *raison* dès qu'elle paraît, et la trouver belle même dans la bouche d'un pédant. (St-Evrem.)

— *Faire raison à quelqu'un.* Lui tenir tête, boire, manger autant que lui. En même temps il versait du vin dans mon verre, et m'excitait à lui faire *raison.* (Le Sage.)

— *Se faire raison.* Tirer vengeance.

> Enseigne-moi, de grâce,
> De mon voleur, lui dit-il, la maison,
> Que de ce pas je me fasse *raison.* (La Font.)

— *Demander raison.* Demander compte. Je vous demanderai raison de votre conduite.

— *Demander raison d'une injure.* En demander satisfaction.

— *Tirer raison.* Tirer raison, l'épée à la main, des torts qu'il impute à ceux qu'il provoque, est le fait du spadassin.

— *Parler raison.* Se mettre à la raison; parler sagement, raisonnablement.

— Fig. et fam. *Conter ses raisons à quelqu'un.* L'entretenir de ses affaires, de ses intérêts, du motif qu'on a eu d'en user comme on a fait. || *Conter ses raisons à une femme.* L'entretenir de l'amour qu'on a pour elle.

— *Bureau de raison.* Bureau d'esprit.

> Madame, des beaux-arts bourgeoise protectrice,
> En couvent d'esprits forts transforme sa maison,
> Et fait de son comptoir un bureau de *raison.* (Gil.)

— *Comme de raison.* Comme il est juste, comme il est raisonnable de faire.

— *Plus que de raison.* Le capitaine cessa de parler en cet endroit, et le lieutenant, comme de *raison*, prit la parole après lui. (Le Sage.)

— *A plus forte raison.* Avec d'autant plus de sujet, par un motif d'autant plus fort.

— *Pour raison à moi connue.* Pour un sujet, pour un motif que je ne veux pas faire connaître. || *Pour raison à vous connue.* Pour un motif, pour un sujet que vous connaissez bien, et que je n'ai pas besoin de vous dire.

— Fam. *Point tant de raisons.* Cessez de vous excuser par de vaines raisons.

— Prat. *A telle fin que de raison.* loc. adv. Se dit pour exprimer qu'on fait une chose dans la pensée qu'elle pourra être utile, sans dire précisément à quoi. || Signifie aussi famil., A tout événement. || *Pour raison de quoi.* A cause de quoi. || *Pour valoir ce que de raison, pour être ordonné ce que de raison.* Pour valoir, pour être ordonné selon la justice et l'équité.

— *A raison, en raison de.* loc. prépos. A proportion de, sur le pied de, moyennant. La terre peut recevoir des habitants plus ou moins nombreux en *raison* de la surface et de la fertilité du sol. (***)

— En rapport, dans une évaluation juste et conforme à la raison.

— Prov. et fig. *Il n'y a ni rime ni raison.* Se dit d'un raisonnement, d'un discours, d'un ouvrage d'esprit où l'on a mal observé les règles de l'art.

— Arithm. et géom. Résultat de la comparaison que l'on fait entre deux grandeurs homogènes, soit en déterminant l'excès de l'une sur l'autre, ou combien de fois l'une contient l'autre, ou y est contenue.

— Deux choses sont en *raison inverse* des deux autres, lorsque la première est à la seconde, comme la quatrième est à la troisième.

— Comm. Part d'un associé dans le fonds d'une société. Sa raison est d'un quart, d'un sixième, etc.

— *Ce n'est pas raison.* S'est dit pour Il n'est pas raisonnable, ou ce n'est pas un motif pour. Je suis moi-même la matière de mon livre: ce n'est pas *raison* que tu emploies ton loisir en un sujet si frivole et si vain. (Mont.) [illegible] mes comptes et mes *raisons.* (Mont.)

— Philos. *Raison empirique.* Nom que Wolf a donné à l'intelligence qui opère sur les éléments fournis par la sensation. || *Raison suffisante.* Principe établi par Leibnitz; loi de l'intelligence en vertu de laquelle nous jugeons qu'aucun fait ne peut avoir lieu, sans qu'il y ait une raison suffisante pour qu'il soit de telle manière plutôt que de telle autre. || *Raison pure.* L'intelligence qui perçoit les vérités nécessaires. || *La raison.* Dans le système de Kant, se dit en général de la faculté de l'esprit qui opère par le raisonnement pour produire l'unité des jugements. || *Raison théorétique* ou *spéculative.* Dans le kantisme, Intelligence humaine agissant sur deux éléments primitifs, les

intuitions et les notions *à priori*. || *Raison pratique*. Se dit dans la philosophie de Kant, des principes déterminants de la volonté ; elle renferme des éléments matériels, qui sont les jouissances et un motif désintéressé relatif à la raison pure, qui est l'*impératif catégorique*. || *Critique de la raison pure. Critique de la raison théorique. Critique de la raison pratique.* Titre de trois ouvrages de Kant, dont le premier, qui est le plus célèbre, parut en 1781.

— Jurispr. *Raison écrite*. Disposition d'une loi qui n'a pas d'autorité coactive dans le pays ou on l'invoque, et qui par conséquent n'y doit être suivie qu'autant qu'elle est conforme aux principes généraux et à la saine raison.

— Hist. *Fête de la Raison*. Fête qui eut lieu dans la révolution, en 1794, et dont la principale cérémonie était un cortége dans lequel figurait une femme revêtue des attributs allégoriques de la déesse de la Raison.

— Hist. *Culte de la Raison*. Sorte de religion allégorique que la faction des hébertistes et en particulier Chaumette tentèrent d'introduire en France.

— Polit. *Souveraineté de la raison*. Principe qu'une école philosophique veut substituer, tant à celui de la légitimité qu'à celui de la souveraineté du peuple.

— Algèb. *Raison*. Se dit du résultat de la comparaison de deux quantités, soit que l'on considère l'excès de l'une sur l'autre, ou combien de fois l'une contient l'autre. Dans son acception mathématique, ce mot est synonyme de *rapport*. V. RAPPORT.

— S'est dit pour Discours, harangue.

— Charp. *Mettre des pièces de bois en leur raison*. C'est, quand on dispose les pièces qui doivent servir à un bâtiment, mettre chaque pièce à sa place.

— Prov. *Selon Dieu et raison*. Comme il est juste.

— Loc. prov. *Vivre selon Dieu et raison* Vivre en homme de bien.

— Prov. *La raison du plus fort est toujours la meilleure*. Les plus forts font la loi. || *C'est la raison que chacun soit maître en sa maison*. Il est juste que chacun dispose sa vie comme il l'entend. || *Il y a raison partout, pour tout*. Il y a des bornes à tout. On peut certainement se divertir, mais il y a raison partout. || *Où force domine, raison n'a point de lieu*. La force l'emporte sur la raison.

RAISONNABLE. adj. des 2 g. Qui est doué de raison, qui a la faculté de raisonner. L'homme est un être raisonnable.

— Qui agit, qui se gouverne selon la raison, suivant le droit et l'équité. Il est devenu fort raisonnable. Vous n'êtes pas raisonnable d'agir ainsi. Vous êtes trop raisonnable pour exiger cela de moi. Il n'est pas raisonnable là-dessus. Un marchand qui est fort raisonnable. C'est un homme très-raisonnable. Allons, soyez raisonnable. On gagne beaucoup à ne fréquenter que des personnes *raisonnables*. (Acad.) Je ne suis pas toujours *raisonnable*, mais j'aime toujours qu'on me parle raison. (J.-J. Rouss.) Nous touchons au temps où les hommes vont commencer à être *raisonnables*. (Volt.) Rien n'est plus assommant que les gens *raisonnables*. (Destouches.)

Va, va, dans sa douleur le sexe est *raisonnable*,
Et je n'ai jamais vu de femme inconsolable.
(COLL. D'HARLEVILLE.)

— *Raisonnable de*. Êtes-vous *raisonnable* de bâtir une demeure stable sur le lieu même destiné à vous servir de sépulture ? (Mass.)

— Résigné. Après le malheur qui lui est arrivé, je l'ai trouvé beaucoup plus *raisonnable* que je ne croyais. (Acad.)

— Fam. *Cet enfant se conduit, parle comme une personne raisonnable*. Ses actions, ses discours ressemblent à ceux d'une personne faite, d'une personne d'un âge mûr.

— Conforme à la raison, à l'équité. Se dit des choses. Des discours fort raisonnables. Une conduite très-raisonnable. Faire des objections raisonnables. Proposer des conditions assez raisonnables. Avoir des prétentions raisonnables. Si l'on me fait des objections *raisonnables*, j'y répondrai, soit en me corrigeant, soit en demandant de nouveaux éclaircissements. (Volt.) Il me semble que le grand mérite des épîtres de Despréaux est d'être naturelles, correctes et *raisonnables*. (Id.) La religion était évidemment une des choses à l'égard desquelles la révolution avait dépassé toutes les bornes justes et *raisonnables*. (Thiers.)

— *Il est raisonnable de*. Il est juste de, il convient de. Il est *raisonnable* de conjecturer que le passage est court. (Buff.)

— S[illegible] être. On lui a donné une pension raisonnable. Le pain est à un prix raisonnable.

— Qui est au-dessus du médiocre. Être d'une taille raisonnable. Jouir d'un revenu raisonnable. Un appartement d'une grandeur raisonnable.

Vous pouvez prendre un milieu : l'on mettra
Qu'au sieur bailleur le preneur donnera
Bon an, mal an, un cochon raisonnable.
(LA MONNAYE.)

RAISONNABLEMENT. adv. Avec raison, conformément à la raison, à l'équité. Parler raisonnablement. En user trop raisonnablement pour ne pas être approuvé. Répondre fort raisonnablement. Un esprit médiocre croit écrire divinement, un bon esprit croit écrire *raisonnablement*. (La Bruy.)

— Suffisamment, convenablement. Avoir du bien raisonnablement. C'est raisonnablement vendu. Vouloir être payé raisonnablement.

— Passablement, d'une manière au-dessus du médiocre. Une maison raisonnablement grande. Il n'est pas bien malade, car il mange et boit raisonnablement.

— Ironiq. *Elle est raisonnablement laide*. Elle est fort laide.

RAISONNANT. part. prés. du v. Raisonner. Qui raisonne. Il est invariable. Une personne raisonnant avec méthode.

Le suicide enfin, *raisonnant* ses fureurs,
Atteste par le sang le désordre des mœurs. (GILBERT.)

RAISONNANT, ANTE. adj. Qui a l'habitude de raisonner. Au propre et au figuré. Attachée à son mari, à ses devoirs, toujours froide, *raisonnante* et inattaquable par les sens. (J.-J. Rouss.) Je vous trouve aujourd'hui bien *raisonnante*. (Mol.)

RAISONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Raisonner. S'empl. adjectiv. La gastronomie est la connaissance *raisonnée* de tout ce qui a rapport à l'homme, en tant qu'il se nourrit. (Brill.-Sav.) Leurs actions sont *raisonnées* pour eux, comme le prouve l'expérience ; leur instinct seul n'est pas le fruit de leur raisonnement. (B. de St-P.)

— Calculé. Les Anglais avaient mis dans leurs troubles civils un acharnement mélancolique et une fureur *raisonnée*. (Volt.) Ils sont incapables de se soumettre à des usages constants qui tous supposent une suite de desseins *raisonnés* et approuvés par le plus grand nombre. (Buff.)

— Appuyé de raisons et de preuves. Requête raisonnée. Projet raisonné.

— Qui rend raison des règles d'un art, d'une science. Arithmétique raisonnée. Grammaire raisonnée. Méthode raisonnée.

— Accompagné de réflexions. Analyse raisonnée de l'histoire de France.

— RAISONNÉ. s. m. Manie de raisonner. Il y aura toujours de l'esprit dans la nation ; il y aura du *raisonné* et malheureusement beaucoup trop, et même du *raisonné* fort obscur. (Volt.) Peut-être vaudrait-il mieux dans ce cas faire usage de l'infinitif. V. RAISONNER.

RAISONNEMENT. s. m. Philos. En général Opération de l'esprit par laquelle un jugement ou plusieurs jugements étant donnés, on en fait sortir un autre jugement. Raisonnement solide, juste, droit, clair, net. Raisonnement faux, obscur, captieux. Raisonnement hypothétique. Convaincre quelqu'un par la force de ses raisonnements. Appuyer son raisonnement de preuves, d'exemples. A quoi tendent tous ces raisonnements ? De quel *raisonnement* on vous paye ! (J.-J. Rouss.) Ce système, de quelque *raisonnement* qu'on l'eût étayé, aurait sûrement été rejeté. (Rayn.) Souvent les choses les plus simples échappent, précisément parce qu'elles sont simples : nous dédaignons de les observer, et c'est là une des principales causes de nos mauvais *raisonnements* et de nos erreurs. (Condillac.) Mes *raisonnements* sont moins fondés sur des principes que sur des faits. (J.-J. Rouss.) Pour peu que nous nous laissions aller à ces *raisonnements*. (Buffon.) De longs *raisonnements* les Muses s'effarouchent. (Delille.) En général, il faut raisonner sans afficher le *raisonnement* ; c'est la manière des grands écrivains et de tous les hommes de goût. (La Romig.)

Vos froids *raisonnements* ne feront qu'attiédir
Un spectateur toujours paresseux d'applaudir. (BOIL.)

On a beau réfuter ses vains *raisonnements*,
Son esprit se complait dans ses faux jugements. (ID.)

— Faculté que nous possédons d'accomplir cette opération. Le raisonnement est une des sous-facultés comprises dans l'intelligence. Quoique la mémoire et le *raisonnement* soient deux facultés entièrement différentes, cependant l'une ne se développe véritablement qu'avec l'autre. (J.-J. Rouss.) Si vous ne montrez jamais à un enfant les bévues de son petit *raisonnement*, bientôt ce jeune téméraire traitera de sots et d'imbéciles les esprits les plus profonds et les plus expérimentés. (Virey.) Il faut contracter par l'exercice l'habitude du *raisonnement*. (Cicéron.) Rien n'est plus froid que le *raisonnement* tranquille. (Virey.)

— Fam. *Faire des raisonnements à perte de vue*. Faire des raisonnements vagues, et qui ne concluent rien.

— Fam. *Point tant de raisonnement, point de raisonnement*. Façons de parler dont un supérieur se sert à l'égard d'un inférieur, pour lui marquer qu'il veut être obéi sans réplique.

— Philos. kant. *Raisonnements catégoriques*, [illegible] ments rationnels, selon que leur majeure elle-même est catégorique, hypothétique ou disjonctive. || *Raisonnement cryptique*. Celui dans lequel les prémisses sont transposées ou dans lequel une d'elles est omise. || *Raisonnement formel*. Celui dans lequel toutes les parties sont intégralement exprimées. || *Formes du raisonnement*. Se dit des trois idées *à priori* qui servent à ramener les jugements à l'unité, pour en former des raisonnements ; ce sont l'idée de substance pour la *forme catégorique* ; celle de la totalité des phénomènes pour la *forme hypothétique* ; celle de l'Être suprême pour la *forme disjonctive*.

RAISONNER. v. n. 1re conj Se servir de sa raison pour connaître, pour juger. Raisonner juste. Raisonner faux. Raisonner de travers. Raisonner bien. Raisonner mal. Raisonner conséquemment. Raisonner est un attribut spécial de l'homme. Les passions ne raisonnent point. Le vrai courage est accompagné du sang-froid qui *raisonne* ; tandis que l'impétuosité téméraire semble se jeter les yeux fermés dans le péril sans en calculer les chances. (Virey.) Il est sûr qu'avec une vive sensibilité d'entrailles on ne *raisonne* pas si impartialement qu'avec des entrailles sèches et dures. (Id.) De quoi sert la raison, à moins qu'on ne *raisonne* ? (Boursault.) *Raisonner* sur l'amour, c'est perdre la raison. (Boufflers.) Donc sitôt que l'on compare une sensation à une autre, on *raisonne*. (J.-J. Rouss.) *Raisonner*, pour la plupart des hommes, c'est le péché contre nature. (Helvét.) C'est *raisonner* fort mal que de *raisonner* contre la Providence. (Sénèq.) L'art d'abuser des mots a été pour nous l'art de *raisonner*. (Condillac.) Il me parut qu'on pouvait *raisonner* en métaphysique et en morale avec autant d'exactitude qu'en géométrie. (Id.) Toujours *raisonner* est la maxime des petits esprits, les âmes fortes ont bien un autre langage ; c'est par ce langage qu'on persuade et qu'on fait agir. (J.-J. Rouss.) Si ces gens-là étaient capables de *raisonner* en logiciens, au lieu de me décrier comme ils font, ils admireraient ma méthode. (Le Sage.) Il y a trois sortes de personnes avec lesquelles il est impossible de *raisonner* ; les jeunes gens, les vieillards, et les femmes. Les jeunes gens sont présomptueux ; les vieillards entêtés ; les femmes sont l'un et l'autre. (***) Un fameux financier disait d'un homme de lettres : Cela veut *raisonner*, et cela n'a pas le sou. (Noël.)

— Chercher, alléguer des raisons pour éclaircir une affaire, une question, pour appuyer une opinion, etc. Raisonner beaucoup sur une affaire. La loi ne *raisonne* pas, elle commande. (Acad.)

— Répliquer, alléguer des excuses, au lieu de recevoir docilement des ordres ou des réprimandes. Les enfants qui raisonnent ne se font pas aimer. Ne raisonnez pas tant. Vous raisonnez, je crois. Si vous raisonnez davantage..... Les maîtres veulent qu'on ne *raisonne* pas, et qu'on obéisse. (Acad.)

— Prov. et fig. *Raisonner comme une pantoufle, raisonner pantoufle*. Raisonner de travers.

— Mar. Parler à haute voix dans une rencontre de mer entre bâtiments ; interpeller une embarcation qui passe sur un point où est établi un règlement d'ordre.

— v. a. Appliquer le raisonnement à quelque chose. Raisonner toutes ses actions, toutes ses démarches. Un acteur qui raisonne bien ses rôles.

— substantiv. Manie de raisonner. Le *raisonner* tristement s'accrédite. (Volt.)

— SE RAISONNER. v. pron. Se rendre à soi-même compte de ce que l'on fait.

RAISONNEUR, EUSE. s. Celui, celle qui raisonne. Un bon, un excellent, un détestable raisonneur. Je ne doute point que la postérité ne lui marque une place honorable et distinguée parmi les meilleurs *raisonneurs* et les plus profonds métaphysiciens de son siècle. (J.-J. Rouss.) Ah ! ces tristes *raisonneurs* ! quels doux ravissements leurs cœurs n'ont jamais sentis ni donnés ! (Id.)

— Se dit aussi d'une personne qui fatigue, qui importune par de longs, par de mauvais raisonnements. C'est un raisonneur ennuyeux. C'est un raisonneur éternel, perpétuel.

— Celui, celle qui, au lieu de recevoir docilement les réprimandes qu'on lui fait ou les ordres qu'on lui donne, réplique et allègue beaucoup d'excuses bonnes ou mauvaises. Faire le raisonneur. Elle fait bien la raisonneuse. Ne faites pas tant le raisonneur. C'est une grande raisonneuse.

— Art dram. Se dit aussi de certains personnages de comédie, dont le langage est ordinairement celui de la morale et du raisonnement. Jouer les raisonneurs. Cléante du Tartufe est le plus beau rôle de l'emploi des raisonneurs.

— adjectiv. Qui raisonne. On est épouvanté de voir jusqu'à quel point notre siècle *raisonneur* a poussé dans ses maximes le mépris des devoirs de l'homme et du citoyen. (J.-J. Rouss.) Si, au sortir du collége, plus insouciant et moins *raisonneur*, il se fût sans remords livré à ses penchants littéraires et poétiques, nul doute, selon nous, qu'il n'eût réussi à souhait. (Ste-Beuve.)

— En mauvaise part. Qui réplique et allègue beaucoup d'excuses bonnes ou mauvaises. Ce valet est trop raisonneur. Cet enfant est bien raisonneur. Oui, l'on doit être bien aise d'avoir [illegible] *raisonneur*. (Brueys.)

RAJAH. s. m. Prince de race hindoue, possédant des parties de l'Hindoustan, presque toutes dépendantes des Européens maîtres de diverses contrées de ce pays.

RAJAH-POURSON. s. m. Relat. Chef des prêtres dans le royaume de Camboje.

RAJAH-POUTES. s. m. pl. Relat. Corps de troupes sous les ordres des rajahs. V. RADJEPOUTE.

RAJAMBER. v. n. 1re conj. S'est dit et pourquoi ne se dirait-il pas encore pour Enjamber de nouveau ?

RAJANE. s. f. Bot. V. RAIANE.

RAJEUNI, IE. part. pass. du v. Rajeunir. S'empl. adjectiv. Une personne rajeunie. Un arbre rajeuni. La nature rajeunie. C'est le sang de la France *rajeunie* qui parle et qui crie sur tout ce long chemin, depuis les Pyrénées jusqu'à l'île de Léon. (E. Quinet.) Les abeilles murmurent le long des buissons parfumés, et font résonner de leurs bourdonnements les campagnes *rajeunies*. (***)

Quel œil n'est pas sensible au riant appareil
De l'herbe *rajeunie* et du bouton vermeil ? (CASTEL.)

— La Fontaine a dit :

Un certain loup dans la saison
Où les tièdes zéphyrs ont l'herbe *rajeunie*.

Ce mode de construction, auquel on reconnaît quelque chose d'agréable et de naïf, a vieilli et n'est plus guère toléré que dans la poésie du style familier, et jamais en prose. On dit aujourd'hui, *où les tièdes zéphyrs ont rajeuni l'herbe*.

RAJEUNIR. v. a. 2e conj. Rendre jeune, rendre la jeunesse. Cet alchimiste se vantait d'avoir trouvé le secret de rajeunir les vieillards. Selon la fable, Médée *rajeunit* Eson. (Acad.) Je crois que la dame d'Estrées *rajeunissait* son mari, et que le bonhomme la vieillissait. (Bussy Rab.)

— Rendre l'air de la jeunesse. Sa perruque le rajeunit de vingt ans. Cette bonne nouvelle l'a tout rajeuni.

Le beau soleil de mai levé sur nos climats,
Féconde les sillons, *rajeunit* les bocages,
Et de l'hiver oisif affranchit ces rivages. (MICH.)

— Absol., fig et fam. Faire la barbe. Les barbiers écrivent sur leur enseigne : *Ici l'on rajeunit*.

— Par extens. Se dit des choses. Rajeunir un arbre en le taillant. Rajeunir un vieux mot en l'employant à propos. Rajeunir une pensée par l'expression. Ne reconnaît-on pas là le caractère de la philosophie stoïque et pyrrhonienne dont l'auteur des Essais a *rajeuni* les doctrines parmi nous ? (V. Bargemont.) La pensée, la moralité des peuples, et même leurs forces corporelles vieillissent, quand les grandes crises ne les *rajeunissent* pas. (Senancour.) Les grands hommes qui peuvent former et mûrir une nation naissante, ne sauraient *rajeunir* une nation vieillie et tombée. (Rayn.)

... Quelle chaleur fait mûrir les moissons,
Et *rajeunit* les arbres ? (BOILEAU.)

— v. n. Redevenir jeune, reprendre l'air et la vigueur de la jeunesse. Il semble que cette femme rajeunisse. Depuis son mariage, il a rajeuni. Le serpent *rajeunit* en quittant sa vieille peau. (Acad.) Il veut, en vieillissant, que nous *rajeunissions*. (Boil.)

Au souffle harmonieux de sa voix calme et pure,
Vers un plus frais matin je croyais *rajeunir*.
(STE-BEUVE.)

— Fig. Au printemps la nature rajeunit, les arbres rajeunissent, tout rajeunit. Nos désirs *rajeunissent* sans cesse. (Mont.)

— SE RAJEUNIR. v. pron. Se donner l'air jeune. Il croit se rajeunir en portant perruque.

— Fam. Se dire plus jeune qu'on ne l'est réellement. Elle dit n'avoir que trente ans, je crois qu'elle se rajeunit.

— Fig. Être rajeuni, renouvelé, repris. Point de procès si vieux qui ne se *rajeunisse*. (Boil.)

RAJEUNISSANT. part. prés. du v. Rajeunir. Qui rajeunit. Il est invariable.

RAJEUNISSANT, ANTE. adj. Néol. Qui a la propriété de rajeunir. Souvenir rajeunissant.

RAJEUNISSEMENT. s. m. Action de rajeunir.

— État de celui qui est ou paraît rajeuni.

— Fig. N'importe ! ceux qui arrivent ainsi, avec la sève du peuple, n'en apportent pas moins dans l'art un degré nouveau de vie et de *rajeunissement*, tout au moins un grand effort. (Michelet.)

— Hortic. *Rajeunissement des arbres*. Opération qui consiste à couper les tiges des arbustes ou les branches des arbres qui commencent à dépérir, pour leur en faire pousser de nouvelles. Le recépage et même la coupe des bois sont un véritable *rajeunissement*. (Morog.) La tonte des arbres est encore un *rajeunissement*. (Id.)

RAJOULEN. s. m. Agric. Variété de raisin.

RAJUSTÉ, ÉE. part. pass. du v. Rajuster. S'empl. adjectiv. Ressort rajusté. Serrure rajustée. Habit rajusté. Robe rajustée. Perruque rajustée. Séchés et *rajustés*, nous allons rejoindre le maître de la maison ; il nous présente à sa femme ; elle nous reçoit non pas seulement avec politesse mais avec bonté. (J.-J. Rouss.)

RAJUSTEMENT. s. m. Action de rajuster ; [illegible]

RAJUSTER. v. a. 1re conj. Ajuster de nouveau, raccommoder, remettre en bon état. Rajuster un ressort. Rajuster une serrure. Rajuster un châle. Rajuster un habit, une robe.

Enfin Marton, *rajustant* sa coiffure,
Dit à Robert : Où sont mes vingt écus ? (VOLTAIRE.)

Dès que d'un tel discours elle eut fait l'ouverture,
Elle se détourna, *rajustant* sa coiffure
Où je ne voyais rien qui fût à *rajuster*,
Et feignit cependant de ne rien écouter. (FONTENELLE.)

— Fig. et fam. Cette succession a bien rajusté ses affaires. Le temps rajuste bien des choses. Une belle, d'un mot, *rajuste* bien des choses. (Molière.) Je ne sais si elle *rajuste* sa santé dans le beau climat de la Provence. (Volt.)

— Apaiser un mécontentement, faire cesser une brouillerie. Ils ont eu une querelle ; cela est difficile à rajuster.

— SE RAJUSTER. v. pron. Être rajusté. Ce ressort, cette serrure ne peut se rajuster.

— Raccommoder son habillement, son ajustement qui a été dérangé. Leur toilette était fort en désordre, ils se rajustèrent à la hâte et du mieux qu'ils purent.

A leurs clameurs une troupe dévote,
Se *rajustant*, descend de son grenier,
Et crie, et pleure, et se retrousse et trotte. (VOLT.)

— Se réconcilier. Ils goûtent le plaisir de s'être *rajustés*. (Mol.)

RAKCHASA. s. m. Myth. ind. Espèce de mauvais génies qui prennent toutes sortes de formes. Quelques poëtes les représentent comme des vampires.

RAKCHASI. s. f. Myth. ind. Nom des femmes des Rakchasas.

RAKI. s. m. Relat. Boisson hongroise, espèce de cidre distillé.

RÂLANT. part. prés. du v. Râler. Qui râle. Il est invar.

RÂLANT, ANTE. adj. Médec. Qui offre les caractères du râle ; accompagné de râle. Respiration râlante.

RÂLE. s. m. Pathol. Murmure bruyant que l'air fait entendre chez les mourants en traversant les crachats que les poumons ne peuvent plus rejeter. Le râle de la mort, de l'agonie. Le râle des agonisants. On croit qu'il va mourir, il a déjà le râle. J'entends d'ici son râle. Un moribond a le râle. Crise qui donne le râle.

— Les médecins de notre époque désignent sous le nom de *râle* ce même bruit bien moins manifeste et perceptible seulement lorsqu'on applique l'oreille sur la poitrine. Râle sec ou muqueux. Râle crépitant. Râle sous-crépitant. Râle à grosses bulles, à petites bulles. Les enfants ont assez fréquemment une espèce de *râle* causé par l'abondance des mucosités de la trachée. (Mérat.)

RALE. s. m. Ornith. Genre d'oiseaux appartenants à la deuxième tribu de la famille des macrodactyles, dans l'ordre des échassiers. Ces oiseaux se tiennent cachés sous l'herbe pendant le jour, cherchent leur nourriture le soir et le matin dans les joncs et dans les herbes des marais et des prairies ; ils fuient de loin et marchent avec beaucoup d'agilité ; ils ne se réunissent jamais en familles ni en troupes ; ils lèvent le cou, comme les poules, lorsqu'ils sont inquiets. Le rale d'eau est un oiseau très-recherché dans le midi de la France, surtout en automne, principalement à cause de la délicatesse de sa chair. Le rale poumin vit plus habituellement dans les marais et visite assez souvent les champs. Le rale raillon, qui est très-répandu dans les parties orientales de l'Europe, vit presque toujours dans les lagunes marécageuses. Le *rale* de la Nouvelle-Zélande se plaît sur les bords de la mer, mais il ne va pas à l'eau et crie lorsqu'il pleut. (D'Orb.)

RALEIGH (Sir Walter). Né en 1552 à Budley (Devonshire), fit plusieurs découvertes, entre autres celle de la Virginie. Il commanda plusieurs expéditions, et introduisit en Angleterre le tabac et le cerisier ; fut décapité en vertu d'un jugement prononcé contre lui quinze ans auparavant (1618). On a de lui une *Histoire universelle*.

RÂLEMENT. s. m. Action de râler, le râler proprement dit. Le râlement de la mort. Ce malade a un râlement qui le fatigue beaucoup. Un moribond est en proie au râlement. Un agonisant a le râle, et vous voyez la poitrine oppressée, la gorge embarrassée, la respiration troublée par le *râlement*. (Roubaud.)

RALENTI, IE. part. pass. du v. Ralentir. Mouvement ralenti. Zèle ralenti. Notre course était fort *ralentie*. (Chateaub.)

RALENTIR. v. a. 2ᵉ conj. (rad. *lent*). Rendre plus lent. Ralentir sa course, sa marche. Ralentir le pas. Ralentir sa prononciation. Ralentir le mouvement d'un ressort. Je marchais d'un pas précipité, que la réflexion *ralentit* en approchant de la maison. (J.-J. Rouss.) Ce sont surtout les diphthongues dont notre langue est remplie, qui en *ralentissant* la prononciation lui donnent de la douceur. (Théis.)

— Fig. Refroidir, modérer, diminuer. Cet accident a ralenti son zèle. L'âge ralentira cette vivacité, cette ardeur. Sa ferveur se renouvela par tout ce qui devait la *ralentir*. (Fléch.) Les malheurs de la première expédition dans la Palestine n'avaient pu *ralentir* le zèle de saint Louis. (Mass.)

— Manég. *Ralentir un cheval*. Modérer son mouvement.

moins actif. Un mouvement qui se ralentit. Son zèle s'est bien ralenti. Les passions de la jeunesse se *ralentissent* avec le temps. (Acad.) Les bonnes intentions des alliés se *ralentissent*. (Fléch.) A l'arrivée de la reine, la rigueur de la persécution se *ralentit*. (Boss.) Mon importune ardeur ne s'est point *ralentie*. (Rac.) Leur fougue impétueuse enfin se *ralentit*. (Id.) Un zèle qui ne se dément et ne se *ralentit* jamais dans l'homme, c'est le zèle pour ses intérêts. (S. Dub.) Son accroissement s'était *ralenti* par cette cause. (Buff.)

— Avec ellipse du pronom. Il ne songea qu'à profiter de cette première ardeur de sa faction, qu'il ne fallait pas laisser *ralentir*. (Volt.)

— Manég. Se dit du cheval lorsqu'il diminue lui-même la vitesse de son allure sans y être excité par les jambes et la main de celui qui le monte. Un cheval qui se ralentit.

RALENTISSEMENT. s. m. Diminution de mouvement, d'activité. Le ralentissement du pendule. Le ralentissement des travaux d'un siége.

— Fig. Refroidissement. Le ralentissement de son zèle, de son ardeur. Omiss. des dictionn.

RÂLER. v. n. 1ʳᵉ conj. Rendre en respirant un son enroué, causé par la difficulté de la respiration. Il est très-mal, sa poitrine s'emplit, il commence à râler.

— Par extens. Râler en dormant.

— Fig. On a vu des mendiants donner trente à quarante mille francs en mariage à leurs filles, et vivre chez eux très-commodément, après avoir *râlé* une journée entière, pour attirer des aumônes abondantes. (Mercier.)

RALINGUE. s. f. Mar. Cordage légèrement tors et commis en aussière, que l'on coud sur les côtés d'une voile pour la fortifier. On distingue, dans une voile, la *ralingue de têtière* ou *d'envergure*, qui borde sa partie supérieure par laquelle elle est lacée avec sa vergue ; la *ralingue de fond* ou *de bordure*, qui est sur le côté inférieur, et les deux *ralingues de chute*, qui bordent les côtés verticaux. ‖ *Voile en ralingue*, se dit lorsque son plan se trouve dans la direction du vent qui souffle. ‖ *Mettre en ralingue* ou *venir en ralingue*. Se dit d'un bâtiment lorsqu'il place ses voiles dans cette position.

RALINGUÉ, ÉE. part. pass. du v. Ralinguer. S'empl. adj. Voiles ralinguées.

RALINGUER. v. a. 1ʳᵉ conj. (pr. *ra-lin-ghé*). Mar. Appliquer les ralingues au bord d'une voile. Synonyme de Barbéier et de Fasier.

— Recevoir le vent en ralingue ; orienter les voiles de façon à ce que la vitesse du bâtiment soit ou altérée ou interrompue par la rupture de l'angle précédemment établi entre la direction du vent et une surface de la voile.

— Les marins disent qu'un homme *ralingue*, lorsqu'il semble avoir froid et qu'il tremblote. ‖ Ils disent encore d'un malheureux qui manque du nécessaire, qu'il *ralingue*.

RALITÉ, ÉE. part. pass. du v. pron. Se raliter. S'empl. adjectiv.

RALITER (SE). v. pron. 1ʳᵉ conj. (rad. *lit*). Retomber malade.

RALLENTANDO. adv. Musiq. Mot italien qui signifie *en ralentissant*, et qui indique que l'on doit ralentir le mouvement.

RALLER. v. n. 1ʳᵉ conj. Chass. Crier. Se dit des cerfs, surtout quand ils sont en rut.

— Syn. comp. RÂLER. RALLER. Dans tous les dictionnaires, ces deux mots sont présentés comme ayant la même signification. L'animal qui *râle* ne *ralle* certainement pas, et il est ridicule d'admettre la même expression pour rendre les derniers cris de l'homme agonisant et ceux des cerfs en amour. Nous pensons que, puisque nous avons *réer*, il vaut mieux, en pareil cas, se servir de ce mot. V. RÉER.

RALLER. v. n. 1ʳᵉ conj. S'est dit pour Retourner sur ses pas.

— S'est dit aussi pour Raser la terre en marchant ; marcher sans lourdeur, sans raideur. Socrate *ralle* à terre, et d'un pas mol et ordinaire traite les plus utiles discours. (Mont.)

RALLIDES. adj. et s. m. pl. Ornith. Famille de l'ordre des échassiers, qui a pour type le genre rallus.

RALLIÉ, ÉE. part. pass. du v. Rallier. S'empl. adjectiv. Troupes ralliées. Vaisseaux ralliés.

RALLIEMENT. s. m. (pr. *ra-li-ment*). T. milit. Action des troupes qui, après avoir été rompues ou dispersées, se rassemblent. Le ralliement des troupes se fit à tel endroit.

— Mar. Action de bâtiments qui, après avoir été séparés, se rapprochent, se réunissent. Dans les armées, on emploie des signaux de ralliement, comme pour donner ordre aux bâtiments qui sont éloignés, de se rapprocher du corps de l'armée.

— *Mot de ralliement*. Le mot que le général donne à ses troupes pour qu'elles se rallient, en cas de déroute et de séparation. ‖ Se dit plus ordinairement du mot que l'on donne à la suite du mot d'ordre. Les sentinelles doivent connaître le mot de *ralliement*, afin de l'exiger des rondes, des patrouilles, etc., qui passent devant elles. (Acad.)

— Par extens. *Mot, signe de ralliement*. Le mot, le signe caractéristique auquel une secte, un parti se reconnaît, ou par lequel on le désigne. La vérité n'a point de noms de partis :

(Volt.)

— *Point de ralliement*. L'endroit marqué aux troupes pour se rallier.

— Le lieu où les personnes d'une même société, d'un même parti se rassemblent.

— Fig. Opinion sur laquelle s'accordent des sectes, des personnes divisées sur d'autres points.

— Hist. *Char de ralliement*. V. STANDART.

RALLIER. v. a. 1ʳᵉ conj. (pr. *ra-lié*). *Je rallie, nous rallions. Je ralliais, nous ralliions, vous ralliiez. Que je rallie, que nous ralliions, que vous ralliiez*, etc. Rassembler, réunir, remettre ensemble. Rallier des troupes. Rallier un escadron. Rallier un bataillon. Rallier des vaisseaux, une flotte. On vit presque en même temps le duc d'Enghien pousser l'aile droite des ennemis, soutenir la nôtre ébranlée, *rallier* le Français à demi vaincu, mettre en fuite l'Espagnol victorieux, et porter partout la terreur. (Boss.) Après la perte d'une bataille, le premier soin du général doit être de *rallier* ses troupes pour faire sa retraite en bon ordre. (Encycl.) Lorsque les troupes ont plié dans un combat, on les *rallie*, pour les faire charger de nouveau. (Id.)

Ta valeur, arrêtant les troupes fugitives,
Rallia d'un regard leurs cohortes craintives.
(BOILEAU.)

— Mar. Se rapprocher de. Rallier une armée. Rallier un bâtiment. Rallier un port. Rallier une terre. ‖ *Rallier le vent*. Gouverner au plus près pour gagner dans le vent.

— Fig. Rallier les esprits. Les esprits étaient divisés, cette proposition les a ralliés. On ne peut *rallier* les partis qu'en les éclairant. (Boiste.)

— Véner. Arrêter les chiens, et les ramener avec ceux qui chassent leur cerf, quand les premiers chassent du change.

— SE RALLIER. v. pron. Se rassembler, se réunir, se remettre ensemble. Ils se rallièrent derrière l'infanterie. Les vaisseaux égarés se sont ralliés au reste de l'escadre. Tout se *rallie* à sa voix. (Mass.) Autour d'un monceau d'or les hommes se *rallient*. (Boiste.) Ces longues branches sur lesquelles des flocons de neige condensée remplacent les feuilles tremblantes, se *rallient* seules au sol par leur blancheur intermittente. (Poug.)

— Mar. Se réunir, se rapprocher les uns des autres, quand on est en escadre ou en armée. ‖ *Se rallier au vent*. Gouverner au plus près pour gagner dans le vent.

— Hist. *Rallie*. interj. impérat. du v. Rallier. Cri de guerre des comtes d'Anjou. Flamand crie Arras, et Angevin *rallie*.

RALLONGE. s. f. Ce qui sert à rallonger une chose. Mettre une rallonge à une robe, à une table. Une table à rallonges.

RALLONGÉ, ÉE. part. pass. du v. Rallonger. S'empl. adjectiv. Jupe rallongée. Habit rallongé.

RALLONGEMENT. s. m. Action de rallonger ; résultat de cette action.

— Archit. *Rallongement d'arestier*. V. RECULEMENT.

RALLONGER. v. a. 1ʳᵉ conj. On met un *e* après le *g* devant *a*, *o*. *Nous rallongeons. Je rallongeais. Rallongeant*. Rendre une chose plus longue en y ajoutant un morceau, une pièce, quelque bout d'une chose à peu près semblable. Rallonger un rideau. Rallonger un habit. Rallonger une jupe. Rallonger une robe. Rallonger une table.

— Allonger. Rallonger des étrivières, des étriers.

— SE RALLONGER. v. pron. Devenir plus long.

Ses griffes vainement par Pussort accourcies,
Se *rallongent* déjà, toujours d'encre noircies.
(BOILEAU.)

RALLUMÉ, ÉE. part. pass. du v. Rallumer. S'empl. adjectiv. Feu rallumé. Bougies rallumées.

— S'empl. surtout au figuré.

On a peine à haïr ce qu'on a bien aimé,
Et le feu mal éteint est bientôt *rallumé*.
(CORNEILLE.)

Ce spectacle agréable égayait leurs vieux ans,
Et leur sang *rallumé* dans leurs veines glacées,
Leur rendait l'espérance et de jeunes pensées.
(ST-LAMBERT.)

RALLUMER. v. a. 1ʳᵉ conj. Allumer de nouveau. Rallumer des bougies. Rallumer le feu qui s'est éteint.

— Fig. Donner une nouvelle ardeur, une nouvelle force à quelque chose. Rallumer la guerre. Rallumer la sédition. La présence de son ennemi ralluma sa colère. La vue de sa maîtresse ralluma sa passion, qui était presque éteinte. Cette médecine a rallumé la fièvre. Il ne laissa passer aucune semaine sans *rallumer* sa ferveur par l'usage des sacrements. (Fléc.) L'imagination *rallume* les désirs. (Boiste.) Sa prospérité *rallume* sans cesse le feu honteux qui le dévore. (Mass.) Corneille pour lui *rallumant* son audace. (Boil.)

Et je bénis déjà cette heureuse froideur,
Qui de notre amitié va *rallumer* l'ardeur. (RAC.)

— SE RALLUMER. v. pron. S'allumer de nouveau. Le feu, qu'on croyait éteint, vint tout d'un coup à se rallumer.

— Fig. La guerre se ralluma par toute l'Europe. Sentir sa passion se rallumer. Sa fièvre se ralluma. Aussitôt, malgré moi, tout mon feu

lics sentirent que leur courroux se *rallumait*. (Fénelon.)

Tandis que de vos jours prêts à se consumer,
Le flambeau dure encore et peut se *rallumer*.
(RACINE.)

RAMA. Héros indien regardé comme la septième incarnation du dieu Vichnou. Son histoire fait le sujet du Râmâyana, poëme épique en langue sanscrite dont le sage Valmiki est réputé l'auteur.

RAMA. (de l'héb. *rama*, hauteur élévation). Géogr. anc. Ville de Judée, dans la tribu d'Ephraïm.

RAMADAN ou **RAMAZAN.** s. m. (de l'ar. *ramdhan*, formé de *rhamana*, avoir miséricorde) Calend. Neuvième mois de l'année turque. Les musulmans calculent leur année d'après le cours de la lune. Elle a onze jours de moins que la nôtre, puisque le mois lunaire n'est que de 29 jours 12 heures ; de sorte qu'au bout de 33 ans le mois de ramadan se trouve avoir parcouru toutes les saisons de l'année. C'est dans ce mois que les Turcs gardent l'abstinence la plus sévère depuis le lever jusqu'au coucher du soleil. C'est leur carême. Le 15 de ce mois, le sultan fait distribuer aux grands de sa cour, par le second officier des eunuques blancs, des fioles d'eau bénite par l'immersion d'un bout du manteau de Mahomet.

— Fig. Les poules sont sujettes à cette loi commune ; elles sont alors inquiètes et malades. Elles cessent de chanter et de pondre, elles font alors leur *ramazan*. (François de Nantes.)

— C'est à tort que l'on écrit aussi *ramazan*, le *z* au lieu du *dhad* ou *d* aspiré, est une corruption de l'arabe d'où ce mot dérive. Toutes les nations européennes écrivent ce mot par *d* et non par *z*.

RAMADOUÉ, ÉE. part. pass. du v. Ramadouer. S'empl. adjectiv.

RAMADOUER. v. a. 1ʳᵉ conj. Radoucir quelqu'un en le caressant.

— SE RAMADOUER. v. pron. Se radoucir.

RAMADOUX. s. m. Mamm. Espèce de rat qu'on trouve dans les grandes Indes.

RAMAGE. s. m. (du lat. barb. *ramagium* ; fait de *ramus*, rameau). Rameau, branchage. Ne se dit guère que d'une représentation de rameaux, de branchages, de feuillages, de fleurs, etc., sur une étoffe. Velours à ramage. Damas à ramage, à grands, à petits ramages.

— Rameau d'une ligne de parenté. Quand le *ramage* défaut, le lignage succède. (Prov.)

— Dr. cout. Faculté dont jouissaient quelques sujets, de couper des branches ou des rameaux dans les forêts de leur seigneur.

— Chass. Action d'un épervier qui a volé par les forêts.

— Techn. Opération qui consiste à effacer les plis des draps et à donner une largeur uniforme à toute l'étoffe.

RAMAGE. s. m. Le chant des petits oiseaux. Joli ramage. Un doux ramage. Un agréable ramage. Le ramage du pinson, du rossignol. Connaître un oiseau à son ramage. Prendre plaisir au ramage des oiseaux, à entendre le ramage des oiseaux. Chaque oiseau a son ramage particulier. Les coqs commencent leur *ramage*. (Boil.) La plupart des hommes sont comme ces oiseaux dont parle Aristote, qui changent de *ramage* selon les contrées où ils se trouvent. (Noël.) J'entends un *ramage* bruyant et confus, et j'aperçois assez peu d'oiseaux ; je comprends que vous avez une volière. (J.-J. Rouss.)

Le chantre ailé s'agite,
Flûte ses sons, les précipite,
Et, d'un souffle bien ménagé,
Fait gazouiller son doux *ramage*. (CHABANON.)

Pour entendre vos doux accents,
Les oiseaux cessent leur *ramage*.
(J.-B. ROUSSEAU.)

— Fig. et fam. Se dit du babil des enfants et de certains discours dénués de sens. Quel ramage font ces enfants-là ! Les vers de ce poëte ne sont qu'un insipide ramage. Ceux qui ont du goût reconnaîtront encore dans sa versification, malgré le symptôme de la faiblesse, le *ramage* du premier poëte du siècle. (Grimm.) En plusieurs passages de Montaigne on reconnaît je ne sais quoi du *ramage* gascon. (Est. Pasq.)

D'un fat au brillant *ramage*
L'élégante insipidité. (LEBRUN.)

RAMAGER. v. n. 1ʳᵉ conj. On met un *e* après le *g* devant *a*, *o*. *Nous ramageons. Je ramageais. Ramageant*, etc. Faire entendre un ramage. Ne se dit que des oiseaux, et encore est-il peu usité. Nos poëtes veulent toujours faire *ramager* les oiseaux, murmurer les ruisseaux, rugir les flots et gémir les échos. (Clément XIV.)

RAMAIGRI, IE. part. pass. du v. Ramaigrir. S'empl. adjectiv. Personne ramaigrie. Cheval ramaigri.

RAMAIGRIR. v. a. 2ᵉ conj. Rendre maigre de nouveau. Ce cheval s'était bien refait, mais ce long voyage l'a ramaigri.

— v. n. Retomber dans le premier état de maigreur, redevenir maigre. Il avait repris son embonpoint, mais depuis quelque temps il ramaigrit tous les jours.

RAMAIGRISSEMENT. s. m. Action de ramaigrir. Etat de celui qui est ramaigri. Depuis

sement total.

RAMAILLAGE. s. m. Techn. Action de ramailler ; résultat de cette action.

RAMAILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Ramailler. S'empl. adjectiv. Peaux ramaillées.

RAMAILLER. v. a. 1ʳᵉ conj. (pr. *ra-ma-yé*). Techn. Donner une certaine façon aux peaux de chèvre et de bouc.

— Se dit aussi dans le sens de Ravauder. Ramailler des bas.

RAMAIRE. adj. des 2 g. (en lat. *ramarius* ; fait de *ramus*, rameau). Bot. Qui est attaché ou qui appartient aux rameaux. Syn. peu usité de Raméal.

RAMALIES. s. f. pl. (du lat. *ramus*, rameau). Antiq. Fêtes que les Romains célébraient en l'honneur d'Ariane et de Bacchus. On y portait des ceps de vigne chargés de leurs fruits.

RAMALINE. s. f. Bot. Genre de lichens qui contient une quinzaine d'espèces dont plusieurs sont exotiques.

RAMALINÉES. adj. et s. f. pl. Tribu de la famille des lichens, qui a pour type le genre ramaline.

RAMÂNÂYAGUER. s. m. Myth. ind. Subdivision des vichnouïstes qui prennent ce nom de leur fondateur. Les ramânâyaguers croient que Vichnou est mâle ou femelle, ou hermaphrodite, et ils attribuent à ce seul et même principe la puissance active et passive.

RAMANDOT. s. m. Techn. Croûte formée par le poussier qui s'attache aux tonnes, dans le lissage de la poudre.

RAMART. s. m. Ichthyol. Un des noms vulgaires du poisson appelé *chimère du Nord*.

RAMAS. s. m. (pr. *ra-mâ*). Assemblage de diverses choses de peu de valeur, ou qu'on regarde comme étant de peu de valeur. Faire un ramas de toutes sortes de vieux livres, de toutes sortes de curiosités. Faire un ramas de vieux tableaux.

— Se dit au sens moral. Ce discours n'est qu'un ramas de lieux communs. Cette histoire n'est qu'un ramas d'impostures.

Ne savait plus qu'étourdir l'auditeur
D'un vain *ramas* de sentences usées. (J.-B. Rouss.)

— Se dit aussi des personnes. Un ramas de bandits. Un ramas de vagabonds. Rien n'est plus impérieux que la peur, si ce n'est cette terreur panique, qui, plus d'une fois, a donné en un instant à une armée de braves l'aspect d'un *ramas* de poltrons. (Percy.)

Mais de nos saints autels qu'elle tienne éloignée
D'un *ramas* d'étrangers l'indiscrète fureur. (Rac.)

RAMASITOA. s. m. Relat. Fête solennelle des anciens Péruviens.

RAMASSE. s. f. Espèce de traîneau guidé par un homme, et dans lequel les voyageurs descendent des montagnes où il y a de la neige. Descendre le mont Cenis en ramasse, dans une ramasse.

RAMASSÉ, ÉE. part. pass. du v. Ramasser. S'empl. adjectiv. Des chiffons *ramassés* dans la plus noire ordure. (Boil.) En vain Didier lui oppose quelques troupes *ramassées* à la hâte. (Anquetil.) La belle chose de faire entrer aux conversations du Louvre de vieilles équivoques, *ramassées* parmi les boues des halles et de la place Maubert. (Mol.)

— *Ramassé par.*

Le frein que l'on dédaigne,
Par un fort habile homme à la fin *ramassé*,
De ses défauts un jour se voit débarrassé. (Arnault.)

— Épais, trapu, vigoureux. Cet homme est ramassé. Ce cheval est bien ramassé.

— Dans ce sens, *ramassé* est synonyme de Ragot, avec la différence que ce mot s'applique plus particulièrement aux chevaux de taille moyenne, tandis que *ramassé* est applicable, selon le cas, aux chevaux de toutes les tailles.

— On dit de même, *Avoir la taille ramassée, le corps ramassé*, etc. Il est beaucoup plus grand que le lapin et même que le lièvre, il a le corps plus gros et plus *ramassé*, la tête ronde et le museau court. (Buff.) La tête assez arrondie, le corps *ramassé*; les pieds sont noirs, minces, longs de dix lignes. (Id.) Ils ont le corps plus fort et plus *ramassé* que le reste des Allemands. (Noël.)

Et son corps *ramassé* dans sa courte grosseur,
Fait gémir les coussins sous sa molle épaisseur.
(Boileau.)

— Prov. *Avec de vieux épis ramassés, le glaneur fait des gerbes.* || *Il n'y a tel festin que de gueux, quand toutes leurs bribes sont ramassées.*

— Bot. Se dit des parties qui sont serrées en grand nombre les unes contre les autres, comme les fleurs qui constituent l'épi du *statice congesta*.

RAMASSÉE. s. f. Anc. métrol. Se disait d'une certaine mesure de terre.

RAMASSER. v. a. 1re conj. (rad. *amas*). Faire un amas, un assemblage, une collection de plusieurs choses. Ramasser tout ce que les anciens ont dit de plus curieux sur une matière. Ramasser toutes les médailles de tel empereur. Il a ramassé tout ce qui lui était dû dans plusieurs endroits. À la vue de ces gros magasins, où des monopoleurs *ramassent* la nourriture et les habillements d'une province entière, ne doit-on pas bénir la main qui a créé l'insecte qui les force de les vendre? (B. de S.-P.)

— Fig.

[illegible]
[illegible] jadis,
J'ai *ramassé* quelques épis,
Après Phèdre, après La Fontaine. (Arnault.)

— Réunir, assembler ce qui est épars. Ramasser tout ce qu'on peut trouver de soldats. Ramasser toutes les personnes dispersées d'une compagnie. À l'aspect de l'orage, la poule *ramasse* ses poussins sous ses ailes. (Acad.) Afin de *ramasser* les débris de leur armée. (Mass.)

— Jeu. *Ramasser les cartes, ses cartes.* Les réunir, les rassembler.

— Absol. Ramasser son paquet, ses hardes, etc., pour s'enfuir. St! st! *ramassez* vite, et sauvez-vous. (Beaumarch.) Omiss. des dictionnaires.

— Fig. *Ramasser ses forces.* Recueillir, réunir toutes ses forces pour quelque effort extraordinaire. Quand il ne faut être grand que quelques moments, la nature *ramasse* toutes ses forces, et l'orgueil, pour un peu de temps, peut suppléer à la vertu. (Mass.)

— Prendre, relever ce qui est à terre. Ramasser ses gants. Ramasser son chapeau, des papiers, un livre. Les glaneurs vont *ramasser* les épis dans les champs. (Acad.) Vinslow ayant trop étudié l'anatomie déliée de nos fibres, n'osait se baisser pour *ramasser* une épingle, dans la crainte de se rompre une fibrille à lui connue. (Mercier.) Ce bitume noir se sèche à mesure qu'il reste à l'air, et j'en ai *ramassé* environ une demi-livre. Il est sec, dur et cassant et s'enflamme aisément. (Buff.) Lorsqu'il eut *ramassé* avec soin le blé des sept premières années, et que les commencements de la famine pressaient déjà les hommes. (Sacy.) Si les peuples savaient quelles peines et quels travaux sont attachés à la royauté, personne ne *ramasserait* un diadème s'il le trouvait à ses pieds. (Boiste.)

— *Ramasser une personne.* Relever une personne qui est par terre. Ne riez pas de celui qui tombe; *ramassez*-le. (Boiste.)

— S'est dit pour Faire monter dans son carrosse une personne que l'on rencontre à pied. Il le trouva dans la rue pendant la pluie, et la ramassa.

— Emmener avec soi, se charger d'une personne qu'on a trouvée dans l'embarras, dans la misère. Où avez-vous ramassé cet homme-là? Cette femme est si charitable, qu'elle *ramasse* tous les pauvres qu'elle rencontre. (Acad.)

— Pop. et bas. Maltraiter de coups ou de paroles. S'il le trouve sous sa main, il le ramassera d'une étrange façon.

— Relever. Il n'était pas de ceux qui laissent tomber une chose sans la *ramasser*. (Contes de la reine de Nav.)

— *Ramasser l'émail.* Le prendre chaud et liquide dans la cuiller de fer, pour en faire des filets appelés *canons*.

— SE RAMASSER. v. pron. Se réunir, se rassembler. Ils s'étaient ramassés en grand nombre sur la place publique.

— Fig. Dans ces lieux où se *ramassent* toutes les infirmités de la vie humaine. (Fléch.)

— Etre ramassé. Toutes les vertus que la princesse palatine a pratiquées se *ramassent* dans cette dernière parole et dans le dernier acte de la vie. (Boss.) Les charlatans sèment les erreurs agréables; ils savent qu'elles se *ramassent* avec plus d'empressement que les vérités utiles. (Boiste.)

— Se replier sur soi-même, se pelotonner. Le hérisson, la chenille se *ramassent* dès qu'on les touche. (Acad.)

— Fig. Ramasser ses forces, recueillir, réunir toutes ses forces pour quelque effort extraordinaire. Je me rappelle que dans ce malheur accompli, un jour, un jeudi matin, je me *ramassai* sur moi-même. (Michelet.)

— substantiv. *Le ramasser.* L'action de ramasser. || Prov. et pop. *Cela ne vaut pas le ramasser.* Cela ne mérite pas que l'on y songe.

RAMASSER. v. a. 1re conj. (rad. *ramasse*). Traîner dans une ramasse. Quand il fut sur la montagne, il se fit ramasser, on le ramassa.

RAMASSETTE. s. f. Techn. Léger clayonnage dont on garnit les faux pour ramasser les tiges à mesure qu'on les coupe.

RAMASSEUR. s. m. (rad. *ramasse*). Celui qui conduit une ramasse.

RAMASSEUR, EUSE. s. (rad. *amas*). Celui, celle qui ramasse. Un ramasseur de cailloux.

— Critiq. Celui qui fait un ramas de choses quelconques. Ramasseur de bribes littéraires. Escobar est un *ramasseur* peu exact. (Le P. Daniel.)

RAMASSIÈRE. s. f. (de l'ital. *ramazza*, balai). Vieux mot qui s'est dit pour Sorcière. Dans l'opinion du peuple, le balai était la monture que les sorcières enfourchaient pour se rendre au sabbat.

RAMASSIS. s. m. (pr. *ra-mas-si*; rad. *amas*). Assemblage de choses recueillies sans choix. Un ramassis de paperasses. Un ramassis de vieilles anecdotes.

— Se dit, dans les campagnes, des menues branches ou broussailles qui ne peuvent servir qu'à faire des bourrées.

— Se dit aussi des personnes. La population de ce quartier n'est qu'un ramassis d'étrangers.

RAMASSOIR. s. m. Techn. Tringle de bois dont on se sert pour marbrer le papier.

RAMASSOIRE. s. f. Planchette pour nettoyer l'eau sur laquelle nagent les couleurs.

RAMASTRE. s. m. (du lat. *ramastrum*; fait de *ramus*, rameau). Bot. Ramification [illegible] [illegible] à une feuille pennée.

RAMATHA. Géogr. anc. Ville de Judée, patrie de Samuel.

RAMATUEL. s. m. Bot. Genre de plantes combrétacées, qui croît sur les bords du fleuve Atabapi, dans l'Amérique méridionale. Ramatuel argenté.

RÂMAYANA. s. m. Litt. ind. Poème sanscrit dans lequel sont célébrés les exploits de Râma, vainqueur de Râvana. Il est attribué à Valmiki.

RAMBADE. s. f. Mar. Sorte de garde-fou placé au-dessus des fronteaux des gaillards et de la dunette des grands bâtiments. On les a supprimés sur les bâtiments de guerre.

RAMBERGE. s. f. Mar. Très-ancienne espèce de navire de guerre de la Méditerranée, adoptée ensuite par les Anglais qui l'employèrent aux voyages de découvertes. La ramberge se distinguait des autres espèces de bâtiments par ses mâts, qui portaient des gabies ou petites plates-formes qui furent l'origine des hunes.

— Bot. Nom vulgaire de la mercuriale annuelle.

— Hortic. V. RAME.

RAMBERT (SAINT-). Géogr. Ville de France (Loire), près de la Loire; 3,000 hab.

RAMBERVILLERS. Géogr. Ville de France (Vosges); 5,000 hab.

RAMBHA. Temps hér. ind. Une des Apsârâs, épousa Nalacoûvârâ, et fut enlevée par Râvana, oncle de son mari.

RAMBOUILLET. Géogr. Ville de France, ch.-l. d'arrond. (Seine-et-Oise), à 32 kil. S.-O. de Versailles et à 50 kil. S.-O. de Paris, dans une vallée agréable, au S. de la vaste forêt de Rambouillet; 3,200 hab. Magnifique château royal, flanqué de tours, où mourut François Ier (1547). La forêt qui y tient a 30,000 arpents. Elle était autrefois le rendez-vous général pour la chasse royale.

RAMBOUILLET (Maison de). Branche de la famille d'Angennes, posséda dès le XIVe siècle la terre de Rambouillet, et produisit plusieurs personnages remarquables, entre autres Charles d'Angennes, marquis de Rambouillet, chevalier des ordres du roi, conseiller d'État et maréchal de camp, né en 1577, mort en 1652. Fut envoyé ambassadeur en Piémont (1627) pour procurer la paix entre le roi d'Espagne et le duc de Savoie. Il avait épousé en 1600 Catherine de Vivonne, et en eut la célèbre Julie-Lucie d'Angennes, qui épousa le duc de Montausier. C'est chez lui que se rassemblait la société si connue sous le nom d'*hôtel de Rambouillet*.

— Hist. *Hôtel de Rambouillet.* Nom sous lequel on désignait la société qui se réunissait à l'hôtel de la marquise de Rambouillet, situé rue St-Thomas du Louvre, à l'endroit même où avait été bâti le théâtre du Vaudeville. Cette société renfermait dans son sein l'élite de la noblesse et des beaux-esprits. C'est là que se réunirent tour à tour les Voiture, les Benserade, les Malleville, les Sarrazin, les Balzac, les Cotin, les Desmarets, les Ménage, les Chapelain, les Montmaur et une infinité d'autres hommes célèbres par leur position, leur naissance, leur esprit et leurs talents. Les femmes surtout régnaient en souveraines dans cette société bel-esprit, et après madame de Rambouillet et sa fille, la duchesse de Montausier, les Bougainville, les La Fayette, les Sévigné, les Deshoulières, y donnaient le ton du beau langage et s'honoraient hautement du titre de *précieuses*, mot qui ne se prenait alors qu'en bonne part. Les réunions de l'hôtel de Rambouillet rendirent d'incontestables services, soit aux mœurs, en proscrivant les déréglements, soit aux lettres, en épurant la langue, en dirigeant le goût, en répandant la connaissance des littératures italienne et espagnole. Mais le mauvais goût et l'affectation avaient fini par s'y glisser à la suite de Voiture; les femmes n'employaient plus entre elles qu'un langage de convention; chacune des personnes de la société recevait un nom emprunté à la Grèce ou tiré des romans à la mode. Molière, en les traduisant sur la scène, dans sa comédie des *Précieuses ridicules*, leur porta un coup mortel.

RAMBOUR ou **RAMBURES.** Géogr. Bourg du dép. de la Somme, à 22 kilom. d'Abbeville; 800 hab. Célèbre par ses pommes, dites *de rambour*.

RAMBOUR. s. m. Hortic. Espèce de pomme fort grosse et un peu acide, ainsi appelée parce qu'elle fut cultivée d'abord dans les environs du bourg de ce nom. Pomme de rambour. Rambour blanc. Rambour rouge.

RAMBOURRAGE. RAMBOURRER. Orthographe vicieuse donnée par quelques dictionnaires. V. REMBOURRAGE. REMBOURRER.

RAME. s. f. Aviron; longue pièce de bois dont on se sert pour faire voguer un bateau, etc., et dont la partie qui entre dans l'eau est plate, et celle que l'on tient à la main est arrondie. Ce mot est synonymique d'*aviron*, et quoiqu'il soit plus euphonique que ce dernier, il est moins à l'usage des marins. Longue rame. Rame pesante, légère, humide, agile, active, diligente, mobile, bruyante, opiniâtre. Le plat, la pale d'une rame. Le manche d'une rame. Manier la rame. Bâtiment qui va à voiles et à rames. Les rames d'une galère. Galère à trois rangs de rames. À force de rames. Faire force de rames. Tirer à la rame. Tirer la rame. Lever les rames. Les galères étaient des bâtiments à rames. Examine [illegible] forçats qui, dans leurs prisons flottantes, gémissent sous le travail de la *rame*, elle veut qu'on les instruise. (Fléch.) Voyez tout l'Hellespont blanchissant sous nos *rames*. (Rac.)

Il fallut s'arrêter; et la *rame* inutile
Fatigua vainement une mer immobile.
(Racine.)

Le port est déjà loin... et la *rame* bruyante
Entr'ouvre à coups pressés la vague blanchissante.
(Gaston.)

. . . . La *rame* à coups égaux
Emporte le navire et sillonne les flots.
(Dessaintanges.)

La Sicile verra de tes nefs vagabondes
La *rame* opiniâtre importuner ses ondes. (Delille.)

Pourquoi sur ces flots morts ne déployez-vous pas
Le flottant appareil des *rames* et des mâts? (Id.)

Sur la mer inclinés, de leur *rame* docile
Dès que les matelots pressent l'onde mobile.
(Barbier.)

— Fig. et fam. *Être à la rame, tirer à la rame.* Travailler beaucoup, être dans un emploi très-pénible. C'est tirer à la *rame* que d'avoir affaire à des gens entêtés et de peu d'esprit. (Acad.)

— Mar. *Lève rames!* Commandement que le patron d'un canot fait à ses canotiers lorsqu'il veut faire suspendre la nage et laisser son embarcation courir sur son erre. || S'empl. aussi substantiv. Ce *lève-rames* est commandé surtout lorsqu'une embarcation qui nage vient à se croiser avec une autre dans laquelle se trouve un officier supérieur. C'est une espèce de *présenter armes* des marins, qu'un jeune officier ou patron, qui commande un canot, doit au chef qui passe devant lui.

— Ichthyol. Nom qu'on donne aux deux parties, l'une supérieure, l'autre inférieure à la ligne latérale qu'offrent les appendices qui garnissent les côtés des anneaux de certains chétopodes, parce qu'ils paraissent effectivement servir à l'animal pour nager.

— Jard. Rameau de bois sec que l'on fiche en terre près des pois ou des haricots, ou de toute espèce de plantes grimpantes, pour leur servir de points d'appui. Ce mot, quoique familier, peut entrer dans un poème qui a pour objet l'économie rurale.

Jadis d'un vain dégoût nos poëtes esclaves
N'entraient dans les jardins qu'embarrassés d'entraves
Phébus ne nommait pas sans un tour recherché
Le haricot grimpant à la *rame* attaché. (Castel.)

— Techn. Instrument à l'aide duquel on sèche et tend les pièces de drap.

— Ficelle qui fait hausser les lisses du tisserand et du rubannier.

— Faïenc. Outil que le faïencier emploie pour remuer la terre dans les baquets.

— Grain moulu qui sort de dessous la meule.

— Papet. Réunion de deux porses de la cuve.

— Comm. *Coton de rames.* Se disait d'un coton filé de médiocre qualité qui venait de Judée, et dont on se servait pour faire la trame des voiles.

— Meun. *Farine de rame*, ou *rame*. Farine mêlée avec le son, avant le blutage.

— Hortic. *Goût de rame* ou *de ramberge*. Goût désagréable que les melons contractent quelquefois.

RAME. s. f. Vingt mains de papier mises ensemble. La rame de papier contient cinq cents feuilles. Une demi-rame de papier. Acheter une rame de papier. Vendre du papier à la rame. Employer tant de rames de papier pour l'impression d'un ouvrage. Gilbert usait des *rames* entières de papier à la composition d'une ode de huit ou dix strophes. (Sall.)

— Impr. et libr. *Mettre un livre à la rame.* En vendre, faute de débit, les feuilles à certains marchands pour leur servir à envelopper des marchandises. Ce livre n'est bon qu'à mettre à la rame.

RAMÉ, ÉE. part. pass. du v. Ramer. S'empl. adjectiv. Pois ramés.

— Blas. Se dit du cerf dont le bois est d'un autre émail que le corps. Cerf ramé à huit cors d'or.

— Véner. Se dit d'un jeune cerf dont le bois pousse.

— *Balles ramées.* Deux ou trois balles de plomb jointes ensemble par un fil d'archal tortillé.

— *Boulets ramés.* Boulets composés de deux demi-globes de fer joints par une barre ou par une chaîne.

RAMÉAIRE. adj. (du lat. *ramearius*, fait de *ramus*, rameau). Bot. Se dit des racines aériennes qui naissent sur les rameaux.

RAMÉAL. adj. (rad. lat. *ramus*, rameau). Bot. Qui est placé sur les rameaux, qui naît sur les rameaux. Lagaric raméal.

RAMEAU. s. m. (du lat. *ramus*). Petite branche d'arbre. Cet arbre a poussé bien des rameaux cette année. Un rameau d'olivier. Le myrte paraît l'emblème de la volupté, par ses *rameaux* flexibles et odorants. (B. de St-P.) Un *rameau* d'un arbre est moins âgé que sa tige, et son aubier que son tronc. (Id.) Cependant à la cime des monts, dans un lointain immense, un autre palmier étend ses verts *rameaux*. (A. Martin.)

J'aime à voir les *rameaux* de ces arbres mouvants
Céder avec mollesse à l'haleine des vents. (Lalanne.)

. . . . Comme la grêle
Qui dans un grand jardin, à coups impétueux,
Abat l'honneur naissant des *rameaux* fructueux.
(Boileau.)

Tel qu'on voit la tête chenue
D'un chêne autrefois [illegible]
[illegible]
Du cèdre caché dans la nue. (J.-B. Rouss.)

— Fig. La science est un *rameau* d'or qui ne se laisse pas cueillir indifféremment par toutes sortes de personnes. (La Motte Le Vayer.)

— *Le dimanche des Rameaux* ou *jour des Rameaux*. Celui qui précède Pâques et qui est le dernier du Carême. On l'appelle ainsi parce que les fidèles y portent des palmes ou des rameaux bénits, en commémoration de l'entrée triomphale de Jésus-Christ à Jérusalem. Le dimanche des Rameaux, auquel on donne encore les noms de *Pâques fleuries, dimanche des Palmes, dimanche des Baies*, n'est célébré en Occident que depuis le VIe siècle.

— Fig. *Présenter le rameau d'olivier.* Offrir

la paix, faire des propositions d'accommodement.

— Fig. Subdivisions d'une science, d'une secte. Cette branche de l'histoire naturelle a bien des rameaux. Cette secte s'est partagée en une infinité de rameaux.

— Généal. Se dit de diverses branches qui sortent du même tronc. Cette illustre famille s'est divisée en plusieurs *rameaux* dont les uns se sont portés en France, les autres en Italie. (Encycl.)

— Fig. Rejetons, descendants. Que le vieillard soit représenté comme un chêne antique qui soutient avec force ses *rameaux* puissants. (Lacép.)

Si vous voulez couper d'une race odieuse,
Dans ses derniers *rameaux* la tige dangereuse.
(Voltaire.)

— Myth. *Rameau d'or*. Branche d'olivier en or, que la sibylle de Cumes fit prendre à Enée pour lui ouvrir la route des enfers, et qu'il attacha à la porte du palais de Pluton pour la faire ouvrir.

— Bot. *Rameau d'or*. Nom d'une variété de la girofiée de muraille cultivée dans les jardins.

— Anat. Divisions secondaires des vaisseaux et des nerfs.

— Géog. Nom qu'on donne aux massifs qui se détachent d'une chaîne de montagnes en suivant des directions diverses.

RAMEAU (Jean-Philippe). L'un des plus célèbres compositeurs des XVIIe et XVIIIe siècles, né à Dijon en 1683, mort en 1764. Rameau a opéré une grande révolution dans la musique dramatique, et a ouvert la carrière aux compositeurs modernes. Son système, connu sous le nom de *basse fondamentale*, est abandonné aujourd'hui. Il a composé trente opéras. Le plus beau est *Castor et Pollux*.

RAMÉE. s. f. (du lat. *ramus*, rameau). Dans beaucoup de pays, ce nom est donné à des branches du troisième ou du quatrième ordre, qui sont chargées d'un grand nombre de rameaux, de ramilles et de bourgeons, et qui ont souvent une longueur considérable.

— Assemblage de branches entrelacées naturellement ou artificiellement. Une verte ramée. Danser sous la ramée.

— Branches coupées avec leurs feuilles vertes. Faire apporter de la ramée. Une voiture de ramée. Faire des cabinets de ramée.

— Branches d'arbres garnies de feuilles, qui dans certains cantons sont desséchées pour servir à la nourriture des bestiaux et principalement des bêtes à laine.

— Agric. Nom donné dans le Bourbonnais aux petites meules de foin qu'on établit tous les soirs et qu'on répand tous les matins, jusqu'à ce que l'herbe soit complètement sèche.

— Nom donné dans quelques cantons aux pièces de terre en labour qui, dans un même canton, appartiennent à différents propriétaires, qui en possèdent de pareilles.

RAMÉEN, ENNE. adj. (du lat. *ramus*, rameau). Bot. Qui provient d'un rameau, qui doit son origine à des rameaux métamorphosés, comme les *épines* du *prunus spinosa*, les *feuilles* du *ruscus aculeatus*.

RAMELLE. s. f. (du lat. *ramellus*, fait de *ramus*, rameau). Bot. Subdivision du pétiole secondaire d'une feuille pennée.

RAMELPOT. s. m. Relat. Nom donné par les Hollandais à un tambour des Hottentots, fait d'un tronc d'arbre évidé, couvert d'une peau de mouton tannée.

RAMENABLE. adj. des 2 g. Néol. Qui est susceptible d'être ramené.

RAMENDABLE. adj. des 2 g. Qui peut être ramendé, réparé. Se disait dans l'ancienne finance.

RAMENDAGE. s. m. Techn. Action de ramender, de réparer. || Morceau de feuille d'or avec lequel les doreurs réparent les endroits gercés.

RAMENDÉ, ÉE. part. pass. du v. Ramender. S'empl. adjectiv. Le blé, le vin est bien ramendé.

RAMENDER. v. n. 1re conj. Baisser, diminuer le prix des vivres, des denrées. Le blé, le vin, tout ramende.

— v. a. Les boulangers ont ramendé le pain. Dans ces deux sens, ce mot est populaire.

— Se disait autrefois popul. pour Améliorer, dans tous les sens de ce mot. Il n'a pas ramendé son marché pour avoir appelé du premier jugement.

— Agric. Amender, fumer une seconde fois les terres.

— Techn. Prendre, avec un pinceau, de petits

droits où l'or s'est gercé. || Raccommoder un filet. || Remettre une étoffe à la teinture.

— SE RAMENDER. v. pron. Être ramendé.

RAMENDEUR. s. m. S'est dit pour Ouvrier qui raccommode.

RAMENÉ, ÉE. part. pass. du v. Ramener. S'empl. adjectiv. Il fut vendu, racheté et *ramené* dans sa patrie. (Barthél.) L'Egypte *ramenée* à son obéissance. (Rac.) Je demande donc que Napoléon soit *ramené*. (Las-Cases.) Cette difficulté *ramenée* peut s'énoncer en ces termes. (J.-J. Rouss.)

RAMENER. v. a. 1re conj. L'*e* se change en *è* devant une syllabe muette. *Je ramène, tu ramènes, il ramène. Je ramènerai, je ramènerais*, etc. Amener de nouveau, amener une seconde fois. Ramenez-moi cet homme. Mais que vois-je! mon fils, quel sujet vous *ramène*? (Rac.)

Ce cercle d'embarras, d'intrigues, de projets,
Ne doit nous *ramener* que les mêmes objets.
(Gresset.)

— Je ne sais s'il avait entendu ma voix ou si quelque inquiétude l'avait *ramené*. (V. Hugo.)

— Remettre une personne dans le lieu où elle était partie, la faire revenir avec soi. Ramener un soldat à son régiment. Ramener l'armée dans ses quartiers. Ramener les troupes à l'assaut, au combat. Ramener quelqu'un sain et sauf. Le ramener à Paris. Ramener un enfant chez ses parents. Les voitures publiques mènent et *ramènent* les voyageurs. (Acad.) Les amis d'Idoménée ne trouvent plus de salut pour lui qu'en le *ramenant* vers ses vaisseaux. (Fén.) Il employa son argent et son crédit pour *ramener* les officiers qu'abandonnait à leur triste captivité l'indigence ou l'avarice des familles. (Fléch.) On voit près l'île d'Ambre, au milieu des écueils, un lac appelé la Passe du Saint-Gerand, du nom de ce vaisseau qui y périt en la *ramenant* en Europe. (B. de St-P.) C'est là que j'ai appris d'un habitant que vous lui aviez *ramené* une négresse marronne. (Id.) Je t'ai *ramenée* des extrémités de la terre. (Boss.)

Ma mère! où donc est-elle, ai-je aussitôt crié,
Et les anges, en chœur, vers toi m'ont *ramenée*.
(*Man. poét.*)

Quoi, seigneur, se peut-il que d'un cours si rapide
La victoire vous ait *ramené* dans l'Aulide? (Racine.)

— Se dit des animaux. Ramener un cheval à l'écurie. Ramener les troupeaux à l'étable.

Si jamais l'étranger, ô cité souveraine,
Eût *ramené* brouter les chevaux de l'Ukraine
Sur ton sol bien aimé. (V. Hugo.)

— Se dit même des choses. Je vous prête ma voiture, vous me la ramènerez.

Les bœufs à pas pesants, las, et le cou baissé
Ramenant la charrue et le soc renversé. (*Man. poét.*)

— Se dit encore des choses qu'on amène d'un lieu à son retour, quoiqu'on ne les y ait pas menées. Emmener du vin et ramener des tonneaux. Vendre son cheval et en ramener un meilleur. Aller dans une maison, et en ramener des meubles, des effets, des hardes.

— Fig. Faire revenir à. Ramener quelqu'un à son devoir, à la raison, à la vraie foi, à l'honneur, dans la bonne route. Ramener les peuples à l'autorité royale. Maîtriser ses sens, les ramener au joug de la raison. Nous avons vu le Verbe, parmi les hommes, plein de grâce et de vérité, afin que, par la grâce qui unit, il *ramenât* tout le genre humain à la vérité qui est une. (Boss.) Voilà des âmes égarées qu'il a *ramenées* à vous, Seigneur, par son assistance, par ses conseils et par ses exemples. (Fléch.) Le flatteur enhardit la timidité du crime, et lui ôte la seule ressource qui pouvait le *ramener* à la pudeur de l'ordre et de la raison. (Mass.) On peut dans son devoir *ramener* le parjure. (Rac.) Il n'appartient qu'aux hommes extraordinaires de *ramener* les autres au vrai. (Vauven.) Il corrompt les jeunes gens; il en veut faire de nouveaux citoyens, en les *ramenant* aux anciennes lois de la nature. (B. de St-P.) Je justifie ensuite Socrate par ses autres sociétés, et par ceux de ses disciples qu'il avait *ramenés* du vice à la vertu. (Id.) M. de Fontanes travaillait avec soin ses beaux vers; un goût difficile l'a *ramené* sur plusieurs ouvrages de sa jeunesse, qu'il a refaits et embellis. (Villem.)

. . . C'est le fils et le rival d'Achille
Que la gloire à la fin *ramène* sous ses lois. (Racine.)

. . . Par un chemin plus doux
Vous lui pourrez plus tôt *ramener* son époux. (Id.)

— Réduire. Pendant que le matérialiste s'efforce de *ramener* toutes les lois de la nature à une attraction aveugle, l'animal réclame en faveur de l'harmonie fraternelle. (B. de St-P.)

— Absol. Se dit pour ramener dans le devoir, à la raison, etc. Tous les jours, la reine d'Angleterre *ramenait* quelqu'un des rebelles. (Boss.) Il n'est pas de si méchante femme qu'on ne puisse *ramener* par la sagesse et la vertu. (Barlée.)

— Amener. Ramener les autres à son opinion.

— Radoucir, calmer, faire revenir de son emportement. Personne ne s'entend mieux que lui à ramener les esprits.

— Fam. *Ramener quelqu'un*. Le radoucir, le faire revenir de son emportement. || *Je le ramènerai bien*. Je le ferai bien revenir à la raison.

. . . . . Pourquoi nous étonner?
Acomat de plus loin a su le *ramener*. (Racine.)

— *Ce médecin a parfaitement ramené ce malade; il l'a ramené des portes de la mort*. Il a rétabli sa santé qui semblait désespérée. Vi-

— *Ramener des affaires de bien loin*. Rétablir des affaires qui paraissaient désespérées.

— Se dit au jeu dans le même sens. Ramener une partie.

— Fig. Faire renaître, rétablir. La paix a ramené l'abondance. Le printemps ramène les beaux jours. Une mesure qui ramène l'ordre. Le retour de ce ministre a ramené la confiance, la tranquillité. Des temps plus heureux *ramènent* bientôt la paix et l'abondance. (Mass.)

Et dès que l'aquilon, *ramenant* la froidure,
Vient de ses noirs frimas attrister la nature. (Rac.)

Laisse-moi donc ici, sous ces ombrages frais,
Attendre que septembre ait *ramené* l'automne
(Delille.)

Le fougueux époux d'Orithye
Va nous *ramener* les frimas. (J.-B. Rousseau.)

Mais les ans dans leur cours ne *ramèneront* pas
Une vertu si rare unie à tant d'appas. (Delille.)

— Remettre en vogue, faire revivre. Ramener une vieille mode. Ramener des abus. On n'oppose pas d'obstacles à des excès, en *ramenant* les abus qui les ont causés. (Boiste.)

— Tirer sur soi. Ce n'est pas en *ramenant*, mais au contraire en tendant le col, que le cheval cherche à forcer la main. (P. L. Courier.) Omission des dictionnaires.

— *Ramener l'opinion*. La faire changer. Je suis convaincu que si j'avais eu de l'amour pour Ellénore, j'avais *ramené* l'opinion sur elle et sur moi. (B. Constant.) Omiss. des dictionn.

— *Ramener ses regards*. Les reporter sur. Si, *ramenant* vos regards sur les beaux jours de la chevalerie, je vous parlais avec Aristote des paladins et de leurs dames. (A. Martin.) Omiss. des dictionn.

— Fig. Soumettre, assujétir, réduire. La science est universelle quand elle *ramène* toutes les vérités à une même unité. (E. Quinet.) Molière dans chacune de ses pièces, *ramenant* la peinture des mœurs à un objet philosophique, donne à la comédie la moralité de l'apologue. (Chamfort.) Omiss. des dictionn.

— Manég. *Ramener un cheval*. L'obliger à bien placer sa tête et à la maintenir dans une belle position. || *Ramener*, c'est aussi faire baisser le nez à un cheval qui porte au vent, qui lève le nez aussi haut que les oreilles, qui ne porte pas en beau lieu. Mettre une martingale à un cheval pour le ramener. || *Son mors le ramène bien*. Son mors lui fait bien porter la tête.

— Au jeu de la longue paume. Rechasser un coup de volée. Ce joueur a bien ramené ce coup-là. || Se dit neutralement. Il ramène bien.

— SE RAMENER. v. pron. Être ramené. Les hommes, par des discussions franches et lumineuses, se *ramènent* aux vrais principes. (Boiste.)

— Se calmer, s'adoucir, etc. Les cœurs les plus aigris se *ramènent* par une équitable douceur. (Boiste.)

— Manég. Se dit d'un cheval lorsqu'il porte bien sa tête et son encolure. Cheval qui se ramène bien.

RAMENERET. s. m. Constr. Trait au cordeau que le charpentier fait pour prendre la longueur des arêtiers d'un toit.

RAMENTACÉ, ÉE. adj. (du lat. *ramentum*, râclure). Bot. Se dit d'une tige qui est couverte de petites écailles membraneuses, sèches et éparses. L'érica ramentacée.

RAMENTÉ, ÉE. part. pass. du v. Ramenter.

RAMENTER. v. a. 1re conj. S'est dit pour Rappeler, remettre en mémoire.

RAMENTEVOIR. v. a. 3e conj. (ét. lat., *re*, de nouveau; *mens*, *mentis*, esprit). Remettre en mémoire, rappeler au souvenir. Ramentevoir une chose à quelqu'un. C'est un ancien mot qui était autrefois d'un usage assez fréquent en vers et en prose. On pourrait encore l'employer dans le style marotique. Ne *ramentevons* rien, et réparons l'offense. (Mol.)

Lorsque je me retrouve en ces belles demeures,
Où les jours les plus longs ne m'étaient que des heures,
Cela ne sert de rien qu'à me *ramentevoir*,
Que je n'y verrai plus ce que j'y voulais voir.
(Racan.)

Et ces grands monuments, d'éternelle mémoire,
Ne s'élèvent pas tant pour maintenir la gloire,
Que pour *ramentevoir* aux autres qu'ils sont morts.
(Malleville.)

— *Se ramentevoir une chose*. S'en souvenir, se la rappeler. Ce mot est vieux.

RAMENTUM. s. m. (pr. *ra-men-tomm*). Bot. On appelle ainsi de très-petites écailles membraneuses qui se trouvent sur le pétiole des fougères.

RAMEQUIN. s. m. (du flam. *rameken*, petite tartine). Art culin. Toute espèce de rôtie faite sur le gril ou à la poêle, soit avec du fromage, soit avec du rognon haché et d'autres ingrédients.

RAMER. v. a. 1re conj. (rad. *rame*). Soutenir avec des rames des pois ou quelque autre plante dont la tige a besoin d'appui. Ramer des pois. Ramer des câpres. Ramer des capucines. Dans ce pays on rame le lin.

— Techn. Étendre du drap sur les rames.

— Prov. *Il s'y entend comme à ramer des choux*. Il n'y entend rien

— SE RAMER. v. pron. Être ramé.

RAMER. v. n. 1re conj. Tirer à la rame. Un jeune mousse qui ne sait pas encore ramer. A force de ramer, la chaloupe rejoignit le vaisseau.

Ces chevaliers étaient des garnements,
Qui dans Paris payés pour leur mérite,
Allaient *ramer* sur le dos d'Amphitrite. (Volt.)

contre le courant, et au figuré, Prendre une affaire en sens contraire. L'adroite princesse *ramait* contre le fil de l'eau. (St-Simon.)

— Fig. et fam. Prendre bien de la peine, avoir beaucoup de fatigue. Vous aurez bien à ramer avant de parvenir où vous voulez. Il a bien ramé pour faire sa fortune.

Les uns aux autres enchaînés,
A ramer ici-bas nous sommes condamnés. (Saas.)

— Fauconn. Se dit d'un oiseau qui se sert de ses ailes comme de deux avirons. Cet oiseau rame très-bien.

RAMEREAU. s. m. (dimin. de *ramier*). Ornith. Jeune ramier. Manger des ramereaux.

RAMERON. s. m. Ornith. Pigeon du cap de Bonne-Espérance.

RAMEROT. s. m. Ornith. S'est dit pour Pigeon ramier. C'est le même mot que *ramereau* avec une orthographe différente; c'est dire que l'un des deux mots est inutile.

RAMESSÈS. Géogr. sacr. Ville du pays de Gessen, dans le Delta. Elle fut bâtie et habitée par les Hébreux.

RAMETTE. s. f. (dimin. de *rame*). Papet. Petite rame de papier. Une ramette de papier à lettre.

— Impr. Châssis ordinairement de fer et sans barre au milieu, propre à contenir un placard, une affiche, etc. V. CHÂSSIS.

RAMEUR. s. m. Celui qui rame. Un banc de rameurs. Un rang de rameurs. Gagner le devant avec de bons rameurs. Beaucoup d'écrivains allemands suivent la marche des *rameurs*, qui tournent le dos au but vers lequel ils tendent. (Lamberg.)

— Mar. Se dit des matelots faisant sur un vaisseau le service des rames. On ne s'accorde pas sur la manière dont ils étaient placés dans les vaisseaux anciens; l'opinion la plus générale est qu'ils étaient les uns au-dessus des autres, sur des bancs placés, non en ligne perpendiculaire, mais en forme de quinconce. Les rames des rangs inférieurs étaient très-courtes, et les autres croissaient proportionnellement à leur élévation. Les trirèmes grecques avaient trois sortes de rameurs : les *thranites*, ceux du haut; les *thalamites*, ceux du bas; et les *zeugites*, ceux du milieu.

— Fauconn. Se dit des oiseaux qui rament. Et les oiseaux *rameurs*, et les poissons ailés. (Delille.)

— adj. Se dit des ailes des oiseaux, quand elles sont minces, déliées, peu convexes, fortement tendues dans l'état de déploiement, à dix pennes entières dont les barbes se touchent dans toute leur longueur, et susceptibles de mouvements aisés, rapides et forts. Les oiseaux rameurs sont ceux qui ont les ailes conformées de cette manière.

RAMEURS. adj. et s. m. pl. Entom. Tribu de la famille des hémiptères géocorises, comprenant ceux de ces insectes qui ont les quatre pieds postérieurs longs et propres à marcher ou à ramer sur l'eau.

RAMEUTÉ, ÉE. part. pass. du v. Rameuter. S'empl. adjectiv. La populace rameutée vociféra contre lui.

RAMEUTER. v. a. 1re conj. (rad. *meute*). Ameuter de nouveau.

— Véner. Rappeler, arrêter les chiens qui tiennent la tête, pour attendre ceux qui suivent de loin et les faire chasser tous ensemble.

— Fig. S'est dit pour Rallier. Le premier écuyer, qui avait vieilli dans les intrigues, les *rameutait* tous. (St-Simon.)

— SE RAMEUTER. v. pron. Être ameuté de nouveau.

RAMEUX, EUSE. adj. (du lat. *ramosus*, fait de *ramus*, rameau). Bot. Qui est partagé en branches, en plus ou moins grand nombre de subdivisions secondaires.

RAMICORNE. adj. des 2 g. (ét. lat., *ramus*, rameau; *cornu*, corne). Entom. Qui a les antennes rameuses, comme le sont celles des mâles dans l'eulophe ramicorne.

RAMIER. s. m. (du lat. *ramus*, rameau, branche, parce qu'il niche sur les branches des arbres). Ornith. Nom que porte le plus grand de nos pigeons sauvages. La couleur de son plumage est généralement le cendré plus ou moins bleuâtre; seulement les côtés et le dessous du cou sont d'un vert doré changeant en bleu et en couleur de cuivre rosette; la poitrine est d'un roux vineux, et du blanc se remarque sur les côtés du cou et sur l'aile, dont les pennes sont brunes ainsi que celles de la queue. Les ramiers sont répandus dans toute l'Europe; les climats chauds et tempérés leur plaisent beaucoup plus cependant que les pays septentrionaux. En France, ils sont abondants, surtout vers l'automne; l'hiver nous en enlève une quantité considérable. Les ramiers se nourrissent de glands, de faines et même de fraises, dont ils sont très-friands. Ils aiment à se percher sur les branches dépouillées de verdure qui sont à la cime des hauts arbres; pendant la belle saison ils recherchent les arbres feuillés, et c'est là qu'ils établissent leur nid. *Le petit ramier* ou *pigeon colombin* offre beaucoup d'analogie avec le grand ramier; il en a, sinon la taille, du moins le port, les allures et presque les couleurs. Fuyons, voici ma mère, s'écria Flora; et le couple léger, semblable à deux *ramiers* qu'épouvante la vue d'un oiseau ennemi, disparaît sous la feuillée. (Ducray.) Cependant

roucouler, ni les plaintives tourterelles de gémir leurs amours sur la cime de cet orme qui se perd dans les airs. (B. de St-P.) Et l'amoureux *ramier* roucoulant sous l'ormeau. (Del.)

Je riais de le voir avec sa mine étique,
En lapins de garenne ériger nos clapiers,
Et nos pigeons cauchois en superbes *ramiers*. (Boil.)

Le rossignol, tranquille au bord d'une fontaine,
Fait retentir l'écho des accents de sa voix,
Tandis que le *ramier*, perché sur un vieux chêne,
Prolonge ses soupirs dans l'épaisseur des bois.
(Cossaire.)

— adject. Pigeon ramier. Le nombre des pigeons *ramiers* qui arrivent dans le midi de la France, vers la fin du mois d'octobre, est con-

sidérable, aussi leur fait-on dans ces contrées une chasse assidue, et souvent productive. (Guér.)

— Fig. S'est dit pour Amant. La Mite n'a point de *ramier*, au moins de la grande volée. (Mme de Sév.)

— Hist. S'est dit des pèlerins, qui, revenant de l'Orient, portaient des rameaux et des palmes.

— Econ. rur. Grand amas de branches et de tiges rassemblées pour être mises en fagots.

— Nom donné dans le sud-ouest de la France à des boutures de rameaux de saules et de peupliers qu'on plante avec toutes leurs ramilles sur le bord d'une rivière, pour diminuer la rapidité du cours de l'eau dans les débordements.

RAMIFÈRE. adj. des 2 g. (du lat. *ramus*, rameau; *fero*, je porte). Bot. Qui porte des rameaux. Se dit des bourgeons qui ne doivent produire que des feuilles et du bois.

RAMIFICATION. s. f. (pr. *ra-mi-fi-ka-ci-en*; du lat. *ramus*, rameau; *fieri*, devenir). Bot. Division d'un organe, et principalement d'une tige, en plusieurs rameaux.

— Se dit aussi très-souvent des divisions elles-mêmes. Le port ou l'habitus des végétaux, c'est-à-dire l'aspect qu'ils offrent à la première vue, dépend beaucoup de leur *ramification*. (D'Orb.)

— Anat. Nom donné aux divisions des rameaux des artères, des veines ou des nerfs. Ramifications vasculaires. Ramifications nerveuses.

— Se dit aussi des mines. Ramifications des filons.

— Fig. Division, distribution en plusieurs rameaux. Ramifications d'une science. Les ramifications d'une conspiration. Les ramifications de ce complot s'étendaient fort loin. Rien n'est à négliger pour le souverain : les plus petits objets ont des *ramifications* qui tiennent aux grosses racines. (Clément XIV.) La magnificence est une des *ramifications* nombreuses de l'orgueil; son luxe, ses richesses, ses dépenses, causent plus d'étonnement que d'admiration. (Vernier.)

RAMIFIÉ, ÉE. part. pass. du v. Ramifier.

— Bot. S'emploie comme synonyme de Rameux. La nature a mis dans les climats de la Laponie un animal à cornes *ramifiées*, qui en tourne les substances aux principaux besoins de l'homme. (B. de St-P.)

RAMIFIER (SE). v. pron. Se partager, se diviser en plusieurs branches, en plusieurs rameaux.

— Fig. Cette science, cette secte se ramifie à l'infini. Les idées de Leibnitz sont vastes, elles partent d'abord d'une grande universalité, qui en est comme le tronc, et ensuite se divisent, se subdivisent, et se *ramifient* presque à l'infini. (Fonten.)

RAMIFLORE. adj. des 2 g. (du lat. *ramus*, rameau; *flos, floris*, fleur). Bot. Se dit d'une plante dont les fleurs naissent sur les rameaux.

RAMIFORME. adj. des 2 g. (du lat. *ramus*, rameau; *forma*, forme). Bot. Qui ressemble à un rameau ou à une branche.

RAMILLE. s. f. (pr. *ra-mi-ye*; du lat. *ramulus*, petit rameau; diminut. de *ramus*). Bot. Nom donné aux plus petites et dernières divisions des rameaux. || Scion surchargé d'une ou de deux générations de nouveaux scions anticipés.

— Agric. Bourgeons, produits de la dernière sève, qui ont cessé de croître en longueur, et dont l'extrémité est terminée par un œil bien formé.

RAMILLIES. Géogr. Village de Belgique, situé dans le Brabant méridional, près de la source de la Gheète, à 16 kil. de Namur.

— *Bataille de Ramillies.* Bataille que gagna, le 23 mai 1706, l'armée anglaise commandée par le fameux John Churchill, duc de Marlborough, sur le maréchal de Villeroi et le duc de Bavière.

RAMINAGROBIS. s. m. (pr. *ra-mi-na-gro-biss*). Nom donné par plaisanterie à un chat.

Une jeune souris, de peu d'expérience,
Crut fléchir un vieux chat, implorant sa clémence,
Et payant de raisons le *Raminagrobis*.
(La Fontaine.)

Or bien, sans crier davantage,
Rapportons-nous, dit-elle, à *Raminagrobis*.
C'était un chat vivant comme un dévot ermite,
Un chat faisant la chattemitte,
Un saint homme de chat, bien fourré, gros et gras,
Arbitre expert sur tous les cas. (Id.)

— On dit communément, mais à tort, *Raminagrobis*.

— S'appliquait à un homme riche et fier, ou bien à un chanoine.

— Aujourd'hui, il désigne plutôt un homme [illegible]

RAMINGUE. adj. des 2 g. Manég. Se dit d'un cheval qui se défend contre l'éperon, ne voulant pas avancer aussitôt qu'il le sent; qui rue, saute et recule.

— Syn. comp. RAMINGUE, RÉTIF. Le cheval *ramingue* diffère du *rétif* en ce que l'animal ne se défend pas contre la gaule ou le fouet.

RAMIPARES. adj. et s. m. pl. (du lat. *ramus*, rameau; *paro*, produire). Polyp. Nom donné aux polypiers, dont la plupart produisent des ramifications.

RAMIQUE. adj. des 2 g. (du lat. *ramus*, rameau). Qui a beaucoup de branches. Synonyme de *rameux*. Bâtons ramiques.

RAMIRET. s. m. Ornith. Espèce de pigeon de la grosseur des bisets.

RAMISME. s. m. Philos. Doctrine philosophique de Ramus ou La Ramée.

RAMISOL. s. m. Bot. Arbrisseau du Malabar.

RAMISSERAM. Géogr. Ile de l'Hindoustan anglais, présidence de Madras, à l'O. de Ceylan. On y remarque un observatoire où les astronomes hindous font passer leur premier méridien. Cet observatoire est à 77° 1' 5" de longitude E.

RAMISTE. adj. et s. des 2 g. Philos. Partisan de la philosophie de Ramus.

— Gramm. *Consonnes ramistes.* Se dit du J et du V, qu'on appelait autrefois I consonne et U consonne. Les consonnes ramistes sont employées dans la grammaire latine de Ramus, de 1557.

RAMMENNAU. Géogr. Village de Saxe, dans la Lusace, près de Kamenz. Patrie du philosophe Fichte; 600 hab.

RAMNENSES. s. m. pl. (pr. *ram-nin-sèss*). Antiq. lat. Nom que Romulus donna à la première des trois tribus du peuple romain. Les Ramnenses habitaient le mont Palatin. Une des trois centuries primitives des chevaliers romains fut tirée du sein des Ramnenses. || S'est dit par extension de tous les chevaliers. || On écrit aussi *Rhamnenses*.

RAMOINDRI, IE. part. pass. du v. Ramoindrir. S'empl. adjectiv.

RAMOINDRIR. v. a. 2e conj. (rad. *moindre*). Rendre moindre.

— SE RAMOINDRIR. v. pron. Devenir moindre; être ramoindri.

RAMOIR. s. m. Techn. Outil dont le coffretier se sert pour tailler et polir le bois.

RAMOITI, IE. part. pass. du v. Ramoitir. S'empl. adjectiv. Du linge ramoiti.

RAMOITIR. v. a. 2e conj. (rad. *moite*). Rendre moite. Ce brouillard a ramoiti le linge qui était déjà séché.

— SE RAMOITIR. v. pron. Devenir moite. Du linge qui se ramoitit.

RAMOLADE. s. f. Ne se dit pas pour *rémolade*. V. RÉMOLADE.

RAMOLLI, IE. part. pass. du v. Ramollir. S'empl. adjectiv. Cire ramollie. Tissu ramolli. Le tissu *ramolli* est encore solide, mais il se rompt, il se déchire, se perfore avec la plus grande facilité. (Nyst.) Lorsque les peaux sont suffisamment *ramollies*, on les étend sur le chevalet, et on leur donne une première façon en les prenant en tous sens avec le couteau arrondi. (Lenorm.) Il pétrit, pour ainsi dire, à l'aide de ses replis, ce corps qui n'est plus composé que de chairs *ramollies* et d'os concassés. (Lacépède.) La terre purement brute, la terre élémentaire, n'est que le verre primitif d'abord réduit en poudre et ensuite atténué, *ramolli* et converti en argile par l'impression des éléments humides. (Buffon.)

— Fig. Enervé, efféminé. Etre ramolli par les plaisirs. On dit mieux *amolli* dans ce sens. V. AMOLLI.

— *Ramolli par.* Les viscères détendus, trop *ramollis* par ces ingurgitations de liquides plus ou moins relâchants, tombent dans la dyspepsie. (Virey.)

RAMOLLIR. v. a. 2e conj. (rad. *mol*). Amollir, rendre mou et maniable. La chaleur ramollit la cire. Les pluies ramollissent la terre. Ramollir le cuir. Ramollir du parchemin. Les peaux que l'on emploie sont celles qui arrivent sèches et en poil. On commence par les *ramollir* et par ouvrir les pores en les immergeant pendant deux jours au moins dans une eau douce. (Lenorm.)

— Fig. Ramollir le courage. Dans ce sens, on dit mieux *amollir*. Il est un soin excessif de sa personne qui dégénère en effémination, qui tend à *ramollir* extrêmement le corps et l'âme. (Virey.)

— Absol. Rendre efféminé, moins vigoureux. La vieillesse dessèche plus qu'elle ne *ramollit*. (Mérat.)

— Faucon. *Ramollir un oiseau.* Redresser son pennage avec une éponge trempée.

— SE RAMOLLIR. v. pron. S'amollir, devenir mou et maniable. La cire se ramollit dès qu'on l'approche du feu.

— Fig. *Son cœur s'est un peu ramolli.* Se dit d'un homme qui n'est plus si dur, si courroucé qu'il l'était auparavant.

RAMOLLISSABLE. adj. des 2 g. Didact. [illegible]

RAMOLLISSANT. part. prés. invar. du v. Ramollir. Qui ramollit. Le feu ramollissant la cire.

RAMOLLISSANT, ANTE. adj. Médec. Qui ramollit, qui résout les duretés contre nature. La guimauve est ramollissante.

— Substantiv. au masc. Se dit par ellipse pour Remède ramollissant. Un ramollissant. Des ramollissants. La guimauve, la graine de lin, les ognons de lis sont des ramollissants.

RAMOLLISSEMENT. s. m. (rad. *mol, mou*). Pathol. Mode particulier de lésion organique, ou plutôt altération particulière de la nutrition caractérisée par une diminution de la cohésion naturelle à chaque tissu. Beaucoup de ramollissements, et peut-être tous, sont le résultat d'une inflammation, soit aiguë, soit chronique : cependant il faut reconnaître aussi que l'on trouve quelquefois des ramollissements sans aucune trace d'inflammation, et sans aucune cause stimulante manifeste.

— Ce mot, nous ne savons pourquoi, est omis dans tous les dictionnaires; il est pourtant fort usité en médecine.

RAMON. s. m. (du lat. *ramunculus*, petit rameau). Hortic. Balai fait de rameaux d'arbre, dont on se sert pour nettoyer les allées d'un jardin.

— Balai à long manche.

RAMONAGE. s. m. (rad. *ramon*). Action de ramoner. Le ramonage d'une cheminée. Payer tant pour le ramonage.

RAMONCHAMP. Géogr. Ville de France (Vosges), sur la Moselle; 3,200 hab.

RAMONDIE. s. f. Bot. Genre de plantes solanées, dont on ne connaît qu'une seule espèce, la *ramondie des Pyrénées*, qui croît dans les Pyrénées et les Alpes du Piémont.

RAMONÉ, ÉE. part. pass. du v. Ramoner. S'empl. adj. Cheminée bien ou mal ramonée. Cette cheminée a été ramonée il y a peu de temps.

RAMONELLE. s. f. Bot. Ancien nom de la roquette.

RAMONER. v. a. 1re conj. (rad. *ramon*). Nettoyer le tuyau d'une cheminée, en ôter la suie. Ramoner la cheminée. Tel pauvre enfant qui grimpe dans nos cheminées pour les *ramoner*, descend peut-être de ces fiers Gaulois qui escaladèrent le Capitole. (B. de St-P.)

— Absol. Il ramone fort mal.

RAMONEUR. s. m. Celui dont le métier est de ramoner les cheminées. Un petit ramoneur. Noir comme un ramoneur. Les ramoneurs viennent presque tous de la Savoie. La posture des *ramoneurs* est parfois extrêmement gênée. (Mérat.) Dans les moments d'incendie de cheminée, on se hâte d'y faire monter un *ramoneur* pour abattre les restes de suie enflammés et inspecter tous les points de ces conduits. (Id.) La profession de *ramoneur* est des plus pénibles, autant à cause du genre de travail auquel il faut se livrer que par les privations que ces pauvres enfants sont obligés de supporter. (Id.) La plupart des petits *ramoneurs* intéressent par leur gentillesse et leur gaîté, sous leurs vêtements noirs et délabrés. (Id.)

— Voltaire a exprimé le sens de ce mot avec une rare élégance :

J'aime bien mieux ces honnêtes enfants
Qui de Savoie arrivent tous les ans,
Et dont la main légèrement essuie
Ces longs canaux engorgés par la suie.

RAMONURE. s. f. S'est dit pour Balayure, immondices.

RAMONTCHI. s. m. Bot. Genre de plantes tiliacées, qui croît à l'île de Madagascar, au Mexique et à la Nouvelle-Grenade. Ramontchi de Madagascar. Ramontchi flexueux. Ramontchi à feuilles de prunier.

RAMOSISSIME. adj. des 2 g. (du superlatif lat. *ramosissimus*, formé de *ramus*, rameau). Bot. Qui est très-rameux.

RAMOTH. Géogr. anc. Ville de Palestine, dans le pays de Galaad, près du torrent de Jabok. C'est à Ramoth qu'Achab mourut, et que Jéhu se fit couronner roi d'Israël. Aujourd'hui *Zarca*.

RAMPANT. part. prés. invar. du v. Ramper. Qui rampe. Je crus voir des vipères rampant autour de moi. Des serviteurs incrédules, *rampant* avec docilité, s'agitant avec zèle, reniant les dieux et tremblant devant un homme, n'ayant pour mobile que la crainte qui les opprime (B. Constant.)

Et la vigne flexible et le lierre aux cent mains
Autour de ces débris *rampant* avec souplesse,
Semblent vouloir cacher ou parer leur faiblesse.
(Delille.)

Dans l'agitation consumant leurs beaux jours,
Poursuivant la fortune et *rampant* dans les cours.
(Voltaire.)

RAMPANT, ANTE. adj. Qui a l'habitude de ramper. Animal rampant. Insecte rampant. Il entend les serpents, il croit les voir *rampants* autour de lui, ou pendus sur sa tête, ou roulés sur eux-mêmes, et prêts à s'élancer sur lui. (Marm.) En replis tortueux le ver *rampant* se traîne. (Delille.)

— Qui se traîne sur la terre et y prend racine. Le père Dutertre trouva un jour une plante *rampante* dont les tiges étaient figurées en forme de serpents. (B. de St-P.) Cependant les mousses s'accrochent par des filaments à la [illegible] d'arbres, où elles sont suspendues ou *rampantes*. (Id.) Les broussailles de mélèzes *rampants* et des bouleaux nains deviennent le seul ornement de ces misérables contrées. (Mme Cottin.) Que je savoure les baies parfumées qui couvrent les arbustes *rampants* à l'ombre des bois! (Deleuze.) Nous avancions avec peine sous une voûte de smilax, parmi des ceps de vigne, des indigos, des faséoles, des lianes *rampantes*, qui entravaient nos pieds comme des filets. (Chateaubriand.)

[illegible] Un ver, une fourmi,
Un insecte *rampant* qui ne vit qu'à demi.
(Boileau.)

Soudain à leurs regards une lueur *rampante*
En bleuâtres sillons sur la hauteur serpente.
(V. Hugo.)

— Fig. Qui s'abaisse trop devant les gens puissants, qui descend à de honteuses complaisances pour obtenir des faveurs, des emplois. Un homme vil et rampant. Médiocre et rampant, on arrive à tout. On les voit aussi *rampants* qu'ils ont été hautains. (Fén.) Des esprits bas et *rampants* ne s'élèvent jamais au sublime. (Girard.) Plus les hommes sont misérables, plus ils sont vils, crédules et *rampants*. (B. de St-P.)

— Suivi d'un complément. Et nous faibles humains *rampants* entre ses pieds. (Volt.) *Rampante* aux genoux d'un Tartare. (Id.) Toujours barbare, *rampante* dans le malheur, et insolente dans la prospérité. (Id.)

Le lion de Saint-Marc éperdu d'épouvante,
Vit la fierté de Tyr à ses genoux *rampante*.
(F. Belly.)

— Se dit aussi des choses. Un caractère rampant. Une âme rampante. Des manières rampantes. Un cœur lâche et rampant. Le langage flatteur et rampant des cours. Un motif lâche et rampant. Mais l'âme vile et *rampante* de l'hypocrite est semblable à un cadavre où l'on ne trouve plus ni feu, ni chaleur, ni ressource à la vie. (J.-J. Rouss.) Qu'on nous dise après cela que c'est le vice des grandes âmes; c'est le caractère d'un cœur lâche et *rampant*, c'est le trait le plus marqué d'une âme vile. (Mass.)

— Se dit d'un style bas et plat. Son style est rampant.

— Bot. *Racine rampante.* Celle qui court horizontalement entre deux terres, en jetant çà et là des ramifications latérales et des tiges. || *Tige rampante.* Tige qui est étalée sur le sol, dans lequel elle jette des ramifications de distance en distance.

— Chir. *Bandage rampant.* Celui qui, composé d'une simple bande, et appliqué sur une partie arrondie du corps, y trace des circonvolutions en spirale, qui laissent entre elles des espaces découverts.

— Archit. Qui n'est pas de niveau, qui va en pente, comme sont les deux parties inclinées d'un fronton, les appuis d'un petit mur de terrasse en descente, ou les parties d'un arc qui suit une semblable inclinaison. Un arc rampant || Substantiv. on dit quelquefois, par ellipse, Les rampants d'un terrain, d'une descente.

— Blas. Se dit en général de tous les animaux qui sont représentés dans les armoiries, debout et s'élevant comme le long d'une rampe : il est opposé à *passant*. Sanglier rampant. Chien rampant. Ecurieu rampant.

RAMPANTS. s. m. pl. Mamm. Ordre de la classe des mammifères, dans lequel on range l'échidné, l'ornithorhynque et une espèce de tortue.

— Moll. Ordre de mollusques comprenant ceux qui marchent en rampant au moyen d'un large pied.

— Amph. Tribu de l'ordre des amphibies phelidotes écailleux, à laquelle on rapporte ceux qui ne font que ramper.

RAMPE. s. f. Archit. Plan incliné et continu, servant de communication entre deux sols différents de hauteur : telles sont une descente de cave en pente douce, la pente douce par laquelle on monte d'une terrasse basse à une plus élevée. || *Rampe d'appui.* Balustrade d'appui qui règne dans toute l'étendue des escaliers. Ces rampes se font tantôt en balustres de pierre, de marbre, de bronze ou de bois, tantôt en enroulements de fer; elles sont couronnées, ou par des plates-bandes plus ou moins ornées, ou par un corps arrondi et continu, sur lequel la main s'appuie. || *Rampe d'escalier.* Nom qu'on donne à une suite de degrés en ligne droite ou circulaire par son plan, laquelle est établie et s'élève entre deux paliers. || *Rampe courbe.* Portion d'escalier à vis suspendue ou à noyau, et qu'on trace par une cherche rallongée. || *Rampe de chevrons.* L'inclinaison des chevrons d'un comble. Faire un exhaussement au dessus d'un dernier plancher, jusque sous la rampe des chevrons. || *Rampe de menuiserie.* C'est une rampe qui est droite sans sujétion, comme on en fait pour de petits escaliers de dégagement. C'est aussi une rampe courbe qui suit le contour d'un pilier. On en voit de semblables à certaines chaires de prédicateur. || *Rampe par ressaut.* Rampe dont le contour est interrompu par des paliers ou quartiers tournants.

— Se dit aussi d'un plan incliné sur lequel sont établis les degrés ou marches d'un escalier.

— Pente d'une colline. Cette colline vous mène par une rampe douce dans une vallée charmante. Il faut suivre la rampe.

— Dans les théâtres, se dit de la rangée de lumières [illegible] qu'on baisse à volonté. Lever la rampe. Baisser la rampe. Allumer la rampe. Cet acteur se met trop près de la rampe.

— Anat. *Rampe de limaçon.* Nom donné à chacune des deux moitiés de la cavité du conduit osseux qui enveloppe le noyau du limaçon, et qui fait autour de lui deux tours et demi de spirale.

RAMPÉ. part. pass. du v. Ramper. Il est invariable, et ne s'emploie qu'accompagné de l'auxiliaire *avoir*. V. RAMPER.

RAMPEAU. s. m. Jeux. Partie de quilles qui se joue en un seul coup de boule. || Second coup de la partie qui se joue en deux coups.

RAMPECOU. s. m. Ornith. Nom vulgaire du grimpereau.

RAMPEMENT. s. m. Action de ramper. Le rampement de la couleuvre, du serpent. C'est une figure du serpent dont le *rampement* tortueux était une vive image des détours fallacieux de l'esprit malin. (Boss.)

RAMPER. v. n. 1re conj. (du lat. *repere*). Se traîner sur le ventre. Se dit au propre des serpents, des couleuvres, des vers, etc. Dieu condamna le serpent à ramper. Les couleuvres, les vers rampent. Le serpent venimeux *rampa* dans les forêts. (Boil.) Tant que la chenille, armée d'une mâchoire effroyable, est destinée à ronger le feuillage, elle *rampe* sur ses pattes courtes et nombreuses. (A. Martin.) Il vient en *rampant* mettre aux pieds de son maître son courage, sa force, ses talents. Pour moi, semblable à la chenille privée d'yeux, qui *rampe* sur les feuilles que lui disputent les vents, j'entoure çà et là de quelques fils de soie le tombeau où j'ensevelis l'hiver de ma vie. (B. de St-P.)

Mais un cri frappe mon oreille :
Ce cri propice me réveille ;
Et je m'éloigne avec effroi
De la couleuvre venimeuse,
Qui, dans sa marche tortueuse,
Glissait en *rampant* jusqu'à moi. (Parny.)

Mais un insecte industrieux
Fuit en *rampant* sous cet ombrage. (A. Martin.)

— Par extens. Se dit des plantes qui n'ont pas la tige assez forte pour se soutenir, et dont les branches se couchent, s'étendent sur la terre ou s'attachent aux arbres. Le lierre rampe à terre, rampe contre les murailles, rampe autour des arbres.

— Se dit aussi au propre des personnes qui se traînent à terre et sur le ventre, à l'imitation de certains animaux. Cette acception est omise dans tous les dictionnaires. Les druides recueillaient aussi pieds nus, et en *rampant*, certaines herbes auxquelles ils attribuaient des propriétés surnaturelles, et qu'il fallait arracher et non couper. (Anquetil.) Enfin, Molina arrive en *rampant* au bas d'une roche escarpée, et, à la lueur des éclairs, il voit une caverne dont la profonde et ténébreuse horreur l'aurait glacé dans tout autre moment. (Marm.) Dans l'enfoncement et dans l'angle, à gauche de cette grande porte, s'ouvre un canal où l'on marchait autrefois debout, mais où l'on se glisse aujourd'hui en *rampant*. (Chateaub.)

L'enfant respire à peine, il souffre, il pleure, il crie :
Il tente pour marcher des efforts longtemps vains ;
Débile quadrupède, il *rampe* sur ses mains. (Desaint.)

— Fig. Être dans un état abject et humiliant. Il a été autrefois dans un état honorable, aujourd'hui il rampe dans l'abjection, dans la misère. Tel qui *rampait* s'élève et nous étonne. (Lamotte.) Nos petits-maîtres sont l'espèce la plus ridicule qui *rampe* avec orgueil sur la surface de la terre. (Volt.)

Du genre humain connais quelle est la trempe :
Avec de l'or je te fais président,
Fermier du roi, conseiller, intendant,
Tu n'as point d'aile, et tu veux voler ! *Rampe*.
(Voltaire.)

— S'abaisser excessivement devant les gens puissants, descendre à de honteuses complaisances pour obtenir des faveurs, des emplois. Ramper devant les ministres. Ramper devant les grands. Souvent un Mardochée, seul en état d'être appelé aux premières places, *rampe* à la porte des palais. (Mass.) Il faut, disent les courtisans, s'humilier devant l'esclave, pour parvenir à *ramper* devant le maître. (Noël.) La cour est un terrain sur lequel on n'avance qu'en *rampant*. (Beauchêne.)

Bien souvent dans les camps un soldat honoré,
Rampe à la cour des rois et languit ignoré. (Volt.)

Malheur à qui *rampe* sous un maître cruel !
Misérable, il ne peut sortir de l'infamie ;
Avec sa conscience il a livré sa vie. (Cubières.)

Tu verras tant d'indignes mortels....
S'élever en *rampant* à d'indignes honneurs. (La Bare.)

— Fig. *Cet auteur rampe, il ne fait que ramper*. Il n'écrit rien que de bas et de très-commun. L'orateur croirait *ramper* si, du premier pas, il ne se perdait dans les nues. (Mass.) On *rampe* dans la fange avec l'abbé de Pure. (Boil.)

— *Son style rampe*. Son style est bas et plat.

Sans tous ces ornements, le vers tombe en langueur,
La poésie est morte, ou *rampe* sans vigueur. (Boil.)

— Archit. Pencher suivant une pente donnée.

RAMPHASTIDES. adj. et s. m. pl. Ornith. Tribu d'oiseaux grimpeurs, qui a pour type le genre *Ramphastos*.

RAMPHASTOS. s. m. Ornith. Un des noms du Toucan.

RAMPHE. s. m. Entom. Genre d'insectes coléoptères.

RAMPHIDES. adj. et s. m. pl. Entom. Groupe de l'ordre des curculionides orthocères.

RAMPHOCARPE. s. m. Bot. Genre de plantes.

RAMPHOCÈLE. s. m. Ornith. Genre d'oiseaux, rangés d'abord parmi les tangaras.

RAMPHOCÈNE. s. m. Ornith. Genre d'oiseaux de l'ordre des sylvains.

RAMPHOCOPE. adj. des 2 g. (ét. gr., ῥάμφος, bec ; κόπτω, couteau). Ornith. Qui a le bec long, fort et tranchant. ‖ RAMPHOCOPES. s. m. pl. Famille de l'ordre des échassiers, comprenant ceux de ces oiseaux qui ont le bec long, fort et tranchant.

RAMPHOLITE. adj. des 2 g. (ét. gr., ῥάμφος, bec ; λιτός, chétif). Ornith. Qui a le bec grêle. ‖ RAMPHOLITES. s. m. pl. Famille de l'ordre des échassiers, comprenant ceux de ces oiseaux qui ont le bec grêle.

RAMPHOPLATE. adj. des 2 g. (ét. gr., ῥάμφος, bec ; πλατύς, large). Ornith. Qui a le bec très-large. ‖ RAMPHOPLATES. s. m. pl. Famille de l'ordre des échassiers, comprenant tous les oiseaux ramphoplates.

RAMPHOSTÈNE. adj. des 2 g. (ét. gr., ῥάμφος, bec ; στενός, étroit). Ornith. Qui a le bec comprimé. ‖ RAMPHOSTÈNES. s. m. pl. Famille de l'ordre des échassiers, comprenant les oiseaux ramphostènes.

RAMPHOTHÈQUE. s. f. (ét. gr., ῥάμφος, bec ; θήκη, boîte). Ornith. Tégument corné ou cutané qui enveloppe tout le bec des oiseaux, et qui y adhère.

RAMPICHET. s. m. Ornith. Nom vulgaire du grimpereau.

RAMPIN. adj. m. Manég. Se dit d'un cheval bouleté des boulets postérieurs, et qui ne marche que sur la pince. C'est ordinairement un défaut naturel.

RAMPONEAU. s. m. Techn. Sorte de couteau, dont la lame a 15 ou 18 lignes de largeur.

— Jeux. Jouet d'enfant qui consiste en un petit cylindre de moelle de sureau arrondi, au bout duquel on a mis un peu de plomb, dont le poids fait relever le jouet quand on le culbute. On l'appelle aussi *prussien*.

RAMPONEAU. Cabaretier aux Porcherons, vers 1760, dont le nom est devenu populaire, qui a été cité, chanté de toutes parts ; tous les ivrognes et tous les curieux de Paris firent le pèlerinage des Porcherons.

Et le peuple eut *Ramponeau*
A cheval sur son tonneau ;
Ramponeau qui fit éclore
Des refrains qu'on chante encore. (Piis.)

Voyez la France accourir au tonneau
Qui sert de trône à monsieur *Ramponeau*. (Palissot.)

RAMPONER. v. n. Pop. Boire dans un cabaret hors de la ville ; s'enivrer, boire avec excès. Par allusion au cabaret de Ramponeau, qui était établi à la Courtille à Paris, en 1760.

RAMPOUR. Géogr. Ville de l'Hindoustan, dans la présidence de Calcutta, province de Delhi ; 30,000 hab.

RAMRAM. Myth. ind. Dieu des Bisnows. V. BISNOW.

RAMSÈS. Puissant roi d'Égypte, que l'on croit être le même que Sésostris. Ce prince leva une armée de 700,000 hommes, et conquit l'Éthiopie, la Libye, la Perse et les autres nations de l'Orient. Ce fut sous son règne, dit Pline, qu'eut lieu la prise de Troie. On écrit aussi *Rhamsès*, *Ramisès* ou *Ramessès*.

RAMSGATE. Géogr. Ville d'Angleterre, dans le comté de Kent, avec un port sur la côte orientale de l'île de Thanet ; 6,000 hab.

RAMSTRUT. Relat. Nom d'une divinité adorée à Onore, dans l'Hindoustan.

RAMULE. s. m. (du lat. *ramulus*, dimin. de *ramus*, rameau). Bot. Nom donné aux organes caulinaires des *asparagus* et des *ruscus*, qu'on regarde communément comme des feuilles, et qui sont en réalité des rameaux avortés, ou plutôt métamorphosés, développés d'une manière particulière.

RAMULEUX, EUSE. adj. (du lat. *ramulus*, rameau). Bot. Qui se partage en forme de rameaux, comme certaines substances minérales ; qui a une tige très-rameuse. Se dit aussi d'un polypier rameux.

RAMULIFLORE. adj. des 2 g. (ét. lat., *ramulus*, rameau ; *flos*, fleur). Bot. Qui porte ses fleurs sur les ramules. L'hélianthème ramuliflore.

RAMURE. s. f. (du lat. *ramus*, rameau). Le bois d'un cerf, d'un daim. Ce cerf a une belle ramure. La ramure du cerf est ronde. La ramure du daim est plate. Comme on compte l'âge des vieux cerfs aux branches de leurs *ramures*, on peut compter les places d'un homme par le nombre de ses serments. (Chateaub.)

— Vulg. Il se dit, parfois aussi, mais plus rarement, des branches d'un arbre considérées toutes ensemble. Une belle ramure.

RAMUS (Pierre La Ramée, plus connu sous le nom de). Mathématicien et l'un des savants les plus remarquables de son siècle, né vers l'an 1510, à Cuthe, village du Vermandois. Il fut une des victimes de la Saint-Barthélemy. On l'égorgea dans le collége de Presle, où il avait repris ses fonctions de professeur de mathématiques et d'éloquence. Ce fut le plus ardent ennemi de la scolastique et de la philosophie péripatéticienne. Outre deux livres d'arithmétique et vingt-sept de géométrie, on a de lui une grammaire française. (1571).

RAMUS, USE. adj. S'est dit pour épais, branchu. V. RAMEUX.

RAMUSCULE. s. m. (du lat. *ramusculus*, dimin. de *ramus*, rameau). Bot. Petit rameau.

RAN. s. m. Nom que, dans beaucoup d'endroits, on donne au bélier, à cause de l'espèce de bêlement court et rauque qu'il fait entendre souvent au moment du rut.

RAN. s. m. Agric. Nom donné, dans quelques vignobles, aux fosses qu'on creuse pour planter la vigne.

RANA. Myth. sept. Déesse de la mer, chez les Scandinaves.

RANACÉS. adj. et s. m. pl. (du lat. *rana*, grenouille). Nom donné à l'ordre des batraciens, dans la classe des reptiles.

RANAÏL. Relat. Nom d'un génie du premier ordre, selon la croyance des Madécasses.

RANAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *rana*, grenouille). Qui a des rapports avec la grenouille. ‖ RANAIRES. adj. et s. m. pl. Famille de reptiles, qui a le genre rana pour type.

RANATITE. s. m. (du lat. *rana*, grenouille). Hist. relig. Nom donné à certains sectaires juifs, qui rendaient un culte aux grenouilles, en mémoire de celles qui désolèrent l'Egypte. Mot forgé par Moréri.

RANATRE. s. m. Entom. Genre d'insectes hémiptères de la famille des hydrocorées ou rémitarses. On trouve ces insectes au fond des eaux lentes dans leur cours et vaseuses ; ils y marchent lourdement et ils nagent rarement. La ranatre linéaire.

RANCANCA. s. m. Ornith. Espèce de faucon d'Amérique. Les rancancas, doux et paisibles, n'ont aucune inclination à la voracité ni à la rapine ; ils habitent les forêts solitaires de la Guiane où ils font entendre une voix bruyante, dont la force redouble lorsqu'ils aperçoivent quelqu'un, et qu'ils volent en troupes. Ils accompagnent souvent les toucans, d'où vient que les nègres, qui appellent ceux-ci gros-becs, les nomment capitaines des gros-becs.

RANCART. s. m. Mot usité dans quelques provinces, et dans cette locution *mettre au rancart*, mettre de côté, dans un coin.

RANCE. adj. des 2 g. (du lat. *rancidus*). Se dit d'une graisse, d'une huile, et en général de tout corps gras, qui, par l'influence de l'air, dont il a absorbé l'oxygène, a pris une odeur forte et une saveur désagréable, dues au développement d'acides gras, tels que le stéarique et l'oléique. L'agaric rance est ainsi appelé à cause de son odeur. Ce bœuf salé est rance. Du lard qui est rance. De l'huile rance.

— Se dit des confitures quand elles sont trop vieilles. Cette marmelade est rance. Ces prunes sont rances.

— Se dit du marbre blanc et rouge brun, veiné de blanc cendré et de bleu.

— substantiv. Goût âcre et désagréable. Ce lard, cette huile sent le rance.

RANCE. s. f. Mar. Pièce de bois qu'on place sur les côtés d'un vieux bâtiment pour le consolider.

— Pièce de bois servant de chantier pour les futailles.

RANCE. Géogr. Rivière de France, qui se jette dans la Manche à Saint-Malo.

RANCÉ (Arm.-Jean Le Bouthillier de). Abbé, célèbre par la réforme de l'abbaye de la Trappe, né à Paris le 9 janvier 1626, mort à la Trappe le 26 octobre 1700.

RANCÉ, ÉE. part. pass. du v. Rancer. S'empl. adjectiv.

RANCER. v. a. 1re conj. Mar. On met une cédille sous le c devant a, o. *Nous rançons, je rançais*, etc. Fortifier un vieux bâtiment en y mettant des rances.

— SE RANCER. v. pron. Être rancé.

RANCETTE. s. f. Techn. Tôle qu'on emploie pour faire des tuyaux de poêle.

RANCHE. s. f. Constr. Chacune des chevilles de fer ou de bois qui traversent la queue d'une sonnette, ou l'échelier d'une grue pour servir d'échelons.

RANCHER. s. m. Techn. Pièce de bois carrée, qui se place sur le devant ou sur le derrière d'une charrette. ‖ Longue pièce de bois traversée de ranches, qu'on pose en arc-boutant pour monter au haut d'une grue.

RANCHERIE. s. f. Relat. Village indien dans certaines parties de l'Amérique du Sud.

RANCHIER. s. m. Blas. Fer de faux qui se trouve représenté dans quelques armoiries.

RANCI, IE. part. pass. du v. Rancir. S'empl. adjectiv. Du lard à moitié ranci.

RANCIDITÉ. s. f. (du lat. *rancidus*, rance). Chim. Phénomène que présentent la plupart des corps gras lorsqu'ils prennent, par leur exposition à l'air, à la température ordinaire, une odeur forte et une saveur âcre qu'ils n'avaient point auparavant.

RANCIDURE. s. f. S'est dit pour Moisissure.

RANCIEN. s. m. Anc. métrol. Monnaie de Reims. On disait aussi *Racien*. V. RACIEN.

RANCIO. adj. m. Mot espagnol qui n'est usité que dans cette expression, *vin rancio*, vin d'Espagne qui, de rouge qu'il était, est devenu [illegible] tiv. au masc. de *rancio*.

RANCIR. v. n. 2e conj. (rad. *rance*). Devenir rance. Du lard qui commence à rancir.

— SE RANCIR. v. pron. Devenir rance.

— Fig. On laisse quelquefois un beau talent se rancir. (Merc.)

RANCISSURE. s. f. Effet éprouvé par le corps ranci. C'est à tort que, dans les dictionnaires, on le définit, qualité de ce qui est rance, et qu'on le fait synonyme de *rancidité*. La *rancissure* n'est pas proprement la qualité de rance, et ce mot n'est pas plus synonyme de *rancidité*, que *pourriture* ne l'est de *putridité*. La *rancidité* gît dans les principes qui vicient le corps ; la *rancissure* est dans les parties qui sont viciées. Il faudrait combattre la *rancidité* comme on combat la putridité, cause du mal ; il faut ôter la *rancissure*, s'il est possible, comme on ôte la pourriture, produit du mal. Enfin, *rancissure* est un mot ancien dans la langue, qui mérite d'être conservé.

RANCOEUR. s. f. (du lat. *rancor*, qui a la même signif.) S'est dit pour Rancune ; haine cachée, dépit jaloux. Excuse, par pitié, ma jalouse *rancœur*. (Régnier.)

Arrière, vaines chimères,
De haines et de *rancœurs* ! (Malherbe.)

RANCOGNE. Géogr. Village de France (Charente) ; on y remarque des grottes qui offrent de curieuses stalactites ; 440 hab.

RANCON. s. m. (pr. *ran-kon* ; de l'ital. *rancone*, *rampicone*, crochet, serpe, petite faux ; dérivé du lat. *runca*, instrument propre à couper). Anc. t. milit. Espèce d'arme d'hast ou de hallebarde. Dard qui avait à chacun des côtés de son fer une courbure en forme d'hameçon ; sorte d'armure à long fût et en forme de serpe. Sous Louis XI, les hallebardes en usage sur mer s'appelaient *rancons*.

RANÇON. s. f. (de l'all. *ranzion*, qui a la même signif.). Prix qu'on donne pour la délivrance d'un captif ou d'un prisonnier de guerre. Grosse rançon. Forte rançon. Mettre à rançon. Payer rançon. Payer la rançon d'un captif. Exiger une rançon. Prendre à rançon.

— Fig. Nous sommes tous esclaves de l'humanité ; la philosophie peut seule payer notre *rançon* par la pratique des vertus. (Boiste.)

Sujets, amis, parents, tout deviendra stérile,
Et dans ce jour fatal, l'homme à l'homme inutile,
Ne paira point à Dieu le prix de sa *rançon*.
(J.-B. Rouss.)

— Par exagér. *C'est la rançon d'un roi*. Se dit d'une somme qui paraît excessive. Il donne trois cent mille francs de dot à sa fille ; c'est la rançon d'un roi.

— Mar. Composition en argent, moyennant laquelle un vaisseau de guerre ou un corsaire relâche un bâtiment marchand ennemi qu'il a capturé. ‖ *A son retour dans le port, ce corsaire a amené tant de rançon*. Il a rencontré dans sa course et capturé tant de bâtiments marchands dont il a exigé des compositions.

RANÇONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Rançonner. S'emploie adjectiv. Ville rançonnée. Paysans rançonnés. Les Éduens furent *rançonnés* et contraints de fournir des vivres sans rétribution. (Auquet.)

RANÇONNEMENT. s. m. Action de rançonner.

— Fig. Exaction : action par laquelle on exige des choses un prix exorbitant. Peu usité dans les deux sens.

RANÇONNER. v. a. 1re conj. Mettre à rançon. Cet armateur, dans sa course, a rançonné tant de bâtiments.

— Par extens. Exiger ce qui n'est pas dû. Se dit des gens de guerre et autres qui exigent de force ce qui ne leur est pas dû. L'ennemi, en entrant dans la ville, a rançonné les habitants. Rançonner une ville. Les voleurs rançonnent les passants. Les soldats rançonnent le paysan.

— Fig. Exiger de quelqu'un plus qu'il ne faut pour quelque chose, en se prévalant du besoin où il est, ou du pouvoir qu'on a sur lui. Dans cette auberge, on rançonne tout le monde. Cet homme d'affaires vous rançonnera. Je suis d'un caractère facile, je ne *rançonne* ni ne poursuis jamais personne. (Dezède.)

RANÇONNEUR, EUSE. s. Celui, celle qui rançonne. Cet aubergiste est un rançonneur. L'hôtesse est une rançonneuse. Familier et peu usité.

— S'empl. aussi adjectiv. L'hôtelier est rançonneur. C'est à tort que M. Landais, qui cite cet exemple, en fait un substantif en pareil cas.

RANCUNE. s. f. (du bas lat. *rancurina*, diminut. de *rancura*, dérivé de *rancor*, haine invétérée). Ressentiment qu'on garde d'une offense. Haine invétérée ; ressentiment profond et caché ; mémoire de la haine ; désir de la vengeance. Vieille rancune. Avoir une rancune, avoir de la rancune contre quelqu'un. Il ne faut point garder de *rancune* dans le cœur. (Acad.) On se croit souvent obligé de faire contre *rancune* bonne mine, comme contre fortune bon cœur. (Boiste.)

Au fond d'un cœur timide
La rancune est un vieux levain ;
Plus il s'aigrit, plus il fermente. (Dancourt.)

— Fam. *Sans rancune, point de rancune*. Oublions les anciens torts, les sujets que nous pouvons avoir de nous plaindre l'un de

RANCUNEUX, EUSE. s. et adj. Se dit vulgairement pour *rancunier*, *rancunière*. V. RANCUNIER.

RANCUNIER, IÈRE. adj. Qui a de la rancune, qui est sujet à la rancune. C'est un homme rancunier. Un esprit rancunier. Avoir l'âme rancunière.

— substantiv. C'est un rancunier. C'est une rancunière. Ce mot est familier.

— Syn. com. RANCUNIER, RANCUNEUX. Les adjectifs *rancuneux* et *rancuneuse* sont donnés comme des barbarismes par tous les grammairiens et dans tous les dictionnaires. Et pour-

quoi? c'est ce qu'on ne dit pas. Dans les dérivations féminines, la terminaison *ier*, dit un critique, appartient plutôt aux substantifs qu'aux adjectifs, et ceux-ci adoptent naturellement la terminaison *eux*. *Rancuneux*, formé de *rancune*, est aussi exact, aussi clair que *chanceux* de *chance*, *crasseux* de *crasse*, *écumeux*, d'*écume*, etc. Donc *rancuneux* est préférable à *rancunier*.

RANDABLETTE. s. f. Féod. Obligation de remettre entre les mains du seigneur suzerain un château ou une forteresse.

RANDAN. Géogr. Bourg de France (Puy-de-Dôme); 1,100 hab.

RANDIE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des rubiacées.

RANDONNÉE. s. f. Chass. Circuit que fait autour du même lieu une bête qui, après avoir été lancée, se fait chasser dans le même canton. Faire une grande, une longue randonnée. Les lièvres mâles font de plus grandes *randonnées* que les hases. (Baudrill.)

— Fam. et par extens. *Faire une grande, une longue randonnée*. Marcher longtemps, sans s'arrêter. Vieux.

RANE. s. f. (du lat. *rana*, grenouille). S'est dit pour Grenouille.

RANELAGH. s. m. Salle de bal et de concert établie dans le bois de Boulogne, près Paris, à l'imitation de celle qui fut établie à Londres par l'Irlandais Ranelagh.

RANELLE. s. f. Conchyl. Genre de coquilles univalves, comprenant quatorze espèces dont la plupart viennent des mers des pays chauds. Ranelle géante. Ranelle turriculée. Ranelle grenouille. Ranelle granuleuse. Ranelle granifère.

RANETTE. s. f. (diminut. de *rane*). Erpét. Vieux nom de la grenouille.

RANG. s. m. (pr. *ran*; de l'allem. *ring*, ordre, arrangement). Ordre, disposition de plusieurs choses ou de plusieurs personnes sur une même ligne. Un rang d'hommes. Un rang d'arbres. Un rang d'ormes, de tilleuls. Un rang de perles. Un rang de dents. Le rang d'en haut. Le rang d'en bas. Garniture à plusieurs rangs. Avoir plusieurs rangs de dentelle à sa robe. Tantôt ce sont des villages prêts à glisser sur des pentes rapides et tellement disposées, que les terrasses d'un *rang* de maisons servent de rue au *rang* qui les domine. (Voln.) Le lutjan elliptique présente un *rang* de dents courtes et pointues. (Lacép.)

— T. milit. Suite de soldats placés à côté les uns des autres. Le premier, le second rang. Mettre une troupe sur deux rangs, sur trois rangs. Les rangs d'une armée, d'un bataillon. Combattre aux premiers rangs. A vos rangs. Serrez vos rangs. Ouvrez vos rangs. Gardez, tenez vos rangs. Rompez vos rangs. Sortir des rangs, hors des rangs. Quitter son rang. Percer, enfoncer les rangs ennemis. Parcourir tous les rangs. Aller, courir de rang en rang. Le canon a bien éclairci les rangs. L'armée reprit ses *rangs*. (Volt.)

— *Entrer dans les rangs d'une armée*. Être admis, être incorporé dans une armée.

— Combattre, servir dans les rangs d'une armée. Admettre quelqu'un dans ses rangs. Il fut chassé des rangs de l'armée.

— En termes de tournoi. *Se mettre sur les rangs, paraître sur les rangs; être sur les rangs*. Se présenter au combat, montrer qu'on est prêt à entrer en lice.

— Fig. *Être sur les rangs, se mettre sur les rangs*, etc. Se présenter au nombre de ceux qui prétendent à quelque chose.

— La place qui appartient, qui convient à chaque personne ou à chaque chose parmi plusieurs. Prendre séance chacun selon son rang, chacun à son rang. Chacun d'eux marchait selon son rang, en son rang. Garder son rang. Sortir de son rang. Sortir de rang. Prendre rang. Perdre son rang. Reprendre son rang. Donner, fixer, régler les rangs. Rang d'ancienneté. Rang de taille. Remettre un livre en son rang, à son rang. Opiner, parler selon son rang.

— Le degré d'honneur qui convient à chacun selon sa naissance ou selon son emploi. Rang éminent. Un haut rang. Rang élevé, distingué. Le rang suprême. Contester, disputer à quelqu'un son rang. Chacun doit se tenir dans son rang. Bien garder, bien tenir son rang. Maintenir son rang. Soutenir son rang. Conserver son rang. Perdre son rang. Déchoir de son rang. Être digne de son rang. Tenir le premier rang, un des premiers rangs. Une personne de son rang. La distinction des *rangs* fut une suite immédiate de la réunion des personnes. (Lévy.) L'ordre des *rangs* détermine les rapports de différentes classes de sujets. (Enegel.) [illegible] *rangs* n'est déterminé d'une manière plus précise qu'en Angleterre. (Id.) La question des *rangs* est moins futile qu'on ne croit: des règles fixes à ce sujet bornent cour aux rivalités jalouses et aux scènes [illegible] qui en peuvent être la conséquence. (Id.) *Le rang* élevé commande à celui qui l'occupe. [illegible] Tirer vanité de son rang, c'est avouer qu'on est au-dessous. (Leczinska.) Le *rang* n'est souvent qu'un joug onéreux. [illegible] Ce n'est pas le rang qui fait l'homme. (F. de Neufch.) Pour les rangs les plus hauts soyons indifférents. (Lebrun.) Le prince de Condé savait maintenir son *rang*. (Lenet.) Déchoir du premier *rang*, c'est tomber au dernier. (La Harpe.) Le *rang* est un hasard et non pas un mérite. (F. de Neufch.) Tous les *rangs* sont égaux par la gloire. (Arnault.) Ne séparez jamais le souverain de sa personne, ne prenez jamais au mot la permission d'oublier son *rang*. (Diderot.)

> Nous naissons tous égaux; la nature ingénue
> Ne reconnut jamais les *rangs* qu'on s'attribue.
> (Piron.)

> Le ciel en divers *rangs* voulut nous établir,
> Le véritable honneur est de les bien remplir.
> L'éclat le plus abject, comme le *rang* suprême,
> Sont les dehors de l'homme et non pas l'homme même.
> (Du Resnel.)

— Se dit en général des différentes classes de la société. Les derniers rangs de la société. Des gens du plus bas rang, du rang le plus bas, du dernier rang. Les rangs intermédiaires. Fréquenter des hommes de tous les rangs. La révolution a confondu tous les rangs, a effacé la distinction des rangs. Les hommes d'un certain *rang* se tiennent toujours à une froide distance de leurs inférieurs. (X. Marm.)

— Fig. Place qu'une personne, qu'une chose tient dans l'estime, dans l'opinion des hommes. Platon et Aristote tiennent le premier *rang* parmi les anciens philosophes. (Acad.)

> En vain aux conquérants
> L'erreur, parmi les rois, donne le premier *rang*.
> (Boileau.)

> Du *rang* où notre esprit une fois s'est fait voir,
> Sans un fâcheux éclat nous ne saurions déchoir. (Id.)

— Se dit aussi de la place qu'on occupe dans l'affection de quelqu'un. Chacun avait son *rang* dans les discours du prince. (Fléch.)

> Lorsque tes yeux aux miens découvrant ta langueur
> Me demandaient quel *rang* tu tenais dans mon cœur.
> (Racine.)

— *Mettre au rang*. Mettre au nombre. Mettre quelqu'un au rang de ses amis. Mettre une chose au rang de ses devoirs, de ses obligations, de ses plaisirs. Ce général peut être mis au rang des plus grands capitaines. L'Église l'a mis au rang des saints. Ceux qui les premiers ont mis la conscience au *rang* des préjugés, avaient sans doute leurs raisons pour que cela fût ainsi. (S. Dub.) Je mets au *rang* des biens l'esprit et le savoir. (Boil.)

> La naissance nous place au *rang* de ses sujets,
> Et nous fait partager ce grand nom de Français.
> (De Belloi.)

> J'entends déjà d'ici tes docteurs frénétiques
> Hautement me compter au *rang* des hérétiques.
> (Boileau.)

— Prov. *Mettre une chose au rang des péchés oubliés*. N'y plus penser, ne s'en souvenir plus.

— Fam. *En rang d'ognon*. loc. adv. Côte à côte, les uns à côté des autres. Ils étaient tous en rang d'ognon. Se mettre en rang d'ognon.

— Mar. Se dit pour marquer le degré de force ou d'importance des grands bâtiments. Les vaisseaux à trois ponts, qui portent depuis 110 jusqu'à 130 canons, sont des vaisseaux de *premier rang*; ceux à deux ponts ou batteries, portant de 80 à 100 bouches à feu, sont du *second rang*, et ceux également à deux batteries, percés à 74 pièces d'artillerie, sont du *troisième rang*. Les frégates sont également classées par rang. ‖ *Frégates du premier rang*. Les frégates de 60 canons. ‖ *Frégates du second rang*. Celles de 54 canons. ‖ *Frégates du troisième rang*. Celles de 44 canons. ‖ En armée ou en escadre, [illegible] se former par *rang* de vitesse [illegible] les vaisseaux se rangent le plus promptement possible sur les divers points d'une ligne [illegible] quel que soit le poste ordinaire [illegible] du vaisseau.

— *Rang d'avant*. Grande soute dans laquelle couche l'équipage et où l'on serre les cordages.

— Pêch. *Grand rang*. Les pêcheurs de la Manche donnent ce nom à une grande soute dans laquelle ils mettent le poisson qui ne peut pas tenir sur le pont.

— Techn. Espèce de table en plan incliné que les typographes établissent sur des tréteaux pour y placer leurs casses.

— Manég. L'endroit du manège où les élèves à cheval se tiennent l'un à côté de l'autre, et d'où ils sortent pour travailler tour à tour. ‖ *Rang d'écurie*. Nombre de chevaux attachés à un même ratelier. ‖ *Grand rang*. Le rang le plus nombreux ou les plus beaux chevaux.

RANGE. s. f. Constr. Ligne de pavés d'égal échantillon. Une range de pavés.

RANGÉ, ÉE. part. pass. du v. Ranger. S'emploie adjectiv. Des troupes rangées en bataille. Vingt muids *rangés* chez [illegible] ont sa bibliothèque. (Boil.) Tous les passants en deux files *rangés*. (Id.) Cette foule de livres méthodiquement *rangés* ressemblent aux momies égyptiennes, couvertes de caractères que personne ne lit. (Walpole.) Elle était bordée par un grand [illegible] rangé un peuple innombrable. (Fén.) Les femmes, toutes en blanc, étaient *rangées* les unes à côté des autres, sans aucune distinction. (Mme de Staël.) Il comparait, à l'exemple des Égyptiens, l'univers à un triangle: soixante mondes sont *rangés* sur chacun de ses côtés, les trois autres sur les trois angles. (Barth.) Ils vivaient, ils respiraient dans leurs ouvrages, *rangés* autour de moi. (Id.) Je les vis tous s'asseoir sur les siéges encore *rangés* autour du feu; Pe[illegible] seul resta debout pour lire les gazettes. (X. de Maistre.) Là étaient *rangés* en ordre tous les vieux et les plus gros livres, les encyclopédies, les dictionnaires. (Alph. Karr.)

> A peine nous sortions des portes de Trézène;
> Il était sur son char, ses gardes affligés
> Imitaient son silence autour de lui *rangés*. (Rac.)

— *Bataille rangée*. Combat entre deux armées rangées en bataille.

— Qui a beaucoup d'ordre dans sa conduite, dans ses affaires. Un homme rangé, bien rangé.

RANGÉE. s. f. Suite de plusieurs choses mises sur une même ligne. Une rangée d'arbres. Une rangée de maisons. Une rangée de voitures. Une rangée de siéges.

RANGER. v. a. 1re conj. (rad. *rang*). On met un *e* après le *g* devant *a*, *o*. *Nous rangeons. Je rangeais. Rangeant.* Mettre dans un certain ordre, dans un certain rang. Ranger des livres. Ranger des papiers. Ranger des meubles. Ranger des personnes deux à deux, trois à trois. Ranger des troupes en bataille. Ranger des bataillons. Autour du fils d'Hector il les fait tous *ranger*. (Rac.) Nous avons donc *rangé* suivant un ordre analytique les théories et les faits qui composent l'ensemble de cette histoire, de manière qu'il puisse en résulter de l'instruction sans fatigue. (Brill.-Sav.)

— Mettre chaque chose à sa place. Ranger une chambre. Ranger un cabinet. Ranger une bibliothèque.

— Mettre de côté; détourner quelqu'un ou quelque chose pour rendre le passage libre. Ranger une table. Ranger une chaise. Ranger une voiture. Les gardes firent ranger le peuple. Rangez un peu cet enfant.

— Mettre au nombre, mettre au rang. Ranger un poète parmi les auteurs classiques.

— Soumettre à. Ranger une ville, une province sous sa domination. Ranger sous sa puissance. Ranger sous ses lois. Allez, seigneur, *rangez* l'univers sous vos lois. (Rac.)

— Fig. *Ranger quelqu'un à la raison, le ranger à son devoir*. L'obliger à faire ce qu'il doit.

— Absol. et fam. *Ranger quelqu'un*. Le soumettre, le réduire à faire ce qu'on exige de lui. Rangez votre fils. S'il fait le méchant, je saurai bien le ranger.

— Mar. Disposer. Ranger une escadre en ordre de bataille. ‖ Passer près, se diriger. Un bâtiment range un autre bâtiment, une côte, un rocher, quand il passe près d'eux sur une ligne qui leur est parallèle. ‖ *Ranger à l'honneur*. Passer le plus près possible. Un vaisseau range à l'honneur un bâtiment, une côte, etc. ‖ *Ranger le vent*. C'est tenir le plus près.

— Anc. techn. *Ranger le poil du drap*. Coucher le poil de l'étoffe avec la brosse, après qu'elle a été tondue à fin.

— SE RANGER. v. pron. Être rangé, se mettre en rang. Où ces papiers doivent-ils se ranger? Les troupes se sont rangées en bataille. Se ranger pour laisser passer quelqu'un. Se ranger dans un coin, auprès de la table, contre un mur. Rangez-vous donc! Rangez-vous mieux. Se ranger autour du feu, autour d'une table. St! paix! *rangeons*-nous chacune immédiatement contre un des côtés de la porte. (Mol.)

— *Se ranger sous les étendards, sous les enseignes, sous les drapeaux d'un prince*. Embrasser le parti d'un prince, servir dans ses troupes.

— Fig. Je vais convertir mon habit brodé en soutanelle, me rendre à Salamanque, et là, me *rangeant* sous les drapeaux de l'université, remplir l'emploi de précepteur. (Le Sage.) Quand la beauté plaide pour la vertu, le vice honteux déserte ses propres bannières et se *range* sous celle de son ennemie. (Hume.)

— Fig. *Se ranger sous l'obéissance d'un prince*. Se soumettre à sa domination.

— *Se ranger du parti, du côté de quelqu'un*. Embrasser son parti. Il peut paraître étrange aujourd'hui de parler de vœux et de pèlerinages; mais sur ce point je suis sans pudeur, et je me suis *rangé* depuis longtemps dans la classe des superstitieux et des faibles. (Chateaub.)

— *Se ranger à l'avis, à l'opinion de quelqu'un*. Déclarer qu'on est de son avis, qu'on partage son opinion. Tous les opinants se rangèrent à son avis.

— Fam. Adopter une manière de vivre mieux ordonnée, plus régulière. C'était un libertin, un dissipateur, mais il s'est rangé.

— Prov. et fig. *Se ranger du cercle et de la main de quelqu'un*. Se disait pour Être dévoué à quelqu'un.

— Mar. *Se ranger à bord, se ranger à quai*. Se dit d'un bâtiment qui se range côte à côte d'un autre bâtiment ou auprès d'un quai. ‖ Le vent se range de l'avant ou de l'arrière, quand sa direction vient à faire avec la quille un angle moins ou plus ouvert qu'auparavant. Il se range à l'E., à l'O., etc., quand il se met à souffler sur cette direction.

RANGETTE. s. f. Techn. Sorte de [illegible]

[illegible] s. m. Mamm. Ancien nom du renne. On disait aussi *ranger*.

— Blas. Se dit en parlant d'un renne représenté dans les armoiries.

RANGIFÈRE. s. m. Mamm. Nom que quelques naturalistes donnent au renne.

RANGOUN. Géogr. Ville de l'empire des Birmans, sur une branche de l'Irraouaddy; 10,000 hab.

RANGUILLON. s. m. Techn. Petit crochet qui fait partie d'un hameçon. ‖ Petite pointe de fer qui avance dans le tympan d'une presse typographique et qui fait la pointure.

RANICEPS. s. m. Ichthyol. Genre de poissons malacoptérygiens de la famille des gades, qui habite les lacs de [illegible], où il semble redouté des autres poissons. Sa chair n'est point bonne à manger. Le [illegible] blennioïde.

RANIKAIL. Relat. Un des génies du premier ordre, selon la croyance des Madécasses.

RANIMÉ, ÉE. part. pass. du v. Ranimer. S'empl. adjectiv.

— *Ranimé par*. Mais je fus *ranimé* par la voix de Mentor, qui me criait: Fils d'Ulysse, seriez-vous vaincu? (Fén.)

> Mais bientôt *ranimés* par la main qui les guide,
> Ils franchissent les airs d'un vol prompt et rapide.
> (Michaud.)

RANIMER. v. a. 1re conj. Rendre la vie, redonner la vie. Dieu seul peut *ranimer* les morts. (Acad.) Saint François de Paule *ranime* un enfant mourant. (Fléch.)

— Fig. La voix du Dieu vivant a *ranimé* la cendre. (Rac.)

— Par extens. Redonner de la vigueur et du mouvement à une partie qui est comme morte. Ranimer un bras.

— Fig. Réveiller les sens assoupis, faire revenir quelqu'un d'une espèce de langueur de corps ou d'esprit. Il est tout languissant, il faut le ranimer.

— Redonner du courage. Ce discours ranima les troupes, ranima le soldat. Par tes conseils flatteurs tu m'as su *ranimer*. (Rac.) M. de Montausier *ranima* les citoyens par sa présence, les excitant à s'aider mutuellement par des offices réciproques. (Fléch.)

> C'est ce dieu qui le veut; la liberté de Rome,
> *Ranimant* ses soldats par César abattus,
> Du dernier coup frappée expire avec Brutus. (Corn.)

— Fig. Exciter, rendre l'activité, la vigueur, l'éclat. Se dit des choses physiques ou morales. Il faut ranimer ce feu qui s'éteint. Ranimer les couleurs d'un tableau. La danse, la joie a ranimé son teint. Le spectacle a ranimé son courage, son ardeur, sa colère, sa fureur, son amour. Cette nouvelle a ranimé son espoir. Ranimer une conversation. Ranimer un récit. Le printemps *ranime* toute la nature. (Acad.) Une pluie douce *ranime* les plantes. (Id.) Les plaisirs pris modérément sont comme la rosée sur les plantes; ils *raniment* tout. (Mme de Puysieux.) Une femme mondaine ne *ranime*-t-elle pas un visage flétri et suranné par mille artifices? (Mass.) La mort *ranime* plus de passions parmi les hommes que toutes les illusions mêmes de la vie. (Id.) Tout tombe et languit, si la religion du prince et des grands ne le soutient et ne le *ranime*. (Fléch.) Sa vue a *ranimé* mes esprits abattus. (Rac.)

> La terre a repris ses couleurs;
> J'entends déjà chanter la joyeuse hirondelle;
> La nature se renouvelle,
> Une fraîche rosée a *ranimé* les fleurs. (*Man. poét.*)
> Ah! si favorisé du dieu de l'harmonie,
> Si de son feu sacré *ranimant* mon génie,
> Je pouvais tout à coup offrir à vos regards
> Ces mortels inspirés, créateurs des beaux-arts.
> (A. Martin.)

— SE RANIMER. Être ranimé. Reprendre de la vie, de la vigueur, du mouvement. Se dit au propre et au fig. Les morts se ranimaient à sa voix. Se ranimer en apprenant une nouvelle. La nature se ranime. Le feu se ranime. Leur colère se ranime. Son courage s'est ranimé. L'avarice semble se *ranimer* dans la vieillesse. (Mass.) L'étude du droit français et du droit public se *ranima*. (Id.) Là-dessus on se *ranime*, on fait de nouveaux projets. (Id.) Sa figure vénérable se *ranimait* pour exprimer le repentir. (A. Martin.) Ce feu qu'on avait cru éteint *s'est ranimé*, comme il arrive toujours après les persécutions. (Chateaub.) Ensuite elle découvrit son sein, et embrassa ces restes glacés, qui se fussent *ranimés* au feu du cœur maternel, si Dieu ne s'était réservé le souffle qui donne la vie. (Id.)

> Et la terre trois ans sans pluie et sans rosée;
> Les morts se *ranimant*, à la voix d'Élisée. (Rac.)
> Si par vos mains, dans ma bouche glacée,
> Cette liqueur goutte à goutte est versée,
> Entre vos bras soudain vous me verrez,
> Me *ranimant*, renaître par degrés. (*Man. poét.*)

RANIN, INE. adj. (du lat. *rana*, grenouille). Didact. Qui tient de la grenouille; dont l'assemblage représente une espèce de grenouille.

— Anat. *Veines ranines*. Se dit des deux veines situées sous la langue.

RANINE. s. f. Crust. Genre de crustacés décapodes brachyures, qui ressemblent à la grenouille.

— Foss. Genre de fossiles qui se trouvent aux environs de Bologne et de Vérone.

RANISTE. adj. des 2 g. (du lat. *rana*, grenouille). Erpét. Qui ressemble à une grenouille. ‖ RANISTES. s. m. pl. Famille de reptiles.

RANIVORE. adj. des 2 g. (du lat. *rana*, grenouille; *voro*, je dévore). Zool. Qui vit de grenouilles.

RANOÏDE. adj. des 2 g. (mot hyb. formé du lat. *rana*, grenouille; et du gr. *eidos*, ressemblance). Qui ressemble à une grenouille. ‖ RANOÏDES. s. m. pl. Erpét. Famille de reptiles, qui a pour type le genre rana.

RANULAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *rana*, grenouille). Anat. Épithète que l'on donne quelquefois aux veines ranines.

RANULE. s. f. (dimin. de *rane*, dérivé de *rana*, grenouille). Médec. Tumeur molle, œdémateuse, située sous la langue, qui ôte la liberté de parler, et rend le son de la voix semblable au croassement des grenouilles.

RANZ. s. m. (pr. *rance*). Air bucolique, sans art, grossier même, que les bouviers de la Suisse jouent avec délices sur la cornemuse en menant paître leurs vaches sur les rochers ; aussi l'appelle-t-on le *ranz des vaches*. Cet air est devenu fameux, européen même, par les effets sympathiques qu'il exerçait sur les montagnards helvétiens. Dans les régiments suisses à la solde de la France, sitôt que la cornemuse s'enflait pour jouer cet air, une douce joie brillait dans les yeux de ces fiers soldats, mais ils n'entendaient pas plus tôt ces sons rustiques et si connus que répétèrent si souvent les échos de leurs montagnes, que la patrie, leurs chalets, leurs rochers, leur enfance, leurs sœurs, leurs vieux pères, leurs fiancées, se reflétaient dans leur âme avec tant de vivacité, qu'une mélancolie profonde succédait à cette première joie. La plupart d'entre eux n'y pouvaient résister ; les uns désertaient, d'autres tombaient dans une langueur incurable, et beaucoup mouraient. Dès lors, le code militaire défendit de jouer cet air sous peine de mort. Le *ranz des vaches*, villanelle sans art, qui ne peut être comparé aux magnifiques cantiques des enfants de Coré, n'en a pas moins une des conditions voulues pour toute musique, l'art de toucher. (Denne-Baron.) Partout les pasteurs faisaient résonner de leurs longs chalumeaux d'écorce de bouleau, d'aune ou de saule, le *ranz* pastoral des vaches. (Rouch.)

RANZO. s. m. Lie de vin desséchée.

RAON-L'ÉTAPE. Géogr. Ville de France (Vosges), sur la Meurthe ; 3,500 hab.

RAPACE. adj. des 2 g. (du lat. *rapax ;* dérivé du gr. ἁρπάζω, prendre, ravir avec force). Avide, ardent à la proie. Le vautour est rapace.

— Fig. et fam. Qui est avide et enclin à la rapine. C'est un homme rapace, très rapace ‖ On dit aussi substant. C'est un rapace, une rapace.

— Se dit aussi des choses. L'industrie *rapace* de la finance est souvent concertée par l'industrie paisible du commerce. (Linguet.) Nulle statue, pour peu qu'elle fût précieuse, n'échappait aux mains *rapaces* de Verrès. (Rollin.)

— Métall. Les mines chargées d'arsenic sont *rapaces*. (Acad.)

— RAPACES. s. m. pl. Ornith. Ordre de la classe des oiseaux, comprenant ceux qui vivent de rapine.

— Entom. Famille d'insectes hyménoptères, comprenant ceux qui tous vivent de proie ou de rapine.

RAPACÉ, ÉE. adj. (du lat. *rapa*, rave). Bot. Qui a des racines semblables à des radis, c'est-à-dire tubéreuse. Mésembryanthème rapacé.

RAPACITÉ. s. f. (rad. *rapace*). Avidité avec laquelle l'animal se jette sur sa proie. La rapacité d'un aigle, d'un vautour, d'un oiseau de proie.

— Fig. Avidité, penchant à la rapine. Village qui a été exposé à la rapacité des soldats. Rien ne peut assouvir la rapacité de cet usurier. Les campagnes abandonnées à la *rapacité* des traitants. (Volt.) Toute la terre ne pouvant suffire à la *rapacité* de l'ambitieux, il est toujours consumé par la faim du désir. (Boiste.)

RÂPAGE. s. m. Techn. Action de râper.

RAPAILLER. s. m. For. Nom donné à de mauvais bois de peu de valeur, à des espèces de broussailles.

RAPAISÉ, ÉE. part. pass. du v. Rapaiser. S'empl. adjectiv.

RAPAISER. v. a. 1re conj. S'est dit familièrement pour Apaiser, calmer de nouveau. Je viens prendre le temps de *rapaiser* Alcmène. (Mol.)

— SE RAPAISER. Se calmer, s'adoucir.

RAPALER. v. a. 1re conj. Anc. cout. Rappeler ; lever, faire cesser. Rapaler un interdit.

RAPANE. s. f. Bot. Genre de plantes, de la famille des ardisiacées, qui croît à Cayenne dans les bosquets des savannes.

RAPARIÉ, ÉE. part. pass. du v. Raparier. S'empl. adjectiv.

RAPARIEMENT. s. m. Action de raparier.

RAPARIER. v. a. 1re conj. Apparier de nouveau ; réunir. Raparier des gants.

— SE RAPARIER. Être raparié.

RAPATE ou **RAPATÉE.** s. f. Bot. Genre de plantes monocotylédones, de la famille des joncées, qui croît à Cayenne dans les bois marécageux, sur le bord des rivières.

RAPATELLE. s. f. (dimin. de *râpe*). Comm. Toile de crin, qui sert à faire des tamis, des sas.

RAPATRIAGE. s. m. Action de rapatrier. C'est lui qui a fait ce rapatriage. Famil.

Hé bien, tu vois, Cléanthis, ce ménage ;
[illegible]

Nous faisions entre nous un peu de paix aussi,
Quelque petit *rapatriage ?* (Molière.)

RAPATRIÉ, ÉE. part. pass. du v. Rapatrier. Personnes rapatriées. Ils sont rapatriés. Depuis qu'ils sont rapatriés ils vivent en fort bonne intelligence.

RAPATRIEMENT. s. m. Réconciliation. Depuis leur rapatriement ils vivent fort bien ensemble. Fam.

RAPATRIER. v. a. 1re conj. *Je rapatrie ; nous rapatrions. Je rapatriais ; nous rapatriions, vous rapatriiez. Que je rapatrie ; que nous rapatriions, que vous rapatriiez*, etc. Réconcilier, raccommoder des personnes qui étaient brouillées. On les a rapatriés. Vous aurez bien du mal à les rapatrier.

— SE RAPATRIER. v. pron. Se réconcilier. Ils se sont rapatriés de bonne foi. Se rapatrier avec quelqu'un. Fam.

— Quelques lexicographes ont cité *rapatrier* et *repatrier* comme ayant tous deux la même signification, celle de *réconcilier ;* c'est à tort, et le vers suivant d'un poète comique du XVIIe siècle serait aujourd'hui défectueux : Je suis *repatrié*, ce me semble, avec toi. (Hauteroche.) Il faut *rapatrié ; repatrié* est un barbarisme en ce sens. V. REPATRIER.

RAPATRONNAGE. s. m. (rad. *patron*). For. Réunion qui se fait du tronc d'un arbre coupé à une souche qui est restée en terre, pour vérifier si l'un est sorti de l'autre ; rapprochement d'un bois coupé, de son patron, de son modèle. L'opération du rapatronnage. L'obligation du rapatronnage. Le *rapatronnage* est nécessaire, ou au moins une reconnaissance de la souche, pour constater l'identité du bois. (Baudrill.)

RÂPE. s. f. Techn. Instrument en métal, le plus ordinairement en fer-blanc, percé de plusieurs trous disposés en quinconce, et dont on se sert pour réduire les corps en pulpe ou en fragments. Râpe à poivre. Râpe à tabac. Une râpe garnie de lames de scie, ou de couteaux tranchants. Râpes à lames dentelées et tranchantes. Dans toutes les grandes exploitations, on doit préférer de faire mouvoir la râpe par une mécanique, animée, soit à bras avec une manivelle, soit par un manége, ou même par la force de la vapeur. Chaque genre d'établissement adopte la forme de râpe qui convient à la substance qu'on veut triturer.

— Lime à grosses entailles, dont se servent les menuisiers, les serruriers, etc.

— Loc. prov. *Donner à quelqu'un de la râpe douce*. Le flatter.

RÂPE. s. f. Ichthyol. Nom vulgaire d'un poisson et d'une espèce d'huître.

RÂPE. s. f. Bot. En général, Partie de la tige des épis et des grappes qui soutient les graines. Râpe d'épi de blé, de froment, etc.

— Grappe de raisin de laquelle tous les grains sont ôtés.

— Bot. *Petite râpe*. Champignons de la famille des bulbeux. C'est un petit agaric dont le chapeau, couleur de noisette en dessus, est hérissé de pointes brunes, inégales, semblables à celles d'une râpe. Ce champignon se trouve en automne dans la forêt de Saint-Germain. Il se corrompt aisément et répand une odeur virulente.

— Un des noms vulgaires de la rave et du navet.

— Techn. Sirop fermenté.

RÂPE ou **RAPEN.** s. m. Métrol. Monnaie de cuivre de plusieurs cantons de la Suisse. V. RAPPEN.

RAPE. s. m. Géogr. Subdivision administrative de quelques comtés d'Angleterre. Le comté de Sussex est partagé en six rapes.

RÂPÉ, ÉE. part. pass. du v. Râper. S'empl. adjectiv. Du sucre râpé. Du tabac râpé. Dans la fabrique de sucre, à Krain, en Silésie, les betteraves sont râpées à la main avec un instrument particulier. Dans certains pays, on se sert de la racine de raifort sauvage, *râpée* et réduite en pulpe, pour assaisonner les viandes et exciter l'appétit. (Marq.)

— Fig. et fam. *Habit râpé*. Habit usé jusqu'à la corde.

— Pop. Se dit d'une personne qui porte des habits vieux et usés, qui a l'air fort misérable. Comme il est râpé ! Il a l'air bien râpé.

— Fig. Enfin, là règne la misère froide sans poésie, une misère économe, concentrée, *râpée ;* si elle n'a pas de fange encore, elle a des taches ; si elle n'a ni trous ni haillons, elle va tomber en pourriture. (De Balz.)

RÂPÉ. s. m. Petit vin qu'on fait en mettant des grappes de raisin dans des tonneaux sans les écraser et en remplissant le tonneau d'eau. ‖ Autre vin que l'on fait en mettant des sarments ou des branches de chêne sous le pressoir, entre les lits de raisin. On ne fabrique plus guère de *râpé ;* il a été remplacé par le petit vin. ‖ *Râpé de copeaux*. Rapée qui se fait avec des copeaux employés pour clarifier le vin, afin de ne pas perdre la portion de vin absorbée par ces copeaux.

RÂPER. v. a. 1re conj. (de l'all. *raspeln*, qui a le même signif.). Mettre en poudre avec la râpe. Râper du sucre. Râper de la muscade. Râper de la croûte de pain. Râper du tabac. La machine à râper de M. Grouvel est destinée [illegible] extraire la fécule.

— User la surface d'un corps avec la râpe. Râper un morceau de bois, d'ivoire, avant de le polir.

— SE RÂPER. v. pron. Être râpé. Du sucre qui se râpe facilement.

RAPAREES. s. f. pl. Hist. Nom que l'on a donné à des bandes de brigands qui ravageaient l'Irlande.

RAPETASSAGE. s. m. Action de rapetasser ; ouvrage rapetassé.

— Fig. Se dit d'un ouvrage qui a été corrigé plusieurs fois. Il ne s'agit plus que de copier ces *rapetassages*. (Volt.) Omiss. des dictionn.

RAPETASSÉ, ÉE. part. pass. du v. Rapetasser. S'empl. adjectiv. Vieil habit tout rapetassé.

— Fig. Se dit d'un tableau, d'un ouvrage littéraire, de vers plusieurs fois corrigés. Son premier essai de ce système produisit un mouton et une vieille femme, scrupuleusement et petitement, patiemment et péniblement *rapetassés* sur une petite toile. (Thoré.)

Pour en lever boutique de scandale
Contre tous ceux qui sont assez sensés
Pour mépriser leurs vers *rapetassés*. (J.-B. Rouss.)

RAPETASSER. v. a. 1re conj. (du gr. ῥάπτειν, coudre ; ou plutôt du lat. barb. *readpeciare*, fait de *pecia*, pièce). Raccommoder grossièrement de vieilles hardes, de vieux meubles, y mettre des pièces. Rapetasser un vieil habit. Rapetasser une vieille robe. Rapetasser de vieux meubles. Fam.

— Fig. Corriger plusieurs fois. Rapetasser des vers, un ouvrage littéraire, un tableau, etc. Polissant les nouveaux, les vieux *rapetassant*. (Régnier.)

— SE RAPETASSER. v. pron. Être rapetassé.

RAPETASSEUR, EUSE. s. S'est dit famil. de Celui, celle qui rapetasse.

— *Rapetasseur de vieux souliers*. Savetier.

— Fig. Compilateur, arrangeur. Quelques moines *rapetasseurs* de vieilles gloses. (É. Pasq.)

RAPETISSÉ, ÉE. part. pass. du v. Rapetisser. S'empl. adjectiv. Manteau rapetissé.

RAPETISSER. v. a. 1re conj. (rad. *petit*). Rendre ou faire paraître plus petit. Rapetisser un manteau. La distance *rapetisse* les objets à l'œil. (Acad.) Le propre de l'esprit minutieux est d'agrandir ce qui est petit, et de *rapetisser* ce qui est grand. (S. Dub.) Il est des hommes qui paraissent plus grands que les autres dans le danger, parce que la peur a *rapetissé* tout ce qui les entoure, excepté eux. (Beauchêne.)

— Fig. L'esclavage *rapetisse* l'âme. (Pouqnev.) La passion *rapetisse* le plus grand homme. (Boiste.) Nous tâchons de *rapetisser* tout ce à quoi nous ne pouvons atteindre. (Id.)

Ne pourrait-on prouver à tous tant que nous sommes
Combien la vanité *rapetisse* les hommes ? (La Chauss.)

— v. n. Devenir plus petit. Les jours rapetissent. Ce vieillard rapetisse sensiblement.

— Un poète a dit d'un fromage :

Pourquoi toujours *rapetissant*
De lune devient-il croissant ? (St-Amand.)

— SE RAPETISSER. v. pron. Devenir plus petit. Une étoffe qui se rapetisse dans l'eau, au blanchissage. Telle chose se rapetisse à volonté.

— Fig. Se faire petit, s'abaisser. Certaines gens se *rapetissent* par fausse modestie. (Boiste.) La vraie grandeur sait se *rapetisser* sans s'avilir. (Acad.) Les esprits se *rapetissent* par l'ignorance. (Boiste.) La servitude est une espèce de prison où l'âme décroît et se *rapetisse* en quelque sorte. (Boil.) Voyez le pauvre, le malheureux, comme il paraît soumis devant son très-redouté seigneur ! comme il se tient serré, se *rapetissant*, se glissant sans bruit, de crainte d'exciter la colère ou de déranger, de gêner le moins du monde celui dont il attend, avec un si profond respect, soit les ordres souverains, soit un simple regard ! (Virey.)

RAPETTE. s. f. Bot. Genre de plantes borraginées, dont on ne connaît qu'une espèce, la *rapette couchée*, qui croît dans les lieux cultivés et sur le bord des champs, en France et dans une grande partie de l'Europe. Cette plante est ainsi nommée, parce qu'elle est rude au toucher. On la trouve quelquefois très-abondamment dans les champs, autour des habitations, etc. On l'appelle aussi *porte-feuille*. ‖ On s'en sert dans certaines parties de l'Italie, en guise de bourrache, et les gens de la campagne mangent ses feuilles dans la soupe comme herbe potagère.

RÂPEUR. s. m. Techn. Ouvrier employé à râper une substance. Se dit particulièrement dans les manufactures de tabac.

RAPHAËL. (de l'hébr. *rapha*, il guérit ; *el*, Dieu ; comme qui dirait médecin de Dieu.) Archange, un des sept anges qui sont toujours en présence de Dieu. Il prit la forme d'un jeune voyageur pour guider Tobie le fils dans son voyage à Ragès, lui fit épouser Sara, fille de Raguel, le ramena dans sa patrie, et lui indiqua le moyen de rendre la vue à son père. Sa fête est célébrée le 19 septembre.

RAPHAËLESQUE. adj. des 2 g. B.-arts. Qui a le caractère correct, la pureté de dessin et l'harmonie de couleur du peintre Raphaël.

RAPHAËL SANZIO ou **d'URBIN.** Le plus célèbre des peintres modernes, né à Urbin, en 1483, mort en 1520, à peine âgé de 37 ans. Ce grand maître réunissait tous les genres de perfection : composition, dessin, couleur, grâce [illegible] tement surnommé l'*Homère de la peinture*.

RAPHAÏM. Géogr. anc. Nom d'une vallée de la Palestine, au S. de Jérusalem.

RAPHANÉDON. s. m. (ét. gr., ῥάφανος, rave ; εἶδος, forme). Chir. Fracture transversale d'un os long.

RAPHANÉ, ÉE. adj. (du gr. ῥάφανος, raifort). Bot. Qui ressemble au raifort. ‖ RAPHANÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des crucifères, qui a pour type le genre raphane.

RAPHANELLE. s. f. Infus. Genre d'animalcules infusoires.

RAPHANIE. s. f. Médec. Maladie caractérisée par des convulsions et des douleurs dans les membres. Cette maladie est assez fréquente en Allemagne et en Suède. On l'attribuait au *raphanus raphanistum*, plante dont les semences sont quelquefois mêlées avec le blé. Elle consiste dans une contraction des membres avec douleurs très-vives, et a quelques rapports avec la maladie connue en France sous le nom d'*ergotisme*.

RAPHANISME. s. m. Antiq. V. RHAPHANIDOSE.

RAPHANISTRE. s. m. Couchyl. Genre de coquilles univalves.

— Bot. Genre de plantes crucifères.

RAPHÉ. s. m. (ét. gr., ῥαφή ; de ῥάπτειν, coudre). Anat. Nom donné à certaines lignes saillantes qui ressemblent à une couture : tel est le *raphé* qui divise le scrotum et le périnée en deux parties latérales, et qui s'étend depuis l'anus jusqu'à l'origine de la verge. ‖ Se dit aussi de deux lignes saillantes qui s'étendent de la partie antérieure à la partie postérieure de la surface du corps calleux du cerveau. Lorsque l'embryon n'étant pas dirigé vers la cicatricule, et le point auquel le cordon ombilical aboutit étant très-distinct du hile, ce cordon se prolonge, en travers du mésosperme, de la cicatricule à la chalaze ; on lui donne le nom de *raphé*, parce qu'alors il apparaît ordinairement à l'extérieur sous la forme d'une petite nervure.

— Bot. Prolongement des vaisseaux ou funicules, dans l'intérieur des tuniques d'une graine.

RAPHÉAL, ALE. adj. Anat. Qui a rapport au raphé.

RAPHIA. Géogr. anc. Ville forte de Palestine, près de la mer Supérieure et des frontières de l'Égypte.

— Hist. anc. *Bataille de Raphia*. Victoire remportée en 217 av. J.-C., par Ptolémée Philopator, sur Antiochus le Grand.

RAPHIDE. s. f. (du gr. ῥαφή, raphé). Bot. Espèce de péricarpe bivalve qui entoure les graines des anthocères et des targionies.

RAPHIDE. s. f. (du gr. ῥαφίς, aiguille). Bot. Faisceaux de poils ou de pointes de consistance assez raide, qui se trouvent ordinairement dans les cavités internes, ou même dans les méats inter-cellulaires de quelques végétaux à tissu lâche.

RAPHIDIADE. adj. des 2 g. Entom. V. RAPHIDIENS.

RAPHIDIE. s. f. (du gr. ῥαφίς, ἰδος, aiguille). Entom. Genre d'insectes névroptères, de la famille des stégoptères ou tectipennes, dont on ne connaît qu'une espèce, la *raphidie serpent*.

RAPHIDIEN, ENNE. adj. Entom. Qui ressemble à une raphidie. ‖ RAPHIDIENS. s. m. pl. Famille des insectes névroptères planipennes, qui a pour type le genre raphidie.

RAPHIDIM. Géogr. anc. Lieu de l'Arabie-Pétrée, près du mont Horeb. C'est dans ce lieu, qui fut, selon la Bible, le onzième campement des Hébreux, que Moïse fit jaillir l'eau d'un rocher, et que Josué vainquit les Amalécites.

RAPHIDINES. adj. et s. m. pl. Entom. V RAPHIDIENS.

RAPHIGNATHE. s. m. Entom. Genre d'acarides.

RAPHILITHE. s. f. Minér. Mésotype.

RAPHIONE. s. f. Entom. Genre d'insectes coléoptères.

RAPHIORAMPHE. adj. des 2 g. (du gr. ῥαφίον, alêne ; ῥάμφος, bec). Qui a le bec subulé, court, faible et flexible. ‖ RAPHIORAMPHES. s. m. pl. Ornith. Famille de l'ordre des passereaux, comprenant ceux de ces oiseaux qui ont le bec subulé, court, faible et flexible.

RAPHIS. s. Bot. Genre de plantes graminées qui croissent en Chine et en Cochinchine.

RAPICAUDE. adj. des 2 g. (du lat. *rapa*, rave ; *cauda*, queue). Erpét. Qui a la queue en forme de rave, comme celle du lézard rapicaude, quand elle repousse après avoir été arrachée.

RAPIDE. adj. des 2 g. Qui se meut avec vitesse. Le cours rapide d'un fleuve. Le vol rapide des aigles. Un mouvement très-rapide. Un torrent fort rapide. Un courant rapide. Une marche, une course rapide. Le Rhône est extrêmement rapide. Les *rapides* moments d'où dépendent les victoires. (Boss.) Des instants rapides et fugitifs. Un petit nombre de jours *rapides* et malheureux. (Mass.) Il fallut mettre à sec une rivière si *rapide* et si profonde. (Boss.) Le vent était favorable, le courant *rapide*. (Barth.) A l'aide du *rapide* patin, les laitières suisses glissent sur la glace endurcie, et franchissent [illegible] plusieurs milles. (Poug.)

— Fig. Qui se fait avec une grande célérité. Une expédition rapide. Des conquêtes rapides. Des progrès rapides. Des succès rapides. Jeter un coup d'œil rapide sur un livre, sur une affaire. Une lecture rapide. Le cours rapide de la vie. C'est le destin des choses humaines de n'avoir qu'une durée courte et *rapide*. (Mass.) Vos plaisirs ont été *rapides* et passagers. (Id.) Mes progrès furent moins *rapides* dans la politesse des manières et du langage. (Barth.) Chaque instant faisait éclore des scènes intéressantes et *rapides*. (Id.)

Encor si tes exploits, moins grands et moins *rapides*,
Laissaient prendre courage à nos muses timides.
(Boileau.)

— *Un style rapide*. Où les idées, les mouvements se succèdent sans interruption.

Un style si *rapide*, et qui court en rimant,
Marque moins trop d'esprit que peu de jugement.
(Boileau.)

— *Une narration rapide*. Où les faits se pressent.

— *Une éloquence rapide*. Une éloquence vive, animée, qui entraîne l'auditeur ou le lecteur.

— *Rapide vers*. Arrêter la pente d'une nature toujours *rapide* vers le mal. (Mass.)

RAPIDE. s. m. Navig. Chute d'eau qui a lieu quand une masse de ce liquide, qui franchit brusquement une différence de niveau, n'est point assez forte pour constituer une cataracte, mais l'est assez cependant pour intercepter la navigation ou la rendre dangereuse.

— Se dit particulièrement des petites cascades causées par des rochers, dans certains fleuves d'Amérique ; le courant y prend une telle force que, pour remonter le fleuve, on établit dans ces endroits un portage. Le fleuve Saint-Laurent est embarrassé de rapides.

— adj. et s. des 2 g. Géogr. Nom d'une peuplade indienne de la Nouvelle-Bretagne, à l'E. des monts Rocheux.

RAPIDE. Géogr. Rivière des Etats-Unis, affluent de Missouri ; elle traverse l'Etat de Missouri.

RAPIDEMENT. adv. Avec rapidité, d'une manière rapide. Un cabriolet qui va rapidement. Une rivière, un fleuve qui coule rapidement. Nos jours s'écoulent *rapidement*. (Acad.) Les navires fendaient *rapidement* les vagues écumantes, et déjà le soleil les couvrait de lumière. (Aimé-Martin.) L'Espagne, notre alliée, et rentrée en possession de son ancienne valeur, recouvre *rapidement* les couronnes que le malheur des temps lui avait enlevées. (Mass.) Tout nous échappe, tout fuit, tout court *rapidement* se précipiter dans le néant. (Id.) A douze ou treize ans, les forces de l'enfant se développent bien plus *rapidement* que ses besoins. (J.-J. Rouss.) L'art s'achemine *rapidement* à sa décadence. (Dider.) Il suffit à la multitude que des images vives passent *rapidement* devant ses yeux comme des éclairs, et que des mots pompeux et bruyants frappent à coups redoublés ses oreilles étonnées. (Barth.) Notre pauvre nature s'arrête à la peine, et passe *rapidement* devant le plaisir. (Juste-Lipse.) Les réputations *rapidement* fondées tombent souvent de même. (Boiste.)

RAPIDITÉ. s. f. Célérité extrême, vitesse. La rapidité d'un mouvement. La rapidité du vol de cet oiseau. La rapidité d'un torrent, d'une rivière, d'un fleuve. La rapidité de sa course. Le temps fuit avec *rapidité*. (Acad.) Tout ce qui est mesuré par les années, tout ce qui est emporté par la *rapidité* du temps. (Boss.) L'Écriture sainte a raison de comparer les passions à des eaux ramassées qui coulent avec *rapidité*. (Fléch.) L'empire de l'homme sur les animaux n'est pas absolu : combien d'espèces savent se soustraire à sa puissance par la *rapidité* de leur vol, par la légèreté de leur course. (Buff.) La pensée de l'éternité console de la *rapidité* de la vie. (Malesh.) C'est alors que cette fleur semble nous dire que, symbole du plaisir par ses charmes et par sa *rapidité*, elle porte comme lui le danger autour d'elle et le repentir dans son sein. (B. de St-P.) Une fatale révolution, une *rapidité* que rien n'arrête, entraîne tout dans les abîmes de l'éternité. (Mass.)

Dans la *rapidité* d'une course bornée,
Sommes-nous assez sûrs de notre destinée
Pour la remettre au lendemain ? (J.-B. Rouss.)

— Fig. La rapidité de ses conquêtes a déconcerté l'ennemi. La rapidité de ses progrès me confond. La rapidité de son éloquence entraîne l'auditoire. La rapidité du style. La rapidité de la pensée. Cette *rapidité* de fortune qui avait accompagné les Français dans les commencements de toutes les expéditions ne se démentait pas. (Volt.) La *rapidité* des modes qui vieillit tant d'une année à l'autre. (J.-J. Rouss.) La *rapidité* des récits veut que les phrases soient courtes, et qu'on élague tous les détails inutiles à l'objet qu'on a en vue. (Condill.) La *rapidité* du plaisir empêche qu'il ne compense la peine prise pour se le procurer. (Boiste.)

RAPIDOLITE. s. f. Minér. Substance minérale. V. RHABDOLITHE.

RAPIÉCÉ, ÉE. part. pass. du v. Rapiécer. S'empl. adj. Un habit rapiécé, tout rapiécé.

RAPIÈCEMENT. s. m. Action de rapiécer ; résultat de cette action.

— Fig. L'homme en tout et partout n'est que bigarrure et *rapiècement*. (Montaigne.)

RAPIÉCER. v. a. 1re conj. [illegible] ... *Je rapièce, tu rapièces, il rapièce*, etc. Rapiécer un habit. Rapiécer du linge.

— SE RAPIÉCER. v. pron. Être rapiécé. Cet habit ne peut plus se rapiécer.

— Syn. comp. RAPIÉCER, RAPIÉCETER, RAPETASSER. *Rapiécer*, c'est mettre des pièces ou remettre une pièce sans modification. *Rapiéceter*, c'est remettre sans cesse de nouvelles pièces, ou mettre beaucoup de petites pièces. *Rapetasser*, c'est mettre grossièrement de grosses pièces et les entasser.

RAPIÉCETAGE. s. m. Action de rapiéceter. Hardes rapiécetées. Donner tant pour le rapiécetage. Tout son meuble n'est fait que de rapiécetage. Ce n'est que du rapiécetage.

RAPIÉCETÉ, ÉE. part. pass. du v. Rapiéceter. Porter des habits tout rapiécetés.

RAPIÉCETER. v. a. 1re conj. On double le *t* devant une syllabe muette. *Je rapiécette, tu rapiécettes, il rapiécette*, etc. Mettre des pièces, mettre pièces sur pièces, mettre beaucoup de petites pièces à quelque chose pour le raccommoder. Rapiéceter des meubles. Rapiéceter des habits. Ne faire que rapiéceter un meuble.

RAPIÈRE. s. f. Vieille et longue épée. Traîner une longue rapière après soi. Il avait deux ou trois rapières pendues au râtelier.

— Iron. Se dit d'une épée pour jeter du ridicule sur celui qui la porte. Un traîneur de rapière. Mettre une rapière à son côté.

— adj. f. *Épée rapière*. Se disait d'une épée dont la lame était fort longue.

RAPIÉRER. v. n. Anc. t. milit. Combattre avec la rapière.

RAPIÉREUR. s. m. Vieux mot qui s'est dit pour Porte-rapière.

RAPILLO. s. m. Géol. Amas de petits fragments de laves poreuses. Ce mot paraît être une forme napolitaine du mot italien *lapillo*.

RAPIN (Nicolas). Littérateur du XVIe siècle, né vers 1540 à Fontenai-le-Comte (Poitou), mort à Poitiers, en 1608, coopéra pour beaucoup à la *Satyre Ménippée*. On lui a même attribué tous les vers de cette pièce. ‖ RAPIN (René). Savant jésuite, né à Tours en 1621, mort à Paris en 1687. Il est surtout connu par son poème latin des *Jardins*.

RAPIN. s. m. Se dit, dans les ateliers de peinture, d'un jeune élève que l'on charge des travaux les plus grossiers et des commissions. Fam.

— Par extens. Peintre dépourvu de talent et d'études. C'est un rapin. Ce n'est qu'un rapin.

RAPINE. s. f. Action de ravir quelque chose par violence. Un animal né pour la rapine.

— Se dit de ce qui est ravi par violence. Un oiseau qui vit de rapine.

— Fig. en parlant des personnes. Pillage, volerie, larcin, concussion. Un homme qui s'est enrichi par ses rapines. Être puni pour ses rapines. Tout son bien ne vient que de rapine, n'est que de rapine. Gens accoutumés à la rapine. Ne vivre que de rapine. Une lésine honteuse et des *rapines* fiscales ternirent sa gloire. (Volt.) Les temps de grossièreté, de séditions, de *rapines* et de meurtres, furent cependant le temps le plus brillant de la chevalerie. (Id.) Bientôt les agents de la compagnie se livrèrent à cet esprit de *rapine* et de tyrannie que les Européens portent si généralement en Asie. (Rayn.)

RAPINÉ, ÉE. part. pass. du v. Rapiner. S'empl. adjectiv.

RAPINER. v. n. 1re conj. Prendre injustement et en abusant des fonctions, de l'emploi, de la commission dont on est chargé. Une cuisinière qui rapine sur tout ce qu'elle achète. Un concussionnaire qui rapine sur toute une province.

— v. a. Rapiner quelque chose. Il rapine toujours quelque chose. Fam.

RAPINERIE. s. f. S'est dit fam. pour Larcin. La crainte leur fit tolérer ses premières *rapineries*. (Mme de Noyer.)

RAPINEUR, EUSE. s. Celui, celle qui rapine. Il est fam.

RAPINEUX, EUSE. adj. S'est dit pour Enclin à la rapine. Homme turbulent, *rapineux* et sujet à la pince. (Brant.)

RAPINIE. s. f. Bot. Genre de plantes solanées qui croît à la Cochinchine. Rapinie herbacée.

RAPIQUÉ. part. pass. du v. Rapiquer.

RAPIQUER. v. n. (pr. *ra-pi-ké*). Mar. Diriger le navire au plus près du vent, après qu'il s'en est écarté.

RAPISTRE. s. m. Bot. Genre de plantes crucifères, dont l'espèce la plus connue est le *rapistre doré*, qui croît dans le midi de la France, en Italie, etc.

RAPO. Temps hér. Guerrier rutule qui vainquit Parthénius et Orsès.

RAPOESTIR. v. a. 2e conj. Anc. cout. Remettre un criminel en la puissance de son juge légal.

RAPOESTISSEMENT. s. m. Anc. cout. Action de remettre un criminel à son juge.

RAPOINTI, IE. part. pass. du v. Rapointir. S'empl. adjectiv.

RAPOINTIR. v. a. 2e conj. Rare. Refaire ... [illegible]

RAPONCE. s. m. Bot. Genre de plantes. V. LOBÉLIE.

RAPONCULE. s. f. Bot. Plante vivace de la famille des campanulacées. La racine de la raponcule horticulaire se mange en salade, de la même manière que la raiponce.

RAPONTIQUE. s. f. Bot. Espèce de rhubarbe. ‖ *Rapontique de montagne*. La patience. ‖ *Rapontique vulgaire*. La jacée.

RAPORTON. s. m. Anc. techn. S'est dit d'une masse de pierre propre à être fendue en ardoises. V. CALLOT.

RAPP (le comte Jean). Général français, né à Colmar, en 1772, mort en 1821. Il fut aide-de-camp de Desaix, et, après la mort de ce général, de Bonaparte, qu'il suivit en Allemagne, culbuta la garde russe à Austerlitz et prit le prince Repnin. Sa belle conduite lui valut le titre de lieutenant ; mais son titre de gloire le plus éclatant est la mémorable défense de Dantzick (1813), dont il était gouverneur.

RAPPAREILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Rappareiller. S'empl. adjectiv. Vases rappareillés. Livres rappareillés. Chevaux rappareillés. Chaises rappareillées.

RAPPAREILLER. v. a. 1re conj. Rejoindre à une chose une ou plusieurs choses pareilles, lorsqu'elles manquent. Rappareiller des vases. Rappareiller des livres. Rappareiller des chevaux. Rappareiller des chaises.

— SE RAPPAREILLER. v. pron. Être rappareillé. Ces chaises ne peuvent se rappareiller.

RAPPARIEMENT. s. m. Action de rapparier ; effet, résultat de cette action.

RAPPARIER. v. a. 1re conj. (rad. *paire*). *Je rapparie, nous rapparions. Je rappariais, nous rappariions, vous rappariiez. Que je rapparie, que nous rappariions, que vous rappariiez*, etc. Rejoindre à une chose une autre chose qui refasse la paire. Rapparier un gant.

— Se dit principalement des animaux domestiques qu'on a par paires. Chercher à rapparier un pigeon dont on a perdu la femelle. Rapparier un bœuf, un cheval pour refaire un attelage.

— SE RAPPARIER. v. pron. Être rapparié.

RAPPEL. s. m. Action par laquelle on rappelle. Le rappel d'un ambassadeur. Cet ambassadeur a obtenu son rappel. Il a obéi par la crainte du rappel.

— Se dit surtout de ceux qui ont été disgraciés ou exilés. Lettres de rappel. Après son rappel à la cour.

— *Rappel de ban*. Lettres du prince, par lesquelles il rappelait quelqu'un du bannissement. Obtenir un rappel de ban.

— Dans les assemblées délibératives, *Rappel à l'ordre*. Action de rappeler à l'ordre l'orateur qui s'en est écarté. Demander le rappel à l'ordre. Mettre aux voix le rappel à l'ordre. Le président a prononcé le rappel à l'ordre. Si un membre de la Chambre trouble l'ordre, il y est rappelé nominativement par le président ; s'il insiste, le président ordonne d'inscrire au procès-verbal le *rappel* à l'ordre. (Dict. polit.) D'après le règlement espagnol, il faut trois *rappels* à l'ordre pour que la parole puisse être retirée à l'orateur. (Id.) En Angleterre, la parole peut être retirée après un premier *rappel* à l'ordre. (Id.) Aux Etats-Unis, la souveraineté du peuple est mieux respectée ; mais, au premier *rappel* à l'ordre, le membre qui parle doit s'asseoir sur-le-champ ; le président ou l'assemblée décide ensuite s'il peut continuer son discours. (Id.) Qu'est-ce qu'un *rappel* à l'ordre ? C'est un jugement. Or, quel est le magistrat parlementaire ? C'est le président. Donc le président devrait être seul chargé de rappeler l'orateur à l'ordre. (Id.)

— *Rappel à la question*. Action de rappeler à la question dont il s'agit l'orateur qui s'en écarte. Le président ne peut accorder la parole sur le *rappel* à la question. (Dict. polit.) ‖ *Rappel au règlement*. Réclamation que l'on fait contre une violation du règlement, et pour rappeler ce qu'il prescrit. Demander la parole pour un rappel au règlement.

— Administ. et comptab. Espèce de gratification. Quand le pouvoir exécutif donne de l'avancement à un fonctionnaire, on décide parfois que le nouveau traitement sera perçu à partir d'une époque antérieure à la nomination. Ainsi, par exemple, un employé dont le traitement serait porté le 1er juillet de 2,000 fr. à 3,000 fr., avec rappel à partir du 1er janvier, toucherait le 31 juillet 250 fr., plus la différence pour six mois entre le traitement antérieur et le traitement actuel, c'est-à-dire 500 fr.

— Art. milit. Manière de battre le tambour pour rassembler une troupe, pour faire revenir les soldats au drapeau. Battre le rappel. Entends-tu le *rappel* qui bat ? (Scribe.)

— Peint. Se dit en parlant des lumières d'un tableau, dans le même sens que *écho*. Il exprime l'artifice par lequel le peintre dirige à son gré l'attention du spectateur sur les diverses parties de sa composition, en mesurant en quelque sorte à chacune la lumière, suivant l'ordre dans lequel il veut que la vue se porte de l'une à l'autre. L'art de disposer les *rappels* de lumière procède de l'entente du clair-obscur, et concourt puissamment à l'effet pittoresque, en même temps qu'il contribue à faire se présenter avec ordre les idées du peintre. (Boutard.)

— [illegible] ... accordée à ceux qui avaient des parents trop éloignés pour leur succéder, de rappeler ces parents éloignés, à l'effet de rapprocher leur degré de parenté, et par ce moyen de les rendre capables de partager la succession avec les autres parents les plus proches. Le rappel à succession, utile encore aujourd'hui pour le cas où la représentation n'est pas admise, demeure soumis à toutes les règles qui régissent les dispositions testamentaires.

— Dr. cout. *Rappel dans le cas d'exclusion coutumière d'une fille dotée*. Déclaration que faisait un ascendant, en constituant une dot à sa fille, qu'il n'entendait pas pour cela l'exclure de sa succession. ‖ *Rappel dans le cas de la renonciation expresse des filles dotées*. Faculté dont jouissaient les ascendants de relever leur fille de la renonciation à une succession future, qu'ils lui avaient imposée par son contrat de mariage en la dotant.

RAPPEL. s. m. (en irland. *repeal*). Polit. Sous ce nom, devenu un cri de guerre dans la bouche des Irlandais, on veut désigner le rappel ou la dissolution législative entre l'Irlande et la Grande-Bretagne, existant depuis 1801.

RAPPELANT. part. prés. du v. Rappeler. Qui rappelle. Il est invariable. Sa présence me rappelant de tristes souvenirs.

RAPPELANT, ANTE. adj. Qui frappe la mémoire. Je n'emportai pas de cette ville des souvenirs bien *rappelants*. (J.-J. Rouss.)

RAPPELÉ, ÉE. part. pass. du v. Rappeler. S'empl. adjectiv. On demanda qu'il fût rappelé à l'ordre. Il fut rappelé à la cour.

— *Rappelé à*. Si un orateur, après avoir été deux fois dans le même discours *rappelé* à la question, continue à s'en écarter, le président doit consulter la chambre pour savoir si la parole ne sera pas interdite à l'orateur pour le reste de la séance sur la même question. (Dict. polit.) Le président peut même être *rappelé* au règlement par un simple membre. (Id.) Mais il fut tout à coup *rappelé* à Tunis : sa mère, atteinte d'un mal sans remède, voulait embrasser son fils et le bénir avant d'abandonner la vie. (Chateaub.) Écoutez-moi un seul moment, madame ! s'écria le moine, *rappelé* à lui par l'urgence du danger. (Léon de Wailly.)

Et tous nourris par lui, nous passons sans retour,
Tandis qu'une chenille est *rappelée* au jour. (L. Rac.)

— *Rappelé dans*.

Quand viendra ce printemps par qui tant d'exilés,
Dans les champs paternels se verront *rappelés* ?
(L. Racine.)

— *Rappelé de*. Il a été rappelé d'exil, de l'exil.

— *Rappelé par*. Lorsqu'un membre de la législature trouble l'ordre, il est *rappelé* nominativement par le président. (Dict. polit.)

RAPPELER. v. a. 1re conj. La lettre *l* se double devant une syllabe muette. *Je rappelle, tu rappelles, il rappelle*, etc. Appeler de nouveau, appeler à plusieurs reprises. Peut-être ne vous a-t-il pas entendu l'appeler ; rappelez-le. Je l'ai appelé et rappelé sans qu'il m'ait répondu.

— Faire revenir une personne sur ses pas, bien qu'on ne l'ait point déjà appelée. On vous rappelle. Il s'en allait, et on l'a rappelé, on l'a fait rappeler. Oh ! courez, et craignez que je ne vous *rappelle*. (Rac.)

Et sa bouche trois fois
Voulant le *rappeler*, ne trouve plus de voix. (Boil.)

— Se dit aussi en parlant des animaux.

J'ai vu, seigneur, j'ai vu votre malheureux fils
Traîné par les chevaux que sa main a nourris
Il veut les *rappeler*, et sa voix les effraie. (Rac.)

— Fig. Mettre dans la nécessité, obliger de retourner en quelque endroit. Mes affaires me rappellent à la ville. Mon devoir me rappelle à mon poste. Il me parlait avec inquiétude de son voyage à Rome et des indignes attachements qui l'y *rappelaient* malgré lui. (J.-J. Rouss.) Vous sentez combien mon cœur me *rappelle* vers vous (Volt.) Le soin de tes sujets te *rappelle* à Versailles. (Boil.)

— Fig. *Rappeler quelqu'un à la vie*. Le faire revenir à la vie, l'empêcher de mourir. Cet élixir l'a rappelé à la vie. On vous nomme, et ce nom la *rappelle* à la vie. (Rac.) Du tombeau, quand tu veux, tu sais nous *rappeler*. (Id.)

— Fig. et style relig. *Dieu l'a rappelé à lui*. Il est mort. Mais à peine le ciel eut *rappelé* mon père. (Rac.)

— Fig. *Rappeler quelqu'un à son devoir*. Le faire rentrer dans son devoir. *Rappeler* les hommes aux maximes anciennes, c'est ordinairement les *rappeler* à la vertu. (Boiste.)

— Fig. et fam. *Ce vin rappelle son buveur*. Il est excellent, il excite à boire.

— Dans les assemblées délibérantes, *Rappeler quelqu'un à l'ordre*. Le réprimander, pour s'être écarté du bon ordre, des bienséances. ‖ *Rappeler à la question*. Inviter un orateur à rentrer dans la question, à ne pas s'en écarter. ‖ *Rappeler au règlement*. Réclamer contre une violation du règlement, et rappeler ce qu'il prescrit. Quand une discussion ou un orateur se dévoient, chaque membre a droit de *rappeler* au règlement. (Dict. polit.)

— Faire revenir quelqu'un d'un lieu où on l'avait envoyé pour y exercer certaines fonctions, pour y remplir un emploi. Rappeler un ambassadeur. Rappeler quelqu'un de son ambassade. L'ambassadeur a demandé lui-même qu'on le rappelât. La guerre étant déclarée entre ces deux princes, ils ont *rappelé* leurs ambassadeurs. (Acad.) Enfin le ciel près de [illegible] ... murs maintenant vous *rappelle*. (Id.)

— Révoquer. La mauvaise conduite, les malversations de ce commissaire sont causes qu'on l'a *rappelé*. (Acad.)

— Faire revenir ceux qui ont été disgraciés, chassés ou exilés. Rappeler quelqu'un à la cour. Le rappeler d'exil, de l'exil. Il avait été disgracié, mais le roi l'a rappelé. La cour *rappelle* en vain M. Le Tellier. (Boss.) L'impatience qu'on eut de le *rappeler*. (Fléch.) Un heureux changement le *rappelle* au palais. (Rac.)

— Fig. *Rappeler la victoire*. Vous l'avez vu à Steinkerque, *rappelant* la victoire qui nous échappait. (Mass.) Nous *rappelons* même par

l'imagination ce qui nous est échappé de ce monde. (Mass.)

Quelle voix salutaire ordonne que je vive
Et *rappelle* en mon sein mon âme fugitive? (Rac.)

Si le héros fuyant l'honneur de ses lauriers,
Au champ de Mars bientôt *rappelant* les guerriers.
(F. Belly.)

Le héros, pour braver ces manœuvres étranges,
D'Arbèle a *rappelé* les épaisses phalanges (Id.)

— Fig. Se dit aussi des personnes. Tout ce qui *rappelle* l'homme à son origine, le *rappelle* en même temps à sa fin. (Mass.)

— *Rappeler une chose à son origine.* En reporter l'idée jusqu'à son origine, jusqu'à ses commencements. N'est-ce pas un peu *rappeler* l'art des vers à son origine, que de faire parler à Apollon le langage de la philosophie? (Volt.) En *rappelant* nos erreurs à l'origine que je viens d'indiquer, on les renferme dans une cause unique. (Condill.)

— Fig. Faire revenir dans la mémoire des choses qui en étaient sorties. Rappeler le temps passé. Rappeler sa jeunesse. Rappeler quelque chose dans sa mémoire. Rappelez-moi à son souvenir, à l'honneur de son souvenir. Ne rappelons point le passé. Avoir de la peine à rappeler ses idées. Je voulais *rappeler* des temps qu'il faut oublier. (J.-J. Rouss.) Sa présence *rappela* bien des souvenirs. (Id.) Il faut que la négligence de son extérieur *rappelle* sa honte. (Barth.) Ces beaux lieux, loin de modérer sa douleur, ne faisaient que lui *rappeler* le triste souvenir d'Ulysse. (Fén.) *Rappelez* en votre mémoire le danger que courut l'Italie. (Fléch.) Une branche secondaire de la science, la statistique, dont nous avons *rappelé* le début dans le moyen âge, se développa sous la plume des Sautovino, Botero et Davity. (Malte-Brun.) Toi-même en ton esprit *rappelle* le passé. (Rac.) Lord Nelvil avait une dignité dans les manières qui intimidait Corinne, et d'ailleurs elle craignait en lui *rappelant* sa noble conduite de montrer trop d'émotion. (Mme de Staël.) Dans son éloquence, dont les formes faciles et pures annonçaient une langue si polie, il avait mêlé quelque chose de poétique et d'élevé qui *rappelait* les grands orateurs du XVIIe siècle. (Villem.)

— Renouveler, rafraîchir, faire revivre. Rappeler la mémoire, le souvenir de quelque chose. Il avait oublié cette affaire, je lui en ai rappelé la mémoire. C'est un souvenir qu'il ne faut pas rappeler. Rappelez-lui le souvenir de notre ancienne amitié. *Rappelant* la mémoire des siècles passés. (Boss.) Du sang dont vous sortez *rappelez* la mémoire. (Rac.) Quand on est arrivé au port, il est doux de *rappeler* le souvenir des orages et de la tempête! (Mass.)

— Faire ressouvenir les autres d'une chose passée. On ne *rappellera* l'histoire du règne d'un prince ambitieux que pour *rappeler* le souvenir des maux qu'il a faits aux hommes. (Mass.) Les louanges que l'on donne aux grands ne semblent subsister dans les monuments publics que pour *rappeler* un souvenir qui les désavoue. (Id.) Le ciel et la terre s'élèvent contre le pécheur mourant, et lui *rappellent* l'histoire affreuse de ses passions et de ses crimes. (Id.) Ne me *rappelez* point une trop chère idée. (Rac.) Je vous *rappelle* un songe échappé de votre âme. (Id.)

— Se dit quelquefois des choses futures. *Rappelez* ce moment terrible, vous y viendrez, et le jour peut-être n'est pas loin; peut-être y touchez-vous déjà. (Mass.)

— Faire mention, raconter, exposer. Une chose passée. *Rappellerai*-je ici ces jours de deuil tant de fois rappelés, où il ne nous restait de toutes nos espérances que la caducité d'un grand roi que nous allions perdre? (Mass.) Vous osez à mes yeux *rappeler* le passé. (Rac.)

Non que la peur du coup dont je suis menacée
Me fasse *rappeler* votre bonté passée. (Racine.)

— Faire revenir, réveiller des sentiments assoupis ou éteints; des vertus affaiblies ou découragées. Rappeler son courage. Rappeler sa fermeté. Rappeler sa tendresse pour quelqu'un. *Rappelez* tout votre courage. (Fén.) *Rappelle* donc ta fermeté. (J.-J. Rouss.) Enfin j'ai ce matin *rappelé* ma constance. (Rac.) *Rappelant* sa cruelle industrie. (Id.) *Rappelant* votre vertu sublime. (Id.) *Rappelant* votre force première. (Id.) *Rappelant* son audace première. (Id.)

. . . . . Dieu de Sion *rappelle*,
Rappelle en sa faveur tes antiques bontés. (Racine.)

— *Rappeler sa mémoire.* Tâcher de se ressouvenir. Il fit de vains efforts pour *rappeler* sa mémoire, il ne put jamais retrouver ce nom. (Acad.)

— Peint. *Rappeler la lumière.* La faire rejaillir comme par échos des figures principales sur les objets accessoires. V. RAPPEL.

— Art milit. En parlant du service de l'infanterie, signifie Battre le rappel, c'est-à-dire battre le tambour d'une certaine manière pour [illegible] manière de battre le tambour sert aussi pour marquer l'honneur que les troupes rendent à de certaines personnes.

— Jurispr. *Rappeler à succession.* Ordonner par son testament qu'un parent éloigné aurait part à sa succession, quoique la coutume ou la loi l'exclue. V. RAPPEL A SUCCESSION.

— Anc. cout. *Rappeler une bourse.* Faire le retrait lignager d'un héritage vendu, en remboursant à l'acquéreur le prix au comptant.

— SE RAPPELER. v. pron. Rappeler à soi le souvenir de, se ressouvenir. Se rappeler quelque chose dans la mémoire. Se rappeler un fait, un événement. Vous rappelez-vous ce fait? Je me le rappelle parfaitement. Se rappeler avec attendrissement le séjour de son enfance. Daignez vous *rappeler* quelquefois la mémoire d'un infortuné. (J.-J. Rouss.) Je me *rappelle* ces temps éloignés. (Id.) Quiconque a connu les crises d'une maladie violente et longue, se *rappelle* l'enchantement de la convalescence. (Pézay.) On se méfie de l'avenir en se *rappelant* le passé. (Boiste.) Ils se sont *rappelé* aussitôt l'heptacorde ou la lyre à sept cordes. (Barthél.) Virginie se *rappelant*, dans les lectures que lui faisait sa mère, les histoires qui l'avaient le plus touchée, en rendait les principaux événements avec beaucoup de naïveté. (B. de St-P.) Le peuple à la vue de ce tableau champêtre se fût *rappelé* les anciens temps. (B. de St-P.) Des sophistes, se *rappelant* l'éclat et la considération que donnaient auparavant les travaux littéraires, se livraient à des travaux du même genre en apparence. (B. Constant.)

— *Se rappeler de*, suivi d'un infinitif. Se rappeler d'avoir fait telle chose.

Se rappeler que. Je me rappelle qu'il m'a conté cette histoire. Vous devez vous *rappeler* que ma fille est la vertu même. (Mol.)

— Être rappelé, ramené, rétabli. L'innocence échappée ne se *rappelle* plus. (Boiste.)

RAPPEN. s. m. Métrol. Monnaie de compte de Suisse. C'est la centième partie d'une livre, ou environ un centime et demi.

RAPPLIQUÉ, ÉE. part. pass. du v. Rappliquer. S'empl. adjectiv.

RAPPLIQUER. v. a. 1re conj. Techn. Appliquer de nouveau.

— SE RAPPLIQUER. v. pron. S'appliquer de nouveau, avec plus d'ardeur.

RAPPOINTIS. s. m. (pr. *ra-poin-ti*), Constr. Morceau de fer pointu, qu'on enfonce dans le bois qui doit être recouvert d'un enduit; il sert à faire tenir le plâtre.

— Léger ouvrage de serrurerie.

RAPPORT. s. m. (pr. *ra-por*). Revenu, ce que produit une chose. Ce champ est d'un grand rapport. Cette vigne est d'un bon rapport. Ce pré est d'un faible rapport. Cette terre est de meilleur rapport que l'autre. C'est une charge d'un grand rapport.

— *Être en rapport, en plein rapport.* Se dit d'une propriété, d'un champ, d'une vigne, d'un arbre, etc., qui rapporte, qui produit autant qu'on le peut désirer. Des arbres qui sont en plein rapport. ‖ Dans le sens contraire, on dit *n'être pas encore en rapport*, en parlant de ce qui ne produit pas encore tout ce qu'on espère en tirer par la suite. Cette vigne n'est pas encore en rapport, en plein rapport.

— Fam. *Cette charge, cette place, cet emploi est de grand rapport, d'un grand rapport, d'un bon rapport.* Les profits, les émoluments en sont considérables.

— Prov. *Belle montre, et peu de rapport.* Se dit des choses brillantes dont l'apparence ne répond pas à la réalité.

Récit, témoignage. Faire un fidèle rapport de ce qu'on a vu. Un rapport faux, inexact. S'en fier au rapport de quelqu'un. En croire son rapport. Suivant son rapport, selon son rapport, d'après son rapport, la chose s'est passée ainsi. Au rapport de tel historien. Le fait est vrai, si j'en crois le rapport, si je crois au rapport, si j'en crois au rapport de mes yeux et de mes oreilles. On nous faisait, Arbate, un fidèle *rapport*. (Rac.)

Ah! du moins attendez qu'un fidèle *rapport*
De son malheureux frère ait confirmé la mort. (Rac.)

— Compte qu'on rend à quelqu'un de quelque chose dont on est chargé. Le rapport d'un officier de police. Rapport au roi. Le rapport du juge d'instruction à la chambre du Conseil. Faire son rapport. Nous savons lui tourner les choses comme il nous plaît, et nous ne lui faisons des *rapports* fidèles que quand rien ne nous oblige à lui en faire de faux. (Le Sage.)

— Véner. *Faire le rapport, faire son rapport.* Rendre compte de la quête qu'on a faite et du lieu où est la bête qu'on a détournée.

— Récits qu'on fait, par indiscrétion ou par malignité, de certaines choses qu'on a vu faire ou qu'on a entendu dire. Faire de faux rapports. Faire de mauvais rapports. Aimer à faire des rapports. On doit être en garde contre les rapports des flatteurs. Il ne faut quelquefois qu'un faux *rapport* pour brouiller deux amis. (Acad.) Les *rapports* font toujours plus de mal que de bien. (Gresset.) La malignité se nourrit, en mère cruelle, des *rapports* qu'elle a elle-même enfantés. (S. Dub.)

— *Rapport du juge.* Exposé sommaire que fait un juge à l'audience, des faits et des moyens contradictoires qui se rattachent à un procès. Faire le rapport d'une affaire, d'un procès. Lire un rapport. Ouïr un rapport.

[illegible] *rapport pour minute*. Acte par lequel un notaire constate la mise au rang de ses minutes, d'un acte dont il n'avait point gardé minute, parce qu'il avait été délivré en brevet. Le rapport pour minute est nécessaire de la part de celui qui veut obtenir une grosse, afin de mettre son titre à exécution, ou qui se trouve dans la nécessité d'en produire une expédition régulière.

— Exposé dans lequel on rend compte d'un travail, d'un examen particulier fait par un comité, par une commission. Faire un rapport sur des pétitions, sur un projet de loi. Le rapport d'une commission. Les conclusions d'un rapport. Ordonner l'impression d'un rapport.

— Témoignage que rendent par ordre de la justice ou autrement, les médecins, les chirurgiens, ou les experts, en quelque sorte d'art que ce soit. Suivant le rapport des médecins. Suivant le rapport des chirurgiens. Selon le rapport de cet architecte. Suivant le rapport des experts écrivains. Juger sur le rapport des experts.

— Convenance, conformité, analogie. Il y a un grand rapport d'humeurs entre ces deux personnes. La langue italienne a de grands rapports avec la langue latine. Les *rapports* du caractère font plus pour l'amitié que les *rapports* de l'esprit. (Acad.) Le gouvernement aristocratique a plus de *rapport* avec le gouvernement d'un seul. (Montesq.) La pitié naturelle est fondée sur les *rapports* que nous avons avec l'objet qui souffre. (Buff.) Ce n'est pas assez d'avoir traité de la liberté politique dans son *rapport* avec la constitution, il faut la faire voir dans le *rapport* qu'elle a avec le citoyen. (Montesq.)

Quant au *rapport* d'humeur, de goût, de caractère,
C'est pour vivre en ménage un point fort nécessaire.
(Sallentin.)

— Accord, correspondance plus ou moins exacte des diverses parties d'un ouvrage, d'un tout. Il y a un rapport parfait entre la masse et les détails de cet édifice. Il n'y a pas de rapport entre la richesse des corniches et la simplicité des lignes. Le style n'est pas en rapport avec le sujet, avec les idées.

— Espèce de liaison, de connexion, de relation que certaines choses ont entre elles. Il n'y a aucun rapport entre ces choses. Dire des choses qui n'ont nul rapport ensemble. Cela n'a point de rapport à ce que je vous dis. Cela n'a rapport à rien. Ces deux sciences ont un grand rapport entre elles. Rapports de convenance, de disconvenance, de similitude, de différence. L'art de démêler les hommes et de pénétrer les *rapports* qui sont entre leurs plus secrètes pensées, leurs actions, leurs gestes, leurs discours. (Volt.) Disposez de moi comme d'un homme qui n'est plus rien par lui-même, et dont tout l'être n'a de *rapport* qu'à vous. (J.-J. Rouss.)

Jeux cruels du hasard, en qui me montrez-vous
Une si fausse image et des *rapports* si doux? (Volt.)

— Relation que les individus ont entre eux. Rapports de commerce, d'intérêt, de parenté, d'amitié, de confraternité. Nos rapports ensemble sont fort agréables. N'avoir jamais eu de rapports avec une personne. Je tiens pour impossible qu'au sein de la société l'on puisse amener un enfant à l'âge de douze ans, sans lui donner quelque idée des *rapports* d'homme à homme. (J.-J. Rouss.) C'est à ce moment que les hommes des contrées les plus éloignées se sont rapprochés par de nouveaux *rapports* et de nouveaux besoins. (Rayn.) Le temps approche où nos *rapports* vont changer. (J.-J. Rousseau.) Aussitôt que les premiers symptômes de la grossesse se déclarent, tous *rapports* cessent entre les époux. (Chateaub.)

— *Mettre une personne en rapport avec une autre.* Faciliter, donner à une personne les moyens de conférer, de s'entendre avec une autre.

— Relation des choses à une fin, leur tendance vers un but. Les actions humaines sont bonnes ou mauvaises, selon le *rapport* qu'elles ont à une bonne ou à une mauvaise fin. (Acad.) L'auteur de notre nature veut seulement que nous jugions des *rapports* que les choses ont à nous, et de ceux qu'elles ont entre elles, lorsque les connaissances de ces derniers peuvent nous être de quelque utilité. (Condill.)

— Dans ce sens on dit : *Toutes les actions d'un chrétien doivent être faites par rapport à Dieu*, c'est-à-dire, Elles doivent se rapporter à Dieu comme à leur fin dernière. ‖ *Cet homme ne fait rien que par rapport à lui, que par rapport à ses intérêts*, c'est-à-dire, Que dans la vue de ses intérêts, de ses propres avantages. ‖ *Il a fait cela par rapport à vous, par rapport à telle chose.* Dans la vue de vous être agréable, de vous obliger, dans l'idée d'obtenir telle chose, de réussir dans telle affaire, etc.

— Gramm. Relation que les mots ont entre eux, dans la construction. Le rapport de l'adjectif au substantif. Le rapport du participe passé au nom qui le précède. Rapport vicieux.

— Se dit aussi des différents points de vue sous lesquels les mots sont envisagés. La préposition *de* exprime un rapport de qualification ou d'éloignement. La préposition *à* exprime un rapport de tendance, d'attribution.

— Mathém. Relation que deux grandeurs ou quantités ont l'une avec l'autre. Il y a le même *rapport* géométrique entre six et douze, qu'entre trois et six. La terre tourne plus vite que Mars, dans le *rapport* d'environ vingt-quatre à quinze. (Buffon.)

[illegible] masse d'une succession, des objets donnés par le défunt à l'un des héritiers, pour le tout être partagé entre les divers cohéritiers. L'art. 843 du Code civil assujettit indistinctement à l'obligation du rapport tout héritier. Le père ne doit, en aucun cas, le rapport de ce qui a été donné à ses fils. Les dons et legs faits au conjoint d'un époux successible sont réputés faits avec dispense du rapport. Le rapport n'est dû que par le cohéritier à son cohéritier.

— *Rapport d'estimation.* Jugement par écrit, donné par un ou plusieurs médecins sur l'examen d'un mémoire de visites, opérations, pansements, médicaments, etc., dont le payement est contesté.

— Anc. cout. *Rapport de main pleine.* Faculté accordée à un locataire de se faire restituer des meubles saisis chez lui, par le sergent, en livrant à la place d'autres meubles de même valeur.

— Anc. prat. Vacation d'un juge. Payer le rapport.

— Féod. *Rapport et dénombrement.* Déclaration que le vassal était tenu de faire à son seigneur féodal des héritages qu'il possédait.

— *Rapport solennel.* Déclaration faite devant la justice.

— Admin. Restitution que fait un comptable de la somme qu'il a mal à propos portée en dépense. Toute dépense rejetée soumet le comptable au *rapport* de la somme. (Acad.)

— Séméiol. Éruption des flatuosités contenues dans l'estomac, et qui se dégagent en plus ou moins grande quantité des matières alimentaires, par suite de la fermentation qu'elles éprouvent dans cet organe. Avoir des rapports. Rapport nidoreux. Rapports acides. Rapports putrides. Rapports insipides. L'ail donne des rapports. Les raves causent des rapports. Tous les genres d'aliments ne sont pas également susceptibles de donner lieu aux *rapports*. (Renauld.) La cause première et essentielle des *rapports* se trouve dans les mauvaises digestions, et conséquemment dans la faiblesse de l'estomac, acquise ou organique. (Id.) Les *rapports* sont aussi la marque d'une surcharge de l'estomac, ils s'échappent en grande quantité à la suite des repas copieux dans lesquels on a dépassé la mesure ordinaire et raisonnable. (Id.)

— Mar. Masse d'eau rapportée par la marée.

— *Terres de rapport.* Terres qu'on est allé prendre dans un lieu, pour les apporter dans un autre.

— *Pièce de rapport.* Petites pièces de diverses couleurs, soit de métal, soit de bois ou de pierre, que l'on assemble et que l'on arrange sur un fond, pour représenter certaines figures. La mosaïque est un ouvrage de pièces de rapport.

— Fig. Se dit d'un ouvrage littéraire composé de choses prises çà et là. Cette comédie est un ouvrage de pièces de rapport, où rien n'appartient à l'auteur.

— En chimie, on nomme *rapport*, la disposition d'un corps à s'unir avec un autre par préférence. On a construit une table des rapports.

— *Par rapport à.* loc. prépos. Pour ce qui est de, quant à ce qui regarde. Par rapport à lui. Par rapport à moi. Par rapport à cela

— Par comparaison, en proportion de. La terre est très-petite par *rapport* au soleil. (Acad.) Les étoiles nous paraissent très-petites par *rapport* au soleil. (A. Libes.)

— Relativement à. Toute notre vie est une recherche éternelle de nous-mêmes; on dirait que tout est fait pour nous, que tout le reste n'est rien par *rapport* à nous. (Mass.) Les avantages que vous pouvez trouver dans l'élévation, par *rapport* au salut. (Id.)

RAPPORTABLE. adj. des 2 g. Jurispr. Dont il doit être fait rapport à la succession. Se dit des choses que les héritiers en ligne directe doivent rapporter à la succession de leurs ascendants. Les fruits de la chose donnée ne sont pas rapportables.

— Se dit aussi des terres, des pièces qui peuvent être rapportées. Des terres rapportables.

RAPPORTANT. part. prés. du v. Rapporter. Qui rapporte. Il est invariable. Une personne rapportant tout ce qu'elle entend dire. Une ferme rapportant un gros revenu. Des arbres rapportant beaucoup de fruits.

RAPPORTANT, ANTE. adj. Qui se rapporte, qui a de la convenance, de l'analogie avec.

Ainsi vous quitteriez Atalypé pour tout autre,
Dont vous verriez l'humeur *rapportante* à la vôtre?
(Corneille.)

RAPPORTÉ, ÉE. part. pass. du v. Rapporter. S'empl. adjectiv. Le fait rapporté ne prouve rien. Des terres rapportées. La réponse du docteur fut *rapportée* au chef des pundits par les mêmes interlocuteurs qui avaient été chargés de la demande. (B. de St-P.) Ces divisions sont assez curieuses, et méritent d'être *rapportées* d'autant plus qu'aucun voyageur n'en a parlé. (Chateaub.) La raison qu'il en donne mérite d'être *rapportée*. (Id.)

— *Rapporté à.* Ces paroles *rapportées* au conseil y firent naître de grandes anxiétés et de vives contestations. (Anquetil.)

— *Rapporté par.* Elle est de la grandeur de la grisette et nous a été *rapportée* de la Louisiane par M. Lebas. (Buff.)

— *Rapporté dans.* Ce fait n'est point *rapporté* [illegible]

— *Ouvrage de pièces rapportées.* Ouvrage de pièces de rapport.

— Fig. Ils font du souverain un être fantastique et formé de pièces *rapportées*; c'est comme s'ils composaient l'homme de plusieurs corps, dont l'un aurait des yeux, l'autre des bras, l'autre des pieds et rien de plus. (J.-J. Rouss.)

RAPPORTER. v. a. 1re conj. Apporter une chose du lieu où elle est, au lieu où elle était auparavant.

Et *rapportant* ce bronze à la Rome française,
Il disait aux [illegible]
— En avez-vous assez? (V. Hugo.)

— Apporter une chose d'un lieu à son retour, sans l'avoir portée. *Rapporter* de Goa le poivre et le gingembre. (Boil.) Il n'a rien *rapporté* de si rare que lui. (Id.) Pardonnez-moi, monsieur, si j'ai *rapporté* les bouteilles vides. (Brueys.) Se trouvant au milieu des bergers, Jésus-Christ se donne à lui-même le titre de pasteur des âmes, et se représente *rapportant* sur ses épaules la brebis égarée. (Chateaub.)

Fig. Il a *rapporté* de ses voyages moins d'instruction que de suffisance. (Acad.) Et de ses vœux troublés lui *rapportant* l'hommage. (Rac.) Il vous *rapporte* un cœur qu'il n'a pu vous ôter. (Id.)

Vous les verrez soumis *rapporter* dans Byzance
L'exemple d'une aveugle et basse obéissance.
(Racine.)

Ces leçons que ma muse au Parnasse
Rapporta, jeune encor, du commerce d'Horace.
(Boileau.)

Peu de pardons il avait *rapporté*,
De vertu peu ; chose assez ordinaire. (La Fontaine.)

— Fam. *Il n'en a rapporté que des coups*. Se dit de quelqu'un qui a été blessé en quelque occasion. ‖ On dit de même, Ce soldat n'a rapporté de l'armée que des coups de fusil.

— Fig. Recueillir, retirer. Il a rapporté beaucoup de gloire de cette action. Il n'en a rapporté que de la honte. Les joies de ces jours insensés qui viennent de finir se sont évanouies : qu'en avez-vous *rapporté?* (Mass.) On ne *rapporte* de ses longs services qu'un corps usé, des affaires domestiques désespérées, et la gloire d'avoir toujours fait la guerre à ses dépens. (Id.)

— Se dit des choses qu'on a enlevées, et qu'on apporte dans un lieu où elles n'étaient pas, et à quelqu'un à qui elles n'appartenaient pas auparavant. Les soldats rapportèrent à leurs capitaines tout le butin qu'ils avaient fait.

— Chass. Se dit d'un chien qui apporte au chasseur le gibier que celui-ci a tué. Il n'y a guère que les barbets qu'on puisse accoutumer à *rapporter* la bécasse. (Acad.)

— Absol. Un chien qui rapporte bien, qui sait rapporter.

— Se dit aussi d'un chien qu'on a dressé à apporter ce qu'on lui jette.

— Joindre, ajouter quelque chose à ce qui ne paraît pas complet. Rapporter une bordure à une tapisserie.

— *Rapporter des terres en quelque endroit*. Les aller prendre dans un lieu, afin de les porter dans un autre.

— Jurispr. Remettre dans la masse de la succession ce qu'on a reçu d'avance, ou en tenir compte sur la part qu'on doit avoir. Le fils est tenu de rapporter les sommes prêtées à son père, et toutes les dettes contractées par ce dernier envers le défunt.

— Législ. et administ. Révoquer, abroger, annuler. Rapporter une loi. Rapporter un arrêté.

— Faire le récit de ce qu'on a vu ou entendu, ou appris. Rapporter fidèlement les choses. Rapporter tout ce qui s'est passé. Rapporter la chose au vrai. Rapporter un fait comme il s'est passé. Il y a dans cette aventure des circonstances, des détails qu'on ne peut rapporter. Cette anecdote singulière a acquis tant de crédit qu'on ne peut s'empêcher de la *rapporter*. (Volt.) Quand je lus ces auteurs, je fus révolté des fables absurdes qu'ils *rapportaient*. (Barth.)

— Redire par légèreté ou par malice ce qu'on a entendu dire. Ne dites rien devant cet homme, il rapporte tout.

— Rendre compte de ce qu'on a entendu dire contre quelqu'un. Je vais vous rapporter ce que l'on a dit de vous. On m'a rapporté que vous aviez dit du mal de moi dans cette maison.

— Alléguer, citer. L'exemple que vous rapportez ne prouve rien. Rapporter des passages des Pères. L'un commence une histoire, l'autre *rapporte* un bon mot ; un autre crie, un autre chante, ils ne s'entendent point. (Le Sage.) Hérodote, en *rapportant* les anciennes opinions, dit que Bacchus fut élevé à Nyse, ville d'Éthiopie, que d'autres placent dans l'Arabie-Heureuse. (Volt.) Ce qui mérite surtout d'être observé, c'est que Sanchoniathon, en *rapportant* l'ancienne cosmologie de son pays, parle d'abord du chaos d'un air ténébreux. (Id.) Enfin Origène, après avoir *rapporté* ces traditions des Juifs, ajoute qu'un grand nombre d'entre eux avouèrent Jésus-Christ pour le libérateur promis par les prophètes. (Chateaub.)

— Didact. Établir une proposition, la mettre en avant. Notre père Escobar *rapporte* qu'il est permis de dérober dans une extrême nécessité. (Pasc.)

— Référer, diriger vers une fin, vers un but. Cet homme rapporte tout à soi, à son profit, à son utilité particulière. Un véritable chrétien doit rapporter toutes ses actions à Dieu. Comme il tient de Dieu toute sa gloire, aussi la lui *rapporte-t-il* tout entière. (Fléch.)

— Attribuer, faire remonter. Rapporter l'origine de telle famille à tel ou tel... Rapporter la fondation d'une ville à tel prince. Rapporter à tel temps la prise d'une ville.

— *Rapporter l'effet à la cause*. Attribuer certain effet à une certaine cause.

— Produire ; donner un certain revenu. Des arbres qui rapportent beaucoup de fruits. Une terre qui rapporte beaucoup. Elle rapporte tant par an. Cette charge rapporte tant. Son argent lui rapporte six pour cent.

— Absol. Plus la terre a d'habitants, plus elle *rapporte*. (B. de St-P.)

— Fig. L'aumône est un gain : c'est une usure sainte, c'est un bien qui *rapporte* ici-bas même au centuple. (Mass.)

— *Cet emploi ne rapporte ni profit ni honneur*. Il n'est ni lucratif ni honorable.

— Fig. *Cette mauvaise action ne lui rapportera rien*. Il n'en tirera aucun profit, aucun avantage.

— Mar. Se dit de l'action de la mer qui monte, et alors il s'emploie absolument. *La mer a peu rapporté à cette marée*. La marée n'a pas été forte.

— Jurispr. Déduire, exposer l'état d'un procès par écrit. Rapporter un procès, une affaire. Ce juge, ce conseiller a fort bien rapporté le fait et les moyens des parties. ‖ Absol. Ce juge rapporte bien, rapporte nettement.

— Faire le narré, l'exposition d'une affaire au nom d'une commission, d'un comité, et en même temps énoncer l'avis du comité, de la commission.

— Arpent. Tracer sur le papier des mesures réduites de celles qu'on a prises sur le terrain. Rapporter des angles.

— SE RAPPORTER. v. pron. Avoir de la conformité, de la convenance, de la ressemblance. Leurs caractères se rapportent en toutes choses. Ces deux couleurs se rapportent bien. La déposition de ce témoin ne se rapporte pas avec celle du précédent.

— Fig. Être dirigé, se référer. Il arriva ce moment heureux, ce point où se *rapportait* toute la véritable gloire de M. de Turenne. (Fléch.) Tous les préceptes se réduisent à aimer Dieu et le prochain : c'est à ces deux points que se *rapportent* toute la loi et la discipline des prophètes. (Id.) Les louanges que nous donnons aux autres se *rapportent* toujours par quelque endroit à nous-mêmes. (Mass.) L'argent de l'avare lui est plus précieux que sa santé, que son salut, que lui-même : toutes ses vues, toutes ses affections ne se *rapportent* qu'à cet indigne objet. (Id.)

— Avoir rapport, relation. Ce passage de ma lettre se rapporte à ce que je vous ai écrit précédemment. Le cœur de l'homme est toujours droit sur tout ce qui ne se *rapporte* pas personnellement à lui. (J.-J. Rouss.)

— Se dit surtout en termes de grammaire. On ne doit point séparer le relatif *qui* du substantif auquel il se rapporte.

— *Se rapporter à quelqu'un de quelque chose*, et absol., *s'en rapporter à quelqu'un*. S'en remettre à sa décision sur quelque chose. Je m'en rapporte à vous. S'en rapporter à la décision de telle personne.

— *S'en rapporter*. Avoir confiance, ajouter foi. Je m'en rapporte à ce que j'ai vu. Je m'en rapporte à vous, à votre témoignage. Il ne faut, pour connaître ce pontife, s'en *rapporter* à aucun de ces portraits colorés par la flatterie, ou noircis par la malignité, ou crayonnés par le bel esprit. (Volt.) Je m'en *rapporte* à vous sur tout cela. (Id.) S'il faut s'en *rapporter* aux traditions anciennes, les premiers habitants de la Grèce n'avaient pour demeures que des antres profonds. (Condill.)

— *S'en rapporter au serment de quelqu'un*. S'en remettre à son serment en justice pour la décision d'une affaire.

— **RAPPORTEUR, EUSE**. s. Celui, celle qui, par légèreté ou par malice, a coutume de rapporter ce qu'il a vu ou entendu. Défiez-vous de lui, c'est un rapporteur. C'est une petite rapporteuse. C'est un rapporteur à gages, un fieffé rapporteur. Plaute condamne les *rapporteurs* à être pendus par la langue, et ceux qui écoutent les rapports, à être pendus par les oreilles. (Sall.) *Les rapporteurs* sont accueillis autant que méprisés. (S. Dub.)

— Prat. Celui qui fait le rapport d'un procès, d'une affaire. Nommer un rapporteur. Demander un rapporteur au président. Instruire son rapporteur de son affaire. Un habile rapporteur. Récuser un rapporteur.

— Législ. administ. et parlem. *Rapporteur d'un comité, d'une commission*. Celui qu'un comité, une commission a chargé d'exposer une affaire, une question, et en même temps de faire connaître l'avis de la commission, du comité. La commission du budget a nommé son rapporteur. Le rapporteur de la commission des pétitions.

— Anc. cout. *Grand rapporteur*. Se disait de deux officiers de la grande chancellerie. ‖ *Rapporteur de criées*. Nom d'un office créé en 1699 pour examiner si les criées étaient faites dans les formes voulues.

— Officier qui exerce les fonctions de juge d'instruction, d'accusateur public, dans les conseils de guerre ou de discipline. On dit aussi adjectivement *Officier rapporteur*.

— Jurispr. *Conseiller rapporteur*. Conseiller, membre du conseil d'État ou d'un tribunal, qui est chargé de faire un rapport au conseil ou à ...

RAPPORTEUR. s. m. Math. Instrument de géométrie qui sert à mesurer et à tracer les angles sur le papier, et qui consiste en un demi-cercle gradué de corne, de cuivre ou d'autre matière. Il y a aussi des rapporteurs à alidade.

— Techn. Outil d'horloger.

RAPPRENDRE. v. a. 4e conj. irrég. *Je rapprends, tu rapprends, il rapprend ; nous rapprenons, vous rapprenez, ils rapprennent. Je rapprenais, tu rapprenais. Je rappris. Je rapprendrai. Je rapprendrais. Rapprends, rapprenons, rapprenez. Que je rapprenne. Que je rapprisse. Rapprenant. Rappris*, etc. Apprendre de nouveau. Rapprendre un rôle, une leçon. Simon Turnai, fameux docteur de Paris, devenu vieux, tomba dans une si profonde ignorance, que son fils employa inutilement plus d'une année pour lui *rapprendre* son *Pater* et son abécé. (Sall.) Il faut toujours qu'ils *rapprennent* étant grands les choses dont ils ont appris les mots dans l'enfance. (J.-J. Rouss.)

— *Rapprendre à*. On rapprend à chanter, à danser, à tirer des armes, à jouer d'un instrument. On ne *rapprend* guère à être honnête homme. (Lav.)

RAPPRIS, ISE. part. pass. du v. Rapprendre. S'empl. adjectiv. Une leçon qui a été apprise et rapprise plusieurs fois.

RAPPRIVOISÉ, ÉE. part. pass. du v. Rapprivoiser. S'empl. adjectiv.

RAPPRIVOISER. v. a. 1re conj. Écon. rur. Apprivoiser de nouveau un animal que quelque circonstance a fait redevenir sauvage.

— SE RAPPRIVOISER. v. pron. Être apprivoisé de nouveau.

RAPPROCHAGE. s. m. Hortic. Action de tailler une bordure, une haie, une palissade devenue trop épaisse.

RAPPROCHÉ, ÉE. part. pass. du v. Rapprocher. S'empl. adjectiv. L'âme qui l'anime ressemble à la flamme qui naît de deux tisons *rapprochés*, et qui s'évanouit si on les sépare l'un de l'autre. (B. de St.-P.)

Ses ais demi-pourris, que l'âge a relâchés,
Sont à coups de maillet unis et *rapprochés*. (Boil.)

— *Rapproché de*. L'habitation ordinaire du rorqual est beaucoup plus *rapprochée* des contrées tempérées de l'Europe que celles de plusieurs autres grands cétacés. (Lacépède.) Si les pieds des animaux des pays froids se ressemblent en ce qu'ils sont plus *rapprochés* de leur corps, ils diffèrent les uns des autres par leurs formes, en rapport avec le sol qu'ils habitent. (B. de St-P.) Les orifices des deux évents sont *rapprochés* l'un de l'autre au point de paraître ne former qu'une seule ouverture. (Lacép.) La densité de l'eau est très-supérieure à celle de l'air, et beaucoup plus *rapprochée* de la densité du cristallin des salines. (Id.) Dans la croisée la plus *rapprochée* de la porte se trouvait une chaise de paille dont les pieds étaient montés sur des patins, afin d'élever Mme Grandet à une hauteur qui lui permît de voir les passants. (De Balz.)

— *Rapproché par*. Et *rapprochés* entre eux par un besoin pareil. (Del.)

— Hist. nat. Se dit des parties qui naissent près les unes des autres, qui se touchent à leur origine, sans toutefois se confondre, comme les antennes de certains insectes, les lobes de l'anthère dans l'oseille, les étamines de la bourrache officinale, les feuilles du daphné lauréole, les pattes postérieures du bousier.

RAPPROCHEMENT. s. m. Action de rapprocher, ou le résultat de cette action. Le rapprochement des lèvres d'une plaie.

— Fig. Se dit des personnes qui étaient brouillées, et qu'on dispose à un accommodement. Travailler au rapprochement de deux familles.

En fait de *rapprochement*,
Il ne faut pas calculer la distance ;
Craindre de faire un pas d'avance,
C'est rester dans l'éloignement. (***)

— Fig. Action de rapprocher des idées ou des faits, de manière qu'ils s'éclairent l'un par l'autre ou qu'on en fasse plus aisément la comparaison, et résultat de cette action. Un rapprochement ingénieux. Des rapprochements nouveaux, singuliers, inattendus. Un rapprochement forcé. Le rapprochement des circonstances éclaircit souvent une affaire. Voltaire a excellé dans l'art des *rapprochements*. (Noël.)

— Anc. jurispr. *Rapprochement de ligne*. Double parenté qui se forme lorsqu'un mariage est contracté entre deux membres de la même ligne, et qu'ils ont des enfants.

— Jard. *Rapprochement d'un arbre*. Opération qui consiste à couper sur vieux bois pour obtenir de nouvelles pousses. Le *rapprochement* se fait l'hiver, en même temps que l'élagage et l'essortage. (Thouin.) V. RAPPROCHER.

RAPPROCHER. v. a. 1re conj. (rad. *proche*). Approcher de nouveau. Éloignez les lumières, vous les rapprocherez dans un moment.

— Approcher de plus près. Rapprocher une table. Rapprocher un fauteuil, une chaise. Rapprocher deux planches mal jointes. Rapprochez cet enfant de moi. Il n'y a point de rivage que le temps n'ait éloigné ou *rapproché* de la mer. (***).

— Fig. Après avoir démembré le corps social par un prestige digne de la foire, nos politiques *rapprochent* les pièces on ne sait comment. (J.-J. Rouss.)

— ... plus voisin, plus proche. Le lieu de la terre où je suis le plus loin de toi est celui où je ne puis rien faire qui m'en *rapproche*. (J.-J. Rouss.) Madame, quel bonheur me *rapproche* de vous? (Rac.) Mais si je veux me délivrer enfin des affaires qui m'ont *rapproché* de Paris, je ne puis les négliger plus longtemps. (Sénanc.)

— Mettre, placer des choses non loin les unes des autres, de manière que l'œil peut les voir ensemble. Je suis bien aise que le hasard ait *rapproché* sous vos yeux Diomède et Phocion. (Barth.) Ce pays n'est qu'une suite de tableaux où la nature a déployé la grandeur et la fécondité de ses idées, et qu'elle a *rapprochés* négligemment, sans égard à la différence des genres. (Id.)

— Fig. Faire paraître plus proche. Les lunettes à longue vue rapprochent les objets.

— Fig. Placer des objets dans une sorte de voisinage et de reflet qui les éclaire l'un par l'autre ; considérer les objets sous leurs rapports réciproques. Mais en *rapprochant* ces deux oiseaux par les ressemblances, la nature semble les avoir séparés d'habitation. (Buff.)

— Fig. Disposer à la confiance, à l'union, à la bienveillance. L'infortune *rapproche* aisément les hommes. (Acad.) L'intérêt divise les hommes, le besoin les *rapproche*. (Id.) Toutes les passions *rapprochent* les hommes que la nécessité de chercher à vivre force à se fuir. (J.-J. Rouss.)

— *Rapprocher des personnes*. Les disposer à se réconcilier, à s'accommoder. Depuis longtemps ils sont divisés d'intérêt, mais on travaille à les rapprocher. Le danger commun avait *rapproché* les divers partis qui se disputaient la Gaule. (Anquet.) C'était le moment de *rapprocher* les esprits. (Rayn.) La chaîne des besoins *rapproche* tous les hommes. (Fav.)

— Fig. *L'amour rapproche les distances*. L'inégalité des conditions s'efface, disparaît entre les personnes qui s'aiment. Peste ! comme l'utilité vous a bientôt *rapproché* les distances. (Beaumarch.) Le chef-d'œuvre de la politique est de *rapprocher* les distances sans les confondre. (***.)

— Jard. *Rapprocher un arbre*. Le couper sur vieux bois pour obtenir de nouvelles pousses. Rapprocher un sauvageon. Rapprocher des bordures, des haies, des palissades, des allées devenues trop épaisses et qui se dégarnissent du bas. On *rapproche* un individu couronné et dépérissant, afin d'occasionner la croissance des branches propres à donner du fruit. (Morog.)

— Mar. *Rapprocher du vent*. Se dit d'un bâtiment qui diminue l'angle qu'il faisait avec la direction du vent.

— Véner. *Rapprocher un cerf*. Faire aller les chiens doucement, pour tenir la voie d'une bête qui a passé deux ou trois heures auparavant.

— SE RAPPROCHER. v. pron. Être rapproché ; s'approcher de nouveau ; s'approcher de plus près. Ces deux planches ne peuvent se rapprocher. Se rapprocher de quelqu'un. Se rapprocher l'un de l'autre. En s'élevant dans les airs et sur le sommet des monts, on dirait que les plantes empruntent quelque chose du ciel, dont elles se *rapprochent*. (Chateaub.)

— Être disposé à se lier, à s'unir, à se raccommoder. Bientôt les familles se *rapprochèrent* par des alliances ou par des besoins mutuels. (Barth.) Après avoir connu le besoin de se *rapprocher*, ils ne connaissaient pas encore les charmes de l'union. (Id.)

RAPPROXIMATION. s. f. (pr. *ra-prok-si-ma-cion*). Anc. cout. Action de rapproximer.

RAPPROXIMER. v. n. 1re conj. (du lat. *proximus*, proche). Anc. cout. Faire un retrait lignager à titre de proximité.

RAPSODE. s. m. (du gr. ῥαψῳδός ; formé de ῥάβδος, ᾄδω, chanter avec un rameau ; ou de ῥάπτω, je couds ; ᾠδή, chant ; ou encore de ῥάπτειν ᾠδάς, ceux qui cousent des chants à la suite l'un de l'autre). Se dit de ceux qui composaient eux-mêmes des chants héroïques ou des poèmes en l'honneur des hommes illustres, puis, un rameau d'olivier à la main, allaient de ville en ville, chantant leurs ouvrages pour gagner leur vie. Homère faisait, dit-on, ce métier, et est regardé comme le premier des rapsodes. Des savants cependant pensent qu'il n'a jamais existé un poète du nom d'Homère, et s'efforcent de prouver que les deux poèmes qu'on lui attribue sont les ouvrages de plusieurs rapsodes, ouvrages d'abord épars, mais plus tard recueillis et mis dans l'ordre où nous les voyons.

— Quand les poèmes d'Homère furent répandus, les rapsodes, renonçant à composer eux-mêmes, se bornèrent à chanter les divers épisodes de l'Iliade et de l'Odyssée. Ils cousaient ces chants l'un à la suite de l'autre, suivant les désirs de leurs auditeurs : par exemple, ils faisaient suivre la *colère d'Achille*, devenue le premier chant de l'Iliade, par le *combat de Pâris et de Ménélas*, qui en forme le troisième ; chacun de ces chants pris à part s'appelait une *rapsodie*. Les nouveaux rapsodes étaient fort recherchés par les Grecs, si passionnés pour les arts et les jouissances qu'ils procurent.

— Incontestablement on devrait écrire *rhapsodes*, afin de rappeler par l'orthographe la véritable source de l'expression ; mais un abus que la négligence a d'abord introduit, et qu'a sanctionné depuis l'Académie française, nous contraint de commettre ce délit contre l'étymologie.

... part. pass. du v. Rapsoder. S'empl. adjectiv.

RAPSODER. v. a. 1re conj. Se disait pour Raccommoder malproprement, sans soin.

— Fig. Parler à tort et à travers, écrire tant bien que mal sur un sujet quelconque. On a tout *rapsodé*, mais ce qui est dit, est dit. (Mme de Sév.)

RAPSODEUR, EUSE. s. S'est dit pour celui, celle qui fait de mauvais arrangements. Ce mot, dit M. Landais, est presque inutile, puisqu'on dit un *rapsode*. S'il y a quelque chose d'inutile, c'est l'observation de M. Landais, car

il n'y a aucun rapport entre *rapsode* et *rapsodeur*. L'un est un terme tout littéraire, l'autre ne se dit que par dénigrement.

RAPSODIE. s. f. (ét., V. RAPSODE). Antiq. Se disait, chez les anciens, des morceaux détachés des poésies d'Homère, que chantaient les rapsodes, et qu'ils cousaient à la suite l'un de l'autre, suivant les désirs de leurs auditeurs.

— Fig. et fam. Mauvais ramas, soit de vers, soit de prose. On n'a jamais vu pareille rapsodie. Tout son discours n'était qu'une rapsodie.

Renvoyez aux forains ces folles *rapsodies*
Que l'on veut bien nommer du nom de comédies.
(La Chaussée.)

Quelle est donc votre fantaisie,
Lorsque, dans le rapide cours
D'une carrière si remplie,
Vous prétendez avoir recours
A quelque mienne *rapsodie* ? (Voltaire.)

— Art culin. Mauvais ragoût, mélange mal fait de divers aliments.

RAPSODISTE. s. m. Synonyme de Rapsode.

— Se dit par dénigrement de celui qui ne fait que des rapsodies, de mauvais ramas de vers ou de prose.

RAPSODOMANCIE. s. f. (ét. gr., ῥαψῳδία, rapsodie; μαντεία, divination). Sc. occult. Art de prédire l'avenir au moyen de passages pris dans un poëte, dans Homère surtout et dans Virgile.

RAPSODOMANCIEN, ENNE. adj. Qui concerne la rapsodomancie.

— substantiv. Celui, celle qui prédisait l'avenir par la rapsodomancie.

RAPT. s. m. (pr. *rappt*; du lat. *raptus*; fait de *rapere*, ravir, enlever). Enlèvement fait par violence d'une jeune fille ou d'une femme, qui se trouve ainsi entièrement livrée à la merci du ravisseur. Le rapt emporte toujours avec lui l'idée d'un crime, et spécialement du crime de viol; c'est le viol exercé au moyen de l'enlèvement. Ce mot a disparu de notre législation pénale, qui se sert constamment du terme générique. V. ENLÈVEMENT.

Rome met-elle au nom de vos droits
Tout ce qu'a de cruel l'injustice et la force,
Les empoisonnements, le *rapt* et le divorce ? (Rac.)

— Dans l'ancienne législation criminelle, le *rapt* constituait un crime à part, qui avait des caractères spéciaux. On avait même donné une telle extension à ce terme, qu'il s'appliquait aussi bien à l'enlèvement fait avec le consentement de la personne enlevée, qu'à l'enlèvement fait par violence. On considérait donc deux sortes de *rapt*, l'un nommé *rapt par violence*, et l'autre *rapt par séduction*, ou mieux encore, comme on le disait en droit romain, *raptus in parentes*, parce qu'alors la violence était exercée contre les parents, auxquels le ravisseur arrachait une fille qui ne pouvait pas encore disposer d'elle. Ce double crime fut presque toujours puni de mort.

RAPTA. Géogr. anc. Ville d'Éthiopie sur la mer des Indes et du cap Raptum.

RAPTUM. Géogr. anc. Cap d'Éthiopie sur la mer des Indes. Aujourd'hui le cap Brava.

RAPTUS. Géogr. anc. Fleuve d'Éthiopie qui se jette dans la mer des Indes. Aujourd'hui le Doara.

RÂPURE. s. f. Ce qu'on enlève d'un corps quelconque, soit avec la râpe, soit en grattant. Râpure d'ivoire. Râpure de bois. Râpure d'ongle.

RAPUROIR. s. m. Techn. Futaille où l'on met le salpêtre de première cuite.

RAPUTIER. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones, qui croît à la Guiane, dans les forêts d'Orapu. Raputier aromatique.

RAQUET. s. m. Ornith. Nom vulgaire du plongeon.

RAQUETTE. s. f. (par corrupt. du lat. *reticulum*; dimin. de *rete*, rets, réseau). Instrument dont on se sert pour jouer à la paume ou au volant. Il est formé d'un bâton, courbé en espèce d'ovale, et garni de cordes à boyaux tendues en long et en travers; les deux bouts du bâton sont attachés ensemble et couverts de peau; ils forment le manche. Le bois d'une raquette. Les cordes d'une raquette. Le manche d'une raquette. Raquette pour la paume. Raquette pour le volant.

— Fig. Une critique fait comme la *raquette*; elle relève un livre et l'empêche de tomber. (Boil.) Tout homme qui postule des grâces est un volant. Les ministres, qui jouent à la *raquette*, se le renvoient l'un à l'autre, jusqu'à ce qu'il vienne à tomber; alors le jeu cesse, et le volant reste à terre. (Noël.)

— *Monter une raquette*. La garnir de cordes.

— Prov. et fig. *Un grand casseur de raquettes*. Un homme vert et vigoureux. Ce casseur de *raquettes* s'était rendu le tyran du jeu de paume. (Le Sage.)

— Certaine machine que les sauvages du Nord attachent à leurs pieds pour marcher plus commodément sur la neige, et qui est faite à peu près en forme de raquette.

— *En raquette*. loc. adv. A la cour de Catherine de Médicis, les dames se coiffaient en *raquette*, c'est-à-dire qu'ayant séparé leurs cheveux en plusieurs bandes, elles les croisaient les unes sur les autres en forme de filet. Se disait par allusion à la raquette, qui, dès son origine, a toujours été formée de cordes croisées l'une sur l'autre en forme de rets et de mailles.

— Bot. Nom de plusieurs espèces de cactes, sur quelques-unes desquelles vit et se nourrit la cochenille. V. CACTIER.

— *Raquette blanche*. Nom donné à l'orcella, espèce de champignon. V. ORCEILLE.

— Corallin. *Raquette de mer*. Nom donné à une espèce de coralline dont les articulations sont élargies en forme de raquette.

— Art milit. Fusée de guerre.

— Chass. Piége à détente pour prendre les oiseaux par les pattes.

— Techn. Sorte de scie dont on se sert pour refendre les pièces de bois cintrées.

RAQUETON. s. m. Jeux. Sorte de grande raquette dont se servent les joueurs de paume.

RAQUETTIER. s. m. Art milit. Tireur de fusées de guerre.

RAQUETTIER. s. m. Ouvrier qui fait des raquettes. Les paumiers sont aussi raquettiers.

RARABÉ. s. m. Bot. Espèce de muscadier de Madagascar, dont la noix donne par expression une huile très-aromatique, dont les Malgaches se frottent le corps et les cheveux.

RARE. adj. des 2 g. (du lat. *rarus*). Qui n'est pas commun, qui n'est pas ordinaire, qui se trouve difficilement. Un objet rare. Une chose rare, très-rare. Un oiseau rare. Une médaille rare. Un livre rare, devenu rare. Une chose qui n'est précieuse que parce qu'elle est rare. L'argent est fort rare. Une pièce rare. Une rare beauté. Une beauté rare. Un homme d'un rare savoir, d'un esprit rare, d'un rare talent. Rendre de rares visites à quelqu'un. Les beaux jours sont rares dans cette saison. Il fit voir, chose *rare!* que les grands peuvent trouver des amis, même parmi ceux qui les servent. (Mass.) La musique sans doute était *rare* et charmante. (Boil.) La justice est une chose trop *rare*, pour qu'on puisse espérer l'obtenir sans payer. (***) La curiosité n'est pas un goût pour ce qui est bon ou ce qui est beau, mais pour ce qui est *rare*, unique. (La Bruy.) Les grands rois, qui savent connaître les hommes et les choisir, sont *rares*. (B. de St-P.) Descartes mettait au nombre des choses les plus *rares* un orateur parfait, un bon livre, et une femme parfaitement belle. (Sall.)

Vains mortels, vils jouets d'un vain et sot orgueil,
La mer où vous voguez renferme maint écueil,
Où, malgré votre *rare* et haute suffisance,
Se brise à l'imprévu votre frêle existence.
(Du Houllay.)

— S'emploie après *il est* pris impersonn. Il est *rare* de voir des amis fidèles. (Acad.) Il est *rare* qu'on excelle dans un art, si l'on n'a point d'enthousiasme. (Id.) Il est *rare* d'aimer sans avoir de rival. (La Chauss.) Il n'est pas *rare* qu'une seule baleine franche donne jusqu'à 90 tonneaux de ces différentes huiles. (Lacép.)

— Se dit d'une personne qui a un mérite extraordinaire. Qu'ont-ils voulu ces hommes *rares*, sinon des louanges? (Boss.) Malheur au siècle qui produit de ces hommes *rares* et merveilleux! (Mass.)

Hé quoi! vous croyez donc qu'à moi-même barbare,
J'abandonne en ces lieux une beauté si *rare* ?
(Racine.)

Rare et fameux esprit, dont la fertile veine
Ignore en écrivant le travail et la peine. (Boil.)

— Se dit souvent aussi par manière de plaisanterie ou de reproche. En vérité, vous êtes un homme rare.

— Singulier, bizarre. Cela est rare. C'est une chose rare.

— *Devenir rare, se rendre rare*. Aller moins souvent dans les sociétés qu'on avait l'habitude de fréquenter. Vous devenez bien rare depuis quelque temps.

— Clair-semé, peu épais, en petit nombre. Avoir la barbe rare. On voit à peine sur ces rochers quelques herbes rares et desséchées.

Ainsi plaît un Nestor de qui Saturne argente
La *rare* chevelure et la barbe ondoyante.
(Bessasse.)

Vaincu par les feux du soleil,
Je me couche sur l'herbe *rare*. (Parny.)

— Physiq. Se dit d'un corps dont les parties sont très-peu serrées, très-écartées; et en ce sens il est opposé à Compact, dur. Plus les corps sont rares, plus ils sont légers. L'air est plus rare que l'eau.

— Médec. Se dit du pouls et de la respiration, dont les mouvements sont moins nombreux, dans un temps donné, qu'ils ne doivent l'être naturellement.

RARÉFACTIBILITÉ. s. f. Phys. Qualité de ce qui peut être raréfié.

RARÉFACTIF, IVE. adj. Phys. Qui a la [illegible]

RARÉFACTION. s. f. (pr. *ra-ré-fak-si-on*; du lat. *rarus*, rare; *facere*, faire). Physiq. Action de donner plus de volume à un corps, sans y ajouter de nouvelle matière, mais en éloignant les unes des autres ses molécules intégrantes, par l'interposition d'un agent impondérable: cet agent est ordinairement le calorique.

RARÉFIABLE. adj. des 2 g. Phys. Qui peut être raréfié. Synonyme peu usité de *dilatable*.

RARÉFIANT. part. prés. du v. Raréfier. Qui raréfie. Il est invariable. Une chaleur raréfiant l'air.

RARÉFIANT, ANTE. adj. Phys. Qui a la propriété de raréfier, de dilater. Une chaleur raréfiante.

— Médec. On appelait anciennement *raréfiant*, des médicaments auxquels on attribuait la propriété de donner plus de volume ou d'expansion au sang et aux autres humeurs circulatoires.

RARÉFIÉ, ÉE. part. pass. du v. Raréfier. S'empl. adjectiv. Gaz raréfié.

RARÉFIER. v. a. 1re conj. (ét. lat., *rarus*, rare; *fieri*, devenir). *Je raréfie, nous raréfions, vous raréfiez. Je raréfiais, nous raréfiions, vous raréfiiez. Que je raréfie, que nous raréfiions, que vous raréfiiez*, etc. Phys. Étendre, dilater. Augmenter considérablement le volume d'un corps, sans y ajouter de nouvelle matière, mais en éloignant les unes des autres ses molécules intégrantes par l'interposition d'un agent impondérable, tel que le calorique. Se dit par opposition à *condenser*. La chaleur raréfie l'air. Quand le soleil échauffe et *raréfie* l'air des environs, celui qui est dans les cavernes se dilate, et sort avec violence par des soupiraux. (B. de St-P.)

— SE RARÉFIER. v. pron. Se dilater. Un gaz qui se raréfie. L'air se *raréfie* en été par la chaleur. (Encycl.)

RAREMENT. adv. Peu souvent, peu fréquemment. Une chose qui arrive rarement. Il arrive rarement que je sois en retard. Aller rarement à la campagne. Cela se rencontre fort rarement. Les yeux de l'amitié se trompent *rarement*. (Volt.) L'alouette chante *rarement* à terre. (Buff.) Qui nage dans la pourpre en est *rarement* digne. (Volt.) La haine entre les grands se calme *rarement*. (Corn.) Les jouissances permises à l'homme de bien seront *rarement* d'accord avec ses désirs. (Senanc.) Le plaisir est *rarement* innocent, parce que les circonstances le permettent difficilement. (Id.) Le taureau dépasse *rarement* dix ans. (L. Ardent.) L'homme est *rarement* sage aux dépens de ses goûts. (S. Dubay.) Vous mangez *rarement*, mangez donc comme quatre. (Colnet.) Qui veut mourir ou vaincre est *rarement* vaincu. (Corn.)

Les gens qui font le plus de bruit,
Sont *rarement* les plus utiles. (De Tremblay.)

— Se met quelquefois par inversion au commencement de la phrase. *Rarement* on pourrait bien vivre avec ceux que le sort nous offre; *rarement* on rencontre ceux avec qui l'on vivrait si bien! (Senancour.)

RARESCENCE. s. f. Phys. Qualité d'un corps qui est raréfié, dilaté.

— *La rarescence du sang*. Son peu de volume.

RARESCIBILITÉ. s. f. Phys. Propriété par laquelle les corps sont susceptibles d'occuper un plus grand espace.

RARESCIBLE. adj. des 2 g. Phys. Qui peut se raréfier. Synonyme inusité de Dilatable.

RARÈSE. s. f. Comm. Étoffe de laine. V. CARISET.

RARETÉ. s. f. Disette, petit nombre, petite quantité. Une grande rareté de vin. Une étoffe chère à cause de sa rareté. La rareté d'une chose en augmente toujours le prix.

— Se dit des choses qui se trouvent peu, qui n'arrivent pas souvent. La rareté des diamants. Des pièces d'une rareté singulière. C'est une rareté que de vous voir. Les choses les plus difficiles, les plus bizarres ou étranges par leur *rareté*, deviennent précisément celles qu'il admire davantage. (Virey.)

— Par extens. et fam. *Vous êtes, vous devenez d'une grande rareté*. On ne vous voit pas souvent, vos visites sont rares.

— Prov. *Pour la rareté du fait*. Pour la singularité de la chose. Je voudrais bien voir cela, pour la rareté du fait.

— RARETÉS. s. f. pl. Objets rares, singuliers, curieux. Un cabinet de raretés, plein de raretés. Aimer, rechercher les raretés.

RARICOSTÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *rarus*, rare; *costa*, côte). Dont la surface est relevée d'un petit nombre de côtes. La scalarie raricostée.

RARIÉTOILÉ, ÉE. adj. (ét lat., *rarus*, rare; *stella*, étoile). Bot. Qui ne porte qu'un petit nombre d'étoiles. L'astrée rariétoilée.

RARIÉPINEUX, EUSE. adj. (ét. lat., *rarus*, rare; *spina*, épine). Bot. Qui porte des épines peu nombreuses. Le rocher rariépineux.

RARIFEUILLÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *rarus*, rare; *folium*, feuille). Bot. Qui a peu de feuilles.

RARIFLAMMÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *rarus*, rare; *flamma*, flamme). Qui est marqué de taches distantes imitant des flammes. La vénus rari- [illegible]

RARIFLORE. adj. des 2 g. (ét. lat., *rarus*, rare; *flos*, fleur). Bot. Dont les fleurs sont peu nombreuses, très-espacées. L'astragale rariflore.

RARIPLISSÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *rarus*, rare; *plica*, pli). Bot. Qui porte des plis, mais en petit nombre. L'ognon rariplissé.

RARISILLONNÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *rarus*, rare; *sulcus*, sillon). Bot. Qui est creusé d'un petit nombre de sillons. L'ognon rarisillonné.

RARISSIME. adj. des 2 g. (du lat. *rarissimus*, superlat. de *rarus*). Très-rare. Livre rarissime. Médaille rarissime. Il est fam.

RARITÉ. s. f. (du lat. *raritas*, formé de *rarus*, rare). Phys. Propriété qu'ont certains corps, et surtout les fluides élastiques, d'être composés de molécules très-distantes les unes des autres, en sorte qu'ils contiennent peu de matière sous un volume considérable. Ce mot est plus latin que français. V. RARETÉ.

RAROTONGA. Géogr. Ile de la Polynésie méridionale, au S. de l'archipel d'Hervey.

RARRIVÉ, ÉE. part. pass. du v. Rarriver.

RARRIVÉE. s. f. Mar. Action d'arriver une seconde fois.

RARRIVER. v. n. Mar. Arriver une seconde fois.

RAS, ASE. (pr. *râ*; du lat. *rasus*, fait de *radere*, raser). Qui a le poil coupé jusqu'à la peau. Avoir le menton bien ras. Avoir la tête rase. Avoir la barbe rase.

— Qui a le poil fort court. Cette espèce de chien a le poil ras. Un chien à poil ras. Du velours ras. Une espèce de serge fort rase. La Providence est encore venue au secours des animaux en les couvrant de robes à poil *ras*, afin de les vêtir à la légère. (B. de St-P.)

— Par extens. *Rase campagne*. Campagne fort plate, fort unie, et qui n'est coupée ni d'éminences, ni de vallées, ni de bois, ni de rivières. Deux armées qui se battent en rase campagne. Au pied de cette colline est une rase campagne. Parmi toutes les scènes vivantes qui nous ravissent à chaque pas dans ces asiles, où les sensations sont toutes différentes de celles qu'on éprouve en rase campagne, la plus imposante est celle des météores électriques. (A. Rauch.)

— *Table rase*. Lame, plaque de cuivre ou d'autre métal, pierre unie, planche, etc., sur laquelle il n'y a encore rien de gravé.

— Fig. Esprit neuf, susceptible de recevoir toutes les impressions qu'on veut lui donner. Son esprit est une table *rase* où l'on gravera tout ce que l'on voudra. (Acad.)

— Fig. *Faire table rase*. Mettre de côté les anciennes idées; abolir les institutions antérieures.

— Mar. Se dit d'un bâtiment dont la partie la plus élevée de la muraille se trouve, par une conséquence de sa construction, rapprochée de la surface de la mer. Les corsaires sont ordinairement des navires très-ras. Ils retirent de cette forme rase la probabilité de marche plus rapide. En compensation, les lames envahissent aisément le pont des navires ras. || Fig. On dit d'un bâtiment qui a perdu tous ses mâts, qu'il *est ras comme un ponton*.

— Se dit d'une mesure remplie de manière que le grain, la farine, etc., n'excède pas les bords; par opposition à Mesure comble. Boisseau ras. Mesure rase. Vendre à boisseau ras, à mesure rase.

— *A rase terre*. Loc. adv. fort usitée, et qui ne figure cependant dans aucun dictionnaire. Elle signifie A fleur de terre, de niveau avec le sol environnant. Dans la cour est un puits dont la margelle est à rase terre.

RAS. s. m. (pr. *râ*). Se dit de plusieurs sortes d'étoffes croisées fort unies, dont le poil ne paraît point, et qui sont faites les unes de laine, les autres de soie. Ras de St-Lô. Ras de St-Maur. Ras de St-Cyr.

— Mar. *Ras de marée*. Bouillonnement des eaux, petit clapotis produit dans certains endroits de la mer par la rencontre d'un courant particulier et d'un courant de marée. Près de certaines côtes il y a des ras de marée très-violents. Quelquefois le *ras* de marée est un signe précurseur de ces effroyables ouragans qui désolent les pays intertropicaux, et presque toujours il les accompagne. (Baron.) || *Ras* se disait autrefois de certains passages en mer, où, soit par la configuration des terres, soit par leur rapprochement, la marée, entravée dans son cours, produit des courants irréguliers et violents qui rendent leur fréquentation très-dangereuse. Nous avons encore sur les côtes le *ras* de Blanchard, etc. Peut-être est-ce à cause de la similitude des effets produits par le ressac de la mer sur les côtes qui bordent ces sortes de ras, avec ceux du phénomène indiqué précédemment, qu'on a donné à ce dernier le nom de *ras de marée*.

— *Ras de carène*. Espèce de radeau, en forme de parallélipipède rectangle, qui est employé avec avantage dans les opérations de radoub et de carénage que l'on exécute sur l'eau.

— *Verser à ras de bord*. Verser plein le verre, jusqu'aux bords.

— *Au ras de l'eau, à ras l'eau*. loc. adv. Presque au niveau de l'eau. Cette embarcation est à ras l'eau.

[illegible] fait passer le [illegible]

RAS. s. m. Géogr. Mot arabe qui veut dire Cap, et qui se trouve dans le nom d'un grand nombre de promontoires d'Asie et d'Afrique, tels que le *ras Camousar*, à Tunis; le *ras al-Makbys*, sur la mer Rouge; le *ras al-Nashef* et le *ras Zafrani* en Égypte, sur la mer Rouge; le *ras Mohammed*, au pied du Sinaï; le *ras Rouge* et le *ras Vire*, en Arabie.

— Astron. *Ras algethi*. Tête d'Hercule. || *Ras alhague*. Tête du Serpentaire.

RASADE. s. f. (pr. *ra-za-de*). Verre de vin ou d'autre liqueur plein jusqu'aux bords. Boire rasade. Boire des rasades de vin, de bière. Boire de grandes rasades. Boire force rasades. Se porter des rasades. Verser rasade.

J'ai bien bu cette nuit, et sans fanfaronades,
A votre intention j'ai versé cent *rasades*. (Regnard.)

RASANT. part. prés. du v. Raser. Qui rase. Il est invariable. Une balle rasant la poitrine.

RASANT, ANTE. adj. Qui va en rasant.

— Fortific. *Flanc rasant, ligne rasante*. Endroit de la courtine ou du flanc, d'où les coups que l'on tire rasent la face du bastion opposé, et vont le long de cette face. || *Feu rasant*. Feu qu'on tire dans cette direction.

— *Vue rasante*. Vue qui s'étend à proximité sur un pays uni et varié.

RASCAPOS. s. m. Nom donné dans les Cévennes aux pierres établies au milieu des ravins, dans le but de retarder le cours des eaux et de permettre à la terre qu'elles entrainent de se déposer avant leur arrivée dans la vallée.

RASCASSE. s. f. Bot. Nom vulgaire de la scorpène.

RASCATION. s. f. (pr. *rass-ka-cion*). Médec. Nom que l'on donne tantôt au râle simple et ordinaire, tantôt à celui dans lequel le bruit qui se fait entendre est produit par l'action de l'air sur du sang qui obstrue les voies aériennes.

— Action par laquelle on ramasse, pour les rejeter, les mucosités qui tapissent la gorge.

RASCETTE ou **RASETTE**. s. f. Chirom. Nom d'une partie où quelques lignes se trouvent disposées transversalement à la jonction intérieure de la main avec le bras. Plus la *rascette* comprend de lignes, et plus la vie doit être longue selon la chiromancie. (Compl. de l'Acad.)

RASCHID (AL-), c'est-à-dire *le Juste*. Surnom du calife abbasside Haroun ou Aaron. V. HAROUN.

RASCIE. Géogr. Partie de la Servie, entre la Rasca et la Bosna, et dont Belgrade est l'une des villes principales.

RASCIEN, ENNE. adj. Géogr. Qui appartient à la Rascie ou à ses habitants.

— substantiv. Habitant de la Rascie. Les Rasciens, peuple d'origine slavonne, s'établirent dans la Servie et l'Illyrie, sur la rivière Rasca, d'où ils se répandirent dans l'Esclavonie, la Basse-Hongrie, la Transylvanie, la Moldavie et la Valachie. Léopold Ier permit à un grand nombre de *Rasciens* de se fixer dans la Hongrie, et leur donna des terres incultes à défricher. (Encycl.)

RASCLE. s. m. Un des noms vulgaires du râle de genêt et du lièvre mâle.

RASCLE. s. f. Nom donné à la herse dans la Haute-Garonne.

RASCOLNISME. s. m. (du russe *raskoll*, scission, schisme). Hist. relig. Se dit en général de la croyance de toutes les sectes russes qui se sont détachées de l'Eglise grecque après la révision des livres sacrés et la rédaction d'une liturgie uniforme, faites en 1659 par le patriarche Nicon.

RASCOLNISTE. adj. et s. des 2 g. Se dit de ceux qui professent le rascolnisme. Les rascolnistes, attachés à d'anciens usages et à d'anciens livres liturgiques, sont en dehors de l'Eglise russe et simplement tolérés. On dit aussi *raskolnik*.

RASDI. Myth. sept. Nom d'une divinité des Hongrois.

RASE. s. f. Chim. Huile essentielle qu'on retire par la distillation de la résine des pins.

— Comm. *Rase de Maroc*. Espèce de serge qui se fabriquait en Champagne.

RASÉ, ÉE. part. pass. du v. Raser. (pr. *ra-sé*). S'empl. adjectiv. Une tête rasée. Etre frais rasé, tout frais rasé. On condamnait autrefois les femmes convaincues d'adultère à être *rasées* et enfermées dans un couvent. (Acad.) Il se pourrait après tout que le dieu Indra eût été autrefois *rasé*. (Volt.) Ils furent *rasés*, et on n'en a plus entendu parler. (Anquetil.)

Car Dieu fait quelquefois, sous ces saintes rosées,
Regermer des fleurons aux couronnes *rasées*.
(V. Hugo.)

— Chass. Qui s'est tapi, blotti le plus possible contre terre pour se cacher. Ce lièvre était rasé dans son gîte.

RASEMENT. s. m. (pr. *ra-ze-man*). Action de raser une fortification, une place, etc.; résultat de cette action.

— Mesure progressive des dents du cheval.

RASENER. v. a. et n. S'est dit pour Refrapper, donner un second coup.

RASÈNES. s. m. pl. Géogr. anc. Nom que les [illegible] leur propre langue. On pense que les Rasènes sont les mêmes que les Rhétiens.

RASER. v. a. 1re conj. (pr. *ra-zé*; du lat. *radere*). Tondre, couper le poil tout près de la peau avec un rasoir. Raser la tête. Raser la barbe.

— Absol. Il faut qu'un chirurgien sache raser. Un perruquier qui rase bien, qui rase mal, qui ne rase pas d'assez près. Un rasoir qui rase mal. Sans vanité, j'ose dire qu'il n'est point de barbier en Espagne qui sache mieux que moi *raser* à poil et à contre-poil, et mettre une moustache en papillotes. (Le Sage.) La plupart des jeunes gens, parmi la noblesse des îles Maldives, apprennent et se divertissent à *raser*. (Sall.) Dans quelques provinces d'Espagne, ce sont des femmes qui *rasent*; ce devrait être ainsi partout. (***) Sous les rois de la première race, les femmes *rasaient* en France. (***)

Lambin, mon barbier et le vôtre,
Rase avec tant de gravité,
Que tandis qu'il *rase* un côté,
La barbe repousse de l'autre. (***)

— *Se faire raser*. Se faire raser les cheveux, la barbe. Se faire raser la tête. Se faire raser par un barbier, par un valet de chambre. Se faire raser souvent. Démosthène avait tellement le goût de l'étude qu'il se faisait *raser* quelquefois la moitié de la tête, pour ne pouvoir sortir de son cabinet que ses cheveux ne fussent repoussés. (Dict. hist.)

— Prov. et fig. *Un barbier rase l'autre*. Se dit de gens d'une même profession, ayant un même intérêt, qui se soutiennent, se louent réciproquement.

— Démolir, abattre à rase terre, au niveau du sol. Raser une maison. Raser des fortifications, les défenses d'une place. Raser une place. || On disait autrefois *raser rez pied, rez terre*. On *rasait* rez pied, rez terre, les maisons des criminels de lèse-majesté. (Acad.)

— Mar. *Raser un vaisseau*. Diminuer sa hauteur au-dessus de l'eau, soit en supprimant sa dunette et ses gaillards pour l'armer, comme vaisseau d'un rang inférieur ou comme frégate, soit en ne lui laissant que son premier pont, pour en faire un ponton. || *Raser un bâtiment*. Dans un combat, c'est lui abattre ses mâts. || *Raser la côte*. Naviguer le long de la côte. La flotte rase la côte.

— Fig. Effleurer. Passer tout auprès avec rapidité. Un boulet de canon lui rasa l'épaule. Une balle lui rasa le visage, la moustache. Le cocher rasa la borne. La balle du joueur a rasé la corde. Les hirondelles rasent quelquefois la terre, la surface de l'eau. Le bâtiment rasa un écueil. Nous rasâmes le rocher de près, de bien près. Allant toujours *rasant* les murailles avec un air respectueux. (St-Sim.)

L'abeille prend l'essor, parcourt les arbrisseaux,
Elle suce les fleurs, *rase* en volant les eaux. (Del.)

Mais toujours sa roue enflammée
Rasant la borne accoutumée,
Ravit la palme à ses rivaux. (Lebrun.)

Comme on voit de Vénus les palombes chéries
Raser le vert naissant des riantes prairies. (Aignan.)

Du couchant ténébreux s'élance un vent rapide,
Qui tourne sur la plaine, en *rasant* les sillons,
Enlève un sable noir qu'il roule en tourbillons.
(*Man. poét.*)

— Manég. *Raser le tapis*. Se dit d'un cheval qui, n'ayant pas d'élasticité dans les épaules, galope près de terre sans presque s'élever.

— Fauconn. *Raser l'air*. Se dit de l'oiseau qui vole sans qu'on voie remuer ses ailes. Dans le langage usuel on dit *planer*.

— SE RASER. v. pron. Se tondre, se couper le poil avec un rasoir. Se raser. Se raser soi-même. Savoir se raser. Se raser sans se couper.

— Se faire raser. Il se rase rarement. Quand voulez-vous vous raser? Je ne veux me raser que demain.

— Raser à soi. Se raser les joues. Se raser le menton. Que les femmes se gardent bien de se *raser* les joues. (Loi des douze tables.)

— Chass. *Se raser*. Se tapir le plus possible contre terre pour se cacher. Les perdrix se rasent quand elles aperçoivent l'oiseau. Un lièvre qui se rase dans son gîte.

RASÈS. Géogr. Ancien petit pays de France, avec le titre de comté, dans le bas Languedoc, chef-l. Limoux. Le comté de Rasès ou Rasez dépendait des comtes de Carcassonne.

RASETTE. s. f. Petite étoffe sans poil.

— Agric. Un des noms de la ratissoire.

— Organist. Fil de fer qui sert à accorder les jeux d'anche.

RASGADO. s. m. Mus. Prélude de guitare que les Espagnols exécutent en attaquant successivement toutes les cordes de l'instrument avec le pouce, ce qui forme une espèce d'arpège.

RASKOLNIK. s. m. Hist. relig. V. RASCOLNISTE.

RASIBUS. adv. (pr. *ra-zi-bus*, mot lat.) Tout contre, tout près. Le coup lui passa rasibus du nez. Il lui coupa la queue rasibus. Pop.

RASIÈRE ou **RAZIÈRE**. s. f. Anc. métrol. Mesure de Flandre pour les matières sèches, et particulièrement pour la houille.

RASINET. s. m. Bot. Nom vulgaire de la petite joubarbe.

RASO. s. m. Métrol. Mesure de longueur du royaume sarde, valant mètr. 0,5994. || *Raso de Sardaigne*, 0,5493 [illegible]

RASOIR. s. m. (pr. *ra-zoir*; du lat. *radere*, raser). Instrument d'acier qui a le tranchant très-fin, et dont on se sert pour couper la barbe. Le manche d'un rasoir. La lame d'un rasoir. Le dos d'un rasoir. Un bon rasoir. Affiler un rasoir. Aiguiser un rasoir. Passer, repasser un rasoir. Le repassage des rasoirs. Ebrécher un rasoir, l'ébrécher profondément. Faire des brèches dans le taillant d'un rasoir. Un rasoir bien doux, bien rude. Faire tomber le morfil d'un rasoir. Les bons *rasoirs* sont rares, en France surtout. (Désorm.) Les *rasoirs* anglais sont généralement meilleurs que les nôtres. (Id.) Les gens qui emploient beaucoup de *rasoirs*, les barbiers, repassent eux-mêmes leurs *rasoirs* sur la pierre plate. (Id.) Les *rasoirs* de fabrique française sont en général trop durs. (Id.) Quant aux cuirs dont on se sert pour adoucir le fil des *rasoirs*, nous croyons que le charlatanisme exploite en grande partie les recettes vendues au public confiant. (Id.) L'usage d'un *rasoir* malpropre a été quelquefois suivi de boutons, croûtes et autres affections éruptives. (Mérat.) Il est donc nécessaire de bien essuyer son *rasoir* et de le tenir fort propre lorsqu'on s'en sert pour des personnes différentes. (Id.) Un des fragments de la loi des douze tables, rapporté par Cicéron, défendait aux femmes l'usage du *rasoir*. (Sailent.) Les deux *rasoirs* que vous m'avez donnés sont déjà gâtés. (J.-J. Rouss.)

— Fam. *Couper comme un rasoir*. Se dit de tout ce qui coupe fort bien.

— *Pierre à rasoir*. Espèce de pierre sur laquelle on passe les rasoirs pour les rendre plus coupants. || *Cuir à rasoir*. Cuir préparé sur lequel on repasse les rasoirs pour les adoucir.

— Loc. prov. *Il n'a senti que la fraîcheur du rasoir*. Se dit d'un homme surpris par une disgrâce soudaine. || *Il pleut des rasoirs, des hallebardes*. Il pleut d'une telle force et avec une telle abondance qu'il est impossible de mettre le pied dehors. || *Quand il pleuvrait des rasoirs*. Quelque mauvais temps qu'il fasse.

RASON. s. m. Ichthyol. Genre de poissons acanthoptérygiens, qui appartient à la famille des léiopomes, et qui se rapproche beaucoup des labres. La chair tendre et délicate du rason de la Méditerranée est recherchée surtout à Malte, à Rhodes, etc. Le rason perroquet. Le rason bleu. Le rason à cinq taches. Le rason rayé.

RASORI (J.). Médecin, né à Parme, en 1766, mort à Milan, en 1837. Il enseigna une doctrine médicale toute nouvelle. Selon lui, presque toutes les maladies viennent des causes stimulantes, et c'est par des contre-stimulants qu'on doit les traiter. Cette doctrine, suggérée par les écrits de Brown, prépara celle de Broussais. On a de Rasori une traduction de Brown, en italien, une traduction de la Zoonomie de Darwin et divers opuscules.

RASORIEN. s. m. Didact. Partisan du système médical de Rasori.

RASORISME. s. m. Didact. Doctrine médicale établie par Rasori.

RASORISTE. adj. des 2 g. Didact. Qui appartient au rasorisme.

— substant. Partisan de la doctrine médicale de Rasori. Un rasoriste.

RASOUMOFFSKYN. s. m. Minér. Minéral d'un blanc de neige, quelquefois d'un vert de pomme, dense, mou, friable, happant, et dont l'aspect est mat, la texture terreuse. C'est un mélange de giobertite et de magnésie.

RASPAILLON. s. m. Ichthyol. Nom vulgaire du spare sparalion.

RASPATION. s. f. (pr. *ras-pa-ci-on*; du lat. *raspare*, râper). Didact. Action de râper.

RASPATOIR. s. m. Chir. Instrument qui sert à râcler les os. On l'appelle aussi *rugine*. Peu usité.

RASPEÇON. s. m. Nom vulgaire de l'uranoscope.

RASPECT. s. m. (pr. *ras-pè*). Nom sous lequel dans le midi de la France on désigne le moût après qu'il a été séparé de la rafle.

RASPI. s. m. Relig. parse. Le deuxième des prêtres officiants, chez les Parses; le ministre du Djouti.

RASPOUTE. s. m. Hist. relig. Membre d'une secte indienne qui admet la métempsycose.

— Ethnogr. V. RADJEPOUTES.

RASQUAN. s. m. Relat. Titre du roi des îles Maldives.

RASQUE ou **RASQUETTE**. s. f. Bot. Nom de la cuscute dans les départements du Midi.

RASSADE. s. f. Se dit de Petits grains de verre ou d'émail de diverses couleurs qu'on porte aux nègres d'Afrique et dont ils se parent. Un collier de rassades. Des bracelets de rassade. Grains de rassade.

RASSANGUE. s. f. Ornith. Nom que les naturels de Madagascar donnent à une oie qui porte sur la tête une crête rouge, et qui paraît être la même que l'oie bronzée.

RASSASIANT. part. prés. du v. Rassasier. Qui rassasie. Il est invariable. Des mets rassasiant l'appétit.

RASSASIANT, ANTE. adj. Qui est propre à rassasier. Des mets rassasiants. Des viandes rassasiantes.

RASSASIÉ, ÉE. part. pass. du v. Rassasier. S'empl. adjectiv. C'est dans cet asile que la faim est *rassasiée*. (Fléch.) Il s'éloigne de la panthère, parce qu'elle exerce ses cruautés lors même qu'elle est pleinement *rassasiée*. (Buff.) Il sont tous deux également paresseux et poltrons dès qu'ils sont *rassasiés*. (Id.)

— Fig. La terre *rassasiée* attend les rayons du matin, pour rendre au jour, en parfums préparés par mille tiges diverses, les humides trésors de la veille. (Deleuze.) Ce n'est point de la table des grands que l'on sort le plus *rassasié*. (***) Un désir satisfait fait naître un nouveau désir; on est dégoûté, et l'on n'est pas *rassasié*. (Mass.) Les pauvres mangeront et seront *rassasiés*; ceux qui cherchent le Seigneur le loueront, et leur âme vivra éternellement. (La Harpe.)

Tout ce qu'on dit de trop est fade et rebutant;
L'esprit *rassasié* le rejette à l'instant. (Boil.)

— *Rassasié de*. Le tigre, au contraire, quoique *rassasié* de chair, semble toujours être altéré de sang. (Buff.) Tu arroseras les montagnes, la terre sera *rassasiée* de fruits. (Volt.)

— Fig. Ne pouvoir être rassasié d'argent. Être rassasié de gloire. Ils sont rassasiés l'un de l'autre. Le public est rassasié de vers. L'homme coupable, *rassasié* de plaisirs, cherche de nouveaux crimes dans le crime même. (Mass.) Il faut se plier au goût d'une nation, d'autant plus difficile, qu'elle est depuis longtemps *rassasiée* de chefs-d'œuvre. (Volt.)

RASSASIEMENT. s. m. (pr. *ras-sa-zi-man*). État d'une personne rassasiée. Le rassasiement cause le dégoût. Le rassasiement de certains mets est dangereux.

— Fig. *Le rassasiement des plaisirs*. État de satiété, de dégoût que produit l'usage trop fréquent des plaisirs.

RASSASIER. v. a. 1re conj. (pr. *ras-sa-zié*; du vieux mot lat. *readsatiare*, formé de *satis*, assez). *Je rassasie, nous rassasions, vous rassasiez. Je rassasiais, nous rassasiions, vous rassasiiez. Que je rassasie, que nous rassasiions, que vous rassasiiez*. Donner suffisamment à manger, pour apaiser la faim ou pour satisfaire l'appétit. Cet homme est d'un si grand appétit, qu'on ne peut le rassasier.

— Absol. Il y a des mets qui *rassasient* d'abord. (Acad.)

— Satisfaire jusqu'à la satiété, jusqu'au dégoût. Rassasier quelqu'un de bonne chère, le rassasier de fêtes, de musique, de spectacle. Mathilde l'encourageait dans ces sentiments; mais elle s'aperçut bientôt qu'elle l'avait *rassasié* par la liberté illimitée de ses caresses. (Alf. de Wailly.)

Même beauté, tant soit exquise,
Rassasie et saoûle à la fin. (La Font.)

Le plaisir doit toujours être mêlé de peine,
Et dès qu'il *rassasie*, il cesse de flatter. (***)

— Fig. Apaiser des désirs, des passions en les satisfaisant. Avoir des désirs qu'on ne peut rassasier. Ne pouvoir rassasier ses yeux d'un spectacle. Rassasier sa curiosité. Je ne pouvais *rassasier* mes yeux du spectacle magnifique de cette grande ville. (Fén.) S'il vous questionne lui-même, répondez autant qu'il faut pour nourrir sa curiosité, non pour la *rassasier*. (J.-J. Rouss.)

— Abreuver, accabler jusqu'à l'excès. Rassasier quelqu'un de dégoûts, d'injures, d'opprobres.

— SE RASSASIER. v. pron. Manger jusqu'à satiété. Trouver un mets à son goût, et s'en rassasier. Ce mets lui semble si bon, qu'il ne peut s'en rassasier. S'il est à table, et qu'il prononce d'un mets qu'il est friand, le maître et les convives, qui en mangeaient sans réflexion, le trouvent friand et ne s'en peuvent *rassasier*. (La Bruy.)

— Fig. Se rassasier de plaisirs. La France a retenti longtemps des pompeux éloges du règne de Louis le Grand, et nous nous sommes pour ainsi dire *rassasiés* là-dessus de nos propres louanges. (Mass.) Il se *rassasie* de plaisirs, et sa satiété fait son supplice. (Id.) Elle feignait de se prêter à cette illusion, pour avoir un prétexte d'être incessamment dans sa chambre, d'y navrer son cœur à plaisir, de s'y *rassasier* de douleur. (J.-J. Rouss.)

Quand mon âme, à soi-même rendue,
Vient se *rassasier* d'une si chère vue,
Je n'ai pour tout accueil que des frémissements.
(Racine.)

RASSE. s. f. Techn. Panier dont on se sert dans les forges pour mesurer le charbon qu'on doit jeter dans le fourneau.

RASSÉE. s. f. Techn. Quantité de charbon contenue dans une rasse.

RASSEÏN. Géogr. Lac de la Turquie d'Europe, dans la Bulgarie, au S.-O. des bouches du Danube, près de la mer Noire.

RASSEMBLÉ, ÉE. part. pass. du v. Rassembler. S'empl. adjectiv. Les Persans *rassemblés* marchaient à son secours. (Rac.) Il me sembla voir dans un vaste portique une multitude d'hommes *rassemblés*. (Thomas.) Mais il y a peu de chevaux dans lesquels on trouve toutes ces perfections *rassemblées*. (Buff.) Les frères et les sœurs se connaîtront; quand tous seront *rassemblés* en cérémonie, ils pourront être fort polis entre eux; ils se traiteront en étrangers. (J.-J. Rouss.) Dans une ville il y a des acteurs, dans l'autre des auteurs, et dans une troisième des spectateurs, et nulle part un foyer où tous les moyens soient *rassemblés*. (Mme de Staël.) Il [illegible] de supposer que des hommes *rassemblés* s'accordent à ne pas vouloir écouter ce qui pourrait leur faire quelque plaisir. (La Harpe.) Où l'œil voit *rassemblés* le trépas et la vie. (Delille.)

Les vieillards, les enfants
Pour voir tomber des cieux la vapeur printanière,
Sont déjà *rassemblés* au seuil de la chaumière.
(St-Lambert.)

— *Rassemblé autour*. Tous les attraits *rassemblés* autour de lui pour le corrompre. (Mass.) Je me rappelle alors avec une douce émotion nos soirées charmantes, quand, *rassemblés* autour de la table à thé, nous restions souvent un quart d'heure sans dire un seul mot. (Andr.)

— *Rassemblé dans*. Toutes les eaux de l'Océan sont *rassemblées* dans les lieux les plus bas de la superficie de la terre; ainsi les mouvements de la mer viennent de causes exté-

rieures. (Buff.) J'aime cette ville, non-seulement par son heureuse situation, mais parce que toutes les commodités de la vie y sont *rassemblées*. (B. de St-P.)

— *Rassemblé devant*. Ils sont tous rassemblés devant l'eglise.

Oui, c'est un Dieu caché que le Dieu qu'il faut croire,
Mais tout caché qu'il est pour révéler sa gloire,
Quels témoins éclatants devant moi *rassemblés* !
Répondez, cieux et mers, et vous, terre, parlez !
(L. Racine.)

RASSEMBLEMENT. s. m Action de rassembler ce qui est épars, séparé. Le rassemblement des pièces d'une affaire, d'un procès.

— Action de réunir dans un lieu donné des troupes éparses. Le rassemblement des compagnies de ce régiment. Le rassemblement des quartiers. Point de rassemblement. Se rendre au lieu du rassemblement.

— Concours, attroupement de personnes. Cela occasionna un rassemblement. Il se fit un rassemblement. Tout rassemblement au-dessus de tant de personnes est défendu. Disperser les rassemblements.

RASSEMBLER. v. a. 1re conj. Assembler de nouveau des personnes ou des choses qui étaient dispersées. Rassembler les débris d'une armée. Rassembler des livres, des hardes. Rassembler ses idées. Rassembler ses forces. Il lui donna le temps de revenir, de *rassembler* une armée. (Volt.) Ce prince avait *rassemblé* en cet endroit la plus grande partie de ses forces. (Id.) Il s'est élevé depuis quelque temps dans la Grèce des chefs audacieux qui, après avoir *rassemblé* de toutes les nations, courent de contrée en contrée. (Barth.) Pendant que le conquérant suédois *rassemble* de nouvelles forces. (Boss.) Il *rassemble* ses soldats autour de son drapeau. (Rac.) Tous les papiers que j'avais *rassemblés*. (J.-J. Rouss.) Nous avons *rassemblé* d'après vos ordres les bourgeois les plus robustes et les plus déterminés. (X. Marm.)

Or çà, je suis ravi de vous voir tous ensemble ;
Parlons de bonne foi sur ce qui nous *rassemble*.
(Boursault.)

Au déclin d'un beau jour, Lycoris et Sélime
Ayant *rassemblé* leur troupeau,
Se reposaient sur un coteau
Dont le soleil dorait la cime. (*Man. poét.*)

— Mettre, faire trouver ensemble, réunir, assembler ce qui était divisé, épars. Rassembler chez soi une foule d'étrangers. Rassembler dans son cabinet quantité de curiosités, de tableaux. Rassembler des faits. Les rassembler en un corps. Rassembler des preuves contre un accusé. Le cœur humain *rassemble* les passions, les sentiments les plus contraires. (Acad.) Ils ont des fêtes qui leur sont communes, et qui les *rassemblent* tantôt dans un endroit, tantôt dans un autre. (Barth.) On a *rassemblé* cette pauvre famille dispersée. (Volt.) Et je rends grâce au ciel qui nous a *rassemblés*. (Rac.) Il avait *rassemblé* au Musée des valeurs qu'on ne saurait estimer, et il n'eut jamais un tableau, une rareté pour lui. (Las-Cases.) C'était la même armée que le célèbre duc de Saxe-Veimar avait *rassemblée*. (Volt.) Il n'y a point de jardin où l'on ait *rassemblé* les fleurs les plus rares qui me fasse autant de plaisir. (B. de St-P.) On peut augmenter la force du son en *rassemblant*, en réunissant ses rayons. (Richerand.) Ah ! reprit-il en *rassemblant* ses forces pour partir. (De Balzac.) Le cœur humain *rassemble* souvent la politique, l'ambition, la faiblesse de l'amour, les sentiments de la religion. (Volt.) J'ai *rassemblé* toutes mes petites forces pour résister à mes maux. (Id.) *Rassemblez* tous les amusements autour de vous, il s'y répandra toujours du fond de votre âme une amertume qui les empoisonnera. (Mass.) Grands du monde, Dieu a *rassemblé* sur vous seuls les biens, les honneurs, les titres et tous les avantages de la terre (Id.) Le miroir ardent, exposé au soleil, en *rassemble* les rayons dans un point appelé le foyer. (Lav.) Notre petite atmosphère aérienne *rassemble* sur la terre les rayons de l'astre du jour pour nous échauffer et nous animer. (B. de St-P.)

Et quel fâcheux démon, durant les nuits entières,
Rassemble ici les chats de toutes les gouttières !
(Boileau.)

Mais du discours enfin l'harmonieuse adresse
Rassemble les humains dans les forêts épars. (Id.)

Tu sais par quel conseil *rassemblant* le chapitre,
Lui-même de sa main reporta le pupitre. (Id.)

— *Rassembler des troupes*. Les mettre en corps d'armée.

— Faire rassembler, être la cause, le motif du rassemblement. Eussiez-vous pensé, pendant qu'elle versait tant de larmes en ce lieu, qu'elle dût sitôt vous y *rassembler* pour la pleurer elle-même. (Boss.)

. . . Trahirai-je ses princes [illegible]
(Racine.)

— Remettre des pièces de menuiserie ou de charpente dans l'état où elles étaient avant d'être désassemblées. Après avoir démonté cette charpente, il fallut la rassembler.

— Manég. *Rassembler son cheval*. Le tenir, le posséder dans la main et dans les jambes ; employer simultanément ces aides, de manière que l'animal s'asseyant sur les hanches, se prépare aux mouvements que le cavalier veut lui faire exécuter. Les maquignons ne manquent pas de *rassembler* à leur manière les chevaux qu'ils présentent à la vente, et savent leur donner momentanément ce brillant qui disparaît ordinairement lorsque le cheval est sorti de leurs mains. (Card.) ‖ S'empl. substantiv. Dans *le rassembler*, le cheval paraît se raccourcir en ramenant sa tête sur la ligne perpendiculaire. (Cardini.) Le ramener est l'action du cheval dans *le rassembler*. (Id.)

— SE RASSEMBLER. S'assembler de nouveau, se réunir. Tous les soldats dispersés se rassemblèrent autour du drapeau. Les tribunaux ne se rassemblent qu'après la Saint-Martin. Où se rassemble-t-on ? Tous les dimanches après le prêche du soir, les femmes *se rassemblent*. (J.-J. Rouss.) Plus les hommes *se rassemblent*, plus ils se corrompent. (Id.) Nos Suissesses aiment assez à se *rassembler* entre elles. (Id.) Les Phéniciens se sont probablement *rassemblés* en corps de peuple aussi anciennement que les habitants de la Syrie. (Volt.) Les hommes se sont *rassemblés* d'eux-mêmes dans ce climat heureux. (Id.)

Les grâces, les plaisirs, les ris et la jeunesse
Se *rassemblent* de toutes parts. (J.-B. Rouss.)

RASSENER. v. a. 1re conj. Anc. cout. Assigner en dédommagement.

RASSEOIR. v. a. 3e conj. irrég. *Je rassieds, tu rassieds, il rassied, nous rasseyons, vous rasseyez, ils rasseyent. Je rasseyais, nous rasseyions. Je rassis, nous rassîmes. Je rassiérai* ou *je rasseyerai. Je rassiérais* ou *je rasseyerais. Rassieds, rasseyons, rasseyez. Que je rasseye, que nous rasseyions, que vous rasseyiez. Que je rassisse, que nous rassissions. Rasseyant. Rassis, rassise*. On peut aussi le conjuguer de la manière suivante : *Je rassois, tu rassois, il rassoit, nous rassoyons, vous rassoyez, ils rassoient. Je rasseyais. Je rassoirai. Je rassoirais. Rassoie, rassoyons, rassoyez. Que je rassoie. Rassoyant* ; mais c'est la première manière qu'il faut préférer. Asseoir de nouveau, replacer. Rasseoir un malade. Rasseoir un enfant. Rasseoir une statue sur sa base. Rasseoir une pierre. Rasseoir un fer au pied d'un cheval.

— Fig. Reposer, calmer, remettre dans une situation tranquille. Donner à quelqu'un le temps de rasseoir ses esprits, de rasseoir son esprit. Cette nouvelle va rasseoir son esprit agité.

— Maréchal. *Rasseoir un fer*. Affermir un fer vacillant et prêt à tomber.

— SE RASSEOIR. v. pron. Se remettre sur son siége. Rasseyez-vous. Il s'est rassis.

— Se reposer, se calmer, se remettre. Ses esprits eurent quelque peine à se rasseoir.

— Se remettre du trouble où l'on était. Il faut courir le mauvais temps et se *rasseoir* au bon. (Mont.)

Ses discours insolents m'ont mis l'esprit en feu,
Et je veux prendre l'air pour me *rasseoir* un peu.
(Molière.)

— En parlant des liquides. S'épurer en se reposant. Ce vin a besoin de se rasseoir.

— Avec ellipse du pronom Il est trop ému, trop agité, laissez son esprit rasseoir. Sa bile est émue, est échauffée, il faut la laisser rasseoir.

— *Faire rasseoir quelqu'un*. Faire qu'il se rasseye. Il s'était levé pour sortir, mais il le fit rasseoir.

RASSÉRÉNÉ, ÉE. part. pass. du v. Rasséréner. S'empl. adjectiv.

— Fig. Je l'ai trouvé tout rasséréné.

RASSÉRÉNEMENT. s. m. Action de rendre ou de devenir serein.

RASSÉRÉNER. v. a. 1re conj. L'*é* se change en *è* devant une syllabe muette. *Je rassérène, tu rassérènes, il rassérène*, etc. Rendre serein. Le soleil parut et rasséréna le temps.

— Fig. Cette nouvelle lui a rasséréné le visage.

— Il est fâcheux d'avoir laissé perdre ce mot agréable, que nos pères employaient au propre et au figuré.

Monarque souverain, dont la force inconnue
Rassérène les cieux, ou fais grossir la nue. (Baïf.)

Tant bien sut dire et prêcher, que la dame
Sé... ant ses yeux, *rassérénant* son âme,
Plus doux que miel à la fin l'écouta. (La Font.)

— SE RASSÉRÉNER. Devenir serein. Le temps s'est rasséréné. En apprenant cette nouvelle, son front, son visage s'est rasséréné. Sa physionomie, naguère bouleversée, se *rassérénait* peu à peu. (E. Sue.)

RASSIÉGÉ, ÉE. part pass. du v. Rassiéger. S'empl. adjectiv. Une ville rassiégée.

RASSIÉGER. v. a. 1re conj. (rad. *siége*). On met un *e* après le *g* devant *a, o. Nous rassiégeons, je rassiégeais*, etc. Assiéger de nouveau.

— SE RASSIÉGER. v. pron. Être rassiégé.

RASSIS, ISE. part. pass. du v. Rasseoir.

— *Pain rassis*. Pain qui n'est plus tendre.

[illegible] être troublé. Faire une chose de sens rassis. Cet homme est toujours en colère, il n'est jamais de sens rassis. Les incrédules sont des hommes dissipés par les plaisirs, incapables d'attention et d'examen, et qui ne sauraient soutenir un seul instant de sérieux et de méditation tranquille et *rassise*. (Mass.) Il faut pour le savoir parler de sens *rassis*. (Montfleury.)

Je hais ces vains auteurs.....
Qui s'affligent par art, et fous de sens rassis,
S'érigent pour rimer, en amoureux transis. (Boileau.)

— Fig. *Esprit rassis*. Esprit calme, mûri par la réflexion. Ce jeune homme n'a pas encore l'esprit rassis.

— Se dit dans le même sens des personnes. Un homme rassis.

RASSIS. s. m. Fer de cheval qu'on remet, qu'on rattache, qu'on rassied avec des clous neufs, lorsqu'il est encore bon. Deux rassis valent un fer.

— substantiv. S'est dit pour Sens rassis. L'extrême et plein content a plus de *rassis* que d'enjoué. (Mont.)

RASSORTI, IE. part. pass. du v. Rassortir. S'empl. adjectiv. Fleurs rassorties. Gants rassortis. Ruban rassortis.

RASSORTIMENT. s. m. Comm. Action de rassortir. ‖ Nouvel assortiment de marchandises.

RASSORTIR. v. a. 2e conj. Comm. Assortir de nouveau. Rassortir des fleurs. Rassortir des gants. Rassortir des rubans.

RASSOTÉ, ÉE. part. pass. du v. Rassoter. S'empl. adjectiv. Il est rassoté de sa nouvelle maison. Une mère qui est rassotée de son fils.

RASSOTER. v. a. 1re conj. (rad. *sot*). Faire devenir sot, infatuer, entêter. On l'a rassoté de cette fille, il veut l'épouser.

— SE RASSOTER. v. pron. Devenir sot, s'infatuer, s'entêter. Allez-vous vous rassoter d'un nouvel amour ? Ce mot est famil. et vieux

RASSURANCE. s. f. (rad. *sûr*). Qualité de ce qui est propre à rassurer, à rendre la confiance, la tranquillité. La réponse du roi est un véritable refus ; le ministère ne l'a regardée que comme une simple formule de *rassurance* et de bonté. (Mirab.) Ce mot est omis dans tous les dictionnaires.

RASSURANT. part. prés. du v. Rassurer. Qui rassure. Il est invariable. Une personne rassurant les esprits inquiets.

RASSURANT, ANTE. adj. Qui est propre à rassurer, à rendre la confiance, la sécurité. Nouvelle rassurante. Avis rassurant. Cela est rassurant, n'est pas rassurant, n'est guère rassurant. Elles énoncent des vœux pieux, *rassurants* pour la tranquillité générale. (De Pradt.) Leur récente querelle s'apaisera sûrement ; mais l'avenir, le lendemain même, n'en est pas plus *rassurant*. (X. Marm.)

RASSURÉ, ÉE. part. pass. du v. Rassurer. S'empl. adjectiv. Les arches de ce pont ont besoin d'être rassurées.

Depuis qu'Hylas est retiré,
Si vous aviez daigné m'entendre,
Vous seriez déjà *rassuré*. (Pradon.)

— *Rassuré par*. *Rassurés* par Pharnace, ils reprennent courage. (Rac.) *Rassuré* par ce vain sophisme, ce n'est pas contre les oppresseurs qu'on s'élève, c'est aux opprimés qu'on cherche des torts. (B. Const.) *Rassuré* au même instant par l'expression de bonté qui voilait l'éclat de ses regards, peut-être Oswald allait-il parler, lorsque le prince Castel Scarte entra. (Mme de Staël.)

— *Rassuré de*. Mais le chantre surtout en paraît *rassuré*. (Boil.)

— *Rassuré sur*. Je suis *rassuré* sur des craintes que le ton de vos lettres commençait à confirmer. (J.-J. Rouss.)

RASSURER. v. a. 1re conj. Affermir, rendre stable. Rassurer une muraille qui menace ruine. Rassurer une terrasse avec des arcs-boutants. Rassurer les arches d'un pont.

— Fig. au sens moral. Rassurer un homme dans la foi. Rassurer la foi chancelante d'un nouveau converti. Le gain de cette bataille a rassuré son pouvoir, son autorité. Ce lieu couvert d'un bois et d'une rivière, c'est le poste où il *rassurait* ses troupes effrayées après une honorable retraite. (Fléch.) La religion *rassure* l'âme, bien loin de l'amollir. (Mass.) Un fils n'eût point assez *rassuré* votre amante. (Rac.) Ah ! seigneur, vos vertus m'ont toujours *rassurée*. (Id.) Un mot va *rassurer* mes timides esprits. (Id.) Par quels affreux serments faut-il vous *rassurer* ? (Id.)

— Redonner l'assurance, rendre la confiance, la tranquillité. L'exemple du général rassura les soldats. L'intégrité des juges me rassure. Rassurer quelqu'un par ses raisons. Votre indulgence me *rassure*. (Volt.) Je commence à trouver mon ouvrage tout à fait indigne du public ; et si vous ne me *rassurez* pas, je mourrai de frayeur. (Id.) Il *rassura* les esprits par sa fermeté. (Id.) La reine d'Angleterre, toujours intrépide autant que les vagues étaient émues, *rassurait* tout le monde par sa fermeté. (Boss.) La douce affabilité de cette princesse nous *rassurait* toujours contre son rang. (Mass.) La sérénité seule de son auguste front *rassurait* les frayeurs publiques. (Id.) Saint Louis jetait un voile de douceur sur l'éclat de sa personne et de sa dignité, pour *rassurer* les regards de ceux qui l'approchaient. (Id.) Les hommages publics [illegible] pris secret qu'on a pour eux. (Id.)

— Faucon. Panser le bec d'un oiseau de proie, quand cette partie est fendue. Pour rassurer le bec, il faut enduire la partie disjointe avec de la pâte et de la poix.

— SE RASSURER. v. pron. Reprendre l'assurance, la confiance, la tranquillité. Je me rassure d'après ce que vous me dites, sur votre parole. Rassurez-vous, il n'y a pas tant de danger que vous pensez. Plus je veux sonder l'état présent de mon âme, plus j'y trouve de quoi me *rassurer*. (J.-J. Rouss.) Est-ce assez que mon cœur se *rassure*, quand la raison doit m'alarmer ? (Id.) Vous vous êtes alarmé sans raison, vous vous êtes *rassuré* de même. (Id.) Il se *rassure* par la pensée de la miséricorde divine. (Fléch.) Vous vous *rassurez* à mesure que le péril augmente. (Mass.) Les grands cherchent avec complaisance dans tout ce qui les environne de quoi se *rassurer* contre eux-mêmes. (Id.) Seigneur, *rassurez*-vous, vos vœux seront contents. (Rac.) Je ne sais, mais mon cœur ne se peut *rassurer*. (Id.)

— Se remettre au beau, en parlant du temps. Il faut attendre que le temps se rassure.

RASTADT. Géogr. Ville murée du grand-duché de Bade, sur la Murg, à 24 kil. S.-O. de Carlsruhe ; 4,800 hab.

— Hist. *Paix de Rastadt*. Traité conclu entre Louis XIV et l'empereur, le 6 mars 1714. ‖ *Congrès de Rastadt*. Congrès qui se tint à Rastadt de 1797 à 1799, pour pacifier la France et l'Allemagne. Les conférences furent brusquement rompues par l'assassinat des commissaires français Roberjot et Bonnier, qui furent tués à la porte de la ville par ordre du gouvernement autrichien.

RASTARS. Géogr. Village de Pologne, près de Raslavice, célèbre par la bataille de Rastars, victoire remportée par les Polonais, ayant à leur tête Kosciusko, sur une armée russe, le 4 avril 1794.

RASTE. s. f. Antiq. sept. Mesure itinéraire des anciens Germains, qui valait trois milles.

RASTELLITE. s. f. Espèce d'huître fossile.

RASULE. s. f. Bot. Genre de mousses.

RASURE. s. f. Anc. législ. Action de raser la tête. La rasure était une des peines portées contre les femmes adultères.

RAT. s. m. (pr. *ra* ; de l'all. *rat* ; ou du celte bas-bret. *raet*). Mamm. Genre de rongeurs de la section des claviculés, renfermant des animaux caractérisés par deux dents incisives et tranchantes à chaque mâchoire, quatre doigts aux pattes de devant, et cinq non palmés à celles de derrière, une queue nue, longue et couverte d'écailles épidermiques furfuracées. Ce genre réunit un grand nombre d'espèces, dont la taille varie depuis trois pouces environ jusqu'à un pied. Les rats sont omnivores ; cependant ils se nourrissent principalement de racines et de grains. Les voiries, les abattoirs et les boucheries renferment des multitudes de rats qui se nourrissent de matières animales en putréfaction ; lorsque la disette se fait sentir, ils s'attaquent avec fureur, et les plus faibles deviennent la proie des plus forts. Les rats sont très-lascifs, et peuvent de bonne heure reproduire leur espèce. Ils ont de nombreux ennemis, tels que les chats, les martres, quelques oiseaux, tant nocturnes que diurnes, etc. Leur instinct est peu remarquable ; ils sont en général nocturnes, et recherchent l'obscurité. Plusieurs se sont attachés à l'homme et le suivent partout. Beaucoup d'espèces de rats appartiennent à l'ancien continent, quelques-unes habitent l'Amérique ; enfin il en est maintenant de cosmopolites. Le rat non épineux. Le rat noir ou rat proprement dit. Le rat champêtre ou mulot des bois. Le rat des moissons. Le rat nain. Le rat de Java. Le rat d'Alexandrie. Le rat strié. Le rat de Barbarie. Le rat de Sumatra. Le rat d'Inde. Le rat caraco. Le rat à bandes. Le rat d'Islande. Le rat sitnic ou agraire. Le rat subtil ou sikistan. Le rat fauve de Sibérie. Le rat à queue bicolore. Le rat angonua. Le rat du Brésil. Le rat des catingas. Le rat noirâtre. Le rat à grosse tête. Le rat oreillard. Le rat aux tarses noirs. Le rat roux. Le rat faucha. Le rat aux pieds blancs. Le rat bleu. Rats épineux. Le rat perchal. Le rat du Caire. Un gros rat. Un petit rat. Les rats courent toute la nuit dans le grenier. Il s'est pris un rat dans cette ratière. Le *rat* est assez connu par l'incommodité qu'il nous cause ; il habite ordinairement les greniers où l'on entasse le grain, où l'on serre les fruits, et de là descend et se répand dans la maison. (Buff.) Le *rat* ronge la laine, les étoffes, les meubles, perce le bois, fait des trous dans les murs, se loge dans l'épaisseur des planchers, dans les vides de la charpente ou de la boiserie. (Id.) Malgré les chats, le poison, les piéges, les appâts, les *rats* pullulent si fort, qu'on serait obligé de démeubler, de déserter, s'ils ne se détruisaient eux-mêmes. (Id.) Un gros *rat* est plus méchant et presque aussi fort qu'un jeune chat. (Id.) Le *rat* est essentiellement un animal domestique ; il aime la vie de famille, il affectionne la demeure du pauvre, et il préfère de beaucoup aux palais de nos rois la chétive masure aux murs de boue et d'argile, à la toiture de chaume. (Belf. Lefebvr.) Les mœurs du *rat* sont patriarcales ; sa longue moustache blanche, ses sourcils proéminents, son regard vif et pénétrant, ses habitudes sournoises, lui donnent une physionomie à la fois fine et respectable. (Id.) Les *rats* sont gouvernés par la raison d'état. [illegible]

Autrefois le *rat* de ville
Invita le *rat* des champs,
D'une façon fort civile,
A des reliefs d'ortolans. (La Fontaine.)

Un chat, nommé Rodilardus,
Faisait de *rats* telle déconfiture,
Que l'on n'en voyait presque plus. (Id.)

Les Levantins en leur légende,
Disent qu'un certain *rat*, las des soins d'ici-bas,
Dans un fromage de Hollande,
Se retira loin du tracas. (Id.)

Un *rat*, hôte d'un champ, *rat* de peu de cervelle,
Des lares paternels un jour se trouva soûl. (Id.)

Je ne vous dirai point la horde malheureuse
Des *rats*, famille obscure, indigente et peureuse.
([illegible])

— La Fontaine lui a donné un féminin correspondant. V. RATE.

— adjectiv. Le peuple rat. Omission des dictionnaires.

Un jour, au dévot personnage
Des députés du peuple *rat*
S'en vinrent demander quelque aumône légère.
(La Fontaine.)

— Fam. *Mort aux rats*. Certaine composition où il entre de l'arsenic, et dont on se sert pour détruire les rats. Acheter, vendre de la mort aux rats.

Mais prends garde à la friandise,
C'est un écueil : les lardons gras
Presque toujours sont de la mort aux *rats*.
(Lasante.)

Il voulait de souris dépeupler tout le monde ;
Les planches qu'on suspend sur un léger appui,
La mort aux *rats*, les souricières,
N'étaient que jeux auprès de lui. (La Font.)

— Fig. et triv. *Mort aux rats*. Se dit de toute espèce de poison.

— Prov. *Etre gueux comme un rat d'église*, ou absol., *comme un rat*. Etre extrêmement pauvre.

— Fam. *Puer comme un rat mort*. Sentir fort mauvais.

— Prov. et fig. *A bon chat, bon rat*. Bien attaqué, bien défendu.

— Fig. et fam. *Un nid à rats*. Un logement étroit, obscur et sale.

— Prov. *Etre dans un endroit comme rat en paille*. Y être à son aise, y trouver tout abondamment, sans qu'il en coûte rien.

— *Il ne craint que les beurrières et les rats*. Se dit d'un mauvais écrivain.

— *Queue de rat*. V. QUEUE.

— *Ce cheval a une queue de rat*. Il a la queue petite et dégarnie de crins.

— Fig. et fam. *Avoir des rats dans la tête*, *avoir des rats*. Avoir des caprices, des bizarreries, des fantaisies. Se dit par allusion à la rate, d'où la plupart des bizarreries procèdent. C'est un homme qui a des rats. C'est une femme qui a des rats dans la tête. Il lui passe tous les jours des rats dans la tête. Il lui a pris depuis un nouveau rat. Mais voyez ce *rat* qui lui prend. (Mariv.)

— *Avoir des rats*. Avoir l'esprit fécond en saillies plaisantes.

— Pop. *Donner des rats*. Marquer les habits des passants avec de la craie ou de la farine, dont on a frotté un petit morceau d'étoffe coupé ordinairement en forme de rat. Pendant les jours gras, les enfants s'amusent à donner des rats aux passants.

— Fig. *Prendre un rat*. Se dit d'une arme à feu, quand le coup ne part pas. Un pistolet, un fusil qui a pris un rat.

— Fig. et fam. Manquer son dessein, manquer son coup.

— Fig. et fam. *Rat de cave*. Bougie mince et roulée sur elle-même, dont on se sert ordinairement pour aller à la cave. Allumer un rat de cave. Eteindre le rat de cave.

— Fig. et pop. *Rat de cave*. Terme injurieux, dont le peuple se sert pour désigner certains commis des contributions indirectes qui visitent les boissons dans les caves des marchands de vin.

— Loc. prov. *Prendre des rats par la queue*. Couper des bourses.

— Néol. Jeune figurante de l'Opéra.

— Techn. Chez les tireurs d'or, nom des trous de médiocre grandeur dans lesquels passe le fil d'or.

— Mar. Nom que les calfats donnent à un ponton de cordage ou de planches dont ils se servent pour radouber un vaisseau.

— *Queue de rat*. Cordage plus gros d'un bout que de l'autre.

— Mamm. *Rat ailé*. Le polatouche. ‖ *Rat aquatique* ou *rat d'eau*. Le campagnol rat d'eau. ‖ *Rat araignée*. V. MUSARAIGNE. ‖ *Rats aux longs pieds*. Espèce du genre gerbille. ‖ *Rat bipède*. Nom ancien de la gerboise. ‖ *Rat blanc*. Variété du lérot. ‖ *Rat-chien*. Nom appliqué à un petit nombre de rongeurs de l'Amérique du Nord. V. CYNOMIS. ‖ *Rat compagnon*. Le campagnol social. ‖ *Rat coypu* ou *quouya*. Espèce de rongeurs du genre myopotame ou potamys. ‖ *Rat d'Amérique*. Le cochon d'Inde. ‖ *Rat d'Egypte*. La mangouste d'Egypte. V. ICHNEUMON. ‖ *Rat de Madagascar*. Nom donné à une espèce du genre maki. V. MAKI. ‖ *Rat de mer*. Espèce de tortue. ‖ *Rat de montagne*. Nom donné anciennement à la marmotte. ‖ *Rat de Norwége*. Le surmulot et le lemming. ‖ *Rat d'or* ou *Rat doré*. Surnom du muscadin, espèce de loir. ‖ *Rat de Pharaon*. La mangouste. ‖ *Rat de Surinam*. Le phalanger. ‖ *Rat de Tartarie*. Le polatouche. ‖ *Rat de terre*. Nom appliqué à un petit genre de rongeurs [illegible] ‖ *Rat des Alpes*. La marmotte. ‖ *Rat des bois*. Le mulot et le surmulot. ‖ *Rat des champs*. Le campagnol et le mulot. ‖ *Rat des palétuviers*. Le sarigue. ‖ *Rat du Brésil*. Le cochon d'Inde. ‖ *Rat économe*. Nom du campagnol économe. ‖ *Rat épineux*. Genre de rongeurs qui porte le nom d'échimys. V. ECHIMYS. ‖ *Rat hamster* ou *rat du blé*. Le hamster commun. ‖ *Rat liron*. Vieux nom du loir. ‖ *Rat marin*. Se dit d'un oeuf de [illegible] ‖ *Rat musqué*. L'ondatra. ‖ *Rat palmiste*. Espèce d'écureuil. ‖ *Rat penuade*. Nom vulgaire des chauves-souris. ‖ *Rat sauterelle*. Le mulot. ‖ *Rat social*. Le campagnol social. ‖ *Rat taupe*. Genre de rongeurs connu sous les noms d'aspalax et de spalax. V. ORYCTÈRE. ‖ *Rat terrestre*. Nom du campagnol proprement dit. ‖ *Rat volant*. Le polatouche.

— Ornith. *Rat Bernard*. Nom vulgaire du grimpereau.

— Ichthyol. *Rat*. Nom vulgaire d'une espèce d'uranoscope.

RATA. s. m. Terme populaire qu'on emploie pour désigner le ragoût, le dîner, ce qui se mange. Faire apprêter le rata. ‖ Pl., des *ratas*.

RATAFIA. s. m. (quelques-uns le font dériver de *rhum* et *tafia*, liqueurs avec lesquelles on préparait les premiers ratafias). Liqueur composée d'eau-de-vie, de sucre et de substances aromatiques ou de fruits. Ratafia des quatre fruits. Ratafia de genièvre. Ratafia de fleurs d'oranger. Ratafia d'angélique. Ratafia d'oranges, de citrons, de cédrats, de bergamotes. Ratafia de noyaux. Ratafia d'anis. Ratafia de café. Ratafia des sept graines. Ratafia de coing. Ratafia de brou de noix. Ratafia d'œillet. Ratafia provençal. Ratafia de quinquina. Les *ratafias* sont purement d'agrément ; ils diffèrent des liqueurs, en ce que ces dernières sont distillées, tandis que les *ratafias* se font par infusion. (Cad. de Gassic.)

— Dans le temps où nos pères traitaient leurs affaires et passaient leurs contrats le verre à la main, parce qu'ils croyaient qu'on est plus disposé à la franchise, à la confiance, à la loyauté, à table, que dans l'étude d'un notaire ; l'usage était, dit-on, de conclure un marché, un engagement quelconque, une convention, en terminant le repas par un petit verre de liqueur. *Res rata fiat* (la chose est ratifiée, conclue) était le mot consacré pour annoncer qu'on était prêt à signer, et à ce mot l'amphitryon ou l'hôte versait la liqueur spiritueuse, qui depuis a été appelée *ratafiat*, conformément à cette formule. Par la suite on a francisé ce mot en supprimant le *t*, et l'on a écrit *ratafia*.

RATANHIA. s. m. (mot péruvien qui veut dire *plante traçant sous terre*). Bot. Arbisseau du Pérou, dont la racine est ligneuse, longue, fibreuse, rouge à l'extérieur, jaune rougeâtre en dedans. Sa partie externe ou corticale a une saveur très-astringente sans mélange d'amertume. Le ratanhia est un des plus forts astringents : on l'emploie surtout contre les diarrhées chroniques et les hémorragies. Extrait de ratanhia. Poudre de ratanhia. Sirop de ratanhia. Préparation de ratanhia.

RATAPLAN. s. m. Mot imitatif par lequel on exprime le bruit du tambour.

RATATINÉ, ÉE. part. pass. du v. pron. Se ratatiner. S'empl. adjectiv. et signif. Rapetissé, raccourci par l'âge ou par une maladie. Vieillard ratatiné. Une vieille ratatinée. Avoir le visage ratatiné, une mine ratatinée.

— Flétri, ridé. Pomme ratatinée. Peu usité.

RATATINER (SE). v. pron. 1re conj. (rad. *rat*). Se raccourcir, se resserrer. Le parchemin se *ratatine* au feu. (Acad.) Se dit, suivant Ménage, par allusion aux rats, qui, lorsqu'ils sont pris, se ramassent et rentrent, pour ainsi dire, en eux-mêmes.

RATATOUILLE. s. f. (pr. *ra-ta-tou-ye*). Art culin. Ragoût grossier, composé ordinairement de viande et de légumes. Quelle ratatouille nous servez-vous donc là ? Ce traiteur ne donne que de la ratatouille.

RAT DE CAVE. s. m. V. RAT.

RATE. s. f. Anat. Organe spongieux et vasculaire, semblable à un segment d'ellipsoïde, coupé suivant sa longueur, de couleur rouge livide, de consistance molasse et d'une longueur moyenne de quatre pouces et demi, situé dans l'hypocondre gauche. Son voisinage et ses rapports avec le diaphragme expliquent en partie la douleur qu'on y ressent par suite d'une course forcée. Unique chez l'homme, multiple chez un grand nombre d'animaux, la rate a des fonctions peu connues. Les uns en font un organe sécréteur auxiliaire du foie, les autres un ganglion, d'autres enfin un organe destiné à recevoir l'excédant du sang. Avoir la rate gonflée, opilée, obstruée. Désopiler la rate. Avoir mal à la rate. Avoir des vapeurs de rate. Un mal de rate. Désopilation de la rate. Obstruction de rate, de la rate. Oter la rate à des chiens. Qu'est-il donc arrivé de funeste à Mélanthe ? Rien au dehors, tout au dedans. Ses affaires vont à souhait. Tout le monde cherche à lui plaire. Quoi donc ? c'est que sa *rate* fume. (La Bruy.)

C'est dans le foie, et surtout dans la *rate*,
Que Galien, Nicomaque, Hippocrate,
Tous gens savants, placent les passions. (Voltaire.)

— Fig. et fam. *Désopiler*, *épanouir la rate*. Divertir, réjouir, faire rire. Histoire, conte [illegible] conte qui lui épanouit la rate. Aimer à rire et à s'épanouir la rate. Les songes drolatiques de Rabelais désopilent, épanouissent la rate. Là-dessus sa *rate* s'est épanouie d'un rire extravagant. (Sévig.) Après nous être égayés tous deux, et bien épanoui la *rate*. (Le Sage.)

RATE. s. f. Mamm. La femelle du rat. Quelques *rates*, dit-on, répandirent des larmes. (La Font.) Il est très-peu usité.

— Art vétér. Un des noms vulgaires du charbon des bêtes ovines.

RATÉ, ÉE. part. pass. du v. Rater. S'empl. adjectiv. Perdrix ratée. Ce lièvre a été raté deux fois.

— Fig. Place ratée.

RATÉ, ÉE. adj. (rad. *rat*). Qui a été attaqué par les rats. Ne se dit guère que dans cette locution, *cannées ratées*, cannes à sucre endommagées par les rats. Les cannes ratées ne peuvent servir qu'à faire de l'eau-de-vie.

RÂTEAU. s. m. (du lat. *rastellum*, diminut. de *rastrum*, qui a la même signif.). Agric. et jard. Instrument composé de plusieurs dents parallèles, fixées à une traverse à laquelle s'adapte un manche. Le râteau sert particulièrement pour ramasser les foins, pour rassembler les pailles des champs, pour nettoyer les promenades et les allées des jardins, pour épierrer la surface des labours, etc. C'est avec le chêne ou le cormier qu'on fait les dents des *râteaux* qui sont en bois. (Thouin.) En Angleterre on fait usage pour les fenaisons, d'une espèce de large *râteau* monté sur un avant-train et tiré par un cheval. (Id.)

Qu'importe, quand on dort dans la nuit du tombeau,
D'avoir porté le sceptre ou traîné le *râteau* ?
(Thomas.)

— Le chevalier de Boufflers trouvait que l'abbé Cérutti n'approfondissait pas assez les questions. C'est, disait-il, un jardinier fleuriste qui ne travaille qu'avec le *râteau*. (Mme Neck.)

— Instrument en forme de râteau sans dents, avec lequel on ramasse l'argent sur les tables de jeu.

— Pêch. Outil avec lequel les pêcheurs entament le sable, pour en retirer les poissons ou les coquillages qui y sont enfouis.

— Techn. Garniture ou garde d'une serrure. ‖ Pièce d'une montre, située sous le coq.

— Mar. Caisse longue, étroite et peu large, qui contient dans plusieurs mortaises des rouets placés à la pente les uns des autres. On attache verticalement les râteaux, un de chaque côté du mât de beaupré et sur la liure de ce même mât, ils servent au passage des différentes manœuvres qui descendent de son sommet.

— Bot. Nom vulgaire d'une espèce de luzerne.

RATEL. s. m. Mamm. Quadrupède carnassier placé dans le genre glouton. Sa taille est celle du blaireau, c'est-à-dire que son corps a trois pieds environ de longueur, et sa queue un pied ; il est très-bas sur jambes et son corps est gros. Il est très-friand de miel, et il déchire avec ses ongles, qui sont très-forts, les ruches des abeilles terrestres pour se le procurer. La mauvaise odeur qu'il répand lui a fait donner le nom de blaireau puant.

RÂTELAGE. s. m. Agric. et jard. Action de râteler ; résultat de cette action. Le râtelage a pour but de réunir en tas les herbages, les foins et plusieurs autres récoltes qui se font à la campagne et dans les jardins. Il est employé aussi pour ramasser les pierres, les racines, etc., sorties du labour, des défonçages et des nivellements de terrains. Un *râtelage* d'épierrement des terres bien fait ne doit laisser jusqu'à la profondeur à laquelle atteignent les dents, aucune pierre, aucune racine, en un mot aucun corps étranger, susceptible de nuire aux cultures. (Thouin.)

RATELAIRE. s. f. Bot. Nom vulgaire de l'aristoloche.

RÂTELÉ, ÉE. part. pass. du v. Râteler. S'empl. adjectiv. Foins râtelés. Avoines râtelées.

RÂTELÉE. s. f. Ce que l'on peut ramasser en un seul coup de râteau. Une râtelée de foin. Une râtelée d'avoine.

— Prov. et fig. *Dire sa râtelée*. Dire librement tout ce qu'on sait ou tout ce qu'on pense de quelque chose. Chacun en dit sa râtelée. Dire à quelqu'un une râtelée d'injures. Cette locution est tout à fait inusitée aujourd'hui.

RÂTELER. v. a. 1re conj. (rad. *râteau*). On double la lettre *l* devant une syllabe muette. *Je râtelle*, *tu râtelles*, *il râtelle*, etc. Amasser avec le râteau. Râteler des foins. Râteler des avoines.

— Passer le râteau dans les allées pour en ôter les cailloux, les feuilles, les herbes, etc., et pour les rendre plus unies. Râteler des allées.

RÂTELET. s. m. Peigne de canne.

RÂTELEUR. s. m. Econ. rur. Homme de journée qu'on paye pour râteler des foins, des orges, des avoines, etc. Il faut tant de râteleurs pour un botteleur, pour un lieur.

RÂTELEUSE. s. f. Écon. rur. Femme employée à râteler.

RATELEUX, EUSE. adj. Méd. Qui est sujet au mal de rate. Vieux mot.

RÂTELIER. s. m. (du lat. *rastellum*) Écon. rur. Nom donné à deux longues pièces de bois [illegible] ou à une claie, dans une direction horizontale, et traversée par plusieurs petits barreaux d'espace en espace, en forme d'une échelle couchée, afin de recevoir le foin et la paille, ou toute autre espèce de fourrage qu'on donne à manger aux chevaux, aux vaches et aux bœufs.

. . . Plus d'un âne a mangé quelquefois
Au *râtelier* du coursier de nos rois. (Volt.)

— Prov. et fig. *Manger à plus d'un râtelier*, *à deux râteliers*, *à plusieurs râteliers*. Tirer du profit de plusieurs emplois différents.

Assis qui fut roi, tout ainsi qu'il fut prêtre,
Mange à deux *râteliers* et doublement est maître.
(Trad. de Virgile.)

— Prov. et fig. *Mettre le râtelier bien haut à quelqu'un*. Lui rendre une chose si difficile, qu'il ne puisse y réussir qu'avec beaucoup de peine.

— Se dit dans les corps de garde, dans les casernes, de deux montants garnis de chevilles ou de crochets sur lesquels on pose des fusils, des carabines, etc., ou de deux pièces de bois horizontales établies à trois ou quatre pieds l'une de l'autre, et qui servent à placer les fusils verticalement, dans un certain ordre. Mettre son fusil au râtelier. Râtelier mobile. Râtelier fixé à la muraille.

— Prov. et fig. *Remettre les armes au râtelier*. Quitter les armes, ne plus faire de guerre.

— Techn. Tringle attachée au côté de l'établi du menuisier pour y placer les outils à manche.

— Fig. et fam. Se dit de deux rangées de dents. Un beau râtelier. Un grand râtelier. Un vilain râtelier. Un râtelier de fausses dents. Un faux râtelier

— Mar. Planche étroite, traversée dans divers points de sa largeur et perpendiculairement par des cabillots. Les râteliers sont fixés horizontalement au-dessous des bas-haubans d'un bâtiment, et les cabillots servent au tournage de diverses manœuvres.

RATELLE. s. f. Médec. vétér. Maladie des cochons, caractérisée par une débilité totale, un pouls accéléré et petit, la palpitation des flancs, une bouche chaude, des accès de chaleur et de froid aux oreilles et aux jambes, une sensibilité augmentée ou diminuée, et des convulsions.

RATEPENADE. s. f. Ichthyol. Un des noms vulgaires de la pastenague, espèce de raie.

RATER. v. n. 1re conj. Se dit d'une arme à feu qui manque à tirer, soit que l'amorce ne prenne point, soit que le coup ne parte pas. Un fusil qui rate. Son pistolet a raté deux fois.

— v. a. Se dit de celui dont l'arme rate au moment où il veut tirer. Rater une pièce de gibier. Rater un lièvre plusieurs fois.

— Fig. Ne pas réussir à quelque chose. Rater une place, un emploi.

RATEREAU. s. m. Nom vulgaire du troglodyte.

RATHENAU ou **RATHENOW.** Géogr. Ville des Etats prussiens, dans le Brandebourg, sur le Havel ; 4,700 hab. Victoire de Frédéric-Guillaume, le grand électeur, sur les Suédois, en 1675.

RATHSPROESENTGER. s. m. Métrol. Monnaie d'argent d'Aix-la-Chapelle. Le rathsprœsentger de 32 marcs vaut fr. 1,65 ; celui de 16 marcs, fr. 0,82 ; celui de 8 marcs, fr. 0,41.

RÂTHVÎ. s. m. Relig. parse. V. RASPI.

RATÎ. Myth. ind. Déesse de la volupté, femme du dieu Cama.

RATIARIA. Géogr. anc. Ville de la première Mésie, métropole de la Dacie aurélienne, sur l'Ister. Aujourd'hui *Artzar*.

RATIATUM. Géogr. anc. Ville de la deuxième Aquitaine, au N.-O. du pays des Pictons, qui a donné son nom au pays de Retz. Aujourd'hui *Machecoul*.

RATIBOR. Géogr. Ville des Etats prussiens, dans la Silésie, sur l'Oder, chef-lieu d'un ancien duché, qui dépendait du duché de Silésie. 5,000 hab.

RATIER. s. m. Ornith. Un des noms vulgaires de la crécerelle.

RATIER, ÈRE. adj. et s. Se dit d'une personne pleine de bizarreries, de caprices, de fantaisies. Il est ratier. Elle est ratière. C'est un ratier. C'est une ratière. Terme populaire peu usité.

RATIÈRE. s. f. Petite machine à prendre les rats. Tendre une ratière. Il s'est pris un rat dans la ratière.

— Prov. *Il a été pris comme dans une ratière*. Les cavaliers m'y firent entrer avec eux ; puis, baissant la trappe avec des cordes qui y étaient attachées pour cet effet, voilà le digne neveu de mon oncle Perez pris comme un rat dans une *ratière*. (Le Sage.)

— Techn. Métier du rubanier pour faire la ganse.

RATIFICATIF, IVE. adj. Diplom. Qui ratifie. Acte ratificatif.

RATIFICATION. s. f. (pr. *ra-ti-fi-ka-ci-on*). Approbation, confirmation, dans la forme requise, de ce qui a été fait ou promis. Ratification sous seing privé. Ratification par acte public. Ratification par écrit. Ratification verbale. Ratification expresse. Ratification tacite. Signer la ratification d'un contrat, d'un traité. *Ratification vaut mieux que mandat* [illegible] ce qui a été fait sans ordre pour lui, l'approuve et se l'approprie avec une entière liberté et en pleine connaissance de cause. (Chabr. Cham.) La *ratification* est réellement de l'essence du contrat, et l'indispensable complément du traité. (Garden.)

— L'acte même, l'écrit contenant la ratification. Le traité est conclu, mais on attend la ratification. Echanger les ratifications. L'échange des ratifications.

RATIFIÉ, ÉE. part. pass. du v. Ratifier. S'empl. adjectiv. Acte, contrat, traité ratifié.

RATIFIER. v. a. 1re conj. *Je ratifie ; nous ratifions, vous ratifiez. Je ratifiais ; nous ratifiions, vous ratifiiez. Que je ratifie ; que nous ratifiions, que vous ratifiiez*, etc. Approuver, confirmer ce qui a été fait ou promis. Ratifier un contrat, un acte, un traité. Nous pouvons ap-

prouver ou *ratifier* ce qui a été fait en notre nom sans ordre, sans mandat, ou au delà du mandat que nous avions donné. (Chabr. Cham.) Nous pouvons aussi approuver ou *ratifier* un acte auquel nous avons concouru, mais qui se trouve entaché de quelque vice intrinsèque ou extrinsèque. (Id.) De tout temps, dans les monarchies, le droit de *ratifier* les traités a été regardé comme une prérogative exclusive du trône. (Garden.) C'est en *ratifiant* cet antique préjugé qu'il est rapporté que Samson trouva un essaim d'abeilles dans la gueule d'un lion qu'il avait déchiré de ses mains. (Volt.)

— Fig. Je ratifie tout ce qu'on vous a dit, tout ce qu'on vous a promis de ma part.

— SE RATIFIER. v. pron. Être ratifié.

— S'emploie avec ellipse du pronom. Quelle félicité pour le souverain de regarder son royaume comme sa famille, et de voir, pour ainsi dire, *ratifier* chaque jour le premier choix de la nation qui éleva ses ancêtres sur le trône! (Mass.)

RATILLON. s. m. (dimin. de *rat*, pr. *ra-ti-yon*). Mamm. Petit rat. ‖ Nom vulgaire du troglodyte et de la raie bouclée.

RATINAGE. s. m. Techn. Opération qu'on fait subir à certaines étoffes, comme les peluches, et qui consiste à disposer les poils qui couvrent l'étoffe en forme de petits boutons. La machine qui produit le ratinage se nomme *frise*.

RATINE. s. f. Étoffe de laine ou de drap croisé dont le poil est tiré en dehors, et frisé de manière à former comme de petits grains. Ratine de Florence. Ratine d'Espagne. Ratine de Hollande. Ratine noire, blanche, etc. Habit de ratine, doublé de ratine. La barrette qui lui servait de coiffure était de *ratine* noire comme son capuchon. (F. Soulié.)

RATINÉ, ÉE. part. pass. du v. Ratiner. S'empl. adjectiv. Étoffe ratinée. Drap ratiné.

RATINER. v. a. 1re conj. (rad. *ratine*). Manuf. Passer une étoffe, un drap à la machine à friser pour en faire de la ratine. Ratiner du drap.

RATIOCINATEUR. s. m. (pr. *ra-ci-o-ci-na-teur;* du lat. *ratio*, raison, compte). Hist. rom. Esclave ou affranchi, qui tenait les comptes du patron ou du maître, dans les grandes maisons.

RATIOCINATION. s. f. (pr. *ra-ci-o-ci-na-ci-on ;* du lat. *ratio*, raison). S'est dit pour Raisonnement. C'est une *ratiocination* et conséquence tirée du sens naturel. (Mont.)

RATIOCINER. v. n. 1re conj. (pr. *ra-ci-o-ci-né*). S'est dit pour, User de raisonnement. C'est toujours une âme qui par sa faculté *ratiocine*, se souvient, comprend, juge, désire et exerce toutes ses autres opérations. (Mont.)

RATION. s. f. (pr. *ra-ci-on ;* du lat. *ratio*, règle, mesure, proportion). Portion journalière soit de pain, soit d'autres vivres, soit de fourrage, qui se distribue aux troupes. Ration de pain. Ration de viande. Ration de légumes. Distribuer les rations aux soldats. Donner à un soldat sa ration. Double ration. Demi-ration. Distribuer les rations de foin et d'avoine aux cavaliers. La ration d'un cheval. La *ration* du cheval doit être subordonnée à la taille, à l'âge de l'animal, au climat, à l'habitude et au genre de service. (Card.) La *ration* des chevaux de troupe se fait d'après le tarif du ministre de la guerre. (Id.)

— *Substitution de rations.* Disposition par laquelle on remplace une denrée par une autre dans la composition des rations. ‖ *Consommation des rations.* La distribution et l'usage des aliments affectés à chaque cheval de troupe.

— Mar. Quantité de pain ou de biscuit de mer, de viande, de boisson, etc., qui se distribue chaque jour à chaque homme de l'équipage. Ration de biscuit. Ration d'eau-de-vie. Ration de bœuf salé. Ration de morue.

RATIONAL. s. m. (du lat. *rationale*). Hist. rom. Espèce d'intendant du palais, à la cour des empereurs. ‖ Officier du fisc.

— Hist. hébr. Ornement que le grand-prêtre portait sur la poitrine, et qui consistait en un morceau d'étoffe précieuse orné de douze pierres fines, sur chacune desquelles on lisait le nom d'une des tribus d'Israël. ‖ Philol. Titre de quelques livres de liturgie et particulièrement d'un ouvrage de Guillaume Durenti, publié en 1286.

RATIONALISME. s. m. Philos. Toute doctrine qui admet la puissance, l'indépendance de la raison humaine. Se dit par opposition au *sensualisme* et au *mysticisme*.

— Système qui fonde les croyances religieuses sur les principes fournis par la raison. Il est

révélation surnaturelle. Les arguments des supernaturalistes contre le *rationalisme* sont tirés de l'impossibilité de faire sortir du *rationalisme* une religion pratique, et de la nature vague et hypothétique des croyances fondées sur cette doctrine. (Encycl.)

RATIONALISER. v. a. 1re conj. Soumettre à des principes dus à la seule raison. Justinien a épuré, *rationalisé* le droit. (Troplong.) Insouciante du passé, la philosophie veut *rationaliser* l'avenir. (Encycl. des g. du monde.)

RATIONALISTE. adj. des 2 g. Philos. Qui appartient au rationalisme.

RATIONALITÉ. s. f. Philos. Qualité de ce qui est rationnel.

RATIONNEL, ELLE. adj. Didact. Qu'on ne conçoit que par l'entendement. Les abstractions ont dans notre esprit une sorte d'existence *rationnelle*. (Acad.)

— Qui est raisonné, conforme à la raison, à la théorie. Il s'applique à tout système, à tout précepte fondé sur des principes tirés du raisonnement, et déduit de ces principes comme conséquence naturelle et rigoureuse.

— Géogr. astron. *Horizon rationnel.* Celui qui coupe le ciel et la terre en deux hémisphères. Se dit par opposition à *horizon sensible* ou *apparent*.

— Médec. Qui est fondé sur des principes systématiques et des lois scientifiques. La méthode empirique est plus ancienne que la méthode *rationnelle*, car il faut d'abord recueillir un grand nombre de faits, d'expériences, avant de pouvoir établir des principes scientifiques. (Encycl.)

— Géom. *Quantités rationnelles.* Quantités dont le rapport avec l'unité peut être exprimé par des nombres, soit entiers, soit fractionnaires.

RATIONNELLEMENT. adv. Philos. D'une manière rationnelle.

RATIS. s. m. Techn. Graisse que les bouchers détachent des boyaux en les ratissant.

RATISBONNE. Géogr. Ville de Bavière, sur le Danube, à 100 kilom. N.-E. de Munich; 26,000 hab.

— Hist. *Paix de Ratisbonne.* Traité conclu le 13 octobre 1630, entre Louis XIII et l'empereur Ferdinand II. ‖ *Diète de Ratisbonne.* Assemblée perpétuelle qui siégeait à Ratisbonne depuis 1663 jusqu'en 1806. ‖ *Trêve de Ratisbonne.* Trêve de vingt ans, conclue entre la France et l'Espagne, en 1684.

RATISSAGE. s. m. Jard. Opération qui a pour objet de faire périr les plantes adventices naissantes qui croissent sur des terrains consacrés à la culture ou à la promenade. Le *ratissage*, outre son objet particulier, a de plus l'avantage d'unir exactement la surface du terrain. (Thouin.)

— Se dit aussi, mais improprement, de l'opération qui s'exécute au râteau. V. RÂTELAGE.

RATISSÉ, ÉE. part. pass. du v. Ratisser. S'empl. adjectiv. Peaux ratissées. Navets ratissés. Carottes ratissées. Allées ratissées.

RATISSE-CAISSE. s. f. Techn. Planche avec laquelle le fondeur rassemble le sable de la caisse à mouler.

RATISSER. v. a. 1re conj. Oter, emporter en râclant la superficie de quelque chose, ou l'ordure qui s'est attachée dessus. Ratisser un cuir. Ratisser des peaux, du parchemin. Ratisser des navets, des carottes, des salsifis. Ratisser les allées d'un jardin. Ratisser un escalier, une cour. Ratisser un baquet, un tonneau, une cuve.

— Absol. Le moment le plus favorable pour *ratisser* est un temps serein, lorsque la terre n'est ni trop sèche ni trop humide. (Thouin.)

— Fam. et pop. *Je t'en ratisse !* Je me moque de toi. ‖ On dit aussi dans le même sens, *faire ratisse*. Derrière ses blanches épaules, l'Amour croisant sur son index gauche son index droit, faisait de temps à autre très-gentiment et très-impertinemment *ratisse* au bonhomme Choléra. (E. Sue.)

— SE RATISSER. v. pron. Être ratissé. Les grandes allées sablées et les avenues dont le sol est meuble se *ratissent* avec la galère à main ou à cheval. (Thouin.)

RATISSETTE. s. f. Techn. Outil du briquetier.

RATISSOIR. s. m. Techn. Fil de laiton pour nettoyer les soupapes de l'orgue.

RATISSOIRE. s. f. Instrument de fer avec lequel on ratisse des allées, des degrés, une cour.

RATISSURE. s. f. Ce qu'on ôte en ratissant. Ratissure de légumes. Ratissure de navets, de carottes. Jeter les ratissures.

RATITE. adj. des 2 g. Antiq. rom. Qui ressemble à un bateau ou qui porte l'image d'un bateau.

RATITE. s. m. Métrol. anc. Monnaie romaine portant l'empreinte d'une nef, et qui fut, dit-on, frappée du temps de la première guerre punique.

RATITES. adj. et s. m. pl. (du lat. *ratis*, navire sans carène). Ornith. Famille d'oiseaux comprenant ceux dont le sternum est dépourvu de carène.

RATIVORE. adj. des 2 g. (ét. lat., *ratus*, rat; voro, dévorer). Zool. Qui mange des rats.

RATNACHACHTI. s. f. Hist. ind. Nom d'une fête qui a lieu chez les Hindous, le sixième jour de la quinzaine lunaire, et pendant laquelle chaque famille fait un cadeau à son brahmane ou pouhorita.

RATOFKITE. s. f. Minér. Chaux phosphatée terreuse trouvée sur les bords de la Ratofka, près de Véréa, ville du gouvernement de Moscou.

RATON. s. m. Mamm. Genre de mammifères carnassiers plantigrades. Les animaux qui composent ce genre sont de moyenne taille et n'ont extérieurement que des rapports éloignés avec les ours, bien qu'ils en aient de nombreux relativement à leur structure interne. Le raton habite l'Amérique septentrionale. Les mœurs naturelles de cet animal sont peu connues, mais on dit qu'outre la nourriture végétale, qui fait la principale partie de ses aliments, il y joint dans l'occasion des œufs ou même des jeunes oiseaux qu'il déniche. En captivité, il s'apprivoise de lui-même et mange du pain, de la chair, des racines, des graines, etc. Une habitude singulière, qui est particulière au raton, et qui lui a fait donner le nom de *laveur*, c'est qu'il ne mange rien qu'il ne l'ait préalablement fait tremper dans l'eau. Le raton crabier habite principalement la Guiane. Ses habitudes naturelles ressemblent à celles du raton laveur, et de plus il mange des crustacés, d'où lui vient le nom qu'il porte.

RATON. s. m. Petit rat. Ne se dit guère qu'au figuré, dans le langage familier des bonnes avec les enfants. Mon petit raton. Venez, petit raton.

RATON. s. m. Petite pièce de pâtisserie faite avec du fromage mou en forme de tarte. Le mot et la chose ont vieilli.

RATONCULE. s. f. Bot. Genre de plantes renonculacées, qui ne renferme que deux plantes, dont la *petite ratoncule*, vulgairement queue-de-souris, est la plus répandue. Cette plante croît dans les moissons et les terrains cultivés en France, en Europe et dans le nord de l'Amérique.

RATONÉ. part. pass. invariable du v. Ratoner.

RATONEAU. Géogr. Petite île de France (Bouches-du-Rhône), dans le golfe de Lyon, près de Marseille.

RATONER. v. n. 1re conj. Crier comme les rats.

RATOPOLIS. Nom donné par La Fontaine à la capitale fabuleuse du peuple rat.

> Ils allaient en terre étrangère
> Chercher quelque secours contre le peuple chat ;
> *Ratopolis* était bloquée :
> On les avait contraints de partir sans argent,
> Attendu l'état indigent
> De la république attaquée.

RATORIE. s. f. Genre d'acalèphes.

RATTACHÉ, ÉE. part. pass. du v. Rattacher. S'empl. adjectiv.

— *Rattaché par.* Les deux esclaves noirs amenèrent le cheval numide, qui au lieu de selle n'avait sur le dos qu'une peau de lion, *rattachée* par une zone de pourpre. (Chateaub.) Les femmes portaient une tunique blanche, *rattachée* par une ceinture. (Id.)

— S'emploie quelquefois pour Attaché. Le manteau royal était rattaché d'une agrafe de diamants.

RATTACHER. v. a. 1re conj. (rad. *attache*). Attacher de nouveau. Rattacher un chien. Rattacher un cheval. Rattacher ses bas.

— S'emploie souvent pour Attacher. V. ATTACHER.

— Fig. Rattacher une question à une autre.

— SE RATTACHER. v. pron. Être rattaché. Un vêtement qui vient se rattacher sur l'épaule.

— Fig. Cette question se rattache à de grands intérêts. Quand les liens de l'ordre politique sont rompus, ce n'est jamais au parti du plus juste, mais au parti du plus fort que les intrigants et les lâches se *rattachent*. (Sallent.)

— Fig. Se rattacher à une femme qu'on avait quittée. Il y a des gens qui en amitié se détachent et se *rattachent* avec une grande facilité. (Acad.) Ce nom si obscur se *rattacherait* aujourd'hui à plus d'une œuvre. (Ste-Beuve.)

RATTE. s. f. Mamm. *Ratte à la courte queue.* Le campagnol. ‖ *Ratte à la grande queue.* Le mulot. ‖ *Ratte rousse.* Souris qui vit dans les champs de blé.

RATTEIGNANT. part. prés. du v. Ratteindre. Qui ratteint. Il est invariable. Une personne en ratteignant une autre.

RATTEINDRE. v. a. 4e conj. irrég. *Je ratteins, tu ratteins, il ratteint, nous ratteignons, vous ratteignez, ils ratteignent. Je ratteignais, nous ratteignions, vous ratteigniez. Je rattins, nous rattînmes. Je ratteindrai. Je ratteindrais. Ratteins, ratteignons, ratteignez. Que je ratteigne, que nous ratteignions, que vous ratteigniez. Que je rattinsse. Ratteignant. Ratteint, ratteinte.* Rattraper. Le prisonnier s'était échappé, on est parvenu à le *ratteindre*. (Acad.)

— Rejoindre une personne qu'on vient de quitter, et qui a pris les devants. Il vient de partir, mais j'espère le *ratteindre* bientôt. (Acad.)

RATTEINT, EINTE. part. pass. du v. Ratteindre. S'empl. adject. Le prisonnier a été ratteint presque aussitôt.

drir. S'empl. adjectiv. Viande rattendrie.

RATTENDRIR. v. a. 2e conj. Faire redevenir tendre.

— SE RATTENDRIR. S'attendrir de nouveau; redevenir tendre.

RATTEROUSSE. s. f. Mamm. V. RATTE.

RATTISÉ, ÉE. part. pass. du v. Rattiser. S'empl. adjectiv. Feu rattisé.

RATTISER. v. a. 1re conj. (pr. *ra-ti-zé*). Attiser de nouveau. Rattiser le feu.

RATTRAPÉ, ÉE. part. pass. du v. Rattraper. S'empl. adjectiv. Le prisonnier a été rattrapé.

RATTRAPER. v. a. 1re conj. Reprendre, ressaisir. Rattraper un prisonnier qui s'était évadé.

— Fig.

> ..... Aucun n'en réchappe,
> Partout le doigt vainqueur les suit et les *rattrape*.
> (BOILEAU.)

— Rejoindre une personne qu'on vient de quitter et qui a pris les devants. Il vient de partir, mais j'espère le rattraper bientôt. Sa servante Alizon la *rattrape* et la suit. (Boil.)

— Fam. Regagner, recouvrer ce qu'on avait perdu. Rattraper une somme perdue. Rattraper une montre qu'on s'était laissé voler. Avoir de la peine à rattraper la santé. Il faut plutôt nous servir de notre industrie pour *rattraper* ton diamant. (Le Sage.)

> Mais lorsqu'on la néglige (la rime), elle devient rebelle,
> Et pour la *rattraper* le sens court après elle. (Boil.)

— Attraper de nouveau, attraper une seconde fois. Quand un renard s'est échappé d'un piége, il est bien rare de l'y *rattraper*. (Acad.)

— Fig. et fam. Reprendre. Il avait déjà perdu beaucoup d'argent dans cette maison de jeu, comment s'y est-il laissé rattraper?

— Fam. *On ne m'y rattrapera plus, bien fin qui m'y rattrapera.* Je serai tellement sur mes gardes, qu'on ne me trompera plus en pareil cas. ‖ Je ne risquerai plus pareille chose, je ne m'exposerai plus à semblable aventure.

— SE RATTRAPER. v. pron. Être rattrapé. Ce prisonnier ne peut plus se rattraper.

— Fig. Se rattraper au jeu. Gagner ce qu'on a perdu.

RATULE. s. m. Entom. Genre d'animalcules microscopiques.

RATUMÈNE. adj. f. Antiq. rom. Se dit d'une porte de Rome, où s'arrêtèrent les chevaux d'un aurige étrusque nommé *Ratumena*; ces chevaux s'étant emportés, vinrent de la ville de Véies jusqu'à Rome, en portant dans le char la palme et la couronne du vainqueur.

RATURE. s. f. Barre ou trait de plume indiquant l'intention de supprimer d'un acte ou d'un écrit quelconque un ou plusieurs mots. Faire des ratures. Un écrit tout plein, chargé, criblé de ratures. Un acte rempli de ratures. Approuver les *ratures* d'un acte. On ne devrait avoir aucun égard aux *ratures* non constatées légalement. (Chabr. Cham.) Les *ratures* faites à dessein et en connaissance de cause par les parties, ou de leur consentement, entraînent la nullité de la partie de l'acte rayée. (Id.)

> Ne nous étonnons plus si l'on voit aujourd'hui,
> Tant de livres nouveaux, et si peu de *ratures*.
> (*Cousin Jacques.*)

— Jurispr. Les auteurs distinguent entre les *ratures antérieures* et les *ratures postérieures*, à la perfection de l'acte. Les premières annulent les mots ou la disposition rayée; les secondes ne produisent le même effet qu'autant que toutes les parties contractantes y ont concouru, et les ont approuvées.

— Fig. Tout ce que le cœur dicte est toujours sans *rature*. (***)

— Techn. Ce qu'on enlève des peaux en les raturant. ‖ Petite bande qu'on enlève en tournant l'étain sur la roue.

RATURÉ, ÉE. part. pass. du v. Raturer. S'empl. adjectiv. Manuscrit très-raturé, tout raturé. Lorsqu'il y a des lignes entières *raturées*, il est inutile de compter le nombre des mots dont chacune de ces lignes est composée. (Chabr. Cham.) La loi ne prononce pas la nullité des mots *raturés* comme elle prononce celle des mots surchargés ou ajoutés. (Id.) En matière de testament olographe, les ratures n'annulent que la disposition *raturée*. (Id.) Un testament olographe entièrement *raturé* ne serait censé annulé qu'autant qu'il aurait été trouvé parmi les papiers du testateur. (Id.)

— Se dit d'un corps marqué de taches ou de raies qui ressemblent à celles qu'on produirait en raclant la couche supérieure, pour mettre l'inférieure au jour.

RATURER. v. a. 1re conj. (rad. *rature*). Effacer ce qui est écrit, en passant quelques traits de plume par dessus. Raturer un mot. Raturer plusieurs mots. Raturer des lignes entières. Raturer un manuscrit.

— absol. Ne faire que raturer. Il est difficile d'avoir un style pur, sans *raturer* beaucoup. (Acad.)

— Techn. Racler le dessus des peaux dont on veut faire du parchemin.

RATUREUR. s. m. Techn. Ouvrier qui rature les peaux.

RATZEBOURG. Géogr. Ville de Danemark, ch.-l. de la province de Lauenbourg, dans une île, au milieu d'un lac, à 19 kilom. S.-E. de

fut bombardée et prise en 1693 par les Danois.

RAU-BUNG. s. m. Bot. Arbre de la Cochinchine.

RAUCITÉ. s. f. (en lat. *raucitas*; formé de *raucus*, rauque). Physiol. et pathol. Espèce d'enrouement, son particulier de la voix qui devient âpre, rude et grave, et que l'on distingue bien facilement de toutes les autres manières d'être. La paralysie ou l'affaiblissement considérable des muscles du larynx peut donner lieu à la *raucité*. (Roydel.) La *raucité* de la voix s'acquiert encore par l'habitude de crier, par l'usage des liqueurs fortes prises en grande quantité, comme on le voit chez quelques hommes du peuple, surtout chez les charretiers. (Id.) Les enrouements qui accompagnent tou-

jours la *raucité* sont incurables, lorsqu'ils durent au delà d'une année. (Id.)

RAUCOURT. Géogr. Ancien pays de France, sur les frontières de la Champagne, qui avait titre de souveraineté. ‖ Bourg de France (Ardennes), ch.-l. de l'ancienne souveraineté qui portait le même nom, 1,400 hab.

RAUCOURT (Françoise-Marie-Antoinette Saucerotte). Actrice célèbre, née à Nancy en 1756, morte à Paris en 1815. Elle débuta à 16 ans dans la tragédie, s'acquit de prime abord un renom éclatant qu'elle dut autant à sa beauté qu'à son talent, fut richement pensionnée de Bonaparte.

RAUCOUX ou **ROCOUX.** Géogr. Village de Belgique, près de Liége. ‖ Hist. *Bataille de Raucoux.* Victoire remportée par le maréchal de Saxe, général des Français, sur les alliés commandés par Charles de Lorraine, le 11 octobre 1746.

RAUDIEN, ENNE. adj. Géogr. anc. Se dit d'une plaine du pays des Insubres, dans la Gaule Cisalpine, à 36 kil. N.-O. de Milan. ‖ Le champ Raudien. C'est dans les champs *Raudiens* que Marius détruisit l'armée innombrable des Cimbres et des Teutons.

RAUGRAVE. s. m. (de l'allem. *raugraf*, dérivé de *ruhegraf*, qui préside au repos, ou de *rauh*, contrée forestière ou sauvage). On nommait ainsi certains comtes dont les possessions étaient situées dans des pays montagneux. Ils possédaient les villes d'Alzen, Germersheim, Creutznach, Simmeren, Rockenhausen, Beimberg, qui formaient ce qu'on appelle le *Raugraviat.* Les raugraves, qui étaient connus dès le xe siècle, s'éteignirent au xviie; leurs biens passèrent aux électeurs palatins.

RAUGRAVIAT. s. m. Nom donné aux pays possédés par les raugraves.

RAUHWACKE. s. f. Minér. Nom allemand d'une sorte de pierre calcaire.

RAULIN (Jean). Prédicateur, né à Toul en 1443, mort en 1514, dirigea quelque temps le collége de Navarre, puis se retira dans l'abbaye de Cluny et réforma cet ordre. On a de lui un recueil de *Sermons*, où, comme dans tous les sermons de l'époque, on trouve un singulier mélange de sérieux et de comique.

RAUQUE. adj. des 2 g. (du lat. *raucus*, qui a le même sens). Rude, âpre et comme enroué. Avoir la voix rauque. Avoir quelque chose de rauque dans la voix. Cet homme a la voix forte, mais le son en est rauque.

— C'est à tort que les dictionnaires prétendent que ce mot ne se dit que du son de la voix; il se dit aussi figurément de toute sorte de bruit. L'air emportait la voix, et ne permettait d'ouïr que le sifflement aigu des vergues et des cordages, et les bruits *rauques* des flots, semblables aux hurlements des bêtes féroces. (B. de St-P.)

RAUQUER. v. n. 1re conj. (rad. *rauque*). Pousser des sons rauques, en parlant du tigre. Les Latins disent: *Tigrides indomitæ raucant.* Ce mot *raucant*, dit Buffon, n'a point d'équivalent en français. Ne pourrions-nous pas lui en donner un, et dire, les tigres *rauquent*, et les lions rugissent, car le son de la voix du tigre est en effet très-*rauque*?

RAURACORUM (AUGUSTA). Géogr. Capitale des Rauraques, située à 8 kilom. environ de Bâle.

RAU-RAM. Bot. Plante de la Cochinchine.

RAURAQUE. adj. et s. m. (en lat. *Rauraci*). Géogr. anc. Peuplade des Gaules, qui était comprise au temps de César dans les domaines des Séquaniens, et qui s'en sépara et entra en alliance avec les Helvétiens. Les Rauraques habitaient sur le Rhin supérieur, du côté de Bâle et de Brizach.

RAU-TON. s. m. Bot. Arbrisseau de la Cochinchine.

RAUWOLFIE ou **RAUVOLFE.** s. f. Bot. Genre de plantes apocynées, qui croît dans l'Amérique, aux lieux secs, parmi les broussailles, sur les montagnes boisées, etc. Rauwolfie blanchâtre. Rauwolfie tomenteuse. Rauwolfie luisante. Rauwolfie glabre. Rauwolfie flexueuse.

RAUWOLFIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une rauwolfie. ‖ RAUWOLFIÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des apocynées, qui a pour type le genre rauwolfie.

RAVAGE. s. m. Dommage, dégât fait avec violence et rapidité. Faire des ravages, de grands ravages. Les sangliers, les bêtes ont fait beaucoup de ravage dans ce pays. Les ennemis font de grands ravages dans la campagne. Louis fait le *ravage* autour de la ville. (Anquet.) [illegible] rages, les pluies, les vents, etc. Les pluies ont fait de grands ravages. Le débordement de la rivière a fait beaucoup de ravages. La tempête a fait d'affreux ravages dans la campagne. La gelée, la grêle a fait bien du ravage dans les vignes. Rien n'est à l'abri des *ravages* du temps. (Acad.) Assis sur les débris d'une ville fumante, entouré des victimes infortunées de sa passion, il contemple avec des yeux féroces et cruels le *ravage* qui couvre au loin les campagnes. (Lacépède.)

— Se dit des maladies. Cette épidémie a causé de grands ravages dans le canton. La petite vérole a fait un grand ravage sur sa figure. Les maladies font quelquefois de grands *ravages.* (Brueys.)

— Fig. Désordre que causent les passions. Les passions font de grands *ravages* dans le cœur des hommes. (Acad.) La soif du pouvoir et des richesses fait de grands *ravages* dans les Etats. (Id.) Quand le mal est venu il n'est plus temps de le prévenir: s'il trouve la porte ouverte, il entre, et une fois entré, il fait ses *ravages.* (De Juss.)

— Fam. *Faire ravage dans une maison.* Y faire beaucoup de bruit, de fracas, de désordre. Peu usité.

RAVAGÉ, ÉE. part. pass. du v. Ravager. S'empl. adjectiv. Campagne ravagée. Contrées ravagées. Quel triste et lugubre tableau présente la campagne *ravagée!* (Lacép.) Le duc en avait besoin; car ses Etats étaient déjà *ravagés.* (Volt.) Hélas! je l'ai parcourue, cette terre *ravagée.* (Volney.)

— *Ravagé par.* Elles me rappelaient que les barbares conquérants de la Grèce avaient aussi trouvé leur dernier jour dans cette terre *ravagée* par eux. (Chateaub.) Cette église fut *ravagée* par Cosroës II, roi de Perse. (Id.)

Les malheurs de Lesbos par vos mains *ravagée*
Epouvantent encor toute la mer Egée. (Racine.)

RAVAGEANT part. prés. du v. Ravager. Qui ravage. Il est invariable. Pillant et *ravageant*, il vint jusqu'à Soissons, dont il s'empara. (Anquet.)

RAVAGEANT, ANTE. adj. Qui cause du ravage. La petite vérole est quelquefois aussi *ravageante* que la peste. (Tissot.) Omiss. des dictionnaires.

RAVAGEMENT. s. m. Néol. Action de ravager. Ce mot dit plus que *dégât* et *dommage*, qui est à *ravage* ce que la cause est à l'effet.

RAVAGER. v. a. 1re conj. On met un *e* après le *g* devant *a, o. Nous ravageons. Je ravageais, nous ravageâmes*, etc. Faire du ravage. Ravager une province. Ravager un verger. Ravager une campagne. Les pluies, les orages ont ravagé ces contrées. La petite vérole a cruellement ravagé son visage. Les grands conquérants, qu'on nous dépeint avec tant de gloire, ressemblent à ces fleuves débordés qui paraissent majestueux, mais qui *ravagent* toutes les fe[illegible] les campagnes qu'ils devraient seulement arroser. (Fén.) On peut être un héros sans *ravager* la terre. (***) La main du temps, et plus encore celle des hommes qui ont *ravagé* tous les monuments de l'antiquité, n'ont rien pu jusqu'ici contre les pyramides. (Volney.) Ce sont ceux-là même qui longtemps avant Alexandre ont *ravagé* plusieurs fois l'Asie, et qui ont été les déprédateurs d'une grande partie du continent. (Volt.) Tous ces peuples voisins de l'Hyrcanie, que les barbares alors nommés Scythes avaient *ravagés* pendant trente années, étaient-ils des Sybarites? (Id.) Les orages ne *ravagent* guère que les cultures de l'homme; ils ne font aucun tort aux forêts et aux prairies naturelles. (B. de St-P.) Si les chenilles, les hannetons et les sauterelles *ravagent* nos campagnes, c'est que nous détruisons les oiseaux de nos bocages qui les mangent. (Id.)

Qu'on verrait, de couleurs bizarrement orné,
Conduire le carrosse où l'on le voit traîné,
Si dans les droits du roi sa funeste science,
Par deux ou trois avis n'eût *ravagé* la France. (Boil.)

— Fig. L'homme se hâte, dans sa fleur, d'abuser de toutes les voluptés; il veut tout cueillir à la fois par ses cupidités effrénées; il *ravage* et souille d'avance tous les plaisirs réservés à des âges plus tranquilles. (Virey.)

— Anc. cout. Faire payer une amende.

— SE RAVAGER. v. pron. Être ravagé.

RAVAGEUR. s. m. Celui qui ravage. Ces ravageurs de provinces qu'on nomme conquérants. N'est guère usité que dans le style soutenu: Ce fut peu après le déluge que parurent ces *ravageurs* de provinces que l'on a nommés conquérants. (Boss.)

Qu'ont-ils fait d'étonnant, ces *ravageurs* fameux?
Ce que d'autres encor peuvent faire comme eux.
(Regnard.)

— adj. Les orages, les torrents ravageurs.

RAVAILLAC (Fr.). Meurtrier de Henri IV, né à Angoulême, en 1579; fut successivement clerc, valet de chambre, maître d'école et solliciteur de procès dans sa ville natale; porta l'habit de frère convers pendant un voyage qu'il fit à Paris. Sur le bruit que Henri IV allait déclarer la guerre au pape, il crut faire un acte méritoire en l'assassinant, le 14 mai 1610. Arrêté sur-le-champ, il fut tenaillé et écartelé le 27 mai suivant.

— S'emploie comme nom commun pour désigner un assassin. Un roi athée est plus dangereux qu'un *Ravaillac* fanatique. (Volt.)

[illegible] dire poignarde à la manière de Ravaillac. Après que notre grand Henri fut traîtreusement assassiné et *ravaillardisé.* (Nic. Pasq.)

RAVALE. s. f. Agric. Machine propre à égaliser la surface du terrain avec économie et célérité.

RAVALÉ, ÉE. part. pass. du v. Ravaler. Les souches et étocs des bois pillés et rabougris dans les ventes seront *ravalés* au moment de la coupe le plus près de terre que faire se pourra, de manière que les anciens nœuds ne paraissent aucunement. (Baudrill.) A la cour, tous les dehors du vice sont spécieux; mais le fond y est le même que dans les conditions les plus *ravalées.* Tout le bas, tout le faible, tout l'indigne s'y trouve (Roub.)

— *Des bas ravalés.* Qui tombent sur les pieds.

RAVALEMENT. s. m. (mot formé de la partic. *re*, et du lat. *ad vallare*, pour *ad vallem ducere*, conduire dans la vallée, à val, en bas). Arch. Petit enfoncement simple ou bordé d'une baguette dans un pilastre, dans un corps de maçonnerie ou de menuiserie.

— Fig. Action de ravaler, de déprimer quelqu'un. Beaucoup de gens croient établir leur réputation par le *ravalement* et le mépris de leurs rivaux. (Trév.) Pourquoi laisser perdre ce mot noble et harmonieux?

— Abaissement, avilissement dans lequel une personne tombe. Tomber dans un grand ravalement. Peu usité dans ce sens.

— *Clavecin, forte-piano à ravalement.* Clavecin, forte-piano qui a plus de touches que les clavecins ou pianos ordinaires.

— Écon. forest. Opération qui se pratique en recepant le vieux bois d'un arbre ou des souches qui ont été coupées trop haut au-dessus du sol, ou exploitées avec peu de soin.

RAVALER. v. a. 1re conj. Avaler de nouveau. Les chiens *ravalent* souvent ce qu'ils ont vomi. (Acad.)

— *Ravaler sa salive.* La retirer en dedans de sa gorge, de son gosier.

— Fig. et fam. Retenir ce qu'on voulait dire. Il a bien fait de ravaler ce qu'il voulait dire.

— Fig. et fam. *Je lui ferai bien ravaler ses paroles.* Je l'empêcherai bien de se servir de paroles offensantes, ou je le ferai repentir de s'en être servi.

— Rabattre, rabaisser, remettre plus bas. Ravaler un capuchon sur les épaules. Peu usité en ce sens.

— Fig. Déprimer, rabaisser. Ravaler quelqu'un, le trop ravaler, le ravaler comme le dernier des hommes. Vouloir ravaler le mérite de tout le monde. Ravaler la gloire d'une belle action. Quelques philosophes voudraient ravaler l'homme jusqu'à la condition des brutes, à l'état des brutes.

D'une fierté qui les *ravale*
Les mortels sont toujours blessés. (J.-B. Rouss.)

Seulement pour l'argent un peu trop de faiblesse,
De ses vertus en lui *ravalait* la noblesse. (Boil.)

Quoi! tu ne vois donc pas jusqu'où l'on me *ravale*,
Albine? c'est à moi qu'on donne une rivale. (Rac.)

— Maçonn. et archit. Faire le ravalement d'un mur, d'une construction. Ravaler un mur. Ravaler une façade. Ravaler les colonnes d'un monument. ‖ Absol. Ravaler en plâtre. Ravaler en mortier.

— Jard. *Ravaler un arbre.* Le tailler court, ou diminuer sa hauteur d'un étage de branches. ‖ *Ravaler un bourgeon, une branche ou un gourmand à un œil, à six ou à huit yeux.* Couper ce bourgeon, cette branche sur le premier, le sixième ou le huitième œil. ‖ *Ravaler la terre.* L'unir après le labourage, soit au moyen de la herse ou du rateau, soit au moyen du rouleau.

— Vèner. S'empl. absol. et exprime l'état d'un cerf qui devient très-vieux et auquel il pousse des têtes irrégulières et basses. Ce cerf ravale.

— Techn. Laisser une peau tremper pendant quelques jours dans un vieux confit. ‖ Étendre des feuilles d'or ou d'argent sur du métal avec le brunissoir. ‖ Rendre l'anneau d'une clé ovale, de rond qu'il était.

— SE RAVALER. v. pron. Se déprimer, se rabaisser. Se ravaler par un acte de lâcheté. C'est bien se ravaler. C'est trop se ravaler.

RAVALOIR. s. m. Techn. Outil qui sert à ravaler l'anneau d'une clé.

RÂVANA. Temps hér. ind. Fils du mouni Viswasrava et descendant de Brahma. On le représente avec dix têtes.

RAVANELLE. s. f. Bot. Nom donné, aux environs de Toulouse, au raifort raphaniste ou faux raifort.

RAVAUDAGE. s. m. Raccommodage de méchantes hardes qui se fait à l'aiguille. Ravaudage de bas.

— Fig. et fam. Se dit d'une besogne mal faite, faite grossièrement. Vous n'avez fait là que du ravaudage.

— Se dit aussi des ouvrages d'esprit qu'on trouve mauvais. C'est un *ravaudage* de folles doctrines qui n'apporte point à dîner. (***)

RAVAUDÉ, ÉE. part. pass. du v. Ravauder. S'empl. adjectiv. Bas ravaudés.

RAVAUDER. v. a. 1re conj. Raccommoder de méchantes hardes à l'aiguille. Ravauder des bas. Ravauder une veste. Ravauder un caleçon. [illegible] er à ravauder tout le long du jour.

— Fig. Tracasser dans une maison, s'occuper à ranger des hardes, des meubles, etc. Ne faire que ravauder toute la journée.

— Maltraiter de paroles. On l'a bien ravaudé.

— Importuner, incommoder par des discours impertinents et hors de propos. Qu'est-ce que vous venez me ravauder? Qu'est-ce qu'il lui est allé ravauder? Il m'a ravaudé mille impertinences.

— Fig. Vous m'avez entendue mille fois ravauder sur ce vers du Tasse. (Mme de Sév.)

RAVAUDERIE. s. f. Discours plein de niaiseries, de bagatelles. Ne dire que des ravauderies. Quelles ravauderies nous venez-vous conter? Fam.

RAVAUDEUR, EUSE. s. Celui, celle dont le métier est de raccommoder des bas, de vieux habits, etc. Ne se dit guère qu'au fém. Envoyer chez la ravaudeuse.

— Fig. et fam. Personne importune qui ne dit que des balivernes. Ne prenez pas garde à ce qu'il dit, c'est un ravaudeur. Laissons les tracasseries à l'amour, qui n'est qu'un *ravaudeur.* (Bussy-Rab.)

RAVAUX. s. m. pl. Chass. Grandes perches garnies de branches, dont on se sert pour battre les oiseaux dans la chasse aux flambeaux.

RAVE. s. f. (du lat. *rapa* ou *rapum*, dérivé du gr. ῥάφυς ou ῥάπυς). Bot. Variété du raifort cultivé, affectant une forme ronde. On distingue plusieurs sous-variétés de raves: la *rave commune*, d'un blanc sale; la *rave hâtive*, d'un beau rouge; la *rave jaune* et la *noirâtre* estimée la meilleure. Manger des raves. Des raves avec du beurre.

— Bot. *Rave des Juifs ou des Parisiens.* Variété de radis ou de raifort. ‖ *Rave de genêt.* L'orobranche. ‖ *Rave de saint Antoine.* La renoncule bulbeuse. ‖ *Rave sauvage.* Nom vulgaire du raphaniste et de la raiponce. ‖ *Rave de terre.* Le cyclame. ‖ *Rave, rabioule* ou *navet turnep.* C'est l'espèce la plus utile du genre chou, et depuis plusieurs siècles on la cultive pour la nourriture du bétail. Les principales variétés sont le *chou-rave de Norfolk*, qui produit une huile connue dans le commerce sous le nom de Rabette; le *chou à faucher* et le *chou à vaches*, pouvant être coupé plusieurs fois dans l'année pour la nourriture du bétail. ‖ *Choux-raves.* Choux dont les variétés produisent au dessus du collet de la racine un renflement d'un excellent goût quand on le récolte avant qu'il ait acquis toute sa grosseur. Les variétés cultivées sont: le *chou-rave commun*, qui est blanc ou violet, et le *chou à feuilles découpées.*

— Conchyl. Nom vulgaire d'un coquillage.

— Pêch. Se dit des œufs de morue. ‖ *Rave de poissons.* Appât dont on se sert pour prendre les sardines et les maquereaux.

— Antiq. gr. *Peine de la rave.* V. RHAPHANIDOSE.

RAVELIN. s. m. Fortif. Ouvrage de fortification extérieure, composé de deux faces qui font un angle saillant, et qui sert ordinairement à couvrir une courtine, un pont. ‖ Anc. loc. prov. *Mangeur de ravelins.* S'est dit d'un militaire intrépide.

RAVENALE. s. m. Bot. Genre de plantes, de la famille des musacées, qui croît à Madagascar, aux lieux marécageux. Ce sont des arbres qui s'élèvent très-haut sur un tronc très-droit, très-simple, semblable à celui des palmiers. Les Madécasses se servent de leurs feuilles pour couvrir leurs maisons, font de l'huile avec la pellicule bleue qui enveloppe les semences, et réduisent celles-ci en une farine qu'ils mangent avec du lait.

RAVENDIAT. s. m. Relat. Membre d'une secte musulmane peu connue.

RAVENELLE. s. f. Bot. Nom vulgaire du raifort et de la giroflée de muraille.

RAVENNATE. adj. et s. des 2 g. Géogr. Habitant de Ravenne. ‖ Qui appartient à Ravenne ou à ses habitants.

RAVENNE. Géogr. Ville des États ecclésiastiques, chef-l. de légation, à 280 kil. N.-E. de Rome, sur la rivière de Montone; 16,000 hab. Archevêché. La ville est d'un aspect sombre, les rues étroites et les maisons anciennes. On remarque la cathédrale, le tombeau du Dante, plusieurs monuments antiques, etc.

— Hist. Fondée par une colonie de Thessaliens, cette ville fut ensuite occupée par les Etrusques, les Sabins, les Gaulois sénonais, puis tomba au pouvoir des Romains l'an 234 av. J.-C., et devint ville municipale. Après le partage de l'empire, 395, Honorius fit de Ravenne la capitale de l'empire d'Occident, 404. Elle devint la résidence d'Odoacre, roi des Herules, et de Théodoric, roi des Ostrogoths. Lorsque Narsès eut détruit l'empire ostrogoth, Ravenne devint la capitale d'un exarchat, 568. Elle fut prise par Astolfe, roi des Lombards, 752; fut enlevée par Pepin le Bref, qui la donna au saint-siége, 754. Elle recouvra sa liberté au moyen âge; tomba sous la domination des Bolonais, puis des Vénitiens, 1440, et fut restituée au pape après la bataille d'Agnadel, 1509. Les Français, commandés par Gaston de Foix, y remportèrent une victoire éclatante sur les Espagnols, 1512. L'archevêque de Ravenne, qui était primat d'Italie et rivalisait avec le pape, évêque de Rome, fut obligé, dans un concile, de renoncer à sa prérogative, 679.

— [illegible] de Ravenne. [illegible] une partie de la Vénétie, de l'Emilie et la Flamine. Ravenne en était la capitale, ainsi que de toute l'Italie grecque. L'existence propre de l'exarchat ne date que de l'an 568, car Narsès porta le titre de duc d'Italie, 554-568. Il fut détruit par Astolfe, roi des Lombards, 752, après 184 ans d'existence.

— LÉGATION DE RAVENNE. Province des États de l'Eglise, entre celle de Ferrare au N., de Bologne au N.-O., de Forli au S.-E., la Toscane au S.-O. et au S., et l'Adriatique à l'E. Son étendue est de 80 kilom. sur 35. Cette province est formée de la partie septentrionale de l'ancienne Romagne.

— *Bataille de Ravenne.* Victoire remportée par les Français, le jour de Pâques 1512, sur les

troupes de Jules II. Gaston de Foix, général de l'armée française, y fut tue.

RAVENSARA. s. m. Bot. Genre de plantes, de la famille des laurinées, qui croît à l'île de Madagascar. Le ravensara aromatique est un arbre à épicerie dont les feuilles et les fruits sont rangés parmi les quatre épices fines que nous connaissons. L'amande du ravensara, fraîchement cueillie, a une excellente et fine odeur aromatique; mais elle est d'une saveur amère, fort âcre, très-piquante, très-désagréable, brûlante à la gorge. Les Indiens se servent des feuilles comme d'épices pour assaisonner leurs mets.

RAVENSBERG. Géogr. Ancien comté d'Allemagne, aujourd'hui ce n'est plus qu'un château servant de prison dans la Prusse westphalienne. || *Comté de Ravensberg*. Province qui faisait partie de la succession de Juliers. Sa capitale était Bielefeld.

RAVESTAN. s. m. Techn. Sorte de panier en usage dans les verreries.

RAVESTIR. v. n. 2ᵉ conj. Dr. cout. Se faire une donation mutuelle.

RAVESTISSEMENT. s. m. Dr. cout. Manière de conférer la propriété d'un bien. || *Ravestissement de sang*. Usufruit, accordé au conjoint survivant, de la moitié des héritages en tiers ou main ferme échus aux enfants issus du mariage. || *Ravestissement par lettres*. Donation mutuelle que se faisaient deux conjoints en présence de gens de loi.

RAVESTRE. s. m. Blas. Bâton qui figurait dans certaines armoiries, et particulièrement dans celles du comte de Warwick.

RAVET. s. m. Entom. Nom vulgaire de la blatte d'Amérique.

RAVETTE. s. f. (dimin. de *rave*). Bot. Nom sous lequel, dans quelques localités, on désigne la rave sauvage ou navette.

RAVI, IE, part. pass. du v. Ravir. S'empl. adjectiv. Enlevé, ôté, etc. Princesse, le digne lien des deux plus grands rois du monde, pourquoi leur avez-vous été sitôt *ravie*? (Boss.)

O ciel! sur le point que la vie
Par mes propres sujets m'allait être *ravie*,
Un Juif rend par ses soins leurs efforts impuissants.
(Racine.)

Et vous, Dieu de Jacob, seul maître de ma vie,
Je ne me plaindrai point qu'elle me soit *ravie*.
(Florian.)

Peut-être assez d'honneurs environnaient ma vie
Pour ne pas souhaiter qu'elle me fût *ravie*,
Ni qu'en me l'arrachant un sévère destin
Si près de ma naissance en eût marqué la fin. (Rac.)

— *Ravi par*. Enlevé par.

Dans les cruelles mains par qui je fus *ravie*
Je demeurai longtemps sans lumière et sans vie.
(Racine.)

A mon entrée en ce fatal séjour,
La liberté par vous me fut *ravie*:
Pour lors de la vôtre on dispose en ce jour:
Et je m'étais flatté d'un sort digne d'envie. (Piron.)

De ton maître l'illustre vie
Fut sur le point d'être *ravie*
Par les ennemis du Seigneur. (Malfilâtre.)

— *Ravi jusqu'à*. Saint Paul fut ravi jusqu'au troisième ciel.

— Fig. Transporté de joie, d'étonnement, d'admiration, etc. Un homme ravi de joie. Une personne ravie d'admiration.

— Être transporté hors de soi par un sentiment très-vif d'admiration. A la vue de ce grand monument, il fut ravi en extase. Pardonnez si je me sens inspiré moi-même, et si, semblable à l'homme *ravi* en extase, je ne songe ni au temps, ni au lieu, ni à mes paroles. (X. Marm.)

— Lang. mystiq. *Être ravi en extase*. Être transporté hors de soi par une forte contemplation, et par l'effet d'une grâce particulière. Ce saint a été ravi plusieurs fois en extase.

— Par exagér. et fam. *Être ravi de quelque chose*. En éprouver un vif plaisir, en être bien aise, en être charmé. Être ravi que quelqu'un ait gagné son procès. Je suis ravi que cela soit arrivé. Il a fait un bon mariage, j'en suis ravi. Je suis ravi de vous voir. Je suis ravi de vos succès. Je vous assure que je suis *ravie* que vous ayez bonne opinion de mon cœur. (Mᵐᵉ de Sév.) Le vieillard me parut *ravi* de cet éloge. (Barth.) Je m'acquis toutefois par là dans la ville la réputation d'un savant. Mon oncle en fut *ravi* parce qu'il fit réflexion que je cesserais bientôt de lui être à charge. (Le Sage.) Je lui présentai un cigare; il fut ravi, et me fit signe de fumer avec lui. (Chateaub.) Polycrate fut *ravi* que je voulusse passer ma vie auprès de lui. (Fén.) Les gens intéressés qui les obsèdent sont *ravis* de les voir inaccessibles. (Id.) Mais si des plantes nous remontons aux insectes, vous serez *ravis* de la tendresse avec laquelle la nature les a [illegible] valler s'élance sur un coursier. (Id.) J'étais *ravi* de tant de bien-être; mais ce qui excita vivement mon admiration, ce fut de voir l'impulsion immense donnée à tout le pays par l'éducation d'un insecte. (Id.) Et *ravi* des beautés qu'il voit dans la campagne. (St-Lamb.)

J'étais *ravi* de voir à travers un méandre
La sève en circulant s'élever et descendre.
(St-Lambert.)

Et toujours amoureux de ce qu'il veut décrire,
Ravi d'étonnement, en lui-même il s'admire. (Boil.)

— *Ravi par*. Enchanté, charmé par. Oswald fut tellement *ravi* par ces dernières strophes, qu'il exprima son admiration par les témoignages les plus vifs. (Mᵐᵉ de Staël.) De cette terre où elle rampe, elle s'élance vers le ciel; elle est *ravie* par des sentiments innés d'infini, d'éternité, de gloire et d'immortalité. (B. de St-P.)

RAVIER. s. m. Art culin. Espèce de petit plat fait pour mettre des hors d'œuvre, tels que des raves ou radis, des cornichons, etc.

— Écon. rur. Nom donné dans le Jura aux fosses destinées à la conservation des racines nutritives.

RAVIÈRE. s. f. Agric. Terrain semé de raves.

RAVIERS. s. m. pl. Bot. Nom donné à un groupe de champignons, dont les espèces sont des agarics remarquables par l'odeur de radis ou de raifort qu'elles répandent.

RAVIGOTE. s. f. Art culin. Sauce verte, piquante, composée principalement de civette, d'estragon, de pimprenelle, de cerfeuil, de vinaigre et de beurre frais, etc.

— *Ravigote à l'huile*. La même sauce que la précédente, à laquelle on ajoute du bouillon et de l'huile en place de vinaigre.

— *Vert de ravigote*. Quantité de cerfeuil, de pimprenelle, d'estragon, de ciboulette, de cresson, de persil, que l'on fait blanchir à grande eau, et que l'on pile dans un mortier en y ajoutant un peu de sauce allemande froide.

— M. Landais est le seul qui écrive *ravigotte* avec deux *t*, tandis que, par une inconséquence impardonnable, il écrit *ravigoté* et *ravigoter* avec un seul *t*.

RAVIGOTÉ, ÉE. part. pass. du v. Ravigoter. S'empl. adjectiv.

RAVIGOTER. v. a. 1ʳᵉ conj. Remettre en force, en vigueur une personne, un animal qui semblait faible et atténué. Ce verre de vin l'a un peu ravigoté.

— SE RAVIGOTER. v. pron. Se remettre en force, reprendre quelque vigueur. Se ravigoter en buvant un petit verre de liqueur. Fam.

RAVIGOURER. v. a. 1ʳᵉ conj. S'est dit pour Rajeunir, rendre une vigueur nouvelle.

RAVILI, IE. part. pass. du v. Ravilir. S'emploie adjectiv.

RAVILIR. v. a. 2ᵉ conj. Rabaisser, rendre vil et méprisable. Ravilir sa dignité.

— SE RAVILIR. v. pron. Se rabaisser, se rendre vil et méprisable. En faisant des actions d'humilité, un chrétien ne se *ravilit* pas. (Acad.) Ce que Jésus-Christ est venu chercher du ciel en terre, ce qu'il a cru pouvoir, sans se *ravilir*, racheter de son sang, n'est-ce qu'un rien? (Boss.)

RAVILISSEMENT. s. m. Action de rendre vil et méprisable; état d'une personne ravilie.

RAVIN. s. m. Excavation longue, peu large et peu profonde, que les eaux pluviales creusent accidentellement dans un terrain en pente. Le bord d'un ravin. Un ravin profond. Passer un ravin. Tomber dans un ravin. La cavalerie se trouve arrêtée par un ravin impraticable.

— Chemin creux. Se cacher dans un ravin.

RAVINE. s. f. Petit ravin. On prend quelquefois ce mot comme synonyme de *ravin*. Il signifie aussi un petit cours d'eau pluviale qui descend rapidement d'un lieu élevé. Sur ces parois polies par l'égoût des *ravines*. (Lamart.) L'écoulement des *ravines* entretient dans ce séjour une humidité continuelle et malsaine. (Rayn.)

— Lieu que la ravine a cavé. Avant d'arriver à ce village, il faut passer une ravine profonde.

On revient côtoyant l'autre pan de colline,
Non plus par le grand pont, mais bien par la *ravine*.
(Ste-Beuve.)

RAVINÉ, ÉE. adj. Écon. rur. Creusé de ravins.

— Ravagé par une ravine. Les foins ravinés ne sont d'aucun usage.

RAVINEUX, EUSE. adj. Néol. Coupé de ravins, creusé par les torrents. Terrain ravineux.

RAVIOLES. s. m. pl. Art culin. Mets italien composé d'œufs, de fromage et d'herbes hachées. On dit aussi *Ravioli*.

RAVIOLI. s. m. pl. Art culin. V. RAVIOLES.

RAVIR. v. a. 1ʳᵉ conj. Enlever de force, emporter avec violence. Ravir une femme. Ravir une fille de la maison de son père. Ravir des enfants d'entre les bras de leur mère. Un animal qui ravit une proie. Ravir le bien d'autrui.

— Fig. Enlever, ôter, priver. Ravir l'honneur à une fille. Ravir à un général la gloire d'une action. La mort lui a ravi ce qu'il avait de plus cher. On lui a ravi son plus doux espoir. César *ravit* la liberté aux Romains. (Acad.) La gloire acquise par de grandes actions [illegible] *ravit* la laine à la brebis paisible. (St-Lambert.) La mort à son enfance avait *ravi* sa mère. (Delille.) La mort m'avait *ravi* les auteurs de mes jours. (Rac.) C'est une consolation en mourant, de laisser son nom en estime parmi les hommes; et, de tous les biens humains, c'est le seul que la mort ne peut nous *ravir*. (Boss.) La colère d'Esaü contre Jacob, qui lui avait *ravi* la bénédiction de son père, était trop visible pour être inconnue à Rebecca. (Lemaistre de Sacy.) Et les flots pour jamais l'ont *ravie* à nos jeux. (Rac.)

Soyez libre, Eurydice, et soyez la première
Qu'un époux ait *ravie* aux liens du trépas;
Quittez le noir séjour; la céleste lumière
Doit seule éclairer vos appas. (Racine.)

Défendez-vous par la grandeur,
Alléguez la beauté, la vertu, la jeunesse;
La mort *ravit* tout sans pudeur. (La Font.)

Jérusalem, objet de ma douleur,
Quelle main en un jour t'a *ravi* tant de charmes?
(Racine.)

— Fig. Charmer l'esprit ou le cœur, faire éprouver un transport d'admiration, de plaisir, etc. Une beauté qui ravit tous les cœurs. Un avocat qui ravit tout son auditoire. O spectacle merveilleux, qui *ravit* en admiration le ciel et la terre! (Boss.) Les tableaux de Raphaël enchanteront notre postérité comme ils ont *ravi* nos ancêtres. (X. de Maistre.)

— On dit aussi *ravir l'admiration*. Ils pourront bien forcer les respects et *ravir* l'admiration, comme font les objets extraordinaires. (Boss.)

— *A ravir*. loc. adv. et fam. Admirablement bien. Chanter à ravir. Danser à ravir. Peindre à ravir. Un orateur qui parle à ravir. Une femme belle à ravir. Elle est mise à ravir. Elle est coiffée à ravir.

— SE RAVIR. v. pron. Être ravi. Ces choses ne peuvent se ravir impunément.

— Ravir à soi; s'enlever, s'ôter, se priver. O mon fils! cher espoir que je me suis *ravi*! (Racine.)

RAVISEMENT. s. m. S'est dit pour Action de se raviser. J'ai des *ravisements* sains et vigoureux. (Mont.)

RAVISÉ, ÉE. part. pass. du v. Se raviser.

RAVISER (SE). v. pron. 1ʳᵉ conj. Changer d'avis. Il s'est ravisé. Elle s'est ravisée. Vous vous raviserez.

Mais les loups se sont *ravisés*,
Pour mieux nous vaincre ils nous ont divisés.
(F. de Neufchateau.)

RAVISSANT. part. prés. du v. Ravir. Qui ravit. Il est invariable. Une personne ravissant le bien d'autrui.

RAVISSANT, ANTE, adj. Qui enlève par force. Un loup ravissant. Les mains ravissantes des exacteurs. Animaux ravissants. Mais des loups *ravissants* rôdent pour l'enlever. (Regnard.)

J'oppose quelquefois par une double image,
Le vice à la vertu, la sottise au bon sens;
Les agneaux aux loups *ravissants*. (La Font.)

— Fig. Merveilleux, qui charme l'esprit ou les sens. Un discours ravissant. Une beauté ravissante. Un concert ravissant. Cela est d'un goût ravissant, d'une odeur ravissante. Le seul luxe du prince, c'est un jardin *ravissant*, et on lui sait gré de cette jouissance populaire qu'il partage avec tous les habitants de la ville. (Mᵐᵉ de Staël.) Une perspective *ravissante* s'offre à mes regards, ses beautés variées appellent le pinceau de ma muse. (J.-P.-J. Deleuze.) Je ne parle pas du spectacle quelquefois *ravissant* que le ciel nous présente par la disposition de ses nuages. (B. de St-P.) Les hautes montagnes des Alpes n'ont rien de plus élevé que vos profondeurs, et les vastes continents ne renferment point d'objets plus *ravissants* que les ombrages de vos rives. (Id.) Est-ce toi, Vénus, astre de l'aurore? Quelles formes *ravissantes* dans les vallées fleuries et les monts étincelants. (Id.) La nature revêt de couleurs et de formes *ravissantes* ceux qu'elle remplit de vie; c'est sans doute pour plaire principalement aux hommes, qui sont les seuls des animaux auxquels elle a donné le sentiment de toutes les beautés. (Id.) Dieu, qui a créé sur ce globe de boue tant de créatures *ravissantes*, mais passagères et fugitives, n'en a-t-il pu former d'autres plus aimables, plus durables et plus heureuses dans le soleil lui-même? (Id.) Le paysage le plus varié n'a rien d'aussi *ravissant* dans ses forêts aériennes, les groupes de ses montagnes, les sinuosités de ses vallons, les projections lointaines de ses plaines. (Id.) Il est l'harmonie de la vie humaine, et la source de tout ce que nous y trouvons de délicieux et de *ravissant*. (Id.) Amanda, l'épouse de Huon, après de longues traversées, met au monde un fils, et rien n'est *ravissant* comme le tableau de la maternité dans le désert. (Mᵐᵉ de Staël.) Les ouvrages de la nature sont remplis d'harmonies *ravissantes*, mais celles que vous avez avec eux m'inspirent un intérêt plus tendre. (B. de S.-P.) Quelquefois, ouvrant sur ce chaos son bel œil de saphir, l'aurore australe y forme le plus *ravissant* de tous les grands contrastes de la nature. (P.-E. Lemontey.) Le petit dieu était *ravissant* comme un de tes regards, et charmant comme ton sourire. (Gessner.) La scène sur la terre n'était pas moins *ravissante*. (Chateaub.)

Ah! quelle est *ravissante*! et que ce tête à tête [illegible]
N'empêche tous deux depuis cet entretien. (Piron.)

Philomèle, à perte d'haleine,
Chantonnait les beautés du vallon *ravissant*.
(Id.)

L'air répond à la voix, et le son *ravissant*,
Emporté vers le ciel sur les ailes des vents,
S'élargit, diminue, expire.
(L. Aimé-Martin.)

J'ai passé du néant à l'être;
Quels objets *ravissants* semblaient nés avec moi.
(Voltaire.)

— *Ravissant à*. Je vis cent choses là *ravissantes* à voir. (Mal.)

— Fam. *C'est un homme ravissant, d'une humeur ravissante*. Se dit d'un homme qui se rend très-agréable dans la société.

— *Cette femme est ravissante*. Elle est pleine d'agréments et très-aimable. Enfin, reprit l'étudiant en lui coupant la parole, je danse avec une des plus belles femmes du bal, une comtesse *ravissante*, la plus délicieuse créature que j'aie vue. (De Balzac.)

— Blas. Se dit d'un loup dressé sur ses pattes de derrière. De gueules au loup ravissant d'or.

RAVISSEMENT. s. m. Enlèvement qu'on fait avec violence. Le ravissement d'Hélène. Le ravissement de Proserpine.

— Lang. mystiq. *Le ravissement de saint Paul*. L'état de saint Paul enlevé au troisième ciel.

— État singulier de l'esprit qui résulte d'une émotion excessive, ou d'un amour ardent, ou d'un plaisir délicieux, état qui rend momentanément insensible à toute autre impression. Dans ces temps de persécution et de deuil qui signalèrent la naissance du christianisme, les bourreaux eux-mêmes et les juges étaient frappés de ce *ravissement* héroïque des martyrs, courant avec ferveur au supplice cimenter de leur sang innocent une croyance toute divine. (Virey.) Sainte Thérèse se reprocha plus d'une fois ces *ravissements* qu'elle ne trouvait pas assez purs, assez séparés de tout instinct de jouissance et de toute émotion corporelle. (Id.) L'amour physique désenchante le *ravissement* de l'âme qui émane de l'amour moral. (Id.) Quel est ce saint *ravissement* qui saisit les âmes pieuses, en contemplation dans les parvis des temples, et qui les élève à des actes de vertu et de courage inouïs? (Id.) Les anciens croyaient que certains *ravissements* étaient envoyés par la Divinité. (Id.) Les poëtes ne sont des interprètes sacrés que lorsque, épris d'un divin *ravissement*, ils témoignent une agitation au-dessus de l'humanité. (Id.) Le *ravissement* martial qui transporte les guerriers dans les combats, a été remarqué chez différents peuples. (Id.) La contemplation des personnes studieuses qui leur fait rechercher la solitude, porte naturellement à la mélancolie et aux *ravissements* extatiques. (Id.) Vous parlerez de moi à la même place où je venais m'asseoir, et d'où je contemplais avec tant de *ravissement* le spectacle de la nature. (A. Martin.) Quel serait notre *ravissement* si nous pouvions voir la sphère entière des végétaux qui circonscrivent chacun de ses climats et rayonnent sous tous ses méridiens. (B. de St-P.) Que l'homme ne se plaigne point de la courte durée de la vie. L'Éternel a attaché à son corps quelques années d'amertume et de misère; mais il a donné à son âme une éternité de joie et de *ravissement*. (Id.)

Dans quels *ravissements*, à votre sort liée,
Du reste des mortels je vivrais oubliée! (Rac.)

Ces transports, pleins de joie et de *ravissements*,
Qui font des bienheureux la juste récompense.
(Boileau.)

— Philol. *Ravissement de Proserpine*. Titre d'un poëme de Claudien. On dit aussi l'*Enlèvement de Proserpine*.

RAVISSEUR. s. m. Celui qui ravit, qui enlève avec violence. Les ravisseurs du bien d'autrui. Un injuste ravisseur l'a privé de son bien. Contre un vil *ravisseur* est-il quelques abris? (Ancelot.) Des biens des nations *ravisseurs* altérés. (Rac.)

Sous des lambris dorés, l'injuste *ravisseur*
Entretient le vautour dont il est dévoré.
(J.-B. Rousseau.)

Bientôt le *ravisseur* tout palpitant de joie,
Au fond d'un bois obscur dévorera sa proie. (Id.)

— Se dit plus ordinairement de Celui qui ravit une femme ou une fille. Poursuivre un ravisseur. Autrefois on punissait de mort les ravisseurs.

Si jamais dans Larisse un lâche *ravisseur*
Me vint-il enlever ou ma femme ou ma sœur? (Rac.)

On dit que, *ravisseur* d'une amante nouvelle,
Les flots ont englouti cet époux infidèle. (Id.)

— adjectiv.

Voilà donc le succès qu'aura votre ambassade!
Ornate *ravisseur*! (Racine.)

— RAVISSEURS. s. m. pl. Entom. Famille d'insectes hémiptères.

RAVITAILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Ravitailler. S'empl. adj. Combien de villes fortes auraient dû ouvrir leurs portes à l'ennemi, si elles n'avaient été *ravitaillées* à propos. (Bard.)

RAVITAILLEMENT. s. m. Action de ravitailler. Être chargé du ravitaillement de la place.

RAVITAILLER. v. a. 1ʳᵉ conj. (pr. *ravi-ta-gné*; du lat. *victualia*, vivres; on écrivait autrefois *ravictuailler*). Introduire des vivres, des munitions, des secours dans une place, et plus particulièrement dans une place assiégée.

RAVIVÉ, ÉE. part. pass. du v. Raviver. S'empl. adjectiv.

RAVIVER. v. a. 1ʳᵉ conj. Rendre plus vif. Raviver le feu d'une forge en jetant de l'eau dessus.

— Ranimer. Cet élixir ravive les esprits.

— Rendre l'éclat. Raviver un tableau. Raviver des couleurs. Raviver de la dorure.

— Chir. *Raviver une plaie*. La rendre vermeille. || On dit aussi *raviver les chairs d'une plaie*.

— Fig. Ranimer. Cette nouvelle a ravivé ses espérances. Cette vue ravive des souvenirs que je croyais effacés. On ravive toujours des calomnies anciennes cent fois réfutées. (Linguet.)

— Techn. *Limer une pièce de cuivre que l'on veut souder.*

— **SE RAVIVER.** v. pron. Se ranimer. Une haine qui se ravive.

RAVOIR. v. a. 3e conj. Avoir de nouveau. Ne s'emploie qu'à l'infinitif. Essayer de ravoir un logement. Je veux le ravoir. Il nous semble que monsieur de Grignan est venu au-devant de vous jusqu'au Saint-Esprit ; il nous semble qu'il a été ravi de vous revoir et de vous *ravoir*. (Mme de Sévigné.)

— Recouvrer. Plaider pour ravoir son bien. Je veux ravoir ce livre. Ne pouvoir ravoir un objet qu'on a laissé tomber dans un puits.

— **SE RAVOIR.** v. pron. Réparer ses forces. Il a été bien malade, mais il commence à se ravoir. Fam.

RAVOIR. s. m. Pêch. Filet tendu par le travers des ravins ou courants d'eau. On tend en ravoir toutes sortes de filets, des seines, des manets, des folles, des demi-folles, des tramaux, etc., suivant l'espèce de poisson qu'on se propose de prendre. Ravoirs simples. Ravoirs tramaillés.

RAVOIRER. v. a. 1re conj. Féod. Saisir le fief d'un vassal, et s'emparer des fruits qu'il produit.

RAVONAILLE. s. f. Nom sous lequel, dans quelques cantons, on désigne les plantes oléifères de la même famille que la rave, telles que le colza, la navette, etc.

RAY ou CAPEIRON. s. m. Pêch. Engin ou filet fait en forme d'entonnoir, à mailles fort étroites ; il est de chanvre et sert aux petites pêches, particulièrement à celles des petits poissons qu'on nomme *saupes*.

RAYAH ou RAÏA. s. m. (littéral. *troupeau*). Nom donné par la Porte à ceux de ses sujets qui ne sont pas musulmans. Les écrivains arabes l'emploient pour désigner la population d'un Etat, sans distinction de religion.

RAYAUX. s. m. pl. Techn. Nom d'une espèce de moules autrefois en usage dans les monnaies.

RAY-CAY. s. m. Bot. Plante de la Cochinchine.

RAYE ou RAYELLE. s. f. Agric. Un des noms du soc de l'araire.

RAYÉ, ÉE. part. pass. du v. Rayer. S'emploie adjectiv. Vaisselle rayée. Diamant rayé.

— Qui a des raies. Une étoffe rayée. Du taffetas rayé. Du satin rayé. Du drap rayé. Un âne rayé.

— Se dit d'une surface qui offre des lignes colorées fort étroites et ne figurant pas des bandes ou des rubans. Chætodiptère rayé. Parmi les plantes, la mauve rampante avec ses fleurs *rayées* de pourpre, et l'asphodèle avec sa longue tige garnie de belles fleurs blanches ou jaunes, se plaisent à croître sur les tertres funèbres. (B. de St-P.) Son poil était blanc, mêlé et *rayé* de taches noires plus ou moins grandes, tant sur le corps que sur les jambes. (Buff.) Le spare rayé d'or a deux ou trois décimètres de longueur. (Lacép.)

— *Vaisseaux rayés.* Se dit, dans les végétaux, des vaisseaux dont les parois sont marquées de raies transversales ayant l'apparence glanduleuse.

— Qui a de petites cannelures en dedans. Canon rayé. Arquebuse rayée.

— Effacé, raturé. L'arrêt portait que l'écrou serait rayé et biffé.

RAYEMENT. s. m. Techn. Action de rayer.

RAYER. v. a. 1re conj. (du lat. *radiare*, effacer ; de *radius*, dérivé du gr. ῥάβδος, baguette, verge dont les géomètres se servent pour tracer.) L'y se conserve dans toute la conjugaison. *Je raye, tu rayes, il raye*, etc. Faire des raies. Rayer de la vaisselle en la nettoyant. Rayer une glace en la polissant. Rayer du papier avec le crayon pour écrire droit.

— Effacer, raturer, faire une raie, passer un trait de plume sur ce qui est écrit. Rayer une clause. Rayer un mot. Rayer une phrase. Rayer un article sur un compte. Rayer quelqu'un, rayer son nom de dessus un état. Le rayer du contrôle de l'armée, du tableau des avocats, de la liste des électeurs, etc.

— *On lui a rayé sa pension.* On l'a supprimée, on a cessé de la lui payer.

— Prov. et fig. *Rayez cela de vos papiers, de vos registres.* Vous ne devez pas compter là-dessus.

— Fig. Supprimer, abolir. On leur répond que c'était bon autrefois, que ce n'est plus à la mode, que le patriotisme a rayé tout cela. (Las Cases.)

Et par un dogme faux dans nos jours enfanté,
Des devoirs du chrétien rayer la charité.
(Bernard.)

— *Rayer quelqu'un du nombre des vivants.* Au

Mais sitôt que, d'un trait de ses fatales mains,
La Parque l'eut rayé du nombre des humains,
On reconnut le prix de sa muse éclipsée. (Id.)

— Vénér. Faire une raie derrière l'empreinte du talon d'une bête, pour l'indiquer aux chasseurs. Rayer les voies d'une bête.

RAYÈRE. s. f. Constr. Ouverture verticale, longue et étroite, dans le mur d'une tour, pour éclairer l'intérieur. || Eclaire.

RAYEUR. s. m. Techn. Instrument propre à rayer le papier.

RAYEUX. s. m. Terrains anciennement défrichés.

RAY-GRASS. s. m. Bot. V. RAI-GRAS.

RAYMI. s. m. Hist. Nom que les anciens Péruviens donnaient à la grande fête du soleil.

RAYMOND ou RAIMOND (Saint). Troisième général des dominicains, né en 1175 à Penaford (Catalogne), mort en 1275 à Barcelone. On l'honore le 23 janvier.

RAYMONDAIS, AISE. adj. Hist. Qui appartient à un seigneur nommé Raymond. || *Livre raymondais.* Monnaie frappée par les vicomtes de Turenne, et ainsi nommée par Raymond Ier, qui possédait ce titre à la fin du XIe siècle.

RAYMONDIN, INE. adj. Hist. Qui appartient à Raymond, comte de Toulouse. Se dit particulièrement d'une monnaie. Sol raymondin. Monnaie raymondine. || On dit aussi *Raymondien, Raymondienne.* En franchissant le seuil de sa porte, Aimery Béranger s'arrêta un moment, et prenant une poignée de sols *raymondiens* dans son escarcelle, il les jeta à une foule de mendiants assemblés autour de lui. (F. Soulié.)

— Philol. *Somme raymondine.* Se dit de la somme des cas de conscience composée par le dominicain Raymond de Penaford, chapelain du pape Grégoire IX, au XIIIe siècle.

— s. m. Un raymondin. Se dit pour Un sol raymondin.

RAYMONDIS. adj. et s. m. Hist. Se dit quelquefois pour Raymondin. Un raymondis. Un sol raymondis.

RAYNAL (Guill.-Thom.-Franç.) Un des écrivains qui eurent le plus de célébrité au XVIIIe siècle, né à Saint-Geniez (Aveyron), au mois de mars 1711, mort à Chaillot, le 6 mars 1796. Parmi les ouvrages qu'il a laissés, son véritable titre de gloire est sans contredit l'*Histoire philosophique et politique des établissements et du commerce des Européens dans les deux Indes.*

RAYON. s. m. (pr. *rè-ion* ; du lat. *radio, radionis*, augment. de *radius*). Trait de lumière considéré comme isolé, dans toute l'émission d'un corps lumineux. Un rayon de lumière. Les rayons du soleil. Le soleil darde ses rayons. Bois impénétrable aux rayons du soleil. Les *rayons* passent au travers des corps diaphanes. (Acad.) Les *rayons* s'unissent dans le foyer du miroir ardent. (Id.) Je rencontrais de temps en temps des touffes obscures, impénétrables aux *rayons* du soleil, comme dans la plus épaisse forêt. (J.-J. Rouss.) Les *rayons* du soleil échappent à travers les nuages. (Id.) Les vallées y sont si profondes, qu'à peine le soleil y peut faire luire ses *rayons*. (Fén.) Les campagnes fertiles s'embellissaient des *rayons* du soleil. (Barth.) On voit le soleil ternir l'éclat de ses *rayons*. (Id.) Les premiers *rayons* du soleil éclairaient son éminence. (Id.) La vérité est comme un *rayon* du soleil : si nous voulons la fixer en elle-même, elle nous éblouit et nous aveugle. (B. de St-P.) Je n'ouvre plus mes yeux aux *rayons* de l'aurore. (J.-B. Rouss.)

Ce rayon, qui traversant les cieux,
Frappe de ses éclairs le berceau des orages. (Cassas.)
L'algèbre, méditant ses calculs épineux,
Osa suivre un rayon dans son vol lumineux. (Le Brun.)

— Fig. La table élégante est le dernier *rayon* de soleil qui caresse les vieillards. (De Cussy.)

— Phys. *Rayons lumineux, rayons calorifiques.* Mouvements rectilignes à l'aide desquels se propagent les vibrations qui ont pour résultat la production de la lumière et de la chaleur. || *Rayon direct.* Rayon dont toutes les parties comprises entre l'œil et l'objet lumineux sont en ligne droite. Ce sont les propriétés de cette espèce de rayon qui font le sujet de l'optique proprement dite. || *Rayon rompu.* Celui qui s'écarte de cette direction ou qui se détourne de sa route, en passant d'un milieu dans un autre. || *Rayon réfléchi.* Celui qui, après avoir frappé la surface d'un corps, retourne en arrière. || *Rayon incident.* Celui qui tombe sur le point de réflexion ou de réfraction. || *Rayons parallèles.* Ceux qui partant de divers points de l'objet, conservent toujours une égale distance les uns des autres. || *Rayons convergents.* Ceux qui partant de divers points de l'objet, concourent ou tendent vers un même point. || *Rayons divergents.* Ceux qui partant d'un point de l'objet, s'écartent et s'éloignent les uns des autres. || C'est par le moyen des rayons réfléchis des différents points des objets éclairés, et qui parviennent à l'œil, que ces objets deviennent visibles ; et de là vient qu'on a donné à ces rayons le nom de *rayons visuels*.

— Fig. Emanation, lueur, apparence. Un rayon de la sagesse divine. Un rayon de la grâce. Un rayon d'espérance luit à ses regards. Un rayon de joie pénétra son âme, pénétra dans son âme. Voir briller un rayon de gloire. Le *rayon* divin dont l'homme est animé. (Buff.) Cette partie de l'âme où brille un *rayon* de la [illegible] commencent à dissiper l'obscurité de l'erreur. (Fléch.) J'aurai du moins la consolation d'ajouter un nouveau *rayon* à la gloire de ce grand homme. (Barth.) Dès qu'on a un *rayon* de santé. (Volt.) Dieu veuille que ce petit *rayon* d'espérance ne s'éteigne pas bientôt ! (Id.) Les *rayons* qui partent du trône n'échauffent que ceux qui en approchent. (Duclos.)

Dans un nuage épais le Seigneur enfermé
Fait luire aux yeux mortels un rayon de sa gloire.
(Racine.)

Ouvrez, ouvrez les yeux, et laissez-vous conduire
Aux divins rayons de sa foi. (Id.)

— Géom. Le demi-diamètre d'un cercle, ou la ligne droite tirée du centre à la circonférence. Ce cercle a tant de pieds de rayons. Tous les rayons d'un cercle sont égaux entre eux. Mesurons le *rayon* de notre sphère, et restons au centre comme l'insecte au milieu de la toile. (J.-J. Rouss.) Que de fois j'ai visité ces aqueducs qui, comme des *rayons* aboutissant à un même centre, amènent les eaux au peuple-roi sur des arcs de triomphe. (Chateaub.)

— Astron. *Rayon vecteur d'une planète.* La ligne droite tirée du centre de cette planète au centre de l'astre autour duquel elle fait sa révolution ; ou bien distance de la planète à celui des foyers de son ellipse qui est occupé par son astre central.

— Par extens. *A dix kilomètres, à vingt kilomètres de rayon.* A dix kilomètres, à vingt kilomètres à la ronde. A quarante kilomètres de rayon autour de Paris. || On dit aussi *dans un rayon de soixante kilomètres.*

— Par analogie, se dit de certaines choses qui partent d'un centre commun et vont en divergeant. Une étoile à cinq rayons, à huit rayons.

— Bot. Nom donné aux pédicules dont l'ensemble constitue les ombelles, et, dans un assemblage quelconque de fleurs, à celles qui occupent la circonférence du groupe. Les rayons d'une ombelle. Les rayons médullaires. Certaines fleurs composées ont des demi-fleurons ou rayons à leur circonférence.

— *Les rayons d'une roue.* Les rais ou bâtons qui vont du moyeu de la roue jusqu'aux jantes. Un rayon de cette roue s'est rompu.

— Agric. Petit sillon tracé le long d'un cordeau tendu sur une planche labourée et passée au râteau, ou sur le bord d'une allée, pour en fixer la largeur. Semer, planter en rayons.

— Jard. Rigole creusée au cordeau pour semer ou planter en ligne droite et par rangées.

— Se dit des planches posées dans les armoires, dans les boutiques, dans les magasins des marchands, pour y ranger différents objets. Mettre du linge sur tel rayon, et des habits sur tel autre. Prendre une pièce d'étoffe sur le rayon d'en haut.

— Tablette où l'on pose les livres dans une bibliothèque. Le premier rayon. Le troisième rayon. Mettez ce livre sur le quatrième rayon. Ce livre est au cinquième rayon.

— *Rayon de miel.* Morceau de gâteau de cire fait par les abeilles, lorsque le miel y est encore. Voulez-vous goûter de ce rayon de miel ?

— Pêch. Nom donné par les pêcheurs à une jeune raie.

— Ichthyol. Petits cylindres osseux ou cartilagineux qui soutiennent les nageoires des poissons.

RAYONNAGE. s. m. Agric. Action de tracer des rayons dans un champ.

RAYONNANT. part. prés. du v. Rayonner. Qui rayonne, qui lance, qui jette des rayons. Il est invariable et peu usité, les écrivains préférant l'employer comme adjectif verbal. V. le mot suivant.

RAYONNANT, ANTE. adj. Qui a la propriété, l'habitude de rayonner. Ce mot, quoique suivi d'un complément, est toujours adjectif. Il désigne l'état, la manière d'être, l'aspect sous lequel les objets s'offrent à la vue, et dont la durée se prolonge assez pour former tableau. Rayonnant de lumière. Moïse, descendant de la montagne, parut le visage tout rayonnant. J'ai vu fréquemment en Russie des aurores boréales qui s'étendent quelquefois jusque sur le climat de Paris et au delà : elles sont blanches, bleues, vertes, rouges, *rayonnantes* et fluctuantes. (B. de St-P.) Dans ces globes *rayonnants* de feux et innombrables, dans ces champs infinis de lumière qui les environnent, il n'y aurait qu'un espace vain et un néant éternel ! (Id.) Les étoiles percèrent l'une après l'autre cette admirable tenture ; elles semblaient petites, peu *rayonnantes*, mais leur lumière était dorée, et d'un éclat si doux, que je ne puis en donner une idée. (Chateaubr.) Son visage devint tout à coup *rayonnant* de joie. (Marm.)

Il partit, et, le front tout rayonnant de joie,
Déjà ses deux rivaux croyaient tenir leur proie.
(Gresset.)

Phébus brille à l'envi du monarque françois ;
On ne sait bien souvent à qui donner sa voix.
Tous deux sont pleins d'éclat et rayonnants de gloire.
Ah ! si j'étais aidé des filles de Mémoire ! (La Font.)

Là je vois des forêts dans le ciel suspendues,
Des palais rayonnants sous des voûtes de nues.
(Michaud.)

. . . . . La nuit rayonnante d'étoiles,
Sur ses divers tableaux vient déployer ses voiles.
(Delille.)

— Fig. Être tout rayonnant de gloire. Être tout rayonnant de joie. Un visage rayonnant. Une figure rayonnante.

— Phys. *Calorique rayonnant.* Celui qui [illegible] travers les corps diaphanes. || *Pouvoir rayonnant.* Faculté qu'ont les corps d'émettre de la chaleur dans tous les sens.

— Bot. Se dit des parties qui sont disposées à la manière des rayons d'une roue. Capsules rayonnantes. Placentaire rayonnant. Poils rayonnants. Stigmate rayonnant. || *Ombelle rayonnante.* Celle qui offre des fleurs régulières au centre, et des fleurs irrégulières plus grandes à la circonférence.

— Blas. *Couronne rayonnante.* Celle qui est ornée de rayons.

RAYONNÉ, ÉE. adj. Didact. Orné de rayons.

— Anat. Ligaments rayonnés.

— Bot. Qui est disposé en manière de rayons.

— Conchyl. Se dit de coquilles dont la surface est parsemée de stries rayonnantes.

— Numism. Se dit des têtes couronnées de rayons. Une tête rayonnée sur les médailles antiques est le symbole de la ville d'Abdère.

— **RAYONNÉS.** s. m. pl. Nom donné à une division du règne animal, comprenant les animaux dont les parties sont disposées autour d'un axe, et sur deux ou plusieurs rayons, ou sur deux ou plusieurs lignes allant d'un pôle à l'autre.

RAYONNEMENT. s. m. Action de rayonner. Le rayonnement des astres. Le rayonnement du feu, de la flamme, de la lumière. Le rayonnement du calorique.

— Phys. Marche progressive du son, du calorique et de la lumière, qui s'éloignent de leurs foyers en rayonnant de tous côtés. Il s'entend surtout de la vertu qu'a la chaleur non-seulement de se répandre dans les corps environnants, mais encore de se transmettre partiellement en ligne droite, avec une vitesse instantanée, sans se combiner avec l'air ambiant, qu'elle traverse seulement.

RAYONNER. v. n. 1re conj. Jeter, envoyer des rayons. Le soleil commençait à rayonner sur la cime des montagnes. Le gazon est parsemé çà et là de bosquets de lataniers dont les palmes, faites en éventail et attachées à des queues souples, *rayonnent* en l'air comme des soleils de verdure. (B. de St-P.)

— Fig. Briller, luire. L'insouciance des gueux suffit, dit-on, pour épanouir et faire *rayonner* la santé chez les classes les moins fortunées, chez les indigents les plus mal nourris. (Virey.) Sur la tête d'Ascagne une flamme *rayonne*. (Del.) Sur leurs pâles fronts *rayonne* l'espérance. (Denne-Baron.)

Le ciel est moins brillant, et moins d'astres épars,
Rayonnent dans l'azur de la voûte superbe. (Besasses.)

Ses grands yeux noirs, armés de feux doux et brillants,
Rayonnaient au milieu d'une longue paupière.
(Cuvillers.)

RAYONNEUR. s. m. Agric. Instrument aratoire qui ressemble beaucoup à l'extirpateur, et qui sert à tracer le long des sillons des lignes bien parallèles, pour la plantation ou semaille des plantes qu'on veut cultiver en rayons.

RAYURE. s. f. (pr. *rè-iure*). La manière, la façon dont une étoffe est rayée. La rayure de cette étoffe est fort agréable.

— Cannelures faites intérieurement dans une arme à feu. La rayure d'une carabine, d'un canon.

— Techn. Assemblage de pièces de bois qui se fait dans un comble.

RAZ. s. m. Géogr. Courant de mer très-violent dans un passage étroit. V. RAS-DE-MARÉE.

— **LE RAZ.** Géogr. Cap de France, à l'ouest du département du Finistère, dans l'Océan Atlantique.

RAZBOC. Géogr. Ville de Moldavie.

— Hist. *Bataille de Razboc.* Victoire remportée par les Moldaves sur Bajazet Ier, en 1390.

RAZÈNE. adj. et s. des 2 g. Géogr. Nom que l'on donnait quelquefois aux Rhétiens. V. RASÈNE et RHÉTIEN.

RAZETTE. s. f. Techn. Ratissoire de fer à l'usage du potier de terre.

RAZIÈRE. s. f. Anc. métrol. Mesure des Pays-Bas pour la houille et le blé. La razière d'Anvers vaut litr. 79,63.

RAZINET. s. m. Bot. Nom vulgaire d'une espèce de trique. V. RASINET.

RAZUMOFFSKINE. s. f. Minér. Nom d'une substance minérale.

RAZZIA. s. f. (pr. *rad-zia.*) Néol. Mot d'origine arabe, et qui est employé, depuis très-peu d'années, pour désigner les invasions faites par des soldats sur le territoire étranger ou ennemi, dans le but d'enlever les troupeaux, les grains, etc. Ce mot entraîne toujours avec lui l'idée de pillage. Une razzia n'est au fond qu'un pillage exécuté sur des peuples nomades qu'il est impossible d'atteindre autrement que par la destruction de leurs récoltes et de leurs troupeaux. Opérer une razzia. Faire une razzia. Plusieurs razzias ont été opérées avec succès.

— Fig. S'emploie comme synonyme de *Rafle*. La police a fait une descente dans cette maison de jeu, et a opéré une razzia complète.

RAZZIÉ, ÉE. part. pass. du v. Razzier. S'empl. adjectiv.

RAZZIER. v. a. 1re conj. Néol. Faire une razzia.

RE. Particule qui sert à composer une infinité de mots de la langue [illegible] réduplicative, comme dans les mots *remanger, relancer, redire, relire, refaire*, etc. D'autres fois elle rend seulement la signification du mot plus forte, comme dans *reluire, repaître*.

RÉ. s. m. Mus. Note de musique que les Allemands et les Anglais appellent D dans leur solmisation. Le *ré* est le second degré de notre échelle musicale. (Ch. Béchem.)

— Mus. instr. La troisième corde du violon ; la seconde de l'alto, du violoncelle et de la contre-basse. Faire sonner un ré à vide. Remettre un ré à un violon.

RÉ. Géogr. Ile de France, département de la Charente-Inférieure, dans l'Océan Atlantique. Ch.-l. Martin ; 17,000 hab. On dit aussi l'Ile de Rhé.

RÉA. s. m. Mar. Plateau circulaire en bois de gayac ou en fonte de fer et de bronze, qui tourne sur un essieu dans le canal d'une poulie, d'un clan de mât ou de vergue, ou dans les ch[…]nards pratiqués dans la muraille, et sur lequel coulent les manœuvres courantes. Réas en porcelaine.

RÉABRITER. v. a. 1re conj. Abriter de nouveau.

— SE RÉABRITER. v. pron. S'abriter de nouveau. Ce mot est omis dans les dictionnaires.

RÉACAPTE. s. f. Anc. cout. Se disait, dans le Languedoc et la Guienne, des droits qui étaient dus par les emphytéotes, à la mutation des seigneurs, par mort, mariage ou autrement.

RÉACQUÉRIR. v. a. 2e conj. Acquérir de nouveau ce qu'on avait perdu. Réacquérir un bien.

RÉACQUIS, ISE. part. pass. du v. Réacquérir. S'empl. adj. Pays *réacquis*. (Froissart.)

RÉACTEUR, TRICE. adj. Didact. Qui réagit; qui fait une réaction.

RÉACTEUR. s. m. Hist. Se dit quelquefois de ceux qui font une réaction, et spécialement des royalistes qui prirent part à celles de 1795 et de 1815, en France.

RÉ[AC]TIF, IVE. adj. (du lat. *reagens*, fait de *reago*, agir réciproquement). Qui réagit, qui a de la réaction. Force réactive.

RÉACTIF. s. m. Chim. Substance dont on se sert pour les diverses analyses, et qui opèrent sur les composés avec lesquels on les met en contact un changement quelconque qui frappe les sens. Les réactifs les plus employés sont les teintures bleues végétales, le sirop de violettes, la couleur jaune de curcuma, l'acide sulfurique, l'acide hydrochlorique, le chlore, l'acide tartrique, l'acide oxalique, l'ammoniaque, le nitrate d'argent, etc. Les jongleurs font un fréquent usage de *réactifs* pour frapper les yeux des personnes peu familiarisées avec les phénomènes chimiques. (Encycl.)

RÉACTION. s. f. (pr. *ré-ak-cion*; du lat. *reactio*, formé de *reago*, *reactum*, agir réciproquement). Action par laquelle un organe irrité réfléchit cette irritation sur un autre organe qui est alors irrité sympathiquement. Action qu'un corps exerce sur un autre qui le choque ou qui le comprime. Les anciens connaissaient l'existence de la *réaction*; mais ils ignoraient qu'elle est toujours égale et opposée à l'action. C'est Newton qui a établi le premier cette importante loi de la nature. (Lib.) Cette *réaction* charmante est la cause des bienfaits les plus signalés et des tableaux les plus agréables. (A. Martin.)

— Chim. Manifestation des caractères distinctifs d'un corps provoqué par l'action d'un autre corps.

— Fig. et par anal. Les gouvernements modernes nous présentent les mêmes *réactions* d'équité et de bonheur, d'injustice et d'infortune. (B. de St-P.)

— Par extens. Mouvement des partis opprimés qui cherchent la vengeance et agissent à leur tour contre leurs oppresseurs. Les réactions des partis. Les bons princes s'évertuent à enlever tout prétexte aux *réactions* politiques. (Tournal.)

RÉACTIONNAIRE. adj. des 2 g. (pr. *ré-akci-o-nère*). Hist. Qui opère une réaction. Pouvoir réactionnaire.

RÉACTIVÉ, ÉE. part. pass. du v. Réactiver. S'empl. adjectiv.

RÉACTIVER. v. a. 1re conj. Activer de nouveau. Omiss. des dictionn.

READING. Géogr. Ville d'Angleterre. Ch.-l. du comté de Berks, sur la Tamise; 13,000 hab.

RÉADJUDICATION. s. f. (pr. *ré-ad-ju-dika-cion*). Nouvelle adjudication. Les adjudications et *réadjudications* seront toujours subordonnées à l'approbation du ministre, et ne seront valables qu'après cette approbation. (Ordonn. du 4 décembre 1836.)

RÉADMETTRE. v. a. 4e conj. irrég. *Je réadmets, tu réadmets, il réadmet, nous réadmettons, vous réadmettez, ils réadmettent. Je réadmettais. Je réadmis. Je réadmettrai. Je réadmettrais. Réadmets, réadmettons, réadmettez. Que je réadmette. Que je réadmisse. Réadmettant. Réadmis, ise.* Admettre de nouveau.

RÉADMIS, ISE. part. pass. du v. Réadmettre. S'empl. adjectiv.

RÉADMISSION. s. f. Nouvelle admission.

RÉAGGRAVATION. s. f. (pr. *ré-ag-gra-vaci-on*). Dr. canon. Se dit quelquefois pour Réaggrave. V. RÉAGGRAVE.

RÉAGGRAVE. s. m. Dr. canon. La der-

pour obliger une personne à faire une chose. Publier un *réaggrave*.

RÉAGGRAVÉ, ÉE part. pass. du v. Réaggraver. S'empl. adjectiv. On l'a déclaré réaggravé.

RÉAGGRAVER. v. a. 1re conj. Déclarer que quelqu'un a encouru les censures portées par un réaggrave. Réaggraver les auteurs d'un sacrilége. Réaggraver les censures ecclésiastiques.

RÉAGIR. v. n. 2e conj. Se dit d'un corps qui agit sur un autre dont il a éprouvé l'action. Un corps élastique ne *réagit* que sur le corps qui le frappe. (Acad.) Dans l'impuissance absolue de diriger ses sens, de donner son attention et de *réagir* sur lui-même, l'enfant n'acquerrait aucune connaissance. (La Romig.)

— Fig. Les partis réagissent ordinairement les uns contre les autres. Les sentiments manifestés par un auditoire *réagissent* souvent sur l'orateur. (Acad.) Dieu est juste : il envoie aux méchants des opinions terribles qui *réagissent* sur ceux qui les répandent. (B. de St-P.)

RÉAGISSANT. part. prés. du v. Réagir. Il est invariable. Des corps réagissant sur d'autres.

RÉAGISSANT, ANTE. adj. Qui a la propriété de réagir. Je pensai que le premier état des choses était surtout important dans cette oscillation toujours *réagissante*. (Senanc.) Ce sont ces enfants d'où sortent, par une providence *réagissante*, la plupart des janissaires, des agas, des bachas, des vizirs qui oppriment les Turcs à leur tour. (B. de St-P.)

RÉAJOURNÉ, ÉE. part. pass. du v. Réajourner. S'empl. adjectiv. Il avait déjà été ajourné, il a été réajourné.

RÉAJOURNEMENT. s. m. Jurispr. Seconde assignation qu'on donne à celui qui a fait défaut sur la première qu'on lui avait donnée.

RÉAJOURNER. v. a. 1re conj. Jurispr. Ajourner une seconde fois.

RÉAL, ALE. adj. S'est dit pour Royal. Médecin réal. Pavillon réal. Galère réale.

RÉAL. s. m. Métrol. Petite monnaie de compte et effective en usage en Espagne. On en connaît de deux espèces : les réaux de billon, qui valent 27 cent., et les réaux d'argent, qui valent le double. Mais ces monnaies ne sont pour ainsi dire que de compte, et représentent les 1/20 et les 1/10 de piastre. On dit aussi *réale*. || *Réal de vellon*. Monnaie de compte d'Espagne, valant 34 maravedis de vellon, ou fr. 0, 27. On l'appelle aussi *réalillo*. || *Réal de plata antigua*. Monnaie de compte, valant 64 maravédis de vellon, ou environ fr. 0,50. || *Réal de plata*. Monnaie d'argent de 1721, valant fr. 0,52. || *Réal de deux*. Monnaie d'argent, valant un cinquième de piastre ou fr. 1,09. On l'appelle aussi *piécette*. || *Réal de un*. Monnaie d'argent valant fr. 0,54. On dit aussi *demi-piécette*. || *Réal de plata*. Monnaie d'argent du Mexique, valant fr. 0,67. || Pl., des *réaux*.

RÉALA. s. m. Hist. ott. Contre-amiral de la flotte turque.

RÉALE. s. m. Ornith. Espèce de faisan huppé du Mexique.

— Métrol. V. RÉAL.

— Anc. mar. La principale galère du roi, montée par le général des galères.

RÉALGAL ou **RÉALGAR.** s. m. Minér. Nom que les anciens minéralogistes donnaient au sulfure rouge d'arsenic, ou arsenic sulfuré rouge des modernes.

RÉALISABILITÉ. s. f. État de ce qui peut se réaliser. Comment s'est obscurcie cette vérité lumineuse qui montre la *réalisabilité* du bonheur comme la conséquence de ce désir de bonheur que Dieu a déposé dans nos cœurs? (Considérant.)

RÉALISABLE. adj. des 2 g. Didact. Qui est susceptible de se réaliser.

RÉALISATEUR, TRICE. adj. Qui tend à réaliser.

— substantiv. Celui, celle qui réalise.

RÉALISATION. s. f. (pr. *ré-a-li-za-ci-on*). Action de réaliser. La réalisation de ses offres.

— Jurispr. *Clause de réalisation*. Clause par laquelle des futurs époux, adoptant par leur contrat de mariage le régime de la communauté, stipulent que leur mobilier sera propre en tout ou en partie.

RÉALISÉ, ÉE. part. pass. du v. Réaliser. S'empl. adjectiv. Espérances réalisées. Projets réalisés. Nous avons fait bien des projets, et qui sait s'ils seront jamais *réalisés*? l'avenir n'est pas à nous. (Alph. Karr.)

RÉALISER. v. a. 1re conj. Rendre réel et effectif. Réaliser une promesse. Réaliser les espérances qu'on avait données. Réaliser des projets. Il ne s'agit pas de renverser la cité catholique, mais bien de la *réaliser*. (Edg. Quinet.) Puis est venu le coupé, qui a *réalisé* pour eux la féerie des châteaux enchantés. (Mme Mélanie Waldor.) *Réaliser* ses désirs est une partie de la science du bonheur. (Droz.) On prend quelquefois plus de plaisir à former un projet qu'à le *réaliser*. (S. Dub.)

— Regarder comme réel. Ne nous laissons point égarer par le sentiment qui aime à se créer des illusions, et *réalise* tout ce qu'il espère. (Rayn.) L'on arrive trop subitement d'une planète où l'on idéalise tout ce qui est bien, sur une autre où on *réalise* tout ce qui est mal [...]

— Rendre avec une vérité qui approche de la réalité. On *réalise* sur le marbre toutes les formes, tous les contours de toutes les parties du corps humain. (Buff.)

— *Réaliser sa fortune*. Convertir en biens-fonds ou en espèces les biens qu'on peut avoir en entreprises, en effets de commerce, etc.

— Jurispr. *Réaliser des offres*. Faire des offres à deniers couverts.

— SE RÉALISER. v. pron. S'effectuer, devenir réel et effectif. Des conjectures qui se réalisent. Ses espérances se réalisèrent, se sont réalisées. Tout ce qui avait paru à l'homme frivole ou chimérique, se montre et se *réalise*. (Mass.) L'Ancien et le Nouveau Testament nous fournissent quantité d'exemples de songes qui se sont *réalisés*. (B. de St-P.)

RÉALISME. s. m. Philos. Système philosophique des réalistes, c'est-à-dire de ceux qui, au moyen âge, enseignaient que les universaux existent réellement et s'individualisent dans les êtres particuliers, dont ils forment l'essence identique. Le *réalisme* était opposé au *nominalisme*. V. NOMINALISME. || *Réalisme rationnel*. Se dit d'une modification introduite par Abélard, qui voulait un milieu entre la doctrine des réalistes et celle des nominalistes, et qui donna naissance au conceptualisme.

— Système de quelques professeurs allemands. V. RÉALISTE.

— Se dit aussi dans le sens de Réalité. Ces effrayants tableaux de martyrs sont très-nombreux en Espagne, où l'amour du *réalisme* et de la vérité dans l'art est poussé aux dernières limites. (Th. Gaut.)

RÉALISTE. s. m. (du lat. *res*, chose). Philos. anc. Nom donné pendant le moyen âge aux philosophes scolastiques qui soutenaient la réalité des idées universelles. Les réalistes se divisèrent en deux partis : les *thomistes*, partisans de saint Thomas d'Aquin, qui affirmaient que l'universel est réel et inséparable des choses, et les *scotistes*, disciples de Duns Scot, qui séparaient l'universel des êtres. La secte des réalistes est opposée à celle des *nominalistes*. V. NOMINALISTE.

— Philos. mod. Nom par lequel on désigne ceux qui, en Allemagne, veulent restreindre considérablement l'étude des langues classiques, et prendre pour base de l'enseignement les sciences pratiques et industrielles. On l'emploie par opposition à *humaniste*.

RÉALITÉ. s. f. Existence effective. La réalité d'un payement. La réalité du corps de Notre-Seigneur au Saint-Sacrement de l'autel. La poésie s'exerce, se plaît dans les fictions; dans les figures, toujours hors de la *réalité* des choses; et c'est la *réalité* seule qui peut satisfaire un entendement bien sain. (St-Évrem.) On se contente des dehors et des apparences de la vertu, sans se mettre en peine de la *réalité*. (Bell.) Les hommes ne pouvant guère compter les uns sur les autres pour la *réalité*, sont convenus entre eux de se contenter des apparences. (La Bruy.) Ce n'est que par les expériences acquises par la *réalité* des objets, que nous pouvons juger de leurs images. (B. de St. P.) Dans les faveurs de la fortune, comme dans celles de l'amour, on ne passe guère de l'imagination à la *réalité*, sans y perdre. (Fonten.)

Chacun tourne en *réalités*
Autant qu'il peut ses propres songes. (La Font.)

— Chose réelle. Ce sont des réali[tés] quand même les douces erreurs sur lesqu[elles] votre espoir s'étend deviendraient des *réalités*, que sont les félicités d'ici-bas? (Mass.) Le péché a tellement obscurci toutes nos lumières, que nous sommes sujets à mille erreurs et à prendre des ombres pour des *réalités*. (Malebr.)

— Philos. Existence physique du monde qui se montre comme indépendante des sensations qu'elle cause et qui la font connaître. Ce qui a induit à révoquer en doute la *réalité* du monde extérieur, ce sont les recherches de la philosophie sur nos sensations. (Artaud.)

— Ce mot ne sert pas seulement à exprimer l'existence des objets physiques, il s'étend encore aux êtres spirituels; c'est en ce sens qu'on dit que Dieu est la plus haute des réalités. Aucune autre *réalité* ne saurait exister sans cette *réalité* première qui en est la source et le soutien. (Encycl.)

— *En réalité*. loc. adv. Réellement, effectivement. Il est heureux en apparence, mais il ne l'est pas en réalité.

RÉALMONT. (littér. *mont royal*). Géogr. Ville de France (Tarn). Mines. 2,800 hab.

REAL-SCHULE. s. f. Philos. Nom que l'on donne en Allemagne aux écoles fondées d'après les vues des réalistes. Il y a une *real-schule* à Darmstadt.

RÉALVILLE. Géogr. Ville de France (Tarn-et-Garonne) sur l'Aveyron; 3,000 hab.

RÉANIMÉ, ÉE. adj. Techn. Se dit des terres sèches que le salpêtrier arrose pour que le salpêtre s'y reproduise.

RÉAPPARITION. s. f. (pr. *ré-ap-pa-rici-on*). Action de reparaître, d'apparaître de nouveau. La réapparition des symptômes d'une maladie. La réapparition d'une fièvre.

— Astron. Vue d'un astre qui commence à reparaître après une éclipse, ou après avoir été longtemps trop éloigné pour être aperçu. La réapparition d'une comète. La réapparition d'une étoile.

se fait après le premier. Faire l'appel et le réappel.

RÉAPPELANT. s. m. Jurispr. Celui qui a interjeté deux fois appel, qui a renouvelé son appel.

RÉAPPELÉ, ÉE. part. pass. du v. Réappeler. S'empl. adjectiv.

RÉAPPELER. v. a. 1re conj. Faire un second appel, recommencer l'appel.

— Absol. On va réappeler.

RÉAPPOSÉ, ÉE. part. pass. du v. Réapposer. S'empl. adjectiv. Les scellés ont été réapposés.

RÉAPPOSER. v. a. 1re conj. Apposer de nouveau. Les scellés furent brisés, il fallut les réapposer.

RÉAPPOSITION. s. f. (pr. *ré-ap-po-zi-ci-on*). Action de réapposer, d'apposer de nouveau. La réapposition des scellés.

RÉAPPRÉCIATION. s. f. (pr. *ré-a-pré-ciaci-on*). Admin. Action d'apprécier pour la seconde fois, nouvelle appréciation.

RÉAPPRÉCIÉ, ÉE. part. pass. du v. Réapprécier.

RÉAPPRÉCIER. v. a 1re conj. Admin. Apprécier de nouveau la valeur d'un objet déclaré à la douane. Les lois des Germains apprécièrent en argent les satisfactions pour les torts que l'on avait faits, et pour les peines des crimes; mais comme il y avait très-peu d'argent dans le pays, elles *réapprécièrent* l'argent en denrées ou en bétail. (Mont.)

RÉARGENTÉ, ÉE. part. pass. du v. Réargenter. S'empl. adjectiv.

RÉARGENTER. v. a. 1re conj. Techn. Argenter de nouveau. Si l'usure détruit l'argenture en feuilles, il faut désargenter la pièce et la *réargenter*. (Lenorm.)

RÉARMÉ, ÉE. part. pass. du v. Réarmer. S'empl. adjectiv.

RÉARMEMENT. s. m. Mar. Nouvel armement.

RÉARMER. v. a. et n. 1re conj. Mar. Armer un vaisseau désarmé pour réparation.

RÉARPENTAGE. s. m. Prat. Nouvel arpentage; opération ayant pour but de reconnaître définitivement la contenance de ce qui est compris dans la vente des coupes de bois soumis au régime forestier.

RÉARPENTÉ, ÉE. part. pass. du v. Réarpenter. S'empl. adjectiv.

RÉARPENTER. v. a. 1re conj. Prat. Arpenter de nouveau.

RÉASSERVI, IE. part. pass. du v. Réasservir.

RÉASSERVIR. v. a. 2e conj. Hist. Asservir de nouveau.

RÉASSERVISSEMENT. s. m. Hist. Action de réasservir.

RÉASSIGNATION. s. f. (pr. *ré-ass-ci-gniaci-on*). Jurispr. Seconde assignation devant un juge. Faire, donner une réassignation.

— Nouvelle assignation sur un autre.

RÉASSIGNÉ, ÉE. part. pass. du v. Réassigner. S'empl. adjectiv. Témoins réassignés.

RÉASSIGNER. v. a. 1re conj. Assigner une seconde fois.

RÉASSURANCE. s. f. Admin. Nouvelle assurance. || Contrat qui intervient quand l'assureur se fait assurer à lui-même sur une autre personne les risques dont il s'est chargé.

RÉASSURÉ, ÉE. part. pass. du v. Réassurer.

RÉASSURÉ, ÉE. s. Personne assurée de nouveau. Le *réassuré* est à l'égard du réassureur, comme le propriétaire des choses dont il s'était fait assureur. (A. Mignot.)

RÉASSURER. v. a. 1re conj. Admin. Assurer de nouveau.

RÉASSUREUR. s. m. Celui qui réassure, qui assure de nouveau. L'assureur continue d'être obligé personnellement envers son assuré, et celui-ci n'a aucun droit contre le *réassureur*; ils sont étrangers l'un à l'autre. (A. Mignot.)

RÉATE. Géogr. anc. Ville d'Italie, dans le pays des Sabins, sur le Vélinus. On la supposait antérieure à la guerre de Troie. Aujourd'hui Riéti.

RÉATIN. s. m. Ornith. Nom du pouillot ou chantre dans le Boulonnais.

RÉATTELÉ, ÉE. part. pass. du v. Réatteler. S'empl. adjectiv. Les chevaux ont été réattelés. La charrette fut aussitôt *réattelée*, et les chevaux la sortirent de ce mauvais pas. (Scarr.)

RÉATTELER. v. a. 1re conj. Atteler de nouveau. A peine les chevaux étaient-ils dételés qu'il fallut les réatteler.

— Absol. Vers deux heures on *réattelle* et on termine le battage. (L. Vivien.)

RÉATTRACTION. s. f. (pr. *ré-at-trak-cion*). Phys. Action d'un corps actuellement électrique, par laquelle il attire de nouveau un corps qu'il avait déjà attiré, mais qu'il avait ensuite repoussé. Réattraction électrique.

REATU (IN). (pr. *inn-ré-a-tu*). Expression latine qui s'employait dans cette locution de palais, *être in reatu*, être accusé ou prévenu d'un crime.

vieille monnaie française.

RÉAUMUR (René Antoine Ferchault de). L'un des plus ingénieux physiciens et naturalistes français; naquit à La Rochelle, en 1683, et mort en 1757, fut membre de l'Académie des sciences et de plusieurs autres sociétés savantes de l'Europe.

RÉAUMURIE. s. f. Bot. Genre de plantes, de la famille des ficoïdes, qui croît sur les côtes maritimes, en Égypte, dans la Barbarie, la Sicile, etc. Réaumurie vermiculaire. Réaumurie hypéricoïde.

RÉAUMURIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à la réaumurie. || RÉAUMURIÉES. s. f. pl. Fa-

mille de plantes qui a pour type le genre réaumurie.

REBAIGNER. v. a. 1re conj. Baigner de nouveau.

— SE REBAIGNER. v. pron. Se baigner de nouveau. Omiss. des dictionn.

REBAILLER. v. a. 1re conj. S'est dit pour Rendre, donner une seconde fois. *Rebailler* aux muets la parole perdue. (Malh.)

REBÂILLER. v. n. 1re conj. Bâiller de nouveau.

REBAISER. v. a. 1re conj. S'est dit pour Rendre baisers pour baisers. Si elles ont quelque enseigne de lui, elles la baisent, *rebaisent*, sèment de larmes. (L. Labé.) ‖ Ce mot a été employé par des écrivains modernes. Il la *rebaise* et puis vide un grand verre. (Volt.)

REBAISSER. v. a. 1re conj. Baisser de nouveau. Rebaisser la glace d'une voiture.

REBANDER. v. a. 1re conj. Bander de nouveau. Après avoir levé l'appareil, il rebanda la plaie.

REBAPTISANT. part. prés. du v. Rebaptiser. Qui rebaptise. Il est invariable.

REBAPTISANT, ANTE. s. Nom donné, vers le milieu du IIIe siècle, à quelques évêques d'Afrique qui, ne pouvant comprendre qu'on devînt catholique de la main de ceux qui ne l'étaient pas, se mirent à réitérer le baptême à ceux qui l'avaient reçu des hérétiques. Les rebaptisants étaient évidemment dans l'erreur.

REBAPTISATEUR. s. m. Hist. ecclés. V. REBAPTISANT.

REBAPTISATION. s. f. (pr. *re-ba-ti-za-ci-on*). Hist. relig. Action de rebaptiser.

REBAPTISER. v. a. 1re conj. (pr. *re-ba-ti-zé*). Baptiser une seconde fois. Les Grecs *rebaptisent* ceux qui passent de la communion latine à la communion grecque. (Acad.)

RÉBARBATIF, IVE. adj. (du vieux verbe fr. *rebarber*). Qui a les manières dures et repoussantes, qui relance les autres en face et à leur barbe. Il y en a qui sont *rébarbatifs* et peu civilisés. (Mercier.)

— Rude et rebutant, en parlant des choses. Un visage rébarbatif. Un air rébarbatif. Une mine rébarbative. Une humeur rébarbative. J'aime une sagesse gaie et civile, et fuis l'âpreté des mœurs et l'austérité, ayant pour suspecte toute mine *rébarbative*. (Mont.)

— Nos pères ont employé *rébarbaratif*; on le trouve aussi dans La Fontaine, mais il est bon d'observer que La Fontaine le met dans la bouche d'une suivante : Il entre... Ah! que sa barbe est *rébarbarative!* Aujourd'hui ce mot serait un barbarisme.

REBARBE. s. f. Techn. V. ÉBARBURE.

REBARBER. v. a. 1re conj. (rad. *barbe*). Vieux mot qui s'est employé par nos pères dans le sens de Regarder en face, disputer, contrarier. Taisez-vous; car si vous me *rebarbez*, je vous détruirai de fond et de racine. (Le duc de Bretagne.)

REBARDÉ, ÉE. part. pass. du v. Rebarder. S'empl. adjectiv.

REBARDEMENT. s. m. Hortic. Action de rebarder.

REBARDER. v. a. 1re conj. Hortic. Diminuer la longueur et la largeur d'une planche de jardin.

— Art culin. Remettre des bardes de lard.

REBAT. s. m. Fauconn. Se dit de l'autour qu'on lance une seconde fois.

— *Lâcher le rebat.* Lâcher l'autour après sa première proie.

— S'est dit pour Action de rebattre les tonneaux.

REBÂTÉ, ÉE. part. pass. du v. Rebâter. S'empl. adjectiv. Âne rebâté.

REBÂTER. v. a. 1re conj. Bâter de nouveau, remettre le bât. Rebâter un âne, un mulet.

REBÂTI, IE. part. pass. du v. Rebâtir. S'emploie adjectiv. Maison rebâtie. Temple rebâti. Cette maison a été rebâtie sur les anciens fondements. On ne sait pas encore où l'Opéra sera *rebâti* : en attendant on donne des concerts aux Tuileries, les jours où l'Opéra avait lieu. (La Harpe.)

REBÂTIR. v. a. 2e conj. Bâtir de nouveau. Rebâtir une maison. Les Juifs, au retour de la captivité, *rebâtirent* le temple de Jérusalem. (Acad.) Parce que le Seigneur a *rebâti* Sion : le Seigneur sera vu dans sa gloire. (La Harpe.)

.. Que tout tremble au nom du Dieu qu'Esther adore!
Rebâtissez son temple, et [illegible]

REBATTAGE. s. m. Action de rebattre. Le rebattage de l'avoine, du blé.

REBATTEMENT. s. m. Mus. V. RÉPERCUSSION.

— s. m. pl. Blas. Se dit de diverses figures qui se font à fantaisie et qui sont fort en usage en Allemagne.

REBATTERET. s. m. Techn. Outil dont on se sert pour façonner l'ardoise.

REBATTOIR. s. m. Techn. Instrument pour rebattre les carreaux.

REBATTRE. v. a. 4e conj. *Je rebats, tu rebats, il rebat, nous rebattons, vous rebattez, ils rebattent. Je rebattais. Je rebattis. Je rebattrai. Je rebattrais. Rebats, rebattons, rebattez. Que je rebatte. Que je rebattisse. Rebattant. Rebattu.* Battre de nouveau. Rebattre un enfant. Rebattre un habit.

— *Rebattre un matelas.* Le refaire, et battre avec des baguettes la laine qu'il contient.

— *Rebattre un tonneau.* En resserrer les douves, en frappant sur les cerceaux pour les faire avancer du côté de la bonde.

— Chass. *Rebattre ses voies.* Revenir, passer à plusieurs reprises sur les mêmes voies. Ce chien rebat ses voies.

— Techn. Fouler les carreaux de brique afin de les rendre plus solides.

— Repiquer les meules d'un moulin.

— Jeux. *Rebattre les cartes.* Les mêler une deuxième fois.

— Fig. et fam. Répéter inutilement et d'une manière ennuyeuse. Rebattre trop souvent la même chose. Ne faire que rebattre ce qu'on avait déjà dit. Faudra-t-il vous le rebattre cent fois?

Hâte-toi de jouir, tu n'as pas tant à vivre.
Je te *rebats* ce mot ; car il vaut tout un livre.
(LA FONTAINE.)

Faut-il vous le *rebattre*
Aux oreilles cent fois, et crier comme quatre? (MOL.)

— Anc. prov. *Qui bat sa femme, il la fait taire, qui la rebat, il la fait braire.*

REBATTU, UE. part. pass. du v. Rebattre. S'empl. adjectiv. Un matelas rebattu. Cet habit a été battu et rebattu. Un discours, un conte rebattu. Une phrase, une expression, une pensée rebattue. Un mot rebattu. Un conte usé et *rebattu*. (La Font.) Le public est trop souvent fatigué d'excuses fausses et *rebattues*. (Senanc.) Vous trouverez que toute la capacité des incrédules sur la religion se réduit à certains discours de libertinage, à certaines maximes *rebattues*, qui à force d'être redites tiennent de la bassesse du proverbe. (Mass.)

— Fig. et fam. *Être rebattu de quelque chose.* Être fatigué d'en entendre parler.

REBAUDER. v. n. 1re conj. Mar. Se dit quelquefois au lieu de, Virer de bord.

REBAUDI, IE. part. pass. du v. Rebaudir. Chiens rebaudis.

REBAUDIR. v. a. 2e conj. Chass. Caresser les chiens. Il faut *rebaudir* les chiens qui ont bien fait. (Acad.)

— v. n. Les chiens rebaudissent quand ils ont la queue droite, le balai haut, et qu'ils sentent quelque chose d'extraordinaire.

REBBES. s. m. Bot. Nom qu'on donne, dans l'Anjou et le Poitou, à la betterave rouge.

REBEBIN. s. m. Antiq. Un des noms du métrète, en Égypte et en Syrie.

RÉBEC ou **REBECCO.** Géogr. Village du royaume lombard-vénitien.

— Hist. *Camisade de Rébec.* Se dit d'une attaque nocturne du camp des Français par le marquis de Pescaire. Après la camisade de Rébec, les Français évacuèrent l'Italie; Bayard fut tué dans cette retraite, le 30 avril 1524.

REBEC. s. m. (du celt. *reber*, violon). Mus. Espèce de violon à trois cordes accordé de quinte en quinte. Jouer du rebec. Un méchant rebec. On menait autrefois les épousées à l'église avec rebec et tambourin. Le *rebec* était l'instrument favori des ménestrels ou ménétriers. (C.-Blaze.)

Bref, vos paroles non pareilles,
Résonnent doux à nos oreilles
Comme les cordes d'un *rebec*. (RÉGNIER.)

— Loc. prov. *Visage de rebec.* Figure grotesque. Elle avait visage de *rebec*. (Rabel.) Cette expression vient de ce que l'extrémité du manche du rebec était ordinairement sculptée en forme de tête.

REBECCA. Fille de Bathuel et femme d'Isaac. *Rebecca* fille, épouse et mère, est le type de la femme dont le naturel n'a point été altéré. (Cse de Bradi.)

REBELLATION. s. f. (pr. *re-bel-la-ci-on*). Action de se rebeller. Le peuple sentit alors les maux suites immanquables des *rebellations*. (Anquet.) Omiss. des dictionn.

REBELLE. adj. des 2 g. Qui désobéit à une autorité légitime, qui se révolte, se soulève contre elle. Un sujet rebelle. Un esprit rebelle. On l'a déclaré rebelle. L'ange *rebelle* qui méconnut sa nature était plus faible que l'heureux mortel qui vit en paix selon la sienne. (J.-J. Rouss.) C'est la mollesse et l'oisiveté qui rendent les peuples insolents et *rebelles*. (Fén.) Est-on *rebelle* enfin pour pleurer l'innocence? (Champf.) On vient à mon secours : tremblez, troupe *rebelle!* (Rac.)

Vous savez que les dieux [illegible]
[illegible] (RAC.)

Sa valeur, par vos soins secondée,
Mit enfin sous le joug la rebelle Judée. (ID.)

— Qui n'est point sensible à l'amour. Femme rebelle. Beauté rebelle. Homme rebelle. Vos yeux ont su dompter ce *rebelle* courage. (Rac.) Tout vous livre à l'envi le *rebelle* Hippolyte. (Rac.)

A leurs fameux époux vos aïeules fidèles,
Aux douceurs des galants furent toujours *rebelles*.
(BOILEAU.)

— *Rebelle à.* Rebelle au roi. Rebelle aux ordres du prince. Rebelle à la justice. Un religieux rebelle à son supérieur. Un fils rebelle aux volontés de son père. Le connétable savait bien qu'il était *rebelle* à son maître. (J.-J. Rouss.) L'esprit est moins *rebelle* que le cœur aux leçons de la morale. (S. Dubay.) Mon âme à vos ordres *rebelle*. (Rac.) Un camp *rebelle* à votre époux. (Id.)

— Fig. et myst. *La chair est rebelle à l'esprit.* Les sens se révoltent contre l'âme.

— Fig. Qui ne cède point à l'influence de. Une fièvre, une humeur, un ulcère, etc., rebelle aux remèdes.

— Fig. *Un sujet, une matière rebelle à la poésie.* Qui ne peut se traiter que fort difficilement en vers.

— Fig. Il se sevrait rigoureusement de toute lecture enivrante, pour être plus certain de tuer en lui son inclination *rebelle*. (Ste-Beuve.) Les mêmes génies qui avaient écrit très-bien en latin, n'étaient plus les mêmes quand ils maniaient leur propre langage, *rebelle* entre leurs mains. (Voltaire.)

Le chanoine, surpris de la foudre mortelle,
Se dresse, et lève en vain une tête *rebelle*. (BOIL.)

— *Les esprits rebelles.* Les anges déchus, les démons.

— Métall. Qui a de la peine à entrer en fusion. Un métal rebelle.

REBELLE. s. des 2 g. Polit. Toute personne qui a pris les armes pour faire la guerre au gouvernement légitime de son pays. Les gouvernements légitimes ne sauraient, sans nuire à leur propre intérêt et à celui de l'humanité, violer à l'égard des *rebelles* les lois de morale, de justice et d'honneur qui doivent toujours former la base des rapports internationaux. (J. Bastide.) Allez contre un *rebelle* armer toute la Grèce. (Rac.) La honte suit toujours le parti des *rebelles*. (Id.)

— Se dit en général de celui qui se révolte contre une autorité quelconque. Il n'y a pas loin de la mauvaise foi du flatteur à celle du *rebelle*. (Mass.) L'hérésie a ébranlé les trônes et les empires, et partout, en formant des sectateurs, elle a formé des *rebelles*. (Id.)

REBELLÉ, ÉE. part. pass. du v. Rebeller. S'empl. adjectiv. Des villes rebellées.

REBELLER (SE). v. pron. 1re conj. Devenir rebelle, se rendre rebelle, se révolter, se soulever contre l'autorité légitime. Plusieurs villes se rebellèrent. En sa faveur déjà la ville se *rebelle*. (Corn.)

Si contre cet arrêt le siècle se *rebelle*,
A la postérité d'abord il en appelle. (BOILEAU.)

— *Se rebeller contre.* Se rebeller contre son prince, contre ses parents.

— Fig. Ne pas suivre, ne pas se soumettre. Les passions, les sens se rebellent contre la raison.

RÉBELLION. s. f. Révolte, soulèvement, résistance ouverte aux ordres de l'autorité légitime. Grande rébellion. Dompter la rébellion. Punir la rébellion. Lorsque la *rébellion* est commise par un débiteur soumis à la contrainte par corps, et qui oppose de la résistance à l'exécution du jugement, l'huissier peut établir garnison aux portes pour empêcher l'évasion, et le débiteur est poursuivi conformément à la loi. (Encycl.) Sous prétexte d'empêcher une trop austère domination, on renversait l'ordre, et souvent on autorisait la *rébellion*. (Fléch.) L'impossibilité d'obéir n'a plus d'autre nom que la *rébellion* et la mauvaise volonté qui refuse. (Mass.) Rapportez-lui le prix de sa *rébellion*. (Rac.)

Des fils de la terre
Châtiant la *rébellion*. (J.-B. ROUSSEAU.)

— Fig. *La rébellion des sens contre la raison.* La révolte, le soulèvement des sens contre la raison.

— Jurispr. Action d'empêcher par violence et par voie de fait l'exécution des ordres de la justice. Faire rébellion à la justice. Procès-verbal de rébellion. Autrefois, le crime de *rébellion* à justice était mis au nombre des cas royaux et puni suivant la gravité des faits qui le caractérisaient. (Merl.)

REBELLIONNAIRE. s. m. Prat. Syn. de Rebelle. Informer contre les rebellionnaires.

REBENET. s. m. Ornith. V. REBÊTRE.

REBÉNI, IE. part. pass. du v. Rebénir. S'empl. adjectiv. Église rebénie. Temple rebéni.

REBÉNIR. v. a. 2e conj. Bénir une seconde fois. On *rebénit* une église lorsqu'elle a été profanée. (Acad.)

REBÉQUER (SE). v. pron. 1re conj. (rad. *bec*). Répondre avec quelque fierté à une personne à qui on doit du respect. Se rebéquer contre son précepteur. Fam.

— Se dit aussi absol.

Ma belle-mère, arrivez, venez vite.
[illegible]
Chacun res..que. (VOLTAIRE.)

REBÊTRE. s. m. Ornith. Nom qu'on a donné dans plusieurs cantons de la Normandie au troglodyte.

REBETHIN. s. m. Ornith. V. REBÊTRE.

REBIFFER. v. a. et n. 1re conj. S'est dit pour Relever en haut, retrousser. Rebiffer le nez à quelqu'un. Son nez *rebiffait* contre mont. (Parcev.)

— Pop. Se dit encore dans le sens de Regimber, ne pas vouloir, refuser.

— SE REBIFFER. v. pron. Se dit dans le même sens. Ce mot, très-usité parmi le peuple, est omis dans tous les dictionnaires.

REBITTE. s. m. Antiq. Monnaie d'Égypte et de l'Asie-Mineure qui valait douze phollis.

REBINAGE. s. m. Troisième façon de terre ou labour que l'on donne à la vigne, et qui sert à arracher l'herbe et à rafraîchir le guéret. Le *rebinage* se donne au moment de l'ébourgeonnage et de l'accolage des sarments, quand le raisin est noué, en mai ou juin. (***)

REBINER. v. a. 1re conj. Donner un troisième labour à une vigne. Rebiner les vignes.

REBIS. s. m. Philos. herm. Se dit des composés, ou de ce qui a une double propriété.

REBI-UL-ACHIR. s. m. Chron. Mois turc qui correspond au mois de novembre. ‖ REBI-UL-ELVEL. Mois turc qui correspond au mois d'octobre.

REBLANCHI, IE. part. pass. du v. Reblanchir. S'empl. adjectiv. Murs reblanchis. Linge reblanchi.

— Fig. Combinaisons de l'intérêt privé *reblanchies* de l'apparence du bien général. (***)

REBLANCHIR. v. a. 2e conj. Blanchir de nouveau. Reblanchir les murs d'un corridor. Reblanchir du linge.

— SE REBLANCHIR. v. pron. Être reblanchi.

— Se revêtir de linge blanc.

REBLANDIR. v. n. Féod. Demander au seigneur, en retirant son aveu, la cause des saisies qu'il a pratiquées, ou des entraves qu'il met à la jouissance.

— S'est dit activ., dans le sens de Flatter, amadouer. Le connétable de Montmorency, disgracié par François Ier, *reblandit* en toute humilité la boude du roi son maître. (Pasq.)

REBLANDISSEMENT. s. m. Féod. Action de reblandir.

RÈBLE. s. m. Bot. Nom du gaillet accrochant. V. RIÈBLE.

REBLESSER. v. a. 1re conj. Blesser de nouveau.

— SE REBLESSER. v. pron. Se blesser de nouveau.

REBLETTE. s. f. Ornith. Nom vulgaire du troglodyte.

REBLOT. s. m. Ornith. V. REBLETTE.

REBOI. s. m. Hort. Espèce de pomme.

REBOIRE. v. n. 4e conj. irrég. *Je rebois, tu rebois, il reboit ; nous rebuvons, vous rebuvez, ils reboivent. Je rebuvais. Je rebus. Je reboirai. Je reboirais. Rebois, rebuvons, rebuvez. Que je reboive, que tu reboives, qu'il reboive ; que nous rebuvions, que vous rebuviez, qu'ils reboivent. Que je rebusse. Rebuvant. Rebu.* Se remettre à boire.

— Techn. Se dit du grain quand il s'humecte dans l'endroit où le brasseur le fait germer.

REBOIS. s. m. Anc. cout. Opposition, empêchement.

REBOISÉ, ÉE. part. pass. du v. Reboiser. S'empl. adjectiv. Montagne reboisée.

REBOISEMENT. s. m. Action de reboiser, de couvrir de bois. Le reboisement des montagnes. Reboisement régulier par semis, par plants. Le reboisement est la mesure la plus puissante et la plus utile.

REBOISER. v. a. 1re conj. Recouvrir de bois une partie de terrain qui avait été déboisé.

REBONDI. part. pass. invar. du v. Rebondir.

REBONDI, IE. adj. Se dit de certaines parties charnues que la graisse fait paraître plus arrondies. Des joues rebondies. Une croupe rebondie.

Comme ce fournisseur au visage vermeil,
Rebondi, ramassé dans sa courte structure,
Et brodé sur toute couture,
Un melon étalait son gros ventre au soleil. (ARNAULT.)

C'est ici que l'on a santé toujours fleurie,
Visage de chanoine et panse *rebondie*. (PARNY.)

— On dit de même, Cette femme est grasse et rebondie. Il est fam.

La voilà pour conclusion,
Grasse, mafflue et *rebondie*. (LA FONTAINE.)

REBONDIE. s. f. Se disait pour Secousse, ébranlement. ‖ Il s'est dit aussi des coups d'une cloche que l'on tinte, après l'avoir sonnée en volée, et des sons entrecoupés d'un cor. Elle sonna trois coups de *rebondie*. (Fabliaux.)

REBONDIR. v. n. 2e conj. Faire un ou plusieurs bonds. Un boulet de canon qui rebondit. Un ballon, une balle qui rebondit.

— Fig. et par anal. Le premier vers n'est plus ce qu'il paraissait seul ; il *rebondit* de l'entourage des autres. (Volt.)

. . . Un drame de nos jours,
Tombe souvent, mais *rebondit* toujours. (DES.)

REBONDISSANT. part. prés. du v. Rebondir. [illegible] rebondissant très-bien, rebondissant mal, ne rebondissant pas.

REBONDISSANT, ANTE. adj. Qui a la propriété de rebondir, de faire plusieurs bonds. Les balles élastiques sont très-rebondissantes. Les balles de son ne sont pas rebondissantes.

— Médec. Se dit du pouls dicrote.

REBONDISSEMENT. s. m. Action d'un corps qui rebondit, qui fait plusieurs bonds. Le rebondissement d'un ballon, d'un boulet de canon.

REBORD. s. m. (pr. *re-bor*). Bord élevé et ordinairement ajouté, rapporté. Le rebord d'une table. Les rebords d'un quai, d'un pont.

On de trente feuillets, réduits peut-être à neuf,
Parer, demi-rongés, les rebords du Pont-Neuf.
(BOILEAU.)

— Bord en saillie. Le rebord d'une cheminée.

— Ligne saillante qui se trouve sur la marge d'une partie quelconque d'un corps.

— Bord replié, renversé. Rebord d'un manteau de velours. Rebords élastiques pour gants, bas, jarretières, bracelets, caleçons, etc.

REBORDÉ, ÉE. part. pass. du v. Reborder. S'empl. adjectiv. Jupe rebordée. Robe rebordée. Souliers rebordés.

REBORDER. v. a. 1re conj. Mettre un nouveau bord. Reborder une jupe. Reborder une robe. Reborder des souliers.

REBOTTÉ, ÉE. part. pass. du v. Rebotter. S'empl. adjectiv.

REBOTTER. v. a. 1re conj. Botter de nouveau.

— Agric. Greffer de nouveau, sur un jet latéral, un arbre dont la greffe en fente, ou à œil poussant, n'a pas réussi.

— SE REBOTTER. v. pron. Remettre ses bottes.

REBOUCHAGE. s. m. Peint. en bâtim. Opération qui consiste à boucher avec du mastic les fissures et à remplir les pores des corps dont la surface serait trop rugueuse, sans cet apprêt, pour recevoir convenablement les couches de peinture.

REBOUCHÉ, ÉE. part. pass. du v. Reboucher. S'empl. adjectiv. Trou rebouché. Bouteille rebouchée. Flacon rebouché. Après avoir bu les bouteilles de vin de Champagne, ils les avaient remplies d'eau, *rebouchées* avec de la cire, puis les avaient replacées telles qu'ils les avaient prises dans la cave. (J. des Débats.)

REBOUCHEMENT. s. m. Techn. Action par laquelle une chose se rebouche.

REBOUCHER. v. a. 1re conj. Boucher de nouveau. Reboucher un trou. Reboucher une bouteille. Reboucher un flacon.

— S'est dit figurément.

Puisse être à ta grandeur le destin si propice,
Que ton cœur de leurs traits *rebouche* la malice.
(Regnier.)

— SE REBOUCHER. v. pron. Se boucher de nouveau. On avait débouché l'ouverture de ce tuyau, elle s'est rebouchée.

— Se fausser, se replier. L'épée se reboucha contre sa cuirasse. La pointe de cette épée ne vaut rien, elle se rebouche.

— Fig. Une petite pointe de convoitise qui se *rebouche* soudain contre le danger. (Et. de la Boétie.)

REBOUIL. s. m. Techn. Sorte de laine pelade tirée des peaux de mouton qu'on plonge dans la chaux.

REBOUILLI, IE. part. pass. du v. Rebouillir. S'empl. adjectiv. Soupe rebouillie.

REBOUILLIR. v. n. 9e conj. Bouillir de nouveau. Faire rebouillir un sirop.

REBOUISAGE. s. m. Chapell. Action de rebouiser.

REBOUISER. v. a. 1re conj. Chapell. Nettoyer et lustrer un chapeau à l'eau simple. Rebouiser un chapeau.

REBOULLIA. s. f. (de *Reboul*, botaniste). Bot. Genre de plantes fondé sur la marchantie hémisphérique.

REBOULO ou **REBOULETO.** s. m. Mamm. Nom que l'on donne en Languedoc à la caillette ou quatrième estomac des veaux, employé pour faire prendre ou cailler le lait.

REBOURGEONNER. v. n. 1re conj. (rad. *bourgeon*). S'est dit pour Bourgeonner de nouveau. La vigne rebourgeonne au printemps.

— Fig. Leur visage se rajeunit, renait et *rebourgeonne* par un bel émail fleuronné. (Nic. Pasq.)

REBOURS. s. m. (pr. *re-bour*; du bas lat. *reburrus*, velu, hérissé, parce que les étoffes de drap étant tournées au rebours ou mises à l'envers sont plus velues). Sens contraire de ce qui est, ou de ce qui doit être; contre-poil. Le rebours d'une étoffe. Si l'outil doit raboter sur des bois noueux et de *rebours*, c'est-à-dire sur des bois dont le fil n'est pas uniformément penché, on est parfois obligé de le prendre à rebours.

— Fig. et fam. Le contre-pied, le contresens, tout le contraire de ce qu'il faut. Tout ce qu'il fait est le rebours du bon sens. Il faut prendre tout le rebours de ce qu'il dit. Les ministres, les hommes en place, sont souvent obligés de dire le *rebours* de ce qu'ils pensent. (Lav.) Il est famil.

— *A rebours, au rebours.* loc. adv. En sens contraire, à contre-poil. Lire à rebours. Marcher à rebours. [illegible] rebours. Il y a deux mille cinq cents ans qu'on fait frapper des médailles en gravant à *rebours* les inscriptions qu'on a voulu qu'elles portassent. (Turgot.)

— A contre-pied, à contre-sens, tout au contraire de ce qu'il faut. Prendre tout à rebours. Faire tout à rebours, au rebours. Les esprits à *rebours* ne veulent jamais ce qu'on veut, et veulent toujours ce qu'on ne veut pas. (Brueys.) Les sorciers disent leurs prières à *rebours*. (Trév.)

Vous vous tuez à chercher dans les nôtres
De quoi blâmer, et l'y trouvez très-bien;
Nous, au *rebours*, nous cherchons dans les vôtres
De quoi louer, et nous n'y trouvons rien.
(J.-B. Rouss.)

— S'empl. aussi comme locution prépositive. A rebours du bon sens. Il fait tout au rebours de ce qu'on lui dit.

— Le peuple dit *à la rebours*, mais cette locution n'est pas correcte; il faut dire *au rebours*.

REBOURS, OURSE. adj. Revêche, peu traitable. Un esprit rebours. Humeur rebourse. Il est si rebours! Peu usité, surtout au féminin.

Madame, je vous remercie,
De m'avoir été si *rebourse*.
(Marot.)

— Manég. *Cheval rebours.* Cheval qui s'arrête, recule ou rue, en dépit des corrections de son conducteur.

— Techn. *Bois rebours.* Bois rempli de nœuds et dont les fibres ne sont pas droites, de sorte qu'on a de la peine à le travailler.

REBOURSER. v. a. Techn. V. REBROUSSER.

REBOURSOIR. s. m. Techn. V. REBROUSSOIR.

REBOUSSE. s. f. Mar. Morceau de fer qu'on emploie pour repousser une cheville d'un trou où elle était enfoncée.

REBOUTEMENT. s. m. Techn. Action de rebouter.

REBOUTER. v. a. 1re conj. Techn. Passer les dents d'une corde à travers le cuir qui doit lui servir de soutien.

REBOUTEUR. s. m. V. REBOUEUR.

REBOUTIL. s. m. Agric. Bourgeon qui sort de l'aisselle des feuilles de la vigne et qu'on enlève.

REBOUTONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Reboutonner. S'empl. adjectiv. Vêtement reboutonné. Habit reboutonné. Soutane reboutonnée. Le voici reboutonné.

REBOUTONNER. v. a. 1re conj. Boutonner de nouveau. Reboutonner son habit, son gilet.

— SE REBOUTONNER. v. pron. Reboutonner son vêtement. Reboutonnez-vous donc.

REBRAS. s. m. Vieux mot qui signifiait Rebord, repli. ‖ Parements, revers d'un habit. ‖ *Pourpoint à double rebras.* Pourpoint qui avait deux paires de manches, dont une pendait par derrière. ‖ *Manteau à rebras.* Espèce de manteau que l'on repliait sur le bras, et qui était fort-ample.

— Techn. Partie de la peau du gant qui doit couvrir le bras.

— Prov. et fig. *Entendement à double rebras.* Jugement profond.

— *Catholique à double rebras.* Se disait de ceux qui témoignaient pour la religion romaine un zèle exagéré.

REBRASÉ, ÉE. part. pass. du v. Rebraser. S'empl. adjectiv. Morceaux de fer rebrasés.

REBRASEMENT. s. m. Techn. Action de rebraser.

REBRASER. v. a. 1re conj. Techn. Braser de nouveau. Deux morceaux de fer qui ont été mal joints.

REBRASSÉ, ÉE. part. pass. du v. Rebrasser. S'empl. adjectiv.

— Blas. Se dit des vêtements dont le bord est d'un autre émail que le reste. Bonnet rebrassé d'hermine.

REBRASSER. v. a. 1re conj. Retrousser. Rebrasser ses manches, son chapeau. Ce mot est vieux.

REBRICHE ou **REBRIQUE.** s. f. Anc. cout. Écritures que les parties produisaient l'une contre l'autre.

REBRICHER. v. a. 1re conj. Anc. cout. Répéter, renouveler.

REBRIDÉ, ÉE. part. pass. du v. Rebrider. S'empl. adjectiv. Cheval rebridé.

REBRIDER. v. a. 1re conj. Brider de nouveau. Rebrider un cheval.

REBROCHÉ, ÉE. part. pass. du v. Rebrocher. S'empl. adjectiv. Volume rebroché.

REBROCHER. v. a. 1re conj. Brocher de nouveau. Faire rebrocher un volume.

REBRODÉ, ÉE. part. pass. du v. Rebroder. S'empl. adjectiv. Collet rebrodé.

— Fig. Je ne vois dans cette confusion de sentiments que beaucoup d'amitié sur un fond d'inclinaison *rebrodé* de passion. (Mme de Sév.)

REBRODER. v. a. 1re conj. Broder sur ce qui est déjà brodé. Rebroder du point de Venise.

— Refaire une broderie. Rebroder le collet d'un habit.

REBROUILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Rebrouiller. Ils sont rebrouillés.

[illegible] v. a. 1re conj. Brouiller de nouveau.

— Brass. Remuer le grain

— SE REBROUILLER. v. pron. Se brouiller de nouveau. Ces routes se croisent, s'entrelacent, se fuient, se rapprochent, se heurtent, se roulent, montent, descendent, se perdent et reparaissent, pour se croiser, se *rebrouiller* encore en mille manières. (Buff.)

REBROUSSE. s. f. Techn. V. REBROUSSOIR.

REBROUSSÉ, ÉE. part. pass. du v. Rebrousser. S'empl. adjectiv. Poil rebroussé. Cheveux rebroussés.

— *Rebroussé par.* Au milieu de ce tableau, les rapides, selon qu'ils sont frappés des rayons du soleil, *rebroussés* par le vent ou ombrés par les nuages, s'élèvent en bouillons d'or, blanchissent en écume, ou roulent à flots brunis. (Chateaub.)

— Bot. Se dit des folioles d'une feuille composée, lorsque pendant le sommeil de la plante elles s'imbriquent en sens inverse, c'est-à-dire en se dirigeant vers la base du pétiole. ‖ Se dit aussi des poils lorsqu'ils sont dirigés vers la base de la partie qui les porte. ‖ Se dit encore de la radicule, quand elle se courbe en portant sa pointe dans une direction qui l'éloigne du hile.

— Mamm. Les poils des mammifères sont quelquefois rebroussés, c'est-à-dire en sens inverse de la direction du tronc et des membres, comme ceux de la crinière de plusieurs ruminants.

REBROUSSEMENT. s. m. Action de rebrousser; état de ce qui rebrousse.

— Mathém. *Point de rebroussement d'une courbe.* Point où deux branches d'une courbe viennent se réunir brusquement, de manière à avoir en ce point la même tangente. On distingue deux sortes de *rebroussement*, suivant que les deux branches de la courbe ont leur courbure dans le même sens ou dans des sens opposés. ‖ *Arête de rebroussement d'une surface développable.* Courbe formée par les points d'intersection des génératrices rectilignes consécutives de la surface. Dans les cylindres, cette arête de *rebroussement* est à l'infini; dans les cônes, elle se réduit à un point qui est le sommet. (Compl. de l'Acad.)

REBROUSSER. v. a. 1re conj. Relever le poil et les cheveux du sens contraire à celui dont ils sont naturellement couchés. Rebrousser les cheveux. Rebrousser la moustache. Rebrousser le poil.

— Par anal. La tige des palmistes est si élastique, que dans les tempêtes elle ploie comme un arc, et son écorce est si dure qu'elle fait *rebrousser* le fer des haches. (B. de St-P.)

— Fig. *Rebrousser chemin*, ou absol. *rebrousser.* Retourner subitement en arrière, revenir sur ses pas. En apprenant cette nouvelle, il rebroussa chemin, il rebroussa tout court.

— Remonter. Les rivières rebrousseront contre leur source, vers leur source, avant que. Comme on ne voit jamais *rebrousser* de rivières. (Domerg.) Le souvenir au temps fait *rebrousser* son cours. (Del.)

Et l'Anio placé vit près de ses roseaux
Marius, secouant la poudre des tombeaux,
Soulever à grands cris sa tête ensanglantée,
Et d'horreur *rebroussa* son onde épouvantée.
(Lacouve.)

L'arche qui fit tomber tant de superbes tours,
Et força le Jourdain de *rebrousser* son cours. (Rac.)

— *Fig.* Et *rebroussant* d'horreur son beau corps incliné. (Lamart.)

— Techn. Passer un instrument sur la fleur du cuir pour abattre le grain.

REBROUSSE-POIL (A). loc. adv. A contre-poil. Nettoyer un chapeau à rebrousse-poil. Brosser un habit à rebrousse-poil.

— Fig. et fam. A contre-sens. Prendre une affaire à rebrousse-poil.

REBROUSSETTE. s. f. Techn. V. REBROUSSOIR.

REBROUSSOIR. s. m. Techn. Outil servant à relever à rebours le poil du drap. ‖ On dit aussi *rebrousse*.

REBROYÉ, ÉE. part. pass. du v. Rebroyer. S'empl. adjectiv. Cette matière, extrêmement grasse et gluante, ayant été *rebroyée* et passée au travers d'un linge, sert de fond et d'assiette. (Lenorm.)

REBROYER. v. a. 1re conj. Broyer de nouveau. Rebroyer une couleur mal broyée.

— SE REBROYER. v. pron. Être, devoir être rebroyé. La moutarde se rebroie plusieurs fois.

REBRÛLÉ, ÉE. part. pass. du v. Rebrûler. S'empl. adjectiv.

REBRÛLER. v. a. 1re conj. Brûler une seconde fois. Prenez garde de rebrûler vos souliers en les approchant trop du feu.

— Techn. Distiller une seconde fois l'eau-de-vie.

REBRUNI, IE. part. pass. du v. Rebrunir. S'empl. adjectiv.

REBRUNIR. v. a. 2e conj. Brunir une seconde fois. Rebrunir une planche, un dessin.

REBU, UE. part. pass. du v. Reboire.

REBUFFADE. s. f. (de *rebouffer*, vieux mot qui signifiait Chasser avec mépris). Mauvais accueil, refus accompagné de paroles dures et d'actions de mépris. [illegible] Essuyer des rebuffades. Souffrir des rebuffades. Avoir eu bien des rebuffades. Faire à quelqu'un une fâcheuse rebuffade. Il est fam.

RÉBUS. s. m. (pr. *ré-buss*; du lat. *res*, ablat. *rebus*, chose). Expression figurée d'une pensée par une suite d'images d'objets, dont les noms rappellent des mots ou des syllabes, images entremêlées de chiffres, de syllabes et de mots selon le besoin, et le tout disposé souvent de telle manière que l'arrangement même y a son effet particulier. Voici un spécimen du genre: G a (J'ai grand appétit). Les rébus sont des équivoques de la peinture à la parole. (Mén.) Des Accords a publié beaucoup de rébus picards. (Trév.) Les armoiries se sont parées de plus d'un *rébus*. (Id.)

C'est un *rébus* de Picardie.
Une étrille, une faux, un veau,
Cela fait étrille fauveau.
(Marot.)

— Autrefois, les basochiens de Picardie faisaient pendant le carnaval des libelles intitulés: *De rebus quæ geruntur.* C'était la chronique scandaleuse de la ville, et probablement ils enveloppaient leur narration satirique de ces espèces d'hiéroglyphes que tout le monde connaît.

— Par extens. Allusions, équivoques, mots pris en un autre sens que celui qui leur est naturel. Un vieux rébus. Faire des rébus. Les rébus sont de mauvais goût.

— Fig. Se dit de Toute sorte de mauvaises plaisanteries et de mauvais jeux de mots. Un diseur, un faiseur de rébus. Ne dire que des rébus.

Non ces lourds quolibets d'un Trivelin profane,
Qui verse avec le vin ses *rébus* à foison,
Fait rougir la pudeur et bâiller la raison.
(Le Bass.)

— *Parler rébus.* Écrire obscurément.

— *Écriture in rebus* (pr. *inn ré-buss*). Écriture dans laquelle on exprime par des figures les choses qu'on veut dire. Les anciens peuples qui ne connaissaient point l'alphabet se sont servis de l'écriture *in rebus*. (Acad.)

REBUT. s. m. (pr. *re-bu*; rad. *but*). Action de rebuter; refus. Essuyer beaucoup de rebuts. Il faut que le monde nous désabuse du monde; ses appas ont assez d'illusion, ses faveurs assez d'inconstance, ses *rebuts* assez d'amertume. (Boss.) Quels *rebuts* à essuyer de celui peut-être à qui l'on a sacrifié son honneur et sa liberté. (Mass.)

Si je perds à la cour les brillants avantages,
Je n'ai point à souffrir mille *rebuts* cruels.
(Mes.)

— Chose rebutée, ce dont on n'a point voulu, ce qu'il y a de plus mauvais en chaque espèce.

— Fig. Vous ne réservez donc à Dieu que les restes ou le *rebut* de vos passions et de votre vie. (Mass.) François de Paule, devenu un spectacle digne des anges et des hommes, se regarde comme le *rebut* de tous. (Id.)

Mais, soit que cet enfant devant elle amené,
De ses parents, dit-on, *rebut* infortuné.
(Rac.)

— *Marchandises de rebut, choses de rebut.* Qui ont été rebutées, ou qui méritent de l'être. ‖ On dit aussi, Être au rebut. Mettre au rebut. Ces marchandises sont au rebut.

— *C'est le rebut du genre humain, de la nature.* C'est un homme vil et méprisable. Ces peuples ont toujours été le *rebut* des nations. (Ablanc.) Triste avorton! *rebut* du néant et de l'être. (***)

Et moi, triste *rebut* de la nature entière,
La mort est le seul Dieu que j'osais implorer.
(Racine.)

— Administ. des post. *Mettre une lettre au rebut.* Mettre à l'écart une lettre, quand on a renoncé à trouver la personne à qui elle est adressée.

REBUTANT. part. prés. du v. Rebuter. Qui rebute. Il est invariable. Une personne rebutant tout le monde.

REBUTANT, ANTE. adj. Qui est propre à rebuter; dégoûtant, décourageant. Travail rebutant. Étude rebutante. Besogne tout à fait rebutante.

— Choquant, déplaisant. Air rebutant. Homme rebutant. Mine rebutante. Physionomie rebutante. Manières rebutantes. La reine ne pouvait s'accoutumer à la sévérité *rebutante* des Espagnols. (St-Réal.) Une fausse modestie n'est guère moins *rebutante* qu'une sotte vanité. (Boil.) Tout ce qu'on dit de trop est fade et *rebutant*. (Boil.)

REBUTE. s. f. Anc. musiq. Nom qu'on donnait dans quelques provinces à la guimbarde.

REBUTÉ, ÉE. part. pass. du v. Rebuter. S'empl. adjectiv. Enfant rebuté. Cheval rebuté. Les troupes étaient rebutées. Notre bergère, *rebutée* de tant de côtés, ne sait plus à qui s'adresser. (La Font.) Las et *rebuté*, je plains seulement une existence stérile et des besoins fortuits. (Senanc.)

Chez le sage, à cause de vous,
Je ne serai point *rebutée*.
(Voiture.)

— *Rebuté de.* Être rebuté du travail, de travailler. Être rebuté de la guerre. J'ai vu plusieurs de mes camarades si *rebutés* des auteurs latins par ces explications de collège, que longtemps après en être sortis, ils ne pouvaient en entendre parler. (B. de St-P.) En quittant leur lecture, ils ne seront ni attristés de leur état, ni *rebutés* de leurs soins. (J.-J. Rouss.)

— *Rebuté par.* L'œil humide de pleurs par l'ingrat *rebuté*. (Rac.)

— Molière a dit: *Et rebuté* [illegible] c'est-à-dire repoussé; on est rebuté d'une chose, c'est-à-dire dégoûté, découragé; mais on n'est pas rebuté d'une chose par quelqu'un. Don Lope veut dire que les rebuts d'Élise l'ont fait renoncer à son amour, aux soins de son amour.

— Faucon. *Oiseau rebuté.* Oiseau qui a perdu son courage et qui ne veut plus voler.

REBUTER. v. a. 1re conj. Rejeter avec dureté, avec rudesse. Rebuter quelqu'un. Le rebuter à la porte. Rebuter une proposition. Quand je lui parlai de cette affaire il me rebuta. Rien ne lui plaît, il rebute tout. Les [illegible] gâtent l'imagination et rebutent les affections. (Senanc.) Le dessein capital que votre société a pris pour le bien de la religion, fut de [illegible]

ne rebuter personne. (Pascal.) Je vous conjure de ne me pas rebuter dans la détresse extrême où je me trouve. (Volt.)

Crois-moi, c'est un mal des plus grands,
De rebuter les pauvres gens. (Volt.)

— Refuser. Rebuter des pièces de monnaie.

— Décourager, dégoûter par des obstacles, des difficultés. Le grand travail le rebute. La moindre chose vous rebute. Prenez garde de ne pas trop gourmander ce cheval, vous le rebuterez. Voulant donc passer pour un valet que la fatigue ne pouvait rebuter, je faisais mon service de la meilleure grâce qu'il m'était possible. (Le Sage.) Je m'interrogerai, je m'observerai, je sonderai ce cœur naturellement v... et aimant, mais que tant de dégoûts peuvent déjà avoir rebuté. (G. Sand.) Une traduction trop littérale, en pareil cas, rebuterait peut-être les lecteurs. (Mariv.) J'ai vu ces contrariétés, et elles ne m'ont point rebuté. (J.-J. Rouss.)

— Choquer, déplaire. Son air, sa figure rebute tout le monde.

Rien ne le rebute, ni sa vue éraillée,
Ni sa masse de chair bizarrement taillée. (Boil.)

— Manég. *Rebuter un cheval.* Exiger de lui plus qu'il ne peut faire, et finir par le rendre insensible aux ordres et au châtiment.

— Absol. Le fat *rebute.* (La Bruy.) Quand l'e... t est partout, il *rebute*, il ennuie. (Destouches.) Les vices des paysans, sans apprêt et dans toute leur grossièreté, sont plus propres à *rebuter* qu'à séduire. (J.-J. Rouss.)

— SE REBUTER. v. pron. Se laisser décourager, dégoûter par les obstacles, les difficultés. Il ne faut pas vous rebuter pour si peu de chose. Se rebuter du premier coup. Prenez garde que ce cheval ne se rebute. Elle écoutait sans se *rebuter* les importuns même. (Fléch.) Son courage, qui ne se *rebutait* jamais, fit supporter à son corps faible et languissant des fatigues au-dessus de ses forces. (Volt.)

REBUTTAGE. s. m. Techn. Sortie de la flamme par la porte du four à chaux.

RECACHÉ, ÉE. part. pass. du v. Recacher. S'empl. adjectiv. Objet recaché.

— *Recaché par.* Soleil recaché par un nuage.

RECACHER. v. a. 1re conj. Cacher quelque chose de nouveau. Le soleil recacha ses rayons derrière la montagne.

— Cacher de nouveau une partie du corps qui n'est pas ordinairement couverte. Cette dame ne s'est démasquée qu'un moment, et a incontinent recaché son visage.

— SE RECACHER. v. pron. Se cacher une seconde fois. Sortir de l'endroit où l'on s'était caché, pour se recacher ailleurs.

— Être recaché. Le soleil va se recacher dans cette nuée.

RECACHETÉ, ÉE. part. pass. du v. Recacheter. S'empl. adjectiv. Lettre recachetée.

— *Recacheté par.* Les lettres sont quelquefois décachetées et recachetées par les domestiques.

RECACHETER. v. a. 1re conj. L'e se change en è devant une syllabe muette. *Je recachète, tu recachètes, il recachète*, etc. Cacheter de nouveau. Recacheter une lettre.

— SE RECACHETER. v. pron. Être recacheté.

RÉCALCITRANT. part. prés. du v. Récalcitrer. Il est toujours invariable.

RÉCALCITRANT, ANTE. adj. Rebelle, qui résiste avec humeur, avec opiniâtreté. Un caractère récalcitrant. Un esprit récalcitrant. Une humeur récalcitrante. Se montrer récalcitrant, bien récalcitrant, trop récalcitrant. Si l'on vient à bout d'apprivoiser le zèbre et d'assouplir sa nature sauvage et *récalcitrante*. (Buff.) Chez les Hébreux, Moïse se plaint qu'ils devenaient, par de succulentes et grasses nourritures, *récalcitrants* ou rebelles. (Virey.)

— *Récalcitrant à.*

. . . Puisqu'aujourd'hui votre humeur pétulante
Vous rend l'âme aux leçons un peu récalcitrante,
Je reviendrai demain. . . (Regnard.)

— substantiv. *Faire le récalcitrant.* Il y a parmi eux quelques récalcitrants.

— Hist. relig. Nom des membres d'une secte luthérienne, en Angleterre.

— Syn. comp. RÉCALCITRANT, [illegible], RÉTIF, [illegible]. Le [illegible] est farouche, morose, intraitable; le *récalcitrant* est volontaire, colère, indisciplinable; le *rétif* est opiniâtre et entêté; le [illegible] est aigre, difficile, entier.

RÉCALCITRER. v. n. 1re conj. (du lat. *recalcitrare*, proprement parlant, jeter les pieds en arrière; *retro calces trahere*, comme font les chevaux et autres animaux quand ils ruent). Regimber. Un cheval qui ne fait que récalcitrer.

— Fig. et fam. Résister avec opiniâtreté. Peu [illegible]

— *Récalcitrer à.* *Récalcitrer* à un travail. (Mirabeau.)

RECALÉ, ÉE. part. pass. du v. Recaler. Joint recalé.

— *Recalé par.* Joint recalé par un bon ouvrier.

RECALER. v. a. 1re conj. Menuis. Dresser et fixer un joint quelconque. ‖ Polir le bois avec la varlope.

— Caler de nouveau. Recaler une table, un secrétaire.

— Pop. [illegible] Il revient à la charge, je le [illegible].

— absol. Les varlopes à recaler ont le fer moins long que les varlopes à [illegible].

— SE RECALER. v. pron. Être poli avec la varlope.

— Être calé de nouveau.

— Pop. Revenir à sa première position. Il était bien bas percé, il se recale.

RECALOIR. s. m. Techn. Morceau de bois ravalé dans une partie de sa longueur, de telle sorte que l'extrémité du ravalement est terminée en portion de cercle.

RECAMÉ, ÉE. part. pass. du v. Recamer. S'empl. adjectiv. Étoffe recamée. Les brocarts recamés sont les plus chers.

RECAMER. v. a. 1re conj. (de l'esp. *recamar*, broder en relief, en ronde-bosse). S'est dit pour Broder.

— Se dit encore des brocarts dont la broderie est tissée sur l'étoffe.

— SE RECAMER. v. pron. Être recamé.

RÉCAMPIR. v. a. 1re conj. B.-arts. V. RÉCHAMPIR.

RÉCAPITULATEUR, TRICE. s. Celui, celle qui fait une récapitulation.

RÉCAPITULATIF, IVE. adj. Qui sert à récapituler.

RÉCAPITULATION. s. f. (pr. *ré-ka-pi-tu-la-ci-on*). Répétition sommaire, résumé de ce qui a déjà été dit ou écrit. Faire une courte récapitulation de tout ce qu'on a dit. Récapitulation d'un compte. Il a continué la *récapitulation* du procès. (Mme de Sév.)

— Rhét. Partie de la péroraison qui consiste dans une énumération courte et précise des principaux points sur lesquels on a le plus insisté dans le discours, afin de les présenter à l'auditeur comme rassemblés et réunis en un seul point pour faire une dernière et vive impression sur son esprit.

— Opération de l'esprit par laquelle il se rappelle plusieurs idées pour se les remettre toutes sous le même point de vue. Il fit une courte *récapitulation* de sa vie entière. (J.-J. Rouss.)

— Syn. comp. RÉCAPITULATION, SOMMAIRE. Il y a cette différence entre un *sommaire* et une *récapitulation*, que celle-ci est à la suite ou à la fin des matières, et que le *sommaire* doit les précéder.

RÉCAPITULÉ, ÉE. part. pass. du v. Récapituler. S'empl. adjectiv. Discours récapitulé. Comptes récapitulés.

— *Récapitulé en.* La moralité de cette fable n'est point *récapitulée* en maxime au commencement ou à la fin, comme dans les autres fables de La Fontaine. (B. de St-P.)

— *Récapitulé par.* Tous nos comptes furent récapitulés par notre teneur de livres.

RÉCAPITULER. v. a. 1re conj. (du lat. *recapitulare*, formé de la partic. *re*, et de *capitulum*, chapitre; c'est-à-dire, reprendre par chapitres). Résumer, redire sommairement ce qu'on a déjà dit. Récapituler les principaux points d'un discours. Récapituler un compte. Il est du devoir d'un homme bien réglé de *récapituler* le matin ce qu'il s'est proposé de faire dans la journée. (Brueys.) Il doit *récapituler* toute l'affaire. (Mme de Sév.) Sur la fin du sermon, il *récapitula* les principaux points de son discours. (Lav.)

— SE RÉCAPITULER. v. pron. Être récapitulé.

RECARBONISÉ, ÉE. part. pass. du v. Recarboniser. S'empl. adjectiv. Acier recarbonisé.

RECARBONISER. v. a. 1re conj. Techn. Restituer du carbone à l'acier quand il en a perdu.

— SE RECARBONISER. v. pron. Reprendre du carbone.

RECARDÉ, ÉE. part. pass. du v. Recarder. S'empl. adjectiv. Matelas recardés, fraîchement recardés.

— *Recardé par.* Matelas recardés par une pauvre femme.

RECARDER. v. a. 1re conj. (rad. *carde*). Carder de nouveau. Faire recarder des matelas.

— SE RECARDER. v. pron. Être cardé de nouveau. La laine se recarde bien des fois avant d'être mise au rebut.

RECARDINALISÉ, ÉE. adj. A qui le chapeau de cardinal a été donné une seconde fois. Mme de Sévigné l'emploie en parlant du cardinal de Retz.

RECARRELÉ, ÉE. part. pass. du v. Recarreler. S'empl. adjectiv. Cette chambre a été recarrelée il y a peu de jours.

— *Recarrelé par.* Chambre recarrelée par un ouvrier laborieux.

RECARRELER. v. a. 1re conj. L'e se change en è devant une syllabe muette. *Je recarrèle, tu recarrèles, il recarrèle*, etc. [illegible] une cuisine, un vestibule, une chambre.

— Remonter des bottes ou des souliers, y mettre de nouvelles semelles.

— SE RECARRELER. v. pron. Être carrelé de nouveau. Cet appartement se recarrèlera en marbre.

RECASSÉ, ÉE. part. pass. du v. Recasser. S'empl. adjectiv. Vase recassé. Glace recassée.

— *Recassé par.* Cette glace a été recassée par un domestique peu attentif.

RECASSER. v. a. 1re conj. Casser de nouveau. Recasser un verre. Recasser un vase. Recasser une bouteille.

— Agric. Labourer, donner un nouveau labour à une terre après qu'elle a porté du blé. On recasse les terres vers le mois de novembre, pour y semer les menus grains.

— Techn. Écraser et ramollir une peau trempée, avant de la chamoiser.

— SE RECASSER. v. pron. Être cassé de nouveau. Il n'est pas étonnant que notre cuvette se soit recassée, elle avait été mal recollée.

RECASSIS. s. m. (pr. *re-ka-ci*). Agric. Terre qui a été recassée après que le blé en a été moissonné.

RECCHIE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones de la famille des dilléniacées, qui ne contient qu'une seule espèce, la *recchie mexicaine*, arbrisseau rameux, qui croît au Mexique.

RÉCÉANT, ANTE. adj. Anc. cout. Domicilié; qui habite en un endroit.

— s. m. Anc. cout. Vassal qui était obligé à résidence, et qui ne pouvait changer de domicile sans l'aveu de son seigneur.

RECÉDÉ, ÉE. part. pass. du v. Recéder. S'empl. adjectiv. Tableau recédé. Meubles recédés.

— *Recédé par.* Meuble recédé par son nouveau propriétaire.

RECÉDER. v. a. 1re conj. L'é se change en è devant une syllabe muette. *Je recède, tu recèdes, il recède*, etc. Rendre à quelqu'un ce qu'il avait cédé auparavant. Recéder à quelqu'un la maison qu'on lui avait achetée.

— Céder à quelqu'un à prix d'argent une chose qu'on a achetée. Recéder un tableau. Recéder à quelqu'un la moitié de son marché.

— SE RECÉDER. v. pron. Être recédé. Les objets se cèdent et se recèdent.

RECEIT. s. m. Anc. cout. Droit de gîte que le seigneur possédait; il se payait quelquefois en argent. On écrivait aussi *recept* ou *recet*.

RECEL ou **RECÉLÉ.** s. m. (du lat. *celere*, cacher). Jurispr. Action de celui qui reçoit, à un titre quelconque, des choses enlevées, détournées ou obtenues à l'aide d'un crime ou d'un délit, sachant, au moment où il la reçoit, qu'elles proviennent d'une telle source. Le coupable de *recel* est puni comme complice. (Merlin.)

RECÉLATION. s. f. (pr. *re-cé-la-ci-on*). S'est dit pour Action de cacher, recéler. La *recélation*, réservation, circonscription, parties de l'estimation. (Montaigne.)

RECÉLÉ, ÉE. part. pass. du v. Recéler. S'empl. adjectiv. Objet recélé.

— *Recélé par.* Un homme poursuivi pour délit politique peut être recélé par un ami.

RECÉLÉ. s. m. Jurispr. V. RECEL.

— Se disait, à la monnaie, d'une fraude qui avait lieu, quand un maître de la monnaie, de concert avec les officiers, ne faisait mention sur le registre des délivrances que d'une quantité de marcs fabriqués, moins considérable qu'elle ne l'était en effet.

RECÉLÉE. s. f. S'est dit pour Action de cacher. ‖ *A la recélée.* Se disait également pour En cachette, à la dérobée.

RECÈLEMENT. s. m. Jurispr. Action de celui qui s'approprie par fraude et en cachette les objets dépendants d'une succession ou d'une communauté à laquelle il a cependant des droits. On applique à l'héritier coupable de cette fraude les peines réservées au voleur ordinaire.

— *Recèlement d'un accusé.* Action de donner retraite à un accusé et de le cacher pour le soustraire aux poursuites de la justice.

— Droit cout. *Recèlement d'un corps mort.* Action de celui qui cachait la mort d'un bénéficier ou d'un officier, afin de faire valoir la résignation d'un office ou d'un bénéfice. Le recèlement d'un corps mort entraînait l'excommunication.

— *Recèlement de grossesse.* Action d'une fille ou d'une femme qui cèle sa grossesse, pour supprimer ensuite le part.

— Syn. comp. RECÉLÉ, RECÈLEMENT. *Recélé* ne se dit jamais que des choses comme synonyme de divertissement, action de détourner des effets d'une succession. *Recèlement* se dit, au contraire, des choses et des personnes.

RECÉLER. v. a. 1re conj. (de la particule itérative *re*, et du v. celer, en lat. *celare*). L'é se change en è devant une syllabe muette. *Je recèle, tu recèles, il recèle*, etc. Garder et cacher une chose que l'on sait être volée. Recéler des objets dérobés.

— Détourner, cacher les effets d'une succession, d'une société, etc. Accuser quelqu'un d'avoir recélé des effets considérables.

— Cacher chez soi des personnes auxquelles [illegible] cacher un voleur. Recéler un meurtrier.

— *Recéler un corps mort.* Cacher la mort d'un homme, afin de faire valoir la résignation d'un office, d'un bénéfice, etc. Vieux dans ce sens.

— Fig. Contenir, renfermer. La terre, la mer recèle de grands trésors dans son sein. Des milliers de feuilles d'un vert tendre s'échappaient du sein des bourgeons vivifiés par une rosée bienfaisante. Chaque feuille *recélait* une perle liquide. (Roug.) O mystères inconcevables du maître de la nature! Les flancs de ces rochers [illegible] recèlent des torrents de feux clandestins. (Id.) Les gouffres bouillonnants que recèle l'Etna. (Luce de Lancival.) L'oiseau soucieux voltigeait en battant des ailes autour du nid tissu par sa merveilleuse industrie, et qui bientôt devait *recéler* ses petits près de briser leur enveloppe fragile. (B. de St-P.) Méfiez-vous de la froide douceur, c'est l'onde unie qui *recèle* un abîme. (Boiste.)

Il peut, dans son jardin, tout peuplé d'arbres verts,
Recéler le printemps au milieu des hivers. (Boil.)

Un sombre nuage
Qui pèse sur les airs et *recèle* l'orage. (Baour-Lorm.)

— v. n. Vén. *Le cerf recèle.* Se dit quand le cerf reste deux ou trois jours dans son enceinte sans sortir.

— SE RECÉLER. v. pron. Être recélé.

— Se retirer. La chevrette *se recèle* dans le plus fort du bois pour éviter le loup. (Buff.)

RECÉLEUR, EUSE. Celui, celle qui recèle, qui cache une chose qu'il sait être volée. Les recéleurs étaient autrefois condamnés à la peine de mort. Découvrir le recéleur des objets volés. Être puni comme recéleur. Les lois romaines punissaient le *recéleur* du vol comme le voleur. (Montesq.) Chez les Grecs et les Romains, le voleur était condamné à une peine pécuniaire, il fallait punir le *recéleur* de la même peine. (Id.)

— Anc. législ. Les recéleurs de gibier devaient être punis des mêmes peines que les braconniers. Aux termes de l'ordonnance de Henri III, donnée en 1581, les personnes qui recélaient les armes et engins des chasseurs, devaient être punies de mort.

— Prov. *S'il n'y avait point de recéleurs, il n'y aurait point de voleurs.* ‖ *Les recéleurs sont pires que les malfaiteurs.*

RÉCEMMENT. adv. (pr. *réça-man*; du lat. *recens*). Nouvellement, depuis peu de temps. Une chose arrivée récemment. Tout récemment marié. Les petits enfants sont charmants; ils sont sortis si *recemment* des mains de la nature! (Boiste.)

RÉCENCE. s. f. Néol. Qualité de ce qui est récent. La récence de ces événements. La récence de notre histoire.

RECENSE. s. f. Techn. Nouveau contrôle, qu'on applique sur les pièces de bijouterie et d'orfèvrerie, quand le fisc change le poinçon.

RECENSÉ, ÉE. part. pass. du v. Recenser. S'empl. adjectiv. Population recensée.

— *Recensé par.* Dans une élection, les voix sont recensées par les membres du bureau.

RECENSEMENT. s. m. Dénombrement de personnes, de droits, de suffrages, etc. Ordonner un nouveau recensement de la population. Faire le recensement de ses rentes. Le recensement des sommes reçues. Procéder au recensement des voix.

— Nouvelle vérification de marchandises, de leur qualité, de leur quantité, de leur poids.

— Législ. milit. *Conseil de recensement.* Conseil chargé de vérifier les tableaux, qui sont dressés par les maires des communes, des jeunes gens appelés annuellement à la défense de l'État.

— Dans la garde nationale, il y a aussi un conseil de recensement qui est chargé d'établir, d'après les listes dressées par le maire, le registre matricule des citoyens qui doivent y faire le service de la garde nationale, et de désigner les gardes nationaux appelés à former les corps détachés.

— Anc. législ. Répétition et audition de témoins qui ont révélé un fait devant un curé, en conséquence d'un monitoire publié par ordonnance d'un juge laïque.

RECENSER. v. a. 1re conj. (du lat. *recensere*; formé de la partic. itérative *re* et de *censere*). Faire un recensement. Recenser la population d'un royaume, d'une ville, d'un quartier.

— Vérifier, examiner des comptes, des marchandises.

— Appliquer de nouveau le contrôle sur des pièces de bijouterie ou d'orfèvrerie, quand le fisc change le poinçon.

— Anc. législ. Répéter, entendre des témoins qui sont venus à révélation.

— SE RECENSER. v. pron. Être recensé.

RECENSION. s. f. Anc. admin. Produit d'un recensement.

— Philol. Comparaison d'une édition d'un auteur avec les manuscrits. Nouvelle recension d'Hérodote.

RÉCENT, ENTE. adj. (du lat. *recens*). Nouveau, nouvellement fait, nouvellement arrivé. Un événement récent. Une découverte récente. Une plaie récente. Une affaire toute récente. Une douleur récente. Comme tout dégénère, tout s'altère, tout se déprave, la noblesse la plus récente serait regardée comme la meilleure, sans [illegible] même de Salomon, où le souvenir des merveilles du Seigneur en Égypte et dans le désert était encore si *récent*. (Mass.) D'un crime tout *récent* encore furieux. (Volt.) La découverte des squelettes et des défenses d'éléphants dans le Canada est assez *récente*. (Buff.)

Tout parlait en faveur de Neptune amoureux;
L'éclat d'une cour leur sembla...
Le mérite récent d'un secours généreux.
(J.-B. Rousseau.)

— *La mémoire en est encore toute récente.* Se dit en parlant de choses qui sont arrivées il n'y a pas longtemps.

— *Avoir la mémoire récente de quelque chose.* S'en ressouvenir comme d'une chose nouvellement arrivée.

— Delille a employé ce mot dans une acception nouvelle :

Le héros, le premier, touche au bout de sa course,
Se baigne en des flots purs tout *récents* de leur source.

— Syn. comp. RÉCENT. NEUF. NOUVEAU. V. NEUF.

RECEPAGE. s. m. Action de receper. || Résultat de cette action.

RECEPÉ, ÉE. part. pass. du v. Receper. S'empl. adjectiv. Vigne recepée. Bois recepé.

RECEPÉE. s. f. Partie d'un bois qu'on a recepée.

RECEPER. v. a. 1re conj. (rad. *cep*). Ce verbe change le second *e* en *è* dans toutes les personnes dont la terminaison commence par un *e* muet. *Je recèpe, tu recèpes, il recèpe, ils recèpent*, etc. Agric. Tailler une vigne jusqu'au pied en coupant tous les sarments. Receper les vignes.

— Se dit aussi en parlant des arbres et des arbustes qu'on coupe par le pied, afin qu'ils poussent mieux. Receper des bois taillis.

— Il se dit également en parlant des pieux, des pilotis que l'on coupe sous l'eau et à la fleur du sol. Receper des pieux.

— Les maçons disent à peu près dans le même sens, Receper une muraille.

— Absol. Machine à receper.

— SE RECEPER. v. pron. Etre recepé. Les vignes se recèpent au printemps.

RÉCÉPISSÉ. s. m. (du lat. *recepisse*, avoir reçu). Ecrit par lequel on reconnaît avoir reçu des papiers, des pièces, etc. Donner récépissé. Communiquer des pièces sous ou sur un bon récépissé. Rendre à quelqu'un ses récépissés.

— Il se disait autrefois de la reconnaissance qu'on donnait d'une somme reçue pour un autre.

RECEPT. s. m. Féod. Forteresse, dans laquelle on déposait des objets précieux ou du butin. V. RECEIT.

RÉCEPTACLE. s. m. (du lat. *receptaculum*; fait de *recipere*, recevoir). Lieu où se rassemblent plusieurs choses de divers endroits. Se prend ordinairement en mauvaise part. C'est le réceptacle de toutes les ordures, de toutes les immondices de la ville, de la maison.

— Fig. Rome était le *réceptacle* de toute sorte d'ordures et de corruption. (Abl.) Solon appelait les villes le *réceptacle* de la misère humaine. (Id.)

— Se dit aussi des personnes. Cette maison est le réceptacle des gueux, des filous, des voleurs.

— Bot. Nom donné quelquefois au placenta. || *Réceptacle des fleurs*. Le clinanthe, partie évasée d'un pédoncule qui porte plusieurs fleurs. Le réceptacle de la fleur est la partie du végétal qui sert de point d'attache aux organes de la génération. || *Réceptacle des graines*. La partie du péricarpe où elles sont attachées. || *Réceptacle des lichens, des hépatiques*, etc. Le conceptacle dans lequel sont renfermés les organes reproducteurs de ces végétaux, et qui prend des noms particuliers suivant les diverses formes qu'il affecte. || *Réceptacles* ou *réservoirs des sucs propres*. Cavités qui contiennent des sucs huileux, résineux, etc., propres à certaines espèces de plantes, et ménagées çà et là dans le tissu cellulaire des écorces, de la moelle, des feuilles, etc.

— Archit. hydr. Bassin où, soit par des canaux d'aqueduc, soit par des tuyaux de conduite, les eaux viennent se rendre, pour être ensuite distribuées en d'autres conduites. On peut voir sur la butte de Montboron, près Versailles, le grand bassin rond qui sert de *réceptacle* aux eaux qui de là sont conduites dans les jardins du grand palais de cette ville. (Quatrem.)

RÉCEPTACULAIRE. adj. des 2 g. Bot. Qui est placé sur le réceptacle. Style réceptaculaire. Nectaire réceptaculaire.

RÉCEPTACULITE. s. f. Hist. nat. Fossile indéterminé.

RÉCEPTIBILITÉ. s. f. Faculté de recevoir des impressions. On dit mieux *réceptivité*.

RECEPTICE. adj. des 2 g. Anc. jurispr. Qui est réservé, mis à part. || *Biens receptices*. Ceux dont la femme mariée se réservait la jouissance.

RÉCEPTIF, IVE. adj. Médec. Se dit des organes qui sont susceptibles de recevoir par le sens l'impression des objets.

RÉCEPTION. s. f. (pr. ré-cèp-sion ; du lat. [illegible]
ception d'un paquet. La réception d'une lettre. Accuser à quelqu'un la réception d'une lettre, lui en accuser réception.

— Accueil, manière de recevoir quelqu'un. Faire une bonne réception à une personne. Lui faire une mauvaise réception. Faire une magnifique réception à des ambassadeurs. N'attendez pas une bonne *réception* de la part d'une femme mécontente de sa toilette. (Boiste.) Je n'imaginais pas qu'on pût rien ajouter à la *réception* qu'on m'avait faite. (J.-J. Rouss.) Quelle charmante *réception* ne lui fera-t-elle point ? (La Bruy.) Je crois que je dois au moins réparer par une lettre la mince *réception* que je lui ai faite. (Volt.)

— Action de recevoir plusieurs visites à la fois, avec une espèce de cérémonial. Il y a eu hier réception chez le roi, chez la reine. C'est demain jour de réception.

— Cérémonie par laquelle quelqu'un est reçu dans une compagnie, ou installé dans une charge. Le jour de sa réception. Après sa réception au conseil d'Etat, à la cour de cassation. Etre, assister à la réception de quelqu'un. Il y aura demain une réception à l'Académie. Discours de réception. La réception d'un officier. Tous les membres prirent rang selon l'ordre de leur réception.

— Astrol. *Réception de maison*. Se dit des planètes qui changent de maison entre elles. Lorsque le Soleil est dans le Cancer, maison de la Lune, et la Lune dans la maison du Soleil, il y a *réception* de maison. (Compl. de l'Acad.)

— Féod. *Réception en foi et hommage*. Action du seigneur qui reçoit l'hommage du vassal. || *Réception par main souveraine*. Réception faite par le juge royal.

— Anc. législ. *Réception d'enquête*. Cette réception ne se faisait qu'après la lecture publique des enquêtes et des reproches fournis contre les témoins, afin que les parties ne s'engageassent pas mal à propos dans la poursuite d'un procès.

— Pal. *Réception de caution*. Acte par lequel on est reçu, accepté comme caution de quelqu'un.

— Administr. Formalités et épreuves auxquelles est soumis un ouvrage avant d'être considéré comme bien et dûment terminé et propre à l'emploi auquel on le destine. Les réceptions sont constatées par des procès-verbaux. || *Réception partielle*. Réception de certaines parties d'un chemin de fer qui peuvent être livrées à la circulation, sans que la ligne entière soit achevée.

— Syn. comp. RÉCEPTION. ACCUEIL. La *réception*, en parlant des personnes, est l'action de les recevoir. *Accueil* peut être employé seul, et alors il exprime non-seulement l'action de recevoir, mais encore une manière de recevoir civile, polie, gracieuse, et joint à des qualificatifs, il peut être pris en bonne et en mauvaise part.

RECEPTIVITÉ. s. f. (du lat. *receptus*, part. de *recipere*, recevoir). Aptitude qu'ont certains organes à recevoir les agents morbifiques.

— Philos. Faculté de recevoir des impressions. Se dit quelquefois au lieu de *passivité*, *sensibilité*. La réceptivité des créatures.

— *Formes de la réceptivité*. Se dit, dans la philosophie de Kant, des notions *à priori*, de temps et d'espace, dans lesquelles les éléments fournis par l'expérience viennent tous s'encadrer.

RECERCLÉ, ÉE. part. pass. du v. Recercler. S'empl. adjectiv. Tonneau recerclé. Cuve recerclée.

— *Recerclé par*. Tonneau recerclé par le tonnelier.

— S'est dit pour Tourné en cercle ; bouclé.

— Blas. Se dit de la croix ancrée dont l'extrémité est tournée en cerceau. || Se dit aussi de la queue de certains animaux.

RECERCLER. v. a. 1re conj. Techn. Cercler de nouveau, mettre de nouveaux cercles. Recercler une cuve. Recercler un tonneau.

— SE RECERCLER. v. pron. Etre cerclé de nouveau. Les tonneaux se recerclent au moment des vendanges.

RECÈS. s. m. Hist. V. RECEZ.

RECETTE. s. f. (du lat. *recepta*, participe de *recipere*, recevoir. On disait autrefois *recepte*). Ce qui est reçu en argent ou autrement. La recette et la dépense. La dépense excède la recette. La mise et la recette. Chapitre de recette. Article de recette. Passer en recette. Porter en recette. Mettre en recette. Faire de bonnes recettes. Le produit de la recette. Les richesses viennent plus de l'ordre que de la *recette*. (Montaig.) L'opinion de beaucoup de gens varie comme leur *recette*. (Boiste.) On a remis à cette femme le soin du château et une inspection sur la *recette*, qui la rend en quelque manière le contrôleur de l'économe. (J.-J. Rouss.)

— *Forcer en recette*. Augmenter à la charge du comptable la recette qu'il accuse.

— Action et fonction de recevoir, de recouvrer ce qui est dû, soit en argent, soit en denrées. Faire la recette des rentes de quelqu'un. Avoir la recette des contributions de tel endroit. Etre commis à la recette générale d'un département. Obtenir une recette générale. Sosie, de la livrée, a passé, par une petite *recette*, à une sous-ferme. (La Bruy.)

— Bureau où l'on reçoit les deniers. Porter les deniers à la recette générale.

[illegible] vérifier, sous le rapport tant de la qualité que de la quantité, les matières ou les objets qui proviennent, dans les arsenaux, des livraisons faites par les fournisseurs. Procéder à la recette des bois. Opérer une recette de fer en barres.

— Composition de certains remèdes ou médicaments. Une bonne recette pour la fièvre. Une excellente, une mauvaise recette. Donner une recette. Enseigner une recette.

— Ecrit enseignant la manière de faire cette composition. Donnez-moi donc la recette de ce remède. || Ce mot est synonyme de Formule, mais il ne se prend guère qu'en mauvaise part.

— Méthode, procédé pour faire une chose. Une recette pour conserver les fruits. Une recette pour faire de l'encre.

— Philos. hermét. Procédés ou mémoires pour faire le grand œuvre.

— Fig. Méthode de se conduire en affaires, dans le monde. Avoir une excellente recette pour se faire des amis. Ne pas vouloir des recettes de quelqu'un. Ne pas prendre de ses recettes. Il n'y a de bonne *recette* pour trouver le bonheur, que de prendre le temps comme il vient, les gens comme ils sont, et d'être bien avec soi-même. (Mme du Deffand.) Contentons-nous de peu, et de moins encore s'il est possible; la *recette* est infaillible, et je consens à l'éprouver. (La Bruy.)

— Techn. Baquet de bois dont se sert le salpétrier.

— Loc. prov. *Ne faire de quelqu'un ni recette ni mise*. Le mépriser, n'en faire aucun cas. || *Cela n'est pas de recette*. Se disait autrefois d'une chose qui n'est pas recevable, qui n'est pas bien conditionnée. Cette expression se trouve encore dans le *Spectacle de la nature*, de Pluche. Et moi, tant du consentement des autres que de mon autorité de président, je dis que le sieur Prieur sera tenu de nous fournir un éloge qui soit plus de *recette*. (Pluche.)

— RECETTES. s. f. pl. Nom qu'on appliquait dans les Pays-Bas à des repas que les parents donnaient à leurs parents nouveaux mariés et aux noces desquels ils avaient été invités.

RECETTEUR. s. m. (du lat. *receptor*, celui qui reçoit). S'est dit autrefois pour Recéleur, celui qui reçoit une chose volée.

RECETTIER. s. m. (rad. *recette*). Néol. Celui qui donne des recettes contre certains maux. Tel se fait médecin qui n'est qu'un *recettier*. (Merc.) Ne se dit que par dénigrement.

RECEVABILITÉ. s. f. Prat. Qualité de ce qui est recevable. Recevabilité d'une instance. La question qui nous agite est une simple question de *recevabilité*. (Ternaux.)

RECEVABLE. adj. des 2 g. Admissible, qui peut être admis, qui doit être reçu. Des marchandises bonnes et recevables. Une excuse qui n'est pas recevable. Des offres recevables, non recevables. Etre recevable à produire de nouveaux titres.

— Jurispr. *Il a été déclaré non recevable dans sa demande*. Sa demande a été rejetée par des fins de non-recevoir.

RECEVEUR, EUSE. s. Celui, celle qui est chargé de faire une recette, soit en argent, soit en denrées. Receveur des contributions. Receveur de l'enregistrement et des domaines. Receveur général des finances. Receveur particulier. Receveur des consignations.

— *Receveuse des billets dans un théâtre*. Celle qui est chargée de recevoir les billets de spectacle.

— *Receveur d'une terre*. Receveur des revenus d'une terre.

— Comm. relig. *Receveur des hôtes*. Celui qui reçoit les voyageurs chez les augustins.

— Anc. admin. *Receveur général des finances*. Titre des fonctionnaires chargés du recouvrement de la taille, des vingtièmes, et de la capitation dans toutes les généralités de la France. Avant la révolution, la recette des deniers publics était confiée à un petit nombre d'agents supérieurs, dont les uns, appelés *receveurs généraux*, percevaient la taille et la capitation, et dont les autres, nommés *fermiers généraux*, prenaient à bail toutes les autres taxes. Aujourd'hui chaque département a un receveur général au chef-lieu, un receveur particulier dans chaque arrondissement, et des percepteurs dans diverses localités. Les employés sont soumis au cautionnement.

— Chevalier qui, dans l'ordre de Malte, perçoit les revenus d'une commanderie.

— La femme d'un receveur s'appelle *receveuse*. Madame la receveuse.

— Syn. comp. RECEVEUR. PERCEPTEUR. Le *percepteur* est un homme toujours en mouvement pour faire venir ce qu'on n'est pas pressé d'apporter et pour aller quelquefois le chercher. Le *receveur* est là simplement qui attend ce qu'on lui apporte et qui vérifie si on lui apporte assez.

RECEVOIR. v. a. 3e conj. (du lat. *recipere*, formé de la partic. *re*, et de *capere*, prendre). *Je reçois, tu reçois, il reçoit, nous recevons, vous recevez, ils reçoivent. Je recevais. Je reçus. Je recevrai. Je recevrais. Reçois, recevons, recevez. Que je reçoive, que tu reçoives, qu'il reçoive, que nous recevions, que vous receviez, qu'ils reçoivent. Que je reçusse. Recevant. Reçu, reçue.* Accepter, prendre ce qui est donné, ce qui est présenté, ce qui est offert sans qu'il soit dû.
[illegible]
cevoir quelque chose en don. Recevoir par testament. Recevoir un legs, une donation. Recevoir l'aumône. Recevoir des étrennes. Ce solliciteur qui vide sa bourse dans les antichambres, paye ou les services qu'il a *reçus*, ou les services qu'on lui rendra. (Arnault.) Virginie, en *recevant* ce petit portrait de la main de Paul, lui dit d'un ton ému : Mon frère, il ne me sera jamais enlevé tant que je vivrai. (B. de St-P.)

Pour moi qui de vos mains *recevant* la couronne,
Deux ans après sa mort ai monté sur le trône.
(VOLTAIRE.)

— Fig. De tous les animaux aucun n'a *reçu* un aussi grand domaine ; non-seulement la surface des mers lui appartient, mais les abîmes de l'Océan sont des provinces de son empire. (Lacépède.)

— Toucher ce qui est dû, en être payé. Recevoir de l'argent. Recevoir une rente. Recevoir des arrérages. Recevoir un payement. Recevoir le revenu d'une terre, le prix d'un loyer, le salaire d'une peine, le prix d'un travail. Recevoir les émoluments d'une place, des appointements, des gages. Recevoir des impôts, des contributions. Recevoir une indemnité, un dédommagement, une récompense, une gratification. Mais avant que je parte, il faut que Dubourg ait tout *reçu*, il le faut. (Ancelot.) On ne me laissa pas seulement les réaux que j'avais *reçus* ce jour-là pour mes ordonnances. (Le Sage.) Les inventeurs des choses utiles *recevaient*, et de leur vivant, et après leur mort, de dignes récompenses de leurs travaux. (Boss.) Le parjure *reçut* cette fois le châtiment qu'il méritait. (Id.)

— Fig. Vous alliez de mon cœur *recevoir* le tribut. (Rac.)

— Se dit également de tout ce qui est délivré, fourni, procuré à quelqu'un. Recevoir sa ration. Recevoir des vivres. Recevoir des recrues. Recevoir des renforts. Recevoir du secours.

— Particul. Se dit des choses qui sont envoyées ou adressées à quelqu'un, lorsqu'elles sont remises entre ses mains, lorsqu'elles parviennent jusqu'à lui. Recevoir des lettres. Recevoir un paquet. Recevoir un ballot. Recevoir un placet, une requête, une demande, une pétition, un mémoire. Recevoir des dépêches. Recevoir une nouvelle, des nouvelles, des renseignements, des informations. Recevoir une injonction, un ordre, des ordres. Il s'arrête au milieu de ses divertissements innocents pour *recevoir* les requêtes de ses sujets. (Fléch.) Je *reçois* vingt avis qui me glacent d'effroi. (Boil.) Aller *recevoir* l'étendard sacré au pied des autels. (Mass.)

Vous voyez de quel œil, et comme indifférente,
J'ai *reçu* de ma mort la nouvelle sanglante. (RACINE.)

Lisez : voici la lettre
Que mon père a *reçue*, et m'a dit de remettre
(DESTOUCHES.)

— *Recevoir des ordres, l'ordre de*. Se dit aussi en parlant d'ordres qui sont donnés de vive voix. Le duc d'Enghien avait *reçu*, avant la nouvelle de la mort de Louis XIII, l'ordre de ne point hasarder la bataille. (Volt.) J'ai *reçu* les propositions de Votre Majesté, elles m'ont paru sans doute fort belles, mais elles ne changeront pas ma détermination. (Beaumarchais.)

— Dans un sens analogue, avec un nom de personne pour régime. Recevoir un messager. Recevoir un courrier. Recevoir un parlementaire. Recevoir un ambassadeur. Recevoir des députés. Recevoir des amis.

— Se dit en parlant des biens, des avantages qu'on a reçus de la nature ou de la fortune. Quand la nature ne lui aurait pas donné tous ces avantages, elle aurait pu les *recevoir* de l'éducation. (Fléch.) Vous avez *reçu* de la nature un nom plus glorieux, mais en avez-vous *reçu* une âme d'une autre espèce, et destinée à un autre royaume éternel que celle des autres hommes? (Mass.) Jaloux des droits de sa couronne, il voulait la transmettre à ses successeurs avec le même éclat qu'il l'avait *reçue* de ses pères. (Id.) Plus vous avez *reçu* de Dieu, plus il attend de vous. (Id.) Je resterai toujours aussi près de la nature, qu'il serait possible pour flatter les sens que j'ai *reçus* d'elle, bien sûr que plus elle mettrait du sien dans ses jouissances, plus j'y trouverais de réalité. (J.-J. Rouss.) Il a des vertus, en effet, les unes qu'il a *reçues* de la nature, d'autres, qu'il a eu la force d'acquérir. (Barth.) Il avait *reçu* de la nature un corps robuste. (Id.) Tu n'as *reçu* qu'une vie, et tu dois mourir de deux morts. (B. de St-P.)

— Se dit de même des animaux. L'insecte imperceptible a *reçu* des moyens de défense, et peut combattre ou éviter son ennemi. (A. Martin.) Le castor, qui paraît être fort au-dessous du chien ou du singe par les facultés individuelles, a cependant *reçu* de la nature un don presque équivalent à celui de la parole. (Buff.) Parmi tous les animaux que nous connaissons, les narwals seuls ont *reçu* ces dents si longues, si dures, si pointues, si propres à la défense et à l'attaque. (Lacépède.) Ce grand instrument de natation est le plus puissant de ceux que la baleine a *reçus*, mais il n'est pas le seul. (Id.) Il paraît que cette baleine a *reçu* un organe particulier pour lancer ainsi l'eau au-dessus de sa tête. (Id.) Ce cétacé a-t-il *reçu* un odorat exquis, que semblent lui assurer, d'un côté sa qualité de mammifère, et de l'autre, celle d'habitant des eaux ? (Id.)

— Il se dit également des choses.

[illegible]
Façonnent à leur gré les âmes qu'ils ont *reçues*. (Dst.)

— Se dit souvent des biens qui arrivent, des choses qui sont données, accordées, à titre de grâce, de faveur, de récompense, etc. Recevoir des grâces de Dieu. Recevoir des bienfaits, de grands services, de bons offices, de bons avis. Recevoir des caresses, des politesses, des compliments, des civilités, des marques, des témoignages d'estime, un bon accueil, de bons traitements, des consolations, des respects, des hommages, des louanges, des éloges. Recevoir sa grâce, son pardon. S'il souhaitait de *recevoir* des grâces, il souhaitait encore plus de les mériter. (Boss.) La joie de faire du bien est tout autrement douce que celle de le *recevoir*. (Mass.) Le regret de ne pouvoir jouir longtemps de l'honneur que vous me faites, égale le plaisir que je sens de l'avoir *reçu*. (Id.) Le premier degré du pardon, c'est de ne plus parler de l'injure qu'on a *reçue*. (Id.) Hé ! y a-t-il

quelque roi si faible et si corrompu à qui on n'ait pas donné autant de louanges que vous en avez *reçu*? (Fléch.) Voltaire a *reçu* partout un accueil aussi extraordinaire que lui-même. (La Harpe.)

— **Fig.**

Oiseaux, voix céleste et pure,
Soyez le premier murmure,
Que Dieu *reçoit* le matin. (Lamartine.)

— Il se dit aussi des personnes qu'on remet en notre pouvoir. Des mains d'Agamemnon venez la *recevoir*. (Rac.) Il me cédait aux dieux dont il m'avait *reçu*. (Id.)

— **Fig.** *Recevoir le bâton de maréchal de France, le chapeau de cardinal, la croix d'honneur*, etc. Etre nommé maréchal de France, cardinal, membre de la Légion d'honneur.

— Se dit des maux qui arrivent, de ce qu'on subit, de ce qu'on éprouve de fâcheux, soit par hasard, soit par le fait d'autrui. Recevoir une tuile sur la tête. Recevoir un seau d'eau sur le corps. Recevoir un coup d'épée. Recevoir des coups de bâton. Recevoir un soufflet. Recevoir un coup de pied, un coup de poing. Recevoir une blessure. Recevoir une balle dans la cuisse. Recevoir un grand dommage. Recevoir un outrage, une offense, une injure, une insulte, un affront, des sottises. Recevoir des reproches, des remontrances, des mortifications, des humiliations. Recevoir un mauvais accueil. Recevoir la mort sur le champ de bataille. On ne plaint guère un cheval de charretier dans son écurie, parce qu'on ne présume pas qu'en mangeant son foin il songe aux coups qu'il a *reçus* et aux fatigues qui l'attendent. (J.-J. Rouss.) Un éléphant, furieux des blessures qu'il a avait *reçues* à la bataille, courait à travers les champs et poussait des cris affreux. (Buff.)

Ces cœurs qui dans un camp, d'un vain loisir déçus,
Comptent en murmurant les coups qu'ils ont *reçus*. (Racine.)

— Se dit encore, tant au physique qu'au moral, des impressions, des modifications qu'une chose subit, éprouve. Recevoir l'impulsion, le mouvement. Recevoir des embellissements. Recevoir divers sens, diverses significations, diverses interprétations. Recevoir les influences du ciel. Recevoir les images des objets. Recevoir toutes sortes de formes. Recevoir divers ornements. Recevoir une nouvelle organisation. La terre *reçoit* les influences du ciel. (Acad.) Le miroir *reçoit* les images des objets. (Id.) La cire *reçoit* toutes les formes qu'on veut lui donner. (Id.) La matière *reçoit* toutes sortes de formes. (Id.) Je viens de voir une tragédie, et, dans le désordre de mes idées, je jette rapidement sur le papier les impressions que j'en ai *reçues*. (Barth.) Mes yeux obscurcis ne *recevaient* que des images confuses. (A. Mart.) Ses vers d'un tour noble, harmonieux, concis, se portaient naturellement sur les pensées religieuses; ils en *recevaient* l'inspiration. (Villem.)

— Il se dit aussi en parlant du style. Quelle matière fut jamais plus propre à *recevoir* les ornements d'une grave et solide éloquence? (Fléch.) Tout *reçoit* dans ses mains une grâce nouvelle. (Boil.)

— **Fig.** Un cœur docile pour *recevoir* les impressions de la vérité. (Fléch.) Une piété crédule et bornée, facile à *recevoir* l'impression du préjugé, et incapable de revenir, quand une fois elle l'a *reçue*. (Mass.) Prompt à *recevoir* l'impression des vices. (Boil.)

— On dit d'un homme faible, et qui se laisse aller trop aisément, qu'*il reçoit toutes les impressions qu'on veut lui donner*.

— Se dit en parlant du prix qu'on reçoit de ses actions. Recevoir une récompense. Recevoir la peine, le châtiment qu'on méritait. Recevoir des éloges, des louanges. Il venait *recevoir* des éloges comme on vient faire des apologies. (Fléch.) C'est une distinction qu'ils ont *reçue* de la république pour récompense de leurs services. (Barthél.) Elle a *reçu* alors le prix que le ciel réserve à la vertu. (B. de St-P.) Sedaine a enfin *reçu* le prix de sa persévérance; il a été élu académicien. (La Harpe.) Quel fruit *recevront*-ils de leurs vaines amours? (Rac.) Quel honneur pour sa foi? quel prix a-t-il *reçu*? (Id.)

— On le dit aussi quelquefois des choses.

L'Araxe mugissant sous un pont qui l'outrage
De son antique orgueil *reçoit* le châtiment. (L. Rac.)

— *Recevoir un nom, recevoir une dénomination.* Etre désigné par un nom particulier. Les casques sont des coquillages qui ont *reçu* leur nom de leur forme. (Cuvier.)

— Se dit de ce qui est transmis, communi-

l'existence. Recevoir le jour. Recevoir une bonne, une mauvaise éducation. Recevoir des leçons. Recevoir de bons, de mauvais exemples. Recevoir la foi, le Saint-Esprit. Je vous donne un conseil qu'à peine je *reçois*. (Rac.) Un enfant façonné, poli, civilisé, qui n'attend que la puissance de mettre en œuvre les instructions permanentes qu'il a *reçues*, ne se trouve jamais sur le moment où cette puissance lui survient. (J.-J. Rouss.) Voilà les sages maximes que nous avons *reçues* d'eux et que nous transmettons d'âge en âge à nos descendants. (Id.) Les grands écrivains du siècle de Louis XIV avaient *reçu* du siècle précédent l'exemple d'étudier l'antiquité. (Villem.) Sans doute ils avaient *reçu* des Perses, par leur communication avec l'Asie, le dieu Mithra, emblème du soleil. (Anquet.) Tous les principes d'honneur et de vertu, c'est de vous que je les ai *reçus*, et je n'ai rien oublié. (Ancelot.) Faut-il s'étonner si Thérèse, n'étant troublée d'aucune passion, *recevait* les lumières du Saint-Esprit? (Fléch.) Il n'avait pas *reçu* cette vertu sacerdotale qui sanctifie tout. (Mass.)

— *Recevoir naissance.* Naître. Les lieux où j'ai *reçu* naissance. (J.-B. Rouss.)

— Se dit des sacrements. Recevoir le baptême. Recevoir la confession. Recevoir l'absolution. Recevoir la bénédiction nuptiale. Recevoir l'extrême-onction. Recevoir les ordres.

— *Ce malade a reçu tous ses sacrements.* Se dit d'une personne en danger de mourir et à laquelle tous les sacrements ont été administrés. Ces lâches chrétiens qui ne *reçoivent* les sacrements que par force. (Boss.)

— Tirer, emprunter, faire venir de. Une maison qui ne reçoit ses jours que de la rue. Un escalier qui ne reçoit son jour que du haut du bâtiment. Les usages qu'on a reçus d'un autre peuple. Les marchandises qu'on reçoit de tel pays. La lune *reçoit* sa lumière du soleil. (Acad.)

— **Fig.**

Et vos yeux *recevant* une triste clarté
Verront un jour trop tard luire la vérité. (Voltaire.)

— Recueillir dans son sein, contenir, renfermer. Un égout qui reçoit toutes les immondices de la ville. Une gouttière qui reçoit toutes les eaux d'un toit. Un port qui reçoit un grand nombre de bâtiments. Une citerne qui reçoit les eaux pluviales. La mer *reçoit* tous les fleuves. (Acad.) Dans les contrées du Nord, où l'eau de la mer se glace, on pourrait tirer le sel de cette eau, en la *recevant* dans des bassins peu profonds, et la laissant exposée à la gelée. (Buff.)

Au haut de chaque niche un bassin répand l'onde :
Le masque la vomit de sa gorge profonde ;
Elle retombe en nappe, et compose un tissu
Qu'un autre tissu rend sitôt qu'il l'a *reçu*. (La Font.)

— Retenir. Recevoir quelqu'un dans ses bras. Recevoir dans un vase le sang qui coule d'une saignée. Recevoir un paquet dans son chapeau. Recevoir une balle dans sa main.

— Se dit de ce qui a été donné pour servir d'assurance, de gage, etc. Recevoir la parole, ou recevoir parole de quelqu'un. Recevoir sa parole. En recevoir la promesse, l'assurance. Recevoir des serments. J'en ai reçu son billet.

— De ce qui est confié. Recevoir une confidence, un secret. Recevoir la déclaration de quelqu'un sous le sceau du secret. Recevoir ses dernières volontés. Recevoir de l'argent en dépôt.

— **Fig.** *Recevoir les derniers soupirs de quelqu'un.* L'assister à sa mort.

— T. milit. *Recevoir le mot d'ordre.* Prendre le mot d'ordre. || Se faire dire le mot d'ordre par ceux de qui on a droit de l'exiger.

— Agréer, accepter, approuver. Recevoir les offres de quelqu'un. Recevoir bien ou mal une proposition. Recevoir des excuses. Recevoir une pièce de théâtre. Je *reçois* à ce prix l'amitié d'Alexandre. (Rac.) Ne donne point un cœur qu'on ne peut *recevoir*. (Id.) Non, je ne *reçois* point vos funestes adieux. (Id.) Dans cet embrassement *recevez* mes adieux. (Id.)

— Approuver. Bien recevoir une opinion, un livre. || *Mal recevoir*. Désapprouver.

— Admin. Se dit en parlant des ouvrages de charpente, de menuiserie, de maçonnerie, etc., dans le sens de Reconnaître, après examen et mesurage ou pesage, l'espèce, la quantité et la qualité de ces produits de travaux et de fabrication, tant pour régler le prix de main-d'œuvre seulement, que pour déterminer les sommes dues aux entrepreneurs de travaux, main-d'œuvre et fourniture de matières premières.

— Accueillir. Recevoir un ambassadeur. Le recevoir avec magnificence. Recevoir quelqu'un à bras ouverts, cordialement, avec de grandes démonstrations de joie. Le recevoir froidement. Aller le recevoir au bas de l'escalier. Recevoir fort bien son monde. Savoir recevoir son monde. Ne pas vouloir recevoir quelqu'un chez soi. Je vais trouver un homme qui me *reçoit* dans une maison où, dès l'escalier, je tombe en faiblesse d'une odeur de maroquin noir dont ses livres sont tout couverts. (La Bruy.) Alors vos vaisseaux de guerre arrivent, vos gardes-magasins deviennent des soldats, vos comptoirs des forts, vos chapelles des cathédrales, et vous finissez par renverser la religion et l'Etat qui vous ont *reçus*. (B. de St-P.) Les premiers chrétiens *recevaient* dans leurs maisons les hommes apostoliques, comme des anges de Dieu. (Boss.) *Recevant* ses amants sous le doux nom d'amis.

de temps en temps pour exclure, non pas pour *recevoir* ceux qui se présentent. (Fléch.)

— *Recevoir dans ses bras, entre ses bras.* Accueillir. Ma nourrice m'a *reçue* dans ses bras sur le seuil de la ville; que sa douce main me conduise à la mort. (Mme de Staël.)

Quelle erreur fatale
M'a fait entre mes bras *recevoir* ma rivale? (Rac.)

|| Accepter pour époux. Esclave, elle *reçoit* son maître dans ses bras. (Rac.) Lorsqu'un époux mortel fut *reçu* dans son lit. (Id.)

— *Il l'a reçu en brave, en homme de cœur.* Se dit d'un homme qui s'est présenté courageusement à un ennemi qui venait l'attaquer.

— *Recevoir les ennemis à grands coups de canon.* Faire sur eux un très-grand feu lorsqu'ils s'approchent.

— Prov. et pop. *Recevoir quelqu'un comme un chien, le recevoir comme un chien dans un jeu de quilles.* Lui faire un très-mauvais accueil.

— *Recevoir visite, recevoir la visite de quelqu'un.* Etre visité par quelqu'un.

— *Recevoir des visites.* Etre visité par plusieurs personnes. || Admettre chez soi les personnes par qui l'on est visité. Ne pas recevoir de visites pendant le premier mois de son deuil.

— Dans la même acception. Le roi recevra les hommes, la reine recevra les dames tel jour.

— *Recevoir à sa table.* Admettre à sa table.

Permettez qu'Esther puisse à sa table
Recevoir aujourd'hui son souverain seigneur. (Racine.)

— Donner retraite chez soi. Recevoir un proscrit.

— **Fig.** La terre, son origine et sa sépulture, n'est pas assez basse par la *recevoir*. (Boss.) *Recevez*, père Abraham, dans votre sein cette héritière de votre foi. (Id.) Digne d'être *reçue* dans le ciel, les pauvres après sa mort l'ont *reçue* dans les tabernacles éternels. (Fléch.) Syracuse *reçoit* nos vaisseaux dans son port. (Boileau.)

— Admettre. Recevoir quelqu'un au nombre de ses amis. Recevoir un soldat dans son régiment, dans sa compagnie. Avec quelle joie sainte Thérèse *recevait*-elle des filles pauvres, lorsqu'elle remarquait un désir sincère de servir Dieu. (Fléch.)

— Admis. Après un certain temps, on n'est pas *reçu* à demander les arrérages d'une rente échue. (Acad.)

— Faire passer en mode, en usage, en loi de société. Ce mot, ce costume est reçu. Il est reçu d'être en bottes.

— *Recevoir des ennemis en composition.* Recevoir leur soumission. César, en *recevant* les Bellovaques en composition, les avait traités avec une sévérité qui n'était que dans ses paroles. (Anquet.)

— Procéd. Recevoir quelqu'un à serment. Le recevoir partie intervenante. Le recevoir à prouver. Faire recevoir une caution en justice.

— *Fin de non recevoir.* Exception préalable qui consiste à soutenir que la partie adverse n'est pas recevable dans sa demande. Alléguer des fins de non recevoir.

— En parlant d'affaires, on dit qu'*une proposition reçoit de la difficulté*, pour exprimer qu'elle est susceptible de beaucoup de difficultés, qu'il y a beaucoup de choses à y pouvoir objecter; ou qu'*elle ne reçoit point de difficulté*, pour indiquer qu'on ne peut raisonnablement y rien opposer, qu'elle n'est susceptible d'aucune difficulté.

— Se soumettre, déférer à. Recevoir une décision avec soumission. Recevoir de nouvelles lois. Recevoir un décret. Recevoir la loi. Ne vouloir recevoir la loi de personne. De lui seul il prétend qu'on *reçoive* la loi. (Boil.)

— *Recevoir des ordres de quelqu'un.* Être soumis à sa volonté, à ses ordres. Ne point recevoir les ordres de quelqu'un. Ne point recevoir d'ordres de lui. N'avoir point à recevoir d'ordres de lui.

— Savoir de lui ce qu'on peut faire pour lui être agréable. Je ne manquerai pas d'aller recevoir vos ordres avant de partir.

— Installer dans une charge, dans une dignité, dans un emploi, avec le cérémonial ordinaire. Recevoir quelqu'un les Chambres assemblées. Recevoir un officier à la tête des troupes, à la tête de son régiment. Se faire recevoir avocat.

— Absol. Accepter ce qui est payé ou donné. Aimer à recevoir. Il vaut mieux donner que recevoir. Un bon système de finance consiste à *recevoir* avec une exacte et juste modération, à dépenser avec une noble économie. (Boiste.)

— Absol. Admettre quelqu'un qui vient faire une visite de cérémonie. Elle ne reçoit pas aujourd'hui. Le roi reçut hier. On reçoit demain à la cour. Un ministre qui reçoit deux fois par semaine.

— *Recevoir de majorité.* Se disait, dans l'ordre de Malte, des chevaliers, chapelains, conventuels et servants d'armes, lorsqu'ils étaient reçus à seize ans accomplis. || *Recevoir de minorité.* Se disait en parlant de ceux qui étaient admis avant seize ans, d'après une dispense du pape.

— SE RECEVOIR. v. pron. Être reçu. Le mauvais, en aucun genre, ne doit se *recevoir*.

— Ce verbe est du nombre de ceux où le poëte peut retrancher le *s* de la première personne du singulier du présent de l'indicatif pour le faire rimer avec les terminaisons en *oi*.

Je vous donne un conseil qu'à peine je *reçoi*;
Du coup qui vous attend vous mourrez moins que moi. (Racine.)

— Voltaire a supprimé cette lettre à l'impératif.

O mon cher Genonville, avec plaisir *reçoi*
Ces vers et ces soupirs que je donne à ta cendre,
Monument d'un amour immortel comme toi.

— Syn. comp. RECEVOIR. ACCEPTER. V. ACCEPTER. || AGRÉER. ACCEPTER. RECEVOIR. V. AGRÉER. || RELEVOIR. PERCEVOIR. *Percevoir* représente l'action générale comme composée d'actions partielles par chacune desquelles il faut passer; *recevoir*, c'est reprendre ou recouvrer ce qui est dû, le faire revenir à son vrai maître.

RECEVOIR. s. m. Techn. Chaudron de cuivre à l'usage du salpêtrier.

RECEY-SUR-OURCE. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Châtillon-sur-Seine (Côte-d'Or); 1,050 hab.

RECEZ. s. m. (du lat. *recessus*, fait de *recedere*, se retirer; parce que c'est au moment de la séparation des membres de la diète que se rédigeait le recez). Dr. pub. allem. Nom qu'on donnait à l'acte dans lequel, avant qu'une diète de l'Empire se séparât, on résumait les délibérations qu'elle avait prises.

— Hist. *Recez de la députation de l'Empire.* Acte du 25 février 1803, par lequel les États ecclésiastiques de l'Allemagne furent donnés à des princes séculiers.

RECFAGE. s. m. Philos. hermét. Résolution humide dans le corps, qui est sèche dans l'esprit.

RÉCHABITE. s. m. Hist. relig. Membre d'une famille juive, dont Réchab fut le fondateur. Les réchabites habitaient sous des tentes et ne pouvaient posséder aucun bien. Selon les bénédictins, ils exercèrent les fonctions de chantres et de portiers du temple depuis le retour de la captivité de Babylone.

RÉCHAFAUDÉ, ÉE. part. pass. du v. Réchafauder. S'empl. adjectiv. Maison réchafaudée.

— *Réchafaudé par.* Maison réchafaudée par les maçons.

RÉCHAFAUDER. v. a. 1re conj. Archit. Faire de nouveaux échafauds pour réparer ou ravaler quelque endroit oublié, ou pour remplacer quelque pierre cassée, ou pour tout autre besoin. Les maçons viennent de réchafauder cette maison pour en terminer la façade.

— SE RÉCHAFAUDER. v. pron. Etre réchafaudé. Les édifices se réchafaudent pour qu'on répare leur façade.

RÉCHAMPI, IE. part. pass. de v. Réchampir. S'empl. adjectiv. Objet réchampi.

— *Réchampi par.* Avant de recevoir la dorure, le cadre est réchampi par l'ouvrier doreur.

RÉCHAMPIR. v. a. 2e conj. (rad. *champ*). Bot. Rehausser ou varier par des teintes diverses, soit des moulures, soit des compartiments. Se dit dans la peinture de décoration des bâtiments.

— Dor. Réparer les taches qu'on a pu faire sur un fond qu'on veut dorer.

— SE RÉCHAMPIR. v. pron. Être réchampi. Le personnage principal d'une enseigne est celui qui se réchampit.

RÉCHAMPISSAGE. s. m. Techn. Action de réchampir.

— Ouvrage réchampi.

RECHANGE. s. m. Se dit de certains objets que l'on tient en réserve pour remplacer, au besoin, d'autres objets semblables. En ce sens il ne s'emploie jamais qu'avec la préposition *de*. Des armes de rechange. Des cordages de rechange. Un mât, un timon, une roue de rechange.

— Les matelots appellent *de rechange* toutes les hardes, tous les vêtements qu'ils possèdent en sus de ce qu'ils portent habituellement.

— Se dit souvent des objets de rechange. Des rechanges.

— *Rechange neuf complet.* Habit complet que le matelot réserve pour les grandes circonstances.

— *Corps de rechange.* Parties de certains instruments à vent qu'on change selon les divers tons dans lesquels on veut jouer. Une flûte à corps de rechange.

— Comm. Le droit d'un nouveau change qu'on fait payer par celui qui a tiré une lettre de change, lorsqu'elle a été protestée. Payer le change et le rechange.

RECHANGÉ, ÉE. part. pass. du v. Rechanger. S'empl. adj. Habit rechangé.

— *Rechangé par.* Habit rechangé par le marchand.

RECHANGER. v. a. 1re conj. Ce verbe prend un *e* muet après le *g* dans toutes les personnes dont la terminaison commence par un *a* ou un *o*. *Je rechangeais. Nous rechangeons.* Changer plusieurs fois. Changer et rechanger d'habits.

— Changer une seconde fois un objet. Rechanger ses habits, ses meubles.

— v. n. Se dit d'une personne qui change plusieurs fois d'avis, d'opinion.

Cet habit ne peut se rechanger.

— Changer d'habits. Il est prudent de se rechanger quand on est trempé de sueur, quand on est mouillé.

RECHANTÉ, ÉE. part. pass. du v. Rechanter. S'empl. adjectiv. Vers rechantés.

— *Rechanté dans.* Ces romances sont rechantées dans les salons de la capitale.

— *Rechanté par.* Ces romances sont rechantées par des actrices de mérite.

RECHANTER. v. a. 1re conj. Chanter de nouveau. Vous seriez bien aimable si vous vouliez nous rechanter la romance que vous nous avez chantée hier.

— Fam. Répéter fréquemment la même chose.

— SE RECHANTER. v. pron. Être rechanté. Les chansons ou romances chantées à Paris se rechantent dans toute la France.

RÉCHAPPÉ, ÉE. part. pass. du v. Réchapper. S'empl. adjectiv. Une personne réchappée de maladie. Vous êtes bien heureux d'être réchappé de ce danger.

— substantiv. et popul. *Un réchappé de potence.* Un vaurien, un homme capable des plus mauvaises actions.

RÉCHAPPER. v. n. 1re conj. Être délivré, se tirer d'un péril d'une maladie, etc. Réchapper d'un danger. Réchapper d'une maladie. Il aura bien du bonheur s'il en réchappe. Fam. En effet, irez-vous poignarder un malheureux gisant sur un grabat, en l'assurant qu'il n'en *rechappera* pas? (Virey.)

D'un vieux caissier l'héritier présomptif
N'est pas plus sot, alors qu'on lui vient dire
Que le bonhomme en *réchappe* et respire.
(Voltaire.)

— Sortir de prison.

— se réchapper. v. pron. S'échapper de nouveau. Se réchapper de prison.

— Syn. comp. réchapper. échapper. *Réchapper* ne se dit qu'en parlant d'un grand péril; et presque toujours d'un cas de mort; *échapper* se dit de toute espèce de dangers.

RECHARGE. s. f. S'est dit pour Augmentation, surcroît.

— Dr. cout. Imposition nouvelle.

— Néol. *En recharge* loc. adv. Par surcroît. L'affaire de Sirven revint en recharge de celle de Calas. (Linguet.) C'est-à-dire vint fortifier les impressions que celle-ci avait déjà faites.

RECHARGÉ, ÉE. part. pass. du v. Recharger. S'empl. adj. Les marchandises ont été rechargées sur le même bâtiment. Les mulets sont recharges. Dès que le pistolet fut rechargé.

— *Rechargé par.* Les mulets furent rechargés par leur conducteur.

RECHARGEMENT. s. m. Comm. Action de recharger. Ne se dit guère qu'en parlant de marchandises. Frais de rechargement.

RECHARGER. v. a. 1re conj. On met un *e* après le *g* devant *a*, *o*. *Nous rechargeons. Je rechargeais, nous rechargeâmes*, etc. Charger de nouveau, imposer de nouveau quelque charge. Recharger des marchandises sur le même bâtiment. Après avoir déchargé les mulets, il fallut les recharger.

— Charger de nouveau une arme à feu. Recharger un canon. Recharger un fusil. Recharger un pistolet.

— Faire une nouvelle attaque, retourner au combat. Recharger les ennemis.

— Fam. Donner un ordre encore plus pressant. Je vous avais chargé et rechargé de lui dire cela, et cependant vous n'en avez rien fait.

— Agric. Apporter de la terre sur un champ qui n'en a pas assez.

— Charr. *Recharger un essieu.* Grossir les bras d'un essieu, usés et affaiblis par le frottement.

— Jurispr. *Recharger un prisonnier par un nouvel écrou.* C'est la même chose que le recommander. V. recommander.

— Absol. Ils n'ont pas plutôt tiré un coup, qu'aussitôt ils rechargent.

— Fig. L'avocat-général Bignon, parlant des devoirs de sa charge, et du travail continuel auquel il était assujetti, disait : On n'a pas plus tôt tiré qu'il faut *recharger*.

— S'est dit pour Surcharger. Nous avons tant *rechargé* la beauté et richesse de ses ouvrages par nos inventions, que nous l'avons du tout étouffée. (Mont.)

— se recharger. v. pron. Être rechargé. Ces marchandises ne peuvent plus se recharger sur le même bâtiment.

— Reprendre son fardeau, sa charge. Après s'être reposé un instant, il se rechargea et partit. Aidez-lui à se recharger.

RECHASSÉ, ÉE. part. pass. du v. Rechasser. S'empl. adjectiv. Les ennemis ont été rechassés jusque dans leur camp.

— *Rechassé par.* Ce valet a été rechassé par son maître.

RECHASSER. v. a. 1re conj. Chasser une seconde fois, expulser de nouveau. Rechasser les ennemis. Rechasser un valet.

— Repousser d'un lieu en un autre. Rechasser des bêtes dans une étable. Rechasser les ennemis jusque dans leur camp. Le vent les rechassa dans le port. Rechasser une balle de grande force.

— Vèner. Faire rentrer dans la forêt les [illegible] sous dans les buissons.

— Absol. et fam. Chasser de nouveau en quelque endroit. C'est un bois où j'ai chassé et rechassé.

— se rechasser. v. pron. Être rechassé. Au lieu de s'accueillir en frères, les hommes, par leurs lois de douane et autres, se rechassent comme les troupeaux dans leurs parcs respectifs.

RECHASSEUR. s. m. Vèner. Celui qui fait rentrer dans la forêt les bêtes qui en sont sorties.

— Anc. cout. *Rechasseur de bêtes fauves.* Titre donné par le roi à des gentilshommes qui devaient dresser leurs chiens à faire rentrer les bêtes dans le bois.

RÉCHAUD. s. m. (pr. *ré-cho*). Ustensile de ménage dans lequel on met du feu pour réchauffer les mets, et pour d'autres usages. Réchaud de fer. Réchaud de cuivre. Réchaud d'argent. Réchaud à l'esprit de vin. Mettre quelque chose sur le réchaud.

Sur le *réchaud* brûlant moi seul tournant sa graine,
A l'or de sa couleur fais succéder l'ébène. (Del.)

— Teint. Action de passer les étoffes dans la teinture chaude. Donner le premier, le second réchaud.

— Agric. Lit de fumier chaud dont on entoure les châssis d'une bâche. On dit aussi *réchauf.*

— Art milit. *Réchaud de rempart.* Petit appareil pour éclairer la nuit les points attaqués.

RÉCHAUFFAGE. s. m. Art culin. Action de réchauffer.

— Fig. Plagiat.

— Chose vieille donnée pour du neuf.

RÉCHAUFFÉ, ÉE. part. pass. du v. Réchauffer. S'empl. adjectiv. Un potage réchauffé. Un ragoût réchauffé. Un dîner *réchauffé* ne valut jamais rien. (Boil.) A l'entrée de l'hiver, je couvre leurs enfants d'étoffes de laine, et leurs petits membres *réchauffés* me bénissent. (B. de St-P.)

— Fig. et fam. *Chose réchauffée.* Celle qui a été faite plusieurs fois.

— Fig. Un conte *réchauffé* ne valut jamais rien. (Boiste.) On ne fait rien avec du fanatisme *réchauffé*, liqueur enivrante, mais éventée. (De Bonald.)

— *Réchauffé dans.*

Je l'ai fait élever dès sa plus tendre enfance,
C'est un petit serpent *réchauffé* dans mon sein.
(Fabre d'Églantine.)

— *Réchauffé par.* Les bourgeons des végétaux des climats froids sont au contraire *réchauffés* par des enveloppes nombreuses. (A. Martin.)

Tirésias, *réchauffé* par Vénus,
Sentit en lui se ranimer la cendre
De ses deux feux, autrefois si connus. (Malfil.)

— substantiv. Ce dîner n'est que du réchauffé.

— Fig. et fam. *Cet ouvrage n'est qu'un réchauffé de tel autre, n'est qu'un réchauffé, n'est que du réchauffé.* Tout ce qu'il contient a déjà été dit, les pensées n'en sont rien moins que neuves.

RÉCHAUFFEMENT. s. m. Action de chauffer de nouveau.

— Jard. Fumier neuf dont on se sert pour réchauffer les couches refroidies. Remuer, changer un réchauffement.

RÉCHAUFFER. v. a. 1re conj. Chauffer une seconde fois. Il faut réchauffer ce fer.

— Échauffer, chauffer ce qui était refroidi. Faire réchauffer un potage. Réchauffer un ragoût.

— Procurer de la chaleur. Réchauffer un enfant sur son sein. L'astre du jour *réchauffe* de ses feux décroissants les membres appesantis du vieillard qui ne peut s'en approcher qu'avec lenteur. (Poug.) Il est probable que la planète d'Herschell a des volcans sur ses rivages, qui en *réchauffent* le sol, comme le volcan de l'Hécla *réchauffe* le sol de l'Islande. (B. de St-P.) Rassemblés en famille avec leurs rennes et leurs chiens autour du même foyer, dans des grottes tapissées de mousse, l'épouse y *réchauffe* l'époux, le frère le frère, la sœur la sœur, et l'enfant le vieillard. (Id.)

— Manég. *Réchauffer un cheval.* Se servir des aides pour rendre plus actif un cheval paresseux.

— Prov. et fig. *C'est un serpent que j'ai réchauffé dans mon sein.* C'est un ingrat qui tourne contre moi les biens, les avantages qu'il a reçus de moi.

— Jard. *Réchauffer une couche.* Y mettre du réchauffement, du fumier neuf.

— Fig. et au sens moral. Ses amis s'étaient fort refroidis, mais cette bonne nouvelle les a réchauffés. La vérité éclaire à la fois notre esprit et *réchauffe* notre cœur. (B. de St.-P.) Que faites-vous par vos crédulités et vos complaisances? Vous animez le médisant, vous *réchauffez* le serpent qui pique. (Fléch.) Les âmes passionnées semblent *réchauffer* la nature. (Mme Necker.)

J'irai, Seigneur, dans vos temples,
Réchauffer, par mes exemples,
Les mortels les plus glacés. (J.-B. Rouss.)

— Il se dit aussi des choses dans le même sens.

Il veut que d'un festin la pompe et l'allégresse
Conf[illegible]ent à leurs yeux la foi de nos serments
[illegible]
(Racine.)

Et tous ces lieux communs de morale lubrique
Que Lulli *réchauffa* des feux de sa musique.
(Boileau.)

Ce discours, que soutient l'embonpoint du visage,
Rétablit l'appétit, *réchauffe* le courage. (Id.)

— Absol. Ce vin, cette liqueur, ce breuvage réchauffe.

— se réchauffer. v. pron. Être réchauffé. Ce ragoût ne peut se réchauffer.

— S'échauffer de nouveau. Se réchauffer au soleil. Le temps se réchauffe, commence à se réchauffer.

— Se procurer de la chaleur. Enfants qui se réchauffent sur le sein de leur mère.

— Fig. Les malheureux se *réchauffent* en se serrant. (Boiste.)

— Se ranimer. Son zèle s'est réchauffé plus fort que jamais. Pendant qu'on voit tout tranquille, et que des lois si épouvantables semblent établir pour jamais le repos public, les dissensions se *réchauffent* par les nouvelles prétentions du peuple. (Boss.)

RÉCHAUFFOIR. s. m. Art culin. Petit potager qu'on pratique près d'une salle à manger, pour réchauffer les plats qu'on apporte d'une cuisine éloignée.

RECHAUSSÉ, ÉE. part. pass. du v. Rechausser. Enfant rechaussé. Arbre rechaussé. Mur rechaussé. Terrasse rechaussée. Pilier rechaussé.

— *Rechaussé par.* Enfant rechaussé par sa mère. Arbre rechaussé par le jardinier.

RECHAUSSEMENT. s. m. Techn. Action de rechausser; effet, résultat de cette action.

RECHAUSSER. v. a. 1re conj. Chausser de nouveau. Rechausser un enfant qui s'était déchaussé.

— Agric. *Rechausser un arbre.* Remettre de la terre au pied d'un arbre.

— Archit. Rétablir le pied d'un mur, et y rapporter de nouvelles pierres.

— Techn. Remettre des dents aux machines dentées. ‖ Rebattre une pièce de métal pour la rendre moins volumineuse. ‖ Arrondir les morceaux de lames d'or ou d'argent destinés à faire des espèces.

— Chir. *Rechausser les dents.* Raviver les gencives.

— se rechausser. v. pron. Se chausser de nouveau. Après m'être déchaussé, il fallut me rechausser. Ne faire que se déchausser et se rechausser.

— Être rechaussé. Les arbres doivent se rechausser tous les ans.

RECHAUSSOIR. s. m. Anc. techn. Espèce de marteau avec lequel on façonnait les morceaux d'or ou d'argent destinés à faire des espèces.

RECHBERG. Géogr. Comté de Wurtemberg, l'un des Etats médiatisés de l'Allemagne; il a 38,200 hab.

RÊCHE. adj. des 2 g. (du lat. *rechinus*). Rude au toucher. Une étoffe rêche. Avoir la peau rêche.

— Âpre, rude au goût. Pomme rêche. Poire rêche. Fam.

— Fig. Rétif, difficile à vivre. Je lui trouve l'esprit un peu *rêche.* (J.-J. Rouss.)

RECHEF. s. m. S'est dit pour Changement, retranchement, rechute, récidive.

— *De rechef.* loc. adv. De nouveau. Pou-ou! je vois s'élever contre moi mille pauvres diables à la feuille; on me supprime, et me voilà de *rechef* sans emploi. (Beaum.)

RECHERCHABLE. adj. des 2 g. Didact. Digne de recherche.

— Qui mérite d'être poursuivi en justice. Reste *recherchable* des malversations envers la couronne, ou des exactions envers les particuliers. (Mallet du Pan.)

RECHERCHE. s. f. Action de rechercher, perquisition. Une recherche exacte. La recherche de la vérité. Faire la recherche d'un objet perdu. Etre à la recherche des auteurs d'un crime. Echapper aux recherches de la justice, à toutes les recherches. Etendre ses recherches fort loin. Le but d'une recherche. Une longue recherche. Une vaine recherche. Qu'est-il besoin, en effet, ô mon Dieu! de vaines *recherches* pour connaître ce que vous êtes? (Mass.) La vérité est la seule chose ici-bas qui soit digne des soins et des recherches de l'homme. (Id.) François de Paule tira du seul trésor de la grâce ces lumières anciennes et nouvelles que nous n'avons qu'à force de *recherches.* (Id.) A la lecture des anciens, il ajouta la recherche et la conversation des hommes les plus renommés dans la science de la guerre. (Id.) L'expérience est le bâton que la nature a donné à nous autres aveugles pour nous conduire dans nos *recherches*; nous ne laissons pas, avec ce secours, de faire beaucoup de chemin; mais nous ne pouvons manquer de tomber, si nous cessons de nous en servir. (Mme du Châtelet.)

— Se dit, surtout au pluriel, des travaux de science et d'érudition, et de leurs résultats. Faire de grandes recherches. De profondes recherches sur un point de l'histoire. Un livre plein de recherches. Des recherches curieuses, intéressantes, savantes. C'est à la *recherche* de ces [illegible] ma vie et cet ouvrage. (B. de St-P.) On ne peut raisonner au delà de l'évidence sans déraisonner. Voilà pourquoi les *recherches* trop profondes des métaphysiciens les ont jetés dans l'absurde. (Id.)

— Examen, perquisition de la vie et des actions de quelqu'un. Faire la recherche de la vie de quelqu'un. La recherche des concussionnaires, des dilapidateurs de la fortune publique. Les financiers, les traitants étaient sujets à recherche. Recherche des faux nobles.

— Fig. Se dit de l'examen qu'une personne fait de ses propres actions. De l'obéissance aux lois de l'Église, venaient les soigneuses *recherches* de Marie-Thérèse jusque dans les replis les plus secrets de son âme. (Fléch.) Mme la dauphine se présentait au tribunal de miséricorde, après une exacte *recherche* de ses actions et de ses pensées. (Id.)

— Ce mot signifie en général Perquisition, mais il ne se dit pas indifféremment de toutes les choses. Ce ne serait pas parler correctement que de dire, Faire la recherche d'une chose perdue; cependant on dit, Faire la recherche de l'auteur d'un meurtre, des secrets de la nature. ‖ On ne dit pas, au propre, La recherche des pertes, la recherche des trésors que la terre et la mer renferment dans leurs abîmes; mais on dirait bien, au fig., La recherche des biens de la terre, la recherche des trésors. ‖ Quand on dit d'une chose égarée, Quelque recherche que j'en aie faite, je n'ai pu en rien apprendre; alors *recherche* est pris au fig., et c'est comme si l'on disait, Quelque soin que j'aie pris pour en apprendre des nouvelles.

— Poursuite que l'on fait en vue de se marier. Faire la recherche d'une demoiselle, d'une veuve. Faire agréer sa recherche. Elle m'a charmé, lui dis-je, et je me croirai le plus heureux de tous les hommes, si ma *recherche* vous plaît à l'un et à l'autre. (Le Sage.)

— Il se dit aussi des autres choses qu'on poursuit. Plus les places sont environnées de tumulte et d'embarras, plus elles nous paraissent dignes de nos *recherches.* (Mass.)

— Soin, art, raffinement. Se dit ordinairement en mauvaise part. Se mettre avec recherche, avec une extrême recherche. Il y a de la recherche dans sa parure, dans ses meubles, dans ses repas. Il y a trop de recherche dans son style. Il y a de la recherche dans la décoration de cette maison. Des recherches de volupté. Tibère avait des *recherches* de dissimulation et de cruauté. (Acad.) L'âme s'appauvrit dans cette *recherche* des plaisirs, puisqu'en les poursuivant, elle perd la raison. (Boss.) Toute notre vie est une *recherche* éternelle de nous-mêmes. (Mass.)

— Mus. Espèce de fantaisie ou de prélude sur le clavecin ou l'orgue. ‖ Cadence ou point d'orgue.

— B.-arts. Soins extrêmes que l'on porte dans le fini qu'on donne aux ouvrages. Il y a dans l'exécution de tous ces détails une grande recherche.

— Certain goût pour les ornements peu communs, choix délicat d'objets rares et curieux, soin d'ajustement appliqué à chaque chose, et qui dénote le désir de se distinguer, moins par la richesse que par la grâce et par l'élégance.

— Constr. Réparation d'une couverture, où l'on met quelques tuiles ou ardoises à la place de celles qui manquent. ‖ Réfection des tuilés, solins, arestiers et autres plâtres.

— *Recherche de pavé.* Opération qui consiste, dans l'entretien des rues et des chemins pavés, à raccommoder les flasques, à mettre des pavés neufs à la place de ceux qui sont brisés.

— Eaux et for. Opération par laquelle on s'assure des arbres qui manquent et qui doivent être remplacés.

RECHERCHÉ, ÉE. part. pass. du v. Rechercher. S'empl. adjectiv. Ouvrage recherché. Personne recherchée. Au reste, moins le temps pendant lequel on garde le lard dans les tonnes est long, et plus l'huile qu'on en retire est *recherchée.* (Lacépède.)

— Poursuivi. Ne faites pas telle chose, vous seriez recherché. Il croyait qu'il ne serait pas recherché.

— Curieux, soigneusement examiné, peu commun, etc. On trouve dans ce livre des choses bien recherchées, des passages bien recherchés. Ce sens vieillit.

— Où le travail et l'art se font trop sentir, qui manque de naturel, où il y a de l'affectation. Parure recherchée. Ajustement recherché. Ornements trop recherchés. Pensée, expression recherchées. Une attitude, une pose trop recherchée. Nos ajustements ne sont point nous; souvent ils déparent à force d'être *recherchés*, et souvent ceux qui font le plus remarquer celle qui les porte, sont ceux qu'on remarque le moins. (J.-J. Rouss.) Les Juifs aimaient les petites tailles et les ornements *recherchés.* (Chateaub.) Une mise *recherchée* est la ressource des têtes vides. (Boiste.)

— Se dit des personnes dans le même sens. Une personne recherchée dans sa mise, dans sa parure, dans sa toilette. Une personne recherchée dans ses expressions.

— *Un homme fort recherché dans le monde, dans la société.* Qu'on désire fréquenter, qu'on s'empresse d'attirer et de recevoir chez soi. Les habiles gens sont toujours *recherchés.* (Mol.) En Amérique, une veuve chargée de beaucoup d'enfants est fort *recherchée.* (Chateaub.)

[illegible] de l'art, en divers sens, non pas seulement différents, mais même opposés. ‖ Il se dit d'un ouvrage où se manifestent le soin et la peine que s'est donnés l'artiste pour trouver des choses non communes, pour ne rien imaginer et ne rien faire de ce que d'autres peuvent avoir fait ou imaginé avant lui. ‖ *Poses recherchées, expressions recherchées, pensées recherchées,* signifient Poses, expressions, pensées qui, en même temps qu'elles ne sont pas naturelles, décèlent l'intention de paraître originales, d'être plus gracieuses, plus profondes, plus [illegible] qu'il n'est ordinaire. *Recherchées* se prend alors en mauvaise part. ‖ On dit, au contraire, en bonne part, *Figure bien recherchée,* pour Figure bien travaillée; *Ouvrage recherché,* pour Ouvrage que l'on a recherché, fini, dans ses plus petits détails, dont on a recherché jusqu'aux moindres parties, afin de n'en laisser aucune

sans trace d'un travail fini. ‖ On dit que *les ouvrages d'un grand artiste sont fort recherchés*, lorsque les amateurs en font grand cas, et s'empressent à se les procurer.

— Qui offre trop de prétention, trop d'apprêt dans les détails, et une exécution minutieuse. Le style de cette décoration est recherché.

— Techn. Achevé, poli. Les angles de ces styles étaient recherchés avec la lime.

— *Recherché dans.* On dit qu'il est très-léger à la course et très-*recherché* dans sa parure. (Barthél.) Platon le distingua de ses autres disciples, et ne lui reprocha que d'être *recherché* dans ses habits. (Id.) Comme la plupart de leurs professeurs étaient des hommes de lettres *recherchés* dans le monde, les jeunes gens ne se croyaient avec eux que dans une illustre académie. (Chateaub.)

— *Recherché de.* Au reste, cette houppe de poil est un ornement très-*recherché* des seigneurs. (Buff.)

Sais-tu pourquoi mes vers sont lus dans la province,
Sont *recherchés* du peuple, et reçus chez le prince?
(Boileau.)

— *Recherché par.* Le plaisir de se voir *recherché* par le plus grand roi de la terre. (Fléch.) La baleine noueuse est peu *recherchée* par les pêcheurs. (Lacép.) La vérité, tant *recherchée* par les sages, est une effrayante chose. (J. Janin.)

— *Recherché pour.* Le lièvre, si *recherché* pour la table en Europe, n'est pas du goût des Orientaux. (Buff.) Parmi les peaux soumises au maroquinage, celles d'Espagne sont très-*recherchées* pour leur force, celles de France pour leur finesse. (Lenorm.)

RECHERCHÉ. s. m. Littér. Ce qui est empreint de recherche, d'affectation. Le P. Bouhours a appris aux jeunes gens à éviter l'enflure, l'obscurité, le *recherché* et le faux. (Volt.)

RECHERCHEMENT. s. m. Vieux mot qui s'est dit pour Recherche, examen.

RECHERCHER. v. a. 1re conj. Chercher de nouveau. Chercher et rechercher une personne ou une chose sans pouvoir la trouver. Ces superbes palais à qui elle donnait un éclat que vos yeux *recherchent* encore. (Boss.)

— Chercher avec soin. Rechercher la cause d'un phénomène. Rechercher les secrets de la nature. Rechercher ce qu'il y a de plus curieux dans les sciences. Rechercher les moyens de faire une chose. Rechercher tous les mémoires, tous les écrits du temps pour composer une histoire. Rechercher tous les passages grecs et latins qui se rapportent à un fait. Avec quel soin et quelle dépense *rechercha*-t-il les instruments de la passion du fils de Dieu! (Fléch.) Ces peuplades n'ont point *recherché* un autre genre de vie, parce qu'on ne désire point ce qu'on ne connaît pas. (Volt.) Au reste, quoique la queue ne soit point apparente, on trouve néanmoins, en la *recherchant*, un petit bouton de deux ou trois lignes de longueur, qui paraît en être l'indice. (Buff.) César, de son côté, montait, descendait le fleuve tour à tour, *recherchant* soigneusement soit un gué, soit un point qui ne fût pas observé. (Anquetil.) Les sauvages, qui ne connaissent pas l'or, connaissent le fer, et le *recherchent* autant pour sa durée que pour son éclat. (B. de St-P.) Nous avons dû *rechercher* la cause de ces faits. (Journal des Débats.)

— Se dit en parlant d'une qualité qu'on exige dans un sujet. Vous mettez la vertu en honneur, en *recherchant* principalement dans les hommes la droiture de la conscience et l'innocence des mœurs. (Mass.)

— Fig.

Une femme en furie
Recherchait dans son flanc les restes de sa vie. (Volt.)

— Faire enquête de la vie et des actions de quelqu'un. On recherche sa vie. On pourra vous rechercher quelque jour. On formait autrefois des chambres de justice pour *rechercher* les financiers. (Acad.) L'homme criminel débite tout haut, Seigneur, que, loin de *rechercher* un jour la vie du pécheur, vous l'oublierez luimême comme s'il n'avait jamais été. (Mass.) L'impie peut-il se flatter, ô Seigneur, que vous ne *rechercherez* point ses injustices? (Id.)

Dieu ne *recherche* point, aveugle en sa colère,
Sur le fils qui le craint, l'impiété du père. (Rac.)

— Tâcher de se procurer, d'obtenir. Rechercher les tableaux d'un tel peintre. Rechercher les produits de telle fabrique. Ce sont là les avantages qu'il recherche. Rechercher les faveurs du prince. Rechercher l'amitié, les bonnes grâces de quelqu'un. Rechercher sa société. [illegible] la considération que la fortune. Nous *recherchons* une joie qui passe. (Fléch.) C'est toujours un mauvais rôle que d'affecter du mépris pour ce qu'on a *recherché* inutilement. (La Harpe.) Il a trop *recherché* la haine d'Alexandre. (Rac.) Mon frère a vainement *recherché* votre appui. (Id.) Pour mieux te résister, j'ai *recherché* ta haine. (Id.) Il faut tenir de la nature divine pour se suffire à soi-même, et ne rien *rechercher* au dehors. (B. de St-P.)

Alors le noble altier, pressé de l'indigence,
Humblement du faquin *recherche* l'alliance. (Boil.)

Oui; mais cette âme altière, à soi-même inhumaine,
Toujours de son époux a *recherché* la haine. (Volt.)

— Faire les poursuites nécessaires pour obtenir d'épouser une fille, etc. Rechercher une demoiselle en mariage. Rechercher une veuve. Plusieurs cavaliers des plus considérables d'Espagne me *recherchèrent* en mariage. (Le Sage.)

Une femme cependant me *rechercha* dans ce temps-là. (J.-J. Rouss.) L'ardeur dont tu sais que je l'ai *recherchee.* (Rac.) Pourra-t-il suffire à tant d'héritières qui le *recherchent*? (La Bruy.)

Quoi! sans que ni serment, ni devoir vous retienne,
Rechercher une Grecque, amant d'une Troyenne!
(Racine.)

— Désirer de voir, de connaître, de fréquenter. C'est un homme aimable que tout le monde recherche. Les grands le recherchaient plus qu'il ne les recherchait lui-même. Il n'appartient qu'aux dieux de *rechercher* les hommes. (Fénel.) Le bon usage du monde, celui qui nous y fait le plus *rechercher* et chérir, n'est pas tant d'y briller, que d'y faire briller les autres. (J.-J. Rousseau.)

— Employer les derniers soins à l'achèvement d'un ouvrage, lui donner le dernier fini, et ne laisser rien à désirer dans l'exécution.

— Archit. Réparer avec divers outils les ornements de l'architecture, de sorte que tous les détails et les moindres parties en soient entièrement terminées.

— Manég. *Rechercher un cheval.* L'animer, multiplier les aides, redoubler d'action sur lui, solliciter une plus grande action dans la sienne, hâter ses mouvements dans une seule et même allure, ou dans un air quelconque.

— Sculpt., peint., etc. Réparer avec soin les moindres défauts d'un ouvrage, en retrancher jusqu'aux moindres choses qui pourraient nuire à sa beauté, en exprimer avec soin les plus petits détails. Rechercher une figure de plâtre, une figure de bronze. Rechercher des ornements de menuiserie. Voilà des endroits qu'on n'a pas assez recherchés. ‖ *Rechercher mieux ses traits.* S'appliquer à lui donner plus de finesse, plus de pureté.

— Techn. Achever, polir.

— se rechercher. v. pron. Être recherché. Cette denrée, cette chose, ce livre se recherche. Combien d'excellentes choses ne se *recherchent* plus, tandis que de pitoyables sont avidement recherchées. (Boiste.)

— Désirer de se voir, de se connaître, de se fréquenter. Les hommes de goût se devinent et se *recherchent* mutuellement. (Acad.) Les sots, les vicieux se *recherchent*, les hommes spirituels et vertueux s'isolent. (Boiste.)

RECHERCHEUR. s. m. Celui qui fait des recherches.

— Voltaire l'a dit ironiquement des inquisiteurs.

— Techn. Ouvrier qui voiture au fourneau du briquetier tout ce qui entre dans la construction de ce fourneau.

RECHICOURT-LE-CHÂTEAU. Géogr. Ch.-lieu de cant., arr. de Sarrebourg (Meurthe); 900 hab.

RÉCHIPTÉ. s. m. Mar. Grand bateau de transport pour le commerce, dans le détroit de Constantinople.

RECHIGNÉ, ÉE. part. pass. du v. Rechigner. S'empl. adjectiv. Une petite vieille rechignée. Un visage rechigné. Une mine rechignée. Les nègres n'osaient se lancer en fait de joie, comprimés qu'ils étaient par l'aspect *rechigné* de Joseph Platon, appuyé sur son grand fouet. (Rog. Beauv.) La vieillesse est assez renfroguée par elle-même, sans être encore *rechignée* et dégoûtante. (Mol.)

Ombriel à l'instant, vieux gnome *rechigné*,
Va d'une aile pesante, et d'un air renfrogné.
(Voltaire.)

RECHIGNEMENT. s. m. Action de rechigner.

— Syn. comp. rechignement. renfrognement. Le *rechignement* et le *renfrognement* marquent de la mauvaise humeur; mais le *rechignement* est fait pour la témoigner, et le *renfrognement* la décèle en la concentrant.

RECHIGNER. v. n. 1re conj. (du v. mot fr. *rechin*, rude; du bas-breton *rech*, chagrin, ou, suivant d'autres, de la partic réduplicative *re*, et de *canis*, chien, faire comme un chien qui se fâche). Témoigner par l'air de son visage, la mauvaise humeur où l'on est, le chagrin, la répugnance qu'on éprouve. C'est un homme qui rechigne toujours. Qu'avez-vous à rechigner? Faire les choses de mauvaise grâce et en rechignant. Rechigner à une proposition. Rechigner à tout. Les enfants sont sujets à n'obéir qu'en *rechignant*; n'acceptez pas cette fausse obéissance. (Roub.) Ce mot est famil.

Son vieux père Dignant
Semble accorder sa fille en *rechignant*;
Paraît assez rechigner dans son âme. (Volt.)

— *Rechigner à.* Fort peu de gens *rechigneront* à la licence de leur pensée. (Montaigne.)

— Hortic. Il se dit des plantes et des arbres qui languissent, qui ne poussent pas vigoureusement. Cet arbrisseau commence à rechigner.

— Syn. comp. rechigner. renfrogner. *Rechigner*, marquer de la répugnance, du dégoût, du mécontentement par un air raide et des grimaces repoussantes; *renfrogner*, contracter ou plisser son front de manière à marquer de la rêverie, de l'humeur, de la tristesse.

RECHINSÉ, ÉE. part. pass. du v. Rechinser. S'empl. adjectiv. Laine rechinsée.

RECHINSER. v. a. 1re conj. Techn. Laver la laine dans l'eau claire pour la bien dégraisser

— se rechinser. v. pron. Être rechinsé.

RECHOIR. v. n. 3e conj. (réduplicatif de *choir*). Tomber de nouveau. Je ne puis me tenir assis sans *rechoir*. (Chapel.)

— Fig. Retomber dans une même maladie, dans une même faute. Il est vieux.

RECHT. Géogr. Grande ville de l'Iran, chef-lieu de la province de Ghilan; 60.000 hab.

RECHU, UE. part. pass. du v. Rechoir. S'empl. adjectiv. Personne rechue. Objet rechu.

RECHUTE. s. f. Seconde chute, nouvelle chute.

— Fig. Peu s'en fallut que Mlle Hamilton ne lui causât une *rechute* de tendresse. (Hamilton.)

— Pathol. Réapparition d'une maladie pendant ou peu après la convalescence. La rechute est à craindre. Les rechutes sont à craindre. Une rechute est pire que le mal. Avoir une rechute. Les *rechutes*, ces agonies fréquentes, ne servaient-elles pas à M. de Montausier comme d'apprentissage à bien mourir? (Fléch.) Lorsque après une longue maladie un convalescent reste maigre, et que la nourriture assez abondante qu'il prend ne lui est aucunement profitable, le médecin doit être en garde et craindre une *rechute* fâcheuse. (Renauld.)

— Fig. Retour au péché, ou en général à la même faute. Les fréquentes *rechutes* mènent à l'endurcissement. (Acad.)

— Syn. comp. rechute. récidive. La *rechute* diffère de la *récidive*, qui exprime le retour d'une maladie plus ou moins longtemps après le rétablissement complet de la santé. *Rechute* est un terme de médecine et de morale; *récidive* est un terme de jurisprudence et de lois pénales.

RECHUTER. v. n. 1re conj. Faire une seconde chute, une nouvelle chute. Je crains que les sifflets ne me fassent rechuter.

RÉCIDIBOU. s. m. Techn. Citerne dans une savonnerie.

RÉCIDIF, IVE. adj. Prat. Qui est en état de récidive.

RÉCIDIVE. s. f. (du lat. *recidere*, retomber). Rechute dans une faute; action de commettre de nouveau le même délit, le même crime. On vous pardonne pour cette fois, mais prenez garde à la récidive. On ne pardonne guère les récidives. En cas de récidive. A la première récidive, il sera puni. Il y a récidive. Etre accusé de vol avec récidive. La récidive entraîne une peine plus forte que celle à laquelle on a été condamné précédemment. La *récidive*, faisant supposer une plus grande perversité, entraîne dans les peines une aggravation que la loi détermine. (Merl.) L'article 56 du Code pénal porte que quiconque ayant commis un crime en commettra un second emportant dégradation civique sera condamné au carcan; si le second crime emporte le carcan ou le bannissement, à la peine de la réclusion; si le second crime emporte la peine de la réclusion, à celle des travaux forcés à temps; si le second crime emporte la peine des travaux forcés à temps, celle des travaux forcés à perpétuité; si le second crime emporte la peine des travaux forcés à perpétuité, celle de la mort.

— Pathol. Retour d'une maladie plus ou moins longtemps après le rétablissement complet de la santé.

RÉCIDIVER. v. n. 1re conj. (du lat. *recidere*, retomber; formé de la partic. réduplicative *re*, et de *cadere*, tomber). Faire une récidive; retomber dans une faute; commettre de nouveau le même délit, le même crime. Prendre garde de récidiver, à ne pas récidiver. Il a récidivé. Défense de récidiver.

— se récidiver. v. pron. Être commis une seconde fois. Quand la faute se *récidive*, la plus grande correction est de jeter un verre d'eau au nez de l'enfant. (Ségur.)

RÉCIDIVISTE. s. des 2 g. Celui, celle qui s'est rendu de nouveau coupable d'un crime ou délit de même nature.

RECIEF. s. m. Comm. Nom qu'on donne, à Amsterdam, au récépissé que le pilote d'un vaisseau marchand donne des marchandises qu'il reçoit à bord.

RÉCIF. s. m. Espèce de ceinture interrompue que les bancs de madrépores forment autour de certaines îles, et qui est séparée de la côte par de petits bras de mer dont elle dépasse le niveau En quelques lieux, un récif offre un bon mouillage. Ces récifs paraissent en général appartenir à la formation postérieure aux îles qu'ils bordent. Une mer pleine de récifs. Quand le [illegible] mergé peut n'être signalé à l'œil de l'observateur que par son apparition à travers la transparence de l'eau; mais en temps de grosse mer, les lames plus volumineuses ou les brisants annoncent infailliblement sa présence. Les mers de l'Inde, et surtout les parages de la Polynésie, abondent en *récifs* qui y rendent la navigation périlleuse. (Baron.)

— On n'est pas d'accord sur l'étymologie de ce mot, les uns le dérivent du lat. *rescindere*, briser, parce que le navire est exposé à venir s'y briser, ou de *rescire*, savoir, être averti, parce que le navire doit le connaître ou le découvrir pour ne pas venir s'y briser. Il vient peut-être plutôt de l'espagnol *arrecife*, récif, terme venu luimême d'un mot arabe dont la signification est parfaitement en rapport avec celle de *récif*: il désigne une sorte de chaussée informe de pierrailles jetées dans les endroits marécageux, afin de former des gués. Quand ces pierres sont dispersées par les inondations et presque entièrement couvertes, elles représentent exactement l'effet de récifs. On écrit aussi *rescif* ou *ressif*, mais *récif* est plus régulier et plus conforme à la dernière étymologie, qui paraît la plus vraisemblable.

RÉCILLE. s. f. Cost. Réseau dans lequel les Espagnols renferment leurs cheveux.

RÉCINER. s. m. (du lat. *recœnare*; fait de *cœna*, dîner). Se disait pour Goûter, collation. Puis entraient en propos de *réciner*. (Rabel.) Il n'est déjeuner que d'écoliers, dîner que d'avocats, *réciner* que de vignerons, souper que de marchands. (Id.) Il semble qu'en nos maisons les déjeuners, les *réciners* et les collations fussent plus fréquents et ordinaires qu'à présent. (Mont.)

RÉCINIES. s. f. pl. (du lat. *recinere*, chanter de nouveau). Antiq. Fête que l'on célébrait à Rome tous les ans, en mémoire de l'expulsion des Tarquins.

RÉCINUM. s. m. (pr. *ré-ci-nomm*). Antiq. rom. Espèce de toge des dames romaines. On dit mieux *ricinium*. V. ricinium.

RÉCIPÉ. s. m. (pr. *ré-ci-pé*; du lat. *recipere*, formé de *capere*, prendre). Médec. Mot latin qui signifie *prenez*, et par lequel le médecin commence une formule. Ce mot s'écrit ordinairement en abrégé par un R dont la seconde jambe est barrée, ℞. Les pharmaciens gardent les récipés des médecins.

Et qui pis est, ce mal, qui m'afflige à mourir,
S'obstine aux *récipés*, et ne veut point guérir. (Regn.)

— Par extens. Se dit de toute sorte de recettes et de formules de remèdes. Donner, indiquer des récipés pour toutes les maladies.

RÉCIPIANGLE. s. m. (ét. lat., *recipere*, recevoir; *angulus*, angle). Phys. Instrument propre à mesurer les angles des solides.

— Entom. V. sauterelle.

RÉCIPIENDAIRE. s. m. (du lat. *recipiendus*, devant être reçu). Celui que l'on reçoit dans quelque corps, dans quelque compagnie, avec une certaine solennité, avec un certain cérémonial. Dans l'Académie française, le *récipiendaire* prononce un discours et le directeur y répond. (Acad.)

— Il s'emploie quelquefois au féminin.

RÉCIPIENT. s. m. (pr. *ré-ci-pi-an*; du lat. *recipiens*, recevant). On appelle ainsi, dans les laboratoires, des vases en forme de cloches, de ballons, etc., et presque toujours en verre, à une ou deux tubulures, destinés à recevoir le produit d'une distillation ou d'une autre opération chimique.

— Phys. Cloche de verre que l'on place sur le plateau d'une machine pneumatique, et où l'on renferme les corps que l'on veut mettre dans le vide. Pomper l'air du récipient.

— *Récipient florentin.* Récipient qu'on emploie pour la distillation des huiles volatiles fluides et plus légères que l'eau.

RÉCIPROCATION. s. f. (pr. *ré-ci-pro-ka-ci-on*). Didact. Action par laquelle on reçoit la pareille.

— Mouvement réciproque, alternatif. La réciprocation du flux et du reflux de la mer.

— Phys. *Réciprocation du pendule.* Mouvement qu'on a cru observer dans la direction du fil à plomb à différentes heures du jour, et qu'on attribue au déplacement continuel du centre de gravité de la terre.

RÉCIPROCITÉ. s. f. État, qualité, caractère de ce qui est réciproque. La réciprocité de l'amitié, des sentiments, des services. A charge de réciprocité. En tout il faut de la réciprocité. Comptez sur une entière réciprocité, sur une réciprocité parfaite. Réciprocité de mouvements, de sentiments. Égale, juste, équitable réciprocité. Avoir de la réciprocité. Le principe de la monarchie se trouve dans la *réciprocité* des besoins du monarque et de ses sujets. (Boiste.) Jocaste ne révèle son secret à Œdipe que pour le guérir de son trop de crédulité pour les oracles. J'ai déjà rendu justice à M. de Voltaire sur l'art qui règne dans le motif de cette affreuse confidence; mais je ne puis assez le blâmer de la *réciprocité* d'ouverture de cœur, et de la ressemblance d'un sort à l'autre. (Merc. de 1729.)

— Algèb. *Loi de réciprocité.* Propriété remarquable des nombres premiers.

— Il s'emploie quelquefois au pluriel. L'ordre social est un vaste système d'échanges, de sa[illegible] rien n'a droit à rien; il le trouble, le détruit. (Boiste.)

RÉCIPROQUANT. adj. m. Chem. de fer. Se dit d'un système de traction employé sur les plans inclinés automoteurs. Ce nom provient de ce que les convois agissent réciproquement l'un sur l'autre pour monter et descendre dans ce système.

RÉCIPROQUE. adj. des 2 g. (du lat. *reciprocus*, employé dans la même acception, et qui signifie proprement qui va et vient). Mutuel. Amour réciproque. Amitié réciproque. Haine réciproque. Devoirs réciproques. Promesse réciproque. Secours réciproques. Avoir l'un pour l'autre des sentiments réciproques. L'action, l'influence réciproque des lois sur les mœurs, et des mœurs sur les lois. Les amitiés qui ne sont pas *réciproques* ne peuvent être durables. (Acad.) Une déclaration de droits n'est qu'une déclaration de devoirs *réciproques*.

(Payre.) Le droit de la nature est l'utilité *réciproque*. (Boiste.) Un engagement mutuel est sacré, lorsque les avantages qu'il procure, bien qu'inégaux, sont *réciproques*. (Id.)

— Gramm. *Pronom réciproque*. Se dit quelquefois pour Pronom réfléchi.

— Gramm. *Verbes réciproques*. Verbes pronominaux qui expriment l'action de plusieurs sujets les uns sur les autres. Ces deux propositions se contredisent. Ces quatre hommes se battaient et se disaient des injures. ‖ Souvent, pour exprimer avec plus de clarté le sens réciproque, on ajoute *l'un l'autre*, ou un des adverbes *réciproquement*, *mutuellement*, ou l'on place le mot *entre* avant le verbe. Ces deux hommes s'aident réciproquement. S'aider l'un l'autre. S'entr'aider. ‖ Il y a des verbes *réciproques directs* et *indirects*, suivant que les sujets agissent directement ou indirectement les uns sur les autres.

— Logiq. *Propositions réciproques*. Deux propositions telles que le sujet de l'une peut devenir l'attribut de l'autre, et réciproquement. Ces deux propositions, l'homme est un animal raisonnable, et l'animal raisonnable est un homme, sont réciproques.

— Mathém. *Raison réciproque*. C'est la même que *raison inverse*. ‖ *Figures réciproques*. Celles dont les côtés se peuvent comparer de manière que l'antécédent d'une raison et le conséquent de l'autre se trouvent dans la même figure. ‖ *Quantités réciproques*. Deux quantités sont réciproques l'une de l'autre lorsque leur produit est l'unité. ‖ *Proposition réciproque*. Celle dans laquelle les données sont les conclusions d'une autre proposition, et *vice versâ*.

— Philol. *Vers réciproque*. Se dit des vers latins qu'on peut lire en commençant par le dernier mot, sans que la mesure et le sens soient détruits.

— Philos. *Concepts réciproques*. Se dit, dans la logique de Kant, des concepts dont l'étendue est exactement la même. La définition et le défini doivent être des concepts *réciproques*. (Compl. de l'Acad.)

— substantiv. et fam. *Je vous rendrai le réciproque*. Je vous rendrai la pareille, j'en ferai autant pour vous.

— Syn. comp. RÉCIPROQUE. MUTUEL. V. MUTUEL. ‖ RÉCIPROQUE. RÉFLÉCHI. Le pronom *se* et *soi* est celui que quelques grammairiens nomment *réciproque*, et d'autres *réfléchi*. On peut employer ces deux dénominations assez indifféremment, quand on envisage le pronom dont il s'agit en lui-même, comme une partie d'oraison particulière et détachée de toute phrase. Mais si l'on regarde ce pronom dans quelque emploi actuel, on doit dire qu'il est *réciproque* lorsqu'il s'emploie avec les verbes qui signifient l'action de deux ou de plusieurs sujets qui agissent respectivement de la même manière les uns sur les autres. Dans les phrases, au contraire, où le sujet qui agit, agit sur lui-même, le pronom que l'on joint au verbe doit être appelé *réfléchi*, parce que le sujet qui agit est alors l'objet de sa propre action.

RÉCIPROQUE. s. f. Logiq. et mathém. L'inverse d'une proposition démontrée. La réciproque est vraie, n'est pas vraie.

— *Les réciproques de la géométrie*. Titre d'un ouvrage publié par Garnier.

RÉCIPROQUÉ, ÉE. part. pass. du v. Réciproquer. S'empl. adjectiv.

RÉCIPROQUEMENT. adv. Mutuellement, d'une manière réciproque. Se rendre réciproquement de bons offices. S'aimer, se haïr réciproquement. S'obliger réciproquement. Les paons paraissent se caresser *réciproquement* avec le bec. (Buff.) Les petits se haïssent *réciproquement*. (La Bruy.) Les distances des planètes au soleil se prouvent par la grandeur des angles sous lesquels elles l'aperçoivent, et *réciproquement* la grandeur de ces angles par les distances des planètes. (B. de St-P.) Les enfants seraient peut-être plus chers à leurs pères, et *réciproquement* les pères à leurs enfants, sans le titre d'héritiers. (La Bruy.)

— Il sert à éviter la répétition. On ne guérit pas d'un mal par un autre ; la superstition par l'athéisme, et *réciproquement*. (Boiste.) Les douleurs physiques distraient des douleurs morales, et *réciproquement*. (Id.)

— *Il faut qu'une femme soit fidèle à son mari, et réciproquement*. Il faut que le mari le soit aussi, le soit de son côté.

— Les adverbes *réciproquement* et *mutuellement*, employés avec les verbes dans la compo- [illegible] comme s'entre-[illegible], s'entr'aider, etc., forment un pléonasme tout à fait vicieux. Ne dites donc pas s'entr'aider mutuellement, s'entre-déchirer réciproquement ; dites simplement : s'entr'aider, s'entre-déchirer.

RÉCIPROQUER. v. a. 1re conj. (pr. *ré-ci-pro-ké* ; du lat. *reciprocare*). Rendre la pareille. Vous pouvez m'aimer tant qu'il vous plaira, mais je ne puis vous *réciproquer*. (Mme de Sév.) Il est familier et ne se dit que par plaisanterie.

RECIRÉ, ÉE. part. pass. du v. Recirer. S'empl. adjectiv. Parquet reciré.

RECIRER. v. a. 1re conj. Techn. Cirer de nouveau. Recirer un parquet.

— SE RECIRER. v. pron. Être reciré.

RECISE. s. f. Bot. Un des noms de la benoite, plante usuelle.

RECISER. v. a. 1re conj. S'est dit pour Couper, retrancher.

RECISION. s. f. Didact. Action de couper, de retrancher.

RÉCIT. s. m. (pr. *ré-ci* ; rad. *réciter*). Relation, narration d'une chose qui s'est passée. Récit exact. Récit ennuyeux. Un récit véritable, sincère, curieux, intéressant, détaillé, épisodique, maigre, court, superflu, long, triste, douloureux, affreux, désastreux, pompeux, touchant, véhément, noble, fidèle, suspect, mensonger, faux, menteur, fabuleux, obscur. Un long récit. Le récit d'une action, d'un événement, d'un fait, d'une aventure. Faire le récit de ce qui s'est passé, le récit de ses malheurs. Abréger un récit. Faire bien un récit. Un récit bien fait. L'éloquence de la chaire n'est pas propre au *récit* des combats et des batailles. (Fléch.) Nous retrouverons au jour du jugement non pas ces *récits* flatteurs de nos exploits militaires, mais nous y verrons l'histoire la plus affreuse et la plus exacte de notre cœur. (Mass.) Les autres religions ne nous ont donné pour garantie de leur antiquité que des *récits* fabuleux. (Id.) On sort d'une représentation le cœur encore tout ému du *récit* de l'infortune d'un héros fabuleux, et votre frère que vous rencontrez couvert d'ulcères, vous trouve insensible. (Id.)

Non, l'Egypte et son lac, le Nil et ses merveilles,
Jamais de tels *récits* n'ont frappé les oreilles. (DEL.)

A conter cependant la vieillesse s'amuse,
Et ne tarissant pas, dans ses *récits* féconds,
Tient toujours le banquet, et vide les flacons.
(PARSEV.-GRAND.)

— Fam. *Faire un grand récit, de grands récits de quelqu'un ou de quelque chose*. En parler avantageusement, en dire beaucoup de bien.

— Littér. *Récit de l'apologue*. Exposé d'une action allégorique attribuée ordinairement à des animaux. ‖ *Récit historique*. Exposé fidèle d'un fait, dans le style le plus naturel et le plus uni. ‖ *Récit oratoire*. La partie de l'oraison qui vient ordinairement après la division ou l'exorde, et qui contient le germe des preuves qu'on a dessein d'employer. ‖ *Récit poétique*. Exposé de fictions fait avec tout l'appareil de l'art et de la séduction. ‖ *Récit épique*. Exposition d'une action héroïque, intéressante, merveilleuse. ‖ *Récit dramatique*. Narration détaillée d'un événement important qui tient au nœud ou au dénoûment de l'intrigue. Un acteur qui est bon pour les récits, qui fait bien les récits. Le récit de Théramène.

Ce qu'on ne doit point voir, qu'un *récit* nous l'expose,
Les yeux, en le voyant, saisiront mieux la chose.
(BOILEAU.)

— Mus. Ce qui est chanté par une voix seule, ou joué par un instrument seul. Beau récit. Récit bien chanté. Récit de basse, de haute-contre, de violon, de hautbois.

— Partie qui, dans une symphonie, exécute le sujet principal.

RÉCITANT. part. prés. du v. Réciter. Qui récite. Il est invariable. Des enfants récitant leurs leçons.

RÉCITANT, ANTE. adj. Mus. Il se dit des voix et des instruments qui exécutent seuls, ou qui exécutent la partie principale.

— *Partie récitante*. Celle qui est chantée par une seule voix, ou exécutée par un seul instrument. ‖ Celle qui exécute le sujet principal.

RÉCITATEUR. s. m. (du lat. *recitator*, qui récite). Celui qui récite quelque chose par cœur. Un bon récitateur. Un excellent récitateur. Un mauvais, un détestable récitateur. Nous cherchons si ces *récitateurs* et recueilleurs sont louables eux-mêmes. (Mont.) Peu usité.

— Balzac appelle les *récitateurs*, ces gens qui viennent préparés dans une conversation, et armés de sentences apprises par cœur, qu'ils allèguent à tout propos.

— Voltaire l'a employé dans le sens de Lecteur. Je vous ai envoyé, en grand secret, la tragédie des *Guèbres* : faites-vous lire la pièce par un bon *récitateur* de vers, et vous verrez de quoi il s'agit.

— Rien n'empêche, ce semble, de dire *récitatrice*, en parlant d'une femme.

RÉCITATIF. s. m. Mus. Sorte de chant qui n'est point assujéti à la mesure, et qui doit être débité d'une manière plus ou moins soutenue. Il est appelé *récitatif*, parce qu'il s'applique à la narration ou récit, et qu'on s'en sert dans le dialogue dramatique. Beau récitatif. Récitatif ennuyeux, uniforme. Ce qui peut plaire au musicien dans cette pièce est le *récitatif*. (J.-J. Rouss.)

[illegible] compagné par le piano ou la basse, et quelquefois par les deux ensemble. Le récitatif simple n'est plus en usage qu'en Italie. ‖ *Récitatif accompagné*. Celui auquel, outre la basse continue, on ajoute un accompagnement de violons. ‖ *Récitatif mesuré*. Récitatif qui se change tout d'un coup en chant, et prend de la mesure et de la mélodie ; il s'emploie au milieu d'un récitatif ordinaire, pour faire ressortir quelque passage remarquable. ‖ *Récitatif obligé*. Récitatif accompagné et coupé par les instruments, et qui oblige, pour ainsi dire, le récitant et l'orchestre l'un envers l'autre, en sorte qu'ils doivent être attentifs et s'attendre mutuellement.

RÉCITATION. s. f. (pr. *ré-ci-ta-ci-on* ; rad. *réciter*). Action de réciter, de prononcer un discours qu'on sait par cœur, en prenant un ton moins élevé que celui de la déclamation, et plus élevé que le ton de la simple lecture.

— Se dit aussi de l'action de réciter en musique.

— Action de citer une seconde fois le passage d'un auteur, d'un ouvrage, etc.

RÉCITÉ, ÉE. part. pass. du v. Réciter. S'empl. adjectiv. Vers récités. Leçon récitée.

— *Récité par*. Cela n'est pas plus étrange que les prières *récitées* au dieu Pet par les bonnes vieilles de Rome. (Volt.)

RÉCITER. v. a. 1re conj. (du lat. *recitare*, fréquentatif de *citare*, alléguer, nommer). Prononcer à voix haute et d'une manière soutenue, quelque morceau de prose ou de vers, qu'on sait par cœur. Réciter une comédie. Réciter sa leçon. Réciter des vers. On ne doit pas déclamer sa tragédie, on doit la *réciter*. (Baron.) Il me chantait tous les jours les mêmes couplets ; et lorsque après avoir répété pendant trois mois dix ou douze vers, je venais à les *réciter* sans faute, mes parents admiraient ma mémoire. (Le Sage.) Voilà le passage d'Isaïe dont je n'avais *récité* que les premières paroles. (Boss.)

Mais tout ce beau discours dont il vient vous flatter
N'est rien qu'un piége adroit pour vous les *réciter*.
(BOILEAU.)

— Raconter, faire un récit. Réciter une histoire. *Récitons*-nous les maux que ses biens nous attirent. (La Font.)

— Parler avec médisance. Je sais de ses froideurs tout ce que l'on *récite*. (Rac.)

— Fig. Les autres forment l'homme, je le *récite*. (Montaigne.)

— Mus. Chanter ou exécuter un récit.

— Absol. Un acteur qui récite bien. Réciter publiquement. Réciter froidement. Réciter avec intelligence.

Car quelle rage, en bonne foi,
Toujours *réciter*, toujours lire. (J.-B. ROUSS.)

— SE RÉCITER. v. pron. Être récité. Il n'y a guère que les beaux vers qui se récitent.

— On dit bien *faire un récit*, pour faire une narration, et l'on peut dire aussi *réciter* pour raconter ; il est cependant aujourd'hui peu usité en prose dans ce sens-là ; *réciter*, à proprement parler, c'est prononcer ce que l'on a appris par cœur : moins il est en usage en prose dans le sens de *raconter*, plus il convient à la poésie.

RÉCITEUR. s. m. Celui qui récite. Il se dit par iron. et pop. pour Faiseur de récits. Il est vrai que les *réciteurs* éternels sont fort à craindre et fort incommodes. (Scud.) Ces *réciteurs* sont proprement des acteurs qui répètent leurs rôles. (St-Evrem.) V. RÉCITATEUR.

RÉCLAMANT. part. prés. du v. Réclamer. Qui réclame. Il est toujours invar. Des voyageurs réclamant leurs bagages.

RÉCLAMANT, ANTE. s. Jurispr. Celui, celle qui fait une réclamation.

RÉCLAMATEUR. s. m. (du lat. *reclamator*). Didact. Celui qui réclame une chose perdue ; celui qui fait une réclamation.

— Mar. Celui qui réclame un bâtiment ou des marchandises comme n'étant pas de bonne prise.

RÉCLAMATION. s. f. (pr. *ré-kla-ma-ci-on* ; du lat. *reclamatio*). Action de réclamer, de revendiquer, de s'opposer, de revenir contre quelque chose. Faire une réclamation. Admettre, rejeter, repousser une réclamation. Cette loi excita beaucoup de réclamations. Cet avis a passé sans réclamation, malgré toutes les réclamations. On procéda à la vente, nonobstant sa réclamation. La guerre amène entre les militaires l'égalité fraternelle et primitive, objet perpétuel de la vaine *réclamation* des hommes. (De Pezay.) En général, les *réclamations* au nom de l'intérêt public se réduisent à des ambitions de corps ou d'individus. (Mme de Staël.)

— *Etre en réclamation*. Avoir réclamé et attendre le résultat de sa réclamation. Etre depuis longtemps en réclamation.

— *Réclamation d'état*. Action judiciaire ayant pour objet de faire statuer sur l'état civil d'une personne à laquelle cet état est contesté.

— Féod. *Réclamation d'un seigneur*. Poursuite qu'il faisait pour ravoir ses serfs qui étaient allés demeurer ailleurs sans sa permission.

RÉCLAME. s. f. (rad. *réclamer*). Impr. Le mot qu'on met au-dessous de la dernière ligne d'une feuille ou même d'une page d'impression, et qui est le premier de la feuille, de la page suivante. Les réclames ne sont plus guère en [illegible] rappelle au prote ou au correcteur le dernier mot et le dernier folio d'une épreuve. Prendre la réclame. Indiquer la réclame. Feuillet de réclame.

— On le dit aussi des mots qui, dans une pièce de théâtre, terminent chaque couplet et avertissent l'interlocuteur que c'est à lui à parler.

— *Vérifier la réclame*. S'assurer qu'il n'y a ni doublon ni bourdon dans le passage d'une feuille à l'autre.

— Pl.-chant. La partie du répons que l'on reprend après le verset. Il y a des répons à double réclame.

— Néol. Petit article que l'on insère dans le corps d'un journal, avec les nouvelles et les faits divers, et qui contient ordinairement l'éloge payé d'un livre, d'un objet d'art, dont le titre se trouve aux annonces. Les plus mauvais ouvrages ont obtenu des *réclames* laudatives (Compl. de l'Acad.) Le charlatanisme de la *réclame* correspond à celui de l'annonce. (Id.)

— Anc. cout. Prétention du détenteur d'un héritage censuel à la propriété de cet héritage.

— Chass. Sorte de pipeau avec lequel on attire des oiseaux dans les piéges. On dit aussi *reclin*.

RÉCLAME. s. m. Fauconn. Le cri et le signe qu'on fait à un oiseau pour le faire revenir au leurre ou sur le poing. Un oiseau qui revient au réclame.

— Fauconn. et avicept. Action de rappeler l'oiseau de proie sur le poing en lui montrant le leurre. ‖ Appeaux dont se servent les oiseleurs.

RÉCLAMÉ, ÉE. part. pass. du v. Réclamer. S'empl. adjectiv. Objet réclamé.

— *Réclamé par*. A presque toutes les audiences des parquets, on voit de petits coupables réclamés par leurs parents.

RÉCLAMER. v. a. 1re conj. (du lat. *reclamare*, composé de *re*, partic. itérative, et de *clamare*, crier, appeler, invoquer). Implorer, demander avec instance. Réclamer l'assistance, le secours de Dieu. Réclamer l'autorité du roi. Réclamer les bontés, l'indulgence de quelqu'un. La main de Dieu n'est pas affermie ; je me confie pour Madame en cette miséricorde qu'elle a si sincèrement et si humblement *réclamée*. (Boss.) La misère ose rarement *réclamer* les lois établies pour la protéger. (Mass.) Dieu ne laisse des pauvres et des malheureux sur la terre que pour vous : vous êtes leur providence visible ; ils ont le droit de vous *réclamer* et de vous exposer leurs besoins. (Id.) Tout le monde abandonne avec raison celui qui ne se soucie de personne, et pour avoir le droit de *réclamer* des services, il en faut rendre aux autres. (Virey.)

. . . Ne les *réclamez* pas,
Ces dieux dont l'intérêt demande son trépas. (CESS.)

— Implorer le secours de. Réclamer les saints.

— Recourir aux lumières de quelqu'un.

Médecins du corps et de l'âme,
Il en coûte à qui vous *réclame*. (LA FONTAINE.)

— Redemander. L'âme retrouve en soi-même un vide infini que Dieu seul pouvait remplir, si bien qu'étant séparée de Dieu, que son fond *réclame* sans cesse, il faut qu'elle cherche des amusements au dehors. (Boss.)

Grand Dieu ! votre main *réclame*
Les dons que j'en ai reçus. (J.-B. ROUSSEAU.)

— Revendiquer, demander une chose à laquelle on a des droits. Réclamer un cheval. Réclamer des meubles. Réclamer l'exécution d'une promesse. Réclamer son dû, son droit.

— Féod. Poursuivre ou faire poursuivre les gens de condition servile, qui étaient allés demeurer hors de la province ou de la terre sans le congé de leur seigneur.

— Fig. Il ne peut étouffer ce cri de la nature qui *réclame* sans cesse son auteur. (Mass.) Souvent il se plaisait à lutter contre les poëtes de l'antiquité, et ses fragments de traduction sont des chefs-d'œuvre dont il n'a pas toujours *réclamé* la gloire. (Villem.)

— S'interposer en faveur de quelqu'un qu'on doit protéger. Réclamer son domestique. Un capitaine qui réclame son soldat

— Fauconn. *Réclamer un oiseau*. L'appeler pour le faire revenir au leurre ou sur le poing.

— *Réclamer les chiens*. Leur sonner la retraite et les appeler à soi.

— On dit aussi des perdrix, qu'*elles réclament leurs petits*, c'est-à-dire qu'elles rappellent.

— v. n. Contredire, s'opposer de paroles. Réclamer contre la clôture. Personne ne réclame ? Qui est-ce qui réclame ? L'âge de M. de Montausier, et je ne sais quoi de vénérable dans sa personne, lui avaient acquis une espèce d'autorité universelle contre laquelle le monde n'osait *réclamer*. (Fléch.) J'ai *réclamé* un des premiers contre cette ignorance ou cette injustice. (Chateaub.) La douce voix de la nature *réclame* dans tous les cœurs contre l'orgueilleuse philosophie. (J.-J. Rouss.)

— Protester, revenir contre quelque acte. Un religieux qui réclame contre ses vœux. Un majeur peut *réclamer* dans les dix ans de majorité contre les actes faits pendant sa minorité. (Acad.) En vain le clergé séculier avait *réclamé* contre cet usage, aussi impolitique que barbare. (Chateaub.) Il a laissé la France ne *réclamant* plus devant toutes les nations que les droits sacrés de l'indépendance des peuples. (Las Cases.)

— SE RÉCLAMER. v. pron. Être, pouvoir être réclamé. Objet qui peut se réclamer. Les sottises anonymes ne se *réclament* jamais. (Boiste.)

— SE RÉCLAMER de quelqu'un. Déclarer qu'on est à son service, qu'on est son parent, qu'on en est connu ou protégé. Voyant qu'on allait le maltraiter, il se réclama d'un tel.

— Il se dit des êtres personnifiés. Se réclamer de l'honneur, de la justice.

— Se dit de plusieurs personnes qui se réclament les unes des autres. Les charlatans *se réclament* les uns des autres : l'erreur se nourrit d'erreurs. (Boiste.)

— Syn. comp. RÉCLAMER. REVENDIQUER. On *réclame* à quelque titre que ce soit ; on *revendique* à titre de propriété, en réclamant la justice et la force.

RÉCLAMERIE. s. f. Manie, abus de la réclame, charlatanisme de la réclame.

RÉCLAMEUR. s. m. Ornith. Nom sous lequel on a désigné un merle de l'intérieur de l'Afrique.

RÉCLAMPÉ, ÉE. part. pass. du v. Réclamper. S'empl. adjectiv. Mât réclampé.

RÉCLAMPER. v. a. 1re conj. (de la partic. réduplicative *re*, et du gr. κλαμβός, mutilé). Mar. anc. Jumeller, raccommoder un mât rompu.

— SE RÉCLAMPER. v. pron. Être réclampé.

RECLARE. s. m. Pêch. Filet en nappe simple, avec plomb et liége.

RECLIN. s. m. Chass. Appeau pour attirer les cailles.

RÉCLINAISON. s. f. (du lat. *reclinatus*, penché). Gnomon. Situation d'un plan qui, au lieu d'être d'à-plomb, penche vers l'horizon; nombre de degrés dont ce plan s'éloigne de la verticale. La réclinaison est le complément de l'inclinaison.

RÉCLINANT. part. prés. du v. Récliner. Qui récline. Il est invar.

RÉCLINANT, ANTE. adj. Gnomon. Se dit d'un cadran qui penche vers l'horizon. Cadran réclinant.

RÉCLINATION. s. f. (pr. *ré-cli-na-ci-on*). Inclination; penchant. Il est vieux.

RÉCLINATOIRE. s. m. S'est dit pour Lit, lieu de repos.

RÉCLINÉ, ÉE. part. pass. du v. Récliner. S'empl. adjectiv. Cadran récliné.

— Bot. Se dit des feuilles ou des rameaux, quand leur extrémité penche vers la terre.

RÉCLINER. v. n. 1re conj. (du lat. *reclinare*, pencher en arrière; formé de *re*, pour *retro*, en arrière, et *clinare*, pencher). Gnomon. S'éloigner de la ligne perpendiculaire. Ce cadran récline.

— v. a. Pencher un cadran en arrière. Récliner un cadran.

— SE RÉCLINER. v. pron. Être récliné. Ce cadran doit se récliner.

RECLORE. v. a. 4e conj. Clore de nouveau. Il est vieux.

RECLOUÉ, ÉE. part. pass. du v. Reclouer. S'empl. adjectiv. Planche reclouée. Caisse reclouée.

RECLOUER. v. a. 1re conj. (rad. *clou*). *Je recloue, nous reclouons, vous reclouez. Je reclouais, nous reclouions, vous reclouiez*, etc. Clouer de nouveau. Reclouer une planche qui s'est déclouée. Reclouer une caisse qu'on a ouverte. Après que le timon et le gouvernail du navire est brisé par la tourmente, les mariniers tâchent d'y *reclouer* quelque autre pièce de bois. (***)

— Fig. Je crois qu'il a bien été de ceux qui ont *recloué* le chapeau sur la tête du nôtre. (Mme de Sév.)

— SE RECLOUER. v. pron. Être recloué.

RECLURE. v. a. 4e conj. défect. (du bas lat. *recludere*, renfermé, fermer doublement). Renfermer dans une clôture étroite et rigoureuse, où l'on n'a aucune communication avec le reste des hommes. Reclure un pénitent. Reclure un religieux.

— Ce verbe n'est d'usage qu'à l'infinitif et aux temps composés. *J'ai reclus. J'avais reclus. J'aurai reclus. J'aurais reclus*, etc.

— SE RECLURE. v. pron. Se renfermer, se reclure dans une cellule.

RECLUS, USE. part. pass. du v. Reclure. S'empl. adjectiv. Pénitent reclus. Et je suis à Paris triste, pauvre et *reclus*. (Boil.) Les moines *reclus* ne connaissent de différence entre les pays que celle des climats et des productions. (Boiste.)

Les temps sont malheureux, on ne s'amuse plus,
On s'enferme chez soi; chacun s'y tient *reclus*. (***)

— *Il est reclus dans sa chambre, dans sa maison.* Il n'en sort point et ne veut voir personne.

— *Reclus par.* La personne qui est recluse par un geôlier endure un supplice inimaginable.

— Bot. Se dit de l'embryon végétal, lorsqu'il est renfermé dans le périsperme.

RECLUS, USE. s. Celui qui est reclus, celle qui est recluse. Un reclus. Une recluse. C'est un reclus. Vivre comme un reclus, comme une recluse. Il y avait autrefois grand nombre de reclus.

— Solitaire qui demeurait enfermé ou dans des cellules contiguës aux monastères, ou dans des lieux déserts et éloignés des villes. On ne pouvait se faire reclus sans la permission de l'évêque ou de l'abbé de son monastère. Les laïques avaient ensuite à faire deux ans d'épreuve,

[illegible] pour la vie dans une cellule où il ne pouvait entrer personne, et d'où ils ne pouvaient sortir, et dont l'évêque scellait la porte avec son sceau.

— Fig. La fortune, lassée par la fougue impétueuse d'un favori qu'elle ne pouvait plus suivre, en a fait un *reclus* dans la solitude de l'Océan. (Boiste.)

— On appelle *recluse*, une fille ou une femme qui sort peu.

Belle Iris, charmante recluse,
Ne me demandez plus à quoi
Dans ma retraite je m'amuse;
Je suis certain objet trop à craindre pour vous. (***)

— Il se dit aussi pour Religieuse, mais en riant.

— Malacol. *Reclus marin.* Nom donné à une espèce d'ascidie des mers du Nord.

RECLUSAGE. s. m. Il s'est dit pour Prison.

RÉCLUSERIE. s. f. Petite cellule dans laquelle un pénitent se condamnait à vivre sans en sortir jamais, livré à la prière et à la mortification. Les récluseries formaient une des dépendances extérieures des cathédrales. Il en existe encore une à Bourges, à la suite de la chapelle Sainte-Barbe, dans la cathédrale. V. DIACONIE.

RÉCLUSION. s. f. État d'une personne renfermée. Se condamner soi-même à une réclusion absolue. Ordonner la réclusion de quelqu'un.

— Peine afflictive et infamante, qui consiste dans la détention dans une maison de force, et l'astriction dans l'intérieur de cet établissement à des travaux déterminés par des règlements administratifs. La durée de cette peine est de cinq ans au moins et de dix ans au plus. Elle emporte nécessairement la dégradation civique et l'interdiction légale.

— Anc. législ. Action de renfermer dans un monastère, dans une maison de force. Les femmes adultères étaient punies de la réclusion dans un monastère.

— Fig. Napoléon, dans son affreuse *réclusion*, disait qu'il n'avait rien de trop que du temps. (Boiste.)

— Demeure d'un reclus ou d'une recluse, sa cellule et toutes ses appartenances.

RÉCLUSIONNAIRE. adj. et s. des 2 g. Admin. Celui, celle qui est condamné à la réclusion.

RECOCHÉ, ÉE. part. pass du v. Recocher. S'empl. adjectiv. Pâte recochée.

RECOCHER. v. a. 1re conj. Techn. Rabattre la pâte avec le creux de la main.

— Il se dit aussi du mastic, de l'argile.

— SE RECOCHER. v. pron. Être recoché. Le mastic se recoche avant d'être employé.

RECOGNÉ, ÉE. part. pass. du v. Recogner. S'empl. adjectiv. Ce clou n'est pas assez recogné.

— *Recogné par.* Enfant recogné par ses camarades.

RECOGNER. v. a. 1re conj. Cogner de nouveau. Recogner un clou qui se détache.

— Fig. Repousser, battre. Nos troupes recognèrent l'ennemi. Il est vieux.

— Réfuter victorieusement. On a recogné vigoureusement ce docteur, qui avançait une proposition hérétique.

— Pop. Ce tapageur se fera recogner.

— SE RECOGNER. v. pron. Être recogné.

RÉCOGNITIF. adj. m. (pr. *ré-kog-ni-tif*). Jurispr. Ne se dit que dans cette expression: *acte récognitif*, acte par lequel on reconnaît ou l'on ratifie une obligation, en rappelant le titre qui l'a créé.

RECOGNITION. s. f. (pr. *re-kog-ni-ci-on*; du lat. *recognitio*, fait de *recognoscere*, passer en revue, reconnaître). Anc. jurispr. Examen de quelque chose.

— Philos. Acte de la mémoire qui reconnaît une idée perdue pendant quelque temps, au moment même où la perception reproduit cette idée.

— Philol. Titre d'un livre plein d'erreurs et de fables, que l'on attribue à saint Clément, mais que l'on a démontré n'être pas de lui.

RECOIFFÉ, ÉE. part. pass. du v. Recoiffer. S'empl. adjectiv. Dame recoiffée par sa femme de chambre.

RECOIFFER. v. a. 1re conj. Coiffer une seconde fois, réparer le désordre d'une coiffure. Recoiffer un enfant. Recoiffer une poupée.

— Se dit aussi des bouteilles. Il faut recoiffer cette bouteille, afin de la garder pour une autre fois.

— SE RECOIFFER. v. pron. Se coiffer une seconde fois, réparer le désordre de sa coiffure. Il est commode de savoir se recoiffer sans appeler de main étrangère.

RECOIN. s. m. Coin plus caché, moins en vue. Chercher dans tous les coins et recoins. Il n'y a coin et recoin où l'on n'ait cherché. Être caché dans un recoin. Les plantes vénéneuses ne croissent que dans quelques *recoins* isolés sur la terre, tandis que les végétaux utiles et salutaires couvrent toute la surface du globe. (A. Martin.)

Leur appétit fougueux, par l'objet excité,
Parcourt tous les recoins d'un monstrueux pâté.
(Boileau.)

— Fig. Il n'y a rien, dans les sciences, qui n'ait ses coins et *recoins* où la vue d'un jeune homme ne perce pas. (Huet.) Il poursuit un

de la logique. (Mol.)

— Fig. et fam. *Les recoins du cœur, de la conscience.* Les replis du cœur, de la conscience, ce qu'il y a de plus caché dans le cœur, dans la conscience.

RECOITRE. v. a. 1re conj. S'est dit pour Recoler. Ce verbe, qui vient de *recipere*, recevoir, a fourni au verbe *recevoir* quelques-uns de ses temps, tels que *je reçois, tu reçois, il reçoit*, etc.

RÉCOLÉ, ÉE. part. pass. du v. Récoler. S'empl. adjectiv. Quand les témoins ont été récolés et confrontés.

RÉCOLEMENT. s. m. Anc. jurispr. Action par laquelle on récolait les témoins. Faire le récolement des témoins. Après le récolement et la confrontation.

— Proc. *Faire le récolement d'un inventaire.* Vérifier tous les effets, tous les papiers contenus dans un inventaire.

— *Faire le récolement de meubles et d'effets saisis.* Vérifier s'ils sont tous portés sur le procès-verbal de saisie.

— *Procès-verbal de récolement.* Acte que l'on dresse en remplissant cette formalité.

— Admin. forest. Se dit aussi du procès-verbal de visite que font les agents de l'administration forestière pour vérifier si une coupe de bois a été faite conformément aux ordonnances. Récolement de bois.

RÉCOLER. v. a. 1re conj. (du lat. *recolere*, repasser dans son esprit, et qui signifie proprement cultiver une seconde fois, de la partic. itérative *re*, et de *colere*, cultiver). Jurispr. Lire à des témoins qui ont été entendus dans une procédure criminelle, la déposition qu'ils ont faite, pour voir s'ils y persistent. Récoler des témoins.

— Jurispr. Vérifier, comparer, confronter.

— Se disait pour Rappeler à la mémoire. En y jouant, *récolait* les passages des anciens auteurs. (Rab.)

— SE RÉCOLER. v. pron. Être récolé, confronté.

RECOLLÉ, ÉE. part. pass. du v. Recoller. S'empl. adjectiv. Papier recollé.

— *Recollé par.* Les cartes géographiques sont souvent recollées fort adroitement par les élèves qui les ont détachées de la toile.

RECOLLECTEUR. s. et adj. m. Anc. jurispr. Celui qui recueille des lois, des faits, des comptes.

RÉCOLLECTION. s. f. (pr. *re-kol-lek-ci-on*). T. de spiritualité. Action par laquelle on se recueille en soi-même. Profonde récollection. Récollection intérieure. Il est vieux.

— Dans quelques communautés, on employait ce mot dans le sens de Retraite. Un tel père est en récollection, on ne saurait lui parler. La récollection commencera dans deux jours

— Les religieux déchaussés de la Merci, en Espagne, ont reçu, après leur réforme, le nom de *pères de la récollection.*

— Philos. Effort que fait la mémoire pour retrouver une idée qu'elle a perdue, en l'absence de la perfection qui pourrait reproduire cette idée.

RECOLLEMENT. s. m. Action de coller de nouveau.

RECOLLER. v. a. 1re conj. (rad. *colle*). Coller de nouveau. Recoller du papier.

— SE RECOLLER. v. pron. Être recollé. Le papier détaché par l'humidité ne peut se recoller.

RÉCOLLET. s. m. (pr. *ré-co-lè*; du lat. *recollectus*, recueilli). Hist. relig. Nom donné aux religieux réformés de l'ordre de saint François, ainsi nommés parce qu'ils n'admettaient dans leur ordre que ceux qui avaient l'esprit de recueillement. Cette congrégation, qui prit naissance en Espagne, vers l'an 1484, fut introduite en Italie en 1525, et en France en 1592.

RÉCOLLET. s. m. Ornith. Nom donné, à Québec, au jaseur, à cause de la ressemblance que sa huppe a paru offrir avec le capuchon d'un récollet.

RÉCOLLETTE. s. f. Hist. ecclés. Membre de certaines communautés religieuses de femmes, de l'ordre de Saint-François. En 1584, il s'établit à Tolède une maison de récollettes, sous la règle de sainte Claire. Les récollettes avaient un couvent à Paris.

RÉCOLLIGER (SE). v. pron. T. de spirit. Se recueillir en soi-même. Il faut se récolliger pour bien faire son examen. Il est vieux.

RÉCOLTABLE. adj. des 2 g. Agric. Que l'on peut récolter.

RÉCOLTANT. part. prés. du v. Récolter. Il est toujours invariable. Des hommes récoltant des fruits.

RÉCOLTANT, ANTE. adj. Se dit de celui, de celle qui récolte. Propriétaire récoltant. Fermier récoltant.

RÉCOLTE. s. f. (du lat. *recollecta*, s.-ent. *messis* ou *poma*, moisson, fruits recueillis). Action de recueillir les biens de la terre, et produit en nature qui en résulte. Une grande récolte. Bonne récolte. Une récolte abondante, riche, facile, pleine, maigre, pauvre, pénible, incertaine, douteuse. Une abondante récolte. La récolte des blés. Faire une bonne récolte, une mauvaise récolte, une médiocre récolte, une pauvre récolte. Après la récolte. Enlever la récolte. Serrer la récolte. La pluie gâtera la

heureuses. (Rosset.)

Je vois l'automne vermeil grossir dans le pressoir
Les cuves, les tonneaux, et la meule pesante
Qui broie en tournoyant la récolte odorante. (Castel.)

— Agric. *Récoltes améliorantes.* Celles qui, loin d'épuiser le sol, y laissent des débris qui l'amendent. Les prairies artificielles donnent des récoltes améliorantes. ‖ *Récoltes épuisantes.* Plantes cultivées pour le grain qu'elles donnent, telles que froment, orge, seigle, etc. ‖ *Récoltes enlevées pour engrais.* Plantes qu'on sème dans l'intention de les enterrer lorsqu'elles auront acquis un certain développement. ‖ *Récoltes dérobées.* Récoltes qui se font dans le cours de la même année sur un sol qui déjà vient de donner sa récolte, et qui semble ainsi avoir payé sa dette au cultivateur. ‖ *Récoltes sarclées.* Celles qui exigent, dans le cours de la croissance de la plante, des sarclages et des binages, pour protéger la plante encore faible contre l'envahissement des plantes nuisibles par lesquelles elles seraient étouffées, ou qui épuiseraient le sol, et pour rendre la terre toujours meuble et plus pénétrable aux influences atmosphériques. ‖ *Récoltes intercalaires.* Celles qui séparent deux ensemencements de céréales. ‖ *Récoltes jachères.* Celles que l'on sème sur les terres qui auraient dû être en jachère. ‖ *Récolte morte.* Récolte que la sécheresse, les gelées, les grandes pluies, les inondations, etc., ont rendue si médiocre, qu'elle ne vaut pas les frais de son enlèvement.

— Le temps de la récolte. Pendant la récolte. Après la récolte.

— Fig. Se dit de certaines choses qu'on reçoit ou qu'on rassemble. Une quêteuse qui fait une bonne récolte. Faire une ample récolte de faits, d'observations, de remarques. Faire dans ses voyages une abondante récolte d'objets curieux. La meilleure *récolte* que l'on puisse faire est celle de maximes et de pensées morales. (Boist.)

— Périphr. La dépouille de la terre, le tribut des vergers. Le tribut des moissons. Le tribut, les trésors, la richesse des sillons. Les dons de Cérès.

— Syn. comp. RÉCOLTE. MOISSON. *Moisson* se dit des grains; *récolte*, de tous les fruits de la terre.

RÉCOLTÉ, ÉE. part. pass. du v. Récolter. S'empl. adjectiv. Blé récolté. Grains récoltés.

— *Récolté par.* Le riche boit le vin qui a été récolté par le pauvre.

RÉCOLTER. v. a. 1re conj. (du lat. *recolligere*, recueillir). Faire une récolte. Récolter beaucoup de blé. Récolter beaucoup de vin.

— Fig. Recueillir. C'est un grand travail pour un sot ignorant que d'employer une grande fortune; il la sème maladroitement et s'étonne de ne *récolter* aucun plaisir. (Boiste.)

— Absol. La saison où l'on récolte.

— Fig. Qui parle sème; qui écoute *récolte.* (Boiste.)

— SE RÉCOLTER. v. pron. Être, devoir, pouvoir être récolté. Tous les grains ne se récoltent pas à la même époque.

— Syn. comp. RÉCOLTER. RECUEILLIR. *Récolter* désigne une manière particulière de *recueillir*, c'est *recueillir*, suivant les procédés de l'économie rurale, toute sorte de grains et d'autres productions cultivées qui sont sur pied, dans la saison de leur maturité. On *récolte* des grains, des fruits; on *recueille* des raretés, des suffrages des nouvelles, des débris, etc.

RECOMBINÉ, ÉE. part. pass. du v. Recombiner. S'empl. adjectiv.

RECOMBINER. v. a. 1re conj. Combiner une seconde fois.

— SE RECOMBINER. v. pron. Être recombiné.

RECOMMANDABLE. adj. des 2 g. Estimable, qui mérite d'être considéré. Se dit des personnes et des choses. Une personne recommandable par toutes ses bonnes qualités. Se rendre recommandable auprès de quelqu'un par ses services. Sa vertu le rend recommandable. La modestie est une des vertus les plus *recommandables.* (Acad.) Recherchons, par les Ecritures, de quelle sorte la noblesse est *recommandable*, et l'estime qu'on en doit faire selon les maximes de l'Evangile. (Boss.)

— *Recommandable par.* Si vous n'êtes *recommandable* par vous-même, vous ne le serez jamais par les vertus des autres. (Boiste.)

RECOMMANDABLEMENT. adv. D'une manière recommandable. On va bien plus facilement selon l'art que selon la nature, mais bien moins noblement aussi et moins *recommandablement.* (Montaigne.)

RECOMMANDARESSES. s. f. pl. Femmes qui étaient préposées par l'autorité pour tenir un bureau où l'on se procurait des nourrices.

RECOMMANDATAIRE. s. m. Prat. Créancier qui a recommandé un débiteur emprisonné.

RECOMMANDATION. s. f. (pr. *re-co-manda-ci-on*). Action de recommander quelqu'un. Une puissante recommandation. Lettres de recommandation. Une recommandation pressante. Jésus nous a montré l'exemple; les Juifs mêmes le reconnaissaient pour un si bon citoyen, qu'ils crurent ne pouvoir donner auprès de lui une meilleure *recommandation* au centenier, qu'en disant à notre Sauveur: Il est de notre nation. (Boss.) Quelque inconnu que l'on fût, on n'avait besoin d'autre *recommandation* auprès de M. de Montausier que de celle que portent avec soi la vertu et l'innocence persécutée. (Fléch.)

cabale, et qui n'a que beaucoup de mérite pour *recommandation*, de se faire jour à travers l'obscurité où il se trouve. (La Bruyère.)

— Fig. Un beau visage est une *recommandation* muette. (Syrus.) Les belles personnes portent des lettres de *recommandation* sur le front. (Elisabeth.) La physionomie est par tous les pays la première et souvent la dernière lettre de *recommandation.* (De Saint-Pierre.)

— *Prière de la recommandation de l'âme.* La prière que l'Eglise catholique fait à Dieu pour les agonisants.

— Estime qu'on a pour la vertu, pour le mérite. La sainteté de sa vie l'avait mis partout en grande recommandation.

— *Avoir l'honneur en recommandation.* Se disait pour S'appliquer à ne rien faire qui blesse les lois de l'honneur, de la probité.

— Hist. Acte par lequel un propriétaire d'alleu cédait son domaine à quelque seigneur puissant, qu'il choisissait pour patron, et de qui il recevait immédiatement ce même domaine à titre de bénéfice, en se soumettant à certains services, à certaines charges.

— Procéd. Acte par lequel on déclare s'opposer à la sortie d'un prisonnier arrêté à la requête de quelqu'un. Ce prisonnier tient encore pour deux recommandations.

— Il se disait aussi des billets qu'on faisait porter par le clerc des orfèvres, des fripiers ou autres communautés, pour retrouver les choses volées et avertir les marchands d'arrêter ceux qui les exposeraient en vente.

— Il se disait également des avis que les curés et les prédicateurs faisaient dans leurs chaires, pour exciter à faire quelques œuvres charitables, comme de donner des aumônes à un hôpital, à une pauvre famille ruinée, ou de prier pour les bienfaiteurs de l'église, pour les malades ou agonisants. La recommandation au prône était un droit honorifique des seigneurs hauts-justiciers et patrons.

— RECOMMANDATIONS. s. f. pl. C'était un terme de civilité, par lequel on témoignait à ses amis absents qu'on se souvenait d'eux. Faites mes très-humbles recommandations à un tel.

RECOMMANDATOIRE. adj. des 2 g. Qui contient une recommandation.

RECOMMANDÉ, ÉE. part. pass. du v. Recommander. S'empl. adjectiv. Personne recommandée. Je suis très-bien *recommandé* en ce pays-là, et l'on m'y attend avec assez de bonté. (Volt.)

— *Recommandé à*. Elle ajoutait, par post-scriptum, que, toute réflexion faite, elle l'avait fortement *recommandée* à M. de la Bourdonnaie. (B. de St-P.) Je vous ai *recommandés* à mon royal frère de France. (Mme de Staël.) Les Maures sont renommés pour leur galanterie, reprit l'Espagnole avec le plus doux sourire, mais je ne suis ni sultane des fleurs, ni esclave, ni contente d'être *recommandée* à Mahomet. (Chateaub.)

— *Recommandé par*. La simplicité est *recommandée* par les anciens. (La Harpe.) Pour l'accoutumer de bonne heure au froid, elle se contenta de le couvrir de quelques vêtements légers, pratique *recommandée* par les philosophes. (Barthél.) Virginie meurt pour conserver une des premières vertus *recommandées* par l'Evangile. (Chateaub.)

— Fig. et fam. *Il a été bien recommandé au prône*. On a dit beaucoup de choses contre lui à quelqu'un qui peut lui nuire.

RECOMMANDER. v. a. 1re conj. (du lat. *commendare*, qui a la même signif.). Ordonner à quelqu'un, charger quelqu'un de faire quelque chose. Recommander à ses gens de bien garder la maison. Recommander à quelqu'un de veiller sur les démarches d'une personne. Le roi *recommanda* à M. de Montausier le soin de l'instruction de M. le dauphin, et se chargea des grands exemples. (Fléch.) Ce n'est pas qu'on ne *recommande* à ceux qui président à l'éducation, d'imprimer de bonne heure aux enfants qu'on leur confie les maximes de la vertu et de la sagesse. (Mass.) Le troisième, elle se ressouvint que l'Amour lui avait *recommandé*, sur toutes choses, de le venger. (La Font.)

— *Recommander le secret à quelqu'un*. Lui ordonner ou le prier de garder le secret.

— Exhorter une personne à quelque chose, à faire quelque chose, lui conseiller fortement quelque chose. Recommander à ses enfants d'être sages, d'aimer la vertu, de fuir le vice. Recommander aux jeunes gens la lecture des bons auteurs. Il leur *recommande* l'union, la bonne intelligence. (Mass.) Je vous *recommande* beaucoup de courage. (Volt.) Les bons princes n'avaient qu'à faire observer la loi de Moïse, et se contentaient d'en *recommander* l'observance à leurs successeurs. (Boss.)

— Prier d'être favorable à, prier d'avoir attention à, d'avoir soin de. Recommander quelqu'un à ses amis. Le *recommander* à la clémence du roi. Recommander une affaire aux juges. Je vous *recommande* instamment mes intérêts en cette occasion. (D'Alemb.) *Recommandez*-leur l'Eglise plus encore que ce grand empire que vos ancêtres gouvernent depuis tant de siècles. (Boss.)

J'attends Antiochus pour lui *recommander*
Ce dépôt précieux que je ne puis garder. (Rac.)

— *Recommander quelqu'un aux prières, aux aumônes des fidèles*. Exhorter à prier Dieu pour lui, à lui faire des charités.

— *Recommander quelqu'un au prône*. Le recommander aux prières des paroissiens, en faisant le prône.

— *Recommander son âme à Dieu*. Réclamer les secours de Dieu.

— Rendre recommandable. Qu'a-t-il fait qui puisse recommander son nom à la postérité?

— S'opposer, par un nouvel écrou, à l'élargissement d'un prisonnier. Deux ou trois créanciers l'ont de nouveau recommandé.

— Prévenir qu'on ait à retenir des objets volés, dans le cas où l'acquisition en serait proposée.

— Hist. Choisir un patron. V. RECOMMANDATION.

— SE RECOMMANDER. v. pron. Prier quelqu'un d'avoir soin de nous, de se souvenir de nous.

— *Se recommander à Dieu*. Réclamer le secours de Dieu.

— Prov. et fig. *Se recommander à tous les saints et à toutes les saintes du paradis*. Implorer l'assistance, la protection de tout le monde.

— *Se recommander à quelqu'un, à ses bontés*. Expression de politesse, formule de compliment. Dites-lui que je me recommande bien à lui, que je me recommande à sa protection, à ses bontés, à son souvenir, à l'honneur de son souvenir.

— Fig. Tirer son mérite de. Se *recommander* d'aïeux dont le nom se perd dans les ténèbres du passé, c'est invoquer des ombres, des chimères, le néant. (Boiste.)

— *Se recommander de soi-même*. Se dit d'une personne, d'une chose qui a assez de mérite, de valeur pour qu'il ne soit pas nécessaire de la vanter. Le vrai mérite se *recommande* de lui-même. (Acad.) Le secret se *recommandait* comme tout seul, et par sa propre importance. (Boiste.)

RECOMMENCE. s. f. Barbarisme fort usité parmi les joueurs. V. RECOMMENCEMENT.

RECOMMENCÉ, ÉE. part. pass. du v. Recommencer. S'empl. adjectiv. Guerre recommencée. Bâtiment recommencé.

— *Recommencé par*. Tout travail mal fait doit être recommencé par l'élève, jusqu'à ce qu'il ait atteint un degré de perfection convenable.

RECOMMENCEMENT. s. m. Action de recommencer. Je vous épargne mes éternels *recommencements* sur ce pont d'Avignon. (Mme de Sévigné.)

— Résultat de cette action. Les *recommencements* valent choses nouvelles. (Bussy-Rabut.)

— S'emploie aussi comme terme de jeu. J'ai vingt points de recommencement. Les joueurs disent à tort, J'ai vingt points de *recommenes*. Ce dernier mot n'est pas français.

RECOMMENCER. v. a. 1re conj. (réduplicatif de *commencer*). On met une cédille sous le *c* devant *a*, *o*. *Nous recommençons, je recommençais, nous recommençâmes*, etc. Commencer de nouveau à faire ce qu'on a déjà fait. Recommencer la guerre. Recommencer un discours. Recommencer ses violences, ses lamentations, ses cris, ses plaisanteries, etc. Pour trouver tous les jours de nouvelles ressources à vos caprices, il faut *recommencer* sans cesse ce que l'ennui rend insipide, et ce que l'oisiveté rend nécessaire. (Mass.) Tout ce qui vous environne fournit des armes contre vous, votre cœur lui-même vous dresse des embûches; il faut sans cesse *recommencer* le combat. (Id.) On ne saurait donc plus revenir sur ses pas, et réparer, en *recommençant* le même chemin, les fautes de la première marche. (Id.) Après une révolution, comme après une bataille, amis, ennemis, doivent vivre en frères; sinon il faut *recommencer* le combat. (Boiste.) Entreprendre une contre-révolution, c'est *recommencer* la révolution. (Id.)

Ainsi *recommençant* un ouvrage vingt fois,
Si j'écris quatre mots, j'en effacerai trois. (Boileau.)

Jusqu'au temps où de sa carrière
La nuit *recommence* le cours. (J.-B. Rouss.)

— Fig. Frédéric le Grand disait de son neveu : Ce petit garçon-là me *recommencera*.

— *Recommencer un élève*. Reprendre son instruction depuis les premiers éléments, depuis les principes. Recommencer un enfant qui a été mal montré.

— Manég. *Recommencer un cheval*. Le remettre aux premières leçons. Il est des chevaux qui oublient et qui se démentent, il faut les *recommencer*. (Acad.)

— Absol. Recommencer tout de nouveau. Quand tu as vu quelque tour du rouage de l'univers, la nature ne sait plus que *recommencer*. (Montaig.) Quand on a mal commencé en quoi que ce soit, il faut *recommencer* ou renoncer à ses projets. (Boiste.)

— Fam. *Recommencer de plus belle*, *recommencer sur nouveaux frais*. Faire de nouveau quelque chose avec plus d'ardeur que la première fois, après s'être reposé, après avoir pris de nouvelles forces. || Signifie aussi Recommencer de nouveau un travail comme si rien n'en eût été fait.

— Fam. *C'est toujours à recommencer*. Se dit d'un ouvrage où il y a toujours à refaire, ou d'une chose qu'on répéterait sans cesse.

— *Allons! il va recommencer*. Il va nous dire ce qu'il a déjà répété dix fois.

— Prov. *C'est la chanson de Ricochet, qui recommence toujours*. Se dit d'une chose répétée. || *Vous ne sauriez mieux dire, si vous recommencez*. S'emploie pour exprimer qu'une personne a dit d'abord ce qu'il fallait dire.

— *Recommencer à*. Recommencer à bâtir.

— V. n. Le mauvais temps recommence. La gelée recommence. La pluie recommence. Les troubles recommencent. Les chaleurs recommencent. La guerre a recommencé. Les châtiments de Dieu ont fini à ce jeune roi, et c'est par lui que doivent recommencer ses faveurs. (Mass.) Finissons; mais demain, Muse, à recommencer. (Boil.)

— SE RECOMMENCER. v. pron. Être, pouvoir être recommencé. La vie ne se recommence pas; mettons-la donc bien à profit pour l'éternité. (Boiste.) Le mal se recommence plutôt que le bien. (Id.)

RECOMMENCEUR, EUSE. s. Celui, celle qui recommence. L'amour est un vrai *recommenceur*. (Bussy-Rabut.) Ce que vous dites, que l'Amour est un vrai *recommenceur*, est tellement joli, que je suis étonnée que, l'ayant pensé mille fois, je n'aie jamais eu l'esprit de le dire; je me suis même quelquefois aperçue que l'amitié voulait se mêler d'en faire de même, et qu'en sa manière elle est une vraie *recommenceuse*. (Mme de Sévig.) Ce substantif, qui n'est que de la conversation et du style épistolaire, ne paraît pas de nature à être introduit dans notre langue.

RÉCOMPENSE. s. f. (du lat. *compensatio*, compensation; aussi a-t-on dit d'abord *récompensation*). Le bien qu'on fait à quelqu'un, en reconnaissance d'un service reçu, ou en faveur de quelque bonne action. Une juste récompense. Une grande, une forte récompense. Une digne récompense. Une récompense honnête, convenable. Une récompense égale au mérite, proportionnée au mérite. Recevoir, obtenir, mériter, refuser une récompense. Distribuer des récompenses. Promettre, donner une récompense. Attendre, espérer une récompense. C'est la récompense de ses services. C'est une récompense due à son mérite. Le Père céleste, qui a vu dans le secret ses aumônes, lui en a rendu la *récompense*. (Boss.) S'il a fallu quelque *récompense* à ces grandes actions des Romains, Dieu leur en a su trouver une convenable à leur mérite comme à leurs désirs. (Id.) Dieu, qui fut le principe et le seul témoin des grandes actions de Mme d'Aiguillon, en est lui-même la *récompense*. (Fléch.) Dieu seul est la *récompense* des vertus chrétiennes. (Id.) Les premiers hommes attendirent de la libéralité de Dieu la *récompense* de leur vertu, et de sa justice le châtiment de leur désobéissance. (Mass.) Les hommes sont le motif de toutes nos actions et la fin de toutes nos voies, comme s'ils pouvaient en être le prix et la *récompense*. (Id.) A l'homme vertueux, et qui aime l'Etat, les services tiennent lieu de *récompense*. (Id.) La mort la plus douce fut la *récompense* de la vie la plus vertueuse. (A. Mart.)

J'ai peur que l'univers, qui sait ma *récompense*,
N'impute mes transports à ma reconnaissance. (Boil.)

— *Récompenses militaires*. Prix ou marques d'honneur accordés par l'Etat aux guerriers, en reconnaissance de leur bravoure. Il y avait, chez les anciens, pour les guerriers, des *récompenses honorables* et des *récompenses lucratives*; les premières étaient des distinctions, des marques d'honneur; les secondes, des sommes d'argent ou des terres.

— Châtiment, peine due à une mauvaise action. L'échafaud sera sa récompense, la récompense de ses crimes. Ce méchant homme a eu la récompense qu'il méritait.

Ton insolence,
Téméraire vieillard, aura sa *récompense*. (Corneille.)

— Compensation, dédommagement. Donner une pension à quelqu'un pour récompense. Lui donner tant pour récompense des pertes qu'il a faites. Lui accorder quelque récompense pour le dommage qu'il a souffert. Lui donner tant pour sa récompense, tant de récompense.

— Jurispr. L'indemnité ou le remploi dû lorsqu'on fait des liquidations de communautés conjugales ou de successions.

— Hist. *Fête des récompenses*. Nom d'une des fêtes instituées pendant la révolution française; elle était fixée au quatrième jour complémentaire.

— *Récompenses nationales*. Récompenses qui ont pour but de provoquer l'émulation parmi les citoyens, et de les pousser à la vertu.

— Iconol. On la représente sous la figure d'une femme d'un âge mûr, richement vêtue, et la tête ceinte d'une couronne d'or. Une mesure et une balance annoncent le discernement avec lequel elle accorde ses bienfaits. Elle paraît distribuer avec complaisance des palmes, des couronnes de laurier, de chêne, etc., des colliers, des médailles, etc.

— *En récompense*. loc. adv. En revanche, en retour. Il était juste d'épargner à la reine les horreurs de la mort, en *récompense* de sa bonne vie. (Fléch.)

— Syn. comp. RÉCOMPENSE. PRIX. V. PRIX.

RÉCOMPENSÉ, ÉE. part. pass. du v. Récompenser. S'empl. adjectiv. Personne récompensée. On me dira que dans ces pièces le crime est toujours puni, et la vertu toujours *récompensée*. (J.-J. Rouss.) O tendresse! ô bonté trop mal *récompensée*! (Rac.) L'artiste le plus habile fut le moins *récompensé*. (Volt.)

— *Récompensé dans*. Les troubadours étaient accueillis et *récompensés* dans les cours, et bien traités par les dames qui étaient leurs divinités. (La Harpe.)

— *Récompensé de*. Le cultivateur fut mieux *récompensé* de ses sueurs. (Rayn.)

Et les soins mourants de sa vie,
[illegible] (J.-B. Rouss.)

— *Récompensé par*. [illegible] observateurs dont l'infatigable patience a été *récompensée* par les découvertes les plus intéressantes. (Cuvier.)

RÉCOMPENSER. v. a. 1re conj. (du lat. *compensare*, peser, balancer. *Récompenser*, c'est mettre en balance, pour les services, les travaux de quelqu'un pour en payer le prix; c'est un composé de *compenser*). Donner une récompense, faire du bien à quelqu'un en reconnaissance de quelque service ou en faveur de quelque bonne action. Récompenser ses domestiques. Récompenser quelqu'un de ses services. Le récompenser selon son mérite. Et j'espérais un jour vous mieux *récompenser*. (Rac.) Par les bienfaits dont les grands récompensent ceux qui les trompent, ils méritent d'être trompés. (Mass.)

— On dit de même. Récompenser les services de quelqu'un. Récompenser le mérite. Récompenser la vertu. Récompenser une bonne action. Louis commençait à *récompenser* par lui-même le mérite de ses sujets. (Fléch.) *Récompensez*, Seigneur, notre tendresse pour notre prince, en le rendant lui-même tendre et humain pour ses peuples. (Mass.)

Par quel gage éclatant, et digne d'un grand roi,
Puis-je *récompenser* le mérite et la foi? (Rac.)

— Punir, infliger la peine due à une mauvaise action. Récompenser quelqu'un de sa perfidie.

— Dédommager. Nous ferons en sorte que qui vous récompensera. Accorder à quelqu'un un dégrèvement pour le récompenser du dommage qu'il a souffert. Le récompenser en rentes, en terres, etc.

— Réparer. Récompenser le temps perdu.

— Fig. Il se dit noblement des choses inanimées. Les fruits dorés dont l'automne *récompense* les travaux des laboureurs. (Fén.) L'arbre s'élève assez promptement, et commence à *récompenser* les travaux des cultivateurs au bout de deux ans. (Rayn.) Il m'a écrit une lettre si excessivement tendre, qu'elle *récompense* tout son oubli passé. (Mme de Sévig.)

— Absol. Le dogme fondamental de toutes les religions, c'est qu'il existe un Dieu qui *récompense* et qui punit. (Malebr.)

Dieux! je suivrai vos lois quand il faudra punir;
Mais, pour *récompenser*, j'aime à les prévenir.
(Danchet.)

— SE RÉCOMPENSER. v. pron. Être récompensé. Il y a des sacrifices si grands, des actions si belles, qu'ils ne peuvent suffisamment se *récompenser*. (Boiste.)

— Se dédommager. Il saura bien se récompenser de ses pertes. Vous avez mal déjeuné, mais vous vous récompenserez à dîner. A son tour la puissance temporelle a semblé vouloir tenir l'Eglise captive, et se *récompenser* de ses pertes sur Jésus-Christ même. (Boss.)

— Se donner la récompense. Rarement est-on modeste ou modéré, lorsqu'on se *récompense* soi-même. (Boiste.) La vertu se *récompense* elle-même. (Id.)

RECOMPOSABLE. adj. des 2 g. Chim. Qui peut être recomposé.

RECOMPOSÉ, ÉE. part. pass. du v. Recomposer. S'empl. adjectiv. Ouvrage recomposé.

— Bot. Il se dit des feuilles deux fois composées, c'est-à-dire, qui ont un pétiole commun, des pétioles immédiats et des pétioles propres, quand elles ne sont pas rétrécies en pétioles.

— *Recomposé par*. Corps recomposé par un chimiste.

RECOMPOSER. v. a. 1re conj. Composer une seconde fois. Recomposer une administration.

— Chim. Réunir les parties d'un corps qui avaient été séparées par quelque opération.

— Techn. Composer de nouveau des lignes, une page tombée en pâte, ou un ouvrage dont on n'a pas conservé les feuilles. Quand un auteur corrige sa copie, les compositeurs sont souvent obligés de recomposer, de remanier toute une feuille.

— SE RECOMPOSER. v. pron. Être recomposé. Les gaz se décomposent et se recomposent, soit naturellement, soit par l'action de la chimie.

RECOMPOSITION. s. f. (pr. re-kon-po-zi-si-on). Chim. Action de recomposer un corps.

— Effet qui résulte de cette action.

— Techn. Action de recomposer une page ou une feuille d'impression tombée en pâte.

RECOMPTÉ, ÉE. part. pass. du v. Recompter. S'empl. adjectiv. Somme recomptée.

RECOMPTER. v. a. 1re conj. Compter de nouveau. Recompter une somme, un rouleau d'argent. Je lui mis la bride sur le cou, et, tirant de ma poche mes ducats, je commençai à les compter et recompter dans mon chapeau. (Le Sage.) Le devançant quelquefois pour l'attendre jusque près du pont de l'Ester, à la tombée de la nuit, elle y demeurait pensive, comptant et recomptant les rabanes avec des grains de maïs, son tablier ordinaire. (Roger de Beauv.)

— SE RECOMPTER. v. pron. Être compté deux fois. L'argent doit se recompter.

RÉCONCILIABLE. adj. des 2 g. Qui peut être réconcilié. Ne se dit guère qu'avec la négation. Deux personnes, deux maisons, deux familles, deux parents, deux amis qui ne sont pas réconciliables.

[illegible] réconciliateur). Celui, celle qui réconcilie des personnes brouillées ensemble.

— Saint Paul dit que Dieu a proposé son fils pour être le réconciliateur des hommes, par la foi qu'ils ont en son sang.

— Adject. Qui réconcilie; qui sert à rétablir la bonne intelligence. Lettre réconciliatrice.

RÉCONCILIATION. s. f. (du lat. *reconciliatio*; pr. *ré-kon-si-li-a-si-on*). Raccommodement de personnes qui étaient brouillées. Une réconciliation véritable, sincère, feinte, plâtrée. Une réconciliation normande. Travailler à la réconciliation de deux époux. Ménager une réconciliation. Donner la main à quelqu'un en signe de réconciliation. Arrivait-il des dissensions ou des discordes, elle portait des paroles de réconciliation et de paix. (Fléch.) Il n'y a

presque plus de *réconciliations* qui ne soient feintes ou simulées. (Id.) Lorsque toutes les haines ont éclaté, toutes les *réconciliations* sont fausses. (Diderot.) La vie des amants est une vie de brouilleries et de *réconciliations*. (Lev.)

— Hist. *Réconciliation du 7 novembre 1792*. Se dit d'un rapprochement qui parut s'opérer tout à coup entre les diverses fractions de l'Assemblée législative. Pour se moquer de cette fusion, opérée soudainement et aussitôt oubliée, qui fut proposée par le député Lamourette, on l'appelle aussi *le baiser Lamourette*.

— Se dit chez les catholiques de l'acte solennel par lequel un hérétique est réuni à l'Église, et absous des censures qu'il avait encourues.

— Se dit de la cérémonie qu'on fait pour rebénir une église profanée. Les principaux cas qui nécessitent cette cérémonie sont : l'effusion du sang, un meurtre, l'inhumation d'un excommunié, d'un hérétique ou d'un infidèle, ou la consécration de l'église par un évêque excommunié ou hérétique.

— Icon. On caractérise la Réconciliation par deux femmes qui s'embrassent. L'une tient une branche d'olivier, symbole de la paix, et l'autre foule sous ses pieds un serpent à face humaine, emblème de la fraude et de la méchanceté. On pourrait encore rendre ce sujet allégorique par une femme aimable, modeste, qui de sa main droite unit deux petits génies ailés qui se querellaient, et de la gauche tient une coupe, dans laquelle elle va tour à tour leur présenter à boire.

RÉCONCILIÉ, ÉE. part. pass. du v. Réconcilier. Personne réconciliée. Tout à coup le bruit des armes cesse, et les peuples *réconciliés* au vainqueur viennent se perdre dans le peuple romain. (Chateaub.) Saint Louis regarda les rebelles vaincus comme des amis acquis, et non pas comme des ennemis *réconciliés*. (Fléch.)

— Prov. *Il ne faut pas se fier à un ennemi réconcilié.*

— *Réconcilié avec.* On nous enleva à ses caresses ; elle n'est plus maintenant, et n'a pas même laissé à ses enfants la consolation de la voir mourir *réconciliée* avec son Dieu. (Marm.) Ménage disait du P. Bouhours : Depuis que je suis *réconcilié* avec lui, je trouve ses ouvrages meilleurs.

— *Réconcilié par.* Dieu étant *réconcilié* par cette vengeance, dit à Josué qu'il ne craignît rien, et qu'il lui avait livré la ville d'Haï. (Le Maistre de Sacy.)

RÉCONCILIER. v. a. 1re conj. (du lat. *reconciliare*, formé de la part. *re*, et de *conciliare*, concilier). *Je réconcilie, nous réconcilions, vous réconciliez. Je réconciliais, nous réconciliions, vous réconciliiez. Que nous réconciliions, que vous réconciliiez*, etc. Remettre bien ensemble des personnes qui étaient brouillées. Réconcilier deux amis, deux époux. Les réconcilier ensemble. Est-il impossible de les réconcilier ? Cela les a réconciliés. Dieu tire des trésors de sa providence les grandes âmes, pour *réconcilier*, quand sa justice est satisfaite, les peuples avec leurs souverains. (Fléch.) Jésus-Christ vient nous *réconcilier* avec Dieu, et nous rendre concitoyens des saints, et enfants d'une nouvelle alliance. (Mass.) Un prince qui craint Dieu *réconciliera* les peuples et les rois, loin de les diviser pour les affaiblir, et élever sa puissance sur leurs divisions et sur leur faiblesse. (Id.)

Ce cœur public
Qu'avec eux dans une heure il nous réconcilie. (Rac.)

— *Cette bonne action me réconcilie avec lui.* Elle me fait revenir sur son compte, elle me fait oublier les griefs que j'avais contre lui. Une froideur ou une incivilité qui vient de ceux qui sont au-dessus de nous nous les fait haïr, mais un salut ou un sourire nous les réconcilie. (La Bruy.)

— Chez les catholiques, *Réconcilier un hérétique à l'Église.* Lui donner l'absolution après qu'il a abjuré son hérésie. ‖ *Réconcilier une église.* Rebénir avec de certaines cérémonies une église qui a été profanée. Quand il voyait son illustre neveu ouvrir et réconcilier les églises. (Fléch.)

— Fig. Concilier, accorder. Réconcilier le théâtre avec la morale. Réconcilier la philosophie avec la religion. Réconcilier la politique et la morale.

— Fig. Notre langue, devenue plus aimable, sembla nous *réconcilier* avec toute l'Europe, dans le temps même que nos victoires l'armaient contre nous. (Mass.) Tous nos discours et toutes nos démarches ne sont que des tempéraments pour *réconcilier* la vérité avec les préjugés. (Id.) Ce n'étaient pas les sophistes qu'il fallait *réconcilier* à la religion, c'était le monde [illegible] ... chrétiens, ... et confiants, qui croyaient en moi, me *réconciliaient* à l'humanité. (Michelet.)

— SE RÉCONCILIER. v. pron. Se raccommoder. Se réconcilier avec quelqu'un. Se réconcilier par l'entremise de quelqu'un. Ces deux amis se sont réconciliés d'eux-mêmes. Avec Britannicus je me *réconcilie*. (Rac.) Il y a des cœurs qui ne se *réconcilient* jamais. (Boiste.)

— Fig. Il faut se *réconcilier* avec Dieu par la prière, par les larmes et la retraite, quand on a suivi le monde, son ennemi. (Fléch.) Certains dévots se brouillent et se *réconcilient* avec le bon Dieu, selon qu'il les exauce. (Boiste.)

— *Se réconcilier avec soi-même.* Se remettre bien avec soi-même, en apaisant les reproches de sa conscience.

— *Se réconcilier avec Dieu.* Demander pardon à Dieu de ses péchés, et rechercher la grâce par le moyen des sacrements.

— Se dit aussi, chez les catholiques, lorsque peu de temps après avoir été à confesse on y retourne avant que d'aller communier, pour s'accuser de fautes légères qu'on a commises dans cet intervalle, ou de quelque péché que l'on a oublié dans sa confession. Aller se réconcilier avant que de se présenter à la sainte table.

— Se dit de plusieurs personnes qui se réconcilient. Les ennemis qui se *réconcilient* tiennent souvent plus fortement l'un à l'autre que des amis qui ne se sont point brouillés. (Boiste.)

— Syn. comp. RÉCONCILIER. CONCILIER. *Concilier*, faire que des choses opposées cessent de l'être, aillent bien ensemble. *Réconcilier* ne suppose pas seulement opposition, mais lutte, mais guerre ouverte, tendance réciproque à se renverser.

RECONDUCTION. s. f. (pr. *re-kon-duk-ci-on* ; de la partic. lat. *re*, et de *conductio*, louage, ferme). Jurispr. Renouvellement d'un louage ou d'un bail à ferme. ‖ *Reconduction expresse.* Celle qui se fait par écrit ou verbalement, par paroles expresses entre les parties. ‖ *Tacite reconduction.* Continuation de la jouissance d'une ferme au même prix et aux mêmes conditions après l'expiration du bail, sans qu'il ait été renouvelé, et sans que le propriétaire s'y soit opposé.

RECONDUIRE. v. a. 4e conj. irrég. (réduplic. de *conduire*, du lat. *conducere*). *Je reconduis, tu reconduis, il reconduit, nous reconduisons, vous reconduisez, ils reconduisent. Je reconduisais. Je reconduisis. Je reconduirai. Je reconduirais. Reconduis, reconduisons, reconduisez. Que je reconduise. Que je reconduisisse. Reconduit, reconduite.* Accompagner quelqu'un lorsqu'il s'en retourne. Reconduire une personne malade. Faire reconduire quelqu'un par son domestique. Xénophon, *reconduisant* dans leur patrie ses dix mille frères d'armes, procura aux Grecs des aperçus nouveaux sur les pays qui composent aujourd'hui le Kourdistan et l'Arménie. (M.-Brun.)

— Accompagner par civilité une personne dont on a reçu visite, lorsqu'elle s'en va. Reconduire une dame jusqu'à la porte, jusqu'au bas de l'escalier, jusqu'à sa voiture. Il est inutile que vous me reconduisiez. Bien des gens ressemblent aux provinciales dont parle Mme de Sévigné ; elles ne veulent pas qu'on les *reconduise*, et se fâchent quand on ne les *reconduit* pas. (Noël.)

— Ironiq. et fam. Chasser, expulser ou maltraiter. Reconduire un insolent à coups de bâton. Reconduire les ennemis l'épée dans les reins.

— SE RECONDUIRE. v. pron. Être reconduit. Voilà comment se reconduisent les gens de votre espèce.

— Se dit d'une personne qui en accompagne une autre qui s'en va. Les dames doivent se reconduire, ne fût-ce que par galanterie.

— Se dit de plusieurs personnes qui se reconduisent réciproquement. Tout en se reconduisant l'un l'autre, ils firent si bien qu'ils ne rentrèrent point à leur domicile.

RECONDUIT, ITE. part. pass. du v. Reconduire. S'empl. adjectiv. Personne reconduite.

— *Reconduit par.*

Il fut de cette maison
Reconduit par le bâton
Vers sa demeure nouvelle. (Piron.)

RECONDUITE. s. f. Action de reconduire quelqu'un. Faire la reconduite. Se charger de la reconduite. La *reconduite* est un cérémonial important chez les Italiens. (Acad.)

— Ironiq. La reconduite qu'on lui fit ne fut pas agréable.

RECONFESSÉ, ÉE. part. pass. du v. Reconfesser. S'empl. adjectiv. Personne reconfessée.

RECONFESSER. v. a. 1re conj. Confesser de nouveau.

— SE RECONFESSER. v. pron. Se confesser de nouveau.

RECONFIRMÉ, ÉE. part. pass. du v. Reconfirmer. S'emploie adjectiv. Assertion reconfirmée.

— *Reconfirmé par.* Cette nouvelle, d'abord confirmée, puis démentie par les journaux, vient d'être reconfirmée par des documents officiels.

RECONFIRMER. v. a. 1re conj. (rad. lat. *firmus*, ferme, assuré). Confirmer de nouveau ; conférer de nouveau le sacrement de confirmation.

[illegible] ... négations qu'on lui a opposées, il n'en a pas moins reconfirmé sa première assertion.

— SE RECONFIRMER. v. pron. Être confirmé de nouveau.

RÉCONFORT. s. m. (pr. *ré-kon-for* ; du v. fr. *conforter* ; fait du lat. *confortare*, fortifier, donner de la force). Consolation, secours dans l'affliction. Dieu est le réconfort des affligés. Vieux. La vanité est un puissant *réconfort* ; elle allège le mal qu'elle a produit. (Boiste.) L'habitude est un puissant *réconfort* dans la douleur. (Id.)

Priam qui vit son fils abattu par Achille,
Dénué de support,
Et hors de tout espoir du salut de la ville,
Reçut du *réconfort*. (Malherbe.)

RÉCONFORTATIF, IVE. adj. Se dit des substances médicamenteuses ou nutritives dont l'effet est de donner du ton, de la vigueur à l'estomac et à tous les organes.

— Il s'emploie aussi substantivement. Le vin, pris en quantité modérée, est un bon réconfortatif ; tous les toniques sont des réconfortatifs, mais le meilleur et le plus sûr de tous, c'est un régime bien entendu, c'est l'usage bien réglé de toutes les choses qui constituent la matière de l'hygiène.

RÉCONFORTATION. s. f. (pr. *ré-kon-for-ta-ci-on*). Action de réconforter, de rendre aux organes de l'économie les forces qu'ils peuvent avoir perdues, de réparer les pertes continuelles que le corps éprouve, par l'emploi d'une bonne nourriture ou de tout autre moyen.

RÉCONFORTÉ, ÉE. part. pass. du v. Réconforter. S'empl. adjectiv. Son estomac est un peu réconforté.

— *Réconforté par.* Dans le malheur on est réconforté par la certitude d'avoir tout fait pour le prévenir.

RÉCONFORTER. v. a. 1re conj. Conforter, fortifier. Cela l'a un peu réconforté. Le vin réconforte l'estomac. D'un peu de vin *réconfortez* mon cœur. (Basselin.)

Il partageait, dans ce paisible lieu,
Tous les sirops dont le cher père en Dieu,
Grâce aux bienfaits des nonnettes sucrées,
Réconfortait ses entrailles sacrées. (Gresset.)

— Consoler dans l'affliction. Il est si désolé, que rien ne peut le réconforter. Dans ce sens, il est vieux. *Réconfortez* la pauvre désolée. (Mar.)

Denis s'avance et *réconforte* Jeanne,
Tremblante encor de l'attentat profane. (Volt.)

— Absol. Rien ne *réconforte* mieux que la vertu. (Boiste.)

— SE RÉCONFORTER. v. pron. Se fortifier. Se réconforter l'estomac.

— Se consoler. On se *réconforte* par le souvenir des bonnes actions. (Boiste.)

— Être consolé. Le crime ne peut se *réconforter* ; le ciel, la terre, l'humanité l'accablent. (Boiste.)

— Se consoler mutuellement. Les malheureux se *réconfortent* en se mettant à moitié de misère. (Boiste.)

— Syn. comp. RÉCONFORTER. CONFORTER. V. CONFORTER.

RÉCONFRONTATION. s. f. (pr. *ré-kon-fron-ta-ci-on*). Jurispr. Nouvelle confrontation, action de réconfronter.

— Prat. Représentation faite à l'accusé des témoins qui ont déposé contre lui. ‖ Confrontation de deux complices qui se sont accusés l'un l'autre, ou qui se sont contredits dans leurs réponses.

RÉCONFRONTÉ, ÉE. part. pass. du v. Réconfronter. S'empl. adjectiv. Témoins réconfrontés. Accusés réconfrontés.

— *Réconfronté par.* Complices réconfrontés par le juge.

RÉCONFRONTER. v. a. 1re conj. Jurispr. Confronter de nouveau des accusés, des témoins, des complices qui se sont contredits.

— SE RÉCONFRONTER. v. pron. Être réconfronté.

RECONNAISSABLE. adj. des 2 g. Facile à reconnaître. Être à peine reconnaissable. Elle n'est plus reconnaissable. La ville n'est plus reconnaissable. Être fort reconnaissable dans son portrait. Être reconnaissable entre mille. Tous les différents états de la vie étaient auparavant *reconnaissables* par les défauts qui les caractérisaient. (Volt.)

RECONNAISSANCE. s. f. Action par laquelle on se remet dans l'esprit l'idée, l'image d'une chose ou d'une personne quand on vient à la revoir. Une mutuelle reconnaissance. Prompte reconnaissance. Cette *reconnaissance* fut touchante. (J.-J. Rouss.)

— Littér. Dans le poëme épique et dans le poëme dramatique, il arrive souvent qu'un personnage ne se connaît pas lui-même, ou ne connaît pas celui avec lequel il est en action ; et le moment où il acquiert cette connaissance de lui-même ou d'un autre, s'appelle *reconnaissance*. Dans plusieurs pièces de théâtre, le dénoûment se fait par une reconnaissance. Reconnaissance bien touchante, bien graduée, bien filée, bien amenée. La reconnaissance d'Œdipe est admirable. ‖ Il y a aussi une reconnaissance de choses, comme l'innocence d'Hippolyte, de Zaïre, d'Aménaïde, de la perfidie de Cléopâtre, dans *Rodogune*, de l'empoisonnement d'Inès, et celles-ci ne sont pas les moins pathétiques.

— Anc. cout. Disposition faite par l'un des [illegible] ... sance censuelle. Reconnaissance mainmortable. Reconnaissance sèche, etc.

— Féod. *Reconnaissance d'héritages.* Déclaration que l'on passait au terrier d'un seigneur pour les héritages que l'on tenait de lui à cens. ‖ *Reconnaissance d'aînés et héritiers principaux.* Déclaration qui contenait, de la part de celui qui la faisait, une espèce d'institution contractuelle des biens qu'il possédait actuellement, et par laquelle il s'obligeait tacitement à les conserver à celui de ses enfants qu'il avait reconnu par contrat de mariage devoir être, en qualité d'aîné, son héritier principal.

— Action d'examiner en détail et avec soin certains objets pour en constater l'espèce, le nombre. Faire la reconnaissance des lieux, des meubles, des papiers. La reconnaissance sera longue.

— Acte par lequel on reconnaît que des effets appartiennent à quelqu'un. Délivrer à quelqu'un des meubles volés, après que le juge en a vérifié la reconnaissance.

— Il se disait autrefois dans le commerce pour Inventaire.

— T. milit. Opération ayant pour objet d'examiner la topographie et la statistique du théâtre de la guerre, de découvrir et de vérifier la force, l'emplacement, les dispositions, les projets de l'ennemi que l'on doit combattre. Les reconnaissances militaires peuvent se diviser en deux classes : celles qui ont pour objet l'exploration de l'ennemi, et celles qui ont pour but plus spécial l'étude et la connaissance du terrain. Les officiers d'état-major sont le plus souvent chargés de ces dernières, qui demandent un coup d'œil intelligent et exercé, ainsi qu'une grande habitude des travaux topographiques. Faire la reconnaissance des lignes du camp ennemi. Pousser les reconnaissances jusqu'au glacis de la forteresse.

— Il se dit aussi de ceux qui sont chargés de faire cette reconnaissance.

— Mar. Action d'apercevoir, de découvrir des côtes, des rades, etc., en naviguant. Faire la reconnaissance d'une baie qui avait échappé à tous les navigateurs. ‖ Les reconnaissances sont aussi destinées à l'exploration de parages inconnus. ‖ Il se dit quelquefois des marques, telles que les balises, qui indiquent des passes ou quelque danger. ‖ *Signaux de reconnaissance.* Signaux par lesquels les bâtiments de même nation, ou de nations alliées, se reconnaissent en mer. Les bâtiments de commerce indiquent par ces signaux, en vue du port, leur arrivée aux personnes intéressées.

— Acte par écrit, constatant qu'on a reçu quelque chose, soit par emprunt, soit en dépôt, ou qu'on est obligé à quelque chose. Donner une reconnaissance. Faire une reconnaissance. Passer une reconnaissance d'une rente, d'une pension. Reconnaissance du mont-de-piété. Vendre une reconnaissance. Engager des reconnaissances.

— *Reconnaissance de promesse* ou *d'écriture.* Acte par lequel un homme reconnaît qu'une promesse est de lui, que l'écriture qu'on lui représente est de sa main.

— Vérification. Quand un homme nie un billet qu'on prétend être de lui, il faut en venir à la reconnaissance par comparaison d'écriture ; mais quand il le reconnaît lui-même, il n'est plus besoin d'autre vérification.

— *Reconnaissance d'enfant.* Acte par lequel on reconnaît être le père ou la mère d'un enfant naturel.

— Diplom. Action de reconnaître un gouvernement étranger, et d'autoriser ainsi les relations commerciales et politiques avec lui. Les États-Unis et l'Angleterre ont été les premiers États à reconnaître l'indépendance des nouvelles républiques de l'Amérique méridionale.

— Aveu, confession d'une faute. La prompte reconnaissance de nos fautes nous en mériterait souvent le pardon. Lorsqu'on vit dans le milieu de cette lettre ces fautes dont le prince faisait une si sincère *reconnaissance*, il n'y eut cœur qui ne s'attendrît à l'entendre parler de lui-même avec tant de modestie. (Boss.)

— Gratitude, souvenir des bienfaits reçus. Une grande reconnaissance. Une reconnaissance éternelle. Avoir de la reconnaissance. Manquer de reconnaissance. Avoir des droits à la reconnaissance. Témoigner, prouver sa reconnaissance. Avoir, conserver une vive reconnaissance des services qu'on a reçus. Être pénétré de reconnaissance pour les bontés de quelqu'un. Compter sur la reconnaissance de ses enfants. Je ne veux pas qu'on abatte ces marques de la *reconnaissance* publique : tout ce qui est utile aux hommes est digne en un sens de la *reconnaissance* des hommes. (Mass.) Ma *reconnaissance* pourtant l'emporta sur ma honte : j'allai remercier le petit chantre, à qui j'avais tant d'obligation. (Le Sage.) Je ne pouvais donc payer sa tendresse que de purs sentiments de *reconnaissance*. (Id.) Revenez me voir après cela ; je n'ai pas dessein de borner ma *reconnaissance* à si peu de chose. (Id.) Je craignais de ne plus vous revoir et d'être privée du plaisir de vous témoigner ma *reconnaissance*, ce qui m'aurait bien mortifié. (Id.) L'estime et la *reconnaissance* que m'inspirent leurs bontés ne font qu'augmenter ma franchise. (J.-J. Rouss.) La *reconnaissance* est douce pour celui qui la sent, mais mille fois plus douce pour celui qui en est l'objet. (De Juss.)

De sa bonté sans fin bravant la dette immense,
J'ai secoué le poids de la reconnaissance. (Del.)

— [illegible] ... employé au pluriel dans cette dernière acception. Il y a des *reconnaissances* affamées qui meurent d'inanition quand on ne leur donne pas toujours.

— Corneille a dit :

J'ai rendu jusqu'ici cette *reconnaissance*
À ces soins tant vantés d'élever mon enfance.

On ne rend pas une reconnaissance à des soins ; on a de la reconnaissance, on la témoigne, on la conserve.

— Récompense qu'on donne pour reconnaître un bon office, un service. Attendre de quelqu'un une honnête reconnaissance. Peu usité dans ce sens.

— Prov. *La reconnaissance s'entretient par des bienfaits.* La reconnaissance est la seule dette qu'un débiteur aime à voir s'accroître.

— Iconol. Si j'étais artiste, je peindrais la

Reconnaissance avec une trompette comme la Renommée. (De Ségur.) Ripa en fait une femme qui tient d'une main un rameau de fèves et de lupins, et de l'autre une cigogne, oiseau qui, dit-on, a soin de ses parents dans leur vieillesse.

— Syn. comp. RECONNAISSANCE. GRATITUDE. La *reconnaissance* est le souvenir, l'aveu d'un service, d'un bienfait reçu ; la *gratitude* est le sentiment, le retour inspiré par un bienfait, par un service. || RECONNAISSANCE. RESSENTIMENT. Ces deux mots désignent une même chose, avec cette différence que le second seul et sans régime signifie ordinairement Le ressouvenir d'une injure, le dépit, la colère, en sorte que c'est ce qui précède et ce qui suit qui le détermine en bonne ou en mauvaise part. Néanmoins *ressentiment* au pluriel ne se prend jamais dans un sens favorable.

RECONNAISSANT. part. prés. du v. Reconnaître. Qui reconnaît. Il est invar. Des enfants reconnaissant leur père.

RECONNAISSANT, ANTE. adj. Qui a de la reconnaissance, de la gratitude. Etre bien reconnaissant, peu reconnaissant. Se montrer fort reconnaissant des services qu'on a reçus. Avoir un cœur reconnaissant, une âme reconnaissante. Les cœurs vertueux sont toujours *reconnaissants*. (L. de Wailly.) Cependant j'en trouvai un sensible, *reconnaissant*, fidèle, et inaccessible aux préjugés. (B. de St-P.) L'homme *reconnaissant* devient facilement bienfaiteur ; l'ingrat prétexte l'ingratitude. (Boiste.) La gloire qu'on leur a donnée d'être les plus *reconnaissants* de tous les hommes fait voir qu'ils étaient aussi les plus sociables. (Boss.) Vous avez la réputation de répandre des bienfaits, mais vous ne pouviez jamais les placer ni sur une âme qui les méritât mieux, ni sur un cœur plus *reconnaissant*. (Volt.)

— Il se dit aussi des animaux. Chactas jugea que la biche *reconnaissante* l'avait conduit au tombeau de son hôte. (Chateaub.) Si l'éléphant est vindicatif, il n'est pas moins *reconnaissant*. (Buff.)

Pour un oiseau *reconnaissant*
Un bienfaiteur est plus qu'un père. (FLORIAN.)

— Il se dit également des choses. Une seule pensée *reconnaissante* levée vers le ciel est la plus fervente prière. (Lessing.)

— *Reconnaissant de*. J'étais *reconnaissant* de l'obligeance qu'on me témoignait. (B. Constant.)

Des dons de leurs pareils bientôt *reconnaissants*,
Ils adorent des arts les auteurs bienfaisants. (RAC.)

— *Reconnaissant envers*. Reconnaissant envers son bienfaiteur.

RECONNAISSANT. s. m. Cout. Nom qu'on donnait dans la Normandie, à une enquête d'établissement, que l'on faisait de toutes les matières contenues aux brefs de nouvelle dessaisine, de mort d'ancesseur, d'escaète, de mariage encombré, de douaire, de présentement d'église, de fief et de gage, de fief et de ferme, d'établie, de surdemande, de fief lai et d'aumône, de lignage nié et d'héritage.

RECONNAÎTRE. v. a. 4ᵉ conj. irrég. (du lat. *recognoscere ;* fait de la partic. itérative *re*, et de *cognoscere*, connaître. On écrivait *reconnoître*, *reconnoistre*, et plus anciennement *recognoistre*). *Je reconnais, tu reconnais, il reconnaît, nous reconnaissons, vous reconnaissez, ils reconnaissent. Je reconnaissais. Je reconnus, tu reconnus, il reconnut, nous reconnûmes, vous reconnûtes, ils reconnurent. Je reconnaîtrai. Je reconnaîtrais. Reconnais, reconnaissons, reconnaissez. Que je reconnaisse. Que je reconnusse. Reconnaissant. Reconnu, reconnue.* Se remettre dans l'esprit l'idée, l'image d'une personne, d'une chose, quand on vient à le revoir ou à l'entendre. Avoir de la peine à reconnaître quelqu'un. Le reconnaître à sa démarche, à sa taille, à sa voix. Vous voilà ! me dit-il : je ne vous ai pas *reconnu* d'abord sous cet habillement. (Le Sage.) Après l'avoir observé quelque temps, il me sembla *reconnaître* les traits du malheureux don Alvar. Cette ressemblance excita dans tous mes sens un trouble inconcevable. (Id.) Son œil tout égaré ne nous *reconnaît* plus. (Rac.) Philoclès, qui avait été d'abord attendri en *reconnaissant* Hégésippe, reprit son air austère en écoutant ce discours. (Fén.) Mes amis, mes connaissances ne me *reconnaissent* plus. (J.-J. Rouss.) Elle avait *reconnu* son amant à son intrépidité. (B. de St-P.) Nous croyons *reconnaître* la vérité la première fois qu'elle se présente à nous. (Fonten.)

— Connaître, distinguer à quelque signe, à quelque caractère, d'après quelque indication, une personne ou une chose qu'on n'a jamais vue. Reconnaître quelqu'un au portrait qu'on en avait fait. Le reconnaître à une balafre qu'il [illegible] gnes, à divers caractères. Pour me montrer le caractère d'une fleur, les botanistes me la font voir sèche, décolorée et étendue dans un herbier. Est-ce dans cet état que je *reconnaîtrai* un lis ? (B. de St-P.) Qu'est-ce qui peut *reconnaître* dans une rose sèche la reine des fleurs ? (Id.) Suivant Belon, les Grecs modernes appellent cette fauvette *potamida* (oiseau du bord des rivières ou des ruisseaux) ; c'est sous ce nom qu'il l'a *reconnue* en Crète. (Buff.) Je ne sais si ce tigre a *reconnu* sa proie. (Rac.)

Un songe, un faible enfant que votre œil prévenu
Peut-être sans raison croit avoir *reconnu*. (RACINE.)

— On reconnaît entre plusieurs objets un objet qu'on a déjà vu, ou qui a été décrit avec précision ; mais on ne reconnaît pas deux objets l'un de l'autre. L'auteur de Charles VII a donc eu tort d'écrire : Quant aux deux bagues, elles étaient si exactement pareilles, qu'on ne pouvait les *reconnaître* l'une de l'autre.

— Fig. Reconnaître un homme à ses perfidies. Reconnaître un écrivain à son style. A ce trait, je vous reconnais bien. Je reconnais bien là la bonté de votre cœur.

L'ombre du grand Condé, l'ombre du grand Louis,
Dans les champs de la Flandre ont *reconnu* leur fils. (VOLTAIRE.)

Je n'ai que trop prévu ton trouble et ta tendresse,
Je *reconnais* ma fille. (LEMIERRE.)

— *Se faire reconnaître*. Donner des indications pour prouver que l'on est.

— Avec la négation, Méconnaître, oublier, négliger, ne plus avoir égard, ne plus écouter. Ne plus reconnaître la voix de la nature. Ne plus reconnaître ni parents, ni amis. Ne reconnaître d'autre loi que sa volonté, d'autre maître que soi-même. Les folies humaines ne semblent *reconnaître* d'autres bornes que celles de la vie. (S. Dubay.) Ils ne *reconnaissent* plus ni liaison, ni alliance, ni naissance, ni distinctions. (La Bruy.)

— Parvenir à connaître, à apercevoir, à découvrir la vérité de quelque chose. Reconnaître l'innocence de quelqu'un. Reconnaître sa trahison, sa perfidie. Reconnaître en lui le germe du talent. Reconnaître dans un ouvrage le caractère du vrai talent. Si Locke eût réfléchi un moment aux idées innées des animaux, il les eût *reconnus* par toute la terre. (B. de St-P.) Il eût été bien à plaindre, celui qui dans ce spectacle n'aurait point *reconnu* la beauté de Dieu. (Id.) J'ai *reconnu* plusieurs fois dans la suite combien ce conseil était utile. (Id.)

De tous ces vains plaisirs où leur âme se plonge,
Que leur restera-t-il ? Ce qui reste d'un songe
Dont on a *reconnu* l'erreur. (RACINE.)

— Admettre une chose comme vraie, comme incontestable. Reconnaître un principe, un axiome. Reconnaître les vérités de l'Evangile. On a reconnu que cela était nécessaire. Je n'examine point ici comment et pourquoi les Babyloniens eurent des dieux secondaires, en *reconnaissant* un Dieu souverain. (Volt.) L'ange lui commanda de retourner chez Sara et de s'humilier en sa présence, en *reconnaissant* la juste autorité qu'elle avait sur elle. (Le Maistre de Sacy.) Les anciens législateurs avaient *reconnu* cette nécessité d'imposer un joug à l'homme. (Chateaub.) Il avait *reconnu* le poids de l'air. (Libes.) De là vient la haute puissance, la puissance miraculeuse que les peuples de l'antiquité lui ont *reconnue* unanimement. (D'Altenheim.) C'est ce que les critiques les plus sévères ont *reconnu*. (Chateaub.)

— Considérer, observer, remarquer. Reconnaître le terrain, les lieux. Reconnaître les dispositions d'une personne.

— T. de guerre. Reconnaître un pays ennemi. Reconnaître une place. Reconnaître les ennemis. Reconnaître leurs retranchements, leur nombre, leur camp, les chemins, les passages, les défilés.

— *Reconnaître une patrouille, une ronde*, etc. S'assurer qu'une patrouille, qu'une ronde n'est point ennemie ni suspecte. Le caporal sortit du poste pour reconnaître la patrouille. Caporal, venez reconnaître la patrouille.

— Mar. *Reconnaître une terre, une côte, un bâtiment, un mouillage*, etc. En approcher pour les examiner, et, si c'est une terre, une côte, etc., s'assurer de sa position et de ses formes ; de sa profondeur et de sa convenance, si c'est un mouillage ; de sa grandeur et de sa force, si c'est un bâtiment.

— Avouer, confesser. Reconnaître sa faute, ses torts. Reconnaître une dette. Reconnaître son insuffisance, sa faiblesse. Reconnaître avoir reçu une somme. Reconnaître qu'on a eu tort. Reconnaître qu'une chose est. L'un avait sans doute plus de vertus et de talents ; mais l'autre en *reconnaissant* cette supériorité, la faisait presque disparaître. (Barth.)

— *Reconnaître que*. J'ai *reconnu*, Seigneur, que vos décrets sont l'équité même, et que vous m'aviez humilié dans votre justice. (La Harpe.) Si vous observez avec soin qui sont les gens qui ne peuvent louer, qui blâment toujours, qui ne sont contents de personne, vous *reconnaîtrez* que ce sont ceux mêmes dont personne n'est content. (La Bruy.)

— *Reconnaître pour*. Avouer pour, reconnaître en telle qualité. Reconnaître quelqu'un pour son fils. Reconnaître un prince pour son roi. Reconnaître quelqu'un pour un honnête homme. Reconnaître un ouvrage pour excellent. Le mulet *reconnaît* une jument pour sa mère. (Rosset.)

Reconnaître son seing, sa signature. Reconnaître une lettre de change, un billet, une promesse, une écriture.

— *Reconnaître un enfant*. Déclarer reconnaître authentiquement qu'on est le père ou la mère d'un enfant naturel. On ne peut reconnaître les enfants nés d'un commerce adultère ou incestueux.

— *Reconnaître une redevance, une rente*. En passer un aveu, une reconnaissance.

— Diplom. *Reconnaître un gouvernement*. Déclarer, reconnaître d'une manière expresse ou tacite qu'il a été légitimement établi.

— On dit dans le même sens, Reconnaître un prince, un souverain.

— T. milit. *Faire reconnaître un officier*. Le proclamer en présence de la troupe où il doit commander.

— Avoir de la gratitude. Reconnaître les bienfaits, les grâces qu'on a reçues. Reconnaître les bontés qu'on a eues pour nous. Reconnaître tout ce qu'on a fait pour nous. Il n'y a que celui qui mérite un bienfait qui sache le *reconnaître*. (Duclos.) Le meilleur moyen de *reconnaître* un bienfait est de s'en souvenir sans cesse, et de le rappeler quelquefois à son auteur. (Barth.)

— Récompenser. Reconnaître un service. C'est mal reconnaître les bons offices qu'il vous a rendus. Rendez-moi ce service, je le reconnaîtrai dans l'occasion.

— Véner. On envoie *reconnaître entre les chasses*, pour savoir s'il y a des cerfs courables dans un pays, ou bien dans les temps de sécheresse, parce qu'il est avantageux pour les valets de limier de savoir, le jour de la chasse, à peu près ce qu'il y a de cerfs dans la quête et de quel côté ils donnent.

— On l'employait autrefois absol. pour Éprouver le sentiment d'un bienfait reçu. On aime en général mieux obliger que *reconnaître*. (St-Evrem.)

Vois-je pas vos bontés à mon œil reparaître,
Et parler dans vos yeux un signe qui me dit
Que c'est assez payer que de bien *reconnaître* ?
(MALHERBE.)

— SE RECONNAÎTRE. v. pron. Être reconnu. Les bons esprits se *reconnaissent* aux bonnes idées, et les bons cœurs aux bonnes actions. (Boiste.)

— Se remettre dans l'esprit l'image d'une personne ou d'une chose qu'on avait déjà vue. Russes et Wurtembergeois se sont *reconnus*. (A. Dumas.)

— Se dit de plusieurs personnes qui se rappellent mutuellement s'être vues. Après la plus longue absence les cœurs se *reconnaissent*. (Boiste.)

— Fig. J'ai passé à travers les peuples, ils m'ont regardé, et je les ai regardés, et nous ne nous sommes pas *reconnus ;* l'exilé partout est seul. (Lamenn.)

— Trouver son image, sa ressemblance dans un miroir, dans un portrait. Se regarder dans un miroir, et avoir de la peine à se reconnaître. On se *reconnaît* difficilement soi-même dans un portrait. (Acad.)

— Fig. Retrouver ses sentiments, ses opinions dans un autre. Se reconnaître dans son fils. Se reconnaître dans tout ce qu'un autre dit, dans tout ce qu'un autre fait. Il se reconnaît bien là.

— Se retrouver soi-même dans ses sentiments, ses opinions.

— Prendre une idée juste de sa position. Rome, épuisée par tant de guerres civiles et étrangères, se fit tant de nouveaux citoyens ou par brigue ou par raison, qu'à peine pouvait-elle se *reconnaître* elle-même parmi tant d'étrangers qu'elle avait naturalisés. (Boss.)

— Se remettre dans l'esprit l'idée d'un lieu, d'un pays qu'on a quitté, et où l'on se retrouve. Se reconnaître dans un endroit. Commencer à se reconnaître.

— Par extens. *Ce manuscrit est si plein de ratures, que j'ai peine à m'y reconnaître, que je ne puis plus m'y reconnaître*. Les nombreuses ratures dont il est rempli m'empêchent de le lire.

— *Se reconnaître, ne plus se reconnaître*. Se dit, en parlant d'une personne, suivant la disette ou la profusion d'idées qui lui viennent sur un sujet, suivant la petite ou la grande quantité d'objets de ses études, de son application.

— Connaître qu'on a péché, qu'on a failli, et s'en repentir. Il avait fort mal vécu dans sa jeunesse, mais il se *reconnut* sur ses vieux jours. (Acad.) Il suivit longtemps l'étendard des révoltés ; mais enfin il se *reconnut*, et rentra dans son devoir. (Id.)

— Reprendre ses sens, penser à ce qu'on doit faire, y faire réflexion. Laissez-moi donc me reconnaître. Donnez-lui le temps de se reconnaître. Etre surpris, et n'avoir pas le temps de se reconnaître. Mourir sans avoir eu un instant pour se reconnaître.

— Syn. comp. RECONNAÎTRE À. RECONNAÎTRE PAR. *À* s'emploie de préférence quand il s'agit de tout un ensemble de signes apparents et d'une interprétation si facile, que leur seule inspection suffit pour en faire apercevoir le sens ; *par*, quand l'interprétation des signes, en ce cas bien particuliers, offre des difficultés et demande plus de finesse, un travail plus exprès, plus spécial.

RECONNU, UE. part. pass. du v. Recon- [illegible]

roi du sacré vallon. (F. de Neufchat.)

Le cerf est *reconnu* : chacun prend un épieu,
Chacun donne un coup à la bête. (LA FONT.)

— Admis comme vrai. Entre ces deux extrémités, un milieu juste était impossible à trouver, car enfin il n'y avait de loi bien *reconnue* que celle de l'occasion et des temps. (Volt.) Peut-on avoir une plus forte preuve de l'unité de Dieu, *reconnue* au milieu de toutes les superstitions méprisables. (Id.) L'habileté des Athéniens était si *reconnue* au commencement de la guerre, que leurs moindres escadres ne craignaient pas d'attaquer les plus grandes flottes du Péloponnèse. (Barthél.) D'abord, dans tout ce qui s'appelle administration, la sagesse du clergé a constamment été *reconnue*. (Chateaubriand.) C'est donc une chose assez généralement *reconnue*, que l'Europe doit au saint-siége sa civilisation, une partie de ses meilleures lois, et presque ses sciences et ses arts. (Id.) La vaste étendue de la Tartarie septentrionale et orientale n'a été *reconnue* que dans ces derniers temps. (Buff.) Il est *reconnu* que les circonstances font beaucoup au talent, et que bien des esprits restent au-dessous de ce qu'ils auraient été s'ils eussent été placés dans des circonstances plus faites pour développer leur force. (La Harpe.) N'est-ce pas une vérité *reconnue*, que ce qui paraît long dans notre prose le paraît beaucoup plus dans nos vers ? (Id.)

— *Reconnu à*. Je fus *reconnu* à mon vêtement et aux plumes qui ornaient ma tête. (Chateaub.)

— *Reconnu dans*. Apollodore leur présenta son fils, et l'acte par lequel il avait été déjà *reconnu* dans sa curie. (Barthél.)

— *Reconnu de*. Il ordonna à tous nos rameurs de se baisser le plus qu'ils pourraient le long de leurs bancs, pour n'être point *reconnus* des ennemis. (Fén.) Les Russes étaient encore en Pologne, et même à Varsovie, tandis que le roi donné aux Polonais était à peine *reconnu* d'eux. (Volt.) Des folies comme celles que j'expose sont *reconnues* de tout le monde. (Condill.)

— Tu es bien mal *reconnu* de tes soins. (Mol.) Le Dict. de l'Académie, édition de 1694, fait foi que dans ce temps-là on disait *reconnaître quelqu'un*, comme on dit aujourd'hui *récompenser quelqu'un*. Reconnaître ne se dit plus que des choses. Reconnaître un service, un bon office.

— *Reconnu par*. Il fut aisément *reconnu* par les principaux Tyriens et par tout le peuple. (Fén.) La pesanteur de l'air est *reconnue* par Aristote. (Libes.) En ce moment, César est *reconnu* à ses vêtements par les ennemis. (Anquet.)

— *Reconnu pour*. Pour établir la confiance, il faut, dans les échanges de valeur pour valeur, une mesure commune qui soit exacte et *reconnue* pour telle. (Condill.)

Psyché dans le milieu voit aussi sa statue,
De ces reines des cœurs pour reine *reconnue ;*
La belle, à cet aspect, s'applaudit en secret,
Et n'en peut détacher ses beaux-yeux qu'à regret.
(LA FONTAINE.)

RECONQUÉRIR. v. a. 2ᵐᵉ conj. irrég. *Je reconquiers, tu reconquiers, il reconquiert, nous reconquérons, vous reconquérez, ils reconquièrent. Je reconquérais. Je reconquis. Je reconquerrai. Je reconquerrais. Que je reconquière, que tu reconquières, qu'il reconquière, que nous reconquérions, que vous reconquériez, qu'ils reconquièrent. Que je reconquisse. Reconquérant. Reconquis, reconquise.* Remettre sous sa domination par voie de conquête. Reconquérir des provinces enlevées par l'ennemi.

— Fig. Recouvrer. Reconquérir l'estime de quelqu'un. Reconquérir son amitié. Chacun pense avoir *reconquis* par la moquerie l'honneur de l'indépendance. (B. Constant.) Oswald aimait assez l'émotion du danger : elle soulève le poids de la douleur ; elle réconcilie un moment avec cette vie qu'on a *reconquise*, et qu'il est si facile de perdre. (Mᵐᵉ de Staël.)

— SE RECONQUÉRIR. v. pron. Être, pouvoir être reconquis. Rarement un empire perdu peut se *reconquérir*. (Boiste.)

RECONQUÊTE. s. f. Néol. Ce qui est reconquis ; action de reconquérir.

RECONQUIS, ISE. part. pass. du v. Reconquérir. S'empl. adjectiv. Pays reconquis. Villes, provinces reconquises.

— Hist. fr. *Pays reconquis*. Se disait spécialement du Boulonnais et de Calais.

RECONSOLIDATION. s. f. (pr *re-kon-so-li-da-ci-on*). Action de reconsolider.

RECONSOLIDÉ, ÉE. part. pass. du v. Reconsolider. S'empl. adject. Édifice reconsolidé.

RECONSOLIDER. v. a. 1ʳᵉ conj. Didact. Consolider de nouveau.

RECONSTITUTION. s. f. (pr. *re-kons-ti-tu-ci-on*). Action de reconstituer.

— Jurispr. Constitution de rente à prix d'argent, lors de laquelle celui qui emprunte s'oblige d'employer la somme à lui prêtée, au remboursement d'une autre rente par lui due, ce qui s'exécute par le même acte ; au moyen de quoi le nouveau créancier est subrogé aux hypothèques de l'ancien.

— Syn. comp. RECONSTITUTION. TRANSPORT. La *reconstitution* est bien plus avantageuse que le *transport*, parce que, dans le *transport*, la rente cédée demeure sujette aux dettes hypothécaires de celui qui la *transporte*, à moins qu'on ne les purge, au lieu que, dans la *reconstitution*, celui qui prête est subrogé au lieu du créancier qui reçoit un déboursement.

[illegible] *ci-on*). Action de reconstruire. Ordonner la reconstruction d'un bâtiment, d'un édifice.

RECONSTRUIRE. v. a. 4ᵉ conj. Rebâtir, relever, rétablir un édifice. Faire reconstruire une maison. La faire reconstruire à grands frais.

— Absol. En toutes choses, il est plus difficile de finir que de commencer, de *reconstruire* que de renverser, de revenir à l'ordre que de le détruire. (Ganilh.) Il vaut mieux entretenir que *reconstruire*. (Id.)

— SE RECONSTRUIRE. v. pron. Être reconstruit. Un monument national ne se reconstruit pas en aussi peu de temps qu'il en faut pour le renverser.

RECONSTRUIT, **ITE**. part. pass. du v. Reconstruire. S'empl. adjectiv. Maison nouvellement reconstruite. Édifice reconstruit à grands frais.

RECONSULTÉ, **ÉE**. part. pass. du v. Reconsulter. Il s'empl. adjectiv. Ouvrage reconsulté.

RECONSULTER. v. a. 1re conj. Consulter de nouveau. Se trouve dans Montaigne.

— SE RECONSULTER. v. pron. Être consulté de nouveau.

RECONTÉ, **ÉE**. part. pass. du v. Reconter. S'empl. adjectiv. Histoire contée et recontée cent fois.

RECONTER. v. a. 1re conj. Conter de nouveau un fait, une histoire.

— Absol. Le bavard reconte souvent

— SE RECONTER. v. pron. Être reconté. Une anecdote peut se reconter, mais elle perd presque toujours de son charme.

RECONTINUATION. s. f. (pr. *re-con-ti-nu-a-ci-on*). Action de recontinuer. || Son effet.

RECONTINUÉ, **ÉE**. part. pass. du v. Recontinuer. S'empl. adjectiv. Dynastie recontinuée.

RECONTINUER. v. a. 1re conj. *Je recontinue, nous recontinuons, vous recontinuez. Je recontinuais, nous recontinuïons, vous recontinuïez. Que je recontinue, que nous recontinuïons, que vous recontinuïez*, etc. Reprendre la continuation. Recontinuer une ancienne dynastie. Il y a du péril à vouloir *recontinuer* une ancienne dynastie longtemps interrompue. (Napol.)

— v. n. Se prolonger. Ce chemin interrompu en tel endroit continue à cinquante pas de là, puis est encore interrompu et recontinue jusqu'à la grande route.

— *Recontinuer à* exprime une action qui se fait après avoir été interrompue, pour ne plus discontinuer. Après avoir continué de jouer une partie de la nuit, ils ont recontinué à boire jusqu'au lendemain matin.

— *Recontinuer de* exprime une action faite également après interruption, et qui peut être encore interrompue. Ils ont continué à danser toute la nuit, et le lendemain ils ont recontinué de boire.

— SE RECONTINUER. v. pron. Être recontinué. Ces travaux n'ont pas été continués assez rapidement aujourd'hui, mais ils pourront se recontinuer demain.

RECONTRACTÉ, **ÉE**. part. pass. du v. Recontracter. S'empl. adjectiv. Muscles recontractés.

RECONTRACTER. v. a. 1re conj. Prat. Contracter de nouveau.

— Se dit aussi au moral. Recontracter des dettes. Recontracter les mauvaises habitudes dont on s'était corrigé.

— Resserrer de nouveau.

— SE RECONTRACTER. v. pron. Être contracté de nouveau.

— Se resserrer, se raccourcir de nouveau. Les muscles se contractent, s'étendent et se recontractent.

RECONVENIR. v. n. 2e conj. Anc. prat. Former une demande reconventionnelle. Comme il n'y avait pas lieu à interjeter appel, il jugea à propos de reconvenir contre le demandeur.

— Il s'emploie aussi activ. Un défendeur peut reconvenir sa partie, et lui demander, par ses défenses, la déduction de ce qu'elle lui doit d'ailleurs, lui demander la garantie de la chose dont elle lui demande le prix.

RECONVENTION. s. f. (pr. *re-kon-van-ci-on*; du lat. *reconventio*, convention mutuelle, fait de la partic. *re*, et de *conventio*, convention). Jurispr. Action, demande que l'on forme contre celui qui en a lui-même formé une le premier, et devant le même juge. La reconvention n'est admise que lorsque la demande du défendeur a de la connexité avec la demande principale.

— Il s'est dit aussi pour Nouveau marché ou traité. Le premier prix de cette ferme était de tant, mais il y a eu depuis une reconvention entre nous qui l'a augmenté.

— On a dit également *tacite reconvention*, au lieu de Tacite reconduction.

RECONVENTIONNEL, **ELLE**. adj. Jurispr. Qui est de la nature d'une reconvention. || *Demande reconventionnelle*. Celle qui est opposée à l'action judiciaire principale.

RECONVENTIONNELLEMENT. adv. Jurispr. D'une manière reconventionnelle.

RECONVENU, **UE**. part. pass. du v. Re-

RECONVERTI, **IE**. part. pass. du v. Reconvertir. S'empl. adjectiv. Personne reconvertie.

RECONVERTIR. v. a. 2e conj. S'est dit pour Convertir, remplacer, convertir de nouveau.

— SE RECONVERTIR. v. pron. Se convertir de nouveau.

RECONVOCATION. s. f. (pr. *re-kon-vo-ka-cion*). Action de convoquer une seconde fois. || Son effet.

RECONVOQUÉ, **ÉE**. part. pass. du v. Reconvoquer. S'empl. adjectiv. Assemblée reconvoquée.

RECONVOQUER. v. a. 1re conj. Convoquer de nouveau.

— SE RECONVOQUER. v. pron. Être reconvoqué.

RECONVOYER. v. a. 1re conj. Il se disait pour Reconduire, accompagner. Le peuple *reconvoye* celui-là, d'un acte public, avec étonnement, jusqu'à sa porte : il laisse avec sa robe ce rôle : il en retombe d'autant plus bas, qu'il était plus haut monté. (Montaig.)

RECOPIÉ, **ÉE**. part. pass. du v. Recopier. S'empl. adjectiv. Cette lettre a été recopiée plusieurs fois.

RECOPIER. v. a. 1re conj. *Je recopie, nous recopions, vous recopiez. Je recopiais, nous recopiions, vous recopiiez. Que nous recopiions, que vous recopiiez*, etc. Transcrire de nouveau, copier une seconde fois. Recopier un mémoire. Recopier un passage. Recopier un acte. Recopier une lettre. Recopier un état de dépenses.

— SE RECOPIER. v. pron. Être recopié.

RECOQUÉ, **ÉE**. part. pass. du v. Recoquer. S'empl. adjectiv. Perdrix recoquée.

RECOQUER. v. a. 1re conj. Il se dit du second accouplement des perdrix, lorsque la première ponte n'a pas réussi.

— SE RECOQUER. v. pron. S'accoupler une seconde fois.

RECOQUETAGE. s. m. Seconde ponte ou couvée que fait le gibier à plumes, lorsque la première a été détruite par quelque accident. L'expérience a prouvé que lorsque les poules faisanes ont pondu chacune huit à dix œufs, il était avantageux de les mettre en liberté ainsi que les coqs, ce qui donne presque toujours un *recoquetage*. (Baudrill.)

RECOQUILLÉ, **ÉE**. part. pass. du v. Recoquiller. S'empl. adjectiv. Feuilles recoquillées. Ver recoquillé.

RECOQUILLEMENT. s. m. (pr. *re-ko-ki-ye-man*). Action de se recoquiller, état de ce qui est recoquillé.

RECOQUILLER. v. a. 1re conj. (pr. *re-ko-ki-yé*; réduplicatif de *coquiller*; fait de *coquille*). Retrousser en forme de coquille. Recoquiller les feuilles d'un livre. Les mauvais vents *recoquillent* les feuilles des arbres. (Acad.)

— Pop. *Recoquiller un chapeau*. En retrousser les bords.

— SE RECOQUILLER. v. pron. Se retrousser en forme de coquille. Les feuilles de cet arbre se sont toutes recoquillées. Feuillet recoquillé. Chapeau recoquillé. Les vers de terre se recoquillent. Il est pop.

Ses pieds étaient chaussés d'un rouge brodequin,
Duquel sur le devant une corne s'élève,
Qui se *recoquillait* jusqu'à demi la grève. (Ronsard.)

— Se friser, se mettre par boucles.

— Prov. et fig. *Il n'y a point de si petit ver qui ne se recoquille, si l'on marche dessus*. Il n'y a point de si petit ennemi qui ne songe à se défendre et à nuire, quand on l'attaque.

RECORD. s. m. Il est dit pour Témoignage, attestation, souvenir, celui qui se souvient.

— *Etre record*. Se ressouvenir.

— Anc. législ. Témoin, enquête juridique par témoins. || Sorte de jugement dont il n'y avait pas d'appel.

— *Cour de record*. Cour souveraine.

— Anc. cout. *Record exécutoire*. Formalité qui, dans la coutume de Valenciennes, avait pour objet de donner l'exécution parée à un acte écrit et signé des parties, ainsi que des officiers publics qui avaient reçu cet acte. || *Record de loi*. C'était, dans la coutume du Hainaut et du Cambrésis, la rédaction par écrit d'un acte quelconque, sur la déposition des officiers publics en présence desquels cet acte avait été passé. || *Record de mariage*. Attestation des témoins d'un mariage, sur telle ou telle des conventions matrimoniales. || *Loi faite par record*. C'était, dans l'ancienne coutume de Normandie, une enquête qui se faisait pour prouver ce qui avait été décidé en jugement.

RECORDATION. s. f. (du lat. *recordatio*, souvenir). S'est dit pour Souvenir, mémoire. Cette *recordation* que j'en ai fort empreinte en mon âme. (Montaigne.) || On disait aussi *Recordance*.

RECORDÉ, **ÉE**. part. pass. du v. Recorder. S'empl. adjectiv. Bois recordé. Paquet recordé.

RECORDÉ, **ÉE**. part. pass. du v. Recorder. S'empl. adjectiv. Leçon recordée.

— Prat. *Exploits recordés*. Il se disait de ceux dans lesquels l'huissier devait être assisté de deux témoins ou recors. || *Criées recordées*. Criées rapportées ou reconnues aux plaids par le sergent qui les avait faites.

RECORDER. v. a. 1re conj. (rad. *corde*). Me-

bois.

— Attacher de nouveau avec une corde. Recorder un paquet.

— Refaire une corde dont les cordons étaient séparés.

— SE RECORDER. v. pron. Être cordé de nouveau, être mesuré de nouveau.

— Etre attaché de nouveau avec une corde.

RECORDER. v. a. 1re conj. (du lat. *recordari*; formé de *rem cordi dare*, remettre quelque chose dans son esprit). Répéter quelque chose afin de l'apprendre par cœur. Recorder sa leçon.

— Fig. et fam. *Recorder sa leçon*. Tâcher de bien se remettre dans l'esprit ce qu'on doit faire ou ce qu'on doit dire en quelque occasion.

— Pal. Il se disait pour Faire signer un exploit par des témoins ; mais il s'employait plus ordinairement au participe. || Il se disait aussi des témoins, quand on leur faisait faire une déposition sur quelque chose douteuse. || *Recorder les devoirs de loi*. Observer les solennités requises pour transférer la propriété d'un fonds, ou pour constituer dessus une hypothèque.

— RECORDER. v. n. S'est dit dans le sens de Parler, conter.

— Diplom. Transcrire un acte sur les registres publics ; enregistrer.

— SE RECORDER. v. pron. Se rappeler ce qu'on a à faire ou à dire.

— *Se recorder avec quelqu'un*. Se concerter avec lui. Avant de jouer notre scène, il faudra nous *recorder*. (Acad.)

RECORDER. s. m. (pr. *re-kor-derr*). Nom donné en Angleterre à un fonctionnaire chargé de veiller à l'observation des lois dans les grandes villes qui ont le droit de juridiction, qui sont le siége d'une *court of record*. Le *recorder* de Londres est un des magistrats les plus considérés ; il remplit les fonctions de juge de paix, soumet au roi les condamnations à mort, et publie les arrêts de la cour de justice de Londres.

RECORDEUR. s. m. Dr. cout. Celui qui fait un record.

RÉCORPORATIF, **IVE**. adj. Médec. Qui est propre à déterminer la régénération du corps ou de quelqu'une de ses parties.

RÉCORPORATION. s. f. (pr. *ré-kor-po-ra-ci-on*). Didact. et médec. Action d'un récorporatif. || Réunion à un corps.

RECORRIGÉ, **ÉE**. part. pass. du v. Recorriger. S'empl. adjectiv. Ouvrage corrigé et recorrigé.

RECORRIGER. v. a. 1re conj. On met un *e* après le *g* devant *a*, *o*. *Nous recorrigeons. Je recorrigeais. Nous recorrigeâmes*. Corriger de nouveau. Recorriger un ouvrage.

— Absol. Corriger et recorriger sans cesse.

— SE RECORRIGER. v. pron. Être recorrigé.

— Faire de nouvelles corrections. Un écrivain, pour être pur et correct, doit se corriger et se recorriger sans cesse.

RECORS. s. m. (pr. *re-cor*; du fr. *recorder*, rappeler, constater ; on écrivait anciennement *record*). Celui qu'un huissier mène avec lui pour servir de témoin dans les exploits d'exécution, et pour lui prêter main-forte au besoin.

— S'est dit, en général, pour Témoin.

— Anc. cout. Permission de tenir certaines monnaies au-dessous du poids ou du titre légal.

RECOTONNER. v. a. 1re conj. Agric. Syn. de Taller.

RECOUCHADIS. s. m. Agric. Nom qu'on donne dans le Midi aux provins de vigne.

RECOUCHÉ, **ÉE**. part. pass. du v. Recoucher. S'empl. adjectiv. Les enfants sont recouchés.

RECOUCHER. v. a. 1re conj. Coucher de nouveau, remettre au lit. Recoucher un enfant.

— Il se dit aussi des objets qu'on replace par terre. Recoucher des bouteilles.

— *Recoucher son ennemi à terre*. Le terrasser une seconde fois.

— Il se dit également pour Remettre au jeu. Il avait couché dix louis, il en a recouché vingt.

— SE RECOUCHER. v. pron. Se remettre au lit.

— Etre replacé par terre. Vos bouteilles doivent se recoucher.

RECOUDRE. v. a. 4e conj. irrég. *Je recouds, tu recouds, il recoud, nous recousons, vous recousez, ils recousent. Je recousais. Je recousis. Je recoudrai. Je recoudrais. Recous, recousons, recousez. Qu'il recouse, que nous recousions, que vous recousiez, qu'ils recousent. Que je recousisse. Recousant. Recousu, recousue*. Coudre une chose qui est décousue ou déchirée. Recoudre une manche. Recoudre une doublure. Faire recoudre une jupe. Recoudre une plaie. Recoudre une joue. Combien d'auteurs à qui il ne faut que du fil pour *recoudre* ce qu'ils ont dérobé ! (Balzac.)

— SE RECOUDRE. v. pron. Être recousu.

— Fig. Retrouvent-ils (les Français hors de leur pays) un compatriote en Hongrie, ils festoient cette aventure ; les voilà à se rallier et à se *recoudre* ensemble. (Montaigne.)

RECOULÉ, **ÉE**. part. pass. du v. Recouler. S'empl. adjectiv. Lessive recoulée. Glace recoulée.

RECOULEMENT. s. m. Techn. Action de couler de nouveau. || Rallongement d'un arê-

— Action de passer les cartes au revue pour les nettoyer.

— Action d'enlever avec un couteau les ordures qui se trouvent sur un cuir.

RECOULER. v. a. 1re conj. Couler de nouveau. La lessive avait été mal coulée, il fallut la recouler.

— Jeter une seconde fois dans le moule. Recouler un canon.

— Fondre une seconde fois. Recouler une glace.

— Techn. Enlever les ordures de l'eau accumulées sur une peau destinée à faire du parchemin. || Examiner les cartes pour enlever les ordures qui peuvent en salir les deux faces.

— Agric. Donner le troisième labour aux terres à blé. || Planter d'autres crossettes ou de la chevelée, lorsqu'un plant de vigne ne prend pas racine.

— RECOULER. v. n. 1re conj. Couler de nouveau, s'échapper, en parlant des liquides. Quelquefois l'eau cesse de couler d'une source pour recouler tout à coup avec plus d'impétuosité qu'auparavant. Le sang qui coulait de sa blessure s'était arrêté, quand il vint à recouler plus abondamment et fit craindre une hémorragie.

— SE RECOULER. v. pron. Être recoulé. La lessive se recoule. Une glace peut se recouler.

RECOULEUSE. adj. f. Techn. Se dit, en Champagne, des bouteilles dont le vin s'échappe à travers le bouchon. || On dit aussi substantiv. Une recouleuse.

RECOUPAGE. s. m. Techn. Action de croiser les traces du polissoir sur la surface d'une glace.

— Agric. Action de donner la seconde façon aux terres en jachère.

RECOUPE. s. f. Farine qu'on tire du son remis au moulin. Faire du pain de recoupe.

— On appelle aussi *recoupes*, des chapelures de pain, des croûtes, et les petits morceaux qui restent sur les bonnes tables après les repas, dont les pauvres font du potage.

— Agric. Seconde coupe de trèfle, de foin, etc., pour les bestiaux.

— Archit. Menus morceaux qu'on abat des pierres, lorsqu'on les taille pour les équarrir ou les mettre en œuvre. On se sert des *recoupes* pour former et affermir le sol des caves et les aires des allées de jardin, en les aplanissant avec la batte. (Quatrem.)

RECOUPÉ, **ÉE**. part. pass. du v. Recouper. S'empl. adjectiv. Habit recoupé.

— Blas. *Ecu recoupé*. Ecu mi-coupé, et recoupé un peu plus bas.

RECOUPEMENT. s. m. Archit. Retraite large faite à chaque assise de pierre, dans les ouvrages construits sur un terrain en pente, ou fondés profondément dans l'eau, pour donner plus d'empatement et de solidité à un bâtiment. || Diminution d'épaisseur que l'on fait à un mur de face, à partir de chaque plinthe, pour tenir lieu de frise, lorsque chaque partie du mur comprise entre deux plinthes est à plomb.

RECOUPER. v. a. 1re conj. Couper de nouveau. Recouper un habit.

— Techn. *Recouper* ou *retailler un four*. En emporter les bavures.

— Absol. Au jeu de cartes, lorsqu'on n'a pas coupé net, il faut *recouper*. (Acad.)

— SE RECOUPER. v. pron. Etre recoupé. Dans certains cas les cartes se recoupent.

RECOUPETTE. s. f. (diminut. de *recoupe*). Troisième farine qu'on tire du son des recoupes mêmes.

RECOUPLEMENT. s. m. Archit. Retraite large qu'on laisse à chaque assise de pierre dure, dans les ouvrages construits sur un terrain dont la pente est escarpée, ou à ceux qui sont fondés sous l'eau, comme les piles de pont, les digues, pour donner à ces constructions plus d'empatement.

— Diminution d'épaisseur qui se pratique dans l'élévation d'un mur de face.

RECOURADEU. s. m. Agric. Araire à deux versoirs, pour chausser le blé.

RECOURBÉ, **ÉE**. part. pass. du v. Recourber. S'empl. adjectiv. Fer recourbé. Bâton recourbé. J'ai vu telle femme à grand nez *recourbé* et à petite bouche vermeille qui ressemblait fort bien à une perruche. (B. de St-P.) Ce sépulcre est taillé dans le roc, et se termine en une pointe un peu *recourbée* comme le bonnet phrygien. (Chateaub.)

— Bot. *Embryon recourbé*. Celui qui est courbé sur lui-même dans sa longueur, de manière que le sommet des cotylédons vienne toujours à la radicule, ou du moins s'en approche beaucoup. || *Graine recourbée*. Celle qui s'infléchit sur elle-même, de manière que ses deux bouts soient très-voisins l'un de l'autre. || *Radicule recourbée*. Celle qui se courbe sur elle-même, sur les cotylédons ou sur le blastème, en se rapprochant du hile. || *Feuilles recourbées*. Celles qui pendent vers la terre. || *Rameaux recourbés*. Ceux qui décrivent une courbe dont la convexité regarde le ciel.

— Conchyl. *Crochets recourbés*. Crochets d'une coquille bivalve, qui se dirigent vers la lunule.

— Entom. *Palpes recourbées*. Palpes dont l'extrémité se porte en haut.

RECOURBER. v. a. 1re conj. Courber en

ier. Recourber un bâton.

— SE RECOURBER. v. pron. Prendre une forme courbe. Sa croupe se *recourbe* en replis tortueux. (Rac.)

Le sommet d'un côté, de l'autre la racine,
En un sens opposé se recourbent tous deux,
Tendent, l'un vers la terre, et l'autre vers les cieux.
(Delille.)

RECOURIR. v. n. 2e conj. irrég. (du lat. *recurrere*). *Je recours, tu recours, il recourt, nous recourons, vous recourez, ils recourent. Je recourais. Je recourus. Je recourrai. Je recourrais. Recours, recourons, recourez. Que je recoure. Que je recourusse. Recourant. Recouru*. Courir de nouveau. J'ai couru et recouru.

— Demander du secours, s'adresser à quelqu'un pour en obtenir quelque chose. Recourir

à Dieu. Recourir au médecin. Recourir à l'autorité supérieure. L'entrée du Louvre était libre à tous ceux qui *recouraient* à la protection de saint Louis. (Fléch.)

— Fig. Dois-je, las d'Apollon, *recourir* à Bartholo ? (Boil.)

Ne vaudrait-il pas mieux
Contre un ingrat qui plait *recourir* à la fuite? (Rac.)

Grand roi, sans *recourir* aux histoires antiques,
Ne t'avons-nous pas vu dans les plaines belgiques,
Toi-même te borner au *fort de la victoire*. (Boil.)

— Avoir recours à quelque chose. Recourir aux remèdes. Recourir à la ruse, à la violence, à la force. Recourir à la clémence, à la bonté, à la miséricorde du prince. Recourir aux originaux. Recourir au texte. Recourir aux manuscrits. Le schisme favorisa l'étude des langues mortes, en forçant de *recourir* aux textes. (Boiste.) Les conspirations forcent les puissants qu'elles menacent à *recourir* vers cette nation qu'ils dédaignaient. (Id.) Quand on souffre, il faut *recourir* à la patience. (Id.) Les Egyptiens, pour reconnaître leurs terres, tous les ans couvertes par le débordement du Nil, ont été obligés de *recourir* à l'arpentage, qui leur a bientôt appris la géométrie. (Boss.)

— Procéd. *Recourir en cassation*. Se pourvoir en cassation.

RECOURIR. v. a. 2e conj. S'est dit pour Secourir.

— Mar. *Recourir les coutures d'un bâtiment*. Passer le ciseau à calfat sur les étoupes de tous les joints. ‖ *Recourir les manœuvres*. Les visiter dans toute leur longueur pour juger de leur état et des réparations dont ils auraient besoin.

RECOURRE. v. a. 4e conj. Anc. cout. Affaiblir le poids des espèces, en vertu d'une permission.

— Il se disait aussi pour Reprendre, retirer un prisonnier d'entre les mains de ceux qui l'emmenaient.

RECOURS. s. m. (pr. *re-kour* : du lat. *currere*, courir). Action de rechercher de l'assistance, du secours. Avoir recours à Dieu, à la justice, à la clémence du roi. Avoir recours au médecin. A qui avoir recours ? Avoir recours aux minutes, aux originaux, au texte, aux manuscrits. Ils eurent *recours* à M. de Lamoignon, comme à un homme incorruptible. (Fléch.) Mme la Dauphine eut *recours* aux remèdes de l'âme, dans le temps qu'elle méprisait ceux du corps. (Id.) Les rois voisins de saint Louis, loin d'envier sa puissance, avaient *recours* à sa sagesse. (Mass.) Ils se persuadent qu'on n'a *recours* à Dieu que lorsque le monde nous manque. (Id.) Toujours les scélérats ont *recours* au parjure. (Rac.)

Tout donne, tout reçoit ici-bas des secours,
Et le faible et le fort l'un à l'autre ont *recours*.
(De Bassas.)

— Fig. On n'a point *recours* au despotisme, quand on a pour soi l'opinion. (Mme de Staël.)

— Refuge. Dieu seul est son recours. Tout son recours est en Dieu. Dieu est le recours des malheureux. Vous êtes son unique recours, son dernier recours. Recours prompt, sage, prudent, forcé. Le Seigneur fut mon seul *recours*. (J.-B. Rouss.)

Dans un si noir chagrin leur sombre inquiétude
Ne voit d'autre *recours* que le métier de prude. (Mol.)

— Fig. Le mensonge est le *recours* des enfants, des sots et des méchants. (Bacon.) La négation est le *recours* de la peur. (Boiste.)

— Jurispr. Droit de reprise par voie légale, action qu'on peut avoir contre quelqu'un pour être garanti ou indemnisé. Avoir recours contre quelqu'un, après la perte d'un procès. Être condamné, sauf son recours sur quelqu'un, sur la succession. Réserver à quelqu'un son recours. Un tel est mon garant, mais il n'a rien ; c'est un pauvre recours, un mauvais recours. ‖ Action directe du porteur d'un effet de commerce contre tous les signataires, quels que soient leur ordre et leur qualité. ‖ *Recours en cassation*. Acte par lequel on attaque devant la cour de cassation les jugements ou arrêts rendus en dernier ressort pour violation de formes ou pour infraction à la loi. On dit plus ordinairement *pourvoi en cassation*.

— *Recours en grâce*. Demande par laquelle on s'adresse au prince pour obtenir la remise ou la commutation d'une peine infligée par jugement.

— Cout. Adjudication à l'enchère.

— Anc. jurispr. *Voie de recours au prince*. Appel qui était ouvert en certain cas, après qu'on avait épuisé tous les autres.

— Appel comme d'abus.

— Agric. Un des membres du cep de troisième année qu'on taille à un œil.

[illegible]

tion sur le poids des espèces, que le roi accordait. ‖ Il se disait aussi du rapport de l'espèce au marc et du marc à l'espèce.

RECOUS, OUSSE. part. pass. du v. Recourre, qui est inusité depuis longtemps. Délivré ; rachetable.

— Mar. Si le navire sans être *recous* est abandonné par les ennemis, ou si, par tempête ou par autre cas fortuit, il revient en la possession des Français, il doit être rendu au propriétaire qui le réclame. (Bravard.)

RECOUSSE. s. f. Reprise d'une personne ou d'une chose emmenée, enlevée par force.

— Il ne se dit plus qu'en parlant d'un navire repris sur l'ennemi par un autre bâtiment de sa nation dans les vingt-quatre heures qui suivent le moment de son amarinage. On le rend à l'armateur, qui paye le tiers de sa valeur comme droit de recousse. La *recousse*, originairement *rescousse*, est l'action d'aller à la poursuite d'un bâtiment qui a fait une prise, afin de la dégager, et, si l'on peut, s'emparer du capteur. (Bravard.)

— Anc. cout. Dans les coutumes de Tours et d'Angers, on donnait ce nom au retrait lignager. ‖ *Rentes à recousse*. Rentes rachetables. ‖ *Recousse* se disait aussi, quand les bêtes ou gages pris par les officiers, sergents, messiers, forestiers, ou par le seigneur de l'héritage ou son commis et député, leur étaient ôtés par ceux qu'ils avaient dégagés, trouvés en dommage, ou exécutés. ‖ *Recousse par grâce*. Faculté de pouvoir racheter un héritage vendu. C'est ce qu'on appelle aujourd'hui *réméré*.

RECOUSU, UE. part. pass. du v. Recoudre. S'empl. adjectiv. Manche recousue. Doublure recousue. Jupe recousue. Plaie recousue. Joue recousue.

— Fig. Pourvu que ce morceau soit *recousu* bien juste, ce sera le plus beau de son discours. (Mme de Sév.)

Et transposant cent fois et le nom et le verbe,
Dans mes vers *recousus* mettre en pièces Malherbe.
(Boileau.)

RECOUVÉ, ÉE. adj. Comm. Il se disait de toiles propres pour le commerce des Antilles. Toiles recouvées.

RECOUVERT, ERTE. part. pass. du v. Recouvrir. S'emploie adjectiv. Toit recouvert. Maison recouverte. Livre recouvert.

— *Recouvert de*. Ses eaux, fortement gelées, *recouvertes* d'une neige légère, résistent au plus pesant fardeau. (Poug.) Sa langue est molle, spongieuse et *recouverte* d'une peau mince. (Lacép.) Cet os est *recouvert* d'une substance blanche et ferme, à laquelle on a donné le nom de gencive de la baleine. (Id.) Ce fruit est *recouvert* d'un brou semblable, pour la forme, à celui du noyer ordinaire. (Rayn.)

— *Recouvert en*. Maison recouverte en tuiles, en ardoises.

— *Recouvert par*. Cette charpente osseuse est *recouverte* par des muscles en saillie, qui en sont comme les montagnes, et qui sont séparées par des méplats et aqueducs qui y forment des espèces de vallées. (B. de St-P.)

— Maçonn., charp. et menuis. Se dit des joints qui ne sont pas apparents, et qui excèdent l'assemblage, parce qu'ils sont recouverts par quelque saillie.

RECOUVRABLE. adj. des 2 g. Fin. Qui peut être recouvré. Deniers recouvrables. Fonds recouvrable. Sommes recouvrables. Deniers non recouvrables.

RECOUVRANCE. s. f. (du lat. *recuperantia*). Il se disait pour Recouvrement, action de recouvrer. Ne voyez-vous autre façon pour la *recouvrance* de la santé de madame ? (Cent nouv. nouv.) J'arrivai en Espagne un mois après la *recouvrance* de sa santé. (Brant.) ‖ Il n'est plus employé que dans cette dénomination, Notre-Dame de Recouvrance.

RECOUVRANT. part. prés. du v. Recouvrer et du v. Recouvrir. Il est invar. Des ouvriers recouvrant une maison.

RECOUVRANT, ANTE. adj. Minér. *Couche recouvrante*. Couche qui est venue se déposer horizontalement, ou à peu près, sur des couches plus anciennes qu'elle, et qui les recouvre, en se tenant toujours à un niveau supérieur.

— Conchyl. Se dit d'une coquille univalve qui est contenue et sans spire proprement dite.

RECOUVRÉ, ÉE. part. pass. du v. Recouvrer. S'empl. adjectiv.

— Prov. *Pour un perdu, deux recouvrés*. On dit mieux, Pour un perdu, deux de retrouvés.

— On a dit autrefois *recouvert* pour Recouvrer.

RECOUVREMENT. s. m. Action de recouvrer ce qui est perdu. Recouvrement de titres. Recouvrement de pièces.

— Se dit de la santé, des forces du corps. Le recouvrement de la santé. Le recouvrement de ses forces.

— Perception des deniers qui sont dus, et diligences faites pour les recouvrer. Recouvrement des impôts directs, des impôts indirects. Faire un état de recouvrements. Se charger du recouvrement. Faire le recouvrement des fermages. Travailler au recouvrement d'une somme, au recouvrement de ses créances. Faire un recouvrement.

— Archit. Saillie d'une pierre sur le joint de celle qui lui est contiguë. ‖ Partie saillante d'une [illegible]

[illegible] d'aronde.

— On l'emploie d'une manière analogue en histoire naturelle. L'ognon du lis est composé d'écailles en recouvrement. (J.-J. Rouss.)

— Techn. Plaque de cuivre qui recouvre l'objectif d'une lunette d'approche. ‖ *Montre à recouvrement*. Montre qui a une sorte de rebord qui la recouvre. ‖ *Recouvrement du tiroir*. Avance du tiroir qui règle l'admission de la vapeur dans le cylindre de la machine, pour qu'elle ne s'y introduise qu'au moment où le piston est à son point mort. Cette disposition permet en outre d'économiser une certaine quantité de vapeur, sans nuire au travail de la machine.

— RECOUVREMENTS. s. m. pl. Se dit quelquefois des dettes actives, des créances d'un avoué, d'un huissier, d'un notaire. Vendre son étude et ses recouvrements. Les recouvrements d'une étude.

RECOUVRER. v. a. 1re conj. (du lat. *recuperare*, même signif.) Retrouver, rentrer en possession ; acquérir de nouveau une chose qu'on avait perdue. Recouvrer sa bourse. Chercher à recouvrer son bien. Recouvrer la vue. Recouvrer la parole, la raison. Recouvrer la santé, ses forces. Recouvrer l'estime publique. Recouvrer l'amitié, les bonnes grâces de quelqu'un. Tant de protecteurs de la foi sainte exposèrent autrefois leur vie et leur couronne pour aller *recouvrer* votre héritage, ô Seigneur ! conservez le sien à cet enfant précieux. (Mass.) Je travaille depuis vingt années à *recouvrer* cette estampe, et je désespère enfin d'y réussir ; cela est bien rude ! (La Bruy.) *Recouvrant* sa liberté par le même qui la lui a ravie, ou il est fondé à la reprendre, ou on ne l'était point à la lui ôter. (J.-J. Rouss.) La confusion que j'avais de me voir si mal équipé modérait la joie qu'ont ordinairement les prisonniers qui *recouvrent* leur liberté. (Le Sage.) Un gourmand dont le goût serait blasé en *recouvrerait* toute la finesse, si, pendant plusieurs mois, aux ragoûts épicés, aux liqueurs fortes, il substituait le pain sec et l'eau pure. (Richerand.)

— Rentrer en possession de ce qu'on avait perdu. La noblesse et le sacerdoce reçoivent leur force morale de l'opinion ; s'ils la perdent, que de temps, de talents, de vertus, il faut pour la *recouvrer*. (Boiste.)

— Recevoir le payement d'une somme due, et particulièrement Faire la levée, la perception des impôts. Être chargé de recouvrer les contributions d'un arrondissement.

— Mar. Tirer une manœuvre dans le bâtiment.

— SE RECOUVRER. v. pron. Être, pouvoir être recouvré. L'arriéré se recouvre difficilement. Le temps et l'argent perdus ne se *recouvrent* jamais. (Boiste.)

RECOUVRIR. v. a. 2e conj. irrég. *Je recouvre, tu recouvres, nous recouvrons, vous recouvrez, ils recouvrent. Je recouvrais. Je recouvris. Je recouvrirai. Je recouvrirais. Recouvre, recouvrons, recouvrez. Que je recouvre, que tu recouvres, qu'il recouvre, que nous recouvrions, que vous recouvriez, qu'ils recouvrent. Que je recouvrisse. Recouvrant. Recouvert, recouverte*. Couvrir de nouveau. Recouvrir un toit. Recouvrir une maison. Faire recouvrir un livre. Recouvrir un vase. Si l'animal vient à être blessé, elle répare ses plaies, et les cicatrise en les *recouvrant* d'une nouvelle peau. (B. de St-P.)

— Fig. Masquer, cacher avec soin sous des prétextes spécieux, sous des apparences louables, quelque chose de vicieux. Recouvrir ses défauts d'un vernis de politesse et d'agrément. Recouvrir sa faute de beaux prétextes. La politesse est une dorure qui trop souvent ne *recouvre* qu'un vil métal. (S. Dub.)

— SE RECOUVRIR. v. pron. Être recouvert. Ce livre ne peut plus se recouvrir.

— Fig. Tout ce que le temps met à nu ne peut se *recouvrir*. (Boiste.)

— S'obscurcir de nouveau par des nuages. Le temps se recouvre. Le ciel se recouvre.

— Hortic. Se dit des plaies faites aux arbres, lorsqu'elles se cicatrisent, parce que le bois est recouvert par l'écorce. Cette plaie se recouvre.

— Se couvrir d'une apparence, d'un prétexte, pour cacher quelque chose de vicieux. Quelquefois l'hypocrisie triomphante ôte son masque ; mais, au moindre péril, elle s'en *recouvre* aussitôt. (Boiste.)

RECRACHÉ, ÉE. part. pass. du v. Recracher. S'empl. adjectiv. Fruit recraché.

RECRACHER. v. a. 1re conj. Rejeter de la bouche une chose qui excite le dégoût. Recracher un fruit.

— Absol. Cracher de nouveau. Ne faire que cracher et recracher.

— SE RECRACHER. v. pron. Être recraché.

RECPAN. s. m. Mar. Espèce de crique ou d'enfoncement où l'on peut mettre les petits bâtiments à l'abri.

RÉCRÉANCE. s. f. (du lat. barb. *recredentia*, remise en possession, fait de la partic. *re*, et de *credere*, confier, mettre en dépôt). Jurispr. canon. Jouissance provisionnelle des fruits d'un bien qui est en litige. Adjuger à quelqu'un la récréance.

— *Lettres de récréance*. Lettres qu'un prince envoie à son ambassadeur ou ministre, pour les présenter au prince d'auprès duquel il le rappelle. ‖ Lettres qu'un prince donne à l'ambassadeur ou ministre rappelé d'auprès de lui, pour les remettre au prince qui le rappelle.

[illegible] pendant un procès.

RÉCRÉANCÉ, ÉE. part. pass. du v. Récréancer. S'empl. adjectiv.

RÉCRÉANCER. v. a. 1re conj. Anc. prat. Rendre la liberté moyennant caution suffisante aux bourgeois qui sont arrêtés par les officiers de quelques seigneurs subalternes.

— Donner main-levée des oppositions formées.

— SE RÉCRÉANCER. v. pron. Être récréancé. Cette personne ne peut se récréancer.

RECRÉANT. s. m. Renégat. Vieux mot qui s'est dit pour, Serf rebelle. Injure favorite des ennemis de la révolution au XIIe siècle.

RÉCRÉATIF, IVE. adj. Qui récrée. Lecture récréative. Jeu récréatif. Homme récréatif. Fam.

RECRÉATION. s. f. Action de donner une nouvelle existence à un corps.

RÉCRÉATION. s. f. (pr. *ré-kré-a-ci-on*. Occupation, exercice qui fait diversion au travail, et qui sert de délassement. Ce sont là ses récréations. Ne faire d'une étude qu'une récréation. Prendre un peu de récréation après le travail. La promenade est une agréable *récréation*. (Acad.) La *récréation* redonne des forces pour mieux travailler. (Id.)

— Certain temps accordé aux élèves, aux religieux pour se délasser, se divertir. C'est l'heure de la récréation. L'heure de la récréation est près de finir. Employer toute la récréation à lire. Profiter de ses récréations. Une longue récréation.

— *Être à la récréation, en récréation*. Être avec les autres pendant le temps de la récréation. ‖ On dit de même *Être en récréation*.

— Fig. Donner de la récréation à l'esprit.

— Philol. *Récréations mathématiques*. Titre d'un ouvrage d'Ozanam, plein de problèmes curieux, et contenant ce que les sciences abstraites ont de plus amusant.

— Syn. comp. RÉCRÉATION, AMUSEMENT, DIVERTISSEMENT, RÉJOUISSANCE. *Récréation* désigne un temps court de délassement. *Amusement* est une occupation légère, de peu d'importance et qui plaît. *Divertissement* est accompagné de plaisirs plus vifs. *Réjouissance* se marque par des actions extérieures, des danses, des cris de joie, des acclamations de plusieurs personnes.

RÉCRÉDENTIAIRE. s. m. Anc. jurispr. Celui qui a obtenu un jugement provisoire pour se maintenir en jouissance d'un bénéfice litigieux.

— Celui qui a obtenu une récréance en général.

RECRÉÉ, ÉE. part. pass. du v. Recréer. S'empl. adjectiv. Tribunal recréé. Charge recréée.

RÉCRÉÉ, ÉE. part. pass. du v. Récréer. S'empl. adjectiv. Personne récréée.

— *Récréé par*. Tout homme dont la tête a beaucoup travaillé a besoin d'être *récréé*, et il consent à l'être par les sots. (Boiste.)

RECRÉER. v. a. 1re conj. (réduplic. de *créer*). Donner une nouvelle existence. Recréer un tribunal. Recréer une charge sous un autre nom.

— Fig. Il faut, pour ainsi dire, *recréer* le peuple qu'on veut rendre à la liberté. (B. Varennes.) L'auteur a su *recréer* son sujet par la manière dont il l'a traité. (Lav.)

— SE RECRÉER. v. pron. Se créer de nouveau. L'homme pourra-t-il se recréer plus fort et plus beau.

RÉCRÉER. v. a. 1re conj. Réjouir, divertir. Récréer l'esprit. Il faut des jeux qui *récréent* et ne fatiguent pas l'esprit. (Acad.) Il ne faut qu'une médisance pour *récréer* une bonne compagnie. (Boss.) Les objets destinés à *récréer* les sens doivent être extrêmement variés. (Mme de Puysieux.) Les chagrins ne sauraient faire impression sur toi ; chaque instant te montre des choses nouvelles ; tout ce que tu vois te *récrée*, et te fait passer le temps sans le sentir. (Montesq.)

— Fig. Ranimer. Le vin récrée les esprits. L'herbe tendre du printemps *récrée* les troupeaux ; les fraîches aubes récréent pendant les ardeurs brûlantes du midi. Pour moi, Daphnis, rien ne me *récrée* autant que d'entendre ta bouche gracieuse me dire que tu m'aimes. (Gessner.)

— Faire plaisir. Le vert récrée la vue.

— SE RÉCRÉER. v. pron. Se réjouir, se divertir. Quand on a beaucoup travaillé, il est bon de se *récréer* un peu. (Acad.)

— *Se récréer l'esprit*. Lui donner de la distraction.

RÉCRÉMENT. s. m. (du lat. *recrementum*, qui, dans son acception propre, signifie les ordures qui sortent du blé ; il est fait de *cernere*, bluter, cribler). Physiol. Humeur qui après avoir été séparée du sang par un organe sécréteur, y est reportée par la voie de l'absorption, ou qui est retenue en certains endroits du corps pour certains usages, comme la salive, la bile, etc. Les récréments peuvent être divisés en trois classes : 1° ceux qui servent essentiellement à la génération ; 2° ceux dont l'action est indispensable à l'altération et à l'animalisation des substances alimentaires ; 3° ceux que la nature emploie pour favoriser le glissement de certaines parties les unes sur les autres, ou qui lubrifient les surfaces avec lesquelles des matières [illegible]

RÉCRÉMENTEUX, EUSE. adj. Physiol. V. RÉCRÉMENTITIEL.

RÉCRÉMENTITIEL, ELLE. adj. Physiol. Il se dit des humeurs appelées récréments.

RÉCRÉMENTO-EXCRÉMENTITIEL, ELLE. adj. Pathol. Se dit des humeurs sécrétées (de la salive, la bile, etc.) qui sont en partie reportées dans le sang, par voie d'absorption, et en partie excrétées.

RECRÉPI, IE. part. pass. du v. Recrépir. S'empl. adjectiv. Mur recrépi. Visage recrépi. Ouvrage recrépi. Vieux conte recrépi. Le blanc et le rouge coulant sur les visages recrépis et laissent voir des peaux livides, flasques et couperosées. (Trév.)

— *Recrépi de*. Sa laideur naturelle, cachée sous

la bassesse du courtisan et *recrépie* de l'orgueil du seigneur postiche. (St-Simon.)

— *Recrépi* par. Qui est-ce qui connaîtrait les vieux contes de la princesse de Navarre, s'ils n'avaient été recrépis par La Fontaine?

RECRÉPIMENT. s. m. Techn. Action de recrépir. On dit aussi recrépissage.

RECRÉPIR. v. a. 1re conj. Crépir de nouveau. Recrépir un vieux mur.

— Fig. et fam. *Recrépir son visage.* Mettre beaucoup de fard pour cacher ses rides. On dit que c'est vous qui *recrépissez* toutes les filles du quartier. (Regnard.) Tout chez ma vieille était artificiel : je ne crois pas qu'un portrait use plus de couleurs qu'il ne lui en fallait pour lui *recrépir* le visage. (Trév.)

— Fig. *Recrépir un vieux conte, une vieille histoire.* Les renouveler en les accommodant à sa guise. Pourquoi *recrépir* une vieille histoire qui n'est qu'un ramassis de cent vieilles chroniques que tout le monde sait ? (Trév.)

— *Recrépir un ouvrage de littérature.* Lui donner, en conservant le fond, une nouvelle forme tant bonne que mauvaise.

— Il se dit aussi de la société. Il est plus facile de *recrépir* l'édifice social, que de le réédifier. (Boiste.)

— SE RECRÉPIR. v. pron. Être recrépi. Les vieux murs doivent se recrépir autant pour le plaisir des yeux que pour la solidité.

— Fig. Se mettre du fard.

Il est ridicule à tout âge
De se recrépir le visage
Avec du carmin et du blanc. (***)

RECREUSÉ, ÉE. part. pass. du v. Recreuser. S'empl. adjectiv. Puits recreusé.

RECREUSER. v. a. 1re conj. Creuser de nouveau ; creuser plus avant.

— Fig. Examiner de nouveau et d'une manière plus profonde une idée, un sujet déjà examiné par d'autres personnes.

— SE RECREUSER. v. pron. Être recreusé.

RECRIBLÉ, ÉE. part. pass. du v. Recribler. S'empl. adjectiv. Grain recriblé.

RECRIBLER. v. a. 1re conj. Techn. Passer dans le crible une seconde fois.

— SE RECRIBLER. v. pron. Être recriblé. Le grain se crible et se recrible.

RECRIÉ, ÉE. part. pass. du v. Recrier. S'empl. adjectiv.

RECRIER. v. a. 1re conj. Crier une seconde fois.

RÉCRIER (SE). v. pron. 1re conj. *Je me récrie, nous nous récrions, vous vous récriez. Je me récriais, nous nous récriions, vous vous récriiez. Que nous nous récriions, que vous vous récriiez*, etc. Faire une exclamation sur quelque chose qui surprend et qui paraît extraordinaire, soit en bien, soit en mal. Ne pouvoir entendre une proposition injuste sans se récrier. Se récrier d'admiration à la vue d'un tableau. Il n'y a pas de quoi se récrier. Se récrier contre une opinion. Ils se sont récriés. Elle s'est récriée. Elles se sont récriées. Sollicitez auprès d'un grand la perte d'un rival innocent ; en vain le public va se *récrier* contre cette injustice ; dès que la volupté le demande, vous êtes bientôt exaucé. (Mass.) Bien des écrivains se sont *récriés* sur la cruauté des bêtes féroces. (B. de St-P.) L'empereur se plaignait fort de M. de Fontanes, se *récriant* qu'on lui gâtait tout chez lui, pendant qu'il était obligé d'aller faire la guerre au loin. (Las Cases.) Mais toujours sur ton règne il faut se *récrier*. (Boil.) Un flatteur aussitôt cherche à se *récrier*. (Id.)

J'estime plus cela que la pompe fleurie
De tous ces feux brillants où l'esprit se récrie.
(Molière.)

— Chass. Il se dit des chiens qui redoublent de voix, lorsque, après avoir relevé un défaut, et rapproché l'animal, ils viennent à le relancer.

RÉCRIMINANT. part. prés. du v. Récriminer. Qui récrimine. Il est invariable.

RÉCRIMINANT, ANTE. adj. Porté à récriminer. Rencontrer des récriminants.

RÉCRIMINATION. s. f. (pr. *ré-kri-mi-na-si-on*). Accusation, reproche, injure tendante à repousser une autre accusation, un autre reproche, une autre injure. Ne dire une chose que par récrimination. Ce ne sont là que des récriminations. User de récriminations. Avez-vous bientôt fini toutes vos récriminations?

— Jurispr. Accusation que forme un accusé en se rendant dénonciateur d'un autre crime contre celui qui l'accuse.

RÉCRIMINATOIRE. adj. des 2 g. Qui contient [illegible] mination. Plainte récriminatoire. Mesure récriminatoire.

RÉCRIMINER. v. n. 1re conj. (du lat. *re*, pour *rursus*, de nouveau ; et *criminari*, accuser). Répondre à des accusations, à des reproches, à des injures, par d'autres accusations, d'autres reproches, d'autres injures. Ne faire que récriminer. Ne se défendre qu'en récriminant. Répondre en récriminant. Récriminer contre son accusateur. Si la fortune pouvait [illegible], on serait moins prompt à l'accuser. (De Lévis.) *Récriminer*, c'est [illegible]. (Boiste.)

RÉCRIRE. v. a. 4e conj. irrég. *Je récris, tu récris, il récrit, nous récrivons, vous récrivez, ils récrivent. Je récrivais. Je récrivis. Je récrirai. Je récrirais. Récris, récrivons, récrivez.* *Que je récrive. Que je récrivisse. Récrivant. Récrit, récrite.* Écrire de nouveau ce qu'on a déjà écrit. Ceci est fort mal écrit, il faut le récrire. Récrivez ce passage.

— Fig. Changer considérablement le style d'un ouvrage, d'un morceau. Cet ouvrage, ce morceau pèche par le style, il faut le récrire.

— Absol. Écrire une seconde, une troisième lettre. S'il ne répond pas à ma lettre, je lui récrirai, il faudra bien que je lui récrive.

— Faire réponse par lettre. Puisqu'il m'a écrit, je veux lui récrire. Il ne me récrit point, c'est signe qu'il vient.

— Prov. On dit d'un homme embarrassé dans une affaire, qu'*il ne sait à qui en récrire.*

— SE RÉCRIRE. v. pron. Être récrit.

— S'écrire de nouveau et réciproquement. Les amis ne manquent jamais de se récrire à chaque lettre qu'ils reçoivent.

RÉCRIT, ITE. part. pass. du v. Récrire. S'empl. adjectiv. Lettre récrite.

RECROIRE. v. a. 4e conj. S'est dit dans le sens de Lasser, rebuter, dégoûter, cesser.

— Dr. cout. Rendre, délivrer, ressaisir.

RECROISETÉ, ÉE. adj. (rad. *croix*). Blas. Se dit d'une croix dont chaque branche est terminée par une autre petite croix d'argent. A six croix recroisetées de gueules.

RECROÎTRE. v. n. 4e conj. irrég. *Je recrois, tu recrois, il recroît, nous recroissons, vous recroissez, ils recroissent. Je recroissais. Je recrus. Je recroîtrai. Je recroîtrais. Recrois, recroissons, recroissez. Que je recroisse. Que je recrusse, Recroissant, recrû.* Prendre une nouvelle croissance. Ce bois recroît à vue d'œil. La rivière était diminuée, mais elle recroît.

RECROQUEVILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Se recroqueviller. S'empl. adjectiv. Du parchemin tout recroquevillé. Des feuilles toutes recroquevillées.

RECROQUEVILLER (SE). v. pron. (pr. *re-kro-ke-vi-yé* ; du mot *coquille*, on a fait le verbe *coquiller*, et le composé *recoquiller*, que le peuple a corrompu en *croquiller* ou *recroquevillé*, qui signifiait proprement *voûté*, ou tourné en façon de coquille, mais dont nous nous servons pour marquer les plis que le feu ou la main fait à un livre). Se retirer et se replier à l'action d'une chaleur trop vive. Le parchemin, la peau, la corde à boyau se recroquevillent auprès du feu. La couverture de ce livre s'est toute recroquevillée. Les feuilles des arbres commencent à se recroqueviller par la chaleur du soleil.

RECROTTÉ, ÉE. part. pass. du v. Recrotter. S'empl. adjectiv. Habit recrotté.

RECROTTER. v. a. 1re conj. Crotter de nouveau.

— SE RECROTTER. v. pron. Se crotter de nouveau. Cet enfant n'est pas plus tôt décrotté qu'il se recrotte aussitôt.

RÉCROUÉ, ÉE. part. pass. du v. Récrouer. S'empl. adjectiv. Prisonnier récroué.

RÉCROUER. v. a. 1re conj. Écrouer de nouveau ; récrire une seconde fois sur le registre des emprisonnements le nom d'un prisonnier ; le jour et la cause de son arrestation.

— SE RÉCROUER. v. pron. Être écroué de nouveau.

RÉCROUI, IE. part. pass. du v. Récrouir. S'empl. adjectiv. Métal récroui.

RÉCROUIR. v. a. 2e conj. Se dit du lin, du chanvre, etc., que l'on fait séjourner dans l'eau avant de l'employer. On dit plutôt *rouir.*

— Techn. Se dit des métaux qu'on a fait recuire.

— SE RÉCROUIR. v. pron. Être récroui.

RECROYANCE. s. f. Anc. cout. Élargissement sous caution.

RECRU, UE. part. pass. du v. Recroître. S'empl. adjectiv. La rivière est recrue. Ce bois est recru.

RECRU, UE. part. pass. du v. Recroire. Il s'empl. adjectiv.

RECRU, UE. adj. (du lat. *recrudescere*, reprendre des forces). Harassé, las, excédé de fatigue. Il est si recru qu'il n'en peut plus. Un cheval las et recru. Une jument recrue au point de ne pouvoir plus marcher.

Las et recrus, ils résistaient
De retourner à leur logis. (Ferrat.)

RECRÛ. s. m. Agric. Pousse annuelle d'un taillis.

RECRUDESCENCE. s. f. (du lat. *recrudescentia* ; formé de *re*, itératif, et de *crudescere*, s'irriter). Pathol. Retour des symptômes d'une [illegible]

— Fig. Une recrudescence de vexations. Il y [illegible] une recrudescence d'anarchie.

— Le peuple, croyant ce mot dérivé de *crescere*, croître, l'a employé dans le sens d'accroissement ou de [illegible]. Est-il rien de plus ridicule que de parler de *la recrudescence des eaux de la Seine*, lorsqu'on veut faire entendre que la rivière a crû de nouveau, ou de dire qu'*il y a chaque soir une recrudescence de monde à la porte d'un théâtre* ? Ce mot, venant de *crudus*, *crudescere*, signifie étymologiquement, *redoublement de crudité.*

— Syn. comp. RECRUDESCENCE, [illegible], RECHUTE. La *recrudescence* diffère de la [illegible], en ce que celle-ci consiste dans l'apparition d'une autre lésion que celle qui existait précédemment, tandis que, dans la *recrudescence*, c'est la même affection qui persiste et qui acquiert subitement un caractère plus grave et plus aigu. On doit considérer la *recrudescence* comme une variété de ce qu'on appelle *rechute* ; elle diffère cependant de la *rechute*, en ce que dans celle-ci il y a reproduction d'une lésion qui avait cessé ; au lieu que la *recrudescence* n'est que l'exaspération d'une maladie qui existait encore, mais dont les phénomènes étaient peu apparents.

RECRUDESCENT, ENTE. adj. Médec. Qui se manifeste de nouveau, avec des symptômes plus alarmants.

RECRUE. s. f. Art milit. Nouvelle levée de gens de guerre, pour remplacer les cavaliers ou les fantassins qui manquent dans une compagnie, dans un régiment. Faire les recrues d'un régiment. Faire une belle recrue. Amener une bonne recrue. Conduire une recrue à l'armée. Recevoir tant pour les recrues de son régiment. La recrue est partie, est allée rejoindre, est arrivée.

— Action de lever des hommes pour des recrues. Une recrue prompte. On a cessé la recrue.

— Se dit quelquefois des hommes qu'on a levés. Il nous est arrivé des recrues. Nos *recrues* se sont comportées dans cette affaire comme de vieux soldats. (Acad.)

— Fig. et fam. Se dit des gens qui surviennent dans une compagnie sans y être attendus. Voici une agréable recrue qui nous arrive. On se serait bien passé de cette nouvelle recrue.

— Agric. Pousse annuelle d'un taillis.

RECRUTÉ, ÉE. part. pass. du v. Recruter. S'empl. adjectiv. La musique du 58e, *recrutée* depuis peu, s'exerçait durant tout le dîner à nos dépens. (Las Cases.)

RECRUTEMENT. s. m. Action de recruter. Aller en recrutement. Officier de recrutement. La loi du recrutement, sur le recrutement. Le recrutement de l'armée. Faire sa soumission à la loi du recrutement. Le *recrutement* des armées par des volontaires admettait des motifs de guerre évités par des conscriptions nationales. (Boiste.)

— Levée d'hommes forcée ou volontaire, pour augmenter un corps d'armée ou pour le tenir au complet.

— Techn. Action de jeter de nouvelles drogues dans la cuve à teindre.

RECRUTER. v. a. 1re conj. (du fr. *recroître*, parce qu'en recrutant une armée, on la fait recroître au moyen des hommes par lesquels on remplace ceux qui manquent). Faire des recrues pour remplacer les fantassins ou les cavaliers qui manquent dans un régiment, dans une compagnie, pour un laps de temps que les lois déterminent. Recruter un régiment.

Il s'emploie aussi d'une manière analogue dans la marine.

— Fig. et fam. Attirer dans une association, dans un parti. Recruter partout des associés.

Bélise est encline à malice,
Et la foule des sots recrute les méchants.
(Fr. de Neufchateau.)

— Techn. Mettre de nouvelles drogues dans la teinture.

— Absol. La femme de Louis d'Anjou, restée en France, *recrutait* pour lui. (Anquetil.)

— SE RECRUTER. v. pron. Faire ses recrues. Déterminer le mode suivant lequel l'armée se recrute, doit se recruter. Ce régiment s'est recruté dans telle province. Toute armée qui ne se *recrute* pas finit toujours par capituler. (Napoléon.)

— Fig. Être attiré dans un parti, dans une association. Ce parti se recrute de gens malintentionnés. Cette société se recrute parmi des hommes à imagination exaltée.

— Syn. comp. RECRUTER, FAIRE DES RECRUES. *Recruter* un régiment, c'est le rendre complet par le moyen de recrues. *Faire des recrues*, c'est en général lever, engager des hommes pour recruter un corps.

RECRUTEUR. s. m. Celui qui fait des recrues. Un recruteur. Des recruteurs.

— Fig. Le *recruteur* philosophe en a été pour ses frais. (Sabatier.)

Peut-être, en ces murs effrayés,
Le messager de mort, noir recruteur des ombres,
Escorté d'infâmes soldats,
Remplira de mon nom ces longs corridors sombres.
(A. Chénier.)

— On dit *recruteuse*, en parlant d'une femme qui cherche à faire des partisans.

— adjectiv. Un officier recruteur. Des offi-[illegible]

RECTA. adv. Mot pris du latin, et qui signifie Ponctuellement. Payer recta à l'échéance. Arriver recta à l'heure indiquée. Fam.

RECTAL, ALE. adj. Anat. Qui appartient au rectum. Veine rectale.

RECTANGLE. adj. des 2 g. Géom. Il se dit, soit d'un triangle qui a un angle droit, soit d'un parallélogramme qui a quatre angles. Triangle rectangle. Parallélogramme rectangle.

— Arithm. *Produit rectangle.* Il se disait d'un produit sans fraction.

— s. m. Géom. Parallélogramme qui a ses quatre angles droits. Tracer un rectangle. C'est ce que les artisans appellent un *carré long.* ‖ On a donné ce nom au produit de deux lignes quelconques de grandeurs différentes.

RECTANGULAIRE. adj. (ét. lat., *rectus*, droit ; *angulus*, angle). Cristall. *Prisme rectangulaire.* Prisme dont les angles dièdres latéraux sont tous égaux, c'est-à-dire de 90 degrés. Ce prisme peut être droit ou oblique.

— Géom. Il se dit d'une figure qui a quatre angles droits, et d'un triangle qui a un angle droit. Figure rectangulaire. Triangle rectangulaire. ‖ *Coordonnées rectangulaires d'une courbe.* Celles qui sont perpendiculaires entre elles. ‖ *Section rectangulaire du cône.* Nom que les anciens donnaient à la parabole, parce qu'ils ne considéraient cette courbe que dans un cône dont la section par l'axe était un triangle rectangle au sommet du cône. ‖ *Solide rectangulaire.* Solide dont l'axe est perpendiculaire au plan de l'horizon.

RECTEMBRYÉ, ÉE. adj. (du lat. *rectus*, droit, et du fr. *embryon*). Bot. Qui a un embryon dont la radicule est droite. ‖ RECTEMBRYÉES. s. f. pl. Section de la famille des légumineuses, qui renferme celles de ces plantes dont la radicule de l'embryon est droite.

RECTEUR. s. m. (du lat. *rector* ; fait de *regere*, gouverner). Titre que portait, avant la révolution, le chef de l'Université. Pendant longtemps, le recteur de l'Université fut investi du droit de haute et basse justice sur le quartier latin. Un bourdalou d'or au chapeau, et une ceinture violette qu'il portait toujours, étaient ses marques distinctives ordinaires. Le recteur de l'Université de Paris était pris du corps de la faculté des arts, et on l'élisait pour trois mois seulement. Il était cependant communément continué pour deux ans.

— Dans l'organisation actuelle de l'Université, Fonctionnaire nommé par le ministre grand-maître pour cinq ans, mais indéfiniment rééligible, placé à la tête de l'une des vingt-sept académies du royaume, et chargé de la surveillance des colléges, institutions et écoles du ressort de cette académie.

— Titre que les jésuites donnaient aux supérieurs de leurs colléges. ‖ On donne aussi, dans plusieurs couvents, communautés et hôpitaux, le nom de recteurs à ceux qui gouvernent la maison.

— Il se dit, dans quelques provinces, et surtout dans la Bretagne, du curé d'une paroisse.

— Nom qu'on donne, en Angleterre, aux titulaires des bénéfices ecclésiastiques ou chefs de paroisses, employant souvent des vicaires pour remplir leurs fonctions.

— Hist. Titre des lieutenants qui gouvernaient les provinces sous l'autorité du vicaire diocésain.

— S'est dit, en France, au moyen âge, de certains juges subalternes.

— Titre que portaient le podestat et le capitaine d'armes de la république de Venise.

RECTEUR. adj. m. Chim. Il ne s'emploie que dans cette expression, *esprits recteurs.*

— *Esprits recteurs.* Nom donné par Boerhaave aux corps qu'il regardait comme le principe et la source de l'odeur dans toutes les substances odorantes.

RECTICORNE. adj. des 2 g. Entom. Qui a les antennes droites. ‖ RECTICORNES. s. m. pl. Section de la famille des coléoptères rhynchophores, comprenant ceux qui ont les antennes droites.

RECTIDENT. s. m. Bot. Nom proposé pour le genre orthodon, dans la famille des mousses.

RECTIFIABLE. adj. des 2 g. Qui peut être rectifié. Cette erreur est *rectifiable.* (Ledru.)

— Géom. Se dit d'une courbe qui peut avoir une ligne droite égale à un de ses arcs. Courbe rectifiable.

RECTIFICATEUR. s. m. Néol. Celui qui rectifie.

— Techn. Appareil qui sert à rectifier des liqueurs, à les distiller une seconde fois.

RECTIFICATIF, IVE. adj. Didact. Qui rectifie. Acte rectificatif. Compte, contrat, traité rectificatif. Clause rectificative.

RECTIFICATION. s. f. (pr. *rek-ti-fi-ka-si-on*). Action de rectifier. Rectification d'un compte, d'un mémoire, d'une facture. Rectification d'un acte public, d'un acte de l'État civil.

— Chim. Distillation par laquelle on obtient, à l'état de pureté ou à un état qui en est voisin, un liquide qui était uni avec un autre moins volatil que lui. La rectification prend le nom de *déphlegmation*, quand on retire, outre le produit, une sorte de liquide distillé un peu odorant.

— Géom. *Rectification d'une courbe.* Opération [illegible] égale en longueur d'une ligne courbe donnée.

RECTIFIÉ, ÉE. part. du v. Rectifier. S'emploie adjectiv. Compte rectifié. Calcul rectifié. Acte rectifié.

— *Rectifier* par. A l'âge de maturité, ce penchant pour le merveilleux se trouve dirigé et *rectifié* par le goût et par la raison ; c'est alors qu'il produit les chefs-d'œuvre. (Michaud.)

— Chim. Qui a été distillé de nouveau. Eau-de-vie rectifiée. Esprit de vin rectifié.

RECTIFIER. v. a. 1re conj. (ét. lat., *rectus*, droit ; *facere*, faire). *Je rectifie, nous rectifions, vous rectifiez. Je rectifiais, nous rectifiions, vous rectifiiez. Que nous rectifiions, que vous rectifiiez*, etc. Redresser une chose, la rétablir dans l'état, dans l'ordre où elle doit être. rectifier

en compte. Rectifier un acte. Rectifier un calcul.

— Fig. Rectifier la construction d'une phrase. Rectifier un discours. Rectifier les idées de quelqu'un. Rectifier ses intentions. Rectifier sa conduite. Rectifier une affaire, une négociation. La fortune *rectifie* les fautes des gens heureux. (Bussy-Rabutin.)

J'en fais l'unique objet d'un soin tout paternel;
Mais rien ne *rectifie* un mauvais naturel. (Piron.)

— Chim. Distiller de nouveau un liquide pour le rendre plus pur. Rectifier une liqueur. Rectifier de l'eau-de-vie. Rectifier de l'esprit de vin.

— Philos. hermét. Distiller les esprits, afin d'en séparer ce qu'ils peuvent avoir enlevé avec eux de parties hétérogènes.

— Phys. Disposer, ajuster un instrument pour qu'il puisse servir à une opération.

— Géom. *Rectifier une courbe*. Trouver une ligne droite qui lui soit égale en longueur.

— SE RECTIFIER. v. pron. Être rectifié. Les idées se rectifient par la réflexion. Le jugement se rectifie par l'âge et l'expérience. Les esprits faux ne se *rectifient* jamais. (Boiste.)

— Se dit de plusieurs personnes, de plusieurs choses qui se redressent mutuellement.

RECTIFLORE. adj. des 2 g. (du lat. *rectiflorus*, de *rectus*, droit; *flos*, *floris*, fleur). Bot. Se dit de la calathide des synanthérées, lorsque toutes les fleurs qui la constituent sont parallèles à son axe.

RECTIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *rectus*, droit; *forma*, forme). Qui a une forme droite.

RECTIGRADE. adj. des 2 g. (ét. lat., *rectigradus*; de *rectus*, droit; *gradior*, je marche). Entom. Épithète donnée aux araignées qui, dans leur marche, se portent toujours droit devant elles.

RECTILIGNE. adj. des 2 g. (ét. lat., *rectus*, droit; *linea*, ligne). Géom. Il se dit des figures terminées par des lignes droites. Triangle rectiligne.

— Mécan. *Mouvement rectiligne*. Mouvement en ligne droite.

— Bot. Qui est allongé en ligne droite et n'offre ni courbures ni sinuosités. Aiguillons rectilignes. Anthères rectilignes. Axe rectiligne. Embryon rectiligne. Graine rectiligne. Radicule rectiligne. Raphé rectiligne. Lobes rectilignes. Style rectiligne. Tige rectiligne.

RECTINERVE. adj. des 2 g. (ét. lat., *rectus*, droit; *nervus*, nerf). Bot. Se dit d'une feuille dont les nervures se prolongent en ligne droite.

RECTIROSTRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *rectus*, droit; *rostrum*, bec). Zool. et conchyl. Qui a le bec droit. Se dit en parlant d'oiseaux, de coquilles et de crustacés. Le dendrocope rectirostre. La rostellarie rectirostre. La daphnie rectirostre.

RECTITE. s. f. Pathol. Inflammation du rectum.

RECTITUDE. s. f. (du lat. *rectitudo*, fait de *rectus*, droit). Fig. Conformité aux vrais principes, à la saine raison. Rectitude des principes. Rectitude d'intention. Rectitude d'esprit. Rectitude de jugement. Avoir autant de rectitude dans l'esprit que de droiture dans le cœur. Dieu, créant l'homme à son image, lui donna la *rectitude* morale. (Forster.) La *rectitude* de l'esprit et du cœur rapproche l'homme des dieux. (Boiste.)

Mais cette *rectitude*
Que vous cherchez en tout avec exactitude,
Cette pleine droiture où vous vous renfermez,
La trouvez-vous ici dans ce que vous aimez? (Mol.)

— Géom. Qualité d'une ligne droite.

— L'abbé de la Chambre a dit, dans le sens physique, *la rectitude de la vue*.

— Ce mot n'était pas encore tout à fait naturalisé en 1728, quoique déjà employé par les écrivains de Port-Royal. Cependant Molière en avait aussi fait usage.

— Syn. comp. RECTITUDE. DROITURE. V. DROITURE.

RECTIUSCULE. adj. des 2 g. Qui est à peu près droit, sans l'être tout à fait.

RECTO. s. m. (mot emprunté du latin *recto*, datif de *rectus*, droit, on sous-entend *folio*, feuillet, au feuillet droit; la première page d'un feuillet se trouvant à droite, lorsqu'on ouvre un livre. Cela vient de ce qu'anciennement chaque feuillet n'avait qu'un chiffre à la première des deux pages). La première page d'un feuillet. Se dit par opposition à *verso*, qui est la seconde page.

RECTOGRADE. adj. des 2 g. Néol. Qui avance en droite ligne. Se dit par opposition à *rétrograde*.

— Fig. Les pas *rectogrades*, soit dans les sciences naturelles, soit dans les arts, soit encore dans la connaissance des droits politiques, sont lents, brefs, interrompus. (Merc.) La marche *rétrograde* semble naturelle et facile; pourquoi est-elle la plus rare? (Id.) Les passions généreuses ont une marche *rétrograde*, toute rétrogradation porte l'empreinte de la faiblesse, de la peur, du remords, etc. (Id.)

RECTORAL, ALE. adj. De recteur, qui appartient au recteur. La dignité rectorale. L'autorité rectorale. Les fonctions *rectorales* de l'Académie de Paris sont confiées, sous l'autorité du grand maître, à un inspecteur général. (Rendu.) ‖ Pl., *rectoraux*.

RECTORAT. s. m. (pr. *rèk-to-ra*). Charge, office, dignité de recteur. Aspirer au rectorat.

— Dignité de recteur à Venise.

— Temps durant lequel on exerce cette charge. Pendant le rectorat d'un tel. Dans le commencement de son rectorat.

— Charge de supérieur dans les colléges, les séminaires et les maisons de noviciat des jésuites.

RECTORIE ou **RECTORERIE**. s. f. S'est dit pour Cure; dignité de recteur.

— Hist. Nom d'une des trois justices ou juridictions qu'on distinguait anciennement à Montpellier.

RECTORIER. v. n. 1re conj. Hist. littér. Payer au recteur de l'Université de Paris un certain droit sur le parchemin.

RECTO-URÉTRAL, ALE. adj. Anat. Qui appartient au rectum et à l'urètre.

RECTO-VAGINAL, ALE. adj. Qui a rapport au rectum et au vagin. Cloison recto-vaginale.

RECTO-VÉSICAL, ALE. adj. Anat. Qui a rapport au rectum et à la vessie.

— *Cloison recto-vésicale*. Cloison qui résulte du rapprochement et de l'adhérence des parois correspondantes de la vessie et du rectum.

— *Taille recto-vésicale*. V. CYSTOTOMIE.

RECTRICE. adj. et s. f. Ornith. Se dit de chacune des plumes de la queue d'un oiseau, parce qu'elles leur servent comme de gouvernail pour se diriger au milieu des airs.

RECTUM. s. m. (du lat. *rectum*, droit). Anat. La troisième et dernière portion du gros intestin, ainsi appelée à raison de sa direction presque droite. Le rectum occupe la partie postérieure du bassin, et termine les voies digestives, en s'ouvrant à l'extérieur par un orifice appelé l'anus. Le rectum reçoit les matières fécales, qui s'y accumulent comme dans une sorte de réservoir, avant d'en être chassées par l'acte de la défécation, chez la plupart des animaux ou tous ceux qui ont deux ouvertures intestinales, l'une pour l'entrée des aliments, et l'autre pour leur sortie. Plusieurs animaux ont des glandes odorifères à cette extrémité. Chez plusieurs ruminants, des insectes s'introduisent dans le rectum, pour y déposer leurs œufs, comme les œstres. Dans l'homme, les vaisseaux hémorrhoïdaires s'y engorgent assez souvent d'un sang veineux qui s'écoule quelquefois.

REÇU, UE. part. pass. du v. Recevoir. S'empl. adjectiv. Des présents si tendrement reçus. Son offre fut *reçue*, et la belle lui fit un long roman de son histoire. (La Font.) Tout hommage est *reçu*, mais aucun ne l'honore. (Volt.) René remonta le Meschacebé jusqu'aux Natchez et demanda à être *reçu* guerrier de cette nation. (Chateaub.) Jamais mon ami n'avait été si mal *reçu*. (De Maistre.)

Mais combien d'écrivains, d'abord si bien *reçus*,
Sont de ce fol espoir honteusement déçus. (Boil.)

— Installé avec le cérémonial ordinaire. Le jour qu'il fut reçu conseiller. Il a été reçu docteur depuis peu. Cet apprenti venait d'être reçu maître.

— Etabli, consacré. Les usages reçus. Les maximes reçues. Aux usages *reçus* il faut qu'on s'accommode. (Boil.) Bannissant de leurs vers ces ornements *reçus*. (Id.) La cause de l'impulsion, ou de tel autre principe mécanique *reçu*, sera toujours aussi impossible à trouver que celle de l'attraction ou de telle autre qualité générale qu'on pourrait découvrir. (Buff.)

— *Reçu à*. L'abbé de Bernis fut *reçu* à l'Académie en 1747. Il fut depuis ambassadeur, puis ministre. (La Harpe.) Diderot n'a pas été *reçu* à l'Académie à cause de son impiété affichée. (Id.)

— *Reçu avec*. Il fut *reçu* avec la plus grande solennité, se fit mettre sous les yeux la donation de Pepin et la confirma. (Anquetil.)

— *Reçu chez*. Grace au droit *reçu* chez les Parisiens. (Boil.)

— *Reçu dans*. De leur sang, *reçu* dans les coupes, ils arrosaient les branches des arbres, et en rougissaient le tronc. (Anquet.) Mon artifice a réussi, j'ai été *reçue* dans le couvent, et je suis parvenue à gagner votre estime. (Lewis.) S'il était *reçu* dans ces sombres forteresses, c'était alors qu'il était besoin de tout son grand cœur. (Chateaub.)

Lorsque le fils d'Alcmène, après ses longs travaux,
Fut reçu dans le ciel, tous les dieux [illegible]

— *Reçu de*. Ces sollicitations furent bien *reçues* d'un prince déjà tenté de cette conquête. (Volt.)

— *Reçu en*. Cet usage fut *reçu* en France, quand les Français commencèrent à former un théâtre, plus d'un siècle après les Italiens. (Volt.) En Angleterre même les bouchers ne sont pas *reçus* en témoignage, non plus que les chirurgiens. (J.-J. Rouss.)

— *Reçu par*. Cet ambassadeur a été reçu par le roi à son arrivée.

REÇU. s. m. Ecrit par lequel on déclare avoir reçu quelque chose. Donner un reçu. Je vous donnerai un reçu de cette somme, de ce ballot. J'en ai votre reçu. Le reçu est joint aux autres pièces.

RECUEIL. s. m. (pr. *re-keuye*). Assemblage, réunion de divers actes ou écrits, d'ouvrages en prose ou en vers, de pièces de musique, d'estampes, etc. Recueil de lois. Recueil d'ordonnances. Recueil de chartes. Recueil de poésies. Recueil de discours, d'éloges. Recueil de sentences, d'anecdotes, de bons mots, de traits d'esprit, de chansons, etc. Faire imprimer le recueil de ses œuvres. Publier un recueil de pièces pour servir à l'histoire de France. Faire des recueils. Un recueil d'estampes. Un *recueil* de maximes doit plaire à ceux qui aiment à lire peu et à réfléchir beaucoup. (La Bouisse.) C'est pourquoi le corps des lois judaïques n'est pas un *recueil* de diverses lois faites dans des temps et dans des occasions différentes. (Boss.) Chaque condition fait un *recueil* d'observations, et il se forme un corps de connaissances dont la société jouit. (Condill.) Ce n'est point là un livre à parcourir comme un *recueil* de vers nouveaux, c'est un livre à méditer. (Volt.)

On ne voit point mes vers, à l'envi de Montreuil,
Grossir impunément les feuillets d'un *recueil*. (Boil.)

Et tous ces vieux *recueils* de satires naïves,
Des malices du sexe immortelles archives. (Id.)

— Il s'est dit pour Accueil, réception. Je ne séjournai que deux ou trois jours avec Mme de Savoie, qui me fit bien bon *recueil*. (Comines.)

— Syn. comp. RECUEIL. COLLECTION. V. COLLECTION.

RECUEILLEMENT. s. m. (pr. *re-keu-ye-man*). Action de se recueillir; état d'une personne qui se recueille. Etre dans un profond recueillement. Vivre dans un grand recueillement. Le recueillement des sens. Le recueillement de l'esprit. Le *recueillement* est nécessaire à la prière. (Acad.) Il me semble que je reconnais cette modestie, cette paix, ce *recueillement* que nous lui voyons devant les autels, qui inspirait du respect pour Dieu et pour elle. (Boss.) Marie-Thérèse ne se distinguait de la foule des fidèles que par son humilité, son *recueillement* et son application à la prière. (Fléch.) Madame la dauphine se prépare à ses prières par le *recueillement*, s'y soutient par la ferveur, et s'y perfectionne par les désirs. (Id.) Ces lieux solitaires, cette soirée paisible, cette scène majestueuse, imprimèrent à mon esprit un *recueillement* religieux. (Volt.)

— Action qui consiste à détacher son esprit de tous les objets de la terre et à le ramener en soi, pour s'appliquer à la contemplation des choses de la vie éternelle. Les mondains et les médecins prennent le recueillement habituel pour une affection mélancolique.

RECUEILLEUR. s. m. Il s'est dit pour Auteur de recueils.

RECUEILLI, IE. part. pass. du v. Recueillir. S'empl. adjectiv. La moisson est entièrement *recueillie*, les trésors sont à l'abri des tempêtes, et le cultivateur satisfait défie la rage de l'hiver qui s'approche. (Deleuze.)

— Rassemblé. Les suffrages *recueillis*, on inscrivit Lysis dans les registres. (Barthél.)

— Fig. C'est un homme très-recueilli. Le vieux chef des pandects, après s'être un peu *recueilli*, répondit: La vérité ne se peut connaître que par le moyen des brahmes. (B. de St-P.) Non-seulement notre vie n'est pas intérieure et *recueillie*, mais encore c'est l'esprit du monde qui en forme les désirs. (Mass.)

Auprès de nos foyers notre âme *recueillie*,
Goûte ce doux commerce à tous les cœurs si cher.
(Delille.)

— *Recueilli avec*. Les fruits de leur imagination riante, après avoir charmé les contemporains, sont même *recueillis* avec soin par la postérité. (Fontanes.)

— *Recueilli dans*. Ces notions, qui n'ont encore été *recueillies* dans aucun ouvrage, vous paraîtront peut-être frivoles. (Barthél.) Je la trouve tellement *recueillie* dans sa beauté, que je trouve qu'elle ne dit précisément que les choses qui lui siéent bien. (Mme de Sév.)

— *Recueilli de*. Je reviens aux détails *recueillis* des conversations habituelles. (Las Cases.)

— *Recueilli par*. Les métamorphoses *recueillies* par Ovide, dont nous avons déjà dit un mot, ne devaient point du tout étonner un pythagoricien, un brahme, un Chaldéen, un Egyptien. (Volt.) Apollonius n'avait nul enthousiasme, ses disciples en eurent; ils lui supposaient des miracles qui furent *recueillis* par Philostrate. (Id.)

RECUEILLIR. v. a. 2e conj. irrég. (pr. *re-keu-yir*; du lat. *recolligere*). *Je recueille, tu recueilles, il recueille, nous recueillons, vous recueillez, ils recueillent. Je recueillais, nous recueillions,* [illegible] *recueillerais. Recueille, recueillons, recueillez. Que je recueille, que nous recueillions, que vous recueilliez. Que je recueillisse. Recueillant. Recueilli, recueillie.* Amasser, serrer les fruits d'une terre, faire la récolte des fruits d'une terre. Recueillir beaucoup de blé. Recueillir beaucoup de vin. Recueillir beaucoup d'avoine, beaucoup de foin, beaucoup de fruits. Pays où l'on ne recueille ni blé ni vin. Provinces qu'ils avaient déjà ravagées dans la pensée, vous avez encore *recueilli* vos moissons. (Boss.) Rappelez un moment en votre mémoire la triste idée des guerres soit civiles, soit étrangères, où le soldat *recueille* ce que le laboureur avait semé. (Fléch.) Après avoir *recueilli* les fruits de la terre, les peuples s'assemblaient pour offrir des sacrifices et se livrer aux transports qu'inspire l'abondance. (Barthél.)

— Fig. Avec quelle joie il *recueillit* ce qu'il avait semé dans l'âme de ce jeune prince. (Fléch.) Où l'espérance n'avait semé que des plaisirs, la mémoire ne *recueille* guère que des regrets ou des douleurs. (Boiste.) Chacun *recueille* ce qu'il a semé. (Prov. chin.)

— Fig. *Recueillir le fruit de quelque chose*. En tirer de l'utilité, du profit. Ne recueillir aucun fruit de ses peines, de ses efforts, de ses démarches, de ses travaux. Recueillir quelque fruit de ses lectures, de ses sacrifices. Il veut que la religion *recueille* le fruit d'une guerre qu'il n'a entreprise que pour elle. (Fléch.) Le temps où il devait *recueillir* le fruit de tant de vertus chrétiennes. (Id.) L'auteur d'un bienfait est celui qui en *recueille* le fruit le plus doux. (Duclos.) Chacun doit *recueillir* la gloire de ses travaux. (B. de St-P.) Quels fruits de vos conseils ai-je enfin *recueilli*? (Parny.) Œdipe démêla les piéges, dissipa les complices de ses crimes, et, en *recueillant* les fruits de sa victoire, il remplit l'oracle dans toute son étendue. (Barthél.)

Hélas! du crime affreux dont la honte me suit,
Jamais mon triste cœur n'a *recueilli* le fruit. (Rac.)

— Fig. Recevoir. Va-t-il, sur un char pompeux, *recueillir* les louanges et les acclamations d'une armée? (Boss.)

Pour prix de tant d'amour, j'aurai le triste emploi
De *recueillir* des pleurs qui ne sont pas pour moi. (Rac.)

— Fig. Recevoir par voie d'hérédité. Recueillir une succession. Recueillir un héritage. Recueillir les fruits d'une succession. Recueillir une grande succession. C'est en vain qu'on croit honorer la mémoire des gens de bien décédés, si l'on ne va *recueillir* les restes de leur esprit sur leurs tombeaux. (Fléch.) Cette auguste princesse que le ciel semble nous avoir donnée pour *recueillir* le double esprit de la reine. (Id.) Ces maisons rendront bientôt à des noms nouveaux les dépouilles qu'elles avaient *recueillies* de la décadence de celles qui les ont précédées. (Mass.) La dépouille est un bien qu'ils veulent *recueillir*. (Rac.) Dès ce moment l'enfant occupe la place de la femme dont il a *recueilli* le nom. (Chateaub.)

— Rassembler, ramasser plusieurs choses dispersées. Recueillir les débris d'une armée, d'un naufrage. Qu'il leur soit permis de *recueillir* les miettes qui tombent de la table de leurs maîtres. (Boss.) *Recueillant* les épis qu'on avait laissés après la moisson. (Id.) Il va *recueillir* au delà du Rhin les débris d'une armée défaite. (Id.)

— Fig. Recueillir tous les bruits de ville. Recueillir toutes sortes de nouvelles. Recueillir beaucoup de faits pour la composition d'un ouvrage, d'une histoire. Recueillir les sentiments de ses amis. Tels sont les caractères principaux que j'ai *recueillis* sur les divers genres de montagnes élémentaires qui me sont connues. (B. de St-P.) Ceux qui ont *recueilli* les relations de l'Inde nous ont donné souvent des déclamations contradictoires. (Volt.) Le meilleur observateur est celui qui *recueille* tout ce qui peut l'éclairer. (Bacon.)

— *Recueillir les voix, les suffrages*. Prendre les voix, les suffrages, les avis de ceux qui se trouvent dans une assemblée où il s'agit de décider quelque chose. Après que l'accusateur a produit les moyens de l'accusation, et l'accusé ceux de défense, on *recueille* les suffrages. (Barth.)

— *Recueillir ses esprits, ses idées*. Rappeler ses esprits, ses idées, son attention, afin de s'appliquer à l'examen de quelque chose. Donner à quelqu'un le temps de recueillir ses esprits. Laissez-le recueillir ses idées. Il *recueille* un moment ses lugubres pensées. (B.-Lorm.)

— *Recueillir ses forces*. Les rassembler pour les porter sur quelque point, pour faire ou pour supporter quelque action qui exige toute la vigueur dont on est capable. *Recueillant* sa force avec sa sagesse, Voyez, dit-elle, mes enfants, l'état où Dieu m'a mise. (Boss.)

— Compiler, réunir en un corps plusieurs choses de même nature, éparses dans un auteur ou dans plusieurs auteurs. Recueillir tout ce qu'il y a de plus beau sur un sujet dans les meilleurs ouvrages. Recueillir les plus beaux passages d'un écrivain. Recueillir des sentences, des bons mots, des anecdotes, des exemples, etc.

— Recevoir ce qui tombe, ce qui découle. Recueillir de la gomme, de la résine, du baume, de l'encens, de la manne. Recueillir le suc d'une plante. Recueillir les gouttes de rosée. Recueillir l'eau.

— Fig. *Recueillir les derniers soupirs, les derniers sentiments de quelqu'un*. Recueillir ses moindres discours. Le saint pasteur qui l'a[illegible] *Recueillez* dans votre sein les longs discours de l'amitié. (J.-J. Rouss.)

Le dernier souffle, hélas! d'une épouse fidèle
S'échappe, et son époux qui veut le retenir
Recueille et sa belle âme et son dernier soupir.
(Desaintange.)

— Inférer, tirer quelque induction. Tout ce que j'ai pu recueillir de leur entretien, c'est que.... De tout le grand discours qu'il nous a fait, je n'ai pu recueillir autre chose, si ce n'est que....

— Recevoir humainement et charitablement chez soi les survenants, ceux qui sont dans le besoin. Recueillir les pèlerins, les religieux. Recueillir quelqu'un dans son malheur. Recueillir charitablement les passants chez soi.

.... Le Troyen, à ces mots,
S'émeut, verse des pleurs, le *recueille* avec joie. (Del.)

— Myst. Détacher son esprit des objets de la terre, et le ramener en soi, pour se livrer à la méditation religieuse, à de pieuses contem-

plations. Chaque jour elle va dans son oratoire, et y passe quelque temps à se recueillir.

— Constr. Raccorder une reprise en sous-œuvre d'un mur de face ou d'un mur mitoyen avec ce qui est au-dessus.

— Papet. Enlever le papier feuille à feuille des cordes de l'étendoir.

— Cord. Rouler la ficelle sur le recueilloir.

— Absol. Où la colère a semé, c'est le repentir qui *recueille*. (Manzoni.)

— SE RECUEILLIR. v. pron. Être, devoir être recueilli. Les fruits se recueillent à l'automne.

— Fig. Il faut chercher dans les livres, non tout ce qui amuse, mais tout ce qui peut utilement se *recueillir*. (Boiste.)

— Fig. Rassembler toute son attention pour ne s'occuper que d'une seule chose. Avoir besoin de se recueillir. Se recueillir en soi-même. Se recueillir au dedans de soi. Après s'être recueilli quelques instants. L'esprit, à ce spectacle, aime à se *recueillir*. (Farcy.) Dans les maux violents, la nature se *recueille* tout entière. (Fléch.) Il faut vous *recueillir* au-dedans de vous, et mettre ordre à votre conscience. (Lev.)

— Archit. Ériger à plomb la partie d'un mur à rebâtir, et qui est conduite de telle sorte qu'elle se raccorde avec la partie supérieure du mur estimée bonne à conserver, ou du moins avec un petit encorbellement qui ne doit avoir au plus que le sixième de l'épaisseur du mur.

— Il se disait autrefois pour Récapituler. Pour me recueillir en trois paroles.

RECUEILLOIR. s. m. Techn. Morceau de bois qui sert à peloter la ficelle ou la corde terminée.

RECUIRE. v. a. 4e conj. irrég. *Je recuis, tu recuis, il recuit, nous recuisons, vous recuisez, ils recuisent. Je recuisais. Je recuisis. Je recuirai. Je recuirais. Recuis, recuisons, recuisez. Que je recuise. Que je recuisisse. Recuisant. Recuit, recuite*. Cuire de nouveau. Recuire du pain. Recuire des confitures. Recuire de la brique, des métaux.

— Fig. On a tant de fois *recuit* et rebattu cette matière. (Cont. d'Eutrap.)

— Techn. Remettre l'ouvrage au feu, soit pour sa perfection et sa conservation, soit pour lui donner une plus grande solidité. Recuire le verre soufflé et façonné.

— Techn. Faire sécher, puis rougir à blanc un four de glacerie nouvellement construit || Chauffer le fer pour lui rendre sa ductilité. || *Recuire une pièce de métal*. La faire rougir dans le feu pour la plonger ensuite dans l'eau seconde. || *Recuire la pièce à chaud*. La faire suer et dessécher avant de presser le feu.

— SE RECUIRE. v. pron. Être recuit. Le verre se recuit pour éviter qu'il ne se fende.

RECUISSON. s. f. Techn. Action de recuire. || Action de chauffer les glaces au plus grand feu possible. || Refroidissement gradué et insensible des glaces.

RECUIT, ITE. part. pass. du v. Recuire. S'empl. adjectiv. Brique recuite. Métaux recuits.

— Extrêmement cuit. Cela est cuit et recuit.

— Médec. Il se dit des humeurs, des matières durcies, épaissies, échauffées, qui se trouvent dans le corps humain. Humeurs recuites. Matières recuites, recuites dans l'estomac. Bile recuite.

RECUIT. s. m. Techn. Partie pierreuse qu'on trouve dans la chaux mal faite.

— Chim. Opération que l'on fait subir aux métaux ductiles quand on les a battus au marteau, et qu'ils ont acquis trop de dureté. Elle consiste à faire rougir ces métaux et à les laisser refroidir lentement, si toutefois ces métaux ne sont pas dans la catégorie des alliages de cuivre et d'étain, qui ont besoin d'être refroidis brusquement pour être ductiles.

— Techn. Mur de l'atelier fait de manière à résister au feu, et qui laisse de l'espace entre son pourtour et le parement de la fosse.

RECUITE. s. f. Art cul. Sorte de fromage que l'on fabrique en Italie.

— Chim. Il se dit pour Recuit.

— Peint. Opération par laquelle le peintre sur verre ou en émail parfond ses couleurs, en soumettant la pièce de verre ou d'émail à l'action du feu.

— Techn. Action par laquelle on remet au feu les métaux. || Qualité qu'acquiert la pièce recuite par cette opération.

[illegible]

cuit les métaux.

RECUL. s. m. (pr. *re-kull*). Mouvement d'une chose qui recule. Recul du canon quand il tire. Pour les gros canons, le recul peut aller jusqu'à près d'un mètre. Sur les bâtiments de guerre, le recul est borné par la longueur de la brague, gros cordage qui lie la pièce d'artillerie au navire.

— Fig. État de ce qui recule, rétrograde. Nous pensons qu'il faut en finir, et qu'une guerre générale de la liberté contre le despotisme, du mouvement contre la nation, si ce n'est le *recul*, est le terrible, mais unique moyen peut-être d'arriver à une paix universelle, assise sur des bases durables. (A. Béraud.)

— Mercier prétend qu'on peut dire : Il a fait un *recul* dans les lettres, par la mauvaise tragédie qu'il vient de donner. Mais on est accoutumé à entendre, par ce mot, un mouvement en arrière, causé par une explosion, ou par quelque cause violente, et cette idée n'a pas assez d'analogie avec un effet rétrograde dans les lettres.

— Horlog. *Échappement à recul*. Celui qui fait reculer la roue de rencontre.

RECULADE. s. f. Action d'une ou de plusieurs voitures qui reculent. Les *reculades* sont dangereuses pour les voitures et pour les gens de pied. (Acad.)

— Fam. Se dit de ceux qui, s'étant trop avancés, sont obligés de faire des pas en arrière. La foule grossissait, avançait, la garde lui a fait faire une reculade. Les *reculades* ne peuvent se faire sans désordre et sans chute. (Boiste.)

— Fig. et fam. Être obligé de faire une reculade dans une affaire. N'arriver à son but qu'après bien des reculades. Une honteuse reculade.

— Syn. comp. RECULADE. RECULEMENT. *Reculement* se dit toujours en parlant d'une seule voiture, et *reculade* ordinairement en parlant de plusieurs. Ce dernier mot fait image et emporte une idée d'embarras et de confusion qui est étrangère au premier.

RECULALOU. s. m. Pêch. Nom des deux premières tours ou enceintes rondes des bourdigues.

RECULÉ, ÉE. part. pass. du v. Reculer. S'empl. adjectiv. Objet reculé. Nos frontières *reculées* semblaient éloigner de nous la guerre pour toujours. (Mass.) Deux petits yeux *reculés* garnis de paupières blondes, longues comme le doigt. (Hamilt.)

— Éloigné, lointain. Loger dans un quartier très-reculé. Les régions les plus reculées. Un pays si reculé. Un peuple reculé à l'extrémité de l'Asie. Les temps les plus reculés. L'antiquité la plus reculée. La postérité la plus reculée. Quel pays *reculé* le cache à mes bienfaits? (Rac.) Dans vos peintures rendez vivantes et parlantes ces grandes figures des temps *reculés*. (Laya.) Le conte peut n'être pas vrai; mais il est toujours un témoignage des emblèmes en usage dans ces temps *reculés*. (Volt.) On sait bien qu'il ne descendit pas aux enfers, mais cette fable même prouve que les enfers étaient un point de la théologie de ces temps *reculés*. (Id.) Il paraît que, dans ces temps *reculés*, ces grandes villes portaient le nom de ville de Dieu, comme Babylone. (Id.) On trouve des bananiers dans la zone torride, en Afrique, en Asie et dans les deux Amériques, dans les îles de leurs mers, et jusque dans les plus *reculées* de la mer du Sud. (B. de St-P.) Depuis le IXe siècle, les côtes les plus *reculées* de la mer du Nord furent visitées par les Normands. (Malte-Brun.) Nos trois observateurs Zilis, Wahad et Abouzeïd, parcoururent et décrivirent, depuis 851 jusqu'en 877, les pays les plus *reculés* de l'Asie qui avaient échappé à la connaissance des Romains. (Id.) A ces époques *reculées*, les immenses cétacés régnaient sans trouble sur l'antique Océan. (Lacép.)

— Fig. *Être bien reculé*. Être en arrière, être bien moins avancé que les autres. Un écolier qui est encore bien reculé. Une nation encore bien reculée.

RECULÉE. s. f. Ne se dit que dans cette locution familière, *feu de reculée*, grand feu qui oblige à se reculer. Faire un feu de reculée. Avoir un feu de reculée.

— Hist. *Pré de la reculée*. Plaine située près de Chartres, et dans laquelle les ducs de Bourgogne et de France, Richard et Robert, remportèrent une sanglante victoire sur les Normands, en 911.

RECULEMENT. s. m. Action de reculer. Le reculement d'un carrosse. Le reculement d'une charrette. Le reculement des voitures.

— Charpent. Différence qu'il y a entre la ligne d'équerre du poinçon d'une croupe, au milieu d'un mur, et la ligne tirée du même poinçon à l'angle de cette croupe.

— Sell. La pièce du harnais d'un cheval de trait, qui sert à le soutenir en reculant, principalement à la descente.

RECULER. v. a. 1re conj. (de la part. *re*, pour *retrò*, en arrière, et *culus*, cul, derrière). Tirer ou pousser en arrière. Reculer sa chaise. Reculer une table. Reculer un enfant du feu.

J'avais soin, chaque fois que je tournais la tête,
De trouver à cela quelque prétexte honnête :
Je *reculais* ma robe, ou cherchais le mouchoir,
L'éventail ou le gant que j'avais laissé choir.
(FABRE D'ÉGL.)

— Porter plus loin. Reculer un mur. Recul... [illegible] de deux mètres une muraille.

— Fig. Accroître, étendre, éloigner. Reculer les bornes, les frontières d'un État. L'abondance embellit le dedans du royaume, tandis que la valeur en *recule* les frontières. (Mass.) Enfin les découvertes de cet illustre Vénitien, en *reculant* vers l'Orient les bornes de l'Asie, excitèrent le génie de Christophe Colomb. (Malte-Brun.)

— Éloigner de.

Mais il est des objets que l'art judicieux
Doit offrir à l'oreille et *reculer* des yeux. (BOIL.)

— Éloigner du but; différer, retarder. Reculer ses payements. Les reculer de six mois. Reculer les hommes qui ont le plus de droits à l'avancement. Un événement qui recule des desseins. Cela a fort reculé ses affaires, l'a fort reculé. Votre disgrâce l'a bien reculé. J'avance des malheurs que je puis *reculer*. (Rac.)

Dieu paternel! sauvez du précipice
Ce pauvre peuple, et *reculez* sa fin. (VOLT.)

— Racine a dit dans *Bajazet* : J'ai *reculé* vos pleurs autant que je l'ai pu. Si c'est une ellipse, pour dire j'ai reculé le moment de faire couler vos pleurs, elle est trop forte. Si c'est une métaphore, elle est fausse : on ne peut ni avancer, ni reculer des pleurs.

— v. n. Aller en arrière. Faire reculer une voiture. Reculez, cocher. Comment peut-il reculer? Reculer d'un pas. Faire reculer tout le monde. Faire reculer un cheval. Il y a beaucoup de chevaux qui ont de la peine à *reculer*. (Acad.) Le canon *recule* en tirant. (Id.) Le flot qui l'apporta *recule* épouvanté. (Rac.) Et de l'horreur du coup il *recule* dix pas. (Boil.)

Toi qui n'osas du père éclairer le festin,
Recule; ils t'ont appris ce funeste chemin. (RAC.)

L'enfant sort monstrueux du flanc qui le produit.
Et la mère *recule* à l'aspect de son fruit.
(LEGOUVÉ.)

— Fig. Se dit des affaires et des personnes. Mes affaires reculent au lieu d'avancer. Être trop avancé pour reculer. Ne pas savoir ce que c'est que de reculer. Je n'avance point, je recule tous les jours. Souvent c'est *reculer* que de ne point avancer. (Acad.) La raison humaine aurait-elle *reculé*? Aurait-elle désespéré de l'accomplir? (V. Bargem.) Un seul homme éloquent et probe peut faire *reculer* la destinée. (Mme de Staël.) En beaucoup de circonstances l'homme ne pouvant plus avancer aime mieux *reculer* que de rester immobile. (Boiste.) Même pour les gouvernants, il vaut mieux *reculer* que tomber. (Id.)

— *Il ne recule jamais, on ne l'a jamais vu reculer*. C'est un homme très-brave, et fig. C'est un homme qui soutient avec fermeté ses droits, ses opinions. Il aimerait mieux se faire hacher en pièces, couper par morceaux, que de reculer. Au-dedans, c'est Merci avec ses braves Bavarois, Merci qu'on ne vit jamais *reculer* devant les combats. (Boss.)

— Prov. et fig. *Reculer pour mieux sauter*. Céder, temporiser pour mieux prendre ses avantages. || *C'est reculer pour mieux sauter*. Se dit lorsque après un mauvais succès, on en obtient un très-grand.

— Fig. Différer, éviter de faire quelque chose qu'on exige ou qu'on désire de nous. Il n'y a plus moyen de reculer. Il est homme à ne pas reculer. C'est une faiblesse de n'oser *reculer*, quand on sent qu'on a fait une fausse démarche. (Mass.) Dès qu'il faut s'exposer pour la gloire de Dieu à la censure des hommes, on se fait de la lâcheté une fausse prudence. (Id.) Poursuis, tu n'as pas fait ce pas pour *reculer*. (Rac.)

— Fam. *Il ne recule à rien*. Se dit d'un homme qui se prête à tout ce que l'on exige de lui.

— Prov. *Quand on n'avance pas, on recule*. Quand on ne fait aucun progrès, on perd ses avantages.

— SE RECULER. v. pron. Se tirer en arrière. Se reculer du feu. Se reculer bien loin d'une personne. Reculez-vous de là. Il s'est reculé. Elle s'est reculée. Ils se sont reculés. Elles se sont reculées.

— Fig. Déjà toute une partie du ciel s'éclaire : les astres qui y sont attachés pâlissent et semblent se *reculer* à l'approche du jour. (Bernis.)

— Être, devenir, pouvoir être reculé.

— Fig. Les limites des États ne doivent se *reculer* qu'avec une équitable prudence : les territoires usurpés ne leur produisent que des calamités. (Boiste.)

— Syn. comp. RECULER. RÉTROGRADER. *Reculer* suppose uniquement une direction contraire à la direction ordinaire et naturelle de la marche, au lieu que *rétrograder* suppose qu'après avoir avancé, on fait un mouvement contraire.

RECULER. s. m. Techn. Sorte de lime d'horlogerie.

RECULONS (À). loc. adv. En reculant, en allant en arrière. Les écrevisses vont à reculons. Les cordiers travaillent à reculons. Le temps m'entraîne, mais c'est à *reculons*. (Montaigne.) Les femmes se rangeaient en ligne, et commençaient à remuer la terre avec leur crosse en marchant à *reculons*. (Chateaub.) Il est rare d'aller à *reculons* sans tomber à la renverse. (Boiste.)

Les sages quelquefois, ainsi que l'écrevisse,
Marchent à *reculons*. (LA FONT.)

— Fig. et fam. S'éloigner du but, au lieu d'avancer. Cette affaire marche à reculons.

[illegible] *les cordiers*. Mal réussir en affaires, se ruiner.

RÉCUPÉRABLE. adj. des 2 g. Que l'on peut récupérer.

RÉCUPÉRATEUR. s. m. Antiq. rom. Se dit de certains juges qui connaissaient des causes où il s'agissait de restitution.

RÉCUPÉRATION. s. f. (pr. *ré-ku-pé-ra-ci-on*). Didact. Action de recouvrer.

— Astron. Se dit de l'état d'un astre qui brille de nouveau, après avoir été éclipsé.

RÉCUPÉRÉ, ÉE. part. pass. du v. Récupérer. S'empl. adjectiv. Nos avances sont récupérées.

RÉCUPÉRER. v. a. 1re conj. (du lat. *recuperare*). Le second *é* se change en *è* devant une syllabe muette. *Je récupère, tu récupères, il récupère*, etc. Recouvrer. Récupérer ses déboursés.

— SE RÉCUPÉRER. v. pron. Se dédommager de quelque perte. Se récupérer de ses pertes. On dit aussi absol. Se récupérer.

— Être, pouvoir être recouvré, récupéré. Quoi que l'on fasse, le temps et l'argent perdus ne peuvent se *récupérer*. (Boiste.)

RÉCURAGE. s. m. Agric. Action de récurer.

— Techn. Chambre où l'on rince les feuilles de fer à blanchir.

RÉCURÉ, ÉE. part. pass. du v. Récurer. S'empl. adjectiv. Ustensile récuré.

RÉCURER. v. a. 1re conj. (ét. lat. *re*, et *curare*, soigner). V. ÉCURER.

— Agric. Donner un troisième labour à la vigne.

SE RÉCURER. v. pron. Être récuré.

RÉCURRENCE. s. f. Didact. Qualité de ce qui est récurrent.

RÉCURRENT, ENTE. adj. (pr. *ré-kur-ran*; du lat. *recurrens*, de *recurrere*, retourner, revenir sur ses pas). Anat. Qui revient sur ses pas.

— *Artères récurrentes*. On donne ce nom à plusieurs artères de l'avant-bras et à une artère de la jambe, parce qu'elles semblent remonter vers l'origine du tronc qui leur a donné naissance.

— *Nerfs récurrents* ou *laryngés inférieurs*. V. LARYNGÉ.

— Algèb. *Série récurrente*. Toute série dans laquelle chaque terme est formé par un certain nombre de termes qui le précèdent, d'après une même loi. Telle est, par exemple, la suite des nombres, 1, 3, 4, 11, 16, 27, 43, etc., dont chaque terme est égal à la somme des deux termes qui le précèdent immédiatement; telle est encore 1, 2, 5, 12, 29, 70, 169, etc., dont chaque terme est formé par celui qui le précède de deux rangs, ajouté au double de celui qui le précède immédiatement. || On dit aussi substantiv. *une récurrente*, pour désigner une de ces séries. Récurrente du premier ordre, du second ordre.

— Philol. *Vers récurrent*. Se dit de vers qui, lus à rebours, offrent les mêmes mots, le même sens, que de l'autre côté. En voici un exemple, dans cette inscription grecque placée sur une baignoire : Νίψον ἀνομήματα μὴ μόναν ὄψιν, lave non-seulement tes souillures extérieures, mais aussi celles du dedans.

— Philos. Se dit, dans le système de Fourier, des caractères qui appartiennent à une période antérieure et inférieure, et qui reparaissent dans une période plus avancée.

— Minér. Se dit d'une variété dans laquelle en prenant les faces par rangées annulaires, depuis une extrémité jusqu'à l'autre, on a deux nombres qui se succèdent plusieurs fois, comme 4, 8, 4, 8, 4.

— Entom. Se dit aussi des nervures des ailes des insectes, lorsque celles qui naissent des brachiales remontent vers les cellules cubitales, et aboutissent tantôt à la première et à la seconde à la fois, tantôt à la seconde et à la troisième, tantôt enfin à une seule.

RÉCURRENTE. s. f. Se dit pour Artère récurrente. || *Récurrente radiale*. Artère du bras qui naît de la partie supérieure de la radiale et remonte entre les longs et courts supinateurs et brachial antérieur. || *Récurrente cubitale antérieure*. Artère qui naît de la partie supérieure interne de la cubitale, et remonte entre le rond pronateur et le brachial antérieur. || *Récurrente cubitale postérieure*. Artère qui naît ou de la précédente ou de la cubitale elle-même, et remonte entre l'olécrâne et la tubérosité interne de l'humérus. || *Récurrente radiale postérieure*. Celle qui naît de l'intérosseuse postérieure et supérieure, et remonte entre le cubital postérieur et l'anconé. || *Récurrente tibiale*. Artère de la jambe, qui naît de la tibiale antérieure et remonte dans le jambier antérieur; c'est la *récurrente du genou*.

RÉCURSOIRE. adj. des 2 g. Qui donne un recours. Action récursoire. Terme fort usité au palais.

RÉCURVIFOLIÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *recurvus*, recourbé; *folium*, feuille). Bot. Qui a les feuilles infléchies à l'extrémité. La saxifrage récurvifoliée.

RÉCURVIROSTRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *recurvus*, recourbé; *rostrum*, bec). Ornith. Qui a le bec courbé de bas en haut. Le canard récurvirostre.

— Bot. Se dit d'une espèce de mousse dont les opercules se prolongent en un bec [illegible]

— Ornith. Nom générique des avocettes.

RÉCUSABLE. adj. des 2 g. Qui peut être récusé. Un juge récusable. Témoin récusable.

— A qui, à quoi on est dispensé d'ajouter foi. Se dit des personnes et des choses. Témoignage récusable. Autorité récusable. Personne récusable.

RÉCUSANT. part. prés. du v. Récuser. Qui récuse. Il est toujours invariable.

RÉCUSANT, ANTE. s. m. Celui, celle qui récuse un juge, un juré, un témoin, un arbitre, etc.

RÉCUSATION. s. f. (pr. *ré-ku-za-ci-on*). Action par laquelle on récuse. Causes de récusation.

— Jurispr. *Récusation des juges*. Droit accordé en certains cas aux parties de demander qu'un juge s'abstienne de connaître d'un procès qui lui est régulièrement déféré.

— *Récusation des témoins*. V. REPROCHE.

RÉCUSÉ, ÉE. part. pass. du v. Récuser. S'empl. adjectiv. Juge récusé. Témoins récusés. Juré récusé. Témoignage récusé. Autorité récusée.

RÉCUSER. v. a. 1re conj. (pr. *ré-ku-zé;* du lat. *recusare*, refuser de recevoir). Refuser de se soumettre à être jugé par un magistrat pour des raisons qu'on allègue. Récuser un juge. Récuser un conseiller. Récuser un juré.

— Fig. L'accusé qui nie le juge ou le *récuse* est moins hardi que celui qui comparaît, et l'athée moins que le théiste. (Boiste.)

— Se dit aussi d'un témoin, d'un expert contre lequel on a des reproches à alléguer. Récuser des témoins. Récuser les experts qu'on a nommés.

— Rejeter l'autorité ou le témoignage de quelqu'un.

Ils sauront *récuser* l'injuste stratagème
D'un témoin irrité qui s'accuse soi-même. (Rac.)

— Se dit du témoignage, de l'autorité même. Récuser le témoignage de quelqu'un. Récuser l'autorité d'un historien. Quelque respect que je porte aux anciens, je *récuse* leur autorité en physique. (B. de St-P.)

— SE RÉCUSER. v. pron. Être, pouvoir être récusé. Tout juge qui d'avance émet son jugement peut se *récuser*. (Boiste.)

— Se récuser soi-même. Quand il s'agit de se prononcer sur de telles questions, je me récuse. Tout juge, tout témoin qui est seul intéressé au jugement doit se *récuser* lui-même; les affaires de parti devraient être jugées par des anges. (Boiste.)

RÉDACTEUR, TRICE. s. (du lat. *redactus*, fait de *redigere*, rédiger). Celui, celle qui rédige. Le rédacteur d'un journal, d'un traité, d'un écrit. Le rédacteur en chef. Les rédactrices du Journal des femmes. La forme de ces coutumes était encore sciemment altérée par les *rédacteurs*. (Michelet.)

Un *rédacteur* met toute son étude,
Tout son esprit, toute son habitude,
A rédiger au loin, de point en point,
Ce qu'on pensa, quoiqu'il ne pense point. (Volt.)

RÉDACTION. s. f. (pr. *ré-dak-ci-on*). Action de rédiger; résultat de cette action. La rédaction d'un acte, d'un traité, d'un arrêt, d'une loi. La rédaction d'un projet de loi. Approuver la rédaction. Approuver un projet sauf rédaction. La rédaction d'un journal. Rédaction nette, claire, précise. Un vice de rédaction. Une mauvaise rédaction. Ces coutumes ne nous sont parvenues que sous leur forme la plus moderne, dans la *rédaction* du XVIe siècle. (Michelet.)

— Ensemble des rédacteurs. Nous n'avons plus de rédaction. Avoir une rédaction chez soi. Payer la rédaction.

— Salle où travaillent les rédacteurs d'un ouvrage. Aller à la rédaction.

REDAN. s. m. Archit. milit. Angles saillants vers la campagne qu'on pratique de distance en distance, dans les circonvallations, afin que toutes les parties de leur enceinte se flanquent réciproquement.

— Archit. Ressauts qu'on pratique de distance en distance à la retraite d'un mur que l'on construit sur un terrain en pente, pour le mettre de niveau dans chacune de ses distances, ou dans une fondation, à cause de l'inégalité de consistance du terrain ou d'une pente escarpée.

— Mar. Se dit des entailles faites en sens opposé dans deux pièces qu'on veut rendre solidaires l'une de l'autre.

— Techn. Gradin d'un banc d'ardoise en exploitation.

REDANSÉ, ÉE. part. pass. du v. Redanser. S'empl. adjectiv. Air redansé. Polka redansée.

REDANSER. v. a. et n. 1re conj. Danser de nouveau. Des temps meilleurs arrivent, et nous *redanserons*. (Laujon.)

RÉDARGUÉ, ÉE. part. pass. du v. Rédarguer.

RÉDARGUER. v. a. 1re conj. (pr. *ré-dar-ghé*). Reprendre, réprimander, blâmer. Vieux.

RÉDARGUTION. s. f. (pr. *ré-dar-gu-ci-on*). S'est dit pour Action de rédarguer, de réprimander.

REDBESTIE. s. f. (ét. lat., *redditio*, reddition; *bestiæ*, bêtes). Contrat de deux ou plusieurs personnes, dont les unes mettent en commun chargent de les garder et de les nourrir à condition de partager le profit.

REDDE. s. f. Anc. jurispr. Élargissement de prisonniers détenus pour cause légère; amnistie accordée à l'occasion de certaines fêtes.

REDDITION. s. f. (pr. *red-di-ci-on*). Action de rendre. Se dit d'une place qu'on remet entre les mains de l'armée qui l'assiége. La reddition d'une ville, d'une place.

— Se dit d'un compte qu'on présente pour qu'il soit vérifié, arrêté. La reddition d'un compte. Après la reddition de son compte.

— Astrol. *Reddition de lumière*. Se disait de l'Action par laquelle les astrologues prétendaient qu'une planète laisse échapper sa lumière

REDDITIONNAIRE. s. m. Didact. Celui qui est chargé de rendre, de remettre une chose.

REDÉBATTRE. v. a. 4e conj. Débattre de nouveau.

REDÉBATTU, UE. part. pass. du v. Redébattre. S'empl. adjectiv. Question redébattue. Marché redébattu.

REDÉCLARÉ, ÉE. part. pass. du v. Redéclarer. S'empl. adjectiv. Marchandise redéclarée.

REDÉCLARER. v. a. 1re conj. Déclarer de nouveau.

REDÉCROÎTRE. v. n. 4e conj. Décroître de nouveau.

REDÉCRU. part. pass. du v. Redécroître. Il est invariable.

REDÉDIÉ, ÉE. part. pass. du v. Redédier. S'empl. adjectiv. Ouvrage redédié à la même personne.

REDÉDIER. v. a. 1re conj. *Je redédie, nous redédions, vous redédiez. Je redédiais, nous redédiions, vous redédiiez*, etc. Dédier de nouveau. Redédier un livre au roi, à un ami.

— *Redédier une église*. La rebénir après une profanation.

REDÉFAIRE. v. a. 4e conj. irrég. *Je redéfais, tu redéfais, il redéfait; nous redéfaisons, vous redéfaites, ils redéfont. Je redéfaisais. Je redéfis. Je redéferai. Je redéferais. Redéfais, redéfaisons, redéfaites. Que je redéfasse. Que je redéfisse. Redéfaisant. Redéfait, redéfaite.* Défaire de nouveau. Pénélope a plusieurs fois fait et défait et *redéfait* sa toile pour amuser ses amants. (Trév.)

— SE REDÉFAIRE. v. pron. Se défaire de nouveau. Je me suis redéfait de mon chien.

REDÉFAIT, AITE. part. pass. du v. Redéfaire. S'empl. adjectiv.

REDÉJEUNER. v. n. 1re conj. Déjeuner de nouveau.

REDÉLIBÉRER. v. n. 1re conj. Délibérer de nouveau.

REDÉLIVRÉ, ÉE. part. pass. du v. Redélivrer. S'empl. adjectiv. Prisonnier redélivré pour la troisième fois.

REDÉLIVRER. v. a. 1re conj. Délivrer de nouveau.

— SE REDÉLIVRER. v. pron. Être redélivré. Cet acte ne peut pas se redélivrer.

REDEMANDÉ, ÉE. part. pass. du v. Redemander. S'empl. adjectiv.

Voulez-vous sur la scène étaler des ouvrages
Où tout Paris en foule apporte ses suffrages,
Et qui, toujours plus beaux plus ils sont regardés,
Soient au bout de vingt ans encor *redemandés*?
(Boileau.)

REDEMANDER. v. a. 1re conj. Demander de nouveau.

— Demander à quelqu'un ce qu'on lui a donné ou prêté. Quand on se venge, on est juge dans sa propre cause; il est bien difficile de ne pas *redemander* plus qu'il n'est dû. (Mme de Puysieux.) La fortune est légère; elle *redemande* promptement ce qu'elle a donné. (P. Syrus.) La nature *redemande* pour nous la liberté, quand nous n'avons plus rien à espérer de la fortune. (St-Evrem.) La seule pensée que demain on va vous *redemander* votre âme est un ver secret qui sans cesse vous dévore. (Mass.)

Le fils d'un empereur
Redemandant la foi jurée à sa famille. (Rac.)

— Fig. On cherche de glorieux ancêtres dans leurs indignes successeurs, on *redemande* à leurs noms les vertus qui ont autrefois honoré la patrie. (Mass.)

— Demander compte.

Et quand je l'ai servie,
Elle me *redemande* et son sang et sa vie. (Rac.)

— Absol. On n'est pas reconnaissant quand on *redemande* sans cesse. (Boiste.) Il est ridicule d'emprunter à ceux que l'on enrichit; c'est leur *redemander*. (Lessing.)

— SE REDEMANDER. v. pron. Être redemandé. Les dons ne peuvent se *redemander* sans nécessité. (Boiste.) Ce qui se donne à l'orgueilleuse prodigalité se *redemande* en secret à la privation. (Id.)

REDÉMENTI, IE. part. pass. du v. Redémentir. S'empl. adjectiv.

REDÉMENTIR. v. a. 2e conj. Répondre à un démenti par un autre.

REDEMEURER. v. n. 1re conj. Demeurer de nouveau dans un lieu qu'on avait quitté momentanément. Il va redemeurer à la campagne. J'ai quitté la ville cet été pour aller demeurer à la campagne, mais cet hiver je vais aller re-

REDÉMOLI, IE. part. pass. du v. Redémolir. Maison redémolie. Ouvrage redémoli.

REDÉMOLIR. v. a. 2e conj. Démolir de nouveau. Redémolir une forteresse reconstruite. Cet homme ne sait ce qu'il fait, il bâtit toujours et redémolit sans cesse.

RÉDEMPTEUR. s. m. Celui qui rachète. Rédempteur puissant, miséricordieux. Le génie est le *rédempteur* des nations. (Boiste.)

— Se dit par excellence de Jésus-Christ. Les grands hommes doivent se consoler de l'ingratitude des peuples, en pensant à la destinée du *Rédempteur*. (Boiste.)

— Antiq. rom. Fermier de la république. ‖ Entrepreneur qui se chargeait de la construction ou de la réparation d'un monument public.

— Dans la loi de Moïse, Celui qui était en droit de racheter l'héritage ou même la personne de son proche parent, sans attendre l'année sabbatique. Le *rédempteur* du sang était celui qui poursuivait la vengeance du sang de son parent mis à mort, même involontairement. (Encycl.)

— Hist. relig. Se dit des religieux de la Merci, qui vont racheter les captifs. ‖ *Ordre du Rédempteur*. Ordre fondé par Vincent de Gonzague, duc de Mantoue, en 1608.

RÉDEMPTION. s. f. (pr. *ré-dampp-ci-on*). Rachat du genre humain par Notre-Seigneur Jésus-Christ. Jésus-Christ a donné sa vie sur l'arbre de la croix pour la rédemption de plusieurs, ou plutôt pour la rédemption de la multitude des hommes. Le zèle du salut des âmes intéresse à la gloire du Rédempteur, et nous fait ressentir tout ce qui s'oppose au succès de la *rédemption*. (Fléch.)

— Fig. Le même évangile qui sera le salut et la *rédemption* des uns, sera la ruine et la condamnation des autres. (Mass.)

— Se dit du rachat des captifs chrétiens au pouvoir des infidèles. La rédemption des captifs.

RÉDEMPTORISTE. s. m. Commun. relig. Membre de l'ordre du Rédempteur, ou de l'ordre de la Merci. ‖ Membre d'un ordre fondé par le bienheureux Liguori, évêque de Sainte-Agathe des Goths, dans le royaume de Naples.

REDENS. s. m. pl. Mar. V. REDAN.

REDÉPÊCHÉ, ÉE. part. pass. du v. Redépêcher. S'empl. adjectiv. Courrier redépêché.

REDÉPÊCHER. v. a. Dépêcher de nouveau; renvoyer un homme vers l'endroit d'où il vient. Le premier courrier n'étant pas arrivé, on en redépêcha un second.

REDÉRANGÉ, ÉE. part. pass. du v. Redéranger. S'empl. adjectiv.

REDÉRANGER. v. a. 1re conj. On met un *e* après le *g* devant *a, o. Nous redérangeons. Je redérangeais*, etc. Déranger de nouveau. Votre litière me *redérange* tout. (Mme de Sév.)

REDESCENDRE. v. n. 4e conj. Descendre de nouveau. Redescendre de sa chambre. Il va bientôt redescendre. Le baromètre redescend. Voilà le ballon qui redescend. Le désir est comme le papillon, après avoir sucé les plus belles fleurs, il *redescend* aux plus humbles. (Boiste.) J'ai traversé les sommets du Sannir couverts de neiges éternelles, et j'étais *redescendu* du Liban couronné de son diadème de cèdres. (Lamart.)

L'aquilon furieux *redescend* des montagnes;
Il disperse en grondant les débris des sillons,
Dépouille l'arbre, et roule en nombreux tourbillons.
(Dupuy des Islets.)

— Fig. Descendre après s'être élevé. Il ne faut monter qu'avec la certitude de n'être pas forcé de *redescendre*. (Boiste.) L'ambitieux forcé de *redescendre* tombe dans le gouffre de l'ennui. (Id.) Tel est capable d'arriver aux plus hautes connaissances, qui n'est pas capable d'y conduire les autres, et il en coûte quelquefois plus à l'esprit pour *redescendre* que pour continuer de s'élever. (Fonten.) Quiconque veut être homme doit savoir *redescendre*. (J.-J. Rouss.)

— v. a. Oter de nouveau d'un lieu élevé, baisser davantage. Redescendre un tableau.

— SE REDESCENDRE. v. pron. Être redescendu. Ce tableau est si lourd qu'on ne pourra plus le redescendre.

REDESCENDU, UE. part. pass. du v. Redescendre. S'empl. adject. Tableau redescendu.

REDESSINÉ, ÉE. part. pass. du v. Redessiner. S'empl. adject. Modèle redessiné.

REDESSINER. v. a. 1re conj. Dessiner de nouveau. Redessiner le même modèle.

REDEVABILITÉ. s. f. S'est dit pour Redevance, action de redevoir.

REDEVABLE. adj. des 2 g. Qui n'a pas tout payé, qui est reliquataire après un compte rendu. Etre redevable de telle somme. Vous m'êtes redevable de tant.

— Se dit aussi d'un débiteur quelconque. Etre redevable d'une somme prêtée. Etre redevable d'une rente, des arrérages, des intérêts, des frais. Etre redevable de tant de mesures de blé.

— Fig. Tout citoyen est *redevable* à sa patrie de ses talents et de la manière de les employer. (D'Alemb.) Ce n'est là que la moindre partie des biens dont leurs riches descendants sont *redevables* à la nature. (B. de St-P.)

— Fig. Se dit de tous ceux qui ont obligation à quelqu'un. Etre redevable de sa fortune, de sa vie à quelqu'un. Etre fort redevable à sa bonté. Vous m'avez rendu de bons offices, je vous en suis très-redevable. C'est à l'imitation que nous sommes *redevables* de plus de la moitié de ce que nous sommes. (***) On voit cet ambitieux se dégrader jusqu'à vouloir être *redevable* de sa fortune à la vanité d'un commis, ou à l'avarice d'un esclave. (Mass.) Plus on est grand, plus on est *redevable* au public. (Id.) Quoique saint Louis se crût *redevable* à tous, il pensa qu'il était encore plus obligé d'avoir soin des pauvres. (Fléch.)

— substant. Celui, celle qui n'a pas tout payé, qui redoit sur un compte ou à quelque titre que ce soit. Assigner les redevables. Poursuivre les redevables. Contraindre les redevables. Je suis votre redevable.

REDEVANCE. s. f. Dette, charge, rente que l'on doit payer annuellement. Forte redevance. Redevance annuelle. Onéreuse redevance en argent, en blé. Chaque camp était taxé à une *redevance* annuelle. (Reyn.)

REDEVANCIER, IÈRE. s. Celui, celle qui est obligée à une ou plusieurs redevances. Le redevancier était le vassal sujet à redevances. Il a vieilli.

REDEVENIR. v. n. 2e conj. irrég. *Je redeviens, tu redeviens, il redevient, nous redevenons vous redevenez, ils redeviennent. Je redevenais Je redevins. Je redeviendrai. Je redeviendrais Redeviens, redevenons, redevenez. Que je redevienne. Que je redevinsse. Redevenant. Redevenu, redevenue.* Devenir de nouveau, recommencer à être ce qu'on était auparavant. Redevenir aussi puissant que jamais. Ce qui a été sera encore; le passé *redevient* le présent. (Bacon.) Quoiqu'on puisse tenir l'homme dans l'ignorance, il est impossible de le faire *redevenir* ignorant. (Lainé.) Terrassé par la maladie, il *redevint* humble, voulut donner au monde le spectacle de sa mort chrétienne et cacher sa pourpre dans la paille. (X. B. Saintine.) Qu'une fois les femmes *redeviennent* mères, bientôt les hommes *redeviendront* pères et maris. (J.-J. Rouss.)

Thétis veut se défendre, et d'un prompt changement
Employant la ruse ordinaire,
Redevient à ses yeux lion, tigre, panthère.
(J.-B. Rouss.)

Mais, après un effort extrême,
Elle *redevient* elle-même. (Id.)

REDEVENU, UE. part. pass. du v. Redevenir. S'empl. adject. Quelques aunes d'indienne refont une autre femme, la voilà *redevenue* jeune et renouvelée. (Michelet.) Le ciel était *redevenu* serein, les feuilles parurent se ranimer. (A. Martin.)

REDÉVIDÉ, ÉE. part. pass. du v. Redévider. S'empl. adjectiv.

REDÉVIDER. v. a. 1re conj. Dévider de nouveau.

REDEVOIR. v. a. 3e conj. irrég. *Je redois, tu redois, nous redevons, vous redevez, ils redoivent. Je redevais. Je redus. Je redevrai. Je redevrais. Redois, redevons, redevez. Que je redoive. Que je redusse. Redevant. Redû, redue.* Etre en reste, devoir après un compte fait. Redevoir tant à telle personne.

REDEVOIR. s. m. S'est dit pour Redevance.

REDHARIEN, IENNE. adj. et s. Ethnogr. Nom d'une tribu slave, dont la ville sainte était Réthra.

REDHIBENCE. s. f. S'est dit pour Redevance.

RÉDHIBITION. s. f. (pr. *ré-di-bi-ci-on*) Jurispr. Action qui est attribuée dans certains cas à l'acheteur d'une chose mobilière défectueuse pour en faire opérer la vente.

RÉDHIBITOIRE. adj. des 2 g. Jurispr. Qui peut opérer la rédhibition. Action rédhibitoire. Cas rédhibitoire. Vice rédhibitoire. La pousse, la morve, la courbature, sont des cas *rédhibitoires* pour la vente d'un cheval. (Encycl.)

REDICTÉ, ÉE. part. pass. du v. Redicter S'empl. adjectiv. Testament redicté.

REDICTER. v. a. 1re conj. Dicter de nouveau. Je *redicterais* plus volontiers encore autant d'essais, que de m'assujétir à resuivre ceux-ci pour cette puérile correction. (Mont.)

RÉDIGÉ, ÉE. part. pass. du v. Rédiger. S'empl. adjectiv. Les conditions du marché étaient *rédigées* par écrit. (Rayn.) L'Evangile offre à tous les peuples un code moral *rédigé* en ce seul article : « Aime ton prochain comme toi-même. » (Boiste.)

RÉDIGER. v. a. 1re conj. On met un *e* après le *g* devant *a, o. Nous rédigeons. Je rédigeais, nous rédigeâmes.* Mettre par écrit, en bon ordre, dans un style clair et convenable. Rédiger une sentence, un arrêt. Rédiger les avis, les délibérations d'une assemblée. Rédiger le procès-verbal d'une séance. Rédiger un mémoire, une consultation. Rédiger un journal, un prospectus. Rédiger un article, un feuilleton. Les lois des douze tables sont établies; mais les décemvirs qui les *rédigèrent* furent privés du pouvoir dont ils abusaient. (Boss.) Charles VII fut le premier qui fit *rédiger* par écrit les diverses coutumes de la France, et il présida à la rédaction. (Sall.)

— Réduire en peu de paroles, résumer. On ce sujet. Rédiger un discours, un récit.

— SE RÉDIGER. v. pron. Etre rédigé. Les lois ne peuvent se *rédiger* trop clairement si l'on veut les soustraire à l'interprétation légicide. (Boiste.)

RÉDIMÉ, ÉE. part. pass. du v. Rédimer. S'empl. adjectiv.

— Anc. administr. *Pays rédimé*. Pays de France qui se rachetait, sous Henri II, de l'impôt de la gabelle.

RÉDIMER (SE). v. pron. Se racheter, se délivrer. Se rédimer des poursuites judiciaires. Se rédimer des avanies de quelqu'un. Se rédimer du pillage. C'est insulter à l'équité des souverains que de prétendre se *rédimer* de ses fautes politiques et morales par des flagorneries. (Boiste.)

RÉDIMIBILITÉ. s. f. Prat. Qualité de ce qui peut être racheté.

RÉDIMICULE. s. m. Antiq. rom. Espèce de

lien qui attachait la mitre ou le bonnet phrygien. || Ceinture qui retenait la robe ou le manteau.

REDINGOTE. s. f. (ét. angl., *riding*, en allant à cheval; *coat*, habit). Vêtement qui se porte surtout à la ville, et qui, plus long que l'habit, entoure le corps en couvrant une partie des jambes, tandis que l'habit ne couvre en partie que le buste. Redingote de drap. Redingote de velours. Redingote noire. Redingote bleue, verte, brune. Mettre sa redingote. Oter sa redingote. Acheter une redingote.

— *Redingotes anglaises.* Nom donné, à Paris, à de petits sacs préparés avec l'appendice cœcal de quelques quadrupèdes, et qui servent à préserver les parties génitales de l'absorption du virus vénérien.

REDIRE. v. a. ... conj. irrég. *Je redis, tu redis, il redit, nous redisons, vous redites, ils redisent. Je redisais. Je redis, nous redîmes. Je redirai. Je redirais. Redis, redisons, redites. Que je redise, que nous redisions. Que je redisse, que nous redissions. Redisant. Redit, redite.* Répéter, dire une même chose plusieurs fois. Redire toujours la même chose. Ne vous le faites pas redire. On vous l'a dit et redit cent fois. Souvent, en *redisant* les mêmes paroles, on ne rend pas le même sens. (Montesq.) Ecoutez les malheureux auxquels il ne reste d'autre consolation que de *redire* ennuyeusement leurs misères. (Fléchier.) Pourquoi *redire* sans cesse que les idées viennent des sens, quand il est démontré que des sens ou plutôt par les sens il ne peut nous venir que des sensations? (Laromig.) Je l'ai déjà dit, et l'on ne saurait trop le *redire*, la loi de Dieu est toute la force et toute la sûreté des lois humaines. (Mass.)

Que ma cendre au tombeau dormirait mollement,
Si vos pipeaux un jour *redisaient* mon tourment.
(Desmz-Bar.)

— Répéter ce qu'un autre a dit. Un perroquet qui redit nettement tout ce qu'on lui apprend. Un écho qui redit nettement quatre syllabes. Et chaque antre eût *redit* les chansons des bergers. (Del.) Echo, que vous entretenez jour et nuit, n'entendra bientôt que vos accents lamentables, et ne *redira* plus aux montagnes que vos gémissements et vos douleurs. (Reyrac.)

Il faisait *redire* aux échos
Les rigueurs et le nom de sa belle maîtresse.
(Mme de Bourdic.)

— Révéler ce qu'on a appris de quelqu'un en confidence. On ne doit pas redire tout ce qu'on nous dit. Vous n'avez révélé qu'à un seul les vices de votre frère, je le veux; mais tantôt chacun, en les *redisant*, y ajoutera de nouvelles circonstances. (Mass.)

—Reprendre, blâmer, censurer. Ne rien trouver à redire dans un ouvrage. Trouver à redire à tout ce qu'on fait. Il n'y a rien à redire à sa conduite. On trouve à redire que vous soyez sorti. Chacun trouve à *redire* en un autre ce qu'on trouve à *redire* en lui. (La Rochefouc.) Celui qui trouve à *redire* à tout est d'un mauvais esprit ou d'une mauvaise santé. (Boiste.) On se scandalise des moindres défauts des gens de bien, parce qu'on veut trouver à *redire* à la vertu. (Fléch.)

— Relever l'appréciation inexacte, infidèle d'un compte. Il y a beaucoup à redire à ce compte. Il y aurait quelque chose à redire à ces calculs, dans ces calculs.

— SE REDIRE. v. pron. Être redit. Les vérités utiles ne sauraient trop se dire et se redire. Les médisances et les calomnies ne doivent pas se *redire*, sous peine de complicité. (Boiste.)

REDISEUR, EUSE. s. Celui, celle qui répète plusieurs fois les mêmes choses. Une vieille rediseuse. C'est un éternel rediseur de nouvelles rebattues. Long *rediseur* de choses fatigantes. (Benserade.)

— Celui, celle qui répète par indiscrétion, par malignité, ce qu'il a entendu dire. Ne parlez pas devant lui, c'est un rediseur. Ce mot est familier dans les deux sens. Si vous prenez le chemin de vous éclaircir avec l'archevêque, vous ferez taire les *rediseurs*. (Mme de Sévigné.)

Rediseurs, espions, gens à l'air gracieux,
Au cœur tout différent, se rendent odieux. (La Font.)

— adj.

De l'abri de son dôme frais
La *rediseuse* Echo s'était fait un palais. (Cazotte.)

REDISSOLVANT. part. prés. du v. Redissoudre, qui redissout. Il est invar.

REDISSOLVANT, ANTE. adj. Qui a la pro-

REDISSOUDRE. v. a. 4e conj. irrég. *Je redissous, tu redissous, il redissout, nous redissolvons, vous redissolvez, ils redissolvent. Je redissolvais. Je redissoudrai. Je redissoudrais. Que je redissolve. Redissolvant. Redissous, redissoute.* Dissoudre de nouveau.

REDISSOUS, OUTE. part. pass. du v. Redissoudre. S'empl. adjectiv.

REDISTILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Redistiller. S'empl. adjectiv. Liqueur redistillée.

REDISTILLER. v. a. 1re conj. Distiller de nouveau. Redistiller une liqueur. L'acide nitrique ainsi préparé n'est jamais pur; on lui enlève l'acide sulfurique en le *redistillant* sur du nitrate de potasse bien pur. (Libes.)

REDISTRIBUÉ, ÉE. part. pass. du v. Redistribuer.

REDISTRIBUER. v. a. 1re conj. *Je redistribue, nous redistribuons, vous redistribuez. Je redistribuais, nous redistribuions, vous redistribuiez*, etc. Distribuer de nouveau.

— Anc. prat. Remettre au greffe des procès, lorsqu'un rapporteur, par une cause quelconque, ne peut plus remplir sa mission.

REDISTRIBUTION. s. f. (pr. *re-dis-tri-bu-cion*). Action de redistribuer, nouvelle distribution.

REDIT, ITE. part. pass. du v. Redire. S'emploie adjectiv. Ses paroles *redites* ont comme autre son, autre sens. (Montaigne.)

REDITE. s. f. Répétition fréquente d'une chose qu'on a déjà dite. User de redites. Ce ne sont que des redites. Tomber dans des redites ennuyeuses, continuelles, fatigantes. Il est fatigant avec ses redites. Eviter les redites. Il y a des *redites* pour l'oreille et pour l'esprit; il n'y en a point pour le cœur. (Boiste.) La plupart des bons mots sont des *redites*. (Volt.) Malheur à l'auteur, malheur au discoureur, qui tombent fréquemment dans l'ornière des *redites*; mais malheur aussi à ceux qui sont obligés de les lire ou de les écouter! (Champagn.) Le défaut des *redites* provient presque toujours ou d'une excessive négligence, ou d'une grande préoccupation; quelquefois aussi, et surtout dans la conversation, il est le résultat de l'habitude. (Id.)

RÉDIVIVE. adj. et s. des 2 g. (du lat. *redire*, revenir; *vivus*, vivant.) S'est dit d'une personne qui revenait à la vie. Ce nom s'est appliqué aussi aux vampires.

— Fig. L'erreur est éternellement *rédivive*. (Boiste.)

REDOMPTÉ, ÉE. part. pass. du v. Redompter. S'empl. adjectiv. Cheval redompté.

REDOMPTER. v. a. 1re conj. Dompter de nouveau. Redompter un animal furieux. Redompter un cheval sauvage.

RÉDON, ONE. adj. et s. Géogr. anc. Nom d'un peuple gaulois de la troisième Lyonnaise. Ce peuple occupait le pays qui forme aujourd'hui le département d'Ille-et-Vilaine.

REDON. Géogr. Ch.-l. d'arrondissement du département d'Ille-et-Vilaine, à 64 kilom. de Rennes et à 401 kilom. de Paris; 4,500 hab.

REDONDANCE. s. f. (du lat. *redundantia*, action de rebondir). Superfluité de paroles dans un discours. Un style plein de redondances. La *redondance* rend le style faible et languissant. (Acad.) La *redondance* est à l'usage des orateurs, des poëtes médiocres, et qui par conséquent ne sont ni poëtes ni orateurs; car, dans la poésie comme dans l'éloquence, une certaine médiocrité est le signe de la nullité absolue. (Encycl.) La *redondance* n'a le plus souvent pour objet que de cacher le vide des pensées sous l'ampleur des mots, ou bien encore elle a la prétention d'épuiser un sujet, alors qu'elle néglige le principal pour ne s'occuper que de futiles accessoires. (Id.) La *redondance* est une stérile abondance de paroles qui ne fait que nuire à la netteté du discours, parce que c'est une espèce de bondissement de la pensée, qui, après avoir frappé l'esprit, rejaillit et retombe avec moins de force. (Nodier.)

— Pathol. Plénitude, surabondance des humeurs. Redondance humorale. Redondance sanguine.

REDONDANT, ANTE. adj. Superflu, qui est de trop dans un discours, dans un écrit. Un terme redondant. Un mot redondant. Une clause redondante.

— Fig. Où il y a beaucoup de redondances. Un style redondant. Un style redondant d'épithètes.

— Mathém. *Hyperbole redondante.* Courbe du troisième degré qui a trois asymptotes rectilignes.

— Conchyl. Se dit de certains hélix dont l'animal est trop volumineux pour sa coquille, dans laquelle il a de la peine à rentrer

REDONDE. s. f. Écon. rur. Gros cercle de branches d'arbres dont on se sert pour atteler les bœufs.

REDONDER. v. n. 1re conj. Être superflu, surabondant dans un discours, dans un écrit. Une épithète qui redonde.

— Fig. Etre rempli de redondances. Ce livre redonde de citations. Il est peu usité dans les deux sens.

— S'est dit pour Abonder, rebondir, rejaillir. Véritablement la source de tous biens et maux *redonde* du prince au peuple, ainsi que d'une fontaine. (Utopie de Th. Morus.)

REDONDILLE. s. f. Anc. littér. Espèce de virelai dans lequel les mêmes rimes sont ramenées à la fin des stances.

REDONES. Géogr. anc. Ville des Gaules, capitale des Redons. || On l'appelle aujourd'hui *Rennes*.

REDONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Redonner. S'empl. adjectiv. La confiance n'est jamais redonnée à celui qui a su la perdre.

REDONNER. v. a. 1re conj. Donner de nouveau la même chose. Je lui avais rendu cette maison, cette tabatière, il me l'a redonnée. Ne souffrez pas qu'on *redonne* la pièce au théâtre. (Beaumarch.)

— Donner même pour la première fois une chose qu'avait déjà eue celui à qui on la donne. Redonner du courage aux troupes. Redonner l'espérance à quelqu'un. C'est ce qui a *redonné* du ressort et de l'énergie aux esprits. (Rayn.)

—Rendre, restituer. Redonner à un tableau son premier éclat, sa première fraîcheur, en le nettoyant.

—Par exagérat. *Ce remède m'a redonné la vie.* A rétabli ma santé dans un moment où j'étais en danger de mourir.

—Par analogie. La plus petite lueur de soulagement et de repos *redonne* aux malheureux la sérénité et l'allégresse. (Mass.) Des prospérités si suivies exigent d'autant plus de nous des marques solennelles de reconnaissance envers Dieu, qu'elles pourraient enfin *redonner* à l'Europe une paix toujours préférable aux plus éclatantes victoires. (Id.)

Et *redonnant* le calme à vos sens désolés,
Rassurez vos Etats par sa chute ébranlés. (Racine.)

—Anc. prat. Rétrocéder une donation.

—Véner. *Redonner un cerf aux chiens.* Le relancer.

—v. n. T. milit. Revenir à la charge. La cavalerie redonna avec un nouveau courage.

—Fam. Redoubler. La pluie redonne de plus belle, comme de plus belle.

—Fauconn. *Redonner à propos.* Se dit de l'oiseau qui se remet sans peine à la poursuite d'un gibier.

—SE REDONNER. v. pron. Être, pouvoir être redonné. La confiance ôtée ne se *redonne* plus (Boiste.)

—Se remettre, se consacrer de nouveau à quelque chose. Se redonner au soin de ses affaires. Se redonner aux affaires. Cet amant se *redonne* aux soins de son amour. (Rac.)

REDORÉ, ÉE. part. pass. du v. Redorer. S'empl. adjectiv. Cadre redoré.

REDORER. v. a. 1re conj. Dorer de nouveau. Redorer des chenets. Redorer des chandeliers.

—Fig. et poétiq. *Le soleil vient redorer les coteaux.* Le soleil levant éclaire la cime des coteaux.

Aussitôt que la lumière,
A *redoré* nos coteaux,
Je commence ma carrière
Par visiter mes tonneaux. (Adam Billaut.)

Comme lorsque le jour *redore* les collines,
Une rose étincelle au milieu des épines. (Gos.)

REDORMIR. v. n. 4e conj. irrég. *Je redors, tu redors, il redort, nous redormons, vous redormez, ils redorment. Je redormais*, etc. Dormir de nouveau.

REDORTE. s. f. Blas. Branche d'arbre qui forme des anneaux. Redorte feuillue. Redorte sans feuilles.

REDOS. s. m. S'est dit pour Ce qui est derrière le dos.

REDOTATION s. f. (pr. *re-do-ta-ci-on*). Anc. jurispr. Action de redoter une seconde fois une fille qui se remariait, lorsque son premier mari, mort insolvable, avait dissipé la première dot.

REDOTÉ, ÉE. part. pass. du v. Redoter. S'empl. adjectiv. Fille redotée.

REDOTER. v. a. 1re conj. Doter une seconde fois, doter de nouveau. Redoter une fille.

REDOU, REDOUL ou **RÉDOUX.** s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones coriacées ou malpighiacées; on en connaît sept espèces, dont une seule appartient à l'ancien continent. Redou à feuilles de myrte. Dans les pays où cet arbrisseau est commun, on emploie ses rameaux et ses feuilles pour le tannage des cuirs, et les fruits servent à teindre en noir.

REDOUPLE. s. f. S'est dit pour Doublure.

REDOUBLÉ, ÉE. part. pass. du v. Redoubler. S'empl. adjectiv. Quelle insolente main frappe à coups *redoublés*? (Rac.) Ses genoux tremblaient, et je sentais dans sa poitrine brûlante son cœur battre à coups *redoublés*. (B. de St-P.) Le marteau résonnait sur l'enclume et gémissait sous les coups *redoublés*. (Fén.) Ses crimes *redoublés* ont *redoublé* sa rage. (Delille.)

Et tandis qu'au fuseau la laine obéissante
Suit une main légère, une main plus pesante
Frappe à coups *redoublés* l'enclume qui gémit.
(L. Racine.)

—Art. milit. *Pas redoublé.* Pas qui se fait une fois plus vite que le pas ordinaire. Aller, marcher au pas redoublé.

—Versif. *Rimes redoublées.* C'est ainsi qu'on nomme un certain nombre de rimes semblables, qui se suivent sans interruption. Les rimes redoublées offrent moins un retour que la continuation de la même rime. La rime peut se redoubler sans cesser d'être la même; et la pièce ... lines, soit en rimes féminines, prend le nom de *monorime*.

—Mus. *Intervalle redoublé.* Intervalle simple porté à son octave. Sixte redoublée.

REDOUBLÉ. s. m. Agric. Culture qui succède à une autre de même sorte. Redoublé de froment. Redoublé de luzerne, de vigne. A moins de circonstances particulières, tout *redoublé* doit être proscrit dans une bonne agriculture. (De Morog.)

REDOUBLEMENT. s. m. Accroissement, augmentation considérable. Un redoublement d'ennui. Un redoublement de joie. Un redoublement de tendresse, de zèle. Le chagrin est comme une fièvre qui a ses *redoublements*, ses suspensions. (Boil.) D'abord Diomède pleura avec lui, et leur entrevue fut pour le vieillard un *redoublement* de douleur. (Fén.) Les justes sentent aux approches de la mort un *redoublement* d'ardeur et de force. (Fléch.)

— Médec. Augmentation ou accroissement d'un état morbide ou de quelqu'un de ses symptômes. Redoublement de fièvre. Redoublement de mal-être, de douleur. La maladie que nous appelons la dernière, qu'est-ce autre chose, à le bien entendre, qu'un *redoublement*, et comme le dernier accès du mal que nous apportons au monde en naissant? (Boss.) Après avoir été balloté cinq ou six fois de la mort à la vie, les *redoublements* de la fièvre ont décidé en faveur de la mort. (Mme de Sévig.)

—Gramm. gén. Répétition d'une syllabe au commencement de certains temps des verbes. Les langues grecque, allemande, latine, sanscrite, ont cette forme de redoublement.

—Mus. Note qui, dans un accord, est doublée, répétée, à une ou plusieurs octaves. L'accord *ut mi sol ut* n'est autre chose que l'accord *ut mi sol*, dont la fondamentale *ut* a été doublée à l'octave.

REDOUBLER. v. a. 1re conj. Réitérer, renouveler avec quelque sorte d'augmentation. Redoubler ses sollicitations. Redoubler ses prières. Redoubler ses instances. Redoubler ses soins. Redoubler ses efforts. Redoubler ses cris. Cet adieu éternel *redoublait* les larmes qui n'avaient cessé de couler de tous les yeux. (Barthél.) Tout ce qu'il m'a dit a bien *redoublé* ma sensibilité. (Volt.) On *redouble* quelquefois les petits soins, les petits services, pour se préparer à en refuser de plus grands. (Naudé.) Trente mille spectateurs, fondant en larmes, *redoublaient* nos émotions et mon ivresse. (Barthél.) Je ne veux pas *redoubler* ma faute, mais la réparer. (J.-J. Rouss.) La femelle *redoublait* ses sollicitations, et sa passion paraissait s'accroître de plus en plus. (Fourn.) *Redoublez* au Seigneur votre ardente prière. (Rac.)

Le fer se croise, et, le trait à la main,
Longtemps la mort vole autour de leur sein;
Enfin Aymar *redoublant* son audace,
Cherche le coup qui l'étend sur la place (Bernard.)

—Augmenter beaucoup. Redoubler une dose. Cela a redoublé son affliction. Vos bontés redoubleront son zèle. Ce trait redouble mon estime pour lui. Son sang-froid redoublait ma colère. Les révolutions, loin de rendre les hommes plus heureux, ne font ordinairement que *redoubler* leur misère. (Dumars.) L'impatience double et *redouble* le mal. (Boiste.) Vos bontés *redoublent* toujours mon zèle, et j'en attends la continuation. (Volt.) Ce dernier article de votre lettre *redouble* toutes mes afflictions. (Id.) Ah! combien sa rougeur a *redoublé* ma honte. (Rac.) L'aquilon ayant *redoublé* ses efforts, l'orage alla porter ses fureurs dans les climats brûlants de l'Afrique. (Barthél.) Tout l'appareil de la mort ne fit que *redoubler* le zèle et la componction de Mme la dauphine. (Fléch.) On *redouble* les plaisirs pour faire diversion, et s'empêcher soi-même de s'occuper du péril. (Mass.) Représentez-vous vos proches et vos amis autour de vous, *redoublant* votre frayeur et vos regrets par la tendresse de leurs soupirs et l'abondance de leurs larmes. (Id.)

Et la gloire de Guise aigrissant ses douleurs,
Ainsi que ses affronts, *redouble* ses malheurs. (Volt.)

Et même en le voyant, le bruit de sa fierté,
A *redoublé* pour lui ma curiosité. (Racine.)

— Remettre une doublure. Redoubler une robe.

— Escr. Se dit de l'action de celui qui tire plusieurs coups de suite sans se relever.

—v. n. Augmenter. La fièvre lui a redoublé. Le froid a redoublé. Ma crainte redouble. Sa colère redoubla. Cette pièce fut sifflée dès le premier acte; les sifflets *redoublèrent* au second. (Volt.) A ces paroles l'alarme universelle *redoubla*. (Id.) Mon état *redouble* et m'ôte le jugement. (J.-J. Rouss.) La tristesse *redouble* à la tenir secrète. (Corn.) A ces paroles touchantes mes pleurs *redoublèrent*. (Le Sage.) Aspasie ne put s'empêcher de témoigner un étonnement qui aurait *redoublé* en sens inverse, si la gaze eût été transparente. (X. de Maistre.) Votre douleur *redouble* et croît à chaque pas. (Rac.) Le courage de M. de Turenne sembla s'échauffer dans les guerres étrangères, et l'on vit *redoubler* sa valeur. (Fléch.) Plus heureux encore, ils viennent s'asseoir aux banquets de l'amitié; partout la joie *redouble* à leur passage. (Fontanes.)

— *Redoubler de.* Augmenter, apporter, prendre plus de. Redoubler de soins. Redoubler de zèle, d'attention, d'égards. Redoubler de courage, d'ardeur. Ils ont *redoublé* d'estime l'un pour l'autre. (J.-J. Rouss.) Il ... d'estime. (Id.) Je le vois *redoubler* d'empressement et de tendresse pour moi. (Barthél.) Les coursiers à sa voix *redoublent* de vitesse. (Aignan.)

O sages, *redoublez* de travaux et de veilles,
La nature à vos yeux cèle encor bien des lois.
(Roucher.)

Tout à coup l'air se tait, le vent meurt, le flot dort,
Aussitôt les nochers ont *redoublé* d'effort;
Tous ont pris l'aviron, et de l'onde immobile
Fatiguent à l'envi la paresse indocile. (Delille.)

— Fam. *Redoubler de jambes.* Marcher ou courir plus vite.

— SE REDOUBLER. v. pron. Être, pouvoir être redoublé. La douleur trop contrainte aisément se *redouble*. (Mol.)

Non, mon cœur ne sent plus une barbare haine,
Grands dieux! elle *redouble* au moment où je vois
L'objet qui la nourrit paraître devant moi.
(Campistron.)

REDOUL. s. m. Bot. V. REDOU.

REDOUTABLE. adj. des 2 g. Qui est à redouter, qui est fort à craindre. Un ennemi redoutable. Un redoutable adversaire. Avoir un concurrent redoutable. Un parti redoutable. Une armée redoutable. Des forces redoutables. La colère de cet homme est redoutable. Je le crois fort redoutable, peu redoutable. La sévérité rend la justice *redoutable;* la fierté la rend odieuse. (P. Syrus.) Fabricius demandait aux dieux que les ennemis de Rome fussent athées, pour n'être pas *redoutables.* (De Mably.) La nécessité, ce despote de la vertu même, commande d'une voix *redoutable.* (Thomson.) Secondé par un parti *redoutable,* il agit en maître, et fit traîner au supplice les citoyens qui lui étaient suspects. (Barthél.) Il faut un long temps pour se procurer une armée *redoutable.* (Volt.) La plus grosse des planètes a pris son nom du plus *redoutable* des dieux. (A. Libes.)

— *Redoutable à.* Être redoutable à ses ennemis. Les animaux *redoutables* aux hommes sont plus à craindre par leur petitesse que par leur grandeur. (B. de St-P.) Cet homme si fidèle aux particuliers, si *redoutable* à l'Etat. (Boss.) L'ambassadeur d'un roi m'est toujours *redoutable.* (Volt.)

— *Redoutable à. . par.* Saint Louis était cher à son peuple par sa bonté, *redoutable* au vice par son équité. (Fléch.)

— *Redoutable dans.* Dès sa première campagne, le duc d'Enghien passa pour un capitaine également *redoutable* dans les siéges et dans les batailles. (Boss.)

— *Redoutable par.* Un souverain est encore plus *redoutable* par ses qualités personnelles que par sa puissance. (Barth.) Il montre un front menaçant, même après le malheur, plus *redoutable* encore par sa constance que par son intrépidité. (Rayn.)

— *Redoutable pour.* Leur accusation est d'autant plus *redoutable* pour l'innocence, qu'elle a servi plus d'une fois d'instrument à la haine, et qu'elle enflamme aisément la fureur d'un peuple, dont le zèle est plus cruel encore que celui des magistrats et des prêtres. (Barthél.) Hippolyte pour vous devient moins *redoutable.* (Rac.)

REDOUTE. s. f. (de l'ital. *ridotto,* asile). Fortif. Petit fort, ordinairement carré, construit, soit pour prolonger la défense d'une place, soit pour arrêter l'ennemi, soit pour protéger une porte. Redoute revêtue. Redoute frisée, palissadée.

On le voit à l'envi, dans ses nouvelles routes,
De branches et d'argile élever des *redoutes.* (Bats.)

— Endroit public où, dans quelques villes, on s'assemble pour jouer, pour danser. Aller à la redoute. Le bal de la redoute. Le concert de la redoute. Il y a à Paris une redoute dans la rue de Grenelle St-Honoré.

REDOUTÉ, ÉE. part. pass. du v. Redouter. S'empl. adjectiv. Un prince redouté. Voici l'instant redouté. Quel charme l'attirait sur ces bords *redoutés?* (Rac.)

Hé quoi ! disait l'impiété,
Où donc est-il ce Dieu si *redouté*
Dont Israël nous vantait la puissance ? (Racine.)

Washington l'a vaincu; car son bras *redouté*
Pour ses concitoyens conquit la liberté. (Doctrelaine.)

— *Redouté dans.* Aimé dans la paix, *redouté* dans la guerre. (Mass.)

— *Redouté de.* Etre redouté de ses enfants.

Le Trépas a cessé ses ravages cruels,
Et le ciseau fatal, *redouté* des mortels,
Reste oisif dans les mains de la Parque étonnée.
(Michaud.)

REDOUTÉ (Pierre-Joseph). Célèbre peintre de fleurs, né en Belgique en 1759, mort en 1840, membre de la Légion d'honneur et de l'ordre de Léopold de Belgique.

REDOUTÉE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, de la famille des malvacées, qui croît à l'île de St-Thomas. La beauté des fleurs de la redoutée hétérophylle, l'élégance de son feuillage, lui méritent une place distinguée parmi les plantes qui ornent nos parterres.

REDOUTER. v. a. 1re conj. Craindre fort. Redouter les forces, les armes de ses ennemis. Redouter quelqu'un. Il n'est pas trop à redouter. Redouter le crédit de quelqu'un. Redouter les jugements du public. Les Suédois, accoutumés à tout renverser devant eux, ne *redoutèrent* ni danger, ni fatigue. (Volt.) Il *redoute* l'éloquence autant que le mensonge. (Barth.) Son impétueuse colère, qui le faisait *redouter*

redoutent l'hiver, ils appréhendent de vivre. (La Bruy.) L'esprit public n'a rien à *redouter* de l'autorité royale tempérée par les lois, et cette puissance paternelle n'a rien à craindre alors de l'esprit public. (De Bouilly.) Tout concourt à précipiter l'homme timide dans l'abîme qu'il *redoute.* (Virey.) Quand on ne cherche qu'à faire du bien aux hommes, et qu'on n'offense point le ciel, on ne *redoute* rien, ni pendant la vie, ni à la mort. (Volt.) Au comble du malheur que peut-on *redouter?* (Gresset.) La brebis des hivers *redoute* la saison. (Rosset.) Les hommes ne font pas assez de cas des hommes p*r* *redouter* leurs censures. (Mass.)

Que de fois *redoutant* un triomphe perfide,
Elle veut modérer son essor trop rapide ! (De Pessav.)

Aussi, de ses petits *redoutant* les dangers,
La prévoyante épouse en des nids étrangers
Va déposer ses œufs qu'adopte un autre père. (Del.)

— *Redouter de,* suivi d'un infinitif. Cependant les Gaulois, *redoutant* de se voir enfermer sans vivres comme à Alise, pensèrent à congédier ceux qui étaient d'un moindre service. (Anq.)

... J'assure ma vie, et montre avec éclat
Combien Assuérus *redoute* d'être ingrat. (Racine.)

— SE REDOUTER. v. pron. Être redouté, être à redouter. De toutes les funestes conséquences de nos égarements, c'est le ridicule qui se *redoute* le plus. (Boiste.)

— Se craindre soi-même. Le sage qui a étudié l'homme se *redoute* lui-même. (Boiste.) Ce qui paraît de si violent dans ses discours, n'est que la délicatesse d'une conscience qui se *redoute* elle-même, ou l'excès d'un amour qui craint de déplaire. (Boss.)

— Se redouter mutuellement. Des ennemis généreux s'estiment et ne se *redoutent* pas. (Boiste.)

REDOUTER. v. n. 1re conj. Douter de nouveau. Nous doutions sur Ulpian, et *redoutons* encore sur Bartholus et Baldus. (Mont.)

RÈDRE. s. m. Pêch. Grand filet qui sert à la pêche du hareng.

REDRESSABLE. adj. des 2 g. Qui peut être, qui doit être redressé.

REDRESSAGE. s. m. Techn. Action de redresser.

REDRESSE. s. f. Mar. Cordage très-solide, employé à relever ou à redresser un bâtiment abattu en carène.

REDRESSÉ, ÉE. part. pass. du v. Redresser. S'empl. adjectiv.

— *Redressé par.* Le lutrin par nos mains *redressé.* (Boil.)

— Fig. On aime mieux être flatté et applaudi que *redressé.* (Acad.) Sois droit ou *redressé.* (Marc-Aurèle.)

Hé! mon Dieu, nos Français si souvent *redressés,*
Ne prendront-ils jamais un air de gens sensés ? (Mol.)

— Bot. Se dit quelquefois d'une tige qui, après s'être couchée sur la terre, ne tarde pas à se relever.

REDRESSEMENT. s. m. Action de redresser; résultat de cette action. Le redressement d'un plancher. Le redressement d'une pièce de bois courbée. Le redressement d'une règle faussée.

— Fig. Réparation. Le redressement d'un tort. Le redressement d'un grief.

REDRESSER. v. a. 1re conj. Rendre droit ce qui l'avait été auparavant ou ce qui devait l'être. Redresser une planche. Redresser un arbre. Redresser un bâton. Redresser la tête. Redresser la taille à l'aide d'un corset. Quand l'on courbe un bâton, la raison le *redresse.* (La Font.)

Cet orme contrefait penche vers le rivage,
Et d'un tronc tortueux voit sortir son feuillage ;
Il serait aujourd'hui l'ornement du hameau,
Si l'art l'eût *redressé* quand il fut arbrisseau. (Delat.)

— Fig. Redresser le jugement. Redresser l'esprit. Redresser les opinions, les idées, les inclinations de quelqu'un. Je suis sensiblement touché de la bonté que vous avez de songer à *redresser* son esprit. (Volt.) Dieu *redresse* quand il lui plaît le sens égaré. (Boss.) L'ambition *redresse* les duperies du fanatisme. (Lemontey.) L'événement *redresse* bien des conjectures. (Boiste.) On ne *redresse* point l'esprit faux ni l'œil louche. (Rhulière.) Il n'est pas rare de voir des hallucinés qui n'ajoutent pas foi à leurs visions; ils savent juger sainement de toutes ces apparitions et *redresser* toujours leurs jugements. (Macario.)

— *Redresser les griefs.* Réparer les injustices, réformer les abus du gouvernement ou de l'administration. L'édit de Clotaire *redressa* tous les griefs. (Montesq.)

— *Redresser les torts.* Venger les victimes de l'injustice ou de la violence. ‖ Ironiq. Blâmer tout ce que les autres font, avoir la manie de vouloir les réformer, les corriger.

— Elever, ériger de nouveau. Redresser une statue abattue. Redresser un monument renversé. Les hommes peuvent bien par la grâce de Dieu contribuer à faire les réparations de l'édifice de l'Eglise, mais ils ne pourraient jamais le *redresser* de nouveau. (Boss.) Sous les ordres d'un roi aussi pieux que puissant, M. de Turenne abattait les remparts, son illustre neveu *redressait* les autels. (Fléch.)

— Fig. Remettre dans le droit chemin, dans la bonne voie. Je m'étais égaré, j'ai rencontré un paysan qui m'a redressé. Peu usité dans ce sens.

— Fig. Je me trompais dans mon jugement, vous m'avez redressé. Ce jeune homme était près de se perdre, des gens charitables l'ont redressé. Pour parler franchement, les hommes sont fort à plaindre d'avoir à être gouvernés par un roi qui n'est qu'un homme semblable à eux-mêmes, car il faudrait des dieux pour les *redresser.* (Fén.) Combien de fausses vertus la reine a-t-elle *redressées* par les règles qu'elle prescrivit à la sienne? (Fléch.)

— Ironiq. Châtier, mortifier. Il faisait l'entendu, l'impertinent; mais on l'a redressé, on l'a bien redressé.

— Fam. Tromper, attraper. Un fripon l'a redressé au jeu.

— Techn. Plier une peau en deux et l'étirer, pour effacer les plis.

— SE REDRESSER. v. pron. Être redressé. Ce clou ne peut pas se redresser.

— Se relever, se tenir droit. Redressez-vous.

— Fam. Se dit d'une jeune fille ou d'une femme qui veut ou qui croit attirer sur elle les regards. Elle se redresse. Elle commence à se redresser.

— Fig. Se dit aussi de tous ceux qui paraissent enorgueillis de quelque nouveau succès, de quelque nouvel avantage. Voyez comme il se redresse !

Voulant se *redresser* soi-même on s'estropie,
Et d'un original on fait une copie. (Boileau.)

REDRESSEUR. s. m. Celui qui redresse.

— Cheval. *Redresseur de torts.* Chevalier errant qui se faisait un devoir de secourir et de venger les victimes de l'injustice ou de la violence.

— Par ironie. Celui qui a la manie de blâmer tout ce qu'on fait, de vouloir réformer, corriger les autres. Les nobles perdirent le respect et l'amour que le peuple avait pour eux, du moment où ils cessèrent d'être *redresseurs* de torts, pour en devenir auteurs. (Boiste.)

— Raffin. Anneau de fer servant aux raffineurs de sucre à redresser les piles des formes qui se sont couchées au fond de l'eau du bac à former.

REDRESSOIR. s. m. Techn. Outil du potier d'étain servant pour redresser les bosses des pots.

REDRUGE. s. m. Agric. Nouvelles pousses des pois, des fèves et de la vigne que l'on retranche, après qu'elles ont été pincées.

REDRUGER. v. n. 1re conj. Agric. Enlever les nouvelles pousses des pois, des fèves, de la vigne, que l'on a déjà pincées.

REDÛ, UE. part. pass. du v. Redevoir S'empl. adjectiv. Toutes les sommes redues.

— s. m. Ce qui reste dû après compte fait. Le redû s'élève à tant, monte à tant.

RÉDUCE. adj. f. Numism. Se dit des médailles qui portent les mots latins *fortunæ reduci.*

RÉDUCTEUR. s. m. Chir. Machine, appareil servant à la réduction des luxations ou déviations des os.

RÉDUCTIBLE. adj. des 2 g. Qui peut ou qui doit être réduit. Une figure réductible à une autre plus petite. Le marc est réductible en onces. Les centimes sont réductibles en francs.

— Jurispr. Qui est susceptible de réduction. Rente réductible. Les libéralités par acte entre vifs ou à cause de mort, qui excèdent la quotité disponible, sont *réductibles* à cette quotité lors de l'ouverture de la succession. (Encycl.)

— Chirurg. Hernie réductible. Une pareille fracture n'est pas réductible.

RÉDUCTIF, IVE. adj. Qui réduit. La chimie a des agents réductifs.

RÉDUCTION. s. f. (pr. *ré-duk-ci-on;* du lat. *reductio;* fait de *reduco,* ramener). Action de diminuer, de réduire, ou de se diminuer, de se réduire; résultat de cette action. La réduction de sa fortune. Réduction des dépenses. Réduction de traitement, d'appointements. Réduction de cautionnement, d'hypothèque. Subir une réduction. Réduction des impôts. Une grande réduction. Une forte réduction. Une petite, une légère, une faible réduction. Réduction dans le nombre. La réduction d'un liquide par l'évaporation.

— Action de soumettre, de subjuguer; résultat de cette action. La réduction d'une ville à l'obéissance du prince. Terminer ses conquêtes par la réduction d'une province.

— Chim. Opération par laquelle on dépouille un oxyde métallique de l'oxygène qu'il contient, et on le ramène à l'état de métal pur.

— Chir. Opération chirurgicale qui a pour but de remettre à leur place les os luxés ou fracturés, ou les parties molles quelconques qui ont formé des hernies. La réduction des fractures. La réduction des hernies. ‖ Les médecins donnent souvent à ce mot une signification qui le rend équivoque et synonyme des mots résolution, changement, guérison. C'est ainsi qu'ils disent; *la réduction de la luette,* pour son retour à sa longueur ordinaire.

— Géom. Opération par laquelle on trouve le rapport que les différents nombres, les différents poids, les différentes mesures, les différentes monnaies ont les uns avec les autres. Faire réduction des fractions en nombres entiers. Faire la réduction des poids étrangers en poids de France. La réduction des lieues en [illegible] et des centimes en francs.

— Hist. *Réduction de Paris.* Se dit de la prise de Paris par Charles VII, le 15 avril 1436, et par Henri IV, le 22 mars 1594.

— Jurispr. Action de ramener à moindre valeur une disposition, une libéralité dans laquelle a été excédée la faculté permise par la loi.

— Fin. *Réduction des rentes.* Diminution des rentes à un taux plus bas.

— Logiq. *Réduction à l'impossible, à l'absurde.* Argument par lequel on démontre une proposition en faisant voir que le contraire serait impossible ou absurde, ou que la proposition elle-même contient quelque chose d'absurde ou d'impossible, ou conduit nécessairement à des conséquences qui auraient ces mêmes vices.

— Mar. *Quartier de réduction.* Instrument qui sert à résoudre plusieurs problèmes de pilotage par les angles semblables. ‖ *Réduction d'une route.* Recherche de la différence en latitude et longitude donnée par une route cinglée.

— Mus. Suites des notes qui descendent diatoniquement.

— Peint. Opération par laquelle on copie un objet dans une grandeur moindre que celle de l'original, en conservant toujours la même forme et les mêmes proportions. ‖ *Carreaux de réduction.* Carreaux que l'on trace sur un modèle, pour le copier en le réduisant, ou sur un transparent, à travers lequel on regarde ce modèle.

— Philos. herm. *Réduction en la première matière.* Action de réduire un corps sec en substance liquide.

— Relat. Se disait dans les Indes occidentales, des peuplades gouvernées par les jésuites.

RÉDUIRE. v. a. 4e conj. irrég. *Je réduis, tu réduis, il réduit, nous réduisons, vous réduisez, ils réduisent. Je réduisais. Je réduisis. Je réduirai. Je réduirais. Réduis, réduisons, réduisez. Que je réduise. Que je réduisisse. Réduisant. Réduit, réduite.* Restreindre, diminuer, faire diminuer. Réduire ses prétentions. Réduire le nombre de ses domestiques. Réduire les profits de quelqu'un. Réduire sa dépense. La réduire à la moitié, au quart. Réduire son train. Réduire des compagnies. Réduire les rentes d'un cinquième. Réduire un legs, une donation. Réduire le prix des marchandises. Réduire une allocation, un traitement. Réduire la ration, la portion de quelqu'un. Réduire une amende, une peine. Réduire les dimensions d'un objet. Le réduire en hauteur, en largeur. Réduire un liquide. Le réduire à la moitié. Rapporter tout à soi, c'est *réduire* tout à bien peu de chose. (Boiste.) Il faut tout *réduire* au néant, ou bien admettre des vérités indépendantes de nos conjectures. (Vauven.) Une nouvelle révolution réduisit bientôt à rien ou à peu de chose des conquêtes considérables. (Rayn.) Amon *réduisit* ses entreprises et ses grandes espérances à se saisir d'un galion immense que le Mexique envoie tous les ans dans les mers de la Chine, à l'île Manille. (Volt.)

— Résumer, réduire son opinion. Réduire son avis. Le réduire sommairement. Le réduire en peu de mots. J'ai *réduit* le tout en une espèce de système que je vous communiquerai quand je l'aurai mieux digéré. (J.-J. Rouss.) Il était frugal, vigilant, laborieux, tel qu'on l'eût aimé, si son despotisme n'eût *réduit* les sentiments de ses sujets pour lui à celui de la crainte. (Volt.)

— Diminuer la dimension d'un objet que l'on copie, en conservant toutefois les proportions relatives du tout et de chaque partie. On réduit un dessin d'architecture au moyen d'une échelle plus petite que celle de l'original. On réduit un tableau par le moyen des carreaux. On réduit un dessin par le moyen du pantographe. On réduit les statues et autres ouvrages de sculpture par le moyen de châssis, sur lesquels sont marquées des divisions graduées, selon la mesure de la réduction qu'on veut opérer. C'est l'effet d'un art consommé, de *réduire* en petit tout un grand ouvrage. (Boss.)

— Fig. et fam. *Réduire quelqu'un au petit pied.* Le mettre dans un état fort au-dessous de celui où il était.

— Contraindre, nécessiter, obliger. Réduire quelqu'un à demander pardon. A quoi me réduisez-vous? Ne le réduisez point à cela. Cette incommodité le réduit à vivre de régime. Cette maladie l'a réduit à ne vivre que de lait. Je ne puis le *réduire* à aucune étude suivie. (Volt.)

Gardez-vous de *réduire* un peuple furieux,
Seigneur, à prononcer entre vous et les dieux. (Rac.)

..... Il est question de *réduire* un mari
A chasser un valet dans la maison chéri,
Et qui, parce qu'il plaît, a trop su lui déplaire.
(Boileau.)

— *Réduire quelqu'un au silence.* L'obliger, le forcer à se taire.

— Causer la ruine, le malheur, etc., de quelqu'un. Réduire quelqu'un à la plus triste extrémité, à la dernière extrémité. Le réduire à la mendicité, à l'aumône, à la besace, à l'hôpital. Le réduire au désespoir. Si vous pouviez contempler l'état actuel de cette malheureuse amie, et l'avilissement où la *réduisent* le remords et la honte. (J.-J. Rouss.) Seigneur, voyez l'état où vous me *réduisez.* (Rac.)

— Soumettre, subjuguer, dompter. Réduire une ville sous ses lois, sous son obéissance. Réduire une place, une province à l'autorité du roi. Réduire des rebelles à l'obéissance. Réduire une place. Réduire une province. Réduire des rebelles. Il châtia son corps pour le [illegible]

— Ramener par force à la raison, ranger à son devoir. Réduire quelqu'un à la raison. Le réduire à son devoir. Le réduire. Avoir de la peine à réduire un enfant. Il faut *réduire* au droit et à la raison ceux à qui il était obligé par devoir de faire violence. (Fléch.) Il ne voulait pas assujétir le monde à ses opinions, mais le *réduire* à la vérité qu'il connaissait. (Id.) *Réduisez* comme il faut cet esprit entêté. (Fabr. d'Egl.)

— Résoudre une chose en une autre, changer la figure, l'état d'un corps. Réduire en poudre. Réduire le blé en farine. Le feu réduit le bois en cendre et en fumée.

— *Réduire une ville en poudre.* La détruire entièrement.

— *Réduire une maison en cendre.* La consumer entièrement.

— Fig. et par exagér. *Réduire quelqu'un en poudre.* Remporter sur lui un très-grand avantage dans quelque dispute.

— Fig. Don qui foudroie toutes nos grandeurs jusqu'à les *réduire* en poudre. (Boss.) J'ai cru vous voir tout prêt à me *réduire* en poudre. (Rac.)

— *Réduire en poudre un écrit, un raisonnement.* Le réfuter complètement.

— Évaluer les espèces de monnaie, les différentes mesures les unes par rapport aux autres. Réduire les francs en centimes, les centimes en francs.

— Exprimer de la manière la plus simple, la plus précise, la plus dégagée de toute circonstance accessoire ou indifférente. Réduire une proposition, un problème à ses plus simples termes, à ses plus simples expressions.

— Rédiger dans un certain ordre, former, arranger. Réduire en art, en méthode. Réduire en meilleure forme. Réduire un système. *Réduire* en art la comédie antique. (Rouss.)

— Organiser, régler d'une autre manière. Réduire un état en province. Réduire un royaume en république. Ils avaient *réduit* la province de Culm en une affreuse solitude, et n'avaient laissé debout sur la Vistule que le seul château de Platyko. (Chateaub.) Vous verrez le Fils de l'homme *réduire* cette variété infinie de peuples à un peuple saint et à un peuple réprouvé. (Mass.)

— Chim. Séparer d'un oxyde le métal qu'il renferme. Réduire un oxyde au moyen de la pile voltaïque.

— Chir. Faire une réduction. Réduire une luxation. Réduire un os luxé, une fracture.

— Géom. *Réduire une figure.* Changer une figure en une autre semblable et plus petite.

— Manég. *Réduire un cheval.* L'habituer à faire ce qu'on exige de lui, soit par caresses, soit à force d'adresse et de châtiments bien employés.

— Mathém. *Réduire une fraction à sa plus simple expression.* Trouver une fraction équivalente à la première, mais dont les termes soient aussi simples qu'il est possible.

— Techn. *Réduire l'acier.* Le ramener à l'état de fer.

— SE RÉDUIRE. v. pron. Être réduit, devenir moindre. Tous les corps physiques se réduisent en leurs principes. Les grandes assemblées se *réduisent* à de petites, et celles-ci, souvent à un seul homme. (***) N'est-ce pas une preuve que l'argent a été détruit avant de pouvoir se *réduire* en paillettes? (Buffon.)

— Se restreindre, se borner. Se réduire à la moitié d'une dette. Agésilas attendait l'occasion de sortir de l'avilissement où il s'était *réduit.* (Barth.)

— Ne consister que dans. Toutes les richesses du grand saint Basile se *réduisent* à une croix. (Mass.)

— Se condamner, s'amener soi-même à un état pire. Sans doute nous avons tout droit à l'indulgence, mais il est humiliant de s'y *réduire.* (Boiste.) L'avarice et la prodigalité se *réduisent* toutes deux à la misère. (Id.) Il s'était lui-même *réduit* à une espèce d'oisiveté. (Boss.) Qu'il est difficile de se *réduire* à la solitude, lorsqu'on a vécu longtemps dans la cour des rois! (Fléch.)

— Dans le même sens. Être soumis, subjugué, dompté. La jeunesse ne se *réduit* pas aisément. (Acad.)

— Aboutir à, se terminer à. Toute l'histoire se *réduit* à ce fait; jamais le corps social ne peut être heureux sans une bonne tête. (Boiste.) Dans l'athéisme, toute la vie se *réduit* à la mort. (Id.) A quoi se *réduit* ce qui nous paraît ici-bas digne d'envie? (Mass.)

— Se consumer. Le bois se réduit en cendre. Le verre se réduit en scories.

— Se conduire, s'amener, se forcer mutuellement. Combien d'amants se *réduisent*, par la familiarité, de l'admiration au mépris, de l'amour à la haine. (Boiste.)

RÉDUIT, ITE. part. pass. du v. Réduire. S'empl. adjectiv.

— *Réduit à*, suivi d'un substantif. En ne voulant que de bonnes opinions, on finit par être *réduit* à des gens qui n'ont que cela de bon. (Le gr. Fréd.) Les impies seront *réduits* au silence dans leurs ténèbres. (La Harpe.) En êtes-vous *réduit* à cette extrémité? (Rac.) Sortez de l'esclavage où vous êtes *réduite.* (Id.) Toute l'existence du polype paraît *réduite* à l'acte nutritif. (Richerand.)

Des animaux alors on cherche le secours;
[illegible]

— *Réduit à*, suivi d'un infinitif. La vérité est souvent *réduite* à prendre le masque de la folie. (Boiste.) Je n'aime pas un pays où le pauvre est *réduit* à demander au nom du ciel. (Sénancourt.) L'histoire d'un acacia ou d'un saule de la Chine s'y mêle à l'histoire d'un grand empereur *réduit* à se poignarder. (Chateaub.) Que la vertu ne soit pas *réduite* à attendre désormais sa récompense de la justice et de la sensibilité d'un tyran! (B. de St-P.) Quand on est *réduit* à n'être fameux que par son audace, c'est une triste manière de l'être. (La Harpe.)

— *Réduit en.* Lorsque l'égoïsme *réduit* en système a perverti le cœur d'un homme, il faut lui savoir gré de tout le mal qu'il ne fait pas, s'il le peut. (Boiste.) La couche végétale de la terre est formée principalement de débris de végétaux; cependant on y trouve ceux des rochers les plus durs *réduits* en sable ou en gravier. (B. de St-P.) Les vers ont tout à perdre à être *réduits* en prose. (La Harpe.) Après la mort d'Agrippa, la Judée fut *réduite* en province. (Chateaub.)

Il veut crier, qu'il soit *réduit* en poudre!
Jupiter dit, s'arme et lance la foudre. (A. MARTIN.)

— *Réduit par.* Tout animal peut être *réduit* par la pensée à un tube nutritif ouvert par ses extrémités. (Richerand.)

Un sexe très-volage, et fier de sa beauté,
Ne peut être *réduit* que par la vanité. (FABRE D'ÉGLANT.)

— Absol. *Il était dans une grande opulence, mais le voilà bien réduit.* Il est maintenant dans une position étroite, obligé d'épargner.

RÉDUIT. s. m. Retraite, petit logement, local retiré et placé hors de la circulation ordinaire des habitations. Réduit commode. Réduit agréable, tranquille, paisible. Se faire un petit réduit. Ce lieu solitaire formait un *réduit* sauvage et désert. (J.-J. Rouss.)

Sachez ce qui convient ou nuit au caractère.
Un *réduit* écarté, dans un lieu solitaire,
Peint mieux la solitude encore et l'abandon.
(DELILLE.)

J'avance... j'aperçois un toit humble et sauvage,
Un champêtre *réduit*, au milieu des forêts,
Où régnaient la vertu, l'innocence et la paix.
(COSTARD.)

— Petit local souvent retranché d'un plus grand, tantôt pour donner à ce dernier une plus grande régularité, tantôt pour procurer aux grandes pièces les commodités qu'exige le service.

— Lieu où plusieurs personnes ont coutume de se rendre pour converser, pour jouer, pour se divertir. La maison d'un tel est un réduit très-commode. Quêtez les suffrages de *réduit* en *réduit.* (Corn.) Dans ce sens il a vieilli.

Ne vous enivrez point des éloges flatteurs
Qu'un amas quelquefois de vains admirateurs
Vous donne en ces *réduits*, prompts à crier: Merveille!
(BOILEAU.)

— Fortif. Retranchement consistant en une petite demi-lune ménagée dans une grande. Les assiégés se renferment dans les réduits quand la grande demi-lune est levée.

RÉDUPLICATIF, IVE. adj. Gramm. Qui marque le redoublement. Particule réduplicative. Sens réduplicatif. La particule *re* est réduplicative.

— Log. *Proposition réduplicative.* Celle qui contient une restriction, pour indiquer la manière dont le sujet est considéré.

— Bot. Se dit de l'estivation, quand les parties d'un tégument floral étant rigoureusement verticillées sur un seul rang, elles sont disposées en cercle, mais ayant chacune leurs bords repliés et roulés du côté extérieur, comme les pétales de quelques ombellifères.

— substantiv. Se dit pour Mot réduplicatif. *Redire* est le réduplicatif de *dire*, *refaire*, de *faire*, etc.

RÉDUPLICATION. s. f. (pr. *ré-du-pli-ka-ci-on*; du lat. *duplicatus*, doublé). Gramm. Répétition d'une syllabe ou d'une lettre.

— Littér. Figure de style qui consiste à redoubler ou à répéter consécutivement, dans le même membre de phrase, certains mots d'un intérêt marqué.

RÉDUPLICATIVEMENT. adv. D'une manière réduplicative.

RÉDUVE. s. m. (du lat. *reduvia*). Entom. Genre d'insectes hémiptères, à ailes coriaces et croisées, à antennes longues, en soie, et par conséquent de la famille des sanguisuges ou zoadelges. Les larves de plusieurs espèces de ces insectes, et même les nymphes, se masquent et déguisent leur existence sous des corps étrangers qu'elles collent et font adhérer à leur surface. Réduve masqué. Réduve annelé. Réduve aptère. Réduve stridule. Réduve gouttelette.

RÉDUVIADE. adj. des 2 g. Entom. Qui ressemble à un réduve. ‖ RÉDUVIADES ou RÉDUVIENS. s. m. pl. RÉDUVINES. s. f. pl. Famille des insectes hémiptères cimicides, qui a pour type le genre réduve.

REDUX. Myth. Épithète donnée à la Fortune et à Mercure.

— *Médaille redux.* V. RÉDUCE.

RÉÉDIFICATION. s. f. (pr. *ré-é-di-fi-ka-ci-on*). Action de réédifier. La réédification d'une église. La réédification d'un palais, d'un temple.

RÉÉDIFIÉ, ÉE. part. pass. du v. Réédifier. S'empl. adjectiv.

RÉÉDIFIER. v. a. 1re conj. *Je réédifie, nous réédifions, vous réédifiez*, etc. Rebâtir, reconstruire. Lorsque arrivait la solennité des tombeaux, on voyait les Romains *réédifier* ces autels de la mort avec piété, les arroser de libations de lait, de vins, d'eaux lustrales, et, au milieu des chants de gloire, l'encens montait en nuages jusqu'au sein de la Divinité, où résident les âmes immortelles. (A. Rauch.)

— Absol. Réédifier de fond en comble.

RÉÉDITER. v. a. 1re conj. Donner une édition nouvelle, éditer de nouveau.

RÉÉDITEUR. s. m. S'est dit de celui qui donne une réédition.

RÉÉDITION. s. f. (pr. *ré-é-di-ci-on*). Typogr. S'est dit quelquefois d'une édition nouvelle, faite sur l'ancienne, sans rien ajouter ni corriger.

RÉEL, ELLE. adj. Qui est véritablement, effectivement, sans fiction, ni figure. Un être réel. La présence réelle du corps de Jésus-Christ dans l'eucharistie. Ce que je vous dis est réel. Un payement réel. Ce ne sont pas des chimères, ce sont des choses réelles. Vos offres n'ont rien de réel. L'aventure est réelle. On a peint dans ce roman un personnage très-réel. Les maux du monde sont toujours plus *réels* que ses biens. (Boss.) La pauvreté, la honte, la mort, sont des choses trop effectives et trop *réelles* pour les gens du monde; pour nous ce sont seulement des noms. (Id.) A l'heure de la mort tout ce que l'homme avait cru *réel* et solide s'évanouit. (Mass.) Tout ce qu'il y a de *réel* dans la grandeur des princes, c'est l'usage qu'ils en doivent faire pour ceux qui souffrent. (Id.) Le bien public, qui ne sert que de prétexte aux autres, est pour lui seul un motif *réel.* (J.-J. Rouss.) La femme a toujours sur le cœur la suprématie de l'homme, et sa déférence est plus apparente que *réelle.* (S. Dubay.)

Homère, nouvel Amphion,
Change, par la vertu suprême
De ses accords doux et savants,
Nos destins, nos passions même,
En êtres *réels* et vivants. (J.-B. ROUSS.)

— Jurispr. *Droit réel.* V. DROIT. ‖ *Action réelle.* V. ACTION. ‖ *Saisie réelle.* V. SAISIE. ‖ *Offres réelles.* V. OFFRE.

— Qui réalise ses promesses. S'est dit en parlant des personnes. Homme réel. Je viens, souvenez-vous... Je suis homme *réel.* (Destouch.)

— Anc. cout. *Tailles réelles.* Celles qui reposent sur les biens et non sur les personnes.

RÉEL. s. m. Ce qui est effectivement. Il y a du réel dans cette fiction.

RÉÉLECTION. s. f. (pr. *ré-é-lek-ci-on*). Action d'élire de nouveau. La réélection d'un député. Les réélections pour les conseils-généraux ont commencé depuis quelques jours.

RÉÉLIGIBLE. adj. des 2 g. Qui peut être réélu.

RÉÉLIRE. v. a. 4e conj. Élire de nouveau. Réélire un député.

RÉELLEMENT. adv. En effet, effectivement, véritablement. Les choses qui existent réellement. L'argent lui a été compté réellement et de fait.

— Fam. S'empl. pour donner plus de force à ce que l'on dit. Cela est réellement incroyable. Ce conte est réellement plaisant. De tous ces rôles pompeux que les hommes ont joués pendant le moment qu'on les a vus sur le théâtre, il ne leur reste à la fin que le regret de ne se trouver *réellement* que ce qu'ils sont devant nous. (Mass.)

— Jurispr. *Saisir réellement.* Saisir des immeubles.

RÉÉLU, UE. part. pass. du v. Réélire. S'emploie adjectiv. Il a été réélu à l'unanimité.

RÉÉMIGRATION. s. f. (pr. *ré-é-mi-gra-ci-on*). Hist. Nouvelle émigration. Sous le Directoire on portait des toasts à la réémigration des émigrés.

RÉÉMIGRER. v. n. 1re conj. Émigrer de nouveau.

RÉEMPLOYÉ, ÉE. part. pass. du v. Réemployer. S'empl. adjectiv. Les platras, surtout ceux qui proviennent de la démolition des tuyaux de cheminée, peuvent avantageusement être *réemployés* dans la construction des parties de murs qui ne sont pas exposées à l'humidité. (Gourlier.)

RÉEMPLOYER. v. a. 1re conj. L'y se change en i devant une syllabe muette. *Je réemploie, tu réemploies, il réemploie*, etc. Employer de nouveau. Réemployer de vieux matériaux, des platras.

RÉENCLANCHEMENT. s. m. Chem. de fer. Opération qui consiste à rétablir l'embrayage de deux pièces de machines qui s'unissent par voie d'enclanchement, lorsque quelque circonstance les a séparées.

RÉENGENDRÉ, ÉE. part. pass. du v. Réengendrer. S'empl. adjectiv.

RÉENGENDRER. v. a. 1re conj. S'est dit pour Réconcilier. Depuis que vous m'avez *réengendré* avec eux, j'ai pris un autre esprit. (Voiture.)

RÉENSEMENCEMENT. s. m. Action de réensemencer.

RÉENSEMENCÉ, ÉE. part. pass. du v. Réensemencer. S'empl. adjectiv. Champs réensemencés.

RÉENSEMENCER. v. a. 1re conj. On met une cédille sous le *c* placé devant *a*, *o*. *Nous* [illegible] cer de nouveau.

RÉEP. s. m. Métrol. Mesure de Brême pour le bois, valant 2 stères 45.

RÉER. v. n. 1re conj. (de l'allem. *rohren*). Véner. Crier, en parlant du cerf qui est en rut. Le cerf rée. C'est à tort que les dictionnaires indiquent comme variante de ce mot le verbe *raire.* V. RAIRE.

REES. s. m. Métrol. Monnaie de compte de l'Hindoustan et du Brésil, qui vaut la quatre centième partie de la roupie de compte, ou 0 fr. 006.

RÉEXAMINÉ, ÉE. part. pass. du v. Réexaminer.

RÉEXAMINER. v. a. 1re conj. Examiner de nouveau.

RÉEXPORTATION. s. f. (pr. *ré-eks-por-ta-ci-on*). Action de réexporter.

RÉEXPORTÉ, ÉE. part. pass. du v. Réexporter. S'empl. adjectiv. Marchandises réexportées.

RÉEXPORTER. v. a. 1re conj. Transporter hors d'un Etat des marchandises qui y avaient été importées.

RÉEXPOSÉ, ÉE. part. pass. du v. Réexposer. S'empl. adjectiv. Tableaux réexposés souvent.

RÉEXPOSER. v. a. 1re conj. Exposer de nouveau, exposer pour la seconde fois. Réexposer des tableaux dans un musée. Réexposer des marchandises.

RÉEXPOSITION. s. f. (pr. *ré-eks-po-zi-ci-on*). Nouvelle exposition.

REFÂCHÉ, ÉE. part. pass. du v. Refâcher. S'empl. adjectiv.

REFÂCHER. v. a. 1re conj. Fâcher de nouveau. ‖ SE REFÂCHER. v. pron. Se fâcher de nouveau.

REFAÇON. s. f. Nouvelle façon.

REFAÇONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Refaçonner. S'empl. adjectiv.

REFAÇONNER. v. a. 1re conj. Donner une nouvelle façon.

RÉFACTION. s. f. (pr. *ré-fak-ci on*). Comme Réduction qui a lieu sur le prix des marchandises au moment de la livraison, lorsqu'elles ont souffert quelque dommage ou qu'elles ne se trouvent pas de la qualité convenue. La réfaction s'opère ordinairement par une défalcation sur le poids de la marchandise.

— Douan. Remise de l'excédant du poids d'une marchandise qui a été mouillée.

REFAGOTÉ, ÉE. part. pass. du v. Refagoter. S'empl. adjectiv.

REFAGOTER. v. a. 1re conj. S'est dit burlesquement pour Refaire. La Troche a bien repétri et *refagoté* sa fortune. (Mme de Sév.)

REFAILLIR. v. n. 2e conj. S'est dit pour Manquer une seconde fois.

REFAIRE. v. a. 4e conj. irrég. *Je refais, tu refais, il refait, nous refaisons, vous refaites, ils refont. Je refaisais. Je refis. Je referai. Je referais. Refais, refaisons, refaites. Que je refasse. Que je refisse. Refaisant. Refait, refaite.* Faire encore ce qu'on a déjà fait. Refaire un ouvrage. Refaire un discours. Refaire un voyage. Refaire un tour de promenade. On retranche les saints, on les *refait* après. (Boil.)

— Réparer, raccommoder, rajuster une chose ruinée ou gâtée. Refaire une muraille. Refaire une vieille maison. Refaire une robe. Quelques aunes d'indienne *refont* une autre femme. la voilà redevenue jeune et renouvelée. (Michelet.)

— Recommencer. Si c'était à refaire, je ne le ferais pas. Si c'était à refaire, il le ferait encore. A mesure qu'il refaisait sa fortune, il désintéressait ses créanciers.

— Fam. Avec cet homme-là on n'a jamais fini, c'est toujours à refaire.

— Remettre en vigueur et en bon état. Envoyer des chevaux à l'herbe pour les refaire. Rien n'est capable de refaire un malade comme le bon air.

— Art culin. *Refaire de la viande.* L'accommoder en la faisant revenir sur la braise ou dans de l'eau chaude.

— Art milit. *Refaire des troupes.* Les délasser, les rafraîchir; réorganiser les corps.

— Jeux. Redonner des cartes. Vous avez mal donné, il faut refaire.

— Absol. C'est un homme qui passe sa vie à faire, défaire et refaire.

— Absol. Il y a toujours à refaire à cette machine-là.

— SE REFAIRE. v. pron. Être refait, pouvoir être refait. Cette chose ne peut se refaire.

— Refaire soi. Les Allemands se sont *refaits* jeunes, les Anglais sont devenus mûrs. (Mme de Staël.)

— Reprendre de la vigueur. Commencer à se refaire. Il faut aller à la campagne pour se bien refaire. Ce cheval s'est bien refait depuis peu.

— Fig. *Commencer à se refaire.* Rétablir sa fortune, se récupérer de ses pertes. ‖ Et en terme de jeu, Commencer à regagner ce qu'on avait perdu.

REFAIRE. s. m. Agric. V. REFERRISSAGE.

REFAISABLE. adj. des 2 g. Qui peut être refait.

REFAIT, AITE. part. pass. du v. Refaire. S'empl. adjectiv.

— *Refait par.* On cite quelques statues antiques dont les parties manquantes ont été *refaites* par Michel-Ange et par Bernin. (Quatrem.)

— *Refait sur.* Marmontel, après avoir quitté le Théâtre-Français depuis plus de trente ans, s'est avisé d'y reparaître avec sa Cléopâtre *refaite* sur un nouveau plan. (La Harpe.)

— Absol. et pop. *Il a été refait.* Il s'est laissé flouer, tromper.

— En mauv. part, *Un cheval refait.* Un cheval ruiné, qu'on a engraissé et laissé reposer quelque temps.

— Se dit du bois de charpente lorsqu'il est bien équarri et dressé sur toutes les faces.

REFAIT. s. m. Jeux. Coup d'une partie qu'il faut recommencer, parce que les deux adversaires ayant exactement le même point ou le même avantage, aucun des deux n'a perdu ni gagné. C'est un refait.

— *Refait de trente-un*. Se dit, au trente et quarante, du Coup qui fait gagner au banquier la moitié de l'argent que les joueurs ont exposé.

— Vén. Les chasseurs nomment ainsi les bois de cerf, de daim ou de chevreuil, lorsqu'ils viennent de repousser.

REFAUCHER. v. a. 1re conj. Faucher de nouveau. Refaucher les prés.

RÉFECTION. s. f. (pr. *ré-fek-ci-on*). Rétablissement des forces d'une personne épuisée, qui a lieu principalement par l'usage d'un régime d'aliments convenables. Des aliments de choix, faciles à digérer, procurent une *réfection* abondante. (Virey.)

— Repas. Prendre sa réfection. A l'heure de la réfection. Ne se dit que dans les communautés religieuses.

— Archit. Grosse réparation que la caducité ou un accident ont obligé de faire à une partie d'édifice.

RÉFECTIONNER. v. n. 1re conj. Faire sa réfection, manger.

RÉFECTOIRE. s. m. Grand local servant de salle à manger, dans un hospice, dans une maison d'éducation ou dans une communauté religieuse. Le réfectoire doit être à une proximité suffisante des cuisines. Le réfectoire d'un couvent. Le réfectoire d'un collége. Le réfectoire des Invalides. Dîner au réfectoire, dans le réfectoire. Les élèves sont au réfectoire. On peut citer comme un des plus beaux *réfectoires*, celui des bénédictins de Saint-Georges-Majeur, à Venise, au fond duquel Paul Véronèse avait peint le beau tableau des noces de Cana. (Quatrem.)

Admis partout, si l'on en croit l'histoire,
L'amant chéri mangeait au *réfectoire*. (Gresset.)

— Par analog. Paris était pour vous un vaste *réfectoire*. (Colnet.)

— *A l'heure du réfectoire*. A l'heure où l'on est au réfectoire.

RÉFECTORIER, ÈRE. s. Comm. relig. Dans les séminaires, Domestique chargé des soins qui concernent le réfectoire. ‖ Chez les religieuses, Celle qui prend soin du linge de table et de la vaisselle.

REFEND. s. m. Action de partager, de fendre.

— Maçonn. *Mur de refend*. Mur intérieur qui sépare les pièces d'un bâtiment.

— Menuis. Morceau de bois ou tringle enlevée à un ais trop large.

— *Bois de refend*. Bois scié en long.

— *Pierre de refend*. Pierre angulaire.

— REFENDS. s. m. pl. Canaux de séparation qu'on taille entre les pierres pour empêcher qu'on n'aperçoive leurs joints. Quelquefois on taille en *refends* toute la surface d'un mur ou d'une devanture de maison ou de palais.

REFENDERET. s. m. Techn. Coin de fer à l'usage des ardoisiers.

REFENDOIR. s. m. Techn. Outil du fabricant de cardes, servant à espacer également les dents des cardes.

REFENDRE. v. a. 4e conj. Fendre de nouveau.

— Charpent. Débiter de grosses pièces de bois avec la scie, pour en faire des solives, des chevrons, des membrures, des planchers, etc.

— Couvr. Diviser l'ardoise par feuillets avant de l'équarrir.

— Pav. Partager de gros pavés en deux, pour en faire ce qu'on appelle du pavé *fendu*, qu'on emploie à paver les cours, les écuries, etc.

— Serrur. Couper le fer chaud sur sa longueur avec la tranche et la masse.

— Techn. Diviser en plusieurs épaisseurs une peau corroyée. ‖ Ouvrir, dans une pièce de bijouterie, l'espace où doit entrer une autre pièce.

— Anc. prat. Faire un nouveau partage.

REFENDRE. s. m. Agric. V. REFERRISSAGE.

REFENDU, UE. part. pass. du v. Refendre.

REFENTE. s. f. Anc. jurispr. Subdivision d'un lot en deux parties.

RÉFÉRÉ, ÉE. part. pass. du v. Référer. S'empl. adjectiv.

— Fait rapport. Il en sera référé à la Chambre. Il en sera référé.

RÉFÉRÉ. s. m. Jurispr. Procédure sommaire qui a pour but de faire juger provisoirement et avec rapidité sur les difficultés survenues dans le cours de l'exécution d'un jugement, soit [illegible]

Ordonnance de référé. Appel en référé.

RÉFÉRENCE. s. f. Mot nouveau emprunté de l'anglais et dont on se sert principalement dans les compagnies de chemins de fer, pour désigner les personnes auprès desquelles ces compagnies peuvent prendre des renseignements sur la solvabilité de ceux qui demandent des actions. Toute demande d'actions non accompagnée de références suffisantes sera rejetée.

RÉFÉRENDAIRE. s. m. (du lat. *referendarius*, fait de *referre*, rapporter). Prélat de la chancellerie romaine nommé par le cardinal patron, avec l'agrément du pape. Les douze plus anciens référendaires portent l'habit violet, et ont voix délibérative dans les assemblées. Les autres portent l'habit noir et ont le titre de rapporteurs sans voix délibérative. Les référendaires connaissent des causes soit de justice, soit de grâce.

— *Conseillers référendaires*. Titre donné aux magistrats de la Cour des comptes chargés d'examiner les pièces de comptabilité et d'en faire leur rapport.

— *Référendaires au sceau*. Conseillers au nombre de douze, et qui forment auprès du ministre de la justice et des cultes un conseil chargé exclusivement de la poursuite des demandes relatives aux titres, majorats et dotations; aux remises ou réductions des droits de sceau affectés à l'expédition des lettres de naturalisation, de service à l'étranger, etc.

— Polit. *Grand référendaire*. Titre donné, dans la Chambre des pairs, à celui de ses membres qui appose le sceau de la Chambre à tous les actes émanés d'elle, et qui a la garde de ses archives et de son palais.

— Hist. Au cinquième siècle, Notaire, intendant des archives impériales, chargé de présenter à l'empereur les requêtes des particuliers et les doutes des juges.

— Anc. cout. Commissaire chargé du rapport d'une affaire.

— *Tiers référendaire*. Celui qu'on appelle en tiers pour taxer les dépens.

RÉFÉRENDARIAT. s. m. (pr. *ré-fé-ran-da-ri-a*). Charge, fonctions de conseiller référendaire. En Prusse, le *référendariat* est le second degré de la hiérarchie civile du service de l'Etat; on y arrive à la suite d'un examen portant principalement sur les lois du pays. Il ne donne droit ni à un traitement ni à voix délibérative. (Encycl.) Ce mot est omis dans les dictionnaires.

RÉFÉRER. v. a. 1re conj. L'*é* se change en è devant une syllabe muette. *Je réfère, tu réfères, il réfère*, etc. Rapporter une chose à une autre. A quoi référez-vous cet article?

— Attribuer. Il en faut référer l'honneur, la gloire à Dieu. Je vous en réfère tout l'honneur, toute la gloire, tout le mérite.

— Jurispr. *Référer le serment à quelqu'un*. S'en rapporter au serment de celui qui se contentait du nôtre.

— *Référer à quelqu'un le choix d'une chose*. Lui laisser le choix de la même chose dont il nous donnait le choix.

— v. n. Prat. Faire rapport. Il faut en référer à la Chambre.

— SE RÉFÉRER. Avoir rapport. Ce passage se réfère à celui qui est ci-dessus. Cet article se réfère au suivant. Cette note se réfère à tel endroit du texte.

— S'en rapporter. Se référer à l'avis de quelqu'un. Se référer à quelqu'un. Se référer à ce qu'il dit. S'en référer entièrement à lui.

REFERMÉ, ÉE. part. pass. du v. Refermer. Porte refermée. Coffre refermé. Cassette refermée. La plaie est refermée.

REFERMER. v. a. 1re conj. Fermer de nouveau. Refermer un coffre. Refermer une cassette. Refermer une armoire. Saint François de Paule fait *refermer* des sépulcres ouverts et redonne la vie à ceux que l'on y porte. (Fléch.)

Il dit, et, *refermant* sa pesante paupière,
Ses jours semblaient encor ravis à la lumière. (F. Bssav.)

— Chir. *Refermer une plaie*. Fermer les ouvertures des chairs.

— SE REFERMER. v. pron. Être refermé; se fermer de nouveau. La porte s'est refermée sur lui. L'abîme s'est refermé sous ses pas. La plaie se refermera bientôt. Ses yeux se referment, commencent à se refermer.

REFERRÉ, ÉE. part. pass. du v. Referrer. S'empl. adjectiv. Cheval referré. Chevaux referrés.

REFERRER. v. a. 1re conj. Remettre à un cheval le fer qu'on lui a ôté, ou qui s'est détaché. Il y a des maladies du sabot, où il faut déferrer et referrer le cheval à chaque pansement. (Acad.)

REFERRISSAGE. s. m. Agric. Troisième labour, ou binage donné aux terres à blé ou aux vignes. ‖ On dit aussi *refaire* et *refendre*.

REFÊTÉ, ÉE. part. pass. du v. Refêter. S'empl. adjectiv.

REFÊTER. v. a. 1re conj. Fêter de nouveau. ‖ Rétablir la fête d'un saint qui avait été supprimée dans la liturgie.

REFEUILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Refeuiller. S'empl. adjectiv.

REFEUILLER. v. a. 1re conj. Archit. Faire deux feuillures en recouvrement, pour loger un dormant, ou pour recevoir les vantaux d'une porte ou les volets d'une croisée.

— REFEUILLER. v. n., SE REFEUILLER. v. pron. Il nous semble qu'on pourrait l'employer dans le sens de Reprendre à peu près le même aspect sous le rapport du feuillage, pousser des feuilles, se recouvrir de feuilles. Cet arbre, qui avait perdu ses feuilles, va bientôt refeuiller, se refeuillera bientôt. (Omis dans les dictionn.)

REFEUILLETÉ, ÉE. part. pass. du v. Refeuilleter. S'empl. adjectiv.

REFEUILLETER. v. a. 1re conj. Feuilleter de nouveau. On double le *t* devant une syllabe muette. *Je refeuillette, tu refeuillettes*, etc. Y a-t-il rien de nouveau à dire sur Gresset? je ne le crois pas, cependant je vais *refeuilleter* sa vie et ses ouvrages avec M. de Cayrol. (Ste-Beuve.) Si je n'étais fort assurée que vous ne les *refeuilleterez* ni ne les relirez jamais. (Mme de Sévigné.)

Mais ne craignez-vous point que pour rire de vous,
Relisant Juvénal, *refeuilletant* Horace,
Je ne ranime encor ma satirique audace? (Boil.)

REFEUILLURE. s. m. Archit. Action de refeuiller.

REFICHÉ, ÉE. part. pass. du v. Reficher. S'empl. adjectiv.

REFICHER. v. a. 1re conj. Enfoncer, ficher de nouveau.

— Archit. Refaire les joints des assises d'un mur, d'un piédroit, etc., lorsqu'on fait un ravalement ou une réparation.

REFIGÉ, ÉE. part. pass. du v. Refiger. S'empl. adjectiv. De l'huile refigée.

REFIGER. v. a. 1re conj. Figer de nouveau.

— SE REFIGER. v. pron. Se figer de nouveau.

REFIN. s. m. Manuf. Sorte de laine très-fine.

REFIXÉ, ÉE. part. pass. du v. Refixer. S'empl. adjectiv. Epoque refixée.

REFIXER. v. a. 1re conj. Fixer de nouveau. Refixer l'époque de la publication, de la vente d'un ouvrage.

REFLAMBER. v. a. 1re conj. S'est dit pour Reluire, jeter de l'éclat. Des pierreries qui *reflambaient* à la percussion du soleil. (***)

REFLATTÉ, ÉE. part. pass. du v. Reflatter. S'empl. adjectiv.

REFLATTER. v. a. 1re conj. Flatter de nouveau, recommencer à flatter.

RÉFLÉCHI, IE. part. pass. du v. Réfléchir. S'empl. adjectiv. et signif. Qui est renvoyé.

— *Réfléchi dans*. L'aurore ne vient déjà plus enlever au sommeil, qui fuit mes paupières, sa douce image *réfléchie* dans un songe. (X. Marm.)

— *Réfléchi par*. Les souvenirs de l'amour dans le cœur d'un vieillard sont comme les feux du jour *réfléchis* par l'orbe paisible de la lune lorsque le soleil est couché et que le silence plane sur les huttes des sauvages. (Chateaub.) Le bonheur est comme l'image *réfléchie* par la glace; on le voit toujours, on ne le saisit jamais. (Beauch.)

— Qui est fait ou dit avec réflexion. Action réfléchie. Pensée réfléchie. Crime réfléchi. Opinion peu réfléchie. Cet animal semble employer une industrie *réfléchie* pour garantir sa famille des attaques des vents. (Buff.) La lenteur *réfléchie* qu'on met à bien faire n'est pas un temps perdu. (Watelet.)

— Qui a l'habitude de réfléchir, qui agit avec réflexion. Si le czar Pierre avait été un homme aussi *réfléchi* qu'ambitieux, il aurait imité Constantin dans le choix d'un rivage paisible et d'un port assuré. (Linguet.) Honnête et excellent vieillard! as-tu toujours été dans ta jeunesse aussi *réfléchi* qu'aujourd'hui? n'as-tu jamais sauté un mur? (X. Marm.) Brunehaut avait un mâle génie, un caractère puissant et opiniâtre, un esprit ferme, *réfléchi*, décisif. (De Peyronnet.)

— Gramm. *Verbes réfléchis*. Verbes énonçant une action qui, partant du sujet, retombe et se réfléchit sur le sujet lui-même. On les appelle aussi verbes *pronominaux*, parce que dans tous leurs temps ils se conjuguent avec deux pronoms de la même personne: *Je me flatte, tu te nuis, il se contredit, nous nous blessons, vous vous couperez, ils se raccommoderont*. ‖ *Verbes réfléchis essentiels*. Ceux qu'on ne peut employer sans l'un des pronoms complétifs *me, te, se, nous, vous, se*, tels sont: *s'abstenir, s'agenouiller, s'emparer, se repentir, se souvenir*, etc. ‖ *Verbes réfléchis accidentels*. Ceux qui se construisent ordinairement sans le pronom complétif; ainsi les verbes actifs et neutres, ou transitifs et intransitifs, peuvent devenir accidentellement réfléchis. *L'ambition se joue de la vie des hommes*. (Boss.) ‖ On dit aussi substantiv. *les réfléchis* pour Les verbes réfléchis. Les réfléchis essentiels. Les réfléchis accidentels.

— Bot. Se dit, en général, des organes dont la partie inférieure est verticale et la supérieure déjetée en dehors. ‖ *Aiguillons réfléchis*. Qui dirigent leur pointe vers la partie inférieure de la tige ou des rameaux. ‖ *Cotylédons réfléchis*. Qui se recourbent et rapprochent leurs sommets de celui de la radicule, soit par leur côté, soit par leurs faces. ‖ *Etamines réfléchies*. Qui sont courbées en dehors. ‖ *Feuilles réfléchies*. Qui portent leur sommet vers la terre, en décrivant une courbe dont la convexité regarde le ciel. ‖ *Involucre réfléchi*. Qui se renverse de haut en bas. ‖ *Lèvre réfléchie*. Lèvre d'une corolle bilabiée, qui se renverse en arrière sur le tube, soit la supérieure, soit l'inférieure. ‖ *Limbe réfléchi*. Limbe d'une corolle monopétale qui se renjettent en dehors. ‖ *Rameaux réfléchis*. Qui décrivent une courbe plus ou moins marquée, dont la convexité regarde le ciel. ‖ *Sépales réfléchis*. Qui se renversent en arrière de manière à présenter extérieurement leur face interne. ‖ *Style réfléchi*. Qui s'éloigne plus ou moins, par sa courbure, du centre de la fleur.

— Anat. Nom donné aux tendons qui, dans leur trajet, éprouvent un changement de direction, déterminé par la présence d'un petit organe placé à cet effet par la nature, et destiné à briser le mouvement primitif du tendon et à lui en imprimer un autre tout différent.

REFLÉCHIR. v. a. 2e conj. Fléchir de nouveau. C'est à force de fléchir et de refléchir cette branche qu'on lui a donné cette forme.

— Fig. Se laisser émouvoir, attendrir. Si j'ai fléchi cette fois, je ne refléchirai plus dorénavant. Ce mot est omis dans tous les dictionnaires.

RÉFLÉCHIR. v. a. 2e conj. Renvoyer, repousser, répercuter. Les miroirs *réfléchissent* l'image des objets. (Acad.) N'est-ce pas sur le bord d'un ruisseau, élevant au milieu des herbes sa tige auguste, et *réfléchissant* dans les eaux ses beaux calices plus blancs que l'ivoire, que j'admirerai le roi des vallées? (B. de St-P.) Des groupes imposants d'arbres au tronc noirâtre se détachent en masses colossales sur cet océan immobile qui *réfléchit* des myriades de faisceaux lumineux. (Pouq.)

Le ruisseau *réfléchit* l'image
De la fleur qui vient l'embellir. (Desmahis.)

— La gloire des grands hommes *réfléchit* son éclat sur leurs descendants. (Acad.)

— v. n. Rejaillir, être renvoyé. La lumière qui réfléchit de la muraille. La chaleur du feu réfléchit de la plaque dans la chambre. Les rayons du soleil qui réfléchissent d'un miroir.

Le narcisse, plus loin, ornement de la rive,
S'incline, *réfléchit* dans l'onde fugitive. (Boisj.)

— Fig. La honte de cette action réfléchit sur tous ceux qui y ont participé. Oh! que la louange est fade lorsqu'elle *réfléchit* sur le lieu d'où elle part. (Montesq.)

— SE RÉFLÉCHIR. v. pron. Être réfléchi. Ce paysage se réfléchit dans le lac. Son image se réfléchissait dans l'eau. Le son a, comme la lumière, la propriété de se *réfléchir*. (Acad.) On peut dire d'une forêt, autant de feuilles, autant de voix différentes, tant les sons se *réfléchissent* et se multiplient sous ces voûtes sonores de verdure. (A. Rauch.)

— Gramm. *L'action du verbe se réfléchit quelquefois sur le sujet*, c'est-à-dire retombe. V. RÉFLÉCHI.

RÉFLÉCHIR. v. n. Penser mûrement et plus d'une fois à quelque chose. Réfléchir sur une affaire. Agir sans réfléchir. Réfléchir peu. Réfléchir beaucoup. Ne réfléchir jamais. Prendre huit jours pour réfléchir. Réfléchir pendant huit jours. Réfléchir un moment. Le sang-froid calme qui *réfléchit* au milieu des dangers vient de la supériorité de la puissance intellectuelle. (Virey.) L'homme, *réfléchissant*, portait toujours l'action de son âme au-dehors. (Mme de Staël.) On *réfléchit* bien plus longtemps pour faire le bien, que pour s'abandonner au mal. (Mabire.)

En vain le sage *réfléchit*;
Si la société n'en tire aucun profit. (Favart.)

— *Réfléchir sur*. Nos philosophes n'ont pas assez *réfléchi* sur une aussi étrange question. (B. de St-P.) *Réfléchissez* à loisir sur le parti que je vous propose. (J.-J. Rouss.) Les hommes acquièrent des idées en *réfléchissant* sur eux-mêmes, et sur tout ce qui a rapport à eux. (Condill.)

RÉFLÉCHISSANCE. s. f. S'est dit pour Réflexion.

RÉFLÉCHISSANT. part. prés. du v. a. Réfléchir. Qui réfléchit. Il est invar. Les étoiles sont des miroirs suspendus à la voûte céleste, *réfléchissant* vers nous la lumière du soleil. (Libes.)

RÉFLÉCHISSANT, ANTE. adj. Qui a la propriété de réfléchir. Surface réfléchissante. Les couleurs et les formes *réfléchissantes* de ces montagnes concourent sans doute à en former des reverbères. (B. de St-P.) Le réverbère perpendiculaire de cône ou d'épi présente encore dans les inégalités de ses plans des faces *réfléchissantes*. (Id.)

— Fig. Qui a l'habitude de la réflexion. Les gens de lettres sont de tous les ordres d'hommes le plus *réfléchissant*, et par conséquent le plus malheureux. (J.-J. Rouss.) Une sorte de tristesse *réfléchissante* qui s'accorderait mal avec la joie bruyante et tumultueuse. (La Harpe.)

RÉFLÉCHISSEMENT. s. m. Rejaillissement, réverbération. Le réfléchissement de la lumière. Le réfléchissement du son. Le réfléchissement de la voix.

RÉFLÉCHISSEUR, EUSE. s. f. Néol. Personne qui réfléchit beaucoup.

— S'est dit quelquefois de l'auteur d'un livre de réflexions.

RÉFLECTEUR. adj. m. Phys. Qui a la propriété de réfléchir les rayons lumineux, calorifiques ou sonores. Miroir réflecteur.

RÉFLECTEUR. s. m. Phys. Appareil destiné à réfléchir les rayons lumineux, calorifiques ou sonores. On nomme plus particulièrement ainsi les miroirs métalliques au moyen desquels on concentre sur un point donné la lumière ou la chaleur d'un foyer lumineux ou [illegible] forme parabolique employés à l'éclairage des phares. Les *réflecteurs* n'ont pas pour but d'augmenter la lumière produite par la flamme, mais de l'empêcher de se répandre en tous sens; ils la rejettent dans la direction où elle est utile. (Francœur.)

RÉFLECTIF, IVE. adj. Philos. Qui résulte de la réflexion. Conception réflective. Idée réflective.

— *Facultés réflectives*. Se dit dans le système phrénologique de Spurzheim, de la comparaison et de la causalité.

REFLET. s. m. (pr. *re-flè*; du lat. *flectere*, fléchir, plier). La réflexion de la lumière ou de la couleur d'un corps sur un autre. Un long reflet. Un reflet magique, pâle, lumineux, vif, brillant, mobile, vacillant, mouvant, vagabond. La gravure noire consiste à couvrir toute une surface de petits points noirs, qu'on adoucit, affaiblit, amatit; de là les ombres, les *reflets*, les

teintes, les demi-teintes, le jour et la nuit. (Diderot.) Les *reflets* adoucis d'un jour délicieux. (Colard.)

D'un magique *reflet* l'agréable imposture
M'offre des prés, des bois, les fleurs et la verdure.
(Boileau.)

De ces cristaux les vacillants *reflets*
Sèment partout la teinte de l'aurore.
(De Brisel.)

Le soleil a paru : sa clarté menaçante
Du fer des boucliers jaillit en longs *reflets*.
(C. Delavigne.)

— Fig. Sa réputation est un reflet, un pâle reflet de la gloire de son père. Le peuple ne participe point au *reflet* de tant de richesses. (Necker.) Nos pensées sont susceptibles de différents coloris : séparées, chacune a une couleur qui lui est propre ; rapprochées, elles se prêtent mutuellement des nuances, et l'art consiste à peindre les *reflets*. (Condill.)

Et toi, faible *reflet* de cette antique flamme,
Toi, qui brillas sur moi, jeunesse de mon âme !
(G. Farcy.)

REFLÉTÉ, ÉE. part. pass. du v. Refléter. S'empl. adjectiv.

— *Reflété par.* Des gerbes innombrables de sa lumière, *reflétées* par les vallées, les eaux et les glaces, font couler des milliers de cascades de ces hauteurs. (B. de St-P.)

REFLÉTER. v. a. 1re conj. L'é se change en è devant une syllabe muette. *Je reflète, tu reflètes, il reflète*, etc. Renvoyer la lumière ou la couleur sur un corps voisin. Nous ne voyons les objets que par la lumière qu'ils *reflètent*. (Acad.)

Le sang qui *reflétait* sa pourpre et son éclat,
Colorait de la peau le tissu délicat. (Colardeau.)

Il appelle Triton, au dos couvert d'écaille,
Triton, qui, sur les eaux où domine sa taille,
Reflète, au jour mouvant, dans le cristal des airs,
Et l'azur de la nacre et la pourpre des mers.
(Desaintange.)

Comme on voit une gaze, à Sidon colorée,
Refléter sur l'albâtre une teinte empourprée.
(Desaintange.)

— Neutral. Cette draperie rouge reflète agréablement sur la personne qui est auprès. Ce linge blanc qui est étendu sur ses cuisses *reflète* admirablement sur les chairs. (Did.)

— SE REFLÉTER. v. pron. Etre reflété. Une lumière, une couleur qui se reflète.

— Fig. La gloire de ses belles actions se reflète sur toute sa famille.

REFLEURET. s. m. Comm. Laine fine d'Espagne.

REFLEURI, IE. part. pass. du v. Refleurir. S'empl. adjectiv.

REFLEURIR. v. n. 2e conj. Fleurir de nouveau. Les orangers, après avoir porté des fleurs au printemps, *refleurissent* ordinairement au printemps. (Acad.) Tout périt par la sécheresse, une douce rosée fait tout *refleurir*, rend le feuillage aux forêts, et la vie à la nature. (A. Martin.)

— Fig. Reprendre de l'éclat, mériter et obtenir plus d'estime, plus d'admiration. Les lettres, les beaux-arts commencent à refleurir. M. Letellier fit revivre les rigoureuses épreuves qui feront *refleurir* les lois et l'éloquence de nos pères. (Fléch.) La paix va *refleurir*; les beaux jours vont renaître. (J.-J. Rouss.) Cette région autrefois féconde en héros, et depuis en artistes, vit *refleurir* les lettres, compagnes inséparables des arts. (Rayn.)

Ce sera vous qui de nos villes
Ferez la beauté *refleurir*. (Malherbe.)

REFLEURISSEMENT. s. m. Hortic. Action de refleurir. Le printemps amène le refleurissement des fleurs.

RÉFLEXE. adj. f. Phys. Par réflexion. Vision réflexe.

RÉFLEXIBILITÉ. s. f. (de *retrò*, en arrière ; *flectere*, plier, fléchir ; *habilitas*, aptitude). Propriété qu'a un corps d'être susceptible de réflexion. La réflexibilité des rayons du spectre solaire n'est pas la même pour tous, et cette circonstance explique jusqu'à un certain point la couleur azurée du ciel, l'atmosphère réfléchissant avec plus de facilité, et par conséquent en plus grande quantité, les rayons violet, indigo et bleu, dont l'ensemble produit cette teinte.

RÉFLEXIBLE. adj. des 2 g. Phys. Qui est propre à être réfléchi. Les rayons de la lumière sont *réflexibles*. (Acad.)

RÉFLEXIF, IVE. adj. Qui appartient à la réflexion.

RÉFLEXIFLORE. adj. des 2 g. (lat. lat., *reflexus*, réfléchi ; *flos, floris*, fleur). Bot. Se dit d'une plante qui a les divisions du calice réfléchies en dehors.

RÉFLEXINE. s. f. Bot. Genre de la famille des mousses, caractérisé par son péristome double, l'extérieur à seize dents pyramidales, se réfléchissant en dehors et finissant par s'appliquer sur l'urne.

RÉFLEXION. s. f. Répulsion d'un rayon, soit lumineux, soit calorifique, soit sonore, produite par la rencontre d'un obstacle. Cette répulsion s'opère d'après une loi générale qui s'applique à la fois à la lumière, à la chaleur et aux mouvements des corps élastiques : 1° le rayon incident et le rayon réfléchi sont toujours dans un même plan perpendiculaire à la surface réfléchissante ; 2° l'angle de réflexion est toujours égal à l'angle d'incidence. La réflexion du son à la rencontre des obstacles qu'il vient frapper peut donner naissance aux résonnances et aux échos. Les corps qui réfléchissent le plus la chaleur sont ceux qui la gardent le moins dans leur masse et qui sont les plus froids. La réflexion des rayons. La réflexion de la voix. Angle de réflexion. La réflexion de la lumière. La *réflexion* de la lumière peut même être assimilée à celle des molécules parfaitement élastiques, quoique le phénomène soit ici dû à une toute autre cause. (Francœur.)

— Mar. *Instruments à réflexion.* Instruments astronomiques dont on se sert, dans les voyages de long cours, pour prendre la hauteur des astres au-dessus de l'horizon, pour mesurer les distances de la lune au soleil, etc.

— Phys. *Cercle de réflexion.* Instrument nommé aussi *réflecteur*.

— Philos. Action de l'esprit qui réfléchit ; méditation sérieuse, considération attentive sur quelque chose. Agir sans réflexion. Faire de longues, de profondes réflexions. Se livrer à ses réflexions. Cela doit lui faire faire de sérieuses réflexions. Après avoir fait réflexion sur cette aventure. Ne pas faire réflexion à ce qu'on nous dit, sur ce qu'on nous dit. C'est faute de réflexion. Un moment de réflexion. Un homme sans réflexion. Un grand sujet de réflexion. Etre incapable de réflexion. Faire réflexion à quelque chose, y faire réflexion. Cela mérite réflexion. La *réflexion* augmente les forces de l'esprit, comme l'esprit augmente celles du corps. (Lévis.) Il ne faut souvent à l'homme doué de force qu'une *réflexion* juste pour changer un vice en vertu. (Lingrée.) La *réflexion*, qui guérit les hommes de leurs passions, aigrit celles des femmes, et les rend incurables. (Mabire.) Lorsque j'eus fort inutilement bien déploré mon malheur, je fis *réflexion* qu'au lieu de céder à mon chagrin, je devais plutôt me raidir contre mon mauvais sort. (Le Sage.) Le ciel qui nous donna la *réflexion* pour prévoir nos besoins, nous a donné les besoins pour mettre des bornes à notre réflexion.

Réflexion et jeunesse
Ne s'unissent pas aisément. (Nivernais.)

— *C'est un homme de réflexion.* C'est un homme qui ne fait rien sans y avoir bien songé.

— Pensées qui résultent de cette operation de l'esprit. De belles réflexions. De sages réflexions. De savantes réflexions. Réflexions morales. Des réflexions graves et judicieuses. Des réflexions aussi justes que fines. Communiquer ses réflexions. Vos *réflexions* sont aussi belles que fines. (Volt.) Les longues *réflexions* sont les cautions des bons succès. (Charles-Quint.) L'ennui des grandeurs, c'est une seconde *réflexion* que me fournit le malheur de ceux d'entre eux qui ont abandonné Dieu. (Mass.)

RÉFLEXIVEMENT. adv. Par réflexion.

REFLUER. v. n. 1re conj. *Je reflue, nous refluons, vous refluez. Je refluais, nous refluïons, vous refluïez. Que je reflue, que nous refluïons, que vous refluïez*, etc. Se dit du mouvement des fluides qui retournent vers le lieu d'où ils ont coulé, ou qui, pressés dans un endroit, se portent dans un autre. Les eaux de la rivière, arrêtées par les digues, ont reflué dans les campagnes. Quand la mer monte, elle fait *refluer* les rivières. (Acad.) Ces avantages sont balancés par les tremblements de terre, qui ont quelquefois englouti des villes entières, et fait *refluer* la mer sur les côtes auparavant couvertes d'habitants. (Barth.)

— Médec. Se mêler avec. La bile a reflué dans le sang.

— Fig. Les barbares qui inondèrent l'Italie *refluèrent* dans les Gaules. (Acad.) La chute du Bas-Empire fit *refluer* les sciences et les arts dans l'occident de l'Europe. (Id.)

REFLUX. s. m. (pr. *re-flu*; du lat. *refluo*, remonter à sa source). Mouvement de la mer, quand elle se retire, après le flux. Reflux réglé, constant, régulier, périodique, bruyant, lent, rapide. La mer a de tout temps un mouvement de flux et de *reflux* causé principalement par la lune. (Buff.) Dans toutes les extrémités de la mer où l'on observe le flux et le *reflux*, on voit que le flux amène une infinité de choses que le *reflux* ne remporte pas. (Id.)

Tels, dans leur flux rapide et leur bruyant *reflux*,
Se balancent des mers les flots irrésolus. (Del.)

— Par anal. L'immense océan de la lumière aurait-il ses flux et *reflux* comme notre petit océan terrestre? (B. de St-P.)

— Fig. Vicissitude des choses humaines. La fortune a son flux et *reflux*. (Acad.) Les choses du monde sont sujettes à un flux et *reflux* continuel. (Id.) Le flux les apporta, le *reflux* les remporte. (Corn.) Ce flux et *reflux* perpétuel de succès et de disgrâces. (Rayn.)

Son feu pour Angélique est un flux et *reflux*,
Elle est, après le jeu, ce qu'il aime le plus. (Regn.)

Vous me voyez, Palmire. . . . .
Nageant dans ce *reflux* de contrariétés
Qui pousse et qui retient mes faibles volontés.
(Voltaire.)

REFOLLIR ou **REFOILIR.** v. n. 2e conj. Vieux verbe qui s'employait, dit-on, dans le sens de *refeuiller*. V. REFEUILLER.

REFONDÉ, ÉE. part. pass. du v. Refonder. Inusité.

REFONDER. v. a. 1re conj. Anc. prat. Ne s'employait que dans cette phrase : *Refonder en dépens de contumace.* Rembourser les frais d'un défaut faute de comparoir, afin d'y être reçu opposant.

REFONDRE. v. a. 4e conj. Mettre à la fonte une seconde fois, fondre de nouveau. Refondre un canon. Refondre une cloche.

— Fig. Donner une meilleure forme, un meilleur ordre. Refondre un discours. Refondre un ouvrage. Refondre un poëme, une tragédie. La législation était à refondre.

— Changer le caractère, les mœurs, les habitudes. Entreprendre vainement de refondre le caractère d'une personne. Parvenir à le refondre. Il est difficile de *refondre* une nation. (Acad.)

— Fam. Corriger. Il faudrait le refondre. Vous ne me refondrez pas. Je ne puis me refondre.

Je vais plutôt, *refondant* ma nature,
Marcher nu-pieds et coucher sur la dure. (*Satiriq.*)

— B.-arts. Chez les graveurs à l'eau forte, Adoucir le trait du calque, en faisant chauffer le vernis de la planche.

— Mar. *Refondre un bâtiment.* Renouveler toutes les pièces de bois qui se trouvent gâtées, et le reconstruire presque en totalité. Refondre un navire. Refondre un vaisseau de guerre.

— Papet. Remettre au pilon le papier hors d'usage.

REFONDU, UE. part. pass. du v. Refondre. S'empl. adjectiv. Cloche refondue.

REFONTE. s. f. Action de refondre les monnaies, pour en faire de nouvelles espèces. La refonte des monnaies.

— Fig. Rétablissement en meilleure forme, en meilleur ordre. Ce n'est pas une simple correction, c'est une refonte totale. La législation fut soumise à une refonte complète, totale.

— Papet. Mise en œuvre des papiers sales pour faire de nouveau papier.

— Constr. nav. Action de refondre un bâtiment, un navire, un vaisseau. Le gouvernement seul fait subir de grandes *refontes* à ses bâtiments. (J. Lecomte.)

REFORÉ, ÉE. part. pass. du v. Reforer. S'empl. adjectiv. Puits reforé.

REFOREMENT. s. m. Techn. Action de reforer. Le reforement d'un puits.

— Arqueb. *Reforement de canon.* Genre de réparation dans l'intérieur d'un fusil.

REFORER. v. a. 1re conj. Techn. Forer de nouveau. Reforer un puits.

REFORGÉ, ÉE. part. pass. du v. Reforger. S'empl. adjectiv. Fer reforgé.

REFORGEMENT. s. m. Action de reforger. Le reforgement du fer produit le fer raffiné.

REFORGER. v. a. 1re conj. On met un *e* après le *g* devant *a*, *o*. *Nous reforgeons, je reforgeais*, etc. Forger de nouveau. Reforger du fer.

RÉFORMABLE. adj. des 2 g. Qui peut ou qui doit être réformé. Il y a des abus qui sont à peine *réformables*. (Acad.)

RÉFORMATEUR, TRICE. adj. Polit. Qui opère une réforme. Mesure réformatrice. On a vu une main *réformatrice* se porter successivement en France sur plusieurs parties. (Linguet.)

RÉFORMATEUR, TRICE. s. Celui, celle qui réforme. Un sage réformateur. Le réformateur de la philosophie, des mœurs de son siècle. Sévère réformateur. L'abbé de Rancé fut le *réformateur* de la Trappe. (Acad.) Sainte Thérèse a été la *réformatrice* de l'ordre des carmes. (Id.) Il est affreux qu'il ait manqué à ce *réformateur* des hommes la principale vertu de l'humanité. (Volt.) L'Assemblée constituante, poussée par ce goût de régularité si naturel à l'esprit des *réformateurs*, assimila sans hésiter l'administration de l'Eglise à celle de l'Etat. (Thiers.)

— *S'ériger en réformateur, faire le réformateur.* Se mêler mal à propos de vouloir réformer les autres.

— Hist. S'est dit particulièrement des douze membres du comité établi à Gênes par Doria pour réformer la constitution de cette république, en 1528.

RÉFORMATION. s. f. (pr. *ré-for-ma-ci-on*). Rétablissement dans l'ancienne forme ou dans une meilleure forme. La réformation des mœurs, de la discipline, de la justice, des finances, d'un édit, d'un jugement, d'une pièce fausse. La réformation du calendrier. La réformation d'un ordre religieux. Qu'est-ce que la religion de l'Etat? C'est la sainte *réformation* évangélique. (J.-J. Rouss.) Ceux qui sont chargés de travailler à la réformation ne peuvent prétendre à réussir qu'autant qu'ils commenceront par vivre eux-mêmes dans la réforme. (Beauz.) La source de tout le mal est que ceux qui n'ont pas craint de tenter la *réformation* par le schisme, ne trouvant point de plus fort rempart contre leurs nouveautés que l'autorité de l'Eglise, ils ont été obligés de la renverser. (Boss.)

— Retranchement, suppression. La réformation des abus. La réformation des désordres.

— *La réformation des monnaies.* Action de refrapper des espèces sans les refondre, soit pour en changer la valeur, soit pour en changer l'empreinte. Cette réformation produisit tant.

— Hist. *Charte de réformation.* Acte législatif publié à Coulaines par Charles le Chauve, qui rendait à tous les ordres de l'Etat l'exercice de leurs droits légitimes, faisait quelques concessions à l'aristocratie, et restituait aux églises les biens qu'elles avaient perdus

— Hist. relig. Se dit aussi du changement introduit dans la religion chrétienne par Luther, Calvin et leurs adhérents. V. RÉFORME.

— Hist. suisse. *Instrument de réformation.* Acte politique par lequel la bourgeoisie de Schaffouse recouvra ses droits en 1716.

— Syn. comp. RÉFORMATION. RÉFORME. La *réformation* est l'action de réformer ; la *réforme* en est l'effet. La *réformation* est l'opération qui procure le rétablissement dans l'ancienne forme; la *réforme* en est le résultat ou le rétablissement même.

RÉFORME. s. f. Rétablissement dans l'ordre, dans l'ancienne forme, ou dans une meilleure forme. La réforme du calendrier. Cela a besoin de réforme, d'une réforme complète. Cela ne peut se faire sans une réforme générale. Il ne faut pas confondre une *réforme* progressive avec le désir immodéré d'innovations et de changements. (Ancill.) La *réforme* opère lentement, sans secousse, sans léser les intérêts privés, les changements réellement nécessaires. (Id.) En France, où les essais de *réformes* politiques, préparées par les écrivains du XVIIIe siècle, ont rempli presque un demi-siècle de notre histoire, l'attention se porte maintenant sur les *réformes* sociales, surtout en ce qui concerne les classes laborieuses. (Schitzl.) Plusieurs grammairiens ont déjà tenté la *réforme* de l'orthographe. (Duclos.)

— Retranchement de ce qui s'est introduit. La réforme des abus.

— Relig. Rétablissement de l'ancienne discipline dans un ordre religieux. Une réforme austère. Il y a eu diverses réformes dans cet ordre. Les moines ne furent pas contents de cette *réforme*. (Volt.) J'ai vu dans Saint-Denis la *réforme* établie. (Boil.) La sage abbesse qui crut Anne de Gonzague capable de soutenir sa *réforme* la destinait au gouvernement. (Boss.)

— Hist. relig. Se dit principalement de la révolution opérée dans le christianisme au XVIe siècle, et qui sépara de l'Eglise romaine une grande partie de l'Europe. Plusieurs fois déjà les Albigeois en France, Arnauld de Brescia en Italie, Wiclef en Angleterre, Jean Huss en Bohême, avaient attaqué les vices de l'Eglise romaine, et refusé de reconnaître la suprématie du pape; mais ils avaient échoué dans leurs tentatives. Ce fut Luther qui proclama la réforme en 1517 ; il fut plus heureux, car il vit ses opinions partagées par une grande partie de l'Allemagne. Zwingle introduisit la réforme en Suisse; Calvin la répandit à Genève, et Henri VIII l'établit en Angleterre. Les partisans de la réforme sont aujourd'hui répandus dans la plus grande partie du Nouveau-Monde ; ils s'élèvent à plus de soixante millions d'individus ; mais ils se sont subdivisés en un nombre infini de sectes : protestants, luthériens, calvinistes, presbytériens, anglicans, quakers, etc. Amis et ennemis ont attribué la *réforme* à de tout autres causes que la véritable, l'aspiration de l'esprit humain vers la liberté de la pensée. (Guizot.)

— Au sens moral. Changement de mal en bien. Se mettre dans la réforme, à la réforme. Vivre dans une grande réforme. Il s'est élevé dans l'Eglise une espèce de chrétiens qui couvrent leurs passions sous une apparence de piété, et sous un air extérieur de *réforme*. (Fléch.)

— T. de guerre. Licenciement partiel, réduction des troupes à un moindre nombre. La réforme des troupes se fait à la fin de la guerre.

— Se dit des officiers auxquels on ôte leur emploi, mais en leur conservant pendant un certain nombre d'années une partie de leurs appointements, qu'on appelle *traitement de réforme*. Etre mis à la réforme. Etre en réforme. Obtenir sa réforme. On leur a donné leur réforme.

— *Congé de réforme.* Congé qu'on donne à un soldat reconnu impropre au service.

— Se dit des chevaux de la cavalerie, de l'artillerie, etc., qui ne sont pas ou qui ne sont plus en état de servir. Vendre les réformes d'un régiment, de l'écurie.

— Réduction à un moindre nombre des employés d'une administration. Faire de grandes réformes dans tel ministère. Faire de nombreuses réformes dans les bureaux. Il y a eu une grande réforme dans cette administration.

— *Faire une grande réforme dans sa maison.* Diminuer sa table ou ses équipages ; renvoyer une partie de ses domestiques.

— *Réforme des monnaies.* Se disait de l'action de rétablir les valeurs réelles des monnaies dont on avait surhaussé le prix.

— Hist. *Droit de réforme.* Droit en vertu duquel les princes allemands déclarèrent qu'ils adoptaient le protestantisme.

— Polit. Se dit absolument, en Angleterre et en France, de la réforme électorale. Partisan de la réforme.

— Comm. Sorte de toile de lin.

RÉFORMÉ, ÉE. part. pass. du v. Réformer. S'empl. adjectiv. Aucune institution humaine n'est tellement parfaite qu'elle ne doive être *réformée* avec le temps, sinon elle dégénère de plus en plus. (Schitzl.)

RÉFORMÉ. s. m. Hist. Celui qui professe les dogmes de la réforme protestante. ‖ Religieux qui suit la réforme établie dans son ordre.

REFORMER. v. a. 1re conj. Former de nouveau. Reformer une compagnie qui avait été dissoute. Reformer un régiment qu'on venait de licencier.

— SE REFORMER. v. pron. Être refomé, se former de nouveau. Il s'est reformé un abcès dans sa poitrine.

> L'univers se *reforme* encore
> Dans les abîmes du chaos. (J.-B. Rouss.)

— Art milit. Se rallier et reprendre son ordre. Ce corps ayant été rompu et mis en déroute, se reforma à quelque distance.

RÉFORMER. v. a. 1re conj. (rad. *forme*). Améliorer l'état actuel des choses sans en altérer l'essence, soit en revenant à l'ancienne forme dégénérée, soit plutôt en faisant prévaloir une forme meilleure. Réformer les lois. Réformer la justice. Réformer la police. Réformer les coutumes. Reformer le calendrier. Réformer un monastère. Vouloir réformer l'Etat, le genre humain, le prochain. Réformer un jugement. Réformer un acte. S'il avait menti, s'il avait fait une mauvaise chronologie, ne se serait-il trouvé personne dans une nation savante qui eut *réformé* la chronologie de Confutzée? (Volt.) Voulant *réformer* tout, nous avons tout perdu. (Id.) L'armée toute indépendante *réforme* elle-même à sa mode le parlement qui eût gardé quelques mesures, et se rend maîtresse de tout. (Boss.) Sous le nom de conseil s'élève un tribunal souverain où l'on *réforme* les jugements. (Mass.) N'allons donc point ici *réformer* l'univers. (Boil.)

> Chacun a débité ses maximes frivoles,
> Corrigé la police et *réformé* l'Etat. (Boil.)

— Corriger, changer en bien, en mieux. Réformer sa vie. Réformer ses mœurs. Réformer sa conduite. Réformer son caractère. Réformer ses penchants, ses inclinations, son humeur. Il eût voulu *réformer* tous les défauts. (Fléch.) Il ne faut pas *réformer* des têtes aussi mal faites. (Volt.) Il mettait la plus grande circonspection à *réformer* les mœurs. (Barth.) Vous ne devez vous mêler de *réformer* autrui, que quand vous n'aurez plus rien à faire en vous-même. (J.-J. Rouss.)

> A *réformer* des esprits faux
> On perd son temps et son courage. (Du Tremb.)

> C'est avoir à la fois le cœur et l'esprit faux
> De vouloir *réformer* nos mœurs et nos défauts,
> Sans avoir *réformé* les vôtres. (Fr. de Neufch.)

— Retrancher ce qui est nuisible ou superflu. Réformer les abus. Réformer le luxe. Réformer les superfluités. Ce n'est pas à nos discours à *réformer* ces abus. (Mass.) Les hommes ne songent jamais à *réformer* les abus que quand ils deviennent importants et dangereux. (Volt.)

— Supprimer. A-t-on par quelque édit *réformé* la cuisine? (Boil.)

— *Réformer son train, sa dépense, sa maison.* Diminuer son train, réduire sa dépense. || *Réformer des troupes.* Les réduire à un moindre nombre. || *Réformer un officier.* Lui retirer son emploi, mais en lui conservant une partie de ses appointements. || *Réformer un soldat.* Lui donner un congé de réforme.

— *Réformer des chevaux.* Les retirer du service auquel ils étaient affectés, comme n'y étant plus propres. || On dit de même *Réformer une partie du matériel.*

— *Réformer les monnaies.* Changer la valeur ou l'empreinte des espèces, sans faire de refonte.

— SE RÉFORMER. v. pron. Être réformé.

— Renoncer à de mauvaises habitudes, prendre une conduite plus régulière. Quand il aura acquis de l'expérience à ses dépens, il se réformera. Il disait qu'il voulait *réformer* la nation, et qu'il ne pouvait pas encore se *réformer* lui-même. (Volt.)

RÉFORMIDÉ, ÉE. part. pass. du v. Réformider. S'empl. adjectiv.

RÉFORMIDER. v. a. 1re conj. Néol. Craindre, redouter.

RÉFORMISTE. s. m. Hist. angl. Partisan de la réforme du parlement.

— Hist. fr. Partisan de la réforme de la loi électorale.

— adj. Qui a rapport, qui appartient aux réformistes. Banquet réformiste. Pétition réformiste.

REFORTIFIÉ, ÉE. part. pass. du v. Refortifier. S'empl. adjectiv.

REFORTIFIER. v. a. 1re conj. Fortifier de nouveau; rétablir des fortifications détruites ou qui tombent en ruines. Il a été employé par Froissart.

REFOUETTÉ, ÉE. part. pass. du v. Refouetter. S'empl. adjectiv. Enfant refouetté.

[illegible] nouveau. Refouetter un élève incorrigible.

REFOUI, IE. part. pass. du v. Refouir. S'empl. adjectiv.

REFOUILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Refouiller. S'empl. adjectiv. Chapiteau refouillé.

REFOUILLEMENT. s. m. B.-arts. Action d'élever, de marquer davantage les creux et les saillies d'une sculpture.

— Constr. Évidement fait dans une pierre, en conservant plusieurs côtés.

REFOUILLER. v. a. 1re conj. Fouiller de nouveau.

— Sculpt. Détacher en creusant chaque partie d'une sculpture. Refouiller des rinceaux.

REFOUIR. v. a. 2e conj. Fouir de nouveau.

REFOULAGE. s. m. Techn. Opération de la fabrication du vin. Ce terme est usité dans quelques cantons.

REFOULÉ, ÉE. part. pass. du v. Refouler. S'empl. adjectiv.

— *Refoulé vers.*

> Je vois le Xanthe entraînant dans sa course
> Des chars brisés, des coursiers écumants,
> Le Simoïs *refoulé* vers sa source
> Par des monceaux de cadavres fumants. (Imbert.)

— Fig. Celles qui ont la pointe de l'esprit rebouchée et *refoulée.* (Pasq.)

REFOULEMENT. s. m. Action de refouler; résultat de cette action. Le refoulement des eaux. Le refoulement de la marée.

REFOULER. v. a. 1re conj. Fouler de nouveau. Refouler une étoffe. Refouler la vendange.

— Faire refluer. Un batardeau qui refoule, qui fait refouler les eaux jusque dans les maisons.

> L'ouragan. . . . .
> Balaye en se jouant et forêt et cité;
> *Refoule* dans son lit le fleuve épouvanté. (Del.)

— Fig. Repousser. Refouler des hordes barbares.

— Artill. Bourrer une pièce de canon avec le refouloir.

— Mar. *Refouler la marée, le courant.* Aller contre le cours de la marée.

— Véner. Faire retourner les chiens sur leurs pas.

— Neutral. Descendre. La marée refoule.

— Refluer en abondance. Les passages de l'Asie étant mieux gardés, tout *refoulait* vers l'Europe. (Montesq.)

REFOULOIR. s. m. Artill. Bâton garni à l'une de ses extrémités d'un gros bouton aplati, et qui sert à bourrer les pièces de canon.

— Paquet de fonte mise à fleur de terre.

REFOURBI, IE. part. pass. du v. Refourbir. S'empl. adjectiv. Fusil refourbi.

REFOURBIR. v. a. 2e conj. Fourbir de nouveau. Refourbir des armes.

REFOURNI, IE. part. pass. du v. Refournir. S'empl. adjectiv.

REFOURNIR. v. a. 2e conj. Fournir de nouveau. Refournir une ancienne pratique. Refournir une place de vivres. || SE REFOURNIR. v. pron. Etre refourni.

RÉFRACTAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *refragari*, résister). Rebelle, désobéissant. Réfractaire aux ordres du roi. Réfractaire à la loi. Réfractaire aux ordres de son supérieur.

— *Prêtre réfractaire.* Prêtre qui a rompu ses vœux. || S'est dit particulièrement pendant la révolution française des prêtres qui avaient refusé de prêter serment à la constitution civile du clergé.

— Chim. Qui est difficile à fendre. Substances réfractaires. Métal réfractaire. Pierre réfractaire.

RÉFRACTAIRE. s. m. Législ. milit. Soldat, conscrit qui ne se soumet point aux ordres supérieurs.

RÉFRACTÉ, ÉE. part. pass. du v. Réfracter. S'empl. adjectiv.

— *Réfracté par.* Un rayon de lumière *réfracté* par le moyen d'un prisme de verre se décompose en sept rayons. (Richer.) La lumière *réfractée* par le prisme présente une foule de teintes intermédiaires entre les sept couleurs primitives. (Id.)

RÉFRACTER. v. a. 1re conj. Physiq. Produire la réfraction. Le prisme *réfracte* diversement les rayons de diverses couleurs. (Acad.) En général, les corps *réfractent* d'autant plus fortement la lumière qu'ils sont plus denses, quoique leur nature chimique influe aussi sur cette faculté. L'acide nitrique exposé à la lumière la *réfracte* dans une raison un peu plus forte que sa densité. (Libes.)

— SE RÉFRACTER. v. pron. Être réfracté. Des rayons lumineux qui se réfractent.

RÉFRACTIF, IVE. adj. Phys. Qui cause, qui produit la réfraction. Pouvoir réfractif.

— *Puissance réfractive.* Nom que Newton donnait à la force que les corps diaphanes exercent sur les rayons lumineux pour les détourner de leur direction primitive, et qui est une force accélératrice agissant perpendiculairement à la surface de ces corps.

RÉFRACTION. s. f. (pr. *ré-frak-ci-on*; du lat. *refractio*, fait de *refringere*, briser). Phys. Déviation qu'éprouve un corps en passant obliquement d'un milieu donné dans un autre milieu plus ou moins résistant. La lumière décom- [illegible] brillantes qui précèdent le lever du soleil; c'est dans ce phénomène coloré de la *réfraction* que les poètes ont vu la déesse du matin. (Bailly.)

— Comm. Recours pour une erreur de compte.

RÉFRACTOIRE. adj. des 2 g. Phys. Qui appartient à la réfraction. Courbe réfractoire.

REFRAIN. s. m. (de l'espag. *refran*, proverbe). Répétition de mots à la fin de chaque couplet d'une chanson, d'une ballade, d'un rondeau, etc. Le refrain d'une chanson. Le refrain d'une ballade. Le refrain d'un rondeau. Un gai refrain. Du temps de Voiture et de Sarrasin, on commença à se servir de *refrains*, comme les *lanturlus*, les *landerirettes*, et l'on inventa bientôt après d'autres composés de mots qui se liaient au sens de la chanson, et lui donnaient un grand agrément. (Mervesin.) C'est la joie qui leur dicta ces vaudevilles piquants, ces *refrains* qu'une heureuse naïveté rendit populaires. (Fontanes.) Quelquefois les vendangeuses chantent en chœur toutes ensemble, ou bien alternativement à voix seule ou en *refrain.* (J.-J. Rouss.)

> Marot, bientôt après, fit fleurir les ballades,
> A des *refrains* réglés asservit le rondeau. (Boil.)

— Fig. et fam. Sujet qu'on ramène toujours dans ses discours. C'est son refrain. C'est son refrain ordinaire. Son refrain, c'est toujours de l'argent.

— Mar. Retour des houles ou grosses vagues qui viennent se briser contre les rochers.

REFRANCHI, IE. part. pass. du v. Se refranchir. S'empl. adjectiv.

REFRANCHIR (SE). v. pron. 2e conj. Mar. Se dit d'un vaisseau, quand l'eau de la pluie ou des vagues qui était entrée dans l'intérieur commence à s'épuiser et à diminuer.

REFRANGÉ, ÉE. part. pass. du v. Refranger. S'empl. adjectiv.

REFRANGER. v. a. 1re conj. Phys. Renvoyer par réflexion.

RÉFRANGIBILITÉ. s. f. (du lat. *refringere*, briser) Phys. Propriété dont jouissent les rayons lumineux de s'écarter ou de se rapprocher de la perpendiculaire élevée au point d'immersion, quand ils tombent obliquement d'un milieu diaphane dans un autre.

RÉFRANGIBLE. adj. des 2 g. (du lat. *refringere*, briser). Phys. Qui est susceptible de subir la réfraction. Les divers rayons du spectre ne sont pas réfrangibles au même degré; le violet est celui qui possède la plus grande réfrangibilité, et le rouge celui qui a la moindre. Il émane du soleil des rayons trop peu *réfrangibles* pour produire la sensation de la lumière et des couleurs, mais qui produisent la sensation de la chaleur. (Herschel.)

REFRAPPÉ, ÉE. part. pass. du v. Refrapper. S'empl. adjectiv. Monnaies refrappées.

REFRAPPER. v. a. 1re conj. Frapper de nouveau. Refrapper des monnaies.

— Neutral. Refrappez à cette porte, on n'a pas entendu du premier coup.

REFRAYÉ, ÉE. part. pass. du v. Refrayer. S'empl. adjectiv.

REFRAYER. v. a. 1re conj. Poter. Rendre la vaisselle de terre plus unie, avant de cuire. Refrayer des terrines.

RÉFRÉNATION. s. f. (pr. *ré-fré-na-ci-on*). Néol. Action de réfréner. La réfrénation des passions.

REFRÉNÉ, ÉE. part. pass. du v. Refréner. S'empl. adjectiv.

REFRÉNER. v. a. 1re conj. L'*é* se change en *è* devant une syllabe muette. *Je refrène, tu refrènes, il refrène*, etc. Réprimer. Ne se dit qu'au figuré et au sens moral. Refréner ses passions. Refréner sa colère. Refréner la convoitise. Refréner ses appétits. Refréner ses désirs. Refréner la concupiscence. Refréner la licence. Refréner sa langue. Il y a des maladies qu'on ne guérit point corporellement, c'est le moral qu'il faut *refréner.* (Virey.)

RÉFRIGÉRANT, ANTE. adj. (du lat. *refrigerare*, rafraîchir; rad. *frigus*, froid). Epithète donnée à toutes les substances qui ont la propriété de déterminer le refroidissement. Moyens réfrigérants.

RÉFRIGÉRANT. s. m. Chim. Vaisseau qui entoure le chapiteau d'un alambic, et qu'on remplit d'eau froide pour favoriser la condensation des vapeurs qui s'élèvent des matières soumises à l'action du feu. Refrigérant des brasseries.

— Médec. Remède qui rafraîchit.

RÉFRIGÉRATIF, IVE. adj. et s. Méd. Synonyme de Rafraîchissant.

RÉFRIGÉRATION. s. f. (pr. *ré-fri-gé-ra-ci-on*). Refroidissement.

RÉFRINGENT, ENTE. adj. Phys. Qui cause une réfraction. Le rayon violet est de tous le plus faible, le plus réfrangible, ou qui cède le plus aisément aux puissances *réfringentes* et se dévie avec le plus de facilité. (Richer.)

— *Milieu réfringent.* Celui qui fait changer de route aux rayons lumineux à l'instant où ils entrent pour le traverser. || *Pouvoir réfringent d'un corps.* Le quotient de sa puissance réfractive par sa densité. || *Faces réfringentes.* Les deux seules faces à travers lesquelles la plupart des minéraux qui jouissent de la double réfraction offrent deux images d'un même objet, [illegible] faces faisant entre elles un certain angle. || *Angle réfringent.* Celui que forment les deux faces dont l'une reçoit le rayon lumineux qui se réfracte dans l'intérieur du corps, et l'autre lui offre une issue à son retour dans l'air.

— subst. Les corps qui peuvent brûler sont, toutes choses égales d'ailleurs, de plus puissants *réfringents* que les corps incombustibles. (Richer.)

REFRIRE. v. a. 4e conj. Frire de nouveau, frire ce qui a déjà été frit.

REFRISÉ, ÉE. part. pass. du v. Refriser. S'empl. adjectiv.

REFRISER. v. a. 1re conj. Friser de nouveau. Refriser un toupet, une perruque. Refriser une personne.

REFRIT, ITE. part. pass. du v. Refrire. S'empl. adjectiv. Poisson refrit.

REFROGNÉ ou **RENFROGNÉ, ÉE.** part. pass. du v. Se refrogner ou renfrogner. S'empl. adjectiv. Un visage refrogné. Une mine renfrognée.

REFROGNEMENT ou **RENFROGNEMENT.** s. m. (du lat. *frontem contrahere*, contracter son front). Action de se refrogner. Le refrognement de son visage marque qu'il n'est pas de bonne humeur.

REFROGNER ou **RENFROGNER (SE).** v. pron. Contracter la peau de son visage, de son front, de manière à y former des plis, des rides qui donnent l'air du mécontentement, du chagrin.

REFROID. s. m. Corroy. *Mettre les cuirs au refroid.* Les étendre sur des perches au sortir de l'étuve.

REFROIDI, IE. part. pass. du v. Refroidir. S'empl. adjectiv. Viande refroidie. Mets refroidis. Plats refroidis.

— Fig. Quel soin M. de Lamoignon ne prit il pas de chercher des fonds en un temps où la misère était augmentée, et la charité *refroidie.* (Fléch.) Mais, la passion un peu *refroidie*, viennent les bruits désagréables, les murmures publics, les dégoûts, les infidélités, les fureurs. (Mass.)

> Ces baisers brûlants et coupables
> Par Dorat si bien *refroidis.* (Parny.)

REFROIDIR. v. a. 2e conj. Rendre froid. Le vent a refroidi l'air. La pluie refroidit l'air. Refroidir des vapeurs. L'un *refroidit* mon potage. (La Font.) Ne crains pas, mon cher enfant, que l'abondance de l'eau affaiblisse ou *refroidisse* ton estomac. (Le Sage.)

— Fig. Diminuer l'ardeur, l'activité, etc. Ce contre-temps l'a beaucoup refroidi. Cette scène refroidit l'action, l'intérêt. Que ces nouveaux fidèles présentent au souverain juge ces prières que le temps et le relâchement n'ont pas encore *refroidies.* (Fléch.)

> Quelquefois, le dirai-je, un remords légitime,
> Au fort de mon ardeur vient *refroidir* ma rime. (Boileau.)

— Neutral. Devenir froid. Laisser refroidir un bouillon. Cela refroidira bientôt.

— Fig. Il faut laisser refroidir sa colère.

— SE REFROIDIR. v. pron. Être refroidi, devenir froid. Le temps s'est refroidi. Je m'étais échauffé, je me suis refroidi. Elle s'est refroidie. Ils se sont refroidis. Elles se sont refroidies. Elle s'est refroidi les pieds.

— Fig. Se refroidir sur une proposition. Leur amitié se refroidit de jour en jour. Commencer à se refroidir l'un pour l'autre. Les amis qui se *refroidissent* sont, aux yeux du sage, comme des meubles qu'on change quand ils s'usent. (Fonten.) Notre admiration commence à se *refroidir.* (Barth.) Mon imagination se *refroidit*, mais mon cœur est toujours bien chaud pour vous. (Volt.)

REFROIDIS. s. m. (pr. *re-froi-di*). Agric. Culture qui se fait pendant l'année de jachère, dans les pays d'assolement triennal. || *Semer sur refroidis.* Semer un champ qui n'a pas cessé de rapporter chaque année. || *Faire du refroidis.* Supprimer la jachère.

REFROIDISSANT. part. prés. du v. Refroidir. Il est toujours invariable. Des boissons refroidissant l'estomac.

REFROIDISSANT, ANTE. adj. Qui a la propriété de refroidir. Tout ce qui dilate l'air accroît la puissance conductrice ou *refroidissante.* (Virey.)

REFROIDISSEMENT. s. m. Abaissement de la température d'un corps, par l'abandon qu'il fait de son calorique aux corps moins échauffés qui l'entourent. Le refroidissement de l'air. Le refroidissement du temps. Le refroidissement de la chaleur naturelle. Le refroidissement de l'âge.

— Indisposition causée par un froid subit, dans un moment où l'on avait chaud, où l'on transpirait. Avoir, éprouver un refroidissement.

— Fig. Se dit au sens moral. Le refroidissement des passions. Le refroidissement de l'amitié. Il y a un grand refroidissement entre eux. Il y a du refroidissement dans leur amitié. Le refroidissement d'un ami. C'est une preuve de peu d'amitié de ne pas nous apercevoir du *refroidissement* de celle de nos amis. (La Rochefoucauld.) Que le Carmel que sainte Thérèse a cultivé soit toujours vert et toujours fleuri, malgré les hivers et les *refroidissements* de la charité dans ces derniers siècles. (Fléch.)

REFROIDISSOIR. s. m. Techn. Appareil [illegible] propre à refroidir.

REFROISSÉ, ÉE. adj. Agric. Se dit d'une terre qui a été cultivée pendant l'année de jachère.

REFROISSER. v. a. 1re conj. Agric. Faire produire momentanément des terres qu'on n'a pas laissées en jachère. On refroisse ces sortes de terres avec du trèfle ou de la luzerne.

REFROTTÉ, ÉE. part. pass. du v. Refrotter. S'empl. adjectiv.

REFROTTER. v. a. 1re conj. Frotter de nouveau.

REFROUCHIS. s. m. Agric. Dans les Ardennes, Terre qu'on ne laisse pas reposer.

REFUGE. s. m. Asile, retraite, lieu où l'on se retire pour être en sûreté. Refuge assuré. Un lieu de refuge. Chercher un refuge. Sa maison est le refuge de tous les malheureux. J'aime

cette ville (Paris) non-seulement par son heureuse situation, parce qu'elle est le centre de toutes les puissances du royaume, mais parce qu'elle est l'asile et le *refuge* des malheureux. (B. de St-P.)

Là, depuis trente hivers, un hibou retiré
Trouvait contre le jour un *refuge* assuré. (Boileau.)

— *Maison de refuge*, ou simplement *refuge*. Nom de certaines maisons pour les indigents; c'est quelquefois aussi une maison de correction pour les femmes qu'on veut retirer du désordre.

— Fig. Se dit des personnes dont on attend, dont on implore la protection. Vous êtes mon refuge, mon seul, mon unique refuge, tout mon refuge. Être le refuge des misérables, le refuge des pécheurs. Dieu est notre seul refuge. Ce Dieu, depuis longtemps votre unique *refuge*. (Rac.) Sois mon vengeur, sois mon *refuge*. (J.-B. Rouss.) L'homme pieux et juste ne met qu'en Dieu sa foi, et ne place qu'en lui son *refuge*. (De Juss.)

— Se dit aussi des choses. Les lois sont le refuge du faible. C'est là mon dernier refuge. La Divinité est le *refuge* des malheureux. (Montesq.) La reine voulait que les rebelles trouvassent leur *refuge* dans sa parole. (Boss.) Les pécheurs ne trouvent plus de *refuge* que dans leur propre pénitence. (Fléch.)

— Fig. Se dit aussi des prétextes, des raisons apparentes sous lesquelles l'erreur ou la mauvaise foi cherche à se mettre à couvert. Quel misérable refuge! La dénégation est son refuge ordinaire.

— Comm. relig. *Filles du refuge*. Nom d'un ordre religieux fondé à Nancy en 1657.

RÉFUGIÉ, ÉE. part. pass. du v. Se réfugier. S'empl. adjectiv. Le roi et la reine de Pologne *réfugiés* en Sibérie. (Boss.) Les insectes immobiles sont *réfugiés* dans le soin des plantes. (B. de St-P.) Y a-t-il quelque gloire à triompher du lièvre timide échappé du champ de blé et *réfugié* dans un gîte solitaire. (Deleuze.)

— *Style réfugié*. Le style des écrivains protestants qui, étant sortis du royaume, ont ignoré les changements introduits par l'usage dans la langue française.

— substantiv. Celui, celle qui s'est retirée en quelque lieu pour être en sûreté. Un réfugié. Des réfugiés. Un pauvre réfugié. Les réfugiés polonais. Mais s'ils croient rappeler en France les enfants des *réfugiés* français, ils se trompent beaucoup. (B. de St-P.)

— Hist. relig. *Les réfugiés*. Les calvinistes que la révocation de l'édit de Nantes fit sortir de France.

RÉFUGIER (SE). v. pron. 1re conj. *Je me réfugie, nous nous réfugions, vous vous réfugiez. Je me réfugiais, nous nous réfugiions, vous vous réfugiiez. Que nous nous réfugiions, que vous vous réfugiiez*, etc. Se retirer en quelque lieu ou auprès de quelqu'un pour être en sûreté. Se réfugier dans une église. Se réfugier dans telle ville, dans tel pays. Se réfugier chez un prince, auprès d'un prince. Ne savoir où se réfugier. Il y avait dans la pauvre maison de paysan où je logeais avec deux de mes camarades cinq ou six femmes et autant d'enfants qui s'y étaient *réfugiés*. (B. de St-P.) Les femmes qui ont pu trouver un asile dans des monastères étrangers s'y sont *réfugiées*. (Chateaub.) L'église de St-Martin, dans laquelle un peuple nombreux s'était *réfugié*, vit ses portes enfoncées. (L. Amiel.) Tous s'indigneraient de la seule idée de trahir le malheureux qui se serait *réfugié* sous leur toit, qui aurait touché le pan de leur robe. (Chois.-Gouf.)

— Fig. Se réfugier dans des équivoques, dans des subtilités. L'homme vertueux accusé par le monde se *réfugie* dans sa conscience. (Acad.) Pascal n'échappe au désespoir qu'en se *réfugiant* dans le sein de la religion, qui ne fit jamais une plus illustre conquête. (Jay.)

— Un écrivain l'a employé comme verbe actif. Ce lieu était rempli des grains de l'archevêque et de ceux que les habitants de la campagne y avaient *réfugiés*. (Adry.) ‖ Nous croyons que cet emploi est entièrement contraire à l'usage.

REFUI. s. m. Véner. Asile.

REFUIR. v. n. Véner. Se dit du cerf et du gibier qui fuit devant les chasseurs, ou qui ruse, revient sur ses pas.

— S'est dit activ. et pronom. dans le sens de fuir de nouveau. Les dangers se *refuient* de moi, quelque part que je sois, sept lieues à la ronde. (Rabel.) Mon âme de sa complexion *refuit* la monterie, et hait même à la penser. (Mont.)

[...]

a coutume de passer lorsqu'on la chasse. Il y a beaucoup de refuites dans cette forêt. Mettre des relais aux refuites.

— Ruses d'une bête qu'on chasse. Un cerf qui use de refuites.

— Trajet que fait une bête chassée. Ce cerf a fait une grande refuite.

— Fig. Retardements affectés d'une personne qui ne veut point terminer une affaire. User de refuites en toutes sortes d'affaires. Éluder le jugement d'un procès par des refuites continuelles. En ce sens il est peu usité.

— Excès de la longueur d'un trou pratiqué avec la tarière dans une pièce de bois, sur la longueur de la cheville qui doit être placée dans ce trou.

REFULGENT, ENTE. adj. S'est dit pour Brillant, resplendissant.

REFUS. s. m. (pr. *re-fu*, du lat. *refutatio*). Action de refuser. S'attirer, essuyer un refus, des refus. S'exposer à un refus. Éprouver un refus absolu. Un honnête refus. Adoucir un refus par des manières honnêtes. Prendre pour un refus. Mettre de la grâce jusque dans ses refus. Sur son refus de payer. Si bon que soit un roi, d'un *refus* il s'irrite. (Mme Joliveau.) Le peuple jouit des *refus* du prince, et ses courtisans de ses grâces. (Montesq.) C'est une louable adresse de faire recevoir doucement un *refus* par des paroles civiles, qui réparent le défaut du bien qu'on ne peut accorder. (La Rochef.) Ce n'est pas le *refus* qui choque, ce n'est que la manière de le faire. (Oxenstiern.) Obligez cent fois, refusez une, on ne se souviendra que du *refus*. (***) Par des *refus* souvent on attise une flamme. (Viennet.)

Qui fait demande impertinente
Doit attendre un sage *refus*. (Lenoble.)

— Fam. *Cela n'est pas à votre refus*. C'est une chose qu'on ne vous offre pas, et que par conséquent il ne dépend pas de vous d'accepter ou de refuser.

— *Avoir une chose au refus de quelqu'un*. Ne l'avoir qu'après qu'il l'a refusée.

— *Faire une chose au refus de quelqu'un*. La faire après qu'il a refusé de s'en charger.

— Fam. *Cela n'est pas de refus*. Je ne refuse pas, j'accepte volontiers.

— Ce qu'un autre a refusé. Ne point vouloir du refus d'un autre. Avoir le refus d'un autre.

— Chass. *Un cerf de refus*. Un cerf de trois ans.

— On dit qu'un pieu ou un pilot est enfoncé jusqu'au *refus* du mouton, lorsqu'il ne peut pas entrer plus avant et qu'on est obligé de couper la couronne.

REFUSABLE. adj. des 2 g. Qui peut être refusé. Et quelle contrariété peut être plus grande que celle-ci, quant aux choses choisissables ou *refusables*? (Amyot.)

REFUSANT. s. m. Celui qui refuse. Ce mot a été employé par Voltaire pour désigner les évêques qui avaient rejeté la bulle *Unigenitus*. Les acceptants et les refusants.

REFUSÉ, ÉE. part. pass. du v. Refuser. S'empl. adjectiv.

— *Refusé à*. Grâce refusée à un condamné. C'est la volonté de la reine qu'aucune demande équitable ne vous soit *refusée*. (Mme de Staël.) L'enfant appuie de pleurs sa demande; elle lui doit être irrévocablement *refusée*. (J.-J. Rouss.) Quelques moments après je m'écriai : Hélas! que de connaissances *refusées* aux Scythes! (Barth.) Une seule qualité, dit Anacréon, est *refusée* aux femmes : c'est la prudence. (Ségur.)

— *Refusé de*. Être refusé d'une personne. Charles XII n'eut toute sa vie tant d'aversion pour les femmes, que parce qu'il fut *refusé* de la première dont il demanda les faveurs. (Fréron.)

— *Refusé de*, suivi d'un infinitif. Me serait-il *refusé* de disposer d'une portion de mes biens pendant ma vie, comme les lois en disposeraient après ma mort? (Mme de Staël.) Un peu d'indulgence nous suffit de la part des étrangers; et comme il nous est *refusé* d'être une nation, nous avons le grand tort de manquer souvent. (Id.)

REFUSER. v. a. 1re conj. (du lat. *refutare*; fait de *futare*, reprendre, réfuter). Rejeter une offre, ne pas accepter ce qui est offert. Refuser des présents. Refuser des offres. Refuser un emploi. Refuser un établissement. Refuser un parti. Refuser des conditions avantageuses. *Refusant* tous les autres noms, elle s'obstine à dire qu'elle est la princesse. (Boss.) Il fit voir sa grandeur d'âme en *refusant* une couronne, quelque brillante qu'elle fût. (Fléch.) De tout autre victime il *refuse* l'offrande. (Rac.)

Et *refusant* les sucs d'un terrain ennemi,
Ces racines courir vers un sol plus ami. (Michaud.)

— Rejeter une demande, ne pas accorder ce qui est demandé. Refuser une grâce. Refuser son consentement. Refuser obéissance. Sa tolérance ne fut pas moins remarquable quand ses disciples le prièrent de faire descendre le feu sur un village des Samaritains qui lui avaient *refusé* l'hospitalité. (Chateaub.) Si l'habitant de la rivière Noire t'avait *refusé* la grâce de son esclave, je me serais battu avec lui. (B. de St-P.) La coquette *refuse* souvent ce qu'elle brûle toujours d'accorder. (Beaumarch.) La politesse est souvent une vertu de mine et de parade; c'est une flatteuse qui ne *refuse* son estime à personne. (Mirab.) C'est accorder une [...] *refuser* sans se faire attendre. (P. Syrus.)

Et *refusant* l'honneur qu'on lui veut accorder,
Jusques à son retour il veut le retarder. (Rac.)

— Éloigner, repousser, se dispenser de. Cet ouvrier ne refuse ni le travail ni la peine. On le vit au dernier rang de la milice, ne *refuser* aucune fatigue. (Fléch.)

— Avec un nom de personne pour régime. Refuser ses meilleurs amis. Refuser tout le monde.

— *Refuser une fille en mariage*. Ne pas vouloir donner sa fille en mariage à quelqu'un qui la demande. ‖ Ne pas vouloir épouser une fille qui est offerte en mariage. ‖ Dans un sens analogue, Refuser un bon parti. Refuser un parti avantageux. Refuser la main d'une jeune personne.

— Fig. Ne pas donner. Refuser son assentiment à une vérité évidente. Ne pouvoir refuser son admiration, son estime à la conduite de quelqu'un. La nature lui a refusé la beauté. La nature ne lui a refusé aucun de ses dons. Il ne se doutait pas qu'en *refusant* à l'homme des idées innées, il fournissait des arguments à l'anarchie et au matérialisme. (B. de St-P.) La nature ne nous donne et ne nous *refuse* aucune vertu. (Barth.) Les plus rigoureux censeurs, les ennemis mêmes de Cromwell, ne lui ont pas *refusé* un grand esprit, une admirable prudence, et la plus intrépide fermeté. (J.-J. Rouss.)

— *Refuser la porte à quelqu'un*. Lui interdire l'entrée de quelque lieu, de quelque maison.

— *Refuser à*. Se dit par ellipse pour Refuser de donner à. Il lui a refusé à manger, à boire, à coucher.

— *Refuser de*. Se dit par ellipse pour Refuser l'avantage, l'occasion, le plaisir, etc. Il m'offrait sa bourse, j'ai refusé de m'en servir. Refuser d'aller chez quelqu'un. Hélas! senor, son beau-père vient de mourir, et l'intendant du domaine de Murcie a *refusé* de lui payer plus longtemps sa pension. (L. de Wailly.) Il est un grand nombre de plantes qui *refusent* de vivre sous un ciel étranger. (A. Mart.) Lopez finit par une prière au Dieu des chrétiens, dont j'avais *refusé* d'embrasser le culte, et nous nous quittâmes avec des sanglots. (Chateaub.)

C'est lui qui devant moi *refusant* de ployer
Les a livrés au bras qui va les foudroyer. (Rac.)

— Tact. milit. *L'ennemi refusait sa droite*. L'ennemi évitait d'engager sa droite.

— Absol. Se voir dans la nécessité de refuser. Refuser net, tout net. Il faut toujours refuser si poliment qu'on ne puisse en être offensé. Il s'est trouvé des hommes qui *refusaient* plus honnêtement que d'autres ne savaient donner. (La Bruy.) L'art d'obliger en *refusant* est si nécessaire et si rare! (Christine.)

On prend à toutes mains, dans le siècle où nous som-
Et *refuser* n'est plus le vice des grands hommes. [mes,
(Corneille.)

— Prov. et absol. *Tel refuse, qui après muse*, ou *qui refuse, muse*. Souvent on se repent d'avoir refusé.

— Manég. *Ce cheval refuse*. Il ne peut pas ou ne veut pas obéir.

— Mar. *Le vent refuse*. Le vent devient contraire. Lorsque le vent *refuse*, le bâtiment ne peut souvent plus suivre cette même route, et cela arrive surtout s'il navigue au plus près. (J. Lecomte.)

— SE REFUSER. v. pron. Être refusé. Ce cadeau ne peut se refuser.

— *Se refuser une chose*. S'en priver, ne pas se la permettre. Se refuser le nécessaire, jusqu'au nécessaire. Se refuser tout. Ne se refuser rien. Ne jamais se refuser un bon mot, une plaisanterie. On doit se refuser toute plaisanterie qui pourrait blesser l'amour-propre d'autrui. Que se peut *refuser* la faiblesse humaine, pendant que le monde lui accorde tout? (Boss.) Le droit qu'il pense acquérir de ne se rien *refuser*. (Id.) Les vieillards, toujours défiants, prévoyants, avares, aiment mieux se *refuser* aujourd'hui le nécessaire que d'en manquer dans cent ans. (J.-J. Rouss.)

— *Se refuser à une chose*. Ne pas vouloir la faire. Se refuser à travailler. Se refuser à tout ce qu'on exige. Ne se refuser à rien pour obliger.

— *Se refuser à une chose* se dit aussi pour Refuser de se livrer à une chose, ne pas s'y livrer, ne pas s'y rendre, y résister. Se refuser aux plaisirs les plus innocents. Se refuser à la joie la plus modérée. Se refuser à se divertir. Se refuser à l'évidence. C'est aux hommes vulgaires un trop grand effort de se *refuser* à cette éclatante beauté qui se donne à eux. (Boss.) Souvent l'ostentation toute seule nous jette dans des excès auxquels l'inclination se *refuse*. (Mass.) Tout fuit, tout se *refuse* à mes embrassements. (Rac.) Le ministre se *refusa* toujours à cette augmentation de dépense. (Rayn.) Dans cette contrée, la nature se *refuse* à la culture de tous les grains. (Id.) Le pin, le plus sobre des arbres, se contente de la maigre nourriture à laquelle se *refuse* le plus misérable buisson. (Rauch.)

— Absol., dans le même sens. Ne se refuser à rien.

— Ne pas permettre de faire telle chose, s'y opposer. Le temps se refuse à cela. Les circonstances s'y refusent. Sa fortune se refuse à une si grande dépense.

REFUSEUR. s. m. S'est dit familièrement [...]

— Prov. *A bon demandeur, bon refuseur*. Ce qui est demandé poliment doit être refusé de même; celui qui a l'habitude de demander est souvent refusé.

RÉFUSION. s. f. Anc. prat. Ne se disait que dans cette expression, *Réfusion de dépens*, c'est-à-dire, Action de rembourser les frais d'un défaut de comparoir, afin d'y être reçu opposant.

RÉFUTABLE. adj. des 2 g. Qui peut être réfuté. Argument réfutable.

RÉFUTATEUR. s. m. Polém. Celui qui réfute. Je me garderai bien de soupçonner de mauvaise foi le *réfutateur*. (Leibnitz.)

RÉFUTATION. s. f. (pr. *ré-fu-ta-ci-on*). Discours ou écrit par lequel on réfute. La réfutation d'un livre. Réfutation d'un argument, d'un raisonnement, d'une proposition, etc. La réfutation d'une erreur, d'un sophisme. La réfutation d'une calomnie, d'un mensonge.

— Fig. *Sa conduite est la meilleure réfutation de cette calomnie*. Sa conduite suffit pour montrer la fausseté, l'injustice de cette calomnie.

— Rhét. Partie du discours par laquelle on répond aux objections.

RÉFUTATOIRE. adj. des 2 g. Qui a rapport à la réfutation, qui concerne la réfutation, qui contient une réfutation. Discours, argument réfutatoire.

RÉFUTÉ, ÉE. part. pass. du v. Réfuter. S'empl. adjectiv. Quand la question est bien posée, ils sont *réfutés*. (J.-J. Rouss.)

— *Réfuté par*. C'est sur cette opinion, si *réfutée* par l'expérience, que les aristocraties fondent leurs prérogatives. (B. de St-P.)

RÉFUTER. v. a. 1re conj. Combattre, détruire par des raisons solides ce qu'un autre a avancé; prouver que ce qu'un adversaire a dit est mal fondé ou n'est pas vrai. Réfuter un argument. Réfuter une opinion. Réfuter une proposition. Réfuter un mensonge, une calomnie. Réfuter quelqu'un. Si j'essaye de le toucher un peu plus au vif, il répond des sentences et croit m'avoir *réfuté*. (J.-J. Rouss.) Or on ne saurait guère donner à un auteur une plus grande marque de mépris qu'en ne lui répliquant que par les mêmes arguments qu'il a *réfutés*. (Id.) J'ai toujours été persuadé qu'il faut mépriser les critiques, mais que c'est un devoir de *réfuter* la calomnie. (Volt.) Ce mensonge imprimé serait bien aisé à *réfuter*. (Id.)

Mais voilà, me dis-tu, des phrases mal sonnantes,
Sentant son philosophe, au vrai même tendantes :
Eh bien! *réfute*-les. (Voltaire.)

— Démontrer la fausseté d'un système, d'une maxime. Réfuter un auteur, un livre. Plus je trouve ces maximes insensées, moins je dois dédaigner de les *réfuter*, pour me faire honte à moi-même de les avoir peut-être écoutées avec trop peu d'éloignement. (J.-J. Rouss.)

— Absol. Réfuter avec force, avec clarté, avec méthode. Réfuter complètement. Réfuter faiblement. Ne pas vouloir réfuter

RÉGA. s. m. Antiq. Petit roi dépendant d'un autre roi, dans les Gaules.

REGAGNABLE. adj. des 2 g. Néol. Que l'on peut regagner.

REGAGNÉ, ÉE. part. pass. du v. Regagner. S'empl. adjectiv. Argent regagné.

REGAGNER. v. a. 1re conj. Gagner ce qu'on avait perdu. Regagner son argent. Redevenu homme de lettres, il avait regagné plus d'argent qu'il n'en avait perdu comme négociant.

— Fig. Regagner l'amitié de quelqu'un. Regagner son affection, son estime, sa confiance, ses bonnes grâces. Regagner son autorité. Regagner le temps perdu. Enfin, je vous fais justice, et par votre retour ici vous *regagnez* toute ma tendresse. (Le Sage.) Il ne *regagna* jamais dans la nation le crédit qu'il avait perdu. (Volt.) Il crut *regagner* son autorité en se pliant, et il se trompa. (Id.)

Sur quel espoir croit-il que je me suis rendue?
Et qu'il ait *regagné* mon estime perdue? (Boil.)

— *Regagner quelqu'un*. Se remettre bien avec lui, le ramener à des intérêts qu'il avait abandonné, au parti qu'il avait quitté.

— Art milit. Reprendre sur l'ennemi un ouvrage de fortification qu'on avait perdu. Regagner un ouvrage à cornes. Regagner une demi-lune. Les assiégés regagnèrent le chemin couvert.

— *Regagner du terrain, regagner son terrain*. Repousser l'ennemi, après avoir été forcé par lui de reculer. ‖ *Regagner le dessus*. Reprendre le dessus. ‖ *Regagner l'avantage*. Recouvrer l'avantage qu'on avait perdu.

— Mar. *Regagner le dessus du vent. Regagner le vent sur un vaisseau, sur l'ennemi*. Reprendre l'avantage du vent.

— Fig. et fam. *Regagner le dessus du vent*. Rétablir ses affaires, sa fortune, son crédit

— Rejoindre, ratteindre; retourner, rentrer dans un lieu. Regagner un corps d'armée. Regagner le port. Regagner le rivage. Regagner son logis. Regagner le grand chemin. *Regagnez* l'Hellespont et ses bords écartés. (Rac.) Ils *regagnent* la nef de frayeur éperdus. (Boil.) Quelques invalides attardés *regagnant* d'un pas chancelant la caserne. (Ste-Beuve.) Je suis d'avis que nous *regagnions* notre cabaret, où nous passerons la nuit à nous réjouir. (Le Sage.) L'égoïste doit *regagner* les forêts : là seulement il lui sera permis de ne s'occuper que de lui. (Boiste.)

Longtemps on me crut mort; craignant la barbarie,
J'avais paisiblement *regagné* l'écurie. (*Satires*.)

Des chantres désormais la brigade timide
S'écarte, et du palais *regagne* les chemins. (Boil.)

— SE REGAGNER. v. pron. Être, pouvoir être regagné. L'honneur, l'innocence, le temps et l'argent perdus, ne se *regagnent* jamais. (Boiste.)

— Il s'emploie dans un sens analogue en parlant des personnes.

Des cœurs comme le sien, vous le savez assez,
Ne se *regagnent* plus quand ils sont offensés.
(Racine.)

RÉGAGNON. s. m. Agric. Variété de froment cultivée dans les Hautes-Alpes, et dont le grain est gros.

REGAILLARDI, IE. part. pass. du v. Ragaillardir. S'empl. adjectiv.

REGAILLARDIR. v. a. 2e conj. (pr. *re-ga-iar-dir*). Donner de la bonne humeur.

Le mot de mariage
Regaillardit la fille la plus sage. (REGNARD.)

— Fig. Ranimer. Cinq ou six coups de bâton entre gens qui s'aiment ne font que *regaillardir* l'affection. (Mol.)

— SE REGAILLARDIR. v. pron. Reprendre sa bonne humeur. On dit aussi *ragaillardir*. V. RAGAILLARDIR.

REGAIN. s. m. (du rédupl. *re*, et du fr. *gain*, c'est-à-dire second gain). Bot. Nom donné à la seconde et à la troisième coupe d'herbe que l'on fait dans les prairies. Enlever, rentrer les regains. Envisagé sous le point de vue de la nourriture des bestiaux, le *regain* présente de grandes anomalies : administré aux chevaux, il est pour eux un aliment de beaucoup inférieur au foin ; pour les bêtes bovines, au contraire, il favorise l'engraissement et une lactation très-abondante ; sous le point de vue économique, le *regain* est un produit coûteux : le fauchage et la dessiccation exigent ordinairement plus de dépenses que le foin lui-même. || Se dit, par analogie, de la dernière coupe des prairies artificielles.

— Fig. et fam. Se dit de la fraîcheur et de l'embonpoint que prennent quelquefois les femmes après qu'elles ont passé leur temps critique. Cette femme, quoique sur le retour, a repris de la fraîcheur et de l'embonpoint ; c'est son *regain*. (Acad.) Il est encore plus dangereux d'abuser du *regain* que de la jeunesse même ; c'est la dernière pousse de l'arbre de la vie. (Boiste.)

— *Un regain de vie, de jeunesse.* Se dit à peu près dans le même sens. Je suis persuadée qu'à quatre-vingt-six ans le régime que vous observez et le choix des bonnes viandes vous feront un *regain* de vie pour vingt ans. (Mme de Sév.) Je profite d'un *regain* de jeunesse, qui fait que je m'accommode encore du monde, et que le monde s'accommode encore de moi. (M. de Coulanges.)

— Les ouvriers disent qu'il y a du *regain* à une pierre, à une poutre de bois, etc., lorsqu'elle est plus longue qu'il ne faut pour la place à laquelle elle est destinée.

REGAING. s. m. Il se disait pour Part de gain. En somme, l'on en vient là, par les faveurs, les gaings ou *regaings* que l'on a avecques les tyrans. (La Boétie.)

REGAIRE. s. m. Dr. canon. Juridiction temporelle et fief des évêques. Il n'est usité qu'en Bretagne.

RÉGAL. s. m. (du lat. *regale*, s.-ent. *convivium*, festin ; propr. festin royal, et par extens. Grand repas, mets qui plaît beaucoup). Festin, grand repas. Donner à quelqu'un un superbe régal. Lui faire un régal, un grand régal, un régal magnifique. Ce sont des régals continuels. On célébrait la fête de cette église par des *régals*. (Malte-Brun.) Ptolémée, dans un *régal* qu'il donna aux ambassadeurs, fit présent à chacun d'eux d'une couronne d'or. (Rollin.)

— Il s'est dit d'une collation, d'une partie de plaisir, offerte aux dames, ou à quelque personne de distinction.

— Féod. *Régal de mariage.* Pain et viande que le vassal qui se mariait donnait à son seigneur.

— La demi-tasse et le petit verre d'eau-de-vie pris dans un lieu public.

— Fam. et fam. Se dit d'un mets qu'on aime beaucoup. C'est son régal. C'est un régal pour moi.

— Fig. et fam. Se dit aussi dans le sens de Plaisir. C'est un régal pour moi de le voir. Je me fais un régal de le voir. La flatterie n'est un *régal* que pour les sots. (Boiste.)

— Molière a dit : Et la plus glorieuse a des *régals* peu chers. Une estime glorieuse est chère ; mais elle n'a point des régals chers. Il fallait dire des *plaisirs peu chers*, ou plutôt tourner autrement la phrase. On dit, dans le style bas, *cela est un régal pour moi ;* mais non par *il a des régals pour moi*.

RÉGALADE. s. f. (rad. *régal*). Manière de boire en portant la tête en arrière, et en versant la boisson dans la bouche, sans que le verre touche les lèvres. Boire à la régalade.

— Feu vif et clair qu'on allume pour réchauffer promptement des personnes qui arrivent. Faire une bonne régalade. Il est familier dans les deux sens.

— Fam. Action de régaler.

— Ce qui régale.

— P. et chauss. Opération qui consiste à étendre les terres d'un remblai, ou d'un déblai, en leur donnant la saillie ou la pente qu'elles doivent avoir.

— Techn. Action de raccommoder les défauts qui peuvent se trouver dans une dentelle.

RÉGALANT. part. prés. du v. Régaler. Il est invariable.

RÉGALANT, ANTE. adj. Amusant, réjouissant, divertissant. Ne s'emploie guère qu'avec la négation ou dans un sens ironique. Cela n'est pas régalant. Cela n'est-il pas bien régalant ? Voilà qui est régalant ! Comme c'est régalant ! Du Bajazet ! rien n'est plus *régalant*, dit ironiquement un jeune fat, dans une pièce de La Chaussée. Il est fam.

J'assemble un auditoire et nombreux et galant ;
Et nous fermons ! cela n'est-il pas *régalant* ! (Piron.)

RÉGALE. s. m. Mus. Un des jeux de l'orgue, dont les tuyaux ont des anches.

— Anc. mus. Espèce de clavecin qui, au lieu de cordes, avait des touches de bois. On l'appelait aussi *régale de Barbarie*. || *Orgue à vent.* Orgue portatif.

RÉGALE. s. f. Droit que le roi avait de percevoir les fruits des évêchés vacants, des abbayes vacantes, et de pourvoir pendant ce temps-là aux bénéfices qui étaient à la collation de l'évêque. La régale était ouverte par la mort ou la démission de l'évêque et en quelques autres cas. La régale donna lieu à de grands débats entre Louis XIV et le pape Innocent XI. || *Régale temporelle.* Droit de jouir des revenus des évêchés vacants. || *Régale spirituelle.* Droit des bénéfices qui en dépendaient dans cette sorte d'interrègne.

— *Bénéfice vacant en régale.* Celui qui se trouvait vacant pendant la vacance de l'évêché, de l'abbaye dont il dépendait.

— *Être pourvu en régale.* Obtenir des provisions pour un bénéfice vacant en régale.

— *Investiture des régales par le sceptre.* Mise en position des bénéfices ecclésiastiques.

— Il se disait pour Droits régaliens. Les régales se divisaient en grandes et petites.

— *Grandes régales.* Droit de faire des lois, de faire la guerre ou la paix, de traiter par ambassadeur, etc. Les grandes régales étaient intransmissibles, parce qu'elles ne pouvaient être séparées du sceptre, et qu'elles étaient la marque et le signe de la puissance suprême. Dans les royautés absolues, le droit régalien absorbe tout.

— *Petites régales.* Droits sur les grands chemins, sur les bords de la mer, sur les salines, sur la confiscation, etc. Les petites régales étaient communicables.

— Hist. ecclés. *Régales de Saint-Pierre.* Suzeraineté du pape sur les terres de l'Église romaine.

— Féod. Droit qu'avait un seigneur féodal de prendre et d'appliquer à son profit des fruits des héritages de fiefs, faute de les relever. || *Régale de Térouanne.* Se disait, en la coutume de cette ville, parce que l'évêque était seigneur temporel, et y avait justice haute, moyenne et basse en amortissement.

— Hortic. Variété d'anémone.

— Il s'est dit autrefois pour Régal, divertissement.

Mais quoi ! partir ainsi d'une façon brutale,
Sans me dire un seul mot de douceur pour *régale* !
(MOLIÈRE.)

RÉGALE. adj. f. (de *regalis*, formé de *rex*, *regis*, roi). Chim. Il n'est usité que dans cette locution, *Eau régale*. Liquide ainsi appelé parce qu'il a la propriété de dissoudre l'or, que l'on appelait le roi des métaux ; c'est l'acide hydrochloronitrique.

RÉGALÉ, ÉE. part. pass. du v. Régaler. S'empl. adjectiv. Personne régalée.

— Fam. Maltraité. Il a été régalé d'une étrange sorte.

— *Régalé de.* La Serre, sois d'un roi maintenant *régalé*. (Boil.) L'un et l'autre se vit de baisers *régalé*. (La Font.)

— *Régalé par.* Être régalé par ses amis.

— P. et chauss. *Terrain régalé.* V. RÉGALADE.

RÉGALEC. s. m. (ét. lat., *rex halecum*, roi des harengs). Ichthyol. Genre de poissons qui appartient à la famille des péroptères parmi les holobranches. Le régalec glesne ou le roi des harengs du Nord, ainsi appelé par les pêcheurs norwégiens parce qu'on rencontre souvent ce poisson au milieu des innombrables légions de harengs. Le régalec lancéolé. Le régalec des Indes.

RÉGALEMENT. s. m. (rad. *égaler*). Aplanissement ou dressement de la surface d'un terrain, soit de niveau, soit suivant une pente arrêtée.

— Répartition d'une taxe faite avec égalité ou avec proportion sur plusieurs contribuables.

— Jurispr. Ce que l'on fait pour rendre égale la part de personnes qui se trouvaient partagées inégalement. Le régalement a surtout lieu dans les successions, lorsque chacun des enfants n'a pas reçu une dot égale à celle des autres, ou que les uns ont été dotés, et que les autres ne l'ont pas été.

RÉGALER. v. a. 1re conj. (rad. *régal*). Faire un régal, donner un régal. Régaler ses amis. Les régaler magnifiquement.

[illegible] donner tout ce qu'il peut souhaiter. C'est une expression basse et triviale.

— Par extens. et fam. Se dit des choses qu'on fait pour réjouir, pour divertir quelqu'un. Régaler ses amis d'un concert. Régaler la société d'une jolie historiette.

— Fam. et en mauvaise part, Maltraiter. Régaler quelqu'un de vingt coups de bâton. Le régaler comme il faut, le régaler d'importance. Cette femme l'a régalé du plus joli soufflet qu'il ait reçu.

— Il se disait autrefois des présents qu'on faisait en certaines occasions. Il a régalé sa maîtresse le jour de sa fête d'un bouquet, et d'un présent de gants, de rubans et d'essences. Les princes et les magistrats régalent les grands seigneurs qui passent, ils leur envoient le vin de la ville, des fruits, des rafraîchissements.

— Récompenser, dédommager. Il y a plaisir à travailler pour des personnes qui sachent faire un doux accueil aux beautés d'un ouvrage, et, par de chatouillantes approbations, vous *régaler* de votre travail. (Mol.) Pour vous *régaler* du souci. (Id.) Il me devra son raccommodement, et il m'en *régalera*. (Scarr.) || *Régaler*, proprement et étymologiquement, c'est rendre égal. La récompense d'un travail est ce qui rend les choses égales entre celui qui l'a fait et celui qui en profite. La phrase n'est donc pas déraisonnable ; elle n'est qu'inusitée, du moins aujourd'hui.

— *Régaler de.* Régaler quelqu'un d'une bonne bouteille de vin de Bordeaux.

— Absol. Payer de quoi régaler. C'est son tour de régaler. C'est moi qui régale.

— SE RÉGALER. v. pron. Faire un régal. Se bien régaler à un repas de noces.

— Payer tour à tour de quoi se régaler. Ces jeunes gens se régalent tour à tour.

— *Se régaler de.* Se donner une chose dont on avait envie.

RÉGALER. v. a. 1re conj. Mettre à niveau, ou selon une pente réglée, le terrain qu'on veut dresser, après qu'on a relevé les terres massives.

— Répartir avec égalité ou proportion une somme imposée.

— Techn. Étendre la cire avec une fourchette de bois plus également qu'on ne l'avait fait avec les mains. || Étendre la chaux sur une peau.

RÉGALEUR. s. m. (rad. *égaler*). Ponts et chauss. Celui qui étend la terre avec la pelle, à mesure qu'on la décharge ou qui la foule avec une batte.

— Anc. cout. Intendant des biens d'un évêché, pendant la vacance du siége.

RÉGALIEN. adj. m. (du lat. *regalis*, royal). Se dit d'un droit attaché à la souveraineté. Le droit de battre monnaie est un droit régalien.

— Anc. législ. *Fief régalien.* Fief qui relevait du roi. La pairie était un fief régalien du premier ordre.

— Chim. *Acide régalien.* Nom qu'on a quelquefois donné à l'eau régale.

RÉGALIL. s. m. Vèner. Place où le chevreuil a gratté du pied.

RÉGALISTE. s. m. (du lat. *regalis*, royal). Celui qui était pourvu par le roi d'un bénéfice vacant ou régale. Il y eut dispute pour ce bénéfice entre le régaliste et le pourvu en cour de Rome.

RÉGALTE. s. m. Nom que les anciens chimistes donnaient aux sels formés avec l'eau régale ; on les appelle *nitro-muriate* ou *nitro-chlorate*.

REGARD. s. m. (pr. *re-gar*). Action de la vue, action par laquelle on regarde. Regard doux, tendre, amoureux, caressant, timide, languissant, bénin, favorable, fier, rude, farouche, sombre, terrible, affreux, menaçant, foudroyant, vif, perçant, pénétrant. Jeter un regard. Lancer un regard. Jeter ses regards. Arrêter, fixer, attacher ses regards sur quelqu'un ; sur quelque chose. Avoir le regard fixe, assuré. Laisser tomber un regard, ses regards sur quelqu'un. Promener ses regards autour de soi. Porter ses regards de quelque côté. Composer ses regards. Adoucir ses regards. Abaisser ses regards sur les malheureux. Tourner ses regards vers quelques objets. Détourner ses regards d'une personne. Soutenir les regards de quelqu'un. Le glacer d'un regard. Ne pas daigner l'honorer d'un regard. Regard fixe, sûr, assuré, immobile, incertain, égaré, abaissé, doux, agréable, caressant, gracieux, agaçant, avide, timide, pudique, virginal, furtif, attendri, distrait, charmé, amoureux, enchanteur, tendre, lascif, brûlant, assassin, étonné, affligé, triste, terrible, menaçant, foudroyant. Ce juge n'était pas de ceux qui ont le *regard* terrible, il avait l'air doux et riant. (Le Sage.) Les yeux du despote attirent les esclaves, comme les *regards* du serpent fascinent les oiseaux dont il fait sa proie. (Chateaub.) Tous vos *regards* sur moi ne tombent qu'avec peine. (Rac.) J'entendrai des *regards* que vous croirez muets. (Id.) Et mes derniers *regards* ont vu fuir les Romains. (Id.) Il roule autour de lui ses *regards* éperdus. (Gilbert.) A chaque phrase ne voit-on pas le doux *regard* de tes yeux ? (J.-J. Rousseau.)

. . . . . Renaud, pâle, saisi d'horreur,
Détache ses regards du miroir trop fidèle
Qui lui rend de ses traits l'image criminelle.
(Mars-Lora.)

— Un poëte a dit en parlant de deux serpents :

D'un rouge ardent leur prunelle enflammée,
Jette autour d'eux des regards foudroyants. (Marm.)

— Malherbe s'est servi de *regards* pour dire les yeux. La blancheur éblouit les *regards*. On en trouve également un exemple dans Ronsard.

De son regard mainte vive étincelle
Sortait menu comme flammes des cieux.

— Pop. *Avoir un regard.* Se dit des femmes qui pendant leur grossesse ont été frappées de quelque objet extraordinaire, et qui mettent au monde des enfants marqués de quelque signe qu'on attribue à cette cause.

— Fig. et surtout au pl. Attention. Belle action qui mérite d'attirer les regards de tous les gens de bien. Peuple qui attire, attache tous les regards par son héroïsme. Ouvrage qui ne peut manquer de fixer les regards de la postérité. Livre indigne des regards des connaisseurs. La fraîcheur des gazons, la beauté des fleurs qui s'inclinaient sous les pas de l'homme, durent enchanter ses *regards*, et doucement émouvoir un cœur. (A. Martin.) Le plus faible végétal attire les *regards* du Créateur ; mais l'homme seul est l'objet de sa providence particulière. (Id.) Les *regards* d'un héros produisent les grands hommes. (Volt.) J'étais tenté de sortir de la ville à l'heure même, pour me soustraire aux yeux du peuple, dont je ne soutenais les *regards* qu'avec peine. (Le Sage.) Les rois sont comme les coquettes, leurs *regards* font des jaloux. (Volt.)

Il n'a point détourné ses *regards* d'une fille,
Seul reste du débris d'une illustre famille. (RAC.)

— Il se dit aussi des vues de l'esprit qui s'étendent au loin. Il voyait les Romains, du milieu de la Méditerranée, porter leurs *regards* partout aux environs jusqu'aux Espagnes, et jusqu'en Syrie, observer ce qui s'y passait, s'avancer régulièrement. (Boss.)

— Il se disait aussi des retours, des réflexions sur nous-mêmes. Ceux qui se citent à tout propos donnent lieu à ceux qui les écoutent de soupçonner que ce *regard* si fréquent vers eux-mêmes ne naisse d'une secrète complaisance qui les porte souvent vers cet objet. (Log.)

— Mar. Inspection, surveillance. Avoir le regard d'un bâtiment en construction.

— Astrol. Aspect, situation de deux astres qui se regardent. || *Regard sextile.* Se dit lorsque les astres sont éloignés l'un de l'autre de soixante degrés.

— Peint. Se dit de deux portraits de même grandeur, ou à peu près, qui y sont peints de telle manière que les deux figures qui y sont représentées se regardent l'une l'autre.

— Archit. hydr. Ouverture maçonnée, pratiquée pour faciliter la visite d'un aqueduc, d'un conduit, etc., et où sont quelquefois établis des robinets servant à la distribution des eaux. D'espace en espace il y a des regards. Regard de fontaine. Édifice qui sert de regard à une fontaine. Il y a dans ce regard un bassin qui reçoit les eaux de la montagne.

— Anc. cout. Inspecteur, administrateur des hôpitaux. || Maître juré d'un corps de métier. || *Lettres de regard.* Placet, supplique. || *Retenir un regard.* Se disait, dans la coutume de Normandie, pour conserver le droit d'assister aux débats, tout en transmettant à un avocat la faculté de plaider.

— *En regard.* loc. adv. Vis-à-vis. Ne se dit guère que d'un ouvrage traduit, dans lequel la traduction se trouve à côté du texte. Une traduction avec le texte en regard. On s'étonne de la témérité des traductions où le texte est mis en *regard*. (Boiste.)

— Peint. *Le mari et la femme, le frère et la sœur se sont fait peindre en regard.* Se dit de deux personnes qui sont peintes dans le même tableau, et qui se regardent.

— *Au regard.* loc. adv. Par rapport, en comparaison. Être pauvre au regard de quelqu'un. Au *regard* du vrai que vous voulez établir, et que vous cherchez dans toutes les pensées ingénieuses, des auteurs graves ne sont pas de votre avis. (Bouh.) Pouvons-nous douter, au *regard* d'Achille, que ce ne soit pour marquer sa force, sa fierté et son courage, qu'Homère le nomme un lion ? (Id.) Il est vieux.

— *Pour un regard.* Il s'est dit autrefois pour, A mes yeux. Le jugement de Rome est peu pour mon *regard*. (Corn.) *Pour mon regard* est suranné et hors d'usage, c'est pourtant une expression nécessaire, dit Voltaire.

— *Pour le regard de quelques-uns.* A leur égard.

— Syn. comp. REGARD, SOUPIRAIL. Le *regard* est un carré de maçonnerie en forme de cheminée, très différent du *soupirail*, en ce qu'il est toujours renfermé dans les terres, et couvert d'une dalle de pierre, jusqu'au moment où le fontainier est obligé de visiter si l'eau roule par toute une conduite, et ne s'arrête nulle part. || REGARD, COUP-D'ŒIL, ŒILLADE. *Regard* est le terme général. Il ne signifie par lui-même que l'action physique de regarder. Ce mot, joint à des modificatifs convenables, exprime toutes sortes de sentiments, d'affections, de passions. Le *coup-d'œil* est un regard furtif et qu'on jette comme en passant, soit pour regarder légèrement un objet, soit pour avertir quelqu'un de cesser de faire ce qu'il fait ou de dire ce qu'il dit, ou de commencer à dire ou à faire quelque chose. L'*œillade* est un coup-d'œil ou un regard jeté comme furtivement avec dessein et avec une expression marquée, qui est tou-[illegible]

REGARDABLE. adj. des 2 g. Néol. Qui peut être regardé, que l'on peut regarder, qui vaut la peine d'être regardé.

REGARDANT. part. prés. invar. du v. Regarder.

REGARDANT. s. m. Celui qui regarde. Voilà bien des regardants. Aux yeux des regardants. Le plus beau de cette cérémonie, c'est le nombre infini des regardants. (Trév.)

On exposait une peinture,
Où l'artisan avait tracé
Un lion d'immense stature
Par un seul homme terrassé ;
Les regardants en tiraient gloire.
Un lion en passant rabattit leur caquet. (LA FONT.)

— Pop. *Il n'y a pas tant de cam[illegible] à la foire que de regardants.* Il y a plus de curieux que d'acheteurs.

— Anc. cout. Celui qui retenait un regard.

— Syn. comp. REGARDANT, SPECTATEUR. Les *spectateurs* sont des personnes qui se rendent exprès en un certain lieu, à une certaine heure, pour y voir certaines choses; les *regardants* sont des personnes qui, trouvant sur leur passage quelque chose de curieux qu'elles ne venaient pas chercher, s'arrêtent pour le voir.

REGARDANT, ANTE. adj. Qui regarde de trop près à quelque chose, qui est trop minutieux, trop exact, trop ménager. Il ne faut pas être si regardant, trop regardant. Elle est trop regardante. Fam.

— On dit des gens qui sont trop difficiles, qui examinent trop scrupuleusement, qui prennent grand soin de n'être pas trompés, qu'ils *sont bien regardants*, qu'*ils sont bien près regardants;* on le dit encore de ceux qui sont chiches, qui ont l'air de regretter la dépense qu'ils font. En ce sens, *regardant* ne s'emploie guère seul; il est ordinairement accompagné de ces mots *bien, près.*

— Blas. Il se dit d'un animal dont on ne voit que la tête et le cou. ‖ Il se dit aussi des animaux qui ont la tête tournée, comme s'ils regardaient leur queue.

REGARDÉ, ÉE. part. pass. du v. Regarder, jeter les yeux. S'empl. adjectiv. Tantôt regardant, tantôt *regardée*, jamais étonnée, jamais émue. (J. Janin.) Et l'honneur dans ce choix ne fut point *regardé*. (Boil.)

— *Regardé comme.* Cette solitude de soupirants, près d'une personne du mérite de Psyché, fut *regardée* comme un prodige, et fit craindre aux peuples de la Grèce qu'il ne leur arrivât quelque chose de sinistre. (La Font.) L'engloutissement de l'île Atlantide par l'Océan peut être *regardé* avec autant de raison comme un point d'histoire que comme une fable. (Volt.) Pétrarque, a-t-on dit, doit être *regardé* comme le père de la poésie moderne. (La Harpe.) L'amitié produisait des actions *regardées* aujourd'hui comme des prodiges, autrefois comme des devoirs. (Barthél.)

— *Regardé de.* Toutes les peintures ridicules qu'on expose sur les théâtres doivent être *regardées* sans chagrin de tout le monde. (Mol.) Cependant je fus plus heureux que je ne le méritais; je revis la sœur de don Juan, et j'en fus *regardé* d'un œil si farouche, que je m'imaginai valoir encore quelque chose. (Le Sage.)

— *Regardé par.* De bonne foi, sied-il à des lettrés de Paris de contester l'antiquité d'un livre chinois *regardé* comme authentique par tous les tribunaux de la Chine? (Volt.) Le chameau est *regardé* par les Arabes comme un présent du ciel, un animal sacré, sans les secours duquel ils ne pourraient subsister ni voyager. (Buff.) André Chénier ne tarda point à être *regardé* comme suspect par l'ombrageuse tyrannie qui pesait sur la France. (Filon.)

REGARDÉ, ÉE. part. pass. du v. Regarder, garder de nouveau. Il s'employait adjectiv. M. le prince est, pour bien dire, gardé, et l'autre (le roi de Navarre), *regardé* de telle sorte, qu'il lui serait mal aisé d'évader. (Pasq.)

REGARDER. v. a. 1re conj. (réduplicatif de *garder*, dérivé de l'allem. *warten*, en bas lat. *wardare*, en ital. *guardare*, que quelques étymologistes font venir du lat. *vertere*, tourner). Jeter la vue sur quelqu'un ou sur quelque chose, porter ses regards sur quelqu'un ou sur quelque chose. Regarder quelqu'un. Le regarder en face. Regarder le ciel. Regarder la campagne. Regarder quelqu'un fixement. Le regarder sans sourciller. Le regarder attentivement. Le regarder sans sourire. Regarder quelle heure il est. La belette et l'hermine ne veulent pas manger lorsqu'on les *regarde*. (Buff.) En *regardant* les lumières qui brillaient dans la demeure des hommes, je me transportais par la pensée au milieu des scènes de douleur et de joie qu'elles éclairaient. (Chateaub.) Enfin, Seigneur, le sixième jour met fin aux travaux de la création, et en *regardant* l'univers, vous êtes satisfait de votre ouvrage. (La Harpe.) Le bateleur fait ses tours comme à l'ordinaire; mais il s'amuse et complait longtemps à celui du canard, en nous *regardant* souvent d'un air fier. (J.-J. Rouss.) Mes yeux avec plaisir *regardent* la tempête. (Gilbert.)

Tandis que sans songer à moi je vous regarde,
Votre œil en tapinois me dérobe mon cœur.
(Malherbe.)

— *Fig.* Considérez ces grandes puissances que nous *regardons* de si bas. (Boss.) Elle confesse humblement que, dès ce jour seulement, [illegible] le monde. (Id.) La plupart des mourants *regardent* encore presque sans y penser la terre qu'ils quittent; tant le désir de vivre est naturel à tous les hommes! (Fléch.) Tremblez devant ce Dieu vengeur, ô vous qui ne regardez le ciel qu'après que le monde a cessé de vous *regarder*. (Id.) *Regardez* derrière vous; où sont vos premières années? (Boss.)

— *Il n'oserait le regarder en face*, on fam., *entre deux yeux*. Le regarder au visage de très-près, avec affectation.

— *Fam. Regarder quelqu'un sous le nez.* Le regarder au visage de très-près, avec affectation.

— *Je ne veux pas seulement le regarder.* Se dit de quelqu'un qu'on méprise.

— Prov. et pop. *Un chien regarde bien un évêque.* On ne doit pas s'offenser d'être regardé par un inférieur.

— Prov. *Regarder quelqu'un comme un loup gris.* Se dit en parlant d'une personne dont la présence choque et déplaît. ‖ *Il faut plutôt regarder à ses mains qu'à ses pieds.* Se dit d'un filou.

— On dit à un valet qu'on menace, *vous n'avez qu'à regarder la porte*, pour lui faire entendre qu'on le chassera.

— Se dit en parlant des sentiments de mépris ou d'estime, de haine ou d'affection, qu'on éprouve pour une chose ou pour une personne. De quels yeux les officiers ennemis *regardèrent*-ils le jeune prince, dont la victoire avait relevé la haute contenance. (Boss.) La religion ne veut pas qu'on *regarde* d'un œil d'envie la prospérité de son frère. (Mass.) Dieu, auteur de l'ordre public, pourrait-il *regarder* avec des yeux de complaisance une piété oisive qui le renverse? (Id.)

— *Regarder quelqu'un de haut en bas, du haut en bas, de travers, de côté, de mauvais œil.* Le regarder avec mépris, avec dédain, lui témoigner du mépris.

— *Regarder quelqu'un favorablement, de bon œil*, etc. Lui témoigner de la bienveillance.

— *Regarder quelqu'un en pitié.* Le regarder avec des sentiments de compassion.

— *Regarder en pitié.* Regarder avec mépris, avec dédain.

— *Dieu l'a regardé en pitié, l'a regardé avec des yeux de miséricorde.* Se dit d'un homme qui était dans l'affliction, et à qui il est arrivé quelque consolation, quelque chose d'heureux.

— Avoir pitié de quelqu'un, le regarder favorablement. Expression empruntée de la Bible.

Moi-même il m'enferma dans des cavernes sombres,
Lieux profonds et voisins de l'empire des ombres.
Les dieux, après six mois, enfin m'ont *regardé*,
J'ai pu tromper les yeux par qui j'étais gardé.
(Racine.)

— En parlant des choses, signifie Être vis-à-vis, à l'opposite. Une maison qui regarde l'orient. Le côté qui regarde la rivière. Le côté que l'orient regarde. L'aiguille aimantée *regarde* toujours le Nord. (Acad.)

— Fig. Considérer, examiner avec attention. Regarder le mérite d'une personne. Regarder la bonté d'une étoffe. Tout est vain dans l'homme, si nous *regardons* le cours de sa vie mortelle. (Boss.) Dans des fautes si glorieusement réparées, il ne faut plus *regarder* que la clémence du prince qui les oublie. (Id.) Tout est surprenant, à ne *regarder* que les causes particulières, et néanmoins tout s'avance avec une suite réglée. (Id.) Vous n'avez plus de peine à distinguer tous les temps de Rome, soit que vous vouliez la considérer en elle-même, soit que vous la *regardiez* par rapport aux autres peuples. (Id.)

— Il se dit aussi de la vue de l'esprit qui se porte dans l'avenir. Quelle manie a un être aussi passager que l'homme, de *regarder* toujours au loin dans un avenir qui vient si rarement, et de négliger le présent dont il est sûr. (J.-J. Rouss.)

— Prendre pour règle de sa conduite. Ne regarder que Dieu, que la gloire de Dieu, que le bien général.

Prendre toujours la vérité pour guide,
Et *regarder* toujours la raison et la loi. (Boil.)

— Il se dit en parlant du regard qu'on porte sur une chose quelconque. Chacun ne veut penser qu'à soi-même, et ne *regarder* les autres qu'avec dessein de dominer sur eux. (Boss.) *Regarder* avec des yeux chrétiens les titres et les honneurs. (Mass.) *Regarder* d'un autre œil une excusable erreur. (Rac.)

Mais vous qui raffinez sur les écrits des autres,
De quel œil pensez-vous qu'on regarde les vôtres?
(Boileau.)

— Concerner. Tout ce qui le regarde. Cela vous regarde. C'est vous que cela regarde. Ce soin, cet honneur vous regarde. Pour ce qui regarde cette affaire. Les leçons que saint Louis nous donne *regardent* tous ceux que leurs dignités établissent sur les peuples. (Mass.) Il croit que c'est lui seul que ce péril *regarde*. (Rac.)

Auteur du fils d'Hector il a rangé sa garde,
Et croit que c'est lui seul que le péril *regarde*. (Rac.)

— *Cette succession, cette charge le regarde.* Elle doit lui venir, ou il peut y prétendre. Cette acception a vieilli.

— *Regarder quelqu'un ou quelque chose comme...* Le prendre pour, l'estimer tel. On *regardait* Marie-Thérèse en Espagne, non pas comme une infante, mais comme un infant. [illegible] mée qui s'affaiblit en s'élevant, tantôt comme l'ombre qui s'étend, se rétrécit et se dissipe. (Fléch.) La religion nous oblige de *regarder* les hommes comme nos frères. (Mass.)

L'ennemi nous regarde, en son aveugle rage,
Comme de vils troupeaux réservés au carnage. (Rac.)

— Absol. Regarder fixement, attentivement, sans sourciller. Regarder de côté. Regarder de côté et d'autre. Regarder de tous côtés. Regarder devant soi, autour de soi, derrière soi. Regarder par la fenêtre. Regarder dans ses papiers. Regarder dans ses livres. Regarder avec plaisir. Regarder à la dérobée. Regarder froidement. Regarder avec envie, avec jalousie. Regarder avec des yeux de concupiscence. Regarder à travers une jalousie, par le trou de la serrure. Tout le côté que l'Orient regarde. (Rac.) Le laboureur regarde, et reste immobile. (Marm.) Tel est, dans l'île de France, le sommet de la montagne du Pouce, qui représente le profil d'une tête d'Encelade *regardant* vers le ciel. (B. de St-P.) J'ai *regardé* de tous côtés, et j'ai vu que personne des miens n'était avec moi. (La Harpe.)

— *Regarder de près.* Avoir la vue basse.

— *Cette maison, cette fenêtre, cette galerie regarde sur la rivière, sur le jardin*, etc. De cette maison, de cette fenêtre, etc., on voit la rivière, le jardin. Des dames m'ont proposé d'aller dans une maison qui *regarde* droit dans l'arsenal. (Mme de Sév.)

— Fig. et neutr. *Regarder à.* Prendre garde, faire attention à quelque chose. Regarder à ce qu'on va dire, y bien regarder. Ne regarder qu'à ses intérêts. Entre amis on ne *regarde* point aux petites choses. (Acad.) Quelle erreur de se persuader que ceux qui sont en place ne doivent pas *regarder* de si près à la rigidité des règles saintes! (Mass.) Enfants, enfants, je vous le dis : montez sur une montagne, pourvu qu'elle soit haute; *regardez* aux quatre vents, vous ne verrez qu'ennemis. (Michelet.)

Les fables sont des bagatelles
Si l'on s'en tient aux premiers traits;
Mais on ne peut les juger viles,
En y *regardant* de plus près. (Fr. de Neufch.)

— *Y regarder à deux fois.* Réfléchir, prendre garde à ce qu'on va dire ou faire.

Monsieur, dit Léonor, la noblesse a ses droits
Je ne veux pas du prince excuser la licence;
Il a, je l'avoûrai, mal vécu, mais je crois,
Pour damner un chrétien de si noble naissance,
Que Dieu lui-même y *regarde* à deux fois. (Imbert.)

— *Il ne faut pas regarder, y regarder après lui.* Se dit d'un homme fidèle, exact, d'une probité reconnue, et d'un jugement exquis.

— *Regarder de près, de trop près à toutes choses.* Etre exact, trop exact, prendre garde aux moindres choses.

— *C'est un homme avec lequel il n'y faut pas regarder de si près.* Se dit d'un homme sujet à faire des fautes, qui a souvent besoin d'indulgence, et dont il ne faut pas examiner la conduite trop sévèrement.

— *Regarder que.* Vous ne regardez pas que c'est une perte pour moi.

— *Regarder si.* Regardez si ce calcul est juste. J'aime mieux, dit le prince de Ligne, en parlant de sa valeur, celle de mon cher bon Charles, qui ne *regarde* pas si on le regarde. Lorsque vous écoutez, *regardez* si vous pouvez croire. (De Lévis.) Le faiseur d'esprit *regarde* bien si on l'écoute; il recommence jusqu'à ce qu'on l'ait entendu. (Boiste.)

— Anc. cout. Juger. ‖ Rendre une ordonnance.

— SE REGARDER. v. pron. Être, pouvoir être regardé.

— Fig. Le scélérat et la peinture de ses forfaits ne peuvent se *regarder* sans horreur. (Boiste.)

— Examiner ses traits. Se regarder dans un miroir. Ne faire que se regarder. Et qui veut se mirer se *regarde* au miroir. (Fabr. d'Egl.) Au Japon, le peuple met à si haut prix la considération que les nobles exigent de lui, que pour peu qu'ils se *regardent* entre eux de travers, il faut qu'ils se battent. (B. de St-P.)

— Fig. Je ne puis sans horreur me *regarder* moi-même. (Rac.) De loin vous diriez encore une ville neuve, blanche et récente, se *regardant* dans la mer. (Lamart.) Celui qui se *regarde* à travers sa vanité regarde une pièce de vingt sous à travers des lunettes jaunes, et la prend pour vingt francs. (De Juss.)

— Se dit de plusieurs personnes. Se regarder l'un l'autre. Ils se sont regardés sans se rien dire. Les amants se trompent en se *regardant*. (Boiste.)

— *Se regarder sans rire.* Se dit d'une espèce de jeu de société.

— Il se dit également des choses personnifiées. Le Soleil et la Mort ne peuvent se *regarder* fixement. (La Rochef.)

— *Les deux armées ont été longtemps à se regarder avant de combattre.* Elles ont été longtemps en présence sans attaquer.

— En parlant des choses. Être vis-à-vis, à l'opposite. Ces deux maisons se regardent.

— Astrol. Il se dit de la situation des astres à l'égard les uns des autres. Mars et Vénus se regardent par un trigone, par un quadrat.

— *Se regarder comme.* S'estimer, se juger, se réputer. Se regarder comme perdu. Le pécheur mourant commence à se *regarder* comme étranger au milieu de ses palais, où il aurait toujours dû se *regarder* de même. (Mass.) Loin de se re- [illegible] même famille, les hommes ne se lient que pour se tromper mutuellement. (Id.) Non contents d'instruire les hommes et de les charmer par d'aimables leçons, ils donnaient les premiers l'exemple des grandes vertus qu'ils célébraient, se *regardant* comme les organes de la Divinité. (Reyrac.) Le vaniteux et l'orgueilleux se *regardent* seuls comme des prodiges. (Boiste.)

— Syn. comp. REGARDER, CONCERNER, TOUCHER. V. CONCERNER. ‖ REGARDER, VOIR. On voit ce qui frappe la vue; on *regarde* où l'on jette un coup d'œil.

REGARDER. v. a. 1re conj. Il se disait pour Garder de nouveau.

REGARDER. s. m. Dans le style marotique, on peut dire *le regarder* pour *le regard.* Son tant doux regarder.

O douce Été, ne sais pas quand te voi
Et vois amour, avec ton regarder tendre
Sans peindre mon cœur tout malgré moi. (Jean.)

REGARDEUR, EUSE. s. Celui, celle qui regarde. A Paris, il ne faut qu'un *regardeur* pour amasser le reste. (Contes d'Eut.) Je suis bonnement un *regardeur* de toutes choses. (V. Hugo.)

REGARDEZ-MOI. s. m. Bot. Nom sous lequel la scabieuse noire-pourpre a été quelquefois désignée.

REGARDURE. s. f. Il se disait pour Regard.

REGARNI, IE. part. pass. du v. Regarnir. S'empl. adjectiv. Robe regarnie. Bois regarni.

— *Regarni par.* Robe regarnie par la couturière.

REGARNIR. v. a. 2e conj. Garnir de nouveau. Regarnir une robe. Regarnir un bois.

— *Regarnir une étoffe de laine.* En tirer une seconde fois le poil avec un chardon.

— SE REGARNIR. v. pron. Être regarni.

RÉGATTES ou **RÉGATES.** s. f. pl. (de l'ital. *regatta*). Nom donné à Venise à des joutes qui ont lieu de temps en temps sur les canaux. Les gondoles partent de la place de Saint-Marc; chacune d'elles n'est montée que par un rameur, et celle qui arrive la première au but obtient un prix consistant en une légère somme d'argent.

— Par extens. Se dit des courses en bateau, dans les fêtes des ports de mer.

REGAUDIR (SE). v. pron. 2e conj. (du lat. *gaudere*, même signif.). Il se disait pour Se réjouir.

Mieux vaut se *regaudir* avec son patrimoine,
Que de le délaisser à quelque ribaud moine. (***)

REGAYÉ, ÉE. part. passé du v. Regayer. S'empl. adjectiv. Chanvre regayé.

RÉGAYÉ, ÉE. part. pass. du v. Régayer. S'empl. adjectiv. Personne régayée.

REGAYER. v. a. 1re conj. (pr. *re-ghé-ié*). Ce verbe conserve l'*y* dans toute la conjugaison. *Je regaye, tu regayes, il regaye*, etc. *Je regayerai. Je regayerais*, etc. Techn. Passer le chanvre dans le regayoir pour en faire sortir les ordures.

— SE REGAYER. v. pron. Être regayé.

RÉGAYER. v. a. 1re conj. (pr. *ré-ghé-ié*). Ce verbe conserve l'*y* dans toute la conjugaison. *Je régaye. Je régayerai. Je régayerais.* Égayer de nouveau, rendre la gaîté.

— SE RÉGAYER. v. pron. Reprendre de la gaîté.

REGAYOIR. s. m. (pr. *re-ghé-ioar*). Techn. Espèce de peigne dont on se sert pour nettoyer le chanvre.

REGAYURE. s. f. (pr. *re-ghé-iu-re*). Techn. Ce qui reste dans le regayoir.

REGAZONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Regazonner. S'empl. adjectiv. Terrain regazonné.

REGAZONNER. v. a. 1re conj. Néol. Recouvrir de gazon. Regazonner un terrain.

— SE REGAZONNER. v. pron. Se recouvrir de gazon. Ce terrain commence à se regazonner.

REGEL. s. m. Chron. Septième mois du calendrier des Persans.

REGEL. s. m. Nouvelle gelée.

REGELÉ, ÉE. part. pass. du v. Regeler. S'empl. adjectiv. La rivière est regelée.

REGELER. v. n. 1re conj. Ce verbe change l'*e* en *è* devant une syllabe muette. *Il regèle. Il regèlera. Il regèlerait.* Geler de nouveau. Il regèle plus fort que jamais.

— Il s'empl. aussi activ. Le froid a regelé la rivière.

— SE REGELER. v. pron. Se geler de nouveau.

REGEN. Géogr. Rivière de Bavière, qui se jette dans le Danube. ‖ *Cercle de la Regen.* Cercle de Bavière, dont le chef-lieu est Ratisbonne; 357,000 hab.

RÉGENCE. s. f. (du lat. *regere*, gouverner). Dignité de la personne qui est appelée à gouverner un État pendant la minorité, la captivité ou la maladie mentale d'un souverain. Là on célébra Rocroi délivrée, les menaces d'un redoutable ennemi tournées à sa honte, la régence affermie, la France en repos, et un règne qui devait être si beau, commencé par un si heureux présage. (Boss.)

— Temps que la régence dure. Pendant la régence. Durant la régence. Au commencement de la régence. Sur la fin de la régence. Je ne parle pas de cette *régence* qui, dans son peu de durée, ne laissa pas de faire voir les lumières que Marie-Thérèse recevait de Dieu. (Fléch.)

— *Temps de la régence.* Se dit particulièrement de la régence de Philippe, duc d'Orléans, qui présida au gouvernement pendant la mino- [illegible] quelle une fâcheuse célébrité reste attachée, à cause de la dissolution des mœurs qui régnait à la cour, réunion de tant d'aimables roués, et qui de là s'est répandue dans les classes supérieures de la société.

— Se dit pour le régent lui-même. La Prusse avait conclu un traité avec la *régence* d'Espagne. (L. Gallois.)

— Conseil d'un État sans roi, pendant sa minorité, son absence.

— Il se dit aussi des administrations municipales d'Allemagne, de Hollande et de Belgique.

— Gouvernement des petites principautés germaniques.

— Il se dit de certains petits États de la côte d'Afrique, tels que Tunis, Tripoli, Alger. Cette dernière contrée appartient à la France depuis 1830. Depuis cette conquête, la Méditerranée n'est plus souillée par les affreux brigandages de ces pirates.

— Par extens. Territoire qu'administre, que gouverne une régence. Les villes de la régence. Dans toute l'étendue de la régence.

— Exercice des fonctions de régent, dans un collége. Pendant le temps de sa régence. Dans cette acception, il a vieilli.

— Anc. jurispr. *Régence du palais*. Se disait, à Rouen, d'une corporation semblable à la bazoche de Paris.

— Philos. Série des administrateurs, dans un phalanstère.

REGÉNÉRALISÉ, ÉE. part. pass. du v. Regénéraliser. S'empl. adjectiv. Mesure regénéralisée.

REGÉNÉRALISER. v. a. 1re conj. Généraliser de nouveau, rendre de nouveau général.

— SE REGÉNÉRALISER. v. pron. Etre de nouveau rendu général.

RÉGÉNÉRATEUR, TRICE. s. Celui, celle qui régénère. Lycurgue fut le *régénérateur* des mœurs à Lacédémone. (Acad.)

— adjectiv. Principe régénérateur.

RÉGÉNÉRATION. s. f. (pr. *ré-gé-né-ra-ci-on*; du lat. *regeneratio*). Reproduction d'une partie détruite. La régénération des chairs. Longtemps on a cru que les chairs se régénéraient. Il y a peu d'années que cette opinion est détruite. La nature n'a point accordé ce privilége à l'homme ni aux animaux dont l'organisation offre une certaine complication et qui ont le sang chaud; il n'appartient qu'aux végétaux et à ceux des animaux à sang froid qui, placés aux derniers chaînons, semblent destinés par la nature à lier ensemble les êtres qui occupent le règne végétal et le règne animal, ou bien à être le point de passage de l'un à l'autre. Il n'y a guère d'exception que pour l'écrevisse.

— Reproduction d'un objet sous sa première forme. Régénération des métaux.

— Fig. Réformation, amélioration, renouvellement. La régénération des mœurs. La régénération d'un peuple, d'une nation.

— Fig. En parlant du baptême, signifie Renaissance. La régénération en Jésus-Christ. La *régénération* se fait par l'onction du Saint-Esprit, dont le baptême est le signe et le gage. (Trév.) Quand un païen se convertit, on lui administre le baptême, comme le signe de sa *régénération*. (Id.) Une nouvelle cérémonie fut instituée pour la *régénération* du nouveau peuple. (Boss.)

— Syn. comp. RÉGÉNÉRATION. RENAISSANCE. *Régénération* se dit au propre et au figuré; au propre, c'est un terme de chirurgie; au figuré, c'est un terme de religion. *Renaissance* ne s'emploie qu'au figuré, et se dit du renouvellement d'une chose, comme si, après avoir cessé, elle naissait une seconde fois.

RÉGÉNÉRÉ, ÉE. part. pass. du v. Régénérer. S'empl. adjectiv. Un peuple régénéré. Les mœurs furent régénérées. Lorsque l'Europe *régénérée* n'offrit plus aux prédicateurs de la foi qu'une famille de frères, ils tournèrent les yeux vers les régions qui languissaient encore dans les ténèbres de l'idolâtrie. (Chateaub.) Ces arbres, répandant partout le baume de leurs résines, diminueront dans nos demeures *régénérées* les hideuses maladies enfantées par la corruption des eaux, de l'air, et les innombrables causes de notre négligence. (Rauch.)

RÉGÉNÉRER. v. a. 1re conj. (du lat. *regenerare*, fait de la partic. *re*, et de *generare*, engendrer). L'é se change en è devant une syllabe muette. *Je régénère, tu régénères, il régénère*, etc. Engendrer de nouveau, donner une nouvelle naissance. Régénérer les chairs.

— Il n'est guère d'usage qu'au fig. Le baptême nous régénère en Jésus-Christ.

— Réformer, améliorer, renouveler. Régénérer les mœurs. Régénérer un peuple, une nation. Voyez-vous, là-bas, ce jeune homme au regard étincelant et à la figure empourprée? C'est un inspiré; il déchire le voile de l'avenir, et reçoit de Dieu la mission de *régénérer* le monde. (Macario.) De grands talents jettent un éclat passager; de grandes vertus seules peuvent *régénérer* une nation. (De Guibert.) La liberté *régénère* les peuples. (Boiste.)

— SE RÉGÉNÉRER. v. pron. Se reproduire. Ce caustique empêche les chairs de se régénérer.

— Il se dit aussi des plantes. La plupart des

(B. de St-P.)

— Etre régénéré. Les mœurs s'étaient régénérées. Un peuple qui se régénère. Se régénérer dans les eaux du baptême.

RÉGENT, ENTE. adj. (pr. *ré-jan*). du lat. *regens*, part. prés. de *regere*, régir, gouverner). Qui régit, qui gouverne l'Etat pendant la minorité ou l'absence du souverain. La reine régente. Le prince régent.

— Hist. angl. *Prince régent.* Se dit particulièrement du prince de Galles, qui, avant de régner sous le nom de Georges IV, gouverna l'Angleterre pendant la démence de son père Georges III, du 6 février 1811 au 29 janvier 1820.

— *Docteur régent.* Titre qu'on donnait autrefois aux professeurs en théologie, en droit, en médecine.

— substantiv. Le régent, la régente. Le régent du royaume. Après avoir fait sentir aux ennemis durant tant d'années l'invincible puissance du roi, s'il fallut agir au dedans pour la soutenir, je dirai tout en un mot: il fit respecter la *régente*. (Boss.)

— Hist. Il se dit absol. de Philippe d'Orléans, régent de France pendant la minorité de Louis XV, et de Georges, prince de Galles, depuis Georges IV, qui gouverna pendant la démence de son père, Georges III, de 1811 à 1820.

— Nom d'un diamant de la couronne, dont on porte la valeur à douze millions. Il est ainsi appelé, parce qu'il fut acheté par Philippe d'Orléans.

— *Tabac du régent* ou *du prince régent*. Tabac à priser préparé avec des aromates.

— *Régent* se disait autrefois de ceux qui enseignaient dans un collége. Régent de philosophie. Régent de rhétorique. Cette dénomination est encore usitée dans les colléges communaux.

Présents qu'en un procès sur certain privilége,
Firent à son mari les *régents* d'un collége. (Boil.)

— Fig. Se dit ironiq. de celui qui aime à dominer, à sermonner. Un ami ne doit pas être un *régent*. (Boiste.)

— *Régent de la banque de France.* Titre de chacun des membres qui composent le conseil général de la banque.

— Chancell. rom. Officier de la chancellerie romaine qui reçoit les expéditions de la daterie, et distribue les suppliques aux abréviateurs pour dresser les minutes des bulles.

— Syn. comp. RÉGENT. PROFESSEUR. On disait plus ordinairement *régent* de ceux qui enseignaient dans les basses classes, et *professeur* de ceux qui enseignaient la rhétorique, la philosophie, etc. On appelle plus particulièrement *régent* celui qui professe dans un collége communal, et *professeur* celui qui occupe une chaire dans un collége royal ou qui fait un cours public.

RÉGENTÉ, ÉE. part. pass. du v. Régenter. S'empl. adjectiv. Classe bien régentée.

RÉGENTER. v. n. 1re conj. Enseigner en qualité de régent, professer. Régenter depuis dix ans. Régenter dans tel collége. Etre las de régenter.

— v. a. Régenter une classe. Régenter la sixième. Régenter la seconde. Régenter la rhétorique. Régenter la philosophie. Dans cette acception, il a vieilli, et ne se dit plus guère que familièrement et par plaisanterie.

— Fig. Se dit de ceux qui aiment à dominer, qui veulent toujours que leurs avis prévalent. Régenter ses confrères. Se laisser régenter. Il est plaisant de voir nos docteurs philosophes entreprendre de réformer l'antiquité même, et *régenter* ses grands hommes. (Boiste.)

— Absol. C'est un homme qui veut régenter partout. Dieu vous garde de ceux qui ont la manie de *régenter*; ce sont souvent les moins capables de bien faire. (Boiste.)

A la ville, à la cour, tout *régente* aujourd'hui;
Le lourd enseignement se traîne avecque lui. (*Satiriq.*)

La grammaire qui sait *régenter* jusqu'aux rois,
Et les fait, la main haute, obéir à ses lois. (Mol.)

— SE RÉGENTER. v. pron. Être régenté. Cet homme ne se régente pas facilement.

— Se gourmander, se sermonner mutuellement. Les écoliers quelquefois se régentent mutuellement.

RÉGENTEUR. s. m. Néol. Celui qui régente, qui aime à régenter. Le peuple, qui a l'imagination vive, bafoue ces *régenteurs* de la langue, et l'enrichit d'expressions pittoresques, tandis que le lamentateur s'abandonne à des plaintes que le vent emporte. (Merc.)

RÉGENTEUX, EUSE. adj. Il se disait pour Pédantesque, morose, grondeur. Fuis ces images *régenteuses* et inutiles. (Mont.)

REGERMÉ, ÉE. part. pass. du v. Regermer. S'empl. adjectiv. Graine regermée.

REGERMER. v. a. 1re conj. Germer de nouveau.

— Fig.

Car Dieu fait quelquefois sous ces saintes rosées
Regermer des fleurons aux têtes couronnées.
(V. Hugo.)

RÉGETAIRE. s. f. Relat. Espèce de courtisane du royaume de Benin. Les régetaires payent au souverain un tribut dont elles sont affranchies quand elles donnent le jour à un fils.

REGGIEN, IENNE. adj. et s. Géogr. Habi-

[illegible] à ses habitants.

REGGIO. Géogr. Ville du duché de Modène; 18,000 hab. || Ville du royaume de Naples, avec un port sur le détroit de Messine; 17,000 hab.

— Napoléon donna le titre de duc de Reggio au maréchal Oudinot.

RÉGHAT. s. m. Bot. Plante d'Egypte.

RÉGI, IE. part. pass. du v. Régir. S'empl. adjectiv. Etat bien régi, mal régi.

— *Régi avec.* Leur grand empire fut toujours *régi* avec quelque confusion. (Boss.)

— *Régi par.* Il a été ordonné que les biens seraient régis par un curateur. Si ce peuple est *régi* par une seule reine. (Del.) Toute société est *régie* par l'opinion; l'opinion est le contre-poids de la force. (Boiste.)

REGIBBEUR. s. m. Se disait pour Celui qui regimbe. Il a été employé par Amyot.

REGIBBER. v. a. 1re conj. Il se disait pour Regimber; ruer.

RÉGICIDE. s. m. (dt. lat., *rex*, roi; *cædere*, tuer). Assassinat d'un roi. Le régicide a été en France jusqu'en 1789 puni par les supplices les plus cruels. Ravaillac et Damiens furent écartelés.

— Se dit aussi de celui qui assassine un roi. Un régicide.

— A l'époque de la restauration des Stuarts en Angleterre et de celle des Bourbons en France, les partisans de ces deux familles appliquèrent la qualification de *régicides* aux personnes qui avaient condamné à mort Charles Ier et Louis XVI. Cette qualification était évidemment impropre. Charles Ier et Louis XVI ont été jugés et condamnés, et non point assassinés. Un juge, alors même qu'il se trompe, s'il se trompe consciencieusement, ne peut jamais être réputé meurtrier ou assassin. (Dict. polit.)

— adjectiv. pour les 2 g. Doctrine régicide. Une nation *régicide* est en même temps suicide; elle se coupe la tête. (Boiste.)

RÉGIE. s. f. (du lat. *regere*, régir, administrer). Administration de biens à la charge de rendre compte. Mettre une succession, des biens en régie. Confier, commettre à quelqu'un la régie d'un bien. Terre en régie.

— Il se dit particulièrement des administrations chargées de la perception des impôts indirects, ou de certains services publics. La régie des tabacs. Employé à la régie. Employé de la régie. La régie des droits d'enregistrement. La régie des vivres.

— Les bureaux de la régie. Sortir de la régie. Aller à la régie.

— Les employés de la régie. La régie a saisi plusieurs ballots de marchandises prohibées. La *régie* ne cesse d'être odieuse au peuple que lorsque l'impôt est consenti par ses députés. (Boiste.)

— *Mettre des travaux publics en régie.* Les faire exécuter au compte de l'Etat, et sous la surveillance d'un de ses agents.

— *Régie intéressée.* Celle en vertu de laquelle un propriétaire confie à quelqu'un la perception de ses revenus, sous la condition qu'il lui en reviendra chaque année une somme fixe, et que le régisseur partagera avec lui l'excédant de cette somme, dans une proportion convenue. Ce mode de perception est employé par l'administration et par les villes, pour la recette de certains impôts et les taxes d'octroi.

RÉGIFUGE. s. m. Antiq. rom. Nom donné dans les fastes à certains jours dans lesquels le roi sacrificateur, aussitôt après avoir accompli le sacrifice, était obligé de s'enfuir. Quelques auteurs ont pensé que le régifuge rappelait la fuite de Tarquin, et se célébrait à l'anniversaire de cet événement.

RÉGILLA. s. f. Antiq. rom. Tunique blanche bordée de pourpre que portaient les nouvelles mariées. Elle était tissue des propres mains de la jeune épouse, qui pour faire cet ouvrage devait se tenir debout, comme les anciens tisserands.

RÉGILLE. Géogr. et hist. anc. Lac du Latium, célèbre par une grande victoire remportée par les Romains sur les Latins, l'an de Rome 258.

REGIMBEMENT. s. m. Action d'un animal qui regimbe.

— Fig. Action d'une personne qui résiste à un supérieur.

REGIMBER. v. n. 1re conj. (de la partic. *re*, et de l'ital. *gamba*, c'est-à-dire remuer fréquemment les jambes). Ruer au lieu d'avancer. Se dit des bêtes de monture, lorsqu'on les touche de l'éperon, de la houssine ou du fouet. Un cheval qui regimbe.

— Fig. et fam. *Regimber contre l'éperon* ou *regimber*. Se dit d'un inférieur qui résiste à son supérieur, et qui refuse de lui obéir. C'est folie de *regimber* contre l'autorité. (J.-J. Rouss.) Le corps contre l'esprit *regimbe* à tout moment. (Démocrite.)

Non pourtant que tu sois de ses rudes esprits,
Qui *regimbent* toujours, quelque main qui les flatte.
(Boileau.)

— Il se dit aussi en parlant des choses. D'essayer à *regimber* contre la nécessité naturelle, c'est représenter la folie de Ctésiphon, qui entreprenait de faire à coups de pieds avec sa mule. (Montaig.)

— SE REGIMBER. v. pron. Refuser d'obéir, de se soumettre. Ne te *regimbe* point contre la dure loi de la nécessité. (J.-J. Rouss.)

RÉGIME. s. m. (du lat. *regimen*; fait de *regere*, gouverner). Usage raisonné et méthodique des aliments et de toutes les choses essentielles à la vie, tant dans l'état de santé que dans celui de maladie. Le régime embrasse généralement tout ce qui peut être avantageux au corps humain, tel que l'air que l'on respire, l'exercice et le repos, les vêtements, le sommeil et la veille, les émanations ou excrétions naturelles, et enfin les affections de l'âme. Observer un régime bien incommode. S'accommoder de tel régime. Suivre un bon régime. Vivre sans aucun régime. Prescrire un régime difficile, sévère, rigoureux. Le *régime* de vie doit être différent suivant les différents tempéraments. (Acad.) Il est sage de s'accoutumer de bonne heure au *régime* de la vieillesse. (Boiste.)

Il faut présentement songer à réparer
Les désordres qu'a pu causer la maladie;
Vous faire désormais un *régime* de vie,
Prendre de bons bouillons de sûrs confortatifs.
(Regnard.)

— Absol. Manière de vivre où l'on s'observe beaucoup sur la qualité et la quantité des aliments et des boissons. Se mettre au régime. Etre au régime. Quitter le régime. Renoncer au régime. User de régime. Vivre de régime. Il faut du régime. Vivre d'un grand régime. Un homme peut vivre partout de toutes sortes de *régimes*, pourvu que son corps se porte bien (B. de St-P.) Changez l'éducation d'un homme, vous changez son *régime*, son habit, sa philosophie, sa morale, sa religion, son patriotisme. (Id.) Le *régime* et le temps, voilà les seuls remèdes que je connaisse. (Walpol.) C'est une ennuyeuse maladie qu'une santé conservée par un trop grand *régime*. (Montesq.) Par le *régime*, on peut changer un lion en agneau, un conquérant en ermite. (Boiste.)

Tel dans Paris un médecin prudent,
Force au *régime* un malade gourmand,
A l'appétit se montre inexorable.
(Voltaire.)

— Manière de gouverner, d'administrer les Etats. Régime dur, sévère, arbitraire. Régime despotique. Régime doux. Vivre sous un régime paternel. Le *régime* républicain tue les nations corrompues. (Boiste.)

— *Régime féodal.* L'organisation, la constitution féodale. L'Assemblée nationale détruisit le régime féodal par son décret du 4 août 1789, qui, en conséquence, abrogea tous les droits et devoirs tant féodaux que censuels, réels ou personnels, utiles ou honorifiques, les justices seigneuriales, les dîmes de toute nature, les priviléges pécuniaires en matière de subsides, etc. Ce même décret déclara toutes les rentes rachetables, abolit la vénalité des offices de judicature et de municipalité, et proclama l'admissibilité de tous aux emplois civils, ecclésiastiques ou militaires.

— *Régime représentatif.* Celui où la nation concourt, par ses représentants, à l'exercice de la puissance législative.

— *Le nouveau régime.* La nouvelle forme de gouvernement, celle où les nations comptent avec leurs chefs et deviennent parties contractantes dans l'acte synallagmatique où sont établies les conditions auxquelles elles donnent le droit de gouverner. || Les nouvelles mœurs de la société.

— *L'ancien régime.* L'ancienne forme de gouvernement, celle où l'agrégation sociale, faite nation, était absorbée par un chef omnipotent, se proclamant roi par la force dans les premiers temps de son usurpation, puis, pour corriger par un prudent euphémisme ce que cette prétention avait de brutal, se disant roi par la grâce de Dieu, c'est-à-dire chef qui ne relève que du ciel, maître sans investiture, avec droit d'user et d'abuser comme le propriétaire. || Les anciennes mœurs de la société.

— Fig. Il est absurde de mettre les hommes probes, instruits, au même *régime* que les scélérats et les ignorants. (Boiste.) Parce qu'il se trouve des fous, des furieux dans une nation, faut-il la mettre tout entière au *régime* de Charenton? (Id.)

— Se dit, dans le même sens, de certains établissements publics. Le régime des prisons. Le régime des hôpitaux. Régime pénitentiaire.

— Commun. relig. Mode suivant lequel est réglée l'administration d'une congrégation, et particulièrement l'élection et la succession des supérieurs. || *Régime annuel, triennal, perpétuel.* Celui dans lequel les supérieurs sont élus pour un an, pour trois ans, à vie.

— Se dit aussi de la conduite. La morale est le vrai, le seul *régime* du bonheur. (S. Dubay.)

— Jurispr. *Régime dotal.* L'ensemble des dispositions législatives qui régissent la société conjugale, lorsque la dot reste la propriété de la femme. Sous ce régime, les époux conservent la propriété de tous leurs biens, meubles et immeubles, présents et futurs. Le mari, chef naturel de la société conjugale, a droit à la jouissance de tous les biens, ou de portion des biens de la femme, pour en supporter les charges. Se marier sous le régime dotal.

— *Régime communal*, ou *de la communauté.* L'ensemble de ces dispositions, lorsque les époux vivent en communauté. Se marier sous le régime communal. Aujourd'hui, la communauté fait le droit commun de la France.

[illegible] de contrat de mariage est soumis, en ce qui regarde les conventions matrimoniales, au régime de la communauté. || *Régime exclusif de la communauté.* Régime dans lequel les époux, sans se soumettre au régime dotal, déclarent qu'ils se marient sans communauté, ou stipulent qu'ils seront séparés de biens.

— *Régime forestier.* Mode d'administration des forêts de l'Etat.

— *Régime hypothécaire.* L'ensemble des lois relatives à l'inscription des hypothèques.

— Anc. chim. Manière de conduire une opération. Régime du feu.

— Gramm. Mot qui dépend immédiatement d'un verbe ou d'une préposition, et qui en forme le complément. Dans cette phrase: Servir Dieu avec ferveur, *Dieu* est régime de *servir*, et *ferveur* régime d'*avec*. Le régime s'appelle aussi complément. || *Régime direct.* Celui sur lequel tombe directement l'action du verbe, qui est l'objet immédiat de cette action. || *Régime indirect.* Celui sur lequel cette action ne tombe pas directement. Dans ces phrases: J'ai donné une bague à ma sœur; j'ai [illegible] à mon ami de

peine, les mots *une bague*, *son ami*, sont les régimes directs; *à ma sœur*, *de peine*, sont les régimes indirects. Il y a ordinairement une préposition devant le régime indirect; il y en a rarement devant le régime direct. Les verbes neutres n'ont point de régime direct. || Le régime direct s'appelle aussi *régime simple*, et le régime indirect, *régime composé*. || Le régime d'un verbe peut être un substantif, un pronom ou un verbe à l'infinitif. Le régime, soit direct, soit indirect, peut être un pronom. Le direct ou l'indirect d'un verbe peut être un autre verbe à l'infinitif. || Le verbe actif a toujours un régime direct; plusieurs verbes actifs doivent avoir un régime direct et un régime indirect. || Le verbe passif a pour régime un nom précédé des prépositions *de* ou *par*. Le vaisseau a été longtemps battu de l'orage. Ce tableau a été peint par Rubens. Souvent les verbes passifs s'emploient sans régime. Etre aimé. || Quelques verbes neutres n'ont point de régime, comme *languir*, *gémir*: plusieurs ont un régime indirect. Les excès nuisent à la santé. Médire de son prochain. || Les verbes réfléchis et les verbes réciproques ont pour régimes les pronoms *me*, *te*, *se*, *nous*, *vous*; et ces pronoms sont quelquefois régimes directs, comme dans *se louer*, où *se* signifie *soi*; et quelquefois régimes indirects, comme *se reprocher*, où *se* est pour *à soi*. || Plusieurs adjectifs ont aussi leur régime. C'est un substantif ou un verbe précédé de l'une des prépositions *à*, *de*, *dans*, *en*, *sur*, etc. || Les adjectifs qui ont un sens déterminé, absolu, qui ne font point attendre une autre idée pour compléter celle qu'ils présentent, n'ont point de régime; tels sont *intrépide*, *inviolable*, *vertueux*, etc. || Ceux, au contraire, dont l'idée est indéterminée, et qui font attendre quelque autre idée pour compléter celle qu'ils présentent, ont des régimes. Si je dis, par exemple, *il est capable*, on me demandera *de quoi?* Cet adjectif *capable* appelle donc une autre idée pour compléter celle qu'il présente; elle appelle un régime. || Tel adjectif qui appelle un régime parce qu'il est pris dans un sens relatif, n'en appelle point lorsqu'il est pris dans un sens absolu. On dit, c'est un homme capable, pour exprimer que c'est un homme qui a de la capacité, de l'intelligence, des talents.

— Bot. Nom vulgaire du spadice des palmiers. C'est un assemblage de fruits formant une espèce de grappe. Les élates s'entr'ouvrent, et il sort de chacun d'eux une grappe ou *régime* de fleurs, qui s'échangent en fruits, lorsqu'elles ont été fécondées par les fleurs du palmier mâle. (B. de St-P.)

— Syn. comp. RÉGIME. DIÈTE. Ces deux mots sont synonymes; cependant le dernier désigne plus particulièrement le régime dans les maladies. || RÉGIME. COMPLÉMENT. Tout *régime* est *complément*, mais tout *complément* n'est pas régime. *Régime* se dit proprement, dans la langue française, des *compléments* nécessaires des verbes, et des *compléments* des prépositions. C'est abusivement qu'on appelle quelquefois *régimes* les *compléments* des noms, des adverbes, etc. || RÉGIME. ADMINISTRATION. Le *régime* est la règle établie par le gouvernement pour régler l'action de l'administration. *L'administration* est l'action qui résulte du régime.

RÉGIMENT. s. m. (du lat. barb. *regimentum*, fait de *regimen*, gouvernement, administration; ou du fr. *régir*, parce que c'est un corps régi, gouverné par un chef et des officiers chargés d'y faire observer l'ordre et la discipline). Corps de gens de guerre, composé de plusieurs compagnies de cavalerie ou d'infanterie, et dont le chef s'appelle colonel. Il peut avoir depuis trois jusqu'à cinq bataillons ou escadrons. Régiment d'infanterie, de cavalerie, de dragons, de lanciers, de chasseurs. Régiment d'artillerie. Colonel, lieutenant-colonel d'un régiment de ligne. Etre capitaine, lieutenant dans un régiment. Plusieurs seigneurs levaient des r[illegible]nts de milice à leurs dépens. (Volt.)

— Hist. m[illegible]. Cette dénomination, qui fut employée pour la première fois sous Henri II, en 1558, désignait un corps susceptible d'une grande extension. Autrefois, le régiment des gardes avait trente compagnies de fusiliers; les régiments de cavalerie n'avaient que six compagnies. Ce mot fut substitué à celui de *bande*; il ne fut d'abord employé que pour l'infanterie, ensuite il passa à la cavalerie, et a remplacé [illegible] blique, le nom de *demi-brigade* avait remplacé celui de régiment. || *Régiments royaux* ou *bleus*. Ceux qui avaient pour colonels le roi, la reine ou les enfants de France. || *Régiments des princes*. Ceux qui étaient commandés par les princes du sang. || *Régiments des gentilshommes*. Ceux qui portaient le nom d'un grand seigneur, leur colonel. || *Régiments de provinces*. Ceux qui portaient le nom d'une province. || *Régiments sur pied étranger*. Ceux qui étaient payés sur le pied étranger, dont la paye est plus forte que celle des régiments français.

— Fig et fam. Grand nombre, multitude. Un régiment de valets. Avoir un régiment de créanciers à ses trousses. Il y en a un régiment.

RÉGIMENTAIRE. adj. des 2 g. Il ne s'emploie guère que dans cette locution, *école régimentaire*, école formée dans un régiment pour enseigner aux soldats à lire, à écrire et à calculer.

RÉGIMENTER. v. a. 1re conj. Il s'est dit quelquefois pour Enrégimenter.

RÉGINE. s. f. Erpét. Espèce de couleuvre.

RÉGINGLETTE. s. f. Chass. Petit piége pour attraper les oiseaux. Les oiseleurs de Paris ne connaissent pas ce mot, qui probablement est un mot de Château-Thierry, où était né La Fontaine. Au lieu de réginglette, ils disent trébuchet, collet, lacet, lacs.

> Quand *réginglettes* et réseaux
> Attraperont petits oiseaux,
> Ne volez plus de place en place. (La Font.)

RÉGINGOT. s. m. Techn. Il se dit pop. pour Rejeteau.

RÉGION. s. f. (du lat. *regio*). Grande étendue de pays. Toutes les régions de la terre. Les régions d'Asie, d'Afrique, etc. Les régions tempérées. Les régions méridionales, septentrionales, orientales, occidentales. Région haute. Région basse. Région citérieure. Région ultérieure. Régions brûlantes, glacées, hyperborées. Des régions lointaines. Une vaste région. Quatre grands fleuves, ayant leurs sources dans les mêmes montagnes, divisaient ces *régions* immenses. (Chateaub.) Le lama s'apprivoise aux *régions* australes. (Delille.) Aux extrémités les plus reculées de la terre, comme dans les *régions* les plus habitées, la magnificence des cieux, ô Seigneur, annonce votre gloire. (Mass.) Il est le Seigneur des îles où on ne le connaît pas, comme des *régions* qui l'invoquent. (Id.) Albion, maîtresse du commerce dans toutes les *régions* du globe, prend moins d'intérêt aux destinées intérieures de l'Europe. (Boiste.)

> Vous dévoriez déjà, dans vos courses avides,
> Toutes les *régions* qu'éclaire le soleil. (Boileau.)

— Géogr. Grande étendue de terre habitée par plusieurs peuples contigus sous une même nation, qui a ses bornes et ses limites, et qui est ordinairement assujétie à un roi ou à un despote. || Une *grande région* se divise en d'autres régions plus petites à l'égard de ses peuples. || Une région se divise en *haute* et *basse*, par rapport au cours des rivières, par rapport à la mer, ou par rapport aux montagnes. || *La région haute*, à l'égard des rivières, est la partie de la région située à la source d'une rivière. A l'égard de la mer, c'est la partie la plus engagée dans les terres. A l'égard des montagnes, c'est la partie qui est engagée dans les montagnes. || *La basse région*, à l'égard des rivières, est la partie de la région située vers l'embouchure de la rivière. A l'égard de la mer, c'est la partie la plus proche de la mer. A l'égard des montagnes, c'est la partie la plus dégagée des montagnes. || Une région se divise aussi en *ultérieure* et *citérieure*, ce qui a rapport aux rivières et aux montagnes, à l'égard de quelque autre région. || *La région citérieure*, par comparaison à une autre, est la partie de la même région qui est entre cette autre et la rivière ou la montagne qui sépare la région en deux autres régions. Quelques régions, à l'égard de leur distance de quelque ville considérable, sont aussi divisées en *citérieure* et *ultérieure*, selon deux parties plus proches ou plus éloignées de cette ville, sans que ces deux parties soient distinguées par quelque montagne ou quelque rivière. || On divise encore une région en *intérieure* et en *extérieure* à l'égard d'elle-même, et par rapport à ses parties qui sont en dedans ou aux extrémités. || *La région intérieure* est la partie la plus engagée dans les terres de cette même région; *la région extérieure* est la partie d'une région la plus dégagée, et comme au dehors des terres de cette même région. || Les régions, selon les parties du ciel vers lesquelles elles sont situées l'une à l'égard de l'autre, sont dites *septentrionales*, *méridionales*, *orientales* et *occidentales*. || Il y a des régions qui sont appelées *orientales* et *occidentales*, non pour être ainsi situées l'une à l'égard de l'autre, mais par le rapport qu'elles ont avec quelque autre région qui se trouve entre deux. Telles sont les Indes orientales et les Indes occidentales à l'égard de l'Europe.

— Fig. La région des songes. Le monde est une *région* malheureuse où la corruption est si générale, qu'être corrompu et corrompre les autres, c'est la fonction mutuelle des hommes. (Fléch.) La cour est une *région* de ténèbres ou la vérité est étouffée par le mensonge, et la raison obscurcie par la vanité. (Id.) Les peuples les plus sauvages se figurent tous une *région* que nos âmes habiteront après notre mort. (Mass.) On sait ce qu'ont été les grands pendant ce petit intervalle qu'a duré leur éclat, mais qui [illegible] *région* éternelle des morts? (Id.)

— Antiq. rom. S'est dit des quartiers de Rome. Cette ville comprit d'abord quatre régions. Auguste la trouva divisée en douze régions, et en fit quatorze.

— Espace que présente le ciel. Les augures romains divisaient le ciel en quatre régions, lorsqu'ils voulaient tirer des présages.

— Astron. Se dit des différentes parties de la surface visible de la lune.

— Phys. anc. Se disait des trois différentes hauteurs de l'atmosphère. || *Basse région*. Celle qui touche la terre et l'environne immédiatement. || *Moyenne région*. Celle qu'on suppose commencer au-dessus des plus hautes montagnes. Les oiseaux de haut vol ont besoin de toutes leurs plumes pour résister au froid de la moyenne *région* de l'air. (Buff.) || *Haute région*, *région supérieure*. Celle qui s'étend par delà. || Aujourd'hui, on dit encore souvent, *les hautes régions de l'atmosphère*, quoiqu'on n'admette plus cette division.

— On appelait *région élémentaire*, une sphère terminée par le concave du ciel de la lune. Cette sphère comprenait les quatre éléments et tous les corps inférieurs. || On appelait *région éthérée* toute la vaste étendue de l'univers, et tout cet espace immense dans lequel roulent tous les cieux. || Les étoiles étaient dans la plus *haute région* du ciel.

— Philos. anc. *La région du feu*, *la région éthérée*. La partie de l'air la plus élevée.

— En vers, on dit *les régions de l'air*, *de l'air les vastes régions*, pour dire l'air.

> Et m'élançant loin de la terre,
> Dans les *régions* du tonnerre
> Je vais ravir le feu des cieux. (Balz.)

— Fig. Le degré qu'on occupe, le point où l'on s'élève dans les sciences, etc. S'élancer dans les hautes régions de la philosophie. Se perdre dans la région des hypothèses. Esprit qui ne se plaît que dans les plus hautes régions. La faiblesse ou la paresse de son esprit le retient dans les moyennes régions de la science, l'empêche de s'élever au-dessus de la moyenne région. Rentrons dans notre sphère et dans notre moyenne région. Son courage le porterait dans cette haute *région* de la critique, s'il avait autant de force pour soutenir son courage. (Balzac.)

> Habitez, par l'essor d'un beau et grand génie,
> Les hautes *régions* de la philosophie. (Mol.)

— Se dit aussi des différentes classes de la société. De la cour le vice se répand dans les *régions* inférieures du royaume. (Mass.)

— Anat. Espaces déterminés de la surface du corps et des os, par rapport aux parties voisines. Région épigastrique. Région ombilicale. Région hypogastrique. || *Région épigastrique*. La région supérieure du bas-ventre, qui commence au-dessous du sternum, à l'endroit qu'on nomme la fossette. || *Région ombilicale*. La moyenne région du bas-ventre. || *Région hypogastrique*. La région inférieure du bas-ventre.

— Anc. méd. Les médecins divisaient le corps de l'homme en trois régions. || La *haute région* était la tête, qui s'étendait jusqu'à la première vertèbre. Elle contenait les organes animaux, et le cerveau, source du mouvement et du sentiment, et siége de la raison. || La *seconde région* comprenait le thorax, la poitrine, et s'étendait depuis les clavicules jusqu'au diaphragme. C'est là que se trouvent les parties vitales destinées à la respiration, le cœur, les poumons. || La *troisième région* était le bas-ventre, où sont les parties naturelles destinées à la digestion, à la purgation et à la génération.

— Gramm. ar. Se dit des rapports de localité et de position, réduits à six: devant, derrière, gauche, droite, dessus et dessous.

— Mus. *Région du chalumeau*. V. CHALUMEAU.

— Syn. simpl. Pays, province, contrée, plage. || Epith. Région fertile, féconde, heureuse, stérile, aride, glacée, brûlante, éloignée, lointaine, barbare.

— Syn. comp. RÉGION. CONTRÉE. PAYS. V. CONTRÉE.

REGIONE (È). loc. adv. lat. (pr. *ré-gi-o-né*). Typogr. Il se dit des parties d'un ouvrage, des traductions, ou des colonnes d'un tableau, que l'on imprime en regard les unes des autres, et de façon que les alinéas se correspondent. Mettre des blancs dans une colonne pour que les alinéas tombent è regione.

RÉGIONNAIRE. adj. et s. m. Hist. ecclés. Il s'est dit, à partir du ve siècle, de certains officiers établis dans les différentes régions d'un district, et particulièrement à Rome. Il y avait sept diacres régionnaires pour la distribution des aumônes. Notaire régionnaire. Défenseur régionnaire. || *Evêque régionnaire*. Celui qui était envoyé en mission.

RÉGIPEAU. s. m. Techn. Pièce d'un train de bois, qui unit ensemble deux coupons.

RÉGIR. v. a. 2e conj. (du lat. *regere*). Gouverner, diriger, conduire. Régir un Etat. Régir un grand peuple. Régir sagement son royaume. Un évêque qui régit bien son église. Les lois qui régissent l'univers. Le ciel ne m'a point fait pour *régir* des Etats. (Volt.) Celui qui est insensible ne devrait pas *régir* des hommes. (Gomer.)

> Asses de grands esprits, dans leur cinquième étage,
> N'ayant pu gouverner leur femme et leur ménage,
> Se sont mis par plaisir à *régir* l'univers. (Volt.)

[illegible] l'Etat. Régir un ministère. Faire *régir* ses biens, sa terre, par un homme de confiance. Régir un théâtre avec beaucoup d'intelligence. Régir une succession par autorité de justice. Celui dont l'office est de *régir* un grand tout n'a jamais de reproches à se faire pour avoir sacrifié des minuties au bien de l'ensemble. (Goëthe.)

— Fig. L'innocence, la bonne foi, la candeur étaient les compagnes inséparables de la pieuse abbesse: elles conduisaient ses desseins, elles *régissaient* toute sa famille. (Boss.) Jésus-Christ est venu pour ne former qu'un seul corps de tous les Etats, c'est le même mouvement qui en *régit* tous les membres. (Mass.) Le véritable chrétien est maître de ses désirs, il *régit* toutes ses passions par le frein de la tempérance. (Id.) Voilà l'esprit qui nous gouverne et nous *régit*, un esprit de timidité et de complaisance. (Id.)

> O grand astre! ô soleil! ta loi toute-puissante
> *Régit* de l'univers la sphère obéissante. (Fontanes.)

— Gramm. Avoir ou exiger pour régime, pour complément. Le mot que régit un verbe, une préposition. La préposition sert ordinairement à exprimer le rapport du mot qu'elle régit avec ce qui la précède. || Dans les langues où les noms se déclinent, on dit *qu'un verbe*, *qu'une préposition régit tel cas*, c'est-à-dire exige que son régime soit à tel cas. Le verbe actif régit l'accusatif. La préposition latine *de* régit l'ablatif.

— SE RÉGIR. v. pron. Etre régi, gouverné. Les peuples éclairés ne peuvent se *régir* comme les peuples ignorants. (Boiste.)

— Se gouverner soi-même. Un sot se *régit* toujours mal. (Boiste.)

— Se gouverner, se diriger mutuellement.

— Syn. comp. RÉGIR. GÉRER. *Gérer* ne suppose qu'une autorité subalterne et dépendante; et *régir* une autorité entière et absolue.

RÉGISSANT. part. prés. du v. Régir. Il est invariable.

RÉGISSANT, ANTE. adj. Gram. Qui peut régir. Il se dit particulièrement dans la grammaire arabe pour désigner les antécédents ou mots qui peuvent avoir un régime.

RÉGISSEUR. s. m. Celui qui régit, qui gère par commission, et à charge de rendre compte. Le régisseur d'un domaine, d'une terre. Le régisseur des biens d'une personne. Le régisseur d'un théâtre. Quel charme de voir de bons et sages *régisseurs* faire de la culture de leurs terres l'instrument de leurs bienfaits, leurs amusements, leurs plaisirs! (J.-J. Rouss.)

— Écon. rur. Homme qui dirige, moyennant salaire, la culture des propriétés rurales d'un autre.

— Titre d'employé dans les douanes.

RÉGISTRAL. s. m. Bot. Un des noms de la garance.

RÉGISTRAIRE. s. m. Hist. Gardien des registres.

REGISTRATA. s. m. (du lat. *registrata*, mot qui commençait l'inscription sur le registre dans le temps que tous les actes se rédigeaient en latin). Anc. jurispr. Extrait de l'arrêt d'enregistrement que l'on inscrivait sur le repli des édits et autres lettres de chancellerie.

RÉGISTRATEUR. s. m. Nom de certains officiers de la chancellerie romaine, qui enregistraient les bulles et les suppliques.

REGISTRATION. s. f. (pr. *re-jis-tra-ci-on*). Anc. prat. Action d'écrire sur un registre.

— Anc. cout. *Droit de registration*. V. *Droit de registre*, au mot REGISTRE.

REGISTRE. s. m. (du bas lat. *regista*, livre où l'on écrivait ce qui se passait dans les tribunaux). Livre où l'on écrit les actes, les affaires de chaque jour, pour y recourir au besoin. Les registres du Conseil d'Etat. Les registres de la cour de cassation, de la cour royale, de la cour des comptes, etc. Les registres du greffe. Les registres de l'état civil. Le registre des mariages, des naissances, des décès. Registre mortuaire. Les registres d'un marchand, d'un banquier, etc. Le registre d'un logeur. Anciens registres. Gros registre. Petit registre. Tenir registre. Mettre, coucher, écrire sur le registre. Extraire quelque chose d'un registre, des registres. Extrait des registres. Compulser, vérifier, examiner les registres. Biffer un article du registre, le bâtonner sur le registre. Le droit de constater l'état des citoyens par les *registres* des naissances, des mariages et des morts, appartient à la juridiction civile. (De Breteuil.)

— *Charger un registre*. Écrire sur un registre. || *Décharger un registre*. Donner une décharge et l'écrire sur le registre.

— *Tenir registre de quelque chose*. L'écrire sur un registre, en tenir note. Nous tenons *registre* de tous les grands personnages qui sont à vingt lieues à la ronde. (Le Sage.) Oh! si l'on pouvait tenir *registre* des rêves d'un fiévreux, que de grandes et sublimes choses on verrait sortir quelquefois de son délire. (J.-J Rouss.)

— Fig. *Tenir registre de tout*. Remarquer tout exactement, et s'en souvenir.

— Prov. et fig. *C'est un homme qui est sur mon registre, qui est écrit sur mes registres*. Se dit pour exprimer qu'on se souviendra du déplaisir qu'on en a reçu.

— Ce mot, qui ne paraît pas fait pour la poésie, a été heureusement employé par un poëte [illegible] pour désigner l'histoire.

> Et dans le *registre* des âges
> Que la gloire lui vient offrir,
> Sans cesse en cet auguste livre,
> Notre souvenir voit revivre
> Ceux que nos yeux ont vu périr. (J.-B. Rouss.)

— Le même poëte a dit *le registre des Parques*.

> Quand les humains dépouillés de leurs marques
> Viennent s'inscrire aux *registres* des Parques.

— Antiq rom. *Registres publics*. Registres qui contenaient à Rome tous les actes des assemblées populaires, des cours de justice et du sénat, aussi bien que les naissances, les mariages, les divorces et les décès, étaient conservés dans la basilique du sénat sous la garde de quelques officiers publics. On les communiquait à ceux qui avaient besoin d'y puiser des renseignements.

— Anc. admin. *Registre des gros fruits*. Se disait des mercuriales. || *Registre journal*. Livre dont les comptables se servaient pour enregistrer la récolte et la dépense journalière qu'ils faisaient dans l'exercice de leurs charges ou

commissions. ‖ *Registre des soumissions.* Livre qui était particulièrement en usage au greffe du conseil, dans les bureaux où l'on traitait du prix des offices. ‖ *Registre des déclarations.* Ce livre était en usage dans les bureaux des cinq grosses fermes, et servait pour y enregistrer les déclarations que les marchands allaient faire au bureau, pour les marchandises qu'ils envoyaient au dehors. ‖ *Registre portatif.* Livre dont les commis aux exercices se servaient lorsqu'ils faisaient leur tournée, et sur lequel ils enregistraient ceux qui vendaient le vin pour emporter, et ceux qui vendaient à boire chez eux, en les distinguant les uns des autres. ‖ *Registre sexté.* Registre contenant les noms, les qualités et les emplois des habitants des paroisses, les sommes auxquelles ils étaient imposés à la taille, le nombre des personnes dont chaque famille était composée, et la quantité du sel qu'ils avaient levée au grenier.

— Hist. ecclés. *Officiers du registre.* Se dit, en cour de Rome, du vice-chancelier du collége des scripteurs des brefs, des douze maîtres du registre et des registrateurs.

— Anc. cout. *Droit de registre.* Droit qu'on payait aux officiers des chancelleries. ‖ Droit dû au seigneur pour transport d'héritage.

— Anc. navig. Vaisseau muni d'une permission pour trafiquer avec l'Amérique espagnole.

— Mécan. Appareil qui, dans certaines machines à vapeur, met la chaudière en communication alternative avec le dessous et le dessus du piston.

— Orgue. Se dit des règles de bois percées qu'on tire pour faire jouer les différents jeux d'un orgue. Il y a autant de trous ronds que chaque jeu a de tuyaux, et autant de registres que l'orgue a de jeux différents. On les appelle ainsi de *regere*, parce qu'ils donnent à l'organiste les moyens de gouverner le vent renfermé dans le premier, et de l'introduire dans le nombre de tuyaux nécessaires à l'effet qu'il se propose de rendre.

— Mus. Changement de timbre, de son, dans la voix d'un chanteur. Une voix de dessus a trois registres, celle de ténor en a deux, et les voix de basse et de contralto n'ont qu'un seul registre.

— Chim. Il se dit de certaines ouvertures qui sont au fourneau, et qu'on bouche ou qu'on débouche, selon les degrés de chaleur qu'on veut donner.

— Impr. Correspondance que les pages des deux lignes d'un feuillet ont l'une avec l'autre. ‖ *Bon registre.* Exactitude de cette correspondance. ‖ *Mauvais registre.* Défaut de cette correspondance. ‖ *Faire son registre.* Tirer l'une sur l'autre les deux pages d'un feuillet, de manière que les lignes se répondent exactement.

— Anc. typogr. Se disait autrefois de la signature des feuilles imprimées.

REGISTRÉ, ÉE. part. pass. du v. Registrer. S'empl. adjectiv. Lu, publié et registré.

REGISTRER. v. a. 1re conj. (du lat. *registrare*). Enregistrer, insérer dans le registre. Ne se dit qu'en style de formule.

— SE REGISTRER. v. pron. Être enregistré.

REGISTREUR. s. m. Il se disait pour Celui qui tient des comptes, des registres.

REGÎTRE. s. m. V. REGISTRE. ‖ Richelet a jugé à propos d'écrire *regître* avec un î, et d'en retrancher la lettre *s*, quoiqu'elle y sonne aussi sensiblement que dans les mots *liste* et *funeste*. Pour faire approuver cette nouvelle orthographe, Richelet dit que Marot a fait rimer *registre* avec *épistre*, ce qui est vrai. Mais Richelet ne devait pas ignorer que du temps de Marot on prononçait *épistre* comme on prononce aujourd'hui *registre*, et que par conséquent la rime était bonne alors, au lieu qu'elle ne vaut plus rien à présent, parce qu'on prononce *épître* sans *s*, et *registre* avec un *s*. Car, quoique plusieurs personnes écrivent et prononcent *regître*, cependant l'Académie préfère *registre*. Néanmoins, comme l'usage est partagé sur la manière d'écrire et de prononcer ce mot, on peut, sans combattre une faute, dire et écrire *regître* ou *registre*.

> Et le jour et la nuit faudra-t-il que quelqu'un
> Tienne de tous mes faits un *regître* importun?
> (J.-B. Rouss.)

REGÎTRER. v. a. 1re conj. V. REGISTRER.

[illegible] réglé.

RÉGLAGE. s. m. Techn. Action de régler le papier.

RÉGLANT. part. prés. du v. Régler. Il est toujours invar.

RÉGLANT, ANTE. adj. Qui sert à régler.

— Horlog. *Force réglante.* Nom qu'on a donné quelquefois au régulateur.

RÈGLE. s. f. (du lat. *regula*, fait de *rego*). Instrument long, droit et plat, fait de bois, de métal, etc., et qui sert à tirer des lignes droites sur la surface des corps plans. Une règle de bois. Règle de cuivre. Règle d'acier. Une règle qui est fort droite. Une bonne règle. Une mauvaise règle. Une règle faussée. Tirer une ligne avec la règle, à la règle. Dresser une pièce de bois à la règle. Se servir de la règle et du compas. Règle de maçon. Règle de tailleur de pierre. Règle de menuisier, de charpentier. Et désormais la *règle* et l'équerre à la main. (Boil.)

— Archit. anc. *Règle lesbienne.* Règle de plomb, qui se pliait facilement, et dont on se servait pour prendre le contour des pierres contre lesquelles on voulait en appliquer d'autres, afin de construire un mur par assises irrégulières.

— *Règles de proportion.* Règles divisées comme celles du compas de proportion, et faisant presque le même effet.

— *Règle à calcul* ou *règle glissante.* Règle marquée de divisions et de chiffres, à l'aide de laquelle on peut exécuter des calculs, et même des opérations assez compliquées. Cette règle a été inventée par Gunter en 1625. ‖ *Règle logarithmique.* Nom que l'on donne souvent à la règle à calcul, parce que les opérations s'effectuent au moyen des logarithmes. ‖ *Règle circulaire.* Règle à calculer, à laquelle on a donné la forme circulaire.

— Astron. Nom d'une constellation méridionale.

— Anc. mar. *Règle du quartier.* Manière de naviguer pour le quartier de réduction.

— Mar. *Règles de marée.* Planches graduées, placées verticalement dans une forme ou bassin de construction, et qui servent à marquer la hauteur de l'eau.

— Mus. *Règle d'octave.* Formule d'harmonie établie d'après la force mélodique des cordes de l'échelle. Cette forme tend à donner à chacune de ses cordes l'harmonie qui lui est propre quant à elle-même, et en raison de celle qui la précède et de celle qui la suit.

— Fig. Principe, maxime, loi, enseignement, et généralement tout ce qui sert à conduire, à diriger l'esprit et le cœur. Règle de conduite. Les règles du devoir. Les règles de la bienséance. Les règles de l'honnêteté. Règle certaine, infaillible. Suivre la règle. S'affranchir de la règle. N'avoir pour règle que son caprice. Les lettres nous rappellent aux *règles* de la vie humaine; elles calment les passions, elles répriment les vices. (B. de St-P.) Le roi, dont le jugement est une *règle* toujours sûre, a estimé la capacité de Madame, et l'a mise par son estime au-dessus de tous nos éloges. (Boss.) La *règle* que donne saint Augustin est de modérer l'usage de la communion, quand elle tourne au dégoût. (Id.) Le goût est l'arbitre et la *règle* des bienséances et des mœurs, comme de l'éloquence. (Mass.) La mollesse et l'oisiveté blessent également les *règles* de la piété et les devoirs de la vie civile. (Id.) C'est une erreur de regarder la naissance et le rang comme un privilége qui adoucit à votre égard les *règles* sévères de l'Evangile. (Id.) Elle s'est fait des *règles* dont elle ne départ point. (J.-J. Rouss.)

— Ordre, bon ordre. Vivre sans règle. Maison où il n'y a point de règle. Établir, rétablir la règle dans un collége. Je vous écris sans *règle* et sans ordre. (J.-J. Rouss.) Toute âme inquiète et ambitieuse est incapable de *règle*. (Boss.) L'ordre et la *règle* qui multiplient et perpétuent l'usage des biens peuvent seuls transformer le plaisir en bonheur. (J.-J. Rouss.) Partout où vous verrez régner la *règle* sans tristesse, la paix sans esclavage, l'abondance sans profusion, dites avec confiance: C'est un être heureux qui commande ici. (Id.)

— Prov. *Mieux vaut règle que rente.* Avec l'économie, il n'y a pas de richesse trop petite; sans l'économie, il n'y en a point d'assez grande.

— Exemple, modèle. Être la règle de tous ceux de son âge. Votre conduite n'est point une règle pour moi. Vos mœurs forment les mœurs publiques, vos exemples sont les *règles* de la multitude. (Mass.) Il faut que la vie d'un roi puisse être proposée comme une *règle* à ses successeurs. (Id.)

— Se dit des lois, des ordonnances, des coutumes, des usages. Les règles de la justice. Les règles de la procédure. Procéder selon les règles, en règle. Cela est dans les règles. Telle est la règle établie par la loi. C'est la règle. On ne doit sortir de la *règle* qu'en tenant un fil qui tienne, pour ainsi dire, à la règle même. (Boss.) Inventer des adoucissements quand la loi est claire, ce n'est pas sauver la *règle*, mais nos passions. (Mass.) L'Evangile surtout est une doctrine qui propose des *règles*, et non des expédients. (Id.)

— *Règles de droit.* Principes généraux qui, dans le silence des lois écrites, servent à décider les questions particulières. Le Digeste contient un titre entier uniquement composé de règles de droit. Notre code n'a pas suivi cet exemple, [illegible] sagement avare de principes généraux, parce qu'il est facile d'en abuser et d'en faire de fausses applications. C'est aux tribunaux, en cas d'obscurité ou d'insuffisance des textes, à remonter aux principes qui ont guidé le législateur et qui leur font connaître sa doctrine.

— Dr. rom. *Règle catonienne.* Règle appelée ainsi du nom de son auteur, Marcus Porcius Caton, fils du censeur. Suivant cette règle, un legs qui eût été inutile si le testateur fût mort immédiatement après avoir testé, ne peut dans tous les cas produire aucun effet.

— Hist. ecclés. *Règles de la chancellerie romaine.* Règles qui se sont introduites dans la cour de Rome, au sujet de l'obtention et de la possession des bénéfices. ‖ *Abbaye, bénéfice en règle.* Ceux qui ne pouvaient être possédés que par des religieux.

— Log. *Règles du syllogisme.* V. SYLLOGISME. ‖ En logique et en morale, on distingue des *règles de théorie*, qui se rapportent à l'entendement, et dont on fait usage dans la recherche de la vérité; et des *règles de pratique*, ou *règles pour agir* qui se rapportent à la volonté, et servent à la diriger vers ce qui est bon et juste.

— *Il est de règle que.* Il est conforme à l'usage, à la bienséance que... Il est de règle qu'on rende visite à son supérieur dans certaines occasions.

— *Ce procédé est dans les règles, n'est pas dans les règles.* Il est ou il n'est pas conforme à tel précepte, à tel principe de morale ou de bienséance, à l'usage reçu parmi les honnêtes gens.

— *Être en règle, se mettre en règle.* Être, se mettre au point ou dans l'état que la loi, la coutume ou l'usage exige. Se mettre en règle avec quelqu'un. Être en règle avec quelqu'un.

— Il se dit des choses dans un sens analogue. Ses papiers sont en règle. Son passeport n'est pas en règle.

— *Un procès en règle.* Un procès suivi pardevant les juges.

— *Une affaire en règle.* Un combat suivant les règles de la guerre. Se dit surtout d'un duel. Avoir une affaire en règle.

— Fam. *Un repas en règle.* Un repas d'apparat, où l'ordre de service est observé avec soin.

— Fam. *Une sottise, une folie, une friponnerie dans toutes les règles.* C'est-à-dire à laquelle rien ne manque.

— Prov. *Il n'y a pas de règle sans exception.* Une loi, une maxime, quelque générale qu'elle soit, ne saurait s'appliquer à tous les cas.

— *L'exception confirme la règle.* La nécessité où l'on est d'excepter les cas particuliers dans lesquels une loi, une maxime, une règle n'est point applicable, prouve qu'elle doit s'appliquer dans tous les autres cas.

— *Dans la règle, en bonne règle.* Suivant la loi, l'usage, la bienséance.

— Elliptiq. *Règle générale.* Généralement parlant, dans tous les cas.

— Se dit des Préceptes qui servent à l'enseignement des sciences ou des arts, et des principes des méthodes qui en rendent la connaissance plus facile et la pratique plus sûre. L'étude des règles. La connaissance des règles. Les règles générales. Les règles particulières. Observer, suivre les règles. Négliger, violer, enfreindre les règles. Les règles de la grammaire. Les règles de la logique. Apprendre une langue par règle, par les règles. Les règles de la poésie, du théâtre, de la peinture. Les règles du jeu. Les règles du piquet, du billard. Toute *règle* générale a des exceptions. (Marmier.) Dans ce siècle la vertu ne fait plus la *règle*, mais tout au plus l'exception. (S. Dub.) Le goût manquait partout; la poésie elle-même, malgré ses Marot et ses Régnier, marchait sans *règles* et au hasard. (Mass.) Je voudrais bien savoir si la grande *règle* de toutes les *règles* n'est pas de plaire. (Mol.)

> Quelquefois dans sa course un esprit vigoureux,
> Trop resserré par l'art, sort des *règles* prescrites.
> (Molière.)

> Malheureux mille fois celui dont la manie
> Veut aux *règles* de l'art asservir son génie. (Boileau.)

— *Cette tragédie, cette comédie est dans les règles, selon les règles.* Toutes les règles du théâtre y sont exactement observées.

— *Cette pièce nouvelle est tombée dans les règles, est dans les règles.* Se disait autrefois lorsque la recette commençait à être au-dessous d'une certaine somme fixée. Quand une pièce nouvelle était tombée dans les règles, l'auteur n'avait plus de part au produit des représentations.

— Arithm. Opération qui se fait sur des nombres donnés, pour trouver des sommes ou des nombres inconnus. Les quatre premières règles de l'arithmétique. La règle de trois ou de proportion. La règle de change. La règle de double position, de fausse position. Règle d'alliage. Faire une règle. Faire la règle de trois. Faire la preuve d'une règle. ‖ On dit vulgairement *les quatre règles*, pour désigner l'addition, la soustraction, la multiplication, la division. ‖ Ce mot a vieilli. On dit plutôt aujourd'hui *opération*. On ne dit plus *faire une règle*, mais faire une opération, en parlant d'addition, de soustraction, de multiplication, de division et d'extraction des racines. On dit *résoudre une question, un problème*, en parlant de la règle de trois, etc.

— Statuts que les religieux d'un ordre sont obligés d'observer. La plupart des anciennes règles monastiques n'étaient que des instructions [illegible] monastères à leurs disciples, et communiqués avec le temps et par tradition. On croit que ce fut saint Benoît qui arrêta le premier les changements de règle auxquels cette transmission donnait lieu, en donnant une règle particulière, fixe et invariable, qui fut adoptée par tous les monastères de la Gaule méridionale. Une des plus fameuses règles des monastères d'Orient est celle de saint Basile. Règle de saint Basile. Règle de saint Augustin. Règle de saint François. Observer, garder, maintenir la règle. Enfreindre, violer la règle. Approuver, mitiger, adoucir une règle. Règle sévère. Et la *règle* déjà se romet dans Clairvaux. (Boil.)

— *Ce religieux fait bien sa règle.* Il l'observe bien exactement.

— Il se dit aussi quelquefois des statuts des ordres de chevalerie. Les règles et les statuts de l'ordre du Saint-Esprit.

— Maxime vraie ou fausse que chacun se fait pour se conduire. Se faire une règle de ne point souper. Il faut observer quelque règle dans ses études, dans ses divertissements.

— RÈGLES. s. f. pl. Purgations menstruelles des femmes. On les appelle ainsi à cause de la régularité que suit ordinairement cette fonction chez la femme pendant l'époque de la fécondité. Avoir ses règles. Ses règles ont cessé. On dit aussi *menstrues*.

— Syn. comp. RÈGLE, MODÈLE. La *règle* prescrit ce qu'il faut faire; le *modèle* le montre tout fait. ‖ RÈGLE, RÈGLEMENT. La *règle* regarde proprement les choses qu'on doit faire; et le *règlement*, la manière dont on les doit faire. ‖ RÈGLE, ORDRE. On observe l'*ordre*, on suit la *règle*. Le premier est un effet de la seconde.

RÉGLÉ, ÉE. part. pass. du v. Régler. S'empl. adjectiv. Une vie réglée. Une maison bien réglée. A des heures réglées. Mouvement réglé. Pendule bien réglée. Le poids de votre bagage est *réglé*. (Chateaub.) Je n'aime point que ce qui lui appartient soit préparé et *réglé*. (Senancour.) Ce n'est point un avantage d'avoir l'esprit vif, s'il n'est juste; la perfection d'une pendule n'est pas d'aller vite, mais d'être *réglée*. (Vauven.)

— Sur quoi on a tiré des lignes. Papier réglé.

— Prov. *Il est réglé comme un papier de musique; sa vie, sa journée est réglée comme un papier de musique.* Se dit d'un homme qui fait tous les jours les mêmes choses à peu près aux mêmes heures.

— Déterminé, décidé, arrêté. Cela n'a pas encore été réglé. Il est réglé que. Cela est réglé. Alors il fut réglé qu'Athènes deviendrait la métropole et le centre de l'empire. (Barth.) Tout était *réglé*, jusqu'à l'habillement qui convenait à la modestie sans nuire aux grâces. (Chateaub.)

> Dans un sage conseil par son ordre assemblé,
> Du départ général le grand jour est *réglé*. (Rac.)

— Fam. *Nos rangs sont réglés.* Il ne peut y avoir entre nous ni sujet de dispute, ni occasion de cérémonie.

— Sage, régulier. Homme réglé. Esprit réglé. Réglé dans ses mœurs. Avoir une conduite réglée. Une imagination peu réglée. Un esprit qui est encore bien peu réglé. L'imagination bien ou mal *réglée* enfante des réalités ou des chimères. (Libes.)

— *Un ordinaire réglé.* Un ordinaire qui est tous les jours le même.

— *Un pouls réglé, bien réglé.* Pouls dont les battements sont égaux, sans être trop forts ni trop fréquents. Or, comme le pouls bien *réglé* dans l'homme bat les secondes, il s'ensuit qu'à chaque battement du pouls d'un homme, il en sort un du monde et il y en rentre un. (B. de St-P.)

— *Une fièvre réglée.* Fièvre dont les accès sont réguliers.

— *Des bois en coupe réglée, mis en coupe réglée.* Des bois dont on coupe tous les ans une certaine quantité d'hectares à un certain âge, en sorte que les coupes différentes se succèdent les unes aux autres.

— Anc. jurispr. *Compagnie réglée.* Se disait des cours de justice, tant souveraines que subalternes, qui étaient soumises à certains règlements.

— *Troupes réglées.* Troupes entretenues sur pied. Le baron Hoorn, qui vous commandait, n'avait pas mille hommes de troupes *réglées*. (Volt.)

— *Être en commerce réglé, en correspondance réglée avec quelqu'un.* Avoir par lettres une correspondance régulière, suivie, avec lui.

— *Visites réglées.* Visites qui se font à certains jours ou à certaines heures.

— *Dispute réglée.* Discussion suivie et méthodique. La première chose qu'ils firent, ce fut de bannir d'entre eux les conversations *réglées* et tout ce qui sent la conférence académique. (La Font.) Au milieu de tous ces troubles, la noblesse s'assembla en corps aux Augustins, nomma ses syndics, tint publiquement des séances *réglées*. (Volt.)

— *Cette affaire est en justice réglée.* Elle est portée en justice suivant les formes ordinaires, et les procédures sont déjà commencées.

— *Une femme bien réglée.* Une femme qui a ses règles tous les mois, exactement. ‖ *Une fille réglée.* Une fille qui a commencé à avoir ses règles.

— Archit. On dit qu'une pièce de trait est [illegible] sont quelquefois les larmiers, les arrière-voussures, etc. ‖ *Appareil réglé.* Celui dont toutes les assises ont la même hauteur.

— *Réglé dans.* Réglé dans ses mœurs, dans ses désirs.

— *Réglé par.* Les souhaits et les désirs sont permis, mais ils doivent être *réglés* par une aveugle résignation. (Christine.) La valeur ne peut être une vertu qu'autant qu'elle est *réglée* par la prudence. (Fén.) Ici l'imagination est *réglée* par le goût et la raison. (Michaud.) On vous dit qu'à la Chine tout est *réglé* par le bâton. (Fr. de Neufch.)

> Je chante les travaux *réglés* par les saisons,
> L'art qui force la terre à donner des moissons.
> (Rosset.)

— *Réglé pour.*

> Les bêtes sont *réglées*
> Pour la pâture et le sommeil. (Fr. de Neufch.)

— *Réglé sur.* Les amours des animaux, comme ceux des végétaux, sont *réglés* sur les diverses périodes du soleil et de la lune. (B. de St-P.)

— Syn. comp. RÉGLÉ, RANGÉ. On est *réglé*

par les mœurs et par la conduite, on est *rangé* dans ses affaires et dans ses occupations. || RÉGLÉ. RÉGULIER. Le mouvement de la lune est *réglé*, parce qu'il est soumis à des retours périodiques égaux, mais il n'est pas *régulier*, parce qu'il n'est pas uniforme dans la même période. Une vie *réglée* peut s'entendre au physique et au moral; au physique, c'est une vie assujétie à une règle suggérée par des vues de santé ou d'économie; au moral, c'est une vie extérieurement conforme aux règles de morale que le monde même exige; mais une vie *régulière* est une vie conforme aux principes de la morale et aux maximes de la religion.

RÉGLÉE. s. f. Techn. Chez les cartonniers, Pile de feuilles de carton nettoyées et équarries.

RÈGLEMENT. s. m. Ordonnance, statut qui détermine et prescrit ce que l'on doit faire. Règlement d'administration publique. Règlement de police. Faire un règlement. Publier un règlement. Les règlements de l'Université, d'une Faculté, d'une société savante. Contrevenir aux règlements. Observer les règlements. La justice eut des lois fixes; et des *règlements* utiles, qui deviendront la jurisprudence de tous les règnes, furent publiés. (Fléch.) Les *règlements* que firent les Romains pour augmenter le nombre de leurs concitoyens eurent leur effet. (Montesq.) Tous les *règlements* de Cécrops respiraient la sagesse et l'humanité. (Barth.)

— *Règlements administratifs.* On donne ce nom aux arrêtés des préfets et aux ordonnances du roi lorsqu'elles règlent d'une manière générale certains objets d'administration publique.

— *Règlements municipaux.* Ceux qui ont pour but de maintenir une bonne police dans l'intérieur des communes.

— *Règlements d'avaries.* Le règlement d'avaries se fait entre les assureurs et les assurés, à raison de leurs intérêts, c'est-à-dire de manière que l'assuré soit indemnisé de la perte qu'il a éprouvée, et que l'assureur ne paye rien au delà de cette perte.

— *Règlement de compte.* Approbation définitive d'une dépense par l'autorité compétente. Le ministre des finances arrête le compte de ses subordonnés. La Chambre approuve ou désapprouve chaque année, par une loi spéciale, le compte général des dépenses effectuées dans les précédents exercices.

— Anc. législ. Statuts accordés par le roi ou par les magistrats pour entretenir la police, la subordination et l'uniformité dans le corps des marchands et les communautés des arts et métiers. || Ordonnance du roi pour l'administration de la justice, pour l'ordre de la procédure, pour la police, pour la discipline militaire, pour le commerce, pour les finances. || Il se disait aussi des édits, déclarations, lettres-patentes, arrêts du conseil, ordres par écrit des ministres enregistrés aux siéges royaux, délibérations des communautés des marchands autorisés par des arrêts du conseil ou du parlement, concernant la fabrique, la nature, la qualité, etc., des marchandises.

— Statuts d'une assemblée délibérante. Le règlement de la Chambre des députés, de la Chambre des pairs. Violer le règlement. Demander la parole pour un rappel au règlement.

— Se dit aussi de l'ordre à observer, de la distribution des travaux, etc., dans une communauté, dans une manufacture, etc. Le règlement d'une maison d'éducation.

— Livre qui contient un règlement. Lire le règlement. Apporter le règlement.

— *Se prescrire un règlement de vie.* Fixer, dans un ordre déterminé, la nature de ses travaux, de ses occupations, pour chaque heure de la journée, pour chaque jour de la semaine.

— Action de régler, de déterminer. Le règlement d'une affaire. Le règlement des limites.

— Fig. Les délations secrètes se proposent plus le renversement de la fortune publique que le *règlement* de ses mœurs. (Mass.)

— Procéd. *Règlement de juges.* Arrêt qui décide devant quels juges un procès doit être porté. C'est la cour de cassation qui prononce ordinairement en matière de règlement de juges. Instance en règlement de juges. Arrêt en règlement de juges.

— Anc. jurispr. *Arrêt de règlement.* Dispositions réglementaires arrêtées par les parlements et les conseils supérieurs, sur toutes sortes de matières [illegible] dans leur ressort et en avoir provisoirement toute l'autorité.

— Anc. cout. *Règlement ab intestat.* Se disait, en Belgique, d'une manière de disposer qui ne donnait à celui en faveur de qui la disposition était faite, qu'un droit subordonné à la volonté d'une personne après laquelle il était appelé.

— Jurispr. *Règlement des qualités d'un jugement.* Décision que rend le président, ou le juge qui le remplace, sur l'opposition formée par l'avoué de la partie perdante aux qualités qui lui ont été signifiées par l'avoué de l'autre partie.

— Particul. Action de régler les mémoires des ouvriers, d'en réduire les articles à leur juste valeur. Règlement de compte.

RÉGLÉMENT. adv. D'une manière réglée, avec règle. Vivre réglément.

— Régulièrement. Souper réglément à telle heure. La fièvre le prend réglément tous les jours à telle heure.

— Syn. comp. RÉGLÉMENT. RÉGULIÈREMENT. *Réglément* indique de la précision, et suppose de la sagesse et de l'ordre; *régulièrement* désigne de l'attention, et suppose toujours de la soumission et de l'obéissance.

RÉGLEMENTAIRE. adj. des 2 g. Qui appartient au règlement, qui concerne le règlement. Lois réglementaires. Vouloir distinguer dans une charte ce qui est constitutionnel de ce qui est *réglementaire*, c'est la soumettre éternellement à la révision de l'intérêt. (Boiste.)

— En mauvaise part, Qui multiplie les règlements à l'excès. Administration réglementaire. Régime réglementaire. La manie *réglementaire* qui croit que pour bien gouverner il faut beaucoup gouverner, est malheureusement générale. (Boiste.)

— Pourquoi l'accent grave sur l'*e* de *règlement*, et l'accent aigu sur l'*e* de *réglementaire*? La position de cet *e* n'est-elle pas positivement identique?

RÉGLEMENTAIRE. s. m. Hist. ecclés. Il se disait, dans les séminaires, d'un élève qui était chargé de sonner la cloche pour chaque exercice, à l'heure prescrite par le règlement.

RÉGLEMENTAIREMENT. adv. D'une manière réglementaire.

RÉGLEMENTÉ, ÉE. part. pass. du v. Réglementer. S'empl. adj. Matière réglementée.

RÉGLEMENTER. v. n. 1re conj. Faire beaucoup de règlements, multiplier les règlements à l'excès. Ne se dit qu'en mauvaise part. Aimer à réglementer.

— v. a. Faire des règlements sur une matière quelconque. Par une singulière ignorance de la matière qu'ils voulaient *réglementer*, le gouvernement et la Chambre des pairs n'avaient tenu nul compte d'un commerce fort important pour la conservation et la propagation du gibier. (Courr. fr.)

— SE RÉGLEMENTER. v. pron. Être, pouvoir être réglementé. Matière qui peut se réglementer.

RÉGLER. v. a. 1re conj. (du lat. *regulare*). L'*é* se change en *è* devant une syllabe muette. *Je règle, tu règles, il règle*, etc. *Je réglerai. Je réglerais.* Tirer avec la règle des lignes sur du papier, du parchemin, du vélin, du carton, etc. Régler du papier pour écrire droit, pour noter la musique.

— Conduire, diriger suivant certaines règles, assujétir à certaines règles. Régler sa vie. Régler ses actions. Régler ses mœurs. Régler ses désirs. Régler sa maison. Régler le prix du pain. Régler sa dépense. Régler un diocèse. La morale bienveillante de d'Alembert *réglait* sa vie. (Ste-Beuve.) Les proverbes sont bons pour *régler* son devoir. (Fabr. d'Égl.) M. de Lamoignon ne *régla* jamais sur la faveur ou sur la disgrâce des personnes le bon ou le mauvais accueil qu'il leur pouvait faire. (Fléch.) Rien n'est si dangereux pour soi que les grands talents dont la foi ne *règle* pas l'usage. (Mass.) Quelle autre doctrine que celle des chrétiens a jamais mieux *réglé* nos devoirs à l'égard des autres devoirs? (Id.) Il croit *régler* le monde au gré de sa cervelle. (Boil.) On ne peut *régler* les désirs d'autrui, et les siens moins encore. (Boiste.)

— *Régler ses affaires.* Les mettre dans un bon ordre.

— Comm. Liquider les affaires d'une société, compter ensemble, faire le partage des dettes actives et passives, voir ce que chacun doit porter de la perte ou avoir du gain, à proportion de ce que chaque associé doit fournir à la caisse, et de l'intérêt qu'il a pris aux fonds de la société.

— Fig. Séquestrée du monde, elle s'occupa trois mois entiers à *régler* sa conscience et ses affaires. (Boiste.)

— *Régler sa dépense, sa table, son équipage.* Mettre un certain ordre dans la dépense de sa maison, de sa table, etc. || Retrancher de sa dépense, de son train, de son équipage, etc.

— Horlog. Mettre en état d'aller bien, de marcher régulièrement, mettre à l'heure du soleil ou d'une horloge. Régler une montre. Régler une pendule.

— Déterminer, décider une chose d'une façon ferme et stable. Régler les rangs. Régler les séances. Régler la préséance. Régler toutes choses. Quand les bourgeois ont été maîtres des bateaux, des pêcheurs et de leurs poissons, ils ont *réglé* à leur gré les conditions de la pêche. (B. de St-P.) On remarqua que le prince de [illegible] taille, s'endormit si profondément qu'il fallut le réveiller pour combattre. (Volt.) Nous admirons cet équilibre des moyens dramatiques qui, *réglant* la morale toujours croissante de l'action, tient le spectateur incertain entre la crainte et l'espérance. (V. Fabre.) Du carnage avec lui je *réglai* la journée. (Rac.) On ne peut *régler* les jugements de la postérité: Constantin, dit le Grand, commence pour nous le Bas-Empire. (Boiste.) Le vrai moyen de vivre sans inquiétude et de mourir sans regrets est de *régler* toute sa vie sur la droite intention et l'équité. (Mme de Puysieux.)

— *Régler un différend.* Le terminer judiciairement ou à l'amiable.

— *Régler une affaire, régler un compte.* Terminer une affaire, arrêter un compte.

— Soumettre à la règle la façon d'un grand nombre d'ouvrages.

— Vérifier les prix des ouvrages portés dans les mémoires des entrepreneurs, et les réduire, quand il y a lieu, à leur juste taux. Faire régler un mémoire.

— Anc. prat. *Régler les parties à écrire et produire.* Ordonner que les parties écriraient et produiraient dans un certain temps.

— Donner à quelque chose la forme, la proportion, l'élévation convenable.

— Fig. Les besoins et les désirs *règlent* les fortunes. (Boiste.)

— Techn. *Régler le coup.* Marquer avec de la craie, sur le tympan, l'endroit où doit poser la platine, afin de donner à propos le coup de barreau. || *Régler les cartons.* En couper les bordures avec la ratissoire.

— v. n. Prat. *Régler de juges.* Décider devant quels juges les parties procéderont.

— SE RÉGLER. v. pron. Devenir réglé, régulier.

— *Se régler sur quelqu'un.* Se conduire d'après l'exemple de quelqu'un, prendre quelqu'un pour modèle. Pour vous *régler* sur eux, que sont-ils près de vous? (Rac.)

— Se dit de plusieurs personnes qui se prennent réciproquement pour modèle. Les singes, les sots se *règlent* les uns sur les autres. (Boiste.)

— *Se régler sur quelque chose.* Se conformer à ce qui a été décidé ou pratiqué relativement à quelque chose. Se régler sur l'exemple des personnes sages. Il se *règle* sur une prudente équité, non pas sur un barbare droit des armes. (Fléch.) N'importe; mais enfin *réglez*-vous là-dessus. (Rac.)

— *La fièvre commence à se régler.* Se dit d'une fièvre dont les premiers accès ont été irréguliers, et qui commence à se tourner en tierce, en quarte, etc.

— Être réglé. Une montre se règle sur une pendule, une pendule sur le soleil.

— Syn. comp. RÉGLER. RAYER. *Rayer* du papier, c'est faire sur ce papier des raies dans n'importe quel sens, et n'importe comment. *Régler* du papier, c'est faire des raies avec une règle, pour les faire parallèles.

RÉGLET. s. m. (pr. *ré-glè*). Impr. Syn. de Filet. Réglet simple. Réglet double. Réglet triple. Séparer deux articles par un réglet. *Filet* est aujourd'hui plus usité.

— La ligne marquée par ce filet.

— Archit. Petite moulure plate et droite, qui dans les compartiments et les panneaux sert à en séparer les parties et à former les guillochés et des entrelas. Le réglet diffère du filet ou listel, en ce qu'il ne reçoit aucune variété de forme et ressemble uniquement à une règle.

— Techn. Outil de bois dont on se sert pour dégauchir les planches. || Règle de menuisier. || Il se dit quelquefois d'un bouton portant plusieurs rubans, dont on se sert pour marquer différents endroits dans un livre, et principalement dans un livre d'église. On dit plus ordinairement *signet*.

RÉGLETTE. s. f. Imprim. Petite règle de bois ou de fonte, qui sert principalement à former des garnitures. || On donne aussi quelquefois ce nom à une petite règle de plomb ou de cuivre, qui sert aux compositeurs à tirer leurs lignes du composteur, et à les placer sur la galée. On dit plus ordinairement *filet*.

— Techn. Petite règle à quatre faces égales, pour tracer sur le papier des lignes également distantes. On l'appelle aussi *carrelet*.

RÉGLEUR, EUSE. s. Ouvrier, ouvrière, dont le métier est de régler du papier de musique, des registres, etc. Un habile régleur. Un régleur expéditif.

— Celui, celle qui règle, avec de l'encre noire ou d'autre couleur, les feuillets de certains livres.

RÉGLISSE. s. f. (ét. gr., γλυκύς, doux; ῥίζα, racine). Bot. Genre de plantes dicotylédones polypétales, de la famille des légumineuses. Les réglisses sont des herbes à racines vivaces, à feuilles ailées, et dont les fleurs sont disposées en épis ou en tête. On en connaît huit espèces, dont sept croissent naturellement dans l'ancien continent, et une en Amérique. Réglisse hérissée. Réglisse fétide. Réglisse glabre. Réglisse commune. Réglisse officinale. Les racines de réglisse sont adoucissantes et pectorales. On les emploie beaucoup en médecine, principalement pour édulcorer toutes les tisanes communes, en guise de sucre ou de miel. A Paris et dans d'autres grandes villes, l'infusion aqueuse de [illegible] menades publiques, au peuple, qui la prend comme boisson rafraîchissante. Remberg est une jolie ville de la Franconie, célèbre par son jardinage et son excellente *réglisse*. (Mme de Genlis.) || *Réglisse de montagne.* Le trèfle des Alpes, dont les racines sont sucrées. || *Réglisse sauvage.* C'est l'astragale réglisse.

— Prov. *Cela trace comme la réglisse.* Cela s'étend ou pullule beaucoup.

RÉGLISSE. s. m. Extrait qu'on prépare avec les racines de réglisse, et qu'on trouve dans le commerce à l'état solide et sous forme de cylindres un peu comprimés, longs d'environ six pouces, noirâtres, enveloppés dans des feuilles de laurier. Cet extrait, connu aussi sous le nom de *suc* ou de *jus de réglisse*, a une saveur douce et en même temps un peu amère. Le *réglisse*, tel qu'on le trouve dans le commerce, est en espèce de bâtons presque cylindriques. (Encycl.) Omission des dictionnaires.

RÉGLISSIER. s. m. Bot. V. ASTRAGALE.

RÉGLOIR. s. m. Techn. Petite règle de bois à l'usage du cirier. || Os dont se sert le cordonnier. || Instrument dont on se sert pour régler le papier. || Planche à régler à l'usage des graveurs de musique.

RÉGLURE. s. f. Techn. Opération qui consiste à régler le papier ordinaire, le papier de musique, les registres, etc. || Manière dont le papier est réglé. || État du papier réglé.

REGMALARD ou **REMALARD.** Géogr. Ch.-l. de cant., arrond de Mortagne (Orne), 1,800 hab.

REGMATE. s. m. (du gr. ῥῆγμα, rupture). Bot. Nom donné aux fruits diérésiliens qui se dépouillent ordinairement de leur pannexterne à l'époque de la maturité, et qui se divisent en plusieurs coques à deux valves, s'ouvrant par un mouvement élastique.

RÉGNANT. part. prés. du v. Régner. Qui règne. Il est invar. Les princes autrichiens ou français *régnant* en Espagne, n'avaient qu'à entretenir un mouvement donné, ancien, et que rien ne contrariait. (De Pradt.)

..... Heureux législateurs,
Gouvernant sans conquête, et *régnant* par les mœurs.
(VOLTAIRE.)

RÉGNANT, ANTE. adj. Qui est actuellement sur le trône. Le roi régnant. La reine régnante.

— Se dit aussi d'un souverain qui n'a pas le titre de roi. L'empereur régnant. Le duc régnant. Le prince régnant. Le prince actuellement régnant.

— *Maison, famille régnante.* La maison, la famille dont le chef règne. Les rois se prenaient dans la race *régnante*. (Anquetil.)

— Fig. Se dit des choses. Le goût régnant. L'opinion régnante. C'est une maladie régnante. La ville *régnante*, qui rassemble le choix comme le rebut de nos provinces. (Mass.) Vrais ou faux, ils prouvent l'opinion *régnante*. (Volt.) Toutes les idées superstitieuses familiarisent les hommes avec les principes les plus absurdes non-seulement des superstitions *régnantes*, mais même des superstitions qui n'existent plus. (Id.)

— Qui paraît le plus, qui domine, qui est principal. Dans Virgile, la piété d'Enée est sa qualité toujours *régnante*; elle obscurcit toutes les autres. (Le P. le Bossu.) Vieux en ce sens.

REGNARD (Jean-François). Célèbre auteur comique, né à Paris en 1656, et mort en 1710. Il travailla d'abord pour le théâtre Italien, puis fit jouer au Théâtre-Français plusieurs comédies qui eurent un grand succès. Les principales sont: *le Joueur*, *les Ménechmes*, *le Légataire universel*, etc. Il nous reste encore de lui une relation de ses voyages et des poésies diverses.

REGNAULD (Michel-L.-Ét.), dit de *Saint-Jean d'Angély*, né en 1760, et mort en 1819, montra dans tous les postes qu'il occupa, sous la République et sous l'Empire, du talent, de l'activité, et resta fidèle à Napoléon jusqu'au dernier moment; il défendit même les intérêts de Napoléon II en 1815.

RÈGNE. s. m. (du lat. *regnum*, royaume). Gouvernement d'un roi, d'une reine, ou de tout autre prince souverain. Règne heureux. Règne doux. Règne paisible. Règne tranquille. Règne glorieux. Règne plein de troubles. Règne malheureux. Règne orageux. Règne dur. Règne long, court. Le règne de Charlemagne. Le règne de Charles-Quint. Le règne de Louis XIV. Le règne de Léon X. Pendant le règne, durant le règne de tel roi. Sous le règne de tel prince. Rendez votre *règne* immortel par la félicité de vos peuples, plus que par le nombre de vos conquêtes. (Mass.) On ne compte pour rien les éloges donnés aux souverains pendant leur *règne*, s'ils ne sont répétés sous les *règnes* suivants. (Id.) Les *règnes* les plus faibles et les plus agités ont toujours été parmi nous, comme partout ailleurs, les *règnes* funestes de l'accroissement de l'hérésie. (Id.) Votre *règne* aux neveux doit servir de modèle. (Rac.) Tremble, ton jour approche, et ton *règne* est passé. (Id.)

— Exercice de la royauté par une dynastie ou une race.

— Laps de temps durant lequel a régné, soit la race, soit la dynastie, soit le roi. Le règne des Mérovingiens. Le règne des Valois.

— Fig. Se dit des choses qui ont de l'autorité, de l'influence, ou qui sont en vogue, en crédit. Le règne de la vérité. Le règne de la raison. Le règne des lois. Le règne de la justice. [illegible] de l'homme est partagée entre deux *règnes*, celui de l'espérance et de la crainte. (De Meilhan.) Le *règne* le plus doux est celui de la loi. (Boiste.) Tout concourt à établir le *règne* de la vérité. (Volt.)

— *Être en règne.* Être en vogue, en crédit. Vieux.

— Fam. *Du règne de.* Du temps de, en parlant d'un particulier.

— Temps où se fait quelque chose. Déjà, des cabanes voisines, je vois sortir des torrents de fumée, qui annoncent la fuite du repos et le *règne* du travail. (Bernis.)

— Théol. *Le règne de la grâce.* Le pouvoir de la grâce. || *Le règne du péché.* L'empire du péché sur les hommes.

— Fig. Aussitôt qu'on cesse pour nous de compter les heures, et de mesurer notre vie par les jours et les années, nous arrivons au *règne* de la vérité, où nous sommes affranchis de la loi des changements. (Boss.) On aurait vu Marie-Thérèse établir au dedans d'elle-même le *règne* de Dieu selon les règles évangéliques. (Id.)

—Style myst. Le règne de Jésus-Christ sur les âmes. Pourquoi Dieu a-t-il voulu que le *règne* spirituel et invisible de son Fils fût caché sous le voile de la promesse d'un *règne* temporel et visible? (Nicole.)

—Hist. nat. *Règnes de la nature.* Divisions principales des êtres créés. || *Règne animal.* La partie de l'histoire naturelle qui traite des animaux. || *Règne végétal.* Celle qui traite des végétaux. || *Règne minéral.* Celle qui traite des minéraux. || *Règne organique.* Nom que les naturalistes modernes donnent à la réunion des animaux et des végétaux. || *Règne inorganique.* Nom qu'ils donnent aux minéraux.

—Philos. hermét. *Règnes de la nature.* On appelait ainsi l'animal, le végétal et le minéral, lesquels ne peuvent aller ni passer de l'un à l'autre que par la réduction en leur première matière universelle, qui est le limbe et le chaos de la nature.

—Fig. Est-ce une intelligence ou le hasard qui partagea la matière entre deux *règnes*, ceux de l'organisation et de l'inertie? (Boiste.)

—Se dit de la tiare du pape, et des couronnes suspendues au-dessus du maître-autel d'une église.

—Il s'est dit d'un présent, consistant en une couronne, que d'anciens souverains offrirent au pape. Selon Flodoard, Clovis fit offrir à l'autel de Saint-Pierre de Rome un règne enrichi de pierres précieuses.

—Il s'est dit autrefois pour Royaume.

> Sardina le preux chevalier
> Qui conquit le *règne* de Crète. (VILLON.)

—J.-B. Rousseau, qui a cru pouvoir lui donner encore cette acception, a dit, en parlant du Grand-Turc :

> Qui, paisible tyran de la Grèce abattue,
> Partage à notre vue
> La plus belle moitié du *règne* des Césars.

—Syn. comp. RÈGNE. EMPIRE. *Empire* a une grâce particulière lorsqu'on parle des peuples ou des nations; *règne* convient mieux à l'égard des princes.

RÉGNER. v. n. 1re conj. (du lat. *regnare*). L'*é* se change en *è* devant une syllabe muette. *Je règne, tu règnes, il règne*, etc., excepté au futur et au conditionnel. *Je régnerai. Je régnerais*, etc. Régir, gouverner un État avec le titre de roi. Régner heureusement. Régner despotiquement. Régner longtemps. Régner en paix. Régner sur divers peuples. Régner sur une nation. L'art de régner. Adorez, ô grand roi! celui qui vous fait *régner*. (Boss.) Ce n'est pas le souverain, c'est la loi qui doit *régner* sur les peuples. (Mass.) Cette soif de *régner* que rien ne peut éteindre. (Rac.) Je ne sais par quelle cause secrète il arrive dans l'art de gouverner tout le contraire de ce qui arrive dans les autres sciences : plus les hommes s'y appliquent, plus ils s'y perfectionnent; plus un prince *règne*, moins ordinairement il sait *régner*. (J. Lipse.)

> Si Darius avait su se connaître,
> Il *régnerait* encore où *règne* un autre maître. (RAC.)

> Bourreaux de vos sujets, pourquoi dans vos transports
> N'aspirer qu'au plaisir de *régner* sur des morts? (ID.)

— Se dit, par extension, des princes souverains, quoiqu'ils n'aient pas le titre de roi. Électeur qui règne depuis longtemps. Tu dois *régner*, ce monde est fait pour les méchants. (J.-J. Rouss.) Mais si vous ne *régnez*, vous vous plaignez toujours. (Rac.) Vous vous lassez de vivre où vous ne *régnez* pas. (Id.)

> La voix de mes aïeux dans leur séjour m'appelle;
> Je les entends encor : Nous *régnions*, et tu seras!
> (GRESSET.)

— Il se dit aussi de Dieu, des dieux du paganisme. Le dieu qui *règne* sur l'onde. (J.-B. Rouss.) Le superbe tyran qui *règne* sur les ombres. (Id.)

—On le dit également des êtres personnifiés. Non-seulement la théocratie a longtemps *régné*, mais elle a poussé la tyrannie aux plus terribles excès où la démence humaine puisse parvenir. (Volt.) La Discorde a toujours *régné* dans l'univers. (La Font.) Le soleil en vainqueur *règne* dans l'univers. (Michaud.)

> La Mort, couvrant ces lieux de ses ailes funèbres,
> *Règne* avec plus d'effroi dans l'horreur des ténèbres.
> (AIGNAN.)

—Se dit des lois. L'État ne prend une forme [illegible] C'est la loi et non pas l'homme qui doit *régner*. (Fén.) Ils furent tous populaires, non point en flattant le peuple, mais en procurant son bien et en faisant *régner* la loi. (Boss.)

— Il se prend quelquefois par opposition à Gouverner, et alors il a une signification qu'il est fort difficile de déterminer, mais qui doit exprimer, ou peu s'en faut, l'état passif du rouage le plus beau, le plus éclatant, le plus essentiel même, si l'on veut, d'une machine, tandis que *gouverner* exprime l'action du moteur de cette machine. C'est le vague de la signification de ce mot qui a donné lieu aux interminables discussions entre deux partis politiques, dont l'un admet pour maxime, *le roi règne et ne gouverne pas*, et l'autre la maxime opposée, *le roi règne et gouverne.*

— Conserver les sentiments d'un roi, agir en roi. Saint Louis conserve sa dignité même dans les fers, et *règne* sur les débris et sur les ruines de sa fortune. (Fléch.) Mais il ne s'agit plus de vivre, il faut *régner*. (Rac.) *Régnez*, et de ce rang soutenez mieux la gloire. (Id.)

—Se dit en parlant de la couronne céleste. Il faut avoir souffert avec Jésus-Christ pour *régner* avec Jésus-Christ. (Fléch.) Saint Louis *règne* dans le ciel; il *règne* dans le cœur des bons Français qui imitent ses grands exemples. (Id.)

— Fig. Se dit en parlant de l'empire sur les esprits ou sur les cœurs. Savez-vous, ô prédicateurs, que ce divin conquérant veut *régner* sur les cœurs par votre parole? (Boss.) Dieu se sert des rois pour *régner* par eux sur l'esprit et sur le cœur des autres hommes. (Fléch.) Si le prince aime mieux conquérir des provinces que de *régner* sur les cœurs, grand Dieu! quel fléau pour la terre! (Mass.) Quelle gloire pour un roi de *régner* encore après sa mort sur le cœur de ses sujets! (Id.) C'en est fait, et Guzman *règne* à jamais sur moi. (Volt.) Vos yeux assez longtemps ont *régné* sur mon âme. (Rac.)

> La grâce, la beauté, cet heureux don de plaire,
> Qui mieux que la vertu sait *régner* sur les cœurs,
> Attiraient tous les vœux par des charmes vainqueurs.
> (VOLTAIRE.)

—Se dit en parlant de l'empire que quelqu'un a sur soi-même. On n'est pas digne de *régner*, quand on ne *règne* pas sur soi-même. (Mass.)

— Se dit aussi des choses, en tant qu'elles influent sur nos actions, sur nos destinées, etc. Si quelque chose les empêche de *régner* sur nous, ces saintes vérités. (Boss.)

> Moi, *régner!* moi ranger un État sous ma loi,
> Quand ma faible raison ne *règne* plus sur moi!
> (RACINE.)

> Si la justice en votre cœur
> *Règne* aussi bien qu'en votre bouche. (ID.)

— Résider, être établi dans.

> Assis dans la chaire empestée
> Où le mensonge *règne* et répand son poison. (RAC.)

> Là, parmi les douceurs d'un tranquille silence,
> *Règne* sur le duvet une heureuse indolence. (BOIL.)

— Se dit en parlant des vertus et des vices. La sagesse et l'ordre *régnaient* partout dans le palais de Marie-Thérèse. (Fléch.) L'esprit du monde *règne* quelquefois plus dans les asiles religieux que dans le monde même. (Mass.) On vit partout *régner* la basse flatterie. (Boil.)

> L'Honneur et l'Équité sa sœur
> *Régnaient* dans une paix profonde. (BOIL.)

— Se dit également en parlant de la fortune, du hasard. Croyant que notre vie n'est qu'un jeu où *règne* le hasard. (Boss.)

— Être en crédit, en vogue, à la mode. Pendant que ce favori et ses créatures régnaient à la cour. Cette doctrine, cette opinion a régné longtemps. Cette mode règne depuis peu. Les religions et les sectes qui ont *régné* tour à tour sur la terre. (Mass.) On peut dire que cette orgueilleuse erreur a *régné* de tout temps dans le monde. (Id.)

— Souvent il est employé comme plus énergique et plus fort que le verbe *être*. Un désordre éternel *règne* dans son esprit. (Rac.) Avec des yeux où *régnait* la douceur. (Id.)

— Prédominer, se faire remarquer, exister. L'affectation règne dans son style. L'hyperbole, l'antithèse, l'ironie règne dans ce discours. Le calme règne sur son visage. La confiance et la franchise règnent dans les entretiens entre amis. Le plus parfait accord règne entre ces deux familles. Le bon goût veut que le même genre de profils *règne* dans la masse générale de l'édifice. (Quatrem.) Il faisait *régner* dans ses discours la vérité et la sagesse. (Boss.) Jusqu'ici la flatterie n'a pas *régné* dans mes discours. (Fléch.) La licence partout *règne* dans les écrits. (Boil.) Dans ses discours *règne* l'humanité. (J.-B. Rouss.) Sur ce visage austère où *régnait* la tristesse. (Volt.)

> Le vrai seul est aimable,
> Il doit *régner* partout, et même dans la fable. (BOIL.)

— Durer plus ou moins longtemps. La discorde régnait dans le camp. Le silence régnait dans l'assemblée. Le froid règne dans ce pays une grande partie de l'année. La maladie, l'épidémie qui règne maintenant. Les fièvres intermittentes ont régné tout l'automne ou ce printemps. Le plus grand désordre règne dans les finances. Les aquilons fougueux *régnant* seuls sur la terre. (J.-B. Rouss.) L'hiver *règne* dans la Finlande neuf mois de l'année. (Volt.) Un grand silence *règne* dans leur enceinte, où tout est paisible, l'air, les eaux et la lumière. (B. de St-P.)

> Orphée a suspendu les tourments des pervers:
> [illegible] (LA HARPE.)

— S'étendre tout le long, tout autour de. Une corniche règne le long de ce bâtiment. Un corridor règne autour de cette chambre. Ici s'offre un perron, là *règne* un corridor. (Boil.)

> Autour de cet amas de viandes entassées
> *Régnait* un long cordon d'alouettes pressées. (BOIL.)

— S'emploie quelquefois unipersonnellement. Il règne dans ce tableau une couleur jaunâtre. Il règne depuis quelques jours un vent qui dessèche tout. Il *règne* encore dans vos lettres un ton de mollesse et de langueur qui me déplaît. (J.-J. Rouss.) Il *règne* dans les esprits un peu de chaleur et de fermentation. (Volt.)

—Syn. simpl. Gouverner, dominer. || Périphr. Tenir les rênes de l'État. Porter le sceptre. Avoir le sceptre en main. Être sur le trône. Avoir le souverain pouvoir, la souveraine autorité. Régir l'État. Jouir de l'empire.

RÉGNICOLE. adj. et s. des 2 g. (pr. *reg-ni-co-le;* du latin *regnicola;* fait de *regnum*, royaume, et *colere*, habiter). Jurispr. et chancell. Se dit des habitants naturels d'un royaume, par rapport aux droits dont ils peuvent jouir.

— Se dit par extension en parlant des étrangers naturalisés auxquels sont accordés les mêmes droits.

— C'est un terme qu'il faut abandonner aux légistes. Ainsi l'on aurait tort d'imiter ce journaliste qui disait : Le meurtrier et la victime sont également *régnicoles*, pour exprimer qu'ils étaient Français l'un et l'autre.

— Se disait surtout autrefois des naturels français nés sujets du roi, et qui pouvaient succéder ou posséder des bénéfices en France.

— On l'emploie plus ordinairement comme substantif. Les régnicoles et étrangers. On exige des étrangers, lorsqu'ils plaident, une caution qu'on n'exige pas des régnicoles. La ville et son territoire présentent le spectacle d'une lèpre hideuse qui attaque indifféremment les *régnicoles* et les étrangers. (Rayn.)

REGNIE. s. f. Anc. comm. Espèce de toile qu'on fabriquait dans le Beaujolais.

REGNIER (Mathurin). Poète satirique français remarquable par le fiel et la vigueur de ses ouvrages, comme aussi par la licence de ses expressions et de ses tableaux; naquit à Chartres en 1573, et mourut à Rouen en 1613. || REGNIER DESMARAIS OU DESMARETS (François-Séraphin). Né à Paris en 1632, et mort en 1713; est surtout connu par sa grammaire française. || REGNIER (Claude-Antoine). Né en 1746, mort en 1814, s'attacha à la fortune de Napoléon, qui le fit grand-juge, ministre de la justice et de la police. Il fut tellement affecté de la chute de l'empereur, qu'il en mourut deux mois après. || REGNIER (Edme). Habile mécanicien, né en 1751 à Semur, mort en 1825 à Paris, avait d'abord été ouvrier armurier. Il inventa le dynamomètre, le paratonnerre à conducteur mobile, le méridien sonnant ou canne-méridien, perfectionna l'échelle à incendie, la serrure à combinaison, etc.

REGONFLÉ, ÉE. part. pass. du v. Regonfler. S'empl. adjectiv. Objet regonflé.

REGONFLEMENT. s. m. Élévation des eaux dont le cours est arrêté par quelque obstacle.

REGONFLER. v. a. 1re conj. Gonfler de nouveau. Regonfler un ballon.

— v. n. Se dit des eaux courantes qui s'enflent et s'élèvent quand elles sont arrêtées par quelque obstacle.

— SE REGONFLER. v. pron. Se gonfler de nouveau. || Être gonflé de nouveau.

REGORGEANT. part. prés. du v. Regorger. Qui regorge. Il est invariable. Des usuriers regorgeant leurs gains illicites.

REGORGEANT, ANTE. adj. Excessivement plein, qui a en grande abondance. Omiss. des dictionn.

> Ce palais plus rempli de malheurs et de crimes,
> Que vos gouffres profonds *regorgeants* de victimes.
> (VOLTAIRE.)

REGORGEMENT. s. m. Action de ce qui regorge. Le regorgement de la rivière. Le regorgement d'un égout. Le regorgement de la bile, des humeurs.

— Ce qui est regorgé.

— Pathol. Phénomène particulier à certains réservoirs des sécrétions, et notamment à la vessie, par lequel ceux-ci se débarrassent de la partie exubérante des liquides accumulés, qui les distendent outre mesure. Le regorgement, considéré sous le point de vue de la vessie urinaire, se manifeste par un écoulement involontaire et continuel d'urine, dont le malade ne s'aperçoit que par son résultat. La même chose a lieu à l'égard de la vésicule biliaire, des vésicules séminales, etc.

REGORGER. v. n. 1re conj. (de la partic. *re*, et du fr. *gorge*, proprement, sortir de la gorge). On met un *e* après le *g* devant *a*, *o*. *Nous regorgeons, je regorgeais, nous regorgeâmes.* S'épancher hors de ses limites. Il ne se dit au propre que de l'eau et des autres fluides. Les pluies ont fait regorger la rivière. Le sang, quand on en a trop, regorge quelquefois par le nez. Le sang qui *regorgea* sous ses mains meurtrières. (Volt.)

— Fig.

> On verra sous le nom du plus juste des princes,
> Et dans ce palais même, en proie à son courroux,
> [illegible]

— Voltaire l'a employé dans le sens de Couler en abondance.

— Fig. et fam. *Faire regorger à quelqu'un ce qu'il s'est indûment approprié.* L'obliger à le rendre.

— Absol. On l'a fait regorger. Il faudra que ce fripon regorge.

— Fig. Avoir en grande abondance. Regorger de biens. Regorger de blé, de fruits. Des celliers qui regorgent de vin. Des magasins qui regorgent de marchandises. On regorge de journaux. L'homme seul est exposé à la famine, et jusqu'aux insectes *regorgent* de biens. (B. de St-P.)

> De leurs grains les granges sont pleines,
> Leurs celliers *regorgent* de fruits. (J.-B. ROUSS.)

— Il se dit aussi des choses morales. Cette allégresse et vigueur qui *regorgeait* de mon adolescence. (Montaig.) D'éloges on *regorge*, à la tête on les jette. (Id.) Madame Guyon se disait pleine de grâce jusqu'à *regorger*. Comme les femmes de la cour *regorgent* de train, de splendeur et de dignité, elles se délassent volontiers avec la philosophie ou la vertu. (La Bruy.)

> En mon cœur la haine abonde,
> J'en *regorge* à tout propos :
> Depuis que je sers les sots,
> Je hais presque tout le monde. (***)

— Absol. Les magasins regorgent. Tandis que nous regorgeons, d'autres sont dans la misère.

— Fam. *Regorger de santé.* Jouir d'une santé brillante.

— Être fort abondant. L'avoine regorge. L'argent regorge. Peu usité dans cette acception.

— SE REGORGER. v. pron. Se gorger d'aliments. Plus on se *regorge*, moins on se rassasie. (Boist.)

REGOUBILLONNER. v. n. 1re conj. (pr. *re-gou-bi-lo-né*). Il se disait pour Faire, entre le souper et le déjeuner, ce qu'on appelle Reveillon ou médianoche. Depuis ne fîmes qu'un repas, lequel dura tout le jour, et ne savions si c'était dîner ou souper, goûter ou *regoubillonner*. (Rabelais.)

REGOULÉ, ÉE. part. pass. du v. Regouler. S'empl. adjectiv. Personne regoulée.

— Pop. *J'en suis regoulé.* J'en suis rassasié jusqu'au dégoût.

— *Regoulé de.* Le public est tellement *regoulé* de vers, que plusieurs poètes excellents passent inaperçus. (Volt.)

REGOULER. v. a. 1re conj. (du lat. *gula*, gueule, bouche). Rabrouer, repousser durement. Il ne faut pas ainsi regouler les gens.

— Rassasier jusqu'au dégoût. On l'a regoulé de gibier. Ce mot, dans les deux sens, est populaire.

— SE REGOULER. v. pron. Se dire des paroles piquantes.

REGOURMÉ, ÉE. part. pass. du v. Regourmer. S'empl. adjectiv.

REGOURMER. v. a. 1re conj. Gourmer de nouveau.

— SE REGOURMER. v. pron. Se gourmer de nouveau.

REGOÛTÉ, ÉE. part. pass. du v. Regoûter. S'empl. adjectiv. Vin regoûté.

REGOÛTER. v. a. 1re conj. Goûter de nouveau.

— v. n. Faire collation.

— SE REGOÛTER. v. pron. Être regoûté. Les choses qui se regoûtent à plusieurs reprises ne nous paraissent plus avoir le même goût.

REGRACIÉ, ÉE. part. pass. du v. Regracier. S'empl. adjectiv. Condamné regracié.

REGRACIER. v. a. 1re conj. Ce verbe prend deux *i* dans toutes les personnes dont la terminaison commence par un *i*. *Je regracie, nous regracions*, etc. *Je regraciais, nous regraciions, vous regraciiez. Que je regracie, que nous regraciions, que vous regraciiez.* Néol. Gracier de nouveau.

— Il se disait pour Remercier, rendre des actions de grâces, récompenser. En après, le susdit duc de Bourgogne venu à Abbeville, alla à l'église Notre-Dame faire son oraison, et *regracier* son créateur de sa bonne fortune. (Monstrelet.)

— SE REGRACIER. v. pron. Se remercier.

REGRADILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Regradiller. S'empl. adject. Cheveux regradillés.

REGRADILLER. v. n. 1re conj. (pr. *re-gra-di-yé*). Il se disait pour Friser les cheveux avec un fer chaud.

— SE REGRADILLER. v. pron. Se disait pour Être frisé avec un fer chaud.

REGRAPPER. v. n. 1re conj. Se disait pour Cueillir les grappes qui restent après la vendange.

— Fig. Il ne fallait pas *regrapper* après un si excellent et très-expérimenté capitaine. (Vieilleville.)

REGRAT. s. m. Petit négoce qui consiste à vendre en détail et de la seconde main certaines denrées. Marchandises de regrat. Peu usité aujourd'hui.

— Lieu où l'on vendait le sel à petite mesure, à petits poids.

— Se disait pour Commission de regrattier. [illegible]

— Vente de desserte.

REGRATTAGE. s. m. Archit. Action de regratter un édifice. L'opération du blanchissage ne nuit pas moins à la pureté d'une architecture précieuse que celle du *regrattage*. (Quatrem.)

REGRATTÉ, ÉE. part. pass. du v. Regratter. S'empl. adjectiv. Bâtiment regratté. Maison regrattée. Tout bâtiment qui n'offre que des surfaces lisses sans ornements, sans détails des formes d'architecture, peut être impunément *regratté*, ou blanchi par le badigeonnage. (Quatremère.)

REGRATTER. v. a. 1re conj. (réduplic. de *gratter*). Gratter de nouveau. On envenime une plaie à force de la gratter et de la regratter.

— Faire un ragrément, dans un bâtiment, sur sa pierre noircie ou salie par la vétusté, pour lui redonner sa blancheur primitive. On se sert pour *regratter*, soit de ripes, soit de fers à retondre, soit de tout autre instrument tranchant, qui ne doit enlever que la superficie de la pierre. (Quatrem.) Il y a nécessairement

des accessoires fins et déliés qu'on ne peut *regratter* qu'en détruisant ou en atténuant leur effet. (Id.) On ôte aux édifices l'air imposant de l'antique en les *regrattant*. (Boiste.)

— Fig.

Cependant leur savoir ne s'étend seulement
Qu'à *regratter* un mot douteux au jugement. (Régn.)

— Retoucher avec le burin.

— Absol. A force de *regratter*, l'on use et l'on déforme. (Boiste.)

— v. n. Fig. et fam. Faire des réductions sur les plus petits articles d'un compte de dépense. Regratter sur tout. Peu usité dans ce sens.

— Trouver à redire. Je vous défie, avec toute votre industrie, de trouver à *regratter* là-dessus. (Mme de Sévigné.)

— SE REGRATTER. v. pron. Être gratté de nouveau.

REGRATTER. v. a. 1re conj. (rad. *regrat*). Vendre en détail.

— Fig.

Le savant, par exemple, attaché sur son livre,
Mais qui n'invente rien, ne dit rien de nouveau,
Des auteurs qu'il *regratte* et qu'il vend à la livre,
Croit égaler la gloire, et que son nom doit vivre,
Comme le leur, au delà du tombeau.
(Ducerceau.)

— v. n. Avoir du profit sur quelque chose que l'on vend en détail.

— Fig. Il y a aujourd'hui une quintessence d'hommes qui, pour ne pouvoir produire aucuns fruits de leur crû, s'alambiquent le cerveau à *regratter* sur les œuvres d'autrui. (Pasq.)

— SE REGRATTER. v. pron. Être vendu en détail.

REGRATTERIE. s. f. Commerce des regrattiers; marchandise de regrat.

REGRATTIER, IÈRE. s. Celui, celle qui vend certaines denrées en détail et de la seconde main. Il se disait particulièrement de ceux qui vendaient du sel à petite mesure, à petits poids. Prendre du sel chez le regrattier, chez la regrattière.

— Se disait autrefois, en riant, de celui qui, sans être libraire, achetait des livres pour les revendre et pour y gagner.

— Fig. et fam. Se disait de Celui qui sur un compte, sur une dépense d'une grosse somme, fait des réductions aux plus petits objets. C'est un regrattier. C'est un franc regrattier.

— Crit. Se dit d'un spéculateur littéraire de bas étage, d'un écrivassier, d'un compilateur ignorant. Je trouve plus de bon sens dans mes cultivateurs, et surtout plus de bonne foi, que dans les *regrattiers* de la littérature. (Volt.) Les *regrattiers* de nouvelles littéraires qui écrivent ici les sottises de Paris mandent ce beau désaveu. (Id.)

REGRATTIER, IÈRE. adj. Qui vend en détail. Marchand regrattier.

— Fig. Chapelain, dans la préface de sa traduction de Gusman d'Alfarache, appelle le temps où il vivait, *notre âge regrattier*, parce qu'on y avait publié beaucoup de traductions.

REGRÉÉ, ÉE. part. pass. du v. Regréer. S'empl. adjectiv. Bâtiment regréé.

REGRÉER. v. a. 1re conj. Mar. Réparer le grément d'un bâtiment mis en désordre par une tempête ou un combat.

REGREFFÉ, ÉE. part. pass. du v. Regreffer. S'empl. adjectiv. Arbre regreffé.

REGREFFER. v. n. 1re conj. Agric. Greffer une seconde fois.

— Techn. Ajouter à la cuve d'indigo une certaine quantité d'ingrédients, pour pouvoir continuer à la mettre en œuvre.

— SE REGREFFER. v. pron. Être regreffé. Un arbre qui se regreffe souvent finit par perdre toute sa sève.

REGRÊLAGE. s. m. Techn. Action de regrêler. ‖ Son effet.

REGRÊLÉ, ÉE. part. pass. du v. Regrêler. S'empl. adjectiv. Cire regrêlée.

REGRÊLER. v. a. 1re conj. Techn. Faire passer la cire une seconde fois dans la grêloire pour la remettre en rubans.

— SE REGRÊLER. v. pron. Être regrêlé. La cire de regrêle.

REGRÈS. s. m. (du lat. *regressus*; fait de *re*, pour *retro*, en arrière; et de *gressus*, pas, mar- [illegible] nir). Jurispr. bénéfic. Droit, pouvoir de rentrer dans un bénéfice qu'on avait résigné. Accorder le regrès. Demander le regrès. Aller au regrès.

— Il se disait aussi des charges, des offices de judicature, sur la vente desquels on pouvait revenir, en signifiant, dans les vingt-quatre heures, la révocation de la résignation qu'on en avait faite en faveur de l'acquéreur.

— Techn. V. REGROS.

RÉGRESSIF, IVE. adj. Didact. Qui revient en arrière.

— Log. *Sorite* ou *chaîne syllogistique régressive*. Celle qui va des conséquences aux principes.

RÉGRESSION. s. f. (du lat. *regressio*). Rhét. Figure de style qui consiste à reprendre, à la fin de la phrase, les mots qui se trouvent au commencement, en les rangeant dans un ordre inverse, ou en les expliquant un à un. Ex. : Nous ne vivons pas pour boire et pour manger; mais nous buvons et nous mangeons pour vivre.

REGRET. s. m. (pr. *re-grè*; du lat. *regressus*, retour en arrière; parce que le regret reporte les pensées et les sentiments sur le passé). Déplaisir d'avoir perdu un bien qu'on possédait ou de n'avoir pu obtenir celui qu'on désirait. Regret de la perte de ses biens, de sa fortune, de sa place. N'avoir pas de regret à son argent. Avoir regret de n'avoir pas acheté un domaine, une maison. Avoir grand regret d'avoir perdu l'occasion. Le *regret* le plus déchirant d'une jolie femme vieillie est celui d'elle-même. (Boiste.)

— Chagrin que cause la perte, la mort d'une personne. La perte de mon ami m'a causé un grand regret, m'a laissé un grand regret, de grands regrets, de longs regrets, de vifs regrets. Avoir grand regret à son ami mort à la fleur de l'âge. Mon père est mort à mon grand regret, au regret de tous les siens. O prince, le digne sujet de nos louanges et de nos *regrets*. (Boss.) Digne des *regrets* et des louanges de son époux. (Fléch.)

— Toute sorte de déplaisir, ou léger, ou considérable. Avoir regret de n'avoir pas entendu un beau discours. Avoir regret de ne pouvoir rendre un service. Avoir regret, avoir du regret de voir quelqu'un dans l'erreur. Avoir beaucoup de regret de n'avoir pas trouvé quelqu'un chez lui. Avoir regret que quelqu'un n'ait pas fait ce qu'on lui avait conseillé. Quitter quelqu'un avec beaucoup de regret. Le quitter sans regret. Mourir de regret. Être destitué à son grand regret, au grand regret de tous les gens de bien. Laisser bien des regrets après soi, en quittant un pays. J'ai le *regret* de ne savoir de quoi m'accuser. (J.-J. Rouss.) La tristesse est un *regret* de mourir plutôt qu'une douleur d'avoir mal vécu. (Fléch.) Le pécheur mourant n'emporte avec lui que le *regret* de perdre ses biens, que le crime de les avoir acquis. (Mass.) Mourant sans déshonneur, je mourrai sans *regret*. (Corn.) A quels mortels *regrets* ma vie est réservée. (Rac.)

— Fam. *Il ne doit pas avoir regret à sa jeunesse*. Se dit d'un homme qui a passé sa jeunesse dans les plaisirs.

— Repentir, déplaisir d'avoir fait ou de n'avoir pas fait quelque chose. Eprouver un regret terrible, un regret cuisant, un regret extrême de quelque chose. Le regret d'avoir trompé quelqu'un. Avoir regret de ses fautes, de ses égarements, de ses péchés. Avoir un grand regret de la faute qu'on a commise. Un seul jour perdu devrait nous laisser des *regrets* mille fois plus cuisants qu'une grande fortune manquée. (Mass.) Ma plume aurait *regret* d'en épargner aucun. (Boil.) Le moyen le plus prompt et le plus sûr pour user la douleur et les *regrets*, c'est de s'y livrer sans retenue. (Mme de Montolieu.) Sans les *regrets*, on ne saurait pas que l'on fut heureux. (De Lévis.) Que de peines on se donne pour se préparer des *regrets*. (Boiste.) Notre cœur se serre dans les lieux que notre mémoire a semés de *regrets*. (Id.)

— Au pl. signifie quelquefois Lamentations, plaintes, doléances. Se consumer en regrets. Ce sont des regrets inutiles, des regrets superflus. Venez en d'autres lieux renfermer vos *regrets*. (Rac.)

A sa triste destinée
C'est trop donner de *regrets*. (J.-B. Rouss.)

— Iconol. On le présente sous la figure d'une femme éplorée, vêtue de noir, coiffée en désordre, tournant ses regards vers le ciel; elle est à genoux sur un tombeau, tenant d'une main un mouchoir, et de l'autre une pierre dont elle se frappe la poitrine.

— *A regret*. loc. adv. Avec répugnance. Faire une chose à regret. Ne la faire qu'à regret. Partir à regret. Mon esprit qui se tait à *regret*. (Boil.) Un hypocrite ne donne l'aumône qu'à *regret*, et ne paye ce tribut à Dieu que pour tromper les hommes. (St-Evrem.)

Je m'arme d'autant plus que mon cœur en secret
Voudrait se laisser vaincre, et combat à *regret*. (***)

— Prov. *Il fait cela à regret comme les chiens qu'on fouette*.

— Syn. comp. REGRET. REMORDS. Le *regret* est un souvenir pénible d'avoir perdu son bien, et le *remords*, celui d'avoir fait un mal.

REGRETS. s. m. pl. Techn. Cendres d'orfèvre.

REGRETTABLE. adj. des 2 g. Qui mérite d'être regretté. Une personne regrettable, très-regrettable, peu regrettable. Sa société, pleine [illegible] *grettable*. (J.-J. Rouss.) Parmi toutes les choses que nous regrettons, il n'y a réellement de *regrettable* que le temps mal employé. (Boiste.)

REGRETTABLEMENT. adv. D'une manière regrettable.

REGRETTÉ, ÉE. part. pass. du v. Regretter. S'empl. adjectiv. Une personne universellement regrettée. Un homme généralement regretté. Combien est malheureux celui dont la tête est tout entière remplie d'un objet *regretté*. (Boiste.)

Qui n'aime à voir folâtrer des enfants?
On se croit de leur âge. O douce jouissance
De pouvoir quelquefois se rappeler ce temps
Si *regretté*, bien qu'il eût ses tourments.
(De B[illegible].)

Il meurt à jamais *regretté*.
Par delà le tombeau sa gloire va le suivre. ([illegible].)

— *Regretté de*. Être regretté de tout le monde.

— *Regretté par*. Il a été regretté par tous les gens de bien. Chérie, estimée, et trop tôt, hélas! *regrettée* par le plus grand de tous les hommes. (Boss.)

REGRETTER. v. a. 1re conj. (du bas lat. *requiritari*, formé de *queri*, *queritari*, se plaindre). Être fâché, être affligé d'avoir perdu quelqu'un. Regretter ses amis. Regretter la perte de quelqu'un.

Songez-vous, seigneur, qu'une illustre princesse,
Au fond de ses États vous *regrette* sans cesse? (Rac.)

— Il se dit des choses qui ne sont plus en notre pouvoir, en notre possession. Regretter son argent. Regretter son temps, sa peine. Regretter le temps passé, le temps perdu. Toujours mécontent du présent, il est le seul être qui *regrette* le passé, et qui redoute l'avenir. (B. de St-P.) Combien de fois n'ai-je pas *regretté* le chant du rossignol et de la fauvette! (Parny.) Ni la gloire ni la jeunesse n'auront un soupir; un regret immense de ses péchés ne permet pas à Madame de *regretter* autre chose. (Boss.) Les familles virent renaître ces temps heureux qu'elles avaient tant *regrettés*. (Id.) Le perruquier commence à *regretter* son lit. (Boil.)

Fénelon, dans Cambrai, *regrettant* peu la cour,
Instruisait, consolait, donnait à tous l'exemple.
(Andrieux.)

— Il se dit aussi des choses dont on aurait pu se procurer la jouissance ou la possession. Regretter une occasion qu'on a laissé échapper. Regretter un tableau qu'on aurait pu acheter.

— Déplorer, être affligé de. Regretter la perte de quelqu'un. Celle dont nous *regrettons* la mort est vivante en Dieu. (Fléch.)

Je ne *regrette* point la perte
De ces arts dont la découverte
A l'homme a coûté tant de soins. (J.-B. Rouss.)

— Absol. Celui qui ne veut rien aimer pour ne pas *regretter*, ne sera pas regretté lui-même. (Boiste.)

— *Regretter de*. Regretter d'avoir perdu son temps. Regretter d'avoir commis une faute. Ainsi j'ai *regretté* jadis de ne pouvoir rester dans une gorge perdue et stérile de la dent du Midi. (G. Sand.)

— Vaugelas a dit, dans sa traduction de Quinte-Curce : Ils le *regrettaient* d'un véritable regret.

— *Regretter que*. Regretter que quelqu'un soit parti sitôt.

— On dit *regretter de* et *regretter que*. Le premier s'emploie quand le sujet de la proposition principale est le même que celui de la proposition subordonnée. Je regrette de ne plus la voir. On emploie *que* lorsque le sujet du second verbe n'est pas le même que celui du premier. Je regrette que vous ne soyez pas tombé d'accord.

— SE REGRETTER. v. pron. Être regretté. Il n'y a que les biens réels qui doivent se *regretter* et combien ils sont rares! (Boiste.)

— Une jeune dame, la vicomtesse d'Houdetot, qui se mourait d'une affection de poitrine, parut fort rêveuse quelques jours avant sa mort. On lui demanda : A quoi rêvez-vous? — Je me *regrette*, répondit-elle. (Noël.) Une femme qui fut jolie, un homme qui fut puissant, se *regrettent* eux-mêmes. (Boiste.)

— Eprouver mutuellement du regret. Les amis, les amants se *regrettent* absents; présents, ils se négligent. (Boiste.)

— Syn. comp. REGRETTER. PLAINDRE. V. PLAINDRE.

REGRIFFÉ, ÉE. part. pass. du v. Regriffer. S'empl. adjectiv. Personne regriffée.

REGRIFFER. v. a. 1re conj. Se disait pour Griffer de nouveau.

— SE REGRIFFER. v. pron. Se disait pour Se venger. ‖ Se défendre.

REGRIGNER (SE). v. pron. Se disait pour Se retirer, se crisper.

REGRIGNES. s. m. pl. Art culin. Parties du parenchyme de la viande dont on retire le saindoux par la fusion, et qui se crispent au feu. Manger des regrignes.

REGROS. s. m. Techn. Grosse écorce dont on fait le tan.

REGROSSI, IE. part. pass. du v. Regrossir. S'empl. adjectiv. Gravure regrossie.

REGROSSIR. v. a. 2e conj. B.-arts. Elargir les tailles et les hachures de la gravure, soit avec le burin, soit avec l'échoppe.

— SE REGROSSIR. v. pron. Être regrossi.

RÈGUE. s. f. Agric. Sillon qu'ouvre la char- [illegible] bœufs viennent toujours commencer le sillon au même bout.

RÉGUILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Réguiller. S'empl. adjectiv. *Paquet* réguillé.

RÉGUILLER. v. a. 1re conj. Techn. Faire de grands points avec de la ficelle.

— SE RÉGUILLER. v. pron. Être réguillé.

REGUINDÉ, ÉE. part. pass. du v. Reguinder. S'empl. adjectiv. Oiseau reguindé.

REGUINDER. v. a. 1re conj. Guinder une seconde fois.

— SE REGUINDER. v. pron. Fauconn. Se dit d'un oiseau qui s'élève en l'air par un nouvel effort.

RÉGULARIFLORE. adj. des 2 g. (dé lat., *regularis*, régulier; *flos*, *floris*, fleur). Bot. Epithète donnée à la calathide et au disque des synanthérées, quand ils sont composés de fleurs à corolles régulières.

RÉGULARIFORME. adj. des 2 g. (dt. lat., *regularis*, régulier; *forma*, forme). Bot. Se dit des corolles des synanthérées qui sont à peu près régulières.

RÉGULARISANT. part. prés. du v. Régulariser. Qui régularise. Il est toujours invariable. Une personne régularisant un compte.

RÉGULARISANT, ANTE. adj. Propre à régulariser.

RÉGULARISATION. s. f. (pr. *ré-gu-la-ri-za-si-on*). Comptab. Action de régulariser. La régularisation d'une dépense.

— Effet de cette action. Il n'est point d'idéalités qui n'aient un résidu positif; et souvent un germe faux, à l'aide de la *régularisation*, conduit à un résultat vrai. (Napol.)

RÉGULARISÉ, ÉE. part. pass. du v. Régulariser. S'empl. adjectiv. Compte régularisé. Dépense, acquisition régularisée.

RÉGULARISER. v. a. 1re conj. Comptab. Rendre régulier. Régulariser un compte. Régulariser une dépense.

— Soumettre à des règles.

— SE RÉGULARISER. v. pron. Être régularisé.

RÉGULARITÉ. s. f. Conformité aux règles, soit naturelles, soit conventionnelles. L'homme peut-il se vanter de ses qualités naturelles, plus que la montre de sa *régularité*? (Boiste.)

— Phys. Ordre invariable de la nature. La régularité des mouvements des corps célestes. La régularité du flux et du reflux de la mer. La grande leçon, ô mon Dieu! que le ciel, et le soleil surtout, devait donner aux hommes, c'est sa *régularité* dans la course que vous lui avez marquée. (Mass.)

— Juste proportion des traits du visage. La régularité des traits de cette personne. La *régularité* des traits annonce celle des idées. (Boiste.) La méthode est dans les ouvrages d'esprit, comme la *régularité* des traits dans la beauté. (Id.)

— Géom. *Régularité dans une figure*. Égalité de tous les côtés et de tous les angles d'une figure.

— Conformité aux règles, aux principes établis par les lois. Régularité d'une procédure.

— Mor. Observation exacte des devoirs et des bienséances. Observer beaucoup de régularité dans sa conduite. La régularité des mœurs, de la conduite. Dieu a élevé Marie-Thérèse au faîte des grandeurs humaines, afin de rendre la pureté et la *régularité* de sa vie plus éclatante et plus exemplaire. (Boss.) La première des bonnes œuvres de la princesse fut d'acquitter ce qu'elle devait avec une scrupuleuse *régularité*. (Id.) On vit dans une grande jeunesse ce qu'on voit à peine dans un âge avancé, de la *régularité* et de la retenue. (Fléch.) Il est des âmes indolentes qui conservent au milieu des plaisirs du monde un fond de *régularité* qui annonce encore la vertu. (Mass.)

— Conduite uniforme et observation invariable des règles dans l'exercice d'une charge. L'inflexible *régularité* de M. Le Tellier. (Boss.)

— Observation des règles, des principes et des commandements de Dieu et de l'Église. Observer les jeûnes, le Carême avec régularité. Quelle était sa *régularité* dans les observances de l'Eglise! (Fléch.)

— L'exacte observation des règles de chaque ordre religieux. Vivre dans une grande régularité. Rétablir la régularité dans un monastère.

— L'état religieux, par opposition à l'état séculier. Il y a plusieurs chapitres, plusieurs monastères dont on a ôté la régularité pour les séculariser.

— Observation des règles établies dans la poésie et dans les beaux-arts. Tragédie qui n'a aucune régularité. Tableaux dessinés avec une très-grande régularité. Nature qui manque de régularité. Bâtiment où la régularité n'est pas observée. C'est une règle constante dans la peinture, que d'éviter la *régularité*. (Hogarth.)

RÉGULATEUR. s. m. Mécan. Toute pièce, tout appareil qui s'applique à une machine pour en modérer les mouvements et les rendre réguliers. Le régulateur d'une montre est le ressort spiral. Le régulateur d'une horloge est le pendule. Les machines à vapeur et les pompes à feu ont un régulateur. Régulateur à force centrifuge. Régulateur à capacité constante. Régulateur à piston flottant.

— Appareil servant à régulariser l'introduc- [illegible] dans le cylindre d'une machine.

— Dans les arts économiques, on donne le nom de *régulateurs* à des dispositions destinées à maintenir des liquides à une température constante, sans qu'il soit besoin de suivre l'opération.

— *Régulateur du feu*. Instrument qui sert à procurer un degré de chaleur déterminé, et à le conserver longtemps dans la même intensité. On s'en sert pour le chauffage des appartements, des bains, pour les couches, pour faire éclore les poulets, etc.

— Agric. Appareil adapté à quelques charrues modernes perfectionnées, pour en régulariser l'action et le travail.

— Les horlogers donnent le nom de *régulateur* à une pendule d'une belle exécution, et qui est munie de tous les appareils propres à lui donner une marche parfaitement uniforme. Ces pendules ne marquent que les heures, les minutes et les secondes, sans sonnerie ni équation, afin qu'aucune cause n'y amène des résistances accidentelles. Leur nom vient de ce

qu'elles servent aux horlogers à régler les mouvements de toutes les pièces qu'ils exécutent ou réparent.

—Plomb. Armure du laminoir qui règle et dirige la pression des tables qu'on lamine.

— Celui qui conduit, qui dirige. Être le régulateur, le grand régulateur d'une entreprise.

— Fig. Au milieu et à la suite de ces grands *régulateurs* des éléments (les pins), se placent le hêtre, le chêne, le châtaignier, le charme, le bouleau, l'orme et l'érable. (Rauch.) Une montre est un *régulateur* despotique. (Boiste.)

RÉGULATEUR, TRICE. adj. Qui sert de règle, qui règle. Marchés régulateurs du prix des grains. Force régulatrice.

RÉGULE. s. m. (en lat. *regulum*, de *rego*, je règle, ou plutôt de *regulus*, petit roi, parce que les alchimistes croyant toujours trouver de l'or ou les éléments de ce métal dans les culots métalliques qu'ils retiraient de leurs fontes, les appelaient *régules*, c'est-à-dire petits rois ou enfants premiers nés du sang royal métallique, qui n'étaient pas encore or, roi ou vrai métal, mais qui pouvaient le devenir avec le temps et la nourriture convenables). Mot qui autrefois était synonyme tantôt de Demi-métal, et tantôt de métal pur.

— Chim. Nom que les alchimistes donnaient, dans le principe, au métal obtenu au moyen de la fusion d'une mine, qu'ils considéraient comme étant celle d'un demi-métal. Régule signifiait petit roi, par allusion à l'or, qui était le métal par excellence, le roi des métaux.

— *Régule d'antimoine*. Nom donné autrefois à l'antimoine à l'état de pureté. ‖ *Régule d'antimoine martial*. C'était l'antimoine séparé du sulfure au moyen du fer. ‖ *Régule d'arsenic*. C'était l'arsenic métallique. ‖ *Régule de cobalt*. C'était la matière métallique fixe obtenue de la mine de cobalt. ‖ *Régule jovial*. C'était l'alliage d'antimoine et d'étain obtenu en fondant le sulfure d'antimoine avec l'étain. ‖ *Régule martial*. C'était pour les anciens l'antimoine provenant du sulfure d'antimoine décomposé par le fer. ‖ *Régule de Vénus*. C'était l'alliage violet d'antimoine et de cuivre que l'on obtient en fondant le sulfure d'antimoine avec le cuivre, qu'ils appelaient Vénus.

— Roitelet, petit roi. Voltaire l'a employé dans ce sens.

RÉGULE. s. f. Anc. techn. Il se disait de deux petits poids dont l'usage était de faire avancer ou retarder l'horloge, à mesure qu'on les approchait ou qu'on les éloignait du centre du foliot.

RÉGULIER, IÈRE. adj. (du lat. *regularis*, fait de *regula*, règle). Qui a de la régularité, qui est conforme à des règles, soit naturelles, soit de convention. Mouvement régulier. Périodes régulières. Edifice régulier. Place régulière. Acte régulier. Procédure régulière. Tragédie régulière. Phrase, construction régulière. Des traits réguliers. Comment se forme le prodige si *régulier* des mouvements de la mer? (Mass.) Les impies font honneur au hasard de la magnificence des cieux, et ils ne veulent pas reconnaître un Dieu dans l'harmonie si *régulière* de cet ouvrage immense que la révolution des temps a respecté. (Id.)

— Archit. Se dit de tout ce qui est à la fois conforme aux règles de l'art et sous des formes symétriques. Plan régulier. Façade régulière. ‖ *Architecture régulière*. Celle qui est conforme aux règles de l'un des six ordres, et par conséquent symétrique dans toutes ses parties, en ce qui concerne l'ordre proprement dit. Il peut donc arriver qu'un édifice irrégulier dans son plan et dans la masse de ses élévations soit orné d'un ordre régulier. On dit alors que l'architecture est régulière, mais l'édifice irrégulier.

— Pathol. Se dit du pouls qui offre des pulsations, se prononçant à des intervalles égaux, d'une force égale, en nombre proportionné à l'âge du sujet, présentant le rhythme le plus habituel à l'état de santé. ‖ Il se dit aussi de toute affection qui parcourt ses diverses périodes sans obstacle, et tend d'elle-même à la guérison. La marche de cette maladie est régulière. Cette fièvre affecte un type régulier.

— Qui se conforme ou qui est conforme aux préceptes de la religion, aux devoirs de la morale. Une femme très-régulière. Une conduite fort régulière. Une vie très-régulière. Des mœurs [illegible] plus régulières, plus [illegible] que celle de Marie-Thérèse. (Fléch.) Sainte Thérèse s'estimait heureuse de pouvoir former à Jésus-Christ des épouses fidèles, *régulières* par vocation et non par coutume. (Id.) Indolents, fiers, et souvent cruels, ils n'ont pas la sobriété des Maures ni des Arabes, et sont comme eux très-indolents, mais ils ont plus de religion, plus de bonne foi et plus d'honneur, et des mœurs plus *régulières*. (Walck.)

— Exact, ponctuel. Être très-régulier à tenir sa parole. Être régulier dans les moindres choses.

— Se dit, par opposition à Séculier, des ordres religieux, de ce qui leur appartient, de ce qui leur est propre. Le clergé régulier. Les chanoines réguliers. Bénéfice régulier. Observance régulière. Habits réguliers.

— *Lieux réguliers*. Ceux qui sont dans la clôture du couvent, comme le cloître, le dortoir, le chapitre, le réfectoire. On les appelle ainsi pour les distinguer de ceux qui sont destinés aux hôtes ou à d'autres usages, et qui sont réputés hors de la clôture.

— Chron. *Nombre régulier*, ou substantiv., *régulier solaire*. Se dit des nombres mensuels que l'on ajoute à l'épacte de l'année, pour connaître quel jour de la semaine tombe le premier jour de chaque mois. Les douze réguliers solaires sont 2, 5, 5, 1, 3, 6, 1, 4, 7, 2, 5, 7. ‖ *Régulier lunaire*. Il se dit des nombres mensuels que l'on ajoute à l'épacte de l'année, pour connaître quel jour de la lune tombe le premier des mois. Les douze réguliers lunaires sont 9, 10, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 16, 16, 13, 18.

— Géom. *Figure régulière*. Celle dont tous les côtés et tous les angles sont égaux. ‖ *Corps réguliers*. Les cinq polyèdres dont toutes les surfaces sont des polygones réguliers, égaux entre eux.

— Gramm. *Verbes réguliers*. Ceux qui suivent, dans la formation de leurs temps, les règles générales des conjugaisons. ‖ *Formes régulières, temps réguliers d'un verbe*. Formes, temps qui suivent des règles générales. ‖ *Tours réguliers, phrases régulières*. Tours, phrases qui sont conformes aux procédés autorisés par la langue.

— *Noms réguliers*. Il se dit des noms grecs, latins, etc., qui suivait une des déclinaisons ordinaires.

— Hist. ecclés. *Lettre régulière*. V. *Lettre canonique* au mot LETTRE.

— Minér. Se dit du prisme dont la coupe perpendiculaire à l'axe est un hexagone régulier, ou dont deux faces latérales adjacentes quelconques, sont inclinées entre elles de cent vingt degrés.

— Bot. *Tissu cellulaire régulier*. Celui dont les cellules présentent en tous sens une coupe sensiblement hexagonale. ‖ *Fleur régulière*. Celle dans laquelle les pièces de même nature qui composent chacun de ses systèmes organiques sont absolument semblables entre elles, placées sur un plan régulier, à égale distance les unes des autres, et où les différents systèmes organiques de la même fleur affectent entre eux une ordonnance symétrique; mais il suffit que cet état de choses existe dans le périanthe, pour que l'on considère la fleur comme régulière. ‖ *Corolle régulière*. Celles dont les pétales ou lobes sont sensiblement égaux et semblables, quelle que soit d'ailleurs leur forme. ‖ *Calice régulier*. Celui qui est dans le même cas. ‖ *Corymbe régulier*. Celui dont les pédoncules sont allongés en telle proportion, que toutes les fleurs forment par leur rapprochement une surface égale, plane ou convexe.

— Conchyl. Une coquille inéquivalve est dite *régulière*, quand tous les individus d'une même espèce sont absolument pareils.

— Entom. On donne cette épithète aux antennes des insectes, lorsque leurs articles suivent un ordre progressif dans les modifications qu'ils éprouvent.

— substantiv. Un religieux, par opposition à Un ecclésiastique séculier.

RÉGULIÈRE. s. f. Hortic. Variété de tulipe.

RÉGULIERS, s. m. pl. Zooph. Famille de l'ordre des échinodermes échinoïdes, comprenant ceux qui ont la bouche et l'anus diamétralement opposés l'un à l'autre.

RÉGULIÈREMENT. adv. D'une manière régulière. Vivre fort régulièrement. Tenir régulièrement ses promesses. Je vois ces grands corps de lumière qui roulent si *régulièrement* sur nos têtes. (Mass.) Le soleil, comme un époux éclatant qui sort de sa couche nuptiale, se lève et parcourt *régulièrement* tout ce vaste univers. (Id.)

— Exactement, uniformément. Dîner régulièrement à six heures. Travailler régulièrement tant d'heures par jour. Se lever régulièrement à huit heures. On ajoute souvent en plaisantant à cette dernière phrase les mots : *jour ou non*.

RÉGULIN, INE. adj. Anc. chim. Syn. de Métallique. L'état régulin d'un métal est tout état de pureté parfaite.

RÉGULO. s. m. Relat. Nom par lequel les auteurs des *Lettres édifiantes* désignent les fils de l'empereur de la Chine.

RÉGULUS (Marcus-Attilius). Général romain, consul, 256 ans av. J.-C., défit les Carthaginois près d'Ecnome en Sicile, puis en Afrique, près d'Adis, et les réduisit à demander la paix. [illegible] il fut conduit à Carthage. Quelques années après, en 250, les Carthaginois lui laissèrent la liberté sur parole afin qu'il accompagnât la députation chargée par eux de demander à Rome l'échange des prisonniers. Il s'opposa lui-même à cet échange, et alla reprendre ses fers à Carthage, où il mourut dans d'atroces supplices.

RÉGULUS. s. m. Astron. Nom d'une étoile de première grandeur, qui fait partie de la constellation du Lion.

RÉGURGITATION, s. f. (pr. *ré-gur-ji-ta-si-on*; en lat. *regurgitatio*, de *regurgitare*, regorger). Action par laquelle un conduit ou un réservoir se débarrasse sans effort des matières qui y sont accumulées outre mesure, et qui refluent par son ouverture.

— On désigne particulièrement par ce mot l'espèce de vomiturition naturelle et nullement pénible, par laquelle l'enfant rejette par gorgées les aliments qui chargent son estomac.

RÉGURGITER. v. a. 1re conj. Il se disait pour Regorger.

— Pathol. Se débarrasser partiellement par gorgées de la trop grande quantité d'aliments que l'on a pris, comme font les enfants à la mamelle.

RÉHAB. s. m. Relat. Instrument persan qui a quelque ressemblance avec le violon. Ce mot est employé par erreur ou par corruption pour Rebab.

RÉHABILITABLE. adj. des 2 g. Qui peut être, qui doit être réhabilité.

RÉHABILITANT. part. prés. du v. Réhabiliter. Qui réhabilite. Il est toujours invariable.

RÉHABILITANT, ANTE. adj. Néol. Propre à réhabiliter.

RÉHABILITATION. s. f. (pr. *ré-a-bi-li-ta-si-on*). Chancell. et jurispr. Action de réhabiliter, rétablissement dans le premier état. Lettres de réhabilitation. Aujourd'hui, les condamnés aux travaux forcés et à la réclusion peuvent demander leur réhabilitation cinq ans après l'expiration de la peine, et les condamnés à la dégradation civique cinq ans après l'exécution de l'arrêt. Cette réhabilitation est prononcée par le roi dans un conseil privé, sur la demande du condamné apostillée par la cour royale. Réhabilitation de noblesse, de mariage. La réhabilitation d'un failli, d'un condamné. Obtenir un jugement de réhabilitation. Nous désirons que cette quasi-*réhabilitation* puisse lui rendre la considération dont il a besoin. (Courr. fr.)

— La réhabilitation, en matière de faillite, est l'acte qui rétablit le failli dans tous ses droits, sans exception, dont la faillite l'avait privé. Pour obtenir sa réhabilitation, un failli doit avoir intégralement acquitté, en principal, intérêts et frais, toutes les sommes par lui dues.

— Anc. jurispr. *Réhabilitation de mariage*. Cérémonie qui avait pour but de réparer quelque vice de forme, lorsque les contractants consentaient à demeurer unis. ‖ *Réhabilitation de noblesse*. Acte qui fait revivre la noblesse que quelqu'un avait perdue par quelque jugement que l'on avait déclaré déchu lui ou ses ancêtres, ou bien lorsqu'elle avait été perdue par quelque acte dérogeant.

— Synon. comp. RÉHABILITATION. GRÂCE. La *grâce* et la *réhabilitation* diffèrent essentiellement, soit dans leur principe, soit dans leurs effets. La *grâce* dérive de la clémence du roi; la *réhabilitation*, de sa justice. L'effet de la *grâce* n'est pas d'abolir le jugement, mais de le faire cesser. Le droit de *réhabilitation* ne commence qu'après que le condamné a subi sa peine.

RÉHABILITATOIRE. adj. des 2 g. Jurispr. Qui réhabilite. Acte réhabilitatoire.

RÉHABILITÉ, ÉE. part. pass. du v. Réhabiliter. S'empl. adjectiv. La mémoire de Coligny ne tarda pas à être *réhabilitée*; celle du parlement ne l'a pas été. (Lemontey.)

— *Réhabilité dans*. Réhabilité dans l'opinion publique.

RÉHABILITÉ. s. m. Jurispr. Négociant qui, ayant failli, a obtenu plus tard sa réhabilitation.

RÉHABILITER. v. a. 1re conj. (de la part. lat. *re*, et de l'adject. *habilis*, habile, propre à, c'est-à-dire rendre de nouveau habile à). Chancellerie et jurispr. Rétablir dans son premier état, dans ses droits, dans ses prérogatives, etc., celui qui en est déchu. Réhabiliter un failli. Se faire réhabiliter dans ses droits, dans ses titres, dans sa noblesse. Réhabiliter la mémoire d'un homme condamné en justice.

— Jurispr. anc. *Réhabiliter un mariage*. Réparer le vice d'un mariage par une nouvelle célébration.

— Rendre aptes à posséder des bénéfices et des ordres ceux qui étaient tombés en hérésie, en irrégularité. ‖ Un ecclésiastique, qui avait assisté à un jugement de mort, devait aussi être réhabilité, et en obtenir l'absolution.

— Fig. Faire recouvrer l'estime publique, l'estime de quelqu'un. Cela l'a réhabilité dans mon esprit, dans l'opinion publique. Et vous trouverez alors quelque gentilhomme capricieux ou malaisé qui *réhabilitera* votre réputation par un bon mariage. (Le Sage.)

— SE RÉHABILITER. v. pron. Fig. Recouvrer l'honneur, la considération, l'estime, etc. Se réhabiliter dans l'opinion publique. Se réhabiliter dans l'esprit des gens de bien. L'humanité [illegible] (De Maistre.)

— Rentrer dans les droits dont on était déchu. Ce négociant s'est réhabilité.

RÉHABITABLE. adj. des 2 g. Néol. Qui peut être réhabité, que l'on peut habiter de nouveau.

RÉHABITÉ, ÉE. part. pass. du v. Réhabiter. S'empl. adjectiv. Maison réhabitée.

RÉHABITER. v. a. 1re conj. Habiter de nouveau.

— SE RÉHABITER. v. pron. Être habité de nouveau. Ces maisons commencent à se réhabiter.

RÉHABITUABLE. adj. des 2 g. Néol. A qui l'on peut faire reprendre ses habitudes.

RÉHABITUÉ, ÉE. part. pass. du v. Réhabituer. S'empl. adjectiv. Il est entièrement réhabitué au travail.

RÉHABITUER. v. a. 1re conj. *Je réhabitue*, *nous réhabituons, vous réhabituez. Je réhabituais*, *nous réhabituions, vous réhabituiez. Que je réhabitue, que nous réhabituions, que vous réhabituiez*, etc. Faire reprendre une habitude perdue. Réhabituer peu à peu un enfant au travail, à l'étude.

— SE RÉHABITUER. v. pron. Reprendre une habitude perdue. Se réhabituer au travail. On a de la peine à se *réhabituer* à la fatigue quand on a vécu longtemps dans la mollesse. (Acad.)

REHACHÉ, ÉE. part. pass. du v. Rehacher. S'empl. adjectiv. Viande rehachée.

REHACHER. v. a. 1re conj. Hacher de nouveau. Rehacher de la viande.

— SE REHACHER. v. pron. Être haché de nouveau.

REHANTÉ, ÉE. part. pass. du v. Rehanter. S'empl. adjectiv. Compagnie rehantée.

REHANTER. v. a. 1re conj. Hanter, fréquenter de nouveau.

— SE REHANTER. v. pron. Se fréquenter de nouveau.

REHASARDÉ, ÉE. part. pass. du v. Rehasarder. S'empl. adjectiv. Somme rehasardée.

REHASARDER. v. a. 1re conj. Livrer de nouveau aux chances du hasard.

— SE REHASARDER. v. pron. Se livrer de nouveau aux chances du hasard.

REHAUSSÉ, ÉE. part. pass. du v. Rehausser. S'empl. adjectiv. Les planches de cette maison ont besoin d'être rehaussées.

— *Rehaussé de*. Tapisserie rehaussée d'or et de soie. Teint rehaussé de rouge.

— *Un dessin rehaussé de blanc*. Un dessin dont les lumières sont rendues plus vives par des touches de crayon blanc.

— Fig. Le sourcil *rehaussé* d'orgueilleuses chimères. (Boil.) Ce vers de Boileau rend bien le *grande supercilium* de Juvénal.

— *Rehaussé par*. Les couleurs de ces tableaux gastronomiques étaient *rehaussées* par l'éclat de la porcelaine, par des lignes étincelantes d'or. (De Balzac.) Ils célèbrent un grand nombre de fêtes dont l'éclat est *rehaussé* par le concours de la danse et de la musique. (Barth.)

REHAUSSEMENT. s. m. Action de rehausser. Le rehaussement d'une muraille.

— *Le rehaussement des monnaies*. L'augmentation de leur valeur numéraire ou nominale.

REHAUSSER. v. a. 1re conj. Hausser davantage ce qui était déjà haut. Rehausser un plancher. Rehausser un tableau. Rehausser une muraille. Cet homme croit s'agrandir avec ses appartements qu'il *rehausse*, avec ses domaines qu'il étend. (Mass.)

— Fig. Ranimer, relever. Rehausser le courage de quelqu'un. Cette victoire lui rehaussa le courage, rehaussa son courage.

— Augmenter. Rehausser le prix, la valeur des actions.

Et dans son cœur déjà se proposait
De rehausser le linge de sa fille. (La Fontaine.)

— Fig. Faire paraître davantage. Les ombres dans un tableau rehaussent l'éclat des couleurs. La parure relève la beauté, la bonne mine d'une personne. Les peintres en détrempe *rehaussent* quelquefois les ouvrages par des reflets d'or, qu'ils placent dans les endroits les plus convenables. (Leroux.) Quant à l'autre, il peignit les tourelles gothiques ornées des ordres de la Grèce, et les dames gauloises *rehaussant* la richesse de leurs atours par l'élégance athénienne. (Chateaubr.)

— Il se dit particulièrement en parlant de certaines hachures ou retouches que l'on a fait à la peinture de bâtiment. Rehausser de blanc des grisailles et des moulures. ‖ *Rehausser d'or*. Peindre en couleur d'or. ‖ *Rehausser d'or en détrempe*. Appliquer, par le moyen d'un mordant, l'or en feuille sur la peinture en détrempe.

— Les vernisseurs disent *rehausser*, dans le sens de donner plus de clair aux jours, et plus d'obscurité aux ombres.

— *Rehausser d'or et de soie des ouvrages de tapisserie*. En relever la beauté en y mêlant de l'or et de la soie.

— *Rehausser de broderie le fond d'une étoffe*. L'orner de broderie.

— Fig. *Rehausser l'éclat, le mérite d'une action*. Faire valoir, relever le mérite d'une action, lui donner un nouvel éclat. Rehaussez, ennoblissez ce jeune prince par l'éclat immortel de la piété. (Mass.)

De cette nuit, Phébus, as-tu vu la splendeur...
Cette pourpre, cet or que rehaussait sa gloire,
Et ces lauriers [illegible] de sa victoire? (Racine.)

— Fig. Vanter avec excès, faire beaucoup valoir. Les historiens espagnols rehaussent les moindres actions de Charles-Quint, et déprécient celles de François Ier. (Acad.) Le monde a trouvé le secret de rehausser par des titres honorables tous les soins qui se rapportent aux choses d'ici-bas. (Mass.)

— v. n. Être augmenté de prix. Le blé rehausse.

— SE REHAUSSER. v. pron. Être rehaussé. Cet appartement ne peut se rehausser.

— Fig. En vain l'homme sans mérite veut se rehausser d'un grand nom, cette vieille base fléchit sous ses pieds, et le fait paraître plus petit. (Boiste.)

— Être relevé. La gloire ne peut se rehausser par l'injustice : son véritable éclat n'est qu'un reflet de celui de la vertu. (Boiste.)

— Se vanter, se faire valoir mutuellement. Les hommes de partis se *rehaussent* sur le théâtre, et se renivellent dans les coulisses. (Boiste.)

REHAUT. s. m. Grav. Blanc ou hachure blanche dans la gravure.

REHAUTS. s. m. pl. Paint. Retouches ou hachures brillantes servant à faire ressortir des figures, des ornements, des moulures peintes ou dessinées. Rehauts blancs sur un fond bleu. Dessin à rehauts d'or.

REHEURTÉ, ÉE. part. pass. du v. Reheurter. S'empl. adjectiv. Personne reheurtée dans la foule.

REHEURTER. v. a. 1re conj. Heurter de nouveau. Ce vaisseau a endommagé l'autre en le heurtant, et, si l'on n'y prend garde, il le reheurtera. ‖ SE REHEURTER. v. pron. Se heurter de nouveau.

RÉHUMILIÉ, ÉE. part. pass. du v. Réhumilier. S'empl. adjectiv. Personne réhumiliée.

RÉHUMILIER. v. a. 1re conj. Néol. Humilier de nouveau. ‖ SE RÉHUMILIER. v. pron. S'humilier de nouveau.

REICH. s. m. Gramm. hébr. Nom de la 20e lettre de l'alphabet hébreu.

REICHA (Antoine-Joseph). Célèbre harmoniste, né à Prague en 1770, mort en 1836, est auteur d'un Traité de mélodie qui a opéré une révolution dans l'art des accords.

REICHADI. s. f. Bot. Genre de plantes des Indes.

REICHENBACH. Géogr. Ville des États prussiens, dans la Silésie, ancien chef-lieu de régence; 4,000 hab.

— Hist. *Paix de Reichenbach.* Paix qui fut signée au mois de juillet 1790, entre la Prusse et l'Autriche, et qui mit fin à la ligue anglo-prussienne.

REICHENBERG. Géogr. Ville de Bohême; 14,000 hab.

REICHSTADT. Géogr. Ville de Bohême, dans le cercle de Bunzlau, ayant pour chef-lieu une petite ville du même nom avec un château, et 1,900 hab.

— Hist. Majorat et principauté du royaume de Bohême. Reichstadt fut donné en apanage, avec le titre de duc, le 18 juillet 1818, au jeune fils de Napoléon et de Marie-Louise. Après sa mort, en 1834, la principauté est revenue à l'Autriche. V. NAPOLÉON.

REICHSTADT (François-Charles-Joseph-Napoléon, duc de). Fils unique de l'empereur Napoléon et de Marie-Louise d'Autriche, né au château des Tuileries le 20 mars 1811, mort à Schœnbrunn le 22 juillet 1834. Il avait reçu, en venant au monde, le titre de roi de Rome.

REICHSTALER. s. m. (ét. allem., *reich*, empire; *thaler*, écu). Métrol. Monnaie de compte d'Aix-la-Chapelle, valant 8 fr. 25 c. ‖ Monnaie de compte de Cologne, valant 2 fr. 85 c. ‖ V. RISDALE.

REICHY. s. m. Relat. Nom de sectaires de Cachemire, qui adorent un seul Dieu, et ne demandent rien à personne.

REID (Thomas). (pr. *rèdd*). Célèbre philosophe écossais, né en 1711, mort en 1796. Reid peut être considéré comme le chef de la philosophie écossaise; il eut pour but dans ses travaux d'appliquer avec vigueur à l'étude de l'esprit humain la méthode d'observation recommandée par Bacon. Ses principaux ouvrages sont: *Recherches sur l'entendement humain; Essais sur les facultés intellectuelles; Essais sur les facultés morales.*

REIGE. s. m. Agric. Dans différents cantons, ce mot est synonyme de Raïl, rayon, sillon, rigole.

REIKIAVIK. Géogr. Cap. de l'Islande, évêché; 500 hab.

REILBON. s. m. Relat. Nom que quelques voyageurs ont donné à une espèce de garance du Chili.

REILLANNE. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Forcalquier (Basses-Alpes); 1,800 hab.

REILLÈRE. s. f. (pr. *ré-iè-re*). Tech. Conduit qui amène l'eau sur la roue d'un moulin à eau.

REILLON. s. m. Arc. art milit. V. RAILLON.

REIMARIE. s. f. Bot. Genre de plantes [illegible] famille des graminées, qui croît dans l'Amérique méridionale. Reimarie à fleurs blanches. Reimarie élégante. Reimarie aiguë.

RÉIMPORTATION. s. f. (pr. *ré-in-por-ta-si-on*). Écon. polit. Action de réimporter, d'importer ce qui a été exporté.

RÉIMPORTÉ, ÉE. part. pass. du v. Réimporter. S'empl. adjectiv. Marchandises réimportées.

RÉIMPORTER. v. a. 1re conj. Importer de nouveau.

— SE RÉIMPORTER. v. pron. Être réimporté.

RÉIMPOSABLE. adj. des 2 g. Néol. Qui peut être, qui doit être réimposable.

RÉIMPOSÉ, ÉE. part. pass. du v. Réimposer. S'empl. adjectiv. Personne réimposée.

RÉIMPOSER. v. a. 1re conj. Faire une nouvelle imposition pour achever le payement d'une taxe qui n'a pu être entièrement acquittée. ‖ [illegible] imposer quelqu'un.

— Il se dit aussi des choses. Réimposer une somme sur le pays.

— Imprim. Imposer de nouveau, soit parce que les pages de la feuille étaient mal placées, soit pour changer les garnitures, afin d'obtenir des marges plus grandes et plus régulières.

— SE RÉIMPOSER. v. pron. Être réimposé.

RÉIMPOSITION. s. f. (pr. *ré-in-po-si-ci-on*). Nouvelle imposition, faite pour achever le payement d'une somme qui n'a pu être entièrement acquittée.

— Imprim. Action de réimposer une feuille, une forme.

RÉIMPRESSION. s. f. Action de réimprimer; résultat de cette action. La réimpression d'un ouvrage. Ce n'est qu'une réimpression.

RÉIMPRIMABLE. adj. des 2 g. Crit. Digne d'être réimprimé.

RÉIMPRIMÉ, ÉE. part. pass. du v. Réimprimer. S'empl. adjectiv. Ouvrage plusieurs fois réimprimé. En général, tous les livres qui peuvent servir à l'éducation sont plus *réimprimés* que d'autres. (La Harpe.)

RÉIMPRIMER. v. a. 1re conj. Imprimer de nouveau. Réimprimer un ouvrage.

— SE RÉIMPRIMER. v. pron. Être réimprimé.

REIMS. (pr. *reinss*; du celt. *Rym*, *rem*, fort; elle était la capitale du peuple Remi, dont elle a pris le nom; ce peuple se distinguait par sa force: *Optimus excusso Leucus, Remusque lacerto*, dit Lucain; on l'appelait anciennement *Durocortorum*, et on a longtemps écrit *Rheims*). Géogr. Ch.-l. d'arr. (Marne). Archevêché; 38,000 hab. ‖ *Montagne de Reims.* Chaîne de collines, au sud de Reims, renommées pour le vin qu'elles produisent.

— Hist. Au temps de César, c'était la capitale d'un peuple puissant de la Gaule belgique. C'est dans cette ville que les rois de France ont été sacrés, depuis Philippe-Auguste jusqu'à Charles X. ‖ La ville de Reims fut assiégée, en 1359, par les Anglais, qui se retirèrent après sept semaines d'inutiles efforts.

REIMS. s. m. Vin du territoire de Reims.

Si, comme moi, vous aviez à souhait
Meubles de prix, magnifique équipage,
Mets succulents, draps blancs en lit mollet,
Bourgogne ou *Reims* dans votre gobelet,
Vous changeriez peut-être de langage. (Sénecé.)

REIN. s. f. (du lat. *renum*, même signif.). Viscère double, dont le principal usage est de recevoir et de filtrer les sérosités du sang qui forment l'urine, et qui passent ensuite dans la vessie. Ceux de l'homme sont les plus compliqués en organisation. C'est sous le nom de *rognons* que l'art culinaire s'empare des reins des animaux. Rein droit. Rein gauche. Pierre, ulcère, abcès dans le rein, dans les reins. ‖ *Reins succenturiaux.* Nom donné aux capsules surrénales.

— Art vétér. *Reins entr'ouverts.* C'est ce qu'on appelle plus ordinairement *effort*.

— Au plur., par extension. Les lombes, le bas de l'épine du dos, et la région voisine. Avoir mal aux reins. Un coup de bâton sur les reins. Poursuivre quelqu'un l'épée dans les reins.

— Prov. et fig. *Poursuivre, presser quelqu'un l'épée dans les reins.* Le presser vivement de conclure, d'achever une affaire. ‖ Le presser dans la dispute par de si fortes raisons, qu'il ne sait que répondre.

— Se dit aussi de l'épine du dos, par rapport à la force, à la souplesse. Avoir de bons reins. Avoir les reins forts, solides. Avoir les reins faibles, souples, rompus. Être souple de reins. Se donner un tour de reins. Un cheval fort de reins, qui a les reins forts.

— Se dit au singul. Ce cheval, cet homme a du rein.

— Prov. et fig. *Cet homme a les reins forts.* Il est riche, et il a les moyens de soutenir la dépense qu'exige telle affaire, telle entreprise. ‖ On dit dans le sens contraire, *Il n'a pas les reins forts, il a les reins faibles.*

— Fam. *N'avoir pas les reins assez forts, avoir les reins trop faibles.* Entreprendre quelque chose au-dessus de ses forces, n'avoir pas la force ou la capacité nécessaire pour réussir.

— Fig. L'imagination a toujours les *reins* plus forts que celui qu'elle fait agir. (Boiste.)

— Fig. et fam. *Il a eu, on lui a donné un tour de reins.* On lui a rendu un mauvais office qui lui nuira beaucoup.

— Prov. *Sonder les cœurs et les reins.* [illegible] les cœurs et les reins.

— Archit. *Reins de voûte.* Partie extérieure de voûtes ou de cintres, qu'on laisse quelquefois vide pour alléger leur charge, et que l'on remplit quelquefois de maçonnerie. ‖ *Reins vides.* Ceux qui ne sont pas remplis.

— Eaux et for. Bord d'un bois.

— Minér. *Pierre des reins.* S'est dit autrefois de la pierre d'aigle.

REINAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *renarius*, de *renum*, rein). Bot. Se dit d'une partie plane qui est arrondie et divisée à sa base en deux larges lobes obtus, comme les feuilles de l'asarum européen.

RÉINCORPORÉ, ÉE. part. pass. du v. Réincorporer. S'empl. adjectiv. Soldat réincorporé.

— Fig. J'immolerai l'hostie salutaire de laquelle il faut que vous participiez ainsi que moi, afin que vous soyez *réincorporé* aux autres membres de Jésus-Christ. (Franchet.)

RÉINCORPORER. v. a. 1re conj. Incorporer de nouveau, réintégrer dans un corps, dans une corporation dont on avait cessé de faire partie.

— SE RÉINCORPORER. v. pron. S'incorporer de nouveau.

RÉINCRUDÉ, ÉE. part. pass. du v. Réincruder. S'empl. adjectiv. Corps réincrudé.

RÉINCRUDER. v. a. 1re conj. Philos. hermét. Ramener à un état de crudité. ‖ *Réincruder les corps.* Y faire reparaître l'humidité, les amollir de nouveau.

— SE RÉINCRUDER. v. pron. Revenir à un état de crudité.

REINE. s. f. (pr. *rè-ne*; du lat. *regina*). Femme de roi ou princesse qui de son chef possède un royaume. Une grande reine. Sage reine. Reine vertueuse. Reine régnante. Reine mère. Reine régente. Reine douairière. La feue reine. La reine d'Angleterre. Être présenté à la reine. Reçu par la reine. Dès qu'elle entrait dans la maison de Dieu, n'oubliait-elle pas qu'elle était *reine*? (Fléch.) Rome hait tous les rois, et Bérénice est *reine*. (Rac.) La miséricorde des rois est de rendre justice; et la justice des *reines* est d'exercer la miséricorde. (Mar. Leckzinska.)

De son appartement cette porte est prochaine,
Et cette autre conduit dans celui de la *reine*. (Rac.)

Soyez *reine*, dit-il, et dès le moment même
De sa main sur mon front posa le diadème. (Id.)

— Il se dit de l'empire que les femmes exercent sur nous. *Reine* de tous les cœurs. (Rac.)

Tant qu'ils ne sont qu'amants, nous sommes souveraines,
Et jusqu'à la conquête ils nous traitent en *reines*;
Mais, après l'hyménée, ils sont rois à leur tour. (Corneille.)

— Fig. Il se dit également des choses inanimées. Par la mode, du moins, la France est encor *reine*. (Delille.)

Souvent de tous nos maux la raison est le pire...
En vains certains rêveurs nous l'habillent en *reine*. (Boileau.)

Reine des longs procès, dit-il, dont le savoir
Rend la force inutile et les lois sans pouvoir. (Id.)

. . . La vertu, *reine* de l'harmonie,
À la décence, aux grâces réunies,
Seule a le droit d'enfanter de beaux vers. (Gresset.)

— Les poëtes emploient fréquemment ce mot dans les périphrases; ils disent, par exemple, *la reine des cieux*, pour Junon; *la reine de Cythère, de Gnide, de Paphos, la reine des amours*, pour Vénus; *la reine des enfers, la reine des sombres bords*, pour Proserpine; *la reine des mers, de l'empire humide*, pour Amphitrite.

Les *reines des étangs*, grenouilles je veux dire;
Car que coûte-t-il d'appeler
Les choses par noms honorables? (La Font.)

— *La reine des villes, des cités.* Se dit en vers pour la première, la principale ville, la capitale. Le Seigneur a détruit la *reine* des cités. (Racine.)

— En parlant de Rome, à l'approche de César qui avait passé le Rubicon, un poëte a dit:

Cette superbe ville, en habitants féconde,
L'effroi, l'étonnement et la *reine* du monde,
. . . .
Abandonne à César sa facile conquête. (Lefèvre.)

— *La reine des nuits.* La lune. Quand la reine des nuits ne brille point encore. (Baour-Lormian.)

— Fig. S'emploie souvent pour désigner la chose la plus excellente en son genre. C'est auprès de cette belle côte que s'élève, dans la mer, l'île où est bâtie la ville de Tyr. Cette grande ville semble nager au-dessus des eaux, et être la *reine* de toutes les mers. (Fén.) Voyez la *reine* des fleurs, formée de portions sphériques, teinte de la plus riche des couleurs, contrastée par un feuillage du plus beau vert, et balancée par le zéphyr. (B. de St-P.) Qu'est-ce qui peut reconnaître dans une rose sèche la *reine* des fleurs? (Id.) Il est le roi des fleurs, dont la rose est la *reine*. (Boisjolin.)

Miracle! criait-on, venez voir dans les nues
Passer la *reine* des tortues. (La Font.)

— *La reine du ciel, la reine des anges*, etc. La sainte Vierge. Rendre des hommages solennels à la *reine* du ciel. (Mass.)

— Myth. rom. Surnom de Junon. ‖ Surnom d'Isis. ‖ *Reine des astres.* Surnom donné quelquefois à Junon, et plus souvent à la lune.

— Myth. tyr. *Reine du ciel.* Divinité qu'on pense être la même que la lune.

[illegible] dirigeait les femmes employées dans la procession des mystères d'Eleusis. ‖ *Reine des sacrifices.* Épouse du roi des sacrifices chez les Romains. Elle offrait quelques sacrifices auxquels son mari n'avait pas le droit d'assister.

— Hist. Titre qu'on donnait, dans le ve siècle, aux filles des empereurs. ‖ Titre qu'on donnait, dans le moyen âge, aux filles des rois dès leur naissance. ‖ Titre qu'ont porté les filles des rois de France des deux premières races, et quelquefois même de la troisième. Les filles des rois, mariées à des comtes, ou devenues religieuses, conservaient le titre de reines.

— Archéol. fr. Monnaie d'or fabriquée sous le règne de Philippe le Bel: on en ignore le poids et la valeur.

— Anc. cout. *Ceinture de la reine.* Droit qu'on prélevait autrefois sur quelques marchandises, dans les ports de la Seine. ‖ *Reine Gilette* ou *reine d'Antioche.* Il s'est dit d'une femme altière, qui veut prendre le pas sur ses égales.

— Prov. *Faire la reine d'Égypte.* S'en faire accroire, imposer sa volonté, par allusion à l'autorité exercée par les chefs des Bohémiens sur leurs compagnons.

— *Ma reine.* S'est dit autrefois, par galanterie, à une femme bien-aimée. Eh! ma *reine*, repris-je, laissons-là, s'il vous plaît, l'avenir; ne songeons qu'au présent. (Le Sage.)

— *Pain à la reine.* Espèce de petit pain au lait.

— *La reine du bal.* Celle pour qui on donne le bal.

— *La reine de la fève.* Celle qui a la fève dans sa part de gâteau, le jour des Rois; ou celle que le roi de la fève a choisie pour reine.

— Fam. *Cette femme a un port de reine.* Elle a une belle taille et un port noble.

— Fig. *La beauté est la reine des cœurs, la reine des volontés.* La beauté subjugue tous les cœurs, toutes les volontés.

— *L'opinion est la reine du monde.* L'opinion gouverne le monde. L'opinion est la *reine* du monde parce que la sottise est la *reine* des sots. (Champfort.) L'opinion, *reine* du monde, n'est pas soumise au pouvoir des rois; ils sont eux-mêmes ses premiers esclaves. (J.-J. Rouss.) Si l'opinion est, comme on le dit, la *reine* du monde, son premier ministre est la nécessité. (Boiste.) L'opinion est la *reine* du monde; le sage s'y soumet, même sans l'approuver. (Id.) Si l'opinion est la *reine* du monde, les philosophes gouvernent cette *reine*. (Lav.)

— Fam. *C'est la reine des femmes.* C'est une femme pleine de vertus et de bonnes qualités.

— Jeux. Pièce qui, au jeu des échecs, est moins grande que le roi, et qui est la seconde du jeu.

— *Herbe à la reine.* Nom donné au tabac, parce qu'à son arrivée en France, il avait été présenté à la reine Catherine de Médicis.

— Bot. *Reine des bois.* Nom vulgaire de l'aspérule odorante ou petit muguet. ‖ La dianelle à fleurs bleues. ‖ Le dragonnier à feuilles en glaive. ‖ *Reine des prés.* Nom vulgaire de la spirée ulmaire.

— *Reine* ou *roi des abeilles.* Entom. C'est la femelle, ordinairement unique, qui se trouve dans les ruches des abeilles à miel. ‖ *Reine-papillon.* Nom donné à l'œil de paon ou le paon du jour.

— Erpét. *Reine des serpents.* Nom donné à un ophidien du Brésil, remarquable par l'éclat de ses couleurs.

— Ichthyol. *Reine des carpes.* Nom donné à un grand cyprin carpe.

— Géogr. *Comté de la reine.* V. QUEEN'S-COUNTY. ‖ *Iles de la reine Charlotte.* Archipel du grand Océan, sur la côte de l'Amérique septentrionale; il fait aujourd'hui partie de la Nouvelle-Bretagne. ‖ *Jardin de la Reine.* Nom par lequel Colomb désigne le groupe d'îles qu'il découvrit en longeant la côte sud de Cuba.

REINE-CLAUDE. s. f. (Ainsi appelée de la reine *Claude*, qui l'aimait beaucoup). Espèce de prune très-estimée. Manger des reine-claude. L'Académie écrit au pluriel des *reines-claude*, d'autres pluralisent les deux mots, des *reines-claudes*. Nous pensons qu'il vaut mieux écrire des *reine-claude*, c'est-à-dire des prunes de la reine Claude. Quant à la prononciation, il est vraiment étrange que l'on fasse une prescription de prononcer *reine-glaude*. Cette prononciation est ridicule. Il faut prononcer comme on écrit, *klaude*.

REINE-MARGUERITE. s. f. Bot. Aster de la Chine. ‖ Pl., des *reines-marguerites*. Les *reines-marguerites* et les asters, le souci, les soleils et les poires de terre portent tous des fleurs radiées. (J.-J. Rouss.)

REINERIE. s. f. Bot. V. TÉPHROSIE.

REINETTE. s. f. (du fr. *reine*, parce qu'on la considère comme la reine des pommes, ou plutôt du lat. *renetium malum*). Bot. Variété de pommes très-cultivées à cause de la bonté de leur fruit, que l'on emploie de préférence pour faire des gelées, des sirops, des tisanes et autres préparations utiles en médecine. Reinette blanche. Reinette grise. Reinette d'Angleterre. V. RAINETTE.

— Espèce de jeu de dames ou d'échecs, ainsi appelée d'une des pièces qui s'appelait reinette ou petite reine.

RÉINFECTÉ, ÉE. part. pass. du v. Réinfecter. S'empl. adjectiv. Pays réinfecté.

RÉINFECTER. v. a. 1re conj. Infecter de nouveau. À peine cette ville était délivrée de la peste, qu'un navire venu du Levant la *réinfecta*. (Lav.)

— Fig. Les nouveaux hérétiques ont réinfecté les esprits des erreurs condamnées par les anciens conciles.

— SE RÉINFECTER. v. pron. Être de nouveau infecté.

REINHOLD (Ch.-Léonard). Philosophe allemand, né à Vienne en 1758, mort en 1823, fut un des premiers à apprécier et à faire connaître la philosophie de Kant.

REINOLDUS. s. m. Astron. Nom d'une des taches de la lune.

RÉINSÉRÉ, ÉE. adj. des 2 g. Néol. Qui est inséré de nouveau.

RÉINSPIRÉ, ÉE. part. pass. du v. Réinspirer. S'empl. adjectiv. Personne réinspirée.

RÉINSPIRER. v. a. 1re conj. Néol. Inspirer de nouveau. ‖ SE RÉINSPIRER. v. pron. S'inspirer de nouveau.

RÉINSTALLATION. s. f. (pr. *ré-eins-tal-la-ci-on*). Action de réinstaller.

RÉINSTALLÉ, ÉE. part. pass. du v. Réinstaller. S'empl. adjectiv. Fonctionnaire réinstallé.

— *Réinstallé dans.* Être réinstallé dans ses fonctions. Le duc de Marlborough vient d'être *réinstallé* dans la charge de généralissime de la couronne. (Mme du Noyer.)

RÉINSTALLER. v. a. 1re conj. Installer de nouveau. Réinstaller quelqu'un dans ses fonctions.

— SE RÉINSTALLER. v. pron. S'installer de nouveau.

RÉINSTITUABLE. adj. des 2 g. Néol. Qui peut être réinstitué.

RÉINSTITUÉ, ÉE. part. pass. du v. Réinstituer. S'empl. adjectiv. Académie réinstituée.

RÉINSTITUER. v. a. 1re conj. *Je réinstitue ; nous réinstituons, vous réinstituez. Je réinstituais ; nous réinstituïons, vous réinstituïez. Que je réinstitue, que nous réinstituïons, que vous réinstituïez*, etc. Instituer de nouveau.

RÉINSTITUTION. s. f. (pr. *ré-ein-sti-tu-ci-on*). Nouvelle institution.

REINTÉ, ÉE. adj. (pr. *rin-té*). Large de reins, qui a les reins larges et forts. Un homme de peine qui est bien reinté. Ce portefaix est bien reinté.

— Véner. Dont les reins sont larges et élevés en arc. Un chien bien reinté. Les chiens reintés sont plus forts que ceux qui ont les reins étroits.

RÉINTÉGRABLE. adj. des 2 g. Néol. Qui peut être, qui doit être réintégré.

RÉINTÉGRANDE. s. f. Jurispr. Rétablissement dans la jouissance d'un bien, d'un immeuble dont on avait été dépossédé par force. Demander la réintégrande dans un bénéfice. Sentence de réintegrande. Action en complainte et réintégrande, ou simplement réintégrande. Exercer la réintégrande. Agir par réintégrande.

— Dr. rom. La réintégrande, ou arrêt de recouvrement, était chez les Romains un arrêt que prononçaient les commissaires récupérateurs, quand il y avait quelque chose qui devait être rendu entre des villes étrangères et Rome.

— Syn. comp. RÉINTÉGRANDE. COMPLAINTE. La *réintégrande* diffère de la *complainte* en ce que celle-ci s'intente lorsqu'on a seulement été troublé dans la possession, en sorte que l'une tend à recouvrer la possession perdue, tandis que l'autre a pour objet de se faire maintenir dans la possession où l'on est encore.

RÉINTÉGRATION. s. f. (pr. *ré-ein-té-gra-ci-on*). Action de réintégrer; résultat de cette action. Obtenir sa réintégration dans un poste, dans un emploi, dans ses fonctions.

— Action de revenir dans son état primitif. J'ai vu autrefois jusqu'à douze *réintégrations* successives dans le même ver d'eau douce. (Bonnet.)

RÉINTÉGRÉ, ÉE. part. pass. du v. Réintégrer. S'empl. adjectiv. Propriétaire réintégré.

RÉINTÉGRER. v. a. 1re conj. (de la partic. lat. *re*, et du v. *integrare*, rétablir, réparer; fait d'*integer*, entier, c'est-à-dire remettre en son entier). Il change l'*é* en *è* devant une syllabe muette, excepté au futur et au conditionnel. *Je réintègre, tu réintègres, il réintègre. Je réintégrerai. Je réintégrerais.* Jurispr. Remettre, rétablir quelqu'un dans la possession d'une chose dont il avait été dépouillé. Réintégrer quelqu'un dans sa terre, dans la possession, dans la jouissance de ses biens. Le réintégrer dans ses droits.

— Remettre. Réintégrer quelqu'un dans les prisons.

— *Faire réintégrer des meubles.* Les faire remettre dans le lieu d'où ils avaient été enlevés.

— Rétablir. Réintégrer quelqu'un dans ses fonctions.

— Absol. On vient de le réintégrer.

— SE RÉINTÉGRER. v. pron. Être réintégré.

RÉINTERROGATION. s. f. (pr. *ré-in-ter-ro-ga-ci-on*). Action d'interroger au hasard.

RÉINTERROGÉ, ÉE. part. pass. du v. Réinterroger. S'empl. adjectiv. Accusé réinterrogé.

RÉINTERROGER. v. a. 1re conj. Ce verbe prend un *e* après le *g* devant l'*a* et l'*o*. *Nous réinterrogeons. Je réinterrogeai*, etc. Interroger de nouveau.

— SE RÉINTERROGER. v. pron. Se faire mutuellement de nouvelles questions.

RÉINTRODUIRE. v. a. 4e conj. Introduire de nouveau.

— SE RÉINTRODUIRE. v. pron. Être réintroduit.

RÉINTRODUISIBLE. adj. des 2 g. Susceptible d'être réintroduit.

RÉINTRODUIT, ITE. part. pass. du v. Réintroduire. S'empl. adjectiv. Usage réintroduit.

RÉINVESTI, IE. part. pass. du v. Réinvestir. S'empl. adjectiv. Ville réinvestie.

RÉINVESTIR. v. a. 2e conj. Néol. Investir de nouveau. ‖ Mettre de nouveau en possession.

RÉINVITATION. s. f. (pr. *ré-in-vi-ta-ci-on*). Action d'inviter de nouveau, nouvelle invitation.

RÉINVITÉ, ÉE. part. pass. du v. Réinviter. S'empl. adjectiv. Personne réinvitée.

RÉINVITER. v. a. 1re conj. Inviter de nouveau. Puisqu'on remet la cérémonie à un autre jour, il faudra réinviter les personnes qui y avaient été invitées.

— SE RÉINVITER. v. pron. S'inviter de nouveau.

RÉINVOCATION. s. f. (pr. *ré-in-vo-ka-ci-on*). Néol. Nouvelle invocation.

RÉINVOQUÉ, ÉE. part. pass. du v. Réinvoquer. S'empl. adjectiv. Saint réinvoqué.

RÉINVOQUER. v. a. 1re conj. Néol. Invoquer de nouveau.

— SE RÉINVOQUER. v. pron. Être invoqué de nouveau.

REINWARDTIE. s. f. Bot. Genre de plantes.

REIONE. Myth. Surnom de Junon.

REIS. s. m. (en ar. *chef*). Titre de plusieurs officiers ou dignitaires de l'empire turc.

— Relat. Patron d'une barque turque.

RÉIS. s. m. Métrol. Mesure de grains, rasière. ‖ Monnaie de compte de Portugal, valant six dixièmes de centime.

REISCHE. Bot. V. REISK.

REISE. s. f. Métrol. fr. V. RÉIS.

REIS-EFFENDI. s. m. (pr. *ress-ef-fan-di*). Hist. ott. Ministre des affaires étrangères, chancelier de la Porte. Il est le chef de la corporation des kodja ou gens de lettres.

REISPOUTE. s. m. Relat. V. RAJEPOUTE.

REISTRE. s. m. V. REÎTRE.

RÉITÉRABLE. adj. des 2 g. Qui peut être réitéré. Action réitérable.

RÉITÉRATIF, IVE. adj. Qui réitère.

RÉITÉRATION. s. f. (pr. *ré-i-té-ra-ci-on*). Action de réitérer. Réitération de menaces. Réitération d'un ordre. La réitération de la saignée.

— Philos. hermét. *Réitération de destruction* C'est lorsque du blanc parfait on veut passer au rouge, il faut détruire la blancheur, en augmentant un peu le feu.

— Théol. Action d'administrer plusieurs fois le même sacrement. L'Eglise ne souffre pas la réitération du baptême, mais ce n'est pas une réitération que de le donner sous condition, quand on n'a pas de preuves certaines qu'il ait été administré ou qu'il l'ait été validement une première fois.

RÉITÉRATIVEMENT. adv. D'une manière réitérative.

RÉITÉRÉ, ÉE. part. pass. du v. Réitérer. S'empl. adjectiv. Des ordres réitérés. Des demandes réitérées. Néanmoins il n'aime pas qu'on le saisisse pour le transporter, et il fait des efforts très-*réitérés* pour s'échapper. (Buff.) Tantôt il s'oppose à la jonction des secours ramassés, tantôt il les défait ou les dissipe par des combats *réitérés*. (Fléch.) Les injures *réitérées* des méchants honorent l'homme vertueux; ils lui connaissent trop de grandeur d'âme pour redouter sa vengeance. (Boiste.)

RÉITÉRER. v. a. 1re conj. (du lat. *reiterare*; fait de la réduplicative *re*, et de *iter*, chemin, revenir sur ses pas, revenir à la charge). L'*é* se change en *è* devant une syllabe muette. *Je réitère, tu réitères, il réitère*, etc. Faire de nouveau ce qu'on a déjà fait. Réitérer une médecine. Réitérer une saignée. Réitérer les défenses. Réitérer une sommation. Réitérer un ordre. Réitérer une demande. Réitérer ses remerciments.

— Absol. Il faut réitérer. Je ne lui conseille pas de réitérer. Qu'il s'avise de réitérer!

— SE RÉITÉRER. v. pron. Etre, devoir, pouvoir être réitéré. Une bonne action peut et doit se *réitérer*. (Boiste.) Le plaisir ne doit pas se *réitérer*. (Id.)

REÎTRE. s. m. (pr. *rè-tre*; de l'allem. *reiter*, cavalier). Nom donné, au XVIe siècle, à un cavalier allemand. ‖ On le donna d'abord à des cavaliers allemands qui vinrent en France durant la régence de Catherine de Médicis. C'était un corps de troupes que le roi de Navarre avait appelé au secours des calvinistes. Ils disparurent au XVIIe siècle.

— Fig. et fam. *Vieux reître.* Se dit, en mauvaise part ou par plaisanterie, d'un homme qui a vu beaucoup de pays et qui a de l'expérience et même de l'astuce.

. . . . . . Je crois que c'est notre vieux reître
[illegible]
Est-il si dangereux? (Destouches.)

— Anc. cout. Sorte de capote semblable à celle que portaient les reîtres.

REIVAS. s. m. Myth. pers. Arbre d'où sont nés les auteurs du genre humain, selon les Perses.

REJAILLIR. v. n. 2e conj. (pr. *re-ja-yir*). Se dit des corps liquides, et a le même sens que jaillir. *Faire rejaillir de l'eau. Faire rejaillir de la boue contre quelqu'un.* Son sang rejaillit. Son infidèle sang *rejaillit* sur Junie. (Rac.)

— Se dit de la lumière. Les rayons qui rejaillissent d'un miroir.

— Se dit d'un corps solide qui ayant frappé [un] autre corps, est repoussé, renvoyé sur un [tr]oisième. La pierre a rejailli du mur sur le [m]ur opposé, a rejailli dans la cour. Un grain de plomb a rejailli sur moi.

— Fig. De l'honneur, du déshonneur, etc., qui revient de quelque chose à une personne. L'honneur de cette action rejaillit sur nous. Cette injure rejaillit jusqu'à vous. Ils ont fait échouer des entreprises glorieuses à la patrie, de peur que la gloire n'en *rejaillît* sur leurs rivaux. (Mass.) Considérez l'honneur qui doit en *rejaillir*. (Rac.) Faut-il que sur mon front sa haine *rejaillisse*? (Id.) L'horreur attachée aux guerres civiles *rejaillit* sur la gloire que l'on y acquiert. (Boiste.)

Quand l'amoureux Titus, devenant son époux,
Lui prépare un éclat qui *rejaillit* sur vous. (Rac.)

— Syn. comp. REJAILLIR. JAILLIR. *Jaillir* marque une action simple, absolue et directe, et *rejaillir*, le redoublement de cette action. *Jaillir* ne se dit que des fluides à qui le mouvement semble naturel. *Rejaillir* se dit des fluides, et, par extension, des solides qui sont renvoyés, repoussés, réfléchis.

REJAILLISSANT. part. prés. du v. Rejaillir. Qui rejaillit. Il est invariable. Une eau rejaillissant au loin.

REJAILLISSANT, ANTE. adj. Qui est doué de la propriété de rejaillir, qui est dans un état de rejaillissement. Une eau rejaillissante. Omission des dictionnaires.

REJAILLISSEMENT. s. m. (pr. *re-jay-isse-man*). Action, mouvement de ce qui rejaillit. Le rejaillissement de l'eau. Le rejaillissement de la boue. Le rejaillissement du sang. Le rejaillissement de la lumière.

REJANNER. v. n. 1re conj. Contrefaire par manière d'insulte le ton et la voix de quelqu'un.

REJARGONNER. v. n. 1re conj. Jargonner de nouveau.

REJAUNI, IE. part. pass. du v. Rejaunir. S'empl. adjectiv. Objet rejauni.

REJAUNIR. v. a. 2e conj. Rendre jaune de nouveau.

— v. n. Redevenir jaune.

— SE REJAUNIR. v. pron. Redevenir jaune.

REJEB. s. m. Chron. Nom du septième mois des Persans.

REJECTION. s. f. (pr. *re-jek-ci-on*). Action de rejeter; résultat de cette action. Supposons que, soit par la *rejection* de tous les sujets présentés, soit sous d'autres prétextes, on ne procède point à *l'élection*. (J.-J. Rouss.)

REJET. s. m. (pr. *re-jè*). Action de rebuter une chose, de n'en pas vouloir, de ne pas l'agréer, l'admettre. Le rejet d'une pièce, d'un acte. Le rejet d'une loi. Le rejet d'une proposition. Le rejet d'un pourvoi, d'une demande.

— Fin. Renvoi d'une partie d'un compte, qui doit être portée sur un autre chapitre du même compte ou sur un autre compte.

— Anc. admin. *Faire le rejet d'une taxe, d'une imposition, sur une ville, sur une paroisse*, etc. L'y rejeter.

— Polit. Vote négatif exprimé par les assemblées délibérantes. Quand il provient du chef du pouvoir exécutif, on l'appelle *veto*.

— *Arrêts de rejet.* Ceux par lesquels la chambre des requêtes et la chambre civile de la Cour de cassation rejettent les pourvois dirigés contre les décisions judiciaires, et maintiennent ces décisions.

REJET. s. m. Bot. Nom donné aux pousses des arbres, des arbrisseaux ou des plantes vivaces qui sortent des racines et forment de nouvelles tiges. On applique aussi ce nom aux pousses qui sortent de l'écorce d'un arbre à tête, et même, par une extension plus grande encore, à toute pousse quelconque qui n'est pas la continuation directe d'une tige ou d'une branche. Pendant la première année de leur apparition, les rejets des végétaux ligneux sont confondus avec les bourgeons, et même désignés par abus sous cette dénomination.

— Se dit aussi pour Rejeton. Les rejets d'un arbre l'empêcheront de profiter.

REJET ou **REJETTOIR.** s. m. Chass. Piége destiné à prendre divers oiseaux et surtout des bécasses, et, qui réduit à sa plus grande simplicité, consiste en une baguette de bois vert courbée, au bout de laquelle on attache un lacet; ce lacet, par son ressort, en serre le nœud coulant, et enlève l'oiseau

— Econ. rur. Il se dit aussi des jeunes abeilles qui sortent de la ruche.

— Techn. Plomb qui entre dans les fosses que le plombier ouvre au fond de son moule. ‖ Seconde immersion qu'on fait subir aux laines [illegible]

— Syn. comp. REJET. REJETON. On distingue le *rejet* proprement dit du *rejeton*, ce dernier mot s'appliquant spécialement aux nouvelles ramifications qui partent du pied d'un arbre, du collet.

REJETABLE. adj. des 2 g. Qui doit être rejeté. Excuse rejetable. Pièce de monnaie qui est rejetable. Cette proposition n'est pas rejetable.

REJETÉ, ÉE. part. pass. du v. Rejeter. S'empl. adjectiv. Ses prêtres, ses captifs, ses rois sont *rejetés*. (Rac.)

Ce grand nom de Romain est un impérieux titre,
Et la reine et le roi l'ont assez acheté
Pour ne se plaire pas à le voir *rejeté*. (Corn.)

— *Rejeté de.* Cette prétendue métamorphose, qui a fort exercé les naturalistes, a été regardée des uns comme merveilleuse, et *rejetée* des autres comme incroyable. (Buffon.)

Du moins et vos respects sont *rejetés* d'un père,
Vous en pouvez gémir dans le sein d'une mère.
(Racine.)

— *Rejeté par.*

Il ne répond encor qu'au nom d'Eliacin,
Et se croit quelque enfant *rejeté* par sa mère,
A qui j'ai par pitié daigné servir de père. (Rac).

REJETEAU. s. m. Techn. Moulure à la partie inférieure du bois d'une fenêtre, pour empêcher les eaux pluviales de pénétrer dans la chambre.

REJETER. v. a. 1re conj. Il prend deux *t* devant une syllabe muette. *Je rejette, tu rejettes, il rejette, nous rejetons, vous rejetez, ils rejettent. Je rejetais. Je rejetterai. Je rejetterais*, etc. Jeter de nouveau. Rejeter une balle.

— Repousser, renvoyer. Il rejeta la balle avec la même force.

— Fig. Ils ont approché la coupe de leurs lèvres, mais la trouvant trop amère, ils l'ont *rejetée*. (A. de Latour.)

Marchons, et dans son sein *rejetons* cette guerre
Que sa fureur envoie aux deux bouts de la terre.
(RACINE.)

— Jeter une chose dans l'endroit d'où on l'avait tirée. Comme il n'avait pris que du petit poisson, il le rejeta dans l'eau.

— Ajouter une nouvelle quantité. Rejeter de l'eau sur de la chaux pour l'éteindre.

— Jeter dehors, pousser hors de soi. Rejeter tout ce qu'on prend. La mer a rejeté sur ses bords les débris du naufrage.

— Se dit des arbres qui repoussent après avoir été coupés. Un arbre qui rejette beaucoup de branches.

— Mettre une chose dans un endroit, après l'avoir ôtée de celui où elle était. Rejeter l'eau d'un bassin dans une cuve. Rejeter des détails dans les notes. Rejeter les notes à la fin du volume. Rejeter une dépense sur l'exercice suivant.

— Anc. admin. fin. *Rejeter une imposition, une taxe sur une ville, sur les habitants.* Faire une réimposition pour achever le payement d'une taxe qui n'a pu être payée entièrement par ceux sur qui elle avait été imposée.

— Fig. *Rejeter un crime, une faute, un tort sur quelqu'un.* L'en accuser pour se disculper. Ne *rejetons* pas sur la sagesse les fautes des sages. (Millot.)

L'un et l'autre avant lui s'étaient plaints de la rime,
Et c'est aussi sur eux qu'il *rejette* son crime. (Boil.)

— Un prédicateur l'a employé en bonne part. Saint François de Paule *rejetait* ses œuvres miraculeuses sur la vertu de quelques herbes qu'il cultivait lui-même exprès. (Fléch.)

— Prov. *On rejette souvent la faute sur qui n'en peut mais.* On soupçonne souvent les gens d'avoir failli, quoique ce soit à tort.

— Fig. Rebuter, ne pas agréer, ne vouloir pas recevoir. Rejeter les monnaies étrangères. Rejeter bien loin une ou des propositions. Rejeter des offres. Rejeter une requête. Rejeter un pourvoi. Rejeter une loi proposée. Rejeter une prière. Rejeter les avis, les conseils. Charles Ier a toujours *rejeté* ce qui était faible et injuste étant captif. (Boss.) Si l'on ne *rejette* pas avec dureté les pauvres qui sollicitent, du moins on leur parle avec hauteur. (Fléch.) On *rejette* les vœux et les prières que l'Eglise a instituées pour les mourants, comme si c'étaient des vœux meurtriers et des prières homicides. (Id.) La croix de Jésus-Christ devient le signal éclatant de sa victoire; la Judée seule l'avait *rejeté*, et l'univers entier l'adore. (Mass.) Depuis longtemps le chapitre que je viens d'écrire se présentait à ma plume, et je l'avais toujours *rejeté*. (De Maistre.) Seigneur, vous nous avez *rejetés*; vous nous avez ôté la force; vous étiez irrité contre nous, et vous vous êtes retourné vers nous. (La Harpe.) Après en avoir adopté, *rejeté*, changé plusieurs, il se détermina pour Rosinante. (Florian.)

Dans vos drames touchants et si purs et si doux,
Vous avez de l'amour *rejeté* le prestige;
Aussi de vos succès on dit qu'il est jaloux. (La Harpe.)

— Ne pas se soumettre.

Telle est la loi des dieux à mon père dictée;
En vain, sourd à Calchas, il l'avait *rejetée*. (Rac.)

— Ne pas adopter, ne pas ajouter foi. Les esprits même les plus déréglés ne *rejettent* pas l'idée de la Divinité, pour n'avoir pas à se reprocher un aveuglement trop visible. (Boss.) Ils se plaisent à *rejeter* les miracles les mieux établis. (Fléch.) Mais je sais *rejeter* un frivole artifice. (Rac.) C'est aussi le premier des voyageurs du moyen âge qui ait *rejeté* les prodiges [illegible] païenne dans ses dernières années, reconnut enfin le Dieu qu'elle avait *rejeté*. (Chateaub.) Sa prison donna lieu à des aventures que l'histoire a *rejetées*, mais que les troubadours ont conservées dans leurs ballades. (Id.)

— Absol. Arbre qui rejette par le pied.

— Fig. Tel était né pour faire un grand homme, que la fortune, jalouse de la nature, a *rejeté* dans un coin. (Boiste.)

— Fig. Parler de nouveau d'une chose déjà traitée. ‖ S'éloigner du sujet principal de la discussion, pour s'étendre sur des accessoires. ‖ S'excuser, ou s'écarter de la question.

— SE REJETER. v. pron. Être rejeté. Les louanges et l'admiration ne se *rejettent* jamais. (Boiste.)

— S'abandonner de nouveau. Denis s'était *rejeté* entre les bras d'un grand nombre de flatteurs perdus de débauches. (Barth.)

— S'indemniser sur ou par. Repoussé par la fortune, on se *rejette* sur l'espérance. (Boiste.)

— Se renvoyer l'un à l'autre. Après les déli-

lérations folles, on se *rejette* le tort l'un à l'autre. (Boiste.)

REJETOIR. s. m. Chass. Piége destiné à prendre les bécasses.

REJETON. s. m. Agric. Nouveau jet que pousse une plante, un arbre par le pied, ou par le tronc, ou par la tige. Beau rejeton. Rejeton bien vert. Pousser des rejetons. Arbre provenu de rejeton. La canne à sucre, le bananier, se multiplient par rejetons. Le *rejeton* vit sur les racines que l'arbre a poussées. (De Juss.)

Il (le potager) nous rend aujourd'hui, pour loyer de [nos peines,
Autant de *rejetons* qu'il a reçu de graines. (Castel.)

— Fig. Style soutenu et poét. Enfant, descendant. Illustre rejeton. Noble rejeton. Rejeton dégénéré. Nobles *rejetons* de tant de rois, lumières de la France, mais aujourd'hui obscurcies et couvertes de votre douleur comme d'un nuage. (Boss.) On a vu sortir de ces tiges d'iniquité des *rejetons* honteux qui ont été l'opprobre de leur nom et de leur siècle. (Mass.) Venez, cher *rejeton* d'une vaillante race. (Rac.) De sa postérité les *rejetons* nombreux. (Delille.) D'une tige coupable il craint un *rejeton*. (Rac.)

. . . . Tu peux voir chaque jour
Fleurir les *rejetons* de ta jeune famille (B.-Lorm.)

— Techn. Dans les manufactures de tabac, celui qui est fabriqué avec les feuilles que la plante pousse après avoir été coupée une première fois.

— Synon. simpl. Surgeon, nouveau jet, nouveau bourgeon. || Epith. Un rejeton tendre, vert, faible, naissant, jeune, sauvage. || Fig. Enfants, descendants, postérité, lignée, neveux. || Epith. Illustre, glorieux, digne, cher, précieux.

REJETONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Rejetonner. S'empl. adjectiv. Tabac rejetonné.

REJETONNER. v. a. 1re conj. Anc. agric. Arracher tous les rejetons, toutes les fausses tiges des plantes de tabac.

— v. n. Agric. Donner des rejetons.

— SE REJETONNER. v. pron. Etre rejetonné.

REJOINDRE. v. a. 1re conj. irrég. (de la part. *re*, et du v. *jungere*, joindre, c'est-à-dire joindre de nouveau). *Je rejoins, tu rejoins, il rejoint, nous rejoignons, vous rejoignez, ils rejoignent. Je rejoignais. Je rejoignis. Je rejoindrai. Je rejoindrais. Rejoins, rejoignons, rejoignez. Que je rejoigne, que tu rejoignes, qu'il rejoigne, que nous rejoignions, que vous rejoigniez, qu'ils rejoignent. Que je rejoignisse. Rejoignant. Rejoint, rejointe.* Réunir des parties qui avaient été séparées. Rejoindre les deux lèvres d'une plaie. Rejoindre les chairs. Rejoindre les pièces d'une porcelaine cassée.

— Fig. La mort a *rejoint* ce qu'elle avait séparé : l'époux et l'épouse ne sont plus qu'une même cendre. (Fléch.) Les rois s'élèvent contre les rois, les peuples contre les peuples ; les mers qui les séparent les *rejoignent* pour s'entre-détruire. (Mass.) Pour nous *rejoindre* à Dieu lui seul (l'amour de Dieu) est un lien. (Boil.)

Et déjà son courroux semble s'être adouci,
Depuis qu'elle a pris soin de nous rejoindre ici. (Rac.)

— Ratteindre, retrouver des gens dont on s'était séparé. Monseigneur le bailli, qui s'était arrêté pour parler à quelqu'un, vint *rejoindre* la compagnie, et offrir le bras à madame. (J.-J. Rouss.) Je *rejoindrai* bientôt les Grecs sur cette rive. (Rac.) J'ai *rejoint* de mon camp les restes séparés. (Id.)

— Fig. Vous avez perdu ces heureux moments où vous jouissiez des tendresses d'une mère qui n'eut jamais d'égale ; mais il vous reste ce qu'il y a de plus précieux, l'espérance de la *rejoindre* dans le séjour de l'éternité. (Boss.) J'irai seule *rejoindre* Hector et mes aïeux. (Rac.) Et Thésée a *rejoint* les mânes de vos frères. (Id.)

— *Rejoindre son régiment*, ou absol. *rejoindre*. S'y rendre.

— Fig. Si nos yeux pouvaient voir distinctement l'autre bord (de la vie), qui resterait sur cette rive désolée, qui n'en partirait pas pour *rejoindre* ? (Mme de Staël.)

— SE REJOINDRE. v. pron. Être rejoint. Les deux parties de l'os se sont rejointes.

— Fig. Ces ossements se *rejoindraient* et se ranimeraient pour me dire : Pourquoi viens-tu mentir pour moi, qui ne mentis jamais pour personne ? (Fléch.)

Les nœuds que j'ai rompus
Se *rejoindront* bientôt quand je ne serai plus. (Rac.)

Paris. On a bien de la peine à se rejoindre dans une grande ville.

— Fig. Puisque la mort est un bien, et que Virginie est heureuse, je veux aussi mourir pour me *rejoindre* à Virginie. (B. de St-P.)

Apprenez que des cœurs séparés à regret
Trouvent de se *rejoindre* aisément le secret. (Cass.)

— Véner. Se dit d'un chien, quand, au moment où il prend le sentiment de la bête, il s'arrête pour s'assurer qu'il le reconnaît.

REJOINT, OINTE. part. pass. du v. Rejoindre. S'empl. adjectiv. Personnes rejointes.

REJOINTOIEMENT. s. m. Techn. Action de rejointoyer. || Effet de cette action.

— Syn. comp. REJOINTOIEMENT. JOINTOIEMENT. Le *jointoiement* est un complément d'ouvrage ; le *rejointoiement* est une réparation.

REJOINTOYÉ, ÉE. part. pass. du v. Rejointoyer. S'empl. adjectiv. Bâtiment rejointoyé.

REJOINTOYER. v. a. 1re conj. L'*y* se change en *i* devant une syllabe muette. *Je rejointoie, tu rejointoies, il rejointoie*, etc. Archit. Remplir les joints des pierres d'un vieux bâtiment, lorsque ce qui en faisait la liaison a été rongé, ou par succession du temps, ou par l'effet des eaux pluviales, ou par toute autre cause.

— SE REJOINTOYER. v. pron. Etre rejointoyé.

REJOUÉ, ÉE. part. pass. du v. Rejouer. S'empl. adjectiv. Partie rejouée.

REJOUER. v. n. 1re conj. *Je rejoue ; nous rejouons, vous rejouez. Je rejouais ; nous rejouions, vous rejouiez. Que je rejoue ; que nous rejouions, que vous rejouiez*, etc. Jouer de nouveau ; se remettre à jouer. En voulant rejouer, on perd souvent tout ce qu'on a gagné.

— Il s'emploie aussi activ. Rejouer la partie. Rejouer un air sur un instrument.

— Il se dit également des pièces de théâtre. On ne m'en crut point ; on laissa *rejouer* la pièce, et pour le coup je fus prophète en mon pays. (Beaumarch.)

— SE REJOUER. v. pron. Être rejoué. Le boston était tombé en désuétude, mais depuis quelque temps il se *rejoue* beaucoup.

RÉJOUI, IE. part. pass. du v. Réjouir. S'emploie adjectiv. Lorsqu'un vent frais et doux agitait la cime des arbres, des gouttes pures et limpides humectaient la terre, l'insecte *réjoui* s'agitait sur l'herbe. (Poug.)

Des prédicants les âmes *réjouies*
Rendaient à Dieu des grâces infinies. (Voltaire.)

— *Une figure réjouie.* Une figure gaie.

— *Réjoui de.* Des légions d'insectes, revêtus de leurs robes brillantes, soulèvent les mottes de leurs souterrains, et, *réjouis* de voir la lumière, se répandent en bourdonnant de joie. (B. de St-P.)

Des sons que ma lyre enfante
Les arbres sont *réjouis*. (Boileau.)

— *Réjoui par.* Etre réjoui par la musique.

— substantiv. et fam. Se dit d'une personne grasse, d'une physionomie gaie et de bonne humeur. Un gros réjoui. Une grosse réjouie.

— Hist. ecclés. Membre d'une secte d'anabaptistes qui riaient toujours, parce qu'ils croyaient que la gaîté est agréable à Dieu.

RÉJOUIR. v. a. 2e conj. Donner de la joie. Réjouir tout le monde. C'est *réjouir* un ennemi que de paraître sensible à ses offenses. (Boiste.)

— Fig. Une si belle réputation est un parfum précieux qui *réjouit* le ciel et la terre. (Boss.)

— Fig. *Cette couleur réjouit la vue.* Est agréable, plaît aux yeux. Des bergers du Kapland en *réjouis* les yeux. (Barth.)

— Fig. Les rois dans leur enfance sont des soleils dans leur orient, qui *réjouissent* les yeux et ne les éblouissent pas encore. (Fléch.)

— Fam. Réconforter, égayer. Le vin réjouit le cœur, l'estomac.

— Fig. J'ai reçu de mon excellent voisin M. Granville une lettre qui m'a *réjoui* le cœur. (J.-J. Rouss.) Des spectacles du jour ont *réjoui* son cœur. (St-Lamb.)

— Donner du divertissement. Faire venir des musiciens pour réjouir la compagnie qu'on a chez soi.

— *Réjouir la compagnie aux dépens de quelqu'un.* Amuser une compagnie par des plaisanteries qui tombent sur quelqu'un présent ou absent.

Et tel mot pour avoir *réjoui* le lecteur
A coûté bien souvent des larmes à l'auteur. (Boileau.)

— SE RÉJOUIR. v. pron. Passer le temps agréablement, se divertir. Se réjouir à la campagne. Se réjouir avec ses amis. Heureuse l'âme chrétienne qui sait se *réjouir* sans dissipation, s'attrister sans abattement. (Fléch.)

. . . . . Je veux que tout le monde
Se porte bien chez moi ; que personne n'y gronde,
Et qu'avec moi chacun aime à se *réjouir*. (Gresset.)

— Il se dit aussi des animaux. Les oiseaux se *réjouissent* dans les airs, sans penser s'il y a des créatures plus heureuses qu'eux sur la terre. (Mass.)

— *Se réjouir de quelque chose.* S'en faire un plaisir. Si elles sont favorables à la reine d'Écosse, je m'en *réjouis* par avance avec elle. (D'Orléans.) *Réjouissez*-vous en Notre Seigneur de ce que, riche, M. Le Tellier a mérité les grâces et la récompense de la pauvreté. (Fléch.)

— Manifester la satisfaction que l'on éprouve.

mort, et il est ressuscité ; c'est ainsi que le père de famille parle de celui qu'il retire d'un plus grand abîme de maux. (Boss.) C'était une des maximes du prince de Condé, qu'il fallait craindre les ennemis de loin pour ne plus les craindre de près, et se *réjouir* à leur approche. (Id.) Les ennemis personnels de M. de Turenne, n'osant s'affliger de la prospérité d'un homme qui ne leur avait jamais donné la misérable consolation de se *réjouir* d'une de ses fautes, joignirent leurs voix à la voix publique. (Fléch.) La même charité qui nous fait regretter la mort des fidèles nous invite à nous *réjouir* de leur bonheur. (Id.)

— Il se dit aussi des choses inanimées. Leurs ossements humiliés dans la poussière se *réjouissent* dans l'espérance de leur réunion et de leur résurrection éternelle. (Fléch.) *Réjouis*-toi, Sion, et sors de la poussière. (Rac.)

— Se dit par compliment, et signifie Se féliciter, éprouver une vive satisfaction de quelque chose. Se réjouir avec quelqu'un.

— Jeux. Se dit, au jeu de la bête et à quelques autres, lorsque tous les joueurs ayant passé, on change la retourne qui fait l'atout, ce qui peut avoir lieu jusqu'à trois fois.

RÉJOUISSANCE. s. f. Démonstration de joie. Une grande réjouissance. De grandes réjouissances. Une réjouissance publique. Faire de grandes réjouissances. Il y eut de grandes réjouissances à cette occasion. Cris de réjouissance. Maisons illuminées en signe de réjouissance. Le jour de ma naissance fut célébré dans la famille par des *réjouissances* infinies. (Le Sage.) Esther, au milieu des plaisirs d'une cour superbe, savait se dérober aux *réjouissances* publiques pour offrir à Dieu le pain de sa douleur et le sacrifice de ses larmes. (Mass.) Approfondissez ces vains dehors de bonheur et de *réjouissance*, et vous y trouverez des chagrins réels. (Id.) En vain les grands se font honneur de paraître à la tête de toutes les *réjouissances* publiques, c'est une vivacité d'ostentation, le cœur n'y prend point de part. (Id.) Les mystères les plus augustes, égayés par tous les attraits d'une harmonie recherchée, deviennent pour eux comme des *réjouissances* profanes qui les amusent. (Id.)

— Jeux. Au lansquenet, Carte que celui qui donne tire après la sienne, et sur laquelle tous les autres peuvent mettre de l'argent. Gagner la réjouissance. Mettre à la réjouissance. Si la carte du joueur vient la première, tous ceux qui ont mis à la réjouissance retirent leur argent ; mais si le coupeur amène la réjouissance la première, il gagne tout ce qu'on y avait mis. Faire la réjouissance. Perdre, manquer la réjouissance. Tenir la réjouissance.

— Bouch. Se dit d'une certaine portion de basse viande qu'on oblige l'acheteur de prendre avec la bonne, et au même prix.

— Syn. comp. RÉJOUISSANCE. AMUSEMENT. L'*amusement* n'a d'autre but que de chasser l'ennui ; la *réjouissance* fait éclater la joie à l'occasion de quelque événement heureux ou cru tel.

RÉJOUISSANT. part. prés. du v. Réjouir. Qui réjouit. Il est invariable. Une scène réjouissant les spectateurs.

RÉJOUISSANT, ANTE. adj. Qui est de nature à réjouir ; divertissant, amusant. Une scène réjouissante pour les spectateurs. Omission des dictionnaires.

— Fam. *Il est très-réjouissant.* Se dit d'un homme gai et de bonne humeur, qui amuse par ses facéties.

— Syn. comp. RÉJOUISSANT. ENJOUÉ. GAI. V. ENJOUÉ.

REJOUTER. v. n. 1re conj. Jouter de nouveau.

REJUGÉ, ÉE. part. pass. du v. Rejuger. S'empl. adjectiv

REJUGER. v. a. 1re conj. Ce verbe prend un *e* après le *g* devant *a*, *o*. *Nous rejugeons. Je rejugeais.* Il arrêta l'exécution et fit *rejuger* l'affaire. (Montesq.)

REJUSTIFIÉ, ÉE. part. pass. du v. Rejustifier. S'empl. adjectiv. Accusé rejustifié.

REJUSTIFIER. v. a. 1re conj. Néol. Justifier de nouveau.

— SE REJUSTIFIER. v. pron. Se justifier de nouveau.

REKHABITE. s. m. Hist. relig. V. RECABITE.

RÉKIAB. s. m. (littéral. *étrier*). Hist. ott. Ce mot s'emploie dans un sens équivalant à Pied ou soutien du trône, et l'on désigne souvent le sultan par cette épithète. || Il se dit en outre des audiences accordées par le sultan au grand vizir, avant de partir pour un voyage d'affaires ou de plaisirs. || *Rékiab ordinaire.* Audience au moment du départ pour la résidence d'été. || *Rékiab agaléri* ou *rekiabdar agha.* Agha de l'étrier impérial. || *Rekiab solaghis.* Lieutenant du corps des solaks.

REKIET. s. m. Relat. Espèce de salutation que les Turcs font dans leurs mosquées. Dans toutes leurs prières, il y a des inclinations qu'ils appellent *rekiet*, et ils en font au moins deux pour chaque oraison. (Du Loir.)

REL. Abréviation du mot Reliure.

RELABOURÉ, ÉE. part. pass. du v. Relabourer. S'empl. adjectiv. Pré relabouré. Terre relabourée.

RELABOURER. v. a. 1re conj. Labourer de

RELÂCHANT. part. prés. du v. Relâcher. Il est invariable. Des médicaments relâchant les tissus.

RELÂCHANT, ANTE. adj. Qui a la propriété de relâcher, qui occasionne, qui cause un relâchement. Médicaments relâchants. || subst. Se dit pour Remède relâchant. Un relâchant. Des relâchants.

RELÂCHE. s. m. Interruption, discontinuation de quelque travail, de quelque étude, de quelque exercice. Etudier sans relâche. Travailler sans relâche. Prendre un peu de relâche. Avoir besoin de relâche. L'homme travaille sans *relâche* à son bonheur ; mais, sans le jugement et la vertu, il ne peut que se tourmenter sans *relâche*. (Boiste.) Travailler sans *relâche* pour les intérêts de l'Eglise. (Boss.) On ne donne pas un moment de *relâche* aux vaincus. (Volt.) L'artisan se lève avant l'aube, allume sa petite lampe, et fatigue sans *relâche* pour gagner un peu de pain qui le nourrisse lui et ses enfants.

(Lamenn.) Appliqué sans *relâche* au soin de me punir. (Rac.) L'eau de ces puits sans relâche tirée. (Boil.)

— Repos, interruption dans quelque état douloureux. Son mal ne lui donne point de relâche. Sa fièvre ne lui laisse pas un seul moment de relâche. Son mal commence à lui donner du relâche. Les passions les plus violentes nous laissent quelquefois du *relâche ;* mais la vanité nous agite toujours. (La Rochef.)

— *Il ne donne point de relâche.* Se dit d'un créancier qui presse continuellement son débiteur. || On dit de même *Poursuivre quelqu'un sans relâche.*

— Théât. Se dit lorsque les comédiens suspendent les représentations pendant un ou plusieurs jours. Relâche au théâtre. Il y a relâche. Faire relâche. Les relâches sont fréquents à ce théâtre.

RELÂCHE. s. f. Mar. Lieu propre pour y relâcher. || *Faire une relâche.* Arrêter le cours de la navigation, de la traversée, pour stationner sur un point de côte, dans une île, un port, ou un mouillage. Il y a *relâche* forcée lorsqu'un bâtiment est contraint de se réfugier dans un port par un mauvais temps, par poursuite de l'ennemi ou toute autre fortune de mer. (Lecomte.) Des Açores, poussés par les vents sur le banc de Terre-Neuve, nous fûmes obligés de faire une seconde *relâche* à l'île de St-Pierre. (Chateaub.)

RELACHÉ, ÉE. part. pass. du v. Relâcher. S'empl. adjectiv. Cordes relâchées. Fibre relâchée. Ventre relâché. Prisonnier relâché.

— Fig. Un homme qui est fort relâché. Morale relâchée. Discipline relâchée. Une morale *relâchée* convient à la faiblesse. (Boiste.) Cette sage abbesse fut toujours également éloignée de toute rigueur farouche et d'une indulgence molle et *relâchée*. (Boss.) Une piété qui n'était ni austère ni *relâchée*. (Fléch.)

— *Relâché par.* Dans les âmes tendres, l'infortune resserre les liens *relâchés* par la prospérité. (Boiste.)

RELÂCHEMENT. s. m. L'état, la disposition d'une chose qui devient moins tendue qu'elle n'était, qui a perdu de son ressort. Le relâchement des cordes d'un violon. Un relâchement de nerfs.

— Médec. Etat de faiblesse et d'inertie des voies intestinales dans lequel les matières alimentaires sont rendues dans un état liquide et non solide, comme cela a lieu pendant une santé parfaite. Ce mot est l'opposé de Constipation, resserrement, et est synonyme de Diarrhée, cours de ventre, flux de ventre et relaxation. Les pruneaux causent du relâchement.

— Chir. Disposition des parties dans laquelle elles ont perdu leurs rapports mutuels, soit par l'effet de la perte de leur tonicité, de leur élasticité habituelle, soit par celui de l'affaiblissement des organes qui les environnent et qui sont chargés de les maintenir dans leur position respective. Relâchement du tissu cutané, du tissu cellulaire, fibreux, musculaire. Relâchement des organes. Relâchement des membranes.

— Disposition du temps à s'adoucir. Relâchement dans le froid. Relâchement dans le temps.

— Fig. Etat de celui qui se relâche, soit dans le travail ou dans quelque exercice, soit dans les mœurs ou dans la piété. Dieu soutiendra les pieux établissements de M. de Lamoignon, malgré les *relâchements* du siècle. (Fléch.) Ce n'est ni la difficulté de l'entreprise ni le *relâchement* de ceux qui la conduisaient qui en ont retardé si longtemps l'exécution ; c'est plutôt une certaine fatalité. (Id.) Qu'est-ce que l'honneur de l'épiscopat, si l'on en juge par la corruption et le *relâchement* de ces derniers temps. (Mass.) La froideur et le *relâchement* de l'amitié ont leurs causes. (La Bruy.)

— Se dit aussi en parlant des choses.

Je n'ai eu de ma vie
Tant de *relâchement* dans la galanterie. (Regnard.)

— En bonne part. Délassement, certain état de repos, utile cessation de travail ou d'exercice. Après une grande contention d'esprit, on a besoin de quelque *relâchement*. (Acad.)

RELÂCHER. v. a. 1re conj. Faire qu'une chose soit moins tendue. Relâcher des cordes. Relâcher un ressort. Le temps humide *relâche* le papier des châssis. (Acad.) Les ais demi-

— Fig. Relâcher l'esprit, l'attention. A mesure que la raison ou le raisonnement vient aux peuples, il est juste de *relâcher* leurs liens. (Boiste.)

— Laisser aller, rendre la liberté. Relâcher un prisonnier.

— Céder, abandonner, remettre quelque chose de ses droits, de ses prétentions, de ses intérêts. Ne vouloir rien relâcher d'une dette. M. de Montausier, rebuté du procès dont son esprit était incapable, *relâcha* ce qu'on voulut. (Fléch.)

— Absol. dans le même sens. Relâcher du prix d'une étoffe. La nature, en cette occasion, *relâche* beaucoup de ses droits et de ses obligations ordinaires. (Fléch.) Saint Louis *relâchait* de ses droits, et renonçait à ses propres intérêts. (Id.)

— v. n. Diminuer, rabattre de sa première exactitude, de ses premières ardeurs. Comment se faire aimer sans perdre un peu de l'autorité, et *relâcher* de la discipline nécessaire? (Fléch.)

Et vous avez pu voir
Combien je *reláchais* pour vous de mon devoir.
(Racine.)

— Mar. Faire une relâche. Un bâtiment est forcé de *relâcher* s'il manque d'eau ou de quelque autre provision ou munition importante, s'il a éprouvé des avaries qui ne peuvent être réparées en mer. (J. Lecomte.)

— se relâcher. v. pron. Être relâché, se détendre. Ces cordes se relâchent.

— S'adoucir. Le temps se relâche.

— Céder de ses droits. Eh ! de grâce, reprisje, ayez quelque égard à ma prière, et *relâchez*-vous un peu de votre devoir en faveur du présent que ces dames vont vous offrir. (Le Sage.)

— N'être plus si ardent, si actif, si violent, si zélé, etc.

— Se relâcher de ses prétentions. Se relâcher de ses intérêts. Il s'est un peu relâché là-dessus. Il s'est relâché sur cet article. Il en est du gouvernement comme de l'éducation ; il ne faut dire : « Je veux ! » que lorsqu'on est sûr d'avoir ; mais quand on l'a dit, on ne doit jamais se *relâcher*. (Mme Elisabeth.) Deux hommes, chargés des intérêts des deux nations, disputaient le droit des couronnes, tantôt se soutenant avec grandeur, tantôt se *relâchant* avec prudence. (Fléch.) Sur quoi prétendez-vous que Dieu doive se *relâcher* en votre faveur ? (Mass.) C'est dans la licence des armes que beaucoup de personnes bornent toute leur régularité à l'ambition, la gloire et la vengeance, et ne se *relâchent*, ce semble, sur les autres passions que pour être plus vives sur celles-ci. (Id.) M. de Lamoignon jamais ne se démentit, jamais ne se *relâcha*. (Fléch.) Ses travaux, dont il ne se *relâcha* jamais, augmentèrent son mal et hâtèrent sa mort. (Volt.)

— Fig. *Se relâcher l'esprit*. Se délasser l'esprit, se reposer. ‖ On dit aussi dans un sens analogue, *L'esprit se relâche*. L'esprit se *relâchait* pendant que les mains industrieusement occupées s'exerçaient dans des ouvrages dont la piété avait donné le dessein. (Boss.)

— En parlant des choses, Diminuer. Son zèle se relâche. Sa fureur se relâche. Son attention se relâche. Ses soins semblent se relâcher. Une reine dont la vertu ne s'est jamais ni démentie, ni *relâchée*. (Fléch.) Est-il étonnant que l'attention des princes se *relâche* quelquefois, et qu'ils puissent se laisser séduire ? (Mass.)

RELAI. s. m. Techn. Seconde eau que le saunier fait passer sur les sables chargés de sel.

RELAIS. s. m. (pr. *re-lè* ; du lat. *latus*, porté). Station de poste où l'on réunit plusieurs chevaux frais destinés à remplacer ceux qui sont fatigués, et que les voyageurs sont pour cela forcés de quitter.

— *Avoir des chevaux, des équipages de relais*. Avoir des chevaux et des équipages en assez grand nombre pour pouvoir se servir tantôt des uns, tantôt des autres.

— Fig. *Avoir des habits, des meubles de relais*. En avoir de rechange.

— Fig. et fam. *Être de relais*. Être de loisir, n'être point employé, ne point travailler.

— Lieu où l'on met les relais, soit pour le voyage, soit pour la chasse. Au premier relais. Au second relais.

— Se dit particulièrement des Stations de poste. Il y a tant de relais de Paris à Lyon. Nous dînerons au troisième relais.

— Fortif. Espace qu'on réserve entre le pied d'un rempart et l'escarpe du fossé, pour recevoir les terres qui s'éboulent.

— Chem. de fer. Lorsque, dans les travaux de terrassement, on a des déblais à transporter, on divise la longueur à parcourir par parties égales entre elles, auxquelles on donne le nom de *relais*. Les relais de transport à la brouette sont de 30 mètres comptés en terrain horizontal, ou de 20 mètres en rampe. Les transports de déblais par tombereaux ou par chemin de fer se divisent aussi en relais. Mais le relais de tombereau a 100 ou 250 mètres, selon les conventions.

— Terrain que laisse à découvert l'eau courante qui se retire insensiblement de l'une de ses rives en se portant sur l'autre. Il se dit aussi des terrains que la mer abandonne entièrement.

— Manuf. Ouverture que laisse l'ouvrier à une tapisserie, quand il change de couleur ou de figure.

rents endroits pour être découplées pendant la chasse. ‖ *Donner le relais*. Lâcher les chiens d'un relais après la bête que l'on court.

RELAISSÉ. adj. m. Chass. Se dit d'un lièvre lorsqu'il s'arrête de lassitude.

RELAISSÉE. adj. et s. f. S'est dit pour Veuve.

RELAISSER (SE). v. pron. 1re conj. Véner. Se dit d'un lièvre, lorsque après avoir été longtemps couru, il s'arrête de lassitude, se tapit dans quelques broussailles, et laisse passer les chiens qui le poursuivent.

RELAN. s. m. Action de relancer.

RELANCÉ, ÉE. part. pass. du v. Relancer. S'empl. adjectiv.

— Fig. La pauvre créature fut *relancée* comme il faut. (Brueys.)

RELANCER. v. a. 1re conj. Le *c* prend une cédille devant *a*, *o*. *Nous relançons. Je relançais. Nous relançâmes*, etc. Lancer de nouveau.

— Fig. *Relancer quelqu'un*. L'aller chercher, l'aller trouver au lieu où il est, pour l'engager à quelque chose à quoi il ne songeait point, ou qu'il n'avait pas envie de faire. Le remords *relance* partout un coupable. (Boiste.)

Cependant laisse dire aux lâches ennemis
Qui vont te *relancer* jusqu'en ton héritage,
Que la rouille des ans émousse tes esprits. (*Satiriq.*)

— Par anal.

Une belle à présent, par des regards flatteurs,
Tendres, insinuants, va *relancer* les cœurs.
(Destouches.)

— Fig. et fam. *Relancer quelqu'un*. Lui répondre durement, recevoir très-mal ce qu'il se permet de dire.

— Jeux. Obliger celui qui veut jouer à mettre une somme d'argent au-dessus de celle qu'il proposait.

— Véner. Se dit lorsque, dans le courant de la chasse, le cerf, le daim ou le chevreuil se met sur le ventre, et que les chiens le font repartir. L'animal s'est fait relancer. Les chiens ont relancé le cerf.

RELANGUIR. v. n. 2e conj. Languir de nouveau.

RELAPS, APSE. adj. (pr. *re-lapss* ; du lat. *relapsus*, retombé). Qui est retombé dans l'hérésie. Hérétique relaps. Jeanne d'Arc fut brûlée à Rouen comme relapse. Dans les pays d'inquisition, les hérétiques *relaps* étaient condamnés au feu, et dans les premiers siècles, les idolâtres *relaps* étaient pour toujours exclus de la société chrétienne. (L'abbé Bandev.)

RELAPS, APSE. s. Nom donné anciennement dans l'Église à tout individu qui retombait dans le même péché pour lequel il avait déjà fait pénitence publique, et aussi à l'idolâtre ou à l'hérétique qui, après sa conversion, retournait à l'idolâtrie ou à l'hérésie. L'inquisition avait des peines d'une extrême sévérité pour les *relaps*, et l'Église ne leur a jamais accordé l'absolution qu'après des épreuves plus longues et plus difficiles. (Encycl.)

RELARGAGE. s. m. Techn. Action de verser dans l'huile la lessive destinée à faire le savon, et de brasser le tout exactement.

RÉLARGI, IE. part. pass. du v. Rélargir. S'empl. adjectiv. Rue rélargie. Habits rélargis.

RÉLARGIR. v. a. 2e conj. Rendre plus large. Faire rélargir ses habits. Rélargir une rue. ‖ se rélargir. v. pron. Être rélargi.

RÉLARGISSEMENT. s. m. Action de rélargir.

RELAT. Abréviation des mots Relatif, relation.

RELATÉ, ÉE. part. pass. du v. Relater. S'empl. adjectiv. Pièce relatée dans un inventaire.

RELATER. v. a. 1re conj. Rapporter, mentionner. Relater une pièce dans un inventaire.

RELATEUR. s. m. S'est dit quelquefois de Celui qui fait la relation d'une aventure, d'un voyage. Ne serait-ce point que les *relateurs* grossissent les objets ? (Choisy.) Les *relateurs* de ces contrées ne parlent pas de cet oiseau. (Buff.)

— Ce mot a aussi été employé dans le sens de Faiseur d'extraits. Vos historiens nous sont inconnus : on n'en a que les morceaux extraits et rapportés par des *relateurs* peu critiques. (Fénel.)

RELATIF, IVE. adj. (du lat. *relatum*, supin de *referre*, rapporter). Qui a quelque relation, quelque rapport. Ce mot s'oppose au mot *absolu*. Tout est relatif. Il n'y a rien, absolument parlant, de laid dans la nature, la beauté n'est que *relative* ; mettez des lunettes trop fortes ou trop faibles, elle disparaît. (Boiste.) Les délits *relatifs* ne devraient point être punis de mort ; un autre ordre de choses en ferait de belles actions. (Id.)

— *Relatif* à. Qui a rapport à. Les lois politiques d'une grande nation ne doivent jamais être absolues, mais *relatives* aux circonstances. (Ferrand.) Notre immortel publiciste Montesquieu a discuté en peu de mots la question *relative* à la traite des noirs. (Raynouard.)

— Gramm. *Pronoms relatifs*. Nom donné aux adjectifs conjonctifs, parce qu'ils se trouvent toujours, dans la même phrase, en relation, en rapport immédiat avec le nom ou le pronom qu'ils représentent. Ces pronoms sont *qui*, *que*, *quoi*, *lequel*, *duquel*, *auquel*, *dont*, *où*. ‖ On dit

relatif *que*.

— Gramm. arab. *Nom relatif*. Se dit de l'adjectif qui indique des relations.

— Hist. nat. Épithète donnée aux propriétés, quand on les compare entre elles dans plusieurs corps qui sont ramenés à une ou plusieurs conditions déterminées.

RELATIF. s. m. Philos. Ce qui n'existe que sous certaines conditions. L'absolu est l'opposé du relatif.

— Mus. Ton qui offre à la clé les mêmes signes de tonalité qu'un autre ton. Chaque mode majeur a pour *relatif* mineur celui de sa sixième note, et chaque mode mineur a pour *relatif* majeur celui de sa troisième note : ainsi le mode mineur de *la* est le *relatif* du majeur d'*ut*, et réciproquement. (C. Blaze.)

RELATION. s. f. (pr. *re-la-si-on*). Rapport d'une chose à une autre. D'autres plantes ont des *relations* d'autant plus touchantes avec les animaux, que les climats et les saisons semblent exercer plus de rigueur envers ceux-ci. (B. de St-P.) Si on connaissait les *relations* animales des plantes, nous aurions sur les instincts des bêtes bien des lumières que nous n'avons pas. (Id.) Les plantes ont autant de parties principales qu'il y a d'éléments avec lesquels elles entretiennent des *relations*. (Id.) L'amour-propre ne devient bon ou mauvais que par l'application qu'on en fait, et les *relations* qu'on lui donne. (J.-J. Rouss.)

— Commerce, liaison, correspondance. Avoir des relations dans un pays. Avoir avec quelqu'un des relations de commerce, d'amitié. Être en relation avec lui depuis longtemps. Avoir relation avec quelqu'un. M. de Lamoignon n'avait d'autres *relations* à la cour que celles que lui donnaient ou ses affaires ou ses devoirs. (Fléch.) Quand leurs *relations* avec les autres hommes commencent à s'étendre et à se multiplier. (J.-J. Rouss.) La guerre n'est donc qu'un état accidentel lorsqu'elle vient troubler les *relations* amicales des êtres qui appartiennent au genre humain. (***)

— Les personnes mêmes avec lesquelles on est lié. Si vous passez en revue toutes vos *relations*, vous verrez que vous avez à vous plaindre de toutes ; il faut donc leur pardonner, ou fuir dans le désert. (Boiste.)

— Récit, narration qu'on fait d'une chose qui s'est passée ou qu'on a vue ou entendue. Relation fidèle, véritable, exacte, ample, succincte, briève. Relation historique. Dis-moi, je te prie, mon cher ami, en quelle langue ou plutôt en quel jargon est la *relation* de ta dernière lettre. (J.-J. Rouss.) Les grands s'informent de cette autre patrie qui nous attend après le trépas, avec moins d'intérêt qu'ils n'écouteraient les *relations* d'une terre inconnue et peut-être fabuleuse. (Mass.)

— Anc. prat. Rapport, témoignage d'une personne publique. ‖ Copie d'un exploit.

— Diplom. *Charte de relation*. V. apenne (charte).

— Gramm. *Termes de relation*. Se dit des mots donnés par les voyageurs, comme étant employés dans les pays qu'ils ont visités, pour désigner des divinités, des magistrats, des usages ou des objets particuliers. ‖ On dit aussi *noms vernaculaires*.

— Hist. S'est dit d'une requête dans laquelle, après avoir rendu compte d'un événement, on implorait la protection d'un personnage puissant.

— Mus. Intervalle qui se trouve entre la note prise par une partie, et la note quittée par une autre. Bonne relation, fausse relation.

— Philos. *Relation des jugements*. Propriété qu'ont les jugements d'être catégoriques, hypothétiques ou disjonctifs.

— Théol. Nom donné par les théologiens à certaines perfections divines, appelées personnelles, parce qu'elles rapportent l'une à l'autre les personnes divines, dans la Trinité, et qu'elles les distinguent l'une et l'autre.

RELATIONNAIRE. s. m. Mot proposé comme synonyme de Relateur. V. ce mot.

RELATIVEMENT. adv. Par rapport à. On est fou lorsqu'on ne voit pas les choses comme tous les autres hommes ; ainsi tel génie ou telle classe d'individus sont fous *relativement* à l'espèce humaine. (Boiste.)

— Absol. D'une manière relative. Cela n'est vrai que relativement, et non pas d'une manière absolue. Quoiqu'il n'y ait, à proprement parler, que Dieu d'absolu, tous les êtres créés, considérés en dehors de toute relation, sont également dits absolus, mais ce n'est que *relativement*. (Travers.)

RELATIVITÉ. s. f. Log. Qualité de ce qui est relatif.

RELATTÉ, ÉE. part. pass. du v. Relatter. S'empl. adjectiv. Toit relatté.

RELATTER. v. a. 1re conj. Garnir un comble de lattes neuves, après en avoir levé la tuile ou l'ardoise et avoir détruit le vieux lattis.

— se relatter. v. pron. Être relatté.

RELAVÉ, ÉE. part. pass. du v. Relaver. S'empl. adjectiv. Escalier relavé.

RELAVER. v. a. 1re conj. Laver de nouveau. Relaver les degrés. Relaver l'escalier.

— Absol. On a eu beau laver et relaver, la tache est restée.

— v. n. Anc. cout. Prêter serment de nou-

— se relaver. v. pron. Être relavé.

RELAXATION. s. f. (pr. *re-lak-sa-si-on*). Médec. Relâchement, état d'une chose qui n'a pas sa tension ordinaire ; synonyme inusité de Relâchement.

— Dr. can. *Relaxation des peines*. Diminution ou entière rémission des peines.

— Jurispr. *Relaxation d'un prisonnier*. Délivrance et sortie d'un prisonnier, qui se fait du consentement de celui qui l'a fait écrouer.

RELAXÉ, ÉE. part. pass. du v. Relaxer. S'empl. adjectiv.

— Chir. Qui a perdu sa tension. Muscle relaxé. Nerfs relaxés. Tendons relaxés.

RELAXER. v. a. 1re conj. Jurispr. Remettre en liberté. Relaxer un prisonnier.

RELAYÉ, ÉE. part. pass. du v. Relayer. S'empl. adjectiv.

— Fig. Le dessein de traverser un rival des plus dangereux et d'être *relayé* d'une dépense qui commençait à lui peser. (Hamilt.)

RELAYER. v. n. 1re conj. On conserve l'*y* dans toute la conjugaison. *Je relaye, tu relayes, il relaye*, etc. Prendre des relais de chevaux frais. Relayer de chevaux. Relayer à tel endroit. Ne pouvoir faire une si grande traite sans relayer.

— v. a. Se dit des ouvriers, des travailleurs qu'on occupe les uns après les autres à quelque ouvrage.

— se relayer. v. pron. Être de service alternativement. Les gardes se relayent toutes les deux heures.

RELAYEUR. s. m. Admin. Celui qui entretient des relais de chevaux.

RELÉCHÉ, ÉE. part. pass. du v. Relécher. S'empl. adjectiv.

RELÉCHER. v. a. 1re conj. Lécher de nouveau.

RELECTURE. s. f. Nouvelle lecture, action de lire de nouveau. Vieux mot qu'il serait bon de conserver.

RELÉGATION. s. f. (pr. *re-lé-ga-si-on*). Jurispr. Exil, bannissement dans un lieu déterminé, en usage chez les Romains. La relégation ne privait l'exilé ni de ses droits de citoyen ni de sa fortune. La relégation ne fut pas inconnue en France, et l'on en retrouve des traces dans quelques anciens édits, tels que ceux du mois de juillet 1689 et 1716.

RELÉGUÉ, ÉE. part. pass. du v. Reléguer. S'empl. adjectiv. La plupart de ces infortunés demeurent dans les villages qui bordent le fleuve, d'autres sont *relégués* dans des cabanes au milieu des champs. (Mme Cottin.) Mais il paraît que le Tasse a commencé la querelle ; Antonio marche en liberté, notre ami est banni de la présence du prince ; il est *relégué* solitaire et captif dans sa chambre. (X. Marm.) Toutes les espèces nuisibles, comme celle du lion, paraissent être *reléguées* et réduites à un très-petit nombre. (B. de St-P.) *Relégués* dans un coin de l'église, ils peuvent prier, mais seulement comme Lazare, à quelque distance du riche. (R. de Beauv.)

— Fig. De nos jours, au contraire, la religion, *reléguée* dans les temples, se trouve bannie de l'ordre entier de la vie humaine. (Louis Duval.)

La Discorde dès lors avec toi détrônée,
Eût été pour toujours *reléguée* aux enfers. (Boil.)

— *Relégué sur*. Les plus pauvres et les plus indépendants, *relégués* sur les montagnes voisines, tenaient pour la démocratie. (Barthél.)

— Fig. *Ces usages, ces préjugés sont relégués au village*. On ne les trouve plus que parmi les gens de la campagne.

RELÉGUÉ. s. m. Anc. admin. milit. Se disait, dans le corps des gendarmes du roi et dans celui des chevau-légers, de la retraite accordée à celui qui avait servi pendant un certain nombre d'années.

RELÉGUER. v. a. 1re conj. (pr. *re-lé-ghé*). L'*é* se change en *è* devant une syllabe muette. *Je relègue, tu relègues, il relègue*, etc. Jurisp. Envoyer en exil dans un lieu déterminé.

— Par ext. Envoyer quelqu'un demeurer dans un lieu, dans un pays retiré. Reléguer sa femme en province, à la campagne. Était-ce donc pour me punir qu'on m'avait *relégué* dans ma chambre ? (X. de Maistre.)

— Fig. dans un sens analogue, en parlant des choses. L'été dans le parterre a *relégué* les fleurs. (St-Lamb.) Le vice descendait en vain du ciel armé d'une autorité sacrée, l'instinct moral le repoussait du cœur de l'homme, et semblait *reléguer* dans le ciel le crime avec les coupables. (J.-J. Rouss.)

— Fig. Éloigner, mettre à l'écart une chose dont on ne fait plus de cas. Le despotisme *relègue* ses complices inutiles. (Boiste.) On a beaucoup écrit sur le chant du cygne, et c'est à tort qu'on a *relégué* parmi les fables tout ce que les anciens en ont dit. (A. Martin.)

— se reléguer. Être, devoir être relégué. Les romans, une fois lus, se *relèguent* la plupart à la cuisine. (Boiste.)

— Se retirer. Se reléguer à la campagne, se reléguer en province, dans la province. Se reléguer dans un faubourg.

RELENT. s. m. (pr. *re-lan* ; du lat. [illegible]

fermée dans un lieu humide. Sentir le relent. Avoir une odeur, un goût de relent. Les innombrables variétés de putréfactions laissent d'abord exhaler l'odeur de relent ou de [illegible] (Poliet.)

RELENTEUR. s. f. S'est dit pour Odeur de relent, odeur de renfermé.

RÊLER (SE). v. pron. 1re conj. Chandel. Se fondre du haut en bas, sous la forme d'une vis. Ce suif se rêle.

— Raffin. Se fondre à la tête. Ce pain de sucre se rêle.

RELET. s. m. Hortic. Variété de pomme.

RELEVAGE. s. m. Action de relever. Le relevage de la machine.

— Techn. Action d'éplucher et de nettoyer le papier encore humide, qui vient d'être fabriqué.

RELEVAILLES. s. f. pl. Cérémonie faite à l'église par une femme qui y va pour la pré-

mière fois après ses couches, pour se faire bénir par le prêtre. Le jour de ses relevailles. Elle vient de faire ses relevailles. Assister à des relevailles. Chez quelques tribus, les parents du même sexe que l'enfant assistent seuls aux *relevailles*. (Chateaub.)

RELEVAISON. s. f. Féod. V. RELEVOISON.

RELEVANT. part. prés. du v. Relever. Qui relève. Il est invar. Des personnes relevant un fardeau.

RELEVANT, ANTE. adj. Qui est dans une sorte de dépendance ; ressortissant. Leur pairie fut attachée à leurs terres *relevantes* immédiatement de la couronne. (Volt.) Tout ce que l'esprit humain peut inventer pour élever la puissance du pape était épuisé ; les évêques soumis à lui, fermèrent de nouveaux ordres de religieux *relevants* immédiatement du Saint-Siége. (Id.) De grands États, tels que la Bourgogne, l'Artois, etc., *relevants* de la couronne, faisaient toujours l'inquiétude du prince, beaucoup plus que sa grandeur. (Id.) Omiss. des diction.

RELEVÉ, ÉE. part. pass. du v. Relever. S'empl. adjectiv. Le garrot est menu et bien *relevé*. (Buff.) Une belle encolure doit être longue et *relevée*. (Id.) Il marchait d'un pas *relevé*. (La Font.)

— *Relevé de*. Vive Dieu, te voilà vêtu comme un prince. Une belle épée, des bas de soie, un pourpoint et un manteau de velours *relevés* d'une broderie d'argent ! (Le Sage.)

— *Relevé par*. Là, vous verriez un mérite naissant qu'aurait accablé le poids de sa mauvaise fortune, *relevé* par ses libéralités. (Fléch.) Ces couleurs sont bien nuancées et *relevées* par le beau jaune qui s'étend sur la gorge. (Buff.)

— *Relevé sur*. Presque toutes les chaussées d'Italie étaient *relevées* sur quatre pieds de fondation. (Volt.)

— Fig. *Être d'une condition relevée*. Être de grande qualité.

— *Avoir des sentiments relevés*. Avoir des sentiments nobles, généreux. On dit plus ordinairement, *Avoir des sentiments élevés*. Ce sentiment sans doute est noble et *relevé*. (Mol.)

— *Une pensée relevée*. Une pensée noble, élevée.

— *Un sujet relevé*, *une matière relevée*. Une matière qui, par la grandeur de son objet, est au-dessus de la portée du commun des hommes. Et Dieu, qui lui révélait les choses les plus *relevées*, ne lui découvrit point le mal qui était près de fondre sur lui. (Le Maistre de Sacy.)

— *Un ragoût, une sauce d'un goût relevé*. Un ragoût, une sauce d'un haut goût.

— Manég. *Les airs relevés*. La pesade, le mézair, la courbette, la croupade, la ballotade, la cabriole, le pas et le saut.

RELEVÉ. s. m. Extrait des articles d'un compte, d'un inventaire, d'un registre, qui sont relatifs à un même objet. Un relevé de compte.

— Listo, état. Faire le relevé de toutes les fautes de grammaire d'un ouvrage. Faire le relevé de tous les passages remarquables d'un auteur.

— S'est dit quelquefois de l'action de relever. Le clin d'œil renferme trois points successifs : l'acte de la volonté qui le commande, l'abaissement de la paupière et son *relevé*. (Mém. de Trévoux.)

— Art culin. Se dit des services ou des mets qui en remplacent d'autres. Un relevé de potage.

— Maréch. Ouvrage que fait un maréchal en levant le fer d'un cheval et en le rattachant.

— Véner. Moment où une bête fauve sort du lieu où elle a passé le jour pour aller se repaître. Guetter le relevé. Tirer le relevé.

RELEVÉE. s. f. Procéd. Le temps de l'après-dînée. A deux heures de relevée. Vacations de relevée.

RELÈVE-GRAVURE. s. m. Techn. Outil dont le cordonnier se sert pour parer les coutures des souliers. || Pl., des *relève-gravure*.

RELÈVEMENT. s. m. Action par laquelle on relève une chose. Le relèvement d'un mur. Le relèvement d'un navire échoué.

— Relevé, énumération exacte. Le relèvement de toute la dépense.

— Mar. Observation faite avec une boussole garnie de ses deux pinnules, pour voir à quel point reste un objet.

— Archit. nav. Synon. de Tonture.

RELÈVE-MOUSTACHE. s. m. Techn. Pince à l'usage de l'émailleur. || Pl., des *relève-moustache*.

RELÈVE-QUARTIER. s. m. Techn. Espèce de chausse-pied, de corne. || Pl., des *relève-quartier*.

RELEVER. v. a. 1re conj. L'e se change en è devant une syllabe muette. *Je relève*, *tu relèves*, *il relève*, etc. Remettre debout ce qui était tombé ; remettre dans sa situation, dans son attitude naturelle. Relever une chaise. Relever une statue, une colonne. Relever un enfant. Laissez-moi relever ces voiles détachés. (Rac.) Enfin elle dit en italien à lord Melvil quelques mots pleins de grâce qu'il lui avait témoigné la veille en relevant sa couronne. (Mme de Staël.)

Porus à cette voix [illegible],
A relever se [illegible] de tant de coups. (Rac.)

— Fig. Il faut monter des [illegible] vers votre trône pour que vous daigniez le relever de sa chute. (Mass.) [illegible] tomber, mais la [illegible] le défendre et le relever de sa chute. (Id.)

— Rétablir ce qui était tombé en ruines, ce qui était fort dégradé. Faire relever des murailles, des fortifications. Relever un fossé. Un jour des héros *relèveront* avec respect les ruines de cette mémorable pyramide, qui a servi de fanal à tous les peuples libres, et enfanté des héros sur tous les points de la terre. (A. Ranch.)

Quand verrai-je, ô Sion ! relever tes remparts,
Et de tes tours les magnifiques faîtes? (Rac.)

Relevez, relevez les superbes portiques
Où notre Dieu se plaît d'être adoré. (Id.)

— Fig. *Relever une maison, une famille*. La mettre dans l'opulence, dans l'éclat où elle a été. Ces grandes âmes que Dieu choisit pour *relever* les États de leur ruine. (Fléch.) Elle s'estime heureuse si elle peut, par ses soins et par sa mort même, *relever* les ruines du Carmel. (Id.)

. . . La Grèce avec douleur
Vous voit du sang troyen *relever* le malheur. (Rac.)

— Fig. *Cela l'a bien relevé*. Se dit d'un homme à qui il est arrivé quelque grande fortune.

— Hausser, rendre plus haut. Relever un terrain. Le relever de trois mètres. Relever un plancher.

— Fig. Jésus-Christ a mis dans son Église une autorité seule capable d'abaisser l'orgueil, et de *relever* la simplicité. (Boss.)

— Trousser, retrousser. Relever sa robe. Relever son manteau. Relever les bords d'un chapeau. Relever ses cheveux. La Musidore et l'Arabèle traversent la cour en *relevant* le bas de leur robe. (Th. Gauth.)

Quand un des campagnards *relevant* sa moustache,
Et son feutre à grand poil ombragé d'un panache,
Impose à tous silence, et d'un ton de docteur,
Morbleu ! dit-il, La Serre est un charmant auteur.
(Boileau.)

— *Relever sa tête, la tête*. La lever, la hausser lorsqu'elle était baissée.

On dirait à le voir sous ses voûtes obscures,
Que les morts des tombeaux ont *relevé* leurs fronts.
(F. Belly.)

— Fig. Reprendre du courage, de l'audace. Cette faction, qu'on croyait abattue, relève la tête.

— *Relever la moustache avec le fer*. La retrousser avec un fer chaud, afin d'empêcher qu'elle ne retombe sur les lèvres.

— Fig. et fam. *Relever la moustache à quelqu'un*. Réprimer un homme qui fait le capable ou le méchant.

— Exciter, ranimer, faire revivre. Relever le courage de quelqu'un. Relever ses espérances. Elle consolait la captivité des fidèles, et *relevait* leurs espérances. (Fléch.) L'idée de s'associer aux êtres élus qui chantent ici-bas leurs peines, et de gémir harmonieusement à leur exemple, lui sourit au fond de sa misère et le *relève* un peu. (Ste-Beuve.) La douceur *relève* la bravoure, la brutalité lui ôte tout son lustre. (Oxenstiern.) La liberté *relève* l'âme. (Boil.) La résistance d'un homme de bien a parfois *relevé* le courage d'une nation opprimée. (Lanjuinais.) Il ne négligeait aucune circonstance pour *relever* le courage de sa nation. (Barth.) Thémistocle était l'âme de leur conseil, et *relevait* leurs espérances. (Id.)

— Donner un goût plus piquant, un plus haut goût à des assaisonnements, à des ragoûts, à des sauces. Le vinaigre, le jus de citron, etc., relèvent une sauce. Il manque à ce ragoût quelque chose qui le relève.

— Fig. Faire paraître davantage une chose, lui donner plus de relief, plus d'éclat. La parure relève la bonne mine. Les ombres relèvent un tableau. Tantôt par des paroles touchantes, tantôt même par son silence, elle *relevait* ses présents. (Boss.) Son allure déterminée et sa bonne mine *relevaient* la simplicité de son costume. (F. Soulié.) Quelquefois une cantharide, nichée dans la corolle de la rose, en *relève* le carmin par son vert d'émeraude. (B. de St-P.)

— *Relever sa condition, son état, sa fortune*. Augmenter sa dignité, ses richesses.

— Honorer, donner du lustre. Relever sa condition. Relever sa dignité. Relever sa charge. Je vois la sagesse et la piété du prince *relevant* sa douceur [illegible]. (Fléch.) Les Charlemagne, les saint Louis *relevèrent* l'éclat de leur règne, en *relevant* celui du culte. (Mass.) Aujourd'hui l'impiété est un mérite qui donne accès auprès des grands, qui *relève*, pour ainsi dire, la bassesse du nom et de la naissance. (Id.) La vertu obscure est souvent méprisée. (Id.) Sa timide pudeur *relève* ses appas. (J.-B. Rouss.)

Il semblait. . . .
Que tous les Grecs, [illegible]
Dussent de son hymen relever la splendeur. (Rac.)

Les cris et le silence,
Et le farouche aspect de ses fiers ravisseurs,
Relevaient de ses yeux les timides douceurs. (Id.)

— Fig. Faire valoir, louer, exalter. Relever une bonne action. En relever le mérite. Relever les qualités de ses amis sans rabaisser celles des autres. Tout *relève*, tout bénit sa mémoire. (Fléch.) Cette réponse charma le docteur, qui ne perdit pas une si belle occasion de *relever* l'excellence de l'eau. (Le Sage.) Des historiens ont flétri la mémoire de cet Athénien ; d'autres l'ont *relevée* par des éloges. (Barth.) Je ne vois rien dans l'antiquité ni chez les modernes qui soit dans ce caractère, et la beauté de la diction le *relève* encore. (Id.)

— Faire remarquer. Se dit, dans ce sens, en bonne et en mauvaise part. Relever les beautés d'un ouvrage. Relever les fautes d'un écrivain. Il y a une grande différence entre lire toute seule, ou avec les gens qui *relèvent* les beaux endroits et qui réveillent l'attention. (Mme de Sév.) D'autres *relèvent* les choses communes par des expressions nobles ; Fontenelle, presque toujours, peint les grandes choses sous des images familières. (Thomas.) Si vous avez trouvé des défauts dans Virgile, j'ai osé *relever* bien des bévues dans Descartes. (Volt.)

Nous autres satiriques,
Propres à *relever* les sottises du temps. (Boil.)

— Répondre vivement à celui qui a dit une chose. Relever un mot piquant. Relever une épigramme. Je fus bien aise qu'il eût *relevé* les dernières paroles de l'hôte, et il ne fit en cela que me prévenir. (Le Sage.)

— Fig. *Relever quelqu'un*. Le reprendre avec aigreur, en lui faisant voir qu'il a parlé mal à propos.

— Fig. et fam. *Relever quelqu'un du péché de paresse*. L'obliger, par des menaces, des reproches et des ordres pressants, à travailler, à mieux remplir ses devoirs.

— Anc. prat. *Relever un appel*. Se faire autoriser, par lettres du sceau ou par un arrêt, à poursuivre l'appel qu'on avait interjeté d'une sentence.

— Art milit. Remplacer, mettre un nouveau corps de troupes à la place d'un autre. Relever la garde. Relever de garde une compagnie.

— Se dit du corps, de la troupe même qui succède à un autre dans un poste. Cette troupe va relever telle compagnie.

— Par extens. Se dit de toute occupation dans laquelle on remplace une autre personne. Je suis fatigué de lire, relevez-moi.

— *Relever une sentinelle*, *un factionnaire*, et *relever de sentinelle*. Oter un soldat qui est en sentinelle, et en mettre un autre à sa place.

— Fig. et prov. *Relever quelqu'un de sentinelle*. Lui faire valoir par quelque forte réprimande, qu'il a dit ou fait quelque chose mal à propos. Il la *releva* bien de sentinelle sur des sottises qu'elle lui disait il y a quelques jours. (Mme de Sévigné.)

— Art culin. *Relever un service par un autre*. Desservir les plats qui sont sur la table, pour en servir d'autres. Il se souvient exactement de quels plats on a *relevé* le premier service. (La Bruyère.)

— Corroy. *Relever les peaux sur la traite*. Les tirer de la chaux pour les faire égoutter sur le bord du plain.

— Chaudr. Augmenter la grandeur d'une pièce de chaudronnerie, en étendant le cuivre à coups de marteau.

— Féod. *Relever un fief d'un seigneur*. Reconnaître avec les formalités requises qu'un fief était mouvant de lui.

— Hydrogr. Viser à un objet à travers deux pinnules placées diamétralement sur la circonférence d'un compas, et observer quel air de vent de la rose du compas répond à la ligne qui joint les deux pinnules, et dire : L'objet est relevé à tel air de vent.

— Jeu. *Relever les mains* ou *levées qu'on a faites*. Ramasser les cartes qui ont été jouées. || *Relever les cartes*. Les remettre dans l'état où il faut qu'elles soient pour jouer un nouveau coup. || *Relever la balle du pied du tambour*. Au jeu de paume. Prévenir avec adresse, par la volée, un coup de tambour. || *Relever une bille*. Au billard, Éloigner une bille de la blouse.

— Jurispr. Libérer d'un engagement, d'un contrat, lequel est déclaré nul ou cassé pour cause de lésion ou d'une nullité de fait ou de droit.

— *Se faire relever de ses vœux*. Faire déclarer ses vœux nuls. || On dit de même, Relever quelqu'un d'un serment. || *Relever quelqu'un d'une interdiction*. Lever l'interdiction portée contre lui.

— Maçonn. Tailler les bords d'un parement de pierre pour le dresser, ce qu'on appelle *relever les ciselures*. || Exhausser une maison d'un étage, ou un mur trop bas de quelques pieds. || Déplacer un parquet ou du carreau pour les raccommoder, soit pour y remettre des lambourdes neuves, soit pour y faire une nouvelle aire. || Replacer en son lieu une colonne tombée, un monument renversé.

— Manég. *Relever un cheval*. Le soutenir de la main et de l'éperon pour lui faire porter la tête plus haute et l'asseoir sur les hanches.

— Mar. *Relever un [illegible]*. [illegible] telle qu'elle est aperçue de divers points. || *Relever une ancre*. La retirer du fond pour la porter dans un autre mouillage. || *Relever le quart*, *le timonier*, *les factionnaires*. Les remplacer.

— Peint. de décor. Donner plus de saillie à certains objets, ou en raviver les teintes.

— Serrur. Former sur une pièce de fer des sillons qui font paraître les reliefs plus saillants.

— Vénar. *Relever un défaut*, ou simplement *relever*. Retrouver la voie que l'on avait perdue.

— Neutr. *Relever de maladie*. Commencer à se porter mieux, en sorte qu'on n'est plus contraint de garder le lit.

— *On ne croit pas qu'il en relève*, il n'y a pas apparence qu'il relève de [illegible]. Se dit d'un homme bien malade.

— *Cette femme relève de couches*. Elle est rétablie de ses couches, elle ne garde plus le lit, elle commence à sortir.

— *Relever en broderie*. Rehausser de broderie le fond de quelque étoffe.

— Jurisp. Féod. Être dans la mouvance d'une seigneurie, dans la féodalité d'un seigneur. Cette terre, ce fief relevait du roi, de tel seigneur. Il suivit de là que la plupart des seigneurs qui *relevaient* immédiatement de la couronne n'en *relevèrent* plus que médiatement. (Montesq.)

— Par extens. Être dans une sorte de dépendance de quelqu'un, ressortir de. Celui de qui relèvent tous les empires. Dans les États monarchiques, les gouverneurs particuliers des villes ne *relèvent* pas tellement du gouverneur de la province, qu'ils ne *relèvent* du prince encore davantage. (Montesq.) La jeunesse présomptueuse croit ne *relever* que de Dieu et de son épée. (Mme de Sév.) Celui qui est assis sur le trône d'où *relève* tout l'univers. (Boss.) Celui qui ne veut *relever* que de sa raison se soumet sans y penser à l'incertitude et au caprice de son tempérament. (D'Aguess.)

— Chass. Se dit de la bête qui sort le soir de son buisson pour aller viander.

— Manég. Se dit des chevaux qui ont le galop élevé, qui lèvent les pieds très-haut en galopant. Les chevaux anglais ne relèvent point.

— SE RELEVER. v. pron. Être relevé. Il y a des pro[illegible] piquants qui ne doivent pas se *relever* : [illegible]plication enfoncerait l'épine. (Boiste.)

— Se remettre dans sa situation naturelle, se redresser. Le navire se releva lentement. La tige de cette plante s'est relevée d'elle-même. La paupière supérieure se *relève* et s'abaisse, l'inférieure n'a que peu de mouvement. (Buff. Dans le mépris et la dérision, la lèvre supérieure se *relève* d'un côté et laisse paraître les dents. (Id.)

— Absol. Sortir de nouveau du lit, se lever du lit pour quelque motif extraordinaire, et pour se recoucher aussitôt. Se relever plusieurs fois la nuit. Se relever à tout moment. Je me trouvai si mal, qu'en me mettant au lit, j'espérais ne m'en plus *relever*. (J.-J. Rouss.)

— Se remettre. Se relever de quelque perte. Se relever d'un échec.

— Particul. Se remettre sur ses pieds. Avoir de la peine à se relever. Aidez-lui à se relever.

Dans la nuit du tombeau ce dieu précipité,
Se *releva* soudain tout brillant de clarté. (Boil.)

— Fig. Sortir, se retirer. Se relever d'un état d'abaissement, de décadence. La musique ne se *relèvera* pas de sa chute. (Barth.) L'anarchie empêchera l'État de se *relever* de si grands maux. (Raynal.) Il fallait un homme qui sût, selon les occasions, profiter de ses avantages, ou se *relever* de ses pertes. (Fléch.) La monarchie s'était autrefois *relevée* de ses malheurs. (Mass.) Ceux qui servent un tyran croient se *relever* de l'avilissement en le proclamant un grand homme. (Boiste.) Néron, délaissé, prend la fuite, et le sénat abâtardi, se *relevant* dans son abjection, le déclare ennemi de la patrie. (Anquetil.)

La vérité tôt ou tard se *relève*,
Le rayon perce et le nuage crève. (J.-B. Rouss.

Ne peut-il pas, se *relevant* terrible,
Aller mourir sur la tête des rois? (Béranger.)

— Absol. dans le même sens. Cet empire parut un moment près de se relever. Leur puissance tomba pour ne plus se relever. Si cette âme excellente se *relève* un instant, elle sera plus grande, plus forte, plus vertueuse que jamais, et il ne sera plus question de rechute. (J.-J. Rouss.) Les hérétiques semblaient se *relever* sous les armes du comte de Raymond. (Fléch.) Il veut que Troie encor puisse se *relever*. (Rac.) L'éducation ne s'est jamais bien *relevée* depuis leur chute. (Chat.) Sans patriotisme, une nation abattue ne se *relève* jamais. (Boiste.) La fortune écrase souvent ceux qui essaient de se *relever* après qu'elle les a renversés. (Id.)

— Fig. en parlant du style. Que son style humble et doux se *relève* à propos. (Boil.)

— Fig. *Cette pièce, qui était presque tombée à la première représentation, s'est relevée à la seconde*. Elle y a obtenu du succès.

— Mar. *Se relever d'une côte*. Parvenir à s'en éloigner après avoir été entraîné vers elle, et menacé de s'y perdre ou d'y échouer.

RELEVEUR. adj. et s. m. Anat. Nom donné à plusieurs muscles dont la fonction est de relever certaines parties auxquelles ils sont attachés, soit que ces parties se trouvent habituellement abaissées, soit qu'elles doivent être ramenées dans leur situation naturelle, après un [illegible] paupière supérieure. Muscle releveur du menton, de la luette, de l'anus. Le releveur du menton.

RELEVEUR. s. m. Techn. Ouvrier qui ne fait que relever des ornements sur le fer.

RELEVOISON. s. f. Féod. Droit de mutation qu'on payait au seigneur, lorsqu'un héritage grevé de cens changeait de possesseur.

RELHANIE. s. f. Bot. Genre de plantes de l'ordre des Synanthérées. Relhania fausse bruyère.

RELHANIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une *relhanie*. || RELHANIÉES. s. f. pl. Sous-tribu de la tribu des sénécionidées, qui a pour type le genre relhanie.

RELIAGE. s. m. Action de relier des cuves, des tonneaux, etc.

RELICHER. v. a. 1re conj. Lécher souvent, manger. Barbarisme très-usité parmi le peuple.

RELIÉ, ÉE. part. pass. du v. Relier. S'empl. adjectiv. Livre relié en veau, en maroquin. Des

niaiseries bien imprimées et bien *reliées* n'en paraissent que plus plates. (Boiste.)

RELIEF. s. m. (de l'ital. *relievo*). Tout ouvrage saillant sur une surface unie. La sculpture a les mêmes désavantages que la peinture, quoiqu'elle rende le *relief* des objets. (B. de St-P.)

— *Plein-relief, haut-relief.* L'objet sculpté sur un fond, et qui s'y détache avec une telle saillie, qu'il paraît être de ronde bosse. Il y a dans l'antique, soit sur des frises, soit sur des devantures de sarcophages, un très-grand nombre de ces sculptures en *haut-relief*. (Quatrem.) || *Demi-relief*. Ouvrage de sculpture qui ne présente hors du fond sur lequel il s'appuie que la moitié de la rondeur ou de la saillie des corps.

— Peint. Saillie apparente des objets. || *Plan en relief*. Plan géométral sur lequel se place le modèle, la représentation en bois ou en plâtre de chaque objet.

— Eclat que certaines choses reçoivent de l'opposition ou du voisinage de quelques autres. La versification donne souvent du *relief* à de pires fadaises. (Destouches.)

— Fig. Éclat, considération que donne une dignité, un emploi, etc. La beauté, la vertu sont le *relief* l'une de l'autre. (Boiste.) On prend ces tours ingénieux pour donner du *relief* à certains commencements directs qui n'ont rien de grand ni de solide. (Fléch.) L'air de dignité qui donne du *relief* aux plus grandes vertus. (Crébill.) La noblesse montre le mérite au grand jour; mais elle donne à nos défauts un *relief* odieux. (Burgoyne.)

Puis-je prendre un époux, à moins que de son chef
Il ne soit noble, riche, et d'un gros *relief*? (***)

— Fortif. Hauteur d'un ouvrage au-dessus du terrain sur lequel il est construit.

— Mar. Hauteur d'un bâtiment au-dessus de la surface de l'eau.

— Jurispr. féod. Droit que payait le vassal à son seigneur lors de certaines mutations. Relief de bail. Relief de bouche. Relief de chambellage. Relief double. Relief de rente, de succession. || *Lettres de relief d'appel*, ou *relief d'appel*. Lettres de la petite chancellerie qui autorisaient à faire intimer ou assigner pour procéder sur l'appel qu'on avait interjeté d'une sentence.

RELIEFS. s. m. pl. (du lat. *reliquiæ*, restes; ou du fr. *relever*). Ce qui reste des mets qu'on a servis. Reliefs de table. Donner à quelqu'un les reliefs du festin. Ce mot a vieilli.

Votre salaire
Sera force *reliefs* de toutes les façons.
(La Fontaine.)

Autrefois le rat de ville
Invita le rat des champs,
D'une façon fort civile
A des *reliefs* d'ortolans. (Id.)

— Fig. Eschyle disait que ses tragédies n'étaient que des *reliefs* des festins d'Homère. (Noël.)

RELIEN. s. m. Techn. Chez les artificiers, Poudre à tirer, grossièrement écrasée et non tamisée.

RELIER. v. a. 1re conj. *Je relie, nous relions, vous reliez. Je reliais, nous reliions, vous reliiez. Que je relie, que nous reliions, que vous reliiez*, etc. Lier de nouveau, refaire le nœud qui liait et qui est défait. Relier une gerbe. Relier une botte de foin. Cela s'est délié, reliez-le.

— Faire une reliure, coudre ensemble les feuillets d'un livre, et y mettre une couverture. Relier un livre.

— Absol. Cet ouvrier relie bien, relie proprement, solidement.

— Tonnel. Mettre des cercles à un tonneau.

— Fig. Réunir les hommes, les attacher les uns aux autres par les liens de la foi et de la charité, par la communauté des croyances, des intérêts, du travail. Une religion nouvelle doit relier les hommes entre eux. Relier une société.

— Fig. et dans un sens analogue. Mon deuxième avantage, c'est que m'occupant moins de cette nouveauté dans les mœurs, de telle classe spéciale, née d'hier, mais me tenant dans la généralité légitime de la masse, je la *relie* sans peine à son passé. (Michelet.)

RELIEUR, EUSE. s. Celui, celle qui s'occupe de la reliure des livres, qui a un atelier de reliure.

RELIG. Abréviation des mots *religieux* et *religion*.

RELIGIEUSEMENT. adv. Avec religion. Vivre très-religieusement.

— Exactement, scrupuleusement, ponctuellement. Observer religieusement les traités. ... serve *religieusement* les paroles d'honneur; on se rit des serments d'amour. (Boiste.) J'atteste vos cœurs et vos consciences, conservez-vous plus *religieusement* qu'elle la paix intérieure dans vos solitudes? (Fléch.) Epouses chastes de Jésus-Christ, gardez *religieusement* ce dépôt sacré, arrosez-le des larmes de votre pénitence. (Id.)

RELIGIEUX, EUSE. adj. Qui appartient à la religion, qui est conforme à la religion. Culte religieux. Cérémonies religieuses. Doctrine religieuse. Les idées, les opinions religieuses. La morale religieuse. Des sentiments religieux. Des chants religieux. Fêtes religieuses. L'airain *religieux* en proclame la fête. (B.-Lorm.)

— Saint, sacré, profond. La pensée *religieuse* nous manque, parce que les mères ont oublié de la déposer sur le berceau de leurs enfants. (A. Mart.) La liberté *religieuse* est notre droit le plus sacré. (Encycl.) Le sentiment *religieux* est la réponse à ce cri de l'âme que nul ne fait taire, à cet élan vers l'inconnu, vers l'infini, que nul ne parvient à fixer entièrement, de quelques distractions qu'il s'entoure, avec quelque habileté qu'il s'étourdisse ou qu'il se dégrade. (B. Constant.) Nous cherchons partout des consolations, et presque toutes nos consolations sont *religieuses*. (Id.) Lorsque j'examine le portrait de Raphaël, je me sens pénétré d'un respect presque *religieux*. (X. de Maistre.)

— Qui a de la religion, qui vit selon les règles de la religion. Homme religieux. Femme religieuse. Un homme *religieux* traite avec la Divinité comme avec un ami; le superstitieux, comme un esclave avec son despote. (La Roche.) L'homme est naturellement *religieux*; il est né pour la crainte et l'espérance, il a besoin de croire et d'aimer. (Lacret.) L'homme *religieux*, rempli de sa foi, sait résister aux persécutions, qui n'ont jamais fait, comme on l'a dit, que des hypocrites ou des martyrs. (Encycl.) Les jours de la femme *religieuse* sont environnés de joie, sa vie est pleine d'amour; son époux, ses enfants, ses domestiques, la respectent et la chérissent; tous reposent en elle une aveugle confiance, parce qu'ils croient à la fidélité de celle qui est fidèle à son Dieu. (Chateaub.)

— Exact, fidèle, pieux. Être religieux observateur de sa parole. Etre religieux à garder un secret. Raconter les faits avec une exactitude religieuse. Esclaves *religieux* de leurs paroles. (Mass.)

— Qui appartient à un ordre régulier. L'habit religieux. La vie religieuse. Les personnes religieuses. Une maison religieuse. Son humilité la sollicite à venir prendre part aux abaissements de la vie *religieuse*. (Boss.) C'est l'amour de Dieu poussé jusqu'au mépris de soi-même qui, étant porté à la perfection, fait la vie *religieuse*. (Id.)

— Chron. égypt. *Année religieuse* ou *secrète*. Année solaire ou fixe de trois cent soixante-cinq jours et un quart, d'après laquelle les prêtres égyptiens marquaient les fêtes, afin que tous les jours de l'année vague fussent successivement sanctifiés, ce qui devait arriver au bout de 1460 années religieuses.

RELIGIEUX, EUSE. s. Se dit des personnes qui se sont engagées par des vœux à suivre une certaine règle autorisée par l'Eglise. Un bon religieux. Une bonne religieuse. Couvent de religieuses. Prendre l'habit de religieux, de religieuse. Religieux profès dans tel ordre. Les religieux de St-Benoît, de St-Augustin. Par le concile de Trente, un *religieux* peut réclamer contre ses vœux dans les cinq ans. (Encycl.) Le véritable *religieux* est un homme qui, ayant renoncé par un vœu solennel au monde et à tout ce qu'il y a de sensible et de périssable, ne vit plus que pour Dieu, et n'est plus occupé que de choses éternelles (De la Trappe.) Les beaux siècles de l'Eglise n'en-rent ni moines ni *religieux*. (Clément XIV). Saint Louis n'était ni religieux, ni coupable; il était innocent, et il était roi. Cependant il pratiqua toutes les austérités que pratiquent les *religieux*. (Mass.)

— Bot. *Religieuses* et *petites religieuses*. Espèce de champignons connus sous le nom d'helvelle monacelle.

— Entom. Nom vulgaire de la mante, insecte orthoptère.

— Ornith. Nom donné à plusieurs oiseaux, tels que l'hirondelle de fenêtre, la sarcelle blanche, la bernache, la corneille mantelée, le pluvier à collier. La religieuse d'Abyssinie est le merle moloxite.

RELIGION. s. f. (du lat. *religio*, fait de *religare*, relier; parce que la religion est le lien qui nous unit à Dieu). Le culte qu'on rend à la Divinité; sentiment des rapports intimes entre l'homme et son créateur. La religion chrétienne. La religion juive. La religion naturelle. La religion protestante. La vraie, la fausse religion. La religion de Mahomet. Etre de telle religion. Professer une religion. Pratiquer telle religion. Faire profession d'une religion. Fonder une religion. Changer de religion. Renoncer à sa religion. Abjurer sa religion. La religion du pays. La religion de l'Etat. La religion dominante. La religion de nos pères. Les préceptes de la religion. *La religion*, c'est-à-dire le sentiment religieux, est un état individuel qui peut suffire à notre propre bonheur, mais qui n'agit pas directement sur celui des autres; *une religion*, au contraire, est une institution civilisatrice, moralisante, qui cherche à vivifier en tous l'idée ... hommes la règle infaillible des bonnes mœurs. (Stanislas.) La *religion* ne doit pas être moins chère parce qu'elle a des membres qui la défigurent. (La Roche.) Il y a des gens qui disputent sans fin sur la *religion*, et qui combattent en même temps à qui l'observera le moins. (Montesq.) La *religion* donne à la vertu les plus douces espérances, au vice impénitent de justes alarmes, et au vrai repentir les plus puissantes consolations; mais elle tâche surtout d'inspirer aux hommes de l'amour, de la douceur et de la pitié pour les hommes. (Montesq.) La *religion* est une chose si grande, qu'il est juste que ceux qui ne voudraient pas prendre la peine de la chercher, si elle est obscure, en soient privés. (Pasc.) Aimez et observez la *religion*; le reste meurt, elle ne meurt jamais. (Fén.) Les vertus nées de la *religion* se cachent dans la *religion* même. (Lacret.) La *religion* serait un bien, ne fût-elle que nous ouvrir les portes de l'avenir. (Malesh.) La *religion* est encore plus nécessaire à ceux qui commandent qu'à ceux qui obéissent. (Boss.) Nulle part la *religion* et le trépas n'ont exercé un plus grand empire sur les cœurs qu'en Egypte; aussi est-ce la contrée de la terre qui a offert le plus de merveilles à l'admiration des siècles, témoin ces pyramides dont, comme l'a dit un de nos poëtes, la masse indestructible a fatigué le temps. (A. Rauch.) Ce qui perd une *religion*, c'est lorsqu'un corps de prêtres se met entre le peuple et Dieu. (B. de St-P.) Formée pour nos misères et nos besoins, la *religion* chrétienne vient nous offrir sans cesse le double tableau des chagrins de la terre et des joies célestes. (Chateaub.) La nature n'avait donné qu'à l'homme d'entrevoir qu'il existât un Dieu, et des milliers de *religions* inhumaines sont nées d'un sentiment si simple et si consolant. (B. de St-P.)

A la *religion* la faiblesse a recours;
Le crime innocemment implore son secours.
(C. Bernard.)

— *La religion prétendue réformée, la religion réformée*, ou simplement *la religion*. La croyance des calvinistes.

— Foi, croyance, piété, dévotion. Avoir de la religion. Avoir beaucoup de religion. Etre plein de religion. Un homme sans religion. N'avoir guère de religion. La plupart de ces peuples n'ont aucune *religion*. (Buff.) Le cardinal de Richelieu avait assez de *religion* pour le monde. (De Retz.)

— État des personnes engagées par des vœux à suivre une certaine règle autorisée par l'Eglise. Religion austère. Religion douce. Choisir une religion. Habit de religion. Ce bénédictin a trente ans de religion.

— *Mettre une fille en religion.* La faire religieuse.

— *Entrer en religion.* Se faire religieux ou religieuse.

— Absol. Se dit de l'ordre de Malte. Ce chevalier avait servi tant d'années la religion. Les galères de la religion.

— *Se faire une religion d'une chose, s'en faire un point de religion.* S'en faire une obligation importante. Il se fit une *religion* d'écouter les raisons des partis et de lire leurs mémoires. (Fléch.) Ne se fit-elle pas une *religion* de donner un frein à sa langue? (Id.)

— *Violer la religion du serment.* Manquer à son serment, se parjurer.

— *Surprendre la religion du prince, la religion des juges, la religion d'un tribunal.* Surprendre la justice du prince, des juges, etc., les tromper par un faux exposé.

— Hist. *Les guerres de religion.* Les guerres occasionnées par la différence des religions; et particulièrement les guerres entre les catholiques et les protestants. || Chez les chrétiens, la première guerre de religion commença en 1562 et se termina par la paix de Saint-Germain en 1570; la deuxième par la paix de Beaulieu en 1576; et la troisième par la soumission de Paris en 1594, suivie en 1598 de l'édit de Nantes. La guerre de trente ans fut en Allemagne une guerre de religion. || *Paix de religion.* Traité conclu, à la diète d'Ausbourg, entre l'empereur et les princes protestants d'Allemagne en 1555.

— Polit. *Religion de l'État.* S'est dit de la religion catholique en France, sous la Charte de Louis XVIII.

— Hist. ecclés. Couvent, congrégation. Religions d'hommes. Religions de filles.

— Expr. prov. *La religion de saint Joseph.* Le mariage.

RELIGIONNAIRE. s. des 2 g. Se disait, dans le temps des guerres de religion, de Celui, de celle qui faisait profession de la religion réformée. Un zélé religionnaire. Une pieuse religionnaire.

RELIGIONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Religionner. S'empl. adjectiv.

RELIGIONNER. v. a. 1re conj. Néol. Soumettre aux lois d'une religion. Religionner un peuple, une nation.

RELIGIOSITÉ. s. f. Sentiment, instinct religieux. L'organe de la religiosité. La protubérance de la religiosité. Sceptique et même un peu athée, il avait pour toute espèce de *religiosité* une haine d'instinct. (G. Sand.)

RELIMAGE. s. m. Action de relimer.

RELIMÉ, ÉE. part. pass. du v. Relimer. S'empl. adjectiv.

...

— Fig. Polir, retoucher. Relimer un ouvrage, un traité, un discours.

RELIQUAIRE. s. m. (pr. *re-li-kè-re*). Sorte de boîte, de coffret, où l'on enchâsse des reliques. Beau reliquaire. Reliquaire d'or. Reliquaire de cristal. Les *reliquaires* sont très-multipliés; il s'en trouve souvent plusieurs sur le même autel; quelques personnes pieuses en ont chez elles, soit dans leur oratoire, soit même sur une console. (Duchesne aîné.)

RELIQUAT. s. m. (pr. *re-li-ka*). Jurispr. comptab. et comm. Ce qui reste dû par suite d'un compte rendu à quelqu'un. Le reliquat d'un compte.

— Fig. et fam. *Les reliquats d'un festin, d'un repas.* Ce qui en reste. Ce sens est vieux.

— Se dit quelquefois des suites d'une maladie mal guérie, et principalement des maladies secrètes. Avoir un mauvais reliquat.

RELIQUATAIRE. s. des 2 g. (pr. *re-li-ka-tè-re*). Jurispr. comptab. et comm. Celui ou celle qui, après son compte rendu, doit quelque chose de reste. Etre reliquataire de telle somme envers ses pupilles. Un comptable qui est reliquataire de cent mille francs.

RELIQUE. s. f. (pr. *re-li-ke*; du lat. *reliquiæ*; fait de *relinquere*, laisser). Ce qui reste d'un saint après sa mort, soit le corps entier, soit une partie du corps. Relique sainte, révérée, vénérable, antique, poudreuse, froide, enchâssée, honorée, précieuse, fausse, suspecte. Relique supposée. Relique bien avérée. Les reliques des saints. Révérer les reliques. Baiser les reliques. Exposer les reliques des martyrs. Porter des reliques en procession. Avoir des reliques de tel saint. Enchâsser des reliques. Les croisades multiplièrent prodigieusement le nombre des *reliques*. On se flatta d'être en possession de *reliques*, non-seulement de Jésus-Christ, telles que des morceaux de sa croix, son suaire, etc.; mais de la plupart des saints de la primitive Eglise. (Encycl.) Si l'on ajoutait foi à toutes ces *reliques*, il faudrait souvent se persuader qu'un saint a dix têtes ou dix bras. (Clément XIV.)

Marbres inanimés, et vous, froides *reliques*,
Que nous ornons de fleurs, qu'honorent nos cantiques,
Quand j'adore Abeillard, quand il est mon époux,
Que ne suis-je insensible et froide comme vous!
(Colardeau.)

— Prov. *Garder une chose comme une relique.* La garder soigneusement. On dit par analogie *Vouloir en faire une relique, des reliques.*

— Prov. et fig. *Je n'ai pas grande foi à ses reliques, je ne prendrai pas de ses reliques.* Se dit de quelqu'un en qui l'on n'a pas de confiance.

— Poét. au pl. Les restes de quelque chose de grand. Ce tombeau renferme les froides reliques de vos aïeux. Dans ce sens il vieillit.

Ils s'arrêtent non loin de ces tombeaux antiques
Où des rois ses aïeux sont les froides *reliques*. (Rac.)

— Fig. Cassius et Brutus achevèrent de perdre les *reliques* de la romaine liberté de laquelle ils étaient protecteurs, par la précipitation et témérité de quoi ils se tuèrent. (Mont.) La faim, la lassitude consommèrent les misérables *reliques* de cette armée. (Cl. Fauchet.)

Dans l'art qui fait les dieux
Montre encore aujourd'hui les superbes *reliques*.
(De Gombaud.)

De même qu'un vieux tronc, *relique* de l'orage,
Qui se voit dépouillé de branches et d'ombrages.
(Racan.)

RELIRE. v. a. 4e conj. irrég. *Je relis, tu relis, il relit, nous relisons, vous relisez, ils relisent. Je relisais. Je relus, nous relûmes. Je relirai. Je relirais. Relis, relisons, relisez. Que je relise. Que je relusse, que nous relussions. Relisant. Relu, relue.* Lire de nouveau. Relire un ouvrage. On a relu le projet de loi. Il faut lire et relire les bons écrivains pour se former le goût. Malheur à tout livre qu'on n'est pas tenté de *relire*! (D'Alembert.) Si je les lisais et *relisais* sans cesse, un matin, je les trouvai effacées. (Mont.) Il n'y a de bon que ce qu'on peut *relire* sans dégoût. (Volt.) L'Ecossais pendant ce temps-là *relisait* Fingal; le professeur d'Oxford *relisait* Homère, et tout le monde était content. (Id.) Il faut le lire tout entier, et le *relire* après l'avoir lu. (Marmont.) Tout auteur qu'on est obligé de *relire* pour l'entendre est un auteur qui écrit mal. (Sainte-Foix.) On ne peut trop *relire* cet admirable morceau, chef-d'œuvre de style et de sentiments. (Reyrac.)

Quelle pitié de voir l'orateur entrepris,
Relire dans la veste un sermon mal appris!
(Sambaud.)

. . . Un auteur ignorant,
De ses tristes écrits admirateur unique,
Plaint, en les *relisant*, l'ignorance publique. (Boil.)

— Fig. *Relire sa vie.* Revenir sur sa conduite passée pour l'examiner avec soin. Une âme tranquille peut seule se plaire à *relire* sa vie. (Ségur.)

— se relire. v. pron. Être relu, pouvoir, devoir être relu. Il y a peu de romans qui puissent se *relire*. (Boiste.) Un bon livre se relit sans cesse; il paraît toujours nouveau. (Id.)

— Relire ses ouvrages. Quel écrivain ose se *relire* sans trembler? (Boiste.)

RELIURE. s. f. Opération qui consiste à rassembler sous une couverture solide les feuilles d'un livre, de manière à éviter les dégradations. La *reliure* est un des arts les plus importants ... dieux et originaux que les savants ont publiés et publient chaque jour sur les sciences, sur les arts, sur l'industrie, et sur toutes les branches des connaissances humaines. (Lenorm.)

— *Demi-reliure.* Espèce de reliure qui ne diffère de la reliure que parce que dans celle-ci le volume est couvert en entier de peau, tandis que la demi-reliure n'a que le dos couvert en peau; les couvertures sont en papier marbré ou maroquiné, que l'on colle sur les cartons lorsque le volume est entièrement terminé. Dans une bibliothèque, les demi-reliures présentent le même aspect, puisque le dos est le même et peut être aussi bien orné. (Lenorm.)

— Manière dont un livre est relié. Belle reliure. Riche, simple reliure. Reliure en basane, en veau, en maroquin. La vérité dort auprès des grands, sous de brillantes *reliures*. (Boiste.)

RELLIANISME. s. m. Hist. relig. D…
des rellianistes.

RELLIANISTE. s. m. Hist. relig. …
d'une secte de chrétiens universalistes
en Angleterre, au XVIIIe siècle, par
Relly, qui enseignait que les sacrem…
sont que des figures et des emblèmes.

RELOCATION. s. f. (pr. *re-lo-ka*…
Jurispr. Acte par lequel on reloue o…
loue.

RELODS. s. m. pl. Dr. féod. Droits …
vente d'un héritage.

RELOGÉ, ÉE. part. pass. du v. R…
S'empl. adjectiv.

RELOGER. v. a. 1re conj. S'est dit p…
tablir quelqu'un dans son ancien logem…
particulièrement le remettre en prison.

— Neutral. Loger de nouveau dans …
qu'on avait quitté.

RELOUAGE. s. m. Pêch. Temps pend…
quel le hareng fraie.

RELOUÉ, ÉE. part. pass. du v. R…
S'empl. adjectiv. Chambre relouée.

RELOUER. v. a. 1re conj. *Je relou…
relouons, vous relouez. Je relouais; …
louïons, vous relouïez. Que je reloue; …
relouïons, que vous relouïez*, etc. Louer …
veau. Relouer un appartement.

— Sous-louer; louer à d'autres une p…
ce qu'on a loué. Relouer une partie de …
partement.

RELU, UE. part. pass. du v. Relire. …
adjectiv. Les mêmes livres, *relus* à d…
âges, ne paraissent plus les mêmes. (Be…

— *Relu par.*

Ses chefs-d'œuvre par moi tous les ans sont …
Et moins indigne de l'entendre,
Je le juge bien mieux et l'admire bien plus.
(F. de Neufchat…

RELUCTER. v. n. 1re conj. (du lat…
tare, résister). Néol. Résister avec force …
battre.

RELUIRE. v. n. 4e conj. (rad. *luire* …
ler, luire en réfléchissant la lumière. …
mants reluisent. Les pierres reluisent. …
luit dans cette maison. Homme endurci, …
l'amitié, vois ses ardeurs *reluire* dans l…
de ton chien. (Boiste.) C'est donc pour …
les épées ont *relui* du nord au midi. (V.…

— Prov. et fig. *Tout ce qui reluit n'es…*
Ce qui a beaucoup d'éclat n'est pas tou…
qui est le plus solide.

— Fig. Paraître avec éclat. Cette a…
vieillit. La meilleure prose ancienne *rel*…
tout de la vigueur et hardiesse poétiqu…
présente quelque air de sa fureur. (M…
vertu *reluit* dans le malheur. (Boiste.) O…
pris que la peine et la récompense ne…
que pour les jugements humains, et qu…
pas en Dieu une justice dont celle …
luit en nous ne soit qu'une étincelle? (…
voir la sérénité qui *reluisait* sur ce front …
eût-on soupçonné que ce grand roi all…
poser à ces cruelles douleurs, où l'u…
connu sa piété, sa constance, et tout …
de ses peuples. (Id.)

Joas les touchera par sa noble pudeur,
Où semble de son sang *reluire* la splendeur.

Ton souffle qui sut produire
L'âme pour l'éternité,
Peut faire en elle *reluire*
Sa première pureté. (J.-B. Rous…

— Se dit aussi en mauvaise part. L…
des hommes et l'horreur de lui-même …
dans l'œil du méchant. (Boiste.)

RELUISANCE. s. f. S'est dit autref…
Eclat, splendeur, magnificence.

RELUISANT. part. prés. du v. …
Qui reluit. Il est invariable. Des obje…
sant dans l'obscurité.

RELUISANT, ANTE. adj. Brillant, …
de l'éclat. Des objets reluisants. Des a…
luisantes. Une étoffe très-reluisante.

— *Reluisant de.*

Qu'allez-vous faire aux catacombes
Tous *reluisants* de pourpre et d'or? (V.…

— *Elle a le visage tout reluisant de…
tout reluisant.* Se dit d'une femme extrê…
fardée.

RELUQUÉ, ÉE. part. pass. du v. R…
S'empl. adjectiv.

RELUQUER. v. a. 1re conj. (pr. …
Lorgner curieusement du coin de l'œil…
quer une femme. Il est très-fam.

— Fig. et fam. Avoir des vues sur un…
en désirer la propriété, la possession…
quer un héritage.

— se reluquer. v. pron. Etre reluqu…

RELUQUEUR, EUSE. s. Celui, celle…
luque.

RELUSTRÉ, ÉE. part. pass. du v. …
trer. S'empl. adjectiv. Drap relustré.

RELUSTRER. v. a. 1re conj. Techn. …
de nouveau. Relustrer une étoffe. Relu…
chapeau.

— se relustrer. v. pron. Etre relus…

REM (AD). loc. adv. V. ad rem.

REMÂCHÉ, ÉE. part. pass. du v. …
cher. S'empl. adjectiv. Herbe remâchée…

REMÂCHER. v. a. 1re conj. Mâc…

RELLIANISME. s. m. Hist. relig. Doctrine des rellianistes.

RELLIANISTE. s. m. Hist. relig. Membre d'une secte de chrétiens universalistes fondée en Angleterre, au XVIIIe siècle, par Jeanne Relly, qui enseignait que les sacrements ne sont que des figures et des emblèmes.

RELOCATION. s. f. (pr. *re-lo-ka-ci-on*). Jurispr. Acte par lequel on reloue ou sous-loue.

RELODS. s. m. pl. Dr. féod. Droits pour la vente d'un héritage.

RELOGÉ, ÉE. part. pass. du v. Reloger. S'empl. adjectiv.

RELOGER. v. a. 1re conj. S'est dit pour Rétablir quelqu'un dans son ancien logement, et particulièrement le remettre en prison.

— Neutral. Loger de nouveau dans un lieu qu'on avait quitté.

RELOUAGE. s. m. Pêch. Temps pendant lequel le hareng fraie.

RELOUÉ, ÉE. part. pass. du v. Relouer. S'empl. adjectiv. Chambre relouée.

RELOUER. v. a. 1re conj. *Je reloue; nous relouons, vous relouez. Je relouais; nous relouïons, vous relouïez. Que je reloue; que nous relouïons, que vous relouïez*, etc. Louer de nouveau. Relouer un appartement.

— Sous-louer; louer à d'autres une partie de ce qu'on a loué. Relouer une partie de son appartement.

RELU, UE. part. pass. du v. Relire. S'empl. adjectiv. Les mêmes livres, *relus* à différents âges, ne paraissent plus les mêmes. (Boiste.)

— *Relu par.*

Ses chefs-d'œuvre par moi tous les ans sont *relus*;
Et moins indigne de l'entendre,
Je le juge bien mieux et l'admire bien plus.
(F. de Neufchateau.)

RELUCTER. v. n. 1re conj. (du lat. *reluctare*, résister). Néol. Résister avec force, se débattre.

RELUIRE. v. n. 4e conj. (rad. *luire*). Briller, luire en réfléchissant la lumière. Les diamants reluisent. Les pierres reluisent. Tout reluit dans cette maison. Homme endurci, qui nie l'amitié, vois ses ardeurs *reluire* dans les yeux de ton chien. (Boiste.) C'est donc pour eux que les épées ont *relui* du nord au midi. (V. Hugo.)

— Prov. et fig. *Tout ce qui reluit n'est pas or.* Ce qui a beaucoup d'éclat n'est pas toujours ce qui est le plus solide.

— Fig. Paraître avec éclat. Cette acception vieillit. La meilleure prose ancienne *reluit* partout de la vigueur et hardiesse poétique, et représente quelque air de sa fureur. (Mont.) La vertu *reluit* dans le malheur. (Boiste.) Où a-t-on pris que la peine et la récompense ne soient que pour les jugements humains, et qu'il n'y a pas en Dieu une justice dont celle qui *reluit* en nous ne soit qu'une étincelle? (Boss.) A voir la sérénité qui *reluisait* sur ce front auguste, eût-on soupçonné que ce grand roi allât s'exposer à ces cruelles douleurs, où l'univers a connu sa piété, sa constance, et tout l'amour de ses peuples. (Id.)

Joas les touchera par sa noble pudeur,
Où semble de son sang *reluire* la splendeur. (Rac.)

Ton souffle qui sut produire
L'âme pour l'éternité,
Peut faire en elle *reluire*
Sa première pureté. (J.-B. Rousseau.)

— Se dit aussi en mauvaise part. La haine des hommes et l'horreur de lui-même *reluisent* dans l'œil du méchant. (Boiste.)

RELUISANCE. s. f. S'est dit autrefois pour Eclat, splendeur, magnificence.

RELUISANT. part. prés. du v. Reluire. Qui reluit. Il est invariable. Des objets reluisant dans l'obscurité.

RELUISANT, ANTE. adj. Brillant, qui jette de l'éclat. Des objets reluisants. Des armes reluisantes. Une étoffe très-reluisante.

— *Reluisant de.*

Qu'allez-vous faire aux catacombes
Tous *reluisants* de pourpre et d'or? (V. Hugo.)

— *Elle a le visage tout reluisant de rouge, tout reluisant.* Se dit d'une femme extrêmement fardée.

RELUQUÉ, ÉE. part. pass. du v. Reluquer. S'empl. adjectiv.

RELUQUER. v. a. 1re conj. (pr. *re-lu-ké*). Lorgner curieusement du coin de l'œil. Reluquer une femme. Il est très-fam.

— Fig. et fam. Avoir des vues sur une chose, en désirer la propriété, la possession. Reluquer une terre. Reluquer une maison. Reluquer un héritage.

— se reluquer. v. pron. Etre reluqué.

RELUQUEUR, EUSE. s. Celui, celle qui reluque.

RELUSTRÉ, ÉE. part. pass. du v. Relustrer. S'empl. adjectiv. Drap relustré.

RELUSTRER. v. a. 1re conj. Techn. Lustrer de nouveau. Relustrer une étoffe. Relustrer un chapeau.

— se relustrer. v. pron. Etre relustré.

REM (AD). loc. adv. V. ad rem.

REMÂCHÉ, ÉE. part. pass. du v. Remâcher. S'empl. adjectiv. Herbe remâchée.

REMÂCHER. v. a. 1re conj. Mâcher une seconde fois. Les animaux qui ruminent *remâchent* ce qu'ils ont déjà mâché. (Acad.)

— Fig. et fam. Repasser plusieurs fois dans son esprit. Remâcher longtemps une phrase avant de l'écrire. Je *remâchais* tantôt ce beau mot qu'un ancien allègue pour le mépris de la vie. (Montaig.) Je *remâche* ces grands noms (des anciens Romains) entre les dents, et les fais retentir à mes oreilles. (Id.) L'homme se plaît en la misère; il s'opiniâtre à *remâcher* et remettre continuellement en mémoire les maux passés. (Charron.) || On dit plutôt *ruminer*.

— se remâcher. v. pron. Être remâché.

REMAÇONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Remaçonner. S'empl. adjectiv. Mur remaçonne.

REMAÇONNER. v. a. 1re conj. Techn. Refaire, réparer une maçonnerie. Il y a plusieurs endroits dans ce mur qu'il faut remaçonner.

— se remaçonner. v. pron. Être remaçonné.

REMAILLAGE. s. m. (pr. *re-ma-ya-je*). Techn. Opération par laquelle le chamoiseur enleve le reste de l'épiderme des peaux qu'il a préparées. || Action de remailler des bas. || On dit aussi et mieux, dans ce dernier sens, *remmaillage*.

REMAILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Remailler. S'empl. adjectiv. Bas remaillé.

RÉMAILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Rémailler. S'empl. adjectiv. Ouvrage rémaillé.

REMAILLER. v. a. 1re conj. (pr. *re-ma-yé*). Techn. Exécuter le remaillage. || Relever les mailles d'un bas, d'un tricot, qui sont défaites, tombées. || On dit aussi et mieux, dans ce dernier sens, *remmailler*.

— Fig. Monarchie, république, empire, gouvernement constitutionnel, tous s'accordent à mailler et *remailler* l'immense et invariable réseau d'unité qui nous enserre de toutes parts. (P. Lorain.)

— se remailler. v. pron. Être remaillé.

RÉMAILLER. v. a. 1re conj. (pr. *ré-ma-yé*). Techn. Emailler de nouveau.

— se rémailler. v. pron. Être rémaillé.

REMAISANCE. s. f. (du v. fr. *remaindre*; fait du lat. *remanere*, rester). Féod. Droit que payaient au seigneur ceux qui faisaient leur résidence sur sa terre.

— Il se disait aussi du bois qui restait dans les forêts, après qu'on en avait tiré le bois de charpente et le bois de corde.

REMAISON. s. f. Il se disait pour Remaisance.

REMAISONNER. v. a. 1re conj. Il se disait pour rebâtir ou réparer une maison.

REMANANTISE. s. f. Il se disait d'un bien délaissé par la mort.

REMANANTS. s. m. pl. Agric. Brindilles et rognures qui restent dans un bois après son exploitation.

RÉMANATION. s. f. Phys. Rentrée des effluves d'un corps dans ce corps lui-même; le contraire d'*émanation*.

RÉMANCIPATION. s. f. Antiq. rom. Acte par lequel on rompait les mariages par coemption; il consistait à déchirer le contrat en présence de sept témoins, et à ôter à l'épouse les clés de la maison.

REMANDÉ, ÉE. part. pass. du v. Remander. S'empl. adjectiv. Equipage remandé.

REMANDER. v. a. 1re conj. Mander de nouveau. Je lui ai mandé et remandé qu'il eût à s'en défier. Je vais lui remander une chose que je lui avais déjà mandée le mois passé.

— Faire revenir. Remander quelqu'un.

— se remander. v. pron. Être remandé.

— Se mander réciproquement.

REMANDURE. s. f. Techn. Série de seize cuites consécutives, qu'on fait subir à l'eau dans certaines salines.

REMANGER. v. n. 1re conj. Ce verbe prend un *e* après le *g* devant l'*a* et l'*o*. *Je remangeai. Nous remangeons.* Manger de nouveau. Quoiqu'il ait beaucoup dîné, il remange aussitôt.

— Il s'empl. aussi activ. Voilà la première fois que je mange de ce poisson, mais je n'en remangerai de ma vie.

REMANIÉ, ÉE. part. pass. du v. Remanier. S'empl. adjectiv. Cet ouvrage peut devenir bon, mais il a besoin d'être remanié.

REMANIÉ. s. m. Techn. Opération de raccommoder un pavé, une charpente.

REMANIEMENT. s. m. Action de remanier. Effet, résultat de cette action. Le remaniement d'un toit. Le remaniement d'un pavé. [illegible] sur un toit qu'il recouvre entièrement, soit avec les mêmes matériaux, soit avec des matériaux neufs.

— Impr. Travail qu'on fait lorsqu'on change des pages composées de petit format en grand, de grand en petit; ou lorsqu'on est obligé, soit par la faute du compositeur, soit par les changements indiqués sur l'épreuve, de morceler ou de réformer plusieurs lignes de suite, ou de transposer des lignes d'une page, d'une colonne dans une autre. Faire le remaniement d'une feuille. Corrections qui exigent un long remaniement, de nombreux remaniements. || Travail de l'imprimeur lorsqu'il remue par huit ou dix feuilles le papier trempé destiné à l'impression, afin que par cette opération il soit humide partout également.

— Fig. Changements, corrections, modifications que l'on a fait subir à un ouvrage littéraire ou musical. Les répétitions de cet opéra sont ajournées par suite de *remaniements* reconnus nécessaires dans le poème et dans la musique. (***)

REMANIER. v. a. 1re conj. *Je remanie, nous remanions, vous remaniez. Je remaniais, nous remaniions, vous remaniiez. Que je remanie, que nous remaniions, que vous remaniiez*, etc. Manier de nouveau. Manier et remanier des étoffes.

— Raccommoder, changer, refaire. Remanier un pavé, le pavé. Remanier la couverture d'une maison.

— Retoucher, raccommoder ou améliorer un ouvrage quelconque.

— *Remanier à bout.* Relever la tuile ou l'ardoise d'une couverture et y ajouter du lattis neuf avec les tuiles qui manquent. || Asseoir sur une forme neuve du vieux pavé, et en remettre du nouveau à la place de celui qui est cassé.

— Impr. Ajouter ou retrancher des mots ou des lignes entières à une page, arranger les autres mots ou les autres interlignes, de manière à ce que tout se suive dans l'ordre convenable. Remanier une feuille, une page, un alinéa. Remanier plusieurs lignes. || Changer des pages composées de petit format en grand, ou de grand en petit. || Retourner en divers sens, et par parties, le papier qui a été trempé, afin que les feuilles soient toutes également pénétrées d'humidité.

— Fig. Retoucher, retravailler, modifier. Remanier des scènes. Remanier un ouvrage. Epicure *remaniant* le principe des atomes et du vide, imaginé par Leucippe, établit un corps de doctrine qui a avec celui de Démocrite de grands traits de ressemblance. (Libes.)

— Peint. Se dit aussi des couleurs. Alors, l'artiste tâtonne, manie, *remanie* et tourmente sa couleur. (Dider.)

— se remanier. v. pron. Etre remanié.

REMARCHANDÉ, ÉE. part. pass. du v. Remarchander. S'empl. adjectiv. Etoffe remarchandée.

REMARCHANDER. v. n. 1re conj. Marchander de nouveau. Il avait dit qu'il ne voulait pas acheter ce cheval, mais il le remarchande encore.

— Absol. Je n'aime pas ce marchand, il ne fait que marchander et remarchander.

— se remarchander. v. pron. Etre remarchandé

REMARCHER. v. n. 1re conj. Marcher de nouveau. La maladie lui avait ôté l'usage de ses jambes, il commence à remarcher.

— Se remettre en marche.

— Art milit. Faire de nouvelles marches.

REMARIAGE. s. m. Action de se remarier; second mariage. Ils avaient jusques à huit que fils, que filles, tous frères et sœurs à la duchesse de Bourbon, sa femme, mais c'était d'un *remariage*. (Froissart.) Le roi, sur les longs discours que vous aviez eus avec lui à Rennes, touchant son démariage et *remariage*. (Sully.) || On a dit aussi, mais moins heureusement, *remariement*.

REMARIÉ, ÉE. part. pass. du v. Remarier. S'empl. adjectiv. Personne remariée.

REMARIER. v. a. 1re conj. *Je remarie, nous remarions, vous remariez. Je remariais, nous remariions, vous remariiez. Que je remarie, que nous remariions, que vous remariiez*, etc. Faire passer à de nouvelles noces. Remarier sa fille. Et dites-moi, monsieur, la *remarierez*-vous? (Destouches.) Je vois qu'il faudra que je la *remarie*. (La Chauss.)

— se remarier. v. pron. Prendre un nouveau mari, ou une nouvelle femme. La veuve la plus sage est toujours assez folle pour se *remarier*. (La Chauss.) Ce rapport ne servit qu'à justifier ma douleur, et qu'à me faire prendre la résolution de ne jamais me *remarier*. (Le Sage.) En se *remariant*, on s'expose au regret de n'avoir plus le mari que l'on avait, ou de n'avoir pas toujours eu celui que l'on a. (Boiste.) La résolution de ne point se *remarier* et de ne revoir jamais M. de Nemours. (Mme de Lafayette.) Justinien accorda des avantages à ceux qui ne se *remarieraient* pas. (Montesq.)

— Dr. can. Il s'est dit quelquefois pour Faire réhabiliter un mariage auquel il manquait quelque formalité.

REMARQUABLE. adj. des 2 g. (pr. *re-mar-ka-ble*). Qui se fait remarquer, qui est digne d'être remarqué. Chose remarquable. Phénomène remarquable. Evénement remarquable. Action remarquable. Faute remarquable. Qua- [illegible] village n'offre rien de *remarquable*. (Dulaure.) Cherchez parmi les hommes les différences les plus *remarquables*, vous n'en trouverez point de mieux marquée que celle qui relève le victorieux au-dessus des vaincus qu'il voit étendus à ses pieds. (Boss.) Ce que le prince commença ensuite pour s'acquitter des devoirs de la religion, mériterait d'être raconté à toute la terre, non à cause qu'il est *remarquable*, mais parce qu'il ne l'est pas. (Id.) Ce commandement regarde surtout les rois de la terre; ils sont plus élevés et leurs actions sont plus *remarquables*. (Fléch.)

— Se dit aussi des personnes. Un homme remarquable. Une femme remarquable. Un écrivain remarquable. Un artiste remarquable.

— *Remarquable par.* Une femme remarquable par sa laideur. Un homme remarquable par les cicatrices qu'il a au visage. Marie-Thérèse fut plus *remarquable* par sa vertu que par sa suite, se mêlant aux plus simples brebis pour entendre la voix du pasteur. (Fléch.) L'argent est *remarquable* par sa blancheur éblouissante. (Liber.)

REMARQUABLEMENT. adv. D'une manière remarquable. Une femme remarquablement belle, remarquablement laide.

REMARQUE. s. f. (pr. *re-mar-ke*). Action de remarquer, d'observer; observation, note. Remarque importante. Remarque judicieuse. Remarque curieuse. Une chose digne de remarque. En faire la remarque. Faire des remarques. Faire de bonnes remarques. Mais de faire des *remarques* satiriques, c'est de quoi le monde fait peu de scrupule! (Mass.) Il est une *remarque* que l'on ne fait guère: c'est celle de son ridicule. (Boiste.)

— Fam. *Ma remarque subsiste.* Les objections qu'on a faites ne la détruisent pas.

— Véner. Cri de celui qui mène les chiens quand il voit partir une compagnie de perdrix.

— remarques. s. f. pl. Philol. Titre de plusieurs ouvrages didactiques. Les Remarques de Vaugelas sur la langue française.

— Syn. comp. remarques. notes. observations. réflexions. considérations. V. note.

REMARQUÉ, ÉE. part. pass. du v. Remarquer. S'empl. adjectiv. Son esprit était vif et prompt; sa parole énergique: partout il était aussi *remarqué*. (Las Cases.) Le mémoire anonyme fut fort *remarqué*; il était, du reste, tout à fait dans les idées du temps. (Id.) Parmi les innombrables sottises que fait faire la vanité, les plus remarquables, quoique les moins *remarquées*, sont les mauvais livres. (Boiste.)

— *Remarqué dans.* Plus tard, dans un voyage à Brienne pour voir son fils, elle fut *remarquée* même dans Paris. (Las Cases.)

— *Remarqué par.* Objet remarqué par un passant.

REMARQUER. v. a. 1re conj. (pr. *re-mar-ke*). Marquer de nouveau. Remarquer des pièces de vin qu'on avait déjà marquées.

— Observer quelque chose, faire attention à quelque chose. Remarquer la beauté d'un édifice. Remarquer un passage. Remarquer de belles choses, de beaux morceaux dans un auteur. Tout à coup on se sent plongé dans l'abîme, sans avoir pu *remarquer* le fatal moment d'un insensible déclin. (Boss.) Au Japon, il y a plusieurs volcans, et, dans les îles voisines du Japon, les navigateurs ont *remarqué* plusieurs montagnes dont les sommets jettent des flammes pendant la nuit, et de la fumée pendant le jour. (Buff.) Consolez-vous, ajouta-t-elle, en *remarquant* la honte que j'avais de me présenter à ses yeux sous un misérable habillement. (Le Sage.) Le délire de la passion calmé, il eut le loisir de *remarquer* les moindres imperfections, et où il n'en existait pas, la satiété en inventait. (Lewis.) Ajoutons à tous ces préliminaires que, du temps d'Hérode, on imagina que le monde était près de sa fin, comme nous l'avons déjà *remarqué*. (Volt.) Ce miracle figurait un mystère que les saints pères ont fort *remarqué*. (Le Maistre de Sacy.)

Un jeune enfant n'avait pas *remarqué*
Certain frelon qui pillait un parterre;
Au milieu de ses jeux, zeste! il se sent piqué,
Au moment qu'il n'y pensait guère. (Arnault.)

— Distinguer parmi plusieurs autres personnes ou plusieurs autres choses. Se faire remarquer par son air, par sa démarche. Remarquer une personne dans la foule. Pourquoi pleurez-vous? dit Louis à un des siens, que des larmes plus abondantes lui font *remarquer*. (Mass.) Entre les plus grands rois il se fit *remarquer*. (Rac.) La femme sage évite de se faire *remarquer*. (Clément XIV.) La partie la plus essentielle de notre perfection consiste à bien *remarquer* nos imperfections. (La Motte le Vayer.) Une grande naissance ou une grande fortune annonce le mérite, et le fait plus tôt *remarquer*. (La Bruy.) Ils se font *remarquer* par tout l'appareil de la modestie. (Barth.)

— Prov. *Remarquez bien la chasse.* Souvenez-vous de l'injure que vous me faites aujourd'hui, dont je me ressouviendrai en temps et lieu.

— *Remarquer avec.*

Surtout dans ce palais *remarque* avec adresse
Avec quel soin Néron fait garder la princesse.
(Racine.)

— *Remarquer chez.* Je ne trouvai point chez lui l'air de souffrance et d'oppression que j'avais *remarqué* chez les malheureux Grecs, esclaves partout. (Chateaub.)

[illegible] *marqué* ailleurs combien il est téméraire et maladroit de disputer à une nation telle que la chinoise ses titres authentiques. (Volt.)

— *Remarquer dans.* Ces petites délicatesses qu'on *remarque* dans la plupart des grands, auprès de qui le moindre oubli est un crime. (Mass.) Je n'avais jamais *remarqué* dans ces deux dames aucun penchant à la superstition. (B. de St-P.) Dion se soumit à de si grands sacrifices avec une chaleur que je n'ai jamais *remarquée* dans aucun jeune homme. (Barth.) Je *remarquais* dans toutes ses actions une envie de plaire; il s'étudiait à prévenir mes moindres désirs. (Le Sage.)

— *Remarquer en.* Avec quelle joie sainte Thérèse recevait-elle des filles pauvres, lorsqu'elle *remarquait* en elles un désir sincère de

II.

servir Dieu. (Fléch.) Quand les pécheurs nous voient leur faire *remarquer* en eux des ressources de grâce, cette charité les transporte. (Mass.)

Rien n'apaise un lecteur toujours tremblant d'effroi,
Que voir peindre en autrui ce qu'il *remarque* en soi.
(Boileau.)

— *Remarquer que*. Il faut remarquer que ce fait n'eut qu'un seul témoin. Vous remarquerez qu'il y a erreur dans ce compte. Il est à remarquer que vous êtes seul de votre avis. Je vous ferai remarquer que ce texte a été falsifié. Je pourrais vous faire *remarquer* qu'elle connaissait si bien la beauté des ouvrages de l'esprit, que l'on croyait avoir la perfection, quand on avait su plaire à Madame. (Boss.) J'ai toujours *remarqué* qu'on n'oubliait jamais les faveurs de la fortune, mais qu'on oubliait aisément ses rigueurs. (Michaud.) J'ai souvent *remarqué* que c'est par ses défauts que l'on gouverne ceux dont on est aimé. (Mme de Staël.) J'ai *remarqué* qu'il se fait, vers l'âge de quarante-cinq ans, une grande révolution parmi les hommes. (B. de St-P.) J'ai *remarqué* que cette proportion du palmier était la plus agréable de toutes, soit dans les berceaux et les avenues formées par des arbres, soit dans les salons. (Id.) J'ai toujours *remarqué* que les endroits où la côte est défendue par des rochers escarpés, la mer y est très-profonde, et qu'il est rare d'y pouvoir ancrer. (Buff.)

— *Remarquer sur*. Qui a jamais *remarqué*, ou sur son visage un air dédaigneux, ou la moindre vanité dans ses paroles? (Boss.) Je *remarquai* sur son visage tout ensemble la compassion et l'embarras. (Fén.) Il me vit, et je lui plus, malgré l'impression de douleur qu'on *remarquait* sur mon visage. (Le Sage.)

— On remarque pour soi, et l'on fait remarquer aux autres; d'où il suit qu'on doit dire: *Je vous fais remarquer que telle chose a eu lieu*, et non, *je vous remarque que*, etc.

— SE REMARQUER. v. pron. Etre remarqué. La moindre ombre se *remarque* sur ces vêtements. (Boss.) Dans un salon orné de glaces, la coquetterie, la vanité se *remarquent* les premières entre tous. (Boiste.)

— Etre, devoir, pouvoir être remarqué. Des gens se croient très-remarquables, qui se *remarquent* à peine. (Boiste.)

— Syn. comp. REMARQUER. OBSERVER. On *remarque* les choses par attention, pour s'en ressouvenir; on les *observe* par examen pour en juger. || REMARQUER. VOIR. APERCEVOIR. V. APERCEVOIR.

REMARQUEUR. s. m. Crit. Il s'est dit iron. d'un faiseur de remarques.

— Fauconn. Piqueur qu'on mène à la chasse pour remarquer le départ des perdrix. Quand il les voit partir, il crie: *remarque! remarque!*

REMASQUÉ, ÉE. part. pass. du v. Remasquer. S'empl. adjectiv. Femme remasquée.

REMASQUER. v. a. 1re conj. Couvrir d'un masque.

— SE REMASQUER. v. pron. Remettre son masque. On le démasqua, mais il se remasqua sur-le-champ.

REMASTICAGE. s. m. Techn. Action de remastiquer. || Ses effets.

— Ce qui est remastiqué.

REMASTIQUÉ, ÉE. part. pass. du v. Remastiquer. S'empl. adject. Fenêtre remastiquée.

REMASTIQUER. v. a. 1re conj. (pr. *re-ma-sti-ké*). Techn. Garnir d'un nouveau mastic.

— SE REMASTIQUER. v. pron. Etre remastiqué.

REMBALLAGE. s. m. Techn. Action de remballer.

REMBALLÉ, ÉE. part. pass. du v. Remballer. S'empl. adjectiv. Marchandises remballées.

REMBALLER. v. a. 1re conj. Remettre ses marchandises en balle, en ballot. Remballer ses marchandises.

— SE REMBALLER. v. pron. Être remballé.

REMBANG. Géogr. Ville de l'île de Java, qui appartient aux Hollandais; 11,000 hab.

REMBANNISSEMENT. s. m. Anc. cout. Il se disait, à Valenciennes, pour Consignation.

REMBARQUÉ, ÉE. part. pass. du v. Rembarquer. S'empl. adject. Personne rembarquée. marchandises rembarquées.

REMBARQUEMENT. s. m. Action de rembarquer ou de se rembarquer. Le rembarquement des marchandises. On n'a aucune nouvelle de lui depuis son rembarquement.

REMBARQUER. v. a. 1re conj. (pr. *ran-bar-ké*). Embarquer de nouveau. Rembarquer des marchandises. Rembarquer des troupes.

— Les marins disent souvent rembarquer pour se rembarquer.

— SE REMBARQUER. v. pron. Se mettre de nouveau sur mer. Se rembarquer dans le même navire. Se rembarquer sur le même bâtiment.

— Fig. et fam. Se hasarder de nouveau à quelque chose. Se rembarquer dans une affaire. Se rembarquer avec des gens de mauvaise foi. Se rembarquer au jeu.

REMBARRÉ, ÉE. part. pass. du v. Rembarrer. S'empl. adjectiv. S'il prétend soutenir cette proposition, il sera bien rembarré.

REMBARRER. v. a. 1re conj. (rad. *barre*). Repousser vigoureusement. Ne s'emploie plus guère au sens propre. Vous alliez lors *rembarrer* le Lorrain. (La Font.)

— Fig. et fam. *Rembarrer quelqu'un*. Repousser, rejeter avec fermeté, avec indignation, les discours qu'il tient, les propositions qu'il fait. Rembarrer quelqu'un qui parle mal d'un ami. Je voudrais qu'il y eût ici quelqu'un de ces messieurs pour vous tenir tête, et *rembarrer* un peu ce que vous venez de dire. (Mol.) Sénèque a fort bien *rembarré* toute cette canaille d'écrivains. (Mascur.)

— Il se disait pour Renforcer, consolider.

— SE REMBARRER. v. pron. Se repousser vigoureusement.

REMBHA. Myth. ind. Déesse des plaisirs, que l'on dit née de l'écume de la mer agitée. Elle correspond à la Vénus populaire des Grecs.

REMBLAI. s. m. Masse de terre déposée sur le sol naturel, par la main des hommes, pour l'exhausser. La construction des chemins de fer donne lieu à de fréquents remblais.

— Action de remblayer. On a fait un remblai dans ce vallon.

REMBLAVÉ, ÉE. part. pass. du v. Remblaver. S'empl. adjectiv. Terrain remblavé.

REMBLAVER. v. a. 1re conj. Agric. Ressemer une terre en blé.

— SE REMBLAVER. v. pron. Être remblavé.

REMBLAVURE. s. f. Agric. Terre emblavée deux fois. || Action de remblaver.

REMBLAYAGE. s. f. (pr. *ran-blé-ya-ge*). Action de remblayer. Les débris stériles qu'on en retire sont utilement employés dans l'exploitation des couches de houille pour le *remblayage* des espaces dont on a extrait le combustible minéral. (***)

REMBLAYÉ, ÉE. part. pass. du v. Remblayer. S'empl. adjectiv. Fond remblayé. La ville de Paris est bâtie au-dessus de vastes souterrains qui ont fourni les matériaux de sa construction, et ont été *remblayés* avec les ossements de ses habitants. (***)

REMBLAYER. v. a. 1re conj. On conserve l'*y* dans toute la conjugaison. *Je remblaye, tu remblayes, il remblaye*. Apporter des terres, des gravois pour combler un creux. Remblayer un creux. Remblayer un fossé.

— Fig. On *remblaye* derrière soi et on se ménage un chemin à travers les remblais pour revenir au puits d'extraction. (***)

— SE REMBLAYER. v. pron. Être remblayé.

REMBOÎTÉ, ÉE. part. pass. du v. Remboîter. S'empl. adjectiv. Os remboîté.

REMBOÎTEMENT. s. m. Action de remboîter; résultat de cette action.

REMBOÎTER. v. a. 1re conj. Remettre en sa place ce qui était désemboîté. Remboîter un os. Remboîter des pièces de menuiserie.

— SE REMBOÎTER. v. pron. Se remettre en place. L'os s'est remboîté de lui-même.

REMBOUGÉ, ÉE. part. pass. du v. Rembouger. S'empl. adjectiv. Liqueur rembougée.

REMBOUGER. v. a. 1re conj. Ce verbe prend un *e* après le *g* quand il se trouve placé avant l'*a* et l'*o*. *Nous rembougeons. Je rembougeais*. Techn. Remettre de la liqueur dans un vase, un tonneau, pour le maintenir plein.

— SE REMBOUGER. v. pron. Être rembougé.

REMBOURRAGE. s. m. Techn. Apprêt donné aux laines teintes de diverses couleurs qu'on a mêlées ensemble pour fabriquer des draps mélangés. || Action de rembourrer. || Matière dont on rembourre.

REMBOURRÉ, ÉE. part. pass. du v. Rembourrer. S'empl. adjectiv. Siége bien, mal rembourré.

— Fig. et fam. *Un siége, un matelas rembourré avec des noyaux de pêches*. Un siége, un matelas très-dur.

— Prov. *Rembourré comme un bât de mulet*. Se dit d'une personne qui s'est couverte de plusieurs habits.

— Fig. et fam. *Il a été un peu rembourré*. On lui a parlé avec rudesse.

— *Rembourré de*. Les bourgeons qui contiennent des fleurs ont des gaînes *rembourrées* de duvet, comme ceux du pommier. (B. de St-P.)

— *Rembourré par*. Ce fauteuil a été rembourré de laine par le tapissier.

REMBOURREMENT. s. m. Action ou résultat de l'action de rembourrer. Le rembourrement d'un bât de mulet.

REMBOURRER. v. a. 1re conj. (rad. *bourre*). Garnir de bourre, de laine, de crin, etc. Rembourrer un bât. Rembourrer une selle. Rembourrer un siége. Rembourrer un fauteuil. Rembourrer un divan.

— Fig. et pop. *Il a bien rembourré son pourpoint*. Il a extrêmement mangé.

— Fig. et fam. *Rembourrer quelqu'un*. Le rembarrer, le repousser.

— SE REMBOURRER. v. pron. Être rembourré.

— Fig. et pop. *Il s'est bien rembourré*. Se dit d'un homme qui a bien mangé dans un repas.

REMBOURROIR. s. m. Techn. Outil qui sert à rembourrer.

REMBOURRURE. s. f. Techn. Bourre ou crin qui sert à rembourrer.

REMBOURSABLE. adj. des 2 g. Qui doit être remboursé, qui est susceptible d'être remboursé. Une rente remboursable dans dix ans.

REMBOURSÉ, ÉE. part. pass. du v. Rembourser. S'empl. adjectiv. Cet engagiste a été remboursé.

REMBOURSEMENT. s. m. Action de rembourser; payement qui se fait pour rendre une somme que l'on doit. Faire un remboursement. Recevoir un remboursement. Le remboursement d'une rente. Remboursement exigible. Assigner un remboursement sur telle recette, sur telle caisse. Il y a trois moyens pour arriver à l'extinction des dettes publiques: l'amortissement, la réduction et le *remboursement*. La question du *remboursement* des rentes a vivement préoccupé dans ces derniers temps les deux Chambres. La difficulté porte, non pas sur le droit de *remboursement*, droit imprescriptible, mais sur la chose précise à rembourser ou à racheter. D'ailleurs le *remboursement* n'est en général proposé que pour amener une autre mesure, la réduction à un moindre intérêt. (Dict. encycl.)

— *Le remboursement est tout prêt, j'ai le remboursement tout prêt*. Se dit pour exprimer qu'on a tout l'argent comptant qu'il faut pour rembourser la somme qu'on doit.

REMBOURSER. v. a. 1re conj. (rad. *bourse*). Rendre l'argent qui a été déboursé, payer à quelqu'un le prix de ce qu'il avait acheté et qu'il cède; dédommager des dépenses qu'on a fait faire ou des pertes qu'on a causées. Rembourser une somme. Rembourser un billet. Rembourser une obligation. Rembourser les frais d'un procès. Rembourser quelqu'un de ses frais. Le rembourser de ses dépenses, de ses avances. Rembourser un cautionnement.

— *Rembourser une rente*. En acquitter le principal et les arrérages.

— Fig. et fam. Recevoir. Rembourser des épigrammes. Rembourser de mauvais compliments. Rembourser des injures. Rembourser des coups de poing, un soufflet, un coup d'épée.

— SE REMBOURSER. v. pron. Se payer. Se rembourser de ses avances sur la somme qu'on doit remettre à quelqu'un. Se rembourser par ses mains.

— Etre remboursé.

— Se payer mutuellement.

REMBRANDT (Paul Gerretz, surnommé). Né à Leyde en 1606, mort à Amsterdam en 1674, s'est fait une grande réputation comme peintre de portraits et comme graveur, mais ses talents furent ternis par l'avarice.

REMBRASÉ, ÉE. part. pass. du v. Rembraser. S'empl. adjectiv. Feu rembrasé.

REMBRASER. v. a. 1re conj. Embraser de nouveau.

— SE REMBRASER. v. pron. S'embraser de nouveau.

REMBRASSÉ, ÉE. part. pass. du v. Rembrasser. S'empl. adjectiv. Enfant rembrassé.

REMBRASSER. v. a. 1re conj. Embrasser de nouveau.

— SE REMBRASSER. v. pron. S'embrasser de nouveau. On les a réconciliés, et ils se sont rembrassés.

REMBROCHÉ, ÉE. part. pass. du v. Rembrocher. S'empl. adjectiv. Volaille rembrochée.

REMBROCHER. v. a. 1re conj. (rad. *broche*). Embrocher mieux ou de nouveau.

— SE REMBROCHER. v. pron. Etre rembroché.

REMBRUNI, IE. part. pass. du v. Rembrunir. S'empl. adjectiv. Tapisserie rembrunie. Couleurs rembrunies. Des tons rembrunis. Sur des angles *rembrunis* de rocher, à l'ombre des vieux hêtres, des champignons blancs et ronds comme des dômes d'ivoire, s'élèvent au milieu des lits de mousse du plus beau vert. (B. de St-P.)

— Fig. et fam. Sombre et triste. Un air rembruni. Un visage rembruni. La mine toute rembrunie. Elle avait le teint *rembruni* qui plaît tant, quand il plaît. (Hamilt.)

— Zool. Se dit d'un corps dont la couleur tire sur le brun foncé ou noirâtre. La couleur rembrunie. Les mouches que j'avais observées étaient toutes distinguées les unes des autres par leurs couleurs, leurs formes et leurs allures. Il y en avait de dorées, d'argentées, de bronzées, de tigrées, de rayées, de bleues, de vertes, de *rembrunies*, de chatoyantes. (B. de St-P.)

REMBRUNIR. v. a. 2e conj. Rendre brun, rendre plus brun. Rembrunir le fond d'un tableau. Si la nature a *rembruni* le fond de la scène, elle a rendu les habits des acteurs plus éclatants. (B. de St-P.)

— Fig. Attrister, rendre sombre. Cette nouvelle a rembruni ses idées, son imagination. La vie retirée avait *rembruni* toutes ses idées, et [illegible] générale. (Trév.)

— SE REMBRUNIR. v. pron. Être rembruni.

— Devenir plus brun. Une couleur qui se rembrunit.

— Fig. S'attrister, devenir sombre. Ses idées se rembrunissent. Son imagination se rembrunit.

REMBRUNISSEMENT. s. m. État de ce qui est rembruni, de ce qui s'est rembruni. Le rembrunissement des couleurs. Le rembrunissement d'un tableau.

REMBUCHÉ, ÉE. part. pass. du v. Se rembucher. Cerf rembûché.

REMBUCHEMENT. s. m. Vén. Rentrée du cerf dans son fort. || *Faux rembuchement*. Ruse d'un cerf qui entre dans un fort et revient tout court pour se rembucher ailleurs.

REMBUCHER. v. a. 1re conj. (du v. simple *embucher*, qui n'est plus en usage). Vén. Suivre la voie jusqu'à la coulée par laquelle un cerf est rentré dans le bois.

— SE REMBUCHER. v. pron. Rentrer dans le bois. Se dit des bêtes sauvages. La bête s'est rembuchée.

REMÈDE. s. m. (du lat. *remedium*). Ce qui sert à guérir quelque mal, quelque maladie, ce qu'on emploie dans ce dessein. Remède doux. Remède violent. Remède innocent, anodin, bénin. Remède topique, chimique, spécifique, palliatif. Remède souverain, efficace, infaillible. Remède éprouvé. Remède héroïque. Remède universel. Remèdes secrets. Appliquer un remède. Prendre un remède. User d'un remède. Ordonner un remède, des remèdes. Recourir aux remèdes. L'effet d'un remède. Avoir d'excellents remèdes. Avoir recours aux derniers remèdes. Mal qui tient, qui s'obstine contre les remèdes. Avoir des remèdes pour toutes sortes de maux. La diète, l'exercice, le bon air, la gaîté, sont d'excellents remèdes. L'empereur ne croyait pas à la médecine, et ne prenait jamais aucun *remède*. (Las-Cases.) Un bon médecin est celui qui a des *remèdes* spécifiques. (La Bruy.) La mort se déclare; on ne tente plus de *remède* contre ses funestes attaques. (Boss.) On vit Marie-Thérèse procurer aux uns des *remèdes* et des adoucissements à leurs maux, aux autres des consolations de l'esprit, et des secours pour la conscience. (Fléch.) Quelle vie, Messieurs! une vie souffrante et humiliée, des *remèdes* aussi cruels que les maux mêmes! (Id.) Il ne peut ni s'étendre sur la croix, ni trouver de situation ni de *remède* qui le soulage. (Id.) La santé, déjà ruinée par l'intempérance, succombe contre la multiplicité des *remèdes*. (Mass.) Les aliments nous corrompent, les *remèdes* nous affaiblissent. (Id.) L'une chauffe un bouillon, l'autre apprête un *remède*. (Boil.)

— En général, Tout ce qui peut déterminer un changement salutaire dans l'économie en général, ou dans un organe en particulier, comme la diète, l'exercice, etc.

— Pharm. Toute substance simple ou composée, dont on fait usage pour combattre ou détruire une affection morbide quelconque. || *Remèdes officinaux*. Ceux dont la préparation est trop longue pour être entreprise au moment même de leur emploi, ou qu'on ne peut se procurer que dans telle ou telle saison. || *Remèdes magistraux*. Ceux qui ne se composent qu'au moment même où on les prescrit. || *Remèdes secrets*. Remèdes de la composition desquels on fait un secret, et que les charlatans qui les débitent vendent au poids de l'or comme des panacées. On donne ce nom à toutes les préparations pharmaceutiques qui ne sont conformes ni aux dispensaires, formulaires ou codex légalement rédigés et publiés, ni achetées et rendues publiques par le gouvernement, ni composées pour chaque cas particulier sur la prescription qui en est faite et signée par un docteur en médecine ou en chirurgie, ou par un officier de santé.

— On a conservé le nom de *remèdes* à certains médicaments plus ou moins composés dont les auteurs avaient d'abord gardé le secret. Remède du capucin ou du duc d'Antin. Remède de Dibon. Remède de Witton de Durande. Remède de Kœmpfer ou remède de magnanimité. Remède de Mme Nouffer. Remède de Predier. Remède ou exilir de Villette. Remède des Caraïbes. Remède de Lefebvre de St-Ildephonse. Remède de la Charité. Remède de Mlle Stephens.

— Prov. *Il y a remède à tout, fors à la mort*. || *Le remède est pire que le mal*. Se dit d'un remède qui paraît très-désagréable, ou dangereux, ou nuisible. || Se dit aussi au fig.

— Iron. *C'est un remède à tous maux*. Se dit d'un remède dont on ne fait aucun cas.

— *Remède de bonne femme*. Remède simple et populaire.

— *Etre dans les remèdes, se mettre dans les remèdes*. Prendre des remèdes, commencer à prendre des remèdes.

— *Le grand remède*. Le mercure qui se donne pour la guérison des maladies vénériennes. Passer par le grand remède, par les grands remèdes.

— Prov. *Aux grands maux les grands remèdes*. Se dit au propre et au figuré.

— Particul. Lavement. Prendre un remède. Garder longtemps un remède. Rendre un remède. Administrer un remède. Donner un remède.

— Fig. Ce qui sert à guérir les maladies de l'âme. La connaissance de soi-même est un re[illegible]cupation est un grand *remède* contre l'ennui. (Id.) La plaie qui blesse le cœur ne peut trouver son *remède* que dans le cœur même, et la religion toute seule porte son *remède* dans le cœur. (Mass.) Il serait inutile de vous parler sans cesse de vos maux, si l'on ne vous en présentait en même temps le *remède*. (Id.) L'avarice se nourrit et s'enflamme par les *remèdes* qui guérissent et éteignent toutes les autres passions. (Id.) Le monde qui fait le sujet des peines du pécheur, ne peut jamais lui en offrir le *remède*. (Id.) Les âmes justes trouvent dans l'ordre le *remède* de l'ennui. (Id.)

— Prov. *C'est un remède d'amour*. Se dit d'une femme vieille ou laide.

— Fig. Se dit de tout ce qui sert à prévenir,

à remédier, à faire cesser quelque malheur, quelque inconvénient, quelque disgrâce. Un malheur qui est sans remède. Il n'y a point de remède. Il n'est pas impossible de trouver quelque remède au malheur dont vous êtes menacé. On ne saurait apporter remède, apporter du remède à tous les inconvénients. Le mal est fait, il n'y a point de remède. La sagesse est un *remède* contre les accidents de la vie. (Acad.) Il est difficile de voir de grandes misères sans en chercher le *remède* ou la cause. (B. de St-P.) On ne trouvera jamais les *remèdes* aux maux de l'Eglise que par le retour à l'unité et par la soumission ancienne. (Boss.) La pieuse Isabelle devait une partie de sa gloire aux malheurs de l'Espagne, dont on sait qu'elle trouva le *remède* par un zèle et par des conseils qui ranimèrent les grands, les peuples et le roi lui-même. (Id.) Quels sont les maux qui n'aient en même temps leur *remède*? (Mass.)

La constance est le seul *remède*
Aux obstacles du sort jaloux. (J.-B. Rouss.)

— Monn. *Remède de loi.* Quantité d'alliage dont la loi tolère l'emploi dans la fabrication des espèces d'or et d'argent au delà de ce qu'elle a réglé. ‖ *Remède de poids.* Quantité de poids que la loi permet aux monnayeurs de faire les espèces plus légères qu'elle ne l'a prescrit. ‖ Ces expressions ont vieilli. On dit aujourd'hui *tolérance.*

— Anc. prat. *Remède de droit.* Il s'est dit de l'appel, de l'opposition, de la requête civile, qui servent à réparer les torts qu'une partie peut avoir soufferts.

— Syn. comp. REMÈDE. MÉDICAMENT. V. MÉDICAMENT. ‖ REMÈDE. CLYSTÈRE. LAVEMENT. V. CLYSTÈRE.

REMÉDIABLE. adj. Se dit des choses, des maux auxquels on peut porter remède. Sans le sentir, ils se trouvent engagés en la haine et détestation de leurs peuples, pour des choses fort *remédiables*, et fort aisées à éviter, s'ils en eussent été avertis d'heure. (Charron.)

REMÉDIÉ. part. pass. invar. du v. Remédier.

REMÉDIER. v. n. 1re conj. *Je remédie, nous remédions, vous remédiez. Je remédiais, nous remédiions, vous remédiiez. Que je remédie, que nous remédiions, que vous remédiiez*, etc. Apporter remède, apporter du remède. Remédier de bonne heure à une maladie. Avec un bon régime, on *remédie* à la plupart des incommodités. (Acad.)

— Fig. Remédier à une faute. Remédier à un inconvénient. Remédier à des désordres. La sagesse *remédie* aux troubles de l'âme. (Acad.) Le désespoir ne *remédie* à rien. (Id.) Dès que les princes ont voulu usurper sur la doctrine un droit réservé au sacerdoce, ils ont aigri les maux de l'Eglise, loin d'y *remédier* (Mass.) St Louis voulut être instruit de tout, pour *remédier* à tout. (Id.) En attrapant du temps, à tout on *remédie*. (Mol.) Nous naissons trop tard pour apercevoir le principe des choses politiques; nous mourons trop tôt pour découvrir la fin : l'histoire *remédie* à ces deux inconvénients. (Bolingbroke.) L'emploi d'un souverain est de *remédier* aux misères humaines. (Frédéric.) Il vaut mieux être battu par ses ennemis que commandé par des étrangers, parce que l'on peut *remédier* à une défaite, mais l'avilissement n'a point de remède. (Ballestéros.)

— Mar. *Remédier à des voies d'eau.* Les boucher.

— Il s'employait autrefois dans le sens de Donner des remèdes à quelqu'un, le guérir.

REMÉDITÉ, ÉE. part. pass. du v. Reméditer. S'empl. adjectiv. Passage remédité.

REMÉDITER. v. a. 1re conj. Méditer de nouveau.

— Absol. Je médite et remédite.

— SE REMÉDITER. v. pron. Être remédité.

REMEIL. s. m. (pr. *re-meye*). Chass. Courant d'eau qui ne se couvre pas de glace en hiver et où les bécasses se retirent.

REMÊLÉ, ÉE. part. pass. du v. Remêler. S'empl. adjectiv. Cartes remêlées. Fil remêlé.

REMÊLER. v. a. 1re conj. Mêler de nouveau. Remêler les cartes.

— SE REMÊLER. v. pron. Être remêlé. Les cartes se remêlent.

— Se brouiller de nouveau. Les fils se remêlent.

— Se dit quelquefois des personnes. Ce brave s'est remêlé plusieurs fois parmi les ennemis.

REMEMBRANCE. s. f. Souvenir. J'en ai quelque remembrance. Il est vieux, mais on [illegible]

Plus je vous vois, plus je crois aussi voir
L'air et le port, les yeux, la *remembrance*
De mon époux. (La Font.)

REMEMBRÉ, ÉE. part. pass. du v. Remembrer. S'employait adjectiv. Tant plus elle serait *remembrée*, tant plus elle plairait. (Rabel.)

REMEMBRER. v. a. 1re conj. S'employait pour Rappeler.

— SE REMEMBRER. v. pron. Se disait pour Se ressouvenir.

REMÉMORATIF, IVE. adj. Qui sert à rappeler la mémoire. Les fêtes sont remémoratives de quelque événement. Ce que faisaient les Juifs en la solennité de leurs fêtes de Pâques et de la Pentecôte, en mangeant debout, la robe retroussée, un bâton à la main, et en habitant pendant huit jours sous des cabanes de verdure, n'étaient que des actions *rémémoratives* pour désigner que la vie humaine n'est qu'un passage pour arriver à une autre plus désirable, et que l'homme sur la terre se doit regarder comme un voyageur qui se trouve dans une hôtellerie. (Trév.) Peu usité.

REMÉMORATION. s. f. (pr. *re-mé-mo-ra-cion*). Se disait pour Souvenir.

REMÉMORÉ, ÉE. part. pass. du v. Remémorer. S'empl. adjectiv. Chose remémorée.

REMÉMORER. v. a. 1re conj. (du lat. *memorari*, se ressouvenir; formé de la partic. itérat. *re*, et de *memoria*, mémoire, rappeler à la mémoire). Remettre en mémoire. Je vais vous remémorer tout ce qui se passa dans cette bataille. Dans les situations diverses où je me suis trouvé, quelques intervalles ont été marqués par un tel sentiment de bien-être, qu'en les *remémorant*, j'en suis affecté comme si j'y étais encore. (J.-J. Rouss.) Il a vieilli.

Berthe au conseil alors *remémora*
Qu'au chevalier on pouvait faire grâce. (Volt.)

— SE REMÉMORER. v. pron. Remémorer à soi, rappeler une chose dans sa mémoire. Se remémorer quelque chose. Je vais tâcher de me remémorer ce que vous dites. Il a vieilli.

REMENÉ, ÉE. part. pass. du v. Remener. S'empl. adjectiv. Enfant remené.

REMENÉE. s. f. (de l'ital. *remenato*, dont la signification est la même). Constr. Espèce de petite voûte en manière d'arrière-voussure au dessus de l'embrasure d'une porte ou d'une croisée.

REMENER. v. a. 1re conj. L'*e* se change en *è* devant une syllabe muette. *Je remène, tu remènes, il remène*, etc. Mener, conduire une personne, un animal au lieu où il était auparavant. Remener un enfant à son père. Remener une personne chez elle. Remener un cheval à son maître. Remener des bêtes à l'étable.

— Revoiturer des choses où elles étaient auparavant.

— SE REMENER. v. pron. Être remené. Ce cheval peut se remener à l'écurie.

REMERCIÉ, ÉE. part. pass. du v. Remercier. S'empl. adjectiv. Il exerçait cet emploi, mais il vient d'en être remercié. Plusieurs officiers de l'armée ont été remerciés. Le ministre faillit à être remercié.

REMERCIER. v. a. 1re conj. (rad. *merci*). *Je remercie, nous remercions, vous remerciez. Je remerciais, nous remerciions, vous remerciiez. Que je remercie, que nous remerciions, que vous remerciiez*, etc. Rendre grâce, remercier Dieu. Remercier quelqu'un. Remercier Dieu de ses bienfaits. Remercier quelqu'un de ses bienfaits. Ne pouvoir assez remercier quelqu'un. Elle *remercie* le ciel de lui avoir donné un cœur sensible et porté au bien. (J.-J. Rouss.) O mort, lui dit le père Bourgoing, tu me sépareras de ce corps mortel, je t'en *remercie*; j'ai travaillé toute ma vie à m'en détacher. (Boss.) Venez *remercier* un père qui vous aime. (Rac.)

Quelque heureux faquin
Qui, pour digne loyer de la Bible éclaircie,
Te paye, en l'acceptant, d'un je vous *remercie*.
(Boileau.)

— Fam. *Il peut bien remercier Dieu que je ne me sois pas trouvé là.* Il est bien heureux de ce que je ne me suis pas trouvé là.

— Refuser honnêtement. Remercier quelqu'un qui s'offrait pour exercer un emploi. Remercier un jeune homme qui demandait une demoiselle en mariage.

— Se dit par civilité, pour marquer le refus qu'on fait d'accepter quelque chose. Remercier quelqu'un de ses offres. Je vous remercie. Je vous en remercie très-humblement.

— Fam. et iron. *Je vous remercie de vos conseils.* Se dit pour marquer qu'on n'est pas disposé à les suivre.

— Fam. *En vous remerciant.* Je vous remercie.

— Congédier, révoquer, destituer quelqu'un honnêtement. Le roi vous remercie, il n'a plus besoin de vos services. Remercier un employé, des officiers.

— Absol. L'amitié ne *remercie* ni se laisse *remercier*. (Boiste.)

— SE REMERCIER. v. pron. S'adresser des remercîments.

— Fig. Il y a des gens qui se *remercient* à tout propos de leur propre mérite. (Noël.) L'homme vain, dans la plénitude de satisfaction de lui-même, se *remercie* de son mérite, de sa gentillesse, de son esprit. (Boiste.)

REMERCÎMENT. s. m. Action de grâces, discours par lequel on remercie. Faire un remercîment. Faire à quelqu'un ses remercîments. Lui en faire ses remercîments, bien des remercîments, mille remercîments. Devoir à quelqu'un des remercîments pour les soins qu'il a pris d'une affaire. De très-humbles remercîments. Recevoir, agréer les sincères remercîments de quelqu'un. Réitérer, renouveler ses remercîments. Discours de remercîment. Lettre de remercîment. Je commencerai ce discours en faisant au Dieu vivant des *remercîments* solennels de ce que la vie de celui dont je dois prononcer l'éloge a été telle que je ne rougirai point de la célébrer en présence des saints autels. (Boss.) Je ne pense qu'à rendre un hommage d'estime et de tendresse à la mémoire d'un ami, et c'est un *remercîment* que je vous dois. (Mass.) Notre style languit dans un *remercîment*. (Boil.)

RÉMÉRÉ. s. m. (de la partic. lat. itérat. *re*, et d'*emere*, acheter, c'est-à-dire acheter de nouveau). Jurispr. Rachat, recouvrement d'un immeuble vendu, et dont on rend le prix à l'acheteur. ‖ *Faculté de réméré.* Droit, faculté de racheter dans un certain délai la chose qu'on vend, en remboursant à l'acheteur le prix principal et les frais de l'acquisition. ‖ *Action de réméré.* Action qui tend à exercer le droit, la faculté de réméré. ‖ *Vente à réméré, avec faculté de réméré.* Vente d'un immeuble faite sous la condition que le vendeur pourra racheter dans un délai convenu. ‖ *Pacte de réméré.* Condition par laquelle on se réserve la faculté de réméré. ‖ *Rentrer dans un héritage, en vertu du réméré.* Rentrer dans un héritage qu'on avait vendu, en exerçant la faculté du rachat qu'on s'était réservé lors de la vente.

RÉMÉRÉ, ÉE. part. pass. du v. Réméréer. S'empl. adjectiv. Bien réméré.

RÉMÉRER. v. a. 1re conj. Ce verbe change l'*é* de l'infinitif en *è* devant une syllabe muette. *Je rémère, tu rémères, il rémère. Que je rémère*, etc. Anc. jurispr. Racheter, exercer la faculté appelée réméré.

— SE RÉMÉRER. v. pron. Être acheté de nouveau.

REMESURAGE. s. m. Nouveau mesurage. — Action de mesurer une seconde fois.

REMESURÉ, ÉE. part. pass. du v. Remesurer. S'empl. adjectiv. Charbon remesuré.

REMESURER. v. a. 1re conj. Mesurer de nouveau. Je crois que vous vous êtes trompé en mesurant cette étoffe : remesurez-la.

— SE REMESURER. v. pron. Être remesuré.

REMETTAGE. s. m. Techn. Action de remettre les fils d'une chaîne dans les lisses. Faire le remettage.

REMETTEUR. s. m. Anc. comm. Banquier qui se chargeait de faire des remises d'argent dans les lieux où l'on en avait besoin.

REMETTRE. v. a. 4e conj. irrég. (du lat. *remittere*). *Je remets, tu remets, il remet; nous remettons, vous remettez, ils remettent. Je remettais. Je remis, nous remîmes. Je remettrai. Je remettrais. Remets, remettons, remettez. Que je remette, que tu remettes, qu'il remette; que nous remettions, que vous remettiez, qu'ils remettent. Que je remisse, que nous remissions. Remettant. Remis, remise.* Mettre une chose au même endroit où elle était auparavant. Remettre un livre à sa place. Remettre un meuble en sa place. Remettre l'épée dans le fourreau.

— Fig.

On remonte, legers, la gazonneuse pente,
Et le sommet gagné nous *remet* de nouveau
A la plaine facile où fleurit le hameau. (Ste-Beuve.)

— Mettre de nouveau. Remettre les voiles au vent. Remettre une armée sur pied. Remettre des troupes en campagne. Remettre une chose en question. Remettre une pièce au répertoire. Remettre une affaire au rôle. Remettre quelqu'un dans le bon chemin, le remettre dans son chemin, le remettre sur la voie. On l'a remis au lait. Vingt fois sur le métier *remettez* votre ouvrage. (Boil.) La parole *remet* la pensée en sensation. (Rivar.)

Sur mes yeux ma facile bonté
A *remis* le bandeau que j'avais écarté. (Racine.)

— Fig. Saint François de Paule *remet* la vigueur dans des corps usés et consumés par des fièvres invétérées. (Fléch.) Tâchez de ne point *remettre* de l'homme dans les plus tendres réconciliations. (Boiste.)

— *Remettre quelqu'un dans l'ordre.* Lui faire respecter l'ordre établi. Saint Louis n'abattit point ces têtes orgueilleuses; il leur donna son amitié dès qu'il les eut *remises* dans l'ordre. (Fléch.)

— *Remettre une chose à quelqu'un devant les yeux, sous les yeux.* La lui représenter, la lui remontrer, la lui faire considérer de nouveau. Remettre à quelqu'un devant les yeux le péril où il s'expose. Lui remettre devant les yeux les vertus, les grandes actions de ses ancêtres. Je prétends vous *remettre* aujourd'hui devant les yeux la vie mortelle de M. de Montausier. (Fléch.)

— Fig. Rétablir les personnes, les choses dans l'état où elles étaient auparavant. Remettre les lieux dans l'état où on les a trouvés. Remettre quelqu'un dans tous ses biens, dans tous ses droits. Remettre les parties au même état où elles étaient avant le procès. Remettre une chose en usage, en honneur, en crédit. [illegible]

le joug? (Boileau.)

— Art milit. *Remettre en bataillon, remettre les rangs, remettre les files.* Reprendre ses premières distances, et faire feu sur le même front où l'on était avant le mouvement.

— *Remettre bien ensemble des personnes qui étaient brouillées.* Les réconcilier, les raccommoder.

— Raccommoder, remboîter. Remettre un bras. Remettre une jambe. Remettre la luette.

— Rétablir la santé, redonner des forces. L'usage du lait l'a remis. Je ne désespère pas toutefois de vous *remettre* sur pied, pourvu que vous vous abandonniez à mes ordonnances. (Le Sage.)

— Rassurer, redonner de l'assurance, faire revenir du trouble, de l'inquiétude, de la frayeur où l'on était. Cela lui a un peu remis l'esprit. On a eu bien de la peine à la remettre de la frayeur qu'elle éprouvait. Mon charme le plus grand, qui me *remettait* le cœur, c'était, le dimanche ou le jeudi, de lire deux, trois fois de suite un chant de Virgile, un livre d'Horace. (Michelet.)

— Rendre une chose à quelqu'un à qui elle appartient ou à qui elle est destinée, adressée, de quelque manière qu'on l'ait eue ou qu'on l'ait prise. Remettre un fils entre les mains de son père. Remettre une lettre en main propre, la remettre à son adresse. Remettre à quelqu'un une montre qui lui avait été volée. Remettre pour quelqu'un une somme à un correspondant. Remettre aux héritiers un dépôt confié. Remettre un paquet, un ballot à celui à qui il est adressé. Un paysan apporte un casque qu'une bohémienne lui a *remis* d'une façon toute mystérieuse. (Mme de Staël.) Entre des paroles touchantes et un silence éternel, elle *remit* son âme entre les mains de celui qui l'avait créée. (Fléch.) Cet enfant, ce trésor qu'il faut qu'on me *remette*. (Rac.) Ce n'est qu'entre ses mains que je puis vous *remettre*. (Id.)

La reine, dont ma course a devancé les pas,
Va *remettre* bientôt sa fille entre vos bras. (Rac.)

— *Remettre un bénéfice, une charge.* Se dessaisir d'un bénéfice, d'une charge entre les mains de celui à qui il appartient d'y pourvoir. Remettre son bénéfice entre les mains du collateur. Remettre sa charge, son gouvernement entre les mains du roi.

— *Le chancelier, le ministre de la justice a remis les sceaux.* Il a remis ou il a donné sa démission de la fonction de garde des sceaux.

— Comm. *Remettre de l'argent dans une ville.* Y faire tenir de l'argent par lettre de change ou autrement.

— Différer, renvoyer à un autre temps. Remettre une partie de plaisir à un autre jour. Remettre une cause à huitaine. Remettre ses créanciers de mois en mois. Mais, comme le jour était prêt à se fermer, je *remis* l'emplette au lendemain. (Le Sage.) Et déjà *remettant* sa vengeance à demain. (Rac.) Il ne faut jamais *remettre* au lendemain ce qui peut se faire le jour même. (De Witt.)

— Obliger à recommencer une étude, un apprentissage, un exercice, etc. Remettre quelqu'un à l'abécé. Le remettre aux premiers éléments.

— Au jeu d'échecs, *Remettre une partie*, se dit lorsque ni l'un ni l'autre des joueurs ne pouvant donner échec et mat à celui contre qui il joue, la partie reste indécise, et qu'il faut la recommencer.

— Faire grâce à une personne de quelque chose qu'on était en droit d'exiger d'elle. Remettre à quelqu'un le tiers des intérêts qu'il doit. Le roi lui a remis la peine du bannissement.

— Théol. L'absolution sacramentelle remet la coulpe, mais elle ne remet pas toujours toute la peine.

— Au jeu d'échecs, *Remettre un coup à quelqu'un.* L'autoriser à recommencer un coup qu'il avait mal joué.

— Pardonner. Il n'y a que Dieu qui ait le pouvoir de remettre les péchés. Je lui remets de bon cœur toutes les offenses qu'il m'a faites.

— Mettre comme en dépôt, confier au soin, à la prudence de quelqu'un. Remettre le commandement des troupes à un autre. Remettre tous ses intérêts entre les mains d'un ami. Lui remettre le soin d'une affaire. Remettre une chose à la discrétion de quelqu'un. Remettre le succès d'une affaire entre les mains de la Providence. Remettre au sort la décision d'une affaire importante. Titus entre mes mains *remet* tout ce qu'il aime. (Rac.) Je *remis* en vos mains tout le soin de mon sort. (Id.)

Oui! moi! que *remettant* ma fille en d'autres bras,
Ce que j'ai commencé je ne l'achève pas. (Racine.)

Le ciel a *remis* en vos mains
Le châtiment des coupables humains. (J.-B. Rouss.)

Chacun bénit tout haut l'arbitre des humains,
Qui *remet* leur bon droit en de si bonnes mains.
(Boileau.)

— *Remettre une affaire à quelqu'un.* Lui en confier l'inspection, la direction, la disposition. Les rois sont contraints, comme Moïse, de *remettre* cette justice tumultueuse à des hommes sages qui craignent Dieu. (Fléch.) Le roi voulut *remettre* lui-même le dépôt sacré de l'éducation de son fils en des mains si fidèles. (Id.)

— *Remettre une affaire au jugement, à la décision de quelqu'un.* Consentir qu'elle soit réglée suivant qu'il en jugera, qu'il en décidera.

— *Remettre un criminel entre les mains de la* [illegible] préposés pour rendre la justice.

— *Remettre quelqu'un.* Se rappeler ses traits, sa physionomie, le reconnaître. Comme je sortais de chez le lapidaire, il passa près de moi un jeune homme qui s'arrêta pour me considérer. Je ne le *remis* pas d'abord, bien que je le connusse parfaitement. (Le Sage.) Quoi! monsieur ne me *remet* pas? (Scribe.) ‖ Quelques grammairiens condamnent cette locution; ils voudraient qu'on dît, *reconnaître quelqu'un.*

— Techn. Dans la fabrication des étoffes de soie, Passer les fils d'une chaîne dans les lices. ‖ *Remettre la chandelle.* Lui donner la troisième couche de suif.

— Absol. Mettre de nouveau. Remettre à la voile. Remettre en vente. Remettre en loterie.

— Chass. Se dit d'une perdrix qui, après avoir

fait son vol, s'abat en quelque endroit. Perdrix qui remet.

— Différer de payer. C'est un homme qui remet de jour en jour.

— Au jeu de paume, *Au dernier à remettre*. Se dit pour exprimer que la chasse est au dernier, et que, si celui contre qui il joue met aussi au dernier, il faudra recommencer le coup.

— Dans l'Écriture sainte, *Remettez, et il vous sera remis*, signifie que si nous pardonnons les offenses que nous avons reçues, Dieu aussi nous pardonnera nos péchés.

— SE REMETTRE. v. pron. Être remis, être rétabli. Et la règle déjà se *remet* dans Clairvaux. (Boil.)

— Etre replacé, remboîté. La clavicule ne peut se remettre.

— Se mettre de nouveau. Se remettre à table. Se remettre au lit. Se remettre au travail. Se remettre à l'étude. Se remettre au jeu. Se remettre en mer. Se remettre au régime. Se remettre au latin, au grec. Se remettre à travailler, à étudier, à marcher. Le lendemain, dès que j'eus dîné, je repris mon habit de substitut, et me *remis* en campagne. (Le Sage.) En me faisant connaître mes lettres, il se *remit* à la lecture, qu'il avait toujours fort négligée. (Id.)

— *Se remettre quelque chose, se remettre quelqu'un*. S'en rappeler l'idée, se souvenir. Se remettre l'état où l'on a vu quelqu'un. Ne pas se remettre son visage, son nom. Se remettre fort bien une personne.

— Chass. Se dit d'une perdrix, lorsque, après avoir fait son vol, elle s'abat en quelque endroit. Perdrix qui se remet. Elle ne fait que de se remettre. Se remettre vers le bord d'un bois.

— Se réconcilier, se raccommoder. Se remettre bien avec quelqu'un.

— Recouvrer la santé, les forces. Avoir bien de la peine à se remettre d'une maladie. Etre longtemps à se remettre d'une chute. Etre longtemps sans pouvoir se remettre

— Rétablir ses affaires après une perte. Après avoir perdu beaucoup, il commence à se remettre. Se remettre d'une banqueroute, d'une faillite.

— Se rassurer, reprendre de l'assurance, revenir du trouble où l'on était. Se remettre de son affliction. Il changea de visage en le voyant, mais aussitôt il se remit.

— *Remettez-vous, commencez par vous remettre*. Se dit à une personne agitée de quelque passion, ou fatiguée d'un exercice violent, pour l'engager à se calmer, à reprendre ses esprits. *Remettez*-vous, madame, et rentrez en vous-même. (Rac.)

— *Se remettre en prison*. Se constituer prisonnier. ‖ *Se remettre entre les mains de quelqu'un*. Avoir recours à lui en se mettant à sa disposition. Enfin il s'est *remis* entre mes mains pieds et mains liés. (De Balz.) ‖ Etre prêt à faire tout ce qui lui conviendra.

— *Se remettre entre les mains de Dieu, entre les mains de la Providence*. Se résigner, s'abandonner entre les mains de Dieu.

— *Se remettre de quelque chose à quelqu'un* ou *s'en remettre à quelqu'un*. S'en rapporter à lui, à ce qu'il dira ou fera. Les rois voisins de saint Louis, loin d'envier sa puissance, avaient recours à sa sagesse; ils s'en *remettaient* à lui de leurs différends et de leurs intérêts. (Mass.) L'homme sage s'en *remet* à la prudence, plutôt que de s'en *remettre* à l'épée. (Caldéron.)

Je ne sais même encor, quoi qu'il m'ait pu permettre,
Sur d'autres que sur moi si je dois m'en *remettre*.
(RACINE.)

— On dit aussi S'en remettre au jugement, à la décision de telle personne.

— Il se dit aussi des choses dans un sens analogue.

Et je m'en *remettrais* au destin des combats,
Qui peut-être, après tout, ne me vengerait pas! (Rac.)

— Escr. Se mettre en garde, après avoir allongé un coup, comme on était avant de l'avoir porté.

— Art. milit. Reprendre ses premières distances, et faire feu sur le même front où l'on était avant le mouvement.

— Syn. comp. REMETTRE. RENDRE. RESTITUER. Nous *rendons* ce qu'on nous avait prêté ou donné; nous *remettons* ce que nous avons en gage ou en dépôt; nous *restituons* ce que nous avons pris ou volé. ‖ REMETTRE. COMMETTRE. *Commettre* se rapporte surtout au prix qu'on attache à l'objet qu'on confie, au soin qu'on attend de la personne à qui on le confie et à la responsabilité qui pèse sur celle-ci. *Remettre* indique à peu près exclusivement l'action ou le fait de livrer, le changement de possesseur. Au-[illegible] surtout dans le style ordinaire, c'est à tort.

REMEUBLÉ, ÉE. part. pass. du v. Remeubler. S'empl. adjectiv. Appartement remeublé à neuf.

REMEUBLER. v. a. 1re conj. Regarnir de meubles. Faire remeubler ses appartements. Les faire remeubler à neuf.

— Corneille a dit dans l'*Illusion comique*; Cette condition l'a *remeublé* d'argent.

— Fig. Il y a loin de nous à Descartes démeublant et *remeublant* son âme en présence du monde civilisé, n'y laissant rien entrer sans l'étudier et le juger, repoussant le fatras de l'école et cherchant la vérité dans les lumières de la raison! (A. Martin.)

— SE REMEUBLER. v. pron. Être remeublé.

— Se meubler de nouveau. On avait saisi ses meubles, mais il s'est remeublé.

REMI (Saint). Archevêque de Reims, né vers l'an 439, et mort en 533. Il fut élevé sur le siége épiscopal de cette ville, et s'y distingua par sa science et sa vertu. Ce fut lui qui baptisa en 496 le roi Clovis, avec un grand nombre de Francs. ‖ SAINT REMI. Archevêque de Lyon, en 852. Il est fêté le 28 octobre. ‖ Un autre saint Remi, frère utérin de Pépin le Bref, fut archevêque de Rouen au VIIIe siècle, et mourut en 771. Sa fête a lieu le 19 janvier et le 15 mai.

RÉMIFÈRE. adj. des 2 g. (en lat. *remifer* de *rema*, rame; *ferre*, porter). Ichthyol. Qui porte une rame. La souris rémifère est ainsi appelée à cause de sa queue plate et en forme de rame à l'extrémité.

RÉMIGES. adj. et s. f. pl. (du lat. *remiges*, de *remigo*, je rame). Ornith. Se dit des plumes allongées, fortes et raides de l'aile des oiseaux, qui font office de rames.

RÉMINISCENCE. s. f. (du lat. *reminiscentia*, fait de la partic. *re*, et de *mens*, esprit). Ressouvenir, renouvellement d'une idée presque effacée. Avoir quelque réminiscence de ce qui s'est passé. Les platoniciens croyaient que toutes les connaissances que nous acquérons ne sont que des *réminiscences* de ce que nous avons su avant la naissance. (Acad.) Ces sacrées *réminiscences* vieillissent, pour ainsi dire, les mœurs du tableau, en y mêlant les mœurs de l'antique Orient. (Chateaubr.) La *réminiscence* de la vertu trouble la jouissance du vice. (Boiste.)

— Pensée, expression, etc., de quelque auteur, qui s'offre à la mémoire, et qu'on emploie involontairement ou à dessein, dans un ouvrage, comme si on l'eût conçue ou trouvée soi-même. Un ouvrage plein de réminiscences. Ce vers est une réminiscence. Le plagiat prend le nom de *réminiscence*. (Boiste.) Dans un livre de pensées, il y a toujours la part de la *réminiscence*. (Id.) Nous serions moins fiers de notre esprit, si nous rendions sa part à la *réminiscence*. (Id.)

— Philos. Un des modes d'exercices de la mémoire; celui qui présente de nouveau une idée notre esprit, sans que nous fassions un effort pour nous la rappeler, souvent même malgré nous, ou sans que nous sachions que nous avons déjà possédé cette idée antérieurement.

— Syn. comp. RÉMINISCENCE. RESSOUVENIR. MÉMOIRE. V. MÉMOIRE.

RÉMINISCERE. s. m. (pr. *ré-mi-niss-cé-ré*). Liturg. Le second dimanche de Carême, ainsi appelé parce que l'introït commence par ces mots : *Reminiscere miserationum tuarum*. Le dimanche de Reminiscere. Etre au Reminiscere.

RÉMIPÉDALIEN, IENNE. adj. Zool. V. RÉMIPÈDE.

RÉMIPÈDE. adj. des 2 g. (en lat. *remipes*; de *rema*, rame; *pes*, *pedis*, pied). Zool. Qui a les pattes en forme de rames, comme celles du *culex* rémipède, à cause des larges cils qui les garnissent. ‖ RÉMIPÈDES. s. m. pl. Entom. Famille d'insectes de l'ordre des coléoptères, comprenant ceux qui ont les tarses propres à la natation. ‖ Nom sous lequel on désigne la famille des insectes hémiptères vulgairement appelés punaises d'eau, tels que les naucores, notonectes, nèpes, ranatres et sigares. V. HYDROCORÉES.

RÉMIPÈDE. s. m. Crust. Genre de crustacés décapodes macroures, renfermant deux espèces, dont la plus connue est la rémipède tortue, qui ressemble à la tortue par sa carapace couverte de petites stries transversales.

— Foss. V. RANINE.

RÉMIRE. s. f. Bot. Genre de plantes monocotylédones, à fleurs glumacées, de la famille des graminées. La rémire maritime croît dans le sable, sur le bord de la mer, dans la Guiane et à Cayenne. Ses racines ont une odeur aromatique assez agréable.

REMIRÉ, ÉE. part. pass. du v. Remirer. S'empl. adjectiv. Chose remirée.

REMIREMONT. Géogr. Ch.-l. d'arr. (Vosges), à 400 kilom. de Paris; 5,000 hab.

REMIRER. v. a. 1re conj. Il se disait pour Regarder attentivement, examiner.

— SE REMIRER. v. pron. Il se disait pour Être examiné attentivement.

REMIS, ISE. part. pass. du v. Remettre. S'empl. adjectiv. Heureux ceux dont les iniquités ont été *remises*, et dont les péchés sont couverts du pardon. (La Harpe.)

— Se dit d'une personne dont la santé est rétablie. Etre tout à fait remis [illegible] quelque endroit après avoir fait son vol. Perdrix remise.

— Manég. *Cheval bien remis*. Celui à qui l'écuyer a rappris l'exercice du manége, que l'animal avait déjà su et qu'il avait oublié.

— Jeu. *La partie est remise*, ou elliptiquement *Remise*. Se dit lorsque, à la fin de la partie, les avantages restent égaux entre les joueurs.

— *La partie est remise*. Se dit, aux échecs, lorsque la partie reste indécise, et qu'il faut la recommencer.

— Fig. et fam. *La partie est remise, c'est partie remise*. Il faut recommencer comme s'il n'y avait rien de fait.

— *Remis à*. Fais qu'au juste héritier le sceptre soit *remis*. (Rac.)

— *Remis de*. Je n'étais pas encore bien *remis* de ma confusion, que la porte du cabinet s'ouvrit. (Le Sage.)

— *Remis en*.

Vous êtes dans un camp, ...
Où le sort de l'Asie en vos mains est *remis*. (Rac.)

— *Remis sur*. Resté en Espagne après le départ du monarque, il avait été *remis* sur sa parole à don Carlos, qui venait de l'amener à Grenade. (Chateaub.)

REMISE. s. m. Carrosse de louage. Louer un remise. Prendre un remise pour faire ses visites.

— Celui qui le mène.

— Chandel. Troisième plongée.

REMISE. s. f. Action de remettre, de rendre, de livrer, etc. La remise des prisonniers. La remise d'un paquet. La remise des fonds.

— Jurispr. et admin. La remise d'un gage. La remise d'un nantissement. La remise d'un cautionnement. La remise des titres. La remise des pièces.

— Se dit de l'argent que des négociants font remettre à leurs correspondants, soit par lettres de change, soit autrement. Faire des remises de place en place.

— Payement d'une lettre de change. Recevoir mille francs sur la remise de quelqu'un.

— Fig. Les aumônes ne ressemblent pas mal à des *remises* qu'on fait sur l'éternité; à son arrivée, on les trouvera payables à vue. (Boiste.)

— Délai, retardement, renvoi à un autre temps. User toujours de remise. Voilà bien des remises. Je le ferai sans remise, sans aucune remise. La remise d'une audience, d'une affaire, d'une cause, d'une adjudication. Accorder dix jours pour toute remise.

— Grâce que l'on fait à un débiteur failli ou insolvable, en lui remettant une partie de ce qu'il doit. On lui a fait remise des intérêts. Quelle remise voulez-vous que je vous fasse? ‖ *Remise expresse* ou *conventionnelle*. Celle qui résulte d'un acte formel ou declaration écrite intervenue entre le débiteur et le créancier. ‖ *Remise tacite*. Elle peut résulter d'un fait qui emporte avec lui la presomption que le créancier avait la volonté d'éteindre la dette. C'est ainsi que la remise volontaire du titre original, sous signature privée, par le créancier au débiteur, fait preuve de la libération, ainsi que la remise de la grosse du titre.

— Se dit en parlant des peines. Le roi lui a fait remise de l'amende, de la prison.

— Il se disait pour Relâchement. La décadence, la vigueur et la naissance, les accès et les *remises* de mon affection. (Montaigne.)

— La somme que l'on abandonne à celui qui est chargé de faire une recette, un recouvrement, une commission, et qu'il ajoute à ses appointements, ou qui lui en tient lieu. Avoir cinq centimes par franc de remise. Obtenir deux francs de remise.

— Somme que l'on donne au banquier tant pour son salaire que pour la taxe de l'argent, et la différente valeur dont il est dans l'endroit où l'on paye, et dans celui où l'on remet. La remise de l'argent est forte dans cette ville.

— Rabais que les libraires accordent à certaines personnes sur le prix porté au catalogue. On fait quinze, dix de remise.

— Jeux. Se dit au reversi, au boston, etc., de l'amende qu'on nomme bête à divers autres jeux. Faire la remise. ‖ Il se dit au pique-madrille, d'un coup où l'hombre fait la bête, sans que son adversaire ait gagné codille.

— Renfoncement pratiqué le plus souvent sous un corps de logis, ou bien formant un hangar particulier pour y placer à l'abri une ou plusieurs voitures. Mettre une calèche sous la remise. Mettre un cabriolet dans la remise. Louer une remise. Il y a de belles remises dans cet hôtel. Afin de ranger facilement les voitures dans les *remises*, on pratique dans celles-ci des barrières ou coursières. (Quatrem.)

— *Remise double*. Celle qui est disposée pour loger deux voitures l'une à côté de l'autre.

— *Voiture de remise* ou simplem. *remise*. Voiture à quatre places, sans numéro, qui se loue ordinairement par jour ou par mois. Prendre, louer une voiture de remise. V. REMISE. s. m. ‖ On dit aussi *cabriolet de remise*.

— Fig et fam. *Il est sous la remise, on l'a mis sous la remise*. Se dit d'un homme qui a perdu sa place.

— *Il est sous la remise*. Se dit aussi d'un homme à qui son âge ou ses infirmités ont fait cesser tout travail.

— *On le laisse sous la remise*. Se dit d'un homme qu'on pourrait employer avec succès, et [illegible]

— Anc. mar. *Remise de galères*. Grand hangar séparé par des rangs de piliers qui en supportent la couverture, et où l'on y tient à flot, séparément, les galères désarmées.

— L'endroit où une perdrix se remet après avoir fait son vol. Tuer des perdrix à la remise. Chien excellent pour la remise.

— Taillis de peu d'étendue, planté dans une campagne, pour servir de retraite aux lièvres, aux perdrix, etc. Il y a quantité de remises dans cette plaine.

— REMISES. s. f. pl. Techn. Lisses de devant du métier de rubannier, qui saisissent par les bouclettes un nombre déterminé de fils de chaîne.

REMISÉ, ÉE. part. pass. du v. Remiser. S'empl. adjectiv. Les habitants de Saint-Marc furent surpris de la nouveauté merveilleuse de son équipage, *remise* à l'ombre sous les arbres touffus implantés devant l'église. (R. de Beauv.)

REMISER. v. a. 1re conj. Placer sous une remise. Remiser une voiture. Il faut remiser ce cabriolet. J'observai, du coin de l'œil, qu'on avait détaché ma malle et *remisé* ma chaise. (J.-J. Rouss.) Il pensa crever de rire sur votre expression, que M. Grimm avait *remisé* son prince à Darmstadt. (Galiani.)

— Absol. Ce cocher a eu bien de la peine à remiser.

— SE REMISER. v. pron. Être remisé.

— Fig. Etre placé sous une remise.

REMISSE. adj. des 2 g. Phys. et musiq. Se dit quelquefois des sons peu intenses, des sons fort graves, qui ne peuvent être rendus que par des cordes extrêmement lâches, et entendus que de fort près. Les doux et les forts, en musique, représentent la voix *remisse* ou véhémente de l'orateur. (J.-J. Rouss.)

— Syn. comp. REMISSE. FAIBLE. Le son *faible* est celui qui est produit par un instrument qui n'en a pas beaucoup, et le *remisse* par celui qui n'est que faiblement attaqué.

RÉMISSIBLE. adj. des 2 g. (du lat. *remissibilis*, fait de *remittere*, remettre, pardonner). Qui est pardonnable, qui est digne de rémission. Cette faute est rémissible. Crime qui n'est pas rémissible. C'est un cas rémissible, fort rémissible.

RÉMISSION. s. f. (du lat. *remissio*). Pardon. Ne se dit, dans ce sens, qu'en termes de théologie. La rémission des péchés. Obtenir de Dieu la rémission de ses péchés. Celui qui compte sur la *rémission* de ses péchés ne se gêne pas pour en commettre. (Boiste.)

— Grâce que le prince fait à un criminel, en lui remettant la peine de mort qu'il a encourue suivant les lois, lorsque les circonstances le rendent digne de pardon. Le roi lui a donné, lui a accordé la rémission de sa peine. On a demandé la rémission au roi. Obtenir sa rémission. Dans ce sens, le mot *grâce* est plus usité.

— Chancel. *Lettres de rémission*, ou absol. *rémission*. Lettres patentes expédiées en chancellerie, et adressées aux juges, par lesquelles le roi accordait à un criminel la rémission de son crime, en cas que ce qu'il avait exposé à sa décharge se trouvât vrai. Obtenir des lettres de rémission. Présenter des lettres de rémission. Faire autoriser des lettres de rémission. Etre porteur de lettres de rémission. Sceller la rémission d'un accusé. Quelles précautions M. Le Tellier n'avait-il pas accoutumé de prendre dans les *rémissions* et les grâces qu'il accordait. (Fléch.)

— Par extens. Adoucissement, miséricorde, indulgence, dont use une personne qui a droit, avantage ou autorité sur une autre. User de rémission envers quelqu'un. Faire payer sans rémission. N'attendre aucune rémission de ses créanciers. Traiter un débiteur sans rémission. N'espérer point de rémission.

— *Un homme sans rémission*. Un homme implacable, qui ne pardonne point, qui exige à la rigueur tout ce qui lui est dû.

— Pathol. Diminution, relâchement, en parlant de la fièvre, des maladies aiguës, lorsqu'elles perdent de leur force, de leur intensité. Il y a de la rémission, quelque rémission dans sa fièvre. La violence du mal parut éprouver quelque rémission. ‖ Dans un sens plus étendu, Diminution temporaire des symptômes d'une maladie, soit aiguë, soit chronique. ‖ Il se dit aussi du pouls. Rémission du pouls.

— Phys. Affaiblissement, diminution d'intensité.

— *Sans rémission*. loc. adv. Sans interruption.

— Sans indulgence, sans pardon. Etre congédié sans rémission.

— Syn. comp. RÉMISSION. ABOLITION. ABSOLUTION. PARDON. GRÂCE. La *rémission* produit l'effet de décharger le coupable de la peine qu'il avait encourue; l'*abolition* produit l'effet de soustraire le coupable à la justice, et de le faire jouir des droits de l'innocence; l'*absolution* produit l'effet de rétablir le pénitent dans son innocence, et dans la jouissance de toute sa liberté et de tous ses droits; le *pardon* produit l'effet d'ôter la division entre l'offenseur et l'offensé, ou de ramener l'inférieur dans les bras du supérieur; la *grâce* produit l'effet de remettre le coupable en grâce. ‖ RÉMISSION. INTERMISSION. La *rémission* est accompagnée de phénomènes pyrétiques seulement affaiblis, tandis que l'*intermission* en est complètement exempte.

RÉMISSIONNAIRE. s. m. Jurispr. Celui qui était porteur de lettres de rémission, qui avait obtenu des lettres de rémission. Tout rémissionnaire était obligé de se mettre à genoux quand il présentait ses lettres de rémission à l'audience.

RÉMISSORIAL, ALE. adj. (du lat. *remittere*, renvoyer). Anc. prat. Qui renvoie. ‖ *Lettres rémissoriales*. Celles qui avaient pour objet de renvoyer par-devant un juge l'examen ou la décision de quelque affaire. ‖ Pl., *rémissoriaux*.

RÉMITARSE. adj. des 2 g. (du lat. *remus*, rame; et du gr. [illegible], tarse, jambe ou patte). Entom. Qui a les tarses en forme de rames. ‖ RÉMITARSES. s. m. pl. Famille d'insectes de l'ordre des hémiptères, comprenant ceux dont

les pattes de derrière sont confor[…] nière à leur permettre de nager.

RÉMITTENT, ENTE. adj. Pa[…] des maladies, et principalement d[…] éprouvent des rémissions, de la d[…] relâchement. Fièvre rémittente.

RÉMIZ. s. m. Ornith. Oiseau[…] dans le genre mésange, une secti[…] tingue des mésanges ordinaires pa[…] grêle et plus pointu, et par plus[…] construction du nid. La mésange[…] son nid par de longs fils à une br[…] sur les eaux courantes d'un fleuv[…]

REMMAILLAGE. s. m. (pr. […] Écon. domest. Action de remmaill[…]

REMMAILLÉ, ÉE. part. pass[…] mailler. S'empl. adjectiv. Bas rem[…]

REMMAILLEMENT. s. m. ([…] man). Action de remmailler.

REMMAILLER. v. a. 1re conj[…] té). Econ. domestiq. Relever les m[…] ter des pièces dans un tricot, en[…] mailles par un point semblable[…] des bas.

— SE REMMAILLER. v. pron. Êt[…]

REMMAILLOTÉ, ÉE. part. […] Remmailloter. S'empl. adjectiv. […] maillotté.

REMMAILLOTER. v. a. 1re c[…] ma-io-té). Econ. domest. Emmail[…] veau.

— SE REMMAILLOTER. v. pron[…] maillotté.

REMMANCHÉ, ÉE. part. pas[…] mancher. S'empl. adjectiv. Outil[…]

REMMANCHER. v. a. 1re co[…] mest. Munir d'un nouveau manc[…] cher un balai.

— SE REMMANCHER. v. pron[…] manché.

REMMENÉ, ÉE. part. pass. […] ner. S'empl. adjectiv. Enfant rem[…]

REMMENER. v. a. 1re conj. (p[…] L'e se change en è devant une sy[…] *Je remmène, tu remmènes, il r*[…] Emmener ce qu'on avait amené. […] sonnes et des animaux. Remmene[…] Remmenez votre cheval.

— Emmener de nouveau.

— SE REMMENER. v. pr. Être rem[…]

REMMON. Myth. anc. Idole[…] qu'on croit être le soleil.

REMOBILISÉ, ÉE. part. pass[…] biliser. S'empl. adjectiv. Machine[…]

REMOBILISER. v. a. 1re co[…] nouveau mobile.

— SE REMOBILISER. v. pron. Êt[…]

REMODELÉ, ÉE. part. pass. […] ler. S'empl. adjectiv. Statue reme[…]

REMODELER. v. a. 1re conj. Ce[…] l'e en è devant une syllabe muette[…] *tu remodèles, il remodèle; ils rem*[…] *modèlerai. Je remodèlerais.* B.-art[…] nouveau.

— SE REMODELER. v. pron. Etr[…]

RÉMOIS, OISE. adj. et s. Géo[…] peuple de la Gaule, dans la deuxi[…] Sa capitale était Reims. ‖ Se dit[…] de la ville de Reims. ‖ Qui appa[…] ville ou à ses habitants.

RÉMOIS. Géogr. Contrée de l[…] qui comprenait le territoire de la […] C'est aujourd'hui la partie N.-O[…] Marne.

REMOLADE ou **REMOULA**[…] culin. Espèce de sauce piquante[…] la moutarde, de l'ail, des ciboule[…] grédients hachés menu.

— Art vétér. Espèce de reméd[…] réchaux se servent pour guérir l[…] chevaux.

— Outre *remolade* et *rémoulade*[…] phes ne craignent pas d'indiquer[…] férement bons *remoulat*, *remola*[…] comme si la terminaison *ar* n'éta[…] inconnue à notre langue, comme[…] naison *ad* n'était pas, au contrai[…] son génie, comme si l'*é* n'était p[…] que par le son à celui de l'étym[…] de perpétuer les incertitudes orth[…] nuisibles à notre langue, pourqu[…] *remoulade* comme seul correct[…] l'usage incontestablement géné[…] quoique aucun dictionnaire n'en[…] l'origine de ce nom, de même qu[…] de marine *remous*, est dans *rem*[…] ment que rappelle la rémoulade[…]

RÉMOLEUR. s. m. (du lat. *rem*[…] mar. Bas officier qui était cha[…] en bon état les rames d'une ga[…]

REMOLE. s. f. Mar. Tourna[…] quelquefois dangereux pour le[…] peu usité. On dit plutôt *remous*[…]

RÉMOLLIATIF, IVE. adj. […] amollit.

REMOLLIENT, ENTE. adj. […] s'est dit quelquefois pour Emoll[…]

RÉMOLLITIF, IVE adj. Ar[…] MOLLIENT.

REMONDAGE. s. m. Tech[…] mondage.

les pattes de derrière sont conformées de manière à leur permettre de nager.

RÉMITTENT, ENTE. adj. Pathol. Il se dit des maladies, et principalement des fièvres qui éprouvent des rémissions, de la diminution, du relâchement. Fièvre rémittente.

RÉMIZ. s. m. Ornith. Oiseau qui forme, dans le genre mésange, une section qui se distingue des mésanges ordinaires par un bec plus grêle et plus pointu, et par plus d'art dans la construction du nid. La mésange *rémiz* attache son nid par de longs fils à une branche étendue sur les eaux courantes d'un fleuve. (A. Mart.)

REMMAILLAGE. s. m. (pr. *ran-ma-ia-je*). Econ. domest. Action de remmailler.

REMMAILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Remmailler. S'empl. adjectiv. Bas remmaillé.

REMMAILLEMENT. s. m. (pr. *ran-ma-ie-man*). Action de remmailler.

REMMAILLER. v. a. 1re conj. (pr. *ran-ma-ié*). Econ. domestiq. Relever les mailles; rajouter des pièces dans un tricot, en rejoignant les mailles par un point semblable. Remmailler des bas.

— SE REMMAILLER. v. pron. Être remmaillé.

REMMAILLOTÉ, ÉE. part. pass. du v. Remmailloter. S'empl. adjectiv. Enfant remmailloté.

REMMAILLOTER. v. a. 1re conj. (pr. *ran-ma-io-té*). Econ. domest. Emmailloter de nouveau.

— SE REMMAILLOTER. v. pron. Être remmailloté.

REMMANCHÉ, ÉE. part. pass. du v. Remmancher. S'empl. adjectiv. Outil remmanché.

REMMANCHER. v. a. 1re conj. Econ. domest. Munir d'un nouveau manche. Remmancher un balai.

— SE REMMANCHER. v. pron. Être remmanché.

REMMENÉ, ÉE. part. pass. du v. Remmener. S'empl. adjectiv. Enfant remmené.

REMMENER. v. a. 1re conj. (pr. *ran-me-né*). L'*e* se change en *è* devant une syllabe muette. *Je remmène, tu remmènes, il remmène*, etc. Emmener ce qu'on avait amené. Se dit des personnes et des animaux. Remmenez cet homme. Remmenez votre cheval.

— Emmener de nouveau.

— SE REMMENER. v. pr. Être remmené.

REMMON. Myth. anc. Idole des Syriens, qu'on croit être le soleil.

REMOBILISÉ, ÉE. part. pass. du v. Remobiliser. S'empl. adjectiv. Machine remobilisée.

REMOBILISER. v. a. 1re conj. Rendre de nouveau mobile.

— SE REMOBILISER. v. pron. Être remobilisé.

REMODELÉ, ÉE. part. pass. du v. Remodeler. S'empl. adjectiv. Statue remodelée.

REMODELER. v. a. 1re conj. Ce verbe change l'*e* en *è* devant une syllabe muette. *Je remodèle, tu remodèles, il remodèle; ils remodèlent. Je remodèlerai. Je remodèlerais.* B.-arts. Modeler de nouveau.

— SE REMODELER. v. pron. Etre remodelé.

RÉMOIS, OISE. adj. et s. Géogr. Nom d'un peuple de la Gaule, dans la deuxième Belgique. Sa capitale était Reims. || Se dit des habitants de la ville de Reims. || Qui appartient à cette ville ou à ses habitants.

RÉMOIS. Géogr. Contrée de la Champagne, qui comprenait le territoire de la ville de Reims. C'est aujourd'hui la partie N.-O. du dép. de la Marne.

REMOLADE ou **REMOULADE.** s. f. Art culin. Espèce de sauce piquante faite avec de la moutarde, de l'ail, des ciboules et autres ingrédients hachés menu.

— Art vétér. Espèce de remède dont les maréchaux se servent pour guérir les foulures des chevaux.

— Outre *remolade* et *rémoulade*, les lexicographes ne craignent pas d'indiquer comme indifféremment bons *remoulat, remolar* et *remolard!* comme si la terminaison *ar* n'était pas presque inconnue à notre langue, comme si la terminaison *ad* n'était pas, au contraire, conforme à son génie, comme si l'*é* n'était pas plus analogue par le son à celui de l'étymologie! Au lieu de perpétuer les incertitudes orthographiques si nuisibles à notre langue, pourquoi ne pas écrire *remoulade* comme seul correct et conforme à l'usage incontestablement général? En effet, quoique aucun dictionnaire n'en fasse mention, l'origine de ce nom, de même que celle du terme de marine *remous*, est dans *remoudre*, et non [illegible] ment que rappelle la rémoulade et le remous.

RÉMOLER. s. m. (du lat. *remus*, rame). Anc. mar. Bas officier qui était chargé d'entretenir en bon état les rames d'une galère.

REMOLE. s. f. Mar. Tournant d'eau qui est quelquefois dangereux pour les navires. Très-peu usité. On dit plutôt *remous*.

RÉMOLLIATIF, IVE. adj. Qui adoucit, qui amollit.

REMOLLIENT, ENTE. adj. Anc. médec. Il s'est dit quelquefois pour Emollient.

RÉMOLLITIF, IVE adj. Anc. médec. V. RÉMOLLIENT.

REMONDAGE. s. m. Techn. Action de remonder.

— Travail qui consiste à couper les bouts de soie qui sont aux chaînes, à mesure de la fabrication.

REMONDÉ, ÉE. part. pass. du v. Remonder. S'empl. adjectiv. Etoffe remondée.

REMONDER. v. a. 1re conj. (du lat. *mundus*, net). Techn. Monder, nettoyer de nouveau. || Nettoyer la chaîne d'une étoffe, en ôtant les bourres et inégalités qu'elle peut contenir.

— SE REMONDER. v. pron. Etre remondé.

REMONSTRATION. s. f. Se disait pour Représentation; remontrance.

REMONTABLE. adj. des 2 g. Néol. Qui doit être remonté, que l'on doit remonter.

REMONTADOIRE. s. m. Techn. Sorte d'ustensile de papetier, fait en forme d'écuelle.

REMONTAGE. s. m. Cordonn. Action de remonter des bottes; l'ouvrage même qui en résulte. Payer tant pour le remontage d'une paire de bottes. Un bon remontage.

— Art milit. Ajustement des pièces d'une arme à feu, séparées par le démontage. Remontage d'un fusil, d'un pistolet. || Opération qui consiste à mettre un bois neuf à une arme.

— Techn. Action de remonter un mouvement d'horlogerie. Payer tant par mois pour l'entretien et le remontage d'une horloge.

REMONTANT. part. prés. du v. Remonter. Il est toujours invar. Des mariniers remontant un bateau. Des horlogers remontant une horloge. Une femme remontant sa montre.

REMONTANT, ANTE. adj. Qui remonte ordinairement. Des bateaux remontants.

REMONTANT. s. m. Anc. cost. milit. Extrémité de la bande du baudrier, qui est fendue en deux, et qui tombe sur les pendants.

REMONTE. s. f. Se dit des chevaux qu'on donne à des cavaliers pour les remonter. Acheter des chevaux pour la remonte de la cavalerie. Donner une somme considérable à un régiment pour sa remonte. Des chevaux de remonte.

— Achat des chevaux nécessaires pour la remonte. Officier chargé de la remonte. Aller à la remonte, en remonte. Il existe dans l'armée française un corps militaire de la remonte générale chargé d'acheter et de dresser les chevaux français propres au service de la cavalerie. La création de ce corps est récente; elle a pour but d'encourager les cultivateurs à l'amélioration et à la propagation des races.

— T. de haras. Se dit de tous les sauts que l'étalon donne à la jument après le premier. Cette jument a eu trois remontes.

REMONTÉ, ÉE. part. pass. du v. Remonter. S'empl. adjectiv. Philippe est *remonté*, il tombe comme la foudre sur ses ennemis; le chariot impérial est renversé, l'aigle enlevé. (Anquet.)

— Pathol. *Goutte remontée.* Goutte qui a quitté les extrémités et s'est arrêtée en dedans.

— Faucon. Engraissé. Ce faucon est bon, mais il a besoin d'être remonté.

— *Remonté à.* Rome est *remontée* à cette pauvreté évangélique qui faisait tout son trésor dans les anciens jours. (Chateaub.) Cinq ans après la peste, la population marseillaise était *remontée* au chiffre de l'année 1719, tant la nature est une bonne et féconde mère. (E. Guinot.) Je crois que la religion est *remontée* au ciel, sa patrie, avec ses respectables compagnes, la bonne foi et la justice. (S. Dub.)

— *Remonté par.* Cette montre a été remontée par l'horloger.

— *Remonté sur.*

Aussitôt dans le chœur la machine emportée
Est sur le banc du chantre à grand bruit *remontée*
(Boileau.)

— *Remonté vers.*

Le jour s'enfuit; le Rhône épouvanté
Vers Saint-Maurice est déjà *remonté*. (Volt.)

REMONTER. v. n. 1re conj. Monter une seconde fois, monter de nouveau; retourner où l'on était avant de descendre. Monter, descendre et remonter. Remonter à sa chambre, à son cabinet. Faut-il remonter chez lui? Remonter sur son cheval. Nous descendîmes de la montagne des Oliviers, et *remontant* à cheval, nous continuâmes notre route. (Chateaub.) Sortant de mes vaisseaux, il faut que j'y *remonte*. (Rac.) Elle redescend dans le puits, ressaisit l'enfant, et se fait *remonter* comme la première fois. (Journ. des Débats.)

— Fig. L'homme fort *remonte* sur sa bête; le faible la laisse *remonter* sur lui. (Boiste.)

— Fig. *Remonter sur le trône.* Recouvrer l'autorité royale. Si saint Louis *remonte* sur le trône, ce n'est pas pour se reposer de ses travaux passés. (Fléch.) Ne pouvant le faire re[illegible]

Au rang de ses ancêtres
Dieu l'a fait *remonter* par la main de ses prêtres.
(Racine.)

— Prov. et fig. *Remonter sur sa bête.* Regagner ce qu'on a perdu, reprendre un emploi, un avantage qu'on avait cessé d'avoir.

— Se dit aussi des choses qui retournent vers le lieu, vers le point d'où elles étaient descendues. Le baromètre remonte. La rivière remontera vers sa source avant que cela arrive. Les fleuves étonnés *remontent* vers leurs sources. (J.-J. Rouss.)

Voyez, disait Vénus, ces ruisseaux et leur course;
Ainsi le temps jamais ne *remonte* à sa source.
(La Fontaine.)

— Fig. La charge du chef de la justice est comme un canal spirituel par où le respect et la fidélité des peuples *remonte* vers le souverain. (Fléch.) On croit retrouver le bonheur idéal en *remontant* dans le passé; c'est dans l'avenir qu'il faut descendre. (Boiste.)

— Fig. *Cette maison remonte jusqu'à telle personne, la généalogie de cette maison remonte jusqu'à tel temps.* La descendance de cette maison est bien prouvée depuis telle personne, depuis tel temps. Peut-être le noble *remonte*-t-il à un manant, et le manant à des rois. (Boiste.)

Un roi victorieux
Qui voit jusqu'à Cyrus *remonter* ses aïeux. (Racine.)

— *Le soleil remonte, commence à remonter.* Se dit lorsque, après le solstice d'hiver, les jours commencent à croître.

— Fig. *La rente remonte.* Le prix du capital, qui était descendu, redevient plus élevé.

— Dans un sens analogue, on dit que les effets publics, que des actions remontent.

— Fig. et fam. *Ses actions remontent.* Se dit d'un homme qui commence à recouvrer du crédit, de la faveur, de l'aisance.

— *Sa goutte remonte, est remontée.* L'humeur de la goutte, qui se portait aux extrémités de son corps, est rentrée, s'est reportée au dedans.

— *Remonter vers la source d'un fleuve, d'une rivière.* Aller vers leur source, soit en naviguant sur leurs eaux, soit en suivant à terre un de leurs bords.

— Il s'emploie dans un sens analogue pour exprimer que l'on s'avance dans un pays, en se dirigeant vers la source des rivières. En *remontant* dans le Vivarais, ils ont trouvé dans un torrent un amas prodigieux de matières de volcan, qu'ils ont suivies jusqu'à sa source. (Buffon.)

— Fig. Reprendre les choses de plus loin, dans un discours, dans une narration. Pour entendre ce passage, il faut remonter plus haut. Cet enlèvement était nécessairement lié au mariage d'Hécube, qui, en *remontant* à d'autres événements, était lié à l'origine des choses. (Volt.) En *remontant* le plus loin possible dans les souvenirs de l'enfance, on trouve l'image des choses plutôt que la mémoire des paroles. (Dufresne.) Loin de cette chaire cet art qui *remonte* à des sources souvent inconnues pour flatter l'orgueil des familles ambitieuses. (Fléch.) Plus je *remonte* vers la source, plus je retrouve de simplicité dans le culte. (Mass.) *Remontez* jusqu'à la naissance des siècles, l'immortalité de l'âme a toujours été et est encore la croyance de tous les peuples de l'univers. (Id.) Si nous *remontons* aux siècles de ferveur et de pureté, l'épiscopat était un poids redoutable et saint, qu'on ne désirait jamais sans témérité. (Id.) Loin de nous instruire, nous ne voyons que les révolutions humaines, nous ne *remontons* pas plus haut, et nous vivons comme si le hasard conduisait l'univers. (Id.)

— Par exagér. *Remonter au déluge, à la création*, etc. Reprendre les choses de trop loin dans un récit.

— Fig. *Remonter à la source, à l'origine, à la cause, au principe.* Considérer une chose dans son origine, dans son principe, dans son commencement. Il est de la nécessité de mon sujet de *remonter* jusqu'au principe, et de vous conduire pas à pas par tous les excès où le mépris de la religion et celui de l'Eglise ont pu pousser les hommes. (Boss.) Heureuse l'âme qui, *remontant* à son origine, passe au travers des choses créées sans s'y arrêter. (Fléch.) Combien de fois M. de Turenne *remonta*-t-il jusqu'à ces sources pures que Jésus-Christ a laissées à son Eglise pour puiser les eaux d'une doctrine salutaire. (Id.) Sans *remonter* au souverain dispensateur des choses humaines, vous avez cru que ses dons vous étaient dus, parce que vous en aviez toujours joui. (Mass.) Examinons ce bruit, *remontons* à sa source. (Rac.) Tous nos maux *remontent* à l'égoïsme caché sous le masque de la religion, de la philosophie ou du patriotisme. (Boiste.)

— Jurispr. anc. *Les propres ne remontent point.* Les ascendants ne succèdent point aux propres, mais seulement aux meubles et acquêts.

— S'élever, faire un mouvement de bas en haut. Au jeu de la bascule, quand un des côtés s'abaisse, l'autre remonte. Dans la tristesse, la lèvre inférieure *remonte*. (Buff.)

— On dit qu'*un habit*, qu'*un corps de jupe remontent*, pour exprimer qu'ils sont trop hauts, et qu'ils rendent la taille gênée, contrainte.

— Fig. Du dernier degré de la honte elle a su *remonter* au plus haut degré de l'honneur. (J.-J. Rouss.)

— Faucon. Voler de bas en haut.

— Mar. *Remonter au vent.* Louvoyer au plus [illegible] guer dans le sens opposé à la direction de la mousson.

— v. a. Monter une seconde fois, monter de nouveau. Remonter la montagne. Remonter l'escalier. Remonter les degrés.

— Naviguer contre le courant. Remonter le cours d'un fleuve. Remonter le cours d'une rivière. Remonter un fleuve. Remonter une rivière.

— Fig. On aime à *remonter* le fleuve de la vie. (Boiste.) On ne peut *remonter* le fleuve du temps. (Id.)

— *Remonter un fleuve, une rivière*, signifie aussi Côtoyer un fleuve, une rivière, à pied, à cheval ou en voiture, en remontant vers sa source. Quand on va de Saumur à Tours sur la levée, on remonte la Loire. Le fleuve de la Plata a plus de 800 lieues de cours, en le *remontant* depuis son embouchure jusqu'à la source de la rivière de Parana, qu'il reçoit. (Buff.) René, accompagné de ses guides, avait *remonté* le cours du Meschacébé. (Chateaub.) Je les cherchai en *remontant* au dessus de la chute, et bientôt je les trouvai dans un endroit convenable à leur deuil. (Id.) Le janissaire alla chercher des chevaux à Nissi, gros village éloigné de trois ou quatre milles de la mer, en *remontant* le Pamisus. (Id.)

— Il se dit aussi des poissons et des animaux marins qui se dirigent vers la source des rivières. Au mois de février 1736, Anderson vit à Hambourg un narwal qui avait *remonté* l'Elbe, poussé, pour ainsi dire, par une marée très-forte. (Lacép.)

— *Remonter une compagnie de cavalerie.* Donner des chevaux à une compagnie de cavalerie qui était démontée. || On dit de même *Remonter un cavalier.*

— *Remonter son écurie.* Acheter de nouveaux chevaux. || *Remonter un laboureur.* L'équiper de nouveau. || *Remonter une ferme, une métairie.* Remettre dans une ferme tout ce qui est nécessaire pour la faire valoir. || On dit de même, Remonter une fabrique, une imprimerie, etc.

— Regarnir. Remonter un magasin de marchandises. Remonter une maison de meubles. Remonter une bibliothèque de livres.

— *Remonter des bottes.* Y mettre une empeigne et des semelles neuves. || *Remonter un fusil, des pistolets.* Y mettre un bois neuf. Faire remonter son fusil.

— *Remonter le gouvernail d'un bâtiment.* Le remettre en place.

— Garnir de cordes neuves un instrument de musique. Remonter un violon. Remonter une guitare. Remonter une basse.

— Mettre en état d'aller, de marcher. Remonter une montre. Remonter une pendule. Remonter une horloge. Remonter un tournebroche.

— Replacer dans l'état où elles étaient auparavant les parties d'une machine, d'une pièce de menuiserie, de charpente, qu'on a démontée.

— Elever un mur, un plancher, etc., plus haut qu'ils n'étaient.

— Elever en l'air avec des machines. Remonter une cloche. Remonter une poutre plus haut. Remonter un canon sur son affût.

— Fig. *Remonter la tête de quelqu'un.* Le ramener à la raison, le guérir de fausses alarmes.

— Relever, ranimer. Remonter l'imagination de quelqu'un. Lui remonter le courage, le moral.

— Fauconn. Engraisser un oiseau de proie. || *Remonter l'oiseau.* Le lâcher du haut d'un coteau.

— SE REMONTER. v. pron. Être, pouvoir être remonté.

— Fig. Les hommes réunis s'électrisent, se *remontent* la tête et deviennent fous. (Boiste.)

— Se donner une nouvelle monture.

— Se fournir de nouveau de toutes les choses nécessaires pour une exploitation, une fabrication, etc.

— Il s'emploie aussi en parlant de plusieurs personnes qui se sont fourni réciproquement ces choses.

REMONTOIR. s. m. Techn. Carré qui, à l'aide d'une clé, sert à remonter une pièce d'horlogerie. || Ressort qui fait marcher la pièce pendant qu'on la remonte. || Mécanisme destiné à donner une égalité parfaite aux horloges. || *Montre à remontoir.* Montre qui se remonte par le centre du cadran, au moyen de deux roues qui sont dans la cadrature, et qui composent le remontoir.

REMONTRANCE. s. f. (de la partic. itérat. *re*, et de *monstrare*, montrer: on écrivait *remonstrance*). Discours par lequel on représente à quelqu'un les inconvénients d'une chose qu'il a faite ou qu'il est sur le point de faire. Faire à quelqu'un une remontrance, des remontrances. Une remontrance honnête, polie, respectueuse. Une remontrance écoutée, bien reçue. Un malheur instruit mieux qu'une *remontrance*. (La Chaussée.) Le plus dangereux ennemi, c'est l'ami de la maison qui se permet de mauvais conseils et de satiriques *remontrances*. (Boiste.) Peut-être céda-t-il par raison aux *remontrances* de la nation. (Volt.) Ce qui montre que ces *remontrances* se faisaient et s'écoutaient sérieusement, c'est qu'elles avaient leur effet. (Boss.)

— Avertissements qu'un père, une mère donne à son enfant, un supérieur à son inférieur, etc., pour l'obliger à se corriger. Remontrance paternelle. Sévère remontrance. Je serais au dés[illegible] de chagrinantes *remontrances* de votre famille et de la mienne. (Dancourt.) Avant mon départ, j'allai embrasser mon père et ma mère, qui ne m'épargnèrent pas les *remontrances*. (Le Sage.) M. Le Tellier fut choisi pour chercher ces difficiles tempéraments de menace qui étonne, et de *remontrance* qui corrige. (Fléch.) Que ne puis-je vous le représenter gagnant les peuples par des *remontrances*, jusqu'à ce que Dieu eût béni ses travaux. (Id.) Dieu permit qu'on prît les avis de François de Paule pour des *remontrances* importunes, jusqu'à ce que l'événement eût justifié la prophétie. (Id.) Ce n'est jamais l'humeur et le chagrin, c'est l'amour seul qui dicte à la charité ses *remontrances*. (Mass.) Lorsque Sédécias, roi de Juda, veut enfin se rendre aux avis du ciel et aux *remontrances* du

Jérémie, il envoie chercher en secret ce prophète. (Id.) Sourd aux *remontrances* des siens, saint Louis ne se souvient qu'il est roi, que pour se souvenir qu'il est obligé de donner sa vie pour le salut de son peuple. (Id.)

— Anc. prat. Représentation que le procureur ou l'avocat d'une partie faisait à l'audience, pour demander une remise ou faire ordonner quelque préparatoire. || Il se disait, dans quelques endroits, des écritures que les parties fournissaient respectivement.

— Anc. cout. Il se disait, à Valenciennes, de l'action de représenter en justice, de faire comparaître une personne qu'on a blessée.

— Il se disait autrefois, en plaisantant, dans le sens d'action de montrer de nouveau.

— *Remontrance*. Se disait particulièrement de certains discours adressés aux rois par les parlements et autres cours souveraines, mais surtout par les parlements, et dans lesquels ils exposaient les inconvénients d'un édit, d'une loi fiscale, d'un abus d'autorité, etc. Le parlement arrêta qu'il serait fait des remontrances au roi. Le parlement délibéra, ordonna qu'il serait fait d'itératives remontrances. Les remontrances de la cour des aides.

— Syn. comp. REMONTRANCE, REPRÉSENTATION. La *remontrance* suppose un tort, une action mauvaise, un acte répréhensible; la *représentation* n'exige absolument qu'un danger, un inconvénient, un mal à craindre.

REMONTRANT. part. prés. du v. Remontrer. Il est toujours invariable.

REMONTRANT. s. m. Hist. relig. Nom donné, en Hollande, aux sectateurs d'Arminius, à cause des remontrances qu'ils firent, en 1610, contre la décision du synode de Dordrecht, qui les avait condamnés.

REMONTRÉ, ÉE. part. pass. du v. Remontrer. S'empl. adjectiv. Dangers remontrés.

REMONTRER. v. a. 1re conj. Montrer de nouveau. Remontrez-lui à faire cela. Fam.

— Représenter à quelqu'un les inconvénients d'une chose qu'il a faite ou qu'il est sur le point de faire. Remontrer le tort qu'on souffre, le droit qu'on a.

— *Remontrer à quelqu'un le tort qu'il a, lui remontrer sa faute, lui remontrer son devoir.* Faire connaître à quelqu'un le tort qu'il a, lui donner des avertissements touchant sa faute, touchant son devoir.

— *Remontrer quelqu'un.* Lui faire des remontrances. Elle le tance avec douceur et la *remontre* en ces termes. (J.-J. Rouss.)

— Absol. Remontrer adroitement, sagement.

— Faire des remontrances. Le roi réunit les parlements de Paris et de Pontoise; il défendit les assemblées des chambres. Le parlement voulut *remontrer*. On mit en prison un conseiller, on en exila quelques autres; le parlement se tut. (Volt.)

— Prov. et fig. *C'est Gros-Jean qui remontre à son curé.* Se dit lorsqu'un ignorant veut donner des leçons à quelqu'un qui en sait plus que lui.

— *Remontrer que.* Vous me permettrez de vous remontrer que votre conduite a été très-blamable en cette circonstance. Il leur remontra qu'on avait oublié, qu'on avait mal entendu.

— Anc. cout. Il se disait, à Valenciennes, pour Faire comparaître en justice une personne que l'on a blessée.

— Véner. Donner connaissance de la bête qui est passée. || *Les chiens remontrent* quand ils se rabattent de voies trop vieilles.

— SE REMONTRER. v. pron. Se montrer de nouveau. Comment ose-t-il se remontrer?

— Fig.

Défendit qu'un vers faible y pût jamais entrer,
Ni qu'un mot déjà mis osât s'y *remontrer*. (Boileau.)

— Syn. comp. REMONTRER, REPRÉSENTER. On *représente* également à ses inférieurs, à ses égaux, à ses supérieurs; on *remontre* surtout à ses inférieurs, quelquefois à ses égaux, et même à ses supérieurs, mais avec des égards et les respects d'une humble supplication.

REMONTURE. s. f. Cost. Espèce d'épaulette d'un vêtement de femme.

RÉMORA. s. m. (du lat. *remora*, obstacle, retard, parce que les anciens lui attribuaient le pouvoir d'arrêter les vaisseaux dans leur course). Ichthyol. Poisson de mer du genre échéneis, auquel les anciens attribuaient la force d'arrêter les bâtiments auxquels il s'attachait. On l'appelle aussi *rémore*. || Pl., des *rémoras*.

RÉMORA. s. m. (du lat. *remora*, obstacle; fait de *remorari*, retarder, retenir). Obstacle, retardement. L'affaire était près de se terminer [illegible] grands rémoras. L'impatience est souvent un puissant *rémora*. (Boiste.)

L'or est comme une femme : on n'y saurait toucher,
Que le cœur, par amour, ne s'y laisse attacher.
L'un et l'autre, en ce temps, sitôt qu'on les manie,
Sont deux grands *rémoras* pour la philosophie.
(Regnier.)

— Chir. Nom de deux instruments destinés à assujétir une partie. L'un servait autrefois dans la castration, pour empêcher les intestins de sortir par l'anneau inguinal; l'autre était employé pour maintenir réduites les fractures et les luxations.

RÉMORARATRE. s. m. (du lat. *remora*, obstacle; *aratrum*, charrue). Bot. Nom sous lequel on a désigné la bugrane ou arrête-bœuf, dont les racines entrelacées et rampantes opposent de la résistance à la charrue.

REMORDRE. v. a. 4e conj. Mordre de nouveau. Il l'a mordu et remordu.

— Fig. Reprocher quelque faute, quelque crime. Ne se dit guère que des reproches que fait la conscience. Les méchants n'ont point de repos, leur conscience les remord à tous moments.

— v. n. Cette poire est si âpre que quand on y a mordu une fois on n'y veut plus remordre. Remordre à l'hameçon.

— Fig. et fam. Attaquer de nouveau. Il se dit particulièrement des chiens qu'on fait combattre. Ce dogue a été si maltraité qu'il n'a pas voulu remordre.

— Il se dit aussi des troupes qui ont été repoussées à quelque attaque et qui n'y veulent pas retourner. Ce régiment a tant souffert à l'attaque de la contrescarpe, qu'on n'a pu l'obliger à remordre.

— Fig. et fam. *Il n'y veut plus remordre, il a bien de la peine à y remordre.* Se dit d'un homme qui est rebuté de quelque entreprise, de quelque travail, de quelque étude, et qui ne veut plus s'y remettre, qui a de la peine à s'y remettre.

— *Sa conscience lui remord sans cesse.* Ce sens est vieux.

— SE REMORDRE. v. pron. Se mordre de nouveau.

REMORDS. s. m. (pr. *re-mor*; du lat. *remordere*). Reproche violent que le coupable reçoit de sa conscience. Remords cuisant, rongeur, cruel, inexorable, incorruptible, vengeur, funeste, importun, salutaire, juste, long, prompt, tardif, prématuré, vif, passager, secret, tremblant, étouffé, infructueux, éternel, déchirant. Un remords cuisant, éternel. De grands remords. Des remords déchirants. La voix du remords, des remords. N'avoir plus de remords. Siècle vainement subtil, où tant d'âmes insensées ne font d'effort contre elles-mêmes que pour vaincre, au lieu de leurs passions, les *remords* de leur conscience. (Boss.) Le juge méchant pèche avec connaissance, et il est inexcusable; le juge ignorant pèche sans *remords*, et il est incorrigible. (Fléch.) Les joies de ces jours insensés qui viennent de finir se sont évanouies : qu'en avez-vous rapporté? une lassitude de plaisirs et des *remords* éternels. (Mass.) Il n'y a ni paix ni bonheur pour l'impie : vous lui faites, Seigneur, trouver son supplice dans son péché même, en le livrant aux *remords* de sa conscience. (Id.) Le flatteur traite le *remords* de faiblesse, et enhardit la timidité du crime. (Id.) La vertu s'affermit par un *remords* heureux. (Volt.) Emousser des *remords* les pointes vengeresses. (Dular.) La tendresse s'éveille et les *remords* renaiss. (Del.)

De ses *remords* secrets triste et lente victime,
Jamais un criminel ne s'absout de son crime.
(L. Racine.)

Quand le moment viendra d'aller trouver les morts,
J'aurai vécu sans soin, et mourrai sans *remords*.
(La Fontaine.)

— Par extens. Vif repentir.

Je veux laisser
Dans son cœur qui m'aima le poison du *remords*.
(Voltaire.)

Ah! si le ciel enfin vous parle et vous éclaire,
S'il vous donne en secret un *remords* salutaire. (Id.)

— Les poètes écrivent quelquefois *remord* au singulier.

Que je vienne moi-même avec un air farouche,
Spectre affreux et sanglant, lui reprocher ma mort,
Retourner dans son cœur le poignard du *remord*.
(B. Dom.)

— Iconol. Le Remords est représenté par un homme couché sur la terre, les vêtements déchirés. Il se mord les poings; un serpent l'entoure et lui déchire le cœur. Le vautour rongeant les entrailles de Prométhée est pris aussi pour emblème des remords.

— Syn. comp. REMORDS, REGRET, REPENTIR, CONTRITION. V. CONTRITION.

REMORDU, UE. part. pass. du v. Remordre. S'empl. adjectiv. Animal remordu.

RÉMORE. s. f. Ichthyol. V. RÉMORA. || Petit poisson qu'on croyait avoir la vertu de faciliter la délivrance des femmes en couches.

REMORE, REMORS ou **REMORS DU DIABLE.** s. m. Bot. Noms donnés à une scabieuse, dont l'extrémité de la racine est coupée, comme si un animal sous terre en avait enlevé une partie.

REMORES. s. f. pl. (du lat. *remora*, obstacle, retard). Myth. Oiseaux qui retardaient l'exécution d'une entreprise. C'étaient, dans les augures, des oiseaux d'un mauvais présage.

[illegible] s. m. Mar. Opération de trainer à la remorque.

REMORQUE. s. f. (ét. gr. [illegible], câble, corde; [illegible], tirer, trainer). Mar. Action de remorquer. La remorque s'effectue à l'aide de machines placées sur des voitures ou sur des bateaux, et [illegible] d'un excès de vitesse ou de force que [illegible] utilise en transportant d'autres voitures ou d'autres bateaux. Quand la remorque s'effectue à l'aide de points fixes ou de machines fixes, elle prend plus particulièrement le nom de *touage*. On donne la remorque à un transport opéré par des objets inanimés. L'homme, le cheval, le bœuf, etc., ne sont pas généralement appelés remorqueurs, quand ils sont appliqués au transport des bateaux par l'intermédiaire de cordes ou de chaînes, sur lesquels s'exerce leur traction musculaire, l'opération s'appelle *halage*. La remorque est d'un grand secours en plusieurs occasions. Conduire un bateau à la remorque. Traîner à la remorque. Prendre à la remorque.

— *Se mettre à la remorque.* Se faire remorquer.

— *Câble de remorque*, ou absol. *remorque*. Câble par lequel un bâtiment est attaché à celui qui le remorque. Donner, prendre la remorque.

— Fig. Influence qu'une personne laisse prendre à une autre sur ses actions, sur sa conduite. Se mettre à la remorque d'un chef de parti. Un intrigant audacieux prend, traîne à la remorque une multitude de dupes.

REMORQUÉ, ÉE. part. pass. du v. Remorquer. S'empl. adjectiv. Vaisseau remorqué.

REMORQUER. v. a. 1re conj. (pr. *re-mor-ké*; du lat. *remulcare*. On disait autrefois *remolquer*, mot que l'on trouve encore dans Rabelais). Mar. Traîner un bateau, un vaisseau ou tout autre corps flottant au moyen d'une corde attachée à un autre bateau ou vaisseau mu par les rames, la vapeur ou les voiles, pour le faire marcher, pour en accélérer la vitesse, pour l'empêcher de s'écarter, etc. Remorquer un navire, le faire remorquer par des chaloupes.

— Tirer des voitures sur un chemin de fer.

— SE REMORQUER. v. pron. Etre remorqué.

REMORQUEUR. s. m. Mar. Bâtiment, bateau qui donne la remorque, qui remorque. Bon, mauvais remorqueur. || Il se dit surtout des bateaux à vapeur destinés à remorquer d'autres bâtiments. Sur les rivières, les remorqueurs remplacent avantageusement les chevaux pour les bateaux de marchandises auxquels il est nécessaire d'imprimer une marche un peu rapide. Dans les ports de mer, les remorqueurs sont utilisés pour faire entrer et sortir les bâtiments à voiles en peu de temps.

— Marin qui monte les bateaux remorqueurs.

— Chemin de fer. Voiture chargée d'une machine à vapeur, pour traîner après elle un convoi de voyageurs ou de marchandises.

— Il s'empl. quelquefois adjectiv. Bateau remorqueur. Appareil remorqueur.

REMORS. s. m. Ancienne orthographe de Remords. Chacun ne s'en peut dépendre sans *remors*. (Montaigne.)

— Bot. V. RÉMORE.

RÉMOTIF, IVE. adj. (en lat. *remotivus*, de *removeo*, écarter). Bot. Se dit de la germination, lorsque l'épisperme est éloigné de la graine du cotylédon, ou de son prolongement vaginiforme, par un allongement des cotylédons dont il enveloppe le sommet, ce qu'on observe dans un certain nombre de plantes monocotylédones.

RÉMOTIFOLIÉ, ÉE. adj. (en lat. *remotifolius*, de *remotus*, éloigné; *folium*, feuille). Bot. Dont les feuilles sont écartées les unes des autres. La bosserie rémotifoliée. L'hipne rémotifolié.

RÉMOTION. s. f. (pr. *ré-mo-ci-on*). Didact. Action d'éloigner.

— Pathol. Action d'éloigner la cause d'une maladie.

RÉMOTIS (À). (pr. *re-mo-tiss*). Expression adverb. empruntée du latin, et qui signifie à l'écart. Mettre un habit à rémotis. Mettre une affaire à rémotis. Famil. et peu usité.

RÉMOUCHÉ, ÉE. part. pass. du v. Remoucher. S'emploie adjectiv. Chandelle remouchée.

REMOUCHER. v. a. 1re conj. Moucher de nouveau. Remoucher la chandelle.

— Pop. Relancer.

— SE REMOUCHER. v. pron. Se moucher de nouveau.

— Etre mouché de nouveau.

— Se relancer mutuellement.

RÉMOUDRE. v. a. 4e conj. irrég. *Je rémouds, tu rémouds, il rémoud, nous rémoulons, vous rémoulez, ils rémoulent. Je rémoulais. Je rémoulus. Je rémoudrai. Je rémoudrais. Rémouds, rémoulons, rémoulez. Que je rémoule. Que je rémoulusse. Rémoulant. Rémoulu, rémoulue.* Emoudre de nouveau. V. ÉMOUDRE.

— SE RÉMOUDRE. v. pron. Être rémoulu de nouveau.

REMOUDRE. v. a. 4e conj. Il se conjugue comme le précédent. Moudre de nouveau. || Moudre plus fin.

[illegible] nouveau.

REMOUILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Remouiller. S'emploie adjectiv. Ancre remouillée.

REMOUILLER. v. a. 1re conj. (pr. *re-mou-llé*). Mar. Mouiller de nouveau une ancre que l'on a relevée.

— Techn. Mouiller de nouveau le linge, etc. || On dit aussi, Remouiller le levain.

— SE REMOUILLER. v. pron. Être remouillé. || Se mouiller de nouveau.

REMOUILLURE. s. f. (pr. [illegible]). Techn. Renouvellement des levains, dans une boulangerie.

REMOULADE. s. f. V. RÉMOLADE.

REMOULAGE. s. m. Techn. Issue de la mouture du gruau.

REMOULAT. s. m. Anc. mar. V. RÉMOLADE.

RÉMOULEUR. s. m. Celui qui émond les couteaux, les ciseaux, etc. Les grammairiens sont comme les *rémouleurs*; ils aiguisent les outils et ne s'en servent pas. (Boiste.) || On l'appelle aussi *gagne-petit*.

REMOULIN. s. m. Anc. maneg. Se disait de l'étoile ou marque blanche qu'on voit quelquefois au front du cheval.

REMOULINS. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. d'Uzès (Gard); 900 hab.

RÉMOULU, UE. part. pass. du v. Rémoudre. V. ÉMOULU.

REMOULU, UE. part. pass. du v. Remoudre. S'empl. adjectiv. Blé remoulu.

REMOURIR. v. n. 2e conj. *Je remeurs, tu remeurs, il remeurt, nous remourons, vous remourez, ils remeurent. Je remourais. Je remourus. Je suis remort. Je remourrai. Je remourrais. Remeurs, remourons, remourez. Que je remeure, que tu remeures, qu'il remeure, que nous remourions, que vous remouriez, qu'ils remeurent. Que je remourusse. Remourir. Remourant. Remort.* Mourir de nouveau. J'en pensai *remourir* encore un coup, mais d'une mort plus vive. (Montaigne.) Nicéphore assure que deux évêques, morts pendant les premières sessions du concile de Nicée, ressuscitèrent pour signer la condamnation d'Arius, et *remoururent* incontinent après. (Volt.)

REMOUS. s. m. (pr. *remou*, du lat. *removere*, remuer). Mar. Tournoiement d'eau occasionné par le mouvement d'un navire, lorsqu'il [illegible] avec vitesse. On l'appelle aussi *contre-courant*.

— Se dit aussi d'un tournoiement d'eau causé par un obstacle, par un corps solide quelconque, comme des rochers, une avance de terre, une île, etc. Les *remous* de la mer, aidés des brises du large, portent pendant le jour les dissolutions et les débris d'une infinité de corps, qui finiraient bientôt par s'y entasser et par y former des émanations dangereuses sans les vents de terre qui les rejettent la nuit en pleine mer. (B. de St-P.) || Mouvement particulier qu'on observe dans l'eau des fleuves, et qui est produit par une force vive telle qu'est celle de l'eau de la mer dans les marées, qui non-seulement s'oppose comme obstacle au mouvement de l'eau du fleuve, mais comme corps en mouvement contraire et opposé à celui du courant du fleuve. Le remous fait un contre-courant d'autant plus sensible que la marée est plus forte.

REMOUVOIR. v. a. 3e conj. Se disait pour Changer de place.

REMPAILLAGE. s. m. (pr. *ram-pa-ia-je*). Techn. Travail du rempailleur de chaises.

REMPAILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Rempailler. S'empl. adjectiv. Chaise rempaillée. Tabourets rempaillés.

REMPAILLER. v. a. 1re conj. (pr. *ran-pa-yé*). Empailler de nouveau, garnir d'une nouvelle paille. Rempailler des chaises.

— SE REMPAILLER. v. pron. Être rempaillé.

REMPAILLEUR, EUSE. s. (pr. *ran-pa-yeur*). Celui, celle qui regarnit les siéges de nouvelle paille. Un rempailleur de chaises. Une rempailleuse.

REMPAQUÉ, ÉE. part. pass. du v. Rempaquer. S'empl. adjectiv. Harengs rempaqués.

REMPAQUEMENT. s. m. Pêch. Action de rempaquer le hareng.

REMPAQUER. v. a. 1re conj. Pêch. Arranger le hareng par lits dans les barils.

— SE REMPAQUER. v. pron. Etre rempaqué.

REMPAQUETÉ, ÉE. part. pass. du v. Rempaqueter. S'empl. adjectiv. Marchandises rempaquetées.

REMPAQUETER. v. a. 1re conj. Ce verbe double le *t* devant une syllabe muette. *Je rempaquette, tu rempaquettes, il rempaquette; ils rempaquettent. Je rempaquetterai. Je rempaquetterais.* Comm. Remettre en paquet, en ballot.

— SE REMPAQUETER. v. pron. Être remis en paquets, en ballots.

REMPARÉ, ÉE. part. pass. du v. Se remparer. S'empl. adjectiv.

— *Remparé de.* De quelque fermeté que vous soyez remparé. (Pasq.)

REMPAREMENT. s. m. Anc. art milit. Construction d'une enceinte de circonvallation.

— Brébeuf a employé ce mot en poésie. A ces remparements qui bordent les [illegible]

[illegible] v. a. 1re conj. Il se disait pour Fortifier. || Garnir d'un revêtement en maçonnerie. || Fig. Garantir. Et la [illegible] en sa place, qu'ils *remparèrent* de quantité d'oreillers de part et d'autre. (D'Ablancourt.) || Mettre en garde.

— Couvrir comme d'un rempart. La nature a *remparé* ces animaux de cuirs épais, de longs poils, de plumages qui les abritent contre les atteintes du dehors. (B. de St-P.)

— SE REMPARER. v. pron. Se faire une défense contre quelque attaque. Se remparer avec des chariots. Se remparer avec tout ce qu'on peut trouver. Se voyant surpris par l'ennemi, ils se remparèrent avec des chariots, et avec tout ce qu'ils purent trouver.

— S'emparer de nouveau. On avait pris la

ville, mais l'ennemi parvint à s'en remparer. Peu usité en ce sens.

REMPART. s. m. (pr. *ran-par*; du celt. *ram*, élevé; ou de l'ital. *ramparo*. Aucune de ces étymologies ne justifie l'orthographe incorrecte de ce mot, que l'on a écrit longtemps *rampar*). Élévation de terre ayant un parapet, un talus intérieur et extérieur, et un mur de maçonnerie, s'il est revêtu, ou une berne s'il ne l'est pas. Cette élévation est formée aux dépens des terres tirées du fossé qu'on pratique autour d'une ville ou d'une pièce de fortification, et sert à mettre à couvert du canon de l'ennemi, à élever ceux qui le défendent, et à y mettre en batterie des pièces de canon et des mortiers. Large rempart. Les remparts d'une ville, d'une forteresse. Se promener sur le rempart. Faire le tour du rempart. Monter sur le rempart. Abattre, élever des remparts. Les superbes *remparts* que Minerve a bâtis. (Rac.)

Ne vous figurez point que de cette contrée
Par d'éternels *remparts* Rome soit séparée. (Rac.)

Votre seule présence affermit ce *rempar*
On ne prend plus un fort où commande Bayard.
(De Belloy.)

Et pour calmer l'Espagne en ces troubles nouveaux,
J'arrive en ce moment des *remparts* de Bordeaux.
(Id.)

— Dans le moyen âge, on appelait ainsi une muraille en maçonnerie pleine, servant à entourer et à protéger une ville ou un château. De nos jours, un rempart consiste en une enceinte racante garnie de bastions et de courtines, couronnée d'un parapet, garnie d'artillerie, entourée d'un fossé et percée de portes et de poternes. Les anciens remparts, devenus inutiles autour de beaucoup de villes par l'effet des changements survenus dans le système de l'attaque et de la défense des places, ont fini par être plantés d'arbres, et procurent aujourd'hui à ces villes d'agréables promenades; c'est à cela que Paris doit, dans ce qu'on appelle les *boulevards* (mot synonyme de *rempart*), un de ses principaux agréments.

— *Coureuse de remparts*. Femme qui se prostitue à tout venant.

— Fig. Ce qui sert de défense. Cette place est le rempart de toute la province. Malte était un des principaux remparts de la chrétienté. Faire à quelqu'un rempart, un rempart de son corps.

Tout le reste, assemblé près de mon étendard,
Vous offre de ses rangs l'invincible *rempart*. (Rac.)

Cependant Athalie, un poignard à la main,
Rit des faibles *remparts* de nos portes d'airain. (Id.)

En vain la sagesse immortelle
Jette entre les peuples épars
Des flots la barrière éternelle;
Notre audacieuse nacelle
Franchit ces liquides *remparts*. (Millevoye.)

— Il se dit aussi des choses morales. Se faire d'une loi un rempart contre les sollicitations, s'en faire un rempart. La honte est le *rempart* de l'honneur d'une femme. (Destouches.) Louis est le *rempart* de la religion. (Boss.) C'est de cette heureuse naissance que la modestie de M. Le Tellier se fit un *rempart* contre les louanges qu'on donnait à son intégrité. (Id.) Nous ne nous trompons pas, pour renverser tant de *remparts*, et vaincre tant de résistance, nos moments affectés, nos figures artificielles, sont des machines trop faibles. (Id.) Si M. de Turenne se retranche, il lui semble que c'est Dieu qui lui fait un *rempart* pour le mettre à couvert de toute insulte. (Fléch.) [illegible] juges se font de leurs cabinets [illegible] part à leur oisiveté ou à leur [illegible] (Id.) Sire, le trône où vous êtes [illegible] lui encore plus de *remparts* [illegible] contre la volupté, que d'att[raits] qui l'y engagent. (Mass.) L'autorité des grands noms ne sert que trop souvent de *rempart* à l'erreur. (B. de St-P.) Les bons citoyens sont les derniers *remparts* des empires. (Frédéric.) De sages lois et un bon gouvernement sont le plus sûr *rempart* d'un état. (Mably.)

— Syn. comp. REMPART. BOULEVARD. V. BOULEVARD. ‖ REMPART. RETRANCHEMENT. Un *retranchement* est un travail plus général; un *rempart* est la pierre principale d'un retranchement.

REMPHAN. Myth. or. Divinité des Moabites, qui paraît avoir des rapports avec l'étoile de Vénus et avec la Lune, et, suivant d'autres, avec Saturne.

REMPLAÇABLE. adj. des 2 g. Néol. Qui peut être, qui doit être remplacé, que l'on peut remplacer.

REMPLAÇANT. part. prés. du v. Remplacer. Il est toujours invariable. Des hommes remplaçant des jeunes gens. Des corps de troupes remplaçant ceux qui quittent la ville.

REMPLAÇANT. s. m. Celui qui remplace [illegible] Fournir un remplaçant. Acheter un remplaçant.

— Généralement toute personne qui en remplace une autre dans une fonction, dans une occupation quelconque. Prier quelqu'un d'être son remplaçant pendant une absence. Trouver difficilement un remplaçant à un homme de mérite. Des corps remplaçants.

REMPLACÉ, ÉE. part. pass. du v. Remplacer. S'empl. adjectiv. Un an après, il tombe quatre autres dents, une de chaque côté des premières, qui sont déjà *remplacées*. (Buff.)

— *Remplacé par*. Fonctionnaire remplacé par son fils. Un être est remplacé par l'être qu'il produit. (St-Lamb.) Les quatre dernières dents de lait sont *remplacées* par quatre autres. (Buff.) Les fleurs femelles du noyer sont *remplacées* par des fruits charnus; ils renferment une noix bivalve. (Millin.)

Le cœur n'est jamais vide; un amour effacé
Par un nouvel amour est toujours *remplacé*. (L. Rac.)

REMPLACEMENT. s. m. Action de remplacer une chose par une autre; résultat de cette action. Le remplacement de vieux meubles. Planter de jeunes arbres en remplacement de ceux qui sont morts.

— Se dit des personnes et particulièrement des hommes qui sont appelés au service militaire. Pourvoir au remplacement d'un employé. Le remplacement d'un conscrit. Bureau de remplacement.

— Agric. Opération qui consiste à ravaler immédiatement après la cueille des fruits les branches à bois sur ces bourgeons, afin de favoriser leur développement. L'année suivante ils sont taillés selon les règles.

— Emploi utile des deniers qui proviennent d'un immeuble vendu, d'une rente rachetée, etc., et qu'on est obligé de placer ailleurs. Faire un remplacement de deniers sur tel fonds, sur telle nature de biens. L'obligation de faire le remplacement des deniers dotaux est une des clauses ordinaires des contrats de mariage.

REMPLACER. v. a. 1re conj. On met une cédille sous le *c* devant *a*, *o*. *Nous remplaçons. Je remplaçais. Nous remplaçâmes.* Succéder à quelqu'un dans une place, dans un emploi. Remplacer quelqu'un dans son emploi, dans ses fonctions. Remplacer quelqu'un pendant son absence.

Et dès demain, je le parie,
Un troisième, plus insensé,
Remplacera, dans sa folie,
L'imprudent qui l'a *remplacé*. (Parny.)

— Il se dit aussi des choses. Une autre maladie l'avait déjà *remplacée* que je ne m'étais pas aperçu qu'elle avait disparu. (J. Janin.)

— Fig. Les Russes *remplaceront* les Romains si le système républicain et le système constitutionnel, seuls obstacles à leur ambition, sont proscrits. (Boiste.)

— Faire à la place de quelqu'un le temps de service militaire imposé par la loi. Se faire remplacer.

— Tenir lieu d'une personne, d'une chose. C'est le seul ami qui me reste, mais il remplace tous les autres. La paix de l'âme est un bien que rien ne *remplace*. (Acad.) Je ne vous dirai pas que M. de Villeroy avait reçu du ciel un de ces génies qui trouvent dans leur propre fonds ce que l'étude ne saurait guère *remplacer*. (Mass.) M. l'abbé de Louvois, dès lors, laissait voir une maturité d'esprit capable de *remplacer* les grands hommes que sa famille avait donnés à l'État. (Id.) Elles ne croissent pas, à beaucoup près, aussi vite que celles qui ont *remplacé* les huit premières. (Buff.)

— Donner pour successeur, mettre à la place. Remplacer une personne par une autre. Remplacer un meuble par un autre. Remplacer un domestique.

— *Il est difficile de remplacer telle personne.* Il est difficile de trouver quelqu'un qui ait sa capacité, qui puisse dignement remplir sa place.

— Mettre quelqu'un à la place d'un autre.

Andromaque, en moins d'un lustre,
Remplaça deux fois Hector. (J.-B. Rouss.)

Cette acception est rare, et il y aurait équivoque dans les deux vers précédents, si Andromaque n'était pas un nom de femme.

— Substituer. Elle a *remplacé* votre nom de femme par celui de votre famille. (B. de St-P.) La révolution a *remplacé* l'arbitraire par la loi, le privilége par l'égalité. (Mignet.)

— Faire un emploi utile des deniers provenant d'une rente rachetée, d'une terre vendue, etc.

— Absol. Remplir la place de. Il est plus aisé de proscrire que de *remplacer*. (Boiste.)

— Mettre à la place. On ne doit jamais rien détruire qu'on ne soit sûr de pouvoir *remplacer* aussi avantageusement. (Plutarque.)

— SE REMPLACER. v. pron. Être, devoir, pouvoir être remplacé. Il est peu de choses et de personnes qui ne puissent se *remplacer*, si ce n'est la vertu et ceux qui la suivent. (Boiste.) L'honneur ne peut se *remplacer* par la gloire, ni le bonheur par le plaisir. (Id.)

— Comm. Acheter de nouvelles marchandises pour remplacer dans le magasin celles qu'on a vendues. Je n'ai pas voulu vendre cette marchandise, parce que je n'aurais pas pu me remplacer.

— *Se remplacer l'un l'autre, se remplacer*. Prendre la place l'un de l'autre [illegible] lent; ainsi la figure du monde change sans cesse; ainsi les morts et les vivants se succèdent et se *remplacent* continuellement. (Mass.)

REMPLAGE. s. m. Action de remplir une pièce de vin qui n'est pas tout à fait pleine. Il faudra près d'un muid de vin pour le remplage de toutes ces pièces. Le remplage doit être fait du vin de même qualité.

— *Vin de remplage*. Le vin dont on remplit les pièces qui en ont besoin.

— Maçonn. Blocage en moellons ou en briques dont on remplit, avec du mortier, le vide ou l'entre-deux des parements d'un mur construit en pierres de taille ou de toute autre matière. ‖ Cailloux qu'on emploie à ses derrières des murs de revêtement, tant pour les préserver de l'humidité que pour rompre la poussée des terres et faciliter l'écoulement des eaux.

— Charp. Se dit de tous les bois qu'on place dans un pan de bois, dans une cloison ou dans une ferrure, pour remplir les vides, et qui ne servent en rien ni à l'assemblage ni à la solidité.

— Se dit, dans le commerce des bois, dans le sens de Dédommagement pour le vide qui s'est trouvé dans les coupes.

REMPLI, IE. part. pass. du v. Remplir. S'empl. adjectiv. Observons d'abord que l'océan de vapeurs dont l'atmosphère est *remplie*, contient toute l'eau des fleuves qui doit couler en un jour sur la terre. (B. de St-P.) Mais ils ont avancé leur axiome aussi légèrement que tant d'autres dont leurs ouvrages sont *remplis*. (Id.) L'instant de la mort a beau être éloigné de celui de la naissance, la vie est toujours trop courte quand cet espace est mal *rempli*. (J.-J. Rouss.) Les places sont toujours occupées et rarement *remplies*. (S. Dubay.)

Les temps sont *remplis*:
Voici notre empire;
Tout ce qui respire
Nous sera soumis. (Voltaire.)

— Blas. Il se dit d'une pièce de l'écu dont le milieu est d'un autre émail que les bords.

— Fig. Traité. Un sujet bien rempli.

Le vers le mieux *rempli*, la plus noble pensée
Ne peut plaire à l'esprit quand l'oreille est blessée.
(Boileau.)

— Plein, qui abonde en quoi que ce soit. Une ville remplie d'étrangers. Un terrain rempli de pierres. Un ouvrage rempli de beautés, de défauts. La chronologie est un amas de vessies *remplies* de vent. (Volt.) La vie, *remplie* de tant de projets passagers et vains, est-elle autre chose qu'un songe? (B. de St-P.) Après une journée toute *remplie* de pareils bienfaits, le soir arrive, mais non le repos. (Lamenn.) Le Seigneur aime la miséricorde et la justice; la terre est *remplie* de ses bienfaits. (La Harpe.) De princes égorgés la chambre était *remplie*. (Rac.) L'Europe entière n'avait ni chemins, ni auberges; ses forêts étaient *remplies* de voleurs et d'assassins. (Chateaub.) Chactas erra longtemps dans ce lieu; il visita la grotte du solitaire, qu'il trouva *remplie* de ronces et de framboisiers, et dans laquelle une biche allaitait son faon. (Id.) Nos arsenaux et nos ports sont *remplis* de canons et de vaisseaux que nous avons enlevés à ces puissances. (B. de St-P.) Alvarès dit que l'Ethiopie est *rempli* de montagnes escarpées presque de tous côtés, et d'une hauteur effroyable. (Id.)

Hélas! nos passions sont à doter aussi:
Or, elles sont sans nombre et beaucoup plus avides.
Avec elles bientôt les coffres-forts sont vides,
Et les cœurs remplis de soucis. (Fr. de Neufch.)

Non: le monde est *rempli* de fous;
Chacun le prouve à sa manière. (Id.)

— M. de Lamartine a dit:

Du nombre des vivants chaque aurore m'efface;
Je suis *rempli* de jours, de douleurs, de remords.

On dit communément *être plein de jours*, et non *rempli de jours*, pour signifier qu'on a vécu longtemps. On n'est pas *rempli de jours* aux mêmes conditions qu'on est *rempli de douleurs*.

— *Être rempli de soi-même*. Avoir une trop haute opinion de son mérite. Qu'est-ce qu'un ambitieux? C'est un homme *rempli* de lui-même. (Bourdal.) Il se connaît si peu, ou plutôt il est si *rempli* de lui-même, qu'il vous regarde, grand Dieu! comme si vous n'étiez pas. (Mass.) Jamais homme n'eut tant de droit d'être *rempli* de lui-même, si jamais on peut avoir droit d'en être *rempli*. (Bourdal.)

— Absol. *Être rempli*. Il se disait d'un indultaire ou d'un gradué, lorsqu'il était pourvu d'un bénéfice assez considérable pour n'être pas en droit d'en requérir un autre en vertu de son induit ou de ses grades.

— Fig. Ayant pour sujet un nom de personne. Il était si *rempli* de l'esprit du sacerdoce qu'il en animait tous ses frères. (Boss.) L'homme né de la femme vit peu de temps; il est *rempli* de beaucoup de misères. (Id.)

La cité, le hameau, la verdure des bois,
Semblent s'offrir à lui pour la première fois,
Et, *rempli* d'une joie inconnue et profonde,
Son cœur croit assister au premier jour du monde.
(Fellens.)

— Ayant pour sujet un nom de chose. Il n'est rien de plus dangereux qu'une longue vie, quand elle n'est *remplie* que de vaines entreprises, ou même d'actions criminelles. (Boss.) O vie humaine! m'écriai-je quand je me vis seul et dans cet état, que tu es *remplie* d'aventures bizarres et de contre-temps! (Le Sage.) L'univers est *rempli* des flots de sa lumière. (A. Mart.)

[illegible]
De toutes ces horreurs plus *rempli* que le mien.
(Racine.)

— *Rempli par*. Les premières charges de l'empire sont *remplies* par les nègres: Empsaël, le premier ministre, est nègre, et l'empereur lui-même est mulâtre. (B. de St-P.) La place est *remplie* par Erehincald, parent du jeune roi. (A. [illegible]) Le troisième acte est *rempli* par l'action principale de l'histoire et de la pièce. (Mme de Staël.)

— Syn. comp. REMPLI. PLEIN. Il n'en peut plus tenir dans ce qui est *plein*; on n'en peut plus mettre davantage dans ce qui est *rempli*. Le premier a un rapport particulier à la capacité du vaisseau, et le second à ce qui doit être reçu dans cette capacité.

REMPLI. s. m. Pli que l'on fait à du linge, à de l'étoffe, à une tapisserie, pour les rétrécir ou pour les accourcir sans en rien couper. Faire un rempli à une robe, à une tapisserie, à une serviette, à un rideau, etc.

REMPLIÉ, ÉE. part. pass. du v. Remplier. S'empl. adjectiv. Robe rempliée.

REMPLIER. v. a. 1re conj. (rad. *pli*). *Je remplie, nous remplions, vous rempliez. Je rempliais, nous rempliions, vous rempliiez. Que je remplie, que nous rempliions, que vous rempliiez*, etc. Faire un rempli. Remplier une robe. Remplier une tapisserie.

— SE REMPLIER. v. pron. Être remplié.

REMPLIR. v. a. 2e conj. Emplir de nouveau. Remplir un tonneau. Remplir une pièce de vin.

— Achever de remplir. La bouteille est à moitié, il faut la remplir ou la vider.

— Emplir, rendre plein. Remplir une bouteille. Remplir ses caves de vin. Remplir ses greniers de blé. Remplir un vase. Remplir un verre. Remplir ses coffres d'or et d'argent. Le père, jusqu'alors indécis, accorde, en *remplissant* le verre de son vieux voisin, sa fille bien-aimée au fils de son ancien ami. (Poug.) En les *remplissant* d'eau à moitié et en les inclinant, on verrait le contour de l'eau présenter une multitude de courbes différentes. (B. de St-P.) D'un vin pur et vermeil il fait *remplir* sa coupe. (Boil.)

Lachésis, *remplissant* sa tasse,
S'écrie: Atropos dort enfin!
Mais trop sec, hélas! et trop fin,
Je crains que mon fil ne se casse. (Béranger.)

— Combler. Remplir un fossé, une fondrière.

— Fam. *Remplir son ventre*. Se nourrir. C'était un de ces parasites que l'on trouve dans toutes les villes, et qui, dès qu'un étranger arrive, s'introduisent auprès de lui pour *remplir* leur ventre à ses dépens. (Le Sage.)

— Fig. Plus la solitude où je vis alors est profonde, plus il faut que quelque objet en *remplisse* le vide. (J.-J. Rouss.) L'opinion publique est comme un ballon: on peut le *remplir*, mais non le diriger à son gré; c'est le vent de l'intérêt général qui l'entraîne. (Boiste.) La douleur est fière et rend fier le cœur qu'elle *remplit*. (Id.)

— Fig., en parlant des ouvrages d'esprit.

Le seul courroux d'Achille, avec art ménagé,
Remplit abondamment une Iliade entière. (Boil.)

Qu'en un lieu, qu'en un jour un seul fait accompli
Tienne jusqu'à la fin le théâtre rempli. (Id.)

— *Remplir le nombre de ceux qui doivent former un corps, une compagnie*, etc. En rendre le nombre complet. Seigneur, j'irai *remplir* le nombre des vestales. (Rac.)

— *Remplir un corps, une compagnie, une société, de personnes capables, d'ignorants*, etc. Y admettre, y faire entrer beaucoup de personnes capables, d'ignorants, etc.

Cependant mon amour pour notre nation
A *rempli* ce palais de filles de Sion. (Racine.)

— *Remplir une transaction, une quittance*, etc. Écrire ce qui manquait à l'endroit qu'on y avait laissé en blanc.

— *Remplir un blanc-seing*. Écrire les stipulations d'un acte sur un papier signé d'avance.

— *Remplir des bouts rimés*. Faire des vers sur des rimes données.

— *Remplir du point, de la dentelle*. Refaire à l'aiguille des fleurs qui sont rompues à du point, à de la dentelle, ou y en ajouter de nouvelles.

— *Remplir un canevas, une toile, un dessin*. Faire des points à l'aiguille pour couvrir ce canevas, cette toile, pour exécuter ce dessin.

— Fig. *Ces vers remplissent bien l'oreille*. Ils sont bien cadencés, bien nombreux, ils frappent l'oreille agréablement.

— Se dit aussi d'un discours en prose. Il est bien nombreux, il remplit bien l'oreille.

— Fig. *Remplir une place*. Occuper une place, une charge, un emploi. Être très-digne de la place qu'on remplit. Une personne capable de remplir les premières places. C'est une belle place à remplir. Le père et le fils *remplissaient* les mêmes emplois avec les mêmes vertus. (Fléch.) A Rome, dit mon voyageur, on vit Sadolet et Bembe, depuis cardinaux, *remplissant* alors auprès de Léon X la place de secrétaires. (Chateaub.) On peut avec honneur *remplir* les seconds rangs. (Boil.)

— On dit dans le même sens, Remplir une fonction. Remplir des fonctions. Remplir un emploi. J'ai cru *remplir* au chœur ma place accoutumée. (Boil.) Si je reçois un soufflet en *remplissant* mes fonctions auprès d'Émile, loin de me venger de ce soufflet, j'irai partout m'en [illegible]

— *Remplir la place*. Remplacer. Et, lents à se venger, prompts à *remplir* sa place. (Rac.)

Et vous avez montré, par une heureuse audace,
Que le fils seul d'Achille a pu remplir sa place.
(Racine.)

— Fig. *Remplir*, ne pas *remplir* sa place. S'acquitter, ne pas s'acquitter des devoirs, des obligations qu'elle impose. Il faut remplir sa place. Remplir bien, remplir mal sa place. Remplir sa place imparfaitement, indignement. Il vous reste de grands devoirs à *remplir* sur la terre. (J.-J. Rouss.) J'ai toujours *rempli* exactement mes dévotions tant à la sainte Vierge qu'à Notre-Dame de Lorette. (Scribe.) Attachée à tous ses devoirs, comme si elle n'en eût eu qu'un seul à *remplir*. (Fléch.) Vous

n'aurez qu'un vain nom de roi, dès que vous n'en *remplirez* pas les fonctions augustes. (Mass.) En *remplissant* tous leurs moments, ils ne cherchent pas à *remplir* leurs devoirs, mais à satisfaire leurs cupidités injustes. (Id.) Le prédicateur croyait avoir *rempli* le ministère le plus sérieux de la religion, quand il avait déshonoré la majesté de la parole sainte, en y mêlant des termes barbares ou des plaisanteries qu'on n'aurait pas dû entendre. (Id.)

— Fig. et par exagér. Se dit de ce qui abonde dans un lieu, ou qui s'y étend beaucoup, qui en occupe une grande partie. Les étrangers remplissent la ville. Les meubles remplissent cet appartement. La fumée remplit la chambre. Remplir l'air de ses cris. Remplir les airs des chants d'allégresse. Remplir la terre, l'univers, le monde de son nom, du bruit de ses exploits. L'univers est un temple que Dieu *remplit* de sa gloire et de sa présence. (Mass.)

Ne craignez pas qu'une aveugle douleur
Remplisse l'univers du bruit de son malheur. (Rac.)

Fuyant loin de ce trône où vous êtes monté,
Bientôt de vos forfaits vous-même épouvanté,
Privé des feux sacrés et des eaux salutaires,
Remplissant de vos cris les antres solitaires,
Partout d'un Dieu vengeur vous sentirez les coups.
(Voltaire.)

— Se dit aussi au sens moral. Remplir les peuples de crainte, d'étonnement, de joie. Remplir les spectateurs d'admiration. Une passion qui remplit le cœur. Une idée qui remplit l'imagination, l'esprit. Cet événement m'avait *rempli* d'incertitude sur la destinée, et d'une rêverie vague qui ne m'abandonnait pas. (B. Constant.) Le grand roi qui *remplit* de tant de vertus le trône de ses ancêtres. (Boss.)

— Il se dit de la gloire, de la réputation, etc., qui ont été consacrées par les histoires, les monuments publics. Certains rayons de grâce lui firent apercevoir qu'en vain *remplirait*-il les plus beaux endroits de l'histoire, si son nom n'était écrit dans le livre de vie. (Fléch.) Une vie qui passe dans les histoires, qui *remplit* les monuments publics. (Mass.)

— Il se dit, en général, de tous les sentiments qu'on fait naître dans le cœur des hommes. Que ces discours enflammés *remplissent* nos cœurs d'une ardeur céleste. (Boss.) Il n'appartient qu'à vous, ô mon Dieu, de *remplir* de vos vérités adorables des esprits que le monde occupe de ses vanités. (Fléch.) Voyons-le dans ces hôpitaux où les plaintes de ceux qui souffrent *remplissent* l'âme d'une tristesse importune. (Id.) Des ouvrages qui *remplissent* l'esprit de mille images profanes. (Mass.)

Si d'un beau mouvement l'agréable fureur,
Souvent ne nous *remplit* d'une terreur,
En vain vous étalez une scène savante. (Boil.)

— Il se dit aussi des ouvrages d'esprit. L'Ecclésiaste, après avoir *rempli* son divin ouvrage du mépris des choses humaines, veut enfin montrer à l'homme quelque chose de plus solide. (Boss.) Je me plais à *remplir* mes sermons de portraits. (Boil.)

— Racine fait dire à Mithridate, au sujet des Romains.

Nul ne leur a plus fait acheter la victoire,
Ni de jours malheureux plus *rempli* leur histoire.

— Ayant pour sujet un nom de chose. Les plaisirs peuvent *remplir* vos vastes édifices; mais ils laisseront toujours votre cœur vide. (Mass.)

— Semer, répandre partout. La médisance *remplit* tous les lieux où elle passe de désordre et de confusion. (Mass.)

Partout en un moment l'affreux signal donné
De meurtres *remplira* l'univers étonné. (Rac.)

Deux puissants ennemis
Remplissent tout d'effroi, de trouble et de tumulte.
(Boileau.)

— Fig. Occuper, employer. La lecture remplit toutes ses soirées. Une occupation qui remplit tous nos loisirs. Remplir bien son temps. Cela remplit une partie de son temps. Quelle vie, qu'une vie qui ne *remplit* un temps qui décide de tout pour elle, qu'en ne faisant rien. (Mass.) A quoi bon l'éternité, quand l'âme telle qu'on la fait ne *remplit* pas même le temps. (E. Quinet.)

— Occuper entièrement. La pensée de la mort *remplit* son esprit. (Fléch.) Les prospérités militaires laissent dans l'âme je ne sais quel plaisir touchant qui la *remplit* et l'occupe tout entière. (Id.) La condition des princesses les oblige de se prêter au monde pour *remplir* les jours vides des courtisans. (Id.) Tout est faux et vide dans un cœur que Dieu ne *remplit* pas. (Mass.) L'amour du plaisir *remplit* le cœur tout entier. (Id.)

— Fig. Exécuter, accomplir, effectuer, réaliser. Remplir un devoir. Remplir son devoir, ses devoirs. Remplir ses obligations, ses promesses, ses engagements. Remplir [illegible] remplir les espérances, les vœux de sa famille. Remplir les intentions, les vues de quelqu'un. Remplir sa vocation. Remplir une tâche, une mission. Aucun d'eux n'a été surpris de la carrière qu'il a *remplie*. (Las-Cases.) Si vous jugez à propos de me confier ce soin, je tâcherai de le *remplir*. (J.-J. Rouss.) Tout le monde voudrait être maître, et fort peu d'hommes sont faits pour en *remplir* le rôle. (N. Dub.)

— *Remplir un but.* Quelques personnes emploient cette locution, qui est évidemment incorrecte. On remplit une bouteille, on remplit un sac, on remplit un verre, on remplit un tonneau; mais on ne remplit pas un but; on l'atteint. Il faut donc dire atteindre un but. On trouve cependant cette faute dans quelques écrivains. Les républiques ont le mieux *rempli* le but de leur institution, et se sont mieux conservées, parce que les bons rois meurent, et les sages lois sont immortelles. (Frédéric.)

— Satisfaire pleinement. Il ne fallut faire ni des pauvres ni des malheureux pour *remplir* son ambition et son avarice. (Fléch.) Le ciel a *rempli* les désirs de Monsieur Le Tellier. Apprenons à n'être pas éblouis du bonheur qui ne *remplit* pas le cœur de l'homme. (Boss.) Tous les biens ne peuvent *remplir* l'immensité du cœur de l'homme. (Mass.)

— *Remplir l'idée qu'on doit avoir ou qu'on s'est faite de quelqu'un, de quelque chose.* Offrir l'accomplissement de tout ce que cette idée promet, de tout ce qu'elle renferme. Etre loin de remplir l'idée que quelqu'un avait de nous. Cet ouvrage remplit parfaitement l'idée qu'on doit avoir d'un poëme, d'un traité. Cicéron, en admirant Démosthène, trouve qu'il ne *remplit* pas encore entièrement l'idée du parfait orateur. (Acad.)

— *Cet homme a rempli son sort, sa destinée.* Il a fait les actions, il a éprouvé les événements auxquels il paraissait destiné. C'était là sa destinée, elle l'a *remplie*, et, puisqu'il est un Dieu dans le ciel, remets-lui le soin de nous venger. (Marmier.) Puissiez-vous, mes frères, *remplir* toute votre destinée! (Mass.) On n'a pas compris que le soleil, par l'uniformité de sa carrière, criait aux hommes que toute leur grandeur consiste à *remplir* leur destination. (Id.) Tu auras *rempli* ta vie, et tu auras fait ce qui est de l'homme. (Senancour.)

— *Remplir l'univers, le monde.* Etre partout.

Embrasez par nos mains le couchant et l'aurore,
Remplissez l'univers sans sortir du Bosphore. (Rac.)

— Jurispr. et comptab. Restituer, donner à quelqu'un ce qu'il a avancé, ce qu'il a droit de reprendre, de réclamer. Remplir quelqu'un de ses frais. Le remplir de ses avances, de ses déboursés. Remplir une veuve de sa dot, de son douaire.

— Jeux. Se dit lorsqu'on complète les cinq cases du petit jan ou les six cases du grand jan, ou enfin celles du jan de retour. Remplir. Ne pas remplir. Remplir par doublet.

— Pop. *Cette nourriture remplit beaucoup.* Elle rassasie promptement. ‖ *Cette nourriture ne remplit pas assez.* Elle est trop légère.

— se remplir. v. pron. Être rempli. Le cœur se *remplit* de bons sentiments, et l'esprit de saines maximes, par des lectures de choix. (Boiste.)

— Devenir plein. Le réservoir s'est rempli d'eau. La salle commence à se remplir de monde, commençait à se remplir. La terre commence à se *remplir* et les crimes s'augmentent. (Boss.) Il fallait peut-être attendre que ce repaire de brigands se fût *rempli* de nouveau, et parce qu'on a marché contre elle sous la bannière de la religion, l'entreprise n'était pas nécessaire. (Chateaub.)

Ah! sans pâlir,
Puis-je voir d'assassins le temple se *remplir*? (Rac.)

— Il se dit des choses morales. Se remplir d'espérances vaines. Se remplir la tête de visions, de chimères. Mon âme s'est *remplie* de trouble, et la crainte de la mort m'a saisi. (La Harpe.) C'est une politique sûre et ancienne dans les républiques, que d'y laisser le peuple s'endormir dans les fêtes, les spectacles, dans le luxe et le faste, dans les plaisirs, la vanité et la mollesse, et de le laisser se *remplir* de vide et savourer la bagatelle. (La Bruy.) On se *remplit* la tête d'erreurs, de chimères; on en chasse la vérité. (Boiste.)

— Il se dit en parlant de plusieurs personnes. Les factieux se *remplissent* l'imagination de triomphes, de puissance; l'événement les *remplit* de confusion. (Boiste.)

— Pop. *Se remplir de viandes, se remplir le ventre, se remplir.* Manger avec excès. ‖ *Se remplir de vin.* Boire avec excès.

— Se rembourser. Se remplir de ses frais. Se remplir de ses avances. Se remplir de ses déboursés.

— Syn. comp. remplir, emplir. V. emplir.

REMPLISSAGE. s. m. Action de remplir.

— Syn. de Remplage, lorsqu'il s'agit de vin ou de maçonnerie.

— Ouvrage que fait une ouvrière en fil, en remplissant du point, de la dentelle. Payer tant pour le remplissage de dentelles.

— Fig. Tout ce qui se trouve d'inutile, d'étranger au sujet, dans un ouvrage d'esprit. Il y a beaucoup de remplissage dans cet ouvrage. Les trois quarts de ce livre ne sont que du remplissage. Ce n'est là qu'un remplissage. Que [illegible] sage! (Boiste.) Avec l'art du *remplissage*, art condamné et trop pratiqué, on fait un discours à peu de frais. (Trév.)

— Il se dit aussi des ouvrages, quand on distingue le fond des détails. Quand un orateur, un poëte a fait son plan, il s'occupe du remplissage. Quelque admirable que soit le grand Corneille dans la distribution et le *remplissage* de ses plans, il n'est jamais plus supérieur aux autres que dans ses dénoûments. (Mém. de Trév.)

— Mar. Nom général de toutes les pièces de bois qui dans un bâtiment servent à remplir un vide quelconque. ‖ *Couple de remplissage.* Pièce de bois placée entre les couples ou membrures principales d'un bâtiment, pour renforcer les murailles.

— Musiq. *Parties de remplissage.* Les parties du milieu, c'est-à-dire celles qui sont entre la base et le dessus. ‖ On appelle aussi *remplissage*, la surcharge des parties mal conçues qui se trouvent dans les ouvrages des écoliers.

— Peint. *Figures de remplissage.* Se dit des figures étrangères au sujet, ou qui ne jouent qu'un rôle accessoire.

— Phys. Se disait par opposition à Vide. Le vide n'a été imaginé par les philosophes que pour leur épargner la peine d'imaginer et de comprendre la justesse du *remplissage* de tous les recoins de l'univers par une matière actuellement divisée ou divisible. (Mém. de Trév.)

REMPLISSEUSE. s. f. Ouvrière qui remplit et raccommodent des points, des dentelles. ‖ Ouvrière qui ne fait que remplir un dessin.

REMPLOI. s. m. Jurispr. Remplacement, nouvel emploi. Ne pouvoir vendre qu'à charge de remploi. Le remploi des biens dotaux est stipulé d'ordinaire dans les contrats de mariage.

REMPLOYÉ, ÉE. part. pass. du v. Remployer. S'empl. adjectiv. Etoffe remployée.

REMPLOYER. v. a. 1re conj. On remplace l'*y* par un *i* devant une syllabe muette. *Je remploie, tu remploies, il remploie. Je remploierai. Je remploierais*, etc. Employer de nouveau.

— se remployer. v. pron. Etre remployé. Les étoffes de bonne fabrication se remploient toujours.

REMPLUMÉ, ÉE. part. pass. du v. Remplumer. S'empl. adjectiv. Oiseau remplumé.

REMPLUMER. v. a. 1re conj. Regarnir de plumes. Il faut remplumer ce clavecin.

— se remplumer. v. pron. Reprendre des plumes. Les oiseaux commencent à se remplumer.

— Fig. et fam. Rétablir ses affaires, regagner ce qu'on avait perdu. Il commence à se remplumer.

— Reprendre de l'embonpoint après une maladie.

REMPOCHÉ, ÉE. part. pass. du v. Rempocher. S'empl. adjectiv. Argent rempoché.

REMPOCHER. v. a. 1re conj. Remettre dans sa poche. Rempocher son argent.

Je *rempochai* mon or. Elle en eut du regret,
Mais elle tint le cas secret. (***)

— Fig., fam. et iron. L'avare rempoche son argent avec bonheur.

— se rempocher. v. pron. Être remis dans la poche.

REMPOISONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Rempoisonner. S'empl. adjectiv. Personne rempoisonnée.

REMPOISONNEMENT. s. m. Action d'empoisonner de nouveau.

REMPOISONNER. v. a. 1re conj. Empoisonner une seconde fois.

— se rempoisonner. v. pron. S'empoisonner une seconde fois.

REMPOISSONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Rempoissonner. S'empl. adjectiv. Étang rempoissonné.

REMPOISSONNEMENT. s. m. Action de rempoissonner; résultat de cette action.

— Poisson pour repeupler un étang péché.

REMPOISSONNER. v. a. 1re conj. Empoissonner de nouveau, repeupler de poisson un étang, un vivier. Les fermiers sont tenus de *rempoissonner* les étangs à la fin de leur bail. (Acad.)

— se rempoissonner. v. pron. Etre rempoissonné.

REMPORT. s. m. Anc. jurispr. Dette prise sur les effets mobiliers.

REMPORTÉ, ÉE. part. pass. du v. Remporter. S'empl. adjectiv. Victoire remportée. Prix remporté.

— *Remporté par.* Il n'y a guère de victoires entièrement *remportées* par la valeur. (Boiste.)

— *Remporté sur.* Idoménée alla jusqu'à vouloir qu'elle chantât la victoire *remportée* sur les Dauniens et sur Adraste. (Fén.) Ce fut dans la vallée de Melchisédech que le roi de Sodome chercha Abraham pour le féliciter de la victoire *remportée* sur les cinq rois. (Chateaub.)

REMPORTER. v. a. 1re conj. Reprendre et rapporter de quelque lieu ce qu'on y avait apporté. Remporter un livre. Remporter ses marchandises.

— Fig. Princesse, le digne objet de l'admiration de deux grands royaumes, la France n'avait-elle plus d'autres triomphes [illegible] du voyage fameux d'où vous aviez *remporté* tant de gloire et de si belles espérances? (Boss.) On reçoit au théâtre des leçons de vertu; on en *remporte* les impressions du vice. (Mme de Lambert.)

— Enlever d'un lieu. On le remporta tout percé de coups.

— Gagner, obtenir. Remporter la victoire. Remporter le prix de la course. Remporter le prix de poésie. Remporter le prix d'éloquence. Remporter un grand avantage sur les ennemis. N'en remporter que du ridicule. La reine d'Angleterre triomphe, elle pardonne. Enfin, le roi vient la recevoir dans une campagne où il avait *remporté*, l'année précédente, une victoire signalée sur le général d'Essex. (Boss.) M. de Turenne *remportait*-il quelque avantage, à l'entendre, ce n'était pas qu'il fût habile, mais l'ennemi s'était trompé. (Fléch.) Il en coûte bien moins de *remporter* des victoires que de se vaincre soi-même. (Mass.) Ceux qui combattent pour le despotisme et la superstition ne peuvent *remporter* que de honteuses et funestes victoires. (Mme de Lambert.)

C'est par là que Molière, illustrant ses écrits,
Peut-être de son art eût *remporté* le prix. (Boil.)

C'est peu qu'il ait sur moi *remporté* la victoire,
Malheureux, j'ai servi de héraut à sa gloire. (Rac.)

— Fig. Je vis ces autels où furent consacrées tant de dépouilles que Mme d'Aiguillon *remporta* sur le monde. (Fléch.)

— Fig. *Remporter la palme.* V. palme.

— se remporter. v. pron. Etre, pouvoir, devoir être remporté. La victoire la plus rare et la plus honorable est celle qui se *remporte* sur l'égoïsme. (Boiste.)

— Syn. comp. remporter le prix, emporter le prix. *Emporter le prix*, c'est obtenir une récompense, un avantage, un honneur quelconque que l'on ambitionnait. *Remporter* le prix, c'est obtenir le prix, la récompense, la couronne qui avait été mise au concours. La première expression a quelque chose de vague, la seconde a un objet précis.

REMPORTEUR. s. m. Fam. Celui qui remporte beaucoup de prix, et, en particulier, élève qu'on garde dans un pensionnat, parce qu'il est capable de remporter des prix au concours général. C'est un remporteur de prix.

REMPOTAGE. s. m. Jard. Action de remettre dans un pot de nouvelle terre.

REMPOTÉ, ÉE. part. pass. du v. Rempoter. S'empl. adjectiv. Fleur rempotée.

REMPOTER. v. a. 1re conj. Jard. Remettre une plante dans un pot. ‖ Changer une plante de pot.

— se rempoter. v. pron. Etre rempoté.

REMPRISONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Remprisonner. S'empl. adjectiv. Voleur remprisonné.

REMPRISONNEMENT. s. m. Remise en prison de celui qui avait été mis en liberté.

REMPRISONNER. v. a. 1re conj Remettre en prison.

— se remprisonner. v. pron. Etre remis en prison.

REMPRUNTÉ, ÉE. part. pass. du v. Remprunter. S'empl. adjectiv. Argent remprunté.

REMPRUNTER. v. a. 1re conj. Contracter de nouveaux emprunts.

— Absol. Quand je me suis acquitté, je n'aime pas à remprunter.

— se remprunter. v. pron. Etre remprunté.

REMU. s. m. Dr. cout. Remise, délai.

REMUABLE. adj. des 2 g. Que l'on peut remuer.

— Fig. Qui peut s'émouvoir. Il a été employé par Mme de Staël et par M. de Sismondi.

REMUAGE. s. m. Action de remuer une chose. Le remuage du blé. Le remuage du vin. Congé de remuage. ‖ Pour la terre et les humeurs, on dit *remuement*.

— Féod. Droit de mutation dû au seigneur.

— Anc. admin. Droit sur le vin qu'on transporte. ‖ *Billet de remuage.* Permis pour transporter du vin.

REMUANT. part. prés. invar. du v. Remuer. Qui remue. Des enfants remuant une table. Une petite fille remuant sa poupée.

REMUANT, ANTE. adj. Qui est sans cesse en mouvement. Un enfant très-remuant. Il est vif et remuant. Elle avait de petits yeux noirs, curieux et inquiets; de ces yeux toujours *remuants*, toujours occupés à regarder. (Mariv.)

— Fig. *Un esprit remuant.* Un esprit actif, ennemi du repos, propre à exciter des troubles dans un état, dans une société, dans une famille. Un de ces esprits *remuants* et audacieux qui semblent être nés pour changer le monde. (Boss.) On a vu que Pépin avait donné à Grifon, son frère, un apanage dont un homme moins *remuant* aurait pu se contenter. (Anquetil.) Ces cités, composées d'hommes *remuants*, avaient souvent avec leurs voisines des querelles qui dégénéraient en guerres. (Id.)

— Se dit dans un sens analogue. Les derniers efforts d'une liberté *remuante*, qui allait céder la place à une autorité légitime. (Boss.) Le vrai talent, le vrai génie a une certaine simplicité qui le rend moins inquiet, moins *remuant*, moins prompt à se montrer, qu'un apparent et faux talent qu'on prend pour véritable, et qui n'est qu'une vaine ardeur de briller sans moyens [illegible] remuant de ce siècle qui bouleverse tout à chaque génération. (Id.)

— Où l'on remarque du trouble, de l'agitation. Voyez quel calme règne, au milieu des scènes les plus *remuantes*, sur ces mâles physionomies que le souffle impétueux des tempêtes a hâlées. (Ed. Corbière.)

REMUÉ, ÉE. part. pass. du v. Remuer. S'empl. adjectiv. Ces terres trop *remuées*, et devenues incapables de consistance, sont tombées de toutes parts, et n'ont fait voir que d'effroyables précipices. (Boss.)

— Fig. Qu'on nous en croie, c'est lorsqu'on vient à toucher à ces bases fondamentales de l'édifice, que les royaumes trop *remués* s'écroulent. (Chateaub.)

— Fig. et pop. *Cousin remué de germain.* Cousin issu de germain.

REMUE-MÉNAGE. s. m. (du v. *remuer*, et du subst. *ménage*). Dérangement de plusieurs meubles, de plusieurs choses que l'on transporte d'un lieu à un autre. Voilà un grand remue-ménage. Mme de Coulanges est à Livry ; j'y veux aller pendant qu'on fera notre *remue-ménage.* (Mme de Sév.) ‖ Pl., des *remue-ménage.*

— Fig. Se dit des troubles et des désordres qui arrivent dans les familles, dans les Etats, par des changements subits. Il y a bien du remue-ménage dans cette maison, dans cette province. Je vous envoie la liste du *remue-ménage* des prétendants. (Mme de Sév.) Détruire les villes ; c'est là où gît la gloire : elle aime le *remue-ménage.* (La Bruy.) Famil. dans les deux acceptions.

— Jeu où chacun est obligé de changer de place au moment où celui qui le dirige dit qu'il remue-ménage.

— Celui qui aime le dérangement, le désordre.

REMUEMENT. s. m. Action de ce qui remue. Remuement d'humeurs.

— *Remuement des terres.* Le transport de beaucoup de terres d'un lieu à un autre. Le remuement des terres coûte beaucoup.

— Fig. Mouvement, trouble excité dans un État, dans un pays, dans une maison. Causer du remuement. Il y a eu de grands remuements dans cette province. Il y a eu beaucoup de remuement dans cette maison. Son arrivée a causé beaucoup de remuement. On ne saurait trop recommander aux hommes chargés d'appliquer la loi de surveiller l'action, le *remuement* de la société. (Dupin aîné.) ‖ On écrit aussi *remûment.*

— Féod. V. REMUAGE.

REMUE-QUEUE ou **REMUE-CU.** s. m. Ornith. Noms vulgaires donnés aux bergeronnettes.

REMUER. v. a. 1re conj. (du lat. *removere*, ôter d'un lieu, déranger). *Je remue, nous remuons, vous remuez. Je remuais, nous remuions, vous remuiez. Que je remue, que nous remuions, que vous remuiez,* etc. Mouvoir une chose. Remuer une chose de sa place. Remuer une table. Remuer du blé. Remuer le vin. Remuer la tête. Remuer le bras. Remuer la main. Remuer les pieds. Il n'y a presque point de terre entièrement ingrate, si l'homme ne se lasse point de *la remuer*, pour l'exposer au soleil, et s'il ne lui demande que ce qu'elle est propre à porter. (Fén.) Sa démarche est ferme, sa tête élevée, son ton de voix imposant ; il a l'air du fils d'Hercule, et paraît destiné à *remuer* sa massue et à dompter les monstres. (Lacépède.) Et de nos jours, on a *remué* des masses encore plus fortes ; car le bloc de granit qui sert de piédestal à la statue gigantesque du grand Pierre Ier, élevée par l'ordre d'une impératrice encore plus grande, contient trente-sept mille pieds cubes. (Buff.) Le charançon et les teignes forcent d'abord l'avare d'employer beaucoup de bras pour *remuer* et pour vanner ses grains, en attendant qu'ils l'obligent à s'en défaire tout à fait. (B. de St-P.) Jamais la bêche n'a *remué* le terrain de ce lieu solitaire. (Id.) L'homme a exécuté ce qu'il a pu concevoir, et a *remué* des fardeaux que la nature avait créés inaccessibles à sa faiblesse. (Brill.-Savar.)

Les pincettes en main, *remuant* ses tisons
Ducereau nous apprend qu'on ne saurait mieux faire,
Et nous le prouve encor par de bonnes raisons.
(LESAILLY.)

— Prov. *Ne remuer ni pied ni patte.* Être sans mouvement.

— *Il ne saurait remuer ni pied ni patte.* Se dit d'un homme qu'une grande faiblesse, ou une grande lassitude empêche de marcher.

— Fig. Les sages avertirent Henri VIII qu'en *remuant* le seul point de l'autorité de l'Église il mettrait tout en péril. (Boss.) Il n'a fallu à l'Église que *remuer* un fil pour tourner dans le sens où elle a voulu toute la société chrétienne. (E. Quin.)

— Anc. express. prov. *Remuer la vaisselle de quelqu'un.* Lui envoyer des sergents pour faire une saisie chez lui. ‖ *Remuer les pouces à un enfant.* Lui donner le fouet.

— *Ménage remuer.* Se disait pour Tracasser d'un lieu en un autre, comme quand on est occupé à déménager. Diogène les voyant en telle ferveur ménage *remuer.* (Rabel.)

— *Remuer ménage* était une locution fréquente chez nos aïeux pour dire Causer du trouble, du désordre. Ils *remuèrent* si bien ménage, que finalement toute la puissance des Héduens fut transportée aux Séquanois. (Et. Pasq.) Civil commença de *remuer* ménage sous une telle occasion. (Fauchet.) Sa mort fut cause de remuer un grand ménage en France. (Id.)

— *Remuer de la terre.* Transporter de la terre d'un lieu à un autre.

— Fortif. *Remuer la terre.* Fouir et porter de la terre pour faire des retranchements, etc.

— Fig. Le savant rapport d'Arago sur les chemins de fer a *remué* plus d'idées que tous les projets des commissions et des ministres. (Cormenin.)

— Anc. art milit. *Remuer son camp.* Décamper ; changer de camp. ‖ Élire de nouveaux officiers.

— Anc. fin. *Remuer un compte.* Le renvoyer d'un folio à un autre.

— *Remuer un enfant.* Le nettoyer et le changer de langes. ‖ Dans cette acception, il paraît venir du lat. *remutare*; fait de *re*, partic. itérative, et de *mutare*, changer.

— Fig. et fam. *Remuer ciel et terre.* Faire agir toutes sortes de ressorts, employer toutes sortes de moyens. Remuer ciel et terre pour obtenir un emploi. *Remuant* terre et cieux avec une parole... (V. Hugo.)

— Fig. et fam. *Remuer une affaire.* Poursuivre ou réveiller une affaire négligée ou interrompue.

— Diriger. Il *remue* tout par de secrets et puissants ressorts. (Boss.)

— Fig. *Il ne faut pas remuer les cendres des morts.* Il ne faut point rechercher leurs actions pour les blâmer, pour flétrir leur mémoire. Et qu'ont fait tant d'auteurs pour *remuer* leurs cendres ! (Boil.)

— Fig. et fam. *Il ne faut point remuer l'ordure.* Il y a des choses dont la décence, le bon goût ou les bienséances ne permettent pas de parler.

— Prov. *Plus on remue l'ordure, plus elle pue.* Il ne faut point parler d'une mauvaise action, il faut la laisser oublier.

— Fig. et fam. *Remuer beaucoup d'argent.* Faire beaucoup d'affaires d'argent.

— *Remuer l'argent à la pelle.* Avoir beaucoup d'argent, être fort riche.

— Fig. Émouvoir, exciter quelque sentiment, quelque mouvement dans l'âme. Des paroles si touchantes remuèrent les juges, remuèrent l'auditoire. Les grands mouvements de l'éloquence remuent l'âme, remuent le cœur. Les livres ne *remuent* pas le monde, mais ils le conduisent secrètement. (Senanc.) L'amour peut bien *remuer* le cœur des héros du monde, mais il y a des âmes d'un ordre supérieur à ses lois, à qui il ne peut inspirer des sentiments indignes de leur rang. (Boss.) Rien ne *remue* davantage les hommes que les sentiments de religion, et rien en même temps ne les *remue* point. (Id.) Ces désirs qui nous semblaient innocents ont *remué* peu à peu les passions les plus violentes. (Id.) Écoutez donc l'Esprit saint, laissez-lui *remuer* au fond de vos cœurs ce secret principe de l'amour de Dieu. (Id.) Les spectacles deviennent fades pour les mondains, en ne *remuant* que ces passions délicates qui ne font que montrer le crime de loin. (Mass.)

Que dans tous vos discours la passion émue
Aille chercher le cœur, l'échauffe et le *remue.*
(BOILEAU.)

— Soulever. Les hommes qui ont changé l'univers n'y sont jamais parvenus en changeant les chefs, mais toujours en *remuant* les masses. (Napol.)

— Absol. Faire quelque mouvement, changer de place. Ne remuez pas de là. Il n'est pas mort, il remue encore. Elle est grosse de cinq mois, elle a senti son enfant remuer. Dès que l'enfant remue dans le ventre de sa mère. Avant qu'un grand puisse *remuer*, il faut que dix valets se soient agités. (Boiste.)

— Prov. *Quand je remue, tout branle.*

— Fig. et fam. Tenter, agir. Si vous remuez, vous êtes mort. On ne vous conseille pas de remuer.

— Exciter des troubles, des mouvements dans un Etat. C'est fournir un prétexte à ceux qui veulent remuer. Quiconque ne veut pas *remuer* est rarement persécuté. (Frédéric.)

— Fig. *Remuez* jusqu'au fond de votre cœur : ces plaies ont cela, qu'elles peuvent être sondées, pourvu qu'on ait le courage de les pénétrer. (Boss.)

— SE REMUER. v. pron. Se mouvoir. Il est si las qu'il ne peut se remuer. La foule était si grande sur la place, qu'on ne pouvait s'y remuer. Donnez-nous un roi qui se *remue.* (La Font.) Quel moyen de demeurer immobile où tout marche, où tout se *remue* ? (La Bruy.)

— Fig. Quelque chose que nous ne savons pas se *remue* dans le monde : il y a là un travail de Dieu. (Lamenn.)

— Se donner des mouvements, faire des démarches, des efforts pour réussir à quelque chose. Quoi qu'on lui dise, il ne se remue pas. Il est si paresseux, qu'il ne se remue pour rien. Il ne s'en remuera pas davantage pour cela. Remuez-vous un peu. Se remuer beaucoup pour une affaire. Dans un temps où tout un royaume se *remue* pour la conversion des hérétiques. (Boss.)

— *Faire remuer les puissances, faire que les puissances se remuent.* Faire agir les personnes qui ont l'autorité en main.

— Fig. Se dit de plusieurs personnes qui s'enflamment mutuellement l'imagination. Les conspirateurs se *remuent* l'imagination par de brillants tableaux de succès, de domination. (Boiste.)

— Être, pouvoir être remué. La crèche se remue à bras.

— *L'argent se remue.* Se dit lorsqu'il se fait beaucoup de payements ou d'acquisitions, lorsque l'argent roule dans le commerce.

REMUETTE. s. f. Agric. Nom qu'on donne dans quelques lieux au premier labour des jachères.

REMUEUR, EUSE. s. Celui, celle qui remue.

— REMUEUR. s. m. Ouvrier employé à remuer le blé dans un grenier, afin qu'il ne s'échauffe pas.

— Brouillon, homme qui excite des troubles. *Remueurs* de nouvelletés. (Sat. Ménipp.) *Remueurs* d'Etat. (Nic. Pasq.)

— On disait dans le même sens. *Remueurs de ménage.* Le vulgaire soutient et favorise les brouillons et *remueurs* de ménage. (Charron.)

REMUEUSE. s. f. Femme qui est spécialement chargée de remuer un enfant, c'est-à-dire de le nettoyer et de le changer de langes. La remueuse du prince. La remueuse de la princesse. ‖ On le dit particulièrement d'une femme qu'on donne pour aide à une nourrice, dans les grandes maisons.

REMUGLE. s. m. (du lat. *mucor, mucidus*, moisi). Odeur qu'exhale ce qui a été longtemps enfermé, ou dans un mauvais air. Cela sent le remugle. Les viandes qu'on laisse dans un lieu souterrain et sans soupirail sentent bientôt le remugle. Il est vieux. V. RELENT.

— Fig. Il n'y a si malotru (auteur) qui ne veuille que ses premières appréhensions prennent air, craignant qu'étant trop longuement renfermées elles ne sentent le *remugle.* (Pasquier.)

RÉMULUS SYLVIUS. Roi d'Albe, foudroyé à cause de son impiété. ‖ Nom que l'on donne quelquefois à Rémus, frère de Romulus.

RÉMUNÉRATEUR, TRICE. s. (du lat. *remunerator*). Celui, celle qui récompense. Dieu est le souverain rémunérateur, le juste rémunérateur des bonnes œuvres. Ce prince est un juste rémunérateur de la vertu, des grandes actions. Il faut bien, grand Dieu, que l'impie tâche de se persuader que vous n'êtes rien, pour se calmer dans des dissolutions qu'il sent bien ne pouvoir être impunies, s'il existe un vengeur du vice et un *rémunérateur* de la vertu. (Mass.) Le vrai *rémunérateur* des grandes gloires littéraires est la postérité. (Guiraud.) L'homme vertueux et persécuté doit se dire : Je souffre pour le bien, donc je suis immortel ; il existe un éternel *rémunérateur.* (Boiste.) La conscience est sur la terre la première et souvent la seule *rémunératrice* des bonnes actions. (Id.)

— adj. en style soutenu. Le Dieu rémunérateur et vengeur. Ne vaut-il pas mieux, pour le bien de l'humanité, reconnaître un Dieu vengeur et *rémunérateur* que de n'en reconnaître aucun ? (Volt.) Quand les gens éclairés annonceront un seul Dieu *rémunérateur* et vengeur, nul homme sensé ne rira ; tout obéira. (Id.)

RÉMUNÉRATIF, IVE. adj. Didact. Qui sert de récompense. ‖ Qui assigne, qui donne une récompense.

RÉMUNÉRATION. s. f. (pr. *ré-mu-né-ra-ci-on*). Récompense. Juste rémunération. Attendre de Dieu la rémunération de ses bonnes œuvres.

RÉMUNÉRATOIRE. adj. des 2 g. Jurispr. Qui tient lieu de récompense. Contrat rémunératoire. Donation rémunératoire. Legs rémunératoire.

RÉMUNÉRÉ, ÉE. part. pass. du v. Rémunérer. S'empl. adjectiv. Belle action rémunérée.

— *Rémunéré de.* Etre rémunéré de ses services.

RÉMUNÉRER. v. a. 1re conj. (du lat. *remunerare*, réduplicatif de *munerare*, faire un présent ; rad. *munus*, présent). L'*é* se change en *è* devant une syllabe muette. *Je rémunère, tu rémunères, il rémunère*, etc. Récompenser. Il est d'un grand roi de rémunérer les belles actions. Tous les peuples croient à l'existence d'un Dieu qui rémunère la vertu et châtie le vice. Il est du style soutenu. Il projetait un système de récompenses nationales qui, sous une forme militaire, convenable au temps et à l'imagination guerrière des Français, pût servir à *rémunérer* les grandes actions civiles, aussi bien que les grandes actions militaires. (Thiers.)

— SE RÉMUNÉRER. v. pron. Être rémunéré.

— Pourquoi ce terme, plus noble que *récompenser*, n'est-il pas plus fréquemment employé dans le style soutenu ?

RÉMURES. Myth. rom. V. LÉMURES.

RÉMURIA. s. f. Antiq. rom. Endroit du mont Aventin où Rémus consulta le vol des oiseaux, et où il fut enterré.

RÉMURIES. s. f. pl. Antiq. rom. Nom qui, selon Ovide, fut d'abord donné aux Lémuries, parce qu'elles étaient consacrées à Rémus.

RÉMUS. Frère de Romulus, qui lui donna la mort. Vers la fin de la république, on lui consacra un temple à Rome.

RÉMUSAT. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Nyon (Drôme) ; 650 hab.

RÉMUSAT (Jean-Pierre-Abel). Le restaura-

Europe, né à Paris, le 5 septembre 1788 ; mort le 4 juin 1832.

REMUSELÉ, ÉE. part. pass. du v. Remuseler. S'empl. adjectiv. Animal remuselé.

REMUSELER. v. a. 1re conj. Ce verbe change en *è* l'*é* de l'infinitif devant une syllabe muette. *Je remusèle, tu remusèles, il remusèle, ils remusèlent. Je remusèlerai. Je remusèlerais.* Attacher de nouveau avec la bride, avec la muselière.

— Fig. Il est aisé de démuseler le peuple, mais on ne le *remusèle* pas comme on veut. (Mirabeau.)

— SE REMUSELER. v. pron. Être remuselé.

REMUSSÉ, ÉE. part. pass. du v. Remusser. S'empl. adjectiv. Marchandise remussée.

REMUSSER. v. a. 1re conj. Il se disait pour Recacher. ‖ SE REMUSSER. v. pron. Il se disait pour Se recacher.

REMY (SAINT). Géogr. Ch.-l. de cant., arr. d'Arles (Bouches-du-Rhône) ; 5,700 hab. ‖ Ch.-l. de cant., arr. de Thiers (Puy-de-Dôme) ; 3,900 hab. ‖ REMY-EN-BOUZEMONT (Saint-). Ch.-l. de cant., arr. de Vitry-le-François (Marne) ; 600 hab.

RENÂCLER. v. n. 1re conj. Faire certain bruit en retirant impétueusement son haleine par le nez lorsqu'on est en colère. Il tempête, il jure, il renâcle. Celle-ci était un cordon bleu, et pourtant souverainement rechigneuse ; elle gronda, hennit, grogna, rugit et *renâcla* ; cependant elle se leva à la fin, et cette circonférence énorme commença à se mouvoir. (Bril.-Sav.) Pop.

— Fig. et fam. Se dit de ceux qui témoignent de la répugnance pour quelque chose. On voudrait qu'il se décidât, mais il renâcle. Renâcler à une besogne, à une démarche.

— On a dit aussi Renasquer. V. RENASQUER.

RENAGER. v. n. 1re conj. Nager de nouveau.

RENAISSANCE. s. f. Seconde, nouvelle naissance, renouvellement. La renaissance du phénix est une fable. Comment des hommes, avides de la vie heureuse, rejetaient-ils une religion qui leur assure la *renaissance* pour une éternelle félicité ? (Boiste.)

— Fig. Notre renaissance en Jésus-Christ. Depuis la renaissance des lettres et des arts. La renaissance du printemps, de la verdure. L'égoïsme irréfléchi provoque la *renaissance* des abus dont il fut la victime. (Boiste.) La *renaissance* des fleurs et des fruits, les vendanges célébrées dans les fêtes champêtres, les Florales, les Lupercales, les Orgies, ne furent jamais qu'une honteuse profanation des bienfaits les plus précieux de la nature. (Genlis.)

— Hist. On désigne sous le nom de *renaissance* l'époque de résurrection des lettres et des arts que la chute de l'empire romain et de celui de Charlemagne avaient ensevelis sous leurs ruines, 400-829. Durant cet oubli complet de ce qui fit la gloire de l'Inde, de l'Egypte et de l'ancienne Grèce, ceux qui étaient restés fidèles au culte des beaux-arts ne trouvèrent de refuge contre la barbarie que dans l'ancienne Byzance, qui, la dernière, conserva encore quelques traces de leur ancienne perfection. Chassés par le sabre de Mahomet II, qui anéantit l'empire grec sous son joug, 1453, les artistes se réfugièrent en Italie, et Laurent de Médicis, le Magnifique, les prit sous son glorieux patronage. Ce fut, en effet, la renaissance des arts ; car ce fut aussi l'époque des Léonard de Vinci, des Pérugin, des Michel-Ange, des Titien, des Raphaël. En France, on en fixe l'époque aux règnes de François Ier et de Henri II, 1515-1547.

— B.-arts. *Style de la renaissance*, ou absol., *Renaissance.* Mélange plus ou moins heureux du style du moyen âge et de celui des anciens. ‖ Particul., en archit. Fusion du genre ogival et du genre grec ou romain.

— Littér. *Renaissance des lettres.* Révolution occasionnée par la communication des chefs-d'œuvre grecs que les réfugiés byzantins apportèrent en Occident.

— *Théâtre de la Renaissance.* Théâtre fondé il y a peu d'années à Paris, à la salle Ventadour, et destiné à jouer toute espèce de pièces, opéras, drames, comédies, vaudevilles, etc.

RENAISSANT. part. prés. du v. Renaître. Il est invariable. Des oiseaux renaissant sous une autre forme. Des pères renaissant dans leurs enfants. Des ennemis renaissant de leurs défaites. Voilà ses ports, ses murs *renaissant* de leurs cendres. (Del.)

RENAISSANT, ANTE. adj. Qui se renouvelle. La nature renaissante. L'herbe renaissante. La verdure renaissante. Beautés *renaissantes* de la nature, qui parez le printemps, jamais elles ne vous contempleront. (Reyrac.) Les feuillages *renaissants*, et les bocages revêtus de leur nouvelle parure, sembleraient moins frais et moins touchants. (Buffon.)

De cette hydre innocente
Je vois se propager la tige *renaissante.*
(DELILLE.)

— Fig. Solon, accueilli avec les honneurs les plus distingués, voulut profiter de ces dispositions pour calmer des dissensions trop souvent *renaissantes.* (Barthél.) La loi de la nécessité toujours *renaissante* apprend de bonne heure à l'homme à faire ce qui ne lui plaît pas pour prévenir un mal qui lui déplairait davantage. (J.-J. Rouss.) Accablé de travaux sérieux et

réfléchi sur l'importance des vérités révélées et d'une religion pratique. (Bargemont.) Durant quelques jours, une ferveur *renaissante* enflamma son cœur et son esprit. (A. Houssaye.) L'ordre de Malte, en Orient, a protégé le commerce et la navigation *renaissante*, et a été pendant plus d'un siècle, le seul boulevart qui empêchât les Turcs de se précipiter sur l'Italie. (Chateaubriand.)

Viens, malheureux vieillard, viens, approche à sa vue,
D'un trouble *renaissant* je sens mon âme émue.
(VOLTAIRE.)

— *Renaissant dans.* Ces Créquis si vantés *renaissants* dans leurs fils. (Volt.) Leur compagnie établie par Louis XIV, anéantie en 1719, re-

naissante en 1720 dans Pondichéry, paraissait très-florissante. (Id.)

RENAÎTRE. v. n. 4ᵉ conj. irrég. *Je renais, tu renais, il renaît, nous renaissons, vous renaissez, ils renaissent. Je renaissais. Je renaquis. Je renaîtrai. Je renaîtrais. Renais, renaissons, renaissez. Que je renaisse. Que je renaquisse. Renaissant. René, renée.* Naître de nouveau. Selon les anciens, le phénix renaissait de ses cendres. La fable fait renaître Hippolyte sous le nom de Virbius. Les pères semblent renaître dans leurs enfants. Quoi de plus grand que d'être né pour le bonheur des siècles à venir, de compter que de nos cendres mêmes il en *renaîtra* des princes qui nous seront semblables. (Mass.) Les combats de la foi sont des combats de tous les jours ; on a affaire à des ennemis qui *renaissent* de leur propre défaite. (Id.) Au retour du printemps, lorsque le soleil ranime la terre qui se couvre de fleurs, les insectes *renaissent*, les reptiles se dégourdissent, les papillons brisent leurs tombes, et folâtrent avec le zéphir. (A. Mart.)

Contre un destin cruel que peut ce faible bras?
Mon Hector même en vain *renaîtrait* de sa cendre.
(Delille.)

La gloire des méchants en un moment s'éteint,
L'affreux tombeau pour jamais les dévore.
Il n'en est pas ainsi de celui qui te craint,
Il *renaîtra*, mon Dieu, plus brillant que l'aurore.
(Racine.)

— Par exagér. *Renaître à la vie.* Recouvrer la santé après une maladie qui avait semblé mortelle.

Le sage ainsi vieillit, à l'abri de l'envie,
Sans regret du passé, sans soin du lendemain ;
Et quand l'Être éternel le rappelle en son sein,
Il s'endort doucement pour *renaître* à la vie.
(Léonard.)

— **Fig.** *Renaître au bonheur.* Redevenir heureux après avoir éprouvé beaucoup d'afflictions, d'infortunes. Pour *renaître* à la gloire, à la mort je me livre. (Del.) Mes jours voluptueux *renaîtront* au plaisir. (Id.)

— **Fig.** *Renaître par le baptême, par la pénitence.* Rentrer en état de grâce, etc. Nous renaissons tous par le baptême, par les eaux du baptême, par la pénitence. Il faut mourir au péché pour renaître à la grâce. On ne pense pas que la chair qui nous fait naître ne sert à rien, mais que l'esprit selon lequel nous *renaissons* est utile à tout. (Mass.)

— Se dit de certains êtres animés et de certains objets qui prennent la place des êtres, des objets de même nature qu'on a détruits, qui ont péri. La Fable dit qu'aussitôt qu'Hercule avait coupé une des têtes de l'hydre, il en renaissait d'autres. Quand les premières dents sont tombées, il en renaît d'autres. Ses cheveux commencent à renaître. Ses plumes commencent à renaître.

Cette hydre *renaissait* de ses pertes fécondes.
Une tête, en tombant sous mes coups meurtriers,
Enfantait deux vengeurs, de sa rage héritiers.
(Desaintange.)

— Repousser, croître de nouveau. Laisser à l'herbe le temps de renaître. Au printemps, les fleurs, les plantes, les arbres renaissent. Si nos moissons étaient portées par les forêts, lorsque celles-ci sont détruites par la guerre, ou incendiées par notre imprudence, ou renversées par les vents, ou ravagés par les inondations, il faudrait des siècles pour les voir *renaître* dans un pays. (B. de St-P.)

— On dit à peu près dans le même sens, Toute la nature renaît au printemps. Tout passe, tout *renaît*. (Volt.)

— Reparaître, se remontrer. Cette source, cette rivière se cache, se perd sous la terre, et renaît en tel endroit. Souvent les loupes, les dartres renaissent lorsqu'on les croit guéries. Le jour renaît. Les beaux jours vont renaître. L'industrie *renaît* avec la liberté par le voisinage des ports de mer. (B. de St-P.)

De l'astre qui pour lui *renaît* tous les matins,
Ainsi que la lumière il attend son destin. (L. Rac.)

— Fig., au sens moral. Cet événement fit renaître les espérances, la jalousie, la haine, l'amour, etc. Je sentis l'espoir renaître dans mon cœur. Nous verrons renaître le calme, l'ordre. Ses scrupules, ses craintes renaissent à la vue de la mort. Les arts, l'industrie commencent à renaître. Faire renaître une occasion. La mémoire des malheureux qu'on a soulagés donne un plaisir qui *renaît* sans cesse. (J.-J. Rouss.) Insensiblement le calme *renaît* et l'ordre avec lui. (Id.) L'espérance *renaissait* dans l'armée. (Volt.) Le commerce extérieur était presque tombé avant lui, il le fit *renaître*. (Id.) Les mêmes griefs dont on s'était plaint sous la monarchie espagnole, *renaquirent* dans le sein de la liberté. (Id.) Quel est l'homme de mer qui, la nuit, au sein d'une tempête, ne sent pas l'espérance *renaître* dans son cœur, quand il voit apparaître sur les flots l'astre de Vénus? (B. de St-P.)

(Il) fera *renaître* pour jamais
Les délices et l'abondance. (J.-B. Rouss.)

L'espérance *renaît* dans les cœurs abattus,
Et la gaîté tarit les larmes des vaincus. (B.-Lorm.)

— Se dit aussi du temps. Ils virent *renaître* ces siècles heureux qu'ils avaient tant regrettés. (Mass.)

Heureux que pour lui seul l'occasion perdue
Renaisse une seconde fois. (J.-B. Rouss.)

RÉNAL, ALE. adj. Anat. Qui a rapport aux reins, qui concerne les reins. Artères rénales. Veines rénales.

RÉNANTHÈRE. s. f. Bot. Genre de plantes monocotylédones, à fleurs irrégulières, de la famille des orchidées. La rénanthère écarlate croît dans les forêts, à la Cochinchine, rampante sur les arbres.

RENARD. s. m. (pr. *re-nar* ; de l'allem. *rein*, fin, rusé ; ou du tudesq. *reinhart*, cœur ou esprit subtil.) Mamm. Quadrupède du genre chien, qui se distingue des autres espèces du même genre par son museau pointu, sa tête plus large, sa queue longue et très-touffue, et surtout ses prunelles qui de jour sont en fentes verticales. Les renards, quoique aussi forts que les chakals, n'osent pas attaquer des animaux qui pourraient leur résister, et ils se bornent à vivre de rats, de lièvres, de lapins, et autres petits mammifères, d'oiseaux, de reptiles et même d'insectes et de fruits en baies, quand ils ne trouvent pas mieux. Ils aiment particulièrement les raisins. Jamais ils ne touchent au cadavre d'un animal mort, ni à aucune autre voirie, à moins qu'ils ne soient pressés par une faim extrême ; comme aux chats, il leur faut une proie vivante. S'ils ont moins de courage que les chiens, en récompense ils ont plus de finesse, et leurs ruses sont célèbres depuis la plus haute antiquité. Ils ne chassent que la nuit, et le jour ils dorment dans des terriers qu'ils savent se creuser avec assez d'art. Les renards glapissent. Renard ordinaire. Renard charbonnier. Renard musqué. Renard noble. Renard blanc. Renard pâle, argenté, gris, agile, croisé. Le *renard* est fameux par ses ruses, et mérite sa réputation ; ce que le loup fait par la force, il le fait par adresse, et réussit plus souvent. Il emploie plus d'esprit que de mouvement, ses ressources semblent être en lui-même : ce sont, comme l'on sait, celles qui manquent le moins. Fin autant que circonspect, ingénieux et prudent, même jusqu'à la patience, il varie sa conduite, il a des moyens de réserve qu'il sait n'employer qu'à propos. (Buff.) Des *renards* revêtus de précieuses fourrures, trouvent à vivre sur leurs rivages abandonnés du soleil. (B. de St-P.) Les *renards* savent hurler avec les loups et bêler avec les agneaux. (Boiste.)

Un vieux *renard*, mais des plus fins,
Grand croqueur de poulets, grand preneur de lapins,
Sentant son *renard* d'une lieue. (La Font.)

— Fig. et fam. Se dit d'un homme cauteleux, fin et rusé. C'est un renard. C'est un fin renard. C'est un vrai renard, un vieux renard. Il est permis de jouer à fin contre fin, et près du *renard*, le *renard* contrefaire. (Charron.) Le vieux *renard* se possédait à merveille dans ces occasions. (Ham.)

— Fam. *Faire la guerre en renard, agir en renard.* Faire la guerre avec ruse, agir finement.

— Prov. et fig. *Un bon renard ne mange point les poules de son voisin.* Tout homme rusé et habile qui fait une action blâmable, la fait plutôt dans un quartier éloigné que dans son voisinage.

— Prov. *Il fait comme le renard des mûres, des raisins*, etc. Il fait semblant de mépriser une chose parce qu'il ne peut l'avoir.

— Prov. et fig. *Coudre la peau du renard à celle du lion.* Ajouter la ruse et la finesse à la force.

— *Prendre martre pour renard.* Se méprendre, se tromper, prendre une chose pour une autre, d'après une sorte de ressemblance.

— Prov. et fig. *Se confesser au renard.* Découvrir son secret à un homme qui est intéressé à en tirer avantage contre nous.

— Prov. *Renard qui dort la matinée n'a pas la gueule emplumée.* Il faut se lever matin pour que la journée soit profitable. ‖ *Le renard cache sa queue.* Les gens adroits cachent leurs finesses. ‖ *Le renard est pris, lâchez vos poules.* Le péril est passé. ‖ *Le renard prêche aux poules.* Se dit d'un imposteur qui endoctrine des personnes simples et ignorantes, dont il veut faire ses dupes. ‖ *Toux de renard, qui conduit au terrier.* Toux opiniâtre qui conduit à la mort. ‖ *Crier au renard.* Se moquer des gens qui se sont laissé attraper. ‖ *Être enfumé comme un renard dans son terrier.* Demeurer dans un appartement où il fume. ‖ *Le renard a pissé sur le raisin.* Le raisin blanc est devenu roux par l'action du soleil.

— Pop. Vomissement qui a lieu après une débauche, une orgie.

— Astron. *Le Renard.* Étoile de la constellation de l'Oie.

— Conchyl. Nom vulgaire d'une espèce de cône.

— Ethnogr. *Renards.* Nom donné par les Français et les Anglais aux Ottogamis, peuple de la famille des Lennapes.

— Fontain. Petit pertuis ou petite fente par où l'eau d'un bassin ou d'un réservoir se perd. Il paraît qu'ils l'appellent ainsi parce qu'ils ont de la peine à la découvrir pour la réparer.

[illegible]

Renard marin, renard de mer. Noms vulgaires d'un carcharias et d'un cynede.

— Jeux. *Jeu du renard.* Jeu où une pièce qu'on appelle *renard* en attaque douze autres qu'on appelle *poules*.

— Mamm. *Renard volant.* L'un des noms donnés par les voyageurs au galéopithèque roux.

— Maçonn. Petits moellons qui pendent au bout de deux lignes attachées à deux lattes, et bandées pour marquer l'épaisseur du mur que les maçons construisent doit avoir dans toute sa longueur. ‖ Mur orbe décoré, seulement pour la symétrie, d'une architecture plus ou moins feinte, mais semblable à celle du corps de bâtiment qui lui est opposé.

— Mot de signal entre les hommes qui battent ensemble des pieux ou des pilotis à la sonnette ; de sorte que l'un d'eux criant *au renard* ils s'arrêtent tous en même temps, ou pour se reposer après un certain nombre de coups, ou pour cesser tout à fait, au refus du mouton.

— Mar. Petit plateau rond en bois, ou en cuivre, ayant un manche sur lequel on a peint d'un côté les trente-deux rayons de la boussole, percés chacun de huit petits trous, pour recevoir autant de chevilles. ‖ For. crochet en fer, qui sert à traîner des pièces de bois qu'on veut déplacer. ‖ Grande tenaille en fer avec laquelle on saisit des pièces d'un mât d'assemblage, soit pour les porter d'un lieu à un autre, soit pour les élever au-dessus des pièces avec lesquelles elles doivent être réunies.

— Myth. gr. *Le renard* ou *alopex.* Bête furieuse que Thémis envoya ravager le territoire de Thèbes, et qui fut changée en pierre.

— Pêch. Se dit dans quelques endroits pour Verveux.

— Philol. *Roman du Renard.* Titre d'un poëme bas-allemand, dont on ignore l'auteur.

— Techn. Châssis assemblé en retour d'équerre, dans le sommier du bas de la scie du scieur de long. ‖ Maillet à l'usage du formier. ‖ Fil de fer déchiré au sortir de la filière. ‖ Pâte du fer ramassée et pétrie dans le creuset.

RENARDE. s. f. La femelle du renard. Prendre la renarde et ses petits. C'est une bonne prise qu'une renarde pleine.

RENARDÉ, ÉE. adj. Techn. Se dit des parfums éventés. Ambre renardé.

RENARDEAU. s. m. Petit renard. Prendre la renarde et tous ses renardeaux.

RENARDER. v. n. 1ʳᵉ conj. Imiter les finesses du renard, agir en renard. Avec le renard on *renarde*. (Baïf.)

— Se dit pop. pour Vomir après une débauche, une orgie.

RENARDIER, IÈRE. adj. Trompeur ; qui appartient au renard. Des finesses *renardières*. (J. d'Albret.)

RENARDIER. s. m. Celui qui dans une terre a le soin de prendre les renards.

RENARDIÈRE. s. f. Tanière du renard.

RENARDISE. s. f. S'est dit pour Ruse, finesse, détour. ‖ On disait aussi *renarderie*.

RENARDISER. v. n. 1ʳᵉ conj. S'est dit pour Employer des ruses de renard ; employer la finesse.

RENARRÉ, ÉE. part. pass. du v. Renarrer. S'empl. adjectiv.

RENARRER. v. a. 1ʳᵉ conj. Raconter de nouveau. Se dit par plaisanterie ou pédantesquement.

RENASQUER. v. n. 1ʳᵉ conj. S'est dit pour Renâcler. Elle lui a pincé le nez d'une force qui a fait jeter les hauts cris à la pauvre malade : elle n'a pu s'empêcher de *renasquer* un peu contre le zèle indiscret, etc. (Mᵐᵉ de Sév.)

Un essaim de maudits cousins,
Bruyant d'une fureur extrême,
Me fait *renasquer* en moi-même
Contre la saison des raisins. (St-Amant.)

RENATURER. v. n. 1ʳᵉ conj. S'est dit pour Ressembler, être de la même nature.

RENAUDER. v. n. 1ʳᵉ conj. S'est dit pour Maugréer, faire à contre-cœur un ouvrage quelconque, marronner entre ses dents, renoncer sur quelque chose.

RENAVIGUER. v. n. 1ʳᵉ conj. Naviguer de nouveau.

RENCAISSAGE. s. m. Action de rencaisser. ‖ On dit aussi *rencaissement*.

RENCAISSÉ, ÉE. part. pass. du v. Rencaisser. S'empl. adjectiv.

RENCAISSER. v. a. 1ʳᵉ conj. Jard. Remettre dans une caisse. Rencaisser des orangers. Rencaisser des grenadiers.

— Financ. Remettre en caisse. Rencaisser une somme.

— SE RENCAISSER. v. pron. Être, devoir être rencaissé.

RENCEINTE. s. f. Véner. Retour en cercle.

RENCHAÎNÉ, ÉE. part. pass. du v. Renchaîner. S'empl. adjectiv.

RENCHAÎNER. v. a. 1ʳᵉ conj. Enchaîner de nouveau, remettre à la chaîne. Renchaîner un chien.

— SE RENCHAÎNER. v. pron. Se remettre à la chaîne.

RENCHEN. Géogr. Bourg du grand-duché de Bade, dans le cercle de la Kinzig, sur la

[illegible]

la victoire fut remportée par les Français sur les Autrichiens, le 28 juin 1796.

RENCHÉRI, IE. part. pass. du v. Renchérir. S'empl. adjectiv. Le pain est renchéri. Toutes les denrées sont renchéries.

— Difficile.

Eh ! là là, madame la Nuit,
Un peu doucement, je vous prie ;
Vous avez dans le monde un bruit
De n'être pas si renchérie. (Mol.)

— Substantiv. et fam. *Faire le renchéri, la renchérie.* Faire le difficile, la difficile.

RENCHÉRIR. v. a. 2ᵉ conj. Syn. d'Enchérir. Renchérir les marchandises. L'impôt *renchérit* le salaire. (Dup. de Nemours.)

— v. n. Augmenter de prix. Tout renchérit. Le pain renchérit. Les denrées renchérissent.

— Fig. *Renchérir sur quelqu'un.* La médisance et la calomnie *renchérissent* l'une sur l'autre pour noircir leurs victimes. (Boiste.)

RENCHÉRISSEMENT. s. m. Synon. d'Enchérissement. Le renchérissement des denrées.

RENCLOÎTRÉ, ÉE. part. pass. du v. Rencloîtrer. S'empl. adjectiv.

RENCLOÎTRER. v. a. 1ʳᵉ conj. Enfermer de nouveau dans un cloître.

— SE RENCLOÎTRER. v. pron. S'encloîtrer de nouveau.

RENCLOUÉ, ÉE. part. pass. du v. Renclouer. S'empl. adjectiv.

RENCLOUER. v. a. 1ʳᵉ conj. Art milit. Enclouer de nouveau.

— SE RENCLOUER. v. pron. Être rencloué.

RENCOGNÉ, ÉE. part. pass. du v. Rencogner. S'empl. adjectiv.

RENCOGNER. v. a. 1ʳᵉ conj. (rad. *coin*). Pousser, serrer quelqu'un dans un coin. Rencogner quelqu'un dans une embrasure, dans une croisée, pour lui dire ce qu'on a sur le cœur. Très-familier.

— SE RENCOGNER. v. pron. Se cacher dans un coin. Mais le mâtin, quoique sur son pallier, parut très-effrayé et n'osa pas quitter le coin où il s'était *rencogné*. (Buff.)

RENCONTRE. s. f. Hasard, aventure par laquelle on trouve fortuitement une personne, une chose. Une bonne, une mauvaise rencontre. Une heureuse, une malheureuse, une fâcheuse rencontre. Faire rencontre de quelqu'un. Éviter sa rencontre. Trembler à sa rencontre. Avoir, faire telle rencontre. Il y a de singulières *rencontres* dans la vie. (Acad.) Combien de gens vous étouffent de caresses dans le particulier, vous aiment et vous estiment, qui sont embarrassés de vous dans le public, et qui, au lever ou à la messe, évitent vos yeux et votre *rencontre* ! (La Bruy.) Qui peut se promettre d'éviter, dans la société des hommes, la *rencontre* de certains esprits vains, légers, familiers. (Id.) Mon amour-propre fut flatté, mais en même temps très-alarmé de ces *rencontres*. (Campan.)

— Ce mot s'employait autrefois au masculin. Fuyez la beauté, courez hors de sa vue et de son *rencontre*, comme d'une poison puissante, qui s'élance et frappe de loin. (Mont.)

Et les dieux,
En ce *rencontre* ont tout fait pour le mieux.
(La Fontaine.)

— *Aller, venir à la rencontre.* Aller, venir au-devant de quelqu'un qui vient.

— *De rencontre.* Par hasard. Se dit des marchandises qu'on trouve à acheter par hasard. Marchandises de rencontre. Épée de rencontre. Manteau de rencontre. Meubles de rencontre. J'ai eu cela de rencontre.

— *C'est une rencontre.* Se dit d'une chose qu'on a achetée d'occasion et bon marché.

— Attouchement, concours, disposition, conjonction ou opposition des corps qui se fait par art ou naturellement. La rencontre des atomes. La rencontre des planètes, des astres. La rencontre de Saturne et de Mars dans tel signe.

— Choc de deux corps de troupes, lorsqu'il se fait par hasard.

— Combat singulier non prémédité. Il y eut une rencontre entre l'officier et le sous-officier. On donne à des duels prémédités le nom adouci de *rencontres*, pour en cacher l'odieux. (Boiste.)

— Fig. Trait d'esprit, bon mot. Plaisante rencontre. Bonne, subtile, heureuse, ingénieuse rencontre. C'est un homme qui a d'heureuses rencontres. Il vieillit dans ce sens.

— Occasion, circonstance, conjoncture. Je vous servirai en toute rencontre. Je payerai pour vous à la première rencontre. Il a fait tout ce qu'il pouvait faire en cette rencontre. Que faire de mieux en pareille rencontre? Il n'y a pas de *rencontre* où la finesse ne puisse et peut-être où elle ne doive être suppléée par la prudence. (La Bruy.) Il y a quelques *rencontres* dans la vie, où la vérité et la simplicité sont le meilleur manége du monde. (Id.) Que fit Mᵐᵉ d'Aiguillon dans les *rencontres* pressantes? Ce que commande Jésus-Christ dans son Évangile. (Fléch.) Quel soin M. Le Tellier n'eut-il pas d'arrêter en plusieurs *rencontres*, l'intempérance d'esprit et la licence d'écrire? (Id.) Il fallait opposer à tant d'ennemis un homme capable d'exécuter les ordres qu'il aurait reçus, et de prendre conseil de lui-même dans les *rencontres*. (Id.)

— Charpent. et menuis. Endroit où deux traits de scie, commencés chacun par un des bouts d'une pièce de bois, se rencontrent vers

[illegible]

— Chim. *Vaisseaux de rencontre.* Appareil de deux vaisseaux à ouverture unique, et qui se rencontrent ou sont ajustés ensemble, par leur bouche ou ouverture, en sorte qu'ils n'ont qu'une capacité commune.

— Gramm. et versif. *Rencontre de voyelles.* Choc de deux voyelles qui, dans la prononciation, forment un hiatus.

— Horlog. *Roue de rencontre.* Roue dont les dents engrènent dans les palettes d'une verge.

— Pêch. Morceau de fer dont on se sert pour couper la longueur de fil convenable pour faire les hameçons.

— Jeux. *Mariage de rencontre.* Levée com-

posée d'une dame et d'un roi de la même couleur. || *Impériale de rencontre*. Celle que l'on fait avec la retourne, lorsqu'on a les trois autres cartes nécessaires dans son jeu.

RENCONTRE. s. m. Blas. Tête d'animal qui se présente de front et dont on voit les deux yeux.

— Comm. Folio d'un grand-livre, rappelé en marge du journal. || Folio d'un compte rappelé en marge d'un autre.

RENCONTRÉ, ÉE. part. pass. du v. Rencontrer. S'empl. adjectiv.

RENCONTRER. v. a. 1re conj. Trouver une personne, une chose, soit qu'on la cherche, soit qu'on ne la cherche pas. Rencontrer quelqu'un dans la rue, à la promenade. Rencontrer un homme sur son chemin. Le rencontrer fort à propos. Le rencontrer partout, à toute heure. Rencontrer une pierre en son chemin. Rencontrer un passage dans un auteur. Rencontrer par hasard tel livre chez un bouquiniste. Rencontrer beaucoup d'obstacles, de difficultés. Dans un espace de vingt-deux lieues, c'étaient les deux seules habitations que nous eussions *rencontrées*. (Chateaub.) Je ne crois pas avoir *rencontré* sur les chemins une seule fabrique moderne. (Id.) On *rencontre* le léopard depuis la Perse jusque dans l'Inde. (L. Ardant.) Je vous crois un des hommes des plus heureux que j'aie jamais *rencontrés*, et par conséquent un des plus sages. (B. de St-P.) Vous *rencontrez* là, à chaque pas, sous toutes les formes, l'époque du Cid et celle de Napoléon; le moyen âge et le XIXe siècle. (Edg. Quinet.) Il est plus aisé de dire ce qui compose la bonne compagnie que de la *rencontrer*. (S. Dub.) L'homme ne *rencontre* rien ici-bas où son cœur puisse se fixer. (Mass.) Les langues qui se forment des débris de plusieurs autres *rencontrent* même de grands obstacles à leurs progrès. (Condill.)

L'ouvrage le plus plat a chez les courtisans
De tous temps *rencontré* de zélés partisans. (Boil.)

— Avec un nom de chose pour sujet. Le torrent entraîne tout ce qu'il rencontre sur son passage.

— *Rencontrer les yeux de quelqu'un*. Le regarder au moment où l'on est regardé par lui. Il craignait de rencontrer mes yeux. Il y a plaisir à *rencontrer* les yeux de celui à qui l'on vient de donner. (La Bruy.)

Il *rencontre* ses yeux; aussitôt la pudeur
Couvre son jeune front d'une aimable rougeur. (Flor.)

— v. a. et n. Être bien ou mal servi par le hasard dans quelque affaire; deviner juste ou se tromper dans ses conjectures. Il n'a pas mal rencontré d'avoir tel rapporteur. Il a bien rencontré en se mariant. Il a rencontré son fait. Il est difficile de *rencontrer* de si loin le goût de ceux pour qui l'on travaille. (Volt.)

— Absol. Dire un mot heureux, un mot qui est à propos. Il rencontre heureusement. On ne rencontre pas toujours. Toujours il tourne, et jamais ne *rencontre*. (Volt.) Pour badiner avec grâce et *rencontrer* heureusement, sur les plus petits sujets, il faut trop de manière, trop de politesse, et même trop de fécondité; c'est créer que de railler ainsi, et faire quelque chose de rien. (La Bruy.)

— Chass. Se dit des chiens qui commencent à trouver la piste du gibier. Prenez garde, ce chien rencontre. Le limier rencontre.

— SE RENCONTRER. v. pron. Être rencontré. Cela peut se rencontrer.

— Se trouver quelque part avec quelqu'un. Nous nous sommes rencontrés en route. Ces deux corps de troupes se sont rencontrés et se sont battus.

Alors qu'heureusement on est fait l'un pour l'autre,
L'amour, sans être aidé, sait bientôt se montrer;
Ces cœurs-là n'ont besoin que de se *rencontrer*.
(Andrieux.)

— Se dit aussi des choses. Ces rivières se rencontrent à telle ville. Et parfois, les yeux des deux époux se *rencontrant*, ils échangeaient de muettes jouissances et de profondes réflexions. (De Balzac.)

Où tels, se *rencontrant*, deux amoureux ruisseaux
Unissent leurs murmures et confondent leurs eaux.
(Delille.)

— Fig. L'ambition et le bonheur tiennent des routes trop différentes pour qu'ils puissent jamais se *rencontrer*. (S. Dub.) Le sot et l'homme d'esprit peuvent se *rencontrer*, lorsque le premier monte et que le second descend. (Boiste.) Quand l'honnêteté et la pauvreté viennent à se *rencontrer*, elles se trouvent si bien ensemble, que c'est peine perdue que de chercher à les séparer. (Burgoyne.)

— Fig. Avoir les mêmes pensées qu'un autre sur un même sujet. Les beaux-esprits se rencontrent. Je me suis rencontré en cela avec lui. [...] raître. Il s'est rencontré des hommes qui..... Cela ne se rencontre pas toujours. Cette vertu ne se rencontre guère chez de telles gens. Il faut louer la vertu en quelque sujet qu'elle se *rencontre*. (Boiste.) Le bonheur échappé ne se *rencontre plus*. (Id.) Cette haute vertu, que Salomon a cherchée avec si peu de succès, s'est *rencontrée* en la personne de l'illustre duchesse de Montausier. (Fléch.) Lorsque la piété se *rencontre* dans l'âme des souverains, elle a de grands avantages. (Id.) Une telle absence de personnalité ne s'était peut-être jamais *rencontrée*, sa journée se passait sans qu'il en prît aucun moment pour lui-même. (Mme de Staël.)

— Avoir un choc non prémédité, en parlant de deux corps de troupe.

— Se battre en duel.

— Prov. *Les montagnes ne se rencontrent jamais, mais les hommes se rencontrent*. Tôt ou tard on se retrouve.

RENCORSÉ, ÉE. part. pass. du v. Rencorser. S'empl. adjectiv. Robe rencorsée.

RENCORSER. v. a. 1re conj. Taill. et cout. Mettre un corsage neuf à une robe. Elle est bonne ménagère, elle fait rencorser ses robes.

RENCOURAGÉ, ÉE. part. pass. du v. Rencourager. S'empl. adjectiv.

RENCOURAGER. v. a. 1re conj. Rendre du courage.

RENDABLE. adj. des 2 g. Néol. Qui peut ou doit être rendu.

— Anc. cout. Qui devait être rendu au seigneur. || *Fief rendable*. Celui que les vassaux étaient tenus de rendre à leur seigneur lorsque celui-ci entrait en guerre. || *Rente rendable*. Celle qui est constituée à prix d'argent.

RENDABLETTE. s. f. Féod. Obligation de rendre un château à la volonté du suzerain.

RENDAGE. s. m. Techn. Ce que rendent les matières premières. || Produit journalier d'un four à chaux toujours allumé.

— Anc. jurispr. Profit que le seigneur retirait de quelque chose. || Rente foncière.

— Anc. admin. Ce que les espèces fabriquées rendaient de bénéfice, à cause de l'alliage qu'on y mêlait.

RENDANT. part. prés. invar. du v. Rendre. Qui rend. Des voleurs rendant des bijoux volés.

RENDANT, ANTE. adj. Qui rend. Les parties rendantes.

— subst. Celui, celle qui rend un compte.

— On dit aussi Le rendant compte. Le motif de cette formalité est que le *rendant* compte se fait à lui-même son titre, et que la loi a cherché une garantie dans son serment. (Sirey.)

RENDEMENT. s. m. Raffin. Proportion des divers produits que pourra fournir une quantité donnée de sucre brut, en raison de sa qualité. C'est d'après ce rendement présumé que la loi autorise la restitution du droit payé à l'importation sur la matière qui ressort sous une autre forme. L'estimation du rendement a donné lieu à de vives controverses.

— Ce que rend, ce que produit une chose. Les filateurs du Midi prennent pour base des calculs de *rendement* en soie, le poids des cocons au sortir du rameau. (Rev. Séric.)

RENDETTÉ, ÉE. part. pass. du v. pron. Se rendetter. S'empl. adjectiv. On lui a payé ses dettes, et le voilà encore rendetté.

RENDETTER (SE). v. pron. 1re conj. S'endetter de nouveau. On a beau payer ses dettes, il se rendette toujours. Une première dette force à se *rendetter*. (Boiste.)

RENDEUR, EUSE. s. Celui, celle qui rend. Une rendeuse de pain bénit. Une belle dame priait Dieu tous les matins de défendre son cœur des *rendeurs* de petits soins. (St-Evrem.)

RENDEZ-VOUS. s. m. Convention que deux ou plusieurs personnes font de se trouver ensemble en certain temps, à certaine heure, en un lieu désigné. Assigner un rendez-vous. Donner un rendez-vous. Indiquer un rendez-vous. Prendre rendez-vous pour tel jour. Le rendez-vous de l'armée. Le rendez-vous de chasse. L'heure, le lieu du rendez-vous. Manquer un rendez-vous. Aller à un rendez-vous. Être, se trouver au rendez-vous. Il ne peut suffire à tous les rendez-vous qu'on lui donne. Rendez-vous d'affaires, de plaisir.

— Lieu où l'on doit se rendre, lieu où certaines personnes ont coutume de se réunir. Arriver le premier au rendez-vous. Être exact à se trouver au rendez-vous. Ce bois est le rendez-vous de tous les malfaiteurs. Cette foire est le rendez-vous de tous les brocanteurs. Ce jardin est le rendez-vous du beau monde. Ce château n'est plus qu'un rendez-vous de chasse. Quelquefois le plaisir, mais rarement le bonheur, se trouve au *rendez-vous*. (Boiste.) Les temples d'aujourd'hui servent de *rendez-vous*. (Regnard.) Il y avait pourtant déjà plus de trois heures que j'étais au *rendez-vous* quand il arriva. (Le Sage.)

— Par extens., se dit des animaux. Cette forêt est le rendez-vous des oiseaux de proie, des reptiles.

— Mar. Lieu convenu entre les vaisseaux d'une flotte, pour se réunir, en cas qu'ils viennent à être dispersés.

RENDONNÉE. s. f. Véner. V. RANDONNÉE.

[...] mir. S'empl. adjectiv.

Puis les voyant tous deux *rendormis* à la fin,
Il s'en alla de grand matin. (La Font.)

RENDORMIR. v. a. 2e conj. Faire dormir de nouveau quelqu'un qui était réveillé. Rendormir un enfant. On ne saurait le rendormir. Cet enfant s'est réveillé, il faut tâcher de le rendormir.

— SE RENDORMIR. v. pron. Recommencer à dormir, s'endormir de nouveau. Je me suis rendormi. Elle s'est rendormie. À peine sorti de la nuit, qu'il y rentre, qu'il se *rendort*, comme l'homme qui, s'éveillant à demi, se hâte de fermer les yeux, se retourne, et renoue ses songes. (Michelet.)

RENDORMISSEMENT. s. m. Action de rendormir ou de se rendormir. Ce mot est peu usité.

RENDOSSÉ, ÉE. part. pass. du v. Rendosser. S'empl. adjectiv.

RENDOSSER. v. a. 1re conj. Reprendre. Rendosser son habit.

— Fig. Je *rendossai* mon humilité, que la braverie m'avait fait oublier. (Le Sage.)

RENDOUBLÉ, ÉE. part. pass. du v. Rendoubler. S'empl. adjectiv.

RENDOUBLEMENT. s. m. Techn. Action de redoubler; état de ce qui est redoublé. || On dit aussi *rendoublure*.

RENDOUBLER. v. a. 1re conj. Remplier un vêtement pour le raccourcir. Rendoubler un manteau. Rendoubler une jupe, un jupon. || SE RENDOUBLER. v. pron. Être rendoublé.

RENDRE. v. a. 4e conj. *Je rends, tu rends, il rend, nous rendons, vous rendez, ils rendent. Je rendais. Je rendis. Je rendrai. Je rendrais. Rends, rendons, rendez. Que je rende, que nous rendions. Que je rendisse. Rendant. Rendu, rendue.* Redonner, restituer; remettre une chose entre les mains de celui à qui elle appartient, de quelque manière qu'on l'ait eue. Rendre à quelqu'un l'argent qu'on lui a emprunté. Rendre une somme qu'on avait volée. Rendre un portefeuille qu'on avait trouvé. Rendre un cheval qu'on avait loué. Rendre ce qu'on a pris. Rendre un dépôt. Après l'imposition du nom, on *rend* à la mère son enfant, qui n'appartient plus qu'à elle. (Chateaub.) Régnez toujours, Porus: je vous *rends* vos États. (Rac.)

Et je crois la payer du plus noble salaire
En la *rendant* aux mains d'un si vertueux père.
(Voltaire.)

Tes chants, heureux Orphée, ont vaincu le Ténare;
Souviens-toi que Pluton défend à ton amour
De revoir Eurydice avant que le Tartare
L'ait *rendue* à l'éclat du jour. (Lebrun.)

— Fig. au sens moral. Rendre à quelqu'un son amitié. Lui rendre son estime, lui rendre sa confiance. Une fois elle avait *rendu* son cœur à Dieu. (Boss.) Comment lui *rendre* un cœur que vous me retenez. (Rac.)

— Prov. et fam. *Il faut rendre à César ce qui est à César*. Il faut rendre à chacun ce qui lui est dû. Se dit au propre et au fig.

— *Rendre le reste d'une pièce de monnaie*. Donner ce qui reste de la valeur d'une pièce, après avoir pris sur cette pièce ce qui était dû.

— *Rendre un paquet, rendre une lettre*. Remettre une lettre entre les mains de celui à qui elle est écrite, remettre un paquet à celui à qui il est adressé.

— *Rendre un ballot, des marchandises en un lieu*. Les y porter, les y faire voiturer, les y conduire.

— Dans ce sens, il se dit aussi des personnes. Montez dans ma voiture, dans deux heures je vous rendrai là, je vous rends là.

— *Rendre de l'ouvrage*. Le remettre à celui pour qui on l'a fait.

— Fig. *Rendre à quelqu'un sa parole*. Le dégager de la promesse qu'il avait faite.

— Fig. Se dit de certains devoirs, de certaines obligations dont on s'acquitte, de certaines marques de respect, de déférence, etc., que l'on donne à quelqu'un. Lui rendre ses respects. Lui rendre ce qu'on lui doit. Rendre les derniers devoirs à son ami. Rendre hommage, rendre des hommages à quelqu'un. Rendre obéissance. Rendre réponse. Rendre gloire, rendre grâce à Dieu. Meurtri, épuisé de fatigue, Alonzo se jette au fond de cet antre; et là, *rendant* grâce au ciel, il tombe dans l'accablement. (Marmontel.) Il alléguait pour raison de la guerre qu'on ne lui avait pas *rendu* assez d'honneurs lorsqu'il avait passé à Riga. (Volt.)

— Féod. *Rendre foi et hommage, rendre aveu*. S'acquitter de ses sujétions.

— *Rendre le devoir, rendre le devoir conjugal*. Satisfaire à l'intention du mariage.

— *Rendre le pain bénit*. Offrir le pain que l'on bénit et que l'on distribue à la messe paroissiale.

— *Rendre visite à quelqu'un*. L'aller visiter. Quel temps prenez-vous pour lui *rendre* visite? Il est plongé dans une amère douleur. (La Bruy.)

— *Rendre à quelqu'un sa visite*. L'aller visiter, après avoir reçu de lui une visite.

— *Rendre ses visites*. Faire les visites que l'usage prescrit dans certaines circonstances.

— *Rendre le salut*. Saluer quelqu'un dont on vient de recevoir un salut. Je lui ai rendu son salut. Il ne m'a pas rendu mon salut.

— *Rendre service, rendre des services à quelqu'un*. Le servir, l'obliger. L'affreux service que Frédégonde avait *rendu* à son mari auprès de Tournai lui avait acquis un grand empire sur [...]

— Par analogie. Notre confrère Lemierre n'a *rendu* un bon service ni à l'Académie ni à lui-même, en rassemblant ce qu'il appelle ses poésies fugitives. Il semble qu'il ait voulu prouver à quel point il était mauvais versificateur. (La Harpe.) Il suffit de jeter les yeux sur l'histoire à l'époque de l'institution de la chevalerie religieuse, pour reconnaître les importants services qu'elle a *rendus* à la société. (Chateaub.) Le capitaine Caraffa sollicitait à Naples la récompense des services militaires qu'il avait *rendus* à la couronne d'Espagne. (Id.)

— *Rendre de bons offices, de mauvais offices à quelqu'un*. Le servir ou le desservir par ses paroles ou par ses actions.

— Payer de retour, soit en bien, soit en mal. Rendre la pareille. Rendre le réciproque. Rendre le change. Rendre le mal pour le bien. Rendre injure pour injure. Rendre le bien pour le mal. Veux-tu que, te *rendant* sincérité pour sincérité, je te dise naïvement ce que je pense de la tienne? (J.-J. Rouss.) Ils tinrent leur serment, en *rendant* mort pour mort avec un indomptable courage. (Houssaie.)

Quel esprit que la raison conseille,
S'il est aimé, ne *rend* pas la pareille? (Malh.)

— *Dieu vous le rende!* Expression de reconnaissance, dont se servent ceux à qui on donne l'aumône, ceux à qui l'on fait quelque petit présent, à qui l'on rend quelque bon office.

— *Rendre combat, rendre le combat*. Résister à une attaque. Ces locutions ont vieilli. Où sont-ils ces combats que vous avez *rendus*? (Rac.)

— Faire recouvrer ce dont on était privé, ce qu'on avait perdu. Rendre la santé. Rendre la vue. Rendre l'ouïe. Rendre la vie. Rendre les forces. Rendre l'embonpoint. Rendre la parole. Rendre l'appétit. Rendre la liberté. Rendre l'honneur. Rendre l'espoir. Rendre le courage. Rendre la gaîté. Il *rendit* la paix à ses sujets. (Fléch.) Le saint roi leur *rendit* avec la tranquillité la joie et l'abondance. (Mass.) *Rendez* à votre frère l'honneur que vous lui avez ravi. (Id.) Jésus-Christ nous a *rendu* l'héritage que le péché d'Adam nous avait ravi. (Chateaub.)

— Fam. et par exagér. *Vous me rendez la vie*. Vous me tirez de peine, je vous ai une obligation extrême.

— Faire rentrer quelqu'un en possession d'une chose dont il était privé, ou à laquelle il avait renoncé. Rendre un prisonnier à la liberté. Rendre quelqu'un à l'honneur, à la vertu. Le rendre à la vie. Le rendre à la société. Le rendre à son état.

— *Cela le rendit à lui-même*. Cela fit cesser l'illusion, la prévention, etc., qui troublait, qui égarait sa raison, et qui l'empêchait de juger sainement.

— Faire devenir; être cause qu'une personne, qu'une chose devient ce qu'elle n'était pas auparavant. Rendre un chemin praticable. Rendre une rivière navigable. J'aurais voulu *rendre* Florence grande et libre. (L. Byron.) Leur despotisme odieux et leurs manœuvres sourdes les ont *rendus* méprisables. (La Harpe.) Qu'est-ce qui a *rendu* le mot si doux d'humanité théâtral et vain? (B. de St-P.) Ils pensent *rendre* leur famille plus heureuse en changeant le sang paternel. (Chateaub.) On a tant fait pour empêcher les femmes d'être aimables, qu'on a *rendu* les maris indifférents. (J.-J. Rouss.) Le souvenir de mon premier époux *rendait* inutiles tous les soins que le second prenait pour me plaire. (Le Sage.) Le sentiment de leur faiblesse les avait *rendus* malheureux; ils le devinrent par le sentiment de leurs forces. (Barthél.) Les connaissances *rendent* les hommes doux; la raison porte à l'humanité. (Montesq.)

C'est moi qui les *rendant* l'un de l'autre jaloux,
Vins allumer le feu qui les embrase tous. (Rac.)

— Produire, rapporter.

— Payer. Ce fermier rend tant de sa ferme.

— Se dit aussi des choses qu'on presse, qu'on coupe ou qu'on fait cuire. Cette orange rend beaucoup de jus. Cette viande rend beaucoup de jus. Cette volaille a rendu beaucoup de graisse.

— Exhaler. Cette fleur rend une odeur agréable.

— Absol. *Cette raquette rend bien, rend mal*. Elle est bien ou faiblement tendue, elle renvoie fortement ou faiblement la balle.

— Rejeter par les voies naturelles ou autrement. Rendre un remède, un lavement. Rendre une médecine. Rendre un vomitif. Rendre de la bile. Rendre un aliment comme on l'a pris. Rendre le sang par le nez. Rendre beaucoup de pus.

— Absol. Rendre par haut et par bas.

— Absol. *Cette plaie, ce cautère commence à rendre, rend beaucoup*. Il en sort de la matière, du pus.

— Fig. et pop. *C'est un homme qui a bon cœur, il ne rend rien*. Il ne restitue jamais ce qu'on lui a prêté.

— Pop. *Rendre gorge*. Vomir après avoir trop bu et trop mangé. || Fig. et fam. Restituer par force ce qu'on a pris, ce qu'on a acquis par des voies illicites. On lui a fait rendre gorge.

— *Rendre l'esprit, rendre le dernier soupir, les derniers soupirs, rendre l'âme*. Expirer, mourir. Notre âme même est si peu un don absolu, que lorsqu'on veut faire entendre qu'un homme [...] *rendre* l'âme. (De Ségur.) Puis, lorsque le duc eut *rendu* le dernier soupir, il lui mit la main sur le cœur pour s'assurer qu'il était bien mort. (Alex. Dumas.)

Je sais bien qu'un homme d'église,
Qu'on redoutait fort en ce lieu,
Vient de rendre son âme à Dieu,
Mais je ne sais si Dieu l'a prise. (D'Aceilly.)

— On dit dans un sens analogue *rendre la vie*.

[...] et elle a *rendu* la vie,
En doucement s'est endormie. (Parny.)

— Représenter, exprimer. Une copie qui ne rend pas bien l'original. Une glace qui rend fidèlement les objets. Un portrait qui rend bien la figure. Un mot qui rend mal la pensée.

Linné, exact et précis, se créait une langue à part pour *rendre* ses idées dans toute leur vigueur. (Cuv.) Mais la peinture elle-même n'a rien *rendu* de tout cela. (Lamart.)

— *Rendre témoignage.* Témoigner. Ah! traître, m'écriai-je, confesse plutôt que tu as vendu mes hardes, et *rends* témoignage à la vérité. (Le Sage.) Il aurait *rendu* témoignage à ce fameux législateur juif, et Eusèbe n'aurait pas manqué de se prévaloir des aveux de Sanchoniaton. (Volt.)

— Prononcer. Rendre un arrêt. Rendre une sentence. Rendre une décision. Rendre des oracles.

— Exercer, administrer. Rendre la justice.

— *Rendre justice à quelqu'un.* Reconnaître son mérite, ses droits.

— Dans le même sens, C'est une justice à lui rendre. Il faut bien lui rendre cette justice.

— *Rendre raison d'une chose.* Expliquer pourquoi elle se fait.

— *Rendre raison à quelqu'un.* Se battre en duel avec quelqu'un en réparation d'une offense.

— *Rendre compte d'une chose.* En donner l'explication. Je n'en ai plus rien à dire, puisque je les ai décrits en *rendant* compte des saints lieux. (Chateaub.) || *Rendre des comptes.* Justifier par écrit de ce qu'on a reçu ou payé. Je n'ai jamais *rendu* de comptes, on ne m'en demanda jamais. (Las Cases.)

— Traduire. Rendre mal le sens de son auteur. Rendre un passage mot à mot.

— Répéter. Rendre fidèlement ce qu'un autre a dit. Rendre le discours de quelqu'un mot à mot. L'écho rend les sons, les paroles.

— Livrer, céder. Rendre les armes. Rendre une place.

— Fig. *Rendre les armes.* S'avouer vaincu dans une contestation, dans une discussion.

Et les gens du bel air ne *rendent* point les armes,
Si la célébrité n'est jointe avec les charmes.
(La Chaussée.)

— Manég. *Rendre la bride à son cheval.* La tenir moins haute, moins ferme. || *Rendre la main à un cheval.* Lui lâcher la bride.

— Anc. mar. *Rendre bord.* Mouiller en quelque port.

— Prov. *Ce qui est bon à prendre est bon à rendre.* Si l'on trouve un objet dont la possession semble agréable, on doit penser que le véritable propriétaire regrette ce qu'il a perdu, et qu'il est juste de le lui restituer.

— Absol. Il ne sait pas ce que c'est que de rendre. Les personnes de qualité empruntent, et ne *rendent* point. (Le Sage.)

— v. n. Aboutir. Ce chemin rend à tel hameau, à tel village.

— Pop. *Quand il emprunte, c'est à ne jamais rendre.* Il ne rend pas volontiers ce qu'on lui a prêté.

— Chron. *Rendez à César.* Dans les dates de quelques chartes, Indication du deuxième dimanche après la Pentecôte.

— se rendre. v. pron. Etre rendu.

— Se faire. Se rendre catholique. Se rendre ermite.

— Jurispr. *Se rendre partie contre quelqu'un.* Se déclarer partie contre quelqu'un.

— Devenir, avec ou sans intention, mais par son propre fait. Se rendre agréable. Se rendre nécessaire. Se rendre odieux, méprisable, ridicule. Se rendre redoutable à tous ses voisins. Se rendre malade à force d'excès. Se rendre maître d'une place. Se rendre maître de l'esprit de quelqu'un. Nous devons travailler sans cesse à nous *rendre* maîtres de nos passions. (Acad.) Qui ne peut se *rendre* heureux, peut au moins mériter de l'être. (J.-J. Rouss.) Je ne vous demande vos bontés pour lui qu'autant qu'il s'en *rendra* digne. (D'Alemb.) Ses mesures étaient si bien concertées, qu'il surprit la ville et s'en *rendit* maître sans combattre. (Rayn.) Il s'était *rendu* maître de ses passions, à l'exception d'une seule qui le maîtrisait. (Barth.) D'où vient, disais-je à Narbal, que les Phéniciens se sont *rendus* les maîtres du commerce sur toute la terre, et qu'ils s'enrichissent aux dépens de tous les autres peuples? (Fén.)

— Se transporter en quelque endroit, y aller. Se rendre à Lyon. Se rendre à son régiment. Se rendre à son bord. Se rendre à son drapeau. Se rendre à l'assignation. Se rendre à l'heure indiquée. Se rendre à son poste. Se rendre à une invitation. J'aimais à me *rendre* dans ce lieu, où l'on jouit à la fois d'une vue immense et d'une solitude profonde. (B. de St-P.) Je de- [illegible] où je voulais me *rendre*. (Le Sage.) Le roi de Danemark était alors dans le Holstein, où il semblait ne s'être *rendu* que pour lever le siége de Tonningue. (Volt.) On appelle ainsi le chemin que parcourut le Sauveur du monde en se *rendant* de la maison de Pilate au Calvaire. (Chateaubriand.)

— Par analogie. Les fleuves se rendent à la mer. Où se rend ce chemin-là? Le sang se rend au cœur.

— Céder, se mettre au pouvoir, se soumettre. Se rendre aux ennemis. Se rendre prisonnier de guerre. Se rendre sans coup férir. Se rendre à discrétion. Se rendre à la raison, à l'évidence, à l'autorité. Se rendre à des raisons, à des prières. Se rendre aux désirs de quelqu'un. Une femme coquette ne se *rend* point sur la passion de plaire et sur l'opinion de sa beauté. (La Bruy.) La garde meurt et ne se *rend* pas! (Cambrone.) Le commandant de la place, après une vigoureuse résistance, fut obligé de se *rendre*. (Volt.) Je me *rendrai* à l'avis que vous avez embrassé. (Id.)

— Forcer à devenir. Il entra dans l'Éthiopie, qu'il se *rendit* tributaire. (Boss.)

— Se rendre une chose aisée, familière. Il est certain que, pour se faire une vue générale et étendue qui soit fixe et assurée, il faut commencer par se *rendre* familières les vérités particulières. (Condill.)

— *Je me rends.* Se dit lorsque, dans une discussion, on finit par céder. || *Il ne se rend jamais.* C'est un opiniâtre, un entêté qui ne cède jamais.

— N'en pouvoir plus. Ce cheval se rend.

— Syn. comp. rendre. remettre. restituer. Nous *rendons* ce qu'on nous avait prêté ou donné; nous *remettons* ce que nous avons en gage ou en dépôt; nous *restituons* ce que nous avons pris ou volé.

RENDRE. s. m. Prov. *Amis au prêter, ennemis au rendre.* Les prêts d'argent brouillent souvent les amis. || *Grand merci jusqu'au rendre.* Je suis reconnaissant, et je vous le prouverai.

RENDU, UE. part. pass. du v. Rendre. S'empl. adjectiv. Heureusement le despotisme, et grâces lui en soient *rendues*, a fait de son mieux pour nous guérir de cette honteuse erreur. (B. Constant.)

Ils attendront toujours cet oracle *rendu*,
Le voile tant prédit est sur eux étendu. (Rac.)

Quand je crois, la lumière aussitôt m'est *rendue*:
Dieu, l'homme et l'univers, tout revient à ma vue.
(L. Racine.)

De la société tu vois ici l'emblème;
Le bien, le mal nous sont *rendus*. (Florian.)

— *Rendu à.* Les honneurs extraordinaires *rendus* à Pétrarque furent le présage et le commencement de sa fortune. (La Harpe.) Pétrarque entendit parler des honneurs *rendus* à sa mémoire, ces récits enflammèrent son imagination. (Mme de Genlis.) Chaque espèce se distingue par un attribut particulier qui est, pour ainsi dire, un hommage *rendu* à ce noble et généreux sentiment. (Alibert.) La justice *rendue* à un homme vertueux n'est déplacée nulle part, si ce n'est dans les âmes corrompues. (Virey.) C'était un vrai service *rendu* à Childéric, roi d'Austrasie, que de lui avoir ouvert, par la réclusion de son frère, la possession tranquille du trône de Neustrie. (Anquet.)

Tels ces ruisseaux, des monts enfants capricieux,
Disparus tout à coup ou *rendus* à nos yeux. (Del.)

— *Rendu par.* Quelle joie n'est *rendue* plus vive par sa joie? (B. de St-P.) Le tonnerre, le murmure des eaux, les vents, les orages, sont mal *rendus* par de simples accords. (J.-J. Rouss.)

— *Rendu avec.* Les détails ne sont pas *rendus* avec moins d'élégance. (Cuvier.) Ces drames étaient *rendus* avec tant de vérité, qu'on se croyait transporté dans les champs de la Syrie ou de la Palestine. (B. de St-P.)

— Voituré. Le vin de Bourgogne coûte tant rendu à Paris.

— Prov. *Fille qui chante et ville qui parlemente sont à demi rendues.*

— *Compte-rendu.* V. compte.

— Las, fatigué, outré, qui ne peut plus marcher. Je suis rendu, je ne saurais aller plus loin. Cet homme, cet animal est rendu. L'attelage suait, soufflait, était *rendu*. (La Font.)

Tout l'équipage est sur les dents;
Le coursier du maître est *rendu*,
Plus d'un chien haletant sur l'herbe est étendu.
(Arnault.)

— Arrivé où l'on voulait aller. Nous voilà bientôt rendus; il n'y a plus qu'un petit quart de lieue. Ces malheureux avaient hâte d'être *rendus* au lieu du travail, car là on leur tient compte des minutes. (De Villen. Bargem.)

— B.-arts. Se dit des objets, des détails qui sont bien dessinés et rigoureusement exprimés. Dessin, modèle bien rendu. Ces détails sont bien rendus, mal rendus.

— Mar. Se dit d'une manœuvre quand elle est arrivée au point de tension qui lui convient. || *Une mouffle est rendue*, lorsque les poulies se touchent.

RENDU. s. m. Se dit d'un soldat d'une armée qui se rend à l'autre. On apprit cette nouvelle par les rendus. Vieux.

— Fig. et fam. *C'est un rendu.* Se dit d'un tour qu'on vient de jouer à quelqu'un, et qui [illegible] le même sens, adjectiv., C'est un prêté rendu.

— B.-arts. Ce qui est bien dessiné et rigoureusement exprimé. Le *rendu* des dessins ne constitue pas sans doute le mérite intrinsèque d'un projet, mais il est l'indication d'un talent exercé. (Quatrem.)

RENDUIRE. v. a. 4e conj. Techn. Enduire de nouveau. Appliquer un enduit, en général.

— se renduire. v. pron. Etre, devoir être renduit.

— Ce mot, que l'Académie emploie au mot Replâtrer, ne se trouve pas dans son dictionnaire à son rang alphabétique.

RENDUIT, UITE. part. pass. du v. Renduire. S'empl. adjectiv.

RENDURCI, IE. part. pass. du v. Rendurcir. S'empl. adjectiv.

RENDURCIR. v. a. 2e conj. Rendre plus dur ce qui l'était déjà. La trempe rendurcit le fer.

— se rendurcir. v. pron. Devenir plus dur. || Fig. Devenir plus méchant. Augmenter dans le mal.

RENDURCISSEMENT. s. m. Action de rendurcir, de se rendurcir.

RÊNE. s. f. Courroie de la bride d'un cheval. Sa main sur ses chevaux laissait flotter les *rênes*. (Rac.)

— *Ajuster les rênes.* Saisir les rênes avec le pouce et l'index de la main droite, et les élever perpendiculairement jusqu'au bouton fixe qui se trouve à leur extrémité. || *Partager les rênes.* Prendre une rêne dans chaque main et conduire ainsi son cheval. || *Prendre la cinquième rêne.* S'attacher aux crins ou à la selle, pour supporter et suivre les mouvements brusques du cheval et pour retrouver son équilibre. || *Fausse rêne.* Longe de cuir dont on se sert quelquefois pour forcer un cheval à plier l'encolure.

— Fig. et dans le style soutenu. *Les rênes de l'empire, de l'Etat, du gouvernement.* L'administration souveraine, la haute administration de l'Etat. Dieu tient, du plus haut des cieux, les *rênes* de tous les royaumes; il a tous les cœurs en sa main. (Boss.) Catherine, voluptueuse et cruelle, agitait les *rênes* sanglantes de l'Etat. (Thomas.)

Le hérant, chargé des volontés d'Athènes,
De l'Etat en ses mains vient remettre les *rênes*. (Rac.)

Valois régnait encore, et ses mains incertaines
De l'Etat ébranlé laissaient flotter les *rênes*. (Volt.)

— Dans un sens analogue.

Il échauffe, il nourrit de ses jets éclatants
Ces globes, loin de lui dans le vide flottants,
Et, les animant tous de ses clartés fécondes,
De ses *rênes* de feu guide et retient les mondes.
(Chênedollé.)

RENÉ, ÉE. part. pass. du v. Renaître. S'emploie adjectiv. Te voici donc, ô mon âme, *renée* encore une fois, pour dormir de nouveau dans un corps. (Michelet.) Depuis ce temps, deux à deux, les mélodieuses colombes, *renées* dans le chant de l'homme, aiment et volent par toute la terre. (Id.)

RENÉ (Saint). Patron et évêque d'Angers au ve siècle. On le fête le 12 novembre.

— rené d'anjou dit *le bon roi René*. Né au château d'Angers en 1408, était le deuxième fils de Louis II duc d'Anjou, roi titulaire de Naples, mort dans son comté de Provence en 1480. || rené ii. Duc de Lorraine, né en 1451, de Ferry II comte de Vaudemont, et d'Yolande d'Anjou, fille de René Ier; mort en 1508.

RENÉ. s. m. Ornith. Nom donné à l'oiseau-mouche, et qui vient probablement de ce que cet oiseau porte un nom mexicain qui signifie *ressuscité*, d'après l'opinion où sont les Indiens qu'il s'endort au mois d'octobre pour se réveiller en avril, principale saison des fleurs.

— Ichthyol. Nom spécifique d'un poisson de Lorraine qui paraît appartenir au genre saimone.

RÉNÉAULME. s. m. Bot. Genre de plantes monocotylédones de la famille des amomées. Le rénéaulme élevé croît aux Indes et à Surinam. Les habitants aiment beaucoup ses fruits préparés convenablement.

RENÉGAT, ATE. s. Celui, celle qui a renié la religion chrétienne pour embrasser une autre religion et particulièrement le mahométisme. Les *renégats* passaient pour être les plus cruels envers les chrétiens qui devenaient leurs esclaves. (Encycl.)

— Polém. Celui qui par des motifs intéressés abjure ses opinions politiques et trahit son parti. Les *renégats* sont plus nombreux en politique qu'en religion. (Boiste.)

— Ornith. V. arnéat.

RENÉGATION. s. f. (pr. *re-né-ga-ci-on*). Renonciation à une chose.

RENEIGER. v. n. 1re conj. Neiger de nouveau. Il a neigé ces jours derniers et il reneige encore.

RÉNETTE. s. f. Maréch. Instrument dont se servent les maréchaux pour couper l'ongle du cheval par sillons, et pour trouver l'enclouure dans le pied du cheval.

— Techn. Outil du coffretier et du bourrelier, pour tracer les raies sur le cuir.

— Jeu. Ancien jeu de trictrac.

RENETTE. s. f. Erpét. V. raine et rainette.

RÉNETTÉ, ÉE. part. pass. du v. Rénetter. S'empl. adjectiv.

[illegible] v. a. 1re conj. Maréch. Couper le sabot d'un cheval par sillons, et y pratiquer des raies avec la rénette.

RENETTOYÉ, ÉE. part. pass. du v. Renettoyer. S'empl. adjectiv.

RENETTOYER. v. a. 1re conj. Nettoyer de nouveau. Renettoyer une robe. Renettoyer un habit.

RENÈVE. Géogr. Village de Bourgogne célèbre par le supplice et la mort de Brunehaut, en 613.

• **RENFAÎTAGE.** s. m. L'action de renfaîter; l'ouvrage qui en est le résultat.

RENFAÎTÉ, ÉE. part. pass. du v. Renfaîter. S'empl. adjectiv.

RENFAÎTER. v. a. 1re conj. Raccommoder le faîte d'un toit.

RENFANTILLER. v. n. 1re conj. Redevenir enfant. Vous êtes éloigné du commun dire, que les vieillards *renfantillent*. (Nic. Pasq.)

RENFERMÉ, ÉE. part. pass. du v. Renfermer. S'empl. adjectiv. Sortez avant la nuit de dessus les terres de monseigneur, sous peine d'être *renfermée* comme une coureuse. (B. de St-P.) Cette vapeur que l'acide nitreux exhale a de l'odeur, et colore la partie vide du vaisseau de verre dans lequel on le tient *renfermé* comme plus volatil, il est aussi moins pesant que l'acide vitriolique. (Buff.)

De prison en prison *renfermés* tour à tour,
Nous mourons seulement pour retourner au jour.
(Racine.)

Mais où sont *renfermés* tous ces germes divers
Qui doivent à jamais réparer l'univers? (Delille.)

— *Renfermé dans.* On l'a vu, *renfermé* dans sa loge, en mordre la porte et faire en sorte de l'ouvrir, parce qu'il venait d'entrer un chien étranger dans sa chambre. (Buff.) Le chêne, avec ses robustes rameaux, est *renfermé* dans un gland, et le rossignol avec son chant et ses amours dans un œuf. (B. de St-P.) Le Golgotha, aujourd'hui *renfermé* dans la nouvelle cité, était hors de l'enceinte de l'ancienne Jérusalem. (Chateaub.) Cette loi est profonde; et si l'on y réfléchit, on verra que le génie de Lycurgue est *renfermé* dans ces trois préceptes. (Id.)

Il n'est point *renfermé* dans le soin politique
D'abaisser la fierté d'un voisin tyrannique. (Voltaire.)

— *Renfermé entre.* Cette baie, *renfermée* entre deux coteaux, présentait, en regard et en amphithéâtre, Constantinople et Galata. (Chateaub.)

— *Renfermé par.* C'est toi qui, *renfermée* par les amours dans le sein maternel, y traças les premiers linéamens du corps humain. (B. de St-P.) Josèphe nous apprend qu'ensuite Hélène, reine d'Adiabène, avait fait élever à deux stades de Jérusalem trois pyramides funèbres, et que ses os et ceux de son fils Izate y furent *renfermés* par les soins de Monabruze. (Chateaub.)

— subst. *Cela sent le renfermé.* Se dit des choses qui ont contracté une mauvaise odeur, pour avoir été trop longtemps renfermées.

— On dit de même *une odeur de renfermé*, en parlant d'un appartement, d'une chambre où il sent mauvais, parce qu'on n'a point ouvert les fenêtres depuis un certain temps.

RENFERMER. v. a. 1re conj. Enfermer de nouveau.

— Enfermer. C'est un fou qu'il faudrait renfermer. En Orient, on renferme les femmes. Elle avait *renfermé* ces semences dans une petite bourse dont le tissu était fort simple. (B. de St-P.) Rien n'est plus admirable que ces fraîches corolles, vases charmants où une divinité a *renfermé* le miel. (A. Martin.) Dans les Etats despotiques, mille considérations obligent de *renfermer* les femmes. (Montesq.)

— *Renfermer quelqu'un.* Le mettre en prison.

— *Renfermer un prisonnier.* Le resserrer plus étroitement qu'auparavant.

— Comprendre, contenir. Se dit au prop. et et au fig. Le genre renferme les espèces. Une phrase qui renferme un grand sens. Un livre qui renferme plusieurs vérités. Un corps mal fait peut *renfermer* une belle âme. (Acad.) Une de ces grottes, plus basse que les autres, et où l'on descend par six degrés, semble avoir *renfermé* les principaux cercueils. (Chateaub.) Le premier gland *renfermait* tous les chênes de l'univers. (B. de St-P.) C'est là qu'attentif à leur signal, le sacrificateur immole les captifs en l'honneur d'Hésus et de Teutatès; c'est là qu'il brûle au milieu de la nuit les figures d'osier *renfermant* des victimes humaines. (De Marchangy.) Ce banc de tourbe qui *renferme* les coquilles est continuellement terreux. (Buff.) Quoi qu'il en soit, elle ne donne ordinairement le jour qu'à un baleineau à la fois, et jamais la même portée n'en a *renfermé* plus de deux. (Lacépède.)

— Fig. Restreindre, réduire dans de certaines bornes. Renfermer son sujet, sa matière en deux points. On dit que c'est de lui que les sages de la Grèce empruntèrent l'art de *renfermer* les maximes de la morale en certaines formules. (Barth.)

— Manég. *Renfermer un cheval.* Le tenir dans la main et dans les jambes; dans la main, le cavalier le ramenant à soi, ce qui occasionne une plus forte tension des rênes et ce qui retient le devant; dans les jambes, en les approchant du corps de l'animal, ce qui chasse le derrière sur le devant.

— se renfermer. [illegible] On imagine bien quelle immense chaleur se *renfermait* ainsi dans le fourneau. (Buff.)

— S'enfermer. Se renfermer dans sa chambre. Se renfermer dans sa maison. Se renfermer dans son cabinet. Il se *renferme* le soir, fatigué de son propre plaisir, sans pouvoir jouir du moindre repos, que ses oiseaux ne reposent. (La Bruy.) Il se *renfermait* dans le lieu le plus reculé de son palais. (Fén.)

— Fig. *Se renfermer en soi-même.* Se recueillir, afin de penser avec plus d'attention aux choses dont on est occupé.

— Dans un sens analogue. En se *renfermant* dans l'intimité de son être, nul homme ne m'apprend à le connaître. (Marmier.)

— Se restreindre, se réduire dans de certaines limites. Se renfermer dans son sujet. Se renfermer dans un silence prudent. Le commerce, au lieu de s'étendre, se *renfermait* tous les jours dans un cercle plus étroit. (Rayn.)

RENFILÉ, ÉE. part. pass. du v. Renfiler. S'empl. adjectiv.

RENFILER. v. a. 1re conj. Enfiler de nouveau.

RENFLAMMÉ, ÉE. part. pass. du v. Renflammer. S'empl. adjectiv.

RENFLAMMER. v. a. 1re conj. Enflammer de nouveau, rallumer.

— SE RENFLAMMER. v. pron. Se rallumer.

— Fig. La sédition se renflamma. Mon cœur se *renflamme.* (Scudér.)

RENFLÉ, ÉE. part. pass. du v. Renfler. S'empl. adjectiv. Pois bien renflés. Pâte bien renflée.

— Se dit de tout corps dont le milieu est plus gros que les deux extrémités. Corolle renflée. Feuilles renflées. Quoiqu'il n'ait pas encore pris son entier accroissement, il a déjà dix-huit pouces de longueur dans sa situation naturelle et *renflée.* (Buff.) La terre n'a pu prendre sa forme *renflée* sous l'équateur et abaissée sous les pôles, que dans son état de liquéfaction par le feu. (Id.) En face de la croisée se voyait une de ces vieilles commodes en bois de rose à ventre *renflé*, qui ont des mains en cuivre tordu en façon de sarments décorés de feuilles ou de fleurs. (De Balzac.)

— Archit. *Colonne renflée.* Celle dont le fût, au lieu de diminuer en s'élevant à partir de la base, reste de la même grosseur jusqu'au tiers environ de sa hauteur, et diminue alors en suivant une légère courbure.

RENFLEMENT. s. m. État de ce qui est renflé.

— *Renflement de colonne.* Légère augmentation en diamètre que l'on pratique quelquefois au tiers de sa hauteur. Elle provient donc d'une diminution plus ou moins sensible et progressive qu'on y pratique vers le bas et vers le haut du fût; de là l'effet d'une espèce de ventre.

RENFLER. v. n. 1re conj. Augmenter de grosseur en cuisant ou en fermentant. Des pois, des haricots qui renflent bien. Une pâte qui a bien renflé.

— Fig. L'orgueil *renfle* notre âme et ne la nourrit pas. (Volt.) On se nourrit des anciens et des habiles modernes; on les presse, on en tire le plus qu'on peut, on en *renfle* ses ouvrages. (La Bruy.)

RENFONCÉ, ÉE. part. pass. du v. Renfoncer. S'empl. adjectiv.

RENFONCEMENT. s. m. Action de renfoncer; état de ce qui est renfoncé. Le renfoncement d'une ligne.

— Fam. Se dit d'un coup de poing donné dans un chapeau et qui le renfonce. Cet homme, en représailles d'un *renfoncement* qu'un remplaçant avait fait à son chapeau, avait frappé trois personnes d'un couteau-poignard. (Débats.)

— Archit. Profondeur de quelques pouces qu'on pratique dans l'épaisseur d'un mur. || *Renfoncement de soffite.* Profondeur produite dans un plafond par les intervalles des travées et des solives. || *Renfoncement de théâtre.* Profondeur apparente qu'on donne aux décorations d'un théâtre, par le moyen de la perspective, pour y représenter des objets fort éloignés.

RENFONCER. v. a. 1re conj. Le *c* prend une cédille devant *a*, *o*. *Nous renfonçons, je renfonçais, nous renfonçâmes*, etc. Enfoncer de nouveau, enfoncer plus avant. Renfoncer son chapeau. Renfoncer le bouchon d'une bouteille.

— Impr. *Renfoncer une ligne.* La faire commencer plus ou moins en arrière de celles qui suivent ou qui précèdent.

— Techn. Remettre des fonds à des tonneaux.

RENFORCÉ, ÉE. part. pass. du v. Renforcer. S'empl. adjectiv. Un canon renforcé. Un canon renforcé sur la culasse.

— *Etoffe renforcée.* Etoffe plus forte et plus épaisse que ne le sont ordinairement les étoffes de la même espèce. Du damas renforcé. Du taffetas renforcé.

— *Bidet renforcé.* Double bidet.

— Fig. et fam. *C'est un paysan renforcé.* Se dit d'un homme de campagne qui a de l'aisance, et qui fait un peu l'important.

— *Un bourgeois renforcé.* Un bourgeois riche et orgueilleux.

— *Un fat, un sot renforcé.* Un homme extrêmement fat, extrêmement sot.

— Fig. L'émulation que nous inspirons à nos enfants est, si j'ose le dire, une ambition *renforcée.* (B. de St-P.)

RENFORCEMENT. s. m. Action de renforcer; l'effet de cette action. Le renforcement d'une poutre.

RENFORCER. v. a. 1re conj. Le *c* prend une cédille devant *a*, *o*. *Nous renforçons. Je renforçais*, etc. Fortifier, rendre plus fort. Renforcer une armée. Renforcer des troupes. Renforcer une garnison. Renforcer les postes. Renforcer un mur. Renforcer une poutre. Renforcer le quartier d'un soulier.

— Fig. La guerre semble *renforcer* et soutenir le caractère national chez plusieurs peuples de l'Europe. (Rayn.)

— Augmenter. Renforcer la dépense d'une maison. Renforcer l'ordinaire d'une maison.

— Donner plus de force, plus d'éclat. Renforcer la voix. Renforcer le son.

— Constr. Donner à une bâtisse une solidité plus grande. || Procurer à des piliers qui portent, à des masses qui doivent butter, ou plus de force pour soutenir, ou plus de puissance pour résister.

— SE RENFORCER. v. pron. Être renforcé.

— Se fortifier, devenir plus fort, plus habile. Se dit au propre et au fig. L'armée se renforce tous les jours. Se renforcer dans le calcul. Se renforcer aux échecs. Se renforcer sur la langue grecque. Se renforcer sur le violon. Plus j'insiste sur ma méthode, plus je sens les objections se *renforcer.* (J.-J. Rouss.)

RENFORMÉ, ÉE. part. pass. du v. Renformer. S'empl. adjectiv.

RENFORMER. v. a. 1re conj. Techn. Ouvrir, après les avoir humectés, les gants qu'on vient de coudre.

RENFORMI, IE. part. pass. du v. Renformir. S'empl. adjectiv.

RENFORMIR. v. a. 2e conj. Maçonn. Réparer un vieux mur, en mettant des pierres ou des moellons aux endroits où il en manque, et en boucher les trous de boulins. || C'est encore, lorsqu'un mur est trop épais en un endroit et trop faible dans un autre, le hacher, le charger et l'enduire sur le tout.

RENFORMIS. s. m. Réparation qu'on fait à un vieux mur, en proportion de sa dégradation. Les plus forts *renformis* s'évaluent pour le tiers d'un mur. (Quatrem.)

RENFORMOIR. s. m. Techn. Instrument qui sert à renformer les gants.

RENFORT. s. m. (pr. *ran-for*). Augmentation de force. Un renfort de troupes. Un renfort considérable. L'armée a reçu des renforts.

— Anc. jurispr. *Renfort de caution.* Nouvelle caution qui s'oblige solidairement avec les premières.

— Techn. Pièce de fer qu'on soude à une autre trop faible. || Grosseur qui sert à renforcer certaines parties du bronze d'une pièce d'artillerie.

— *A renfort.* loc. adv. On en chanta Te Deum à *renfort.* (La Font.)

RENFROGNÉ, ÉE. part. pass. du v. Se renfrogner. V. REFROGNÉ.

Le brusque philosophe, en ses sombres humeurs,
Vainement contre nous élève ses clameurs;
Ni son air *renfrogné*, ni ses cris, ni ses rides,
Ne peuvent le sauver de ses yeux homicides.
(DESTOUCHES.)

RENFROGNER (SE). v. pron. V. REFROGNER.

RENGAGÉ, ÉE. part. pass. du v. Rengager. S'empl. adjectiv.

RENGAGEMENT. s. m. Action de se rengager. Depuis son rengagement dans tel corps.

RENGAGER. v. a. 1re conj. On met un *e* après le *g* devant *a*, *o*. *Nous rengageons. Je rengageais. Nous rengageâmes.* Engager de nouveau. Rengager sa vaisselle, ses pierreries. Rengager quelqu'un dans une mauvaise affaire. Rengager son cœur. Rengager le combat.

Je bénis le sort et ses revers,
Puisqu'un heureux malheur me *rengage* en vos fers.
(REGNARD.)

— SE RENGAGER. v. pron. S'engager de nouveau. Se rengager dans les procès. Se rengager dans un parti. Se rengager dans une faction, dans une cabale. Se rengager dans un péril. Se rengager dans une nouvelle passion. Ce soldat s'est rengagé pour la troisième fois.

RENGAÎNE. s. m. Refus. Avoir un furieux rengaîne. Pop.

RENGAÎNÉ, ÉE. part. pass. du v. Rengaîner. S'empl. adjectiv.

RENGAÎNER. v. a. 1re conj. (rad. *gaîne*). Remettre dans la gaîne, dans le fourreau. Rengaîner une épée. Rengaîner un couteau.

— Absol. Rengaîner son épée, son sabre. Le général survint et leur ordonna de rengaîner. Il leur fallut rengaîner. Rengaînez, monsieur.

— Fig. et fam. *Rengaîner son compliment.* Supprimer ou ne pas achever ce qu'on avait envie de dire. || Dans un sens analogue. Le comte de Bristol n'eut qu'à *rengaîner* ses desseins et Mlle Brouck ses avances. (Hamilt.)

RENGENDRÉ, ÉE. part. pass. du v. Rengendrer. S'empl. adjectiv.

RENGENDRER. v. a. 1re conj. Engendrer de nouveau.

RENGORGÉ, ÉE. part. pass. du v. Rengorger. S'empl. adjectiv.

RENGORGEMENT. s. m. Action de se rengorger; état, attitude de celui, de celle qui se rengorge. Le dédain et le *rengorgement* dans la société attirent le contraire de ce que l'on cherche, si c'est à se faire estimer. (La Bruy.)

RENGORGER (SE). v. pron. 1re conj. On met un *e* après le *g* devant *a*, *o*. *Nous nous rengorgeons. Je me rengorgeais*, etc. Avancer la gorge et retirer la tête un peu en arrière, pour se donner meilleure grâce. Se dit des femmes. Voyez comme elle se rengorge!

— Se dit également des hommes lorsque, par un mouvement semblable de la tête, ils affectent un air de fierté. Depuis qu'il est en place, il se rengorge.

Vers son libraire il marche, il s'enfle, il se *rengorge*,
Tremblons! un drame encore en son cerveau se forge.
(*Satiriques.*)

— Se dit également de certains animaux. Le paon se rengorge quand on le regarde.

Bien convaincu du néant de la gloire,
(Vert-vert) Se *rengorgeait* toujours dévotement.
(GRESSET.)

— Faire l'important. Il est fam. dans toutes les acceptions.

RENGORGEUR. adj. et s. m. Anc. anat. Se disait de deux muscles du cou.

RENGOUFFRÉ, ÉE. part. pass. du v. Se rengouffrer. S'empl. adjectiv.

RENGOUFFRER (SE). v. pron. 1re conj. Rentrer dans le gouffre.

RENGRAISSÉ, ÉE. part. pass. du v. Rengraisser. S'empl. adjectiv.

RENGRAISSER. v. a. 1re conj. Faire redevenir gras, engraisser de nouveau. Rengraisser un cheval. Rengraisser un porc. Le riz le rengraisse à vue d'œil.

— v. n. Redevenir gras. Depuis qu'il prend du lait, il rengraisse.

— SE RENGRAISSER. v. pron. Se dit dans le même sens.

RENGRÉGÉ, ÉE. part. pass. du v. Rengréger. S'empl. adjectiv.

Chacun fit son devoir de dire à l'affligée
Que tout a sa mesure, et que de tels regrets
Pourraient pécher par leur excès;
Chacun rendit par là sa douleur *rengrégée.* (LA FONT.)

RENGRÉGEMENT. s. m. Augmentation, accroissement. Rengrégement de mal. Rengrégement de douleur. Voici un autre *rengrégement* de mal qui m'arriva à la suite du reste. (Mont.) Les efforts indiscrets que l'homme fait pour améliorer son sort n'en amènent que le *rengrégement.* (Boiste.)

RENGRÉGER. v. a. 1re conj. On met un *e* après le *g* devant *a*, *o*. *Nous rengrégeons. Je rengrégeais*, etc. Augmenter, accroître. Rengréger son mal. Rengréger sa douleur. Rengréger sa peine. La femme de Socrate *rengrégeait* son deuil par telle circonstance. (Mont.) Combien de persécutions qui n'aboutirent qu'à l'effet ordinaire des persécutions, c'est-à-dire qu'à *rengréger* le mal! (Piron.) Le bon roi René dit que quand le pieux chevalier se démène si gentiment, il *rengrége* l'amitié de sa dame; je ne doute pas que vous ne plaisiez à la vôtre. (Volt.)

— SE RENGRÉGER. v. pron. S'augmenter, s'accroître. Son mal se rengrége. Sa douleur, sa peine se rengrége. Il est vieux dans les deux acceptions.

RENGRÉNÉ, ÉE. part. pass. du v. Rengréner. S'empl. adjectiv.

RENGRÉNEMENT. s. m. Action de rengréner.

RENGRÉNER. v. a. 1re conj. L'*é* se change en *è* devant une syllabe muette. Monn. Remettre sous le balancier les monnaies, les médailles qui n'ont pas bien reçu l'empreinte, ou qui exigent pour leur fabrication plus d'un coup de balancier, de manière que toutes leurs parties rentrent exactement dans le creux des coins.

— Se dit en général de tout ce qui a reçu une empreinte, et qui rentre juste dans le creux de la matrice. Faire rengréner un poinçon.

— Agric. Remoudre le gruau de la même manière qu'on a moulu le grain.

— Techn. Engrener dans une seconde roue.

— SE RENGRÉNER. v. pron. Etre rengréné.

RENGUI. s. m. Relat. Monnaie de plomb qui a cours dans le royaume de Siam.

RENHARDI, IE. part. pass. du v. Renhardir. S'empl. adjectiv.

RENHARDIR. v. a. 2e conj. Rendre de la hardiesse, du courage. || SE RENHARDIR. v. pron. S'enhardir de nouveau.

RENIABLE. adj. des 2 g. Qui peut, qui doit être nié.

— Prov. *Tous vilains cas, tous mauvais cas sont reniables.* Se dit lorsqu'un homme a commis quelque crime, a fait quelque faute considérable, et que la honte ou la crainte du châtiment fait qu'il le nie.

RENIÉ, ÉE. part. pass. du v. Renier. S'empl. adjectiv.

— Prov. et par exagér. *Il est renié de Dieu et des hommes.* Se dit d'un méchant homme en horreur au ciel et à la terre.

— *Un moine renié.* Moine qui a renoncé à ses vœux et à son habit. || *Chrétien renié.* Homme qui a renoncé à la religion chrétienne.

RENIEMENT ou **RENÎMENT.** s. m. Action de renier. Ne se dit que dans cette locution: Le reniement de saint Pierre.

RENIER. v. a. 1re conj. *Je renie, nous renions, vous reniez. Je reniais, nous reniions, vous reniiez. Que je renie, que nous reniions, que vous reniiez*, etc. Déclarer contre la vérité qu'on ne connaît point une personne, une chose. Saint Pierre renia Jésus-Christ, renia son maître par trois fois.

— Refuser de reconnaître pour. Renier quelqu'un pour son parent. Le renier pour son ami. Renier ses parents. Tu m'as *reniée*, tu m'as fait fermer les portes de toutes les maisons où je souhaitai aller. (De Balz.) Mais oui, ce bonhomme avait deux filles dont il est quasi fou, quoique l'une et l'autre l'ait à peu près *renié.* (Id.)

— Désavouer une chose de fait, la nier. Renier sa patrie. Renier sa famille. Renier ses parents. Renier son nom

— Renoncer entièrement à une chose, n'y vouloir plus avoir de part. Renier sa religion. Renier sa foi. Les sorciers renient chrême et baptême. Les temples se remplirent de suppliants qui avaient peut-être *renié* la Divinité toute leur vie. (Chateaub.)

— Absol. Renier sa religion. Il a renié.

— *Renier Dieu*, et absol. *Renier.* Jurer le nom de Dieu. Ne faire que renier et blasphémer.

RENIEUR. s. m. Celui qui renie, qui blasphème. C'est un renieur, un blasphémateur. Il est vieux.

RENIFLARD. s. m. Techn. Se dit familièrement de la Soupape d'une machine à vapeur.

RENIFLER. v. n. 1re conj. (du lat. *re-na-si-cu-la-re*, fait de *nasus*, nez). Retirer, en aspirant un peu fort, l'humeur ou l'air qui est dans les narines. Ne reniflez pas. Il renifle toujours.

— Fig. et fam. Se dit de ceux qui marquent de la répugnance pour quelque chose.

— Répugner à faire quelque chose ou à manger de quelque chose. Ce cheval renifle sur l'avoine.

RENIFLERIE. s. f. Action de renifler. Pop.

RENIFLEUR, EUSE. s. Celui, celle qui renifle.

RÉNIFOLIÉ, ÉE. adj. (du lat. *renifolius*; fait de *renum*, rein; *folium*, feuille). Bot. Qui a des feuilles réniformes.

RÉNIFORME. adj. des 2 g. (du lat. *reniformis*; fait de *renum*, rein; *forma*, forme). Bot. Qui a la forme d'un rein, dont la surface offre à peu près la figure de la coupe d'un rein dans le plan de sa courbure. Cotylédon réniforme. Graine réniforme. Feuilles réniformes. Anthères réniformes. Utricules réniformes.

RENILLE. s. f. Zooph. Genre de pennatulaires dont on connaît deux espèces, la renille d'Amérique, et la renille violette.

RÉNIPUSTULÉ, ÉE. adj. (du lat. *renipustulatus*; fait de *renum*, rein; *pustula*, pustule). Bot. Qui est marqué de taches en forme de reins ayant l'apparence de pustules. La coccinelle rénipustulée.

RENIQUEUR. s. m. Techn. Celui qui foule les draps avec les pieds.

RÉNITENCE. s. f. Didact. Force des corps solides par laquelle ils résistent à l'impulsion des autres corps, ou réagissent avec une force égale à celle qui agit sur eux. Dans tout choc de deux corps, il y a une rénitence. || Dureté. La rénitence d'une tumeur.

RÉNITENT, ENTE. adj. (du lat. *renitens*, fait de *reniti*, faire effort contre quelque chose). Pathol. Qui résiste. Pouls rénitent. || *Tumeur rénitente.* Celle qui est dure au toucher et sur laquelle la peau est tendue.

— Fig. Mahomet, dans ses premiers combats en Arabie contre les ennemis de son imposture, faisait tuer sans miséricorde ses compatriotes *rénitents.* (Volt.)

RENIVELÉ, ÉE. part. pass. du v. Reniveler. S'empl. adjectiv.

RENIVELLEMENT. s. m. Géom. Nouveau nivellement.

RENIVELER. v. a. 1re conj. Vérifier, refaire un nivellement.

RENIXIGRADE. adj. m. (ét. lat., *renixus*, fait de *reniti*, faire effort contre; *gradus*, degré). Techn. Se dit d'un bandage à résistance graduée.

RENMAILLER v. a. 1re conj. V. REMMAILLER.

REMMANTELER. v. a. 1re conj. S'est dit pour Raccommoder le manteau d'une cheminée.

RENNE. s. m. Mamm. Animal du genre cerf, qui est grisâtre, qui porte un bois fourchu sur la tête, et dont les Lapons sont parvenus à faire un animal domestique qu'ils attellent à leurs traîneaux, et qui, par la vitesse de sa course, leur fait franchir de grandes distances en quelques instants. Le renne fournit aux régions hyperboréennes par son lait et sa chair une nourriture précieuse dans ces climats désolés, et sa peau se transforme en un vêtement solide et chaud. En échange des utiles services que cet animal rend, il ne lui faut pour se nourrir que quelques bourgeons d'arbres ou quelques lichens qu'il va déterrer sous la neige. Des troupeaux de rennes y grattent la neige pour chercher les mousses, et s'avancent en bramant dans ces régions désolées de la nuit, à la lueur des aurores boréales. (B. de St-P.) Le *renne* vit de mousse aux plages boréales. (Delille.)

— Plusieurs naturalistes ont dit *la renne.* La défense de la *renne* est dans son bois et ses pieds de devant. (Pluche.)

RENNEQUIN-SUALEM. Fils d'un charpentier de Liége, né en 1644, mort en 1708, est le créateur de la célèbre machine de Marly, si merveilleuse pour l'époque, et qui seule fournissait l'eau potable pour le château de Versailles.

RENNES. (du bas lat. *redones*, fait de *redons*, peuple dont cette ville était la capitale). Géogr. Ch.-l. du départ. d'Ille-et-Vilaine, au confluent de ces deux rivières; à 346 kilom. S.-O de Paris; 35,552 hab. Rennes était la

capitale de la Bretagne, et avait le titre de comté ; elle ne fut réunie à la France que par le mariage d'Anne de Bretagne avec Charles VIII. En 1356, elle soutint contre les Anglais un siége que du Guesclin fit lever.

RENNEVILLE (Constantin). Né à Caen en 1650 ; occupa plusieurs emplois sous Chamillard, fut accusé d'être espion au service de l'étranger, et fut comme tel enfermé à la Bastille en 1702, où il resta onze ans.

RENNOIS, OISE. adj. et s. Habitant de Rennes. ‖ Qui appartient à Rennes ou à ses habitants. Coutumes rennoises.

— LE RENNOIS. s. m. Territoire de Rennes.

RENOIRCI, IE. part. pass. du v. Renoircir. S'empl. adjectiv.

RENOIRCIR. v. a. 2e conj. Noircir de nouveau. Renoircir une cheminée.

RENOISIER. v. n. 1re conj. (rad. *noise*). Recommencer une querelle.

RENOM. s. m. (pr. *re-non*). Réputation, opinion que le public a d'une personne, d'une chose. Bon renom. Mauvais renom. Grand renom. Un homme de renom, de grand renom. Se faire un mauvais renom. Acquérir un grand renom. Un auteur sans renom. N'avoir aucun renom. Une homme de mauvais renom, qui a un mauvais renom. En quoi pourraient mes vers accroître un tel *renom* ? (Colnet.)

La vertu ne connaît d'autre prix qu'elle-même ;
Ce n'est pas son *renom*, ce n'est qu'elle que j'aime.
(Gresset.)

— Employé seul, il se prend ordinairement en bonne part.

RENOMMÉ, ÉE. part. pass. du v. Renommer. Qui a été nommé, élu de nouveau. Il a été renommé. Il a été renommé à la majorité.

— S'emploie adjectiv. Nommé avec éloge. Un capitaine renommé. Une ville renommée. Etre fort renommé parmi les savants. Les villes les plus *renommées* de l'antiquité sont celles où les femmes étaient les plus considérées. (B. de St-P.) Je m'en vais en pèlerinage à la bonne Sainte-Anne d'Auray, qui est bien *renommée* partout. (Id.) La valeur de Richard fut si *renommée*, que longtemps après la mort de ce prince, quand un cheval tressaillait sans cause, les Sarrasins disaient qu'il avait vu l'ombre de Richard. (Chateaub.)

De ce jour à jamais auguste et *renommé*,
O mont de Sinaï, conserve la mémoire. (Rac.)

Je parcourais ces îles *renommées*,
Que voit la Grèce à l'orient semées,
Et dont le cercle environne Délos.
(Malfilatre.)

— *Renommé dans*. Comme les nourrices de Lacédémone sont très-*renommées* dans la Grèce, Apollodore en avait fait venir une à laquelle il confia son fils. (Barth.)

— *Renommé par*. Qu'un crime ait ou non du succès, il est toujours un crime ; mais s'il ne réussit pas, il est de plus une sottise. Que de sots, à ce compte, chez le peuple le plus *renommé* par son esprit ! (De Bonald.)

— *Renommé pour*.

L'homme le plus adroit, eût-il même vécu
Cinquante ans, *renommé* pour sa haute prudence ;
D'un siècle tout entier eût-il l'expérience,
S'il veut se mettre en tête, et s'avise, en un mot,
De garder une femme, il ne sera qu'un sot.
(Fabre d'Eglantine.)

— Syn. comp. RENOMMÉ PAR, RENOMMÉ POUR. Le premier se dit généralement quand la cause du renom est constante, et ne dépend ni de la vogue ni du caprice. Plombières et Barèges sont des lieux renommés par leurs eaux minérales. *Renommé pour* se dit quand le renom ne tient qu'à quelques considérations particulières de goût et de fantaisie. Verdun est renommé pour les bonnes dragées ; Reims est renommé pour le pain d'épices.

RENOMMÉE. s. f. Renom, réputation. Bonne renommée. Mauvaise renommée. Grande renommée. Noircir, ternir la renommée de quelqu'un. Nuire à sa renommée. Flétrir sa renommée. Je ne dois qu'à moi seul toute ma *renommée*. (Corn.) Il doit à ses soupers toute sa *renommée*. (Berchoux.) Il n'y a point de fortune à faire, il n'y a guère de *renommée* à acquérir dans les obligations pénibles que l'instituteur accomplit. (Guizot.)

— Pal. *Rétablir quelqu'un en sa bonne fame et renommée*. V. RÉTABLIR.

— Prov. *Bonne renommée vaut mieux que ceinture dorée*. Il vaut mieux avoir l'estime publique que d'être riche.

— La voix publique qui annonce quelque action, quelque événement remarquable, qui répand l'éloge ou le blâme sur quelque personnage. Etre instruit d'un événement par la renommée, l'apprendre par la renommée. La *renommée* va remplir toute l'Europe du récit glorieux de la vie de M. de Turenne, et du triste regret de sa mort. (Fléch.) La *renommée* accuse juste en contant ce que vous valez. (Molière.) La *renommée* n'est pas toujours un sûr garant du mérite ; et le jambon aurait souvent droit de revendiquer le laurier dont elle couronne ses héros. (Oxenstiern.) La *renommée* enchérit toujours sur la vérité. (Tacite.) Quand une fois les trompettes de la *renommée* ont corné le nom d'un auteur, adieu son repos pour jamais. (Mabire.)

Du bruit doux et flatteur qu'on nomme *renommée*,
Notre ombre chez les morts peut-elle être flattée ?
(De Bressi.)

— Myth. Divinité allégorique que les anciens représentaient sous la figure d'une jeune fille qui a cent bouches et cent oreilles, avec de longues ailes garnies d'yeux. C'était la messagère des dieux.

RENOMMER. v. a. 1re conj. Nommer, élire de nouveau. Les électeurs l'ont renommé.

— Nommer avec éloge.

— SE RENOMMER. v. pron. Être renommé, nommé de nouveau, nommé avec éloge.

— *Se renommer de quelqu'un*. Se réclamer de quelqu'un, s'autoriser, se servir du nom de quelqu'un auprès d'un autre. Vieux dans ce sens.

RENONÇANT. part. prés. du v. Renoncer. Qui renonce. Il est invariable. Des héritiers renonçant à leur héritage.

RENONÇANT, ANTE. adj. Qui fait une renonciation. Jurispr. Femme renonçante. Héritier renonçant. Les parties *renonçantes* prêtaient autrefois serment qu'elles n'avaient rien détourné, fait, ni vu détourner. (Cod. civil.) Omiss. des dictionn.

— subst. Le surplus reste au mari, qui demeure chargé envers l'héritier renonçant des droits que la femme aurait pu exercer en cas de renonciation, mais jusqu'à concurrence seulement de la portion virile héréditaire du *renonçant*. (Cod. civil.) Lorsque la renonciation est faite par les héritiers de la femme, il est dû un droit par chaque *renonçant*. (Id.) Omiss. des dictionn.

— Hist. ecclés. Nom donné aux membres de plusieurs sectes chrétiennes qui, pour mener une vie apostolique, faisaient vœu de renoncer aux biens terrestres.

RENONCE. s. f. Jeux. Se dit à certains jeux de cartes, pour exprimer qu'on n'a point d'une certaine couleur.

— *Se faire une renonce*. Se mettre en état de couper une couleur, en se défaisant des cartes de cette couleur qu'on a dans son jeu.

RENONCÉ, ÉE. part. pass. du v. Renoncer. S'empl. adjectiv. Personne renoncée. On y recevait les lépreux qui, *renoncés* de leurs proches, languissaient aux carrefours des cités, en horreur à tous les hommes. (Chateaub.)

RENONCEMENT. s. m. Action de renoncer. Le renoncement aux plaisirs. Le renoncement aux honneurs, à la vanité. Le renoncement à soi-même. Vivre dans un grand renoncement de soi-même. Vivre dans un entier renoncement des choses de ce monde. Depuis que j'existe, je rêve les grandeurs du *renoncement* aux faux biens de ce monde, et la conquête des biens immatériels. (G. Sand.)

— Hist. *Ordonnance, acte de renoncement à soi-même*. Bill voté en 1744, par lequel la Chambre des communes d'Angleterre arrêta que tout membre du parlement serait exclu des fonctions civiles ou militaires.

RENONCER. v. n. 1re conj. On met une cédille sous le *c* devant *a*, *o*. *Nous renonçons. Je renonçais. Nous renonçâmes*, etc. Se désister, se déporter de quelque chose, soit par acte exprès, soit autrement. Renoncer à la couronne. Renoncer à la succession de son père, de son parent. Renoncer à la communauté. Renoncer à telle prétention, à tel droit. Ce que j'ai dit de *renoncer* à la carrière que vous m'avez tracée avec tant de bonté paternelle m'a été arraché par le dépit ; j'en suis honteux, repentant, mais pardonnez-moi cette fois, je vous en supplie. (E. Sue.) Napoléon avait *renoncé* à être souverain, il ne demandait qu'un asile tranquille. (Las-Cases.) Don Carlos était entré dans l'ordre chevaleresque de Calatrava, et *renonçant* au mariage, malgré les prières de don Rodrigue, il destinait tous ses biens à sa sœur. (Chateaub.) L'oiseau qui veut manger son chènevis dans sa volière, *renonce* à la clé des champs. (De Juss.) Elle se retira à Rome, où elle passa le reste de ses jours dans le centre des arts qu'elle aimait, et pour lesquels elle avait *renoncé* à un empire à l'âge de vingt-sept ans. (Volt.) De quelque faute qu'il fût coupable envers elle, ayant *renoncé* à la royauté, elle devait demander justice, et non se la faire. (Id.)

— Quitter, abandonner la possession, la prétention, le désir ou l'affection de quelque chose. Renoncer à l'empire. Renoncer aux honneurs. Renoncer aux dignités. Renoncer au monde. Renoncer aux plaisirs. Renoncer à Satan, à ses pompes et à ses œuvres. Renoncer au palais. Renoncer à sa foi. Renoncer à sa religion. Renoncer à l'amitié de quelqu'un. Renoncer à la vertu. Renoncer à faire entendre raison à quelqu'un. y renoncer. J'ai *renoncé* aux richesses [illegible] tas, son père adoptif, et le père Souël, missionnaire au fort Rosalie, René avait *renoncé* au commerce des hommes. (Chateaub.) Si Marie de Médicis eût été d'un autre caractère, Henri eût *renoncé* à tous ses amours. (Condill.) Mon père, j'ai *renoncé* à tout, j'ai abandonné le monde et ses joies pour toujours. (J. Lewis.)

Vous verrai-je toujours, *renonçant* à la vie,
Faire de votre mort les funestes apprêts ? (Rac.)

Renonçant à ses marais
Le Cosaque
Qui bivouaque,
Croit, sur la foi des Anglais,
Se loger dans nos palais. (Béranger.)

— *Renoncer à*, suivi d'un infinitif. Je ne veux point ici me justifier : j'ai *renoncé* depuis longtemps à me justifier. (B. Constant.)

— Absol. *La veuve a renoncé, à cause des dettes*. C'est-à-dire a renoncé à la communauté.

— Absol. Vous renoncez trop vite. On est toujours à temps de renoncer. Il ne faut jamais renoncer, tant qu'on peut aller.

— Style myst. *Il faut renoncer à soi-même*. Il faut se dépouiller de tout amour-propre.

— Jeux. A certains jeux de cartes, Mettre une carte d'une autre couleur que celle qui est jouée, soit qu'on ait de cette dernière, soit qu'on n'en ait pas. Renoncer à pique, à cœur.

— v. a. Renier, désavouer, ne vouloir plus reconnaître quelqu'un pour ce qu'il est ou pour ce qu'on le croyait. Renoncer son protecteur, son bienfaiteur. S'il fait telle chose, je le renonce pour mon parent.

RENONCIATAIRE. s. des 2 g. Jurispr. Celui, celle en faveur de qui on renonce.

RENONCIATEUR, TRICE. s. Jurispr. Celui, celle qui renonce.

RENONCIATION. s. f. (pr. *re-non-cia-ci-on*). Acte par lequel on renonce à quelque chose.

— *Renonciation à la communauté*. Acte par lequel la femme mariée sous le régime de la communauté, ou ses héritiers, déclarent, après sa dissolution, renoncer à leur part dans les biens dont elle se compose, pour n'avoir pas à supporter ses dettes. ‖ *Renonciation à succession*. Acte par lequel celui qui est appelé par la loi ou par testament à recueillir une succession, déclare qu'il y renonce.

RENONCULACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une renoncule. ‖ RENONCULACÉES. s. f. pl. Famille de plantes, l'une des plus naturelles, et qui reçoit son nom de la renoncule, genre très-nombreux en espèces. Elle est placée à la tête de la classe des hypopétalés ou dicotylédones polypétales à étamines insérées sous le pistil.

RENONCULE. s. f. (en lat. *ranunculus*, diminut. de *rana*, grenouille). Bot. Genre de plantes dicotylédones polypétales, qui a donné son nom à la famille des renonculacées, et dont on connaît aujourd'hui au delà de cent cinquante espèces. Le nom de *renoncule* donné à ce genre lui vient de ce que plusieurs des espèces qui le composent ont leur habitation ordinaire dans les prairies humides et marécageuses, où se rencontre assez fréquemment la grenouille, *rana* ; et c'est de là encore que plusieurs de ces plantes portent le nom vulgaire de *grenouillette*. Les renoncules aquatiques font l'ornement de nos rivières, de nos étangs, dont leurs longues tiges viennent gagner la surface, et s'y étendent en tapis émaillés d'une multitude de fleurs blanches. D'autres espèces ornent de leurs fleurs jaunes nos champs, nos prairies, nos marais, nos bois ; enfin quelques-unes se trouvent sur les plus hautes montagnes et fleurissent dans le voisinage des neiges et des glaces éternelles. La beauté des fleurs de plusieurs espèces leur a fait trouver place dans nos jardins. Renoncule gazonneuse. Renoncule des Alpes. Renoncule des glaciers. Renoncule graminée. Renoncule lanugineuse. Renoncule bulbeuse. Renoncule asiatique. Renoncule des champs. Bientôt au lieu du jonc, du nénuphar, dont le crapaud composait son venin, nous verrons paraître la *renoncule* et le trèfle, les herbes douces et salutaires. (Buff.)

Je sais que dans Harlem plus d'un triste amateur,
Au fond de son jardin s'enferme avec sa fleur,
Pour voir sa *renoncule* avant l'aube s'éveille,
D'une anémone unique adore la merveille. (Del.)

La *renoncule* un jour dans un bouquet
Avec l'œillet se trouva réunie :
Elle eut le lendemain le parfum de l'œillet.
On ne peut que gagner en bonne compagnie. (Hérault.)

— Bot. *Renoncule des bois*. Nom vulgaire de l'anémone des bois. ‖ *Renoncule de montagne*. C'est le trolle d'Europe.

— Conchyl. Nom spécifique d'une espèce de coquille du genre cône, ainsi nommée à cause de sa coloration.

RENONCULÉ, ÉE. adj. Bot. Syn. de Renonculacé. ‖ RENONCULÉES. s. f. pl. Nom donné à une famille des renonculacées, et à une tribu de cette famille qui a pour type le genre renoncule.

RENONCULIER. s. m. Bot. Le merisier à fleurs doubles.

RENOPÉ, ÉE. part. pass. du v. Renoper. S'empl. adjectiv.

RENOPER. v. a. 1re conj. Techn. Nettoyer le drap ; en ôter les bourres et les ordures.

RENOUÉ, ÉE. part. pass. du v. Renouer. S'empl. adjectiv.

— *Renoué par*. La foi ne craint pas de nous rassembler autour des tombeaux... elle nous fait envisager au delà une vie meilleure, où tous [illegible] chrétienne et resserrés par la charité, qui ne meurt point. (V. Bargem.)

RENOUÉE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones apétales, qui a donné son nom à la famille des polygonées. Les renouées sont des plantes herbacées, plus rarement des arbustes ; on en connaît près de cent espèces. Quelques-unes de ces plantes présentent de l'intérêt à cause de leurs semences farineuses, qui non-seulement servent à la nourriture des oiseaux granivores, mais qui même pour l'homme peuvent remplacer jusqu'à un certain point le blé et les autres céréales, dont il tire son principal aliment. Renouée bistorte. Renouée vivipare. Renouée persicaire. Renouée d'Orient. Renouée des teinturiers. Renouée sarrasin. Renouée des oiseaux.

— *Renouée argentée*. C'est la paronyque en tête.

RENOUEMENT ou **RENOÛMENT.** s. m. Rétablissement, renouvellement. Renouement d'amitié. Renouement d'une négociation. Il a vieilli.

RENOUER. v. a. 1re conj. *Je renoue, nous renouons, vous renouez. Je renouais, nous renouïons, vous renouïez. Que je renoue, que nous renouïons, que vous renouïez*, etc. Nouer une chose dénouée. Renouer une jarretière. Renouer un ruban.

— Nouer pour l'ornement. Renouer ses cheveux de rubans, de fleurs, de perles, etc.

— Fig. Renouveler, reprendre une chose qui avait été interrompue. Renouer un traité. Renouer une alliance. Renouer des négociations. Renouer amitié avec quelqu'un. Renouer la conversation. Des fléaux terribles ont souvent bouleversé notre globe ; à chaque révolution, quelques individus épargnés par hasard *renouent* le fil des générations. (Barth.)

— Absol. Renouer amitié. Ils avaient rompu ensemble, mais ils ont renoué.

— Fig. et fam. *Renouer une partie*. Reprendre le projet d'une partie qui avait été rompue.

— SE RENOUER. v. pron. Se renouveler. La vient se *renouer* la douce causerie. (Del.)

RENOUEUR, EUSE. s. Celui, celle qui fait le métier de remettre les membres disloqués. Un bon renoueur. Aller au renoueur, à la renoueuse. On dit aussi *rebouteur* et *rhabilleur*.

RENOUILLE. s. f. Erpét. V. GRENOUILLE.

RENOUVEAU. s. m. Le printemps, la saison nouvelle. Tout pousse au renouveau. Il faut attendre au renouveau pour voir si les arbres auront repris. Il est vieux et ne s'emploie que dans le style fam. ou dans la poésie légère.

Mes chers enfants, dit-il, voici le *renouveau*,
Quand vous verrez la fleur dont la tête éclatante
Perce dans le vallon la neige éblouissante,
Revenez, et ma main bénira votre amour. (D.-Baour.)

RENOUVELABLE. adj. des 2 g. Qui peut être renouvelé.

RENOUVELÉ, ÉE. part. pass. du v. Renouveler. S'empl. adjectiv. Du sein de leur doux crépuscule, ils jouissent du spectacle brillant et toujours *renouvelé* qui les environne. (B. de St-P.) Le temps a fait un pas, et la face de la terre a été *renouvelée*. (Chateaub.) De pareilles scènes, *renouvelées* à chaque instant, étonnèrent des hordes barbares. (Id.) Lorsque le soleil paraît au printemps, la face de l'univers est *renouvelée*. (A.-Mart.)

De l'an *renouvelé* c'était la nuit première ;
Les mortels, revenant de la fête du jour,
Hâtaient leur joie et leur retour. (L. Belmontet.)

— Prov. et fig. *Une chose, une invention renouvelée des Grecs*. Se dit d'une chose, d'une invention connue très-anciennement et qui est donnée pour nouvelle.

— Dans un sens analogue. Il en est parmi nous des ouvrages d'esprit comme des modes de la rue Saint-Honoré : on prend pour nouveau ce qui est *renouvelé* de nos grand'mères. (La Harpe.)

RENOUVELER. v. a. 1re conj. On double la lettre *l* devant une syllabe muette. *Je renouvelle, tu renouvelles, il renouvelle. Je renouvellerai. Je renouvellerais*, etc. Rendre nouveau en substituant une chose à la place d'une autre de même espèce. Renouveler une vigne. Renouveler un troupeau. Renouveler un haras. Renouveler du sainfoin. Je demeurai quinze jours entiers dans ce cachot sans voir personne que le concierge, qui avait soin de venir tous les matins *renouveler* ma provision. (Le Sage.)

— *Renouveler le meuble d'un appartement*. Substituer à des meubles qui ont servi des meubles nouveaux, des meubles plus frais. Mme Vauquer avait *renouvelé* le mobilier des trois chambres dont se composait l'appartement. (De Balzac.)

— *Renouveler sa maison, son service*. Changer tous ses domestiques.

— *Il a vu renouveler la plus grande partie du régiment, du tribunal, de l'académie*. Il a vu enterrer la plupart des hommes qui y sont.

— Donner un nouvel aspect, une nouvelle vie. Le retour du soleil renouvelle toutes choses. Le retour du printemps renouvelle toute la nature.

— *Cette révolution a renouvelé la face de l'Europe*. Elle y a changé les gouvernements, les institutions, les habitudes, les mœurs. Quelques années de retraite auraient *renouvelé* pour elle la face de la société. (Chateaub.)

— Style myst. Régénérer. La grâce de Jésus-Christ renouvelle l'homme. Le baptême nous [illegible]

— Faire sentir de nouveau. Renouveler le mal de quelqu'un. Renouveler sa douleur.

— *Renouveler son attention*. Avoir une nouvelle attention, une plus grande attention.

— *Renouveler le souvenir d'une chose*. En rappeler la mémoire.

— Publier de nouveau, remettre en vigueur, faire revivre. Renouveler un édit. Renouveler les anciennes ordonnances. Renouveler un usage. Renouveler une mode.

— Recommencer, faire de nouveau. Renouveler une querelle. Renouveler un procès. Renouveler ses instances. Renouveler ses soins, ses prières, ses sollicitations. Renouveler ses vœux. Renouveler une promesse. Renouveler amitié, connaissance. Renouveler ses remercîments. Renouveler les assurances, l'assurance de son dévouement. J'ai saisi seulement cette occasion pour vous *renouveler* mes hommages.

(Volt.) Je n'ai pu voir votre douleur sans *renouveler* la mienne. (Sév.)

La mer surtout, la mer, de rivage en rivage,
Sans fin *renouvelant* son éternel voyage,
Se plaît à varier le terrestre séjour. (Del.)

Cependant permettez que je vous *renouvelle*
Le souvenir du prix qu'on promit à mon zèle. (Rac.)

Tout ce qui reste encor de fidèles Hébreux,
Qui viendront aujourd'hui *renouveler* mes vœux. (Id.)

— *Renouveler un traité, une alliance, un bail, un billet.* Faire un nouveau traité, une nouvelle alliance, un nouveau bail, un nouveau billet.

— Neutr. *Renouveler d'appétit.* Commencer à manger comme si on avait un nouvel appétit. ‖ *Renouveler de jambes.* Recommencer à marcher avec de nouvelles forces.

— Fig. et fam. *Renouveler de jambes.* Reprendre une nouvelle ardeur dans l'affaire, dans l'entreprise dont on s'occupe.

— Fig. et dans un sens analogue.

Et son épouse qui l'aime
Renouvelle de beauté. (***)

— SE RENOUVELER. v. pron. Être renouvelé. Une assemblée qui se renouvelle tous les ans. Le froid se renouvelle. Sa douleur se renouvelle au printemps. Toutes ces merveilles se sont *renouvelées* depuis peu de générations. (J.-J. Rouss.)

— *Se renouveler dans le souvenir de quelqu'un.* Se rappeler à la mémoire de quelqu'un.

RENOUVELET. s. m. Hortic. Variété de pomme.

RENOUVELLEMENT. s. m. Rénovation, rétablissement d'une chose dans son premier état ou dans un état meilleur. Le renouvellement de la saison. Le renouvellement de l'année. Le renouvellement de la lune. Le renouvellement des traités. Renouvellement d'alliance. Renouvellement d'un bail, d'un billet.

— Action de renouveler. Le renouvellement de l'air. Rien n'est plus nécessaire à la santé des équipages que le *renouvellement* de l'air dans l'intérieur du vaisseau. (***)

— Accroissement. Renouvellement d'appétit. Renouvellement de ferveur. Renouvellement de zèle. Renouvellement de tendresse.

— Réitération. Renouvellement d'assurances, de services. Renouvellement de vœux. Le renouvellement des vœux du baptême. La nouvelle reine de Suède pressa le *renouvellement* des négociations. (Volt.)

RÉNOVATEUR, TRICE. adj. Néol. Qui renouvelle, qui rajeunit. Influence rénovatrice. Doctrine rénovatrice.

— subst. Un rénovateur. Une rénovatrice. Le rénovateur des arts, des lettres.

— Féod. Celui qui faisait de nouveaux papiers terriens.

RÉNOVATIF, IVE. adj. Qui a la faculté de renouveler.

RÉNOVATION. s. f. (pr. *ré-no-va-ci-on;* du lat. *renovatio;* fait de *novellare*, rendre nouveau). Renouvellement, rétablissement d'une chose dans l'état où elle était. La rénovation du monde après le déluge. La rénovation de l'homme intérieur par la grâce. La rénovation des vœux. La rénovation d'un titre. La rénovation des lois de discipline.

— Crit. Se dit en général par une sorte d'opposition à Innovation. Dans un public imbu d'une saine littérature, ce ne sera jamais ni au plus grand nombre, ni à l'élite des bons esprits que l'on risquera de déplaire par d'heureuses innovations, par des *rénovations* utiles. (Marm.)

— Alchim. Opération par laquelle les alchimistes faisaient passer un corps d'un état imparfait à un état parfait.

— Philol. *Grande rénovation.* Titre du grand ouvrage philosophique de Bacon.

RENOYÉ, ÉE. part. pass. du v. Renoyer. S'empl. adjectiv.

RENOYER. v. a. 1re conj. Noyer de nouveau. Renoyer un chien, un chat.

— SE RENOYER. v. pron. Se noyer de nouveau.

RENSEIGNÉ, ÉE. part. pass. du v. Renseigner. S'empl. adjectiv. Être bien renseigné.

RENSEIGNEMENT. s. m. Indice, instruction qui met sur la voie de quelque chose, qui sert à faire connaître une chose. Donner à quelqu'un des renseignements sur une affaire, sur un fait. Ne pas lui donner le moindre renseignement pour le diriger. Procurer des renseignements. Fournir des renseignements. Prendre des renseignements. Aller aux renseignements.

— *Bureau de renseignements.* Bureau où devait être tenu, par le greffier criminel, un registre de tous les individus appelés devant les tribunaux correctionnels ou criminels, avec une notice sommaire sur leur affaire et sur ses résultats.

— Jurisp. *A titre de renseignement.* Se dit d'une déposition reçue en vertu du pouvoir discrétionnaire du président, sans que le témoin soit astreint au serment.

RENSEIGNER. v. a. 1re conj. Enseigner de nouveau, avec un nouveau soin. Renseigner le chemin à quelqu'un. Renseigner le latin à un enfant.

— Fam. Donner des renseignements. Renseigner quelqu'un sur une affaire.

— SE RENSEIGNER. v. pron. Prendre des renseignements. Se renseigner chez le portier.

RENSEMENCÉ, ÉE. part. pass. du Rensemencer. S'empl. adjectiv. Terre rensemencée.

RENSEMENCEMENT. s. m. Agric. Action de rensemencer.

RENSEMENCER. v. a. 1re conj. Agric. Ensemencer de nouveau.

RENTAGE. s. m. S'est dit pour Rente. ‖ Droit de champart ou de terrage.

RENTAMÉ, ÉE. part. pass. du v. Rentamer. S'empl. adjectiv.

RENTAMER. v. a. 1re conj. Entamer de nouveau. Rentamer un pain.

— Fig. Reprendre un discours interrompu.

RENTASSÉ, ÉE. part. pass. du v. Rentasser. S'empl. adjectiv.

— Se dit pop. d'un homme trapu. Un petit homme tout rentassé.

RENTASSEMENT. s. m. Action de rentasser.

RENTASSER. v. a. 1re conj. Entasser de nouveau.

— SE RENTASSER. v. pron. Être rentassé.

RENTE. s. f. (du lat. *reddita*, chose rendue ou qu'on doit rendre). Revenu annuel. Avoir trente mille livres de rente. Vivre de ses rentes. N'avoir ni fonds ni rentes. On assure que les Bénédictins, qui possèdent environ neuf millions de livres tournois de *rente* dans le royaume de France, fourniront au moins neuf vaisseaux de haut bord. (Volt.) Un père de famille qui vit dans sa terre avec douze mille livres de *rentes* aura besoin d'une grande attention pour vivre à Paris dans la même abondance avec quarante mille. (Id.)

— Se dit plus ordinairement de ce qui est dû tous les ans pour un fonds aliéné, cédé ou affermé. Rente foncière. Rente en grains, en vin. Rente en espèces. Faire la rente d'une maison.

— Ce qui est dû annuellement pour une somme d'argent aliénée par contrat de constitution. Rente à quatre, à cinq, à six pour cent. Rente annuelle et perpétuelle. Rente sur l'État. Rente viagère. Rente à fonds perdu. Rente constituée. Contrat de rente. Constitution de rente. Constituer une rente. Racheter une rente. Rembourser une rente. Amortir une rente. Acheter, vendre, créer, saisir, céder une rente. Faire une rente, des rentes à quelqu'un. Laisser des rentes à un héritier. Les *rentes* perpétuelles qui forment la partie la plus importante de la dette publique, se subdivisent elles-mêmes en plusieurs espèces, suivant le taux de leur constitution. (E. Duclerc.)

— Absol. La rente constituée par l'État. La rente à cinq pour cent, à trois pour cent. Le taux de la rente. La rente est en hausse. La rente est en baisse. La rente hausse, baisse. Acheter des rentes. Payer en rentes. Transférer des rentes. La *rente* est au pair lorsque le cours des effets publics est égal au capital nominal augmenté des arrérages échus du semestre courant. (E. Duclerc.)

— Se dit de certaines charges qu'on s'impose à soi-même, et qui reviennent à peu près périodiquement.

— Fig. Doté sur vos journaux d'une *rente* d'injures. (Gilbert.)

— Prov. *Mieux vaut règle que rente.* L'ordre et l'économie enrichissent sûrement plus qu'un gros revenu.

RENTÉ, ÉE. part. pass. du v. Renter. S'empl. adjectiv. Qui a des rentes, du revenu. Une communauté bien rentée. Il y avait des moines *rentés* et des moines mendiants. (Acad.)

— Fam. *Être bien renté.* Être riche. Cet homme est bien renté.

RENTER. v. a. 1re conj. (rad. *rente*). Donner, assigner certain revenu à un hôpital, à un collège, à une communauté, pour une fondation que l'on fait. Renter des hôpitaux. Renter des boursiers.

RENTER. s. m. (pr. *ran-teur*). Hist. ecclés. Nom de certains sectaires peu connus, qui parurent en Angleterre; ils s'éloignaient beaucoup du vrai christianisme, et on leur attribue des principes infâmes.

RENTERRÉ, ÉE. part. pass. du v. Renterrer. S'empl. adjectiv.

RENTERREMENT. s. m. Action de renterrer; nouvel enterrement.

RENTEUX, EUSE. adj. Dr. cout. Chargé de rentes. Héritages renteux. ‖ Qui est soumis

RENTIER, IÈRE. s. Celui, celle qui a des rentes constituées sur l'État ou sur quelque communauté. Les rentiers sont payés par quartier, par semestre ou par année.

— Celui, celle qui vit de son revenu sans négoce ni industrie. Un gros rentier. Un rentier du Marais.

— Féod. Celui, celle qui devait des rentes seigneuriales. Cette seigneurie avait beaucoup de rentiers et des rentières.

— Anc. cout. Se disait en Bretagne du Rôle des rentes dues à un seigneur.

RENTIERCER. v. a. 1re conj. S'est dit pour Mis en séquestre, en main tierce.

RENTOILAGE. s. m. Action de rentoiler; résultat de cette action. Rentoilage d'une paire de manchettes.

— Peint. Opération par laquelle on soutient et l'on conserve la toile d'un vieux tableau, en la collant sur une toile neuve. Tous les restaurateurs de tableaux sont bons pour faire le rentoilage, il n'appartient qu'aux plus adroits et aux plus habiles d'entreprendre l'opération de l'enlevage.

RENTOILÉ, ÉE. part. pass. du v. Rentoiler. S'empl. adjectiv.

RENTOILER. v. a. 1re conj. Remettre de la toile neuve à la place de celle qui est usée. Rentoiler des manchettes.

— Peint. Faire le rentoilage.

— SE RENTOILER. v. pron. Être rentoilé. Ce tableau ne peut se rentoiler.

RENTON. s. m. Techn. Jointure de deux pièces de bois de même espèce sur une même ligne.

RENTONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Rentonner. S'empl. adjectiv.

RENTONNEMENT. s. m. Action de rentonner.

RENTONNER. v. a. 1re conj. Remettre dans le tonneau. Rentonner du vin, une boisson.

RENTORTILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Rentortiller. S'empl. adjectiv.

RENTORTILLEMENT. s. m. (pr. *ran-tor-ti-ye-man*). Nouvel entortillement.

RENTORTILLER. v. a. 1re conj. (pr. *ran-tor-ti-yé*). Entortiller de nouveau.

— SE RENTORTILLER. v. pron. Être rentortillé.

RENTOUILLER. v. a. 1re conj. (pr. *ran-tou-yé*). Agric. Dans le département de la Meurthe, Faire porter à un terrain une seconde récolte de blé ou de méteil, immédiatement après une récolte de même nature.

RENTRAGE. s. m. Action de rentrer; résultat de cette action. Le rentrage du bois scié dans des coffres destinés à cet usage. Payer tant pour le rentrage. Fam. Omiss. des dictionn.

RENTRAINÉ, ÉE. part. pass. du v. Rentrainer. S'empl. adjectiv.

RENTRAINER. v. a. 1re conj. Entrainer de nouveau. Les mauvaises habitudes rentrainent au vice.

RENTRAIRE. v. a. 4e conj. irrég. *Je rentrais, tu rentrais, il rentrait, nous rentrayons, vous rentrayez, ils rentraient. Je rentrayais. Je rentrairai. Je rentrairais. Rentrais, rentrayons, rentrayez. Que je rentraie ou rentraye. Rentrayant. Rentrait, rentraite.* Faire une couture qui réunisse deux parties d'une étoffe de manière que cette couture ne paraisse pas après les derniers apprêts.

— Tapiss. Recoudre les relais d'une tapisserie de haute ou de basse lisse.

— SE RENTRAIRE. v. pron. Être rentrait.

RENTRAIT, AITE. part. pass. du v. Rentraire. S'empl. adjectiv.

RENTRAITURE. s. f. Couture de ce qui est rentrait. Cela est si bien rentrait qu'on ne voit point la rentraiture. Sa robe et son fichu étaient si remplis de *rentraitures* qu'on eût dit que des araignées en avaient filé les toiles. (B. de St-P.)

— Seller. Couture à demi-jonction, qu'on peut serrer en tirant tous les points de dessus.

RENTRANT. part. prés. du v. Rentrer. Qui rentre. Il est invariable. Des hommes rentrant tard, rentrant de bonne heure. Des commissionnaires rentrant du bois. La peste est à Moscou; triste fruit des victoires de Romanzoff, le fléau est rapporté de Bender de la vieille cité slave par les soldats *rentrant* dans leurs foyers. (Mme d'Abrantès.)

RENTRANT, ANTE. adj. Qui s'enfonce dedans, dont l'ouverture est en dehors. Angle rentrant.

— Bot. Épithète par laquelle on désigne les valves d'un fruit, lorsqu'elles se recourbent et s'enfoncent par leurs bords dans l'intérieur du péricarpe

— Techn. *Nombre rentrant.* Se dit du Nombre des dents du pignon, quand ce nombre divise exactement celui des dents de la roue qui s'engraine avec le pignon.

RENTRANT. s. m. Jeux. Celui qui prend la place du joueur qui a perdu la partie. On demande un rentrant.

RENTRAYAGE. s. m. Techn. Action de rentraire, ou de rentrayer; résultat de cette action.

RENTRAYER. v. a. 1re conj. Cham. Recoudre les peaux de buffle.

vrier, ouvrière qui, dans les manufactures de drapier, répare les pièces d'étoffes qui ont essuyé pendant les apprêts quelques déchirures.

RENTRÉ, ÉE. part. pass. du v. Rentrer. S'empl. adjectiv. Les pommes de terre ne sont pas encore toutes rentrées.

— Du verbe neutre. Depuis plusieurs années, *rentré* dans le sein de sa patrie, Chactas jouissait du repos. (Chateaub.) Un juste orgueil est *rentré* dans mon âme purifiée. (Mme de Staël.) Agar étant *rentrée* dans le logis d'Abraham, lui donna bientôt après un fils qui fut nommé Ismaël. (Le Maistre de Sacy.) Mais Coligny étant paisiblement *rentré* chez lui, il fallut par d'autres perfidies prévenir la fuite des protestants. (E. Lemontey.)

Atalante aussitôt dans la lui est *rentrée*,
La perte d'un moment est déjà réparée.
(De Pongerville.)

— Répercuté. Dartre rentrée. Sueur rentrée. Humeur rentrée.

— Fig. ce mot, un peu précieux, a été d'usage dans quelques cercles. Elle dit des politesses au prince d'un ton si *rentré* et si impoli, qu'il s'imagina qu'elle lui faisait des reproches. (L'abbé de Voisenon.)

RENTRÉE. s. f. Action de rentrer en fonctions, de reprendre les études, les exercices, après les vacations, les vacances. A la rentrée de la Cour Royale. A la rentrée des classes. L'époque de la rentrée.

— Réapparition d'un acteur sur la scène après une absence un peu longue. Cet acteur a fait sa rentrée par tel rôle.

— Perception d'un revenu, recouvrement d'une somme. Attendre des rentrées considérables. Compter sur des rentrées. La rentrée des impôts, des contributions. Compter sur la rentrée de ses fonds. Ce revenu est d'une rentrée difficile.

— Chass. Retour des animaux dans le bois au point du jour. Attendre le cerf à la rentrée. Aller à la rentrée du sanglier.

— Se dit à certains jeux de cartes que l'on prend dans le talon à la place de celles qu'on a écartées. Avoir une vilaine rentrée, une heureuse rentrée.

— Techn. Chacune des différentes planches préparées pour l'impression en couleur.

— Construct. Rétrécissement du navire par ses hauts, qui s'exprime par la différence entre sa largeur sur le pont et sa largeur plus grande au fort. La *rentrée* dans les bâtiments n'est ni utile ni gracieuse; elle est un défaut capital dans les navires de guerre français. (J. Lecomte.)

— Mus. Retour du sujet, surtout après quelques pauses de silence, dans une fugue, une imitation, ou dans quelque autre endroit. Toutes les fois qu'une partie a gardé le silence pendant une ou plusieurs phrases, elle forme sa *rentrée*, soit qu'elle reproduise le sujet ou non. (C.-Blaze.)

RENTRER. v. n. 1re conj. Entrer de nouveau, entrer après être sorti. Rentrer dans la ville. Rentrer dans la chambre. Rentrer dans son cabinet. Rentrer dans sa maison. Rentrer dans sa niche. Rentrer dans l'armée. Rentrer dans un régiment. En *rentrant* tu ôteras les fers de Socrate, tu ouvriras à ses amis, et tu lui présenteras la cigüe au moment très-précis, prescrit par la loi, où le soleil se couche. (B. de St-P.) Pour juger des institutions de nos sociétés, il faut nous en éloigner; pour juger des sentiments de notre cœur, il faut y *rentrer*. (Id.) Inès alla donc au jardin; et peu de temps après je la vis *rentrer* dans mon appartement fort émue. (Le Sage.) En *rentrant* chez moi j'y trouvai M. d'Orbe et milord Edouard. (J.-J. Rousseau.)

Je leur ai peint Hérode avec plus de puissance,
Rentrant dans ses États suivi de la vengeance.
(Voltaire.)

— Les temps composés du verbe Rentrer admettent l'auxiliaire *être*, et non l'auxiliaire *avoir*. *je suis, j'étais rentré*, etc. C'est à tort que Molière a dit *avoir rentré*. Et j'ai, pour vous trouver, *rentré* par l'autre porte. M. de Chateaubriand a commis la même faute dans la phrase suivante: Le lendemain, avant le lever du soleil, nous avons quitté l'île, traversé le lac et *rentré* dans la rivière par laquelle nous y étions descendus.

— Fig. *Rentrer dans sa coquille.* Se retirer dans la solitude, s'éloigner de toutes les affaires. Je *rentre* dans ma coquille, et je me borne à attendre avec impatience le mémoire que vous nous promettez. (Volt.)

— Revenir. Les moines, *rentrant* du travail, étaient occupés dans la Hesse à dételer les bœufs et les buffles. (Lamart.)

— Fig. *Rentrer dans son sujet.* Traiter de nouveau le sujet dont on s'était écarté par digression ou toute autre cause.

— *Rentrer dans l'alignement.* Se remettre sur l'alignement en reculant.

— *Rentrer dans les bonnes grâces de quelqu'un.* Obtenir de nouveau son amitié, sa protection, etc.

— Recouvrer. Rentrer dans son bien. Rentrer dans tous ses droits. L'honneur *rentrera* dans ses droits. (J.-B. Rouss.) De somptueux édifices s'élevèrent peu à peu dans nos villes, le Dieu du ciel et de la terre *rentra*, si j'ose le dire, dans ses droits. (Mass.)

— Fig. Se remettre, se rétablir, se ranger. Rentrer dans l'ordre. Faire rentrer les mutins dans l'ordre. Rentrer dans son devoir, dans le devoir. Ainsi tombait l'hérésie avec son venin; et la Discorde *rentrait* dans les enfers d'où elle était sortie. (Boss.) Avec quel zèle M. de Montausier exhortait-il quelques-uns de ses domestiques à *rentrer* comme lui dans le bercail de Jésus-Christ. (Fléch.) L'âme juste s'envole dans le sein du Dieu où elle avait toujours habité par ses désirs, et *rentre* avec paix et avec confiance dans la bienheureuse éternité. (Mass.) Définir une chose, c'est la séparer de l'infini; c'est la faire *rentrer* dans le cercle des choses finies, en décrivant les parties qui la composent, en la montrant aux yeux. (A. Martin.)

— Par exagér. *Faire rentrer quelqu'un dans la poussière, dans la poudre.* L'accabler, l'anéantir par des menaces.

— On dit de même, *Faire rentrer quelqu'un cent pieds sous terre.*

— Fig. *Rentrer en soi-même.* Faire réflexion sur soi-même. *Rentrez* en vous-même, chrétiens qui tenez encore au monde par vos passions. (Fléch.) Pour vous, en *rentrant* en vous-même, vous n'avez rien à vous reprocher. (B. de St-P.)

— Fig. Recommencer, reprendre certaines choses. Rentrer en charge. Rentrer en fonction. Rentrer en exercice. Rentrer dans le service. Rentrer en condition. Rentrer en correspondance.

— *Rentrer en fureur.* Se remettre en fureur. ‖ *Rentrer en lice.* Recommencer la lutte, le combat. Il faudra demain *rentrer* en lice. (Mass.)

— Prov. et fig. *Rentrer en danse.* Rentrer dans une affaire, dans un embarras dont on était sorti.

— Absol. Reprendre ses fonctions, recommencer ses exercices, après les vacations, les vacances. Les tribunaux rentrent à telle époque. Les colléges vont bientôt rentrer.

— Reparaître sur la scène après une longue absence. Cet acteur rentre ce soir par le rôle d'Oreste.

— Arriver, être touché, perçu. Un revenu qui a peine à rentrer. Des avances qui rentrent peu à peu. Il doit me rentrer des fonds dans quelques jours. Avant de compter les profits, il faut que les frais *rentrent.* (Acad.)

— Se répercuter. Laisser rentrer une humeur. Un charlatan lui a fait rentrer ses dartres.

— Grav. Repasser la pointe ou le burin dans les tailles déjà faites, pour les approfondir.

— Jeux. *Rentrer en bredouille.* Se dit au trictrac, quand l'un des joueurs ayant été débredouillé, fait un grand coup qui lui donne l'avantage de marquer trois et même cinq coups à la fois.

— Chass. *Rentrer au fort.* Se rembûcher.

— SE RENTRER. v. pron. Etre rentré, devoir être rentré. Les orangers se rentrent à la Toussaint.

RENTRER. v. a. 1re conj. Porter ou reporter dedans ce qui était dehors. Rentrer des marchandises. Les rentrer dans le magasin. Rentrer des pots de fleurs. Rentrer des orangers dans les serres. Rentrer les foins.

— Impr. Renfoncer. Rentrer une ligne. Faire rentrer une ligne.

RENTREVESTISSEMENT. s. m. S'est dit pour Don mutuel entre mari et femme.

RENTR'OUVRIR. v. a. 2e conj. Entr'ouvrir de nouveau.

Puis il revient un peu, *rentr'ouvrant* la paupière,
Et montre qu'à regret il voit notre lumière.
(PH. DESPORTES.)

RENTRURE. s. f. Opération du fabricant de papiers peints, et qui consiste à apporter l'une après l'autre toutes les teintes, au moyen de planches séparées dont les reliefs portent d'autres dessus que la première, en laissant sécher entre l'application de chacune d'elles.

RENTY. (du celt. *Rentyca*, habitation près de la rivière; fait de *ren*, *rin*, rivière; *tyc*, habitation). Géogr. Bourg du département du Pas-de-Calais, à 22 kilom. de St-Omer; 1,000 hab. Henri II y battit les Espagnols le 13 août 1538.

RÉNULITE ou **RÉNULINE.** s. f. Foss. Petit corps que l'on a rencontré dans la couche du calcaire grossier de Grignon (Seine-et-Oise). On ne connaît que l'espèce suivante, la rénulite operculaire, coquille semi-lunaire très-plate, à sillons courbés et concentriques.

RENVAHI, IE. part. pass. du v. Renvahir. S'empl. adjectiv.

RENVAHIR. v. a. 2e conj. Envahir de nouveau.

RENVAHISSEMENT. s. m. Action de renvahir.

RENVELOPPÉ, ÉE. part. pass. du v. Renvelopper. S'empl. adjectiv.

RENVELOPPER. v. a. 1re conj. Envelopper de nouveau. ‖ SE RENVELOPPER. v. pron. Être enveloppé de nouveau.

RENVENIMÉ, ÉE. part. pass. du v. Renvenimer. S'empl. adjectiv.

RENVENIMER. v. a. 1re conj. Envenimer une deuxième fois. ‖ SE RENVENIMER. v. pron. S'envenimer de plus en plus.

RENVERDIE. s. f. S'est dit d'une pièce de vers pour célébrer le retour du printemps.

après le *g* devant *a, o. Nous renvergeons*, etc. Vann. Bordes des ouvrages de closerie.

RENVERGUER. v. a. 1re conj. Resserrer les rubans qui attachent les voiles aux vergues ou barres transversales auxquelles elles sont suspendues, lorsque ces liens se sont relâchés sous les efforts des voiles gonflées du vent.

RENVERS. s. m. S'est dit pour Revers, le dos de la main.

— Techn. Manière de construire les faîtes dans les couvertures d'ardoises.

RENVERSABLE. adj. des 2 g. Qui peut être renversé.

— Bot. Se dit des feuilles susceptibles de se tourner l'une vers l'autre, sans se toucher par leur partie inférieure.

RENVERSE (À LA). loc. adv. Sur le dos, le visage en haut. Tomber à la renverse. Etre couché à la renverse.

RENVERSÉ, ÉE. part. pass. du v. Renverser. S'empl. adjectiv. Elle est assise sur un vieux tronc de chêne *renversé* et blanchi par les hivers. (X. de Maistre.) Le poisson est en quelque sorte un oiseau *renversé.* (B. de St-P.) Ce jeune homme me fut promis quand le temple serein de Vénus n'était point encore *renversé.* (Mme de Staël.) Une échelle en forme de pyramide *renversée* nous conduisit dans un grenier poudreux. (Chateaub.) J'aperçus sur la terre un chapeau *renversé* sur lequel il y avait un rosaire à gros grains. (Le Sage.)

Les chameaux *renversés* roulent sur les chameaux,
Cavalier et coursier l'un sur l'autre succombe. (DEL.)

— *Renversé à.* Dois-je oublier son père à mes pieds *renversé.* (Rac.)

— *Renversé de.* Les débris de la montagne parsèment la mer. Villaret lui-même est *renversé* de son banc de quart, qui vole en éclats. (L. Monnais.)

— *Renversé par.* Les projets humains, bâtis sur le sol mouvant des conjectures, sont sujets à être *renversés* par le vent des circonstances. (S. Dub.) Les caractères étaient *renversés* par la position de la pierre. (Chateaub.) Les arbres qui croissent sur le bord des rivières, et même sur celui des mers, sont sujets à être *renversés* par leurs courants. (Id.) Lorsque Lisbonne fut *renversée* par un tremblement de terre, ses habitants, en s'échappant de leurs maisons, s'embrassaient les uns les autres. (B. de St-P.)

— *Renversé sur.*

Ainsi de sa nature audacieux romans,
Périront, *renversés* sur leurs vains fondements,
Tant de rêves fameux. (DEL.)

— Fig. Avoir l'esprit renversé. Avoir la cervelle renversée. Publier dans Paris que tout est *renversé.* (Boil.) Convenez des maximes des impies, et toutes les idées du vice et de la vertu sont *renversées.* (Mass.)

— Fig. et fam. *Avoir la physionomie renversée, toute renversée.* Avoir le visage défait, les traits fort altérés par l'effet de quelque émotion violente ou profonde.

— Fig. et fam. *La marmite est renversée dans cette maison.* Le maître de cette maison n'invite plus à dîner.

— Prov. *C'est le monde renversé.* Se dit d'une chose qui est contre l'ordre naturel et la raison.

— Blas. Se dit des pièces qui sont disposées autrement que de coutume. ‖ *Chevron renversé.* Celui dont la pointe est en bas.

— Géom. et optiq. Se dit des objets qui sont ou qui paraissent dans une situation opposée à leur situation la plus habituelle.

— Manég. *Encolure renversée.* Celle dont le contour, l'arc ou la rondeur se trouve en dessous, tandis qu'elle devrait se trouver dessus.

— Mar. L'ordre d'une armée navale en ligne de bataille est *renversé*, lorsque toute la ligne virant de bord, le vaisseau qui était à la queue se trouve à la tête de la nouvelle ligne formée par les mêmes bâtiments. ‖ *Compas renversé.* Petite boussole suspendue dans une chambre, et dont le fond de la boîte se trouve en haut au lieu d'être en bas, comme celui du compas de route.

— Mus. En fait d'intervalles, l'opposé de Direct; et en fait d'accord, opposé de Fondamental.

— Paléogr. *Écriture renversée.* Espèce d'écriture dont les caractères sont à contre-sens, et qu'on ne peut lire qu'à l'aide d'un miroir.

— Bot. Se dit d'une chose qui est infléchie, qui est disposée en sens inverse de celui qui lui est habituel. ‖ *Graine renversée.* Celle dont le hile, situé au-dessous du placenta, forme la partie la plus élevée dans la loge du péricarpe. ‖ *Sépales renversés.* Ceux qui se recourbent en arrière, de manière à présenter leur face interne en dehors. ‖ *Corolle renversée.* Corolle monopétale irrégulière qui est conformée de telle sorte qu'au premier abord la lèvre supérieure semble avoir pris la place de l'inférieure, et l'inférieure celle de la supérieure. ‖ *Cupule renversée.* Celle qui est fixée de manière que son orifice regarde la base du rapport.

— Conchyl. *Ouverture renversée.* Celle qui, dans les coquilles univalves, au lieu de se trouver dans le sens des tours, se dirige vers le sommet de la spire.

RENVERSEMENT. s. m. Action de renverser; état d'une chose renversée. Le renversement d'un buffet. Le renversement d'une table. Peu usité en ce sens.

— Dérangement, désordre. Le renversement [illegible] de ses papiers.

— Fig. *Le renversement de sa tête, de son esprit.* Le trouble, le désordre de ses idées.

— *Renversement d'esprit.* Folie, démence.

— Fig. Ruine, décadence, destruction totale. Le renversement d'un Etat. Le renversement des lois. Le renversement de la morale. Le renversement de la religion. Le renversement d'une grande fortune. Le renversement d'un projet.

Pour le Français, hélas! honteux *renversement*,
Sous les ailes du goût se range un Allemand.
(*Satiriques.*)

— Chir. Déplacement total ou partiel d'un organe de dedans en dehors; les paupières, la vessie, le rectum, le vagin, la matrice, sont susceptibles de renversement.

— Mar. V. TRANSBORDEMENT

— Mus. Changement d'ordre dans les sons qui composent les accords, et dans les parties qui composent l'harmonie, ce qui se fait en substituant à la basse, par des octaves, les sons qui doivent être dessus, ou aux extrémités ceux qui doivent occuper le milieu et réciproquement. Renversement des parties. Renversement de l'accord, de l'harmonie.

— Arithm. *Renversement d'une fraction.* Transposition du dénominateur à la place du numérateur, et réciproquement. ‖ On dit aussi *Le renversement des termes d'un rapport, d'une proportion.*

RENVERSER. v. a. 1re conj. Jeter par terre, faire tomber une personne, une chose. Renverser une table. Renverser un buffet. Renverser la bouteille. Renverser les plats. Le vent renverse de très-grands arbres. Il croit avoir beaucoup fait lorsqu'il a *renversé* avec effort un bloc de rocher, abattu avec vigueur un arbre, ou devancé ses chiens à la course. (Lacép.) Là s'évanouiront les vaines illusions du monde, par le spectacle de tant d'hommes que la mort a *renversés.* (B. de St-P.) Le mont Ida, tant aimé de Vénus, vit tarir les sources du Scamandre, lorsque la main des barbares eut *renversé* ses magnifiques bois de cèdres. (A. Mart.) A peine eus-je prononcé ces mots, que tout le monde ému s'écria qu'il fallait faire périr le fils de ce cruel Ulysse, dont les artifices avaient *renversé* la ville de Troie. (Fén.)

Le sacrilége avait, d'un bras profanateur,
Renversé dans ses murs les autels du Seigneur.
(F. BELLY.)

— Art milit. Abattre, raser, combler. Renverser les travaux des ennemis.

— Défaire, mettre en déroute. Renverser un corps de troupes. Renverser un bataillon. Renverser un escadron. Il arrête la fureur des Turcs, les pousse, les *renverse.* (Mass.)

— Troubler, confondre l'arrangement des choses; mettre tout sens dessus dessous. Renverser toute la bibliothèque de quelqu'un. Renverser tous ses papiers, tous ses livres.

— Fig. Détruire, troubler l'état, l'ordre des choses politiques et morales. Renverser un Etat. Renverser un système. Renverser les lois, la morale, la religion. Renverser des projets, des desseins, des espérances. Renverser une grande fortune. Renverser un établissement. Les novateurs ne trouvant point de plus fort rempart contre toutes leurs nouveautés que la sainte autorité de l'Eglise, ils ont été obligés de la *renverser.* (Boss.) Vous voyez tomber de toutes parts les temples de l'hérésie: ce qu'il *renverse* au dedans est un sacrifice bien plus agréable. (Id.) Sous prétexte d'empêcher une trop austère domination, on *renversait* l'ordre, et souvent on autorisait la rébellion. (Fléch.) L'instinct de certains insectes suffit seul pour *renverser* tous les raisonnements de Locke contre les idées innées. (B. de St-P.) Un seul homme *renverse* les lois et les coutumes, pour usurper la première place parmi les siens. (Mass.)

De Descartes tantôt *renversant* le système,
D'autres mondes en l'air s'élevaient à mes frais.
(RACINE.)

— Fig. *Renverser l'esprit de quelqu'un, à quelqu'un.* Lui troubler l'esprit, lui inspirer de mauvais sentiments, lui donner des idées fausses. Ce livre lui a renversé l'esprit.

— Fam. *Cet événement lui a renversé la cervelle.*

— Transposer. Renverser un accord. Renverser une fraction. Renverser les termes d'un rapport, d'une proportion. Renverser les termes d'une proposition.

— Manég. *Renverser un cheval.* Le faire pencher fortement en arrière pour qu'il change de pied.

— Mar. Transporter d'un vaisseau dans un autre.

— v. n. *Renverser sens dessus dessous*, et absol. *Renverser.* Retourner quelque chose de manière que ce qui était en haut soit en bas, et réciproquement. La voiture a renversée.

— Fig. Il est plus facile de *renverser* que d'élever. (Boiste.)

— SE RENVERSER. v. pron. Se jeter par terre. La table s'est renversée. Le cheval se renversa.

— Être renversé. Ce qui s'élève trop se *renverse* aisément. (Boiste.) On les pose sur un fourneau de cuivre, et on les y maçonne, pour éviter que la chaudière, en se *renversant* sur le feu, n'allume un incendie dangereux. (Lacép.)

— Chir. Se retourner sur soi-même. La vessie se renverse. La matrice se renverse. La langue se renverse. V. RENVERSEMENT.

verser sur le dos. Se renverser en arrière.

— Se confondre, se mêler.

— Art milit. Rompre ses rangs.

RENVERSEUR. s. m. Celui qui renverse. Danton semblait, ainsi que Mirabeau, avoir été jeté dans le moule informe et gigantesque des *renverseurs* d'empires. (Tissot.) J'aperçus, à mon grand regret, qu'il était pourtant presque impossible que ce fameux *renverseur* de murailles (le prince de Condé) pût abattre celles qui le détiennent, et s'y faire une glorieuse brèche pour lui et les deux compagnons de son malheureux sort. (Pcss de Condé.)

RENVERSOIR. s. m. Techn. Pièce de terre cuite offrant les contours d'une autre pièce de poterie qu'on doit cuire dessus.

RENVEZ. Géogr. Ch.-l. de cant., arrond. de Mézières (Ardennes); 1,200 hab.

RENVI. s. m. Se dit, à certains jeux de cartes, de ce que l'on met par-dessus la vade ou l'enjeu. Faire un renvi de dix louis.

— *Jeux de renvi.* Ceux où l'on fait des renvis.

RENVIDER. v. a. 1re conj. Techn. Tourner le fil sur la broche en le rapprochant du rouet

RENVIER. v. n. 1re conj. *Je renvie; nous renvions, vous renviez. Je renviais; nous renviions, vous renviiez. Que je renvie; que nous renviions, que vous renviiez*, etc. Faire un renvi; mettre une certaine somme d'argent au jeu du brelan, etc., par-dessus la vade ou l'enjeu. Renvier de quatre fiches. Il a renvié de trois fiches sur moi.

— Fig. Renchérir, faire davantage. Je ferai encore une chose que vous ne m'ordonnez pas, qui est de *renvier* sur les louanges qu'il vous donnera et sur l'amitié qu'il vous porte. (Balz.)

RENVOI. s. m. Envoi d'une chose à la personne qui l'avait envoyée. Renvoi de marchandises. Renvoi d'une lettre de change. Renvoi d'un cadeau, d'un présent.

— *Chevaux, voiture de renvoi.* Les chevaux et les voitures qui s'en retournent ou qui devaient s'en retourner à vide.

— Répercussion. Le renvoi du son, le renvoi des paroles par l'écho.

— Certaine marque faite sur un livre et qui renvoie le lecteur à une pareille marque placée hors du texte, et sous laquelle il doit trouver une citation, une remarque, une explication, etc. La grande quantité de *renvois* fatigue le lecteur. (Acad.)

— Avertissement indiquant qu'on trouvera à une autre page du même livre, la suite de ce qui est interrompu. Il y a beaucoup de renvois dans ce bréviaire, dans ce livre.

— Marque qui, dans un acte, un écrit, renvoie à une addition écrite en marge ou en bas de la page, et qui doit se joindre au texte. Se dit aussi de l'addition même. Manuscrit surchargé de renvois. Il y a dans cette minute des renvois qui ne sont pas parafés.

— Action de renvoyer quelqu'un; le congé qu'on lui donne. Le renvoi des troupes. Le renvoi d'un ministre. Signifier à quelqu'un son renvoi.

— Action de renvoyer une demande, une proposition, etc., à ceux qui doivent l'examiner, y faire droit ou en rendre compte. Ordonner le renvoi d'une pétition à tel ministre. Le renvoi d'une proposition dans les bureaux, à l'examen des bureaux.

— Jurispr. Action de renvoyer une partie, un procès devant tel ou tel juge. Le renvoi d'un procès. Demander un renvoi. Arrêt de renvoi. Obtenir son renvoi par-devant ses juges naturels.

— Ajournement, remise. Le renvoi de la cause à huitaine. Demander le renvoi d'une discussion à un autre jour.

— Médec. Synonyme de Rapport, de Régurgitation. Avoir des renvois.

— Mus. Ligne figurée par un *S* incliné, traversé d'une barre et entouré de quatre points.

RENVOISIER. v. a. 1re conj. S'est dit pour Remettre en voix, en train de chanter.

— SE RENVOISIER. v. pron. S'égayer, se remettre en train de chanter. L'amour veut que je me *renvoisie.* (***)

RENVOYÉ, ÉE. part. pass. v. Renvoyer. S'empl. adjectiv.

— *Renvoyé à.* Il régnait en eux une si grande émulation, que la seule menace d'être *renvoyé* aux écoles communes jetait ces élèves dans le désespoir. (Chateaub.)

— *Renvoyé dans.*

Je ne décrirai point ni leur douleur amère
Ni les pleurs de Psyché, ni les cris de sa mère,
Qui du fond des rochers *renvoyés* dans les airs,
Firent de bout en bout retentir ces déserts. (LA FONT.)

— *Renvoyé par.* Luther est *renvoyé* par Charles-Quint, et renfermé pendant quelque temps dans la forteresse de Wartbourg. (Mme de Staël.)

RENVOYER. v. a. 1re conj. irrég. *Je renvoie, tu renvoies, il renvoie, nous renvoyons, vous renvoyez, ils renvoient. Je renvoyais, tu renvoyais, il renvoyait, nous renvoyions, vous renvoyiez, ils renvoyaient. Je renvoyai. Je renverrai. Je renverrais. Renvoie, renvoyons, renvoyez. Que je renvoie, que tu renvoies, qu'il renvoie, que nous renvoyions, que vous renvoyiez, qu'ils renvoient. Que je renvoyasse. Renvoyant. Renvoyé, renvoyée.* Envoyer de nouveau. Renvoyer une lettre. Renvoyer un paquet. Renvoyer [illegible]

— Faire reporter à une personne une chose qu'elle avait envoyée. On lui avait envoyé un présent, il l'a renvoyé.

— Faire reporter à une personne une chose qui lui appartient, et qu'elle avait ou prêtée, ou perdue, ou laissée par oubli en quelque endroit.

— Fig. M. Le Tellier, industrieux à se cacher dans les actions éclatantes, en *renvoyait* la gloire au ministre. (Boss.) Tu *renvoyas* à Jupiter un honneur que tu n'osais accepter. (Fén.)

— Faire retourner quelqu'un au lieu d'où il était envoyé, d'où il était parti. Renvoyer un courrier. Renvoyer ses gens. Renvoyer son équipage. On dressa dans le salon une grande table, et l'on me *renvoya* dans la cuisine, où la dame Léonarde m'instruisait de ce que j'avais à faire. (Le Sage.)

— Congédier quelqu'un, lui donner son congé.

Renvoyer une partie des troupes. Renvoyer un ambassadeur. Renvoyer tous ses ministres. Renvoyer un domestique. Renvoyer une partie de ses gens. Avez-vous fait partir les trois garçons que j'ai *renvoyés* hier? (Dezède.) Et Louis XIV, ou plutôt la reine-mère, en *renvoyant* le cardinal, ôta tout prétexte de révolte à un peuple las de la guerre et qui aimait la royauté. (Volt.) *Renvoyer* un savant dans le fond d'un collége. (Boil.) Quel heureux destin en ces lieux vous *renvoie*? (Rac.)

Le seul Agamemnon refusant la victoire,
Ne commande les Grecs que pour les *renvoyer*! (Rac.)

— Fig. et fam. *Renvoyer quelqu'un bien loin.* Le refuser sèchement; le rebuter.

— Se dit absol., dans le même sens. Renvoyer. Je l'ai renvoyé.

— Adresser une personne à quelqu'un ou en quelque lieu, pour l'éclaircissement de quelque chose. Quoi! vous me *renvoyez* aux bontés de Taxile! (Rac.)

— Faire un renvoi. Renvoyer l'explication d'un mot à un autre. Mais en *renvoyant* à un article particulier les pierres mi-parties et composées de matière vitreuse et de substance calcaire. (Buff.)

— Prov. et fig. *Renvoyer de Caïphe à Pilate.* V. PILATE.

— Remettre à un autre temps. Renvoyer une cause à huitaine. Il ne faut pas *renvoyer* au lendemain ce qu'on peut faire dans le jour. (Acad.) Les projets de conversion que vous *renvoyez* à l'avenir. (Mass.) *Renvoyer* à des années de langueur et d'infirmités l'affaire du salut, c'est la manquer. (Id.)

— Prov. et fig. *Renvoyer aux calendes grecques.* Payer de défaites, remettre à un temps qui n'arrivera jamais, parce que les Grecs ne comptaient point par calendes.

— Repousser, réfléchir, répercuter. Un joueur qui renvoie la balle. La lune renvoie la lumière du soleil. L'écho renvoie les sons, les paroles. Tout ce qui nous environne, nous *renvoie* notre image, ou adoucie ou changée. (Mass.) Il est certain que puisque la lune réfléchit une partie de la lumière du soleil, elle doit *renvoyer* aussi une partie de sa chaleur. (B. de St-P.) Les cris que les échos *renvoyaient* plus affreux. (Rac.)

— Fig. et fam. *Renvoyer la balle à quelqu'un.* Lui riposter, lui répliquer vivement.

— Transmettre une demande, une proposition, etc., à ceux qui doivent les examiner, y faire droit ou en rendre compte.

— Jurispr. Ordonner qu'une partie se pourvoira, ou qu'un accusé sera traduit devant tel ou tel juge.

— *Renvoyer un accusé, le renvoyer absous, quitte et absous, le renvoyer d'accusation.* Le décharger de l'accusation intentée contre lui.

— *Renvoyer les parties à se pourvoir.* Se déclarer incompétent.

— *Renvoyer un plaideur de sa demande.* La lui refuser par un jugement.

— SE RENVOYER. v. pron. Être, devoir être renvoyé. Ces questions-là ne se renvoient pas à huitaine. L'or et les plaisirs offerts se *renvoient* rarement. (Boiste.)

— Se renvoyer l'un l'autre.

— Fig. et fam. *Se renvoyer la balle.* Se dit de deux personnes qui veulent se décharger l'une sur l'autre de l'embarras d'une affaire, d'une sollicitation, d'un travail. Après les sottises faites en commun, on se *renvoie* le tort l'un à l'autre. (Boiste.)

RÉOCCUPATION. s. f. (pr. *ré-o-ku-pa-ci-on*). Action de réoccuper. La réoccupation d'une place, d'un pays.

RÉOCCUPÉ, ÉE. part. pass. du v. Réoccuper. S'empl. adjectiv.

RÉOCCUPER. v. a. 1re conj. Occuper de nouveau.

— SE RÉOCCUPER. v. pron. Être réoccupé.

RÉOLE (LA) ou **RÉOLLE (LA).** (par corrupt. de la *Règle*, ancienne abbaye fondée en 1790, dans cette ville). Géogr. Ch.-l. d'arrond. (Gironde), à 67 kilom. de Bordeaux et à 668 de Paris; 3,780 hab.

RÉOPHAGE. s. f. Conchyl. Genre de coquilles univalves, qui se trouvent dans les sables de la mer Adriatique.

RÉOPHORE. s. m. Phys. Portion de conducteur soudée à chaque extrémité d'une pile galvanique.

RÉOPINER. v. a. 1re conj. Opiner une seconde fois.

RÉORDINATION. s. f. (pr. *ré-or-di-na-* [illegible]

donné.

RÉORDONNANT. part. prés. du v. Réordonner. Qui réordonne. Il est invariable.

RÉORDONNANT. s. m. Hist. relig. Nom donné dans le XVe siècle à ceux qui prétendaient que des prêtres ordonnés par des évêques simoniaques devaient être ordonnés de nouveau.

RÉORDONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Réordonner. S'empl. adjectiv.

RÉORDONNER. v. a. 1re conj. Conférer pour la seconde fois les ordres sacrés.

— Ordonner une seconde fois. Je vous ai ordonné de faire cela, vous ne l'avez pas fait, eh bien, je vous le réordonne maintenant.

— SE RÉORDONNER. v. pron. Être réordonné.

RÉORGANISATEUR, TRICE. adj. et s. Didact. Qui réorganise. Pouvoir réorganisateur. Loi réorganisatrice.

RÉORGANISATION. s. f. (pr. *ré-or-ga-ni-za-ci-on*). Action d'organiser de nouveau; résultat de cette action. Réorganisation d'une compagnie. Réorganisation d'une armée.

RÉORGANISÉ, ÉE. part. pass. du v. Réorganiser. S'empl. adjectiv. Ces corps de troupes ont été réorganisés. Administration réorganisée.

RÉORGANISER. v. a. 1re conj. Organiser de nouveau. Réorganiser une administration. On désorganise tout en voulant tout *réorganiser*. (Boiste.)

— SE RÉORGANISER. v. pron. S'organiser de nouveau; être réorganisé. Leur armée se réorganisa.

RÉOUVERTURE. s. f. Action de rouvrir. La réouverture d'un théâtre. La réouverture d'une salle de spectacle. La réouverture d'un magasin.

RÉOXYDATION. s. f. (pr. *ré-ok-ci-da-ci-on*). Chim. Seconde conversion en oxyde.

RÉOXYDÉ, ÉE. part. pass. du v. Réoxyder. S'empl. adjectiv.

RÉOXYDER. v. a. 1re conj. Réduire pour la deuxième fois à l'état d'oxyde.

RÉPAB. s. m. Relat. Instrument arabe à deux cordes. On dit mieux *rébab*.

REPAIRE. s. m. (du lat. barb. *repatria*, parce que c'est comme la patrie de ces animaux). Retraite, lieu où se retirent des bêtes malfaisantes, féroces. Le repaire d'un lion. Un repaire de tigres, d'ours. Un repaire de serpents. Un affreux repaire. Les palais des rois sont devenus le *repaire* des bêtes fauves. (Voln.) Sion, *repaire* affreux de reptiles impurs. (Rac.)

.... Le fond de ces marais bourbeux,
Repaire des serpents, d'insectes venimeux. (Delille.)

— Par extens. Repaire de hiboux. Un repaire d'orfraies.

— On dit aussi le repaire d'une compagnie de perdrix. ‖ *Faucon de repaire.* Faucon vieux et hagard, qui a été longtemps à soi.

— Fig. Lieu où se retirent ordinairement les voleurs, les brigands, etc. Une repaire de brigands. Un repaire de voleurs. Prendre des voleurs dans leur repaire. Que de squelettes ambulants sortent des clapiers ou des *repaires* de la débauche pour traîner sur la terre les inutiles débris de leur corps! (Virey.) Tels sont ces cadavres ambulants qui sortent tout épuisés des *repaires* de la débauche et des salons de l'intempérance. (Id.) Des plus viles Phrynés le *repaire* odieux. (Thom.)

Au delà du Ménale et de ses antres sourds,
Repaires dangereux des brigands et des ours!
(Desaintange.)

— Se disait autrefois pour Demeure, habitation.

— Chass. La fiente des loups, des lièvres, et de quelques autres animaux sauvages. Le repaire de lièvre, etc. ‖ On la nomme ainsi, parce qu'on la trouve dans les lieux où ces animaux repairent.

REPAIRER. v. n. 1re conj. Chass. Il se disait pour Être couché, être à l'abri.

RÉPAISSI, IE. part. pass. du v. Répaissir. S'empl. adjectiv.

RÉPAISSIR. v. a. 2e conj. Rendre plus épais.

— v. n. Devenir plus épais.

— SE RÉPAISSIR. v. pron. Devenir plus épais.

RÉPAISSISSEMENT. s. m. Action de répaissir.

— État de ce qui est devenu plus épais.

REPAÎTRE. v. n. 4e conj. irrég. (de la part. *re*, et du v. *paître*). *Je repais, tu repais, il repaît, nous repaissons, vous repaissez, ils repaissent. Je repaissais. Je repus. J'ai repu. Je repaîtrai. Je repaîtrais. Repais, repaissons, repaissez. Que je repaisse. Que je repusse. Repaissant. Repu, repue.* Manger, prendre sa réfection. Se dit des hommes et des chevaux, surtout quand ils sont en marche. Faire trente lieues sans repaître. Ne point donner à quelqu'un le temps de repaître. Les chevaux n'ont point repu d'aujourd'hui. Faire repaître des chevaux. Peu usité dans ce sens.

— v. a. Donner à manger, nourrir. Il faut repaître ces animaux. Peu usité dans ce sens.

— Servir de nourriture.

Par quelle erreur achetez-vous
Non un pain qui vous repaisse,
Mais une ombre qui vous laisse
Plus affamé que devant? (Racine.)

[illegible]

pérances. Le repaître de chimères, de fumée. Sans le logis dont je *repaissais* mon espérance, je me serais bientôt dégoûté de ma condition. (Le Sage.)

— *Repaître ses yeux d'un spectacle.* Le regarder avec avidité.

Et que devant sa porte, au lieu de Mardochée,
Apaisant par sa mort et la terre et les cieux,
De mes peuples vengés il repaisse les yeux. (Racine.)

Un effroyable bruit court le long du rivage,
L'air en gémit; et l'homme, averti du ravage,
Sort des hameaux voisins, et, muet de terreur,
Vient repaître ses yeux d'une scène d'horreur.
(Roucher.)

— SE REPAÎTRE. v. pron. Se nourrir, manger, prendre de la réfection. Ces animaux se repaissent de chair. Les chevaux se sont bien repus. Il s'en est repu. Les animaux se repaissent; l'homme mange; l'homme d'esprit seul sait manger. (Brill.-Sav.)

— Fig. Un ver se *repaît* du cœur d'un tyran. (Hooft.)

— Fig. Se repaître d'espérances vaines. Ne se repaître que de vent. Ne se repaître que de fumée. Il ne se repaît pas de si peu de chose. On se *repaît* de vains projets d'une conversion imaginaire. (Fléch.) Tu ne te *repais* pas d'encens à si bas prix. (Boil.) La peur seule fait rejeter l'idée de l'immortalité par l'imagination qui ne se *repaît* que d'espérances. (Boiste.) Je ne me *repais* point de pareilles chimères. (Rac.)

Hélas! si cette paix dont vous vous *repaissez*,
Couvrait contre vos jours quelques piéges dressés.
(Racine.)

— Par exagér. *Il ne se repaît que de sang et de carnage.* C'est un homme cruel et sanguinaire. Du sang de ce héros (il) est allé se *repaître* (Rac.)

Contre sa proie absente il excite sa rage,
Croit déjà la tenir, croit déchirer son flanc,
Se *repaître* de meurtre et s'abreuver de sang.
(Delille.)

— Prov. *Se repaître de vent et de fumée.* Se payer de vaines espérances.

REPÂLIR. v. n. 2e conj. Pâlir de nouveau. L'étoile de M. de Lauzun *repâlit*. (Sév.)

REPALLÉ, ÉE. part. pass. du v. Repaller. S'empl. adjectiv.

REPALLEMENT. s. m. Anc. cout. Confrontation d'un poids avec l'étalon. Ce mot n'était guère en usage que dans la Picardie.

REPALLER. v. a. 1re conj. Anc. cout. Faire un repallement.

REPAMÉ, ÉE. part. pass. du v. a. Repamer. S'empl. adjectiv.

REPÂMÉ, ÉE. part. pass. du v. pron. Repâmer. S'empl. adjectiv.

REPAMER. v. a. 1re conj. Techn. Agiter les toiles blanchies dans un courant d'eau, et les battre ou les piétiner.

— SE REPAMER. v. pron. Être repamé.

REPÂMER (SE). v. pron. 1re conj. Se pâmer de nouveau.

RÉPANDRE. v. a. 4e conj. (de la partic. augmentat. *re*, et de *pandere*, étendre, étaler). Épancher, verser, laisser tomber un liquide. Répandre de l'eau par terre. Répandre de la sauce sur la nappe. Comme une fontaine publique qu'on élève pour la *répandre*. (Boss.) Le grand prêtre a sur lui *répandu* l'huile sainte. (Rac.)

— Par extens. Répandre du sel. Répandre du poivre. Répandre du sable sur le carreau d'une salle.

— Il se dit également de la pluie, de la neige, etc. Cieux, *répandez* votre rosée. (Rac.)

— Fig. Il a *répandu* sur vous avec tant de profusion les biens de la terre. (Mass.) Les torrents de plaisir qu'il *répand* dans un cœur. (Rac.) Vénus et Cupidon avaient *répandu* sur elle de nouveaux charmes. (Fén.) Un beau visage *répand* ses charmes sur toute la personne. (Boiste.)

Et qui sur mon esprit *répandant* son poison,
De son charme fatal a séduit la raison. (Volt.)

— *Répandre des larmes.* Pleurer. J'allai *répandre* des fleurs et des larmes sur ses cendres; je mis une inscription honorable sur son tombeau, et je demandai ce qu'étaient devenus ses enfants. (Fén.) Elle ne survécut pas longtemps à tant de charité; mais en *répandant* ces dernières larmes, elle promit à son gardien des récompenses célestes, qu'il a sans doute obtenues. (Chateaub.) Des pleurs! ah! ma faiblesse en a trop *répandus*. (Volt.)

— *Répandre du sang.* Blesser ou tuer. Dieu défend de répandre le sang humain. Dieu défend de répandre le sang. Quels flots de sang pour elle avez-vous *répandus*? (Rac.) Vois comme je l'ai rendu sacré le lieu de ton repos, en *répandant* sur sa tombe le sang de ton assassin! (Marm.) La politique qui ne consiste qu'à *répandre* le sang est fort bornée et de nul raffinement. (La Bruy.) Les hommes sanguinaires ne le sont que dans la fureur de la vengeance, ou dans les sévérités de cette politique atroce, qui fait croire la cruauté nécessaire; mais personne ne *répand* le sang pour son plaisir. (Volt.)

— *Répandre son sang.* Être blessé ou mourir pour une cause honorable, sacrée, ou qu'on regarde comme telle. Répandre son sang pour la patrie. Les martyrs ont *répandu* leur sang pour la foi. (Acad.) Voilà le sang qu'il a si généreusement *répandu* pour vous. (Fléch.)

— Répartir, distribuer à plusieurs [illegible] répandre beaucoup d'argent. Répandre des faveurs. Répandre des aumônes. Dieu *répand* ses grâces comme il lui plaît. (Acad.) Ce pur amour que Dieu lui-même *répand* dans les cœurs. (Boss.) Il *répandait* abondamment sur toutes sortes de personnes les secours de sa charité. (Fléch.) Comblée des biens de la fortune, mais toujours prête à les *répandre* dans le sein des pauvres. (Id.) Les grands *répandent* leurs mœurs en distribuant leurs grâces. (Mass.) *Répandre* l'allégresse dans les cœurs, en y *répandant* les bienfaits. (Id.) Ma main, sous votre nom, *répandait* les largesses. (Boil.) Le Créateur *répand* sur l'homme toutes les grâces et tous les dons de la nature, sans distinguer le pauvre du riche, le maître de l'esclave. (A. Mart.) Les conseils européens, pleins de ressentiment contre vous, ont accrédité ces rumeurs par de riches présents qu'ils ont *répandus* dans le sérail. (B. de St-P.) Elles admiraient avec transport le pouvoir d'une Providence qui, par leurs mains, avait *répandu* au milieu de ces arides rochers, l'abondance, les grâces, les plaisirs purs, simples et toujours renaissants. (B. de St-P.)

C'est lui qui *répandant* la crainte et les bienfaits,
A mêlé sur son front l'olive de la paix
Aux lauriers sanglants de la guerre. (Voltaire.)

— Fig.

Souviens-toi de l'heure bénie
Où les dieux, d'une tendre main,
Te *répandirent* sur ma vie,
Comme l'ombre sur le chemin. (Lamart.)

— On dit poét. que *le sommeil répand ses pavots*, pour exprimer qu'on s'endort.

— Étendre au loin, disperser en plusieurs endroits. Le soleil répand la lumière. Fleurs qui répandent un parfum agréable. Fleuve qui répand ses eaux dans la campagne. Répandre ses troupes dans tous les villages des environs. Répandre ses émissaires de tous côtés. Dieu qui d'un seul homme a voulu former tout le genre humain, et de cette source commune, le *répandre* sur toute la face de la terre. (Boss.) *Répandre* de tes jeux le sel divertissant. (Boil.) À peine la dieu du jour avait *répandu* sur la terre les tresses dorées de ses blonds cheveux. (Flor.) Sa main laborieuse avait *répandu* la fécondité jusque dans les lieux les plus stériles de cet enclos. (B. de St-P.) La pourriture immonde dévorait les biens que la main libérale du ciel avait *répandus* sur la terre inculte. (Deleuze.)

— Fig. Se dit des opinoins, de la religion, du bruit, etc. Répandre une nouvelle dans toute la ville. Répandre beaucoup de jour sur une matière. Répandre l'alarme. Répandre de mauvaises maximes dans un livre. Doctrine qui répand des erreurs et des vices. Fourmont et Leroi ont *répandu* les premiers des lumières certaines sur la Laconie. (Chateaub.) *Répandre* la science du salut. (Mass.)

— Il se dit aussi des sentiments qu'on inspire aux autres. Afin de *répandre* dans toute l'armée la discipline et l'amour du prince. (Boss.) Il semble que l'esprit de mensonge que Dieu menaçait de *répandre* sur ses prophètes soit répandu sur tous les hommes (Fléch.)

Son nom seul a partout *répandu* la terreur,
Et les Juifs en silence ont pleuré leur erreur.
(Voltaire.)

— Se dit également en parlant des sentiments qui paraissent sur le visage. L'éclat céleste que la grâce *répand* sur son visage. (Mass.)

— Se dit aussi de l'éclat dont on est environné.

Mais plus ce rang sur moi *répandrait* de splendeur,
Plus il me ferait honte. (Racine.)

— *Répandre son cœur, son âme.* Se dit, en style de la chaire, pour Ouvrir entièrement son cœur. La pieuse princesse *répandait* son cœur devant Dieu. (Boss.) Si j'ose, mon Dieu, *répandre* mon âme en votre présence. (Fléch.)

— Neutral. *Prenez garde de répandre.* Se dit à une personne qui porte un vase plein de liquide.

— Fig. Distribuer de l'argent.

(Il) n'ouvre les mains que pour *répandre*,
Et ne reçoit que pour donner. (J.-B. Rouss.)

— On dit prov., qu'*un homme s'est laissé répandre*, pour exprimer qu'il a fait une grosse perte au jeu.

— SE RÉPANDRE. v. pron. Être répandu. J'ai vu ses larmes se *répandre*. (Rac.) On sait comment l'ouïe devient dure, l'odorat et le goût obtus, comment la vue s'obscurcit, un nuage se *répandant* sur les yeux au moment où l'on s'endort. (Richerand.)

Le sang de ces héros. . . . .
Sans tes profanes mains saura bien se *répandre*.
(Racine.)

— Être distribué à plusieurs personnes. Il semble qu'on arrache aux ambitieux les grâces qui se *répandent* sur les autres. (Mass.)

— S'étendre au loin, se disperser en plusieurs endroits. Les eaux se répandirent dans la campagne. La lumière se répand beaucoup plus vite que le son. Les aumônes de Madame, toujours abondantes, se sont *répandues* principalement sur les catholiques d'Angleterre. (Boss.) Dans un beau jour on voit les habitants des villes sortir en habits de fête, et se *répandre* au loin dans les campagnes. (A. Mart.) Ces mousses et ces champignons se *répandaient* le long des filets d'eau qui coulaient des sommets de ces collines de roc. (B. de St-P.)

— Fig. Se dit des opinions, de la religion [illegible]

pays. Cette doctrine s'est fort répandue en peu de temps. La nouvelle de la victoire se répandit en un instant. Comme le vice est contagieux, il se *répand* de la cour dans les régions inférieures du royaume. (Fléch.) Tandis que je passais les jours à m'égayer de mes réflexions, mes aventures, telles que je les avais dictées dans ma déposition, se *répandirent* dans la ville. (Le Sage.) Un mal funeste et contagieux se *répandit* et s'échauffa dans les principales villes de Normandie, soit que l'intempérie des saisons eût laissé dans les airs quelque maligne impression, soit qu'un commerce fatal y eût apporté des pays éloignés, avec de fragiles richesses, des semences de maladie et de mort, soit que l'ange de Dieu eût étendu sa main pour frapper cette malheureuse province. (Fléch.) Ce sentiment divin, se *répandant* partout, réunit les nations ennemies. (Buff.) Ani-

sitôt que le bruit de son trépas se fut *répandu*, les pauvres et les esclaves se précipitèrent à l'hôpital pour voir encore une fois leur bienfaiteur. (Chateaub.) Cependant le bruit s'était *répandu* dans l'île que la fortune avait visité ces rochers; on y vit grimper des marchands de toute espèce. (B. de St-P.) Lorsque le premier souffle de l'amour, se *répandant* dans la nature, échauffe l'air et pénètre les cœurs, les oiseaux renaissent à la joie; ils éprouvent le désir de plaire. (Deleuze.)

— Se dit des sentiments qu'on inspire aux autres.

Du zèle qui pour toi l'enflamme et le dévore,
La chaleur se *répand* du couchant à l'aurore.
(Racine.)

Et quoi! Bohême aussi semble éviter ma vue;
Quelle horreur devant moi s'est partout *répandue*!
(Voltaire.)

— Se dit des sentiments qui paraissent sur le visage. Un air triste et lugubre se *répand* sur tous les visages. (Fléch.)

— Se dit de l'éclat dont on est environné. En regard l'éclat qui se *répand* sur vous. (Rac.)

— Paraître au dehors, n'être plus caché. Cette vaine et fastueuse religion qui se *répand* toute au dehors. (Fléch.) Mes fureurs au dehors ont osé se *répandre*. (Rac.)

— Se dit en parlant de personnes qui font des discours ou trop longs, ou ennuyeux, ou inutiles. Se répandre en longs discours. Se répandre en compliments. Se répandre en louanges. Se répandre en invectives. Se répandre en propos. Sa fureur contre vous se *répand* en injures. (Rac.)

— Fréquenter le monde, les sociétés. Cet homme cherche à se répandre. Il commence à se répandre dans le monde. Il craint de se *répandre*. Ils se *répandent* dans les diocèses. (Boss.) On se *répand* trop dans le monde. (Mass.)

— On dit, en termes de spiritualité, *Se répandre au dehors*, pour exprimer Qu'on vit dans la dissipation, dans un état contraire à la retraite et au recueillement que demande la piété.

— Il s'emploie aussi impersonnell. Il s'est répandu un bruit dans la ville, par la ville. Rassemblez tous les plaisirs autour de vous, il s'y *répandra* toujours du fond de votre âme une amertume qui les empoisonnera. (Mass.)

— Syn. comp. RÉPANDRE. VERSER. *Verser* se dit d'une liqueur que l'on épanche à dessein dans un vase, et *répandre* se dit d'une liqueur qu'on laisse tomber sans le vouloir. Néanmoins, à l'égard du sang et des larmes, on emploie indifféremment *verser* et *répandre*. ‖ RÉPANDRE. ÉPANDRE. *Répandre* enchérit sur *épandre*; il marque plus d'impétuosité dans l'action, une plus grande dispersion de la chose versée. On *épand* un liquide en l'étendant, en l'étalant doucement; on le *répand*, en le jetant de tous côtés avec force ou de haut.

RÉPANDU, UE. part. pass. du v. Répandre. S'empl. adjectiv. Si la bataille se donne, ce ne pourra être sans qu'il y ait bien du sang répandu, beaucoup de sang répandu. L'arianisme était fort *répandu* de son temps. (Anquet.) Le francolin est moins *répandu* que la perdrix. (Buff.) Des eaux stagnantes et *répandues* près et loin de leur cours couvrent le limon vaseux qu'elles ont déposé. (Id.) Il se trouve partout si anciennement *répandu*, qu'il ne paraît affecter aucun climat particulier. (Id.) Oh! que de larmes sont *répandues* lorsqu'on abandonne ainsi la terre natale. (Chateaub.) Les religieux maronites étaient dans les solitudes du Liban, les ermites nestoriens étaient *répandus* le long du Tigre. (Id.)

Répandus sans honneur, ces vestiges de gloire
A ce grand peuple en vain parlaient de son histoire.
(Belly.)

Au moins n'est-ce pas lui dont la main forcenée
Dans mon sang *répandu* sans pitié m'a baignée.
(Gilbert.)

— Fig. et fam. *Il y a eu bien du sang répandu*. Se dit, au jeu, pour, Il y a eu beaucoup de perte dans cette partie.

— Vulg. *Avoir la bile répandue dans le sang*. Avoir la jaunisse.

— *Être fort répandu dans le monde*. Voir beaucoup de monde, aller souvent dans la société. Vous êtes riche, fort répandu, et, à moins d'une espèce de prodige, [illegible] que vous soyez plus dérangé qu'un autre. (Marmontel.)

— *Répandu chez*. La superstition était si répandue chez les anciens, que la vue d'un rat, le passage d'un blaireau, pouvaient changer les destins de la république. (Salgues.) Cette opinion, que la vérité se présente quelquefois à nous pendant notre sommeil, est *répandue* chez tous les peuples de la terre. (B. de St-P.)

[illegible] ses brusques regards. (Destouches.) Ensuite Mentor me faisait remarquer la joie et l'abondance *répandues* dans toute la campagne d'Égypte, où l'on comptait jusqu'à vingt-deux mille villes. (Fén.) Le calorique est le principe de cette force *répandue* dans tout l'univers. (A. Mart.) Parmi les animaux qui habitent les monts Koliens, on peut compter sans doute les volatiles, soit oiseaux, soit insectes, qui sont *répandus* d'ailleurs dans tous les sites. (B. de St-P.) D'autres végétaux, non moins variés que les mousses, quoique moins nombreux, sont *répandus* dans les contrées les plus élevées et les plus septentrionales : ce sont les champignons. (Id.) Nous aperçûmes tout à coup une lueur vague et blanchâtre *répandue* dans le ciel. (Ampère.) La secte des juifs était *répandue* depuis longtemps dans l'Europe et dans l'Asie. (Volt.) Une ancienne et constante opinion, dit Suétone, était *répandue* dans l'Orient, qu'un homme s'élèverait de la Judée, et obtiendrait l'empire universel. (Chateaub.) Les coucous sont *répandus* assez généralement dans tout l'ancien continent, et quoique ceux de l'Amérique aient des habitudes différentes, on ne peut s'empêcher de reconnaître dans plusieurs un air de famille. (Buff.)

— *Répandu de.*

Un enclos où Pomone étale
Ses présents, *répandus* d'une main libérale.
(Le Bailly.)

— *Répandu en*. La lave la plus ordinaire tient un milieu entre ces deux extrêmes; c'est celle que l'on voit *répandue* en grosses masses sur les flancs du Vésuve et dans les campagnes voisines. (Buff.) L'espèce du tigre a donc toujours été plus rare et beaucoup moins *répandue* en Europe que celle du lion. (Id.) Quoique généralement *répandus* en Allemagne, et jusqu'en Prusse, nulle part ils ne sont très-communs. (Id.)

— *Répandu par*. Je songe aux flots de sang *répandus* par le catholicisme, dit Emile. (De Balzac.) Les mauvaises nouvelles sont *répandues* par les mauvais esprits et les mauvais cœurs. (Boiste.)

— *Répandu pour*. Prends la coupe remplie de ce sang qui a été *répandu* pour toi. Prends-la, le pape t'accorde cette grâce au moment de ta mort. (Mme de Staël.)

— *Répandu sur*. Une atmosphère de jeunesse et d'amour était *répandue* sur toute la nature. (Pougerv.) Il y a une espèce d'amertume *répandue* sur tout ce qui est visible et sensible, que les uns goûtent plus tôt et les autres plus tard. (Christine.) Une grâce naturelle était *répandue* sur ses traits et sur ses mouvements. (Deleuze.) Il n'y a peut-être aucun animal dont l'espèce soit, comme celle de l'homme, généralement *répandue* sur toute la surface de la terre. (Buff.) Le mercure, *répandu* sur la surface polie de toute matière avec laquelle il n'a point d'affinité, forme, comme tous les autres liquides, de petites gouttes globuleuses par la seule force de l'attraction mutuelle de toutes ses parties. (Id.) Comme nous approchions de la pointe du sérail, le vent du nord se leva, et balaya, en moins de quelques minutes, la brume *répandue* sur ce tableau. (Chateaub.) Loin de penser que l'apologue soit l'ombre *répandue* sur une vérité, je pense que c'est la lumière jetée sur la vérité. (Arnault.) De ténébreuses superstitions sont *répandues* comme une nuit sur plus de la moitié du genre humain, et lui cachent la source de toute vérité et de toute vertu. (B. de St-P.)

Pourquoi donc m'affliger si ma débile vue
Ne peut percer la nuit sur mes yeux *répandue*? (Vigny.)

REPAPILLOTÉ, ÉE. part. pass. du v. Repapilloter. S'empl. adjectiv.

REPAPILLOTER. v. a. 1re conj. (pr. *re-pa-pi-io-té*). Papilloter de nouveau; remettre des papillotes.

— Fig. et fam. S'empl., à Paris, dans le sens de Remettre, réparer, raccommoder.

— SE REPAPILLOTER. v. pron. Se remettre, se rétablir. Les affaires se repapillotent.

RÉPARABLE. adj. des 2 g. Qui peut se réparer. Un dommage réparable. Un tort facilement réparable. Une faute réparable. C'était une occasion dont la perte n'est pas réparable. La perte du temps est difficilement réparable.

RÉPARAGE. s. m. B.-arts. Action de réparer, de déguiser les défauts d'un ouvrage qui sort du moule. Réparage d'un bronze, d'un plâtre.

— Techn. Action de réparer ou d'achever un ouvrage ébauché. ‖ Action de donner avec les forces une deuxième coupe aux draps. ‖ Façon que les cardeurs donnent aux étoffes avec le chardon.

REPARAÎTRE. v. n. 4e conj. irrég. *Je reparais, tu reparais, il reparaît; nous reparaissons, vous reparaissez, ils reparaissent. Je reparaissais. Je reparus. J'ai reparu. Je reparaîtrai. Je reparaîtrais. Reparais, reparaissons, reparaissez. Que je reparaisse. Que je reparusse. Reparaissant, reparu.* Paraître de nouveau. Ne plus reparaître. Ne jamais reparaître. Reparaître après une longue absence. Reparaître tout à coup. Reparaître avec un nouvel éclat. Reparaître dans le monde. Obliger l'acteur à reparaître après la représentation. Le soleil reparaît sur l'horizon. Les astres qui présidèrent à la première nuit ont reparu et présidé depuis à toutes les autres. (Mass.) Une nouvelle cour reparaît à la place de celle que nos premières années ont vue. (Id.) Ce qui a été vieux peut plaire à la mode en reparaissant comme nou-

RÉPARATEUR, TRICE. s. (du lat. *reparator*). Celui, celle qui répare. Jésus-Christ est appelé le réparateur du genre humain. La réparatrice de tous nos maux. Il y a deux sortes de grands hommes qu'on peut appeler les bienfaiteurs du monde et les réparateurs de ses vraies pertes. (Mariv.)

De mon naufrage heureux réparateurs,
Par qui ma barque, errante et vagabonde,
Fut dérobée au caprice de l'onde. (J.-B. Rouss.)

— De Bassia l'a dit de l'araignée qui raccommode sa toile.

[illegible]
Devient bientôt un insecte inutile,
D'un vain réseau *réparateur* futile.

— Le poète Lebrun a utilement appliqué ce terme au ver, dont les différentes parties jouissent de la vie après qu'on l'a divisé.

Sur l'insecte étonnant l'être se remêle,
Et présente partout les germes de la vie;
De son corps divisé soudain *réparateur*,
Il renaît plus nombreux sous un fer destructeur.

— On le dit aussi quelquefois des choses.

Les brutes, les oiseaux peints de mille couleurs,
Oubliaient leurs travaux, endormaient leurs douleurs,
Et, tranquilles, goûtaient dans une paix profonde
Les charmes du sommeil, *réparateur* du monde.
(Parn.-Grang.)

— Fam. et iron. *Réparateur des torts*. Celui qui se mêle de venger des injures ou de corriger des abus qui ne le regardent pas.

— Myth. lat. Un des dieux champêtres des Romains.

— Si l'on excepte quelques locutions triviales, ce mot semble appartenir au style soutenu.

— adjectiv. Un gouvernement réparateur. Exercer une influence réparatrice. Sommeil réparateur. Un calme survint le troisième jour, qui renouvela d'abord leurs forces, et versa sur leurs membres fatigués un baume *réparateur*. (Byron.)

RÉPARATION. s. f. (pr. *ré-pa-ra-ci-on*). Ouvrage qu'on fait ou qu'il faut faire pour réparer. Une voiture qui a besoin de réparation. La réparation d'une machine. Les réparations d'une église, d'un pont, d'un canal, d'une chaussée. Réparations nécessaires. Réparations urgentes. Réparations d'entretien. Se charger des réparations.

— Se dit particulièrement des travaux d'entretien que l'on fait aux maisons. Grosses réparations. Menues réparations. Réparations locatives. Réparations usufruitières. Faire les réparations. Visiter, estimer, vérifier les réparations. Une maison qui a besoin de réparations.

— Se dit en général de tous les travaux d'entretien que nécessitent les bâtiments. Selon le code des bâtiments, on distingue les réparations d'entretien d'une maison en grosses et en menues. Les *grosses réparations* sont à la charge des propriétaires : telles sont celles des murs, des planchers, des couvertures, etc. Le locataire est tenu à faire les *menues réparations*, comme celles des vitres, des carreaux, des dégradations d'âtres, etc.

— *Réparations viagères et d'entretien*. Toutes les réparations autres que les grosses réparations, et qui sont à la charge de l'usufruitier, etc.

— Fig. Les hommes peuvent bien contribuer, par la grâce de Dieu, à faire les *réparations* de l'édifice de l'Église, mais ils ne pourraient jamais le redresser de nouveau s'il était entièrement abattu. (Boss.)

— Se dit, par extension, de toutes les choses qui ont besoin d'être raccommodées. Faire faire une bonne réparation à son habit.

— On dit aussi, par plaisanterie J'ai bien dîné, et mon ventre avait grand besoin de cette réparation.

— Médec. Action de réparer les pertes, soit naturelles, soit accidentelles, que l'économie peut éprouver à chaque moment.

— Satisfaction d'une injure, d'une offense faite à quelqu'un. Réparation d'honneur. Faire réparation à quelqu'un. Accepter, refuser la réparation. Être assigné en réparation d'honneur, en réparation d'injures. Vous pouvez arrêter ce galant sur ma parole; je ne crains pas de m'exposer à lui faire *réparation* d'honneur. (Le Sage.) Il est plus facile, en administration, de prévenir une erreur que d'en obtenir la *réparation*. (De Reuilly.) Les efforts que l'on fait pour obtenir une *réparation* éclatante d'une injure nuisent souvent plus que l'injure. (Boiste.)

— On donne plus particulièrement ce nom aux excuses que l'auteur d'un outrage envers un fonctionnaire public est condamné à faire à ce dernier.

— Jurispr. *Réparations civiles*. Somme adjugée par un tribunal à la partie civile, pour la dédommager du tort que le crime ou le délit lui a causé. ‖ Se dit également des dommages-intérêts accordés à un accusé contre la personne qui l'a injustement dénoncé. Les réparations civiles entraînent la contrainte par corps.

— Syn. comp. RÉPARATION, RESTAURATION, RÉTABLISSEMENT. Par le *rétablissement*, les choses sont mises sur pied et en état; par la *restauration*, elles sont mises comme à neuf et dans leur intégrité; par la *réparation*, elles sont mises comme elles étaient dans les parties qui avaient souffert de l'altération.

RÉPARATOIRE. adj. des 2 g. Propre à réparer; qui a rapport aux réparations.

— Anc. cout. *Droit réparatoire*. Droit que [illegible]

[illegible]

RÉPARÉ, ÉE. part. pass. du v. Réparer. S'empl. adjectiv. Ces statues antiques étaient mutilées, tronquées, ce sculpteur les a très-bien réparées. Premier désordre réparé dans ce grand jour du jugement : le vice dérobé jusqu'ici à la honte publique, et [illegible] qu'elle mérite. (Mass.) Ce fut ainsi que les tables de la loi furent réparées. (Le Maistre de Sacy.) J'ordonne qu'à mes frais elle soit réparée. (Vier.)

Tout était réparé; mes funestes destins
Ont tourné contre moi mes innocents desseins.
(Voltaire.)

— *Réparé par*. Ainsi la gloire du peuple de Dieu fut réparée par la mort d'Achan, dont l'avarice avait été funeste à tant de personnes. (Le Maistre de Sacy.) Mais Quintilien ajoute que cet inconvénient, quand même il serait réel est abondamment réparé par les grands avantages qui se trouvent dans l'éducation publique. (Roll.) Il y a environ quinze ans que cette tour fut réparée par ordre du gouvernement. (X. de Maistre.)

— *Réparé pour*. Jeannetti m'était devenu si nécessaire, que sa perte ne sera jamais réparée pour moi. (X. de Maistre.)

REPARÉ, ÉE. part. pass. du v. Reparer S'empl. adjectiv.

RÉPARÉE. s. f. Bot. Un des noms vulgaires de la poirée ou bette.

RÉPARER. v. a. 1re conj. (du lat. *reparare*). Refaire, rétablir quelque chose à une construction, à un ouvrage; le raccommoder. Réparer une maison. Réparer une église. Réparer les brèches d'une muraille. Réparer un fossé. Réparer un canal. Réparer un grand chemin. Réparer un tableau. Réparer un équipage. Réparer une machine. Réparer des armes. Il est plus facile de *réparer* un édifice que de le reconstruire; ne démolissez pas. (Boiste.)

— Constr. Rétablir un bâtiment, une partie dégradée, et la remettre en bon état.

— Sculpt. *Réparer une figure qui a été jetée en moule*. Enlever aux objets coulés en plâtre ou en métal les barbes, bavures ou coutures formées par les joints du moule ou par quelque avarie.

— Peint. Raccommoder un tableau gâté, soit en le rentoilant, soit [illegible] crassant, etc.

— *Réparer* [illegible], *des moulures*, etc. Les regratter pour leur rendre les formes que les couches de blanc ont altérées ou masquées.

— Numism. *Réparer une médaille*. Faire reparaître les mots et les figures d'une médaille fruste.

— Fig. On le vit *réparer* dans les uns les accidents de la fortune, dans les autres la défaillance de la nature. (Fléch.) Souffrez que de vos pleurs je *répare* l'outrage. (Rac.) Pour réparer des ans l'irréparable outrage. (Id.)

Et, réparant du sort l'aveuglement fatal,
(Il) va tirer désormais Phébus de l'hôpital. (Boil.)

Là la coquette vient, *réparant* ses attraits,
Aux fats de tous pays tendre encor ses filets. (Del.)

— Techn. Adoucir les traits de la lime rude. ‖ Effacer les coups de marteau qui sont restés après le planage. ‖ *Réparer une étoffe de laine*. Y faire venir le poil par le moyen du chardon.

— Améliorer. Le bœuf *répare* le pâturage, et le cheval l'amaigrit. (Buff.)

— Fig. *Réparer ses affaires*. Rétablir sa fortune ébranlée ou détruite.

— *Réparer ses forces*. Les rétablir. Réparez promptement votre force abattue. (Racine.) Les viscères et les glandes font les fonctions nécessaires pour entretenir et réparer les forces. (Condill.)

— *Réparer son honneur*. Effacer par quelque bonne action la honte d'une mauvaise action précédente.

— Fig. *Réparer l'honneur, la réputation de quelqu'un*. Donner toutes les satisfactions convenables à quelqu'un dont on a offensé l'honneur, dont on a blessé la réputation. Mon disciple, mon fils, viens *réparer* ma honte. (Boil.)

Allez-vous réparer la honte encor nouvelle
De vos passages violés? (J.-B. Rous.)

— Fig. Effacer, faire disparaître. Réparer une faute. Réparer une sottise. Réparer une erreur, une bévue. Réparer ses torts. Réparer la honte de quelqu'un. Réparer un oubli, une omission. On *répare* ses fautes quand on les pleure. (Boss.) Quand on pleure sa faute, on va la *réparer*. (Volt.) *Répare*-t-on le crime, hélas! par des présents? (Id.) Ce sont des hommes bien dangereux, ceux qui croient ou font croire que des momeries, de vaines pratiques, des actes inutiles, peuvent *réparer* le crime et suppléer la vertu. (Boiste.) L'esprit fait faire des sottises qu'il ne peut *réparer*. (Id.) Celui qui a le courage de *réparer* ses fautes n'en fait pas longtemps. (Id.) Un bon cœur se hâte de *réparer* les sottises d'une mauvaise tête. (Id.) On diminue sa faute en la *réparant* promptement. (Id.) Il est plus facile de faire le mal que de le *réparer*. (Id.)

— *Réparer une offense, une injure*. Donner des satisfactions proportionnées à cette offense, à cette injure. Ces âmes saintes qui par leurs bénédictions réparent les malédictions des impies. (Fléch.)

— *Réparer le dommage que l'on a causé à quelqu'un*. Le dédommager du tort qu'on lui a fait. Il n'eut pas besoin de réparer, car [illegible]

[illegible] que je vous ai causé. (Rac.)

Auguste, chaque jour, à force de bienfaits,
Semble assez *réparer* les maux qu'il vous a faits.
(Corneille.)

[illegible]
[illegible] (Rac.)

— Suppléer à une chose par une autre. L'Europe a vu avec surprise cette femme, qui ne sait jamais ni lire ni écrire, réparer son éducation et ses faiblesses par son courage. (Volt.) Il y a dans la politique, comme dans la religion, une espèce de pénitence plus glorieuse que l'innocence même, qui répare avantageusement un peu de fragilité par des vertus extraordinaires. (Fléch.)

— *Réparer une perte*. S'en dédommager. Philisbourg, dont le plus grand des rois a si glorieusement réparé la perte. (Boss.) Mettez

plutôt votre gloire à *réparer* les malheurs des guerres passées, qu'à en entreprendre de nouvelles. (Mass.) Que ce reste heureux de tant de têtes augustes, que nous avons vues toutes à la fois, *répare* nos pertes et essuie nos larmes! (Id.)

— On dit de la mort d'un grand homme, que *c'est une perte qu'on ne saurait réparer*, pour exprimer qu'il n'y a personne capable de remplir dignement sa place.

— On dit dans le sens opposé, cette compagnie a avantageusement réparé sa perte

— *Réparer le temps perdu, réparer la perte du temps*. Profiter mieux du temps qu'on n'a fait par le passé, en faire un meilleur usage. Redoubler son travail pour faire en peu de temps ce qu'on avait négligé de faire jusqu'alors.

— Chevaler. *Réparer les torts*. Venger les injures reçues, rétablir dans leurs droits ceux qui en avaient été dépouillés.

— SE RÉPARER. v. pron. Être, pouvoir être reparé. C'est un mal qui ne peut se réparer. Cette perte ne se réparera jamais. Un léger oubli peut se réparer. Vous pouvez expier le crime de la haine par l'amour de votre ennemi; mais le crime de la détraction, par quel remède peut-il se *réparer*? (Mass.) Il y a des torts qui ne peuvent se *réparer*. (Boiste.) Les accidents de la fortune se *réparent* aisément. (Montesq.)

— Être, pouvoir être récupéré. Le temps perdu ne se *répare* jamais. (Boiste.)

— Se dit en parlant de la nourriture que l'on emploie pour *compenser* les pertes qu'éprouve notre corps. Le corps de l'homme s'accroît et se *répare* en assimilant à sa propre substance des principes puisés dans les aliments qu'il digère et dans l'air qu'il respire. (Richerand.)

— Fig. On cherche avec tant de soin les moyens de *réparer* et de se refaire. (Fléch.) Destructeurs nés des êtres qui nous sont subordonnés, nous épuiserions la nature, si elle n'était inépuisable; si, par une fécondité aussi grande que notre déprédation, elle ne savait se *réparer* elle-même et se renouveler. (Buff.)

— Syn. comp. RÉPARER. RESTAURER. RÉTABLIR. On *rétablit* ce qui est renversé, ruiné, détruit; on *restaure* ce qui est dégradé, défiguré, déchu; on *répare* ce qui est gâté, endommagé, détérioré.

REPARER. v. a. 1re conj. Parer de nouveau.

— SE REPARER. v. pron. Se parer de nouveau.

RÉPAREUR. s. m. Techn. Celui qui répare un ouvrage quelconque. ‖ Il se disait spécialement des teinturiers au petit teint. ‖ Celui qui a soin des formes, des moules.

REPARIER. v. a. 1re conj. Ce verbe prend deux *i* dans toutes les personnes dont la terminaison commence par un *i*. *Je reparie, nous reparlons, vous repariez. Je repariais, nous repariions, vous repariiez. Que je reparie, que nous repariions, que vous repariiez.* Parier de nouveau.

— Absol. Ne plus vouloir reparier.

— SE REPARIER. v. pron. Être parié de nouveau.

RÉPARITION. s. f. Astron. V. RÉAPPARITION.

REPARLANCE. s. f. S'est dit pour Bavardage. ‖ Médisance.

REPARLÉ, ÉE. part. pass. du v. Reparler. S'empl. adjectiv. La langue latine sera peut-être reparlée un jour.

REPARLER. v. n. 1re conj. Parler de nouveau. Reparler d'une affaire. Nous en reparlerons. Il ne lui avait point *reparlé* de tout ce qui s'était passé; elle n'avait pas eu la force, et n'avait pas même jugé à propos de reprendre cette conversation. (Mme de La Fayette.) *Reparlons* un peu de cette assemblée de la noblesse. (Mme de Sévigné.) Tout homme, quel qu'il puisse être, qui désormais m'osera parler d'amour, ne m'en *reparlera* de sa vie. (J.-J. Rousseau.)

> A tes genoux, oubliant l'univers,
> Paris d'amour et t'en *reparle* encore. (Volt.)

— S'emploie aussi activ. Depuis que j'avais quitté l'Italie, j'en avais oublié la langue, mais je commence à la reparler.

— SE REPARLER. v. pron. Être reparlé.

— Renouer connaissance; redevenir amis.

REPARON. s. m. Comm. Seconde qualité du lin qui a passé au séran.

— Se disait autrefois pour Pain de seconde qualité, et, en général, pour toute denrée de seconde qualité.

REPART. s. m. Se disait pour Repartie.

REPARTAGE. s. m. Second partage.

REPARTAGÉ, ÉE. part. pass. du v. Repartager. S'empl. adjectiv.

REPARTAGER. v. a. 1re conj. Ce verbe prend un *e* après le *g* devant l'*a* et l'*o*. *Je repartageais; nous repartageons. Repartageant.* Faire un nouveau partage.

— SE REPARTAGER. v. n. Être repartagé.

— Se partager de nouveau.

RÉPARTEMENT. s. m. Terme financier employé dans le budget pour indiquer l'opération de la répartition des contributions.

REPARTI, IE. part. pass. du v. Repartir. S'empl. adjectiv.

REPARTI, IE. part. pass. du v. Repartir. S'empl. adjectiv. Il est reparti. Elle est repartie.

RÉPARTI, IE. part. pass. du v. Répartir. S'empl. adjectiv.

— *Réparti à*. Si on opposait à ce tableau celui des animaux qui sont créés pour la destruction, tels que les carnivores, on trouverait en eux toutes les gradations de la haine *réparties* à chacun de leurs instincts. (B. de St-P.) À cette haute ordonnance de notre architecture végétale, les nuages seraient *répartis*, maintenant aux régions qu'ils doivent occuper, et les pluies disséminées avec plus d'uniformité. (Rauch.)

— *Réparti sur*. Il en est de même de ces métaux éclatants dont le poids nous paraît si léger lorsqu'il est *réparti* sur tous les plis de nos vêtements pour en faire la parure. (Buff.)

REPARTIE. s. f. Réplique, réponse prompte. Une repartie brusque, plaisante, fine, vive, juste, sage, spirituelle. Une bonne repartie. Une sotte repartie. Repartie piquante, laconique. Être prompt à la repartie. Être heureux à la repartie. Avoir des reparties charmantes, uniques. On peut mettre dans l'ordre des jolies *reparties* toutes les saillies quand elles ont du sel. La vivacité et la promptitude sont les caractères essentiels d'une *repartie*. Le mot de *repartie* a une énergie propre et particulière pour faire naître l'idée d'une apostrophe personnelle contre laquelle on se défend, soit sur le même ton, en apostrophant aussi de son côté, soit sur un ton plus honnête, en émoussant seulement les traits qu'on nous lance; on fait des *reparties* aux gens qui veulent se divertir à nos dépens, à ceux qui cherchent à nous tourner en ridicule, et aux personnes qui n'ont, dans la conversation, aucun ménagement pour nous. (Encycl.)

— Syn. comp. REPARTIE. RÉPONSE. RÉPLIQUE. V. RÉPONSE.

RÉPARTIEMENT. s. m. Manière de répartir les impôts.

REPARTIR. v. a. 2e conj. *Je repars, tu repars, il repart; nous repartons, vous repartez, ils repartent. Je repartais. Je repartis. Je repartirai. Je repartirais. Repars, repartons, repartez. Que je reparte, que tu repartes, qu'il reparte; que nous repartions, que vous repartiez, qu'ils repartent. Que je repartisse. Repartant. Reparti, ie.* Répliquer, répondre sur-le-champ et vivement. Ne repartir que des impertinences. S'il m'en parle, je saurai bien que lui repartir.

— neutral. Ne repartir que par injures, que par des injures. Repartir vivement, brusquement. S'il m'en parle, je saurai bien lui repartir. Je suis bien aise, lui *repartis*-je, que vous ne fassiez pas difficulté de recevoir pour beau-frère un roturier. (Le Sage.)

> Mêlez-vous de boire, je vous prie
> A l'auteur sur-le-champ aigrement *reparti*. (Boil.)

REPARTIR. v. n. 2e conj. irrég. *Je repars, tu repars, il repart; nous repartons, vous repartez, ils repartent. Je repartais. Je repartirai. Je repartirais. Repars, repartons, repartez. Que je reparte. Que je repartisse. Repartant. Reparti, repartie.* Partir de nouveau, retourner. A peine était-il arrivé, qu'il fut obligé de repartir.

— Manég. *Faire repartir un cheval*. Le laisser échapper de la main une seconde ou une troisième fois; le faire revenir sur sa piste.

— Ce verbe prend l'auxiliaire *être* et l'auxiliaire *avoir*, selon les vues de l'esprit. Si je veux exprimer l'action de partir, je dirai: *il a reparti, il a reparti ce matin à six heures*; si je veux indiquer l'état qui résulte de l'action de partir, je dirai en employant l'auxiliaire *être*: *il est reparti, il y a longtemps qu'il est reparti.*

RÉPARTIR. v. a. 2e conj. (de la part. extens. *re*; et *partiri*, partager). *Je répartis, tu répartis, il répartit; nous répartissons, vous répartissez, ils répartissent. Je répartissais. Je répartirai. Je répartirais. Répartis, répartissons, répartissez. Que je répartisse. Répartissant. Réparti, répartie.* Partager, distribuer. Répartir les biens d'une succession entre plusieurs cohéritiers. Répartir une somme. Répartir les contributions. Répartir des troupes. La somme eût adouci les maux de plusieurs familles, entre lesquelles je l'aurais *répartie*. (Billecocq.)

> Ainsi répartissant ses vertueux secours,
> La tendre pitié souffre et jouit dans les autres.
> (Delille.)

— SE RÉPARTIR. v. pron. Être réparti.

— Se partager.

— Syn. comp. RÉPARTIR. DISTRIBUER. PARTAGER. V. PARTAGER. ‖ RÉPARTIR. DÉPARTIR. *Départir* [...] et la représente comme supérieure. *Répartir* a plus de rapport aux personnes qui reçoivent qu'à celles qui donnent.

RÉPARTISSABLE. adj. des 2 g. Néol. Qui peut être, qui doit être réparti.

RÉPARTITEUR. s. m. Admin. Celui qui fait, qui est chargé de faire une répartition. Les *répartiteurs* de la population devraient désigner les individus par le mot corps; les âmes n'appartiennent qu'à Dieu. (Boiste.)

— adjectiv. *Commissaires répartiteurs*. Commissaires chargés de répartir les impositions entre les contribuables.

RÉPARTITION. s. f. (pr. *réparti-si-on*; du lat. *partitio*). Partage, division, distribution. Répartition des troupes. Répartition des effets, des biens d'une succession. Répartition d'une somme. Faire la répartition des contributions dans un département. Mode de répartition. Impôt de répartition. C'est de la *répartition* des différents arts dans des mains libres qu'est venue leur profusion en Europe. (B. de St-P.) Le système de l'égale *répartition* des biens et des maux est démenti par mille et mille faits: c'est le fatalisme en d'autres termes. (Boiste.) Telle est, en général, la *répartition* des richesses entre les campagnes et les villes, c'est que les campagnes sont riches en productions par le travail du laboureur, et que les villes sont riches en argent par les revenus des propriétaires, et par l'industrie des artisans. (Condill.)

— Il existe, pour la perception des contributions directes, deux systèmes financiers qui se partagent les bons esprits: c'est la répartition et la quotité. Dans l'impôt de répartition, l'autorité législative fixe d'avance la somme exigible et la répartit ensuite entre les départements. L'autorité départementale répartit à son tour, entre les arrondissements, le contingent qui lui est échu; l'autorité d'arrondissement, entre les communes, et l'autorité communale, entre les individus.

— Jurispr. En matière de faillite, le Code de commerce règle le mode de répartition de l'actif mobilier du failli entre ses créanciers: ils doivent être avertis de l'époque fixée pour l'opérer. Ceux d'entre eux qui n'ont point fait l'affirmation de leurs créances ne sont pas admis à y prendre part; néanmoins la voie de l'opposition leur est ouverte jusqu'à la dernière distribution inclusivement, mais ils ne peuvent rien prétendre aux répartitions consommées.

REPARTON. s. m. Techn. Bloc d'ardoise divisé suivant les dimensions convenables.

REPAS. s. m. (pr. *re-pâ*; de la partic. *re*, et du lat. *pastus*, pâture, nourriture). Nourriture que l'on prend à certaines heures réglées. L'heure du repas. Aux heures du repas. Avant le repas. Après le repas. Au milieu du repas. Repas frugal, somptueux, magnifique. Un bon repas. Faire un mauvais repas. Léger repas. Repas à juste prix. Maigre repas. Repas en maigre, en gras. Repas de noces. Repas de corps. Repas de cérémonie. Repas à tant par tête. Inviter à un repas, prier d'un repas, à un repas. Troubler, interrompre le repas. Prendre ses repas. Ne manger qu'à ses repas. Boire rarement entre ses repas. Un repas fort long, fort court, fort gai, fort sérieux. Un repas servi à merveille. Le bon vin est l'âme d'un *repas*. (Acad.) Les premiers chrétiens célébraient avec une sainte ferveur ces *repas* communs de charité qui précédaient les saints mystères. (Mass.) Et ce *repas* pour eux fut le dernier *repas*. (Volt.) L'amusement doit être précédé du travail, comme le *repas* doit l'être de l'exercice. (S. Dub.). Les heures du *repas* en France ont très-souvent changé. (De Cussy.) De combien de gens la vie serait absolument vide, s'ils n'avaient pas la grave occupation des *repas*. (Boiste.)

> Grandes façons et peu de plats;
> Sans somptuosité, de la délicatesse;
> Propreté, bon vin, politesse:
> C'est ce qu'il faut dans un repas. (Panard.)

> Oui, c'est un incident nécessaire à l'histoire,
> Que de prendre un léger *repas*. (Brueys.)

— Ce mot ne s'est dit d'abord que du goûter, puis on l'a appliqué ensuite au dîner et au souper.

— Delille a dit en parlant des animaux. Les mets inapprêtés qui forment leur *repas*.

— *Un repas prié*. Un repas qui se donne à un certain nombre de personnes invitées.

— *Faire ses quatre repas*. Déjeuner, dîner, goûter et souper. C'est un homme qui fait ses quatre repas.

— *Ne faire qu'un repas*. Dîner seulement. Il ne fait qu'un repas par jour.

— *Son repas est le dîner*. Le dîner est son seul ou son principal repas.

— *Le dîner ou le souper est son meilleur repas*. C'est celui où il mange le plus, celui qu'il prend avec le plus de plaisir.

— Fig. et prov. *Repas de la cigogne*. Repas dont les mets sont préparés de telle sorte que le maître seul puisse en manger.

— Hist. Les Grecs ne faisaient communément qu'un repas par jour et sur le soir. Dans les temps héroïques, on ne connut pas d'autres viandes que le bœuf et le mouton, qu'on faisait rôtir sur des charbons. Les Lacédémoniens ne prenaient jamais de repas en particulier, et Lycurgue, voulant déraciner l'amour des richesses du cœur de ses concitoyens, ordonna que tous sans distinction mangeraient ensemble les mêmes viandes [...] ter, sans s'exposer à être puni. Il y avait bien chez eux certains grands repas, soit aux noces, soit à certains jours de fêtes où se célébraient quelque grande victoire, mais tout cela se faisait avec la plus grande sobriété. Il y avait des repas publics et particuliers à Athènes. Les premiers n'étaient pas communs à tous les citoyens, comme à Lacédémone; ils se faisaient dans le Prytanée, et c'était une récompense des services rendus à la patrie. Les repas particuliers furent aussi très-simples et très-frugals; mais, lorsque les Athéniens eurent étendu leurs conquêtes en Asie, on ne vit plus que festins et que spectacles, et l'on donna dans tous les excès. On fit alors des lois somptuaires, mais elles furent mal exécutées. Dans les premiers temps de la république, les Romains ne chantaient à table, où s'observait la plus grande frugalité, que les louanges des dieux et celles des grands hommes, au son de la flûte: mais, depuis qu'ils eurent vaincu les Asiatiques, on y introduisit, avec tout ce que le luxe pouvait fournir de plus exquis, les bouffons, les farceurs, les joueurs d'instruments, les danseuses, les pantomimes. On y servait avec une profusion inouïe les mets les plus exquis et les vins les plus renommés de la Grèce et de l'Italie. Comme on n'y admettait que des femmes sans honneur et sans pudeur, les convives ne mettaient pas de bornes à la licence, et ils se livraient à la débauche la plus outrée. Des lits magnifiques, chargés de coussins et de matelas couverts d'étoffes de pourpre et de broderies, et resplendissants d'or et d'argent, remplacèrent le banc modeste des aïeux. Les guirlandes et les parfums furent prodigués à pleines mains. La plus minutieuse délicatesse vint présider au choix des fleurs et des feuillages qui composaient la couronne des convives. Alors on vit des salles à manger imitant les conversions du ciel par un mouvement circulaire représentant les diverses saisons de l'année, qui changeaient à chaque service, et faisaient pleuvoir les essences les plus rares. Alors eurent lieu ces repas dont la dépense ferait pâlir nos plus fastueux aristocrates. Toutes les pièces qui figuraient dans ces repas étaient servies au son de la flûte par des esclaves couronnés de fleurs, dont les attributions respectives étaient sévèrement réglées. Le roi du festin, ordinairement désigné par le sort, présidait la fête et réglait, comme en Grèce, le nombre des coups. La frugalité primitive des Grecs et des Romains se retrouve chez les Francs et les Gaulois. Quoique nous nous en soyons bien écartés, nous n'avons pas approché des excès des Romains sous l'empire. Nos aïeux, sous François Ier, dînaient à neuf heures du matin et soupaient à cinq heures du soir. Sous Louis XII, on dînait à huit heures du matin; mais pour plaire à sa dernière femme, le monarque changea de régime; il ne dîna plus qu'à midi, et, au lieu de se coucher à six heures du soir, il se coucha souvent à minuit. On ne tarda pas à reprendre l'ancien usage. Sous Henri IV et sous Louis XIV, la cour dînait à onze heures du matin. Aujourd'hui nous déjeunons à l'heure où l'on dînait autrefois, et nous dînons à l'heure du souper.

— Antiq. *Repas funéraire*. Cérémonie religieuse qui se faisait après les obsèques. Après la bataille de Chéronée, la république d'Athènes donna un repas funéraire en l'honneur des guerriers morts dans cette bataille. ‖ *Repas du mort*. On en distinguait de deux espèces. Les uns avaient lieu dans la maison du mort, au retour du convoi, entre ses parents et ses amis; les autres se faisaient sur le tombeau même: on y servait à manger pour les âmes errantes, et on croyait que la déesse Trivia y assistait pendant la nuit.

— *Repas de charité*. S'est dit quelquefois des agapes.

— *Repas d'un philosophe*. Se disait, chez les alchimistes, pour exprimer qu'ils avaient appris quelque chose qui pouvait leur être utile.

— Syn. simpl. Nourriture, aliment, table, banquet, festin. ‖ Splendide, copieux, somptueux, délectable, joyeux, ample, champêtre, rustique, frugal, simple, grossier.

REPASSAGE. s. m. Action de repasser. Le repassage d'une robe. Le repassage d'une chemise. Le repassage d'un canif. Le repassage d'un chapeau. Ouvrier qui ne fait que des repassages. La pierre employée pour le *repassage* des rasoirs est d'un grain très-fin. (Désorm.)

— Agric. Râtelage des allées d'un jardin.

— Techn. Cardage fait avec les repassettes.

REPASSE. s. f. Techn. Opération qui consiste à redistiller une eau-de-vie faible. ‖ Grosse farine qui doit être séparée du son qu'elle contient.

REPASSÉ, ÉE. part. pass. du v. Repasser. S'empl. adjectiv.

— Fig. Il ne prévoit pas, ce dangereux ennemi des âmes, quelles pourraient être pour leur salut les suites heureuses et les conséquences de cette parole bien *repassée*, bien considérée, bien appliquée. (Bourdal.)

— Diplom. *Écriture repassée*. Celle sur laquelle on a remis de l'encre, pour raviver les caractères et remplacer les parties effacées.

REPASSER. v. n. 1re conj. Passer de nouveau; après être allé d'un lieu à un autre, revenir de celui-ci au premier, traverser de nouveau l'espace qui est entre deux. Repasser par le même chemin. Repasser devant quelqu'un. [...] trois dans la cour, où l'on amena ma mule. On la fit passer et *repasser* devant le maquignon, qui se mit à l'examiner des pieds jusqu'à la tête. (Le Sage.)

> J'ai volé vers Azor et *repassé* soudain
> Des champs de Samarie aux sources du Jourdain.
> (Voltaire.)

— Fig. *Repasser sur quelque chose*. L'examiner de nouveau, y fixer de nouveau son attention. *Repassez* sur les siècles qui nous ont précédés, et vous verrez que le Seigneur a toujours soufflé sur les races orgueilleuses, et en a fait sécher la racine. (Mass.) *Repassez* sur les divers genres de gloire dont le monde honore la vanité des hommes. (Id.) Heureux qui, sans remords, *repasse* sur sa vie! (Boiste.) Vous avez *repassé* sur les mots que vous saviez, vous en avez appris de nouveaux. (Condill.)

— Revenir à un temps, à un état. Les nations ont une sorte d'immortalité qui les fait *repasser* successivement par l'enfance, l'âge viril et la décrépitude. (Boiste.)

— Repasser par les mains.

— Fig. *Ce bien a repassé dans notre famille.* Est rentré dans notre famille.

— v. a. Traverser de nouveau. Repasser la mer. Repasser les monts. Repasser la rivière. Repasser les Alpes. Il avait *repassé* les montagnes et s'était rendu à Vienne, où il avait marqué le rendez-vous de la cavalerie qu'il avait levée dans la province romaine. (Anquetil.)

Achevez cet hymen, et, *repassant* l'Euphrate,
Faites voir à l'Asie un autre Mithridate. (Racine.)

— Transporter de nouveau. Le même batelier qui vous a passé vous repassera.

— Aiguiser, donner de nouveau le taillant et le fil. Repasser des couteaux. Repasser des rasoirs. Repasser des ciseaux. Les repasser sur la meule, sur la pierre.

— *Repasser la lime sur quelque ouvrage de fer, de cuivre*, etc. Le polir de nouveau avec la lime.

— Fig. *Repasser la lime sur un ouvrage de prose ou de vers.* Y travailler de nouveau pour achever de le polir.

— *Repasser des étoffes par la teinture, à la teinture.* Les remettre à la teinture lorsqu'elles n'ont pas bien pris d'abord la couleur qu'on voulait leur donner, ou qu'elles l'ont perdue par le temps. || Redonner un nouveau lustre à une étoffe en soie, après l'avoir lavée et décrassée.

— *Repasser des cuirs.* Leur donner un nouvel apprêt.

— *Repasser du linge, du ruban, une étoffe.* Passer un fer chaud sur du linge, sur du ruban, etc., pour le rendre plus uni, pour en ôter les mauvais plis.

— Techn. Remettre du pain rassis au four, afin de lui rendre l'apparence du pain frais. || Fond. *Repasser les crasses.* Refondre les scories. || *Repasser la laine.* Lui donner la dernière préparation avant la filature. || *Repasser le point à l'ivoire.* L'ajuster et le relever avec une dent d'ivoire, après qu'on l'a repassé au fer. || *Repasser un chapeau neuf au fer.* En aplatir le poil avec un instrument de fer. || *Repasser un vieux chapeau.* Le reteindre, et lui donner un nouveau lustre et un nouvel apprêt. || *Repasser.* C'est, chez les chaudronniers, polir une pièce au marteau, de manière qu'aucun coup de tranche ni de panne ne paraisse. || Chez les doreurs sur bois, c'est, après que le champ a été vermillonné, donner une seconde couche de vermillon beaucoup plus vif sur toutes les parties de l'ouvrage. || C'est, chez les épingliers, passer la pointe d'une épingle au dernier degré de finesse qu'elle doit avoir. || *Repasser une planche.* Chez les layetiers, y donner la dernière façon pour la rendre lisse et polie. || *Repasser du vin.* Jeter du vin usé, affaibli ou de mauvaise qualité sur un râpé de raisin, ou le mêler avec du vin nouveau pour lui donner de la force et le rendre potable. || *Repasser une allée.* Passer le râteau sur une allée pour la nettoyer, pour la rendre plus propre, la ratisser entièrement.

— On dit, dans un sens tout à fait burlesque, *repasser le buffle à quelqu'un*, pour Le maltraiter. Je lui ai repassé son buffle à coups de bâton.

— Fig. et pop. *Repasser quelqu'un.* Le battre. Cet homme-là se fera repasser.

— Fig. et pop. Se dit d'un homme qu'on a gourmandé, qu'on a maltraité de paroles, qu'on a bien réprimandé. Son chef d'atelier l'a bien repassé.

— Fig. *Repasser quelque chose dans son esprit, dans sa mémoire.* Se remettre quelque chose dans l'esprit, dans la mémoire. Trois mois entiers furent employés à *repasser* avec larmes ses ans écoulés parmi tant d'illusions. (Boss.) M. de Lamoignon *repassait* de temps en temps toutes les années de sa vie dans l'amertume de son âme. (Fléch.) *Repassez* en votre mémoire le noble dessein que saint Louis conçut d'aller combattre les infidèles. (Id.) Vous est-il jamais arrivé de *repasser* dans l'amertume de votre cœur toutes les années de votre vie? (Mass.)

— Répéter quelque chose qu'on a appris par cœur, afin d'être plus sûr de sa mémoire. Repasser un sermon. Repasser un discours. Repasser un rôle.

— *Repasser un compte.* L'examiner, le calculer de nouveau, en reprendre tous les articles, pour voir si l'on n'a rien omis, ou si l'on ne s'est point trompé.

— SE REPASSER. v. pron. Être, pouvoir, devoir être repassé. Le linge se repasse au fer, au cylindre.

— Syn. comp. REPASSER. AFFILER. *Affiler* se [illegible] fil; *repasser*, des instruments qui ont déjà servi, et que l'on passe sur la pierre pour leur donner de nouveau le fil.

REPASSERESSE. s. f. Techn. Sorte de carde dont on se sert pour les draps.

REPASSETTE. s. f. Techn. Carde très-fine, pour repasser la laine, pour lui donner la dernière préparation avant la filature.

REPASSEUR. s. m. Techn. Celui qui repasse ou aiguise des lames. || Ouvrier qui repasse sur la meule la pointe des épingles.

REPASSEUSE. s. f. Celle dont le métier est de repasser du linge.

— Techn. Cylindre cannelé en long ou en travers, dont on se sert pour hâter et régulariser les plis dans l'opération du repassage.

REPATRIÉ, ÉE. part. pass. du v. Repatrier. S'empl. adjectiv.

REPATRIER. v. n. 1re conj. (du lat. *repatriare*). Retourner en son pays. Rentrer dans sa patrie.

— v. a. Rendre quelqu'un à sa patrie. Le gouvernement a repatrié ces exilés. C'est à tort qu'un ministre de la marine a dit : Le gouvernement est loin d'avoir renoncé à *rapatrier* les six créoles de couleur qu'une décision du gouvernement de cette colonie en a exclus pour sept ans. Il faut *repatrier*.

— SE REPATRIER. v. pron. Retourner dans son pays, rentrer dans sa patrie. Ce voyageur s'est repatrié dernièrement.

REPAUMÉ, ÉE. part. pass. du v. Repaumer. S'empl. adjectiv.

REPAUMER. v. a. 1re conj. Techn. Retondre le drap. || Rebattre, laver un drap dans l'eau.

— SE REPAUMER. v. pron. Être repaumé.

REPAVÉ, ÉE. part. pass. du v. Repaver. S'empl. adjectiv. Rue repavée. Cour repavée.

REPAVEMENT. s. m. Nouveau pavement.

REPAVER. v. a. 1re conj. Paver de nouveau. Repaver une rue. Repaver une cour.

— SE REPAVER. v. pron. Etre repavé.

REPAYÉ, ÉE. part. pass. du v. Repayer. S'empl. adjectiv.

REPAYEMENT. s. m. V. REPAIEMENT.

REPAYER. v. a. 1re conj. Ce verbe conserve l'*y* dans toute la conjugaison. *Je repaye, tu repayes, il repaye. Je repayerai. Je repayerais.* Payer de nouveau.

— SE REPAYER. v. pron. Etre payé de nouveau.

— Se payer de nouveau.

REPEALER. s. m. (pr. *répileur*; de l'angl. *repeal*, révocation). Polit. Partisan de la séparation du parlement d'Irlande du parlement d'Angleterre, et du rétablissement du parlement national irlandais. Un repealer. Les repealers.

REPÊCHÉ, ÉE. part. pass. du v. Repêcher. S'empl. adjectiv.

— *Repêché par.*

Laissez-moi carpe devenir :
Je serai par vous *repêchée*. (La Font.)

REPÊCHER. v. a. 1re conj. Retirer de l'eau, du fond de l'eau, une personne ou une chose qui y était tombée. Repêcher quelqu'un. Repêcher des ballots. Repêcher un enfant. Repêcher des caisses. Repêcher des marchandises.

— Pêcher une seconde fois.

— Fig. et fam. *Repêcher quelqu'un.* Tirer vengeance du tort qu'il nous a fait.

— SE REPÊCHER. v. pron. Etre repêché.

REPEIGNÉ, ÉE. part. pass. du v. Repeigner. S'empl. adjectiv.

REPEIGNER. v. a. 1re conj. Peigner une seconde fois.

— SE REPEIGNER. v. pron. Être repeigné.

— Se peigner une seconde fois.

REPEINDRE. v. a. 4e conj. irrég. *Je repeins, tu repeins, il repeint, nous repeignons, vous repeignez, ils repeignent. Je repeignais. Je repeignis. Je repeindrai. Je repeindrais. Repeins, repeignons, repeignez. Que je repeigne, que nous repeignions. Que je repeignisse. Repeignant. Repeint, repeinte.* Peindre de nouveau. Faire repeindre sa galerie. Repeindre des boiseries. Faire repeindre son appartement.

Quel prisme à ma vue effacée
Repeindra la couleur passée
Où nageaient la terre et les cieux? (Ste-Beuve.)

— Appliquer de nouvelles couleurs sur les endroits défectueux d'un tableau que l'on veut réparer.

— Fig. Il les voit s'embarquer; ses yeux demeurent attachés et immobiles sur le rivage; ils suivent le vaisseau qui fend les ondes, et que le vent éloigne toujours; et lors même qu'il ne peut plus le voir, il en *repeint* encore l'image dans son esprit. (Fén.)

— SE REPEINDRE. v. pron. Être repeint.

REPEINT, EINTE. part. pass. du v. Repeindre. S'empl. adjectiv. C'est un tableau repeint, fraîchement repeint.

REPEINT. s. m. Peint. Se dit des endroits d'un tableau sur lesquels on a appliqué de nouvelles couleurs. Il y a plusieurs repeints dans ce tableau. || Restauration d'un tableau en peignant les parties effacées.

[illegible] S'empl. adjectiv.

REPELER. v. a. 1re conj. Ce verbe change en *è* l'*e* de l'infinitif devant une syllabe muette. *Je repèle, tu repèles, il repèle. Je repèlerai. Je repèlerais.* Mégiss. Peler une seconde fois.

— SE REPELER. v. pron. Etre pelé de nouveau.

REPELOTÉ, ÉE. part. pass. du v. Repeloter. S'empl. adjectiv.

REPELOTER. v. a. 1re conj. Peloter de nouveau; remettre en pelotte.

— SE REPELOTER. v. pron. Être remis en pelotte.

REPENDRE. v. a. 4e conj. Pendre de nouveau ce qui était tombé ou détaché.

— SE REPENDRE. v. pron. Être rependu.

— Se pendre de nouveau.

REPENDU, UE. part. pass. du v. Rependre. S'empl. adjectiv.

REPENELLE. s. f. Chass. Sorte de piége à ressort pour prendre les petits oiseaux. Lorsque cette chasse a pour objet les merles, les geais, elle se fait à la fin des vendanges.

REPENSÉ, ÉE. part. pass. du v. Repenser. S'empl. adjectiv.

REPENSER. v. n. 1re conj. Penser de nouveau, réfléchir plus profondément sur une chose. Repensez à cette affaire. J'y repenserai. Repensez-y. Je vous engage à y repenser.

— Il s'empl. aussi activ. Pensez de nouveau ce que vous avez déjà pensé et *repensé*. (Péliss.)

REPENTAILLES. s. f. (pr. *re-pan-ta-ye*). Il se disait pour Repentir. || *En être aux repentailles.* Se repentir.

— Il se disait aussi pour Dédit. || *Sans repentailles.* Sans faculté de se dédire.

— Anc. prat. Amende imposée à la personne qui demandait la rupture d'un contrat de fiançailles.

REPENTANCE. s. f. (du lat. *pœnitentia*, repentir, regret). Regret, douleur qu'on a de ses péchés. Mourir avec beaucoup de repentance. Il est mort avec une grande repentance de ses péchés. Qui saisit une erreur la boit à *repentance*. (Régnier.) Un pécheur, ému d'une humble *repentance*. (Boil.)

Se confessa prodigue, et, plein de *repentance*,
Offrit sur ses avis de régler la dépense. (Boil.)

L'amour essentiel à notre pénitence
Doit être l'heureux fruit de notre *repentance*. (Id.)

— Iconol. Elle était figurée par une femme vêtue d'habits noirs et déchirés, fondant en larmes, et regardant avec honte la Vérité qui s'approche d'elle.

— Syn. comp. REPENTANCE. REPENTIR. Le *repentir* peut être borné à un acte, à un mouvement, à un sentiment, à un ressentiment passager; mais la *repentance* annonce une durée, une succession, une habitude, un exercice ou une souffrance continue ou habituelle de repentir.

REPENTANT. part. prés. du v. Se repentir. Qui se repent. Il est toujours invariable.

REPENTANT, ANTE. adj. Qui se repent d'avoir péché. Etre repentant, bien repentant. Etre repentant de ses fautes. En être repentant, très-repentant. Elle est contrite et repentante. Ils sont fort repentants. Donner l'absolution à un homme vraiment contrit et repentant. J'ai parlé ailleurs du caractère d'Abbadona, ce démon *repentant* qui cherche à faire du bien aux hommes. (Mme de Staël.)

Dieu qui, l[illegible] tomber ses regards paternels,
Voit Lyon [illegible] au pied de ses autels. (A. Martin.)

— *Repentant de.* Faible, passionnée, orgueilleuse de sa figure, et *repentante* de sa vie, on aime Marie Stuart, et on la blâme. (Mme de Staël.)

— Syn. comp. REPENTANT. FÂCHÉ. MARRI. C'est la douleur que vous voyez dans l'homme *marri*; il semble n'avoir pas même d'autre sentiment. C'est l'humeur que vous croyez voir dominer dans l'homme *fâché*, mais ses motifs la corrigent. C'est le regret qui domine l'homme *repentant*, et ce regret est en lui-même salutaire.

REPENTI, IE. part. pass. du v. Repentir. S'empl. adjectiv. On ne s'en sert plus guère que dans cette locution : bien confessé et bien repenti, bien confessée et bien repentie.

— *Les filles repenties* ou *Les repenties.* Se dit de certaines maisons religieuses où des filles qui ont vécu dans le désordre se retirent ou sont enfermées pour faire pénitence. Ces sortes de maisons n'existent plus en France. Se retirer aux filles repenties. Etre mise aux repenties.

— Il se disait pour Qui se repent.

Peut-être qu'en son cœur, plus douce et *repentie*,
Elle en dissimulait la meilleure partie. (Rac.)

Repentie n'est plus français, du moins aujourd'hui. On ne peut pas dire une pécheresse *repentie*. Mais pourquoi n'emploierions-nous pas une expression nécessaire, dont l'équivalent est reçu dans toutes les langues de l'Europe? (Volt.)

REPENTIN. s. m. Il s'est dit pour Pénitent, dans le style burlesque.

REPENTIR (SE). v. pron. 2e conj. (du lat. *pœnitere*, même signif.) *Je me repens, tu te repens, il se repent; nous nous repentons, vous vous repentez, ils se repentent. Je me repentais. Je me suis repenti, elle s'est repentie*, etc. Avoir une véritable douleur, un véritable regret. Se repentir de ses péchés. Se repentir de ses fautes, de ses torts, de ses égarements. Se repentir d'avoir offensé Dieu. [illegible] repenti. Il s'en repentira. Il ne faut jamais se *repentir* d'avoir bien fait. (Acad.) Destouches a l'art d'exciter à la fois le rire et les larmes, sans qu'on se *repente* d'avoir ri, ni qu'on s'étonne d'avoir pleuré. (D'Alemb.) Elle a pu se *repentir* d'avoir commis la faute, mais non pas désirer d'en revenir. (J.-J. Rouss.) La princesse n'a eu à se *repentir* que d'avoir une seule fois souhaité une mort plus douce. (Boss.)

Chacun s'égare, et le moins imprudent
Est celui-là qui plus tôt *repent*. (Volt.)

— *Il n'est pas à s'en repentir.* Il y a longtemps qu'il s'en repent.

— Par menace. Je l'en ferai bien repentir. Il s'en repentira.

Dans un temps plus heureux, ma juste impatience
Vous ferait *repentir* de votre défiance. (Rac.)

— Prov. *Qui se repent est presque innocent.*

REPENTIR. s. m. Regret sincère d'avoir fait ou de n'avoir pas fait quelque chose. Un repentir sincère. Un repentir cuisant. Un repentir éternel. En être au repentir. Etre touché de repentir. Témoigner beaucoup de repentir. Avoir un grand repentir. Verser des larmes de repentir. Le repentir de ses péchés, de sa faute. En concevoir un grand repentir, un profond repentir, un vif repentir, de vifs repentirs. Un léger repentir. Dieu fit du *repentir* la vertu des mortels. (Volt.) Notre *repentir* n'est pas tant un regret du mal que nous avons commis qu'une crainte de celui qui peut en résulter pour nous. (Boiste.) La fin de la rébellion fut le *repentir* et non la ruine des rebelles. (Fléch.) Sur son front pâlissant Dieu met le *repentir*. (Volt.)

Voilà donc d'où leur vient cette audace intrépide
Qui n'a jamais connu crainte ni *repentir*. (J.-B. Rouss.)

— Prov. *Le temps qu'on emploie à méditer ce qu'on doit dire est pris sur le temps du repentir d'avoir parlé.*

— Mme de Sévigné en a fait un usage agréable au figuré. On prend le moment entre deux nuages pour le *repentir* du temps qui veut enfin changer de conduite, et l'on se trouve noyé.

— On le personnifie quelquefois.

Le cruel *Repentir* est le premier bourreau,
Qui dans un sein coupable enfonce le couteau. (L. Rac.)

Le *Repentir* les suit, détestant leurs fureurs,
Et baisse en soupirant ses yeux mouillés de pleurs. (Voltaire.)

— Iconol. C'est un homme affligé, revêtu d'un cilice, qui regarde dans un miroir les taches qui sont sur son cœur. On le représente aussi sous la figure d'une dame vêtue de deuil, qui tourne la tête du côté de la Vérité, et pleure de douleur et de honte.

— Dess. et peint. Trace d'une première idée qu'on a voulu corriger. Il y a des repentirs dans ce tableau. Les repentirs sont quelquefois la preuve d'un tableau original.

— Nom vulgaire du sarrasin, dans quelques parties de la Champagne.

— Syn. simpl. Regrets, remord, repentance. Ce dernier est vieux, et ne s'emploie qu'en termes de dévotion; il est encore admis dans le style marotique. || Épith. Vif, sincère, prompt, prématuré, tardif, faible, stérile, inutile, salutaire, honteux, désolé, abattu.

— Syn. comp. REPENTIR. REMORDS. REGRET. CONTRITION. V. CONTRITION.

REPÉPION. s. m. Techn. Petit poinçon à l'usage du fabricant d'épingles.

REPÉRANTS. s. m. pl. Techn. Étoupes de troisième qualité.

REPERCÉ, ÉE. part. pass. du v. Repercer. S'empl. adjectiv.

REPERCER. v. a. 1re conj. Le *c* prend une cédille devant *a*, *o*. *Nous reperçons, je reperçais, nous reperçâmes*, etc. Percer de nouveau. Repercer un muid. Repercer un tonneau. Repercer une feuillette.

— Orfév. *Repercer un ouvrage.* Découper un ouvrage tracé pour être à jour.

— SE REPERCER. v. pron. Etre repercé.

REPERCEUR, EUSE. s. Techn. Ouvrier, ouvrière qui reperce les ouvrages qui doivent être à jour, soit qu'ils doivent être employés et vendus ainsi, soit qu'ils soient destinés à être garnis de pierreries.

RÉPERCUSSIF, IVE. adj. Médec. Qui a la propriété de répercuter. Il se dit des médicaments qu'on applique sur un exanthème, sur une tumeur, pour faire refluer au dedans du corps les humeurs qui l'occasionnent. Topique répercussif, qui a un effet répercussif.

— Il s'emploie aussi substantiv. Les astringents, la glace, l'eau très-froide sont des répercussifs. Les répercussifs sont dangereux.

RÉPERCUSSION. s. f. Action des humeurs qui refluent au dedans du corps. La répercussion des humeurs.

— Action des médicaments répercussifs. Cela fait répercussion.

— Mus. Première entrée de chacune des parties de la fugue, soit qu'elles fassent entendre le sujet, soit qu'elles contiennent la réponse.

— Phys. Renvoi, réflexion des sons, de la lumière, de la chaleur. La plupart des plantes portent leurs fleurs agrégées en épis qui augmentent beaucoup la *répercussion* des rayons solaires. (B. de St-P.)

— Se dit aussi au moral. Les visions sont réelles : elles sont l'effet de la *répercussion* ou [illegible]

— Syn. comp. RÉPERCUSSION. RÉSOLUTION. La première est une espèce de refoulement subit, au lieu que la seconde se fait peu à peu, et par l'altération des particules du fluide engagé.

RÉPERCUTÉ, ÉE. part. pass. du v. Répercuter. S'empl. adjectiv.

— *Répercuté sur.*

Bientôt *répercutés* sur les larges troncs sombres,
Des feux intermittents sillonnaient les ombres. (Laprade.)

RÉPERCUTER. v. a. 1re conj. (du lat. *repercutere*; formé de *re*, pour *retro*, en arrière, et *percutere*, frapper). Il se dit en parlant des humeurs, lorsque, étant en mouvement pour sortir, quelque cause les fait rentrer en dedans.

— Réfléchir, renvoyer les sons, de la lumière, de la chaleur. L'écho répercute le son.

— SE RÉPERCUTER. v. pron. Être repoussé en dedans. Lorsque les humeurs viennent à se répercuter.

— Être réfléchi, renvoyé. Le son, le calorique se répercutent.

— Fig. Cette détérioration physique se *répercute* bientôt sur le moral, et amène encore la corruption du goût, la décadence des beaux-arts et des sciences. (Virey.)

REPERDRE. v. a. 4e conj. irrég. *Je reperds, tu reperds, il reperd, nous reperdons, vous reperdez, ils reperdent. Je reperdais. Je reperdis. Je reperdrai. Je reperdrais. Reperds, reperdons, reperdez. Que je reperde. Que je reperdisse. Reperdant. Reperdu, reperdue.* Perdre de nouveau. Reperdre sa fortune.

— Perdre ce qu'on avait gagné.

— Fig. Vous avez regagné du terrain par les fautes de vos ennemis; je vois que vous commencez à le *reperdre*. (De Retz.) Cette réflexion, plus prompte qu'un éclair, jeta dans mon âme un instant que je *reperdis* bientôt, mais qui me suffit pour me reconnaître. (J.-J. Rouss.)

— Absol. Reperdre au jeu.

— SE REPERDRE. v. pron. Être reperdu.

REPERDU, UE. part. pass. du v. Reperdre. S'empl. adjectiv. Tout ce qu'il avait regagné fut bientôt reperdu.

REPÉRAGE. s. m. Techn. Manière d'indiquer l'endroit où les dessins des papiers peints doivent se réunir pour qu'ils soient corrects.

REPÈRE. s. m. (du lat. *reperire*, retrouver, parce qu'il faut retrouver cette marque pour être assuré d'une hauteur ou d'une distance.) Marque faite sur un mur pour donner un alignement, et arrêter une mesure d'une certaine distance, ou pour marquer des traits de niveau sur un jalon, et sur un endroit fixe. On se sert de *repères* pour connaître les différentes hauteurs des fondations qu'on est obligé de couvrir. (Quatrem.)

— Menuis. Traits de pierre noire ou blanche dont les menuisiers marquent les pièces d'assemblage pour les monter en œuvre.

— Pav. Nom que les paveurs donnent à certains pavés qu'ils placent d'espace en espace pour conserver leur niveau de pente.

— Marque que l'on fait aux pièces d'un ouvrage en morceaux détachés, pour assembler exactement les diverses parties. Ainsi, le mouleur a soin de marquer chaque pièce du moule d'une marque en rapport avec celle près de laquelle elle doit se placer, afin de pouvoir les arranger toutes sans confusion, sans tâtonnement. Le graveur qui publie un plan, un dessin en plusieurs feuilles, marque ces diverses feuilles de lignes ou de points correspondants entre eux, au moyen desquels on trouve d'abord et sans autre recherche, en quel ordre les feuilles doivent être assemblées. Le menuisier, le charpentier en usent de même pour les pièces d'un ouvrage qu'il s'agit d'assembler ou de démonter, afin de le remonter ailleurs. Les ingénieurs appellent aussi *repères* les points successifs du niveau desquels ils partent pour se rendre raison du mouvement d'un terrain, et en prendre le nivellement.

— Il se dit également des marques que l'on fait aux tubes d'une lunette pour les allonger ou les accourcir au juste point de celui qui s'en sert.

— Espace qui enferme les registres.

— Rigole dressée au cordeau.

REPÉRÉ, ÉE. part. pass. du v. Repérer. S'empl. adjectiv.

REPÉRER. v. a. 1re conj. Ce verbe change en è l'e de l'infinitif devant une syllabe muette. *Je repère, tu repères, il repère; ils repèrent. Je repèrerai. Je repèrerais.* Constr. Marquer des repères sur les pièces d'un ouvrage de rapport, sur un terrain dont on veut prendre le nivellement, etc.

— Mettre dans les repères.

— SE REPÉRER. v. pron. Être repéré.

REPERPÉTUÉ, ÉE. part. pass. du v. Reperpétuer. S'empl. adjectiv.

REPERPÉTUER. v. a. 1re conj. Reproduire.

— SE REPERPÉTUER. v. pron. Se reproduire. Il y a beaucoup d'herbes qui ne se *reperpétuent* par leurs semences qu'une fois dans un an. (B. de St-P.) Linnée éprouva lui-même que cette plante se *reperpétuait*, dans ce nouvel état, par ses semences. (Id.) C'est aux diverses phases de la lune que les poissons s'abandonnent aux courants de l'Océan pour se *reperpétuer*, et que les bêtes féroces sortent de leurs déserts pour [illegible]

RÉPERTOIRE. s. m. (du lat. *repertorium*; fait de *reperire*, trouver, retrouver). Inventaire, table, recueil où les choses, les matières sont rangées dans un ordre qui fait qu'on les trouve facilement.

— S'emploie plus particulièrement pour exprimer un recueil de matières qu'on fait pour sa propre commodité.

— Les tables des livres, quand elles sont exactes et bien faites, sont aussi des répertoires qui indiquent les matières traitées dans les ouvrages.

— Fig. Les lieux communs sont des répertoires utiles aux savants aussi bien qu'aux ignorants.

— Sorte de livre, formé de vingt-quatre feuillets, qui se tient par ordre alphabétique, et qui sert à trouver avec facilité sur le grand livre les divers comptes qui y sont portés.

— Registre timbré sur lequel certains fonctionnaires, tels que les notaires, les greffiers, les huissiers, les commissaires-priseurs, etc., sont tenus d'inscrire sommairement et dans l'ordre chronologique tous les actes qu'ils reçoivent ou rédigent.

— Fig. et fam. Se dit d'une personne qui se souvient de beaucoup de choses en quelque matière que ce soit, et qui est toujours prête à en instruire les autres. Cet homme est un répertoire d'anecdotes. C'est un répertoire de toutes les intrigues de la vieille cour. Cette femme est un répertoire vivant de tout ce qui se passe dans son quartier.

> Géraste est un vieux *répertoire*
> Des compliments du temps passé,
> Il en a meublé sa mémoire,
> Pour laver, pour s'asseoir, pour inviter à boire.
> (SENECÉ.)

— Titre de certains recueils. Répertoire de jurisprudence de Merlin. Répertoire du Théâtre-Français.

> Des riens approfondis dans un long *répertoire*
> Sans éclairer l'esprit surchargent la mémoire. (VOLT.)

— Théâtr. La liste des pièces restées au théâtre. Une pièce qui fait partie du répertoire, qui est restée au répertoire.

— Liste des pièces que les comédiens doivent donner dans la semaine. Faire le répertoire de la semaine. Pièce qui est sur le répertoire.

— *Répertoire anatomique.* Salle contiguë à l'amphithéâtre, dans laquelle sont rangés les squelettes d'hommes et d'animaux.

REPESÉ, ÉE. part. pass. du v. Repeser. S'empl. adjectiv.

REPESER. v. a. 1re conj. Ce verbe change en è l'e de l'infinitif devant une syllabe muette. *Je repèse, tu repèses, il repèse; ils repèsent. Je repèserai. Je repèserais.* Peser de nouveau.

— Fig. Il faut peser et repeser plusieurs fois dans son esprit tous les avantages et les inconvénients d'une affaire, avant de l'entreprendre.

— SE REPESER. v. pron. Être repesé.

— Se peser de nouveau.

RÉPÉTAILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Répétailler. S'empl. adjectiv.

RÉPÉTAILLER. v. a. 1re conj. (pr. *ré-pé-ta-yé;* fréquentat. de *répéter*). Répéter la même chose jusqu'à l'ennui. Un enfant qui répétaille toujours la même chose.

— Absol. Ne faire que répétailler.

— SE RÉPÉTAILLER. v. pron. Être répétaillé.

REPETANCE. s. f. Il se disait pour Faculté de revenir sur ce que l'on a fait ou décidé. On considère que la condamnation est juridiquement passée, les juges privés de *repetance*. (Montaigne.)

RÉPÉTÉ, ÉE. part. pass. du v. Répéter S'empl. adjectiv. Songez donc qu'un peu *répété* souvent fait beaucoup. (De Juss.) Bon mot *répété*, balle prise du second bond. (***) Les besoins *répétés* amènent l'habitude. (Delille.) L'expérience, l'usage et l'exercice *répété* de nos sens, la perfection qu'acquièrent nos facultés et nos jugements dans le progrès de la vie, changent d'une manière durable nos manières de voir et de sentir. (Reydellet.)

> Dans ce moment les politesses,
> Les souhaits vingt fois *répétés*,
> Et les ennuyeuses caresses
> Pleuvent sans doute à ses côtés. (PARNY.)

— *Répété à.*

> Ainsi la planète argentée
> Au miroir en vain *répétée*
> Ne rend qu'une froide pâleur;
> Mais si du Dieu de la lumière
> Il reçoit la clarté première,
> Quels feux! quelle active chaleur! (LE BASS.)

— *Répété en.* L'aventure du batelier serait *répétée* en mille manières, je laisserais aux flatteurs prendre tout leur avantage avec lui. (J.-J. Rouss.)

— *Répété par.* Ce qui est commun et *répété* par tout le monde n'est senti par personne. (Mme de Staël.)

> Les cris sourds des oiseaux précurseurs des orages
> Sont *répétés* au loin par l'écho des rochers.
> (A. MASSON.)

— *Répété sous.* On ne compte pour rien les éloges donnés aux souverains pendant leur règne, s'ils ne sont *répétés* sous les règnes suivants. (Mass.)

RÉPÉTER. v. a. 1re conj. (du lat. *repetere*, redemander, fait de la partic. itérat. *re*, et de *petere*, demander). L'*e* se change en *è* devant une syllabe muette. *Je répète, tu répètes, il ré-* [illegible]

ce qu'on a déjà dit soi-même. Répéter dix fois la même chose. Faire répéter un couplet. Un écho qui répète les paroles, les sons. Oui, je le *répète*, vous donnez, quand vous servez Dieu, une nouvelle force à notre ministère. (Mass.) Les Palermitains rentrèrent dans la ville, *répétant* toujours le même cri: Qu'ils meurent, les Français! (Simonde de Sismondi.) Un menteur, à force de *répéter* un mensonge, finit petit à petit par se persuader à lui-même qu'il dit la vérité. (Macario.)

> Je fuis Titus, je fuis ce nom qui m'inquiète,
> Ce nom qu'à tous moments votre bouche répète.
> (RACINE.)

— Redire ce qu'un autre a dit. Un écho qui répète les mots. Un serin qui répète plusieurs airs. Répéter ce que d'autres ont dit cent fois. Répéter une calomnie. Je viens ici *répéter* devant ces autels les paroles que j'ai recueillies de sa bouche. (Boss.) Je ne sais combien de poètes ont *répété* après eux la même question. (Lavater.) A peine l'écho y *répète* le murmure des palmistes qui croissent sur leurs plateaux élevés. (B. de St-P.) Si l'oreille nous *répète* si souvent, à l'improviste, la voix d'un ami qui n'est plus, pourquoi l'œil ne pourrait-il nous *répéter* son image? (Boiste.)

— Prov. *Toutes vérités ne sont pas bonnes à dire, ni même à répéter.*

— *Cette montre, cette pendule répète les heures, les quarts.* En poussant un ressort, en tirant un cordon, on lui fait sonner l'heure et les quarts.

— Mar. *Répéter les signaux.* Faire les mêmes signaux que le commandant, afin que les vaisseaux les plus éloignés puissent les voir ou les entendre.

— *Répéter une expérience, une observation.* Faire une expérience, une observation qu'on a déjà faite, ou qui a déjà été faite par un autre. Les hommes les plus ingénieux, nés avec les organes les plus flexibles, auront formé quelques articulations que leurs enfants auront *répétées*. (Volt.)

— Rapporter ce qu'on a entendu. Se dit dans le sens de Blâmer. Prenez garde à cet homme, il est sujet à répéter ce qu'on a dit.

— Fig. Représenter, réfléchir l'image des objets. L'eau du ruisseau répétait son image. Ces deux glaces placées en regard répètent les objets à l'infini.

— Fig. Reproduire. Se dit d'une disposition symétrique qui présente d'un côté l'équivalent, le pareil de ce qu'on voit de l'autre. Répéter un ornement à droite et à gauche. Cette porte n'ouvre point, elle ne sert qu'à répéter l'autre.

— Dire ou faire en particulier plusieurs fois une même chose, pour la pouvoir prononcer ou exécuter en public. Répéter sa leçon. Répéter son sermon. Répéter une comédie. Répéter un ballet. Faire répéter à quelqu'un sa leçon, son rôle. L'harmonie de ses mouvements était telle que l'on eût dit qu'elle les avait *répétés* devant un miroir. (Rog. de Beauv.)

— Exercer des élèves en particulier, leur expliquer plus amplement ce que le professeur leur enseigne dans les leçons, leur donner des conseils sur la manière de faire les devoirs, etc. Il répète ces deux élèves.

— Jurispr. civ. ou milit. Redemander ce qu'on a donné, ce qu'on a prêté, ou ce qu'on prétend avoir été pris contre les règles ordinaires. Se dit des personnes et des choses. Répéter un prisonnier. Répéter un cheval. Il m'a pris mon bien, j'ai le droit de le répéter.

— *Répéter des frais contre quelqu'un, sur quelqu'un.* Demander qu'il rembourse les frais qu'on a faits.

— Fig.

> Les récompenses les plus dues
> Sont souvent des dettes perdues
> Pour qui cherche à les *répéter*. (J.-B. ROUSS.)

Ce terme n'entre point dans le style noble, lorsqu'il est employé dans ce dernier sens.

— Official. *Répéter des témoins.* Entendre en déposition des témoins qui sont venus à révélation sur la publication d'un réquisitoire, d'un réaggrave.

— Absol. Rapporter ce qu'on a entendu. Une personne sujette à répéter. Les enfants *répètent* sans se douter des inconvénients que cela peut avoir. (Acad.)

— Exercer en particulier des élèves qui suivent les cours des collèges. Sa profession est de répéter.

— S'exercer à dire ou à prononcer en particulier ce qu'on doit exécuter en public. Je fus l'autre jour me promener dans les belles allées de Chaulnes; je *répétais* pour les rochers. (Mme de Sévigné.)

— *Répéter que.* On a *répété* cent fois que Rousseau, cet homme si éloquent la plume à la main, n'était rien dans la conversation, et qu'il était mal dans la société. (La Harpe.) On lui avait ensuite *répété* souvent que sa conduite et sa santé pouvaient influer sur la constitution de son enfant. (Barthél.) Décrès m'a souvent *répété* que ce fut à Toulon qu'il apprit la nomination de Napoléon au commandement de l'armée d'Italie. (Las Cases.)

— SE RÉPÉTER. v. pron. Être répété. Une sottise ne doit jamais se *répéter*, fût-elle saupoudrée d'esprit. (Boiste.)

— Se dit d'une personne qui recommence les mêmes histoires; d'un auteur, d'un poète, d'un musicien, d'un peintre, etc., qui dans leurs ouvrages se servent souvent des mêmes tours, des mêmes manières, des mêmes chants [illegible]

ter. Ce conteur se répète quelquefois. Un poète, un musicien qui a le défaut de se répéter. Young en se *répétant* parvient à s'échauffer et à renchérir sur lui-même. (La Harpe.)

— Se dit des mots, des phrases, etc., qui sont répétés. Le même vers se répète deux fois à la fin de chaque couplet. Le même mot se *répète* trois fois dans un rondeau. (Acad.)

— Se dit de plusieurs personnes qui se disent plusieurs fois les mêmes paroles. Ils se séparèrent, après s'être *répété* plusieurs fois qu'ils s'aimaient, pour tâcher d'effacer de leur cœur la funeste impression de ce rire du démon. (A. Karr.)

— Se renouveler. Se dit surtout de ce dont le retour est fâcheux, désagréable, fatigant. Cela se répète souvent. Cela se répète tous les jours. Les actes de violence se *répétèrent* d'une extrémité de l'empire à l'autre. (Rayn.) Les causes de ce brigandage pourront se *répéter* (Id.)

— *Les objets se répètent à l'infini dans ces deux glaces.* Les objets sont réfléchis, représentés à l'infini dans ces deux glaces.

— *Les mêmes ornements se répètent sur les autres faces de l'édifice.* Sont disposés d'une manière symétrique, qui présente d'un côté l'équivalent, le pareil de ce qu'on voit de l'autre.

RÉPÉTER. v. n. 1re conj. Ce verbe change l'é en è devant une syllabe muette. *Je répète, tu répètes, il répète. Je répèterai. Je répèterais.* Citer de nouveau.

RÉPÉTITEUR. s. m. Celui qui répète des élèves, qui fait profession de répéter. Répétiteur de droit. Répétiteur de mathématiques. Répétiteur de langue grecque. Répétiteur au collège Charlemagne. Donner un répétiteur à un élève. Avoir un répétiteur.

— Mar. Vaisseau d'une escadre ou d'une division qui répète les signaux de l'amiral.

— adj. m. *Cercle répétiteur.* Instrument d'astronomie qui sert à mesurer les angles avec une grande précision.

RÉPÉTITION. s. f. (pr. *ré-pé-ti-ci-on;* du lat. *repetitio*). Redite, retour de la même idée, du même mot. Un livre plein de répétitions. Éviter les répétitions. Répétition de mots. On doit éviter les longueurs, parce qu'elles lassent l'esprit; les digressions, parce qu'elles le distraient; les divisions et les sous-divisions, parce qu'elles l'embarrassent; et les *répétitions*, parce qu'elles le fatiguent. Une chose dite une seule fois, et où elle doit l'être, est plus claire que répétée ailleurs plusieurs fois. (Condill.)

— Il y a trois sortes de répétitions: les répétitions nécessaires, les répétitions élégantes et les répétitions vicieuses.

— Il y a des répétitions si nécessaires, qu'on ne saurait les omettre sans faire une mauvaise construction. Le fruit qu'on tire de la retraite est de se connaître et de connaître tous ses défauts. Si l'on disait simplement, Le fruit qu'on tire de la retraite est de se connaître et tous ses défauts, on parlerait mal; car *se connaître* ne serait pas bien construit avec tous ses défauts. Il n'avait point en cela d'autres vues que de lui apprendre, et d'apprendre à chacun, par son exemple, à obéir avec soumission. *Apprendre* est ici répété par la même raison que *connaître* est répété dans le premier exemple.

— Il y a d'autres répétitions nécessaires pour la régularité du style. D'où viennent tous vos troubles et vos peines d'esprit? *Tous*, qui est masculin, ne peut pas se construire avec *peines*, qui est féminin; ainsi il faut dire: Et toutes vos peines. ‖ Mais quand deux substantifs seraient du même genre, il ne faudrait pas laisser de répéter quelquefois *tout*, comme dans cette phrase: L'ancien serpent s'armera contre vous de toute sa malice et de toute sa violence; et non pas De toute sa malice et sa violence.

— Dans d'autres phrases, on a égard à la netteté. Faites état d'acquérir une grande patience, plutôt qu'une grande paix; vous la trouverez cette paix, non pas sur la terre, mais dans le ciel. Le mot de *paix* rend le discours plus net; car, sans cette répétition, le pronom *la* pourrait se rapporter à *patience* aussi bien qu'à *paix*. La vue de l'esprit a plus d'étendue que la vue du corps. Si l'on disait que celle du corps, *celle* ferait équivoque avec *étendue*.

— Les répétitions élégantes sont celles qui contribuent à l'ornement du discours. Ce sont celles qui sont l'objet de la figure de rhétorique appelée *répétition*.

— Les répétitions inutiles sont des négligences, qu'il faut éviter avec soin. En voici quelques exemples: Souffrez que je vous demande si vous vous souvenez de m'avoir vu autrefois, comme il me semble que je me souviens de vous avoir vu. Votre visage ne m'est pas inconnu; il m'a d'abord frappé, mais je ne sais où je vous ai vu. (Fén.) Vénus alla trouver *Neptune*, elle raconta à *Neptune* ce que Jupiter lui avait dit. (Id.)

> Tu n'as plus qu'un ami dont le *destin* t'opprime....
> Mais de notre *destin* pourquoi désespérer?
> Pilathène sous tes coups a fini ses *destins*. (VOLTAIRE.)

— Les grammairiens ont donné quelques règles sur les répétitions des éléments du discours qui en sont susceptibles, tels que les articles, les adjectifs, les pronoms, les prépositions, les conjonctions. Les principales de ces règles se trouvent indiquées à chacun de ces mots.

— Rhét. Figure qui consiste à employer plusieurs fois, soit les mêmes mots, soit le même [illegible]

Cette figure est propre à exprimer le caractère des passions violentes, dans lesquelles l'esprit fortement occupé de son objet, s'y attache avec une espèce d'opiniâtreté, ne le perd pas un moment de vue, et, par cette raison, répète souvent les termes qui le représentent. En voici quelques exemples: *Rompez, rompez* tout pacte avec l'impiété. (Rac.) *Jéhu*, le fier *Jéhu* tremble dans Samarie. (Id.)

> Ton Dieu que tu trahis, ton Dieu que tu blasphèmes,
> Pour toi, pour l'univers est mort en ces *lieux mêmes*,
> En ces *lieux* où mon bras le servit tant de fois,
> En ces *lieux* où son sang te parle par ma voix.
> (VOLTAIRE.)

— La répétition du même mot, quand elle fait image, donne beaucoup de force ou de grâce au discours. Il *laboure* le champ que *labourait* son père. (Racan.)

> Elle était de ce monde, où les plus belles choses
> Ont le pire destin,

Et rose elle a vécu ce que vivent les roses,
L'espace d'un matin. (Malherbe.)

L'airain des trompettes sonne,
L'acier sur l'acier résonne,
La mort brise tous les traits. (Bernard.)

— Le même mot, quand sa répétition fait image, peut se trouver à l'hémistiche et à la rime. Et c'est là que le *cœur* peut rencontrer un *cœur*. (Saint-Lambert.)

Sa voix disait encore : *Eurydice! Eurydice!*
Et tout le fleuve au loin répétait *Eurydice!* (Lebr.)

— Action de répéter ce qu'un autre a dit. Nos discours ne sont qu'une *répétition* des préjugés de ceux avec qui nous vivons. (Mass.) Dans tout ce que nous avons fait de mieux, nous sommes la *répétition* des anciens. (Boiste.)

— *Pendule, montre à répétition*. Pendule, montre qui répète l'heure quand on tire un cordon, ou qu'on pousse un petit ressort. Il y a des pendules à répétition qui répètent, autant de fois que l'on veut, l'heure que marque le cadran.

— Mme Cornuel appelait ceux qui ont coutume de se répéter, *des horloges à répétition*.

— B.-arts. Copie d'une statue, d'un tableau, exécutée par l'auteur lui-même. On dit aussi *double*.

— Réitération. Les habitudes s'acquièrent par la *répétition* fréquente des mêmes actes. (Acad.)

— L'exercice des écoliers qu'on répète. Faire des répétitions.

— Action de répéter, d'essayer en particulier certaines choses, pour les mieux exécuter en public. Mettre une pièce en répétition. Interrompre les répétitions d'une tragédie. Faire trois ou quatre répétitions d'un ballet, d'un opéra, d'une comédie. La première répétition. La répétition générale. Ma pièce est en répétition, va être mise en répétition, a été mise en répétition.

— *Être en répétition*. Se dit quelquefois de l'auteur même dont on répète la pièce. Je suis en répétition.

— Jurispr. Action par laquelle on redemande en justice ce qu'on a payé de trop, ce qu'on a avancé pour un autre. Répétition de fruits, de frais, de dépens. Action en répétition. Cela est sujet à répétition.

— Dr. cout. *Répétition de retrait*. Droit accordé aux parents lignagers, d'exercer le retrait d'un héritage qu'un parent plus proche de la même ligne avait vendu à un étranger, après l'avoir repris lui-même par retrait. ‖ *Répétition de dot*. Action par laquelle la femme reprend sa dot après la mort du mari. ‖ *Répétition de témoins*. Procédure en matière criminelle.

— Recueil ou compilation de droit, où l'on ramasse tout ce qui a été dit par les auteurs sur une matière. Bénédicti a fait un gros volume de répétitions de droit, où il a recueilli tout ce qui a été dit sur les matières testamentaires.

RÉPÉTITIONNER. v. n. 1re conj. (pr. *ré-pé-ti-cio-né*). Pétitionner de nouveau. Ces marchands ont en vain répétitionné.

REPÉTRI, IE. part. pass. du v. Repétrir. S'empl. adjectiv.

— *Repétri de*. Les riches anoblis sont *repétris* d'orgueil. (Boiste.)

REPÉTRIR. v. a. 2e conj. Pétrir de nouveau.

— Fig. Pauline n'est donc pas parfaite ; tant mieux, vous vous divertirez à la *repétrir*. (Mme de Sév.) Les situations sociales nous *repétrissent* d'après nos constitutions politiques et civiles. (Virey.) Il faut des années avant que les gens d'esprit aient *repétri* les sots. (Volt.) Les têtes humaines sont la plupart comme des éponges ; en vain on les pétrit et les *repétrit*, elles reprennent leur forme. (Boiste.)

— se repétrir. v. pron. Être repétri.

REPETUNDIS (Lois de). Dr. rom. Lois qui obligeaient les magistrats qui s'étaient enrichis par des moyens illicites dans l'exercice de leur charge à rendre compte de leur conduite.

REPEUPLABLE. adj. des 2 g. Néol. Qui peut être repeuplé, qui est susceptible de se repeupler.

REPEUPLÉ, ÉE. part. pass. du v. Repeupler. S'empl. adjectiv. Colonie repeuplée.

REPEUPLEMENT. s. m. Action de Repeupler. Le repeuplement d'une colonie. Le repeuplement d'un étang. Le repeuplement d'une forêt.

REPEUPLER. v. a. 1re conj. Peupler de nouveau un pays qui avait été dépeuplé. Repeupler un pays ravagé par la peste, par la guerre, par la famine.

— *Repeupler un monastère, un ordre*. Y intro- [illegible]

— Un vieux poète, J.-B. Chassignet, a fait un usage bien hardi de ce verbe dans une strophe de l'imitation du psaume 82, où il peint les ennemis des Hébreux conspirant tous ensemble pour

Profaner leur autel et repeupler, méchants,
Leurs berceaux d'orphelins et leurs couches de veuves.

— *Repeupler un étang*. Remettre du poisson dans un étang où il n'y en avait plus.

— On dit, à peu près dans le même sens, Repeupler une terre, une plaine de gibier. Repeupler une garenne, un colombier, une basse-cour. A la seconde ou la troisième année, on s'aperçut que les moissons étaient dévorées par les insectes, et on fut obligé de faire revenir bien vite des moineaux des pays voisins, pour en *repeupler* le royaume. (B. de St-P.)

— *Repeupler une forêt, un bois*. Les replanter, les regarnir d'arbres, soit en y semant du gland, des pepins, des noyaux, etc., soit en y mettant du plant.

— se repeupler. v. pron. Être repeuplé. Cette ville s'est promptement repeuplée. Cette basse-cour commence à se repeupler. Cette forêt se repeuple en châtaigniers. Le génie du mal ne laisse de répit à la terre que ce qu'il lui faut pour *se repeupler*. (Boiste.)

REPHAÏMS. s. m. pl. Anciens géants dont il est parlé dans l'Écriture sainte.

REPIC. s. m. Il se dit, au piquet, lorsque l'un des joueurs, avant de jouer aucune carte, compte jusqu'à trente sans que celui contre qui il joue ait pu rien compter ; ce qui fait qu'au lieu de compter simplement trente, il compte quatre-vingt-dix. Faire repic. Faire un beau repic. Faire deux repics de suite. Repic au dernier. Faire quelqu'un repic. Être repic.

— Fig. et fam. *Faire quelqu'un repic, le faire repic et capot*. Le réduire à ne pouvoir répondre, à ne savoir que dire.

REPILÉ, ÉE. part. pass. du v. Repiler. S'empl. adjectiv.

REPILER. v. a. 1re conj. Piler une seconde fois.

— se repiler. v. pron. Être pilé de nouveau.

REPIQUAGE. s. m. Constr. Action d'enlever les pavés enfoncés ou cassés d'une chaussée pour les remplacer par d'autres pavés.

— Agric. Transplantation d'une jeune plante venue de semis. ‖ On donne le même nom à la plantation des arbres d'un ou de deux ans.

— Techn. Action de faire des clairs et des ombres sur un papier velouté.

REPIQUÉ, ÉE. part. pass. du v. Repiquer. S'empl. adjectiv.

REPIQUEMENT. s. m. Action de repiquer.

— Agric. Action de planter çà et là des glands ou des plants dans les clairières.

REPIQUER. v. a. 1re conj. Piquer de nouveau. Repiquer les points d'une tapisserie.

— Agric. Transplanter. Repiquer des poireaux, des carottes.

— Constr. et techn. Faire un repiquage.

— *Repiquer la drège*. Chez les brasseurs, Remuer la superficie de la drège et l'égaliser lorsqu'on a retiré les vagues, et y mettre de l'eau une seconde fois.

— Fig. Cet homme ne s'est mis si fort en colère que parce que son interlocuteur l'a piqué au vif et repiqué coup sur coup.

— se repiquer. v. pron. Être piqué de nouveau.

— Être planté de nouveau. Les plants des jeunes arbustes se repiquent en pépinière avant de les planter à la place qu'ils doivent occuper dans les jardins.

REPIS. s. m. Agric. Second trait de la charrue.

RÉPIT. s. m. (pr. *ré-pi* ; du lat. *respectus*, égard, considération ; ou, suivant d'autres, de *respirare*, respirer, parce que le débiteur respire lorsqu'on lui accorde un répit). Relâche, délai, surséance. Ne point donner de répit, aucun répit à quelqu'un. Lui donner un répit d'un mois. Un créancier qui n'a jamais donné de répit à ses débiteurs. Donnez-moi un peu de répit. Un peu de répit, s'il vous plaît. Ses douleurs ne lui laissent pas un instant de répit. Il n'en mourra pas, il a encore du répit. Les jours les plus calmes de notre révolution n'étaient que des instants de *répit*. (Boiste.)

— *Lettres de répit*, ou simplement *Répit*. Lettres par lesquelles le roi accordait à un débiteur de bonne foi un délai pour payer ce qu'il devait, une surséance des poursuites des créanciers.

— Prov. *Trois jours de répit valent cent livres*.

— Anc. législ. Se disait, dans la coutume de Normandie, des délais judiciaires qui se donnaient pour les procédures. ‖ C'était, en matière féodale, la souffrance que donnait le seigneur au vassal, pour lui rendre la foi et hommage, ou pour s'acquitter de ses autres hommages. ‖ *Se mettre en ses répits*. Se disait, dans les coutumes de Touraine et de Lodunois, pour Se mettre en son devoir.

— Anc. mar. Se disait des agrès de rechange, qu'on réservait pour s'en servir au besoin.

— Prov. et fig. *Obtenir des lettres de répit*. Se dit d'un convalescent qui a été en danger de mort.

RÉPITER. v. a. 1re conj. Se disait pour [illegible]

REPLACÉ, ÉE. part. pass. du v. Replacer. S'empl. adjectiv. Le domestique que vous avez renvoyé est replacé. Je vois, je vois au chœur la masse *replacée*. (Boil.)

REPLACEMENT. s. m. Second placement, nouvelle mise en place de ce qu'on avait déplacé ou de ce qui n'avait pas été placé convenablement.

REPLACER. v. a. 1re conj. On met une cédille sous le *c* devant *a*, *o*. *Je replaçais, nous replaçons, je replaçai*, etc. Remettre en place. Replacer une statue. Replacer un livre. Après une révolution, la société est comme une bibliothèque dont on aurait *replacé* les livres au hasard après en avoir arraché les titres. (Barrière.)

— Fig. Galilée *replaça* la terre dans les cieux d'où on l'avait bannie. (E. Quinet.)

— Entrer dans une nouvelle place ; procurer une nouvelle place. Tâchez de replacer ce domestique. On est parvenu à le replacer ailleurs.

— se replacer. v. pron. Être replacé. Ce livre ne peut se replacer ici.

— Se mettre de nouveau dans une place, dans un lieu. Suis-je digne, ajouta-t-il en se *replaçant* au milieu d'eux, suis-je digne d'être votre roi? (Anquetil.)

— Trouver une nouvelle place. Ce domestique aura bien de la peine à se replacer. Se replacer avantageusement.

REPLAIDÉ, ÉE. part. pass. du v. Replaider. S'empl. adjectiv.

REPLAIDER. v. a. 1re conj. Prat. Plaider de nouveau.

— Par extens. Ces héritiers se sont réunis pour discuter et replaider entre eux leurs intérêts.

— Absol. On commence à replaider.

— se replaider. v. pron. Être plaidé de nouveau.

REPLAIN. s. m. Écon. rur. Partie aplanie et cultivée d'une montagne.

REPLAINTE. s. f. Anc. législ. Ce qui était dû au juge pour obtenir la permission de porter plainte. ‖ Amende pour une plainte portée.

REPLANCHÉIÉ, ÉE. part. pass. du v. Replanchéier. S'empl. adjectiv.

REPLANCHÉIER. v. a. 1re conj. Constr. Remettre un plancher.

— se réplanchéier. v. pron. Être planchéié de nouveau.

REPLANI, IE. part. pass. du v. Replanir. S'empl. adjectiv.

REPLANIR. v. a. 2e conj. Techn. Finir un ouvrage de menuiserie avec le rabot et le racloir.

— se replanir. v. pron. Être replani.

REPLANISSEMENT. s. m. Techn. Action de replanir, de polir.

— Effet de cette action.

REPLANT. s. m. Agric. Nouveau plant. Lorsqu'elles ont été semées à la volée, on les espacera encore davantage si l'on veut avoir de beaux *replants*. (De Dombasle.)

REPLANTATION. s. f. (pr. *re-plan-ta-cion*). Écon. rur. Action de replanter.

REPLANTÉ, ÉE. part. pass. du v. Replanter. S'empl. adjectiv. Arbres replantés depuis peu.

REPLANTER. v. a. 1re conj. Planter de nouveau. Replanter un arbre. Replanter un coteau. Replanter un bois, une forêt. En *replantant* de nouveaux arbres, choisissons au moins ceux dont le port, le feuillage et les fruits présentent le plus d'avantages à l'harmonie rurale. (Rauch.)

— Prov. *Si le diable voulait replanter sa femme, il lui couperait la tête*. Se dit par allusion à ce principe de jardinage qu'il faut étêter tout ce qu'on veut replanter.

— se replanter. v. pron. Être replanté.

REPLANTEUR. s. m. Celui qui replante.

— *Replanteur de la foi*. Nom que les auteurs de la satire Ménippée donnaient aux ligueurs de leur temps.

— *Replanteur de croix*. Nom qu'on donna, sous la Restauration, aux missionnaires et aux jésuites, qui plantaient des croix dans toute la France.

REPLÂTRAGE. s. m. Action de replâtrer ; résultat de cette action. ‖ Il se dit surtout d'une réparation superficielle, faite avec du plâtre.

— Fig. et fam. Mauvais moyen qu'on emploie pour réparer une faute, une sottise. Cette démarche, cette explication n'est qu'un replâtrage.

— Réconciliation peu sincère, peu durable. C'est un replâtrage qui ne tiendra pas.

REPLÂTRÉ, ÉE. part. pass. du v. Replâtrer. S'empl. adjectiv.

REPLÂTRER. v. a. 1re conj. Renduire de plâtre.

— Fardar. Remarquez le visage de cette femme qu'elle a *replâtré* avec du blanc et du rouge. (Boil.)

— Fig. et fam. Chercher à réparer, à couvrir une faute, une sottise. Chercher à replâtrer ce qu'on a dit, ce qu'on a fait. Et laisse cependant moins courir mes inventions aussi faibles et basses, comme je les ai conduites, [illegible]

— se replâtrer. v. pron. Être replâtré.

— Cacher ses vices, ses torts.

REPLÂTREUR, EUSE. s. Celui qui fait un replâtrage.

— Fig. et fam. Celui qui trouve une excuse à tout ; qui voile les vices, les torts, etc.

REPLÉ. adj. m. Bot. Se dit d'un périanthe qui a les valves réunies par autant de filets.

REPLET, ÈTE. adj. (du lat. *repletus*). Qui a trop d'embonpoint, qui est trop gras. Il est devenu trop replet. Elle est trop replète. Beaux, bien constitués, mais un peu replets, les Turcs ont le regard sévère, les traits du visage fortement prononcés, et la peau aussi blanche que celle des Européens. (Walckenaer.) Il n'est pas rare de voir, dans le dernier mois de la grossesse des femmes, surtout celles qui sont *replètes*, être incommodées de boutons pustuleux. (Fodéré.)

— Il ne se dit point des animaux.

RÉPLÉTIF, IVE. adj. Chirurg. Qui sert à remplir. Injection réplétive. Les injections *réplétives* sont faites dans l'intention de conserver aux organes leur forme, leur figure, etc. (Nachet.)

RÉPLÉTION. s. f. (pr. *ré-plé-ci-on* ; du lat. *repletio*). Abondance de sang et d'humeurs, excès d'embonpoint. La saignée et la diète conviennent aux personnes incommodées de réplétion.

— Surcharge d'aliments. N'être malade que de réplétion. On est plus souvent malade de réplétion que d'inanition. Toute réplétion est mauvaise ; celle du pain est la plus dangereuse.

— Mat. bénéfic. État d'un gradué dont le droit avait été rempli par un bénéfice. La réplétion et le défaut d'insinuation étaient deux empêchements à un gradué pour obtenir un bénéfice.

REPLEURÉ, ÉE. part. pass. du v. Repleurer. S'empl. adjectiv.

REPLEURER. v. a. 1re conj. Pleurer de nouveau. Nous avons *repleuré* M. de Turenne. (Mme de Sévigné.)

— Il s'emploie aussi neutralement.

— se repleurer. v. pron. Être pleuré de nouveau.

REPLEUVOIR. v. n. impers. 3e conj. *Il repleut. Il repleuvait. Il replut. Il repleuvra. Il repleuvrait. Qu'il repleuve. Qu'il replût. Repleuvant. Replu*. Pleuvoir de nouveau.

REPLEVISABLE. adj. des 2 g. Anc. cout. Qui peut être cautionné.

REPLI. s. m. Pli doublé. Faire un repli à une étoffe, à un vêtement, à du papier.

— Pli qu'on faisait au bas des lettres-patentes, et sur le revers duquel on écrivait.

— Sinuosités, cercles que forme un reptile quand il se meut ou s'agite. Les replis du serpent. Le serpent se traînait à longs replis. Le reptile l'enveloppa de ses replis. Sa croupe se recourbe en *replis* tortueux. (Rac.)

Python, serpent énorme entre tous les serpents,
Qui du monde effrayas les nouveaux habitants ;
Tant sur les flancs du mont, fatigué de ta masse,
Tes *replis*, en rampant, couvraient un long espace.
(Desaintange.)

— Par extens. Se dit de certaines choses qui ont un mouvement à peu près semblable à celui d'un reptile. Les replis d'une écharpe. Les replis d'un drapeau que le vent fait flotter. Bientôt elle (la flamme) s'élance à *replis* ondoyants. (Dulard.) Cheveux d'ébène en longs *replis* flottants. (Dorat.)

Sa noble écharpe, à *replis* onduleux
Ceint la déesse, et retombe avec grâce. (Imbert.)

J'aime à voir le zéphyr agiter dans les eaux
Les *replis* ondoyants des joncs et des roseaux.
(Colardeau.)

— Se dit aussi des sentiers qui se détournent et se replient les uns sur les autres. Nos guides, à qui une longue expérience avait appris à connaître tous les *replis* de ces retraites obscures, s'étaient armés de flambeaux. (Barthélemy.)

— Se dit également des détours d'un fleuve, d'un ruisseau.

Les *replis* sinueux
D'un fleuve promenant ses flots majestueux.
(Delille.)

— *Replis de la tranchée*. Retours, coudes ou zigzags de la tranchée, qui servent à faire éviter les enfilades.

— Fig. Ce qu'il y a de plus secret, de plus caché dans l'âme. Les plis et les replis du cœur humain. Il n'y a pas dans votre âme un seul repli que je ne connaisse. Il n'y a que Dieu qui pénètre dans les *replis* de nos consciences. (Acad.) Seigneur, qui éclairez les plus sombres *replis* de nos consciences. (Fléch.) Ces soigneuses recherches que faisait Marie-Thérèse jusque dans les *replis* les plus secrets de son âme. (Id.) Plus vous différez, plus vous jetez de profondes racines dans le crime, plus vos chaînes forment de nouveaux *replis* sur votre cœur. (Mass.)

Ouvre-elle dans les yeux certains, indéfinies,
[illegible] tous les *replis* de mon cœur [illegible]
(J.-B. Rousseau.)

Il est temps que mon cœur
De ses derniers *replis* s'ouvre la profondeur. (Volt.)

— Synon. simpl. Pli, plissure, ride. Détour, sinuosité, méandre. Coude, anneau. ‖ Repli. [illegible] en parlant de ce qu'il y a de plus caché dans l'âme. Obscur, secret, caché, profond.

REPLICARD, ARDE. adj. Il se disait pour Qui réplique. *Replicard* et impudent, quand il se met à marmonner et à répondre. (Chapelain.)

RÉPLICATIF, IVE. adj. (du lat. *replicativus* ; de *replico*, replier). Bot. Se dit de l'estivation, lorsque les organes floraux sont repliés en dedans sur eux-mêmes, comme les étamines des [illegible]. ‖ Se dit aussi de la préfoliation, quand la partie supérieure des feuilles continue dans le bourgeon en [illegible] et s'applique sur l'inférieure.

REPLIÉ, ÉE. part. pass. du v. Replier. S'empl. adjectiv.

— Bot. *Embryon replié*. Qui est plié en deux

dans sa longueur, et dont les deux moitiés rapprochées deviennent parallèles ou à peu près. ‖ *Graine repliée.* Qui est pliée en deux, de manière que les deux moitiés soient appliquées l'une contre l'autre et même soudées ensemble.

— Entom. *Ailes repliées.* Se dit des insectes lorsque leurs ailes étant déjà pliées longitudinalement, elles sont encore repliées sur elles-mêmes. ‖ La *néphrotome repliée* est ainsi nommée, parce qu'elle a le bord interne des ailes relevé, et comme replié, dans le repos, et la bursaire, parce qu'elle a les bords de son corps elliptique repliés.

— *Replié sur.* Lorsqu'il traverse les eaux, il porte sa grande et longue queue *repliée* sur le dos et jusque sur la tête. (Buff.)

REPLIEMENT. s. m. Action de replier.

— Etat de ce qui est replié.

REPLIER. v. a. 1re conj. (pr. *re-pli-yé*; du lat. *replicare*, réduplicatif de *plicare*, plier). *Je replie; nous replions. Je repliais; nous repliions, vous repliiez. Que je replie; que nous repliions, que vous repliiez*, etc. Plier une chose qui avait été dépliée. Replier une étoffe. Replier une robe. Replier un manteau. Replier votre marchandise. Mais celui-ci, la *repliant* adroitement, la mit à couvert par ses défenses. (Buff.) Le *calendula arvensis* s'épanouit lorsque le ciel est serein; il annonce l'orage en *repliant* les voiles. (A. Mart.) Le simple laboureur vous dira : la tempête n'est pas éloignée, car j'ai vu le trèfle et la drave printanière *replier* doucement leurs feuilles. (Id.)

— Rendoubler. On replie le devant des manteaux, les bouts des manches qu'on enrichit de parements.

— Courber, plier une ou plusieurs fois. Je ne sais comment fait ce sauteur, ce bateleur pour plier et replier ainsi son corps, ses membres.

— *Replier un détachement, un corps, un poste.* L'obliger à se retirer, ou le rapprocher de l'armée.

— Fig. Tous les jours et à toute heure nous disons d'un autre ce que nous dirions plus proprement de nous, si nous savions *replier* aussi bien qu'étendre notre considération. (Montaig.) L'égoïsme et la vanité *rétrécissent* l'esprit en le *repliant* sur lui-même. (Boiste.)

— SE REPLIER. v. pron. Être replié. Le jour commence à se mêler avec les ombres de la nuit; mais l'onde s'élève insensiblement; on dirait que le voile qui couvrait la nature commence à se *replier*. (Bernis.)

— Se courber, se plier une ou plusieurs fois. Voyez comme ce serpent se replie. Se replier en tous sens. Le fleuve se replie tout à coup.

On ne corrige point l'orgueil qu'on humilie :
Sous le pied qui l'écrase un serpent se *replie*. (***)

— Carnot a fait un usage heureux de ce verbe au propre. La vipère, dit-il d'un homme qu'il est inutile de nommer, se *replie* en rond dans son fauteuil. Saint-Simon avait dit avant lui, en parlant d'un grand seigneur de son temps : Se trouvant à découvert et dans l'impuissance, il se *replie* prestement, comme les serpents, dont il conserve le venin.

— Fig.

Il faut qu'on sont façons pour plaire il se replie,
Que tantôt il s'élève, et tantôt s'humilie. (F[illegible])

— Art milit. Faire certains mouvements pour se rapprocher en bon ordre d'un autre corps.

— Equit. *Ce cheval se replie sur lui-même.* Il tourne subitement de la tête à la queue, soit par un mouvement de peur, soit par fantaisie.

— Fig. Savoir prendre de nouveaux biais pour faire réussir un projet, pour parvenir à ses fins. Il se replie en cent façons. Il sait se replier comme il veut.

— Abandonner certaines preuves pour recourir à d'autres.

— Fig. *Se replier sur soi-même.* Se recueillir, réfléchir sur soi-même. La réflexion est l'action de l'âme qui se replie sur elle-même. L'enfant ignorera ce qui se passe au dedans de lui, tout le temps qu'entraîné au dehors par la véracité de ses besoins, sa pensée ne se sera pas repliée sur elle-même. (Laromig.)

— T. de guerre. Se dit du mouvement que fait un corps de troupes en arrière et en bon ordre. Se replier sur un poste.

RÉPLIQUE. s. f. (du lat. *replicatio*, qui signifie proprement repli arrière, fait de *replicare*, déplier, développer, parce que la réplique a pour objet de développer une réponse). T. de palais. Réponse sur ce qui a été répondu, réponse dit, tant d'un écrit par lequel le demandeur répond aux défenses de celui qu'il a fait assigner, que de la réponse verbale que l'avocat qui a parlé le premier fait à celui qui a parlé le second. La réplique ne peut jamais être refusée à un accusé qui doit avoir la parole le dernier. Être fort sur la réplique. Avoir la réplique vive, brillante. Demander à être entendu en réplique. Demander la réplique. Satisfaire à toutes les objections dans une réplique. Faire signifier la réplique. Prier les juges de conserver la réplique. Réplique faible, forte, qui a produit beaucoup d'effet, peu d'effet.

— Réponse à ce qui a été dit ou écrit. Une bonne réplique. Une forte réplique. Réplique vive, ingénieuse. Obéir sans réplique. Cet article, cet ouvrage ne demeurera pas sans réplique. Cette raison est sans réplique. Il demeura sans *réplique* à ma prosopopée. (Boil.)

— Musiq. Répétition. Il se dit des octaves, parce qu'on les regarde comme n'étant proprement que la répétition du son dont elles sont les octaves. ‖ Répétition que fait un instrument, d'une phrase de chant déjà exécutée par un autre instrument ou par la voix, pour avertir l'exécutant du moment de sa rentrée, après une pause plus ou moins longue. ‖ Il est quelquefois employé dans le sens de *réponse*.

— Théât. Le dernier mot que dit un acteur avant que son interlocuteur prenne la parole. Ne pas entendre la réplique. Donner la réplique. Marquer la réplique. Etre attentif à la réplique.

— Syn. comp. RÉPLIQUE. RÉPARTIE. RÉPONSE. V. RÉPONSE.

RÉPLIQUÉ, ÉE. part. pass. du v. Répliquer. S'empl. adjectiv.

— Mus. Se dit d'un intervalle auquel on a ajouté le nombre de 7, comme 5 et 7 font 12, qui est la réplique de la quinte.

RÉPLIQUER. v. a. 1re conj. (du lat. *replicare*). Répondre sur ce qui a été répondu par celui à qui l'on parle.

— Répondre avec humeur, parler quand on devrait obéir et se taire. Avoir toujours quelque chose à répliquer. Quand il commande quelque chose à ses gens, il ne souffre pas qu'ils lui répliquent. Ne répliquez pas. Ils ne se contentent pas toujours de *répliquer* avec aigreur, ils attaquent souvent avec insolence. (La Bruy.)

— Absol. Mon avocat doit répliquer. Bien répliquer. Répliquer fortement. N'avoir rien à répliquer. Ne rien répliquer.

— SE RÉPLIQUER. v. pron. Se répondre.

REPLISSÉ, ÉE. part. pass. du v. Replisser. S'empl. adjectiv.

REPLISSER. v. a. 1re conj. Techn. Plisser de nouveau. Replisser une chemise.

— SE REPLISSER. v. pron. Etre replissé.

REPLOIEMENT. s. m. Action de se reployer. Ces *reploiements* multipliés en tous sens, auxquels doivent se soumettre nos complexions, les empêchent de s'élancer avec toute la sève et la véhémence qu'elles avaient reçues dans leur origine. (Virey.)

REPLONGÉ, ÉE. part. pass. du v. Replonger. S'empl. adjectiv. Tout ce qui se mesure finit, et tout ce qui est né pour finir n'est pas tout à fait sorti du néant où il est sitôt *replongé*. (Boss.)

— *Replongé dans.* Me voilà *replongé* dans mes perplexités. (Chateaub.) Voilà donc encore la France *replongée* dans de nouvelles calamités. (Volt.)

. . . . Mes yeux affligés,
Dans la profonde nuit sont déjà *replongés*. (Volt.)

REPLONGER. v. a. 1re conj. On met un *e* après le *g* devant *a*, *o*. *Nous replongeons; je replongeai. Replongeant.* Plonger de nouveau. Replonger une étoffe dans une cuve.

Il s'aperçoit qu'il n'a tiré
Du fond des eaux rien qu'une bête;
Il l'y *replonge*. (La Fontaine.)

— Fig. Replonger une personne, une famille dans de nouveaux malheurs. Replonger une nation dans l'ignorance, dans la barbarie. Le chaos où Ronsard *replongea* la poésie. (Muss.) Le temps les *replonge* dans la nuit. (J.-B. Rouss.) Vous avez *replongé* la France dans les malheurs qu'elle souffrit sous le roi Jean. (Fén.) Les encouragements superficiels du dehors le *replongent* dans l'idée de sa fausse situation et le navrent. (Ste-Beuve.)

Bientôt de Jézabel la fille meurtrière,
Instruite que Joas voit encor la lumière,
Dans l'horreur du tombeau viendra le *replonger*. (Racine.)

— Neutr. S'enfoncer de nouveau dans l'eau à une profondeur considérable, pour y chercher quelque chose. Replonger immédiatement après être sorti de l'eau.

— SE REPLONGER. v. pron. Se plonger de nouveau. Se replonger dans l'eau.

— Fig. Semblables à des feux errants, nous ne paraissons que pour disparaître en un clin d'œil, et nous *replonger* pour toujours dans les ténèbres éternelles. (Mass.)

Et le noir démon du mensonge,
Fuit, disparaît, et se *replonge*
Dans l'ombre dont il est sorti. (J.-B. Rouss.)

REPNIN (Nicolas Wassiliovitch, prince). Général, né en 1734, mort en 1801, fut employé plusieurs fois comme diplomate. C'est à [illegible] Pologne. Il mourut disgracié.

REPOLI, IE. part. pass. du v. Repolir. S'empl. adjectiv.

REPOLIR. v. a. 2e conj. Polir de nouveau. Repolir de l'acier. Repolir de l'argenterie.

— Fig. Corriger. Se dit des ouvrages d'esprit. Polissez et repolissez sans cesse vos écrits.

Vingt fois sur le métier remettez votre ouvrage,
Polissez-le sans cesse et le repolissez. (Boileau.)

— SE REPOLIR. v. pron. Etre poli de nouveau.

REPOLISSAGE. s. m. Techn. Action de repolir.

REPOLKER. v. n. 1re conj. (rad. *polka*). Danser une seconde fois la polka. Avec une abnégation bien digne d'avancement, ils polkent et *repolkent* sous la direction de Mme Maria Viollet, la charmante polkiste du théâtre des Variétés. (Ch. de Boigne.)

REPOLON. s. m. Manég. Volte que le cheval forme en cinq temps.

REPOMPÉ, ÉE. part. pass. du v. Repomper. S'empl. adjectiv.

— *Repompé par.* C'est encore ici le cas d'ouvrir promptement, pour empêcher que la matière se fourvoie plus avant, et qu'elle ne soit *repompée* par l'absorption. (Dict. de médec.)

REPOMPER. v. a. 1re conj. Pomper de nouveau.

— Fig. A peine le souverain peut-il suffire à *repomper* par les oppressions au fisc, l'or que les complots des courtisans lui arrachent. (De Guibert.)

— Il s'empl. aussi neutral. Etre occupé à repomper.

— SE REPOMPER. v. pron. Etre repompé.

RÉPONCE. s. f. Bot. V. RAIPONCE.

REPONCHONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Reponchonner. S'empl. adjectiv.

REPONCHONNER. v. a. 1re conj. Techn. Remettre de la teinture dans un bain épuisé.

— SE REPONCHONNER. v. pron. Etre reponchonné.

RÉPONDANT. part. prés. du v. Répondre. Qui répond. Il est invariable. Des banquiers répondant d'une somme.

RÉPONDANT. s. m. Celui qui subit un examen public, qui soutient une thèse. Le président a bien soutenu son examen, sa thèse.

— Celui qui répond la messe.

— Celui qui se rend caution, garant pour quelqu'un. Avoir un bon répondant, de bons répondants. Se rendre caution et répondant pour quelqu'un. Donner répondant par écrit.

— Fam. et iron. Voilà un bon répondant.

— Syn. comp. RÉPONDANT. GARANT. CAUTION. On demande une *caution* à celui qui ne paraît pas solvable ou assez sûr; un *garant* à celui qui n'offre pas assez de sûretés; un *répondant* à celui qui n'inspire pas par lui-même la confiance.

RÉPONDRE. v. a. 4e conj. irrég. (du lat. *respondere*, même signif.). *Je réponds, tu réponds, il répond, nous répondons, vous répondez, ils répondent. Je répondais. Je répondis. Je répondrai. Je répondrais. Réponds, répondons, répondez. Que je réponde. Que je répondisse. Répondant. Répondu, répondue.* Faire une réponse à ce qui a été dit ou demandé. Ne savoir que répondre. Répondre une sottise. Ne répondre que deux mots. A quoi il me fallut *répondre* article par article, parce qu'il accompagnait d'une profonde révérence chaque question qu'il me faisait. (Le Sage.) Hé quoi! vous n'avez rien, madame, à me *répondre*? (Rac.) A votre accusateur que pourrai-je *répondre*? (Id.)

— *Répondre une requête.* Mettre une ordonnance au bas d'une requête.

— *Répondre une question, un placet.* Écrire ou faire mettre au bas sa résolution, sa décision sur l'objet dont il s'agit.

— *Répondre la messe.* Prononcer à haute voix les paroles contenues au missel, et que doit dire celui qui sert la messe.

— Mon cœur vous *répondait* tous vos mêmes discours. (Rac.) *Tous* est surabondant; mais le principal défaut, c'est le tour un peu recherché de cette phrase : Mon cœur vous *répondait* vos mêmes discours; et puis *répondre des discours* est un peu singulier, quoiqu'on puisse dire dans le style familier, *répondre des injures, répondre des impertinences.*

— v. n. Repartir à quelqu'un sur ce qu'il a demandé. M. de Lamoignon *répondit* à ceux qui le priaient de se ménager, que sa santé et sa vie étaient au public, et non pas à lui. (Fléch.) Avec quelle sage fierté *répondit*-il qu'il n'appartenait qu'à Dieu de disposer des sceptres et des couronnes. (Id.) Et vous êtes perdu si vous me *répondez*. (Rac.) Elle ne me *répondit* que par quelques soupirs. (Prévost.) Alors Mentor lui *répondit* : Il faut étudier les hommes pour les connaître. (Fén.) Hélas! m'a-t-il *répondu*, ce sont là sans doute de grands désordres sociaux; mais qui s'occupe d'y mettre un terme et de les prévenir sans retour? (Villeneuve-Bargem.) Mon fils, m'a-t-il *répondu*, souvenez-vous de ce que nous avons entendu dans les hospices. (Id.)

Aussi j'ai *répondu*, ma sœur, en acceptant
Que celle où déjà [illegible] (Ponsard.)

— Fig. Quoique je puisse aujourd'hui vous rapporter des merveilles de la vie du prince de [illegible] encore à *répondre* au secret reproche que vous me faites d'être demeuré beaucoup au-dessous. (Boss.) Le prince emprunta la voix de son confesseur pour demander pardon au monde et à ses amis. On lui *répondit* par des sanglots; ah! *répondez*-lui maintenant en profitant de cet exemple. (Id.) Dieu n'a *répondu* à mes outrages que par de nouveaux bienfaits. (Mass.) Je ne vous *répondrai* qu'en vous obéissant. (Rac.) Ce n'est que par des pleurs que vous me *répondez*. (Id.)

Lorsque sur un détour ils pensent me confondre,
C'est est une gaieté que je sais leur *répondre*. (Boursault.)

Se dit-il le mot, à l'air, au vent, au feu,
[illegible]
Nul tous m'ont *répondu* : Nous ne le connaissons pas. (A. Musset.)

— Absol. Répondre à propos. Répondre sur-le-champ. Répondre par des injures. Hésiter à répondre. Répondre vaguement. Répondre avec bonté, avec politesse. Répondre avec esprit. Répondre nettement. Répondre d'une manière évasive. Répondre sur tout. Répondre verbalement, de vive voix, par écrit. Répondre avec précision, avec clarté. Ne répondre à des reproches que par des larmes. J'ai *répondu* avec la dernière franchise, mes sentiments me le rendaient facile. (Las Cases.) Il écoutait avec patience, et *répondait* avec douceur. (Fléch.) Il les engageait à lui *répondre* avec confiance. (Id.) Pourquoi vous pressez-vous de *répondre* pour lui? (Rac.)

— *Vous ne répondez point, ce n'est pas répondre.* Vous ne répondez pas précisément.

— Prov. *Répondre en Normand.* Se dit dans le même sens.

— Fam. *Répondre ad rem.* Répondre précisément à la question proposée.

— Répéter les sons, la parole. L'écho répond. Les échos répondirent seuls à ses cris.

— Prov., fig. et pop. *Il ressemble au prêtre Martin, il chante et il répond.* Il propose la question et il la résout.

— Marmontel a expliqué heureusement le mécanisme de la montre à répétition. Et la montre, dit-il, *répond* au doigt qui la repousse.

— Chanter alternativement. Le clergé chante les litanies, et le peuple répond *ora pro nobis*. Quand on a chanté un couplet au chœur, l'orgue répond et en chante un autre.

— Manég. *Ce cheval répond parfaitement aux aides.* Il sent les appels du cavalier, et leur obéit. ‖ *Répondre aux éperons.* Etre sensible et obéissant. ‖ *Répondre à l'éperon.* Au lieu d'obéir à l'éperon, se plaindre, sans s'émouvoir.

— Mar. Un bâtiment répond aux signaux qu'on lui adresse, par d'autres signaux de convention, qui indiquent qu'il les a aperçus. ‖ Le timonier répond qu'il a compris les commandements de l'officier de quart, en répétant ces mêmes commandements.

— Il se disait pour Dépendre d'une justice supérieure.

— Alléguer des excuses, des prétextes, au lieu de reconnaître son tort; raisonner, répliquer, au lieu d'obéir promptement. Valet qui répond. Faites ce que je commande, et ne répondez point. Vous répondez, je crois.

— Ecrire à quelqu'un de qui l'on a reçu une lettre. Répondre à toutes les lettres que l'on reçoit. On a beau lui écrire, il ne répond point. J'écris aujourd'hui comme Arlequin, qui *répond* avant que d'avoir reçu sa lettre. (Mme de Sév.)

— Parler à ceux qui appellent, à ceux qui frappent à la porte, qui se présentent. J'ai beau frapper à la porte, personne ne me répond, ne répond. Les portiers sont obligés de répondre à une foule de gens. J'appelai les valets qui étaient encore au lit, et qui ne *répondirent* à ma voix qu'en me chargeant de malédictions. (Le Sage.)

— Parler ou écrire pour réfuter. Ne point répondre à un livre. Répondre au plaidoyer de la partie adverse. Répondre à ces défenses, à des griefs d'appel. Accorder un délai au défenseur pour répondre. Répondre à toutes les objections. Ne répondre à aucune des critiques. *Répondre* aux impies qui attaquent Dieu. (Boss.) C'est ainsi que Dieu *répond* aux objections des impies. (Id.) Il faut pour lui *répondre* ouvrir plus d'un volume. (Boil.)

— Absol. Soutenir une thèse, subir un examen. Répondre en philosophie. Répondre en théologie. Répondre en droit. Ce candidat a bien répondu. Ce récipiendaire a parfaitement répondu.

— Aboutir en quelque endroit. Les allées qui répondent à ce grand bassin. Il y a un chemin sous terre qui répond dans la forêt.

— S'étendre jusque dans tel endroit, y retentir. Le bruit répond en tel endroit. La sonnette répond dans cette pièce, dans ces deux chambres.

— Se faire sentir par communication à telle partie du corps. La douleur lui répond à la tête, lui répond au genou.

— Avoir quelque rapport, quelque symétrie, quelque proportion, quelque correspondance avec un autre objet. Ce pavillon répond à cet autre.

— Etre vis-à-vis l'un de l'autre. Les pôles célestes sont les deux points du ciel qui *répondent* aux pôles terrestres. (Acad.)

— Etre égal, conforme à, s'accorder avec, suffire, satisfaire à. Le succès ne répond pas à son attente. La parure, la mise, tout *répond* à la pauvreté et à la simplicité du logement du [illegible] *répondent* au milieu. (Boil.)

— Corneille a dit, dans le *Menteur* : S'il faut qu'à vos projets la suite ne *réponde*. Voltaire dit au sujet de ce vers : Il faut ne *réponde* pas. Ce ne seul ne se dit que dans les occasions suivantes : Je crains qu'elle ne réponde. Il n'est point de douceurs qu'elle ne réponde aux compliments qu'on lui a faits. Il n'y a personne dans cette maison dont je ne réponde. Est-il une question difficile à laquelle il ne réponde?

— En parlant des personnes. Réaliser les espérances qu'on avait données. Il n'a pas répondu à l'attente publique. L'abondance de ses aumônes a *répondu* à la tendresse de son cœur. (Fléch.) Quand même votre bonheur *répondrait* à vos espérances. (Mass.) Ses forces ne *répondent* pas à son zèle. (Id.) Si le succès ne *répond* pas aux soins de la charité. (Id.)

— Faire de son côté ce qu'on doit, payer de retour. Répondre aux soins, aux bontés de quelqu'un. Ma générosité doit *répondre* à la tienne. (Corn.) Sa présence à ce bruit n'a point paru *répondre*. (Rac.) Il prend un ton qu'un ami devrait ignorer et auquel l'amitié ne sait point *répondre*. (J.-J. Rouss.)

— On dit, dans un sens analogue, Répondre aux politesses, aux caresses de quelqu'un.

— Témoigner qu'on éprouve le même sentiment qu'une autre personne. Répondre à l'amour de quelqu'un. Répondre à son amitié. Répondre à son affection. Ne songez maintenant qu'à *répondre* à ma flamme. (Rac.) Je suis impatient de *répondre*, si je puis, à la confiance que vous avez bien voulu me témoigner. (Volt.) Je vous conjure de me mettre en état de *répondre* à des empressements si honorables. (Id.) Vous me donnez par votre lettre des assurances si touchantes de votre amitié, qu'il est juste que j'y *réponde* par de la confiance. (Id.)

— *Répondre au salut de quelqu'un.* Le lui rendre.

— On dit à peu près dans le même sens, Tirer tant de coups de canon, pour répondre au salut d'un vaisseau.

— Etre caution, être garant en justice, être garant pour quelqu'un. Répondre pour quelqu'un.

— Prov. *Qui répond paye.* On est obligé de payer pour celui dont on s'est rendu caution. Se dit au propre et au figuré.

— Etre caution, être garant de quelqu'un, de quelque chose qui a été commis à notre garde, et que nous sommes tenus de représenter. Répondre d'un prisonnier. En répondre. Sa tête en répondrait.

— Etre garant de quelqu'un, de quelque chose, donner quelque assurance. Ne répondre que de soi. Répondre de la vie de quelqu'un, de sa guérison. Répondre des événements. Ne répondre de rien. Ne pas répondre de ce que l'on fera. Des hommes privés qui n'ont à *répondre* que d'eux-mêmes. (Mass.) Qui vous a *répondu* que la mort viendra lentement? (Id.) La France aurait sans doute la destinée des peuples barbares si l'Académie, dépositaire de la pureté du goût, ne nous *répondait* aussi de celle des mœurs pour nos neveux. (Id.) Quel est donc votre aveuglement de faire dépendre votre salut de la chose du monde dont vous pouvez moins vous *répondre*? (Id.) Je vous *réponds* déjà de son consentement. (Rac.)

— Etre ce qui garantit. Sa bonne foi semblait lui *répondre* de celle des autres. (Fléch.) La solitude où il s'était retiré pouvait *répondre* de son intégrité et de son innocence. (Id.) Nos rois ne perdent rien à se rendre accessibles; l'amour des peuples leur *répond* du respect qui leur est dû. (Mass.) Commencez par gagner les cœurs de vos sujets; cette conquête vous *répond* de celle de l'univers. (Id.) L'histoire des ancêtres de ce jeune roi est un titre qui nous *répond* de l'éclat et des prospérités de son règne; mais vous seul, seigneur, pouvez *répondre* de l'innocence et de la sainteté de sa vie. (Id.)

Ses périls, ses respects, et surtout ses appas,
Tout cela de son cœur ne vous *répond*-il pas? (Rac.)

— Etre responsable, être puni ou menacé d'être puni à la place d'un autre. Le fils me *répondra* des mépris de la mère. (Rac.) Ah! fils ingrat, tu vas me *répondre* pour tous. (Id.)

— On dit, dans la conversation, *je vous en réponds, je t'en réponds*, pour Je vous assure, je t'assure.

Hai, hai! mon petit nez, pauvre petit bouchon,
Tu ne languiras pas longtemps, je t'en *réponds*. (Mol.)

— Fam. et iron. *Je vous en réponds, je t'en réponds.* Se disent pour exprimer qu'on n'ajoute pas foi à une chose que l'on entend dire.

— Econ. rur. Se dit de l'état de la graine des vers à soie, lorsque les premiers vers commencent à paraître. Cette graine répond.

— *Répondre* ne régit point l'infinitif. Ainsi Regnard a eu tort de dire :

. . . . (Les filles) *répondent* souvent
N'aimer d'autre parti que celui du couvent.

Il faut dire, même en vers, *répondent qu'elles n'aiment*.

— SE RÉPONDRE. v. pron. Répondre à soi-même. Lorsque nous nous interrogeons de bonne foi sur nos propres mérites, nous n'osons nous *répondre*. (Boiste.)

— Répondre l'un à l'autre.

— *Des chœurs de musique qui se répondent.* Qui chantent alternativement, l'un après l'autre.

— Fig. *Nos cœurs se répondent.* Ils s'entendent, ils sont unis par une étroite sympathie. [illegible] se répondent. Toutes les portes de cet appartement se répondent.

— Prat. Pouvoir être répondu, être susceptible de réponse.

— Syn. comp. RÉPONDRE. CORRESPONDRE. *Correspondre* suppose réciprocité; *répondre*, au contraire, ne marque ni réciprocité, ni homogénéité entre les choses comparées.

REPONDRE. v. a. 4ᵉ conj. Pondre de nouveau.

— SE REPONDRE. v. pron. Être pondu de nouveau.

RÉPONDU, UE. part. pass. du v. Répondre. S'empl. adjectiv. Requête répondue. Placet répondu. Lettres répondues.

— *Bien répondu, mal répondu.* S'emploient quelquefois adverbialement.

REPONDU, UE. part. pass. du v. Repondre. S'empl. adjectiv.

RÉPONS. s. m. (pr. *ré-pon*; du lat. *responsorium*). Liturg. Paroles ordinairement tirées de l'Ecriture, qui se disent ou se chantent dans l'office de l'Église après les leçons ou après les chapitres, et que l'on répète et entières et par parties. Grand répons. Petit répons. Chanter des répons. Chanter un verset et un répons.

— Signe d'imprimerie qui sert à marquer les répons, et qui a la figure d'un R barré (℟). Mettre un répons. Employer des répons.

— Littér. Ancienne espèce de vers français.

RÉPONSE. s. f. (du lat. *responsum*). Ce que nous disons à celui qui nous fait une demande ou une question. Réponse favorable. Bonne réponse. Mauvaise réponse. Réponse positive, précise, laconique, sèche, sotte, impertinente, ridicule, insignifiante, banale, évasive, ambiguë, affirmative, négative. Rendre réponse de quelque chose, sur quelque chose. Donner réponse. Faire réponse. Faire une réponse. Avoir réponse à tout. Un ouvrage par demandes et par réponses. Consulté de toutes parts, M. Le Tellier donne des *réponses* courtes, mais décisives, aussi pleines de sagesse que de dignité. (Boss.) Les *réponses* que les oracles du parti avaient rendues à M. de Montausier étaient autant d'engagements qui le liaient à sa communion. (Fléch.) Sa *réponse* est dictée et même son silence. (Rac.) La reine impatiente attend votre *réponse*. (Id.)

Absent, je le consulte, et ses *réponses* sages
Pour venir jusqu'à moi trouvent mille passages.
(RACINE.)

Sans l'aveu de Guesclin rarement je prononce,
Seigneur; mais dans ses yeux je crois voir sa *réponse*.
(DE BELLOY.)

— Fig. Nous portons en nous-mêmes une *réponse* de mort, comme parle l'Apôtre. (Fléch.) On ne mérite les *réponses* de la vérité que lorsque c'est le désir de la connaître qui l'interroge. (Mass.)

— Prov. *Une réponse de Normand.* Une réponse équivoque. Faire à quelqu'un une réponse de Normand. ‖ *Telle demande, telle réponse.* Celui qui fait une demande sotte, ridicule, impertinente, s'attire ordinairement une raillerie, une réponse peu agréable. ‖ *A sotte demande, sotte réponse.* ‖ *A sotte demande, à folle demande, point de réponse.* ‖ *Avoir toujours réponse à qui va là.* Avoir réponse à tout, n'être embarrassé de rien.

— Réfutation. Faire une réponse victorieuse à une attaque. La dernière critique ne souffre point de *réponse*. (Volt.)

— Prat. Se dit des écritures qu'une partie fait signifier pour répondre aux moyens que l'autre a présentés. Fournir sa réponse, ses réponses. Signifier la réponse aux défenses, aux griefs d'appel.

— *Réponses de droit.* Décisions des anciens jurisconsultes sur les questions qui leur étaient proposées. Le Digeste n'est composé que des réponses de droit des jurisconsultes. Charandon et plusieurs autres modernes ont fait des ouvrages qu'ils ont appelés *Réponses de droit*.

— On a appelé les oracles, *les réponses des dieux*.

— Lettre qu'on écrit pour répondre à une autre lettre. Recevoir une réponse. Faire réponse. Ne point recevoir de réponse. Attendre réponse. Il n'y a pas de réponse. Excusez, mon cher hôte, le retard de ma *réponse*. (J.-J. Rouss.)

— Jeu en dialogue. Jouer à la réponse, ou mieux, aux demandes et aux réponses.

— Mus. C'est, dans une fugue, la rentrée du sujet par une autre partie, après que la première l'a fait entendre; mais c'est surtout dans une contre-fugue, la rentrée du sujet renversé de celui qu'on vient d'entendre.

— Se disait pour Cautionnement.

— Syn. comp. RÉPONSE. RÉPLIQUE. REPARTIE. La *réponse* se fait à une demande ou à une question; la *réplique* se fait à une réponse ou à une remontrance; la *repartie* se fait à une raillerie ou à un discours offensant.

REPONTE. s. f. Nouvelle ponte.

REPOPULARISÉ, ÉE. part. pass. du v. Repopulariser. S'empl. adjectiv.

REPOPULARISER. v. a. 1ʳᵉ conj. Polit. Rendre de nouveau populaire. Repopulariser le pouvoir.

— SE REPOPULARISER. v. pron. Acquérir de nouveau de la popularité.

REPORT. s. m. (pr. *re-por*). Comptab. Ac- [illegible] le total même qu'on a reporté. Faire un report. Report de l'autre part.

— *Report de faillite.* Fixation de l'ouverture de la faillite à une époque antérieure au jugement qui l'avait déclarée.

REPORTAGE. s. m. Anc. prat. Droit qui consistait dans la moitié de la dîme.

REPORTÉ, ÉE. part. pass. du v. Reporter. S'empl. adjectiv. Et lorsque l'imagination, *reportée* vers ces lieux meilleurs, compare un monde raisonnable au monde où tout fatigue et tout ennuie. (Sénancour.)

REPORTER. v. a. 1ʳᵉ conj. Porter une personne, une chose, au lieu où elle était auparavant. Reporter un livre, un tableau à son propriétaire. Ce qui est certain, c'est que la mer vous porte et *reporte* précisément aux mêmes lieux, à certaines heures. (Fén.)

Tu sais par quel conseil assemblant le chapitre,
Lui-même de sa main *reporta* le pupitre. (BOILEAU.)

— Fig.

A peine du limon où le vice m'engage
J'arrache un pied timide et sors en m'agitant,
Que l'autre m'y *reporte* et s'embourbe à l'instant.
(BOILEAU.)

— Faire dans un pays ce qu'on y faisait auparavant. Reporter la guerre dans des pays déjà ravagés.

— Transporter, placer dans un autre lieu. Reporter une note à la fin d'un volume.

— Répéter. Reporter une somme, un total au haut de la page suivante.

— SE REPORTER. v. pron. Être reporté.

— Se transporter en esprit, par la pensée, à un temps antérieur. Se reporter au temps des croisades. Se reporter aux jours de son enfance.

— Syn. comp. REPORTER. TRANSPORTER. *Transporter*, c'est simplement porter ailleurs; *reporter*, c'est ou porter de nouveau, ou porter de manière à réparer un défaut ou une faute, porter là où la chose aurait dû être mise d'abord.

REPOS. s. m. (pr. *re-pô*; du lat. *pausa*). Privation, cessation de mouvement. Ne pouvoir demeurer en repos. Se tenir en repos. Le trop grand *repos* nuit à la santé. (Acad.) La matière est d'elle-même en *repos*, et ne peut recevoir de mouvement que par l'action d'une cause étrangère. (Id.) Le *repos* est un état purement négatif. (Béch.)

— Phys. Persistance de toutes les parties qui composent un corps dans les mêmes rapports de situation, relativement à certains objets qu'on regarde comme fixes, soit que ce corps n'éprouve l'influence d'aucun agent capable de le mettre en mouvement, ce qui réellement n'a jamais lieu dans la nature, soit qu'il éprouve une action quelconque, mais que l'effet s'en trouve détruit par des obstacles invincibles ou par des actions opposées. ‖ *Repos absolu.* Etat continué d'un corps dans la même partie de l'espace. ‖ *Repos relatif.* Etat continué d'un corps dans la même partie de l'espace, relativement à ceux qui l'environnent.

— Cessation de travail. Se donner un peu de repos. Prendre du repos. Dans les moments de repos. Le temps du repos. Un jour de repos. Le jour du repos. Faire succéder le repos au travail. Vous me vantez les charmes du *repos*. (Parny.) Cinéas disait à Pyrrhus, qui se proposait de jouir du *repos* avec ses amis, après avoir conquis une grande partie du monde, qu'il ferait mieux d'avancer lui-même son bonheur, en jouissant dès lors de ce *repos*, sans aller le chercher par tant de fatigues. (Pasc.) Un ancien disait que les femmes n'étaient nées que pour le *repos* et la retraite. (Fléch.) Le *repos* n'est établi qu'afin de nous donner une nouvelle force pour continuer la carrière. (Mass.) Savez-vous pour la gloire oublier le *repos*? (Boil.) J'aime mieux mon *repos* qu'un embarras illustre. (Id.) Je demeurai en *repos* presque pendant tout le siége de Troie. (Fén.)

Bussy, notre printemps s'en va presque expiré,
Il est temps de jouir du *repos* assuré. (RACAN.)

— Prov. *Au monde n'a point de repos.* ‖ *Repos est demi-vie.* ‖ *L'espoir au doux repos soulage du labeur de tout ouvrage.*

— Command. milit. Repos, en place repos.

— Quiétude, tranquillité, exemption de toute peine d'esprit. Etre dans un grand repos d'esprit sur une affaire. Etre en repos de ce côté-là. Etre là-dessus en plein repos, dans un parfait repos. Avoir l'esprit en repos. Le repos de la conscience. Le repos de la bonne conscience. Mettre sa conscience en repos. N'avoir aucun repos. Cela lui ôte le repos, trouble son repos. Son repos en dépend. Je vais, pour vous mettre l'esprit en *repos*, descendre au jardin et parler à ce villageois; je saurai quel homme c'est, et je reviendrai dans un moment vous l'apprendre. (Le Sage.) Je ne doute point que la vraie dévotion ne soit la source du *repos*. (La Bruy.) Je suis en *repos*, je veux tâcher d'y rester. (J.-J. Rouss.) Il veut mon *repos* sur toutes choses. (Id.) Après les peines vient le *repos*. (Id.) Depuis plusieurs années, rentré dans le sein de sa patrie, Chactas jouissait du *repos*. (Chateaub.) Point de bonheur où il n'y a point de *repos*, et point de repos où Dieu n'est point. (Mass.) La médisance est une légèreté honteuse qui sacrifie souvent son *repos* à l'imprudence d'une censure qui sait plaire. (Id.)

C'est au *repos* d'esprit que nous aspirons tous;
Mais ce *repos* heureux doit se trouver en nous.
(BOILEAU.)

— *Soyez en repos sur mes affaires.* Ne vous en mêlez pas. [illegible]

— *Laissez-moi, veuillez me laisser en repos, laissez-moi donc en repos.* Cessez de me fatiguer de vos importunités.

— Fig. *Dormir en repos sur une affaire.* N'en avoir aucune inquiétude.

— Polit. Exemption de trouble, d'agitation, de sédition. Procurer, assurer, rétablir le repos public. Troubler le repos public. Un perturbateur du repos public. Le pays est dans un repos complet, absolu. Les peuples vont goûter un profond repos. Ce grand homme présidant à la fortune et au *repos* des peuples. (Mass.) C'est à votre *repos* qu'il immole le sien. (J.-B. Rouss.) La liberté est le *repos* des peuples. (Lamenn.)

Loin de ce lieu d'horreur, de ce gouffre de maux,
J'irais, je volerais dans le sein du *repos*. (L. RACINE.)

— Sommeil. Avoir perdu le repos. Troubler le repos. Prendre son repos. Le loir six mois entiers s'endort d'un lourd *repos*. (Del.) Les trompeuses douceurs d'un funeste *repos*. (Drobecq.) Coligny languissait dans les bras du *repos*. (Volt.) Dans un *repos* oisif tu sommeilles encore. (B.-Lorm.)

La nuit tombe, et déjà les célestes flambeaux,
Penchant vers leur déclin, invitent au *repos*. (DEL.)

Le dieu du *repos*,
Couvert de pavots,
Sur son char d'ébène
Remonte avec peine. (DE BERNIS.)

— *Lit de repos.* Espèce de lit où l'on se repose, où l'on dort le jour.

— Se prend poétiquement pour La mort.

Arrachés de leur froid *repos*
Les morts au sein de l'ombre avec terreur s'élancent,
Et près de l'Eternel en désordre s'avancent,
Pâles et secouant la cendre des tombeaux. (GILBERT.)

Un éternel *repos* pèse sur sa paupière,
Et dans la froide tombe il descend pour toujours.
(BAOUR-LORMIAN.)

— Fig. *Troubler le repos des morts.* Les exhumer, violer leur sépulture. ‖ Parler contre la mémoire des morts, contre leur réputation.

Et même leur fureur. . .
N'aurait jamais laissé leurs cendres en *repos*. (BOIL.)

— *Le repos éternel.* L'état où sont les âmes des bienheureux. Prier Dieu pour le repos des âmes des morts. Je voulus voir le coin de terre où celui qui m'avait donné la vie allait jouir d'un *repos* éternel. (A.-Mart.)

— *Champ du repos.* Se dit quelquefois dans le style soutenu pour Cimetière. Les plus turbulents dormiront au champ du *repos*. (Boiste.)

— Quelquefois les poètes personnifient le repos.

La Crainte me presse,
Le *Repos* me fuit. (J.-B. ROUSSEAU.)

Ce séjour est l'asile
Du *Repos* et de l'Innocence. (ID.)

— Myth. Les Romains en avaient fait une déesse, parce que *quies*, qui signifie *repos*, est féminin. C'était elle qui donnait aux hommes le repos et la tranquillité.

— État où les armes à feu sont lorsque le chien n'est ni abattu ni bandé. Mettre le chien d'un fusil au repos. Ce fusil était au repos quand il est parti. Il est parti au repos.

— Versif. fr. Césure placée dans les grands vers après la sixième syllabe, et dans les vers de dix syllabes après la quatrième. Vers qui ne valent rien parce qu'ils n'ont aucun repos, parce que les repos n'y sont pas assez marqués.

Que toujours dans vos vers le sens coupant les mots,
Suspende l'hémistiche, en marque le *repos*. (BOILEAU.)

— Pause qui doit être placée dans les stances de six ou de dix vers; savoir : dans celles de six, après le troisième vers, et dans celles de dix, après le quatrième et après le septième vers.

— Musiq. Endroit où la phrase se termine et où le chant se repose plus ou moins parfaitement. Il y a autant d'espèces de repos que de sortes de cadences.

— Pause que l'on fait en prononçant un discours, en déclamant, en lisant à haute voix. Se ménager des repos pour respirer sans effort.

— Se dit, en parlant des ouvrages d'esprit, de certains morceaux, de certains passages où le lecteur peut s'arrêter et se délasser de l'application qu'il a prêtée à ce qui précède.

Suspendez votre course, et, reprenant haleine,
Au lecteur fatigué présentez à propos
D'un épisode heureux l'agréable *repos*. (DELILLE.)

— Peint. Se dit des parties d'une composition dans lesquelles les objets de détail sont plus rares, les lumières moins vives, etc., pour que l'œil du spectateur ne s'y arrête pas, et qu'il se fixe plus aisément à l'endroit du tableau où se passe l'action principale. Ménager des repos. Composition qui manque de repos.

— Attitude des figures représentées sans mouvement ou avec peu de mouvement. Figure de repos. Figure en repos. Les anciens mettaient beaucoup de repos dans les figures de leurs divinités.

— Archit. Ce mot est, dans la construction des escaliers, syn. de Palier, parce que dans la suite de la montée des degrés, c'est l'endroit où l'on se repose.

— Il se dit des masses que l'on ne charge pas d'ornements; des parties qui restent unies, par opposition à celles qui sont travaillées.

— Lieu propre à se reposer. On a distribué dans ce jardin différents repos.

— Jeux. [illegible] la table de son grand jeu, et qu'on la bat avec l'un des dés.

— Techn. *Gond à repos.* Celui dont le mamelon a une base saillante propre à recevoir l'épaisseur de la penture. ‖ Le *repos* est, dans l'horlogerie, l'excès de la force motrice sur le régulateur, qui, par son mouvement acquis, suspend celui de la roue de rencontre.

— Iconol. Le Repos est représenté sur les pierres sépulcrales des premiers chrétiens par une colombe tenant au bec un rameau d'olivier, allusion à la colombe de Noé. Pour celui qui succède à des travaux heureusement terminés, on l'a figuré par un Hercule en repos.

— Syn. comp. REPOS. PALIER. Le *repos* diffère du *palier* en ce que ce dernier, plus étendu, est au niveau du plancher de chaque étage, tandis que le *repos* se place ordinairement entre deux étages.

REPOSADE. s. f. Il se disait pour Endroit où l'on se repose. Cheminer à petites reposades.

REPOSÉ, ÉE. part. pass. du v. Reposer. S'empl. adjectiv. Un cheval frais et reposé. De l'eau reposée. Ce café n'est pas assez reposé. Il trouva Delphine étendue sur sa causeuse au coin du feu, fraîche et *reposée*. (De Balzac.)

A cet instant commence, et se suit d'âge en âge,
De l'homme *reposé* l'auguste et grand ouvrage. (Racine.)

— *Un teint reposé.* Un teint qui a de la fraîcheur, qui est tel que les jeunes personnes l'ont ordinairement lorsqu'elles ont bien reposé la nuit. Elle a le teint frais et reposé.

Avez-vous vu jamais
Un teint plus vif, un air plus *reposé*, plus frais? (J.-B. Rousseau.)

— *A tête reposée.* loc. adv. Mûrement et avec réflexion. Parler d'une chose à tête reposée. J'y songerai à tête reposée.

— *Reposé de.* Tous les intermédiaires s'effacent ainsi dans les souvenirs de la vieillesse, *reposée* des passions orageuses et des espérances déçues. (Ch. Nod.)

REPOSÉE. s. f. Chass. Le lieu où une bête fauve se repose. Trouver le cerf à la reposée.

REPOSER. v. a. 1re conj. (du lat. barb. *repausare*, réduplicat. de *pausare*, cesser, s'arrêter). Mettre dans une situation tranquille, mettre en état de tranquillité, reposer sa jambe sur un tabouret. Reposer sa tête sur un oreiller.

Elle-même avec art dessina le fauteuil
Qui, par un double appui soutenant sa faiblesse,
Sur un triple coussin *reposait* sa vieillesse. (Delille.)

— Fig. *N'avoir pas où reposer sa tête.* Etre sans asile et dans un extrême dénûment. La religion eut ses David et ses Salomon, qui rougirent d'habiter des palais superbes, tandis que le Seigneur n'avait pas où *reposer* sa tête. (Mass.) Le Seigneur veut que vous réserviez de quoi couvrir la nudité de ses serviteurs qui n'ont pas où *reposer* leur tête. (Id.)

— Replacer. Pardieu, répondit Georges en *reposant* le verre, puisqu'elle ne veut ni boire ni parler, pour l'empêcher de devenir tout à fait inaccessible, je m'en vais l'embrasser. (Th. Gauthier.)

— Arrêter avec plaisir, avec complaisance. Reposer sa vue, ses yeux sur un objet.

— *Cela repose la vue, les yeux.* Se dit en parlant d'un vaste ensemble d'objets, et principalement d'un tableau, pour désigner les parties qui n'excitent pas autant d'attention que les autres, et qui sauvent ainsi une trop grande fatigue à l'organe de la vue.

— *Le sommeil repose le teint.* Il le rend frais.

— *Le sommeil repose le corps.* Le sommeil le délasse.

— Calmer, adoucir. Cela repose les humeurs.

— Fig. Procurer du calme. Reposer la tête. Reposer l'esprit. Tout ce qui *repose* le cœur, tout ce qui agrandit l'humanité nous vient d'en haut. (A. Mart.) Heureux celui qui, connaissant tout le prix d'une vie douce et tranquille, *repose* son cœur au milieu de sa famille, et ne connaît d'autre terre que celle qui lui a donné le jour. (Montesq.)

— v. n. Dormir. Ne pas reposer de toute la nuit. Passer la nuit sans reposer.

— Se dit d'un état de repos, de tranquillité. Il ne dort pas, il repose. Il est là, qui repose. A la nuit qu'il fallut passer en présence des ennemis, il *reposa* le dernier, mais jamais il ne *reposa* plus paisiblement. (Boss.) Au milieu des immenses feuillages de l'Inde *reposent* les éléphants énormes. (A. Mart.) Je fais pour *reposer* un effort inutile. (Boil.) On *reposait* la nuit, on dormait tout le jour. (Id.)

Le nid où cet oiseau *reposant* sans frayeur
Voit ses petits joyeux sortir de leur coquille,
Et chante tendrement son aimable famille. (A. Martin.)

— Être déposé, placé en quelque endroit,

Là, seul, dans sa douleur sauvage,
Pétrarque à son amante offrait de vains regrets;
Et sa lyre, dans le veuvage,
Reposait détendue aux branches d'un cyprès. (Dasenesse.)

— Dans ce sens on ne le dit guère que du Saint-Sacrement, des reliques d'un saint, des restes mortels d'une personne. Le Saint-Sacrement repose dans cette chapelle, dans ce tabernacle. C'est dans cette église que reposent les reliques de tel saint. C'est dans ce lieu, dans ce tombeau, sous cette tombe, sous cette pierre, qu'il [illegible] reposent. Belle âme, qui *reposes* maintenant dans le sein de la paix. (Fléch.) Laisse-moi *reposer* dans le sein de la vérité. (Id.) En attendant le jour de la manifestation, les œuvres des hommes vulgaires sont ensevelies, et *reposent* dans le même tombeau que leurs cendres. (Mass.) ‖ On met aussi sur quelques tombes : *Ici repose. Ci-dessous repose.*

Ici dessous gît et *repose*
Qui ne fit jamais autre chose. (***)

Sous ces ormeaux chargés du poids de cent hivers,
Reposent à jamais les aïeux du village. (Gastal.)

— Résider. Lieu terrible où de Dieu la majesté *repose*. (Rac.)

Le tabernacle redoutable
Où *repose* sa majesté. (J.-B. Rouss.)

Et le mensonge impur tranquillement *repose*,
Où le grand Théodose
Fit régner si longtemps l'auguste vérité. (Id.)

— Etre établi, appuyé, fondé. La base de l'édifice repose sur le roc, sur des pilotis.

La pyramide auguste en son immensité
Reposait fièrement sur sa base étendue. (Thomas.)

— Fig. Se dit dans un sens moral. Un raisonnement qui ne repose sur rien, qui repose sur de solides principes. Son crédit ne repose que sur de faibles bases. Son autorité ne repose pas sur de solides fondements. Un pouvoir qui *repose* sur la terreur est éphémère, lorsque la nation qu'il opprime n'est pas complètement avilie. (Sismondi.)

— Se dit des liqueurs qu'on laisse rasseoir, afin que ce qu'il y a de plus grossier, d'impur, tombe au fond. Cette eau est trouble, il faut qu'elle repose quelque temps, il faut la laisser reposer.

— Fig. *Laisser reposer ses esprits.* Les laisser rasseoir, se calmer. Vous êtes trop agité, laissez reposer vos esprits.

— *Laisser reposer une terre labourable.* La laisser en guéret, en jachère, sans l'ensemencer.

— Fig. *Laisser reposer un ouvrage.* Le garder pendant un certain temps sans le relire, sans le montrer, sans le rendre public, afin de le revoir à loisir et de sang-froid.

— Fig. *Laisser reposer ses succès.* Se dit, dans un sens un peu critique, pour négliger, abandonner la suite de ses succès.

— *Reposer sur ses lauriers.* Demeurer tranquille après avoir eu quelque succès.

— SE REPOSER. v. pron. Cesser de travailler, d'agir, d'être en mouvement. Se reposer après le travail. Travailler sans se reposer. Faire une longue traite sans se reposer. Est-on, disait-il, dans les places pour se *reposer*? (Boss.) S'il remonte sur son trône, ce n'est pas pour s'y *reposer* de ses travaux passés. (Fléch.) Les mains ne font pas bonne besogne, se *reposent* souvent quand elles n'ont pour maître qu'un pauvre cerveau. (De Juss.) *Reposez-vous*; vos habits sont mouillés. (Fén.)

— Fig. L'Inde se *reposait* dans une paix profonde. (Rac.) Pour avoir de la santé, il faut que le corps soit agité, et que l'esprit se *repose*. (Voiture.)

Quoi! même dans ton lit, cruel, entre deux draps,
Ta profane fureur ne se *repose* pas! (Boil.)

— S'emploie avec ellipse du pronom après les verbes *faire* et *laisser*. Faire reposer son équipage, ses chevaux. Il faut laisser reposer la garnison.

— Se placer, s'appuyer sur quelque chose pour se délasser. M'ayant considéré un moment, il s'approcha de moi, et vint se *reposer* sur le tertre où j'étais assis. (B. de St-P.) Je rentrai chez Ibrahim après treize heures de courses, pendant lesquelles je m'étais *reposé* sur quelque monument. (Chateaub.)

— S'arrêter. L'oiseau se repose sur l'arbre.

— Se poser une deuxième fois.

— Fig. Il est beau d'être du petit nombre de ceux sur lesquels la pensée de l'homme de bien se *repose* avec délices. (Boiste.)

— Se rasseoir, en parlant des liqueurs troublées.

— Se dit fig. des passions.

— Fig. *Se reposer sur quelqu'un.* Avoir confiance en lui.

— Fig. *Se reposer sur quelqu'un de quelque affaire.* S'en remettre à lui de la conduite d'une affaire, s'en rapporter à lui comme à une personne en qui l'on a une entière confiance. Je m'en repose sur vous. Qu'un père si éclairé se soit *reposé* sur vous de choses si importantes, et qu'il meure tranquillement sur cette assurance, c'est le plus beau témoignage que votre vertu pouvait remporter. (Boss.) Oui, mon fils, c'est vous seul sur qui je me *repose*. (Rac.)

Hercule, respirant sur le bruit de vos coups,
Déjà de son travail se *reposait* sur vous. (Rac.)

— Il se dit aussi des choses. Nous ne devons pas être curieux de connaître distinctement ces nouveautés merveilleuses du siècle futur; comme Dieu le fera pour nous, nous devons nous en *reposer* sur sa puissance et sur sa sagesse. (Boss.) Turenne dit avec le prophète : Ceux-là se fient au nombre de leurs combattants; pour nous, nous nous *reposons* sur la protection du Tout-Puissant. (Fléch.) Les princes et les grands qui n'ont plus rien à désirer du côté de la fortune n'y trouvent rien aussi qui gêne leurs plaisirs; ils se *reposent* de leur élévation sur leurs titres. (Mass.) En l'appui de ton Dieu tu t'étais *reposé*. (Rac.)

[illegible]
Pouvait se reposer sur ma fidélité. (Rac.)

— *Se reposer sur ses lauriers.* Demeurer tranquille après avoir eu quelque succès.

— Etre en jachère, en parlant d'une terre.

— Syn. comp. REPOSER. POSER. *Reposer* est augmentatif, et marque plus particulièrement la solidité. *Poser* se borne à indiquer l'objet qui sert d'appui.

REPOSITOIRE. s. m. Se disait pour saint ciboire. ‖ Armoire, lieu où l'on serre quelque chose.

REPOSITORIUM. s. m. (pr. *re-po-si-to-ri-omm*). Endroit secret dans les temples, où l'on gardait les choses précieuses. C'était aussi dans les laraires, ou chapelles domestiques, de petites armoires où l'on plaçait les vases votifs.

REPOSOIR. s. m. (du lat. *repositorium*, endroit où l'on range, où l'on pose diverses choses). Nom donné à des constructions temporaires qu'on élève en différents endroits pour les processions de la Fête-Dieu, et qui renferment un autel avec des gradins chargés de vases, de fleurs, de chandeliers, etc. On les appelle ainsi parce qu'en effet elles offrent des lieux de repos dans le trajet de chemin que parcourent ces processions pour y faire reposer le Saint Sacrement. Un beau reposoir. Un riche reposoir. Un reposoir bien paré, bien orné. La procession s'arrêta devant le reposoir. D'espace en espace, les rues et les places publiques étaient ornées de chapelles et de *reposoirs*, festonnés de tout ce que le printemps fournissait de plus belles fleurs. (Denne-Baron.) Les divertissements sont comme des *reposoirs* agréables et de commodes hôtelleries. (Noël.)

— *Paré comme un reposoir.* Extrêmement paré.

— Antiq. *Reposoir de bain.* C'était chez les Romains une partie du bâtiment des bains, faite en forme de portique, où l'on se reposait, soit avant de se baigner, soit après.

— Se disait de tout endroit où l'on se repose.

Comme on va visiter, aux bords napolitains,
L'auguste *reposoir* descendu de Virgile. (*Satir.*)

— On l'a dit du tombeau.

Ci-gît le seigneur de Calonne,
Qui tracassait plus que personne.
Il s'en venait, il s'en allait,
Il ne savait ce qu'il voulait.
On ne sait même s'il repose
Au *reposoir* de toute chose. (***)

— S'emploie même au figuré, en parlant du style. Vaugelas dit qu'il faut faire des *reposoirs* dans les périodes. Balzac appelait les alinéas, des *reposoirs* que l'esprit du lecteur n'est pas fâché de trouver de temps en temps pour se délasser. On dit aussi que les comparaisons qu'on met dans un poème épique sont des reposoirs pour délasser le lecteur.

— Techn. Cuve dans laquelle l'indigo repose.

REPOSSÉDÉ, ÉE. part. pass. du v. Reposséder. S'empl. adjectiv.

REPOSSÉDER. v. a. 1re conj. Ce verbe change en è l'é de l'infinitif devant une syllabe muette. *Je repossède, tu repossèdes. Je reposséderai. Je reposséderais.* Posséder de nouveau.

— SE REPOSSÉDER. v. pron. Etre possédé de nouveau.

RÉPOTIES. s. f. pl. Antiq. rom. Repas du lendemain des noces. Quelques-uns pensent que les répoties ne se célébraient que le septième jour après le mariage, quand la jeune épouse allait visiter ses parents.

REPOUDRÉ, ÉE. part. pass. du v. Repoudrer. S'empl. adjectiv.

REPOUDRER. v. a. 1re conj. Poudrer de nouveau.

— SE REPOUDRER. v. pron. Se poudrer de nouveau.

REPOUGNÉ, ÉE. part. pass. du v. Repougner. S'empl. adjectiv.

REPOUGNER. v. a. 1re conj. Agric. Ébourgeonner la vigne une seconde fois.

— SE REPOUGNER. v. pron. Être repougné.

REPOUS. s. m. Constr. Sorte de mortier fait de petits plâtras qui proviennent d'une vieille maçonnerie, qu'on bat et qu'on mêle avec du tuileau ou de la brique concassée. On s'en sert pour affermir les aires des chemins et sécher le sol des lieux humides.

RÉPOUSÉ, ÉE. part. pass. du v. Répouser. s'empl. adjectiv.

RÉPOUSER. v. a. 1re conj. Épouser une seconde fois.

— SE RÉPOUSER. v. pron. S'épouser une seconde fois.

REPOUSSABLE. adj. des 2 g. Qu'on peut repousser. C'est une expression qui paraît appartenir au burlesque.

Et quand même l'huissier
Vous trouverait en face un marquis *repoussable*. (Molière.)

REPOUSSANT. part. prés. du v. Repousser. Qui repousse. Il est invariable. Une personne repoussant des injures.

REPOUSSANT, ANTE. adj. Qui inspire de l'aversion, du dégoût. Une laideur repoussante. Des manières repoussantes. Un objet repoussant. Cette âpre et *repoussante* raison, qui trouve dans son indifférence pour le bien public le premier obstacle à tout ce qui peut le favoriser. (J.-J. Rouss.) C'est le règne des mères tendres, et non des *repoussantes* marâtres. [illegible] l'esprit juge; le premier sourit à toute figure humaine, à moins qu'elle ne soit *repoussante*; le second y sait lire. (Boiste.) Quelques hommes réunissent à la prévenante politesse une vanité caustique et *repoussante* : ils attirent, ils éloignent et fatiguent. (Id.)

— Ce mot était un néologisme en 1787; il est aujourd'hui très-usité.

REPOUSSÉ, ÉE. part. pass. du v. Repousser. S'empl. adjectiv. Mes ennemis seront *repoussés* chaque fois que je vous invoquerai, et je verrai que vous êtes mon Dieu. (La Harpe.) Après avoir été *repoussé* plusieurs fois, Lusignan est parvenu enfin à escalader le rempart. (Mme Cottin.) Josué, après la ruine de Jéricho, attaqua la ville de Haï, où il fut *repoussé* d'abord à cause du crime d'Achan. (Le Maistre de Sacy.) Quatre fois les Turcs essaient de prendre l'île de Rhodes sur les chevaliers, et quatre fois ils sont *repoussés*. (Chateaub.) L'intention de la nature semble trompée, ses bienfaits inutiles, ses offres *repoussées*. (Mme de Staël.) Mais les Sarrasins furent *repoussés*. (Michaud.)

— Prov. et fig. *Il a été repoussé à la barricade.* Se dit d'une personne qui, ayant fait des tentatives pour obtenir quelque chose, a été refusée ouvertement.

— Fig. *Il a été repoussé avec perte.* Il a reçu un grand échec, il a échoué complètement.

— Comm. Se dit des jeunes laines maigres et élancées avant que la vieille soit tondue.

— *Repoussé à.* L'amiral où était la reine, conduit par la main de celui qui domine sur la profondeur de la mer, et qui dompte ses flots soulevés, fut *repoussé* aux ports de Hollande (Boss.)

— *Repoussé dans.* Isolés au milieu de leur patrie, *repoussés* dans l'abîme dès qu'ils essaient d'en sortir, ils ne peuvent échapper aux horreurs qui les poursuivent. (Mme Belloc.)

— *Repoussé de.* Ils n'ont cherché la route coupable qu'après avoir été *repoussés* des routes naturelles qu'ils avaient droit de parcourir. (B. Constant.)

— *Repoussé par.* Trois fois le jeune vainqueur s'efforça de rompre ces intrépides combattants; trois fois il fut *repoussé* par le valeureux comte de Fontaines. (Boss.) Ainsi, tantôt poursuivi par les uns, tantôt *repoussé* par les autres, je sortis de cet affreux chaos. (B. de St-P.) Les Sarrasins, honteux de se voir *repoussés* par un seul chrétien, reviennent en foule vers lui. (Mme Cottin.) Nous fûmes presque *repoussés* par l'odeur d'un parfum infect. (J. Janin.) Défaits sur nos frontières, licenciés, dissous par l'étranger, *repoussés*, proscrits par les lois de la patrie, grand nombre de nous gagnèrent l'Angleterre, qui ne tarda pas à nous jeter sur les plages de Quiberon. (Las Cases.)

REPOUSSEMENT. s. m. Action de repousser. Ne se dit guère que d'une arme à feu, qui pour être trop chargée, repousse celui qui la tire. Cette contusion a été causée par le repoussement de son fusil.

— Syn. comp. REPOUSSEMENT. RÉPULSION. *Repoussement* ne se dit qu'en langage ordinaire, d'une arme à feu qui, pour être trop chargée, repousse celui qui la tire; *répulsion* est un terme de physique.

REPOUSSER. v. a. 1re conj. Rejeter, renvoyer. Repousser une balle. Repousser la balle avec la même force.

— Pousser un objet qui a déjà été poussé en l'éloignant avec la main.

— Pousser quelqu'un en le faisant reculer avec quelque effort. Repousser quelqu'un qui veut entrer. Le repousser de la main. Repousser les ennemis. La main avec horreur les *repousse* loin d'elle. (Rac.)

— Il s'emploie aussi avec un nom de chose pour régime. Repousser les efforts de l'ennemi. Repousser une attaque. Repousser un assaut. *Repousser* une main meurtrière. (Rac.) *Repousser* le coup qu'on vous prépare. (Id.) De Jaci à Catane on ne marche que sur la lave elle a formé toute cette côte; et en beaucoup d'endroits, les torrents de lave ont *repoussé* la mer à plusieurs milles en arrière de ses anciennes limites. (Buff.)

— *Repousser la force par la force.* Employer la force pour se défendre contre celui qui attaque. Où en serions-nous si nos pères n'eussent *repoussé* la force par la force? (Chateaub.)

— Fig. *Repousser une injure.* S'en défendre avec force, avec vivacité. Repousser l'injure par l'injure. Le moyen le plus prompt de *repousser* l'injure est de ne pas s'en souvenir. (Solon.)

— Fig. *Repousser la calomnie.* La réfuter hautement.

— Fig. *Repousser la raillerie.* Faire taire le railleur, le réduire au silence.

— *Repousser une tentation, une mauvaise pensée*, etc. La rejeter de son esprit. Hé! *repoussez*, madame, une injuste terreur. (Rac.)

— Ecarter, rejeter. Repousser une demande. Repousser une proposition. Repousser un projet de loi. On est vertueux et sage, parce qu'on a ignoré ou dompté les passions, ou parce qu'on les a *repoussées* de son sein. (V. Bargemont.) Mais aussitôt que les affaires devenaient difficiles, on recourait à ces mêmes hommes qu'on avait si dédaigneusement *repoussés*. (Chateaub.) De son côté, le moine n'était guère au fait de [illegible] que bien peu de ses pénitentes auraient *repoussé* ses vœux. (Lévis.)

Le cruel *repoussant* son épouse éplorée...
O crime! ô souvenir dont je suis déchirée. (Volt.)

— Pousser de nouveau. Cet arbre, cette plante a repoussé de nouvelles feuilles, de plus belles branches.

— Impr. Marquer, imprimer à la main une lettre, un signe, etc., qui manque dans une feuille tirée. Repousser un point qui manque à la fin d'une phrase.

— v. n. *Ce ressort repousse trop, ne repousse pas assez.* Il a trop ou trop peu de force.

— *Ce fusil repousse.* La crosse donne rudement contre l'épaule de celui qui tire.

— Fig. et fam. *Avoir une figure qui repousse, des manières qui repoussent.* Avoir une figure, des manières qui inspirent de l'éloignement, de l'aversion, qui causent de la répugnance.

— Pousser de nouveau. Ses cheveux commencent à repousser. Cet arbre repoussera bientôt, il repoussera du pied.

— SE REPOUSSER. v. pron. Être repoussé. Les larmes du repentir, les humiliations du remords ne doivent jamais se *repousser*. (Boiste.)

— Se pousser de nouveau.

— Se pousser mutuellement.

RÉPOUSSETÉ, ÉE. part. pass. du v. Répousseter. S'empl. adjectiv.

RÉPOUSSETER. v. a. 1re conj. Ce verbe change en *è* l'*e* de l'infinitif devant une syllabe muette. *Je repoussète, tu repoussètes, il repoussète. Je répoussèterai. Je répoussèterais.* Epousseter de nouveau.

— SE RÉPOUSSETER. v. pron. S'épousseter de nouveau.

REPOUSSOIR. s. m. Cheville de fer qui sert à faire sortir une autre cheville de fer ou de bois.

— Chir. Instrument dont les dentistes se servent pour arracher les chicots. ‖ Instrument que les chirurgiens introduisent dans l'œsophage, pour repousser les corps étrangers qui y sont engagés.

— Mar. Marteau à manche de fer, à tête courte, propre à recevoir une percussion, et se terminant, au lieu de panne, par une longue tige comme une cheville. C'est avec cet outil qu'on repousse les chevilles qu'on veut retirer de leur trou.

— Peint. Se dit des objets vigoureux de couleur ou très-ombrés, qu'on place sur le devant d'un tableau, pour faire paraître les autres objets plus éloignés.

— Techn. Poinçon dont on se sert pour faire sortir les clous du pied d'un cheval en le déferrant. ‖ Sorte de ciselet qui sert aux bijoutiers à repousser les reliefs qu'on avait enfoncés en les ciselant par dessus. ‖ Outil fait en forme de long ciseau, dont se servent les sculpteurs pour pousser des moulures. ‖ Espèce de poinçon un peu creusé en dedans, qui sert aux gainiers à mettre les derniers clous d'ornement à leurs ouvrages.

REPOUSTAGE. s. m. Techn. Action de repouster.

REPOUSTÉ, ÉE. part. pass. du v. Repouster. S'empl. adjectiv.

REPOUSTER. v. a. 1re conj. Ballotter la poudre sèche pour en détruire les pelotons.

— SE REPOUSTER. v. pron. Être repousté.

REPRÉCIPITÉ, ÉE. part. pass. du v. Reprécipiter. S'empl. adjectiv.

REPRÉCIPITER. v. a. 1re conj. Précipiter une seconde fois. Cet homme a reprécipité son adversaire dans la rivière.

— Fig. Les passions reprécipitent la jeunesse dans les vices dont elle se repent.

— SE REPRÉCIPITER. v. pron. Se précipiter de nouveau.

— Fig. Il s'est, par sa faute, reprécipité dans le malheur.

RÉPRÉHENSIBLE. adj. des 2 g. (du lat. *reprehensibilis*). Qui mérite répréhension, qui est digne de blâme. Cet homme est très-répréhensible. Cela n'est pas si répréhensible que vous croyez. Tout ce qui nuit aux autres est *répréhensible*, quelque admirable que cela puisse paraître. (Boiste.)

RÉPRÉHENSIF, IVE. adj. Digne de reproches.

RÉPRÉHENSION. s. f. (du lat. *reprehensio*). Réprimande, blâme, correction. Une sévère répréhension. Une aigre répréhension. Sa conduite est digne de répréhension. Cela est sujet à répréhension.

REPRENARD. s. m. Se disait pour Critique. ‖ *Faire le roi des reprenards.* S'ériger en critique suprême.

REPRENDRE. v. a. 4e conj. irrég. (du lat. *reprehendere*, prendre de nouveau. Ovide et Horace ont même dit *reprendere*, par syncope). *Je reprends, tu reprends, il reprend; nous reprenons, vous reprenez, ils reprennent. Je reprenais. Je repris, nous reprîmes. Je reprendrai. Je reprendrais. Reprends, reprenons, reprenez. Que je reprenne. Que je reprisse. Reprenant. Repris, reprise.* Prendre de nouveau ce qu'on avait vendu, donné, engagé, abandonné, perdu, renvoyé, ce qui s'était échappé. Reprendre les armes. Reprendre son épée. Reprendre une ville. Reprendre un prisonnier. Reprendre un oiseau. Reprendre un ancien domestique. Reprendre sa femme après une longue séparation. Reprendre ses habits d'hiver. Amurat II, après avoir abdiqué l'empire, l'avait *repris* à la prière des janissaires. (Volt.) La colline a *repris* sa robe de verdure. (Michaud.) Si M. Le Tellier sut soutenir le poids des affaires, il sut aussi les quitter et *reprendre* son premier repos. (Boss.) Dieu *reprendra* ses dons, puisque vous les tournez contre lui-même. (Mass.) En public, tout paraît pour la Divinité; en secret et par des voies souterraines, on *reprend* tout pour soi-même. (Id.) Et *reprenant* vingt fois le rabot et la rime. (Boil.) Je *reprends* sur-le-champ le papier et la plume. (Id.)

Me quitter, me *reprendre*, et retourner encor
De la fille d'Hélène à la veuve d'Hector. (Rac.)

J'allais en *reprenant* et mon nom et mon rang,
Des plus grands rois en moi reconnaître le sang.
(Id.)

— Fig. *Reprendre sur.* Marie-Thérèse savait *reprendre* sur son sommeil les heures qu'on avait dérobées à sa retraite. (Fléch.)

— *Reprendre un chemin.* Y rentrer après l'avoir quitté. Quand le soir était venu, *reprenant* le chemin de ma retraite, je m'arrêtais sur les ponts pour voir le coucher du soleil. (Chateaub.)

Il *reprend* son chemin, il *reprend* ses pensées,
Achève en son esprit des pages commencées.
(Falleas.)

— Fig. *Reprendre le dessus.* Regagner l'avantage qu'on avait perdu. ‖ Se rétablir après une longue maladie.

— Fam. *On ne m'y reprendra plus.* Je me garderai bien de m'exposer de nouveau au même danger, au même ennui, etc.

— Par forme de menace. Que je ne vous y reprenne plus! Que je vous y reprenne!

— Continuer quelque chose qui avait été interrompu. Reprendre un travail. Reprendre une correspondance. Reprendre son train de vie accoutumé. Reprendre une affaire. Reprendre la conversation où on en était resté. Reprendre une lecture. Reprendre son discours. Reprendre le fil de son discours. Reprendre la direction de la maison. Il *reprenait* quelquefois les sujets qu'on croyait avoir épuisés. (Fléch.) On savait qu'il avait souvent *repris* avec ardeur l'entreprise d'un poëme sur la Grèce délivrée. (Villem.) On interrompit un instant le concert, et on le *reprit* ensuite par de nouveaux airs et de nouveaux instruments. (Fourn.)

— Il ne s'est jamais vu d'amour *reprendre* terre comme celui-là, dit Mme de Sévigné d'un retour de Louis XIV vers Mme de Montespan.

— *Reprendre une chose, une histoire de plus haut.* La raconter en la commençant d'un temps plus éloigné, pour rendre la narration plus claire, pour éclaircir le fait. Il faut, dit-il, *reprendre* mon histoire de plus haut. (Fén.)

— *Reprendre les choses de plus haut.* Remonter à des vérités antérieures, à des principes généraux.

— Procéd. *Reprendre une instance.* Continuer, avec une nouvelle partie ou avec la même, un procès commencé et qui avait été interrompu.

— Théât. *Reprendre une tragédie, une comédie*, etc. La remettre au théâtre.

— *Reprendre un mur.* En réparer, en fermer les crevasses.

— *Reprendre en sous-œuvre, sous-œuvre, par-dessous œuvre.* Reconstruire dans un édifice les parties inférieures des murs, des piliers, des piédroits, dont les matériaux sont ou écrasés ou dégradés, et menacent ruine, mais en conservant dans leur intégrité toutes les parties supérieures du même édifice qui sont en bon état.

— Fig. *Reprendre sous œuvre un projet, une entreprise, un ouvrage.* S'en occuper en suivant le même plan, mais avec certaines modifications, certains changements.

— Mar. *Reprendre un hauban, un palan.* Remonter l'amarrage du cap de mouton ou de la poulie, de manière à pouvoir tendre davantage le hauban ou faire marcher plus loin la moufle. ‖ *Reprendre une manœuvre.* La raccourcir lorsqu'elle a trop allongé. ‖ *Reprendre la tournevire.* Lever ses tours du bas en haut de la fusée d'un cabestan, lorsqu'ils tendent à se croiser par de nouvelles révolutions qui se succéderaient. ‖ *Reprendre le large.* V. LARGE. ‖ *Reprendre un navire.* Prendre aux ennemis un navire dont ils avaient précédemment opéré la capture.

— Se dit des maladies qui attaquent de nouveau une personne. La goutte, la fièvre, etc., l'a repris.

— Rejoindre les parties qui sont rompues. Reprendre une toile. Reprendre une étoffe. Reprendre un bas de soie, de fil, de laine, de coton. Reprendre les mailles.

— Recouvrer. Reprendre courage. Reprendre ses forces. Reprendre ses esprits. Reprendre l'usage de ses sens. Reprendre ses droits, tous ses droits sur une personne. Reprendre de l'activité. Plus magnifique que tous les princes de son siècle, saint Louis savait *reprendre* cette simplicité chrétienne dont les grands ne sont pas dispensés. (Mass.) Les arts, déchus dans la faiblesse du gouvernement, *reprirent* avec lui leur éclat et leur vigueur. (Id.) Rome elle-même vit bientôt ses mœurs *reprendre* leur première barbarie. (Id.) Tout *reprend* sa place dans un État où les grands et le prince surtout adorent le Seigneur. (Id.) Le prince, sans s'émouvoir, lui laisse *reprendre* ses esprits. (Boss.) [illegible] *dre* de nouvelles forces afin de passer en Afrique. (Fléch.) Les spectateurs prédisent en riant une chute prochaine; mais l'adroit patineur, s'appuyant sur un de ses talons, reste un instant immobile, glisse, et *reprend* avec grâce son équilibre. (Poug.) Tout à coup le sang jaillit du nez, et, après une hémorragie considérable, la malade *reprit* la parole; peu de jours après elle était convalescente. (Fonta.) Elle fut d'abord un peu troublée de cette interrogation subite, puis, *reprenant* ses esprits, elle parla au comte d'Orfeuil. (Mme de Staël.) Il avait *repris* l'usage de ses sens, mais il ne pouvait proférer une seule parole. (B. de St-P.) Et *reprenant* dès cet instant un air aisé et même gai, il passa à des objets tout à fait étrangers à notre situation. (Las-Cases.)

Lui, *reprenant* courage,
Se relève, repart, et venge son outrage. (Delille.)

— *Reprendre son haleine.* Recommencer à respirer après une interruption accidentelle plus ou moins longue.

— Fig. *Reprendre haleine.* Se reposer pour se mettre en état de recommencer à parler, à marcher, à travailler, etc.

— Réprimander, blâmer, censurer quelqu'un, parce qu'on prétend qu'il a fait ou dit mal à propos quelque chose. Reprendre un jeune homme. Reprendre une jeune personne. La reprendre doucement, aigrement, rudement. On a beau la reprendre de ses fautes, elle y retombe toujours. Censeur éternel de ton écolier, tu passeras les journées à lui enseigner le latin, et à le *reprendre* quand il dira ou fera des choses contre la bienséance. (Le Sage.) Une heure avant de mourir, Malherbe *reprit* sa garde, qui venait de prononcer un mot qui n'était pas français. (***) Sara étant effrayée dit qu'elle n'avait pas ri, et les anges l'ayant *reprise* comme n'ayant pas dit la vérité, s'en allèrent. (Le Maistre de Sacy.) Il y a une justice intérieure qui *reprend* les pécheurs et les condamne. (Fléch.) Mais ne vous rendez pas dès qu'un sot vous *reprend*. (Boil.) Il faut respecter les rois et ménager leur délicatesse, même en les *reprenant*. (Fén.)

— Blâmer, censurer, critiquer quelque chose, y trouver à redire. Reprendre les vices. Il n'y a rien à reprendre dans sa conduite, à ses mœurs. On peut trouver à reprendre en vous bien des choses. Trouver à reprendre dans les meilleurs auteurs. Il n'y a rien à reprendre à ce passage. Il n'y a rien à reprendre en cela. Trouver à reprendre à tout ce que les autres font. Quelque excellent que soit un ouvrage, il y a toujours quelque chose à *reprendre*, à y *reprendre*. (Acad.) Il avait le courage de *reprendre* les défauts de ceux qu'il aimait. (Fléch.) Vous ne sauriez plus *reprendre* dans ceux qui dépendent de vous les abus et les excès que vous vous permettez vous-même. (Mass.) Que peut-on *reprendre* en moi? (J.-B. Rouss.)

— Absol. *Reprit-il, il reprit.* Expression dont on se sert lorsque, rapportant une conversation, on fait parler de nouveau l'un des interlocuteurs.

Il est vrai que Quinault est un esprit profond,
A *repris* certain fat. (Boileau.)

..... Je vois où tend tout ce discours trompeur,
Reprend le chaud vieillard. (Id.)

— Absol. Blâmer, critiquer. Il est très-aisé de *reprendre*, et malaisé de faire mieux. (***) Infatigable à instruire, à *reprendre*, à consoler. (Boss.)

La comédie apprit à rire sans aigreur,
Sans fiel et sans venin sut instruire et *reprendre*.
(Boileau.)

— Neutral. Prendre de nouveau racine. Ce pommier a bien repris. Ce poirier finira par reprendre.

— Il se dit également des greffes. Cette greffe a bien repris.

— v. n. Recommencer. Le froid a repris. Le chaud, la chaleur a repris. La pluie a repris. Cette mode a repris. Leur amitié a repris.

— *La rivière a repris.* A commencé à geler de nouveau, à se glacer encore.

— *La goutte, la fièvre*, etc., *lui a repris.* Elle lui est revenue, elle lui a pris de nouveau.

— Se refermer, se rejoindre. La plaie commence à reprendre. Les chairs reprennent.

— *Ce convalescent, ce malade reprend, a bien repris.* Sa santé se rétablit, est bien rétablie.

— *Cette pièce de théâtre a repris.* Après être tombée d'abord, elle s'est relevée.

— SE REPRENDRE. v. pron. Se prendre une seconde fois. Se reprendre au piége. Nous sommes pris et repris cent fois au piége de l'espérance, et l'animal échappé ne peut *se reprendre*. (Boiste.)

— Fig. Bien sot qui *se reprend* au piége de l'amour. (Boiste.)

— Se corriger, se rétracter de quelque chose qu'on a dit mal à propos, avec ou sans intention. Dire un mot pour un autre, et se reprendre aussitôt. Laisser échapper un terme peu convenable, mais se reprendre sur-le-champ, dans le moment.

— Syn. comp. REPRENDRE. RÉPRIMANDER. *Reprendre*, c'est avertir simplement de la faute; *réprimander*, c'est ajouter à l'avertissement des paroles qui sont une sorte de punition de la faute.

REPRENEUR, EUSE. s. Se disait pour Celui, celle qui reprend, qui trouve toujours à redire. Ces *repreneurs* fâcheux me sont tous en horreur. (Théophile.)

REPRÉSAILLE. s. f. (pr. *re-pré-za-lle*; de [illegible] tition). Traitement fâcheux que l'on a fait à un ennemi pour s'indemniser d'un dommage qu'il a causé, ou pour se venger d'une violence qu'il a exercée contre le droit de la guerre. Une juste représaille. La représaille est permise. Cette représaille est trop forte. Attendez-vous à la représaille.

— Prise, butin qu'on fait sur des ennemis, et même quelquefois sur des étrangers avec qui l'on n'est pas en guerre, pour s'indemniser de ce qu'ils ont pris sur nous, du dommage qu'ils nous ont causé.

— Se dit principalement au pluriel. User de représailles. Être saisi d'une terre par représailles, par droit de représailles. Ne point se borner aux représailles. Les représailles sont un droit terrible de la guerre. L'Évangile défend et proscrit les *représailles*. (Boiste.) User du droit du plus fort, c'est s'exposer à de terribles *représailles*, si l'on devient le plus faible. (***)

— Anc. législ. *Lettres de représailles.* Lettres que l'on délivrait autrefois à des particuliers, pour les autoriser à reprendre sur quelqu'un du parti ennemi l'équivalent de ce qui leur avait été pris.

— Fig. *User de représailles.* Repousser une injure par une autre injure, une raillerie par une autre raillerie, etc.

— Se dit quelquefois pour Reconnaissance d'un bienfait.

REPRÉSAILLER. v. n. 1re conj. Néol. User de représailles envers les ennemis.

REPRÉSENTANT. part. prés. du v. Représenter. Qui représente. Il est invar. Actrice représentant une reine.

REPRÉSENTANT. s. m. Celui qui en représente un autre, qui tient sa place, qui a reçu de lui des pouvoirs pour agir en son nom. Les ambassadeurs sont les représentants des souverains qui les envoient. Dans certaines assemblées, les représentants tiennent le rang de ceux qu'ils représentent. Les représentants d'une province, d'une nation. Représentant patriote, intègre, acheté, gagné. On convint que le peuple nommerait immédiatement ses *représentants*. (L. Gallois.) Les députés du peuple ne sont ni ne peuvent être ses *représentants*; ils ne sont que ses commissaires. (J.-J. Rouss.) Les droits des *représentants* ne sont composés que des droits des citoyens concentrés dans la représentation. (Garat.) Les ecclésiastiques doivent sans doute avoir de quoi vivre honorablement; mais ce n'est ni comme membres, ni comme *représentants* de l'Église. (Volt.)

— Jurispr. Se dit de ceux qui sont appelés à une succession, du chef d'une personne prédécédée, et dont ils exercent les droits. Les représentants ont les mêmes droits à une succession que celui qu'ils représentent.

— Se dit également de ceux qui ont le droit des héritiers, par vente, échange ou autrement.

— Hist. de Fr. *Représentant du peuple.* S'est dit des membres de la Convention, et particulièrement de ceux qui étaient envoyés en mission aux armées ou dans les départements. On disait aussi absol. Un représentant. ‖ *Chambre des représentants.* S'est dit de l'assemblée élective des représentants de la nation, pendant les cent-jours.

— Dans plusieurs pays, en Belgique notamment et aux États-Unis, on nomme *représentants* les membres de l'une des deux Chambres de la législature.

— Hist. suiss. Se dit des citoyens de Genève qui, dans la dernière moitié du XVIIIe siècle, se montrèrent attachés aux libertés publiques. Les adversaires des représentants étaient les négatifs.

— Il s'empl. quelquefois adjectiv. On appelle les ambassadeurs, *ministres représentants*, parce qu'ils représentent les souverains par qui ils sont envoyés.

— On le dit aussi des choses. En quelque étude que ce soit, sans l'idée des choses représentées, les signes *représentants* ne sont rien. (J.-J. Rouss.)

REPRÉSENTATIF, IVE. adj. Didact. Qui représente. Les ambassadeurs ont le caractère représentatif. Les cérémonies de l'ancienne loi étaient des types et des figures représentatives des mystères de la loi nouvelle. L'argent étant le signe *représentatif* du sol, de l'industrie, de leurs droits, peut être productif comme eux, et porter intérêt. (Boiste.) Les enfants ne pouvant ni marcher ni saisir, ont besoin de beaucoup de temps pour se former peu à peu les sensations *représentatives* qui leur montrent les objets hors d'eux-mêmes. (J.-J. Rouss.)

— Polit. Se dit de la forme de gouvernement suivant laquelle la nation ou une partie de la nation élit des députés qui votent l'impôt et concourent à la formation de la loi. Gouvernement, système représentatif. Le système *représentatif* n'est autre chose que le gouvernement par l'opinion. (B. Constant.) Le gouvernement *représentatif* est sans contredit celui avec lequel on obtient le plus d'argent. (Boiste.)

— *Assemblée représentative.* Assemblée dont les membres sont élus par la nation ou par une partie de la nation.

REPRÉSENTATION. s. f. (pr. *re-pré-zan-ta-cï-on*, du lat. *representatio*). Exhibition, exposition devant les yeux. Ordonner la représentation des titres. La représentation du titre en original. Exiger la représentation d'un [illegible]

— Se dit d'un objet qu'on représente par la peinture, la sculpture, la gravure. La représentation d'une bataille. La représentation d'un beau passage. Par-dessus ces arts concrets qui s'attachent à la *représentation* de la forme humaine, il monta à l'architecture, à l'art abstrait et pur, qui cherche le beau dans les formes sans modèle. (Michelet.)

— Fig. Le roi, après avoir donné des larmes à ce grand homme au milieu de toute sa cour, veut que ma faible voix anime toutes ces tristes *représentations* et tout cet appareil funèbre. (Boss.) Il fit porter, pour toute *représentation* de sa victoire, l'image de Jésus-Christ souffrant et humilié. (Fléch.) Attendez-vous qu'au lieu d'exciter votre pitié par des instructions salutaires, j'irrite votre ambition par de vaines *représentations* des prospérités de la vie. (Id.)

— Action de représenter des pièces de théâ-

tre. La représentation d'une tragédie. La représentation d'une comédie, d'un opéra. La première représentation d'une pièce. Cette pièce est à sa trentième représentation. Pièce qui a plus de succès à la représentation qu'à la lecture. On honore des malheurs feints d'une véritable sensibilité; on sort d'une *représentation* le cœur tout ému des infortunes d'un héros fabuleux. (Mass.)

— Fig. Que sont les hommes sur la terre? des personnages de théâtre; tout y roule sur le faux, ce n'est partout que *représentation*. (Mass.) De tous les rôles pompeux que les hommes ont joués pendant le moment qu'on les a vus sur le théâtre, il ne leur reste que le regret de voir finir la *représentation*. (Id.)

— Espèce de cercueil vide sur lequel on étend un drap mortuaire, pour une cérémonie religieuse. Mettre une représentation au milieu de la nef. Il y avait un dais au-dessus de la représentation. Cierges allumés autour d'une représentation.

— État que tient une personne distinguée par son rang, par sa dignité, etc. Frais de représentation. Négliger la représentation. Place qui exige une grande représentation. La *représentation* supplée au mérite, ou voile la nullité. (Boiste.)

— Se dit encore de la bonne mine, de la figure imposante d'un homme grand et bien fait. Un homme d'une belle représentation. Avoir une représentation qui impose.

— Jurispr. Se dit en parlant de ceux qui recueillent une succession, comme prenant la place et exerçant les droits de parents morts qu'ils représentent. Venir à une succession par représentation, par droit de représentation. Partager avec ses parents par représentation de son père, de sa mère. La représentation en ligne directe descendante a lieu à l'infini. Représentation collatérale, en ligne collatérale.

— Polit. *Représentation nationale*. Assemblée d'hommes élus par la nation ou par une partie de la nation, pour faire les lois ou pour concourir à la formation des lois. L'avantage que procure au peuple la liberté chez les modernes, c'est d'être représenté, et de concourir à cette *représentation* par son choix. (B. Const.) Une *représentation* nationale imparfaite n'est qu'un instrument de plus pour la tyrannie. (Mme de Staël.) La *représentation* nationale est une identité d'idées, d'intérêts et de sentiments entre la nation et le corps qu'elle charge de la représenter. (Boiste.) Le machiavélisme fait de la *représentation* nationale une machine qui refoule la corruption jusqu'au fond des provinces. (Id.)

— Le corps des représentants. Respecter la représentation. Insulter à la représentation.

— Sorte d'objection ou de remontrance qu'on fait à quelqu'un avec égards, avec mesure. Faire à quelqu'un d'inutiles représentations. Le prince le plus attentif ne l'est pas assez pour pouvoir se passer de *représentations*. (Boiste.) Le despotisme se révolte au mot de *représentations*. (Id.)

— Philos. *Représentation singulière*. Se dit dans le kantisme, d'une intuition. || *Représentation générale* ou *réfléchie*. Concept.

— Syn. comp. REPRÉSENTATION. REMONTRANCE. V. REMONTRANCE.

REPRÉSENTÉ, ÉE. part. pass. du v. Représenter. S'empl. adjectiv. Clarie est *représentée* au milieu d'un intérieur singulièrement bourgeois. (Mme de Staël.) Ils venaient tous du théâtre, et ce qui y avait été *représenté* devint naturellement le sujet de l'entretien. (De Théis.)

— *Représenté avec*. Il était juste de dire que nulle part la langue n'était mieux parlée, et son esprit *représenté* avec plus d'éclat. (Villem.) Il était anciennement *représenté* avec des cornes ou des rayons qui partaient de sa tête. (Volt.) Une figure, entre autres, la frappa : c'était celle d'une jeune dame, *représentée* avec une coiffure des plus élégantes. (De Maistre.)

— *Représenté dans*. Cette fauvette est une espèce nouvelle, *représentée* dans les planches enluminées. (Buff.)

— *Représenté en*. Dans une chambre, Psyché était *représentée* en amazone; dans une autre, en nymphe, en bergère, en chasseresse, en Grecque et en mille façons différentes. (La Font.)

— *Représenté par*. Le vieux temps est *représenté* par ces hommes déjà âgés pour nous, mais si jeunes en présence des siècles. (Mme de Staël.) [illegible] que les mélanges moins intimes, formés par les transports subséquents des eaux, et dans lesquels chacune des matières vitreuses et calcaires ne sort que mêlée et moins intimement liée, nous sont *représentés* par ces marbres et ces pierres dessinées, dans lesquelles la matière schisteuse paraît avoir été disposée par des entassements successifs. (Buff.)

— *Représenté sur*. Walstein est la tragédie la plus nationale qui ait été *représentée* sur le théâtre allemand. (Mme de Staël.) Le célèbre peintre Holbein a *représenté* sur les murs de l'église de Bâle, avec une vérité effrayante, cette danse des morts, naguère objet de curiosité et d'admiration pour les étrangers. (St-M.-Girard.) On connaît trois tables d'argent de Charlemagne, sur lesquelles étaient *représentées* la terre entière et les villes de Rome et de Constantinople. (M.-Brun.)

REPRÉSENTER. v. a. 1re conj. (du lat. *repræsentare*; fait de *præsens*, présent). Présenter de nouveau. Ne me représentez plus cet homme-là.

— Jurispr. et admin. Exhiber, montrer, exhiber devant les yeux. Représenter son passeport. Représenter son certificat de vie. Représenter sa patente.

— *Représenter quelqu'un*. Le faire comparaître personnellement, le remettre entre les mains de ceux qui l'avaient confié à notre garde.

— Il se dit aussi des choses. Représenter les effets qu'on avait mis en dépôt entre ses mains.

— Mettre dans l'esprit, dans l'idée, rappeler le souvenir d'une personne, d'une chose. Un enfant qui représente son père. La vue de ce château me représente encore les fêtes qui s'y donnaient dans ma jeunesse. On le vit baisser sa tête sacrée aux pieds des pauvres qui lui *représentaient* Jésus-Christ. (Fléch.) Saint François de Paule voulut que le nom de ses disciples leur *représentât* leur principale obligation. (Id.) Un prêtre les armes à la main *représente*-t-il le divin pasteur occupé à conduire paisiblement son troupeau, ou le loup préparé à le dévorer et à le détruire? (Mass.)

— Rendre l'image d'un objet. Cette glace représente fidèlement les objets.

— Imiter par l'action et par la parole. Représenter une tragédie, une comédie. Représenter un opéra, un ballet. Représenter le Cid, Andromaque, etc. Représenter une nouvelle pièce. Représenter le principal personnage, le premier personnage. Représenter Oreste, Agamemnon, Brutus, César.

— Fig.

Tous les jours on y voit, orné d'un faux visage,
Impudemment le fou *représenter* le sage. (Boil.)

— Figurer par le pinceau, par le ciseau, par le burin. Représenter un objet au naturel. Représenter une divinité sous telle forme, avec tels attributs. Le théâtre représente un palais. Le tableau *représentant* le serment des trois Horaces de M. David, a été composé à Rome et a obtenu les suffrages de toutes les villes d'Italie. (La Harpe.) M. Casas a très-bien *représenté* les monuments dans son voyage pittoresque de la Syrie. (Chateaub.) On voit sur cette pierre une sépulture antique *représentant* trois nymphes dansant avec des guirlandes. (Id.) Les siéges de forme antique étaient garnis en tapisseries *représentant* les fables de La Fontaine; mais il fallait le savoir pour en reconnaître les sujets. (De Balz.) Par exemple, sur le fronton de ce beau temple qu'on élève à sainte Geneviève, qui est trop petit, comme tous nos monuments modernes, on a *représenté* une adoration de croix. (B. de St-P.)

— Exprimer, peindre par le récit, par le discours. Représenter les choses très-naïvement. Ce prédicateur nous a représenté les approches de la mort avec beaucoup d'éloquence. Ce poëte a bien représenté le caractère de son héros. Il leur *représenta* d'une manière vive et touchante les derniers malheurs de leur patrie. (Vertot.) La poésie a un grand avantage sur la peinture dans la description d'un paysage, c'est qu'elle peint à l'âme les objets que celle-ci ne *représente* qu'aux yeux. (B. de St-P.) Le rôle du fils hypocrite, tel que Schiller l'a *représenté*, est beaucoup trop haïssable. (Mme de Staël.) On a quelquefois *représenté* l'ingratitude sous la forme d'un lierre qui étouffe son soutien; l'auteur des Études de la nature a repoussé cette calomnie : le lierre lui paraît le modèle des amis. (C. de Latour.) Je n'ai rien fait pour Madame, quand je vous ai *représenté* tant de belles qualités qui la rendaient admirable au monde. (Boss.) Mon dessein est de vous *représenter* les grands biens ou les grands maux qui accompagnent toujours vos vertus ou vos vices. (Mass.) Les poëtes nous *représentent* leurs sibylles et leurs prêtresses comme des furieuses, lorsqu'elles prédisaient l'avenir. (Id.) Une erreur de sécurité nous *représente* les abus du monde comme des usages, et ses principes comme des voies droites et sûres. (Id.)

Vous, dont le pinceau téméraire
Représente l'hiver sous l'image vulgaire
D'un vieillard faible et languissant.
(J.-B. Rousseau.)

— Théol. Être le type, la figure de quelque chose. Les cérémonies de l'ancienne loi représentaient les mystères de la loi nouvelle. Salomon était destiné à représenter la personne du Messie.

— Tenir la place d'une ou de plusieurs personnes, en vertu du droit qu'on a reçu d'elles. Songez à tous ces rois que vous *représentez*. [illegible] père. (Id.)

— Il se dit particulièrement des délégués à certaines assemblées délibérantes, des envoyés d'un souverain, et de quelques hauts fonctionnaires. Un député ne représente pas son département, il appartient à la France. Les ambassadeurs représentaient les plus grands rois de la chrétienté. Un vice-roi, un gouverneur de province représente le roi, le prince dont il exerce le pouvoir. Les négociants de cette nation se plaignent qu'on ne l'ait pas représentée dans tel pays par des agents ou des consuls. Cet ambassadeur a dignement représenté la France dans cette occasion.

— Il se dit des choses dans un sens analogue. Dieu se sert des rois pour *représenter* sa majesté. (Mass.)

— Remplacer quelqu'un dont on a reçu une procuration spéciale. Représenter celui dont on a la procuration, dont on a le pouvoir.

— Se dit des héritiers qui sont reçus à recueillir ou à partager une succession, comme étant à la place de parents morts dont ils exercent les droits. Représenter son père, sa mère dans une succession.

— Se dit de ceux qui, dans certaines cérémonies publiques, font des fonctions à la place et au nom des personnes qui auraient droit de les faire si elles étaient présentes. Au sacre de Louis XV, le duc d'Orléans représentait le duc de Bourgogne, et le maréchal de Villars représentait le connétable.

— Remontrer. Représenter les inconvénients d'une action. Représenter à quelqu'un son devoir, ce qui est de son devoir. Il répondit à ceux qui lui *représentaient* ces dangers, qu'il devait l'ordre et la protection à son peuple. (Fléch.)

— Faire considérer.

Il me *représenta* l'honneur et la patrie,
Tout ce peuple, ces rois à mes ordres soumis,
Et l'empire d'Asie à la Grèce promis;
De quel front, immolant tout l'État à ma fille,
Roi sans gloire, j'irais vieillir dans ma famille.
(Racine.)

— Exposer, faire valoir. Il fallait un homme juste pour *représenter* les services des soldats et des officiers. (Fléch.)

— *Un tel représente très-humblement à Votre Majesté, à Votre Excellence*. C'était la formule dont on se servait ordinairement dans les placets.

— Absol. Dans les occasions d'éclat, l'homme est comme le théâtre, il *représente*. (Mass.)

— Neutral. Savoir se faire respecter, et faire respecter sa place, en conservant les dehors convenables lorsqu'on remplit certaines fonctions. C'est un homme qui représente bien, qui représente avec dignité.

— Faire noblement les honneurs de sa place ou de sa fortune. Il est assez riche pour bien représenter.

— Imposer une sorte de respect par sa figure, son maintien, son air, sa démarche, et tout son extérieur. Ce général a un air martial et représente bien.

— *Représenter que*. On lui représenta que c'était se précipiter dans un péril évident. On lui *représenta*, mais en vain, que l'habileté n'était pas de les unir, mais de les diviser. (Fléch.) Les éphores lui ayant *représenté* qu'un si petit nombre de soldats ne pouvait lui suffire. (Barth.) Elle me vint trouver, et me *représenta* que mon époux étant mort, comme on nous l'avait rapporté, il n'était pas raisonnable d'ensevelir plus longtemps mes charmes. (Le Sage.)

— SE REPRÉSENTER. v. pron. Se présenter de nouveau. S'il se représente à la porte, qu'on ne le laisse pas entrer. Qu'il ne se représente plus devant moi. Après un refus on n'ose plus se représenter.

— Fig. Rarement l'occasion et le bonheur se *représentent*-ils, quand on les a perdus. (Oxenstiern.)

— Comparaître personnellement en justice, ou se remettre au même état où l'on était lorsqu'on a été élargi. On lui ordonna de se représenter dans trois mois. Un accusé condamné par contumace peut se représenter dans les cinq ans pour purger la contumace. Renvoyer quelqu'un, à la charge de se représenter lorsqu'il en sera requis.

— Se mettre dans l'esprit, dans l'idée, se rappeler le souvenir d'une personne, d'une chose; s'imaginer, se figurer une chose. Représentez-vous cet homme élevé dans l'opulence, et maintenant réduit à la plus profonde misère. Qu'on se représente leur étonnement et leur désespoir. *Représentez*-vous un petit homme, haut de trois pieds et demi, extraordinairement gros, avec une tête enfoncée dans les deux épaules : c'était mon oncle. (Le Sage.) Trop sûr de votre amour, je me *représentais* sans cesse la situation où ma fatale tendresse vous avait réduite. (Id.) *Représentez*-vous un homme né dans les richesses, mais qui les a dissipées. (Boss.) Que j'aime à me *représenter* ce bon roi, comme l'histoire le représente dans le bois de Vincennes. (Fléch.) *Représentez*-vous un véritable chrétien, et vous avouerez qu'il n'est rien de plus grand sur la terre. (Mass.) *Représentez*-vous le détail immense des soins de la royauté, un prince qui veut suffire à tous, et à qui tous peuvent à peine suffire. (Id.)

Laissez-moi sans regret me le *représenter*
Au trône où mon amour l'a forcé de monter. (Racine.)

— Être représenté, être remis dans l'esprit. Les cris de toute une armée ne peuvent pas se *représenter* sans que l'on en soit ému. (Mme de Sévigné.)

[illegible]

— Être figuré par le crayon, par le pinceau. Dieu ne peut se représenter.

— Syn. comp. REPRÉSENTER. REMONTRER. V. REMONTRER.

RÉPRESSIBLE. adj. des 2 g. Néol. Qui peut être, qui doit être repris, réprimé avec force.

RÉPRESSIF, IVE. adj. Qui réprime. Lois répressives. Les lois *répressives* sont insuffisantes pour conserver les mœurs; il faut une religion qui prévienne leur corruption. (Boiste.)

RÉPRESSION. s. f. Action de réprimer. Répression des crimes, des délits, des abus. La *répression* suppose un commencement d'action, et la loi qui l'ordonne n'attente point à la liberté. (Boiste.) Il suffit que le méchant puisse nier l'enfer pour qu'il faille chercher un autre moyen de *répression*. (Id.)

REPRÊTÉ, ÉE. part. pass. du v. Reprêter. S'empl. adjectiv. Livres reprêtés.

REPRÊTER. v. a. 1re conj. Prêter de nouveau.

— SE REPRÊTER. v. pron. Être reprêté.

— Se prêter de nouveau.

REPRIÉ, ÉE. part. pass. du v. Reprier. S'empl. adjectiv.

REPRIER. v. a. 1re conj. Ce verbe double l'*i* dans tous les temps dont la terminaison commence par un *i*. *Je reprie, nous reprions, vous repriez. Je repriais, nous repriions, vous repriiez. Reprie, reprions, repriez. Que je reprie, que nous repriions, que vous repriiez.* Prier une seconde fois, ou prier à son tour pour ceux par qui l'on a été prié.

— SE REPRIER. v. pron. Se prier de nouveau.

RÉPRIMABLE. adj. des 2 g. Qui doit ou peut être réprimé. Licence, abus réprimable. L'un des plus odieux et des plus graves délits dans l'ordre social, le plus sévèrement *réprimable*, est l'abus de la force physique. (Boiste.) Toute tentative nuisible est *réprimable*. (Id.) Quoi qu'il en soit, ce Valade est *réprimable*, et le voleur qui lui a vendu la pièce très-punissable. (Volt.)

RÉPRIMANDABLE. adj. des 2 g. Qui peut ou qui doit être réprimandé.

RÉPRIMANDE. s. f. Répréhension, correction faite avec autorité. Une réprimande douce, forte, sévère. Faire des réprimandes. Ne pouvoir souffrir les réprimandes. Cela mérite réprimande. La sagesse écoute en souriant les *réprimandes* de la folie qui s'offense des siennes. (Boiste.) L'amertume des *réprimandes* en détruit l'effet. (Id.)

— Peine disciplinaire que portent les lois ou les règlements contre les manquements légers. Elle peut être appliquée par le conseil de discipline de l'ordre des avocats, par la chambre des avoués, par celle des notaires, par le conseil de discipline de la garde nationale, par l'Université.

— Iconol. Une vieille femme armée, au visage irrité, au regard menaçant, s'apprête à sonner d'un cornet à bouquin; ce qui signifie combien est disgracieux à l'oreille le son des paroles de blâme.

RÉPRIMANDÉ, ÉE. part. pass. du v. Réprimander. S'empl. adjectiv.

RÉPRIMANDER. v. a. 1re conj. Reprendre quelqu'un avec autorité, lui reprocher sa faute. Réprimander un jeune homme, le réprimander fortement. Je l'ai fort réprimandé. Quel droit a-t-il de venir vous réprimander?

— SE RÉPRIMANDER. v. pron. S'adresser des réprimandes. Alors même que nous défendons nos torts, nous nous *réprimandons* nous-mêmes, lorsque nous n'avons pas perdu tout sentiment du bon et du beau. (Boiste.)

— Syn. comp. RÉPRIMANDER. BLÂMER. CENSURER. V. BLÂMER.

RÉPRIMANT. part. prés. du v. Réprimander. Qui réprimande. Il est invar. Des forces réprimant les audacieux.

RÉPRIMANT, ANTE. adj. Qui est capable de réprimer. Force réprimante. Motif réprimant. Dire que la religion n'est pas un motif *réprimant*, parce qu'elle ne réprime pas toujours, c'est dire que les lois civiles ne sont pas un motif *réprimant* non plus. (Montesq.) Cela doit être attribué à des mœurs plus douces, à une religion plus *réprimante*. (Id.) On est puni par où l'on a péché : ce proverbe est plus *réprimant* que le système des indulgences. (Boiste.)

RÉPRIMÉ, ÉE. part. pass. du v. Réprimer. S'empl. adjectiv. La corruption des derniers citoyens est facilement *réprimée*, et ne s'étend que dans l'obscurité. (Barth.)

Je vois tous les talents, par l'esprit animés,
Noblement contenus, sagement *réprimés*. (Volt.)

— *Réprimé par*. L'ambition des Athéniens, *réprimée* par Périclès, fut puissamment secondée par Alcibiade. (Barth.)

RÉPRIMER. v. a. 1re conj. (du lat. *reprimere*). Arrêter l'action, l'effet, le progrès de quelque chose. Réprimer par des calmants l'effervescence du sang.

— Fig. Réprimer les progrès du mal. Réprimer les abus. Réprimer le vice. Réprimer la licence. Réprimer l'audace, l'insolence, l'orgueil. Réprimer ses passions. Réprimer ses désirs. Réprimer l'ardeur, l'impétuosité de quel- [illegible] la mort. (Boss.) Elle travaillait à *réprimer* par sa patience ses vivacités naturelles. (Fléch.) Les âmes fortes ne sentent les mouvements des passions que pour avoir plus de mérite en les *réprimant*. (Mass.)

Si tous mes efforts ne peuvent *réprimer*
Cet ascendant malin qui vous force à rimer. (Boil.)

— *Réprimer des complots*. S'opposer à leur exécution.

Où serais-je aujourd'hui si, domptant ma faiblesse,
Je n'eusse d'une mère étouffé la tendresse,
Si de mon propre sang ma main versant des flots,
N'eût par ce coup hardi *réprimé* vos complots?
(Racine.)

— Se dit aussi des personnes. Réprimer les séditieux. La loi réprime les méchants, les séditieux.

— Absol. Les critiques doivent imiter les bons chiens de berger : ils conduisent, ils ar-

rêtent, ils *répriment* en aboyant, et ne mordent jamais. (Boiste.) Prévenir n'est pas *réprimer ;* en *réprimant*, on punit des actions criminelles ; en prévenant, on ôte la faculté d'action. (Id.) La loi *réprime*, l'arbitraire prévient. (Id.) Les oreilles françaises, toujours très-délicates, furent choquées de la synonymie forcée établie entre *réprimer* et prévenir. (***) *Réprimez*, et vous aurez moins à punir. (De Lévis.)

— SE RÉPRIMER. v. pron. Etre réprimé. Les passions effrénées ne se *répriment* plus. (Boiste.)

— S'imposer un frein. Une âme forte sait se *réprimer*. (Boiste.)

— S'imposer réciproquement un frein. Les méchants se *répriment* en se redoutant. (Boiste.)

REPRIS, ISE. part. pass. du v. Reprendre. S'empl. adjectiv. Depuis sa catastrophe, livrée, rendue, *reprise*, et asservie pour toujours, elle a à peine entendu de faibles voix réclamer pour elle cette pitié. (Daru.)

Par la crainte et l'espoir,
Battu, chassé, *repris*, de sa prison sonore
Le dez, avec fracas, part, rentre, part encore,
Il court, roule, s'abat; le nombre a prononcé.
(Feletz.)

— Fam. *Vous y voilà repris*. Vous vous êtes remis dans un cas fâcheux.

— Fam. *Je n'y serai plus repris*. Je ne m'y exposerai plus.

— *Un homme repris de justice*. Un homme qui a été puni ou réprimandé par justice, qui a subi une condamnation pénale.

— On dit aussi substantiv. *Un repris de justice*. Celui qui a déjà subi une condamnation criminelle.

— *Repris par*. Saint Louis aima mieux être *repris* par la vérité, que corrompu par les louanges. (Fléch.) La place importante de Dunkerque fut *reprise* par les Espagnols ; ils chassèrent les Français de Barcelone ; ils reprirent Casal en Italie. (Volt.) Bicêtre est un vieux château qui date du XIIe siècle ; il fut souvent pris et *repris* par les guerres, jusqu'à Louis XIV, qui fit du château de Bicêtre un hospice. (J. Janin.)

REPRISE. s. f. Continuation de ce qui a été interrompu. Une chose faite à plusieurs reprises, à différentes reprises. Se battre à deux reprises sans se blesser.

— Action de prendre de nouveau. La reprise d'une ville, d'une forteresse.

— Procéd. *La reprise d'un procès, d'une instance*. Le renouvellement et la continuation d'un procès interrompu, lorsqu'il y a eu changement de parties et d'avoué. Assigner en reprise d'instance.

— Jurispr. REPRISES. Ce que chacun des époux a droit, par lui ou ses représentants, de prélever avant partage, sur la masse des biens de la communauté, lorsqu'elle est dissoute. Les reprises de la femme s'exercent avant celles du mari. En cas d'insuffisance de la communauté, la femme ou ses héritiers exercent leurs reprises sur les biens personnels du mari. Reprises matrimoniales.

— Féod. *Reprise de fief*. Prise de possession d'un fief par l'héritier du vassal qui tenait ce fief.

— *Reprise de terre*. Le fait d'un laboureur qui déplace, dans le temps des semailles, le sillon qui borne sa terre et le trace dans celle de son voisin à la distance de quelques décimètres.

— Théâtr. *Reprise d'une pièce*. La remise d'une pièce dramatique au théâtre. Une pièce tombée à la reprise.

— Poés. Se dit des vers d'un rondeau, d'une ballade, d'un couplet de chanson, que l'on reprend, que l'on répète pour refrain. La reprise d'une chanson.

— Musiq. Toute partie d'un air qui doit être exécutée deux fois, quoiqu'elle ne soit écrite qu'une fois. La première reprise d'une ouverture, la seconde reprise. La séparation de la reprise se marque par deux barres perpendiculaires tracées sur la hauteur de la portée et accompagnées latéralement de deux points. Lorsque ces points ne sont marqués que d'un côté, on ne répète que la partie qui suit ou qui précède, selon que c'est le côté droit ou le côté gauche de la barre. || On appelle aussi *reprise* le signe qui indique cette répétition. || Il se dit aussi de la seconde partie d'un air. La reprise de cette cavatine est charmante. || Point du clavier de l'orgue, où un jeu, qui n'en possède pas toute l'étendue, finit et se répète aussitôt. || *Reprise du sujet*. C'est l'instant où une partie que l'on a fait cesser pendant quelques mesures [illegible] du sujet de la fugue pour former de nouvelles entrées. La reprise du sujet se fait aussi dans le courant du discours musical, et sans qu'elle soit précédée de silences.

— Financ. Ce que le comptable emploie en dépense dans la fin de son compte, parce qu'il l'a employé en recette, quoiqu'il ne l'ait pas reçu. Chapitre de reprise.

— *Reprise d'essai*. Nouvel essai de l'espèce que l'essayeur général et l'essayeur particulier ont trouvée hors de remède.

— Jeu. Partie qui est d'un certain nombre de coups limité. Jouer trois reprises d'hombre. Etre à la seconde reprise de quadrille. || *Cartes de reprise*. Celles que prennent les joueurs, au lansquenet, après que la première carte a été faite.

— Archit. Se dit de toutes les sortes de réfections de murs, piliers, etc., soit dans la hauteur de leur surface, s'il s'agit de parties dégradées, soit en sous-œuvre. || *Reprise en sous-œuvre*. Partie inférieure d'un mur que l'on répare, en laissant subsister la partie supérieure.

— Hydraul. On dit que *l'eau va par reprise*, lorsque, élevée dans une machine hydraulique, elle se rend dans un puisard ou dans une bache d'où une autre pompe l'élève encore plus haut. || C'est aussi, dans le cours d'une conduite, l'eau qui sort d'un regard pour prendre sa route dans une autre pierre.

— Réparation qu'on fait à une étoffe, à une dentelle qui a été déchirée, à un tissu dont une maille s'est échappée. Faire une reprise à un habit, à un gilet, à un pantalon. Bas pleins de reprises. Une couturière qui fait bien les reprises. Reprise perdue.

— Mar. Navire capturé par les ennemis, et repris ensuite par la nation sur laquelle il avait été pris. || Action de reprendre une manœuvre.

— Manég. Chaque leçon donnée au cavalier ou au cheval, et après laquelle ils se reposent. Faire trois reprises sur un cheval. Faire une reprise au pas, au trot, au galop. Longue, courte reprise.

— Nombre de cavaliers qui travaillent en même temps et ensemble. Faire des reprises de trois ou quatre cavaliers. Tête de reprise. Doubler par reprises.

— Bot. Nom vulgaire de l'orpin.

— Hortic. Se dit des nouvelles racines que les plantes poussent après leur transplantation.

— Techn. Son et gruau qui restent après la première mouture du grain. || Outil de celui qui fabrique les fauteuils de canne.

— Syn. comp. REPRISES. CONVENTIONS MATRIMONIALES. Il semble que *reprises* a une application plus particulière aux biens que la femme a apportés et qu'elle a droit de reprendre, soit en nature ou en argent, comme la dot en général, etc., et que, par *conventions matrimoniales*, on entend plus volontiers ce que la femme a droit de prendre en vertu du contrat, comme son préciput, sa part de la communauté, son douaire, et autres avantages qui peuvent avoir été faits par le contrat ; néanmoins, dans l'usage, on comprend souvent le tout sous le terme de *reprises*, ou sous celui de *conventions matrimoniales*.

REPRISÉ, ÉE. part. pass. du v. Repriser. S'empl. adjectiv.

REPRISER. v. a. 1re conj. Priser une seconde fois ; faire une seconde estimation.

— Fig. Reconnaître la probité. Le public a reprisé cet homme lorsqu'il fut reconnu que sa condamnation était injuste.

— Reprendre du tabac.

— Techn. Raccommoder en faisant des reprises.

— SE REPRISER. v. pron. Être estimé de nouveau.

— Être raccommodé de nouveau.

RÉPROBATEUR, TRICE. adj. Qui annonce, qui exprime la réprobation. Un ton réprobateur. Cet accent réprobateur. Sa voix réprobatrice.

Mon état est marqué d'un sceau *réprobateur*,
Pour qui vit dans la honte, il n'est point de bonheur.
(Du Buisson.)

— Ce mot, qui était nouveau en 1787, paraît heureusement inventé, mais il n'est peut-être pas encore entièrement accrédité.

RÉPROBATION s. f. (pr. *ré-pro-ba-ci-on ;* du lat. *reprobatio*). Action par laquelle on réprouve ou rejette.

— Théol. Jugement que Dieu a rendu de toute éternité contre les pécheurs qui mourront impénitents. Le sceau de la réprobation. Frappé de réprobation. Les questions de la prédestination et de la réprobation ont exercé les théologiens. On distingue la *réprobation positive* et la *réprobation négative*. La dernière est ainsi appelée parce qu'elle renferme la volonté permissive de tomber dans le péché et de s'écarter ainsi de la gloire. L'Eglise catholique considère comme une hérésie de croire que Dieu, par sa pure volonté, et sans avoir égard au mal, a destiné des hommes aux péchés qui les conduisent, par un degré positif, immuable, nécessitant, au terme fatal de la réprobation éternelle.

— Blâme. Une action qui mérite la réprobation publique, générale, universelle. Une chose digne de réprobation. Encourir la réprobation des gens de bien.

REPROCHABLE. adj. des 2 g. Qui mérite reproche. Action reprochable. Ce n'est pas là [illegible] volupté en laquelle l'intempérance ne soit *reprochable*. (Montaigne.)

— Procéd. Suspect, qui peut être récusé. Un témoin reprochable. Un témoignage qui est reprochable.

REPROCHE. s. m. Ce qu'on dit à une personne, ce qu'on lui remet en quelque sorte devant les yeux, pour lui causer du regret, pour lui faire honte. Un grand reproche. Sanglant reproche. De graves, de légers reproches. Des reproches amers, justes, injustes, fondés, peu fondés, mal fondés. En venir aux reproches. Faire des reproches. Mériter des reproches. S'attirer des reproches, de justes reproches. Il n'y a pas de reproches à lui faire. Accabler quelqu'un de reproches. Etre à l'abri des reproches. Les reproches de la conscience. On est triste ; cette tristesse lui paraît un *reproche* de ses fautes. (Fén.) Je ne pus soutenir la vue d'un homme qui était en droit de m'accabler de *reproches*. (Le Sage.) Ni le *reproche*, ni la crainte, ni l'ambition ne trouble les instants d'un honnête homme en place. (Marmontel.) Mon Dieu ! qui marche droit ne craint point de *reproches*. (Fabr. d'Egl.) On craint plus la disgrâce de César que le *reproche* de sa conscience. (Mass.) Les rois craignent surtout le *reproche* et la plainte. (Rac.) Je sentis le *reproche* expirer dans ma bouche. (Id.) Doux *reproches*, transports sans cesse renaissants. (Id.)

Voulez-vous que, saisi d'un indigne courroux,
En *reproches* honteux j'éclate contre vous? (Rac.)

— Ce mot était autrefois du féminin, et l'on en trouve plusieurs exemples dans Est. Pasq.

— *Un homme sans reproche*. A qui l'on ne peut rien reprocher. Bayard fut surnommé le chevalier sans peur et sans reproche.

Sans peur et sans *reproche* à mon heure suprême,
Je sens mon âme fuir, contente d'elle-même.
(De Belloi.)

— Prov. *A bien faire il n'y a point de reproche*. Fais ce que tu dis, et tu n'auras rien à craindre.

— On dit : *Un reproche obligeant, il m'a fait un reproche obligeant*, en parlant d'un reproche dicté par l'amitié, par l'intérêt qu'on a inspiré et qui roule sur une civilité.

— Procéd. *Reproches*. Raisons qu'on produit pour récuser des témoins. Fournir des reproches. Produire des reproches.

— *Sans reproche*. loc. adv. Sans prétendre faire des reproches. Sans reproche. Soit dit sans reproche.

REPROCHÉ, ÉE. part. pass. du v. Reprocher. S'empl. adjectiv. Un bienfait *reproché* tient toujours lieu d'offense. (Rac.) Ces deux derniers articles lui furent bien *reprochés*. (Montesq.)

— Prov. *Bienfait reproché tient lieu d'offense.*

REPROCHER. v. a. 1re conj. Dire à quelqu'un, lui remettre en quelque sorte devant les yeux une chose qu'on croit devoir lui causer quelque regret, quelque honte. Reprocher à quelqu'un ses fautes, ses défauts, ses vices, son imperfection, sa naissance. Lui reprocher son ingratitude. Des forêts sauvages, des marais impraticables, de vastes landes furent la source de ces richesses que nous avons tant *reprochées* au clergé. (Chateaub.) Celui qui pense qu'on le trahit et qui le *reproche* sans raison inspire quelquefois l'envie de mériter le reproche. (De Juss.) Il *reproche* à ses ennemis leurs fautes, comme s'il n'en avait pas commis plus qu'eux tous. (Mme de Staël.) On a *reproché* à Bélisaire sa conduite envers le pape Sylvère. (Du Rozoir.) Dieu *reprocha* avec force à Caïn le crime qu'il avait commis, et il lui dit que la voix du sang de son frère s'élevait jusqu'au ciel. (Le Maistre de Sacy.) On *reproche* aux malheureux leur force, leur paresse, leurs mœurs errantes et vagabondes, et en les secourant on achète le droit de les insulter. (Mass.) On *reproche* toujours votre bassesse à votre élévation, et vos places rappellent sans cesse les avilissements qui les ont méritées. (Id.)

Je tremble qu'un discours, hélas ! trop véritable,
Un jour ne leur *reproche* une mère coupable. (Rac.)

— *Reprocher un plaisir, un bienfait à quelqu'un*. Le lui remettre devant les yeux pour l'accuser de l'avoir oublié.

— *Fig.*

Êtes-vous satisfait? Moi, dit-il, pourquoi non?
N'ai-je pas quatre pieds aussi bien que les autres?
Mon portrait jusqu'ici ne m'a rien *reproché*.
(La Fontaine.)

— Fam. *Reprocher les morceaux à quelqu'un*. Lui faire sentir qu'il mange beaucoup, et paraître y avoir regret.

— Procéd. *Reprocher des témoins, un témoignage*. Alléguer des raisons pour les récuser.

— Anc. cout. *Reprocher l'aveu et le dénombrement*. C'était, dans la coutume de Bretagne, le débattre et le contredire.

— *Reprocher*, c'est proprement récuser quelqu'un pour juge ou pour témoin, parce qu'il est proche parent de la victime : et de là ces mots de *reprocher*, de *faire des reproches*, d'homme *irréprochable*, ont été employés même en d'autres usages, parce que les accusés ont coutume de dire et de révéler tout ce qu'ils savent de mal de ceux qu'ils veulent récuser.

— v. n. Adresser des reproches. Le fanatisme religieux n'a rien à *reprocher* au fanatisme politique. (Boiste.)

— *Reprocher à... de*. On a *reproché* à Cicéron de se louer. (La Harpe.) Les gens éclairés ont reproché [illegible] de son esprit pour porter dans la théorie des beaux arts des théories très-erronées. (Id.) N'a-t-on pas même reproché à Hérodote d'avoir trop accordé à ce goût pour les fables et le merveilleux, que les Grecs tenaient de leurs premiers poëtes? (Id.) Klopstock a noblement *reproché* à Frédéric de négliger les muses allemandes, qui à son insu essayaient à proclamer sa gloire. (Mme de Staël.) Votre père vous a-t-il trop vivement *reproché* d'être venu au monde, ou bien êtes-vous déshonoré. (De Balzac.)

— SE REPROCHER. v. pron. Etre reproché.

— Reprocher à soi. Quelquefois, je l'avouerai, je me suis *reproché* comme un crime le bonheur de vous avoir plu. (Le Sage.) Mais il faut que j'avoue ici une faiblesse que je me suis souvent *reprochée*. (De Maistre.) Craignons de dire un jour inutilement, toutes choses ont passé comme l'ombre, pour nous *reprocher* notre oisiveté. (Fléch.) Il se *reprochait* de n'avoir pas pour Dieu toute la tendresse qu'il ressentait pour ses amis. (Id.) Content de n'avoir rien à se *reprocher* sur les mesures que dicte la sagesse. (Mass.)

Je n'avais point encor réfléchi sur moi-même ;
Me *reprochant* enfin ma négligence extrême,
Je voulus me connaître. (Racine.)

— *L'avare se reproche tout*. Se refuse tout.

— Se faire des reproches. Le sage s'instruit en écoutant les fous se *reprocher* leurs extravagances. (Boiste.)

REPROCHEUR, EUSE. s. Celui, celle qui reproche. Il n'y a rien de plus fâcheux que les grands *reprocheurs* de bienfaits. (La Motte Le Vayer.) Fort peu usité.

REPRODUCTEUR, TRICE. adj. Qui reproduit, qui sert à la reproduction. Les organes reproducteurs des végétaux. Forces reproductrices.

REPRODUCTIBILITÉ. s. f. Faculté d'être reproduit. La reproductibilité des êtres.

REPRODUCTIBLE. adj. des 2 g. Susceptible de reproduction.

REPRODUCTIF, IVE. adj. Écon. polit. Qui produit de nouveau. || *Consommation reproductive*. Consommation qui engendre un nouveau produit.

REPRODUCTION. s. f. (pr. *re-pro-duk-ci-on*). Action par laquelle les êtres vivants perpétuent leurs espèces, quelle que soit la manière dont cette action s'exerce. La reproduction des êtres. La reproduction des animaux est particulièrement exprimée par le mot *génération*.

— Zool. Se dit des nouvelles parties qui, dans certains animaux, succèdent à celles qui ont été arrachées, mutilées. La reproduction des pattes d'une écrevisse, de la queue d'un lézard.

— Bot. Se dit de tous les moyens naturels ou artificiels qui servent à perpétuer les espèces des plantes, à multiplier les végétaux. Reproduction naturelle. Les organes de la reproduction. Reproduction artificielle, forcée. Les semences, les caïeux, les drageons, les boutures, la greffe, etc., sont autant de moyens de reproduction. La *reproduction* de certaines plantes ne peut avoir lieu sans le secours d'une autre plante. (A. Mart.) C'est à la prompte *reproduction* des végétaux que tous les êtres doivent la vie. (Id.)

— Fig. Le besoin de lire amène celui d'écrire ; la nutrition conduit à la *reproduction*. (Boiste.)

REPRODUCTIVITÉ. s. f. Didact. Qualité de ce qui peut se reproduire. || Qualité de ce qui est reproductif.

REPRODUIRE. v. a. 4e conj. *Je reproduis, tu reproduis, il reproduit, nous reproduisons, vous reproduisez, ils reproduisent. Je reproduisais. Je reproduisis, nous reproduisîmes. Je reproduirai. Je reproduirais. Reproduis, reproduisons, reproduisez. Que je reproduise. Que je reproduisisse. Reproduisant. Reproduit, reproduite.* Produire de nouveau. La plupart des arbres coupés jusque sur leurs racines, reproduisent un nouveau plant.

— Présenter de nouveau, montrer de nouveau. Un plaideur qui reproduit ses moyens déjà écartés. Reproduire dans une traduction les beautés de l'original. Un copiste qui reproduit jusqu'aux fautes d'orthographe. La réfraction n'est pas le seul moyen pour *reproduire* les couleurs. (Buff.)

D'accords toujours nouveaux il charme nos oreilles,
Et dans ses vers pompeux *reproduit* des merveilles.
(A. Martin.)

— Absol. Le lion a quelquefois *reproduit* en France ; mais ces exemples sont très-rares, et il n'est pas de loi qui n'ait quelques exceptions. (A. Mart.)

— SE REPRODUIRE. v. pron. Être reproduit, pousser de nouveau. On a beau arracher cette mauvaise herbe, elle se reproduit toujours.

— Se dit des animaux dans un sens analogue. Se nourrir, se développer et se *reproduire*, sont les effets d'une seule et même cause. (Buff.) On a jugé le mulet incapable de se *reproduire* et de former lignée. (Id.)

— Se dit des profits. Quand on ne s'enrichit que lentement et à force de travail, on peut être économe ; mais on dissipe quand l'argent se *reproduit* facilement, et paraît devoir se *reproduire* toujours en grande quantité. (Condill.)

— Etre, devoir être reproduit. Une sottise reconnue ne doit pas se *reproduire*. (Boiste.)

— Se présenter, se montrer de nouveau. Les mêmes événements, les mêmes passions, les mêmes fautes se reproduisent [illegible] monde. (Acad.) L'erreur effrontée se reproduit toute chargée des ridicules dont on l'a couverte. (Boiste.)

— *Il commence à se reproduire dans le monde.* Se dit de quelqu'un qui s'était retiré de la société, et qui commence à la fréquenter de nouveau.

REPRODUIT, UITE. part. pass. du v. Reproduire. S'empl. adjectiv.

REPROMETTRE. v. a. 4e conj. *Je repromets, tu repromets, il repromet, nous repromettons, vous repromettez, ils repromettent. Je repromettais. Je repromis. Je repromettrai. Je repromettrais. Repromets, repromettons, repromettez. Que je repromette. Que je repromisse. Repromettant. Repromis, repromise.* Promettre de nouveau.

— SE REPROMETTRE. v. pron. Se promettre de nouveau.

— Se faire mutuellement de nouvelles promesses.

— Être promis de nouveau.

REPROMIS, ISE. part. pass. du v. Repromettre. S'empl. adjectiv.

RÉPROMISSION. s. f. Théol. Les choses promises par l'Écriture sainte.

RÉPROUVABLE. adj. des 2 g. Qui doit, qui peut être réprouvé; digne de réprobation.

REPROUVÉ, ÉE. part. pass. du v. Reprouver. S'empl. adjectiv.

RÉPROUVÉ, ÉE. part. pass. du v. Réprouver. S'empl. adjectiv.

— *Livrer, abandonner quelqu'un à son sens réprouvé.* Le laisser dans l'erreur, à cause de son obstination. Pour le punir, il le livre à son sens *réprouvé.* (Mass.)

— *Réprouvé par.* Tous veulent des combats *réprouvés* par les dieux. (Delille.)

RÉPROUVÉ, ÉE. s. (du lat. *reprobatus*). Se dit de ceux que Dieu a rejetés et maudits. Être du nombre des réprouvés. Avoir les sentiment d'un réprouvé. Il n'y a qu'un réprouvé qui puisse parler ainsi. Ceux qui vous avaient vu sur la terre, surpris de votre nouvelle destinée, chercheraient l'homme de bien dans le *réprouvé.* (Mass.) Les mêmes dangers qui sont des écueils pour les *réprouvés* deviennent des occasions de mérite pour les justes. (Id.) Les *réprouvés*, dit-on, le haïssent; il faudrait donc qu'il m'empêchât de l'aimer. (J.-J. Rouss.) Les mots élus, *réprouvés*, ont fait couler des torrents de larmes et de sang. (Boiste.)

— Fam. *Avoir un visage, une figure, une face de réprouvé.* Avoir quelque chose d'effrayant, de sinistre dans la physionomie. Dans ses mauvaises humeurs, c'était une vraie physionomie de *réprouvé.* (Hamilt.)

RÉPROUVER. v. a. 1re conj. (du lat. *reprobare*). Rejeter une chose, la désapprouver, la condamner. Réprouver une doctrine. Le comique larmoyant est un genre que *réprouvent* les critiques d'un goût sévère. (Acad.) Il est vrai que les Césars ne crurent pas en Jésus-Christ, mais ce n'est pas que sa doctrine *réprouvât* leur état, elle ne *réprouvait* que leurs vices. (Mass.) Fréron reproche toujours aux auteurs qu'il a *réprouvés* d'avoir de l'esprit, on n'usera pas de représailles avec lui. (La Harpe.)

Mon père la *réprouve*, et par des lois sévères
Il défend de donner des neveux à ses frères. (Rac.)

— Se dit aussi des personnes dans le même sens.

. . . Ne doutez pas que, fiers de sa disgrâce,
À la haine bientôt ils ne joignent l'audace,
Et n'expliquent. Seigneur, la perte du combat,
Comme un arrêt du ciel qui *réprouve* Amurat. (Rac.)

— Théol. Se dit par opposition à Prédestiner. Dieu réprouva Saül pour sa désobéissance.

— SE RÉPROUVER. v. pron. Être rejeté.

— Syn. comp. RÉPROUVER. DÉSAPPROUVER. IMPROUVER. On *désapprouve* ce qui ne paraît pas bien, bon, convenable; on *improuve* ce qu'on trouve mauvais, répréhensible, vicieux; on *réprouve* ce qu'on juge odieux, détestable, intolérable.

REPROUVER. v. a. 1re conj. Prouver de nouveau. On a prouvé et reprouvé cela de cent manières, à cent reprises. Il y a des vérités que l'on a prouvées et *reprouvées* mille fois : Dieu, l'âme, la vertu, la liberté; mais qu'il faut *reprouver* encore, parce que les passions les combattent ou les violent sans cesse. (Boiste.)

— SE REPROUVER. v. pron. Être prouvé de nouveau.

REPS. s. m. (pr. *repse*). Comm. Étoffe de soie très-forte qui se fabrique principalement à Lyon. Acheter du reps. Un mètre de reps.

REPS. Géogr. Comitat de Transylvanie; 26,000 hab. ‖ Ch.-l. de ce comitat; 2,200 hab.

REPTATION. s. f. (pr. *rep-ta-ci-on;* du lat. *reptatio; de repto*, ramper). Allure propre aux serpents et à quelques animaux sans vertèbres, qui consiste à rapprocher successivement les parties du corps en remplacement de la précédente qui s'est portée en avant.

REPTATOIRE. adj. des 2 g. (en lat. *reptatorius; de repto*, ramper). Qui a le caractère de la reptation, comme les mouvements de certaines oscillaires.

REPTILE. adj. des 2 g. (du lat. *repto*, ramper). Qui rampe, qui se traîne sur le ventre. Animal reptile. Insecte reptile.

[illegible]

un esprit plus *reptile*? (Regnard.)

REPTILE. s. m. Zool. Tout animal qui n'a point de poils, et qui rampe effectivement. Le serpent est un reptile. Le ver est un reptile. ‖ Tout animal qui a les pieds si courts, qu'il semble se traîner sur le ventre. Les chenilles, les lézards sont mis au rang des reptiles. ‖ Plus particulièrement, Animal vertébré, ovovivipare, à sang froid, qui respire par des poumons. Les tortues, les lézards, les serpents, les grenouilles sont des reptiles.

Un horrible serpent, *reptile* monstrueux,
Déroulant à longs plis ses anneaux tortueux. (Aignan.)

Et le *reptile*, au pied de ces vertes murailles,
De son corps en sifflant promenait les écailles.
(Baour-Lormian.)

— Desaintange a dit, en parlant du dragon de Mars:

Le reptile en sifflant élancé,
S'enivre de leur sang que la crainte a glacé.

— Épith. Humble, impur, immonde, venimeux, horrible, affreux, dangereux, énorme, long.

— REPTILES. s. m. pl. Erpét. Classe du règne animal, admise par la plupart des zoologistes modernes; quelques-uns cependant en font deux classes. Elle comprend tous les vertébrés à sang froid qui ne sont pas poissons. Le nom qu'elle porte donne une idée fausse de ces animaux, dont il n'y a en effet qu'un certain nombre qui rampent, les autres offrant tous les genres d'allure possible. La forme générale de ces animaux varie beaucoup. Ils ont ordinairement la tête petite, le corps allongé et les membres très-courts. Quelquefois ils n'ont qu'une seule paire de pattes, et un assez grand nombre d'entre eux, les serpents, sont généralement privés de membres. En général, les reptiles s'engourdissent pendant l'hiver, et lors même qu'ils ne sont pas endormis, ils ne prennent pas de nourriture durant la saison froide. Cette classe se divise en quatre ordres : les tortues ou chéloniens; les lézards et autres reptiles de ce genre ou sauriens; les serpents ou ophidiens; les grenouilles et autres reptiles de ce genre ou batraciens. Il est des peuples pour lesquels les reptiles sont un aliment habituel, et voilà pourquoi autrefois on reconnaissait une nation de *chélonophages*, ou mangeurs de tortues, et une nation d'*ophiophages*, ou mangeurs de serpents. L'usage de la chair de ces animaux est recommandé par les médecins contre plus d'une maladie, et souvent dans des voyages, dans des temps difficiles, on savoure avec délices celles des iguanes et des tortues, ou l'on est forcé de se contenter de celle des serpents, des lézards, des crapauds : elle soutient le courage du guerrier qui défend ses foyers; elle ranime le matelot intrépide, que des courses longues et périlleuses ont épuisé.

— Fam. *C'est un reptile.* Se dit d'un homme qui emploie des moyens bas et vils pour s'avancer ou pour nuire. Les grandes places sont comme les rochers; les aigles et les *reptiles* seuls y parviennent. (Boiste.)

REPTILIVORE. adj. des 2 g. (en lat. *reptilivorus; de reptile*, reptile; *voro*, dévorer). Ornith. Qui dévore les reptiles et surtout les serpents. Le secrétaire reptilivore.

REPU, UE. part. pass. du v. Repaître. S'empl. adjectiv. Les chevaux sont bien repus. Êtes-vous assez repu? Les gens à jeun sont beaucoup plus irascibles que les personnes largement *repues.* (Virey.)

— Fig. et par raillerie. On m'a fait des compliments, et donné des promesses, me voilà bien repu. Très-fam.

RÉPUBLICAIN, AINE. adj. De la république, qui appartient à la république. Gouvernement républicain. Forme républicaine. Constitution républicaine.

— Qui affectionne, qui favorise le gouvernement républicain. Âme républicaine. Esprit républicain. Maximes républicaines.

— substantiv. Celui, celle qui est passionnée pour le gouvernement républicain. Grand républicain. Vrai républicain. Républicain austère, fougueux. Le premier monarque fut un père, les premiers *républicains* furent des frères : ainsi la monarchie a pour base l'amour filial; la république, l'amour fraternel. (Boiste.) Le vrai *républicain* doit n'avoir d'autres maîtres que Dieu, la loi et la nécessité. (Id.)

Un vrai *républicain* n'a pour père et pour fils
Que la vertu, les dieux, les lois et son pays. (Volt.)

— Se dit ironiq. des jacobins, des oligarques, etc.

— Celui, celle qui habite une république.

— Ornith. Nom qu'on a donné à des oiseaux de l'ordre des passereaux, trouvés en Afrique, et qui sont de la taille du gros-bec ordinaire. Cette dénomination a été motivée sur la forme de leur nid commun, qui présente une suite de cellules qu'on pourrait, jusqu'à un certain point, comparer à une ruche.

RÉPUBLICANISÉ, ÉE. part. pass. du v. Républicaniser. S'empl. adjectiv.

RÉPUBLICANISER. v. a. 1re conj. Polit. Rendre république. ‖ Ériger en république. ‖ Adopter les opinions républicaines.

— SE RÉPUBLICANISER. v. pron. Être mis en république.

— Adopter les opinions républicaines. Nous avons voulu républicaniser l'Europe, et nous n'avons pu nous *républicaniser* nous-mêmes. (Boiste.)

RÉPUBLICANISME. s. m. Affectation d'o- [illegible] beaucoup de gens n'est qu'un violent amour de la domination exercée au nom de la patrie. (Boiste.) ‖ Opinion, qualité, vertu d'un républicain. Le *républicanisme* est inséparable des vertus; il ne peut subsister que chez les nations agricoles : l'industrie et le commerce se changent bientôt en inévitable aristocratie de fait. (Boiste.) Le véritable *républicanisme* n'est pas dans la forme du gouvernement, mais dans le respect des droits nationaux particuliers. (Id.) ‖ Ce substantif ne date que des dernières années du XVIIIe siècle.

RÉPUBLICIDE. s. des 2 g. Destructeur d'une république, d'un gouvernement républicain.

RÉPUBLICISME. s. m. S'est employé comme synonyme de Républicanisme. Marmontel en a fait usage. Peut-être signifie-t-il Amour de la chose publique, des intérêts publics.

RÉPUBLICOLE. adj. et s. des 2 g. (ét. lat., *respublica*, république; *colo*, habiter). Polit. Membre d'une république. Peu usité.

RÉPUBLIQUE. s. f. (ét. lat., *res*, chose; *publica*, publique). Polit. État dont la constitution est démocratique, où le peuple se gouverne lui-même, soit immédiatement, soit par ses délégués. On distingue trois espèces de républiques : les aristocraties, dans lesquelles le gouvernement est entre les mains de la haute classe de citoyens; les oligarchies, dans lesquelles il se trouve entre les mains du petit nombre, et les démocraties, dans lesquelles la majorité de la nation prend part au gouvernement. On pourrait y ajouter les républiques fédératives, composées de plusieurs États, dont chacune a une constitution différente. Les républiques anciennes. Les républiques modernes. La république romaine. La république d'Athènes. La république de Venise, de Gênes, de Hollande, de Suisse. Il y va du bien, du salut de la république. Établir, former une république. Se former en république. Se sacrifier, se dévouer pour la république. C'est déshonorer la religion, dit saint Augustin, de croire qu'elle ne doit pas être consultée dans le gouvernement des *républiques* et des empires. (Mass.) Je n'aime les *républiques* que dans l'eau; la liberté ne se met point à la nage pour gâter les autres pays, et convient aux insulaires. (Le prince de Ligne.)

— Hist. *Proclamation de la république.* Acte du 21 septembre 1792, par lequel le gouvernement républicain fut établi en France, il dura jusqu'au 18 mai 1804, époque où il fut remplacé par l'Empire. Pendant cette période, la forme du gouvernement changea plusieurs fois. On vit se succéder la Convention (21 sept. 1792), le Directoire (26 oct. 1795); et le Consulat (11 novembre 1799). ‖ *République-mère.* S'est dit de la république française, par rapport aux républiques établies sous ses auspices, telles que la république batave, la république parthénopéenne, la république romaine, la république ligurienne, la république cisalpine, etc.

— Tout État où l'on n'est soumis qu'aux lois, quelle que soit la forme du gouvernement. Sparte avec deux rois, Rome avec deux consuls étaient des républiques. ‖ Les anciens donnaient le nom de république à des États oligarchiques dans lesquels la masse nationale n'avait aucun pouvoir, parce qu'ils ne reconnaissaient que deux sortes de gouvernement, la monarchie ou le gouvernement d'un seul, et la république ou le gouvernement de plusieurs.

— Se prend quelquefois pour toute sorte d'État, de gouvernement. Le mépris des lois est la peste, le fléau de toute république. Les Césars détruisirent la république romaine, mais ils en laissèrent subsister le nom. Tibère ne parlait que de son affection pour la république. Il s'en faut peu que la religion et la justice n'aillent de pair dans la *république.* (La Bruy.) Donnez-moi, disait saint Augustin, un royaume tout composé de vrais chrétiens; quelle félicité! Toutes les idées de la philosophie ont-elles jamais approché du plan de cette *république* céleste? (Mass.) Dans les emplois de Mars servant la *république.* (La Font.)

A-t-on vu quelquefois dans les plaines d'Afrique,
Déchirant à l'envi leur propre *république*,
Lions contre lions, parents contre parents,
Combattre follement pour le choix des tyrans.
(Boileau.)

— Fig. *La république des lettres.* Les gens de lettres, les savants en général, considérés comme s'ils faisaient une nation. Se faire un nom dans la république des lettres. Être connu dans la république des lettres. On distingue la *république* des lettres en plusieurs classes. (Collé.) Je vois avec plaisir qu'il se forme dans l'Europe une *république* immense d'esprits cultivés. (Volt.)

— Fig. *C'est une petite république.* Se dit d'une famille, d'une communauté, d'une société nombreuse. ‖ Se dit aussi d'une maison où il y a un grand nombre de ménages.

— Philol. *République de Platon.* Ouvrage dans lequel est contenue sa politique. Il y énumère et classe les diverses formes de gouvernement, et en reconnaît cinq, l'aristocratie, la démocratie, l'oligarchie, la timocratie ou gouvernement des ambitieux, et la tyrannie ou monarchie. C'est à la première qu'il donne la préférence. Platon, dans sa république imaginaire, écartant tout ce qui pourrait porter atteinte à la morale, en bannit les arts et la poésie. Homère, dont il couvre le front de lauriers et de fleurs, en est chassé. Plus loin, il admet le [illegible]

— Syn. comp. RÉPUBLIQUE. CHOSE PUBLIQUE. *République* ne se dit que des États aristocratiques et démocratiques; *chose publique* est commun à tous les gouvernements.

REPUCE. Chass. V. REPENELLE.

RÉPUDIABLE. adj. des 2 g. Néol. Qui peut être, qui doit être répudié.

RÉPUDIATION. s. f. (pr. *ré-pu-di-a-ci-on;* du lat. *repudiatio*). Action de répudier une succession, d'y renoncer.

— Renvoi d'une femme avec laquelle on vivait uni. La loi de Moïse tolérait la répudiation, hors le cas cependant où la femme se trouvait avoir été épousée par celui qui lui avait ôté l'honneur. On restreignit depuis la répudiation au seul cas d'adultère. Elle est généralement permise chez tous les peuples qui ne sont pas chrétiens.

— Synon. comp. RÉPUDIATION. DIVORCE. Il y a cette différence entre le *divorce* et la *répudiation*, que le *divorce* se fait par un consentement mutuel, à l'occasion d'une incompatibilité mutuelle; au lieu que la *répudiation* se fait par la volonté, pour l'avantage d'une des deux parties, indépendamment de la volonté et de l'avantage de l'autre.

RÉPUDIÉ, ÉE. part. pass. du v. Répudier. S'empl. adjectiv. Femme répudiée par son mari. ‖ Fig. C'est une doctrine répudiée généralement.

RÉPUDIER. v. a. 1re conj. (du lat. *repudiare*). *Je répudie; nous répudions, vous répudiez. Je répudiais; nous répudiions, vous répudiiez. Que nous répudiions, que vous répudiiez*, etc. Renvoyer sa femme suivant les formes légales. Les Hébreux, les Romains avaient droit de répudier leurs femmes en certains cas. La religion catholique défend de répudier sa femme. Que tardez-vous, seigneur, à la *répudier*? (Rac.)

Rome aussi bien que moi vous donne son suffrage,
Répudiez Octavie. (Racine.)

— *Répudier* se dit du mari qui fait divorce avec sa femme. Racine, par un usage nouveau, applique ce mot à la femme qui quitte son mari.

La nation chérie a violé sa foi;
Elle a *répudié* son époux et son père,
Pour rendre à d'autres dieux un honneur adultère.
(Racine.)

Le divorce ne peut être attribué à la femme infidèle et coupable qui se sépare volontairement de son époux. *Répudier* son père est encore plus hardi que *répudier* son époux, et n'est pas moins juste.

— Fig. Rejeter, repousser. Répudier ses principes. Répudier une doctrine. Répudier la croyance, la gloire de ses pères.

— Jurispr. Renoncer à. Répudier une succession. Répudier un legs.

— SE RÉPUDIER. v. pron. Être répudié.

REPUDIUM. s. m. (pr. *ré-pu-diomm*). Dr. rom. Rétractation d'une des deux parties, entre les fiançailles et la célébration du mariage. C'est en ce sens qu'on distingue quelquefois le repudium du divorce.

REPUE. s. f. Se disait pour Nourriture, repas.

Si quelque saumon ou barbue
N'en a pas fait une *repue.* (Scarron.)

— *Franche repue.* Repas qui ne coûte rien et que l'on se procure par industrie, par ruse, par flatterie. ‖ *Chercheur de repues franches.* Parasite.

RÉPUGNANCE. s. f. (du lat. *repugnantia*). Sorte d'aversion pour quelqu'un, pour quelque chose; éloignement à faire quelque chose. Avoir une grande répugnance à prendre tel ou tel parti. Avoir grande répugnance à cela. N'y avoir point de répugnance. Vaincre sa répugnance. Consentir à une chose avec répugnance. La faire sans répugnance. Avoir de la répugnance au mariage, pour le mariage. Avoir de la répugnance pour une femme. Inspirer de la répugnance. Un sentiment de répugnance. Surmonter, vaincre la répugnance qu'on a pour quelqu'un. Il faut, dans certains cas, savoir vaincre ses *répugnances.* (Acad.) Les passions se fortifiant dans cet état d'indifférence, non-seulement le devoir trouve en nous des *répugnances* innombrables, mais encore le crime s'aplanit pour ainsi dire, et l'on n'y sent pas plus de *répugnances* que pour une simple faute. (Mass.) La piété elle-même a ses *répugnances* et ses dégoûts. (Id.) Quand une fois l'oisiveté a produit en nous l'ennui, on a gagné de la *répugnance* pour le seul remède à ce mal, pour le travail. (De Juss.) D'abord les femmes, ainsi que les enfants, ont de la *répugnance* pour le vin. (B. de St-P.) Puisque la charmante Dorothée n'a point de *répugnance* à lier son sort au mien, c'est tout ce que je demande. (Le Sage.) Le peu de penchant, ou plutôt la *répugnance* que je me sentais pour un second mariage, après tous les malheurs du premier, faisait le seul obstacle que ma parente eût à lever. (Id.)

— Syn. comp. RÉPUGNANCE. HAINE. ANTIPATHIE. AVERSION. V. ANTIPATHIE.

RÉPUGNANT. part. prés. du v. Répugner. Qui répugne. Il est invariable.

RÉPUGNANT, ANTE. adj. Contraire, opposé. Proposition répugnante à la raison, à la foi.

RÉPUGNER. v. n. 1re conj. (du lat. *repu-* [illegible] ou moins opposé, contraire. Cette nouvelle proposition répugne à la première. Ces choses répugnent l'une à l'autre. Sa vie répugne à sa doctrine. Cela répugne au sens commun, répugne aux maximes d'état, répugne à la religion chrétienne. Cela répugne aux principes de la mécanique.

— Absol. *Cela répugne; il y a dans ce qu'il dit quelque chose qui répugne.* Cela se contredit, il y a quelque contradiction dans ce qu'il dit.

— Éprouver un sentiment de répugnance. Répugner à un avis. Y répugner entièrement. La raison y répugne. Mon goût y répugne. La mère du futur répugnait à ce mariage. Répugner souverainement à faire une chose. Vous ferez bien de vous marier; j'y ai *répugné* autrefois; mais j'ai maintenant de puissantes raisons pour cela. (Mol.) La jeunesse *répugne* à des airs trop farouches. (Fabr. d'Égl.) Si les hommes n'avaient le sentiment inné du juste et de l'in-

juste, pourquoi *répugneraient*-ils tous à sacrifier l'innocence? (Boiste.)

— Causer, inspirer de la répugnance. Cet homme lui répugne. Cette femme me répugne. Cette proposition, cet avis me répugne. La musaraigne a une odeur forte qui *répugne* aux chats. (Buff.) Des opinions, comme des aliments, conviennent à certains esprits, *répugnent* à d'autres : ne les forcez pas à s'en nourrir. (Boiste.)

— Impers. Il me répugne de vous entretenir d'un pareil sujet.

— Absol. Cela répugne.

REPULLULATION. s. f. (pr. *re-pul-lu-la-si-on*). Les repullulations suspectes qui surviennent si fréquemment dans le cours de la cicatrisation d'une plaie plus ou moins étendue.

REPULLULÉ. part. pass. invar. du v. Repulluler.

REPULLULER. v. n. 1re conj. (du lat. *repullulare*). Renaître en grande quantité. Les insectes ont repullulé pendant ces grandes chaleurs. Les mauvaises herbes repullulent sans cesse dans ce jardin. On peut bien partager le ver en plusieurs morceaux, chacun d'eux redeviendra un ver entier, la tête et la queue *repullulant* aux deux extrémités de chaque tronçon. (Richerand.)

— Fig. Les erreurs ont repullulé depuis peu.

REPULSE. Géogr. Baie de la mer Polaire, sur la côte méridionale de la presqu'île Melville.

RÉPULSIF, IVE. adj. (du lat. *repulso*, repousser). Phys. Qui repousse. Vertu répulsive. Force répulsive. Il est prouvé que la chaleur augmente la force répulsive.

— *Réfraction répulsive.* Se dit de la double réfraction, quand le rayon extraordinaire s'écarte plus de l'axe que le rayon ordinaire, et que celui-ci est situé entre lui et l'axe.

RÉPULSION. s. f. (du lat. *repulsio*). Phys. Force en vertu de laquelle les corps ou leurs molécules se repoussent mutuellement. L'attraction et la répulsion.

— Effet qui résulte de la mise en activité de cette force. La répulsion des corps élastiques. L'attraction et la répulsion mutuelle des corps électrisés.

— *Répulsion de l'aimant.* Propriété qu'a l'aimant de repousser un autre aimant, lorsqu'on les présente l'un à l'autre par les pôles de même nom. ‖ *Répulsion électrique.* Propriété qu'a un corps actuellement électrisé de repousser, après les avoir attirés, les corps légers qu'on lui présente à une certaine distance.

— Fig. Les personnes qui ont le cœur bon et l'esprit faux nous agitent par une force perturbatrice d'attraction et de *répulsion*. (Boiste.)

— On s'en est servi au palais dans le sens d'action de repousser une insulte.

— Syn. comp. RÉPULSION. RÉPUGNANCE. *Répulsion* s'applique plutôt aux personnes qu'aux choses, et s'entend aussi plus particulièrement des répugnances instinctives que de celles qui sont raisonnées. ‖ RÉPULSION. REPOUSSEMENT. V. REPOUSSEMENT.

REPURGATIF, IVE. adj. Qui repurge.

— On dit aussi substantiv. au masc. Un repurgatif.

RÉPURGATION. s. f. (pr. *ré-pur-ga-si-on*). Nouvelle purgation.

REPURGÉ, ÉE. part. pass. du v. Repurger. S'empl. adjectiv.

REPURGER. v. a. 1re conj. Ce verbe prend un *e* après le *g* devant un *a* ou un *o*. *Je repurgeais. Nous repurgeons. Repurgeant.* Purger de nouveau.

— Fig. La critique a purgé et repurgé cet auteur.

— SE REPURGER. v. pron. Se purger de nouveau.

REPUS, USE. adj. Se disait pour Caché. ‖ *Dimanche repus.* Le dimanche de la Passion, parce que les croix et les images des saints sont voilées.

RÉPUTATION. s. f. (pr. *ré-pu-ta-si-on*). Renom, estime, opinion que le public a d'une personne. Une bonne réputation. Une mauvaise réputation. Une grande réputation. Une réputation douteuse, équivoque, usurpée, brillante, éphémère. Se faire une bonne réputation. Avoir une bonne, une mauvaise réputation. Avoir une grande réputation. Être dans une haute réputation de vertu. Laisser la réputation d'un homme de bien. S'acquérir une grande réputation. Avoir la réputation d'un homme franc et loyal. Un homme d'une excellente réputation. [illegible]

[illegible] bâse. (Mass.) La vie paisible et privée, l'écueil des *réputations* les plus brillantes, a laissé voir en lui encore plus de vertus. (Id.) On aime la réputation d'intégrité, mais on ne veut pas qu'elle coûte. (Id.) On aime plus la grande *réputation* que la bonne. (Montaigne.)

— Absolument et sans épithète, se prend toujours en bonne part. Être en réputation. Avoir de la réputation, beaucoup de réputation. Être fort en réputation parmi les savants. Se faire une réputation. Avoir soin de sa réputation. Ternir sa réputation. Blesser, flétrir, diminuer, entamer, noircir, rétablir la réputation de quelqu'un. Cela fait tort, donne atteinte, nuit à sa réputation. Ôter à quelqu'un sa réputation. Se mettre en réputation. Mettre quelqu'un en réputation. Perdre sa réputation. Perdre quelqu'un de réputation. Hasarder sa réputation. Faire une tache à sa réputation. C'est un homme de réputation. Donner de la réputation à ses armes. Survivre à sa réputation. Déchoir de sa réputation. Un homme d'État ne doit rien négliger pour sa *réputation*. (Duclos.) La *réputation* est une enseigne qui fait connaître où loge la vertu. (Fr. de Sales.) La *réputation* est l'ouvrage du temps. (La Chauss.) Elle avait été cacher sa faute aux colonies, loin de son pays, où elle avait perdu la seule dot d'une fille pauvre et honnête, la *réputation*. (B. de St-P.) Il y a en France un agiotage de *réputations* que je n'ai vu nulle part. (Id.) Si l'on ne peut ruiner le pouvoir de l'homme en place, on attaque au moins sa *réputation*. (Fléch.) Qu'il était éloigné de l'humeur de ces hommes vains qui n'aiment la vertu que pour la *réputation* qu'elle donne. (Id.) Aux yeux de l'envie, la *réputation* la mieux établie n'est qu'une erreur publique. (Mass.) Nous cherchons à nous parer de la *réputation* de certains amis qui nous font honneur. (Id.)

— Se dit aussi des choses qui ont le renom d'être excellentes dans leur espèce. Poésies qui sont en grande réputation. Vin qui a de la réputation. Les chevaux anglais sont en réputation. La réputation de nos armes. La sainteté et la *réputation* de son temple. (Mass.) Le vin de Champigny avait autrefois beaucoup de *réputation*. (Dulaure.)

— Iconol. On la représente sous la figure d'une femme vêtue d'étoffes légères et transparentes, dans l'action de courir, ayant deux grandes ailes blanches, et sur chaque plume des yeux, des bouches, des oreilles, et tenant une trompette. A ces emblèmes, on a joint aussi des fleurs odoriférantes qui s'échappent de sa draperie.

— Syn. comp. RÉPUTATION. CÉLÉBRITÉ. RENOMMÉE. CONSIDÉRATION. V. CONSIDÉRATION.

RÉPUTÉ, ÉE. part. pass. du v. Réputer. S'empl. adjectiv. Il est réputé fort riche. Cette ville a toujours été réputée de telle province. Il est réputé pour homme de bien. Un homme absent pour les affaires de sa compagnie est réputé présent. Les songes qui paraissent aux premières heures du jour étaient *réputés* infaillibles. (Macario.)

Croit-elle en ses valets voir quelque complaisance,
Réputés criminels, les voilà tous chassés. (Boil.)

Là toujours le héros passe pour sans pareil,
Et fût-il louche ou borgne, est *réputé* soleil. (Id.)

— *Réputé pour.*

J'étends plus loin mon indulgence,
Dans les combats, chez Apollon,
Même à Paphos, l'intention
Pour le fait sera *réputée*. (Parny.)

RÉPUTER. v. a. 1re conj. (du lat. *reputare*, considérer; formé de la partic. augment. *re*, et de *putare*, penser, considérer). Estimer, présumer, croire, tenir pour, compter pour. Réputer quelqu'un homme sage. Ne pas réputer quelqu'un capable d'occuper une place, un emploi difficile. Réputer quelqu'un homme d'honneur. Nous aimons mieux *réputer* les hommes tels qu'ils se donnent, que de les voir tels qu'ils sont. (Boiste.)

— SE RÉPUTER. v. pron. Se croire, se regarder. Pour moi, bien que vaincu, je me *répute* heureux. (Boil.)

REQUART. s. m. Anc. jurispr. Quart du quatrième denier de l'estimation d'une vente, d'une donation, ou d'un héritage aliéné. ‖ Donation, aliénation d'un héritage.

REQUÉNA. Géogr. Ville d'Espagne, prov. de Cuença; 11,000 hab.

REQUÉRABLE. adj. des 2 g. Jurispr. Qui doit être demandé par le créancier, qu'il doit aller chercher lui-même. Dans la plupart des coutumes, le cens était requérable. Rente, redevance requérable.

REQUÉRANT. part. prés. du v. Requérir. Qui requiert. Il est invariable. Ouï sur ce et requérant le procureur général.

REQUÉRANT, ANTE. adj. Procéd. Qui requiert, qui demande en justice. Les parties requérantes. Les lois de la bienséance ne souffrent pas que les filles soient *requérantes*. (Mercier.)

— Chass. On dit d'un chien qu'il est *requérant*, lorsque, tombant à bout de voie, il retourne ou prend ses devants de lui-même, et qu'il fait sans être aidé tout ce qu'il faut pour retrouver son animal.

— Subst. Celui, celle qui demande en justice. Le requérant. La requérante. Les requérants.

REQUÉRIR. v. a. 2e conj. irrég. (du lat. *requirere*). *Je requiers, tu requiers, il requiert* [illegible]

requérais. Je requis, nous requîmes. Je requerrai. Je requerrais. Requiers, requérons, requérez. Que je requière, que tu requières, qu'il requière, que nous requérions, que vous requériez, qu'ils requièrent. Que je requisse. Requérant. Requis, requise. Prier de quelque chose. Requérir quelqu'un d'une chose.

— Sommer. Je vous prie, et, au besoin, vous requiers de faire telle chose.

— Réclamer, demander. Requérir aide et assistance. Requérir la force publique. Requérir le ministère d'un officier public.

— Procéd. Demander quelque chose en justice. Requérir l'apposition des scellés. Requérir l'application de la loi.

— *Requérir un bénéfice.* Se présenter au collateur pour être pourvu d'un bénéfice vacant, sur lequel on avait droit en vertu de ses grades, ou d'un indult, ou d'un serment de fidélité.

— Demander, exiger. Se dit des choses. Cela requiert la plus grande diligence. Cela requiert célérité. Cela requiert votre présence. Autant que la nécessité le requérait, le requerra. La nécessité requérait que l'on mît de suite la main à l'œuvre.

— Envoyer quérir une seconde fois. En ce sens, il n'est usité qu'à l'infinitif.

— Absol. Le procureur du roi a requis. Il requiert pour le roi.

— SE REQUÉRIR. v. pron. Être, pouvoir être requis. En tel cas, la force armée peut, doit se requérir.

REQUESENS (don Louis de Zuniga y). Grand commandeur de Castille, et l'un des plus braves capitaines espagnols du XVIe siècle. Gouverneur du Milanais, il passa ensuite au gouvernement des Pays-Bas, où son prédécesseur, le duc d'Albe, avait allumé la guerre par son injustice et ses cruautés. Il mourut à Bruxelles en 1576.

REQUÊTE. s. f. (pr. *re-kè-te*; du lat. *requisitio*). Jurispr. Demande par écrit présentée à qui de droit, et suivant certaines formes établies. Présenter requête aux juges d'un tribunal, à un tribunal, au président. Donner, présenter une requête. Signer une requête. Les pièces jointes, annexées à une requête. Signifier une requête. Demander par une requête. Les chefs d'une requête. Les moyens qu'on fait valoir dans une requête, qui sont contenus dans une requête. Requête qui tend à. Les fins, les conclusions d'une requête. Admettre, accorder une requête. Rejeter une requête. Sans avoir égard à la requête. Mettre néant au bas d'une requête. Répondre à une requête. Rendre une ordonnance sur une requête. Requête communiquée au ministère public. Être débouté de sa requête. Prononcer sur une requête. Arrêt sur requête. Requête d'intervention. Former, réitérer une opposition par requête. Requête en cassation. Que j'aime à voir ce bon roi s'arrêtant au milieu de ces divertissements innocents pour recevoir les *requêtes* de ses sujets! (Fléch.) On ne connaît chez eux ni placets ni *requêtes*. (Boil.) Pour tracer à loisir une longue *requête*. (Id.)

— On donne aussi ce nom aux mémoires fournis par les avoués des parties dans les causes qui sont instruites par écrit, et à l'acte par lequel une partie qui s'est laissée condamner par défaut forme son opposition motivée au jugement rendu contre elle.

— *Requête verbale.* Celle qu'on fait verbalement à l'audience, et qu'on ne laisse pas de rédiger ensuite par écrit pour insérer dans les qualités du jugement.

— Se dit d'écritures signifiées respectivement par les parties, dans les instances ordinaires, pour développer leurs moyens et conclusions. ‖ *Requête principale.* Celle par laquelle on attaque directement un jugement. ‖ *Requête incidente.* Celle par laquelle on attaque un jugement, à l'occasion d'une instance dans le cours de laquelle une partie le fait valoir.

— Anc. jurispr. *Requête d'ampliation.* Nouvelle requête que présentait celui qui, après avoir obtenu des lettres en forme de requête civile, avait découvert de nouveaux moyens. ‖ *Petite requête civile.* Lettres royales qu'on obtenait en chancellerie, afin d'être relevé de certaines fautes commises dans l'instruction d'un procès. ‖ *Requête d'emploi.* Demande par laquelle on supplie la cour de donner acte que le suppliant emploie pour réponse à certaines pièces des pièces produites auparavant. ‖ *Requête d'intervention.* Demande que fait une personne afin d'intervenir dans un procès qui touche à ses intérêts. ‖ *Requête personnelle.* Action qui n'est intentée que pour le payement d'une dette. ‖ *Requête hypothécaire.* Requête par laquelle on demande une hypothèque. ‖ *Maître des requêtes à l'hôtel.* Se disait d'officiers rapporteurs des requêtes de l'hôtel.

— *Requête civile.* Voie extraordinaire admise dans certains cas déterminés par la loi, pour obtenir qu'un jugement ou un arrêt rendu en dernier ressort soit rétracté. Le Code de procédure en règle la forme; il indique le délai dans lequel elle doit être signifiée, le tribunal dans lequel elle doit être portée, les formalités dont elle doit être accompagnée, et ses effets. Il signale aussi les jugements qui ne peuvent être attaqués par cette voie. Cette voie prend le nom de civile, soit parce que la requête du demandeur ne doit point attaquer le jugement comme injuste, mais seulement comme erroné, et qu'elle ne doit rien contenir d'offensant pour les magistrats, soit pour [illegible]

[illegible] criminelles. Ouverture de requête civile. Attaquer un jugement par la requête civile. Se pourvoir par requête civile, en requête civile. Admettre, entériner la requête civile. Dans l'ancienne procédure, celui qui se pourvoyait par requête civile commençait par prendre des lettres en chancellerie.

— Fig. L'impression est une requête civile contre les approbations excessives [du théâtre]. Les courtisans appliquaient ce bon mot à l'*Esther* de Racine. La postérité n'en a pas tout à fait jugé comme la cour de Louis XIV.

— *Section des requêtes.* Section de la cour de cassation qui statue sur l'admission ou le rejet des requêtes en cassation.

— *Maître des requêtes.* Titre de certains magistrats qui rapportaient les requêtes des parties dans le conseil du roi, présidé par le chancelier. ‖ Se dit aujourd'hui des magistrats chargés de rapporter les affaires au conseil d'État.

— *Les requêtes de l'hôtel.* Tribunal où siégeaient les maîtres des requêtes, au palais.

— *Les requêtes du palais.* Tribunal où l'on jugeait en première instance les causes des privilégiés qui s'y pourvoyaient.

— Fam. *Néant à la requête.* Locution familière qui s'emploie pour exprimer un refus.

— *Mettre néant à la requête de quelqu'un.* Refuser sa demande.

— Fam. Demande verbale, simple prière. Avoir égard à la requête de quelqu'un. Faire une requête incivile. Faire quelque chose à la requête de quelqu'un. J'ai, madame, une *requête* à vous présenter. (J.-J. Rouss.)

— Prov. *Être de requête*, s'est dit d'une chose fréquemment demandée.

— *Avoir requête.* S'est dit pour être recherché.

— Dans les exploits, etc. *Tel jour, à la requête de telle personne.* A la demande, à la réquisition de telle personne.

— Vén. Nouvelle quête, nouvelle chasse qu'on fait d'un cerf, etc., quand on est en défaut.

REQUÊTE. s. m. Ton de chasse pour rappeler les chiens à soi.

REQUÊTÉ, ÉE. part. pass. du v. Requêter. S'empl. adjectiv. Cerf requêté.

REQUÊTER. v. a. 1re conj. Vén. Quêter de nouveau. Requêter le cerf.

— SE REQUÊTER. v. pron. Être quêté de nouveau.

REQUEURIE. s. f. Bot. Genre de plantes du Pérou.

REQUIEM. s. m. (pr. *ré-kui-èmm*; de *requiem*, premier mot de cette prière. C'est l'accusatif de *requies*, repos). Prière que l'Église fait pour les morts. Chanter un requiem, des requiem. Un requiem en musique.

— Mus. Une des parties de la messe des morts mise en musique. Il y a de sublimes requiem composés sur ce thème par Jomelli, Mozart et Cherubini.

— *Messes de requiem.* Messes qui se disent pour le repos des âmes des morts. Messe de requiem exécutée à grand orchestre.

— Ichthyol. On a quelquefois donné au requin le nom de *requiem*.

— Prov. Requiem *gagne l'argent* et Gaudeamus *le dépense*.

RÉQUIÉNIE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, papilionacées, de la famille des légumineuses, renfermant des sous-arbrisseaux originaires du cap de Bonne-Espérance. La réquiénie en cœur croît au Sénégal.

REQUIN. s. m. (pr. *re-kin*). Ichthyol. Nom que les anciens voyageurs donnaient à une espèce de poisson du genre squale, parce que sa présence auprès d'un nageur ne laissait aucun espoir, et équivalait pour lui à un *requiem*. Ce squale atteint jusqu'à huit à dix mètres de longueur. Il se trouve dans toutes les mers, et fait l'effroi des navigateurs.

REQUINQUÉ, ÉE. part. pass. du v. Requinquer. S'emploie adjectiv. Vieille requinquée. Vieillard requinqué. Vous voilà bien requinqué.

— *Requinqué par.* Mais je ne suis point *requinqué* par un succès si désirable. (Volt.)

REQUINQUER (SE). v. pron. (pr. *re-kin-ké*; du lat. *reconcinnare*, réparer, rajuster). Se dit des vieilles femmes qui se parent plus qu'il ne convient à leur âge. C'est une vieille qui se requinque.

— Se parer d'une manière affectée.

REQUINQUETTE. s. f. Pêch. Tour au milieu des bourdigues.

REQUINT. s. m. Jurispr. féod. La cinquième partie du quint, que l'on payait au seigneur, dans certaines coutumes, outre le quint, quand on vendait un fief qui relevait de sa seigneurie.

REQUINTERON, ONNE. s. Relat. Enfant d'un quinteron et d'une Européenne, ou d'un Européen et d'une quinteronne.

RÉQUIPÉ, ÉE. part. pass. du v. Réquiper. S'empl. adjectiv.

RÉQUIPER. v. a. 1re conj. (pr. *ré-ki-pé*). Équiper une seconde fois.

— SE RÉQUIPER. v. pron. S'équiper une seconde fois.

[illegible] REQUIS, ISE. part. pass. du v. Requérir. (pr. *re-ki*). S'empl. adjectiv.

— Dans les exploits. Il a signé le ce requis.

— Sot fait ainsi qu'il est requis.

[illegible]
[illegible]
[illegible]

— Convenable, nécessaire. Avoir l'âge requis, les qualités requises pour occuper un emploi, pour être admis. A la Chine, le luxe est pernicieux, et l'esprit de travail et d'économie y est aussi requis que dans quelque république que ce soit. (Montesq.)

— *Requis dans.* Tout cela avait été requis dans la capitale, plusieurs voitures [illegible] de la cour. (Les Goncourt.)

— *Requis de.* L'amiral parut singulièrement mortifié du refus de [illegible], de l'assis-

ter contradictoirement dans son opération, bien que nous en fussions requis. (Las Cases.)

REQUIS. s. m. Anc. jurispr. Ce qui est dans l'ordre prescrit par les lois. On écrivait à ceux à qui on adressait des lettres de change, qu'ils devaient en faire le requis.

REQUISE. s. f. Ne s'employait que dans cette phrase, *une chose de requise*, une chose rare.

RÉQUISITION. s. f. (pr. *ré-ki-zi-ci-on*; du lat. *requisitio*, même signif.) Jurispr. et admin. Action de requérir. A la réquisition d'un tel. Sur la réquisition du procureur du roi. Sur sa simple réquisition. A la première réquisition.

— Demande incidente formée à l'audience, soit par le ministère public, soit par l'avoué et l'avocat de l'une des deux parties, soit enfin par la partie elle-même, et ayant pour but de requérir l'apport au greffe ou la communication d'une pièce, de requérir acte d'une assertion d'un fait avancé dans les plaidoiries d'un procès, etc.

— Demande que fait l'autorité publique de mettre à sa disposition des personnes ou des choses. Mettre tous les chevaux du pays en réquisition. Mettre en réquisition tout le chanvre pour les cordages. Faire une réquisition de tous les jeunes gens depuis dix-huit ans jusqu'à vingt-cinq, pour les envoyer à l'armée. Être de la réquisition.

— *Réquisition de la force armée.* Le droit d'exercer cette réquisition n'appartient qu'au magistrat auquel la loi l'a délégué pour la sûreté des personnes et des propriétés.

— Hist. *Réquisitions d'hommes.* S'est dit, sous la république française, de l'appel fait aux jeunes citoyens pour le service militaire. Sous le régime féodal, on donnait ce nom aux corvées pour la confection ou l'entretien des routes. Ces sortes de réquisitions existent encore, dans des cas exceptionnels, lorsque, par exemple, il s'agit de travaux urgents pour arrêter une inondation ou les progrès d'un incendie, pour s'opposer à une invasion ennemie ou à quelques désordres intérieurs. ‖ *Réquisition de vivres.* Appel fait aux propriétaires pour la fourniture des vivres nécessaires aux armées. ‖ *Réquisition permanente.* Se dit de la levée en masse décrétée le 23 août 1793, par le Comité de salut public. Les levées partaient par rang d'âge, au fur et à mesure des besoins, et on les désignait par les noms de première, deuxième et troisième réquisition.

RÉQUISITIONNAIRE. s. m. (pr. *ré-ki-zi-si-o-nè-re*). Hist. Jeune soldat appelé sous les drapeaux par la réquisition.

RÉQUISITIONNER. v. n. 1re conj. (pr. *ré-ki-zi-si-o-né*). Néol. Faire un réquisitoire. O'Connell prend la direction des débats et la police de l'audience, il préside, il lit, il rédige, il motionne, il pétitionne, il *réquisitionne*, il conclut. (Cormen.)

RÉQUISITOIRE. s. m. (pr. *ré-ki-zi-toè-re*). Procéd. Réquisition que fait par écrit celui qui remplit dans un tribunal les fonctions du ministère public. Long réquisitoire. Réquisitoire peu favorable à l'accusé. Quelle doctrine abominable que celle de ce *réquisitoire*. (J.-J. Rouss.)

RÉQUISITORIAL, ALE. adj. Prat. Qui tient du réquisitoire. ‖ Pl., *réquisitoriaux*.

RÉQUISITORIEN, IENNE. adj. (pr. *ré-ki-zi-to-ri-ein*). Néol. Digne d'un réquisitoire. C'est contre ma doctrine, c'est contre mon journal, *le Populaire*, contre mon *Voyage en Icarie*, contre tous mes écrits, que vous lancez toutes les foudres de votre éloquence *réquisitorienne*. (Cabet.)

RÉQUISTA. Géogr. Ch.-l. de cant., arrond. de Rhodez (Aveyron); 4,000 hab.

REQUITTÉ, ÉE. part. pass. du v. Requitter. S'empl. adjectiv.

REQUITTER. v. a. 1re conj. Quitter de nouveau. Quoi! la dame en faveur vous aurait *requitté*. (Quinault.)

— SE REQUITTER. v. pron. Se quitter de nouveau.

RÈREFIEF. s. m. Féod. Arrière-fief.

RÈREVASSAL. s. m. Féod. Arrière-vassal.

RES. Particule souvent réduplicative. Les auteurs varient beaucoup sur la manière d'orthographier les verbes réduplicatifs dans lesquels le *s* se trouve entre deux voyelles; tantôt on double le *s*, tantôt on le laisse simple, sans que rien puisse justifier ces incroyables et choquantes disparates. Cependant, soit qu'on double le *s*, soit qu'on le laisse simple, il restera toujours une difficulté, une sorte d'irrégularité: dans le premier cas, l'*e* de la particule, quoique lié à la consonne suivante, garde le son aigu [illegible] nonciation; dans le second cas, le *s*, qui se trouve alors entre deux voyelles, conserve néanmoins le son sifflant, ce qui est également contre les principes généraux; mais une grande partie de ces verbes reçoit déjà le double *s* sans réclamations, et les exceptions admises par quelques grammairiens ne sont pas même uniformes, et ne s'appuient absolument sur rien; celle qui concerne *resaigner*, par exemple, rend ce verbe presque complètement identique avec *résigner*, qui n'y a aucun rapport. Il vaudrait donc infiniment mieux écrire *ressacrer*, *ressaluer*, *ressaigner*, etc.

RESACQUÉ, ÉE. part. pass. du v. Resacquer. S'empl. adjectiv.

RESACQUER. v. a. 1re conj. (pr. *re-ça-ké*). Anc. mar. Tirer à soi. Resacquer l'ancre.

RESACRÉ, ÉE. part. pass. du v. Resacrer. S'empl. adjectiv.

RESACRER. v. a. 1re conj. (pr. *re-ça-kré*). Sacrer de nouveau. Quand un calice a été profané, il est nécessaire de le resacrer. On resacre les églises profanées, ou du moins on les réconcilie.

— SE RESACRER. v. pron. Être sacré de nouveau.

RESAIGNER. v. a. 1re conj. V. RESSAIGNER.

RESAIGUER. v. n. 1re conj. (pr. *re-çé-ghé*). Pêch. Jeter des pierres auprès d'un filet qu'on a tendu, pour forcer le poisson à y entrer.

RESAILLE. s. f. (pr. *re-za-ye*). S'est dit pour Récolte. ‖ Temps de la récolte.

— Chron. *Mois de resaille.* S'est dit du mois de juin et du mois de juillet, pendant lesquels on coupe le foin.

RESALUÉ, ÉE. part. pass. du v. Resaluer. S'empl. adjectiv.

RESALUEMENT. s. m. (pr. *re-ça-lu-man*). S'est dit pour Action de saluer de nouveau, de rendre le salut.

RESALUER. v. a. 1re conj. (pr. *re-ça-lué*). Saluer de nouveau.

— SE RESALUER. v. pron. Se saluer de nouveau.

RESARCELÉ, ÉE. adj. (pr. *re-çar-ce-lé*). Blas. Se dit d'une croix, d'une bande, garnie d'un orle et le rapprochant de ses bords.

RESARCI, IE. part. pass. du v. Resarcir. S'empl. adjectiv.

RESARCIR. v. a. 2e conj. (pr. *re-çar-cir*; ét. lat., *re*, de nouveau; *sarcire*, réparer). Techn. Refaire le tissu d'une étoffe à l'aiguille.

— SE RESARCIR. v. pron. Être raccommodé.

RESARCISSURE. s. f. (pr. *re-çar-ci-çu-re*). Techn. Action de resarcir. ‖ Résultat de cette action.

RESAUCÉ, ÉE. part. pass. du v. Resaucer. S'empl. adjectiv.

RESAUCER. v. a. 1re conj. (pr. *re-çô-cé*). Ce verbe prend une cédille sous le *c* devant l'*a* et l'*o*. *Je resauçais. Nous resauçons. Resauçant.* Saucer de nouveau.

— Fig. Mouiller une seconde fois.

— SE RESAUCER. v. pron. Être saucé de nouveau.

RESAUL. s. m. Anc. métrol. Mesure pour les grains, rasière.

RESCACRE DE FOUR. Anc. cout. Droit de fourbannier.

RESCAMPIR. v. a. 2e conj. V. RÉCHAMPIR.

RESCELLÉ, ÉE. part. pass. du v. Resceller. S'empl. adjectiv.

RESCELLEMENT. s. m. Techn. Action de resceller. ‖ Son effet. Ce rescellement n'est pas bon.

RESCELLER. v. a. 1re conj. Techn. Sceller de nouveau.

— SE RESCELLER. v. pron. Être rescellé.

RESCH. s. m. Gramm. hébr. Nom de la vingtième lettre de l'alphabet hébraïque. ‖ Comme signe numérique le resch vaut 200.

RESCHT. Géogr. Ville de Perse, capitale du Ghilan; 40,000 hab.

RESCIF. s. m. Mar. Ancienne orthographe du mot *récif*. Les échos de la montagne répètent sans cesse le bruit des vents qui agitent les forêts voisines, et le fracas des vagues qui se brisent au loin sur les *rescifs*. (B. de St-P.) V. RÉCIF.

RESCINDANT. part. prés. du v. Rescinder. Qui rescinde. Il est toujours invariable.

RESCINDANT, ANTE. adj. Qui donne lieu à rescision. Action rescindante.

RESCINDANT. s. m. (du lat. *rescindens*). Prat. Demande tendante à faire annuler un acte, un jugement. Juger le rescindant. Gagner le rescindant.

RESCINDÉ, ÉE. part. pass. du v. Rescinder. S'empl. adjectiv.

RESCINDER. v. a. 1re conj. Prat. Casser, annuler. Faire rescinder un acte, une obligation, un contrat, un partage, etc.

— SE RESCINDER. v. pron. Être cassé, annulé.

RESCINDRE. v. a. 4e conj. Anc. cout. Abolir, annuler. On dit aujourd'hui *rescinder*.

RESCIS, ISE. part. pass. du v. Rescindre. S'empl. adjectiv.

RESCISION. s. f. (du lat. *rescisio*). Prat. Annulation d'un acte, d'un partage. Les vices [illegible] violence, le dol, l'erreur, la fraude, doivent être les fondements de l'action en rescision. Action en rescision. Demander la rescision d'un acte, d'un partage.

— Anc. jurispr. *Lettres de rescision.* Lettres qu'il fallait obtenir avant que d'intenter une action en rescision.

RESCISOIRE. s. m. Prat. Objet principal pour lequel on s'est pourvu, soit contre un acte, soit contre un jugement, et qui sert à juger, quand l'acte et le jugement ont été annulés.

— Examen du fond de la cause en matière de requête civile.

RESCISOIRE. adj. des 2 g. Jurispr. Qui donne lieu à rescision. ‖ *Action rescisoire.* Action accordée à ceux qui se plaignent de dol, de violence, d'erreur ou de lésion, dans les actes où ils ont été parties, pour faire rescinder ces actes.

RESCONTRE. s. m. Comm. Livre des effets à payer et à recevoir.

RESCOUSSE. s. f. Se disait pour Action de secourir.

— *A la rescousse.* Cri dont un chevalier accompagnait son cri d'armes, pour invoquer le secours de ses compagnons, ou pour annoncer qu'il fallait secourir un combattant en danger.

— Anc. jurispr. Rébellion à la justice. ‖ Résistance.

RESCOUSSER. v. a. 1re conj. Se disait pour Secourir.

RESCRIPTION. s. f. (pr. *res-krip-ci-on*). Ordre, mandement par écrit que l'on donne pour toucher certaine somme, sur quelques fonds, sur quelques personnes. Être porteur d'une rescription sur le receveur des impositions. La rescription n'est qu'une lettre de change imparfaite.

— Billet d'état substitué, en 1795, à ceux nommés assignats, et dont l'hypothèque était également établie sur les domaines nationaux.

— Anc. admin. *Rescription des receveurs généraux des finances.* Mandats fournis par les receveurs généraux à l'ordre du trésor royal.

RESCRIT. s. m. (pr. *rès-kri*; du lat. *rescriptum*; fait de *rescribere*, récrire, répondre à une lettre, à une demande, etc.). Dr. rom. Réponse des empereurs romains aux questions sur lesquelles ils étaient consultés par les gouverneurs des provinces, par les juges, ou par les particuliers dans leurs différends. Il y a plusieurs rescrits des empereurs qui font partie du droit romain. Dans les rescrits impériaux, les empereurs n'interprétaient pas simplement les lois; mais ils les appliquaient à des cas particuliers, annulant ainsi les fonctions de législateurs et de juges. L'usage des rescrits, qui ne paraît dater que du règne d'Adrien, prévalut depuis Alexandre Sévère.

— Réponse du pape sur quelques questions de théologie, pour servir de décision ou de bulle.

— Loi, ordonnance dans certains pays.

— Anc. jurispr. *Rescrit du sergent exécuteur.* Rapport que faisait le sergent chargé d'une saisie.

RÈSE. s. f. (pr. *rè-ze*). Se disait pour Expédition militaire, incursion. C'est ce que les Arabes appellent une *razzia*.

RÉSÉANCE. s. f. (pr. *ré-cé-an-ce*). Anc. jurispr. Résidence. ‖ Bourgeoisie. ‖ État de celui qui possède un domicile.

RÉSÉANT. s. m. (pr. *ré-cé-an*). Féod. Vassal obligé à résidence.

RÉSÉANTIR. v. n. 2e conj. (pr. *ré-cé-an-tir*). Se disait pour Habiter, demeurer.

RÉSÉANTISE. s. f. (pr. *ré-cé-an-ti-ze*). Se disait pour Demeure, habitation.

— Anc. cout. Redevance qui se payait tous les trois ans, pour jouir du droit de bourgeoisie.

RÉSEAU. s. m. (pr. *ré-zô*; du lat. *rete*, même signif.). Petit rets. Tendre un réseau. Mettre des réseaux à l'entrée d'un terrier.

— Entrelacement qui en a la forme.

— Fig. Il existe comme une espèce de *réseau* étendu sur les lieux bas, qui enveloppe la petite multitude. (Napol.)

— Se dit d'un ouvrage de fil, de soie, de fil d'or ou d'argent, fait par petites mailles en forme de rets. Ses cheveux étaient enveloppés d'un réseau de soie. Dentelle à fond de réseau. Un *réseau* noir serrait ses cheveux dans sa maille. (Lamart.)

Ses blonds cheveux, qu'enlace un léger *réseau* d'or,
Sur sa gorge d'albâtre à longs flots se déroulent.
(Millevoye.)

— Fond de la dentelle dite valencienne.

— Techn. Espèce de petit filet rond, sur lequel sont montés les cheveux des perruques.

— M. de Forlus a dit, en parlant d'un aérostat: Un fragile *réseau* par le gaz emporté.

— Se prend quelquefois pour Bourse:

Il revient et présente à mes yeux éblouis
Un réseau tout rempli de beaux doubles louis. (***)

— Se dit poétiquement des toiles d'araignée:

J'admire le *réseau* fatal aux moucherons,
Qu'un insecte suspend autour de nos maisons. (Chevra.)

.... Ces *réseaux* mouvants, ces fils inaperçus,
Que sous les toits déserts l'araignée a tissus. (B. Lem.)

— On l'a dit aussi de la rosée. La verdure a pris, durant la nuit, une vigueur nouvelle; le jour naissant qui l'éclaire, les premiers rayons qui la dorent, la montrent couverte d'un brillant [illegible] et les couleurs. (J.-J. Rouss.)

— Se dit des rayons du soleil:

.... Le soleil embrassant l'atmosphère,
De ses longs *réseaux* d'or enveloppe la terre. (Viennet.)

— Anat. Entrelacement de vaisseaux sanguins, de nerfs, etc., qui forment une espèce de filet ou de rets. ‖ *Réseau admirable.* Réseau formé, à la base du cerveau, par les branches des artères carotides interne et vertébrale anastomosées entre elles. ‖ On a aussi quelquefois appelé *réseau* le second ventricule des ruminants. C'est ce qu'on appelle autrement *bonnet*. ‖ *Réseau de Malpighi.* Le corps muqueux ou corps réticulaire de la peau.

— Antiq. rom. *Champ du réseau.* V. CHAMP.

— Blas. Ornement divisé par des lignes diagonales.

— Bot. Ensemble des intervalles qui, sur l'aire du clinanthe des synanthérées, séparent les aréoles ovarifères. ‖ Se dit aussi des filaments plus ou moins déliés qui se voient sur le bord du chapeau de quelques agarics, et se continuent jusque sur le pédicule.

— Conchyl. Nom vulgaire de quelques coquillages. ‖ *Réseau blanc.* La vénus tigrine. ‖ *Réseau cornet.* Coquille du genre cône.

— Erpét. Nom que porte un serpent du genre orvet.

— Géom. *Réseau de triangle* ou *réseau trigonométrique.* L'ensemble des triangles placés sur la surface d'un pays pour en avoir la topographie.

RESÉCATION. s. f. (pr. *re-cé-ka-cion*). Se disait pour Action de retrancher quelqu'un d'un corps ou d'une société.

RESÉCHÉ, ÉE. part. pass. du v. Resécher. S'empl. adjectiv.

RESÉCHER. v. a. 1re conj. (pr. *re-cé-ché*). Ce verbe change en *è* l'*é* de l'infinitif devant une syllabe muette. *Je resèche, tu resèches, il resèche, ils resèchent. Je resècherai. Je resècherais.* Sécher de nouveau.

— SE RESÉCHER. v. pron. Être reséché. ‖ Se sécher de nouveau.

RESECTE. s. f. (pr. *re-sèk-te*). Géom. Partie de l'axe d'une courbe qui est comprise entre le sommet de la courbe et le point de rencontre de la tangente avec l'axe. Cette expression n'est plus usitée.

RESECTION. s. f. (pr. *re-cèk-cion*). Chir. Action de retrancher avec la scie l'extrémité d'un os long, ou les bouts non consolidés des fractures, lorsqu'il s'est formé des articulations anormales.

— Syn. comp. RESECTION. RESCISION. La *resection* est aux os ce que l'*excision* ou la *rescision* sont aux parties molles.

RÉSÉDA. s. m. (pr. *ré-zé-da*; du lat. *resedare*, calmer, parce qu'on l'employait autrefois pour la résolution des abcès et des inflammations). Bot. Genre de plantes type de la famille des résédacées, renferme une vingtaine d'espèces, annuelles ou vivaces, dont l'espèce la plus répandue est le *réséda odorant*, originaire de la Barbarie et de l'Egypte, dont les fleurs, blanchâtres, avec les anthères couleur de brique, exhalent une odeur douce et très-agréable. ‖ *Réséda jaunissant.* Plante appelée vulgairement *herbe à jaunir* ou *gaude*. Cette plante sert à teindre les étoffes de laine ou de soie, et fournit toutes les nuances, depuis le jaune le plus pâle jusqu'au jaune verdâtre. ‖ Pl., des *résédas*.

— Zooph. *Réséda marin.* Espèce de polypier du genre gorgone.

RÉSÉDACÉ, ÉE. adj. (pr. *ré-zé-da-cé*). Bot. Qui ressemble au réséda ‖ RÉSÉDACÉES. s. f. pl. Famille de plantes qui a pour type le genre réséda.

RÉSÉGAL ou **RÉSIGAL.** s. m. (pr. *ré-zé-gal* ou *ré-zi-gal*). Minér. Synonymes de Réalgar.

RESÈGUE ou **RESSAIGUE.** s. f. (pr. *re-cè-ghe*). Pêch. Grande tessure de tramail dont se servent les pêcheurs dans la Méditerranée.

RESEN. Géogr. sacr. Ville d'Assyrie, bâtie par Nemrod.

RÉSENA. Géogr. anc. Ville de Mésopotamie, où Gordien remporta une victoire sur Sapor, roi de Perse, en 243.

RESEPAGE. s. m. (pr. *re-ce-pa-je*). Eaux et for. Action de couper un bois. C'est une orthographe vicieuse pour Recepage.

RESEPER. v. a. 1re conj. Archit. hydraul. Couper avec la cognée ou la scie, la tête d'un pieu ou d'un pilot qui refuse le mouton, parce qu'il a trouvé la roche. ‖ On écrit aussi et mieux *receper*.

RESEQUÉ, ÉE. part. pass. du v. Resequer. S'empl. adjectiv.

RESEQUER. v. a. 1re conj. (pr. *re-ce-ké*). Ce verbe change en *è* l'*e* de l'infinitif devant une syllabe muette. *Je resèque, tu resèques, il resèque, ils resèquent. Je resèquerai. Je resèquerais.* Se disait pour Recouper. ‖ Retrancher quelqu'un d'une société, chasser d'un corps.

— Chir. Pratiquer une resection.

— SE RESEQUER. v. pron. Être coupé.

RESSERCELÉ, ÉE. adj. (pr. *re-cer-ce-lé*). Blas. V. RESARCELÉ.

RÉSERVATION. s. f. (pr. *ré-zer-va-ci-on*). Dr. can. Action par laquelle on réserve. Il ne [illegible] pape, dans les pays d'obédience, se réserve la nomination, la collation de certains bénéfices, lorsqu'ils viennent à vaquer.

— Prat. Se dit quelquefois des droits qu'on s'est réservé dans un acte, sans préjudice de ses autres demandes et réservations.

— Ce mot ne peut être employé qu'en jurisprudence et en droit canonique; ainsi ce serait s'exprimer d'une manière barbare, que de dire: Ils sont tous morts de maladie, à la *réservation* de ceux qui ont été noyés. Il ne faut pas non plus imiter un moraliste qui l'a employé dans le sens de Restriction. Loin de nous ces raffinements de duplicité, ces équivoques, ces subterfuges, ces *réservations* mentales plus propres à multiplier les mensonges qu'à les faire éviter.

RÉSERVE. s. f. (pr. *ré-zer-ve*). Action de

réserver. Faire des réserves dans un contrat. Donner une terre à ferme, sans faire aucune réserve. Faire donation de ses biens, sous la réserve d'une pension. Louer sa maison avec réserve de résilier en cas de vente.

— Se dit des choses réservées. Réserves d'une terre qui montent plus haut que ce qui est affermé.

— Hist. Se dit de certaines prérogatives des empereurs d'Allemagne, qu'ils ne partageaient point avec les Etats de l'Allemagne. || *Réserve ecclésiastique.* Clause du traité d'Augsbourg, par laquelle, tout en abandonnant les biens sécularisés avant la paix, les catholiques stipulèrent qu'il n'en serait plus sécularisé à l'avenir, et que tout possesseur des terres ecclésiastiques de l'empire qui embrasserait le protestantisme perdrait ses dignités et ses bénéfices.

— Dr. can. *Réserve ecclésiastique.* Part réservée à celui des enfants qui avait reçu les ordres. || Droit en vertu duquel le pape nommait à un bénéfice, quand il avait négligé de le faire par grâce expectative avant la mort du titulaire. || *Réserves apostoliques.* Rescrits et mandats par lesquels les papes se réservent la nomination et la collation de certains bénéfices vacants, avec défense de procéder à l'élection ou à la collation de ces bénéfices sous peine de nullité. Les réserves ont été abolies en France par le concordat fait entre Léon X et François Ier.

— Jurispr. *Réserve légale.* Portion de biens que la loi déclare non disponibles, en les réservant à certains héritiers. || *Réserves de disposer.* Réserve qui a lieu quelquefois de la part du donateur, relativement à un objet compris dans la donation, ou à une somme fixe sur les biens donnés. || *Réserves.* Protestations faites par une partie contre les inductions que l'on pourrait tirer d'un acte émané d'elle. || *Réserve de droits et actions.* Clause par laquelle on indique dans les actes qu'un objet est en dehors de la convention qu'ils renferment, et qu'on ne renonce pas au droit de la réclamer plus tard.

— Anc. cout. *Réserve coutumière.* Portion de bien que les coutumes réservaient aux héritiers naturels. || *Réserve à partage.* Se disait dans la coutume de Normandie, de la faculté qui était accordée au père et à la mère de faire cesser l'exclusion de successions prononcée contre leurs filles par la loi locale.

— Art milit. *Armée de réserve*, ou simplement *réserve.* Partie de l'armée qu'on laisse dans ses foyers, et qu'on appelle sous les drapeaux quand les circonstances l'exigent. Appeler la réserve, une partie de la réserve. Forte réserve. Nombreuse réserve. Etre, mettre à la réserve. La réserve est distincte de l'armée active par son organisation, et destinée à protéger la France contre l'invasion étrangère.

— *Corps de réserve* ou *réserve.* Troupes que le chef d'une armée défensive réserve un jour de bataille, afin de les faire donner quand l'occasion le demandera. Le corps de réserve, la réserve n'a point donné, a donné à propos. Faire avancer la réserve. || Portion d'une grande armée destinée à suppléer à l'insuffisance des troupes engagées, ou à leur prêter appui.

— Dans les villes de garnison, Toute garde qui n'a pas de surveillance à exercer et qui est réunie seulement pour attendre des ordres.

— Mar. Certain nombre de vaisseaux placés hors des lignes, et destinés à secourir ceux qui en ont besoin ou à remplacer ceux qui sont trop désemparés pour conserver leur poste. || Vieux vaisseau rasé qu'on emploie dans un port comme une espèce de magasin ambulant.

— Chass. *Canton de réserve*, ou *réserve.* Canton qui est réservé pour celui à qui la chasse appartient.

— *Bois de réserve*, ou *réserve.* Canton de bois qu'on laisse croître en futaie, et qu'on ne peut couper qu'après en avoir prévenu l'autorité compétente. || Arbres qui ne peuvent être coupés, tels que les baliveaux, les pieds corniers, etc.

— *Commerce de réserve.* Spéculation qui consiste à acheter des marchandises à une époque où elles sont abondantes et à bas prix, pour les revendre quand elles reviendront rares et chères.

— *Faire la réserve.* Se dit, lorsqu'au jeu de piquet, par exemple, celui qui doit faire et distribuer les cartes, en réserve adroitement trois as dans une de ses mains, sans qu'on s'en aperçoive, mêle le reste, et présente à couper, et, lorsque cela est fait, rapporte le jeu de cartes sur ces trois qu'il a réservées, et par conséquent est sûr que les trois cartes de sa rentrée seront trois as.

— Fig. Discrétion, circonspection, retenue. Ne parler qu'avec beaucoup de réserve. En user avec plus de réserve. Affecter, montrer une grande réserve. User de réserve. Se tenir sur la réserve. L'humanité si aimable dans l'élévation, se bornant à une familiarité sans *réserve*, pour un petit nombre de favoris, ne leur laisse plus qu'une dure insensibilité pour les misères publiques. (Mass.) Louez les bons pourtant avec *réserve.* (J.-J. Rouss.) Insensiblement la froideur s'introduirait entre nous avec la *réserve.* (Id.) Vous vous livrez devant tout le monde à des familiarités cruelles; vous n'avez pas plus de *réserve* avec moi qu'avec un autre. (Id.) Il affecte une grande *réserve*; il ne parle point, mais il écoute. (Mme de Sévigné.)

— *N'avoir point de réserve*, ou *aucune réserve pour quelqu'un.* Avoir en lui une confiance aveugle.

— *Se tenir sur la réserve.* Etre sur ses gardes.

— *A la réserve de.* loc. prépos. A l'exception de. Vendre tous ses biens, à la réserve d'une petite maison. Bien recevoir tout le monde, à la réserve de tels et tels. A la *réserve* de quelque ami qui en a été le ministre ou le témoin nécessaire, les plus intimes amis de M. Le Tellier ont ignoré ses aumônes. (Boss.)

— *Sans réserve.* loc. adv. Sans exception. Avoir en quelqu'un une confiance sans réserve. Parlez sans réserve, sans nulle réserve, sans aucune réserve.

— *En réserve.* loc. adv. A part, de côté. Mettre une forte somme en réserve. Avoir toujours de l'argent en réserve. Avoir toujours quelque argument en réserve. Fontenelle avait toujours cinquante louis d'or en *réserve* destinés à des actes de bienfaisance. (Sallent.) Les dieux ont des prodiges en *réserve* pour ceux qui les invoquent. (Boufflers.)

— Syn. comp. RÉSERVE. MODESTIE. RETENUE. DÉCENCE. PUDEUR. V. MODESTIE.

RÉSERVÉ, ÉE. adj. Circonspect, discret, qui ne se hâte pas trop de dire ni de faire connaître ce qu'il pense. Etre très-réservé à parler de soi, à critiquer les autres. Etre plus réservé à dire son avis, à donner des conseils. Réservé en paroles. Cette femme est fort réservée. Une conduite réservée. Nos délassements même doivent avoir je ne sais quoi de délicat, de *réservé*, de sérieux. (Mass.) Ils ne sont pas moins *réservés* l'un avec l'autre, mais leur réserve est moins embarrassée; elle ne vient plus que du respect d'Emile, de la modestie de Sophie, et de l'honnêteté de tous deux. (J.-J. Rouss.) Les plus terribles expériences m'ont rendu plus *réservé.* (Buff.) Les Romains sont très-*réservés* sur l'emploi de ces figures, dont on fait peut-être un usage trop fréquent parmi nous. (Théis.)

D'un masque séduisant les fripons ont l'usage,
Soyez donc *réservé!* Ne jugez au visage
Ni les hommes, ni les magots. (F. de Neufch.)

— subst. Faire le réservé. Faire la réservée.

RÉSERVÉ, ÉE. part. pass. du v. Réserver. S'empl. adjectiv. Tout droit réservé. Toute prétention réservée. Tous dépens réservés. J'avais toujours une tribune *réservée*, et je serais encore dans la bonne voie, sans un jeune Français qui m'avait vu. (Scribe.)

— *Cas réservés.* Les péchés dont on ne peut être absous que par le pape ou l'évêque, ou par les prêtres qui ont reçu d'eux un pouvoir spécial. Le livre le plus dangereux est celui des cas *réservés.* (Boiste.)

— *Réservé à.* En parlant des choses. Il était *réservé* à Louis d'achever ce que les siècles précédents de la monarchie n'avaient pu achever. (Mass.) Quant aux sépultures souterraines, elles étaient généralement *réservées* aux rois et aux religieux. (Chateaub.) Ce pain n'est plus comme autrefois *réservé* aux seuls prêtres, il se communique à tous les fidèles. (Le Maistre de Sacy.) L'espérance chrétienne seule nous éclaire sur la fin qui nous est *réservée.* (Legris Duval.) Cette tâche sublime est encore *réservée* au ministre de l'Evangile; il ouvrira le ciel et l'avenir à celui que le présent accable. (Michaud.)

Accablez-moi des noms *réservés* aux ingrats,
Je les ai mérités, je ne m'en plaindrai pas. (Volt.)

Le front ceint des lauriers *réservés* au savant,
Lavoisier s'avançait au temple de Mémoire.
(A. Martin.)

— En parlant des personnes. Ce roi, gardé par la Providence, et *réservé* à ses grands desseins. (Boss.) Les autres prisonniers furent *réservés* au triomphe de Titus. (Chateaub.)

(Elle) nous regarde, en son aveugle rage,
Comme de vils troupeaux *réservés* au carnage. (Rac.)

Par un pouvoir affreux *réservée* à l'inceste,
La mort est le seul bien, le seul Dieu qui me reste.
(Voltaire.)

— *Réservé dans.* Vous sentirez enfin ce que la vaine sagesse des méchants n'a jamais pu croire, qu'il est un bonheur *réservé* dans ce monde aux seuls amis de la vertu. (J.-J. Rouss.)

— *Réservé pour.* Un portrait *réservé* pour le pinceau d'Apelle. (Boil.) Son fils seul avec moi *réservé* pour les fers. (Rac.) L'autre était *réservé* pour brûler les parfums. (Le M. de Sacy.) De nombreux fléaux sont *réservés* pour le pécheur, mais celui qui espérera en Dieu sera entouré de la miséricorde. (La Harpe.)

J'allais lui demander, indiscret dans mes vœux,
Des secrets *réservés* pour les peuples des cieux.
(Voltaire.)

RÉSERVER. v. a. 1re conj. (pr. *ré-zer-vé*; rad. *réserve*) [illegible] une chose entre plusieurs autres. Réserver l'usufruit, la jouissance d'un domaine. Réserver des fonds. On avait *réservé* cette place comme une place d'honneur. (Th. Gaut.) Elle conjurait son ami de songer aux immortelles espérances que Dieu a *réservées* aux époux chrétiens. (V. Bargem.)

Crois-tu, dit le Seigneur, homme à qui je confie
Des secrets qu'à toi seul ma bouche a *réservés*,
Que de leurs cendres relevés
Ces morts retournent à la vie?
(Lefr. de Pompignan.)

— Garder une chose pour un autre temps, pour un autre usage, la ménager pour une autre occasion. Réserver quelque argent pour les besoins imprévus. Réserver ses amis pour les occasions essentielles. Réserver ses conseils pour un moment plus favorable. Réserver le reste d'une explication à un autre temps. Dieu veut que nous sachions distinguer entre les dons qu'il abandonne à ses ennemis, et ceux qu'il *réserve* à ses serviteurs. (Boss.) Dieu, père des hommes vulgaires, comme le vôtre, les livre au travail, à l'affliction, à la misère, et il ne *réserve* pour vous que la joie, le repos, l'éclat et l'opulence. (Mass.) Nos offices, nous les *réservons* pour nos amis, et nos bienfaits pour nos créatures. (Id.) Dans les cours on donne quelquefois le dehors à la piété, pour *réserver* plus sûrement le cœur à l'amertume de la jalousie et au désir insatiable de la fortune. (Id.) Regarde, voici la compagne que je t'ai *réservée.* (De Maistre.)

— Se dit aussi des personnes, en parlant du sort, du traitement qui leur est destiné. L'enfant miraculeux que Dieu *réservait* encore pour être le salut de la nation et la gloire d'Israël. (Mass.) Pour un plus noble usage il *réserve* les saints. (Rac.) A quel indigne honneur m'avais-tu *réservée*? (Id.) Mes vœux t'ont *réservé* pour de plus grands besoins. (Id.) Dieux, nous *réserviez*-vous à ce dernier outrage? (Volt.) Je m'imaginais que celui qui avait ordonné le monde avait *réservé* son intelligence pour les sphères célestes. (B. de St-P.)

Pour d'autres biens sans doute il nous a *réservés*,
Et tous ses grands desseins ne sont point achevés.
(Racine.)

A ce comble de maux vous m'aviez *réservée*,
Madame, et par vos soins je m'y vois arrivée!
Non, ce cœur déchiré ne vous pardonne pas! (Piron.)

— Se dit, dans les tribunaux, pour signifier qu'on a remis à un autre temps la décision d'une question. La cour a jugé le principal, et a réservé à faire droit sur les intérêts.

— SE RÉSERVER. v. pron. Garder pour soi quelque chose d'un tout. Se réserver l'usufruit, la jouissance d'une terre. Se réserver les arbres d'un jardin. Se réserver une pension. L'évêque se réserve le pouvoir d'absoudre de certains cas. Le ministre s'est réservé la connaissance de cette affaire. Dieu semble s'être réservé la punition de ce crime. Considérez une âme qui, laissant tout au-dessous d'elle, ne se *réserve* plus que Dieu seul. (Boss.) C'est par son désintéressement que M. de Lamoignon se *réserva* cette liberté d'esprit si nécessaire dans la place qu'il occupait. (Fléch.) Dans les prospérités de ses amis, M. de Montausier estima leur modération, et se *réserva* le droit de les avertir de leur orgueil. (Id.) Dans le dessein où chacun est de faire du bien, il se *réserve* au moins la liberté de choisir le bien qu'il veut faire. (Id.) Saint Louis se *réserva* le jugement des affaires des pauvres comme sa fonction favorite. (Id.) Les princes ne doivent se *réserver* que l'honneur de la protection en matière de doctrine, et laisser aux évêques celui de la décision et du jugement. (Mass.) Sa prodigue amitié ne se *réserve* rien. (Rac.) La couronne s'en est *réservé* le commerce, de même que celui de toutes les autres salines. (Buff.) Les sages s'étaient *réservé* toutes les vérités morales. (A. Mart.) Dieu a voulu faire partager à l'homme le bonheur qu'il s'est *réservé*, et c'est la femme qui le dispense comme une manne céleste. (A. Karr.)

Ainsi, de ses moyens se *réservant* le choix,
La nature maintient ou viole ses lois. (Delille.)

— Se dit aussi en parlant de plusieurs personnes. Les ennemis implacables se *réservent* bien des maux. (Boiste.)

— Attendre, remettre à faire une chose quand on le trouvera à propos, en temps et lieu. Se réserver à faire quelque chose, de faire quelque chose. Dieu, qui accorde la paix quand il lui plaît, et comme il lui plaît, se *réservait* à la donner par l'entremise de cette princesse. (Fléchier.)

— S'empl. dans le même sens avec un nom de personne pour régime direct. Se réserver pour une autre occasion. Se réserver pour de plus grandes choses. Se réserver pour la danse. Se réserver pour le rôti. Se *réservant* tout entière à son Créateur. (Fléch.) A quel nouveau tourment je me suis *réservée*! (Rac.)

— Au barreau. *Se réserver la réplique.* Déclarer qu'on veut répliquer.

— Etre, pouvoir être réservé. Le meilleur en tout doit se *réserver* pour la fin. (Boiste.)

— Syn. comp. RÉSERVER À. RÉSERVER POUR. *Réserver à* est plus vague, et suppose un but plus éloigné; *réserver pour*, une destination, une fin prochaine, fixe, précise, et bien arrêtée. || RÉSERVER. CONSERVER. V. CONSERVER.

RÉSERVOIR. s. m. En général, Récipient qui contient une quantité d'eau quelconque, où on la conserve, et d'où on la distribue pour différents usages. Il y a dans l'Orient des *réservoirs* qui ont jusqu'à deux lieues de surface, et [illegible] des provinces entière, au moyen des saignées et des petits ruisseaux qu'on en dérive de tous côtés. (Buff.)

— Grand bassin de forte maçonnerie, en plein air, avec un double mur, et glaisé ou pavé dans le fond, où l'on tient l'eau pour les fontaines jaillissantes des jardins. On cite parmi les plus grands réservoirs celui du château d'eau de Versailles. Immense réservoir. Grand, petit réservoir. Réservoir abondant, inépuisable. La force de l'expression est en raison de l'énergie de la pensée, comme la force d'un jet d'eau indique la hauteur du *réservoir.* (De Lévis.)

— *Réservoirs sur terre* ou *réservoirs découverts.* Pièces d'eau ou canaux glaisés dans lesquels on amasse des sources, et qui par leur profondeur contiennent plusieurs milliers de muids d'eau. || *Réservoirs voûtés.* Réservoirs construits sous une voûte, le niveau de l'eau n'ayant pas permis de les faire sur terre; ils sont ordinairement cimentés et forment des citernes. || *Réservoirs butés.* Réservoirs faits sur terre, en élevant les terres à une certaine hauteur en forme de pâté, en les laissant rasseoir pendant six ou sept mois, et en y construisant ensuite le réservoir, soutenu par des piles ou éperons de maçonnerie bâtis sur le bon fond. || *Réservoirs en l'air.* Réservoirs soutenus par des piles ou éperons de maçonnerie bâtis sur le bon fond, pour résister à la charge de l'eau et maintenir le réservoir que l'on glaise ou cimente.

— Se dit, par extension, de tous les endroits où l'eau s'accumule. Les lacs sont des espèces de réservoirs. Que devient donc le prodigieux volume d'eau qui tombe jour et nuit dans ce vaste *réservoir*? (Barth.)

L'eau, parmi les rochers se filtrant lentement,
De ces grands *réservoirs* mina le fondement. (Del.)

— Myth. rom. *Réservoir de Curtius.* Nom qu'on donnait à l'endroit où Marcus Curtius, chevalier romain, pour faire cesser la peste qui désolait la ville, se précipita dans un gouffre qui s'était ouvert sur la place publique. Tant qu'il resta ouvert, on jeta des pièces de monnaie, suivant l'usage établi d'honorer de la sorte les lieux consacrés dans l'opinion des hommes. Ce lieu se referma depuis.

— Fig. L'argent circule moins dans les campagnes qu'ailleurs : les villes sont, en dernière analyse, les grands *réservoirs* où l'argent entre et d'où il sort par un mouvement qui se soutient, ou qui se renouvelle continuellement. (Condill.)

— S'emploie figurément dans le style ascétique. Réservoir de la grâce. Réservoir des vengeances.

— Anat. Toute cavité du corps humain, dans laquelle s'amasse un fluide. || *Réservoir des larmes.* Le sac lacrymal. || *Réservoir de l'urine.* La vessie. || *Réservoir de la bile.* La vésicule du fiel. || *Réservoir de Pecquet.* L'organe où le chyle est conduit par les veines lactées; il est ainsi appelé parce qu'il a été découvert par Pecquet. || *Réservoirs de la semence.* Les vésicules séminales. || *Réservoir du chyle.* Dilatation que présente le canal thoracique, près de son passage à travers le diaphragme.

— Mar. Petit bassin qu'on établit sur l'avant de l'archi-pompe, et qui sert à contenir l'eau pour la consommation journalière.

— Pêch. Caisse de chêne, munie d'une trappe fermant à clé et percée de plusieurs ouvertures, dans laquelle on conserve le poisson vivant.

— Philos. hermét. *Réservoir des eaux supérieures et inférieures, où tous les éléments se trouvent enfermés.* Le mercure philosophal, qui contient en soi les quatre éléments, ou le monde supérieur et inférieur.

RÉSEUIL. s. m. (pr. *ré-zeu-ye*). Chass. Nom d'une espèce de filet.

RESEUL. s. m. (pr. *re-ceul*). Se disait pour Réseau. Les dames couvrent leur sein d'un *reseul.* (Mont.)

RÉSIDANT. part. prés. du v. Résider. Qui réside. Il est invariable. Les Turcs ont toujours des ministres étrangers *résidant* continuellement chez eux. (Volt.) Ce sera un travail précieux, qui ne pouvait être exécuté que par des hommes *résidant* sur les lieux depuis plusieurs années. (Chateaub.)

RÉSIDANT, ANTE. adj. (pr. *ré-zi-dan*). Qui demeure habituellement dans un lieu. Le lieu où il est résidant, où elle est résidante. Le pape Léon III, encore sujet des empereurs *résidants* à Constantinople, n'osa pas sacrer un Allemand. (Volt.)

— *Les membres résidants.* Se dit dans les sociétés savantes, par opposition à Membres correspondants. Les membres résidants sont assujétis à une cotisation mensuelle.

RÉSIDENCE. s. f. (pr. *ré-zi-dan-ce*; du lat. *residere*, être assis, demeurer). Demeure ordinaire en quelque ville, en quelque lieu, en quelque pays. Faire sa résidence en tel lieu. Le lieu de sa résidence. Etablir sa résidence en tel endroit.

— Séjour actuel et obligé d'un évêque, d'un magistrat, d'un préposé, etc., dans le lieu où ils exercent leurs fonctions. Ne pouvoir voyager à cause de la résidence où nous obligent nos fonctions. Les évêques, les curés, sont obligés à résidence, à la résidence. Emploi qui oblige à la résidence, à résidence, qui exige, qui demande résidence. On espère que la dé-[illegible] résidence. (La Bruy.)

Mais à l'ambition d'opposer la prudence,
C'est aux prélats de cour prêcher la *résidence.* (Boil.)

Une maîtresse est en amour
Un bénéfice à *résidence.* (***)

— Le lieu de la résidence ordinaire d'un prince, d'un seigneur. Ville qui est la résidence d'un prince, qu'il a choisie pour résidence. Entrer dans sa résidence. Sortir de sa résidence.

— *Résidences royales.* Châteaux qui dépendent de la couronne. M. Vatout publie en ce moment un ouvrage fort curieux et fort intéressant, qui a pour titre : *Souvenirs des Résidences royales.*

— L'emploi d'un résident auprès d'un prince. Au retour de sa résidence. Je demande telle résidence.

Paul voudrait nous persuader
Qu'il faut beaucoup d'intelligence
Pour exercer sa *résidence*;
Il ne faut que résider. (***)

— Chim. Se disait des parties les plus grossières qui troublaient la liqueur et qui descendaient au fond du vase quand elle était reposée. C'est ce qu'on appelle aujourd'hui *sédiment*.

— Syn. comp. RÉSIDENCE. DEMEURE. DOMICILE. V. DOMICILE.

RÉSIDENT. s. m. (pr. *ré-zi-dan*). Celui qui est envoyé de la part d'un souverain vers un autre pour résider auprès de lui, et qui est moins qu'un ambassadeur, mais plus qu'un agent. Vatel exprimait très-bien la différence qui existe entre eux et les ambassadeurs, en disant que ceux-ci représentent leur souverain dans la dignité, tandis que le résident le représente seulement dans ses affaires. Quelquefois leurs lettres de créance n'émanent pas directement de leur souverain, mais seulement d'un agent d'un ordre supérieur, dont ils sont en ce cas les lieutenants.

— Féod. Dans plusieurs coutumes, on donnait ce nom aux tenanciers qui étaient obligés de résider dans l'héritage de leur seigneur, et qui ne pouvaient en sortir.

RÉSIDENTE. s. f. La femme du résident. Madame la résidente.

RÉSIDER. v. n. 1re conj. (pr. *ré-zi-dé*; du lat. *residere*, qui signifie proprement s'asseoir, être assis). Faire sa demeure en quelque endroit. Résider dans un lieu. Résider à Paris. Résider presque toujours à sa terre, sur sa terre, dans sa terre. Résider sur son domaine, dans son domaine.

— Se dit de Dieu. Dieu est présent partout; mais il *réside* d'une manière particulière dans ses temples. (Acad.) Les Israélites regardaient le tabernacle comme le lieu où *résidait* sans cesse sa gloire et sa présence. (Mass.) Du haut de la montagne où sa grandeur *réside*. (J.-B. Rouss.)

— Fig. Là résident l'innocence et la paix. On a vu plus haut que la sensation du goût *résidait* principalement dans les papilles de la langue. (Brill.-Sav.) Une charge où *résident* l'ordre et la paix intérieure de l'État. (Fléch.) Dans le palais des rois où le bonheur semble *résider*. (Mass.) L'affabilité qui prend sa source dans l'humanité n'est pas une de ces vertus superficielles qui ne *résident* que sur le visage. (Id.) Jésus-Christ n'autorise point cette liberté qui s'élève contre la puissance légitime, et qui veut partager avec le souverain celle qui *réside* en lui seul. (Id.) Le monde se vante que l'honneur et la véritable probité ne *résident* que chez lui. (Id.) Songez qu'en cet enfant tout Israël *réside*. (Rac.)

— Fig. Exister dans. Dans les monarchies, la souveraineté *réside* en principe et en droit dans le corps social; mais, de fait, elle *réside* dans la personne du prince. (Boiste.)

— *Toute l'autorité réside dans la personne d'un tel.* Il a toute l'autorité.

— *Cet homme croit que toute la sagesse, toute la science, tout le bon sens réside dans sa tête.* Il croit être le seul sage, le seul savant, et avoir tout le bon sens en partage.

— Fig. Consister. La question, la difficulté réside en ceci. Voilà où réside la question, la difficulté. C'est en lui seul que notre espoir réside.

— Absol. Demeurer forcément dans le lieu où l'on exerce quelques fonctions. Les évêques doivent résider. Il y a des bénéfices qui obligent à résider.

RÉSIDU. s. m. (pr. *ré-zi-du*; du lat. *residuum*). Comm. Le restant. Un résidu de compte. Le résidu du compte. Un faible résidu. Il a vieilli. On dit plutôt aujourd'hui *reliquat*.

— Arithm. Nombre qui reste d'une division. Le résidu de cette division est de tant. On dit plus ordinairement *le reste*.

— Alg. Ce mot, dont la signification est la même que celle de *reste*, a été employé pour désigner les nombres dont la différence peut être divisée exactement par un autre nombre pris pour terme de comparaison.

— Chim. Ce qui reste d'une ou de plusieurs substances, solides ou liquides, soumises à une opération mécanique ou chimique. Faible résidu. Résidu limpide, inodore, terreux. On ne saurait trop appeler l'attention des industriels sur le parti qu'ils peuvent tirer de *résidus* d'opérations négligées ou abandonnées, et qui souvent deviennent même une cause de gêne et d'insa- [illegible]

— *Résidu* était autrefois d'un usage universel dans les testaments. Quand un testateur avait fait tous les legs qu'il voulait faire, il ajoutait, et *au résidu de tous mes autres biens*, etc., je fais, crée, nomme mon héritier seul et pour le tout.

— *Au résidu*. loc. adv. Au reste, enfin. Cette expression n'est plus en usage.

RESIFFLÉ, ÉE. part. pass. du v. Resiffler. S'empl. adjectiv.

RESIFFLER. v. a. 1re conj. (pr. *re-ci-flé*). Siffler de nouveau.

— SE RESIFFLER. v. pron. Être resifflé.

RÉSIGNANT. part. prés. du v. Résigner. Qui résigne. Il est invariable.

RÉSIGNANT. s. m. (pr. *ré-zi-gnian*). Celui qui résigne un office ou un bénéfice.

— On dirait au fém. *résignante*, si l'on avait occasion de s'en servir.

RÉSIGNATAIRE. s. m. (pr. *re-zi-gna-tè-re*). Celui à qui on a résigné un office ou un bénéfice.

— S'empl. aussi adjectiv. pour les 2 g. Héritier résignataire.

RÉSIGNATEUR. s. m. (pr. *ré-zi-gnia-teur*). Jurispr. Celui qui résigne une rente, un contrat.

RÉSIGNATION. s. f. (pr. *ré-zi-gnia-ci-on*). Jurispr. Abandon en faveur de quelqu'un. Faire cession et résignation de tous ses droits à son frère.

— Démission d'un office, d'une charge. Il a vieilli dans ce sens.

— Jurispr. canoniq. Démission d'un bénéfice dans les mains du collateur ou du pape. Résignation pure et simple. Résignation forcée. Résignation en faveur de quelqu'un. Faire résignation. Donner sa résignation. Retirer sa résignation. || *Résignation pure et simple* ou *démission*. Résignation sans condition, et sans réserve de pension. || *Résignation en faveur* ou *conditionnelle*. Résignation qui ne se fait qu'à la charge qu'une personne désignée sera pourvue du bénéfice.

— Au sens moral. Soumission à la Providence, à la volonté de Dieu. Mourir avec une grande, une entière résignation aux volontés du ciel. Il est mort avec une résignation très-édifiante. La fidélité du fils de M. Le Tellier fit voir la *résignation* du père. (Fléch.) Faisons voir une longue mort soutenue par la *résignation* et la patience. (Id.) Qu'attendez-vous d'une vie si sage? ce qui en est la récompense, une mort soutenue par une sainte *résignation*. (Id.) La *résignation* aux décrets de la Providence tient lieu de fermeté. (Mme d'Épinay.) Il n'y a de consolation que dans une *résignation* entière à la volonté d'un être suprême. (Volt.)

— Soumission à son sort, à son malheur. Subir sa disgrâce, son exil avec résignation. Montrer une grande résignation, beaucoup de résignation. La *résignation* consiste-t-elle à se croiser les bras, à subir sans résistance la violence et la honte? (Lessing.)

— Syn. comp. RÉSIGNATION. DÉMISSION. ABDICATION. ABANDONNEMENT. RENONCIATION. *Résignation* ne se dit plus guère en parlant des charges, des offices, on dit *démission*; on fait une *démission* de ses charges, emplois et bénéfices; une *abdication* de sa dignité et de son pouvoir; un *abandonnement* de ses biens; une *renonciation* à ses droits et à ses prétentions.

RÉSIGNÉ, ÉE. part. pass. du v. Résigner. S'empl. adjectiv. Se montrer calme et résigné. Me voilà tout résigné. J'y suis résigné, entièrement résigné. Elle est morte bien résignée. Quelques-unes, par un sublime effort, paraissaient *résignées* et voyaient sans murmure l'échafaud qui les attendait. (Filon.) La vertu des honnêtes gens n'est pas niaise, ni *résignée*; elle est douce, noble, sereine, mais armée comme Minerve. (Say.)

— *Résigné à*. Mourir résigné à la volonté de Dieu. Ses fréquentes maladies le mirent souvent aux prises avec la mort: exercé par tant de combats, il en sortait toujours plus fort et plus *résigné* à la volonté divine. (Boss.) Il était *résigné* à n'être pas le premier objet des affections de Corinne. (Mme de Staël.)

RESIGNÉ, ÉE. part. pass. du v. Resigner. (pr. *re-ci-gne*). S'empl. adjectiv. Cet acte a été résigné par toutes les parties.

RÉSIGNER. v. a. 1re conj. (pr. *ré-zi-gné*; du lat. *resignare*). Se démettre d'un office, d'un bénéfice en faveur de quelqu'un. Résigner un office. Résigner un bénéfice. Résigner une cure à quelqu'un.

— Absol. S'entend ordinairement d'un bénéfice. Mourir sans résigner, sans avoir résigné. N'avoir pas le temps de résigner.

— Remettre entre les mains. Résigner son âme à Dieu.

— SE RÉSIGNER. v. pron. S'abandonner, se soumettre. Se résigner à la volonté de Dieu. Se résigner aux ordres de la nature. Se résigner à son sort. S'y résigner. Se résigner à supporter une incommodité. Se résigner à souffrir. Communément l'homme ne se *résigne* à la sagesse et à la modération que lorsque ses passions s'éteignent. (Virey.) Je me *résigne* à la volonté de Dieu sur toutes les choses de ce monde. (Boiste.) Tout écrivain doit se *résigner* aux morsures de la critique, elle n'a pas même épargné l'Évangile. (Id.) L'honnête homme doit [illegible] dupe qu'une fois fripon. (Id.) Il faut se *résigner* aux ordres de la nature. (Volt.) Un bon cœur ne peut se *résigner* aux maux qu'il cause. (Mme Cottin.)

— Absol. Vous le voulez, je me résigne. Étudier l'homme, c'est apprendre à se *résigner*. (Boiste.)

RESIGNER. v. a. 1re conj. (pr. *re-ci-gnié*). Signer de nouveau.

— SE RESIGNER. v. pron. Être signé de nouveau.

RÉSILIATION. s. f. (pr. *ré-zi-li-a-ci-on*). Jurispr. Résolution, annulation d'un acte. Résiliation d'un bail, d'un contrat. Résiliation de vente. La faculté de faire résilier un bail est accordée au bailleur lorsque le preneur fait servir la chose louée à un usage auquel elle n'était pas destinée, et qui peut lui causer du dommage. La résiliation du marché à forfait a lieu par la seule volonté du maître, à la charge par lui d'indemniser l'entrepreneur de ses dépenses, et aussi de tout ce qu'il aurait pu gagner dans l'entreprise.

RÉSILIÉ, ÉE. part. pass. du v. Résilier. S'empl. adjectiv. Dans ce cas l'acte sera résilié de plein droit. Ce contrat a été résilié du consentement mutuel des parties.

RÉSILIEMENT ou **RÉSILÎMENT.** s. m. (pr. *ré-zi-li-man*). Cassation d'un acte. On dit plutôt *résiliation*.

RÉSILIER. v. a. 1re conj. (pr. *ré-zi-li-é*; du lat. *resilire*, se dédire, se rétracter). Ce verbe prend deux *i* dans toutes les personnes dont la terminaison commence par un *i*. *Je résilie; nous résilions, vous résiliez. Je résiliais; nous résiliions, vous résiliiez. Que nous résiliions, que vous résiliiez.* Casser, annuler un acte. Résilier un contrat. Résilier un bail. Résilier une vente, un traité, un marché.

— v. n. Prat. Revenir contre un contrat, une promesse.

— SE RÉSILIER. v. pron. Être résilié.

RÉSILIR. v. a. 2e conj. Anc. prat. Se dédire. || Refuser d'exécuter une promesse, un contrat.

RÉSILLE. s. f. (pr. *ré-si-ye*). Sorte de coiffure espagnole; espèce de filet ou de réseau qui enveloppe les cheveux.

RÉSINA. Géogr. Ville d'Italie, dans le royaume de Naples, située sur le golfe de Naples, à 23 mètres au-dessus d'une partie de l'emplacement d'Herculanum; 9,000 hab.

RÉSINATE. s. m. (pr. *ré-zi-na-te*; du lat. *resina*). Chim. Nom donné aux combinaisons des résines avec les bases salifiables.

RÉSINE. s. f. (pr. *ré-zi-ne*). Chim. Matière inflammable, grasse et onctueuse, d'une odeur et d'une saveur plus ou moins prononcée, demi-transparente, d'une couleur jaunâtre, brûlant avec une flamme jaune et une fumée noire, et découlant de certains arbres, tels que le pin, le sapin, le mélèze, le lentisque, le térébinthe, etc. Il y a des résines plus liquides, d'autres plus sèches. Les résines sèches ont une cassure lisse et vitreuse. La résine se dissout dans l'esprit de vin. On l'électrise par le frottement. On fait avec la résine des vernis communs, du mastic de fontaine ou de réservoir, du brai américain, de la poix jaune, des savons jaunes, de la cire à bouteille, des chandelles pour le pauvre et des torches pour le riche. On a récemment trouvé le moyen de tirer de la résine le gaz hydrogène bicarboné propre à l'éclairage. || C'est le nom collectif d'un grand nombre de produits végétaux, qui jouissent de la propriété des acides, c'est-à-dire qui peuvent se combiner avec les bases salifiables. Leur nature n'est pas encore bien connue; il paraît qu'ils sont le produit de l'huile volatile épaissie dans les cellules de ces corps organiques. || Dans le langage ordinaire, on donne le nom de *résine* tout simplement, au résidu de la distillation de la térébenthine. || Se dit particulièrement de la résine qui sort des pins et des sapins. Un pain de résine. Un flambeau de résine, de poix-résine. Sentir la résine. Les autres portent communément, avec ce nom, ceux des arbres qui les produisent. || On appelle encore *résine* un mélange de trois parties de brai sec et d'une partie de galipot, que l'on fond ensemble et que l'on passe au travers d'une natte de paille.

— Bot. *Résine animé*. On en connaît deux sortes: l'une d'Amérique, produite par le courbaril; l'autre d'Orient et d'Éthiopie, beaucoup plus rare, et dont l'arbre qui la produit est encore inconnu aux botanistes. || *Résine de cachibou*. Résine produite par une espèce de gomart. || *Résine copal*. Résine recueillie sur le gomitre copalifère. Cette résine entrait dans les parfums que les Américains brûlaient sur les autels de leurs dieux. || *Résine élastique*. Gomme élastique ou caoutchouc. || *Résine copal fossile*. Substance résineuse insoluble dans la potasse, qui répand au feu une odeur aromatique, et qui brûle à la simple flamme d'une bougie. || *Résine de cèdre*. Substance friable, transparente, inflammable, d'une couleur jaunâtre, d'une odeur aromatique, produite par le cèdre. || *Résine de cône*. Sorte de térébenthine qui découle naturellement et sans incision. || *Résine de Tyr*. Celle qui découle du pin. || *Résine de vernis*. La sandaraque. || *Résine liquide de la Nouvelle-Espagne*. Nom qu'on donne quelquefois au baume de copahu ou à l'ambre liquide. || *Résine de carana*. Remède usité au Pérou contre la sciati- [illegible] de quel arbre elle provient. || *Résine de courbaril*. Résine animé occidentale. || *Résine du mollé* ou *poivrier d'Amérique*. Résine qui suinte des gerçures et crevasses de l'écorce d'un arbre du même nom. Cette résine est blanche, odorante et purgative. || *Résine élémi*. On en distingue de deux sortes: l'une vient d'Égypte ou d'Éthiopie, et l'autre d'Amérique. La première, quoique solide extérieurement, conserve longtemps une espèce de mollesse. Elle est très-inflammable, d'une couleur jaunâtre tirant sur le vert, et d'une saveur âcre un peu amère. Celle d'Amérique est transparente, d'une consistance ordinairement molle, grasse et gluante, et d'un blanc jaunâtre. || *Résine olampi*. On nous envoie quelquefois, d'Amérique, sous ce nom, une résine jaunâtre, dure, grumeleuse, friable, quelquefois transparente, quelquefois un peu opaque, ayant beaucoup de rapport avec les résines animé, copal et courbaril. || *Résine tacamaque*. Substance résineuse qui est produite par le peuplier baumier. La résine tacamaque des îles de Madagascar et de Bourbon n'est autre chose que le baume vert.

— Chim. *Résine biliaire*. Substance résineuse, que l'on extrait de la distillation de la bile. || *Résines animales*. Substances résineuses que l'on trouve dans les corps organisés des animaux. Leurs propriétés diffèrent, sous certains rapports, des résines végétales, elles jouent un grand rôle en médecine. Ces résines sont: l'ambre gris, le propolis, le castoréum, la civette, le musc.

— Philos. hermét. *Résine d'or*. Le safran, qu'on croyait tiré de l'or. || *Résine de la terre*. Le soufre. || *Résine de la terre potable*. Soufre sublimé, réduit en liqueur.

RÉSINÉ, ÉE. part. pass. du v. Résiner. S'empl. adjectiv. || *Bien résiné*. Se dit d'un bâtiment enduit de résine au-dessus de ses préceintes.

— Pharm. *Vin résiné*. Vin saturé de résine de pin, administré par les anciens comme stomachique.

RÉSINÉINE. s. f. (pr. *ré-zi-né-i-ne*). Chim. Huile obtenue en distillant la colophane.

RÉSINÉONE. s. f. (pr. *ré-zi-né-o-ne*). Chim. Un des produits de la distillation de l'essence de térébenthine.

RÉSINER. v. a. 1re conj. Mar. Enduire de résine.

— SE RÉSINER. v. pron. Être résiné.

RÉSINEUX, EUSE. adj. (pr. *ré-zi-neu*). Qui produit la résine, qui en a quelque qualité. Arbre résineux. Bois résineux. Goût résineux. Odeur résineuse.

— Bot. Cette épithète est donnée à des plantes qui sont enduites d'un suc visqueux de nature résineuse, ou à des champignons qui croissent sur les troncs des sapins. Laugerie résineuse. Polypore résineux.

— Phys. *Électricité résineuse*. Celle qui se développe quand on frotte la résine et les autres substances analogues.

RÉSINGUE. s. f. (pr. *ré-zin-ghe*). Techn. Outil avec lequel l'orfèvre redresse les objets bossués.

RÉSINIDE. adj. des 2 g. (pr. *ré-zi-ni-de*). Chim. Qui ressemble à la résine.

RÉSINIDES. s. f. pl. Famille de composés ternaires organiques, qui comprend les résines.

RÉSINIER. s. m. (pr. *ré-zi-nié*). Nom qu'on donne, dans les landes de Bordeaux, à ceux qui tirent le suc résineux des pins.

— Bot. *Résinier d'Amérique*. V. GOMART.

RÉSINIFÈRE. adj. des 2 g. (pr. *ré-zi-ni-fè-re*; en lat. *resiniferus*; de *resina*, résine; *fero*, porter). Bot. Qui fournit de la résine. Eucalypte résinifère.

RÉSINIFIÉ, ÉE. part. pass. du v. Résinifier. S'empl. adjectiv.

RÉSINIFIER (SE). v. pron. (pr. *ré-zi-ni-fie*). Ce verbe prend deux *i* dans toutes les personnes dont la terminaison commence par un *i*. *Nous nous résinifiions, vous vous résinifiiez. Que nous nous résinifiions, que vous vous résinifiiez.* Se convertir en résine.

RÉSINIFORME. adj. des 2 g. (pr. *ré-zi-ni-for-me*; en lat. *resiniformis*; de *resina*, résine; *forma*, forme). Qui a l'apparence, l'aspect d'une résine.

RÉSINI-GOMME. s. f. (pr. *ré-zi-ni-go-me*). Nom donné à certaines substances qui participent de la nature des résines et de celle des gommes. Résini-gomme de sabadilline.

RÉSINITE. adj. des 2 g. (pr. *ré-zi-ni-te*; rad. *résine*). Minér. Qui a l'aspect d'une résine. Quartz résinite.

RÉSINO-AMER. s. m. (pr. *ré-zi-no-a-mer*). Chim. Nom donné à l'aloès, qui constitue en effet une substance particulière.

RÉSINOCÉRUM. s. m. (pr. *ré-zi-no-cé-rom*). Pharm. Médicament composé d'un mélange de résine et de cire.

RÉSINO-EXTRACTIF, IVE. adj. (pr. *ré-zi-no-ek-strac-tif*). Chim. Qui participe des propriétés des résines et de celles des extraits.

RÉSINO-GOMMEUX, EUSE. adj. (pr. *ré-zi-no-go-meu*). Chim. Qui participe des propriétés de la gomme et de celles des résines.

RÉSINOÏDE. adj. des 2 g. (pr. *ré-zi-no-i-de*; du lat. *resina*, résine; et du gr. εἶδος, ressemblance). Chim. Qui a l'apparence d'une résine.

[illegible] Produit différent de la résinéone, et obtenu de même par la distillation de l'essence de térébenthine.

RÉSINULE. s. f. (pr. *ré-zi-nu-le*; diminut. de *résine*). Chim. Nom sous lequel on désigne quelquefois les corps appelés *sous-résines*.

RÉSIPISCENCE. s. f. (pr. *ré-ci-pis-san-ce*; du lat. *resipiscentia*). Reconnaissance de la faute avec amendement. Il est enfin venu à résipiscence.

RÉSISTABILITÉ. s. f. (pr. *ré-zis-ta-bi-li-té*). Néol. Propriété de résister, inhérente et particulière aux corps vivants.

RÉSISTANCE. s. f. (pr. *ré-zis-tan-ce*; du lat. *resistantia*). Qualité par laquelle un corps résiste à l'action d'un autre corps. Une étoffe qui n'a point de résistance. Il est difficile de graver sur les pierres dures à cause de la résistance de la matière.

— Mécan. Toute force dont on n'est pas maître et qu'on ne peut équilibrer ou vaincre qu'en employant une autre force dont on dispose. ‖ On a coutume d'ajouter à la force qu'on veut surmonter celle qui résulte des obstacles que rencontre l'action par les causes étrangères; cette somme constitue ce qu'on appelle la résistance, parce qu'on se trouve ainsi ramené au cas où l'on voudrait mouvoir cette résistance avec des agents qui ne dissiperaient aucune partie du moteur. ‖ *Solide de moindre résistance.* Solide décrit par la révolution d'une courbe autour de son axe, et qui se meut dans un fluide, en trouvant moins de résistance que tout autre solide circulaire de même base. ‖ Dans la mécanique industrielle, cette dénomination de *résistance* est employée pour distinguer la force à vaincre, de celle qui est employée à ce travail. On distingue dans les machines deux espèces de résistance : la résistance utile et celle qui ne l'est pas. La première est celle qui constitue le travail à faire; ce sera, par exemple, un poids à soulever, un mouvement de translation ou de rotation à imprimer à un objet, etc.; la résistance inutile ou passive est celle qui provient des frottements et des chocs des différentes pièces de la machine employée au travail, et qui absorbent en pure perte une portion de la force du moteur.

— Physiq. *La résistance des solides.* La force par laquelle ils résistent au choc, à l'impression d'un corps en mouvement. ‖ *Résistance des fluides.* La force par laquelle les corps qui se meuvent dans des milieux fluides sont retardés dans leurs mouvements.

— Obstacle, difficulté. En voulant pousser la porte, le volet, je sentis quelque résistance.

— Défense que font les hommes, les animaux, contre ceux qui les attaquent. Une résistance vigoureuse, faible, longue, opiniâtre. Faire beaucoup, peu de résistance. Les assiégés ont fait une belle résistance. Opposer une longue résistance. Se rendre sans résistance, sans faire de résistance, après une faible résistance. Quel débris parle ici de votre *résistance*? (Rac.)

— Fig. et au sens moral, Opposition aux desseins, aux volontés, aux sentiments d'un autre. Obéir sans résistance. Trouver bien de la résistance, une grande résistance. Il y aura de la résistance de ma part. N'y apporter aucune résistance. Proposition qui passe malgré la résistance qu'on y a faite, quelque résistance qu'on y avait apportée. Combien de fois a-t-on vu le prince de Condé inquiet du salut de ses domestiques, affligé de leur *résistance*, consolé par leur conversion. (Boss.) Les grands du monde ne trouvent aucune *résistance* dans l'accomplissement de leurs volontés, ils s'y appliquent avec plus de force. (Fléch.) Les princes, dès qu'ils se livrent au vice, ne connaissent plus d'autre frein que leur volonté, et leurs passions ne trouvent pas plus de *résistance* que leurs ordres. (Mass.) Atala n'offrait plus qu'une faible *résistance*. (Chateaub.) Il est vrai que ma misère, qui devenait de jour en jour plus grande, ne contribua pas peu à laisser vaincre ma *résistance*. (Le Sage.) La menace inspire la crainte, ou provoque l'indignation et la *résistance*. (Reydell.)

Dans ses premiers transports l'amour impétueux
S'irrite par la *résistance*. (Cess.)

La *résistance* est un charme de plus,
Et j'aime assez une heure de refus. (Volt.)

— Fig. et fam. *Il a fait une belle résistance.* Se dit de quelqu'un qui s'est refusé longtemps aux propositions, aux instances qu'on lui faisait.

— Polit. *Parti de la résistance*, ou absol. *la résistance.* Se dit des hommes d'État qui craignent de s'engager dans des voies nouvelles, et qui opposent une force d'inertie aux tentatives de réforme.

— *Chose de résistance.* Chose qui dure longtemps.

— *Pièce de résistance.* Se dit, dans un repas, d'une pièce considérable, où il y a beaucoup à manger. V. PIÈCE.

RÉSISTANT. part. prés. du v. Résister. Qui résiste. Il est toujours invar.

RÉSISTANT, ANTE. (pr. *ré-zis-tan*). Qui oppose de la résistance. Il erra dans le royaume de Bourgogne, tantôt fugitif, tantôt armé et *résistant*, mais toujours poursuivi. (Anquet.)

— Phys. Qui s'oppose au mouvement d'un autre corps. Si le monde est plein, un corps ne se peut mouvoir qu'en faisant usage de sa force contre le corps qu'il rencontre, un usage même continuel contre le milieu *résistant* dans lequel il se meut. (Trév.)

[illegible]

lat. *resistere*, formé, dans le même sens, de la partic. intensitive *re*, et de *sistere*, arrêter, retenir). Ne pas céder, céder difficilement à l'impression d'un autre corps. Le marbre résiste plus au ciseau que la pierre commune. Une viande dure et coriace qui résiste au couteau, à la dent. Un chapeau qui résiste à la pluie. Des bottes qui résistent à l'eau. Un vieux château qui résiste à l'injure, aux injures du temps.

— *Se défendre*, opposer la force à la force. Résister aux agents de la force publique. Armée contre laquelle l'ennemi est hors d'état de résister. Résister longtemps. Résister courageusement. Ne pouvoir plus résister. Comment *résister* à tant d'armées? (Fléch.) Ce le suit, rien ne *résiste*. (Mass.) Il *résiste* au superbe, et punit l'homicide. (Rac.) Ce pays où cent murs n'ont pu te *résister*. (Boil.) Je ne *résiste* pas au torrent qui m'entraîne. (Id.)

— La Fontaine l'a dit des choses.

Je plie et ne romps pas. Vous avez jusqu'ici
Contre leurs corps épouvantables
Résisté sans courber le dos. (La Font.)

— Fig. Un cœur ferme peut *résister* à l'iniquité. (Fléch.) Il cherche une vertu qui lui *résiste* moins. (Rac.)

(Elle) vante un baiser cueilli sur les lèvres d'Iris,
Qui mollement *résiste*, et, par un doux caprice,
Feint de le refuser, afin qu'on le ravisse. (Boil.)

— Manég. *Ce cheval résiste au cavalier.* Le cavalier a de la peine à le faire obéir.

— Fig. au sens moral. S'opposer aux desseins, aux volontés de quelqu'un, tenir ferme contre quelque chose de fort, de puissant. Résister à la séduction, à la tentation. Résister à ses passions. Résister à l'adversité. Résister aux prières de quelqu'un. Résister fortement à quelqu'un. Lui résister en face. Conseils marqués par le doigt de Dieu, dont l'empreinte est si vive et si manifeste dans les événements que j'ai à traiter, qu'on ne peut *résister* à cette lumière. (Boss.) Combien d'âmes touchées de Dieu ne *résistent* à sa grâce et à son esprit que de peur de perdre auprès de vous ce degré de confiance qu'une longue société de plaisir leur a donné. (Mass.) Admirez cette femme forte qui *résiste* aux faiblesses de son sexe dès l'enfance, à l'orgueil dans sa plus grande élévation, à la douleur dans le temps de son abattement et de sa mort. (Fléch.) M. de Montausier a peut-être seul la gloire d'avoir *résisté*, pour le service de son maître, à la force de l'amitié et au plaisir de la vengeance. (Fléch.) Qui est le plus coupable, ou celui qui prêche toujours la vérité, ou celui qui *résiste* toujours à la vérité? (Rac.) La douceur du ton et des manières a un ascendant imperceptible auquel on ne *résiste* pas. (Mme de Puysieux.) Pharaon, qui avait jusqu'alors *résisté* aux ordres de Dieu et de Moïse, fut le premier à prier les Israélites de s'en aller. (Le Maistre de Sacy.) Quelle colère *résiste* à ses larmes? (B. de St-P.)

— S'emploie souvent en parlant de l'amour. Ai-je pu *résister* au charme décevant...? (Rac.) Quel cœur *résisterait* à des attraits si doux? (J.-B. Rouss.) Au pouvoir de l'amour c'est en vain qu'on *résiste*. (Regnard.)

— Supporter facilement la peine, le travail. Se dit des hommes et des animaux. Résister à toutes les fatigues. Résister à une grande chaleur, à un grand froid. Résister à la douleur. Les chevaux hongres ne *résistent* pas à la fatigue, au travail comme les chevaux entiers. (Acad.) La jument *résiste* à la fatigue, à la faim et à la soif. (Buff.)

— Fam. *On n'y peut plus résister.* Se dit de quelque incommodité qu'on a peine à supporter. C'est un homme d'un ennui mortel, on n'y peut plus résister, on n'y saurait résister, il n'y a pas moyen d'y résister. Il fait ici une si grande fumée qu'on n'y saurait résister. Je n'y puis *résister*, ce spectacle me tue. (Rac.)

— SE RÉSISTER, v. pron. S'opposer mutuellement de la résistance.

RÉSISTIBILITÉ. s. f. (pr. *ré-zis-ti-bi-li-té*). S'empl. dans le même sens que *résistabilité*, et n'est pas plus usité.

RÉSISTIBLE. adj. des 2 g. (pr. *ré-zis-ti-ble*). A qui l'on peut résister.

RÉSIXIÈME. s. m. (pr. *re-si-zië-me*). Anc. jurispr. Sixième du sixième denier. On disait aussi *resixièmement* dans le même sens.

RÉSLÉ ou **RÉLÉ.** adj. Se disait d'un pain de sucre rompu ou taché.

RÉSOLU, UE. part. pass. du v. Résoudre. (pr. *ré-so-lu*). S'empl. adjectiv. Tumeur résolue. Question résolue. Bail résolu. Contrat résolu. Acte résolu.

— Qui a pris une résolution. *Résolu* et déterminé au dedans, lors même qu'il paraissait embarrassé au dehors. (Boss.) Allons voir si la comtesse est aussi *résolue*. (Montfleury.)

Non, je n'écoute rien : me voilà *résolue*;
Je veux partir. (Racine.)

— Décidé, arrêté. C'est un point résolu. Entreprise résolue. Mon choix sera suivi, c'est un point *résolu*. (Mol.) Cesse de badiner, la chose est *résolue*. (Destouches.)

— Qui a reçu une solution. Le problème politique était *résolu* : l'agriculture qui fonde, et les armes qui conservent se trouvaient réunies. (Chateaub.) J'avoue qu'il est ici plus aisé de détruire que d'établir, et que la question de la reproduction est peut-être de nature à ne pou-

— Mus. Se disait d'un canon ou fugue perpétuelle, dont toutes les parties étaient écrites ou en partition en plusieurs lignes séparées, ou dans des parties séparées avec les pauses que chaque partie devait observer au commencement.

— Déterminé, hardi. C'est un homme résolu. Il ne craint rien, il est très-résolu. C'est une femme résolue. Voilà un drôle bien résolu. Tel qu'on avait vu le prince de Condé dans tous ses combats, *résolu*, paisible, occupé sans inquiétude de ce qu'il fallait faire pour les soutenir, tel fut-il à ce dernier choc. (Boss.) Ne crains rien de mon âme; elle est trop résolue. (Quinault.) J'ai acheté des mules et des chevaux, et je suis accompagné de trois estafiers des plus *résolus*. (Le Sage.) Une femme est à craindre lorsqu'elle est résolue et désespérée. (Hornem.)

— Prov. *Résolu comme Barthole* (pour Barthole). Se dit d'une personne hardie, par une espèce de jeu de mots sur la promptitude avec laquelle Barthole, fameux jurisconsulte, résolvait les difficultés de droit qu'on lui soumettait.

— Se disait pour Certain, positif. L'art de la médecine n'est pas si *résolu*. (Montaigne.)

— *Résolu à.*

Je songerai peut-être au milieu de mes larmes,
Qu'à vous perdre pour moi vous étiez *résolu*. (Rac.)

Êtes-vous *résolus* à venger la querelle
De vos ancêtres immolés? (J.-B. Rouss.)

— *Résolu de.* Et moi, je vous dis que je suis *résolu* de me marier, et que je ne serai point ridicule en épousant la fille que je recherche. (Mol.) Nous nous remîmes en chemin, toujours *résolus*, quand nous serions à Valence, de profiter de la première occasion qui s'offrirait de passer en Italie. (Le Sage.) *Résolus* de mettre fin à ce brigandage, les jésuites, à force d'habileté, obtinrent de la cour de Madrid la permission d'armer leurs néophytes. (Chateaub.)

Ces lévites et moi, prêts à vous secourir,
Nous étions avec vous *résolus* de périr. (Rac.)

— *Résolu entre.* Les deux mariages furent donc ainsi *résolus* entre nous. (Le Sage.)

— *Résolu par.* Cette difficulté ne peut être *résolue* par la science. (A. Mart.)

— *Résolu pour.* La grande dispute sur l'existence de Dieu et l'immortalité de l'âme sera *résolue* pour nous quand il ne sera plus temps, si nous ne prenons l'affirmative. (Boiste.)

— subst. C'est un gros résolu. Il fait bien le résolu. Fam.

— Syn. comp. RÉSOLU, RÉSOUS. *Résolu* a tous les sens du verbe qu'il rappelle parfaitement. *Résous*, sous sa forme contractée et anomale, est une sorte de radical nu, représentatif seulement de la signification physique et première; sans compter que dans cette acception même, qui lui est commune avec *résolu*, il marque l'état sans faire penser aussi expressément à l'action qui l'a amené.

RÉSOLUBILITÉ. s. f. (pr. *ré-zo-lu-bi-li-té*). Jurispr. Qualité d'un acte, d'une convention qui est résoluble. Ce mot se trouve dans le *Parfait Notaire*, par Massé.

RÉSOLUBLE. adj. des 2 g. Qui peut être résolu.

— Mathémat. Se dit des questions et des problèmes dont on peut trouver la solution par quelque méthode connue. On a fait voir que le rapport de la circonférence au diamètre est absolument inexprimable en nombre, en ce que toutes les fractions qui approchent indéfiniment de ce rapport sont primitives, et ont des exposants qui croissent indéfiniment. Ainsi voilà le problème de la quadrature du cercle, cherché depuis si longtemps, démontré impossible par une méthode qui l'aurait résolu, s'il était *résoluble*, ce qu'on peut appeler une résolution réelle. (Journ. des Sav.)

RÉSOLÛMENT. adv. (pr. *ré-zo-lu-man*). Avec une résolution fixe et déterminée. Je veux résolûment que cela soit. Résolûment je n'en ferai rien. Tout résolûment.

— Hardiment, avec courage, avec intrépidité. Aller résolûment au combat, au péril. Passer résolûment au travers des ennemis.

— On peut quelquefois le mettre entre l'auxiliaire et le participe. Il a répondu résolûment qu'il n'en ferait rien, ou il a résolûment répondu qu'il n'en ferait rien. On le met aussi au commencement de la phrase. Résolûment, je n'en ferai rien.

RÉSOLUTIF, IVE. adj. (pr. *ré-zo-lu-tif*). Pharm. Se dit des remèdes qui déterminent la résolution des tumeurs, des engorgements. Onguent résolutif. Eaux minérales résolutives.

— S'emploie aussi substantivement. Un bon résolutif. Les *résolutifs* sont pris tantôt dans la classe des émollients, tantôt dans celle des excitants et des toniques, selon que la tumeur est de nature inflammatoire ou atonique. (Nysten.)

— Se disait autrefois pour Qui résout une difficulté. Durand de Saint-Pourçain, scolastique du XIVe siècle et évêque de Meaux, a été appelé le docteur très-résolutif.

RÉSOLUTION. s. f. (pr. *ré-zo-lu-si-on*; du lat. *resolutio*). Cessation totale de consistance, réduction d'un corps en ses premiers principes. La résolution de l'eau en vapeur. La résolution de la neige en eau. La résolution des corps en leurs éléments, en leurs principes.

— Pathol. Action par laquelle une partie tuméfiée, engorgée, revient peu à peu et sans suppuration à son état naturel. Résolution d'une tumeur, d'un engorgement. [illegible]

[illegible] Paralysie qui frappe les membres dans le cours d'une maladie.

— Jurispr. Cassation ou rescision d'un bail, d'un contrat, soit par le consentement des parties, soit par l'autorité des juges.

— Décision d'une question, d'une difficulté. La résolution d'un problème. La résolution d'un cas de conscience. La résolution d'une question, d'une difficulté. Une résolution claire, obscure, ambiguë. Donner une résolution sur une question. C'est là qu'elle a trouvé la résolution de ses anciens doutes; Dieu a aimé, c'est tout dire. (Boss.) ‖ On dit plus ordinairement *solution*.

— Mathém. Pris dans son sens général, on peut désigner la division ou la séparation de quelque quantité composée en ses parties [illegible] ‖ En algèbre, la *résolution des équations* est la détermination des valeurs des quantités inconnues dont ces équations sont composées. ‖ Se prend aussi dans le sens de solution.

— Dessein, parti que l'on prend. Une résolution hardie, grande, généreuse, étrange, sage, judicieuse. Prendre une résolution. Former une résolution. Changer de résolution. Exécuter une résolution. Chercher à ébranler la résolution de quelqu'un. Influer sur ses résolutions. Affermir quelqu'un dans sa résolution. Cependant, onze jours après, ô résolution étonnante! la reine à peine sortie d'une tourmente si épouvantable ose encore se commettre à la fureur de l'Océan et à la rigueur de l'hiver. (Boss.) M. de Lamoignon ne se piquait pas d'être l'auteur des bonnes *résolutions* qu'il avait fait prendre; c'était assez pour lui qu'on les eût prises. (Fléch.) Ces grandes *résolutions* que vous vous promettez d'exécuter un jour, que changeront-elles à votre malheur éternel, si la mort les prévient? (Mass.) Une *résolution* de retraite perpétuelle, qui n'est en nous que le fruit tardif de l'âge et des réflexions, fut en François de Paule un essai de l'enfance. (Id.) Mon Dieu! quel transport égare une infortunée et lui fait oublier ses *résolutions*! (J.-J. Rouss.) Lorsqu'on me vit ferme dans la *résolution* de le suivre, il changea tout à coup de ton. (Le Sage.) En un mot, il fut frappé de ma vue, et il n'eut pas besoin de me voir une seconde fois pour former la *résolution* de m'épouser. (Id.)

— Fermeté, courage. Avoir, montrer de la résolution, beaucoup de résolution. Manque de résolution. Avoir un air de résolution. Il étonna par sa *résolution* ceux qu'il ne pouvait étonner par la force. (Fléch.) La *résolution* écarte le péril. (Boiste.)

— *Un homme de résolution.* Celui qui exécute avec beaucoup de courage, avec beaucoup de fermeté, ce qu'il a entrepris, ou ce qu'on lui propose de hardi, de difficile.

— B.-arts. Se dit dans le même sens que *parti pris*. ‖ S'empl. aussi dans le sens de Fermeté. Dessiner avec résolution.

— Gramm. Se disait autrefois pour Réduction. La résolution d'une phrase en une autre équivalente.

— Hist. Se disait, dans les Provinces-Unies, des ordonnances rendues par les états généraux sur la police, le commerce, etc.

— Mus. Chute d'un intervalle ou d'un accord affecté de dissonance, sur un intervalle ou un accord consonnant. Ce nom vient de ce que ce dernier donne seul une terminaison agréable à l'oreille, et que sans lui l'accord dissonant produirait un effet insupportable. Les neuvièmes opèrent leur résolution en descendant sur l'octave. ‖ Action même de la consonnance sur laquelle descend diatoniquement toute dissonnance dans l'harmonie libre.

— Nom qu'on donna, pendant la révolution, à une proposition adoptée par le conseil des cinq-cents.

— On appelle encore aujourd'hui de ce nom un projet de loi qui a été adopté par l'une des deux Chambres.

— Syn. comp. RÉSOLUTION, DÉLITESCENCE. La *délitescence* suppose que le sang appelé et accumulé dans les parties malades ne s'était pas encore échappé des vaisseaux, et qu'il a repris son cours; la *résolution* suppose que ce fluide, échappé des vaisseaux capillaires et infiltré dans les tissus, a été repris graduellement par absorption. ‖ RÉSOLUTION, DÉCISION. V. DÉCISION.

RÉSOLUTOIRE. adj. des 2 g. (pr. *ré-zo-lu-toi-re*). Jurispr. Qui a pour effet de résoudre quelque acte. Acte résolutoire. Convention résolutoire. Clause résolutoire.

— On dit aussi substantiv. au masc. Un résolutoire.

RÉSOLVANT. part. prés. du v. Résoudre. Qui résout. Il est invariable.

RÉSOLVANT, ANTE. adj. (pr. *ré-zol-van*). Médec. Qui peut résoudre. Remède résolvant.

— S'empl. aussi substantiv. au masc. Un résolvant.

RÉSOMPTE. s. f. Théol. V. RÉSUMPTE.

RÉSOMPTIF, IVE. adj. (du lat. *resumptivus*, fait de *resumere*, reprendre des forces). Pharm. Se dit des médicaments fortifiants et cordiaux.

— On dit aussi substantiv. Un résomptif.

RÉSONNANCE. s. f. (pr. *ré-zo-nan-ce*; du lat. *resono*, résonner). Il serait plus conforme à l'étymologie d'écrire *résonance*. [illegible]

[illegible] du son, soit par les parois d'un corps sonore, soit par les vibrations continuées des cordes d'un instrument, soit par la collision de l'air renfermé dans un instrument à vent. Les résonnances produites par la vibration des cordes d'un instrument. Les résonnances d'un corps sonore. Un oreille fine démêle les résonnances. Nulle part le tonnerre n'a une aussi grande résonnance que dans une forêt. [illegible] Le phénomène de la résonnance [illegible] exactement le même que celui qu'offrent les corps creux que l'on frappe, comme un tonneau, un tambour couvert d'un drap, etc. (Mérat.)

— *Résonnance multiple.* Propriété qu'a le son d'en faire entendre plusieurs autres. ‖ Résonnance sous-multiple. Phénomène tout contraire, dans lequel deux sons en produisent un troisième.

— Caisse d'un instrument à cordes.

— Pathol. Espèce de fracture au crâne qui a lieu lorsque l'os, frappé dans un endroit, se fracture dans un autre, sans plaie dans le lieu où le coup a été porté. C'est ce qu'on appelle *fracture par contre-coup*.

RÉSONNANT. part. prés. du v. Résonner. Qui résonne. Il est invariable.

RÉSONNANT, ANTE. adj. (pr. *ré-zo-nan*). Retentissant, qui renvoie le son. Une voûte, une église bien résonnante. Un salon qui est trop résonnant. L'ancienne année vient de s'écouler, et du pâtre la clochette *résonnante* à l'entrée de l'hiver lui dit un dernier adieu. (****)

— Qui rend un grand son, beaucoup de son. Un violon bien résonnant. Une voix claire et résonnante.

— Fig. L'éloquence des sophistes est creuse et vide de choses essentielles, bien qu'elle soit claire et *résonnante* de tons agréables. (De Balzac.)

RÉSONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Resonner.

RÉSONNEMENT. s. m. (pr. *ré-zo-ne-man*). Retentissement et renvoi du son. Le résonnement de cette voûte nuit à la voix.

RÉSONNER. v. n. 1re conj. (pr. *ré-zo-né*; du lat. *resonare*, formé de *re*, pour *retro*, en arrière, et de *sonare*, rendre un son). Retentir, renvoyer le son. Une voûte qui résonne bien. Une salle qui ne résonne pas, qui résonne trop. Faire résonner les échos. Tout résonnait du bruit des instruments de musique. On voit une eau que la lune éclaire entre les pins dont le mouvement des airs fait *résonner* le feuillage flexible. (Senanc.)

Le malheureux lion se déchire lui-même,
Fait *résonner* sa queue à l'entour de ses flancs.
(La Fontaine.)

De leurs douces chansons, instruits par la nature,
Mille tendres oiseaux font *résonner* les airs.
(J.-B. Rousseau.)

— Ce mot, au propre, s'emploie bien dans le style noble. La voix d'Énée encor *résonne* à son oreille. (Delille.)

Là des fiers escadrons le rapide tonnerre
Sous des coursiers poudreux fait *résonner* la terre
(Delille.)

— Fig. *Tout résonnait du bruit de ses louanges, du bruit de ses exploits.* On le louait partout, on s'entretenait partout du bruit de ses exploits.

— Rendre un grand son, beaucoup de son. Une voix, une cloche, une guitare qui résonne bien. Sa voix résonnait sous ces voûtes.

— Fig. Nous avons tous dans la tête quelques cordes fausses, et nous ne raisonnons plus lorsqu'elles *résonnent*. (Boiste.)

RESONNER. v. a. 1re conj. (pr. *re-so-né*). Sonner de nouveau.

— SE RESONNER. v. pron. Être resonné.

RÉSORBANT, ANTE. adj. Pharm. Qui a la propriété d'amener hors du corps, d'amener à sa surface, des principes contenus dans son intérieur, et de soustraire ainsi à l'économie animale des causes morbifiques dont l'action eût pu être nuisible.

— S'empl. aussi substantiv. Il est fâcheux que nous ne possédions pas de véritables *résorbants* : rien ne serait plus utile pour le praticien, qui par leur moyen enlèverait des corps les causes morbifiques avant qu'elles aient le temps d'agir sur l'économie animale.

RÉSORPTION s. f. (en lat. *resorptio*, de *resorbeo*, avaler de nouveau). Physiol. Fonction par laquelle les corps organisés vivants font rentrer dans la masse de leur fluide nourricier des molécules qui en étaient précédemment sorties.

RÉSOUDRE. v. a. 4e conj. irrég. (pr. *ré-soudre*; du lat. *resolvere*, délier, détacher. On écrivait autrefois *resouldre*). *Je résous, tu résous, il résout, nous résolvons, vous résolvez, ils résolvent. Je résolvais. Je résolus, nous résolûmes. J'ai résolu. Je résoudrai. Je résoudrais. Résous, résolvons, résolvez. Que je résolve, que nous résolvions. Que je résolusse, que nous résolussions. Résolvant. Résolu, résolue.* Faire cesser la consistance, détruire l'union qui existe entre les parties d'un tout. Résoudre un corps en poussière. Le feu résout le bois en cendre, en fumée. Les chimistes résolvent les corps dans leurs plus petites parties par le feu, par la calcination. Pline dit que la lune résout et dénoue ce que le soleil assemble. (B. de St-P.)

— Médec. Faire disparaître peu à peu et sans suppuration. Résoudre une tumeur. Résoudre un engorgement. Les frictions, les fo[illegible]

— Décider un cas douteux, une question. Résoudre un problème. Résoudre une objection. Résoudre un cas de conscience. Résoudre une question. Résoudre une difficulté. J'avais résolu ma vie par l'étude et par la pensée, mais elles ne m'ont pas même nourri. (De Balzac.)

— Jurispr. Casser, annuler, détruire un acte par un acte contraire. Résoudre un bail. Résoudre un marché. Résoudre un contrat.

— Déterminer, décider une chose. Ne savoir que résoudre. Qu'a-t-on résolu? Résoudre la paix ou la guerre. Résoudre la perte de quelqu'un. Il est difficile de rien résoudre avec sagesse, tant que l'on regarde comme juste le [illegible] qui [illegible] de l'abus même l'usage. (Cond.)

[illegible]
[illegible] (J.-B. Rousseau.)

— Déterminer quelqu'un à faire une chose. Résoudre quelqu'un à entreprendre un long voyage. On ne saurait le résoudre à faire cette démarche. Il balançait, je parvins à le résoudre.

Mais rien n'a pu te *résoudre*
A quitter des malheureux. (J.-B. Rouss.)

— Absol. Ne savoir que résoudre.

— *Résoudre de*, suivi d'un infinitif. Résoudre de perdre, de ruiner quelqu'un. On a résolu d'agir sans plus tarder. On a résolu d'attendre. Madame la dauphine vit toutes les dimensions de la croix, et *résolut* de s'y laisser attacher sans se plaindre. (Fléch.) C'est ne savoir pas vivre et faire injure aux magistrats de ce siècle, que de leur demander justice quand ils ont *résolu* de se divertir. (Fléch.) Sésostris avait *résolu*, pour abattre leur orgueil, de troubler leur commerce dans toutes les mers. (Fén.) Don Juan et moi, fort satisfaits d'avoir heureusement amené les choses jusque là, nous *résolûmes*, pour hâter nos noces, d'en supprimer les cérémonies superflues. (Le Sage.)

Dieu *résolut* enfin, terrible en sa vengeance,
D'abîmer sous les eaux tous ces audacieux. (Boil.)

— *Résoudre que*. On a résolu que nous partirions.

— SE RÉSOUDRE. v. pron. Se réduire, se convertir. Le bois qu'on brûle se résout en cendre et en fumée. Le brouillard se résout en eau. L'eau se résout en vapeur. Les vapeurs se résolvent en pluie. Les résines se résolvent dans l'alcool.

— Se changer, se convertir. Une proposition négative se peut résoudre en affirmative. Une phrase se résout facilement en une autre.

— Fig. Toute la philosophie se *résout* dans la pratique de la vertu. (Antisth.)

— Fig. *Tout ce que vous dites là se résout à rien*. Il n'en résulte rien.

— Médec. Disparaître peu à peu et sans suppuration. Cette tumeur ne se résoudra pas facilement.

— Se déterminer à faire une chose. Se résoudre à plaider. A quoi vous résolvez-vous? Les croisés, pleins de foi, ne pouvaient se *résoudre* à quitter des lieux qui leur rappelaient les actions, les mystères et les prodiges d'un si bon maître. (Mass.) Qui ne peut se *résoudre* au conseil s'abandonne. (Volt.) Si je me *résolvais* à servir, je voudrais du moins n'être pas mal placé. (Le Sage.) Je me *résolus* à prendre un habit de cavalier, persuadé que sous cette forme je ne pourrais manquer de parvenir à quelque poste honorable et lucratif. (Id.) Depuis huit jours, je me suis *résolue* d'avoir un nom de cour, et de ceux qui remplissent le plus la bouche. (Dancourt.) C'est à vous à bien penser tout avant que de vous y *résoudre*. (J.-J. Rouss.)

— Voltaire prétend que *se résoudre de* est un solécisme; ainsi il condamne ces vers de Corneille :

La reine, au désespoir de ne [illegible] obtenir,
Se *résout* de se perdre ou de le prévenir.

Cependant il a fait lui-même la faute qu'il reproche à Corneille :

C'est un breuvage affreux, plein d'amertume,
Que, dans l'excès du mal qui me consume,
Je me *résous* de prendre malgré moi.

Malgré l'opinion de Voltaire, nous pensons qu'on peut dire, suivant les cas, *se résoudre à*, *se résoudre de*. On dit *se résoudre de* lorsque l'action exprimée par le verbe suivant doit se passer dans le sujet même. Il s'est résolu de souffrir. Il s'est résolu de prendre un breuvage. Il s'est résolu de mourir. Et si cette observation est juste, Voltaire a pu dire : C'est un breuvage que je me résous de prendre. Mais quand l'action exprimée par le verbe doit se passer hors du sujet, nous pensons qu'alors il faut employer la préposition *à*, parce que *résoudre* indique une tendance à un but. Il s'est résolu à partir. Il s'est résolu à marcher contre l'ennemi. Ainsi Corneille a bien fait en disant : La reine se résout de la perdre ou de le prévenir, parce qu'il est question ici d'actions qui doivent se passer hors d'elle.

— Syn. comp. RÉSOUDRE, SE RÉSOUDRE. *Résoudre*, c'est simplement sortir de l'indécision; *se résoudre*, c'est en sortir avec peine, en se faisant violence. ‖ RÉSOUDRE, DISSOUDRE. *Dissoudre* n'a rapport qu'à la destruction de l'union; *résoudre* marque un retour, une opération qui rétablit l'état antérieur ou naturel, ou qui amène simplement un second état. ‖ RÉSOUDRE, DÉCIDER. On *résout* une difficulté; on *décide* une question.

RÉSOUS, OUTE. Autre part. pass. du v. Résoudre. (pr. *ré-zou*). Il n'est usité, dit l'Aca[illegible] qui se convertissent en d'autres, et il ne se dit point au féminin. Brouillard résous en pluie.

— Syn. comp. RÉSOUS, RÉSOLU. V. RÉSOLU.

RESPECT. s. m. (pr. *rès-pè*; du lat. *respectus*, égard). Vénération, déférence qu'on a pour quelqu'un, pour quelque chose, à cause de son excellence, de son caractère, de sa qualité, de son âge. Un grand respect. Un profond respect. Un respect religieux. Très-humble respect. Respect filial. Avec respect. Avoir du respect, beaucoup de respect, un grand, un profond respect pour quelqu'un. Lui devoir le respect, du respect. Avoir du respect pour les choses sacrées. Devoir le respect, du respect à quelqu'un. Porter honneur et respect à la vieillesse. Attirer le respect. Mériter le respect. Inspirer du respect. Imprimer le respect. [illegible] le respect. Porter respect à quelqu'un. Manquer de respect à quelqu'un, pour quelqu'un. Manquer au respect que l'on doit à quelqu'un. Garder le respect. Demeurer, se tenir dans le respect. Marquer, témoigner le respect, du respect. Perdre le respect. Sortir du respect, des bornes du respect. S'écarter du respect. Exiger du respect, des respects. Respects gênants, forcés, hypocrites. Formules de respect. Parler avec respect, dans des termes de respect. Avoir peu de respect pour le lieu où l'on est. Le respect des lois, des mœurs. Le respect des choses saintes, pour les choses saintes. Le respect du lieu, de la personne. N'avoir pas de respect pour le nom qu'on porte. Loin de nous les héros sans humanité; ils pourront bien forcer les *respects*, mais ils n'auront pas les cœurs. (Boss.) Combien de fois vit-on la reine retenir les courtisans dans le devoir, moins par le *respect* de sa dignité, que par l'exemple de sa modestie. (Fléch.) Les grands naissent avec certaines délicatesses qui retiennent dans un timide *respect* les courtisans qui les approchent. (Id.) La mer baisse ses flots, et porte avec *respect* ces vaisseaux chargés de tant de noblesse chrétienne. (Id.) Ce n'est pas par un simple *respect* que les princes doivent honorer les gens de bien, c'est par la confiance. (Mass. Le *respect* que les nations portent à certains oiseaux est un hommage indirect qu'elles rendent à la Providence. (B. de St-P.)

Soumis avec *respect* à sa volonté sainte,
Je crains Dieu, cher Abner, et n'ai point d'autre crainte.
(Racine.)

Un pieux respect s'éveille au cœur des matelots;
Ils ont cru voir le dieu qui maîtrise les flots. (Del.)

— Fig.

Et changer, sans *respect* de l'oreille et du son,
Lycidas en Pierrot et Philis en Toinon. (Boileau.)

— *Lieu de respect*. Lieu où l'on doit être dans le respect. Les églises sont des lieux de respect. Ce sens a vieilli.

— Egard, relation. La même proposition est vraie et fausse sous divers respects. Cette acception a vieilli.

— Petit tabouret que les gens d'une naissance inférieure prenaient chez les grands.

— Fam. *Perdre le respect à quelqu'un*. Lui manquer de respect. Vous me perdez le respect. Peu usité.

— Fam. *Sauf le respect que je vous dois; sauf le respect; sauf votre respect; sauf respect; avec le respect que je vous dois; parlant par respect*. Termes d'adoucissement dont on se sert quand on veut dire quelque chose qui pourrait choquer ceux devant qui on parle. Ces expressions sont complétement abandonnées aujourd'hui par les personnes qui se piquent de bien parler. Elles disent le plus honnêtement ce qu'elles ont à dire, sans recourir à cette sorte de civilité basse et populaire. On en fait tout au plus usage en plaisantant.

— Par forme de compliment. Assurer quelqu'un de son respect, de ses respects, de ses très-humbles respects. Recevez les remercîments et les *respects* de mademoiselle. (J.-J. Rouss.)

— *Rendre ses respects, présenter son respect, ses respects à quelqu'un*. Lui rendre visite pour l'assurer de son respect, de ses respects.

— *Je suis avec respect, avec un profond respect*. Formule par laquelle on termine ordinairement ses lettres à un supérieur.

— *Se faire porter respect*. Se faire craindre.

— PORTE-RESPECT. s. m. V. PORTE. ‖ Espèce de mousqueton.

— *Tenir quelqu'un en respect*. Le contenir, lui imposer. La crainte du châtiment le tient en respect. La citadelle tient l'ennemi en respect, tient la ville en respect.

— *Respect humain*. La crainte qu'on a du jugement et des discours des hommes. Le *respect* humain fait commettre beaucoup de fautes. (Acad.) Le *respect* humain n'arrête pas les grands. (Mass.) Sans le *respect* humain la société ne peut subsister. (Boiste.)

Dans les derniers moments la conscience presse,
Pour rendre compte à Dieu tout *respect* humain cesse.
(Gresset.)

— Anc. mar. Se disait, dans le Levant, des agrès et des apparaux de réserve.

— *Pour le respect de*. Se disait pour En comparaison de.

— *Au respect de*. S'employait dans le même sens. A raison de sa taille qui est petite au *respect* de celle de Simias. (Théophile.) Simias qui se trouve de petite taille au *respect* de Phédon. (Id.)

— *Sans votre respect*. Ne se dit plus aujourd'hui [illegible] pour vous, sans le respect que vous inspirez, ou autres phrases semblables. Sans votre respect, je lui aurais appris à connaître les gens de qualité. (Mol.)

— Iconol. Le Respect, suivant les peintures des poëtes, marche à pas lents, la tête basse, les yeux baissés, et les mains jointes sur la poitrine.

— Syn. comp. RESPECT, ÉGARDS, CONSIDÉRATION, DÉFÉRENCE. V. CONSIDÉRATION. ‖ RESPECT, VÉNÉRATION. Nous avons de la *vénération* pour les personnes en qui nous reconnaissons des qualités éminentes; nous avons du *respect* pour celles qui sont au-dessus de nous, ou par leur naissance, ou par leur fortune.

RESPECTABILITÉ. s. f. (pr. *rès-pèk-ta-bi-li-té*). Néol. Qualité d'une personne qui, par sa position sociale, mérite du respect. En Angleterre, il n'y a que les laquais qui frappent un seul coup; un honnête gentleman en frappe sept ou huit, et le nombre des coups de marteau est en raison du rang et de la *respectabilité* de ceux qui font visite. (A. de Musset.)

RESPECTABLE. adj. des 2 g. Qui mérite du respect. Une personne respectable, très-respectable, fort respectable. Son nom est respectable, mais il le déshonore par sa conduite. La femme d'un charbonnier est plus *respectable* que la maîtresse d'un prince. (J.-J. Rouss.) La vérité rend *respectables* l'abjection et la pauvreté de ceux qui ont tout quitté pour la suivre. (Mass.) Les grands doivent respecter la religion, qui seule les rend eux-mêmes *respectables*. (Id.) Les grands se rendent encore plus *respectables*, en ne souffrant qu'avec peine le respect qui leur est dû. (Id.) Il ne reste plus de vestiges de la modestie de nos pères, que dans leurs vieux et *respectables* portraits. (Id.)

— *Respectable à*. Vous rendez, par vos exemples, la vertu *respectable* à ceux qui ne l'aiment pas. (Mass.)

Je crois que votre front prête à mon diadème
Un éclat qui le rend *respectable* aux dieux même.
(Racine.)

— *Respectable par*. Elle est respectable par son âge et par ses vertus. Il s'est rendu respectable par ses belles actions. De toutes parts s'élèvent des édifices *respectables* par leur ancienneté ou par leur élégance. (Barth.) Un homme de bien est *respectable* par lui-même, et indépendamment de tous les dehors dont il pourrait s'aider pour rendre sa personne plus grave et sa vertu plus précieuse. (La Bruy.)

— *Respectable pour*. Rien n'est plus respectable pour moi.

— Hist. rom. V. VÉNÉRABLE.

— Le P. Bouhours nous apprend qu'il a vu naître le mot *respectable*. Il a eu, dit-il, toute la bonne fortune qu'un mot nouveau peut avoir. Il est né à la cour, et ce sont des gens du grand monde qui ont dit la première fois *respectable*. Un homme respectable. Des personnes respectables. Racine est, dit-on, le premier écrivain qui s'en soit servi.

— Syn. comp. RESPECTABLE, VÉNÉRABLE. L'âge et le mérite rendent *vénérable*; le rang et la dignité rendent *respectable*.

RESPECTABLEMENT. adv. D'une manière respectable.

RESPECTÉ, ÉE. part. pass. du v. Respecter. S'empl. adjectiv. Un nom respecté. Un titre respecté. Elle renverse les têtes les plus *respectées*. (Boss.) Les vers sibyllins furent *respectés* plus que jamais quand il fut défendu de les lire. (Volt.) Les druides n'étaient pas étrangers aux affaires d'état; ils assistaient aux conseils de guerre, et donnaient sur le gouvernement leurs avis, qui étaient ordinairement *respectés*. (Anquetil.)

Le latin dans les mots brave l'honnêteté,
Mais le lecteur français veut être *respecté*. (Boil.)

Trois mille ans ont passé sur la cendre d'Homère,
Et, depuis trois mille ans, Homère *respecté*,
Est jeune encor de gloire et d'immortalité. (Chénier.)

— *Respecté comme*. Il revint à Babylone craint et *respecté*, non pas comme un conquérant, mais comme un dieu. (Boss.)

— *Respecté de*. Jadis Priam soumis fut *respecté* d'Achille. (Rac.) L'épi naissant mûrit de la faux *respecté*. (Chénier.)

Leurs paisibles cercueils, *respectés* des méchants,
N'éprouveront au moins que l'outrage des ans.
(Michaud.)

Qu'un dépôt si sacré soit *respecté* des ondes;
Que le ciel, attendri par ses douleurs profondes,
Fasse lever sur elle un soleil plus serein. (Volt.)

— *Respecté chez*. Le préjugé du point d'honneur est *respecté* chez le créole plus que partout ailleurs. (Parny.)

— *Respecté dans*.

Chéri dans son hameau, *respecté* dans son temple,
Il prêche par ses mœurs, instruit par son exemple.
(Delille.)

— *Respecté par*. L'évêque de Luçon, fils de Bussi-Rabutin, qui avait plus de réputation qu'il n'en méritait, succède à La Motte dans la place d'académicien, place méprisée par les gens qui pensent, *respectée* encore par la populace, et toujours courue par ceux qui n'ont que de la vanité. (Volt.)

(Ils) vivaient loin du tumulte et du bruit des cités,
Par leurs pieux enfants chéris et *respectés*. (A.-Musс.)

RESPECTER. v. a. 1re conj. Honorer, révérer, porter respect. Respecter la vieillesse. Respecter les lieux saints. Respecter le caractère, la qualité de quelqu'un. Ne rien respecter. *Respectez* votre pourpre, disait saint Grégoire de [illegible] de Dieu, et ne l'employez que pour le bien. (Mass.) Les justes respectent les hommes, mais ils ne peuvent *respecter* leurs erreurs. (Fléch.) On diminue au prince les misères publiques, on le joue à force de le respecter. (Mass.) On respecte les passions d'un grand comme son autorité. (Id.) Nous-mêmes, dans les chaires chrétiennes, nous venons souvent affaiblir le langage divin, et *respecter* ce que nous devrions combattre. (Id.) Plus la femme a d'enfants, et surtout de fils, plus on la *respecte*. (Chateaubr.) Un cœur dénaturé *respecte*-t-il les dieux? (De Belloy.) *Respectant* toujours ce qui est divin, je continue l'examen de l'histoire des hommes. (Volt.) Cher Théramène, arrête, et *respecte* Thésée. (Rac.)

Pourquoi donc voulez-vous que par un [illegible],
Chacun *respecte* en vous un [illegible]?
(Boileau.)

RESP RESP RESP

— *Faire respecter*. Obliger à montrer du respect. Le zèle de la charité se fait aimer et *respecter* de ceux mêmes qu'il reprend et qu'il corrige. (Mass.)

Sur d'éclatants succès ma puissance établie
A fait jusqu'aux deux mers *respecter* Athalie. (Rac.)

— *Se faire respecter*. Se rendre respectable.

— Avoir égard à. La pièce où gisait Sixte-Quint était la seule qu'on eût à peu près *respectée*. (Saintine.) Je *respectais* dans votre ravisseur ses droits sacrés, et le penchant même que vous aviez pour lui. (Le Sage.)

Pourvu que de ma mort *respectant* les approches,
Tu ne m'affliges plus par d'injustes reproches. (Rac.)

Madame, jusqu'ici *respectant* vos douleurs,
Je n'ai point rappelé le sujet de vos pleurs. (Volt.)

— Fig. Épargner, ne point endommager, ne point attaquer. Respecter l'erreur, la faiblesse de quelqu'un. Respecter ses occupations. Le temps respecte les noms illustres. Je vous aime plus que moi-même ; je *respecte* votre repos, et je vais, après cet entretien, achever loin de vous les tristes jours que je vous sacrifie. (Le Sage.) Une vigueur d'esprit et de corps, que les maladies avaient jusque-là *respectée*. (Fléch.) Cet ouvrage immense et superbe que la révolution des temps et des années a toujours *respecté*, et *respectera* jusqu'à la fin. (Mass.)

La guerre avait longtemps *respecté* les trésors
Dont Flore et les Zéphirs embellissaient ces bords.
(Voltaire.)

Dieux ! la vengeance sonne !
Ces guerriers que cent fois a *respectés* Bellone,
Sous le lâche génie ont trouvé le trépas. (Belly.)

— se respecter. v. pron. Garder avec soin la décence et la bienséance convenables à son sexe, à son état, à son âge. C'est une femme qui se respecte, qui se fait respecter. Un vieillard doit se *respecter* lui-même, s'il veut que les jeunes gens le respectent. (Acad.) On respecte dans l'abaissement ceux qui se sont *respectés* dans la grandeur. (Napol.) Un roi doit respecter ses sujets et se *respecter* soi-même. (Apollon.) L'homme doit commencer par se *respecter* lui-même. (Pythag.) Celui qui ne se *respecte* pas ne sera respecté de personne. (Max. lat.) La vieillesse impie ou libertine ne se *respecte* point. (Boiste.)

— Se dit de plusieurs personnes qui ont pour elles un respect mutuel. Des ennemis nobles et généreux se *respectent* plus qu'ils ne se craignent. (Boiste.)

RESPECTIF, IVE. adj. Qui a rapport à chacun en particulier, qui concerne réciproquement les parties intéressées, les choses correspondantes. Droits respectifs. Demandes respectives. Requêtes respectives. Actions respectives. Prétentions respectives. Servitudes respectives. Intérêts respectifs.

— Se disait pour Relatif. Père et fils sont des termes respectifs.

RESPECTIVEMENT. adv. D'une manière respective, réciproque. Les parties adverses ont présenté respectivement leurs requêtes. Ils sont tous deux respectivement demandeurs et défendeurs.

— Théol. *Ces propositions sont respectivement fausses, scandaleuses, hérétiques, téméraires*, etc. Il n'y a aucune de ces propositions prises ensemble à laquelle ne convienne quelqu'une de ces dénominations.

RESPECTUEUSEMENT. adv. D'une manière respectueuse, avec respect. Parler, écrire respectueusement à quelqu'un. Agir respectueusement avec quelqu'un. S'approcher respectueusement de l'autel.

RESPECTUEUX, EUSE. adj. Qui témoigne du respect. Un homme respectueux. Une fille respectueuse. Des enfants respectueux. Les enfants doivent être fort respectueux envers leurs parents, envers leurs maîtres. La familiarité des saints mystères ne faisait que rendre Marie-Thérèse plus *respectueuse* et plus circonspecte. (Fléch.)

Othon, Sénécion, jeunes voluptueux,
Et de tous vos plaisirs flatteurs *respectueux*. (Rac.)

— Accompagné de respect, plein de respect. Il avait une tendresse *respectueuse* pour son épouse. (Fléch.) C'est aux grands à opposer leurs hommages publics et *respectueux*, dans le temple saint, aux irrévérences et aux profanations publiques. (Mass.) La douleur est une chose sacrée; il faut une grande pureté d'intention et beaucoup de *respectueuse* délicatesse pour y toucher sans l'irriter. (Boiste.)

... ... de ton front l'éclat majestueux.
(J.-B. Rousseau.)

— Qui marque du respect. Un air respectueux. Posture très-respectueuse. Un langage peu respectueux, qui n'est pas assez respectueux. Garder un silence respectueux. Écrire, parler en termes respectueux. Sommations respectueuses. Il est souvent plus *respectueux* de se taire que de parler. (Acad.) Tous pouvaient assurer que jamais ils n'avaient rien entendu ni de plus *respectueux*, ni de plus tendre pour la personne sacrée du roi. (Boss.)

— Hist. ecclés. *Silence respectueux*. Nom donné au sentiment de quelques personnes, qui se bornaient à ne pas dire si elles pensaient que les cinq propositions condamnées par Innocent X fussent ou ne fussent pas dans Jansénius. Le silence respectueux fut toléré par Clément IX, mais Clément XI déclara que cela ne suffisait pas.

— *Respectueux envers*. Notre nation plus attachée à ses maîtres et plus *respectueuse* envers les grands. (Mass.)

— *Respectueux pour*. Son cœur toujours *respectueux* pour la vertu de Marie-Thérèse. (Mass.)

RESPIRABILITÉ. s. f. Phys. Qualité d'un gaz qui peut servir à la respiration.

RESPIRABLE. adj. des 2 g. Qui est susceptible de servir à la respiration. Un air respirable, qui n'est pas respirable. Les gaz respirables. Il parvient enfin à des rochers dépouillés de verdure, où l'eau se change autour de lui en énormes glaces, et où les dernières couches de l'atmosphère sont à peine *respirables*. (B. de St-P.)

— *Respirable pour*. Songez que vous n'arriveriez que bien malade au haut de notre air ; il n'est pas *respirable* pour nous dans toute son étendue, il s'en faut bien, il ne l'est presque déjà plus au haut de certaines montagnes. (Fontenelle.)

RESPIRANT. part. prés. du v. Respirer. Qui respire. Il est toujours invariable. La grandeur et la hardiesse de son génie *respirant* dans son testament. (Volt.)

RESPIRANT, ANTE. adj. Qui respire encore. Des êtres respirants

Sanglants, percés de coups, et *respirants* à peine,
Jusqu'aux portes du Louvre on les porte, on les traîne.
(Voltaire.)

RESPIRATEUR. s. m. Phys. Appareil propre à faciliter la respiration. ‖ *Respirateur antiméphitique*. Instrument dont on se sert pour faire sans danger certaines expériences sur le méphitisme des fosses d'aisances, des cuves à bière, etc.

— Anat. Se dit des organes qui servent à la respiration.

RESPIRATION. s. f. (pr. *res-pi-ra-ci-on* ; du lat. *respiratio*). Fonction en vertu de laquelle le fluide nourricier d'un être organisé et mis en contact avec l'air, qui lui enlève une partie de ses propriétés et lui en communique d'autres ; elle consiste en deux mouvements opposés, que l'on appelle l'un *inspiration*, et l'autre *expiration* ; on aspire de l'oxygène et de l'azote, on expire de l'azote et de l'acide carbonique. Chez les insectes, la respiration s'effectue par des canaux particuliers appelés *trachées* ; chez la plupart des animaux aquatiques, elle a lieu par des espèces de franges membraneuses nommées *branchies*. Chez tous les mammifères, chez les oiseaux et les reptiles, elle s'effectue dans des poumons, de la même manière à peu près que chez l'homme. Le mécanisme de la respiration est tout entier dans les mouvements successifs de contraction et de dilatation de la poitrine ou thorax, et par suite des poumons eux-mêmes, lesquels mouvements produisent successivement l'expiration et l'aspiration de l'air atmosphérique. Avoir la respiration libre, facile, gênée, difficile, embarrassée. Les organes de la respiration. La *respiration* qui nous fait vivre faisait mourir à tous moments M. de Montausier. (Fléch.) Je ne pus lui répondre sur-le-champ, parce qu'il me tenait si serré, que je n'avais pas la *respiration* libre. (Le Sage.)

— Mus. L'action de respirer pour chanter diffère en quelque chose de la respiration pour parler. Quand on respire pour parler, le premier mouvement est celui de l'aspiration, alors le ventre se gonfle et sa partie supérieure s'avance un peu, ensuite il s'affaisse, c'est le second mouvement, celui de l'expiration ; ces deux mouvements s'opèrent lentement, lorsque le corps est dans son état naturel. Au contraire, dans l'action de respirer pour chanter, il faut aplatir le ventre et le faire remonter avec promptitude, en gonflant et avançant la poitrine.

— Pathol. Les mouvements respiratoires varient beaucoup dans les maladies. La respiration est *fréquente* ou *rare*, suivant que ses mouvements sont plus ou moins nombreux dans un temps donné qu'ils ne le sont en santé ; *vive* ou *lente*, suivant le degré de rapidité ou de lenteur avec lequel ses mouvements s'exécutent ; *grande* ou *petite*, suivant qu'il y a beaucoup ou peu d'air inspiré et expiré ; *facile* ou *difficile*, suivant qu'elle s'exécute avec ou sans aisance ; la respiration difficile constitue la *dyspnée*. Elle est *égale* ou *inégale*, suivant la succession égale ou inégale de ses mouvements ; lorsque sur un nombre donné de respirations, il en manque une, la respiration est appelée *intermittente*. Elle est *sonore* ou *insonore*, suivant qu'elle se fait avec ou sans bruit. Dans le ... suivant la qualité du son qu'elle produit : elle est *sifflante*, quand elle fait entendre le son particulier connu sous le nom de *sifflement* ; *suspirieuse*, lorsqu'elle produit le bruit qui constitue le soupir ; *luctueuse* ou *plaintive*, lorsque l'air chassé des poumons par l'expiration produit le son qu'on appelle *gémissement* ; *stertoreuse*, quand elle fait entendre, dans les mouvements d'inspiration et d'expiration, une espèce de son qui imite assez bien le bruit de l'eau bouillante.

— Bot. Les végétaux présentent aussi des phénomènes respiratoires que l'on a comparés avec raison avec ceux que l'on observe chez les insectes. L'air pénètre dans le tissu végétal par une multitude de petites ouvertures de la surface inférieure des feuilles, qui représentent également les stigmates des insectes ; et il se distribue, dans toutes les parties de ce tissu, par des trachées analogues aux trachées des insectes quant à la structure et à leurs fonctions. Dans les plantes aquatiques, comme chez les poissons, l'eau chargée d'air vient baigner immédiatement et à nu les cellules dans lesquelles la sève est renfermée, et ces cellules font l'office de branchies.

RESPIRATOIRE. adj. des 2 g. Anat. et physiol. Qui sert, qui a rapport à la respiration. Organes respiratoires. Mouvements respiratoires.

RESPIRÉ, ÉE. part. pass. du v. Respirer. S'empl. adjectiv.

— *Respiré par*. Des deux éléments de l'eau, l'un est propre à être *respiré* par toutes les créatures. (A. Martin.)

Respiré par la plante et par les animaux,
L'air, ainsi que le feu, circule dans les eaux. (Del.)

RESPIRER. v. a. 1re conj. (du lat. *respirare*). Attirer l'air dans sa poitrine, et le repousser dehors. Respirer facilement. Difficulté de respirer. Avoir de la peine à respirer. Il fait si chaud, qu'on ne saurait presque respirer. Il cessa enfin de *respirer* et de vivre. (Boss.) L'âme resserrée de toutes parts ne peut plus *respirer* que du côté du ciel. (Id.) Elle dépouilla donc le nouveau-né, et *respirant* quelques instants sur la bouche, elle dit : Ame de mon fils, âme charmante, ton père t'a créée jadis sur mes lèvres par un baiser. (Chateaub.) La nuit s'approche, le froid augmente, ses membres s'engourdissent, et cependant son pouls bat avec violence, il ne *respire* plus qu'avec d'insupportables déchirements. (Poug.)

— *Il ne respire plus*. Il est mort.

— *Il respire encore*. Il n'est pas encore mort.

— Vivre. Tout ce qui respire. Je ne respire que pour vous. Depuis que je respire. Ceux par qui je *respire*. (Rac.) Tant qu'il *respirera*, je ne vis qu'à demi. (Id.) Il n'est pas mort, puisqu'il *respire* en vous. (Id.) Parlez-moi de mon fils, dites-moi s'il *respire*. (Volt.) Un lion mort ne vaut pas un moucheron qui *respire*. (Id.)

Loin de Paris se peut-il qu'on *respire* ?
Me dit un petit-maître amoureux du fracas. (Volt.)

— Fig. Venge nos libertés qui *respirent* encore. (Volt.)

— Se dit, par exagérat., pour exprimer la perfection des tableaux, des statues. La toile a *respiré* sous le feu du pinceau. (Lebrun.)

Qu'alors il paraît grand le peintre des héros,
Quand l'homme tout entier *respire* en ses tableaux.
(La Harpe.)

Sous la main de nos Praxitèles,
Respirez, marbres de Paros. (F. de Neufch.)

— Se dit aussi des instruments de musique. La lyre, en frémissant, *respirait* sous ses doigts. (Thomas.)

— S'est dit également du paganisme, qui donnait un corps et une âme à tous les objets de la nature. Le bronze et le marbre *respiraient*, les rochers s'attendrissent, les fleuves remontent vers leur source, et se peuplent de divinités. (Reyrac.)

— Se dit des yeux.

Oui, ton retour me doit tout ce que ton absence
Put dérober à mon ardeur :
Rends-moi tous ces regards où *respire* ton âme.
(Mme Duvarnet.)

— Fig. Se manifester, annoncer qu'on est animé de tel sentiment. L'amour du bien public respire dans toutes ses paroles, dans toutes ses actions.

Son œil muet ne suit point son amant ;
Mais sur son sein la volupté *respire*. (Imbert.)

— Fig. Prendre quelque relâche, avoir quelque relâche après de grandes peines, après un travail pénible. Laissez-le respirer un moment. Respirer de ses fatigues. N'avoir pas le temps, le loisir de respirer. Enfin je respire. Un moment sans témoins cherchons à *respirer*. (Rac.) Donnez-moi seulement le temps de *respirer*. (Id.) Laisse-t-elle un moment *respirer* son époux ? (Boil.)

Hercule *respirant* sur le bruit de vos coups,
Déjà de son travail se reposait sur vous. (Racine.)

Encor si ta valeur, à tout vaincre obstinée,
Nous laissait, pour le moins, *respirer* une année.
(Boileau.)

— On dit *respirer de* dans le même sens. Laissez *respirer* vos peuples de leur accablement. (Mass.) A peine *respirant* du joug qu'elle a porté. (Rac.) Il *respirait* enfin du tumulte des armes. (Delille.)

Et, *respirant* enfin du poids d'un long courroux,
Son cœur fut plus tranquille, et son sommeil plus doux.
(Delille.)

— *Respirer après quelque chose*. Le souhaiter ... retour de son fils. Il ne respirait qu'après ce changement.

— v. a. Respirer un bon air. Respirer un air corrompu. L'air que nous respirons. Aller respirer l'air natal. Avez-vous respiré ces parfums, luxe de l'air déjà si pur et si doux ? (Mme de Staël.) Le premier air que nous *respirons* nous sert à tous indifféremment à former des cris. (Boss.)

Tivoli, *respirant* le parfum de tes fleurs,
Sur un luth, aux accords à jamais enchanteurs.
(Belly.)

— Fig. Dans l'air le plus pur et le plus serein de la capitale, un nombre infini d'ecclésiastiques *respire* un air encore plus pur de la discipline cléricale. (Boss.) (Un lieu) où la vertu *respire* un air empoisonné. (Rac.)

— L'usage veut qu'on dise *respirer l'air* et *voir le jour*. Cependant Corneille a dit : Albe, où j'ai commencé de *respirer* le jour. Et Racine : Quoi ! vous à qui Néron doit le jour qu'il *respire*. L'autorité de Corneille et celle de Racine doivent prévaloir en poésie sur l'usage établi dans la prose.

— On dit *respirer l'air*, et les poëtes ont dit *respirer le jour* pour dire *vivre*. *Respirer* encore le jour dans un rang élevé. (Volt.) Je reçus et je vois le jour que je *respire*. (Rac.) Cette expression a été relevée par quelques critiques, qui ont prétendu qu'on ne respire pas le jour. Mais le jour n'est pourtant que de l'air éclairé ; et, si l'on respire l'air pendant le jour, pourquoi les poëtes ne pourraient-ils pas dire qu'on respire le jour ? On dit *respirer la fraîcheur*, et la fraîcheur n'est autre que l'air frais, comme le jour est l'air éclairé.

Énée, en ce moment couvert d'épais rameaux,
Respirait la fraîcheur et de l'ombre et des eaux.
(Delille.)

— Annoncer, exprimer, témoigner vivement. Ses discours respirent la bonté. Dans cette maison, tout respire la joie, la piété, la vertu. Il donne ses derniers ordres, où tout *respirait* la piété. (Boss.) L'esprit de François de Paule, son cœur, ses actions, son ordre, tout *respire* l'humilité. (Fléch.) Tout *respire* en Esther l'innocence et la paix. (Rac.) Tout *respire* ici Dieu, la paix, la vérité. (Id.) Le plaisir est pour les grands comme le parfum de leurs enfants ; tout le *respire* autour d'eux ; ils ne le sentent pas. (Boiste.) Il s'agite, il *respire* une rage insensée. (Delille.)

Je t'écris aujourd'hui, voluptueux Horace,
A toi qui *respiras* la tendresse et la grâce. (Voltaire.)

Tout reproche à mon cœur le feu qui me dévore,
Je *respire* un amour que ma raison abhorre. (Crébill.)

— Féraud et Fréron veulent bien qu'on dise au propre, Qu'un homme respire l'air, et ils ne veulent pas souffrir qu'on dise d'un homme au figuré, Qu'il respire quelque chose. Ainsi, selon eux, il ne faut pas dire qu'un homme respire la tendresse, qu'il respire la grâce, etc. Mais il y a trop d'exemples contraires pour qu'on puisse être de leur avis.

— Se dit aussi des choses ou des êtres personnifiés. Au premier siècle de l'ère chrétienne appartient probablement cet itinéraire nautique et commercial, connu sous le titre de *Périple de la mer Erythrée*, et l'abrégé géographique de Denis le Périégète en beaux vers grecs, *respirant* la lecture d'Homère. (M.-Brun.)

Le madrigal, plus simple et plus noble en son tour,
Respire la douceur, la tendresse et l'amour. (Boileau.)

— Désirer ardemment. Ne respirer que la vengeance. Il respire la guerre. Il ne respire que les plaisirs. Ainsi, ne *respirant* que luxe et mollesse, les enfants ne prennent pas le désordre dans nos écoles, mais l'y apportent. (Rollin.) Il ne *respirait* que le service du roi et la grandeur de l'Etat. (Boss.) Il ne vit que pour l'Eglise, il ne *respire* que l'Eglise. (Id.) Je *respire* à la fois l'inceste et l'imposture. (Rac.) (Il) N'a semblé *respirer* que guerre et que vengeance. (Id.) Chacun, plein de mon nom, ne *respirait* que moi. (Boil.)

— On dit, il ne respire que les plaisirs ; un tyran ne respire que le sang et le carnage ; un usurier ne respire que le gain ; un homme outragé ne respire que vengeance. Peut-être, dit d'Olivet, cette manière de n'employer *Respirer* qu'avec une négative paraîtra-t-elle une bizarrerie ; néanmoins il faut l'appeler une délicatesse, une finesse qui est de nature à ne pouvoir se trouver que dans une langue extrêmement cultivée. *Respirer*, lorsqu'il est employé sans la négative, a communément une autre signification. *Tout respire ici la piété*, signifie non pas que *tout désire ici la piété*, mais que *tout donne ici des marques de piété*. Il faut conclure de tout ceci que l'on peut dire également, *il respire la vengeance*, et *il ne respire que la vengeance*. La première phrase signifie que la vengeance est l'objet de ses désirs ; et la seconde, que ce désir est porté à un si haut point qu'il absorbe tous les autres, et que l'homme dont on le dit sacrifierait tout pour se venger.

— se respirer. v. pron. Être respiré.

— Syn. comp. respirer, soupirer. *Respirer* annonce un désir plus ardent, plus énergique ; et *soupirer*, un désir plus tendre et plus touchant. ‖ respirer après, soupirer après, aspirer a. *Respirer après* marque un désir plus vif, plus impatient, plus empressé ; *soupirer après*, un désir ou un regret plus inquiet, plus triste, plus affectueux ; on peut *aspirer* à un bien sans désir bien marqué, sans passion, ou du moins cette idée ne domine pas dans *aspirer* à, comme ...

RESPLENDIR. v. n. 2e conj. (du lat. *resplendere*). Briller avec grand éclat. Tout resplendit de lumière. Il ne s'emploie que dans le style soutenu.

— Absol. La nuit était belle, la lune resplendissante.

— Fig. Tout dans les recueils ne doit pas *resplendir* également ; même parmi les étoiles, il en est de nébuleuses. (Boiste.) La gloire la plus éclatante est comme un beau jour ; elle ravit à son levant, *resplendit* au midi, s'altère à son couchant, et se perd dans la nuit. (Id.)

— S'emploie aussi au moral. Les bienheureux resplendissent dans la gloire.

En toi l'on remarque
Un feu qui luit séparément
De celui dont si vivement
Resplendit notre grand monarque. (Gomb.)

RESPLENDISSANT. part. prés. du v. Resplendir. Qui resplendit. Il est invariab.

RESPLENDISSANT, ANTE. adj. Qui est éclatant. Tout resplendissant. Tout resplendis-

sant de lumière. Une beauté resplendissante. Figure, face resplendissante de santé. Les nuages éclairés par le soleil sont *resplendissants*. (B. de St-P.) Le fils du Soleil, l'Été *resplendissant* s'avance au travers des plaines épurées de l'éther. (Deleuze.) Il est minuit : la mer est calme comme une glace, le brick plane comme une ombre immobile sur sa surface *resplendissante*. (Lamart.)

L'Océan dans son sein balance ses tableaux,
Les lacs *resplendissants* en colorent les eaux. (Del.)

— Se dit des corps lumineux et brillants, des corps glorieux, des bienheureux. Dans la transfiguration, Jésus-Christ parut tout resplendissant de gloire et de lumière.

— Fig. Que de gens *resplendissants* comme la lune pendant la nuit, ne sont, comme elle, qu'un petit nuage au grand jour. (Goëthe.) Pouvais-je mieux essuyer vos larmes qu'en vous faisant voir au milieu de cette troupe *resplendissante*, et dans cet état glorieux, une mère si chère et si regrettée? (Boss.)

RESPLENDISSEMENT. s. m. Grand éclat formé par l'expansion, par la réflexion de la lumière. Ce grand amas de lumière formait un resplendissement merveilleux.

RESPONCIER ou **RESPONSOIRE.** s. m. Anc. liturg. Livre contenant les répons.

RESPONSABILITÉ. s. f. Obligation de répondre de ses actions ou de celles des autres, d'être garant de quelque chose. Grande, effrayante responsabilité. Responsabilité terrible. Etre, avoir, mettre sous sa responsabilité. La responsabilité des ministres. La responsabilité des magistrats. Fonction qui entraîne trop de responsabilité. Prendre quelque chose sous sa responsabilité. En avoir la responsabilité. Prendre sur soi une grande responsabilité. Responsabilité morale. La confiance dans ce papier naît de la *responsabilité* du gouvernement. (Necker.) Le ciel a mis le bonheur des peuples sous la *responsabilité* des rois, non à leur caprice. (Boiste.) La discussion des lois par les députés d'une nation décharge le souverain qui les exécute franchement d'une effrayante *responsabilité* envers Dieu et les hommes. (Id.) Nul n'échappe à la *responsabilité* de lui-même. (Id.) Un gouvernement constitutionnel sous la *responsabilité* des ministres est une anomalie politique. (Id.)

— *Responsabilité civile.* Obligation que nous impose la loi de répondre, vis-à-vis des tiers, du préjudice causé par des personnes qui sont sous notre dépendance ou des choses qui nous appartiennent. ‖ *Responsabilité des officiers publics.* Responsabilité des greffiers, des avoués, des huissiers. Les parties, tenues dans certains cas, d'avoir recours au ministère de certains hommes auxquels la loi a remis exclusivement l'exercice de certaines fonctions, et de les investir ainsi d'une confiance obligée, les parties dont les intérêts ont été compromis par la faute de ceux-ci, doivent de toute nécessité avoir contre eux, et après leur mort contre les héritiers, une action récursoire. ‖ *Responsabilité des ministres et de leurs subordonnés.* Obligation de rendre compte, sous une sanction pénale, de l'exercice régulier du pouvoir que les lois confient à ses agents. Les ministres traîtres et concussionnaires peuvent être accusés par la Chambre des députés, et ils sont jugés par la Chambre des pairs. La responsabilité a pour sanction la condamnation des coupables. Elle a pour exercice le contre-seing de tous les actes du gouvernement. Elle a pour garantie l'impuissance de la poursuite et la corruption des Chambres. La responsabilité des ministres se perd comme une fumée dans les hauteurs du pouvoir. Les agents secondaires peuvent tomber dans le cas de responsabilité, soit en violant la loi dans l'exécution, comme le ministre l'a violée dans son ordre, soit en poussant au delà de ses limites l'exécution d'un ordre légal. Mais les poursuites doivent être autorisées par le conseil d'état, ce qui rend la plupart du temps illusoire le droit de poursuivre. ‖ *Responsabilité morale.* Responsabilité des ministres et autres agents de l'autorité publique, laquelle résulte du jugement que leurs concitoyens, constamment éclairés par la presse, doivent porter sur leurs actes. ‖ *Responsabilité civile des ministres.* Celle qui peut s'exercer lorsque l'État ou un particulier croit avoir à se plaindre des actes d'un ministre et qu'il s'adresse aux tribunaux civils pour en obtenir une réparation, qui se résout en dommages et intérêts. ‖ *Responsabilité criminelle.* C'est celle [illegible], ce qui n'a pas encore été définie par la loi.

— Anc. jurispr. *Responsabilité d'office.* Responsabilité des officiers publics.

RESPONSABLE. adj. des 2 g. Qui doit répondre de ses propres actions ou de celles des autres; qui doit être garant de quelque chose. Des froideurs de Titus je serai *responsable*. (Rac.) Vous voilà de mes jours maintenant *responsable*. (Id.)

— Qui doit rendre compte de son administration. Dans l'administration du royaume, tout fonctionnaire public est responsable de sa gestion. Les ministres sont responsables. Une autorité non *responsable* ne peut être remise entre les mains d'aucun individu, quelque bon et quelque sage qu'il puisse être, sans compromettre le repos de la société. (Mme Wright.) Le pouvoir absolu n'a pas besoin de mentir; il se tait : le gouvernement *responsable*, obligé de parler, déguise et ment effrontément. (Napol.)

— *Éditeur responsable.* Celui sous la responsabilité duquel paraît un journal, une feuille périodique.

— Prov. *On n'est pas responsable de ses pensées secrètes.*

— *Responsable à.* Responsable à la postérité. Un corps d'hommes qui n'est *responsable* à personne, n'a la confiance de personne. (Payne.)

— *Responsable de.* Être responsable de ce que l'on fait. Etre responsable d'un dépôt. Etre responsable des conséquences. N'être point responsable des fautes d'autrui. Etre civilement responsable des faits, des actes de quelqu'un. Nous sommes, non pas seulement *responsables* de nous-mêmes, mais encore de ces peuples qui marchent après nous et cherchent partout nos traces. (Quinet.) Nous sommes l'œuvre de la nature, mais auteurs et *responsables* de nos fautes et de nos folies. (Boiste.) La religion et la médecine ne sont pas *responsables* des fautes de leurs docteurs. (Id.) Quiconque est *responsable* de la félicité d'autrui doit y coopérer sans cesse, et de toutes ses facultés. (Id.)

— *Responsable envers.* Responsable envers la patrie.

— *Responsable pour.* En certains cas, un maître est responsable pour ses domestiques, un père est responsable pour ses enfants mineurs.

RESPONSIF, IVE. adj. T. de pal. Qui contient une réponse. Mémoire responsif.

RESPONSION. s. f. Hist. Redevance annuelle que payait chaque chevalier de Malte, pour la délivrance de la terre sainte. ‖ Il se disait, en général, de toutes les redevances payées par les ordres militaires.

RESPONSOIRE. s. m. V. RESPONCIER.

RESSAC. s. m. Mar. Retour violent des vagues vers le large, après qu'elles ont frappé avec impétuosité une terre, une roche, un obstacle quelconque.

— Pêch. Nom des embarcations qu'on amène à Terre-Neuve pour aider à faire la pêche, et que l'on renvoie directement au port d'où elles étaient parties avant l'hiver. Ces petits bâtiments rapportent les hommes excédant les équipages des grands bâtiments et des huiles, langues de morue, etc.

RESSAIGNE. s. f. Techn. Grande tessure de tramail, d'un fil délié et à mailles serrées.

RESSAIGNÉ, ÉE. part. pass. du v. Ressaigner. S'empl. adjectiv. Personne ressaignée.

RESSAIGNÉ, ÉE. part. pass. du v. Ressaigner. S'empl. adjectiv.

RESSAIGNER. v. a. 1re conj. Saigner de nouveau. Ressaigner un malade.

— neutral. Couler de nouveau, recommencer à couler. Ma plaie ressaigne.

— SE RESSAIGNER. v. pron. Se saigner de nouveau.

RESSAIGNER. v. a. 1re conj. Pêch. Jeter des pierres près des filets tendus pour y faire entrer le poisson.

— SE RESSAIGNER. v. pron. Être ressaigné.

RESSAISI, IE. part. pass. du v. Ressaisir. S'empl. adjectiv.

RESSAISINE. s. f. Anc. jurispr. Action de saisir de nouveau, de rentrer en possession.

RESSAISIR. v. a. 2e conj. Reprendre, se remettre en possession de. Ressaisir le pouvoir. Ressaisir un meuble. Il n'y a rien de si indifférent que l'on ne tâche de *ressaisir* au moment où il nous échappe. (Mme de Staël.) Il espérait que sa nouvelle alliance avec le czar le mettrait bientôt en état de *ressaisir* toutes ces provinces. (Volt.) Si les traités leur arrachèrent leur proie, ce fut sans étouffer peut-être l'ambition de la *ressaisir* lorsque l'occasion s'en présenterait. (Raynal.)

C'est reprendre vos droits, et c'est vous *ressaisir*
De l'univers dompté qu'on osait vous ravir. (Volt.)

Tel le tigre en jouant, dans sa barbare joie,
Mord, lâche, *ressaisit* et dévore sa proie. (Delille.)

— Fig. Si je *ressaisissais* la vie, elle retournerait bientôt contre moi tous ses poignards. (Mme de Staël.) L'imagination et la mémoire ne sont peut-être qu'une même faculté qui contemple le présent, saisit l'avenir et *ressaisit* le passé. (Boiste.) Comme si, sentant déjà la vie qui m'échappe, je cherchais à la *ressaisir* par ses commencements. (J.-J. Rouss.) François Ier, par sa valeur, par sa magnificence, par la protection [illegible] gloire qu'un rival trop puissant lui avait enlevée. (Volt.)

— SE RESSAISIR. v. pron. S'emparer de nouveau. Je me suis ressaisi de nos effets. *Ressaisissons*-nous, autant qu'il est possible, d'un droit si important et si dangereux à confier. (Fontenelle.)

— Etre ressaisi. L'occasion perdue ne peut se *ressaisir*. (Boiste.)

RESSANGLÉ, ÉE. part. pass. du v. Ressangler. S'empl. adjectiv.

RESSANGLER. v. a. 1re conj. Sangler de nouveau un cheval ou une autre bête de somme qui a été désanglée.

— SE RESSANGLER. v. pron. Être ressanglé.

RESSASSÉ, ÉE. part. pass. du v. Ressasser. S'empl. adjectiv. Ce procès a été sassé et ressassé. Ces questions ne sont pas nouvelles, elles ont été ressassées.

RESSASSER. v. a. 1re conj. (rad. *sas*). Sasser de nouveau. Ressasser de la farine.

— Mêler de nouveau.

Un des noms reste encore, et le prélat par grâce,
Une dernière fois les brouille et les *ressasse*. (Boil.)

— Fig. et fam. Examiner, discuter de nouveau. Vous aurez beau ressasser ce compte, il ne monte qu'à tant.

— *Ressasser un ouvrage.* L'examiner avec soin pour en découvrir jusqu'aux moindres défauts.

J'ai feuilleté tous mes mémoires;
J'ai *ressassé* tous mes papiers,
Et mis dans mes doctes grimoires
Tout le ciel en douze quartiers. (Ducerceau.)

— *Ressasser quelqu'un, ressasser la conduite de quelqu'un.* Examiner avec soin la conduite de quelqu'un pour voir si elle n'a rien de blâmable. En une considération du repos général de tout un pays, nous devons apporter de très-grands regards, avant que de vouloir *ressasser* ces vieux péchés. (Pasq.)

— *Ressasser les gens d'affaires, les traitants.* Se disait autrefois pour Faire des recherches contre eux.

— *Il ne fait que ressasser les mêmes choses.* Se dit d'un homme qui revient sans cesse et d'une manière fatigante, sur les mêmes idées.

Pour moi j'ai la tête blessée
Lorsque je le vois tortiller
En cent façons une pensée,
A force de les *ressasser*,
La pointe au bout du temps s'émousse.
(Ducerceau.)

— SE RESSASSER. v. pron. Être ressassé.

RESSASSEUR, EUSE. s. Celui, celle qui ressasse, qui revient sans cesse sur les mêmes idées.

RESSAUT. s. m. Archit. Toute partie, tout corps d'un bâtiment qui au lieu d'être continu sur une seule et même ligne horizontale se projette en dehors de cette ligne et fait une saillie. Les *ressauts* sont quelquefois un moyen de variété. (Quatrem.) Les *ressauts*, dans les entablements, peuvent être admis selon la nature des masses d'édifices que l'architecture doit couronner. (Id.)

— Passage brusque d'un plan horizontal à un autre. ‖ *Ce limon d'escalier fait ressaut.* Il s'abaisse de distance en distance par une ligne verticale.

— Pêch. Nom que l'on donne, en Provence, au filet appelé plus communément *épervier*.

RESSAUTÉ, ÉE. part. pass. du v. Ressauter. S'empl. adjectiv.

RESSAUTER. v. n. 1re conj. Sauter de nouveau. Il a sauté et ressauté par-dessus la corde.

— Archit. Se dit des parties qui font ressaut. Entablement, corniche qui ressaute.

— Activem. Ressauter un fossé.

— SE RESSAUTER. v. pron. Être ressauté.

RESSÉANT, ANTE. adj. Cout. de Normandie. Qui réside.

— On disait aussi substantiv. *Un resséant*, en parlant d'un vassal obligé à résidence.

RESSÉANTIR. v. a. 2e conj. Féod. Résider dans un lieu et ne pouvoir le quitter sans le consentement du seigneur.

RESSÉANTISE. s. f. Cout. de Normandie. Résidence.

RESSÉCHER. v. a. 1re conj. V. RESÉCHER.

RESSEL. s. m. Pêch. Se dit, à Bordeaux, du sel qui reste au fond des vaisseaux dans lesquels on a chargé le poisson.

RESSELLÉ, ÉE. part. pass. du v. Resseller. S'empl. adjectiv.

RESSELLEMENT. s. m. Action de resseller un cheval. ‖ Son effet.

RESSELLER. v. a. 1re conj. Remettre la selle à un cheval.

— SE RESSELLER. v. pron. Être ressellé.

RESSEMBLANCE. s. f. (pr. *re-çan-blan-ce*; c'est un composé de *semblance*, aujourd'hui inusité). Rapport, conformité entre des personnes, entre des choses. Une ressemblance parfaite. Une grande ressemblance. Une ressemblance frappante. Il y a beaucoup de ressemblance entre ces deux personnes. Il y a une très-grande ressemblance entre elles. La ressemblance est parfaite entre eux. Les souverains sont revêtus de la puissance et de la grandeur de Dieu; ce sont ses créatures les plus nobles, et faites proprement à sa *ressemblance* et à son image. (Fléch.) Nous cherchons à nos [illegible] (Mass.) On trouve toujours en soi certains traits adoucis qui changent la *ressemblance*. (Id.) Comme toutes les passions ressemblent toujours à quelque vertu, nous ne manquons jamais de nous sauver à la faveur de cette *ressemblance*. (Id.) Vous étiez toujours revêtu de la *ressemblance* des justes, et cependant votre cœur n'était pas droit devant le Seigneur. (Id.) L'homme de Dieu portait dans la simplicité de son maintien la *ressemblance* d'un prophète. (Id.) L'esprit consiste principalement à saisir les *ressemblances*; le jugement, plus utile, s'applique à découvrir les différences. (Locke.)

— B.-arts. Conformité entre l'imitation de l'objet et l'objet imité. Un peintre qui saisit bien la ressemblance. Ce peintre manque souvent la ressemblance. La ressemblance de la copie à son original. La ressemblance entre la copie et l'original.

Deux peintres à la fois arrivèrent en France :
L'un ne peignait qu'en beau, on courut sur ses pas;
L'autre attrapait la ressemblance,
Il n'éprouva seulement pas. (***)

— Ce mot ne s'applique qu'aux portraits. On ne dit pas de la représentation en peinture d'une action, d'un événement, qu'elle est ressemblante, pour signifier qu'elle représente exactement, fidèlement cette action, cet événement. En parlant d'un tableau de fleurs, on dira que des roses, des pavots, etc., sont bien rendus, rendus avec vérité, et non qu'ils sont ressemblants. On ne le dirait pas même alors qu'il s'agirait de la représentation d'une certaine fleur dont, par un motif quelconque, l'artiste se serait appliqué à reproduire sur la toile toutes les particularités individuelles; il faudrait, en parlant d'une telle représentation, dire qu'elle est exacte, qu'elle est identique, et non qu'elle est ressemblante.

— On dit d'un peintre qu'*il attrape bien la ressemblance*, pour exprimer qu'il fait des portraits ressemblants, ce qui résulte soit d'une certaine habitude, ordinaire même à d'assez mauvais peintres, de saisir les traits les plus marquants, ce qu'on appelle la charge de leur modèle, soit du talent beaucoup plus rare de joindre à l'expression générale de la nature et de la vie celle des traits et du caractère de physionomie particuliers au modèle.

— *Ressemblance frappante.* Celle qu'on aperçoit, dont on est étonné à la première vue, préalablement à aucun examen de la vérité de l'imitation des formes et de la justesse de l'expression. Les portraits, même les plus mauvais sous le rapport de l'art, sont susceptibles de cette espèce de ressemblance.

— Géom. S'est dit quelquefois de deux triangles dont les angles sont égaux, quoique leurs côtés soient infiniment plus grands.

— *Se tromper à la ressemblance.* Prendre pour la même chose ou pour la même personne deux choses ou deux personnes qui se ressemblent.

— *Ce fils est la vraie ressemblance de son père, c'est toute sa ressemblance.* Il y a beaucoup de ressemblance entre eux.

— *Être de la ressemblance de quelqu'un.* Se disait autrefois pour Lui ressembler de visage, de corps, de caractère, de costume; être son portrait.

— Syn. comp. RESSEMBLANCE. CONFORMITÉ. V. CONFORMITÉ. ‖ RESSEMBLANCE À et AVEC. Une chose a quelque *ressemblance* ou n'a pas de *ressemblance* à une autre. *A* sert aussi à marquer une ressemblance apparente, facile à apercevoir. *Avec* annonce dans tous les cas une *ressemblance* plus forte, plus expressément marquée, à laquelle on ne s'attend pas, qu'on ne peut apercevoir qu'avec peine.

RESSEMBLANT. part. prés. du v. Ressembler. Qui ressemble à. Il est invariable. Une figure ressemblant parfaitement, ressemblant trait pour trait à l'original. Je mangeai d'excellent lait dans une maison fort propre, *ressemblant* assez à une cabane suisse. (Chateaub.)

RESSEMBLANT, ANTE. adj. Qui offre de la ressemblance. Un portrait ressemblant, peu ressemblant, fort ressemblant. Attendu, vous dit-on, qu'ils se vêtissent de vieux morceaux de drap mal cousu, assez *ressemblants* à l'habit d'arlequin. (Volt.) Ces deux derniers animaux, sans être de la même espèce, sont les plus *ressemblants* et les plus voisins de tous les animaux des parties méridionales des deux continents. (Buff.) Les couplets en sont nombreux, l'air triste et assez *ressemblant* aux airs de nos vieilles romances françaises. (Chateaub.)

— Qui se ressemble beaucoup. Voilà deux hommes bien ressemblants.

— Prov. *Il n'y a rien de plus ressemblant à un chat sur une fenêtre qu'une chatte.* ‖ *Il n'y a rien de plus ressemblant qu'un âne à un moulin à vent.* Se dit à ceux qui confondent deux choses qui n'ont point de rapport ni de ressemblance.

— Syn. comp. RESSEMBLANT. SEMBLABLE. *Ressemblant* indique le fait, il marque qu'un objet ressemble à un autre; *semblable* indique la propriété qu'a l'objet de pouvoir être comparé à un autre.

RESSEMBLER. v. n. 1re conj. (c'est le composé de *sembler*, qui ne se dit plus en ce sens). Avoir du rapport, de la conformité avec quelqu'un, avec quelque chose. Un fils qui ressemble à son père. Ressembler en tout, en partie. Ressembler à quelqu'un. Le plâtre *ressemble* dans cet état à la pierre calcaire tendre. (Buff.) Pour sa forme et ses dispositions, le daim *ressemble* au cerf. (Ardent.)

[illegible]
[illegible] qui lui *ressemblait* de geste et de visage. (Boil.)

— Se dit des mœurs, du caractère, de la position sociale, etc. Cette personne est bien dans ses affaires, je voudrais lui ressembler. C'est un homme qui s'inquiète de tout, il ne me ressemble guère. Il est trop avare, je ne voudrais pas lui ressembler par cet endroit-là. Vous m'avez *ressemblé* par le malheur. (J.-J. Rouss.) Un bon cœur croit toujours qu'un autre lui *ressemble*. (La Chaussée). Son but n'est pas de persuader qu'il vaut mieux que les autres, mais qu'il est autrement fait qu'eux, qu'il ne *ressemble* qu'à lui. (Mariv.) Si nous cherchons encore tous les anciens traits de cette âme défigurée par le péché, nous reconnaissons, malgré sa corruption, qu'elle *ressemble* encore à Dieu, et que c'était pour Dieu qu'elle était faite. (Boss.) De peur de vous condamner vous-mêmes, il vous faut faire grâce à ceux qui vous *ressemblent*. (Mass.) Vous rendez par vos exemples la vertu respectable à ceux qui ne l'aiment pas, et ce n'est plus une honte d'être chrétiens dès que par là on vous *ressemble*. (Id.)

— S'empl. souvent dans les similitudes. Nous allons sans cesse au tombeau, ainsi que les eaux qui se perdent sans retour. Nous *ressemblons* tous à des eaux courantes. (Boss.) Ces âmes sans force et sans foi, qui ne savent pas retenir leur langue indiscrète, *ressemblent* à une ville sans murailles, qui est ouverte de toutes parts. (Id.) Nous *ressemblons* à ces soldats insensés qui, dans le temps que leurs compagnons tombent de toutes parts à leurs côtés, se chargent avidement de leurs habits. (Mass.) Ceux qui ne parlent que pour montrer de l'esprit *ressemblent* à ceux qui ne jouent que pour gagner. La conversation est pour les uns un travail de vanité, comme le jeu est pour les autres un travail d'avarice et d'intérêt. (Trublet.)

— Se dit aussi du rapport, de la conformité entre les choses. Le langage du cœur et de la vérité ne *ressemble* pas à l'erreur et à la vanité des adulations humaines. (Mass.) Rien ne *ressemble* moins à la charité que cet œil malin qui ne s'ouvre que pour chercher les faiblesses de nos frères. (Mass.) Sa voix *ressemble* au tonnerre. (J.-B. Rouss.)

La langue aux feintes préparée,
Ressemble à la flèche acérée. (J.-B. Rousseau.)

— B.-arts. Offrir, présenter l'imitation exacte d'un objet. Portrait qui ressemble peu, qui ressemble beaucoup, qui ressemble d'une manière frappante. Peintre qui a le talent de faire ressembler. Portrait, buste qui a le mérite de ressembler. Copie qui ne ressemble guère au tableau original, à l'original, à son original.

— Au lieu de dire, *ce portrait ressemble*, il vaut mieux dire Ce portrait est ressemblant.

— *Cela ressemble à tout.* Se dit d'une chose commune, qui n'a point de caractère propre.

— *Cela ne ressemble à rien.* En bonne part, se dit d'une chose d'un goût original et nouveau. || En mauvaise part, se dit d'une chose d'un goût bizarre et très-mauvais.

— Prov. *Ressembler à un monsieur de boutique.* Se dit, dans quelques provinces, pour Être vêtu d'une manière ridicule. || *Il ressemble à un cogne-fétu; il se tue, et il ne fait rien.* || *Il ressemble au chien de Jean de Nivelle, il s'enfuit quand on l'appelle.* || *Il ressemble à l'anguille de Melun, il crie avant qu'on l'écorche.*

— On donnait autrefois à ce verbe un régime direct. J'ai vu, en mon temps, cent artisans, cent laboureurs plus heureux que les recteurs de l'Université, et lesquels j'aimerais mieux *ressembler*. (Montaigne.)

Quand je revis ce que j'ai tant aimé,
Peu s'en fallut que mon feu rallumé
Ne fît l'amour en mon âme renaître,
Et que mon cœur, autrefois son captif,
Ne *ressemblât* l'esclave fugitif
A qui le sort fait rencontrer son maître. (Bertaut.)

— SE RESSEMBLER. v. pron. Se dit de plusieurs personnes ou de plusieurs choses qui ont de la ressemblance. Les jumeaux d'ordinaire se ressemblent. Se ressembler de visage, de caractère. Leurs caractères se ressemblent. Les plaisirs se *ressemblent* tous. (Mass.) L'égoïste et le faux dévot se *ressemblent*, en ce qu'ils rapportent tout à leur félicité. (Boiste.)

Mes deux enfants ne se *ressemblent* pas,
Disait Lisette à Lucas, son compère.
— Je le crois bien, reprit Lucas,
Chacun d'eux ressemble à son père. (***)

— *Cela ne se ressemble pas.* Se dit de deux choses fort différentes.

— *Je n'ai pu croire telle chose de vous, cela ne vous ressemble pas.* Cela n'est pas conforme à votre caractère, à votre manière de penser, d'agir, à tout ce que l'on connaît de vous.

— Ressembler à soi-même. Pour bien faire, Néron n'a qu'à *se ressembler*. (Rac.) L'homme ne se *ressemble* jamais d'un moment à l'autre : sa course ressemble à celle d'un insensé. (Mass.)

— *Ce peintre, ce musicien*, etc., *se ressemble.* Il se copie lui-même, et ne met point assez de variété dans ses ouvrages.

— Prov. *Les jours se suivent et ne se ressemblent pas.* La vie est mêlée de biens et de maux. || *On se ressemble de plus loin.* Se dit en parlant de parents proches qui ont un air de famille ou les mêmes inclinations. || *Ces deux personnes se ressemblent comme deux gouttes d'eau.* Elles se ressemblent parfaitement. || *Qui se ressemble s'assemble.* Les personnes de même caractère, de même goût, se recherchent mutuellement Se prend souvent en mauvaise part. || *Tous les doigts de la main ne se ressemblent pas.* Tous les frères n'ont pas les mêmes qualités, le même [illegible]

RESSEMÉ, ÉE. part. pass. du v. Ressemer. S'empl. adjectiv.

— *Ressemé par.* Semblables aux petites fortunes, les graminées sont *ressemées* et multipliées par les mêmes tempêtes qui dévastent les grandes forêts. (B. de St-P.)

RESSEMELAGE. s. m. Action de ressemeler; résultat de cette action. Faire un ressemelage. Un bon ressemelage.

RESSEMELÉ, ÉE. part. pass. du v. Ressemeler. S'empl. adjectiv. Bas ressemelés. Souliers ressemelés. Bottes ressemelées.

RESSEMELER. v. a. 1re conj. Il prend deux *s* devant une syllabe muette. *Je ressemelle, tu ressemelles, il ressemelle, nous ressemelons, vous ressemelez, ils ressemellent*, etc. Mettre de nouvelles semelles à une vieille chaussure. Ressemeler des bas. Ressemeler des souliers. Faire ressemeler ses bottes.

— SE RESSEMELER. v. pron. Être ressemelé.

RESSEMER. v. a. 1re conj. L'*e* se change en *è* devant une syllabe muette. *Je ressème, tu ressèmes, il ressème*, etc. Semer de nouveau. Il faut ressemer des pois dans ce champ. La plupart des oiseaux *ressèment* le végétal qui les nourrit. (B. de St-P.) La capsule qui renferme les semences du mouron se renverse alors vers la terre et s'entr'ouvre, pour les laisser emporter aux vents et aux pluies qui les *ressèment* partout. (Id.) C'est la capsule qui conserve les graines, les aigrettes qui les *ressèment*, la branche élastique qui les élance au loin. (Id.)

— SE RESSEMER. v. pron. Être ressemé.

RESSENCE. s. f. Pâte de savon.

RESSENTI, IE. part. pass. du v. Ressentir. S'empl. adjectiv. Au milieu des mouvements d'horreur que la Saint-Barthélemy excita en Europe, la perte d'un aussi grand homme que l'amiral fut particulièrement *ressentie*. (Lemontey.)

— Dessin. Se dit, dans la délinéation des formes du corps humain, pour exprimer des contours ou des traits énergiquement articulés ou prononcés vigoureusement. || Archit. Se dit de quelques objets qui peuvent offrir dans leur exécution des contours plus renflés ou creusés plus profondément qu'ils ne doivent l'être. Le renflement de cette colonne est trop ressenti. On dit aussi de certains détails d'ornement qui sont traités ou avec trop de mollesse ou trop d'âpreté, que leur exécution en est trop peu ou trop ressentie.

— Buffon donne au cygne des mouvements flexibles et *ressentis*.

— *Ressenti par.* Les aveugles donnant plus d'attention aux ébranlements *ressentis* par l'ouïe et le toucher, étonnent souvent par la finesse de ces deux organes. (Richerand.)

RESSENTIMENT. s. m. Faible attaque, faible renouvellement d'un mal qu'on a eu, d'une douleur qu'on a ressentie. Avoir un léger ressentiment de sa fièvre, de sa colique, de sa goutte.

— Fig. Sentiment qui réagit sur l'âme. La compassion de la plupart des hommes n'est que dans les sens; ils sont émus par les objets, et ne peuvent refuser ce *ressentiment* à la nature. (Fléch.) Le remords est le *ressentiment* du mal fait à autrui. (Boiste.) Les *ressentiments* de tant de malheurs le pénétraient et lui donnaient des convulsions. (Volt.) Son cœur paraissait plein d'un long *ressentiment*. (Id.)

— Corneille a dit: Un long *ressentiment* dont il le croit blessé. On n'est pas blessé d'un ressentiment, mais bien d'une injure, et le ressentiment est proprement la sensation continuée de la blessure faite par l'injure.

— Fig. Souvenir qu'on garde des injures, avec désir de s'en venger. Contenir son ressentiment. Conserver un vif ressentiment d'une offense. Ne pouvoir cacher, dissimuler son ressentiment. Etouffer son ressentiment Sacrifier son ressentiment, tous ses ressentiments à quelqu'un. Modérer son ressentiment. Saint Louis, ce roi si facile à signer des grâces, et à modérer ses *ressentiments*. (Fléch.) Nous appelons leurs vengeances des *ressentiments* équitables. (Mass.) Il le fit poursuivre par tous les alguazils, et n'épargna rien pour l'avoir en sa puissance. Mon époux toutefois trompa son *ressentiment*, et sut se mettre en sûreté. (Le Sage.) Cette résolution bien formée éteignit mon *ressentiment*. (J.-J. Rouss.) Le faible prince épouse le *ressentiment* de sa maîtresse. (Anquetil.) Il servit avec ardeur le *ressentiment* du roi. (Id.) La violence du *ressentiment* de sir Everard contre mon frère s'affaiblit avec le temps. (Defauconpret.) Quel sang pourra suffire à son *ressentiment* ? (Rac.)

Dis-lui qu'avant ma mort je lui fus engagée,
Que ses *ressentiments* doivent être effacés. (Rac.)

— Se disait autrefois en bonne part. Quand le *ressentiment* des bienfaits de mon père. (Cyr. de Berger.) Racine en a encore fait usage, et c'est, dit Voltaire, le seul mot employé par Racine qui soit tombé en désuétude.

Tandis qu'autour de moi votre cour assemblée
Retentit des bienfaits dont vous m'avez comblée,
Est-il juste, seigneur, que seule en ce moment
Je demeure sans voix et sans *ressentiment* ?

— Delille a dit aussi en parlant du chien :

Gardant du bienfait seul le doux *ressentiment*,
Il vient lécher ma main après le châtiment.

— On dit *ressentir* pour *sentir*, et dans la même acception. Il n'en est pas de même de *sentiment* et de *ressentiment*. L'acception ac- [illegible] gnée de son étymologie naturelle, et il y a peu de substantifs qui aient moins d'analogie avec leurs verbes.

— Syn. comp. RESSENTIMENT. ANIMOSITÉ. Le *ressentiment* ne veut que la vengeance de l'injure; l'*animosité* veut le mal de la personne sous tous les rapports.

RESSENTIR. v. a. 2e conj. Sentir, éprouver. Ressentir des douleurs de colique. Ressentir un picotement à la gorge. Ressentir du bien-être, du malaise. Ressentir les effets de la colère de quelqu'un.

— Ressentir vivement la perte d'un ami, la perte d'un procès. Ressentir, comme on le doit, les obligations qu'on a à quelqu'un. Ressentir vivement une offense, une injure. Être incapable de ressentir l'amitié. Ressentir un grand plaisir, une grande joie du retour de quelqu'un. A ces paroles touchantes, mes pleurs redoublèrent. Je *ressentis* enfin éclater une affliction immodérée. (Le Sage.) J'attends quelques lignes de vous, ma chère Sophie, avec une inquiétude que je n'avais point encore *ressentie*. (Mme de Staël.) Après les affres et les terreurs de la mort, la princesse Anne *ressentit* toutes les horreurs de l'enfer. (Boss.) On *ressentait* dans ses paroles un regret sincère d'avoir été poussé si loin par ses malheurs. (Id.) Tout *ressent* de ses yeux les charmes innocents. (Rac.) Je *ressens* tous les maux que je puis *ressentir*. (Id.)

La fille de Claudius commence à *ressentir*
Des crimes dont je n'ai que le seul souvenir. (Rac.)

— Eprouver. Quel peuple ennemi de la France n'a pas *ressenti* les effets de sa valeur ? (Fléch.)

Quel mérite timide échappe à vos bontés?
Je n'en *ressens* que trop l'influence féconde.
(J.-B. Rouss.)

— Etre un signe, une marque de. Avec quelle sévérité sainte Thérèse défendit-elle qu'il y eût rien dans les bâtiments de son ordre qui *ressentît* la vanité. (Fléch.)

— SE RESSENTIR. v. pron. Sentir quelque reste d'un mal qu'on a eu. Se ressentir encore de sa fièvre, de son rhumatisme, de sa goutte.

— Eprouver les suites, les conséquences fâcheuses, l'influence nuisible de quelque chose. Se dit au sens physique et au sens moral. Se ressentir des débauches de sa jeunesse. Se ressentir de la mauvaise éducation qu'on a reçue. Se ressentir un peu des préjugés de son siècle.

— Se dit aussi des choses. Pays qui se ressentira longtemps des ravages de la guerre. Ouvrage qui se ressent de la précipitation avec laquelle il a été composé. Les maisons voisines se sont ressenties de l'incendie.

— En bonne part. Se ressentir de la libéralité, de la protection de quelqu'un. On se *ressent* toujours d'une bonne éducation. (Acad.)

— *Se ressentir d'une injure.* S'en souvenir avec amertume et être disposé à s'en venger.

— *Il m'a fait un mauvais tour, il s'en ressentira.* Il m'a fait un mauvais tour, mais il sera puni.

— Syn. comp. RESSENTIR. SENTIR. *Ressentir* a un sens plus fort que *sentir*. || RESSENTIR. SE RESSENTIR. Autrefois *ressentir* se prenait en bonne ou en mauvaise part, et *se ressentir* ne se prenait qu'en mauvaise part. Cette distinction n'est plus admise aujourd'hui. Cependant *se ressentir* ne présente pas l'action d'une manière aussi directe et aussi pleine que *ressentir*; il exprime la même chose, mais à un moindre degré.

RESSÉPER. v. a. 1re conj. (du lat. *sepes*, haie). Se disait pour Couper.

— Fig. Les Goths étaient une pépinière qui repoussait plus hautement tant plus on la voulait *resséper*. (E. Pasq.) V. RECÉPER.

RESSERRANT. part. prés. du v. Resserrer. Qui resserre. Il est toujours invar.

RESSERRANT, ANTE. adj. Propre à resserrer. Médicaments resserrants. Remèdes resserrants.

— Fig. La vue de jeunes et brillants talents qui s'épanouissent lui inspire, non pas de l'envie, mais une tristesse *resserrante*. (Ste-Beuve.)

RESSERRÉ, ÉE. part. pass. du v. Resserrer. S'empl. adjectiv. Le jeune homme dédaigne des demeures trop *resserrées* où son corps et son esprit se trouvent à l'étroit. (Lacép.) Je vous conterais ses aventures, si je ne m'étais point prescrit des bornes plus *resserrées*. (La Font.) Les peuples pasteurs ont été forcés, surtout dans les terrains *resserrés*, comme les îles, de recourir à la culture de la terre. (Virey.) Un espace bien *resserré* rassemblait ainsi d'étonnantes lumières. (Mme de Staël.) Les Gaules tantôt s'étendirent jusqu'au Rhin, tantôt furent *resserrées*. (Volt.)

— Fig. Faibles esprits, ou plutôt cœurs étroits et entrailles *resserrées*, que la foi et la charité n'ont pas assez dilatées pour comprendre toute l'étendue de l'amour d'un Dieu. (Boss.) Elle trouvait heureux qu'il n'y eût que la charité qui fût ménagée et *resserrée*. (Fléch.) George a promis d'apporter des nouvelles.... Il l'a promis, mais pourra-t-il le faire? Ils sont plus *resserrés* que des prisonniers, et je sais qu'on les surveille comme des ennemis. (X. Marm.) Pourquoi auraient-ils leurs coudées franches dans la vie, et y serions-nous *resserrés* ? (A. Karr.)

— Abrégé. Ce discours demande à être resserré.

— *Cette place est fort resserrée, est resserrée de très-près.* Les assiégeants l'entourent, il est fort difficile d'y faire entrer des [illegible] cours, et d'en faire sortir des troupes, des bouches inutiles.

— Dans un sens analogue, on dit *cette garnison est fort resserrée*.

— *Ce pays est fort resserré par la mer.* Il n'a pas d'étendue à cause du voisinage de la mer.

— Absol. *Être resserré.* Être constipé.

— Bot. *Gorge resserrée.* Se dit de la gorge d'une monopétale, quand elle est moins large que le tube. || *Involucre resserré.* Celui qui se rétrécit de plus en plus vers son orifice.

— Entom. *Nymphe* ou *Momie resserrée*. Celle où l'insecte, tout à fait inactif, ne prenant plus de nourriture, et fortement raccourci et resserré sur lui-même, se trouve en général recouvert par une pellicule mince, le plus souvent transparente, qui laisse apercevoir ses parties, et même les enveloppe séparément, comme dans les coléoptères, dans les hyménoptères.

— *Resserré dans.* Leurs vastes espaces ne sont point trop *resserrés* dans l'étendue de mon âme. (De Bonnevais.) L'homme, isolé et séparé du monde entier, est *resserré* dans une prison étroite d'où il ne peut sortir, tandis que la mort y entre de toutes parts. (Thomas.)

— *Resserré de.* L'âme, *resserrée* de toutes parts, ne peut plus respirer que du côté du ciel. (Boss.)

— *Resserré en.* L'esprit rempli d'idées magnifiques s'ennuie dès qu'il se trouve *resserré* en un petit nombre d'objets languissants. (Fléch.)

— *Resserré entre.* Une musique russe, *resserrée* entre deux filets de rameurs, envoyait au loin le son de ses bruyants cornets. (De Maistre.)

— *Resserré par.* Sainte Thérèse ressentait une vive douleur de se trouver *resserrée* par les bienséances de son sexe, elle qui eût voulu porter par tout l'univers les vérités de l'Évangile. (Fléch.) Des évêques la doctrine passait aux prêtres, de ceux-ci dans les villes et les campagnes; le lien entre les diocèses était *resserré* par les conciles. (Anquet.)

Quelquefois dans sa course un esprit vigoureux,
Trop *resserré* par l'art, sort des règles prescrites.
(Boileau.)

Pourquoi suis-je en un point *resserré* par le temps?
Mes jours devraient aller par-delà vingt mille ans.
(Voltaire.)

— *Resserré sous.*

Mon esprit, *resserré* sous le compas français,
N'a point la liberté des Grecs et des Anglais.
(Voltaire.)

RESSERREMENT. s. m. Action par laquelle une chose est resserrée. Le *resserrement* des pores arrête la transpiration. (Acad.)

— Pathol. État du ventre connu sous le nom de constipation. || Constriction qui s'opère dans différents organes. || Sensation essentiellement nerveuse que l'on éprouve, en certaines circonstances, dans le centre épigastrique. || Effet du froid sur le tissu cellulaire, le système capillaire, la peau, etc.

— Fig. *Le resserrement de l'argent.* L'effet de la crainte que les capitalistes éprouvent dans un temps de discrédit, et qui les empêche de prêter leur argent.

— Nicole l'a employé au moral. Ce dégoût d'esprit est accompagné d'un certain *resserrement* de cœur. Richelet trouve ce mot heureusement employé pour marquer une certaine tristesse qui accable le cœur et le ferme à la joie.

RESSERRER. v. a. 1re conj. Serrer davantage ce qui s'est lâché. Resserrer un cordon. Resserrer une jarretière. Resserrer une ceinture. Resserrer un corset.

— Fig. Diminuer, réduire. Il craignait également de prodiguer ou de *resserrer* les bienfaits du prince. (Fléch.) Les échanges auraient été même plus considérables, si, par une avidité fiscale mal entendue, la Grande-Bretagne n'avait elle-même *resserré* les bornes de ces liaisons frauduleuses. (Rayn.)

— Fig. Rendre plus étroit, lier plus intimement. Cet événement n'a servi qu'à resserrer les nœuds, les liens de leur amitié. Qu'y a-t-il donc qui puisse nous détacher de ce monde misérable, puisque la mort même ne sert qu'à resserrer les liens, et nous affermir dans l'erreur qui nous y attache. (Mass.) Je lui savais mauvais gré d'avoir *resserré* mes liens en prétendant les rompre. (B. Constant.) Le patriotisme *resserre* les liens de la société; l'esprit de parti, toujours égoïste, les relâche. (Boiste.) Il est nécessaire à la société qu'il y ait quelque chose de fixe dans les liens qui la *resserrent*; cette chose est la religion. (Id.)

— Rendre moins étendu, renfermer dans des bornes plus étroites. Resserrer une rivière dans son lit. Resserrer le pouvoir dans ses justes limites. L'habitude où nous sommes de *resserrer* dans des digues le canal de nos rivières, de sabler nos grands chemins, d'aligner les allées de nos jardins, nous accoutume à considérer tout ce qui s'écarte de notre équerre comme livré à la confusion. (B. de St-P.)

— *Resserrer dans*, au fig. Il y a une voie étroite qui *resserre* les mœurs dans les règles de l'Évangile. (Fléch.) Il y a aussi un chemin étroit qui *resserre* l'esprit dans la créance de l'Église. (Id.) Mer terrible, en ton lit quelle main te *resserre* ? (L. Rac.) Jaloux d'un sentiment si doux, en le goûtant, on le pense, on le savoure, on craint de l'évaporer. Un homme vraiment heureux ne parle guère, et ne rit guère; il *resserre*, pour ainsi dire, le bonheur autour de son cœur. (J.-J. Rouss.)

[illegible] un lieu où il ait moins de communication avec le dehors, le garder plus exactement.

— *Resserrer une place.* L'entourer de manière que rien ne puisse entrer ni sortir.

— Fig. Abréger. Resserrer un ouvrage. Resserrer son sujet, sa matière. Un écrivain d'un grand talent a *resserré* la trilogie de Schiller en une tragédie selon la forme et la régularité françaises. (Mme de Staël.)

— Mus. *Resserrer l'harmonie.* En rapprocher les parties les unes des autres dans les moindres intervalles possibles.

— Remettre une chose dans le lieu d'où on l'avait tirée, où elle était enfermée. Resserrer un papier dans son bureau. Resserrer une cuillère dans l'armoire. Resserrer des marchandises.

— Rendre le ventre moins libre, moins lâche. Les cormes, les nèfles, les cerises resserrent le ventre.

— Absol. se dit dans le même sens. Les coings resserrent.

— Rendre moins ouvert, rétrécir. Le froid resserre les pores. Le froid *resserre* et raffermit la peau. (Eug. Villem.)

— SE RESSERRER. v. pron. Devenir moins étendu, se rétrécir vers telle partie. Ce pays, ce terrain se resserre.

— Être, pouvoir être resserré. Les principes sont indépendants de la force ou de la faiblesse des États; ils ne s'étendent ou ne se *resserrent* point en raison du territoire. (Bignon.)

— Fig. La véritable vertu s'étend et se *resserre* quand il le faut. (Fléch.)

— Être plus bref. Se resserrer dans des limites plus étroites.

— Devenir moins libre, moins lâche. Le ventre se resserre.

— Devenir moins ouvert, se rétrécir. Les pores se *resserrent*.

— Se renfermer au-dedans. La haine se *resserre*, mais elle ne se perd point. (Fléch.) Il n'est pas difficile de se *resserrer* en soi-même, quand on est réduit aux ténèbres d'une vie obscure. (Fléch.) Mon cœur de crainte et d'horreur se *resserre*. (Rac.)

— Fam. Retrancher de sa dépense.

— Se renfermer, se limiter. Il se *resserre* dans les bornes étroites du seul nécessaire. (Fléch.)

— Fig. et fam. Retrancher de sa dépense. Dans ces temps de disette, chacun se resserre.

— Devenir rare. Dans un temps de discrédit, l'argent se resserre.

— On dit dans le même sens, *les bourses se resserrent*. On craint de prêter son argent.

— Fig. Devenir plus froid. Le temps se resserre.

RESSIF. s. m. V. RÉCIF.

RESSINER v. n. 1re conj. Se disait pour Goûter, faire collation.

RESSINER. s. m. Se disait pour Goûter.

— Prov. *Il n'est ressiner que de vignerons*. Les gens qui travaillent aux vignes font d'agréables goûters.

RESSONDÉ, ÉE. part. pass. du v. Ressonder. S'empl. adjectiv.

RESSONDER. v. a. 1re conj. Sonder de nouveau.

— Fig. Chercher de nouveau à pénétrer les intentions de quelqu'un.

— SE RESSONDER. v. pron. Être ressondé.

— Chercher à pénétrer ses intentions mutuelles.

RESSONS. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Compiègne (Oise); 1,000 hab.

RESSORT. s. m. (pr. *re-çor*; du lat. *resurgere*, se relever, se rétablir, se remettre en son premier état, formé de *re* itératif, et de *surgere*, se lever). Phys. Propriété qu'ont beaucoup de corps, de reprendre plus ou moins exactement leur première forme, après en avoir changé par l'effet d'une compression ou d'une extension. Dans ce sens, le *ressort* est la même chose que l'élasticité, en sorte que les expressions *corps élastiques* et *corps à ressort* sont synonymes. Le ressort de l'air. Les corps à ressort. N'avoir point de ressort. Manquer de ressort. Perdre son ressort.

— *Faire ressort*. Se dit d'un corps qui, cessant d'être comprimé ou tiré, se remet dans le premier état où il était. L'air fait ressort. Une branche pliée fait ressort. La plupart des corps font ressort.

— Morceau de fer, de cuivre, d'acier, ou d'autre matière, qui est fait et posé de façon qu'il se rétablit dans sa première situation, quand il cesse d'être comprimé. Les ressorts servent à divers usages dans les machines, et principalement à faire mouvoir une pièce en réagissant sur elle. On les emploie dans les montres, dans les pendules, dans les fusils, dans les serrures, etc. Bon ressort. Mauvais ressort. Ressort faible, doux, rude, fort. Bander, tendre, ployer un ressort. Ressort qui joue bien, qui joue mal. Ressort rompu, faussé. Ressort de montre, ressort de fusil. Ressort qui s'est débandé. Verrou à ressort. Couteau à ressort. Ressort de voiture. Presser, lâcher, détendre, débander un ressort. Pousser un ressort. Cette humeur étrange s'en va comme elle vient; quand elle le prend, on dirait que c'est un *ressort* de machine qui se démonte tout à coup. (Fén.) Que verrons-nous dans notre [...] *sorts* qui se démontent; enfin qu'une machine qui se dissout et se met en pièces? (Boss.)

> Ils sortent à l'instant, et, par d'heureux efforts,
> Du lugubre instrument font crier les *ressorts*.
> (BOILEAU.)

> Au lieu de sang, dans ses veines circule
> Un froid poison qui les gèle et les brûle,
> Et qui de là, porté dans tout son corps,
> En fait mouvoir les horribles *ressorts*.
> (J.-B. ROUSSEAU.)

— Techn. Dans les arts, on donne le nom de *ressort* à des lames, le plus communément d'acier, au moyen desquelles l'on entretient ou l'on règle les mouvements. ‖ *Ressort à chien*. Ressort plié en forme de V, et fixé à la réunion des deux branches d'un instrument. ‖ *Ressort à boudin*. Celui qui est roulé en forme de spirale. ‖ *Ressort à pompe*. Celui qui est roulé en forme d'hélice. ‖ *Ressort à follet*. Pièce qui sert à transmettre l'effet d'un autre ressort. ‖ *Ressort en cordes*. Une corde sans fin arrêtée et tendue entre deux points fixes devient un ressort lorsqu'on la tord en passant un morceau de bois entre les deux brins, et faisant faire plusieurs tours à la corde autour de la droite qui joint les points fixes. ‖ *Ressort timbre*. Timbre sur lequel on faisait résonner autrefois les coups de marteau des montres à répétition. ‖ *Ressort d'horlogerie*. Longue lame d'acier trempé roulée en spirale et renfermée dans un tambour ou barillet. ‖ *Ressorts de voiture*. Mécanismes destinés à affaiblir les secousses produites, dans les cabriolets, les carrosses, les diligences, etc., par le tirage fait avec rapidité sur un terrain inégal. Il y en a de différentes sortes, de courbes, en pincettes, de combinés, d'autres qui agissent par torsion. ‖ *Ressorts spiraux*. Ressorts qui ont pour objet de régler les mouvements du pendule ou balancier.

— Nom qu'on donne au fil de laiton qui supporte et presse les soupapes contre le sommier, et au fil de fer qui sert à accorder les tuyaux d'anche.

— Se dit de tout ce qui est la cause du mouvement dans les machines, et surtout dans les automates. La colombe volante d'Architas était mue par de secrets ressorts. Les souris qu'on fait courir sur la table pour divertir les enfants vont par ressorts.

— On l'a dit aussi des animaux, que quelques philosophes considèrent comme des machines. La bête est une pure machine qui fait tout sans choix et par *ressorts*. (Malebr.)

— Fig. Se dit de l'âme, etc. Les grandes passions usent les *ressorts* de l'âme. (Montaig.) Une trop longue et trop vive application use le *ressort* de l'esprit. (Boiste.) Les trop grands tourments brisent les *ressorts* du sentiment. (Id.) Le poids des ans écrase le *ressort* du cœur. (Id.) Soyez indulgent; beaucoup de personnes sont des montres dont le *ressort* est mauvais. (Id.)

> L'homme machine, esprit qui tient du corps,
> En bien mangeant remonte ses *ressorts*.
> (VOLTAIRE.)

> On sent de la pensée
> Se déranger tous les *ressorts*;
> L'esprit nous abandonne, et notre âme éclipsée
> Perd en nous de son être et meurt avant le corps.
> (ID.)

— Fig. Embrassons une paix, mais que nous fermions à double *ressort*, sans qu'elle puisse être crochetée par quelques sophistes d'état, ennemis du repos public. (E. Pasq.) Les courtisans ne sont que de simples *ressorts*. (La Font.) Celui qui tend le *ressort* d'un piége court risque de s'y prendre. (Boiste.)

— B.-arts. Se dit quelquefois de la vivacité d'action d'une composition et de la puissance d'effet d'un tableau. Cela manque de ressort. Cette composition a du ressort.

— Fig. *Cette personne ne se remue que par ressort*. Elle n'a rien de naturel dans ses manières, tous ses mouvements sont étudiés et contraints.

— Fig. *N'agir que par ressort*. N'agir que par le conseil, par l'instigation d'autrui, et selon qu'on est poussé.

— Fig. Activité, force, énergie. Se dit au physique et au moral. Donner du ressort à l'estomac. Donner du ressort à l'esprit. Âme, caractère qui a du ressort. N'avoir point de ressort, manquer de ressort. Avoir perdu tout son ressort.

— Fig. Moyen qu'on emploie pour faire réussir quelque dessein, quelque affaire. Faire mouvoir toutes sortes de ressorts pour venir à ses fins. Être habile à manier les ressorts de la politique. Avoir des ressorts cachés dont on ne peut deviner le jeu. Le grand ressort d'une affaire. N'agir que par des ressorts secrets. Il était entré dans l'administration des affaires un homme né pour faire mouvoir ces *ressorts*, dont la Providence se sert pour élever ou pour abattre la fortune des rois. (Fléch.) Je ne veux pas, Seigneur, sonder les abîmes de vos jugements, ni découvrir ces *ressorts* secrets et invisibles qui font agir votre miséricorde ou votre justice. (Id.) Ce sont souvent les plus vils *ressorts* qui nous font marcher vers la gloire. (Mass.) Les passions sont les grands *ressorts* qui agitent les hommes. (Id.) Ce qui prouve par quels secrets et faibles *ressorts* les grandes affaires de ce monde sont souvent dirigées. (Volt.) Inventez des *ressorts* qui puissent m'attacher. (Boil.) Que de faibles *ressorts* font d'illustres desseins? (Volt.)

> En vain la politique, habile en ses *ressorts*,
> D'une chaîne d'airain veut entendre nos [...] (CORN.)

> Je jouerais de malheur.
> [...]
> Pour occuper ailleurs et ses pas et sa tête.
> (FAB. D'ÉGLANTINE.)

— *Faire jouer tous les ressorts*. Employer tout son pouvoir, tous les moyens dont on peut disposer.

— Anc. jurispr. Se disait pour Dédit; ce que doit payer un contractant qui veut rompre son engagement.

RESSORT. s. m. (pr. *re-çor*). Étendue de juridiction. Le ressort de la cour royale de Paris est très-étendu. Les cours royales ont plusieurs tribunaux de première instance dans leur ressort. Hors du ressort.

— Juridiction. L'étendue d'un ressort. Il est peu d'avocats, dans ce *ressort*, dont le cabinet soit aussi bien achalandé que le mien. (De Jussieu.)

— *Juger en dernier ressort*. Juger souverainement et sans appel. ‖ *Juger en premier ressort* ou *en première instance*. Juger une cause susceptible d'appel. ‖ On dit dans le même sens, *jugement en premier*, *en dernier ressort*. ‖ L'usage a généralement prévalu, pour le premier degré de juridiction, de substituer le mot *instance* à celui de ressort.

— Fig. Le public qui paye est juge en dernier *ressort*. (Boiste.)

— Par extens. *Ce n'est pas de mon ressort*. Il ne m'appartient pas d'en juger.

— *Cela est du ressort de la grammaire, de la théologie, de la jurisprudence*, etc. C'est à la grammaire, à la théologie, etc., à traiter de cette matière, à en décider.

— Fig. Les comparaisons sont du *ressort* de l'imagination, le jugement revient toujours au fait. (Boiste.) Dieu ni ses arrêts ne sont du *ressort* de l'homme. (Id.) Les vertus soumettent l'avenir à leur *ressort*. (Id.) Cette affaire, il est vrai, n'est pas de son département, mais tout est de son *ressort* quand il s'agit de faire des choses justes. (Volt.) L'absolu, s'il existe, n'est pas du *ressort* de nos connaissances. (Buff.)

— Au XIVe siècle, on s'en servait pour désigner l'autorité à laquelle ressortissaient les hommes et les choses. Le roi d'Angleterre, comme *ressort*, les devait apaiser. (Froissart.)

RESSORTANT. part. prés. du v. Ressortir. Qui ressort, qui résulte. Il est toujours invar.

RESSORTANT, ANTE. adj. S'est dit quelquefois pour de ce qui est le résultat, la conséquence de quelque chose.

RESSORTI, IE. part. pass. du v. Ressortir. S'empl. adjectiv. Il est ressorti. Elle est ressortie.

RESSORTIR. v. n. 2e conj. irrég. *Je ressors, tu ressors, il ressort, nous ressortons, vous ressortez, ils ressortent. Je ressortais. Je ressortis. Je ressortirai. Je ressortirais. Ressors, ressortons, ressortez. Que je ressorte. Que je ressortisse. Ressortant. Ressorti, ressortie*. Sortir de nouveau, après être déjà sorti, ou sortir après être entré.

— Fig. Se dit des choses que leur opposition avec d'autres rend plus frappantes, plus saillantes. Cette broderie bleue ressort bien sur ce fond jaune. Ces ornements ne ressortent pas assez. Ce tableau a une bordure qui le fait ressortir. Le sucre mêlé au café en fait *ressortir* l'arôme. (Brill.-Sav.) De ces trois fonctions du sacerdoce *ressortent* les trois qualités sous lesquelles nous allons considérer le curé. (Lamenn.) L'éclat de la renommée fait *ressortir* les défauts. (Boiste.)

— Fig. *Les ombres font ressortir les lumières*. De légers défauts semblent faire ressortir davantage d'heureuses qualités.

— Jurispr. Résulter. Il *ressort* de ce qui précède que ce pays n'a rien qui puisse servir de modèle aux États de l'Europe pour leur organisation politique. (Mich. Cheval.)

RESSORTIR. v. n. 2e conj. (rad. *ressort*). *Je ressortis, tu ressortis, il ressortit, nous ressortissons, vous ressortissiez, ils ressortissent. Je ressortissais. Je ressortiras. Je ressortirais. Que je ressortisse. Ressortissant. Ressorti*. Être du ressort, de la dépendance ou de la compétence de quelque juridiction. Les tribunaux de première instance ressortissent à leurs cours royales respectives. Affaire qui ressortit au juge de paix, au tribunal de première instance.

— Fig.

> Tout ouvrage, toute doctrine,
> *Ressortit* à son tribunal. (J.-B. ROUSS.)

— *Ressortir à*. Se rapporter à, être fait pour. Les êtres *ressortissent* à l'homme. (B. de St-P.)

— Dans la phrase suivante, Voltaire a conjugué ce verbe comme s'il était le réduplicatif de sortir. Le métropolitain à qui cette affaire *ressortait* de droit. Il aurait dû dire *ressortissait*.

RESSORTISSANT. part. prés. du v. Ressortir. Qui ressortit. Il est toujours invar. Ces personnes ressortissant à un autre tribunal ne peuvent être jugées dans cette juridiction.

RESSORTISSANT, ANTE. adj. Qui est du ressort. Les tribunaux de plusieurs provinces étaient *ressortissants* au parlement de Paris. (Acad.) Les princes du sang avaient en France des apanages en pairies, mais *ressortissants* au parlement sédentaire. (Volt.)

RESSOUDÉ, ÉE. part. pass. du v. Ressouder. S'empl. adjectiv.

RESSOUDER. v. a. 1re conj. (du lat. *resolidare*). Souder de nouveau, refaire une soudure. Ressouder une cafetière. Ressouder des tuyaux. [...] en l'épousant l'honneur que son procédé lui avait comme ôté. (Chaptal.)

— SE RESSOUDER. v. pron. Être ressoudé.

RESSOUDURE. s. f. Techn. Seconde soudure.

RESSOURCE. s. f. (du lat. *resurgere*, se lever). Ce qu'on emploie, ce à quoi on a recours dans une extrémité fâcheuse, pour se tirer d'embarras, pour vaincre des difficultés. N'avoir point de ressource. Être sans ressource dans son malheur. Être perdu, ruiné sans ressource. Dieu est ma seule ressource. Ne point manquer de ressources. Trouver toujours quelque ressource. Il y a encore de la ressource. Il n'y a plus de ressource. Employer, épuiser toutes les ressources. L'un enfin, par la profondeur de son génie et les incroyables *ressources* de son courage, s'élève au-dessus des plus grands périls, et sait même profiter de toutes les infidélités de la fortune. (Boss.) Rien ne peut assouvir la fureur de l'homme injuste, tant qu'il reste encore au malheureux quelque *ressource* pour sortir de l'abîme où il l'a précipité. (Mass.) Le mal bravait toutes les *ressources* de l'art, et la plupart des malades mouraient le troisième jour. (Sismondi.) Dans notre fermeté cherchons notre *ressource*. (La Chauss.) Tous deux, Linné et Buffon, arrivèrent dans la carrière armés des *ressources* d'une érudition profonde. (Cuvier.) C'est une grande *ressource* que le témoignage d'une bonne conscience. (Louis XVI.) Le travail est une meilleure *ressource* contre l'ennui que le plaisir. (Trublet.)

— Se dit des personnes ou des choses qui servent à tirer de l'embarras. Si Dieu élève quelques-unes de ses créatures, c'est donc pour être l'appui et la *ressource* des autres. (Mass.) Le crédit de Madame fut toujours une *ressource* publique. (Id.) La prière, cette unique *ressource* de toutes nos misères. (Id.) La fermeté de l'orgueil n'était que la dernière *ressource* du découragement. (Id.)

— Expédient. Heureuse, prompte, seule, dernière ressource. Ressource imprévue. On trouve plus de *ressources* dans le beau sexe, même dans les petites filles, que dans les hommes les plus avisés. (Krilof.) La prudence tire des *ressources* même de la disgrâce. (Pimenta.) C'est dans les moments d'embarras les plus critiques, que les *ressources* du génie se présentent. (Id.) Il n'y a point de *ressource* avec les sots. (De Lévis.) Les passions sont fécondes en *ressources*. (Boiste.) Quand la *ressource* sur laquelle on comptait le plus vient à manquer, il faut supposer qu'elle n'existait pas, et recourir à une autre. (Id.) Celui qui cherche les *ressources* hors de lui-même n'est jamais heureux. (Id.)

— On lit dans un discours de Mirabeau: Le salut public serait très-compromis, si une *ressource* vraiment nationale avait avorté. Une ressource qu'on possédait vient à manquer, à se perdre, à être enlevée, mais elle ne peut avorter, puisqu'au moment où l'on fait fond sur elle, elle existe déjà toute faite. S'il en était autrement, la ressource n'en serait pas une.

— *Ce cheval a de la ressource*. Après une longue fatigue, on lui trouve encore de la vigueur.

— Fig. *Un homme de ressource, plein de ressources, qui a des ressources dans l'esprit*. Un homme fertile en expédients, en moyens de réussir, pour lui et pour les autres.

— *Une ville de ressource*. Où l'on trouve facilement tout ce dont on a besoin ou envie.

— Fam. *Faire ressource*. Se procurer un moyen de raccommoder, de rétablir ses affaires. Faire ressource de tout ce qu'on a pour payer ses dettes. Vendre ses tableaux pour faire ressource.

— *Sans ressource*. loc. adv. Sans moyen de sortir d'embarras. La plupart des hommes se perdent sans *ressource*. (Fléch.) François de Paule remontre au roi Louis XI qu'il est mourant, et mourant sans *ressource*. (Id.) Le gouffre qui nous voit périr sans *ressource*. (Mass.) La mort laisse l'homme seul, sans force, sans appui, sans *ressource*, entre les mains d'un Dieu terrible. (Id.) Le reste est un malheur qui n'est point sans *ressource*. (Rac.)

— Syn. comp. RESSOURCE. EXPÉDIENT. La *ressource* suppose un mal à réparer; l'*expédient* ne suppose qu'un obstacle à vaincre.

RESSOUVENANCE. s. f. Se disait pour Effort de la mémoire, opération par laquelle on se ressouvient.

RESSOUVENEUR. s. m. Celui qui se ressouvient. Je l'avais fait venir exprès pour être mon *ressouveneur*. (Galiani.) C'est un mot qu'on ne peut guère hasarder que dans la liberté du commerce épistolaire.

RESSOUVENIR (SE). v. pron. 2e conj. irrég. *Je me ressouviens, tu te ressouviens, il se ressouvient, nous nous ressouvenons, vous vous ressouvenez, ils se ressouviennent. Je me ressouvenais. Je me suis ressouvenu, elle s'est ressouvenue. Je me ressouviendrai. Je me ressouviendrais. Ressouviens-toi, ressouvenons-nous, ressouvenez-vous. Que je me ressouvienne, que tu te ressouviennes, qu'il se ressouvienne, que nous nous ressouvenions; que vous vous ressouveniez, qu'ils se ressouviennent. Que je me ressouvinsse. Se ressouvenant*. Se souvenir d'une chose, soit qu'on l'eût oubliée, soit qu'on en ait conservé la mémoire. Faire son possible pour se ressouvenir de quelque chose. Se ressouvenir de la demande de quelqu'un. Non-seulement il m'en fallut passer par où il voulut, mais j'eus encore le [...] cevoir que le bourreau se *ressouvenait* de mon aventure. (Le Sage.) Il ne suffit pas de pardonner les offenses, il ne faut pas s'en *ressouvenir*. (Boiste.)

— Considérer, faire attention, faire réflexion. Se ressouvenir de l'instabilité des choses de ce monde. Et *ressouvenez*-vous quel prélat vous servez. (Boil.)

> Et *ressouviens*-toi bien
> De leur former un style aussi dur que le tien.
> (BOILEAU.)

Quoique l'Académie admette cette acception, l'usage actuel la repousse.

— Par manière de menace. *Je m'en ressouviendrai*. Je m'en vengerai.

— *Vous vous en ressouviendrez tôt ou tard*. Vous en serez puni.

— *Se ressouvenir que*. Ressouvenez-vous que vous m'avez promis de venir me voir.

— Impersonn. A présent il m'en ressouvient. Vous en ressouvient-il?

— On dit neutral. *Faire ressouvenir*. Faire

ressouvenir, à moins que ce ne soit de choses qui plaisent, c'est offenser et chagriner. (Mme de Puysieux.)

— Syn. comp. SE RESSOUVENIR. SE SOUVENIR. Le premier se dit des choses éloignées, et le second de celles qui ne le sont pas. ‖ SE RESSOUVENIR. CONSIDÉRER. V. CONSIDÉRER.

RESSOUVENIR. s. m. Idée que l'on conserve ou que l'on se rappelle d'une chose passée. Il m'en reste un léger ressouvenir. Le roi avait le cœur assez percé par le tendre *ressouvenir* d'un amour qu'il trouvait toujours également vif après vingt-trois ans écoulés. (Boss.) Cruel *ressouvenir* de mes honneurs passés. (Boil.) Les Perses avaient le *ressouvenir* orgueilleux de leurs conquêtes passées. (Mariv.) Console-moi des *ressouvenirs* du passé, du malaise du présent, et des inquiétudes de l'avenir. (B. de St-P.) Leur petit jardin deviendrait plus instructif pour eux que les écoles centrale et polytechnique, la plus humble plante leur donnerait quelquefois les plus touchants *ressouvenirs*. (Id.) *Ressouvenir* affreux dont l'ardeur me dévore. (Volt.) De quel *ressouvenir* mon âme est déchirée. (Id.)

— Sentiment d'une douleur qui se renouvelle. Il y a des maux dont on n'est jamais si bien guéri, qu'il n'en reste quelque *ressouvenir*, des *ressouvenirs*. (Acad.)

— On a aussi donné le nom de *ressouvenir* ou de *memento* à un petit morceau de papier qu'on attache sur sa manche, afin qu'étant toujours présent à la vue, il fasse ressouvenir de quelque chose qu'on craint d'oublier.

— Syn. comp. RESSOUVENIR. RÉMINISCENCE. SOUVENIR. MÉMOIRE. La *réminiscence* est le plus léger et le plus faible des souvenirs. Le *ressouvenir* est le souvenir renouvelé d'une chose plus ou moins éloignée, du moins de notre esprit, oubliée autant de fois que rappelée, et difficile, soit à retrouver, soit à reconnaître. Le *souvenir* est l'idée d'une chose qui, plutôt détournée de notre attention qu'absente de notre esprit, nous redevient présente par la mémoire, et rappelle notre attention. La *mémoire* est un acte quelconque de la faculté qui nous rappelle nos idées.

RESSOUVENU, UE. part. pass. du v. Ressouvenir. S'empl. adjectiv.

RESSUAGE. s. m. Action, état d'un corps qui ressue.

— Métal. Opération qui consiste à séparer l'argent contenu dans le cuivre, en f[illegible] fondre l'alliage avec une certaine quant[illegible] plomb. ‖ *Fourneau de ressuage.* Fourneau destiné à cette opération.

— Techn. Action de faire sortir à coups de marteau le laitier interposé entre les parties d'une loupe de fer.

RESSUER. v. n. 1re conj. Se dit des corps qui rendent et laissent sortir leur humidité intérieure. Laisser ressuer les plâtres. Les murs neufs ressuent pendant un certain temps. Il dégèle, toutes les murailles ressuent. On fait ressuer les marrons bouillis.

— v. a. Aider à l'évaporation.

— Métal. Séparer l'argent du cuivre.

— Se disait pour Aiguiser, raccommoder le tranchant d'un outil.

— Techn. Dégager le fer des corps étrangers qui sont dans la gueuse. ‖ Dégager un vieux creuset du métal qui y adhère. ‖ Faire ramollir le cacao au feu.

— SE RESSUER. v. pron. Être ressué.

RESSUI. s. m. Véner. Lieu où les bêtes fauves et le gibier se retirent pour se sécher, après la pluie ou après la rosée du matin. ‖ On dit qu'*un cerf est au ressui*, lorsqu'il se met sur le ventre au bord du bois pour y rester peu de temps. ‖ Se dit aussi lorsqu'il se repose et laisse sécher sa sueur. ‖ A l'égard du gibier à plume, on lui *donne du ressui* en le plaçant dans un parc où il trouve du sable.

— Techn. Défaut d'une poterie humide, qui en séchant fait couler l'or appliqué.

RESSUIEMENT. s. m. Agric. Perte d'une partie de l'humidité naturelle des grains ou d'une terre.

RESSURE. s. f. Comm. Sorte de caviar préparé avec les œufs de la morue.

RESSUSCITÉ, ÉE. part. pass. du v. Ressusciter. S'empl. adjectiv. Il est vrai que nous ne voyons guère de morts *ressuscités* chez les Romains; ils s'en tenaient à des guérisons miraculeuses. (Volt.) Tous chantant de David le [illegible] (Ibid.)

— Se dit d'une personne dont on avait annoncé la mort ou qui relève d'une dangereuse maladie.

> Puis venant à l'accolade
> D'un ami ressuscité,
> Par une triple rasade
> Vous saluerez ma santé. (Parny.)

— Se dit également des choses. Les anciens nous ont transmis presque tous les arts qui sont *ressuscités* avec les lettres. (Rayn.)

> Illustre appui d'une muse agitée,
> Morte trois ans, et puis ressuscitée. (J.-B. Rouss.)

— S'empl. aussi substantiv. Que de choses on apprendrait d'un *ressuscité* ! (Boiste.)

RESSUSCITER. v. a. 1re conj. (du lat. *suscitare*, animer). Ramener de la mort à la vie. Notre Seigneur ressuscita Lazare. Ressusciter les morts. On peut tenter de guérir des malades, mais non de *ressusciter* des morts. (J.-J. Rouss.)

— Fig. On peut nier qu'il ait *ressuscité* les morts, mais on ne peut nier qu'il ait *ressuscité* le genre humain. (A. Mart.) Rendez heureux ceux dont le bonheur dépend de vous, le remords voudrait trop tard *ressusciter* les victimes de vos torts pour en obtenir le pardon à force de bienfaits. (Boiste.)

— Prov. et par exagération. Cette liqueur, cette essence, ce vin serait capable de ressusciter un mort.

— Par extens. *Ce remède l'a ressuscité.* Il l'a guéri d'une maladie qui paraissait désespérée.

— Fig. *Cette bonne nouvelle l'a ressuscité.* Elle l'a tiré du chagrin mortel où il était.

— Fig. Renouveler, faire revivre. Ressusciter un vieux procès. Ressusciter une opinion, une erreur. Ressusciter une querelle. Aussi les Orientaux ont-ils besoin sans cesse d'épiceries, d'aromates, de bétel et d'arec, de piment, de gingembre, pour *ressusciter* l'énergie du tube intestinal. (Virey.)

> Bientôt *ressuscitant* les héros des vieux âges,
> Homère aux grands exploits anima les courages.
> (Boileau.)

— Se dit des écrivains, des articles qui ont représenté les anciens de façon à ce qu'on s'imagine les voir sous ses yeux. Corneille a ressuscité les Romains. David et Canova ressuscitent l'antiquité.

— Se dit à la tontine pour rentrer au jeu au moyen du gain de plusieurs jetons reçus du joueur placé à droite, quand celui-ci amène un as.

— Absol. Dieu voulut montrer qu'il donne la mort et qu'il *ressuscite*, qu'il plonge jusqu'aux enfers et qu'il en retire. (Boss.) Tu frappes et guéris, tu perds et *ressuscites*. (Rac.)

— v. n. Revenir de la mort à la vie. Notre Seigneur ressuscita le troisième jour. Tous les hommes ressusciteront au jugement dernier. Elle s'animait à mourir avec Jésus-Christ et à *ressusciter* avec lui. (Fléch.)

— Se dit aussi des choses.

> . . . Mon esprit, prompt à *ressusciter*,
> Du temps qu'il a perdu saura se racquitter. (Bois.)

> Et chaque jour avec lui
> *Ressuscite* notre allégresse. (J.-B. Rouss.)

— SE RESSUSCITER. v. pron. Être ressuscité.

RESSUYÉ, ÉE. part. pass. du v. Ressuyer. S'empl. adjectiv.

— Agric. Se dit d'une terre qui a perdu la surabondance d'eau dont elle était imprégnée.

RESSUYER. v. a. 1re conj. (pr. *rès-sui-ié*). On conserve l'*y* dans toute la conjugaison, ou bien l'on change l'*y* en *i* devant une syllabe muette. *Je ressuye, tu ressuyes, il ressuye*, ou *je ressuie, tu ressuies, il ressuie, nous ressuyons, vous ressuyez. Je ressuyais, nous ressuyions, vous ressuyiez. Que nous ressuyions, que vous ressuyiez*, etc. Sécher. Laisser ressuyer un mur.

— Techn. Chauffer la pierre à chaux ou toute autre substance, pour lui enlever l'humidité.

— SE RESSUYER. v. pron. Se sécher. Se ressuyer au soleil.

— Être séché. Comme toutes ces matières ont été amenées et déposées par les eaux, il est naturel de penser qu'elles étaient détrempées et qu'elles contenaient d'abord une grande quantité d'eau : peu à peu elles se sont durcies et *ressuyées* ; et en se desséchant, elles ont diminué de volume, ce qui les a fait fendre de distance en distance. (Buff.)

RESTAGNATION. s. m. (pr. *rè-stag-na-ci-on*). Médec. Se disait pour Débordement.

RESTANT. part. prés. du v. Rester. Qui reste. Il est invariable. Des soldats *restant* à leur poste. (De Pradt.) La figure *restant* la même, ce qui lui sied une fois lui sied toujours. (J.-J. Rouss.)

RESTANT, ANTE. adj. Qui est de reste. Le nombre restant. Cent écus restants. La somme restante. Poste restante. Comme Tarquin marchandait trop, la vieille jeta au feu les six premiers livres et exigea autant d'argent des trois *restants*, qu'elle en avait demandé des neuf entiers. (Volt.) Une serine ayant couvé trois de ses œufs et deux de fauvette noire pendant neuf à dix jours, on retira un œuf de fauvette dont l'embryon était non-seulement formé, mais vivant; dans ce même temps, on lui donna à élever de petits bruants à peine éclos, dont elle a pris soin comme des siens, sans cesser de couver les quatre œufs *restants*, qui se trouvèrent clairs. (Buff.) Dans les dix [illegible] [illegible] sifs et de bonne compagnie. (Volt.) La partie *restante* de la dette n'a plus qu'une valeur conventionnelle. (De Pradt.)

> Le rat, à l'heure du repas,
> Dit aux amis restants... (La Fontaine.)

— *Poste restante.* V. POSTE.

RESTANT. s. m. Ce qui reste d'une plus grande somme, d'une plus grande quantité. Payer le restant avec les intérêts. On dit plutôt *le reste*.

— *Restant en caisse.* Argent comptant qui se trouve en caisse, lorsqu'un caissier ou un commis à la recette fait un bordereau, et qu'il rend compte de son maniement. ‖ *Restant en magasin.* Quantité de fournitures ou de marchandises qui restent en nature dans les magasins, lorsqu'on fait l'inventaire.

RESTAUR. s. m. (du lat. *restaurare*, rétablir). Comm. marit. Recours que les assureurs ont les uns contre les autres, suivant la date de leur assurance; ou contre le maître, si l'avarie provient de son fait. Il est vieux.

RESTAURAGE. s. m. Techn. Action de raccommoder à l'aiguille les trous d'une toile. Peu usité.

RESTAURANT. part. prés. du v. Restaurer. Qui restaure. Il est invariable.

RESTAURANT, ANTE. adj. Qui est propre à restaurer. Remède restaurant. Potion restaurante. Aliment restaurant. La cuisson et les apprêts ôtent tout l'agrément et la propriété éminemment *restaurante* de ces substances crues. (Virey.)

RESTAURANT. s. m. Ce qui restaure. C'est un bon restaurant que le vin, le bouillon.

— Se dit particulièrement d'un consommé fort succulent, d'un pressis de viande. Un bon restaurant. De bons restaurants.

— Par extens. L'établissement d'un restaurateur. Tenir un restaurant. Ouvrir un nouveau restaurant.

RESTAURAT. s. m. Se disait autrefois pour Restaurant. On l'emploie encore dans plusieurs provinces. Ce mot présentait plus d'analogie avec *restaurateur*, que le mot *restaurant* aujourd'hui en usage.

RESTAURATEUR, TRICE. s. (du lat. *restaurator*). Celui, celle qui répare, qui rétablit. ‖ Ne se dit guère, au propre, qu'en parlant des villes et des monuments publics.

— *Restaurateur de tableaux.* Artiste, ouvrier, dont la profession est de réparer de vieux tableaux. Cette industrie exige une certaine habileté de pinceau, et une connaissance approfondie du matériel de l'art.

— *Restaurateur politique.* Celui qui rétablit sur le trône une ancienne dynastie, ou une ancienne forme de gouvernement.

— Au sens moral. Restaurateur des belles-lettres. Restaurateur des arts. Restaurateur de l'ancienne discipline d'un ordre monastique. Restaurateur de la liberté, du commerce, des lois, etc. Restaurateur d'une dynastie. Képler, le *restaurateur* de l'astronomie, celui qui entrevit le premier la loi par laquelle les planètes s'attirent, assure positivement que la lune a une atmosphère. (B. de St-P.) Nous pouvons l'appeler la *restauratrice* de la règle de saint Benoît. (Boss.) Confucius n'est pas seulement un philosophe célèbre : il est encore regardé comme le *restaurateur* des lois, ou plutôt comme le législateur de la Chine. (Pastoret.)

> De ses débris zélé *restaurateur*,
> Toi seul as su, dans ta pénible course,
> De ses beautés nous déterrer la source.
> (J.-B. Rousseau.)

— Traiteur chez lequel on trouve à toute heure des aliments, dont l'espèce et le prix sont indiqués sur une sorte de pancarte, et qui se servent par portions. Carte de restaurateur. Dîner chez le restaurateur.

— Ce mot a perdu de sa noblesse, depuis qu'aux cabarets ont succédé les traiteurs et à ceux-ci les restaurateurs, dont les salles sont maintenant des restaurants.

— *Restauratrice* ne s'emploie que pour désigner une femme qui restaure, qui répare. Mais, lorsqu'on veut parler d'une femme qui donne à manger, on dit *restaurateur*.

— Il paraît que ce mot s'employait autrefois pour Restaurant. On disait Aller dîner au restaurateur, au lieu d'Aller dîner au restaurant ou chez le restaurateur.

— S'empl. quelquefois adjectiv. dans le langage des beaux-arts. Peintre, sculpteur, architecte restaurateur.

RESTAURATIF, IVE. adj. Qui restaure. Peu usité.

RESTAURATION. s. f. (pr. *rès-tô-ra-ci-on*; du lat. *restauratio*). Opération ayant pour objet de réparer, de restaurer un vieux tableau, une statue mutilée, ou bien encore de suppléer, d'imaginer ce que le temps a détruit ou fait disparaître d'un édifice antique. La restauration d'une église, d'un monument public. La restauration d'une statue.

— Au sens moral. La restauration de l'État. La restauration des belles-lettres. La restauration de la discipline. La restauration des lois. La bigoterie, la superstition, le fanatisme, sont des moyens de corruption et non de *restauration* des mœurs. (...ste.)

— Archit. [illegible] [illegible] plus ou moins dégradés, pour le remettre en [illegible] état. ‖ Travail qui consiste à retrouver, d'après les restes, les débris ou les descriptions d'un monument, son ancien ensemble, et le complément de ses mesures, de ses proportions et de ses détails. La restauration d'un ouvrage de marbre, d'une statue. Dans le nombre infini de statues reconquises sur la destruction et la barbarie, il s'en est trouvé très-peu qui n'aient eu aucun besoin de *restauration* en quelque partie. (Quatrem.) Il y a un milieu à garder dans la *restauration* des édifices antiques plus ou moins ruinés. (Id.)

— Comme les restaurations de l'architecture se bornent d'ordinaire au projet tracé sur le papier, dans ce cas, on ne dit pas *restaurer*, mais *faire* ou *composer une restauration*.

— Peint. On procède à la restauration d'un vieux tableau en le retoilant, en le soumettant à l'opération de l'enlevage, en repeignant les parties tombées en écailles ou détruites par le frottement, en raccordant celles dont l'harmonie a été faussée par l'altération des couleurs, en donnant un nouveau vernis.

— Sculpt. La restauration des statues consiste à rattacher les parties brisées, quand elles se trouvent être intactes d'ailleurs, et à refaire et à adapter à l'ouvrage des parties neuves, en remplacement de celles qui sont perdues ou tellement mutilées, qu'on ne pourrait en opérer le rapprochement.

— Médec. Rétablissement des forces à la suite d'une maladie ou après une grande fatigue.

— Polit. Rétablissement d'une ancienne dynastie sur le trône. ‖ On lui donne quelquefois l'acception plus rigoureuse de retour absolu à un régime qui a été une fois détruit, à des personnes dynastiques qui ont été repoussées par la violence des révolutions, à des principes qui ont été complètement renversés dans une crise gouvernementale. ‖ Le mot *restauration* a été aussi appliqué à la science politique elle-même, qu'on a essayé de restaurer dans le même esprit, en repoussant la théorie des droits imprescriptibles de l'humanité, de la liberté et de l'égalité, de la souveraineté du peuple et du contrat social, pour y substituer celle du droit divin et de la tradition des vieux temps.

— On l'emploie particulièrement, en Angleterre, en parlant des Stuarts, au XVIIe siècle, et, en France, en parlant des Bourbons, au XIXe siècle. Sous la Restauration. Pendant la Restauration. La restauration des Stuarts en Angleterre fut l'ouvrage du général Monck, et ramena sur le trône Charles II, dont le père en avait été violemment expulsé par Cromwell; elle dura de 1660 à 1689. Celle des Bourbons en France, en 1814, fut déterminée par l'invasion des alliés et l'abdication de Napoléon, qui se retira à l'île d'Elbe, et celle de la même dynastie après les cent jours, en 1815. Cette seconde restauration fut plus longue que la première; car elle ne fut terminée que par la révolution de 1830.

RESTAURÉ, ÉE. part. pass. du v. Restaurer. S'empl. adjectiv. Statue restaurée. Colonne restaurée. Tableau restauré. Mausolée restauré.

— Qui est rétabli, remis en bon état, en vigueur, après avoir pris de la nourriture. Le père et la mère retournent le soir à la ville, bien *restaurés* et chargés de vivres pour le reste de la semaine. (B. de St-P.)

— Pop. et par plaisant. *Le voilà bien restauré !* Se dit d'un homme qui n'obtient qu'une faible récompense en dédommagement d'un grand sacrifice, d'une grande perte.

RESTAURER. v. a. 1re conj. (du lat. *restaurare*). Réparer, rétablir, remettre en bon état, en vigueur. Restaurer ses forces. Restaurer sa santé. Un remède bon pour restaurer l'estomac. Cette plante croît dans les lieux secs et arides. Lorsqu'on coupe sa tige longue de trois mètres, il en découle une eau abondante et claire qui *restaure* ceux qui la boivent. (A. Mart.)

— Fig. Restaurer l'État. Restaurer les lettres, les arts et les sciences. Restaurer le commerce. Restaurer les lois. Il est plus difficile de *restaurer* un empire que de le rétablir. (Boiste.) Il est impossible de *restaurer* l'édifice social, si les mœurs ne se réforment pas. (Id.)

— B.-arts. Rétablir une statue, un tableau, un monument, en l'état où ils étaient avant que le temps, les mutilations ou d'autres accidents les eussent défigurés, tronqués, détruits, mis en état de ruine. Restaurer une statue. Restaurer un buste. Restaurer un bas-relief. Restaurer une colonne, une colonnade, un mausolée. Restaurer un vieux tableau.

— Sculpt. Rendre à un ouvrage de marbre l'intégrité de sa première forme, en refaisant avec la même matière les parties dégradées et les membres qui lui manquent. Restaurer un édifice antique, une statue.

— *Restaurer un édifice.* Relever ou reconstruire effectivement les parties qui ont été renversées ou détruites par le temps. Il ne se dit qu'en parlant des monuments antiques, ou d'édifices modernes d'une certaine importance, déjà tombés en ruine. S'il ne s'agissait que de dégradations ordinaires occasionnées par l'usage journalier, ou par quelque accident imprévu, il faudrait dire *réparer*, *réédifier*, *réparations*.

— Absol. L'art de restaurer demande un talent spécial et qui n'est pas commun [illegible] [illegible] sont livrés.

— SE RESTAURER. v. pron. Être restauré. Ce tableau, cet édifice sont trop vieux, ils ne pourront se restaurer.

— Fam. Rétablir ses forces en prenant de la nourriture. Avoir besoin de se restaurer. Je viens de me restaurer un peu.

— Syn. comp. RESTAURER. RESTITUER. On *restaure* l'ouvrage d'art ou le monument dégradé et détruit en partie, d'après les restes qui en subsistent encore réellement et qui offrent plus ou moins la répétition de ce qui manque. On *restitue* l'ouvrage ou le monument qui a entièrement disparu, d'après les autorités qu'on en retrouve dans les descriptions ou quelquefois d'après les indications qu'en peuvent fournir des ouvrages du même genre. ‖ RESTAURER. RÉTABLIR. RÉPARER. V. RÉPARER.

RESTAUT (Pierre). Grammairien français, né en 1696, mort en 1764, est surtout connu par sa Grammaire française, qui fut en usage

dans les écoles avant celles de Wailly et de Lhomond.

RESTE. s. m. Ce qui n'a pas été employé, dépensé, dissipé, consommé, d'une somme quelconque, d'une quantité de choses quelconque, dont on a employé, dépensé, dissipé, consommé une partie. Le reste de l'argent, du bien, de la fortune, des livres. Le reste d'un dîner. Donner du temps pour payer le reste d'une dette. Les restes du festin. Emporter les restes. Ne servir que des restes. Les restes d'un naufrage. Les restes d'une famille, d'une nation. Les restes d'une maladie. Rendre le reste d'une pièce. Rendre le reste. Jouer son reste sur une carte. Avoir un reste de beauté, des restes de beauté. Traînant les *restes* de vos corps au pied de ces autels. (Fléch.) *Reste* d'un trône par les vents abattu. (Rac.) Faisons notre devoir, les dieux feront le *reste*. (Volt.)

Dans son sein votre bras enfoncé
Cherche un *reste* de sang que l'âge avait glacé.
(Racine.)

Mais de ses ais brisés
Entraînons en mourant les *restes* divisés. (Boil.)

— Prov. *Le porteur vous dira le reste*. Se dit par ironie d'une lettre beaucoup trop longue.

— *Et le reste*. Mots qu'on ajoute en rapportant un passage qu'on abrége. C'est ce que l'on exprime aussi par les mots *et cætera*.

— *Les restes d'une personne*. Ce qui reste d'une personne après sa mort; son cadavre, ses ossements, ses cendres. Voici le tombeau qui contient les restes de ce grand homme, ses restes glacés, ses restes inanimés. Tout meurt dans l'homme, jusqu'à ces termes funèbres par lesquels on exprimait ses malheureux *restes*. (Boss.) Au milieu de vous se trouve celui que vous ne voulez pas connaître, et dont nos pères allaient si loin chercher les précieux *restes*. (Mass.)

Allons porter ses tristes *restes*
Au pied de leurs autels. (J.-B. Rouss.)

Éternel entretien de haine et de pitié,
Restes du grand Pompée, écoutez sa moitié. (Corn.)

— En parlant de la dissection, Lemierre a dit :

Le scalpel à la main, l'œil sur chaque vertèbre,
L'observateur pénètre avec la clé funèbre
Les recoins de ce corps, triste *reste* de nous,
Objet défiguré dont l'être s'est dissous.

— *Ce n'est plus qu'un reste, un beau reste*. Se dit d'un homme ou d'une femme qui a eu de la beauté, mais qui a vieilli.

— *Un reste de cheval*. Un cheval à qui le temps a ôté de sa beauté et de ses forces, mais qui en conserve encore.

— Fig. L'âme recherchant en elle-même les *restes* de l'image de Dieu, songe à la rétablir. (Boss.) Qu'est-ce que l'homme? Est-ce une énigme inexplicable, ou bien n'est-ce pas plutôt un *reste* de lui-même. (Id.) Il ne voit plus qu'un *reste* de lumière. (Rac.)

Elle ne marque aucun *reste* de vie,
Que par de longs soupirs et des gémissements.
(Racine.)

— Débris. Ménager les *restes* de l'autorité. (Boss.) On cherche autour de lui quelques *restes* de son odieuse magnificence. (Mass.)

— Ce qui demeure d'un plus grand nombre qui n'existe plus. Un *reste* des siens entourés dans leur fuite. (Rac.) Un déplorable *reste* à peine fut sauvé. (Id.) Poursuivant sur les flots les restes d'Ilion. (Boil.)

Et l'éclat foudroyant des lumières célestes
A dispersé leurs *restes*
Aux glaives échappés. (J.-B. Rouss.)

— Se dit aussi des familles presque éteintes. Ce *reste* précieux de la race royale. (Mass.) Ce *reste* heureux de tant de têtes royales. (Id.) Du fidèle David c'est le précieux *reste*. (Rac.) Il est du sang d'Hector, mais il en est le *reste*. (Id.)

D'un peuple généreux que le malheur accable,
Vous voyez devant vous le *reste* déplorable. (Du.)

— Se prend quelquefois en mauvaise part. *Reste* impur des brigands dont j'ai purgé la terre. (Rac.)

C'est une précieuse. . . . .
Reste de ces esprits jadis si renommés. (Boil.)

— Se prend d'autres fois en bonne part. Il fut un de ces hommes qui semblent être comme les *restes* des anciennes mœurs, et qui ne sont pas de notre siècle. (Mass.)

Reste de l'or du siècle antique
Sa conduite dans le palais
Partout pour exemple est citée. (Boil.)

— Ce qui demeure, en parlant d'un plus grand nombre de choses détruites. Que sont les histoires des États et des empires, qu'un petit *reste* de noms et d'actions échappés de cette foule qui, depuis la naissance des siècles, est demeurée dans l'oubli? (Mass.)

— Se dit aussi en parlant de ce qui existe encore. Quel homme, fait pour sentir, n'a trouvé dans les bras d'une amie ce que le *reste* de la terre ne contient point! (Senanc.) La brebis perdue est préférée par le bon pasteur à tout le *reste* du troupeau. (Boss.) Elle fit passer ces inclinations dans le *reste* de sa famille. (Fléch.) Fait pour obéir à lui seul, et commander au *reste* du monde. (Id.) Faut-il mettre à vos pieds le *reste* de la terre? (Rac.) Il plaît à quelques-uns, et choque tout le *reste*. (Id.) Du *reste* des Latins la conquête est facile. (Id.) Quand on a le cœur encore agité par les *restes* d'une passion, on est plus près d'en prendre une nouvelle, que lorsqu'on est guéri. (La Rochef.) Des *restes* d'erreurs, de préjugés, feront longtemps encore fermenter la masse sociale.

— *Le reste des hommes*. Les autres hommes, les hommes d'une autre nation, les hommes d'un autre caractère, par opposition à ceux dont on parle. Les mauvais politiques croient devoir se gouverner par d'autres maximes que le reste des hommes. Quelques sages ont cette opinion, le reste des hommes est d'un autre avis. Il sacrifie les princes à l'instruction du *reste* des hommes. (Boss.) Lorsque le rang laisse le *reste* des hommes si loin de vous. (Mass.) Du *reste* des humains je vivais séparée. (Rac.) L'égoïste ne hait pas plus qu'il n'aime; il n'y a que lui; pour lui, tout le *reste* des créatures sont des chiffres. (Mme de Staël.)

— A propos de ces vers de Racine :

D'adorateurs zélés à peine un petit nombre
Ose des premiers temps nous retracer quelque ombre.
Le *reste* pour son Dieu montre un oubli fatal,
Ou même, s'empressant aux autels de Baal,
Se fait initier à ses honteux mystères,
Et blasphème le Dieu qu'ont invoqué leurs pères:

Geoffroy fait observer que le *reste* étant le sujet de la phrase, il semble qu'il faudrait *ses pères*; mais *le reste* est un nom collectif qui s'accorde très-bien avec le pluriel. Racine a préféré avec raison *leurs pères* à cause de *mystères* qui se trouve dans le vers précédent, et qui se rapporte à Baal.

— Se prend quelquefois en mauvaise part, quand il est employé seul. Le *reste* ne vaut pas l'honneur d'être nommé. (Corn.) Et pour n'en plus revoir, le *reste* fut chassé. (Boil.)

— Se dit en parlant d'un sentiment qui n'est pas entièrement éteint ou d'une qualité qui n'est pas encore entièrement détruite. Avoir, conserver un reste de pudeur. Ne trouver en quelqu'un aucun reste d'humanité, d'honnêteté. Il regarde ce cri de la nature comme un *reste* de terreur vaine que l'éducation a laissé dans son âme. (Mass.) On a vu des avares ne conserver dans la défaillance totale des facultés de leur âme un *reste* de sensibilité et de signe de vie que pour leur indigne passion. (Id.) Il paraît d'abord dans le caractère de Pilate des *restes* de droiture et de probité. (Id.) Aucun *reste* d'espoir ne peut flatter ma peine. (Rac.)

Pardonnez à l'éclat d'une illustre fortune
Ce *reste* de fierté qui craint d'être importune. (Rac.)

Ma muse aujourd'hui, sortant de sa langueur,
Pourra trouver encore un *reste* de vigueur. (Boil.)

— Quand un dévot pèche, il dit que *c'est un reste du vieil homme et de la nature corrompue*.

— Les autres choses, les autres actions, paroles, événements, etc. Tout le devoir de l'homme est de craindre Dieu, tout le *reste* est en vain. (Boss.) Les philosophes qui font Dieu auteur d'un certain ordre général d'où le *reste* se développe comme il peut. (Id.) Elle déclare que Dieu seul est son bonheur; que tout le *reste* lui est une croix. (Fléch.) La détestable Œnone a conduit tout le *reste*. (Rac.) Je permets tout le *reste* à mon juste courroux. (Id.) Par un dernier effort couronner tout le *reste*. (Id.) Le *reste* est un malheur qui n'est pas sans ressource. (Id.)

Et quand la rime enfin se trouve au bout des vers,
Qu'importe que le *reste* y soit mis de travers? (Boil.)

— Ce qui est ou ce qui était encore à faire ou à dire. Le *reste* de sa conduite répondit à de si beaux commencements. (Boss.) Votre vertu, seigneur, achèvera le *reste*. (Rac.) Elle a parlé; le ciel a fait le *reste*. (Id.)

Le chantre s'arrêtant à cet endroit funeste,
A ses yeux effrayés laisse dire le *reste*. (Boil.)

— Se dit en parlant d'un temps qui n'est pas encore écoulé. Leur gazouillement, faible encore, est plus lent et plus doux que dans le *reste* de la journée; il se sent de la langueur d'un paisible réveil. (J.-J. Rouss.) Ne pouvant plus offrir à Dieu qu'un cœur usé et les *restes* d'une vie scandaleuse. (Fléch.) Les plaisirs précipitent le *reste* de leurs années. (Mass.)

Mais aussitôt ma main, à moi seule funeste,
D'une infidèle vie abrégera le *reste*. (Rac.)

Je vais donner une heure aux soins de mon empire,
Et le *reste* du jour sera tout à Zaïre. (Volt.)

— *Le reste de sa vie*. Pendant tout le temps qu'il a encore à vivre. Charles XII résolut de s'abstenir du vin tout le *reste* de sa vie. (Volt.)

Sans attendre qu'ici la justice ennemie
L'enferme en un cachot le *reste* de sa vie. (Boil.)

— Prov. et fig. *Voici le reste de notre écu, de nos écus*. Se dit, par plaisanterie, d'une personne qu'on voit arriver dans une compagnie, et surtout d'un importun.

— [illegible] gent qu'on a encore devant soi.

— Prov. et fig. *Jouer de son reste*. Hasarder tout ce qu'on a de reste, faire ses derniers efforts, employer ses dernières ressources.

— *Il joue de son reste*. Se dit de quelqu'un qui remplit mal une place dans laquelle il n'a plus que peu de temps à demeurer.

— Au jeu de paume, de volant, etc. *Donner le reste à quelqu'un*. Lui pousser la balle, le volant de telle sorte qu'il ne puisse le renvoyer.

— Fig. et fam. *Je lui ai donné son reste*. Je l'ai corrigé, je l'ai battu.

— *Je lui ai donné son reste*. Signifie aussi Je lui ai reparti de façon qu'il a été réduit au silence.

— Fig. et fam. *Il ne demande pas son reste. Elle s'en va sans demander son reste. Il n'attend pas son reste*. Se dit d'une personne qui, ayant reçu ou craignant de recevoir quelque mauvais traitement de fait ou de paroles, se retire promptement sans rien dire.

— *Être en reste*. Devoir encore une partie d'une plus grande somme.

— Fig. Ne pas vouloir demeurer en reste de générosité. Être encore en reste avec quelqu'un des bons offices qu'on en a reçus. C'est un homme prompt à la riposte, il n'est jamais en reste.

— Arithm. Résultat que donne la soustraction, et qu'on nomme autrement *espèce* ou *différence*. On l'obtient en ôtant la plus petite quantité de la plus grande dans une division; le reste, s'il y en a, indique que le dividende ne contenait pas exactement le diviseur.

— Ce qui reste d'une somme quand on l'a divisée par une autre.

— Ce que quelqu'un a abandonné ou refusé. Avoir les restes d'une personne. N'avoir que ses restes.

— Comm. marit. *Lieu du reste*. Lieu de la dernière décharge des marchandises lorsque le voyage est fini.

— Fig. Vous ne réservez donc à Dieu que les *restes* et le rebut de vos passions et de votre vie. (Mass.)

Et s'il l'aima jadis, il méprise aujourd'hui
Les *restes* d'un rival trop indignes de lui. (Corn.)

Les *restes*, dit Voltaire, à l'occasion de ce vers, est une expression toujours déshonnête et du discours familier.

— Prov. *Coucher de son reste*. Faire un dernier effort, tenter un coup désespéré, en hasardant tout au jeu. || *Il donne un sou à douze pauvres, et il demande son reste*. Se dit pour marquer l'extrême avarice d'une personne. || *C'est un reste de potence*. Il a mérité d'être pendu. || *C'est le reste des laquais et des filous*. Se dit d'une femme de mauvaises mœurs.

— *De reste*. loc. adv. Plus qu'il n'est nécessaire pour ce dont il s'agit. Avoir de l'argent de reste pour fournir à une dépense. Avoir du crédit de reste. Entendre quelqu'un de reste. Avoir du courage, de l'esprit de reste. Avoir de la bonté de reste.

— Fam. *Que de reste?* S'empl. dans le même sens que, Avez-vous encore de la besogne? Que de reste?

— *Au reste*. loc. adv. S'empl. lorsque, après avoir exposé un fait ou traité une matière, on ajoute quelque chose dans le même genre, et qui a du rapport à ce qu'on a déjà dit. Madame doit dissimuler son mécontentement, et attendre tout du temps; au *reste*, elle est maîtresse de sa conduite. (Gérard.) Ils sont, au *reste*, instruits à fond de toutes les nouvelles indifférentes. (La Bruy.) Nous sommes en état de résister, avec des forces inégales, à cette multitude innombrable d'ennemis qui nous environnent. Au *reste*, la paix entre eux et nous est devenue très-difficile. (Fénel.) Toute l'étude de Paul et Virginie était de se complaire et de s'entr'aider. Au *reste*, ils étaient ignorants comme des créoles, et ne savaient ni lire ni écrire. (B. de St-P.) Pygmalion ne mangeait que des fruits qu'il avait cueillis lui-même dans son jardin, ou des légumes qu'il avait semés, et qu'il faisait cuire. Au *reste*, il ne buvait jamais d'autre eau que celle qu'il puisait lui-même. (Fénel.)

— *Du reste*. loc. adv. Se dit quand ce qui suit n'est pas dans le même genre que ce qui précède, et qu'il n'y a pas une relation essentielle. Du *reste*, il n'a rien fait que par votre conseil. (Rac.) Je ne demande à mes lecteurs que de lire tout, et tout de suite, avant que de juger; du *reste*, qu'ils usent de tous leurs droits. (Gérard.) Cet homme est bizarre, emporté; du *reste*, brave et intrépide. (Bouh.) Je vous ai dit ce que je pensais sur cette affaire; du *reste*, consultez des personnes plus éclairées que moi. (Acad.) Cet homme a quelque chose d'extraordinaire dans sa mise et dans son maintien; du *reste*, il est aimable. (Bouh.)

— *Ne pas s'embarrasser du reste*. Ne pas s'embarrasser de ce qui peut arriver. Apportez-nous votre truite, et ne vous embarrassez pas du reste. (Le Sage.)

— Syn. comp. RESTE. RESTANT. *Restant* ne se dit absolument que des choses matérielles, que de ce qui reste d'une quantité ou d'une somme correcte; *reste* s'emploie au moral et dans le sens abstrait, comme au propre. || RESTE. RESTES. Un général, battu et mis en fuite, s'écrie en mourant : A un plus heureux le *reste*. Il veut dire le reste de l'action ou de la campagne. S'il [illegible] qui restent, les débris de l'armée.

RESTÉ, ÉE. part. pass. du v. Rester. Les murs seuls des maisons sont *restés* debout. (Chateaub.) Mais depuis longtemps les religieuses y sont *restées*. (Id.) S'il y a eu des habitants indigènes dans la Gaule, ce qu'on ne peut nier ni affirmer, il n'en est *resté* aucun vestige. (Anquetil.)

Favori de la déité,
L'homme eut la sagesse en partage;
Aux femmes n'était rien *resté*. (A. Martin.)

— S'empl. souvent avec un adjectif. L'eau des puits de la Jamaïque est *restée*, depuis ce temps-là, plus élevée, et leurs cordes sont de deux ou trois pieds plus courtes qu'auparavant. (B. de St-P.) J'avais fait, à cette occasion, un mémoire pour remédier à ces inconvénients, et pour empêcher la désertion parmi nos soldats; mais il m'est *resté* inutile, comme tant d'autres. (Id.) Leur mémoire est *restée* ineffaçable dans le cœur de ceux qu'ils ont obligés. (Id.) Molière est mort depuis cent soixante ans; il est *resté* le plus jeune, le plus vivant, et le plus vrai des grands écrivains de la France. (J. Janin.) Ma fenêtre était *restée* ouverte, la nuit, selon mon usage. (Senancour.) Ce fut dans ce dernier voyage que Quiros, l'ami et le compagnon de Mendana, ajouta foi à l'idée d'un continent austral, idée, comme nous l'avons vu, *restée* vague chez les géographes du temps. (M. Brun.)

— *Resté à*. Il fut fait caporal à Lodi, sergent à Castiglione, et de là ce surnom de petit caporal, *resté* longtemps à Napoléon parmi les soldats. (Las Cases.) Sa femme, *restée* à l'île de France, se trouva veuve, enceinte, et n'ayant pour tout bien au monde qu'une négresse. (B. de St-P.)

— *Resté dans*. Si elle n'était pas indienne, les Égyptiens ne seraient-ils pas *restés* dans l'Inde? (Volt.)

— *Resté près*. Au contraire, plus l'homme est *resté* près de sa condition naturelle, plus la différence de ses facultés à ses désirs est petite, et moins, par conséquent, il est éloigné d'être heureux. (J.-J. Rouss.)

RESTER. v. n. 1re conj. (du lat. *restare*, formé de *re*, pour *retro*, en arrière, et *stare*, être debout, s'arrêter). Être de reste. Ce qui reste du dîner. C'est tout ce qui reste de son bien. Comment le peuple ne s'agiterait-il pas, lorsqu'on lui inspire des craintes contre le seul espoir qui lui *reste*? (Mirab.) La Suède, avec ce qui lui *reste* aujourd'hui de la Finlande, n'a pas plus de quatre millions d'habitants. (Volt.) Des trésors de David voilà ce qui me *reste*. (Rac.) Sauve tout ce qui *reste* et d'Hector et de Troie. (Id.)

... Une fois par jour souffrez que je revoie
Le seul bien qui me *reste* et d'Hector et de Troie.
(Racine.)

De tant de biens il ne nous *reste* plus
Que la constance et des vœux superflus!
(J.-B. Rouss.)

— Fig. Vous rêvez que vous avez vécu, voilà ce qui vous en *reste*. (Mass.)

— Demeurer. Rester seul. Rester en place. Rester en dépit des envieux. Ne pouvoir rester nulle part. Rester trois mois dans une ville. Rester en chemin. Rester auprès de quelqu'un. Rester sans appui. Rester dans la disgrâce jusqu'à la fin de sa vie. Vouloir rester inconnu. Rester oisif. Rester stupéfait. La victoire resta indécise. Rester toujours le même. Cela m'est resté dans la mémoire. Rester à sa place. Rester tranquille. Rester paralytique. Le manche de cet outil m'est resté dans la main. L'arche ne peut *rester* à côté de l'idole de Dagon. (Mass.) Viens, Girot, seul ami qui me *reste* fidèle. (Boil.) L'amour des modes est un mauvais goût, parce que les visages ne changent pas avec elles, et que la figure restant la même, ce qui lui sied une fois, lui sied toujours. (J.-J. Rouss.) Mais si vous aimez mieux *rester*, faites-le sans scrupule. (Id.) Elle se croyait damnée, et *restait* toujours couchée sans remuer. (B. de St-P.) Les anciens n'avaient pas toujours une garde-robe bien fournie; car Épaminondas, par exemple, était obligé de *rester* au logis quand on dégraissait son habit. (Virey.) Au couvent j'ai *resté* quatorze ans enfermée. (F. d'Églant.) Je ne me tourmenterai point pour la retenir, mais je *resterai* ferme à ma place. (J.-J. Rouss.) A la cour les idoles passent, et les adorateurs *restent*. (S. Dub.) Toujours extrêmes dans nos opinions, nous *restons* toujours loin du but dans les effets de nos institutions. (Senancour.)

Le chien et le coq allaient de compagnie,
Cette paire d'amis, *restant* toujours unie,
Voulut en même temps se choisir un couvert,
Pour dormir sans nulle avanie. (Fr. de Neufch.)

— Quelques personnes l'emploient à tort pour Loger, demeurer. Il reste dans telle rue.

— *Rester sur le champ de bataille*. Être tué sur le champ de bataille.

— Fig. L'impression de Dieu *reste* encore si forte dans l'homme dégradé par le péché, qu'il ne peut la perdre, si bien qu'elle semble n'être *restée* que pour le convaincre de sa faute. (Boss.)

— Se dit en parlant d'une personne qui conserve les mêmes sentiments. Le difficile n'est pas de monter, mais, en montant, de *rester* soi. (Michelet.)

— Se dit d'un ouvrage qui est digne d'être conservé. Quiconque a peint l'homme tel qu'il est a fait un livre qui *restera*. (Fréd.)

— *Le peu de temps qui me reste*. Le peu de temps dont il m'est encore permis de disposer, ou qui m'est accordé. Le peu de temps qui vous [illegible] qui vous *restent* pour songer à votre sûreté. (Id.) Qu'ils m'arrachent ce peu qui me *reste* de vie. (Rac.)

— Prov. et fig. *Il est resté pour les gages*. Se dit de quelqu'un qui a été pris ou tué dans une affaire d'où les autres se sont tirés.

— *Il est resté sur la place*, et absol. *il est resté*. Il a été tué sur le champ de bataille.

— Fig. et fam. *Rester sur la bonne bouche*. Cesser de manger ou de boire, après qu'on a mangé ou bu de quelque chose qui flatte le goût.

— S'arrêter après quelque chose d'agréable, dans la crainte d'un changement, d'un retour fâcheux.

— *En rester à*. Se borner à. Quand il aura obtenu ce qu'il demande, il n'en restera pas là.

— S'arrêter. J'en resterai là, j'en resterai à ce passage pour aujourd'hui. Restons-en là. Reprendre un discours où l'on en était resté. L'affaire en est restée là.

— Mus. Faire une tenue. Rester sur une syllabe, sur une note.

— Mar. Être situé. || *Cette île nous restait à telle aire de vent.* Elle était située par rapport à nous dans la ligne de telle aire de vent. || *Rester à un bâtiment.* Se retrouver dans la même position sur la boussole, après un déplacement. || *Rester de l'arrière.* Marcher moins vite que d'autres bâtiments qui précèdent. || *Rester à l'ancre.* Ne pas quitter l'endroit où l'on est retenu par ses ancres.

— *Rester à*, suivi d'un infinitif. Si nos cœurs s'endurcissent après un avertissement si sensible, que *reste*-t-il autre chose à la Providence, que de nous frapper nous-mêmes sans miséricorde? (Boss.) Dieu a des remèdes pour vous guérir, et il ne *reste* qu'à les obtenir par des vœux continuels. (Id.) Que *restait*-il à la reine à demander au ciel, ou à désirer sur la terre? (Fléch.) Vos passions ayant essayé de tout, et tout usé, il ne vous *reste* plus qu'à vous dévorer vous-même. (Mass.)

— On peut mettre *de* au lieu de *à*.

Il ne vous *reste* enfin
Que d'en faire à sa mère un horrible festin. (Racine.)

— Quelquefois il se construit avec *que* suivi d'un subjonctif. Après que ce pieux désir est formé dans le cœur de ce vieillard plein de foi, que *reste*-t-il, sinon qu'il aille jouir de l'objet qu'il aime? (Boss.)

— Impers. Il est resté seul de son nom, de sa famille. Il est resté le seul de son parti. Il lui reste encore à payer plusieurs billets. Il ne reste que trente hommes de tout le bataillon. Il ne me reste que l'espérance. Après le combat de Lubeck, il ne *restait* au roi de Prusse que douze à quinze mille hommes. (L. Gallois.) Il me *reste* à vous dire deux mots de moi. (J.-J. Rouss.) On arrachera des entrailles du riche ces trésors qu'il avait lui-même arrachés du sein des pauvres, il ne lui *restera* que la honte et l'opprobre (Mass.) A peine *reste*-t-il quelque souvenir sur la terre des oppresseurs barbares de l'Eglise. (Id.) Il n'est *resté* du l'éclat et du bruit passager qu'ils ont fait dans le monde, que l'infection et l'horreur. (Id.) La plupart des grands comptent les degrés de leur gloire par des aïeux dont il ne *reste* qu'une vile poussière. (Id.) Ils se croient au-dessus des autres hommes, parce qu'il leur *reste* plus de débris domestiques de la rapidité des temps. (Id.) Que nous *reste*-t-il de ces grands noms qui ont autrefois joué un rôle si brillant dans l'univers? (Id.)

— On supprime quelquefois le pronom. *Restait* cette redoutable infanterie, dont les bataillons serrés demeuraient inébranlables. (Boss.)

— *Reste tel article à examiner, reste à faire attention, reste à savoir*, etc. Il reste à examiner tel article, il reste à faire attention, il reste à savoir, etc.

— Souvent, au lieu de dire simplement, *il y a encore, il n'y a plus*, on dit, *il reste, il ne reste plus*, comme étant plus énergiques. Quand il ne *restera* plus d'autre intérêt que celui de la vérité. (Fléch.) Si vous frappez ce fondement, tout l'édifice s'écroule, et il ne *reste* plus rien, parce qu'il ne *reste* plus que vous-même. (Mass.)

— Se dit en parlant de ce qui sert de ressource. Que *restait*-il à une âme qui ne tenait plus à Jésus-Christ par aucun lien? Il *restait* la souveraine misère et la souveraine miséricorde: il *restait* ce regard secret d'une Providence miséricordieuse. (Boss.) C'est le seul moyen qui leur *reste* de secouer le joug. (Id.) Vous l'avez perdue, mais il nous *reste* ce qu'il y a de plus précieux, l'espérance de la rejoindre dans le jour de l'éternité, et, en attendant, sur la terre le souvenir de ses instructions, l'image de ses vertus, et les exemples de sa vie. (Id.)

Ne me *reste*-t-il plus d'asile
Que le vaste abîme des mers? (J.-B. Rouss.)

— Se dit en parlant des qualités ou sentiments que l'on a conservés en tout ou en partie. Si, parmi les joies du ciel, il *reste* encore aux saintes âmes quelques sentiments pour les consolations de ce monde, elle est touchée des paroles du roi. (Fléch.) S'il *restait* encore dans le cœur de Mme la dauphine quelque endroit sensible, c'était à l'amour, à la gloire, et plus encore au salut de son époux. (Id.) Le vice n'a pas encore perdu parmi nous toute sa honte; il *reste* encore une sorte de pudeur publique qui nous force à le cacher. (Mass.)

— Dans ses temps composés, ce verbe prend [illegible] que le sujet n'est plus au lieu dont on parle. Il a resté deux jours à Lyon. Mais si l'on veut faire entendre que le sujet est encore au lieu dont il est question, *rester* prend l'auxiliaire *être*. Il est resté à Lyon, et nous avons continué notre route.

— On demande s'il faut dire, *il ne lui a resté que l'espérance*, ou, *il ne lui est resté que l'espérance*. On peut dire l'un et l'autre, suivant les cas. Je veux parler du moment où un homme a tout perdu, excepté l'espérance, je dirai, *il ne lui est resté que l'espérance*; mais si je veux parler de l'état habituel d'un homme qui a tout perdu, excepté l'espérance, je dirai, *il ne lui est resté que l'espérance*. Ruiné depuis deux ans, il ne lui est resté que l'espérance.

— Syn. comp. RESTER. DEMEURER. *Rester* convient mieux dans les occasions où il y a une nécessité indispensable de ne pas bouger de l'endroit; et *demeurer* figure bien lorsqu'il y a pleine liberté.

RESTIACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble au restio. || RESTIACÉES. s. f. pl. Famille de plantes, qui a pour type le genre restio.

RESTIAIRE. s. f. Bot. Plante grimpante de la Cochinchine, dont l'écorce est fibreuse et tenace. On s'en sert pour faire des cordes semblables aux mèches à canon, pour conserver et transporter le feu sans danger, et pour plusieurs autres usages économiques.

RESTIF DE LA BRETONNE (Nicolas-Edme). Un des écrivains les plus féconds et les plus bizarres du XVIIIe siècle, né en 1734, et mort en 1806, après avoir mené une vie aventureuse et débauchée. Il imprima lui-même la plupart de ses ouvrages, qu'il ne se donnait même pas la peine d'écrire. Il a écrit plus de 140 volumes.

RESTIFORME. adj. des 2 g. Anat. Se dit de la partie supérieure des cordons postérieurs de la moelle, qui forment les pédoncules inférieurs du cervelet. Corps restiformes.

RESTIO. s. m. Bot. Genre de plantes monocotylédones, à fleurs dioïques, de la famille des restiacées, qui a beaucoup de rapports avec les scirpes. On en connaît un grand nombre d'espèces. Restio à gros épillets. Restio des toits. Restio acuminé. Restio à grappes. Restio en thyrse. Restio paniculé. Restio effilé. Restio élégant.

RESTIOLE. s. f. Bot. Genre de plantes monocotylédones, à fleurs dioïques, de la famille des restiacées, qui croît au cap de Bonne-Espérance. Restiole cylindrique. Restiole comprimée. Restiole striée.

RESTIONÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble au restio. || RESTIONÉES. s. f. pl. Tribu de plantes, établie dans la famille des restiacées, qui renferme le genre restio.

RESTIPULATION. s. f. (pr. *res-ti-pu-la-ci-on*). Anc. jurispr. Stipulation réciproque.

RESTIPULÉ, ÉE. part. pass. du v. Restipuler. S'empl. adjectiv.

RESTIPULER. v. a. 1re conj. Stipuler de nouveau.

— Anc. jurispr. Stipuler réciproquement.

— SE RESTIPULER. v. pron. Être stipulé de nouveau.

RESTITUABLE. adj. des 2 g. Que l'on doit rendre. Somme restituable.

— Pal. Qui peut être rétabli, remis en son premier état. Les mineurs sont restituables contre les actes par eux souscrits en minorité, et dans lesquels ils sont lésés.

RESTITUÉ, ÉE. part. pass. du v. Restituer. S'empl. adjectiv. Ce monument a été *restitué* d'après la description des anciens écrivains.

— *Les lieux donnés à loyer doivent être restitués par le locataire tels qu'il les a reçus.* Ils doivent être remis, rétablis et rendus dans le même état.

— Numism. *Médailles restituées.* Médailles, soit consulaires, soit impériales, sur lesquelles, outre la légende et le type qu'elles ont eus dans leur première fabrication, on voit le nom de l'empereur qui les a fait fabriquer une seconde fois, suivi du mot abrégé *rest.*

RESTITUER. v. a. 1re conj. (du lat. *restituere*; formé de *re* itératif, et de *statuere*, établir). *Je restitue, nous restituons. Je restituais, nous restituions, vous restituiez. Que nous restituions, que vous restituiez*, etc. Rendre ce qui a été pris, ou ce qui est possédé indûment, injustement. Restituer le bien d'autrui. Restituer ce qu'on a pris. *Restituez* ce bien mal acquis. (Fléchier.) M. de Lamoignon fit *restituer* à ces malheureux ce qu'ils croyaient avoir perdu. (Id.) Providence éternelle, vous vouliez que la fille vînt comme *restituer* à la France tant de vœux et de vertus que la mère avait portés à l'Espagne. (Fléch.)

— Rendre, rétablir, réparer. Restituer l'honneur à quelqu'un.

— Rétablir, remettre une chose en son premier état. Restituer un texte. Restituer un passage de quelque auteur.

— Archit. *Restituer un monument, un édifice.* Faire la représentation d'un monument, d'un édifice entièrement détruit.

— Jurispr. Remettre une personne dans l'état où elle était avant un acte ou un jugement qui est annulé. Se faire restituer contre son obligation, contre sa promesse. [illegible] contre un jugement.

— Absol. Il ne sert de rien de confesser son larcin, si l'on ne *restitue*. (Acad.)

— SE RESTITUER. v. pron. Être, devoir être restitué. Tout ce qui a été pris doit *se restituer* sur la terre ou dans le ciel. (Boiste.)

— Restituer à soi-même. Nous ne pouvons nous *restituer* tous les biens dont nous nous privons par nos erreurs, nos folies. (Boiste.)

— Se rendre mutuellement ce qu'on s'était pris.

— Fig. Les hommes se ravissent aisément le bonheur, et se le *restituent* difficilement. (Boiste.)

— Syn. comp. RESTITUER. REMETTRE. RENDRE. V. REMETTRE.

RESTITUTEUR. s. m. Littér. Se dit quelquefois des savants, des antiquaires, qui ont retrouvé quelque passage d'un ancien auteur, ou qui l'ont rétabli. C'est un habile restituteur.

— Celui qui renouvelle d'anciennes opinions.

— Numism. Se dit des empereurs qui ont fait frapper des médailles en mémoire de leurs prédécesseurs. || Se dit aussi de ceux qui ont restitué ou rétabli les médailles ou autres monuments de leurs prédécesseurs. Je crois que le mot *restituer* signifie que l'empereur qui est annoncé comme *restituteur*, a rétabli en tout ou partie quelque monument de l'autre empereur ou du magistrat nommé sur la même médaille.

RESTITUTION. s. f. (pr. *rès-ti-tu-ci-on*). Action par laquelle on restitue ou rend. Être obligé à restitution. Ne vouloir point entendre parler de restitution. Faire restitution. Restitution de fruits. Juste, équitable restitution. Restitution forcée, légitime. Exiger, ordonner, faire la restitution de quelque chose. Donner de son superflu, ce n'est pas générosité, c'est *restitution*. (D'Artaize.)

— Jurispr. Remise volontaire ou forcée de ce qu'on a indûment exigé.

— Pal. Jugement qui relève quelqu'un d'un engagement qu'il avait contracté. Restitution d'un mineur contre des actes dans lesquels il a été lésé. || *Restitution en entier.* C'est la même chose que la rescision.

— Hist. *Édit impérial de restitution.* Celui qui fut porté, en 1629, par l'empereur Ferdinand II, et en vertu duquel les protestants furent obligés de rendre aux catholiques toutes les fondations qu'ils avaient sécularisées. || *Terme de restitution.* Le premier janvier 1624. Il fut ainsi appelé, parce que, par la paix de Munster, les princes luthériens et calvinistes furent obligés de restituer tout ce qu'ils avaient usurpé sur les églises catholiques depuis ce jour-là.

— Action par laquelle on rétablit, on remet une chose en son premier état. La restitution d'un texte. La restitution d'un passage. Cette restitution est heureuse.

— Numism. *Médailles de restitution, médailles restituées*, ou *restitutions.* Médailles qui reproduisent des médailles précédemment frappées, et qui portent le nom de celui qui les a renouvelées. || Se dit aussi de médailles fabriquées pour rappeler le souvenir de quelques anciennes familles ou de quelques empereurs.

— Archit. *Restitution d'un monument, d'un édifice.* La représentation d'un édifice, d'un monument entièrement détruit.

— Astron. Retour d'une planète à son apside. || Période qu'on croyait ramener tous les événements dans le même ordre.

— Phys. *Mouvement de restitution.* Action par laquelle un corps élastique se rétablit dans son premier état.

— Usage où est le pape de donner le chapeau de cardinal à un des parents du pape dont il l'avait reçu lui-même.

RESTITUTOIRE. adj. des 2 g. Se disait pour Qui sert à restituer, qui a rapport aux restitutions.

RESTOR. s. m. Dr. cout. Recours pour les frais.

RESTORNE. s. m. Anc. comm. Transposition d'un article de compte.

RESTORNÉ, ÉE. part. pass. du v. Restorner. S'empl. adjectiv.

RESTORNER. v. a. 1re conj. Anc. comm. Mettre un article au débet, lorsqu'il était à l'avoir, et réciproquement.

— SE RESTORNER. v. pron. Être transposé.

RESTOUBLE. s. f. Agric. Nom qu'on donne dans quelques provinces du midi de la France aux herbes mêlées avec le chaume, qui restent dans un champ après la moisson, et qui sont une pâture pour les bestiaux.

RESTOUPAGE. s. m. Techn. Action de restouper.

RESTOUPÉ, ÉE. part. pass. du v. Restouper. S'empl. adjectiv.

RESTOUPER. v. a. 1re conj. Se disait pour Boucher.

— Techn. Raccommoder à l'aiguille les trous d'une toile neuve.

RESTOURNE. s. f. Anc. comm. Prime d'assurance que l'on redemandait aux assureurs, lorsqu'on n'avait pas fait charger toutes les marchandises annoncées.

RESTREINDRE. v. a. 4e conj. (du lat. *restringere*, employé dans la même acception, et qui signifie proprement lier, serrer étroitement; formé de la partic. intensitive *re*, et de *stringere*. [illegible] *treint, nous restreignons, vous restreignez, ils restreignent. Je restreignais, nous restreignions, vous restreigniez. Je restreindrai. Je restreindrais. Restreins, restreignons, restreignez. Que je restreigne, que nous restreignions, que vous restreigniez. Restreignant. Restreint, restreinte.* Resserrer. Médicament qui restreint. Il n'est plus guère d'usage en sens propre.

— Fig. Réduire, diminuer. Restreindre des dispositions. Restreindre une proposition. Restreindre ses demandes à telle et telle chose. Restreindre un privilège à telles personnes. Restreindre l'autorité de quelqu'un. Restreindre l'usage d'un mot à telle signification. La princesse Anne renonça dès lors à tous les divertissements, même les plus innocents, ne songeant qu'à restreindre et à punir une liberté qui n'avait pas demeuré dans ses bornes. (Boss.) La loi peut restreindre un droit, mais elle ne saurait l'anéantir. (J.-J. Rouss.) L'autorité cherche toujours à renverser les barrières qui la restreignent. (Volt.) [illegible] principes dont l'application serait si bien déterminée qu'il ne serait pas possible de les *restreindre* ni de les étendre à des cas d'une autre nature. (Condill.)

— SE RESTREINDRE. v. pron. Se borner, se réduire à. Se restreindre à des propositions très-raisonnables. Se restreindre à la moitié. *Restreignez*-vous à ce qui vous est strictement nécessaire, vous serez riche. (Boiste.)

— S'empl. absol. Se *restreindre*, c'est économiser le plaisir. (Boiste.)

— Être, pouvoir être restreint. Une passion développée par un premier aliment ne peut plus se *restreindre*. (Boiste.)

— Se dit de plusieurs personnes qui se restreignent mutuellement.

RESTREINT, EINTE. part. pass. du v. Restreindre. S'empl. adjectiv. Un mot qui s'emploie dans un sens plus restreint, dans une signification plus restreinte. La manie des collections est une ambition *restreinte*. (Boiste.) Par cette révolution, les Provinces-Unies devinrent une espèce de monarchie mixte, moins *restreinte* à beaucoup d'égards que celles d'Angleterre, de Suède et de Pologne. (Volt.)

— *Restreint par.* Le ressentiment nous dévore lorsqu'il est *restreint* par l'impuissance de se venger. (Mariv.)

RESTREINTE. s. f. Mus. Effet de la restriction.

— Divinat. Ligne du poignet.

RESTRÉPIE. s. f. Bot. Genre de plantes monocotylédones, de la famille des orchidées, qui croît sur le tronc des vieux arbres, au revers des Andes du Paraguay. Restrépie antennifère.

RESTRICTIF, IVE. adj. Qui restreint, qui limite. Des termes restrictifs. Une clause restrictive.

RESTRICTION. s. f. (pr. *res-trik-ci-on*; du lat. *restrictio*). Condition qui restreint, modification. Mettre une restriction. Apporter quelque restriction. Clause qui porte restriction. Adopter sans restriction. Nous ne louons jamais sans *restriction* celui qui brille dans notre carrière. (De Bugny.) Celui qui met des *restrictions* à l'amitié ne la connaît pas. (Mme de Somery.) L'éloge, quand il est sans *restriction*, paraît aussi suspect que le blâme lorsqu'il est sans mesure. (Berville.)

— *Restriction mentale.* Réserve qu'on fait d'une partie de ce que l'on pense, pour induire en erreur ceux à qui on parle. La restriction mentale a été permise par quelques casuistes relâchés; mais elle est contraire à la morale. Presque tous les serments, surtout en politique et en amour, contiennent cette *restriction mentale*: si vous restez ce que vous êtes. (Boiste.)

RESTRINGENT, ENTE. adj. Médec. Qui a la vertu de resserrer une partie relâchée. Médicament restringent. Eau restringente.

— Il s'empl. aussi substantiv. au masc. Appliquer un restringent. Un bon restringent. On dit plus ordinairement *astringent*.

RÉSULTANT. part. prés. du v. Résulter. Qui résulte. Il est invar. Cette obligation résultant de vos promesses, doit être sacrée pour vous. Cette union *résultant* de la nature des choses, était la continuation de l'ouvrage du cardinal de Richelieu. (De Pradt.) Cette puissance *résultant* de la force navale, est immense, et n'offre chez aucun peuple, ni dans aucune époque de l'histoire, rien qui puisse lui être comparé. (Id.)

RÉSULTANT, ANTE. adj. Prat. Qui est le résultat, la conséquence. Les cas résultants du procès. Les preuves résultantes. Une obligation résultante d'un acte. Deux natures et deux volontés *résultantes* de l'hypostase. (Volt.) En lui représentant les grands avantages politiques *résultants* d'un hymen qui unira les Troyens et les Carthaginois. (Del.) Dieu conduit toute la création par une providence générale *résultante* d'un principe déterminé. (Id.) L'âme de l'homme, selon plusieurs, était un feu céleste; selon d'autres, une harmonie *résultante* de ses organes. (Id.) Aussi les affections hypocondriaques chez les hommes, et l'hystérie spasmodique dans le sexe féminin, les délabrements de l'appareil digestif, la gastrite chronique, les squirrhes et cancers de l'estomac, du foie, les maladies *résultantes* du sang noir accumulé dans les vaisseaux hémorrhoïdaux et les méandres veineux qui se rendent à la veine porte, attaquent prin[illegible]

— *Affinité résultante.* Celle qui s'exerce quand un corps composé agit sans que ses éléments se séparent, comme lorsque l'eau dissout un sel sans éprouver aucun changement dans la nature et les proportions de ses principes.

RÉSULTANTE. s. f. Mécan. Force qui résulte de la composition de plusieurs forces appliquées à un point donné. Quand deux forces sont dirigées sur une même droite, et exercent leur action dans le même sens, la résultante est égale à leur somme, et dirigée suivant la même droite; si elles agissent en sens contraire, la résultante est égale à leur différence, et dirigée dans le sens de la plus grande. Donc la résultante d'un nombre quelconque de forces qui agissent suivant la même droite, et en sens contraire, est égale à la somme des forces qui agissent dans le sens opposé, et agit dans le sens de la plus grande somme.

RÉSULTAT. s. m. (pr. *ré-zul-ta*). Ce qui résulte, ce qui s'ensuit d'une délibération, d'une conférence, d'un principe, d'une cause, d'un événement, etc. Le résultat d'un discours, d'une

consultation d'avocats, de médecins. Le résultat d'une assemblée, d'une conférence, d'une discussion, d'une délibération. Le résultat d'une dispute. Discours qui ne donne, qui ne présente aucun résultat. Principe riche, fécond en résultats. Ne s'attacher qu'au résultat. Le résultat d'une expérience chimique. Le résultat d'une démarche, d'une négociation, d'une entreprise, d'une recherche, etc. Toutes leurs tentatives ont eu le même résultat, les mêmes résultats. Le résultat d'une guerre. Dépenses qui n'aboutissent à aucun résultat, qui n'amènent, qui ne produisent aucun résultat. D'heureux résultats. Des résultats avantageux. Sans aucun résultat. J'ai cru fort longtemps l'ambition naturelle à l'homme; mais aujourd'hui je la regarde comme un simple *résultat* de notre éducation. (B. de St-P.) Le *résultat* de la violence dans la faiblesse, c'est, en dernier lieu, de tout affaiblir et de tout rompre. (Senancour.) Si la science était conduite par la main du pouvoir, elle aurait de grands *résultats* pour le bien de la société. (Napol.) L'esprit saisit les rapports; le génie s'élance vers les *résultats*. (Boiste.)

— *En résultat*, loc. adv. On devrait accorder à la probité tous les honneurs qu'obtient l'habileté; car, en *résultat*, elle s'entend mieux même aux affaires du monde. (Boiste.) La politique met en avant de grands principes; mais elle ne reconnaît en *résultat* que le droit du plus fort. (***)

RÉSULTÉ, ÉE. part. pass. du v. Résulter. S'empl. adjectiv.

RÉSULTER. v. n. 1re conj. (pr. *ré-zul-té*; du lat. *resultare*, rejaillir). S'ensuivre. Il ne se dit qu'à l'infinitif et à la troisième personne des autres temps. Il se conjugue avec le verbe *avoir* et avec *être*, et il s'emploie pour marquer les inductions, les conséquences qu'on tire d'un discours, d'un raisonnement, d'un examen, d'une recherche, etc. Que peut-il résulter de tous ces raisonnements? Que résulte-t-il de là? Il en résulterait une grande absurdité. Les faits qui résultent des informations. De cet événement nous avons vu résulter de grands malheurs, de grands troubles. Qu'a-t-il résulté de là? Qu'en est-il résulté? Comme l'ambition n'a pas de frein, et que la soif des richesses nous consume tous, il en *résulte* que le bonheur fuit à mesure que nous le cherchons. (Th. Corn.) Il en est *résulté* des contrastes et des objets de comparaison très-agréables. (B. de St-P.) Les harmonies qui *résultent* des contrastes se retrouvent jusque dans les eaux. (Id.) C'est du cours même des harmonies de la nature que *résulte* celui des vertus de l'homme. (Id.) Le bonheur se compose de l'harmonie des qualités morales, comme la santé *résulte* de l'équilibre des humeurs. (S. Dub.) Il est *résulté* de tous ces rapports une étrange confusion. (Chateaub.)

— Se dit aussi quelquefois des suites d'une ou de plusieurs choses. De la division des ministres, du mécontentement des princes, il résulta une guerre civile. Que résultera-t-il de cette ligue? J'ai exposé dans cet ouvrage les erreurs de nos opinions, les maux qui en sont *résultés* pour les mœurs et pour le bonheur social. (B. de St-P.) Raffinez sur tous les plaisirs, mettez-les dans le creuset; de toutes ces transformations, il n'en *résultera* jamais que l'ennui. (Mass.)

> Quelle divine harmonie
> *Résulte* de leurs accords. (J.-B. Rouss.)

— On le conjugue avec l'auxiliaire *avoir*, quand il est question d'un résultat qui s'opère, qui commence et dont on veut marquer le commencement. Être témoin d'une querelle, et voir ce qui en a résulté. Mais s'il s'agit d'un résultat déjà existant, et dont on ne veut exprimer que l'existence, on l'emploie avec l'auxiliaire *être*. Se rappeler une querelle, et voir ce qui en est résulté.

RÉSUMATION. s. f. (pr. *ré-su-ma-ci-on*). Action de résumer. C'est par la *résumation* de tous ces ensembles de rapports bien vérifiés, qu'on établit expérimentalement et sûrement la comparabilité rationnelle. (Laurent.)

RÉSUMÉ, ÉE. part. pass. du v. Résumer. S'empl. adjectiv. Les débats ont été parfaitement résumés par le président.

RÉSUMÉ. s. m. Le résumé d'un discours. Le résumé des débats.

— Précis, abrégé. Résumé de l'histoire de France.

— *Au résumé*, *en résumé*. loc. adv. En résumant, en récapitulant tout. En résumé, j'ai plus à me louer de lui qu'à m'en plaindre.

RÉSUMER. v. a. 1re conj. (pr. *ré-zu-mé*; du lat. *resumere*; fait de *re* itératif, et de *sumere*, prendre). Resserrer et rendre en peu de paroles ce qu'il y a de plus important dans une discussion, dans un discours, dans un argument. Résumer les avis. Résumer un argument. Résumer toutes les raisons qu'on a opposées et y répondre. Résumer un discours. Résumer une discussion. Résumer les débats d'un procès criminel. Résumer une leçon.

— Fig. La papauté *résume* toute la chrétienté. Le livre de vie s'arrête; depuis trois siècles on n'y a pas ajouté une page. (Quinet.)

— Absol. Résumer en peu de mots, en quelques mots. Résumer avec ordre. Résumer avec clarté. Résumer rapidement.

— SE RÉSUMER. v. pron. Reprendre en peu de mots ce qu'on a dit, et en tirer un résultat.

— Être, pouvoir être résumé. L'éloquence militaire *se résume* en ces mots : Si vous ne les tuez pas, ils vous tueront; avec ces mots-là on ferait battre les singes. (Boiste.)

RÉSUMEUR. s. m. Celui qui résume.

RÉSUMISTE. s. m. Littér. Écrivain qui fait des résumés. Bon, mauvais résumiste.

RÉSUMPTE. s. f. (pr. *ré-zom-pte*; du lat. *resumpta*; fait de *resumere*, parce que cette thèse avait pour objet tout ce qui concerne l'Écriture sainte, dont elle était comme un résumé). Théol. Acte que devait faire le nouveau docteur d'après les règlements, pour avoir suffrage aux assemblées et jouir des droits de docteur. Cet acte se soutenait sur toute l'Écriture sainte dans la sixième année après le doctorat, avant l'accomplissement de laquelle les nouveaux docteurs n'étaient point admis aux assemblées de la faculté, ni choisis pour présider aux thèses.

RÉSUMPTÉ. adj. m. (pr. *ré-zom-pté*). Se disait du docteur qui avait soutenu la résumpte.

RÉSUMPTIF, IVE. adj. (pr. *ré-zom-ptif*). Anc. pharm. Se dit de médicaments qu'on croyait propres à restaurer un corps faible et languissant.

RÉSUMPTION. s. f. (pr. *ré-zomp-ci-on*). Action de résumer. La résumption d'un argument. Peu usité.

RÉSUPINATION. s. f. (pr. *ré-su-pi-na-ci-on*). Bot. État d'une fleur dont la corolle ou le pétale supérieur devient inférieur.

RÉSUPINÉ, ÉE. adj. (en lat. *resupinatus*; de *resupino*, coucher sur le dos). Bot. Qui naît dans une direction telle, qu'il offre en bas les parties situées en haut dans des êtres analogues, et en haut celles qui sont en bas chez ceux-ci. Dioliptère résupinée.

RÉSURE. s. f. Pêch. Préparation d'œufs de poissons, qu'on fabrique dans le Nord, et qui est employée comme appât pour la pêche des maquereaux et des sardines. ‖ Se dit, dans certains endroits, du filet dont on se sert habituellement pour prendre ce poisson.

RESURGIR. v. n. 2e conj. Néol. Surgir, apparaître de nouveau. ‖ Se représenter.

RÉSURRECTEUR, TRICE. adj. Didact. Qui fait passer de la mort à la vie.

— Fig. et par exagérat. Remède résurrecteur. Potion résurrectrice.

RÉSURRECTIF, IVE. adj. Qui ressuscite, qui fait ressusciter.

RÉSURRECTION. s. f. (pr. *ré-zur-rek-ci-on*; du lat. *resurrectio*). Retour de la mort à la vie. La résurrection de Notre-Seigneur. La résurrection de Lazare. La résurrection des morts. La même charité qui nous fait regretter la mort des fidèles nous fait espérer leur *résurrection*. (Fléch.) Leurs ossements, humiliés dans la poussière du tombeau, se réjouissent dans l'espérance de leur *résurrection* éternelle. (Id.)

— *Résurrection pour un temps*. Celle où un homme mort ressuscite pour mourir de nouveau. ‖ *Résurrection perpétuelle, éternelle*. Celle où l'on passe de la mort à l'immortalité. Le dogme de la résurrection des morts est une créance commune aux juifs et aux chrétiens.

— Les Turcs et les Mahométans regardent la fin du monde et la résurrection générale comme deux articles de leur religion et de leur foi. Selon quelques-uns, cette résurrection sera purement spirituelle, c'est-à-dire que l'âme ne fera que changer de demeure, et retournera dans le séjour où ils supposent que Dieu l'avait tirée pour la placer dans le corps humain. ‖ Les Parsis ou Guèbres pensent que les gens de bien, après avoir joui des délices du paradis pendant un certain nombre de siècles, rentreront dans leurs corps, et reviendront habiter la même terre où ils avaient fini leur séjour pendant leur première vie; mais cette terre, purifiée et embellie, sera pour eux un nouveau paradis. ‖ Les habitants du royaume d'Ardra, sur la côte occidentale d'Afrique, s'imaginent que ceux qui sont tués à la guerre sortent de leurs tombeaux au bout de quelques jours, et reprennent une nouvelle vie. ‖ Les Péruviens croyaient la résurrection universelle, sans pourtant que leur esprit s'élevât plus haut que cette vie animale pour laquelle ils disaient que nous devions ressusciter, et sans attendre ni gloire, ni supplice.

— Liturg. C'est en l'honneur de la résurrection de Jésus-Christ que l'Église célèbre la fête de Pâques.

— Tableau ou estampe qui représente la résurrection de Jésus-Christ.

— Iconol. Une femme qui sort d'un tombeau, dans les airs.

— Fig. *C'est une résurrection, une véritable résurrection*. Se dit d'une guérison surprenante, inopinée.

— Fig. La *résurrection* ne nous sauvera pas d'une sorte de mort, si nous ne gardions aucun souvenir de la terre. (Boiste.) Le retour à la vertu est une véritable *résurrection*. (Id.)

— Philos. hermét. *Résurrection des philosophes*. Projection de l'élixir parfait sur les métaux imparfaits. Par ce moyen on vivifie ce qui était mort; mais, dans le cours de l'ouvrage des sages, le roi qui était mort commence à ressusciter, lorsque la congélation commence, et cette résurrection dure jusqu'à la fin.

RÉSURRECTIONNEL, ELLE. adj. (pr. *ré-zur-rek-ci-o-nel*). Qui est propre à ressusciter, qui est appelé à l'état de résurrection.

RÉSURRECTIONISME. s. m. Profession des résurrectionistes.

RÉSURRECTIONISTE. s. m. Se dit de certains hommes qui, en Angleterre, font métier de déterrer furtivement des cadavres pour les vendre aux chirurgiens.

RÉTABLE. s. m. Archit. Ouvrage fait de marbre, de pierre ou de bois, qui forme la décoration d'un autel adossé. ‖ *Contre-rétable*. Le fond du retable, c'est-à-dire le lambris dans lequel on enchâsse un tableau ou un bas-relief, et contre lequel sont adossés le tabernacle et les gradins.

RÉTABLI, IE. part. pass. du v. Rétablir. S'empl. adjectiv. Dès que Paul sentit ses forces un peu *rétablies*, le premier usage qu'il en fit fut de s'éloigner de l'habitation. (B. de St-P.) L'ancien pacte de famille fut *rétabli* sous tous les rapports qui paraissaient intéresser la seule politique des deux nations. (De Pradt.)

> Il ne laissera point l'innocent en oubli :
> Espérons et souffrons; tout sera *rétabli*. (Rac.)

— *Rétabli dans*. Garcias s'en acquitta si bien qu'il fut *rétabli* dans son ministère. (Le Sage.)

— *Rétabli en honneur*. Les lettres, que nos troubles et nos malheurs avaient comme bannies, sont *rétablies* en honneur pour publier nos victoires. (Mass.)

— *Rétabli par*. Vingt vaisseaux et vingt galères de France, qui composaient presque toute la marine *rétablie* par Richelieu, battaient la flotte espagnole sur la côte d'Italie. (Voltaire.) Ainsi l'équilibre de la naissance entre les sexes est *rétabli* par l'équilibre de la mort. (B. de St-P.)

RÉTABLIR. v. a. 2e conj. Remettre une personne ou une chose en son premier état, en bon état, en meilleur état. Faire rétablir sa maison. Rétablir sa santé.

— Fig. Le remords *rétablit* l'homme dans l'ordre moral, souvent même l'élève d'un degré. (Boiste.) Quelque honte que nous ayons méritée, il est presque toujours en notre pouvoir de *rétablir* notre réputation. (La Rochef.) Je défie de trouver, dans toutes les histoires, l'exemple d'une grande confiscation dont l'effet ait été de *rétablir* l'ordre, la justice, la paix et le bonheur dans un état qui les avait perdus. (Rayn.) L'ignorance est d'une nature particulière; une fois dissipée, il est impossible de la *rétablir*. (Th. Payne.) Le Fils de Dieu a fondé son temple si solidement, qu'il n'aura jamais besoin qu'on le *rétablisse*. (Boss.) L'empereur s'était créé un traitement particulier : son grand secret avait été depuis longtemps, disait-il, de commettre un excès en sens opposé à son habitude présente : il appelait cela *rétablir* l'équilibre de la nature. (Las Cases.)

> Ce discours, que soutient l'embonpoint du visage,
> *Rétablit* l'appétit, réchauffe le courage. (Boil.)

> Par charité rendez-moi ridicule,
> Pour *rétablir* ma réputation. (J.-B. Rouss.)

— Fig. Ramener, faire renaître. Rétablir le culte de Dieu. Rétablir les études. Saint Bernard cherche à *rétablir* la foi de ses pères sur la ruine des nouveautés profanes. (Mass.)

> Vendôme, qui par sa prudence
> Sut y *rétablir* l'abondance. (J.-B. Rouss.)

— Remettre quelqu'un dans le rang, dans l'état où il était auparavant. Dieu a *rétabli* la maison royale. (Boss.) Ces lois que Charles II a protégées, l'ont *rétabli* presque toutes seules. (Id.)

> Dans les champs que l'hiver désole
> Flore vient *rétablir* sa cour. (J.-B. Rouss.)

— *Rétablir un passage d'un auteur*. Le restituer, le remettre dans l'état où il était avant d'avoir été altéré par les copistes.

— Jurispr. *Rétablir un homme dans sa bonne fame et renommée*. Donner un jugement par lequel un homme est lavé de l'infamie dont il avait été noté.

— SE RÉTABLIR. v. pron. Être rétabli. Cette chose peut se rétablir. Une gloire renversée ne se *rétablit* jamais. (Boiste.) Aucune institution entachée de ridicule ne peut se *rétablir* solidement. (Id.)

— Recouvrer la santé. Se rétablir en santé. Sa santé autrefois languissante se *rétablit*. (Barth.)

— Dans un sens analogue. Après cette paix, la France se *rétablit* faiblement. (Volt.) L'Égypte se *rétablit*, et demeura assez puissante pendant cinq ou six règnes. (Boss.)

RÉTABLISSEMENT. s. m. Action de rétablir; état de ce qui est rétabli. Le rétablissement ... Le rétablissement d'une loi, d'une coutume. Les empereurs étaient fatigués de ce grand corps qui demandait le *rétablissement* de ses idoles. (Boss.) Qui pourrait exprimer le zèle dont Madame brûlait pour le *rétablissement* de la foi en Angleterre? (Id.) Le *rétablissement* des sciences et des arts a-t-il contribué à épurer ou à corrompre les mœurs? (J.-J. Rouss.)

— Retour à l'état de santé naturel, par suite d'un traitement ou des efforts de la nature, qui ont procuré la guérison de la maladie dont on était atteint.

RETAILLAT. s. m. V. RETAILLÉ.

RETAILLE. s. f. Partie, morceau qu'on retranche d'une chose en la façonnant. Retaille d'une étoffe. Retaille d'une peau.

RETAILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Retailler. S'empl. adjectiv.

RETAILLÉ. s. m. Chir. S'est dit pour Celui qui a subi une opération ayant pour but de faire disparaître la circoncision.

RETAILLEMENT. s. m. Action de retailler.

— S'est dit pour Circoncision des Juifs.

RETAILLER. v. a. 1re conj. Tailler de nouveau. Retailler sa plume. Retailler des arbres. Les charlatans ne manquaient pas d'ajouter en *retaillant* adroitement la racine de la mandragore, à la ressemblance qu'elle offre avec la forme humaine. (Loisel. Deslongch.)

— Fig. En semant les questions de droit et les *retaillant*, on fait fructifier le monde en querelles et en incertitudes, comme la terre se rend fertile, plus elle est semée et profondément remuée. (Mont.)

— Agric. Dans quelques cantons, Donner le second labour aux terres.

— SE RETAILLER. v. pron. Être retaillé.

RÉTALÉ, ÉE. part. pass. du v. Rétaler. S'empl. adjectiv.

RÉTALER. v. a. 1re conj. Étaler de nouveau.

— Corroy. Étendre une peau.

RETAPÉ, ÉE. part. pass. du v. Retaper. S'empl. adjectiv. Chapeau retapé. Cheveux retapés.

— Fig. et pop. *Il a été bien retapé*. Il a été fort maltraité.

RETAPER. v. a. 1re conj. Retrousser les bords d'un chapeau en les serrant contre la forme.

— Remettre un chapeau à neuf. Faire retaper un chapeau.

— Perruq. *Retaper une perruque*. La friser et la poudrer. ‖ *Retaper les cheveux*. Les peigner à rebours et les faire renfler.

— SE RETAPER. v. pron. Être retapé. Ce chapeau pourra se retaper.

RETARD. s. m. (pr. *re-tar*). Retardement, délai, remise. Être en retard de payer. Un créancier qui est en retard. Partir sans retard. Apporter du retard à quelque chose. Éprouver du retard. Le *retard* du supplice d'un homme n'est jamais trop long. (Juvénal.) Le *retard* d'un bienfait le gâte, le flétrit. (Boiste.) Le cultivateur attentif ne perd pas un instant pour dérober aux orages les blés, ce premier trésor du riche et du pauvre; il sait qu'un seul jour de *retard* peut l'exposer aux plus cuisants regrets. (Vernier.)

— *Le retard d'une pendule, d'une montre*. La partie d'une pendule, d'une montre qui sert à retarder ou à avancer son mouvement.

— Mus. Effet d'une note de la mélodie qui est prolongée et qui suspend la résolution d'un accord, l'arrivée de la note voulue par l'harmonie. Retard diatonique, chromatique.

RETARDATAIRE. adj. des 2 g. Qui est en retard de payer. Contribuable retardataire.

— Se dit des jeunes soldats appelés sous le drapeau, et qui ne s'y rendent pas à temps. Conscrit retardataire.

— substant. Les retardataires.

RETARDATIF, IVE. adj. Qui est en retard, qui est lent. Mouvement retardatif.

RETARDATION. s. f. (pr. *re-tar-da-ci-on*). Le ralentissement du mouvement d'un corps, lorsque ce ralentissement est l'effet d'une cause particulière. Newton est le premier qui ait donné les lois de la *retardation* du mouvement du corps dans les fluides. (Acad.)

RETARDATRICE. adj. f. Phys. Se dit de la force qui retarde le mouvement des corps. Les lois des forces *retardatrices* se déduisent de celles des forces accélératrices par un simple changement du signe de certaines valeurs dans les équations du mouvement. (Montferr.)

RETARDÉ, ÉE. part. pass. du v. Retarder. S'empl. adjectiv. Après tout vous voulez mourir, eh bien, votre suicide n'est que *retardé*. (Balzac.) Voilà donc encore sa fortune *retardée* et ses victoires inutiles. (Volt.) La nature est *retardée* partout après le long et terrible hiver que nous avons essuyé. (Id.) Le prince de Condé mande à ses agents, dans la conférence, qu'il n'est pas juste que la paix de la chrétienté soit *retardée* davantage à sa considération. (Boss.)

— *Retardé par*. Les progrès de l'ordre furent cependant *retardés* par la division qui régna longtemps entre les chevaliers et les évêques de Livonie. (Chateaub.)

— Se dit du mouvement, lorsque l'action continue de la force ou des forces qui sollicitent ...

RETARDEMENT. s. m. Délai, remise; action de retarder. Causer du retardement à quelque chose. Y apporter du retardement. Le retardement d'un départ, d'un envoi, d'un payement. Il n'y aura point de retardement. Le retardement ne viendra pas de mon côté. Tous vos *retardements* sont pour moi des refus. (Rac.) Mais, ma sœur, pourquoi ce *retardement*? (Brueys.) Son impatience de combattre ne souffrait aucun *retardement*. (Volt.) Ces travaux ne souffriraient ni délai ni *retardement*. (Raynal.)

— Comm. mar. Tout événement fortuit ou de force majeure qui, sans donner lieu à la rupture d'un voyage, en suspend l'exécution. Le *retardement* forcé n'apporte aucun changement dans l'engagement des matelots. (Chaur.-Cham.)

RETARDER. v. a. 1re conj. Différer. Retarder son départ. Retarder le jugement d'un procès. Retarder un payement. Ne les retardez pas dans leur course précipitée. (La Bruy.) Nul

secours étranger ne *retarderait* d'un instant la chute de cette autorité. (Raynal.) Les révolutions du palais n'ont pas *retardé* d'un moment les progrès de la félicité de l'empire. (Volt.)

Echo par ses discours *retardant* sa poursuite,
Des amantes du dieu favorisait la fuite. (Malfil.)

— Empêcher d'aller, de partir, d'avancer, être cause qu'une chose vienne à être différée. Retarder le courrier. Que la pitié *retarde* un peu tes pas. (J.-B. Rouss.) Mais quels soins désormais peuvent me *retarder*? (Rac.)

Pensez-vous, quand Pyrrhus vous l'aurait accordée,
Qu'un prétexte tout prêt ne l'eût pas *retardée*? (Rac.)

— *Retarder une horloge, une pendule, une montre*. Faire qu'elle marque une heure moins avancée et qu'elle aille moins vite.

— Absol. Rien n'égare et ne *retarde* comme la présomption qui donne à tout un air de certitude. (Bacon.)

— v. n. Être en retard, aller trop lentement. L'horloge retarde. ‖ On dit dans le même sens, Il retarde de vingt minutes.

— *La lune retarde tous les jours de trois quarts d'heure ou environ*. Tous les jours elle tarde de tant à paraître. ‖ On dit dans le même sens. La marée retarde. La fièvre retarde.

— SE RETARDER. v. pron. Être, devoir être, pouvoir être retardé.

— Fig. Les hommes se *retardent* sur toutes les routes en s'y portant en foule. (Boiste.)

RETÂTÉ, ÉE. part. pass. du v. Retâter. S'empl. adjectiv.

RETÂTER. v. a. 1re conj. Tâter de nouveau. Manier plusieurs fois.

— Fig. Je veux la *retâter* sur ce fâcheux mystère. (Mol.) La volupté n'est point indigne du sage; pour moi, je la *retâte* et la savoure dans sa plus gracieuse douceur. (Mont.)

RETAXÉ, ÉE. part. pass. du v. Retaxer. S'empl. adjectiv.

RETAXER. v. a. 1re conj. Taxer de nouveau; établir de nouvelles taxes.

RETEINDRE. v. a. 4e conj. irrég. (rad. *teindre*). *Je reteins, tu reteins, il reteint; nous reteignons, vous reteignez, ils reteignent. Je reteignais. J'ai reteint. Je reteignis. Je reteindrai. Je reteindrais. Reteins, reteignons, reteignez. Que je reteigne. Que je reteignisse. Reteignant. Reteint, reteinte*. Teindre de nouveau, soit de la même couleur, soit d'une couleur différente. Faire reteindre sa robe. Faire reteindre son châle. Le faire reteindre en brun.

— SE RETEINDRE. v. pron. Être reteint. La laine se reteint plus facilement que la soie.

RÉTEINDRE. v. a. 4e conj. (rad. *éteindre*). Eteindre de nouveau.

RETEINT, EINTE. part. pass. du v. Reteindre. S'empl. adjectiv. Drap reteint. Etoffe reteinte.

— Fig. Combien d'écrivains sont vêtus des habits *reteints* et retournés d'auteurs tombés dans le fleuve d'oubli! (Boiste.)

RÉTEINT, EINTE. part. pass. du v. Réteindre. S'empl. adjectiv. Le feu est réteint.

RÉTELET. s. m. Ornith. Un des noms vulgaires du troglodyte.

RETENABLE. adj. des 2 g. Qu'on peut retenir, qui peut être retenu. Fait retenable.

RETENAIL. s. m. Ce qui retient, ce qui modère. Vieux mot très-énergique. Pour leur être un perpétuel *retenail* aux courses qu'ils eussent pu faire sur le territoire du Romain. (Pasq.)

RETENANCE. s. f. S'est dit pour Retenue.

RÉTENDEUR. s. m. Techn. Celui qui rétend les étoffes, qui les étend de nouveau, au sortir de la foulerie ou de la teinture.

RÉTENDOIR. s. m. Outil du facteur d'orgues.

RETENDRE. v. a. 4e conj. Tendre de nouveau. Retendre un cordage.

RÉTENDRE. v. a. 4e conj. (rad. *étendre*). Étendre de nouveau. Rétendre du linge.

RETENDU, UE. part. pass. du v. Retendre. S'empl. adjectiv. Cordage retendu.

RÉTENDU, UE. part. pass. du v. Rétendre. S'empl. adjectiv. Linge rétendu.

RETENIR. v. a. 2e conj. irrég. *Je retiens, tu retiens, il retient; nous retenons, vous retenez,* [illegible] *nons, retenez. Que je retienne. Que je retinsse. Retenant. Retenu, retenue*. Ravoir, tenir encore une fois.

— Garder pardevers soi ce qui est à un autre. Retenir le bien d'autrui. Retenir les gages d'un domestique. Retenir le salaire d'un ouvrier.

— Fig. Comment lui rendre un cœur que vous me *retenez*? (Rac.)

— Fam. *Il voudrait bien retenir ce qu'il a dit*. Il voudrait bien ne pas l'avoir dit.

— Garder toujours, conserver ce que l'on a, ne point s'en défaire, ne point s'en dessaisir. Le temps est un trésor que nous voudrions pouvoir éternellement *retenir*, et que nous ne pouvons souffrir entre nos mains. (Mass.)

Cinna, par vos conseils je *retiendrai* l'empire,
Mais je le *retiendrai* pour vous en faire part. (Corn.)

— Se dit dans ce sens des habitudes, des qualités bonnes ou mauvaises que l'on n'a point perdues. Retenir l'accent de son pays. Retenir ses vieilles habitudes. Ils *retinrent* des habitudes de leur éducation tout ce qui pouvait s'accorder avec les lois physiques sous lesquelles ils respiraient. (Rayn.) Les Turcs ont manifestement *retenu* plusieurs usages des peuples conquis. (Chateaub.) Les Colchidiens avaient en effet la superstition de se faire circoncire; ils avaient probablement *retenu* cette coutume d'Egypte. (Volt.) Ce sens vieillit; on dit plus ordinairement *conserver, avoir toujours*.

— Réserver. Je retiens cela pour moi. Je vendrai toutes mes terres, à l'exception de cette prairie, que je veux retenir.

— Arithm. *Retenir un chiffre*. Le réserver pour le joindre aux chiffres de la colonne qu'on doit calculer après. Je pose 4 et je retiens 2, 3, 5, etc. On dit aussi absol., Pose 5, et retiens 3.

— *Retenir une cause*. Se réserver la connaissance d'une cause en décidant qu'elle leur appartenait. ‖ La conserver au rôle pour qu'elle soit jugée à son rang et sans délai.

— Prélever, déduire d'une somme. En me payant, il m'a retenu ce que je lui devais.

— Dans un sens analogue. Qu'on ne mêle aux hommages qu'on rend au Seigneur des applaudissements qu'on croit devoir à soi-même, et qu'on ne *retienne* au moins quelques grains de cet encens qu'on va brûler sur ses autels. (Fléch.)

— S'assurer par précaution de ce qu'un autre aurait pu prendre. Retenir une chaise au sermon. Retenir une place à la diligence. Retenir une loge à l'Opéra. Je voulais traverser le lac, et j'avais hier *retenu* un bateau pour me rendre sur la côte de Savoie. (Senanc.)

— Pop. *Je retiens part, j'en retiens part*. Se dit quand on voit quelqu'un ramasser quelque chose, et signifie Je prétends avoir part à ce que vous avez trouvé. ‖ *Retenir date*. Indiquer à quelqu'un un jour, une époque où l'on exigera de lui telle chose. ‖ *Retenir une date en cour de Rome*. Prendre une date, s'assurer d'une date en cour de Rome. ‖ *Ce conseiller a retenu le bureau*. Il s'est assuré d'un jour fixe pour rapporter le procès dont il s'est chargé. ‖ *Je retiens croix, je retiens pile*. Se dit quand on joue à croix et à pile, et signifie, Je parie qu'il retournera croix, qu'il retournera pile.

— Arrêter, faire demeurer, faire séjourner, ne pas laisser aller. Retenir quelqu'un à dîner. Le retenir prisonnier. Le retenir en prison. Gil Blas, me dit-il, je pourrais encore te *retenir* ici, si j'étais un juge plus sévère; mais je ne veux pas traîner les choses en longueur. (Le Sage.) Je suis venu ensuite à ce château, et j'ai trouvé moyen de m'introduire chez le jardinier, qui m'a *retenu* pour travailler dans les jardins. (Id.) Il désirait beaucoup me *retenir* tout à fait. (J.-J. Rouss.) Un troisième voulut résister, sans se douter du danger que lui faisait courir chaque moment de retour, et sans penser au péril auquel il exposait Oswald en le *retenant* plus longtemps. (Mme de Staël.) Toutes les fois que vous verrez des hommes s'efforcer de *retenir* leurs semblables dans l'ignorance, soyez sûr qu'un grand despotisme aspire à prendre le dessus. (***) Il voulait aller sauver sa mère, qui brûlait au troisième étage; sa femme s'attachait à lui et le *retenait* avec violence. (Mme de Sévigné.)

— Par analogie. On verse l'huile sur une grille qui recouvre un grand baquet de bois; la grille purifie l'huile en *retenant* les morceaux pour ainsi dire infusibles, que l'on nomme lardons. (Lacép.)

— Fig. Il est plus facile de rencontrer la fortune que de la *retenir*. (P. Minucius.)

— Se dit des mouvements, des besoins naturels. Retenir ses larmes. Retenir son haleine. Retenir son urine. Mon admiration avait besoin de se soulager par des larmes que je ne pouvais *retenir*. (Barth.) En même temps les vents se turent, les plus doux zéphirs même semblèrent *retenir* leurs haleines. (Fén.) Chacun avait de la peine à *retenir* ses sentiments. (Id.) J'ai vu couler des pleurs qu'il voulait *retenir*. (Rac.)

Retenant son haleine et marchant à pas lents,
Pamèle s'avança dans ses appartements. (F. Bally.)

— S'opposer à l'effet prochain d'une action qui est sur le point d'arriver, d'une force agissante. Retenir quelqu'un. Retenir le bras d'une personne.

— Empêcher de tomber, de se détacher, de se désassembler. Retenir un mur qui tombe. Retenir une poutre.

— Réprimer, modérer, empêcher de s'emporter. Retenir sa colère. Si la crainte *retient* les hommes sous les yeux d'un maître puissant et terrible, il n'y a que l'amour qui puisse les commander au loin. (Rayn.) Que le frein qui le *retient* soit la force et non l'autorité. (J.-J. Rouss.) Il sut *retenir* les grands dans le devoir. (Fléch.) Les obstacles traversent la passion du plaisir; la crainte des discours publics la *retient*. (Mass.) A mes cris les cavaliers et le cocher ont *retenu* leurs chevaux. (B. de St-P.) Une certitude effrayante doit *retenir* celui qui veut s'abandonner à ses passions; c'est celle d'être malheureux. (Boiste.) Pendant que la paresse et la timidité nous *retiennent* dans le devoir, notre vertu en a souvent tout l'honneur. (La Rochef.)

— Renfermer en soi. Chargé du poids de ses pensées qu'un silence contraint avait *retenues*. (Fléch.) Devant lui l'insensé *retint* sous un silence forcé ses vaines et sacriléges pensées. (Id.)

— Mettre, imprimer, garder quelque chose dans sa mémoire. Retenir sa leçon. Retenir par cœur. Retenir tout ce qu'on entend. Retenir le nom de quelqu'un. Retenez bien ceci. Le mérite des vers est qu'on les *retienne*. (D'Alemb.) De tous les poëtes du siècle dernier, La Fontaine est peut-être celui dont on a *retenu* le plus de vers. (La Harpe.) Les nations intermédiaires, sans tomber en ces deux extrémités de faiblesse et d'atroce barbarie, *retiendront* des qualités plus tempérées. (Virey.) Cette lettre peignait si bien sa situation et son caractère, que je l'ai *retenue* mot pour mot. (B. de St-P.) Ses voyages, ses observations, ses immenses lectures lui avaient tout appris, et il avait tout *retenu*. (Thiers.)

Quiconque a beaucoup vu
Doit avoir beaucoup *retenu*. (La Font.)

— Absol. Concevoir. Se dit de la génération des animaux.

— Se dit aussi absol. des chevaux de carrosse ou de charroi qui sont au timon ou dans les limons, et qui empêchent la voiture d'aller trop vite à une descente.

— Absol. *Donner et retenir ne vaut*. Une donation n'est point valable, si on ne se dessaisit pas en effet de ce que l'on donne.

— SE RETENIR. v. pron. Être retenu. De bons vers se retiennent. Un propos indiscret ne doit point se *retenir*. (Boiste.)

— S'arrêter avec effort. Se retenir au milieu de sa course. Se retenir au bord du précipice.

— S'accrocher, s'attacher, se prendre à quelque chose, afin de ne pas tomber. Se retenir aux branches.

— Fig. Le torrent de l'opinion a renversé les arbres généalogiques; il est dangereux de ne se *retenir* qu'à leurs branches. (Boiste.)

— Se modérer. Cet homme ne sait pas se retenir. La médisance est une légèreté honteuse qui ne sait pas se vaincre et se *retenir* sur un mot. (Mass.)

— Fig. dans un sens analogue. Les épanchements de l'amitié se *retiennent* devant un témoin quel qu'il soit. (J.-J. Rouss.)

— Se dit aussi des besoins naturels. Il avait un besoin pressant et il s'est retenu.

— Se réserver. Je me retiens cette prairie, ces vignes. Se retenir l'usufruit d'une maison.

— Manég. Se dit des chevaux qui ne veulent point se porter librement en avant. Tous les jeunes chevaux se retiennent.

RETENTÉ, ÉE. part. pass. du v. Retenter. S'empl. adjectiv.

RETENTER. v. a. 1re conj. Tenter de nouveau. Faire de nouvelles tentatives.

— S'est dit pour Sonder de nouveau. Qui *retentera* ses forces et son être? (Mont.)

RÉTENTEUR, TRICE. adj. et s. S'est dit pour Qui retient.

RÉTENTIF, IVE. adj. Anat. Qui retient. Muscles rétentifs.

RÉTENTION. s. f. (pr. *ré-tan-ci-on*). Réservation, réserve. Rétention d'une pension sur un bénéfice. Clause de rétention sur des revenus. La rétention du fruit.

— Médec. Etat dans lequel des liquides ou des substances molles sont retenus dans des cavités ou des vaisseaux d'où ils sont habituellement expulsés. Rétention d'urine. Rétention des matières alvines. Rétention de la sueur. ‖ Quelques auteurs ont réuni sous ce nom toutes les maladies dans lesquelles il y a accumulation d'un liquide dans un organe ou dans une cavité.

— Législ. *Droit de rétention*. Droit en vertu duquel le détenteur d'un objet qu'il est tenu de remettre à un tiers, peut cependant en conserver la possession, jusqu'à ce qu'il ait été indemnisé de certaines avances ou dépenses qu'il a faites dans l'intérêt de cet objet.

RÉTENTIONNAIRE. s. m. Jurispr. Celui qui retient ce qui appartient à d'autres.

— Techn. Ouvrier à façon, qui retient pour lui les matières qu'on lui confie.

RETENTIR. v. n. 2e conj. Résonner, rendre, renvoyer un son éclatant. Les échos retentissent. Cette voûte retentit. C'est à la clarté douteuse de l'astre des nuits, que l'oiseau du printemps, le rossignol, aime à faire *retentir* de ses chansons les échos des forêts. (B. de St-P.) Ecoutez cette multitude que Jésus-Christ vient de rassasier; les airs *retentissent* de leurs bénédic- [illegible] lomon multiplie les concerts, et son palais *retentit* de toutes parts de chants de volupté et de réjouissance. (Id.) Le Jourdain se troubla, et ses rivages *retentirent* du son de ces lugubres paroles: Comment est mort cet homme puissant qui sauvait le peuple d'Israël? (Fléch.) L'air *retentit* au loin de leurs longs hurlements. (J.-B. Rouss.) Sous les cris redoublés tous les bancs *retentissent*. (Boil.) Des voix éclatantes faisaient *retentir* les airs de leurs chants. (Barth.)

Et dans ses murs fameux qu'ébranlent les alarmes,
Memphis a *retenti* du cri terrible aux armes!
(J. Belly.)

— Fig. Elle fait *retentir* dans nos cœurs la voix de la nature. (Barth.)

— *Toute l'Europe, toute la terre retentit de ses louanges*. On le loue dans toute l'Europe, par toute la terre. ‖ On dit aussi, tout *retentit* du bruit de ses exploits. Le P. Bourgoin faisait *retentir* toute la Sorbonne du bruit de son esprit et de sa science. (Boss.) Le monde fait *retentir* la terre du bruit des louanges des conquérants. (Mass.) Nous vivons sous un prince qui, dans les temps que tout *retentit* de son nom et du bruit de ses conquêtes, sait répandre son âme devant le Seigneur. (Id.) Que Suse par ta voix de son nom *retentisse*. (Rac.)

— Faire ou produire un bruit éclatant. Le son, la voix retentissent. Il n'y a point d'esclaves dans la tombe; le bruit des fers n'y *retentit* plus. (Ozerof.)

Mais le jeune guerrier est debout sur les monts,
Sa voix a *retenti* parmi les bataillons. (F. Belly.)

Tant de cris qu'éleva sa fureur idolâtre,
Ont assez *retenti* dans son amphithéâtre. (Rac.)

— Fig. Ses louanges retentissent dans tout l'univers. Le bruit tardif des éloges ne *retentit* point dans la tombe de celui qui a méconnu ses contemporains. (Boiste.) Asiles sacrés, hôpitaux bâtis par les soins de Mme de Montausier, faites *retentir* jusqu'au ciel les vœux des pauvres que vous renfermez. (Fléch.)

Et faites *retentir* jusques à son oreille,
De Joas conservé l'étonnante merveille. (Rac.)

RETENTISSANT. part. prés. du v. Retentir. Qui retentit. Il est invariable. On entendait des clameurs retentissant par intervalle, retentissant au loin. Voyez ces chevaux hennissant d'impatience, et frappant la terre *retentissant* sous leurs pieds. (Besch.) La forêt *retentissant* du son du cor, des cris des chasseurs, était abandonnée de ses timides habitants. (Id.) Nos voix *retentissant* dans cette vaste enceinte, étaient répétées par les échos. (Id.) La ville enfin était transformée en un cirque *retentissant* des acclamations féroces des vainqueurs, mêlées aux cris et aux gémissements des victimes. (Pouqueville.)

RETENTISSANT, ANTE. adj. Qui a la propriété de retentir, qui produit un retentissement prolongé. Bruit retentissant. Son retentissant. Voix retentissante. Le châtaignier tient un heureux milieu entre la rusticité des forêts et la sorte d'apprêt de nos vergers: à ses pieds résonne la *retentissante* cornemuse du pasteur et la flûte douce et veloutée du berger. (A. Rauch.) L'oiseau frappe de son bec la glace *retentissante* des marais. (Deleuze.) Que j'aime à voir ces allées de baguenaudiers, dont un vent doux agite les cosses *retentissantes*. (Gessner.) Tantôt les bruits sont majestueux et *retentissants* comme ceux de l'orgue. (A. Martin.) Le rossignol choisit pour cet effet les lieux *retentissants*, afin que leurs échos donnent plus d'action à sa voix. (B. de St-P.)

Et ces moissons bruyantes
De pois *retentissants* dans leurs cosses tremulantes.
(Delille.)

Entendez-vous ces sons mornes et repétés,
Retentissants autour de nos toits attristés? (Lesueur.)

— Fig. L'abbé Poule, habile orateur, sans doute, à qui l'on ne saurait contester de la verve et de la pompe dans le style, mais à qui l'on peut reprocher souvent une diction *retentissante* et prodigue de mots. (Chénier.)

RETENTISSEMENT. s. m. Bruit, son rendu, renvoyé avec plus ou moins d'éclat. Grand retentissement. Retentissement prolongé. Retentissement dans un vallon, contre des rochers. Le retentissement du canon.

— Cette réunion excita dans toute la maison un *retentissement* d'allégresse et une fermentation qui n'est pas encore calmée. (J.-J. Rouss.)

RÉTENTIVE. s. f. S'est dit pour Faculté de retenir; mémoire.

RETENTUM. s. m. (pr. *ré-tein-tomm*). Procéd. crim. Se disait d'un article que les juges n'exprimaient pas dans un arrêt qu'ils rendaient, mais qui ne laissait pas d'en faire partie et d'avoir son exécution.

— Fam. Ce qu'on retient, ce qu'on réserve en soi-même par duplicité, lorsqu'on traite d'affaires avec quelqu'un.

RETENU, UE. part. pass. du v. Retenir. S'empl. adjectiv. Il était *retenu* prisonnier contre le droit des gens. (Volt.)

— *Retenu à*.

Hérode, votre père, à Rome *retenu*,
Déjà dans ses Etats n'était plus reconnu. (Volt.)

— *Retenu dans*. Pépin délivré par la mort de Dagobert de l'espèce de captivité où il était *retenu*, va prendre les fonctions de maire d'Austrasie, dont il portait le titre. (Anquetil.)

— *Retenu par*. Un jeune homme de vingt-quatre ans était *retenu* au lit depuis quelques jours par une fièvre continue. (Fourn.) Télé- [illegible] être *retenu* que par le seul Mentor. (Fén.) Chacun a son pays, sa patrie naturelle, dans laquelle chacun est *retenu* par nécessité physique. (Buff.) L'humidité *retenue* par cette terre est infiniment favorable à la végétation. (Id.)

De ses jeunes erreurs dès longtemps revenu,
Par un indigne obstacle il n'est point *retenu*. (Rac.)

Ces astres que leur poids, leur forme, leur grandeur,
Semblaient devoir sans cesse entraîner dans l'espace,
Sont par ce même poids *retenus* à leur place.
(A. Martin.)

— *Retenu pour*. C'était sans doute pour ces cavaliers d'importance que tous les lits avaient été *retenus*. (Le Sage.)

— Circonspect, sage, modéré. C'est un homme fort sage et fort retenu. Il est fort retenu dans ses discours. Une fille modeste et retenue. Il faut être plus retenu sur ces matières-là. On ne saurait être trop *retenu* à blâmer la conduite des autres. (Acad.)

RETENUE. s. f. Modération, discrétion, modestie. Avoir de la retenue. Une grande re-

tenue. N'avoir nulle retenue. Avoir beaucoup de retenue. Une personne sans retenue. Ne garder aucune retenue dans sa conduite. La vie des gens en place et des vieillards doit être une leçon continuellement *retenue*. (Platon). Jamais la *retenue* ne nuisit à quelqu'un. (Boiste.) Il faut avec les grands un peu de *retenue*. (Boil.) La pieuse abbesse savait donner de la *retenue* aux louanges les moins modérées. (Boss.) On vit dans une grande jeunesse ce qu'on trouve à peine dans un âge plus avancé, de la régularité et de la *retenue*. (Fléch.) Il joignait la *retenue* du jugement à la hardiesse du courage. (Id.) Quelle noble *retenue* ne doit pas accompagner des actions qui seront écrites en caractères ineffaçables dans le livre de la postérité. (Mass.) Il est des âmes paresseuses et indolentes qui conservent au milieu des plaisirs du monde un fonds de *retenue* ou de régularité qui annonce encore la vertu. (Id.)

— Fin. et compt. Ce qu'on retient en vertu de la loi ou d'une stipulation convenue, sur un traitement, un salaire ou sur une rente. Subir une retenue. Retenue légale.

— *Brevet de retenue*. Celui par lequel une charge héréditaire devait passer aux héritiers de celui à qui le roi la conférait, ou qui rendait le successeur du premier titulaire redevable d'une certaine somme aux héritiers de ce dernier.

— Anc. jurispr. Faculté que quelques coutumes donnaient au seigneur de retenir l'héritage qui était dans sa censive, et qui avait été vendu par le censitaire, en rendant à l'acquéreur le prix de la vente.

— Aujourd'hui ce mot se dit habituellement de la suppression conventuelle d'une portion d'un traitement ou d'une rente. Une pension sans retenue, exempte de retenue.

— Mar. En général, Cordage ou palan employé à retenir un objet qui pourrait se renverser. Retenue pour carène.

— *Etre en retenue*. Se dit dans les colléges d'un écolier qu'on empêche de sortir, ou qu'on prive de la récréation pour le punir de quelque faute.

RETENUEMENT. adv. S'est dit pour Avec retenue, d'une manière modérée, retenue.

RÉTÉPORE. s. m. Polyp. Genre particulier de polypiers subpierreux, qu'on trouve dans toutes les mers des pays chauds, et même dans la Méditerranée. Le rétépore réticulé. Le rétépore dentelle de mer. Le rétépore frondiculé. Le rétépore versipalme. Le rétépore rayonnant.

— Foss. Les espèces de ce genre ne se trouvent ordinairement que dans les couches crayeuses et dans celles qui sont plus nouvelles. Rétépore frusculé. Rétépore d'Ellis.

RÉTÉPORITE. s. m. Foss. Le rétépore à l'état fossile. V. DACTYLOPORE.

RETERSAGE. s. m. Agric. Action de reterser; résultat de cette action.

RETERSÉ, ÉE. part. pass. du v. Reterser. S'empl. adjectiv.

RETERSER. v. a. 1re conj. Agric. Donner un second labour à la vigne pour détruire l'herbe. Reterser une vigne.

RÉTHEL. (ét. celt., *re*, *red*, rivière; *tal*, *tel*, pente de colline, au bord de l'Aisne, sur la pente d'une colline). Géogr. Ancienne ville de France, ch.-l. d'arr. du dép. des Ardennes, à 50 kil. de Mézières, et à 189 de Paris; 6,660 h.

RÉTHELOIS, OISE. adj. et s. Géogr. Habitant de Réthel. ‖ Qui appartient à cette ville ou à ses habitants.

— RÉTHELOIS. s. m. Pays de la Champagne qui fait partie aujourd'hui du dép. des Ardennes, avec Réthel pour capitale.

RETHIERS. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Vitré (Ille-et-Vilaine); 3,000 hab.

RÉTIAIRE. s. m. (pr. *ré-ci-ai-re*; du lat. *rete*, filet). Ant. rom. Nom donné à des gladiateurs ainsi appelés parce que leur art consistait à envelopper leurs adversaires avec un filet et à les tuer ensuite avec un trident. Le *rétiaire* poursuivait le mirmillon en lui criant: Ce n'est pas à toi, Gaulois, que j'en veux, c'est à ton poisson. (Encycl.)

RÉTICENCE. s. f. Suppression ou omission volontaire d'une chose qu'on devrait dire; et de la chose même qu'on n'a pas dite. Des réticences perfides. De lâches réticences. User de réticence avec [illegible]

— Figure de rhétorique par laquelle l'orateur ou le poëte, ne poursuivant pas le propos qu'il a commencé, passe subitement à un autre, mais de manière que l'auditeur puisse facilement suppléer ce que son silence laisse sous-entendre. Cette figure est très-adroite en ce qu'elle fait entendre non-seulement ce qu'on ne veut pas dire, mais souvent beaucoup plus qu'on ne dirait. Elle est employée heureusement, lorsque ce qui devrait suivre blesserait les bienséances ou présenterait quelque image rebutante. Les *réticences*, quand on écrit, sont beaucoup plus hardies que les discours. Il vaut mieux mettre un terme à l'imagination que de lui laisser tout à deviner. (Mme Neck.)

RÉTICULAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *reticularis*; fait de *reticulum*, filet). Qui ressemble à un rets, à un réseau. Membrane réticulaire. Discopore réticulaire. Tissu réticulaire des os. Substance réticulaire.

— *Maçonnerie réticulaire*. Maçonnerie en forme de réseau, fort en usage dans les derniers temps de la république romaine. Une grande partie des édifices antiques ruinés, aux environs de Rome, est en maçonnerie *réticulaire*. (Quatrem.)

— Foss. *Pierre réticulaire*. Nom donné par quelques anciens auteurs à des fragments de pierre plate placés dans la classe des polypiers pierreux.

RÉTICULAIRE. s. f. Bot. Genre de la famille des champignons, de l'ordre des champignons vrais.

— Ichthyol. Nom spécifique d'une murène. ‖ RÉTICULAIRES. s. m. pl. Tribu de la famille des polypes brachiostomes alvéolaires, comprenant ceux dont les polypiers, pierreux ou crustacés, sont en forme de membranes ou de feuilles réticulées.

RETICULATUM. s. m. (pr. *ré-ti-ku-la-tom*). Nom d'une des deux manières de maçonnerie le plus souvent employées par les Romains. L'ouvrage appelé *reticulatum* se compose de petites pierres de tuf, dont la face présente un carré d'environ trois pouces en tous sens, disposées par losanges et échiquiers. Les vastes ruines de la villa Adriani, à Tivoli, sont en *reticulatum* exécuté avec beaucoup de soin. (Quatrem.)

RÉTICULE. s. m. (du lat. *reticulum*; fait de *rete*, filet). Antiq. rom. Petit réseau dans lequel les femmes romaines serraient leurs cheveux.

— Nom donné sous le Directoire aux petits sacs que les femmes portaient avec elles. ‖ On a dit d'abord par plaisanterie, et ensuite par corruption, *ridicule*.

— Astron. Constellation formée dans l'hémisphère boréal, entre l'Hydre et la Dorade.

— Bot. Gaine fibreuse qui entoure la base des feuilles, dans les palmiers.

— Phys. Anneau sur lequel sont tendus les fils qu'on voit dans les lunettes d'arpentage et d'astronomie. Cet anneau, qui entre à frottement dans le tube de la lunette, est placé au foyer commun de l'objectif et de l'oculaire. Réticule carré, circulaire. Réticule en losange.

RÉTICULÉ, ÉE. adj. (du lat. *reticulatus*; fait de *reticulum*, filet). Minér. Se dit des cristaux auriculaires, quand les aiguilles se croisent. Titane oxydé réticulé. ‖ Se dit aussi d'un corps partagé en rameaux qui s'entrecroisent de manière à imiter un réseau. Argent natif rameux réticulé.

— Bot. Se dit d'une surface qui est marquée de lignes entrecroisées en manière de réseau. Weinmannie réticulée. Astrogale réticulé. Anone réticulée.

— Entom. et conchyl. Se dit d'une surface offrant des lignes disposées en réseau ou imitant la dentelle. L'hexodon réticulé. Le brachycère réticulé. Le dasypogon réticulé. Le marex réticulé.

— Maçonn. *Maçonnerie réticulée*. V. RÉTICULAIRE.

— RÉTICULÉS. s. m. pl. Zooph. Section de l'ordre des polypiers lapidescents, comprenant ceux dont les cellules sont généralement disposées en réseau à la surface des expansions.

RÉTICULÉ-VEINÉ, ÉE. adj. Bot. Épithète donnée aux feuilles dont les veines s'anastomosent de toutes parts en manière de réseau. Saule réticulé.

RETICULITÈLE. adj. des 2 g. Zool. V. RÉTITÈLE.

RETIERCEMENT ou **RETIERS**. s. m. Cout. Tiers du troisième denier.

RÉTIF, IVE. adj. Qui s'arrête, qui recule au lieu d'avancer. Un cheval rétif. Les mules sont ordinairement *rétives* et quinteuses. (Acad.)

— Fam. Se dit des enfants.

— Fig. Difficile à conduire, à persuader. Un homme d'un caractère rétif, d'un esprit rétif. Etre rétif à la censure, à la louange. Il est des naturels *rétifs* que la vérité fait cabrer. (Mol.) Pour lui Phébus est sourd et Pégase est *rétif*. (Boil.)

D'un maître trop aisé l'indulgence excessive
Rend l'âme des valets paresseuse et *rétive*.
(Destouches.)

Et des coups de sa queue hâtant ses pas *rétifs*,
Devance le berger et le dogue intrépide.
(J.-B. Rousseau.)

— substantiv. Faire le rétif.

RÉTIF DE LA BRETONNE. V. RESTIF.

RÉTIFÈRE. adj. des 2 g. (du lat. *retiferus*; de *rete*, réseau; *fero*, porter). Qui est marqué de lignes entrecroisées à la manière d'un réseau. La vénus rétifère. ‖ RÉTIFÈRES. s. m. pl. Nom donné à une famille de l'ordre des cervico-branches; et à un sous-ordre de l'ordre des gastéropodes cyclobranches, comprenant ceux qui ont les organes respiratoires en forme de réseau, au plafond de la cavité branchiale.

RÉTIFORME. adj. des 2 g. (en lat. *retiformis*; de *rete*, réseau; *forma*, forme). Qui a la forme d'un réseau.

— Bot. Épithète donnée aux fausses nervures des fucus, quand elles sont disposées en forme de réseau ou de dentelle à la surface de la fronde.

RÉTILLIER. v. n. 1re conj. Agric. Dans les Ardennes, Rassembler le foin qu'on vient de couper ou de faner.

RÉTINACLE. s. m. (en lat. *retinaculum*; de *rete*, réseau). Bot. Corpuscule globulaire visqueux auquel est attaché le petit pédicule qui soutient les masses de pollen dans les orchidées.

RÉTINACULUM. s. m. (pr. *ré-ti-na-ku-lomm*). Instrument propre à empêcher la chute de l'intestin dans le sac herniaire, après sa réduction.

RÉTINASPHALTE. s. m. Minér. Fossile bitumineux d'un jaune brunâtre, tirant quelquefois sur la couleur de l'ocre ou de la rouille de fer.

RÉTINE. s. f. (du lat. *retina*; fait de *rete*, réseau). Anat. Membrane molle, pulpeuse, grisâtre, demi-transparente, très-mince, étendue depuis le nerf optique jusqu'au cristallin, embrassant le corps vitré et tapissant la choroïde, sans contracter d'adhérence avec ces deux parties. La *rétine* est l'organe immédiat de la vue. La lumière, qui n'affecte aucune autre partie du corps, cause de la douleur lorsqu'elle frappe cette membrane d'une manière trop vive. (Jourdan.) La sensibilité de la *rétine* est, dans certaines occasions, tellement exaltée, que l'œil supporte avec peine l'impression de la plus faible lumière. (Richerand.)

RÉTINERVE. adj. des 2 g. (en lat. *retinervis*; de *rete*, réseau; *nervus*, nerf). Bot. Se dit des feuilles dont les nervures sont réticulées. Le pelargonion rétinerve.

RÉTINIPHYLLE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones à fleurs complètes, monopétalées, de la famille des rubiacées. La rétiniphylle à fleurs unilatérales, arbrisseau d'environ quatre mètres de hauteur, croît dans l'Amérique méridionale.

RÉTINITE. s. m. Minér. Substance vitreuse, verte, qui fond au chalumeau en émail blanc. Cette substance, qui par sa composition se rapproche du feldspath orthose, ne se présente jamais cristallisée, et se trouve dans les caves du Cantal.

RÉTINITE. s. f. (rad. *rétine*). Médec. Inflammation de la rétine.

RÉTINITIQUE. adj. des 2 g. (en lat. *retiniticus*; de *rete*, réseau). Épithète donnée à certains porphyres dont la pierre de poix ou rétinite fait la base.

RÉTINOIDE. s. m. Pharm. Médicament qui a pour base un excipient résineux simple.

RÉTINOLE. s. m. (du gr. ῥητίνη, résine). Pharm. Médicament qui a la résine pour excipient ou pour principe prédominant.

RÉTINOLIQUE. adj. et s. Pharm. Qui a pour base un excipient résineux.

RÉTIPÈDES. s. m. pl. Ornith. Famille d'oiseaux, comprenant ceux des animaux qui ont la peau des jambes divisée en petites écailles polygones.

RÉTIPORE. adj. des 2 g. (en lat. *retiporus*; de *rete*, réseau; *porus*, pore). Bot. Épithète donnée à un lichen dont les podétions sont réticulés ou perforés.

RETIRADE. s. f. Fortif. Retranchement derrière un ouvrage.

RETIRATION. s. f. Imprim. Opération par laquelle l'imprimeur soumet à l'action de la presse la seconde surface de la feuille de papier, déjà imprimée sur la première surface, pour imprimer sur la seconde. Mettre en retiration.

RETIRÉ, ÉE. part. pass. du v. Retirer. S'empl. adjectiv. Quand tout le monde fut *retiré*, le père de Stéphen retint quelques parents. (Alph. Karr.) L'aïeul, *retiré* pendant le reste de l'année, au fond de son appartement, reparaissait dans ce jour comme la divinité du foyer paternel. (Chateaub.)

— *Retiré dans*. Le dauphin, *retiré* dans l'Anjou, ne paraissait qu'un exilé. (Volt.) On y rencontre quelquefois des chasseurs, des promeneurs, des ouvriers, mais quelquefois aussi une triste société de valets de Paris et de marchands du quartier Saint-Martin et de la rue Saint-Jacques, *retirés* dans une ville où le roi fait des voyages. (G. Sand.)

— Solitaire, peu fréquenté. Les lieux les plus retirés. La paonne aime à déposer ses œufs dans un lieu secret et *retiré*. (Buff.)

— *Etre retiré, vivre retiré, mener une vie fort retirée*. Vivre dans une grande retraite, dans un grand éloignement du commerce du monde. Je commençai à mener une vie *retirée*, n'ayant qu'une femme pour tout domestique. (Le Sage.) Combien la route du ciel est plus facile aux âmes retirées de bonne heure du commerce des humains. (Sénèque.) *Retirées* du monde et de ses plaisirs, elles n'y paraissent que comme des anges consolateurs. (Mme Sw. Belloc.)

— *Il est toujours retiré en lui-même*. Se dit d'un homme silencieux, qui fuit la communication, la société. Ils se représentaient un dieu oisif, *retiré* en lui-même. (Mass.) Antonio m'a paru ce matin plus raide encore que de coutume, plus *retiré* que jamais en lui-même. (X. Marm.)

— Véner. Lorsqu'un cerf est forcé, il est, pour ainsi dire, desséché, ce qui fait qu'il ne peut plus souffler ni tirer la langue. On dit alors *il est retiré*, il sera bientôt pris.

RETIREMENT. s. m. Chir. Contraction, raccourcissement. Action de ce qui se retire. Le retirement des nerfs, les muscles. Un retirement.

— Action de retirer, de reprendre une chose.

RETIRER. v. a. 1re conj. Tirer de nouveau. Retirer une loterie. On a tiré le canon ce matin et on l'a retiré ce soir.

— Tirer à soi ce que l'on avait poussé dehors ou porté en avant. Retirer sa main. Retirer son bras. Retirer sa tête pour éviter un coup.

Et bientôt *retirant* la main qui nous opprime,
Par la voix du grand prêtre il nomme la victime.
(Voltaire.)

Quoi! ce n'est pas encor beaucoup,
D'avoir de mon gosier *retiré* votre cou? (La Font.)

— Fam. *Retirer son haleine*. Faire rentrer de l'air dans sa poitrine.

— Fig. *Retirer sa parole*. Se dégager de la promesse qu'on avait faite, de l'engagement qu'on avait pris, de la parole qu'on avait donnée.

— Fig. Cesser d'accorder, priver de. Retirer son amitié. Retirer sa protection. Retirer son estime. Retirer sa confiance. Dieu retira ses grâces. L'opinion se venge de ceux qui le dédaignent, en leur *retirant* son appui. (De Rouilly.) Lorsque la fortune voit que tous ses dons ne peuvent suffire à nos insatiables désirs, elle nous les *retire* tous. (Boiste.) On lui avait *retiré* sa volonté pour le rendre heureux. (Chateaub.) Dieu fait voir aux rois, en leur *retirant* sa puissance, que toute leur majesté est empruntée. (Boss.)

— *Retirer son compliment*. Ne pas faire un compliment qu'on voulait faire, ou le rétracter quand on l'a fait.

— Tirer une chose, une personne d'un lieu où elle avait été mise, où elle était entrée. Retirer un homme de prison. Retirer un seau d'un puits. Retirer une fille du couvent. Retirer un enfant du collége, de pension. Retirer des effets du mont-de-piété. Retirer quelqu'un d'un mauvais pas, d'un péril. Combien il est difficile de *retirer* de l'abîme un peuple embourbé dans la fange de l'ignorance du despotisme! (Boiste.) Nous rencontrions de temps en temps d'élégantes chaloupes dont on avait *retiré* les rames, et qui se laissaient aller doucement au paisible courant de ces belles eaux. (J. de Maistre.) Les pâtres avaient *retiré* leurs chameaux. (Volney.) Le premier écueil de la piété des grands, est de les *retirer* des soins publics, et de les renfermer en eux-mêmes. (Mass.)

— Prov. et fig. *Retirer son épingle du jeu*. Se dégager d'une affaire, d'une intrigue dangereuse.

— *Retirer son enjeu*. Reprendre ce qu'on avait mis au jeu. ‖ Se retirer d'une entreprise, d'une affaire où l'on courait quelques risques.

— Fig. *Retirer quelqu'un du vice, de la débauche*. Faire ensorte qu'il ne s'y livre plus.

— Percevoir, recueillir. Retirer beaucoup d'une charge, d'un domaine. Retirer tant d'une maison, d'une ferme, d'une terre.

— Fig. Se dit en bonne et en mauvaise part. Retirer de la gloire de quelque chose. En retirer de grands avantages. N'en retirer que de la honte et du mépris. Dans un état bien ordonné, le peuple doit *retirer* plus d'avantages de la noblesse qu'elle-même. (De Lévis.) Celui qui vend son honneur ne *retire* que de l'infamie. (Boiste.) On *retire* de l'avantage du bien fait à celui qui le mérite. (P. Syrus.) Quel fruit, lui demanda-t-on de suite, avez-vous *retiré* de votre philosophie? (Barthél.) La malignité des applications est l'unique fruit que nous *retirons* de la peinture que la chaire fait de nos vices. (Mass.) Grands du monde, comprenez, si vous pouvez, les fruits immenses de votre vertu, et les avantages inexplicables qu'en *retire* l'Eglise. (Id.)

— Tirer une chose d'une autre chose. On retire de l'huile des olives. L'huile figée que l'on *retire* par expression des muscades rebutées dans la vente, est employée extérieurement dans les maladies du genre nerveux. (Rayn.)

— Donner asile, retraite, refuge. Retirer quelqu'un chez soi.

..... Savez-vous quel serpent inhumain
Iphigénie avait *retiré* dans son sein? (Racine.)

— Pal. Retraire, rentrer dans la propriété et possession d'un héritage, d'un bien aliéné, en rendant à l'acheteur le prix qu'il en a donné.

— v. n. Tirer de nouveau. Retirer au sort. Retirer à la loterie, au jeu.

— Mar. *La mer retire*. Elle est dans le reflux.

— *Retirer à*. S'est dit autrefois pour Ressembler à. Notre vie *retire* à la grande et populeuse assemblée des jeux olympiques. (Mont.)

— SE RETIRER. v. pron. Être retiré. Une parole donnée ne doit point se retirer.

— Reculer. Se retirer pour faire place à [illegible] secousse, en se *retirant* un peu en arrière, et courent ensuite. (Volt.)

— S'en aller, s'éloigner d'un lieu. Se retirer de la cour. Les vaincus se *retirèrent* accablés de honte et de douleur. (Barth.)

— Par anal. Parfois il s'abîme en lui-même, comme si l'univers s'était *retiré* dans son âme. (X. Marm.)

Dieu même, disent-ils, s'est *retiré* de nous:
De l'honneur des Hébreux autrefois si jaloux.
(Racine.)

— S'en aller, rentrer chez soi, dans son cabinet, dans sa chambre, etc. Se retirer chacun chez soi. Se retirer dans son appartement. L'empereur s'est *retiré* vers sept heures dans la chambre qui lui avait été destinée. (Las Cases.)

— Absol. Se dit d'une personne qui rentre chez elle, le soir, pour n'en plus sortir que le lendemain. Pourquoi vous retirer? Nous nous *retirâmes* vers le milieu de la nuit. (Barth.)

— Quitter la profession qu'on exerçait, le genre de vie qu'on menait. Se retirer du bar-

reau. Se retirer du service. Se retirer du commerce. Se retirer des affaires. Se retirer du désordre, de la débauche.

— Absol. *Il s'est retiré, il s'est tout à fait retiré.* Il a quitté le commerce du monde. Il mène une vie moins dissipée. Elle prie son époux de se *retirer*, parce qu'elle ne veut plus sentir de tendresse que pour le Dieu crucifié qui lui tend les bras. (Boss.) ‖ *Cet officier se retire.* Il quitte le service. ‖ *Ce joueur se retire.* Il quitte le jeu. ‖ *Se retirer sur sa perte, sur son gain.* Quitter le jeu lorsqu'on perd, lorsqu'on gagne.

— Expr. prov. *Se retirer à la Mazarine.* Se retirer à la hâte.

— Prov. et fig. *Se retirer sur la bonne bouche.* Quitter le jeu, la conversation, etc., après quelque petit succès agréable, sans attendre, et risquer un changement, un retour.

— Aller dans un lieu pour s'y établir, après avoir quitté un autre lieu. Se retirer en province. Se retirer dans son pays, dans ses terres. Se retirer à la campagne. Joseph s'était *retiré*, l'été dernier, à un petit village voisin de Meudon. (Ste-Beuve.) Childéric avait eu ces enfants de Basine, femme du roi de Thuringe, chez lequel il s'était *retiré* pendant son exil. (Anquet.) Les uns veulent que les Gaulois aient été détruits par lui dans une bataille qui suivit leur retraite, et les autres qu'ils se soient *retirés* paisiblement dans leurs limites. (Anquet.) M. Le Tellier se *retira* dans sa solitude, portant avec lui sa réputation et son innocence. (Fléch.)

Courons, fuyons, *retirons-nous*
A l'ombre salutaire
Du redoutable sanctuaire. (Racine.)

— Se mettre en sûreté, se réfugier. Se retirer en lieu de sûreté. Se retirer dans les bois. Nous ne rencontrions personne, car la plupart des habitants s'étaient *retirés* dans la montagne à l'arrivée du pacha. (Chateaubr.) Cependant une partie des sauvages s'était *retirée* dans les montagnes, ou vers les régions septentrionales de la Grèce. (Barthél.)

— Procéd. *Se retirer par-devers un juge, par-devers un intendant.* S'adresser à lui pour avoir justice.

— Se raccourcir. Se dit des choses. Le parchemin se retire au feu. Les fibres se retirent. Du drap qui se retire à l'eau. Une toile qui se retire au blanchissage.

— S'empl. avec ellipse du pronom. Le froid fait retirer les nerfs.

— Se dit des eaux qui rentrent dans leur lit après s'être débordées, après avoir monté. La rivière se retire. Les eaux commencent à se retirer. La mer se retire fort loin dans les grandes marées. Un fleuve qui, après avoir couvert la campagne, se *retire* insensiblement dans son lit. (Barth.) Noé comprit de ce rameau vert que les eaux s'étaient *retirées*. (Le Maistre de Sacy.)

RETIRONS. s. m. pl. Manuf. Laine restée dans le peigne.

RETIROTE. s. f. Se dit ironiquement pour Retraite forcée d'une armée. Faire la retirote. L'armée de M. de Monterey a fait la *retirote;* voilà le même mot que dit hier Sa Majesté. (Mme de Sév.)

RETIRURE. s. f. Fond. Creux dans une pièce coulée.

RÉTITÈLE. adj. des 2 g. (du lat. *rete*, réseau; *tela*, toile). Entom. Qui fait des toiles irrégulières. ‖ RÉTITÈLES. s. f. pl. Nom donné aux araignées qui font des toiles irrégulières sur plusieurs plans.

RÉTIVER. v. n. 1re conj. S'est dit pour Faire le rétif. *Rétiver* contre l'éperon des lois. (Pasq.)

RÉTIVETÉ. s. f. S'est dit pour Humeur rétive.

RETOIRE. s. m. Art. vétér. Cautère potentiel.

RETOISÉ, ÉE. part. pass. du v. Retoiser. S'empl. adjectiv.

RETOISER. v. a. 1re conj. Toiser de nouveau. Remesurer avec la toise.

RETOMBÉ, ÉE. part. pass. du v. Retomber. S'empl. adjectiv. Quand on voit avec quelle aisance la plus grande partie des hommes portent leur joug, on ne les plaint pas d'être *retombés* dans l'esclavage. (Boiste.) Et, de par tous les diables! es-tu *retombé* dans l'enfance? On s'aperçoit toujours que Clavijo est un savant. (X. Marm.)

— Fig. Et nous voici *retombés* dans le platonisme, répliqua Géinste, demeurons-y puisque cela vous plaît tant. (La Font.) Nous voici déjà [illegible]lidité; vous êtes le plus frivole défenseur de la comédie que j'aie vu depuis longtemps. (Id.) Le théâtre surtout est *retombé* dans la plus pitoyable barbarie; nous sommes venus en ce genre au dernier degré de la turpitude. (La Harpe.)

RETOMBÉ. s. m. Danse. Se dit de la chute du corps par son propre poids, après qu'on s'est élevé de terre.

RETOMBÉE. s. f. Archit. Se dit, dans la courbe d'une voûte ou d'une arcade, de cette partie qui forme leur naissance, et qui, si l'on suppose que cette voûte ou cette arcade soit détruite ou non achevée, pourrait subsister sans cintre. On l'appelle ainsi parce qu'elle semble retomber sur ses supports. ‖ Espace compris entre la naissance de la voûte et la perpendiculaire, tombant de ce point où les voussoirs cessent de se soutenir par eux-mêmes.

RETOMBER. v. n. 1re conj. Tomber encore, tomber de nouveau. Arrivée à l'ouverture du puits, et au moment où elle va mettre le pied sur la margelle, l'enfant lui échappe et *retombe* dans le puits. (Débats.)

— Par analogie.

L'âme, qui s'enivrait à la coupe épuisée,
Retombe en un repos, image de la mort. (G. Farcy.)

— Fig. Etre attaqué de nouveau d'une maladie dont on croyait être guéri. S'il retombe, il en mourra. Il voulait reprendre ses exercices ordinaires, au hasard de *retomber* dans les mêmes maux. (Boss.) J'étais un peu mieux; je *retombe*. (J.-J. Rouss.)

— Se dit au sens moral. Retomber dans une faute. Retomber à toute heure dans les mêmes fautes. Retomber toujours dans son péché. Trop de jouissances font *retomber* dans les langueurs de l'ennui. (Boiste.) Depuis que je suis sorti d'Oviédo, je n'éprouve que des disgrâces: à peine suis-je hors d'un péril, que je *retombe* dans un autre. (Le Sage.)

— Absol. La princesse Anne éprouva que Jésus-Christ n'a pas dit en vain: L'état de l'homme qui *retombe* devient pire que le premier. (Mass.) Plusieurs qui ne se convertissent jamais que pour *retomber*. (Id.)

— *Retomber sur soi-même.* Rentrer en soi-même par des réflexions sur l'état où l'on est. Ces moments cruels où la passion moins vive nous laisse le loisir de *retomber* sur nous-même, et de sentir toute l'indignité de notre premier état. (Mass.)

— Redevenir ce qu'on était auparavant. Cette vie ne sera plus rien; elle *retombera* dans le néant avec le monde qui l'avait admirée. (Mass.) On vit bientôt à Athènes et à Rome la politesse et le goût *retomber* presque dans la même barbarie d'où tant d'ouvrages fameux les avaient tirés. (Id.)

— Tomber. La balle vint retomber en cet endroit. Les vapeurs que le soleil élève retombent souvent en pluie. Le gibbar lance aussi avec plus de violence, élève à une plus grande hauteur l'eau qu'il rejette par les évents, et qui, *retombant* de plus haut, est entendue de plus loin. (Lacép.) Une fontaine jaillissait au milieu de l'édifice, et ses eaux, *retombant* en rosée, étaient recueillies dans une conque d'albâtre. (Chateaub.) Il soulève l'Etna, l'Etna sur lui *retombe*. (Volt.)

— *Qui crache contre le ciel, il lui retombe sur le visage.* Il ne faut point nous en prendre au ciel des malheurs qui nous arrivent.

— Fig. La perte retombe sur moi. Les chagrins que l'on se donne l'un à l'autre, dans le mariage, *retombent* toujours sur celui qui les cause. (J.-J. Rouss.) Une injustice soufferte par un citoyen quelconque *retombe* sur la tête de tous. (Mme de Staël.) L'éternelle justice fait *retomber* les maux sur leurs auteurs. (Pindare.) Que le peuple ait fait *retomber* sur ses tyrans le poids de ses préjugés et de son ignorance, c'est ce qui est écrit en lettres de sang à chaque page de notre histoire. (A. Mart.) On s'applaudit plus d'un blâme qui *retombe* sur les gens en place, quand les événements sont malheureux, qu'on n'est touché des maux qui en peuvent revenir à la patrie. (Mass.)

— *Le sang qu'il a versé retombera sur lui, sur sa tête.* Il portera la peine du meurtre qu'il a commis. Ne demandons pas à Dieu que son glaive achève d'exterminer les nations armées contre nous: ces prières de sang *retomberaient* sur nos têtes. (Mass.)

RETON. s. m. Ichthyol. C'est le nom de la raie lisse.

RETONDEUR. s. m. Celui qui retond.

— Hist. fr. Se dit des brigands, des gens de guerre licenciés qui ravagèrent la France et la Bourgogne après la paix de Brétigny, en 1360.

RETONDRE. v. a. 1re conj. Tondre de nouveau.

— Archit. Couper, par exemple, de la sommité d'un mur ou de la hauteur d'une souche de cheminée ce qui est dégradé ou ruiné, pour le refaire. ‖ Abattre ou retrancher les saillies d'une construction, les ornements inutiles ou de mauvais goût, de la façade d'un bâtiment qu'on ragrée et qu'on veut remettre à neuf.

— Repasser sur le travail d'un édifice en pierre avec ce qu'on appelle des fers à retondre, pour le mieux terminer et en rendre les arêtes plus vives.

— SE RETONDRE. v. pron. Être, pouvoir être retondu.

[illegible] part. pass. du v. Retondre. S'empl. adjectiv.

RETORDAGE ou **RETORDEMENT.** s. m. Manuf. Action de retordre. Le retordage de la soie. Le *retordage* du lin se fait au moyen d'un procédé commode qui met en mouvement quarante-huit broches, et qui absorbe le fil sur l'esploir à mesure qu'il se retord. (Dict. de comm.) Lorsqu'on emplit les volants pour ourdir, on les sort de dessus leur axe, on les remplace de suite par des volants vides, c'est-à-dire sans fil, afin que pendant le travail ils puissent s'en couvrir, et que le retordage ne soit pas retardé. (Lenorm.)

RETORDEUR. s. m. Manuf. Celui qui retord les fils.

RETORDOIR. s. m. Techn. Machine servant à retordre les matières filamenteuses. Les tricoteuses à la main se servent du tordoir ou *retordoir*, qu'elles font mouvoir entre leurs doigts. (Lenorm.)

RETORDRE. v. a. 4e conj. *Je retords, tu retords, il retord; nous retordons, vous retordez, ils retordent. Je retordais. Je retordis. Je retordrai. Je retordrais. Retors, retordons, retordez. Que je retorde. Que je retordisse. Retordant. Retordu, retordue.* Tordre de nouveau. Tordre et retordre du linge mouillé.

— Tordre. Retordre des fils de chanvre, de soie, etc.

— Prov. et fig. *Donner du fil, bien du fil à retordre à quelqu'un.* Lui causer bien de la peine, lui susciter bien des embarras.

— SE RETORDRE. v. pron. Être, pouvoir être retordu.

RETORDU, UE. part. pass. du v. Retordre. S'empl. adjectiv. Du fil retordu. De la soie retordue.

RÉTORQUABLE. adj. des 2 g. Qui peut être rétorqué. Non-seulement les reproches que nous nous faisons les uns aux autres, mais nos raisons aussi, et nos arguments ès matières controverses, sont ordinairement *rétorquables* à nous, et nous nous enferrons de nos armes. (Mont.)

RÉTORQUATION. s. f. (pr. *ré-tor-ka-si-on*). Action de rétorquer, réponse, réfutation.

RÉTORQUE. s. f. Anc. log. Syn. de Rétorsion.

RÉTORQUÉ, ÉE. part. pass. du v. Rétorquer. S'empl. adjectiv.

RETORQUEO. s. m. (mot lat. qui veut dire *je rétorque*). S'est employé quelquefois familièrement pour indiquer l'action de rétorquer un argument.

RÉTORQUER. v. a. 1re conj. (pr. *ré-tor-ké*). Employer contre son adversaire les raisons, les arguments, les preuves dont il s'est servi. Rétorquer un argument. Rétorquer un raisonnement. Rétorquer une preuve.

— SE RÉTORQUER. v. pron. Être rétorqué.

RETORS, ORSE. adj. (pr. *re-tor*; du lat. *retortus*; fait de *retorquere*, retordre). Qui a été retordu plusieurs fois. Du fil retors. De la soie retorse.

— Fig. et fam. *C'est un homme retors, bien retors.* C'est un homme fin, rusé, artificieux. Scolastique pointilleux, *retors*, madré, fin procureur, il ravit par la ruse ce qu'il ne peut arracher par la force. (Cormen.)

— On dit aussi substantiv., C'est un retors.

RETORS. s. m. Pêch. Se dit des filets qui sont simplement roulés les uns sur les autres.

RÉTORSIF, IVE. adj. Qui est fait en rétorquant, qui renferme une rétorsion. Ceci sert de réponse à l'objection *rétorsive* que j'ai prévenue. (J.-J. Rouss.)

RÉTORSION. s. f. (du lat. *retorsio*; de *retorqueo*, retourner). Logiq. Sorte de réfutation par laquelle on retourne l'argument d'un adversaire contre lui-même. Les dilemmes incomplets donnent souvent lieu à rétorsion.

— Polit. Sorte de représaille qui consiste à établir, à l'égard des étrangers résidant chez nous, ou ayant des rapports avec nous, la même législation que le gouvernement de ces mêmes étrangers établit dans son pays à l'égard de nos nationaux. La *rétorsion* qui constitue des représailles a moins de dangers et d'inconvénients que les représailles de fait, en ce qu'elle est moins passionnée, et par conséquent moins entachée de ces violences qui éloignent le retour de la paix. (J. Bastide.)

RETORSOIR. s. m. Anc. techn. Rouet pour faire du retord.

RETORTE. s. f. (du lat. *retorta*; fait de *retorquere*, tordre). Chim. Syn. de Cornue.

RETORTILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Retortiller. S'empl. adjectiv.

RETORTILLER. v. a. 1re conj. Tortiller de nouveau.

— v. n. Revenir souvent sur le même sujet. Je me doutais bien que nous étions ridicules de tant *retortiller* sur ce livre. (Mme de Sév.)

RETOUCHE. s. f. Peint. Dernière façon qu'un peintre donne, après coup, à son propre ouvrage pour le perfectionner, ou à l'ouvrage d'un élève, pour corriger ce qu'il a de défectueux, ou suppléer ce qui y manque. Les *retouches*, celles surtout qui sont d'une autre main que le corps de l'ouvrage, n'échappent pas à l'œil du connaisseur. (Bouard.)

[illegible] burin dans les tailles d'une planche à demi usée afin d'en raviver les traits.

RETOUCHÉ, ÉE. part. pass. du v. Retoucher. S'empl. adjectiv.

RETOUCHER. v. n. 1re conj. Toucher de nouveau.

— Corriger, réformer, perfectionner. Retoucher à un ouvrage. Retoucher à un tableau. Il n'y faut plus retoucher.

— S'empl. activ. dans le même sens. Il faut retoucher cet ouvrage, ce tableau. Je vais me mettre tout de bon à *retoucher* Alzire pour l'impression. (Volt.)

Retouchant un endroit, effaçant une page,
J'enfle en écrivant le sort de Pelletier. (Boileau.)

— Grav. *Retoucher une planche.* Repasser le burin sur une planche gravée qui commence à être usée.

— SE RETOUCHER. v. pron. Être, pouvoir être retouché. Ce tableau peut se retoucher.

RETOUPÉ, ÉE. part. pass. du v. Retouper. S'empl. adjectiv.

RETOUPER. v. a. 1re conj. Poter. Refaire un ouvrage de poterie qui a été manqué.

RETOUR. s. m. Tour contraire ou presque contraire, tour multiplié. Les tours et retours que fait une rivière. Les tours et retours d'un labyrinthe. Le sang fait plusieurs tours et retours dans les veines, dans les artères.

— Action de revenir, de retourner. Se préparer au retour. Je le payerai à mon retour. Je ne vois que l'impossibilité à votre *retour*, moi qui ne fais que le souhaiter. (Mme de Sév.)

— Fig. La trop grande estime de la force physique et de la valeur annonce le *retour* à la barbarie. (Boiste.) Cet heureux *retour* vers les poétiques inspirations de sa jeunesse avait été son dernier adieu à la vie. (Villem.)

— Fam. *Il a toujours l'esprit de retour.* Se dit d'un homme qui, étant éloigné de son pays, conserve le désir d'y retourner.

— *Etre sur son retour.* Etre prêt de partir pour retourner.

— *Age de retour.* Période de la vie humaine où la vigueur commence à décroître et la vieillesse à approcher. ‖ Fig. *Etre sur le retour, sur son retour.* Commencer à déchoir, à vieillir, à décliner, à perdre de sa vigueur, de son éclat. Un peu d'esprit ou d'instruction, de l'égalité, de la douceur, voilà les seules ressources pour être agréable quand la beauté est sur le *retour*. (Mme de Puysieux.) La dévotion est un vernis que les femmes passent sur leur réputation quand elles sont sur leur *retour*. (La Bruy.) Une coquette montre encore des prétentions, alors même qu'elle est sur le *retour*. (Boinvill.) Plus loin, un des vendangeurs déjà *sur le retour* fuit les atteintes d'une jeune fille à qui il vient d'adresser quelques paroles un peu libres. (Poug.)

— *Le retour d'une âme à Dieu.* L'action d'un pécheur qui se convertit.

Du cœur ingrat qui l'abandonne
Il attend le *retour*. (Racine.)

— *Faire un retour à Dieu, vers Dieu.* Se convertir.

— Fig. *Faire un retour sur soi-même.* Faire de sérieuses réflexions sur sa conduite. Que vous reste-t-il alors, âme infidèle? que des *retours* affreux sur vous-même. (Mass.) La gloire, le devoir, le péril, vous ne voyez que cela; les *retours* sur la conscience sont alors moins de saison que jamais. (Id.) Le méchant craint le *retour* sur lui-même. (Boiste.)

— Dans un sens analogue. Revenu de mes longs égarements, je fixai à cet instant la tardive époque de mon *retour* à mes devoirs. (J.-J. Rouss.) Un pareil *retour* à la vertu est héroïque et rare. (Id.)

— Prov. et fig. *Le retour sera pire, sera pis que matines*, ou ironiq., *vaudra mieux que matines.* Se dit pour exprimer qu'une mauvaise affaire sera suivie d'une plus mauvaise encore.

— Arrivée au lieu d'où l'on était parti. Un prompt retour. Un heureux retour. Attendre le retour de quelqu'un. A son *retour*. Depuis mon retour. Hâter son retour. Retarder, différer son retour. Au retour de la chasse. Le ciel peut à nos pleurs accorder son *retour*. (Rac.) A l'abri de ce trône attendez mon *retour*. (Id.)

— Fig. Le retour du printemps. Le *retour* de l'aurore. Le retour de la santé. Nous avons appris avec autant de joie que vous le *retour* d'une santé si précieuse. (Volt.) Ils célébraient le *retour* de la verdure, des moissons, de la vendange et des quatre saisons de l'année. (Barth.) Le malheur n'instruisant personne, le *retour* des mêmes circonstances ramène les mêmes erreurs, les mêmes fautes. (Boiste.) Un musicien dut le *retour* de sa santé à des concerts que ses amis donnaient dans sa chambre pendant qu'il était en proie à un délire furieux durant le cours d'une fièvre dite putride. (Fourcier.)

Au retour du soleil et des zéphyrs nouveaux
[illegible] dans tes champs de Mars déployer ses drapeaux. (Boileau.)

[illegible]
[illegible] le retour. (J.-B. Rouss.)

— Répétition. Le *retour* uniforme des mêmes modulations trop souvent et trop régulièrement renouvelées ôte à la mélodie son charme et ses agréments. (Reydellet.)

— *Retour de chasse.* Repas que l'on fait après la chasse. Il leur a donné un retour de chasse magnifique.

[illegible] de retour chez lui. Depuis deux jours je suis de *retour*. (J.-J. Rouss.) Maintenant d'ailleurs qu'Antoine est de *retour*, tu as certainement retrouvé un sage ami de plus. (Mérimée.)

— Ellipt. De retour chez moi, j'ai trouvé votre lettre.

— Fig. Changement, vicissitude des affaires. La bonne cause d'abord suivie de bons succès, et depuis, de *retours* soudains. (Boss.) Les plus grandes prospérités ont toujours [illegible] des *retours* [illegible]. (Bless.)

— Fig. *Il a le [illegible] retours.* Se dit d'un homme bizarre, [illegible].

— Fig. *Il n'y a point de retour avec lui.* C'est un homme avec qui il n'y a point de retour. C'est un homme qui conserve du ressentiment sans fin, avec lequel il n'y a point de réconciliation à espérer.

— Prov. et fig. *A bon jeu, bon retour.* Se dit pour faire entendre qu'on [illegible] la pareille, ou [illegible] qu'on l'a déjà [illegible].

—Ce qu'on ajoute, ce qu'on joint à une chose qu'on troque contre une autre, pour rendre le troc égal. Combien me donnerez-vous de retour? Que me donnerez-vous de retour, en retour? Vous me devez du retour. Je vous donnerai cent francs de retour. Quel retour me donnerez-vous?

— Fig. Reconnaissance, réciprocité de sentiments, de services, etc. Payer quelqu'un de retour. N'attendre de quelqu'un aucun retour. L'amitié demande du *retour*. (Acad.) Un honnête homme oblige sans espérance d'aucun *retour*, sans espoir de *retour*. (Id.) Quand on attend quelque *retour* d'un bienfait, ce n'est plus libéralité, c'est trafic. (St-Evrem.) Quand on oblige, il ne faut jamais s'attendre à être payé de *retour*. (Boiste.)

Je ne vois jamais
De malheureux à peu près de son âge,
Que de mon fils la douloureuse image
Ne vienne alors, par un *retour* cruel,
Persécuter ce cœur trop paternel. (Volt.)

Sans espoir de *retour*,
Je nourrissais encore un malheureux amour. (Rac.)

— Fam. *Il semble qu'on lui doive du retour.* Se dit d'une personne qui par orgueil reçoit froidement les civilités qu'on lui fait, ou ne témoigne pas assez de reconnaissance des services qu'on lui rend.

— Fig. Ruse, artifice. L'amour-propre abonde, est fécond en *retours*. (Acad.) Ah! je connaissais peu vos *retours* ordinaires. (J.-B. Rouss.)

— *En retour de*. loc. prép. En récompense de. Les grâces que la peur accorde ne méritent et n'obtiennent pas de reconnaissance en *retour*. (Sismond.) La patience a le succès en *retour* de l'attente. (Boiste.)

— *Sans retour*. loc. adv. Pour jamais. Nous allons sans cesse au tombeau, ainsi que les eaux qui se perdent sans *retour*. (Boss.) Est-ce que sans *retour* ta pitié l'abandonne? (Rac.) Le nom des Hébreux doit périr sans *retour*. (Id.) A la fin sans *retour* leur cher oncle est passé. (Boil.)

Et ce funeste jour
A tout ce que j'aimais m'arrache sans *retour*. (Rac.)

— Archit. Profil que fait un entablement ou toute autre partie d'une architecture lorsqu'elle se trouve en avant-corps ou qu'elle forme un ressaut. ‖ On appelle aussi *retour* tout corps qui, dans le fait, semble *retourner*; aussi le dit-on de l'encoignure d'un bâtiment. *Retour d'équerre*. Tout ce qui, en se ployant ou en retournant, forme un angle droit.

— Art milit. *Retours de la tranchée*. Coudes et obliquités qui forment les lignes de la tranchée.

— Bot. *Arbres en retour*. Ceux qui portent des marques sensibles de dépérissement, dont par exemple les branches supérieures se dessèchent.

— Comm. *Retour sans frais*. Indication qui se place ordinairement au bas d'une lettre de change ou de tout autre effet de commerce, et qui a pour but d'éviter les frais et les poursuites en cas de non payement.

— Jeu. Au trictrac, *Jan de retour*. Se dit lorsqu'on passe ses dames dans le jeu de l'adversaire pour y faire son plein. ‖ *Faire un retour*. Se dit, à l'hombre, pour indiquer que l'on joue une carte de la même couleur que la précédente.

— Jurispr. *Droit de retour*. Droit en vertu duquel un donateur rentre dans la possession des objets par lui donnés, en cas de prédécès du donataire et de ses descendants. Retour conventionnel. Retour légal.

— Mar. Un cordage étant tendu, s'il passe par une poulie qui change sa direction, on nomme cette poulie *poulie de retour*, et toute la partie de ce cordage qui a passé dans la poulie et pris une nouvelle direction, *retour du cordage*. ‖ Les retours des bâtiments marchands consistent dans les cargaisons qu'ils prennent aux lieux où ils ont été expédiés. ‖ *Vivres de retour*. Ceux qui restent dans un bâtiment à la fin d'un voyage. ‖ *Retour de marée*. Reflux.

— Phys. *Choc en retour*. V. CHOC.

— Techn. Ficelle servant à hausser ou baisser les mailles de la chaîne dans un métier de rubanier.

— Véner. Action du cerf qui revient sur lui-même, c'est-à-dire sur les mêmes voies, pour les confondre et dépister les chiens.

RETOURNAGE. s. m. Techn. Action de retourner les [illegible]

RETOURNE. s. f. Carte qu'on retourne à certains jeux. Prendre la retourne. Quelle est la retourne?

RETOURNÉ, ÉE. part. pass. du v. Retourner. S'empl. adjectiv.

— *Retourné à*. Il est retourné à Paris.

Rome, depuis trois ans par ses soins gouvernée,
Au temps de ses consuls croit être retournée. (Rac.)

— *Retourné dans*. Plusieurs fois par an elle invoque, par des sacrifices et des libations, leurs esprits qu'elle avait retournés dans les cieux. (B. de St-P.)

Voyez de vos vaisseaux les poupes couronnées,
Dans cette même Aulide avec vous retournées. (Rac.)

— *Retourné en*. Les Cimbres étaient retournés en Espagne pour achever de ruiner la Celtibérie. (Anquet.) François Ier était retourné en France, mais Charles-Quint retint les autres prisonniers. (Chateaub.)

— Dont l'envers est mis en dehors. Un habit retourné.

— Fig. Toutes les productions qui sortent maintenant de nos presses ne sont presque que des bibliothèques *retournées*. (La Harpe.)

— Bot. Se dit des folioles d'une feuille composée, lorsque, pendant le sommeil de la plante, elles font un demi-tour de conversion sur elles-mêmes, de sorte que la face supérieure prend la place de l'inférieure et réciproquement.

RETOURNEMENT. s. m. Astron. Vérification d'un quart de cercle, en observant près du zénith le limbe tourné vers l'E. et l'O.

RETOURNER. v. n. 1re conj. Aller de nouveau en un lieu où l'on a déjà été. Retourner dans son pays. Retourner à l'armée. Retourner chez quelqu'un. Retourner sur ses pas. Retourner en arrière. La course de l'homme inconstant ressemble à celle d'un insensé qui va et revient, et *retourne* sans savoir où ses pas doivent le guider. (Mass.) Fuyez donc; *retournez* dans votre Thessalie. (Rac.) Il me faut sans honneur *retourner* sur mes pas. (Id.) Je m'assortis de quelques livres pour les Charmettes, en cas que j'eusse le bonheur d'y *retourner*. (J.-J. Rouss.)

Un mari, pour l'ordinaire
N'est jamais si pressé de *retourner* chez lui.
(La Chaussée.)

— Fig. *Retourner en arrière*. Abandonner une entreprise dont on est rebuté.

— Recommencer à faire les mêmes choses, les mêmes actions. Retourner au travail. Retourner à l'ouvrage. Retourner au combat. Retourner à la charge.

— Fig. *Retourner à Dieu*. Se convertir. Tous les pas qu'elle fait pour *retourner* à Dieu. (Boss.)

— Fig. Revenir à. Se dit des choses rapportées à leur principe. Les louanges que je donne à M. de Turenne *retournent* à Dieu, qui en est la source. (Fléch.) Le trait de l'injure *retourne* sur celui qui le lance. (Gœthe.)

— *N'y retournez pas*. Se dit par manière de menace, de réprimande, et signifie ne faites pas une autre fois la même faute.

— *Retourner en esprit*. Rappeler dans sa pensée. Quand on est sorti vainqueur de la course, combien l'on aime à *retourner* en esprit sur ses pas. (Mass.)

— Techn. Donner une seconde trempe à la chandelle commune.

— v. a. Tourner d'un autre sens. Retourner un habit. Retourner une côtelette sur le gril. Retourner une rôtie. Retourner une carte. Retourner du foin.

— *Faire retourner son habit*. Faire mettre l'envers du drap en dehors, quand le dessus est usé.

— Fig. et fam. Changer d'opinion politique, fort brusquement et par des motifs peu honorables.

— Agric. *Retourner un sol*. Le bêcher pour le disposer à recevoir une autre culture. ‖ On dit aussi *retourner de la luzerne, du gazon*. Bêcher un terrain semé de luzerne, etc.

— Fig. et fam. *Retourner quelqu'un*. Lui faire changer d'avis, de parti.

— Fig. et fam. *Je l'ai tourné et retourné de tous sens, et je n'en ai pu tirer aucun éclaircissement*. J'ai pris différents biais, je lui ai tenu différents discours pour le faire parler, sans qu'il ait jamais voulu rien dire.

— Fig. et fam. Prendre d'autres biais, d'autres mesures, selon les différentes circonstances.

— Neutral. Jeux. A certains jeux de cartes, se dit de la carte qu'on retourne après que les joueurs ont eu celles qu'ils devaient avoir. Qu'est-ce qui retourne? Il retourne cœur, carreau, pique.

— Fig. et fam. *Vous ne savez pas de quoi il retourne*. Vous ne savez pas ce qui se passe, quel est l'état des choses.

— SE RETOURNER. v. pron. Être retourné. Cet étoffe ne peut se retourner.

— Changer de position. Ne pouvoir se retourner dans son lit. Ne faire que se tourner et se retourner dans son lit.

— *S'en retourner*. S'en aller. Je m'en *retournai* seule et désespérée. (Rac.) (Ils) s'en *retournent* chez eux éperdus et béats. (Boil.) Chacun demeure si surpris d'horreur, que, sans la nécessité d'obéir au sort, on s'en fût *retourné* tout court. (La Font.)

— Regarder derrière soi. Alors vous vous retournerez [illegible] pour jamais. (Boss.) Le prince Castel-Forte dit qu'il ignorait quel était cet Anglais, et Corinne, se retournant avec vivacité vers moi: N'est-il pas vrai, monsieur, que c'est lord Nelvil? (Mme de Staël.)

— Fig. et fam. Prendre d'autres biais, d'autres mesures, selon les différentes circonstances.

— Dom. *Se retourner d'équerre*. Mener une perpendiculaire sur une ligne effective ou supposée.

RETOURNURE. s. f. Techn. Seconde trempe donnée à la chandelle commune.

RETRACÉ, ÉE. part. pass. du v. Retracer. S'empl. adjectiv.

[illegible]

[illegible] (A. [illegible])

[illegible]

[illegible] (Racine.)

— *Retracé par*. Ce tableau du bonheur champêtre, *retracé* par un matelot au milieu de la mer, me parut encore plus enchanteur. (Chateaub.) Lorsque la prunelle de la baleine franche est *retracée* par la dilatation de l'iris, elle devient une ouverture allongée transversalement. (Lacép.)

RETRACEMENT. s. m. Action de retracer. Mot qui a été hasardé par MM. de Port-Royal.

RETRACER. v. a. 1re conj. On met une cédille sous le c devant a, o. *Je retraçais*, *nous retraçons*, *vous retraçâtes*, etc. Tracer de nouveau ou d'une manière nouvelle.

— Fig. Raconter les choses passées et connues, en renouveler la mémoire, les décrire. En un temps où chacun *retrace* dans son esprit le sujet qu'il a de se louer ou de se plaindre de Mme de Montausier. (Mass.) Rapprochez de vous tous les objets propres à *retracer* en vous l'image de la mort. (Id.) Toutes les nuits des songes flatteurs *retraçaient* à son esprit la gloire immense dont il allait se couronner. (Barth.)

Grand par tout ce qu'on admire,
Et par cet abord plein de grâce,
Qui des premiers âges *retrace*
L'adorable simplicité. (J.-B. Rouss.)

Vous n'en sauriez, seigneur, *retracer* la mémoire,
Ni conter vos malheurs, sans conter mon histoire.
(Racine.)

— *Tout le retrace à mes yeux*. Tout me le rappelle, sert à me le rappeler. Tout *retrace* à mes yeux les charmes que j'évite. (Rac.) Tout me *retrace* une scène imaginaire avec plus de force que les événements qui me sont réellement arrivés. (J.-J. Rouss.)

— SE RETRACER. v. pron. Être retracé. Cette image ne peut se retracer.

— Être retracé, être rappelé dans la mémoire. Ce fait se retrace à mon esprit comme s'il était encore présent à mes yeux. Ces circonstances locales se *retracent* tout à coup dans ma mémoire. (Barth.) Tous les exercices du Lycée se *retracèrent* à nos yeux sous des formes plus variées. (Id.) Tous les sentiments délicieux qui remplissaient alors mon âme se *retracèrent* pour l'affliger. (J.-J. Rouss.) Au nom de ce fleuve tant célébré par les poëtes, l'imagination involontairement réveillée se *retrace* les plus riants tableaux. (Bory de Saint-Vincent.)

— Se rappeler une chose. Sa mémoire aime à se *retracer* le portrait, la vie, les paroles d'un ami qui n'est plus. (Boiste.)

RÉTRACTABLE. adj. des 2 g. Qui peut être rétracté, que l'on peut rétracter.

RÉTRACTATION. s. f. (pr. *ré-trak-ta-cion*). Acte, discours ou écrit contenant le désaveu formel de ce qu'on a fait, dit ou écrit précédemment. Faire une rétractation. Une rétractation publique, volontaire, forcée. Obliger quelqu'un à une rétractation. Signer sa rétractation. Rétractation sincère.

— Didact. Action de traiter une seconde fois le même sujet.

— Philol. *Les Rétractations*. Titre d'un livre de saint Augustin, dans lequel il s'est occupé de nouveau des matières qui, dans ses ouvrages, lui paraissaient avoir été inexactement ou incomplètement traités.

RÉTRACTÉ, ÉE. part. pass. du v. Rétracter. S'empl. adjectiv.

— Fig.

Le bon Vulcain cria bravo,
Sur notre terre en fit l'écho,
Et ma boutade est *rétractée*. (Parny.)

— Bot. Épithète donnée à la radicule quand elle est cachée par les cotylédons qui se prolongent plus bas que leur point d'attache sur le blastème, de façon qu'elle semble s'être retirée en arrière.

RÉTRACTER. v. a. 1re conj. (du lat. *retraho*, tirer en arrière). Déclarer qu'on n'a pas l'opinion que l'on avait avancée; se dédire d'une chose qu'on avait dite ou écrite, la désavouer. Rétracter une proposition. L'auteur d'une calomnie doit la *rétracter* formellement. (Acad.) Louis XIV *rétracta* en mourant l'erreur de son siècle, la gloire militaire. (Boiste.) Tant qu'une nation n'a pas évidemment *rétracté* sa volonté librement manifestée, cette volonté constitue la loi. (Id.) On a souvent des erreurs à *rétracter*. (Volt.)

— SE RÉTRACTER. v. pron. Se dédire; désavouer [illegible] A propos se *rétracter* et céder aux conjonctures est une des parties principales de l'art de gouverner. (De Vauban.) Rien n'était plus connu que la probité de M. de Montausier; il pouvait instruire sans se *rétracter* et sans se condamner soi-même. (Fléch.) Je suis prêt à me *rétracter* quand on me fera apercevoir d'une erreur. (Volt.)

RÉTRACTEUR. s. m. Chir. Instrument destiné à relever les chairs après leur section, dans l'amputation de la cuisse.

RÉTRACTILE. adj. des 2 g. (du lat. *retractilis*, de *retraho*, retirer). Zool. Se dit des ongles, lorsque la phalange qui les supporte est articulée de manière que, dans l'état de repos, ils se trouvent ramenés sur la partie supérieure du doigt, à l'extrémité duquel ils ne peuvent être placés que par un effet des muscles fléchisseurs.

RÉTRACTILITÉ. s. f. Qualité d'une partie qui est rétractile.

RÉTRACTION. s. f. (du lat. *retractio*, de *retraho*, retirer). État d'une partie rétractile, quand elle est réellement rétractée. C'est par abus que ce mot et les deux précédents se sont introduits en histoire naturelle, car ce qu'on y désigne sous le nom de rétraction des ongles d'un chat, par exemple, n'est que l'état ordinaire ou de repos de ces ongles, dont l'allongement ou la protraction, au contraire, est toujours le résultat d'une action musculaire exercée par l'animal. Telle fut la force de la *rétraction* des muscles, que le corps perdit la plus grande partie de sa hauteur. (Monfalc.)

— Anat. État d'une partie qui est rentrée en dedans, c'est-à-dire vers le centre du corps. Rétraction des testicules. ‖ Syn. de Raccourcissement. Rétraction de la cuisse.

RETRAINDRE. v. a. 4e conj. Anc. conj. Techn. V. RETREINDRE.

RETRAIRE. v. a. 4e conj. irrég. *Je retrais, tu retrais, il retrait*. Jurispr. Exercer un retrait.

RETRAIT, AITE. part. pass. du v. Retraire. S'empl. adjectiv.

— Se dit des grains qui mûrissent sans se remplir, et contiennent beaucoup moins de farine que les grains bien conditionnés. Blé retrait. On connaît les blés retraits à leur petitesse et aux rides dont ils sont chargés.

— Blas. Se dit des pièces qui n'avancent pas jusqu'au bord de l'écu.

RETRAIT. s. m. (du lat. *retrahere*, retirer). Jurispr. féod. Action par laquelle on retire un héritage aliéné. Le *retrait féodal* était un droit du seigneur; le *retrait lignager* était un droit qu'avait le plus proche parent de retirer d'un tiers acquéreur un bien de la famille, en restituant le prix de l'acquisition; le *retrait conventionnel* ou *coutumier* s'exerçait en vertu de la faculté conventionnelle de réméré.

— Le code civil ne reconnaît plus que trois sortes de retraits, qui sont le retrait conventionnel, le retrait des droits litigeux et le retrait successoral.

— Chim. V. RETRAITE.

— *Le retrait d'un projet de loi*. Action de retirer un projet de loi qui a été présenté à une assemblée législative.

— Le lieu secret d'une maison, où l'on va aux nécessités naturelles. Cureur de retraits. Peu usité.

RETRAITE. s. f. Action de se retirer. Songer à la retraite. L'heure de la retraite est arrivée. Il est temps de faire retraite. Junot étant à Abrantès, le prince régent s'aperçut qu'il était temps de songer à sa *retraite* au Brésil. (L. Gallois.)

— Art milit. Mouvement rétrograde d'une armée ou d'un corps de troupes, lorsque ce mouvement s'étend à une ou plusieurs marches de distance. L'art de faire une *retraite* après une bataille perdue a manqué à de grands capitaines; et aux yeux des hommes de guerre, une belle *retraite* vaut une victoire. (Encycl.) Dans l'antiquité, la plus fameuse *retraite* est celle des dix mille, si bien décrite par Xénophon. (Id.)

— *Battre en retraite*. Se retirer. ‖ *Se battre en retraite*. Se battre en faisant retraite.

— Fig. et fam. *Battre en retraite*. Céder, cesser de soutenir un avis, renoncer à une prétention.

— Obligation où sont les gens de guerre dans les villes, de se retirer à une certaine heure; signal qu'on leur donne en conséquence. L'heure de la retraite est arrivée. Battre la retraite. Sonner la retraite. Rentrer après la retraite.

— Action de se retirer du monde, de la cour, des affaires. Faire des projets de retraite. Faire une sage retraite.

La course de mes jours est plus qu'à demi faite,
Et je vais prudemment songer à la *retraite*. (Racan.)

— État d'une personne retirée des affaires, éloignée du commerce de la société. Vivre dans une grande retraite, dans une profonde retraite. Aimer la retraite. Avoir le goût de la retraite. Un lieu de retraite. Il faut une âme saine pour sentir les charmes de la *retraite*. (J.-J. Rouss.) Les soins, les travaux, la *retraite*, peuvent devenir des amusements par l'art de les diriger. (Id.) Femmes mondaines qui, dans une *retraite* de bienséance, ne mettez entre vos péchés et votre mort que l'intervalle de quelques soupirs, priez Dieu qu'il renforce votre foi et votre charité. (Fléch.) Un simple dégoût [illegible] qui nous arrache brusquement au siècle, et nous précipite dans la *retraite*. (Mass.)

Oui, la retraite pèse à qui ne sait s'en faire;
Mais l'esprit qui s'occupe y goûte un vrai bonheur.
(Voltaire.)

La retraite a pour moi des charmes assez grands,
J'y vis en liberté loin des yeux des tyrans. (Id.)

— Éloignement où l'on se tient du commerce du monde pendant quelques jours, pour mieux se recueillir et ne vaquer qu'aux exercices de piété.

— Par anal. Les amants cherchent la retraite et la solitude, pour ne penser qu'à l'objet de leur tendresse. Son cœur cherchait la retraite et la solitude pour se livrer en paix aux affections dont il était pénétré. (J.-J. Rouss.) Songez qu'il n'y a que la retraite qui soit le séjour de l'occupation. (Volt.) Des circonstances heureuses le mirent à portée de développer aux yeux des nations des talents acquis dans la retraite. (Raym.)

— Fig. N'attendez pas que je vous fasse un fidèle récit des *retraites* intérieures de saint

Louis, qui lui rendaient Dieu présent dans la foule même de ses courtisans. (Fléch.)

— Par extens. Le lieu même où l'on se retire. Se bâtir une petite retraite. Une retraite douce, paisible, tranquille, agréable. Se faire à la campagne une retraite pour sa vieillesse. C'est grand malheur de ne pas jouir d'une *retraite* agréable. (J.-J. Rouss.) Il serait à souhaiter qu'il y eût des *retraites* douces pour la vieillesse. (Volt.) Pour vivre dans la *retraite*, il faut être quelque chose de plus que les hommes, ou de moins que les bêtes. (St-Évrem.) Pour être utile à tous, on doit leur faciliter les moyens de rendre leur *retraite* à la campagne plus agréable et plus profitable, soit à eux-mêmes, soit à ceux qui les entourent. (Vernier.) Après s'être joué du chasseur, le papillon prend sa volée, et va chercher sur d'autres fleurs une *retraite* plus tranquille. (B. de St-P.)

— Lieu de refuge. Donner retraite à quelqu'un. Un lieu qui sert de retraite aux animaux sauvages. Je suis sûr que c'est un des voleurs qui ont une *retraite* inconnue en ce pays-ci. (Le Sage.)

— Récompense qu'on donne à un domestique à la fin de ses services. Donner une retraite à un domestique.

— Se dit aussi de la demeure humble et obscure de certaines personnes, des indigents. Sortez de vos *retraites*, familles infortunées, et dites-nous par quelles adresses il fit couler jusqu'à vous des assistances imprévues. (Fléch.)

— Pension que l'État accorde aux fonctionnaires publics, après un temps déterminé de service.

— Archit. Position de tout corps d'architecture qui s'élève en arrière du corps qui le porte. Un mur fait souvent retraite sur son empattement. Le corps d'un piédestal est en retraite sur sa base. ‖ Espace vide que le mur laisse en se retirant. ‖ Diminution d'épaisseur que l'on donne à un mur à mesure qu'on l'élève, quand cette diminution est l'effet du recoupement.

— Banq. et comm. Acte qui constate le rechange. Sa forme est celle de la lettre de change, et tous les droits et conséquences sont les mêmes; elle n'en diffère qu'en ce qu'elle doit toujours être accompagnée d'un compte de retour.

— Chim. Rapprochement des molécules d'un corps qui diminue par conséquent de volume, ce qui dépend souvent ou de ce qu'il perd de l'humidité lorsqu'on le chauffe, ou d'une combinaison plus intime des molécules constituantes de ce corps.

— Escrim. Mouvement en arrière, par lequel on se met hors de l'atteinte des bottes que porte l'adversaire.

— Mar. Cordage qui sert à retrousser un hunier.

— Techn. *Mettre les cuirs en retraite.* Se dit, chez les tanneurs, pour les Retirer de la fosse pour quelques jours; et chez les hongroyeurs, pour les Laisser tremper quelques jours dans la cuve.

— Véner. *Sonner la retraite.* Rappeler les chiens et les faire retirer. ‖ On dit qu'un chien *est de bonne retraite*, quand il rentre régulièrement au chenil les jours de chasse.

RETRAITÉ, ÉE. part. pass. du v. Retraiter. S'empl. adjectiv. Matière retraitée par le même auteur.

— Qui est à la retraite, qui reçoit la pension de retraite. Officier retraité. ‖ substantiv. Un retraité.

RETRAITER. v. a. 1re conj. Littér. Traiter de nouveau une matière.

— Administr. Mettre à la retraite. Retraiter un soldat.

RETRANCHÉ, ÉE. part. pass. du v. Retrancher. S'empl. adjectiv. Camp retranché. Ce camp était *retranché* et presque entouré de marais. (Volt.)

— *Retranché contre.* Dieu veut régner sur les cœurs par votre parole; mais ces cœurs sont *retranchés* contre [illegible] (Boss.)

— *Retranché dans.* L'ennemi *retranché* dans un camp comme dans un fort. (Mass.)

De ses rivaux il trompa les projets. [illegible]

— *Retranché par.* Or, comme il s'est reconnu tel, tout au moins par son séjour, il en doit être *retranché* par la mort comme ennemi public. (J.-J. Rouss.)

— *Retranché sur.* Le prince de Condé, avec ses deux généraux, attaqua le camp de Morée, *retranché* sur deux éminences. (Volt.) Tandis qu'elle s'enfuit, les brigands se précipitent, trouvent la couche royale abandonnée, et veulent pénétrer au delà; mais ils sont arrêtés de nouveau par les gardes du corps, *retranchés* en grand nombre sur ce point. (Thiers.)

RETRANCHEMENT. s. m. Suppression de quelque partie d'un tout. Subir un retranchement. Le retranchement de l'eau-de-vie, du vin, du pain. Grand retranchement. Retranchement considérable, nécessaire, urgent. Faire des retranchements. Forcer à des retranchements.

— Suppression totale. Le retranchement des abus. Le sentiment de la gloire suppose le *retranchement* des passions communes. (Thomas.) Je parle avec confiance d'une mort chrétienne, préparée par des infirmités sensibles et humiliantes, par un *retranchement* total des plaisirs du monde. (Fléch.)

— Archit. Se dit, dans la distribution des intérieurs, de tout ce qu'on a retranché d'une chambre ou de toute autre pièce, soit pour lui donner une meilleure proportion, soit pour lui procurer quelque commodité. ‖ Suppression qu'on fait de certaines avances ou saillies, dans les rues et sur les chemins publics, pour les rendre plus praticables ou pour les aligner.

— Art milit. Tout ouvrage fait pour fortifier un poste ou pour en augmenter la défense. Les ravins, les cours d'eau, les lacs, les marais, les escarpements, les bois, sont autant de *retranchements* formés par la nature, dont l'expérience et le simple bon sens savent tirer parti pour mettre une position militaire à l'abri de toute surprise. (Le col. Carette.) Ce ne sont pas seulement des hommes à combattre, ce sont des montagnes inaccessibles, ce sont des ravins d'un côté, c'est de l'autre un bois impénétrable, et derrière des ruisseaux, de prodigieux *retranchements*. (Boss.) Les *retranchements* sont forcés en plusieurs endroits, ils ouvrent à Conti autant de voies à la victoire. (Mass.) De ses *retranchements* il découvre les vôtres. (Rac.)

— Fig. Il faut avoir le secours de la philosophie divine pour lutter contre la fortune, lorsqu'elle nous attaque dans les derniers *retranchements* de l'économie. (Boiste.)

— *Forcer quelqu'un dans ses retranchements, dans ses derniers retranchements, dans son dernier retranchement.* Détruire les dernières raisons, les plus fortes raisons de quelqu'un.

— Astrol. *Retranchement de lumière.* Se dit lorsque, sur trois planètes, en différents degrés, celle qui est la moins avancée passe par-dessus la seconde pour se joindre à la troisième.

RETRANCHER. v. a. 1re conj. Séparer une partie du tout, ôter quelque chose d'un tout, diminuer. Vous étiez tous faits pour vivre dans cet heureux temps des patriarches, où l'on a cinq siècles de sa vie, on nous en a *retranché* au moins quatre. (Mme de Staël.) La société, en *retranchant* de son corps un de ses membres, veut offrir à tous les autres une grande leçon. (De Juss.) Je vais observer la portion que j'en ai *retranchée*, et je vois avec surprise qu'elle a crû, et qu'elle est devenue en tout semblable à l'autre. (A. Martin.) Chaque instant nous *retranche* une partie de nous-même. (Mass.) Dieu veut seulement que vous *retranchiez* de vos biens une légère portion pour les infortunés. (Id.) Quelques juges aiment mieux mettre au hasard une bonne cause, que de *retrancher* quelques moments de leur sommeil. (Fléch.) Ce que saint Louis donnait pour ses aumônes était ce qu'il *retranchait* de ses plaisirs. (Id.)

— Ôter entièrement, supprimer. Retrancher une fête. On ne saurait *retrancher* tous les abus. (Acad.)

Ils ont bien ennuyé le roi, toute la cour,
Sans que le moindre édit ait, pour punir leur crime,
Retranché les auteurs ou supprimé la rime. (Boileau.)

— Poét. et absol. Faire périr, retrancher du nombre des vivants.

Dieu rejeta sa race,
Le *retrancha* lui-même, et vous mit en sa place.
(Racine.)

— On dit dans un sens analogue, *Retrancher les jours de quelqu'un.*

Elle vint m'affranchir d'une importune vie,
Et *retrancher* des jours, qu'aurait dû mille fois
Terminer la douleur de survivre à mes rois. (Rac.)

— Interdire l'usage de. Les médecins lui ont retranché le vin.

— Mar. *Retrancher un homme à bord d'un bâtiment.* Le priver d'une partie de sa ration, pour le punir de quelque faute. On le retranche de vin ou d'eau-de-vie, mais jamais de sa ration sèche.

— *Retrancher quelqu'un de la communion des fidèles.* L'excommunier.

— Art milit. Faire des lignes, des tranchées. Il avait *retranché* son armée à la hâte. (Volt.) Il *retrancha* ses troupes sur la croupe d'une colline. (Id.)

— SE RETRANCHER. v. pron. Être retranché. En tout le superflu doit se *retrancher*. (Boiste.)

— Se restreindre, se réduire. Se retrancher à la moitié de sa dépense.

— Se supprimer. Elle se *retranche* ce que [illegible]

— Absol. Diminuer sa dépense. Il vaut mieux se retrancher que de s'endetter.

— Se fortifier, se mettre à couvert contre les attaques des ennemis. Se retrancher derrière une haie. Se retrancher derrière un mur, derrière un fossé. Se retrancher dans un village. Dans quelque affreuse montagne que Merci se *retranche*, poussé de tous côtés, il faut qu'il laisse en proie au duc d'Enghein, non-seulement son canon et son bagage, mais encore le roi. (Boss.)

— Fig. Se retrancher dans un silence mystérieux. En vain le matérialisme se *retranche* dans des lignes hérissées d'algèbre; la raison les franchit et le force à reconnaître une intelligence. (Boiste.) Il lui oppose un caractère sérieux dans lequel il se *retranche*. (La Bruy.) Une de ces femmes qui, pourvu qu'elles ne fassent point l'amour, croient que tout le reste leur est permis, de ces femmes qui se *retranchent* fièrement sur leur pruderie. (Mol.)

Fier et hardi dès qu'il ne craint plus rien,
Se *retranchant* sur ses prééminences,
Sur son crédit, enfin sur ses finances.
(J.-B. Rousseau.)

RETRAVAILLER. v. a. 1re conj. Travailler de nouveau. Retravailler une pièce d'argenterie. Retravailler un discours. Retravailler un ouvrage. Retravailler des vers négligés. Fam.

— Neutral. Il arrive encore que celui qui *retravaille* sur cette opération, pour en réparer le défaut, altère de nouveau l'ouvrage, soit en ôtant le repeint, soit en faisant place, aux dépens de la couleur originale, à celle qu'il veut employer. (Mill.)

RETRAYANT, ANTE. s. Celui, celle qui exerce l'action de retraire. ‖ adj. Partie retrayante.

RÈTRE. s. m. (de l'all. *ritter*, cavalier). V. REÎTRE.

RÉTRÉCI, IE. part. pass. du v. Rétrécir. S'empl. adjectiv.

— Étroit, borné. Esprit rétréci. Vues rétrécies. Position rétrécie. Comme tous les esprits *rétrécis*, Mme Vauquer avait l'habitude de ne pas sortir du cercle des événements, et de ne pas juger leurs causes. (De Balzac.)

— Entom. Se dit aussi des élytres des insectes, quand elles sont d'une étroitesse disproportionnée dans une portion de leur étendue.

— Minér. Épithète donnée à une variété dans laquelle la forme primitive étant un prisme rhomboïdal, les arêtes verticales contiguës à la petite diagonale sont interrompues par des facettes qui font paraître le prisme diminué dans le sens de sa largeur. Baryte sulfatée rétrécie.

RÉTRÉCI. s. m. État de ce qui est rétréci. Examinez la noblesse et l'étendue des mouvements des Turcs et le *rétréci* mesquin des mouvements des Juifs. (Le P. de Ligne.)

RÉTRÉCIR. v. a. 2e conj. Rendre plus étroit, moins large. Rétrécir un chemin. Rétrécir une rue. Rétrécir le canal de la rivière. Faire rétrécir ses habits. Le froid rétrécit les corps. Nous *rétrécissons* tout ce que nous ne pouvons embrasser. (Boiste.) Il semble qu'il n'est pas de la grandeur de Dieu de promettre à l'homme, parce qu'étant infiniment libre, il *rétrécirait* son pouvoir. (Fléch.) Le monde réel a ses bornes; le monde imaginaire est infini. Ne pouvant élargir l'un, *rétrécissons* l'autre; car c'est de cette seule différence que naissent toutes les peines qui nous rendent vraiment malheureux. (J.-J. Rouss.)

— Fig. Une éducation propre à rétrécir l'esprit. Un genre de vie qui rétrécit les idées, les vues. La servitude rétrécit l'âme. L'habitude *rétrécit* la sphère de notre existence. (Boiste.) Ne faites point entrer dans la tête des enfants ces systèmes, ces idées dominantes, exclusives, qui absorbent et *rétrécissent* leur esprit. (Id.) Cette habitude de dire des riens *rétrécit* l'esprit. (J.-J. Rouss.) La fade galanterie n'a point *rétréci* ton esprit. (Id.) L'intérêt particulier fascine les yeux et *rétrécit* l'esprit. (Volt.) L'esprit de finance qui *rétrécit* les vues, comme l'esprit de commerce les étend, s'empara de la compagnie, et ne la quitta plus. (Rayn.)

— Manég. *Rétrécir un cheval.* Le faire travailler dans la leçon des cercles, ou des voltes, sur un terrain plus étroit, en resserrant insensiblement l'espace et l'étendue.

— v. n. Devenir plus étroit. Une toile qui rétrécit au blanchissage. Une rue qui va en rétrécissant.

— SE RÉTRÉCIR. v. pron. Être rétréci, pouvoir être rétréci.

— Devenir plus étroit. Le canal de la rivière va en se rétrécissant. Le cuir se rétrécit à la pluie.

— Fig. Plus les têtes s'assemblent, plus elles se *rétrécissent*. (Mercier.) C'est ainsi que la sphère du monde et des auteurs se *rétrécit*. (J.-J. Rouss.)

— Manég. *Ce cheval se rétrécit.* Ce cheval ne parcourt plus autant de terrain.

RÉTRÉCISSEMENT. s. m. Action par laquelle une chose est rétrécie; état d'une chose rétrécie. Le rétrécissement d'une pièce de toile. Le rétrécissement d'une pièce de drap. Le rétrécissement du col de la vessie. Le rétrécissement d'une vallée.

— Fig. Le rétrécissement de l'esprit. Le rétrécissement des idées, des vues.

— Pathol. Diminution d'une cavité ou d'un canal. [illegible]

RÉTRÉCISSEUR, EUSE. s. Techn. Celui, celle qu'on emploie à rétrécir.

RETREINDRE. v. a. 4e conj. Techn. Modeler une plaque de cuivre au marteau, de manière à en former un vase d'une forme voulue.

RETREINT, EINTE. part. pass. du v. Retreindre. S'empl. adjectiv.

RETREINTE. s. f. Action de retreindre.

RETREMPÉ, ÉE. part. pass. du v. Retremper. S'empl. adjectiv.

RETREMPER. v. a. 1re conj. Tremper de nouveau. Retremper un linge dans l'eau.

— Fig. Redonner de la force, de l'énergie. Le malheur *retrempe* les âmes et rend grave la frivolité même. (Boiste.) Les révolutions *retrempent* les vieilles nations. (Id.) Il est sans doute fort difficile de changer le caractère d'un individu, et en quelque sorte de le *retremper*; toutefois ces modifications ou conversions, quoique très-rares, ne sont pas sans exemple. (Villerm.)

— SE RETREMPER. v. pron. Être retrempé.

— Fig. Se redonner de la force. Avoir besoin de se *retremper*, loin des influences du cabinet, dans l'atmosphère du pays. (Courr. fr.) Cet homme qui avait épuisé la vie de luxe et d'excitation sous toutes ses faces, il a été se *retremper*, se rajeunir et se régénérer au bagne! (G. Sand.)

RETRESSÉ, ÉE. part. pass. du v. Retresser. S'empl. adjectiv. Cheveux retressés.

RETRESSER. v. a. 1re conj. Tresser de nouveau. Retresser des nattes. ‖ SE RETRESSER. v. pron. Être, pouvoir être retressé.

RÉTRIBUÉ, ÉE. part. pass. du v. Rétribuer. S'empl. adjectiv. C'est un moyen d'obtenir de bonnes places bien *rétribuées*. (A. Karr.)

RÉTRIBUER. v. a. 1re conj. *Je rétribue, nous rétribuons, vous rétribuez. Je rétribuais, nous rétribuions, vous rétribuiez*, etc. Donner à quelqu'un le salaire, la récompense qu'il mérite. Rétribuer convenablement.

RÉTRIBUTION. s. f. (pr. *ré-tri-bu-ci-on*). Salaire, récompense du travail qu'on fait, de la peine qu'on a prise pour quelqu'un, ou du service qu'on lui a rendu. Rétribution légitime. Rétribution convenable, honnête. Cela mérite rétribution, quelque rétribution.

— Honoraires donnés à certains officiers pour leur droit de présence dans l'exercice de leurs fonctions.

— Mar. Contribution qui se fait des frais et des avaries entre les assureurs et les assurés.

RETRIÉ, ÉE. part. pass. du v. Retrier. S'empl. adjectiv.

— s. m. Papier trié une troisième fois. Du gros retrié.

RETRIER. v. a. 1re conj. Trier de nouveau.

RÉTRILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Rétriller. S'empl. adjectiv.

RÉTRILLER. v. a. 1re conj. Étriller de nouveau.

RÉTROACTIF, IVE. adj. Qui agit sur le passé. Un effet rétroactif. Cela opère par un effet rétroactif. Les lois ne doivent point avoir d'effet rétroactif. On ne fait jamais de lois *rétroactives* que dans les temps de troubles politiques. (H. Celliez.) Nul engagement au monde ne peut avoir un effet *rétroactif*. (J.-J. Rouss.) Nulle puissance humaine ni surhumaine ne peut justifier l'effet *rétroactif* d'aucune loi. (Mirab.)

RÉTROACTION. s. f. (pr. *ré-tro-ak-ci-on*; ét. lat., *retro*, en arrière; *agere*, agir). Effet de ce qui est rétroactif.

RÉTROACTIVEMENT. adv. D'une manière rétroactive.

RÉTROACTIVITÉ. s. f. Qualité de ce qui est rétroactif, de ce qui agit sur le passé. La rétroactivité d'une loi. La rétroactivité d'une mesure administrative. Partout où la *rétroactivité* des lois serait admise, non-seulement la sûreté n'existerait plus, mais son ombre même aurait disparu. (H. Celliez.)

RÉTROAGIR. v. n. 2e conj. Avoir un effet rétroactif, opérer rétroactivement.

RÉTROCÉDANT. part. prés. du v. Rétrocéder. Qui rétrocède. Il est invar. Des personnes rétrocédant une créance.

RÉTROCÉDANT, ANTE. adj. et s. Qui fait une rétrocession. Personne rétrocédante. Un rétrocédant.

RÉTROCÉDÉ, ÉE. part. pass. du v. Rétrocéder. S'empl. adjectiv. Créance rétrocédée.

RÉTROCÉDER. v. a. 1re conj. (ét. lat., *retro*, en arrière; *cedere*, s'éloigner). L'é se change en è devant une syllabe muette. *Je rétrocède, tu rétrocèdes, il rétrocède*, etc. Jurispr. Remettre à quelqu'un ce qui nous avait été cédé. Rétrocéder une dette, un droit à quelqu'un.

— SE RÉTROCÉDER. v. pron. Être rétrocédé.

RÉTROCESSIF, IVE. adj. Jurispr. Par [illegible] l'on opère une rétrocession. Acte rétrocessif.

RÉTROCESSION. s. f. Jurispr. Acte par lequel une personne remet à une autre le droit qu'elle lui avait cédé auparavant. Faire la rétrocession.

— Médec. Rentrée dans l'intérieur du corps d'un principe morbifique quelconque, et qui [illegible] ont donné ce nom au mouvement que fait le coccyx dans l'accouchement, pour se porter en arrière lorsqu'il est pressé par la tête et les autres parties du corps du fœtus.

RÉTROCESSIONNAIRE. adj. et s. des 2 g. Jurispr. A qui l'on fait une rétrocession.

RÉTROFLÉCHI, IE. adj. (ét. lat., *retro*, en arrière; *flexus*, courbé). Bot. Se dit de parties qui changent brusquement de direction, comme si elles avaient été ployées par force.

RÉTROFLEXION. s. f. Inflexion en arrière.

RÉTROGRADATION. s. f. (pr. *ré-tro-gra-da-ci-on*). Astron. Mouvement par lequel les corps célestes vont ou paraissent aller contre l'ordre des signes. La rétrogradation de Mars, de Jupiter. ‖ Se dit également du mouvement des équinoxes.

— Se dit en général de tout mouvement rétrograde. La multiplication et la mortalité dans notre espèce se balancent en raison des progrès ou des *rétrogradations* de notre sphère sociale. (Virey.)

— Mécan. Action par laquelle un corps se meut en sens contraire de sa direction primitive.

RÉTROGRADE. adj. des 2 g. Qui se fait en arrière. Marche rétrograde. Mouvement rétrograde. Ordre rétrograde. Le mouvement *rétrograde* est dangereux; on y perd le passé, le présent, et souvent l'avenir. (Boiste.) Poussée ou retenue par l'amour-propre, la prévention ne connait point les pas *rétrogrades*. (S. Dub.)

— Polit. et fig. Qui veut rétablir le passé. Politique rétrograde. ‖ subst. Un rétrograde. Il fallait que la doctrine du progrès indéfini fût admise en effet, pour qu'on en vînt à caractériser de *rétrogrades* ceux qui vantent à tout propos la sagesse de nos pères et les vertus du bon vieux temps. (E. Duclerc.) Les *rétrogrades* s'attachent au passé avec une obstination puérile; toute innovation leur semble mauvaise, et que dis-je, mauvaise? coupable; tout ce qui n'est point le fac-simile du passé, ils le condamnent. (Id.)

— Se dit particulièrement des corps célestes, lorsqu'ils vont ou paraissent aller contre l'ordre des signes. Le soleil et la lune ne sont jamais rétrogrades.

— Minér. Épithète donnée à une variété de chaux carbonatée dont l'expression renferme deux décroissements mixtes qui sont tels, que les faces qui en résultent semblent rétrograder en se rejetant en arrière, du côté de l'axe opposé à celui qui regarde la face sur laquelle ils naissent.

— Versif. *Rime rétrograde*. Espèce de rime dont nos ancêtres faisaient quelquefois usage, mais dont on trouve déjà peu d'exemples après le XVe siècle. Cette rime était ainsi appelée parce qu'on pouvait la lire à reculons, c'est-à-dire syllabe pour syllabe, mot pour mot, lettre pour lettre. Voici un exemple du genre :

Triomphamment cherches honneurs et prix.
Désolez, cœurs méchants, infortunés,
Terriblement êtes moqués et pris.

Lisez ces vers en remontant, et vous aurez les mêmes rimes.

RÉTROGRADER. v. n. 1re conj. (ét. lat., *retro*, en arrière; *gradi*, marcher). Retourner en arrière. L'armée a été obligée de rétrograder.

— Se dit particulièrement des corps célestes, lorsqu'ils vont ou paraissent aller contre l'ordre des signes. Mercure commençait à rétrograder.

— Fig. Cet établissement, sur lequel on avait fondé de si grandes espérances, ne fait que rétrograder. Quand on n'avance pas dans les arts, on rétrograde. Cette colonie marchait d'un pas rapide à la prospérité, lorsqu'on mit à son activité des entraves qui la firent *rétrograder*. (Rayn.) La fortune et la gloire *rétrogradent* lorsqu'elles ne peuvent plus avancer. (***) Qu'importe à la vanité d'avancer ou de *rétrograder*, pourvu qu'elle soit toujours en tête? (Boiste.) La société *rétrograde* vers la barbarie, lorsque le métier de tueur d'hommes est le premier. (Id.) Jusqu'où ne peut-on pas avancer ou *rétrograder*, quand on met des baïonnettes au bout des opinions? (Fiévée.)

Sachez, l'expérience au moins le persuade,
Que jamais vers le bien l'homme ne *rétrograde*.
(Laya.)

RÉTROGRADISTE. s. des 2 g. Partisan d'un système de rétrogradation, de retour à l'ancien régime.

RÉTROGRESSIF, IVE. adj. Qui reporte en arrière, qui opère une rétrogradation.

RÉTROGRESSION. s. f. Rhétor. V. RÉVERSION.

RÉTROPENNÉ, ÉE. adj. Bot. Se dit d'une feuille pennée, dont chaque foliole se prolonge au-dessous de son point d'intersection sur le pétiole.

RÉTROPULSION. s. f. Médec. Renversement en arrière.

RÉTROSPECTIF, IVE. adj. Qui regarde en arrière.

— Qui décrit les événements, en parlant du point où nous sommes aujourd'hui. Revue rétrospective. Méthode rétrospective. Jeter un coup d'œil rétrospectif sur le passé.

RÉTROSPECTIVEMENT. adv. D'une manière rétrospective.

RÉTROSTATION. s. f. (pr. *ré-tro-sta-ci-on*). Position en arrière.

[illegible]

façon de la vigne qui se donne quinze jours ou un mois avant la vendange, quand le raisin est arrivé à sa grosseur, et au moment où il va tourner ou se colorer. Le retroussage est accompagné de l'effeuillage des seules feuilles des vignes qui s'opposent à ce que les raisins reçoivent l'influence du soleil; elle a lieu en août ou septembre.

RETROUSSE. s. f. Techn. Seconde serre qu'on donne au pressoir à vin.

RETROUSSÉ, ÉE. part. pass. du v. Retrousser. S'empl. adjectiv. Robe retroussée. Un chien qui a la queue retroussée. Un cocher à barbe *retroussée*. (Dancourt.)

— *Avoir le bras retroussé jusqu'au coude*. Avoir ses manches retroussées de manière que le bras soit nu jusqu'au coude.

— *Nez retroussé*. Nez dont le bout est un peu relevé en haut.

— *Ce cheval a les flancs retroussés*. Il a les flancs creux.

— RETROUSSÉS. s. m. pl. Bot. Champignons du genre agaric dont on a fait une petite famille, remarquables par leur irrégularité, leur stipe aminci du bas, et leur chapeau, dont les bords sont relevés et retroussés de telle manière que la surface, avec celle des feuillets, représente un plateau.

RETROUSSEMENT. s. m. Action de retrousser.

RETROUSSER. v. a. 1re conj. Replier, relever en haut ce qui est détroussé. Retrousser sa robe. Retrousser sa jupe. Retrousser son manteau.

— Trousser. Retrousser ses cheveux. Retrousser sa moustache. Retrousser son chapeau. Retrousser ses manches. Un cheval qui retrousse la queue.

— SE RETROUSSER. v. pron. Être retroussé. Ses cheveux ne peuvent se retrousser.

— Absol. Relever sa robe.

RETROUSSIS. s. m. (pr. *re-trou-ci*). La partie du bord d'un chapeau retroussée à l'ancienne mode, à la Henri IV. Avoir un beau diamant au retroussis de son chapeau.

— La partie des pans ou basques d'un uniforme, qui est ou qui semble être retroussée. Un habit bleu avec des retroussis jaunes, rouges.

— Pièce de cuir qui se rabat ou semble se rabattre sur le haut des bottes, et qui est ordinairement jaune. Bottes à retroussis. On dit mieux Bottes à revers.

— Par extens. Le revers, le dessous des feuilles. Les vents balançaient sur ma tête les cimes majestueuses des arbres. Le *retroussis* de leur feuillage faisait paraître chaque espèce de deux verts différents. (B. de St-P.)

RETROUVAILLE. s. f. Néol. Action de retrouver. La *retrouvaille* des épagneuls, des perroquets, des manchons et des cannes perdues. (Mercier.)

RETROUVÉ, ÉE. part. pass. du v. Retrouver. S'empl. adjectiv. Cet heureux retour du prodigue *retrouvé*. (Boss.) Le corps de Constantin fut *retrouvé* ce jour-là sous des monceaux de morts. (Lamart.)

RETROUVER. v. a. 1re conj. Trouver de nouveau. Le juste jetant les yeux sur l'étendue des terres qu'il vient de parcourir, *retrouve* les périls innombrables auxquels il est échappé. (Mass.) Il *retrouve* ses oiseaux dans son sommeil; lui-même il est oiseau, il est huppé, il gazouille, il perche, il rêve la nuit qu'il mue ou qu'il couve. (La Bruy.) Les esclaves font sortir le coursier tigré comme un léopard, qui hennit et bondit de joie en *retrouvant* la terre. (Chateaubriand.)

A peine nous avons, dans leur obscurité,
Retrouvé le chemin que nous avions quitté. (Rac.)

Je saurai bien toujours *retrouver* le moment
De punir, s'il le faut, la rivale et l'amant. (Id.)

— Avec un nom de chose inanimée pour sujet. Quoi! le pardon tonnant se *retrouve* en ces lieux? (Boil.)

Sors, et que le soleil, levé sur mes États,
Demain près du Jourdain ne te *retrouve* pas.
(Voltaire.)

Et que la fin du jour
Ne le *retrouve* pas dans Rome ou dans ma cour.
(Racine.)

— Se dit aussi des personnes. Ma chère Mencia, je ne me plains pas de vous; et, bien loin de vous reprocher l'état brillant où je vous *retrouve*, je jure que j'en rends grâces au ciel. (Le Sage.) Le jeune fils d'Ulysse brûlait d'impatience de *retrouver* Mentor à Salente. (Fén.)

Que dis-je! sur leur toit *retrouvant* une mère,
J'habite leur vallée et je deviens leur frère.
(A. Martin.)

— Trouver une chose perdue. Retrouver sa montre. Retrouver son parapluie. Eh! dois-je en effet vous faire des reproches? vous *retrouvez* un époux chéri; vous m'abandonnez pour le suivre; puis-je blâmer cette conduite? (Le Sage.) Vous ai-je perdu, ô mon Dieu, s'écriait sainte Thérèse; ne vous *retrouverai*-je plus? (Fléch.) Dieu veut faire voir à ceux qui le suivent, qu'on ne perd rien en le servant, et qu'on *retrouve* dans ce monde même les biens et les avantages qu'on y méprise et qu'on y sacrifie pour lui. (Id.)

— Fig. Je ne souffre plus, j'ai *retrouvé* toute ma vigueur, mais je suis un peu boiteux. (Fén.) Si la tolérance venait à s'exiler du monde, on

[illegible]

la religion. (S. Dub.) Il est difficile de *retrouver* qui nous aime; il ne l'est pas tant de *retrouver* qui nous puissions aimer. (Dufresny.) L'occasion de faire des heureux est plus rare qu'on ne pense; la punition de l'avoir manquée est de ne plus la *retrouver*. (J.-J. Rouss.)

Amour me tint longtemps sous son empire.
J'ai *retrouvé* repos et liberté. (J.-B. Rouss.)

— Se dit d'une chose qui tient lieu d'une autre, qui dédommage ou qui remplace. Il *retrouve* dans la tendresse et dans la confiance de ses amis les douceurs qu'il ne saurait trouver parmi ses proches. (Mass.) S'il me perd, je prétends qu'il me *retrouve* en toi. (Rac.) Et l'orphelin en lui *retrouve* un second père. (J.-B. Rouss.) Belle âme, qui reposez dans le sein de la paix, votre époux a la consolation de *retrouver* quelque chose de vous dans l'esprit de cet enfant qu'il élève. (Fléch.)

— Par anal. Retrouver les vestiges, les traces d'une chose détruite. Il n'y aurait qu'à souffler sur cet édifice d'orgueil et de vanité, à peine en *retrouveriez*-vous les faibles vestiges. (Mass.)

— Aller chez quelqu'un une seconde fois. Pour savoir vos destins j'irai vous *retrouver*. (Rac.)

— Fig. Reconnaître. En l'examinant avec attention, un antiquaire y aurait *retrouvé* quelques indices de la figure essentiellement bouffonne qu'il représentait jadis, et qu'un long usage avait effacée. (De Balzac.) On admire toujours l'ouvrage où l'on *retrouve* ses pensées. (Mme Necker.)

Je ne *retrouvais* point ce trouble, cette ardeur,
Que m'avait tant promis un discours trop flatteur.
(Racine.)

— On dit d'un homme qui a montré dans une occasion toutes les belles qualités qu'on lui avait connues, *On l'y retrouve*.

— Se dit encore d'une chose qu'on veut en vain éviter, et qui se représente continuellement aux yeux du cœur et de l'esprit. Il se vante de ne *retrouver* en lui-même aucune notion de notre essence infinie; mais qu'il regarde du moins autour de lui, il vous *retrouvera* partout. (***)

Je l'évitais partout : ô comble de misère!
Mes yeux le *retrouvaient* dans les yeux de son père.
(Racine.)

— SE RETROUVER. v. pron. Être retrouvé. Les harmonies qui résultent des contrastes se *retrouvent* jusque dans les eaux. (B. de St-P.)

Cherches-tu quelques vieux titres,
Qui, dans ton trésor perdu,
Se *retrouvent* sur leurs vitres.
(J.-B. Rousseau.)

— Revenir, reparaître dans un endroit. Les prélats, en se séparant, croyaient se *retrouver* bientôt dans une autre assemblée, mais leur adieu a été éternel. (Edg. Quinet.)

Lorsque la troisième heure aux prières rappelle,
Retrouvez-vous au temple avec ce même zèle.
(Racine.)

— Fig. Se retrouver pauvre. Se retrouver riche. Se retrouver amants. Après avoir été malheureux, il s'est retrouvé heureux pour toujours. Quels transports en se *retrouvant* tous deux fidèles! Quel bonheur de se revoir après avoir été si longtemps séparés! (Chateaub.)

— Retrouver son chemin, après s'être perdu, égaré. Egarés dans les forêts, sans guide, sans appui, ils s'étaient tout à coup *retrouvés*. (B. de St-P.)

Et, Phèdre, au labyrinthe avec vous descendue,
Se serait avec vous *retrouvée* ou perdue. (Rac.)

— Fig. L'âme si longtemps égarée dans les choses extérieures, s'est enfin *retrouvée*; mais c'est pour s'élever au-dessus de soi-même, et se donner tout à fait à Dieu. (Boss.)

— Se reconnaître soi-même. Plus l'homme semble s'oublier, plus l'orgueil est attentif à faire en sorte qu'il se *retrouve*. (Mass.) Les bons livres de morale nous révèlent à nous-mêmes; nous nous y *retrouvons* tout entiers. (Boiste.) On voudrait fuir son propre cœur, on se *retrouve* partout. (Mass.)

— Retrouver les personnes ou la personne avec qui l'on était. Nous nous sommes retrouvés à tel endroit.

RÉTROVERSION. s. f. Pathol. Action de se renverser.

— Pathol. chir. *Rétroversion de la matrice*. Maladie qui consiste dans le renversement de l'utérus, de telle sorte que le fond de cet organe se porte dans la concavité du sacrum, tandis que son col se dirige vers la symphyse du pubis.

RETS. s. m. (pr. *rè*; du lat. *rete*, *retis*; dér. du v. *retinere*, retenir). Filet, ouvrage de corde, de fil, et noué par mailles et à jour, pour prendre du poisson, des oiseaux.

— Par extens. La lumière du soleil forme avec celle des étoiles des *rets* infinis, incorruptibles, éternels, qui lient toutes les parties de l'univers. (B. de St-P.)

— Fig. *Prendre quelqu'un dans ses rets*. Le faire tomber dans les piéges qu'on lui a tendus.

— *Rets-saillant*. Sorte de filet composé de mailles à losanges, et qui sert à prendre des pluviers, des canards et de plus petits oiseaux. ‖ *Pans de rets*. Filets avec lesquels on prend ordinairement les grosses bêtes.

— Agric. Dans quelques localités, se dit de deux morceaux de bois qui servent à diriger la charrue.

[illegible]

ment des vaisseaux sanguins.

RÉTUDIÉ, ÉE. part. pass. du v. Rétudier. S'empl. adjectiv.

RÉTUDIER. v. a. 1re conj. Étudier de nouveau.

RETUÉ, ÉE. part. pass. du v. Retuer. S'empl. adjectiv.

RETUER. v. a. 1re conj. Continuer de tuer, de massacrer.

RÉTULIT. s. m. (pr. *ré-tu-litt*). Anc. jurispr. Expédition qu'un notaire délivrait d'un acte reçu par son prédécesseur.

RÉTUS, USE. adj. Bot. Se dit d'une feuille qui est terminée par un sinus peu profond. Aloès rétus.

— Entom. Se dit d'un insecte qui offre une entaille plus ou moins prononcée, soit à la partie supérieure de son corselet, soit à l'extrémité de son abdomen. Mouche rétuse.

— Conchyl. Se dit d'une coquille dont les crochets sont émoussés. L'unio rétuse.

RÉTUVER. v. a. 1re conj. Anc. chir. Étuver plusieurs fois une plaie, y faire des fomentations répétées.

RETZ. s. m. Métrol. Mesure de capacité pour les grains, dont on se servait autrefois à Philippeville et à Givet.

— Malacoz. *Retz marin*. Nom donné vulgairement aux masses de coques d'œufs de mollusques, rejetées par la mer, et qui, en effet, présentent, à cause de l'ouverture de chacune d'elles, une sorte de réseau.

— Actinoz. *Retz des Philippines*. Nom vulgaire de l'éponge flabelliforme.

RETZ ou **RAIZ** (Gilles de Laval, baron de). Maréchal de France, né vers l'an 1396. Après avoir servi pendant quelques années le duc de Bretagne, il passa au service du roi de France Charles VII. On le voit s'y distinguer en plusieurs occasions, et notamment en 1429, au siége d'Orléans, où il combattit à côté de la Pucelle. Déclaré, par sentence du 25 octobre 1440, coupable d'apostasie, d'hérésie, d'invocation des démons, de sodomie, et de violation des immunités ecclésiastiques, le maréchal de Retz fut livré au bras séculier. Il devait être brûlé vif; mais, en considération de ses dignités, il fut étranglé et déposé seulement un instant sur le bûcher.

RETZ (Jean-François Paul de Gondi, cardinal de). Fils d'Emmanuel de Gondi, gouverneur des galères, issu d'une famille florentine, né à Montmirail en 1614. Il venait de recevoir le bonnet de docteur (1643) lorsqu'il fut nommé coadjuteur de Paris. Il se jeta dans le parti de la Fronde, dont il devint bientôt le chef. Victime de ses propres intrigues, il fut enlevé en 1652 et jeté à la Bastille, puis transféré au château de Nantes, d'où il s'évada. Il mourut à Paris à l'hôtel de Lesdiguières, le 24 août 1679. Il a laissé des *Mémoires* qui se font remarquer par l'art avec lequel il fait revivre et met en scène les principaux personnages.

RETZIE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, de la famille des convolvulacées, qui croissent sur les montagnes, au cap de Bonne-Espérance.

REUCHLIN (Jean). Célèbre philosophe allemand, né en 1455, mort en 1522, était un grand partisan de la science cabalistique. On peut le considérer avec raison comme un des plus ardents propagateurs de l'étude du grec à cette époque de la renaissance des lettres.

REUCHLINIEN, IENNE. adj. (pr. *reu-kli-nien*). Philos. Se dit du système de prononciation de la langue grecque, introduit en Europe, au commencement du XVIe siècle. La prononciation reuchlinienne est conforme à celle des Grecs modernes, et contraire à la prononciation érasmienne.

REUMAMÈTRE. s. m. Phys. V. RHEUMAMÈTRE.

REUMAMÉTRIQUE. adj. des 2 g. V. RHEUMAMÉTRIQUE.

REUN. s. m. Mar. Capacité de la cale d'un bâtiment.

RÉUNI, IE. part. pass. du v. Réunir. S'emploie adjectiv. Plusieurs personnes réunies. Les efforts réunis d'un grand nombre de personnes. Quoique le calorique et la lumière soient souvent *réunis*, il n'est pas rare de les trouver séparés. (A. Mart.) Zénon pour créer le monde se servait des quatre éléments *réunis*. (Id.) Personne n'a-t-il vu d'heureuses familles ainsi *réunies* où chacun sait fournir du sien aux amusements communs? (J.-J. Rouss.) Malgré cette quantité de personnes *réunies*, on eût entendu les ailes d'une mouche. (A. de Vigny.)

De l'empire français l'indomptable génie
Brave autour de son roi la foule *réunie*. (Volt.)

— Bot. *Nervules réunies*. Celles qui, dans le placentaire, sont liées en un seul corps par du tissu cellulaire.

— *Réuni à*. Ces poudingues sont, comme l'on voit, d'un autre genre, et doivent être *réunis* aux cailloux en petites masses, et souvent ils ne sont que des débris de quartz, de jaspe et de porphyre. (Buff.) Ces documents, *réunis* au récit de Barthélemy Diaz, déterminent l'expédition de Vasco de Gama, envoyé en 1497 à la recherche des Indes. (M.-Brun.)

— *Réuni avec*. L'Espagne cependant, *réunie* avec l'empire, mettait un poids redoutable dans la balance de l'Europe. [illegible] nous trouverons *réunis* avec tous les bienfaiteurs des hommes. (B. de St-P.)

— *Réuni contre*. Je ne crus pas devoir résister à tant d'avis *réunis* contre le mien. (Barth.)

— *Réuni dans*. La danse d'Holbein est une suite d'épisodes *réunis* dans un même cadre. C'était l'heure où les captifs de Jésus-Christ, *réunis* dans le jardin, goûtaient le seul délassement que leur eût laissé la tyrannie. (Legris-Duval.) Comme vous êtes *réunis* tous quatre dans cette colonne, vous serez *réunis* tous quatre dans une même destinée. (F. Soulié.)

— *Réuni en*. Toutes les vertus, toutes les grâces étaient réunies en elle. Les quadrupèdes ovipares sont souvent *réunis* en grandes troupes; l'on ne doit cependant pas dire qu'ils forment une vraie société. (Lacépède.) La domesticité des animaux repose sur le penchant qu'ils ont à vivre *réunis* en troupes et à s'attacher les uns aux autres. (Cuvier.)

— *Réuni par*.

Les oiseaux, dans les bois, par couples *réunis*,
Suspendent aux rameaux la mousse de leurs nids.
(Ann. poét.)

— *Réuni pour*. Tu les as vus autour de toi : ils étaient *réunis* pour recevoir ton dernier soupir. (De Juss.)

— *Réuni sous. Réunis* dans la suite sous des chefs audacieux, ils augmentèrent leurs lumières, leurs besoins et leurs maux. (Barth.)

— *Réuni sur.*

Ainsi sont *réunis* sur cette échelle immense
Le degré qui finit et celui qui commence. (Del.)

RÉUNION. s. f. Action de rapprocher, de réunir des parties qui avaient été divisées, désunies, isolées ; effet qui résulte de cette action. La réunion des lèvres d'une plaie. La réunion des parties.

— *Réunion par première intention.* Opération par laquelle on met en contact les deux lambeaux d'une plaie toute récente. || *Réunion par seconde intention.* Celle qui a lieu lorsque la solution de continuité a été abandonnée à la nature, a suppuré, et a été remplacée par une cicatrice plus ou moins large.

— Fig. Réconciliation. La réunion des esprits. La réunion des deux partis. Là se formaient d'heureux projets pour la *réunion* des esprits. (Fléch.) On vit couler de ses yeux ces larmes heureuses que tiraient de son cœur attendri la piété du roi et la *réunion* de son peuple. (Id.) La *réunion* des partis est le salut de la patrie. (Boiste.)

. . . Dieux que j'appelle à cette effusion,
Venez favoriser notre réunion ! (Racine.)

— Jurispr. féod. Action de rejoindre une chose démembrée au tout dont elle faisait partie. La réunion d'un fief au fief dominant. La réunion de la Bourgogne, de la Normandie à la couronne. Lettres de réunion. Dix jours après la mort du roi, la Convention décréta la *réunion* du comté de Nice. (L. Gallois.)

— Action de joindre pour la première fois une chose à une autre. La réunion au domaine.

— *Réunions territoriales.* Réunions de propriétés rurales qui ont pour but de remédier aux inconvénients du morcellement et de l'enchevêtrement.

— Action de rassembler ce qui est épars ; résultat de cette action. La réunion des rayons du soleil. La réunion de tous ces petits ruisseaux. La réunion des corps d'armée.

— Se dit aussi au moral. Réunion de preuves. Réunion de faits.

— Assemblée de personnes. Former une réunion. Réunion de savants. Une belle réunion. De nombreuses, de grandes réunions. Un lieu de réunion. La vanité fait exprès de se rendre la dernière aux *réunions*, pour se faire désirer et remarquer ; elle a tort : l'impatience calcule les défauts de ceux qui l'irritent. (Boiste.) Les *réunions* faciles sont le plus sûr garant de la liberté des cultes. (Id.)

— Fig. Elle fit les plus tendres adieux à madame de La Tour, dans l'espérance, lui dit-elle, d'une douce et éternelle *réunion*. (B. de St-P.)

— Hist. Droit en vertu duquel Louis XIV réunit à la France diverses provinces dont il avait fait la conquête. L'Alsace fit partie de la France à titre de réunion. || *Chambres de réunion.* Nom que Louis XIV donna à trois chambres qu'il établit en 1680, à Metz, à Besançon et à Brisach. || *Edit de réunion.* Paix que Henri III fit avec les Parisiens, après les barricades. L'édit de réunion fut signé à Rouen, le 21 juillet 1588. Son objet principal était d'empêcher que la couronne ne tombât entre les mains d'un prince protestant. || *Collége de réunion.* Comité établi par le roi de Suède Charles XI, vers 1690, pour faire restituer à la couronne tous les biens aliénés par ses prédécesseurs. || *Ordre impérial de la réunion.* Ordre civil et militaire, fondé par Napoléon à Amsterdam, le 18 octobre 1811, après la suppression de l'ordre de l'Union, établi par le roi Louis. On le donnait de préférence aux habitants des départements nouvellement réunis à la France.

— Hist. ott. *Année de réunion.* Année 41 de l'hégire, 661 de notre ère, époque à laquelle Hassan, fils d'Ali, céda à Muaweyé ses droits au califat.

RÉUNIR. v. a. 2e conj. (de la part. itérat. *re*, et *unire*, unir). Rejoindre ce qui est désuni, séparé. Réunir des chairs. Réunir les lèvres d'une plaie.

— Unir une chose avec une autre. Le cou réunit la tête au corps. Galerie qui réunit deux corps de logis. Le cou soutient la tête et la *réunit* avec le corps. (Buff.)

[illegible] intelligence. Travailler à réunir les esprits, les volontés, les partis. Le caractère particulier de la princesse Anne était de concilier les intérêts opposés, et de trouver le secret endroit et comme le nœud par où on les peut *réunir*. (Boss.) Il aida, par son industrie, à *réunir* les princes de l'auguste maison de Savoie. (Fléch.) Quelle prudence ne faut-il pas, pour conduire et *réunir* au seul intérêt public tant de vues et de volontés différentes ? (Id.) Jésus-Christ vient renouveler toute la nature, sauver ce qui était perdu, *réunir* ce qui était divisé. (Mass.) Le caractère le plus essentiel de la loi de Jésus-Christ est de *réunir* sous les mêmes règles le juif et le gentil, les grands et le peuple. (Id.) La paix descendue du ciel *réunira* dans tous les États de l'Europe les cœurs et les intérêts. (Id.) La vanité divise les hommes au lieu de les *réunir*. (D'Aguess.)

L'Attique est votre bien. Je pars, et vais, pour vous,
Réunir tous les vœux partagés entre nous. (Rac.)

— Rejoindre une chose démembrée au tout dont elle faisait partie. Réunir un grand fief à la couronne. Réunir au fief dominant ce qui en a été démembré. Réunir des domaines aliénés.

— Joindre pour la première fois une chose à une autre. Réunir une province à la couronne. L'Autriche, *réunissant* dans son sein des peuples très-divers, tels que les Bohêmes, les Hongrois, etc., n'a point cette unité si nécessaire à une monarchie. (Mme de Staël.)

— Rassembler ce qui était épars. Réunir les rayons du soleil. Réunir les eaux de plusieurs sources. Réunir plusieurs corps d'armée en un seul. Des rivières malgré les terres et les collines qui les séparaient, virent *réunir* leurs eaux. (Mass.) Et du lutrin rompu *réunissant* la masse. (Boil.)

En les *réunissant*, Chloé mêlait ses pleurs
Aux larmes du matin qui les baignaient encore.
(Felless.)

— Se dit au moral. Réunir des preuves. Réunir des faits. Réunir ses forces. Réunir ses efforts. Réunir des qualités très-opposées. La faculté morale *réunit* trois qualités : l'instinct, la passion et l'action. (B. de St-P.) Les Allemands *réunissant* tout à la fois, ce qui est très-rare, l'imagination et le recueillement contemplatif, sont plus capables que les autres nations de la poésie lyrique. (Mme de Staël.) Une femme qui a *réuni* l'esprit et la beauté, et qui n'est plus belle, est comme une fleur qui a perdu ses couleurs et conservé son parfum. (Beauchêne.) En *réunissant* l'ensemble des connaissances des Arabes, nous remarquons qu'elles n'étaient réellement importantes que pour les contrées musulmanes visitées par leurs commerçants ou vaincues par leurs armes. (M.-Brun.) L'amour du jeu *réunit* tous les autres amours. (Boiste.)

— Ce verbe signifiant Posséder en même temps, ne veut point que la préposition *à* soit placée avant un de ses régimes ; ainsi ne dites pas : *Caton réunissait la vaillance à la sagesse*, mais dites : *Caton réunissait la vaillance et la sagesse.* Si l'on voulait employer la préposition *à*, il faudrait se servir du verbe *unir*. *Caton unissait la vaillance à la sagesse.*

— SE RÉUNIR. v. pron. Etre rejoint. Les chairs de la plaie se sont réunies.

— Etre mis ou remis sous une même domination. On voulut empêcher cette province de se réunir au royaume.

— Se dit des personnes dans le même sens. Se réunir sous un chef. Tous les hommes bons de tout le globe devraient se *réunir* à la voix de la vraie philosophie, pour lutter contre le machiavélisme qui les sépare en troupeaux et les traite comme tels. (Boiste.) Les hommes en se *réunissant* ont-ils pu céder à une classe seule la faculté de les laisser mourir de faim ? (Id.) Quand les hommes se *réunirent* en communauté, ils n'eurent en vue que d'obtenir justice et protection de toute injure. (Louis XI.)

— Embrasser la même opinion.

— Se rassembler, joindre ses forces. Se réunir contre l'ennemi commun. Deux corps d'armée qui se sont réunis.

— S'accorder. Il possède, je puis bien le dire, tout ce qui manque, mais les dieux se sont-ils tous *réunis* pour orner son berceau? (Marmier.)

— Etre rassemblé. Tous les suffrages se sont réunis sur lui. Tous les arts se réunissaient pour donner de l'éclat à ces fêtes. Maintenant ces deux caractères se *réunissent* en notre faveur. (Boss.) C'est autour des reines que se *réunit* ordinairement tout l'esprit du siècle. (Fléch.) C'est dans les cours que toutes les passions se *réunissent* pour s'entrechoquer et se détruire. (Mass.) Tous les traits les plus odieux semblent se *réunir* dans un cœur où domine la jalousie. (Id.)

— Etre, pouvoir être réuni.

— Se rendre dans un même endroit. Se réunir une fois par semaine dans un endroit. Les oiseaux en chœur se *réunissent* et saluent de concert le père de la vie (J.-J. Rouss.)

— *Se réunir à quelqu'un.* Aller demeurer, vivre avec lui. Avant que l'été se passe, j'espère me *réunir* à toi pour le reste de nos jours. (J.-J. Rouss.)

— Fig. Deux arbres, séparés par un espace immense, ont le pouvoir de se *réunir*. (A. Martin.) L'homme et la félicité, séparés par le vice, ne peuvent jamais se *réunir*. (Boiste.)

Deux chemins, deux rivières qui se réunissent.

REUS. Géogr. Ville de Catalogne ; 25,000 h.

REUSS. Géogr. Rivière de Suisse, qui passe à Lucerne. Un peu au-dessous de la vallée d'Urseren, elle est traversée par le pont du diable, qui n'a qu'une seule arche de 23 mètres d'ouverture, et à cet endroit elle se précipite de 33 mètres de haut.

— Géogr. et hist. Maison princière d'Allemagne, divisée en deux branches : la branche aînée possède la principauté de Reuss-Greiz, et la branche cadette, celles de Reuss-Schleiz et de Reuss-Ebersdorf-Lobenstein, plus la principauté de Géra, qui est indivise entre ces deux derniers rameaux. || *Reuss-Greiz.* Principauté qui fait partie de la confédération germanique ; 24,000 hab. Ch.-l. Greiz. || *Reuss-Schleiz.* Principauté qui fait partie de la confédération germanique ; 30,000 hab. Ch.-l. Schleiz. || *Reuss-Ebersdorf-Lobenstein.* Principauté qui fait partie de la confédération germanique ; 27,000 h. Ch.-l. Lobenstein.

RÉUSSI, IE. part. pass. du v. Réussir. S'empl. adjectiv. Se dit, parmi les artistes, d'une composition dont l'exécution répond bien à l'idée première. Figure bien réussie. Composition réussie.

RÉUSSIBLE. adj. des 2 g. Mot proposé par La Mothe Le Voyer, pour qualifier une chose susceptible de réussir. On demandait à Alphonse, roi d'Aragon, si un souverain comme lui pouvait devenir pauvre. Il répondit que si la sagesse se trouvait quelque part à vendre, le cas était *réussible*. Ce mot n'a pas été admis.

RÉUSSIN. s. m. Minér. Sel rapide, d'une saveur salée et amère ; très-soluble dans l'eau, et dont la dissolution précipite par l'ammoniaque.

REUSSINE. s. f. (de l'allem. *Reuss*). Minér. Substance minérale, composée de sulfate de soude et de sulfate de magnésie.

RÉUSSIR. v. n. 2e conj. (de l'ital. *reussire*, ou de la part. intensive *re*, et de *succedere*, avoir une issue, avoir tout le succès attendu). Avoir un succès heureux. Réussir dans son dessein, dans ce qu'on a entrepris. Réussir à souhait. Réussir dans un art, dans une profession, dans une carrière. Réussir au barreau. Réussir à la guerre. Réussir mieux dans la prose que dans les vers. On ne réussit pas toujours, même avec du mérite. Ne réussir à rien. On a dit mille fois à M. de Montausier qu'il fallait, pour *réussir* à la cour, savoir, selon les temps, ou déguiser ses passions, ou flatter celles des autres. (Fléch.) On se fait de la piété même un métier où l'on veut *réussir* comme dans les autres. (Id.) Allez, dit le Seigneur à l'esprit du mensonge, entrez dans la bouche des prophètes du roi Achab, vous *réussirez*, vous les tromperez. (Mass.) Ceux qui *réussissent* dans le monde, nous les appelons heureux. (Id.) Vous ne *réussirez* à rien sans Dieu. (Lamenn.)

Je ne contente pas ceux mêmes que je loue,
En les blâmant, juges si je *réussis* mieux.
(Fr. de Neufchateau.)

— Se dit aussi des choses. Ce discours, cette pièce de théâtre a réussi, a peu réussi, a fort réussi. Cette affaire a bien réussi. Ce projet n'a pas réussi. Ce qui réussit à l'un ne réussit pas à l'autre. Cela m'a bien réussi. Tout ce qu'il entreprit lui réussit. Cela vous a réussi pour cette fois, mais n'y revenez plus, cela ne réussirait pas de même. Je vois que les entreprises sont inutiles contre sa personne, pendant que tout *réussit* d'une manière surprenante contre l'Etat. (Boss.) Ces manœuvres furent découvertes, et n'en *réussirent* pas moins. (Volt.) Tout vous a *réussi*. Que Dieu voie, et nous juge. (Rac.) Cette méthode de faire l'acier ne *réussit* pas toujours. (Buff.) L'enfant commença à s'essayer à courir en secret. Je me gardai d'en rien voir, mais je compris que mon stratagème avait *réussi*. (J.-J. Rouss.)

— *Il a mal réussi.* Il n'a point eu de succès. J'ai fait ce que j'ai pu, j'ai mal *réussi*. (J.-J. Rouss.) Certains auteurs, quand ils n'ont pas *réussi*, ne sont pas fâchés de garder l'anonyme, pour que les soupçons du public se répandent sur d'autres qu'eux. (La Harpe.)

— On dit, dans le même sens, avec un nom de chose pour sujet. *Cela lui a mal réussi*, *lui réussira mal.*

— Y venir bien, en parlant des végétaux. Les pommiers réussissent dans ce terrain. D'autres blés *réussissent* à merveille sur les terres chaudes et sèches, comme le millet et la panic en Afrique, et le maïs au Brésil. (B. de St-P.)

— *Les vignes, les blés ont bien réussi cette année.* La récolte a été bonne.

— Avoir un bon ou un mauvais succès. Il faut voir comment ce projet, comment cet ouvrage réussira. Voyons ce qui pourra de ceci *réussir*. (Mol.)

— *Réussir à*, avant un infinitif. Réussir à faire nommer quelqu'un député. Par quelle voie a-t-il pu *réussir* à se défaire de ses anciens préjugés? (Mass.) Vous avez essayé jusqu'ici d'être heureux ; y avez-vous *réussi* ? (Id.) L'erreur, comme il arrive toujours, ne *réussit* qu'à établir avec plus d'éclat la vérité. (Id.)

— Autrefois ce verbe prenait indifféremment l'auxilaire *avoir* ou l'auxiliaire *être* ; aujourd'hui il n'admet plus que l'auxiliaire *avoir*.

— v. a. B.-arts et néol. Porter à la perfection ; terminer heureusement, faire bien et avec un certain air de facilité. Réussir un tableau, [illegible] mieux faire valoir les parties où il a été applaudi, et rétablir dans leur éclat celles qu'il a moins *réussies*. (Courr. fr.)

— On le fait maintenant actif dans certaines acceptions. Mal réussir un tableau, une composition, un ouvrage. Un tableau qui a *réussi* est celui qui a plu au public et aux connaisseurs ; un tableau qui est *réussi* est celui dont l'exécution a répondu à la pensée, à l'intention du peintre ; j'emprunte ces exemples à la peinture, parce que c'est ici, en effet, de l'argot de peinture ; mais comme il n'est point de langue spéciale qui tienne plus de place dans le dictionnaire des salons, il y a lieu de craindre que ce solécisme ne gagne du terrain, et qu'on ne dise avant peu, *réussir* un projet, *réussir* une entreprise, etc. (Ch. Nodier.)

RÉUSSITE. s. f. (de l'ital *reuscita*). Bon succès. Ne se dit que des choses. La réussite d'une affaire. Une pleine réussite. Pièce de théâtre qui a une grande réussite, beaucoup de réussite. Livre qui n'a point eu de réussite.

— Bon ou mauvais succès. Quelle sera la réussite de cette affaire?

— Fam Combinaison de cartes, que des personnes superstitieuses essayent, pour augurer du succès d'une entreprise, d'un vœu, etc. Faire une réussite.

— Bouhours en parle comme d'un mot nouveau : Selon lui, il ne se disait que des ouvrages d'esprit. Aujourd'hui le sens de ce mot est beaucoup plus étendu.

— Syn. comp. RÉUSSITE. SUCCÈS. ISSUE. *Issue* ne désigne en aucune manière la nature du dénoûment ; *réussite* la désigne par lui-même, en tant qu'une modification forcée et contraire à l'esprit de la chose n'en altère pas l'idée propre ; *succès*, dans un sens absolu, désigne aussi quelquefois bonne issue, mais précairement et non par sa propre vertu, comme le fait la *réussite*.

RÉUSSITE. s. f. Minér. Substance minérale.

REUTLINGEN. Géogr. Ville du royaume de Wurtemberg, ch.-l. du cercle de la forêt Noire ; 8,000 hab.

REVALIDATION. s. f. (pr. *re-va-li-da-ci-on*). Prat. Nouvelle validation d'une saisie, d'un acte. || Ses effets.

REVALIDÉ, ÉE. part. pass. du v. Revalider. S'empl. adjectiv.

REVALIDER. v. a. 1re conj. Prat. Conférer une nouvelle validité.

— On l'a dit du mariage. Nous employons tout le temps de la nuit à prêcher, baptiser et confesser les nouveaux chrétiens, pour leur faire recevoir la sainte eucharistie et *revalider* les mariages. (Norbert.)

— SE REVALIDER. v. pron. Être revalidé.

REVALOIR. v. a. 3e conj. *Je revaux, tu revaux, il revaut, nous revalons, vous revalez, ils revalent. Je revalais. Je revalus. Je revaudrai. Je revaudrais. Revaux, revalons, revalez. Que je revaille, que tu revailles, que nous revalions, que vous revaliez, qu'ils revaillent. Que je revalusse. Revalant. Revalu, ue.* Rendre la pareille en bien ou en mal, et plus communément en mal. Cet homme m'a fait une injure, je lui revaudrai cela. Il m'avait fait du bien, je le lui ai revalu. Il m'a désobligé, je saurai le lui revaloir. Lorsque nous nous jouons de la fortune, elle nous le *revaut* bien. (Boiste.) Fam.

— SE REVALOIR. v. pron. Se rendre mutuellement la pareille.

REVALU, UE. part. pass. du v. Revaloir. S'empl. adjectiv.

REVANCHE. s. f. Action par laquelle on se revanche du mal qu'on a reçu. Avoir sa revanche. Prendre sa revanche.

— Fam. Se dit aussi en bonne part. Vous m'avez rendu de bons offices, je tâcherai d'en avoir ma revanche, d'avoir ma revanche. Il n'est permis de prendre sa *revanche* qu'en bienfaits. (Boiste.)

— Jeu. Seconde partie que joue le perdant, pour se racquitter de la première. Jouer la revanche. Prendre, demander sa revanche. Vouloir sa revanche. Donner la revanche. Partie, revanche, et le tout.

— Toute reprise de jeu demandée pour se racquitter de ce qu'on a perdu, pour regagner ce qu'on a perdu auparavant. J'ai perdu mon argent au piquet, si vous voulez, je prendrai ma revanche au trictrac. Voulez-vous me donner ma revanche?

— *En revanche.* loc. adv. En récompense, pour rendre la pareille, soit en bien, soit en mal. Il m'a servi dans telle occasion, et en revanche je l'ai servi dans telle autre. Les ennemis avaient pris une bicoque, et en revanche, nous leur prîmes une de leurs meilleures places. Il avait fort mal dîné, mais en revanche il a bien soupé. Si quelquefois les savants ont moins de préjugés que les autres hommes, ils tiennent, en *revanche*, encore plus fortement à ceux qu'ils ont. (J.-J. Rouss.)

REVANCHÉ, ÉE. part. pass. du v. Revancher. S'empl. adjectiv.

— *Revanché par.* Aussi rigoureusement condamnent celles-là (les lois de l'honneur), comme celles-ci (les lois de la justice) un démenti *revanché* par le devoir des armes. (Montaigne.)

REVANCHER. v. a. 1re conj. (de la part. *re*, et de *vindicare*, venger). Défendre quelqu'un qui est attaqué, le soutenir, l'aider, le secourir dans une batterie, dans une querelle. Revancher son ami. Revancher son camarade. [illegible] d'une injure, d'un mal qu'on a reçu. Je me *revancherai* du mal que vous avez dit de moi.

— Ce mot est devenu bas : on ne dirait pas aujourd'hui avec Corneille :

Et puisque mon trépas conserve votre gloire,
Pour vous en *revancher* conservez ma mémoire.

Il faudrait *pour vous en récompenser*.

— SE REVANCHER. v. pron. Se défendre. Il est permis de se revancher quand on est attaqué.

— Rendre la pareille, soit en bien, soit en mal. Se revancher d'un bienfait.

REVANCHEUR. s. m. Celui qui revanche, qui défend quelqu'un. Trouver dans son camarade un bon, un excellent revancheur. Peu usité. C'est tant pis ; le mot nous manque.

RÊVASSER. v. n. 1re conj. (rad. *rêve*). Avoir de fréquentes et diverses rêveries pendant un sommeil inquiet. Ne faire que rêvasser toute la nuit.

— Fam. Penser vaguement à quelque chose. Rêvasser à une affaire.

... Et malgré mes dents songeant et *rêvassant*,
Polissant les nouveaux, les vieux rapetassant,
Je fais des vers. (Régnier.)

RÊVASSERIE. s. f. Action de rêvasser; état de celui qui rêvasse. Ce n'était pas un rêve, ce n'était qu'une rêvasserie. Etre dans une rêvasserie continuelle.

— Fig. et fam. Chimères qui passent par la tête. Débiter des rêvasseries. Les plus puériles et grossières *rêvasseries* se trouvent plus en ceux qui traitent les choses plus hautes et plus avant, s'abîmant en leur curiosité et présomption. (Montaigne.)

RÊVASSEUR. s. m. Celui qui rêvasse. Fam. Ne s'empl. guère qu'au figuré.

— Voltaire l'a dit de Descartes, en plaisantant. Quand cela sera fait, vous aurez votre sublime *rêvasseur* René (Descartes).

— Si l'on avait besoin d'employer le féminin *rêvasseuse*, on pourrait en faire usage.

RÊVE. s. m. (du gr. ῥέμβη, rêverie, égarement d'esprit). Illusion de l'âme pendant le sommeil. Le sommeil n'est pas toujours accompagné du rêve. Il faut, pour que cette sorte d'hallucination se produise, que la mémoire, l'imagination et quelquefois aussi le jugement, échappent à la torpeur qui engourdit les autres facultés et les organes de nos sens. Le somnambulisme n'est autre chose que le rêve mis en action. Il est très-difficile d'assigner au rêve une cause exacte et déterminante. On peut dire seulement que la prédominance du sang dans telle ou telle partie du corps, le souvenir de ce qui nous a affecté pendant la veille, et les fantaisies de notre imagination, sont les sources les plus abondantes du rêve. Etre dans de fâcheux rêves toute la nuit. Avoir de mauvais rêves. Faire de singuliers rêves. Se piquer d'expliquer les rêves. Le *rêve* du méchant est son premier supplice. (Delille.) La révolution n'est plus pour beaucoup de personnes qu'un mauvais *rêve*. (Boiste.) Les *rêves* doublent la vie. (Id.) Les *rêves* donnent une idée de la vie à venir. (Id.)

Malheureuse Biblis! hélas! que me présage
Des *rêves* de la nuit la décevante image?
(Desaintange.)

— Un songe..... me devrais-je inquiéter d'un songe? dit Athalie. Sans doute, c'est, la plupart du temps, chose bien frivole. Cependant il n'en est pas ainsi pour beaucoup de personnes: dirai-je du peuple? Mais de grands personnages y ont ajouté foi, comme Brutus, aux champs de Philippes, crut voir un génie lui prédisant sa défaite. Tous les peuples sauvages ou barbares se confient à leurs présages. L'antique sagesse des Egyptiens, des Chaldéens, des Arabes, des Perses, cultiva la science de l'oncirомantie; Daniel, après Joseph, connut l'art d'interpréter les songes; et quoique le livre de l'Ecclésiaste dise que les seuls imprudents s'attachent à ces rêveries, comme ceux qui s'efforcent de saisir une ombre ou d'atteindre le vent, ne voyons-nous point parmi nous encore des bonnes femmes s'enquérir de leurs songes, soit pour deviner l'avenir, soit pour connaître leur signification? Elles s'inquiètent si elles ont rêvé qu'elles perdaient une dent, ou qu'elles trouvaient des perles, signes infaillibles ou de mort ou de larmes; et l'illustre Bacon de Verulam assurait que notre âme recueillie et ramassée sur elle-même dans le sommeil, possède une prénotion ou sorte de connaissance du futur, comme dans l'état d'extase des prophètes et des devins.

— Bien que, dans la plupart des cas, les rêves soient indignes de l'attention d'un homme sensé, on peut cependant, dans certains cas particuliers, y attacher quelque importance. Pourquoi un esprit profondément absorbé d'affaires ne se trouverait-il point dans un tel état de concentration nocturne qu'il lui ferait prévoir ou habilement conjecturer des événements à venir? Voltaire cite un charmant impromptu en vers fait dans un songe; et qui ne connaît la fameuse sonate du diable de Tartini? L'extase peut aussi naître d'un songe ou le précéder. On a vu des cataleptiques, dans un état qui se rapproche du sommeil agité par les rêves, par la mort apparente des sens externes, se monter au ton de la prophétie, réciter des vers, même en une langue étrangère qu'on sait à peine. Telle est aussi parfois l'exaltation des mourants. L'état de rêvasserie, la fréquence des songes, est un funeste prélude de la concentration [illegible] les convulsions, l'apoplexie, etc. Plusieurs somnambules finissent par l'apoplexie ou la démence. Les rêves de plusieurs blessés ou d'autres malades font souvent découvrir quel organe latent est souffrant et lésé, qu'on ne devinait point dans les distractions de l'état de veille. Les rêves pénibles, tels que le cauchemar, dénoncent pour l'ordinaire l'oppression abdominale, la plénitude de l'estomac, l'embarras des viscères. Il ne faut donc point mépriser tous les songes, et un mauvais rêve parfois peut donner un bon avis.

— Fig. *Il a fait un beau rêve.* Se dit d'un homme qui a joui d'un bonheur fort court, ou qui n'a eu qu'une espérance trompeuse et de peu de durée.

— Fig. et fam. *Les histoires que vous nous contez là sont de beaux rêves.* Elles n'ont pas plus de suite, de vraisemblance, que si elles étaient des rêves.

— Fig. et fam. *C'est un rêve que de vous voir ici.* On s'y attendait si peu qu'il semble qu'on rêve.

— Fig. Se dit des projets sans fondement, des idées chimériques. Ce projet n'est qu'un beau rêve. Ses espérances n'ont été qu'un rêve. Puisse cette idée n'être pas un rêve. Ce projet est le rêve d'un homme de bien. Je donne mes *rêves* pour des *rêves*, laissant chercher au lecteur s'ils ont quelque chose d'utile aux gens éveillés. (J.-J. Rouss.) Le *rêve* du bonheur est un bonheur réel. (Fontanes.) L'espèce humaine et les nations ont aussi leurs *rêves*, tels que la perfection, le bonheur, la paix universelle; projets à classer parmi les idéalités. (Boiste.) Nos espérances sont des *rêves* faits étant éveillés. (Id.)

— Syn. simpl. Rêverie, songe, vision. ‖ Epith. Etrange, beau, profond, fâcheux, extravagant, enchanteur, consolateur, terrible, funeste, effrayant. ‖ Périphr.

. . . . Les songes trompeurs,
Qu'enfantent de la nuit les subtiles vapeurs.
(Favolle.)

— Syn. comp. RÊVE. RÊVERIE. Le *rêve* vous fait voir un objet comme présent; la *rêverie* vous ferait croire qu'il est réel. ‖ RÊVE. SONGE. Avec le sommeil, le *rêve* passe; le *songe* reste après le sommeil. Souvent nos projets sont des *rêves*, et la vie est un *songe*.

RÊVE. s. m. Anc. fin. Impôt qui se prélevait autrefois sur les marchandises, à leur sortie du royaume. Le roi Jean étendit le droit de rêve aux marchandises qu'on importait dans certaines provinces. Droit de rêve et haut passage. ‖ *Rêve cartulaire.* Imposition foraine.

RÊVÉ, ÉE. part. pass. du v. Rêver. S'empl. adjectiv.

— *Livre rêvé.* Livre plein de rêveries.

REVÊCHE. adj. des 2 g. (du gr. ῥηχώδης, âpre, raboteuse). Rude, âpre au goût. Des poires qui sont revêches. Du vin revêche.

— *Diamant revêche.* Diamant auquel on ne peut faire prendre le poli dans toutes ses parties.

— Fig. Rude, peu traitable, rébarbatif. Un homme revêche, bien revêche. Une femme rude et revêche. Etre d'humeur revêche. Esprit, caractère revêche. Vaugelas dit qu'Alexandre s'était défié de Callisthène, comme d'un esprit *revêche*. (Sallent.) Ciel! que les vieilles femmes ont un esprit *revêche*. (Boursault.) Les petites femmes qui ne boivent que de l'eau, sont, en général, criardes, entêtées et *revêches*. (Faublas.) La vanité *revêche* n'est pas facile à instruire; elle préfère des erreurs de son choix à la vérité. (Boiste.) Le plaisir de la fortune est de se montrer aussi *revêche* à ceux qui sortent de son temple, qu'elle est civile et caressante à ceux qui y entrent. (Gracian.)

— S'empl. quelquefois substantiv. Il faut y joindre aussi la *revêche* bizarre. (Boil.)

— Syn. comp. REVÊCHE. RÉTIF. REBOURS. RÉCALCITRANT. Le *rétif* est fantasque, indocile, têtu; le *rebours* est farouche, morose, intraitable; le *revêche* est aigre, difficile, entier; le *récalcitrant* est volontaire, colère, indisciplinable.

REVÊCHE. s. f. Anc. comm. Étoffe de laine; espèce de ratine frisée à poil long. Les meilleures revêches venaient d'Angleterre.

RÉVEIL. s. m. (pr. *ré-vèye*). Cessation de sommeil. Un doux réveil. À mon réveil. A l'heure de son réveil. Avoir de fâcheux réveils. Ce n'est pas le moyen de vous procurer des *réveils* plus sereins. (J.-J. Rouss.) Quelle nuit! quel *réveil*! (Rac.)

Tandis que Néron s'abandonne au sommeil,
Faut-il que vous veniez attendre son *réveil*? (Racine.)

L'Aurore dont l'Amour annonce le *réveil*,
Vint trouver le jeune Céphale. (J.-B. Rousseau.)

— Pathol. *Réveil en sursaut.* Réveil subit, produit par des songes effrayants, des palpitations, une douleur vive, etc. Il a lieu dans le cauchemar, dans les maladies du cœur, dans l'hypocondrie, etc.

— Fig. Le *réveil* suit de près vos trompeuses ivresses. (J.-J. Rouss.)

De tous ces vains plaisirs où leur âme se plonge,
Que leur restera-t-il? Ce qui reste d'un songe
Dont on a reconnu l'erreur;
A leur *réveil* (ô *réveil* plein d'horreur!)
Ils boiront dans la coupe affreuse. (Racine.)

Dans un sommeil profond ils ont passé leur vie,
Et la mort a fait leur *réveil*. (J.-B. Rousseau.)

— On dit le *réveil du jour*, surtout en poésie. [illegible] à reparaître sur l'horizon.

Tel au *réveil* du jour, quand l'aube matinale
Entr'ouvre, par degrés, la porte orientale,
Un point brille, il s'étend... et bientôt sa clarté
Des champs aériens emplit l'immensité. (Millevoye.)

Pressé de revoir la lumière,
Le laboureur s'attache au néant du sommeil,
Ouvre son antique chaumière,
Et de l'astre du jour contemple le *réveil*.
(Mme Bernier.)

— On dit dans le même sens, *le réveil de l'aurore.*

..... Chaque jour, exacte à son *réveil*,
Elle ouvre la barrière aux coursiers du soleil.
(Delille.)

— Se dit du moment, de l'époque où la nature, où la terre, sortent de l'état d'engourdissement dans lequel elles languissent pendant l'hiver, ou pendant la nuit. La nature annonce son *réveil* à la terre par la voix de tous les animaux. (Bernis.)

A peine ce beau jour succède à l'ombre humide,
Le berger vigilant, l'agriculteur avide,
De la nature oisive observent le *réveil*. (St-Lambert.)

De la terre engourdie excitant le *réveil*,
Il l'arrache des bras d'un stérile sommeil. (Delille.)

— Se dit de la cessation d'inaction, de la longueur de certaines choses.

Ici, libre en tous sens, il (le feu) aime à se répandre;
Là, fixé dans les corps en un profond sommeil,
D'une cause imprévue il attend son *réveil*. (Delille.)

— Delille l'a dit, de Rome qui prend les armes et se prépare à la guerre.

Le consul sur le seuil appelle les combats;
La jeunesse à sa voix joint ses bruyants éclats,
Par ses accents guerriers le clairon les seconde,
Et sonne le *réveil* de la reine du monde.

— Fig. *Il a un fâcheux réveil.* Se dit d'un homme qui a été détrompé cruellement de quelque espérance, de quelque illusion flatteuse.

— Prov. *Réveil d'Epiménide.* Se dit figurém. De la situation d'une personne qui voit tout à coup de grands changements opérés à son insu. Cette locution renferme une allusion à l'aventure d'Epiménide, philosophe crétois, du VIe siècle av. J.-C., qui dormit dans une caverne pendant 47 ans, ou, selon quelques-uns, pendant 75 ans, et qui à son réveil trouva l'état de la Grèce entièrement changé. Pour beaucoup de gens la Restauration était le *réveil* d'Epiménide; ils avaient dormi trente ans. (Boiste.)

— Machine d'horlogerie, appelée quelquefois Réveille-matin. C'est une pièce tellement composée, qu'à une heure fixée d'avance, un marteau se met en jeu, et par ses coups réitérés sur un timbre, annonce que cette heure est arrivée. Le nom de *réveil* a été donné à cette machine, parce qu'ordinairement elle est employée pour tirer du sommeil la personne qui l'a montée pour cet effet. Mettre le réveil à une heure. Pendule, montre à réveil. ‖ Des appareils du même genre servent aussi pour avertir un ouvrier, dans certaines fabriques, d'apporter ses soins à quelque manœuvre qui lui est confiée et qu'il ne doit exécuter qu'à des époques déterminées. Le bruit de la sonnerie est un signal qui l'avertit qu'il est temps de remplir sa fonction.

— Batterie de tambour, ou sonnerie de trompette, qui annonce l'heure du lever, dans les casernes et dans les écoles militaires, telles qu'étaient les lycées sous l'Empire. Battre, sonner le réveil.

— Nom que l'on donnait à un canon de 48 kilogr. de balles.

— Bot. Espèce d'euphorbe.

— Ornith. Espèce de caille de Java.

— Épith. Doux, charmant, délicieux, heureux, enchanteur, brillant, prompt, tardif, fâcheux, importun, funeste, affreux, terrible. ‖ Périphr.

Sur ces objets flatteurs offerts par le sommeil,
La raison vient tirer le rideau du *réveil*. (Colardeau.)

RÉVEILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Réveiller. S'empl. adjectiv. A peine *réveillée*, je suis descendue au jardin; j'avais presque l'espérance de t'y voir, je n'ai rien trouvé que ce bouquet que tu as laissé pour moi. (A. Karr.)

— *Réveillé par.* Choisissez de ces gazons verts, ou bien de ces retraites sombres où les oiseaux, à peine *réveillés* par les premiers rayons du jour, saluent l'aurore de leurs chansons. (B. de St-P.) *Réveillé* par le chant du coq, le berger sort de sa cabane de chaume où il habite avec la paix. (Delouze.)

L'Occident *réveillé* par ce coup de tonnerre,
Arma toute la terre,
Pour laver ce forfait dans leur sang criminel.
(J.-B. Rouss.)

— Mus. Se dit lorsque après avoir chanté languissamment et comme en dormant, on doit tout d'un coup comme réveiller la mesure et le mouvement en les rendant plus vifs et plus gais.

RÉVEILLÉE. s. f. Techn. Temps pendant lequel on travaille sans interruption dans un four de glacerie.

RÉVEILLE-MATIN. s. m. (pr. *ré-vè-ye-matin*). Horloge, montre, ou partie d'une horloge, d'une montre qui sonne pendant un certain espace de temps, pour éveiller à l'heure sur laquelle on a mis l'aiguille en se couchant. Réveille-matin qui n'est pas juste. Monter son réveille-matin. Mettre le réveille-matin à une heure.

— Fam. *C'est un fâcheux réveille-matin.* Se [illegible] un maréchal, un charron, un serrurier, etc.

— Fig. et fam. *C'est un agréable réveille-matin, c'est un fâcheux réveille-matin.* Se dit d'une bonne ou d'une mauvaise nouvelle qu'on apprend en s'éveillant.

— Fam. Le coq. Le *réveille-matin* eut la gorge coupée. (La Font.)

— Celui qui sonne tous les matins la cloche pour le réveil, pour le lever dans une communauté.

Importun *réveille-matin*,
Qui sonnes sans miséricorde,
Que n'avez-vous au cou la corde
Que vous tenez dans votre main. (***)

— Fig. Souci, inquiétude. Êtes-vous homme lent et paresseux, il ne vous faut point plus beau *réveille-matin* qu'un procès. (Et. Pasq.) ‖ Pl., des *réveille-matin*. ‖ On écrit aussi quelquefois *réveil-matin*, surtout en poésie. V. RÉVEIL-MATIN.

RÉVEILLER. v. a. 1re conj. (pr. *ré-vè-yé*). Faire cesser le sommeil de quelqu'un qui dort profondément. J'ai cru cette fois entendre mon fils avant le jour, le bruit qu'il a fait en se levant m'a *réveillée* au milieu d'un songe. (B. de St-P.) Je fis tant de bruit dans l'hôtellerie, que je *réveillai* tous ceux qui dormaient. (Le Sage.) *Réveillez*-moi, révérend père, quand vous aurez fini votre sermon. (Sallentin.) A l'heure marquée, il fallut *réveiller* d'un profond sommeil cet autre Alexandre. (Boss.) Je saurai *réveiller* les chanoines sans vous. (Boil.)

Ce soin ambitieux, me tirant par l'oreille,
La nuit, lorsque je dors, en sursaut me *réveille*.
(Boileau.)

O Soleil! . . . . .
Quand la voix du matin vient *réveiller* l'aurore,
L'Indien prosterné te bénit et t'adore. (Lamart.)

— Tirer. Réveiller quelqu'un d'un assoupissement, d'une léthargie.

— Prov. et fig. *Il ne faut pas réveiller le chat qui dort.* Il ne faut pas renouveler une méchante affaire, une querelle assoupie. ‖ Il ne faut pas irriter un homme dangereux dans le moment où il est tranquille.

— Se dit du feu qu'on rallume.

Baucis. . . . . . .
D'un souffle haletant avec peine *réveille*
Les charbons endormis qu'elle a couverts la veille.
(Desaintange.)

— Fig. Exciter de nouveau, ranimer. Réveiller un jeune homme qui a l'esprit assoupi. Réveiller un cheval en lui donnant de l'éperon. Rien ne les pique, rien ne les *réveille*. (Mass.) Les vieillards recherchent des nouveautés plus lubriques pour *réveiller* leurs organes amortis. (Virey.) Et *réveiller* cent rois dans les fers endormis. (Boil.)

Qu'il coure, dans ses vers, de merveille en merveille,
Que de traits surprenants sans cesse il nous *réveille*.
(Boileau.)

Cette uniformité des scènes de la vie.
Ne peut plus *réveiller* mon âme appesantie. (Gresset.)

Délicieux moka, ta sève enchanteresse
Réveille le génie, et vaut tout le Permesse. (Castel.)

— Renouveler, faire renaître. Réveiller le courage des soldats. Réveiller les passions. Réveiller un procès. Réveiller des souvenirs fâcheux. Un mets qui réveille l'appétit. Réveiller l'attention des auditeurs. Je n'en suis pas surpris; elle a *réveillé* en vous des sentiments précieux à votre cœur. (Barth.) Il est bon que je lui donne de temps en temps de petits chagrins, cela *réveille* l'amitié. (De Luynes.) Je *réveille* ici, sans y penser, votre tendresse et votre douleur par le souvenir qu'il vous reste de ses bienfaits. (Fléch.) On *réveille* leur ambition par des intérêts supposés. (Id.) On *réveille* par mille artifices des passions qui paraissaient assoupies. (Mass.)

Tantôt, de ses aïeux *réveillant* la mémoire,
De leur vieille discorde elle lisait l'histoire. (Delille.)

— Dans cette acception, il prend souvent pour sujet un nom de chose inanimée. Les saintes prières des agonisants *réveillent* sa foi. (Boss.) Les blasphèmes des époux de Marie ne servirent qu'à *réveiller* la piété des fidèles. (Mass.) Il fallait souvent que le son d'une lyre *réveillât* dans les prophètes l'esprit prophétique. (Id.) Ses périls tous les jours *réveillent* ma tendresse. (Rac.)

— Rappeler. Les louanges que l'on donne aux grands ne font que *réveiller* l'idée de leurs défauts. (Mass.)

— Prov. *A vous, je vous réveille.* Se disait autrefois quand on portait une santé à quelqu'un.

— C'est à tort que l'on a dit que ce verbe signifie la même chose qu'*éveiller*, tant au propre qu'au figuré. Ces deux mots ne signifient la même chose ni au propre, ni au figuré. La particule *ré*, qui entre dans la composition de *réveiller*, marque réitération, redoublement d'action, et suppose, ou que la personne s'était rendormie, ou qu'elle était plongée dans un profond sommeil. Il ne dormait pas profondément je l'ai éveillé. Il dormait profondément, je l'ai réveillé. Je l'ai éveillé à la pointe du jour; il s'est rendormi et je l'ai réveillé. Je l'ai réveillé au milieu de la nuit. Oui, c'est Agamemnon, c'est ton roi qui t'*éveille*. (Rac.)

— Cette différence se remarque surtout au figuré. *Eveiller les passions*, c'est exciter les passions qui ne se sont point encore montrées; *réveiller les passions*, c'est les exciter de nouveau lorsqu'elles sont assoupies.

— SE RÉVEILLER. v. pron. S'éveiller. Se réveiller plusieurs fois la nuit. Je me suis ré- [illegible]

Hier encore j'avais passé la nuit sous le même toit que Madeleine; ce matin, je me suis *réveillé* à dix lieues d'elle. (A. Karr.)

— Fig. Se ranimer, se renouveler. Se réveiller au bruit des exploits d'un rival. Sa haine sa tendresse se réveillent. Ses maux, ses douleurs se réveillent. Au seul nom de l'Eglise, toute la foi de la reine se *réveillait*. (Boss.) Ici se *réveille* ma reconnaissance. (Fléch.) Ses entrailles se troublent, sa piété se *réveille*. (Mass.) La tendresse de notre Dieu se *réveillera* sur nous. (Id.) Le Dieu du ciel et de la terre est hautement insulté, sans que le zèle public se *réveille*. (Id.) Il semblait qu'une affaire assoupie, dans laquelle il n'y avait que du ridicule, ne devait jamais se *réveiller*. (Volt.) Quel feu mal étouffé dans mon cœur se *réveille*? (Rac.) Tout rit aux premiers traits du jour qui se *réveille*. (Id.)

— *Se réveiller de son assoupissement, de sa léthargie.* En sortir; cesser d'être assoupi, d'être en léthargie.

— Fig. Sortir de son indolence, de son inaction.

— Fig. Dieu détermine jusqu'à quand doit durer l'assoupissement, et quand aussi doit se

réveiller le monde. (Boss.) O âme! *réveille*-toi; reviens à Dieu dont tu t'étais si profondément retirée. (Boss.) La nature a frémi, son Dieu s'est *réveillé*. (Rac.) Pécheurs, disparaissez; le Seigneur se *réveille*. (Id.) Qu'aux accents de ma voix la terre se *réveille*. (J.-B. Rouss.)

RÉVEILLÈRE-LEPAUX (Louis), né en 1753, mort en 1824, membre de la Convention, se montra patriote et ami des Girondins, combattit les terroristes, fit partie du Directoire, donna sa démission au 30 prairial pour ne plus reparaître sur la scène politique. Il fut le fondateur de la secte des théophilanthropes, qui n'eut qu'une existence éphémère.

RÉVEILLEUR. s. m. Cout. relig. Religieux qui était chargé de réveiller les autres à certaines heures de la nuit.

— Anc. cout. Garde de nuit qui, dans certaines villes de France, parcourait les rues la nuit, en annonçant les heures, et en criant: Réveillez-vous, gens qui dormez; priez Dieu pour les trépassés.

— Techn. Celui qui réveille les ouvriers dans certains ateliers.

— Pourquoi ne dirait-on pas au féminin *réveilleuse*?

RÉVEILLEUR. s. m. Ornith. Espèce de cassican auquel ce nom a été donné, parce qu'il ne cesse de s'agiter pendant la nuit, et de jeter des cris qui interrompent le sommeil des hommes et des animaux. Cet oiseau est très-commun à l'île de Norfolk.

RÉVEILLON. s. m. (pr. *ré-vè-yon*). Petit repas extraordinaire qui se fait vers le milieu de la nuit. Donner un réveillon. Faire réveillon. Faire un réveillon. Faire le réveillon après la messe de minuit.

— Peint. Artifice du pinceau qui a pour but de rompre la monotonie du coloris et des dégradations du clair-obscur, par la scintillation de quelque point brillant de lumière ou de couleur, sans conséquence d'ailleurs pour la marche générale de la lumière et le système d'harmonie du tableau. Le reflet brillant de la lumière à la rencontre de la surface convexe et polie d'un vase, d'un casque, de quelque pièce d'une armure de métal, la lumière tombant par accident sur l'un des points d'une draperie de couleur vive, sont l'occasion de réveillons de lumière, de réveillons de couleur.

RÉVEIL-MATIN. s. m. Se dit quelquefois pour Réveille-matin. J'en serai le *réveil-matin*. (Béranger.) ‖ Pl., des *réveil-matin*.

L'une entre, l'autre sort: on dirait qu'un lutin
Les agite. Oh! l'amour est un *réveil-matin*.
(Desoustiers.)

— Bot. Nom vulgaire d'une espèce d'euphorbe, très-commune dans nos campagnes, et dont le suc laiteux, très-âcre et très-irritant, cause de violentes ophthalmies quand il est mis en contact avec les yeux.

— Ornith. Espèce de caille qui se trouve dans les bois de l'île de Java, et qui jette des cris au lever du soleil.

REVEL. Géogr. Ch.-l. de cant., arrond. de Villefranche-de-Lauraguais (Haute-Garonne); 3,800 hab. ‖ Ville de Russie, chef-lieu de l'Esthonie; 15,000 hab.

RÉVÉLANTISME. s. m. Philos. Se dit des écoles de philosophie qui cherchent dans la révélation chrétienne, interprétée par l'Église catholique, la solution des questions psychologiques et morales. Ce mot a été créé par M. Damiron, pour caractériser les systèmes du comte de Maistre, du vicomte de Bonald, etc.

RÉVÉLANTISTE. adj. et s. des 2 g. Philos. Se dit des partisans du révélantisme. Les révélantistes. L'école révélantiste.

RÉVÉLATEUR, TRICE. s. Celui, celle qui fait la révélation d'un complot politique ou de quelque association criminelle. Être le révélateur d'une conspiration. Être le révélateur de ses complices.

— S'empl. adjectiv. Indice révélateur. Circonstances révélatrices.

— Myth. gr. Surnom d'Hercule, parce qu'il avait révélé en songe à un Grec un vol qui avait été commis dans son temple.

RÉVÉLATION. s. f. (pr. *ré-vé-la-ci-on*; du lat. *revelo*, fait de *re*, et de *velum*, voile, comme qui dirait tirer le voile ou le rideau qui cachait [illegible] yeux). Action de révéler. Révélation d'un complot, d'une conspiration, d'un crime. Révélation d'un secret. Révélation des complices. Le testament de la plupart des hommes est la *révélation* de leurs fautes. (De Meilhan.)

— Dans le langage du droit, la révélation devient synonyme de dénonciation, avec cette différence que celui qui révèle a été complice volontaire ou involontaire du crime. Sous Tibère et ses successeurs, quiconque n'eût pas révélé à l'instant même tout projet contre la majesté impériale eût été déclaré coupable de lèse-majesté et puni de mort. Le célèbre de Thou fut mis à mort pour n'avoir pas révélé la conspiration de son ami Cinq-Mars, dont il avait eu connaissance.

— Officialité. Déclaration qui se faisait à un curé ou à un vicaire, après la publication d'un monitoire, de ce qui s'était passé de secret en une affaire. Publier des monitoires pour avoir révélation d'une chose. Faire venir les gens à révélation par un monitoire. Prendre droit par les révélations d'un monitoire.

— Inspiration par laquelle Dieu a fait connaître surnaturellement aux prophètes, aux saints, à son Église, ses mystères, sa volonté, sa venue, etc. La révélation explique un assez grand nombre de faits qui échappent au domaine de la raison. Révélation divine. Avoir des révélations. M. Le Tellier, voyant avec joie la *révélation* de la vérité répandue dans toute la France, acheva le sacrifice de cette vie mortelle. (Fléch.) La *révélation* est le plus beau présent que Dieu ait pu faire aux hommes. (Montesq.)

— La révélation est directe ou transmise. Ainsi, dans la religion hébraïque, la révélation fut directe de Dieu à Moïse, et transmise de ce législateur à ses frères.

— Les théologiens chrétiens distinguent la révélation en révélation juive et révélation chrétienne. La *révélation juive* est celle qui a été faite à Moïse, aux prophètes et aux autres écrivains sacrés dans l'Ancien Testament. La *révélation chrétienne* est celle qui a été faite par Jésus-Christ dans le Nouveau Testament.

— Se dit quelquefois des choses révélées. Les révélations de saint Jean.

— Boileau appelait les interprétations singulières que Dacier faisait des anciens, *les révélations de M. Dacier*.

— Absol. La révélation divine, ou la religion révélée. Croire à la révélation. L'autorité de l'Écriture sainte est fondée sur la révélation.

— On l'a dit aussi du jugement dernier. Ah! vous allez donc, au grand jour de la *révélation*, détromper l'univers: ceux qui vous avaient vu sur la terre chercheront l'homme de bien dans le réprouvé. (Mass.)

RÉVÉLÉ, ÉE. part. pass. du v. Révéler. S'empl. adjectiv. Les vérités de la foi sont des vérités *révélées*. (Acad.) Il s'en faut de beaucoup que tous les mystères de la lumière soient *révélés*. (Cuvier.) Il s'étend sur l'intérieur de la Russie, dont le nom seul est *révélé*. (Malte-B.)

Ce secret *révélé*, cet ordre si cruel,
Est désormais le sceau d'un divorce éternel. (Volt.)

— Absol. *La religion révélée*. Le christianisme. Celui qui attaque la religion *révélée* n'attaque qu'elle; mais celui qui attaque la religion naturelle attaque toutes les religions. (Montesq.)

— *Révélé à*. Les arts et les sciences se tiennent par des liens secrets dont le mystère n'est *révélé* qu'au génie. (Beauchêne.) Gardez que ce départ ne leur soit *révélé*. (Rac.) Certes, ces philosophes sont profonds dans la connaissance de la nature, et les choses du cœur humain leur ont été *révélées*. (Chateaubr.)

— *Révélé par*.

Par lui sont annoncés de terribles arrêts,
Par lui sont *révélés* de sublimes secrets. (Rac.)

RÉVÉLEMENT. s. m. Se dit pour Révélation, action de révéler.

RÉVÉLER. v. a. 1re conj. (du lat. *revelare*, découvrir, dévoiler). L'*é* se change en *è* devant une syllabe muette. *Je révèle, tu révèles, il révèle*, etc. Découvrir, déclarer, faire savoir une chose qui était inconnue et secrète. Révéler les secrets de l'État. Révéler les secrets de son ami. Révéler la conduite, les actions de quelqu'un. Révéler une conjuration. Il n'est pas permis aux prêtres de révéler la confession. J'ai *révélé* mon cœur au Dieu de l'innocence. (Gilbert.) L'harmonie et l'infini lui ont *révélé* l'unité. (A. Martin.) Au perfide Mathan qui l'aurait *révélé*? (Rac.) Mais songez sous quel sceau je vous l'ai *révélé*. (Id.) La mort *révèle* les secrets des cœurs. (Boss.) Le jour de la manifestation tout seul *révélera* les actions des hommes vulgaires aux yeux de l'univers. (Mass.) Il n'est point de secrets que le temps ne *révèle*. (Rac.)

Et c'est ici que je vais *révéler*
Ce que d'abord j'ai voulu vous céler. (Andrieux.)

Il nous punit, de quoi? Nous l'a-t-il *révélé*?
La terre est un exil; pourquoi suis-je exilé? (Rac.)

Oui, c'est un Dieu caché que le Dieu qu'il faut croire,
Mais, tout caché qu'il est, pour *révéler* sa gloire,
Quels témoins éclatants devant moi rassemblés!
(L. Racine.)

— Se dit aussi des personnes. Révéler ses complices.

Un serment solennel par avance les lie
A ce fils de David qu'on leur doit *révéler*. (Rac.)

— Faire connaître par quelque signe extérieur. [illegible] cesse. (Delille.)

— *Révéler que*. Dieu nous a *révélé* que seul il fait les conquérants, et que seul il les fait servir à ses desseins. (Boss.)

Pharnace leur *révèle*
Que vous cherchez à Rome une gloire nouvelle. (Rac.)

— SE RÉVÉLER. v. pron. Son génie se révéla tout à coup. L'avenir sembla se révéler à ses yeux, se révéler pour lui. Quoi qu'elle fasse, la vigilante hypocrisie se *révèle* par quelque échappée du naturel. (Boiste.)

— Être révélé. Tôt ou tard un secret partagé se *révèle*. (Boiste.)

— Syn. comp. RÉVÉLER. DÉCELER. MANIFESTER. DÉCOUVRIR. V. DÉCELER.

REVENANT. part. prés. du v. Revenir. Qui revient. Il est invariable.

REVENANT, ANTE. adj. Qui plaît. Air revenant. Physionomie revenante.

REVENANT. s. m. Mort qu'on suppose revenir de l'autre monde, la plupart du temps dans le but d'annoncer quelque fâcheuse nouvelle, de réclamer l'exécution de quelque volonté dernière, ou simplement d'effrayer les téméraires qui osaient troubler le repos des tombeaux. C'est sans doute le dogme chrétien de la résurrection des morts au jour du jugement qui a donné lieu à cette croyance, entretenue d'ailleurs dans l'homme, soit par ses affections, soit par sa pusillanimité, surtout au milieu des terreurs de la nuit. La faiblesse des nerfs et les illusions des sens n'y ont sans doute pas été étrangères. Avoir peur des revenants. Croire aux revenants. Des contes, des histoires de revenants. Je n'ai jamais l'allure de ces *revenants* indiscrets. (Parny.) Cela est aussi raisonnable que les contes de *revenants*, qui font mille désordres et tourmentent les bonnes femmes. (J.-J. Rouss.)

— Fig. La peur des *revenants* est très-raisonnable en politique. (Boiste.)

— Syn. comp. REVENANT. ESPRIT. SPECTRE. FANTÔME. Les *esprits* étaient les âmes des défunts, qui manifestaient leur présence tantôt par des flammes voltigeantes, tantôt par des sons étranges, dont la cause était invisible. Les *revenants* étaient ces mêmes âmes, mais revêtues de leur enveloppe matérielle, d'une forme humaine. Le *spectre* n'était qu'une apparition insubstantielle, impalpable, formée habituellement par l'air ou le feu. Le mot *fantôme*, qui a la même signification que spectre, a été appliqué indifféremment aux revenants.

REVENANT-BON. s. m. Profit casuel et éventuel provenant d'un marché, d'une charge, etc. Les revenants-bons de cette affaire, de cette charge. Mes revenants-bons.

— Deniers qui restent entre les mains d'un comptable, après qu'il a rendu ses comptes. On dit plus ordinairement *boni*.

— Fig. Se dit de toutes sortes de profits et d'avantages qui viennent par une espèce de hasard. Le plaisir d'obliger est le revenant-bon de mon emploi. J'ai fait sa connaissance, c'est tout le revenant-bon de mon voyage.

— Prov. *C'est le revenant-bon du métier*. Se dit des profits, des avantages attachés à telle profession, à telle situation. ‖ Iron. Cet huissier a été roué de coups, c'est le revenant-bon du métier.

REVENCHE. s. f. Ancienne orthographe de Revanche. Afin que nous ne nous en allions pas sans *revenche*. (Montaigne.)

REVENDAGE. s. m. Anc. cout. Séquestre. ‖ *Fermier du revendage du roi*. Celui entre les mains de qui on mettait des biens en séquestre, afin d'obtenir du temps pour payer.

— Action de revendre.

— Comm. Profession, métier du revendeur.

— Se disait pour Meubles à vendre au profit du créancier.

REVENDEUR, EUSE. s. Celui, celle qui revend, qui achète pour revendre. Un revendeur de livres.

— Se dit particulièrement au féminin des femmes dont le métier est d'acheter de vieilles hardes pour les revendre.

— *Revendeuses à la toilette*. Femmes qui portent dans les maisons des hardes, des bijoux à vendre. On leur donne ce nom, parce qu'elles se trouvent pour l'ordinaire à la toilette des dames, pour leur faire voir les objets qu'elles ont à vendre, ou parce qu'elles portent leurs marchandises dans une toilette.

REVENDICABLE. adj. des 2 g. Didact. Qui peut être revendiqué.

REVENDICATION. s. f. (pr. *re-van-di-ka-ci-on*). Jurispr. Action par laquelle le propriétaire d'une chose la revendique, la réclame à celui qui l'en a injustement dépouillé, soit qu'elle se trouve encore entre les mains du spoliateur de mauvaise foi, soit qu'elle ait passé à celles d'un tiers de bonne foi. Revendication d'un terrain. Revendication de marchandises saisies injustement. Exercer une action en revendication.

REVENDIQUÉ, ÉE. part. pass. du v. Revendiquer. S'empl. adjectiv.

REVENDIQUER. v. a. 1re conj. Réclamer une chose qui nous appartient, et qui est dans les mains d'un autre. Revendiquer des meubles. Revendiquer un cheval. Revendiquer un héritage. Revendiquer des papiers. Revendiquer une cause portée à un autre tribunal. Revendiquer [illegible] autre s'est déclaré l'auteur. Revendiquer ses droits.

Ce droit d'indépendance
Que messieurs les maris nous accordent en France,
Aucun ne l'oserait *revendiquer* sur nous,
Sans se faire siffler comme un mari jaloux.
(*Le Philos. amour.*)

— Fig. La part que la fortune peut *revendiquer* dans la gloire des armes lui est presque toujours laissée par l'imprudence ou l'impéritie. (Boiste.)

— SE REVENDIQUER. v. pron. Être revendiqué.

— Syn. comp. REVENDIQUER. RÉCLAMER. V. RÉCLAMER.

REVENDRE. v. a. 4e conj. Vendre ce qu'on a acheté. Revendre une chose plus qu'elle n'avait coûté. J'aurai, le *revendant*, de l'argent bel et bon. (La Font.) Faites commerce d'esprit, achetez en gros et n'achetez que du bon; meublez bien votre magasin avant de l'ouvrir, et soyez sûr que vous trouverez toujours l'occasion de *revendre* en détail ce que vous aurez acheté. (Claville.)

— Vendre de nouveau. On ne peut vendre et *revendre* sa fidélité à deux rivaux. (Boiste.)

— Absol. Acheter en gros pour revendre en détail. C'est un homme qui achète pour revendre. Un mari est un vin difficile à *revendre*. (Regnard.)

— Fig. et fam. *Avoir d'une chose à revendre*. En avoir abondamment. Avoir de l'esprit à revendre.

— Fig. et fam. *Ne vous fiez pas à lui, il vous en revendrait*. Il est plus fin que vous. Un enfant aujourd'hui en *revend* à son père. (Boiste.)

— Procéd. *Revendre à la folle enchère*. Vendre de nouveau une chose aux risques et périls d'un premier adjudicataire qui n'en a pas payé le prix.

— SE REVENDRE. v. pron. Être revendu.

REVENDU, UE. part. pass. du v. Revendre. S'empl. adjectiv.

REVENGER (SE). v. pron. 1re conj. Se disait autrefois pour Se revancher.

Voyant à coups de becs sa femme l'outrager,
Voudrait bien, s'il pouvait, d'elle se *revenger*;
Mais il n'ose gronder ni dire une parole
Qu'il n'ait tout aussitôt le retour de son rôle.
(De Cerval.)

REVENIR. v. n. 2e conj. Venir une autre fois, de nouveau. Revenir chercher quelqu'un. Vous reviendrez me parler. Ce fut la terre qui repoussa les eaux de la mer, qui reculèrent d'abord à une lieue du rivage, et qui, *revenant* ensuite vers la terre, submergèrent tout à coup Callao avec tous ses habitants. (B. de St-P.) Nous traversâmes de nouveau la ville, et, *revenant* chercher la porte de Sion, Ali-Aga me fit monter sur les murs. (Chateaub.) En *revenant* à la côte d'Europe, le premier objet que l'œil rencontre, après avoir franchi le bassin bleu du canal, c'est la pointe du sérail. (Id.) Je l'ai attendu, il n'est point *revenu*. (J.-J. Rouss.)

— Croître de nouveau; repousser après avoir été coupé, arraché. Les plumes reviennent à cet oiseau. Ses cheveux commencent à revenir. Mes ongles reviennent. Ces bois reviennent bien. Quand les dents de lait sont tombées, il en revient d'autres.

— Se dit aussi de certaines choses qui reparaissent après avoir disparu; qui arrivent, se présentent ou se font sentir de nouveau. Les beaux jours sont près de revenir. Le soleil revient sur l'horizon. La beauté passe et ne revient plus. Une fête qui revient tous les ans. La fièvre lui est revenue. Ma santé fuit; cette infidèle ne promet pas de *revenir*. (Parny.) Mais tant d'amis se pressaient autour de toi! La santé n'est-elle pas enfin *revenue* à ton aide? N'as-tu pas regagné les agréments de la vie? (X. Marm.)

Mais, hélas! aujourd'hui, parmi l'humaine engeance
Tous les crimes sont *revenus*,
Et les carreaux vengeurs sont encor suspendus.
(Le Bailly.)

— *Cela me revient dans l'esprit, à l'esprit*. Je m'en ressouviens à l'instant même. Les douceurs célestes qu'elle y avait goûtées étaient *revenues* dans son esprit. (Boss.) Les images de toutes ses actions passées *revinrent* dans son esprit. (Fléch.) Avec tous ses attraits (elle) *revint* en ma pensée. (Rac.)

— On dit dans le même sens, *Cela me revient en mémoire, dans la mémoire, à la mémoire*.

— Absol. *Ce nom ne me revient point*. Je ne m'en ressouviens plus.

— Retourner au lieu d'où l'on était parti. Revenir au gîte. Revenir d'un long voyage. Revenir sur l'eau. Le fleuriste a un jardin dans un faubourg; il y court au lever du soleil, et il en *revient* à son coucher. (La Bruy.) Cet homme raisonnable, qui a un culte et une religion, *revient* chez soi, fatigué, affamé, mais fort content de sa journée: il a vu des tulipes. (Id.) Le chat ne s'attache qu'à la maison; si son maître en déménage, il y *revient* seul pendant la nuit. (B. de St-P.) Il *revint* promptement au logis, où, pendant qu'on lui préparait un cheval, il me conta ce qui venait de lui arriver. (Le Sage.) Il veut être seul, et il ne peut supporter la solitude; il *revient* à la compagnie, et s'aigrit contre elle. (Fén.) En *revenant* de Perse, nous vîmes le long de la mer Caspienne [illegible] Mon respectable époux, en *revenant* de la guerre d'Amérique, s'était retiré dans la solitude, et s'y livrait à l'examen de toutes les questions morales que la réflexion peut approfondir. (Mme de Staël.)

— Fam. *Il pleut, me voilà revenu*. Se dit pour exprimer que l'on n'a pas besoin de partir à cause de la pluie.

— *Revenir sur ses pas*. Retourner au lieu d'où l'on vient.

— Fig. Égarée par un amour pernicieux, elle commence à *revenir* sur ses pas. (Boss.) Il faut *revenir* sur ses pas, et recommencer ce que l'ennui rend insipide. (Mass.)

— Se dit des choses disposées de façon qu'elles semblent revenir sur elles-mêmes. En parlant du mur que Titus fit élever pour serrer de plus près Jérusalem, Josèphe dit que ce mur, *revenant* vers la région boréale, renfermait le sépulcre d'Hérode. (Chateaub.)

— Fig. Ils étaient tous *revenus*, par la raison, au point dont les hommes sauvages étaient partis par instinct. (Volt.) Nous suivions lentement le cours du Pénée, et mes regards, quoi-

que distraits par une foule d'objets délicieux, *revenaient* toujours sur ce fleuve. (Barthél.)

Inconstant! Ho! voilà votre mot ordinaire!
Eh! c'est pour ne pas être inconstant, au contraire,
Qu'on me voit sur mes pas *revenir* tout exprès.
(Collin d'Harleville.)

— Absol. Ne faire qu'aller et revenir.

— Fig. *Revenir au giron de l'Eglise.* Rentrer dans le sein de l'Eglise catholique.

— Prov. et fam. *Il revient de l'autre monde, il semble qu'il revienne de l'autre monde.* Se dit d'un homme qui n'est pas instruit d'un événement public et remarquable arrivé depuis peu.

— *Revenir du Congo.* N'être plus au courant des modes, de l'opinion, des faits, des mœurs, etc. Après une longue révolution, beaucoup de gens semblent *revenir* du Congo. (Boiste.)

— Prov. et fig. *Revenir sur l'eau.* Rétablir sa fortune, recouvrer du crédit, rentrer en faveur.

— *Il revient des esprits, des esprits reviennent dans cet endroit.* On croit y voir des fantômes, on y entend des bruits que le vulgaire attribue à des esprits. Hobbes, incrédule le jour, n'osait coucher seul la nuit, de peur que les morts ne *revinssent.* (Fréron.)

Notre esprit du rivage sombre
Revient-il après nous revêtu de notre ombre?
Je n'en crois rien, et même sur ce point,
De docteurs je sais un grand nombre
Dont l'esprit ne *reviendra* point. (Desmahis.)

— Causer des rapports, en parlant de certains aliments. L'ail, l'échalotte revient. Le boudin que j'ai mangé me revient.

— Recommencer à faire ou à dire les mêmes choses qu'on a faites ou dites précédemment.

— *Les troupes reviennent à la charge.* Après avoir plié, après avoir été battues, elles retournent au combat.

— Fig. *Revenir à la charge.* Réitérer ses instances, ses prières, ses reproches, ses invectives, etc. On a beau le rebuter, il revient toujours à la charge. On voulait l'empêcher de médire de ses amis, il est revenu à la charge.

— Fig. *Je reviens à ce que nous disions; Pour en revenir à ce que nous disions, au sujet dont il était question.* Se dit quand, après une digression ou une interruption, l'on reprend son sujet.

— On dit aussi simplement dans le même cas, *Revenons. Revenons* à la terre végétale prise en masse. (Buff.) *Revenons* à mon texte. (Boil.) *Revenons* aux paroles de mon texte. (Fléch.) Je *reviens* malgré moi au cruel sujet de mon discours. (Id.)

— Fig. *J'en reviens toujours là, qu'il faut...* Je persiste à penser, à représenter qu'il faut...

— Prov. et fig. *Revenir à ses moutons.* Reparler d'une chose qu'on a fort à cœur, retourner à son principal sujet après quelque digression.

— Fig. *Revenir sur une matière, sur une affaire.* En reparler, la traiter de nouveau.

— Prov. *A tout bon compte revenir.* On doit être toujours reçu à recommencer le calcul fait avec le plus de soin, et à s'assurer qu'il est exact.

— Se rétablir, se remettre; être rétabli, être remis dans le même état où l'on était auparavant. Revenir en santé. Revenir en état de grâce. Revenir en son bon sens. Revenir en son premier état. Revenir à la vie. Revenir en faveur auprès d'un prince.

— Fig. Que faire? être aussi ferme et aussi patient qu'il est insupportable; attendre en paix qu'il *revienne* demain aussi sage qu'il était hier. (Fén.)

— Se dit en parlant d'un sentiment qui renaît dans l'âme. La confiance *revient* aux troupes. (Mass.)

— Se dit aussi du temps. Quand nous crûmes voir *revenir* le temps des miracles. (Boss.) Craignez que le moment fatal ne *revienne.* (Mass.) Perdre un temps qui ne *revient* plus. (Id.)

La plus brillante des journées
Passe pour ne plus *revenir.* (J.-B. Rousseau.)

— *Revenir à soi,* ou absol. *Revenir.* Reprendre ses esprits après un évanouissement, une faiblesse, etc. Ils me secoururent promptement, Inès et lui; et quand ils m'eurent fait *revenir* de mon évanouissement, don Alvar me dit : Remettez-vous, de grâce; que ma présence ne soit pas un supplice pour vous. (Le Sage.) Encore [illegible]

— Fam. *Le vin, ces liqueurs, etc., font revenir le cœur.* Le vin, les liqueurs, etc., réparent, rétablissent les forces.

— *Revenir d'une maladie.* Se rétablir, recouvrer sa santé.

— Fig.

L'aimable comédie, avec lui terrassée,
En vain d'un coup si rude espéra *revenir.* (Boil.)

— Absol. Il revient à vue d'œil.

— *En revenir.* Guérir d'une maladie, n'en pas mourir.

— Fam. *Il en est revenu d'une belle.* Il a été dans un grand danger, il en est échappé.

— Fig. Il fut tel que la nation n'en est jamais bien *revenue.* (J.-J. Rouss.)

— Prov. *La jeunesse revient de loin.* Les jeunes gens reviennent souvent des maladies les plus dangereuses. ‖ Se dit aussi pour faire entendre que la jeunesse peut revenir de grandes erreurs, de grands égarements.

— Fig. *Revenir d'une frayeur, d'un étonnement, d'une surprise,* etc. Reprendre ses esprits, reprendre le courage que la frayeur avait ôté. Puis il se retourna de mon côté; et remarquant que j'étais pâle et défait : Mon ami, me dit-il, *reviens* de ta frayeur, on ne veut te faire aucun mal. (Le Sage.)

Mais lorsque, *revenant* de mon trouble funeste,
J'admire sa douceur, son air noble et modeste.
(Racine.)

— Absol. *Je n'en reviens pas.* Je ne reviens pas de mon étonnement. L'empereur ne *revenait* pas que dans les lycées on n'enseignât pas de très-bonne heure les mathématiques. (Las Cases.)

— Fig. Abandonner l'opinion dont on était, pour se Ranger à l'avis d'un autre. Revenir à l'avis de telle personne.

— Abandonner une opinion, un avis, un projet, pour reprendre une opinion, un avis, un projet auquel on avait renoncé. Revenir à sa première idée. Revenir à un ancien projet.

— Absol. C'est un homme opiniâtre qui ne revient point, qui ne revient jamais.

— *Revenir de ses erreurs, de ses opinions,* etc. S'en désabuser. Ensuite il leur parla de moi fort avantageusement, mais j'étais alors *revenu* des louanges, et j'en pouvais entendre sans péril. (Le Sage.)

— Absol. Elle se fait gloire de *revenir,* dès qu'elle a senti qu'on l'a surprise. (Id.)

— On dit dans un sens analogue. Revenir des choses du monde, de ce monde.

— On dit dans le sens contraire. Revenir à la vertu. Revenir à Dieu. *Revenez* à la vertu par le dégoût de l'iniquité, si vous ne pouvez y *revenir* par le goût de la justice. (Mass.)

— Se corriger d'une chose, y renoncer. Revenir de ses débauches. Revenir de ses emportements. Revenir des égarements de sa jeunesse. Le sage *revient* aisément à soi. (Fléch.) Quand l'esprit se calme et *revient* à lui. (Mass.)

— *Revenir sur ce qu'on avait dit, sur ce qu'on avait promis, sur ses engagements.* Changer de sentiments, d'opinion, se dédire de ce qu'on avait promis. Celui qui *revient* trop souvent sur ses promesses ne peut plus *revenir* à la confiance. (Boiste.)

— *Revenir sur le compte de quelqu'un.* Abandonner une mauvaise opinion qu'on avait de lui, pour en prendre une meilleure, une bonne.

— *Revenir à soi.* Prendre de meilleurs sentiments. Après de longs égarements, on peut encore revenir à soi. Idoménée étant *revenu* à soi, les remercia de l'avoir arraché d'un trône qu'il a arrosé du sang de son fils. (Fén.) Que l'homme étant *revenu* à soi considère ce qu'il est au prix de ce qui était. (Pasc.)

— Se calmer. La colère l'emporte, mais il revient à lui presque aussitôt.

— Fig. Se réconcilier, s'apaiser. Quand on le fâche une fois, il ne revient jamais. Faire revenir quelqu'un difficilement. On n'a besoin que de lui parler raison, il revient aussitôt.

— Résulter à l'avantage ou au désavantage de quelqu'un. Le profit qui m'en revient est médiocre. Quelle gloire, quel profit peut vous revenir de cette entreprise? Les maux qui en peuvent *revenir* à la patrie. (Mass.) Il *revient* à la religion infiniment plus d'avantages de la piété d'un grand. (Id.) Que vous *revient*-il de votre animosité? (Id.) Quel fruit me *revient*-il de tous vos sacrifices? (Rac.)

— Coûter. Cette ferme me revient à tant. Ces deux étoffes reviennent au même prix. La lecture est devenue un plaisir à bon marché; mais elle *revient* assez cher aux jeunes gens qui lisent de mauvais livres. (Boiste.)

— On dit fort bien, Cela me revient à vingt francs; mais on ne doit pas dire : Cela me revient à peu, à beaucoup, etc., parce que le verbe *revenir à* veut être suivi d'un nom de nombre, et non d'un adverbe.

— *Ces deux sommes réunies reviennent à celle de...* Elles font ensemble la somme de...

— Avoir du rapport, de l'analogie, être conforme, semblable. Cette couleur revient à celle de votre habit. Son humeur revient à la mienne. Prenez de ces deux objets celui que vous voudrez, l'un revient à l'autre.

— On dit dans le même sens, Cela revient au même.

— Plaire. Avoir un air, des manières qui reviennent à tout le monde, qui ne reviennent point. Je n'ai pas été à la peine d'employer l'au- [illegible] votre personne lui *revient,* et vos manières lui plaisent. (Le Sage.)

— *Il me revient de toutes parts que vous vous plaignez de moi; la même chose me revient de tous les côtés.* Beaucoup de personnes me le rapportent, m'en informent; on me le dit de tous côtés.

— Art culin. *Faire revenir de la viande.* La faire renfler pour la mettre en état d'être piquée ou lardée et rôtie ensuite. Faire revenir des pigeons, des poulets sur le gril, sur les charbons, dans l'eau bouillante.

— *Faire revenir de la viande, des légumes, dans la graisse, dans le beurre;* ou simplement, *Faire revenir de la viande, des légumes.* Les passer à la casserole avec de la graisse, du beurre, pour leur faire prendre de la couleur.

— Écon. Se dit des fromages qui, après avoir été affinés et durcis, sont placés dans des endroits humides pour s'y amollir. Chaque fromager a sa méthode particulière pour faire revenir le fromage.

— Jurispr. *Revenir sur quelqu'un.* Exercer contre quelqu'un une action en garantie. Ayez soin que cette rente soit bien payée, sans quoi l'on reviendra sur vous. Si l'on vous dépossède du bien qui vous est échu lors du partage, vous aurez droit de revenir sur vos copartageants.

— Procéd. *Revenir par opposition contre un jugement, par requête civile contre un arrêt.* Se pourvoir en justice contre un jugement, contre un arrêt.

— On dit dans un sens analogue. Revenir par la voie de la rescision contre un traité, un contrat, etc.

— S'emploie impers. dans plusieurs de ses acceptions. Il ne vous en reviendra que des ennuis, de la honte. Il en reviendra un million à l'Etat.

— On dit par menace. *S'il me revient que vous ayez médit de moi, je m'en vengerai.* Si j'apprends que vous ayez médit de moi.

— *Revenir,* suivi d'un infinitif. Et toujours Xipharès *revient* vous traverser. (Rac.) Le Saint-Esprit *revient* habiter dans son âme. (Boil.)

L'état horrible où le ciel me l'offrit
Revient à tout moment effrayer mon esprit. (Rac.)

— Fam. *S'en revenir.* Retourner au lieu d'où l'on était parti. S'en revenir tout courant.

— Syn. comp. REVENIR. RETOURNER. *Revenir* se dit du lieu où est celui qui parle, et *retourner* du lieu où il n'est pas. On *revient dans* sa patrie; on *retourne* dans son exil. ‖ REVENIR. CONVENIR. V. CONVENIR.

REVENOIR. s. m. Techn. Outil de l'horloger. ‖ Outil pour donner différents recuits, ou faire prendre la couleur bleue à l'acier.

REVENTE. s. f. Seconde vente, nouvelle vente. La revente d'un bien. Faire la revente d'une maison qu'on vient d'acheter.

— *Un objet de revente.* Un objet qu'on n'achète pas de la première main. Une tapisserie de revente. Un lit, un meuble de revente.

— *Revente à la folle enchère.* Nouvelle vente d'un bien dont le premier adjudicataire n'a pas payé le prix.

REVENTÉ, ÉE. part. pass. du v. Reventer. S'empl. adjectiv.

REVENTER. v. a. 1re conj. Mar. Faire porter dans une voile le vent qui frappe dessus.

— SE REVENTER. v. pron. Etre reventé.

REVENTIER. s. m. Anc. admin. Commis des salines qui revendait le sel par petites mesures.

REVENTONS. s. m. pl. Anc. cout. Droit dû par l'acheteur d'un bien au seigneur censuel, outre celui des lods et ventes.

REVENU, UE. part. pass. du v. Revenir. S'empl. adjectiv.

— Revenu à.

Polichinelle, à toi nous voilà *revenus,*
J'y reviens volontiers, c'est un ami d'enfance,
Garçon d'esprit d'ailleurs dans son extravagance,
Fertile en mots profonds, des badauds retenus.
(Arnault.)

— *Revenu dans. Revenu* dans son pays avec un nom européen, accueilli à la cour comme une nouveauté, il s'y montra simple et libre comme un Américain. (Thiers.)

— *Revenu de.* Un homme *revenu* depuis peu d'Afrique me fit ce rapport. (Le Sage.) A ces mots, Idoménée, déjà *revenu* de sa première promptitude, parut honteux de sa délicatesse. (Fén.) J'étais parti d'Ithaque pour aller demander aux autres rois *revenus* du siége de Troie des nouvelles de mon père. (Id.) *Revenu* de son premier étonnement, elle fit signe à l'étranger de s'approcher avec une grâce et une liberté particulière aux filles de ce pays. (Chateaub.)

Un de nos savants intrépides,
Observateur profond, d'Egypte *revenu,*
Sur les lieux, à loisir doit avoir reconnu
Ce qui reste des pyramides. (F. de Neufch.)

— Se dit aussi des choses. Quand les fers sont en bon acier fondu, ils doivent être *revenus* en bleu pas trop foncé; de cette manière ils coupent plus longtemps, parce qu'alors on peut faire des biseaux plus allongés. (Encycl.)

REVENU. s. m. Ce qu'on retire annuellement d'un domaine, d'un emploi, d'une pension, d'une constitution de rente, etc. Revenu clair et net. Revenu clair et liquide. Revenu [illegible] Une terre de bon revenu, d'un mauvais revenu, d'un revenu fort incertain, fort casuel. Avoir un bon revenu en terres. Sa charge lui vaut trente mille francs de revenu. Recevoir, toucher un revenu, ses revenus. Son revenu consiste en terres et en pensions. Il tire tant de revenu de ses propriétés. Son revenu monte à cent mille francs. Saisir tous les revenus de quelqu'un. Manger, dissiper en un mois tout le revenu d'une année. Régler sa dépense sur son revenu. Cette dépense passe mon revenu, excède mon revenu. Les gens de lettres qui parlent peu sont comme les grands seigneurs qui ont beaucoup de biens-fonds et peu de *revenus.* (Sallent.) Avec quelle joie M. de Lamoignon dispensait les *revenus* de sa charité pour racheter ses péchés! (Fléch.) Quel respect n'avait-elle pas pour les prêtres, que les gens du monde n'estiment que par leur qualité et les *revenus* de leurs bénéfices. (Id.)

N'imite point ce fou dont la sotte avarice
Va de ses *revenus* engraisser la justice. (Boil.)

(Il) me laisse pour rouler et pour vivre,
Un *revenu* léger et son exemple à suivre. (Id.)

— *Revenus casuels.* Certains profits qui ne sont point compris dans les revenus ordinaires.

— *Revenus publics,* ou *revenus de l'Etat.* Tout ce que l'Etat retire, soit des contributions, soit de ses propriétés. Ce n'est point à ce que le peuple doit donner qu'il faut mesurer les *revenus* publics, mais à ce qu'il peut donner; et, si on les mesure à ce qu'il peut donner, il faut que ce soit du moins à ce qu'il peut toujours donner. (Montesq.)

— Fig. Avoir du *revenu* en sens commun. (Mol.)

— Chass. Se dit de la queue qui revient aux perdreaux. Perdreaux qui ont plusieurs doigts de revenu. ‖ Se dit encore du bois qui renaît à la tête du cerf, du daim, du chevreuil.

— Techn. Recuit de l'acier. Donner le revenu aux aiguilles.

— S'empl. adjectiv. en t. de chasse. Cerf revenu de tête.

— Syn. comp. REVENU. RENTES. Les *rentes* ne sont que les charges du *revenu.* Sans le *revenu* on ne peut payer les *rentes.*

REVENUE. s. f. Eaux et for. Jeune bois qui revient sur une coupe de taillis.

— Agric. Pousse des bois qui viennent d'être coupés.

— Véner. Heure où les bêtes sortent du bois pour pâturer.

— Se disait pour Retour. A la revenue de Noël.

REVENURE. s. f. Agric. Seconde pousse de la vigne après la gelée.

RÊVER. v. n. 1re conj. (du gr. ῥέμβειν, tourner autour de plusieurs idées). Faire des songes. Ne faire que rêver toute la nuit. Etre sujet à rêver toutes les nuits. Rêver de combats, de naufrages, etc.

— Fam. *Cet homme rêve tout éveillé.* Son imagination crée des chimères, des fantômes.

— Etre en délire, dans une fièvre chaude ou dans quelque autre maladie. Voilà le transport qui lui vient; il commence à rêver.

— Par extens. Dire des choses déraisonnables, extravagantes. Vous rêvez quand vous dites cela. Rêvez-vous de faire cette demande, cette proposition? Vous n'êtes pas en votre bon sens, vous rêvez. Ne faire plus que rêver.

— La Bruyère a peint admirablement le duc de Lauzun en deux mots, en disant qu'il n'était pas permis de *rêver* comme il a vécu.

— Être distrait, laisser aller son imagination sur des choses vagues, sans aucun objet fixe et certain. Rêver toujours sans répondre à ce qu'on dit. Ne faire que rêver en société. Etre toute une soirée à rêver. Rêver au bord d'une fontaine. Rêver tout éveillé. On n'étudie plus, on n'observe plus, on *rêve,* et l'on nous donne gravement pour de la philosophie, les rêves de quelques mauvaises nuits. (J.-J. Rouss.) Peut-être sous son ombre ai-je *rêvé* moi-même. (Del.)

Chacun a dit son mot, on a longtemps *rêvé :*
Le vrai sens de l'énigme est-il enfin trouvé? (Volt.)

Moi, *rêver!* Moi commettre une telle indécence!
Chacun sur ce point-là connaît mon innocence.
Moi, *rêver!* Non, parbleu! *Rêver,* c'est réfléchir,
Et c'est un embarras dont j'ai su m'affranchir.
(*L'Inconstant ramené.*)

— Fam. *Rêver à la Suisse.* Avoir l'air de penser à quelque chose, et ne penser à rien. Cette phrase a vieilli.

— Penser, méditer profondément sur quelque chose. Il faut rêver à cette affaire. Rêver fort longtemps pour corriger un vers, une période. Cela donne à rêver. Rêver longtemps sur une affaire, à une affaire.

Et sans aller *rêver* dans le double vallon,
La colère suffit, et vaut un Apollon. (Boileau.)

— *Rêver à.*

Je *rêve* au bruit de l'eau qui se promène,
Au murmure du saule agité par le vent.
(Desb.-Valm.)

Joconde là-dessus se remet en chemin,
Rêvant à son malheur tout le long du voyage.
(La Font.)

— *Rêver de.*

La nuit même, la nuit me paraît éternelle,
Et j'aime mieux te voir que de *rêver* d'amour.
(Desb.-Valm.)

— *Rêver que.* Vous *rêvez* que vous avez vécu, voilà tout ce qui vous reste du songe de la vie [illegible]

— Activement. Même sens que le neutre. Rêver quelque chose. Ils n'oublièrent par d'identifier ces îles nouvelles avec les îles d'or dont ils avaient *rêvé* l'existence; elles reçurent le nom d'îles de Salomon. (M.-Brun.) Je fermais les yeux pour *rêver* le bonheur. (Desb.-Valm.) Je *rêve* sa jeunesse au doux bruit de la source. (Id.) Les gouvernements se succédaient avec tant de rapidité, qu'à peine avait-on le temps de les *rêver.* (Boiste.)

— *Rêver* est devenu trop familier pour être employé dans la tragédie, aussi Voltaire en blâme l'emploi dans ces deux vers de Corneille :

Et ce cœur, tant de fois à la guerre éprouvé,
S'alarme d'un péril qu'une femme a *rêvé.* (Corn.)

On peut remarquer aussi que dans ces vers, *rêver* est pris dans le sens actif, et qu'on le prend encore quelquefois en ce sens. On dit *voilà ce que j'ai rêvé,* pour, *voilà le rêve que j'ai fait,* mais on ne dirait pas *j'ai rêvé un péril.*

— Fam. *Vous avez rêvé cela.* Se dit à une personne qui rapporte, qui raconte des choses que l'on se refuse à croire.

— Poét. Désirer quelque chose vivement, avec passion. Ne rêver que fortune. Rêver des grandeurs, des dignités auxquelles on ne parviendra point. Rêver la tiare, un chapeau de cardinal, un trône.

— *Rêver*, signifiant Faire des songes, demande la préposition *de*. Rêver de choses effrayantes. ‖ *Rêver* est généralement actif devant un substantif seul. Rêver combats, rêver naufrages. On peut cependant dire aussi rêver de combats, rêver de naufrages. ‖ Devant un pronom personnel ou un substantif joint à un adjectif, c'est *rêver de* qu'il faut employer. J'ai rêvé de vous, de ces gens-là, de malheurs horribles. ‖ Quand *rêver* signifie Réfléchir, il doit toujours être suivi de la préposition *à*. Rêver à une affaire. ‖ Au lieu de la préposition *à*, on emploie la préposition *sur*, si la méditation est profonde. Rêver longtemps sur une affaire.

— SE RÊVER. v. pron. Être rêvé. La liberté, la gloire, la félicité se *rêvent* plus qu'elles ne se goûtent. (Boiste.)

— Se dit quelquefois des personnes. L'ambitieux tombé s'est *rêvé*, se *rêve* encore lui-même. (Boiste.)

— Syn. comp. RÊVER. PENSER. SONGER. V. PENSER. ‖ RÊVER. FAIRE DES RÊVES. Quand on emploie le verbe, on a rarement l'intention d'exprimer que le sujet fait une ou plusieurs des actions marquées par son radical, on ne se décide point entre l'unité et la pluralité.

RÊVER. s. m. Rêverie.

> Qui rendra ma fraîche pensée
> A son *rêver* délicieux! (Ste-Beuve.)

RÉVERBÉRANT. part. prés. du v. Réverbérer. Qui réverbère. Il est toujours invariable.

RÉVERBÉRANT, ANTE. adj. Qui a la propriété de réverbérer. Où suis-je? quel doux éclat! Astre des nuits, quel ordre admirable dans tes montagnes *réverbérantes!* (B. de St-P.) La chaleur est sans contredit plus grande au nord en été, si l'on compare la température d'un lieu pris dans une forêt de sapins à celle d'un lieu pris en pleine mer sous l'équateur, parce que les plans *réverbérants* des feuilles lustrées des sapins ont une bien plus grande étendue que la surface de l'Océan, donc un horizon de la même grandeur. (Id.)

— Qui produit une réverbération. Il faut donc y ajouter une cause *réverbérante*, et on la trouvera dans les feuilles lustrées de ses forêts. (P. de St-P.)

RÉVERBÉRATION. s. f. (pr. *ré-ver-bé-ra-si-on*; du lat. *verberatio*, action de frapper, qui laisse supposer son réduplicatif *reverberatio*, action de refrapper, de renvoyer le coup). Réflexion de la lumière et de la chaleur par un corps qui ne les absorbe point. La réverbération des rayons du soleil. Le navigateur Martens raconte que dans le voyage qu'il fit sur les côtes du Spitzberg pour y pêcher des baleines, la *réverbération* du soleil dans les glaces flottantes était si forte, qu'elle faisait fondre le goudron de son vaisseau. (B. de St-P.)

— S'est dit pour Contre-coup, manière indirecte. Nous n'étions son amie que par *réverbération*; mais nous étions selon son goût, et je crois que bien de ses anciennes amies n'en seront pas plus touchées (de sa mort) que moi. (Mme de Sév.) Je ne me vante pas d'être des amies de M. le Premier; mais il me trouve avec ses amis, et vous savez les sortes de *réverbérations* que cela fait. (Id.)

— S'est dit de la répercussion du son. La *réverbération* du cri dans les vallons et les rochers d'alentour le rendit plus grand... étant une chose ordinaire en la nature qu'au moindre bruit qui éclate, les forêts et les montagnes voisines retentissent et multiplient le son qu'elles reçoivent. (Vaugelas.) Les échos viennent de la *réverbération* du son, produite par les obstacles qui le renvoient. (Encycl.)

— Fig. Ces souvenirs, ces douces *réverbérations* de la jeunesse sur l'âge avancé, semblables aux derniers rayons du soleil dans une soirée d'hiver, régénèrent, par une sorte de palingénésie, hélas! trop fugitive, les premières émotions de la vie. (Poug.)

RÉVERBÈRE. s. m. Miroir réflecteur, ordinairement de métal, que l'on adapte à une lampe, pour ramener vers les objets que l'on veut éclairer la portion de sa lumière qui se perdrait dans l'espace.

[illegible] une lampe munie d'un ou de plusieurs réflecteurs, et qui sert à éclairer pendant la nuit les rues, les grandes cours et d'autres lieux. Les rues des principales villes du royaume sont éclairées par des réverbères. Allumer les réverbères. Descendre, hisser un réverbère. A la clarté d'un réverbère. Duclos, en parlant des hommes puissants qui n'aiment pas les gens de lettres, disait : Ils nous craignent comme les voleurs craignent les réverbères. (Fréron.) On a dit que les voleurs craignent les *réverbères*; les usurpateurs et les tyrans les brisent : quand l'imposture règne, la simple vérité est séditieuse. (J.-B. Say.)

— *Chasse au réverbère* ou *au flambeau*. Nom qui a été donné à une chasse qu'on fait pendant la nuit aux canards sauvages, au moyen d'une espèce de fanal placé au bout d'une perche, en avant du bateau qui porte les chasseurs.

— Chim. Nom qu'on donne aux parois d'un fourneau, destinées à réfléchir la chaleur rayonnante qui émane du foyer sur la matière qu'on veut chauffer. ‖ *Feu de réverbère.* Feu appliqué de manière que la flamme est obligée de se rabattre et de rouler sur les matières que l'on expose à son action, comme dans un four ou sous un dôme. ‖ *Feu de réverbère ouvert.* Celui qui a lieu dans un fourneau de réverbère dont tous les registres sont ouverts. ‖ *Feu de réverbère clos.* Celui qui a lieu dans un fourneau de réverbère fermé, où le feu se réfléchit et frappe la matière ou le vaisseau qui la contient, pardessus et tout autour.

RÉVERBÉRÉ, ÉE. part. pass. du v. Réverbérer. S'empl. adjectiv.

RÉVERBÉRER. v. a. 1re conj. (du lat. *reverberare*). L'*é* se change en *è* devant une syllabe muette. *Je réverbère, tu réverbères, il réverbère*, etc. Réfléchir, repousser, renvoyer. Une muraille qui réverbère fortement les rayons du soleil. Les plaques de fer réverbèrent la chaleur du feu du foyer dans les chambres. Voyez ces déserts de l'Arabie Pétrée et le Biledulgerid, le Sahara : ils ne sont inhabitables qu'à cause de cette nudité vaste, affreuse, et de ce sablon brillant et stérile qui *réverbère* tant les rayons du soleil. (Virey.) Mais les pétales, au lieu d'être disposés autour du centre de la fleur pour y *réverbérer* les rayons du soleil... (B. de St-P.) Le double anneau de Saturne ne lui a pas plus coûté que le double rang de pétales d'une marguerite; tous deux servent au même usage, à *réverbérer* les rayons du soleil sur leur disque. (Id.) Les flancs méridionaux d'une simple montagne *réverbèrent* la chaleur des rayons solaires quelquefois sur tout son horizon. (Id.)

— Neutral. Les rayons du soleil réverbèrent contre cette muraille.

— SE RÉVERBÉRER. v. pron. Être réverbéré.

REVERCHÉ, ÉE. part. pass. du v. Reverchér. S'empl. adjectiv.

REVERCHER. v. a. 1re conj. Techn. Boucher les trous d'une pièce de poterie d'étain avec le fer à souder.

— SE REVERCHER. v. pron. Être reverché.

REVERDI, IE. part. pass. du v. Reverdir. S'empl. adjectiv.

REVERDIE. s. m. Mar. Accroissement d'élévation des marées à l'époque des syzygies. ‖ *Attendre la reverdie*. Attendre le moment où la mer rapportera.

REVERDIR. v. a. 2e conj. Repeindre en vert. Reverdir les barreaux. Le lendemain, le beau ciel du Midi avait repris sa sérénité : on trouva le cadavre de l'infortuné jeune homme encore attaché au fatal radeau, au pied d'un jeune saule que l'orage avait *reverdi*. (Monial.)

— v. n. Redevenir vert. Les arbres reverdissent au mois de mai. La terre est triste et desséchée, mais elle *reverdira*. (Lamennais.) Ce que vous dites des arbres qui changent est admirable : la persévérance de ceux de Provence est triste et ennuyeuse : il vaut mieux *reverdir* que d'être toujours vert. (Mme de Sév.)

> Pourquoi demeurer à la ville,
> Quand tout *reverdit* dans nos champs? (Desoutiers.)

> A ses accords les chênes *reverdissent*,
> A ceux de Pan leurs feuilles se flétrissent. (J.-B. Rousseau.)

> Tandis que mes regards erraient sur ces campagnes,
> Le pampre a *reverdi* sur le front des montagnes. (Ste-Lamartine.)

— Se dit d'un vieillard dont les forces se raniment, qui semble rajeunir. La faculté de jouir, que glaçait l'inquiétude, se relève et *reverdit* pour un jour. (Ste-Beuve.)

— Prov. et fig. *Planter là quelqu'un pour reverdir*. Laisser une personne en quelque endroit sans la venir reprendre, comme on le lui avait promis.

— Pathol. Se disait autrefois de certaines maladies de peau qui, après avoir paru guéries, se montrent de nouveau. Dartres qui commencent à reverdir.

— SE REVERDIR. v. pron. Être reverdi.

REVERDISSEMENT. s. m. Néol. Action de reverdir. ‖ État de ce qui reverdit.

REVERDOIR. s. m. Techn. Réservoir dont se sert le brasseur.

RÉVÉRÉ, ÉE. part. pass. du v. Révérer. S'empl. adjectiv. Un prince révéré. Les vrais ambassadeurs sont partout *révérés*. (Volt.) Le grave philosophe est partout *révéré*. (Rac.) Il

[illegible] retranchements, sauve ce simulacre *révéré* du culte militaire. (Anquet.) L'iniquité pompeuse et *révérée*. (J.-B. Rouss.) Vous dormez à l'abri de ces noms *révérés*. (Boil.)

— *Révéré chez*. Le chien a-t-il été adoré ou *révéré* chez les Égyptiens? (Volt.)

— *Révéré dans*. Quel plus grave tribunal y eut-il jamais que celui de l'aréopage, si *révéré* dans toute la Grèce, qu'on disait que les dieux mêmes y avaient comparu? (Barth.)

— *Révéré de*. Était-ce un incrédule que ce saint Louis, arbitre des rois et *révéré* des infidèles? (Chateaub.)

> Des Grecs et des Romains autrefois *révéré*,
> Le coq était des dieux l'interprète sacré. (Boileau.)

— *Révéré en*.

> Surtout qu'en vers écrits la langue *révérée*,
> Dans vos plus grands excès vous soit toujours sacrée. (Boileau.)

— *Révéré par*.

> Dans ce livre par eux de tout temps *révéré*,
> Le nombre des mots même est un nombre sacré. (Racine.)

— *Révéré pour.*

> Pour tant d'heureux bienfaits les Muses *révérées*,
> Furent d'un juste encens dans la Grèce honorées. (Boileau.)

RÉVÉREMMENT. adv. (pr. *ré-vé-ra-man*). Avec respect, avec révérence. Parler révéremment de Dieu, des choses saintes. Peu usité.

RÉVÉRENCE. s. f. (pr. *ré-vé-ran-se*; du lat. *reverentia*, crainte respectueuse, respect). Respect, vénération qu'on porte aux choses sacrées, aux prêtres, aux temples, aux images, aux sacrements. Traiter les choses saintes avec révérence. Porter honneur et révérence à quelqu'un. Que peuvent des évêques qui ont anéanti eux-mêmes l'autorité de leur chaire et la *révérence* qu'on doit à la succession, en condamnant ouvertement leurs prédécesseurs jusqu'à la source même de leur sacre? (Boss.) L'attention et la modestie de M. de Montausier dans l'église imprimaient le respect aux âmes les moins touchées de la *révérence* du lieu et de la sainteté du culte. (Fléch.)

— Il ne s'emploie guère aujourd'hui dans le sens de respect. Leur inanité leur donne poids et *révérence*. (Mont.) Les noms de ces grands hommes, Ronsard et du Bellay, ne doivent jamais être prononcés sans imprimer dans l'esprit de ceux qui les écoutent une secrète *révérence*. (Godeau.) O *révérence* des temps passés et des choses éloignées, combien tu nous fais dire de sottises! (Rayn.)

— Pop. *Sauf révérence*, *révérence parler*, *en parlant par révérence*. Se dit quand on parle de quelque chose dont on craint que l'idée ou l'expression ne blesse.

> Ce damoiseau, parlant par *révérence*,
> Me fait cocu, madame, avec toute licence. (Molière.)

— Pal. *Sauf la révérence* ou *le respect de la cour*. Se dit pour excuser la liberté de quelque terme qui paraît peu respectueux.

— Myth. rom. Divinité allégorique, fille de l'Honneur et de la Majesté.

— Titre d'honneur qu'on donnait aux religieux qui étaient prêtres. Votre Révérence. Je prie votre Révérence de.

— Hist. ecclés. Titre d'honneur que l'on a donné aux évêques. Le titre de révérence resta longtemps seul en usage en parlant; il a été remplacé par le titre de Grandeur.

— On dit d'un homme qu'on a repris ou gourmandé, qu'on *a bien parlé à sa révérence*.

— Mouvement du corps qu'on fait pour saluer, soit en inclinant, soit en pliant les genoux. Une profonde révérence. Une grande, une humble révérence. Révérence bien basse, fort basse. Faire la révérence. Faire la révérence bas, bien bas. Faire la révérence de mauvaise grâce. Faire ses révérences trop longues, trop courtes. Je remerciai, par une *révérence*, le poète des Asturies de sa hardiesse obligeante. (Le Sage.) Rien ne recommande plus une femme au premier abord, qu'une *révérence* faite avec grâce. (Roub.) Au fait, tout homme qui fait une profonde *révérence* à quelqu'un tourne le dos à quelque autre. (Galiani.) La vraie politesse ne consiste pas à faire des *révérences*, mais à dire et à faire des choses agréables à ceux avec qui l'on vit. (Boiste.) Le prince a les *révérences* et les ministres l'autorité. (Boss.)

— La révérence se fait en France par l'inclination du corps, en tirant le pied en arrière et en ôtant le chapeau. En Orient, on la fait en touchant la tête de la main et en se baissant. Les femmes font la révérence en pliant les genoux.

— Fig. Si vous voulez avoir quelques succès dans le monde, il faut, en entrant dans un salon, que votre vanité fasse la révérence à celle des autres. (Mme Geoffrin.)

— Manég. *Faire la révérence*. Se dit d'un cheval qui fait un faux pas.

— On dit qu'un *mur fait la révérence*, lorsqu'il est incliné, qu'il fait une bosse, qu'il menace ruine.

— Pop. *Tirer sa révérence à quelqu'un*. Le saluer.

— Fam. Saluer en s'en allant, s'en aller. Je lui dis nettement ma façon de penser, et je lui tirai ma révérence.

— Fig. Se dit pour exprimer le refus. Je vous tire ma révérence, ne comptez pas sur moi. Ce que vous proposez est fort imprudent, je vous [illegible]

— [illegible] sa révérence, sa révérence à quelqu'un. Lui rendre ses respects et le saluer pour la première fois, ou lorsqu'on a été longtemps sans le voir.

— Sorte d'hommage rendu aux souverains dans certaines occasions. Le roi a reçu les révérences. La reine a dispensé des révérences.

— Syn. comp. RÉVÉRENCE. SALUT. SALUTATION. La *révérence* est un mouvement du corps qu'on fait pour marquer un sentiment de respect, de considération, etc., soit en pliant les genoux, soit en s'inclinant. Le *salut* est une démonstration extérieure de civilité, d'amitié, de respect, faite aux personnes qu'on rencontre, qu'on aborde, qu'on visite. La *salutation* est quelque chose de plus démonstratif, de plus [illegible], de moins [illegible]. ‖ RÉVÉRENCE. [illegible]. V. [illegible].

RÉVÉRENCIELLE. adj. f. Ne se dit que dans cette locution, *crainte révérencielle*, [illegible] et du respect que les enfants doivent avoir pour leurs père et mère.

RÉVÉRENCIEUSEMENT. adv. Avec respect, d'une manière humble et cérémonieuse. Père Itier vous salue très-révérencieusement. (Mme de Sév.)

RÉVÉRENCIEUX, EUSE. adj. Qui affecte de faire quantité de révérences. Voilà un homme bien révérencieux. Fam., et ne se dit que par moquerie.

— Fig. Humble et cérémonieux. Devenir de jour en jour plus révérencieux. Discours révérencieux. Paroles révérencieuses.

RÉVÉREND, ENDE. adj. (du lat. *reverendus*, digne de vénération). Digne d'être révéré. Ne s'emploie que comme un titre d'honneur qu'on donne aux prélats, aux religieux et aux religieuses. Révérend père en Dieu. Le révérend père un tel. La révérende mère supérieure. Le très-révérend père.

> Suivant le lardon médisant,
> Les jeunes sœurs, d'un œil content,
> Ont vu draper les graves mères,
> Les *révérendes* douairières,
> Et la grand'chambre du couvent. (Gresset.)

— Gresset l'a dit de Vert-Vert.

> De ce fiel mystique et couvert
> Que vient de verser la cabale
> Sur l'histoire de dom Vert-Vert,
> Faite en cette critique année
> Où le perroquet *révérend*
> Alla jaser publiquement,
> Entraîné par sa destinée.

— substantiv. Mon révérend. Mes révérends.

RÉVÉRENDISSIME. adj. des 2 g. (superl. de *révérend*). Titre d'honneur plus relevé que celui de Révérend, et que l'on donne aux évêques, aux archevêques, aux généraux d'ordre et aux supérieures de certaines abbayes.

— Les superlatifs en *issime*, et notamment celui de *révérendissime* donné aux évêques, étaient des mots nouveaux dans notre langue dans le XVIe siècle. Elle en était redevable apparemment à ces Italiens que Catherine de Médicis avait attirés à sa cour.

RÉVÉRER. v. a. 1re conj. (du lat. *revereri*, formé de *re*, augmentatif, et de *vereri*, craindre avec respect). L'*é* se change en *è* devant une syllabe muette. *Je révère, tu révères, il révère*, etc. Honorer, respecter. Révérer Dieu. Révérer les saints. Révérer les reliques. Révérer les images. Révérer les ministres de la religion. Révérer les puissances d'une haute vertu. Révérer la mémoire de quelqu'un. C'est le bonheur de nos jours qu'on puisse autant s'attacher au mérite et à la personne du prince qu'on en *révère* la puissance et la majesté. (Boss.) Toute la nature attentive, étonnée, obéissante, reconnaît en lui le pouvoir de son créateur et *révère* sa sainteté et son innocence. (Fléch.) J'assassine à regret un roi que je *révère*. (Rac.) Rome et tous vos soldats *révèrent* ces aïeux. (Id.) Tout l'univers *révère* sa puissance. (J.-B. Rouss.) Le Hollandais *révère* la cigogne qui tue les reptiles. (B. de St-P.) Partout l'homme estime qui le trompe et *révère* qui l'opprime. (Id.)

> La croyance, les mœurs, le pouvoir, tout diffère;
> Ce qu'ici l'on proscrit, ailleurs on le *révère*. (Volt.)

> En vain de la faveur du plus grand des monarques,
> Tout *révère* à genoux les glorieuses marques. (Rac.)

— SE RÉVÉRER. v. pron. Être, devoir être respecté. Les vertus utiles sont celles qui doivent le plus se *révérer*. (Boiste.)

— Se respecter soi-même.

— Se respecter mutuellement. Les hommes de vrai mérite se *révèrent* et ne se jalousent jamais. (Boiste.)

— Syn. comp. RÉVÉRER. ADORER. HONORER. V. HONORER.

RÊVERIE. s. f. État de l'esprit occupé d'idées vagues qui l'intéressent; pensées riantes ou tristes auxquelles se laisse aller l'imagination. Une profonde rêverie. Une continuelle rêverie. Une agréable, une douce rêverie. S'enfoncer dans une sombre rêverie. De mélancoliques rêveries. Promener ses rêveries. Il ne faut point de cause pour agiter notre âme : une *rêverie* sans corps et sans sujet la régente et l'agite. (Mont.) Par le travail, on chassait l'ennui, on ménageait le temps, on prévenait la langueur de la paresse et les pernicieuses *rêveries* de l'oisiveté. (Boss.) La *rêverie* du voyageur est une sorte de plénitude de cœur et de vide de tête, qui vous laisse jouir en repos de votre existence. C'est pour la pensée que nous troublons la félicité que Dieu nous donne [illegible] tombe.) Les bruissements des prairies, les gazouillements des bois, me plongent dans d'ineffables *rêveries* qui souvent ont fait tomber de mes mains les livres des philosophes. (B. de St-P.) La *rêverie* est la compagnie la plus douce, la plus fidèle, la plus intéressante : elle fait disparaître le temps. (Boiste.)

> ... Un livre en main, errant dans les prairies,
> J'occupe ma raison d'utiles rêveries. (Boil.)

> [illegible] rêveries
> De public exciter les justes moqueries. (Id.)

— Pensée qui absorbe. Se dit surtout de l'amour.

— Idée extravagante, chimérique. Les rêveries des astrologues. Débiter ses rêveries pour des vérités. Ouvrage plein de rêveries. [illegible] que toutes leurs rêveries leur sont [illegible]. (Boss.)

> [illegible]
> [illegible] (Boil.)

— Délire causé par une maladie, ou l'effet de un délire. Entrer dans la rêverie. Tomber en rêverie. Avoir des rêveries. Des rêveries de [illegible]

lade. Nous croyons voir partout des sinistres présages de notre mort dans les *rêveries* d'un songe, dans le chant nocturne d'un oiseau. (Mass.)

— Anc. admin. Bureau où l'on payait l'impôt appelé *rêve*.

— Syn. comp. RÊVERIE. RÊVE. V. RÊVE.

REVERNI, IE. part. pass. du v. Revernir. S'empl. adjectiv.

REVERNIR. v. a. 2e conj. Techn. Vernir de nouveau. ‖ Couvrir d'un nouveau vernis.

— SE REVERNIR. v. pron. Être reverni.

REVERQUIER. s. m. (de l'allem. *verkehren*, renverser). V. REVERTIER.

REVERS. s. m. (pr. *re-vèr*; du lat. *reversus*). Le côté d'une chose opposé à celui que l'on regarde ou qui se présente d'abord. Le revers de la main. Le revers d'un feuillet. Le revers d'une tapisserie. Le revers d'une montagne, d'un coteau. Remplir la page et le *revers*. (Boil.) La plupart des traductions ressemblent à des *revers* de tapisserie. (Boiste.)

— *Un coup de revers*, *un revers*. Un coup d'arrière-main; un coup donné de gauche à droite avec la main ou avec un instrument, avec une arme quelconque. Donner un revers. Blesser d'un revers. Donner un revers de la main.

Pour châtier son insolence extrême,
Il faut que je lui donne un *revers* de la main. (Mol.)

— *Frapper de revers*. Frapper de gauche à droite avec une arme, un bâton, etc., que l'on tient de la main droite.

— Fig. *Un revers de fortune*, ou simplement *un revers*. Une disgrâce, un accident qui change une bonne situation en une mauvaise. Éprouver, essuyer d'étranges revers, de grands revers, d'affreux revers, de cruels revers. Être ferme dans les revers. Se laisser abattre par le premier revers. Les prospérités de la France ont pu éprouver des *revers*, le sort des lettres ne changera plus. (Mass.) Les bons et les mauvais succès semblent s'être partagé la durée des ans et des siècles, et nous venons de voir le règne le plus long et le plus glorieux finir par des *revers*. (Id.) Je vois la reine et vous, mes *revers* vont finir. (De Belloy.) Le roi n'avait point encore éprouvé de *revers*. (Volt.) Quelques *revers* répandus dans le champ de la vie en font fructifier le bonheur. (S. Dub.) Les tempêtes de l'ambition ne se font point sentir dans les hameaux, et les *revers* de la fortune n'y exercent point leur empire. (Reyrac.) C'est dans les grands *revers* que brillent les grands courages. (Joliveau.)

Mille fameux *revers*
D'exemples étonnants ont rempli l'univers. (T. Corn.)

Mais au moindre *revers* funeste,
Le masque tombe, l'homme reste,
Et le héros s'évanouit. (J.-B. Rouss.)

— *Les revers d'un habit*. Les deux parties d'un habit qui se joignent sur la poitrine, et qui semblent repliées en dessus de manière à montrer une portion du revers ou de la doublure de l'habit. Habit d'uniforme à revers bleus.

— Anc. cost. Partie des manches, qu'on retrousse, et qui s'appelle aujourd'hui Parement. Satin bon pour le revers des manches.

— *Revers de botte*. Le haut de la tige d'une botte, lorsqu'il paraît se rabattre et montrer le côté du cuir qui n'est pas noirci. Bottes à revers.

— Monn. et méd. Le côté opposé à celui où est l'empreinte de la tête du prince ou du personnage au nom ou en l'honneur duquel la médaille a été frappée.

— Fig. et fam. *Le revers de la médaille*. Le mauvais côté, les mauvaises qualités d'une personne ou d'une chose.

— Prov. et fig. *Toute médaille a son revers*. Chaque chose a deux faces, un bon côté et un mauvais.

— Se prend quelquefois pour Contre-partie. Lorsque M. Oberlin mourut, par un testament qui était le *revers* de celui d'Eudamidas, il légua Louise Schepler à ses enfants. (Cuvier.)

— *Revers de pavé*. Partie inclinée du pavé d'une rue depuis les maisons jusqu'au ruisseau.

— Fortif. *Revers de la tranchée*. Le côté de la tranchée qui est tourné vers la campagne, et qui est opposé à celui qui regarde la place. ‖ *Revers du fossé*. Bord extérieur, opposé à celui [illegible] propre qu'on donne quelquefois au côté extérieur du parapet. ‖ *Revers de l'orillon*. Partie de l'orillon vers la courtine.

— Art milit. *Voir, prendre, batire à revers* ou *de revers une troupe, un ouvrage de fortification*. Voir, prendre, battre cette troupe, soit en flanc, soit à dos. ‖ *Prendre des revers*. Occuper une position d'où l'on dirige obliquement son feu contre le dos de l'ennemi.

— Mar. Partie de la muraille d'un bâtiment qui est en surplomb. ‖ *Manœuvres de revers*. Les écoutes, boulines et amures de dessous le vent des basses voiles, c'est-à-dire qui ne se trouvent pas du côté du vent. ‖ Celles qui sont placées sous le vent. ‖ *Palan de revers*. Celui qui fait effort sur le garant d'un autre palan. ‖ *Revers d'arcasse*. Portion de voûte de bois faite à la poupe d'un vaisseau, soit pour contenir un balcon, soit pour un simple ornement ou pour gagner de l'espace. ‖ *Revers de l'éperon*. La partie de l'éperon comprise depuis le dos du cabestan jusqu'au bout de la cagouille.

RÉVERSAL, ALE. adj. (du lat. *reversi*, retourner). S'est dit d'un acte d'assurance donné à l'appui d'un engagement précédent. Diplôme réversal.

— *Lettres réversales* ou *réversales*. Lettres par lesquelles on fait une concession en échange, en retour d'une autre.

REVERSAUX. s. m. pl. Diplom. Se disait, dans le droit public de l'empire, de certains décrets par lesquels on déclarait que ce qui s'était fait dans un cas particulier ne pourrait détruire les règles générales. Les empereurs qui se faisaient sacrer ailleurs qu'à Aix-la-Chapelle ont toujours donné des reversaux au chapitre de cette ville.

REVERSE. adj. des 2 g. Entom. V. REVERSÉ.

REVERSÉ, ÉE. part. pass. du v. Reverser. S'empl. adjectiv.

REVERSÉ, ÉE. adj. (du lat. *reversus*; de *reverto*, revenir). Entom. Se dit des ailes des insectes, lorsque le bord externe de l'inférieure est plus avancé, un peu courbé, et qu'il dépasse celui de la supérieure.

REVERSEAU. s. m. (de *revers* et *eau*). Constr. Pièce de bois attachée au bas d'un châssis, d'une porte-fenêtre, qui, en recouvrement sur son seuil, empêche que l'eau n'entre dans la feuillure.

REVERSEMENT. s. m. Mar. Action de reverser. On dit mieux *transbordement*.

— *Reversement de courants*, *de marée*, etc. Changement de la marée, des courants.

REVERSER. v. a. 1re conj. Verser de nouveau. Reverser du vin dans son verre. Reverser à boire.

— Verser une liqueur dans un vase duquel on l'avait tirée.

— Mar. Transporter la cargaison d'un bâtiment dans un autre. Reverser des munitions de guerre, de bouche, des marchandises. On dit plus ordinairement *transborder*. ‖ Agir sur les manœuvres de revers. ‖ *Une marée, un courant, une mousson reversent*. Quand leur direction devient opposée à celle qu'ils avaient précédemment. ‖ *Reverse*. Commandement d'une manœuvre qui a pour but d'accélérer le changement des amures, lorsqu'un bâtiment vire de bord.

— Fig. et comm. Transporter un article d'un chapitre dans un autre.

— SE REVERSER. v. pron. Être reversé.

REVERSI. s. m. (du fr. *revers*, parce qu'à ce jeu, au revers de tous les autres, c'est celui qui fait le moins de levées qui gagne le plus). Jeu de cartes où celui qui fait le moins de levées gagne la partie, et où le valet de cœur est la carte principale; il se joue à quatre personnes. Jouer bien au reversi. Grand joueur de reversi. Faire un reversi, une partie de reversi. On écrit souvent aussi *reversis*.

— Coup qui consiste à faire toutes les levées, et qui, par une exception à la règle ordinaire à ce jeu, procure le gain de la partie. Faire le reversi. Faire reversi. Rompre le reversi.

RÉVERSIBILITÉ. s. f. Jurispr. Qualité de ce qui est réversible. La réversibilité des apanages. Réversibilité d'un héritage, d'un douaire, d'une rente, d'une pension.

— Féod. *Réversibilité des fiefs*. Retour des fiefs au seigneur, à la mort des vassaux qui ne laissaient aucun parent mâle.

RÉVERSIBLE. adj. des 2 g. (du lat. *reversi*, retourner). Jurispr. Qui doit en certains cas retourner au propriétaire qui en a disposé. Les héritages donnés à bail emphythéotique sont réversibles après la fin du bail.

— Se dit aussi des rentes viagères constituées sur plusieurs têtes, ou d'une pension assurée à d'autres personnes après la mort du titulaire. Pension réversible sur la veuve, sur les enfants, sur les sœurs, etc.

— Bot. Se dit des feuilles susceptibles de s'appliquer face à face par leur partie supérieure, quand la direction a lieu vers la base de la tige.

RÉVERSION. s. f. (du lat. *reversio*). Jurispr. Retour, droit de retour, en vertu duquel les biens dont une personne a disposé en faveur d'une autre lui reviennent quand celle-ci meurt sans enfants. Rentrer dans un bien par droit de réversion. Ce duché revint à la couronne de réversion.

— [illegible] avec un sens différent et souvent contraire, certains mots d'une même proposition.

REVERSIS. s. m. V. REVERSI.

RÉVERSOIR. s. m. Hydraul. Barrage établi sur un cours d'eau, par-dessus lequel le liquide s'écoule en nappe. ‖ Pertuis à la paroi latérale d'un réservoir.

REVERTIER. s. m. Sorte de jeu qui se joue dans un trictrac, et qui consiste à faire revenir ses dames dans la même table d'où elles sont parties. On disait autrefois *reverquier*.

REVESTIAIRE. s. m. Lieu séparé dans l'église, où les prêtres se revêtent des habits sacerdotaux pour l'office divin. Il est vieux. On dit *vestiaire*.

— Somme que chaque religieux prenait en certaines communautés pour son entretien d'habits, de linge.

REVESTISSEMENT. s. m. Anc. législ. Don mutuel entre mari et femme.

REVÊTEMENT. s. m. Architect. Espèce de placage de plâtre, de mortier, de bois, de marbre, etc., qu'on fait à une construction pour la rendre plus agréable, ou plus riche, ou même plus solide. Le revêtement de ce mur est de plâtre; celui des piédestaux est de marbre. Le revêtement des murs de cet appartement est de bois, de stuc, etc. Le *revêtement* est donc, selon le sens propre du mot, une sorte d'habit qui cache la nudité des constructions, et souvent la pauvreté de leur matière. (Quatrem.)

— Construct. Mur, soit en pierres, soit en moellons, qui sert à fortifier l'escarpe ou la contrescarpe d'un fossé, ou à retenir les terres d'un fossé, d'un bastion, d'une terrasse. Les revêtements sont ordinairement en talus, afin de mieux soutenir la poussée des terres.

REVÊTIR. v. a. 2e conj. (du lat. *vestire*, qui, précédé de la part. itérative *re*, signifie Redonner les habits à quelqu'un, et reprendre les habits qu'on avait quittés). *Je revêts, tu revêts, il revêt, nous revêtons, vous revêtez, ils revêtent. Je revêtais. Je revêtis, nous revêtîmes. Je revêtirai. Je revêtirais. Revêts, revêtons, revêtez. Que je revête. Que je revêtisse. Revêtant. Revêtu.* Donner des habits à quelqu'un qui en a besoin. Revêtir les pauvres. L'usage de *revêtir* les statues d'habits quelquefois très-riches est assez commun dans la Grèce, et fait regretter souvent que ces ornements dérobent aux yeux les beautés de l'art. (Barthél.)

— Fig. La mort change de nature pour les chrétiens, puisque, au lieu qu'elle semblait être faite pour nous dépouiller de tout, elle commence, comme dit l'Apôtre, à nous *revêtir*. (Boss.) De combien d'honneur et de gloire, grand Dieu! aviez-vous *revêtu* l'homme au sortir de vos mains? (Mass.) Ajoutez-y maintenant les différences que les divers tempéraments, les âges et les sexes y apportent, vous connaîtrez que les beautés dont la nature a *revêtu* l'homme sont inépuisables. (B. de St-P.)

Tu disposas la terre à la fécondité,
Quand tu la *revêtis* de grâce et de beauté. (St-Laur.)

— Se dit aussi des vêtements dont on se couvre. Revêtir un habit.

— Se dit des plantes et des animaux. Un vil insecte s'enveloppe d'un tissu de soie; il ne peut connaître l'amour qu'en *revêtant* une forme aérienne. (A. Mart.) La fleur des champs nous apprendra le nom de celui qui la *revêtit* d'une robe éclatante. (Id.) Bientôt l'eau prive le sol de la terre végétale qui *revêtait* sa surface, et qui était la source de sa fécondité. (Fourn.) Les lis ne travaillent ni ne filent, et cependant quels vêtements des rois pourraient égaler la magnificence dont j'ai *revêtu* ces fleurs? (Mme de Staël.)

— Se dit également des habits de cérémonie ou des autres marques de dignité. Revêtir ses habits royaux. Revêtir le grand collier de l'ordre. Revêtir un prélat de ses habits pontificaux.

— Fig. Investir quelqu'un d'un titre, d'un emploi, d'une dignité, du pouvoir, de l'autorité. Revêtir quelqu'un d'une charge. Dépouiller quelqu'un d'une charge, en revêtir un de ses amis. Le roi l'a revêtu d'un plein pouvoir.

— Féod. Se disait des héritages et des fiefs. Un donateur se dessaisit de ses biens pour en revêtir son donataire. Revêtir un vassal de sa terre.

— Fig. *Revêtir ses pensées d'un style brillant*. Les exprimer d'une manière brillante. Homère, qui l'a *revêtue* de vers si beaux, demandait l'aumône pendant sa vie. (B. de St-P.)

— *Revêtir le mensonge*, *l'erreur des apparences de la vérité*. Donner au mensonge, à l'erreur l'air de la vérité.

— Jurispr. *Revêtir un acte de toutes ses formes, de toutes les formalités requises*. Observer toutes les formes nécessaires pour qu'il soit valide.

— *Revêtir un acte*, *un écrit de la signature d'une personne*. Le faire signer par cette personne.

— Prendre, se donner, s'attribuer telle ou telle apparence, telle ou telle qualité. Revêtir la figure de quelqu'un.

— On dit dans un sens analogue, *Revêtir un personnage*.

— Fig. Les formes que revêt la pensée.

— *Revêtir un caractère*. Faire connaître la qualité, l'autorité qu'on possédait sans la montrer. Il ne passait que pour un voyageur, mais [illegible]

— Fortifier l'escarpe et la contrescarpe d'un fossé, avec un mur de pierre ou de moellon.

— Faire un mur à une terrasse, pour en soutenir les terres.

— *Revêtir un fossé, un bastion*. Le couvrir de briques, de pierres.

— Garnir de poteaux une cloison ou un pan de bois.

— Couvrir un mur d'un lambris.

— Recouvrir, enduire. Revêtir l'aire d'une grange d'une couche de sable et de terre battue. Revêtir le fond d'un bassin d'un lit de glaise.

— Garnir de gazon un glacis droit ou circulaire, ou palisser de charmilles, d'ifs, etc., un mur de terrasse ou de clôture, pour le couvrir.

— Se dit, dans plusieurs arts, pour Couvrir, environner. Les fondeurs revêtent leurs modèles de cire. Les peintres revêtent leurs figures, quand ils les habillent.

— *Se revêtir d'un habit*. Le mettre sur soi, s'en couvrir.

Revêtons-nous d'habillements
Conformes à l'horrible fête
Que l'impie Aman nous apprête. (Racine.)

— Fig. Nous ne pensons qu'à nous *revêtir* des dépouilles de nos amis et de nos proches. (Mass.) Quelle indécence à un ministre de l'Église de déposer les armes saintes, et de se *revêtir* des armes de la milice du siècle! (Id.) Vous vous étiez toujours *revêtu* de la ressemblance des justes. (Id.)

De quel front aujourd'hui vient-il sur nos brisées
Se *revêtir* encor de nos phrases usées? (Boileau.)

— Se couvrir des habits de cérémonie ou des autres marques de dignité. Magistrat qui s'est revêtu de sa robe. Se revêtir d'un costume.

— Être investi. Se dépouiller de l'autorité avec plus de contentement qu'on n'avait eu à s'en revêtir.

— S'attribuer telle ou telle apparence, telle ou telle qualité. Jésus-Christ se revêtit des apparences les plus humbles pour venir racheter les hommes.

— Fig. Les formes dont se revêt la pensée.

— Se dit des animaux, des plantes, et même de la terre. La tige elle-même se *revêt* d'une dure écorce, qui met le bois tendre à l'abri des injures de l'air. (Fén.) Plus loin, un ver rampe sur le gazon, tout à coup il se *revêt* de lumière, il s'avance comme le fils des astres. (A. Mart.) Le soleil anime les ombrages qui vous dérobent à ses rayons dévorants. Sous ces traits enflammés, les fleurs se hâtent d'éclore, et la terre se *revêt* d'une robe de verdure. (Id.) Les terrains calcaires se *revêtent* ordinairement d'une végétation plus vigoureuse et plus abondante que les terrains granitiques. (M.-Brun.) De leurs molles toisons les brebis se *vêtissent*. (Del.)

— Le présent de l'indicatif de ce verbe est un écueil que plusieurs écrivains célèbres n'ont pas su éviter. C'est alors que les zéphyrs qui l'ont dépouillée du manteau des hivers la *revêtissent* de la robe du printemps. (B. de St-P.)

— Syn. comp. REVÊTIR. VÊTIR. On se *revêt* de ce dont on se couvre en second lieu, des habits qui se superposent aux vêtements, ou d'habillements extraordinaires, d'insignes d'une dignité. On se *vêt* de ses habits ordinaires, de ceux qui sont faits pour le besoin, et sur lesquels on en met souvent d'autres.

REVÊTISSEMENT. s. m. Féod. Action de recevoir la foi et l'hommage d'un vassal.

— Anc. cout. *Revêtissement de ligne*. Dévolution qui avait lieu des biens propres d'une personne décédée aux parents les plus proches dans la ligne d'où ces biens provenaient. ‖ On appelait aussi *revêtissement*, un don mutuel et égal qui se faisait, dans quelques coutumes, entre deux conjoints.

— S'est dit pour Revêtement.

REVÊTU, UE. part. pass. du v. Revêtir. S'empl. adjectiv.

Un jeune enfant couvert d'une robe éclatante,
Tels qu'on voit des Hébreux les prêtres *revêtus*. (Racine.)

— Fam. *Un gueux revêtu*. Un homme de rien qui a fait fortune, et qui en est devenu arrogant.

— Prov. *Rien n'est plus insupportable qu'un gueux revêtu*.

— Fig. C'est un gueux *revêtu* des dépouilles d'Horace. (Boil.)

— *Revêtu de*. Tous ces objets n'étaient point *revêtus* de ces riches teintes de pourpre, de jaune doré, de nacarat, d'émeraude, si communs le soir dans les couchants de ces parages. (B. de St-P.) L'arbre de Wenster, avec tous les parfums des aromates, et *revêtu* d'un feuillage toujours vert, ombrage les vallées du cap Horn. (Id.) Tel est à l'île de France, le pic de Peter-Boot, qui, avec sa pyramide surmontée d'un chapiteau et entourée de nuages, ne ressemble pas mal à une figure de femme *revêtue* d'une robe flottante. (Id.) Celui du maïs, au contraire, y est *revêtu* de plusieurs pellicules. (Id.) Il peint une jeune femme *revêtue* d'une fourrure d'hermine, et placée sur un traîneau en forme de char. (Mme de Staël.) Les mariniers, sur les bords de la mer Adriatique, sont *revêtus* d'une capote rouge, et très-singulière. (Id.) La plante du pied est *revêtue* d'une semelle de cuir dure comme la corne. (Buff.) La queue est très-courte, elle n'a que deux pouces de longueur, et elle est *revêtue* d'un têt tout autour. (Id.) L'œsophage est beaucoup plus grand à proportion [illegible] d'une membrane très-dense, glanduleuse et plissée. (Lacépède.) Des vapeurs voilaient en partie les Alpes de Savoie confondues avec elle, et *revêtues* des mêmes teintes. (Senancour.) Elle était d'un bois incorruptible, qui était *revêtu* par dehors et par dedans de laines d'un or très-pur. (Le Maistre de Sacy.)

Revêtu de lambeaux; tout pâle, mais son œil
Conservait sous la cendre encor le même orgueil. (Racine.)

— Fig. Orné, décoré. Être revêtu de vertus, de qualités aimables. On dédaigne souvent la vérité, quand elle n'est pas *revêtue* des ornements qui séduisent l'esprit. (Acad.) Quand vous serez *revêtu* de quelque charge importante, n'employez jamais de malhonnêtes gens. (Barthél.)

Qui, d'un zèle trompeur à nos yeux *revêtu*,
Contre innocence arme votre vertu. (Racine.)

On pourrait dire à certains hommes
Orgueilleux du harnais dont ils sont *revêtus*,
Laissons là les honneurs, et comptons les vertus. (François de Neufchâteau.)

— Voltaire a dit : Leur front d'un vain éclat n'était point *revêtu*. Ce mot semble un peu trop éloigné de sa signification primitive. (Volt.)

REVÊTURE. s. f. Se disait pour Investiture.

RÊVEUR, EUSE. adj. Qui rêve, qui s'entretient de ses imaginations. Un homme fort rêveur. Un esprit rêveur. Vous voilà bien rêveuse. Paraître triste et rêveur. Philosophes *rêveurs*, qui pensez tout savoir. (Boil.) Je m'aperçois depuis quelques jours que vous êtes triste et *rêveuse*. (Destouches.)

— Qui dit des choses extravagantes et hors du sens commun.

— Se dit aussi des choses. La tristesse est *rêveuse*, et je rêve souvent. (Mme Desb.-Valm.) Vos yeux deviennent sombres, *rêveurs*, fixés en terre. (J.-J. Rouss.)

— substantiv. C'est un rêveur. Un rêveur perpétuel. *Rêveur* sombre, inquiet, à lui-même ennuyeux. (Boil.)

Mais pour moi, de Paris citoyen inhabile,
Qui ne lui puis fourni. qu'un *rêveur* inutile,
Il me faut du repos. (Boil.)

— *C'est un rêveur, un vieux rêveur.* Se dit d'un homme qui fait ou qui dit des choses extravagantes, dont les idées sont hors du sens commun.

— Syn. comp. MÉDITATIF. PENSEUR. PENSIF. RÊVEUR. Le désir de savoir rend *méditatif*; l'amour du vrai rend *penseur*; la crainte et l'inquiétude rendent *pensif*; l'illusion rend *rêveur*.

REVIDAGE. s. m. Techn. Action de revider.

REVIDÉ, ÉE. part. pass. du v. Revider. S'empl. adjectiv.

REVIDER. v. a. 1re conj. Techn. Agrandir un trou avec la vrille, en T. de bijoutier.

— Terme dont se servent les brocanteurs pour exprimer la coutume où ils sont de se revendre les uns aux autres ce qu'ils ont acheté dans les ventes publiques.

— SE REVIDER. v. pron. Être revidé.

REVIENT. s. m. Comm. Prix que les marchandises coûtent au fabricant lui-même. Le prix de revient. Le revient. || Frais de fabrication.

REVIGNY. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Bar-le-Duc (Meuse); 500 hab.

REVIGORER. v. a. 1re conj. S'est dit pour Redonner de la vigueur. *Revigorer* les esprits. (Bouchet.) Merci[illegible] a proposé de le remettre en usage, mais sans succès.

— SE REVIGORER. v. pron. S'est dit pour Reprendre vigueur. Au moyen de la soudaine et inopinée joie, les esprits se *revigorèrent*. (Despérier.)

REVIGOURER. v. a. 1re conj. Donner plus de vigueur. La joie qu'il eut dans sa maladie, en revoyant ce qu'il aimait, *revigoura* si bien son corps, qu'il guérit en peu de jours. (Merc.) Ce mot n'a pas eu plus de succès que le précédent.

REVIN. s. m. Nom qu'on donne, dans le Gard, au petit vin ou piquette.

REVIQUÉ, ÉE. part. pass. du v. Reviquer. S'empl. adjectiv.

REVIQUER. v. a. 1re conj. Anc. techn. Se disait, en Picardie, pour Dégorger et fouler les étoffes de laine teintes.

— SE REVIQUER. v. pron. Être reviqué.

REVIQUEUR. s. m. Anc. techn. Nom que l'on donnait aux foulons, en Picardie.

REVIRADE. s. f. (du lat. *gyrare*, tourner). Action d'un joueur de tric-trac qui, pour faire une case avancée, emploie une ou deux dames des cases déjà faites. Faire une revirade, la revirade.

— Se disait pour Réplique, riposte. J'ay autrefois employé à la nécessité et presse du combat des *revirades* qui ont fait faussée, outre mon dessein et mon espérance. Je ne les donnois qu'en nombre, ou les recevois en poids. (Montaig.)

REVIREMENT. s. m. Mar. Action de revirer, c'est-à-dire de changer de route ou de bordée, lorsque le gouvernail est poussé à bâbord ou à tribord, afin de courir sur une autre aire de vent que celle sur laquelle le vaisseau a déjà couru quelque temps. || *Revirement par la tête, revirement par la queue.* Mouvement d'une armée ou d'une escadre qui est sous voile, lorsqu'elle veut changer de bord, en commençant par la tête ou par la queue de [illegible]

— Banq. et comm. *Revirement de parties, de fonds, de deniers*, ou simplement *revirement*. Manière de s'acquitter envers une personne en lui faisant le transport d'une dette active équivalente à la somme qu'on lui doit. S'acquitter par des revirements.

REVIRER. v. n. 1re conj. Mar. Tourner d'un autre côté. Revirer par la tête. Revirer par la queue. Revirer de bord. || *Revirer de bord dans les eaux d'un vaisseau.* Changer de bord derrière un vaisseau, en sorte qu'on coure le même rumb de vent que le suivant.

— Fig. et fam. *Revirer de bord.* Changer de parti.

— Fig. Hésiter, tourner de différents côtés avant de prendre un parti.

Mettons-nous d'accord à l'ouvrage;
Que sert de [illegible] libérer?
Nous émous [illegible] otre courage,
Quand nous [illegible] trop revirer. (***)

— Au jeu de [illegible]trac, Faire une revirade.

REVISÉ, ÉE. part. pass. du v. Reviser. S'empl. adjectiv.

REVISER. v. a. 1re conj. (du lat. *revisere*; formé de *re* itératif, et de *visere*, visiter, voir). Revoir, examiner de nouveau. Reviser une affaire. Reviser un compte. Reviser un procès. Reviser un règlement. Reviser la législation pénale. Reviser une feuille.

— SE REVISER. v. pron. Être revisé.

— Syn. comp. REVISER. REVOIR. *Revoir*, c'est simplement voir de nouveau; *reviser*, c'est voir de nouveau ce qui a déjà été revu, ou vu de nouveau, ou vu avec soin.

REVISEUR. s. m. Celui qui revoit après un autre. Réviseur de comptes.

Grands *reviseurs*, courage, escrimez-vous;
Apprêtez-moi bien du fil à retordre. (J.-B. Rouss.)

— Juge commis pour recevoir un procès.

— Chancell. rom. Officier de la daterie, chargé de reviser et corriger les suppliques, les requêtes, les dispenses matrimoniales, etc.

RÉVISION. s. f. (du lat. *revisio*). Action par laquelle on revoit, on examine de nouveau. La révision des lois. La révision d'une constitution. Soumettre à une révision.

— Nouvel examen des canons dont on a déjà fait l'épreuve.

— Lecture d'épreuve faite dans le but d'examiner si les corrections indiquées précédemment ont été bien faites.

— *Révision d'un procès.* Nouvel examen d'un procès jugé en dernier ressort. Demander la révision d'un procès. Se pourvoir en révision. Obtenir des lettres de révision. La révision des procès est presque toujours prononcée par la Cour de cassation, et jamais par la Cour d'assises, hors les cas où les juges étant convaincus que les jurés, tout en observant les formes, se sont trompés au fond, la Cour renvoie l'affaire à la session suivante. La révision des procès, admise autrefois en matière civile, ne peut plus aujourd'hui avoir lieu qu'en matière criminelle, lorsqu'il est prouvé que l'accusé n'a pas commis le crime pour lequel il a été condamné, lorsque la personne que l'on supposait avoir été assassinée reparaît après la condamnation, ou enfin lorsqu'il y a eu faux témoignage.

— *Révision de compte.* Nouvel examen d'un compte jugé en dernier ressort. Il ne peut être procédé à la révision d'un compte qu'autant qu'il y a eu des erreurs ou des omissions, des faux ou des doubles emplois. || En matière de comptabilité publique, la Cour des comptes, malgré un arrêt par lequel elle aurait définitivement jugé un compte, peut procéder à sa révision, soit sur la demande du comptable, appuyée de pièces justificatives recouvrées depuis l'arrêt, soit d'office, soit à la réquisition du procureur général, pour erreur, faux ou double emploi, reconnue par la vérification d'autres comptes.

— Anc. jurispr. Droit que les procureurs avaient pour lire et revoir les écritures des avocats, parce qu'étant chargés de la conduite d'une affaire, ils doivent savoir ce que ces écritures contiennent.

— *Révision des listes électorales.* Publication annuelle des listes électorales, avec l'indication des nouveaux électeurs qui ont acquis leur droit pendant l'année, et la radiation des électeurs décédés ou qui ont perdu les qualités exigées pour figurer sur ces listes. Depuis la dernière loi sur les élections, les listes sont permanentes; les préfets procèdent chaque année à leur révision, mais tout citoyen a le droit de réclamer contre les radiations ou les inscriptions nouvelles ordonnées par les préfets. L'affaire est soumise au conseil de préfecture. L'appel des décisions de ce conseil est porté à la Cour royale.

— *La révision des listes des conscrits* a pour objet d'en retrancher les individus que la loi dispense du service militaire ou de reconnaître leur incapacité.

— *Conseil de révision.* Tribunal militaire institué pour reviser les jugements rendus par les conseils de guerre. Ils tiennent lieu de la Cour de cassation pour les crimes et délits commis par les militaires. Les conseils de guerre, ainsi que les conseils de révision, sont loin d'offrir les garanties nécessaires aux justiciables. Les membres dont ils se composent sont choisis par des autorités qui n'ont que trop souvent un intérêt personnel dans la cause. || La garde nationale a aussi ses conseils de ré[illegible]

— Hist. *Assemblée de révision.* Corps établi par les Constitutions de 1791 et de 1795, pour la révision des lois constituantes. L'assemblée de révision ne pouvait exercer son action que de huit ans en huit ans, et la première fois qu'après douze ans. Celle de 1795 établissait également pour le même objet des assemblées de révision, dont la proposition, émanée du Conseil des cinq-cents, devait, dans un espace de neuf années, avoir été faite à trois époques éloignées l'une de l'autre de trois années au moins.

REVISIT. s. m. Anc. fin. Mot latin qui signifie Il a revu. On l'employait dans la chambre des comptes, pour indiquer qu'un dossier avait été revu par un des conseillers. Mettre, donner son revisit. Il y a un revisit.

REVISITÉ, ÉE. part. pass. du v. Revisiter. S'empl. adjectiv.

REVISITER. v. a. 1re conj. Visiter de nouveau.

— Admin. Soumettre à une nouvelle visite de douane.

— SE REVISITER. v. pron. Être visité de nouveau.

— Se rendre mutuellement une seconde visite.

REVIVIFICATION. s. f. (pr. *re-vi-vi-fi-ka-ci-on*). Chim. Opération par laquelle on réduit un oxyde à l'état métallique. || Se dit particulièrement du mercure auquel on a rendu sa forme métallique.

— *Revivification du noir animal.* Opération au moyen de laquelle on remet le noir animal qui a servi à décolorer les liquides en état de servir de nouveau.

— Les alchimistes entendaient par là une véritable reproduction ou régénération du métal.

REVIVIFIÉ, ÉE. part. pass. du v. Revivifier. S'empl. adjectiv.

REVIVIFIER. v. a. 1re conj. *Je revivifie, nous revivifions, vous revivifiez. Je revivifiais, nous revivifiions, vous revivifiiez*, etc. Vivifier de nouveau; rendre le sentiment à une partie qui l'avait perdu, y établir la circulation, etc.

— Chim. Réduire un oxyde à l'état métallique. Se dit particulièrement du mercure.

— Chez les alchimistes, c'était reproduire un métal qui avait été détruit.

— Théol. *La grâce revivifie le pécheur.* Elle lui donne une nouvelle vie spirituelle.

— SE REVIVIFIER. v. pron. Être revivifié.

REVIVRE. v. n. 4e conj. irrég. *Je revis, tu revis, il revit, nous revivons, vous revivez, ils revivent. Je revivais. Je revécus, nous revécûmes. Je revivrai. Je revivrais. Revis, revivons, revivez. Que je revive. Que je revécusse. Revivant. Revécu.* Ressusciter, revenir à la vie. Jésus-Christ fit revivre Lazare, qui était mort depuis trois jours. La main de Dieu, qui donne la vie et la mort, semblait immoler Mme la dauphine, et la faire *revivre* plusieurs fois pour la disposer à son dernier sacrifice. (Fléch.) Si les hommes pouvaient *revivre* avec l'expérience qu'ils ont en mourant, il y en a peu qui ne se conduisissent autrement. (Lav.)

— Par exagér. Voilà du vin capable de faire revivre un mort.

— Fig. Vivre pour ainsi dire de nouveau. Les pères revivent dans leurs enfants. Au moment même où il était frappé, ce peuple croyait, en s'immolant, *revivre* dans le pouvoir qui devait commander au monde. (E. Quinet.) Ce père des rois, mourant, et voyant *revivre* en vous seul l'espérance de toute sa postérité éteinte. (Mass.) En vous Ménélas voit *revivre* son père. (Rac.) Il espère *revivre* en sa postérité. (Id.)

— Se dit, dans le même sens, des héros des poëmes épiques ou dramatiques. L'épopée fait revivre dans ses chants les héros des temps passés. Princesse, qui gémissez en lui rendant ce triste devoir, et qui avez espéré de la voir *revivre* dans ce discours, que vous dirai-je? (Boss.)

— Se dit, en général, des choses qu'on représente au souvenir, à l'imagination. On fait *revivre* par l'erreur de l'imagination tout ce que l'âge et les temps nous ont ôté. (Mass.) Tout ce qui environne le lit de mort du pécheur fait *revivre* dans son souvenir quelque nouveau crime. (Id.) Nous faisons sans cesse *revivre* nos jours en ce qu'ils ont eu de criminel. (Id.) On sort d'une représentation le cœur encore tout ému du récit de l'infortune d'un héros fabuleux, et votre frère, que vous rencontrez, vous trouve insensible à ses peines! Ame inhumaine! avez-vous donc laissé toute votre sensibilité sur un théâtre infâme? et faut-il faire *revivre*, pour vous toucher, l'ambition, la vengeance, et toutes les horreurs des siècles païens? (Id.) Quel supplice que ce réveil, qui nous ravit chaque matin les amis avec lesquels les songes nous avaient fait *revivre*! (Boiste.)

Notre souvenir voit revivre
Ce que nos yeux ont vu périr. (J.-B. Rousseau.)

— En parlant d'un criminel qui, après avoir eu l'absolution de ses crimes, en commet de nouveaux, on dit que *le nouveau crime qu'il a commis fait revivre ceux que l'absolution avait éteints*, pour exprimer qu'ils sont alors regardés comme s'ils ne lui avaient point été pardonnés. Une nouvelle injure fait *revivre* celles que l'on avait oubliées. (Boiste.)

— L'exemple suivant présente quelque analogie avec cette acception. Au jour du jugement dernier, nous verrons [illegible] cours de nos années, qui était comme anéanti pour nous. (Mass.)

— Renaître, se renouveler. Se dit des choses. L'industrie sembla revivre. Empêcher les abus, les préjugés de revivre. Le temple du Seigneur vit *revivre* sa gloire et sa majesté. (Mass.) Les campagnes ont vu *revivre*, sous le règne de ce prince, l'abondance, la paix, l'innocence des âges les plus fortunés. (Mass.)

— Lang. de dévot. *Pour revivre à la grâce, il faut mourir au péché.* Il faut renoncer entièrement au péché si l'on veut revenir en état de grâce.

— Fig. et par exagér. *Faire revivre une personne.* Lui rendre des forces, de la vigueur, lui redonner de l'espérance, de la joie. Remède qui a fait revivre un malade. Cette liqueur l'a fait revivre.

Ces cœurs qui, dans un camp d'un vain espoir déçus,
Comptent en murmurant les coups qu'ils ont reçus,
Revivront pour me suivre. (Racine.)

C'est le printemps qui rend l'âme
A nos champs semés de fleurs;
Mais c'est l'amour et la flamme
Qui font revivre nos cœurs. (Mozzina.)

— Fig. *Faire revivre une chose.* La renouveler, la ranimer; la remettre de nouveau en honneur, en vogue, en crédit. Faire revivre la mémoire des grands hommes. Faire revivre des mots tombés en désuétude. Faire revivre une hérésie, une opinion. Il fit *revivre* dans les écoles de droit ces exercices publics et solennels. (Fléch.)

— *Faire revivre l'amour, la haine*, etc. Rallumer l'amour, la haine, etc.

— *Il fait revivre en lui la gloire de ses ancêtres.* Il imite les grandes actions de ses ancêtres. Dans cette sainte montagne que Dieu avait choisie depuis mille ans, les épouses de Jésus-Christ faisaient *revivre* la beauté des anciens jours. (Boss.) Puissiez-vous faire *revivre* les vertus qu'il a pratiquées. (Fléch.) Puissent ces grands modèles *revivre* en vous par l'imitation, plus encore que par le nom. (Mass.) On croyait que vous alliez marcher sur les traces de vos ancêtres, et faire *revivre* avec leur nom leurs dignités et leur gloire. (Id.)

As-tu pensé qu'Andromaque infidèle
Pût trahir un époux qui croit *revivre* en elle? (Rac.)

— *Faire revivre des droits, des prétentions.* Les faire valoir de nouveau.

— *Faire revivre une charge.* Rétablir une charge qui avait été éteinte ou supprimée.

— Donner un nouvel éclat. Le vernis fait revivre les couleurs. On le dit en parlant de l'effet du nettoyage qui rend leur premier éclat aux couleurs d'un tableau que la crasse avait terni, de celui du vernis qui rend à l'ensemble du tableau vieux peint l'éclat qu'il avait au sortir des mains de l'artiste.

— *La noix de galle fait revivre les vieilles écritures.* Elle les fait reparaître, elle les rend lisibles.

— Quelques chimistes se vantent de faire revivre les plantes par le moyen du sel de leurs cendres, ou bien de leurs semences, et de faire revivre les plantes sèches depuis plusieurs années, en les trempant dans certaines eaux minérales.

REVIVRE. s. m. Écon. rur. Se dit, dans le Nivernais et le Berri, pour Regain.

RÉVOCABILITÉ. s. f. Polit. État de ce qui est révocable.

RÉVOCABLE. adj. des 2 g. Qui peut être révoqué, destitué. Procuration révocable. Commission révocable. Employé révocable. Les donations à cause de mort sont révocables.

RÉVOCATIF, IVE. adj. Qui révoque. || Hist. *Edit révocatif.* S'est dit de l'édit qui révoqua celui de Nantes.

RÉVOCATION. s. f. (pr. *ré-vo-ka-ci-on*). Action de révoquer. Faire signifier une révocation à sa partie. Révocation d'un testament. Emploi sujet à révocation. Révocation de l'édit de Nantes. Révocation de pouvoirs. M. Le Tellier dit en scellant la *révocation* du fameux édit de Nantes, qu'après un triomphe de la foi et un si beau monument de la piété du roi, il ne se souciait plus de finir ses jours. (Boss.) La *révocation* de l'édit de Nantes par Louis XIV, en 1685, à l'instigation de ses courtisans et de Mme de Maintenon, fut pour la France une source de calamités. La paix intérieure en souffrit pendant longtemps, et le commerce y perdit toute l'activité d'une industrie forcée de se retirer à l'étranger. (Encycl. us.)

— Acte par lequel on révoque.

— Hist. *Révocation de l'édit de Nantes.* V. NANTES.

RÉVOCATOIRE. adj. des 2 g. Jurispr. Qui révoque. Acte révocatoire. Disposition révocatoire.

REVOICI. prépos. réduplicative, qui signifie, Voici de nouveau. L'absence de votre amant n'a pas été longue, le *revoici* plus beau que jamais. (Trév.) Fam.

REVOILÀ. prépos. réduplic., qui signifie, Voilà du nouveau. Le revoilà encore. Me *revoilà* dans les lamentations de Jérémie. (Mme de Sév.) Fam.

REVOIN. s. m. Écon. rur. S'est dit autrefois pour Regain. Ce mot s'est peut-être formé de *refoin*, comme qui dirait second foin.

REVOIR. v. a. 3e conj. irrég. *Je revois, tu revois, il revoit, nous revoyons,* [illegible] *reverrai. Je reverrais. Revoir, revoyons, revoyez. Que je revoie, que tu revoies, qu'il revoie, que nous revoyions, que vous revoyiez, qu'ils revoient. Que je revisse. Revoyant. Revu, revue.* Voir de nouveau. Revoir quelqu'un. Revoir sa patrie. Revoir les beaux jours. Rappelez les premières campagnes du prince de Conti; on croyait *revoir* le grand Condé dans sa vive et vaillante jeunesse. (Mass.) Il est doux de *revoir* les murs de la patrie. (Corn.) Son premier mouvement, en *revoyant* Mme de la Tour, fut de se plaindre amèrement qu'elle l'avait trompé. (B. de St-P.) Mes yeux sont éblouis du jour que je revois. (Rac.) Du fleuve de Judée il a *revu* la rive. (Volt.)

Dans le brillant fracas où j'ai longtemps vécu,
J'ai tout vu, tout goûté, tout revu, tout connu.
(Gresset.)

Non, vous n'espérez plus de nous revoir encor,
Murs sacrés que n'a pu conserver mon Hector.
(Racine.)

— Examiner de nouveau. Revoir un compte. Revoir un procès. Revoir des épreuves. Revoir un manuscrit. Revoir un ouvrage. Tous nos grands maîtres en poésie ont revu leurs ouvrages

à plusieurs reprises avec la plus sévère attention. (La Harpe.)

— *Faire revoir une jument à l'étalon*, ou seulement, *faire revoir une jument*. La présenter de nouveau à l'étalon quelques jours après qu'elle en a été servie, pour s'assurer qu'elle a retenu ; parce que si elle est pleine, il n'approche point d'elle, et si elle ne l'est pas, il le couvre une seconde fois.

— Véner. *Revoir d'un cerf.* Prendre connaissance de la force du cerf par le pied, les fumées, les abattures, les portées, les foulées, le frayoir, etc. ‖ *Revoir de bon temps.* Trouver une voie fraîche de la nuit.

— SE REVOIR. v. pron. Se voir mutuellement de nouveau. Se revoir après une longue séparation. Mais nous nous *reverrons*, adieu, je sors contente. (Rac.) C'est une agonie, un trépas que la séparation d'amis qui ne pourront se *revoir*. (Boiste.)

— Se voir de nouveau. Il n'y a qu'un miroir dans lequel l'homme peu satisfait de lui-même n'ose pas se *revoir*; c'est celui de la vérité. (Boiste.)

— Être revu. Il est des circonstances qu'il faut bien observer et saisir ; elles ne pourront se *revoir*. (Boiste.)

— *A revoir.* Locution dont on se sert pour indiquer qu'il faut faire un nouvel examen d'un compte, d'une citation, d'un écrit, etc. Mettre *à revoir* à chaque article douteux d'un compte.

— Dans le vers suivant, C. Delavigne a confondu *à revoir* avec *au revoir*, et a eu en outre le tort de lui donner un régime. *A revoir* dans le ciel, mon vieux compagnon d'armes.

— Syn. comp. REVOIR. REVISER. V. REVISER.

REVOIR. s. m. Action de se revoir. Adieu jusqu'au revoir. Au revoir : suffit. Adieu, muses, jusqu'au *revoir*. (J.-B. Rouss.)

Jusqu'au *revoir*; songez qu'une naissance illustre
Des sentiments du cœur reçoit son plus beau lustre.
(Destouches.)

REVOIRE. s. m. Anc. cout. Distribution d'argent qui se faisait dans l'église du Puy.

REVOLÉ, ÉE. part. pass. du v. Revoler. S'empl. adjectiv

REVOLER. v. a. 1re conj. Voler de nouveau.

— SE REVOLER. v. a. 1re conj. Etre revolé.

— Se voler de nouveau et mutuellement.

REVOLER. v. n. 1re conj. Voler de nouveau, retourner quelque part en volant. Un oiseau qui revole vers son nid. Si on l'arrachait (l'alouette) de dessus ses petits, elle *revolait* à eux dès qu'elle était libre. (Buff.)

Mais la nuit aussitôt de ses ailes affreuses
Couvre des Bourguignons les campagnes vineuses;
Revole vers Paris. (Boil.)

Le corbeau donc vole et *revole*,
Sur son rapport les trois amis
Tiennent conseil. (La Font.)

— Par extens. Revenir avec rapidité d'un lieu à l'autre. Revoler au combat. Revoler vers quelqu'un. Notre flotte est toute revenue paisiblement à Belle-Isle, et M. de Seignelai *revole* à Versailles : car c'est aussi un oiseau moins gros que le duc de Chaulnes. (Mme de Sév.)

Puis, pour me divertir, je vole et je *revole*,
En deux heures ou trois, de l'un à l'autre pôle.
(Desmarets.)

Revolez de mon ermitage
A votre brillant tourbillon. (Volt.)

— Se dit surtout au figuré. Reporter vivement ses affections vers un objet. Mon âme *revolait* vers toi, à travers les abîmes qui nous séparaient. (Marmontel.)

Quand je verrai mon âme, en secret déchirée,
Revoler vers le bien dont elle est séparée. (Rac.)

Croyez qu'il est des temps où le cœur combattu
Par un instinct secret *revole* à la vertu. (Volt.)

REVOLIN. s. m. Mar. Effet du vent lorsqu'il est réfléchi, renvoyé par un objet quelconque. Etre tourmenté par des revolins près des terres élevées. ‖ *Une voile fait revolin*, lorsqu'elle est enflée par le revolin qu'occasionne une autre voile.

RÉVOLTANT. part. prés. du v. Révolter. Qui révolte. Il est invariable. Une proposition révoltant les esprits.

RÉVOLTANT, ANTE. adj. Excessivement choquant, qui cause l'indignation. Un procédé révoltant. Une proposition révoltante. Une ab-

un luxe révoltant. Son faste est *révoltant*, et il ne se souvient plus que son père a été esclave. (Barthél.) On troque tous les jours un homme contre un cheval : il est impossible que je m'accoutume à une bizarrerie si *révoltante*. (Parny.) Que de systèmes renversés par d'autres systèmes ! que de paradoxes *révoltants* ! (Frayss.) Toute sa vie gémir découragé sous ce joug *révoltant*, ou sous le fardeau encore plus accablant des remords. (X. Marm.) Expression qui lui est familière pour des choses *révoltantes*, inconcevables, atroces. (Las Cases.) Le despotisme le plus *révoltant* est celui d'un inférieur. (Boiste.) L'orgueil est le plus *révoltant* de tous les vices. (Id.) Les Grecs ont hasardé des spectacles non moins *révoltants* pour nous. (Volt.)

RÉVOLTE. s. f. Rébellion, soulèvement des sujets contre le souverain, ou d'un inférieur contre son supérieur. Révolte générale. Etre en révolte, en révolte ouverte, en état de révolte. Révolte d'une province, d'un département, d'une ville. Révolte d'un camp, d'une armée. Peuple en révolte. Avoir l'esprit de révolte. Se jeter dans la révolte. Souffler partout la révolte. Se mettre en révolte. Apaiser, calmer, réprimer, étouffer la révolte, une révolte. Exciter, porter à la révolte. Fomenter la révolte. Chef d'une révolte. Se laisser entraîner à la révolte, dans la révolte. Tant il est vrai que tout se tourne en *révoltes* et en pensées séditieuses, quand l'autorité de la religion est anéantie. (Boss.) Dans des temps de confusion et de *révolte* (Fléch.) Tout Israël paraît d'abord applaudir à la *révolte* d'Absalon. (Mass.) Renversé par une *révolte* des janissaires, Mahomet IV eut pour successeur Soliman. (Volt.)

Il fait partir tous ceux dont mon malheur
Pourrait à la *révolte* exciter la douleur. (Rac.)

— Fig. La révolte des passions. La révolte des sens contre la raison. La révolte de la chair contre l'esprit. C'est dans le cœur de l'homme seul, ô mon Dieu ! que vos ordres éternels trouvent de l'opposition et de la *révolte*. (Mass.)

— Syn. comp. RÉVOLTE. ÉMEUTE. INSURRECTION. SÉDITION. L'*émeute* est un mouvement, une fermentation momentanée de quelque partie du peuple, causée par quelque mécontentement, et souvent par l'obstination et la mutinerie. L'*insurrection* est l'état d'un peuple qui s'est levé et armé pour attaquer l'autorité à laquelle il était soumis, et qu'il déclare ne plus vouloir reconnaître. La *révolte* est une résistance et un soulèvement contre le souverain, contre les lois, contre l'autorité légitime. La *sédition* est un esprit général de trouble, d'opposition, qui, inspiré par quelques-uns, se communique rapidement à tous les membres d'un corps, d'une assemblée, ou même d'un peuple, et y entretient une disposition à la résistance et à la révolte. ‖ RÉVOLTE. RÉBELLION. La *rébellion* marque la désobéissance et le soulèvement ; la *révolte*, la désertion et la perfidie.

REVOLTÉ, ÉE. part. pass. du v. Révolter. S'empl. adjectiv. Un pays révolté. Une province révoltée. Grand Dieu ! un ver de terre *révolté*, tel que je suis, s'est attiré vos regards ! (Mass.)

L'Académie en corps a beau le censurer,
Le public *révolté* s'obstine à l'admirer. (Boil.)

Il n'adoucit jamais aux esprits *révoltés*
Ses dogmes rigoureux, ses dures vérités. (Rac.)

— *Révolté contre.* Rhodes, *révoltée* contre Andronic, empereur d'Orient, appelle les Sarrasins dans ses murs. (Châteaub.) Naples, *révoltée* contre le roi d'Espagne, venait de se donner au duc de Guise, dernier prince de cette branche d'une maison si féconde en hommes illustres et dangereux. (Volt.)

Ces peuples, que l'erreur rendit ses ennemis,
Contre elle *révoltés*, à son Dieu sont soumis. (Rac.)

— *Révolté sous. Révoltée* sous Cambyse, il ne fallut qu'une campagne pour soumettre l'Egypte. (Volt.)

— substantiv. Celui, celle qui se révolte. Les révoltés. Réduire les révoltés.

RÉVOLTER. v. a. 1re conj. (du lat. *revolvere ;* fait de *re* pour *retro*, en arrière, et de *volvere*, tourner, retourner en arrière, ou contre). Soulever, porter à la révolte. Révolter des provinces. Révolter des troupes contre leur général. Révolte. une famille, des enfants contre leurs parents. Une place qu'il veut *révolter* contre les puissances légitimes. (Boss.) C'est lui qui *révolte* ma mère. (Rac.) Dès qu'un gouvernement a complètement *révolté* le sentiment national, il tombe ; je le défie de se tenir debout une minute de plus. (Bignon.)

— Fig. La volupté révolte les sens contre la raison. Un feu que la raison n'avait pas encore modéré le *révoltait* contre la discipline et la contrainte. (Fléch.)

— Choquer excessivement, indigner. Révolter tous les esprits contre soi par un procédé, par ses manières, par ses discours. Révolter toute l'assemblée. Révolter tout le monde. Il n'y avait que le mystère qui me *révoltât*. (J.-J. Rouss.) Sous prétexte de ne pas *révolter* les grands contre la vérité, on la leur rend presque méconnaissable. (Mass.) Contre un si juste choix qui peut vous *révolter* ? (Rac.)

— Fig. Cela révolte le bon sens, le bon goût. Une action si cruelle révolte l'humanité. Cet ouvrage, ce système révolte la raison par son absurdité. Toute sorte de joug *révolte*. (Mass.) Les prospérités nous enorgueillissent, les mépris nous *révoltent*. (Id.)

— Absol. Il y a des propositions qui *révoltent* d'abord, quoique l'esprit ne trouve pas tout

moyens de les réfuter. (Boiste.)

— Neutral., avec le verbe *faire*. Faire révolter toute une province.

— Dévot. Le péché a fait révolter la chair contre l'esprit.

— SE RÉVOLTER. v. pron. Se soulever, se porter à la révolte. Se révolter contre son supérieur. Toute la nation allait se *révolter* contre César. (Mass.) Depuis dix-neuf mois Darius assiégeait Babylone, qui s'était *révoltée* ; il allait renoncer à son entreprise. (Barth.) Les Juifs s'étant *révoltés*, Titus assiégea et prit Jérusalem. (Châteaub.)

Qui se *révolte* a tort,
Et devient l'artisan de son malheureux sort.
(La Chaussée.)

Quoi ? moi, que contre un père osant me *révolter*,
Je mérite la mort !
(Racine.)

— Se dit aussi des animaux. La petite fauvette se *révolte* tout comme le ramier, quand le coucou veut s'emparer de son nid. (De Juss.)

— Fig. Les uns se révoltent contre la raison. Quand les passions se révoltent. C'est contre cette autorité de l'Eglise que les libertins se *révoltent* avec un air de mépris. (Boss.) Si j'allais vous prêcher quelque erreur, je verrais tout mon auditoire se *révolter* contre moi. (Id.) Tant la chair et le sang se *révoltent* contre les pratiques de religion. (Fléch.) L'ordre de Dieu, contre lequel ils se *révoltent*. (Mass.) Ayez horreur de vous trouver comme seul dans l'univers, de vous *révolter* contre toute la nature. (Id.) Du sang qui se *révolte* est-ce quelque murmure ? (Rac.) Contre moi-même enfin j'osai me *révolter*. (Id.) On ne mène les hommes ignorants et corrompus ni par la justice ni par la raison ; ils se *révoltent* moins contre le mal qu'on leur fait que contre le bien qu'on veut leur faire. (Mme de Staël.)

— On dit aussi absol. *Se révolter*. Tout le pays s'est révolté.

— S'indigner. Le bon sens se révolte contre une telle absurdité. Tout le clergé s'est *révolté* contre la plupart de ses opinions, et surtout contre l'absurde arrogance avec laquelle il les débite dans sa compilation trop pédantesque. (Volt.)

RÉVOLU, UE. adj. (du lat. *revolutus*, roulé, achevé). Se dit du cours des planètes et des astres, lorsque, par leur mouvement périodique, ils sont revenus au même point d'où ils étaient partis.

— Achevé, complet, en parlant des périodes de temps. Le mois, l'an, le siècle n'était pas encore révolu. L'année révolue. Avoir trente ans révolus. Il n'y a pas encore de cela trois ans *révolus*. (J.-J. Rouss.) Le quart des enfants d'un an périt avant l'âge de cinq ans *révolus*. (Buff.) J'avais bien raison de célébrer l'astre des nuits ; il vient me délivrer précisément après un mois *révolu* de son cours. (B. de St-P.)

RÉVOLUTÉ, ÉE. adj. (en lat. *revolutus ;* de *revolvo*, rouler). Bot. Qui est roulé en dehors et en dessous. Feuilles révolutées. Corolle révolutée. Sépales révolutés. Stigmate révoluté.

RÉVOLUTIF, IVE. adj. (en lat. *revolutivus ;* de *revolvo*, rouler). Bot. Se dit des feuilles dans le bourgeon, lorsque les deux bords se roulent sur eux-mêmes en dehors.

RÉVOLUTIFOLIÉ, ÉE. adj. (en lat. *revolutifolius ;* de *revolvo*, rouler ; *folium*, feuille). Bot. Qui a des feuilles roulées sur les bords. Le sésuvium révolutifolié.

RÉVOLUTION. s. f. (pr. *ré-vo-lu-ci-on ;* du lat. *revolutio*). Le retour d'une planète, d'un astre au même point d'où il était parti. La révolution des planètes. La révolution de la terre autour du soleil. Les révolutions célestes. Révolution périodique.

— Laps de temps qu'un corps céleste emploie à tourner autour d'un autre ou sur son propre axe.

— On dit dans un sens analogue, La révolution des siècles, des temps, des saisons. Dieu avait mis en nous un germe de vie que la *révolution* des temps n'aurait ni affaibli ni éteint. (Mass.) Le même Dieu qui lance les astres dans leur orbite jette les sociétés dans les *révolutions* des temps. (E. Quinet.)

— Géom. Mouvement de rotation qu'une ligne ou un plan déterminé décrit autour d'un axe mobile. ‖ *Surface de révolution*. Surface formée par une ligne qui tourne autour d'un axe. ‖ *Solide de révolution*. Tout solide que l'on peut considérer comme produit par le mouvement d'un plan déterminé autour d'une ligne droite qui forme un des côtés de ce plan et qui est prise pour l'axe de ce mouvement. Le cône droit est un solide de révolution engendré par un triangle rectangle qui tourne autour d'un de ses petits côtés.

— Techn. Action des roues les unes sur les autres par le moyen des engrenages. Les engrenages ne servent pas seulement à communiquer le mouvement, ils servent encore à multiplier les révolutions ou à les fixer sur telle roue qu'on voudra, ou à les diminuer ; enfin, ils servent à changer le plan des révolutions.

— *Les révolutions de la terre, du globe*. Les événements naturels par lesquels la constitution physique de la terre a été changée, lors de son travail de formation. La science cherche aujourd'hui à en préciser les effets et à en rechercher les causes.

— *Révolutions sidérales*. Révolutions, cours

célestes une très-grande influence sur nous. Avant la renaissance des lettres, les astrologues et la plupart des médecins prétendirent que la santé, les maladies, les passions, les événements de la vie, dépendaient immédiatement de l'action occulte des planètes sur le corps humain.

— *Révolutions terrestres*. Changements produits sur la terre par les déluges, les volcans, les tremblements de terre, etc. La nature ayant destiné l'homme à vivre sur la terre, à se nourrir de ses productions, à y établir sa demeure, à pénétrer dans ses entrailles pour en arracher diverses substances minérales nécessaires à ses besoins ; condamné à modifier continuellement sa surface pour lui faire produire ses aliments et ceux des animaux qu'il associe à sa destinée, exposé sans cesse aux émanations qui s'en exhalent, il est bien évident que les changements, les révolutions et les modifications qui s'y opèrent ne peuvent qu'agir puissamment sur un être aussi faible et aussi impressionnable que lui.

— *Révolutions atmosphériques*. Changements qui arrivent dans l'atmosphère. Considérées sous le rapport de leur influence relative sur l'économie animale, les révolutions atmosphériques les plus remarquables sont relatives à la constitution chimique de l'air que nous respirons, à la nature des mélanges qu'il présente accidentellement, à son état électrique, à sa température, à son hygrométricité, aux mouvements partiels ou généraux qui agitent sa masse et qui constituent les vents.

— *Révolutions physiologiques*. Changements qui s'opèrent en nous par les différences des âges, des sexes, des tempéraments, des maladies, des passions, des professions, des exercices, du régime.

— *Révolutions morales*. Changements qui s'opèrent dans les idées que les hommes se forment de la Divinité et de la nature de leurs devoirs envers elle, dans le caractère et la forme du gouvernement et dans l'ordre social, ou les rapports des hommes entre eux.

— *Révolutions religieuses*. Changements qui surviennent dans le culte, dans le dogme d'un peuple.

— *Révolutions politiques*. Changements qui arrivent dans les États, et qui se bornent à changer le personnel du gouvernement, à transporter la puissance d'un individu, d'une famille ou d'un corps particulier à une autre famille ou à une autre classe d'hommes ; ou qui changent complètement la forme et la nature du gouvernement, établissent de nouveaux rapports entre les pouvoirs qui le constituent, et impriment un tout autre caractère à ces pouvoirs.

— *Révolutions sociales*. Révolutions morales qui changent les rapports des hommes entre eux, qui modifient ou altèrent plus ou moins profondément leurs habitudes, leurs usages, leurs mœurs et leurs institutions ; qui créent de nouveaux besoins, de nouveaux droits et de nouveaux devoirs parmi les nations.

— *Révolutions intellectuelles*. Changements qui s'introduisent continuellement dans la littérature, dans la poésie, dans les arts, etc.

— *Révolutions scientifiques*. Changements produits dans les sciences par la publication de nouvelles théories, ou par des inventions importantes qui ont changé complètement la science à laquelle elles se rapportent.

— *Révolution d'humeurs*. Mouvement extraordinaire dans les humeurs. Qui peut vous garantir qu'une *révolution* subite d'humeurs ne vous fera pas expirer sur-le-champ ? (Mass.)

— Absol. Trouble passager et plus ou moins profond qui survient tout à coup dans l'exercice d'une ou de plusieurs de nos fonctions, à l'occasion d'une impression quelconque, physique ou morale, venue du dehors. Cela m'a causé une révolution. Une grande *révolution* venait de se faire en moi. (J.-J. Rouss.)

— Il paraîtrait d'après un passage d'Aristote, que l'on a fait passer ce mot du physique dans le moral, par une sorte de comparaison. Suivant ce philosophe, il y a certaines formes de gouvernement auxquelles les cités accordent tour à tour la préférence ; mais il leur est interdit de créer une forme nouvelle. Quand elles sont mécontentes de leur état, elles le changent, elles se donnent un gouvernement nouveau, sans toutefois rien inventer ; tous les modes possibles de gouvernement ont été pratiqués, et toutes les réformes s'accomplissent dans un cercle qui ne peut être franchi.

— Fig. Changement qui arrive dans les choses du monde, dans les opinions. Une révolution prompte, subite, soudaine, étonnante, merveilleuse, heureuse, funeste, brusque, lente. Le temps amène, le temps fait d'étranges révolutions. Les choses de ce monde sont sujettes à de grandes révolutions. Révolution dans les arts, dans les sciences, dans les esprits, dans les mœurs, dans les modes. Révolution qui s'opère, qui se fait dans les idées. C'était une *révolution* sur la terre comme dans le ciel. (Edg. Quinet.) Les *révolutions* de la vie se succèdent éternellement dans les cieux. (Id.) Par des *révolutions* continuelles, nous arrivons, souvent sans y avoir pensé, à ce point fatal où le temps finit, et où l'éternité commence. (Fléch.) Si je venais déplorer la mort imprévue de quelque princesse mondaine, je vous ferais voir cette *révolution* de conditions et de fortunes qui commencent et qui finissent. (Id.) Pour opérer la

ces changements et ces *révolutions* qui n'appartiennent qu'à Dieu seul. (Id.) Ce roi, si longtemps maître des événements, les voit, par une *révolution* subite, tous tourner contre lui. (Mass.) Le monde est une *révolution* journalière d'événements qui réveillent tour à tour dans le cœur de ses partisans les passions les plus violentes. (Id.) Jusqu'à la fin, vous ferez sentir, ô mon Dieu, dans la *révolution* perpétuelle des noms et des fortunes, l'instabilité et le néant des choses humaines. (Id.) Une fatale *révolution*, une rapidité que rien n'arrête, entraîne tout dans les abîmes de l'éternité. (Id.) De cette action et réaction naissent les *révolutions* de la terre et l'agitation continuelle de ses habitants. (J.-J. Rouss.)

— Changement brusque et violent qui a lieu dans le gouvernement des États. Révolution politique. Prévoir une révolution qui se prépare, qui va éclater. Rechercher les causes d'une révolution. Révolution mémorable. Figurer dans une révolution. Le commencement, la fin d'une révolution. Mettre un pays en révolution. Ces États sont exposés sans cesse à des *révolutions*. (Mass.) C'était une *révolution* dans les affaires, et la *révolution* était difficile à opérer. (Volt.)

Cet événement ne fut une *révolution* que dans la famille royale, et non dans le royaume de Pologne. (Id.) Triste vicissitude de la violence dans les *révolutions*. (Thiers.) Vous vous fiez à l'ordre actuel de la société, sans songer que cet ordre est sujet à des *révolutions* continuelles. (J.-J. Rouss.) Les *révolutions* ne sont pas des jeux d'enfants. (Mirab.)

Les *révolutions*, fatales ou prospères,
Du sort qui conduit tout sont les jeux ordinaires.
(VOLTAIRE.)

— Absol. La révolution politique la plus mémorable qui ait eu lieu dans un pays. Pendant la révolution. A l'époque de la révolution. Être ruiné par la révolution. ‖ La révolution de 1688, en Angleterre. ‖ Celle de 1772, en Suède. ‖ Celle de 1789, en France. Avec Rousseau, l'âme de la *révolution* du XVIe siècle passe dans la *révolution* française. (Edg. Quinet.) Quinze ans se sont écoulés depuis que je retraçais les annales de notre première *révolution*. (Thiers.)

— Hist. *Fête de la révolution*. Fête instituée sous la République et placée au jour sextile ou sixième jour complémentaire, qui revenait tous les quatre ans. ‖ *Révolution de* 1830, ou *révolution de juillet*. V. JUILLET. ‖ *Révolution de* 1649. Celle qui amena la mort de Charles Ier, le 30 janvier 1649, et l'établissement de la république jusqu'à la restauration du 8 mai 1660. ‖ *Révolution de* 1688. Celle qui acheva l'expulsion de la famille des Stuarts en la personne de Jacques II, et la remplaça par la dynastie de Hanovre.

— En France, la plus terrible est celle de 1789, qui substitua à la monarchie absolue une république démocratique d'abord, puis aristocratique, et enfin le despotisme d'un seul. Cette révolution, accomplie au milieu des flots d'un sang trop souvent innocent, doit être considérée comme un pas fait vers l'amélioration gouvernementale et l'émancipation politique de la presque totalité de la nation. Au pouvoir éclos sur les ruines de la vieille monarchie de 89 avait succédé l'unité forte et puissante de l'empire, et l'empire, usé par ses victoires dans l'espace de onze ans, avait cédé la place à la restauration de la dynastie des Bourbons. Ceux-ci se crurent assez forts en 1830 pour lancer des ordonnances restrictives de ces droits conquis par la révolution de 89, et reconnus par la charte de Louis XVIII. Le peuple s'y opposa. Après trois jours de combats, l'insurrection victorieuse força les Bourbons de la branche aînée à quitter la France, et appelle au trône la branche cadette d'Orléans.

— Histoire des révolutions. Les révolutions romaines. Les révolutions de Suède, d'Angleterre, de France. Les Révolutions romaines, par Vertot.

— L'abbé de Vertot, connu par ses *Révolutions*, avait été successivement capucin, prémontré et curé de l'ordre de Malte. C'est ce qu'un plaisant appelait *les révolutions de l'abbé de Vertot*.

— Littérat. Événement qui, dans un poème épique ou dramatique, arrive sur la fin de l'action, change la face des choses, et fait passer le personnage intéressant du malheur à la prospérité, ou de la prospérité au malheur. Le dénoûment le plus parfait est celui où l'action se décide par une révolution soudaine qui porte le personnage intéressant d'une extrémité de fortune à l'autre.

— Syn. comp. RÉVOLUTION. CHANGEMENT. MUTATION. V. CHANGEMENT.

RÉVOLUTIONNAIRE. adj. des 2 g. (pr. *ré-vo-lu-ci-o-nè-re*). Qui a rapport aux révolutions politiques; qui est favorable à ces révolutions. Gouvernement révolutionnaire. Principes révolutionnaires. Opinions révolutionnaires. Mesures révolutionnaires. Sous le régime *révolutionnaire*, le despotisme ne fit que changer de nom et de costume; au lieu de frapper au nom de Dieu, c'était au nom de la patrie qu'il écrasait. (Boiste.) L'esprit de domination et de parti crée mille petits tribunaux *révolutionnaires* au petit pied. (Id.) La faim n'est point un délit *révolutionnaire*, et ceux qu'elle déchire ne doivent pas être suppliciés comme tels. (Id.)

— Hist. *Tribunal révolutionnaire*. V. TRIBUNAL.

— subst. Ami partisan des révolutions. C'est un révolutionnaire. Un ardent, un fougueux révolutionnaire.

RÉVOLUTIONNAIREMENT. adv. Polit. D'une manière révolutionnaire. ‖ Comme dans les temps de révolution.

RÉVOLUTIONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Révolutionner. S'empl. adjectiv.

RÉVOLUTIONNER. v. a. 1re conj. (pr. *ré-vo-lu-cio-né*). Néol. Mettre un pays en état de révolution. ‖ L'agiter à l'aide des principes révolutionnaires. Que seraient devenus les souverains de Vienne et de Berlin si, en entrant dans leur capitale, il se fût laissé aller à *révolutionner* leurs peuples? (Las Cases.)

— Fig. Byron a *révolutionné* la poésie. (Drouineau.)

— *Révolutionner l'esprit, les sens.* Y causer du trouble.

— SE RÉVOLUTIONNER. v. pron. Se mettre en état de révolution.

— S'inspirer des sentiments révolutionnaires.

— S'inspirer mutuellement des sentiments révolutionnaires.

RÉVOLUTIONNISTE. adj. des 2 g. A été employé par quelques écrivains pour Révolutionnaire. C'est un mot purement anglais, dont il faut se garder de faire usage.

REVOMI, IE. part. pass. du v. Revomir. S'empl. adjectiv.

— *Revomi de.*

Et ces flots *revomis* de leurs larges naseaux,
Et leur sang qui s'épanche en rougissant les eaux.
(LA HARPE.)

— *Revomi par.* Des dents de rochers, détachées, marquaient la place des torrents; leur lit profond était bordé d'un nombre effrayant d'animaux doux, cruels, timides, féroces, qui avaient été submergés et *revomis* par les eaux. (Marmont.)

REVOMIR. v. a. 2e conj. Vomir ce qu'on a avalé. Revomir son dîner. Revomir un bouillon.

— Rejeter, repousser. La mer revomit les corps qu'elle a engloutis.

La mer jette souvent le reste des naufrages,
Des poupes, des timons, des membres et des corps,
Que ce gouffre écumant *revomit* sur ses bords.
(BRÉBEUF.)

— v. n. Vomir de nouveau.

— SE REVOMIR. v. pron. Être revomi.

— Être repoussé, rejeté.

RÉVOQUÉ, ÉE. part. pass. du v. Révoquer. S'empl. adjectiv.

RÉVOQUER. v. a. 1re conj. (pr. *ré-vo-ké*; du lat. *revocare*). Rappeler, destituer. Se dit proprement de ceux à qui on ôte, par des raisons de mécontentement, les fonctions, le pouvoir, l'emploi amovible qu'on leur avait donné. Révoquer un ambassadeur. Révoquer un préfet. Révoquer un commis, un employé.

— Annuler, déclarer de nulle valeur à l'avenir. Révoquer un ordre. Révoquer un pouvoir. Révoquer une donation. Révoquer un testament. Révoquer une ordonnance. Révoquer une commission. Forcez votre père à *révoquer* ses vœux. (Rac.) Je ne *révoque* rien de ce que j'ai promis. (Id.) J'avais *révoqué* l'ordre où l'on me fit souscrire. (Id.) Je *révoque* des lois dont je plains la rigueur. (Id.)

Quel est ce sombre accueil et ce discours glacé
Qui semble *révoquer* tout ce qui s'est passé? (RACINE.)

. . . Allons, par des ordres contraires,
Révoquer d'un méchant les ordres sanguinaires. (ID.)

— *Révoquer en doute.* Mettre en doute. Nous ne devons aspirer qu'à découvrir une première expérience que personne ne puisse *révoquer* en doute, et qui suffise pour expliquer toutes les autres. (Condill.)

— SE RÉVOQUER. v. pron. Être révoqué.

Son départ à la nuit d'abord était marqué,
Mais presque sur-le-champ l'ordre s'est *révoqué*.
(PIRON.)

— Syn. comp. RÉVOQUER. ANNULER. *Annuler* suppose que l'on a trouvé la chose mauvaise; *révoquer* suppose qu'on n'est plus dans les mêmes dispositions qu'au temps où l'on a donné, établi la chose.

REVOUAGE. s. m. Féod. Impôt que le vassal payait en certains cas.

REVOULOIR. v. a. 3e conj. *Je reveux, tu reveux, il reveut, nous revoulons, vous revoulez, ils reveulent. Je revoulais. Je revoulus. Je revoudrai. Je revoudrais. Que je reveuille, que tu reveuilles, qu'il reveuille, que nous revoulions, que vous revouliez, qu'ils reveuillent. Que je revoulusse. Revoulant. Revoulu.* Vouloir de nouveau. Mais si mon cœur encor *revoulait* sa prison. (Mol.)

— Véner. Se dit d'un chien qui ne peut pas suivre les voies dont il se rabat, parce qu'elles sont trop vieilles. On dit, lorsqu'un limier ou des chiens courants se rabattent d'un cerf ou d'une autre bête: Mon limier en reveut, nos chiens n'en reveulent pas.

REVOULU, UE. part. pass. du v. Revouloir. S'empl. adjectiv.

REVOYAGER. v. n. 1re conj. Faire un nouveau voyage; se remettre en route.

J'aime mieux vivre ermite et brouter des racines,
Revoyager vingt ans nu-pieds sur des épines,
Que de vivre avec vous. . . (REGNARD.)

REVU, UE. part. pass. du v. Revoir. S'emploie adjectiv.

Faire la revue dans toute une maison. Faire la revue dans tous les coins et les recoins du collège. Faire tous les jours sa revue. Faire une revue de tous ses papiers. Faire une revue de ses livres.

C'est l'inconstante Renommée,
Qui, sans cesse les yeux ouverts,
Fait sa revue accoutumée. (J.-B. ROUSSEAU.)

— Fig. Se dit au moral. Faire une revue de ses actions, de sa vie passée, de ses fautes. Passer en revue les actions de quelqu'un, les systèmes de philosophie, etc. La visite extraordinaire d'un hôpital dans des nécessités pressantes, une retraite pour y faire une *revue* de sa conscience, c'étaient les affaires que sa charité lui faisait regarder comme importantes. (Mass.)

— Se dit principalement en parlant des troupes que l'on met en bataille, et qu'on fait ensuite défiler, pour voir si elles sont complètes, et si elles sont en bon ordre. Revue d'un régiment. Revue générale. Grande revue. Faire la revue. Passer beaucoup d'hommes en revue. Passer une revue.

— *La revue du roi, du général*, etc. Celle que fait le roi, le général, etc.

— Mar. Espèce de visite ou d'examen qu'un commissaire de l'administration de la marine, appelé *commissaire aux revues*, fait de l'équipage complet d'un bâtiment de l'Etat qui doit bientôt partir, opération qui a pour but de constater la présence des marins à bord, et de les payer de leur solde arriérée et des avances sur le voyage qu'ils vont entreprendre. ‖ *Jour de la revue* ou *la revue*. Le jour de cette visite, et le payement qui se fait alors

— Fam. *Nous sommes gens de revue.* Nous nous voyons souvent, nous avons souvent occasion de nous revoir

— Titre de certains écrits périodiques de littérature, de sciences et d'art, dans lesquels on fait, pour ainsi dire, l'inspection de tout ce qui peut être la source d'une amélioration en tout genre. Revue de Paris. Revue des Deux-Mondes. Revue Britannique. Revue d'Edimbourg. Les Anglais ne font guère que des articles de *revues*. (Michelet.)

RÉVULSÉ, ÉE. part. pass. du v. Révulser. S'empl. adjectiv. Maladie révulsée.

RÉVULSER. v. a. 1re conj. Opérer une révulsion.

— SE RÉVULSER. v. pr. Être révulsé.

RÉVULSIF, IVE. adj. (de *revulsum*, supin de *revellere*, rappeler). Médec. Se dit des médicaments et des autres moyens employés pour détourner d'un organe le principe qui semble s'y être fixé. Saignée révulsive. Méthode révulsive. Pour qu'un médicament soit révulsif, il faut qu'il agisse avec promptitude et force.

— S'emploie substantiv. au masc. Faire usage des révulsifs Les rubéfiants et les vésicatoires agissent souvent comme révulsifs. La saignée du pied, les pédiluves sinapisés sont des révulsifs à l'égard de la tête; la saignée du bras paraît un révulsif à l'égard de la poitrine.

RÉVULSION. s. f. (du lat. *revulsio*). Médec. Action par laquelle, au moyen de médicaments ou d'autres agents, on détourne la cause d'une maladie d'une partie du corps vers une autre.

— Certaine révolution d'humeurs qui se porte sur quelque partie du corps. Les maladies subites sont occasionnées par les grandes *révulsions* d'humeurs qui se portent tout à la fois sur certaines parties. (Encycl.)

REWARD. s. m. Hist. Espèce d'officier municipal, censeur ou receveur des contributions de certaines villes de Flandre. ‖ Officier qui juge de la qualité des comestibles sujets à se gâter, tels que le poisson, etc.

REWARDAGE. s. m. Se disait pour Office d'inspecteur.

REWBELL (J.-B.). Né à Colmar en 1746, mort en 1810; se montra révolutionnaire ardent, fut nommé membre des États-généraux, de la Convention, et fut un des accusateurs de Louis XVI.

REY. s. m. Pêch. Se dit, à Toulon, de celui qui commande une madrague.

REYFORT. s. m. Anc. comm. Se disait des retailles de la peau qui servent à faire de la colle-forte.

REYNIÈRE (Alexandre-Balthasar-Laurent Grimod de la). Né à Paris en 1758; s'acquit une grande célébrité parmi les gastronomes, par la publication qu'il fit du *Manuel des amphitryons* et de l'*Almanach des gourmands*.

REYNOLDS (Johns). Célèbre peintre anglais, né en 1723, mort en 1792; excellait surtout dans le portrait. Il occupe le premier rang parmi les peintres anglais pour le goût, la facilité, la richesse et l'harmonie des couleurs. On a de lui des discours qu'il prononça devant l'Académie: ce sont des chefs-d'œuvre d'élégance, d'énergie et d'analyse.

REYNOUBI. s. m. Ornith. Nom que porte, dans les environs de Nîmes, le cul-blanc roussâtre ou motteux à gorge blanche.

REYNOUTRIE. s. f. Bot. Genre de plantes établi pour une seule espèce du Japon.

REZ. prépos. (du lat. *rasus, ras, poli*). Tout contre, au niveau de. Ne se dit plus que dans ces locutions, *rez pied, rez terre*, à fleur de terre, au niveau du sol. Abattre une maison, une place, des fortifications rez pied, rez terre. Couper des arbres rez terre.

REZ. s. m. S'est dit pour Niveau, fleur de terre. Le château de Vincennes fut commencé et élevé jusqu'au *rez* de terre par le roy Philippe de Valois en l'an 1337. (Bonfons.)

— *Le rez de la nuit.* Se disait pour l'entrée de la nuit.

RÉZAL. s. m. Anc. métrol. Mesure de capacité dont on se servait en Alsace pour les grains; elle équivalait à 80 kilogr.

RÉZAT. Géogr. Rivière de Bavière. ‖ *Cercle de la Rézat*. Cercle de Bavière, dont le chef-lieu est Anspach; 340,000 hab.

REZ-DE-CHAUSSÉE. s. m. (pr. *ré-de-chaus-sé*; de *rez*, anc. préposit. qui veut dire *tout contre, au niveau de*, et *chaussée*, qui signifie terrain, voie, chemin). Niveau du terrain. Mur qui n'est qu'au rez-de-chaussée. Depuis le rez-de-chaussée jusqu'au haut. Fondations élevées jusqu'au rez-de-chaussée.

— Partie d'une maison qui est, ou à peu près, au niveau du terrain. Le rez-de-chaussée peut être élevé de plusieurs décimètres au-dessus du sol, mais toujours il est immédiatement au-dessus des fondations, ou des lieux tels que caves, écuries, cuisines, etc., pratiqués dans les fondations. Être logé au rez-de-chaussée. Habiter un rez-de-chaussée. Rez-de-chaussée à louer. ‖ Pl., des *rez-de-chaussée*.

RÉZEAU. s. m. Anc. métrol. Mesure de grains appelée aussi *rasière*.

REZ-MUR. s. m. Anc. constr. Surface des gros murs en dedans de l'œuvre. ‖ On dit qu'une poutre, qu'une solive de brin, etc., ont tant de portée rez-mur, pour exprimer depuis un mur jusqu'à l'autre, sans compter ce qui entre dans l'intérieur du mur.

REZ-TERRE. s. m. Constr. Superficie de terre sans ressauts ni degrés.

RHABARBARIN. s. m. (du lat. *rhabarbarum*, rhubarbe). Chim. Principe colorant jaune et cristallisable, qui, combiné avec une autre substance brune et insoluble dans l'eau, paraît former la rhabarbarine.

RHABARBARINE. s. f. Chim. Syn. de Rhéine.

RHABARBAROLOGIE. s. f. (du lat. *rhabarbarum*, rhubarbe; et du gr. λόγος, discours). Traité de la rhubarbe. Tilling a publié un ouvrage sous ce titre en 1679.

RHABARBAROLOGIQUE. adj. Qui a rapport à la rhabarbarologie.

RHABDOÏDE. adj. des 2 g. (ét. gr. ῥάβδος, baguette; εἶδος, forme). Qui a la forme d'une baguette. Suture rhabdoïde.

RHABDOLOGIE. s. f. V. RABDOLOGIE.

RABDOLOGIQUE. adj. des 2 g. V. RABDOLOGIQUE.

RHABDOMANCIE. s. f. V. RABDOMANCIE.

RHABDOMANCIEN, ENNE. adj. V. RABDOMANCIEN.

RHABDONANALEPSIS. s. f. (ét. gr., ῥάβδος, baguette; ἀνάληψις, action de reprendre). Antiq. gr. Fête qu'on célébrait chaque année à Cos, et dans laquelle les prêtres portaient un cyprès.

RHABDONOME. s. m. (ét. gr., ῥάβδος, baguette; νόμος, loi). Antiq. gr. Un des titres des juges des jeux olympiques.

RHABDOPHORE. s. m. (ét. gr., ῥάβδος, rameau; φορός, porteur). Antiq. gr. Officier chargé de maintenir l'ordre dans les jeux publics.

RHABDOUN. s. m. Myth. ind. Un des chefs des anges rebelles, suivant la doctrine des Indiens.

RHABILLAGE. s. m. Raccommodage. Voilà un méchant rhabillage. Fam.

— Fig. et fam. Se dit d'une affaire, d'un ouvrage qu'on a essayé vainement de changer en mieux, de corriger. Ce n'est qu'un rhabillage. J'aime les malheurs tout purs, qui ne m'exercent et tracassent plus, après l'incertitude de leur *rhabillage*. (Mont.)

— Techn. Se dit quelquefois pour Raccommodeur. Le *rhabillage* du tube ne ferait que marquer l'inconvénient, et le danger d'une rupture pourrait s'accroître en très-peu de temps. (A. Trébuchet.)

RHABILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Rhabiller. S'empl. adjectiv.

RHABILLEMENT. s. m. Raccommodage.

— Fig. Raccommodement. M. de la Rochefoucauld faisait tous les matins une brouillerie, et tous les soirs il travaillait à un *rhabillement*. (De Retz.)

RHABILLER. v. a. 1re conj. (pr. *ra-bi-llé*). Habiller une seconde fois.

— Fournir de nouveaux habits. Rhabiller un régiment. Rhabiller ses domestiques.

— Fig. et fam. Rectifier ce qu'il y a de défectueux dans une affaire, tâcher de justifier, de pallier une faute. Scipion, beau-père de Pompéius, *rhabilla* en bien mourant la mauvaise opinion qu'on avait eue de lui jusqu'alors. (Mont.) Après les fautes des combats, il n'est plus heure de les *rhabiller*. (Mis. Pasq.) Reprenant les imperfections d'autrui, elle veut *rhabiller* le monde. (Rouchet.)

— Fauconn. *Rhabiller* ses oiseaux. Raccommoder les pennes d'un oiseau de proie.

— Pêch. *Rhabiller un filet.* Le raccommoder.

— Techn. *Rhabiller des meules de moulin* ou *les piquer*. Y former une foule de petites aspérités, en les frappant avec un marteau pointu ou piquant.

— SE RHABILLER. v. pron. S'habiller de nouveau. M. Patris, relevant d'une maladie dangereuse à quatre-vingts ans, dit, comme on le levait pour la première fois: « En vérité, ce n'est pas la peine de se *rhabiller*. » (Boil.)

RHABILLEUR. s. m. V. RENOUEUR.

— Fig. Celui qui tâche de pallier, de justifier.

— Dans un sens ironique. Pour ne pas m'attirer l'odieux titre de plagiaire, qu'on peut donner légitimement à quantité de rhabilleurs de livres, qui copient fidèlement les ouvrages des autres sans leur en faire honneur, j'ai eu soin de rendre à chacun ce qui lui appartient, et de distinguer mes pensées de celles d'autrui. (Brueys.)

— Techn. Celui, celle qui rhabille, qui raccommode.

RHACHIS. s. m. Anat. V. RACHIS.

RHACOSE. s. f. (du lat. *rhacosis*, fait du gr. [illegible], je déchire). Pathol. Relâchement du scrotum.

RHADAMANTHE. Fils de Jupiter et d'Europe, et un des trois juges des enfers, non moins remarquable par sa sévérité que par sa justice.

RHADAMISTE. Fils de Pharasmane, roi d'Ibérie, épousa la fille de son oncle Mithridate, roi d'Arménie, qu'il tua par trahison, et s'étant retiré chez son père, fut mis à mort par son ordre comme un traître et comme meurtrier de son oncle, l'an 52 de J.-C.

RHAGADE. s. f. (du gr. ῥαγάς, rupture). Pathol. Gerçures ou petits ulcères longs et étroits qui ont leur siége dans les interstices des plis des lèvres ou de l'anus. Rhagades syphilitiques, vénériennes. Rhagades à l'anus. Les *rhagades* simples et primitives guérissent avec facilité et promptitude; les *rhagades* de quelques mois résistent plus longtemps; les *rhagades* anciennes, compliquées d'altérations aux parties voisines, sont bien plus opiniâtres (Cullérier.)

RHAGADIOLE. s. f. Bot. Genre de plantes qui appartient à l'ordre des synanthérées et à la tribu naturelle des lactucées crépidées. On en connaît deux espèces, la rhagadiole stellée, et la rhagadiole édulis.

RHAGADIOLOÏDE. adj. des 2 g. Bot. Qui ressemble à la rhagadiole.

RHAGIE. s. f. (du gr. [illegible], rupture). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramérés, à antennes longues, à soie, non portées sur un bec, de la famille des lignivores ou xylophages. On trouve ces insectes sur les vieux marronniers d'Inde cariés, sur l'orme et sur les saules. Leur nom leur vient de l'espèce de brisure que présente leur corselet. Rhagie mordante. Rhagie inquisiteur. Rhagie de saule.

RHAGION. s. m. (du gr. ῥάγιον, petit grain de raisin). Entom. Genre d'insectes à deux ailes, à antennes sans poil latéral, à bouche formée d'une trompe rétractile, de la famille des aplocères ou simplicicornes. Le rhagion bécasse. Le rhagion vanneau. Le rhagion vermillon.

RHAGIONIDE. adj. des 2 g. Entom. Qui ressemble à un rhagion. ‖ RHAGIONIDES. s. m. pl. Tribu de la famille des diptères tanystomes, qui a pour type le genre rhagion.

RHAGODIE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs incomplètes, polygones, de la famille des atriplicées, qui croissent à la Nouvelle-Hollande. Rhagodie parabolique. Rhagodie à feuilles grasses.

RHAGOÏDE. adj. des 2 g. (ét. gr. [illegible], grain de raisin; εἶδος, forme). Qui a la forme d'un grain de raisin, ou qui en a la couleur.

— Médec. Epithète donnée à l'uvée, membrane de l'œil.

RHAMAANS. Myth. ind. Prêtres de Gaudma, divinité des Birmans.

RHAMESSÉUM. s. m. Grand édifice subsistant encore en Égypte, élevé par Rhamsès III, ou Sésostris. Il était destiné à perpétuer le souvenir de ses victoires.

RHAMNÉ, ÉE. adj. (du lat. *rhamnus*, nerprun). Bot. Qui ressemble au nerprun. ‖ RHAMNÉES. s. f. pl. Famille de plantes qui a pour type le genre nerprun.

RHAMNIER. s. m. Bot. Un des noms du nerprun.

RHAMNINE. s. f. (du lat. *rhamnus*, nerprun). Chim. Matière colorante extraite du nerprun.

RHAMNOÏDE. adj. des 2 g. (du lat. *ramnus*, nerprun; et du gr. εἶδος, forme). Bot. Syn. de Rhamné. V. ce mot.

RHAMNOÏDE. s. m. Bot. Arbrisseau de la famille des éléagnées, connu sous les noms vulgaires d'*argousier*, de *faux nerprun* et de *saule épineux*. Il croît naturellement dans les sables humides des bords de la Méditerranée.

RHAMNONTE ou **RHAMNUS** (aujourd'hui *Ebouro-Castro*). Géogr. anc. Ville de l'Attique, dans la tribu Eantide, sur la mer Egée.

RHAMNUSIEN, ENNE. adj. et s. Géogr. [illegible] qui appartient à Rhamnus ou à ses habitants.

— *Myth.* Surnom de la déesse Némésis, qui avait un temple à Rhamnonte.

RHAMPHASTOS. s. m. (du gr. [illegible], bec). Ornith. Nom donné aux oiseaux du genre toucan.

RHAMPHE. s. m. Entom. V. RAMPHE.

RHAMSÈS. Nom de quinze rois d'Égypte, dont le plus célèbre est Rhamsès III, généralement connu sous le nom de Sésostris.

RHAMSINITES. Roi d'Égypte, fut le successeur de Protée; il fit poser dans le temple de Vulcain, à Memphis, deux statues colossales de vingt-cinq coudées chacune.

RHANTÉRIE. s. f. (du gr. [illegible], endroit de l'œil d'où sortent les larmes). Bot. Genre de plantes qui appartient à l'ordre des synanthérées, et à la tribu [illegible] des inulées, et dont on ne connaît qu'une seule espèce, la rhantérie [illegible], qui a été découverte, en Barbarie, sur les sables maritimes du golfe de Tunis.

RHANTÉRÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une rhantérie. ‖ RHANTÉRÉES. s. f. pl. Groupe de la section des inulées gnaphaliées, qui a pour type le genre rhantérie.

RHANTISPORÉ, ÉE. adj. (ét. gr., ῥαντός, arrosé; σπορά, graine, semence). Bot. Qui croît dans les lieux humides. Champignon rhantisporé. ‖ RHANTISPORÉES. s. f. pl. Section de l'ordre des gastromycètes.

RHAPHANÉDON. s. m. (du gr. ῥαφανίς, rave). Chir. Nom donné à la fracture des os qui a lieu selon leur épaisseur, c'est-à-dire, à celle dont le plan est perpendiculaire à l'axe de l'os.

RHAPHANIDOSE. s. f. (du gr. ῥαφανίδωσις, fait de ῥαφανίς, rave). Supplice que les Athéniens infligeaient quelquefois à un adultère.

RHAPHIOLÈPE. s. f. (ét. gr., ῥάφιον, alène; λεπίς, écorce) Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, polypétalées, de la famille des rosacées. La raphiolèpe à fruits rouges croît en Chine, aux environs de Canton.

RHAPONTIC. s. m. (ét. gr., ῥᾶ, rhubarbe; ποντικός, de mer). Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, de la famille des composées flosculeuses. Rhapontic scarieux. Rhapontic uniflore.

— Racine d'une espèce de rhubarbe.

RHAPONTICÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble au rhapontic.

RHAPONTICINE. s. f. Chim. Substance jaune, dont l'eau dépouille la racine de rhubarbe.

RHAPONTICOÏDE. adj. des 2 g. Bot. Qui ressemble au rhapontic.

RHAPSODE. s. m. V RAPSODE.

RHAPSODIE. s. f. V. RAPSODIE.

RHAPSODISTE. s. m. V. RAPSODISTE.

RHAPSODOMANCIE. s. f. (du gr. ῥαψῳδία, rapsodie; μαντεία, divination). Hist. anc. Divination qui se faisait en prenant pour une prédiction de ce qu'on voulait savoir, les vers d'un poëte, surtout d'Homère et de Virgile, sur lesquels le sort faisait tomber.

RHAPTOCARPE. adj. des 2 g. (ét. gr., ῥαπτός, cousu; καρπός, fruit). Bot. Qui a des urnes striées. L'eucalypte rhaptocarpe.

RHAPTOSTYLE. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, polypétalées, de la famille des rhamnées, qui croissent sur les montagnes de la Nouvelle-Grenade. Rhaptostyle acuminé.

RHÉA. Myth. gr. Fille du Ciel et de la Terre, et sœur de Cybèle, femme de Saturne, mère de Jupiter.

RHÉA SYLVIA. Prêtresse de Junon, sœur de Numitor et mère de Rémus et de Romulus.

RHÉADÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble au coquelicot.

RHÉADÉES. s. f. pl. (du lat. *rhœas*, coquelicot). Bot. Classe de plantes qui comprend les familles des trémandrées, des polygalées, des *résédacées*, des fumariacées, des papavéracées, des crucifères et des capparidées.

RHÉADINE. s. f. (du lat. *rhœas*, coquelicot). Bot. Nom donné à la matière colorante des pétales du coquelicot.

RHÉAS. Bot. Nom spécifique du coquelicot.

RHÉDA. s. f. Antiq. rom. Char à quatre roues, chez les Gaulois.

RHÉE. s. f. Bot. Un des noms de la rave.

RHEGIUM. Géogr. Nom ancien de la ville de Reggio.

RHEGMA. s. f. Méd. V. RHEXIS.

RHEIMS. Géogr. V. REIMS.

RHEINBERG. (ét. celt., *Rhein*, Rhin; *berg*, élévation, ainsi nommée d'une petite butte qu'elle occupait près du Rhin). Géogr. Petite ville de Prusse dans la régence de Dusseldorf; 1,700 hab. Les Français remportèrent dans les environs de cette ville, en 1760, une grande victoire sur les Hanovriens.

RHÉINE. s. f. (du lat. [illegible], rhubarbe). Chim. Substance jaune [illegible] que l'éther enlève à la racine de rhubarbe.

RHEINGAU. Géogr. Vallée d'Allemagne [illegible] le meilleur vin du Rhin.

RHEMBASME. s. m. (du gr. ῥεμβασμός, imagination errante, fait de ῥέμβω, errer). Médec. Somnambulisme.

RHEMNIUS FANNIUS PALÉMON (Quintus). Célèbre rhéteur romain, né à Vicence dans l'état de domesticité, ouvrit une école à Rome, et se distingua autant par ses talents que par la dissolution de ses mœurs.

RHÉMOBOTE. s. m. (du gr. [illegible], errant). Hist. relig. Nom donné par saint Jérôme à certains faux religieux du IVe siècle, qui erraient de village en village, et menaient une vie désordonnée.

RHÉNAN, ANE. adj. Géogr. Qui appartient au Rhin, aux bords du Rhin.

RHÈNE. s. m. Ancienne orthographe de Renne. Les montagnes de la Laponie et du Groënland voient le *rhène* errer dans leurs rochers en paissant les touffes blanchâtres des lichens. (A. Martin.) V. RENNE.

RHÉNO. s. m. Antiq. Sorte de manteau de peau que portaient les anciens Gaulois.

RHÉNOCHORÈS. adj. m. (ét. gr., ῥήν, troupeau; χορεύω, danser). Littéral. *qui danse au milieu des troupeaux*. Epithète de Bacchus.

RHÉNOMÈTRE. s. m. (du lat. *Rhenus*, le Rhin, et du gr. μέτρον, mesure). Hydraul. Echelle pour mesurer la hauteur des eaux du Rhin.

RHESCOUPORIS. Nom porté par six rois du Bosphore Cimmérien et par trois de Thrace.

RHÉSUS. Roi de Thrace, vint au secours de Troie la dixième année du siége.

RHÉT. Abréviation de Rhétorique.

RHÈTE. s. m. Géogr. Se prend quelquefois dans le sens de Habitant de la Rhétie.

RHÉTEUR. s. m. (du gr. ῥήτωρ, orateur). Celui qui enseigne la rhétorique de vive voix ou par écrit.

Aucun *rhéteur* encore, arrangeant le discours,
N'avait d'un art menteur enseigné les détours. (Boil.)

— Se dit en mauvaise part d'un homme dont toute l'éloquence consiste dans un style apprêté, emphatique et déclamatoire.

En vain d'un ton de *rhéteur*
Epictète à son lecteur
Prêche le bonheur suprême. (J.-B. Rousseau.)

Platoniste cartésien,
Sophiste, *rhéteur*, empirique,
Chrysologue est tout, et n'est rien. (Id.)

RHÉTIE. Géogr. Ancienne contrée d'Europe qui représente actuellement le pays des Grisons et une grande partie du Tyrol. Sous l'administration impériale, la Rhétie fit partie du diocèse d'Italie, et fut divisée en Rhétie première ou inférieure, et Rhétie deuxième ou supérieure.

RHÉTIEN, ENNE. adj. et s. Géogr. Habitant de la Rhétie. ‖ Qui appartient à la Rhétie.

RHÉTIQUE. adj. des 2 g. Géogr. Qui appartient à la Rhétie ou à ses habitants.

— *Alpes Rhétiques.* Partie des Alpes qui traversait la Rhétie de l'E. à l'O.

RHÉTIQUE. s. m. Linguist. Dialecte italien, que l'on parle chez les Grisons, dans une partie de la ligne de la Caldée.

RHÉTIZITE. s. f. Minér. Variété blanche de disthène.

RHÉTORIANISME. s. m. Doctrine des rhétoriens. Les disciples de Rhétorius enseignaient, par cette doctrine, que chacun pouvait se sauver dans sa religion, quelle qu'elle soit; et qu'il était permis d'observer extérieurement le culte du prince dont on est le sujet.

RHÉTORICATION. s. f. (pr. *ré-to-ri-ka-ci-on*). [illegible] Langage de la rhétorique, abus des figures. [illegible] on dessein n'est point d'exagérer par de vaines *rhétorications* les merveilles d'un être si surprenant. (***) Fam. et iron.

RHÉTORICIEN, ENNE. s. Celui, celle qui sait la rhétorique.

— Celui, celle qui étudie en rhétorique.

RHÉTORIEN, ENNE. s. Hist. ecclés. Disciple de Rhétorius.

RHÉTORIQUE. s. f. (du gr. ῥητορική, fait de ῥέω, je parle). Art de bien dire, art qui a pour but d'établir des règles fondées sur la nature et le goût pour l'ornement du style et l'embellissement du discours. L'étude de la *rhétorique* doit occuper une place distinguée parmi les connaissances qui sont nécessaires à l'orateur; mais le premier soin de celui qui veut briller dans la carrière oratoire est de se nourrir l'esprit et d'acquérir un riche trésor d'idées et de pensées. C'est là qu'il puisera facilement ces traits de lumière qu'il répandra dans ses discours; maître de son sujet et embrassant dans toute son étendue l'objet qu'il voudra décrire, ses paroles le peindront d'une manière frappante, les figures du langage se présenteront en foule à son esprit, et ses paroles auront toute l'énergie qui accompagne ordinairement la conviction. L'expérience et la science peuvent seules fournir les matériaux propres à former le corps et la substance d'un ouvrage recommandable, la *rhétorique* sert à ajouter le poli. (Malepeyre.) La *rhétorique* en elle-même est, comme toutes les sciences, utile aux bons esprits, nuisible aux esprits faux; c'est la liqueur que le vase améliore ou corrompt selon sa nature.

— *Figures de rhétorique.* Façon de parler qu'on emploie pour donner de la force ou de la grâce au discours. Les figures de *rhétorique*, les tropes, ont enfanté mille erreurs. (Boiste.) Oh! c'est une autre affaire, repartit-il; voilà ce qui s'appelle une figure de *rhétorique* bien placée. (Le Sage.)

— *La classe de rhétorique*, ou absol. *la rhétorique.* Se dit, dans les colléges, de la classe où l'on enseigne la rhétorique. Être en *rhétorique*. Étudier en rhétorique. Faire la rhétorique. Régent, professeur, maître de rhétorique. *Professeur en rhétorique.* Écolier de rhétorique. On en appellera à telle ou telle institution libérale, où les jeunes filles font leur *rhétorique* et leur logique comme au collége, et pourraient au besoin prendre leurs degrés universitaires. (A. Martin.)

— Titre de certains traités de rhétorique. *La Rhétorique* d'Aristote.

— *Fig.* et *fam.* Se dit de tout ce qu'on emploie dans le discours pour persuader quelqu'un. Employer toute sa rhétorique. Y perdre sa rhétorique. L'exagération est la *rhétorique* des esprits faibles, et la logique des esprits faux. (Boiste.) Pour orner une telle vie, je n'ai pas besoin d'emprunter les fausses couleurs de la *rhétorique*. (Boss.)

— Affectation d'éloquence, discours vains et pompeux. Tout cela n'est que de la rhétorique. Les jeunes filles, qui n'étaient pas faites à de pareilles *rhétoriques*, ne répondaient mot. (Don Quichotte.)

Vos froids raisonnements ne feront qu'attiédir
Un [illegible] stateur toujours paresseux d'applaudir,
Et [illegible] des vains efforts de votre *rhétorique*
Justement fatigué, s'endort ou vous critique. (Boil.)

— Iconol. La Rhétorique est représentée sous les traits d'une femme richement vêtue, dans l'action de parler avec véhémence, et sur la robe de laquelle sont brodés les mots *ornements, persuasion*: près d'elle un génie tient plusieurs hommes par des fils qui vont jusqu'à leurs oreilles.

— Hist. littér. *Chambre de rhétorique.* Certaines sociétés littéraires qui se formèrent dans les Pays-Bas, dès le moyen âge.

RHÉTORIQUEUR. s. m. S'est dit pour Orateur et poète.

Toutefois la plupart de ves *rhétoriqueurs*
Vous prêchent autrement qu'ils n'ont dedans le cœur.
(Regnier.)

RHÉTRA ou **RHÈTRE.** s. f. (du gr. ῥήτρα, oracle, décret, ordonnance). Se dit quelquefois en parlant des lois de Sparte. Les rhètres de Lycurgue. ‖ Se dit aussi des oracles d'Apollon.

RHEUMAMÈTRE. s. m. (ét. gr., ῥεῦμα, courant; μέτρον, mesure). Instrument dont on se sert pour mesurer la rapidité d'un courant.

RHEUMAMÉTRIE. s. f. Phys. Mesure de la rapidité d'un cours d'eau.

RHEUMAMÉTRIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport à la rheumamétrie.

RHEUMINE. s. f. (du lat. *rheum*, rhubarbe). Chim. Nom que l'on donne aussi à la rhéine.

RHEUMIQUE. adj. des 2 g. Chim. Se dit d'un acide trouvé dans la rhubarbe.

RHEXIE. s. f. Bot. Un des noms de la quadrette.

RHEXIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à la quadrette. ‖ RHEXIÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des mélastomacées, qui a pour type le genre rhexie ou quadrette.

RHEXIS. s. f. (du gr. ῥῆξις, action de rompre). Médec. Rupture des veines qui se fait avec violence et par distension excessive de leurs parois. ‖ Hippocrate l'applique aussi à la rupture des autres parties molles, telles que celles des lèvres, d'un abcès. ‖ Quelques oculistes ont donné ce nom à la rupture de la cornée transparente.

RHINCNOSE. s. f. Pathol. V. RHINOSE.

RHIGAS. Auteur de la première insurrection qui a préparé la révolution et la guerre de l'indépendance des Grecs, né vers 1753 à Velestini en Thessalie, se fit connaître par ses écrits, dont les plus célèbres sont les *Chants patriotiques de la Grèce moderne.*

RHIGMATOPNONTE. adj. des 2 g. (du gr. ῥῆγμα, fente; πνέω, respirer). Qui respire par des vésicules pulmonaires. ‖ RHIGMATOPNONTES. s. f. pl. Groupe d'animaux invertébrés.

RHIGUR. s. m. (du gr. ῥῖγος, raideur). Entom. Genre de coléoptères de la division des charançons.

RHIN. (du lat. *Rhenus*; fait du celt. *renn*, partagé). Géogr. Grand fleuve d'Allemagne qui se forme en Suisse par trois bras dont le principal sort du mont Saint-Gothard, coule au N. jusqu'au lac de Constance, qu'il traverse, va vers l'O., puis au N. ou N.-O; forme à peu près la limite entre les royaumes de Belgique et de Hollande. Il a 1,300 kil. dont 900 navigables. Ce fleuve a donné son nom à plusieurs divisions territoriales de France et d'Allemagne.

— BAS-RHIN (Départ. du). Un des départements frontières de l'E., formé du nord de l'Alsace; 561,869 hab. Ch.-l. Strasbourg.

— HAUT-RHIN (Départ. du). Département frontière de l'E., entre celui du Bas-Rhin au [illegible], de la Haute-Saône et des Vosges à l'O., le Doubs au S.; 447,070 hab. Ch.-l. Colmar. Il est formé du S. de l'Alsace et de la [illegible]

— *Cercle du Rhin*, dit aussi *Bavière rhénane*. Le seul des huit cercles de la Bavière qui soit à l'O. du Rhin, est formé de presque toutes les possessions de l'ancienne maison palatine; 544,000 hab. Ch.-l. Spire.

— *Cercle du Bas-Rhin.* Un des dix cercles de l'ancien empire d'Allemagne à la gauche du Rhin, entre le cercle électoral et la France. Il forme aujourd'hui la plus grande partie du cercle bavarois du Rhin et une petite portion de la Prusse rhénane.

— *Cercle du Haut-Rhin.* Un des dix cercles de l'ancien empire d'Allemagne, à la droite du Rhin; il forme aussi la plus grande partie de la Hesse électorale et de la Hesse-Darmstadt, avec une petite portion du grand-duché du Bas-Rhin.

— *Province du Rhin.* Province du grand-duché de Hesse-Darmstadt, à l'O., entre le duché de Nassau; 200,000 hab. Ch.-l. Mayence. Elle est limitée par le Rhin au N.

— *Grand-duché du Bas-Rhin.* Nom donné en 1815 aux pays situés à l'O. du Weser, qui furent assignés à la Prusse; il forme aujourd'hui deux provinces, celle de Westphalie et la province rhénane. ‖ *Province du Bas-Rhin.*

Partie méridionale du grand duché prussien du Bas-Rhin; 800,000 hab. Ch.-l. Aix-la-Chapelle.

— Hist. *Confédération du Rhin.* Confédération formée par Napoléon de la plupart des États secondaires de l'Allemagne, elle a été dissoute en 1813 et remplacée en 1815 par la Confédération germanique.

— Iconol. Les anciens Gaulois honoraient le Rhin comme une divinité; ils croyaient que c'était lui qui les animait au combat, qui leur inspirait le courage et la force pour défendre ses rives. Le Rhin est représenté sous la figure d'un vieillard à longue barbe, à moitié nu, assis au pied de plusieurs hautes montagnes, de la main gauche il s'appuie sur un vaisseau, de la droite il tient une corne d'où il sort de l'eau.

RHINALGIE. s. f. (du lat. *rhinalgia*; fait du gr. ῥίν, nez; ἄλγος, douleur). Pathol. Douleur qui a son siége dans le nez.

RHINANTHACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble au rhinanthe. ‖ RHINANTHACÉES. s. f. pl. Famille des pédiculariées, qui a pour type le genre rhinanthe.

RHINANTHE. s. m. (ét. gr., ῥίν, nez; ἄνθος, fleur). Bot. Genre de plantes de la famille des personnées, renfermant des végétaux herbacés à fleurs généralement jaunes, et disposées en épis terminaux. On les désigne vulgairement sous le nom de *crête de coq*.

RHINANTHÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble au rhinanthe. ‖ RHINANTHÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des scrofulariées, qui a pour type le genre rhinanthe.

RHINANTHOÏDE. adj. des 2 g. Bot. Synonyme de Rhinanthacé.

RHINAPTÈRE. adj. des 2 g. (du gr. ῥίν, nez; ἀ priv; πτερόν, aile). Entom. Qui a un suçoir et qui est privé d'ailes. ‖ RHINAPTÈRES. s. m. pl. Famille d'insectes aptères, caractérisés par le défaut de mâchoires qui sont remplacées par une sorte de bec ou de suçoir, et parce que leur tête et leur corselet sont distincts.

RHINARION. s. m. (du gr. ῥίν, nez). Mamm. Nom donné, dans les mammifères, à l'extrémité du nez, quand elle est dépourvue de poils, couverte d'une membrane fine et habituellement humide.

— Entom. Nom donné, dans les insectes, à l'espace compris entre le bord antérieur du nez et le labre.

— Pharm. Nom donné à un collyre savonneux résolutif.

RHINE. s. f. Ichthyol. Genre de poissons chondroptérygiens, appartenant à l'ordre des trématopnés et à la famille des plagiostomes. Ces raies, des mers du Japon, sont extrêmement grandes, et leurs peaux sont très-estimées dans le pays pour faire des fourreaux de cimeterre. La rhine chinoise.

RHINENCÉPHALE. adj. des 2 g. (du gr. ῥίν, nez; ἐν, dans, κεφαλή, tête). Qui a le nez prolongé en forme de trompe.

RHINENCÉPHALIE. s. f. Anat. État d'un monstre rhinencéphale.

RHINENCÉPHALIEN, ENNE. adj. Se dit d'un monstre par rhinencéphalie.

RHINENCÉPHALIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à un rhinencéphale.

RHINENCHYSIE. s. f. (ét. gr., ῥίν, nez; ἔγχυσις, injection). Chim. Opération par laquelle on introduisait des injections dans le nez, au moyen de la rhinenchyte.

RHINENCHYTE. s. f. (ét. gr., ῥίν, nez; ἐγχέω, injecter). Chir. Instrument destiné à faire des injections dans le nez.

RHINFELS. Géogr. Forteresse des états prussiens, dans la régence de Coblentz, sur une île du Rhin. Les Français l'assiégèrent vainement en 1672, mais la prirent en 1794; elle fut alors démantelée, et relevée depuis.

RHINGIE. s. f. Entom. Genre d'insectes à deux ailes, à suçoir saillant, corné, de la famille des haustellés ou sclérostomes.

RHINGRAVE. s. m. (ét. allem., *Rhein*, Rhin; *graff*, comte). Nom par lequel on désignait au moyen âge certaines familles de comtes. Ce titre, usité en Allemagne à l'époque du système féodal, est éteint aujourd'hui, si ce n'est dans la famille de Salm.

RHINGRAVE. s. f. Espèce de culotte ou haut-de-chausses fort ample, attaché par le bas avec plusieurs rubans.

RHINGRAVIAT. s. m. Dignité de rhingrave.

RHINITE. adj. des 2 g. (du gr. ῥίν, nez). Entom. Dont le museau est avancé et en forme de trompe. ‖ RHINITES. s. m. pl. Famille d'insectes coléoptères.

RHINITE. s. f. (rad. gr. ῥίν, nez). Pathol.

— Art vétér. On lui donne aussi le nom vulgaire *de gourme, fausse-gourme, morfondure.*

RHINOBATE. s. m. (du gr. ῥινόβατος). Ichthyol. Genre de poissons chondroptérygiens de l'ordre des trématopnés, et de la famille des plagiostomes.

— Entom. Nom donné à un genre de charançons. V. RHINOCIRES.

RHINOCARPE. s. m. (ét. gr., ῥίν, nez; καρπός, fruit). Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs polygames, de la famille des térébinthacées, qui croissent sur les rives du fleuve de la Madelaine, dans la Nouvelle-Grenade.

RHINOCÉPHALE. adj. et s. m. (ét. gr., ῥίν, nez; κεφαλή, tête). Monstre dont la tête se réduit presque à un nez.

RHINOCÉPHALIE. s. f. État d'un monstre rhinocéphale.

RHINOCÉPHALIEN, ENNE. adj. Se dit d'un monstre par rhinocéphalie.

RHINOCÉPHALIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à un monstre rhinocéphale.

RHINOCÈRE. Géogr. Nom donné par La Fontaine à la capitale imaginaire des rhinocéros. Éléphantide a guerre avecque *Rhinocère.* (La Font.)

RHINOCÈRE. s. m. (ét. gr., ῥίν, nez; κέρας, corne). Entom. Dont les antennes sont portées sur un prolongement de la tête en forme de bec. V. ROSTRICORNE. ‖ RHINOCÈRES. s. m. pl. Famille d'insectes coléoptères.

RHINOCÉRIDIEN, ENNE. adj. V. RHINOCÈRE.

RHINOCÉROS. s. m. (pr. *ri-no-cé-rôss*; ét. gr., ῥίν, nez; κέρας, corne). Mamm. Genre de mammifères de la famille des pachydermes ordinaires, comprenant des animaux remarquables par leur grande taille, et surtout par une ou deux cornes solides adhérentes à la peau qu'ils portent sur les os nasaux. Les rhinocéros sont, après les éléphants, les plus gros animaux terrestres connus; ils ont des formes lourdes; la peau d'une couleur noir sale, sèche, rugueuse, entièrement dépourvue de poils, extrêmement épaisse, et formant comme une cuirasse; les pieds sont épais, et terminés par trois sabots courts et arrondis indiquant seuls le nombre des doigts; la queue médiocrement longue et présentant de grosses soies raides vers son extrémité. Leur chair est très-recherchée pour sa délicatesse; leur peau fournit un cuir tellement dur, que le meilleur acier ne peut le couper qu'après plusieurs efforts. Dans l'Inde, les cornes des rhinocéros sont très-estimées; les habitants en font des vases qui, prétendent-ils, ont la propriété de chasser le poison des boissons qu'on y verse. On croirait le *rhinocéros* couvert d'un triple manteau; mais, destiné à vivre dans les marais fangeux de l'Inde, où il fouille avec la corne de son museau les longues racines des bambous, il y eût enfoncé par son poids énorme, s'il n'avait l'étrange faculté d'étendre, en se gonflant, les plis multipliés de sa peau, et de se rendre plus léger en occupant un plus grand volume. (B. de St-P.) Le *rhinocéros* et l'hippopotame sont retenus par une force invincible sur les rives du Gange, où, semblables aux dieux des fleuves, ils se cachent parmi les roseaux. (A. Mart.)

— Fam. *Nez de rhinocéros.* Nez gros et proéminent.

— Fig. Chez les anciens, Propension, facilité à saisir les défauts d'autrui, à les tourner en ridicule.

— Conchyl. Nom sous lequel on désigne quelquefois une espèce de roche, le murex fémoral.

— Entom. Ce nom a été donné à plusieurs insectes qui offrent quelques prolongements cornés sur la tête ou sur le chaperon. Tels sont le scarabée nasicorne et le géotrupe rhinocéros, insectes d'Asie.

— Ichthyol. *Rhinocéros de mer.* V. LICORNE.

— Ornith. *Rhinocéros avis.* Nom donné à plusieurs espèces de calaos.

RHINOCNESME. s. m. (ét. gr., ῥίν, nez; κνῆσμα, chatouillement). Médec. Prurit au nez.

RHINOCOLURE. (ét. gr., ῥίν, nez; κολούω, mutiler). Géogr. anc. Ville de la Basse-Egypte, sur la Méditerranée, à l'est.

RHINOCOLUSTÈS. (littér. *coupeur de nez*). Temps. hér. Surnom donné à Hercule lorsqu'il fit couper le nez aux hérauts des Orchoméniens, qui osèrent venir en sa présence demander le tribut aux Thébains.

RHINOCURE. s. m. Conchyl. Genre de coquilles polythalames qui se trouvent dans la mer Adriatique.

RHINOCYLLE. s. m. Entom. Genre de coléoptères de la famille des charançons.

RHINODE. s. m. Entom. Genre de coléoptères de la famille des charançons.

RHINO-LARYNGITE. s. f. Pathol. Inflammation simultanée des membranes muqueuse, nasale et gutturale.

RHINOLOPHE. s. m. (ét. gr., ῥίν, nez; λόφος, aigrette). Mamm. Genre de mammifères de l'ordre des chéiroptères. Le rhinolophe grand fer-à-cheval. Le rhinolophe petit fer-à-cheval. Le rhinolophe trident. Le rhinolophe crumélifère. Le rhinolophe diadème.

RHINOLOPHINE. adj. des 2 g. Mamm. Qui

s. m. pl. Tribu de la famille des vespertilionides, qui a pour type le genre rhinolophe.

RHINOMACER ou **RHINOMACRE.** s. m. (ét. gr., ῥίν, nez; μακρός, long). Entom. Genre de coléoptères tétramérés de la famille des rostricornes ou rhinocères. On connaît peu l'histoire des insectes de ce genre, auquel on n'a rapporté qu'une seule espèce, le rhinomacre curculionoïde, qui se trouve rarement aux environs de Paris. ‖ On dit aussi *bromacre*.

RHINOMACÉRIDE. adj. des 2 g. Qui ressemble au rhinomacer. ‖ RHINOMACÉRIDES. s. m. pl. Groupe de l'ordre des curculionides orthocères, ayant pour type le genre rhinomacer.

RHINOPHIDE. adj. des 2 g. (ét. gr., ῥίν, nez; ὄφις, serpent). Erpét. Se dit des serpents dont le nez se prolonge en trompe. ‖ RHINOPHIDES. s. m. pl. Famille de reptiles ophidiens, comprenant ceux qui ont le nez prolongé en une sorte de trompe.

RHINOPHONIE. s. f. (ét. gr., ῥίν, nez; φωνή, voix). Physiol. Résonnance de la voix dans les fosses nasales.

RHINOPHYSAL. adj. et s. m. (ét. gr., ῥίν, nez; φύσις, face). Anat. Se dit d'un des os de la face.

RHINOPLASTE. s. m. Celui qui pratique la rhinoplastie.

RHINOPLASTIE. s. f. (ét. gr., ῥίν, nez; πλαστός, formé). Chir. Opération ayant pour but de refaire un nez, lorsque cette partie du visage a été retranchée ou détruite par une cause quelconque. La *rhinoplastie* a été pratiquée d'abord dans l'Inde, où l'amputation du nez est une des peines les plus fréquemment infligées. ‖ On dit aussi *la rhinoplastique.*

RHINOPLASTIQUE. adj. des 2 g. Chir. Qui appartient à la rhinoplastie.

RHINOPOME. s. m. Mamm. Genre de mammifères chéiroptères. Le rhinopome microphylle, qui a été observé en Egypte, a généralement les mêmes habitudes que les chauves-souris de notre pays, si ce n'est qu'il fait continuellement mouvoir ses narines. Il habite les souterrains des pyramides près du Caire.

RHINOPTE. adj. et s. des 2 g. Médec. Qui voit par les narines, qui est affecté de rhinoptie.

RHINOPTIE. s. f. (ét. gr., ῥίν, nez; ὄπτομαι, voir). Physiol. Action de voir par le nez; difformité causée par une maladie du grand angle de l'œil ou de la racine du nez, qui a fait aux parois des cavités nasales une ouverture à travers laquelle les rayons lumineux peuvent arriver à l'œil.

RHINOPTIQUE. adj. des 2 g. Médec. Qui appartient à la rhinoptie.

RHINORRHAGIE. s. f. (ét. gr., ῥίν, nez; ῥήγνυμι, je romps). Pathol. Hémorragie nasale.

RHINORRHAGIQUE. adj. des 2 g. Médec. Qui a rapport à la rhinorrhagie.

RHINORRHÉE. s. f. Pathol. Écoulement de mucosités limpides par le nez, sans aucun symptôme inflammatoire. Très-souvent produite ou entretenue par une suppression de transpiration, la *rhinorrhée* exige des pédiluves irritants, des chaussures très-chaudes, l'usage de vêtements de laine, de chaussons de taffetas gommé. (Nysten.)

RHINORRHÉIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport à la rhinorrhée.

RHINOSE. s. f. (ét. gr., ῥινός, peau dure). Pathol. Etat de relâchement et de plissement de la peau, dans l'étisie. ‖ On dit aussi *ricnose.* V. ce mot.

RHINOSIME. s. m. (ét. gr., ῥίν, nez; σιμός, camus). Entom. Genre d'insectes coléoptères qui vivent sous les écorces.

RHINOSPHÉNAL. adj. et s. m. Anat. Se dit d'un os de la face.

RHINOSTOGNOSE. s. f. Médec. Obstruction, obturation des fosses nasales.

RHINOSTOME. adj. des 2 g. (ét. gr., ῥίν, ῥινός, nez; στόμα, bouche). Entom. Dont le bec semble naître du front. ‖ RHINOSTOMES. s. m. pl. Famille de l'ordre des hémiptères comprenant ceux de ces insectes qui ont un bec paraissant naître du front. ‖ Erpét. Nom donné aussi à une famille de reptiles ophidiens, dans laquelle on range ceux dont le nez se prolonge en avant du museau.

RHINOTHÈQUE. s. f. (ét. gr., ῥίν, nez; θήκη, boîte). Ornith. Pellicule cornée ou membraneuse qui revêt la moitié supérieure du bec des oiseaux.

RHINSBOURG. Géogr. Village des Pays-Bas, dans la Hollande méridionale, près de Leyde, sur le vieux Rhin; 1,100 hab.

RHINSBOURGEOIS. s. m. Hist. ecclés. Membre d'une secte arminienne, qui parut en Hollande au XVIIe siècle, et dont les assemblées principales se tenaient au village de Rhinsbourg.

RHINTHONIQUE. adj. des 2 g. Littér. lat. Se dit d'un certain genre de pièces comiques dans lesquelles un sujet tragique était parodié. Les fables rhinthoniques furent ainsi appelées du nom de leur inventeur Rhinthon, poëte de Tarente.

RHIPICÈRE. s. m. (ét. gr., ῥιπή, force; κέρας, corne). Entom. Genre d'insectes coléo-

RHIPIDODENDRUM. s. m. Bot. Genre de plantes.

RHIPIDOPTÈRE. adj. V. RHIPIPTÈRE.

RHIPIPHORE. s. m. (ét. gr., ῥιπίς, ῥιπίδος, éventail, ou plutôt instrument propre à activer le feu; φορός, qui porte). Entom. Genre d'insectes coléoptères hétéromérés, de la famille des angustipennes ou sténoptères, voisin des mordelles. Ils sont ainsi appelés parce que les antennes des mâles sont le plus souvent étalées en éventail ou flabelliformes. Le rhipiphore subdiptère. Le rhipiphore paradoxal. Le rhipiphore à deux taches.

RHIPIPTÈRE. adj. des 2 g. (ét. gr., ῥιπίς, éventail; πτερόν, aile). Entom. Dont les deux ailes sont plissées en éventail. ‖ RHIPIPTÈRES. s. m. pl. Ordre de la classe des insectes strepsiptères.

— RHIPIPTÈRE. s. m. Genre d'insectes parasites qui ont les ailes plissées en éventail, et dont les larves se développent dans le corps de quelques hyménoptères, tels que les andrènes et les guêpes.

RHIPSALIDE. s. m. (du gr., ῥίψις, action de jeter en bas). Bot. Plante qui croît à la Jamaïque sur les rameaux des plus grands arbres, et dont on a fait un genre particulier que l'on place parmi les cactus.

RHIPSALIDÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une rhipsalide. ‖ RHIPSALIDÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des cactées, qui a pour type le genre rhipsalide.

RHIPTOGLOSSE. adj. des 2 g. (ét. gr., ῥίπτω, jeter en bas; γλῶσσα, langue). Qui a la langue protractile

RHIUM. Géogr. anc. Promontoire de l'Achaïe orientale, en face de l'Antirhium et à l'entrée de la mer de Crissa.

RHIZAGRE. s. m. (ét. gr., ῥίζα, racine; ἄγρα, prise, capture). Chir. Instrument pour extraire les racines des dents.

RHIZANTHE. adj. des 2 g. (ét. gr., ῥίζα, racine; ἄνθος, fleur). Bot. Dont les fleurs ou les pédoncules naissent de la racine. La scabieuse rhizanthe.

RHIZANTHÉ, ÉE. adj. Bot. Qui croît sur les racines des plantes. ‖ RHIZANTHÉES. s. f. pl. Famille des cytinées comprenant des plantes parasites qui croissent sur les racines d'autres plantes.

RHIZINE. s. f. (du gr. ῥίζα, racine). Bot. Nom donné aux appendices inférieurs du thalle des lichens, qui imitent des racines et en remplissent les fonctions, ainsi qu'aux radicules dont la tige des mousses est couverte sous terre.

— Champignon en forme de coupe mince, sessile, crustacée à l'extérieur, charnue en dedans, bulleuse, etc. La rhizine ondulée. La rhizine lisse. La rhizine des serres.

RHIZOBLASTE. adj. des 2 g. (ét. gr., ῥίζα, racine; βλαστός, germe). Bot. Épithète donnée aux embryons qui sont pourvus d'une racine.

RHIZOBOLE. s. m. Bot. Arbre d'Amérique nommé aussi caryocar.

RHIZOBOLÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble au caryocar. ‖ RHIZOBOLÉES. s. f. pl. Famille de plantes qui a pour type le genre rhizobole ou caryocar.

RHIZOCARPE. s. m. (ét. gr., ῥίζα, racine; καρπός, fruit). Bot. Genre de la famille des lichens, qui croissent sur les pierres, même les plus dures, et y forment des plaques ou croûtes plus ou moins grandes, qui, par leur dessin réticulaire, la pose des écailles et des scutelles, ainsi que leurs couleurs, imitent jusqu'à un certain point des cartes géographiques. L'espèce principale est le rhizocarpe géographique qui se rencontre communément aux environs de Paris, dans les endroits montagneux et les bois découverts.

RHIZOCARPÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à un rhizocarpe. ‖ RHIZOCARPÉES. s. f. pl. Nom que l'on a donné à la famille des marsiléacées, parce que le fruit y naît sur la racine. ‖ On l'a aussi appliqué à une classe de plantes comprenant les trois familles des salviniacées, des marsiléacées et des isoétées.

RHIZOCARPES. s. f. pl. Bot. Classe de mousses comprenant celles dont la fructification se développe près de la racine.

RHIZOCARPIEN, ENNE. adj. (ét. gr., ῥίζα, racine; καρπός, fruit). Bot. Épithète donnée aux plantes dont la tige ne porte fruit qu'une seule fois, mais dont la racine reproduit de nouveau des tiges fructifères.

RHIZOCARPIQUE. adj. des 2 g. Bot. Syn. de Rhizocarpien. V. RHIZOCARPIEN.

RHIZOCTONIE. s. f. (ét. gr., ῥίζα, racine; ὀκτώ, huit). Bot. Genre de la famille des champignons, fondé sur une plante parasite, confondue autrefois avec les truffes. Ce genre ne comprend que des champignons parasites qui vivent généralement sous terre à la manière des truffes et attachés aux racines des plantes, qu'ils font languir et même périr quelquefois par leur abondance. La rhizoctonie du safran. La rhizoctonie de la luzerne.

RHIZODE. adj. des 2 g. (ét. gr., ῥίζα, racine; εἶδος, forme, ressemblance). Qui ressemble à une racine. ‖ RHIZODES. s. m. pl. Helmint. Famille de l'ordre des helminthogames entomoïdes, comprenant ceux dont l'extrémité antérieure du corps est appendiculée.

RHIZOGÉ, ÉE. adj. (ét. gr., ῥίζα, racine; γῆ, terre). Bot. Qui a la base de son stipe garnie de fibrilles. L'agaric rhizogé.

RHIZOGÈNE. s. m. (ét. gr., ῥίζα, racine; γεννάω, produire). Bot. Nom donné à un organe particulier à quelques algues, dont l'extrémité de la tige est pourvue d'un petit nœud qui s'accroît successivement par les côtés, et, descendant sur le corps auquel le végétal s'est attaché, s'y fixe directement par les nombreuses racines dont se couvre toute sa superficie.

RHIZOGONÉEN, ENNE. adj. (ét. gr., ῥίζα,

racine ; γονή, semence). Bot. Qui croît sur les racines. || RHIZOGONÉENS. s. m. pl. Entom. Tribu de l'ordre des gastéromycètes sclérotiacés, comprenant ceux qui se développent sur les racines des plantes.

RHIZOGRAPHE. s. m. Celui qui décrit des racines.

RHIZOGRAPHIE. s. f. (ét. gr., ῥίζα, racine ; γράφω, écrire). Didact. Description des racines.

RHIZOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport à la rhizographie.

RHIZOLITHE. s. f. (ét. gr., ῥίζα, racine ; λίθος, pierre). Bot. Racine fossile.

RHIZOMATOÏDE. adj. des 2 g. (ét. gr., ῥίζα, racine ; εἶδος, ressemblance). Bot. Épithète donnée aux racines qui ont un rhizome, ce qu'on appelle vulgairement pivot de la racine.

RHIZOMATOSE. s. f. Bot. Conversion d'une racine en tige ou rhizome.

RHIZOME. s. m. (du gr. ῥίζωμα ; fait de ῥίζα, racine). Bot. Nom donné aux tiges souterraines des fougères, des iridées, etc., qui ont l'apparence de racines et qu'on appelle quelquefois *souches*. || Le corps ou pivot des racines. || La radicule de la graine.

RHIZOMORPHE. adj. des 2 g. (ét. gr., ῥίζα, racine ; μορφή, forme). Bot. Dont le thalle est formé par des filaments entrecroisés. || RHIZOMORPHES. s. m. pl. Section de champignons de l'ordre des gastromycètes.

— s. m. Bot. Genre de plantes cryptogames, qui croissent principalement sur les pierres et le bois humide, entre les écorces des arbres, sur le bois, qu'elles pénètrent. Quelques espèces terrestres s'attachent aussi aux feuilles tombées. Le rhizomorphe des souterrains. Le rhizomorphe médullaire. Le rhizomorphe impérial.

RHIZOMORPHÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à un rhizomorphe. || RHIZOMORPHÉES. s. f. pl. Tribu des byssacées, qui a pour type le genre rhizomorphe

RHIZOMYLIDES. s. f. pl. (ét. gr., ῥίζα, racine ; μυῖα, mouche). Entom. Famille d'insectes diptères, dont les larves sont rhizophages.

RHIZONYCHION. s. m. (pr. *ri-zo-ni-ki-on* ; ét. gr., ῥίζα, racine ; ὄνυξ, ongle). Zool. Phalange qui porte l'ongle, dans les mammifères et les oiseaux.

RHIZOPHAGE. adj. des 2 g. (ét. gr., ῥίζα, racine ; φαγεῖν, manger). Zool. Qui se nourrit, qui vit de racines. || RHIZOPHAGES. s. f. pl. Section de la famille des myodaires mésomydes, comprenant ceux de ces insectes dont les larves vivent dans les racines des plantes marécageuses.

— Géogr. anc. Nom d'un peuple d'Éthiopie, dans l'île de Morée.

RHIZOPHAGE. s. m. Entom. Genre de petits coléoptères, voisin des bostryches, parmi les coléoptères tétramères.

RHIZOPHAGIE. s. f. Condition, état d'un animal qui vit de racines.

RHIZOPHILE. adj. des 2 g. (ét. gr., ῥίζα, racine ; φιλέω, aimer). Qui vit sur les racines ou sur leurs fibrilles. Le racodion rhizophyle.

RHIZOPHORE adj. des 2 g. (ét. gr., ῥίζα, racine ; φέρω, porter). Bot. Qui porte des racines. Le *pezize rhizophore* est ainsi nommé parce que la face inférieure et les bords de son réceptacle sont garnis de nombreuses radicelles.

RHIZOPHORE. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones à fleurs complètes, polypétalées, de la famille des palétuviers. Le rhizophore mangiier. Les rhizophores sont des arbrisseaux qui s'élèvent à 5 ou 6 mètres ; ils croissent à l'Ile de France, au Malabar et dans les Indes, dans les lieux aqueux et salés.

RHIZOPHORÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à un rhizophore. || RHIZOPHORÉES. s. f. pl. Famille de plantes qui a pour type le genre rhizophore.

RHIZOPHYLLE. adj. des 2 g. (ét. gr., ῥίζα, racine ; φύλλον, feuille). Bot. Dont les feuilles portent des racines. L'asplenium rhizophylle est ainsi appelé parce que ses frondes se terminent par un appendice qui s'insinue en terre et y prend racine.

RHIZOPHYSE. s. f. (ét. gr., ῥίζα, racine ; φύω, jeter). Bot. Nom donné aux appendices que l'on observe à l'extrémité de certaines radicules.

RHIZOPHYSE. s. f. Actinoz. Genre d'animaux très-incomplètement connu, ne renfermant que deux espèces, la rhizophyse filiforme et la rhizophyse rosacée.

RHIZOPHYSÉ, ÉE. adj. Qui ressemble à un rhizophyse.

RHIZOPODE. adj. des 2 g. Bot. Qui a le pied garni de racines. || RHIZOPODES. s. m. pl. [illegible] comprenant celles qui ont la fructification près de la racine.

RHIZOPODE. s. m. (ét. gr., ῥίζα, racine ; πούς, pied). Bot. Base byssoïde ou assemblage de filaments tubuleux, entrecroisés, qui doivent naissance au développement des sporules des champignons, et qui forment la plante cryptogame elle-même, tandis que la partie qu'on nomme le champignon n'est que l'organe de la fructification, la fleur ou le fruit de cette plante byssoïde, laquelle reste le plus souvent cachée dans la terre.

RHIZOPOGON. s. m. (ét. gr., ῥίζα, racine ; πώγων, barbe). Bot. Genre de la famille des champignons. Les rhizopogons sont de gros ou moyens champignons souterrains, comme les truffes, et qui se trouvent dans le Nord. On les prendrait pour des pommes de terre par leur forme. Le rhizopogon blanc. Le rhizopogon jaunâtre.

RHIZORE. s. f. Conchyl. Genre de coquilles microscopiques, univalves, monothalames, trouvées dans le sable du rivage de Toscane.

RHIZOSPERME. adj. des 2 g. (ét. gr., ῥίζα, racine ; σπέρμα, graine, semence). Bot. Qui porte des fruits près de la racine. || RHIZOSPERMES. s. f. pl. Famille de plantes cryptogames. Les rhizospermes sont de petites plantes aquatiques, ou qui vivent dans les lieux inondés.

RHIZOSTOME. adj. des 2 g. (ét. gr., ῥίζα, racine ; στόμα, bouche). Zooph. Qui a plusieurs bouches garnissant ses huit bras bilobés. Cette épithète a été donnée à une méduse, la céphée rhizostome.

RHIZOSTOME. s. m. Acal. Genre d'acalèphes.

RHIZOSTOMIDE. adj. des 2. Qui ressemble au rhizostome. || RHIZOSTOMIDES. s. m. pl. Famille d'acalèphes, qui a pour type le genre rhizostome.

RHIZOTOME. s. m. (ét. gr., ῥίζα, racine ; τομή, section). Celui qui recueille des racines et des plantes médicinales. Ce terme est très-peu usité, on ne s'en sert que dans la traduction des anciens auteurs, qui l'emploient comme synonyme de Botaniste.

RHIZOTOMIE. s. f. Herborisation ; coupe des racines, déchaussement d'un arbre.

RHIZULE. s. f. (en lat. *rhizula ;* du gr. ῥίζα, racine). Bot. Nom sous lequel on désigne les racines très-déliées des champignons.

RHO. s. m. Philol. Dix-septième lettre de l'alphabet grec ; elle correspond à notre R et se figure ainsi Ρ, ρ.

— Le rho avec l'accent supérieur à droite vaut cent ; avec l'accent inférieur à gauche, cent mille. Il indique aussi le dix-septième nombre. Dans l'Iliade et l'Odyssée il indique le dix-septième chant.

RHODACANTHE. adj. des 2 g. (ét. gr., ῥόδον, rose ; ἄκανθα, épine). Bot. Qui a des épines roses. L'acacia rhodacanthe.

RHODANIQUE. adj. des 2 g (du lat. *Rhodanus*, le Rhône). Géogr. Qui appartient au Rhône.

— Hist. *République rhodanique.* République établie en 1798, dans la Suisse, par la République française.

RHODATE. s. f. Chim. Sel résultant de la combinaison de l'oxyde rhodique avec une base salifiable.

RHODÉ. Myth. Nymphe, mère de Phaéthon. || Fille du divin Mopsus.

RHODE-ISLAND. Géogr. Un des États-Unis de l'Amérique septentrionale ; 90 000 hab.

RHODES. (du gr. ῥόδος, fait de ῥόδον, rose, ainsi nommée à cause de la grande quantité de rosiers qui y croissent sans culture). Géogr. Grande île de la Turquie d'Asie, située dans la Méditerranée, à l'extrémité S.-O. de l'Archipel ; 30,000 hab., dont 11,000 Grecs.

— Capitale de l'île de ce nom, sur la côte N.-E. ; 6,000 hab. En 1810, les chevaliers de St-Jean de Jérusalem s'y établirent après l'avoir ravie aux empereurs grecs, et prirent le nom de *Chevaliers de Rhodes.* Ils y restèrent jusqu'au règne de Soliman II, qui se rendit maître de Rhodes en 1552, après un siége pénible et célèbre.

— RHODES EXTÉRIEURS. Petite république de Suisse qui occupe les parties N. et O. du canton d'Appenzell. Ch.-l. Trogen et Herisau ; 45,000 hab. protestants. || RHODES INTÉRIEURS. République de Suisse qui occupe la partie S.-E. du canton d'Appenzell. Ch.-l. Appenzell ; 15,000 hab. catholiques.

— *Colosse de Rhodes.* Statue gigantesque d'Apollon, entre les pieds de laquelle se trouvait l'entrée du port.

— Iconol. Sur les médailles, le symbole de Rhodes est d'un côté la tête du soleil, et de l'autre une rose.

RHODES. s. f. (du gr. ῥόδον, rose). Anc. pharm. S'est dit des racines du bois de rose. || On disait aussi *Rhodia.*

RHODEUX, EUSE. adj. Chim. Qui appartient au rhodium. || *Acide rhodeux.* Le premier degré d'oxydation du rhodium, qui n'a point encore été isolé.

RHODEZ. Géogr. V. RODEZ.

RHODHULOSE. s. m. (littéral. *sel rose*). [illegible] dans les mines cobaltifères près de Neusohl en Hongrie.

RHODICO-AMMONIQUE. adj. des 2 g. Chim. Se dit des sels doubles qui résultent de la combinaison d'un sel rhodique avec un sel ammonique. Chlorure rhodico-ammonique.

RHODICO-POTASSIQUE. adj. des 2 g. Chim. Se dit des sels doubles qui sont produits par la combinaison d'un sel rhodique avec un sel potassique. Chlorure rhodico-potassique.

RHODICO-SODIQUE. adj. des 2 g. Chim. Se dit des sels doubles qui doivent naissance à un sel rhodique combiné avec un sel sodique. Chlorure rhodico-sodique.

RHODIEN, ENNE. adj. Géogr. Qui appartient à Rhodes ou à ses habitants.

— *Mer Rhodienne.* Partie de la mer Egée, aux environs de l'île de Rhodes.

— Antiq. *Droit rhodien, lois rhodiennes.* Lois maritimes des Rhodiens, que les Romains prirent pour modèle.

— RHODIEN, ENNE. s. Habitant de Rhodes (ville ou île).

RHODIOLE. s. f. (du gr. ῥόδον, rose). Bot. Genre de plantes dicotylédones polypétales, de la famille des crassulées, ne comprenant qu'une seule espèce, le rhodiole rose, qui croît dans les fentes de rochers des Alpes, en France, en Suisse, en Allemagne, etc. Les Islandais et les Lapons mangent la racine de cette plante.

RHODIOT, OTE. adj. et s. Géogr. Se dit des habitants actuels de l'île et de la ville de Rhodes.

RHODIQUE. adj. des 2 g. Chim. Qui appartient au rhodium. || *Oxyde rhodique.* Le second degré d'oxydation du rhodium. || *Sels rhodiques.* Les combinaisons du rhodium avec les corps halogènes, et de l'oxyde rhodique avec les acides.

RHODITE. s. f. Minér. Sorte de pierre figurée ou de fossile indéterminé.

RHODIUM. s. m. (pr. *ro-diomm ;* du gr. ῥόδον, rose). Chim. Métal découvert en 1813 par Wollaston, et ainsi nommé parce qu'il a la propriété de produire des sels d'une couleur rose.

RHODOCRINITE. s. m. Foss. Genre de polypiers fossiles de la famille des encrines, dont une espèce a été trouvée près de Bristol et à Dudley, en Angleterre.

RHODOCROSITE. s. f. Minér. Nom univoque donné à une espèce de minerai de manganèse, qui paraît être du manganèse carbonaté compacte.

RHODODACTYLE. adj. des 2 g. (ét. gr., ῥόδον, rose ; δάκτυλος, doigt). Entom. Qui a les ailes digitées et roses. Le ptérophore rhododactyle.

RHODODACTYLES. adj. m. (littér. *qui a des doigts de rose*). Epithète donnée à l'Aurore dans Homère.

RHODODAPHNÉ. s. m. (ét. gr., ῥόδον, rose ; δάφνη, laurier). Bot. Nom donné au laurier rose ou laurose.

RHODODENDRÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble au rhododendron. || RHODODENDRÉES. s. f. pl. Nom donné par quelques botanistes à la famille des rhodoracées.

RHODODENDRON. s. m. (ét. gr., ῥόδον, rose ; δένδρον, arbre). Bot. Genre de plantes de la famille des éricinées, sous-ordre des rhodorées, dont les fleurs sont remarquables par l'élégance de leurs formes et par l'éclat de leurs couleurs. Le *rhododendron commun*, indigène d'Orient, est l'un de ceux qu'on cultive le plus fréquemment dans les jardins. Le rhododendron d'Amérique. Le rhododendron à feuilles ponctuées. Le rhododendron du Caucase. Le rhododendron ferrugineux. Le rhododendron à feuilles pointues, qu'on a coutume de désigner par le nom fort impropre de *rose des Alpes*. Le rhododendron arborescent. Le rhododendron chrysanthe. Les habitants du littoral de la mer Noire considèrent l'odeur des fleurs du rhododendron comme malfaisante, et on assure que le miel qu'y récoltent les abeilles occasionne des vertiges et des nausées aux personnes qui en mangent.

RHODOGASTRE. adj. des 2 g. (ét. gr., ῥόδον, rose ; γαστήρ, ventre). Entom. Qui a le ventre rose. La muscicape rhodogastre.

RHODOGRAPHE. s. m. Auteur d'un traité, d'une description des roses.

RHODOGRAPHIE. s. f. (ét. gr., ῥόδον, rose ; γράφω, écrire). Didact. Description des roses. G. Wittich a publié un ouvrage sous ce titre, en 1606.

RHODOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à la rhodographie.

RHODOÏSE. s. f. Minér. Nom donné au cobalt arséniaté terreux, parce que cette substance, qui se présente toujours à l'état pulvérulent, est rose ou d'un rose violâtre.

RHODOLEUQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., ῥόδον, rose ; λευκός, blanc). Bot. Qui est blanc et rose. La pezize rhodoleuque.

RHODOLOENE. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, polypétalées, de la famille des chlénacées, qui croissent à l'île de Madagascar. Le rhodolœne grimpant.

RHODOLOGIE. s. f. (ét gr., ῥόδον, rose ; λόγος, discours). Didact. Traité des roses.

[illegible] adj. des 2 g. Qui appartient à la rhodologie.

RHODOMEL. s. m. (ét. gr., ῥόδον, rose ; μέλι, miel). Pharm. Mellite de rose ou miel rosat.

RHODOMÈLE. s. f. Bot. Genre de la famille des algues, comprenant des plantes qui vivent dans les mers tempérées ou froides, etc. Rhodomèle dentée. La rhodomèle en spirale. La rhodomèle brunâtre, scorpioïde.

RHODONITE. s. f. Minér. Minerai de manganèse, composé principalement de silicate de ce métal, accompagné d'un peu d'acide carbonique et quelquefois d'eau.

RHODOPE. adj. des 2 g. (ét. gr., ῥόδον, rose ; πούς, pied). Entom. Qui a les pattes roses. L'apœcère rhodope.

RHODOPE. Temps hér. Reine de Thrace métamorphosée en montagne. || Célèbre courtisane à laquelle on attribue l'honneur d'avoir élevé une des pyramides d'Egypte.

— Montagne de Thrace consacrée à Mars, parce qu'on croyait que ce dieu y était né.

RHODOPÉEN, ENNE. adj. Antiq. Qui est de Thrace, qui appartient à la Thrace.

RHODOPTÈRE. adj. des 2 g. (ét. gr., ῥόδον, rose ; πτερόν, aile). Entom. Qui a les ailes roses La motacille rhodoptère.

RHODORACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble au rhododendron. || RHODORACÉES. s. f. pl. Famille de plantes qui a pour type le genre rhododendron, et que certains botanistes considèrent comme une simple tribu de celle des éricinées.

RHODORE. s. m. (du gr. ῥόδον, rose). Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, polypétalées, de la famille des rosages, qui croissent en Amérique, dans le Canada et à Terre-Neuve.

RHODOS. Myth. gr. L'île de Rhodes personnifiée, fille de Vénus ou d'Amphitrite, et amante d'Apollon. || On dit aussi *Rhodé.*

RHODOSO-RHODIQUE. adj. des 2 g. Chim. Se dit d'un oxyde qui résulte de la combinaison de l'oxyde rhodeux avec l'oxyde rhodique. || Se dit aussi d'un chlorure.

RHODOSPERME. adj. des 2 g. (ét. gr., ῥόδον, rose ; σπέρμα, graine). Bot. Qui a des graines ou des sporidies roses. L'actinocladion rhodosperme. Le sporotriche rhodosperme.

RHODOSTOME. adj. des 2 g. (ét. gr., ῥόδον, rose ; στόμα, bouche). Qui a la bouche ou l'ouverture rose. L'hélix rhodostome. Le trochus rhodostome.

RHOGMÉ. s. f. (du gr. ῥωγμή, fente, fêlure ; fait de ῥήσσω, je brise). Chir. Espèce de fracture du crâne, qui consiste dans une fente apparente superficielle, ou bien même assez profonde pour occuper toute l'épaisseur de l'os, mais dans laquelle les deux fragments restent en contact, ne s'écartent nullement, et ne jouissent d'aucune mobilité l'un sur l'autre.

— Thérap. Espèce de bandage employé par les anciens, qui figurait un carré à côtés égaux mais à angles inégaux.

RHOÏTE. s. m. Anc. pharm. Rob dans lequel on faisait entrer le suc de grenade.

RHOMBE. s. m. (du lat. *rhombus*, fait du gr. ῥόμβος). Géom. Tout parallélogramme dont les quatre côtés sont égaux. On n'applique guère le nom de rhombe au carré que dans les ornements d'architecture, où il est placé de manière à avoir une de ses diagonales verticale et l'autre horizontale.

— Conchyl. Genre de coquilles univalves.

— Ichthyol. Genre de poissons osseux holobranches, qui appartient à la famille des pantoptères, et qu'on a démembré du grand genre des chétodons.

RHOMBÉ, ÉE. adj. (du lat. *rhombus*, rhombe). Bot. et zool. Qui offre quatre côtés parallèles deux à deux, formant deux angles aigus et deux angles obtus. La pépéromie rhombée. Le serrasalme rhombé. Le faucon rhombé. Le tétéphore rhombé.

RHOMBIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *rhombus*, rhombe ; *fero*, porter). Minér. Epithète donnée à une variété dans laquelle certaines facettes sont de vrais rhombes, quoique d'après la manière dont elles sont coupées par les faces voisines elles ne paraissent pas, au premier coup d'œil, devoir être d'une figure symétrique. L'émeraude rhombifère.

— Erpét. Le *crocodile rhombifère* est ainsi appelé parce qu'il porte sur la tête une arête en forme de losange. || Le *crotale rhombifère* est ainsi nommé parce que les raies dont son dos est marqué forment des losanges réguliers.

RHOMBIFOLIÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *rhombus*, rhombe ; *folium*, feuille). Bot. Qui a des feuilles rhombées. L'hibisque rhombifolié. Le croton rhombifolié. La thermopsis rhombifoliée.

RHOMBIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *rhombus*, rhombe ; *forma*, forme). Qui a la forme d'un rhombe.

RHOMBIPORE. adj. des 2 g. (ét. gr., ῥόμβος, losange ; πόρος, pore). Qui a des pores en forme de losange. Le polypore rhombipore.

RHOMBITE. s. f. Empreinte d'un poisson fossile.

RHOMBOÈDRE. s. m. (ét. gr., ῥόμβος, lo- [illegible] celui de *rhomboïde*, pour désigner un solide qui diffère du prisme quadrangulaire en ce que les six faces sont semblablement placées par rapport à la ligne qui joint les deux angles solides opposés égaux, tandis que, dans le prisme, il n'y a que les quatre faces latérales qui affectent cette disposition, celle des bases par rapport à l'axe étant variable et indépendante de celle des faces latérales. Ce solide peut être : *aigu*, quand l'inclinaison des faces à l'axe est moindre de 35° 15′ 51″ et l'angle au sommet de chaque rhombe moindre de 90° ; *obtus*, quand ces mêmes angles sont plus forts que les limites indiquées ; *tronqué* sur ses angles-sommets par

deux plans perpendiculaires à l'axe passant par ses angles latéraux, d'où résulte une forme qui a les caractères d'un octaèdre.

RHOMBOÉDRIQUE. adj. des 2 g. Epithète donnée à un système de formes cristallines dont le rhomboèdre est la forme fondamentale, et dont la loi de dérivation est telle que les faces d'une des formes cristallines qu'elle embrasse sont tangentes aux arêtes de celles qui précèdent.

RHOMBOÏDAL, ALE. adj. Qui a la forme d'un rhombe.

— Cristall. *Prisme rhomboïdal.* Celui dont les angles dièdres latéraux sont inégaux et de deux espèces, l'un aigu, l'autre obtus, supplément du premier. Ce prisme peut être droit ou oblique. || *Dodécaèdre rhomboïdal.* Nom donné à un solide composé de douze plans rhombes.

— Bot. et zool. Se dit d'un corps qui approche de la forme d'un rhombe, c'est-à-dire, dont le diamètre transversal se raccourcit brusquement aux extrémités, depuis le milieu de la longueur. Feuille rhomboïdale. La campanule rhomboïdale.

RHOMBOÏDE. s. m. (ét. gr., ῥόμβος, rhombe; εἶδος, forme). Solide hexaèdre dont les faces sont des rhombes parallèles deux à deux.

— Anat. *Muscle rhomboïde.* Le muscle dorso-scapulaire. || substantiv. *Petit rhomboïde.* Rhomboïde supérieur, inférieur.

— Antiq. gr. Se disait d'une forme de la phalange.

RHOMBOSPORE. adj. des 2 g. (ét. gr., ῥόμβος, rhombe, σπορά, graine). Bot. Qui a des séminules rhomboïdales. Le mucor rhombospore.

RHOMBUS. s. m. Antiq. Instrument dont on se servait dans les enchantements, et qui ressemblait au jouet qu'on appelle *diable.* V. ce mot.

RHOMPHÉE. s. f. (du gr. ῥομφαία, épée). Ant. gr. Sorte de grande épée dont se servaient les Thraces.

RHÔNE. (du lat. *Rhodanus*, fait du celt. *rho*, part. augm., *don*, vite). Géogr. Fleuve de Suisse et de France, naît en Suisse, entre les monts Furca et Grimsel, au S. et près des sources du Rhin. Il se jette dans la Méditerranée par plusieurs bouches, son cours est de 812 kil. dont 508 navigables.

— DÉPARTEMENT DU RHÔNE. Département situé entre les départements de Saône-et-Loire au N., de la Loire au S. et à l'O., de l'Isère à l'E.; 482,030 hab. Ch.-l. Lyon.

— BOUCHES DU RHÔNE. V. BOUCHES.

— RHÔNE ET LOIRE (Dép. de). Département formé du temps de la République, fut divisé sous l'Empire en deux départements, celui du Rhône et celui de la Loire.

— *Perte du Rhône.* Endroit, près de l'Ecluse, où un amas de roches calcaires recouvre le Rhône.

RHOPALIQUE. adj. et s. m. Littér. anc. Se dit d'un vers grec ou latin, formé d'une suite de mots dont chacun a une syllabe de plus que le précédent. Vers rhopalique.

RHOPALOSE. s. f. (du gr. ῥοπάλωσις, rigidité des cheveux). Médec. anc. Maladie dans laquelle les cheveux grossissent par le bout.

RHOPOGRAPHE. s. m. B.-arts. V. RHYPAROGRAPHE.

RHOPOGRAPHIE. s. f. V. RHYPAROGRAPHIE.

RHUBARBE. s. f. (ét. lat., *rhabarbarum*, fait de *rha*, racine; *barbarus*, étranger). Genre de plantes dicotylédones de la famille des polygonées, spontanées dans la partie septentrionale de la Chine, le long de la chaîne des montagnes qui de la Tartarie descend jusqu'au Tibet. Les racines connues sous ce nom proviennent de plusieurs espèces du genre *rheum*, qui se classe dans la famille des polygonées, immédiatement auprès du genre *rumex*, auquel appartiennent l'oseille et la patience. Les rhubarbes sont de très-grandes herbes vivaces, à racine grosse, charnue et pivotante. Tout le monde sait que la rhubarbe est un médicament précieux, à la fois tonique et purgatif, mais d'une saveur fort désagréable. La sorte la plus estimée dans le commerce est celle qu'on appelle *rhubarbe de Chine*, et qui provient sans doute du *rheum palmatum.* Les pétioles et les jeunes tiges des rhubarbes ont une saveur acide comme l'oseille, qu'ils peuvent remplacer à tout égard.

— Prov. et fig. *Passez-moi la rhubarbe, je vous passerai le séné.* Se dit ordinairement en mauvaise part et par plaisanterie, de deux personnes qui se font mutuellement des concessions, qui ont l'une pour l'autre des complaisances intéressées.

— *Rhubarbe des Alpes, rhubarbe des monta-*

Rhubarbe des moines. Nom donné à la grande patience. || *Rhubarbe poire.* La racine du liseron jalaps. || *Rhubarbe des paysans.* Le pigamon commun.

— Sorte de fromage qu'on fabrique à Roquefort, avec les râclures de ceux destinés au commerce.

RHUM. s. m. (pr. *romm*). Eau-de-vie obtenue dans les colonies par la distillation des mélasses et des écumes de sucre fermentées. On nomme cette liqueur *tafia* dans les colonies françaises, et *rhum* dans les colonies anglaises. Le tafia diffère du rhum en ce qu'il n'a pas un arôme aussi prononcé, ce qui provient de ce qu'on n'emploie que des mélasses pour faire le tafia, tandis que les écumes de sucre entrent pour forte proportion dans la fabrication du rhum. Le rhum a aussi quelque chose de plus moelleux et une saveur moins piquante que le tafia. Tout ce qui se vend en France sous le nom de rhum n'est que du tafia fabriqué avec les mélasses de nos raffineries. Une bouteille de rhum. Un verre de rhum. Rhum de la Jamaïque. Gelée au rhum. Omelette au rhum. Boire du rhum. Aimer le rhum.

RHUMAPYRE. s. m. (ét. gr., ῥεῦμα, fluxion; πῦρ, feu). Pathol. Fièvre rhumatismale.

RHUMATALGIE. s. f. (ét. gr., ῥεῦμα, fluxion; ἄλγος, douleur). Médec. Douleurs rhumatismales.

RHUMATALGIÉ, ÉE. adj. Qui est tourmenté par des douleurs rhumatismales.

RHUMATALGIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport à la rhumatalgie.

RHUMATIQUE. adj. des 2 g. Médec. Syn. de Rhumatismal. Goutte rhumatique.

RHUMATISANT, ANTE. adj. Qui est affecté de rhumatismes.

RHUMATISÉ, ÉE. adj. Qui est affecté de rhumatisme. Individus rhumatisés. Pour nous, accoutumés à une vie casanière, il nous est difficile de reposer, même le jour, sur une terre humide, sans courir les risques d'être *rhumatisés.* (B. de St-P.)

RHUMATISMAL, ALE. adj. Qui appartient au rhumatisme. Douleur rhumatismale.

RHUMATISME. s. m. (du gr. ῥευματισμός; fait de ῥεῦμα, cours, fluxion). Méd. Dénomination qui jusqu'au XVIIe siècle servait à désigner toute fluxion sanguine ne se terminant point par une hémorragie. Aujourd'hui on entend par ce mot une maladie caractérisée par des douleurs continues ou intermittentes, mobiles, souvent accompagnées de rougeur, chaleur et tuméfaction, ainsi que de phénomènes généraux, maladie qui affecte les muscles, les articulations et beaucoup de viscères. Avoir un rhumatisme. Le rhumatisme articulaire aigu est une des maladies qu'on rencontre le plus fréquemment. Rhumatisme articulaire chronique. Rhumatisme musculaire. Rhumatismes viscéraux.

RHUMATOÏDE. adj. des 2 g. (ét. gr., ῥεῦμα, rhume; εἶδος, forme). Méd. Qui a l'apparence d'un rhumatisme.

RHUMB. s. m. Mar. V. RUMB.

RHUME. s. m. (du gr. ῥεῦμα, écoulement, fait de ῥέω, je coule). Pathol. Nom vulgaire sous lequel on désigne le catarrhe pulmonaire simple. La cause la plus ordinaire des *rhumes* est une température froide, ou du moins le refroidissement de l'atmosphère; c'est ce qui explique pourquoi c'est en hiver ou à l'automne et au printemps qu'on observe le plus cette maladie. (Mérat.)

— *Rhume de cerveau.* V. CORYZA.

RHUMMERIE. s. f. (pr. *rom-me-rie;* rad. *rhum*). Techn. Atelier où l'on fabrique le rhum.

RHYAS. s. m. (du gr. ῥοάς, fait de ῥέω, je coule). Pathol. Ecoulement continuel des larmes causé par l'atrophie ou l'absence complète de la caroncule lacrymale.

RHYNCANTHÈRE. s. m. Bot. Genre de plantes de la famille des mélastomacées établi aux dépens des genres mélastome et martynie; il renferme des plantes herbacées, et quelques arbustes, originaires des contrées équatoriales.

RHYNCHÉE. s. f. Ornith. Sous-genre établi dans la nombreuse famille des échassiers. Les rhynchées paraissent former la transition naturelle des bécasses proprement dites aux barges ou aux chevaliers. Rhynchée jaspée.

RHYNCHÈNE. s. m. (rad. gr. ῥύγχος, bec). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramérés de la famille des rhinocéros.

RHYNCHÉNIDE. adj. des 2 g. Entom. Qui ressemble à un rhynchène. || RHYNCHENIDES. s. m. pl. Groupe de la tribu des charançonites qui a pour type le genre rhynchène.

RHYNCHITE. s. m. Entom. Genre de petits coléoptères de la famille des rhinocéros. V. ATTÉLABE.

RHYNCHOBDELLE. s. m. (ét. gr., ῥύγχος, bec; βδέλλα, sangsue). Ichthyol. Genre de poissons acanthoptérygiens apodes.

RHYNCHOBOTRIDE. adj. des 2 g. (ét. gr., ῥύγχος, bec; βόθρος, trou). Elminth. Dont la tête est munie de quatre trompes rétractiles et d'autant de fossettes. || RHYNCHOBOTRIDES. s. m. pl. Groupe de vers intestinaux.

RHYNCHOCÉPHALE. s. m. (ét. gr., ῥύγχος, bec; κεφαλή, tête). Ichthyol. Dont la tête est

PHALES. s. m. pl. Famille de poissons gastroptérygiens.

RHYNCHOCHASME. s. m. Ornith. Nom sous lequel on a proposé de désigner le bec ouvert.

RHYNCHOLITHE. s. m. (ét. gr., ῥύγχος, bec; λίθος, pierre). Foss. Nom donné à divers corps fossiles, à des pointes d'oursins.

RHYNCHOPHORE. s. m. (ét. gr., ῥύγχος, bec; φορός, porteur). Entom. Genre de coléoptères comprenant maintenant la calandre. || RHYNCHOPHORES. s. m. pl. Famille de l'ordre des coléoptères comprenant ceux de ces insectes dont la tête se prolonge antérieurement en forme de museau ou de trompe.

RHYNCHOPS. s. m. Ornith. V. BEC-EN-CISEAUX.

RHYNCHOSIE. s. f. Bot. Genre réuni au glycine.

RHYNCHOSPORE. adj. des 2 g. (ét. gr., ῥύγχος, bec; σπορά, graine). Qui a les graines prolongées en forme de bec.

RHYNCHOSPORE. s. m. Bot. Genre de plantes monocotylédones, à fleurs glumacées, de la famille des cypéracées. Rhynchospore polyphylle. Rhynchospore épars. Rhynchospore sétacé.

RHYNCHOSTÈNE. adj. des 2 g. (ét. gr., ῥύγχος, bec; στενός, étroit). Ornith. Qui a le bec étroit.

RHYNCHOSTOME. adj. des 2 g. (ét. gr., ῥύγχος, bec; στόμα, bouche). Entom. Dont la tête se prolonge en trompe ou museau. || RHYNCHOSTOMES. s. m. pl. Tribu de la famille des coléoptères sténélytres, comprenant ceux dont la tête se prolonge en trompe ou museau.

RHYNCHOTE. s. m. Ornith. Petite sous-division de gallinacés rattachée au genre tinamou.

RHYNCHOTHÈQUE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs incomplètes, de la famille des géraniées, qui croissent aux lieux tempérés, dans le royaume de Quito.

RHYNDACE. s. m. (du gr. ῥυνδάκη, même signific.). Ornith. Nom donné au promérops orangé.

RHYNGAPTÈRE. adj. des 2 g. (ét. gr., ῥύγχος, bec; ἀ priv., πτερόν, aile). Synonyme de Rhynoptère. V. ce mot.

RHYNGOTE. adj. des 2 g. (ét. gr., ῥύγχος, bec). Entom. Qui a la tête prolongée en bec. || RHYNGOTES. s. m. pl. Nom sous lequel on désigne l'ordre des insectes hémiptères.

RHYPAROGRAPHE. s. m. (ét. gr., ῥυπαρία, saleté, vilenie; γράφω, je décris). B.-arts. Peintre qui ne reproduit que des sujets vulgaires.

RHYPAROGRAPHIE. s. f. Peinture d'objets communs et vulgaires. || Petits tableaux de nature morte.

RHYPAROGRAPHIQUE. adj. Qui appartient à la rhyparographie. Fresques rhyparographiques.

RHYPHE. s. m. (du gr. ῥυφός, courbé). Entom. Genre de quelques espèces de tipules, insectes diptères, de la famille des hydromies.

RHYPSODE. s. m. Entom. Nom qu'on a donné à un genre de coléoptères, voisin des lymexylons.

RHYPTIQUE. adj. et s. m. (du gr. ῥυπτικός, fait de ῥύπτω, nettoyer). Nom que quelques humoristes donnaient autrefois à des médicaments qu'ils regardaient comme propres à entraîner les humeurs corrompues.

RHYTELMINTHE. s. m. Entoz. Genre de vers intestinaux.

RHYTHME. s. m. (du gr. ῥυθμός, nombre, mesure, cadence). Proportion qui ont entre elles les parties d'un même tout. Les justes proportions d'une statue ou d'un monument en constituent le *rhythme;* celui du mouvement se révèle, dans la danse, par des poses gracieuses, par des pas bien composés; le *rhythme* musical se reconnaît à de telles proportions que, soit qu'on frappe la même corde, soit qu'on varie les sons du grave à l'aigu, l'on fasse toujours résulter de leur succession des effets agréables par la durée et la quantité. (Dehèque.)

— En poésie, le rhythme diffère de la mesure en ce qu'il consiste seulement dans un certain espace de temps, tandis que la mesure, outre cet espace de temps, est assujétie à une quantité prosodique, fixée et déterminée selon le mètre des vers. Rhythme spondée. Rhythme dactyle. Rhythme poétique. Rhythme harmonieux. La prose a son rhythme ainsi que la poésie. Les anciens observaient soigneusement le rhythme. Dans le discours, le *rhythme* est une suite déterminée de syllabes ou de mots qui symétrisent avec une autre suite pareille, comme par exemple, le *rhythme* de notre vers alexandrin est composé de douze syllabes qui donnent à tous les vers du même genre une égale durée par leurs intervalles et leurs combinaisons. (La Harpe.)

De tous les mouvements, l'ordre, l'âme et la grâce,
C'est le *rhythme* : il divise et le temps et l'espace,
Et rapide ou tardif, et divers ou constant,
Gouverne la parole, et le geste et le chant.
(CHASSEANS.)

— Se dit aussi pour Poésie, chant, vers.

Appelle ses enfants autour de ses murailles,
Les *rhythmes* belliqueux font passer dans les cœurs
Les fureurs de Bellone et l'ardeur des batailles.
(VALMALETE.)

Pourquoi les beaux-esprits, lui consacrant leurs veilles,
D'un *rhythme* adulateur chatouillaient ses oreilles.
(COLNET.)

— Manière propre à un poète. Les poètes ouvriers des derniers temps ont imité les *rhythmes* de Lamartine, s'abdiquant autant qu'il était en eux, et sacrifiant trop souvent ce qu'ils pouvaient avoir d'originalité populaire. (Michelet.)

— Médec. Se dit des battements du pouls, pour exprimer la proportion convenable entre une pulsation et les suivantes.

— Par anal. Tel régime de gouvernement, tel culte religieux, excitent ou ralentissent le *rhythme* de nos organes, indépendamment des circonstances physiques. (Virey.)

RHYTHMÉ, ÉE. adj. Qui a du rhythme. Les vers grecs et latins sont d'autant mieux *rhythmés*, qu'on y a mélangé avec plus d'art et de goût les spondées et les dactyles. (Dehèque.) Si une période n'était point *rhythmée*, l'orateur perdrait haleine, et l'auditeur l'attention. (D.-Baron.) Omission des dictionnaires.

RHYTHMIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient au rhythme. Il pleure; ses gémissements, mesurés sans qu'il y songe aux battements de son cœur, prennent un mouvement *rhythmique*, et la poésie est née. (Michelet.)

RHYTHMIQUE. s. f. Anc. mus. Partie de l'art musical qui consistait à observer les règles de la rhythmopée.

RHYTHMOPÉE. s. f. (du gr. ῥυθμοποιΐα, fait de ῥυθμός, rhythme). Antiq. Partie de la composition musicale qui concernait les lois du rhythme.

RHYTIS. s. m. (du gr. ῥυτίς, ride). Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs incomplètes, polygames, qui croissent dans les forêts, à la Cochinchine. Le rhytis ligneux.

RHYTISME. s. m. Bot. Genre de plantes de la famille des hypoxylées. Le rhytisme géant. Le rhytisme large. Le rhytisme des érables.

RHYTON. s. m. Antiq. Emblème de Bacchus qui était un vase à boire en forme de corne.

RHYTOSTOME. adj. des 2 g. (ét. gr., ῥυτίς, ride; στόμα, bouche). Bot. Qui a la bouche ou l'ouverture ridée, comme le sont les ostioles du sphæria rhytostome.

RI. s. m. Philol. Nom d'une lettre de l'alphabet sanscrit, que les grammairiens indiens considèrent comme une voyelle; elle a le son d'un i bref, précédé d'un *r* sourd et guttural comme celui de la langue anglaise. || Nom d'une lettre de l'alphabet sanscrit, qui diffère de la précédente en ce que le son qu'elle représente est long au lieu d'être bref.

RIABAULS. s. m. pl. Comm. Toiles de coton qui viennent des Indes, et qui sont ordinairement blanches.

RIADHIAT. s. m. Relat. Pratique religieuse des mahométans des Indes, qui, par des jeûnes, des macérations et l'insomnie, s'excitent jusqu'à l'état d'extase.

RIAILLÉ. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. d'Ancenis (Loire-Inférieure); 2,000 hab.

RIAILLERIE. s. f. (pr. *ri-a-ie-ri*). Fam. Rire fréquent et répété. Peu usité.

RIAIZE. s. f. Agric. Très-mauvaise terre, terre maigre, qu'on laisse le plus communément en pâturages. || On donne le même nom dans le Boulonnais, aux pâturages trop en pente pour être défrichés.

RIANE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, polypétalées, de la famille des violacées, qui croissent à la Guiane.

RIANS. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Brignolle (Var); 3,200 hab.

RIANT. part. prés. du v. Rire. Qui rit. Il est invariable. Voyez cette folle riant aux éclats, riant à tout propos, riant sans motif. *Riant* et pleurant tour à tour, mais toujours avec l'expression de la folie, elle se croit livrée à un songe convulsif. (Pichot.)

RIANT, ANTE. adj. (du lat. *ridens*, partic. de *ridere*, rire). Qui annonce de la gaîté, de la joie. Un visage riant. Une mine riante. Une physionomie riante. Une bouche riante. Un œil riant. Un air riant. Socrate ayant la main droite libre, la leur tend tour à tour d'un air *riant;* pendant ce temps, le geôlier débarrasse ses jambes de leurs entraves. (B. de St-P.) Allez-vous chez l'homme en place, voyez comme toutes les figures y sont *riantes*, à commencer par celles de ce portier et de ce suisse. (Arnault.) Ces gens si *riants*, si ouverts, si sereins dans un cercle, sont presque tous tristes et grondeurs chez eux. (J.-J. Rouss.) Un visage toujours *riant* n'est pas toujours d'un bon augure. (Boiste.)

Et d'enfants à sa table une *riante* troupe
Semble boire avec lui la joie à pleine coupe. (RAC.)

Riante comme l'innocence,
Elle avait les traits de l'Amour. (PARNY.)

C'est un *riant* vieillard qui, sous le faix des ans,
Connaît encor la joie, et plaît en cheveux blancs.
(FRÉRON.)

— Se dit, dans le même sens, des choses personnifiées. La végétation au berceau entr'ouvre les bourrelets de son enfance, et montre partout son visage *riant.* (B. de St-P.)

Ce qu'on attend de tel, des biens et des plaisirs.
(ST-LAMBERT.)

Un jour que, dans ces lieux, avec un front *riant*,
Diane aux deux rayons éclairait l'Orient. (DEL.)

Et la verte *riante* amenait sur ses traces
La *riante* volupté. (LEMIERRE.)

— Agréable à la vue, qui plaît aux yeux. Une maison riante. Un jardin riant. Un paysage riant. Un aspect riant. Jamais un aspect plus *riant* ne peut annoncer une fête. (Mme de Staël.) J'aperçus devant moi la route où je te vis pour la première fois, le jardin si *riant* où Marthe et

moi nous t'attendions. (Id.) L
à coup cet aspect imposant
riante parure de fleurs et d'arb
ginet.) On sait que les pein
beaux représentaient toujour
jets, propres à dissiper l'hor
(Mlle Robert.) Devant moi l
Noire serpentait entre des coll
qu'un fleuve superbe. (Chatea

Comment du peintre enfin l'ingéni
Des plus *riants* tableaux embellit

— Gracieux, agréable à l'e
riantes. Nous entrons à présen
où les merveilles de la nature
ractère plus *riant* et plus doux
milieu des peintures les plus
de l'écrivain est serré par cette
présente sans cesse : tout cela n
Oubliant et le monde et ses *rian*
Le monde vu de loin est comm
spective. (Id.) Je ne sais quel
riants tableaux. (Id.) D'un su
l'austérité t'appelle. (Id.)

Mais il aime surtout qu'une main lib
Trace des mœurs du temps la *riante*

— Peint. Se dit du sujet d
bien encore de la situation d'u
scènes champêtres et pastora
brillantes ou gracieuses de la n
pour la peinture des sujets ri
trop montueux ni trop plat, un
cile et variée, une vue abondan
toresques, constituent un pa
riant, tel que l'architecture le
asseoir une maison et planter
plaisance.

— Thomas a dit en parlant d

Cet art est tour à tour *riant* de volup
Sublime avec terreur, calme avec ma

— Syn. simpl. Gracieux, affa
joyeux, enjoué, réjoui, agréable
réjouissant, aimable, charmant,
creux.

RIANT. s. m. Littér. Genre c
au sérieux. Les sources du *riant*,
sont de transporter aux animaux
tions et des qualités qui ne se
hommes. (Le Batteux.) Peu usi

RIARD, ARD. adj. S'est
Quelles grimaces étonnées, *ria*
excite la rêverie en nos visages.

RIAULE. s. f. Techn. Outil d
de crochet de six à huit pouce
poignée.

RIAZAN. Géogr. Ville de la
rope, ch.-l. du gouvernement
7,000 hab. || Gouvernement de Ru
hab.

RIBADOQUAIN. s. m. Anc
RIBAUDEQUIN.

RIBAGORZA. Géogr. Cont
qui s'étend depuis les Pyrénées

RIBAMBELLE. s. f. Kyrielle
Il est familier et ne se dit qu'en
Une ribambelle d'enfants. Une r
jures. Une ribambelle de titres,

RIBARD. s. m. Bot. Nom do
phar jaune dans quelques canto

RIBAROLLE ou **RIPEROLL**
Nom que quelques auteurs ont
puaires.

RIBAUD, AUDE. adj. (du ba
que l'on fait venir de *riparius*,
rive). Luxurieux, impudique. U
ribaud. Une femme ribaude. Il é
grand concours de peuples, et su
nes filles *ribaudes* et d'enfant du je

— subst. Un ribaud. Un franc
compagnant de paillards et *ribau*

— Ce mot est popul. et grossie

— Hist. Nom qui primitivemen
avoir eu une signification injurieu
nête. Il s'est dit d'abord des cro
forts qui transportaient des farde
quaient des marchandises dans le
le rivage. Ce mot a longtemps
signification.

Maints *ribauds* ont le cœur si hau
Portant sac de charbon en grève,
Que la peine ne les grève. (R

|| Ceux qui portent les bagages d
mentionnés sous ce titre par Gui
ton en 1202. || S'est dit par analo
lippe-Auguste de soldats intrépid
comme les enfants perdus de l'ar
tinage outré auquel ils s'adonne
dans la suite leur nom infâme
est fait mention de ces ribauds
les bénédictins, la milice des ri
par Philippe-Auguste lui-même, a
de rapports avec les grenadiers
de la fin du siècle dernier : leur li

divers sens, il a signifié enfin le
soins que l'on trouve, soit à la
mées, soit dans les ports, et on
les débauchés qui fréquentaient
lieux. || *Roi des ribauds.* Chef d
ribauds sous Philippe-Auguste
seurs, jusqu'à Philippe le Bel.
plus tard fut chargé de la poli
l'hôtel du roi, et dont la juridict
au dehors sur les maisons de je
tution, situées dans l'ost et chev
Un titre de 1390 prouve que le r
exigeait une amande de cinq s

moi nous l'attendions. (Id.) Le pays quitte tout à coup cet aspect imposant pour revêtir une *riante* parure de fleurs et d'arbres fruitiers. (Barginet.) On sait que les peintures de ces tombeaux représentaient toujours de *riants* sujets, propres à dissiper l'horreur de la mort. (Mlle Robert.) Devant moi le canal de la mer Noire serpentait entre des collines *riantes*, ainsi qu'un fleuve superbe. (Chateaub.)

Comment du peintre enfin l'ingénieux travail
Des plus *riants* tableaux embellit leur émail. (Del.)

— Gracieux, agréable à l'esprit. Des idées riantes. Nous entrons à présent dans ce règne où les merveilles de la nature prennent un caractère plus *riant* et plus doux. (Chateaub.) Au milieu des peintures les plus *riantes*, le cœur de l'écrivain est serré par cette réflexion qui se présente sans cesse : tout cela n'existe plus. (Id.) Oubliant et le monde et ses *riantes* scènes. (Del.) Le monde vu de loin est comme une *riante* perspective. (Id.) Je ne sais quel attrait ont ces *riants* tableaux. (Id.) D'un sujet moins *riant* l'austérité t'appelle. (Id.)

Mais il aime surtout qu'une main libre et sûre
Trace des mœurs du temps la *riante* peinture. (Volt.)

— Peint. Se dit du sujet d'un tableau, ou bien encore de la situation d'une maison. Les scènes champêtres et pastorales, les fictions brillantes ou gracieuses de la mythologie, sont pour la peinture des sujets riants. Un sol ni trop montueux ni trop plat, une végétation facile et variée, une vue abondante en objets pittoresques, constituent un paysage, un site riant, tel que l'architecture le recherche pour asseoir une maison et planter des jardins de plaisance.

— Thomas a dit en parlant de l'architecture :

Cet art est tour à tour *riant* de volupté,
Sublime avec terreur, calme avec majesté.

— Syn. simpl. Gracieux, affable, doux, gai, joyeux, enjoué, réjoui, agréable, joli, récréatif, réjouissant, aimable, charmant, ravissant, délicieux.

RIANT. s. m. Littér. Genre opposé au triste, au sérieux. Les sources du *riant*, dans les fables, sont de transporter aux animaux des dénominations et des qualités qui ne se donnent qu'aux hommes. (Le Batteux.) Peu usité.

RIARD, ARD. adj. S'est dit pour Rieur. Quelles grimaces étonnées, *riardes*, confuses, excite la rêverie en nos visages. (Mont.)

RIAULE. s. f. Techn. Outil du mineur, sorte de crochet de six à huit pouces, muni d'une poignée.

RIAZAÑ. Géogr. Ville de la Russie d'Europe, ch.-l. du gouvernement de même nom ; 7,000 hab. || Gouvernement de Russie ; 1,308,500 hab.

RIBADOQUAIN. s. m. Anc. art milit. V. RIBAUDEQUIN.

RIBAGORZA. Géogr. Contrée d'Aragon, qui s'étend depuis les Pyrénées jusqu'à l'Èbre.

RIBAMBELLE. s. f. Kyrielle, longue suite. Il est familier et ne se dit qu'en mauvaise part. Une ribambelle d'enfants. Une ribambelle d'injures. Une ribambelle de titres, de qualités.

RIBARD. s. m. Bot. Nom donné au nénuphar jaune dans quelques cantons.

RIBAROLLE ou **RIPEROLE**. s. m. Hist. Nom que quelques auteurs ont donné aux ripuaires.

RIBAUD, AUDE. adj. (du bas lat. *ribaldus*, que l'on fait venir de *riparius*, fait de *ripa*, rive). Luxurieux, impudique. Un homme fort ribaud. Une femme ribaude. Il était suivi d'un grand concours de peuples, et surtout de jeunes filles *ribaudes* et d'enfant du jet. (Fr. Soulié.)

— subst. Un ribaud. Un franc ribaud. T'accompagnant de paillards et *ribauds*. (Marot.)

— Ce mot est popul. et grossier.

— Hist. Nom qui primitivement ne paraît pas avoir eu une signification injurieuse ou déshonnête. Il s'est dit d'abord des crocheteurs, des forts qui transportaient des fardeaux et embarquaient des marchandises dans les ports et sur le rivage. Ce mot a longtemps conservé cette signification.

Maints *ribauds* ont le cœur si haut,
Portant sac de charbon en grève,
Que la peine ne les grève. (*Rom. de la Rose.*)

|| Ceux qui portent les bagages de l'armée sont mentionnés sous ce titre par Guillaume le Breton en 1202. || S'est dit par analogie sous Philippe-Auguste de soldats intrépides qui étaient comme les enfants perdus de l'armée. Le libertinage outré auquel ils s'adonnaient a rendu dans la suite leur nom infâme en France. Il est fait mention de ces ribauds en 1189. Selon les bénédictins, la milice des ribauds, établie par Philippe-Auguste lui-même, avait beaucoup de rapports avec les grenadiers et les dragons de la fin du siècle dernier : leur licence effrénée [illegible] divers sens, il a signifié enfin les hommes dissolus que l'on trouve, soit à la suite des armées, soit dans les ports, et en général à tous les débauchés qui fréquentaient les mauvais lieux. || *Roi des ribauds*. Chef de la milice des ribauds sous Philippe-Auguste et ses successeurs, jusqu'à Philippe le Bel. || Officier qui plus tard fut chargé de la police intérieure de l'hôtel du roi, et dont la juridiction s'étendait au dehors sur les maisons de jeu et de prostitution, situées dans l'ost et chevauchée du roi. Un titre de 1390 prouve que le roi des ribauds exigeait une amande de cinq sous de toute femme prise en adultère. Il levait deux sous par semaine sur toutes les maisons de prostitution. Sous Charles VI, le roi des ribauds fut remplacé dans l'intérieur du palais par le prévôt de l'hôtel. Cependant le premier office subsista en plusieurs endroits, et le titre en fut appliqué à diverses fonctions. En 1490, le roi des ribauds était l'exécuteur des sentences rendues par le prévôt des maréchaux. En 1669, il y avait encore un roi des ribauds dans le pays de Luxembourg. Tournai a eu aussi ses rois des ribauds.

RIBAUDAILLE. s. f. (pr. *ri-bô-da-ie*). Se disait pour Populace ; canaille. || Soldatesque.

RIBAUDE. s. f. Art culin. Se dit, à Paris, d'une pomme entourée de pâte et cuite au four.

RIBAUDEAU. s. m. Anc. art milit. Sorte de charrette garnie de fer, dont on se servait dans les armées.

RIBAUDEQUIN. s. m. Anc. art milit. Arme des ribauds. Le ribaudequin fut d'abord un grand arc, monté sur un fût, et ensuite un gros mousquet de rempart. || S'est dit d'une pièce d'artillerie, de trois quarts de kilogr. à un kilogr. de balles, qui était portée sur un ribaudeau.

RIBAUDER. v. n. 1re conj. Anc. art milit. Se disait pour Etre ribaud ; combattre avec une arme de ribaud.

— Fig. Se disait pour Se conduire comme un ribaud, d'une manière dissolue.

RIBAUDERIE. s. f. Action de ribaud, divertissement licencieux. Donner dans toutes sortes de ribauderies.

RIBAUDERIN. s. m. Anc. art milit. Habit, costume militaire des ribauds.

RIBAUDET. s. m. Ornith. Nom vulgaire du pluvier à collier.

RIBAUDIE. s. f. S'est dit pour Libertinage ; débauche.

RIBAUDURE. s. f. Techn. Faux pli qui se forme aux draps qu'on foule.

RIBAULD. s. m. Orthographe primitive du mot Ribaud.

RIBAUX. s. m. pl. S'est dit pour Propriétaires riverains.

RIBE. s. m. Techn. Moulin à meule conique, pour broyer le chanvre.

RIBEAUVILLÉ. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Colmar (Haut-Rhin) ; 7,200 hab.

RIBECOURT. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Compiègne (Oise) ; 550 hab.

RIBEIRA ou **RIBERA** (Joseph), dit L'ESPAGNOLET. Peintre célèbre que les Italiens revendiquent à tort pour leur compatriote, né à Xativa, aujourd'hui San-Filippo, dans le royaume de Valence, le 12 janvier 1588, mort en 1656. *Ribera* signifie bord de la mer, et on ne sait si c'est le nom de famille de ce peintre ou seulement une allusion au lieu de sa naissance près de la mer. On sait du moins qu'il doit à ses manières hautaines et à la manie de vanter la noblesse de ses aïeux le surnom de l'*Espagnoletto*, sous lequel il est plus généralement connu.

RIBELIER. s. m. Bot. Un des noms de l'embéli ou embélier.

RIBEMONT. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Saint-Quentin (Aisne) ; 2,700 hab.

RIBERAC. Géogr. Ch.-l. d'arr. (Dordogne), à 505 kilom. de Paris ; 3,800 hab.

RIBERENC. s. m. Agricult. Variété de raisin noir, qui croît dans le département du Cher.

RIBES. s. m. pl. (du lat. *ribes*, groseilles rouges). Anc. pharm. Groseilles rouges. Sirop de ribes. Rob de ribes.

RIBÉSIÉ, ÉE. adj. (du lat. *ribes*, groseille). Bot. Qui ressemble au groseillier. || RIBÉSIÉES. s. f. pl. Famille des grossulariées, ainsi appelée à cause du genre ribes qu'elle renferme.

RIBÉSOÏDE. adj. des 2 g. Bot. Qui ressemble au groseillier.

RIBET. s. m. Bot. Nom du groseillier rouge.

RIBETTE. s. f. Bot. Un des noms vulgaires du groseillier rouge.

RIBIERS. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Gap (Hautes-Alpes) ; 1,400 hab.

RIBLAGE. s. m. Techn. Action de ribler, opération qui a pour objet de mor ter les meules neuves, et de les faire frotter l'une contre l'autre pour en user les plus grandes aspérités.

RIBLER. v. n. 1re conj. (du celt. *ribla*, courir la nuit). Se disait pour Parcourir les rues la nuit. || Vivre dans la débauche.

— v. a. Se disait pour Voler, dérober.

— Techn. Aiguiser une meule neuve avec de l'eau ou du sable sec.

RIBLERIE. s. f. Se disait pour Pillage, maraude. || Libertinage.

RIBLETÉ, ÉE. part. pass. du v. Ribleter. S'empl. adjectiv.

RIBLETER. v. n. 1re conj. Se disait pour Courir de nuit.

— v. a. Se disait pour Voler.

RIBLETTE. s. f. (du lat. *ripuletta*, dimin. de *ripula*, lequel est lui-même un diminutif de *ripa*, etc.). Art culin. Tranche mince de bœuf, veau ou porc, qu'on sale, qu'on épice, et qu'on fait griller). || Omelette au lard.

RIBLEUR. s. m. (du celt. *ribla*, ou peut-être du lat. *ripula*, dimin. de *ripa*, qui signifie proprement Le rivage d'un fleuve, mais qui doit s'être dit aussi de la lisière d'une rue, comme *ripula*, de la lisière d'une ruelle). Celui qui court les rues la nuit, comme les filous. C'est un ribleur, un batteur de pavé. Popul. et vieux.

Ce gentil dieu qu'on appelle Mercure,
Dieu des fripons, des *ribleurs*, des ribauds. (Chaulieu.)

— Se disait pour Débauché.

RIBLON. s. m. Techn. Rognure d'acier. || Petits morceaux de fer à refondre, hors de service.

RIBOGE. s. f. Bot. Nom vulgaire de la gesse cultivée.

RIBOMBORDER. v. n. 1re conj. Mar. Courir de petites bordées.

RIBON-RIBAINE. loc. adv. (Suivant les uns, ces mots viendraient de *ribaud*, dans la signification de vaurien ; suivant d'autres, on a dit *ribon-ribaine* pour *rebon et rebondaine*, du verbe *rebondir*, qui marque la résistance que trouve un corps dur tombant violemment sur un autre corps dur. *Ribon-ribaine* est en effet la même chose que Nonobstant toute résistance). S'est dit populairement pour Coûte que coûte, à quelque prix que ce soit. Il faut, *ribon-ribaine*, que tous les rois, empereurs, potentats et seigneurs, pendent de lui, tiennent de lui. (Rabel.)

Tous moutons n'ont pas longue laine,
Chacun n'a pas sa bourse pleine,
Cela cent fois m'est advenu ;
Mais si jamais m'êtes tenu,
Vous payerez *ribon-ribaine*. (Saint-Gelais.)

RIBORD. s. m. Mar. Bordage de la carène d'un bâtiment, placé au-dessus du gabord.

RIBORDAGE. s. m. Mar. Dommage que le choc d'un bâtiment cause à un autre dans le port ou dans la rade, en changeant de place. || Indemnité pour la perte occasionnée par le ribordage.

RIBOT. s. m. Écon. rur. Pilon d'une baratte à beurre.

RIBOTAGE. s. m. Se disait pour Ribote.

RIBOTE. s. f. Débauche, excès de table ou de boisson. Faire ribote. Etre en ribote. Pop.

— Techn. Froncement sur le papier.

RIBOTÉ. part. pass. du v. Riboter. Il est invariable.

RIBOTER. v. n. 1re conj. (du lat. *repotatio*, débauche). Faire ribote.

RIBOTEUR, EUSE. s. Celui, celle qui aime à riboter. C'est un franc riboteur.

RIBOULE. s. f. Pêch. Sorte de bâton plus gros d'un bout que de l'autre ; instrument propre à la pêche.

RICA. s. f. Antiq. rom. Espèce de pallium de pourpre que portaient les femmes des flamines.

RICANEMENT. s. m. Action de ricaner. Fam.

— Rire moqueur.

Sur la foi d'un *ricanement*
Qui n'était que l'effet d'un gai tempérament,
Dont je fis, j'en conviens, assez peu de scrupule,
Les fats crurent qu'impunément
Personne devant moi ne serait ridicule. (Chaulieu.)

RICANER. v. n. 1re conj. (par contraction des deux mots latins *ridere* et *cachinnari*). Rire à demi, soit par sottise, soit par malice. Ne faire que ricaner. Ricaner à tout propos. On ne *ricane* point orgueilleusement de leur air gauche et de leurs compliments rustauds ; pour les mettre à leur aise, on s'y prête sans affectation. (J.-J. Rouss.)

— SE RICANER. v. pron. Se moquer mutuellement l'un de l'autre.

RICANERIE. s. f. Ris moqueur, malin et souvent injurieux. Et les *ricaneries* encore plus sottes des beaux esprits. (J.-J. Rouss.)

RICANEUR, EUSE. s. Celui, celle qui ricane. C'est un sot ricaneur. Une impertinente ricaneuse. Une ricaneuse perpétuelle.

— adjectiv. Un air ricaneur.

Rien ne m'est échappé de leurs tons *ricaneurs*,
De leurs propos légers, de leurs souris moqueurs. (Palissot.)

RICANIE. s. f. Entom. Genre d'insectes hémiptères de la famille des cicadaires.

RICARD (Dominique). Né à Toulouse, en 1741, mort en 1803, s'est acquis une grande réputation par sa traduction de Plutarque.

RICARDE. s. f. Coquillage bivalve et strié, dont on emploie, à Paris, la coquille du fond pour y faire gratiner des béchamels aux huîtres, aux cervelles, aux champignons, etc. [illegible] d'attache. On l'appelle plus ordinairement *bucarde*.

RICARDI. Géogr. Petite rivière du territoire de Bologne.

— Hist. *Bataille de Ricardi*. Victoire remportée par Laurent de Médicis, sur les exilés de Florence, en 1466. Ce fut, dit-on, à cette bataille que l'on traîna pour la première fois des canons sur des roues.

RICARDO (David). Célèbre économiste anglais, né à Londres, en 1772, mort en 1823, fut longtemps l'oracle des économistes. Il recommande surtout l'emploi du papier monnaie, et fonde la valeur des marchandises sur la quantité de travail nécessaire pour les produire.

RIC-À-RIC. loc. adv. (pr. *ri-ka-rik* ; du lat. *rigor*, ou du fr. *rigueur*, par suppression de la finale et par le changement de *g* en *c* ; ainsi *il a payé ric-à-ric*, signifie Il a payé en opposant rigueur à rigueur, en mettant autant de rigueur, d'exactitude dans le payement qu'on en a mis dans la demande) Avec une exactitude rigoureuse. Payer ric-à-ric. Compter ric-à-ric. Famil.

RICATI. s. m. Géom. Équation différentielle du premier ordre

RICCI (Matthieu). Fameux jésuite, né en 1553, mort à Pékin, en 1610. Missionnaire en Chine, il y acquit une grande réputation. Il a laissé des mémoires très-curieux. || RICCI (Laurent). Dernier général de l'ordre des jésuites, né à Florence, en 1703, mort en 1775. Son inflexibilité et sa hauteur contribuèrent beaucoup à accélérer la suppression de cette société. || RICCI (Scipion). Né à Florence, en 1741, mort en 1810, se montra ardent partisan des réformes ecclésiastiques introduites en Autriche par Joseph II, ce qui le fit accuser d'impiété et condamner par le pape.

RICCIE. s. f. Bot. Genre de plantes cryptogames, de la famille des hépatiques. Riccie pyramidée. Riccie cristalline. Riccie glauque. Riccie bifurquée. Riccie nageant[illegible]

RICCIOLI (J.-B.). Un des plus célèbres astronomes du XVIIe siècle, naquit à Ferrare, en 1598, et mourut en 1671.

RICCOBONI (Marie-Jeanne Laboras de Mézières, Mme). Née en 1713, morte en 1792, fut à la fois actrice et auteur. Elle eut peu de succès comme actrice, mais ses ouvrages l'ont mise au nombre des romanciers les plus agréables.

RICERCATA. s. f. Mus. ital. Espèce de fantaisie, de prélude.

RICEYS (LES). Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Bar-sur-Seine (Aube) ; 3,500 hab.

RICH. s. m. Mamm. V. RICHE.

RICHARD. s. m. (pr. *ri-char*). Celui qui a beaucoup de bien. Ne se dit ordinairement que des personnes d'une condition médiocre qui ont fait fortune. C'est un richard. Un gros richard. Fam.

De gros *richards*, calcinés de luxure,
Ou gangrenés d'avarice et d'usure. (*Satiriques.*)

— Entom. Genre d'insectes coléoptères, ainsi appelés à cause des belles couleurs dont ils sont ordinairement ornés.

RICHARD. s. m. Ornith. Un des noms vulgaires du geai d'Europe.

RICHARD Ier, roi d'Angleterre, régna de 1189 à 1199. Au retour d'une croisade, il fut fait prisonnier par Léopold, duc d'Autriche, et livré à l'empereur Henri VI, qui ne lui rendit la liberté qu'après l'avoir retenu plusieurs années en captivité, et au moyen d'une rançon de 100,000 marcs d'argent. || RICHARD II régna de 1377 à 1400. Encore mineur quand il monta sur le trône, il vit son royaume déchiré par plusieurs révoltes, et il périt assassiné. || RICHARD III régna de 1483 à 1485. Il n'arriva au trône que par le meurtre de ses neveux, qui en étaient les héritiers légitimes. Cette usurpation souleva contre lui tout le pays de Galles ; il fut vaincu et tué à Bosworth. En lui finit la famille des Plantagenets.

— RICHARD D'YORK fut le compétiteur de Henri VI, roi d'Angleterre.

— RICHARD Ier, duc de Normandie, régna de 943 à 996. || RICHARD II régna de 996 à 1027. || RICHARD III, son fils, lui succéda en 1023, et mourut un an après, empoisonné, dit-on, par son frère Robert le Diable, qui lui succéda.

— RICHARD DE CORNOUAILLES. Fils de Jean Sans-terre, fut proclamé empereur d'Allemagne en 1257, et mourut en 1272. Il n'est pas placé par les historiens au nombre des empereurs d'Allemagne, quoiqu'il en ait exercé tous les droits.

— RICHARD (Louis-Claude-Marie), un des plus grands botanistes de son siècle, naquit à Versailles en 1754, et mourut en 1821. On estime surtout ses travaux sur l'organisation des végétaux et sur l'analyse du fruit.

— Prov. *C'est un Richard Sans-peur*. C'est un homme hardi. Ce dicton a conservé le souvenir de Richard Ier, duc de Normandie, dont le courage fut si grand, qu'il donna lieu parmi le peuple à une foule de récits extraordinaires et mensongers.

RICHARDE ou **RICHARDIE**. s. f. (du botaniste *Richard*). Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, de la famille des rubiacées, qui croissent au Pérou et à la Vera-Cruz. [illegible] rudes.

RICHARDSON (Samuel). Célèbre romancier anglais, né en 1689, mort en 1761. Il fut l'inventeur d'un genre de romans moraux qui grandit la science du cœur humain, et apprit aux passions à se mouvoir dans le cercle tracé par la vertu. *Paméla*, *Clarisse Harlowe*, *Grandisson*, sont ses chefs-d'œuvre.

RICHARDSONIE. s. f. (du botaniste anglais *Richardson*). Bot. Genre de plantes du Brésil, appartenant à la famille des rubiacées.

RICHE. adj. des 2 g. (de l'allem. *reiche*, même significat., ou suivant d'autres, du celt. *rich*, fort, puissant). Qui a beaucoup de bien,

qui possède de grands biens. Une personne fort riche. Un homme extrêmement riche, puissamment riche. Etre riche en argent, en meubles, en fonds de terre, en rentes sur l'Etat. Etre riche de son patrimoine. Etre riche de tant. Une riche héritière. Une riche veuve. Se faire riche, devenir riche en très-peu de temps. Famille, communauté, province fort riche. Mme d'Aiguillon n'a été *riche* que pour assister les pauvres de Jésus-Christ. (Fléch.) François de Paule ne dit-il pas au roi de Naples, avec un zèle discret, mais généreux, qu'il n'était *riche* que du bien d'autrui? (Id.) N'êtes-vous *riche* que pour vivre dans une indigne mollesse? (Mass.) Je les peignis puissants, *riches*, séditieux. (Rac.) Mais quand un homme est *riche*, il vaut toujours son prix. (Boil.) Quiconque est *riche* est tout. (Id.) Les *riches* bourgeois, les gens de lettres, les artistes apprirent à manger, à boire, à rire avec convenance. (De Cussy.) Le sot est comme le peuple, qui se croit *riche* de peu. (Vauvenargues.) *Riche* des dons de Flore et des fruits de Pomone. (Delille.)

Il brûle d'un feu sans remède,
Moins *riche* de ce qu'il possède,
Que pauvre de ce qu'il n'a pas. (J.-B. Rouss.)

— Prov. *Est assez riche qui ne doit rien.* ‖ *Est assez riche qui est content.* ‖ *Etre riche comme Crésus, comme un Crésus.* Etre extrêmement riche. ‖ On dit dans le même sens. *Etre riche comme un juif. Riche comme un puits. Riche à million.* ‖ *Qui ne risque jamais ne sera riche.* ‖ *Riche homme ne sait qui lui est ami.*

— *Faire un riche mariage.* Epouser une femme fort riche.

— *C'est un riche parti.* Se dit d'un jeune homme, et plus ordinairement d'une jeune fille très-riche, qui est à marier.

— Fig. Se dit en parlant des qualités personnelles. Riche en mérite. Riche en vertus. Riche en beauté et en vertus. *Riche* d'enfance, d'imagination, d'amour peut-être déjà, je n'enviais rien à personne. (Michelet.) M. de Turenne, *riche* de sa modération, trouve dans le plaisir qu'il a de bien faire, la récompense d'avoir bien fait. (Fléch.) Il est *riche* en vertus, cela vaut des trésors. (Mol.)

Rousseau, *riche* d'une âme indépendante et fière,
Transfuge des châteaux, revole à sa chaumière.
(Millevoye.)

Ma captive m'est chère, et l'épouse royale
Dont ma main détacha l'agrafe virginale,
Se montra dans Argos à mon œil enchanté,
Moins *riche* de talents, de grâce et de beauté.
(Aignan.)

— Fam. *Il est riche en ridicules.* Se dit d'un homme qui prête beaucoup à la raillerie.

— *Une riche taille.* Une taille au-dessus de l'ordinaire, et qui est bien proportionnée.

— Iron. *Etre d'une riche taille.* Etre très-petit.

— On dit d'une femme extrêmement belle, mais qui a fort peu de bien, *Elle n'est pas riche en biens, mais elle est riche en beauté.*

— Abondant, fertile. Une riche moisson. De riches moissons. Un pays riche en blés. De riches prairies. Une belle et riche contrée. Les tours de la *riche* Marseille s'élançaient majestueuses du sein des eaux. (A. Martin.) Ces champs sont couverts de *riches* moissons, et les coteaux, de vignes et de vergers. (Fée.) Vous possédez des Grecs la plus *riche* contrée. (Rac.) Je dépeuplais d'agneaux ma *riche* bergerie. (Domergue.)

Les campagnes de Crete,
Offrent au fils de Phèdre une *riche* retraite.
(Racine.)

— Fig.

Il n'est plaine en ces lieux si sèche et si stérile,
Qui ne soit en beaux mots partout *riche* et fertile.
(Boileau.)

— Qui renferme une grande quantité. Une bibliothèque riche en manuscrits. Un musée riche en tableaux.

— *Abbaye riche en collation.* Abbaye de laquelle dépendent beaucoup de bénéfices, et que celui qui en est abbé a droit de conférer.

— Fig. *Une langue riche.* Une langue abondante en mots et en tours. Les langues les plus *riches* sont celles des peuples qui ont beaucoup cultivé les arts et les sciences. (Condill.)

— De grand prix, magnifique. Des meubles riches. Des étoffes riches. Une riche broderie. De riches dépouilles. Un riche salaire.

Et tout ce que des mains de cette reine avare
Vous avez pu sauver et de *riche* et de rare.
(Racine.)

— Fig.

Sa loi sainte, sa loi pure
Est le plus *riche* don qu'il ait fait aux humains.
(Racine.)

— Remarquable par ses belles couleurs.

Pour toi sa main d'albâtre et choisit et moissonne,
La pâle violette et la *riche* anémone. (Tissot.)

[illegible] par la matière ou par le travail.

— Archit. *Riche* se dit d'un édifice où l'on a employé les ressources des ornements, soit en peintures, soit en matières précieuses, comme marbres, métaux précieux, dorures, etc.

— Abondant en inventions et en combinaisons heureuses, en détails ingénieux et variés, en accessoires élégants, en ornements de bon goût. *Riche*, en parlant des ouvrages de l'art, ne s'entend point ou presque point de la richesse et de l'éclat matériels, et jamais de cet éclat qui seul, sans qu'il soit accompagné, ou plutôt s'il n'accompagne cette autre richesse d'imagination et d'exécution qui seule donne aux productions de l'art le merite et le prix. Toutefois il comporte l'idée d'un certain luxe, d'une certaine profusion. Une composition en peinture, une élévation d'architecture, peuvent être fort belles, sans être riches. Entre une composition riche et une composition pauvre, entre une architecture riche et une architecture pauvre, ou plutôt au-dessus de toutes ces choses, il y a la composition sage et sévère, l'architecture simple et imposante.

— Fig. Fécond en idées, en images. Un sujet riche, fort riche. Une matière assez riche. Comparaison riche.

— Se dit aussi du style. La *riche* expression, la nombreuse mesure. (Boil.)

— Versif. *Rime riche.* Celle qui offre une grande conformité de sons et d'articulations. Les rimes les plus riches sont sans contredit celles des homonymes et des mots dont l'un contient toute l'homophonie de l'autre. En voici quelques exemples :

La vigne offrait partout des grappes toujours *pleines*,
Et des ruisseaux de lait serpentaient dans les *plaines*.
(Boileau.)

Heureux si quelquefois, sous vos ombrages *verts*,
L'écho redit mon nom, mon hommage et mes *vers*.
(Delille.)

— Peint. *Composition riche.* Composition remarquable par le nombre des figures, par l'expression de leurs traits, par la beauté de leurs formes, par la justesse et la variété de leurs attitudes.

— Prov. *Pauvres gens ne sont pas riches.* On ne peut attendre de chacun que des dépenses proportionnées à sa fortune. ‖ *Riche marchand, pauvre poulailler.* On ne s'enrichit dans le commerce qu'en épargnant la bonne chère, la dépense. ‖ *S'il est riche, qu'il dîne deux fois.* Il y a des biens que la richesse ne peut donner.

— *Riche par.* Nos ancêtres, plus *riches* par leur économie et leur modestie que de leurs revenus et de leur domaine. (La Bruy.)

Alors les cuisiniers, *riches* par leurs salaires,
Ne furent point comptés au rang des mercenaires.
(Berchoux.)

— Syn. simpl. Opulent, précieux, magnifique, somptueux, splendide. Abondant, fertile, fécond, copieux, ample.

— Syn. comp. riche. aisé. Un homme *aisé* est un homme qui a de quoi se procurer sans peine non seulement les besoins, mais encore les commodités de la vie; un homme *riche* a de quoi se procurer le superflu et satisfaire son imagination et ses fantaisies à un point qui n'a pour bornes que son imagination et les richesses qu'il possède.

RICHE. s. m. Le riche et le pauvre. Un juge doit rendre également justice au *riche* et au pauvre. (Acad.) Il écoutait également le *riche* et le pauvre. (Boss.) C'est le *riche* Abraham qui reçoit le pauvre Lazare dans son sein, et il vous montre, ô *riches* de la terre, à quelle gloire vous pouvez aspirer. (Id.) Dieu, créateur des pauvres et des *riches*. (Fléch.) Notre loi sainte ne connait plus ni pauvre ni *riche*. (Mass.) Sous la loi du *riche* impérieux. (Rac.) Il y a l'infini entre le destin d'un *riche* et celui d'un misérable. (Frédéric.) En tout pays, le pauvre est encore plus prompt à s'humilier que le *riche* à s'enorgueillir. (Ramond.) Les pauvres corrompent eux-mêmes les *riches*, en n'accordant leur admiration qu'à ce qui brille. (Boiste.)

— Prov. *On ne prête qu'aux riches.* ‖ *D'un riche prospère et opulent chacun est cousin et parent.*

— *Un riche malaisé.* Un homme qui a de grands biens, mais beaucoup de dettes ou de charges, de manière qu'il se trouve souvent à la gêne.

— *Le mauvais riche.* Celui dont Notre-Seigneur a parlé dans l'Evangile.

— Se dit, par comparaison, d'un homme fort riche qui n'a point de charité pour les pauvre. Maintenant Lazare reçoit sa consolation, et le mauvais *riche* reçoit son juste supplice. (Boss.)

— Art hermét. Se disait des métaux parfaits, l'or et l'argent. ‖ *Autant en ont les riches que les pauvres.* S'est dit en parlant de la substance des métaux.

— Syn. simpl. Crésus. ‖ Epith. Prodigue, magnifique, fastueux, avare, ménager, insolent, indigne. ‖ Périphr. Courtisan, favori de la fortune. Pour les riches, on dit encore, dans la langue poétique, les dieux du Pactole, ceux pour qui, chez qui le Pactole coule. Les amants de la fortune, les heureux du siècle, les dieux de la terre, les puissants du monde.

RICHE. s. m. Mamm. Nom d'une variété du lapin domestique, dont le poil est très-beau, et dont on estime la fourrure. ‖ Espèce de loup-cervier, assez commun en Suède et en Pologne, et dont la peau fournit une très-belle fourrure.

RICHEBOURG. Géogr. Coteau de Bourgogne, qui donne son nom à une sorte de vin appelée aussi vin de Saint-Georges.

RICHE-COULEUR. s. f. S'est dit autrefois pour Jaunisse.

RICHE-DÉPOUILLE. s. f. Bot. Variété du citronnier oranger.

RICHÉE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des éricinées, qui croît à la terre de Van-Diémen. ‖ Genre de la famille des épacridées, établi pour une espèce de la Nouvelle-Hollande.

RICHE-HOMME. s. m. Anc. jurispr. Grand seigneur. ‖ Baron.

— Hist. V. rico-ombre.

RICHÉIE. s. f. Bot. Genre de plantes ne renfermant qu'une seule espèce.

RICHELET (Pierre-César). Célèbre lexicographe et grammairien français, né en 1631, mort en 1698, est surtout connu par son Dictionnaire de la langue française et par son Dictionnaire des rimes.

RICHELIEU (Armand-Jean du Plessis, duc et cardinal de). Célèbre ministre de Louis XIII, né à Paris en 1585, et mort en 1642. Evêque de Luçon en 1607, malgré son extrême jeunesse, il s'avança à la cour de France par la faveur de la marquise de Guercheville et du maréchal d'Ancre. Marie de Médicis le fit son grand aumônier et secrétaire d'état en 1616. Exilé en 1617 et rappelé en 1619, il ménagea un accommodement entre le roi et sa mère, et reçut en récompense le chapeau de cardinal. La protection de la reine le fit entrer au conseil en 1623. Dès ce moment, son pouvoir n'eut plus de bornes : il remua la France à sa volonté, et ne laissa à Louis XIII que l'ombre de la royauté. Sa politique est renfermée tout entière dans les trois buts suivants : 1° Affermissement du pouvoir royal par l'oppression et l'affaiblissement de la noblesse; 2° Soumission des protestants; 3° Abaissement de la maison d'Autriche. Il mourut au comble de la gloire et des honneurs. L'histoire lui reproche son ingratitude envers Marie de Médicis, sa protectrice, qu'il laissa mourir de misère à Cologne, et la condamnation inique d'Urbain Grandier, du jeune De Thou et de plusieurs autres. Richelieu aimait et favorisait les lettres : on lui doit la création de l'Académie française. Il a laissé quelques écrits théologiques, des mémoires fort curieux, et quelques mauvaises pièces de théâtre. ‖ richelieu (François-Armand de Vignerol du Plessis, duc de). Né en 1696, mort en 1788; se fit une grande réputation, moins peut-être par ses exploits guerriers que par ses aventures galantes, dont le nombre fut infini. Aimable et voluptueux, aucune femme ne put lui résister, et il ne contribua pas peu à la dépravation des mœurs sous la régence. Il se montra habile guerrier dans plusieurs circonstances et administrateur inhabile et immoral dans son gouvernement de Guyenne. ‖ richelieu (Armand-Emmanuel-Sophie-Septimanie du Plessis, duc de). Ministre sous Louis XVIII, né à Paris en 1766, mort en 1822, émigra en 1789, alla en Russie, servit avec distinction sous le général Souvarov contre les Turcs, fut nommé en 1803 gouverneur d'Odessa, dont il fit une ville importante, et se vit, au bout de dix-huit mois, chargé du gouvernement de toute la Nouvelle-Russie, où il introduisit la civilisation. Rentré en France en 1814, il fut appelé au ministère des affaires étrangères. Ce fut lui qui signa le traité de 1815, onéreux pour la France, mais dont les conditions furent adoucies par ses efforts.

RICHELIEU. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Chinon (Indre-et-Loire); 2,900 hab.

RICHEMENT. adv. D'une manière riche, magnifiquement. Etre richement vêtu, richement meublé. Etre richement paré.

— *Marier une fille richement.* Lui faire épouser un homme qui a de grands biens.

— *Pourvoir richement ses enfants.* Leur donner des établissements considérables.

— Fam. Abondamment, complètement, amplement. C'est *richement* accomplir le vœu de pauvreté que d'y joindre celle de l'esprit. (Montaigne.)

— Par plaisant. *Cette femme est richement laide.* Elle est fort laide.

— Pop. *Richement bête.* Très-stupide.

— *Rimer richement.* N'employer ordinairement que des rimes très-riches.

RICHEMONT (Arthur de Bretagne, duc de). Fut connétable de France, en 1424, sous Charles VII, chassa les Anglais de la Normandie, institua les compagnies d'ordonnance, devint duc de Bretagne en 1457, sous le nom d'Arthur III; il mourut à Nantes, l'année suivante.

RICHEPANSE (Antoine). Général français, né à Metz en 1770, mort en 1807, fut fait général en 1796, eut une part importante à une foule de combats, et décida, par une manœuvre intrépide, le gain de la bataille de Hohenlinden. Nommé en 1807 commandant de la Guadeloupe, il comprima l'insurrection de cette île, mais il y mourut de la fièvre jaune.

RICHE-PRIEUR. s. m. Ornith. Un des noms qu'on donne vulgairement au pinson ordinaire.

RICHERAND (Le baron Anthelme). Habile chirurgien français, né en 1779, mort en 1840, a publié des écrits remarquables par la pureté et l'élégance du style autant que par la lucidité.

RICHEREAU. s. m. Ancien diminutif de tranchet de l'écuyer. (Des Accords.)

RICHÉRIE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones à fleurs incomplètes, de la famille des euphorbiacées, qui croissent à la Guadeloupe et au mont Serrat. Richérie à grandes feuilles.

RICHÉRISME. s. m. Hist. relig. Doctrine d'Edmond Richer, syndic de la faculté de théologie de Paris. Dans son livre latin, *De la puissance ecclésiastique*, publié en 1611, ce docteur établit que l'autorité réside radicalement dans l'Eglise, dans l'assemblée des fidèles, et que les pasteurs n'en ont que le dépôt.

RICHÉRISTE. adj. et s. des 2 g. Celui qui suit la doctrine de Richer. ‖ Qui appartient au richérisme.

RICHESSE. s. f. Opulence, abondance de biens. C'est le commerce qui fait la richesse de ce pays. Le bétail est une grande richesse pour le cultivateur. Voilà toute ma richesse. Toute leur richesse consiste en blés et en vins. Son orgueil est sans borne, ainsi que sa *richesse*. (Rac.) Tout fier du faux éclat de la vaine *richesse*. (Boil.) Par le degré de liberté se juge la *richesse* d'un Etat. (Villemain.)

Un roi sage, ainsi Dieu l'a prononcé lui-même,
Sur la *richesse* et l'or ne met point son appui. (Racine.)

C'est ainsi qu'à son fils un usurier habile
Trace vers la *richesse* une route facile. (Boileau.)

Fuyez ces lieux charmants qu'arrose le Permesse;
Ce n'est point sur ses bords qu'habite la *richesse*. (Id.)

— Lorsqu'on emploie ce mot en parlant des États, il ne présente plus l'idée de luxe et de superfluités, mais le produit de l'industrie et du commerce, tant intérieur qu'extérieur. Les richesses d'un empire, d'un royaume, d'une république. Le commerce augmente la circulation des *richesses*. (Barthél.) Les *richesses* diminuèrent avec les habitants du pays, qu'on forçait de les arracher aux entrailles de la terre; et elles tarirent enfin entièrement. (Rayn.) Les campagnes abondantes en divers genres de productions, sont proprement la première source des *richesses*. (Condill.) Les *richesses* des villes consistent dans les revenus des propriétaires et dans l'industrie des habitants, industrie dont le revenu est en argent; ainsi c'est l'argent qui fait la principale *richesse* des villes. (Id.)

— Se dit de tout ce qui peut tenir lieu de fortune à ceux qui en sont privés. La liberté est la *richesse* des peuples. (Lamenn.) Une mousse fait toute la *richesse* et suffit au bonheur de l'habitant du Nord. (A. Mart.) La *richesse* du sage est sa modération. (Trév.)

— Se dit également des choses avec lesquelles on gagne de l'argent. On dit des paysans que leurs enfants sont leur richesse, parce que la famille vit du travail de leurs mains. Ce petit Savoyard est inconsolable, sa marmotte est morte, il a perdu toute sa richesse. Son talent fait toute sa richesse.

— Prov. *Contentement passe richesse.* Mieux vaut être pauvre et content, que riche et tourmenté par des inquiétudes. ‖ *Richesse donne hardiesse.* Les gens placés à l'abri du besoin sont rarement timides. ‖ *L'épargne est une grande richesse.* L'économie est nécessaire à qui veut s'enrichir ou se maintenir dans un état de fortune honnête. ‖ *Il n'est richesse que science et santé.*

— Écon. polit. *La richesse publique, la richesse des nations.* Le produit du sol, de l'industrie et du commerce d'un Etat. Lorsqu'on a cherché la source de la richesse, on a beaucoup différé d'opinion. Les uns ont voulu la trouver uniquement dans l'argent, c'était le système de l'école mercantile, qui date de Colbert; les autres, tout aussi exclusifs, ont placé cette source dans les seuls produits de la nature; théorie mise en honneur par la fameuse école française dite des économistes; d'autres enfin, disciples de Smith, ont proclamé après lui qu'il n'y avait de richesse que dans le travail, parce que le travail seul servait de mesure à toutes les autres richesses. Chacune de ces trois écoles s'est renfermée dans des principes trop restreints; elles ont eu le tort de prendre la partie pour le tout. C'est la réunion des divers éléments qu'elles avaient signalés qui concourt à former l'ensemble de la richesse générale.

— On peut envisager les richesses sous quatre aspects principaux. Elles sont matérielles ou intellectuelles, réelles ou fictives. ‖ Il y a deux sortes de *richesses matérielles*. Les unes sont offertes par la nature, les autres sont produites par l'art des hommes. Les premières comprennent les terres, les forêts, les mines, les animaux; les secondes se composent des machines et des instruments de travail de toute espèce, des constructions et des grands travaux d'amélioration de la terre, des métaux mis en œuvre, enfin de tout ce qui a reçu de l'industrie humaine une forme nouvelle. Toutes les richesses matérielles procèdent à la fois de cette double origine; aucune n'appartient exclusivement à l'une des deux espèces. Le produit de la nature ne devient richesse que par l'exploitation de l'homme, et l'œuvre de l'industrie a toujours pour base une matière naturelle. Le classement ne peut donc s'opérer qu'en appréciant pour chaque chose la cause principale de sa valeur. ‖ *Richesses intellectuelles.* Celles qui résident purement dans les facultés de l'esprit. Quelquefois la nature seule les donne directement en dot à certains hommes; mais c'est l'exception : plus habituellement la richesse intellectuelle s'acquiert par le bienfait d'une éducation libérale. ‖ *Richesses réelles.* Celles qui ont une valeur intrinsèque en dehors de toute convention des hommes, comme une [illegible] ‖ Parmi les richesses réelles, il y en a qui sont entièrement positives, parce que le rapport de leur valeur avec tous les autres objets d'échange est constant et reconnu. On peut calculer d'une manière précise combien il faut de blé, d'huile ou de vin, pour payer un bœuf, une maison, un navire. Mais il y a d'autres capitaux dont la valeur est moins fixe, et est déterminée en grande partie par la convention, bien que ce soient certainement des capitaux réels. Le prix d'un bon tableau se détermine par mille circonstances extérieures. Et cependant, malgré toutes les variations que peut éprouver sa valeur vénale,

Il est impossible de nier qu'il ait une valeur propre et intrinsèque. || *Richesses fictives.* Tout ce qui n'est pas dans les conditions précédentes doit être rejeté dans la classe des capitaux fictifs. Telles sont toutes les valeurs purement de crédit, toutes celles qui n'ont d'autre prix que la confiance, comme les effets de commerce et les billets de banque. Ainsi un billet de banque n'est plus qu'un chiffon de papier s'il cesse d'être monnaie. Il y a des richesses qu'on a longtemps rangées à tort parmi les capitaux fictifs, ce sont les pierres précieuses, l'or et l'argent. Par le salaire de leur recherche et de leur extraction, par le travail de leur taille, les pierres précieuses représentent déjà une grande valeur industrielle. Elles ont en outre leur rareté et leur beauté admirable. L'or et l'argent sont non-seulement les plus beaux, mais aussi les plus utiles des métaux. Le fer seul l'emporte sur eux sous le rapport de l'utilité.

— Il y a encore des *richesses productives* et des *richesses improductives.* Les premières sont des capitaux fixes, qui donnent un revenu sans passer en d'autres mains; les richesses improductives sont des capitaux circulants qui ne rapportent que lorsqu'il y a eu consommation ou échange; tels sont l'argent, les vivres et les approvisionnements.

— Quelques économistes ont donné à ce mot un sens plus étendu, et l'ont employé pour désigner l'ensemble des moyens que l'homme possède pour satisfaire les besoins qu'il tient de la nature d'abord, et ensuite du milieu social dans lequel il est appelé à vivre. Ces moyens sont de deux sortes : les uns, tels que la lumière, l'air, etc., offerts gratuitement à l'homme par la Providence, constituent ce qu'on peut appeler les *richesses naturelles;* les autres, au contraire, sont le résultat de son travail, et prennent le nom de *richesses sociales.* Ce qui distingue profondément celles-ci des premières, c'est qu'elles sont le fruit de la volonté humaine qui les crée, les partage et les fait disparaître; seules elles entrent dans le domaine de l'économie politique, qui les étudie sous le triple rapport de la production, de la distribution et de la consommation.

— Philol. *De la richesse des nations.* Titre du grand ouvrage d'Adam Smith sur l'économie politique.

— Abondance de productions naturelles. La richesse du sol. La richesse d'une mine.

— Se dit de certaines choses dont la matière ou les ornements sont riches et précieux. La richesse d'un vêtement. La richesse d'une étoffe. La richesse d'un ameublement. La richesse d'une parure. La richesse des ornements. Il se distinguait autant par la noblesse de sa figure que par la *richesse* de ses habits. (Barth.) L'homme glorieux ne néglige rien de ce qui peut étayer son orgueil ou flatter sa vanité; on le reconnaît à la *richesse* de ses ajustements. (Buff.)

— Fig. Se dit des qualités de l'esprit. Ce fut à la cour qu'elle fit paraître toute la *richesse* de son esprit. (Mass.) L'éducation qui, d'ordinaire, dans les autres hommes, cultive un fond brut et ingrat, ne fit que développer les *richesses* de celui de M. de Villeroi. (Id.) Non-seulement on conserva au style les *richesses* qu'il avait, dès l'origine, empruntées de la poésie, mais on cherchait encore à les augmenter; on le parait tous les jours de nouvelles couleurs et de sons mélodieux. (Barth.)

— Versif. *Richesse des rimes.* Exactitude, justesse des rimes portée au delà de ce qui suffit. La richesse des rimes contribue à la beauté des vers.

— Fig. *La richesse d'une langue.* L'abondance d'une langue en expressions et en tours. La pluralité des mots fait la *richesse* des langues, mais ce n'est pas la pluralité numérale. S'ils ne sont variés que par les sons, et non par le moins d'énergie, d'étendue, de précision, de composition ou de simplicité que les idées peuvent avoir, ils me paraissent plus propres à fatiguer la mémoire qu'à enrichir et faciliter l'art de la parole (Girard.) || *Les richesses d'une langue.* L'abondance des expressions et des locutions d'une langue prises une à une.

— B.-arts. La richesse d'un ouvrage d'art consiste dans l'abondance et l'heureux choix des moyens d'exposer le sujet, d'exprimer les idées de l'artiste, d'embellir le tableau, d'en développer la pensée à l'aide de détails et d'ornements ingénieux et agréables, d'accessoires appropriés et pittoresques. L'amas de personnages oiseux, de détails insignifiants, d'ornements de mauvais goût, et d'accessoires étrangers au sujet, ne font pas, quelque éclat qu'on leur suppose, la composition riche.

— Peint. *La richesse d'une composition.* Le nombre et la belle ordonnance des figures, la beauté de leur expression, de leurs formes, de leurs attitudes, [illegible] tableau. La richesse d'une draperie. Le saint est lourd, toute la *richesse* de sa draperie ne dérobe pas la pauvreté de son caractère. (Diderot.)

— On le dit aussi dans d'autres arts. Je conviens que la musique actuelle est supérieure à l'autre par ses *richesses* et ses agréments. (Barth.)

— De grands biens. Grandes richesses. Richesses immenses, prodigieuses. Acquérir, posséder, accumuler, entasser des richesses. Des richesses mal acquises. Le mépris des richesses. L'embarras des richesses. Les richesses enorgueillissent. Je vis avec admiration d'innombrables vaisseaux entrer dans nos ports, et y verser les *richesses* des cinq parties du monde. (A. Martin.) On s'endort dans l'amour des biens de la terre, et c'est l'état où tombe celui qui met sa confiance dans les *richesses*, je dis même dans les *richesses* bien acquises. (Boss.) Il ne faut pas s'étonner si la passion des *richesses* est si violente, puisqu'elle ramasse en elle toutes les autres. (Id.) On arrachera des entrailles de l'homme inique ces *richesses* qu'il avait arrachées lui-même du sein des pauvres. (Mass.) Le vrai chrétien est peu touché des *richesses* qu'il méprise. (Id.) Le monde envie plus l'opulence de l'Église qu'il ne l'honore : faisons-en un saint usage, il n'enviera plus nos *richesses*, il respectera notre charité. (Id.) Mes *richesses* des rois égalent l'opulence. (Rac.) On estimerait peu les *richesses*, si elles ne donnaient à la vanité le plaisir d'avoir ce que les autres n'ont pas. (Stanislas.) Celui qui ne peut faire usage de ses *richesses* est pauvre. (Boiste.)

— Fig. C'est de saintes méditations, c'est de bonnes œuvres, ce sont ces véritables *richesses* que vous enverrez devant vous, au siècle futur, qui vous inspireront de la force. (Boss.) On équipe à ses frais un vaisseau qui doit porter dans la Chine les *richesses* de l'Évangile. (Fléch.) Il n'appartient qu'à Dieu de se communiquer aux hommes par cette variété de grâces qui sont les *richesses* de sa bonté. (Id.)

Rendez-nous par vos doctes largesses,
Les savantes *richesses*
Que vit périr l'Egypte en ses embrasements.
(J.-B. Rousseau.)

— Thomas a exprimé élégamment le battage des blés dans les vers suivants :

Les pas des chevaux,
De sa *richesse* prisonnière,
Dépouillent l'épi frémissant.

— Les poètes disent par périphrase *les richesses des moissons, des guérets,* pour les moissons, les grains; les *richesses des vergers* pour les fruits; la *richesse des prés, des prairies,* pour les foins et les autres fourrages, etc. Il cueille des vergers les *richesses* brillantes. (Dulard.)

Jamais Hamadryade avec autant d'adresse
Ne cultiva des fruits la champêtre *richesse.*
(Desaintange.)

— Campenon a dit des fleurs :

O des jardins douce et frêle *richesse*,
A ton éclat quel œil ne s'intéresse!

— La contrainte de la rime, dit Féraud, a fait préférer à Racine le singulier au pluriel, dans une occasion où celui-ci méritait la préférence :

Heureux qui de la sagesse
Attendant tout son secours,
N'a point mis en la *richesse*
L'espoir de ses derniers jours.

Peut-être n'est-ce pas une faute en vers; mais en prose c'en serait une. Nous pensons que ce n'en est une ni en prose ni en vers. On peut dire qu'un homme met tout son espoir dans la richesse, ou qu'il a mis tout son espoir dans ses richesses. Par la première expression, *richesse* s'entend dans un sens collectif; et par la seconde, dans un sens distributif.

— Myth. Fille du Travail et de l'Épargne.

— Iconol. On représente la Richesse sous la figure d'une femme superbement habillée, toute couverte de pierreries, tenant en sa main une corne d'abondance remplie de pièces d'or et d'argent. Quelquefois les poètes la dépeignent aveugle, pour désigner qu'elle répand ses faveurs sans avoir égard au mérite. On l'a symbolisée aussi sous la figure de Plutus.

— Syn. comp. RICHESSE. OPULENCE. ABONDANCE. L'*abondance* ne désigne que le nombre des moyens de jouissance, que l'on ait ou non la faculté d'en jouir; la *richesse* indique positivement que l'on a la faculté d'en jouir; l'*opulence* indique l'exercice de cette faculté. || RICHESSE. AISANCE. Un homme a de l'*aisance* ou est dans l'*aisance*, lorsqu'il possède de quoi se procurer sans peine les besoins et les commodités de cette vie; un homme a des *richesses* ou possède des *richesses*, lorsqu'il possède en abondance non-seulement de quoi se procurer les besoins et les commodités de la vie, mais encore le superflu. || RICHESSE. RICHESSES. Au singulier, il se dit particulièrement, ou de l'abondance de plusieurs choses utiles et précieuses, relativement à la source qui les produit; ou bien il se dit d'une quantité considérable de biens, relativement à celui qui les possède; enfin d'une quantité considérable de choses précieuses, relativement au lieu qui les contient. Au pluriel, il se dit lorsqu'on veut exprimer une quantité considérable de biens de diverse nature.

RICHEVAL. s. m. Hortic. Variété de tulipe.

RICHI. s. m. Relig. ind. Nom que l'on donne [illegible] dous. Il y a sept grands richis émanés de Brahma. De là sont venues sept classes ou catégories, ainsi rangées d'après leur degré d'excellence : richis célestes ou dévarchis, richis brahmanes ou brahmarchis, grands richis ou maharchis, premiers richis ou paramarchis, richis royaux ou râdjarchis, richis interprètes des Védas ou cândarchis, richis inspirés ou sroutarchis.

RICHISSIME. adj. des 2 g. (superlatif de *riche*). Extrêmement riche. C'est un homme richissime. Famil.

— Syn. comp. RICHISSIME. TRÈS-RICHE. Vous dites avec plus ou moins de simplicité qu'un homme est *très-riche*; en disant qu'il est *richissime*, vous appuyez avec plus ou moins de force.

RICHMOND. Géogr. Village d'Angleterre, dans le comté de Surrey, célèbre résidence royale; 8,000 hab. || Ville d'Angleterre, dans le comté d'York; 4,000 hab. || Ville des Etats-Unis, chef-lieu de l'Etat de Virginie; 12,000 hab.

RICHNOPHORE. s. m. Bot. Genre de la famille des champignons. Le richnophore couleur de chair a été trouvé dans les Vosges, sur le mont Jura, et dans les bois; il croît sur l'écorce et le bois du chêne.

RICHSTALER. s. m. Métrol. V. REICHSTHALER, RISDALE et RIXDALE.

RICHTER (Jean-Paul-Frédéric). Célèbre écrivain allemand, né en Bavière vers 1763, mort en 1825; fut un satirique profond, un poète énergique, un philosophe sage. Il a composé des romans terribles, pathétiques ou plaisants, pleins d'une originalité puissante dans les inventions, les pensées et le style. Il est devenu populaire pour les Allemands, qui ne l'appellent que Jean-Paul.

RICHYASRINGA. Myth. ind. Solitaire renommé par sa sainteté, fils de Vibhândaka et d'une daine. Ayant obtenu la cessation d'une sécheresse qui désolait les Etats du roi Lomapâdâ, Richyasringa épousa Sântâ, fille de ce prince.

RICHYS. s. m. pl. Astron. Nom que les Indiens donnent à la constellation de la Grande Ourse.

— Myth. ind. Grands patriarches indiens qui forment la constellation de la Grande Ourse.

RICIMER. Souabe de naissance, s'enrôla dans les armées romaines, et parvint aux premières dignités de l'empire sous Honorius et Valentinien. Patrice et général des armées romaines, il acquit une autorité presque sans limites. Il n'osa jamais revêtir la pourpre, mais il fit et défit les empereurs à son gré. Il mourut en 472.

RICIN. s. m. (du lat. *ricinus*). Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs incomplètes, monoïques, de la famille des euphorbiacées. L'espèce la plus remarquable est le palma-christi, qui, dans les pays chauds, s'élève tout au plus à deux mètres, et dont les semences fournissent une huile purgative fort employée. Cette huile est prise, soit simplement étendue dans du bouillon aux herbes, soit sous forme d'émulsion. Outre son effet purgatif, elle est éminemment anthelminthique, et paraît exercer sur les vers intestinaux une action vénéneuse.

— Entom. Genre d'insectes aptères de la famille des parasites, qu'on appelle vulgairement *poux des oiseaux.* Ricin du paon. Ricin du pigeon. Ricin de la poule. V. ORNITHOMYZES.

RICINAIRE. adj. m. Surnom de Jupiter, couvert du voile nommé ricinium.

RICINATE. s. m. Chim. Genre de sels qui résultent de la combinaison de l'acide ricinique avec les bases salifiables.

RICINÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble au ricin. || RICINÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des euphorbiacées, qui a pour type le genre ricin.

RICINELLE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs incomplètes, monoïques ou dioïques, de la famille des euphorbiacées, qui croissent à Saint-Domingue, à l'île Bourbon, à la Jamaïque, etc. Ricinelle à feuille de charme. Ricinelle tubulée. Ricinelle affilée. Ricinelle à longs épis. Ricinelle ciliée.

RICINIATUS. adj. lat. m. Myth. rom. Se disait de Jupiter, dont la statue était quelquefois couverte du ricinium.

RICINIÉ, ÉE. adj. Entom. Qui ressemble à un ricin. || RICINIÉES. s. m. pl. Famille d'arachnides ayant pour type le genre ricin.

RICINIER. s. m. Bot. V. RICIN.

RICINIQUE. adj. des 2 g. Chim. Nom donné à l'un des trois acides particuliers qui se produisent par l'effet de la saponification de l'huile de ricin.

RICINIUM. s. m. Antiq. Espèce de voile dont on couvrait la statue de Jupiter.

RICINOCARPE. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs incomplètes, de la famille des euphorbiacées, qui croissent au port Jackson. Ricinocarpe à feuilles de pin.

RICINOÏDE. adj. des 2 g. Bot. Qui ressemble au ricin.

RICINOÏDE. s. m. Bot. Noix des Barbades, violent purgatif et vomitif.

RICINULE. s. f. Conchyl. Genre de coquilles, établi pour quelques murex qui viennent de la mer des Indes. La ricinule [illegible] La ricinule gaufrée. La ricinule raboteuse.

RICKET. s. m. Pathol. Nom que l'on donne quelquefois aux personnes affectées de rachitisme, et qui en présentent les caractères dans leur conformation.

RICOCHABLE. adj. des 2 g. Art milit. Se dit d'un terrain exposé aux ricochets de l'artillerie. Les faces de la fortification continue ne seraient pas *ricochables.* (Arago.)

RICOCHER. v. n. 1re conj. Artill. Faire des ricochets. Ce boulet a bien ricoché.

RICOCHET. s. m. (pr. *ri-ko-chè;* suivant les uns, de *ré*, et de *concha*, parce qu'on emploie quelquefois des coquillages au lieu de pierres; suivant d'autres, du fr. *coche*, coche répétée, ou hachure très-passagère que fait sur l'eau la pierre qui en rase la surface). Bond que fait une pierre plate et légère, ou quelque autre chose semblable, jetée obliquement sur la surface de l'eau. Faire quatre ricochets du même coup.

Sur la rive du Nil un jour deux beaux enfants
S'amusaient à faire sur l'onde,
Avec des cailloux plats, ronds, légers et tranchants,
Les plus beaux *ricochets* du monde. (Florian.)

— Prov. *Il a tant pour faire des ricochets.* S'est dit quelquefois d'un homme qui a beaucoup plus de revenus qu'il ne lui en faut pour vivre selon sa condition.

— Artill. *Battre, tirer à ricochet.* Battre une place assiégée avec des pièces qui, au lieu d'être opposées perpendiculairement à la face d'un ouvrage, sont pointées haut, comme les mortiers, en sorte que le boulet vient plonger sur le rempart derrière le parapet, où il fait plusieurs bonds, et nuit beaucoup aux assiégés. || *Batterie à ricochets, feux à ricochets.* Batterie au moyen de laquelle on produit des ricochets. || *Boulet qui fait des ricochets.* Boulet qui fait plusieurs bonds.

— Petit oiseau qui répète continuellement son ramage. Il est probable que c'est un oiseau fabuleux, car les naturalistes n'en parlent pas.

— Prov. et fig. *C'est la chanson du ricochet.* C'est toujours le même discours.

— Fig. Suite d'événements amenés les uns par les autres. Ricochet de fourberies. Combien d'événements agréables ou fâcheux arrivent par ricochet?

— *Par ricochet.* Indirectement. Je ne vous écris jamais que par *ricochet.* (Volt.)

— Prov. et fig. *Cette nouvelle est venue par ricochet.* Se dit d'une nouvelle qu'on ne tient pas de la première main, et qu'on n'a reçue qu'après qu'elle a eu fait des circuits.

RICOCHON. s. m. Anc. techn. Apprenti monnayeur. Les ricochons devaient servir un an et un jour sans salaire.

RICO-OMBRE. s. m. (de l'espagn. *rico*, riche; *ombre*, homme). Hist. S'est dit des nobles d'Espagne et surtout d'Aragon qui étaient assez riches pour entretenir une compagnie de gens de guerre. Ce titre de rico-ombre, homme puissant, paraît correspondre à celui de baron employé en France. Les ricos-ombres étaient aussi appelés *nobles de bannière.*

RICOTIE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes polypétalées, de la famille des crucifères, qui croissent en Egypte, dans la Cilicie et à Canton.

RICOTTE. s. f. Econ. rur. Substance que les fromagers obtiennent en mettant sur le feu le petit-lait résultant de la fabrication du fromage, et le poussant jusqu'à l'ébullition, puis en y versant du petit-lait froid. Alors on voit nager sur sa surface de petites masses de caséum, que l'on retire avec l'écumoir; dans l'état frais, ces globules de caséum ou récolte servent à la nourriture des vaches. On en prépare aussi des fromages.

RICOVRATI. s. m. pl. Hist. littér. Nom des membres d'une académie de Padoue.

RICTUS. s. m. Néol. Mot latin que l'on emploie en français pour désigner l'ouverture de la bouche, quand elle est fort grande. L'horrible *rictus* de Voltaire. (De Maistre.)

RIDAGE. s. m. Mar. Action de rider un cordage.

RIDAIN. s. m. Pêch. Se dit de certaines rides du sol que l'on trouve au fond de la mer. On dit aussi *rideau* et *ridelle.*

RIDDE ou **RIDDER.** s. m. Anc. métrol. Sorte de monnaie d'or, valant cinquante sous. Elle avait cours au temps de Rabelais.

RIDE. s. f. (du gr. ῥυτίδος, dérivé de ῥύω, retirer, parce que les rides se forment quand la peau se retire) Pli qui se fait sur le front, sur le visage, sur les mains, et qui est ordinairement l'effet de l'âge. Cette espèce de sillon creux est formé par la peau qui se plisse lorsque le tissu cellulaire s'affaisse. Les peines de l'âme contractant souvent les muscles du visage, favorisent beaucoup chez les personnes passionnées la formation des rides. De là vient que les personnes sanguines se rident moins promptement que les bilieuses. Avoir des rides sur le visage. N'avoir pas une seule ride. Avoir le front plein de rides, couvert de rides. *Les rides de la vieillesse.* Se faire des rides en se plissant le front. Les rides commencent à lui venir, à paraître sur son visage. *Les rides* font le désespoir de la femme. (E. Villem.) *Les rides* du visage dépendent en partie de cette cause. (Buff.) Les *rides* sont le tombeau de l'a- [illegible] sages. (Boiste.)

Et moi-même à qui l'âge
D'aucune *ride* encor n'a flétri le visage,
J'ai besoin du silence et de l'ombre des bois. (Bern.)

Pour écrire encor bien j'ai trop longtemps écrit,
Et les *rides* du front passent jusqu'à l'esprit. (Corn.)

— Corneille avait dit : *Ses rides* sur son front ont gravé ses exploits. Racine a parodié ce vers dans sa comédie des Plaideurs; il y dit d'un vieux huissier : *Ses rides* sur son front gravaient tous ses exploits. C'est avec raison que Racine s'était moqué de ce vers, car les rides marquent les années, mais ne gravent point les exploits.

— Fig. La vieillesse nous attache plus de

rides en l'esprit qu'au visage. (Montaigne.) Les erreurs, les préjugés proscrits par le temps, se réfugient dans les *rides* de la vie. (Boiste.)

— Fig. *Le vent forme des rides sur l'eau.* Il frise légèrement la surface de l'eau, et il y fait comme de petits plis. Le lac, dans son repos profond, n'avait pas une *ride* sur ses flots. (Chateaub.)

— M. Desaintange a eu raison de dire :

Là, je vois par milliers la fourmi diligente,
Soigneuse à prévenir la saison indigente,
Des *rides* d'un vieux tronc suivre les longs sentiers,
Et des grains qu'elle y traîne enrichir ses greniers.

— Bot. Nom donné aux enfoncements plus ou moins allongés, irréguliers et peu profonds, qui ressemblent plus ou moins aux rides de la peau de l'homme. ‖ Nom donné aux bosselures sinueuses qui remplacent les feuilles dans les mérules.

— Conchyl. Stries irrégulières sur la robe d'une coquille.

— Mar. Filin qui sert à rider ou à tendre les haubans d'un bâtiment. ‖ Sorte de grosse toile.

— RIDES. s. f. pl. Chass. Marques aux traces du sanglier entre le talon et les gardes.

RIDÉ, ÉE part. pass. du v. Rider. S'empl. adjectiv. Le front ridé. Les mains ridées. Des yeux si délicats firent leurs délices de ces visages *rides*, de ces membres courbés sous les ans. (Boss.) Sophronyme n'était pas moins attentif à considérer ce vieillard ; sa barbe blanche tombait sur sa poitrine ; son visage *ridé* n'avait rien de difforme. (Fén.) Les noirs soucis sont peints sur son front toujours *ridé*. (Id.)

Un vieux tapis qui lui sert de jupon,
Tombe à moitié sur sa cuisse *ridée*. (VOLTAIRE.)

— *Ridé par*. Les eaux des fleuves, s'étendant sur les bords, ne sont plus *ridées* par les zéphyrs. (Deleuze.)

Je connais un lac transparent,
Qui n'est jamais *ridé* par le moindre zéphir. (FLOR.)

— Fig.

Par le frémissement de chaque même idée,
Dans le même moment notre âme était *ridée*. (LAMARTINE.)

— Ratatiné, flétri. Une pomme ridée.

— Bot. Qui est chargé de rides. Feuilles ridées. Fronde ridée. Fruits ridés.

— Zool. Se dit également de la coquille d'une cérithe et d'une cyprine, et du test d'une espèce de portune.

RIDEAU. s. m. C'est, dans l'intérieur des appartements, une pièce d'étoffe qui, ordinairement au moyen d'anneaux glissant sur une tringle d'un métal poli, se ferme ou s'ouvre devant une porte quelquefois, le plus souvent devant les fenêtres, pour préserver du soleil, pour modérer la lumière pendant le jour, interdire du dehors la vue dans les intérieurs, et garantir aussi des influences de l'air extérieur. Rideau de taffetas, de damas, de serge, de toile. Rideau de fenêtre. Ouvrir le rideau. Relever les rideaux.

Quatre *rideaux* pompeux, par un double contour,
En défendent l'entrée à la clarté du jour. (BOIL.)

— Chez les anciens, dans l'intérieur des maisons et des palais, l'entrée des chambres n'était quelquefois fermée qu'au moyen d'un rideau ou tapis. Quand le prince donnait audience, on levait le rideau tendu devant sa porte.

— Se dit, en général, de tout ce qui sert à couvrir ou à cacher quelque chose. Rideaux de lit. Rideaux de carrosse. Rideaux de bibliothèque.

— Saint-Simon, en parlant d'une grande dame de la cour pour laquelle Louis XIV conserva un grand attachement, mais sans publicité, dit du mari : Il vivait obscur à Paris, enterré dans ses affaires domestiques, s'applaudissant du bonheur qui l'avait porté à tant de richesse, sous les *rideaux* de gaze, qui demeuraient *rideaux*, mais non impénétrables.

— *Tirer le rideau*. Fermer le rideau, cacher quelque chose avec le rideau. Tirez le rideau, je veux dormir.

— *Tirer le rideau*. Ouvrir le rideau de devant quelque chose. Tirez le rideau, que je me lève. Tirez les rideaux de mon lit.

— Fig. *Tirer le rideau sur une chose.* Ne plus parler, ne plus s'occuper l'esprit de quelque chose de fâcheux, de désagréable. C'est une chose sur laquelle il faut tirer le rideau. Il faut tirer le rideau sur tous nos malheurs passés. Tirons le rideau sur cette aventure.

Sur les noires couleurs d'un si triste tableau,
Il faut passer l'éponge et tirer le *rideau*. (CORN.)

Passer l'éponge, tirer le rideau. Ces expressions un peu triviales ne sont pas dignes du style tragique.

— Cette expression familière : *le rideau se tire*, Racine le fils a su la rendre noble et imposante dans ce passage où il parle du jugement dernier :

[illegible]
S'avance précédé de sa gloire terrible ;
Entouré du tonnerre, au milieu des éclairs ;
Son trône étincelant s'élève dans les airs ;
Le grand *rideau* se tire, et ce Dieu vient en maître ;
Malheureux qui pour lors commence à le connaître !

— Prov. et fig. *Il se tient derrière le rideau*, se dit d'un homme qui a soin de ne pas se laisser apercevoir dans une affaire qu'il conduit. ‖ On dit dans le même sens *il y a quelqu'un derrière le rideau*.

— Théâtr. Toile qu'on lève ou qu'on baisse pour montrer ou pour cacher la scène aux spectateur, à la place du rideau dont on se servait autrefois pour le même usage. Lever le rideau. Baisser le rideau. Au lever du rideau.

— Chez les Romains, au théâtre, l'usage était de fermer la scène avant le commencement du spectacle par un rideau appelé *auleum* ou *siparium*. Lorsque le spectacle commençait, on ne levait pas le rideau, comme cela se pratique aujourd'hui, mais on le baissait. Il devait alors ou rester, pendant la représentation, ployé sur la partie antérieure du *proscenium*, ou se descendre dans l'*hyposcenium* par une trappe. Le spectacle fini, le rideau se relevait pour fermer la scène. Le rideau, dans les théâtres modernes, s'élève au contraire, et va se perdre dans les sommités de l'avant-scène, invisibles aux spectateurs. On lui donne le plus souvent aujourd'hui le nom de *toile*.

— Fig. L'apparence est un *rideau* derrière lequel la vérité, la réalité, se dérobent au vulgaire. (Boiste.) En politique, il y a toujours derrière le *rideau* quelque machination secrète que le temps découvre. (Id.)

— Prov. et fig. *Tirez le rideau, la farce est jouée.* C'en est fait, tout est fini.

— Fig. Se dit des arbres, des arbrisseaux plantés en haie ou en palissade, pour produire de l'ombre, ou pour rompre la violence des vents. Les cyprès, les thuyas, les peupliers d'Italie, sont très-propres à former des rideaux. Le soleil tomba derrière le *rideau* d'arbres de la plaine. (Chateaub.)

Là, d'épais aliziers, penchés sur l'onde pure,
Protégeaient sa pudeur d'un *rideau* de verdure. (DE GUERLE.)

Puis, tout à coup le *rideau* de feuillage
S'ouvre, et présente à mes yeux satisfaits
Les cieux courbés, les rivières brillantes,
Des monts, des tours, des groupes de forêts. (LEGRAND.)

A travers les bosquets dont les épais *rideaux*
Dérobent en été l'aspect de nos hameaux. (BERANGER.)

— Se dit également, en poésie, des nuages, de la nuit.

Un *rideau* nébuleux s'étend sur l'horizon ;
Il noircit, il s'élève, et soudain l'aquilon
Des vagues à grand bruit soulève la furie. (ESMÉNARD.)

La lune. . . . . .
Et bientôt de la nuit argentant les *rideaux*,
De ses pâles clartés peint les tranquilles eaux. (CHÊNEDOLLÉ.)

— Pour exprimer la désillusion que l'on éprouve lorsqu'on se réveille au milieu d'un songe agréable, Colardeau a dit :

Sur ces objets flatteurs offerts par le sommeil,
La raison vient tirer le *rideau* du réveil.

— On dit de même, *Cette allée d'arbres, cette suite de maisons forme rideau*. Elle arrête la vue, et cache les objets plus éloignés.

— T. de guerre. Petite élévation de terre qui a quelque étendue en longueur, et derrière laquelle on peut se cacher pour n'être pas vu. Placer l'infanterie derrière un petit rideau. Les troupes se mirent à couvert derrière un rideau qui se trouvait dans la plaine.

— Ponts et chauss. Talus élevé au-dessus d'une route, d'un canal, etc. ‖ Ensemble des chaînes, tringles et barres de fer qui soutiennent le plancher d'un pont suspendu. ‖ Mur pour soutenir le pied d'un talus, d'une berge.

— Pêch. V. RIDAIN.

RIDÉE. s. f. Chass. Filet à prendre des alouettes.

— Véner. Fumées des vieux cerfs et des vieilles biches.

RIDELLE. s. f. (du lat. *ridica*, échalas). Chacun des deux côtés d'une charrette, qui sont faits en forme de râtelier. La ridelle de la charrette empêche que ce qui est dedans ne tombe.

— Eaux et for. Se dit des brins de bois de chêne en grume, qu'on réserve pour les charrons, qui en font des limons et des ridelles.

— Pêch. V. RIDAIN.

RIDENNE. s. f. Ornith. Nom vulgaire d'une espèce de canard.

RIDER. v. a. 1re conj. Faire des rides, causer des rides. Les années lui ont ridé le visage. Cette maladie l'a tout ridé. Le chagrin *ride* le front. (Acad.) Aucun ennui n'avait *ridé* son front. (B. de St-P.) Le chagrin n'a pas *ridé* son front et effacé la noblesse de ses traits. (Lacépède.) Un front jauni qu'a *ridé* la mollesse. (Thomas.)

— Fig. et poét. *Le vent ride la surface de l'eau.* Il y cause de légères ondulations qui ressemblent à de petits plis.

Il faut au moins, pour se mirer dans l'onde,
Laisser calmer la tempête qui gronde,
Et que le calme et les vents en repos
Ne *rident* plus la surface des eaux. (VOLT.)

— Faire raidir une corde, une couture.

[illegible]

dans et les galhaubans d'un bâtiment.

— v. n. Chass. Se dit en parlant d'un chien qui suit la bête sans crier.

— Se dit de l'effet du vent sur la surface de l'eau.

Le moindre vent qui d'aventure
Fait *rider* la face de l'eau. (LA FONT.)

— SE RIDER. Être ridé, se charger de rides. Son visage commence à se rider. Son front se ride. Dans l'effroi le front se *ride*. (Buff.)

— Se faire des rides.

A l'aspect du prélat qui tombe en défaillance,
Il devine son mal, il se *ride*, il s'avance. (BOIL.)

RIDICULE. adj. des 2 g. (du lat. *ridiculus* qui fait rire, digne de risée). Digne de risée, de moquerie. Dire des choses fort ridicules. Se rendre ridicule. Avoir des manières ridicules. Une posture ridicule. Discours ridicule. Conduite ridicule. Vanité ridicule. Saisir le côté ridicule d'une chose. Ils tâchent de rendre *ridicules* ceux qu'ils ne peuvent rendre criminels. (Fléch.) *Ridicule* une fois, on vous le croit toujours. (Volt.) La nécessité de parler, l'embarras de n'avoir rien à dire, et l'envie d'avoir de l'esprit, sont trois choses capables de rendre *ridicule* même le plus grand homme. (Noël.)

Suivant les anciens, et ce qu'ils ont écrit,
L'homme est de sa nature un animal qui rit ;
Cela se voit assez ; mais pour moi, sans scrupule,
Je veux le définir animal *ridicule*. (REGNARD.)

— Polyeucte dit en parlant des faux dieux :

Allons fouler aux pieds ce foudre *ridicule*,
Dont arme un bois pourri ce peuple trop crédule. (CORNEILLE.)

Ridicule, voilà un exemple d'un mot bas employé noblement.

— *Ridicule de*, suivi d'un infinitif. Si tout meurt avec nous, l'honneur qu'on rend à la mémoire des hommes illustres n'est donc qu'une erreur puérile, puisqu'il est *ridicule* d'honorer ce qui n'est plus. (Mass.)

— *Ridicule par*. On n'est jamais si *ridicule* par les qualités que l'on a que par celles qu'on affecte d'avoir. (La Rochef.)

— Syn. comp. RIDICULE. RISIBLE. Ce qui est *risible* est propre à exciter le rire, et l'excite ; ce qui est *ridicule* doit exciter la risée, et l'excite.

— substantiv. Se dit pour Personne ridicule. Cet homme est un ridicule. C'est une petite ridicule. La petite *ridicule* ! une nièce vouloir aller de pair avec sa tante ! (Dancourt.) Peu usité dans ce sens.

RIDICULE. s. m. (du lat. *ridiculum*, raillerie, plaisanterie). Ce qui est ridicule, ce qu'il y a de ridicule dans une personne ou dans une chose. Un grand ridicule. Un ridicule affreux. Cela est d'un ridicule achevé, d'un parfait ridicule. C'est le comble du ridicule. Saisir, apercevoir, relever les ridicules. Se donner un grand ridicule. Tomber dans le ridicule, dans un grand ridicule. Donner, prêter des ridicules à quelqu'un. Le *ridicule* de la fierté suffit presque tout seul pour nous en corriger. (Mass.) Une affaire dans laquelle il n'y avait eu jusque-là que du *ridicule*. (Volt.) On amuse souvent plus par son *ridicule* que l'on ne plaît par ses talents. (Sallentin.) Il n'est point de mortel qui n'ait son *ridicule*. (Regnard.) Il y a toujours quelque *ridicule* à parler de soi. (Volt.)

[illegible] le scrupule,
Quand on n'a p[illegible] devient un *ridicule*. (COLLIN.)

— *Tourner, traduire quelqu'un en ridicule.* Se moquer de lui, faire voir aux autres ce qu'il y a de ridicule dans sa personne, dans ses actions, dans ses discours. Ah ! pauvre Gil Blas, meurs de honte d'avoir donné à ces fripons un juste sujet de te tourner en *ridicule*. (Le Sage.) Nous tournons la vertu en *ridicule*. (Mass.) Il faut moins d'esprit pour tourner la religion en *ridicule* que pour la défendre. (Meslier.)

— Les actes, les discours par lesquels on se moque d'une personne, on fait rire les autres à ses dépens. Manier l'arme du ridicule. S'exposer aux traits du ridicule. Lancer les traits du ridicule. Le *ridicule* est une arme dont on peut facilement abuser. (Acad.) Le monde donne du *ridicule* à l'homme juste. (Mass.) Les justes ne craignent plus le *ridicule* que le monde jette sur la vertu. (Id.) Grands du monde, la vie chrétienne devient un *ridicule* dont on a honte devant vous. (Id.) Si celui qui vise à la singularité ne l'atteint pas toujours, il est au moins assuré d'attraper le *ridicule*. (S. Dubay.) La dépravation de la société avait tué la famille, et de toutes parts succombaient sous le *ridicule* les derniers débris de notre moralité, la vertu conjugale et la tendresse maternelle. (A. Mart.) Le *ridicule* est l'arme favorite du vice. (J.-J. Rouss.) J'ai quatre-vingt-dix ans, je suis Français, et je n'ai pas donné dans toute ma vie le plus petit *ridicule* à la plus petite vertu. (Fonten.) Sans la bassesse, le *ridicule* ferait justice des insolents. (De Lévis.) En France, la crainte du *ridicule* est l'épée de Damoclès, qu'aucune fête de l'imagination ne peut faire oublier. (Mme de Staël.) La crainte du *ridicule* étouffe plus de talents et de vertus qu'elle ne corrige de vices et de défauts. (D'Alemb.)

— Le ridicule, dans le comique, n'est autre chose que la peinture des ridicules qui se trouvent dans les caractères des gens qui composent la société, représentés sur la scène pour faire rire les spectateurs.

— Le P. Bouhours nous apprend que de son temps le mot *ridicule*, pris substantivement, *trouver le ridicule d'une chose*, n'était pas fort

[illegible]

— Iconol. On représente le Ridicule dans un superbe palais, où mille Satyres insolents sont toujours auprès de lui, s'insultent les uns les autres par des paroles amères. Le dieu tient un pinceau avec lequel il trace rapidement sur la toile des traits libres et hardis ; et, quoique ses portraits soient un peu contrefaits et difformes, ils ne sont que trop ressemblants. C'est là que la Comédie prend son masque riant et ses jolis brodequins. La Fable y retrouve le voile transparent qu'elle étend sur la Vérité nue. On y voit la Satire faisant infuser l'herbe sardonique dans le fiel où elle trempe ses traits aigus. Les armes dont se sert le Ridicule ne sont ni une épée ni un glaive, c'est un fouet subtil et léger qui ne fait qu'effleurer la peau.

RIDICULE. s. m. (du lat. *reticulum*, diminut. de *rete*, filet). Mod. Sac que les femmes portent à la main pour y mettre leur mouchoir, leur bourse, etc. *Ridicule*, en ce sens, est une corruption de *réticule*. On le nommait précédemment *sac à ouvrage*.

RIDICULEMENT. adv. D'une manière ridicule. Chanter, danser ridiculement.

RIDICULISÉ, ÉE. part. pass. du v. Ridiculiser. S'empl. adjectiv.

RIDICULISER. v. a. 1re conj. Rendre ridicule ; tourner en ridicule. Ridiculiser un homme. Ridiculiser l'action la plus sérieuse. Fam.

Ci-gît, de burlesque mémoire,
Lubin, qui mit toute sa gloire
A *ridiculiser* autrui. (VOITURE.)

— SE RIDICULISER. v. pron. Se rendre ridicule. Vous ne sauriez l'épuiser, il sait toutes les manières de se *ridiculiser*. (Cotin.) Les vieillards qui cherchent à se rajeunir se *ridiculisent*. (Boiste.)

— Être, devoir être ridiculisé.

— Se tourner mutuellement en ridicule. Les partis, avant de se déchirer, commencent par se *ridiculiser*, et c'est alors que l'on peut encore mettre le holà ! (Boiste.)

RIDICULISSIME. adj. des 2 g. (superlat. de *ridicule*). Très-ridicule. Les évêques n'ont aucun droit de s'arroger la qualification de monseigneur, qui contredit l'humilité dont ils doivent donner l'exemple. Ils ont eu l'humilité de changer en monseigneur le titre de révérendissime père en Dieu, qu'ils avaient porté douze cents ans. Pour Jean-George (évêque du Puy), il n'est assurément que *ridiculissime*. (Volt.)

RIDICULITÉ. s. f. Qualité de ce qui est ridicule. Faire sentir à quelqu'un la ridiculité de sa demande, de ses prétentions, de ses désirs, etc. J'admire que cela puisse être gâté par l'impertinence de son esprit et la *ridiculité* de ses manières. (Mme de Sév.) Il me parut qu'elle avait la plus grande envie de plaire, et cette envie si singulière à son âge, répandait sur toute sa personne une dose de *ridiculité* qu'elle seule n'aperçut point, et qui fit rire tout le monde. (Mariv.)

— Action, parole ridicule. C'est une ridiculité de parler ainsi, d'agir de la sorte. Les *ridiculités* des sots et des gens d'esprit viennent de ce que les uns veulent toujours passer pour ce qu'ils ne sont pas, et les autres toujours pour ce qu'ils sont. (Volt.) Fam. et peu usité.

RIDING. s. m. Géogr. Mot anglais qui signifie Une subdivision de comté, et qui est probablement venu du verbe *ride*, chevaucher, parce que c'était là, dans le moyen âge, une des formes de l'investiture. Le comté d'York a gardé cette vieille dénomination pour chacune des trois subdivisions qui le composent.

RIDJAL. s. m. Hist. ott. Nom des grands officiers du sérail.

RIEBLE. s. m. Bot. V. GRATERON.

RIEDELÉE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, polypétalées, de la famille des hermanniées, qui croissent à Porto-Rico. Riedelée dentée.

RIEGO (Don Raphaël del Riego y Nunez). Auteur de la révolution espagnole de 1820, naquit en 1785, dans les Asturies. Parti de Cadix, il parcourut l'Andalousie, en proclamant la constitution des cortès, et finit par contraindre Ferdinand VII à l'accepter ; mais n'ayant pu s'opposer aux progrès de l'armée française, que Ferdinand avait appelée à son secours, il se vit forcé de fuir, et fut livré par ses guides au gouvernement espagnol, qui le mit à mort le 5 novembre 1823. L'avénement de la reine Isabelle II a amené la réhabilitation de l'infortuné Riego, et l'hymne qui porte son nom, et qui fut composé en 1820, lors de la proclamation de la constitution, est devenu le chant populaire des Espagnols.

RIEMANNITE. s. f. Minér. Nom qu'on a proposé de donner à l'allophane, et de le consacrer à M. Riemann, qui le premier l'a fait connaître.

RIEN. s. m. (du lat. *rem*, accusatif de *res*, chose ; ou de l'ital. *niente*). Néant, nulle chose. Dieu a créé le monde de rien. Dans l'ordre de la nature, rien ne se fait de rien.

L'antiquité tenait pour axiome
Que *rien* n'est *rien*, que de *rien* ne vient *rien*. (VOLTAIRE.)

— S'emploie souvent comme sujet, et sans article ou équivalent de l'article. Rien n'est plus glorieux, plus commode, plus avantageux, plus nécessaire. Rien ne me plaît davantage. *Rien* n'égale la blancheur des lis. [illegible]

[illegible]

que le ridicule. (S. Dub.) *Rien* de plus constant dans sa volonté que cet homme-là ; et vous n'en jugez autrement que parce que vous le jugez d'après vos affections, et non pas d'après les siennes. (Arnault.) Les sentiments de religion sont la dernière chose qui s'efface dans l'homme, *rien* n'excite de plus grands tumultes parmi les hommes, *rien* ne les remue davantage, et *rien* en même temps ne les remue moins. (Boss.) *Rien* n'enfle, *rien* ne peut éblouir les grandes âmes, parce que *rien* n'est plus haut qu'elles. (Mass.) *Rien* n'est beau que le vrai ; le vrai seul est aimable. (Boil.)

— Il peut se trouver dans toutes les autres

parties de la phrase, avec ou sans négation. Quel appui les autres vertus trouveront-elles au fond de l'âme, lorsque *rien* ne peut plus aggraver la honte. (Rayn.) Il n'y a *rien* dans l'homme de plus clair que le sentiment, parce qu'il n'y a *rien* de plus certain. (Rivar.) Il faut tout attendre de Dieu, et ne *rien* attendre de soi-même. (Del.) Où tout est bien *rien* n'est injuste. (J.-J. Rouss.) Les Philistins défaits par David, les ours mêmes déchirés de ses mains, ne sont *rien* en comparaison de sa grandeur qu'il a domptée. (Boss.) De sages vieillards qui semblent n'être plus *rien* que leur ombre le rendaient sans cesse attentif à lui-même (Id.) Quoiqu'il n'y ait *rien* de si naturel à l'homme que d'aimer et de connaître la vérité, il n'y a *rien* qu'il aime moins et qu'il cherche moins à connaître. (Id.)

> L'homme en sa course passagère,
> N'est *rien* qu'une vapeur légère. (J.-B. Rouss.)
>
> Il n'est dans ce vaste univers
> *Rien* d'assuré, *rien* de solide. (Mme Deshoul.)

— S'emploie comme régime d'un verbe, mais toujours sans article. L'homme ne peut *rien* sur le produit de la création. (Buff.) On n'a plus *rien* à éviter, lorsqu'on n'a plus *rien* à perdre. (Senancour.) Les grands se croient tout permis, et on ne pardonne *rien* aux grands. (Mass.) Quelle vie, qu'une vie qui n'est *rien*, qui ne se propose *rien*, qui ne remplit un temps qui décide de tout pour elle qu'en ne faisant *rien*. (Id.) Le plus affreux péril n'a *rien* dont je pâlisse. (Rac.)

> Je ne vois *rien* en lui qu'un rival généreux,
> Je ne vois *rien* en vous qu'un père rigoureux. (Corn.)
>
> Qui n'a plus qu'un moment à vivre
> N'a plus *rien* à dissimuler. (Quinault.)

— S'emploie également comme régime d'une préposition, mais toujours sans article. Les Espagnols américains ne cédaient en *rien* aux Espagnols d'Europe. (De Pradt.) Le corps ne peut s'unir à *rien*. (Buff.) Cet homme ne diffère en *rien* de l'animal. (Id.) Les gens qui ne veulent *rien* faire de *rien* n'avancent en *rien*, et ne sont bons à *rien*. Voilà mon mot. (Beaum.) Il semble qu'il suffit de pouvoir tout pour n'être touché de *rien*. (Mass.) Qui vit content de *rien* possède toute chose. (Boil.)

— *Rien, ou rien du tout.* S'emploie souvent comme réponse. Que vous a coûté cela? Rien. Que demandez-vous? Rien du tout.

— Avec *rien* on supprime *pas* et *point*. Il n'a rien vu, et non, Il n'a pas rien vu. On ne veut pas *rien* faire ici qui vous déplaise. (Rac.)

— Fam. *Ne savoir rien de rien*. Ne savoir absolument rien.

> Vert-Vert,
> Transplanté là de l'indien rivage,
> Fut, jeune encor, ne sachant *rien de rien*,
> Au susdit cloître enfermé pour son bien. (Gresset.)

— Fam. *Ne dire rien de rien*. Ne dire rien du fait principal, ni des circonstances qui peuvent y avoir rapport.

— Fam. *Cela ne fait rien*. Cela n'importe pas. Cela ne fait rien à l'affaire. Cela ne me fait rien. Que vous fait cela? Rien.

— On dit dans le même sens, *Cela ne fait moins que rien*.

— *Cette affaire ne tient à rien*. Rien n'empêche qu'elle ne se fasse.

— *Il ne tint à rien qu'il ne fît telle chose*. Il ne s'en fallut presque rien.

— *Cela s'est réduit à rien*. Il n'en est presque rien resté. ‖ Se dit aussi d'une affaire dont on se promettait grand succès, et qui n'en a eu aucun.

— *Cet homme ne fait rien*. Il n'a aucun emploi.

— *Il ne fait plus rien*. Il n'a plus d'emploi.

— *N'être rien*. N'être d'aucun prix, d'aucune valeur, être compté pour rien. L'amitié n'est plus *rien* pour lui, dès qu'elle intéresse sa fortune. (Mass.) On n'est *rien* devant Dieu, quand on n'est pas ce que l'on doit être. (Id.) La perte de toutes choses ne paraît *rien* aux ennemis de Jésus-Christ, pourvu que l'innocent périsse. (Id.) La probité mondaine, les grands talents, les succès éclatants ne sont donc plus *rien*, dès qu'ils ne sont que les vertus de l'homme! (Id.) Les mondains avouent que le monde un peu approfondi n'est plus *rien*. (Id.) Lui seul est Dieu, madame, et le vôtre n'est *rien*. (Rac.)

— *Être venu de rien, être élevé de rien*. Être d'une fort basse naissance. Vieux.

— Absol. *C'est un homme de rien*. Quelle insolence dans cette expression si familière à certaines gens, un *homme de rien*, pour désigner un homme de naissance commune! (Panckouke.)

— *Cet homme ne m'est rien*. Il n'est point mon parent ni mon ami.

— Fam. *Cet homme ne m'est de rien, cela ne m'est de rien*. Je n'y prends aucun intérêt.

— *Ne mettre rien contre soi*. Être très-circon[illegible]

un homme qui ne met rien contre lui.

— Prov. *On ne fait rien de rien*. On ne saurait réussir dans aucune affaire, dans aucune entreprise, si l'on n'a quelque chose, quelques moyens, quelques secours pour y parvenir. ‖ *On ne fait rien pour rien*. Il entre presque toujours quelques vues d'intérêt personnel dans les services que rendent les hommes. Dans le siècle où nous sommes, on ne donne rien pour rien. (Mol.) ‖ *Il fait de cent sous quatre livres, et de quatre livres rien*. Se dit d'un mauvais ménager qui n'entend pas ses affaires, d'un homme qui dissipe son bien mal à propos. ‖ *Qui ne risque rien n'a rien*. ‖ *Qui prouve trop, ne prouve rien*. ‖ *Qui ne sait rien, de rien ne doute*. La suffisance accompagne ordinairement l'ignorance. ‖ *Marchand de tout et faiseur de rien*. Se dit d'un homme prodigue d'offres de tout genre, et incapable de se rendre utile. ‖ *Ce que vous dites et rien, c'est tout un*. Ce sont des paroles inutiles. ‖ *Être César ou rien*. Faire une grande fortune ou succomber à la peine ‖ *Rien moins à perdre que le temps*. ‖ *Rien ne chet à qui rien ne porte*. ‖ *Rien sans peine*.

— La maxime qui dit *rien de trop* est bien juste,

> Et prouve que le sage, en toute occasion,
> Doit l'être avec mesure et modération. (Dest.)

— *Rien moins*. V. MOINS.

— Par exagér. Peu de chose. Avoir une maison, un domaine pour rien. Il n'a envoyé qu'un secours de deux cents hommes, ce n'est rien. Vivre de rien. Vivre pour rien. Se fâcher de rien. Faire une querelle sur rien. Les mécontents les plus dangereux sont des grands, pauvres et obérés, qui ont tout à gagner et *rien* à perdre dans une révolution. (Diderot.)

— Dans cette acception, il est souvent précédé de l'adjectif *un*. Vous ignorez donc combien un *rien* a d'empire sur nous? Un *rien* nous attriste, un *rien* nous console; un *rien* nous élève, un *rien* nous détruit. Un *rien* relève les charmes d'une jolie femme, un *rien* nous fait perdre ses bonnes grâces; mais un *rien* nous fait adorer d'elle. Près des femmes avec un *rien* on obtient tout, et bientôt le dégoût de la possession succédant au plaisir, ce tout charmant n'est plus à nos yeux qu'un *rien* très-ordinaire qui n'a de prix que pour celui qui ne le connaît pas. (Carmontel.)

> Pour se rapprocher, se convenir, se plaire,
> Fort souvent il ne faut qu'un *rien*. (Favart.)

— On dit aussi dans le même sens *moins que rien*.

> Sans cesse il me demande; aujourd'hui c'est un chien,
> C'est ensuite un cheval, et demain quelque somme;
> Et dit toujours, C'est moins que *rien*.
> Enfin par ces menus il aurait tout mon bien;
> Mais l'imposteur qu'il est m'a fourni mon excuse;
> Si tu demandes moins que *rien*,
> C'est moins que *rien* que je refuse. (Senecé.)

— Fam. *Il n'y a rien que*..... Il y a peu de temps. Il n'y a rien que nous l'avons vu. Il n'y a rien qu'elle était ici. Vieux.

— *En un rien*. En un instant. Las! en un *rien*, tout son sang fut glacé. (J.-B. Rouss.)

— Quelque chose. Y a-t-il rien de si beau? Qui vous dit rien? Qui vous reproche rien? Ne croyez pas que la clémence de saint Louis eût *rien* de faible. (Fléch.) Quelle félicité pour le souverain de regarder ses sujets comme ses enfants! La gloire des conquêtes a-t-elle *rien* qui égale le plaisir! (Mass.) Il faut partir, que *rien* ne nous retienne. (Rac.) Sans vous demander *rien*, sans oser *rien* prétendre. (Id.) Jamais dans le barreau trouva-t-il *rien* de bon? (Boil.)

— *Rien* signifiant Une chose, quelque chose, rejette la négation. Est-il rien qui soit plus utile que la science? ‖ *Rien* signifiant Nulle chose veut la négation. *Rien* n'est plus incertain que notre dernière heure. (Testu.) Boileau ne devait donc pas dire : Passer la nuit à bien dormir, et le jour à rien faire, mais, à *ne rien faire*.

— *Rien* demande *de* devant l'adjectif qui suit. Je ne connais rien de si fâcheux qu'un bavard. Cependant, dans *il n'y a rien, il n'est rien*, on peut, pour adoucir la prononciation, supprimer le *de* devant l'adjectif *tel*. Il n'y a rien tel, il n'est rien tel qu'un véritable ami.

— RIENS. s. m. pl. Bagatelles, choses futiles et sans importance. S'amuser à des riens. S'arrêter à des riens. Un diseur de riens. Il vaut mieux ne rien faire que de faire des riens. Toutes ces objections, toutes ces difficultés sont des riens. N'avoir que des riens à mander à quelqu'un. L'homme n'est *rien*, et il ne poursuit que des *riens* pompeux. (Boss.) Que deviendrait cette société sans tous les jolis *riens* qui nous enchantent? (Carmont.)

— Il a quelquefois le même sens au singulier. Ce que vous avez dit en secret n'était *rien* d'abord, mais ce *rien* va emprunter de la réalité en passant par différentes bouches. (Mass.) L'amour de ce *rien* qu'on nomme renommée. (Boil.)

— Se dit aussi de ceux dont les discours n'ont rien de solide. Et ces *riens* enfermés dans de grandes paroles. (Boil.)

— Il a quelquefois le même sens avec une négation. Celle qui toujours parle, et ne dit jamais *rien*. (Boil.)

— *Comme si de rien n'était*. loc. adv. Comme si la chose dont il s'agit n'était pas arrivée.

— *En moins de rien*. loc. adv. Très-promptement, en très-peu de temps.

— *Rien* était autrefois du féminin, et signifiait Chose, conformément à son étymologie. L'avoit plus aimé que *rien* née. (Rom. de la Rose.)

> Sur toutes *riens* gardez ces points;
> A donner ayez les yeux poincts,
> Et à prendre les mains ouvertes. (J. de Meung.)

— S'employait aussi comme adverbe. Dormez-vous *rien*? As-tu *rien* eu peur de cette bouteille?

— Syn. comp. NE SERVIR À RIEN, NE SERVIR DE RIEN. Une chose ne sert *à rien*, lorsqu'elle n'est pas employée selon sa destination. Une chose ne sert *de rien*, lorsqu'elle n'est pas employée par la personne qui la possède.

RIENCOURTE. s. f. Bot. Genre de plantes, qui appartient à l'ordre des synanthérées, dont on connaît deux espèces de la Guiane, la riencourte à épillets et la riencourte agglomérée.

RIENCURTIE. s. f. Bot. Genre de plantes à fleurs composées.

RIÉNISTE. s. m. Philos. Incrédule, matérialiste. Celui qui n'admet aucune croyance religieuse, ou qui est partisan du néant.

— S'est dit, par plaisanterie, de celui qui déclare n'embrasser aucune opinion dans une querelle qui lui paraît oiseuse. Je ne suis ni réaliste, ni nominaliste; je ne suis ni gluckiste, ni picciniste : je suis riéniste.

RIENZI (Nicolas Gabrino, plus connu sous le nom de). Né à Rome vers 1310, avait fait partie d'une députation chargée de prier Clément VI de résider à Rome. Le pape promit, et ne tint pas. De retour à Rome, Rienzi assembla le peuple, et s'en fit nommer tribun. Il purgea Rome de tous les malfaiteurs, rétablit les formes de l'ancienne république, et forma le plan gigantesque de réunir l'Italie en une république unique, dont Rome serait le centre. Après avoir gouverné cette ville sept mois, il fut forcé de la quitter. Livré au pape, il fut envoyé à Rome par Innocent VI, qui voulait l'opposer au nouveau tribun Baroncelli, et reçu avec joie par le peuple. Il gouvernait au nom du pape, mais la noblesse jalouse suscita contre lui une révolte dans laquelle il fut massacré, en 1354.

RIÈRE. adv. Se disait pour Arrière; par derrière.

RIÈRE-BAN. s. m. Féod. Arrière-ban.

RIÈRE-FIEF. s. m. Dr. cout. Arrière-fief. ‖ Cens annuel amortissable, imposé sur un héritage.

RIÈRE-GUET. s. m. Se disait pour Guet de nuit.

RIÈRE-VASSAL. s. m. Féod. Arrière-vassal.

RIESEN-GEBIRGE. Géograph. Chaîne de montagnes d'Allemagne, entre la Bohême et la Silésie. On dit aussi en français, *Montagnes des Géants*; c'est la traduction du nom allemand.

RIESLING. s. m. Agric. Variété de raisin blanc, qui croît dans le département du Bas-Rhin.

RIÉTI. Géogr. Ville des États de l'Église, chef-lieu d'une délégation; 9,000 hab. ‖ La délégation du même nom en a 70,000.

— Hist. *Combat de Riéti*. Escarmouche dans laquelle le général Lemoine, en 1798, avec un corps français, ayant affaire à un corps de cinq mille Napolitains, leur prit trente-trois pièces de canon, huit caissons, des armes et des bagages, et leur fit douze cents prisonniers.

RIEUMES. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Muret (Haute-Garonne) : 1,100 hab.

RIEUPEYROUX. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Villefranche (Aveyron); 2,700 hab.

RIEUR, EUSE. s. Celui, celle qui rit. Faire taire les rieurs.

— Celui, celle qui aime à rire. Un grand rieur. Une grande rieuse.

— Celui, celle qui raille, qui se moque. Vous êtes un rieur. Venez ici, monsieur le *rieur*, et répondez. (Viardot.) Oh! je croyais.... Sachez, monsieur le *rieur*, que je croyais n'est pas le langage d'un homme bien sensé. (Brueys.)

> N'allez point de nouveau faire courir aux armes
> Un athlète tout prêt à prendre son congé,
> Qui, par vos traits malins au combat rengagé,
> Peut encore aux *rieurs* faire verser des larmes.
> (Boileau.)

— *Avoir les rieurs de son côté*. Avoir pour soi l'approbation du plus grand nombre. Vous triomphez, vous avez les rieurs de votre côté. Avoir raison, mais n'avoir pas les rieurs de son côté.

— On dit dans un sens analogue : *Les rieurs sont de son côté*, sont pour lui. Mettre les rieurs de son côté. N'avoir pas les rieurs pour soi. Si vous en voulez au seigneur Sangrado, écrivez contre lui; il vous répondra, et nous verrons de quel côté seront les *rieurs*. (Le Sage.)

— adjectiv. Cette jeune personne est très-rieuse.

RIEUR. s. m. Ornith. Nom donné au tacco ou quapactol, espèce de coucou, dont le cri ressemble à un éclat de rire.

— Anat. *Rieur de Santorini*. Nom que l'on donne quelquefois à la portion du muscle peaucier, qui se porte de la joue vers la commissure des lèvres, parce qu'elle tire au dehors cette commissure et concourt avec les zygomatiques [illegible]

— Ornith. Épithète donnée à des oiseaux dont le cri ressemble à un éclat de rire. *Le coucou rieur. Le faucon rieur.*

RIEUX. s. m. Pêch. Filet du genre des folles ou demi-folles, que l'on tend ordinairement par le travers des courants d'eau.

RIEUX. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Muret (Haute-Garonne); 2,000 hab.

RIEZ. s. m. Anc. cout. Pâtis [illegible] de mauvaise qualité. Terres laissées en ri[illegible]

RIEZ. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Digne (Basses-Alpes); 5,100 hab.

RIFET. s. m. [illegible] Coquille du Sénégal, du genre des tou[illegible]

RIFLARD. s. m. (pr. ri-flor). Techn. Espèce de grand rabot [illegible] poignées, qui sert à dresser le bois de [illegible]

— Ciseau en forme de palette, qui sert aux maçons pour ébarber les ouvrages de plâtre.

— Techn. Grosse lime pour dégrossir les métaux. ‖ Laine la plus grosse et la plus longue d'une toison; celle dont on remplissait les balles des imprimeurs.

— Fam. Vieux parapluie, que l'on ne peut pas porter comme une canne. Tenir son riflard sous le bras.

— Ornith. Nom d'un oiseau.

RIFLART. s. m. Se disait pour Sergent qui avait commission d'arrêter quelqu'un.

RIFLE. s. m. Art milit. Nom qu'on donne quelquefois, par abréviation, aux riflemans.

RIFLÉ, ÉE. part. pass. du v. Rifler. S'emploie adjectiv. Pierre riflée.

— S'emploie dans quelques provinces pour désigner du pain de seconde qualité.

RIFLEAU. s. m. Techn. Veine de matières étrangères, inclinée au sud, dans un banc d'ardoises.

RIFLEMAN. s. m. Art milit. Carabinier à pied de l'armée anglaise.

RIFLER. v. a. 1re conj. Se disait pour Égratigner, écorcher.

— Manger goulument.

— Techn. Unir ou aplanir avec le riflard. ‖ Limer dans les ciselures ou cannelures.

— SE RIFLER. v. pron. Être riflé.

RIFLOIR. s. m. Techn. Lime un peu courbée, qui permet d'agir dans les creux. Elle est employée par les graveurs, les doreurs, etc.

RIGA. Géogr. Ville de la Russie d'Europe, capitale de la Livonie, dans le golfe de Riga; 55,000 hab.

RIGAOU. s. m. Ornith. Nom vulgaire au rouge-gorge.

RIGAUD. s. m. Constr. Noyau qui se trouve dans une pierre à chaux mal calcinée.

— Ornith. Un des noms vulgaires du rouge-gorge.

RIGAUD (Hyacinthe). Célèbre peintre de portraits, né vers 1659, mort en 1743, jouit d'une réputation européenne sous Louis XIV et sous Louis XV.

RIGAUDON. s. m. Sorte de pas de danse. Autrefois un régiment défilait au son de deux hautbois faiblement accompagnés, un violon suffisait à dix villages, et son infatigable archet réglait tour à tour le pas de la marche nuptiale ou du folâtre *rigaudon*. (C.-Blaze.)

— On trouve *rigodon* dans le dictionnaire de l'Académie; mais cette orthographe est contraire à l'étymologie, puisque le nom de cette danse vient de celui de l'inventeur, appelé Rigaud.

RIGAUDONNER. v. a. 1re conj. Néol. Faire des rigaudons. Mot hasardé par Beaumarchais. Il est tout au plus bon dans la conversation.

RIGÉE. s. f. Agric. Plant de vigne en pépinière.

RIGEL. s. m. Astron. Nom donné à une étoile de première grandeur, située dans le pied gauche d'Orion.

RIGI. Géogr. Montagne de Suisse ayant environ 40 kilom. de circuit, et renfermant de superbes pâturages qui nourrissent près de trois mille vaches. C'est un lieu de pèlerinage très-fréquenté.

RIGIDE. adj. des 2 g. (du lat. *rigidus*). Sévère, exact, austère. Une personne rigide. C'est un homme trop rigide. Un rigide observateur des lois. Un censeur rigide. Un confesseur rigide. Une vertu austère et rigide. Une morale rigide. Des mœurs rigides. Le public, *rigide* censeur des hommes de cette fortune et de ce rang. (Boss.)

> Doit-il aimer ce Dieu son père véritable?
> Leur plus *rigide* auteur n'ose le décider. (Boileau.)
>
> Ami de la gloire solide,
> Mais de la vérité *rigide*
> Encor plus vivement épris. (J. B. Rous.)

— Qui fait profession de soutenir les dogmes d'une secte religieuse ou philosophique sans la moindre altération. Puritain rigide. Calviniste rigide. Cartésien rigide.

— Néol. On l'a employé au physique, par un retour vers son origine latine, dans le sens de Dur, raide, hérissé. Plaine *rigide* de glaçons. (Lacépède.)

RIGIDEMENT. adv. Avec rigidité. Jeûner rigidement tout le Carême. Magistrat qui exa[illegible]

RIGIDIFOLIÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *rigidus*, raide; *folium*, feuille). Bot. Qui a les feuilles raides. La berbéride rigidifoliée.

RIGIDITÉ. s. f. (du lat. *rigiditas*). Grande sévérité, exactitude rigoureuse, austérité. La rigidité de ses mœurs. La rigidité de sa morale. La rigidité des puritains, des jansénistes. Observer une loi avec une extrême rigidité. Quelle erreur de se persuader que ceux qui sont en place ne doivent pas regarder de si près à la *rigidité* des règles saintes! (Mass.) Courtisan sans passion, l'arbitre du bon goût et de la *rigidité* des bienséances. (Id.)

> Des *rigidités* salutaires
> Que pour ravir le ciel, saintement violents,
> Exercent sur leurs corps tant de chrétiens austères.
> (Boileau.)

— Médec. Se dit quelquefois pour Raideur, au physique. La rigidité des membres d'un cadavre. ‖ Il s'emploie aussi, en général, pour exprimer le défaut de souplesse et de flexibilité des tissus vivants.

— Syn. comp. RIGIDITÉ. RIGUEUR. La *rigueur* se considère hors du sujet, dans les actions qu'elle lui fait produire ; la *rigidité* se considère exclusivement dans le sujet où elle se trouve.

RIGIDULE. adj. des 2 g. Didact. Qui a un peu de raideur.

— Helmint. Qui a le corps un peu raide. ‖ RIGIDULES. s. m. pl. Ordre de la classe des vers, comprenant ceux dont le corps, bien que mou, a un peu de raideur, qui le rend presque élastique.

RIGISCH. s. m. Anc. métrol. Monnaie de compte dont on se servait à Riga.

RIGNAC. Géogr. Ch.-l. de cant., arrond. de Rodez (Aveyron) ; 1,700 hab.

RIGODON. s. m. Mus. Air à deux temps très-animé. Chanter un rigodon. Jouer un rigodon.

— Danse qu'on exécutait sur cet air. Danser un rigodon.

— Se dit d'un certain pas qui entre dans la danse ordinaire. Il se fait à la première place sans avancer ni reculer, ni aller de côté, quoique les jambes fassent plusieurs mouvements.

— Cette orthographe, que donnent l'Académie et tous les dictionnaires, n'est pas conforme à l'étymologie ; on devrait écrire *rigaudon*. V. RIGAUDON.

RIGOLAGE. s m. Se disait pour Rire, raillerie. ‖ Partie de plaisir.

— Écon. rur. Action de faire couler des eaux dans des rigoles. Rigolage des eaux d'une rivière.

RIGOLE. s. f. (du lat. *rigare*, arroser). Ouverture longue et étroite, fouillée en terre, ou creusée dans des pierres de taille pour conduire l'eau dans un jardin, dans un pré. Faire une rigole, des rigoles. Rigoles de dérivation. Quand un pré a besoin d'eau, on y conduit une *rigole*, mais on n'ouvre pas la digue pour y répandre la rivière. (De Juss.) Une *rigole* d'eau courante suffisait à l'arrosage, et hâtait la maturité des primeurs. (***)

— Petites fondations peu profondes, certains petits fossés qui bordent une avenue, qu'on creuse dans le dessein de préserver les tiges des arbres. Le procédé d'arrosement par irrigation a lieu au moyen de petites rigoles pratiquées de distance en distance.

— Hortic. Petite tranchée qu'on fait pour planter des bordures de buis, de lavande, de thym, ou des palissades de charme, d'érable, etc. Planter en rigoles.

— Mar. Canal creusé obliquement, de chaque côté de la caisse d'un mât de hune ou de perroquet, pour loger la guinderesse, pendant qu'on guinde ou cale le mât.

— Ponts et chauss. Lit artificiel creusé pour amener les eaux d'un ruisseau, d'un réservoir, d'une rivière, sur un point où elles n'arrivent pas naturellement. ‖ *Rigole alimentaire*. Celle qui alimente un canal. ‖ *Rigole d'irrigation*. Celle qui sert à arroser des terrains pour les fertiliser.

RIGOLÉ, ÉE. part. pass. du v. Rigoler. S'empl. adjectiv.

RIGOLER. v. n. 1re conj. Se disait pour Plai…nter, tenir de joyeux propos.

— SE RIGOLER. v. pron. Se disait pour Se réjouir. ‖ Faire une petite débauche. Me *rigolant*, menant joy… déduit. (J.-B. Rouss.) Voltaire a tourné en ridicule ce passage dans le *Temple du goût*.

> Je viens, dit-il, pour rire et pour m'ébattre,
> Me r…ant, menant joyeux déduit,
> Et jusqu'en four faisant le diable à quatre. (Volt.)

RIGOLER. v. a. 1re conj. Agric. Couper par des rigo…

RIGO…T. s. m. Se disait pour Repas de noces.

RIGOLETTE. Nom d'un des personnages des *Mystères de Paris*, roman de M. Eug. Sue. Il est presque synonyme de Grisette.

— Il s'emploie comme nom commun. Les peintres font des vierges comme ils feraient des *rigolettes*. (Thoré.)

RIGOLEUR. s. m. Se disait pour Moqueur ; plaisant. ‖ Ami du plaisir.

RIGOR. s. m. Pathol. Mot latin employé quelquefois comme synonyme de Frisson.

RIGORD. Moine de Saint-Denis, au XIIe siècle, est auteur d'une histoire exacte et curieuse du règne de Philippe-Auguste.

[RIGORISME]. s. m. (pr. *ri-go-riss-me* ; du lat. *rigor*, froid). Morale trop sévère. Affecter le rigorisme. Avoir trop de rigorisme dans ses principes. Le rigorisme d'une secte.

> . . . Du *rigorisme* embouchant la trompette,
> Sois hypocrite, et ta fortune est faite. (Volt.)

— Se disait particulièrement de certaines sectes religieuses des Pays-Bas.

— Littér. Système de ceux qui veulent qu'on se conforme rigoureusement aux règles.

RIGORISTE. s. des 2 g. Celui, celle qui pousse trop loin la sévérité dans certains principes, et particulièrement dans ceux de la morale. Il y a des rigoristes dans toutes les religions. Cette femme est une rigoriste outrée. Si pareilles gens (les *rigoristes* outrés) avaient la direction du monde, ils voudraient retrancher le printemps et la jeunesse, l'un de l'année, et l'autre de la vie. (Balzac.)

> Ces cagots insolents, ces sombres *rigoristes*,
> Pensent tous être bons, quand ils ne sont que tristes.
> (Voltaire.)

— Se disait, dans les Pays-Bas, des jansénistes, des Pères de l'Oratoire, et en général de ceux qui suivent les maximes les plus opposées au relâchement de la morale.

— Exalté. La politique a ses *rigoristes*, et ce ne sont pas toujours ceux dont la morale a le plus de rigueur. (Boiste.)

— Se dit de ceux qui suivent et qui veulent qu'on suive strictement une règle quelconque.

— Se dit aussi en littérature de ceux qui relèvent de petites fautes, de petites négligences avec une exactitude trop scrupuleuse.

— adjectiv. Homme, femme, secte très-rigoriste. Être trop rigoriste.

RIGOTEAU. s. m. Techn. Tuile fendue en travers, qu'on emploie aux solins.

RIGOUREUSE. s. f. Nom que Mme de Sévigné donne à la raison.

— Hist. ecclés. Temps de stage pendant lequel un chanoine est rigoureusement astreint à l'assistance au chœur.

RIGOUREUSEMENT. adv. Avec rigueur, d'une manière dure et sévère. Traiter quelqu'un rigoureusement, trop rigoureusement. Le punir rigoureusement. Le juger bien rigoureusement. Nous exigeons d'autant plus *rigoureusement* les mœurs, la probité dans autrui, que nous en avons moins nous-mêmes. (Boiste.) Celui qui, pouvant sauver un homme attaqué, ne le faisait pas, était puni de mort aussi *rigoureusement* que l'assassin. (Boss.)

— Avec une grande exactitude. Un grain de poussière est pesé aussi *rigoureusement* dans le devis de la création, que l'astre qui roule dans les cieux. (Boufflers.)

— *Cela est rigoureusement vrai*. Cela est d'une vérité incontestable.

— On dit aussi, *Cela est rigoureusement démontré*. On nomme sciences exactes celles où l'on démontre *rigoureusement*. (Condill.) Une démonstration n'est pas une démonstration, ou elle en est une *rigoureusement*. (Id.)

— Syn. comp. RIGOUREUSEMENT. À LA RIGUEUR. *Rigoureusement* exprime la manière d'agir en rapport avec le sujet dont il rappelle la qualité et les sentiments. *A la rigueur* fait abstraction de l'agent ; il ne le présente ni sous un jour favorable, ni sous un jour défavorable.

RIGOUREUSETÉ. s. m. Se disait pour Rigueur.

RIGOUREUX, EUSE. adj. Qui a beaucoup de sévérité dans sa conduite, dans ses principes à l'égard des autres. Un juge rigoureux. Un magistrat rigoureux. Un créancier rigoureux. Un homme rigoureux qui n'excuse rien, qui ne pardonne rien. Des vengeances des rois ministre *rigoureux*. (Rac.) On gâte tout, quand on veut approcher d'une perfection trop *rigoureuse*. (Grimm.)

> Craignez que le ciel *rigoureux*
> Ne vous haïsse assez pour exaucer vos vœux. (Rac.)

> Un sage ami, toujours *rigoureux*, inflexible,
> Sur vos défauts jamais ne vous laisse paisible. (Boil.)

— Qu'on ne peut toucher. Quand j'aime une belle *rigoureuse*, l'absence m'attendrit ; dès que je ne la vois plus, je ne me souviens pas de ses rigueurs. (Fontenelle.)

— Sévère, dur, difficile à supporter. Un arrêt rigoureux. Un supplice rigoureux. Un tourment rigoureux. Une sentence rigoureuse. Faire une rigoureuse pénitence. Mme de Montausier a-t-elle trouvé sa pénitence trop longue ou trop *rigoureuse* ? (Fléch.) Ces devoirs *rigoureux* qu'on donne à l'usage bien plus qu'au besoin. (Mass.) Ils publièrent qu'une vertu si *rigoureuse* pouvait former de bons solitaires, mais qu'elle n'avait jamais formé de grands princes. (Id.) Il craignait du sérail les *rigoureuses* lois. (Rac.)

> Seigneur, par ce conseil prudent et *rigoureux*,
> C'est acheter la paix du sang d'un malheureux. (Rac.)

— *Créancier rigoureux*. Celui qui ne donne point de quartier, de délais, de remise, qui fait des poursuites continuelles.

— Rude, âpre, dur à supporter. Hiver rigoureux. Saison rigoureuse. Temps rigoureux. Climat rigoureux. Ciel rigoureux. Ces peuples avaient contracté, dans un climat *rigoureux* et dans des travaux pénibles, une sévérité qui les rendait malheureux. (Barth.) Jamais ni le souffle empesté de… …*rigoureux* aquilon, n'ont osé effacer les vives couleurs qui ornent ce jardin. (Fén.)

— Malheureux. Sort rigoureux. Destinée rigoureuse. Il est assez puni par son sort *rigoureux*. (La Font.)

— Rigide, austère, qui demande ou qui prouve une exactitude sévère. Avoir une conduite rigoureuse. Subir un examen rigoureux. Avoir un devoir rigoureux à remplir. Suivre, professer des maximes rigoureuses. Elle faisait un examen *rigoureux* de ses fautes. (La Font.) Le peuple disputait avec la noblesse à qui agirait le plus par ces *rigoureuses* maximes. (Barth.)

— *Rigoureux pour*.

> Le seul honneur solide,
> C'est de prendre toujours la vérité pour guide,
> De regarder en tout la raison et la loi,
> D'être doux pour tout autre et *rigoureux* pour soi.
> (Boileau.)

— *Une diète rigoureuse*. Un régime sévère, une abstinence presque entière. Observer une diète rigoureuse.

— *Démonstration rigoureuse*. Démonstration sans réplique.

— *Preuves rigoureuses*. Preuves incontestables.

— Géom. *Courbe rigoureuse*. Nom que l'on donne au cercle et à toute autre courbe, lorsqu'on les considère comme des polygones d'un nombre infini de côtés.

— Peint. *Touche rigoureuse*. Touche prononcée. Pour des matières douces et molles comme celles-ci, la touche est trop ferme et trop *rigoureuse*. (Diderot.)

— Anc. législ. *Scel rigoureux*. Sceau sous lequel on passait certains contrats dans le ressort du parlement de Toulouse. Cette formalité donnait au créancier un recours sur les biens et la personne du débiteur. ‖ *Chambre rigoureuse*. V. CHAMBRE.

RIGUEUR. s. f. (pr. *ri-gheur* ; du lat. *rigor*). Sévérité, dureté, austérité. Une grande rigueur. Une rigueur insupportable. Une extrême rigueur. Traiter quelqu'un avec rigueur, avec trop de rigueur, avec une excessive rigueur, avec la dernière rigueur. User de rigueur à son égard, envers lui. Avoir trop de rigueur pour lui. Lui tenir rigueur. La rigueur des tourments, des supplices. La rigueur du destin. Les rigueurs du sort. Les rigueurs d'une belle. Ne pouvoir supporter la rigueur de la règle d'un couvent. La *rigueur* n'a jamais produit de repentir. (Crébill.) Sans châtiment, sans *rigueur*, M. Le Tellier couvrait l'injustice de confusion, en lui faisant seulement sentir qu'il la connaissait. (Boss.) Saint Louis fit de la cour un séjour de *rigueur* et de pénitence pour lui-même. (Fléch.) Il subit toute la *rigueur* de la pénitence, demi-volontaire et demi-forcée, à la face de l'Église et de ses ministres. (Id.) On condamne dans les autres une passion dont on est exempt ; on va jusqu'à la *rigueur* envers autrui sur l'observance des devoirs qui n'intéressent pas nos propres faiblesses. (Mass.) Ciel ! pour tant de *rigueurs*, de quoi suis-je coupable ? (Rac.)

> Il vous faudra, seigneur, courir de crime en crime,
> Soutenir vos *rigueurs* par d'autres cruautés. (Rac.)

— Dureté, âpreté. La rigueur de l'hiver. La rigueur de la saison. La rigueur du froid. La rigueur du temps. La rigueur du climat. Du nord il brave la *rigueur*. (J.-B. Rouss.) Tout respirait ici les *rigueurs* de l'hiver et l'horreur des frimas. (J.-J. Rouss.) Ils sentirent cent fois plus les *rigueurs* de la contrainte que celles du froid. (Id.) Les oiseaux sont très-sensibles aux *rigueurs* des saisons. (Barth.) Ils n'opposaient à la *rigueur* des saisons que des vêtements légers. (Id.) On peut croire que la *rigueur* du climat et la pauvreté extrême les endurcissent aux plus grandes fatigues. (Id.) Charles XII, qui s'était étudié toute sa vie à supporter les plus extrêmes *rigueurs* que la nature humaine peut soutenir, voulut essayer encore combien de temps il pourrait supporter la faim sans en être abattu. (Volt.)

— État de gêne, d'anxiété. Dans les longues *rigueurs* d'une prison cruelle. (Rac.)

— Grande exactitude, sévérité dans la justice. La rigueur des lois. Tempérer, adoucir la rigueur des lois. Juger suivant la rigueur des lois. La *rigueur* de ses lois m'épouvante pour vous. (Rac.) Contemplez mon devoir dans toute sa *rigueur*. (Id.)

— S'emploie en littérature dans le même sens. La rigueur des règles. La rigueur de la rime.

> C'est assez qu'en courant la fiction amuse,
> Trop de *rigueur* alors serait hors de saison. (Boil.)

— *Loi de rigueur*. La loi de Moïse, par opposition à la loi nouvelle, qu'on appelle la *loi de grâce*.

— *Juges de rigueur*. Juges qui doivent prononcer selon la rigueur de la loi, à la différence des arbitres, qui peuvent se décider d'après l'équité naturelle. ‖ S'est dit aussi des juges subalternes, à la différence des juges qui prononçaient en dernier ressort, et qui se permettaient quelquefois d'adoucir la rigueur de la loi.

— *Cette chose, cette règle est de rigueur*. Elle est indispensable.

— Au jeu. *Jouer de rigueur*. Jouer exactement, suivant la règle.

— Hist. ecclés. *Mois de rigueur*. Se disait des mois de janvier et de juillet, parce que les collateurs étaient obligés de conférer aux plus anciens gradués les bénéfices vacants pendant…

— Fig. *La rigueur du sort, du destin, des destins*. Sa cruauté. Ce fut pour moi un nouveau sujet de me plaindre de la *rigueur* de ma destinée. (Le Sage.) Au lieu de se porter au suicide, il faut se dévouer au soulagement de ses semblables : la bienfaisance adoucit les *rigueurs* de la vie. (Boiste.)

> Triste destin des rois ! Esclaves que nous sommes
> Et des *rigueurs* du sort et des discours des hommes !
> (Racine.)

— *La rigueur, les rigueurs d'une belle, d'une maîtresse*. Sa sévérité, le refus qu'elle fait de son cœur, de ses faveurs. Se plaindre des rigueurs de sa maîtresse. La *rigueur* d'une maîtresse est ennuyeuse, mais peut-être que sa facilité l'est encore plus. (Mont.)

> Que les plus grands de nos maux
> Soient les *rigueurs* de nos belles. (La Font.)

> Que craignez-vous d'un amant misérable
> Que vos *rigueurs* ont déjà déchiré ? (J.-B. Rouss.)

— Prov. *Rigueur vient où supplice tarde*.

— RIGUEURS. s. m. pl. Anc. législ. Se disait des effets du scel rigoureux.

— *A la rigueur*. loc. adv. Dans la dernière exactitude, avec une extrême sévérité, sans faire aucune grâce. Observer les lois à la rigueur. Pratiquer à la *rigueur* toute l'austérité des jeûnes. (Fléch.)

> Et tel qui n'admet pas la probité chez lui
> Souvent à la *rigueur* l'exige chez autrui. (Boil.)

— On dit dans le même sens, *à la dernière rigueur, en toute rigueur, en rigueur*. Observer les lois en toute rigueur, en rigueur. En toute rigueur, on ne peut le condamner qu'à telle peine. Il ne faut pas exiger ses droits à toute rigueur. A toute *rigueur*, l'esprit peut parfois suppléer le bon sens, mais il ne le veut pas. (Boiste.)

— *Cela est prouvé en rigueur, en toute rigueur*. Cela est prouvé d'une manière incontestable.

— *A la rigueur* signifie aussi A la lettre, sans modification, sans adoucissement. Expliquer une loi à la rigueur. Il ne faut pas prendre ce qu'il dit à la rigueur.

— Syn. comp. RIGUEUR. SÉVÉRITÉ. La *sévérité* se trouve principalement dans la manière de penser et de juger ; la *rigueur* se trouve particulièrement dans la manière de punir. ‖ À LA RIGUEUR. RIGOUREUSEMENT. V. RIGOUREUSEMENT. ‖ RIGUEUR. RIGIDITÉ. V. RIGIDITÉ.

RIG-VÉDA. s. m. Philos. ind. Nom du premier des Védas. Il contient des hymnes et des prières en vers.

RIKCHOURIN. adj. m. Myth. ind. Un des surnoms d'Indra.

RIKOURS. s. m. Mamm. Espèce de singe dont le genre est encore indéterminé

RIKSGULD-SEDLAR. s. m. Métrol. Monnaie de compte de Suède, qui n'a pas une valeur fixe.

RILEK. s. m. Relat. Espèce de vielle dont on se sert en Russie.

RILLE. s. f. Ichthyol. Nom spécifique d'un poisson du genre salmone.

RILLETTE. s. f. (pr. *ri-iète*). Art culin. Viande de porc hachée très-menu, et mêlée de graisse. Les rillettes de Tours sont surtout renommées.

RILLIE. Féod. Droit de relief.

RIMA. s. m. Bot. Nom de l'arbre à pain, chez les habitants d'O-Taïti.

RIMAC. Myth. améric. Divinité des Péruviens, qui avait un oracle à Lima.

RIMAILLE. s. f. Littér. Mauvaise poésie.

> Faible ennemi des bons esprits,
> Il n'est censure ni mépris
> Dont la *rimaille* ne soit digne. (Marot.)

RIMAILLER. v. n. 1re conj (pr. *ri-mâ-yé*). Faire de mauvais vers. Ne faire que rimailler. Je t'ai vu *rimailler* et traduire sous moi. (Boil.) Fam.

> A demain, scélérat ! si jamais tu *rimailles*,
> Ce ne sera, morbleu, qu'entre quatre murailles.
> (Piron.)

— v. n. Mettre quelque chose en vers, mais avec négligence, sans soin. Rimailler une anecdote.

— SE RIMAILLER. v. pron. Être rimaillé.

RIMAILLEUR. v. n. (pr. *ri-mâ-yeur*). Celui qui fait de mauvais vers. Ce n'est qu'un rimailleur. C'est un plat rimailleur. Fam.

> Gacon, *rimailleur* subalterne,
> Vante Perse le barbouilleur ;
> Et Person, peintre de taverne,
> Prône Gacon le *rimailleur*. (J.-B. Rouss.)

> Un brocanteur orna d'une riche bordure
> Le chef-d'œuvre d'un barbouilleur,
> Ainsi j'ai vu souvent sous riche couverture
> Gîter les vers d'un *rimailleur*. (Passerat.)

— Syn. simpl. Mauvais poëte, mauvais rimeur, poëte à la douzaine. ‖ Épith. Froid, pauvre, fade, plat, mince, subalterne, insipide.

RIMANT. part. prés. du v. Rimer. Qui rime. Il est toujours invariable. Des syllabes rimant les unes avec les autres.

— C'est par licence poétique que Voltaire l'a fait varier dans les vers suivants :

> Qui *rimants*, chassants, disputants,
> Sur ces bords heureux de la Loire,
> Passaient l'automne et le printemps
> Moins à philosopher qu'à boire.

RIMANT, ANTE. adj. Propre à rimer. Syllabes…

RIMASSER. v. n. 1re conj. S'est dit pour Rimailler.

> Avant que de rimasser,
> Bannissons de notre penser
> Tout souvenir qui le travaille. (Scarron.)

RIMASSERIE. s. f. S'est dit pour Mauvaise poésie.

RIMASSEUR. s. m. S'est dit pour Rimailleur.

> Ce n'est pas que je craie en ces temps effrontés,
> Que mes vers soient sans père, et ne soient adoptés,
> Et que ces *rimasseurs* pour feindre une abondance,
> N'approuvent, … une fausse semence.
> (Régnier.)

RIMBERGE. s. f. Bot. Nom vulgaire de la mercuriale.

RIMBOT. s. m. Bot. Arbre du Sénégal.

RIME. s. f. (du gr. ῥυθμός, cadence, accord). Retour du même son à la fin de deux ou de plusieurs vers en rapport l'un avec l'autre. *Armer* et *charmer*, *belle* et *rebelle*, forment des rimes. Bonne rime. Rime masculine. Rime féminine. Rime heureuse. Rime riche. Rime suffisante. Rime fausse. Rimes redoublées. Il faut éviter la rime dans la césure des vers. La contrainte de la rime se fait sentir dans ses vers. Au joug de la raison asservissant la *rime*. (Boil.) Je le laisse tout seul verser *rime* sur *rime*. (Id.) La *rime* est un vernis qui peut couvrir bien des défauts. (Maffei.) La *rime* est une aide pour la mémoire. (Boiste.) Nos vers ne peuvent enjamber, parce qu'ils riment, et la *rime* étant une des premières conditions de notre poésie, tout ce qui tend à la faire disparaître est un véritable contre-sens. (La Harpe.)

Qu'est-ce donc que la *rime*? une chaîne légère
Que s'impose l'esprit, que l'école exagère,
Un charme à la mesure ajouté savamment,
Mais qui ne doit gêner l'art ni le sentiment;
Qui, juste sans effort, élégant sans emphase,
Soumis à la pensée, et soumettant la phrase,
De la mode et du temps a pu subir les lois,
Dont il faut reconnaître et soutenir les droits,
Mais dont le fol excès, dans sa monotonie,
Serait le désespoir et la mort du génie.
(Pons de Salm.)

— Hist. Si l'on en croit La Harpe, les troubadours, qui furent nos premiers poètes, empruntèrent la rime des Arabes, qui passèrent d'Afrique dans le midi de l'Europe. Jean le Maire de Belges fait remonter plus haut cette invention, puisqu'il l'attribue à Bardus V, roi des Gaules, le même qui introduisit une secte de poètes qui de ce nom furent appelés *bardes*. Quoi qu'il en soit de cette ancienneté, la rime est si essentielle à notre poésie, que sans le retour des mêmes sons cette dernière ne serait pas distinguée de la prose, vérité confirmée par l'expérience, puisque, malgré la monotonie que la rime cause quelquefois, les vers que nous nommons *vers blancs* n'ont jamais été accueillis favorablement dans notre langue. Le monument le plus ancien de la littérature que l'on trouve chez les Francs est le livre des Évangiles en vers rimés, par Olfride, moine bénédictin, qui vivait dans la Basse-Alsace dans le IXe siècle. Les troubadours n'ont donc pas trouvé l'art de rimer. Il existait avant eux; mais on doit leur attribuer la gloire d'avoir les premiers fait sentir à l'oreille le véritable agrément de la rime. Jusqu'à eux elle était indifféremment placée au commencement, au repos et à la fin du vers; ils la fixèrent où elle est maintenant, et il ne fut plus permis de la changer. Ce fut, dit-on, du temps de Blanche de Castille, mère de saint Louis, que l'on commença à entrelacer les rimes masculines et féminines, qu'on appela croisées. Cependant on trouve souvent de suite, dans Villon et dans Saint-Gelais, poètes du XVe siècle, jusqu'à sept et huit rimes masculines et féminines. Mais Malherbe est le premier de nos poètes qui, sensible à l'harmonie de notre langue poétique, croisa les rimes masculines et féminines, d'après certaines lois qui subsistent encore aujourd'hui. Les langues où l'accentuation est très-marquée s'affranchissent quelquefois de la rime; en français, elle est indispensable. Nos plus anciens poètes ont rimé, et toutes les tentatives pour supprimer cet ornement, accusé de monotonie, n'ont servi qu'à en établir la nécessité.

— La rime, indispensable en poésie, doit être évitée avec soin dans la prose. Ne dites pas, Les eaux *jaillissantes* sont plus *réjouissantes* que les eaux tranquilles et *dormantes*. Dites, Les eaux qui jaillissent sont plus agréables que celles qui sont tranquilles et dormantes.

— *Mettre en rimes, mettre en rime.* Mettre en vers. Ne se dit plus que par plaisanterie. Mettre ici toute la bulle en *rimes*. (Boil.)

— La rime n'étant que pour l'oreille, et non pas pour les yeux, on doit en juger plutôt par le son que par l'orthographe. Ainsi, quoique les syllabes finales de deux mots s'écrivent différemment, il suffit ordinairement qu'elles produisent le même son, pour qu'elles riment ensemble, comme *repos* et *maux*. Par la même raison, si les syllabes finales de deux mots s'écrivent de la même manière, et qu'elles se prononcent différemment, elles ne peuvent rimer ensemble, comme *je reconnois* avec *à la fois*.

— *Rime masculine.* Celle qui se termine par un son plein où ne figure point l'*e* muet. *Candeur* et *ardeur*, *désir* et *plaisir*, *vérité* et *été*, sont des rimes masculines.

— *Rime féminine.* Celle qui se termine par l'*e* muet, soit seul, l'*envie*; soit suivi du signe de la pluralité, les *envies*; soit accompagné des caractéristiques muettes de la troisième personne plurielle des verbes, ils *envient*. Pour qu'il y ait rime [illegible] ... ; ainsi *source* ne rimerait pas avec *force*, mais bien avec *course*.

— *Rime pleine.* Celle où non-seulement le son, mais l'articulation est la même.

— *Rime riche.* Celle qui offre une grande conformité de sons et d'articulations. ‖ Les rimes masculines sont riches, lorsque la terminaison et la lettre qui sert d'appui à la voyelle ou à la diphthongue de la dernière syllabe sont semblables dans les deux vers correspondants, comme dans *stupeur*, *vapeur*; *succès*, *procès*. ‖ Les rimes féminines sont riches quand la terminaison et la lettre qui sert d'appui à la voyelle ou à la diphthongue de l'avant-dernière syllabe se trouvent être les mêmes, comme dans *charitable*, *profitable*; *violette*, *poulette*.

— *Rime suffisante.* Celle qui est formée d'une voyelle et d'une articulation identique, comme *vertu* et *vaincu*; *timide* et *rapide*; *brave* et *esclave*; *épuré* et *degré*. La rime étant faite surtout pour l'oreille, il peut arriver que deux mots écrits d'une manière différente offrent cependant des rimes suffisantes, telles que *opprimé* et *j'aimai*; *dis-je* et *oblige*; *deuil* et *orgueil*; *prompt* et *affront*, etc.

— *Rime pauvre.* Celle qui n'offre que la répétition du même son dans la plus grande simplicité. Elle est plus pauvre au singulier qu'au pluriel, au masculin qu'au féminin, telles sont *interrompus* et *entendus*; *vécu* et *vertu*; *tableau* et *écho*; *nom* et *donc*, etc. Il y a beaucoup de rimes pauvres dans Voltaire et dans La Fontaine, mais le genre de l'apologue les fait excuser.

— *Rime fausse.* Celle qui est formée par deux mots qui n'ont qu'une apparence de conformité dans le son final, comme *bouche* et *fourche*; *glissent* et *gisent*; *droite* et *girouette*; *Eure* et *nature*; *objet* et *abject*. La rime de *linceul* avec *deuil* et *cercueil* est également fausse, quoiqu'elle ait été employée par Casimir Delavigne.

— *Rimes croisées.* Rimes masculines et féminines entrelacées, de façon qu'un masculin se trouve après un féminin, ou deux masculins de même rime entre deux féminins qui riment ensemble.

— *Rimes mêlées.* Celles où les vers sont arrangés de manière qu'on ne met pas de suite plus de deux vers masculins ou plus de deux féminins.

— *Rimes plates.* Celles des vers de même rime qui se suivent par couples, deux masculins et deux féminins.

— *Rime kyrielle.* Pièce de poésie française, dans laquelle on répétait le même vers à la fin de chaque couplet.

— *Rimes annexées, concaténées, enchaînées, fraternisées* ou *fratisées.* Suite de vers dont chacun commençait par le dernier mot ou par la dernière syllabe du vers précédent.

— *Rimes batelées.* Celles d'une pièce de vers, dans laquelle on répétait à la fin du premier hémistiche de chaque vers le dernier son du vers précédent.

— *Rimes brisées.* Celles d'une pièce de vers dont les premiers hémistiches rimaient entre eux et pouvaient se détacher, de manière à former un couplet distinct.

— *Rime couronnée.* Celle qui se répétait deux fois à la fin de chaque vers.

— *Rime empérière.* Celle qui se répétait trois fois.

— *Rimes équivoques, équivalentes* ou *homonymes.* Celles d'une pièce de vers dans laquelle on reprenait au commencement ou à la fin de chaque vers la dernière syllabe du vers précédent, en lui donnant un sens différent. Les rimes annexées et fraternisées étaient presque toujours équivoques.

— *Rimes rétrogrades.* Se disait des vers dans lesquels on trouvait encore la mesure et la rime en les lisant à rebours.

— *Rimes senées.* Celles des vers dont chaque mot commençait par la même lettre.

— Prov. *Il n'y a ni rime ni raison dans tout ce qu'il dit, dans tout ce qu'il fait.* Il n'y a point de bon sens dans ce qu'il dit ou fait. Je me porte très-bien; mais, pour mes mains, il n'y a ni *rime* ni raison. (Mme de Sév.) ‖ *S'il n'y a de la raison, il y a de la rime.* Se dit en parlant de méchants vers peu intelligibles. ‖ *N'entendre ni rime ni raison.* Se dit d'un extravagant ou d'un butor. ‖ *Rime approche aussi près de poésie, que la prudence de folie.*

— S'emploie quelquefois au pluriel pour signifier Vers. Envoyer ses rimes à quelqu'un. Chanter le vin et l'amour dans des rimes légères.

Que ne puis-je, dans ces *rimes*,
Consacrant vos noms sublimes,
Immortaliser le mien!
(J.-B. Rouss.)

— Syn. comp. RIME, RHYTHME. Le *rhythme* est un ensemble de sons en proportion avec nos organes; la *rime* est une conformité de sons dans les finales des mots. Il n'y a pas de système de versification sans *rhythme*, il y en a sans *rime*.

RIMÉ, ÉE. part. pass. du v. Rimer. S'empl. adjectiv. Une épître mal rimée. De la prose rimée. L'harmonie des hexamètres, et surtout des vers iambiques non *rimés*, n'est que l'harmonie naturelle inspirée par le sentiment. (Mme de Staël.)

— *Bouts-rimés.* Rimes données pour faire des vers. Remplir des bouts-rimés. V. BOUT.

— *Bout-rimé.* Pièce de vers composée sur des rimes données. Un mauvais bout-rimé.

[illegible] Champignon voisin du lycoperdon.

RIMER. v. n. 1re conj. Avoir la même terminaison et former le même son. Se dit des dernières syllabes des mots. Ces deux mots riment bien, ne riment pas, riment mal. Ce mot ne rime pas avec celui-là. Un mot ne peut rimer avec lui-même, quoique la rime des homographes soit très-bonne. Un substantif ne peut rimer avec son verbe. Voltaire fait rimer *différent* et *tyran*. J'ai fait rimer *frein* à *rien*, *héros* à *tombeaux*, *contagion* à *poison*, etc. Je ne puis souffrir qu'on sacrifie à la richesse de la rime toutes les autres beautés de la poésie, et que l'on cherche plutôt à plaire à l'oreille qu'au cœur et à l'esprit. (Volt.)

— *Ces deux mots riment à la fois aux yeux et aux oreilles.* Les syllabes qui les terminent ont le même son, et sont orthographiées de même.

— Fig. et fam. *Ces deux choses ne riment pas ensemble.* Elles n'ont aucun rapport entre elles.

— *Cela ne rime à rien.* Cela ne signifie rien; cela est dépourvu de sens, de raison.

— Se dit du poète, du versificateur même, par rapport à l'obligation, au soin de faire rimer les mots. Ce poète rime bien, rime mal, rime richement. Se contenter de rimer à l'oreille, pour l'oreille.

— Par extens. Faire des vers. Employer tout son temps à rimer. Son plus grand plaisir est de rimer. Se dit avec quelque sorte de mépris. Mal *rimer*, c'est mal faire des vers. (L. Rac.) Tel excelle à *rimer*, qui juge sottement. (Boil.) Chapelain veut *rimer*, et c'est là sa folie. (Id.) Il se tue à *rimer*, que n'écrit-il en prose? (Id.) On peut être poète sans *rimer*, et *rimer* sans être poète. (Boiste.) La rime est aussi vieille que le monde: l'homme *rime* comme le rossignol chante. (Id.)

Qui pourrait les souffrir? et qui, pour les blâmer,
Malgré Muse et Phébus, n'apprendrait à *rimer*?
(Boileau.)

Quel besoin si pressant avez-vous de *rimer*?
Et qui diantre vous presse à vous faire imprimer?
(Molière.)

— Prov. *Voilà bien rimer.* Se dit pour se moquer de quelque réponse extravagante. ‖ *Rimer richement en Dieu.* Se dit de celui qui jure beaucoup.

— v. a. Mettre en vers. Rimer un conte. Rimer une anecdote. Et pour *rimer* ici ma pensée en deux mots. (Boil.) S'il faut *rimer* ici, *rimons* quelque louange. (Id.) La leçon que je te vais *rimer*. (Id.) Le traducteur qui *rima* l'Iliade. (J.-B. Rouss.)

Marot bientôt après fit fleurir les ballades,
Tourna des triolets, *rima* des mascarades. (Boil.)

Seul en un coin pensif et consterné,
Rimant une ode, et n'ayant point dîné. (Volt.)

— Faire rimer.

Un esprit de travers
Qui, pour *rimer* des mots, pense faire des vers.
(Boileau.)

— SE RIMER. v. pron. Être, pouvoir être rimé.

RIMEUR. s. m. Mauvais poète. Comment percer cette foule effroyable de *rimeurs* affamés? (Boil.) Je laisse aux froids *rimeurs* une libre carrière. (Id.) Le *rimeur* est une espèce de fou qui cherche la raison au bout des mots. (Boiste.)

Il n'est fort, entre ceux que tu prends par centaines,
Qui ne puisse arrêter un *rimeur* six semaines. (Boil.)

Intrépides *rimeurs*, n'avez-vous pas encore
Épuisé, dites-moi, tous les parfums de Flore.
(Delille.)

Ainsi, de nos tyrans la ligue protectrice
D'une gloire précoce enfle un *rimeur* novice.
(Gilbert.)

— Ce mot, pour être pris en bonne part, a besoin d'être accompagné d'une épithète.

A la fontaine où s'enivrent Boileau,
Le grand Corneille et le sacré troupeau
De ces auteurs que l'on ne trouve guère,
Un bon *rimeur* doit boire à pleine aiguière.
(François de Neufchateau.)

— Poète qui n'emploie que des rimes très-riches dans ses vers. C'est un excellent rimeur.

RIMEUX, EUSE. adj. (du lat. *rima*, fente). Didact. Crevassé; fendillé. Se dit des surfaces molles, non résistantes.

RIMINI. Géogr. Ville des États de l'Église, dans la légation de Forli; 17,000 hab.

RIMMON. Myth. Idole de Damas, en Syrie, supposée la mère des Amours.

RIMOSIPÈDE. adj. des 2 g. (ét. lat., *rimosus*, fendu; *pes*, pied). Qui a le pied ou le stipe fendillé. La morchelle rimosipède.

RIMOTTE. s. f. Bot. Nom vulgaire de la gaude.

RIMULAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *rima*, fente). Qui est sillonné en long. La vénus rimulaire est ainsi nommée parce que sa coquille est sillonnée dans le sens longitudinal.

RIMULE. s. f. Conchyl. Petite fente sur certains coquillages.

RIMULINE. s. f. Conchyl. Genre de coquilles univalves.

RIN. Géogr. Grand marais salé de l'Hindoustan, sur une étendue de 110 kilom. de long sur 58 de large.

RINÇAGE. s. m. Nouveau lavage des objets déjà savonnés. Après le savonnage, vient le *rinçage*. (Encycl.)

RINCÉ, ÉE. part. pass. du v. Rincer. [illegible] adjectiv. Verres bien, mal rincés.

— Pop. *Il a été bien rincé.* Il a été fort mouillé.

— Fig. et pop. Il a été fortement réprimandé ou battu.

RINCEAU. s. m. (du lat. *ramex*, *ramicis*, branche, rameau). Sculpt. peint. d'orn. Nom donné à diverses compositions dont l'idée est prise soit de certains branchages recourbés, soit des inflexions de certaines plantes qui se contournent sur elles-mêmes, ou naturellement, ou par l'effet de quelque obstacle accidentel. ‖ On emploie ordinairement les rinceaux en sculpture à faire l'ornement courant des frises dans les édifices, à décorer des vases, des candélabres et autres objets de ce genre. Il n'est pas rare non plus de les voir employés perpendiculairement à remplir les champs des pilastres ou des panneaux; quelquefois ils circulent autour des fûts de colonnes.

— Blas. Branches chargées de feuilles.

RINCE-BOUCHE. s. m. Écon. domest. Sorte de verre ou de bol, dans lequel on offre aux convives de l'eau chaude, pour se rincer la bouche après le repas.

RINCÉE. s. f. Volée de coups de bâton, correction manuelle. Donner à quelqu'un une bonne rincée. Recevoir une rincée, une fameuse rincée. Ce mot est populaire.

RINCELOTTE. s. f. (diminut. de *rincée*.) Rinçure. Ce vin n'est que de la rincelotte. Fam. et pop.

RINCER. v. a. 1re conj. (en angl. *to rinse*; en irland., *rincsail*; en bas-breton, *rinca*; en allem. *reinen*, *reinigen*, purifier, nettoyer; du gr. ῥαίνειν, arroser, mouiller; en bas lat. *resincerare*; par onomatopée, Tirer du bruit des doigts contre l'intérieur d'un verre que l'on rince). Le *c* prend une cédille devant *a*, *o*. *Nous rinçons*. *Je rinçais*, etc. Nettoyer en lavant et en frottant. Rincer des verres. Rincer une cruche. Rincer une bouteille.

Ci gît, passant, dans ce tombeau,
Le plus grand buveur de la terre.
Il ne se servit jamais d'eau,
Pas même pour *rincer* son verre. (Sallentin.)

Où les doigts des laquais, dans la crasse tracés,
Témoignaient par écrit qu'on les avait *rincés* (Boil.)

— *Rincer sa bouche* ou *se rincer la bouche.* Laver sa bouche. On doit se rincer la bouche tous les matins.

— Pop. Gronder, battre.

— SE RINCER. v. pron. Être rincé.

— Se gronder, se battre.

— Se disait pour Rider, froncer. Cicero, ce me semble, avait accoutumé de *rincer* le nez, qui signifie un naturel moqueur. (Montaigne.) Il dérive, en ce sens, du verbe latin *ringere*.

RINÇOIR. s. m. Techn. Vase qui sert à rincer.

RINCONTRE. s. m. Titre d'un contrôleur des galères du pape.

RINÇURE. s. f. L'eau avec laquelle on a rincé un verre, une bouteille, etc.

— Par exagér. *De la rinçure, de la rinçure de verres.* Du vin dans lequel on a mis trop d'eau.

RINFORZANDO. adv. Mus. Mot italien qui veut dire *en renforçant*, et qui indique qu'il faut passer du piano au forté par une gradation insensible.

RING. s. m. Hist. Se dit du camp des Avares et d'autres peuples du Nord, au moyen âge.

RINGARD. s. m. Techn. Barre de fer, courbée ou affilée par l'une de ses extrémités, avec laquelle on remue le combustible dans les fourneaux. C'est avec un ringard que le fondeur donne passage à la fonte dans les hauts fourneaux. ‖ Barre de fer dont on se sert pour remuer les grosses pièces que l'on doit forger. ‖ *Ringard volant.* Nom qu'on donne, dans les fabriques d'ancres, à un barreau de fer attaché à la pièce qu'on veut forger, au moyen d'anneaux et de crampons.

RINGAU. s. m. Ornith. Nom vulgaire de la tadorne.

RINGENT, ENTE. adj. Bot. Se dit d'une corolle monopétale irrégulière bilabiée, lorsqu'elle a les lèvres écartées, parce qu'elle imite assez bien alors la gueule ouverte d'un animal.

— On a aussi appliqué cette épithète, dans les synanthérées, aux corolles dont la lèvre postérieure comprend les quatre cinquièmes et l'antérieure un cinquième seulement.

RINGENTIFLORE. adj. des 2 g. (ét. lat., *ringens*, grimaçant; *flos*, *floris*, fleur). Bot. Épithète donnée à la calathide et au disque des synanthérées, quand ils sont composés de corolles ringentes.

RINGENTIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *ringens*, grimaçant; *forma*, forme). Bot. Épithète donnée aux corolles des synanthérées qui sont à peu près ringentes.

RINGEOT. s. m. Mar. Nom de la pièce de bois qui termine la quille, à l'avant d'un grand bâtiment.

RINGOT. s. m. Mar. Bague de ligne double, adaptée à l'estrope d'une poulie, pour y fixer le dormant d'un garant de palan.

RINGRAVE. s. m. V. RHINGRAVE.

RINORÉE ou **RINORE.** s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, polypétalées, de la famille des [illegible] ... à la Guiane.

RINSTRUIRE. v. a. 4e conj. Instruire de nouveau.

— SE RINSTRUIRE. v. pron. S'instruire de nouveau.

RINSTRUIT, ITE. part. pass. du v. Rinstruire. S'empl. adjectiv.

RIO. s. m. Mar. Rouet de poulie.

RIO. s. m. Géogr. Mot espagnol qui signifie *rivière*, et qui entre dans la composition de beaucoup de noms propres. ‖ *Rio-Bamba.* Ville de la Colombie, dans la république du Sud, département de l'Équateur, ch.-l. de la province de son nom; 20,000 hab. ‖ *Provinces Unies* du

Confédération de Rio de la **Plata.** Contrée de l'Amérique du Sud. V. BUENOS-AYRES et ARGENTINE. || *Rio-Grande do Norté.* Province du Brésil, ch.-l. Natal; 69,000 hab. || *Rio-Grande do Sul.* Province du Brésil, ch.-l. Portalègre; 170,000 hab. || *Rio-Negro.* Fleuve d'Amérique, qui se jette dans le fleuve des Amazones, au Brésil. Son cours est de 1,600 kilom. || Ville de Colombie dans la Nouvelle-Grenade; 12,000 h. || *Rio de Janeiro, Rio-Janeiro* ou *Saint-Sébastien.* Capitale du Brésil, avec un beau port sur l'Atlantique; 150,000 hab. Cette ville fut prise le 21 septembre 1711, par Duguay-Trouin, qui n'avait encore aucun grade dans la marine.

RIOBUS. s. m. Relat. Membre d'une secte de sintoïstes très-mitigés, au Japon.

RIOJA. Géogr. Province d'Espagne, dans la Vieille-Castille. Ch.-l. Logrono, 200,000 hab.

RIOLANISTE. s. m. Anc. anat. Nom qu'on a donné au muscle fléchisseur de la cuisse.

RIOLE. s. f. S'est dit d'une partie de plaisir, d'une petite débauche. Aimer à faire la riole avec ses amis. || *Être en riole.* Se dit d'un homme qui a un peu trop bu. Il est pop.

RIOLÉ, ÉE. adj. Se disait pour Rayé de diverses couleurs.

— Prov. *Riolé, piolé comme la chandelle des Rois.* Qui a des habits ou des garnitures de couleurs différentes et mal assorties, comme les ornements dont on chargeait la chandelle qu'on allumait pour le souper de la fête des Rois.

RIOLER. v. a. 1re conj. Bigarrer, rayer de diverses couleurs.

— Un poète l'a employé au figuré.

Et d'un émail divers
Riolant sa parole, ou sa prose, ou ses vers. (***)

RIOM. Géogr. Ch.-l. d'arr. du Puy-de-Dôme, cour royale; 11,500 hab., à 362 kilom. de Paris. || RIOM-LES-MONTAGNES. Ch.-l. de cant., arr. de Mauriac (Cantal); 12,100 hab.

RION. s. m. Hist. Se dit des quartiers de Rome.

RIORTE. s. f. Bot. Nom vulgaire de la viorne.

RIOT-ACT. s. m. (de l'angl. *riot*, rixe, dispute; *act*, loi). Polit. Statut passé en Angleterre lors de l'établissement de la maison de Hanovre, et rendu permanent par une loi de George Ier, pour la répression des actes violents et illicites.

RIOTE. s. f. (du bas lat. *riota*, action illicite, ou de l'angl. *riot*, tumulte). Se disait pour Querelle, rixe. Trouver le remède pour éviter les inconvénients de tant de *riotes* et débats qui adviennent en la plupart des ménages. (Despér.) Une *riote* entre des particuliers alluma une guerre dangereuse, et qu'on peut dire avoir été très-funeste à la France. (Mézeray.) Je n'aime pas le bruit si je ne le fais, je veux que vous cessiez vos *riotes*, et que vous soyez comme les deux doigts de la main. (Coméd. des prov.)

RIOTER. v. n. 1re conj. (diminut. de *rire*). Rire à demi. Ne faire que rioter. Pop.

RIOTER. v. n. 1re conj. (rad. *riote*). S'est dit pour Quereller, disputer.

Pour ce il ne doit *rioter*,
Fouler, tancer, ne tempester,
Ne battre, ne user de menaces. (COQUILLART.)

RIOTEUR, EUSE. s. Celui, celle qui ne fait que rioter. Un rioteur éternel. Une rioteuse perpétuelle. Pop.

RIOTEUX, EUSE. adj. Se disait pour Pointilleux, susceptible, querelleur.

Un Mercure larron, un Mavors *rioteux*,
Un Alcide gourmand dont le *tiel* est honteux.
(RONSARD.)

RIOZ. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Vesoul (Haute-Saône); 1,000 hab.

RIPAILLE. s. f. (par contraction de *repaissaille*). Grande chère, débauche de table. Faire ripaille. Popul.

Malgré la bataille
Qu'on livre demain
Çà! faisons *ripaille*,
Charmante catin. (MANESSON.)

— *Faire ripaille.* Cette façon de parler, lisons-nous dans l'*Etymologie des proverbes français* par Bellingen, a pour auteur Amédée septième du nom, dernier comte et premier duc de Savoie, lequel se trouvant chargé d'enfants et en l'âge de cinquante-six ans, après le trépas de sa femme Marguerite de Bourgogne, prit la résolution de quitter le grand monde, et remit en même temps ses Etats entre les mains de Louis, son fils aîné, l'an 1430, et se retira à Ripaille, lieu solitaire des appartenances d'un prieuré de l'ordre de Saint-Maurice, jadis fondé par ses prédécesseurs, et rebâti par lui-même au rivage du lac de Genève, à une demi-lieue de la ville de Thonon. Il prit l'habit d'ermite de l'ordre de Saint-Maurice, retenant seulement pour le service de sa personne et de quelques-uns de ses serviteurs, qui le traitaient non de racines et d'eau claire, aliment et breuvage ordinaires des anciens ermites, mais de viandes fort exquises et de vin très-délicieux, pour satisfaire non-seulement à la nécessité, mais aussi à la volupté; d'où on a tiré ce terme, si commun par toute la France, *faire ripaille*, pour dire faire grande chère et mener vie de goulafre et de goulu.

Au bord de cette mer où s'égarent mes yeux,
Ripaille, je te vois. O bizarre Amédée!
Est-il vrai que dans ces beaux lieux,
Des soins et des grandeurs écartant toute idée,
Tu vécus en vrai sage, en vrai voluptueux,
Et que lassé [illegible] de ton doux ermitage,

Tu voulus être pape, et cessas d'être sage?
Lieux sacrés du repos, je n'en ferais pas tant;
Et, malgré les deux clés dont la vertu nous frappe,
Si j'étais aussi pénitent,
Je ne voudrais point être pape. (VOLT.)

RIPAILLEUR. s. m. Homme goulu. Pop.

RIPARIOLE ou **RIPARIEN.** s. m. Hist. rom. Soldat romain qui recevait, pour retraite, des terres sur les frontières, avec un approvisionnement de bestiaux et d'instruments d'agriculture.

RIPE. s. f. Grattoir de sculpteur, de maçon. || Auge circulaire dans laquelle se meut une meule verticale.

RIPÉ, ÉE. part. pass. du v. Riper. S'empl. adjectiv.

RIPER. v. a. 1re conj. Gratter, ratisser avec la ripe.

— Mar. Faire glisser latéralement une pièce de bois sur le plan où elle repose. Riper une pièce de bois.

— v. n. *Un câble ripe*, lorsqu'il glisse sous les garcettes qui le lient avec la tournevire.

— SE RIPER. v. pron. Être ripé.

RIPHÉEN, ENNE. adj. Antiq. Qui appartient aux monts Riphées.

RIPHÉES (Monts). Géogr. anc. Nom donné dans l'antiquité à des montagnes dont la position est douteuse, et qu'on plaçait au N. de la Scythie, vers les sources du Tanaïs.

RIPICOLE. adj. des 2 g. (ét. lat., *ripa*, rive; *colo*, habiter). Qui vit sur le bord de l'eau. La limosie ripicole.

RIPIDION. s. m. Bot. Genre de plantes de la famille des fougères.

RIPIENO. adj. et s. (de l'ital. *ripieno*, plein, rempli). Mus. Se dit, dans la musique religieuse, pour exprimer qu'un passage doit être chanté en chœur ou exécuté par tous les instruments. Les *ripieni* se taisent pendant les solos. (Cast.-Blaze.)

— adj. *Parties ripiene.* (pr. *ri-pié-né*). Celles qui ne devant servir qu'aux instruments de doublure et de remplissage, ne portent que les seuls passages destinés à ces instruments. Le copiste lui-même peut faire des *ripieni*, en remplaçant par des silences tout ce qui est réservé à l'accompagnement du solo. (Cast.-Blaze.)

— *En ripieno.* loc. adv. Tous ensemble, en chœur. On peut jouer en *ripieno* sur une partie écrite tout au long, en ayant soin de n'exécuter que les traits marqués du mot *tutti*, et de passer sous silence ceux désignés par le mot *solo*.

— Quelques musiciens ont cherché à *franciser* ce mot, en disant *un ripiene, des ripienes, les parties ripienes;* mais, ainsi écrit, ce mot est presque barbare, et l'harmonie des langues ne doit pas être sacrifiée à l'harmonie musicale.

RIPOGONE. s. f. Bot. Genre de plantes monocotylédones, à fleurs incomplètes, de la famille des asparaginées, qui croissent à la Nouvelle-Hollande et dans les îles de la mer du Sud. La ripogone grimpante. La ripogone blanche.

RIPOIRE. s. f. Corder. Cordage composé de chanvre et de crin employé dans les corderies. On passe les fils qui viennent d'être goudronnés entre les torons de la ripoire, afin de leur faire abandonner le superflu du goudron dont ils sont chargés.

RIPOPÉE. s. f. (du lat. *ripopatum*, en sous-entendant *vinum;* de la partic. réduplic. *re* ou *ri*, et du participe *popatum*, venu de *popa*, d'où le dimin. *popina*, cabaret). Mélange que les cabaretiers font de différents restes de vin. Ce vin n'est que de la ripopée.

— Fam. et ne se dit que par mépris. Il peut en être de deux caractères unis par le mariage, comme de deux vins excellents dont le mélange fait une détestable *ripopée.* (Boiste.)

— Mélange de différentes liqueurs, de différentes sauces. Quelle ripopée faites-vous là?

— Fig. et fam. Se dit d'un ouvrage, d'un écrit composé d'idées communes, incohérentes ou mal liées entre elles.

RIPOSTE. s. f. (du lat. *reposita*, remise). Réponse vive faite sur-le-champ, repartie prompte pour repousser quelque raillerie. Être prompt, vif à la riposte. Avoir la riposte prête, la riposte en main.

— Fig. et fam. Se dit de ce qui se fait sur-le-champ pour repousser quelque injure.

— Escrim. Botte que l'on porte en parant.

— Parny l'a dit figurément de deux guerriers.

L'art sait prévoir tout ce que l'art médite,
Des faux appels saisit le vrai dessein,
Et lit dans l'œil les ruses de la main;
Aux coups portés la riposte est subite.

[illegible] fait la bête, et que l'un des deux autres joueurs ne gagne pas codille.

— Manég. Action du cheval qui rue quand il sent l'éperon.

RIPOSTER. v. n. 1re conj. (du lat. *repono*, répondre). Répondre, repartir vivement et sur-le-champ pour repousser quelque raillerie. Riposter fort à propos.

Vous m'attaquez; si je vais riposter,
Nous finirons enfin par disputer. (LAYA.)

— Activ. Si vous le fâchez, il vous ripostera quelque chose de désagréable.

— Repousser vivement une injure, un coup, etc. Pradon, trop chaud, *riposte* d'un soufflet. (Deguerle.)

— Escr. Parer et porter la botte du même mouvement.

— SE RIPOSTER. v. pron. Être riposté.

RIPOTON. s. m. Ornith. Un des noms vulgaires du petit plongeon ou castagneux.

RIPUAIRES. s. m. pl. (du lat. *riparius*, mot qui servait d'abord à désigner les corps de troupes employés à la garde des frontières de l'empire). Tribu de la confédération des Francs qui occupait la rive occidentale du Rhin, d'où leur nom paraît être dérivé. Ils formaient, après les Francs-Saliens, la tribu la plus puissante de la nation; et lorsque ces derniers s'avancèrent dans la Gaule, les Ripuaires se répandirent dans l'O., occupant le pays situé entre le Rhin et la Meuse jusqu'aux Ardennes.

RIPUAIRE. adj. des 2 g. Qui appartient aux Ripuaires. || *Lois ripuaires.* Lois des Ripuaires attribuées à Théodoric, fils de Clovis et leur roi. Ces lois se composent de 89 ou 91 titres, formant 224 ou 227 articles.

RIQUERAQUE. s. f. S'est dit d'une sorte de chanson qui était composée de vers de six ou sept syllabes.

RIQUET (Pierre-Paul de). Seigneur de Bonrepos et du Bois-la-Ville, né à Béziers, en 1604.

— *Riquet à la houpe.* Personnage principal d'un conte des fées de Perrault.

— Par allusion. Se dit d'un bossu. C'est un Riquet à la houpe!

RIQUET. s. m. Entom. Nom qu'on donne au cri-cri ou grillon des fours, peut-être comme diminutif du mot *criquet*.

RIQUEURIE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, polypétalées. La riqueurie du Pérou est un arbrisseau d'environ 15 pieds.

RIRE. v. n. 4e conj. irrég. (du lat. *ridere*, fait de *rictus*, ouverture de la bouche). *Je ris, tu ris, il rit, nous rions, vous riez, ils rient. Je riais, nous riions, vous riiez. J'ai ri; nous avons ri, vous avez ri. Je ris. nous rîmes. J'ai ri. Je rirai. Je rirais. Ris, rions, riez. Que je rie, que nous riions, que vous riiez. Que je risse, que nous rissions. Riant. Ri.* Faire un certain mouvement de la bouche, souvent accompagné d'éclat, et causé par l'impression qu'excite en nous quelque chose de gai, de plaisant. Éclater de rire. Rire aux éclats. Rire à gorge déployée. Crever, étouffer, pouffer, pâmer de rire. Rire de bon cœur. Rire de tout son cœur. Rire comme un fou. Rire aux larmes. Rire jusqu'aux larmes. Se prendre, se mettre à rire. Rire sans sujet. Garde-toi de *rire* en ce grave sujet. (Boil.) Le roi se prit à *rire*. (Id.) N'étiez-vous pas trop heureux de venir nous offrir votre air effaré pour nous faire *rire*? (J.-J. Rouss.) Ne *riez* ni longtemps, ni souvent, ni avec excès. (Epictète.) Il faut *rire* avant que d'être heureux, de peur de mourir sans avoir *ri*. (La Bruy.) *Rire* haut est un ridicule et une sottise, parce que c'est une manière de prendre de la place et de s'occuper de soi, sans esprit et sans intérêt. (Mme Necker.) Quiconque *rit* beaucoup ne fait jamais *rire*. (Mabire.) Tandis qu'il tenait ce discours éloquent, je pensai plus d'une fois éclater de *rire*. (Le Sage.)

La sagesse, en nos jours, a sur nous tant d'empire,
Que nous avons perdu la faculté de *rire*. (VOLT.)

Naïve Annette et touchante Emilie,
Si belle dans les pleurs, en riant si jolie!
Lequel de tant d'attraits est plus puissant sur nous?
(LA HARPE.)

— *Il n'y a pas le mot pour rire, on ne trouve pas le mot pour rire dans cet ouvrage.* Se dit d'un ouvrage qui a été fait pour réjouir, et où il n'y a rien d'amusant. Ah! ah! le voilà bien. Toujours le petit mot pour *rire*. (Dorède.)

— Fam. *Et de rire.* Se dit quelquefois en terminant un récit, et signifie, Alors on se mit à rire.

— Fig. et fam. *Pincer sans rire.* Dire quelque chose de piquant contre quelqu'un, sans paraître en avoir l'intention.

— *C'est un pince-sans-rire.* Se dit d'un homme que son caractère porte à plaisanter.

— *Il n'y a pas à rire pour tout le monde.* Se dit d'une chose qui donne de la joie à quelques-uns, mais qui fait de la peine à d'autres.

— Prov. et fig. *Rire du bout des dents; ne rire que du bout des dents, que du bout des lèvres;* rire jaune. Rire sans en avoir envie, à contre-cœur. || *Rire comme saint Menard.* Rire du bout des lèvres. || *Rire sous cape, rire dans sa barbe.* Éprouver une satisfaction maligne, qu'on cherche à dissimuler. Quelques hommes à parades rient sous cape des gens qui épuisent leurs admirations ou leurs mépris pour les [illegible]

[illegible] anges. [illegible] de quelqu'un dont le visage marque l'épanouissement de la joie; de celui qui est tellement transporté de joie, qu'il est comme extasié. || On le dit aussi de celui qui rit seul, niaisement et sans sujet.

— *Il ferait rire un tas de pierres.* Se dit d'un homme très-plaisant.

— *Ils ne peuvent se regarder sans rire.* Se dit de charlatans qui s'amusent aux dépens d'autrui, ou qui défendent une croyance dont ils sentent tout le ridicule.

— Fig. *Trop rire fait pleurer.* La joie excessive est ordinairement suivie de la tristesse.

— *Rire de.* Se dit pour Rire à cause de, par l'influence de. On *rit* peu de la gaieté d'autrui quand on a de l'humeur pour son propre compte. (Beaumarch.)

— Fig. Se dit de ce qui est agréable, de ce qui plaît. Tout rit dans cette maison, dans cette retraite, dans cette campagne. Or mon défaut de mémoire, les lieux et les livres que je revois me *rient* toujours d'une fraîche nouveauté. (Mont.) Quand le printemps me *rit*, je gravis sur les monts. (Béranger.) Tout *rit* aux premiers traits du jour qui se réveille. (Rac.) Je vous avoue que ce projet ne me *rit* pas autant qu'à vous. (J.-J. Rouss.)

— Fig. La pelouse déjà *rit* aux pieds des coteaux. (Roucher.) Des vins frais et vermeils *riaient* dans les cristaux. (Baour-Lorm.)

Elle voit le berbier qui d'une main légère
Tient un verre de vin qui *rit* dans la fougère. (BOIL.)

— Fig. *La fortune lui rit, tout lui rit, tout rit à ses desirs.* Se dit d'un homme heureux, à qui tout réussit. Tout *vous rit*, la fortune obéit à vos vœux. (Rac.) Les heureux du monde à qui tout *rit*. (Mass.)

L'occasion me *rit* : tu vois quelle assurance
Des imprudents Latins endort la vigilance. (DELILLE.)

— Fam. Se divertir, se réjouir. *Rions*, chantons, dit cette troupe impie. (Rac.) Nous pouvons *rire* à l'aise et prendre du bon temps. (Boil.) Elle aime à *rire*, elle aime à boire. (Béranger.)

Chers enfants d'une muse
Qui cherche à *rire*, et que la joie amuse.
(J.-B. ROUSSEAU.)

— Prov. *Plus on est de fous, plus on rit.*

— *Rire à Molière.* Se dit par ellipse pour Rire en assistant aux pièces de Molière.

Buvons dix coups, mangeons vite, et courons
Rire à Molière, et siffler les tripons. (VOLT.)

— *Rire aux dépens d'autrui.* Se divertir à relever ses défauts, ses ridicules. Je vois qu'à mes dépens vous affectez de *rire*. (Boil.) Ils ne peuvent cacher leur malignité, leur extrême pente à *rire* aux dépens d'autrui, et à jeter un ridicule souvent où il n'y en peut avoir. (La Bruy.) Il y a longtemps que l'on *rit* à mes dépens, mais, par ma foi, je l'ai bien rendu. (Volt.)

— Fam. *Rire de quelqu'un.* Se moquer de lui. Et des maris trompés tout *rit* dans l'univers. (Boil.) *Rire* des gens d'esprit, c'est le privilége des sots; ils sont dans le monde ce que sont les fous à la cour, sans conséquence. (La Bruy.) On *rirait* d'un historien qui parlerait de la magnificence des rois. (Fén.)

. . . . Les savants ont beau dire
Et beau rêver : leurs systèmes font *rire*. (VOLT.)

— *Rire au nez de quelqu'un.* Se moquer de lui en face.

— Fam. *Apprêter à rire.* Se dit de quelqu'un qui donne sujet de se moquer de lui.

— Fam. *Vous me faites rire.* Se dit à quelqu'un qui tient des discours ou qui fait des propositions déraisonnables ou ridicules.

— Prov. et fig. *Se chatouiller pour se faire rire.* S'exciter à la gaîté, à la joie, pour un faible sujet, ou même sans sujet. || *Rira bien qui rira le dernier.* Se dit de quelqu'un qui se flatte du succès, dans une affaire où l'on compte l'emporter sur lui. Riez donc, *rira* bien qui *rira* le dernier. (J.-B. Rouss.) || *Tel qui rit vendredi, dimanche pleurera.* Souvent la tristesse succède en peu de temps à la joie.

— Railler, badiner, ne parler pas tout de bon, n'agir pas sérieusement. La comédie apprit à *rire* sans aigreur. (Boil.) Un auteur malin qui *rit* et fait *rire*. (Id.) On sera ridicule, et je n'oserai *rire!* (Id.) Quand je vous dis que ma Julie m'est plus chère que vous, vous n'en faites que *rire*. (J.-J. Rouss.)

— Fam. *Vous voulez rire.* Se dit à quelqu'un qui fait une proposition peu convenable, ou qui dit des choses peu croyables.

— Ne se point soucier de quelque chose; témoigner qu'on n'en tient point de compte, qu'on ne s'en soucie pas; s'en moquer. Je *ris* de ses discours frivoles. (Boil.) Des hauteurs de sa gloire il *rit* de notre orgueil. (Delille.) Voilà ce qu'elle s'estimerait sans doute en *riant* de le simplicité. (J. Janin.) Il *rit* du mauvais goût de tant d'hommes divers. (Boil.)

Des travers de l'humaine espèce
Démocrite partout allait riant toujours.
(FR. DE NEUFCHATEAU.)

Il me flatte peut-être, et d'un air imposteur,
Rit tout haut de l'ouvrage, et tout bas de l'auteur.
(BOILEAU.)

Cependant Athalie, un poignard à la main,
Rit des faibles remparts de nos portes d'airain. (RAC.)

Je ris, quand je vous vois, si faible et si stérile,
Prendre sur vous les soins de réformer la ville.
(REGNARD.)

— *Rire de* suivi d'un infinitif.

Je riais de le voir avec sa mine étique,
[illegible]

— [illegible] trouvrir. Cette muraille, cet habit rit.

— SE RIRE. v. pron. Se moquer. Se *rire* de quelqu'un. Se *rire* de ses menaces. Les anges sont-ils crus dans ces temps de désordre et d'emportement, et ne se *rit*-on pas de leurs prophéties? (Boss.) [illegible] *rire* plus. (Rac.) Je me *ris* d'un acteur qui, [illegible] à s'exprimer. (Boil.)

Le perfide triomphe et se *rit* de ma rage.
[illegible] (RACINE.)

RIRE. s. m. Action de rire. Avoir le rire agréable, charmant. Un rire [illegible]. Un rire fou. Un rire ironique. Un rire forcé. Un rire

amer. Un rire à se tenir les côtes. Un rire convulsif. Un rire niais. De grands éclats de rire. Le *rire* est un phénomène physiologique au moyen duquel les divers sentiments qui affectent l'âme, mais surtout ceux qui ont rapport aux passions gaies, viennent se peindre sur le visage, et dont les nuances varient autant que la diversité de ces sentiments. (Reydellet.) J'ai regardé le *rire* comme une erreur, et j'ai dit à la joie : Pourquoi m'as-tu trompé? (Ecclésiastique.) Rien de plus sot qu'un sot *rire*. (Mabire.) L'extrémité du *rire* se mêle aux larmes. (Mont.) Qui de vous n'a pas regretté cet âge où le *rire* est toujours sur les lèvres? (J.-J. Rouss.) Non loin de là, on voit un groupe d'autres jeunes filles, qui s'amusent à charger outre mesure un pauvre villageois, dont la physionomie un peu naïve excite le *rire* et la malice de l'essaim folâtre. (Ch. Pougens.)

Honte à qui peut chanter pendant que les sicaires,
En secouant leur torche, aiguisent leurs poignards,
Jettent les dieux proscrits aux *rires* populaires,
Ou traînent aux égouts les bustes des Césars.
(Béranger.)

— *Un rire inextinguible*. Qui ne peut être arrêté.

— *Un gros rire*. Un rire bruyant et prolongé. Rire d'un gros rire.

— *Un rire sardonique* ou *sardonien*. V. RIS.

— Iconol. Le Rire est représenté par un jeune homme vêtu gracieusement, qui rit en regardant un masque laid et grimacier; il tient l'inscription, *Amara risus temperat*. Le rire tempère les amertumes de la vie. Les plumes dont sa tête est ornée font allusion à la légèreté ou à l'aliénation de l'esprit.

RIS. s. m. (pr. *ri*). Syn. de Rire. Ris agréable. Ris dédaigneux. Ris moqueur. Un ris forcé. Un ris amer. Des *ris* continuels. La princesse Anne avait peine à retenir ce *ris* dédaigneux qu'excitent les personnes simples, lorsqu'on leur voit croire des choses impossibles. (Boss.) Le *ris* sur son visage est en mauvaise humeur. (Boil.) Si mon air ridicule avait excité les *ris* de Fabrice, mon sérieux les redoubla. (Le Sage.)

En quatre parts il vous coupe un sophisme,
Prouve et réfute, et rit d'un *ris* malin,
De saint Thomas, de Paul et de Calvin. (Volt.)

Depuis cent ans, deux théâtres chéris
Sont consacrés l'un aux pleurs, l'autre aux *ris*.
(J.-B. Rousseau.)

— *Ris canin*. Spasme cynique. ‖ *Ris sardonique* ou *sardonien*. Espèce de ris convulsif, causé par une contraction dans les muscles du visage.

— Fig. *Il a un ris sardonique*. Se dit d'un homme qui rit à contre-cœur et par grimace.

— *Ris de Pâques*. Se disait d'un bon conte que les prédicateurs avaient coutume de faire à leur auditoire le jour de Pâques.

— *Un ris qui ne passe pas le nœud de la gorge*. Se dit quand on ne rit pas de bon cœur.

— Poét. Les Grâces et les Ris. Les Amours, les Ris et les Jeux. Elle peint les Festins, les Danses et les Ris. (Boil.) La mère des Amours, des Grâces et des *Ris*. (J.-B. Rouss.) Des *Ris* légers la troupe voltigeante. (Malfil.)

Autour de son char diaphane
Les *Ris* voltigeant dans les airs. (J.-B. Rouss.)

L'une à mes yeux fit briller la Sagesse,
L'autre les *Ris*, l'Enjouement et les Jeux. (Id.)

RIS. s. m. Art culin. Corps glanduleux qui est placé sous la gorge du veau, et qui est un manger assez délicat. Un ris de veau. Des ris de veau.

— Mar. Partie de la surface d'une voile qui est destinée à être repliée quand le vent est trop fort. La grande voile et la misaine n'ont qu'un seul ris. ‖ *Prendre un ris dans une voile*. La raccourcir dans le sens de sa hauteur. ‖ *Larguer un ris*. Détacher les garcettes qui retiennent cette partie de la voile repliée sur la vergue, afin de présenter plus de surface au vent. ‖ *Ris de chasse*. Le ris le plus élevé ou le premier ris dans les huniers et le perroquet de fougue. ‖ *Le bas ris*. Le dernier ris.

RISADE. s. f. Mar. Action de riser les voiles.

RISBAN. s. m. Fortif. Terre-plein garni de canons pour la défense d'un port de mer.

RISBERME. s. f. Fortif. Retraite garnie de fascinage, au pied d'un mur de terre.

— Constr. Espace réservé au pied de la jetée d'un port, pour en assurer les fondations. ‖ Intervalle entre les pieux jointifs et le bâtardeau.

RISDALE ou **RIXDALE.** s. f. (on dit en Allemagne *reichsthaler*, et en Hollande et en Suède, *ryksdaler*). Monnaie d'argent, dont la valeur se rapproche de notre pièce de cinq francs. Elle circule en Hollande, en Pologne, en Suède, en Autriche, en Bavière, en Russie, en Saxe, et dans [illegible] espèce, comme monnaie réelle, ou de compte, ou de change.

— En Autriche, il y a quatre espèces de risdale. La risdale postérieure à 1753, valant fr. 5, 61; la risdale postérieure à 1753, fr. 5, 20; celle de François II, de 1800, fr. 5, 11; celle de Hongrie, fr. 5, 10. ‖ *Risdale d'espèce*. Monnaie de compte, et monnaie réelle d'Autriche, de deux florins, valant au pair, fr. 5, 19. ‖ *Risdale courante*. Monnaie de compte d'Autriche, valant un florin et demi, ou fr. 3, 89. ‖ *Risdale* ou *species thaler* de Bade. Monnaie d'argent valant fr. 5, 15. ‖ *Risdale de Manheim*. Monnaie d'argent fin, valant fr. 5, 71. ‖ *Risdale ou Manheim*. Monnaie de convention, valant fr. 5, 16.

— Monnaie d'argent de Bavière, de deux espèces : *risdale de convention* de 1780, valant fr. 5, 66, *risdale de* 1800, fr. 5, 10. ‖ Monnaie d'argent de Nuremberg ; on en distingue deux espèces : *risdale de constitution*, valant fr. 5, 78 ; *risdale de convention*, fr. 5, 16 ; *risdale* ou *thaler de Brême*, monnaie de compte, valant au pair, fr. 3, 90; *risdale de convention*, monnaie d'argent de Brunswick, valant fr. 5, 17. ‖ Monnaie de Francfort ; on en compte trois espèces : *risdale de compte*, valant fr. 3, 25; *risdale de convention*, de 1772, fr. 5, 23 ; *risdale de convention*, de 1796, fr. 5, 19 ; *risdale de Gotha*, monnaie de Saxe; on en compte de deux sortes : la *risdale de convention*, qui vaut fr. 5, 90 ; et la *risdale du commerce*, qui vaut fr. 3, 67 ; *risdale de constitution* ou *écu d'espèce*, monnaie d'argent de Hambourg, qui vaut fr. 5, 78; *risdale de constitution*, monnaie d'argent de Hanovre, valant fr. 5, 76. ‖ Monnaie d'argent de la Hesse électorale ; il y en a deux espèces : la *risdale de convention*, valant fr. 5, 09, et la *risdale* ou *thaler de compte*, de 1778, valant fr. 3, 89 ; *risdale*, monnaie de compte de Hesse-Darmstadt, valant fr. 3, 25 ; *risdale de Mecklembourg-Schwerin*, monnaie de compte, valant fr. 4, 58; *risdale de Mecklembourg-Strélitz*. Monnaie de compte, valant fr. 3, 90.

— Ancienne monnaie d'argent des Pays-Bas, qu'on appelle aussi *Ducat d'argent* et dont la valeur variable est d'environ fr. 5, 48 ; *risdale de cinquante stuvers*, monnaie d'argent du même pays, qui vaut fr. 5, 29. ‖ Monnaie d'argent de Pologne ; il y en a deux sortes : la *risdale vieille*, valant fr. 5, 19; la *risdale nouvelle*, valant fr. 3, 66. ‖ Monnaie d'argent de Prusse; on en distingue cinq espèces : la *risdale* ou le *thaler*, valant fr. 3, 71; la *risdale d'espèce* ou *de convention*, fr. 5, 16; la *risdale vieille de Bareuth*, fr. 3, 21; la *risdale vieille d'Anspach*, fr. 3, 60 ; la *risdale vieille de convention de Bareuth et d'Anspach*, fr. 5, 17 ; *risdale vieille*, monnaie d'argent de Cologne, qui vaut fr. 5, 36; *risdale de constitution*. Monnaie de la même ville, qui vaut fr. 5, 81 ; *risdale de convention*, monnaie de la même ville, qui vaut fr. 5, 09. ‖ Monnaie de Saxe, de trois sortes : la *risdale d'espèce* ou *écu de convention*, qui vaut fr. 5, 20; la *risdale vieille de Dresde*, fr. 5, 74, la *risdale vieille de Leipsig*, fr. 4, 92; *risdale de Suède*, monnaie de compte, valant fr. 5, 69. ‖ Monnaie d'argent, frappée de 1720 à 1802, et valant fr. 5, 76 ; *risdale de Saint-Gall*, monnaie de Suisse, qui vaut fr. 5, 15; *risdale de Zurich*, monnaie de Suisse, qui vaut, suivant le millésime, de fr. 4, 74 à 5, 39. ‖ Monnaie de Wurtemberg, valant fr. 5, 16.

RISÉE. s. f. (pr. *rizé*). Grand éclat de rire que font plusieurs personnes ensemble, en se moquant de quelqu'un ou de quelque chose. Faire de grandes risées. Mes camarades me trouvaient ridicule, et je crois maintenant qu'ils avaient raison. J'attribuais leurs *risées* à ma mise, à ma pauvreté. (Michelet.)

— Moquerie. S'exposer à la risée du public, à la risée publique. Être l'objet de la risée, des risées de la compagnie. On voit l'impudence devenue un bon air, et le nom de la pudeur consacré à celui d'une vierge illustre, devenu un nom de mépris et de *risée*. (Mass.) La jalousie persécute la vérité, un lâche intérêt la sacrifie, l'indifférence la méprise et la tourne même en *risée*. (Id.) Il en revint couvert de honte et de *risée*. (Boil.) Il n'y a point d'objet si digne de *risée* qu'un enfant hautain. (Id.)

Qui? moi, j'aurais voulu, honteuse et méprisée,
D'un peuple qui me hait soutenir la *risée*? (Rac.)

Et pour prix de ma vie, à leur haine exposée,
Le barbare aujourd'hui m'expose à leur *risée*. (Id.)

— L'objet de la risée, de la moquerie. Devenir la risée de tout le monde, la risée du public, de la ville. Être la risée de toute la compagnie. Servir de risée à quelqu'un. Combien de fois Isaïe a-t-il été la *risée* du peuple. (Boss.) Une femme mondaine ne veut-elle pas encore plaire au monde, lorsqu'elle n'en est plus que la *risée* et le dégoût? (Mass.)

Et votre abaissement servira de *risée*
A vos propos flatteurs. (Rouss.)

Sur le haut Hélicon, leur reine méprisée,
Fut toujours des neuf sœurs la fable et la *risée*. (Boil.)

— Mar. Augmentation subite et de peu de durée dans la force du vent régnant. Le vent souffle par risées. On veille à la risée. Lofe à la risée! La *risée* prescrit la prudence à l'officier qui commande la manœuvre; il commande à ses hommes : *Veille à la risée!* et se dispose à baisser les voiles à son passage, ce que les marins appellent Saluer la *risée*. (J. Lecomte.)

RISER. v. a. 1re conj. (rad. *risée*). Mar. Amener une voile en partie momentanément. Riser une voile.

RISETTE. s. f. [illegible] nous une jolie petite risette. Ce mot, qui ne se dit que familièrement, est omis dans tous les dictionnaires; il est cependant fort usité.

RISIBILITÉ. s. f. Faculté de rire. ‖ Qualité, état de ce qui est risible. La risibilité de la plupart de nos projets.

RISIBLE. adj. des 2 g. Philos. scol. Qui a la faculté de rire. Il n'est usité qu'en parlant de l'homme. Les philosophes scolastiques disaient que l'homme était un animal risible. Je le laissai s'épanouir la rate, non sans être tenté de suivre son exemple; mais je me contraignis, pour garder le decorum dans la rue, et mieux contrefaire le médecin, qui n'est point un animal *risible*. (Le Sage.)

— Fam. Qui est propre à faire rire.

— Digne de moquerie. Un homme risible. Un conte risible.

Blâmer de ses docteurs la morale *risible*,
C'est, selon eux, prêcher un calvinisme horrible.
(Boileau.)

— Syn. comp. RISIBLE, RIDICULE. V. RIDICULE.

RISIBLEMENT. adv. D'une manière risible.

RISQUABLE. adj. des 2 g. (pr. *ris-ka-ble*). Où il y a du risque. Une affaire risquable. Un projet risquable. Si l'intérêt de l'argent devient plus haut, on aimera mieux le prêter que de le faire valoir, d'une manière plus pénible et plus *risquable*, dans les entreprises de culture, d'industrie et de commerce. (Turgot.)

— Qu'on peut risquer avec quelques chances de succès. Cette entreprise est risquable.

RISQUE. s. m. (pr. *ris-ke*; de l'ital. *rischio*, *risico*, en espagn. *risco*). Péril, danger. Un grand risque. Il voit d'avance les *risques* qu'il a à courir. (J.-J. Rouss.) Rassurez-la sur les *risques* auxquels elle me croit exposé. (Id.) Si les plaisirs publics sont nécessaires aux Etats, l'autorité n'a que faire de s'en mêler; de tous les besoins publics, c'est celui qui court le moins de *risque*. (Mass.) Un nœud sacré unit les Etats libres; leurs espérances et leurs *risques* sont communs, la ruine d'un seul fait trembler tous les autres dans leur fondement. (Manzoni.) J'aurais couru *risque* d'être assez mal élevé, si je n'eusse pas eu dans la ville un oncle chanoine. (Le Sage.) On peut garder sans *risque* le café, la soie et le coton, même pendant des siècles. (B. de St-P.) Il est partout des *risques* à courir.

Il faut arriver. . . .
A ce point fixe où l'art doit aboutir,
Et dont sans *risque* il ne peut plus sortir. (Rouss.)

— *Entreprendre une chose à ses risques et périls, à ses risques, périls et fortunes*. L'entreprendre en courant volontairement le hasard de tout ce qui peut en arriver. Alors la France s'élance toute seule à ses *risques* et périls dans cet avenir où elle n'a plus de guide qu'elle-même. (E. Quinet.)

— Fam. *A tout risque*. A tout hasard.

— Dr. mar. Nom spécialement donné aux chances résultant du contrat d'assurance par lequel l'assureur se soumet à tenir l'assuré indemne des risques auxquels l'expose un voyage de mer.

— *Courir risque de faire une chose*. Être dans le risque ou sur le point de faire une chose. ‖ *Courir un risque à faire une chose*. Être exposé à des malheurs en faisant une chose.

— Syn. comp. RISQUE, DANGER. V. DANGER.

RISQUÉ, ÉE. part. pass. du v. Risquer. S'empl. adjectiv.

RISQUER. v. a. 1re conj. (pr. *ris-ké*; de l'ital., *rischiare*, fait de *rischio*, péril, danger). Hasarder, mettre en danger. Risquer sa vie. Risquer son honneur. Risquer sa réputation. Risquer son argent. Il *risqua* de nouveau le gain qu'il avait fait. (La Font.) S'il y a un avenir, si l'empire se trompe en refusant de croire, que ne *risque*-t-il pas? (Mass.) Or, quel parti prendra ici l'empire? *risquera*-t-il la courte durée de quelques jours? *risquera*-t-il une éternité tout entière? (Id.) On *risque* beaucoup plus à ne rien tenter qu'à ne pas réussir. (F. Bacon.) Le dernier parti que les mauvais riches tirent de l'or, est de le *risquer* au jeu. (Boiste.) Tel pour nous a *risqué* toute sa fortune qui ne *risquerait* pas un ridicule. (Helvét.)

Veux-tu d'un astre perfide
Risquer les âpres chaleurs? (Rouss.)

— Prov. *Qui ne risque rien n'a rien*. Il faut savoir courir quelques risques, quelques hasards pour obtenir quelque chose; la fortune ne sourit qu'aux audacieux.

— *Risquer le tout pour le tout*. Risquer beaucoup dans un cas difficile ou désespéré, pour tâcher de se tirer d'affaire.

— Courir le risque, le hasard de. Risquer le combat. Risquer le passage.

— *Risquer de*. Risquer de beaucoup perdre pour peu gagner. Risquer de tomber. Il *risque* de tout perdre pour faire périr un seul homme. (Mass.) Celui qui veut monter plus haut qu'il ne peut, *risque* à tout moment de tomber plus bas qu'il n'était. (De Juss.)

— *Risquer que*. Vous risquez qu'on vous vole votre argent.

— Absol. Craindre de risquer. Il faut savoir risquer.

— Fig. et fam. *Risquer le paquet*. S'abandonner au hasard, tenter la fortune.

— Fig. et fam. *Risquer l'abordage*. Hasarder une démarche, une proposition embarrassante. [illegible] que l'honneur et la vertu ne doivent se *risquer* contre quelque chance que ce soit. (Boiste).

— S'exposer à des risques, des dangers.

— Fam. Se hasarder, se risquer dans une affaire. Qui s'embarque se *risque*. (Boiste.)

— Syn. comp. RISQUER, HASARDER. *Risquer* a ordinairement un rapport particulier au danger de perdre; *hasarder* indique proprement l'incertitude du succès, et ne marque pas plus un bon événement, qu'un mauvais.

RISSANT. s. m. Sorte de filet semblable à l'épervier, et qui est employé sur les côtes de Provence.

RISSE. s. f. Mar. V. SAISINE.

RISSOAIRE. s. f. Conchyl. Genre de coquilles dont on connaît déjà dix ou douze espèces, toutes petites, marines, littorales, et la plupart de la Méditerranée. La rissoaire aiguë. La rissoaire oblongue. La rissoaire ventrue. La rissoaire violette. La rissoaire hyaline.

— s. m. Foss. Les coquilles fossiles de ce genre ne se rencontrent que dans des couches plus nouvelles que la craie. Rissoaire punaise. Rissoaire variqueux. Rissoaire allongé.

RISSOLE. s. f. Sorte de pâtisserie garnie de viande hachée, enveloppée dans une abaisse de pâte feuilletée qu'on replie sur elle-même, et qu'on fait frire dans du saindoux ou du beurre. La farce dont on remplit cette pâtisserie doit être faite de viande cuite. On fait des rissoles en maigre avec de la chair de poisson cuite, avec des œufs et avec toutes les crèmes cuites ou marmelades.

— Mar. Filet à petites mailles qui sert dans la Méditerranée à prendre des anchois.

RISSOLÉ, ÉE. part. pass. du v. Rissoler. S'empl. adjectiv. Viande bien rissolée. Le rôti doit toujours être rissolé pour être beau, croustillant, et bien cuit. ‖ On dit aussi substantiv. Du rissolé. C'est du rissolé.

— Fig. et fam. *Visage rissolé*. Visage fort hâlé.

RISSOLER. v. a. 1re conj. Cuire, rôtir de manière que ce que l'on rôtit prenne une couleur dorée et appétissante. Rissoler de la viande.

— Neutral. Faire rissoler de la viande, du veau.

— SE RISSOLER. v. pron. Être rissolé, devenir roux par la cuisson. Cette viande commence à se rissoler.

RISSOLETTE. s. f. Art culin. Rôtie de pain garnie de viandes hachées que l'on fait passer au four.

RISSON. s. m. Mar. Grapin à quatre branches.

RISTE. s. m. Anc. cout. Espèce de collet de linge qu'on portait par-dessus le pourpoint.

RISTE-PERLE. s. f. Mamm. Nom vulgaire d'une dauphinelle.

RISTORNE. s. f. Comm. Réduction, dissolution d'un contrat d'assurance pour certaines causes. Ristorne par défaut de risque. Tomber en ristorne.

— Quelques auteurs font ce mot masculin.

RISTORNÉ, ÉE. part. pass. du v. Ristorner. S'empl. adjectiv.

RISTORNER. v. a. 1re conj. Comm. Faire une ristorne, annuler une police d'assurance. ‖ Reporter un article d'un compte à un autre.

RISTOURNE. s. f. Comm. V. RISTORNE.

RISUS. Myth. Dieu des ris et de la gaîté. Une statue lui était consacrée à Sparte, et était placée auprès de celle de Vénus, avec les Grâces et les Amours.

RIT ou **RITE.** s. m. Nom qu'on donne aux cérémonies religieuses, en tant qu'elles sont approuvées et réglées par l'autorité compétente. Jésus-Christ, en fondant son Église, n'a institué qu'un petit nombre de rits essentiels qui forment le fond invariable de la religion chrétienne. Il n'a rien prescrit touchant les autres cérémonies accessoires; il laissa ce soin à ses apôtres ou aux évêques leurs successeurs, comme une partie variable et qui, sans mettre la foi en danger, pouvait se modifier à l'infini selon les temps, les lieux, les mœurs, les goûts et le caractère des différents peuples. Il faut se conformer aux lois et aux *rites* de la patrie. (Volt.) Le Dante ne s'est pas servi du mahométisme, dont les *rites* sont d'autant plus curieux qu'ils sont peu connus. (Chateaub.) Les *rites* d'Athènes ne voulurent pas céder aux *rites* de Rome; on se quitta pour ne plus se revoir. (E. Quinet.)

— *Congrégation des rites*. Tribunal romain institué par Sixte V, et qui est chargé de fixer les rites religieux pour tous les pays catholiques, d'examiner les difficultés qui peuvent survenir dans la pratique du culte, supprimer les abus, d'approuver ou de rejeter les nouveaux offices, etc. ‖ *Tribunal des rites*. Tribunal établi en Chine pour veiller au maintien de la religion du pays et prévenir toutes les tentatives qui auraient pour but d'y introduire quelque innovation.

RITARDANDO. (littéral. *en retardant*). Mus. Mot italien signifiant que l'on doit aller en retardant peu à peu la mesure, comme on diminue peu à peu la force des sons dans le *diminuendo*. ‖ On dit aussi substantiv., Un ritardando.

RITE. s. m. V. RIT.

RITOURNELLE. s. f. (de l'ital. *ritornello*, dimin. de *ritorno*, retour, parce qu'autrefois l'accompagnement se bornait à répéter la dernière phrase du chanteur). Mus. Trait de symphonie qui [illegible] air, dont ordinairement il annonce le chant, ou à la fin, pour imiter et assurer la fin du même chant; ou, dans le milieu, pour renforcer l'expression, embellir le morceau, et donner au chanteur le temps de se reposer et de prendre haleine. Les airs de bravoure, les polonaises, ont de brillantes *ritournelles*; dans les airs passionnés, le compositeur, maîtrisé par la force de la situation, supprime souvent ce prélude de l'orchestre, et débute par le chant vocal. (C.-Blaze.) De jeunes vendangeurs ont déjà signalé, depuis l'aube du jour, leur bruyante allégresse par des *ritournelles* redoublées. (Pongerville.)

— Fam. et iron. Se dit du retour fréquent des mêmes choses, des mêmes idées dans le discours.

RITTAGE. s. m. Action de ritter.

RITTE. s. f. Agric. Instrument dont l'effet a quelque analogie avec celui de l'extirpateur. Cet instrument s'adapte à une charrue ordinaire dont on a préalablement démonté le versoir, et consiste en une lame de fer placée horizontalement, et formant une continuation du tranchant du soc.

RITTER. v. a. 1re conj. Agric. Labourer avec la ritte.

RITTER-MASS. s. m. Métrol. Mesure du canton de Soleure, pour les matières sèches, valant lit. 18,1497.

RITTON. s. m. Agric. Soc recourbé en forme de sabre, dont on arme la ritte.

RITUALISME. s. m. Hist. ecclés. Système, ensemble des rites d'une Eglise.

RITUALISTE. s. m. Auteur qui traite des différents rits.

RITUEL. s. m. Livre en usage dans l'Eglise catholique et dans quelques communions protestantes, et dans lequel on trouve l'ordre de toutes les cérémonies, de tous les rites du culte chrétien avec les prières prescrites pour l'administration des sacrements. Outre le rituel romain, qui est la base de tous les autres, il y en a de propres à chacun des diocèses et des ordres religieux qui ont un bréviaire particulier. Ce recueil contient plusieurs *rituels* français de la plus grande beauté. (Michelet.)

— Fig. Se dit d'un corps de règles, d'un traité. Liberté plénière à chacun de conserver son *rituel* et son rudiment, de s'imposer des règles, d'y croire et de les suivre. (Ch. Nod.)

RITUEL. adj. m. Ant. lat. Qui tient aux rites. Les livres rituels des Etrusques.

RIVAGE. s. m. (du lat. *ripa*, rive). Les rives, les bords de la mer. Le long du rivage. Au rivage. Sur le rivage de la mer. De lointains rivages. S'éloigner du rivage. Regagner le rivage. Quitter le rivage. Ses longs mugissements font trembler le *rivage*. (Rac.) Le Pont-Euxin est un immense bassin presque partout entouré de montagnes plus ou moins éloignées du *rivage*. (Barth.) Cette mer, dont les vagues écumantes s'étaient élevées jusqu'aux cieux, traînait à peine ses flots jusque sur le *rivage*. (Id.)

Allez, laissez aux Grecs achever leur ouvrage,
Et quittez pour jamais un malheureux *rivage*. (Rac.)

Pareils à l'Océan poussé par les orages,
Qui couvre à chaque instant et qui fuit ses *rivages*.
(Voltaire.)

— Par abus. Nom donné aux bords des fleuves et des rivières. Sur le rivage de la Seine. Les myrtes rendent les *rivages* très-gais. (B. de St P.)

— Se dit quelquefois pour Pays, contrée arrosée par un fleuve, une rivière, une mer. La noblesse de M. de Lamoignon fut semblable à ces fleuves qui arrosant d'autres campagnes, ne perdent rien de la pureté de leurs eaux, encore qu'ils aient changé de *rivage*. (Fléch.)

Heureux, disent-ils, le *rivage*
Où l'on jouit d'un tel bonheur. (J.-B. Rouss.)

— Fig. Le temps est le *rivage* de l'esprit; tout passe devant lui, et nous croyons que c'est lui qui passe. (Rivar.)

— Fig. et poét. *Le noir rivage*. Les bords du Cocyte, le séjour des morts. On ne voit point deux fois le *rivage* des morts. (Rac.) Il a vu le Cocyte et ses *rivages* sombres. (Id.) Ils iront assez tôt border le noir *rivage*. (La Font.)

— *Droit de rivage*. Octroi levé sur les bateaux qui y arrivent chargés de marchandises, qu'ils débarquent sur l'une ou l'autre rive de la Seine.

— Syn. comp. RIVAGE. BORD. V. BORD.

RIVAL, ALE. adj. S'est dit pour Riverain. Les laboureurs latins et les jurisconsultes romains l'employaient dans ce sens. *Si inter* RIVALES, *id est qui per eumdem rivum aquam ducunt, sit contentio de aquæ usu*, etc. (Ulpien). Si entre les *rivaux*, c'est-à-dire ceux qui reçoivent l'eau du même ruisseau, il s'élève quelque contestation touchant l'usage de l'eau, etc.

RIVAL, ALE. s. (du lat. *rivalis*, fait de *ripa*, rive, ruisseau; parce que les laboureurs et les jurisconsultes latins appelaient *rivales* les deux *riverains* qui se partageaient, et souvent se disputaient un *ruisseau*, pour arroser leurs prés). Concurrent, celui qui aspire, qui prétend aux mêmes avantages, aux mêmes succès qu'un autre. Et ne ménagez point un *rival* qui m'offense. (Mol.) Comme on a supposé Hésiode contemporain d'Homère, quelques-uns ont pensé qu'il était son *rival*; mais Homère ne pouvait avoir de *rivaux*. (Barth.) Combien de fois a-t-on vu des hommes publics faire échouer des entreprises glorieuses à la patrie, de peur que la gloire n'en rejaillît sur leurs *rivaux*. (Mass.) J'embrasse mon *rival*, mais c'est [illegible] ne craint plus de *rivale*. (Id.) Le temps est précieux quand on craint un *rival*. (Destouches.) L'ambitieux ne veut monter tout au plus qu'à la dernière place; mais l'émulateur veut encore s'élever aux dépens d'un *rival*. (B. de St-P.)

Par là, je me rendis terrible à mon *rival*;
Je ceignis la tiare et marchai son égal. (Rac.)

Qui pourrait cependant t'exprimer les cabales
Que formait en ces lieux ce peuple de *rivales*? (Id.)

— adjectiv. Deux nations rivales. Deux peuples rivaux. Deux poëtes rivaux. Ces deux villes *rivales* et ennemies par leur voisinage même, se sont plus d'une fois livré des combats sanglants. (Volt.) Les nations portent dans leur sein des ennemis plus dangereux que des peuples *rivaux*; ce sont les vices, plus forts que les armées. (De Pezay.) Le prix serait difficile à décerner entre tant de compositions *rivales* qui font passer l'esprit d'admiration en admiration. (Nodier.)

Grave Clio, que m'offrent tes annales?
De longs discords, des tempêtes *rivales*. (Parny.)

RIVALISANT. part. prés. du v. Rivaliser. Il est invariable. Des élèves rivalisant entre eux de talents et de sagesse.

RIVALISANT, ANTE. adj. Philos. Se dit dans le langage de l'école sociétaire, de la passion que l'on nomme aussi cabaliste, et des effets de cette passion.

RIVALISER. v. n. 1re conj. (pr. *ri-va-li-sé*; rad. *rival*.) Disputer de talent, de mérite, etc., avec quelqu'un, en approcher, l'égaler. La duchesse et la bourgeoise, s'il est encore des duchesses, s'il est encore des bourgeoises, *rivalisent* dans les salons avec les premiers talents. (A. Mart.)

— *Rivaliser de*. Au lieu de *rivaliser* de morgue et de fierté, les hommes feraient mieux de *rivaliser* de mérite et de modestie. (S. Dub.) Ici le narcisse majestueux, la renoncule, l'anémone et la tulipe orgueilleuse, *rivalisent* de magnificence, et se disputent le prix de la beauté. (Girodet.)

Les hardis Portugais, sur les vagues rebelles,
Couraient vers l'Orient par des routes nouvelles,
Et bientôt de l'Espagne égalant les succès,
Rivalisaient d'orgueil, de gloire et de forfaits.
(Esménard.)

— S'emploie aussi activement en parlant des personnes et des choses. Nos défauts nous choquent dans autrui; il semble nous *rivaliser* ou nous trahir. (Boiste.) A Paris, la soie *rivalise* le pinceau, et va jusqu'à reproduire, sur les somptueuses tentures des Gobelins, les tableaux des plus grands maîtres. (A. Mart.)

— SE RIVALISER. v. pron. Etre son propre rival. L'amant de la gloire ou de la fortune se *rivalise* lui-même: il veut être plus qu'il n'est, qu'il n'a été. (Boiste.)

— Réciproq. Les ambitieux se *rivalisent* et ne peuvent jamais être heureux. (Boiste.)

RIVALITÉ. s. f. Concurrence de deux ou de plusieurs personnes qui aspirent, qui prétendent à la même chose. La *rivalité*, sœur de l'envie et de la jalousie, ronge le cœur de l'homme avec elles. (Mabire.) Les petites *rivalités* prouvent la petitesse des âmes. (Id.) L'égalité décourage les hommes; l'inaccessible supériorité les désespère et les avilit; la *rivalité* les stimule. (Id.) L'émulation louable est l'imitation de la vertu; la *rivalité* est la jalousie de la préférence. (Cicéron.) Les villes de la Grèce, qui n'avaient connu que la *rivalité* des armes, connurent celle des talents. (Barth.)

Passons sur ce point-là; notre *rivalité*
N'est pas pour en venir à grande extrémité. (Mol.)

— Iconol. On personnifie la Rivalité par une femme vêtue galamment et couronnée de roses dont les épines indiquent les motifs piquants de la jalousie. La chaîne d'or qu'elle présente gracieusement signifie que les dons sont souvent d'un puissant secours.

— Syn. comp. RIVALITÉ. ÉMULATION. La *rivalité* ne désigne que le conflit, et l'*émulation*, la concurrence. L'*émulation* excite, la *rivalité* irrite.

RIVALTA. Géogr. Bourg de la Lombardie dans la délégation de Mantoue; 1,500 hab. Il s'y livra une bataille qui fut gagnée par Louis XII sur les Vénitiens.

RIVAROL (Antoine, comte de). Ecrivain célèbre, descendant d'une famille noble d'Italie, né en 1753, à Bagnols (Gard), mort le 11 avril 1801.

RIVE. s. f. (du lat. *ripa*). Géogr. Partie de terre qui borde un cours d'eau quelconque. Si ces rives sont en pente douce on les appelle *talus*; si elles sont en pente rude ou à pic, on les appelle *berges*; tandis que si elles sont en pente plate, elles ont reçu le nom de *grèves*. La *rive* au loin gémit, blanchissante d'écume. (Rac.) Du Danube asservi les *rives* désolées. (Id.) Sur les *rives* du Jourdain errent les chevaux de l'Arabe. (L. Byron.) Sur les *rives* du Gange on voit fleurir l'ébène. (Del.) Sur les *rives* limoneuses de ces fleuves rapides s'élèvent de vastes et antiques forêts. (Lacép.) La pleine lune, à l'orient, s'élevait sur un fond bleuâtre aux planes *rives* de l'Euphrate. (Voln.)

Et n'allez point aux *rives* de la Seine
Livrer la plante, ou confier la graine
Que la Dwina voit naître en ses roseaux. (Castel.)

— Le mot *rive* prend quelquefois une plus grande extension, on l'emploie pour désigner les prairies et les coteaux qui bordent les fleuves. Les rives enchantées de la Loire et de la Saône. Le cœur plein d'une vague mélancolie, j'errais [illegible] bragent les *rives* de la Durance. (A. Mart.)

— Poét. *Les rives de l'Orient, la rive orientale*. L'Orient. || *Les rives de l'Occident, du couchant, la rive occidentale*. L'Occident.

L'Aurore au front de pourpre, au souris gracieux,
Semait d'or et de fleurs la *rive* orientale. (B.-Lormian.)

Des *rives* du couchant aux portes de l'aurore,
De vos longs différends l'univers parle encore. (Volt.)

— Poét. *La rive infernale, les rives sombres*. L'enfer, le noir rivage.

C'est par là qu'un mortel, forçant les *rives* sombres
Au superbe tyran qui règne sur les ombres
Fit respecter sa voix. (J.-B. Rouss.)

Descendu sur la *rive* fatale
Il s'enfonça vivant dans la nuit infernale. (La Harpe.)

— Par extens. *La rive d'un bois*. Le bord, la lisière d'un bois.

— Se dit en général pour Bord. La rive d'un four. La rive d'une étoffe. La rive d'un canal. La rive d'une feuille de papier.

— Prov. et fig. *C'est une affaire, une question qui n'a ni fond ni rive*. C'est une affaire, une question fort embrouillée.

— *Pain de rive*. V. PAIN.

— Syn. comp. RIVE. BORD. V. BORD.

RIVÉ, ÉE. part. pass. du v. River. S'empl. adjectiv.

RIVE-DE-GIER. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Saint-Etienne (Loire), sur le Gier; 10,000 h.

RIVELLE. s. f. Agric. Brin de chêne en grume, qu'on réserve pour les charrons, en exploitant un bois.

RIVER. v. a. 1re conj. Refouler la pointe d'un clou sur elle-même. River un clou.

— Prov. et fig. *River à quelqu'un son clou*. Lui répondre vertement, et de manière à lui ôter toute envie de répliquer.

— Fig. *River les fers, river les chaînes de quelqu'un*. Rendre son esclavage plus assuré, plus durable. Qui se lie au despotisme, *rive* ses fers de son faible bras. (Pimenta.) On a souvent *rivé* les fers du peuple au nom et sous le prétexte de son salut. (Boiste.) Quand la politique humaine attache sa chaîne au pied d'un esclave, la justice divine en *rive* l'autre bout au cou du tyran. (B. de St.-P.)

Moi, je dis à la fraude, en lui *rivant* sa chaîne,
Que plus elle sème de haine,
Plus il récoltera des moissons de lauriers. (Millev.)

— SE RIVER. v. pron. Être rivé, devoir être rivé. Les fers les plus pesants se *rivent* dans le silence et les ténèbres, aussi craint-on d'éveiller et d'éclairer l'esclave. (Boiste.)

RIVERAGE. s. m. Anc. jurispr. Droit levé pour l'entretien des chemins de halage, sur chaque attelage de chevaux qui tirent les bateaux.

RIVERAIN. s. m. Celui qui habite le long d'une rivière.

— Celui qui possède un héritage le long d'une forêt.

— adj. Les propriétaires riverains. Les peuples *riverains* de l'Atlantique voient avec effroi ces glaciers terreux voguer, renversés le long de leurs rivages. (B. de St-P.)

— Bot. Se dit des plantes et des animaux qui croissent sur le bord des rivières. Le carex riverain.

RIVERETTE. s. f. (dim. de *rivière*). S'est dit pour Petite rivière.

RIVES. Géogr. Ch.-l. de cant., arrond. de Saint-Marcellin (Isère); 2,020 hab.

RIVESALTES. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Perpignan (Pyrénées-Orientales; 3,200 hab. Renommé pour ses vins.

— RIVESALTES. s. m. Œnol. Vin muscat qui vient de la ville de ce nom. Boire du rivesaltes. Une bouteille de rivesaltes.

— Hortic. Variété de raisin.

RIVET. s. m. (pr. *ri-vè*). Techn. Clou dont la pointe ou l'extrémité est refoulée sur elle-même, de manière à former un clou à deux têtes qui ne peut plus sortir. Les feuilles de tôle dont sont formées les chaudières des machines à vapeur, sont unies entre elles par des *rivets*. (F. Tourneux.)

— Maréch. Pointe rivée du clou broché dans le pied d'un cheval.

— Le bord d'un toit qui se termine à un pignon.

— *Tiré au rivet*. Aligné, tiré au cordeau.

RIVET. s. m. Mot obscène qu'on emploie quelquefois comme syn. de Sodomite, pédéraste.

RIVETIER. s. m. (rad. *rivet*). Outil du ceinturonnier et du cordonnier, qui leur sert à faire des œillets de métal.

RIVICOLE. adj. des 2 g. (ét. lat., *ripa*, rive; *colo*, j'habite). Qui vit ou habite sur le bord des rivières. La cyclade rivicole.

RIVIÈRE. s. f. (de la basse lat. *rivaria*, ou du celt. *river*, fait de *riv*, ou du lat. *ripa*, ruisseau). Géogr. Cours d'eau navigable, mais dépourvu d'affluents navigables, qui se jette dans un fleuve ou dans une mer. Les rivières font partie des gisements mobiles et tiennent le milieu entre les ruisseaux et les fleuves, qui sont d'autres courants d'eau; les premiers sont plus faibles que les rivières, et les seconds plus importants qu'elles, tant par leur volume que par le long trajet de leur cours. En géographie, le fleuve diffère de la rivière en ce que le fleuve porte ses eaux directement à la mer, après avoir parcouru un grand espace de terrain, sans changer [illegible] que la rivière se jette dans le fleuve en perdant son nom, et avant d'avoir traversé un aussi grand développement de pays. On sent, au reste, combien il serait difficile d'assigner des limites précises à l'acception de ces mots, et combien il serait embarrassant de décider irrévocablement si tel grand courant d'eau est un fleuve ou une rivière, si tel autre est un ruisseau ou un torrent, si tel filet est une source ou une fontaine, etc. Heureusement ces distinctions ont fort peu d'importance, même en géographie, et à plus forte raison en géognosie. Les *rivières* qui divisent les empires sont devenues les bornes du juste et de l'injuste. (D'Aguesseau.) Les uns courent se jeter dans la *rivière* de Narwa, et une foule de soldats y furent noyés. (Volt.) Ce lieu couvert d'un bois et d'une *rivière*, c'est le poste où il rassurait ses troupes effrayées après une honorable retraite. (Fléch.) Je pourrais vous décrire ici des combats gagnés, des *rivières* et des défilés passés à la vue des ennemis. (Id.)

Nous l'avons vu piller des provinces entières,
Du sang de nos sujets faire enfler nos *rivières*.
(Boileau.)

Et les nombreux torrents qui tombent des gouttières
Grossissant les ruisseaux, en ont fait des *rivières*.
(Id.)

Si le ruisseau des bois emprunte sa parure,
La *rivière* aime aussi que des arbres divers,
Les pâles peupliers, les saules demi-verts,
Ornent souvent son cours. (Delille.)

— Géognos. Nom qu'on donne, dans certaines parties de la France, à des vallées étroites et sinueuses dont le fond est généralement occupé par des prairies, mais où il ne coule plus d'eau, si ce n'est quelques faibles sources qui s'échappent du pied des montagnes qui les bordent de droite et de gauche.

— *Cette ville est sur telle rivière*. Elle est située sur les bords de telle rivière.

— *La rivière est marchande*.

— *Oiseaux de rivière*. Tous les oiseaux qui fréquentent les rivières et qui se nourrissent de poissons et d'insectes aquatiques, tels que les canards sauvages. || *Veaux de rivière*. Les veaux élevés en Normandie, dans les prairies voisines de la Seine (rivière). || *Vins de rivière*. Les vins de Champagne provenant des vignes qui croissent sur les bords de la Marne (rivière).

— Prov. et fig. *C'est porter de l'eau à la rivière*. Se dit lorsqu'on porte en un lieu des choses qui s'y trouvent déjà en abondance. || *Il ne trouverait pas de l'eau à la rivière*. Se dit d'une personne malhabile qui ne trouve pas les choses les plus faciles à trouver. || *Les petits ruisseaux font les grandes rivières*. Plusieurs petites sommes réunies en font une grande.

— Fig. *La rivière ne grossit pas sans être troublée*. Une grande fortune ne s'acquiert pas ordinairement sans quelques moyens illicites; celui qui se hâte de s'enrichir ne sera pas innocent.

— Par extens. Superbe et terrible spectacle, de voir des *rivières* de feu bondir à flots étincelants à travers des monceaux de neige, et s'y creuser un lit vaste et profond! (Marmont.)

— *La rivière de Gênes*. La côte de l'ancien État de Gênes.

— Joaill. *Une rivière de diamants*. Collier composé de plusieurs chatons enchaînés les uns aux autres, et dans lesquels sont enchâssés des diamants.

— Fig. Il ne faut pas forcer le public, c'est une *rivière* qui se creuse à elle-même son lit; on ne peut faire changer son cours. (Volt.)

— Blas. Fasce ou pièce ondée du bas de l'écu.

RIVIÉREUX. adject. m. Fauconn. Se dit des oiseaux propres à voler sur les rivières.

RIVIÈRE ROUGE. Grande rivière de l'Amérique septentrionale; elle se jette dans le Mississipi.

RIVINE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs incomplètes, de la famille des atriplicées, qui croissent aux Antilles. Rivine velue. Rivine lisse. Rivine pubescente.

RIVOIR. s. m. Techn. Outil dont on se sert pour river. || Marteau du charron, qu'il emploie pour river les clous des roues.

RIVOLI. Géogr. Ville du royaume lombard-vénitien, à 21 kilom. N.-O. de Vérone, où se livra la célèbre bataille dite de Rivoli. || Ville des Etats sardes; 5,000 hab.

— *Bataille de Rivoli*. Bataille qui eut lieu le 14 janvier 1797, près du bourg de ce nom. Bonaparte, général en chef, secondé par Masséna et d'autres généraux de la République, détruisit dans cette journée l'armée autrichienne commandée par Alvinczy, qui espérait débloquer Mantoue. La prise de cette place fut la conséquence de la victoire.

— *Duc de Rivoli*. V. MASSÉNA.

RIVOTTER. v. a. et n. 1re conj. Agric. Faire varier le point d'application de la charrue dans le sens horizontal, afin de prendre une bande de terre plus ou moins large.

RIVULAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *rivularis*, rad. *ripa*, rive). Bot. Qui croît dans les ruisseaux, ou sur leurs bords. Le chardon rivulaire. Le panais rivulaire. || Qui vit dans les ruisseaux ou auprès. L'étater rivulaire.

RIVULAIRE. s. f. Bot. Genre de cryptogames, de la famille des algues.

RIVULINÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à [illegible] la famille des algues, qui a pour type le genre rivulaire.

RIVURAL, ALE. adj. Conchyl. Qui habite les plages et les bords de la mer et des rivières.

RIVURE. s. f. Serrur. Broche de fer qui entre dans les charnières des fiches, pour en joindre les deux ailes. || Espèce de tête faite au bout d'une broche de fer, pour l'assujétir dans un trou.

RIXE. s. f. Querelle entre deux ou plusieurs personnes, accompagnée d'injures, de menaces et quelquefois de coups. Une rixe sanglante.

— Débat, dispute vive, discussion orageuse.

Le fils de Jacquette qui était grandet, voyant ces *rises*, tire sa mère par la robe. (***) Il y a de grandes *rises* entre les paysans. (Boiste.) Le jeu engendre toujours des *rises*. (Horace.)

— Syn. comp. RIXE. NOISE. V. QUERELLE.

RIXER. v. n. 1re conj. Quereller, avoir des rixes.

RIXMARK. s. m. Métrol. Monnaie de Danemark qui vaut 16 schillings, ou fr. 0,45.

RIXORT. s. m. Métrol. Monnaie de Danemark qui vaut 24 schellings, le quart d'une rixdale, ou fr. 0,68.

RIZ. s. m. (du lat. *orysa*, fait du gr. ὄρυζα, même signif.). Bot. Genre de plantes monocotylédones, à fleurs glumacées, de la famille des graminées. Le riz est une de ces intéressantes graminées que l'industrie a multipliées dans tous les climats dont la température et le sol en permettent la culture. Que d'immenses contrées seraient restées en partie incultes, abandonnées, si la nature n'eût pas accordé à une simple graminée la faculté de croître exclusivement dans les terrains couverts d'eau ou très-humides! Ces belles contrées de la Chine et des Indes, aujourd'hui si populeuses, seraient réduites à un très-petit nombre d'habitants, sans la culture du riz. Il y occupe de vastes plages inondées, et est devenu pour ces peuples le grain de première nécessité: on a donc pu dire avec raison que ce grain nourrit les deux tiers des habitants de la terre. Les Turcs préparent avec le riz un mets dont ils font toujours usage, et qu'ils appellent *pilau*. On fait encore avec le riz une boisson que les nègres nomment *déguel*. Les matelots indiens préparent avec le riz une espèce de mets qu'ils nomment *awols*, et dont ils se servent à la place du biscuit. Les balles de riz se donnent aux chevaux, et les grains de déchet à la volaille. Dans quelques lieux on sale le riz, soit pour augmenter ou conserver sa saveur, soit pour frauder sur le poids. Les douces qualités du riz le rendent cher à nos dames comme aliment; il leur fournit aussi, dans sa paille, la matière des chapeaux élégants et légers qui les parent et garantissent leur teint de l'ardeur du soleil.

Le *riz*, fils de la terre et nourrisson de l'onde,
Qu'adore l'Indien, dont le grain savoureux
Défie et la tempête et les vents rigoureux,
Et qui pour la beauté se tressant en coiffure,
Fournit de ses chapeaux l'élégante parure. (Del.)

Le *riz*, qu'à tous les mets préfère l'Ottoman,
Que l'Arabe cultive ainsi que le Persan,
Qui blanchit des Chinois les campagnes fécondes,
Veut une terre humide et se plaît dans les ondes.
(Rosset.)

— Se dit aussi des graines de cette plante. Du riz caroline. Manger du riz. Faire cuire du riz. Du riz au lait. Du riz au gras. Riz au bouillon. Riz au beurre. Riz en potage. Gâteau de riz. Soupe au riz. Fleur, fécule, farine de riz. Riz aux pommes à la bonne femme. Riz aux poires, aux raisins, aux amandes pralinées. Riz à la vanille.

— *Riz d'Allemagne*. L'orge faux riz. ‖ *Riz du Canada*. La graine de la zizanie claveiluleuse. ‖ *Riz du Pérou*. Graine d'une espèce d'anserine chenopodion qu'on mange au Pérou, et qui est plus connue sous le nom de *quinoa*. ‖ *Riz sauvage*. Nom vulgaire de l'orpin blanc.

RIZAIRE. adj. des 2 g. (rad. *riz*). Qui produit beaucoup de riz. Terrain rizaire.

RIZE. s. m. Métrol. Monnaie de compte dans les États du Grand-Seigneur. Le rize vaut 15,000 ducats.

RIZIÈRE. s. f. (rad. *riz*). Agric. Écon. polit. Terres affectées à la culture du riz. Au point de vue de la production, il n'y a guère de culture plus riche que celle des rizières. Dans les pays chauds de l'Asie, une rizière donne ordinairement deux récoltes, et dans quelques contrées de l'Hindoustan, trois ou même quatre récoltes par année.

RIZOA. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, monopétalées, de la famille des labiées, qui croissent au Chili. Le rizoa à feuilles ovales.

RIZOLITHE. s. f. Foss. V. RHIZOLITHE.

RIZON. s. m. (rad. *riz*). Espèce de riz.

RIZOPHORE. adj. Bot. V. RHIZOPHORE.

ROABLE. s. m. Ornith. Nom vulgaire du troglodyte.

— Anc. techn. Tire-braise. ‖ Espèce de ratissoire recourbée par le bout, qui sert à attiser le feu.

ROAGE. s. m. Anc. législ. Droit sur les voitures.

— Se disait de la division d'une terre en voies.

ROANNE. Géogr. Ch.-l. d'arr. de la Loire, sur la Loire, à l'endroit où ce fleuve commence à être navigable; 9,900 hab.; à 394 kilom. de Paris.

ROB. s. m. [illegible] de presque tous les fruits, et particulièrement à ceux du suc de groseilles et du suc des baies de sureau. Rob de mûres. Rob de noix. Autrefois on y mêlait du miel; aujourd'hui on se contente de faire épaissir le suc non fermenté jusqu'à ce qu'il ait lui-même acquis la consistance du miel.

— Autrefois on en préparait de simples et de composés: les premiers étaient formés du suc d'une seule plante sans addition de miel ni de sucre; il en entrait dans les seconds, ainsi que de la myrrhe, du safran, etc.

— On a aussi donné ce nom aux sucs épaissis et sucs d'acacia, de cachou, d'aloès, de scammonée, et même aux extraits de moûts préparés par évaporation jusqu'à consistance de miel épais avec des sucs non fermentés et non dépurés des fruits de sureau, d'hièble, de groseilles et de raisins.

— *Rob antisyphilitique*. Rob composé de plusieurs végétaux des contrées équatoriales, que l'on emploie avec succès contre les affections syphilitiques les plus graves et les plus alarmantes.

— Syn. comp. ROB. EXTRAITS. Le *rob* est toujours un extrait de fruit; l'*extrait* peut provenir de toute autre partie du végétal.

ROB. s. m. Métrol. anc. Mesure qui était en usage en Égypte et dans une partie de l'Asie. C'était la même chose que le log.

ROB ou **ROBRE.** s. m. (de l'angl. *rubbers*, partie double ou partie liée). Se dit, au jeu de whist, de la réunion de trois parties. Le joueur qui en gagne deux gagne le rob.

ROBA. s. f. Comm. Mot italien qui se dit, dans le Levant, de toutes sortes de marchandises.

ROBBER. s. m. V. ROB OU ROBRE.

ROBE. s. f. (du bas lat. *raupa* ou *rauba*, qui paraît avoir été fait de l'allem. *raub*, employé dans la même acception, et qui signifie, au propre, Vol, proie, dépouille). Sorte de vêtement long, à manches, porté ordinairement par les femmes et les jeunes enfants; il couvre le corps de la naissance des épaules aux pieds. Robe d'enfant. La première robe d'un enfant. Robe de femme. Belle robe. Robe des dimanches. Robe de drap, de velours, de taffetas, de satin, de mousseline, etc. Robe d'été. Robe d'hiver. Corsage d'une robe. Manches d'une robe. Queue de robe. Garniture de robe. Robe de noce. Robe de deuil. Robe traînante. Robe troussée. Robe détroussée. Rendre visite en robe détroussée. Un jeune enfant couvert d'une *robe* éclatante. (Rac.) Sa *robe* en vain de pièces rajeunie. (Boil.) Bientôt s'avance la jeune mère, vêtue d'une *robe* nouvelle; elle ne doit rien porter de ce qui lui a servi autrefois. (Chateaub.) Tel fut le discours que me tint dona Mencia. Puis elle tira de dessous sa *robe* une bourse qu'elle me mit entre les mains. (Le Sage.) Ce soir-là elle avait sa *robe* de velours noir, posée sur la peau, sans chemise et sans corset; elle était en demi-toilette. (Th. Gaut.)

La robe tombe, et la jambe arrondie,
A l'œil charmé se découvre à moitié. (Parny.)

Sur ses autres appas une robe abaissée
Arrête les regards, mais charme la pensée.
(Baour-Lormian.)

— Prov. *Dieu donne la robe selon le froid*. Dieu proportionne ses grâces au besoin que nous en avons. ‖ *Ventre de son et robe de velours*. Se dit des personnes qui épargnent sur leur dépense de bouche pour être bien vêtues et parées. ‖ *Se parer d'une chose comme de sa belle robe*. En faire vanité. ‖ *Selon le drap la robe*. Se dit de choses proportionnées entre elles. Ainsi selon les corps on doit tailler la *robe*. (Regnard.) ‖ *Cela ne vous déchire pas la robe*. Vous n'avez pas lieu de vous offenser. ‖ *On lui a coupé la robe au cul*. Se disait autrefois pour On l'a déshonorée, parce que c'était le traitement qu'on faisait subir aux femmes de mauvaise vie. ‖ *On a failli lui déchirer sa robe*. Se dit de celui qu'on a fort pressé de demeurer, de dîner, ou de faire quelque chose. ‖ *Belle fille et vieille robe trouvent souvent qui les accroche*. ‖ *Telle robe, telle forme*.

— Vêtement semblable à une robe de femme que portent par-dessus leurs habits ordinaires, les magistrats, les professeurs, etc., dans l'exercice de leurs fonctions. Robe de magistrat. Robe de palais. Robe de docteur. Porter la robe au palais. Être en robe et en bonnet. Longue robe. Robe fourrée. Robe violette. Robe rouge. La Cour royale, la Cour de cassation assiste en robes rouges à certaines cérémonies. Ma *robe* vous fait honte, un fils de juge. ah! fi! (Rac.)

— Fig. Il est rare qu'un jugement soit équitable, lorsque ce n'est pas le juge qui le dicte, mais sa *robe*. (Boiste.)

— *Arrêts rendus en robes rouges*. Les arrêts solennels que rendent les juges étant en robes rouges.

— *C'est la robe qu'on salue*. Lorsqu'on salue un magistrat sans mérite, on rend hommage à sa dignité, non à sa personne.

D'un magistrat ignorant
C'est la robe qu'on salue. (La Font.)

— Fig. et par plaisant. *Rendre visite en robe détroussée*. Rendre visite en grande cérémonie.

— Dans certaines phrases, *robe* signifie La queue de la robe d'une femme. Prendre la robe d'une princesse. Porter sa robe. Se faire porter la robe.

— *Robe de chambre*. Robe que les hommes portent dans la chambre. [illegible] ou en pantoufles.

— *Robe de corps*. S'est dit pour Habit de deuil.

— *Renvoyer quelqu'un à la robe de soie*. Lui reprocher sa naissance.

— *Robe-hardie*. Sorte de vêtement qu'on appelait aussi *cotte hardie* ou *cotardie*.

— *Robe ès compagnie*. Habit que les rois donnaient aux personnes de la cour.

— L'habit long des anciens Romains. César lorsqu'il fut assassiné se couvrit le visage d'un pan de sa robe. La robe prétexte. On dit plutôt, en ce sens, *toge* ou *tunique*.

— Se dit aussi des vêtements de plusieurs peuples orientaux, semblables sous ce rapport à ceux des Romains. Ceux que vous voyez revêtus d'une *robe* blanche, ceux-là, dit saint Jean, viennent d'une grande affliction, afin que nous entendions que cette divine blancheur se forme ordinairement sous la croix. (Boss.) Le roi d'Égypte était suivi de deux mille prêtres vêtus de *robes* de lin plus blanches que la neige. (Volt.)

— *Robes neuves*. Nom que l'on donnait autrefois à des robes, à des habits que les rois avaient l'habitude de donner à leurs officiers, aux grandes fêtes.

— Les poëtes emploient volontiers le nom de la matière dont une chose est faite pour la chose même; ils diront donc bien *la pourpre*, *le lin*, *la soie*, etc., pour désigner une robe ou un autre vêtement composé de ces différentes matières.

Pour elle se courbant en agrafe brillante,
L'or rassemble les plis de sa *pourpre* flottante.
(Delille.)

— Les poëtes donnent souvent un vêtement, une robe, aux êtres qu'ils personnifient.

Iris a revêtu sa *robe* de saphirs,
Et glissant dans les airs sur l'aile des Zéphirs,
Son arc aux cent couleurs a dessiné sa route.
(Desaintange.)

Diane au carquois d'or, déesse bocagère,
Qui, la flèche à la main, de sa *robe* légère,
Nouait sur le genou les replis ondoyants.
(De Fontanes.)

— Les poëtes ont été plus loin, et faisant signifier à ce mot ce qui sert à parer, à orner, à embellir, ils l'ont appliqué à la nature, aux animaux, aux végétaux, etc. *La robe de Flore*, *la parure de Flore*, *la corbeille de Flore*, signifient, dans la langue poétique, les fleurs dont la terre est parée, comme *la robe*, *la parure*, *la corbeille de Pomone*, se disent pour les fruits dont la terre est couverte. La colline a repris sa *robe* de verdure. (Michaud.) La pêche au frais duvet, à la *robe* vermeille. (Id.) La cerise offre à l'œil sa *robe* diaprée. (B.-Lorm.)

Des nuages d'argent, d'azur et d'amarante,
Ornements passagers de la *robe* des cieux. (Léonard.)

Tu marches, et des plis de ta *robe* flottante
Secouant la rosée et versant les couleurs,
Tes mains sèment les fruits, la verdure et les fleurs.
(Delille.)

— Profession des gens de judicature. Les gens de robe. La noblesse de robe. Famille de robe, de la robe. Venir de la robe. Quitter la robe pour prendre l'épée, pour l'épée. Se mettre dans la robe. Entrer dans la robe. La famille des Lamoignon, entrant dans les premières dignités de la *robe*, a soutenu la gloire qu'elle avait acquise dans les armées. (Fléch.) Une téméraire jeunesse se jetait sans étude et sans connaissance dans les charges de la *robe*. (Id.) D'où vient que cet homme est entré dans la *robe*? C'est qu'il a cru mieux faire son chemin par la voie de la magistrature que par celle des armes. (Mass.) Dans la *robe* on voit son illustre maison. (Boil.)

Duper d'un grave son gens de *robe* et d'armée,
Et sur l'erreur des sots bâtir sa renommée. (Boil.)

— Il désigne aussi Les gens de judicature. L'esprit de la robe. Les prétentions de la robe.

— *La haute robe*. Se disait autrefois des premiers magistrats.

— *L'ancienne robe*. Se disait des familles anciennes de la robe.

— *Être de robe*. Appartenir à la magistrature ou au clergé.

— *Prendre la robe*. Se dit, en général, au figuré, pour Se jeter dans l'église, la magistrature, le barreau, ou quelquefois dans la médecine.

— *Prendre la robe*. Se disait, au propre, en parlant des candidats reçus docteurs à Montpellier, parce qu'ils revêtaient dans la cérémonie de leur réception une robe qui avait appartenu à Rabelais.

— *Juges de robe courte*. Se disait des prévôts, des maréchaux, de leurs lieutenants, et de quelques autres officiers non gradués, qui jugeaient l'épée au côté. Lieutenant criminel de robe courte.

— *Robe courte*. S'est dit jusqu'au XVIe siècle de la profession militaire.

— *Robe longue*. S'est dit à la même époque de la noblesse et du clergé.

— Fam. Désigne également la profession des ecclésiastiques, des religieux; mais alors il est toujours précédé d'un adjectif possessif. C'est un prêtre, un religieux; qui aurait cru qu'un homme de sa robe ferait une pareille action? Vous ne devriez pas le mépriser; il est de votre robe. Porter du respect à la robe de quelqu'un. Les enfants même le suivaient, cherchant à l'envi à s'attacher à sa *robe*, pour avoir part au sourire du saint homme. (Goldsmith.)

— *Chirurgien de robe courte*. Se disait autrefois [illegible] écoles.

— *Jésuite de robe courte*. Séculier qui est affilié à la société de Jésus. ‖ Se dit par dénigrement de celui qui, sans être affilié à cet ordre, en défend les doctrines.

— *Noblesse de robe*. V. NOBLESSE.

— Fig. Présentez de bonne heure la raison aux enfants, mais présentez-la revêtue d'une *robe* d'enfant. (Traité du vrai mérite). Ce corps n'est qu'une *robe* empruntée, pour faire paraître pour un temps notre esprit sur ce bas et tumultuaire théâtre. (Charr.) Pareilles consciences logent sous diverses sortes de *robes*; pareille cruauté, déloyauté, volerie: d'autant pire qu'elle est plus lâche, plus sûre et plus obscure sous l'ombre des lois. (Montaig.) Il y a des hommes qui mettent à toutes les choses une *robe* de docteur. (Montesq.) Les hommes ne disent la vérité qu'en robe de chambre. (J.-J. Rouss.) M. de Buffon ne pouvait écrire sur des sujets de peu d'importance; quand il voulait mettre sa grande *robe* sur de petits objets, elle faisait des plis partout. (Mme Neck.)

— *Bonne robe*. Se disait pour Femme attrayante ou chose qu'on estime. Cette expression est empruntée de l'italien, où *roba* signifie toutes sortes de meubles ou de choses.

— Écon. rur. *Robe de laine*. Quantité de laine qu'on lève de dessus un mouton en le tondant avec des forces, à commencer par les quatre pieds et remontant jusqu'à la tête.

— Vulg. Se dit de l'enveloppe de certains fruits et de certains légumes. Robe d'une fève. Robe d'un ognon.

— Bot. *Robe de sergent*. Variété de prune cultivée à Toulouse et dans quelques parties du midi de la France.

— Se dit de l'enveloppe de la garance.

— Conchyl. Nom dont on s'est servi pour désigner l'ensemble de la coloration des coquilles, comme cela a lieu quelquefois pour les mammifères. ‖ Superficie d'une coquille dont on a enlevé l'épiderme. ‖ *Robe bigarrée*. Nom marchand d'une espèce de volute. ‖ *Robe de Perse*. Nom donné à une espèce de fasciolaire. ‖ *Robe persienne*. Dénomination d'une espèce de cône.

— Mamm. Nom employé pour désigner le pelage d'un quadrupède. On l'emploie surtout, lorsqu'il s'agit de décrire les couleurs de l'animal. Robe d'un chat. Robe d'un cheval. Robe d'un chien. Chevaux de la même robe. Animal qui a une belle robe. Cette meute est toute d'une robe. Le serval ressemble à la panthère par sa *robe* mouchetée. (Ardant.) Un des plus grands bienfaits de la Providence envers les animaux du Nord est de les avoir revêtus de *robes* fourrées de poils longs et épais, qui croissent précisément en hiver, et qui tombent en été. (B. de St-P.)

Dans un ravin profond j'ai surpris avec peine
Deux chevreaux dont la *robe* a des taches d'ébène.
(Tissot.)

— *La robe de l'ennemi confisque la robe de l'ami*. Maxime de l'ancien droit des gens, par lequel on indiquait que la marchandise et le vaisseau qui la porte étaient mutuellement solidaires.

— Métrol. Mesure de liquides qui était autrefois en usage en Espagne.

— Philos. hermét. *La robe ténébreuse de la pierre*. C'est la noirceur qui paraît au bout de quarante-deux jours au plus tard. Quand cela a lieu, c'est une marque assurée qu'on a administré le vrai degré de feu.

— Techn. Feuille de papier qui recouvre le carton. ‖ Boyau qui recouvre une andouille. ‖ Grande feuille dont on couvre le tabac filé. ‖ Quantité de laine qu'on enlève en tondant un mouton. ‖ Enveloppe de carte ou de parchemin que le blondier met autour des fuseaux pour ne point salir la pièce qu'on travaille.

ROBÉ, ÉE. part. pass. du v. Rober. S'empl. adjectiv. Chapeau robé.

— *Garance robée*. Se dit, contrairement à la signification du verbe, de la garance qui n'a pas été dépouillée de sa peau. ‖ *Garance non robée*. Celle qui a été dépouillée de son écorce.

ROBELAGE. s. m. Techn. Action de rober.

ROBELOTS. s. m. pl. Pêch. Palis dont on se sert pour prendre les petits maquereaux.

ROBER. v. a. 1re conj. Se disait autrefois pour Voler, dérober. Heliodorus, qui vint pour *rober* le temple, fut féru par punition de Dieu. (Al. Chartier.)

ROBER. v. a. 1re conj. Techn. Enlever l'épiderme des racines de la garance. ‖ Enlever le poil d'un chapeau avec la peau de chien de mer.

— SE ROBER. v. pron. Être robé.

ROBERGIE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, polypétalées, de la famille des térébinthacées, qui croissent dans les forêts de la Guiane et sur les bords du fleuve de l'Orénoque. Robergie frutescente. Robergie glabre.

ROBERIE. s. f. Se disait pour Vol, larcin.

— Comm. relig. Se disait pour Vestiaire, salle où l'on serre les robes de toutes les religieuses. ‖ Prise d'habit.

ROBERT dit *le Fort*, tige des Capétiens, fut investi par Charles le Chauve du comté de Paris, et plus tard du comté d'Anjou. Robert s'y montra intrépide ennemi des Normands; mais il [illegible] en 866. Eudes et Robert Ier, ses fils, furent rois de France. ‖ ROBERT Ier, roi de France, fut élu roi à Soissons en 922, en opposition à Charles le Simple; mais il fut tué à la bataille de Soissons, en 923. ‖ ROBERT II régna de 996 à 1031. ‖ ROBERT dit *le Vieux*, duc de Bourgogne, fut investi de ce duché en 1032, et mourut en 1075, après un règne souillé par des violences. ‖ ROBERT D'ARTOIS, frère de saint Louis, suivit ce prince en Égypte, où il livra, contre les ordres du roi, la bataille de Mansourah, en 1250; il remporta la victoire, mais mourut en poursuivant les fuyards.

— ROBERT Ier dit *le Diable*, duc de Norman

die; remplaça en 1027 son frère Richard III, qu'on l'accuse d'avoir empoisonné; il réprima plusieurs révoltes dans ses États, et rétablit plusieurs princes sur le trône. Voulant expier les fautes de sa jeunesse, il alla en pèlerinage à Jérusalem, et mourut pendant le retour, en 1035, empoisonné, dit-on. ‖ ROBERT II régna de 1087 à 1134; il se révolta contre son père pour le forcer à lui céder la Normandie. Il disputa la couronne d'Angleterre à Guillaume le Roux, son frère; se couvrit de gloire à la première croisade, eut à défendre son duché de Normandie contre un de ses frères; fut battu en 1105, et emprisonné au château de Cardiff, où il mourut en 1134. ‖ ROBERT GUISCARD, duc de Pouille, gentilhomme normand, alla, en 1053, rejoindre ses frères en Italie, conquit la Calabre, fit prisonnier en 1057 le pape Nicolas II, qui lui donna l'investiture de tout ce qu'il avait soumis et soumettrait par les armes; s'empara de la principauté de Salerne et de celle de Bénévent. Il mourut en 1085. ‖ ROBERT D'ANJOU, roi de Naples; régna de 1309 à 1343. Il était renommé pour sa science. ‖ ROBERT DE COURTENAY, empereur latin de Constantinople, régna de 1218 à 1228. ‖ ROBERT, empereur d'Allemagne; né en 1352, fut élu empereur en 1400, et mourut en 1410. ‖ ROBERT Ier, Bruce, roi d'Écosse. V. BRUCE. ‖ ROBERT II, Stuart, né en 1316; régna de 1370 à 1390. ‖ ROBERT III, Stuart, régna de 1390 à 1405. ‖ ROBERT (Saint), né en 1024, mort en 1110; fonda en 1098 l'ordre de Cîteaux, où il introduisit une règle sévère. ‖ ROBERT D'ARBRISSEL, fondateur de l'abbaye de Fontevrault, né en 1047, mort en 1117. ‖ ROBERT DE GENÈVE, antipape sous le nom de Clément VII. ‖ Nom de plusieurs géographes français. ‖ ROBERT (Léopold), peintre célèbre, né en Suisse en 1794, se suicida en 1835. On l'a surnommé *le nouveau Poussin*.

ROBERT. s. m. S'est dit d'un mari qui se laisse mener par sa femme.

— Art culin. *Sauce Robert*. Espèce de sauce piquante faite avec du vinaigre, de l'ognon, etc. Ainsi appelée sans doute parce qu'elle fut inventée par un nommé Robert.

ROBERTIE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs composées, de l'ordre des chicoracées, qui croissent dans l'île de Corse. La robertie dent-de-lion. ‖ Genre de plantes établi pour placer l'ellébore d'hiver.

ROBERTINE. s. f. Hist. littér. Thèse que l'on soutenait pour être reçu bachelier en Sorbonne. Soutenir sa robertine. Elle était ainsi nommée en mémoire de Robert Sorbon, fondateur de la Sorbonne.

ROBERT-LE-DIABLE. s. m. Entom. Nom vulgaire donné à un papillon de jour.

ROBERTSON (William). Célèbre historien anglais, né en 1721, mort en 1793; a composé quatre histoires, toutes très-remarquables, surtout l'*Histoire de Charles-Quint*, par l'exactitude et l'esprit philosophique non moins que par le style. ‖ ROBERTSON (Ét.-Gaspard). Physicien et aéronaute, né à Liége en 1762, mort à Paris en 1837; perfectionna le miroir d'Archimède, exécuta dans diverses villes un grand nombre d'ascensions aérostatiques, dans lesquelles il fit d'utiles observations météorologiques.

ROBERVAL (Gil. Persone de). Géomètre français, né en 1602, mort en 1675; a publié un grand nombre de Mémoires scientifiques.

— *Balance de Roberval*. Espèce de levier où des poids égaux sont en équilibre, quoique paraissant placés au bout de leviers inégaux.

ROBERVALIENNE. adj. f. Mathém. Se dit de certaines courbes décrites par le géomètre Roberval. Elles contiennent des espaces infinis en longueur, et néanmoins égaux à d'autres espaces fermés de tous côtés.

ROBERY. s. m. Ornith. Nom vulgaire du troglodyte.

ROBESPIERRE (François-Maximilien-Isidore-Joseph de). Né à Arras en 1759, remplissait les fonctions d'avocat au Conseil supérieur d'Artois en 1789, lorsqu'il fut nommé aux États généraux. Il flatta la multitude, dont il fut bientôt l'oracle, et, après avoir changé souvent de nuance, se mit à la tête des meneurs les plus violents à partir de 1791, devint le chef réel du club des Jacobins, et fut nommé accusateur public près le tribunal criminel de la Seine; il déploya dans ses fonctions la plus grande partialité, et se montra impitoyable. Nommé membre de la Convention, il dirigea le procès de Louis XVI, établit le système de la terreur dans toute la France, et siégea presque continuellement au Comité de salut public qu'il dominait, et par lequel il fit sanctionner les mesures les plus sanguinaires. Il acheva de ruiner le fédéralisme et la Gironde au 31 mai 1793, et se défit bientôt après de Danton, son rival de puissance. Devenu dès lors tout-puis- [illegible] niser un gouvernement stable, et voulait même établir un simulacre de religion; mais il n'eut le temps de rien fonder. La Convention le décréta d'accusation avec ses adhérents. Il périt sur l'échafaud le 27 juillet 1794. Avec lui finit le régime de la terreur. ‖ ROBESPIERRE (Augustin-Bon-Joseph). Fut également nommé à la Convention, et y siégea à côté de son frère, dont il partageait les opinions. Envoyé en mission à l'armée d'Italie, il montra dans toutes les provinces qu'il parcourut le désir de faire cesser la terreur sans affaiblir l'action révolutionnaire. Il mourut sur l'échafaud avec son frère, à l'âge de 30 ans.

ROBESPIERRISME. s. m. Hist. Système politique de Maximilien Robespierre et de ses adhérents.

ROBESPIERRISTE. s. m. Hist. Partisan de Robespierre.

ROBET. s. m. Conchyl. Coquille du Sénégal.

ROBETTE. s. f. Commun. relig. Sorte de chemise de laine que les chartreux portaient sur la chair.

ROBIÈRE. s. f. Commun. relig. Se disait, dans les couvents de femmes, d'une religieuse qui avait soin des habits, des robes, etc. ‖ Armoire où l'on met les robes.

ROBIGALES ou **ROBIGALÉES**. s. f. pl. Antiq. rom. Fête qu'on célébrait à Rome le 25 avril, en l'honneur de la déesse Robigo ou du dieu Robigus.

ROBIGO. Myth. rom. Déesse qu'on invoquait pour qu'elle préservât les blés de la rouille.

ROBIGUS. Myth. rom. Dieu qu'on invoquait pour qu'il préservât les blés de la rouille.

ROBILLARD. s. m. (pr. *ro-bi-iar*). Sorte de tabac.

ROBIN. s. m. (du fr. *robe*). Se disait par mépris, dénigrement ou plaisanterie, des gens de robe. Elle avait épousé un gros robin. C'est un robin, un jeune robin, un petit robin. Les grands seigneurs et les gens d'épée l'appliquaient indistinctement aux magistrats, aux hommes du palais et à tout le barreau. Si vous vouliez vous charger de marier la cadette avec quelque gros *robin*, je me chargerais de marier l'aînée à un jeune homme de condition. (Volt.)

— Ornith. Nom donné à la grive erratique ou litorne du Canada.

— Pop. Sert à désigner un taureau.

ROBIN. Mot qui n'est qu'une abréviation de Robert, et qui est spécialement appliqué à deux héros de croyances superstitieuses. ‖ *Robin Hood* est un personnage populaire en Angleterre. Les ballades les plus anciennes lui donnent pour aïeux des paysans anglo-saxons. C'était un chef de ces hommes proscrits par la loi, qui, reniant encore la conquête normande, étaient partout poursuivis, traqués comme des bêtes fauves, et se maintenaient dans les forêts sous une espèce d'organisation militaire qui en faisait d'autres hommes que des brigands. L'imagination populaire prêtait à Robin Hood toutes les vertus et toutes les qualités du moyen âge. La tradition vulgaire est qu'il périt dans un couvent de femmes, où la religieuse qui devait lui tirer du sang pour le soulager, l'ayant reconnu, profita de sa science pour le tuer. Robin Hood vivait au XIIe siècle. Il doit sa célébrité à l'*Ivanhoé* de Walter Scott. ‖ *Robin des bois*. C'est, en Allemagne, un chasseur mystérieux de la forêt, procurant à qui en veut des balles enchantées, moyennant le contrat terrible qui lui assure l'âme de son protégé. Ce héros n'est qu'une des nombreuses personnifications sous lesquelles la croyance superstitieuse du peuple a dépeint le génie du mal. *Robin des bois* est le sujet d'un opéra de Weber.

ROBIN. Nom propre qui s'emploie dans quelques phrases proverbiales et figurées. ‖ *Toujours souvient à Robin de ses flûtes*. On se rappelle volontiers les goûts, les penchants de sa jeunesse; on revient facilement à d'anciennes habitudes. Hantez les boiteux, vous clocherez; hantez les chiens, vous aurez des puces; il souvient toujours à *Robin* de ses flûtes. (Cont. d'Eutr.) On prétend que ce proverbe vient de ce qu'un bon ivrogne, accoutumé à boire dans de grands verres appelés flûtes, n'osant plus, à cause de la goutte, boire son vin que trempé, se rappelait toujours ses flûtes.

— Prov. *Être ensemble comme Robin et Marion*. Vivre ensemble en parfaite intelligence. Dans un fabliau du XIIIe siècle, Robin et Marion sont représentés comme les parfaits modèles des amants. ‖ *Il fit comme Robin à la danse*. Il fit du mieux qu'il put. ‖ *J'aimerai le beau Robin tant que son argent lui durera*. ‖ C'est la maison de Robin de la Vallée, il n'y a pot au feu ni écuelle lavée. ‖ Il est des parents de Robin, il n'a ni cœur ni courage.

— Nom de berger dans les églogues. Un pastoureau qui *Robin* s'appelait. (Marot.)

— Surnom familier du mouton. La Fontaine en a souvent fait usage dans cette acception. *Robin* pourrait venir de *rupinus*. Les moutons doivent avoir la tête dure, en quelque manière, comme une roche, pour se heurter aussi rudement qu'ils font lorsqu'ils se battent entre eux.

— *C'est un plaisant Robin*. C'est un homme sans considération, un homme dont on fait peu de cas. Appeler quelqu'un *plaisant Robin*, c'est le traiter d'animal, aussi sot que l'est le mouton, qui passe pour le plus niais de tous les quadrupèdes.

— *Toquer sur le Robin*. Se dit à Metz, pour donner à un enfant de petites croquignoles sur le front.

ROBINE. s. f. Fam. S'est dit quelquefois des femmes, des gens de robe. Mais, ajoutèrent nos *robines*, nous avons accoutumé d'être assises. (Mme Dunoyer.)

— Hortic. Variété de poire. ‖ Variété de tulipe.

— Conchyl. Espèce de coquille.

ROBINE. Géogr. Nom que l'on donne, dans le midi de la France, à plusieurs canaux de navigation. Robine d'Aigues-Mortes. Robine de Narbonne. Robine de Vic.

ROBINERIE. s. f. S'est dit pour Plaisanterie, facétie, saillie. Rabelais a passé tous les autres satiriques en rencontres et belles *robineries*. (Sat. Ménippée.)

ROBINESQUE. adj. des 2 g. S'est dit par plaisanterie ou dénigrement, de ce qui appartient aux gens de robe. La morgue, le despotisme robinesque.

ROBINET. s. m. (de *robin*, surnom du mouton, parce qu'il y a une grande apparence que les robinets de fontaine ont été ainsi nommés parce qu'ils étaient et sont encore faits la plupart en tête de mouton). Techn. Pièce d'un tuyau de fontaine qui sert à retenir l'eau et à la faire couler quand on veut. Robinet de cuivre. Robinet à deux eaux, à trois eaux. Boîte d'un robinet. Clé d'un robinet. Ouvrir le robinet. Fermer le robinet. Boyle avait des convulsions lorsqu'il entendait le bruit que fait l'eau en sortant d'un *robinet*. (***)

— *Robinet de deux pouces, de trois pouces*. Robinet par où passent deux pouces, trois pouces d'eau, ou cinq centimètres, huit centimètres d'eau. ‖ *Robinet de demi-pied*. Robinet par où passe un demi-pied ou treize centimètres d'eau.

— Constr. *Robinet à boisseau*. Robinet dont la clé, de forme conique, s'engage dans un boisseau creux qui a la même forme. ‖ *Robinet à tête*. Celui dont la clé est surmontée d'une poignée en forme de béquille. ‖ *Robinet à deux eaux*. Celui dont la clé est percée de manière à correspondre à volonté à deux tuyaux différents. ‖ *Robinet à trois eaux*. Celui qui peut correspondre à trois tuyaux différents, et ouvrir l'un ou l'autre à volonté. ‖ *Robinet de jauge*. Robinet à deux ou trois clés, dont une, celle du milieu quand il y en a trois, porte dans l'œil un diaphragme percé d'un trou jaugé pour fournir un volume d'eau déterminé. ‖ *Robinet flotteur*. Robinet dont la clé est horizontale, et se trouve manœuvrée par un levier, à l'extrémité duquel est fixé un cylindre creux de métal, flottant à la surface du réservoir que le robinet est destiné à entretenir plein. ‖ *Robinet en cul-de-lampe*. Celui qui verse l'eau par un orifice ouvert à l'extrémité inférieure. ‖ *Robinet à cou de cygne*. Robinet dont la clé, disposée en cou de cygne, renferme elle-même l'orifice. ‖ *Robinet à vanne*. Celui qui est fermé par une vanne. ‖ *Robinet à valve*. Robinet dont la valve peut monter et descendre à volonté. ‖ *Robinet à deux faces*. Robinet dans lequel l'eau peut venir indifféremment dans un sens ou dans un sens contraire. ‖ *Robinet papillon*. Robinet qui consiste en une boîte de fonte, séparée en deux capacités par un diaphragme, afin de défendre ou de permettre le passage à l'eau de la case supérieure avec l'inférieure. ‖ *Robinet à trois clés*. Celui qui est formé de trois robinets soudés successivement sur le même tuyau. ‖ *Robinet à quatre faces*. Celui qui, dans les machines à vapeur, sert à permettre à la vapeur venue par un conduit de prendre un autre chemin, en passant tour à tour en dessus et en dessous du piston. ‖ *Robinet à pression*. Robinet destiné à éviter l'usure du métal et la perte du liquide. ‖ *Robinet à siphon*. Robinet qui a la propriété de puiser à la surface un liquide trouble et tenant en suspension des matières étrangères. ‖ *Robinet de purge*. Robinet placé au bas de la chaudière de la locomotive, et qui sert à son nettoyage. ‖ *Robinet de graissage des cylindres*. Robinet de décharge de la chemise des cylindres. Nom de deux autres robinets des machines à vapeur.

— Tout tuyau qui sert à donner et à retenir la liqueur contenue dans un vase ou ailleurs. Robinet d'un tonneau. Robinet d'une fontaine de cuisine. Robinet d'une cuve.

— Mar. *Robinet de la cale*. Robinet de fortes proportions, qui sert à donner de l'eau de mer pour laver les ponts, la cale, et à remplir, au moyen d'une manche, les futailles dont l'eau douce a été consommée; il sert aussi pour verser l'eau qui sert à noyer les poudres en cas d'incendie.

— Phys. *Robinet d'une machine pneumatique*. Ce qui sert à retenir l'air dans cette machine, et à l'en faire sortir.

— Se dit quelquefois de la seule clé du robinet. Tourner le robinet. Lâcher le robinet.

— Fig. et fam. *Quand une fois le robinet est lâché, il a de la peine à finir*. Se dit d'un grand parleur qui ne sait pas s'arrêter. ‖ *C'est un robinet d'eau tiède*. Se dit d'un homme qui parle longuement et ne dit que des choses communes. ‖ Se dit aussi d'un écrivain qui a de la facilité à produire des ouvrages médiocres.

— Saint-Simon, dans son singulier style, donne à Fénelon un esprit facile, ingénieux, fleuri, agréable, dont il tenait, pour ainsi dire, le *robinet*, pour en verser la qualité et la quantité exactement convenable à chaque personne.

— Bot. [illegible] coucou.

— Ornith. Nom donné, dans quelques cantons, à la lychnide dioïque.

ROBINETTE. s. f. Variété de tulipe.

ROBINIE. s. f. Bot. Genre de plantes. V. ROBINIER.

ROBINIER. s. m. (de Jean *Robin*, naturaliste auquel on doit l'introduction en France de cet arbre précieux). Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, papilionacées, de la famille des légumineuses. Le *robinier* faux acacia est un grand et bel arbre de l'Amérique septentrionale, aujourd'hui généralement cultivé en Europe sous le nom vulgaire d'*acacia*. Sa forme est très-élégante. Ses fleurs sont d'une blancheur de neige, d'une odeur très-agréable qui se répand au loin; elles s'épanouissent au printemps, et sont réunies en belles grappes nombreuses et pendantes. Robinier visqueux. Le robinier hispide, vulgairement acacia rose, croît sur les hautes montagnes de la Caroline. Robinier panococo. Robinier nicou. Robinier des haies. Robinier ambigu.

ROBINOCRATIQUE. adj. des 2 g. S'est dit, par dénigrement, de ce qui appartient à la domination des hommes de loi, des robins. L'orgueil robinocratique.

ROBINSON (Marie Darby, dame), dite la *Sapho anglaise*, née en 1758, morte en 1800, monta sur le trône, et se fit une réputation éclatante par sa beauté. Elle devint la maîtresse en titre de Georges IV. On a d'elle des poésies lyriques très-estimées. ‖ ROBINSON CRUSOÉ. Personnage imaginaire, qui est le héros d'un roman de Daniel de Foë, traduit dans toutes les langues, et imité par plusieurs auteurs. Les aventures de Robinson Crusoé, jeune homme qui, seul dans une île sauvage, y vit du travail de ses mains, ont cependant quelque fondement. Elles ont été suggérées par celles d'Alexandre Selkirk, matelot écossais, qui vécut quatre ans dans l'île de Juan Fernandez, où il avait été abandonné en 1705 par le capitaine Stralling.

ROBINSON. s. m. Se dit familièrement d'Un parapluie, par allusion à celui que portait dans son île Robinson Crusoé.

ROBINSONIE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, polypétalées. La robinsonie à feuilles de mélianthe est un arbre de 40 à 50 pieds, qui croît dans les forêts désertes de la Guiane.

ROBLE. s. m. Bot. Un des noms vulgaires du chêne.

ROBLOT. s. m. Ichthyol. Nom vulgaire des petits maquereaux.

ROBOAM. Fils de Salomon, fut reconnu roi des douze tribus à la mort de son père, l'an 962 av. J.-C.; mais il causa par ses exactions une violente insurrection. Dix tribus refusèrent de lui obéir, et prirent pour roi Jéroboam. Il se forma alors deux royaumes, celui d'Israel, renfermant dix tribus, et celui de Juda, deux seulement, celle de Juda et celle de Benjamin. Roboam régna 14 ans, de 962 à 946.

ROBOLO. s. m. Ichthyol. Nom spécifique d'un lépisostée.

ROBORANT, ANTE. adj. Médec. Qui fortifie.

ROBORATIF, IVE. adj. (du lat. *roborare*, fortifier). Médec. Qui fortifie. Remède roboratif. Propriété roborative. Peu usité; on dit plutôt *corroborant*.

ROBRE. s. m. T. de jeu. V. ROB.

ROBRE. s. m. Bot. Un des noms vulgaires du chêne, et particulièrement de la variété qu'on appelle rouvre.

ROB-ROY (Robert-Mac-Grégor Campbell, dit). Célèbre déprédateur écossais, né vers 1660, fit longtemps le commerce des bestiaux; mais ses spéculations tournèrent mal, et il se vit ruiné par la rigueur du duc de Montrose, qui lui avait fait quelques avances. Rob-Roy s'en vengea en exerçant des dévastations horribles sur tous les domaines de ce seigneur, et même il les étendit sur beaucoup d'autres. Il finit par lever le *blaken-mail*, c'est-à-dire le tribut du voleur, moyennant le payement duquel il épargnait les bestiaux du tributaire. Il mourut octogénaire en 1745. Son nom est populaire en Écosse. Rob-Roy est le héros d'un roman de Walter Scott.

ROBULE. s. f. Conchyl. Genre de coquilles qui renferme une seule espèce qui se trouve fossile en Toscane.

ROBULINE. s. f. Conchyl. Genre de coquilles univalves.

ROBUR. s. m. Bot. Nom latin du chêne rouvre, espèce la plus commune dans nos bois.

— Myth. Dieu de la force, fils de Pallas et du Styx.

ROBUS. s. m. Agric. Espèce de froment.

ROBUSTAIRE. s. m. Antiq. rom. Charpentier attaché aux armées.

ROBUSTE. adj. des 2 g. (du lat. *robustus*, fait de *robur*, force). Fort, vigoureux, en parlant des personnes, et de ce qui y a rapport. C'est un homme robuste. Un corps robuste. Être de complexion, de constitution robuste. Avoir une santé robuste. J'ai ma mie Jacqueline encore vivante, saine et *robuste*. (J.-J. Rouss.) L'enfant n'est méchant que parce qu'il est faible; rendez-le fort et *robuste*, il sera bon. [illegible] endurci et *robuste*. (Virey.) Dans les longs carêmes des Tartares qui suivent le rit de l'Église grecque, ces hordes ne vivent presque que de champignons, même vénéneux, que supportent et digèrent leurs estomacs *robustes*. (Id.) Ces sages d'Égypte avaient étudié le régime qui fait les esprits solides, les corps *robustes*. (Boss.) Dans un grand champ de bataille qui a été vu par Hérodote, les crânes des Perses, aisés à percer, et ceux des Égyptiens, plus durs que les pierres auxquelles ils étaient mêlés, montraient la mollesse des uns, et la robuste constitution qu'une nourriture frugale et de vigoureux exercices donnaient aux autres. (Id.)

— Se dit aussi des animaux et des végétaux. Un cheval peu robuste. Une plante robuste. Un arbre robuste.

— Se dit des choses et des objets personnifiés.

L'Été, fils du Soleil, succède au doux Printemps,
Sa *robuste* jeunesse a l'air viril et mâle. (St-Lamb.)

— Fig. *Avoir une foi robuste.* Avoir une foi ferme, inébranlable. ‖ S'emploie le plus souvent par plaisanterie, et signifie, Avoir trop de crédulité. Heureuses les personnes douées d'une foi *robuste:* elles ont le bonheur ou l'attendent. (Boiste.)

— *Robuste de.* Il est *robuste* de corps, terrible de visage. (Boil.)

— Syn. comp. ROBUSTE. FORT. VIGOUREUX. On est *vigoureux* par le mouvement et par les efforts qu'on fait; on est *fort* par la solidité et la résistance des membres; on est *robuste* par la bonne conformation des parties qui servent aux fonctions naturelles.

ROBUSTEMENT. adv. D'une manière robuste. Peu usité.

ROBUSTI (Jacques). Célèbre peintre, beaucoup plus connu sous le nom de Tintoret.

ROBUSTICITÉ. s. f. Néol. État, qualité d'un être, d'une personne robuste. Fort peu usité. Ma santé chemine vers la *robusticité.* (Mme d'Épinay.) Ce mot n'est pas tolérable, même dans une lettre.

— Fig. Robusticité de la foi.

ROC. s. m. (du gr. ῥώξ, fente ou rocher escarpé). Masse de pierre très-dure, qui tient à la terre. Bâtir sur le roc. Percer le roc. Dur comme le roc, comme un roc. Roc fort dur. Fossés taillés dans le roc. Forteresse sur un roc. Aussi ferme que le roc, qu'un roc. Fouiller jusqu'au roc, jusqu'au roc vif. Besançon fume encor sous son *roc* foudroyé. (Boil.) C'est sur un *roc* qu'il est doux d'avoir des amis. (Las Cases.)

La nature se rit de ces rocs contrefaits,
D'un travail impuissant avortons imparfaits.
(Delille.)

Et dans le *roc* qui cède et se coupe aisément,
Chacun sait de sa main creuser son logement.
(Boileau.)

— Anc. art milit. Se disait pour forteresse, tour.

— T. de jeu. Nom donné autrefois à la pièce du jeu des échecs appelée aujourd'hui *tour.*

— Blas. Meuble de l'écu, qui représente, selon quelques-uns, une tour ou roc d'échiquier, dont la partie supérieure porte deux crampons, et, selon d'autres, c'est le fer morné d'une lance de tournoi.

— Ornith. Cet oiseau si fameux dans les contes arabes, qui est aussi appelé *ruch* par les Orientaux, est le condor.

— La Fontaine nous fournit l'exemple d'un bon emploi de ce mot *roc,* en parlant des tentatives infructueuses d'un amant sur une dame qui sut lui résister.

Elle tint bon; Frédéric échoua
Contre ce *roc,* et le nez s'y cassa.

— Syn. comp. ROC. ROCHE. ROCHER. *Roc* désigne la nature de la pierre, la qualité de la matière dont il est formé; *roche* exprime souvent de grandes masses de pierres de différentes qualités, et même de matières très-diverses. L'idée de force est particulièrement dominante dans le *rocher.*

ROCAÏL. Myth. or. Frère puîné de Seth, qui possédait les sciences les plus cachées. Ayant su, ou par la révélation divine, ou par les principes des sciences secrètes, que le temps de sa mort approchait, il voulut éterniser sa mémoire par un ouvrage merveilleux. En effet, il fit bâtir un palais et un sépulcre magnifique, où l'on voyait grand nombre de statues de différents métaux, faites par art talismanique, lesquelles opéraient par des ressorts secrets, ce que tout le monde aurait cru se faire par des hommes vivants.

ROCAILLE. s. f. (pr. *ro-kâ-ye*; diminut. de *roc*). Certain assemblage de coquillages mêlés avec des pierres inégales et brutes, qu'on trouve au milieu des rochers.

— Dans l'architecture rustique, on appelle ainsi certaines compositions où l'on fait entrer des matières, soit naturelles, soit artificielles, qui semblent être un produit de la nature. Grottes de rocaille. Voûte de rocaille.

— Anc. techn. Petits grains d'émail jaunes et verts, dont se servaient les peintres sur verre. Rocaille jaune. Rocaille verte.

— Genre de petits meubles à la mode sous Louis XV, dont l'extérieur imite des grottes, des rochers, des amas de coquillages. Pendule, vases de rocaille.

genre rocaille.

— On dit aussi absol. *Des rocailles.* Une cheminée garnie de rocailles.

ROCAILLEUR. s. m. (pr. *ro-kâ-yeur*). Celui qui travaille en rocaille. Ouvrier qui a la pratique des rocailles, qui met en œuvre des rocailles, qui fait les congélations lapidifiques et autres imitations dont on orne les grottes et les fontaines.

ROCAILLEUX, EUSE. adj. (pr. *ro-kâ-yeu*). Plein de petits cailloux. Un chemin rocailleux.

— Fig. *Style rocailleux.* Style dur, désagréable à l'oreille. La versification de M. Lemierre est pénible et *rocailleuse*; en la lisant, on croit marcher sur des pointes de clous. (Ann. littér.) Le style haché, *rocailleux* de Mme de Sévigné, contraste avec l'exquise délicatesse de ses sentiments. (Boiste.)

— Les vers rocailleux affectent désagréablement l'oreille, et par conséquent sont mauvais, d'après le précepte même du législateur de notre Parnasse :

Fuyez des mauvais sons le concours odieux :
Le vers le mieux rempli, la plus noble pensée,
Ne peut plaire à l'esprit quand l'oreille est blessée.
(Boileau.)

Si cependant l'aspérité des sons contribuait à l'effet; si elle rendait, par exemple, le vers imitatif, cette rudesse, loin d'être un défaut, deviendrait une beauté, et ce vers de Racine : *Sa croupe se recourbe en replis tortueux*, est à l'abri des traits de la critique.

— Famil. Se dit du goût baroque de quelques personnes qui se plaisent à produire selon différents genres, soit de certaines aspérités de langage et de style dans le discours, soit certains contrastes choquants de tons, de couleurs ou de lignes dans la peinture, soit de certaines formes heurtées dans la sculpture, soit des combinaisons disparates dans les plans et les détails de l'architecture.

— Cet adjectif, au figuré, était un néologisme à la mode avant 1787.

ROCAIREUL. s. m. Ornith. Un des noms du guêpier commun, en Piémont.

ROCAMBEAU. s. m. Mar. Cercle de fer rond, disposé pour glisser sur un boute-hors ou sur un mât, et servir ainsi à étendre ou carguer une voile qui est fixée par une bague ou un crochet à la circonférence du cercle de fer.

ROCAMBOLE. s. f. (de l'all. *rockenbollen*). Bot. Espèce d'ail cultivée dans les potagers et mêlée dans les aliments. Il est un peu moins fort que l'ail ordinaire. Mettre de la rocambole, un peu de rocambole dans un ragoût. La rocambole vient spontanément en Allemagne et dans le midi de la France. On la cultive aussi dans les jardins.

— Fig. et fam. Ce qu'il y a de plus piquant dans quelque chose. La rocambole de la galanterie. Les plaisanteries sont la *rocambole* de la conversation. (Acad.) Ce sens vieillit.

ROCAME. s. m. Bot. Genre de plantes.

ROCANTIN. s. m. Anc. littér. fr. Chanson composée de fragments de plusieurs autres, en forme de centon.

— Anc. art milit. Soldat vétéran chargé de la défense d'un roc, d'une forteresse (de l'italien *rocca*, citadelle). Rocantin, c'est proprement un soldat qui a vieilli dans les troupes et qui n'est plus bon qu'à garder une forteresse; ou plutôt c'est un vieux chamois qui de sa vie n'a fait autre chose.

— Fig. Vieillard en général. Ce n'est qu'un vieux rocantin.

ROCAR. s. m. (du fr. *roc*, parce qu'il se tient sur les rochers). Ornith. Merle du cap de Bonne-Espérance.

ROCCELLA. Géogr. Bourg du royaume de Naples, où l'on fait la pêche du corail.

ROCCELLATE. s. m. Chim. Genre de sels qui résulte de la combinaison de l'acide roccellique avec les bases salifiables.

ROCCELLE. s. f. (du fr. *rocher*, parce qu'elle croît sur les rochers). Bot. Genre de la famille des lichens. V. ORSEILLE. ‖ Genre de la famille des groseilliers, établi pour une espèce de groseillier épineux.

ROCCELLIQUE. adj. des 2 g. Chim. Se dit d'un acide particulier découvert dans la roccelle des teinturiers.

ROCH (Saint). Né à Montpellier en 1295, d'une famille riche, donna son bien aux pauvres, et partit à vingt ans en habit de pèlerin pour l'Italie. Trouvant cette contrée en proie aux ravages de la peste, il se dévoua au service des pestiférés, et guérit beaucoup de malades sur sa route, mais il fut atteint lui-même à Plaisance. De peur de communiquer le mal, il alla se cacher dans une solitude, où il faillit succomber; mais il fut découvert par le chien d'un gentilhomme nommé Gothard; cet homme le recueillit et le guérit. Il revint au bout de plusieurs années dans sa patrie, qui était alors en guerre; pris pour espion, il fut arrêté et jeté en prison. Il y mourut en 1327. Sa fête se célèbre le 16 août.

—Prov. *Donner des bénédictions de saint Roch.* Maudire quelqu'un, ou en dire du mal.

— Fam. *Saint Roch et son chien.* Se dit de deux personnes que l'on voit toujours ensemble.

— *Mal de saint Roch.* La peste.

— *La saint Roch.* Se dit pour la fête de saint Roch.

ROCHASSIERE. s. f. Ornith. Nom vulgaire d'une espèce de perdrix.

ROCHAU. s. m. (On l'appelle ainsi, parce qu'il se tient dans les rochers). Ichthyol. Un des noms vulgaires du spare clavière.

ROCHDALE. Géogr. Ville d'Angleterre dans le comté de Lancastre; 11,000 hab.

ROCHE. s. f. Masse de pierre très-dure, qui entre moins avant dans la terre que le roc, et qui est quelquefois isolée. Pointe d'une roche. Tailler, couper des roches, pour en faire du pavé. Port, hâvre dont l'entrée est difficile, parce qu'il y a beaucoup de roches sous l'eau. Roche dure. Pays tout couvert de roches. De l'eau de roche. Clair comme de l'eau de roche. J'ai vu la carte de la ville éternelle tracée sur des *roches* de marbre au Capitole, afin que son image même ne pût s'effacer. (Chateaub.) Sous les flancs caverneux d'une *roche* profonde. (Desaint.)

Allons du moins chercher quelque antre ou quelque roche
D'où jamais ni l'huissier ni le sergent n'approche.
(Boileau.)

Et dans les flancs affreux de leurs *roches* fumantes,
Remportent à grands cris des dépouilles sanglantes.
(Voltaire.)

Je ne vous verrai plus, chèvres jadis heureuses,
Pendre au sommet lointain des *roches* buissonneuses.
(Tissot.)

— Prov. et fig. *Il y a quelque anguille sous roche.* Il y a dans cette affaire quelque chose de caché. Se prend ordinairement en mauvaise part.

— *Pierre de roche* ou *roche.* Se dit dans l'art de bâtir, de la pierre la plus dure et la moins propre à être taillée. Il y a des roches qui tiennent de la nature du caillou, et il y en a qui se débitent par écailles. On n'emploie guère la pierre de roche que dans les fondations. Rien de mieux encore quand on peut asseoir les fondements d'un édifice sur la roche : aussi dit-on pour exprimer la solidité en tout genre, *bâtir sur le roc.*

— Les géognostes désignent sous ce nom des masses minérales qui ont une assez grande étendue pour pouvoir être considérées comme partie essentielle dans l'édifice de l'écorce solide du globe, soit qu'elles ne présentent qu'un seul minéral, soit qu'elles en offrent plusieurs. Le granit est une roche composée. Le schiste est une roche feuilletée. Roche primitive. Roche secondaire. Roches alumineuses, argileuses, calcaires, ferrugineuses, granitiques, etc. Roches volcaniques. ‖ Quelques géognostes français ont restreint ce nom aux masses composées de plusieurs espèces minérales. ‖ Les géognostes allemands, au contraire, l'étendent non-seulement aux masses composées d'une seule espèce, mais ils comprennent souvent dans la même idée ce que nous désignons sous le nom de roches et de terrains; appliquant au premier mot l'idée de la réunion de plusieurs masses différentes, qui ont été déposées à la surface de la terre presque dans le même moment. ‖ *Roches simples* ou *homogènes.* Celles dont la composition paraît simple, comme le calcaire saccharoïde, la houille, etc. ‖ *Roches composées* ou *hétérogènes.* Celles qui sont visiblement composées par la réunion de plusieurs espèces minérales, comme le granit, le porphyre, etc.

— *Roche molle.* Se dit des cayes.

— *Roche vive.* Celle qui a ses racines fort profondes, qui n'est point mêlée de terre, et qui n'est pas par couches comme dans les carrières.

— *Roche cornéenne.* Pierre qui a l'apparence de la corne.

— *Cristal de roche.* Pierre transparente, qui est une cristallisation du quartz ou de la terre siliceuse pure.

— On dit qu'*une chose est claire comme de l'eau de roche*, pour exprimer qu'elle est nette et sans difficulté; et ironiq., pour exprimer qu'elle est fort obscure.

— Minér. *Roches noires.* Nom qu'on a donné au basalte, au trapp et à une eurite compacte noirâtre, qui se trouve dans quelques terrains houillers. ‖ *Roches de cornes.* Nom que l'on a appliqué tantôt à un silex corné, tantôt à un pétrosilex ou feldspath compacte, tantôt à un amphibolithe. On a voulu ensuite la restreindre à la roche compacte et homogène désignée sous le nom de *cornéenne.* ‖ *Roches glanduleuses.* Roches qui renfermaient des minéraux ou des noyaux cristallins, plus durs que la matière qui les enveloppe. Les parties font ordinairement saillie à la surface de ces roches exposées à l'influence des matières atmosphériques, et ressemblent à ce que l'on nomme *glandes* dans les règnes organiques. ‖ En général, les roches sont désignées d'après la manière dont elles sont formées. Roches agrégées ou arénacées. Roches d'alluvion. Roches anisomères. Roches cémentées. Roches intermédiaires ou de transition. Roches isomères. Roches mélangées. Roches primordiales ou primitives. Roches secondaires. Roches de sédiment. Roches simples. Roches tertiaires. Roches volcaniques. ‖ On les désigne aussi d'après la forme qu'elles présentent. Roches amygdaloïdes. Roches argiloïdes. Roches feuilletées. Roches glanduleuses. Roches granitoïdes. Roches grenues. Roches porphyroïdes. Roches schistoïdes. ‖ On les nomme également d'après les matières principales qui entrent dans leur composition. Roches alumineuses. Roches amphiboliques. Roches argileuses. Roches calcaires. Roches chloritiques. Roches feldspathiques. Roches ferrugineuses.

magnésiennes. Roches micacées. Roches porphyriques. Roches quartzeuses. Roches schisteuses. Roches serpentineuses. Roches talqueuses. Roches trappéennes.

— Mar. Sommet d'une montagne isolée, qui est alternativement couverte par le flot et le jusant. ‖ *Être dans les roches.* Être porté au milieu d'un écueil. ‖ *Être sur les roches.* Les toucher, ou y échouer.

— Fig. *Un cœur de roche.* Un cœur dur, insensible.

— *Roche d'émeraudes, roche de topazes*, etc. Roche contenant de petits amas d'émeraudes et de topazes, et unies par une petite pierre où elles sont comme enchâssées.

— *Turquoises de la vieille roche.* Turquoises tirées d'une mine ancienne.

— Fig. et fam. *C'est un homme de la vieille roche.* C'est un homme d'une probité reconnue. Cette locution remonte au temps de ces chrétiens zélés qui embrassaient la vie érémitique, et n'avaient d'autre habitation que le creux de quelque rocher. Les noms de ces saints ermites étaient moins connus que leurs bienfaits. Mais l'admiration et la reconnaissance savaient y suppléer par la désignation d'*homme de la vieille roche*, désignation simple et touchante qui s'est conservée dans notre langue pour les personnes de mœurs antiques et distinguées par de solides qualités, et pour les choses auxquelles on attache quelque idée de perfection. Quelques auteurs ont prétendu qu'elle fait allusion à une ancienne roche ou mine de turquoises qui est épuisée depuis longtemps, parce que ces turquoises étaient plus précieuses que les autres.

— *Noblesse de la vieille roche, de vieille roche.* Noblesse ancienne.

— *Amis de la vieille roche.* Amis sûrs, éprouvés.

— Anc. art milit. Se disait pour Roc; forteresse. ‖ *Cave taillée dans le roc.*

— Artill. *Roche à feu.* Composition incendiaire que l'on fait entrer dans la charge de quelques projectiles creux. ‖ Composition qui entre dans la charge des bombes d'artifice.

— Comm. *Fromages de roche.* Petits fromages ronds, du poids d'un kilogr., que l'on tire de Roanne.

— Hist. rom. *Roche tarpéienne.* Colline de Rome, d'où les Romains précipitaient les criminels condamnés à mort. Son voisinage du Capitole a donné lieu à cette locution proverbiale : *Il n'y a pas loin du Capitole à la roche tarpéienne*, pour dire : Le triomphe n'est pas loin de la mort. ‖ *Roches rouges.* Nom d'un lieu voisin de Rome, où Constantin livra bataille à Maxence, et le défit en 311.

— Hydraul. Monceau de cailloux, de pétrifications, de coquillages de différentes couleurs, élevé et formant un rocher duquel sort un jet qui tombe sur le cailloutage. ‖ Fontaine faite en rocaille, adossée contre un mur, imitant la caverne, d'où sortent des bouillons et des nappes d'eau.

— Techn. Masse de pierres à chaux ou de tuiles qui se sont collées ensemble par l'action du feu. ‖ Gravier que l'on trouve dans une pierre précieuse. ‖ Nom vulgaire du borax.

— ROCHES. s. f. pl. Tuiles qui, exposées à un feu violent, se vitrifient, se déforment et se collent les unes aux autres.

— Syn. comp. ROCHE. ROC. ROCHER. V. ROC.

ROCHÉ, ÉE. part. pass. du v. Rocher S'empl. adjectiv.

ROCHE-BERNARD. Géogr. Ch.-l. de cant., arrond. de Vannes (Morbihan); 6,000 hab.

ROCHE-CANILLAC. Géogr. Ch.-l. de cant., arrond. de Tulle (Corrèze); 450 hab.

ROCHECHOUART. Géogr. Ch.-l. d'arrond. (Haute-Vienne); 4,100 hab. A 491 kil. de Paris.

ROCHECHOUART. Nom d'une illustre maison du Poitou, qui a fourni un grand nombre de personnages distingués.

ROCHE-DERRIENS. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Lannion (Côtes-du-Nord); 1,300 hab.

ROCHÉE. s. f. (de M. *de la Roche*), médecin génevois). Bot. Genre de plantes de la famille des crassulacées, renfermant trois espèces du cap de Bonne-Espérance, cultivées dans les jardins d'agrément pour l'éclat de leurs fleurs. ‖ Genre de plantes établi pour placer l'ixie de la roche.

ROCHEFLAVIN (Bernard de La). L'un des plus savants jurisconsultes et des plus savants magistrats de son siècle, naquit en 1559, et mourut en 1627.

ROCHEFORT. Géogr. Ch.-l. d'arrond. (Charente-Inférieure); chef-lieu de préfecture maritime, un des grands ports militaires de France; 15,400 hab. ‖ Ch.-l. de cant., arr. de Dôle (Jura); 600 hab. ‖ Ch.-l. de cant., arr. de Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme); 1,400 hab.

ROCHEFORT (Guill. de). Chancelier sous Louis XI et sous Charles VIII, né en 1433, mort en 1492; fut d'abord au service des ducs de Bourgogne, qu'il quitta peu après la mort de Charles le Téméraire; il fut nommé chancelier de France en 1483. ‖ ROCHEFORT (Guy de), son frère puîné, remplit les mêmes fonctions auprès des mêmes princes. ‖ ROCHEFORT (Guill. de). Littérateur né à Lyon en 1731, et mort en 1788; a traduit en vers français l'*Iliade* et l'*Odyssée*; il a publié en outre plusieurs tragédies, et la traduction en prose du théâtre de Sophocle.

Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, monopétalées, de la famille des rhamnées, qui croissent sur les rochers arides, à la Jamaïque.

ROCHEFORT-EN-TERRE. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Vannes (Morbihan); 700 hab.

ROCHEFORT-SUR-LOIRE. Géogr. Ch.-l. de cant., arrond. d'Angers (Maine-et-Loire); 2,400 hab.

ROCHEFOUCAULD (LA). Géogr. Ch.-l. de cant., arrond. d'Angoulême (Charente-Inférieure); 2,300 hab.

ROCHEFOUCAULD (LA). V. LA ROCHEFOUCAULD

ROCHEJACQUELIN (LA). V. LA ROCHEJACQUELIN.

ROCHELLE (LA). Géogr. Ch.-l. du dép. de la Charente-Inférieure, évêché, port de mer. 14,900 hab.

— Hist. *Siége de la Rochelle.* Siége que les protestants soutinrent, dans cette ville, qui était une de leurs places de sûreté, contre Louis XIII et le cardinal de Richelieu; il dura plus d'un an. Les assiégés se rendirent le 28 octobre 1628.

— Prov. *Il vient de la Rochelle, il est chargé de maigre.* Ce proverbe fait allusion au fameux siége de la Rochelle, que les réformés soutinrent contre Louis XIII. La ville fut obligée d'ouvrir ses portes après un siége de treize mois.

ROCHELLE. s. f. Comm. Espèce de toile.

— Agric. Espèce de raisin du N.-E. de la France. Rochelle noire. Rochelle blanche. ‖ *Rochelle verte.* Raisin de grosseur moyenne, d'un goût peu agréable, cultivé pour la fabrication des eaux-de-vie.

ROCHELOIS, OISE. adj. et s. Géogr. Habitant de la Rochelle. ‖ Qui appartient à la Rochelle ou à ses habitants. ‖ On dit aussi *Rochelais, aise.*

ROCHEMAURE. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Privas (Ardèche); 1,100 hab.

ROCHER. s. m. (pr. *ro-ché*). Masse de pierre très-dure qui tient à la terre, et qui est ordinairement très-élevée, très-escarpée, et terminée en pointe. Un grand rocher. Un rocher escarpé. Le pied, la pointe d'un rocher. Une chaîne de rochers. Des bancs de rochers. Fontaine qui sort d'un rocher. Rochers sous l'eau, à fleur d'eau. Se briser contre un rocher. Rocher battu des flots. Fier comme un rocher. Dur comme un rocher. Ne branler pas plus qu'un rocher. L'ombre de Dargo habite encore les *rochers.* (Chateaubr.) Des sources d'eau vive sortent des veines d'un *rocher* aride à la parole de Moïse. (Fléch.) Ariane aux *rochers* contant ses injustices. (Rac.) A travers les *rochers* la peur les précipite. (Id.) Pauvre humanité! l'homme n'est pas plus à l'abri sur un *rocher* que sous les lambris d'un palais. (Napol.)

Variez à la fois
Les bois par les *rochers*, les *rochers* par les bois.
(DELILLE.)

Tel que du haut d'un mont de frimas couronné,
Au milieu des glaçons et des neiges fondues,
Tombe et roule un *rocher* qui menaçait les nues.
(VOLTAIRE.)

— On s'en sert souvent dans les comparaisons. A ces mots, toute l'arrogance de ce favori tomba, comme un *rocher* qui se détache du sommet d'une montagne escarpée. (Fléch.)

— Mar. Sommet d'une montagne ou d'une éminence sous-marine, qui se montre au-dessus de la surface de la mer. Elle diffère de la roche en ce qu'elle est toujours visible. Quelquefois cette éminence est surmontée d'une sorte de plate-forme, alors le rocher devient une petite île. ‖ Sorte de falaise escarpée, sans verdure, que bat la mer, et qui n'offre qu'un aspect rude et stérile. ‖ Les traditions anglaises ont donné ce nom à une falaise déchirée, qu'on appelle encore *le rocher de Shakspeare*, en mémoire d'un épisode du *Roi Lear.* ‖ Il y a des rochers dont la forme est singulière; on en remarque plusieurs aux environs de l'île de Corfou, parmi lesquels le plus gros a toute l'apparence d'un vaisseau à la voile; les anciens s'imaginaient y voir le navire phénicien qui portait Ulysse dans sa patrie, et que Neptune avait métamorphosé en pierre, afin de venger son fils Polyphème.

— Ce mot, plus usité dans le langage vulgaire que dans celui de l'histoire naturelle, désigne généralement les portions de roches qui font saillie au-dessus de la surface de la terre. Si les sables de la mer sont des débris de ses *rochers*, ses *rochers*, à leur tour, ne sont que des amalgames de ses sables. (B. de St-P.) Le terrain de la mer est de sable, de gravier, souvent de vase, quelquefois de terre ferme, de coquillages, de *rochers.* (Buff.)

— *Rocher branlant.* Rocher auquel on peut imprimer sans grand effort un mouvement de rotation.

— Espèce de synonyme des mots *roc* et *roche;* mais dans le langage ordinaire, ces deux derniers mots désignent plus particulièrement la nature de la matière. *Rocher* se dit plus volontiers de la masse isolée d'une roche; c'est du moins sous ce rapport qu'on l'emploie ordinairement dans les ouvrages d'art.

— Prov. *Rouler le rocher.* Faire un travail pénible et inutile. Allusion à la fable de Sisyphe.

— Comme les rochers étaient des lieux où les peuples se retiraient dans les cas d'attaques ou d'irruptions imprévues des ennemis, on trouve [illegible] pour désigner un asile, un lieu de retraite, de sûreté. *Le Seigneur est mon rocher, soyez mon rocher,* expressions bibliques, dans lesquelles *rocher* est pris métaphoriquement pour force, appui. O Dieu, vous étiez sa force, et, comme disait David, ce ferme *rocher* où s'appuyait sa constance. (Boss.)

— *Rocher artificiel.* Amas de pierres disposées de manière à imiter un rocher naturel. Ce sont quelquefois de grandes constructions fort solides et fort dispendieuses. Les rochers servent le plus ordinairement à masquer la source, ou à contenir le réservoir d'où s'échappe la rivière artificielle, et à former la grotte, toutes choses qui sont, en quelque sorte, des parties indispensables du jardin pittoresque.

— Archit. hydraul. *Rocher d'eau.* Fontaine qui figure un rocher artificiel. ‖ Espèce de fontaine, creusée en forme d'antre, d'où sortent des bouillons et des nappes d'eau par plusieurs endroits.

— Anat. Un des os du crâne, que l'on nomme ainsi à cause de sa dureté.

— Art hermét. *Rocher des philosophes.* Fourneau chimique.

— Conchyl. Genre de coquilles univalves, dont on connaît un assez grand nombre d'espèces que l'on distingue à leur tube. Il en existe dans toutes les mers, mais elles sont toujours plus grosses, plus rameuses, plus chicoracées dans les mers des pays chauds que dans les nôtres. Les tours de la spire des coquilles sont garnis d'espace en espace de tubercules mousses ou d'éminences pointues, particularité qui, jointe à la dureté de la coquille, rend l'animal inattaquable comme le rocher. Le rocher forte-épine. Le rocher fine-épine. Le rocher rare-épine. Le rocher tête-de-bécasse. Le rocher motacille. Le rocher cornu. Le rocher acanthoptère. Le rocher triptère. C'est dans ce genre, aussi bien que dans les pourpres proprement dites, que l'on trouve ces coquillages qui, dans l'antiquité, fournissaient la couleur.

— *Ferme comme un rocher.* Très-ferme.

— Fig. et fam. *Parler aux rochers.* Parler à des gens qui ne sont point touchés de ce qu'on leur dit. *Rochers*, je suis plus *rocher* que vous n'êtes. (Malh.) L'ingrat dont je me plains est un *rocher* aussi. (Mme de la Suze.)

— Fig. *Un cœur de rocher, un rocher.* Un cœur dur, insensible.

— Techn. Masse de mousse qui s'étend sur la bière, quand cette liqueur commence à fermenter. ‖ *Rocher de confitures.* Plusieurs filets confits d'écorce de citron et d'orange mêlés et joints ensemble, qui représentent en quelque façon un rocher naturel.

— Syn. comp. ROCHER. ROC. ROCHE. V. ROC.

ROCHER. v. a. 1re conj. Techn. Environner de borax les parties qu'on veut souder.

— v. n. Mousser, en parlant de la bière qui fermente.

ROCHERAIE. s. f. Ornith. Un des noms vulgaires du pigeon biset.

ROCHE-SERVIÈRE. Géogr. V. LA ROCHE-SERVIÈRE.

ROCHESTER. Géogr. Ville d'Angleterre, dans le comté de Kent. 9,000 hab.

— Diplom. *Texte de Rochester.* Cartulaire de l'église de Rochester, dressé, au XIIe siècle, par Ernulphe, évêque de cette ville.

ROCHESTER (Jean de Wilmot, comte de). Courtisan et poëte anglais, né en 1648, mort en 1680, se rendit célèbre par sa fidélité aux Stuarts. Il a laissé des poésies pleines de talent; la plupart sont des satires.

ROCHE-SUR-YON. Géogr. Ancien nom de Bourbon-Vendée, ville qui fut détruite pendant les guerres de la Vendée, et rebâtie en 1807, sous le nom de Napoléon. Le nom de Bourbon-Vendée ne lui fut donné que sous la Restauration.

ROCHET. s. m. (du lat. barb. *rocus, rocchus,* ou *rochus,* tunique de dessus à manches, fendue par le haut, parce que le rochet est ouvert par devant comme cette tunique). Sorte de surplis à manches étroites que portent les évêques et plusieurs autres ecclésiastiques. Les évêques prêchent en rochet et en camail.

Attends-tu donc que, sans bulle et sans titre,
Il te ravisse encor le *rochet* et la mitre? (BOILEAU.)

Un chanoine lui seul triomphant du prélat,
Du *rochet* à nos yeux ternira-t-il l'éclat? (ID.)

— Cost. Mantelet que les pairs d'Angleterre portent dans les cérémonies. Les rochets des vicomtes ont deux bordures et demie, ceux des comtes trois, etc. ‖ Habit de toile que portent les deux sexes dans le ci-devant Bassigny.

— Anc. art milit. Arme ancienne du genre de la dague. Il y avait des rochets courtois.

— Mécan. *Roue à rochet.* Roue dentée dont les dents sont recourbées. ‖ Les horlogers appellent *rochet*, une roue dont les dents ont une forme à peu près semblable à celles d'une crémaillère de cheminée.

— Techn. Bobine sur laquelle on dévide la soie, le fil d'or, etc., elle est plus grosse et plus courte que les bobines ordinaires.

ROCHETIN. s. m. Hist. ecclés. Nom que l'on donne aux chanoines de Saint-Jean de Latran.

ROCHETTE. s. f. Art milit. Fusée de guerre. On dit plus ordinairement *roquette* ou *rochette.*

[illegible]

— Comm. Espèce de soude qui vient du Levant.

ROCHEUX, EUSE. adj. Géol. Qui est couvert de roches, de rochers. Terrain rocheux. Montagne rocheuse. Ile rocheuse. Côte rocheuse.

— Géogr. *Monts rocheux.* Se dit particulièrement d'une grande chaîne de montagnes de l'Amérique septentrionale.

ROCHIER. s. m. Ancienne forme du mot Rocher.

— Ichthyol. Espèce de squale.

— Ornith. Espèce de faucon qui, dit-on, fait son nid dans les rochers. C'est le nom vulgaire de l'émérillon. On le donne cependant spécialement au vieux mâle de cette espèce dans son plumage parfait.

ROCHOIR. s. m. Techn. Petite boîte dans laquelle les ouvriers fondeurs mettent du borax pulvérisé, et qui sert à le faire tomber en telle quantité que l'on désire sur les endroits que l'on veut saupoudrer.

ROCHON (Alexis-Marie de). Astronome navigateur, né à Brest en 1744, mort en 1817, s'occupa continuellement du progrès des sciences. On lui doit une quantité d'ouvrages curieux sur l'astronomie et les sciences. ‖ ROCHON DE CHABANNES (Marc Antoine Jacques). Auteur dramatique français, né en 1730, mort en 1800, fit représenter avec succès plusieurs pièces au Théâtre-Français.

ROCHWAND. s. m. Minér. Calcaire compacte qui accompagne les riches mines de fer de la Haute-Syrie.

ROCINELLE. s. f. Crust. Genre de crustacés de la famille des cymothoadés.

ROCK. s. m. V. ROUC.

ROC-NOIR. s. m. ou **ROCHE-NOIRE.** s. f. Minér. Nom par lequel on désigne quelquefois les basaltes, les trapps et les roches de serpentine.

ROCOCO. adj. et s. m. B.-arts. Se dit trivialement du genre d'ornements, de style et de dessin, qui appartient à l'école du règne de Louis XV et du commencement de Louis XVI. Le genre rococo a suivi et précédé le pompadour, qui n'est lui-même qu'une nuance du rococo. La vente des vieux couverts aux poinçons *rococo* offre d'immenses avantages à ceux qui les achètent au titre actuel. (Revue de Paris.)

— Se dit, en général, de tout ce qui est vieux et hors de mode, dans les arts, la littérature, le costume, les manières, etc. Aimer le rococo. Tomber dans le rococo. Cela est bien rococo.

ROCOU. s. m. V. ROUCOU.

ROCOUB-ALCACOUSAG. s. m. Relat. Fête des Persans, dans laquelle un vieillard chauve parcourait les rues, monté sur un âne, et tenant un corbeau et un fouet. C'était un symbole de l'hiver.

ROCOUYER. s. m. Bot. Plante qui produit le roucou.

ROCOUX. Géogr. Village de la province de Liége, en Belgique, où le maréchal de Saxe remporta, le 11 octobre 1746, une victoire signalée sur les ennemis de la France.

ROCROCÉDÉE. s. f. Hortic. Variété de tulipe.

ROCROI. Géogr. Ch.-l. d'arr. (Ardennes); 3,700 hab.

— Hist. *Bataille de Rocroi.* Victoire remportée par le prince de Condé, alors duc d'Enghien, sur les Espagnols, le 19 mai 1643.

ROC-TORDU. s. m. Minér. Nom que l'on donne à certaines roches fissiles et schisteuses qui présentent dans leurs replis des nœuds contournés, comme on pourrait les obtenir en pliant et contournant des corps moins feuilletés.

ROCUL. s. m. Ornith. Un des noms vulgaires du motteux.

ROD. s. m. Métrol. Mesure agraire d'Angleterre, valant un peu plus de 25 centiares.

RODAGE. s. m. Anc. cout. Droit que le seigneur péager percevait sur les charrettes qui suivaient les chemins publics.

— Techn. Action de roder.

RODATION. s. f. (pr. *ro-da-ci-on*). Médec. Diminution de la longueur des poils.

RODE. s. f. Se disait pour Roue.

— *Jeu des rodes de fer.* Espèce de palet.

— Anc. mar. Nom qui était en usage, dans la Méditerranée, pour désigner deux pièces du vaisseau. La *rode de proue* correspond à l'étrave, et la *rode de poupe* à l'étambord.

— Ichthyol. Genre de poissons.

RODE. s. m. Econ. rur. Equipage composé de quinze à dix-huit chevaux de la camargue, dont douze pour le travail et les autres pour relever les premiers. Le rode est conduit par un gardien et un jeune homme; il se loue aux propriétaires des départements de Vaucluse et des Bouches-du-Rhône, pour les dépiquages des grains.

RODE (Pierre). Célèbre violoniste, né à Bordeaux en 1774, mort en 1830.

RODÉ, ÉE. part. pass. du v. Roder. S'empl. adjectiv.

RODEGAST ou **RODIGAST.** Myth. germ. V. RADEGAST.

[illegible]

de ce nom pour désigner l'ordre des rongeurs.

RÔDER. v. n. 1re conj. (du lat. *rotare*, rouler, faire rouler; dérivé de *rota*, roue). Tournoyer, courir, errer çà et là. Ne se dit guère qu'en mauvaise part. Voleurs qui rôdent dans une forêt. Rôder autour de la maison de quelqu'un pour l'arrêter. Rôder par le monde. Rôder dans une ville. Rôder chez tous les marchands. Voilà l'homme qui vient *rôder* autour de vous. (Mol.) Une foule de bavards et d'importuns, *rôdent* le long des galeries, s'approchèrent à la hâte du taciturne étranger. (Blanchet.) Il faut être soldat pour son pays; mais servir sans but, aujourd'hui ici, demain là, c'est *rôder* en valet de boucherie. (Lessing.)

— Se dit quelquefois des animaux. Les hérons *rôdent* dans les champs africains, et s'y nourrissent de reptiles. (A. Mart.) Les loups *rôdent* pendant la nuit autour des troupeaux. (Lav.)

— On dit en fauconnerie, l'*oiseau rôde de bonne action.*

— Fig. Les bruits qui murmurent dans la basse région de cet orchestre fantastique se mêlent aux plaintes de ces deux bassons, qui, comme de légers fantômes, *rôdent* au crépuscule de l'harmonie. (D'Ortigues.)

— Mar. *Rôder sur son ancre.* Se dit d'un bâtiment qui, étant mouillé dans un courant violent, se meut de part et d'autre dans la direction du courant, en manœuvrant convenablement son gouvernail.

— Techn. Circuler ou rouler sur un pivot; accomplir une rotation.

— Regnard l'a employé activement dans la première acception. Depuis plus de vingt ans je *rôde* l'univers.

RODER. v. a. 1re conj. (du lat. *rotare*, tourner). Techn. Frotter deux pièces de métal ou de cristal l'une sur l'autre, pour qu'elles s'adaptent exactement.

— SE RODER. v. pron. Être rodé.

RODERIC ou **RODRIGUE.** Dernier roi des Wisigoths d'Espagne, s'empara en 710 de la couronne de Witiza, qui avait fait crever les yeux à son père. Les fils et les parents du roi détrôné appelèrent les Arabes à leur secours, et Rodrigue périt dans une bataille qui se livra l'année suivante.

RODET. s. m. (du lat. *rota*, roue). Mécan. Sorte de roue hydraulique.

RODETTE. s. f. S'est dit pour Éperon.

— Anc. métrol. *Blanc de la rodette.* Monnaie d'Allemagne qui portait la figure d'un éperon.

RÔDEUR, EUSE. s. Celui, celle qui rôde. Attraper, arrêter des rôdeurs. Grand rôdeur. Rôdeur de nuit. Rôdeur de barrières.

RODEZ. Géogr. Chef-lieu de l'Aveyron; 9,700 hab.

— Hist. *Comté de Rodez.* État qui dépendait du comte de Toulouse. Il resta sans seigneur depuis le milieu du IXe siècle jusqu'en 1096, époque à laquelle se forma une dynastie de comtes de Rodez qui régna jusqu'en 1303. Le comté passa alors dans la maison d'Armagnac, et cette branche étant éteinte, le roi le donna au duc d'Alençon; il passa ensuite aux rois de Navarre, et Henri IV le remit à la couronne en 1589.

RODILARD. (du lat. *rodere*, ronger; et du fr. *lard*). Rongeur de lard. Nom d'un chat dans La Fontaine. Rabelais s'en était déjà servi. Les gryphes (griffes) du célèbre chat *Rodilardus.*

RODOALD. Roi des Lombards, succéda à son père en 659, et fut tué l'année suivante par un Lombard dont il avait outragé la femme.

RODODON. s. m. Anc. cost. Espèce de manteau rond.

RODOGUNE. Fille de Phraate, roi des Parthes, fut mariée à Démétrius Nicanor, roi de Syrie, que Phraate tenait prisonnier. Cléopâtre, première femme de Démétrius, en conçut une si grande jalousie qu'elle épousa Antiochus, frère de son mari, et que lors du retour de Démétrius elle le fit périr dans des embûches. Des deux fils que Démétrius avait eus d'elle, l'un, Séleucus, fut assassiné par sa mère; l'autre, Antiochus, la prévint en l'empoisonnant. C'est cette histoire qui a fourni à Corneille le sujet de sa tragédie de *Rodogune.*

RODOIR. s. m. Techn. Petit tonneau dans lequel on lustre et l'on arrondit les grains de plomb. ‖ Outil pour roder. ‖ Cuve de tanneur, appelée aussi *coudret.*

RODOLPHE Ier. Roi de la Bourgogne transjurane, prit le titre de roi en 888, et mourut en 912. ‖ RODOLPHE II. Son fils, régna de 912 à 937. ‖ RODOLPHE III. Régna de 994 à 1032. Il fut le dernier roi de ce pays. ‖ RODOLPHE Ier. Chef de la dynastie de Habsbourg, qui règne encore aujourd'hui sur l'Autriche, naquit en 1218, fut élu empereur en 1273, et mourut en 1291. ‖ RODOLPHE II. Né à Vienne en 1552, roi de Hongrie en 1572, de Bohême en 1575, roi des Romains, puis empereur en 1576, vit son règne troublé par la guerre de trente ans, fut battu par les Turcs, fut obligé de céder la Hongrie, la Moravie et l'Autriche à Mathias, son frère, qui le détrôna en 1611. Il mourut l'année suivante.

RODOLPHE. s. m. Conchyl. Espèce de pourpre.

RODOLPHIN, INE. adj. Hist. Qui appartient à l'empereur Rodolphe.

— Astron. *Tables rodolphines.* Nom des tables [illegible] parce que cet astronome les avait dédiées à l'empereur Rodolphe II. Les tables rodolphines furent dressées par Tycho-Brahé et Kepler.

RODOMONT. (du nom d'un roi d'Alger, brave, mais altier et insolent; fait de rodomonte, ronge-montagne). Fam. Fanfaron qui se vante de prétendus actes de bravoure. Faire le rodomont. Être un rodomont.

Il faut que je sois bien possédé du démon,
Pour souffrir les hauteurs d'un pareil rodomont.
([illegible])

RODOMONTADE. s. f. Fanfaronnade, vanterie en fait de bravoure. Rodomontade extravagante, ridicule, outrée. C'est une rodomontade. Faire cent rodomontades dans une maison, en

menaçant de battre, de tuer, de brûler, etc. Faiseur de rodomontades. Dacier mettait dans ses débats littéraires une chaleur et une prétention pédantesque, que Boileau appelait des *rodomontades* grammaticales. (Sall.) Tous ces grands mots de S... ne sont que des *rodomontades* d'un Espagnol qui était longtemps avant Rodomont. (Costar.) Fam.

RODOSTO. Géogr. Ville de la Turquie d'Europe, en Romélie; 40,000 hab.

RODRIGUE, roi des Wisigoths. V. RODERIC. ‖ RODRIGUE (Don Dias de Bivar, ou), surnommé *le Cid*. V. CID.

— Ce mot est devenu dans notre langue un terme burlesque, que l'on emploie par raillerie; il se dit d'un vieillard encore vert et vigoureux, et qui est plaisant. C'est un Rodrigue, un vieux Rodrigue.

RODRIGUE. Géogr. Ile d'Afrique, dans la mer des Indes, enlevée par l'Angleterre à la France en 1814.

RODRIGUEZIE. s. f. Bot. Genre de plantes orchidées, qui croissent dans la province de Popayan, en Amérique.

ROECKEL. s. m. Pêch. Nom qu'on donne aux morceaux de la chair grasse du poisson nommé flitan, coupée en long, salée et séchée à l'air. On les estime beaucoup.

ROEDERER (P.-Louis, comte de). Né en 1754 à Metz, et mort à Paris en 1835, fut élu député aux États généraux, et devint, après la session de l'Assemblée constituante, procureur syndic du département de Paris. Ce fut lui qui décida le roi, après l'assemblée du 10 août, à chercher un asile dans l'assemblée. Accusé d'avoir en cette circonstance trahi le peuple, il fut mis en état d'arrestation et forcé de se cacher. Il prit part à la révolution du 18 brumaire. Pendant son séjour à Naples, le roi Joseph l'avait nommé ministre des finances. Appelé à la Chambre des pairs pendant les Cent jours, il en fut rayé en 1816; il reparut à la Chambre en 1839.

ROELLANE. s. f. Bot. Genre de plantes.

ROELLE. s. f. Se disait pour Petite plaque ronde.

— Anc. cost. Roue, cercle de drap jaune que les Juifs devaient porter sur leurs vêtements.

— Anc. métrol. Sorte de monnaie.

— Bot. Genre de plantes du cap de Bonne-Espérance; il appartient à la famille des campanulacées.

ROÉMAS. s. m. Comm. Mouchoirs de coton des Indes orientales.

ROEMER (Olaüs). Astronome danois, né en 1744, mort en 1810, dut sa célébrité à la découverte des éclipses des satellites de Jupiter. Il parvint par cette observation à déterminer le temps que la lumière met pour venir du soleil à nous, et par suite la vitesse de la lumière.

ROÉMÉRIE. s. f. (de *Roémer*, botaniste suisse). Bot. Genre de plantes de la famille des jungermanniées; il contient trois espèces. ‖ On a établi d'autres genres de ce nom, qui n'ont pas été adoptés.

ROER. Géogr. Rivière de la Prusse rhénane, qui se jette dans la Meuse, à Ruremonde. ‖ *Département de la Roer*. Ancien département de l'empire français, dont le chef-lieu était Aix-la-Chapelle.

ROESTÉLIE. s. f. (de *Rœstel*, pharmacien). Genre de la famille des champignons.

ROÉTAGE. s. m. P. et chauss. Mesure cube de l'écorcement des pierres, des déblais, etc.

ROGA. s. f. Hist. du moyen âge. Présent que les empereurs de Constantinople faisaient tous les ans aux magistrats de l'empire et aux troupes. La roga se distribuait, soit le premier janvier, soit le jour de la naissance de l'empereur et de l'impératrice.

ROGALIES. s. f. pl. Hist. du moyen âge. Lieu où l'on inscrivait ceux qui devaient recevoir la roga.

— S'est dit des jours pendant lesquels on distribuait les aumônes publiques ou la paye des soldats. Du Cange a prouvé que c'était une erreur, et que ce mot n'a jamais eu cette acception, admise par plusieurs écrivains.

ROGAMUS ou **ROGAT.** s. m. Jurispr. canon. Mots latins qui signifient *nous prions*, *il prie*. On ne les employait que dans cette locution, *lettres de rogamus ou de rogat*. Lettres par lesquelles un officier ecclésiastique en invitait un autre à faire assigner un sujet du diocèse de ce dernier.

ROGATEUR. s. m. Ant. rom. Officier romain qui recueillait les suffrages. ‖ Celui qui proposait une loi.

ROGATION. s. f. (pr. *ro-ga-si-on*; du lat. *rogare*, prier). Ant. rom. Se disait des [illegible]

[illegible] faisaient le tour des campagnes en implorant la protection des dieux ruraux. Les rogations ou ambarvales des Romains différaient peu, par leur forme, de la fête des Rogations des chrétiens. ‖ Projet de loi présenté au peuple romain; question qu'on lui présentait dans les comices. La fameuse rogation de Manilius, qui accordait à Pompée des pouvoirs très-étendus, fut soutenue par Cicéron dans le discours pour la loi Manilia. ‖ Se dit quelquefois de la loi portée à la suite de la rogation.

— ROGATIONS. s. f. pl. (pr. *ro-ga-si-ons*). Liturg. cathol. Prières publiques accompagnées de processions, que l'Église fait pour les biens de la terre pendant les trois jours qui précèdent la fête de l'Ascension. La semaine des Rogations. La procession des Rogations. Les litanies des Rogations. On fait maigre les trois jours des Rogations. Les Rogations furent établies vers le milieu du Ve siècle par saint Mamers. Les Orientaux ne les ont pas admises.

— Prov. *Après Pâques et Rogations, fi de prêtre et d'ognon.* ‖ *Entre Pâques et Rogation cinq semaines sont au long.*

ROGATISTE ou **ROGATIEN.** s. m. Hist. ecclés. Sectateur de Rogatus, chef d'une secte de donatistes.

ROGATOIRE. adj. des 2 g. (du lat. *rogare*, prier). Qui a rapport à une demande.

— Procéd. *Commission rogatoire.* Commission qu'un juge adresse à un autre juge, et par laquelle il l'invite à faire quelque acte de procédure, d'instruction, dans l'étendue de son ressort, pour éviter un déplacement considérable et coûteux, lorsque les justiciables et les lieux où sont les objets en litige sont trop éloignés du tribunal saisi de l'affaire.

— On appelait *commissions rogatoires*, dans l'ordre de Malte, celles qui se donnaient pour faire des preuves sous un autre grand prieuré que celui où l'on avait été admis.

— Antiq. rom. Qui concerne une rogation. Les lois, chez les Romains, étaient toujours présentées au peuple sous la forme rogatoire. ‖ *Inscription rogatoire.* Se dit des inscriptions que l'on mettait sur les boutiques, dans les villes d'Italie, pour implorer la faveur, la protection d'un patron, d'un édile. Les murs de Pompéi sont chargés d'inscriptions rogatoires.

— Hist. ecclés. *Lettre rogatoire.* Lettre que le clergé et le peuple d'une église adressaient au métropolitain, pour l'inviter à consacrer l'évêque qu'ils avaient élu.

ROGATON. s. m. (du lat. *rogatum*, demande, supplique). Se dit des restes de viandes ramassées. Besace pleine de rogatons. Quant à tant de pauvres moines qui n'ont ni rente ni revenu, qui n'ont pas un pouce de terre, qui mêmement sont appelés porteurs de *rogatons*, pour ce qu'ils ne vivent que des aumônes des gens de bien. (H. Estienne.)

— Se dit aussi des plats composés de choses qui ont déjà été servies. Il ne nous a donné à dîner que des rogatons.

— Par extens. Se dit en littérature de petits ouvrages de rebut. Des pièces en prose et en vers qui courent manuscrites, des nouvelles, etc. Ce recueil ne contient que des rogatons. Famil. J'ai vu la plupart des *rogatons* qui courent annuellement dans Paris. (J.-B. Rouss.) Il avait reçu sur ce sujet mille *rogatons* qui ne valaient rien. (Mme de Sév.) Vous savez que j'aime à ramasser des *rogatons* pour vous divertir. (Id.)

Et qui sait mieux que toi
Rajeunir des lambeaux de vieille friperie,
Ou faire un mets piquant de quelque *rogaton*?
(*Satiriques.*)

— Prov. *Porteur de rogatons.* Celui qui porte des vers, des sonnets, des placets à de grands seigneurs, pour tâcher de tirer d'eux quelque présent.

ROGEZCEUR. s. m. *Jurispr.* canon. Sergent d'une cour ecclésiastique, porteur du rogat ou rogamus.

ROGER Ier, conquérant de la Sicile, passa en ce pays en 1061, et après vingt-huit ans de combats, de courses, fut maître de toute l'île, sauf des montagnes de l'intérieur. Il mourut en 1101. ‖ ROGER II, son fils, né en 1093, régna de 1103 à 1154. ‖ ROGER, fils de Robert Guiscard, lui succéda dans le duché de la Pouille; il régna de 1085 à 1111. ‖ ROGER DE COLLERYE, dit *Roger Bontemps*. Prêtre, né à Paris vers 1470, mort en 1540, était de l'humeur la plus joviale; il présida à Auxerre à une société facétieuse, dont le chef prenait le titre d'*abbé des fous*. C'est d'après lui qu'on a surnommé *Roger-bontemps*, un homme qui est sans souci. ‖ ROGER, nom de famille des papes Clément VI et Grégoire XI. ‖ ROGER DUCOS. V. DUCOS.

ROGER-BONTEMPS. s. m. Personne qui vit sans aucune espèce de souci. C'est un Roger-bontemps, un gros Roger-bontemps. Vrai Roger-bontemps. ‖ Pl., des *Roger-bontemps*.

ROGÉRÉEN. s. m. Hist. ecclés. Disciple de Jean Roger, qui prêcha dans la Nouvelle-Angleterre, à la fin du XVIIe siècle; il enseignait que l'observation du dimanche est une idolâtrie.

ROGEWEEN (Jacq.). Navigateur hollandais, né en 1659, fit un long voyage autour du monde, découvrit l'archipel auquel il donna son nom; mais à son retour à Batavia il fut traité comme un criminel; ramené en Hollande chargé de fers, et quoiqu'il se soit justi- [illegible]

ROGLIANO. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Bastia (Corse); 1,400 hab.

ROGNAGE. s. m. Agric. Action de couper les sarments de vigne à quelque distance des dernières grappes.

ROGNE. s. f. (du celt. *rong*, gale). Pathol. Gale invétérée. ‖ Pustules teigneuses. ‖ Nom vulgaire de la gale rongeante des chevaux.

— *Rogne* [illegible]. V. MULES TRAVERSIÈRES.

— Agric. Un des noms vulgaires de la cuscute. ‖ Mousse qui vient sur le bois. ‖ Excroissance qui se développe sur les branches de l'olivier.

ROGNÉ, ÉE. part. pass. du v. Rogner. S'emploie adjectiv. Papier rogné. Louis rognés. Écus rognés.

ROGNE-CUL. s. m. Techn. Outil dont se sert le fabricant de chandelles. On dit plutôt *rognoir*. ‖ Pl., des *rogne-cul*.

ROGNEMENT. s. m. Techn. Action de rogner. ‖ Effet de cette action.

ROGNE-PIED. s. m. Art vétér. Espèce de couteau avec lequel le maréchal rogne et retranche des portions inutiles de l'ongle du cheval. ‖ Pl., des *rogne-pied*.

ROGNER. v. a. 1re conj. (du lat. *rodere*, ronger). Retrancher, ôter quelque chose des extrémités, de la longueur ou de la largeur d'une étoffe, d'un cuir, d'un morceau de bois, d'un morceau de fer-blanc, etc. Rogner un bâton. Rogner un manteau. Rogner les bords d'un chapeau. Rogner du cuir. Rogner du papier. Rogner la marge d'un livre. Rogner des louis, des écus.

— Agric. Couper les branches des arbres. Rogner la vigne. Rogner une branche trop longue. Rogner les racines des arbres.

— Prov. et fig. *Rogner les ongles à quelqu'un, lui rogner les ongles de près.* Lui diminuer ou même lui retrancher ses profits, son autorité. Cette canaille a grand besoin qu'on lui *rogne* les ongles. (D'Alemb.)

— Fig. et fam. Oter, retrancher à quelqu'un une partie de ce qui lui appartient. On lui a rogné sa portion. Rogner à quelqu'un ses droits, de ses droits, de son traitement, de ses pouvoirs.

— v. n.

Sur l'étoffe de sa pratique
Le tailleur *rogne* adroitement. (SALLENT.)

— Prov. *Tailler et rogner.* Être maître absolu dans la dépense et l'administration. ‖ *Homme qui taille et qui rogne dans une maison.* Homme qui a tout pouvoir dans la conduite, dans l'administration d'une maison.

— SE ROGNER. v. pron. Se couper. Se rogner les ongles.

— Être rogné.

ROGNEUR, EUSE. s. Celui, celle qui rogne. Ne se dit guère que de ceux qui rognent les pièces de monnaie. Les rogneurs et les faux monnayeurs.

— Techn. Celui qui rogne le papier.

ROGNEUX, EUSE. adj. Qui a la rogne. Un enfant rogneux. Un chien rogneux. Une vieille chienne rogneuse.

— Fig. et pop. Chétif, mesquin.

ROGNOIR. s. m. Techn. Appareil dont on se sert pour rogner le papier, le carton, les feuilles d'étain, etc. ‖ Table pour rogner. ‖ Plaque chaude de cuivre, sur laquelle le chandelier rogne le pied des chandelles.

ROGNON. s. m. (du bas lat. *renio*; fait de *renis*, gén. de *ren*, rein). Le rein d'un animal. Ne se dit guère qu'en parlant de certains animaux dont les reins sont bons à manger. Rognons de veau. Rognons de bœuf. Rognons de moutons à la brochette, au vin de Champagne. Rognons sautés.

— Art culin. *Rognon de veau.* Toute la partie de la longe où se trouve le rognon.

— Pop. et par plaisant. *Tenir, mettre, avoir la main, les poings sur les rognons.* Sur les hanches. Se promener gravement, fièrement, les mains sur les rognons. Mettre la main sur ses rognons, en disant des injures.

— Testicule. Des rognons de coq.

— Métall. *Mine en rognons.* Celle qui se trouve en masses détachées, et non par couches ou par filons suivis.

— Minér. Portions de roches cohérentes, d'une forme plus ou moins arrondie, souvent étranglées sur plusieurs points, et d'un volume généralement supérieur à celui du poing, qu'on trouve englobées dans l'épaisseur des couches de la terre, ou dans d'autres masses minérales plus ou moins considérables. On les appelle ainsi parce qu'ils affectent la forme de l'organe que le vulgaire appelle rognon.

— Bot. *Rognon des arbres.* Espèce de champignon qui se fait remarquer par ses lobes et couches uniformes, qui rappellent les reins du bœuf. ‖ *Rognon de coq.* Variété de haricot, de prune et de raisin.

— Infus. *Rognon argenté.* Animalcule infusoire du genre kolpode.

ROGNONNER. v. n. 1re conj. Gronder, grommeler, murmurer entre ses dents. Une vieille qui ne fait que rognonner. Pop.

— Ce mot est dans le dictionnaire de Boiste, mais avec une faute d'orthographe, car nous pensons qu'il faut toujours l'écrire avec deux n. Il était dans l'usage familier de la langue au XVIIe siècle, et la [illegible] Réaux.)

ROGNURE. s. f. Ce qu'on retranche, ce qu'on enlève quand on rogne quelque chose. Rognure de papier. Rognure de livres. Rognure de gants. Rognure d'ongles. Rognure de louis, de pièces d'argent. Un sac de rognures.

— Prov. et fam. *De la rognure il s'est fait des gants.* Il a tiré un parti avantageux des restes et des rognures d'une chose de prix.

— Agric. Nom qu'on donne, dans quelques cantons, aux herbes de mauvaise nature qui croissent dans les blés, et que les bestiaux ne veulent pas manger.

— Techn. Action de rogner. La rognure et la réglure du papier.

— ROGNURES. s. f. pl. Fig. et fam. Les restes des matériaux qui ne sont point entrés dans un grand ouvrage pour lequel ils avaient été préparés. S'enrichir des rognures d'un écrivain.

ROGOMME. s. m. Eau-de-vie ou autre liqueur forte. Boire le rogomme. Un petit verre de rogomme. Pop.

Toi seul as la pomme,
Toi seul as ma foi,
Et jamais *rogomme*
Ne fut bu sans toi. (*Mercure de* 1735.)

— *Voix de rogomme.* Voix rauque d'une personne qui fait abus de liqueurs fortes.

ROGUE. adj. des 2 g. (du celt. *roc*, même signif.). Fier, arrogant, superbe. Une personne rogue. Humeur rogue. Avoir l'air bien rogue, la mine rogue. Un ton rogue. Fam.

Ces porteurs de seringue ont pris des airs si *rogues*!
Ce n'est qu'au prix de l'or qu'on achète leurs drogues.
(REGNARD.)

— S'est dit autrefois pour Apre, rude. Chemin rogue.

— substantiv. on dit *le rogue*, pour l'homme rogue.

— Syn. comp. ROGUE. ARROGANT. FIER. DÉDAIGNEUX. Le *rogue* affecte dans son air la supériorité; l'*arrogant* affecte dans ses manières et ses entreprises la domination; le *fier* affecte dans ses habitudes une orgueilleuse indépendance; le *dédaigneux* affecte dans toute sa personne une opinion injurieuse des autres.

ROGUE. s. f. Pêch. Œufs de poissons salés, dont on se sert comme d'appâts pour pêcher des sardines.

ROGUÉ, ÉE. adj. Pêch. Se dit d'un poisson qui contient des œufs.

ROGUERIE. s. f. Humeur rogue. Mot employé par Saint-Simon.

ROGUS. s. m. Myth. slave. Nom du paradis, chez les anciens habitants de la Prusse.

ROHAN. Géogr. Ch.-l. de cant., arrond. de Ploermel (Morbihan); 1,600 hab. ‖ ROHAN-ROHAN. Ch.-l. de cant., arrond. de Niort (Deux-Sèvres); 1,800 hab.

ROHAN. Ancienne et illustre maison qu'on fait remonter aux premiers souverains de la Bretagne. Cette maison, qui a donné naissance à plusieurs branches, dont les principales sont celles de Guéménée, de Montbazon, de Soubise, de Gié, de Chabot, a fourni un grand nombre de personnages distingués. Les plus célèbres sont: ROHAN (Henri, duc de). Né en 1579, chef des calvinistes après la mort de Henri IV. Il se retira à Venise après la prise de La Rochelle, rentra en France, fut employé par Richelieu, et mourut en 1638 au service du duc de Saxe-Weimar. ‖ ROHAN (Louis, prince de). Né vers 1635, déshonora son nom par des excès de tout genre. Perdu de dettes, il ourdit avec Latréaumont un complot contre la sûreté de l'État. Il fut découvert et exécuté en 1674. ‖ ROHAN (Louis-René-Édouard, prince de). Cardinal, né en 1734, mort en 1803, est surtout condamné par son amour des plaisirs et ses aventures scandaleuses. Il se trouva dans l'affaire du collier, ce qui le fit disgracier. Il fut député aux États généraux, mais il y siégea fort peu. ‖ ROHAN-GUÉMÉNÉE (Jules-Hercule Mériadec, prince de). Né en 1726, se signala par l'éclat de ses fêtes, la somptuosité de sa maison, et par sa prodigalité inouïe. Sa femme faisait, de son côté, de très-grandes dépenses, de sorte qu'en 1783 ils finirent par faire une scandaleuse banqueroute de trente-trois millions. ‖ ROHAN-CHABOT (Louis-François-Auguste, duc de). Né à Paris, en 1788, mort en 1833, fut élevé en Angleterre, revint de bonne heure en France avec sa famille, s'attacha à la cour de Napoléon, puis fut sous Louis XVIII officier de mousquetaires. Devenu veuf, il entra dans les ordres, et devint successivement archevêque d'Auch, puis de Besançon, et enfin cardinal. Obligé de quitter la France après la révolution de juillet, il rentra en 1839 dans son diocèse, et mourut peu après. Il effaça par ses vertus la tache imprimée au nom de Rohan par les deux précédents.

ROHANDRIAN. s. m. Relat. Nom que les indigènes de l'île de Madagascar donnent aux princes blancs qui ont dérogé en épousant une femme de condition inférieure.

ROHILCOUND. Géogr. Province de l'Hindoustan, aujourd'hui comprise dans la présidence de Calcutta.

ROHILLAS. s. m. pl. Hist. Tribu afghane qui émigra du Caboul, et vint s'établir à la fin du XVIIe siècle dans la partie orientale du Delhi. C'était un peuple paisible, laborieux, fidèle aux empereurs mogols, qui fut dispersé ou massacré [illegible]

ROHINI. Myth. ind. Fille de Daksh, une des vingt-sept nymphes qui représentent les astérismes lunaires. Rohini était la favorite du dieu de la lune, Soma, qui avait épousé les vingt-sept sœurs.

ROHLENDER. s. m. Agric. Espèce de raisin blanc qui croît dans le département du Bas-Rhin.

ROHMERIE. s. f. Bot. Genre de plantes.

ROHR. Géogr. Bourg de Bavière, dans le cercle de Regen.

— Hist. *Combat de Rohr.* Victoire remportée par les Français en 1807.

ROHRBACH ou **RORBACH**. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Bitche (Moselle); 1,100 hab.

ROHRIE. s. f. Bot. Genre de plantes composées.

ROHWAND. s. m. Minér. Nom donné à une substance minérale, composée des carbonates de chaux et de fer. Cette substance, que l'on emploie avec succès pour faciliter la fusion des minerais de fer, se trouve en Allemagne.

ROI. s. m. (pr. *roa*; du lat. *rex*, fait de *regere*, régir, gouverner). Monarque, prince souverain d'un État ayant le titre de royaume. Un grand roi. Un puissant roi. Roi héréditaire. Roi électif. Roi légitime, absolu, constitutionnel. Les anciens rois. Les rois chrétiens. La puissance des rois. La majesté des rois. La cour d'un roi. Proclamer un roi. Couronner un roi. Sacrer un roi. Elire un roi. Alliance de couronne à couronne, de roi à roi. Dieu est le maître des rois. Les *rois*, non plus que le soleil, n'ont pas reçu en vain l'éclat qui les environne. (Boss.) Les premières vérités que saint Louis apprit furent ce qu'il devait à Dieu comme homme, et ce qu'il devait à son peuple comme *roi*. (Fléch.) Il est nécessaire de donner tout ensemble à un dauphin les vertus d'un *roi* et celles d'un particulier. (Id.) Comme le premier penchant des peuples est d'imiter les *rois*, le premier devoir des *rois* est de donner de saints exemples aux peuples. (Mass.) Vous êtes un grand *roi* par votre naissance, mais vous ne pouvez être un *roi* cher à vos peuples que par vos vertus. (Id.) Le temps nous est accordé pour nous démêler de la foule des enfants d'Adam, au-dessus même des césars et des *rois* de la terre, dans cette société immortelle de bienheureux qui seront tous *rois*. (Id.) Les peuples ne sont pas faits pour les *rois*, mais les *rois* sont faits pour les peuples. (B. de St-P.)

> Les *rois* sont les maîtres du monde,
> Les dieux sont les maîtres des *rois*.
> (J.-B. Rousseau.)

— Se dit de Dieu, dans un sens analogue. Dieu est le roi des rois, est le roi du ciel et de la terre. La terre n'est pas encore assez basse pour recevoir la pieuse reine, elle voudrait disparaître tout entière devant la majesté du *roi* des *rois*. (Boss.) Il nous avertit que pour n'arriver pas sans ressource à notre éternelle demeure, avec le *roi* de la terre, il faut encore servir le *roi* du ciel. (Id.)

— Hist. fr. En France, la royauté fut d'abord élective. Sous la première race, les grands du royaume choisissaient le roi parmi les fils du monarque défunt. Cette élection même n'avait pas toujours lieu. Quelquefois les fils du roi se partageaient le royaume; d'autres fois le fils aîné succédait de son propre mouvement à son père. Les grands lui rendaient hommage à l'époque de son sacre. Pendant la deuxième race, les grands élurent quelquefois des étrangers pour rois; on en voit un exemple dans le choix de Raoul et d'Eudes. Dès le commencement de la troisième race, la royauté devint héréditaire de mâle en mâle, et par ordre de primogéniture, en vertu d'une coutume traditionnelle qui excluait les femmes, et qu'on appela *loi salique*. Cette coutume, déjà connue sous les rois de la première race, fut solennellement consacrée par l'avènement de Philippe de Valois au trône. La monarchie fut d'abord tempérée en France par les Etats de la nation; plus tard, les usurpations constantes du pouvoir royal en avaient fait presque un gouvernement absolu. Avant 1789, le roi était le régulateur du gouvernement. Il gouvernait par lui-même, à l'aide de conseils, de ministres et d'intendants. Aujourd'hui il ne peut plus rien faire que sous le contre-seing d'un ministère responsable.

— Polit. En France, la règle fondamentale du gouvernement représentatif est que la personne du roi est inviolable et sacrée. Son nom doit rester en dehors et au-dessus des débats auxquels donne lieu l'administration du pays. Au roi seul appartient la puissance exécutive. Le roi est le chef suprême de l'Etat; il commande les forces de terre et de mer, déclare la guerre, fait les traités de paix, d'alliance et de commerce, nomme à tous les emplois d'administration publique, et fait les règlements et ordonnances nécessaires pour l'exécution des lois. La puissance législative s'exerce collectivement par le roi et les deux Chambres. La proposition des lois lui appartient, comme aux deux Chambres. Toutefois lui seul promulgue et sanctionne les lois. C'est lui qui convoque chaque année les deux Chambres; il les proroge, et peut dissoudre celle des députés. Toute justice émane du roi; elle s'administre en son nom par des juges qu'il nomme et qu'il institue. Il a le droit de faire grâce et de commuer les peines.

— *Roi de France, roi des Français*. Cette distinction s'est établie en 1789, lorsque la féo- [illegible]

France était un grand fief dont d'autres fiefs dépendaient directement; elle était dès lors considérée comme la propriété du roi, de même que les seigneuries étaient la propriété des seigneurs. A ce point de vue, le souverain, maître médiat de tout le sol, était proprement appelé *roi de France*. La révolution ayant renversé l'édifice féodal, le sol cessa d'appartenir au monarque; celui-ci n'était plus que le magistrat suprême de la nation; il devint le *roi des Français*. La Restauration rétablit la première dénomination; le peuple a restauré la seconde en 1830. Lorsqu'en 1789 on donna ce titre à Louis XVI, ce n'était qu'un retour à l'ancien usage, car tous les rois de la première race et de la deuxième, et les six premiers de la troisième, prenaient le titre de *roi des Français*. Philippe-Auguste est, dit-on, le premier qui prit le titre de *roi de France*.

— Depuis Henri IV, les rois faisaient précéder leurs édits ou ordonnances par ces mots : N.... *par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre*.

— *Roi des Romains*. Titre que l'on donnait, dans l'Empire germanique, à celui qui était désigné par les électeurs pour succéder à la dignité d'empereur. Depuis Maximilien Ier, ce titre ne fut plus affecté qu'aux successeurs éventuels du trône impérial élus du vivant des empereurs. Le titre de roi des Romains avait d'abord été pris par les empereurs eux-mêmes, qui étaient alors souverains de l'Italie et de Rome. Othon Ier et ses successeurs prirent le titre de roi des Romains jusqu'à ce qu'ils eussent été couronnés empereurs à Rome. Lorsque l'Empire devint héréditaire dans la maison d'Autriche, ce titre fut affecté au fils aîné de l'empereur.

— *Roi de Rome*. Titre que Napoléon donna au fils qu'il eut de Marie-Louise. On l'appela depuis duc de Reichstadt et Napoléon II.

— *Le roi très-chrétien*. Le roi de France. ‖ *Le roi catholique*. Le roi d'Espagne. ‖ *Le roi très-fidèle*. Le roi de Portugal.

— *Roi des rois*. Titre pompeux que se donnaient les anciens rois de Perse.

— On dit d'un prince qu'*il est roi, vraiment roi*, quand il a les qualités et les sentiments que doit avoir un roi. Jamais Louis ne parut plus véritablement *roi*. (Mass.) Et périssez du moins en *roi*, s'il faut périr. (Rac.) Comment prétendez-vous que je vous traite? — En *roi*. (Id.)

> J'en ai rougi moi-même, et me suis plaint à moi
> De voir là Ptolémée, et n'y point voir le *roi*. (Corn.)

> Il me verra toujours digne de toi,
> Mourir en reine, ainsi que tu meurus en *roi*. (Id.)

— Prov. *Il vit en roi, il fait une dépense de roi*. Se dit d'un homme magnifique. ‖ *Il a un cœur de roi*. Se dit d'un homme généreux et libéral. ‖ *Il est heureux comme un roi, comme un petit roi*. Se dit d'un homme extrêmement heureux dans sa condition. ‖ *Il parle en roi, il fait le roi*. Se dit d'un homme impérieux et hautain. ‖ *C'est le roi des hommes*. Se dit d'un homme très-bienfaisant, très-obligeant. ‖ *C'est un manger de roi, un morceau de roi, un morceau digne de la bouche d'un roi*. Se dit d'un mets exquis et délicieux. ‖ *C'est un plaisir de roi*. C'est un plaisir très-grand et très-vif. ‖ *C'est un roi en peinture, un roi de cartes, un roi de carreau, un roi de théâtre*. Se dit d'un roi qui est très-faible ou dont le pouvoir est très-limité, fort borné. ‖ *C'est la cour du roi Pétaud, chacun y est maître*, ou tout simplement, *c'est la cour du roi Pétaud*. Se dit d'une maison, d'une compagnie où la subordination n'existe point, où chacun veut commander. ‖ *Jouer au roi dépouillé*. Se dit quand plusieurs personnes sont après quelqu'un pour le piller, le ruiner. ‖ *Au royaume des aveugles, les borgnes sont rois*. Se dit lorsque quelqu'un n'obtient l'avantage sur les autres que parce qu'il a moins de défauts, moins d'incapacité qu'eux. ‖ *C'était du temps du roi Guillemot*. C'était dans l'ancien temps. ‖ *Un Dieu, une loi, un roi*. On ne doit se conduire que par un seul principe. ‖ *Souhait de roi, fils et fille*. Ceux qui ont deux enfants de sexe différent n'ont plus rien à désirer de ce côté. ‖ *Nouveau roi, nouvelle loi*. Aussitôt qu'un homme est appelé à de hautes fonctions, il se plaît à faire sentir son pouvoir par de nouveaux statuts. ‖ *Se chauffer à la cheminée du roi René*. Se réchauffer au soleil. ‖ *Le roi n'est pas son cousin*. Se dit d'un homme orgueilleux. ‖ *Travailler pour le roi de Prusse*. Travailler sans recevoir aucun salaire. Il paraît que ce proverbe vient de ce que Frédéric-Guillaume Ier, roi de Prusse, pendant tout son règne ne songea qu'à amasser de l'argent, et que jamais sujets ne furent plus pauvres que les siens. ‖ *Roi de la fève* ou *roi de Poitiers*. Dignité éphémère. ‖ *Roi ou rien*. ‖ *Abattez bois, le roi se saigne*. ‖ *Les rois ont les mains longues*. ‖ *Le roi est un homme comme un autre*. ‖ *Le roi perd son droit là où il ne trouve que prendre*. ‖ *Les trésoriers sont les éponges du roi*. ‖ *Nous verrons cela avant qu'il soit trois fois roi*. C'est-à-dire avant trois ans, allusion à la royauté de la fève. ‖ *Où il n'y a rien le roi perd son droit*. ‖ *Parlement de rois*. Ce dicton fait connaître qu'au roi seul appartenait le droit de réunir les parlements. ‖ *Si souhaits fussent vrais, pastoureaux seraient rois*. ‖ *Volonté de roi n'a loi*. ‖ *Celui qui a mangé de l'oie du roi, cent ans après en doit rendre la plume*. Anciennement quand un riche bourgeois ou marchand venait à mourir, il ordonnait, par son testament, que ses enfants n'eussent à se marier dans les familles qui eussent manié les finances publiques, à cause des inconvénients qu'on voyait arriver tous les jours par la [illegible]

les exécutions de justice. ‖ *L'empereur d'Allemagne est le roi des rois; le roi d'Espagne, roi des hommes; le roi de France, roi des ânes; et le roi d'Angleterre, roi des diables*. On dit ce proverbe parce que tous les princes souverains d'Allemagne, qui sont comme autant de rois dans la province de leur obéissance, relèvent de sa couronne; parce que tous les Espagnols se croient nés pour commander; parce que les Français s'estiment obligés à s'assujétir à la volonté de leur roi, comme des chevaux à prendre le collier ou des bœufs à souffrir le joug; parce que les Anglais regimbent facilement contre l'éperon d'une autorité souveraine ou trop absolue.

— Absol. Se dit du roi qui règne dans le pays où l'on est. Les ordres du roi. Par commandement exprès du roi. Le service du roi. Le lever du roi. Le coucher du roi. Emploi à la nomination du roi. Le roi séant en son conseil. Boire à la santé du roi. Oser chanter du *roi* les augustes merveilles. (Boil.) Et le *roi*, que dit-il? Le *roi* se prit à rire. (Id.)

— *Le feu roi*. Le prédécesseur du roi régnant. ‖ *Servir le roi*. Servir dans les troupes du royaume. ‖ *Etre noble comme le roi*. Etre d'une noblesse ancienne et généralement reconnue. ‖ *Qui aura de beaux chevaux, si ce n'est le roi?* Il n'est pas étonnant qu'un homme riche et puissant ait quelque chose de rare, de magnifique, etc. ‖ *Etre sur le pavé du roi*. Etre dans la rue, sur le chemin, d'où personne n'a droit de chasser celui qui s'y trouve. ‖ *Loger dans la maison du roi*. Se dit par plaisanterie pour Etre en prison. ‖ *Etre au pain du roi, manger le pain du roi*. Se disait des soldats, et aussi des prisonniers.

— Prov. et pop. *Aller où le roi ne va qu'en personne, où le roi va à pied, où le roi n'envoie personne*. Aller à la garde-robe.

— *Le roi ne meurt point*. Se dit, en France, pour exprimer qu'à la mort du roi, son parent mâle le plus proche est dans l'instant, et par le seul droit de sa naissance, en possession de la couronne et de l'autorité royale.

— *De par le roi*. Formule qui signifie De la part du roi, au nom du roi, et qui se met au commencement de divers actes publics portant sommation, injonction, etc. ‖ On met aussi en tête des jugements qui autorisent la saisie ou la vente des biens meubles ou immeubles, *de par le roi, la loi et justice*.

— *Vive le roi!* Acclamation publique pour la longue vie et la prospérité du roi.

— Fig. *La maison du roi*. Tous les officiers, domestiques de la maison du roi.

— *La maison militaire du roi, la maison du roi*, ou simplement *la maison*. Les troupes de cavalerie et d'infanterie destinées à la garde de la personne et de la demeure du roi. La maison partit pour l'armée. A telle bataille, la maison du roi donna.

— Fig. *La bouche du roi*, ou simplement *la bouche*. Les officiers qui apprêtent à manger pour le roi. ‖ Les offices où ils travaillent.

— *Commissaire du roi, homme du roi*. Celui qui a commission du roi pour quelque affaire relative au service du roi ou du public.

— *Procureur général du roi, avocat du roi*. Officiers publics dont le ministère est de défendre la loi et les intérêts du public près d'une cour de justice.

— *Procureur du roi*. Officier qui remplit les mêmes fonctions auprès d'un tribunal de première instance.

— Pal. *Les gens du roi*. Les membres du parquet.

— *Lieutenant de roi de telle place*. Celui qui en a le commandement en l'absence du gouverneur.

— *Main du roi*. Un des attributs de sa puissance. On dit plutôt aujourd'hui *main de justice*.

— Fig. *Main du roi*. La puissance et l'autorité du roi interposée dans les procédures judiciaires entre particuliers. Cette locution vieillit.

— Procéd. *Mettre quelque chose sous la main du roi*. Saisir quelque chose en justice au nom du roi. Cette locution vieillit.

— *Les ordres du roi*. Les ordres de chevalerie de Saint-Michel et du Saint-Esprit.

— *L'ordre du roi*. L'ordre de Saint-Michel séparément.

— *Côté du roi*. Au théâtre, le côté où se trouve sa loge.

— *Coin du roi*. Morceau de fer trempé et gravé pour marquer la monnaie. Monnaie marquée au coin du roi.

— *Taux du roi*. Prix d'une chose réglée par l'autorité du roi. Cette marchandise vaut tant au taux du roi. On dit aujourd'hui *taux légal*.

— *Poids du roi*, et plus ordinairement *poids de roi*. Le lieu où l'on pèse les grosses marchandises. Faire peser un ballot au poids du roi, au poids de roi. On dit aujourd'hui *poids public*.

— *Les deniers du roi*. Se disait autrefois du produit des impositions. Gérer les deniers du roi. Maniement des deniers du roi. Comptable des deniers du roi.

— Fig. *Les coffres du roi*. Les finances du roi. Il en reviendra tant dans les coffres du roi.

— *Pied de roi*. Mesure qui contenait douze pouces en longueur. Le pied de roi équivaut à [illegible]

— *Les livres des Rois*. Les quatre livres de l'Ancien Testament qui contiennent l'histoire du peuple de Dieu depuis Samuel jusqu'à la captivité de Babylone. On présume que l'auteur du premier livre est Samuel lui-même, et celui des trois autres, Esdras. Originairement, ces quatre livres n'en formaient que deux, désignés, le premier, sous le nom de *Livre de Samuel*, le second, sous celui de *Livre des règnes*.

— Hist. sacr. *Roi des Juifs*. Se dit, dans l'Ecriture, de Jésus-Christ.

— Hist. anc. *Le grand roi*. Le roi de Perse.

— Hist. égypt. *Les rois pasteurs*. V. PASTEUR.

— Fig. Maître, chef. Tous les hommes sont rois devant les yeux du Créateur. (A. Martin.) L'homme de la nature est le chef et le roi. (Boil.) Ce roi de la nature, combien a-t-il de rois? (Id.)

— *Le jour des Rois*. Le jour de l'Épiphanie.

— *Faire les rois*. Dîner ou souper en famille ou avec des amis pour partager un gâteau dans lequel il y a une fève. Faire les rois en famille.

— *Gâteau des rois*. Gâteau qui renferme une fève, et qu'on mange le jour des Rois. Couper, distribuer le gâteau des rois.

— *Roi de la fève*, ou simplement *roi*. Être roi chez quelqu'un. Un tel fut roi.

— *Le roi boit*. Cri que l'on fait entendre lorsque le roi de la fève vient à boire. Il nous a bien fait crier, le roi boit.

— *Chandelle des Rois*. Grosse chandelle cannelée, dont les marchands chandeliers faisaient présent à leurs pratiques le jour des Rois.

— Antiq. *Roi du festin*. Celui des convives que l'on choisissait, ou que l'on tirait au sort, pour présider au repas, régler le nombre des coupes que l'on viderait, les santés qui seraient portées, la grandeur et la succession des coupes. Des Juifs, qui élisaient un roi du festin et lui donnaient une couronne de fleurs, cet usage passa aux Grecs, à l'exception des Lacédémoniens, et des Grecs aux Romains.

— *Le roi du bal*. Celui qui donne un bal, ou celui pour qui on le donne, et qui ouvre la danse.

— Hist. Titre que l'on a donné, en France, sous la première race et la deuxième, aux fils de rois, dès leur naissance. ‖ S'est dit, en Allemagne, sous la domination carlovingienne, et jusqu'à Ferdinand Ier, du prince qui exerçait l'autorité souveraine sans avoir été couronné par le pape. ‖ Titre que Marie d'Angleterre et Marie-Thérèse de Hongrie ont pris fréquemment dans leurs actes. ‖ Titre qu'on a donné, en Irlande, au moyen âge, à de simples abbés. ‖ S'est dit quelquefois d'un simple seigneur possesseur d'un franc-alleu. Le roi d'Yvetot; un arrêt de l'échiquier de Normandie donne le titre de roi au seigneur d'Yvetot, en 1392. ‖ Titre qui se donnait à tous les chefs de corporation jouissant de quelque privilége public. Roi des arpenteurs. Roi des barbiers. Roi des violons, etc. Henri III défendit à tout Français de prendre le titre de roi. ‖ *Roi des ribauds*. V. RIBAUD. ‖ *Roi des merciers*. Officier qui veillait sur les intérêts du commerce de détail. La charge de roi des merciers, créée, dit-on, par Charlemagne, fut supprimée par François Ier en 1544, rétablie bientôt après, et abolie définitivement par Henri IV, en 1597. ‖ *Roi des poëtes*. Celui qui avait remporté le prix aux jeux floraux, et qui, l'année suivante, jugeait les poésies présentées au concours.

— *Roi d'armes*. Le chef des hérauts d'armes. Il présidait à leur chapitre, et avait juridiction sur les armoiries.

— *Le roi de la basoche*. Celui d'entre eux qui présidait à une certaine juridiction qu'ils tenaient autrefois.

— Parmi les tireurs d'arbalète, *le roi de l'oiseau* est celui qui abat l'oiseau.

— Parmi les pèlerins, *le roi des pèlerins* est celui d'entre eux qui a vu le premier le clocher du lieu où ils vont en pèlerinage.

— Géogr. *Comté du roi* ou *King's-County*. Nom d'un comté de l'Irlande, dont le chef-lieu est Philistown.

— Myth. Surnom de Jupiter. A Lébadée, on sacrifiait à Jupiter roi.

— Antiq. gr. Titre du prêtre du temple de Diane, à Aricie. C'était toujours un esclave fugitif, qui tuait son prédécesseur. ‖ *Archonte roi*. Le second des archontes d'Athènes; celui qui présidait aux sacrifices. C'était une des premières dignités de la république; elle donnait autorité sur tout ce qui avait rapport à la religion ou à ses ministres. Il connaissait des crimes d'impiété, et poursuivait les coupables devant l'aréopage. Sa femme, qui portait le titre de *reine*, remplissait aussi quelques fonctions sacerdotales.

— Antiq. rom. *Roi des sacrifices*. Titre d'un sacrificateur qui fut créé à Rome, sous les premiers consuls, pour accomplir certaines cérémonies religieuses qui auparavant étaient réservées aux rois de Rome. Le roi des sacrifices était exclu de toutes les magistratures.

— L'homme est appelé *le roi de la nature*.

> L'homme a dit : Les cieux m'environnent,
> Les cieux ne roulent que pour moi;
> De ces astres qui me couronnent
> La nature me fit le roi. ([illegible])

— Chamfort a dit en ce sens, *le roi de l'univers*, quoique cette qualification soit plus par- [illegible]

> [illegible]
> De roi de l'univers est le premier palais.

— Dieu ou Jupiter est appelé par les poëtes *le roi des dieux, le roi des dieux et des hommes, le roi du ciel*; Pluton, *le roi des enfers, le roi des ombres, le roi des morts*; Neptune, *le roi des mers, le roi du liquide élément*.

> Il déchaîne sur la terre
> Les aquilons furieux;
> [illegible]
> Dans la main du roi des dieux. (J.-B. Rouss.)

> Le roi des cieux et de la terre
> Descend au milieu des éclairs. (Id.)

— Le soleil est appelé *le roi du jour*, *le roi des saisons*. Roi du jour, ton palais n'aurait pas

l'univers? (De Fontanes.) Le *roi* des astres semble s'élever en ligne droite du sein de la terre, et ses premiers rayons montent en colonnes vers le ciel. (Bernis.)

Roi du monde et du jour, guerrier aux cheveux d'or,
Quelle main, te couvrant d'une armure enflammée,
Abandonna l'espace à ton rapide essor? (B.-Lorm.)

Emporté d'un essor rapide,
Prométhée atteint le séjour
Où le *roi* des saisons préside
Aux mois qui composent sa cour. (Sabatier.)

— Se dit aussi en parlant de certains animaux qu'on regarde comme les plus nobles de tous. Le lion est le roi des animaux. L'aigle est le roi des oiseaux. Le paon est sans contredit le *roi* des oiseaux. (Buff.)

— Se dit par extension de tout ce qui domine sur son espèce, de tout ce qu'il y a de meilleur dans son genre. N'est-ce pas sur le bord d'un ruisseau, élevant au milieu des herbes sa tige auguste, et réfléchissant dans les eaux ses beaux calices, plus blancs que l'ivoire, que j'admirerai le *roi* des vallées? (B. de St-P.) Ce n'est qu'au pied des neiges éternelles du mont Liban que le cèdre, le *roi* des végétaux, s'élève dans toute sa majesté. (Id.)

Le chêne audacieux, *roi* des monts solitaires,
Tombe sous les assauts de l'âge et des autans.
(Baour-Lormian.)

Noble fils du printemps, le lis majestueux,
Qui ne craint plus des vents le souffle impétueux,
Élève avec fierté sa tige souveraine;
Il est le *roi* des fleurs, dont la rose est la reine.
(Boisjolin.)

L'or seul donna la pourpre, et l'art qui peint les fleurs
Fit du *roi* des métaux la reine des couleurs. (Del.)

— En parlant d'un chêne immense, Desaintange a dit :

Roi des forêts, autant les arbres d'alentour
S'élevaient au-dessus de la tige des herbes,
Autant ils s'abaissaient sous ses rameaux superbes.

— Se prend aussi dans un sens moral, pour exprimer ce qui exerce un empire absolu sur notre âme, sur nos passions.

Le noble indépendance est le dieu d'un grand cœur,
Et nos seuls rois ce sont la patrie et l'honneur.
(Dulard.)

— En parlant de l'homme sage et modéré dans ses désirs, Racan a dit :

Roi de ses passions, il a ce qu'il désire;
Son fertile domaine est seul tout son empire.

— Astron. *Les trois Rois.* Nom de trois étoiles placées sur une même ligne, dans la constellation d'Orion.

— En zoologie, on donne le nom de *roi* à plusieurs animaux, soit à cause de leur taille et de leur beauté, soit parce qu'ils exercent sur leurs semblables une prédominance qu'on a comparée à une royauté.

— Bot. *Roi des fleurs.* Nom que les Chinois donnent à la pivoine moutan.

— Conchyl. *Roi du sud.* Nom qu'on donne quelquefois à une belle variété de cône.

— Entom. *Roi des abeilles.* L'abeille mère ou la reine. On a donné pendant longtemps le nom de roi à l'abeille femelle de nos ruches, dans l'idée où l'on était que cette abeille était d'un autre sexe. L'erreur ayant été découverte, le prétendu roi a reçu le nom de reine. || *Le roi.* Nom vulgaire du papillon grand nacré. On l'appelle aussi *roi des papillons.*

— Erpét. *Roi des fourmis.* L'amphisbène de la Guiane, parce qu'on le rencontre dans les fourmilières.

— Hortic. *Roi d'été.* Variété de poire. || *Roi d'Alger, roi d'Angleterre, roi de Flandre.* Nom de plusieurs variétés d'œillets.

— Ichthyol. *Roi des brochets.* Variété de brochet. || *Roi des harengs.* La chimère arctique et la chimère callorhynque, que les pêcheurs croient destinées à conduire les harengs. || *Roi de la mer.* Espèce de coryphène. || *Roi des rougets.* Espèce de mulle. || *Roi des saumons.* Truite que l'on prend quelquefois avec les saumons, et qu'on suppose être leur conducteur.

— Mamm. *Roi des singes.* L'alouate. || *Roi de la mer.* Le dauphin. || *Roi des chevrotains.* Petite espèce d'antilope africaine.

— Anc. minér. *Roi des métaux.* L'or, le plus précieux des métaux.

— Ornith. *Roi des cailles.* Le râle des genêts, ou suivant d'autres, le râle d'eau. || *Roi des corbeaux.* Le drongo, oiseau d'Arménie qui a beaucoup de rapport avec les paons. || *Roi des couleurs.* Le paon. || *Roi des oiseaux.* Le grand aigle ou l'aigle royal. || *Roi Bidelet, roi Bertrand, roi Béry, roi Bezil.* Noms vulgaires qu'en divers pays on donne au troglodyte. || *Roi de froidure.* Un des noms du troglodyte. || *Roi Bertaud* [illegible]. Un des noms du roitelet dans le département des Deux-Sèvres. || *Roi.* Nom donné à un [illegible] de la famille des [illegible] papa, ou roi des vautours. || *Roi des fourmilières.* Un des noms de la grallarie. || *Roi des gobe-mouches.* Le platyrhynque couronné. || *Roi de Guinée.* Le gros couronné. || *Roi des manucodiates* ou *roi des oiseaux de paradis.* Un des noms du manucode. || *Roi païen.* Un des noms vulgaires du rouge-gorge.

— Philos. hermét. *Le roi.* Le soufre ou l'or minéral. || *Le roi et la reine.* Le soufre et le mercure qu'on doit faire cuire ensemble. || *Le roi de l'art.* Se dit du mercure philosophal. || *Le roi est né.* Le composé est animé et réalisé. || *Le roi Hérode fait tuer les enfants dont le sang est recueilli par des soldats.* Locution qui signifie que le sage extrait l'humidité [illegible] et métallique à l'aide du feu, et la recueille dans des récipients. || *Le roi retournant à la fontaine.* La médecine bien infusée.

— Au jeu de cartes, la principale figure de chaque couleur. Roi de cœur. Roi de carreau. Roi de pique. Roi de trèfle. Roi d'atout. Tierce de roi. Quatrième de roi. Quinte au roi. Quatorze de roi. Brelan de rois. || *Roi appelé.* Celui qui est avec l'hombre, au jeu du quadrille.

— Se dit absolument du roi de cœur, au jeu de la guimbarde.

— Fig. Se dit, au jeu du piquet à écrire, d'une division de la partie qui comprend deux ides. Une partie complète est composée de douze rois ou de vingt-quatre ides.

— La principale pièce du jeu des échecs.

Le *roi* lève sa tête
Sur les soldats qui couvrent l'échiquier;
Il est plus grand que reine et chevalier,
Et des tours même il surpasse le faîte. (Roman.)

— Techn. Le dernier morceau de cuivre qui reste au fond de la cuve, après qu'on a enlevé le plus possible de rosettes.

— Syn. simpl. Monarque, souverain, prince, potentat, despote, tyran. || Épith. Puissant, faible, craintif, généreux, magnanime, vigilant, clément, usurpateur, absolu, violent, soupçonneux, défiant, implacable, terrible, redoutable, stupide, vulgaire. || Périphr. pour les rois. Les pasteurs des nations, les fronts couronnés.

— Syn. comp. ROI. MONARQUE. PRINCE. POTENTAT. EMPEREUR. V. MONARQUE.

ROIAGE. s. m. Anc. cout. Droit sur les vins qu'on transporte par charrois.

ROIBON. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de St-Marcellin (Isère); 2,800 hab.

ROIDE. adj. des 2 g. V. RAIDE.

ROIDEUR. s. f. V. RAIDEUR.

ROIDI, IE. V. RAIDI.

ROIDILLON. s. m. V. RAIDILLON.

ROIDIR. v. a. 2e conj. V. RAIDIR.

ROIE. s. f. Se disait des raies tracées sur une planche, sur un papier, pour indiquer le nombre de parties gagnées. S'empl. quelquefois au jeu de piquet.

ROIERIÈRE. s. f. Anc. législ. Juridiction sur les fonds de terre; justice foncière.

ROINES. s. f. pl. Techn. Fortes pièces de bois qui forment les deux côtés du châssis dans les métiers de basse-lice.

ROINETTE. s. f. Nom d'un ancien jeu.

ROIOC. s. m. Bot. Fausse rhubarbe.

ROISE. s. f. Syn. de Boutoir.

ROISEL. Géogr. Chef-lieu de cant., arr. de Péronne (Somme); 1,500 hab.

ROITELET. s. m. Un petit roi, le roi d'un très-petit État. Ne se dit que par dénigrement et pour déprimer la puissance du roi dont on parle. Ce n'est pas un roi, ce n'est qu'un roitelet.

Tels que ces princes paresseux,
Roitelets casaniers de vos fastes antiques,
Qui dans les festins et les jeux
Buvaient l'oubli des misères publiques. (*Satiriq.*)

— Ornith. Genre d'oiseaux sylvains, ayant pour type un fort petit oiseau à bec fin, dont le plumage est olivâtre, et qui a sur la tête une tache d'un beau jaune. On en distingue deux espèces : le roitelet ordinaire, que le vulgaire confond avec le troglodyte, et le roitelet à triple bandeau. Les roitelets font leur nourriture d'insectes, qu'ils vont chercher en voltigeant sans cesse de branche en branche. On ne voit plus voler que la solitaire mésange, qui chante malgré la froidure; le petit *roitelet*, qui sautille çà et là, et le moineau hardi, qui vient familièrement à la porte de nos cabanes becqueter les graines qui sont à terre. (Gessner.)

— Fig. Les panégyristes font toujours un aigle d'un roitelet.

ROITELETTE. s. f. Ornith. Femelle du roitelet.

On dit que votre roitelet
Est bien sédé de sa roitelette,
Que ce petit drôle ne fait
Des soupirs que pour la fauvette. (***)

ROITILLON. s. m. Ornith. Nom vulgaire du troglodyte.

ROJEL. s. m. Conchyl. Espèce d'huître, appelée aussi *huître du Sénégal.*

ROKAI. s. m. Linguist. Caractère d'écriture courante que les Arabes et les Turcs emploient dans leurs comptes, livres, rapports, lettres, etc.

ROKE. s. m. Mamm. Écureuil de Ceylan.

ROKEJEKE ou **ROKEJÉQUE.** s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des portulacées, ne renfermant qu'une espèce, que l'on trouve [illegible]

ROKOSZ ou **ROKOSS.** s. m. Hist. Privilège que possédaient les nobles de Pologne de prendre les armes lorsqu'ils craignaient quelque envahissement de la part du roi ou du sénat. En 1606, la diète forma un rokoss contre le roi.

ROLAND. Personnage célèbre dans les romans de chevalerie, et l'un des paladins de Charlemagne, dont il est regardé comme le neveu. Un différend qu'il eut avec son oncle le fit partir pour l'Asie, qui retentit du bruit de ses exploits. C'est là qu'il devint amoureux de la belle Angélique, reine du Cathay, dont la trahison le fit entrer dans une fureur terrible, qui est le sujet du poème de l'Arioste. Après avoir recouvré sa raison, il accompagna son oncle en Espagne. Commandant de l'arrière-garde, il fut, au retour de l'armée, attaqué par les Sarrasins et les Basques, excités par le traître Ganelon. Accablé par le nombre, il sonne si fort du cor que les veines de son cou se rompent, et pour ne pas voir sa bonne épée Durandal tomber entre les mains des ennemis, il la lance à travers les rochers de la vallée de Roncevaux pour la briser; mais elle perce la montagne, et ouvre le passage appelé *Brèche de Roland.* Une ancienne chanson, autrefois en usage dans les armées françaises, célébrait les exploits de Roland. Elle est aujourd'hui perdue.

— Prov. *Mourir de la mort de Roland.* Mourir de soif. Roland s'étant extrêmement échauffé à la bataille de Roncevaux, se retira de la mêlée pour chercher de l'eau, mais n'en ayant pu trouver, il mourut de soif.

— ROLAND DE LA PLATIÈRE (Jean-Marie). Ministre, né en 1752 à Villefranche. Il était inspecteur général du commerce quand il fut porté, en 1790, à la municipalité de Lyon, où il fonda un club de jacobins. Il devint en mars 1792 ministre de l'intérieur, et bientôt fut renvoyé avec plusieurs de ses collègues; prit part à l'insurrection du 10 août, redevint alors ministre de l'intérieur, s'opposa aux massacres de septembre et à la domination de la montagne, mais ne réussit point à maîtriser ce parti, se fit haïr des meneurs les plus avancés, fut accusé de fédéralisme, réduit à donner sa démission, puis enveloppé dans la proscription des girondins; il échappa pendant cinq mois aux recherches; mais, instruit du supplice de sa femme, il se donna la mort sur la grande route près de Rouen. On a de lui des lettres, des mémoires et divers traités industriels. || ROLAND (Manon-Jeanne Philipon, dame). Femme du précédent, née à Paris en 1784, fit presque seule son éducation, lut surtout Plutarque, où elle puisa ses sentiments républicains, épousa Roland en 1780, le fit avancer, fut la rédactrice principale du *Courrier de Lyon*, fondé par lui à la révolution, le suivit à Paris, se lia avec ses amis les girondins, et devint, par sa vivacité d'esprit et son enthousiasme, l'âme de leur conseil; elle dirigea tout le ministère de l'intérieur sous le nom de son mari. Plus haïe encore que lui de la montagne, elle fut arrêtée après le 31 mai. Elle eut la tête tranchée le 9 novembre 1793. En prison, au tribunal et sur l'échafaud, elle déploya la plus noble fermeté. On lui doit des mémoires intéressants et curieux.

ROLANDIN. s. m. V. ROLANDISTE.

ROLANDISTE. s. m. Hist. Partisan du ministre Roland, en 1792 et 1793.

ROLANDRE. s. f. Bot. Genre de plantes établi pour un arbuste d'Amérique, appartenant à la tribu des vernoniées.

ROLANDRÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une rolandre. || ROLANDRÉES. s. f. pl. Section de la tribu des vernoniées, qui a pour type le genre rolandre

RÔLE. s. m. Une ou plusieurs feuilles de papier, de parchemin, collées bout à bout, sur lesquelles on écrivait des actes, des titres. Grand rôle. Petit rôle.

— L'orthographe de ce mot a varié plusieurs fois. On l'a écrit *rolle, rollet, roole, rale* et enfin *rôle.* Danet écrit *role*, et il y a apparence qu'il dérive ce mot du gaulois *roler*, qui se dit encore dans quelques provinces pour *rouler.* En effet, les rôles étant ordinairement des papiers sans couverture, les gens de pratique les roulent pour les mettre dans leurs poches avec plus de facilité. Ducange écrit *roole* et *rolle*, qu'il dérive du latin *rotulus, rotula.* Cette étymologie autorise l'orthographe de Danet; mais l'usage aujourd'hui est de prononcer et d'écrire *rôle.*

— Prat. Feuillet, ou deux pages d'écriture. Faire des écritures au rôle. Les rôles d'une minute, les rôles d'une grosse.

— Anc. jurispr. *Rôle d'Oleron.* Se dit des règlements pour la marine faits par Éléonore, duchesse de Guyenne et comtesse de Poitou, qui furent reçus en France, et qui servirent de modèle aux villes hanséatiques pour dresser les ordonnances de Wisbui.

— Liste, catalogue. Le rôle, les rôles des contributions. Le rôle des contribuables. Les capitaines ont un rôle de leurs soldats. Faire un rôle. Dresser un rôle. Mettre quelqu'un, porter quelqu'un sur un rôle. Oter quelqu'un de dessus le rôle. L'ôter du rôle. Nom qui n'est plus sur le rôle.

— Pal. État, liste sur laquelle on inscrit les causes dans l'ordre où elles doivent se plaider. Rôle ordinaire. Rôle extraordinaire. Rôle de relevée. La cause est au rôle. Les causes viennent à tour de rôle. Petit rôle. Grand rôle. Mettre sur le rôle. Mettre au rôle. Tirer du rôle. [illegible]

— [illegible]. Registre sur lequel les greffiers inscrivent les causes selon l'ordre dans lequel elles sont présentées.

— Fig. *A tour de rôle.* Chacun à son tour ou à son rang. Dans certaines sociétés littéraires, les membres y lisent leurs ouvrages à tour de rôle.

— Chanceller. Registres sur lesquels étaient portées toutes les oppositions faites au sceau des provisions des *offices*, et qui avaient été signifiées à des officiers nommés *gardes des rôles.*

— Les Anglais appellent *rôles* les anciens actes du parlement, les lettres royales, closes ou patentes, les titres ou chartes, les documents judiciaires, etc.

— *Maître des rôles.* C'est, en Angleterre, un magistrat de la cour de la chancellerie qui remplace quelquefois le chancelier dans la partie judiciaire de ses fonctions, et qui prend place, dans la hiérarchie administrative, immédiatement après le grand juge du banc du roi.

— Mar. *Rôle d'équipage.* Liste générale, comprenant les noms et les qualités de tous les hommes embarqués sur un bâtiment, soit comme employés à bord, soit comme passagers. Ce rôle général sert à en former plusieurs autres : celui de quart, qui est une liste des hommes qui doivent faire le quart de tribord et celui de bâbord; celui de manœuvre, qui indique à chaque homme les manœuvres sur lesquelles il doit se porter; celui de combat, où le poste de chacun est désigné; et le rôle de plat, qui divise les hommes en plats de sept.

— Ce que doit réciter un acteur dans une pièce de théâtre. Distribuer les rôles d'une pièce aux comédiens. Destiner un rôle à un acteur, à une actrice. Refuser un rôle. Ne pas savoir son rôle. Rôle de trois cents vers, de quatre cents vers. Apprendre, étudier son rôle. Répéter un rôle. Oublier son rôle. Je l'ai entendu déclamer des *rôles* du Misanthrope avec beaucoup d'art et de naturel. (Volt.)

— Personnage représenté par l'acteur. Jouer les premiers rôles. Ne jouer que les seconds rôles. Bien jouer, bien faire, bien rendre son rôle. Manquer son rôle. Avoir un beau rôle dans une pièce. Faire un rôle. Le rôle de Cinna, d'Andromaque, de Brutus, de César. Rôles à manteau. Rôles à grande livrée. Vrai personnage de théâtre, à le voir, vous croiriez qu'il a un masque; à l'entendre, vous diriez qu'il joue un *rôle.* (Desmahis.) C'est le premier *rôle* de cette pièce que l'on ait osé mettre sur le théâtre. (Volt.) Ce *rôle* me paraît d'autant plus admirable, qu'il se trouve dans la seule tragédie où l'on pouvait l'introduire, et qu'il aurait été déplacé partout ailleurs. (Id.)

— *Bien saisir son rôle, l'esprit de son rôle.* En bien exprimer le caractère, le sens. Il ne suffit pas de savoir un rôle et de le débiter, il faut que l'acteur s'identifie avec le personnage qu'il doit représenter, et que non-seulement il ait étudié toutes les parties de son rôle, qu'il en comprenne bien la situation et les sentiments, mais qu'il connaisse bien la pièce dans laquelle il joue un rôle, et le rapport qu'a ce rôle avec ceux des autres personnages.

— Les rôles qui composent une troupe de comédiens sont : les premiers rôles tragiques et comiques, les jeunes premiers ou amoureux, les seconds amoureux, les troisièmes rôles ou raisonneurs, les pères nobles, les rôles à manteau ou de financiers, les premiers et les seconds comiques, et les utilités. Pour les femmes, le premier emploi est celui des reines ou grands rôles tragiques; viennent ensuite les jeunes princesses ou amoureuses, et les confidentes. Dans la comédie, les premiers rôles, les coquettes, les amoureuses, les soubrettes, les mères, les duègnes, etc.

— *Outrer son rôle.* En charger, en forcer l'expression.

— Manière dont on agit dans les affaires du monde, dans certaines occasions; caractère qu'on y fait ou qu'on y montre. Bien jouer son rôle dans une négociation dont on est chargé. Jouer un grand rôle, un sot rôle dans une affaire. Faire un grand rôle, un mauvais rôle. Charger quelqu'un d'un rôle bien difficile. Jouer un grand rôle dans le monde. Jouer toute sorte de rôles. Jouer des rôles bien différents. C'est un beau rôle que celui de défenseur de l'innocent opprimé. Jouer le rôle de délateur, de calomniateur. Jouer un mauvais rôle. Hypocrite qui sait bien jouer son rôle. Femme artificieuse, qui joue bien, qui remplit bien son rôle pour duper un homme. Tout le monde voudrait être maître, et fort peu d'hommes sont faits pour en remplir le *rôle.* (S. Dub.) Regardez le monde tel que vous l'avez vu dans vos premières années; de nouveaux personnages sont montés sur la scène; les grands *rôles* sont remplis de nouveaux acteurs. (Mass.) De tous ces *rôles* pompeux que les hommes ont joués pendant le moment qu'on les a vus sur le théâtre, il ne leur reste que le regret de voir finir la représentation. (Id.) Que nous reste-t-il de ces grands noms qui ont autrefois joué un *rôle* si brillant dans l'univers? (Id.)

Le monde, à mon avis, est comme un grand théâtre
Où chacun en public, l'un par l'autre abusé,
Souvent à ce qu'il est joue un *rôle* opposé. (Boil.)

J'ai rempli pour ma part ce théâtre frivole;
Si chacun n'y restait que le temps de son *rôle*,
Tout serait à sa place. (Gresset.)

— Techn. Pelote de tabac ou boudin roulé plusieurs fois sur lui-même. || *Grand rôle.* Nom [illegible] trois tambours d'un moulin à sucre qui était au milieu, et qui était traversé de l'arbre du moulin.

— Syn. comp. RÔLE. CATALOGUE. LISTE. TABLE. NOMENCLATURE. DÉNOMBREMENT. La *liste* ne suppose qu'une même classe, ou tout au plus une division de cette classe; le *catalogue*, portant sur les qualités distinctives des individus, suppose plusieurs classes différentes; le *rôle* est distingué de la liste, en ce que celle-ci ne suppose aucun engagement, aucune obligation, et que le *rôle* suppose une ou quelques-unes de ces choses; la *table* est un tableau raccourci et méthodiquement disposé pour donner la facilité de voir ou de trouver ce qu'on désire savoir; la *nomenclature* est une liste de mots qui a

pour objet d'apprendre ou de se rappeler les noms que l'on ignore ou que l'on a oubliés; le *dénombrement* est un compte détaillé des parties d'un certain tout, comme des habitants d'une vi[illegible] d'un empire.

RÔLER. v. n. Faire des rôles d'écriture. Aimer à rôler. Fam., peu usité, et ne se dit qu'en mauvaise part.

RÔLET. s. m. (diminut. de *rôle*). Petit rôle.

— Ne se dit plus guère qu'au figuré et dans les deux phrases proverbiales suivantes.

— *Jouer bien son rôlet.* Jouer bien son personnage. Après le massacre de la Saint-Barthélemy, Charles IX dit à Catherine de Médicis : Eh bien ! madame, ai-je bien joué mon *rôlet* ? (***)

> Quand sur la scène de ce monde,
> Chaque homme a joué son *rôlet*,
> En partant, il est à la ronde,
> Reconduit à coups de sifflet. (VOLTAIRE.)

— *Être au bout de son rôlet.* Ne savoir plus que dire ni que faire.

> C'est encore un renard qui fournit le sujet
> Du récit que je vais vous faire :
> Sans le renard, on ne conterait guère,
> Et j'eusse été vingt fois au bout de mon *rôlet*.
> (VITALIS.)

On dit vulgairement, *Être au bout de son rouleau*, mais c'est à tort; il faut dire *être au bout de son rôlet*.

ROLET. Nom d'un procureur connu par les satires de Boileau, et par les commentaires de Brossette, qui fait observer que ce vers, *J'appelle un chat un chat, et Rolet un fripon*, a passé en proverbe parmi nous, à cause de sa simplicité et du sens naïf qu'il renferme. Il ajoute que M. le président de Lamoignon employait le mot de Rolet pour signifier un fripon insigne. *C'est un Rolet*, disait-il ordinairement.

ROLETTE. s. f. Comm. Toile de lin qui se fabriquait en Flandre.

ROLEUR. s. m. Techn. Ouvrier qui fait des rôles de tabac.

ROLIM. s. m. Relat. Souverain pontife au Pégu.

ROLLAT. s. m. Cout. de Bayonne. Contrat qui avait exécution parée. ‖ *Obligé en rollat.* Celui qui était soumis à un acte revêtu de l'exécution parée.

ROLLE. s. m. Comm. Sorte d'étoffe de laine qui ressemble au molleton.

— Ornith. Genre d'oiseaux d'Afrique et de l'Inde. C'est une division du genre rollier. La plus jolie espèce est le rolle à gorge bleue.

— Techn. Tisonnier à l'usage du chaufournier.

ROLLIER. s. m. Ornith. Genre de passereaux de l'ancien continent, divisé en deux sections, les rolliers proprement dits et les rolles. Les rolliers sont des oiseaux voisins des pics et des martins-pêcheurs, essentiellement insectivores, très-farouches, sociables seulement avec leurs semblables, ne s'écartant des bois touffus qu'ils habitent que pour manger. Leurs couleurs sont généralement vives. Ils nichent sur les arbres ou dans les trous pratiqués à leurs troncs.

ROLLIN (Charles). Célèbre professeur, né à Paris en 1661, et mort en 1741, se distingua par ses études classiques, par ses vertus autant que par ses succès. À 22 ans, il remplaça son ancien professeur dans la chaire de seconde, fut nommé en 1687 professeur de rhétorique, et l'année suivante, professeur au collége de France; il fut élu en 1794 recteur de l'Université de Paris, et prit en sortant de charge la direction du collége dit de Beauvais. Au bout de quinze ans de succès, il fut violemment enlevé à ses élèves comme suspect de jansénisme. Forcé au repos, il consacra ses loisirs à la composition d'ouvrages utiles à la jeunesse. Ses principaux ouvrages sont : le *Traité des études*, l'*Histoire ancienne* et l'*Histoire romaine*.

ROLLINIE. s. f. Bot. Genre de plantes du Brésil.

ROLLON. Duc de Normandie, fut un de ces chefs norwégiens bannis de leur pays à cause de leurs brigandages. À la tête de ses Normands, il ravagea les côtes de France, de 876 à 911, prit Rouen, et enfin reçut de Charles le Simple, avec la main de sa fille Giselle, la partie de la Neustrie appelée depuis Normandie, et le domaine direct de la Bretagne, à condition qu'il rendrait hommage à Charles, et se ferait baptiser. Il prit alors le nom de Robert. Le gouvernement de Rollon fut sage, équitable et pacifique. Il mourut en 930, laissant pour successeur Guillaume Iᵉʳ, son fils.

ROLOWAY. s. m. Mamm. Singe d'Afrique

ROM. s. m. Ichthyol. Nom vulgaire du carrelet.

ROMA. Myth. Troyenne venue en Italie avec Enée, et qui épousa Latinus. Elle en eut deux enfants, Rémus et Romulus, qui bâtirent une ville à laquelle ils donnèrent le nom de leur mère.

ROMAGNE. Géogr. Ancienne province des États de l'Eglise, qui a formé les délégations de Ravenne et de Rimini.

ROMAÏKA. s. f. Danse nationale des Grecs modernes.

ROMAILLET. s. m. Mar. Morceau de bois qui sert à remplacer un nœud pourri des parties piquées par les vers. ‖ Morceau de bois employé à remplir un vide ou à suppléer au défaut de dimension dans le bordé d'une embarcation.

ROMAIN, AINE. adj. Se dit des personnes qui appartenaient à l'ancienne Rome. Empereur romain. Citoyen romain.

> Seigneur, pour conserver quelque chose d'humain,
> Je rends grâces aux dieux de n'être pas *Romain*.
> (CORNEILLE.)

— Se dit aussi des choses. Droit romain. Lois romaines. Empire romain. Toute l'histoire *romaine* n'est qu'un grand orage qui agite profondément une vaste mer. (Raynal.)

— Antiq. Surnom de Junon. ‖ *Jeux Romains.* Jeux annuels institués par Tarquin l'Ancien en l'honneur de Jupiter, de Junon et de Minerve; ils commençaient le [illegible] septembre. Leur durée, qui n'était que de quatre jours du temps de Cicéron, fut augmentée sous l'empire. ‖ *Porte Romaine.* Une des portes de Rome, au pied du mont Palatin, vers le Capitole.

— Hist. *République romaine.* Gouvernement aristocratique, créé en 509 av. J.-C. Ebranlé par les querelles de Marius et Sylla, par celles de Pompée et de César, et par la dictature perpétuelle de ce dernier, la république romaine ne fut jamais abolie nominalement, les souverains que nous appelons empereurs ayant seulement usurpé et perpétué toutes les magistratures républicaines. ‖ *Empire romain.* Gouvernement monarchique introduit de fait à Rome par César Octavien, à qui le sénat accorda le titre d'Auguste, en l'an 30 av. J.-C. ‖ Tous les pays soumis à la domination romaine, même sous la république, mais particulièrement depuis Auguste jusqu'à la séparation de l'empire d'Occident et de l'empire d'Orient. L'empire romain subit trois changements notables. Auguste le divisa en vingt-six provinces. Adrien établit onze grandes fractions : l'Italie divisée en trois provinces, l'Hispanie en trois, les Gaules en quatre, la Bretagne en deux, l'Illyrie en dix-sept, la Thrace en six, l'Egypte en quatre, l'Orient en treize, le Pont en huit, l'Asie en onze. Sous Constantin, il y eut quatre préfectures : celle des Gaules, celle d'Italie, celle d'Illyrie et celle d'Orient. La préfecture des Gaules comprenait trois diocèses : la Gaule proprement dite avec dix-sept provinces, l'Hispanie avec sept, la Bretagne avec cinq. La préfecture d'Italie avait trois diocèses : Rome avec dix-sept provinces, l'Afrique avec six, l'Illyrie avec six. La préfecture d'Illyrie formait deux diocèses : la Macédoine avec six provinces, la Dacie avec cinq. La préfecture d'Orient formait six diocèses : le proconsulat d'Asie avec trois provinces, le comté d'Orient avec quinze, l'Egypte avec six, le vicariat d'Asie avec sept, le Pont avec dix, la Thrace avec six. Cet empire forma un seul et unique Etat jusqu'à Dioclétien, ou plutôt jusqu'à la mort de Théodose, en 395. Partagé depuis en empire d'Occident et en empire d'Orient, il se prolongea en Occident jusqu'en 476, en Orient jusqu'en 1453. Aboli en Italie par Odoacre, l'empire fut rétabli par Charlemagne en 800; ce prince transmit le titre d'empereur à ses descendants. Ce titre, qui s'était perdu après l'extinction de sa race carlovingienne en Allemagne, fut repris par Othon Iᵉʳ quand il fut devenu maître de l'Italie; depuis ce prince, l'empire d'Allemagne prit officiellement le titre de *Saint empire romain de la nation germanique.* Ses successeurs l'ont conservé jusqu'à Napoléon, qui, en 1806, mit fin à l'empire germanique, et prit lui-même le titre d'empereur.

— Géogr. *Etats romains.* V. ÉTATS DE L'ÉGLISE.

— *Citoyen romain.* S'est dit primitivement des habitants de Rome; mais, par extension, ce titre fut donné à des rois alliés, et même à des villes et à des provinces d'Italie. Après la guerre sociale, il fut accordé à tous les peuples d'Italie, et enfin Caracalla le rendit commun à tous les habitants de l'empire, au commencement du IIIᵉ siècle.

— *Francs romains.* Dénomination que l'on a appliquée aux Francs neustriens, par opposition aux Francs teutoniques ou Austrasien.

— *Loi romaine.* Se disait, dans la Gaule, sous la première race, du bréviaire des lois romaines d'Alaric.

— Philol. *Langue romaine rustique.* Bas latin employé dans les actes jusqu'au milieu du VIIIᵉ siècle; il se parlait dans les Gaules. ‖ *Langue romaine* ou *langue latine.* V. LATIN.

— *Calendrier romain.* Calendrier primitif de Rome, et qui était commun à cette ville et au reste du Latium; il se composait de trois cent quatre jours répartis en dix mois. Numa le réforma et porta l'année à trois cent cinquante-cinq jours, en douze mois, avec une intercala-

— *Chiffres romains.* Les lettres dont on se sert pour exprimer les nombres à la manière des Romains. Ces lettres sont : C, D, I, L, M, V, X. Les cadrans des horloges et des pendules portent ordinairement des chiffres romains.

— Littér. anc. *Comédie romaine.* Comédie où sont peints des caractères romains.

— Peint. *Charité romaine.* Tableau d'une femme qui allaite un vieillard.

— *Balance romaine.* V. ROMAINE.

— Nom d'un mois du calendrier des habitants de Paphos. C'était le mois de septembre. L'empereur Commode ayant aussi entrepris de changer le nom des mois, donna celui-ci au mois de novembre.

— Fig. Se dit de ce qui rappelle la grandeur d'âme, le courage, l'austérité, le patriotisme des anciens Romains. Un trait romain. Une vertu romaine. Un sentiment romain. Le sentiment d'une âme romaine. Il y a dans cette parole, dans cette réponse, quelque chose de romain, une sorte de grandeur romaine. Corneille peint les Romains : ils sont plus grands et plus *Romains* dans ses vers que dans leur histoire. (La Bruy.)

— *Beauté romaine.* Se dit d'une femme qui a de grands traits bien marqués, et un air, un port majestueux.

— Se dit aussi des personnes et des choses qui appartiennent à la Rome moderne, considérée surtout comme le siége de l'Eglise catholique, dont le pape est le chef. L'Eglise romaine. L'Eglise, la religion catholique, apostolique et romaine. Bréviaire romain. Rituel romain. Pontifical romain. Calendrier romain. Martyrologe romain. Rite romain. Pourpre romaine.

— Hist. ecclés. *Concile romain.* V. INVITATOIRE.

— B.-arts. *École romaine.* École de peinture fondée par Pérugin. On compte souvent Raphaël comme faisant partie de l'école romaine. ‖ *Académie romaine.* Etablissement pour l'étude de la peinture, fondé à Rome par Mutian, qui lui légua deux maisons. Cet établissement fut confirmé par des brefs de Grégoire XIII et de Sixte-Quint. En 1665, l'académie romaine forma des relations avec l'académie des peintres français, et nomma Lebrun pour son directeur; c'est pourquoi Louis XIV fit expédier des lettres de jonction des deux académies, en 1676. ‖ *Architecture romaine.* L'ordre toscan et l'ordre composite sont compris sous ce nom.

— *Chambre et chancelleries romaines.* On comprend ordinairement sous ces dénominations l'ensemble des colléges d'administration centrale et de judicature, qui composent le gouvernement du pape et dirigent ou décident, en son nom, toutes les affaires générales intéressant l'Eglise ou l'Etat.

— Hist. mod. *République romaine.* Celle qui fut proclamée à Rome par le général Berthier, le 15 février 1798; elle ne dura que jusqu'au 30 septembre 1799.

— Bot. *Laitue romaine*, ou simplement *romaine.* V. ROMAINE.

ROMAIN, AINE. s. Habitant de Rome. Un Romain. Une Romaine.

— Habitant de l'empire romain. La puissance, la grandeur des Romains. Les ouvrages, les monuments des Romains.

— Titre que les Grecs de l'empire d'Orient se donnèrent après la division des [illegible] empires, en 395.

— *Romains gaulois.* Nom don[illegible] aux habitants des Gaules sous la domination romaine.

— Nom sous lequel on a désigné, dans les premiers temps de la monarchie française, les Gaulois d'origine.

— *Pays des Romains.* S'est dit, jusque vers le IXᵉ siècle, des pays qui étaient gouvernés suivant le droit romain. Les pays des Romains formèrent les ressorts des parlements de Toulouse, de Bordeaux, d'Aix, de Grenoble, de Pau et une partie de celui de Paris.

— *Roi des Romains.* V. ROI.

— *C'est un Romain.* C'est un homme connu par de grands sentiments de probité et par son amour pour la patrie. Deux fois on a tenté, bien inutilement, de faire des *Romains* d'un peuple léger, sensible, et toujours courant après le plaisir. (Boiste.)

— *C'est le dernier des Romains.* Il a une vertu qui n'est plus de son temps; il est le dernier défenseur qui reste à une cause perdue.

— Pop. Claqueur des théâtres.

— Prov. *Avec les livres parlaient les Grecs, et avec le cœur les Romains.* ‖ *Des Grecs la déclination fut des Romains l'exaltation.*

ROMAIN. s. m. (de *Rome*, parce que les lettres romaines furent inventées à Rome, et substituées aux lettres gothiques par Alde Manuce). Impr. Nom de deux caractères. ‖ *Gros romain.* Caractère qui est entre le petit parangon et le gros texte; il équivaut à seize points typographiques, ce qui fait qu'on l'appelle aujourd'hui *le seize.* ‖ *Petit romain.* Caractère qui est entre la philosophie et la gaillarde; il équivaut à neuf points typographiques, ce qui fait qu'on l'appelle aujourd'hui *le neuf.*

— Caractère dont les traits sont perpendiculaires. Il y en a pour tous les corps. On emploie le romain dans le courant des livres, et toutes les fois qu'on ne veut pas faire remarquer particulièrement un mot, une phrase, etc. Si cependant dans une citation en italique il [illegible]

mer en romain.

— S'empl. aussi adjectiv. Caractère romain. Lettre romaine. C romain. T romain.

ROMAIN. Nom de trois saints de l'Eglise romaine. Le premier souffrit le martyre en 258. Sa fête est célébrée le 9 août. Le deuxième, né en 400, mort en 460, est honoré le 28 février. Le troisième, élevé au siége pontifical de Rouen en 626, mourut le 23 octobre 639, jour où l'Eglise célèbre sa fête. ‖ L'Eglise grecque en admet un quatrième, martyrisé en 1001. C'est un des patrons des Moscovites, qui célèbrent sa fête le 29 juillet. ‖ ROMAIN. Pape, qui n'eut la tiare que dix mois, en 898. ‖ ROMAIN Iᵉʳ, empereur d'Orient, né en Arménie vers la fin du IXᵉ siècle, partagea l'empire avec Constantin Porphyrogénète en 919, et ne tarda pas à s'emparer de toute l'autorité. Il fut détrôné en 944 par deux de ses fils, et relégué dans un couvent, où il mourut en 948. ‖ ROMAIN II, empoisonna son père, en 959, afin de régner à sa place, et mourut en 963, de ses excès, ou, suivant d'autres, du poison que lui donna sa femme. ‖ ROMAIN III régna de 1028 à 1034. Ce prince cruel fut assassiné par sa femme dans son bain. ‖ ROMAIN IV venait de conspirer et d'être condamné à mort, quand l'impératrice Eudoxie l'ayant vu, s'éprit de lui, et l'épousa, en 1068. Il fut malheureux dans une guerre contre les Turcs, et fut fait prisonnier. Délivré au moyen d'une rançon, il fut obligé, à son retour, de défendre sa couronne contre Michel Ducas. Livré par ses soldats au gouverneur d'Arménie, qui lui fit crever les yeux, il mourut de chagrin en 1071. ‖ ROMAIN (Jules). V. JULES ROMAIN.

ROMAIN-DE-COLBOSCQ. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. du Havre (Seine-Inférieure); 1,500 habitants.

ROMAINE. s. f. Instrument dont on se sert pour peser avec un seul poids. Il est composé d'un fléau inflexible, suspendu à l'un de ses points par un couteau qui divise sa longueur en deux bras inégaux. Au bras le plus court est attaché un crochet auquel on attache le corps qu'on veut peser. Un curseur, ou anneau mobile, qu'on fait glisser le long de l'autre bras, porte un poids invariable. On amène cet anneau sur le poids où l'équilibre a lieu entre ces deux poids, ainsi suspendus à des bras de leviers inégaux. Des chiffres gravés près des traits de division du long bras indiquent les poids correspondants à chaque trait, quand le curseur du poids équilibrant y doit être amené. Cet instrument était employé par les Romains, et encore maintenant on ne s'en sert tel qu'il est que pour les pesages grossiers. Peser avec la romaine. Romaine qui n'est pas juste.

— On donne quelquefois ce nom improprement au dynamomètre et au peson, dont on se sert pour évaluer les poids des corps par le degré de flexion que ces poids font éprouver à un ressort.

— Mar. Instrument en forme de levier, que l'on emploie dans les arsenaux de la marine, pour mesurer la force des chanvres soumis aux épreuves, après qu'ils ont été épurés.

— Bot. *Laitue romaine.* Espèce de laitue longue que les jardiniers font ordinairement blanchir en la liant. On serait dans l'erreur si l'on croyait qu'elle nous est venue de Rome, c'est un nom de jardinage imposé pour lui donner plus de vogue.

— Sorte de petit papier in-folio. ‖ *Petite romaine.* Petit papier après le poulet.

— Nom qu'on donnait à Rouen, à Dieppe et ailleurs, à ce qu'on appelle la douane.

— Techn. Cerceau auquel le cirier suspend les mèches au-dessus de la cire fondue.

ROMAINEMENT. adv. À la manière romaine.

ROMAINVILLE. Géogr. Village des environs de Paris, arr. de St-Denis (Seine), connu pour ses promenades; 1,000 hab.

ROMAÏQUE. adj. des 2 g. Hist. Qui appartient aux Grecs modernes.

— *Langue romaïque.* Idiome que parlent les Grecs modernes, surtout ceux qui habitent la Morée, la Livadie, la Thessalie, l'île de Candie, l'Archipel, une partie de l'Albanie, de la Macédoine, de la Romélie, de l'Asie-Mineure, de l'île de Chypre, et quelques contrées de la Valachie, de la Moldavie, de la Syrie et de l'Egypte, etc. On ne sait quand la langue grecque se dénatura assez pour devenir la langue romaïque; mais on pense que cette dernière n'est autre chose que l'idiome vulgaire des anciens Hellènes, qui pendant la barbarie du moyen âge l'emporta sur la langue littéraire des Grecs.

ROMAÏQUE. s. m. Philol. Le grec moderne. ‖ Se dit, absolument et particulièrement, du grec vulgaire en usage au moyen âge.

— Danse. V. ROMAÏKA.

ROMALLE. s. m. Comm. Mouchoir des Indes, tissu de soie et de coton.

ROMAN. s. m. (La langue romane, c'est-à-dire la langue romaine ou latine rustique, corrompue, ayant été la langue dominante en France, jusqu'au VIIIᵉ siècle, les premières histoires, soit vraies, soit fabuleuses, furent écrites en ce jargon. De là, il nous est resté le mot de *roman*, qui ne se dit plus que des histoires feintes, écrites ordinairement en prose). S'est dit d'abord des histoires, des narrations, vraies ou feintes, écrites en vieux langage, soit en [illegible]

roman du Renard. Le roman de Perceforest. Les romans, les vieux romans de chevalerie.

— Hist. L'existence du roman est très-ancienne. Les Grecs d'Alexandrie l'empruntèrent aux peuples orientaux. Les trouvères du moyen âge le firent servir aux récits merveilleux de la vie chevaleresque. Cervantes, dans son *Don Quichotte*, détrôna les vieux romanciers, et ouvrit au roman une route nouvelle à travers la réalité et loin des peintures de la chevalerie, devenues ridicules par leur couleur surannée et pleine d'exagération. Au XVIIᵉ siècle, le roman était passé de la chevalerie aux mœurs pastorales, et prêtait au même ridicule par un même caractère d'exagération et d'erreur. Le Sage renversa le roman pastoral, et créa celui de

mœurs, d'où sont découlés le roman philosophique au dernier siècle, et le roman historique au commencement de notre siècle. Les premiers romans héroïques et amoureux furent, selon Winkelmann, composés en France par les Provençaux, dans le moyen âge. Ces romans donnèrent naissance à ceux des autres peuples, même des Italiens. ‖ Le plus ancien roman écrit en langue romane est celui qui a pour titre : *Garin le Loherans* ou *le Lorrans*. L'auteur vivait sous le règne de Louis VII ; il y chante en vers les beaux faits de Hernis, duc de Metz. ‖ Les romans dans le genre de celui de *Perceforest* commencèrent en France vers l'an 1200. Ils étaient en rimes grossières, et ce n'est que depuis qu'on les mit en prose. Celui de Perceforest est de beaucoup le plus long de tous nos vieux romans ; c'est aussi le plus digne d'être lu. ‖ Nos premiers romans ont été des romans de chevalerie ; et ces productions, qui semblent n'être qu'un jeu de l'imagination en délire, n'ont fait que charger la peinture de mœurs originairement très-véritables. Ces châteaux enchantés défendus par des géants, où gémissaient des beautés captives, où des chevaliers étaient enfermés dans des cachots ténébreux, n'existaient pas seulement dans la tête des romanciers. Il n'y avait de leur invention que les enchantements et les géants ; mais d'ailleurs, dans ce chaos de l'anarchie féodale, les forteresses étaient en effet le repaire du brigandage ; et tout noble qui avait pu bâtir sur un rocher, ou s'entourer de fossés, était impunément oppresseur et ravisseur. L'avantage de la taille, la force du corps, l'armure de fer, les tours, les créneaux, ne servaient que trop souvent à écraser le faible, à dépouiller le pauvre, à violer l'innocence. Celui qui, avec les mêmes moyens de puissance, ne s'en servait que pour défendre la faiblesse et repousser l'injustice, était un digne chevalier, et ses premiers serments étaient toujours faits au sexe le plus exposé à l'insulte. Voilà l'origine de la chevalerie, qui était la police des temps barbares ; voilà l'explication de ces fables, dont le fond semble toujours le même, et offre toujours des combats et du merveilleux.

— Par extens. Toute histoire feinte, écrite en prose, où l'auteur cherche à exciter l'intérêt, soit par le développement des passions, soit par la peinture des mœurs, soit par la singularité des aventures. Roman pastoral. Le roman de l'Astrée. Les romans de Richardson, de Le Sage. Roman moral. Roman satirique. Roman de féerie. Roman de mœurs. Roman par lettres. Roman nouveau. Il y a dans sa vie de quoi faire un roman. Le héros, l'héroïne du roman. Ne lire que des romans. La lecture des romans exalte l'imagination de certaines personnes. Ecrire des lettres en style de roman. Qu'est-ce, à le bien définir, que le *roman*? Une fable proposée sous la forme d'histoire, où l'amour est traité par art et par règles, où la passion dominante, et le ressort de toutes les autres passions, est l'amour ; où l'on affecte d'exprimer toutes les faiblesses, tous les transports, toutes les extravagances de l'amour ; où l'on ne voit que maximes d'amour, que protestations d'amour, qu'artifices et ruses d'amour ; où la gloire même, la belle gloire est de sacrifier tout à l'amour ; tellement que l'amour est toute son occupation, toute sa vie, tout son objet, sa fin, sa béatitude et son Dieu. (Bourdal.) Les *romans* sont les amusements d'honnêtes paresseux. (Huet.) Vantez tous ses *romans* que vous n'avez pas lus. (Colnet.) Elle perdait insensiblement le goût des *romans* et de leurs fades héros. (Boss.) L'exemple d'une mère vertueuse, à la vérité, mais trop attachée à la lecture des *romans*, conspire à obscurcir un peu sa raison, et refroidir sa piété. (Fléch.) L'ambition regarde ces vertus romaines qui ne veulent rien devoir qu'à la probité, à l'honneur et aux services, comme des vertus de *romans* et de théâtre. (Mass.) Turgot affirmait que les auteurs de *romans* ont répandu dans le monde plus de vérités que toutes les autres classes réunies.

Un *roman*, sans blesser les lois ni la coutume,
Peut conduire un héros au dixième volume.
(Boileau.)

Et ne présume pas que Vénus ou Satan
Souffre qu'elle en demeure aux termes du *roman*.
(Id.)

Bientôt l'amour, fertile en tendres sentiments,
S'empara du théâtre, ainsi que des *romans*. (Id.)

Dans un *roman* frivole aisément tout s'excuse ;
C'est assez qu'en courant la fiction amuse. (Id.)

— *Roman historique*. Roman dont le fond est tiré de l'histoire. Les romans historiques n'ont ni l'utilité de l'histoire, ni l'intérêt du roman. Les *romans* historiques naquirent de la vérité violée par le mensonge. (Boiste.) Le roman historique, dans ses premiers tâtonnements, fut, [illegible] chevaleresque. On prêtait à des personnages historiques du monde ancien, de la Grèce et de Rome, les sentiments et les tendances des chevaliers tels que les romans des siècles précédents les avaient dépeints. Les romanciers du XVIIIe siècle, s'ils ne suivirent pas les errements de leurs devanciers, ne surent ou ne voulurent pas donner à leurs ouvrages cette couleur locale dont le grand romancier écossais a fait sentir le charme.

— *Roman pastoral*. Espèce d'idylle délayée, genre excessivement goûté au XVIIe siècle.

— *Roman de mœurs*. Roman dans lequel on met en œuvre les observations qu'on a pu faire dans la société, telle qu'elle se développe sous nos yeux, avec ses accidents infinis, avec les caractères variés des individus, avec ses complications imprévues.

— *Roman satirique*. Roman dans lequel on montre le côté burlesque et comique de l'existence. Il a été introduit par Rabelais.

— *Roman humoristique*. Variété du roman satirique, invention moderne de l'Italie et de l'Allemagne. Ici le rire se mêle aux larmes, l'invention grotesque se place à côté de la combinaison sérieuse.

— Le *roman didactique* prend diverses formes, selon qu'il choisit son thème : il peut devenir *philosophique, religieux, pédagogique, artistique*.

— *Roman épistolaire*. Ce n'est qu'une forme de composition qui s'applique, avec un égal bonheur, au roman de mœurs et au roman historique.

— *Roman picaresque*. Genre qui prit naissance en Espagne, et que Le Sage introduisit en France.

— Néol. *Roman intime*. Se dit de certains ouvrages dont les auteurs ont affiché la prétention de peindre ce qu'il y a de plus intime dans les sentiments et les passions.

— Richter a établi pour le roman des divisions fort ingénieuses, mais arbitraires. Il considère les fictions romanesques sous trois faces, en ayant égard au genre d'inspiration que subit ou qu'adopte le poète : il appelle *roman italien*, celui où l'auteur se montre idéaliste ; *roman néerlandais*, celui où il se montre réaliste ; et *roman allemand*, celui où il flotte entre ces deux tendances.

— Une autre division du même auteur se justifie plus facilement. Lorsqu'il parle de *roman dramatique* et de *roman épique*, le lecteur saisit de suite la justesse de cet aperçu, et il rangera instinctivement le roman du moyen âge dans la première classe, le roman moderne dans la seconde. Mais cette classification est sujette à bien des restrictions. Le roman, comme tous les genres de poésie, échappe à une classification sévère.

— Philol. *Roman comique*. Titre d'un ouvrage de Scarron.

— Se dit, par allusion, des aventures extraordinaires et des récits dénués de vraisemblance. Cela tient du roman. C'est une aventure de roman. Sa vie est un roman. Cela m'a tout l'air d'un roman. L'histoire que vous nous débitez est un roman, n'est qu'un roman. L'histoire d'une femme est toujours un *roman*. (La Chauss.) Pascal qualifiait le système de Descartes du nom de *roman* de la nature. Sorbières appelait les relations des voyageurs les *romans* des philosophes. La métaphysique est le champ des doutes et le *roman* de l'âme. (Volt.)

— Fig. *Un héros de roman*. Un homme qui affecte de parler et d'agir à la manière des héros de roman.

— *Pays de romans*. Pays imaginaire qui n'a jamais existé, et que notre imagination parcourt quand notre esprit bat la campagne. Le pays des *romans* est le seul où l'on pourrait établir la république de Platon et l'utopie de Th. Morus. (Bayle.)

— Prov. et fig. *Prendre le roman par la queue*. Vivre maritalement avant le mariage. ‖ Aller d'abord à la conclusion.

— Syn. comp. ROMAN. CONTE. FABLE. V. CONTE.

ROMAN, ANE. adj. Se dit de la langue qui s'est formée de la corruption du latin, et qui a été parlée et écrite dans le midi de l'Europe, depuis le dixième siècle jusqu'à la fin du treizième. C'est de ce langage que sont issus l'italien, le français, l'espagnol, le portugais et le hongrois. L'altération progressive de la langue latine, qui produisit le roman, commença dès le septième siècle ou le huitième. Elle fut opérée par l'introduction dans la langue latine de mots celtes et francs avec des désinences latines ; plus tard on supprima les désinences, parce qu'on ne savait plus les varier. Le commerce des peuples du nord de la Gaule avec les Allemands amena la formation de deux dialectes dans la langue romane : l'un, connu sous le nom de *langue d'oil*, fut celui du nord, et l'autre, connu sous le nom de *langue d'oc*, resta celui du midi. Du premier est née la langue française ; le second, qui n'était autre que la véritable langue romane, se parle encore dans les contrées méridionales de la France. On fixe d'ordinaire le cours de la Loire comme limite à ces deux idiomes, dont la séparation s'opéra au onzième siècle ou au douzième. Le langage roman. La langue romane. Des vers romans. Les troubadours ont écrit en langue romane.

— B.-arts. Se dit du style qui régna dans la construction des édifices du cinquième au douzième siècle. Le style roman se maintint plus [illegible] les provinces septentrionales, où il fut remplacé par le genre ogival. Les voûtes à plein cintre forment le principal caractère de l'architecture romane.

— S'empl. substantiv. au masc. Histoire écrite en roman. Parler roman.

— *Roman provençal*. Dialecte roman parlé dans la Provence et dans le midi de la France. On l'appelait aussi *langue d'oc* et *languedocien*.

ROMANA (Marquis de la). Célèbre général espagnol né en 1761 ; se distingua dans la guerre de l'indépendance, et ne voulut jamais se soumettre au roi Joseph. Il mourut en 1811.

ROMANCE. adj. f. Ne s'empl. que dans cette locution, *la langue romance*, qui signifie la même chose que La langue romane. On dit plutôt *langue romane*.

ROMANCE. s. f. Ancienne histoire écrite en petits vers simples et naïfs, dont le sujet est ordinairement touchant, et qui est faite pour être chantée. Les romances ont été d'abord des chants populaires dans lesquels étaient célébrés les principaux événements de l'histoire nationale. L'Espagne est la terre classique de ce genre de romances. Chez elle, ce sont des chroniques à refrain qui chantent les exploits de Bernard del Carpio, de Fernand Gonzalez et surtout du Cid. La romance d'Alexis. Les romances du Cid. La naïveté est le caractère principal de la *romance*. (Lav.) Le sujet des *romances* est ordinairement triste et élégiaque. (Id.) La plupart de ces chansons sont de vieilles *romances* dont les airs ne sont pas piquants. (J.-J. Rouss.)

— Se dit, par extension, de toute chanson tendre ou plaintive divisée en couplets avec refrain pour l'ordinaire, et ayant pour sujet un événement, une histoire, un regret, une plainte. Sœur de l'élégie, la romance rejette toute recherche d'esprit, car l'esprit est l'écueil du langage du cœur. Le domaine de la romance s'est prodigieusement accru de nos jours : elle a maintenant tous les caractères, et prend tous les tons. Il est vrai que l'on comprend sous ce titre une infinité de chansons érotiques, des couplets malins et même satiriques, qui n'ont aucun rapport avec la romance. Les paroles, l'air d'une romance. Jolie romance. Chanter une romance. Chanter bien la romance. Émues elles-mêmes par ces scènes religieuses de lumière et d'ombre, et surtout par le sentiment du tombeau de Jean-Jacques, elles se mirent à chanter une *romance*. (B. de St-P.)

Quand novembre flétrit la terre dépouillée,
La *romance* conteuse abrége la veillée. (La Chaussée.)

La timide *romance* exhale mollement
Une plainte sans art, fille du sentiment ;
Elle aime à parcourir le domaine des larmes,
Et doit à l'élégie une part de ses charmes. (Id.)

— Mus. Morceau de chant court, naïf et gracieux.

— Epith. Antique, vieille, plaintive, douloureuse, sensible, touchante, naïve, conteuse, sentimentale, héroïque, religieuse, pastorale. ‖ Périphr. Les soupirs de la romance, les regrets de la romance, les tristes accents de la romance, de la romance la touchante langueur.

ROMANCERIE. s. f. Collection de romans. L'Arioste emprunta à la *romancerie* française les enchantements et les prophéties de Merlin. (Chénier.)

— Se disait pour Connaissance de la langue romane.

ROMANCERO. s. m. Littér. Petit poème espagnol écrit en strophes, et contenant quelque histoire héroïque ou touchante. ‖ Recueil qui renferme une collection de romances, mais de romances historiques. L'un des plus anciens est le *Cancionero général de romances* de 1510, et le plus célèbre par le grand nombre de pièces qu'il renferme est le *Romancero général* de don Pedro de Flores, publié en 1604. Ces compositions prirent le nom de romances, parce qu'elles étaient écrites en langue vulgaire, romane ou romancière. On a fait des imitations des plus célèbres *romanceros* dans toutes les langues.

— *Romancero français*. Recueil de chants français d'amour et de guerre du XIIIe siècle, publié par M. P. Paris.

— Celui qui chante ou qui compose des romances historiques, c'est-à-dire de véritables chants guerriers, religieux et patriotiques, de belles pages d'histoire, qui, dans cette admirable langue castillane, acquièrent les proportions épiques.

ROMANCIE. s. f. Anc. littér. S'est dit autrefois de l'art du romancier.

ROMANCIER. s. m. Auteur des anciens romans écrits en vieux langage.

Villon sut le premier, dans ces siècles grossiers,
Débrouiller l'art confus de nos vieux *romanciers*.
(Boileau.)

— Auteur de romans modernes. Les meilleurs romanciers anglais sont Richardson, Fielding, Goldsmith, Walter Scott, etc. Le Sage est un admirable romancier. La plupart des *romanciers* sont des incendiaires. (Boiste.)

— Nom que l'on commença à donner, du temps de saint Louis, à tous ceux qui écrivaient en langue romane, soit en vers, soit en prose. Les poètes et les auteurs d'histoires romanesques furent confondus, parce que les uns et les autres remplissaient leurs ouvrages de fictions et d'allégories, qui, selon les principes d'Aristote, distinguent plus un poème d'une simple narration que les vers dont il est composé.

[illegible] la langue corrompue du latin, qui, avec un mélange de tudesque, donna naissance au français. La langue romancière ou romance était cultivée surtout à la cour des comtes de Provence, de Barcelone et de Toulouse.

— Fig. Incroyable, digne de figurer dans un roman.

. . . Les fables *romancières*
De ces fripiers d'impostures grossières.
(J.-B. Rousseau.)

ROMANCIER. v. a. 1re conj. Se disait pour Traduire en roman, en langue vulgaire.

ROMANCINE. s. f. (dimin. de *romance*). Petite romance.

ROMANÉ. s. m. (du lat. *romanus*, romain). Nom qu'on donnait anciennement aux environs de Lyon, en Languedoc, etc., aux agarics rouges ou roux, et spécialement à l'oronge franche.

ROMANÈCHE. Géogr. Village du dép. de Saône-et-Loire, célèbre par ses vins, dont les crûs les plus recherchés sont ceux du *Moulin-à-vent* et des *Thorins*.

ROMANÉDIE. s. f. Mot inventé par l'abbé Desfontaines, à l'occasion de la *Mélanide* de La Chaussée, pour exprimer les drames, c'est-à-dire ces pièces qui, n'appartenant ni à la comédie ni à la tragédie, ressemblent plus à des romans dialogués et mis en action.

ROMANÉE, ou **ROMANÉE-CONTI**. Géogr. Bourg du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Beaune, connu par son vignoble.

ROMANELLI (Jean-François). Peintre, élève du Dominiquin et de Pierre de Cortone, né à Viterbe en 1617, mort en 1662. C'était un grand dessinateur et un bon coloriste ; il fut employé par Louis XIV à plusieurs travaux.

ROMANESCA ou **ROMANESQUE**. s. f. Espèce de danse vive qui vient d'Italie.

— Air sur lequel on en règle les pas.

ROMANESQUE. adj. des 2 g. Qui tient du roman ; qui est merveilleux comme les aventures de roman, ou exalté comme les personnages de roman, comme les sentiments qu'on leur prête. Histoire romanesque. Aventure romanesque. Style romanesque. Manières romanesques. Passion romanesque. Tête romanesque. Idées romanesques. Goûts romanesques. L'amour dans un jeune homme est toujours *romanesque*. (La Chauss.) C'était aux champs surtout que les dispositions *romanesques* de Joseph se développaient avec le plus de liberté et de charme. (Ste-Beuve.) Les personnes *romanesques* ne sont plus de ce monde. (Boiste.) Une imagination vive ne distingue pas les personnages historiques des *romanesques* ; elle les ressuscite tous. (Id.) Les femmes qui font des romans sont, en général, très-peu *romanesques*. (Dussault.) Les mœurs, qui suivent toujours le cours du luxe, se montèrent au ton de cette magnificence *romanesque*. (Rayn.)

— B.-arts. S'empl. quelquefois en peinture dans le même sens. On ne s'en sert jamais ni en sculpture ni en architecture.

— Il semble que ce mot ne s'entend guère que des vieux et ridicules romans qui faisaient les délices de nos bons aïeux, et surtout des romans de chevalerie. Voilà pourquoi il se prend toujours en mauvaise part.

— Syn. comp. ROMANESQUE. ROMANTIQUE. Ce qui est *romanesque* est étrange, et à ce mot s'attache toujours une idée plus ou moins marquée d'ironie, d'invraisemblance et d'incrédulité ; il fait songer à une suite ou à un tissu d'aventures surnaturelles, ou il marque le goût qu'on a pour ces sortes de faits. *Romantique* est une qualification sérieuse et en bonne part, qui n'annonce rien de bizarre, de fantastique, d'extravagant, mais une ressemblance plus ou moins grande, sous le rapport de la beauté, entre un site réel et ceux qui sont écrits dans les romans.

ROMANESQUE. s. m. Ce qui tient du roman, ce qui est romanesque. Il y a du romanesque dans cet ouvrage, dans cette aventure.

ROMANESQUEMENT. adv. D'une manière romanesque. Ce que sa passion pouvait avoir de *romanesquement* dévoué, d'avantageusement poétique ou de socialement utile, s'égare dans l'excès et s'épuise dans l'attente. (Delrieu.)

ROMANIE. Géogr. Nom qui, vers le temps de Justinien, fut donné à tout l'empire romain, et qui resta plus particulièrement à la Thrace, parce que les empereurs grecs gardèrent cette province jusqu'à la prise de Constantinople, en 1453.

ROMANIER. s. m. Nom que les militaires donnent à celui qui pèse la viande avec la romaine.

ROMANIN. s. m. Anc. métrol. Monnaie frappée à Avignon, pendant la résidence des papes dans cette ville.

ROMANIQUE. adj. des 2 g. Philol. Roman. ‖ *Langue romanique*. L'idiome provençal.

— On dit aussi substantiv. au masculin, Le romanique.

ROMANISÉ, ÉE. part. pass. du v. Romaniser. S'empl. adjectiv. Les relations *romanisées*, mêlées à plaisir d'historique et de fabuleux, sont d'autant plus nuisibles que ce qu'il y a de vrai porte à croire ce qu'il y a de faux. (Bayle.)

ROMANISÉ, ÉE. adj. Hist. Qui a subi l'influence romaine. Les royautés romanisées de l'Asie-Mineure et du Pont.

ROMANISER. v. a. 1re conj. Néol. Donner une apparence romanesque à ce qu'on raconte. Le P. Berruyer a *romanisé* l'Écriture sainte. (Noël.)

— v. n. Faire des romans.

— SE ROMANISER. v. pron. Être romanisé. Histoire qui ne peut se romaniser.

ROMANISTE. s. des 2 g. S'est dit pour Romancier. Bayle s'en est servi ainsi que Huet. C'est un de ces termes forgés qui ne peuvent passer que dans le style burlesque, polémique ou satirique. Un *romaniste* ne doit point affecter les termes d'un art qui n'est pas le sien. (Huet.)

ROMANO. Géogr. Bourg des États sardes où les Autrichiens furent défaits par Napoléon en 1800.

[illegible] La plu-
[illegible] végé-

ROMANO. Famille célèbre et puissante d'Italie, qui remonte à Eccelino, auquel l'empereur Conrad II avait donné quelques fiefs dans la Marche trévisane. Les Romano furent les chefs du parti gibelin dans la lutte qu'il soutint avec les Guelfes, et furent exterminés en 1260, par la maison d'Este, qui était à la tête du parti contraire.

ROMANOF ou **ROMANOW.** Famille illustre qui possède le trône de Russie depuis 1613. Le premier prince régnant de cette famille fut Michel Romanof. Sa dynastie finit en 1762, en la personne de l'impératrice Elisabeth, qui mourut sans enfant. Elle fut remplacée par la dynastie de Holstein-Gottorp, qui lui était alliée par mariage.

ROMANO-GALLICAN, ANE. adj. Qui appartient à la fois à Rome et à la France.

— Diplom. *Ecriture gallico-romane.* Ecriture en usage dans les manuscrits du IXe siècle.

ROMANO-RUSTIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à la langue romane vulgaire. Cette chaleur d'un autre climat opéra si bien sur moi, qu'avant de rien savoir de la quantité, du rhythme savant des langues antiques, j'avais cherché et trouvé dans mes thèmes des mélodies *romano-rustiques* comme les proses du moyen âge. (Michelet.)

ROMANS. Géogr. Ch.-l. de cant., arrond. de Valence (Drôme); 10,000 hab.

ROMANTIQUE. adj. des 2 g. (de l'angl. *romantike*, romanesque). Se dit des lieux, des paysages qui rappellent à l'imagination les descriptions des poëmes et des romans. Aspect romantique. Site, situation romantique. Cette terre est fertile en inspirations religieuses et chevaleresques, en un mot, elle est *romantique* plus qu'aucune autre terre du monde: le seul ennui que j'éprouve depuis que je la parcours vient de ce que l'abondance de la matière gêne le metteur en œuvre. (A. de Cust.) Les rives du lac de Brienne sont plus sauvages et plus *romantiques* que celles du lac de Genève, parce que les rochers et les bois y bordent l'eau de plus près; mais elles n'en sont pas moins riantes. (J.-J. Rouss.) Tout enchante à mes yeux ce site *romantique.* (Chênedollé.) Quels sublimes aspects, quels tableaux *romantiques!* (Del.)

Qui de vous ne connaît ces séjours *romantiques*,
Ces palais enchantés et ces châteaux magiques,
Que l'épique poëte, habile ordonnateur,
Elève en un clin d'œil dans son vers créateur.
(Chassagnac.)

— Se dit de certains écrivains qui affectent de s'affranchir des règles de composition et de style établies par l'exemple des auteurs classiques. Jusqu'à ce jour aucune définition du genre dit romantique n'a été donnée de manière à satisfaire complètement les admirateurs ou les fauteurs même de cette poésie. Elle prend toutes les formes, et chacun adopte celle qui lui convient. Toutefois, telle chose que l'on admire comme romantique est repoussée par un autre comme classique; de sorte qu'on ne saurait distinguer les nuances qui séparent ces deux formes de poésie. Le seul point sur lequel on s'accorde assez généralement, est l'entier abandon des figures mythologiques, le remplacement des croyances païennes par celles du christianisme, en adoptant même les superstitions populaires qui l'accompagnaient dans le moyen âge, l'observation exacte de la vérité historique et matérielle. La poésie romantique enfin, malgré tout ce que cette dernière condition offre de contradictoire avec ce qui précède, doit être l'expression des besoins et des goûts de la société actuelle. Auteur romantique. Ecrivain romantique. Poëte romantique. L'école romantique. Poésie romantique. Style romantique. Poëme romantique.

— Peint. Se dit non-seulement de certains sujets de tableaux, mais aussi de certaines manières de composer et d'exécuter le tableau. ‖ *Sujet romantique.* Aventure, fait d'armes, événement merveilleux, du temps et des lieux où l'on parlait la langue romane, venu jusqu'à nous à travers la nuit obscure de ces temps, sous la forme naïve et grossière des vieilles chroniques, des romances, des fabliaux. ‖ *La composition romantique*, qui a son application même en des sujets autres que ceux du moyen âge, se distingue par le choix d'un site sauvage, ou de quelque intérieur sombre, éclairé d'une lumière extraordinaire; par la recherche des détails minutieux; l'emploi d'épisodes empruntés des habitudes de la vie les plus vulgaires; par une affectation du naturel qui se montre à outrer les mouvements, les passions, les sentiments les plus communs; par une recherche de ce que nous imaginons avoir été la naïveté, la rudesse, la perfidie des temps barbares. ‖ Enfin, l'indépendance des règles de l'art; la préférence donnée à une nature commune sur l'idéal; l'affectation de la simplicité des moyens; une certaine licence de dessin et de couleur; l'absence de style; la recherche et l'effet calculé de la manière de faire et des procédés suivant lesquels on suppose qu'eût opéré, sans autre guide que la nature, l'homme de génie, avant que l'art eût été formé, quand la peinture n'avait encore été l'objet d'aucune méditation, d'aucune convention, d'aucune règle, constituaient ce qu'il faut entendre par *exécution romantique*. ‖ Déjà quelques critiques ont cru reconnaître à ces signes une assez grande variété d'ouvrages pour former un genre qu'ils appellent le *genre romantique*.

— Syn. comp. ROMANTIQUE. ROMANESQUE. V. ROMANESQUE.

ROMANTIQUE. s. m. Le genre romantique. Le romantique est un genre nouveau. Il n'y a ni classique ni *romantique* en littérature; il y a du vrai et du faux, du bon et du mauvais. (Nodier.)

— *Les classiques et les romantiques.* Les partisans du genre classique et ceux du genre romantique. Les *romantiques* avaient cru que l'art était surtout dans le laid. (Michelet.)

ROMANTIQUEMENT. adv. D'une manière romantique.

ROMANTISME. s. m. Littér. Amour du romantique. L'accusation de romantisme est devenue vulgaire.

— Ce qui a rapport au style et au genre romantique. C'est du romantisme. Donner dans le romantisme. Le sommeil est une lanterne magique dans laquelle on voit, les yeux fermés, tout ce que le *romantisme* a de plus merveilleux. (Boiste.)

ROMANULA. adj. f. Antiq. rom. Se dit d'une des portes de Rome, située sur le mont Palatin.

ROMANZOW (Pierre-Alexandrovitch, comte de). Célèbre général russe, né en 1730, mort en 1796, se distingua dans les guerres contre les Turcs.

ROMANZOWITE. s. f. Minér. Variété de granit.

ROMARIN. s. m. (ét. lat., *ros*, rosée; *marinum*, marine, à cause de la rosée qui la couvre fréquemment sur les plages maritimes, son habitation favorite). Bot. Genre de plantes, ayant pour type un arbuste aromatique de la famille des labiées. C'est un stimulant énergique, quoique peu employé. La bonté du miel de Narbonne et de Mahon est due au romarin. Le romarin rend, dit-on, plus savoureuse la chair des moutons qui le broutent. Les cuisiniers en aromatisent quelques mets. Les parfumeurs en font un grand usage. ‖ *Romarin de Bohême.* Nom vulgaire du lédon des marais. ‖ *Romarin du Nord.* Le galé odorant. ‖ *Romarin sauvage.* Le lédon des marais et le rosage ferrugineux. Bouquet de romarin. Miel de romarin.

— Pharm. *Esprit* ou *alcool de romarin.* C'est un alcoolat connu autrefois sous le nom d'*eau de la reine de Hongrie*, et qu'on a préconisé contre la goutte. ‖ *Miel de romarin.* On le préparait avec les sommités fleuries de cette plante, et on l'employait quelquefois en lavements contre l'hystérie et les coliques venteuses.

ROMATIÈRE. s. f. Pêch. Pêche au turbot avec une entremaillade.

ROMBAILLET. s. m. Mar. Pièce mise au bordage d'un navire.

ROMBALIÈRE. s. f. Mar. Planches de bordage qui font le revêtement du plancher d'une galère.

ROMBE. s. f. Conchyl. Sorte de coquillage.

ROMBO. s. m. Pêch. Nom que les pêcheurs de Marseille donnent au turbot.

ROME. Géogr. anc. et mod. Ville du Latium, autrefois république puissante et capitale de l'empire romain, bâtie sur sept collines; aujourd'hui capitale des Etats de l'Eglise, résidence du pape; 154,000 hab. On y remarque un grand nombre d'édifices plus ou moins bien conservés, qui furent bâtis par les anciens Romains. Les monuments modernes sont des églises et plusieurs palais magnifiques. On trouve dans les environs un grand nombre de villes célèbres.

— Hist. anc. Rome fut fondée, selon les traditions les plus accréditées, par Romulus, en 753 av. J.-C. Elle eut successivement sept rois, dont le dernier, Tarquin le Superbe, chassé en 509, fit place au gouvernement du sénat et de deux consuls. L'histoire de ces temps reculés est fort peu authentique. Ce qu'il y a d'incontestable, c'est que l'Etat romain fut formé par la fusion de plusieurs peuples, tels que les Albins, les Sabins, les habitants de Cures, et que l'essence du gouvernement de cet Etat était aristocratique. V. au mot ROMAIN. ‖ *Prise de Rome.* Se dit de l'invasion de Brennus dans cette ville, l'an 364 de sa fondation. Attila, l'an 410 de J.-C.; Genseric, l'an 455; Odoacre, l'an 493, Totila, l'an 546, prirent successivement la ville de Rome, mais ils n'y formèrent aucun établissement.

— Hist. mod. En 997, le pape Grégoire V ôta à la ville de Rome le privilége d'élire l'empereur; en 1060, Nicolas II priva les Romains [illegible] cardinaux. Pendant le XIIe siècle, les habitants de Rome conférèrent l'autorité militaire à un magistrat qui portait le titre de sénateur; ce fut sous la conduite d'un sénateur qu'ils prirent Tusculum, et détruisirent Tivoli, en 1[illegible]. Mais bientôt après, Innocent III cassa le sénateur du peuple et en élut un autre lui-même; il força aussi le préfet de Rome à lui prêter l'hommage-lige. La puissance temporelle des papes n'en devint pas plus tranquille, et pendant plus d'un siècle l'anarchie régna dans Rome. En 1346, Nicolas Rienzi se mit à la tête des mécontents, se fit proclamer tribun du peuple, chassa de Rome les nobles qui ne voulurent pas le reconnaître, et organisa une nouvelle république sous la protection du pape Clément VI. La mort de Rienzi, en 1357, laissa retomber Rome dans un état de dégradation qui dura jusqu'aux pontificats d'Alexandre Borgia, de Jules II et de Léon X. ‖ En 1798, une armée française proclama la république dans Rome. ‖ Le 10 juin 1809, Rome fut déclarée chef-lieu du département français du Tibre. ‖ Le 24 mai 1814, Pie VII rentra dans la ville de Rome.

— Hist. ecclés. *Evêque de Rome.* Seul titre que portèrent, dans les premiers siècles de l'Eglise, les pontifes que plus tard on appela papes. Au VIIe siècle on dit également *pape de Rome.*

— *Nouvelle Rome.* Nom qui fut donné à Constantinople par Constantin, dès la fondation de cette ville. On l'appelait également *colonie de Rome, fille aînée de Rome.*

— *Ere de Rome.* Ere qui date de la fondation de Rome, l'an 754 av. J.-C.

— *Comarcat de Rome.* Nom donné à la délégation des Etats de l'Eglise qui comprend une partie de la campagne de Rome et du patrimoine de Saint-Pierre. Rome est sa capitale; 245,000 hab.

— Prov. *Tout chemin mène à Rome.* ‖ *Rome ne fut pas faite en un jour.* ‖ *Chacun n'est pas né pour aller à Rome.* ‖ *En demandant on va à Rome.* ‖ *Qui langue a, à Rome va.* ‖ *Elle est plus battue que le pavé de Rome.* ‖ *Il faut vivre à Rome selon les coutumes romaines.* ‖ *Jamais homme ni cheval n'amenda d'aller à Rome.* ‖ *Loin est de Rome qui est à Pavie lassé.* ‖ *Plus à Rome est courtisane louée que n'est du lieu celle qui est bien née.* ‖ *Ceux qui viennent de Rome valent pis que devant.* ‖ *Qui bête va à Rome, tel en retourne.*

— Myth. rom. La ville de Rome personnifiée. On lui éleva des temples et des autels, non-seulement dans Rome, mais aussi dans d'autres villes de l'empire. ‖ Troyenne qui suivit Enée en Italie, et qui, selon quelques auteurs, épousa un prince nommé Latinus, de qui elle eut Romulus et Rémus. Cette tradition n'obtint jamais beaucoup de crédit.

— Iconol. On représentait Rome avec les mêmes attributs que Minerve considérée comme déesse de la guerre, tenant une pique ou une Victoire. Rome victorieuse est figurée par une Amazone debout, le pied droit posé sur un globe, tenant un sceptre de la main gauche, et de la droite une branche de laurier. Rome heureuse est armée de pied en cap; elle tient de la main gauche un gouvernail, et porte de la droite une branche de laurier. On a représenté Rome éternelle assise sur les enseignes militaires, armée d'un casque, tenant d'une main son sceptre, et de l'autre un globe qu'elle présente à l'empereur couronné de laurier, pour lui marquer qu'il était le maître et le protecteur de l'univers. On a représenté le génie de Rome sous la figure d'un jeune homme assis sur la chaise curule, et placé devant l'autel de Mars; il tient d'une main une corne d'abondance remplie de toutes sortes de biens et de richesses, et de l'autre une statue de la Victoire qu'il semble offrir au dieu de la guerre. ‖ Rome la sainte est représentée debout, casquée, cuirassée, ayant une jupe de pourpre brochée d'or. Elle tient de la main droite une lance terminée en forme de croix, au milieu de laquelle on voit la lettre P, apparemment pour exprimer la puissance papale. Au milieu du bouclier sur lequel la figure s'appuie sont deux clés croisées surmontées de la tiare, et la lance qu'elle tient de l'autre main porte sur la tête du dragon abattu à ses pieds.

ROME. s. f. Se dit, au romestecq, de deux cartes de même valeur. Deux valets ou deux dames forment une rome. ‖ *Double rome.* Se dit de deux as ou de deux rois.

— Techn. Chacune des deux principales pièces du métier de basse lice.

ROMÉ. Myth. gr. La force personnifiée, fille de Mars.

ROMÉ DE L'ISLE (Jean-Baptiste-Louis). Physicien et minéralogiste français, né en 1736, mort en 1790.

ROMÉCA. s. f. Nom d'une danse fort usitée chez les villageois turcs.

ROME-DE-TARN (SAINT-). Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Sainte-Afrique (Aveyron); 3,100 hab.

ROMÉES. s. f. pl. Antiq. Fêtes à Rome en mémoire de sa fondation.

ROMÉIKA. s. m. Philol. V. ROMAÏQUE.

ROMÉLIE. Géogr. Partie de la Turquie d'Europe, entre le Balkan, la mer de Marmara et l'Archipel. On étend quelquefois ce nom à la Servie, à la Bulgarie et à l'Albanie.

ROMÉLIOTE. adj. et s. des 2 g. Habitant de la Romélie. ‖ Qui appartient à la Romélie ou à [illegible]

ROMESCOT. s. m. (littéral. *cens* ou *tribut de Rome*). Hist. Nom donné en Angleterre au denier de saint Pierre. Cet impôt fut établi par Ina, roi de Wessex, en 726, pour l'entretien du collége ecclésiastique anglais qu'il fit construire à Rome. Ethelulf étendit le romescot à toute l'Angleterre; plus tard, il fut appliqué aux besoins de l'Eglise de Rome, et enfin Henri VIII l'abolit.

ROMESTECQ. s. m. (de *Rome* et de *stecq*, termes usités dans le jeu). Sorte de jeu de cartes que l'on peut jouer à deux, à quatre ou à six personnes.

— Liqueur qu'on sert en Angleterre à la fin d'un repas.

— Prov. *Entendre le romestecq.* Se disait d'un homme habile, parce que ce jeu présente de grandes difficultés.

ROMICOLE. adj. et s. des 2 g. Se disait pour Soumis à la cour de Rome. On le trouve dans Rabelais.

ROMILIUS ou **ROMILIENNE.** adj. f. Antiq. Se dit d'une loi romaine qui défendait à d'autres qu'aux sénateurs et magistrats de se mêler des sacrifices.

ROMILIENNE. adj. f. Antiq. Se disait d'une tribu de la campagne de Rome.

ROMILLY (Samuel). Jurisconsulte anglais, né en 1758, mort en 1818.

ROMILLY-SUR-SEINE. Géogr. Ch.-lieu de cant., arr. de Nogent-sur-Seine (Aube); 3,100 h. ‖ ROMILLY-SUR-ANDELLE. Ch.-l. de cant., arr. des Andelys (Eure); 1,000 hab.

ROMINAGROBIS. s. m. (pr. *ro-mi-na-grobis*; ce mot serait plus régulièrement écrit *Raminagrobis*, car il est composé des mots *Raoul*, nom d'homme donné à un chat; *hermine*, et *grobis*, gros monsieur, deux fois gros, et il signifie proprement un chat qui fait le gros monsieur sous sa robe d'hermine). Gros chat. La Fontaine a désigné plusieurs fois le chat sous ce nom.

Le *rominagrobis*, échappé de l'orage,
Trouva deux jours après une chauve-souris. (Lamotte.)

De *Rominagrobis*, qui grommèle et qui jure,
Caresses prudemment l'endoyante fourrure. (Del.)

— Se disait d'un homme gros, riche et fier, qui affectait un air grave. Nous avons ici, près de Villaumère, un homme et vieux et poête: c'est *Rominagrobis.* (Rabel.)

ROMIPÈTE. s. m. (ét. lat., *Roma*, Rome; *petere*, aller). Hist. relig. Nom de certains sectaires qui ne croyaient pouvoir se dispenser de faire des pèlerinages à Rome.

— S'est dit en général des pèlerins qui allaient à Rome.

ROMME (Gilbert). Célèbre républicain, né en 1750, mort en 1795.

ROMORANTIN. Géogr. Ch.-l. d'arr. (Loir-et-Cher); 7,900 hab. A 210 kilom. de Paris.

— Hist. *Edit de Romorantin.* Edit rendu dans cette ville, en 1560, sur la proposition du chancelier de L'Hospital. Il préserva la France de l'établissement de l'Inquisition.

ROMOS. Myth. Fils d'Ulysse et de Circé, qui, selon quelques traditions, donna son nom à la ville de Rome.

ROMOVE. s. m. Hist. scand. Bosquet sacré où le grand-prêtre des anciens Prussiens avait établi sa demeure, et où il rendait la justice.

ROMPEIZ. s. m. Dr. cout. Terre nouvellement cultivée.

ROMPEMENT. s. m. Action de rompre. Peu usité.

— *Rompement de tête.* La fatigue que cause le grand bruit, ou un discours importun, ou une forte application, etc. On fait un bruit effroyable, c'est un rompement de tête continuel.

— Scarron a dit *rompement de visière.* Roquelaure ne s'offensait point des persécutions et des *rompements* de visière que lui faisait continuellement la Rancune.

ROMPRE. v. a. 4e conj. irrég. (du lat. *rumpere*). *Je romps, tu romps, il rompt; nous rompons, vous rompez, ils rompent. Je rompais. Je rompis. J'ai rompu. Je romprai. Je romprais. Romps, rompons, rompez. Que je rompe, que tu rompes, qu'il rompe; que nous rompions, que vous rompiez, qu'ils rompent. Que je rompisse. Rompant. Rompu.* Briser, casser, mettre en pièces. Rompre un bâton, une baguette. Rompre un coffre, une porte. Rompre son pain. Rompre un gâteau. Les enfants rompent tout. Le vent a rompu les radis. Menacer de tout rompre dans la maison. Menacer de rompre les bras et les jambes à quelqu'un. Menacer de lui rompre bras et jambes. Rompre sa canne sur le dos à quelqu'un. Des lions toujours prêts à rompre leurs chaînes. (Boss.) Tel Hercule filant rompait tous les fuseaux. (Boil.) Cela se trouve mal aujourd'hui; je voulais raccommoder un filet que les pierres m'ont *rompu.* (Alp. Karr.) Les fauvettes ont rompu les œufs. (Buff.) En tout autre temps, si vous aviez voulu l'ouvrir, vous l'auriez plutôt rompue. (Chateaub.)

Ah! ne voyez-vous pas que les dieux, plus humains,
Ont [illegible] dans vos mains!
(Racine.)

— Fig. et fam. *Rompre le cou à quelqu'un.* Lui faire perdre ses espérances de fortune, d'avancement. Cette phrase vieillit.

— [illegible] communion, [illegible] avec les assistants.

— Fig. *Rompre le pain de la parole de Dieu aux fidèles.* Prêcher la parole de Dieu. ‖ *Rompre le pain de la parole aux fidèles.* Prêcher.

— *Rompre l'unité, rompre la communion.* Se séparer de la communion, et plus souvent faire schisme.

— *Rompre un criminel.* Rompre les os des bras et des jambes à un criminel avec une barre de fer. Rompre un criminel vif. On ne rompt plus les assassins en France.

— Joutes et tourn. *Rompre une lance*, rompre la lance. Briser une lance en courant ou en combattant contre quelqu'un. Rompre deux lances, trois lances.

— Fig. *Rompre une lance avec quelqu'un*, con-

tre quelqu'un. Disputer en règle avec lui sur quelque sujet. ‖ *Rompre une lance pour quelqu'un.* Prendre le parti de quelqu'un dans une conversation où il est attaqué.

— Fig. *Rompre ses fers, ses chaînes.* S'affranchir, s'évader, se mettre en liberté. Je *romps* le joug funeste où les Juifs sont soumis. (Rac.) *Rompez* vos fers, tribus captives. (Id.)

— Fig. Se dit de toute espèce de lien, d'engagement. La mort vient *rompre* de si doux liens. (Boss.) Dieu a *rompu* les liens qui l'attachaient au monde. (Fléch.) Jésus-Christ vient *rompre* nos chaînes et nous mettre en liberté. (Mass.) Et je *romps* tous les nœuds qui m'attachent à vous. (Rac.)

> La mort seule, la mort pourra *rompre* les nœuds
> Dont mes bras nous vont joindre et lier toutes deux.
> (Racine.)

— Prov. et fig. *Rompre la glace.* Faire les premiers pas dans une affaire, dans une découverte, etc., en surmonter les premières difficultés. Se charger de rompre la glace. Rompre la glace dans une affaire délicate. Rompre la glace, et ouvrir le chemin à beaucoup de découvertes. Presque toujours celui qui *rompt* la glace se noie, et les autres passent à côté. (Boiste.) ‖ *Rompre la tête, rompre les oreilles à quelqu'un.* Lui faire trop de bruit, l'importuner par des discours inutiles et hors de saison. Rompre toujours les oreilles, la tête de quelqu'un, des mêmes choses.

— Prov. *Rompre les dés à quelqu'un.* Traverser ses desseins. ‖ *Rompre l'anguille au genou.* Faire une chose impossible. ‖ Prendre de mauvais moyens pour réussir. ‖ *Rompre les chemins.* Gâter les chemins. Les pluies, le dégel, les charrois ont rompu les chemins. ‖ *Rompre les passages, rompre les ponts, rompre les gués.* Les rendre impraticables pour n'être pas atteint, lorsqu'on est poursuivi par l'ennemi.

— Fig. *Rompre le fil de son discours.* Quitter tout à coup la suite de son discours, et entrer dans un autre sujet.

— On dit à un interrupteur, *Vous rompez, vous avez rompu le fil de mon discours.*

— Prov. et fig. *Rompre la paille.* Annuler un accord, un marché, etc.

— *Rompre la paille avec quelqu'un.* Déclarer ouvertement qu'on n'est plus son ami.

— T. de guerre. *Rompre un bataillon, un escadron,* etc. Enfoncer un bataillon, un escadron, le mettre en désordre. Rompre les bataillons avec du canon. Rompre l'infanterie. Rompre la première ligne des ennemis. Trois fois il s'efforça de *rompre* ces intrépides combattants. (Boss.) Cette disposition, en rendant aux uns la confiance que l'infériorité numérique pouvait leur ôter, les maintint dans l'égalité jusqu'au moment où les Germains, *rompant* et dispersant tout ce qui leur était opposé, firent encore pencher la balance en faveur de César. (Anquetil.)

> Déjà *rompant* partout leurs plus fortes barrières,
> Des débris de leurs forts il couvre ses frontières.
> (Racine.)

— *Rompre les divisions, les pelotons.* Partager les divisions, les pelotons en sections, dans une colonne qui est en marche.

— *Rompre le carré.* Reformer en colonne une troupe qui formait le carré.

— Anc. agric. Labourer une terre en friche.

— Imprim. *Rompre une forme.* Séparer les lettres qui la composent, et les remettre dans les cassetins. On dit plus ordinairement *distribuer.*

— Grav. *Rompre une planche.* La briser ou la rayer de manière qu'elle ne puisse plus servir.

— Fig. *Rompre une assemblée, une diète.* Faire cesser, congédier une assemblée, empêcher que la diète ne continue.

— Fig. *Rompre le camp.* Renvoyer les troupes dans leurs quartiers.

— Fig. *Rompre sa maison, son train.* Congédier son train, sa maison. ‖ *Rompre sa table.* Cesser de tenir table. ‖ *Rompre son ménage.* Cesser de tenir ménage.

— Équit. et hippiatr. *Rompre l'eau à un cheval.* Interrompre un cheval quand il boit, l'obliger à boire à différentes reprises, quand il est essoufflé ou qu'il a chaud. ‖ *Rompre un cheval à quelque allure.* L'y accoutumer. ‖ *Rompre le cou d'un cheval.* L'obliger, quand on est dessus, à plier l'encolure à droite et à gauche pour la rendre flexible, afin que l'animal obéisse aisément aux deux mains.

— Jeu de trictr. *Rompre son plein.* Être obligé de lever une des deux dames qui complètent chaque case du plein. ‖ *Rompre le dé, rompre le coup.* Porter sa main sur les dés dans [illegible] pour rendre son coup nul.

— Arrêter, détourner le mouvement droit de quelques corps. Rompre le vent. Rompre le fil de l'eau. Rompre le cours de l'eau. Rompre la vague. Rompre l'impétuosité des vagues.

— Fig. Pour *rompre* l'iniquité dans sa source, il arma son zèle contre les juges qui la commettaient ou qui la souffraient. (Fléch.) Les passions *rompirent* les digues de la justice et de la raison. (Id.)

— *Rompre un coup.* En amortir l'effet.

— Fig. *Rompre le coup.* Empêcher le succès d'une entreprise. Rompre le coup, rompre un beau coup.

— Escr. *Rompre la mesure à son adversaire.* Le mettre hors d'état de porter le coup qu'il voulait. ‖ *Rompre la mesure.* Reculer en parant. ‖ *Rompre la semelle.* Reculer de la longueur du pied.

— Chass. *Rompre les chiens.* Les arrêter, les empêcher de suivre une voie, soit que l'on passe exprès ou par maladresse au travers des chiens lorsqu'ils courent. ‖ Les arrêter lorsqu'ils tournent au change. ‖ Les empêcher de continuer la chasse.

— Fig. et fam. *Rompre les chiens.* Empêcher qu'un discours qui pourrait avoir quelque inconvénient ne continue.

— On dit, dans un sens analogue, *rompre des piéges, rompre des filets.*

> Arnaud, des novateurs tu découvres la fraude,
> Et *romps* de leurs erreurs les filets captieux. (Boil.)

> Aussitôt ton esprit, prompt à se révolter,
> S'échappe et *rompt* le piége où l'on veut l'arrêter.
> (Id.)

— Fig. *Rompre le dessein, les desseins de quelqu'un, lui rompre ses mesures.* Empêcher qu'il n'exécute son dessein, qu'il ne réussisse dans les mesures qu'il avait prises. Il y a des mesures prises dans le ciel qu'il ne peut *rompre.* (Boss.) Il réunissait les gens de bien, *rompait* les liaisons des factieux, déconcertait leurs desseins. (Boss.) De nos desseins souvent il *rompt* tous les ressorts. (Rac.) Tu *romps* tous les efforts de ma vaine prudence. (Id.)

— Fig. *Rompre un enchantement.* En détruire l'effet, s'en délivrer, ou en délivrer quelqu'un.

— S'empl. au moral dans une acception analogue. Il n'appartient qu'à vous, ô mon Dieu, de briser les chaînes de ces esclaves du péché, et de *rompre* le charme qui les éblouit. (Fléch.) Un reste d'honneur et de respect pour le public et pour la place qu'on occupe, *rompt* souvent les charmes d'une oisiveté honteuse. (Mass.)

— Corneille a dit *rompre des coups, rompre des spectacles.* Voltaire a remarqué qu'on ne rompt pas plus des coups que des spectacles. Le ciel *rompt* le succès que je m'étais promis. (Corn.) On ne rompt point un succès, encore moins un succès qu'on s'était promis. On rompt une union, on détruit des espérances, on fait avorter des desseins, on prévient des projets. ‖ Dans *Rodogune,* il a dit *rompre* une loi qui ne peut être rétractée. On ne rompt point, on ne rétracte pas une loi, on la révoque. ‖ Dans *Nicomède,* on trouve *rompre les spectacles.* On interrompt des spectacles, quoiqu'on ne les rompe pas.

— Détruire, faire cesser, rendre nul. Rompre l'amitié. Rompre la paix. Rompre des négociations. Rompre la conversation, l'entretien. Rompre un traité. Rompre une alliance. Rompre un marché. Rompre le commerce qu'on avait avec quelqu'un. Rompre tout commerce de lettres. Il leur ôta tous les prétextes de *rompre* la paix. (Fléch.) L'intérêt le plus vil arme le frère contre le frère, l'ami contre l'ami, *rompt* tous les liens du sang et de l'amitié. (Mass.) Les parties du divertissement qu'il a tant désirées lui deviennent ennuyeuses, il faut les *rompre.* (Fén.) Les Corinthiens publièrent que les Athéniens avaient *rompu* la trêve. (Barth.) Les procédures, le jugement sont les preuves et la déclaration qu'il a *rompu* le pacte social, et par conséquent qu'il n'est plus membre de l'État. (J.-J. Rouss.) *Rompez, rompez* tout pacte avec l'impiété. (Rac.)

> Enfin de votre Dieu l'implacable vengeance
> Entre nos deux maisons *rompit* toute alliance.
> (Racine.)

> Muse, redis-moi donc quelle ardeur de vengeance
> De ces hommes sacrés *rompit* l'intelligence.
> (Boileau.)

— Fig. *Rompre un mariage.* Rompre un projet de mariage. *Rompons* avec plaisir un hymen qu'il diffère. (Rac.)

— *Rompre son voyage.* Ne point faire un voyage qu'on avait résolu de faire.

— *Rompre une partie de jeu.* La quitter. Ils (quelques juges) aiment mieux lasser la patience d'un malheureux, que de *rompre* une partie de jeu. (Fléch.)

— Fig. *Rompre un tête à tête.* Survenir dans la compagnie de deux personnes.

— Fig. *Rompre le sommeil de quelqu'un.* L'éveiller, troubler son sommeil.

> Telle fut ma terreur, sitôt qu'ouvrant les yeux,
> Je *rompant* un sommeil peut-être officieux,
> Je me regardai seul, sans appui, sans défense,
> Égaré dans un coin de cet espace immense. (Mass.)

— Fig. *Rompre le silence.* Cesser de se taire. Un effort de douleur *rompant* enfin ce long et morne silence. (Fléch.) Tu frémiras d'abord, si je *romps* le silence. (Rac.)

— Fig. Manquer à une obligation, cesser pour toujours ou momentanément de la remplir. Rompre la [illegible] Rompre sa [illegible] pre la clôture [illegible]. Je sais de quels serments je *romps* pour vous les chaînes. (Rac.)

— *Rompre le jeûne.* Enfreindre la loi du jeûne, soit en prenant quelque nourriture avant l'heure prescrite, soit en usant d'aliments défendus. Les casuistes demandent si un verre d'eau rompt le jeûne, si du poisson mangé en collation rompt le jeûne.

— *Rompre sa prison.* S'évader.

— *Rompre son ban.* Ne pas garder son ban, sortir des lieux où l'on était relégué, rentrer dans le pays d'où l'on était banni.

— Fig. Styler, dresser, exercer, accoutumer. Rompre quelqu'un aux affaires, au travail. Rompre la main d'un jeune homme à l'écriture. Le *rompre* à l'écriture.

— *Rompre la volonté, l'humeur, le caractère d'un enfant.* L'accoutumer à être doux et docile.

— *Rompre son cœur.* Se disait pour Se laisser fléchir, céder. Il se peut dire que *rompre* son cœur à la commisération, c'est l'effet de la facilité, de la débonnaireté et mollesse. (Mont.)

— Phys. Se dit des milieux qui occasionnent la réfraction, qui obligent les rayons de lumière à se détourner de leur première direction. Tous les corps transparents ont la propriété de rompre les rayons de lumière qui y entrent.

— Philos. Faire la dissolution avec le feu.

— Peint. *Rompre les couleurs.* Apporter à la couleur locale et crue d'un objet les modifications de teintes et de tons voulues par la perspective aérienne et par le jeu des ombres, de la lumière et des reflets. On dit d'un œil trop bleu qu'il faut en rompre la couleur, afin de le rendre vaporeux; et d'une draperie, qu'il faut en rompre la couleur et les teintes suivant le mouvement de ses plis, suivant les ombres portées, ou les reflets, soit de lumière, soit de couleur, auxquels elle est en butte.

— Techn. *Rompre le jet.* Séparer du corps d'une lettre nouvellement fondue la portion de matière qui a rempli cette espèce d'entonnoir qui, du dedans du moule, porte la fonte sur la matrice du caractère. ‖ *Rompre la couche.* Remuer les grains dans le germoir, pour empêcher qu'ils ne se pelotent. ‖ *Rompre la trempe.* Mêler avec le fouquet le grain bruisiné et l'eau qui sont dans la cuve-matière. ‖ *Rompre trop jeune.* Retirer le grain du germier avant qu'il soit assez avancé. ‖ *Rompre la main brune.* Ouvrir les mains de papier et effacer le dos du pli des feuilles. ‖ *Rompre la laine.* Faire le mélange des laines de différentes couleurs que l'on veut employer à la fabrique des draps mélangés.

— v. n. Se casser, se briser. Arbre si chargé de fruits, qu'il en rompt. Tous les arbres rompaient de fruits. Cette poutre va rompre, elle est trop chargée. Son épée rompit à la poignée. Dites que les poiriers *rompent* de fruits cette année, que les pêchers ont donné avec abondance; c'est pour lui un idiome inconnu. (La Bruy.) L'ivoire trop hâté *rompt* deux fois sur sa tête. (Boil.)

— Fig. Sa taille avait été mince à *rompre.* (Le prince de Ligne.)

— Prov. et fig. *Vous verrez beau jeu si la corde ne rompt.* Vous verrez des choses qui vous surprendront, si les moyens dont on se sert pour les faire réussir ne manquent pas. ‖ *Il vaut mieux plier que rompre.* Il vaut mieux céder que de se perdre.

— *Il rompra plutôt que de plier.* Il périra plutôt que de céder.

— Absol. Renoncer à l'amitié, aux liaisons qu'on avait avec quelqu'un. Rompre avec ses amis. Rompre avec éclat. Rompre pour une bagatelle. Ni les conseils de la Providence, ni l'état de cette princesse ne permettaient qu'elle partageât tant soit peu son cœur; il fallait, ou tout à fait *rompre,* ou se rengager tout à fait avec le monde. (Fléch.) M. Le Tellier réunissait des gens de bien, *rompait* les liaisons des factieux, en déconcertait les desseins, et allait recueillir dans les égarés ce qu'il y restait encore de bonnes intentions. (Id.) Pourquoi m'es-tu donné, ô corps mortel, ennemi flatteur, ami dangereux, avec lequel je ne puis avoir ni guerre ni paix, parce qu'à chaque moment il faut s'accorder, et à chaque moment il faut *rompre.* (Id.)

— Fig. *Rompre en visière à quelqu'un.* Lui dire en face et brusquement quelque chose de désobligeant.

— Vaincre, mettre en déroute. Il poursuivait des troupes rompues, c'est lui maintenant que l'on va *rompre* et poursuivre; il était vainqueur, le voilà vaincu. (De Peyronnet.)

— Se dit d'une troupe qui passe de l'ordre en bataille à l'ordre en colonne. Rompre par divisions, par pelotons, par sections. Rompre à droite. Rompre à gauche. Rompre par la droite pour marcher vers la gauche.

— Se dit du vin qui, laissé à l'air, change de couleur.

— On dit d'une femme grosse, *Elle n'en rompra pas de sitôt.*

— *À tout rompre.* loc. adv. fam. Tout au plus, à toute extrémité. Cette terre, à tout rompre, ne vaut pas dix mille francs de rente. Qu'il fasse son compte comme il voudra; mais, à tout rompre, on ne lui doit pas mille écus. Cette acception a vieilli. ‖ Se dit plus particulièrement en parlant d'un acteur, d'une pièce de théâtre, et en général d'un ouvrage [illegible] transport. Applaudir un acteur, un orateur à tout rompre. Applaudir une scène à tout rompre.

— SE ROMPRE. v. pron. Rompre à soi-même. Se rompre une veine dans le corps. Se rompre une côte. Se rompre les reins. Se rompre le cou. Je voudrais que tu te fusses rompu le cou, double chien; que ne laisses-tu la porte ouverte! (Brueys.)

— *Se rompre le cou par sa mauvaise conduite, par son imprudence.* Nuire à son avancement, à sa fortune par sa mauvaise conduite, par son imprudence.

— *Se rompre la tête à quelque chose.* S'y appliquer trop fortement et inutilement.

— Être rompu. Poutre qui se rompt parce qu'elle est trop chargée. Les campagnes du carrosse se rompirent. L'essieu crie et se *rompt.* (Rac.)

— Être séparé, divisé. Les flots se rompent contre le rivage. Les rayons se rompent en passant de l'air dans l'eau.

— S'habituer. Se rompre à la fatigue, au travail, aux affaires.

— Fig. S'évanouir, se dissiper. Le charme se *rompt,* et tout ce qui nous enchante s'évanouit avec nous. (Fléch.)

— Syn. comp. ROMPRE, BRISER, CASSER. *Casser,* c'est mettre de force en plusieurs morceaux un corps dont les parties sont si raides et si dépourvues d'élasticité, qu'elles se quittent ou se séparent les unes des autres, plutôt que de ployer ou de se relâcher. *Briser,* casser un assez grand nombre de parties pour détruire sa masse et sa forme, de manière qu'il n'y reste que des morceaux. *Rompre,* mettre de force en divers morceaux un corps dont les parties s'entrelacent, s'engrènent, s'enchaînent les unes les autres

ROMPT-PIERRE. s. m. Bot. Plante plus connue sous le nom de saxifrage.

ROMPU, UE. part. pass. du v. Rompre. S'empl. adjectiv. Avoir le bras rompu en deux endroits. Être condamné à être rompu. Tous les arbres paraissent *rompus.* (Buff.) La clochette *rompue* répandit sur la nappe, au lieu de rosée, quelques larmes d'un vieux vin du Rhin, plus précieuses que des perles d'Orient. (Th. Gautier.)

> Trouble charmant! le bonheur qui n'est plus
> D'un nouveau rouge a coloré ta joue;
> De tes cheveux le ruban se dénoue,
> Et du corset les liens sont *rompus.* (Parny.)

— Gâté, détérioré. Il y pleut sans cesse, et je crains fort que vos chemins de Bourgogne ne soient *rompus.* (Mme de Sév.)

— Vaincu, mis en déroute. J'ai vu ses bataillons *rompus* et renversés. (Rac.) L'aile gauche des ennemis n'avait point été tout à fait *rompue.* (Volt.)

— Par exagér. *Être rompu, tout rompu de fatigue.* Être extrêmement fatigué.

— On dit qu'*un homme a les bras rompus,* quand il ne veut pas travailler, et qu'il est payé pour cela.

— Fig. La paix entre les Français et les Anglais n'était pas *rompue.* (Anq.) Dès que le sommeil est *rompu,* nous demeurons convaincus que nous avons été le jouet de notre imagination. (Macario.) Quand l'union du corps et de l'âme est *rompue,* je conçois que l'un peut se dissoudre, et l'autre se conserver. (J.-J. Rouss.)

> Ah! le charme est *rompu;* le jour enfin m'éclaire;
> Venez; à son courroux connaissez votre frère. (Volt.)

> Tous les nœuds sont *rompus;* l'ami dans son ami,
> Le frère dans sa sœur redoute un ennemi. (Del.)

— Fig. *Être rompu aux affaires, aux calculs,* etc. Y être fort exercé. Si *rompu* à la cour, qu'il en était corrompu. (St-Simon.)

— *Être rompu à une chose.* Y être habitué.

— Arithm. *Nombre rompu.* Fraction, partie de l'unité. On dit plus ordinairement *fraction.*

— Blas. Se dit des armes ou des pièces brisées, et des chevrons dont la pointe d'en haut est coupée.

— Mar. *Bâtiment rompu.* Bâtiment très-arqué. ‖ *Ligne de vaisseaux rompue.* Ligne qui vient à ne plus former une ligne droite régulière.

— Peint. *Ton rompu.* Celui qui s'élève ou se dégrade, pour figurer l'ombre avec plus ou moins d'intensité. ‖ *Couleur rompue.* Celle qui participe d'une autre couleur, en vertu d'un reflet.

— Équit. *Train rompu.* Se dit de l'allure qui tient du traquenard et de l'aubin.

— *Bâtons rompus.* Certaines pièces de compartiments dans des vitres et dans d'autres ouvrages. ‖ Sorte de tapisserie où l'on représente plusieurs bâtons rompus, et entremêlés les uns dans les autres.

— *À bâtons rompus.* loc. adv. Se dit en parlant des choses qui se font ou qui se disent avec de fréquentes interruptions et à diverses reprises. Travailler à quelque chose à bâtons rompus. Ne s'occuper d'une affaire qu'à bâtons rompus. Ne parler d'une chose qu'à bâtons rompus.

— *Rompu avec.*

> À la roue accrochés, des serpents se repaissent
> Des membres du coupable, immortels par malheur,
> Qui sans cesse brisés au même instant renaissent,
> Pour être de nouveau rompus avec douleur.
> (Fr. de Neufch.)

— *Rompu dans.* Si cet enchaînement de vertus surnaturelles se trouve rompu dans un [illegible]

— *Rompu en.* Les feuillages qui la couvraient étaient déjà secs et *rompus* en beaucoup d'endroits, et laissaient entrer assez de lumière pour faire que Polyphile lût aisément. (La Font.)

— *Rompu par.* Ces deux États étaient garants du traité d'Altena, *rompu* par les Danois. (Volt.) Comme la terre *rompue* par le soc se répand sur les sillons; ainsi mes forces ont été *rompues,* et j'ai penché vers le tombeau. (La Harpe.)

— S'est employé substant. dans un sens analogue à celui de Roué. Ce bon *rompu* de Louis XI aima aussi toutes les femmes. (Brantôme.) V. roué.

— S'est pris dans le sens de Bon compagnon. Ils me trouvaient à leur fantaisie bon *rompu* et goulu de même. (Cont. d'Eutr.)

ROMPURE. s. f. Techn. Endroit où le jet a été séparé de la lettre. ‖ Excédant de ce jet.

ROMUALD (Saint). Fondateur de l'ordre des camaldules, né vers 952, mourut en 1027. L'Église célèbre sa fête le 7 février.

ROMULA. Myth. Nom donné par quelques historiens au figuier sous lequel furent trouvés Romulus et Rémus.

ROMULUS. (pr. *ro-mu-luss*). Temps hér. Fils de Mars et de la vestale Rhéa Sylvia. Exposé sur le Tibre par Amulius avec son frère Rémus, il fut allaité par une louve et élevé par le berger Faustulus; plus tard, il rétablit sur le trône d'Albe son aïeul Numitor, et fonda la ville de Rome, dont on le considère comme le premier roi. Il se rendit bientôt redoutable à ses voisins. Comme il manquait de femmes pour ses sujets, et que ses voisins ne voulaient point lui en donner, il annonça des jeux auxquels il invita les Sabins et les Sabines, qui s'y trouvèrent en grand nombre avec d'autres peuples voisins. Lorsqu'on fut assemblé, Romulus donna un signal, et aussitôt ses soldats enlevèrent toutes les filles qui assistaient à ces jeux. Il fut assassiné par les sénateurs, qui publièrent qu'il avait été enlevé par les dieux dans une assemblée du sénat. Les Romains l'adorèrent sous le nom de Quirinus. Tout ce qu'on raconte de Romulus est fort incertain; l'existence même de ce roi n'est point prouvée.

— Les poëtes peuvent franciser ce nom, et dire *Romule*, quand ils y sont forcés par la mesure, par la rime ou par l'harmonie.

Fais trembler sous tes pas les colonnes d'Hercule,
Mais respecte une ville à qui tu dois *Romule*. (Corn.)

D'une louve bientôt sa nourrice sauvage
Romule sucera le lait et le courage. (Delille.)

— Quoique le *s* de ce mot se fasse toujours sentir, les poëtes le font rimer quelquefois avec des mots en *us* où le *s* est muet.

Dieux protecteurs, donnez des mœurs et des vertus
A notre docile jeunesse;
Accordez le repos à la froide vieillesse,
Le bonheur et la gloire aux fils de *Romulus*.
(Daru.)

ROMUS. (pr. *ro-muss*). Temps hér. Fils d'Énée et de Lavinie, et fondateur de Rome, d'après une tradition peu accréditée.

RONABÉ. s. m. Bot. Genre de plantes de la Guiane, appartenant à la famille des rubiacées.

RONCAGLIA. Géogr. Village du grand duché de Parme, en Italie. Il est célèbre par la diète qu'y tint en 1158 l'empereur Frédéric II, et dans laquelle quatre jurisconsultes décidèrent que l'empire absolu sur l'Italie appartenait aux successeurs des Césars, et que comme tel, l'empereur était maître des biens et de la vie de ses sujets.

RONCAL. Géogr. Nom d'une vallée d'Espagne, en Navarre, dans les Pyrénées. La vallée de Roncal est gouvernée démocratiquement, par ses propres lois, et d'une manière presque indépendante.

RONCE. s. f. (du lat. *runcare*, arracher les mauvaises herbes, les ronces). Bot. Genre de la famille des rosacées, ayant pour type un arbuste épineux et rampant, qui vient dans les haies et dans les bois, et qui porte un fruit assez semblable à une petite mûre. Ce genre renferme deux divisions, les véritables ronces et les framboisiers, qui, réunies, forment plus de cinquante espèces. Les ronces sont souvent employées pour faire des haies. Les habitants pauvres des campagnes coupent les ronces pour en chauffer leurs fours. Les chevaux rebutent leurs feuilles; mais les moutons, les chèvres et même les vaches les mangent. On emploie en médecine les feuilles et les sommités de quelques ronces. Les fruits de ces plantes sont assez agréables au goût. Dans quelques cantons, on fait avec ces fruits un vin peu inférieur, dit-on, à celui fait avec du raisin, et dont on peut retirer de l'eau-de-vie par la distillation. Chemin semé de ronces. La poudre à canon faite avec le charbon de ronce passe pour avoir plus de force que celle qui est faite avec du charbon de saule. Les épines et les *ronces* hérissent le palais des Césars, et les halliers remplissent la salle brillante des festins. (Pouquev.)

La ronce aux traits aigus, comme un garde fidèle,
Au pied de l'arbrisseau se pose en sentinelle,
Détourne avec ses dards l'approche du troupeau,
Des arbustes naissants protége le berceau.
(Castel.)

— Fig. Se dit des difficultés, des désagréments qui se trouvent dans les études, dans les affaires. Trouver partout des ronces et des épines. La vie est semée de *ronces* et d'épines. (Acad.) Avant que vous ayez défriché cette affaire, cette science, vous trouverez bien des ronces, vous aurez bien des ronces à arracher. Au lieu de ce chemin jonché de roses et de fleurs que [illegible] ne trouvons qu'un chemin âpre tout hérissé de *ronces* et d'épines. (Mass.) Je ne vois dans la vie qu'une carrière couverte de *ronces* qui nous arrachent nos vêtements, et nous laissent à la fin nus et couverts de blessures. (Barthél.)

Oh! que de mon esprit triste et mal ordonné,
Ainsi que de ce champ par toi si bien orné,
Ne puis-je faire ôter les ronces, les épines! (Boil.)

— Ichthyol. Espèce de raie. ‖ Nom vulgaire de la raie bouclée.

— Techn. Se dit des veines orbiculaires qu'on voit sur les lames de Damas, et sur le bois noueux.

RONCER. v. a. 1re conj. Ce verbe prend une cédille sous le *c* devant l'*a* et l'*o*. *Nous ronçons. Je ronçais.* Mar. Pousser une pièce de bois, quand elle est étendue sur un plan, dans une direction perpendiculaire à sa longueur.

— SE RONCER. v. pron. Être roncé.

RONCERAIE. s. f. Agric. Lieu rempli de ronces.

RONCETTE. s. f. Ornith. Un des noms vulgaires du traquet.

RONCEUX, EUSE. adj. Techn. Se dit du bois qui est rempli de nœuds.

— Plein de ronces. Chemin ronceux.

RONCEVAUX. Géogr. Village d'Espagne, en Navarre, dans les Pyrénées. ‖ Vallée des Pyrénées, dans la Navarre espagnole, entre Pampelune et Saint-Jean-Pied-de-Port.

— Hist. *Journée de Roncevaux*. Massacre général de l'arrière-garde de l'armée de Charlemagne, par les Gascons, dans les défilés des Pyrénées, en 778.

— Commun. relig. *Chanoine de Roncevaux*. Membre d'une communauté fondée par Charlemagne, au IXe siècle, selon quelques auteurs; et, selon d'autres, par un évêque de Pampelune, en 1131. Les chanoines de Roncevaux accueillaient les voyageurs.

RONCIE. s. f. Anc. art milit. Arme du genre des faux.

RONCIN. s. m. Se disait pour Cheval de service.

RONCINAGE. s. m. Féod. Service d'un cheval, dû par le vassal au seigneur.

RONCINÉ, ÉE. adj. Bot. Se dit des feuilles pinnatifides oblongues dont les lobes aigus se dirigent vers la base.

RONCINELLE. s. f. Bot. Genre de plantes rosacées, réuni d'abord aux ronces, et qu'on a ensuite rétabli, sur le fondement que les fruits des espèces qui le composent ne sont point des baies, mais de simples graines nues.

RONCINER. v. a. 1re conj. Féod. Exiger le service d'un cheval.

RONCINIÈRE. s. f. Se disait pour Écurie de mauvais chevaux.

ROND, ONDE. adj. (pr. *ron*; du lat. *rotundus*). Qui est de telle figure, que toutes les lignes droites tirées du centre à la circonférence sont égales. Se dit des surfaces comme des solides. Un cercle est rond. Une sphère est ronde. Corps rond. Figure ronde. Table ronde. Rond comme une assiette, comme une boule. Sur les visages *ronds*, le rire ressemble beaucoup aux pleurs, et la différence n'en peut être aperçue à deux pas de distance. (Mme de Necker.)

Que Bernier compose et le sec et l'humide,
Des corps *ronds* et crochus errants parmi le vide.
(Boileau.)

— Se dit aussi de ce qui est cylindrique. Un bâton bien rond. Un bras rond et potelé. Une barre de fer ronde.

— Anat. Se dit de certains muscles ou de certains ligaments dont les fibres sont rassemblées en un faisceau arrondi. Muscle petit rond. Muscle grand rond. Muscle rond pronateur. Ligaments ronds de la matrice. Ligament rond.

— Mus. *B rond*. Nom que les Italiens donnent au bémol.

— Pêch. *Filet rond*. Se dit de certains filets qui ont la forme d'un entonnoir.

— *Chevalier de la table ronde*. Les douze chevaliers qu'un vieux roman dit avoir été compagnons d'Artus, ancien roi des Bretons.

— *Chevalier de la table ronde*. Se dit, par plaisanterie, de ceux qui aiment la table.

— Prov. *Manger à table ronde*. Assister à un repas d'où l'étiquette est bannie.

— Sculpt. *Figures de ronde bosse*. Figures dont les différentes parties ont tout leur contour.

— Par exagér. *Il est tout rond, rond comme une boule*. Se dit d'un homme gros et court.

— Pop. *Il est rond, bien rond*. Se dit de quelqu'un qui a le ventre bien plein, pour avoir beaucoup bu ou beaucoup mangé.

— Fig et fam. *Cet homme est rond et franc, il est tout rond*. Il agit sans façon, sans artifice, avec sincérité. Je suis homme fort *rond* de toutes les manières. (Mol.)

— On dit de même *C'est un homme rond en affaire, très-rond en affaires*.

— Mus. *Voix ronde*. Se dit figur. pour Voix pleine, égale, unie.

— Fig. *Période ronde*. Période pleine, nombreuse, bien tournée et d'une agréable cadence. On dit plutôt *période bien arrondie*.

— Fig. *Compte rond*. Compte dont la somme [illegible] rond. Donner cinquante francs, en compte rond, à une personne qui en demande cinquante-deux.

— *Fil rond*. Fil un peu retordu; et par extens. *Toile ronde*. Toile dont le fil est un peu retordu.

— Calligr. *Écriture* ou *lettre ronde*, ou simplem. *Ronde*. Sorte d'écriture dont les traits sont presque perpendiculaires. Écrire en lettre ronde, en ronde.

— Impr. *Lettres rondes*. Les caractères romains qui approchent de la forme ronde.

— Hist. angl. *Tête ronde*. Se dit des partisans de Cromwell et de son hypocrisie religieuse. ‖ Puritain.

ROND. s. m. (pr. *ron*). Figure circulaire, cercle. Faire un rond. Tracer un rond avec le compas. Le rond de la lune. Un grand rond. Au milieu du rond. Un rond de verdure. Donner dans le rond. Jeter des pierres dans l'eau pour faire des ronds. Il compte du plafond les *ronds* et les ovales. (Boil.)

— Dans. *Rond de jambe*. Certaine manière d'avancer ou de reculer une jambe, en lui faisant décrire un demi-cercle, tandis que l'autre jambe pose à terre.

— Manég. Volte. ‖ *Couper le rond* ou *la volte*. Faire un changement de main lorsqu'un cheval travaille sur les voltes d'une piste, en sorte que divisant la volte en deux, on change de main, et le cheval part sur une ligne droite pour recommencer une autre volte.

— *Rond d'eau*. Grand bassin rond rempli d'eau, et servant quelquefois de décharge ou de réservoir.

— Techn. *Rond de plomb*. Grande plaque de plomb de la figure d'un tour de chapeau sans forme, dont on se sert pour maintenir un chapeau en état.

— *En rond*. loc. adv. Circulairement. S'asseoir en rond. Des arbres plantés en rond. Danser en rond. Çà, couronnons-nous de bourgeons de vigne; asseyons-nous en *rond* dans ce berceau. (Gessner.) Des bergers et des bergères qui dansent en *rond* autour d'un mai qu'ils ont planté. (B. de St-P.) Il y avait des champignons qui étaient du plus beau blanc et si bien tournés en *rond*, qu'on les eût pris pour des dames d'ivoire. (Id.)

— Fauconn. *Voler en rond*. Se dit du faucon, quand il tourne autour de sa proie.

— Manég. *Travailler un cheval en rond et sur des cercles*.

RONDA. Géogr. Ville forte d'Espagne, prov. de Malaga; 19,000 hab. ‖ SIERRA DE RONDA. Chaîne de montagnes élevées, qui se rattache à la Sierra-Nevada.

RONDACHE. s. f. Anc. art milit. Espèce de grand bouclier, dont on se servait autrefois. Il était également porté par la cavalerie et par l'infanterie. C'était surtout l'arme défensive de la chevalerie errante.

Qui jette un pain, un plat, une assiette, un couteau,
Qui pour une *rondache* empoigne un escabeau.
(Régnier.)

— Bot. *Feuille en rondache*. Feuille peltée.

— Entom. Nom qu'on donne à une forme particulière que prennent certains articles des antennes et des palpes, qui offrent une portion convexe, semblable à la partie arrondie d'une hache. ‖ Se dit, par extension, de taches en croissant, dont la convexité est plus marquée que l'échancrure.

RONDACHINE. s. f. Bot. Genre de plantes, ne renfermant qu'une seule espèce, qui croît dans l'Amérique septentrionale, au milieu d'eaux stagnantes dont elle couvre quelquefois la surface. Elle est très-remarquable en ce que ses tiges, ses pétioles, ses pédoncules et ses boutons à feuilles et à fruits sont entourés, avant la floraison, dans l'épaisseur de plus de deux millimètres, d'un mucus gélatineux, en apparence parfaitement semblable à celui du frai de grenouille. Ce mucus disparaît dès que la fécondation est achevée.

RONDARCHER. s. m. Anc. art milit. Soldat porteur d'une rondache

RONDE. s. f. Visite qui se fait la nuit autour d'une place, dans une ville, dans un camp, pour observer si les sentinelles, si les corps de garde font leur devoir, et si tout est en bon état. Faire la ronde. Chemin des rondes. Officier de ronde. L'heure de la ronde. Ronde d'officier supérieur.

— *Ronde-major*. Celle que fait le major, pour savoir si les officiers et les soldats sont à leur poste, visiter l'état des corps de garde et des sentinelles, etc.

— *Ronde des officiers de piquet*. Ronde que les officiers supérieurs font dans le camp pendant la nuit.

— Mar. Il y a des embarcations armées pour faire des rondes.

— Se dit également des visites de nuit que font les employés des douanes, des octrois, etc.

— *Chemin de ronde*. Chemin tout autour d'une prison, et que les soldats de garde et les gardiens de la prison parcourent pendant la nuit, pour voir si tout est dans l'ordre. ‖ On donne le même nom à des chemins qui sont placés autour des villes, et que parcourent la nuit les employés de l'octroi, pour s'assurer que rien n'entre en fraude.

— La troupe ou la personne même qui fait la ronde. La ronde va bientôt passer. Quand la [illegible] Ronde d'officier. Ronde supérieure. Ronde major. Ronde du gouverneur. Reconnaître une ronde.

— Fig. *Faire la ronde, sa ronde*. Tourner autour d'un jardin, d'une maison, etc., pour observer, pour épier.

— Signifie aussi Visiter toutes les parties d'un appartement, pour voir si tout est en ordre, en sûreté. Faire tous les soirs sa ronde, de crainte des voleurs.

— Se dit quelquefois des animaux. Le chien fait la ronde, il sent de loin les étrangers. (Buff.)

Un milan qui dans l'air planait, faisait la ronde,
Voit d'en haut le pauvret se débattant sur l'onde.
(La Fontaine.)

— A table. *Faire sa ronde*, signifie, Boire à la santé de chacun des convives l'un après l'autre. Peu usité.

— *Ronde de table*, ou simplement, *ronde*. Chanson à refrain, où chacun chante tour à tour.

— *Ronde*. Se dit aussi d'une chanson qu'une personne chante seule, et dont le refrain est répété par tous en dansant en rond. Danser une ronde. Une ronde villageoise.

— Il y a aussi des rondes à la fin de plusieurs opéras comiques; ce sont des couplets chantés successivement par chaque acteur avec un refrain que tous chantent en chœur, et souvent en dansant.

— Danse en rond.

— Air propre à cette danse.

— Au lansquenet. Se dit de l'argent que chaque joueur paye pour les cartes avant de se mettre au jeu. Payer sa ronde.

— Mus. La plus longue de toutes les notes, celle qui a le plus de valeur; elle a la figure d'un o incliné à droite. La ronde vaut deux blanches, ou quatre noires, ou huit croches, etc. ‖ C'était autrefois la même que la semi-brève.

— Calligr. Sorte d'écriture.

— Erpét. Nom spécifique d'une tortue.

— Techn. Ustensile de blanchisseuse qui servait à dresser le linge.

— *A la ronde*. loc. adv. Alentour. Cent pas à la ronde. Dix lieues à la ronde.

— *Boire à la ronde*. Boire tour à tour, les uns après les autres.

— *Porter des verres à la ronde*. En porter à tous ceux qui sont à une même table, suivant le rang dans lequel ils sont assis.

— Prov. et pop. *A la ronde, mon père en aura*. Se dit en faisant passer quelque chose de main en main. On attribue au fait suivant l'origine de ce proverbe. Un jeune homme, assis à table, en nombreuse compagnie, à côté de son père, en reçut un soufflet pour une parole inconvenante qu'il s'était permise. Indigné d'avoir été traité de la sorte devant le monde, il se leva soudain dans un transport de rage, mais, comme il ne pouvait se venger sur son père, il se précipita sur son voisin, qui avait l'air de sourire, et lui rendit le soufflet, en s'écriant: *A la ronde, mon père en aura.*

RONDEAU. s. m. (du fr. *rond*, parce qu'on retourne toujours au premier vers, comme dans un rond en cercle). Petite pièce de poésie, composée de treize vers sur deux rimes, avec une pause au cinquième, et une au huitième, et dont le premier mot ou les premiers mots se répètent après le huitième vers et après le dernier, sans faire partie des vers. Les premiers rondeaux dont parle notre histoire littéraire ont été composés par Venceslas de Luxembourg, duc de Brabant, et recueillis par Froissart. Villon est le premier qui ait trouvé le vrai tour du rondeau, et qui l'ait asservi à des refrains réglés. Nos poëtes ont entièrement abandonné ce genre de poésie. Le *rondeau*, né gaulois, a la naïveté. (Boil.)

Marot bientôt après fit fleurir les ballades,
A des refrains réglés asservit les *rondeaux*.
(Boileau.)

— *Rondeau simple*. Petite pièce de vers composée de deux quatrains séparés par un distique; le tout sur deux rimes, une masculine et une féminine, avec un refrain qui se mettait au commencement, et se répétait après le distique et après le deuxième quatrain.

— *Rondeau double*. Nom qu'on donnait autrefois à ce qu'on appelle aujourd'hui simplement rondeau.

— *Rondeau redoublé*. Pièce de poésie de vingt vers, disposés par cinq quatrains, en sorte que les quatre vers du premier quatrain font l'un après l'autre le dernier vers des autres quatrains. Le cinquième de ces quatrains doit être suivi de la répétition du premier mot ou de l'hémistiche du premier vers de l'ouvrage.

— Se dit improprement d'autres petites pièces de poésie qu'on met ordinairement en musique, et dont le premier vers ou les premiers vers sont répétés à la fin.

— Mus. Air à deux ou à plusieurs reprises, dans lequel, après chaque reprise, on recommence la première avant de passer à celle qui suit, et qu'on termine par cette même première reprise. Chanter un rondeau. Exécuter un rondeau. Rondeau d'opéra comique. Gluck fut le premier qui introduisit le rondeau en France, dans son opéra d'*Orphée*.

— Archit. Nom qu'on a donné à l'astragale

— Anc. hydraul. Se disait du bassin d'une fontaine, quand il était rond.

[illegible] pendant la cuisson. ‖ Sorte de pelle à enfourner le pain. ‖ Peau préparée pour garnir un crible. ‖ Plaque de métal, sur laquelle l'opticien façonne les verres plats. ‖ Pierre dont l'horloger se sert pour diminuer les verres de montre. ‖ Planche ronde sur laquelle les pâtissiers dressent les pains bénits.

RONDELER. v. n. 1re conj. Se disait pour Faire des rondeaux. Cette manière de rondeler sert aux chansons en musique.

RONDELET, ETTE. adj. (dimin. de *rond*). Un peu rond. Il ne se dit que des personnes, et signifie Qui a un peu trop d'embonpoint. Il est rondelet. Elle est rondelette. Fam.

— *Soies rondelettes*. Les moindres et les plus communes des soies.

RONDELET. s. m. Littér. Se dit, dans la poésie espagnole, d'une espèce de couplet que l'on chante dans les rondes ou les danses.

— Techn. Bâton dont le bourrelier se sert pour enfoncer la bourre.

RONDELET (Jean). Architecte distingué, né à Lyon en 1743, mort en 1829, a continué le Panthéon, commencé par Soufflot. Outre les monuments qu'il a élevés, on lui doit plusieurs ouvrages estimés sur l'architecture.

RONDÉLÉTIE. s. f. (du botaniste *Rondelet.*) Bot. Genre de plantes d'Amérique, appartenant à la famille des rubiacées.

RONDÉLÉTIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une rondélétie. || RONDÉLÉTIÉES. s. f. pl. Bot. Section de la famille des rubiacées, qui a pour type le genre rondélétie.

RONDELETTE. s. f. Bot. Nom vulgaire de l'asaret et du lierre terrestre.

RONDELETTES. s. f. pl. Toiles à voiles qui se fabriquent en Bretagne.

RONDELIER. s. m. Anc. art milit. Soldat armé d'une rondelle.

— Bot. V. RONDÉLÉTIE.

RONDELIN. s. m. Mot burlesque dont Chapelle s'est servi pour désigner un homme fort gros.

Pour le voir, le bon *rondelin*,
Point n'est besoin de longue-vue.

RONDELISTE. s. m. Hist. relig. Membre d'une secte fondée par un prêtre nommé Rondel; sa grande maxime est de ne rien croire ni faire de tout ce qui a été admis ou pratiqué depuis la révolution de 1789.

RONDELLE. s. f. Anc. art milit. Petit bouclier rond dont les gens de pied armés à la légère se servaient autrefois. Il était porté par ceux des francs archers de Charles VII qui portaient une pique pour arme, et les Écossais s'en servaient encore à la guerre en 1745. Il paraît que dès le XIIe siècle on employait le tremble à la fabrication des rondelles. || Garde d'épée de forme ronde.

— Bot. Nom vulgaire de l'asaret, dont les feuilles sont arrondies.

— Ichthyol. Poisson de mer du genre chétodon.

— Se dit, dans les départements du nord de la France, d'un petit tonneau à bière.

— Espèce de ciseau arrondi dont on se sert en sculpture.

— Techn. Se dit de certaines pièces rondes de métal, de cuir, etc., qui sont percées par le milieu, et qui entrent ordinairement dans la construction de certains appareils, de certaines machines. Rondelle de plomb, de cuir, de carton, de chapeau, etc. Les rondelles sont généralement employées pour opérer et rendre plus parfaite la juxta-position de deux surfaces en contact. || Petite tête de chardon qu'on réserve pour tirer à poil les étoffes de laine de peu de valeur. || Espèce de virole. || Outil de fer avec lequel les maçons grattent et arrondissent les membres d'architecture. || Nom que donnent les plombiers à deux pièces de cuivre rondes, qui ferment par les deux bouts le moule où ils fondent les tuyaux sans soudure. || *Rondelles fusibles*. Plaques d'alliage susceptibles de fondre à des températures déterminées, et destinées à ouvrir, sur une chaudière, une issue à la vapeur, si les soupapes ne fonctionnaient pas ou devenaient insuffisantes.

RONDEMENT. adv. Uniment, également. Travailler rondement. Un cocher qui mène rondement.

— Promptement, avec vitesse. Nous avons fait ce voyage rondement.

— *Mener rondement une affaire*. La mener avec suite et activité.

— Fig. Sincèrement, franchement, sans artifice, sans façon. Aller rondement en affaires. Aller rondement. Le n'oser parler *rondement* de soi accuse quelque faute de cœur. (Montaig.) Muschenbroek, qui est la naïveté même, et qui aime la vérité avec une candeur d'enfant, dit *rondement* qu'il croit démontré que l'impulsion ne peut causer la pesanteur. (Volt.) Fam. dans toutes ses acceptions.

RONDETTE. s. f. Bot. Espèce de lierre terrestre.

RONDETTES. s. f. pl. Toiles à voiles.

RONDEUR. s. f. Figure de ce qui est rond, de ce qui est sphérique, circulaire ou cylindrique. Une parfaite rondeur. La rondeur de la terre. La rondeur d'une boule. La rondeur d'une assiette. La rondeur d'un plat. La ron[illegible]

— Fig. Nombre, harmonie d'une phrase. Ce style manque de rondeur.

— Fig. Franchise, sans façon. Cet homme a de la rondeur. Aimer mieux la rondeur grossière d'un homme que la politesse affectée.

— *Ce comédien a de la rondeur*. Il joue avec franchise et naturel.

— Syn. comp. RONDEUR. ROTONDITÉ. *Rondeur* exprime l'idée abstraite d'une figure ronde; la *rotondité* est la rondeur propre à tel ou tel corps, la figure de ce corps rond.

RONDI, IE. part. pass. du v. Rondir. S'empl. adjectiv.

RONDIER. s. m. Bot. Genre de la famille des palmiers, renfermant une seule espèce, appartenant à l'île de Ceylan, à celle de Java et à la côte de Coromandel. On dit qu'il ne fournit du fruit qu'une fois dans sa vie, et que cette production est le signe voisin de sa ruine totale. Les indigènes en retirent une liqueur fermentée d'un goût agréable, et une espèce de sucre. Le stipe acquiert une telle dureté, qu'il donne d'excellents outils et des planches pour ainsi dire incorruptibles. Les feuilles sont employées à couvrir les habitations.

RONDIES. s. f. pl. Techn. Cylindres dont les plombiers se servent pour arrondir les tables de plomb dont ils veulent faire des tuyaux.

RONDIN. s. m. (dimin. de *rond*). Morceau de bois de chauffage, qui est rond. Un petit rondin. Des rondins de hêtre, de chêne. Ce n'est pas du bois de quartier, ce sont des rondins.

— Gros bâton. Il lui a donné sur les épaules avec un rondin.

— Techn. Cylindre de bois, sur lequel le plombier arrondit les tables de plomb.

RONDINE. s. f. Ichthyol. Espèce de poisson.

RONDINÉ, ÉE. part. pass. du v. Rondiner. S'empl. adjectiv.

RONDINER. v. a. 1re conj. Donner à quelqu'un des coups de rondin. On l'a rondiné d'importance. Pop.

RONDINETTE. s. f. Ichthyol. Nom d'un poisson fossile du genre des exocets.

RONDIR. v. a. 2e conj. Techn. Tailler l'ardoise suivant la forme et les dimensions convenables.

— SE RONDIR. v. pron. Être taillé dans une dimension convenable.

RONDO. s. m. Mus. Forme italienne que l'on emploie de préférence au mot *rondeau*, quand il s'agit d'une partie de symphonie. Un rondo de Haydn, de Mozart.

RONDOLE. s. m. Ichthyol. Un des noms vulgaires du dactyloptère pirabèbe.

RONDON. s. m. Fauconn. N'est usité que dans cette locution, *fondre en rondon*, qui se dit d'un oiseau lorsqu'il fond avec impétuosité sur sa proie.

RONDOTTE. s. f. Bot. Un des noms vulgaires du lierre terrestre.

ROND-POINT. s. m. Archit. Se dit quelquefois de cette partie demi-circulaire que l'on pratique à l'extrémité d'une église en forme de basilique, et qui ressemble à une grande niche. C'est ce que les anciens nommaient *apside*, et qu'on appelle souvent aujourd'hui *cul-de-four*.

— Grande place circulaire, à laquelle aboutissent plusieurs avenues ou allées. Le rond-point des Champs-Élysées, à Paris. || Pl., des *ronds-points*.

RONE. s. m. Ichthyol. Nom spécifique d'un labre.

RONFLANT. part. prés. du v. Ronfler. Qui ronfle. Il est toujours invar.

Collin revient à la prairie,
Il trouve le garde *ronflant*,
De vaches, point; elles étaient volées. (FLORIAN.)

RONFLANT, ANTE. adj. Sonore et bruyant. Un instrument ronflant. Une voix ronflante.

— Se dit particulièrement des phrases, des mots, etc. Style ronflant. Phrase ronflante. Vers ronflants. Mots ronflants. Communément tout se passe en beaux dialogues bien agencés, bien *ronflants*. (J.-J. Rouss.)

— Fig. *Promesses ronflantes*. Grandes et vaines promesses.

— Se dit substantiv. au masc., en parlant du style. C'est du ronflant.

RONFLE. s. f. Nom d'un ancien jeu, semblable à la triomphe. || On appelait aussi *ronfle*, au piquet, ce qu'on appelle aujourd'hui *point*.

— *Jouer à la ronfle*. Se disait, par équivoque, pour Dormir.

RONFLÉE. s. f. Se disait d'une espèce de hennissement propre au cheval lorsqu'il a eu peur.

RONFLEMENT. s. m. (rad. *ronfler*). Bruit qu'on fait en ronflant. Il se produit chez quelques personnes qui dorment la bouche ouverte. On l'attribue généralement à la vibration des parties que l'air rencontre en rentrant dans la poitrine et en sortant de cette cavité. Ronflement causé par le rhume. Faire entendre son ronflement dans toute la maison.

— Fig. Se dit de certains bruits qui ont quelque rapport avec le ronflement d'un homme. Le ronflement de l'orgue. Le ronflement d'une [illegible]

— Ce mot n'était point encore admis du temps de Vaugelas; mais, vers la fin du XVIIe siècle, Th. Corneille disait qu'on pouvait s'en servir sans scrupule.

RONFLER. v. n. 1re conj. (Par onomatopée du bruit que fait, dans la gorge et les narines d'un homme endormi, l'air fortement aspiré; ou du lat. barb. *roncare*). Faire un certain bruit de la gorge et des narines en respirant pendant le sommeil. Ronfler toute la nuit. Ne faire que ronfler. Il y a des chiens qui *ronflent* comme les hommes. (Acad.)

— Se dit aussi d'un cheval quand la peur, la vivacité, la colère, etc., lui font faire un certain bruit de narines.

— *Fig.* et par extens. Se dit de certaines choses qui font un bruit prolongé. On entend ronfler le tonnerre. Le canon ronflait ferme ce jour-là. J'entends ronfler l'orgue, la contrebasse, la basse, le violon, etc. Une toupie qui ronfle bien. Famil.

— Fig. et fam. *Faire ronfler des vers*. Les déclamer avec une certaine emphase. Il n'y a que les comédiens de l'hôtel de Bourgogne qui soient capables de faire valoir les choses. Les autres sont des ignorants qui récitent comme on parle; ils ne savent pas faire *ronfler* les vers, et s'arrêter au bel endroit. (Mol.)

— C'est un de ces mots que le style noble exclut de la prose et des vers, et qu'il faut rendre par une périphrase. Ses poumons à grand bruit exhalaient le sommeil. (Gaston.) Sa bouche à grand bruit respirait tout Morphée. (Le Brun.)

Le fier Rhamnis, bercé par des songes trompeurs,
Du sommeil à grand bruit exhalait les vapeurs.
(DELILLE.)

RONFLEUR, EUSE. s. Celui, celle qui ronfle, qui a l'habitude de ronfler. C'est un ronfleur insupportable.

RONGE. s. m. Véner. N'est usité que dans cette locution, *le cerf fait le ronge*, il rumine.

RONGÉ, ÉE. part. pass. du v. Ronger. S'empl. adjectiv. Quand je suis entré sous sa voûte obscure, j'y ai trouvé un grand squelette de buffle, dont les os étaient à demi *rongés*. (B. de St-P.) Au-dessus d'une assise de pierres à demi *rongée* s'élevait une grille de bois pourri, à moitié tombée de vétusté. (Balz.) Nous rejetons les livres que nous avons lus comme des os *rongés*, souvent même pleins de moelle. (Boiste.)

Ou de trente feuillets réduits peut-être à neuf,
Parer, demi-*rongés*, les rebords du Pont-Neuf. (BOIL.)

— Hist. nat. Se dit d'une partie dont les bords présentent des découpures inégales, comme s'ils avaient été attaqués par quelque insecte. Feuilles rongées. Pétales rongés. Corselet rongé. Crochet rongé.

— *Rongé de*. Un habit tout rongé de vers. Nous étions assis sur quatre pierres *rongées* de mousse. (Chateaub.)

La foule innombrable
De tant d'écrivains divers
Chez Coignard *rongés* des vers. (BOILEAU.)

— Fig. Se dit de certaines maladies qui minent et détruisent insensiblement. Un homme rongé d'ulcères, de dartres, de vermine. Philippe II est mort *rongé* de poux. (Virey.)

— Se dit aussi en parlant des affections morales. Un homme rongé de chagrins, rongé de remords. L'ambitieux est moins flatté de laisser tant d'hommes derrière lui, que *rongé* d'en avoir encore qui le précèdent. (Mass.) L'ancien tonnelier, *rongé* d'ambition, cherchait, disaient-ils, pour gendre quelque pair de France, à qui deux cent mille livres de rente feraient accepter tous les tonneaux passés, présents et futurs des Grandet. (De Balz.)

RONGEANT. part. prés. du v. Ronger. Qui ronge. Il est toujours invariable.

— La Fontaine, conformément à un ancien usage déjà tombé en désuétude de son temps, l'a fait varier dans les vers suivants :

N'étant pas de ces rats qui les livres *rongeants*,
Se font savants jusques aux dents.

RONGEANT, ANTE. adj. Susceptible de ronger, de miner. La blancheur des dents des ramoneurs est produite par le contact de la suie, dont l'action *rongeante* suffit pour détruire le tartre ou autres corps étrangers qui s'y attachent. (Mérat.)

— S'empl. surtout au fig. Mais celui-ci verra leurs désirs et leurs soucis *rongeants* s'étendre et s'accroître avec leur fortune; il les verra perdre haleine en avançant, sans jamais parvenir à leurs termes. (J.-J. Rouss.) Une cruelle mélancolie des cœurs ulcérés, des passions *rongeantes*, dissolvent tous les liens de la vie. (Virey.)

RONGEANT. s. m. Techn. Corps qui détruit les couleurs organiques.

RONGEARD, ARDE. adj. Se disait pour Qui ronge. Pernicieuse et *rongear de* avarice. (Nic. Pasq.)

RONGE-MAILLE. Nom que La Fontaine donne au rat.

RONGEMENT. s. m. Action de ronger. Ayant essayé beaucoup de sortes de félicités en ce monde, je n'y ai trouvé que vanité, travail et *rongement* d'esprit. (Nic. Pasq.)

— État de ce qui est rongé.

RONGEOTER. v. n. 1re conj. (diminut. de *ronger*). S'est dit pour Manger peu et sans appétit. Fam.

Lui, couché dessus l'herbette,
[illegible]
Le même grain d'un épi de froment. (RAPIN.)

RONGER. v. a. 1re conj. (du lat. *rodere*, même signif.). On met un *e* après le *g* devant *a*, *o*. *Nous rongeons. Je rongeais*, etc. Couper avec les dents à plusieurs et à fréquentes reprises. Un chien qui ronge un os. Les rats, les souris rongent la paille dans les greniers, rongent les tapisseries. Les souris ont rongé ce pain tout à l'entour. Les vers rongent le bois, rongent les habits. Ronger ses ongles. Il y a, à la vérité, des insectes nuisibles qui *rongent* nos fruits, nos grains, et même nos personnes. (B. de St. P.) Un autre plaisir de ce perroquet est de se faire gratter : il montre sa tête avec la patte ; il soulève l'aile pour qu'on la lui frotte : il aiguise souvent son bec en *rongeant* et cassant le bois. (Buff.)

— Mâcher. Ce cheval ronge son frein.

— Fig. *Ronger son frein*. Retenir son dépit, son ressentiment en soi-même, sans en rien laisser éclater au dehors. Au lieu de la perdrix et du lapereau que j'avais fait mettre à la broche, on m'apporta un petit pain bis avec une cruche d'eau, et on me laissa *ronger* mon frein dans mon cachot. (Le Sage.) Je *ronge* mon frein et mon âme bien tristement loin de vous (Volt.)

— Fig. et fam. *Donner un os à ronger à quelqu'un*. Lui donner quelque occupation, quelque emploi qui l'aide à vivre. || Lui faire quelque légère grâce, pour se délivrer de ses importunités. || Susciter quelque affaire à quelqu'un pour l'embarrasser, pour l'occuper d'un côté, afin qu'il n'ait pas le temps de songer à autre chose, et qu'il ne puisse pas nuire.

— On dit de celui qui n'a point d'emploi, ou qui n'a pas de quoi manger, qu'*il ronge son râtelier*, qu'*il ronge sa litière*.

— Fig. Se dit de certaines choses qui minent, corrodent ou consument peu à peu d'autres choses. La mer ronge insensiblement ses bords. La rouille ronge le fer. L'eau forte ronge les métaux. Les caustiques rongent la chair. Le temps ronge et détruit tout. Ulcère, chancre, dartre qui ronge quelqu'un. La gale, la vermine ronge les personnes sales. La goutte le ronge. Des plaques verdâtres de minium *rongent* les visages de Vénus, sans respecter leur beauté. (B. de St-P.) Il ne restait de ce grand homme qu'un tas d'ossements que la terre *rongeait* sans cesse. (Barth.)

Quand le temps a *rongé* ces monuments chéris,
Quand tout a disparu, jusques à leurs débris. (A. MART.)

— Enfin ton Océan a *rongé* son rivage. (A. Béraud.) Quelques personnes, dit l'auteur, ont trouvé cette expression neuve et hardie. Nous l'avons prise à M. Moore. Il s'en est servi dans le titre d'un des chapitres de ses *Mémoires sur lord Byron*. Nous avons trouvé cette figure belle et expressive, et nous nous en sommes emparé. Elle n'a pas été mise en vers, du moins que nous sachions. Or, tout ce qui a été dit en prose, et bien dit, appartient de droit à la poésie.

— Fig. Se dit de ceux qui consument le bien d'autrui. Cet avoué ronge ses clients. Cet agent d'affaires vous rongera jusqu'aux os. Complaisants, collatéraux qui rongent un vieillard.

— Fig. Se dit au sens moral, des choses qui inquiètent, qui tourmentent l'esprit, la conscience, etc. Les remords rongent la conscience, le cœur. Les soucis rongent l'esprit. Le remords, le chagrin le ronge. C'est dans le palais des rois qu'une ambition démesurée *ronge* et dévore tous les cœurs. (Mass.) Les plaisirs enfantent eux-mêmes, dit l'Esprit de Dieu, le ver qui *ronge* et qui dévore le grand voluptueux. (Id.) Le dégoût qui *ronge* toutes les âmes les précipite dans des ambitions désespérées. (A. Mart.) Cet animal est triste, et la crainte le *ronge*. (La Font.) La guerre est un cancer politique qui *ronge* le corps des États les plus vigoureux. (Boiste.) Que de chenilles qui *rongent* la littérature! (D'Alemb.) Mon chagrin n'a pas peu contribué à envenimer l'humeur qui *rongeait* ma faible machine. (Volt.) L'envie est une rouille qui *ronge* tout. (Barth.)

Un songe (me devrais-je inquiéter d'un songe?)
Entretient dans mon cœur un chagrin qui le *ronge*.
(RACINE.)

— v. n. Détruire les couleurs. On se sert quelquefois de proto-chlorure d'étain épaissi pour *ronger*, par exemple, sur fond carmélite obtenu avec le chlorure de manganèse. (Dict. industr.)

— Véner. On dit que le cerf ronge quand il rumine.

— SE RONGER. v. pron. Être rongé.

— Se tourmenter. Il n'y a de bon pour la vieillesse qu'une occupation sûre qui nous mène jusques au bout, en nous empêchant de nous *ronger* nous-mêmes. (Volt.)

— Fig. *Se ronger le cœur*. S'inquiéter, se chagriner avec excès.

— Se détruire mutuellement. Les courtisans, comme des rats affamés, se *rongent* en s'agitant. (Boiste.)

RONGE-SUJET. adj. m. Se disait pour Oppresseur de ses sujets. Tyrans, *ronge-sujets*, mange-peuple. (Charron.)

RONGEUR, EUSE. adj. Qui ronge.

Le ver *rongeur* des fruits, et le ver assassin,
En rubans animés vivent dans notre sein. (DELILLE.)

— Fig. Les grandeurs, les richesses sont un clinquant qui dore l'extérieur de la vie, pendant qu'un ver *rongeur* en détruit la substance. [illegible]

— Chagrin secret. Mon ver *rongeur* c'est d'être loin de vous. (Volt.)

— Se dit des plaies, des ulcères. Plaie rongeuse. Ulcère rongeur.

— Fig. *Le ver rongeur*. Le remords qui tourmente le coupable.

— On dit aussi Les remords, les soucis rongeurs. L'impitoyable tigre est plein d'un fiel *rongeur*. (Roucher.)

RONGEUR. s. m. Techn. Corps qui a la propriété de détruire les couleurs organiques.

RONGEURS. s. m. pl. Mamm. Ordre de la classe des mammifères, comprenant ceux dont les incisives longues et fortes donnent à l'animal une grande facilité pour ronger. La plupart des rongeurs vivent de substances végé-

tales ; cependant quelques-uns sont carnivores. On mange les chairs de quelques rongeurs ; d'autres nous fournissent des fourrures. Les rongeurs sont, en général, des animaux nocturnes et timides ; leur intelligence est peu développée. Il en faut cependant excepter le castor, l'écureuil, le hamster, etc.

RONGE-VER. s. m. S'est dit pour Chagrin secret, ver rongeur. La conscience est un *ronge-ver*. (Nic. Pasq.)

RONGNONNER. v. n. 1re conj. Crier en serrant les dents, comme les tigres. C'est une onomatopée.

RONSARD (Pierre de). Célèbre poète français, né en 1524, mort en 1589 ; fut employé à diverses négociations et fut comblé des bienfaits de Henri II, de François II, de Charles IX et de Henri III. Il acquit le surnom de prince des poëtes de son temps. Sa connaissance approfondie du grec lui inspira l'idée de réformer par cette langue la langue française, et rendit ses vers souvent inintelligibles. Aussi ses poésies, après avoir eu un moment de vogue, tombèrent-elles bientôt dans l'oubli.

— Ronsard s'était acquis une si grande autorité, qu'offenser sa langue (la manière dont il écrivait en vers), c'était en offenser le maître, ce qui donna lieu au proverbe *donner un soufflet à Ronsard*.

RONSARDISER. v. n. 1re conj. Crit. Écrire comme Ronsard, c'est-à-dire d'un style rude, et avec des expressions plus grecques ou latines que françaises. Quand Malherbe lisait ses vers à ses amis, et qu'il y rencontrait quelque chose de dur ou d'impropre, il s'arrêtait tout court, et disait ensuite : Ici je *ronsardisais*.

RONSDORF. Géogr. Ville de la Prusse rhénane ; 2,200 hab.

RONSDORFIEN. s. m. Hist. relig. Disciple d'Élie Eller, qui vivait à Ronsdorf, au commencement du XVIIIe siècle, et qui prétendait avoir été choisi de Dieu pour fonder une nouvelle Jérusalem.

RONSINAGE. s. m. Féod. V. RONCINAGE.

RONTEIZ. s. m. Dr. cout. Se disait, dans la coutume de Nevers, d'une terre qui n'avait pas été cultivée depuis longtemps.

RONVILLE. s. m. Hortic. Variété de pierre.

ROOD. s. m. Métrol. Mesure agraire d'Angleterre, valant 10 ares 11 cent.

ROPALOCÈRE. adj. des 2 g. (ét. gr., ῥόπαλος, massue ; κέρας, corne). Entom. Qui a les antennes terminées en massue. || ROPALOCÈRES. s. m. pl. Entom. Famille de l'ordre des lépidoptères, comprenant ceux dont les antennes sont renflées en masse à l'extrémité.

ROPALOMÈRE. s. f. Entom. Genre d'insectes diptères.

ROPAN. s. m. Conchyl. Coquille du Sénégal.

ROPHITE. s. m. Entom. Genre d'insectes hyménoptères.

ROPHOPTÈRE. adj. des 2 g. (du gr. ῥοφέω, avaler). Entom. Qui est pourvu d'un suçoir. || ROPHOPTÈRES. s. m. pl. Entom. Ordre d'insectes comprenant les aptères qui sont pourvus d'un suçoir.

ROPOGRAPHIE. s. f. Antiq. et b.-arts. V. RHYPAROGRAPHIE.

ROPOURIER. s. m. Bot. Genre de plantes établi pour un arbrisseau de la Guiane, où l'on s'en sert pour faire des lattes. Ses fruits sont bons à manger.

ROQUE (SAINT-). Géogr. Ville d'Espagne dans l'Andalousie ; 7,900 hab.

ROQUEBRON. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. d'Aurillac (Cantal) ; 1,400 hab.

ROQUE-BRUSSANE. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Brignolles (Var) ; 1,500 hab.

ROQUECOURBE. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Castres (Tarn) ; 1,700 hab.

ROQUEFORT. Géogr. Village du département de l'Aveyron, renommé pour ses fromages. || Ch.-l. de cant., arrond. de Mont-de-Marsan (Landes) ; 600 hab. || ROQUEFORT-DE-SAULTS. Ch.-l. de cant., arrond. de Limoux (Aude) ; 800 hab.

ROQUEFORT. s. m. Fromage très-estimé qui tire son nom du lieu où il se fabrique. On croit que ces fromages doivent leur qualité supérieure à la température des caves dans lesquelles on les met fermenter. Un morceau de roquefort. Du vieux roquefort.

ROQUELAURE (Antoine de). Maréchal de France, mort en 1625, à l'âge de 82 ans, fut toujours un des serviteurs les plus dévoués de [illegible] || ROQUELAURE (Gaston-Jean-Baptiste, duc de). Son fils, né en 1617, se signala par son courage et ses talents militaires, aussi bien que par son esprit. C'est à lui qu'on attribue, mais sans fondement et sans preuves, un recueil de plaisanteries grossières destinées au peuple, et pleines d'une bouffonnerie plate et indécente.

ROQUELAURE. s. f. (du nom de son inventeur, le duc de *Roquelaure*). Anc. cost. Espèce de manteau, fermé sur le devant par des boutons, depuis le haut jusqu'en bas.

ROQUEMAURE. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. d'Uzès (Gard) ; 4,400 hab.

ROQUENTIN. s. m. Terme burlesque dont on se sert pour désigner un vieillard ridicule. Voyez ce vieux roquentin. Ces gentilhommeaux de province aiment les fêtes, et il me souvient d'avoir ouï dire à ce vieux *roquentin* qu'il voulait danser aux noces de sa fille. (Brueys.) Bonjour, vieux *roquentin*. (Destouches.)

ROQUER. v. n. 1re conj. (pr. *ro-ké*). Mettre sa tour, son roc auprès de son roi, et faire passer le roi de l'autre côté de la tour. On ne peut roquer qu'une fois à chaque partie. On ne peut plus roquer quand on a remué son roi.

ROQUET. s. m. (pr. *ro-kè*). Sorte de petit chien très-commun, de la race ou de la famille des dogues. Un vilain petit roquet. || On donne aussi généralement ce nom aux chiens de petite taille, et qui n'appartiennent pas à une race bien déterminée.

— Se dit, par mépris, des personnes. J'ai appris avec l'âge à devenir bon cheval de poste ; je fais ma route, et ne m'embarrasse point des *roquets* qui aboient en chemin. (Frédéric.)

Tous ces *roquets* de l'Hélicon
De tes dogmes fameux ont la tête farcie.
(*Satiriques.*)

— Fig. et fam. *C'est un roquet qui aboie*. Se dit d'un homme méprisable et sans valeur qui use de paroles insultantes.

— Anc. cost. Sorte de manteau fort court que les seigneurs portaient. Le roquet passa ensuite aux laquais, puis aux bouffons italiens.

— Anc. art milit. Fusée de guerre, qu'on appelle souvent *roquette*.

— Erpét. Espèce de lézard d'Amérique. || Nom spécifique d'un anolis.

— Techn. Bobine qui reçoit le fil d'argent.

— ROQUETS. s. m. pl. Pêch. Petites roches peu élevées sur le fond, où se retirent plusieurs espèces de poissons.

ROQUE-TIMBAUT. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. d'Agen (Lot-et-Garonne) ; 1,800 hab.

ROQUETIN. s. m. Techn. Petite bobine qui reçoit le fil d'argent. || Petite bobine au milieu de laquelle est une moulure à deux bords pour recevoir ce qu'on veut y dévider.

ROQUETTE. s. f. (pr. *ro-kè-te*). Bot. Plante crucifère, espèce de chou d'une odeur forte que l'on cultive dans les potagers, et qui se mange en salade. || *Roquette sauvage*. Plante crucifère à fleurs jaunes et d'une odeur très-fétide, qui croît abondamment sur les murailles et dans les lieux incultes. || *Roquette cultivée*, *roquette des jardins*. Nom d'une espèce de chou. || *Roquette bâtarde*. Nom qu'on donne dans quelques cantons au réséda gaude. || *Roquette de mer*. Le caquillier maritime.

— Anc. art milit. (de l'angl. *rocket*, fusée volante). Fusée de guerre. || *Faire la roquette*. Jeter des fusées en l'air, pendant la nuit, pour donner quelque signal.

— Minér. Molécules raboteuses et dures qui se trouvent dans les cendres du Levant.

— Ornith. Espèce de perdrix grise.

— Techn. Espèce de petite bobine.

— *Prison de la Roquette*. Prison située rue de la Roquette, 8e arrond., quartier Popincourt, à Paris. Cette prison a été construite depuis 1830 ; on y a adopté le système cellulaire ; elle est destinée aux criminels. Il y en a également une autre qui sert de maison de correction pour les jeunes détenus.

— *Hospitalières de la Roquette*. Religieuses qui s'établirent, en 1639, rue de la Roquette, et qui furent supprimées en 1790.

ROQUEVAIRE. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Marseille (Bouches-du-Rhône) ; 8,100 hab.

ROQUILLAGE. s. m. S'est dit pour Coquillage.

Je rêve ainsi sur les mélanges
Des *roquillages* assemblés,
Et mes sens sont d'aise comblés
De voir tant de pièces étranges. (MAROT.)

ROQUILLE. s. f. (pr. *ro-ki-ye* ; ce mot est un diminutif, mais on n'en connaît guère le radical, à moins qu'il ne soit formé de *broc*, dont il serait le diminutif : *broc*, *broquille*, et par suppression du *b*, *roquille*). Petite mesure de vin contenant le quart du setier. Elle équivaut à un huitième de litre. Boire sa roquille.

— Comm. Sorte de confiture d'écorce d'orange.

RORAGE. s. m. (du lat. *roris*, gén. de *ros*, rosée). Techn. Un des noms qu'on donne au rouissage du chanvre, du lin, etc., étendu sur l'herbe en plein air.

RORAIRE. s. m. Antiq. rom. Nom que portaient primitivement les vélites des armées de Rome.

RORARIEN. s. m. Antiq. Nom d'archers armés à la légère [illegible] ment le combat par une grêle de flèches.

RORBACH. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Sarreguemines (Moselle) ; 1,100 hab.

RORBAS. Géogr. Village de Suisse où les Russes furent défaits par les Français en 1799.

ROREL. s. m. Bot. Genre de plantes.

RORELLE. s. f. Bot. Genre de plantes qui ont dû leur nom à l'existence des poils glanduleux et nombreux qui recouvrent leurs feuilles, et qui sont semblables à autant de gouttes de rosée que le soleil fait briller comme des perles.

RORIDE. s. f. Bot. Espèce de mozambé.

RORIDULE. s. f. Bot. Genre de droséracées établi pour un arbrisseau du cap de Bonne-Espérance. Il est si visqueux, que les mouches qui se posent sur ses feuilles sont ordinairement prises comme avec de la glu.

RORIDULÉES. s. f. pl. Bot. Famille de plantes qui a pour type le genre roridule.

RORIFÈRE. adj. m. (du lat. *rorifer*, qui porte la rosée). Anat. Se dit quelquefois des vaisseaux lymphatiques.

— Qui retient la rosée. Plante rorifère.

— Qui envoie, qui apporte la rosée. Air rorifère.

RORIPE. s. f. Bot. Genre de plantes établi aux dépens des sisymbres.

RORQUAL. s. m. Mamm. Espèce de baleine du genre baleinoptère. On le désigne aussi sous le nom de *baleinoptère à ventre plissé*. C'est le plus long, sinon le plus gros des cétacés ; il est remarquable par les rides qui sillonnent sa poitrine, ce qui permet à cette partie une dilatation considérable, dilatation dont l'usage est inconnu. Dans les mers d'Europe on en rencontre deux espèces : le *rorqual de la Méditerranée* et le *jubarte des Basques*. || Pl., des *rorquals*.

ROS. s. m. Techn. Espèce d'échelle, couchée dans le battant du métier à tisser, entre les échelons de laquelle passent, de deux en deux, tous les fils d'une chaîne, et qui conservent leur position respective. C'est le ros qui fixe la largeur de l'étoffe. Montage du ros. Planage du ros. Ros de cuivre. Ros d'acier. Fabriquer des ros.

ROSA (Mont). Géogr. Cime des Alpes, l'une des plus hautes après le mont Blanc, située entre le Valais et le Piémont.

ROSA (SALVATOR). Célèbre peintre et poète italien, né en 1615, à l'Arenella, près de Naples, mort à Rome en 1673, fut l'élève de Fracanzani et d'Aniello Falcone.

ROSACATE. s. m. Chim. V. ROSATE.

ROSACE. s. f. (rad. *rose*). Grandes roses qui occupent le milieu des compartiments en caissons dont on décore l'intérieur des voûtes ou les superficies des plafonds.

ROSACÉ, ÉE. adj. (du lat. *rosa*, rose). Bot. Se dit, en général, des parties qui sont disposées à peu près de la même manière que les pétales des roses simples. Le dynamène rosacé. Corolle rosacée. Ovaires rosacés. Écailles rosacées. || ROSACÉES. s. f. pl. Bot. Famille de plantes qui a pour type le genre rose.

ROSACIQUE. adj. des 2 g. Se dit d'une substance de couleur briquetée, rose ou rouge, que l'urine dépose à la suite des accès de fièvres intermittentes. Il a été reconnu que c'est une combinaison d'acide urique avec une matière particulière, de couleur rouge.

ROSAGE. s. m. (rad. *rose*). Bot. Genre de plantes de la famille des rhodoracées, comprenant des arbrisseaux ou des arbustes cultivés dans les jardins à cause de la beauté de leurs fleurs, le plus souvent rassemblées plusieurs ensemble en un corymbe terminal d'un bel aspect. On connaît dix-huit espèces de rosages dont quelques-unes croissent naturellement sur les montagnes alpines de l'Europe, et parmi lesquelles sont le rosage ferrugineux, vulgairement appelé *laurier rose des Alpes*. Rosage en arbre. Rosage velu. Rosage à grandes fleurs. Rosage du Pont. Rosage faux-ciste.

— Nom vulgaire de l'agrostème rosée du ciel et du nérion laurier-rose.

ROSAGE. s. m. (rad. *roser*). Action de roser. || Action de donner de l'éclat et de la vivacité à la couleur du coton teint avec la garance.

ROSAGINE. s. f. Bot. Nom vulgaire du nérion laurier-rose.

ROSAGINÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à un rosage. || ROSAGINÉES. s. f. pl. Nom donné par quelques botanistes à la famille des rhodoracées.

ROSAIRE. s. m. (de l'esp. ou de l'ital. *rosario*, chapeau de roses). Chapelet ou couronne composée de quinze dizaines de grains, sur chacun desquels on récite un *Ave Maria* ; ces dizaines sont séparées par un grain isolé qui indique un *Pater*. Le but de cette prière est de rappeler aux fidèles les quinze mystères principaux de la vie de Jésus-Christ et de celle de la sainte Vierge. Mon aïeul maternel vivait encore en ce temps-là. C'était un bon vieillard qui ne se mêlait plus de rien que de dire son *rosaire* et de raconter ses exploits guerriers. (Le Sage.)

— *Ordre du saint Rosaire*. Ordre fondé par Frédéric, archevêque de Tolède, qui s'établit après la mort de saint Dominique ; le signe [illegible] et noire qui portait un médaillon ovale où était représentée la sainte Vierge tenant d'une main l'enfant Jésus et de l'autre un rosaire.

— *Rosaire des philosophes*. Livre sur la pierre philosophale, autrefois fort estimé des hermétiques.

— Métrol. Monnaie anglaise qui perdit son cours en 1299 et 1300, et qui était ainsi nommée parce qu'elle portait l'image d'une rose.

— Conchyl. Nom vulgaire d'une coquille du genre volute.

ROSAL, ALE. adj. Antiq. rom. Qui se fait à l'époque des roses. || *Offrandes rosales*. Celles qui étaient déposées avec des roses, au mois de mai, sur les tombeaux.

— ROSALES ou ROSALIES. s. f. pl. Se dit des jours où l'on déposait des roses, des offrandes rosales, sur les tombeaux.

ROSALIE (Sainte). Née à Palerme dans le Xe siècle, de parents illustres par leur noblesse ; elle est fêtée le 4 septembre.

ROSALIE. s. f. Entom. Belle espèce de coléoptère du genre capricorne.

— Médec. V. ROSSOLE.

— Mus. Répétition d'une même phrase de chant sur les cordes qui sont un degré plus bas ou plus haut. Les bons compositeurs évitent les rosalies.

ROSAT. adj. des 2 g. (du lat. *rosa*, rose). Pharm. Dans la composition duquel il entre des roses. Sirop rosat. Miel rosat. Vinaigre rosat. Huile rosat. Pommade rosat. Onguent rosat.

Dont l'huile de fort loin [illegible],
Et nageait dans des flots de vinaigre *rosat*.
([illegible])

ROSATE. s. m. (pr. *ro-za-te*). Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide rosacique avec une base.

ROSÂTRE. adj. des 2 g. Qui a une teinte rosée.

ROSBACH. Géogr. Petit village d'Allemagne, dans la Saxe prussienne, à 21 kilom. O.-N.-O. de Querfurth. C'est près de Rosbach que Frédéric II, roi de Prusse, battit, le 5 septembre 1757, l'armée française commandée par le prince de Soubise.

ROSBECQ. Géogr. V. ROSEBECQUE.

ROSBIF. s. m. Mot pris de l'angl. *roastbeef*, qui se prononce *rôstbif*, et qui signifie du bœuf rôti. Servir un rosbif. Manger du rosbif. Donnez à tel Anglais ses aises, un *rosbif*, un brasier de charbon ardent, et vous voilà maître de lui. (Otway.)

— Les cuisiniers donnent aussi ce nom à la partie du derrière d'un mouton, d'un agneau, d'un chevreuil, etc.

ROSCELIN (Jean). Philosophe scolastique, né en Bretagne au milieu du XIe siècle, eut pour partisan, et non pas pour élève, le célèbre Abélard ; il mourut dans un âge avancé.

ROSCIA (LOI). Loi promulguée l'an 69 av. J.-C. sous les auspices du tribun du peuple Lucius Roscius Othon. Elle décidait que les citoyens possédant quatre cents sesterces de revenus pourraient seuls occuper les quatorze premiers gradins du théâtre.

ROSCIUS (Quintus). Célèbre tragédien et comédien, naquit à Lanuvium, village municipe du Latium, vers 130 av. J.-C., fut l'idole des Romains.

ROSCOÉE. s. f. (de William *Roscoe*, poète et historien angl.). Bot. Genre de plantes monocotylédones de la famille des amomées, ayant pour type la roscoée purpurine à fleurs violettes, qui croît dans les Indes orientales.

ROSCONNE. s. f. Comm. Toile de lin blanche, qui se fait en Bretagne.

ROSE. s. f. (du lat. *rosa* ; fait du gr. ῥόδον, même signif.). Bot. Fleur du rosier. Les roses sont d'une grandeur remarquable, de couleur blanche, rosée, jaune, ou d'un rouge plus ou moins intense ; elles se montrent solitaires ou groupées plusieurs ensemble au sommet des branches ou sur de petits rameaux. Les roses joignent à l'élégance de la forme, la fraîcheur, la grâce, la beauté du coloris, la suavité du parfum. La rose, chez les anciens, brillait dans les pompes sacrées et dans les fêtes publiques et particulières. Les Grecs et les Romains entouraient de guirlandes de roses les statues de Vénus, d'Hébé et de Flore. La religion chrétienne n'a guère conservé l'usage des roses que dans une seule de ses solennités : dans les processions de la Fête-Dieu, ce sont les roses effeuillées qui se mêlent dans l'air aux parfums des encensoirs dirigés vers le Saint-Sacrement. Le vif éclat dont brille la rose passe vite. Le même jour qui la voit éclore le matin, la voit se flétrir le soir. La rose est la récompense de la sagesse dans la fête des Rosières. Rose vermeille, fanée, purpurine, épineuse, parfumée, odorante, épanouie, flétrie. Bouton de rose. Rose qui s'effeuille. La saison des roses. Cueillir des roses. Une couronne de roses. Une guirlande de roses. Un berceau de roses. Le vermillon de la couleur de la rose. Le parfum de la rose. Parmi les fleurs, la *rose* est la plus belle. (Agniel.) La *rose* n'avait pas encore exhalé ses voluptueux parfums ; mais l'humble violette embaumait les forêts. (Pougens.) La *rose* commande le secret, parce qu'elle est consacrée à de mystérieuses voluptés. (Ch. Nod.) Où naissaient les glaçons on voit naître les [illegible] main seront fanées. (J.-B. Rouss.) Les beaux esprits sont comme les *roses*, une seule fait plaisir, un grand nombre entête. (Mme Necker.) L'amour mine les plus belles âmes, comme le ver dévorant ronge les plus belles *roses*. (Shakspeare.) L'ingratitude est comme la *rose*, qui pique celui qui la cultive. (Boiste.)

Reine de nos jardins, la rose tout humide
S'empresse de sortir de son joli bouton ;
Elle rougit, semblable à la vierge timide
Qui d'un heureux hymen va recueillir le don.
De la suave odeur que son calice exhale,
Se parfume déjà la douce volupté ;
L'amour vient lui ravir l'incarnat qu'elle étale,
Et compose en riant le teint de la beauté.
([illegible])

— Poét. *La saison des roses*. Le printemps.

— Fig. et poét. Les roses de la jeunesse, de

jeune âge, les roses de son sein, de son teint, de ses joues, de ses lèvres. Un teint de rose. Des lèvres de rose. Des doigts de rose. Il a vu se faner les *roses* de son teint. (Desaint.) Les femmes ont coloré leur visage, lorsque les *roses* de leur teint se sont flétries. (Buff.) Les pâles violettes de la mort se confondaient sur ses joues avec les *roses* de la pudeur. (B. de S.-P.)

Les *roses* de mon premier âge
Ont sur mon front, hélas ! brillé si peu d'instants.
(Mme Dufrenoy.)

Partout la *rose;* elle colore
Des Nymphes les bras arrondis;
La *rose* est aux doigts de l'Aurore,
La *rose* est au teint de Cypris. (Millev.)

— Ce mot, comme celui de *fleur*, se prend par allusion pour exprimer la virginité.

Une novice accusait un curé
A son prélat d'avoir cueilli sa *rose*.
(J.-B. Rouss.)

— Il se dit aussi pour Jeune fille fraîche et jolie. C'est la rose du canton, du pays.

Ta fille était du monde, où les plus belles choses
Ont le pire destin;
Et rose elle a vécu ce que vivent les *roses*,
L'espace d'un matin. (Malherbe.)

— Plaisirs, agréments. Cette vie n'est pas semée de *roses*. (Volt.) Celui qui marche sur les *roses* peut avoir les pieds percés d'épines. (***)

— Dans un sens analogue. *Être sur des roses, être couché sur des roses, sur un lit de roses.* Jouir d'un état de mollesse, de plaisir, de félicité.

— *Comparer la rose au pavot.* Comparer une chose à un autre qui lui est de beaucoup inférieure.

— Prov. et fig. *Il n'est point de roses sans épines.* Il n'y a point de plaisir sans peine.

— Prov., fig. et pop. *Il n'est point de si belle rose qui ne devienne gratte-cul.* ‖ V. GRATTE-CUL.

— Prov. et fig. *Découvrir le pot aux roses.* Découvrir le secret de quelque galanterie, de quelque friponnerie, etc. ‖ *C'est la plus belle rose de son chapeau.* Se dit du plus grand honneur, de l'avantage le plus considérable qu'ait une personne.

— *Lit de roses.* Couche de feuilles de roses qu'on étend pour en tirer de l'essence.

— Archit. On appelle ainsi, peut-être à raison de leur moindre dimension comparée à celle des rosaces, des ornements du même genre, qu'on place et qu'on taille, par exemple, sous les plafonds des corniches, dans les intervalles qui séparent les modillons, comme encore dans le milieu de chaque face de l'abaque du chapiteau corinthien. ‖ *Rose de compartiment.* Nom de tout compartiment formé en rayons par des plates-bandes, guillochés, entrelas, étoiles, etc., et renfermé dans une figure circulaire. ‖ Se dit encore des espèces de petits bouquets ronds, triangulaires et en losanges, qui remplissent des renfoncements de soffittes, de voûtes, etc. ‖ *Rose de moderne.* Nom que l'on donne dans les intérieurs des églises gothiques, à ces grands vitraux circulaires, formés de nervures en pierre, dont les intervalles sont remplis de panneaux de vitres; d'où résultent des compartiments de toutes sortes de couleurs, dont l'effet est très-agréable. ‖ *Rose de pavé.* C'est, dans un dessin circulaire, un compartiment formé de diverses rangées de pavés, soit de grès, soit de cailloux, soit de pierres noires ou de pierres à fusil mêlées alternativement, dont on orne certaines cours, des grottes, des fontaines. ‖ Le même nom se donne au même genre de compartiments, faits aussi en pierres ou carreaux de marbre de différentes couleurs, dans les parties circulaires et intérieures des édifices.

— Bot. Nom vulgaire donné à des plantes qui présentent dans leurs fleurs ou dans quelque autre partie, une forme approchante de la rose. ‖ *Rose blanche.* Variété de figue. ‖ *Rose changeante.* Espèce de ketmie. ‖ *Rose de chien* ou *cochonnière.* Nom vulgaire des rosiers sauvages. ‖ *Rose du ciel.* Espèce d'agrostème. ‖ *Rose de Damas.* Variété de la rose trémière. ‖ *Rose diète* ou *de Gueldre.* La viorne obier. ‖ *Rose d'hiver* ou *rose de Noël.* L'ellébore noir. ‖ *Rose d'Inde.* V. OEILLET D'INDE. ‖ *Rose du Japon.* Le camélia du Japon et l'hortensia. ‖ *Rose de Jéricho.* V. JÉROSE. ‖ *Rose de Noël.* V. ROSE D'HIVER. ‖ *Rose de Notre-Dame* ou *rose péone.* La pivoine officinale. ‖ *Rose d'outremer.* La guimauve alcée. ‖ *Rose rubis.* L'adonide d'été. ‖ *Rose Ste-Marie.* La coquelourde des jardins. ‖ *Rose trémière.* La guimauve alcée.

— *Bois de rose.* Bois à odeur de rose, d'une couleur rouge foncée.

— Hist. *Rose d'or.* Nom donné à une rose de [illegible] nie par le pape le quatrième dimanche du Carême, pour en faire présent en certaines circonstances à une église, à un prince, etc.

— *Guerre des deux roses.* Guerre civile qui désola l'Angleterre pendant le XVe siècle; elle eut pour cause la rivalité des maisons de Lancastre et d'York, qui se disputaient le trône, et prit son nom de ce que les deux partis avaient chacun adopté une rose pour signe de ralliement; les partisans du duc d'York portaient la rose blanche, et les Lancastre la rose rouge. Elle se termina par Henri Tudor de Richemond, issu des Lancastre, qui épousa Elisabeth d'York, fille d'Edouard IV, et confondit ainsi les droits des deux maisons.

— Lapid. Genre de taille que l'on donne au diamant lorsqu'il a peu d'épaisseur; éclat de diamant taillé et monté en bijou.

— Luth. Ouverture ronde placée au milieu de plusieurs instruments, comme dans les luths, les guitares, les théorbes.

— Mar. *Rose des vents.* L'ensemble des trente-deux rayons dans lesquels on partage la circonférence de l'horizon, afin de pouvoir estimer en mer la direction des vents. ‖ *Roses du gouvernail* ou *fémelot.* Sorte de pentures qui reçoivent les gonds du gouvernail.

— Parfum. *Eau de rose* ou *eau rose.* Eau qu'on tire des roses par distillation.

— Philol. *Roman de la Rose.* Poème allégorique du XIIIe siècle, écrit en langue française Commencé par Guillaume de Lorris, il fut achevé par Jean de Meung, dit Clopinel. C'est l'art d'aimer, mis en vers et renfermé sous l'allégorie d'une rose qu'un amant veut cueillir.

— Serrur. Ornement rond, ovale ou à pans, que l'on fait ou de tôles relevées par feuilles, ou de fer contourné par compartiments à jour, et que l'on emploie dans les dormants des portes cintrées et dans les panneaux de serrurerie.

— Techn. Tache jaune, orangée ou bleue, que l'acier présente quelquefois au milieu de sa cassure. ‖ Marque ronde que le teinturier laisse au bout de l'étoffe, pour distinguer les couleurs qui ont servi de fond. ‖ Ornement de vélin qui entre dans la composition d'une frange. ‖ Cheville tournée qu'on met à un râtelier.

ROSE. adj. des 2 g. Qui est de la couleur de la rose. La couleur rose est une des plus agréables. Du ruban rose. Du taffetas rose. Une robe rose.

— Chron. *Dimanche rose.* Se dit, dans quelques diplômes, du Dimanche de l'Ascension, jour où le pape bénissait une rose d'or.

ROSE. s. m. La couleur rose. Cette robe est d'un joli rose. Le rose plaît à l'œil.

— Fig. et fam. *Voir tout couleur de rose.* Voir tout en beau.

ROSE (Sainte). Vierge, née en 1586 à Lima, dans le Pérou, morte en 1617 à l'âge de 31 ans. Elle est fêtée le 31 août.

— ROSE (Toussaint). Secrétaire du cabinet de Louis XIV, président à la cour des comptes en 1661, membre de l'Académie française, quoiqu'il n'eût rien écrit. Mort en 1701 à l'âge de 90 ans.

ROSÉ, ÉE. adj. Qui est d'un rouge faible approchant de la couleur de la rose. Vin rosé. Couleur rosée. Teint rosé. Joues rosées. Le visage efféminé, les couleurs vives et *rosées* de mon frère, annonçaient plutôt une fille déguisée qu'un véritable garçon. (Rétif.)

ROSÉ, ÉE. adj. Qui ressemble au rosier. ‖ ROSÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des rosacées, qui renferme le genre rosier.

ROSEAU. s. m. (pr. *ro-zô*). Bot. Genre de plantes monocotylédones apétales de la famille des graminées, comprenant des plantes herbacées, à racines vivaces, dont les tiges sont articulées, garnies de feuilles assez larges, et dont les fleurs sont disposées, en général, en une grande panicule. On connaît plus de cinquante espèces de roseaux, parmi lesquels sont le roseau plumeux, le roseau de rivage, le roseau des sables, le roseau coloré, le roseau à balai, le roseau à quenouille ou donax. Les paysans se servent encore des tiges creuses du roseau cultivé pour faire des flageolets, des fifres, des flûtes de Pan, etc. La flûte n'était d'abord qu'un simple roseau, grossièrement façonné en instrument. C'est au roseau que le hautbois et le basson doivent ce mordant précieux qui joint des charmes à la douce mélodie de leurs sons. Le *roseau* sur le bord des fleuves dresse en l'air ses feuilles rayonnantes et sa quenouille rembrunie, tandis que le nymphea étend à ses pieds ses larges feuilles en cœur et ses roses dorées; l'un présente sur les eaux une palissade et l'autre un plancher de verdure. (B. de St-P.)

J'irai creuser la terre, et comme ce barbier,
Faire dire aux *roseaux*, par un nouvel organe,
Midas, le roi Midas a des oreilles d'âne. (Boileau.)

— Comme les premières flûtes furent faites de roseaux, les poètes disent le *roseau* pour la *flûte*, le *chalumeau.*

Là, tandis qu'appuyé sur son bâton noueux,
Veillant à son bercail, le chevrier joyeux,
Sur son humble *roseau* module un air rustique.
(De Valori.)

— Se dit aussi pour Ligne à pêcher.

Elle prend les poissons à ses légers *roseaux*,
Qui leur offrent dans l'onde un insecte perfide.
(Mollevaut.)

— *Roseau des étangs.* Nom vulgaire de la massette. ‖ *Roseau à feuilles rayées.* Variété de l'alpiste. ‖ *Roseau des Indes.* Le bambou. ‖ *Roseau* [illegible] La massette. ‖ *Roseau à sucre.* La canne à sucre.

— Fig. *C'est un roseau qui plie à tous vents.* Se dit d'un homme qui manque de fermeté, qui cède à toutes les impulsions qu'on veut lui donner. Quand il s'agit de modérer vos passions, votre prétendue philosophie vous abandonne, vous n'êtes plus qu'un *roseau* faible que les vents agitent à leur gré. (Mass.)

L'espoir a beau tromper; toujours l'homme incertain
Prend l'appui du *roseau* qui rompit sous sa main.
(Lemierre.)

O destin des humains ! ô néant ! ô faiblesse !
Imbéciles *roseaux* que chaque souffle abaisse !
(G. Fabst.)

— Fig. *S'appuyer sur un roseau.* Mettre sa confiance en quelqu'un qui n'a pas la force, le crédit, l'autorité nécessaire pour nous soutenir. Sur quel *roseau* fragile a-t-il mis son appui? (Rac.)

— Se dit de certains ornements en forme de cannes ou de bâtons, dont on remplit par en bas, et jusqu'au tiers, les cannelures des colonnes rudentées.

— Iconol. Les roseaux sont un des attributs des fleuves et des Nymphes. Presque tous les monuments antiques et modernes représentent ces divinités couronnées de roseaux.

ROSEBECQUE ou **ROSEBECK.** Géogr. Petite ville de Belgique devenue célèbre depuis la victoire qu'y remporta Charles VI sur les Flamands révoltés contre le comte de Marle; 4,000 hab.

ROSE-CROIX. s. m. Secte d'illuminés qui existait évidemment en Allemagne vers la fin du XVe siècle, mais qui sut conserver si parfaitement le mystère de son origine et de son organisation, qu'aucune trace ne nous est restée sur l'une ni l'autre.

— Ce nom s'est conservé dans la franc-maçonnerie; c'est le titre d'un grade qui est immédiatement au-dessus de celui de maître.

ROSÉE. s. f. (du lat. *ros*, fait du gr. δρόσος, qui a la même signif.). Eau qui se condense pendant la nuit sur les plantes, et que l'action des vents ou de la chaleur solaire dissipe le matin. La rosée dépend en partie de la transpiration des végétaux, en partie aussi des vapeurs qui s'élèvent de la terre, ou de l'eau tenue en dissolution dans l'atmosphère. Rosée fraîche, humide, froide, douce, céleste, tendre, fertile, féconde, matinale. Rosée abondante. Grande rosée. La rosée du matin. La rosée du soir. Rosée de mai. La rosée tombe. L'herbe où tremblent encor les gouttes de *rosée.* (Del.) La *rosée* produit plus de limons que l'eau des pluies. (Buff.) Le ciel s'ouvre ou se ferme, retient ou répand ses *rosées* à la prière de ce nouvel Elie. (Fléch.) La vérité est comme la *rosée* du ciel; pour la conserver pure, il faut la recevoir dans un vase pur. (Hervey.) La louange est aux vertus ce qu'une douce *rosée* est aux plantes qu'elle vivifie. (La Mothe le Vayer.) La pitié d'une âme supérieure tombe d'en haut, comme la *rosée* sur l'aridité de la vie. (Mme de Staël.) La pudeur pare la beauté, comme la *rosée* embellit la nature. (De la Bouïsse.) Ah ! Chloé, je t'aime plus que les abeilles n'aiment les fleurs, plus que les fleurs n'aiment la *rosée* du matin. (Gessner.)

Que des malheurs d'Hécube une autre soit frappée,
De ses propres malheurs l'Aurore est occupée :
Aujourd'hui même encor, fidèle à ses douleurs,
En gouttes de *rosée* elle épanche ses pleurs. (Desaint.)

— Prov. et fig. *Tendre comme la rosée, comme rosée.* Fort tendre. Cette viande est tendre comme rosée. Cette salade est tendre comme rosée.

— Fig. *La rosée du ciel.* Les bienfaits du ciel, ses consolations, son heureuse influence. Le Seigneur n'aurait pas voulu laisser des hommes créés à son image en proie à l'indigence, tandis qu'il répandrait la *rosée* du ciel sur un petit nombre d'heureux. (Mass.)

Cieux, répandez votre *rosée*,
Et que la terre enfante son Sauveur ! (Rac.)

— Bot. *Rosée du ciel.* Le nostoc commun. ‖ *Rosée du soleil.* Le drosère à feuilles rondes.

— Hippiatr. Sang qui commence à paraître à la sole du cheval lorsqu'on la pare profondément.

— Manuf. Changement de couleur du drap, aux endroits où il est moins fourni de laine.

— Techn. Espace compris entre les broches d'un ros ou peigne de tisserand.

ROSE-GORGE. s. m. Ornith. Espèce de gros bec de la Louisiane.

ROSÉICOLLE. adj. des 2 g. (ét. lat., *roseum*, rose; *collum*, cou). Qui a le cou rose. Le perroquet roséicolle.

ROSÉIGASTRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *roseus*, rose; *gaster*, ventre). Qui a le ventre de couleur rose. Le trogon roséigastre.

ROSÉIPENNE. adj. des 2 g. (ét. lat., *roseus*, rose; *penna*, aile). Qui a les ailes roses, comme le sont à la base les élytres du pœkilocère roséipenne.

ROSELÉ, ÉE. adj. Bot. Se dit des corolles régulières composées de trois à cinq pétales ou plus, divergents, disposés en rosace, attachés par de courts onglets, et ouverts dès leur insertion. ‖ Se dit aussi des feuilles qui sont alternes, nombreuses, rapprochées à la base, et divergentes au sommet, de manière à imiter la disposition des pétales d'une rose simple épanouie.

[illegible] mine, espèce de quadrupède du genre marte, dans son pelage d'été.

ROSELIÈRE. s. f. Agric. Lieu planté de roseaux.

ROSELIN. s. m. Ornith. Nom donné au merle couleur de rose.

ROSELITE. s. f. (du nom de M. G. *Rose*, de Berlin). Minér. Nouvelle espèce minérale, composée d'oxyde de cobalt, de chaux, d'acide arsénié, de magnésie et d'eau. La roselite raie le gypse, et est rayée par la fluorite.

ROSELLE. s. f. Ornith. Un des noms vulgaires de la grive mauvis, qu'on appelle aussi *rosette.*

ROSEMONDE. Fille du baron d'Hereford, favorite du roi d'Angleterre Henri II, et célèbre par ses malheurs autant que par sa beauté; elle mourut jeune vers 1173.

ROSÈNE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs composées, de la famille des corymbifères, ayant pour type la rosène glanduleuse, arbrisseau du cap de Bonne-Espérance.

ROSÉOLE. s. f. (du lat. *roseola*, fait de *rosa*, rose). Médec. Exanthème non contagieux, habituellement sans fièvre sans catarrhe précurseur, caractérisé par de petites taches roses, sans élevures ni papules. On dit mieux *rougeole boutonneuse.*

ROSE-QUEUE. s. m. Erpét. Reptile saurien du genre agame.

ROSER. v. a. 1re conj. Donner un œil cramoisi au rouge.

— SE ROSER. v. pron. Prendre la couleur rose. Lorsque la vivacité de l'acier et son traitement font supposer qu'il devra se *roser*, on doit le ménager à la forge. (Rev. scientif.)

ROSERAIE. s. f. Terrain qui n'est planté que de rosiers.

ROSEREAUX. s. m. pl. Comm. Fourrures qu'on tire de Russie par Archangel et qui se vendent en Suisse.

ROSES. Géogr. Ville d'Espagne dans la Catalogne; 2,300 hab. Elle fut prise par le général français Pérignon, le 2 janvier 1795, après un siége de six semaines.

ROSETIER. s. m. Ouvrier qui fait des ros. ‖ Outil pour faire des ros.

ROSETTE. s. f. (dimin. de *rose*). Petite rose.

— Nœud de ruban, ruban noué en forme de rose. Les rosettes de souliers. Faire une rosette. Une grosse rosette. Une petite rosette. Rosette de cravatte.

— Réseau qu'une lingère fait aux petits trous qu'un accident a causés dans le linge.

— Horlog. Petit cadran, ordinairement en argent, placé sur la petite platine d'une montre, au centre duquel est une aiguille portée à carré par un axe, et qui sert à faire avancer ou retarder par degré le mouvement de la montre.

— Bot. Amas de petites feuilles d'une forme et d'une couleur variées, qui termine la tige de certaines mousses.

— Danse. Sorte de spirale que l'on décrit avec vitesse en tournant sur la pointe du pied.

— Entom. Espèce de phalène.

— Ichthyol. Le grondin ou rouget. ‖ Petit poisson du genre athérine, très-commun sur nos côtes de la Manche.

— Conchyl. *Rosette d'épinette.* Le *trochus perspectivus*, type du genre cadran.

— Manég. Se dit des molettes des éperons.

— Techn. Instrument à l'usage des fabricants de peignes, et qui consiste en un cône tronqué, en acier, dont la petite base entre avec jeu dans le tuyau de la plus petite, comme propre à faire des dents, et la grande base, plus grande que la circonférence extérieure de la plus grosse canne. Les *rosettes* de seize dents sont destinées aux plus gros tuyaux. (Lenorm.)

— Ornement de tôle ciselée en manière de rose, au milieu de laquelle passe la tige d'un bouton de porte.

— Sorte d'encre rouge faite avec du bois de Brésil. Ecrire avec de la rosette. Régler du papier, des registres avec de la rosette.

— Sorte de craie teinte en rouge, qui sert à peindre.

— *Cuivre de rosette.* Plaque de cuivre affiné en raison des espèces de rosaces ou boursouflures qui caractérisent la surface de ce produit d'affinage.

ROSETTE. Géogr. Ville de la Basse-Egypte, ch.-l. d'une province, sur la branche occidentale du Nil, et dont la population varie de 9,000 à 20,000 habitants.

ROSETTIER. s. m. Techn. Outil ou emporte-pièce qui coupe la petite plaque de métal placée sur un bloc de plomb, selon la forme de l'outil et du dessin qu'il porte.

ROSHEIM. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Strasbourg (Bas-Rhin); 3,770 hab.

ROSIER. s. m. (pr. *ro-zié;* du celt. *rhood* ou *rhudd*, rouge, d'où les Grecs ont fait ῥόδον, et les Latins, *rosa*). Bot. Genre de plantes dicotylédones, type de la famille des rosacées, comprenant des arbrisseaux ou des arbustes à fleurs, d'une grandeur remarquable, disposées en plus ou moins grand nombre au sommet des branches ou sur de petits rameaux latéraux, joignant à la beauté et à l'élégance des formes le charme des couleurs les plus agréables, et souvent celui d'un doux parfum. On connaît un [illegible] rosier à feuilles d'épine-vinette, le rosier cannelle, le rosier de Caroline, le rosier à feuilles rougeâtres, le rosier de mai, le rosier luisant, le rosier des Alpes, le rosier églantier, le rosier des champs, le rosier toujours vert, le rosier toujours fleuri ou rosier de Bengale, le rosier musqué ou rosier muscade, le rosier blanc, soufre, le rosier cent feuilles, le rosier nain, le rosier velu, rouille. Le *rosier* est sans fleurs, le pampre sans raisin. (J.-B. Rouss.) Le *rosier* paraît l'emblème du plaisir par ses fleurs éclatantes et passagères, mêlées d'épines cachées et permanentes. (B. de St-P.) Certaines personnes, comme le *rosier*, n'offrent des fleurs qu'un moment, et toujours des épines. (Boiste.)

— *Rosier du Japon.* Le camélia.

ROSIÈRE. s. f. Celle des jeunes filles qui, dans certains villages, a obtenu la rose destinée à être le prix de la sagesse. La tradition attribue à saint Médard la pensée d'avoir fait servir la fleur de volupté à couronner la vertu, en fondant au village de Salency, près Noyon, sa patrie, un prix annuel de vingt-cinq livres, destiné à la jeune fille qui se serait montrée la plus vertueuse, au jugement des prud'hommes du pays. La jeune fille recevait en même temps une couronne de roses.

Hélas! belle *rosière*,
D'autres amis des mœurs doteront ta chaumière;
Mes présents ne sont point une ferme, un troupeau,
Mais je puis d'une rose embellir ton chapeau.
(De Fontanes.)

— Ichthyol. Un des noms vulgaires du véron.

ROSIÈRES. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Montdidier (Somme); 2,350 hab.

ROSILLE. s. f. Bot. Genre de plantes à fleurs composées.

ROSILLÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une rosille. ‖ ROSILLÉES. s. f. pl. Section de la tribu des sénécionidées héléniées, qui a pour type le genre rosille.

ROSINE. s. f. Métrol. Monnaie d'or de Toscane, qui vaut 21 fr. 54 c. argent de France. Il y a aussi des demi-rosines qui représentent 10 fr. 77 c.

ROSIR. v. a. 2e conj. Rendre rose. ‖ v. n. Devenir rose.

ROSLIN. Géogr. Ville d'Écosse, à 9 kilom. d'Edimbourg. Les Ecossais battirent trois fois les Anglais aux environs de cette ville, en 1382, en un même jour.

ROSMARE. s. m. Ichthyol. Nom spécifique d'un holocentre.

ROSMARIEN, ENNE. adj. Mamm. Qui ressemble à un morse. ‖ ROSMARIENS. s. m. pl. Famille des mammifères qui a pour type le morse. (*Rosmarus.*)

ROSNY. Géogr. Joli village de France (Seine-et-Oise), à 4 kilom. S.-O. de Mantes, sur la rive gauche de la Seine, qui y forme deux îles. Sully naquit à Rosny et fut longtemps lui-même appelé Rosny.

— ROSNY. s. m. Arbre qui fut planté dans chaque commune par ordre de Sully.

ROSOIR. s. m. Outil pour faire le trou de la rose d'un clavecin.

ROSON. s. m. V. ROSAGE.

ROSOYANT, ANTE. adj. S'est dit pour Semblable à la rosée. Herbes rosoyantes. La douce liqueur *rosoyante* du ciel. (Régnier.) C'est dommage d'avoir laissé perdre ce joli mot.

ROSOYER. v. n. 1re conj. S'est dit pour Tomber en rosée.

ROSPORDEN. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Quimper (Finistère); 900 hab.

ROSROED. s. m. Hist. Tribunal institué en Russie pour régler les contestations de préséance entre les nobles, et qui fut aboli par le czar Feodor Alexiowitch, vers la fin du XVIIe siècle.

ROSS. Géogr. Ville d'Angleterre, à 20 kilom. d'Hereford; 3,880 hab. Pope a célébré, sous le nom de *L'homme de Ross*, un riche habitant de cette ville qui consacra sa fortune à des actes de bienfaisance.

— COMTÉ DE ROSS. Comté en Écosse, entre ceux de Sutherland au N., borné à l'O. par l'Océan; 74,800 hab. Ch.-l. Tain.

ROSSANE. s. f. Bot. Variété de pêche.

— Art culin. Manière d'apprêter les lapins.

ROSSE. s. f. Cheval sans force, sans vigueur. Une vieille rosse. Une méchante rosse. Ce cheval est une vraie rosse.

Mais la postérité d'Alfane et de Bayard,
Quand ce n'est qu'une *rosse*, est vendue au hasard.
(Boileau.)

— Prov. et fig. *Il n'est si bon cheval qui ne devienne rosse.*

— Bot. Nom vulgaire du radis raphanistre.

— Ichthyol. Nom vulgaire de l'ablette.

ROSSÉ, ÉE. part. pass. du v. Rosser. S'emploie adjectiv. Il fut rossé d'importance.

ROSSELET. s. m. Ornith. La petite rousserolle et le mauvis.

ROSSER. v. a. 1re conj. Battre violemment. Dans les villages reculés, les mères battent quelquefois sans pitié leurs enfants, qui *rossent* à leur tour sans pitié les animaux. (Cormenin.) Fam.

— SE ROSSER. v. pron. Se battre. Pop.

ROSSI. Illustre famille italienne [illegible] distingués, un linguiste et un littérateur.

ROSSICLER. s. m. Minér. Mine d'argent rouge du Pérou.

ROSSIGNOL. s. m. Petit oiseau de la famille des becs-fins, qui est roussâtre sur le dos, sur les ailes, et dont la gorge, la poitrine et tout le dessous du corps sont d'un blanc grisâtre plus ou moins foncé. Cet aimable chanteur habite ordinairement les lisières de bois garnies de buissons, les bosquets et les haies, dans les lieux tranquilles. Il nous quitte au mois de septembre et revient en avril. Nous attendons chaque hiver que l'hirondelle et le *rossignol* nous annoncent le retour des beaux jours. (B. de St-P.) Le *rossignol* jaloux enfle son gosier flexible, et fait entendre l'harmonie de ses roulements. (Reyrac.) Le chant du *rossignol* fait palpiter le cœur du jeune homme; le vieillard rit de son émotion. (Boiste.) Du *rossignol* en deuil les soupirs cadencés. (B.-Lorm.)

Les sons plaintifs, les chants mélodieux
Du *rossignol* caché sous le feuillage. (Malfil.)

Et jamais dans les bois on n'a vu les corbeaux
Des *rossignols* emprunter le ramage. (Mme Desh.)

— Fam. *Avoir une voix de rossignol, un gosier de rossignol.* Avoir la voix pure et très-flexible. ‖ On dit dans le même sens, *c'est un rossignol.*

— Ironiq. *Un rossignol d'Arcadie.* Un âne. ‖ Fig. Un ignorant, un chanteur détestable.

— *Quand le rossignol a vu ses petits, il ne chante plus.* Quand on a des enfants, on perd la gaîté.

— Sorte de petite flûte à piston qui se fait ordinairement avec un tuyau d'écorce détaché d'une branche de bois vert dans le temps de la sève. Jouer du rossignol.

— Un des jeux de l'orgue, qui imite le chant du rossignol.

— Coin de bois qu'on met dans les mortaises qui sont trop longues, lorsqu'on veut serrer quelques pièces de bois, comme jambes de bois et autres objets semblables.

— Ornith. *Rossignol aux ailes variées.* Le gobe-mouche noir. ‖ *Rossignol d'Amérique.* La grande fauvette ou grand figuier de la Jamaïque. ‖ *Rossignol des Antilles.* Le moqueur. ‖ *Rossignol baillet.* Le rossignol des murailles. ‖ *Rossignol du Canada.* Le troglodyte œdon. ‖ *Rossignol d'eau* ou *de rivière.* La grande rousserolle. ‖ *Rossignol d'hiver.* Le rouge-gorge et la fauvette d'hiver. ‖ *Rossignol de Madagascar.* La loxie de Madagascar. ‖ *Rossignol monet.* Le bouvreuil ordinaire. ‖ *Rossignol de Virginie.* Le cardinal huppé. ‖ *Rossignol mouche.* La fauvette babillarde. ‖ *Rossignol de mer.* Le rouge-queue de muraille. ‖ *Rossignol de muraille.* La gorge-noire et plusieurs espèces de rouge-queues, de fauvettes et de gobe-mouches.

— Serrur. Instrument en forme de crochet qui, à défaut de clé, sert aux serruriers pour ouvrir une porte.

— Techn. Les carriers donnent ce nom aux arcs-boutants des fourches qui soutiennent l'arbre de la grande roue des carrières.

— Hippiatr. Trou fistuleux, irrégulier, placé à la partie supérieure ou latérale du fondement, pénétrant dans le rectum, et formant une véritable fistule dont les bords plus ou moins engorgés, durs et calleux, laissent suinter une humeur sanieuse et purulente, et qui est assez ordinairement pratiqué à l'anus par des maquignons ou des maréchaux ignorants, dans le but de soulager les chevaux affectés de la pousse.

ROSSIGNOLADE. s. f. Se dit quelquefois pour Chant du rossignol.

— Fig. Roulade. Elle lance en se jouant les *rossignolades* les plus périlleuses. (Courr. fr.)

ROSSIGNOLEMENT. s. m. Chant du rossignol. ‖ Action de chanter comme le rossignol.

ROSSIGNOLER. v. n. 1re conj. Imiter le chant du rossignol. Fam.

ROSSIGNOLET. s. m. Ornith. Jeune rossignol.

ROSSIGNOLETTE. s. m. Ornith. Femelle du rossignol.

ROSSINANTE. (de l'espagn. *rocinante*; fait de *rocin*, rosse; *antes*, avant; littéral. *qui n'était qu'une rosse avant de devenir la monture d'un illustre chevalier*). Nom donné par Cervantes au cheval maigre et efflanqué de don Quichotte.

Tel fut ce roi des bons chevaux,
Rossinante, la fleur des coursiers d'Ibérie,
Qui, trottant jour et nuit et par monts et par vaux,
Galopa, dit l'histoire, une fois en sa vie. (Boil.)

— s. f. Par extens. et par plaisanterie. Nom donné à tout cheval ruiné et de mauvaise mine.

ROSSINIEN, ENNE. adj. Mus. Qui appartient à Rossini, qui tient de sa manière.

ROSSINISME. s. m. Mus. Genre particulier au célèbre compositeur Rossini.

— Opinion des rossinistes.

ROSSINISTE. adj. et s. des 2 g. Mus. Partisan de Rossini.

ROSSO (LE). Célèbre peintre de Florence, connu sous le nom de maître Roux, né en 1496, mort en 1541.

ROSSOLAN. s. m. Ornith. L'ortolan de neige, en Dauphiné.

ROSSOLIS [illegible] (... *sous*, soleil). Bot. Genre de plantes de la famille des droséracées dont elle forme le type. Les rossolis sont de petites plantes d'un aspect particulier, qui habitent les prairies tourbeuses et les lieux humides de presque toutes les régions tempérées et intertropicales du globe. Les bestiaux ne touchent point, en général, au rossolis, et lorsque les moutons, pressés par la faim, viennent quelquefois à le brouter, il passe pour constant, parmi les agronomes, qu'il leur cause une toux qui finit souvent par occasionner la mort lorsqu'ils en ont beaucoup mangé.

— Liqueur distillée, composée de roses muscates, de fleurs d'oranger, de cannelle, de clous de girofle et de plusieurs autres substances. Rossolis de Turin. Boire du rossolis. Rossolis de table. Un verre de rossolis. Une bouteille de rossolis. Le rossolis est fort en vogue à Turin, où il s'en fabrique une grande quantité.

— On écrit aussi *rossoli.*

ROSTAGE. s. m. Passem. Garniture de points de soie ou de métal qui embrasse toute la hauteur d'un bouton.

ROSTAMIDES. s. m. pl. Hist. Dynastie arabe qui possédait les côtes maritimes de l'Afrique, depuis Tunis jusqu'au détroit de Gibraltar, fut détruite au commencement du Xe siècle, en même temps que celle des Aglabites.

ROSTELLAIRE. s. f. Conch. Genre de coquilles établi pour plusieurs espèces de strombes et parmi lesquelles sont la rostellaire bec arqué des moluques, la rostellaire bec-droit, de la Chine, et la rostellaire pied de pélican qui se trouve dans toutes les mers d'Europe.

ROSTELLE. s. f. Bot. Nom sous lequel on désigne de très-petits prolongements en forme de bec un peu crochu, qui terminent certaines parties des végétaux; quelquefois la radicule des graines, et le prolongement du stigmate des orchidées qui recouvre le gynize.

— Zool. Nom qui sert à désigner le rostre des palex, l'instrument oral du pou et de quelques autres insectes aptères.

ROSTELLÉ, ÉE. adj. Qui se prolonge en une petite pointe raide et quelquefois légèrement crochue, comme l'opercule du phaséum rostellé.

ROSTELLINE. s. f. Nom sous lequel on désigne les espèces de plumules, ou les productions filiformes, que poussent, en germant, les spores des plantes cryptogames.

ROSTER. v. a. 1re conj. Passem. Garnir un bouton de points d'or ou d'argent.

ROSTKOVIE. s. f. Bot. Genre de plantes monocotylédones, de la famille des joncées, ayant pour type la rostkovie à fruits ronds, du détroit de Magellan.

ROSTOCK. Géogr. Ville du grand duché de Mecklembourg-Schwérin, sur la Warnow. Patrie de Blücher; 19,000 hab.

ROSTOV. Géogr. Ville de la Russie d'Europe, sur le bord N.-O. du lac Névo; fut prise et presque anéantie par les Tartares en 1237, et fut réunie à la Russie en 1828; 5,000 hab.

ROSTRAGINE. s. f. (du lat. *rostrum*, bec). Foss. Nom donné autrefois à des dents de poissons fossiles qui ont la forme d'un bec d'oiseau.

ROSTRAL, ALE. adj. (du lat. *rostrum*, bec). Entom. Se dit des antennes lorsqu'elles sont insérées sur un rostre. L'herminie rostrale est ainsi nommée à cause de sa trompe saillante.

ROSTRAL, ALE. adj. (du lat. *rostrum*, bec). Antiq. Nom donné à des colonnes érigées en mémoire d'une victoire navale, et qui sont ornées de poupes et de proues de vaisseau et de galère, avec des ancres et des grappins. ‖ *Couronne rostrale.* Celle qui était décernée au Romain qui, dans un combat, avait sauté le premier à bord d'un vaisseau ennemi. Cette couronne avait pour ornement des figures de poupes et de proues de navire.

— Pl. masc., *rostraux.* Des ornements rostraux.

ROSTRE. s. m. (du lat. *rostrum*, bec). Bot. S'emploie quelquefois comme synonyme de Rostelle. ‖ On désigne ainsi les extrémités des capuchons, dans les corolles irrégulières.

— Archit. et sculpt. Ornement ayant la forme d'un éperon de navire antique.

— Conchyl. Nom donné au siphon plus ou moins allongé qui termine intérieurement l'ouverture de certaines coquilles univalves.

— Entom. L'ensemble des pièces longues et étroites qui par leur réunion composent le suçoir des insectes hémiptères.

— Moll. On appelle aussi *rostre*, dans beaucoup de crustacés, la partie du test qui est située entre les yeux et s'avance plus ou moins.

ROSTRÉ, ÉE. adj. Qui est allongé en forme de bec. Anthères rostrées. Casque rostré, feuilles rostrées. Cérion rostré. Silique rostrée. Silicule rostrée. Le zygopetalon rostré. L'aconit rostré. Le mésembryantème rostré.

— Conchyl. Se dit d'une coquille bivalve dont une des faces, ou les deux, présente à l'un de ses angles un appendice plus ou moins long. ‖ Se dit aussi d'une coquille univalve dont l'ouverture se prolonge en un siphon plus ou moins long.

— Entom. Se dit d'un insecte dont le bec est [illegible]

— Ichthyol. Se dit d'un poisson dont le museau est long et cylindrique. Le chelmon rostré.

— Ornith. Se dit d'un oiseau qui a le bec très-large. Le platyrinchos rostré.

— ROSTRÉES. s. f. pl. Bot. Section de la famille des muscoïdes, comprenant celles qui ont un épistome saillant et en forme de bec.

ROSTRENEN. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Guingamp (Côtes-du-Nord); 1,140 hab.

ROSTRES. s. m. pl. (du lat. *rostrum*, bec). Antiq. La tribune aux harangues, celle où l'on haranguait le peuple romain. On doit se représenter ce qu'on appelait à Rome les *rostres*, comme une sorte d'estrade formée en manière de tribune dans la figure même d'une proue de vaisseau; ou bien comme une tribune plus ou moins étendue et placée sur un soubassement qu'on aurait orné de ces becs de navire que les Romains appelaient *rostra.*

Rome, ô terreur! a vu sur les *rostres* sanglants,
De son libérateur la tête en cheveux blancs.
(Chateaubriand.)

Sur ces *rostres* sanglants, théâtre où tant de fois,
Des défenseurs de Rome a retenti la voix.
(De Salvandy.)

ROSTRICORNE. adj. des 2 g. Entom. Dont les antennes sont portées sur une sorte de bec produit par un prolongement de la tête. ‖ ROSTRICORNES. s. m. pl. Famille de coléoptères.

ROSTRIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *rostrum*, bec; *forma*, forme). Qui a la forme d'un bec.

ROSTRO-LABIAL. adj. et s. m. Anat comp. Se dit d'un muscle de la bouche du têtard.

ROSULAIRE. adj. des 2 g. Qui a la forme ou la disposition des pétales d'une rose, comme les feuilles radicales du crassula rosulaire, les orbicules dont se charge la surface des expansions de l'échinophore rosulariée.

ROT. s. m. (du lat. *ructus*, *eructatio*). Mot peu usité en médecine, et proscrit du langage décent, par lequel on désigne la sortie par la bouche de matières gazeuses qui s'élèvent de l'estomac. Gros rot. Rot aigre, vineux. Faire un rot, des rots. Il est bas, et l'on évite de s'en servir.

— Ce mot est à peu près synonyme d'*éructation*, et il diffère du *rapport*, en ce que dans celui-ci les gaz sortis de l'estomac font toujours éprouver un goût plus ou moins désagréable, et que leur ascension peut se faire sans bruit manifeste, tandis que le mot qui nous occupe indique que la sortie de ces gaz est accompagnée d'un bruit désagréable, et qu'ils n'ont d'ailleurs par eux-mêmes aucun mauvais goût.

RÔT. s. m. Service des mets rôtis. Le rôt est servi après les entrées. Rôt en maigre. Rôt en gras. La magnificence des festins consistait surtout dans la somptuosité du *rôt*, comme aujourd'hui aux noces de village : on y servait des sangliers et des bœufs entiers et remplis d'autres animaux. (Roubaud.) J'allais enfin sortir quand le *rôt* a paru. (Boil.)

— C'est à tort que l'Académie et quelques auteurs ont fait ce mot synonyme de *rôti*; le *rôt* est le service des mets rôtis, et le *rôti* est la viande rôtie. On sert le *rôt*, et on mange le *rôti*. Un grand plat de *rôt*, servi peu de temps après les ragoûts, vint achever de rassasier les voleurs, qui, buvant à proportion qu'ils mangeaient, furent bientôt de belle humeur. (Le Sage.)

Le bruit cesse, on se retire,
Rats en campagne aussitôt,
Et le citadin de dire :
Achevons tout notre *rôt.* (La Font.)

— Prov. et fig. *Manger son pain à la fumée du rôt.* Être témoin, spectateur d'un divertissement, d'un plaisir auquel on ne peut avoir part.

— Prov. et fam. *Être à pot et à rôt dans une maison.* Y vivre, y manger quand on veut, y être très-familier.

ROTA (Bernardin). Poëte bucolique et élégiaque, né à Naples en 1509, mort en 1575. Il importa l'églogue marine dans la langue italienne.

ROTACÉ, ÉE. adj. Bot. Se dit des corolles monopétales dont le tube très-court s'épanouit en un limbe ouvert et plane.

ROTACISME. s. m. (du gr. [illegible], fait de [illegible], répéter souvent la lettre r). Nom donné à ce vice de prononciation plus connu sous le nom de *grasseyement.* V. ce mot.

ROTALE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, de la famille des caryophyllées, ayant pour type la rotale verticillée, plante herbacée des Indes-Orientales.

ROTALIE ou **ROTALITE.** s. f. Conchyl. Genre de coquilles cloisonnées polythalames, qui ne se rencontrent que dans les couches du calcaire grossier. Rotalite trochidiforme, lenticuline, déprimée, discorbule.

ROTANG. s. m. (nom vernaculaire). Bot. Genre de plantes monocotylédones, de la famille des palmiers, comprenant des espèces toutes très-utiles par les divers usages auxquels on les emploie. Tous les rotangs fournissent un aliment dans leurs jeunes tiges et dans leurs fruits, et une boisson dans la liqueur qui découle des plaies faites à leur spadice. Quelques espèces servent à fabriquer des cordages, des câbles [illegible] Rotang à cordes. Rotang à cannes. Rotang à meubles. Rotang sang-de-dragon. Rotang noir.

ROTATEUR. adj. s. m. (du lat. *rotare*, tourner en roue). Anat. On a donné l'épithète de *rotateurs* à quelques muscles qui font exécuter à certaines parties, comme la tête, l'œil, le bras, la cuisse, etc., des mouvements de rotation.

ROTATIF, IVE. adj. Qui agit en tournant. Briquet rotatif.

— *Machine rotative.* Dénomination qui comprend toutes les machines à vapeur dans lesquelles le mouvement rectiligne alternatif de la tige du piston est transformé en un mouvement de rotation.

ROTATION. s. f. (pr. ro-ta-cion; du lat. [illegible]

rotatio; fait de *rota*, roue). Phys. Mouvement circulaire d'un corps qui tourne sur lui-même. La rotation de la terre autour du soleil.

— Agric. Succession de récoltes dans un ordre déterminé, et calculé de manière à obtenir de la terre des produits plus abondants sans la fatiguer ni l'épuiser. *Assolement* et *rotation* sont des mots qui se confondent l'un dans l'autre : des assolements bien réglés établissent dans une exploitation rurale une rotation intelligente qui ramène les différentes cultures chacune à son tour et dans l'ordre le plus convenable pour leur prospérité.

— Anat. Mouvement circulaire qui peut être exécuté par certaines parties du corps.

— Bot. Nom donné à la circulation intra-cellulaire, c'est-à-dire au mouvement des liquides qui s'opère dans l'intérieur même des cellules ou des petites cavités closes qui constituent la majeure partie du tissu des plantes.

— Géom. Révolution d'une surface autour d'une droite immobile, et l'on conçoit cette révolution en engendrant un solide.

— Mécan. Mouvement d'un corps autour d'une ligne droite, qui prend le nom d'axe de rotation.

ROTATOIRE. adj. des 2 g. Mécan. Qui accomplit un mouvement de rotation.

ROTATOIRES. s. m. pl. Famille d'infusoires comprenant ceux dont la bouche est entourée d'une couronne de cils vibratiles, qui figure une espèce de roue.

ROTE. s. f. (du lat. *rota*, roue ; soit parce que les affaires passent devant ces juges à tour de rôle, soit parce qu'ils s'asseyent en cercle, ou parce que le pavé de la salle représente une mosaïque en forme de cercle). Hist. Juridiction de la cour de Rome, composée de douze docteurs ecclésiastiques nommés *auditeurs* de rote, et pris dans les quatre nations d'Italie, de France, d'Espagne et d'Allemagne.

— S'est dit autrefois d'une troupe, d'une compagnie de gens de guerre.

— Se disait aussi d'un instrument de musique à cordes, du genre de la guitare.

ROTELET. s. m. Ornith. Le troglodyte en Picardie.

ROTELLE. s. f. Conchyl. Genre de coquilles qui correspond au genre bouton.

ROTENGLE. s. m. Ichthyol. Nom spécifique d'un poisson de la division des ables.

ROTER. v. n. 1re conj. Faire un rot, des rots. Ne faire que roter. Et s'il vient à *roter*, il lui dit : Dieu vous aide. (Mol.) Ce mot est bas, et l'on évite de s'en servir.

— Manég. *Roter sur l'avoine.* Se dit vulgairement d'un cheval dégoûté qui refuse l'avoine, ou de celui à qui on en a trop donné et qui ne peut l'achever. ‖ *Roter sur la besogne.* Se dit d'un cheval paresseux ou sans force, qui ne saurait fournir son travail.

ROTH. Géogr. Ville de Bavière, à 16 kilom. N.-E. de Pleinfeld ; 2,200 hab. Patrie de J.-M. Gessner le philologue.

ROTHHOFFITE. s. f. (de *Rothhoff*). Minér. Minéral du genre grenat, qui se trouve abondamment et très-nettement cristallisé dans le gîte de fer oxydulé de Suède.

ROTHIE. s. f. (de *Roth*). Bot. Genre de plantes synanthérées de la tribu des lactucées.

ROTHIÈRE (LA). Géogr. Village du département de l'Aube, à 15 kilom. N.-O. de Bar-sur-Aube ; 200 hab. Combat acharné entre Napoléon et les alliés, le 31 janvier 1814.

ROTHSCHILD. Géogr. Ville de Danemark, à 25 kilom. de Copenhague ; 2,000 hab. Un traité de paix y fut signé entre le Danemark et la Suède, en 1658.

ROTHSCHILD. Célèbre maison de banque européenne, dont le fondateur fut Mayer-Anselme Rothschild, né à Francfort-sur-le-Mein en 1743, mort en 1812, laissant dix enfants, dont cinq continuèrent les affaires de leur père.

RÔTI, IE. part. pass. du v. Rôtir. S'empl. adjectiv. Poulet rôti. Marrons rôtis. Les disputes sont comme les marrons *rôtis*, il faut du vin à la suite. (Prov. espagn.)

— *Rôti par.* L'herbe qui y pousse pendant la saison des pluies est en peu de temps *rôtie* par le soleil. (B. de St-P.)

RÔTI. s. m. Viande rôtie. Servir le rôti. Le service du rôt est presque entièrement retranché : dans les repas ordinaires, il y a seulement quelques plats de *rôti*, mêlés avec l'entremets. (Roubaud.) Aussitôt de chez eux tout *rôti* dis-

[illegible]

RÔTIE. s. f. Tranche de pain qu'on fait rôtir sur le gril ou devant le feu. Rôtie au vin. Rôtie à l'huile. Rôtie au beurre.

— Par extens. Tranche de pain sur laquelle on a étendu des confitures, du miel, etc. Une rôtie de gelée de groseilles. Une rôtie de miel. Une rôtie de beurre. Manger une rôtie. Rôtie de rognons de veau. Rôties à la provençale. Rôties à la moelle, au jambon. Rôties de bécasses, de foies gras, de poisson.

— Expr. prov. *Faire des rôties d'une chose.* Se dit d'une chose qu'on aime beaucoup et qu'on mange avec délices.

— Bâtim. Exhaussement qu'on pratique sur un mur de clôture mitoyen, et de la demi-épaisseur de ce mur, c'est-à-dire d'environ neuf

II.

pouces, avec de petits contreforts d'espace en espace qui portent sur le reste du mur.

— Conchyl. Nom marchand d'une variété du genre rocher, appelée plus ordinairement *chicorée brûlée*, parce que ses varices sont colorées fortement en brun à l'extrémité.

ROTIER. s. m. Techn. V. ROSETIER.

ROTIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *rota*, roue ; *ferre*, porter). Qui porte une roue. La pédicellarie rotifère. La turritelle rotifère. ‖ ROTIFÈRES. s. m. pl. Nom donné à un ordre d'infusoires, à une section de la classe des polypes, à une section des microzoaires hétéropodes, enfin à un ordre de microscopiques, comprenant des animaux dont la partie antérieure du corps est garnie d'appendices ciliiformes ramassés en faisceaux et produisant l'effet d'une roue quand ils entrent en mouvement.

ROTIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *rota*, roue ; *forma*, forme). Syn. de Rotacé. V. ROTACÉ.

ROTIN. s. m. Partie de la tige du rotang, qui sert le plus ordinairement de canne. Les scions de *rotin* sont si forts qu'on en fait à la Chine des câbles pour les vaisseaux ; et lorsqu'ils sont sur la terre, les cerfs s'y prennent tout vivants. (B. de St-P.) Leur maître se promenait au milieu d'eux, une pipe à la bouche et un *rotin* à la main. (Id.)

— C'est à tort que les dictionnaires confondent *rotin* et *rotang*. Le *rotang* est la plante ; c'est le terme de botanique ; le *rotin* est une partie de sa tige. Quant à *rottain* et *rottaing*, ce sont des variations orthographiques imaginées à plaisir.

RÔTIR. v. a. 2e conj. (de l'allem. *rosten*, faire griller ; fait de *rost*, gril ; nous avons dit autrefois *rostir*). Faire cuire de la viande à la broche en la tournant devant le feu. Rôtir de la viande. Après être sortis de l'écurie, nous parvînmes à une cuisine où une vieille femme faisait *rôtir* des viandes sur un brasier et apprêtait le souper. (Le Sage.)

— Absol. Rôtir à grand feu.

— Prov. et par exagér. *C'est un feu à rôtir un bœuf.* Se dit d'un grand feu.

— Prov. et fig. *N'être bon ni à rôtir ni à bouillir.* N'être propre à rien.

— Griller, faire cuire sur le gril. Rôtir de la viande, du pain sur le gril. Rôtir du poisson sur les charbons, sur le gril.

— Faire cuire dans la braise et dans les cendres. Rôtir des marrons.

— Faire cuire au four. Rôtir de la viande au four.

— v. n. Faire rôtir de la viande à la broche, sur le gril. Mettre des poulets rôtir. Prendre garde que la viande ne rôtisse trop. Faire rôtir des marrons.

> Nos deux maîtres fripons
> Regardaient *rôtir* des marrons. (LA FONT.)

— Se dit de l'effet que cause la trop grande chaleur du soleil. Le soleil a rôti tous les bourgeons, toutes les fleurs.

— Neutral. dans le même sens. Ce sont des sables brûlants, tout y rôtit. Que faites-vous là au soleil à rôtir ?

— Prov. et fig. *Rôtir le balai.* Passer sa vie ou plusieurs années de sa vie en quelque emploi de peu de considération. ‖ Se dit aussi d'un homme ou d'une femme qui a vieilli dans la galanterie, dans le libertinage. ‖ *Nous avons bien rôti le balai ensemble.* Nous avons fait bien des parties de plaisir ensemble.

— SE RÔTIR. v. pron. Être rôti. Prendre garde qu'un poulet ne se rôtisse trop.

— Fam. et par exagér. Se chauffer trop près, être toujours auprès du feu. Cet enfant se rôtit. Vous vous rôtissez.

— Pron. Mettez-vous à l'ombre, vous vous rôtissez. Il se rôtit au soleil.

ROTIS. s. m. Agric. Nouveau labourage d'une terre en friche.

RÔTISSAGE. s. m. Action de faire rôtir ou de rôtir quelque chose. Résultat de cette action. Le rôtissage d'un gigot. Le *rôtissage* du cacao est encore une opération délicate ; elle exige un certain tact presque voisin de l'inspiration. (Brill.-Savar.) Omiss. des dictionn.

RÔTISSANT. part. prés. du v. Rôtir. Il est invariable. Qui fait rôtir ou qui rôtit. Des personnes rôtissant du pain. Des enfants rôtissant auprès du feu.

RÔTISSANT, ANTE. adj. Qui est en train de rôtir. Des paysans joyeux se mettent à danser autour de la victime *rôtissante* en chantant les louanges du dieu de l'ivresse. (Lepeintre Desroches.) Omiss. des dictionn.

[illegible]

S'empl. adjectiv.

RÔTISSER. v. a. 1re conj. Agric. Défricher une seconde fois.

RÔTISSERIE. s. f. Le lieu où les rôtisseurs vendent leurs viandes rôties ou prêtes à rôtir.

RÔTISSEUR, EUSE. s. Celui, celle qui vend des viandes rôties ou prêtes à rôtir.

— *Rôtisseur en blanc.* Rôtisseur qui vend et fournit des viandes lardées prêtes à rôtir, mais qui ne les vend point rôties.

RÔTISSOIRE. s. f. Ustensile de cuisine qui sert à rôtir la viande, et qui est en forme de cylindre couché, sur trois pieds en fer-blanc, et dont on a enlevé une partie qui est à peu près le tiers de la circonférence du cylindre, par un

plan vertical. On nomme plus ordinairement cette machine *cuisinière.*

ROTONDE. s. f. (du lat. *rotunda ;* fait de *rotundus*, rond). Édifice circulaire, et principalement édifice qui est circulaire à l'intérieur comme à l'extérieur, et qui se termine en coupe ou couverture également circulaire ou sphérique. Il est peu de grandes villes qui n'aient quelques églises en rotonde. La chapelle de l'Escurial est bâtie en rotonde. La grande chapelle des Médicis, à Florence, est une vaste et magnifique rotonde.

— Certaine construction sur un plan circulaire, qui se compose d'un seul rang de colonnes. Dans les jardins de Versailles on voit une semblable rotonde, formée de colonnes en marbre. La rotonde du Palais-Royal.

— Caisse située sur le derrière de certaines diligences. Prendre une place dans la rotonde. ‖ Se dit aussi absol. d'une place de rotonde. Prendre une rotonde. Retenir deux rotondes.

— Anc. cost. Espèce de fraise, soutenue par du carton, que les élégants portaient autour du cou. Qui eût dit, en me voyant avec ma *rotonde*, que je courais fortune de ramer ? (Voiture.)

ROTONDITÉ. s. f. Qualité de ce qui est rond. La rotondité d'une boule.

— Fig. et fam. Se dit d'une personne fort grosse. Il remplit un grand fauteuil de sa rotondité.

> J'aurais un bon carrosse à ressorts bien pliants,
> De ma *rotondité* j'emplirais le dedans.
> (REGNARD.)

ROTOQUAGE. s. m. Rétablissement de la marque des futaies coupées.

ROTOQUÉ, ÉE. part. pass. du v. Rotoquer. S'empl. adjectiv.

ROTOQUER. v. a. 1re conj. Faire le rotoquage.

ROTROU (Jean de). Poète dramatique contemporain de Corneille, né à Dreux en 1609, mort en 1650.

ROTTBOLLE. s. f. Bot. Genre de plantes monocotylédones, de la famille des graminées, comprenant des herbes à tiges articulées, et à fleurs sessiles, disposées en épis. On en connaît près de trente espèces, dont les trois suivantes croissent naturellement en France : les rottbolle courbée, filiforme et cylindrique.

ROTTBOLLIACÉES. s. f. pl. Bot. Tribu de la famille des graminées, qui a pour type le genre rottbolle.

ROTTERDAM (en lat. mod. *roterodamum*). Géogr. Ville de la Hollande méridionale, sur la rive droite de la Meuse, à 22 kil. de La Haye ; 80,000 hab. C'est la plus grande ville du royaume après Amsterdam. Patrie d'Érasme.

ROTTL. s. m. (par corrupt. de *rottolo*). Métrol. Poids des États barbaresques, dont il existe plusieurs espèces.

ROTTLÈRE. s. f. (de M. *Rottler*). Bot. Genre de plantes dicotylédones, de la famille des euphorbiacées, renfermant plusieurs espèces de croton. Rottlère des teinturiers. Rottlère acuminée, paniculée.

ROTTOLO. s. m. Métrol. Poids dont on se sert en divers pays soumis à la loi musulmane. ‖ On dit aussi par corrupt. *rottl.*

ROTULAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *rotula*, petite roue). Qui a la forme d'une roue, comme la coquille orbiculaire et déprimée du trochus rotulaire.

ROTULAIRE. s. f. Foss. Genre de coquilles fossiles portant des traces de leur adhésion sur d'autres corps. Rotulaire à crête. Rotulaire lituite.

ROTULE. s. f. (du lat. *rotula*, roulette ; fait de *rota*, roue). Anat. Nom donné à une sorte d'os sésamoïde plat, court, épais, arrondi, placé au devant du genou, et qui est développé dans l'épaisseur du tendon commun aux muscles extenseurs de la jambe.

— Bot. Genre de plantes dicotylédones, de la famille des borraginées, ayant pour type la rotule aquatique de la Cochinchine.

— Entom. On appelle ainsi deux petites pièces cachées dans l'intérieur du corselet des insectes, où elles sont placées en dehors des ouvertures qui reçoivent les pattes. ‖ On donne aussi ce nom à la hanche des insectes.

— Zooph. Division des oursins.

ROTULE. s. m. Métrol. Mesure de pesanteur usitée chez les Juifs et que l'on appelait encore *litre* ou *petite naine ;* elle représentait 218 gr. 877 milligr. de notre système métrique.

ROTULÉ, ÉE. adj. Conchyl. Épithète donnée

[illegible]

aplatie, ressemblent à de petites roues pleines.

ROTULEUX, EUSE. adj. Qui ressemble à une petite roue. ‖ L'astrée rotuleuse est ainsi appelée parce qu'on a comparé ses étoiles orbiculaires et saillantes à de petites roues.

ROTULIEN, ENNE. adj. Qui a rapport, qui appartient à la rotule. Articulation fémoro-rotulienne.

ROTUNDICOLLE. adj. des 2 g. (ét. lat., *rotundus*, rond ; *collum*, col). Qui a le cou ou le corselet rond. L'hélops rotundicolle.

ROTUNDIFOLIÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *rotundus*, rond ; *folium*, feuille). Bot. Qui a des feuilles rondes. La nelsonie rotundifoliée.

ROTUNDIVENTRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *rotundus*, rond ; *venter*, ventre). Qui a le ventre ou l'abdomen arrondi. Tachina rotundiventre.

ROTURE. s. f. (du bas lat. *ruptura*, culture de la terre). L'état d'une personne ou d'un héritage qui n'est pas noble. Être né dans la roture. Terre en roture. Biens en roture. Depuis que la vraie philosophie a remis à leur rang les vertus, les talents, l'instruction, on peut s'ennoblir de sa *roture.* (Boiste.)

— Ce mot a été employé figurément par un poète moderne, en parlant de la greffe.

> La tige s'anoblit, dépouille sa *roture ;*
> Et c'est ici que l'art fait mieux que la nature.
> (LALANNE.)

— Collectiv. Se dit des roturiers. En France, la roture était sujette à la taille. Par le mérite on voit la *roture* ennoblie. (Lemonnier.) Autant l'opulence acquise n'aspire plus qu'à s'ennoblir et secouer les taches ou les ignobles saletés de son origine, autant une noblesse obérée par son faste vaniteux et imprévoyant, se courbe, non sans honte, pour recueillir, en vendant ses titres ou en mésalliant son nom, l'or de la *roture.* (Virey.) Quelle est la *roture* un peu heureuse et établie à qui il manque des armes ? (La Bruy.) On peut dire que la fierté, qui d'ordinaire est le vice des grands, ne devrait être que comme la triste ressource de la *roture* et de l'obscurité. (Mass.)

> .... La *roture* quelquefois
> En vertu passe la noblesse. (LA BRUY.)
>
> Mourir de faim est, selon moi,
> La *roture* la plus parfaite. (AUBERT.)

ROTURÉ, ÉE. adj. Qui est devenu roturier.

ROTURIER, ÈRE. adj. Qui n'est pas noble. Homme roturier. Femme roturière. Famille roturière. Biens roturiers. L'on a trouvé le moyen de distinguer les naissances illustres d'avec les naissances vulgaires, et de mettre une différence infinie entre le sang noble et le *roturier*, comme s'il n'avait pas les mêmes qualités, et n'était pas composé des mêmes éléments. (Boss.) Je compte toutes les laides pour *roturières.* (Fontenelle.) L'homme excellent n'est jamais *roturier.* (Max. gr.) Quelques gens se couchent *roturiers* et se lèvent nobles. (La Bruy.) Pourquoi la noblesse a-t-elle un si grand mépris pour le peuple ? c'est qu'un noble ne sera jamais *roturier.* (J.-J. Rouss.)

— Qui tient du roturier, qui n'a rien de noble, qui est grossier. Avoir l'air roturier, la mine roturière. Les manières, les façons roturières. Ce sens a vieilli. Au lieu de se livrer à la jalousie *roturière*, il vaut mieux s'ennoblir soi-même. (Boiste.)

— substantiv. en parlant des personnes. C'était un roturier. On mit les roturiers à la taille. Le *roturier* malheureux, à peine sustenté d'un pain noir d'orge, mal garanti sous sa chaumière enfumée et ses grossiers habits contre l'injure des saisons, réduit à implorer souvent la clémence de son seigneur féodal, reçu à merci et à miséricorde, sans défense dans le donjon des barons, végétait en tremblant à l'aspect de son très-haut et très-puissant suzerain. (Virey.) La loi sainte des chrétiens ne connaît plus ni pauvres, ni riches, ni nobles, ni *roturiers*, elle ne voit dans les hommes que le titre de fidèles. (Mass.)

> Orgon à prix d'argent veut ennoblir sa race ;
> Devenu magistrat, demain ce *roturier*,
> Pour être un jour baron il se fait usurier.
> (GILBERT.)

ROTURIÈREMENT. adv. A la manière des roturiers, selon les lois qui concernent la roture.

— D'une manière basse et ignoble. Cet homme-là pense roturièrement. Ce sens a vieilli.

ROUABLE. adj. Qui doit être, qui peut être roué.

ROUABLE. s. m. Techn. V. ROABLE.

ROUAGE. s. m. La réunion, l'ensemble des roues d'une machine.

— Se dit souvent des roues mêmes. Les rouages de cette machine sont beaucoup trop nombreux.

— Fig. Les rouages d'une administration.

— *Bois de rouage.* Celui qu'on emploie à faire des roues.

ROUAN. adj. et s. m. Mamm. Nom donné aux chevaux dont la robe est mêlée de bai-roux, de gris et de blanc, d'où résulte une teinte violacée plus ou moins foncée. ‖ *Rouan cap de more.* Cheval dont la tête et les pieds sont blancs avec le restant de la robe rouan.

— La couleur même de ces sortes de chevaux. Le rouan ordinaire. Le rouan vineux approche plus de la couleur de lie de vin.

ROUANNE. s. f. Outil dont se servent les

[illegible]

marquer sur une futaille, le contenu de la futaille qu'ils viennent de jauger.

— Mar. Tarière à longue tige, dont on se sert pour les corps de pompe.

— Techn. Compas du formier.

ROUANNÉ, ÉE. part. pass. du v. Rouanner. S'empl. adjectiv. Pièce de vin rouannée.

ROUANNER. v. a. 1re conj. Marquer avec la rouanne. Rouanner une pièce de vin.

— Mar. Percer un corps de pompe avec la rouanne.

ROUANNETTE. s. f. (dimin. de *rouanne*). Petite rouanne.

— Instrument dont les charpentiers se servent pour marquer les bois.

ROUANT. part. prés. du v. Rouer. Qui roue. Il est invariable. Des bourreaux rouant un condamné. Des voleurs rouant de coups de bâtons des hommes qu'ils ont attaqués.

ROUANT, ANTE. adj. S'est dit pour Roulant. Vous la verrez dans peu de jours aux abois d'un fortune *rouante*. (N. Pasq.)

— Blas. Se dit du paon qu'on représente faisant la roue.

ROUART. s. m. (rad. *roue*). S'est dit pour Celui qui roue, bourreau.

ROUBAISIEN, ENNE. adj. et s. Géogr. Habitant de Roubaix.

— Qui appartient à Roubaix ou à ses habitants. Le 18 septembre 1835 a donné la mesure assez exacte du génie de l'industrie *roubaisienne*. (Nadaud.)

ROUBAIX. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Lille (Nord); 23,500 hab. Manufactures et fabriques nombreuses.

ROUBAUD (P.-Joseph-André). Prêtre d'Avignon, né en 1730, mort en 1792; se distingua comme économiste et comme grammairien. Il a publié entre autres ouvrages : les *Nouveaux Synonymes français*.

ROUBAYEH. s. m. Métrol. Pièce d'or de Turquie qui vaut un tiers de sequin et représente à peu près 2 fr. 90 cent. de notre monnaie.

ROUBB. s. m. Métrol. Monnaie d'argent qui a cours en Turquie et qui vaut environ 45 cent. de France.

ROUBBIÉ. s. m. Métrol. Monnaie d'or qui a cours en Turquie et qui équivaut à 3 francs 52 centimes.

ROUBINE. s. f. Navig. V. ROBINE.

ROUBLE. s. m. (de *rublli*, dentelure; dans l'origine cette monnaie était crénelée). Métrol. Monnaie effective et papier-monnaie de Russie. || *Rouble de papier*. Papier-monnaie valant 1 fr. 18 cent. || *Rouble d'argent*. Valant de 3 fr. 45 cent. à 4 fr. 49 cent. || *Rouble d'or* de 1756. Valant 5 fr. 02 cent., et de 1799, 3 fr. 81 cent.

— Techn. Outil du briquetier.

ROUC ou **ROCK.** s. m. Oiseau fabuleux qu'on supposait être d'une force et d'une grandeur prodigieuses.

ROUCHE. s. f. Mar. Carcasse d'un navire sur le chantier, sans mâture et sans manœuvres.

— Bot. Nom vulgaire des laiches, du roseau et de la ronce des marais.

— Ornith. Nom vulgaire de la rousserolle.

ROUCHER (Jean-Antoine). Littérateur, né en 1745, à Marseille, monta sur l'échafaud avec Chénier, la veille de la chute de Robespierre. Le poëme des Mois est son ouvrage le plus important.

ROUCHI. adj. et s. m. Linguist. Patois d'une grande partie du nord de la France, et particulièrement de l'ancienne province du Hainaut.

ROUCOU. s. m. Matière colorante qui environne la graine du roucouyer. Cette couleur est l'une des plus fugaces que l'on connaisse. C'est de Cayenne que vient le meilleur roucou. Le roucou pour être de bonne qualité, doit être de couleur de feu, plus vif en dedans qu'en dehors, doux au toucher, d'une bonne consistance, afin qu'il soit de garde.

— Ce n'est pas seulement selon l'Académie, comme dit M. Landais, que l'on donne ce nom au roucouyer même; les naturalistes le lui donnent aussi, témoin cet exemple : La graine de *roucou*, séparée de sa seconde eau, se met à sec dans un autre baquet, couvert de feuilles, et y reste jusqu'à ce qu'elle commence à moisir. (Poiret.)

ROUCOUÉ, ÉE. part. pass. du v. Roucouer. S'empl. adjectiv.

ROUCOUER. v. a. 1re conj. (rad. *roucou*). Peindre en rouge avec du roucou.

— SE ROUCOUER. v. pron. Se peindre en rouge avec du roucou. Les sauvages aiment beaucoup à se roucouer.

ROUCOULÉ, ÉE. part. pass. du v. Roucouler. S'empl. adjectiv.

ROUCOULEMENT. s. m. Le bruit que font les pigeons et les tourtereaux en roucoulant. De doux *roucoulements* remplissent ces déserts d'une tendre et sauvage harmonie. (Chateaub.)

Ecoutez du pigeon épris de sa maîtresse
Le doux *roucoulement* exprimer la tendresse. (Del.)

Le tourtereau,
Dont le plaintif et long *roucoulement*
Imite assez la plainte d'un amant. (Castel.)

ROUCOULER. v. n. 1re conj. (par onomatopée du bruit que font entendre les pigeons) [illegible] avec le gosier.

Perché sur la tourelle où la nuit il se rouie,
Du matin jusqu'au soir le doux ramier *roucoule*.
(Fiss.)

— Fig. et par plaisant. Se dit d'un homme qui tient à une femme des propos tendres et langoureux. Passer sa vie à roucouler aux pieds de sa maîtresse.

— v. a. Roucouler ses plaintes. Roucouler des chants tristes et langoureux. Roucouler une romance. Imite les colombes, qui, lorsque les noirs frimas ont fait place aux premiers zéphyrs, *roucoulent* leurs amours. (Mirab.)

Nous entendrons encor, sur le toit de leur tour,
Tes pigeons *roucouler* les soupirs de l'amour.
(Vésanneau.)

ROUCOUTÉ, ÉE. part. pass. du v Roucouter. S'empl. adjectiv.

ROUCOUTER. v. a. 1re conj. Agric. Donner le dernier binage aux vignes.

ROUCOUYER. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, polypétalées, de la famille des tiliacées, ayant pour type le roucouyer d'Amérique, arbrisseau de quatre à cinq mètres, duquel on tire le roucou. Son bois ne sert qu'à brûler; son écorce peut être employée pour faire des cordes à puits.

ROUDOU. s. m. Bot. V. REDOUL.

ROUDRAKJZAM. s. m. Myth. ind. Rosaire de 108 grains. Réciter le roudrakjzam.

ROUE. s. f. (pr. *rou*; du lat. *rota*, même signif.). Machine de forme circulaire qui en tournant sur son essieu sert au mouvement de quelque chose. Voiture à deux roues, à quatre roues. Roue de charrette. Roue de carrosse. Roue de cabriolet. Les roues de devant. Les roues de derrière d'un carrosse. Les grandes roues. Les petites roues. La roue d'une brouette. Les roues d'un affût de canon. Le moyeu, l'essieu, les rais, les rayons, les jantes, les bandes, les clous d'une roue. Ferrer des roues. Embattre des roues. Emboîter des roues. Pousser à la roue. D'un carrosse en tournant il accroche une *roue*. (Boil.)

Aux deux côtés du char, Hébé, d'un bras habile,
Place une double *roue*, assemblage mobile
Dont les rayons d'or pur dans le cuivre enchâssés
Par des moyeux d'argent avec art sont fixés. (Bignan.)

— Fig. Le monde est une *roue* qui tourne et ramène les mêmes points. (Boiste.)

— Fig. *Pousser à la roue*. Aider quelqu'un à réussir dans une affaire. Le parti qui se met en opposition avec le gouvernement renonce à la direction qu'il pourrait donner en poussant à la *roue*. (Boiste.)

— Fig. et fam. *Mettre, jeter des bâtons dans la roue*. Susciter des obstacles, entraver, retarder une affaire.

— Prov. *Cela sert comme une cinquième roue à un carrosse*. Se dit d'une chose fort inutile. || Fig. On dit dans le même sens, *C'est une cinquième roue à un carrosse*.

— Prov. *La plus mauvaise roue d'un chariot fait toujours le plus de bruit*. Ce sont toujours les gens inutiles qui font le plus de bruit et d'embarras.

— Fig. et fam. *Faire la roue*. Se dit des enfants et des sauteurs qui font le moulinet avec leur corps, au moyen de leurs mains et de leurs pieds qu'ils posent par terre alternativement.

— *Faire la roue* se dit aussi de certains oiseaux qui déploient les plumes de leur queue de manière à en former une espèce d'éventail. Le sot oiseau de l'Inde et sa maussade *roue*. (Del.)

Sa queue entière, avec pompe étalée,
Forme en s'ouvrant une *roue* étoilée. (Marth.)

— Fig. et fam. *Faire la roue*. Se pavaner, faire le beau. Cet homme fait la roue. Voltaire même, dans ses plus beaux moments, lorsqu'il étale ses couleurs et fait la *roue* avec le plus d'orgueil, n'est riche, n'est véritablement paré que des plumes qu'il a dérobées à Racine. (Geoffroy.)

— Se dit aussi des pièces, des objets en forme de roue, qui entrent dans la construction de certaines machines, et qui servent à les faire mouvoir. Les roues d'une montre, d'une horloge, d'une pendule. Les roues d'une machine. Roue d'une poulie. Roue d'une grue. Roue de moulin. Roue de gouvernail. Roue de bois, de cuivre. Roue dentelée, dentée. Roue crénelée. Roue de rencontre. Les dents d'une roue. Un petit ruisseau qui s'échappe sous la *roue* du moulin qu'il fait mouvoir va ensuite arroser des prairies. (B. de St-P.)

— Mus. *Roue-archet*. Roue pleine, frottée de colophane, qui dans la vielle tient lieu d'archet.

— Mécan. *Roue d'angle*. Celle qui n'est pas dans un même plan. || *Roue de champ*. Celle qui a ses dents perpendiculaires au plan. || La *roue persique* est employée pour élever l'eau. || *Roue à feu*. Celle qui tourne avec une grande vitesse et vomit du feu.

— Mar. *Roue de câble*. Chacun des cercles ou cerceaux qu'on fait faire à un câble pour le plier.

— Loter. *Roue de fortune*. Le tambour en forme de roue où l'on enferme les numéros pour les tirer au sort.

— Fig. *La roue de la Fortune*. Les révolutions et les vicissitudes dans les événements humains. La *roue* de la Fortune tourne encore plus vite que celle du moulin. (Prov.) De l'aveugle Fortune il dirige la *roue*. [illegible] tuant des ailes. (De Pradt.) La Fortune, d'une main tremblante, roule sur la terre sa *roue* incertaine. (Pimonts.)

Qu'à son gré désormais la fortune me joue;
On me verra dormir au branle de sa roue. (Boil.)

— *Être au haut, au plus haut de la roue*. Être dans une grande élévation, dans une grande prospérité.

— *Être au bas, au plus bas de la roue*. Être dans l'abaissement et dans la misère.

— Supplice où, après avoir rompu les bras, les jambes et les reins au criminel, on l'attache sur une roue. Condamner à la roue. Laisser expirer un criminel sur la roue. Le supplice de la roue fut supprimé par l'emploi de la guillotine, décrété en 1790.

— Fig. *Être sur la roue*. Souffrir de grandes douleurs; être dans une grande inquiétude, dans une extrême anxiété.

— Ichthyol. Nom vulgaire du poisson lune.

— Philos. hermét. *Roue élémentaire des sages*. La révolution d'une année. || Se dit aussi de la conversion des éléments. || *Tourner la roue, faire la conversion de la roue*. Recommencer les opérations.

ROUÉ, ÉE. part. pass. du v. Rouer. S'empl. adjectiv. L'auteur du libelle fut *roué*. (Volt.)

— Fig. et fam. *Être roué de fatigue*, ou simplement *être roué*. Être tellement fatigué, qu'on a le corps tout rompu, et qu'on a peine à se remuer.

— *Il a pensé être roué*. Se dit de quelqu'un qui a failli être écrasé sous les roues d'une charrette, d'un carrosse, etc.

— Fauconn. *Tête rouée*. Tête de cerf, daim ou chevreuil, dont les merrains sont courbés en dedans; elle est *rouée du haut*, quand la courbure est près de l'empaumure.

ROUÉ. s. m. Hist. Nom donné sous la Régence à des séducteurs, des petits-maîtres, des lions de cette époque licencieuse. Ce fut d'abord les compagnons de débauche de Philippe d'Orléans, puis tous les libertins du grand monde qui portèrent cette dénomination. Le titre d'aimable roué appartient au jargon du grand monde. Les grands seigneurs s'étaient appropriés le nom de *roués*, pour se distinguer de leurs laquais, qui n'étaient que des pendards. (***) Pyrrhus prend ici le ton de nos *roués* du dernier siècle, lorsqu'ils rompaient avec leurs maîtresses. (Geoffroy.)

— Par analogie, Homme ou femme sans principes et sans mœurs, mais qui donne à ses vices des dehors séduisants, qui les embellit à force de grâce et d'esprit. C'est un roué. Vous êtes un roué. Tous ces *roués* ont un esprit charmant. (Mme de Bourdic.)

ROUELLE. s. f. (dimin. de *roue*). S'est dit pour Petite roue. Les Anglais avaient fait charpenter deux beffrois à trois étages, séant chacun sur quatre *rouelles*. (Cl. Ménard.)

— Art culin. Tranche de certaines choses coupées en rond. Rouelle de citron. Rouelle de pomme. Rouelle de betterave. Couper des concombres par rouelles.

— *Rouelle de veau*. Partie de la cuisse d'un veau coupée en travers, et qui se trouve ainsi de figure ronde.

— Techn. Un certain nombre de rangées de cerceaux.

ROUEN. (du lat. *Rotomagus*; fait du celt. *ro*, rivière; *tomagh*, tribut, à cause du péage que payaient les bateaux pour remonter le fleuve). Géogr. Ch.-l. du département de la Seine-Inférieure, ancienne capitale de la Normandie, à 120 kilom. N.-O. de Paris; 92,000 hab. Son hôtel de monnaies a la lettre B pour marque. Rouen est la patrie des deux Corneille, de Fontenelle, de Benserade, de Boïeldieu, de La Champmeslé, de Mme Le Prince de Beaumont, etc.

ROUENNAIS, AISE. adj. et s. Géogr. Habitant de Rouen. Un Rouennais. Une Rouennaise. Les Rouennais.

— Qui appartient à Rouen ou à ses habitants. La supériorité de l'industrie *rouennaise* remonte à des temps forts reculés. (Cortambert.)

ROUENNERIE. s. f. (pr. *rou-a-ne-rie*). Comm. Toiles peintes rayées et à carreaux qui servent à l'habillement des femmes, et où dominent certaines couleurs, telles que le rose, le violet, le lilas, mais plus ordinairement le rouge.

ROUER. v. a. 1re conj. Punir du supplice de la roue. On l'a roué vif.

— Fig. et fam. *Rouer quelqu'un de coups de bâton, de coups*. Le battre excessivement.

— *Il se fera rouer*. Se dit de quelqu'un qui est près de se faire écraser entre les roues, ou sous les roues d'une charrette, d'un carrosse.

Ne sachant plus tantôt à quel saint me vouer,
Je me mets au hasard de me faire *rouer*. (Régn.)

— Faire la roue. Se dit en parlant du paon ou d'autres oiseaux.

Le paon que vous louez, *rouant* avec adresse,
De sa plume étalée étale la richesse. (Desaintange.)

— S'est dit pour Rouler, tourner. Boire, dormir et manger; nous *rouons* sans cesse en ce cercle. (Mont.)

— Mar. *Rouer un câble*. Le plier en rond de gauche à droite; le *rouer à contre*, le plier de droite à gauche, et le *rouer sur le double*, c'est après l'avoir cueilli sur lui-même, retourner la plane sens dessus dessous.

— Techn. Se dit quelquefois pour Rouir.

[illegible]

— Récipr. Se donner des coups.

ROUERGAT. s. m. Bot. Espèce d'agaric qu'on trouve dans la province de Rouergue, où l'on en fait une grande consommation.

ROUERGOIS, OISE. adj. et s. Géogr. Habitant du Rouergue. || Qui appartient au Rouergue ou à ses habitants.

ROUERGUE. (du lat. *Ruteni*, dérivé du celt. *ruth*, rousse, blonde; *hen*, tête : *ruthen*, tête blonde. Lucain, en effet, représente les *Ruteni* avec une chevelure blonde). Géogr. Ancienne province de la Guyenne, qui était divisée en trois parties, la Comté, la Haute-Marche et la Basse-Marche. Le Rouergue forme aujourd'hui le département de l'Aveyron.

ROUERIE. s. f. Action de roué, tour de roué. C'est une rouerie. Le provincial est toujours en garde contre la *rouerie* parisienne. (E. Vermond.) Fam.

ROUESSE. s. m. Agric. Nom donné à de petits bois à moitié dégarnis, qu'on réserve dans chaque ferme pour le pâturage des bœufs pendant les grandes chaleurs.

ROUET. s. m. (pr. *roué*; rad. *roue*). Machine à roue, qui sert à filer. Un rouet à filer de la soie, du chanvre, de la laine, de la corde. Filer au rouet. Le *rouet* à filer est une des plus ingénieuses machines qui aient été imaginées pour remplacer le fuseau. Il a pour objet deux fonctions distinctes, savoir : de tordre l'étoupe de lin ou de chanvre, et de l'envider sur une bobine. (Franc.)

— *Être au rouet*. Être au bout de ses expédients. Pour vérifier cet instrument, il nous y faut de la démonstration; pour vérifier la démonstration, un instrument, nous voilà au *rouet*. (Mont.) || *Mettre un homme au rouet*. Le déconcerter, le mettre dans l'embarras.

— Arqueb. Petite roue d'acier appliquée contre la platine des arquebuses et de certains pistolets dont on faisait usage autrefois.

— Constr. Assemblage circulaire, à queue d'aronde, de quatre ou plusieurs plates-formes de bois de chêne, sur lequel on pose en retraite la première caisse de pierres ou de moellons à sec, pour fonder soit un puits, soit un bassin de fontaine. || Enrayure de charpente, ronde ou à pans, d'une flèche de clocher ou d'une lanterne de dôme.

— Jeux. *Jouer au rouet*. Au mail, Jouer pour soi.

— Mar. Syn. de Réa. V. RÉA.

— Serrur. Morceau de tôle arrondi en élévation pour servir de gardes.

— Techn. Roue garnie de dents, placée sur l'arbre d'un moulin à vent ou à eau, laquelle engrène avec les fuseaux de la lanterne.

ROUETTE. s. f. Techn. Branche de saule, longue et menue, qui sert à faire des liens.

ROUF. s. m. (du holland. *roef*, toit). Mar. Construction fort à la mode dans la marine hollandaise, et qui s'élève sur l'arrière du pont d'un navire.

ROUFFACH. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Colmar (Haut-Rhin); 4,000 hab.

ROUFIA. s. m. Bot. Espèce de palmier du genre sagoutier, qui croît à Madagascar.

ROUFOUINE. s. f. Bot. Nom languedocien de la salicorne.

ROUGE. adj. des 2 g. (du lat. *ruber*). Qui est d'une couleur semblable à celle du feu, du sang, etc. La couleur rouge, avoir les lèvres rouges, les joues rouges. Être rouge comme du feu. Rouge comme un coq. Rouge comme un chérubin. Rouge comme une écrevisse. Avoir le nez rouge, les yeux rouges, l'oreille rouge. Une rouge trogne. Être, devenir tout rouge de colère. Cuivre rouge. Roses rouges. Vin rouge. Œillets rouges. Œufs rouges. Encre rouge. Drap rouge. Calotte rouge. La *rouge* vapeur des sacrifices humains et du massacre des citoyens souille l'air naguère d'un bleu si pur, et teint de pourpre les flots jaunes du sol rechargé de cadavres. (Byron.) Leurs yeux *rouges* de sang lancent d'affreux éclairs. (Del.)

La timide Aricie est alors arrivée.
Elle approche, elle voit l'herbe *rouge* et fumante.
(Racine.)

— *Perdrix rouge*. Espèce de perdrix qui a les pieds et le bec rouges.

— *Fer rouge, tout rouge*. Fer qui est devenu rouge au feu.

— *Boulets rouges*. Boulets de canon qu'on fait rougir avant d'en charger le canon, et qui mettent le feu aux matières combustibles qu'ils frappent. Tirer à boulets rouges.

— Fig. *Tirer sur quelqu'un à boulets rouges*. L'attaquer sans ménagement, l'accabler de reproches, d'injures ou d'épigrammes.

— Fam. *Un rouge bord*. Un verre de vin plein jusqu'aux bords. Boire un rouge bord. Un laquais effronté m'apporte un *rouge bord*. (Boil.) || On dit aussi *Boire à rouge bord*. Ces locutions ont vieilli.

Cependant mon hableur, avec une voix haute,
Porte à mes campagnards la santé de notre hôte :
Qui tous deux pleins de joie, en jetant un grand cri,
Avec un rouge-bord acceptent son défi. (Boil.)

Dans le bachique transport,
Chacun, à perte d'haleine,
Voudra boire un rouge-bord.
([illegible])

— Prov. *Rouge au soir, blanc au matin, c'est la journée du pèlerin*. [illegible]

— Extrêmement roux. Avoir les cheveux rouges. Le poil rouge. La barbe rouge.

— Fig. et fam. *Il est méchant comme un âne rouge*. Se dit d'un homme qui est méchant [illegible].

— *Les plus rouges y furent pris*. Les plus fins et les plus habiles se laissèrent attraper.

— Anc. prat. *Livre rouge*. Livre couvert de basane rouge, sur lequel on enregistrait autrefois les délits prononcés à l'audience. || *Être inscrit sur le livre rouge*. Être sous le coup d'une accusation.

— Ethnogr. *Race rouge, peaux rouges*. Se dit des Indiens de l'Amérique du Nord.

— Géogr. *Mer rouge*. Golfe très-allongé de la mer des Indes, qui s'étend entre l'Asie et

l'Afrique, depuis le détroit de Bab-el-Mandeb jusqu'à l'isthme de Suez.

— Hist. *Livre rouge*. V. LIVRE.

— S'est dit par allusion aux vêtements de pourpre des grands dignitaires, d'un homme vain et orgueilleux.

— Hist. ecclés. *Chapeau rouge*. Chapeau de cardinal.

— Hist. fr. *Les enfants rouges*, s'est dit quelquefois des mousquetaires qui étaient habillés de rouge.

— Pathol. *Fièvre rouge*. Surnom de la scarlatine.

ROUGE. s. m. Phys. L'une des couleurs primitives du spectre solaire. Cette couleur est très-répandue dans la nature, mais elle y offre un nombre presque infini de nuances dont les principales sont : Le rouge pur. Le rouge pourpre ou rouge de sang. Le rouge de carmin. Le rouge de minium. Le rouge de cinabre. Le rouge incarnat.

— Couleur rouge. Un beau rouge. Un rouge vif, un rouge éclatant. Rouge brun. Rouge foncé. Rouge pâle. Rouge noirâtre. Rouge cramoisi. Gros rouge. Rouge d'écarlate. Rouge sanguin. Drap teint en rouge. Souvent les rochers de la Gravia se couvrent d'une neige d'un *rouge* éclatant. (A. Mart.)

Telle d'un *rouge* ardent, lugubre, ensanglanté,
La nuit, dans l'air brûlant, la comète étincelle.
(DELILLE.)

— *Le rouge lui monte au visage*. Se dit d'une personne à qui le sang monte subitement au visage, par un effet de la pudeur, de la honte ou de la colère. Le *rouge* qui monte au visage est souvent une flamme échappée du foyer d'une passion secrète. (Boiste.)

— adv. *Se fâcher tout rouge*. Se fâcher sérieusement. Fam.

— Se dit aussi de certaines substances minérales ou végétales, qu'on emploie à divers usages, et qui sont de couleur rouge. Le rouge d'Angleterre. ‖ *Rouge-brun*. Rouge auquel on a mêlé du noir. ‖ *Rouge d'Andrinople* ou *rouge des Indes*. Rouge de garance appliqué sur le coton par un procédé compliqué. Cette couleur est remarquable par sa beauté et par sa solidité. ‖ *Rouge végétal*. Le rouge de carthame précipité sur du talc sec divisé.

— Particulièrement se dit d'une espèce de fard rouge dont les femmes usaient beaucoup autrefois, et qui n'est plus guère employé qu'au théâtre. Mettre du rouge et des mouches. Rouge végétal. Du *rouge* qu'on vous voit, on s'étonne, on murmure. (Boil.)

Lise a quitté le *rouge*, et l'on se dit tout bas
Qu'elle ferait bien mieux de quitter Licidas.
(GRESSET.)

— Par exagér. *Cette femme a un pied de rouge; elle a du rouge comme une roue de carrosse*. Elle est extrêmement fardée.

— Agric. Maladie du pêcher.

— Ornith. Nom vulgaire du canard souchet, qu'on appelle aussi *rouge à la cuiller*. ‖ *Rouge gros-bec*. Le gros-bec de Virginie. ‖ *Rouge à huppe*. Le canard morillon.

ROUGE. s. f. Jeux. La couleur opposée à la noire. Demander la rouge. Avoir la rouge. La rouge et la noire.

ROUGÉ. Géogr. Ch.-l. de cant., arrond. de Chateaubriand (Loire-Inférieure) ; 2,100 hab.

ROUGE-AILE. s. m. Ornith. Nom vulgaire de la grive.

ROUGEASSE. s. m. Hortic. Variété de raisin.

ROUGEÂTRE. adj. des 2 g. Qui tire sur le rouge. L'or faux devient rougeâtre. Le temps est rougeâtre. Le soleil venait de se coucher ; un bandeau *rougeâtre* marquait encore sa trace à l'horizon lointain des monts de la Syrie. (Volney.)

ROUGEÂTRE. s. m. Bot. Petit agaric de la famille des bulbeux, qui se trouve au bois de Boulogne.

— Erpét. Nom spécifique d'une tortue d'Amérique.

ROUGEAU. s. m. Agric. V. ROUGEOT.

— Art vétér. V. ROUGE-CUISSE.

ROUGEAUD, AUDE. adj. Qui a naturellement le visage rouge, un peu haut en couleur. Il est rougeaud. Elle est rougeaude. Fam.

— substantiv. Un gros rougeaud. Une grosse rougeaude.

ROUGE-BÉ. s. m. Bot. Nom de la cameline dans les environs de Laon.

ROUGE-BOURSE. s. m. Ornith. La rouge-[illegible]

[illegible] s. m. Ornith. Espèce de tangara.

ROUGE-CUISSE. s. m. Art vétér. Charbon des moutons.

ROUGE-GORGE. s. m. Ornith. Oiseau du genre de la fauvette et de l'ordre des passereaux. Un rouge-gorge. Des rouges-gorges. Le rouge-gorge est à peu près de la grosseur du rossignol, il est gai, il semble rechercher l'homme et se plaire à lui faire compagnie ; il le suit ou le précède dans les forêts, et se laisse approcher de si près que l'on croirait pouvoir le prendre à la main, mais qui va se poser plus loin dès qu'on est à sa portée. Son chant n'est qu'un gazouillement pendant l'hiver ; mais, dans le temps des amours, il lui donne plus d'étendue et le coupe par des accents gracieux ; il le fait entendre dès l'aube du jour et le soir après le coucher du soleil.

Le brillant *rouge-gorge* y devance leurs pas ;
Il vient, sans redouter les flèches du trépas,
Ni la captivité mille fois plus cruelle,
Nous rendre innocemment sa visite annuelle.
(ROUCHER.)

— Erpét. Nom vulgaire de l'iguane.

ROUGEMONT. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Baume-les-Dames (Doubs) ; 1,500 hab.

ROUGE-NOIR. s. m. Ornith. Espèce de gros-bec.

ROUGEOLE. s. f. (pr. *rou-jo-le* ; du lat. *rubeola*, rad. *ruber*, rouge). Pathol. Maladie exanthématique, qui paraît avoir été inconnue aux anciens médecins, et dont la première invasion en Europe n'est pas bien déterminée. Elle reconnaît une cause unique, un virus particulier qui la transmet des malades aux personnes saines. La rougeole se présente sous la forme de petites taches rouges, à peine élevées, réunies dans beaucoup de points, de manière à former de grandes plaques irrégulières ; elles se montrent d'abord à la face, puis à la poitrine, aux bras, à l'abdomen, aux membres pelviens.

— Art vétér. Maladie propre aux porcs qui se reconnaît par des taches rouges, qui se manifestent surtout au groin, autour des oreilles, aux aisselles et à la face intérieure de la cuisse, et qui tombent ensuite avec la peau en écailles semblables à de la recoupe de son.

— Agric. Maladie du seigle, caractérisée par une ou plusieurs longues taches rouges sur les épis, et dont les suites sont une grande diminution dans la production des grains.

— Bot. Le mélampyre des champs. ‖ Petit groupe de champignons qui se font remarquer par la teinte rousse ou rouge de leur chapeau et par la qualité du suc doux qu'ils contiennent. Rougeole à lait doux. Rougeole rousse.

— Conchyl. Jolie espèce de porcelaine ainsi nommée à cause de la manière dont elle est tachetée.

ROUGEOT. s. m. Ornith. Le canard milouin.

— Agric. Maladie des feuilles de la vigne.

ROUGEOTTE. s. f. Bot. Nom vulgaire de l'adonide d'été.

— Espèce de champignon nommée aussi prévat doré.

— Crust. Nom donné par les marins à un mollusque ou ver marin dont se nourrissent les morues.

ROUGE-PLONGE. s. m. Ornith. Le canard garrot est ainsi nommé d'après l'habitude qu'il a de plonger à l'instant où l'amorce prend feu.

ROUGE-QUEUE. s. m. Ornith. Espèce de pie-grièche. ‖ *Rouge-queue à gorge-bleue*. La gorge bleue. ‖ *Rouge-queue de la Guiane*. La queue sanguine. ‖ *Rouge-queue des Indes*. La pie-grièche brune du Bengale. ‖ Pl., des *rouges-queues*.

ROUGE-ROUGET. s. m. Ornith. Le canard souchet.

ROUGET. s. m. (pr. *rou-jé*). Ichthyol. Espèce de poissons appartenant à la famille des mulles, de la grande division des acanthoptérygiens. Elle doit son nom à sa couleur d'un rouge vif, habite en grand nombre la Méditerranée, et se rencontre quelquefois jusque dans la Manche. Sa chair est assez délicate, et était surtout recherchée dans l'ancienne Rome.

— Pollen des fleurs que les abeilles ont amassé dans leurs alvéoles pour la nourriture de leurs larves, et qui s'est altéré faute d'un emploi assez prompt.

ROUGET DE L'ISLE (Joseph). Auteur de la *Marseillaise*, né en 1760 à Lons-le-Saulnier, mort en 1836 à Choisy-le-Roi ; était officier de génie en 1789.

ROUGE-TROGNE. s. f. Visage rouge d'un ivrogne. Pop.

ROUGETTE. s. f. Bot. Genre de la famille des mousses, ne comprenant qu'une espèce des Alpes et des montagnes de l'Europe.

— Mamm. Nom donné à une grande chauve-souris du genre des roussettes.

ROUGEUR. s. f. Qualité de ce qui est rouge. Couleur rouge. Les rougeurs des yeux. La rougeur du ciel. La rougeur des joues, des lèvres.

Était-ce une blanche atmosphère,
Le brouillard doré du matin,
Ou du soir la rougeur légère ? (STE-BEUVE.)

— Teinte vive et passagère qui se montre sur la peau du visage. Noble rougeur. Rougeur vermeille, [illegible]

[illegible] vent ce que la langue nie, la *rougeur* l'avoue. (Lopez de Véga.) La *rougeur* est aussi souvent répandue sur le visage par la crainte du blâme ou de la honte, que par la modestie. (Boiste.) Ces mots ont fait monter la *rougeur* sur mon front. (Rac.) Œnone, la *rougeur* me couvre le visage. (Id.) Une *rougeur* subite allume son visage. (B.-Lorm.)

Je ne sais pas comment, ferme en votre doctrine,
Vous pourriez, sans rougeur et sans confusion,
[illegible] (Boil.)

— Pathol. Se dit au plur. des taches rouges qui viennent sur le visage et en général sur la peau. Avoir des rougeurs au front, aux joues.

— Vén. *On revoit d'un cerf par les rougeurs*. C'est-à-dire par le sang que le bois refait laisse aux branches.

ROUGI, IE. part. pass. du v. Rougir. S'emploie adjectiv. Le fer jette des étincelles en grande quantité lorsqu'il est *rougi* à blanc. (Buff.)

Folle et tendre orgie !
La face *rougie*,
La panse élargie,
Là chacun est roi. (BÉRANGER.)

Et le manteau de soie à riche broderie,
Tombait de son épaule en la poudre *rougie*. (BELLY.)

— *Rougi de*.

Et la Phrygie
Cent fois de votre sang a vu ma main *rougie*. (RAC.)

— *Rougi par*. Les îles du Nouveau-Monde avaient vu leurs ondes *rougies* par les défaites les plus sanglantes. (Mass.)

— *De l'eau rougie*. De l'eau où il n'y a que fort peu de vin.

ROUGIE. s. f. Techn. La seconde des deux manipulations qu'on fait subir aux draps destinés à l'écarlate.

ROUGILLON. s. m. Bot. Petit champignon qui croît parmi les mousses et les chardons dans les terres fortes en Languedoc.

ROUGIR. v. a. 2e conj. Rendre rouge ; peindre ou teindre en rouge. Le soleil rougira ces fruits. Rougir un plancher. Rougir une porte. Rougir la tranche d'un livre. Leur sang rougissait la terre. Ils *rougissent* le mors d'une sanglante écume. (Rac.) Un léger incarnat *rougit* son front timide. (B.-Lorm.) Faut-il *rougir* la terre de sang, la labourer de boulets, la couvrir de cadavres et de ruines pour s'y préparer un plus beau cercueil ? (Boiste.)

A la danse bientôt succède un long repas.
Là, chacun d'un vin pur *rougit* sa large coupe.
(ROUCHER.)

— *Ne faire que rougir son eau*. Ne boire que très-peu de vin avec beaucoup d'eau.

— Fig. *Rougir ses mains de sang*. Assassiner, exercer des proscriptions sanglantes. Le sang de son parti *rougit* souvent ses mains. (Volt.)

— Techn. Donner une façon aux cuirs, en leur appliquant un rouge composé de bois du Brésil et de chaux.

— v. n. Devenir rouge. Les cerises rougissent. Elles commencent à rougir. Les écrevisses rougissent en cuisant. Faire rougir un fer dans le feu. Faire rougir la pelle. La cerise *rougit* aux rameaux suspendue. (Michaud.)

Chaque matin l'aube est nouvelle,
Et le ciel *rougit* chaque soir. (SAINTE-BEUVE.)

A peine son sang coule et fait *rougir* la terre,
Les dieux font sur le ciel entendre le tonnerre.
(RACINE.)

— Se dit aussi des personnes. Une fille qui rougit aussitôt qu'on lui parle. Faire rougir une jeune fille en la regardant. Elle répondit en rougissant. Rougir de honte, de pudeur. Rougir de colère. Vos reproches l'ont fait rougir. Celui qui demande en *rougissant* ne devrait jamais essuyer de refus. (Beauh.) Elle cache son front de pudeur *rougissant*. (Belly.) Lavinie interdite et troublée, annonce en *rougissant* qu'elle cède au charme irrésistible de la bonté ! (Deleuze.) L'ingrat a-t-il *rougi* lorsqu'il t'a reconnue ? (Rac.) L'innocence à *rougir* n'est pas accoutumée. (Mol.) J'aime mieux ceux qui *rougissent* que ceux qui pâlissent. (Caton.) Quand une fille cesse de *rougir*, elle a perdu le charme le plus puissant de la beauté. (Grégory.)

Elle veut me parler sous ces sacrés portiques,
Non loin de cet autel de nos dieux domestiques ;
Elle vient, et son front, siége de la candeur,
Annonce en *rougissant* les vertus de son cœur.
(VOLTAIRE.)

— Fig. Avoir honte, confusion. Faire rougir ses parents. Rougir de sa mauvaise conduite. Rougir de sa faiblesse. Ne savoir ce que c'est que de rougir. A ces accents, le père d'Amélie revenant à lui, et *rougissant* de son trouble, pria son père de lui pardonner. (Chateaub.) La vraie chasteté de l'âme, la vraie pudeur chrétienne est de *rougir* du péché. (Boss.) Contents de ce que la nature les avait faits, nos pères ne *rougissaient* pas de leurs ancêtres. (Mass.) La chaire elle-même *rougit* de ce comique indécent, ou de ces ornements bizarres et pompeux, dont elle s'était jusque-là parée. (Id.) Le vice ne peut *rougir* que de sa propre laideur, qui l'expose à la haine et au mépris. (Virey.) Quoique la fortune soit sans pudeur, elle *rougit* quelquefois à la vue du mérite. (Oxenstiern.) Vous pouvez sans *rougir* consentir à ma flamme. (Rac.) Faites *rougir* ces dieux qui vous ont condamnée. (Id.)

Que le monde, par toi séduit et ravagé,
Rougisse de ses fers, les brise, et soit vengé. (VOLT.)

N'ai-je pas vu [illegible]
[illegible]

— Fig. Se dit aussi en parlant des choses. Le juste peut avec confiance condamner dans les autres ce qu'il s'interdit lui-même ; ses instructions ne *rougissent* pas de sa conduite. (Mass.) La réputation de certains hommes fameux dans le monde, *rougirait* de la bassesse de leurs mœurs et de leurs penchants. (Id.)

— *Rougir de*, suivi d'un infinitif. Les hommes ne *rougissent* pas de prendre pour eux les métiers commodes, et de laisser les plus rudes aux femmes. (B. de St-P.) La jalousie ne *rougit* pas de se faire des appuis honteux et méprisables. (Mass.) Un sujet indigne, que l'honneur même *rougirait* de voir en place. (Id.) Ne *rougis* pas de prendre une voix suppliante. (Rac.)

— SE ROUGIR. v. pron. Se teindre en rouge. Cette étoffe peut se rougir.

ROUGISSANT part. prés. du v. Rougir. Il est invariable. Qui rougit. Des jeunes filles rougissant par pudeur.

ROUGISSANT, ANTE. adj. Qui devient rouge. Il est l'amoureux de toutes les belles ; oui, il les aime toutes, et pour toute sorte de raisons ; celle-ci pour son regard baissé et sa joue *rougissante*, celle-là pour sa prunelle qui brûle et pour ses lèvres qui appellent le baiser. (J. Janin.)

ROUGISSURE. s. f. Agric. Maladie des fraisiers.

— Techn. Couleur du cuivre rouge. La rougissure d'un chaudron, d'une casserolle.

ROUHAMON. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones de la famille des apocynées, ayant pour type le rouhamon de la Guiane.

ROUI, IE. part. pass. du v. Rouir. S'empl. adjectiv. Du lin roui. Du chanvre roui. Le chanvre *roui* à l'air, avec les précautions indiquées, a donné des filasses superbes, qui flattent et brillent à l'œil. (Rozier.)

ROUI. s. m. L'action de rouir. La chaleur hâte le roui. Le froid retarde le roui. Les mauvais *rouis* diminuent la récolte d'un sixième et souvent d'un quart ; ce qui reste est faible ou usé, il tombe en étoupe sous le peigne, et si le chanvre n'était pas assez roui ce reste serait dur. (Lenorm.)

— *Cette viande sent le roui*. Elle a un mauvais goût, qui vient de la malpropreté du vase où elle a été cuite.

ROUILLAC. Géogr. Ch.-l. de cant., arrond. d'Angoulême (Charente) ; 1,500 hab.

ROUILLE. s. f. (pr. *rou-ye* ; du lat. *rodicula*, fait de *rodo*, ronger). Chim. Peroxyde de fer hydraté qui se reproduit lorsque le fer est exposé à l'action de l'air humide. Les grands talents attirent la haine, comme le fer attire la *rouille*. (D'Alembert.)

— Par extens. Nom donné à tous les oxydes, soit purs, soit hydratés ou carbonatés, qui se trouvent à la surface d'un grand nombre de métaux ‖ *Rouille de plomb*. Le blanc de plomb ou l'oxyde hydraté et carbonaté de ce métal. ‖ *Rouille de cuivre*. Le vert-de-gris ou l'oxyde hydraté de cuivre.

— Fig. Se dit des traces d'ignorance et de grossièreté qu'on remarque dans certains siècles ou dans certains écrits. La rouille des vieux préjugés. La rouille de l'ancienne barbarie. La raison, pour obtenir le respect des hommes, a besoin d'être couverte de la *rouille* de l'antiquité. (***) Les sermons et les oraisons funèbres de Lingendes, quoique mêlées encore de la *rouille* de son siècle, furent le modèle des orateurs qui l'imitèrent et le surpassèrent. (Volt.)

Cesse de t'étonner, si l'envie animée,
Attachant à ton nom sa *rouille* envenimée,
La calomnie en main, quelquefois te poursuit.
(BOILEAU.)

— Agric. Maladie des végétaux dans laquelle les feuilles et le chaume sont recouverts d'une poussière jaune-rougeâtre ou approchant de la rouille du fer. La rouille du haricot.

— Art vétér. Un des noms de la pourriture des moutons.

— Bot. Nom donné à de très-petits champignons qui viennent en très-grande quantité sur beaucoup de plantes, et qui les font languir ou périr. La rouille des euphorbes. La rouille des poiriers.

ROUILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Rouiller. S'empl. adjectiv. Des armes rouillées. De vieux pistolets tout rouillés. Elle toucha la porte qui cria lentement sur ses gonds *rouillés*, et lui offrit un étroit escalier tournant de marbre noir. (G. Lévis.)

On voit leurs mains tristement occupées
A ranimer, sur un grès plat et rond,
Le fer *rouillé* de leurs vieilles épées. (VOLT.)

— Qui a la couleur de la rouille, c'est-à-dire d'un jaune tirant sur le rouge. Crachats rouillés.

— Fig. Altéré, affaibli faute d'exercice. Un esprit rouillé. Être bien rouillé sur une matière. On trouva son brillant un peu *rouillé* du séjour de la campagne. (Ham.)

ROUILLÉ. s. m. Ichthyol. Nom spécifique d'un labre.

ROUILLÉE. s. f. Entom. Nom vulgaire de la phalène de l'aubépine.

ROUILLER. v. a. 1re conj. (pr. *rou-yé*). Produire de la rouille sur la surface d'un corps. L'humidité, l'eau rouille le fer.

— Fig. Altérer, affaiblir faute d'exercice. L'oisiveté rouille l'esprit.

[illegible]
Le fer se rouille aisément.

— Avec ellipse du pronom. Il a laissé rouiller ses armes.

— Fig. S'altérer, s'affaiblir faute d'exercice. Le goût, l'esprit se rouille dans l'oisiveté. Il s'est bien rouillé dans la province.

— Dans un sens analogue. Voulant trop se polir, notre âge s'est *rouillé*. (Satiriq.)

ROUILLEUX, EUSE. adj. (rad. *rouille*). Qui a la couleur de la rouille.

ROUILLURE. s. f. (pr. *rou-yu-re*). Effet de la rouille.

ROUIR. v. a. 2e conj. (pr. *rou-ir*). Faire tremper dans l'eau. Il ne se dit que du lin et du chanvre, que l'on fait tremper dans l'eau afin que les filets puissent aisément se séparer de la partie ligneuse. Rouir du lin. Rouir du chan-

vre. Pour *rouir* le chanvre à eau stagnante ou à eau courante, on est dans l'habitude de disposer dans les fosses les javelles les unes sur les autres, et quand elles y ont été réunies en assez grand nombre, on les recouvre de planches qu'on charge de pierres. (Robiq.)

— v. n. Faire rouir du lin. Le chanvre ne rouit pas bien dans l'eau courante. Mettre du lin, du chanvre à rouir. Rouir à la rosée.

ROUISSAGE. s. m. Opération dans laquelle on débarrasse, à l'aide d'une espèce de fermentation, le chanvre, le lin, ou autres plantes textiles, des différentes substances qui agglutinent naturellement ces fibres entre elles, et avec assez d'énergie pour qu'on ne puisse les isoler les unes des autres tant que ces produits les environnent. L'effet du rouissage est la destruction de ces produits. Rouissage à la rosée. Rouissage à eau stagnante. Rouissage à eau courante. Rouissage à sec. Rouissage en terre.

— Résultat de cette action. Avoir un bon rouissage, un mauvais rouissage. Si par des circonstances quelconques on est forcé de placer les routoirs près des habitations, il vaut encore mieux courir les risques de ne pas avoir un *rouissage* si parfait en se servant de l'intermédiaire de l'air, que de succomber sous l'infection. (Rozier.)

ROUISSOIR. s. m. Agric. Se dit quelquefois pour Routoir. A une heure après midi environ, les femmes sortent du *rouissoir* et procèdent alors à mettre le chanvre à l'étendage. (Crud.)

ROUIT. s. m. Se dit quelquefois pour Rouissage.

ROUJAN. Géogr. Ch.-l. de cant., arrond. de Béziers (Hérault) ; 1,420 hab.

ROUJOT. s. m. Mamm. Belle espèce d'écureuil des Indes orientales, dont les parties supérieures sont d'un roux marron et les inférieures jaunes.

ROUKMI. Temps hér. ind. Frère de Roukmini.

ROUKMINI. Temps hér. ind. Fille de Bhichmaka, roi de Coundina, devint l'épouse légitime de Crichna, et se brûla sur un bûcher après sa mort.

ROULABLE. adj. des 2 g. Qui est susceptible de se rouler en cornet ou en entonnoir.

ROULADE. s. f. Action de rouler de haut en bas. Nous avons fait une belle roulade. Fam. dans ce sens.

— Mus. Passage, dans le chant, de plusieurs notes sur une même syllabe. Ce mot vient de ce que la voix semble rouler en passant légèrement d'un son à un autre. Roulade montante. Roulade descendante. La légèreté de la voix est la première qualité qu'on exige pour la *roulade* ; les élèves qui ne posséderont pas naturellement un tel avantage doivent se le procurer à force de travail. (C.-Blaze.)

— Art culin. Tranche de viande aplatie que l'on recouvre d'une farce, et qu'on roule en forme de saucisson pour la faire cuire à la broche ou à l'étuvée. Roulade de bœuf. Roulade de veau.

ROULAGE. s. m. Action de rouler.

— Facilité de rouler. Aplanir le chemin pour le roulage des voitures, du canon.

— Transport des marchandises sur des voitures à roues. Ces ballots coûteront tant pour le roulage, coûteront tant de roulage. Le *roulage* s'est exercé longtemps par les rouliers seuls, qui se chargeaient de transporter les marchandises sans intermédiaires, moyennant des prix convenus de gré à gré. (Lenorm.)

— Se dit aussi des établissements où l'on se charge de ce transport. Une maison de roulage. Mettre une caisse au roulage. Envoyer un ballot par le roulage. Le *roulage* accéléré est un moyen terme entre le *roulage* ordinaire et les messageries ; il est opéré par l'entremise des commissionnaires de roulage et par les rouliers ordinaires. (Lenorm.) Ces richesses, plus de cinquante mille voitures de *roulage* s'en emparent et les dispersent çà et là dans le pays, dont elles entretiennent sans cesse le mouvement et la prospérité. (A. Mart.)

— Agric. Opération qui consiste à passer sur les terres fraîchement labourées ou ensemencées un rouleau ou cylindre pesant, en bois, en pierre ou en fer, uni ou armé de pointes, dans le but de briser les mottes ou de plomber le terrain.

— Mar. Mouvement imprimé aux vergues d'un bâtiment par le roulis. ‖ *Palans de roulage*. Palans qui arrêtent le roulis d'un bâtiment.

ROULAISON. s. f. Techn. Ensemble des [illegible]

ROULANS-L'EGLISE. Géogr. Ch.-lieu de cant., arr. de Baume-les-Dames (Doubs) ; 650 h.

ROULANT. part. prés. du v. Rouler. Qui roule. Il est invar. Semblable à ces fleuves qui *roulant* leurs flots avec majesté arrosent des terres stériles et sèches. (Fléch.) Toutes ces idées, *roulant* à tout moment dans cette âme farouche, lui inspiraient une rage muette et cachée. (La Harpe.) Des flots de barbares, *roulant* les uns sur les autres, étendaient chaque jour leurs ravages sur les contrées populeuses et civilisées de l'Occident. (Ségur.) Des fleuves d'une largeur immense, tels que l'Amazone, la Plata, l'Orénoque, *roulant* à grands flots leurs vagues écumantes, et se débordant en toute liberté, semblent menacer la terre d'un envahissement, et faire effort pour l'occuper tout entière. (Buff.)

Ces sphères qui *roulant* dans l'espace des cieux,
Semblent y ralentir leur cours silencieux. (Lemierre.)

ROULANT, ANTE. adj. Qui est susceptible de rouler aisément. Un carrosse bien roulant. Souviens-toi du jour où nous passâmes à travers les cailloux *roulants* de la rivière des Trois-Mamelles. (B. de St-P.) Entendra ces discours sur l'amour seul *roulants*. (Boil.) Et sous leurs verts fardeaux les chars *roulants* gémissent. (Del.) Je les vois sous mes coups *roulants* dans la poussière. (Volt.) Nous verrons toujours les astres *roulants* sur cette voûte et comme dans un même cercle. (Id.) Les étoiles sont autant de soleils *roulants* dont chacun a des mondes *roulants* autour de lui. (Id.)

N'entends-tu pas de loin la trompette guerrière,
Les cris des malheureux *roulants* dans la poussière ?
(Voltaire.)

Et le mercure enfin, qui, connu par son poids,
En globules *roulants* glisse et fuit sous nos doigts.
(Delille.)

— *Avoir un carrosse bien roulant*. Avoir un carrosse bien entretenu. Vieux dans ce sens.

— *Ce chemin est roulant, bien roulant*. Il est beau et commode pour les voitures, pour le charroi.

— *Chaise roulante*. Voiture à deux roues, traînée par un cheval de brancard et par un ou deux chevaux de côté.

— Chir. *Vaisseau roulant, veine roulante*. Vaisseau, veine qui vacille, qui change de place quand on met le doigt dessus. On a de la peine à le saigner, parce que ses vaisseaux sont roulants.

— Art milit. *Feu roulant*. Feu de mousqueterie continu. L'ennemi fit un feu roulant.

— Fig. et fam. *Un feu roulant de saillies, d'épigrammes*, etc. Plusieurs saillies, plusieurs épigrammes qui sont dites, lancées coup sur coup.

— Imprim. *Presse roulante*. Presse qui fonctionne, qui est en activité. Cet imprimeur a dix presses roulantes.

ROULÉ, ÉE. part. pass. du v. Rouler. S'emploie adjectiv. L'application d'un bandage *roulé*, fortement serré sur le corps et sur les membres, calme les accès convulsifs d'une femme vaporeuse. (Richerand.)

— *Roulé dans*. Vous êtes grosse comme un petit ortolan *roulé* dans sa barde de lard. (Th. Gaut.) D'innombrables débris sont *roulés* dans le Nil. (Lamart.)

— *Roulé en*. Les tatous et les pangolins sortent la nuit de leurs terriers, butinent en silence, et dorment ensuite tout le jour, *roulés* en boule dans leurs maisons osseuses. (A. Mart.)

— *Roulé par*. Toutes les pierres arrondies et *roulées* par les eaux du Rhône ne sont que des morceaux de pierre calcaire. (Buff.)

— Bot. Se dit des organes qui sont tournés sur eux-mêmes, comme les vrilles de la vigne, et plus souvent de ceux qui ont les bords contournés, soit en dedans, soit en dehors, comme les feuilles de l'haronga roulée. ‖ On le dit aussi des feuilles qui se roulent par l'effet de la dessiccation.

— Conchyl. Se dit d'une coquille qui, ayant été abandonnée par l'animal qui l'habitait, a été froissée et ballottée sur les rivages par l'action des flots, et qui a perdu non-seulement ses couleurs, mais encore ses aspérités et son poli. ‖ Se dit aussi d'une coquille involvée ou enroulée.

— Entom. Se dit des ailes des insectes lorsqu'elles ceignent étroitement le corps, comme celles de quelques teignes.

— Forêt. *Bois roulés* ou *bois roulis*. Ceux qui ont des fentes intérieures et qui sont circulaires, suivant le contour des couches ligneuses.

ROULEAU. s. m. Nom que l'on donnait autrefois à ce que nous appelons aujourd'hui livre ou volume. Il se composait d'une seule feuille roulée à part, en sorte que le même ouvrage comprenait autant de rouleaux qu'il était nécessaire d'employer de feuilles séparées pour l'écrire.

— Paquet de quelque chose qui est roulé. Un rouleau de papier. Un rouleau de parchemin. Un rouleau de ruban. Un rouleau de tabac. Un rouleau de louis d'or.

— Fiole de forme cylindrique. Un rouleau d'orgeat. Un rouleau de sirop de guimauve.

— Prov. et fig. *Être au bout de son rouleau*. Avoir épuisé tous ses arguments, tous ses moyens, toutes ses ressources.

— Cylindre de bois, de pierre, etc., servant à divers usages. Rouleau de pâtissier.

— Espèce de cylindre, le plus souvent en bois, qui sert à mouvoir les plus pesants far- [illegible]

— Agric. Cylindre d'un poids plus ou moins considérable qui sert à aplanir les gazons et à briser les mottes lorsque la terre est sèche. On rencontre sur la rive droite du fleuve des plaines immenses unies comme la surface d'un champ sur lequel le laboureur aurait fait passer son *rouleau*. (Tocquev.)

— Se dit aussi de l'action de passer le rouleau sur quelque chose. Le *rouleau* doit, dans tous les cas, être suivi immédiatement de la herse. (De Dombasle.)

— Archit. Se dit, au lieu du mot *enroulement*, des parties qui terminent en rond les modillons ou les consoles, et encore les parties contournées des panneaux et ornements qui se répètent en serrurerie.

— Imprim. Cylindre de bois sur lequel on applique l'encre dite d'imprimerie, et qu'on passe après sur les formes.

— Peint. Espèce d'écriteau que les peintres du moyen âge et quelques-uns de ceux de la renaissance de l'art avaient l'habitude de placer à la main des figures, et sur lesquels ils inscrivaient ce qu'ils supposaient que les personnages devaient dire.

— Erpét. Genre de reptiles ophidiens de la famille des vrais serpents non venimeux. Le rouleau maculé habite le Paraguay.

— Conchyl. Petite division établie parmi les cônes, pour y placer les espèces qui sont subcylindriques, et dont la spire est apparente et couronnée.

ROULÉE. s. f. Pêch. Nappe de filet dont on se sert pour prendre des lamproies dans la Loire.

— Pop. Coups de bâton, de poing. Donner une roulée de coups de bâton à quelqu'un.

ROULEMENT. s. m. Mouvement de ce qui roule. Le roulement de cette voiture fait grand bruit sur le pavé. Le roulement des astres, du ciel. Heureux peuple qui fait ce qu'on commande, mieux que ceux qui commandent, sans se tourmenter des causes ; qui se laisse mollement rouler après le *roulement* céleste. (Montaigne.)

— *Roulement d'yeux*. Le mouvement par lequel on tourne les yeux de côté et d'autre, en sorte que la vue paraît égarée. Il faisait des grimaces et des roulements d'yeux à faire peur.

— Se dit aussi d'un mouvement d'yeux où l'on remarque de l'affectation. Cet hypocrite faisait des roulements d'yeux.

Et ses *roulements* d'yeux, et son ton radouci,
N'imposent qu'à des gens qui ne sont point d'ici.
(Molière.)

Gardons-nous d'imiter dans sa folle lecture,
Dans ses *roulements* d'yeux et ses contorsions,
Ce fanatique amant de ses productions.
(Fr. de Neufchateau.)

— Mus. Se dit de plusieurs tons différents poussés d'une même haleine, soit en montant, soit en descendant. Faire des roulements de voix, de beaux roulements, de longs roulements.

— Par anal. Se dit aussi du chant des oiseaux. Le rossignol jaloux enfle son gosier flexible, et fait entendre l'harmonie de ses *roulements*. (Reyrac.)

— Bruit formé par un ou par plusieurs tambours que l'on bat continuellement à coups égaux et pressés. Un roulement de tambour. Faire un roulement. Roulement de timbale.

— Par anal. Se dit du bruit du tonnerre. Le soleil se couvre ; les premiers *roulements* du tonnerre se font entendre. (Chateaub.) Le cultivateur américain, assis à la porte de sa hutte champêtre, écouta les *roulements* de la foudre et les sifflements de l'orage sans se douter du mystère qui s'accomplit. (A. Mart.)

Entendez-vous dans l'horizon lointain,
Ce *roulement* précurseur des tempêtes ? (Campenon.)

Des tonnerres lointains les *roulements* funèbres
Sèment de tous côtés l'épouvante et l'horreur.
(Baour-Lormian.)

— Fig. Action de se remplacer alternativement dans certaines fonctions, à un certain rang, etc. Il se fait un *roulement* annuel dans les tribunaux, entre les diverses chambres dont ils sont composés. (Acad.)

— Comm. *Roulement de fonds*. Circulation rapide d'une certaine quantité d'argent. Dans cette maison il y a un grand roulement de fonds.

ROULER. v. a. 1re conj. Faire avancer une chose d'un lieu à un autre en même temps qu'elle tourne sur elle-même. Rouler une boule. Rouler un tonneau. Rouler des pierres du haut d'une montagne. Une rivière qui roule ses eaux. Un torrent qui roule des cailloux. Heureux les peuples qui cultivent les vallées et les collines que la mer forma dans son sein, des sables que *roulent* ses flots, des dépouilles de la terre. (Marm.) Si l'eau n'avait pas eu la propriété de *rouler* mollement ses ondes, de voyager, pour ainsi dire, sur tout le globe, comment la nature eût-elle été embellie et fertilisée ? (A. Mart.)

Et *roulant* nos débris sur sa route éternelle,
Le temps emporte tout, mais il ne l'atteint pas.
(Chênedollé.)

La naïve bergère, assise au coin d'un bois,
Chante, et *roule* un fuseau qui tourne sous ses doigts.
(St-Lambert.)

— *Rouler les yeux*. Les tourner de côté et d'autre avec violence, avec effort ou affectation. Rouler les yeux comme un possédé. Rouler les yeux dévotement. *Roulant* en traits de feu ses sanglantes prunelles. (Del.)

Il voit Robert qui [illegible]
Roulait les yeux, et lui serrait la main. (Volt.)

— *Rouler sa voix*. Faire des roulements de voix, faire des roulades. L'autre *roule* sa voix comme un enfant qui crie. (Boil.)

... Dans cette abbaye où l'oiseau des ténèbres
Roule seul aujourd'hui ses cadences funèbres.
(Castel.)

— Pop. *Rouler carrosse*. Avoir un carrosse à soi.

— Fig. et fam. *Rouler doucement sa vie*. Passer sa vie dans une fortune médiocre, sans être ni pauvre, ni riche. ‖ *Rouler sa vie comme on peut*. Mener une vie assez pauvre, assez malheureuse.

— Fig. *Rouler de grands projets dans sa tête*. Méditer de grands desseins.

Elle dit : et, *roulant* son projet dans son âme,
De ses jours odieux cherche à rompre la trame.
(Delille.)

— Plier en rouleau. Rouler un tableau. Rouler une pièce d'étoffe. Rouler un papier.

— Neutral. Avancer en tournant sur soi-même. Les flots roulent sur le sable, sur le gravier. Les saisons, *roulant* sans cesse autour d'un monde insensé, les retrouvent toujours heureux. (Deleuze.) D'un côté, des ondes majestueuses *roulent* avec bruit ; de l'autre, des flots écumants se précipitent avec fracas des rochers élevés, et des tourbillons de vapeurs réfléchissent au loin les rayons éblouissants du soleil. (Lacép.) Allez dire à la feuille arrachée, qui roule aux vents et aux flots, de prendre racine en terre dans la forêt, et de devenir un chêne (Ste-Beuve.)

Mais des traits enflammés ont sillonné la nue,
Et la foudre en grondant *roule* dans l'étendue.
(St-Lambert.)

L'autre esquive le coup : et, l'assiette volant
S'en va frapper le mur, et revient en *roulant*.
(Boileau.)

— Par extens. Se dit d'un carrosse, d'une voiture, d'un char. Notre carrosse, après avoir longtemps *roulé*, s'arrêta. (Le Sage.)

Tel qu'on voit *rouler* sur l'herbe
Un char triomphant et superbe,
Loin de la barrière emporté. (J.-B. Rouss.)

— Fig. Dieu, penché sur l'abîme où *roulent* les mondes, retient la mort et le néant qui voudraient les engloutir, et renouvelle sans cesse le mouvement la fécondité et la vie. (A. Mart.) Un philosophe vous dira en vain que vous devez être rassasié d'années et de jours, que vous avez assez vu le monde *rouler* autour de vous, et plutôt que vous vous êtes assez vu *rouler* vous-même et passer avec le monde. Ainsi tous les hommes commencent par les mêmes infirmités : dans le progrès de leur âge, leurs années se poussent les unes les autres comme des flots, leur vie *roule* et descend sans cesse à la mort par sa pesanteur naturelle. (Boss.)

— *Le ciel, les astres roulent sur nos têtes*. Se dit du mouvement circulaire apparent du ciel et des astres. Les étoiles *roulaient* dans un profond silence. (Del.) Ces grands corps de lumière qui *roulent* si majestueusement et si régulièrement sur nos têtes. (Mass.)

— *Il fait beau rouler*. Le chemin est bien uni, il est beau pour les voitures, pour les charrois.

— *Faire rouler la presse*. Faire imprimer des ouvrages.

— Imprim. On dit qu'une *presse roule*, lorsque la mise en train est terminée, et que le tirage se continue sans interruption.

— Fig. *L'argent roule dans cette maison*. L'argent y est en abondance. On voit *rouler* chez vous tout l'or de la Castille. (Boil.)

— *L'argent roule dans ce pays*. L'argent circule dans le commerce, il passe fréquemment d'une main à l'autre.

— Fig. et fam. *Rouler sur l'or et sur l'argent*. Etre fort riche. Je te l'ai déjà dit, tu vivras ici dans l'abondance, et *rouleras* sur l'or et sur l'argent. (Le Sage.)

— Prov. et fig. *Pierre qui roule n'amasse point de mousse*. Celui qui change souvent de condition ou de profession ne fait pas fortune.

— Fig. *La conversation, ce discours, cette dissertation*, etc., *roule sur telle matière*. Cette matière en est le principal sujet. Notre entretien *roulait* sur un sujet plus digne. (La Chauss.) Cependant, ô mon Dieu, sur quoi *roulent* la plupart des entretiens du monde ! (Mass.) La mollesse, l'éclat de la naissance, le faste qui accompagne les dignités, c'est là-dessus que *roulent* nos projets, nos désirs, nos espérances. (Id.) Et ma conversation avec les personnes qui étaient sorties avait *roulé* sur la mort du fameux médecin Cigna, qui venait de mourir. (X. de Maistre.)

Vous avez vos propos, et nous avons les nôtres.
— Sur quoi roulent-ils donc, et quel en est l'objet ?
(La Chaussée.)

Pourvu que sa finesse, éclatant à propos,
Roulât sur la pensée, et non pas sur les mots. (Boil.)

— Dans un sens analogue. La sage conduite *roule* sur deux pivots, le passé et l'avenir. (La Bruy.)

— Fig. *Tout roule là-dessus*. C'est là le point principal, l'affaire principale dont tout le reste dépend.

— Fig. *L'affaire roule sur lui*. Il en est principalement chargé, il y a la principale influence.

— *Tout roule sur lui dans cette maison*. Il y est particulièrement chargé de toutes les affaires.

— Fig. [illegible]
Il monte à une [illegible] de telle et telle somme.

— Fig. *Mille pensées différentes lui roulent dans l'esprit, mille projets lui roulent dans la tête*. Lui passent et lui repassent dans l'esprit, sans qu'il s'arrête, sans qu'il se fixe à aucun.

— Fig. Errer sans s'arrêter, sans se fixer en un lieu. Il y a longtemps qu'il roule par le monde. Il a roulé dans tous les pays de l'Europe.

Mon père, soixante ans au travail appliqué,
En mourant me laissa, pour rouler et pour vivre,
Un revenu léger, et son exemple à suivre. (Boil.)

— Fig. et fam. Subsister, trouver moyen de subsister.

— Fig. Se dit de plusieurs personnes qui ont quelque commandement, quelque séance, quelque rang, quelque fonction alternativement.

— Manég. *Rouler à cheval.* S'y tenir si mal, qu'au moindre mouvement un peu violent du cheval, on porte le corps tantôt à droite, tantôt à gauche.

— Techn. Arrondir le plomb dans le moulin en l'y remuant avec vitesse.

— Mar. Eprouver du roulis. Ce bâtiment roule.

— SE ROULER. v. pron. Être roulé. Cette pierre est si lourde qu'elle ne peut pas se rouler. Ce papier, cette gravure ne doit pas se rouler.

— Se tourner de côté et d'autre étant couché. Se rouler sur l'herbe. Se rouler sur un lit. Se rouler dans la poussière. Se rouler dans la boue.

De rage et de douleur le monstre bondissant,
Vient aux pieds des chevaux tomber en mugissant,
Se *roule*, et leur présente une gueule enflammée. (RAC.)

— Se dit aussi des choses. La mer en se *roulant* les tira de son sein. (Delille.)

— Fig. Le pécheur mourant se *roule* dans ses propres horreurs. (Mass.)

ROULET. s. m. Techn. Fuseau de bois dont on se sert pour fouler les chapeaux.

ROULETTE. s. f. (rad. *roue*). Petite roue de bois dur, de laiton ou de fer qui tourne dans tous les sens, et qui sert à faire rouler le lit, le fauteuil ou la chaise auxquels on la fixe. Lit à roulettes. Fauteuil à roulettes. Roulettes de fonte, de cuivre.

— Fig. et fam. *Cela va comme sur des roulettes.* Se dit d'une affaire qui marche facilement, sans lenteur et sans obstacle.

— *Roulette d'enfant.* Machine roulante dans laquelle on place, debout, un enfant qui ne sait pas encore marcher. On le fait entrer dans un trou rond pratiqué dans la tablette supérieure de la machine. Le dessous de chaque pied est armé d'une petite roue de bois, de cuivre ou de fer, roulant dans tous les sens pour suivre les mouvements de l'enfant, qui se trouve ainsi soutenu pendant qu'il apprend à marcher.

— Petite chaise à deux roues dans laquelle on allait autrefois par la ville, en se faisant tirer par un homme, et qu'on appelait plus ordinairement *brouette* ou *vinaigrette.* Aller par la ville dans une roulette.

— Se dit de certains petits lits fort bas qu'on peut mettre sous de grands lits.

— Reliur. Petite roue en cuivre gravée en relief sur sa partie cylindrique, montée sur un manche en fer et à fourchette, afin de lui donner la facilité de tourner. La roulette sert à fixer l'or sur le bord des livres.

— Géom. Courbe nommée avec plus de raison *cycloïde.* V. ce mot.

— Techn. Partie importante du métier à bas qu'on appelle aussi *curseur.* ‖ Dans l'art d'imprimer des gravures sur la faïence et la porcelaine, Petites roues en cuir recouvertes de drap fin dans leur circonférence convexe, montées sur des manches de fer et à fourchette. ‖ Marteau du tailleur de pierres à fusil.

— Ornith. La double bécassine.

— Conchyl. Genre de coquilles univalves, goniostomes, établi pour un assez petit nombre d'espèces, qui se rangent autour d'une espèce de toupie. Roulette linéolée. Roulette rose. Roulette monilifère, javanaise.

— Jeux. Espèce de jeu de hasard, composé d'un tapis renfermant au milieu une roulette, de deux pieds environ de diamètre, au milieu duquel se trouve un plateau mobile soutenu par une fiche en acier comme l'aiguille d'une boussole. Il était en usage dans toutes les maisons tenues par la ferme des jeux. Depuis la loi qui interdit en France les jeux de hasard, la roulette s'est réfugiée dans les tripots clandestins.

ROULEUR. s. m. Mar. Bâtiment qui roule facilement, et plus qu'un autre qui se trouverait dans la même position.

— Ouvrier qui transporte dans une brouette la terre préparée pour faire les briques

ROULEUR, EUSE. adj. Entom. Épithète donnée aux chenilles qui roulent les feuilles plusieurs fois sur elles-mêmes pour s'y loger. ‖ ROULEURS. s. m. pl. Famille de lépidoptères nocturnes, comprenant ceux dont les ailes sont roulées autour du corps, ou très-inclinées dans l'état d'inaction de l'animal.

ROULIER. s. m. Voiturier par terre, qui transporte des marchandises sur des chariots, charrettes, fourgons et autres voitures roulantes de cette espèce. Une charrette de roulier. Une blouse de roulier. Une auberge de rouliers. Faire transporter des marchandises par [illegible]

ROULIER, ÈRE. adj. Qui a rapport, qui appartient au roulage, au roulier. Administration roulière. Industrie roulière.

ROULIÈRE. s. f. Blouse de roulier.

ROULIS. s. m. (pr. *rou-li*). Mar. Inclinaison successive et alternative d'un bâtiment, tantôt sur tribord, tantôt sur bâbord. Les roulis sont occasionnés par les lames qui battent les flancs d'un navire, et ils diffèrent suivant les formes et l'arrimage des bâtiments. Roulis brusque, dur, fatigant, vif. Le calme complet de la mer et du vent donne parfois aussi de violentes crises de *roulis* aux bâtiments, et cela est irrémédiable. Il est difficile aux hommes qui n'ont point l'habitude du *roulis* de garder leur corps dans un équilibre continuel sans le secours de quelque point d'appui, quand un grand *roulis* tourmente un navire. (Lecomte.) Le vaisseau dans un calme plat, sans voile et trop chargé de ses mâts, était tourmenté par le *roulis.* (Chat.)

Il balance son mât fragile,
Et dort au vain *roulis* des vents. (LAMART.)

ROULOIR. s. m. Techn. Outil dont les ciriers se servent pour rouler sur une table les bougies et les cierges. ‖ Cylindre dont on se sert pour effacer les plis de la toile. ‖ Rouleau d'un métier à bas, sur lequel l'ouvrage s'enroule à mesure qu'on le fabrique.

ROULON. s. m. Techn. Petits barreaux ou échelons d'un râtelier d'écurie quand ils sont faits au tour, en manière de balustres rallongées, comme cela se pratique dans les belles écuries. ‖ Se dit aussi des petits balustres des bancs d'église.

ROULOUL. s. m. Ornith. Genre d'oiseaux des Indes, comprenant plusieurs espèces, et ayant pour type un oiseau fort joli de Malacca.

ROULURE. s. f. Eaux et forêts. Maladie des arbres, qui s'annonce par la séparation d'une ou de plusieurs de leurs couches ligneuses. Quand la *roulure* ne s'étend pas dans toute la circonférence, le noyau du bois renfermé dans la *roulure* se trouve être de bois vif, et on le trouve ainsi tantôt pourri, tantôt sain et très-dur. (Baudrill.)

— Conchyl. Syn. de Cadran.

ROUMANET. s. m. Bot. Espèce de champignon.

ROUMÉLIE. Géogr. V. ROMÉLIE.

ROUMER. v. n. 1re conj. Gronder, menacer sourdement comme les dogues. Le sanglier *roume.* (Marolles.)

ROUMOIS. Géogr. Ancien petit pays de France (Normandie), compris aujourd'hui dans le département de la Seine-Inférieure et de l'Eure.

ROUN. s. m. Nom vulgaire du turbot.

ROUNOIR. s. m. Ornith. Nom donné à la buse jackal.

— Mamm. Espèce d'écureuil de la baie d'Hudson.

ROUP[illegible]. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones de la famille des protéacées, comprenant des arbrisseaux et des arbres de la Guiane.

ROUPIE. s. f. Humeur qui découle du cerveau, et qui pend au nez par gouttes. Avoir la roupie au nez. Les vieilles gens sont sujets à la roupie, à avoir des roupies. Fam.

— Ornith. Nom vulgaire du rouge-gorge.

ROUPIE. s. f. Métrol. Monnaie des Indes orientales, dont la valeur n'est pas partout la même. Roupie d'or. Roupie d'argent. Cela coûte mille roupies. Demi-roupie. Quart de roupie.

— Il y a deux espèces de roupies en or, celle du Mogol, qui vaut 38 fr. 79 cent.; et celle de Perse, 36 fr. 75 cent. Les roupies d'argent sont celle du Mogol, 2 fr. 42 c.; de Madras, 2 fr. 40 cent.; d'Arcate, 2 fr. 36 cent.; de Pondichéry, 2 fr. 42 cent.; de Bengale, 2 fr. 75 cent.; de Sicca, 2 fr. 52 cent. Les roupies de 4 abassis valent 4 fr. 90 cent.; celles de 2 abassis, 2 fr. 45 cent.

ROUPIEUX, EUSE. adj. Qui a souvent la roupie au nez. Avoir le nez roupieux.

— substantiv. Celui, celle qui a souvent la roupie au nez. Un vieux roupieux. Une vieille roupieuse. Peu usité.

ROUPILLE. s. f. Espèce de manteau court que portaient les Espagnols. ‖ Petite casaque que portaient les cavaliers.

ROUPILLER. v. n. 1re conj. (pr. *rou-pi-ié*). Sommeiller à demi. Il n'a fait que roupiller pendant toute la conversation. Famil.

ROUPILLEUR, EUSE. s. Celui, celle qui roupille fréquemment. C'est un vieux roupilleur. Famil

ROUQUE. s. m. (par corrupt. de l'ang. *rook*, filou). Nom donné quelquefois à des individus qui, dans les académies de jeux, font profession de prêter de l'argent.

ROUQUETI. s. m. Mamm. Nom vulgaire du lièvre mâle.

ROURE ou **ROUVRE.** s. m. Bot. Espèce de chêne. ‖ *Roure* ou *rouvre des cordonniers.* Le sumac.

ROUSRET. s. m. Pêch. A Calais, filet avec lequel on prend des chevrettes et des sauterelles.

[illegible] fume les harengs.

ROUSSAILLE. s. f. Ichthyol. Synonyme de blanchaille, mot par lequel on désigne toutes les petites espèces de cyprins qui vivent dans nos rivières.

ROUSSARD. s. m. Ornith. Espèce de pigeon. ‖ Métis du faisan commun et du faisan doré.

— Minér. Sorte de grès roussâtre.

ROUSSARDE. s. f. Ichthyol. Un des noms vulgaire du labéon.

ROUSSÂTRE. adj. des 2 g. Qui tire sur le roux, qui est d'un roux clair. Drap roussâtre. Poil roussâtre. Eau roussâtre.

ROUSSÂTRE. s. m. Erpét. Nom spécifique d'une émyde.

ROUSSE. s. f. Erpét. Nom vulgaire d'une couleuvre et d'une grenouille.

— Ornith. *Rousse-tête.* Espèce de fauvette d'Afrique.

ROUSSEAU. s. m. Homme qui a les cheveux et le poil roux. C'est un vilain rousseau.

— adjectiv. Cet homme est rousseau. Famil.

ROUSSEAU (Jean-Baptiste). Ecrivain français, connu surtout par ses poésies lyriques, né à Paris d'un père cordonnier, le 6 avril 1670, et mort à la Genette, hameau près de Bruxelles, le 17 mars 1741, après avoir passé trente années en exil. Il égala dans ses psaumes, dit Voltaire, l'onction et l'harmonie qu'on remarque dans les cantiques de Racine. Ses épigrammes sont mieux travaillées que celles de Marot.

ROUSSEAU (Jean-Jacques). L'écrivain le plus éloquent du XVIIIe siècle, né à Genève, le 28 juin 1712, mort le 3 juillet 1778, par suite d'une attaque d'apoplexie, à l'âge de 66 ans, trente-quatre jours après la mort de Voltaire. Plusieurs, entre autres Mme de Staël et Musset-Pathay, ont cru à un suicide; mais cette supposition paraît dénuée de toute espèce de fondement et même d'apparence. Rousseau a été enterré à Ermenonville, dans l'île des Peupliers. Depuis, ses cendres ont été transportées au Panthéon. En 1815, lors de l'invasion de la France, les généraux alliés, en mémoire du grand écrivain, exemptèrent de réquisitions le village d'Ermenonville. En 1790, l'Assemblée constituante, sur la proposition de Mirabeau, avait voté une statue à Rousseau et une pension à sa veuve. Quant à ses œuvres, il faut les lire, les relire, et puis les relire encore.

— S'emploie aussi comme nom commun pour désigner les œuvres de J.-J. Rousseau. Acheter un Rousseau. C'est alors que nous inventâmes les bibliothèques communales, les éditions compactes, les *Rousseau* des chaumières et les classiques de la petite propriété. (A. Mart.)

ROUSSEAU. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones, consacré à la mémoire de J.-J. Rousseau, et ayant pour type un arbrisseau de l'île Maurice.

— Moll. Grande espèce du genre crabe.

— Ornith. Nom vulgaire du rouge-queue, du motteux et du canard chipeau ou ridenne.

ROUSSÉE. s. f. Ichthyol. Nom donné à la raie bouclée.

ROUSSEL (Pierre). Médecin philosophe, né en 1742, à Dax, dans les Landes, mort en 1802. On a de lui le Système physique et moral de la femme.

ROUSSELAN. s. m. Ornith. Nom vulgaire du grand montain ou passerine grand-montain.

ROUSSELET. s. m. Hortic. Sorte de poire d'été, qui a la peau rougeâtre, et qui est d'un parfum agréable. Des poires de rousselet, ou simplement du rousselet. Il y a le rousselet hâtif, le rousselet de Reims, le petit rousselet, le gros rousselet et le rousselet d'hiver. Une compote de rousselet.

— Bot. Nom donné à deux espèces d'agarics qui croissent dans les bois des environs de Paris. Le rousselet marron. Le rousselet noir.

ROUSSELETTE. s. f. Ornith. L'alouette des bois.

ROUSSELINE. s. f. Hortic. Variété de poire.

— Ornith. Nom vulgaire de l'alouette des marais. Le ramage de la rousseline est fort agréable, et sa chair est un bon manger.

ROUSSELOTTE. s. f. Ornith. Nom vulgaire de la fauvette d'hiver ou traîne-buisson.

ROUSSEROLLE. s. f. Ornith. Oiseau du genre de la fauvette, un peu plus gros que l'alouette, et qui a toutes ses parties supérieures d'un brun roux. Elle habite les marais et le bord des rivières.

ROUSSET. s. m. Mamm. Le didelphe ou sarigue à queue courte.

— Ornith. La femelle du batara huppé.

— Bot. Espèce d'agaric comestible.

ROUSSETTE. s. f. Hortic. Variété de poire.

— Ichthyol. Genre de poissons chondroptérygiens, de la famille des plagiostomes, comprenant plusieurs espèces de squales. Roussette galonnée, dentelée, pointillée, barbue, tigrée.

— Ornith. Nom vulgaire du bruant commun, du bruant des roseaux, et de la fauvette des bois.

— Mamm. Genre de mammifères volants de la famille des chéiroptères ou chauves-souris. Roussette édule, laineuse, vulgaire, mantelée [illegible]

ROUSSEUR. s. f. Qualité de ce qui est roux. La rousseur de son poil.

— Se dit particulièrement de certaines taches rousses qui viennent au visage et sur les mains. Avoir des taches de rousseur. Eau qui fait disparaître les rousseurs.

ROUSSI, IE. part. pass. du v. Roussir. S'emploie adjectiv. Ses cheveux sont tout roussis.

ROUSSI. s. m. L'odeur d'une chose que le feu a roussie, et qui est près de brûler. Cela sent le roussi. Odeur de roussi. Il y a quelque chose qui brûle, on sent le roussi.

ROUSSI. s. m. Cuir venant de Russie, teint en rouge ou brun, et qui a une odeur forte. Acheter du cuir de roussi. Des bottes de roussi.

ROUSSIE. s. f. Agric. Réservoir où se rendent les eaux des fumiers.

ROUSSIER. s. m. Minér. Minerai de fer limoneux et sablonneux qui se trouve en rognons irréguliers ou grossièrement lenticulaires dans les parties supérieures du terrain de grès des plateaux élevés du bassin de Paris. On l'avait remarqué plus particulièrement dans les environs de Pontoise, ce qui lui a fait donner le nom de *roussier de Pontoise.*

ROUSSILLE. s. f. Bot. Nom vulgaire d'un bolet, nommé aussi *gyrole rouge* et *fonge rouge.*

ROUSSILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Roussiller. S'empl. adjectiv.

— substantiv. Cela sent le roussillé.

ROUSSILLER. v. a. 1re conj. Brûler légèrement la surface, les extrémités. Une chatte qui roussille sa queue.

— Fig. Echauffer. C'est une petite pointe de vin qui *roussille* et réjouit toute mon âme. (Mme de Sév.)

— SE ROUSSILLER. v. pron. Se brûler légèrement. Se roussiller la barbe, les cheveux.

ROUSSILLON. (pr. *rou-ci-yon*; de *Ruscino*, ville ancienne des Romains). Géogr. Ancienne province et grand gouvernement de la France, qui se divisait en deux parties : le Roussillon propre ou comté de Roussillon, et la Cerdagne française, capitale Perpignan. Il forme aujourd'hui le département des Pyrénées-Orientales.

— Ch.-l. de cant., arr. de Vienne (Isère); 900 hab.

ROUSSILLONNAIS, AISE. adj. et s. Géogr. Habitant du Roussillon. ‖ Qui appartient au Roussillon ou à ses habitants.

ROUSSIN. s. m. (de l'allem. *ross*, cheval). Nom donné à des chevaux de race commune, fort épais de corps, et qui sont en usage pour le service des charrues et des charrettes. Un attelage de roussins. Avoir un bon roussin, deux bons roussins dans son écurie. Etre monté sur un roussin.

— Fig. et fam. *Un roussin d'Arcadie.* Un âne.

ROUSSIR. v. a. 2e conj. Faire devenir roux. Le feu a roussi cette étoffe. Vous roussirez ce linge si vous l'approchez ainsi du feu. Le grand air roussit le papier.

— v. n. Devenir roux. Les perruques roussissent avec le temps. Les étoffes blanches roussissent aisément. Vous ferez roussir ce linge à force de le tenir devant le feu.

— SE ROUSSIR. v. pron. Etre roussi.

ROUSSISSAGE. s. m. Manuf. Action de roussir, de teindre d'une couleur rousse. Le *roussissage* des étoffes occupe un assez grand nombre d'ateliers. (Cortambert.)

ROUSTAM ou **ROSTAM.** L'Hercule de la Perse, était fils de Zal, prince de Sedjistan, et descendant de Djemchid.

ROUSTER. v. a. 1re conj. Faire des roustures, lier deux pièces de bois par une corde roulée autour et formant des anneaux très-rapprochés.

ROUSTURE. s. f. Mar. Tour de cordage multiplié dont on enlace, dont on presse deux objets en les joignant l'un à l'autre pour n'en faire qu'un seul.

ROUT. s. m. (pr. *route;* mot anglais qui signifie *foule, pêle-mêle, cohue*). Assemblée nombreuse de la classe élevée, où l'on se réunit pour le plaisir. Le *rout* moderne est notre ancien cercle agrandi. (Travers.) Il y a la foule dans les *routs;* les désœuvrés y trouvent des distractions, peu de personnes y rencontrent de véritables plaisirs. (Id.)

— On écrit et l'on prononce aussi *raout;* N. Landais écrit *roût*, mais par inadvertance; il a voulu indiquer, au moyen de l'accent, la suppression d'un *a* qui n'existe pas dans le mot anglais.

ROUTAILLER. v. a. 1re conj. (pr. *rou-ta-yé*). Chass. Suivre une bête avec le limier, pour la faire tirer par les chasseurs armés de fusils.

ROUTE. s. f. (du lat. *rota*, roue). Voie pratiquée pour aller d'un lieu à un autre. Route fréquentée. La grande route, ou la grand'route. La route ordinaire. Route souterraine. Une route dégradée, défoncée, mal pavée. L'entretien des routes. Faire une nouvelle route. Route royale. Route départementale. Nous primes la *route* du royaume de Galice, sans savoir si nous serions assez heureux pour y arriver. (Le Sage.) Crécy est sur la *route* de Paris à Coulommiers. (Dulaure.) La Ferté-Gaucher est traversée par la grande *route* de Sézanne à Paris. (Id.) Montgeron est un village situé sur la grande *route* de Paris à Melun. (Id.) Les montagnes sont con- [illegible]

— L'idée de route semble devoir comporter celle d'une voie pratiquée pour pouvoir y aller et rouler en voiture. Les anciens personnifiaient les voies publiques sous la figure d'une femme appuyée sur une roue. La roue était le symbole de la route.

— *Les routes royales* sont exécutées et entretenues aux frais de l'État, et les *routes départementales* sont à la charge du département. ‖ *Route en empierrement.* Route dont la chaussée est construite en pierres cassées.

— Direction qu'on suit ou qu'on peut suivre, par terre ou par mer, pour aller en quelque lieu. La route de terre est plus longue que la route par eau, que la route par mer. Quelle route tenir? Prendre une route de traverse. Prendre sa route par telle province. Sur la route de Paris à Lyon. Etre en route. Se mettre en

route. Etre en route pour venir. Rester en route. Tomber malade en route. Faire route avec quelqu'un. Faire route ensemble. Le vaisseau fit route. Interrompre sa route. Se tromper de route. Reprendre sa route. Continuer sa route. Le bâtiment faisait *route* au midi, atteignit la latitude des côtes du Maryland et de la Virginie. (Chateaub.) Comme ces pilotes qui, surpris de l'orage en pleine mer, sont contraints de quitter la *route* qu'ils voulaient tenir. (Fléch.) Il veut voler à Troyes, et poursuivre sa *route*. (Rac.) D'Argos, dans un moment vous reprenez la *route*. (Id.)

— Mar. Chemin qu'a tenu un vaisseau. Un bâtiment fait *fausse route*, lorsqu'il ne porte pas sur le point où l'on veut arriver, et il *porte à la route* lorsqu'il se dirige exactement sur cet endroit. Le détroit de Magellan cessa bientôt d'être la *route* des pirates. (Rayn.)

— Fig. *Faire fausse route*. Se tromper dans quelque affaire; employer des moyens contraires à la fin qu'on se propose.

— T. de guerre. Se dit du chemin et du logement qu'on marque aux gens de guerre en voyage. Donner une route à des troupes. Une bonne route, une mauvaise route. Indemnité de route.

— *Feuille de route*, ou simplement *route*. Écrit qui indique les logements d'une troupe en voyage, et le chemin qu'elle doit tenir.

— Se dit aussi d'un écrit semblable délivré à un militaire qui voyage isolément. Donner une feuille de route à un soldat. La feuille de route tient lieu de passe-port. Faire viser sa feuille de route.

— Particul. Grande allée percée dans un bois, dans une forêt, pour la commodité du charroi, de la chasse, de la promenade, etc. Les routes de telle forêt. Dans la grande route. Ouvrir plusieurs routes dans une forêt. Percer une route dans un bois. Dans un bois que cent *routes* séparent. (Boil.)

— Chemin formé en divers sens dans un jardin, dans un bosquet. Toutes ces petites *routes* étaient bordées et traversées par une eau limpide et clair. (J.-J. Rouss.)

— Espace que parcourent les astres, les eaux, etc., en se dirigeant d'un point vers un autre. La route du soleil. Un fleuve qui se grossit sur sa route d'une infinité de petites rivières. L'aurore traçait faiblement à l'horizon la *route* du soleil. (Barth.) Toutes ces eaux sont d'abord descendues dans les plaines sans tenir de *route* fixe. (Buff.)

— Fig. Conduite qu'on tient dans la vue d'arriver à quelque fin; moyens qui mènent à quelque but. Prendre la bonne route pour arriver à son but. Suivre la route de ses ancêtres, de ses devanciers. S'engager dans une fausse route. La route des dignités, des honneurs, de la gloire, de la vertu, du vice. La route du salut. On ne peut pas même sortir des *routes* de la nature pour s'égarer. (B. de St-P.) Mille *routes* conduisent à l'erreur; une seule mène à la vérité. (J.-J. Rouss.) L'ambition fait briller devant lui des couronnes de toute espèce; elle l'engage dans des *routes* épineuses pour arriver au but éclatant qu'elle lui offre. (Lacép.) L'enfant ne voit la vie qui se présente à lui que comme une *route* semée de fleurs (Id.) Nous vivons sous un prince qui, dans la *route* de la gloire, a su choisir un guide fidèle. (Fléch.) M. de Turenne consulta Dieu, et Dieu lui marqua la *route* qu'il voulait lui faire suivre. (Id.) L'homme inconstant et ne ressemblant jamais d'un moment à l'autre à lui-même n'a point de *route* fixe et assurée. (Mass.) Les astres qui devaient marquer nos *routes* sont changés en des feux errants qui nous égarent. (Mass.)

De cette passion la sensible peinture
Est pour aller au cœur la *route* la plus sûre. (Boil.)

La voix est un ressort qui cède à l'habitude;
C'est la *route* du cœur, sachez vous la frayer. (Dorat.)

— *A vau-de-route*. loc. adv. V. VAU.

— Hist. milit. Se disait d'une troupe de cent gendarmes.

ROUTIER. s. m. Grand livre in-folio contenant des cartes marines, des vues de terre, et des instructions sur les écueils, les routes à suivre, les passages à éviter par les bâtiments dans leurs navigations. Il y a un routier pour chaque mer importante. Le routier de la Méditerranée. Routier de l'Inde. Routier des Antilles.

— adjectiv. *Carte routière*. Carte de géographie où les routes sont marquées avec un soin particulier et qui sert de guide aux voyageurs. La carte routière des environs de Paris. La carte routière de la France.

ROUTIER. s. m. Celui qui connaît bien les [illegible]

— Fig. et fam. *Un vieux routier*. Un homme exercé aux affaires par une longue expérience, un homme fin et cauteleux.

Soyez amant, vous serez inventif.
Tour ni détour, ruse ni stratagème
Ne vous faudront : le plus jeune apprentif
Est vieux routier dès le moment qu'il aime.
(La Fontaine.)

— Hist. Nom donné à des bandes, plus ou moins formidables, de soldats congédiés ou déserteurs et de gens de toute sorte qui, sous le règne de Charles V particulièrement, parcouraient les provinces et mettaient au pillage tous les lieux où l'on ne pouvait leur opposer une énergique résistance.

ROUTINE. s. f. Capacité, faculté acquise plutôt par une longue habitude, par une longue expérience, que par le secours de l'étude et des règles. Faire une chose par routine. Chanter par routine. Avoir de la routine, quelque routine. La routine du palais. Une vieille routine. L'esprit de *routine* est le retranchement de l'ignorance et des préjugés, le seul esprit des gens sans jugement. (Bonnin.) La *routine* est l'habitude sans jugement : c'est l'esprit des bêtes. (Id.)

— Usage depuis longtemps consacré de faire une chose toujours de la même manière. Suivre l'ornière de la routine. Une aveugle routine. Etre esclave de la routine. S'affranchir de la routine. La *routine* fait les trois quarts de la besogne dans le travail de la vie : demain comme hier. (Mabire.) Penser sur la religion scandaliserait les prédicateurs italiens presque autant que de penser contre, tant ils sont accoutumés à la *routine* dans ce genre. (Mme de Staël.) Il n'avait pour tout esprit qu'une *routine* d'expressions qu'il employait tantôt pour la raillerie, tantôt pour les déclamations, selon que l'occasion s'en présentait. (Hamilt.)

— Ce mot est familier dans les deux acceptions, et ne se dit qu'en mauvaise part.

ROUTINÉ, ÉE. part. pass. du v. Routiner. S'empl. adjectiv. Etre routiné à une chose. Etre routiné à faire une chose.

ROUTINEMENT. adv. S'est dit quelquefois, mais à tort, pour Routinièrement.

ROUTINER ou **ROUTER**. v. a. 1re conj. Habituer quelqu'un à faire une chose, la lui apprendre par routine.

— SE ROUTINER. v. pron. S'habituer, se former. Se routiner à un travail, à une occupation.

ROUTINIER, ÈRE. s. Celui, celle qui agit par routine, qui se conforme à la routine. Ce n'est qu'un vieux routinier.

— Mus. Nom donné aux ménétriers de village et aux acteurs d'opéra qui, sans avoir appris la musique, et guidés seulement par un instinct plus ou moins heureux, parviennent à jouer ou chanter de routine un certain nombre de contredanses et de valses, ou des airs de chant et même des rôles entiers.

— adjectiv. Esprit routinier. Habitudes routinières. La quantité de sucre qui doit entrer dans la composition du chocolat ne doit pas être invariable et *routinière*, mais elle doit se déterminer en raison composée du degré d'arome de l'amande et de celui de torréfaction auquel on s'est arrêté. (Brill.-Sav.) Peut-être ce chapitre pourra-t-il déplaire aux *routiniers* admirateurs des Romains. (Grisier.)

ROUTINIÈREMENT. adv. Par routine.

ROUTOIR. s. m. Lieu où l'on fait rouir le chanvre. Que les eaux soient stagnantes ou courantes, et dans quelque endroit que soit le *routoir*, il est essentiel de planter des arbres autour : les peupliers sont à préférer à tous les autres. (Rozier.) Les *routoirs* trop larges sont inutiles ou du moins peu commodes. (Id.)

ROUTOT. Géogr. Ch.-l. de cant., arrond. de Pont-Audemer (Eure); 1,300 hab.

ROUVERDIN. s. m. Ornith. Espèce de tangare.

ROUVERIN. adj. m. Métall. Sorte de fer mou et assez tenace, d'une couleur foncée et sans éclat. Les fers rouverins se traitent assez bien à froid, mais se soudent difficilement et sont cassants à chaud. On ne les emploie guère que pour la fabrication des gros objets, tels que les rails et barreaux de grille. Ils contiennent du soufre ou du cuivre.

ROUVERT, ERTE. part. pass. du v. Rouvrir. S'empl. adjectiv. Ma saignée était *rouverte*, et je souffrais beaucoup de la tête. (Chateaub.)

ROUVET. s. m. Bot. Nom vulgaire de l'osyris blanc.

ROUVIEUX ou **ROUX-VIEUX**. s. m. Art vétér. Gale rebelle qui vient à l'encolure des gros chevaux de trait, surtout des chevaux entiers.

— adjectiv. Qui est affecté de cette maladie. Un cheval qui devient rouvieux. Un chien rouvieux.

ROUVRAI. Géogr. Ancienne forêt située près de Paris, et dont le bois de Boulogne est un reste.

ROUVRE ou **ROURE**. s. m. V. CHÊNE.

ROUVRIR. v. a. 2e conj. irrég. *Je rouvre. Je rouvrais. Je rouvris. Je rouvrirai. Je rouvrirais. Rouvre, rouvrons, rouvrez. Que je rouvre. Que je rouvrisse. Rouvrant. Rouvert, rouverte.* Ouvrir de nouveau. Rouvrir la porte. Rouvrir les fenêtres. Cet effort rouvrit sa plaie, sa blessure.

Eloigne de son fils tous ceux de qui le zèle
Pourrait du trône encor lui rouvrir le chemin.
(Racine.)

Eh bien ! champs fortunés, forêts, vallons, prairies,
Rouvrez-moi les détours de vos routes chéries.
(Delille.)

— Fig. Je *rouvre*, me dit-il, son cœur à la consolation. (B. de St-P.)

— Fig. *Rouvrir la plaie, la blessure de quelqu'un*. Renouveler son chagrin. Que sera-ce quand Jésus-Christ paraîtra lui-même à ces malheureux; quand ils verront celui qu'ils auront percé, et dont ils auront rouvert toutes les plaies? (Boss.) Chacun trouve en soi la source de sa douleur, et rouvre lui-même sa plaie. (Fléch.) A Dieu ne plaise que pour la honte de ma patrie, je rouvre des plaies que le temps a déjà fermées. (Id.) Je sais que vos regards vont rouvrir mes blessures.

— SE ROUVRIR. v. pron. Etre rouvert. Cette armoire ne peut se rouvrir.

— S'ouvrir de nouveau. Le monde, que l'on croyait clos pour toujours, se *rouvre*, il s'accroît. (E. Quinet.) Le deuil de la France se renouvelle, la plaie se *rouvre*; les larmes publiques recommencent. (Mass.)

ROUX, OUSSE. adj. Qui est d'une couleur entre le jaune et le rouge. Poil roux. Cheveux roux. Barbe rousse. Fil roux. Sauce rousse. Papier devenu roux à la fumée. Le ciel était serein, on n'y voyait que quelques petits nuages cuivrés, semblables à des vapeurs *rousses*, qui le traversaient avec plus de vitesse que celle des oiseaux. (B. de St-P.)

— Qui a les cheveux roux. Un homme roux. Une femme rousse.

— Prov. *Barbe rousse et noirs cheveux, ne t'y fie pas si tu veux*. Ceux qui ont les cheveux noirs et la barbe rousse passent pour être dangereux.

— Vèner. *Bêtes rousses*. Se dit des cerfs, daims et chevreuils.

— *Beurre roux*. Beurre chauffé de telle sorte qu'il devient roux.

— Comm. *Chevillières rousses*. Rubans grossiers de fil roux qui se font à Ambert, Courpière, Saint-Anthême (Puy-de-Dôme), et dans les communes environnantes; ils sont fabriqués par les habitants des campagnes, pendant l'hiver, alors qu'ils ne peuvent travailler à la terre.

— Agric. *Vents roux, roux vents*. Vents d'avril, froids et secs, qui font tort aux arbres fruitiers.

— *Lune rousse*. Lune d'avril.

— substantiv. et fam. Celui, celle qui a les cheveux roux. Un roux. Une rousse.

ROUX. s. m. Couleur rousse. Il est d'un roux ardent, d'un vilain roux, d'un roux désagréable.

— Art culin. Sauce faite avec du beurre ou de la graisse qu'on a fait roussir. Faire un roux. Votre roux est brûlé. Passer une viande au roux. Roux brun. Roux blanc.

ROUX. s. m. Bot. Nom donné à plusieurs agarics. Roux glaireux. Le roux de Vincennes.

— Mamm. Nom donné au campagnol doré.

ROUX-VIEUX. adj. et s. m. Art vétér. V. ROUVIEUX.

ROUZADE. s. f. Agric. Syn. de Routoir, dans le midi de la France.

ROVÈRE (LA). Maison italienne de la plus basse origine, qui a donné deux papes à l'Eglise, François de La Rovère, qui prit le nom de Sixte IV, et Julien de La Rovère, neveu de Sixte IV, qui prit le nom de Jules II.

ROVEREDO. Géogr. Ville des États autrichiens (Tyrol). Ch.-l. d'un cercle, sur l'Adige; 7,900 hab. Elle fut prise par les Français, en 1796, à la suite d'une victoire éclatante remportée par Bonaparte.

ROVIGNO. Géogr. Ville des États autrichiens (Illyrie); 9,600 hab.

ROVIGO. Géogr. Ville du royaume lombard-vénitien, ch.-l. de la Polésine, à 69 kilom. de Venise; 6,700 hab.

— *Duc de Rovigo*. Titre donné par Napoléon à Savary, un de ses généraux.

ROVILLE. Géogr. Village de France (Meurthe); 3,090 hab. Ferme-modèle et institut agronomique, dont le fondateur est M. Matthieu de Dombasle.

ROWE (Nicolas). Poète dramatique anglais, né en 1673, mort en 1718. ‖ ROWE (Thomas). Biographe et poète anglais, né en 1667, mort en 1715.

ROWLEY (William). Poète dramatique et excellent comédien du temps de Jacques Ier.

ROXANE. Femme perse d'une grande beauté, fille du satrape Oxyarte; fut épousée par Alexandre le Grand, après la défaite de Darius.

ROXBURGE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, ayant pour type la roxburge élégante, qui croît dans les vallées des montagnes du Coromandel.

ROXELANE. Favorite, puis femme de Soliman II, mère de Bajazet II, de Sélim II et de la sultane Mirmah, morte en 1557.

ROXOLAN, ANE. adj. et s. Géogr. Nom d'un peuple de la Sarmatie d'Europe, entre le Borysthène et le Tanaïs.

ROY. Abréviation du mot royaume.

[illegible] rapport à un roi. Château royal. Manteau royal. Domaines royaux. L'autorité royale. La puissance royale. Prérogative royale. Fonction royale. Clémence royale. La présence royale agit en même temps dans tout le royaume. (Boss.) La princesse leur échappait entre des embrassements si tendres, et la mort plus puissante nous l'enlevait entre ces royales mains. (Id.) Saint Louis abaisse sa grandeur royale sous l'humilité chrétienne. (Fléch.) On la vit porter [illegible] les corps morts de ses soldats, et courber ses épaules royales sous ces fardeaux de charité et de miséricorde. (Id.) La pourpre des maisons royales répond à la grandeur du roi. (Mass.) Par tout ce qu'exige une naissance royale, jugez de ce que doit exiger une naissance toute divine. (Id.) Il ne manque à mon front que le bandeau royal. (Rac.) Que du bandeau royal sa tête soit ornée. (Id.)

Fortune ! A ton pouvoir qui ne se soumet pas?
Tu couvres la pourpre *royale*
Des crêpes affreux du trépas. (La Harpe.)

— Qui est du sang royal. Son royal époux. Je vis deux victimes *royales* immoler d'un commun accord leur propre cœur. (Boss.) Les sentiments élevés qui distinguent les âmes *royales* d'avec les âmes du commun. (Fléch.)

— *Maison royale*. Tous les princes et toutes les princesses du sang royal. Dieu donne aux maisons *royales* certains caractères propres. (Boss.)

— *Famille royale*. Les enfants et petits-enfants du roi régnant, en ligne masculine. ‖ Se dit aussi des enfants et petits-enfants du roi défunt, nés avant sa mort.

— *Prince royal*. Titre de l'héritier présomptif de la couronne, dans quelques Etats.

— *Altesse royale*. Titre qui se donne en France et ailleurs à certains princes et à certaines princesses. Son Altesse royale le duc de, la duchesse de. ‖ Par abréviation, on écrit, S. A. R.

— *Festin royal, banquet royal*. Festin [illegible] monarque fait en certaines occasions so[illegible] les, et où tous les grands officiers remp[illegible] les fonctions de leurs charges.

— *La ville royale*. Paris. Les acclamations et les fêtes de cette ville *royale*. (Fléch.)

— *Chant royal*. Ancienne espèce de poésie française.

— *Almanach royal*. Livre où sont contenus les noms de la famille royale et des maisons nobles.

— Se dit de certains établissements qui sont d'une manière spéciale, sous la surveillance ou sous la protection du roi. Musée royal. Imprimerie royale. Institut royal de France. Société royale de Londres. Académie royale de musique.

— Qui est digne d'un roi. Magnificence royale. La clémence est une vertu *royale*. (Acad.)

— C'est aussi un titre, un signe de prééminence. Cour royale.

— Antiq. *Papier royal*. Se disait du papier d'Egypte le plus blanc et le plus fin.

— Fortif. *Bastion royal*. Grand bastion. ‖ *Parapet royal*. Parapet de l'enceinte de la place.

— Hist. anc. *Loi royale*. Loi qui défendait d'inhumer les femmes mortes enceintes, avant d'avoir extrait l'enfant de leur sein. Cette loi est attribuée à Numa. ‖ Se dit d'un sénatus-consulte par lequel l'autorité souveraine fut déférée à Auguste et à ses successeurs.

— *Armée royale*. Se disait autrefois de celle qui était en état d'assiéger une place forte, et qui marchait avec du canon.

— Hist. mod. *Loi royale*. Loi publiée, en 1665, par Frédéric III, roi de Danemark, et par laquelle un pouvoir absolu est déféré au roi.

— Ce mot faisait autrefois au pluriel féminin *royaux*, et on disait *lettres royaux*, *ordonnances royaux*, pour Lettres, ordonnances émanées de l'autorité royale; aujourd'hui on dit, *lettres royales*, *ordonnances royales*. J'obtiens lettres *royaux*, et je m'inscris en faux. (Rac.) V. LETTRES.

ROYAL. s. m. Archéol. fr. Monnaie d'or frappée sous Philippe le Bel et ses successeurs. Il y avait le *petit royal* qui valait environ 6 livres, et le *grand royal* qui valait le double.

ROYALE. s. f. Sorte de moustache, bouquet de barbe qu'on laisse croître sous la lèvre inférieure.

— Comm. relig. Se disait d'une religieuse reçue gratis dans une abbaye, et nommée par le roi, en vertu du droit d'avènement à la couronne ou de mutation d'abbesse.

— Sorte de culotte large qu'on portait au commencement du XVIIIe siècle.

— [illegible]. Espèce de petit plomb. Petite royale. Grosse royale.

— Nom de plusieurs étoffes.

— Hortic. Nom commun à plusieurs variétés de pêches, de poires et de prunes.

— Jard. Nom vulgaire d'une espèce de laitue.

— Art culin. *A la royale*. Se dit d'une manière d'apprêter certains mets. Bœuf à la royale.

ROYALEMENT. adv. D'une manière royale, noblement, magnifiquement. Vivre royalement.

ROYALISÉ, ÉE. part. pass. du v. Royaliser. S'empl. adjectiv.

ROYALISER. v. 1re conj. Rendre royaliste.

— SE ROYALISER. v. pron. Être royaliste.

ROYALISME. s. m. Parti du roi; attachement au parti du roi. Royalisme éprouvé.

ROYALISTE. adj. des 2 g. Qui soutient les droits et les intérêts du roi, qui est attaché au parti du roi. Le parti royaliste. L'armée royaliste. Principes, opinions royalistes.

— substantiv. C'est un royaliste. Les royalistes et les ligueurs.

ROYAN. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Marennes (Charente-Infér.); [illegible] hab.

ROYANS. s. m. Ichthyol. Un des noms de la sardine.

ROYANS ou **ROYANNEZ**. Géogr. Ancien petit pays de France dans le Dauphiné, [illegible] Pont-en-Royans. Il est aujourd'hui compris dans le département de l'Isère et de la Drôme.

ROYAUME. s. m. État régi, gouverné par

un roi. Grand royaume. Petit royaume. Royaume puissant, riche, opulent, florissant. Royaume très-peuplé. Royaume héréditaire. Ériger un État en royaume. Régir, gouverner un royaume, etc. Que ne doit point le *royaume* à un prince qui a honoré la maison de France, tout le nom français, son siècle, et pour ainsi dire l'humanité tout entière? (Boss.) Les deux mers qui entourent et qui enrichissent ce vaste *royaume* se donnèrent, pour ainsi dire, la main. (Mass.) L'abondance embellit le dedans du *royaume*, tandis que la valeur en recule les frontières. (Id.) Les rois envoient des ministres pour être informés de ce qui se passe de plus secret dans les *royaumes* les plus éloignés, et personne n'oserait leur apprendre ce qui se passe dans leur *royaume* propre. (Id.) Coulommiers souffrit beaucoup pendant les guerres civiles qui livrèrent le *royaume* aux Anglais. (Dulaure.) Un *royaume* gouverné par un sage est un spectacle rare dans l'histoire. (Anquet.) La Suède et la Finlande composent un *royaume* qui s'étend du midi au nord. (Volt.)

Un royaume puissant, fondé par tes ancêtres,
Devait mettre en tes mains la suprême grandeur.
(J.-B. Rouss.)

Alphonse fut surtout un habile astronome,
Il connaissait le ciel bien mieux que son royaume.
(Florian.)

— Dans l'Écriture sainte. *Le royaume des cieux, le royaume de Jésus-Christ*. Le paradis. Il y a un *royaume* qui appartient à Jésus-Christ, et qui n'est pas de ce monde. (Fléch.) Saint Louis tira sa gloire du *royaume* céleste où il aspirait, et non pas du royaume qu'il possédait sur la terre. (Id.) C'est par notre naissance selon la foi que nous devenons héritiers d'un *royaume* éternel. (Mass.)

— Par exagér. et fam. *Je ne ferais pas cela, je n'irais pas là pour un royaume*. C'est-à-dire pour quelque récompense que ce fût.

— Prov. et fig. *Au royaume des aveugles les borgnes sont rois*. Se dit en parlant de gens médiocres qui se distinguent parmi des hommes absolument dépourvus de talents et de savoir.

— Poét. *Le royaume de Pluton, le royaume des morts. Les sombres royaumes, les noirs royaumes*. L'enfer. Que l'enfer m'engloutisse en ses *royaumes* sombres. (Del.)

Le royaume des morts a plus d'une avenue,
Il n'est route qui soit aux humains si connue.
(La Fontaine.)

— *Envoyer quelqu'un dans les royaumes sombres*. Le faire mourir.

ROYAUMONT. Géogr. Village du département de Seine-et-Oise, à 24 kil. N. de Paris. Ancienne abbaye de l'ordre de Cîteaux, fondée en 1227 par saint Louis.

— Philol. *Bible de Royaumont*. Recueil de figures tirées de l'Ancien et du Nouveau Testament, avec des explications. Cet ouvrage, attribué à Le Maistre de Sacy, paraît plutôt de Nic. Fontaine, qui le publia en 1694, sous le pseudonyme de Royaumont, prieur de Sombreval.

ROYAUTÉ. s. f. Dignité de roi. Aspirer à la royauté. Parvenir à la royauté. Renoncer à la royauté. Abdiquer la royauté. Usurper la royauté. Les ornements, les marques, les insignes de la royauté. On voyait dans la constitution de Lycurgue, l'heureux mélange de la *royauté*, de l'aristocratie et de la démocratie. (Barth.) Jamais prince ne fut plus capable de rendre la *royauté* non-seulement vénérable et sainte, mais encore aimable et chère à ses peuples. (Boss.) La *royauté* a été profanée, et les princes sont foulés aux pieds. (Id.) Quelque bonté qu'aient les rois, ils ont toujours la pompe et l'éclat de la *royauté*. (Fléch.)

— Fig. L'esprit de modération est la *royauté* de l'âme, qui, comme celle de la nature, tient la balance entre les extrêmes et maintient l'harmonie des êtres. (B. de St-P.)

— Se dit aussi du roi de la fève. *Payer sa royauté*. Donner un repas à ceux avec qui on a fait les rois.

— Hist. *Serment de haine à la royauté*. Serment que la Convention exigea de tous les fonctionnaires publics, par un décret du 20 août 1795.

ROYE. Géogr. Ville de l'ancienne Picardie, auj. dans le départ. de la Somme; chef-lieu de canton, arr. de Montdidier; 3,700 hab. Cette ville a subi onze sièges, trois pestes et deux incendies.

ROYE. s. f. Agric. Syn. de Raie ou sillon.

— Pêch. A Calais, pièce de filet qui, étant jointe à d'autres pièces semblables, forme une tessure de manet.

ROYÈNE. s. f. (de *Van Royen*, prof. de botanique). Bot. Genre de plantes dicotylédones [illegible] arbrisseaux du cap de Bonne-Espérance.

ROYER. v. a. 1re conj. Agric. Faire des rigoles dans les prairies pour l'égouttement ou l'irrigation. || Syn. de Rouir

ROYER. s. m. Ouvrier qui fait des roues.

ROYER-COLLARD (Pierre-Paul). Philosophe, pair de France, membre de l'Académie française, né à Sompuis, près Vitry-le-Français, en 1763, mort le 4 septembre 1845, à sa terre de Châteauvieux, dans le Berry. Il fut un des orateurs les plus éminents et l'un des caractères politiques les plus purs de notre temps.

ROYÈRE. Géogr. Chef-lieu de cant., arr. de Bourganeuf (Creuse); 1,600 hab.

ROYOLEMENT. s. m. Agric. Sorte de labour de défoncement usité en Belgique et dans d'autres pays.

ROYOLER. v. a. 1re conj. Agric. Labourer à la bêche.

ROYOU (L'abbé Thomas-Marie). Journaliste, né à Quimper en 1741, mort en 1792; beau-frère de Fréron. || ROYOU (Jacques-Corentin). Historien, frère du précédent, né à Quimper vers 1745, mort en 1828.

ROZANS. Géogr. Ch.-lieu de cant., arr. de Gap (Hautes-Alpes); 750 hab.

ROZIER (L'abbé). Agronome distingué, né à Lyon en 1734, mort dans la nuit du 29 septembre 1793, d'une bombe qui le tua dans son lit.

ROZOY ou **ROSAY.** Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Coulommiers (Seine-et-Marne); 2,700 h.

RTSY. s. m. Philol. Nom de la dix-septième lettre de l'alphabet slave et de l'alphabet russe. Le rtsy correspond à notre r.

RU. s. m. (du gr. *rhéô*, fait de *rhéô*, je coule). Canal fourni par un petit ruisseau ou par une saignée faite à une rivière. Cette rivière est partagée en différents rus qui fertilisent le pays. Les pluies ont fait déborder le ru.

RUABLE. s. m. Agric. Nom qu'on donnait autrefois à une pelle pour ramasser le blé qui vient d'être battu.

RUACH. (de l'hébr. *ruach*, souffle, vent). Philol. Nom que Rabelais donne à une île imaginaire, dans laquelle on ne se nourrit que de vent. || Nom qui, dans la satyre Ménippée, désigne Paris pendant les troubles de la ligue.

RUADE. s. f. (du verbe *ruer*, fait de *ruere*). Action d'un cheval, d'un mulet, etc., qui jette un pied ou les pieds de derrière en l'air, en baissant le devant. Lancer, détacher une ruade. Donner d'une ruade dans les jambes. Allonger une ruade. Casser la jambe d'une ruade. Aller à bonds et à ruades.

— Fig. et fam. Se dit d'une brutalité inattendue d'un homme grossier et emporté. Ceux qui dextrement et gaillardement savent d'une *ruade* sèche, et néanmoins sans piquer, n'offenser, dire le mot joyeux et pour rire. (Cont. d'Eutr.)

— Se disait autrefois du mouvement plus ou moins vif et élevé que le danseur fait en lançant un pied en arrière.

RUANA. Myth. rom. Divinité invoquée par les moissonneurs, pour qu'ils ne laissassent point échapper les grains des épis. On la représentait tenant à la main un tuyau de blé dont les épis étaient intacts.

RUAULT. s. m. Agric. Nom qu'on donne, dans l'ancienne Picardie, à un petit fossé d'écoulement.

RUB. s. m. Métrol. V. RUBBIO.

RUBACE, RUBACELLE ou **RUBICELLE.** s. f. Joaill. Espèce de rubis d'une couleur claire. De ces trois formes orthographiques, la dernière, *rubicelle*, est certainement celle qu'on devrait préférer, *rubace* faisant déjà équivoque avec *rubasse*. V. RUBASSE.

— Minér. On a appelé de ce nom tantôt une topaze du Brésil ayant pris par l'action du feu la couleur rougeâtre du spinelle rubis, et quelquefois aussi à une variété rouge jaunâtre du vrai spinelle.

RUBAN. s. m. (du lat. *rubeus*, rouge; comme cette couleur est la plus éclatante de toutes, elle avait usurpé le droit de dénommer les autres). Tissu de soie, de fil, de laine, etc., qui est plat et mince, qui ordinairement n'a guère plus de trois ou quatre doigts de large, et qui est d'une longueur indéterminée. Il sert pour ceintures, ainsi que pour orner, joindre, lier, border une foule d'objets de toilette et autres, comme des chapeaux, des bonnets, des vêtements, des meubles, etc. Les rubans d'or, d'argent, de soie, consacrés à l'ornement des coiffures et des habits de femmes, se fabriquent surtout à Paris et à Lyon. Ceux de filoselle ou de bourre de soie, nommés *padous*, parce qu'ils furent d'abord fabriqués dans la ville de Padoue, en Italie, sont employés par les tailleurs, les couturières, etc., et se font dans les environs de Lyon et de St-Étienne. Les rubans de fil, unis ou croisés, viennent de la Normandie, de l'Auvergne, de la Hollande et de la Flandre. Les rubans de laine se fabriquent principalement en Picardie; ils servent aux tapissiers, aux fripiers, aux selliers, etc. Enfin ceux de laine et coton, de fil et coton, ou de tout autre mélange grossier, prennent le nom de *galons*. L'origine des rubans remonte à la plus haute antiquité; ils étaient connus des Juifs, des Égyptiens, des Grecs, des Romains. La fabrication des rubans de fil et de coton n'est pas très-ancienne en [illegible] veloppement. Les rubans de fil, de laine, de filoselle, sont écrus, blanchis ou teints, parfois rayés, parfois d'une seule couleur, mais variant de largeur ou de finesse. Les rubans de laine, comme ceux de percale, se fabriquent d'ordinaire avec dentelure. Ru[ban] large, étroit, demi-large. Ruban de laine, de fil, de soie, d'or et d'argent, de taffetas. Ruban satiné, uni, couleur de feu, bleu, vert, etc. Ruban d'Angleterre, de Paris, etc. Garniture de rubans. Touffe de rubans. Nœud de rubans. Un mètre de ruban. Une pièce de ruban. Un marchand de rubans. Une fabrique de rubans. La politesse est comme le ruban dont on enveloppe des outils de fer. (Boiste.) Certains écrivains sont comme le charlatan qui tirait de sa bouche des pièces de ruban. (Id.) A peine une femme, même dans le malheur, a sa tête un peu à elle, aussitôt parures et rubans l'occupent. (Gozl.)

— Décoration. Le *ruban* d'un ordre lie plus fortement que des chaînes d'or. (Boiste.) Ce fut avec des *rubans*, des lauriers, que l'on enchaîna la licence et la liberté. (Id.) On peut avec des *rubans* parer les courtisans, mais on ne fait pas des hommes. (Napol.)

— Anat. Nom que l'on a donné quelquefois aux cordes vocales du larynx.

— Archit. Ornement composé et taillé par la sculpture sur un des profils de l'architecture, à l'imitation d'un ruban qui s'enroulerait sans fin sur une baguette.

— Blas. Bande très-étroite.

— Bot. Bande qui s'observe sur les feuilles de certaines fleurs. || Espèce de jacinthe. || *Ruban d'eau*. Nom vulgaire d'une plante qui croît dans les ruisseaux, et dont les feuilles flottantes ont quelquefois près d'un mètre de long, ce qui lui a fait donner son nom. On l'appelle aussi *rubanier rameux*. || *Ruban panaché*. Variété du roseau cultivé.

— Conchyl. Toute bande étroite que l'on distingue sur la superficie d'une coquille. || Nom vulgaire de plusieurs coquilles. || *Ruban de Nassau*. Espèce de coquille du genre sabot. On l'appelle aussi *ruban* ou *linas rubanné*. || Genre de coquilles établi pour placer la bulle virginienne. L'espèce qui sert de type à ce genre est terrestre, et se trouve dans toutes les parties chaudes de l'Amérique. On l'appelle aussi *agathine ruban*. || *Ruban rayé*. Nom du buccin tonne, type du genre tonne. || *Ruban terrestre commun*, ou *grand ruban*, ou *ruban plat*. Espèce d'hélicelle. || *Ruban terrestre commun*, ou *petit ruban*, ou *ruban convexe*. Nom d'une autre espèce d'hélicelle.

— Erpét. Nom vulgaire de plusieurs serpents.

— Ichthyol. Genre de poissons de la famille des ténioïdes. || *Ruban, ruban marin* ou *ruban de mer*. V. CÉPOLE.

— Anc. médec. S'est dit du ténia ou ver solitaire.

— Techn. Lame de fer qu'on tord en spirale, pour former le canon de fusil de luxe. || Cire réduite en filets plats. || Bande de pâte dont on entoure certaines pâtisseries.

RUBANAIRE. adj. des 2 g. Qui a la forme d'un ruban.

— Bot. Épithète donnée aux feuilles linéaires, mais très-grandes. L'iris rubanaire.

RUBANÉ, ÉE. part. pass. du v. Rubaner. S'empl. adjectiv.

— Conchyl. Qui est marqué d'une bande longitudinale large et colorée. Le cône rubané. || Se dit aussi des tours de spire d'une coquille spirivalve, quand ils sont tout à fait plats.

— Techn. Se dit d'un canon de fusil fait d'un ruban de métal. Canon rubané et brasé.

RUBANÉE. s. f. Erpét. Espèce de couleuvre dont le corps est marqué de bandelettes.

RUBANER. v. a. 1re conj. Techn. Partager la cire en petites bandelettes, en la faisant passer par un grêloir au sortir de la cuve. || Garnir de petits rubans de fil l'intérieur du couvercle d'une malle. || Tordre un morceau de fer pour en faire un canon de fusil.

— SE RUBANER. v. pron. Techn. Être partagé en rubans. || Être garni de rubans. || Être tordu en rubans.

— S'orner de rubans. Tous ces villageois s'étaient rubanés pour aller à la noce.

RUBANERIE. s. f. Profession du rubanier; commerce de rubans. || *Petite rubanerie*. Celle qui comprend le ruban de fil, le ruban de laine, le ruban de coton, le ruban de filoselle. || *Grande rubanerie*. Celle qui ne comprend que le ruban de soie, et celui où l'or et l'argent se mélangent à la soie. Les exportations de la rubanerie de soie sont environ soixante fois plus considérables que celles de toute la rubanerie de fil, de coton et de fleuret ensemble. L'origine de cette industrie semble remonter au XVe siècle. En 1789, la rubanerie française et surtout celle qui sortait des fabriques de St-Étienne approvisionnait toute l'Europe et les colonies de toutes les nations.

RUBANIER, ÈRE. s. Celui, celle qui fait des rubans. Dès 1605, les ouvriers rubaniers purent fonder une confrérie. Par un arrêt du 8 avril 1666, les rubaniers furent organisés en un corps séparé de celui des marchands ouvriers en draps d'or, d'argent et de soie. Ils ne purent fabriquer que des rubans et des étoffes d'une largeur au-dessous d'un tiers d'aune.

— Celui, celle qui les vend.

— Qui concerne le commerce, la fabrication, la vente des rubans. L'industrie rubanière. [illegible] l'industrie *rubanière*, autant par la valeur que par la beauté des produits. (Encycl.)

RUBANIER. s. m. Bot. Genre de plantes aquatiques de la famille des typhoïdes ou typhacées, renfermant quatre espèces, dont trois sont indigènes de l'Europe, et la quatrième appartient à l'Amérique du Nord. Le rubanier rameux est appelé vulgairement *ruban d'eau*. Les feuilles du rubanier rameux et celles du rubanier flottant ont été autrefois employées en médecine comme astringentes, et les racines ont passé pour sudorifiques dans quelques cantons. Les gens de la campagne les font sécher pour en faire des nattes, de la litière, ou en couvrir les chaumières. Les cochons, les chevaux, et quelquefois les vaches, les mangent vertes ou lorsqu'elles sont sèches; les chèvres et les moutons les rebutent.

RUBANTÉ, ÉE. adj. S'est dit pour Garni de rubans. Tu en verras d'autres, la barbe faite en garde de poignard, aux moustaches *rubantées*, au crin poudré, au manteau galonné. (Cyrano.)

RUBARBE. s. f. V. RHUBARBE.

RUBASSE. s. f. Minér. Variété de quartz coloré en rouge d'une manière inégale, soit naturellement, soit par l'effet de l'art. || On a d'abord appelé *rubasse* le quartz coloré en rouge ou en roussâtre; puis ce nom a été donné à tous les quartz colorés artificiellement, quelle que fût leur couleur.

RUBASSE. adj. des 2 g. Minér. Coloré en rouge. Quartz rubasse.

RUBAT. s. m. Agric. Instrument dont on se sert pour battre le blé. C'est un rouleau à dépiquer, usité dans la Haute-Garonne.

RUBBIO. s. m. Métrol. Mesure du royaume lombard-vénitien pour les huiles. Le rubbio d'huile équivaut à 21 kilog. 84. || Mesure des États du pape pour les matières sèches, valant 294 lit. 46. || Poids du duché de Parme, valant 9 kilog. 16. || Poids du royaume sarde, valant 9 kilog. 12. || Mesure du même pays pour les liquides, valant 9 lit. 39.

RUBÉFACTION. s. f. (pr. *ru-bé-fak-ci-on*). Pathol. Inflammation, rougeur douloureuse de la superficie de la peau, causée soit par des médicaments irritants, soit par certaines maladies. || *Rubéfaction spontanée*. Celle qui arrive sans être provoquée, et qui a lieu dans toutes les maladies érysipélateuses; elle est fort souvent l'origine ou le commencement des maladies phlegmoneuses, ou de toute autre inflammation dont l'intensité va en croissant et prend un autre caractère. || *Rubéfaction artificielle*. Celle qui est produite par un moyen thérapeutique.

RUBÉFIANT. part. prés. du v. Rubéfier. Qui rubéfie. Il est toujours invar.

RUBÉFIANT, ANTE. adj. Médec. Se dit des médicaments qui, appliqués sur la peau, y causent de l'inflammation, de la rougeur. Emplâtre rubéfiant.

— On dit aussi substantiv. au masc. Un rubéfiant. Les *rubéfiants* ne diffèrent des vésicants que par un moindre degré d'énergie; qu'en ce qu'ils ont moins d'action sur la peau; qu'ils n'en soulèvent point l'épiderme, n'amènent point de fluide séreux à sa surface; qu'ils se bornent à produire le passage d'une certaine quantité de fluide sanguin dans les vaisseaux blancs situés au-dessous de l'épiderme. (Dict. de médec.) || On connaît six espèces de rubéfiants: les rubéfiants mécaniques, les rubéfiants par l'action du calorique, les rubéfiants âcres, les rubéfiants alcalins, les rubéfiants acides, et les rubéfiants salins.

RUBÉFIÉ, ÉE. part. pass. du v. Rubéfier. S'empl. adjectiv.

RUBÉFIER. v. a. 1re conj. (du lat. *rubifacere*; formé de *rubeus*, rouge, et de *facere*, faire). Ce verbe double l'*i* dans toutes les personnes dont la terminaison commence par un *i*. *Je rubéfie, nous rubéfions, vous rubéfiez. Je rubéfiais, nous rubéfiions, vous rubéfiiez. Rubéfions, rubéfiez. Que je rubéfie, que nous rubéfiions, que vous rubéfiiez*. Médec. Rendre rouge, enflammé, par l'application des rubéfiants. Râpée et appliquée extérieurement, la racine de raifort sauvage *rubéfie* la peau. (Loisel.-Deslongch.)

— SE RUBÉFIER. v. pron. Devenir rouge par suite d'application sur la peau de certains médicaments.

RUBELINE. s. f. Ornith. Ancien nom du rouge-gorge.

RUBELLANE. s. f. Minér. Substance minérale d'un brun rougeâtre. Elle se sépare en feuillets à la flamme d'une lumière.

RUBELLE. s. f. (du lat. *rubeus*, rouge). Agric. Variété de vigne à feuilles rouges et à raisin noir.

— Philos. hermét. Sorte d'essence.

RUBELLION. s. m. Entom. Espèce de scarabée.

— Ichthyol. Sorte de poisson rouge appelé aussi *pagel*.

RUBELLITE. s. f. Minér. Nom qu'on a donné à la tourmaline rouge de Sibérie.

RUBEN. L'aîné des fils de Jacob, né de Lia. Le commerce criminel qu'il eut avec Bala, servante de Rachel et concubine de Jacob, lui fit perdre le droit d'aînesse, qui fut transféré à Juda. Il avait le dessein de sauver Joseph des [illegible] qui fit qu'il leur conseilla de le descendre dans une citerne. Ruben mourut l'an 1670 av. J.-C.

RUBEN. Géogr. Une des douze tribus d'Israël, qui tirait son nom de l'aîné des fils de Jacob. Ruben ou la tribu de Ruben habitait au S.-E. au delà du Jourdain.

RUBENS (Pierre-Paul; pr. *ru-beinss*.) Célèbre peintre de l'école flamande, né à Cologne en 1577, mort en 1640. Il fut comblé d'honneurs par l'archiduc Albert, gouverneur des Pays-Bas, et employé à diverses missions diplomatiques. Il excellait dans tous les genres, et peignait avec un égal succès l'histoire, le portrait, le paysage, les fleurs, les animaux. Cependant ses principaux ouvrages sont dans le genre de l'histoire, et représentent des sujets religieux. Sa facilité tenait du prodige. Le nombre de ses ouvrages reproduits par la gravure est de plus de 1,500.

RUBÉGLE. s. f. (du lat. *rubcola*, dimin. de *rubia*, garance). Bot. Nom vulgaire d'une espèce d'aspérule. || On a aussi donné ce nom à plusieurs plantes de différents genres, qui rappellent en petit le port de la garance.

RUBÉOLIQUE. adj. des 2 g. Pathol. Qui est rougeâtre. Se dit des taches que la rougeole occasionne sur la peau.

RUBESCENT, ENTE. adj. Didact. Un peu rouge; qui commence à rougir.

RUBÈTE. s. f. Antiq. et croy. pop. Nom d'une espèce de grenouille que les Romains considéraient comme venimeuse. || S'est dit du poison que l'on prétendait extrait de cet animal.

RUBÈTRE. s. m. Ornith. Sorte d'oiseau que l'on a cru être un manakin.

RUBIACÉ, ÉE. adj. (du lat. *rubia*, garance, à cause de sa couleur rouge). Bot. Qui ressemble à la garance. || RUBIACÉES. s. f. pl. Famille de plantes qui a pour type le genre garance.

RUBIACINÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à la garance. || RUBIACINÉES. s. f. pl. Classe de plantes qui a pour type le genre rubia, et qui comprend les familles des lygodysodiacées, des rubiacées, des caprifoliées et des viburnées.

RUBIASTRE. s. m. Bot. Espèce de rubiacée du Chili.

RUBICAN. adj. m. (ét. lat., *rubeus*, rouge ou tirant sur le rouge; *canus*, blanc). Se dit de tout cheval noir, bai ou alezan, dont la robe et surtout les flancs sont semés çà et là de poils blancs. Un cheval rubican.

[illegible] à désigner cette couleur [illegible] cheval. A proprement parler, [illegible] n'est pas un poil, ce n'est qu'un accident.

RUBICELLE. s. f. Minér. V. RUBACE.

RUBIETTE. s. f. Ornith. Un des noms du bouvreuil et du rouge-queue.

RUBICOLE. adj. des 2 g. (ét. lat., *rubus*, framboisier; *colere*, habiter). Qui vit ou qui croît sur les framboisiers. La sphérie rubicole.

RUBICOLE. s. m. Ornith. Un des noms du traquet.

RUBICON. Géogr. anc. Petit fleuve, affluent de l'Adriatique, qui servait de limite entre la Gaule cisalpine et l'Italie proprement dite. Le sénat romain, pour assurer Rome contre les troupes qu'elle tenait dans la Gaule cisalpine, avait rendu le célèbre sénatus-consulte que l'on voit encore gravé sur le chemin de Rimini à Césène, par lequel on dévouait aux dieux infernaux et l'on déclarait sacrilége et parricide quiconque, avec une légion ou même une cohorte, passerait le Rubicon.

— Prov. *Passer le Rubicon.* S'engager d'une manière irrévocable. Se dit par allusion à l'action de César, qui passa ce fleuve pour marcher contre le sénat à son retour des Gaules, en 49 av. J.-C., après qu'on lui eut refusé le consulat.

RUBICOND, ONDE. adj. (du lat. *rubicundus*). Rouge. Visage rubicond. Face rubiconde. Il se dit presque toujours en plaisantant, pour exprimer la couleur rouge qui couvre le visage des personnes de bonne santé, qui sont accoutumées à vivre dans l'abondance et les plaisirs.

— Syn. comp. RUBICOND. ROUGE. Ce qui est *rubicond* est tout *rouge*, plein de *rouge*, *rouge* à l'excès.

RUBICONDER. v. a. 1ʳᵉ conj. Rendre rubicond.

Bacchus remplit sa coupe, et Vénus la caresse;
Rinald ému sentit naître une double ivresse,
Et le feu du désir en ses sens allumé
Rubiconda soudain son visage enflammé. (CABANNES.)

RUBIDICOLLE. adj. des 2 g. (ét. lat., *rubidus*, rougeâtre; *collum*, cou). Ornith. Qui a le cou ou la gorge rougeâtre. Le pic rubidicolle.

RUBIENNE et RUBIETTE. s. f. Ornith. Nom vulgaire du rouge-queue. || On a aussi appelé *rubiette* une section du genre bec-fin.

RUBIFICATION. s. f. (pr. *ru-bi-fi-ka-ci-on*). Philos. hermét. Mot barbare que les alchimistes employaient pour désigner l'action de rougir, de rendre rouge.

— Effet de cette action.

RUBIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *rubus*, framboisier; *forma*, forme). Qui a la forme d'une framboise. Nématélie rubiforme.

RUBIGALÉES. s. f. pl. Antiq. rom. V. ROBIGALES.

RUBIGINEUX, EUSE. adj. Didact. Qui est plein de rouille. || Sujet à la rouille. || Qui est [illegible]

RUBIN. s. m. Ichthyol. Nom vulgaire d'un poisson de mer.

— Ornith. Nom vulgaire de la linotte. || Gobe-mouches huppé d'Amérique.

RUBINE. s. f. Minér. Nom qu'on donne, dans l'ancienne minéralogie, à plusieurs sulfures métalliques, natifs ou artificiels, à cause de leur couleur rouge. || *Rubine d'arsenic.* Le réalgar. || *Rubine blende.* Le sulfure de zinc rouge. || *Rubine d'argent.* L'argent rouge.

— Anc. chim. *Rubine d'antimoine.* Le sulfure d'antimoine, dissous par fusion dans du protoxyde d'antimoine. || *Rubine arsenical.* Le sulfure d'arsenic rouge qui a été fondu. || *Rubine de soufre.* Nom que les anciens donnaient à la dissolution du soufre dans une huile fixe, qui a une couleur rouge plus ou moins analogue à celle du rubis.

— Se disait d'un canal qui porte bateaux.

RUBIOÏDE. adj. des 2 g. Bot. Qui ressemble à la garance.

RUBIOÏDE. s. m. Bot. Genre de plantes qui tient le milieu entre les valérianées et les rubiacées.

RUBIS. s. m. (pr. *ru-bi;* du lat. *rubeus*, rouge, parce que cette pierre est rouge). Pierre précieuse, transparente, et d'un rouge plus ou moins vif. C'est un nom générique sous lequel les lapidaires désignent plusieurs substances rouges et dures, différentes par leur composition chimique. Rubis d'Orient. Rubis oriental. Avoir un très-beau rubis au doigt. Une garniture de rubis. Une bague de rubis. L'œil à peine soutient l'éclat de vos *rubis*. (Boil.)

L'or éclata partout sur les riches habits;
On polit l'émeraude, on tailla le *rubis*. (BOIL.)

Telle qu'une bergère, aux plus beaux jours de fête,
De superbes *rubis* ne charge point sa tête. (ID.)

— Le nom de rubis a été donné à plusieurs substances pierreuses rouges, qui n'ont rien de commun entre elles, si ce n'est la couleur; mais les joailliers et les anciens minéralogistes l'appliquaient particulièrement à la substance que nous nommons *spinelle* et à celle que l'on appelle *corindon télésie rubis;* la première était leur rubis spinelle, et la seconde leur rubis oriental. Dans l'Inde, le nom de rubis est généralement donné à toutes les pierres, quelles que soient d'ailleurs leur couleur et leur nature : l'émeraude est un rubis vert, la topaze est un rubis jaune, etc.

— *Rubis d'Orient* ou *rubis oriental.* Celui qui vient immédiatement après le diamant; sa couleur est rouge cramoisi, rouge cochenille ou rouge giroflée. Le rubis d'Orient est placé au premier rang des pierres précieuses. On ne le rencontre généralement que d'un volume peu considérable et rarement sans défauts. Sa rareté le fait surtout estimer.

— *Rubis balais.* Variété de spinelle, qui est d'un rouge de rose ou d'un rouge de vinaigre. Moins agréable à l'œil que le rubis d'Orient et le spinelle, il est aussi moins estimé dans le commerce.

— *Rubis spinelle.* Celui qui est d'un rouge mêlé d'une légère teinte de jaune. C'est une pierre très-dure, qui attaque tous les minéraux, à l'exception du diamant et du corindon. Cette pierre est très-estimée à cause de sa rareté et de sa belle couleur.

— *Rubis blanc.* Variété blanche de corindon vitreux, qu'on nomme aussi *saphir blanc.* || On a également donné ce nom à une pierre blanche à quatre pans. || *Rubis de Bohême.* Grenat d'un beau rouge de feu qu'on trouve en Bohême. || Quartz hyalin rose laiteux, lorsqu'il est d'une couleur foncée. || *Rubis du Brésil* ou *naturel.* Topaze du Brésil, de couleur rouge, soit que cette couleur lui soit naturelle, soit qu'elle lui ait été communiquée en la chauffant. || *Rubis cabochon.* Véritable rubis spinelle légèrement poli ou décroûté. || *Rubis de Hongrie.* Variété de grenat rouge, violacé, qu'on tire des monts Krapacks. || *Rubis occidental* ou *rubis d'Occident.* Le quartz hyalin ou rouge. || *Rubis de Sibérie.* Tourmaline rouge cramoisie de Sibérie, qu'on confond quelquefois avec le rubis spinelle. || *Rubis topaze.* Corindon vitreux, qui est à la fois jaune et rouge. || *Rubis saphir.* Celui est bleu et rouge. || *Rubis vert.* L'émeraude. || *Rubis d'arsenic* ou *rubine.* L'arsenic sulfuré rouge, dit *réalgar.* || *Rubis de soufre.* L'arsenic sulfuré rouge. || *Rubis de roche.* Grenat de couleur rouge ou violacée et pâle. || *Rubis factice.* On l'obtient en faisant fondre ensemble du strass et de la pourpre de Cassius.

— Les anciens attribuaient au rubis la propriété de résister au venin, de préserver de la peste, de bannir la tristesse, de réprimer la luxure, et de détourner les mauvaises pensées. S'il venait à changer de couleur, il annonçait les malheurs qui devaient arriver, et la reprenait aussitôt qu'ils étaient passés.

— Se dit, par extension, des objets qui présentent la couleur du rubis ou qui en ont la forme. Aussitôt que le mystère est accompli, le pédoncule qui soutient la corolle se redresse, la fleur se relève et présente au ciel ses voiles de *rubis* et d'azur qui enveloppent déjà le berceau de ses enfants. (A. Martin.) Son sang qui ruisselle en liquides *rubis.* (Desaintange.) La vigne suspend ses grappes de *rubis.* (B.-Lorm.)

Que sur l'ognon du Nil et sur la verte oseille,
En globes de rubis descende la groseille. (DEL.)

L'Aurore déployait l'or de sa tresse blonde,
[illegible]
Et le rubis légèrement colore
Un ciel blanchi des perles de l'aurore. (MALFIL.)

— Les poëtes appellent les raisins, les grains de raisin, des *rubis de Bacchus.*

Et Bacchus, cultivant ses thyrses reverdis,
N'ose encore, à nos yeux, étaler ses *rubis.* (***)

— Anc. chim. Sorte de préparation rouge. Rubis de soufre. Rubis d'arsenic.

— Prov. et fig. *Faire rubis sur l'ongle.* Se dit, parmi les buveurs, lorsqu'on vide si bien son verre, qu'en le penchant sur l'ongle on ne peut faire tomber qu'une petite goutte qui ne s'écoule point et qui présente l'apparence d'une perle rouge, d'un rubis. Boire à la santé de quelqu'un rubis sur l'ongle. || *Faire payer rubis sur l'ongle.* Faire payer exactement et avec la dernière rigueur.

— Fig. et pop. Se dit des boutons ou élevures rouges qui viennent au visage, sur le nez. Avoir des rubis sur le nez. Avoir le visage plein de rubis.

. . . Sur son front, flétri par la mollesse,
Brille en *rubis* impurs la flamme de l'ivresse. (CHAUSSARD.)

Qu'est devenu ce teint. . . . .
Où la joie en son lustre attirait les regards,
Et le vin en *rubis* brillait de toutes parts? (BOIL.)

— Conchyl. Nom d'une coquille appartenant au genre patelle. On l'appelle aussi *œil de rubis radié.*

— Entom. Nom spécifique de deux insectes de deux genres différents, un bupreste ou richard, et une altise.

— Ornith. Espèce d'oiseau-mouche.

— Philos. hermét. *Rubis précieux.* La pierre philosophale arrivée au rouge parfait.

— Epith. Ardent, vif, riche, précieux, oriental, étincelant, enflammé. || Périphr. Le feu, la flamme du rubis, l'éclair du rubis, la pourpre des rubis.

Le *rubis* que l'Aurore avec amour étale
Quitte pour l'occident la rive orientale. (MILLEV.)

Le cristal épuré qui des flancs de Golconde
Sort en *rubis* ardents pour couronner les rois. (ESMÉNARD.)

Et du feu des *rubis* l'émeraude enrichie
Répète au loin du Dieu l'image réfléchie. (DESAINT.)

|| Syn. simpl. dans le sens de Rouge vif. Rouge, pourpre, vermillon, incarnat.

RUBLE. s. f. Bot. Un des noms vulgaires de la cuscute.

RUBORD. s. m. Anc. techn. S'est dit, chez les constructeurs de bateaux, du premier rang de planches ou de bordages d'un bateau foncet.

RUBOURT. s. m. Nom qu'on donne, dans le midi, à la farine dépouillée de sa fleur.

RUBRICAIRE. s. m. Homme qui fait bien les rubriques de bréviaire. C'est un grand rubricaire.

— Hist. ecclés. Se dit des auteurs qui ont recueilli et compilé les différentes manières de célébrer l'office divin. On dit plus ordinairement *ritualiste.*

— adj. Fam. Qui est attaché aux rubriques; qui tient aux formalités.

— Qui tient aux rubriques.

RUBRICATEUR. s. m. Diplom. Artiste qui écrivait les mots en couleurs. || Par extension. Celui qui peignait les miniatures dans les manuscrits du moyen âge.

RUBRICAUDE. adj. des 2 g. (ét. lat., *ruber*, rouge; *cauda*, queue). Qui a la queue rouge. Le dendrocope rubricaude.

RUBRICAULE. adj. des 2 g. (ét. lat., *ruber*, rouge; *caulis*, tiges). Bot. Qui a la tige rouge. L'aster rubricaule. L'hypnum rubricaule.

RUBRICOLLE. adj. des 2 g. (ét. lat., *ruber*, rouge; *collum*, cou). Qui a le cou ou le corselet rouge. La coracine rubricolle. La lithosie rubricolle.

RUBRICORNE. adj. des 2 g. (ét. lat., *ruber*, rouge; *cornu*, corne). Qui a les cornes ou les antennes rouges. Paykullie rubricorne.

RUBRIFLORE. adj. des 2 g. (ét. lat., *ruber*, rouge; *flos*, fleur). Bot. Qui a des fleurs rouges. La césarée rubriflore.

RUBRIGASTRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *ruber*, rouge; *gaster*, ventre). Qui a le ventre rouge. La sylvie rubrigastre.

RUBRIPÈDE. adj. des 2 g. (ét. lat., *ruber*, rouge; *pes*, *pedis*, pied). Qui a les pattes rouges. La macquartie rubripède. L'harpale rubripède.

RUBRIQUE. s. f. (pr. *ru-bri-ke;* du lat. *rubrica*, rouge). Espèce de terre rouge dont les chirurgiens se servaient autrefois pour étancher le sang, et pour faire des emplâtres siccatifs.

— Sorte de craie rouge dont les charpentiers frottent la corde avec laquelle ils marquent ce qu'ils veulent ôter des pièces de bois qu'ils veulent équarrir.

— Minéral. Nom sous lequel on désigne tantôt l'ocre rouge artificiel, tantôt du fer oligiste terreux, ou sanguine.

— Se dit des titres qui sont dans les livres de droit civil, de droit canon, parce qu'autrefois on les écrivait en rouge, afin qu'ils fussent trouvés plus facilement.

— Indication fausse du lieu de la publication d'un livre. Beaucoup de livres imprimés en France portent la rubrique de Genève ou de la Haye ou de Londres.

— Anc. typogr. Se disait, en général, de tout ce qu'on imprimait avec de l'encre rouge. Il ne se disait d'abord que des titres.

— Liturg. Se dit de certaines règles qui sont au commencement du Bréviaire et du Missel, et qui enseignent la manière dont il faut dire ou faire l'office divin. Savoir ses rubriques par cœur. On distingue des rubriques générales, des rubriques particulières, des rubriques pour la communion, pour la confirmation, etc. Le Bréviaire et le Missel romain contiennent des rubriques pour les matines, les laudes, les translations, les béatifications, les commémorations et toutes les autres cérémonies auxquelles la religion est appelée à présider.

— Se dit également de certaines petites règles qui sont imprimées ordinairement en rouge dans le corps du Bréviaire, et qui marquent ce qu'il faut dire dans les divers temps de l'année à chacune des heures canoniales. Maintenant les rubriques s'impriment en noir comme toute autre chose.

— Par extens. Se dit, dans les journaux, du titre, de la date qui indique le lieu d'où une nouvelle est venue, ou d'où on suppose qu'elle vient. Ce fait est sous la rubrique de Londres, de Madrid, etc. On a commencé à l'employer en ce sens vers le milieu du siècle dernier. On lit souvent dans les journaux des nouvelles sous la rubrique de Vienne, sous celle de Berlin ou de quelque autre ville étrangère, et qui ont été fabriquées à Paris même dans le cabinet de tel ministre ou à la rédaction de tel journal.

— Fig. et fam. Se dit des méthodes, des règles, des pratiques anciennes. Suivre une vieille rubrique, de vieilles rubriques. N'être point au fait de cette rubrique.

Quoiqu'on déprise fort les maximes gothiques,
On en revient souvent aux anciennes *rubriques.* (DESTOUCHES.)

— Fig. et fam. Ruse, détour, adresse, finesse. Voilà une plaisante rubrique. Savoir toutes les vieilles rubriques, toutes sortes de rubriques. Voilà ses sots discours, toujours même *rubrique.* (Dufresny.)

— Prov. *Savoir toutes les rubriques.* C'est un proverbe tiré de l'usage du droit, et que l'on emploie en parlant d'un avocat qui sait tous les passages imprimés en rouge dans les Institutes, et qui se dit, par extension, d'un avocat habile dans la science du droit et rompu dans toutes les ruses de son métier.

RUBRIROSTRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *ruber*, rouge; *rostrum*, bec). Ornith. Qui a le bec rouge. Le canard rubrirostre.

RUBRIVENTRE. adj. des 2. g. (ét. lat., *ruber*, rouge; *venter*, ventre). Qui a le ventre rouge. Fringille rubriventre.

RUBULE. s. f. Minér. Fossile indéterminé, qui appartient probablement à l'ordre des polypiers.

RUCH. s. n. Oiseau fabuleux, qui figure dans les contes arabes. On l'appelle aussi *roc.*

RUCHAIRE. adj. des 2 g. Entom. Qui construit des ruches. Épithète donnée à un insecte hyménoptère, qui construit des ruches, comme l'abeille domestique. Mélipone ruchaire.

RUCHE. s. f. (du lat. barb. *rusca*). Sorte de panier en forme de cloche, où l'on met les mouches à miel, et qui est fait ordinairement d'osier, de paille, etc. Le plus souvent elle est faite en paille de seigle, roulée en cylindre, que l'on tord en l'assemblant sous la forme d'un cône de huit décimètres de haut, avec une base de cinquante-cinq centimètres de large. L'intérieur est enduit d'un mélange de terre et de bouse de vache corroyés ensemble. Le sommet est garni d'une botte de paille renversée pour forcer l'eau à s'écouler. On fabrique encore les ruches en bois, en osier et en jonc. La ruche se compose de deux pièces : le corps et le chapeau qui recouvre le tout et s'enlève quand on veut retirer le miel; ce à quoi l'on parvient, soit en chassant les abeilles avec la fumée, soit en remplaçant le chapeau plein des gâteaux de miel par un autre chapeau vide. Ruche de paille, d'osier, etc. Enduire une ruche de terre grasse. Les mouches à miel ne veulent point se loger dans de vieilles ruches. Nous vîmes sur la colline, des paysans qui couraient en frappant sur des vases d'airain, pour attirer un essaim d'abeilles qui venait de s'échapper d'une *ruche.* (Barth.)

— Épith. Maternelle, héréditaire, solitaire, chérie, peuplée, déserte, abandonnée. || Périphr. De l'abeille le palais de cire, les cellules d'or, la cloche d'osier, retraite des abeilles.

L'abeille. . . . .
Et chassant les frêlons de ses palais de cire,
De longs remparts de miel entourer son empire. (GASTON.)

Et sans cesse ajustant à ses cellules d'or,
Elle y vient déposer son liquide trésor. (GISSEMÉ.)

— *Ruche de verre* ou *ruche vitrée.* Boîte vitrée, en forme de pyramide tronquée, dans laquelle on met les abeilles pour observer leurs travaux. || *Ruche à cloison.* Espèce de ruche composée de plusieurs cloisons horizontales, percée de trous pour donner passage aux abeilles. || *Ruche à tiroir.* Hausses ou cadres de bois posés les uns sur les autres, et qui donnent beaucoup de facilité pour récolter la cire et le miel, sans faire périr les abeilles. || *Ruche villageoise.* Ruche qui extérieurement ressemble aux ruches ordinaires d'une seule pièce, quoi-[illegible] *Ruches à livrets* ou *en feuillet.* Ruche composée de douze petits châssis en sapin, qu'on applique verticalement et parallèlement les uns aux autres, comme les feuillets d'un livre. || *Ruche pyramidale.* Ruche à hausses formée de deux caisses superposées et d'une calotte en paille. || Plusieurs ruches portent le nom de ceux qui les ont perfectionnées. Ruche au Palteau. Ruche Bois jugan. Ruche du carme de Blangy. Ruche Gélien. Ruche Mahogany.

— Se dit quelquefois du panier et des mouches qui sont dedans. Avoir tant de ruches. Voilà une bonne ruche. La société est comme une *ruche;* on ne peut en approcher souvent sans être piqué. (Boiste.) Une *ruche* ne peut prospérer lorsque les frêlons y pénètrent et s'y établissent. (Id.)

— Habitation des insectes, des vers, qui vivent en société.

— *Ruche marine* ou *aquatique*. Éponge habitée par des animaux aquatiques.

— *Châtrer une ruche*. Enlever, avec un couteau de fer fait exprès, la cire et le miel d'une ruche.

— Fig. Association laborieuse.

— Prov. et fig. *Il ne faut point fâcher une ruche*. Il ne faut point s'attirer une foule de petits ennemis.

— Cost. Bande d'étoffe, plissée par le milieu, qui sert d'ornement à différents ajustements de femme. Porter une ruche de tulle autour du cou. Chapeau et robes garnis de ruches.

— Diplom. Espèce de paraffe.

— Mar. Carcasse d'un bâtiment neuf, avant qu'il soit ponté, et pourvu de ses agrès et de sa mâture.

— Anc. médec. La cavité de l'oreille.

— Métrol. Ancienne mesure de grains. ‖ Mesure qui était employée dans les salines de Normandie, et qui valait environ 25 kilogr.

— Ornith. Un des noms vulgaires du rouge-gorge.

— Pêch. Sorte de machine dont on se sert pour prendre le poisson, et qui offre à peu près la figure d'une ruche d'abeilles.

— Iconol. On a placé quelquefois une ruche auprès de l'Espérance.

RUCHÉ, ÉE. part. pass. du v. Rucher. S'empl. adjectiv. Collerette ruchée.

RUCHÉE. s. f. Écon. rur. Produit d'une ruche. ‖ Population entière d'une ruche.

— Fig. S'est dit autrefois pour Multitude. Il produira en ton âme, au lieu d'une *ruchée* de médisances, un essaim de vertus. (N. Pasq.) Nous communiquons une question, on nous en redonne une *ruchée*. (Montaigne.)

RUCHER. s. m. L'endroit où sont les ruches. Ce rucher est bien situé. On voit dans les grandes forêts de l'Allemagne des *ruchers* de mille et deux mille ruches, qui sont de grands objets de revenu. (Rauch.) L'habitude où l'on est de placer les ruches à l'exposition du plein midi, est certainement funeste à la prospérité des *ruches*. (Frarière.)

— Lieu où il y a beaucoup de ruches.

— Se dit principalement d'un endroit où les ruches sont placées pour y être à couvert des intempéries de l'atmosphère.

RUCHER. v. a. 1re conj. Cost. Garnir d'une ruche. Rucher une collerette.

— SE RUCHER. v. pron. Être garni d'une ruche.

RUCHEUR. s. m. Agric. Ouvrier qui met le foin en petites meules de la grandeur et de la forme d'une ruche, lorsqu'on craint la pluie.

RUCHOTTÉ, ÉE. part. pass. du v. Ruchotter. S'empl. adjectiv.

RUCHOTTER. v. a. 1re conj. Labourer de manière à déplacer en huit années toute la terre d'un champ.

RUCTATION. s. f. (pr. *ruk-ta-ci-on*). Didact. Action de faire des renvois d'estomac. V. ÉRUCTATION.

RUDÂNIER, IÈRE. adj. (ét. fr., *rude ânier*, rude à ses ânes). Qui est rude à ceux à qui il parle. Beauté rudânière. Pop. et peu usité.

RUDBECKIANISME. s. m. Hist. S'est dit du Système des auteurs qui prétendent, d'après le professeur Rudbeck, que toutes les migrations des peuples se sont faites du nord au sud.

RUDBECKIANISTE. adj. et s. des 2 g. Hist. Partisan du rudbeckianisme. ‖ Qui appartient à ce système.

RUDBECKIE ou **RUDBÈQUE.** s. f. (de *Rudbeck*, botaniste suédois). Bot. Genre de plantes de la famille des corymbifères, renfermant une vingtaine d'espèces.

RUDBECKIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une rudbeckie. ‖ RUDBECKIÉES. s. f. pl. Nom donné à une section de la tribu des hélianthées, et à une section de la sous-tribu des sénécionidées hélianthées, ayant pour type le genre rudbeckie.

RUDE. adj. des 2 g. (du lat. *rudis*, brut, raboteux, qui n'est pas poli). Âpre au toucher, et dont la superficie est inégale et dure. Une toile rude. Avoir la peau rude. Avoir la barbe rude. Une brosse rude. Du camelot bien rude. Le grès est rude au toucher. Ce frottement trop *rude* cause de la douleur. (Buff.) La moindre faute que je commettais était suivie des plus *rudes* châtiments. (Le Sage.) Il fait sa ronde et il sangle à droite et à gauche de *rudes* coups de martinet. (Cormon.)

— Bot. Se dit des plantes qui présentent au tact une aspérité insensible à l'œil, et due à de petits poils courts, raides et ordinairement inclinés ou recourbés.

— Âpre au goût, au palais. Voilà du vin qui est rude.

— Raboteux, âpre et difficile. Un chemin qui est rude, qui est fort rude. Ce sentier solitaire est *rude*. (Boss.)

— Fig. Soutiens-toi dans le sentier âpre et *rude* de la vertu par la vue de l'avenir. (Fén.)

— Se dit de tout ce qui cause de la peine, de la fatigue. Une rude tâche. Un métier bien rude. Une journée bien rude. Une voiture bien rude. Un carrosse rude. La tâche est *rude* pour celui qui veut éclaircir cette question. (Michelet.) Après avoir achevé le *rude* siège de Besançon. (Boss.) La vie *rude* et laborieuse d'un homme de guerre. (Mass.) Dans ce *rude* métier où mon esprit se tue. (Boil.) L'odeur d'un jus si doux lui rend le faix moins *rude*. (Id.) Cette nouvelle l'accablerait de honte, et lui serait plus *rude* que tous les malheurs qu'il souffre depuis si longtemps. (Fén.)

— *Ce cheval est rude*. Il a le train rude, fatigant.

— Par extens. Se dit de tout ce qui, par sa dureté, est choquant, désagréable à voir, à entendre, à lire, etc. Avoir le visage rude. Un air rude. Manières rudes. Yeux rudes. Regard rude. Avoir la voix rude. Prononciation rude. Style rude. Vers rudes. Ce n'est qu'un petit défaut que votre air *rude*, et pourtant il suffit pour éloigner de vous. (Boiste.) La nature a-t-elle donné aux enfants un air imposant, un œil sévère, une voix *rude* et menaçante, pour se faire redouter? (J.-J. Rouss.)

Par ce sage écrivain la langue réparée,
N'offrit plus rien de *rude* à l'oreille épurée.
(BOILEAU.)

— *Ce peintre a le pinceau rude*. Il peint d'une manière dure et sans grâce.

— *Ce barbier a la main rude*. Il ne rase pas légèrement.

— *Ce cavalier a la main bien rude*. Il mène durement son cheval.

— *Des mœurs rudes*. Des mœurs d'une simplicité grossière.

— Violent, impétueux. Un rude choc. Un rude assaut. Une rude attaque. Une rude secousse. Une rude tempête. C'était beaucoup de se tenir sur la défensive après un si *rude* échec. (Volt.) La bataille fut *rude* et sanglante. (Id.) Après ce *rude* combat, les deux armées se retranchèrent. (Id.)

— Difficile à supporter, rigoureux. Un temps rude. Une saison rude. Un froid extrêmement rude. L'hiver a été rude. Le *rude* hiver des années précédentes. (Boss.) La saison est si *rude* depuis quelques jours, que l'hiver ne paraît pas être loin. (***)

— Fig. *Les temps sont rudes*. Se dit des temps où l'on a beaucoup à souffrir, et surtout des temps où il y a peu de travail et beaucoup de misère.

— Fig. *C'est un rude coup pour lui*. Cet événement est très-fâcheux pour lui. Il n'y a rien ici de *rude* pour Madame, puisque, comme vous le verrez par la suite, Dieu la sauve par le même coup qui nous instruit. (Boss.) Il se forme parmi les grandeurs une nouvelle sensibilité par les déplaisirs, dont le coup est d'autant plus *rude* qu'on est moins préparé à le soutenir. (Id.) Ce coup sans doute est *rude*; il doit vous étonner. (Rac.) Oh! qu'un si *rude* coup me fit verser de pleurs! (Id.)

— *Une rude épreuve*. Une situation difficile et délicate. Sa vertu fut mise à une rude épreuve, à de rudes épreuves. Vous avez mis ma foi à de *rudes* épreuves. (Volt.) Il soutint de *rudes* épreuves de toutes les façons. (Id.)

— *Rude épreuve*. Se dit aussi au propre. Il vient, dans les plus *rudes* épreuves, apprendre la guerre à côté du prince son père. (Boss.)

— *Une rude tentation*. Une tentation à laquelle il est difficile de ne pas succomber.

— On dit, dans le même sens, *un rude combat*. J'ai conservé ma foi dans ces *rudes* combats. (J.-B. Rouss.)

— *Cela me paraît rude*. Se dit d'une chose difficile à croire.

— *Ce trait est un peu rude*. Se dit d'un propos ou d'un procédé difficile à supporter, à dissimuler.

— Fâcheux, dur, extrêmement sévère. Avoir l'humeur rude, l'esprit rude. Un maître rude à ses domestiques, envers ses domestiques. Un précepteur rude à ses écoliers, envers ses écoliers. Un père rude à ses enfants, envers ses enfants. Un mari rude à sa femme, envers sa femme. Faire une rude réprimande à quelqu'un. Lui dire des paroles rudes. Recevoir un traitement bien rude. Elle soutint avec humilité et avec douceur les plus *rudes* tribulations de la vie. (Fléch.) Aimer Dieu, être incertain si on lui plaît, c'est la plus *rude* pénitence des saints. (Id.) Pour devenir homme de bien, il faut avoir de fidèles amis, ou de *rudes* ennemis. (Boiste.) Celui qui se fait un besoin de l'admiration d'autrui s'expose à de bien *rudes* épreuves. (Id.) Il faut qu'un roi soit au-dessus des plus *rudes* atteintes de l'adversité. (Napol.)

Non que tu sois pourtant de ces *rudes* esprits
Qui regimbent toujours, quelque main qui les flatte
(BOILEAU.)

— Prov. et pop. *Il est rude aux pauvres*

traite avec dureté, avec hauteur ceux qui ont affaire à lui. Ah! que vous êtes *rudes* à de pauvres gens! (Mol.)

— Rigide, austère. La règle de ces religieux, de cet ordre est bien rude.

— Redoutable. Vous avez là un rude adversaire. C'est un rude dialecticien. ‖ Se dit souvent par ironie.

— Fam. *C'est un rude joueur, une rude joueuse*. Se dit d'une personne qui ne sait point jouer, folâtrer, sans blesser ceux avec qui elle joue.

— Fig. et fam. *C'est un rude joueur*. C'est un homme à qui il ne fait pas bon se jouer.

— Fam. *C'est un rude jouteur*. C'est un homme avec lequel il ne fait pas bon se mesurer. Se dit au propre et au fig.

— Syn. comp. RUDE. SÉVÈRE. AUSTÈRE. V. AUSTÈRE.

RUDE. s. m. Hist. suisse. Membre d'un parti politique de la Suisse, qui était opposé à celui des doux. Les rudes étaient partisans de l'Autriche.

RUDE. s. f. Erpét. Espèce de couleuvre couverte d'aspérités.

RUDEMENT. adv. D'une manière rude. Parler bien rudement à quelqu'un. Le traiter trop rudement. Le mener rudement. Y aller bien rudement. Un cheval qui trotte rudement. Un cocher qui mène rudement. Si les apôtres éloignent *rudement* une foule d'enfants qui s'empressent autour de lui, sa bonté s'offense qu'on veuille l'empêcher d'être accessible. (Mass.)

— Fam. *Aller rudement en besogne*. Travailler vigoureusement et sans relâche.

— Fam. *Il y va rudement*. Se dit d'un homme qui fait quelque chose avec un excès d'ardeur, avec violence.

— Pop. Avec excès. Manger rudement. Boire rudement.

— Gresset l'a employé dans le sens de Beaucoup.

L'animal, dis-je, éloquent et docile,
En moins de rien fut *rudement* habile.

RUDENS. s. m. Philol. lat. Titre d'une comédie de Plaute, dans laquelle paraît un pêcheur, traînant avec un câble (*rudens*) une valise qu'il a trouvée dans la mer.

RUDENTÉ, ÉE. part. pass. du v. Rudenter. S'empl. adjectiv.

RUDENTÉ, ÉE. adj. (du lat. *rudens*, câble). Archit. Se dit des pilastres et des colonnes dont les cannelures sont remplies, jusqu'au tiers de leur hauteur, d'une espèce de bâton uni ou sculpté.

— *Cannelures rudentées*. V. RUDENTURE.

RUDENTER. v. a. 1re conj. Constr. Tailler dans les cannelures des colonnes, des ornements en forme de cordes, de bâtons ou de baguettes.

— SE RUDENTER. v. pron. Être rudenté.

RUDENTURE. s. f. (du lat. *rudens*, cordage). Archit. Sorte de bâton, soit simple, soit taillé en manière de corde ou de roseau, dont on remplit fort souvent jusqu'au tiers, à partir d'en bas, les cannelures d'une colonne.

RUDÉRAL, ALE. adj. (du lat. *rudera*, décombres, démolitions). Bot. Qui croît dans les décombres et le long des murailles. Le stéréodon rudéral. Le porophylle rudéral. ‖ Pl. m., *rudéraux*.

RUDÉRATION. s. f. (pr. *ru-dé-ra-ci-on*; du lat. *ruderatio*). Vitruve appelle de ce nom une maçonnerie grossière, que l'on nomme en français *hourdage*. On l'employait jadis particulièrement aux aires des planchers et des pavements.

RUDESSE. s. f. Qualité de ce qui est rude, âpre au toucher. La rudesse de la barbe. La rudesse de la peau. La rudesse de la toile neuve.

— Violence, impétuosité. La *rudesse* même du cours du Tibre. (Chateaub.)

— Par extens. Se dit des choses qui, par leur dureté, sont choquantes, désagréables à voir, à entendre, à lire, etc. La rudesse de ses traits. La rudesse de sa voix, de son accent. La rudesse de son style. La rudesse de son pinceau.

— Fig. Ce qu'il y a de rude dans l'esprit, dans le caractère, dans l'humeur de certaines gens. Avoir une grande rudesse dans l'esprit. La rudesse de son caractère, de son humeur. La rudesse des mœurs des sauvages. La rudesse de ses manières. Quelle rudesse de langage! L'inflexibilité, la *rudesse*, l'orgueil et l'arrogance, s'emparent souvent de toutes les avenues de l'âme d'un parvenu, et en interdisent l'approche comme autant de Cerbères. (S. Dub.) M. de Lamoignon, sans retrancher à la justice aucun de ses droits, lui ôta toute sa *rudesse*. (Fléch.) Combien M. Le Tellier était éloigné de ceux qui, joignant à la sévérité de leur profession, la *rudesse* de leur humeur, affligent les pauvres de Jésus-Christ. (Id.) J'ai poussé la vertu jusques à la *rudesse*. (Rac.) La candeur se nomma grossièreté, *rudesse*. (Boil.) On ne voit que trop de gens qui prennent la *rudesse* de l'esprit pour la fierté de l'âme. (St-Evrem.)

Mais du discours enfin l'harmonieuse adresse
De ces sauvages mœurs adoucit la *rudesse*.
(BOILEAU.)

— Racine a dit *la rudesse des forêts*, pour La rudesse que l'on contracte en vivant dans les forêts. Nourri dans les forêts, il en a la *rudesse*.

— Se dit également de la manière d'agir. La

quelqu'un avec rudesse, avec trop de rudesse.

— RUDESSES. s. f. pl. Mots rudes. Ses mots les plus flatteurs paraissaient des *rudesses*. (Boil.) Parce que je ne suis pas assez heureuse pour rêver comme vous (en mauvaise compagnie), je m'impatiente, et je dis des *rudesses*. (Mme de Sévigné.)

RUDGÉE. s. f. Bot. Genre de plantes de l'Amérique, appartenant à la famille des rubiacées.

RUDGEOLE. s. f. Ichthyol. Nom donné à la cépole par les pêcheurs de Marseille.

RUDIAIRE. s. m. (du lat. *rudis*, baguette non polie). Antiq. rom. Nom donné aux gladiateurs émérites, à qui l'on accordait le droit de ne plus reparaître dans l'arène : l'emblème de ce privilége était une épée de bois, que l'éditeur des jeux leur donnait avec l'agrément du peuple. Les rudiaires exerçaient ordinairement la profession de maîtres d'armes.

RUDIMENT. s. m. (pr. *ru-di-man*, du lat. *rudimenta*; fait de *rudis*, brut, neuf, ignorant). Éléments, principes, premières notions de quelque science, de quelque art que ce soit. Dans ce sens il ne s'emploie qu'au pluriel. Ne pas savoir les premiers rudiments de la géométrie. Savoir à peine les rudiments de la grammaire.

— Particulièrement. Petit livre qui contient les premiers principes de la langue latine. Apprendre le rudiment. En être au rudiment. Bien savoir son rudiment. Les *rudiments* et les traités de grammaire et de logique ne présentent aux enfants que des idées abstraites. (B. de St-P.) Je défie, en effet, un écolier de bien entendre son *rudiment*, avant d'avoir fait un cours de philosophie, mais un cours de philosophie bien fait. (J.-J. Rouss.) A ces vieux *rudiments*, fléaux du premier âge. (Fr. de Neufch.)

Papa, je voudrais bien vous faire un compliment,
Mais mon embarras est extrême,
Je feuillette mon *rudiment*,
Et je n'y trouve qu'*amo*, j'aime. (***)

— Fig. et fam. *Cet homme en est encore au rudiment*. Il est encore novice dans l'art, dans la profession dont il se mêle. ‖ *Il faut le renvoyer au rudiment*. Il faut le renvoyer aux premiers principes de l'art, de la profession dont il se mêle.

— Hist. nat. Se dit des premiers linéaments de la structure des organes. Les rudiments de l'organisation. Les rudiments des plantes.

— Se dit aussi d'organes réduits, dans certaines espèces, à de très-petites dimensions. Rudiment de queue. Rudiment de pied.

RUDIMENTAIRE. adj. des 2 g. Bot. Épithète donnée aux étamines qui sont réduites à des ébauches si imparfaites et si petites, qu'on ne pourrait reconnaître leur nature sans le secours de l'analogie, comme dans les orchidées.

— Géol. *Terrains rudimentaires*. Groupe de terrains abyssiques, qui sont généralement et même quelquefois uniquement composés de débris.

— Littér. Qui appartient au rudiment, aux premières règles du langage.

RUDIMENTATION. s. f. (pr. *ru-di-man-ta-ci-on*). Ce mot est employé quelquefois pour désigner l'état d'une partie qui n'est encore que rudimentaire.

RUDIR. v. n. 2e conj. Se dit du cri de l'âne.

RUDISTE. adj. des 2 g. (du lat. *rudis*, raboteux). Conchyl. Se dit d'une coquille bivalve qui est hérissée de côtes squamuleuses. La cardite rudiste. ‖ RUDISTES. s. m. pl. Ordre de la classe des acéphalophores, renfermant ceux dont la coquille est épaisse, grossière et extrêmement irrégulière.

RUDOIEMENT. s. m. Action de rudoyer.

RUDOLPHE. s. m. Conchyl. Un des noms du genre licorne.

RUDOLPHIE. s. f. Bot. Genre de plantes légumineuses, renfermant quatre espèces. Ces plantes laissent fluer de leur écorce un suc rouge très-astringent.

RUDOLPHIN, INE. adj. Hist. V. RODOLPHIN.

RUDOLSTADT. Géogr. Ville d'Allemagne, capitale de la principauté de Schwartzbourg-Rudolstadt; 4,000 hab.

RUDOYÉ, ÉE. part. pass. du v. Rudoyer. S'empl. adjectiv.

RUDOYEMENT. s. m. V. RUDOIEMENT.

RUDOYER. v. a. 1re conj. L'*y* se change en *i* devant un *e* muet. *Je rudoie, tu rudoies, il rudoie*, etc. Traiter rudement. Ne se dit ordinairement que du mauvais traitement qui se fait en paroles. Rudoyer quelqu'un. Rudoyer tout le monde. Il ne faut pas rudoyer les enfants. Quant aux ouvrages dramatiques, au lieu de jouer doucement avec eux, le cruel parterre les *rudoie* et les fait tomber. (Beaumarch.)

— *Rudoyer un cheval*. Le mener rudement, en le frappant du fouet, en le piquant de l'éperon, etc., le plus souvent mal à propos.

— SE RUDOYER. v. pron. Se traiter rudement. ‖ Être rudoyé.

RUDRANNI. Myth. ind. Qui fait pleuvoir. Épithète de la déesse Bhavani, en sa qualité de destructrice.

RUDUS. s. m. Mot employé par Vitruve pour désigner les espèces de matériaux, tels que plâtras ou pierrailles, avec lesquels on faisait le second massif des aires antiques.

d'une porte de Rome où se trouvait la statue de Lippus Genutius, qui était d'airain grossièrement fondu. Cette statue portait deux cornes, en mémoire du prodige qui se manifesta dans la personne de ce préteur, quand il arriva devant Rome : un aruspice toscan lui prédit en conséquence de ce prodige, qu'il deviendrait roi de Rome, s'il entrait dans la ville; mais Genutius ne voulut jamais dépasser la porte Ruduscolane.

RUE. s. f. Bot. Genre type de la famille des rutacées, dont une espèce, la rue des jardins, est un puissant emménagogue. On emploie ses feuilles en poudre, dans un liquide ou dans du miel, ou bien en infusion théiforme. Son eau distillée entre dans quelques potions excitantes. On en connaît une vingtaine d'espèces, toutes

originaires de l'ancien continent. || *Rue de chevre*. Le galéga officinal. || *Rue des murailles*. La doradille des murs, plante de la famille des fougères. || *Rue des prés*. Un des noms vulgaires du pigamon jaunâtre. || *Rue de chien*. Nom d'une scrofulaire. || *Rue sauvage*. L'harmale ou rue de montagne. || *Rue commune*, *rue des jardins*, ou *rue domestique*. La rue fétide.

RUE. s. f. (du lat. *ruga*, même signif., ou du gr. ῥύμη, fait de ῥέω ou ῥύω, couler, parce que c'est par les rues que s'écoulent les eaux des pluies et des fontaines). Espace de terrain qui, dans les villes, les bourgs, les villages, reste libre pour la voie publique, entre les maisons ou les bâtiments dont elle est bordée. Grande rue. Petite rue. Rue large, longue, étroite, courte. Une belle, une vilaine rue. Rue passante. Rue fréquentée. Rue écartée. Rue de traverse Rue pavée. Traverser une rue. Enfiler une rue. Courir, faire les rues, toutes les rues de Paris. L'embarras des rues. Le coin de la rue. Un coin de rue. Le haut, le bas de la rue. Nettoyer les rues. L'alignement, le pavage d'une rue. Une maison qui regarde sur la rue. En allant ainsi par les *rues*, Aimery Béranger était suivi d'un grand concours de peuple. (Fr. Soulié.) Lorsque j'abordai à Saint-Pierre, la capitale de l'île consistait, autant qu'il me souvient, dans une assez longue *rue*, bâtie le long de la mer. (Chateaub.) La beauté des *rues* et des places est ce qui contribue le plus à celle des villes. (Quatrem.) Si la beauté des *rues* devait tenir uniquement à l'uniformité et à la régularité topographique, Londres aurait l'avantage sur toutes les villes. (Id.) Les *rues* de l'antique Rome étaient généralement tortueuses. (Id.) Que diable! si matin que fais-tu dans la *rue*? (Rac.) Rochefort est une ville bien bâtie, avec des *rues* larges et tirées au cordeau, qui aboutissent à une vaste place d'armes, ornée d'une fontaine et plantée d'une double rangée d'ormes. (Encycl.)

Pour traverser la *rue* au milieu de l'orage,
Un ais sur deux pavés forme un étroit passage. (Boil.)

— *Rue foraine*. Se disait pour Chemin détourné, peu fréquenté.

— Prov. *Avoir pignon sur rue*. Avoir une maison à soi, et, par extens., Avoir des biens immeubles, des héritages en propre.

— Prov. *Le bout de la rue fait le coin*. Se dit pour se moquer d'un homme qui parle sans rien dire.

— *Ce cheval a pris un clou de rue*. En marchant, il a rencontré un clou qui lui est entré dans le pied, et qui le fait boiter.

— Fam. *Être fou à courir les rues*. Être extrêmement fou.

— Fam. *Cette nouvelle*, *cette aventure*, *cette histoire court les rues*. Elle est sue de tout le monde.

— *L'esprit court les rues*. L'esprit est commun, tout le monde en a. La valeur de nos chevaleresques aïeux ne peut plus nous valoir de priviléges : les héros courent les *rues*. (Boiste.)

— Prov. *Être vieux comme les rues*. Être fort vieux. Se dit des personnes et des choses. Cette personne est vieille comme les rues. Ces hardes sont vieilles comme les rues. Cette anecdote, cette histoire est vieille comme les rues.

— Prov. et fig. *Les rues en sont pavées*. Se dit de choses extrêmement communes.

— *Rues de carrière*. Chemins, issues, moyens de circulation qu'on pratique dans les carrières pour l'extraction, le transport et le charroi des matériaux. || Espaces qui restent vides après qu'on a exploité les différents bancs de pierre dont elle se compose.

— Diffic. gram. RUE PASSANTE. RUE PASSAGÈRE. RUE FRÉQUENTÉE. V. PASSANT.

RUE. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. d'Abbeville (Somme) ; 1,200 hab.

RUE (La). V. LA RUE.

RUÉ, ÉE. part. pass. du v. Ruer. S'empl. adjectiv.

— Prov. et fig. *Ses plus grands coups sont rués*. Il commence à se modérer, à se relâcher.

— Fig. Les plus grands efforts sont faits dans l'affaire dont il s'agit.

RUÉE. s. f. Écon. rur. Amas de paille ou de chaume, de bruyère, de litière sèche, qu'on fait pourrir dans une basse-cour, dans un chemin, dans une rue, pour le mêler ensuite avec le fumier.

RUEIL ou **RUEL**. (du celt. *re*, rivière; *bil* ou *vil*, source; au bord d'une rivière). Géogr. Village de France (Seine-et-Oise). On y trouve le tombeau de l'impératrice Joséphine; 3,400 h.

[illegible] où les charrois ne peuvent point passer, et qui sert pour dégager les grandes. Cette ruelle aboutit dans la grande rue. De là on passe par une petite ruelle.

— Fig. *La ruelle du lit*, ou simplement *la ruelle*. L'espace qui, dans les chambres à coucher, et surtout dans celles qui ont des alcôves, soit d'un côté, soit des deux côtés, se trouve libre entre le lit et le mur. Mettre un fauteuil dans la ruelle du lit, dans la ruelle.

Cupidon a des temples et chapelles,
Nommés pour la plupart alcôves et *ruelles*.
(La Fontaine.)

— *Coureur de ruelles*. Celui qui fréquente les lieux de débauche.

— Hist. *Les ruelles*. Se disait particulièrement, sous Louis XIV, des chambres à coucher, des alcôves de certaines dames de qualité qu'on appelait *précieuses*, à cause de l'affectation de leur langage et de leurs prétentions littéraires. Chacune de ces alcôves servait de salon, et l'on s'y réunissait autour de la précieuse, qui se mettait sur son lit pour recevoir les visites. Vous verrez courir de ma façon, dans les belles *ruelles* de Paris, deux cents chansons. (Mol.) Tes bons mots autrefois les délices des *ruelles*. (Boil.) Il demeure présentement d'accord avec les *ruelles* qu'il est l'auteur de ce livre. (Bouh.) Le style du P. Maimbourg me déplaît fort; il sent l'auteur qui a ramassé le délicat des mauvaises *ruelles*. (Mme de Sévig.) Cet homme (Voiture) avait de l'esprit, et par l'agrément de sa conversation, il était l'amusement des belles *ruelles* des dames qui font profession de recevoir bonne compagnie. (Mme de Motteville.) || *Introducteurs des ruelles* ou *alcôvistes*. Se disait des hommes qui faisaient les honneurs de ces réunions.

Il leur enseigne à traiter galamment
Les grands sujets en style de *ruelle*. (J.-B. Rouss.)

— Fig. et fam. *Cette homme passe sa vie dans les ruelles*, *il va de ruelle en ruelle*. Il est souvent chez les dames, et il se plaît dans leur conversation. || *Il brille dans les ruelles*. Il brille dans la conversation des dames. Ces phrases ont vieilli, et ne s'emploient que par dénigrement.

— Boileau a eu beau dire dans son *Art poétique*, en parlant de Louis XIV :

Que de son nom, chanté par la bouche des belles,
Benserade en tous lieux amuse les *ruelles*.

il y a longtemps qu'il n'est plus question de *ruelles*. Aujourd'hui nos rimeurs galants, qui font l'amour dans nos almanachs, ne croiraient pas leurs vers du bon ton, s'ils n'y plaçaient pas un boudoir; et peut-être dans cent ans, si la mode change encore, le boudoir aura passé comme leurs vers. (La Harpe.)

— Mar. Bordage à double cambrure, qui relie l'étambot au flanc d'un bâtiment.

— Syn. comp. RUELLE. BOUDOIR. V. BOUDOIR.

RUELLÉ, ÉE. part. pass. du v. Rueller. S'empl. adjectiv.

RUELLÉE. s. f. Techn. Tranchis que le couvreur cache sous un filet de plâtre, à l'endroit d'un toit qui aboutit à un mur plus élevé.

RUELLER. v. a. 1re conj. (rad. *ruelle*). Agric. Faire une ruelle, un petit chemin, en relevant d'un et d'autre côté la terre contre les ceps. Rueller la vigne.

— SE RUELLER. v. pron. Être ruellé.

RUELLETTE. s. f. (dimin. de *ruelle*). Petite ruelle.

RUELLIE. s. f. (de *Ruelle*, médecin et botaniste français). Bot. Genre de plantes des climats chauds, appartenant à la famille des acanthacées.

RUELLIOÏDE. adj. des 2 g. Bot. Qui ressemble à une ruellie.

RUER. v. a. 1re conj. (pr. *rué*; du lat. *ruere*, entraîner avec force, avec impétuosité). Jeter avec impétuosité. Ruer des pierres. Ruer à tour de bras.

— Fam. *Ruer de grands coups*. Frapper de grands coups.

— Autrefois on l'employait dans le style noble, et Malherbe a dit, *ruer le tonnerre*; aujourd'hui il en est banni. On peut même assurer qu'il n'est plus admis dans aucun style, si ce n'est comme verbe pronominal.

— absol. Jeter une pierre. Il gage qu'il ruera plus loin que vous. Ce sens a vieilli.

— Fam. *Ruer à tort et à travers*. Frapper de tous côtés dans une foule.

— v. n. Jeter le pied ou les pieds de derrière en l'air avec force et en baissant le devant. Prenez garde à ce cheval, à ce mulet, il rue.

— Manég. *Ruer en vache*. Se dit d'un cheval qui porte le pied de derrière sous la poitrine jusqu'à la jambe de devant, et en frappe la personne occupée au pied ou à la jambe de devant, comme font les vaches. || *Ruer à la botte*. Se dit de la défense du cheval qui cherche, avec l'un des pieds postérieurs, à frapper la jambe du cavalier au moment où il la ferme, ou lorsqu'il monte à cheval.

— Prov. *Cela ne mord ni ne rue*. Se dit, par plaisanterie, d'une chose qui ne peut ni servir ni nuire. || *Il ne mord ni ne rue*. Se dit aussi d'un homme qui ne fait ni bien ni mal.

— SE RUER. v. pron. Se jeter impétueusement sur quelqu'un, sur quelque chose. Se ruer sur quelqu'un. Se ruer sur un dîner. Cependant on fricasse, on se *rue* en cuisine. (La Font.)

[illegible]
Nos braves s'accrochent se prennent aux cheveux.
(Boileau.)

RUETTE. s. f. (dimin. de *rue*). Se disait pour Petite rue. Et la bonne mulette le mena par rues et *ruettes*. (Cent nouv.) Il aborda en un lieu de la ville où il y a force de petites *ruettes*. (Henri Estienne.)

RUEUR, EUSE. adj. Manég. Qui a l'habitude de ruer. Ce cheval est rueur.

RUF (Chanoines réguliers de Saint-). Ordre qui remonte aux premières années du XIe siècle, et qui s'étendit jusqu'en Norwége. L'abbaye chef-lieu subsista près d'Avignon jusque vers l'an 1158. Détruite par les Albigeois, elle fut alors transférée dans une île, en face de Valence.

RUFALBIN. s. m. Ornith. Espèce de coucou du Sénégal.

RUFAYÈRE. s. m. Hist. or. Nom des membres d'une secte mahométane fondée en 1182 par Séid Achmet Rufayé.

RUFESCENT, ENTE. adj. Didact. Roussâtre, qui tire sur le roux.

RUFFEC. Géogr. Ch.-l. d'arr. (Charente) ; 3,000 hab. ; à 415 kilom. de Paris. Terrines de gibier aux truffes, fort recherchées, et connues sous le nom de terrines de Ruffec.

RUFFEY. s. m. Ornith. Un des noms du butor.

RUFIBARBE. adj. des 2 g. (ét. lat., *rufus*, roux; *barba*, barbe). Qui a la barbe et les moustaches rousses. La pithécie rufibarbe.

— Un champignon, la pezize rufibarde, est ainsi appelé, parce qu'il est hérissé en dehors d'une barbe rousse.

RUFICARPE. adj. des 2 g. (du lat. *rufus*, roux; et du gr. καρπός, fruit). Bot. Qui a des fruits de couleur rousse. La bauhinie ruficarpe.

RUFICAUDE. adj. des 2 g. (ét. lat., *rufus*, roux; *cauda*, queue). Qui a la queue ou l'extrémité de l'abdomen rousse. Le platyrhynque ruficaude. La sylvie ruficaude. L'asile ruficaude. L'étater ruficaude.

RUFICOLLE. adj. des 2 g. (ét. lat., *rufus*, roux; *collum*, cou). Qui a le cou ou le corselet de couleur rousse. Le kangarou ruficolle. La platydème ruficolle.

RUFICORNE. adj. des 2 g. (ét. lat., *rufus*, roux; *cornu*, corne). Entom. Qui a les antennes fauves. Le taon ruficorne. Le lathrobion ruficorne.

RUFIEN. s. m. (du lat. *rufus*, roux, parce qu'on tient généralement que les personnes rousses sont volontiers impudiques. Ducange prétend qu'il vient de l'italien *ruffiano*, nom qu'on a donné à ceux qui fréquentaient les femmes de mauvaise vie, parce qu'elles portaient des cheveux roux ou blonds, au lieu que les autres femmes affectaient d'en avoir de noirs). Homme débauché, qui vit avec des femmes de mauvaise vie, ou qui en procure aux libertins. Ce mot a vieilli.

RUFIGASTRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *rufus*, roux; *gaster*, ventre). Qui a le ventre roux. La sylvie rufigastre. Le pendulin rufigastre.

RUFILABRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *rufus*, roux; *labrum*, labre). Qui a le labre roux. L'élater rufilabre.

RUFIMANE. adj. des 2 g. (ét. lat., *rufus*, roux; *manus*, main). Qui a les mains ou les tarses antérieures de couleur rousse. Mycète rufimane. Le bruchus rufimane.

RUFIN. Ministre de Théodose et d'Arcadius, se rendit célèbre par ses forfaits. Devenu grand-maître du palais, il conseilla le massacre de Thessalonique, en 390, où Théodose fit massacrer 7,000 hab.; il fit périr le préfet du prétoire Tatien, et s'empara de sa charge, en 392; il usurpa la tutelle du jeune Arcadius, après la mort de Théodose, en 395, et fut tué par ses soldats, sous les yeux mêmes d'Arcadius, qui, dit-on, allait l'associer à l'empire. || RUFIN. Célèbre écrivain ecclésiastique, né en Italie vers le milieu du IVe siècle, et mort en 410. Il est surtout connu par sa continuation de l'Histoire ecclésiastique d'Eusèbe.

RUFINERVE. adj. des 2 g. (ét. lat., *rufus*, roux; *nervus*, nerf). Qui a les nervures rousses. La michelie rufinerve.

RUFINODE. adj. des 2 g. (ét. lat., *rufus*, roux; *nodus*, ceinture). Se dit du xéthus rufinode, qui a le segment antérieur du thorax d'un jaune ferrugineux.

RUFIPALPE. adj. des 2 g. (ét. lat., *rufus*, roux; *palpus*, palpe). Qui a les palpes de couleur rousse. Le xylophage rufipalpe.

RUFIPÈDE. adj. des 2 g. (ét. lat., *rufus*, roux; *pes*, *pedis*, pied). Qui a les pattes rousses ou ferrugineuses. Le moucheron rufipède.

RUFIPENNE. adj. des 2 g. (ét. lat., *rufus*, roux; *penna*, aile). Qui a les ailes rousses, comme les élytres du trichius rufipenne.

RUFIROSTRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *rufus*, roux, *rostrum*, bec). Qui a le bec ou le rostre roux. Le perroquet rufirostre. L'apion rufirostre.

RUFITARSE. adj. des 2 g. (ét. lat., *rufus*, roux; *tarsus*, tarse). Qui a les tarses roux ou roussâtres. La lauxanie rufitarse. La mégatomie rufitarse.

RUFIVENTRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *rufus*, roux; *venter*, ventre). Qui a le ventre ou l'abdomen [illegible] Le coucou rufiventre. La sylvie rufiventre. Le faon rufiventre. Le callichrome rufiventre.

RUFULE ou **RUTULE**. s. m. Antiq. rom. Nom donné, sous la république romaine, aux tribuns militaires choisis par le sénat et les consuls, par opposition à ceux qui étaient élus par le peuple. Rutilus Rufus était l'auteur d'une loi sur les rufules ou rutules.

RUGEN. Géogr. Ile des États prussiens (Poméranie), dans la Baltique. Bergen en est le lieu le plus important; 33,000 hab.

RUGGIERI (Côme). Fameux astrologue florentin; vint en France sous le règne de Catherine de Médicis. Il eut un long crédit à la cour par ses horoscopes et ses intrigues. Accusé, en 1574, d'avoir conspiré contre Charles IX, il fut condamné aux galères, d'où la reine-mère le tira peu de temps après. Il mourut en 1615, et son corps fut traîné à la voirie, parce qu'il avait eu l'impiété de déclarer qu'il mourait en athée.

RUGI. s. m. Hist. Nom donné à l'examen de la légitimité des nonces, dans le gouvernement de Pologne.

RUGICOLLE. adj. des 2 g. (ét. lat., *ruga*, ride; *collum*, cou). Qui a le col ou le corselet ridé. L'apion rugicolle.

RUGIEN, ENNE. adj. et s. Géogr. Nom d'un peuple slave de la Germanie, qui a donné son nom à l'île de Rugen.

RUGIEWITH. Myth. sept. Divinité des Vandales.

RUGIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *ruga*, ride; *ferre*, porter). Qui est chargé de rides transversales. L'hyster rugifère. La cythérée rugifère.

RUGIFOLIÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *ruga*, ride; *folium*, feuille). Bot. Qui a des feuilles rugueuses. La schlotthéimie rugifoliée. L'orthotriche rugifolié.

RUGINE. s. f. (du lat. *runcina*, rabot). Chir. Instrument dont se servent les chirurgiens pour ratisser les os. Rugine pour enlever le tartre des dents. Rugine pour enlever la carie des os.

RUGINÉ, ÉE. part. pass. du v. Ruginer. S'empl. adjectiv.

RUGINER. v. a. 1re conj. (du lat. *runcinare*, raboter). Chirurg. Râcler, ratisser un os avec la rugine. Ruginer un os pour en détacher le périoste.

— SE RUGINER. v. pron. Être râclé, être ratissé.

— Se râcler, se ratisser.

RUGIR. v. n. 2e conj. (du lat. *rugire*). Pousser des rugissements. Un lion qui rugit. Les lions rugissent. L'esclave, comme le lion, ne flatte qu'en *rugissant* l'esclave qui l'a dompté. (Sallentin.)

Le quadrupède écume, et son œil étincelle,
Il *rugit*, on se cache, on tremble à l'environ.
(La Fontaine.)

Semblable au fier lion qu'un Maure a su dompter,
Qui, docile à son maître, à tout autre terrible,
A la main qu'il connaît soumet sa tête horrible,
Le suit d'un air affreux, le flatte en *rugissant*,
Et paraît menacer. (Voltaire.)

— Par extens. *Rugir comme un lion*. Pousser des cris de fureur, de colère. Cet homme rugissait comme un lion. Il fait peur, il fait pitié; il pleure comme un enfant, il *rugit* comme un lion. (Fén.)

— *Rugir de*. Rugir de fureur. Rugir de colère.

Que l'enfer s'en étonne, et qu'enfin tous les diables
Rugissent de plaisir au bruit de tes exploits. (*Satiriq.*)

— Fig. Le souverain doit *rugir* quelquefois, pour effrayer une familiarité injurieuse. (Did.)

RUGISSANT. part. prés. du v. Rugir. Qui rugit. Il est invariable.

RUGISSANT, ANTE. adj. Qui a l'habitude de rugir. Un lion rugissant. Une lionne rugissante, rugissante de fureur.

Un moment a changé ce courage inflexible;
Le lion *rugissant* est un agneau paisible. (Rac.)

— Fig. Flot rugissant. Vent rugissant.

— Fig. *Rugissant de joie*.

Tel Oreste croit voir. . . . .
Plus loin, la torche en main et *rugissant* de joie,
Alecton qui l'attend, prête à saisir sa proie. (Del.)

RUGISSEMENT. s. m. Cri du lion, du tigre, de la panthère et de quelques autres animaux féroces du genre chat. Le rugissement des lions, les rugissements d'un tigre. Effrayé du *rugissement* des bêtes féroces, saisi du silence même de ces profondes solitudes, l'homme rebrousse chemin et dit : La nature brute est hideuse et mourante; c'est moi seul qui peux la rendre agréable et vivante. (Buff.) Le *rugissement* du lion est si fort, que, quand il se fait entendre par échos la nuit dans les déserts, il ressemble au bruit du tonnerre : ce *rugissement* est sa voix ordinaire; car, quand il est en colère, il a un autre cri qui est court et réitéré subitement, au lieu que le *rugissement* est un cri prolongé, une espèce de grondement d'un ton grave, mêlé d'un frémissement plus aigu; il rugit cinq ou six fois par jour, et plus souvent lorsqu'il doit tomber de la pluie. (Id.)

— Se dit des démons, des damnés.

— Fig.

Pourquoi ces sons affreux, ces longs *rugissements*,
Ce tumulte confus, ce choc des éléments? (St-Lamb.)

— Cri de fureur.

RUGLES. Géogr. Ch.-l. de cant., arrond. d'Evreux (Eure); 9,100 hab.

RUGNER. Myth. celt. Géant dont la lance était faite de pierre à aiguiser. Dans un duel, Thor la lui brisa d'un coup de sa massue, et en fit sauter les éclats si loin, que c'est de là que viennent toutes les pierres à aiguiser qu'on trouve dans le monde, et qui paraissent évidemment rompues par quelque effort.

RUGOSITÉ. s. f. (du lat. *rugositas*; fait de *ruga*, ride). Didact. Se dit des espèces de rides qu'on voit sur une surface unie.

— Anat. Saillie raboteuse qu'on rencontre sur un grand nombre d'os; elles répondent à l'impulsion des différentes parties molles, surtout fibreuses qui s'y attachent. On connaît aussi les rugosités du palais, qui sont très-marquées chez certains animaux.

RUGOSULE. adj. des 2 g. (du lat. *ruga*, ride). Qui n'est que légèrement rugueux, comme le corselet du scelio rugosule.

RUGUEUX, EUSE. adj. (du lat. *rugosus*, plein de rides). Hist. nat. Qui a des rugosités. Se dit d'une partie quelconque qui porte des rides ou des lignes irrégulières, dirigées dans tous les sens, comme les feuilles du marrube rugueux, du lonanthe rugueux, etc. La silicule du rapistre rugueux, la coquille du fuseau rugueux, le corselet du sclérion rugueux, le polypier du cyathocrinite rugueux.

RUILÉ, ÉE. part. pass. du v. Ruiler. S'empl. adjectiv.

RUILÉE. s. f. Techn. Bordure de plâtre ou de mortier que les couvreurs mettent sur une rangée de tuiles ou d'ardoises, pour les lier avec les murs ou avec les jouées de lucarnes. Ruilée de plâtre, de mortier.

RUILER. v. a. 1re conj. Anc. géom. Faire des repères pour dresser des surfaces et des plans.

— Techn. Remplir une tranchée avec du plâtre que l'on façonne d'un mur à l'autre.

— SE RUILER. v. pron. Etre ruilé.

RUINART (Dom Thierry). Savant bénédictin, né à Reims en 1657, mort en 1709, fut longtemps le collaborateur du Père Mabillon. Il a écrit seul plusieurs ouvrages historiques.

RUINE. s. f. (du lat. *ruina*, fait de *ruere*, tomber). État de dépérissement et de destruction dans lequel se trouve ou dont est menacé un bâtiment. Une maison en ruine. Un bâtiment qui est en ruine, qui tombe en ruine, qui s'en va en ruine, qui menace d'une ruine prochaine, qui menace ruine. La ruine d'un château, d'une tour, d'une ville. Réparer les ruines. Il venait, avec ses mains triomphantes, réparer les *ruines* du sanctuaire. (Rac.)

> Les *ruines* d'une maison
> Se peuvent réparer : que n'est cet avantage
> Pour les *ruines* du visage? (La Font.)

— *Battre une place en ruine*. La battre avec la grosse artillerie, la bombarder, etc.

— Fig. *Battre quelqu'un en ruine*. L'attaquer avec tant de force dans une discussion, dans une contestation, qu'il ne lui reste aucun moyen de se défendre.

— On dit dans un sens analogue. Battre en ruine un système, une doctrine, des arguments.

— Fig. *Ce n'est plus qu'une ruine*. Se dit d'une femme qui était belle, d'un acteur qui avait du talent, etc., et qui ont beaucoup perdu en vieillissant. De toutes les *ruines* la plus belle est un beau vieillard. (D'Artaize.)

— Fig. La perte du bien, des richesses, de la fortune. Cela a causé sa ruine, a consommé sa ruine, sa ruine totale, sa ruine entière, la ruine de sa maison. Courir à sa ruine. Travailler soi-même à sa ruine. Toucher à sa ruine. Etre menacé d'une ruine totale. Il règne sur les débris et sur les *ruines* de sa fortune. (Boss.) On a vu la populace se soulever contre les grands, et conjurer leur extinction et leur entière *ruine*. (Fléch.) Cette famine acheva la *ruine* des campagnes, ruine pourtant que la nature, secondée par le travail, est toujours prête à réparer. (Volt.) Je sais que j'ai moi seul avancé leur *ruine*. (Rac.) Le ciel m'en laisse assez pour venger ma *ruine*. (Id.) J'ai vu sur ma *ruine* élever l'injustice. (Id.) Elle a cru que ma perte entraînait sa *ruine*. (Id.) Un fils audacieux insulte à ma *ruine*. (Id.)

— Perte de l'honneur, de la réputation, du crédit, du pouvoir, etc. Cette aventure a causé la ruine de sa réputation. Cette affaire a été la ruine de son crédit. Cette mauvaise mère causa volontairement la ruine de sa fille. On peut marcher à sa *ruine* par une route toute couverte d'arcs de triomphe. (Sismondi.)

— Mort. Je sais bien qu'Amurat a juré ma *ruine*. (Rac.)

> Il faut que sa ruine
> Me délivre à jamais des fureurs d'Agrippine.
> (Racine.)

— Anéantissement, extinction. Les œuvres du juste toutes seules seront immortelles; elles survivront à la *ruine* entière de l'univers. (Mass.) La grandeur d'un seul peut être la *ruine* de tout un monde. (Salv.) Chacun trouve sa vie dans la mort, et sa possession dans la *ruine*. (Raynal.)

> Quand l'Être créateur eut juré la ruine
> De ce peuple d'ingrats qui, fiers de leurs forfaits,
> D'un oubli monstrueux payaient tous ses bienfaits.
> (Delille.)

— *La ruine d'un État*. Sa chute, son entière [illegible] ruine. Il est sur le penchant de sa ruine. A Gênes, le plébéien Vacheron, aidé du duc de Savoie, faillit étouffer les nobles sous les *ruines* de l'État. (Tissot.) Un État touche à sa *ruine*, quand on élève les mécontents aux premières dignités. (Did.) L'injustice est toujours la *ruine* infaillible des empires. (Solon.)

> Rome, Rome elle-même, en ravages féconde,
> Mêle ici sa ruine aux ruines du monde.
> (Delille.)

— On dit dans un sens analogue, La ruine des affaires.

— Fig. Ce qui est cause de la ruine de quelque chose, et particulièrement ce qui entraîne une grande dépense. Hélène a été la *ruine* de Troie. (Acad.) Les excès et les débauches sont la ruine de la santé. (Id.) L'amour est la ruine de la fortune, du corps et de l'esprit. (La Mothe Le Vayer.)

— Se dit au moral. C'est en cette sorte que les esprits une fois émus, tombant de *ruine* en *ruine*, se sont divisés en tant de sectes. (Boss.) Cet éclat et cette abondance qui sont si souvent des occasions de malheur et de *ruine* pour les âmes. (Fléch.) Le même Évangile qui sera le salut des uns sera la *ruine* des autres. (Mass.) La seule mort véritable c'est le péché, car il est la *ruine* de l'âme. (St Grég.)

> Edifier son théâtre
> Sur la *ruine* des mœurs. (J.-B. Rouss.)

— Les débris d'un édifice abattu, les restes d'un édifice détruit. Dans ce sens, il ne s'emploie qu'au pluriel. De vieilles ruines. Les ruines de Troie, de Thèbes, de Palmyre. Les ruines de Pompéi, d'Herculanum. Les ruines du Colisée. De belles ruines. Les ruines d'un château. Bâtir une ville sur les ruines d'une autre. Etre accablé, enseveli sous les ruines. Il laissa leurs remparts cachés sous leurs *ruines*. (Rac.) Des malheureux déjà dépouillés de tout pleurent sur des cadavres ou cherchent leurs parents sous des *ruines*. (Raynal.) Les *ruines* d'un parc ne sont pas moins dignes des réflexions du sage que celles des empires : elles montrent également combien le pouvoir de l'homme est faible quand il lutte contre celui de la nature. (B. de St-P.) Et de Paris en feu les *ruines* fatales. (Volt.)

— Etat de ruine consommé. Dans ce sens, il s'emploie surtout au pluriel. La raison en est que ce dernier état présentant la dissolution des parties d'un édifice, le pluriel offre mieux l'image de la réalité.

— En parlant des restes d'un édifice récemment abattu, on n'emploierait pas le mot *ruines*, il faudrait dire *démolitions*.

— Fig. Fêtes sacrées, mariages fortunés, puis-je mêler aujourd'hui vos cérémonies et vos pompes avec ces pompes funèbres, et le comble des grandeurs avec leurs *ruines*? (Boss.) Il conserva la force et la vigueur de son esprit dans les *ruines* mêmes de son corps. (Fléch.) Et les saules couchés étalant leurs *ruines*. (J.-B. Rouss.) Je ne puis vous offrir qu'un esprit usé par le temps, abattu par le chagrin, presque abandonné de ses organes, et qui peut à peine se soutenir sur les *ruines* de son corps. (Balz.)

> Le ciel même peut-il réparer les ruines
> De cet arbre séché jusque dans ses racines?
> (Racine.)

> Il (l'arbre) épuise sa vie et tombe, et les collines
> Retentissent du poids de ses vastes *ruines*.
> (Delille.)

> L'amour, fidèle à leurs flammes constantes,
> Se glisse encor sous leurs rides naissantes,
> Et, pour régner jusqu'aux derniers instants,
> Sème de fleurs les *ruines* du temps. (***)

— Peint. Représentation des édifices ruinés. Une belle ruine, de belles ruines. Ruines fort estimées. Les ruines forment une espèce particulière du genre paysage.

— *Ruines factices*. Construction en forme de ruines, que l'on emploie pour orner les jardins. Ç'a été, il y a quelques années, la mode d'orner les jardins anglais de ruines postiches; le bon goût et le bon sens ont aujourd'hui fait justice de ces colifichets. On a senti qu'on ne bâtit pas des ruines, que le temps seul les fait sans qu'aucun art le puisse pour cela suppléer, parce que l'effet et la beauté des ruines résultent non de l'entassement déplorable de matériaux dispersés, mais des souvenirs qu'elles rappellent, et de l'idée d'une longue suite de siècles, ou de quelque grand désastre dont elles frappent notre imagination.

— *Pierres de ruines*. Certaines pierres sur lesquelles il y a naturellement des représentations de vieilles ruines qui semblent avoir été faites au pinceau.

— Fig. Se dit au moral. S'élever sur les ruines d'un autre. Bâtir, élever sa fortune sur les ruines d'autrui. S'ensevelir sous les ruines de sa patrie. Relever les États de leur ruine. Heureuse si elle peut relever les *ruines* du Carmel, cette montagne autrefois si sainte. (Fléch.) Ils renversent l'empire pour ensevelir leurs concurrents sous ses *ruines*. (Mass.) En détruisant les autres passions, la philosophie en élevait toujours une plus dangereuse sur leurs *ruines*, je veux dire l'orgueil. (Id.) Cette immortalité tant vantée que le monde vous promettait sera ensevelie dans les ruines et les débris de l'univers. (Id.)

— Syn. comp. RUINE, DÉCADENCE. V. DÉCADENCE. ‖ RUINES, DÉCOMBRES, DÉBRIS. V. DÉBRIS.

RUINÉ, ÉE. part. pass. du v. Ruiner. S'empl. adjectiv. Un bâtiment ruiné. Une famille ruinée. [illegible] ruiné, qui a les jambes ruinées. Les chevaux sont ruinés. Soudain, il aperçoit une jeune fille presque hors d'haleine, qui traverse en courant la galerie à demi *ruinée*. (Pougens.) Les chevaux de poste *ruinés*, qu'on presse de galoper, vont l'aubin au lieu du galop. (Buff.) Ceux qui paraissent les plus forts sont ruinés en moins de temps que ceux qui trottent ou galopent. (Id.) Là, c'est-à-dire à la fontaine de Tritzella, nous nous trouvions derrière Mistra, et presque au pied du château ruiné qui commande la ville. (Chateaub.) La Béotie se soumit, à l'exception de Platée et de Thespies, qui furent ruinées de fond en comble. (Barthél.) Un long fleuve semblait circuler dans leurs vallons, et tomber çà et là en cascades; il était traversé par un grand pont, appuyé sur des arcades à demi ruinées. (B. de St-P.) Les Carnutes, incapables de lui résister, se dissipent à son approche et lui abandonnent un pays *ruiné* dans les expéditions précédentes. (Anquet.) Si nous le poussons à bout, je serai *ruinée*. (De Balzac.) Plaise au ciel que vous ayez eu l'idée de demander compte de ma fortune assez à temps pour que je ne sois pas *ruiné*. (Id.) Je suis *ruinée* si je la perds, et quelque petite assistance me rétablirait mes affaires. (Mol.)

— Charp. Se dit des solives d'un plancher ou des poteaux d'un pan de bois, d'une cloison, dans les côtés desquels on fait des trous ou des entailles en forme de rainures, pour y ficher des tampons ou chevilles de bois qui retiennent la maçonnerie dont on emplit les entrevoux.

— Manég. Se dit d'un cheval usé de fatigue, qui a souffert au point de ne pouvoir se rétablir. ‖ *Bouche ruinée*. Celle qui n'a pas la moindre sensibilité. ‖ *Jambes ruinées*. Jambes qui n'ont plus la force de porter le cheval, et qui sont ordinairement arquées ou bouletées.

— *Ruiné de*. Un homme ruiné de débauche. Il est ruiné d'honneur et de réputation.

— *Ruiné par*. Et sa santé, déjà *ruinée* par l'intempérance, succombe sous la multiplicité des remèdes. (Mass.) Pour ceux qui sont *ruinés*, il importe peu que ce soit, ou par un homme qui les trompe, ou par un homme qui s'est trompé. (Fléch.) Les enrichis, *ruinés* par leur faute seule, souffrent moins des privations de la fortune que des mortifications de la vanité. (Boist.)

— *Ruiné pour*. Ceux qui avaient été *ruinés* pour la cause de la religion, ou pour le service du roi. (Boss.)

RUINE-ÉTAT. adj. et s. m. S'est dit de ce qui ruine les États, les empires. Les rébellions des grands, ce monstre *ruine-état*. (N. Pasq.)

RUINE-PEUPLE. s. m. S'est dit pour ce qui cause la perte d'une nation. Que les biens de ces *ruine-peuples* soient publiquement confisqués. (N. Pasq.)

RUINER. v. a. 1re conj. Abattre, démolir, détruire. Ruiner un édifice. Ruiner un château. Ruiner une ville; la ruiner de fond en comble. Elle souhaitait que le feu du ciel tombât sur ces édifices orgueilleux, et les *ruinât* jusqu'aux fondements. (Boss.) Le temps *ruine* les édifices et les ouvrages de l'homme sans se servir d'instruments ni d'outils. (Quatrem.)

— Ravager. La tempête a ruiné tous les vergers. La nielle a ruiné une partie des blés. La grêle a ruiné toutes les vignes.

— Fig. Causer la perte du bien, des richesses, de la fortune. Ruiner un homme entièrement, complètement. Ruiner sa maison, sa terre. Ruiner une famille. Ruiner une ville. Les guerres ont ruiné cette province. Ruiner de pauvres gens. La révolution a *ruiné* tous les spectacles. (La Harpe.) Je te permets de commettre des fautes; laisse-moi faire des crimes en *ruinant* de pauvres gens. (De Balzac.) Les fautes qui ont *ruiné* mes affaires. (Boss.) La fortune des particuliers tombait entre les mains de ces ignorants volontaires, à qui le pouvoir de les défendre était un titre pour les *ruiner*. (Fléch.) Retranchez de ce train qui *ruine* votre famille. (Id.) Ces femmes *ruinent* sans ressource vos affaires et votre fortune. (Mass.)

— Causer la perte de. Ruiner l'honneur de vingt familles. Cette affaire l'a ruiné d'honneur, de réputation, a ruiné son crédit. Ruiner quelqu'un dans l'esprit d'un autre. Les débauches, les fatigues excessives, les austérités outrées ruinent la santé. Plus que tous les êtres, l'homme corrompt et *ruine* sa santé, sa vie, par le libertinage. (Virey.)

— Prov. *Il faut peu de chose pour ruiner un pauvre homme*

— User et détériorer. La chasse a ruiné ce cheval. Le pavé ruine le pied des chevaux. Il n'y a rien qui *ruine* tant les chevaux sur le devant que de galoper à la descente. (Acad.)

— Constr. Faire des ruinures dans une charpente.

— Absol. Rien ne *ruine* aussi facilement qu'une grande fortune. (De Bugny.)

— SE RUINER. v. pron. Tomber en ruine. Un château qui commence à se ruiner. Les bâtiments qui ne sont pas couverts se *ruinent* en peu de temps. (Acad.)

— Perdre son bien, sa fortune, ses richesses. Se ruiner au jeu, par le jeu. Se ruiner sans ressource. Se ruiner en folles dépenses. Une providence attentive préside aux affaires des familles charitables; où les autres se *ruinent*, elles s'enrichissent. (Mass.) J'ajouterai qu'il est d'usage parmi toutes les tribus de se *ruiner* pour les morts. (Chateaub.) On se *ruine* [illegible]

> Si puisque à se ruiner on se fait tant d'honneur,
> Combien j'y vais aussi travailler de bon cœur!
> (Destouches.)

— S'user, se détériorer. La santé se ruine par les débauches. Le corps se ruine par de grandes fatigues. Les jambes de ce cheval commencent à se ruiner.

— Syn. comp. RUINER, RENVERSER, DÉTRUIRE, ABATTRE, DÉMOLIR. V. ABATTRE. ‖ RUINER, APPAUVRIR. On appauvrit un homme en diminuant successivement ses richesses; on le *ruine* lorsqu'on continue de l'appauvrir jusqu'à ce qu'il n'ait plus rien.

RUINES. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Saint-Flour (Cantal); 820 hab.

RUINEUR. s. m. S'est dit de celui qui ruine. Un grand *ruineur* de familles. (Scarron.)

RUINEUSEMENT. adv. D'une manière ruineuse, coûteuse. Votre pauvre frère est toujours *ruineusement* et coûteusement à Rennes. (Mme de Sév.)

RUINEUX, EUSE. adj. (du lat. *ruinosus*, qui tombe en ruine). Qui menace ruine. Un édifice, un bâtiment ruineux. Fondement ruineux. Comme une colonne dont la masse solide paraît le plus ferme appui d'un temple *ruineux*, lorsque ce grand édifice qu'elle soutenait fond sur elle sans l'abattre; ainsi la reine, après avoir longtemps porté le fardeau de l'État, n'est pas même courbée sous sa chute. (Boss.) Il en est de ces fondements des sciences comme des fondements d'un édifice; s'ils ne sont solides et profonds, tout ce qu'on bâtit dessus est *ruineux*. (Rollin.)

— Au propre, il s'emploie plutôt en vers qu'en prose. Un monticule escarpé, *ruineux*. (Imbert.)

> Tous deux en même temps, par ses mots excités,
> Loin des murs *ruineux* se sont précipités. (Claustr.)

— Fig. *Bâtir sur des fondements ruineux* Fonder ses espérances sur des choses peu solides; établir un système sur des bases sans consistance. L'orgueil qui monte toujours, après avoir porté ses prétentions à ce que la grandeur humaine a de plus solide ou plutôt de moins *ruineux*, pousse ses desseins jusqu'à l'extravagance. (Boss.)

— Qui cause du dommage par des dépenses excessives. Un emploi, un poste ruineux. Une affaire ruineuse. Un luxe ruineux. Des goûts ruineux. Montaigne dit que de son temps la France menaçait, ou sa ruine, ou une durée non moins *ruineuse*. La France est désenchantée des *ruineuses* illusions de la victoire. (Salvandy.) Le luxe des parvenus excite une émulation *ruineuse* dans les familles d'où ils sont sortis. (Boiste.) La table se sent de l'abondance générale, mais cette abondance n'est point *ruineuse*. (J.-J. Rouss.) La loi de la mode est inconstante et *ruineuse*. (Id.) Cette affaire a été aussi *ruineuse* qu'inquiétante. (Volt.)

> Hé! que serait-ce donc si le démon du jeu
> Versait dans son esprit sa *ruineuse* rage? (Boss.)

RUINIFORME. adj. des 2 g. Minér. Qui offre des dessins représentant des ruines, comme certaines agates. Marbre, pierre ruiniforme.

RUINIQUE. adj. des 2 g. Qui représente des ruines. L'abbé Haüy a donné le nom de *ruiniques* à ces pierres d'Italie qui représentent des ruines. Je voudrais que quelque peintre de paysage proposât de transposer cette expression à ces masses de rochers nues et rongées par le temps, qui représentent des ruines. (P. de V.)

RUINURE. s. f. Charp. Entaille que font les charpentiers, avec le ciseau ou la cognée, dans le côté des solives ou poteaux, pour retenir la maçonnerie des entre-voux.

RUIS. s. m. Philol. Nom de la quatorzième lettre de l'alphabet celtique ou gaélique. Le ruis correspond à notre *r*.

RUISDAEL (Jacob). Célèbre peintre paysagiste de l'école hollandaise, né à Harlem en 1640, et mort en 1681.

RUISSEAU. s. m. (pron. *rui-ço*; du bas lat. *rivicellus*, dimin. de *rivus*, dont la signification est la même. Courant d'eau d'une largeur trop peu considérable pour recevoir le nom de rivière. Si les ruisseaux sont fort peu importants sous le rapport du rôle qu'ils jouent dans la nature, comme leur lit est généralement encaissé, que leurs bords sont plantés et cultivés, leur existence influe souvent sur la fertilité et sur la prospérité des contrées qu'ils arrosent, soit en répandant une fraîcheur favorable à la végétation, soit en donnant naissance à l'établissement d'une foule de moulins et d'usines auxquels ils servent de moteurs. Les ruisseaux se jettent ordinairement dans les rivières, à une faible distance du lieu où ils ont pris naissance, et, comme leurs cours sont peu développés, et que leur pente est généralement assez douce, ils ne sont pas sujets à ces grandes crues et à ces débordements qui forment le trait caractéristique des torrents de montagnes, qui déchirent leurs bords en transportant au loin les débris arrondis des rochers à travers lesquels ils se précipitent de cascade en cascade. Grand, petit ruisseau. Clair ruisseau. Ruisseau bourbeux. Le murmure d'un ruisseau. Sur le bord d'un ruisseau. Le cours d'un ruisseau. C'est de la mare d'un pauvre homme dont on a détourné le *ruisseau*, que sortira l'épidémie qui emportera la famille du château voisin. [illegible] élevant au milieu des herbes sa tige auguste, et réfléchissant dans les eaux ses beaux calices plus blancs que l'ivoire, que j'admirerai le roi des vallées? (Id.) On remarquera, dans le campement Chetency, l'éminence qu'occupa ce grand capitaine, et le *ruisseau* dont il se couvrit, sous le canon du retranchement de Schelestadt. (Bossuet.) Semblables à ces fleurs qui, recueillant des eaux qui se perdaient, vont porter à la mer leur tribut et celui des *ruisseaux* dont ils sont grossis. (Fléch.) Et la douce fraîcheur des *ruisseaux* argentés. (J.-B. Rouss.)

> Tel qu'un ruisseau docile
> Obéit à la main qui détourne son cours. (Rac.)

> Des mers pour eux il entr'ouvrit les eaux,
> D'un aride désert fit sortir des ruisseaux. (Id.)

> J'aime mieux un ruisseau qui sur la molle arène
> Dans un pré plein de fleurs lentement se promène.
> (Boileau.)

— Epith. Clair, limpide, frais, tendre, argenté, docile, vagabond, égaré, fleuri, faible, timide, rapide, serpentant, fugitif, tortueux, sinueux, tournoyant, plaintif, bruyant, murmurant, gazouillant, rocailleux, bourbeux, fangeux. || Périphr. Courant d'eau, l'argent d'un ruisseau, d'un ruisseau les flots argentés, le cristal d'un ruisseau, les plis, les replis, les détours d'un ruisseau.

L'hiver, qui si longtemps avait blanchi nos plaines,
N'enchaîne plus le cours des paisibles *ruisseaux*.
(J.-B. Rousseau.)

D'un *ruisseau* doux et pur le cristal transparent,
Sur un lit de gravier serpente en murmurant.
(Desaintange.)

— Prov. et fig. *Les petits ruisseaux font les grandes rivières.* Plusieurs petites sommes réunies en font une grande.

— Prov. *Il faut puiser à la source, plutôt que dans les ruisseaux.* Il vaut mieux consulter les auteurs originaux que de recourir aux copistes.

— Canal par où passe un courant d'eau. Elargir, curer un ruisseau. Creuser un ruisseau. Le ruisseau est à sec.

— Se dit aussi, dans les villes, dans les bourgs, etc., de l'eau qui coule ordinairement au milieu des rues ou sur les côtés de la chaussée. Tomber dans le ruisseau. Tomber tout au beau milieu du ruisseau. Je saute vingt *ruisseaux*, j'esquive, je me pousse. (Boil.)

Et les nombreux torrents qui tombent des gouttières,
Grossissant les *ruisseaux*, en ont fait des rivières.
(Boileau.)

— Fig. Je trouvai une couronne dans le *ruisseau*, je la ramassai et je la posai sur ma tête. (Napol.)

— Prov. et fig. *Cette chose traîne, est traînée dans le ruisseau.* Elle est triviale, commune, elle ne mérite pas d'être dite.

— *Cette nouvelle est ramassée dans le ruisseau.* Elle a été prise dans les rues, dans le bas peuple.

— L'endroit, dans le pavement des rues, où deux revers de pavé se joignent, et qui, selon la pente de la rue, sert à l'écoulement des eaux. Donner plus de pente à un ruisseau. Il y a un ruisseau de chaque côté de la chaussée. Il n'y a pas une goutte d'eau dans le ruisseau.

— *Ruisseau en biseau.* Celui qui n'a ni caniveaux ni contre-jumelles pour faire liaison avec les revers, comme on le pratique dans les ruelles où il ne passe point de voitures.

— Fig. Se dit de toutes les choses liquides qui coulent en abondance. Des ruisseaux de vin. Des ruisseaux de sang. Verser des ruisseaux de larmes. Le *ruisseau* ardent est naturellement une nouvelle lave. (Buff.) On voit souvent couler, du sommet des volcans dans la plaine, des *ruisseaux* de bitume et de soufre fondu qui viennent de l'intérieur. (Id.) D'un long *ruisseau* de pleurs elle inonde son sein. (Delille.) Au premier bruit de ce funeste accident, toutes les villes de Judée furent émues; des *ruisseaux* de larmes coulèrent des yeux de tous leurs habitants. (Fléch.) Ce champ de bataille souillé de tant de *ruisseaux* de sang. (Mass.) Dans des *ruisseaux* de sang Troie ardente plongée. (Rac.) Et des *ruisseaux* de lait serpentaient dans les plaines. (Boil.) La douce persuasion coulant de ses lèvres comme un *ruisseau* de miel. (Fén.)

Les prêtres, couronnant de fleurs
La victime par toi parée,
Feront couler à ton entrée
Des *ruisseaux* de lait et de vin. (J.-B. Rouss.)

RUISSEL. s. m. S'est dit autrefois pour Ruisseau.

— On peut encore l'employer dans la poésie légère et dans le style marotique.

Plus n'est-il ce *ruissel*, où l'été fraîches ondes
Doucettement baignaient siens membres délicats.
(Basoche.)

RUISSELANT. part. prés. du v. Ruisseler. Qui ruisselle. On voit la sueur ruisselant sur son visage.

RUISSELANT, ANTE. adj. Qui coule comme un ruisseau. Des eaux ruisselantes. Un sang ruisselant.

— Couvert, mouillé de. Voyez sa figure ruisselante de sueur. Quand il verra un duc de Guise, un prince d'Orange, deux rois de France assassinés; la France, l'Angleterre, l'Irlande, *ruisselantes* de sang, et quatre à cinq cent mille hommes égorgés au nom de Dieu, il frémira; mais il n'en sera pas étonné. (Volt.) Si la politique n'enchaînait les passions, la société serait une arène toujours *ruisselante* de sang. (Boiste.)

[illegible]
Si dans le temps que Rome aux barbares livrée,
Ruisselante de sang, par le feu dévorée.....
(Delavigne.)

RUISSELER. v. n. 1re conj. On double la lettre *l* devant une syllabe muette. *Je ruisselle, tu ruisselles, il ruisselle*, etc. Couler en manière de ruisseau. L'eau ruisselle au travers des murs du réservoir. L'eau ruisselait par divers endroits. Sueur qui ruisselle sur le corps. Sang qui ruisselle des plaies. La nuit, malgré la moustiquaire, le bruit de la bigaille avait troublé son sommeil, l'ondée avait *ruisselé* par les vitres, et les cris des négrites l'avaient effr.. (Rog. de Beauv.)

— Se dit quelquefois des corps sur lesquels un liquide coule en manière de ruisseau. Son corps, son visage ruisselle de sueur.

RUISSELET. s. m. (dimin. de *ruisseau* ou *ruissel*). Se disait pour Petit ruisseau. Il s'emploie encore dans la poésie pastorale.

D'abord un canal s'ouvre, et d'un cours orgueilleux
Le *ruisselet* baigne une double rive
Dont le marbre écarte à grands frais
Des fleurs et du gazon la trop simple parure.
(Dusaulx.)

RUIZ. s. m. Bot. V. RUIZIE.

RUIZIE. s. f. (de *Ruiz*, botaniste). Bot. Genre de plantes d'Afrique, appartenant à la famille des malvacées. || Genre de plantes du Chili, appartenant à la famille des moniniées.

RUK'HENG-BARMA. s. m. Linguist. Langue du royaume d'Aracan.

RULAC. s. m. Bot. Genre de plantes, établi pour une espèce d'érable, caractérisé par l'absence des pétales ou leur changement apparent en feuilles du calice.

RULHIÈRE (Claude-Carloman de). Historien et littérateur distingué, né à Bondy (Seine), en 1735, et mort en 1791, est auteur d'ouvrages sur la Russie et sur la Pologne, et de plusieurs pièces de poésie.

RULINGIE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des portulacées.

RULLUS (P. Servilius). Tribun du peuple, l'an 63 av. J.-C., proposa une loi agraire tendant à faire vendre au profit du peuple l'ancien domaine des rois de Macédoine, les terres voisines de Carthagène en Espagne, Carthage, Corinthe, et toutes les conquêtes faites depuis Sylla hors de l'Italie. Cicéron, alors consul, parvint, par son éloquence, à faire rejeter par le peuple même cette loi si populaire.

RUM. s. m. V. RHUM.

— Anc. mar. Espace que l'on ménageait à fond de cale pour la cargaison du navire. || *Etre de bon rum, tenir son rum.* Se disait des marchandises bien rangées dans le vaisseau.

RUMANÉES. Myth. Déesses-mères adorées dans le pays de Juliers.

RUMANZOFFITE. s. f. Minér. V. ROMANZOWITE.

RUMB. s. m. (pr. *rombb;* du gr. ῥόμβος, timon. Peut-être n'est-ce qu'une corruption du mot *rhombe.*) Mar. Chacune des divisions de la boussole, de l'horizon desquels part l'un des trente-deux vents. Rumb de vent. Toutes ces latitudes se voient sous le même *rumb* de vent. (B. de St.-P.)

— *Ligne de rumb.* Courbe que décrit un vaisseau, en faisant toujours un même angle avec le méridien.

— Myth. ind. Les Indiens, qui n'adoptent que huit rumbs de vent, placent dans chacun un demi-dieu que Brahma y a posté pour veiller au bien général de l'univers. Dans l'un est le dieu de la pluie, dans l'autre le dieu des vents, dans le troisième le dieu du feu, et ainsi des autres, qu'ils appellent les huit gardiens.

RUMÉE. s. f. Bot. Arbrisseau de Saint-Domingue, type d'un genre de la famille des nerpruns.

RUMEN. s. m. Physiol. Panse ou premier estomac des animaux ruminants.

RUMEUR. s. f. (du lat. *rumor*). Bruit sourd et général excité par quelque mécontentement, et annonçant quelques dispositions au soulèvement, à la sédition. Grande rumeur. Il y a quelque rumeur dans la ville, parmi le peuple. Cette mesure causa une grande rumeur. Exciter de la rumeur. Apaiser la rumeur, les rumeurs de la populace. De sourdes rumeurs. Des rumeurs menaçantes.

S'empressant d'étouffer
Quelque *rumeur* parmi la populace. (J.-B. Rouss.)

— Bruit qui vient à s'élever tout à coup, et qui est l'effet de la surprise que cause quelque accident, quelque événement imprévu. Une rumeur subite se répandit aussitôt par toute la ville. On peut juger quelles *rumeurs* affreuses ces accusations excitaient dans Paris. (Volt.) J'entretiens la vigilance de mes troupes, en excitant sous main des terreurs paniques, tantôt par des alertes fréquentes, tantôt par la fausse *rumeur* d'une trahison, d'une embuscade. (Barth.)

Rien n'est à dédaigner : les publiques *rumeurs*
Souvent aux souverains annoncent leurs malheurs.
(Voltaire.)

— Bruit confus de plusieurs voix qui paraissent animées. Quelle est cette rumeur? D'où vient cette rumeur? Que signifie cette rumeur?

— Réunion des opinions ou des soupçons du public contre quelqu'un. Etre accusé par la rumeur publique. J'avouerai les *rumeurs* les plus [illegible]

— Iconol. Les Égyptiens représentaient la Rumeur par un jeune guerrier armé à l'antique, qui court çà et là, armé d'une pique et semant la division. Arioste, qui l'appelle un sanglant boute-feu, lui fait tenir un fusil armé. On l'a aussi figurée par un homme qui frappe des cymbales, et entouré de trompettes, de cors et de tambours, et qui est secondé par un coup de tonnerre.

RUMEX. s. m. Bot. Nom botanique de plantes plus connues sous le nom de Patience.

RUMFORD (Benjamin Thompson, comte de). Physicien philanthrope, né aux États-Unis, en 1753, mort en 1814. On lui doit l'invention des soupes économiques et des cheminées qui portent son nom, des recherches sur la chaleur, ainsi qu'un calorimètre et un thermoscope.

— Econ. domest. *Soupe à la Rumford.* Soupe économique, composée de toutes sortes de légumes, que l'on distribue aux pauvres. || *Cheminée à la Rumford.* Cheminée économique, qui brûle peu de combustible et ne laisse perdre que peu de calorique.

RUMIA. Myth. V. RUMILIA.

RUMIE. s. f. Bot. Genre de plantes ombellifères.

RUMIGNY. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Rocroy (Ardennes); 600 hab.

RUMILIA. (du lat. *ruma*, mamelle). Myth. Déesse des Grecs et des Romains, qui présidait à la nourriture des petits enfants. Le sein des femmes et des filles était sous sa protection. On la représentait sous la figure d'une femme tenant sur son sein un enfant qu'elle paraissait vouloir allaiter. On lui présentait ordinairement pour offrande du lait et de l'eau mêlés avec du miel.

RUMILIES. s. f. pl. Antiq. Fêtes grecques et romaines en l'honneur de Rumilia.

RUMILLY. Géogr. Ville de Savoie; 8,000 habitants.

RUMINA. Myth. rom. Déesse qui présidait à la nourriture des enfants à la mamelle. On l'appelle aussi *Rumia* et *Rumilia.* C'était la même que Junon.

RUMINAL. adj. m. Antiq. rom. Qui appartient à Ruminas ou à Rumina. || *Figuier ruminal.* Arbre sous lequel on prétendait que Romulus et Rémus avaient été trouvés par Faustulus. Il devint par la suite un objet de vénération.

RUMINANT. part. prés. du v. Ruminer. Qui rumine. Il est toujours invar. Une personne ruminant en elle-même.

RUMINANT, ANTE. adj. (du lat. *rumen*, panse). Se dit des animaux qui ont l'habitude de remâcher ce qu'ils ont avalé. Les animaux ruminants ont plusieurs ventricules. Les bœufs sont des animaux ruminants. Cet organe a de très-grands rapports avec l'estomac des animaux *ruminants.* (Lacépède.) Le bœuf et les autres animaux *ruminants* qui ont plusieurs estomacs peuvent se remplir d'un grand volume d'herbe. (Buff.) Nous sommes tantôt des bœufs *ruminants* accablés sous le joug, tantôt des colombes dispersées, qui fuyons en tremblant la griffe du vautour. (Volt.) || RUMINANTS. s. m. pl. Mamm. Ordre de la classe des mammifères, comprenant ceux qui ont quatre estomacs disposés de manière à leur permettre de ruminer. Les ruminants sont pourvus de quatre estomacs; la panse, le bonnet, le feuillet et la caillette. Les trois premiers communiquent directement avec l'œsophage, qui s'ouvre d'abord presque également dans la panse et dans le bonnet, et qui aboutit ensuite dans le feuillet sous la forme d'une gouttière ou d'un demi-canal qui existe intérieurement. Lorsque l'animal avale des aliments volumineux, comme ceux dont il se nourrit habituellement, ces substances dilatent l'œsophage, dont les parois sont naturellement affaissées; et, écartant ainsi mécaniquement les bords du demi-canal qui conduit au feuillet, elles tombent dans les deux premiers estomacs. Lorsque, par une espèce de régurgitation, dont le mécanisme est encore peu connu, les aliments sont revenus par petites portions dans la bouche, pour y être soumis à une seconde mastication, la pâte molle et demi-fluide qu'ils forment n'est pas assez volumineuse pour dilater l'œsophage, elle n'écarte pas les parois du demi-canal, la portion terminale de l'œsophage conserve par conséquent la forme d'un tube, et conduit les aliments en totalité ou en majeure partie dans le feuillet. On divise les ruminants en deux sections, les ruminants sans cornes, et les ruminants à cornes. Le chameau a de plus que les autres *ruminants* un appendice de la panse. (Cuvier.)

RUMINANT. s. m. Ichthyol. Nom que les anciens auteurs ont donné au scare.

RUMINATION. s. f. (pr. *ru-mi-na-si-on*). Action par laquelle certains animaux font revenir à leur bouche, pour les mâcher une seconde fois, les aliments qu'ils avaient déjà avalés et introduits dans leur estomac.

— On observe quelquefois chez l'homme un phénomène analogue, que l'on désigne plus particulièrement sous le nom de mérycisme. La conformation de l'estomac des ruminants explique jusqu'à un certain point le mécanisme de la rumination; mais le mérycisme est un phénomène dont on n'a pu se rendre compte jusqu'à ce jour.

[illegible] S'empl. adjectiv.

L'insecte vous obsède, et la vache étonnée
Interrompt sa pâture à demi *ruminée.* (Ste-Beuve.)

— Bot. Se dit des feuilles en lanières recourbées.

RUMINER. v. a. 1re conj. (du lat. *ruminare*). Remâcher. Ne se dit au propre que de certains animaux à plusieurs estomacs qui font revenir à leur bouche les aliments qu'ils ont avalés, pour les mâcher de nouveau. Les bœufs ruminent ce qu'ils ont mangé.

Lui, fier de sa blancheur, couché dans nos vallons,
Rumine, indifférent, l'herbe tendre et fleurie.
(Dumas.)

D'autres dorment couchés sur la fraîche verdure,
Et d'un air indolent *ruminent* leur pâture. (Id.)

— Fig. et fam. Penser et repenser à une chose, la tourner et retourner dans son esprit. Ruminer quelque chose dans sa tête. Que ruminez-vous là? Je *rumine* en marchant quelque endroit de grimoire. (Boil.) Les autres sentent la douceur du contentement et de la prospérité : je la sens ainsi qu'eux; mais ce n'est pas en passant et glissant. Si la faut-il étudier, savourer et *ruminer*, pour nous rendre condignes à celui qui nous l'octroie. (Montaigne.) Si mes plaisirs sont rares et courts, je les goûte ainsi plus vivement, quand ils viennent, que s'ils m'étaient familiers; je les *rumine*, pour ainsi dire, par de fréquents souvenirs. (J.-J. Rouss.)

— S'empl. plutôt absol. Les brebis ruminent. Les chameaux ruminent. Un taureau qui *rumine*, une chèvre qui broute. (Boil.) Les bœufs et les génisses, couchés en cercle et *ruminant* paisiblement autour du taureau leur chef, sont saisis d'horreur à l'approche du danger. (Deleuze.)

L'un des bœufs *ruminant* lui dit : Cela va bien;
Mais quoi! l'homme aux cent yeux n'a pas fait sa revue.
(La Fontaine.)

Ici le bœuf oisif, et du joug détaché,
Rumine lentement, sur ses genoux couché. (Rosset.)

— Fig. Bien ruminer. Ruminer longtemps. Broutez dans la jeunesse pour avoir de quoi *ruminer* dans la vieillesse; sans cela, votre esprit mourra d'inanition. (Boiste.)

— *Ruminer sur.* Ruminer depuis un an sur une affaire.

— SE RUMINER. v. pron. Être ruminé. Cette affaire se rumine.

RUMINUS. Myth. rom. Nom d'une divinité qui paraît être la même que Jupiter, considéré comme le dieu nourricier de tout l'univers.

RUMMEH. s. m. Bot. Sorte de roseau avec lequel les Arabes font le bois de leurs lances.

RUMMEL. Géogr. Rivière de l'Algérie, passe à Constantine, et tombe dans la Méditerranée, après 150 kilom. de cours.

RUMMERIE ou **RHUMMERIE.** s. f. (pr. *rome-ri;* rad. *rhum*). Techn. Atelier de fabrication du rhum.

RUMOHRE. s. m. (de *Ch. de Rumohr*, botaniste). Bot. Genre de la famille des fougères, appartenant à la famille des polypodiacées.

RUMP. s. m. Hist. Mot anglais qui veut dire *croupion*, et que l'on emploie pour désigner le parlement anglais, après l'exclusion d'une partie de ses membres par Cromwell. Le rump, formé en 1648, des membres du long parlement qui n'avaient point voulu négocier avec Charles Ier, condamna ce monarque à mort, en 1649, et fut chassé par Cromwell en avril 1653.

RUMPHE. s. m. Bot. V. RUMPHIE.

RUMPHIE. s. f. Bot. Genre de la famille des térébinthacées, ayant pour type un arbre du Malabar.

RUNCAIRE. s. m. (de *runca*, ronce, parce qu'ils se réunissaient dans les bois, dans les broussailles). Hist. ecclés. Membre d'une secte qui avait adopté les erreurs des paterniens, et qui soutenait que l'homme ne peut commettre de péché mortel que par le cœur, et que tous les actes de la partie inférieure du corps étaient innocents. En conséquence de cette doctrine, les runcaires s'abandonnaient à toutes sortes de déréglements.

RUNCINA. Myth. rom. Déesse champêtre qui présidait à l'extirpation des mauvaises herbes, ou, selon d'autres, à la moisson.

RUNCINÉ, ÉE. adj. Bot. Se dit d'une feuille découpée, divisée à droite et à gauche par des découpures latérales, ou des lanières aiguës, inclinées, et dont le sommet des incisions est courbé vers le bas; comme le fer d'une faucille; les feuilles du pissenlit sont toutes runcinées. Il serait plus correct d'écrire *ronciné.*

RUNCINIENS. adj. et s. m. pl. Antiq. Jeux ou fêtes que les Romains célébraient en l'honneur de la déesse Runcina.

RUNCINIES. s. f. pl. Antiq. V. RUNCINIENS.

RUNDSTYKE. s. m. Métrol. Sorte de monnaie de cuivre qui a cours en Suède.

RUNE. s. f. Linguist. Nom donné aux caractères dont se servaient les Scandinaves. On ignore l'origine des runes et l'époque de leur invention. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'aucune des inscriptions runiques ne remonte guère au delà du XIIe siècle, et que les plus récentes ne dépassent pas 1449.

— Myth. scand. *Inventeur des runes.* Une des appellations d'Odin.

— Se croyait. [illegible] tements. Une seule faute d'orthographe dans les *runes magiques* leur faisait perdre tout leur pouvoir. || *Runes amères.* Caractères dont on se servait pour nuire à quelqu'un. || *Runes secourables.* Celles qu'on employait pour détourner les accidents. || *Runes victorieuses.* Celles qui procuraient des succès à la guerre. || *Runes médicinales.* Celles dont la vertu guérissait les malades.

RUNG. s. m. Bot. Graine noire de l'Inde, qui est bonne à manger cuite ou crue.

RUNGPOUR ou **RUNGPORE.** Géogr. Grande contrée du Bengale, qui a pour capitale une ville du même nom.

RUNIQUE. adj. des 2 g. (de *rune* ou *runer*, qui, dans l'ancien gothique, signifie couper, tailler, parce que ces caractères se gravaient sur des rochers, sur la pierre). Se dit des ca-

ractères, de la langue, de la poésie, et des monuments de quelques anciens peuples du Nord. Caractères runiques. Alphabet runique. Poésies runiques. Langue runique. Langage runique.

— Antiq. sept. *Lettres runiques* ou *runes*. Caractères qui ont été en usage dans le nord de l'Europe, parmi les peuples scandinaves qui habitaient le Danemark, la Suède, la Norwège et une partie de l'Allemagne. Ces caractères étaient longs, anguleux, formés de barres horizontales et verticales, telles qu'en doit produire un instrument grossier sillonnant une surface dure. On trouve encore en différents endroits, dans les pays septentrionaux, des lettres runiques gravées sur des pierres. Les lettres runiques étaient au nombre de seize. Les savants ne sont point d'accord sur leur origine. || *Aune* ou *bâton runique*. Bâton sur lequel les Scandinaves gravaient, en caractères runiques, des almanachs perpétuels, avec les calculs qui y ont rapport.

RUNJET-SING. Roi de Lahore, né en 1762, à Lahore, et mort en 1839, se distingua dans plusieurs combats contre les Anglais, fut élu pour chef par ses compatriotes vers 1800, releva la nation des Seikhs, réussit à soustraire en peu de temps son pays à la domination anglaise, et fut en peu de temps maître d'une vaste contrée. Depuis la mort de ce prince, son empire est devenu un théâtre de révolutions et de guerres intestines.

RUNNYMEADE. Géogr. Nom d'une plaine ou d'une bruyère d'Angleterre, dans le comté de Surrey. C'est là que fut signée la grande Charte en 1215.

RUNOGRAPHE. s. m. Didact. Celui qui écrit sur les runes.

— Celui qui écrivait en caractères runiques.

RUNOGRAPHIE. s. f. Didact. Traité sur les runes.

— Art d'écrire en caractères runiques.

RUNOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui appartient à la runographie.

RUNOR. s. m. Antiq. sept. Ancien nom des caractères runiques. Il a été employé par les bénédictins.

RUOTTE. s. f. Agric. Rigole creusée entre les rangées du colza ou de la pomme de terre.

RUPÉAL. s. m. Anat. Un des os du crâne.

RUPELLAIRE. adj. des 2 g. Conchyl. Qui vit dans les rochers. La vénérupe rupellaire.

RUPELLAIRE. s. m. Conchyl. Genre de coquilles bivalves, renfermant deux espèces, qui se trouvent sur les côtes de France, principalement aux environs de La Rochelle. On en a découvert deux autres espèces fossiles.

RUPÉNIEN. s. m. Hist. Nom d'une dynastie de princes arméniens, qui régna en Arménie jusqu'au XIVe siècle. Son fondateur, Rupen Ier, régna de 1080 à 1095.

RUPÉO-CÉRATO-HYOÏDIEN. adj. et s. m. Anat. Se dit d'un des muscles du cou de la grenouille.

RUPÉO-PTÉRÉAL. s. m. Anat. Un des os du crâne.

RUPERT (Charles-Louis-Robert de Bavière, dit le prince). Un des plus grands généraux du XVIIe siècle, passa en Angleterre en 1642, et vint offrir ses services à Charles Ier. Fut fait amiral en 1673, et mourut en 1682. On lui attribue l'invention de la gravure en demi-teinte, et de l'alliage pour la fonte des canons appelé *métal du prince*.

RUPESTRAL, ALE. adj. V. RUPESTRE. || Pl., *rupestraux*.

RUPESTRE. adj. des 2 g. (du lat. *rupestris*, de *rupes*, roche). Bot. Se dit des plantes qui croissent sur les rochers. Le myosotis rupestre.

— Chim. Le sel commun fossile ou sel gemme, a quelquefois été appelé *sel rupestre*.

— Un voyageur l'a employé en parlant d'un toit qui était une saillie de roc. Le temps nous secondait admirablement; aussi ne rentrai-je sous le toit *rupestre* qu'à la nuit close. (L. Dufour.)

RUPIA. s. m. Pathol. Inflammation de la peau, caractérisée par de petites bulles dont la base est d'un rouge vif, peu nombreuses, aplaties, et remplies d'un fluide d'abord séreux, tantôt épais, puriforme ou sanguinolent et se desséchant ensuite sous forme de croûtes noires, tantôt minces, tantôt très-proéminentes, qui cachent des ulcérations plus ou moins profondes. On l'observe le plus ordinairement chez les in[illegible] surtout aux [illegible].

RUPICOLE. adj. des 2 g. (ét. lat., *rupes*, roche; *colere*, habiter). Hist. nat. Qui croît ou qui vit dans les rochers. La barbarée rupicole. Le faucon rupicole. L'anatine rupicole.

RUPICOLE. s. m. Conchyl. Genre de coquilles qui se tiennent ordinairement sur les rochers.

— Ornith. Genre d'oiseaux sylvains, de la famille des astriades, renfermant trois espèces. || Nom scientifique du coq de roche.

RUPIFRAGE. s. f. Bot. V. SAXIFRAGE.

RUPINCOLE. adj. des 2 g. (ét. lat., *rupina*, roche; *colere*, habiter). Bot. Qui croît sur les rochers. L'orthotrique rupincole.

RUPINIE. s. f. Bot. Genre d'hépatiques établi pour une seule espèce de l'Amérique septentrionale.

RUPITAN. s. m. Hist. ecclés. Nom qui fut donné aux donatistes, parce qu'ils bravaient tous les obstacles que leur opposait la nature, et traversaient les rochers (*rupes*), les lieux les plus difficiles, pour aller répandre leurs doctrines.

RUPPIE. s. f. Bot. Genre de plantes aquatiques de la famille des potamies, composé de deux espèces dont une indigène de l'Europe. On la trouve dans les eaux stagnantes, douces ou salées, où elle est entièrement submergée, excepté à l'époque de sa fécondation, où des espèces de spadix sortent de l'eau pour se recourber et y rentrer ensuite.

RUPTILE. adj. (en lat. *ruptilis*, de *ruptus*, brisé). Bot. Se dit d'un organe qui s'ouvre en se déchirant d'une manière irrégulière, par l'effet du grossissement des parties qu'il renferme, comme l'arille des méliacées, la spathe du narcisse poétique, le périscarpe de certaines graines, les gaines des polygonées.

RUPTILITÉ. s. f. Bot. État ou qualité de ce qui est ruptible. On a désigné sous ce nom la force par laquelle les fruits de la balsamine éclatent, ou les étamines de la pariétaire se débandent, parce que ces phénomènes ne se répètent jamais comme font ceux de l'élasticité, à laquelle on les attribuait jadis.

RUPTINERVE. adj. des 2 g. (ét. lat., *ruptus*, brisé; *nervus*, nerf). Bot. Épithète donnée aux feuilles dont les nervures qui naissent presque parallèles se rompent d'espace en espace, de manière à former des espèces de lanières.

RUPTION. s. f. (pr. *rup-ci-on*). Didact. S'est dit d'une solution de continuité.

RUPTOIRE. s. m. (du lat. *ruptorium*). Chir. Nom donné au cautère potentiel, parce qu'il corrode, brûle et produit une solution de continuité.

— S'empl. adjectiv. pour les 2 g. Médicaments ruptoires.

RUPTURE. s. f. (du lat. *ruptura*, fait de *rompere*, rompre). Fracture, action par laquelle une chose est rompue, état d'une chose rompue. La rupture d'une porte. La rupture d'un coffre. La rupture d'un cabinet. La rupture d'un secrétaire.

— Endroit d'une étoffe où elle est déchirée.

— Pathol. Solution de continuité d'un ou de plusieurs tissus dont les bords sont frangés, inégaux, produite spontanément ou causée par la contraction musculaire. La rupture d'un os, d'une veine, d'une artère, d'un tendon. Rupture du cœur. Rupture de l'estomac. Rupture de la cornée. Rupture des intestins. Rupture de la matrice. Rupture du nerf optique. Rupture de l'œsophage. Rupture des vaisseaux.

— Hernie, descente de boyau. Être fort incommodé d'une rupture.

— Fig. Division qui arrive entre des personnes qui étaient unies par traité, par amitié, etc. Rupture ouverte, manifeste, déclarée. Rupture entière. En venir à une rupture, jusqu'à la rupture. Il y a eu rupture entre eux. Il y a rupture entre ces deux puissances. Il y a disposition à la rupture. Cette rupture n'est qu'apparente, que passagère. Prévenir une rupture. Être l'auteur d'une rupture. Il a plu à Dieu que tout concourût à l'œuvre de l'unité sainte de l'Église, et même le schisme, la *rupture* et la révolte. (Boss.) Ne craignez pas que je vous fasse ici un triste récit de nos divisions, que je parle ici de prisons et de libertés, de réconciliations et de *ruptures*. (Fléch.) L'homme sent toujours la douleur secrète de la *rupture* et de la séparation, et tout ce qui altère son union avec Dieu le rend irréconciliable avec lui-même. (Mass.) La *rupture* est une action que l'on fait sans parler et dont on doit souffrir sans se plaindre. (Boiste.) En toute *rupture*, il y a deux torts. (Id.)

Après l'éclat et la triste aventure
Qui de nos nœuds a causé la *rupture*. (Volt.)

— Fig. Annulation, résolution des traités et des actes publics ou particuliers. Depuis la rupture de la paix. Après la rupture de leur société. Il n'y avait point de *rupture* déclarée entre la Russie et l'Angleterre. (Volt.)

— *Rupture d'un mariage*. Rupture d'un projet de mariage.

— Peint. Action de mélanger les couleurs, les teintes sur la palette, par le mélange des couleurs primitives entre elles ou avec le noir et le blanc.

RUPTURER. v. a. 1re conj. Faire une fracture, une rupture.

— SE RUPTURER. v. pron. Être rupturé.

[illegible] d'une terre en roture.

RURAL, ALE. adj. (du lat. *ruris*, gén. de *rus*, campagne). Qui appartient aux champs, qui concerne les champs, la campagne. La vie rurale. Les mœurs rurales. Les communes rurales. Fonds rural. Des fonds ruraux. Des biens ruraux. Propriétés rurales. Économie rurale. Code rural. Servitude rurale. La vie *rurale* est plus isolée, plus tranquille, plus bornée, plus simple que celle des grandes villes. (Virey.) [illegible] *ruraux* volontiers sont jaloux. (La Font.)

— Bot. Qui croît sur les toits de chaume des maisons de village. La syntrichie rurale.

— Anc. cout. Se disait pour Roturier, dans quelques localités du midi de la France. Héritages et biens ruraux se disait par opposition à Héritages et biens gentilaux et nobles.

— *Doyen rural*. Curé commis par l'évêque pour avoir inspection sur les curés d'un certain district.

— *Doyen rural*. S'est dit, fig. et par plaisanterie, d'Un vieux lièvre.

— Syn. comp. RURAL. RUSTIQUE. Ce qui est *rustique* se rapporte à la campagne comme à son genre ou à la manière d'être et les caractères; ce qui est *rural* n'est point dans la ville.

RUREMONDE. Géogr. Ville des Pays-Bas, dans le Limbourg; 4,000 hab.

RURICOLE. adj. des 2 g. (ét. lat., *rus*, *ruris*, campagne; *colere*, habiter). Qui vit dans les champs. La lycose ruricole.

RURIK. Fondateur de la monarchie russe, était un chef de Varègues, pirates des bords de la Baltique. Appelé en 850 par les habitants de Novogorod, il leur prêta secours contre des voisins pillards; mais bientôt il s'empara du pouvoir, et assujétit ceux qu'il était venu défendre. Il mourut en 879. Sa dynastie occupa le trône de Russie jusqu'à la fin du XVIe siècle.

RURINA. Myth. rom. Déesse de la campagne.

RURINIES. s. f. pl. Antiq. Fêtes qu'on célébrait en l'honneur de la déesse Rurina.

RUROGRAPHE. s. m. (du lat. *rus*, *ruris*, champ, campagne, et du gr. γράφω, écrire). Didact. Celui qui écrit sur les champs. Peu usité.

RUROGRAPHIE. s. f. Didact. Traité sur la culture des champs. Peu usité.

RUROGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui appartient à la rurographie. Peu usité.

RURSOR. (du lat. *rursus*, parce qu'il attirait derechef tout à lui). Myth. rom. Divinité que l'on invoquait pour retrouver les objets perdus. On croit que c'était un des noms de Pluton. Il présidait en général à tout ce qui doit être renouvelé. D'autres donnent à ce dieu les mêmes fonctions et la même origine qu'à Rugina.

RUSAMALE. s. f. Bot. Genre de plantes conifères.

RUSCICOLE. adj. des 2 g. (ét. lat., *ruscus*, fragon; *colere*, habiter). Entom. Qui se tient de préférence dans les fragons. La sylvie ruscicole.

RUSE. s. f. (pr. *ru-ze*; du lat. *usus*, pratique, expérience, et de la partic. intensitive et augment. *re*, *reusus*, expérience consommée). Finesse, artifice, moyen dont on se sert pour tromper. Ruse subtile. Ruse grossière. Vieille ruse. User de ruses. Se servir de ruses. Connaître toutes les ruses de quelqu'un. Quelle ruse! Voyez la ruse! Ruse de guerre. Ce sont là de vieilles ruses. Vos ruses sont connues, sont découvertes. Partout la violence produit la *ruse*. (B. de St-P.) Si jamais la *ruse* est permise, c'est lorsqu'il s'agit de rappeler une infidèle. (Pougens.) L'homme injuste sent qu'il serait trop dangereux pour lui d'opprimer ses frères publiquement; il a recours à la *ruse*. (Mass.) La victoire nous suit partout; l'audace, les *ruses*, les efforts de nos ennemis, finissent toujours par la honte de leur défaite. (Id.) La fierté prend donc sa source dans la médiocrité; ce n'est plus qu'une *ruse* qui la cache. (Id.) Fallait-il par la *ruse* attaquer sa vertu? (Rac.) Le pauvre est à couvert de ses *ruses* obliques. (J.-B. Rouss.) On ne connaissait point la *ruse* et l'imposture. (Boil.)

Thétis veut se défendre, et d'un prompt changement
Employant la *ruse* ordinaire,
Redevient à ses yeux lion, tigre, panthère.
(J.-B. Rousseau.)

— Prov. *Avoir un sac tout plein de ruses*. Se dit d'un homme adroit et rusé.

— C'est sans doute aux nombreux obstacles que les jésuites éprouvèrent, aux efforts qu'ils firent pour les surmonter, qu'ils durent cette souplesse de caractère, cet art d'amener les événements, d'en calculer les résultats, et le talent pour l'intrigue, qu'ils portèrent au plus haut degré de perfection, talent qui leur valut la dénomination de *pères de la ruse*.

— *Ruses innocentes*. Certaines petites finesses dont on se sert à bon dessein.

— *Ruses militaires, ruses de guerre*. Les différents moyens qu'on emploie à la guerre pour tromper et surprendre l'ennemi.

— Détours dont le lièvre, le cerf, le renard, etc., se servent quand on les chasse.

— Philos. hermét. *Ruses des philosophes*. Ruses qu'ils employaient pour cacher leurs mystères, et faire prendre le change aux ignorants.

— Le mot ruse ne doit point entrer dans le style tragique, à moins qu'il ne soit relevé par une épithète noble. Ah ciel! quelle est sa *ruse*! (Corn.)

— Iconol. Femme laide qui tient un masque, et qui cache un renard sous ses vêtements.

— Syn. comp. RUSE. ADRESSE. L'*adresse* va franchement à ses fins; elle ne cherche point à en imposer. La *ruse* se déguise pour y parvenir; elle trompe. || RUSE. ASTUCE. L'*astuce* est une finesse qui cherche à nuire; la *ruse*, une finesse qui cherche à tromper, à en imposer.

RUSÉ, ÉE. adj. Fin, adroit, qui a de la ruse, qui est plein de ruses. C'est un homme rusé, bien rusé. Cette femme est bien rusée. Son esprit est rusé. Attendez, leur dit-il, couple lâche et *rusé*! (Boil.) Il n'y a qu'à aller toujours droit avec les gens *rusés*; tôt ou tard ils se décèlent par leurs ruses mêmes. (J.-J. Rouss.) Souvent le plus petit accident renverse les sublimes projets du plus grand et du plus *rusé* diplomate. (Boiste.)

— Se dit aussi des animaux. La corbine est un oiseau fort *rusé*. (Buff.)

— Prov. et fam. *C'est un rusé compère*. Se dit d'un homme adroit, subtil et artificieux.

— On dit dans le même sens, *Une rusée commère*.

— Qui annonce de la finesse, de la ruse. Avoir la mine rusée. Je me défie de son air rusé.

— substantiv. Celui, celle qui a de la ruse, de la finesse. C'est un fin rusé. C'est une rusée, une fine rusée, une petite rusée. Oh! le rusé!

— Syn. comp. RUSÉ. FIN. HABILE. ADROIT. ENTENDU. SOUPLE. V. ADROIT.

RUSÉ. s. m. Ichthyol. Nom spécifique d'un poisson.

RUSER. v. n. 1re conj. (pr. *ru-zé*). Se servir de ruses. Ne faire que ruser. Il est permis de ruser à la guerre. Le cygne *ruse* sans cesse pour attraper et saisir du poisson. (Buff.)

Le ciel ne m'a point fait d'une étoffe assez fine
Pour être un courtisan; je n'en ai ni la mine
Ni le jeu; je ne sais ni mentir ni *ruser*;
Je fais profession de ne rien déguiser. (J.-B. Rouss.)

— *Ruser* avec l'opinion. (Mme de Staël.)

— Faire toutes sortes de détours, se servir de toutes sortes de ruses pour échapper aux chiens. C'est un vieux cerf, un vieux lièvre qui ruse.

Vois ce bourgeois qu'une garde intraitable
Dans ce ballet a trois fois colleté;
Il *ruse* en lièvre et n'est point rebuté;
A son dessein la foule est favorable. (Sénecé.)

— Nicolas Pasquier l'a employé activement. L'étude des bonnes lettres peut beaucoup aider à vous duire et *ruser* au métier de la guerre.

RUSEUR, EUSE. adj. et s. (pr. *ru-zeur*). Se dit quelquefois d'une personne qui emploie la ruse, qui se plaît à en faire usage. L'abbé Trublet voulait savoir comment cette impression s'était pu faire, et, dans son tour d'esprit fin et jésuitique, me demandait mon avis sur la réimpression de cette lettre, sans me dire le sien. Comme je hais souverainement les *ruseurs* de cette espèce, je lui fis les remercîments que je lui devais, mais j'y mis un ton dur qu'il sentit, et qui ne l'empêcha pas de me pateliner encore en deux ou trois lettres, jusqu'à ce qu'il sût tout ce qu'il avait voulu savoir. (J.-J. Rouss.)

RUSINA. Myth. rom. V. RURINA.

RUSMA. s. m. Relat. Préparation dépilatoire dont se servent les Orientaux. C'est un mélange artificiel composé d'arsenic orpiment, de chaux vive et d'amidon. || Préparation de miel en usage chez les Turcs et les Tartares.

RUSME. s. m. Minér. Minéral du Levant qui contient du sulfate d'arsenic, et qui ressemble au mâchefer.

RUSNIAQUE. adj. des 2 g. Ethnogr. Nom d'un peuple slave, établi dans la Hongrie et la Transylvanie.

RUSOR. Myth. rom. V. RURSOR.

RUSPONE. s. m. Métrol. Monnaie d'or de Toscane, valant 36 fr. 04. || Monnaie d'or du royaume d'Étrurie, valant 35 fr. 90.

RUSQUE. s. m. Bot. Nom du liége dans une partie de la Provence. On le donne ailleurs au fragon piquant et à la cuscute à un seul style.

RUSSE. adj. et s. des 2 g. Géogr. Habitant de la Russie. || Qui appartient à la Russie ou à ses habitants.

— Ethnogr. Les Russes sont en grande partie de race slave; tels sont les Russes proprement dits, les Polonais, les Bulgares et les Serviens. La race finnoise est aujourd'hui fort réduite; elle comprend les Finnois, les Esthoniens, les Lives, les Lapons, les Zyriaines, les Permiens, les Vogoules, les Tchoniauves, les Tchérémisses, les Ostiaks. Les Tartares de Kasan et d'Astracan, et les Nogaïs, appartiennent à la race turque. Les Géorgiens, les Arméniens et quelques autres peuples, sont de race caucasienne.

— Linguist. Langue dérivée du slave; son alphabet a trente-six lettres. Les Russes n'eurent un alphabet qu'en 865, époque à laquelle le philosophe Constantin, connu sous le nom de Cyrille, inventa un alphabet particulier, calqué sur les lettres grecques, auxquelles il ajouta onze caractères. Cet alphabet est maintenant en usage, sauf quelques variations, chez les Russes, les Valaches, les Moldaves, les Bulgares et les Serviens. Le russe le plus pur est parlé aux environs de Moscou. Il est riche et [illegible] en est rude et rebutante.

— *Littérature russe*. Avant Pierre le Grand, on compte peu d'écrivains russes, à l'exception de Nestor l'historien. Kantemir, qui a écrit l'histoire de la Russie, Lomonosoff, poëte tragique, épique et lyrique, et, au commencement de ce siècle, Karamsin, sont les principaux littérateurs qu'ait produits la Russie. Ce ne fut que sous les règnes d'Élisabeth et de Catherine II que la littérature russe prit de la consistance et commença à se faire connaître à l'Europe.

— *Russe* s'emploie quelquefois en mauvaise part, pour désigner la barbarie dans le langage.

Ses vers qu'ici nul ne veut écouter,
Ont à Moscou charmé plus d'une oreille.
Chacun y dit : Ma foi sans le flatter,
Ce Français-là parle russe à merveille. ([illegible])

— *Vérité russe*. Nom que l'on donne à un

code attribué à Iaroslaw, fils de saint Waldimir, et à ses fils. La *Vérité russe* est un ouvrage curieux sous le double rapport de la langue et du système judiciaire usités au XIe siècle, chez les peuples slaves.

RUSSE. s. m. Ornith. Un des noms vulgaires du rouge-gorge.

RUSSEL. s. m. Bot. Arbrisseau grimpant de Cuba, de la famille des rhinantoïdes.

RUSSEL (William). Un des plus ardents défenseurs de l'opposition sous Charles II, fit tout son possible, en 1680, pour assurer le triomphe du bill d'exclusion porté contre le duc d'York, dont les patriotes redoutaient l'avénement. Impliqué dans le complot de Shaftesbury, il fut accusé de haute trahison et exécuté en 1683. Sa mémoire fut réhabilitée sous Guillaume III. ‖ RUSSEL (Edward). Amiral anglais, né en 1651, mort en 1727, prit part à la révolution de 1688; il fut chargé d'agir contre la tentative de débarquement faite par Louis XIV dans le but de rétablir Jacques II sur le trône de ses pères. Accusé de concussion par la chambre des communes, il fut acquitté par la chambre des lords, et conserva tout son crédit sous la reine Anne. ‖ RUSSEL (Francis). Né en 1765, mort en 1802, fut un des membres les plus marquants de l'opposition anglaise pendant la révolution française, dont il était le partisan. Il fonda des fermes expérimentales auxquelles l'Angleterre doit les principaux progrès de son agriculture.

RUSSÉLIE. s. f. Bot. Genre de plantes d'Amérique, appartenant à la famille des personnées.

— Erpét. Nom spécifique d'une couleuvre.

RUSSEY. Géogr. Ch.-l. de cant., arrond. de Montbéliard (Doubs); 900 hab.

RUSSIE. Géogr. Le plus vaste empire de la terre, occupant la moitié de l'Europe, le nord de l'Asie et une partie de l'Amérique septentrionale. Capitale, Saint-Pétersbourg. La Russie d'Europe est un pays généralement plat, trop froid au nord pour être cultivé; elle exporte des bois, des grains, des suifs et des fourrures. Les paysans y sont encore serfs. On porte la population de cet empire à 56,000,000 hab., et 70,000,000, en y comprenant toutes ses possessions. Son étendue favorise singulièrement son commerce. La mer Caspienne lui ouvre le chemin de la Perse et de l'Inde; celle d'Azof et la mer Noire lui facilitent les communications avec la Méditerranée; par la Baltique et la mer Glaciale, elle est en rapport avec les nations les plus commerçantes de l'Europe. Une foule de canaux intérieurs facilitent les transports, et de nombreuses caravanes alimentent le commerce avec la Chine. Ses productions et sa température ne sont pas moins variées que ses habitants. Il y a en Russie quatre castes d'individus: la noblesse, le clergé, la roture et les serfs. La noblesse forme une aristocratie puissante, maîtresse du sol, exempte d'impôts, et répartie en quatorze classes, dont huit seulement pour la noblesse héréditaire. Le clergé jouit de quelques franchises, mais il est sans influence. La roture, composée des bourgeois et des marchands, est sujette à toutes les charges de l'impôt. Enfin les serfs, qui composent au moins les neuf dixièmes de la population, sont attachés à la glèbe, et transmissibles à la volonté du possesseur. On parle dans l'empire russe plus de cent langues, dont trente-sept principales. Tous les cultes y sont tolérés. L'empereur est le chef de l'église russe, qui suit le rit grec. Tout ce qui concerne cette religion est confié au saint synode, qui réside dans la capitale, et à un synode subordonné établi à Moscou. L'agriculture est la principale richesse de la Russie. Les bois, les cuirs et les fourrures, joints aux produits des mines de Sibérie, sont une source de prospérité pour le pays. L'industrie se borne à la fabrication des toiles, des soieries, des draps et du coton, à l'apprêt des cuirs, au raffinage du sucre et à la fabrication du verre. Le gouvernement de la Russie est une monarchie absolue. Le trône est héréditaire; les femmes n'y succèdent qu'à défaut de tout héritier mâle. Le souverain dispose comme il lui plaît de la vie et des propriétés de ses sujets, exerçant tout à la fois la puissance législative et la puissance exécutive. Le sénat, institué par Alexandre Ier, et dont le monarque est le président, veille à l'exécution des lois, et décide en dernière instance dans toutes les causes civiles ou criminelles. Le territoire est divisé en gouvernements, subdivisés en districts ou arrondissements.

— *Grande Russie*. Partie de la Russie d'Europe comprenant le milieu et le nord de cette contrée. Elle renfermait dix-neuf des gouvernements actuels de la Russie. Sa capitale était Moscou. [illegible] Ancienne division de la Russie, dont la capitale était Tchernigov; elle forme aujourd'hui les gouvernements de Tchernigov, de Poltava, de Kharkov et de Kiev. ‖ *Russie Blanche*. Ancienne division de la Russie, dans la Lithuanie; elle comprend les gouvernements de Mohilev et de Vitebsk. ‖ *Russie Noire*. Ancienne division de la Russie, dans la Lithuanie [illegible] ‖ *Russie Rouge*. Ancienne division de la Russie, dont Kiev était la capitale; une partie de la Russie Rouge est comprise dans la province autrichienne de Gallicie. ‖ *Russie Tartare*. Partie orientale de la Russie d'Europe, comprenant les gouvernements de Perm, d'Orenbourg, de Viatka, de Kasan, de Simbirsk, de Penza, de Saratov et d'Astrakan. ‖ *Nouvelle Russie*. Partie de la Russie comprenant les gouvernements de Kherson, d'Ekatérinoslav, de Tauride, des Cosaques du Don et de la Bessarabie. ‖ *Russie d'Asie*. V. SIBÉRIE. ‖ *Russie d'Europe*. Vaste contrée, dont la population est de 48,878,400 h., et en y joignant la Pologne, 52,723,360 h. ‖ *Russie d'Amérique*. Partie de la Russie dont l'empereur a cédé la souveraineté à une compagnie de marchands. Plusieurs peuplades de l'intérieur conservent encore leur indépendance; 90,000 h.

— Hist. Empire dont la fondation remonte au IXe siècle, époque où les peuplades errantes du Nord, repoussées par Charlemagne, vinrent habiter la Russie d'Europe. La Russie a eu successivement pour capitales Novgorod, Kiev, Vladimir, Moscou et Saint-Pétersbourg. Jusqu'à l'an 1054, la Russie se maintint en voie d'agrandissement. Affaiblie par des divisions intestines, elle tomba sous le joug des Tartares; elle le subit entièrement, depuis 1236 jusqu'en 1462. En 1505, Vasili IV prit le titre de *tzar* ou *empereur de toutes les Russies*. Jusque-là, les souverains de ce pays n'avaient porté que le titre de *Veliki-kniaz*, c'est-à-dire grand prince, ce que les historiens du reste de l'Europe traduisent par grand-duc. Plusieurs auteurs ne donnent le titre d'empereur de toutes les Russies qu'à Pierre le Grand. ‖ *Invasion de la Russie*. Expédition entreprise en 1588 par les Polonais, qui s'emparèrent d'abord de Smolensk; ils incendièrent Moscou en 1611; la paix se fit en 1618. ‖ *Grandeur de la Russie*. Période qui date de 1682, époque où Pierre Ier, dit le Grand, monte sur le trône de Russie: il conquiert l'Ingrie, et bâtit Saint-Pétersbourg, s'empare de la Finlande, etc.; il fait reconnaître par l'Europe son titre d'empereur, règle la succession à la couronne, et laisse le trône à sa veuve Catherine Ire, en 1725. Sous le règne de Catherine II la Grande, la Russie étend sa domination dans le Nord, et absorbe une partie de la Pologne et plusieurs provinces de la Turquie; elle s'empare de la Crimée, en 1783. Les tsars de Géorgie et d'Iméreth la reconnaissent pour suzeraine, en 1783 et 1784. ‖ *Campagne de Russie*. Dernière campagne de Napoléon contre la Russie, en 1812; l'armée française, après avoir pris Moscou, où elle fut retenue par de feintes négociations, commença une retraite désastreuse, pendant laquelle le froid et la supériorité numérique de l'ennemi lui firent subir des pertes immenses.

— Comm. *Cuirs de Russie*. Cuirs préparés selon la manière russe, avec l'écorce d'arbres résineux, ce qui leur donne une odeur forte, mais agréable.

RUSSIEN, IENNE. adj. et s. Géogr. S'est dit autrefois pour Russe.

RUSSIOTE. s. m. Linguist. S'est dit autrefois de la langue russe. Il parlait turc, arabe, italien, *russiote* et provençal. (Tournefort.)

RUSSNACKS. Géogr. Peuple montagnard et très-ignorant, originaire de la Russie Rouge, et habitant la Hongrie et la Transylvanie.

RUSSULE. s. f. (du lat. *russulus*, dimin. de *russus*, roux, parce qu'il a le chapeau rougeâtre ou roussâtre). Bot. Genre de champignons ayant pour type l'agaric dent de peigne. ‖ On a aussi donné ce nom à plusieurs champignons, connus aussi sous les noms de *rougeole*, *rougeote*, *rougillon*, *roussolet*, *roussile*.

RUSTAM. Myth. or. V. ROUSTEM.

RUSTAUD, AUDE. adj. (du lat. *rusticus*; fait de *rus*, campagne). Qui est grossier, qui tient du paysan. N'avoir point de politesse, être fort rustaud. Avoir l'air rustaud, la mine rustaude. Si votre fils est bien fort, l'éducation *rustaude* est bonne. (Mme de Sév.) On ne ricane point orgueilleusement de leur air gauche et de leurs compliments *rustauds*; pour les mettre à leur aise, on s'y prête sans affectation. (J. J. Rouss.)

— substantiv. *C'est un gros rustaud*. C'est un gros paysan. Il n'y a pas apparence que celle qui aura ce joli doigt soit une *rustaude* ou une paysanne. (Perrault.)

— Fig. *C'est un rustaud*. C'est un homme impoli, grossier, brutal. Ce mot est familier.

— Syn. comp. RUSTAUD. RUSTRE. C'est faute d'éducation, faute d'usage qu'on est *rustaud*; c'est par humeur, par rudesse de caractère qu'on est *rustre*. ‖ RUSTAUD. RUSTRE. RUSTICUS. *Rustique* exprime simplement entre la personne qualifiée et les champs un rapport qui peut servir à la caractériser, sans annoncer un défaut d'une manière aussi expresse et aussi tranchée, il a plutôt pour accompagné la finesse, que la rudesse ou la grossièreté des manières, ou du moins la rusticité du *rustique* se fait moins sentir aux autres que celle du *rustre*, et elle [illegible]

RUSTAUD. s. m. Hist. eccles. Nom sous lequel on désignait les membres d'une secte anabaptiste, formée de campagnards et de gens sans aveu, qui, sous des prétextes religieux, excitaient des séditions et des révoltes.

— [illegible]

[illegible]

mais je ne sais si ma santé ne me rendra point ma *rustauderie*. (Id.)

RUSTE. s. m. Anc. art milit. Espèce de lance dont se servaient les gens de pied.

— Blas. Losange percé en rond.

RUSTICAGE. s. m. Techn. Mortier très-clair qu'on jette sur un mur avec un balai, pour le crépir, le rustiquer.

RUSTICITÉ. s. f. Grossièreté, rudesse des mœurs, du caractère des gens de la campagne. Il y a de la rusticité dans ses manières, dans son langage. Le temps efface de leur langage et de leurs mœurs la *rusticité* et la finesse que la société y avait introduites. (B. de St-P.) Du mépris que professaient les Francs pour les travaux de la campagne, abandonnés à ce qu'ils nommaient les vilains, est venue la *rusticité* de la langue, dont on n'a jamais pu effacer toute la rouille. (Anquetil.) Cette noble ardeur, qui au milieu des combats est générosité et grandeur d'âme, n'est plus, hors de là, que *rusticité*, jeunesse de cœur ou défaut d'esprit. (Mass.) La *rusticité* n'est parfois que le masque de la finesse. (Boiste.) Cette fatuité de quelques femmes de la ville, qui cause en elles une mauvaise imitation de celles de la cour, est quelque chose de pire que la grossièreté des femmes du peuple, et que la *rusticité* des villageoises. (La Bruy.)

(Si) tu t'allais engager à polir un écrit,
Qui dût même aux discours de la *rusticité*
Donner de l'élégance et de la dignité. (Rac.)

— Manière d'agir contre la politesse. C'est *rusticité* que de donner de mauvaise grâce; le plus fort et le plus pénible est de donner; que coûte-t-il d'y ajouter un sourire? (La Bruy.)

RUSTICOLE. adj. des 2 g. (du lat. *rus*, champ; *colere*, habiter). Hist. nat. Qui vit dans les champs, les prairies. Le scolopax rusticole.

— RUSTICOLES. s. m. pl. Ornith. Groupe d'oiseaux.

RUSTICUS (Fabius Arulenus). Romain courageux, qui ne craignit point, sous Néron et Domitien, de faire l'éloge de Thraséas et d'Helvidius Priscus. Domitien lui envoya l'ordre de se donner la mort. Il avait composé une histoire des empereurs, remarquable par l'esprit d'indépendance.

RUSTINE. s. f. Techn. Face de derrière d'un creuset dans lequel on affine la fonte.

RUSTIQUE. adj. des 2 g. (du lat. *rusticus*). Champêtre, qui appartient aux manières de vivre de la campagne. Vie rustique. Travaux rustiques. Économie rustique. Attelage rustique. Chansons rustiques. Danses rustiques. Airs rustiques. Les bords de l'Alyssus retentissent du chant des oiseaux, et les échos du mont Hymette, du son des chalumeaux *rustiques*. (Barth.) Je me retirai dans une simple maisonnette, bien ombragée, bien *rustique*, habitée par une famille du bon vieux temps, et où l'amitié m'offrait un asile. (A. Mart.) Les troupeaux ont quitté leurs cabanes *rustiques*. (J.-B. Rouss.) Nos *rustiques* débats, nos tendres chalumeaux. (Id.)

[illegible]

[illegible]

[illegible]

— Agric. On dit qu'un arbre, qu'une plante sont rustiques, lorsqu'ils bravent le chaud et le froid, la sécheresse et l'humidité extrêmes, et qu'ils viennent aussi bien sans culture que ceux auxquels on prodigue le plus de soins.

— Inculte, sauvage, sans art. Des promenades rustiques et solitaires. Ces bois ont un air rustique. Jardin rustique.

[illegible]
(Voltaire.)

— Taillé ou façonné avec une sorte de simplicité rustique. Banc rustique. Siége rustique.

— Archit. *Ouvrage*, *genre rustique*. [illegible] genre d'ouvrage fait de pierres brutes, ou de pierres taillées à l'imitation des pierres brutes. ‖ *L'ordre rustique*, ou substantivement, *le rustique*. L'ordre dont les colonnes et les membres de l'entablement sont ornés de bossages vermiculés, etc. C'est le plus simple de tous, et le plus dénué d'ornements. ‖ *Architecture rustique*. Celle qui semble avoir pour type les [illegible] tecture a ses règles et ses ornements qui lui sont propres, et dont la grossièreté et l'irrégularité ne sont qu'apparentes.

— Se dit d'un ouvrage mal façonné, grossièrement travaillé, ou dont les formes n'ont rien de [illegible]

[illegible]

tions et dans ses discours. Langage rustique. Je suis *rustique* et fier, et j'ai l'âme grossière. (Boil.)

— Linguist. *Langue latine rustique*, *langue romaine rustique*. Le latin corrompu, d'abord à Rome et en Italie, par les provinciaux et les étrangers, puis répandu de là dans les diverses provinces où il se dépravа plus encore. La langue rustique se parlait en France, avant la formation de la langue romane. Le style ou la langue rustique est en usage dans les écrivains, les lois et les chartes de la première race.

— Diplom. *Écriture rustique*. Se dit de l'ancienne écriture, soit grecque, soit latine, dont les caractères ne se composent que des traits absolument essentiels, ajustés inégalement, et sans aucune précision. L'écriture rustique est celle des inscriptions les plus anciennes. ‖ *Lettres rustiques*. Caractères des manuscrits tracés sans aucun art.

— Myth. rom. *Dieux rustiques*. Divinités qui présidaient à l'agriculture. On les distinguait en grands et petits dieux; au nombre des premiers étaient Jupiter, Bacchus, Minerve, la Terre, Flore, etc.; parmi les seconds, on trouve Pan, Palès, Pomone, etc. Les grands dieux joignaient à cette fonction d'autres attributs; les petits dieux étaient exclusivement chargés du soin des campagnes.

— *A la rustique*. loc. adv. Anc. techn. Se disait des livres dont les cahiers sont cousus par un simple point, au lieu d'être brochés.

— Syn. simpl. Champêtre, agreste, rural. Inculte, sauvage, brute, grossier.

— Syn. comp. RUSTIQUE. AGRESTE. *Agreste* éloigne toute idée de culture, il suppose la nature brute et abandonnée à elle-même; *rustique* se dit des choses qui ont rapport aux travaux et aux mœurs de la campagne, par opposition aux travaux et aux mœurs des villes. ‖ RUSTIQUE. GROSSIER. IMPOLI. L'*impoli* manque de belles manières, il ne plaît pas; le *grossier* en a de désagréables, il déplaît; le *rustique* en a de choquantes, il rebute. ‖ RUSTIQUE. RURAL. V. RURAL. ‖ RUSTIQUE. RUSTAUD. RUSTRE. V. RUSTAUD.

RUSTIQUE. s. m. Ce qui est inculte, sans art. Il y a dans ce pays un certain rustique qui plaît.

— Représentation naïve d'un paysage.

— Genre rustique.

— Paysan, campagnard.

— La Fontaine l'a dit en parlant du rat des champs.

[illegible]
[illegible]

RUSTIQUÉ, ÉE. part. pass. du v. Rustiquer. S'empl. adjectiv.

— Conchyl. Se dit d'une coquille bivalve, quand les côtes perpendiculaires dont sa surface est garnie se trouvent coupées en travers par des stries d'accroissement.

RUSTIQUEMENT. adv. D'une manière grossière. Parler, agir rustiquement.

RUSTIQUER. v. a. 1re conj. (pr. *rus-ti-ké*; (du lat. *rusticari*, demeurer à la campagne). Archit. Travailler ou crépir la surface d'une construction, d'un édifice dans le genre rustique. Rustiquer un château.

— *Rustiquer des pierres*. Les tailler, les travailler de manière à leur donner une apparence brute.

— v. n. Se disait pour Demeurer à la campagne. Aussi veux-je faire une saillie de notre palais, pour *rustiquer* maintenant avec vous. (E. Pasq.)

— SE RUSTIQUER. v. pron. Être travaillé d'une manière rustique.

RUSTRE. adj. des 2 g. Fort rustique, fort grossier. Avoir l'air rustre, la mine rustre.

— Employé aussi substantiv. D'un *rustre*, d'un faquin encense les sottises. (Gilbert.)

[illegible]

— Quand il est pris dans le sens de Paysan, de villageois, il paraît convenir à tous les styles.

[illegible]

[illegible]

— Syn. comp. RUSTRE. RUSTAUD. V. RUSTAUD.

[illegible] langue se nommait *rusta* ou *rustre*.

— Blas. V. RUSTE.

RUSTRERIE. s. f. S'est dit pour Grossièreté. ‖ Troupe de rustres.

— Art milit. S'est dit d'une tête de colonne [illegible]

[illegible]

RUT. s. m. (pr. *rut*; du lat. *rugitus*) [illegible]

l'afflux du sang vers les parties sexuelles, ou une modification quelconque, soit dans le développement, soit dans la disposition de ces organes.

Jamais la biche en *rut* n'a, pour fait d'impuissance,
Traîné du fond des bois un cerf à l'audience.
(BOILEAU.)

— Le temps où les bêtes fauves et quelques autres sont en chaleur.

— *Les cerfs ne durent pas, ne tiennent pas dans le rut, pendant le rut.* Ils sont aisés à prendre quand ils sont en amour.

— Se dit, par extension, d'un homme qui a des passions brutales et emportées. L'âme se porte mal quand le corps est en *rut*. (Beauvesé.)

— On dit, en style badin et burlesque, *Mettre une femme en rut*, pour l'échauffer, lui donner de l'amour.

— Syn. comp. RUT. CHALEUR. On dit *chaleur* dans un sens général; *rut* se dit plus particulièrement en vénerie.

RUTABAGA. s. m. Bot. Variété de rave, originaire de Suède, et qui joint à un excellent goût les avantages de résister au froid, et de pousser de très-bonne heure au printemps. On le cultive beaucoup aujourd'hui en France et en Angleterre, pour servir de nourriture aux bestiaux, à la fin de l'hiver.

RUTACÉ, ÉE. adj. (du lat. *ruta*, rue). Bot. Qui ressemble à la rue. ‖ RUTACÉES. s. f. pl. Famille de plantes qui a pour type le genre rue.

RUTÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à la rue. ‖ RUTÉES. s. f. pl. Nom donné à une tribu de la famille des rutacées, qui renferme le genre rue.

RUTEBEUF. Célèbre trouvère du XIII siècle, né à Paris sous le règne de saint Louis. Il composa des poésies fugitives, des mystères et un grand nombre de satires. Il vécut accablé de dettes et dans une profonde misère. Ses poésies sont remarquables par la franchise des pensées et l'énergie de l'expression.

RUTÈLE. s. f. Entom. Genre d'insectes coléoptères, de la famille des lamellicornes, renfermant un assez grand nombre d'espèces, toutes propres aux contrées chaudes de l'Amérique septentrionale. Les rutèles ont les mêmes habitudes que les hannetons.

RUTERIE. s. f. Bot. Genre de plantes établi pour la psoralée pinnée et quelques espèces voisines.

RUTH. Femme moabite, suivit, après la mort de son mari, sa belle-mère Noémi à Bethléhem; elle se mit, pour subsister, à glaner dans les champs de Booz, riche agriculteur, qui était parent de son premier mari, et réussit par un stratagème à se faire épouser par lui. Elle fut mère d'Obed, un des ancêtres de David.

— Philol. Titre d'un livre de l'Écriture sainte, qui contient l'histoire de Ruth.

RUTHE. s. m. Métrol. Mesure de longueur du royaume de Hanovre, valant 29 centimètres.

RUTHÈNES. Géogr. Peuple gaulois qui habitait l'Aquitaine première, et dont le territoire répond à l'ancien Rouergue, ou au département de l'Aveyron. La cap. était Rodez. ‖ *Ruthènes provinces.* Petite portion de ce peuple, dont la capitale était Albi. On les appelait *provinciaux*, parce qu'ils formaient une province de l'empire romain, auquel ils étaient restés fidèles lors de la grande révolte des Gaules sous César.

RUTHÉNIEN, ENNE. adj. et s. Géogr. Nom d'un peuple de race slave fixé en Servie.

— Linguist. *Alphabet ruthénien.* Alphabet servien ou de saint Cyrille.

RUTIDÉE. s. f. ou **RUTIDÉ.** s. m. Bot. Genre de plantes de la famille des rubiacées.

RUTILANT, ANTE. adj. (du lat. *rutilans*, part. de *rutilare*, avoir l'éclat de l'or). Didact. Brillant comme l'or.

— Chim. Se dit de l'acide nitreux et des vapeurs qu'il exhale, à cause de leur couleur rouge.

RUTILE. s. m. Minér. Oxyde de titane, qui se présente dans la nature sous plusieurs formes, mais toujours avec les couleurs rougeâtre, brune ou jaune. Le rutile se trouve dans les granits, les gneiss, et en général dans les terrains antérieurs au terrain carbonifère. Il raie fortement le verre, et est infusible au chalumeau.

RUTILINE. s. f. Chim. Substance rouge produite par l'action de l'acide sulfurique sur la salicine.

RUTILITE. s. m. Minér. Variété de grenat, ainsi nommée parce qu'elle renferme de l'oxyde de titane.

RUTINA. Myth. rom. Déesse de la campagne.

RUTLAND. Géogr. Comté d'Angleterre. Ch.-lieu Oukham; 16,000 hab.

RUTREM. Myth. Un des dieux que révèrent certains peuples indiens.

RUTULE. adj. et s. des 2 g. Géogr. anc. Nom d'un peuple du Latium, dont la capitale était Ardée. Les Rutules prétendaient être aborigènes du Latium. ‖ Silius Italicus applique ce nom aux Sagontins, qui étaient originaires d'Ardée.

RUYSCH (Frédéric). Célèbre anatomiste hollandais, né en 1638, mort en 1731; s'est illustré par la perfection des moyens artificiels que l'anatomie emploie pour conserver et découvrir la structure interne des diverses parties du corps humain. Son principal secret consistait en injections fines.

RUYSCHE. s. m. Bot. V. RUYSCHIE.

RUYSCHIE. s. f. Bot. Genre de plantes établi pour placer deux arbres de la Guiane.

RUYSCHIENNE. adj. et s. f. (de *Ruysch*, anatomiste hollandais). Anat. Se dit de la lame interne de la choroïde.

RUYTER (Michel-Adrien). Célèbre marin hollandais, né en 1607, mort en 1676; s'acquit une gloire immortelle devant Salé; combattit plusieurs fois les Anglais; s'empara d'un grand nombre de vaisseaux turcs, et secourut, en 1659, les Danois contre les Suédois, ce qui le fit anoblir, lui et toute sa famille. Il remporta, en 1666, une victoire éclatante sur l'amiral Tromp, et continua de marcher de victoire en victoire jusqu'à sa mort.

RYANIE. s. f. (de *Ryan*, botaniste). Bot. Genre de la famille des tiliacées, ne renfermant qu'une seule espèce, qui croît à Cuba. ‖ Genre de plantes appelé aussi *patrise*.

RYDER. s. m. Métrol. Monnaie d'or de Hollande, valant 31 fr. 65. ‖ Monnaie d'argent de Hollande, valant 6 fr. 84.

RYE. s. f. Géogr. Se disait autrefois pour Rivage de la mer.

RYE-HOUSE (Complot de). Il fut formé en 1683, sous le règne de Charles II; il avait pour but de tuer Charles II et son frère le duc d'York, depuis Jacques II. Il fut découvert, et les accusés périrent sur l'échafaud. On l'appelait *Rye-House*, du nom de la maison de campagne d'un des conjurés, où il devait s'accomplir.

RYER (Pierre du). Littérateur distingué, né à Paris en 1605, mort en 1658, a composé plusieurs tragédies estimées.

RYES. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Bayeux (Calvados); 550 hab.

RYGHIE. s. f. Entom. Genre d'insectes hyménoptères de la tribu des guêpiaires.

RYKSDALER. s. m. Métrol. Monnaie de Danemark. Il y en a de plusieurs sortes. ‖ *Ryksdaler de banque.* Monnaie de compte, valant au pair 2 fr. 81. ‖ *Ryksdaler vieux.* Monnaie d'argent de 1750, valant 4 fr. 96. ‖ *Ryksdaler d'espèce* ou *double daler.* Monnaie d'argent de 1776, valant 5 fr. 66. ‖ *Ryksdaler d'espèce* de 1798, valant 5 fr. 59.

RYMER. Myth. scand. Géant ennemi des dieux; doit, à la fin du monde, être le pilote du vaisseau Naglefare.

RYMER (Thomas). Né en Angleterre en 1650, mort en 1713; fut chargé par la reine Anne de mettre au jour les traités des rois d'Angleterre avec les autres puissances. Cet immense ouvrage, connu sous le nom d'*Actes de Rymer*, parut en 1704.

RYMNICH. Géogr. Rivière de Hongrie qui se jette dans le Danube.

— Hist. *Bataille de la Rymnich.* Victoire remportée par les Russes et les Autrichiens sur les Turcs, le 22 septembre 1789.

RYPEN. Géogr. Ville de Danemark.

— Hist. *États de Rypen.* Assemblée des états du Sleswig et du Holstein, qui, en 1640, donna ces deux provinces au roi de Danemark.

RYPER. s. m. Métrol. Monnaie d'or de Hollande, valant 31 fr. 65. Le demi-ryper vaut 15 fr. 82.

RYPTIQUE. adj. des 2 g. (du gr. ῥύπτω, nettoyer). Pharm. Se dit des médicaments propres à déterger et à entraîner les humeurs visqueuses et corrompues. On écrit mieux *rhyptique*.

RYSWYK. Géogr. Village des Pays-Bas, province de la Hollande septentrionale; 1,700 h.

— Hist. *Congrès de Ryswyk.* Congrès qui dura du 9 mars au 29 septembre 1697, et qui amena la paix de Ryswyk, entre la France, l'Angleterre, l'Espagne et les Provinces-Unies. ‖ *Paix de Ryswyk.* Paix qui résulta des quatre traités conclus le 20 septembre et le 30 octobre 1697, entre Louis XIV d'une part, et de l'autre les Provinces-Unies, l'Angleterre, l'Espagne et l'empereur. Cette paix termina la guerre du Palatinat en Allemagne, commencée par Louis XIV en 1688, sous prétexte de soutenir les prétentions de la duchesse d'Orléans sur le Palatinat, et en réalité pour empêcher les Hollandais de prêter leur flotte au prince d'Orange, qui se disposait à détrôner son beau-père, le roi Jacques II d'Angleterre.

RYTCH. s. m. Bot. Arbre d'Égypte dont la décoction sert à laver les laines précieuses.

RYTHME. s. f. S'est dit autrefois pour Rime. On l'a fait du féminin en ce sens, aussi bien que dans le sens actuel et antique de *rhythme*. Je ne suis pas de ceux qui pensent la bonne *rythme* faire le bon poème. (Mont.)

RZESZOW. Géogr. Ville de l'empire d'Autriche, dans la Galicie, chef-lieu d'un cercle du même nom; 5,000 hab.

RZEWUSKI. (Le comte Severin). Général polonais, se montra partisan de la Russie, se déclara contre l'élection des rois, et fut l'un des chefs de la fatale confédération de Targowitz, en 1751, qui prépara la ruine de la Pologne. Ayant été déclaré rebelle, il alla en Russie, et ne rentra dans sa patrie qu'à la tête d'une armée russe qui consomma l'œuvre du démembrement de la Pologne. Il est mort en 1800.

s. m. ou
et quinzi
alphabet
mnémo
un subst
appelée
ciation
Port-Royal, prononciatio
sonnable qu'un usage ave
du masculin. Cette lettre
ment une articulation
forte, dont la faible est z.
signe est un sifflement.

— Il ne faut pas réfléc
couvrir le secret de la c
forme s'accorde si parf
qu'elle représente, qu'el
l'idée, pour peu qu'on
En effet, le sifflement d
nalogie avec celui du ser
pas de lui-même la form
serpentant comme l'anim
naturel? Pourrait-on en
exact et plus sensible?
simple esquisse, une éba
une véritable image qui
pour trait. Aussi cette

de l'exactitude du symb
du dessin. C'est le chef-

— Le s a la plus grand
s telle que nous la pron
que. Le même mouvemen
l'une et l'autre, avec la
moins de force. De là v
fuons si communément
à celle du s dans les m
muns avec les Latins et
avait toujours la pronon

— L'articulation s a u
avec les autres articula
avec *che*. De là vient que
disent ou affectent de
pour de méchants chou
cheveux, et *cavalier*, pou
nité est si naturelle, qu
duite à représenter l'ar
langue par *sh*, comme d

S, s. m. ou f. Dix-neuvième lettre et quinzième consonne de notre alphabet. On la nomme communément *esse*, et alors c'est un substantif féminin. Elle est appelée *se* d'après la prononciation actuelle, renouvelée de Port-Royal, prononciation beaucoup plus raisonnable qu'un usage aveugle; en ce cas, il est du masculin. Cette lettre représente primitivement une articulation linguale, sifflante et forte, dont la faible est *z*. Le son dont elle est le signe est un sifflement.

— Il ne faut pas réfléchir beaucoup pour découvrir le secret de la configuration du S. Sa forme s'accorde si parfaitement avec le son qu'elle représente, qu'elle en réveille aussitôt l'idée, pour peu qu'on les compare ensemble. En effet, le sifflement du S, lequel a tant d'analogie avec celui du serpent, n'en explique-t-il pas de lui-même la forme sinueuse, qui va en serpentant comme l'animal dont il imite le cri naturel? Pourrait-on en exiger un rapport plus exact et plus sensible? Ce n'est pas ici une simple esquisse, une ébauche imparfaite; c'est une véritable image qui rend son modèle trait pour trait. Aussi cette lettre est-elle une des [illegible] de l'exactitude du symbole et de la perfection du dessin. C'est le chef-d'œuvre de l'alphabet.

— Le *s* a la plus grande affinité avec la lettre *z* telle que nous la prononçons dans notre langue. Le même mouvement organique les produit l'une et l'autre, avec la différence du plus au moins de force. De là vient que nous substituons si communément la prononciation du *z* à celle du *s* dans les mots qui nous sont communs avec les Latins et les Grecs, chez qui *s* avait toujours la prononciation forte.

— L'articulation *s* a aussi beaucoup d'affinité avec les autres articulations sifflantes, surtout avec *ch*. De là vient que quelques grasseyeurs disent ou affectent de dire, de *mesants sous*, pour de méchants choux, des *seveux*, pour des cheveux, et *sevalier*, pour chevalier. Cette affinité est si naturelle, que les Anglais sont conduits à représenter l'articulation *ch* de notre langue par *sh*, comme dans *Shakspeare*.

— Le troisième degré d'affinité de l'articulation de cette lettre est avec l'aspiration *h*, qui est elle-même une espèce de sifflement. C'est en vertu de cette affinité du *s* et du *h* que les Latins ont remplacé l'esprit rude des Grecs par le *s* dans les mots qu'ils leur ont empruntés. Ainsi ἕξ a donné *sex*; ἑπτά, *septem*; ἕ, *se*; ἅλς, *sal*. C'est encore en vertu de cette affinité que les Béotiens disaient, par exemple, *muha* pour *musa*.

— Le quatrième degré d'affinité est avec les autres articulations linguales. C'est ce qui explique les changements respectifs des lettres *r* et *s*, de *s* en *r* dans *serpe*, venu de *sarpere*; de *r* en *s* dans *raisin*, venu de *racemus*.

— Observons un principe étymologique qui semble propre à la lettre *s*, relativement à notre langue. Dans la plupart des mots empruntés aux langues anciennes, commençant par un *s* suivi d'une consonne, nous avons ajouté l'augmentatif *e*. De σκορβοῦτ, nous avons fait *escorbut*; de *spiritus*, esprit; de σκάφη, esquif; de *stomachus*, estomac. La même chose s'observe dans beaucoup de mots dont l'usage a retranché le *s*. De *schola*, nos pères avaient fait *eschole*, *escole*, et nous *école*; de *stagnum*, *estang*, et nous *étang*. Cette tendance à ajouter [illegible] de personnes, les méridionaux surtout, l'ajoutent où il n'est pas. Ils disent, par exemple, *estatue*, *espectacle*, *estation*, pour *statue*, *spectacle*, *station*. Cette prothèse ne serait-elle pas attribuable, comme le pensent quelques auteurs, à notre dénomination alphabétique *esse*, de la lettre *s*?

— Quoi qu'il en soit, cette prothèse a depuis ou a été négligée insensiblement dans plusieurs mots, et l'euphonie, au lieu de supprimer l'*e* que la corruption du langage y avait introduit, a supprimé le *s* étymologique; en sorte qu'on a dit *état*, au lieu de *estat*, formé de *status*; *écureuil*, au lieu de *escureuil*; *écrire*, pour *escrire*; *école*, pour *escole*, etc. Cette observation est bonne à constater, pour qu'un jour quelque étymologiste malavisé ne vienne point dire que dans ces mots la lettre *s* a été changée en *e*.

— Établissons quelques observations sur la prononciation de cette lettre.

— 1° *S* se prononce avec un sifflement fort au commencement du mot, comme dans *sacré*, *saint*, *savant*, *sauveur*, *simonie*, *silence*, *souvent*, *soleil*, *supérieur*.

— 2° Quand il est au milieu du mot, précédé ou suivi d'une autre consonne, comme dans *absoudre*, *absolu*, *Absalon*, *converser*, *insidieux*, *consoler*, *insulter*, *bastonnade*, *disque*, *hospice*, *brusquer*, *Eustache*, *moustache*.

— Exceptons de cette règle *Alsace*, *balsamine*, *transiger*, *transitif*, et leurs dérivés, *Alsacien*, *balsamique*, *transaction*, *intransitif*, *transitoire*, etc., où le *s* se prononce comme un *z*. ‖ On regrette quelquefois que le respect pour l'étymologie empêche d'écrire ces mots par un *z*; cela abrégerait le nombre des difficultés de notre langue.

— *S* se prononce avec un sifflement faible, comme *z*, 1° quand il est seul entre deux voyelles: *raser*, *hésiter*, *misère*, *rose*, *creuser*, *infuser*, *blouser*, etc.; 2° quand il sonne à la fin des mots, à cause de la voyelle qui commence le mot suivant, comme dans *bons avis*, *héros illustres*, *plus habile*, *nœuds indissolubles*. ‖ Exception. *S* se prononce fort, quoique seul entre deux voyelles, dans les mots *asymétrie*, *asymptote*, *asyndéton*, *désuétude*, *imparisyllabe*, *monosyllabe*, *polysyllabe*, *polysynodie*, *préséance*, *présupposer*, *présupposition*, *resserrer*, *ressaigner*, *ressauter*, *ressaluer*, *ressarcler*, *ressasser*, *vraisemblable*, et leurs dérivés. Mais, dans le fond, ceci n'est point une exception; car ces mots étant composés des particules *dé*, *mono*, *para*, *poly*, *pré*, *vrai*, le *s* qui commence les mots qui suivent ces particules est réellement un *s* initial.

— *S* conserve au commencement des mots le son qui lui est propre, lorsqu'il est suivi d'une autre consonne, comme dans *scorpion*, *sceptre*, *scandale*, *scorsonère*, *scabre*, *scabieuse*, *spatule*, *stomacal*. Mais dans la prononciation de ces mots on passe si rapidement, que l'*e* muet du son propre de *se* est à peine entendu.

— *S* final est muet dans les mots *trépas*, *tapis*, *avis*, *os*, *alors*, etc.; mais il rend la syllabe longue.

— Il se fait sentir dans les mots *as*, *aris*, *anus*, *iris*, *aloès*, *agnus*, *fætus*, *lapis*, *lapsus*, *mars*, *calus*, *rébus*, *oremus*, *chorus*, *bibus*, *gratis*, *sinus*, et dans les noms propres étrangers, comme *Délos*, *Vénus*, *Bacchus*, *Pallas*, *Rubens*. Toutefois on ne le prononce pas dans *Mathias*, *Thomas*, *Judas*.

— Observons que le *s* qui termine les adjectifs pluriels se lie toujours avec le substantif suivant qui commence par une voyelle ou un *h* muet, comme dans *grandes actions*, *bonnes œuvres*, *grands hommes*.

— Cela n'a pas absolument lieu dans tout autre cas. Par exemple, si le substantif précède l'adjectif, le *s* qui termine le substantif ne doit pas, rigoureusement parlant, se lier avec l'adjectif suivant commençant par une voyelle. Si dans la lecture soutenue et à la tribune on dit toujours *des amis attentifs*, en prononçant *des ami-z-attentifs*, on dit fort bien dans la conversation *des ami attentifs*. On peut donner pour raison de cette liaison absolue pour l'adjectif et non pour le substantif, que tout adjectif appelle un substantif avec lequel il se lie grammaticalement, tandis que le substantif présentant une idée absolue n'exige pas nécessairement un adjectif.

> L'S (pr. l'esse) en serpentant s'avance;
> A la place du *c* sans cesse elle s'élance;
> Un son qui s'assimile au simple sifflement. (Piis.)

— En effet, s'agit-il d'exprimer le sifflement? l'accumulation du *s* contribue à rendre le vers imitatif.

> Par quel art le chantre d'Achille
> Me rend-il tant de bruits divers?
> Il fait partir la flèche habile,
> Et par ses sons sifflent les airs. (L. Racine.)

— On connaît ce vers d'*Andromaque*, où Racine a prodigué les *s*:

> Pour qui sont ces serpents qui sifflent sur vos têtes?

Comme l'effet d'imitation qui en résulte est frappant! Cependant on pourrait avec quelque justice le trouver trop minutieux.

— Toutefois dans la poésie, les désinences où le *s* est sonore riment aussi avec les désinences où il est muet. Ainsi, *compas* rime avec *Atlas*, *succès* avec *Cérès*, *coloris* avec *Procris*, *exclus* avec *Atropos*, *abus* avec *Crésus*.

— Il est permis aux poëtes de retrancher la lettre *s* à la fin des noms propres *Athènes, Londres, Versailles*.

— Les poëtes suppriment encore cette lettre à la fin de la première personne de certains verbes, quand ils y sont forcés par la rime. Ainsi ils disent *je voi*, pour *je vois*; *je croi*, pour *je crois*.

— Il nous paraît à propos de répéter ici ce que dit d'Olivet au sujet de cette suppression du *s* : « Il est peu de personnes qui ne pensent que c'est par licence poétique que les poëtes retranchent quelquefois ce *s* à la fin du vers. Cela est vrai dans l'usage actuel, mais dans l'origine c'est tout le contraire. Du temps de Ronsard et de Marot, cette première personne était sans *s* : *je voi, je rend*, etc.; on permit d'abord aux poëtes d'ajouter un *s* pour éviter un hiatus dans le cours du vers; cet usage passa peu à peu à la prose, et ce qui dans son principe n'était qu'une permission accordée aux poëtes est devenu dans la suite une obligation et pour les poëtes et pour les prosateurs. »

— Comme abréviation, S. chez les anciens signifiait *Sextus*, *Servius*, *Spurius*, *Sanctus*; SS. signifiait *Sanctissimus* ou *Sacro sanctus*; S. C., *Sénatus-consulte*; S. D., *Salutem dat* (il vous salue); S. P. Q. R., *Senatus populusque romanus* (le sénat et le peuple romain).

— Comme signe numérique latin, S indiquait la valeur 90, et S̄ 90,000.

— Voici les principales abréviations où le *s* entre encore. S, *solo*, en musique. || S/, en style commercial, signifie *son* : ainsi S/C signifie *son compte*; S/billet signifie *son billet*. || S. Q., en pharmacie, signifie *quantité suffisante*. || Enfin, dans le commerce, S est la marque des bobines d'or de Lyon. || Jadis cette lettre était aussi la marque indicative des monnaies frappées à Reims.

SA. adj. possess. C'est le féminin de *son*. V. SON.

SA. Gramm. sanscr. Consonne douce du septième ordre ou de l'ordre des sifflantes. La forte qui y correspond est *ça*, que Bopp appelle aussi *sa*. Les deux autres consonnes de cet ordre sont *scha* et *ha*.

— Gramm. ar. La cinquième lettre de l'alphabet turc.

— Mus. Nom que l'on donna d'abord au *si*.

SAA. s. m. Métrol. anc. Mesure de capacité employée en Égypte et dans une partie de l'Asie. C'est la même que le modius. V. ce mot.

SAADI ou **SADI** (Cheikh-Morlih-Eddyn). Poëte et philosophe persan, né à Chiraz, en 1175, mort en 1292. On a de lui plusieurs ouvrages en langue persane, d'un style simple, noble, peu ampoulé : ce sont *Gulistan* (le pays des roses), le *Bostan* (le pays des fruits), et le *Pend-Nameh* (livre des conseils).

SAALE. Géogr. Nom de trois rivières de Bavière. || Sous l'Empire et jusqu'en 1815, un des dix-huit départements que formait alors la Westphalie, ch.-l. Halberstadt. On les distingue par des épithètes tirées de leur situation. La Saale saxonne ou thuringienne. La Saale de Bambourg, Saale franconienne.

SAALFELDT. Géogr. Petite ville de Saxe, dans la Prusse. Il y avait un beau château bâti en 1668, autrefois la résidence du duc de Saxe-Cobourg, à qui cette ville appartenait. On y trouve quelques manufactures. Les Français y battirent les Prussiens le 10 octobre 1806. Le prince Louis de Prusse périt dans cette affaire.

SAAS-UNION. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Saverne (Bas-Rhin) : 3,000 hab. Brasseries; eaux minérales.

SAATZ. Géogr. Cercle de Bohême compris dans ceux de Rakonitz, Elnbogen et Leitmeritz; 190,000 hab. Ch.-l. Saatz; 4,000 hab. Mines de fer et d'alun.

SABA. Géogr. Grande ville, ancienne capitale de l'Arabie Heureuse. On la disait bâtie par Saba, fils aîné de Chus. || Port d'Éthiopie, dans le pays des Troglodytes, sur le golfe Arabique.

— *La reine de Saba*. Reine qui vint visiter le roi Salomon pour se convaincre par elle-même de la sagesse de ce prince. On ignore sur quel pays elle régnait.

— Géogr. mod. Contrée d'Afrique sur la mer Rouge, à l'O. du cap Gardafui, produisant de la myrrhe et autres parfums. || Petite île des Antilles, l'une des Caraïbes, à l'O. de Saint-Christophe, et appartenant aux Hollandais. Elle est [illegible]

SABACON ou **SABACHUS**. Général ou roi d'Éthiopie, qui conquit l'Égypte sur Bocchoris ou sur Amasis, vers l'an 740 av. J.-C., et s'en fit déclarer roi. Après un règne assez long il se retira en Éthiopie, laissant en Égypte son fils Sabachus. Plusieurs écrivains ont prétendu que Sabachus est le même que Salomon, dont l'histoire aurait été défigurée par les Égyptiens et par les Grecs.

SABACTHANI. (corruption de l'hébr. *azabtani*, vous m'avez abandonné). Mot qui se trouve dans les évangélistes et qui signifie vous m'avez abandonné. C'est le cri de Jésus mourant sur la croix : *Eli, Eli, sabacthani*. Mon Dieu, mon Dieu, vous m'avez abandonné.

SABADILLINE. s. f. Chim. Base salifiable organique qui existe dans la cévadille. La sabadilline est cristallisable en prismes sans eau, solubles dans l'alcool, l'éther et l'eau bouillante. Elle verdit le sirop de violettes, fond à une chaleur de 200° centigrades, et forme avec plusieurs acides des sels susceptibles de cristallisation.

SABADITE. Géogr. anc. Île de la mer des Indes dans le golfe Gangétique.

SABÆDILLA. s. m. Nom spécifique d'un vérable.

SABAH. s. m. Hist. or. Le point du jour chez les Turcs.

SABAHA. s. m. Relat. Nom d'un chef de la religion dans l'île de Madagascar.

SABAILLON. s. m. Art culin. Mélange de vin et de sucre dont on fait beaucoup d'usage dans quelques provinces d'Italie.

SABAÏTE. adj. et s. Hist. relig. Se dit quelquefois pour Sabéen, adorateur des astres. On pense que les chrétiens de Saint-Jean sont les anciens sabaïtes qui mêlèrent à leur dogme principal quelques idées chrétiennes.

SABAL. s. m. Bot. Genre de palmiers. Le sabal est le plus petit de tous les palmiers. Il habite la Caroline et la Virginie. Il a les frondes palmées flabelliformes, le stipe très-court et latéral, les fleurs blanches à six étamines distinctes disposées sur un régime rameux entouré de spathes incomplètes. Le fruit qu'il donne est une baie noirâtre. On mange quelquefois ses jeunes pousses et ses fruits.

SABALINÉ, **ÉE**. adj. Bot. Qui ressemble au sabal. || SABALINÉES. s. f. pl. Tribu de la famille de l'ordre des palmiers qui a pour type le genre sabal.

SABANDAR. s. m. Relat. Nom donné aux introducteurs des étrangers auprès des princes de l'île de Java.

SABAOTH, **ZABAOTH** ou **ZEBAOTH**. Philol. Mot hébreu qui signifie *armée, combat*. On le retrouve en plusieurs endroits de l'Écriture sainte, mais ordinairement joint au mot Jéhovah, Jéhovah Sabaoth (le Seigneur des armées). Saint, saint, saint est le Seigneur, le Dieu Sabaoth.

— Myth. Divinité que certains gnostiques adoraient, dit-on, sous la figure d'un âne.

SABAS. Hérésiarque du IVe siècle, fondateur de la secte des messaliens. || Nom de deux saints dont le premier fut mis à mort par ordre d'Athanaric, roi des Goths, en 372 ; on fait sa fête le 12 avril; le deuxième fut supérieur des monastères de Palestine; mort en 531.

SABAT ou **SABATH**. s. m. Chron. Onzième mois de l'année hébraïque. Il répond au mois de janvier.

SABATEI. V. SABATHI.

SABATÈLE. s. m. Bot. Espèce de champignon comestible.

SABATIER (L'abbé Antoine, dit Sabatier de Castres). Né à Castres, en 1742, mort en 1801. On a de lui plusieurs ouvrages, dont les plus notables sont : *Les trois siècles de la littérature française*, les *Siècles païens*, un *Dictionnaire d'antiquités*, et un *Dictionnaire des passions, des vertus et des vices*. || SABATIER (Raphaël Bienvenu). Célèbre chirurgien, né à Paris, en 1732, mort en 1811.

SABATIN, **INE**. adj. Se disait d'une tribu du peuple romain formée par les censeurs, en Étrurie, l'an de Rome 369. Elle était ainsi appelée de la ville de Sabate. Tribu sabatine.

SABAUDIEN, **ENNE**. adj. et s. Se dit quelquefois pour Savoyard. Femme sabaudienne. Un Sabaudien. Les Sabaudiens.

— Qui appartient à la Savoie ou à ses habitants. Coutumes sabaudiennes.

SABAYE. s. f. Mar. Cordage destiné à amarrer à terre un bateau.

SABAYON. s. m. (du lat. *sabaudia*, Savoie). Art culin. Crème aux œufs et au vin blanc sucré, dont l'origine est savoyarde, ainsi qu'il paraît par son nom. Le sabayon se sert ordinairement dans de petits pots ou des tasses à sorbet, conjointement avec un biscuit de Savoie.

SABAZIE. s. f. Bot. Genre de plantes de l'ordre des synanthérées, ayant pour type et pour unique espèce la sabazie naine, petite plante herbacée du Mexique.

SABBAT. s. m. (pr. *saba*, en hébr. *repos*). Nom donné chez les Juifs au dernier jour de la semaine, le samedi. D'après la législation de Moïse, les Juifs consacrent le jour du sabbat à se reposer de leurs travaux, comme les chrétiens consacrent à se reposer le dimanche, avec cette dif[illegible]

dès le vendredi un peu avant le coucher du soleil et est célébré plus rigoureusement. Le sabbat. Les jours de sabbat. Observer, célébrer le sabbat. Les Juifs observent rigoureusement le sabbat. Violer le sabbat, le jour du sabbat. Les jours du sabbat, les Juifs ne peuvent s'éloigner qu'à une très-petite distance de leur séjour. Les Juifs se scandalisaient de ce que les apôtres épluchaient des épis le jour du sabbat. Ils se scandalisaient même des miracles que le Sauveur faisait ce jour-là. Le sabbat leur était ordonné ; mais ce fut une stupidité à eux de ne point se défendre lorsque des ennemis choisirent ce jour pour l'attaquer. (Montesquieu.)

— Ce mot est quelquefois employé figurément dans les livres de piété. Entrer dans le sabbat spirituel et se reposer en Dieu. (Port-Roy.) Il reste encore un sabbat et un repos pour le peuple de Dieu. (Id.) || On doit remarquer que dans ces phrases il est suivi d'un mot qui rappelle l'idée de repos. Il ne saurait être employé autrement ou sans être accompagné d'une épithète convenable.

— *Chemin du sabbat*. Distance à laquelle il est permis aux Juifs de s'éloigner de leurs demeures le jour du sabbat. Le chemin du sabbat est de deux kilomètres environ.

— Hist. ecclés. *Sabbat marianique*. Sorte de rite que le pape Urbain II fit mettre en pratique à l'occasion des croisades.

— Assemblée solennelle qui, selon une superstition populaire fort ancienne, est tenue à minuit par les sorciers et les sorcières sous la présidence du diable, leur seigneur et maître. Aller au sabbat. Le jour et le lieu du sabbat varient selon les pays. Quelques sorciers se rendent au sabbat sur des manches de balai, d'autres en passant par le tuyau de la cheminée.

— Fig. et fam. Grand bruit qui se fait avec désordre, avec confusion, tel que l'on s'imagine celui du sabbat des sorciers. Quel sabbat! Quel horrible sabbat! Ces ivrognes ont fait un horrible sabbat toute la nuit. Quel sabbat fait-on là-haut? Ces chats ont fait un sabbat épouvantable toute la nuit.

— Fig. et pop. Criailleries telles que celles d'une femme contre son mari ou d'un maître contre ses valets. Il m'a fait un sabbat du diable, un sabbat enragé. Si sa femme vient à apprendre cela, elle lui fera un beau sabbat.

Voyez le beau sabbat qu'ils font à notre porte,
Messieurs, allez plus loin tempêter de la sorte.
(Racine.)

— Agric. Instrument propre au nettoyage des grains.

SABBATAIRE. adj. et s. des 2 g. Nom donné aux Juifs parce qu'ils observent le sabbat. Les sabbataires. Le peuple sabbataire.

— Membre d'une secte d'anabaptistes qui observe scrupuleusement le sabbat.

SABBATÉEN, **ÉENNE**. adj. et s. Hist. relig. Celui, celle qui observe scrupuleusement le sabbat à la manière des Juifs. S'est dit particulièrement des membres d'une secte d'anabaptistes. On les nomme aussi *sabbataires*.

SABBATHIEN, **IENNE**. s. Hist. relig. Membre d'une secte de novatiens, fondée par le prêtre Sabbathius, qui se rattachait à la doctrine des quartodécimans. Les sabbathiens ne recevaient jamais rien de la main gauche.

SABBATHIUS PROTOSPATHARIUS. Célèbre jurisconsulte qui fut chargé par Basile le Macédonien de réviser le corps de droit altéré depuis Justinien par des interprétations contradictoires et de nombreuses variantes dont le texte était rempli. Cet ouvrage parut en 886, sous le nom de *Basiliques*.

SABBATIE. s. f. (pr. *sa-ba-ti*). Bot. Genre de plantes exotiques de la famille des gentianées. Les espèces principales, qui toutes habitent l'Amérique, sont la sabbatie campanulée, la sabbatie angulaire, la sabbatie à grand calice, la sabbatie étoilée et la sabbatie fausse-chlore.

SABBATIN, **INE**. adj. (rad. *sabbat*). Qui appartient au samedi.

— Hist. relig. *Bulle sabbatine*. Bulle qui contient les priviléges du scapulaire accordés à Simon Stock et qui promet tous les samedis la délivrance d'une âme du purgatoire. Elle était ainsi nommée parce que cette septième année, ainsi que le septième jour de la semaine, était consacrée au repos. On laissait reposer la terre sans la cultiver. De plus on rendait à cette époque la liberté aux esclaves.

SABBATINE. s. f. Petite thèse de controverse que les écoliers de philosophie soutenaient au milieu de la première année de leur cours. Soutenir une sabbatine. Cet élève a argumenté à ma sabbatine.

— A signifié Grand bruit, sabbat.

Nos chats dans le grenier ont fait leur sabbatine,
Et n'attendent plus que le jour
Pour se ranger à la cuisine. (De Vismenet.)

SABBATIQUE. adj. des 2 g. (rad. *sabbat*). Qui appartient au sabbat. Il n'est usité que dans cette expression, Année sabbatique, qui se disait chez les Juifs de chaque septième année, parce que c'était l'année du repos des terres. Divers auteurs ont remarqué que les soixante-dix ans de la captivité de Babylone répondaient au nombre des années sabbatiques violées par les Juifs sous le gouvernement des rois. (Encycl.)

— Géogr. *Rivière sabbatique*. Petite rivière [illegible]

sait de couler chaque septième jour de la semaine.

SABBATISÉ. part. pass. invar. du v. Sabbatiser.

SABBATISER. v. n. 1re conj. (rad. *sabbat*). Célébrer le sabbat. Les Juifs sabbatisent régulièrement.

SABBATISME. s. m. Observation du sabbat. Ne jamais manquer au sabbatisme.

SABÉ. s. m. Chronol. Mois des anciens Syriens qui répond à février.

SABÉE. Géogr. Contrée de l'Arabie-Heureuse au Sud, entre le golfe Arabique et la mer Érythrée. On y recueillait des parfums, de l'encens et de la myrrhe. L'ancienne Sabée est aujourd'hui l'Yémen.

SABÉEN, **ENNE**. adj. et s. Géogr. anc. Habitant de Saba, capitale de la Sabée ou l'Yémen, et par extension, Habitant de l'Yémen. Un Sabéen. Une Sabéenne. Le peuple sabéen. Les femmes sabéennes. Les Sabéens se divisaient en Sabéens proprement dits, Homérites, Minéens, Adramites et Panchoéens.

— *Sabéens septentrionaux*. Se disait de plusieurs peuplades éparses dans l'Arabie déserte.

— Hist. relig. Celui, celle qui professe le sabéisme. Un sabéen. Une sabéenne. Les sabéens enseignaient que Dieu était l'esprit de la sphère, c'est-à-dire l'âme du monde.

— adjectiv. Qui a rapport au sabéisme. Culte sabéen. Religion sabéenne. L'idolâtrie *sabéenne*, ou le culte des astres, était fort étendue au temps de Moïse. (Encycl.)

SABÉISME. s. m. (de l'hébr. *saba*, troupeau, d'où Dieu est appelé *Zebaoth*, souverain des armées célestes, parce que les astres ou puissances célestes sont appelées Armées de Dieu; ou de *Saba*, ville de l'Arabie, où ce culte a pris naissance). Religion qui adore comme des dieux les corps célestes et en particulier le soleil et la lune. Cette religion est très-ancienne; elle a été répandue longtemps avant le christianisme, non-seulement en Arabie et en Égypte, mais aussi dans toute l'Asie supérieure, et surtout chez les Chaldéens et les Perses. Une religion analogue régnait dans toute l'Amérique méridionale avant la conquête des Espagnols. Confondu aujourd'hui avec un grand nombre d'autres religions, le sabéisme n'existe plus sans mélange que chez quelques tribus isolées.

— On dit aussi *sabisme* et *sabaïsme*.

SABEK. s. m. Ornith. Nom d'un oiseau de proie, compris dans les vautours.

SABELLAIRE. s. f. Chétop. Genre d'animaux sans vertèbres que l'on fait rentrer dans les pectinaires. Les espèces principales sont la sabellaire alvéolée, la sabellaire grands-tubes.

SABELLE. adj. et s. des 2 g. Nom d'une petite nation du centre de l'Italie. Les Sabelles, qui descendaient des Sabins, étaient fort adonnés à la magie.

SABELLE. s. f. (rad. *sable*). Chétop. Genre de vers testacés, ressemblant aux néréides, à bouche ouverte avec deux tentacules épais derrière la tête, contenu dans une coquille tubuleuse formée de grains de sable, retenus dans une membrane vaginale. Les espèces principales sont la sabelle raboteuse, la sabelle scabre, la sabelle marsupiale et la sabelle indienne.

SABELLIANISME. s. m. Hist. relig. Doctrine de Sabellius et de ses sectateurs. Le sabellianisme niait la distinction des trois personnes divines.

SABELLIEN, **IENNE**. adj. et s. Hist. relig. Sectateur de Sabellius. Les sabelliens niaient la Trinité et la distinction des trois personnes divines, soutenant que le Père et le Fils et le Saint-Esprit ne sont qu'une même personne sous différents noms, ou des manifestations diverses d'un Dieu unique. Les sabelliens parurent dans le IIIe siècle, et quoique condamnés par plusieurs conciles, subsistèrent longtemps dans l'Orient.

— adjectiv. Conforme à la doctrine de Sabellius. Doctrine sabellienne. Croyance sabellienne.

SABELLIUS. Hérésiarque du IIIe siècle, chef de la secte des sabelliens, né à Ptolémaïde en Libye, vers l'an 250.

SABELLUS. Poëte latin, contemporain de Domitien et de Nerva, composa plusieurs ouvrages d'un style léger et très-libres. Ils ne nous ont pas été conservés.

SABELTACHE. s. f. Francisation toute naturelle du mot allemand *sabeltasche*; mais on a préféré écrire *saberdache*, *sabretache*, *sabretasche* et *sabretache*. V. SABRETACHE.

SABHIKA. s. m. Hist. ind. Celui qui tient une maison de jeu sous la protection du gouvernement. On tolère les sabhikas, en vertu des lois d'Yadjnavalkya, quoique les lois de Manou prononcent la peine de mort contre les joueurs et contre ceux qui les protégent d'une manière quelconque.

SABIA. Géogr. Royaume d'Afrique dans le Monomotapa, au S. de Sofala et à l'E. de Manica; capitale, Manboue, près de la mer.

SABIAN. s. m. Nom d'une secte peu nombreuse que l'on trouve en Perse, et dont la religion n'est autre chose qu'un mélange grossier des dogmes chrétiens, juifs et persans. Ils reconnaissent saint Jean-Baptiste pour leur fon[illegible]

du saint Jean.

SABICÉE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones à fleurs complètes, monopétalées, de la famille des rubiacées. Ce genre contient six ou sept espèces toutes originaires des régions intertropicales du continent américain où elles vivent tantôt dans les bois plantés sur les bords des savanes, tantôt sous le dôme des forêts de la Jamaïque et des Andes du Pérou. Ce sont des arbrisseaux sarmenteux et [illegible] aux feuilles vertes avec duvet blanchâtre, aux fleurs blanches et velues, aux baies rouges ou blanches succulentes. Sabicée cendrée, velue, rude, en ombelle à feuilles variées.

SABIN, **INE**. adj. et s. Géogr. anc. Nom d'un des peuples les plus anciens de l'Italie. Un Sabin. Une Sabine. Les Sabins se di[illegible] Quelques auteurs les font descendre d'une colonie de Spartiates qui se seraient établis en Italie. Les Sabins furent la tige de la

plupart des peuples de leur voisinage, comme les Ombriens, les Campaniens, les Osques, les Samnites, etc. Vers l'époque de la fondation de Rome, les Sabins étaient le plus puissant peuple du voisinage. Après l'enlèvement de leurs femmes par les Romains, ils vinrent habiter Rome et se confondirent en partie avec les Romains. Le reste de la nation fut entièrement subjugué et incorporé à Rome en 290 avant J.-C. Les Sabins étaient célèbres par leur courage, l'austérité de leurs mœurs et la simplicité de leur vie.

— *Enlèvement des Sabines.* Rapt ordonné, selon les traditions romaines, par Romulus après une fête où il avait invité les Sabins. Cette insulte amena une guerre qui fut apaisée par l'intervention des Sabines elles-mêmes, qui se précipitèrent entre les Romains et les Sabins pour les séparer. Ce fut à la suite de cette guerre qu'eut lieu l'alliance et même l'incorporation des deux peuples.

SABIN (Saint). Évêque d'Assise ou de Spolette, souffrit le martyre avec les diacres Marcel et Exupérance sous le règne de Dioclétien. On le fête le 30 décembre.

SABIN (Georges). Élève et gendre de Melanchthon, né dans la Marche de Brandebourg en 1508. On a de lui des élégies et des poèmes, et un ouvrage important, les *Actions des empereurs d'Allemagne.*

SABINA (Julia) ou **SABINE**. Romaine, petite-nièce de Trajan, épousa Adrien contre le gré de Trajan. Quoique cette princesse réunît à la beauté toutes les vertus publiques et privées, et qu'elle eût apporté l'empire en dot à son époux, Adrien la traita avec rigueur, et la força même à s'empoisonner pendant une maladie à laquelle il craignit de succomber, pour qu'elle ne pût avoir le plaisir de lui survivre.

SABINE. Géogr. Ancienne province d'Italie, dans l'État ecclésiastique. Elle est peu étendue, n'ayant que trente-six kilomètres de long. Elle est très-fertile surtout en oliviers et en vignes. Ville unique, Magliano. Sabine est un ancien titre d'évêché qui est un des suffragants de Rome. Il est affecté à un des plus vieux cardinaux.

— Fleuve d'Amérique, affluant du golfe du Mexique. Ce fleuve sépare le territoire du Texas de celui de la Louisiane.

SABINE (Sainte). Dame de la province d'Ombrie, qui souffrit le martyre à Rome avec sainte Sérapie en 125. On la fête le 9 août. Sainte Sabine avait à Rome une église qui était spécialement visitée par les fidèles le jour des cendres.

SABINE, s. f. ou **SAVINIER**, s. m. Bot. Nom vulgaire d'un arbrisseau du genre genévrier qui croît en Tartarie, en Grèce et dans le midi de la France. La sabine a une odeur très-forte et une saveur âcre, et contient beaucoup d'huile volatile. On croit ce végétal abortif et vermifuge.

SABINÉE, s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, papilionacées, de la famille des légumineuses, renfermant quelques espèces détachées des robiniers. Sabinée à fleurs nombreuses. La sabinée douteuse croît à la Martinique.

SABINIANUS. Général des armées romaines en Afrique sous Gordien le Jeune, vers l'an 240, fut proclamé empereur par ses soldats, qui le mirent à mort peu de temps après.

SABINIE. Géogr. Contrée de l'Italie propre au nord et près de Rome. La Sabinie était très-fertile, surtout en oliviers et en vins excellents. On y comptait plusieurs grandes villes, entre autres Cures sa capitale, Fidènes et Spolette. La Sabinie forme aujourd'hui une partie du duché de Spolette.

SABINIEN, adj. et s. m. Il se disait des jurisconsultes romains partisans des doctrines de Capiton et de son disciple Massurius Sabinus. Les sabiniens fondaient leurs doctrines sur la raison naturelle et l'équité.

SABINIEN ou **SAVINIEN**. Pape, né à Volterra, succéda en 604 à saint Grégoire le Grand. On lui a reproché d'avoir cherché à faire brûler les écrits de Grégoire le Grand et d'avoir condamné la mémoire de ce saint pontife, qui avait été son bienfaiteur. ‖ Premier évêque de Sens et martyr, fut envoyé dans les Gaules avec saint Potentien pour prêcher la foi chrétienne au peuple de Sens. On l'honore le 31 décembre avec saints Potentien, Sérotin, [illegible]

SABINITE, s. f. Minér. Pierre qui offre l'empreinte d'une feuille de sabine.

SABINUS (Aulus). Poète latin, ami d'Ovide. Nous n'avons de lui que six héroïdes qu'on lui attribue, et qui se trouvent dans les œuvres d'Ovide. [illegible]

[illegible]

César lors du soulèvement de la Gaule septentrionale, et se réunit à Civilis et à Classicus contre Vespasien. Vaincu, il parvint à faire croire à sa mort et à se réfugier dans une grotte avec deux esclaves. Les fréquentes visites de sa femme Eponine le firent découvrir. Il fut mis à mort par Vespasien.

SABIONCELLO. Géogr. Presqu'île qui a jadis fait partie de la république de Raguse. Stagno en défend l'entrée du côté du continent. Elle est baignée par le golfe de Narenta et séparée par un canal des îles de Curzola et de Meleda.

SABIRE, adj. et s. des 2 g. Géogr. anc. Nom d'un peuple de la Sarmatie asiatique, au pied du Caucase. Les Sabires faisaient partie de la grande nation des Huns.

SABIS. Géogr. anc. Nom ancien de la Sambre.

SABISME, s. m. V. SABÉISME.

SABLANCEAUX. Géogr. Fort de France, (Charente-Inf.), à l'extrémité orientale de l'île de Ré.

SABLE, s. m. (du lat. *sabulum*, sable). Substances minérales pulvérulentes, dont les grains sont apparents, sensibles au toucher et qui proviennent en général de la décomposition, de la désagrégation naturelle ou accidentelle, lente ou précipitée des roches de l'ancien monde ou du monde actuel. Le sable est très-commun dans la nature, il s'en est formé à toutes les époques géologiques, et c'est par suite d'infiltrations de liquides chargés de silice ou de calcaire qui se sont faites ensuite dans les masses sableuses, que se sont formés les grès qui accompagnent ordinairement le sable, soit en couches plus ou moins étendues, soit en mamelons plus ou moins volumineux. On trouve les sables à la surface de la terre, dont ils couvrent une partie assez considérable, et dans l'intérieur, où ils forment des couches épaisses. On les trouve surtout sur les bords de la mer et des rivières. Les dépôts terrestres des sables paraissent dus au séjour prolongé des eaux sur le sol à une époque très-éloignée de l'époque actuelle. Les déserts du centre de l'Afrique ne sont que de vastes plaines de sable; et en France, dans la Sologne et dans les Landes on en trouve d'immenses dépôts. Sable de terre. Sable de mer. Sable de rivière. Sable de ravine. Sable fin, noir, gris, blanc, rouge, doré. Un grain de sable. Les sables du désert. Les sables de la Libye. Des tourbillons de sable. Des montagnes, des collines de sable. Couvrir de sable les allées d'un jardin. Passer le râteau sur le sable d'un jardin. Tirer du sable. Porter, transporter du sable. Un bateau de sable. Pays couvert de sable. Sable mouvant. Les dunes sont des amas de sable. Un banc de sable. Les sables qui barrent l'entrée d'un fleuve, d'un port. Un fond de sable. Échouer sur le sable. Enfoncer dans le sable. Maison bâtie sur le sable. Mortier de chaux et de sable. Lait à chaux et à sable. Sur une partie de chaux éteinte, il faut deux parties de sable pour faire un bon mortier. Sable aride, infertile, désert, mouvant, profond, menu, léger, brûlant. Sable dévorant, mobile, étincelant, éblouissant, doré, d'or, argenté, d'argent. Le cocotier ne se plaît que sur les *sables* mouvants où il laisse pendre ses fruits pleins de lait au-dessus des flots *salés*. (B. de St-P.) Le Rhin se perd dans les *sables* qu'il a lui-même accumulés. (Buff.) Tu viendras jusque-là, superbe et formidable puissance, et là tu briseras comme la mer tes flots orgueilleux contre un atôme et un grain de *sable.* (Fléch.)

Cette écume argentée,
Dont la vague des flots l'un par l'autre pressés,
Lave les sables d'or qui les ont repoussés. (Rotrou.)

— *Sable vitreux.* Celui qui contient de petits vitraux transparents.

— Chim. *Sable du Pérou.* Syn. de Chlorure de cuivre vert pulvérulent.

— *Sables volcaniques.* Matières pulvérulentes rudes et arides qui sortent de la bouche des volcans avant et surtout après l'éruption de la lave. Les sables volcaniques, qui sont quelquefois d'une abondance prodigieuse, sont composés de fragments vitreux et des rudiments de divers vitraux. Dans les environs de Paris, les sablières se composent de deux variétés de sable, l'une qui est colorée en rouge par l'oxyde de fer, et l'autre qui est pure et de la plus grande blancheur.

— Se dit communément pour *Sablier.* Sable d'une heure. Sable d'une demi-heure. Sable d'un quart-d'heure. Ce sable n'est pas juste. [illegible]

— Blas. La couleur noire. Porter de sable à un lion d'or. Il porte d'or à un aigle de sable. Dans la gravure, le sable se marque par des traits croisés.

— Chim. *Bain de sable.* V. BAIN.

— Constr. *Sable mâle.* Sable qui dans un même lit est plus foncé que le reste; celui-ci s'appelle *sable femelle.*

— Géogr. *Mer de sable.* [illegible] l'Arabie Pétrée, d'un arrière désert de l'Arabie, [illegible]

— Ichthyol. [illegible]

— Monnaie. [illegible]

sont analogues à notre mot de zibeline, et sont en usage dans le blason pour désigner la couleur de cet animal.

— Pathol. Nom vulgaire du gravier qui s'engendre dans les reins et qui engendre la gravelle. Faire du sable, rendre du sable par les urines. Avoir les urines pleines de sable.

— Techn. Chez les mouleurs, Sable fin qui contient de l'argile sans mélange de chaux carbonatée, ou toute autre poussière où l'on jette en moule les monnaies, les médailles, etc. Un sable net. Jeter une médaille en sable.

— Fig. *Bâtir sur le sable mouvant,* ou simplement *bâtir sur le sable.* Fonder des projets, des établissements, des entreprises sur quelque chose de peu solide. Métaphore tirée de la mobilité des sables. Les plus sages dans le monde ne sont occupés qu'à se ménager des établissements qui sont fondés sur le *sable*, et dans une cité qui n'est pas permanente... (Mass.)

Le bien de la fortune est un bien périssable,
Quand on bâtit sur elle on bâtit sur le sable. (Racine.)

‖ On dit dans un sens analogue, *Caractères tracés sur le sable et que le premier vent efface*, etc.

— Fig. et fam. *Avoir du sable dans les yeux.* Éprouver une envie de dormir qui appesantit les paupières.

— Prov. *Les injures s'écrivent sur l'airain, et les bienfaits sur le sable.* On garde longtemps le souvenir des injures, et l'on perd bientôt celui des bienfaits.

SABLÉ, ÉE. part. pass. du v. Sabler. S'emploie adjectiv. Allées sablées. Promenade sablée. Cour sablée. Manége sablé. Il y a des hommes qui croient se promener à la campagne lorsqu'ils marchent en ligne droite dans une allée *sablée.* (Senancour.)

Le dirai-je, Doris, dans ces longues allées,
Semblables l'une à l'autre, exactement *sablées*,
Dans ces murs, ces lambris, dont j'étais entouré,
Mon esprit inquiet se trouvait resserré. (St-Lambert.)

— Bu, avalé tout d'un trait, fort vite.

Chers enfants de Bacchus, le grand Grégoire est mort.
Une pinte de vin imprudemment *sablée*
A fini son illustre sort,
Et sa cave est son mausolée. (***)

— Écon. dom. *Fontaine sablée.* Vaisseau de cuivre ou de quelque autre matière dans lequel on fait filtrer de l'eau à travers le sable pour la rendre plus claire, plus pure.

— Hist. nat. Qui est hérissé de papilles dures comparables à des grains de sable.

SABLÉ. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de La Flèche (Sarthe). Sablé fut jadis une des places fortes du Maine. Elle fut assiégée et prise par Henri IV en 1589. Petite ville très-commerçante.

— *Paix de Sablé.* Traité conclu le 20 août 1488 entre Charles VIII et le duc de Bretagne.

SABLER. v. a. 1re conj. (rad. *sable*). Couvrir de sable. Sabler les allées d'un jardin. Sabler une promenade. Sabler un manége.

— Fig. et fam. Boire tout d'un trait, fort vite. Allusion à la promptitude avec laquelle un fondeur doit opérer lorsqu'il jette en sable. Sabler un verre de vin. Saisissant d'une main le verre, de l'autre la bouteille, je *sablai* un bon coup de vin de Lucène. (Le Sage.) Si l'on veut que le vin ne devienne pas nuisible, il ne faut pas l'avaler dans de larges et profondes tasses, comme les Polonais; ni le *sabler* à plusieurs rasades souvent réitérées, comme les petits maîtres français. (D'Argens.)

— Techn. Fondre dans un moule de sable. Sabler de la monnaie.

SABLES D'OLONNE (LES). Géogr. Port de mer sur l'Océan, ch.-l. d'arr. (Vendée); 5,500 hab. Cette ville, située à l'embouchure de la Vie, est bien bâtie, bien percée et très-propre. Le port, dont l'entrée est défendu par des batteries, peut recevoir des navires de cent cinquante tonneaux. Pêche de la sardine et de la morue.

SABLEUR. s. m. Techn. Ouvrier qui fait les moules des fontes marchandes.

— Fam. Homme qui boit beaucoup et sans s'enivrer. C'est un bon sableur.

SABLEUX, EUSE. adj. (rad. *sable*). Qui contient du sable. Calcaire sableux. Marne sableuse. Farine sableuse.

— Qui est à base de sable quartzeux. Glaucome sableuse.

— Techn. *Fond sableux.* Fond d'une étoffe qui présente de petits points très-rapprochés.

— Ce mot n'est généralement pas pris par les [illegible] mélange dans une autre substance.

SABLIER. s. m. (rad. *sable*). Espèce de clepsydre, composé de deux ampoulettes de verre ajustées de manière que du sable fin qui est dans l'une, s'écoule dans l'autre par une petite ouverture, et sert à mesurer un certain espace de temps. L'instrument est garni d'une [illegible]

[illegible]

à être répandu sur l'écriture pour la sécher. Un sablier de cuivre, de fer blanc.

— Mar. Sorte de clepsydre dans laquelle on a remplacé l'eau par du sable. On s'en sert pour compter les nœuds filés.

— Comm. Celui qui vend du sable.

— Bot. Genre de la famille des euphorbiacées, renfermant des arbres de l'Amérique centrale. Le sablier élastique, vulgairement *arbre du diable*, est un arbre de près de trente mètres d'élévation et d'un port élégant. Son tronc est droit jusqu'à dix mètres environ; alors il se divise en branches étalées et en rameaux nombreux. Les feuilles, d'un beau vert et portées sur de longs pétioles, sont grandes et cordiformes à la base; les fleurs, peu apparentes, donnent naissance à une capsule ligneuse orbiculée composée de douze à vingt coques qui, à l'époque de la maturité, se séparent et se brisent avec un grand bruit, et projettent au loin leurs semences. Le tronc et les grosses branches du sablier sont estimés pour la charpenterie. Entre le tronc et l'écorce découle naturellement et par incision un suc blanc, laiteux, âcre, qui peut frapper de cécité.

SABLIÈRE. s. f. (rad. *sable*). Lieu creusé dans la terre duquel on tire du sable pour bâtir. Sablière bien abondante. Grande sablière. Les sables des sablières sont entièrement stériles et arides.

— Charpent. Pièce de bois qui se couche horizontalement sur un poitrail, ou sur une assise de pierre dure, et dans les mortaises de laquelle sont posées à plomb, les colonnes ou poteaux qui composent les pans de charpente. ‖ Pièce de bois qui à chaque étage d'un pan de bois en reçoit les poteaux, et porte les solives des planchers. ‖ Espèces de membrures qu'on attache aux côtés d'une poutre pour n'en pas altérer la force, et qui reçoivent par enclaves les solives dans leurs entailles. ‖ Plate-forme. Sablière qui reçoit les pieds des chevrons du comble.

SABLIÈRE (Antoine Rambouillet de la). Surnommé de son temps le *madrigalier français*, né en 1615, mort en 1680. La vie de Mme DE LA SABLIÈRE est plus connue que celle de son mari, grâce à son amabilité qui faisait ombrage à Mlle de Montpensier, et grâce aussi à la protection généreuse qu'elle accorda à Bernis et à La Fontaine. Elle avait étudié les langues, les mathématiques, la physique et l'astronomie. Boileau, dont elle avait critiqué quelques vers, la dépeignit comme une pédante dans sa satire des femmes. Retirée aux Incurables dans les dernières années de sa vie, elle y mourut en 1693. On a d'elle des *Pensées chrétiennes* qui ont été [illegible] dans quelques éditions des *Maximes* de La Rochefoucauld.

SABLINE. s. f. Bot. Genre de plantes herbacées, famille des caryophyllées, formant ordinairement des gazons, et se plaisant sur les murailles, les montagnes, dans les sables, les bois montueux. Leurs tiges rameuses, étalées, hautes de douze à vingt centimètres, ont les [illegible] opposées, ovales, très-petites; des fleurs blanches ou roses, très-petites; aux fleurs succèdent des capsules ovales à une seule loge, renfermant des graines nombreuses. Les [illegible] espèces de sablines sont, la sabline péploïde, la sabline à trois nervures, la sabline à feuilles de serpolet, la sabline rouge, la sabline de rochers, et la sabline à grandes feuilles.

SABLON. s. m. (rad. *sable*). Sable fin, sable très-menu. Tirer du sablon. Le sablon est ordinairement blanc. Écurer de la vaisselle avec du sablon. Avec le sablon de différentes couleurs on fait des dessins sur les tables à manger.

— Ichthyol. Nom que les pêcheurs des environs de La Rochelle donnent à une coquille du genre des sab[illegible] qui diffère fort peu du vignot. On ignore si c'est une variété d'âge ou une espèce distincte.

SABLONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Sablonner. S'empl. adjectiv. Vaisselle bien sablonnée. La vaisselle a été sablonnée.

SABLONNER. v. a. 1re conj. (rad. *sable*). Écurer avec du sablon. Sablonner de la vaisselle. Sablonner les ustensiles de cuisine. On ne sablonne point la vaisselle d'argent.

— Techn. Jeter du sable fin sur le fer chaud quand on veut souder.

SABLONNEUX, EUSE. adj. (rad. *sable*). Où il y a beaucoup de sable, qui est couvert de sable. Pays sablonneux. Chemin sablonneux. [illegible] tout où on peut arroser les terres sablonneuses par irrigation, il faut le faire à raison de l'économie et de la puissance d'action de ce mode. (De Morog.) Plusieurs arbres croissent naturellement ou peuvent être plantés sans beaucoup de dépense dans les terrains de nature sablonneuse. (Id.) L'Hindoustan, si l'on en excepte un petit nombre de lieux ingrats et sablonneux, est [illegible] (Raynal.)

[illegible]

— Hortic. Se dit des fruits pierreux. [illegible]

SABLONNIER, s. m. (rad. *sable*). Celui qui vend du sablon. [illegible]

passé par là et leur a jeté du sable dans les yeux. (Id.)

SABLONNIÈRE. s. f. (rad. *sable*). Lieu d'où l'on tire du sablon, du sable fin. Une sablonnière très-abondante.

— Quelques-uns le disent pour Sablière. La *sablonnière* de gros sable est appelée *sabuletum* par Pline, et celle du menu sable *arenaria* par Vitruve. (Davil.)

— Fonder. Grand coffre dans lequel les fondeurs conservent et sur le couvercle duquel ils corroient le sable dont ils font les moules.

SABORD. s. m. (pr. sa-bor). Mar. Espèce de petite fenêtre ou d'ouverture faite à un vaisseau et par laquelle on tire le canon. Les sabords ont souvent la forme d'un carré, et c'est à leur côté supérieur que sont fixés les gonds de la porte qui sert à les fermer et à les ouvrir. C'est par les sabords, quand on veut mettre la pièce en batterie, qu'on en fait passer la volée, ce qui permet à l'explosion de la décharge de se faire tout entière en dehors du bâtiment. Ouvrir, fermer les sabords. Les grands vaisseaux ont trois rangs de sabords. Les sabords d'un côté doivent être exactement opposés à ceux de l'autre, et il faut autant que possible les placer au-dessus d'un bois, afin que la pièce portant au-dessus du dernier ne fatigue pas trop le tillac. Les sabords doivent fermer hermétiquement pour empêcher l'eau de la mer de pénétrer dans les batteries ; on ne les ouvre guère que dans le beau temps, pour aérer l'intérieur du vaisseau.

— *Sabords de retraite.* Ceux qui sont percés dans la poupe pour tirer encore sur l'ennemi devant lequel on est forcé de fuir. Il y a au moins deux, souvent quatre sabords de retraite à chaque batterie. ‖ *Sabords de chasse.* Ceux qui sont destinés à tirer en chasse, c'est-à-dire, sur l'ennemi qui fuit, ce qui ne peut guère se faire que par celui qui est le plus voisin du bossoir. ‖ *Sabord de belle.* Sabord qui se trouve dans la cale des vaisseaux marchands, immédiatement au-dessous et quelquefois au-dessus de la précinte, par le travers de la grande écoutille. C'est par le sabord de belle qu'ils lestent et délestent. ‖ *Sabords de charge.* Grands sabords pratiqués dans la cale des bâtiments qui chargent des mâtures et des bois de construction. Les sabords de charge occupent le devant et le derrière du navire, et sont percés au-dessous de la coiffe du premier pont et de la barre du pont. ‖ *Sabords faux.* Imitation en peinture, à l'extérieur des bâtiments, des vrais sabords. Les sabords faux servent à tromper l'ennemi, soit qu'un navire marchand veuille paraître un navire de guerre pour intimider l'ennemi, soit que le contraire ait lieu pour le surprendre.

SABORDÉ, ÉE. part. pass. du v. Saborder. S'empl. adjectiv. Navire sabordé.

SABORDER. v. a. 1re conj. (rad. *sabord*). Mar. Pratiquer une ouverture dans le fond d'un vaisseau pour le faire couler. Saborder un vaisseau.

SABOT. s. m. (pr. sa-bo). Chaussure de bois faite toute d'une pièce et creusée de manière à contenir le pied. Porter des sabots. Se servir de sabots. Le sabot est la chaussure des paysans. Sabot de hêtre. Sabot de noyer. Sabot de bois d'aune. Casser son sabot. Une paire de sabots. Mettre, ôter ses sabots. Toutes sortes de bois sont propres à fabriquer des *sabots*, cependant les plus légers sont les plus agréables, parce qu'ils fatiguent moins le pied. (Lenorm.) Sous Louis XIV, Limoges avait une grande réputation pour la fabrication des *sabots* élégants et riches. (Encycl.) Cicéron dit que les parricides, avant d'être enfermés dans un sac pour être jetés à la mer, étaient chaussés avec des *sabots*. (Id.)

— Par analogie. Ongles des mammifères lorsqu'ils sont épais et qu'ils garnissent de toute part la dernière phalange des doigts. On trouve cinq sabots à chaque pied de l'éléphant, quatre dans l'hippopotame, trois dans le rhinocéros, deux grands et deux petits dans les cochons, quatre aux pieds de devant et trois à ceux de derrière dans les tapirs, un seul à chaque pied dans les chevaux, deux à chaque membre, avec deux petits onglons surnuméraires, dans les ruminants. Le sabot du cheval se trouve au-dessous de la couronne et renferme le petit pied, la sole et la fourchette. On a remarqué que le *sabot* des chevaux qui vivent dans les pays chauds est beaucoup plus dur que celui des mêmes animaux qui vivent dans les contrées froides ou tempérées. (Guérin.)

— Ornement ordinairement de métal, qui se trouve à chaque pied d'un bureau, d'une commode, d'une table, etc. Les pieds de cette table [illegible]

— Tout garniture de métal ou de bois qui entoure l'extrémité inférieure d'une pièce de charpente, d'un poteau, etc. Les pilotis sont armés d'un sabot de fer pointu, afin qu'ils percent plus facilement les terrains durs.

— Plaque de fer et quelquefois bois creusé, un peu courbé et à rebords qu'on met sous l'une des roues d'une voiture pour empêcher qu'elle ne tourne. On met le sabot dans les descentes. Enrayer avec le sabot.

— Baignoire faite en forme de sabot.

— *Sabots en fonte de fer.* Vases circulaires pour empêcher les fourmis de monter sur les arbres encaissés.

— Certain jouet d'enfant de figure cylindrique, se terminant en pointe par le bas, et que l'on fait pirouetter en le frappant avec un fouet, avec une lanière. Sabot de bois. Sabot de buis. Faire tourner le sabot. Faire aller un sabot. Fouetter le sabot. Le sabot pirouette sous le fouet de l'enfant. ‖ *Le sabot dort.* Se dit quand le sabot, à force d'avoir été fouetté, tourne si vite sur un même point qu'il paraît immobile.

— Fig. *Dormir comme un sabot.* Dormir profondément.

— Fig. et fam. Un mauvais violon. Ce violon n'est qu'un sabot. Comment pouvez-vous jouer avec un pareil sabot?

— Artill. *Sabot à boulet.* Garniture de bois à laquelle un boulet s'attache par des bandelettes de ferblanc. On n'emploie le sabot que pour les pièces de campagne.

— Mar. Sorte de poulie particulière pour les écoutes de huniers.

— Mus. Crochet qui fait partie du mécanisme de la harpe à pédales, et qui raccourcit la corde pour la hausser d'un demi-ton. On substitue depuis quelque temps à ce mécanisme une fourchette qui saisit la corde et la raccourcit en tournant sur elle-même.

— Techn. Outil de bois dont se sert le cordier. ‖ Piston d'une pompe ordinaire. ‖ Partie du rouet du fileur d'or. ‖ Petite niche qu'on accroche dans les volières. ‖ Morceau de bois qui emboîte les calibres du maçon. ‖ Outil à fût du menuisier. ‖ Moule de chandelier.

— Bot. *Sabot de Vénus* ou *sabot des vierges.* Nom vulgaire du cypripède.

— Moll. Genre de testacés de la classe des univalves, à coquille conoïde ou turriculée, à ouverture entière ou arrondie, sans aucune dent et à bords disjoints dans leur partie supérieure. Les coquilles des sabots sont en général épaisses et dures, leurs spires sont peu élevées et peu prononcées. Les sabots sont fort communs dans les mers d'Europe et encore plus dans celles des pays chauds. Ils s'attachent aux rochers et restent le plus souvent exposés à l'air dans l'intervalle des basses marées. On les mange sans trop les estimer. Sabot vignot, chrysostome, pagode, éperon, rugueux, couronné. Le sabot pic. Le sabot bouche d'argent. Le sabot dauphin.

— Prov. *On l'a vu venir à Paris avec des sabots.* Se dit d'un homme qui d'une origine obscure et d'une extrême pauvreté est parvenu à une fortune considérable. ‖ *Il a du foin dans ses sabots, Il a garni ses sabots dans telle ferme.* Se dit d'un paysan riche ou enrichi. ‖ *Elle a cassé son sabot.* Se dit d'une fille qui par sa conduite a donné quelque atteinte à son honneur. ‖ *C'est Guillemin Croquesolle, carreleur de sabots.* Se dit d'un fainéant qui n'a qu'un métier imaginaire. ‖ *Faire diablerie de ses sabots.* Faire du pis qu'on peut, ou faire beaucoup de dépenses et de fracas.

SABOTAGE. s. m. Fabrication des sabots. L'aulne est particulièrement utile pour le *sabotage.* (Morog.)

— Métier de saboteur.

SABOTER. v. n. 1re conj. Jouer au sabot, faire aller le sabot. Des enfants qui sabotent dans une cour. Un enfant qui ne fait que saboter.

— Marcher rudement et pesamment, faire du bruit en marchant, soit avec des sabots, soit avec toute autre chaussure grossière. Il est logé avec des gueux qu'on entend tout le jour saboter sur les montées.

— Techn. Fouler les draps avec les sabots.

— Construct. *Saboter un pieu.* Placer un sabot à l'extrémité de ce pieu.

— Fig. et pop. Faire vite et mal. Saboter de l'ouvrage.

SABOTEUR, EUSE. s. Se dit d'un enfant qui sabote souvent. C'est un petit saboteur. Laissez-là le jeu, petite saboteuse.

— Fam. Personne qui fait du bruit avec des sabots.

— Ouvrier, ouvrière qui sabote l'ouvrage. L'ouvrier qui a fait ce travail n'est qu'un saboteur.

SABOTIER. s. m. Ouvrier qui fait des sabots. Un pauvre sabotier. L'ordonnance des eaux et forêts défend aux sabotiers de tenir leurs ateliers dans les forêts.

SABOTIER, IÈRE. s. Se dit quelquefois de ceux qui portent des sabots. Ces sabotiers-là font du bruit à fendre la tête. C'est une danse de sabotiers.

— Celui, celle qui vend des sabots.

SABOTIÈRE. s. f. Vulgairement. Femme ou fille d'un sabotier. La sabotière. La petite sabotière.

[illegible] sabots. Danser la sabotière. V. [illegible].

— Atelier d'un sabotier. Établir sa sabotière dans un bois.

— Ustensile servant à la préparation des glaces.

SABOULÉ, ÉE. part. pass. du v. Sabouler. S'empl. adjectiv. Il a été saboulé d'importance par son père.

SABOULER. v. a. 1re conj. Pop. Tirailler, tourmenter, houspiller. Sabouler quelqu'un. Comme vous le saboulez! Le père que le fils *saboulait* au milieu de la rue. (Mont.)

— Fig. Réprimander, tancer quelqu'un avec véhémence. Son père l'a saboulé d'importance.

— A signifié proprement, Frapper avec des anguilles remplies de sable. En Italie et en Espagne, les enfants font des espèces d'anguilles (mouchoir) roulé et les remplissent de sable ou de cendre, et s'en servent pour frapper ceux qui ont fait quelque faute au jeu.

SABRACE. adj. et s. des 2 g. Nom d'un peuple de l'Inde au sud des Malliens sur les bords de l'Indus. Les Sabraces furent soumis par Alexandre.

SABRADE. s. f. Art milit. Action de sabrer. Peu usité.

SABRE. s. m. (de l'all. *sabel*, tiré du slav. *sablia*, qui signifie *coutelas*). Cimeterre, gros et pesant coutelas un peu recourbé vers la pointe et ne tranchant que d'un côté. Le sabre fut l'arme offensive et d'escrime des anciens, du moyen âge et des modernes. Les peuples de l'antiquité n'eurent pas de dénomination analogue à celle de *sabre.* Ce ne fut que vers le milieu de l'empire d'Occident que l'on commença à désigner sous ce nom toutes les épées dont la lame, moins longue, plus épaisse et plus forte que celle des épées ordinaires, n'avait qu'un seul tranchant et se courbait un peu vers la pointe. Un beau sabre. Un sabre de Damas. Il alla à lui le sabre haut. Donner, recevoir un coup de sabre. La lame d'un sabre. La poignée d'un sabre. Sabre d'une bonne trempe. Un sabre qui a le fil.

— Hist. L'usage du sabre passa de l'Orient en Allemagne, vers le Ve siècle, et y demeura stationnaire jusqu'à l'époque des croisades. Au retour de la dernière de ces expéditions, il devint presque général en Europe. Le sabre d'alors était une lame courbe à un seul tranchant, et allait en s'élargissant jusqu'au bout, recourbé en biais. Aujourd'hui chez toutes les puissances le sabre se compose d'une lame en acier, courte ou longue, plate ou évidée, tranchante d'un côté et quelquefois des deux en remontant d'un tiers depuis la pointe. En France, les modèles de sabre pour la cavalerie se réduisent à trois, le sabre de cavalerie de réserve à lame légèrement cambrée, propre à pointer; le sabre de cavalerie de ligne, à lame cambrée, propre à pointer et à sabrer; enfin, le sabre de cavalerie légère à lame cambrée et évidée, propre à sabrer. ‖ *Sabre d'abordage.* Sabre en usage à bord des vaisseaux. Sa lame est légèrement cambrée, et a de chaque côté une gouttière qui règne le long du dos. Sa poignée est en cuivre laiton et à grosses hélices. ‖ *Sabre-briquet.* Nom qu'on donnait naguère à un sabre court, à l'usage de l'infanterie et de l'artillerie à pied. Le sabre-briquet, dont la forme varia à diverses époques, fut mis en usage vers 1806, et a disparu en 1831. ‖ *Sabre-poignard.* Glaive en usage parmi les troupes d'artillerie à pied et du génie. Il consiste en une lame droite et à deux tranchants à gouttières et à pans creux, avec une monture d'une seule pièce en cuivre. Le sabre-poignard a remplacé chez nous le sabre-briquet.

— *Coup de plat de sabre.* Coup appliqué avec le plat de la lame, par opposition à *coup de sabre*, celui qui est donné avec le tranchant.

— Hortic. Instrument avec lequel on tond les haies et les palissades pour les tenir garnies et pour économiser le terrain. Sa longueur est de moins d'un mètre, sa douille comprise. Son tranchant est recourbé en arrière vers son extrémité. Il est fixé à un manche de plus d'un mètre.

— Techn. Lame de cuivre montée sur un manche de bois dont se sert le fabricant de glaces.

— Ichthyol. Poisson de la Méditerranée qui constitue seul un genre voisin des gymnètres. Nageoire dorsale très-longue, soutenue par des rayons ronds, et dont les antérieures sont dentelés en scie; point de nageoire anale; la ligne latérale armée d'épines, queue fortement dentelée au-dessous.

SABRÉ, ÉE. part. pass. du v. Sabrer. S'emploie adjectiv. Ils furent impitoyablement sabrés.

— Fig. Qui est fait vite et grossièrement. L'ouvrage a été sabré. La besogne est sabrée. L'affaire a été sabrée.

SABRENAS. s. m. Vieux mot populaire qui signifiait Savetier.

> Le *sabrenas* y consent, il l'emporte
> La botte droite et court à la maison,
> Laissant la gauche au gîte du compagnon.
> (Du Cerceau.)

— Et par extension, Artisan qui travaille malproprement, grossièrement, qui salit, qui gâte la besogne. Quel sabrenas!

SABRENASSÉ, ÉE. part. pass. du v. Sabrenasser. S'empl. adjectiv. Ouvrage sabrenassé.

[illegible] Gâter, salir, sabrer la besogne. Sabrenasser un habit.

SABRENAUD, AUDE. s. Mauvais ouvrier, mauvaise ouvrière. L'ouvrier qui a fait ce travail n'est qu'un sabrenaud.

SABRENAUDÉ, ÉE. part. pass. du v. Sabrenauder. S'empl. adjectiv. Besogne sabrenaudée.

SABRENAUDER. v. a. 1re conj. Faire mal, de travers, sabrer, estropier, gâter, fagoter. Sabrenauder une mode, un chapeau, un bonnet, une robe.

— Fig. Je vous en prie, mon prince, mon bon prince, n'allez pas sabrenauder mon équipiet en lui faisant l'honneur de le chausser vous-même. (Delille.)

SABRENAUDIER, IÈRE. s. Pop. Ouvrier, ouvrière qui travaille mal, qui sabrenaude. Quel sabrenaudier!

SABRER. v. a. 1re conj. (rad. *sabre*). Donner des coups de sabre à. Sabrer quelqu'un.

— Absol. Sabrer à droite et à gauche. Fort habile à sabrer. Manière de sabrer.

— Fig. Faire vite et grossièrement une chose, ne pas se donner la peine de la bien exécuter. Sabrer l'ouvrage, la besogne. Sabrer une affaire.

SABRES. Géogr. Ch.-l. de cant. (Landes); arr. de Mont-de-Marsan; 2,200 hab.

SABRETACHE ou **SABRETASCHE.** s. f. (et. allem. *sabel*, sabre; *taschen*, poche: poche du sabre). Art milit. Espèce de gibecière volante en usage dans les régiments de hussards: elle est attachée au ceinturon du sabre et pend le long de la cuisse. La face extérieure de la sabretache est en vache noire et lisse, l'intérieur est en basane de même couleur. L'ornement d'une sabretache consiste en une plaque de cuivre estampé, en forme d'écusson, présentant en relief un entourage qui figure des feuilles de chêne et de laurier renfermant le numéro du régiment.

— On écrit aussi *saberdache, sabertasche, sabredache*; du moins ces variantes orthographiques sont indiquées par les dictionnaires. V. SABRETACHE.

SABREUR. s. m. Qui donne des coups de sabre.

— Se dit particulièrement d'un militaire qui ne sait point l'art de la guerre, mais qui se bat bien. Ce général n'est qu'un sabreur.

SABULAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *sabulum*, sable). Zool. Qui vit dans le sable. Animaux sabulaires. ‖ SABULAIRES. s. m. pl. Famille de l'ordre des chétopodes hétérocriniens, comprenant ceux de ces animaux qui se fabriquent des tubes en agglutinant ensemble des grains de sable.

SABULEUX, EUSE. adj. (rad. *sable*) Qui contient, qui entraîne du sable. Rivière sabuleuse. Veine sabuleuse.

SABULICOLE. adj. des 2 g. (ét. lat., *sabulum*, sable; *colo*, j'habite). Hist. nat. Qui habite ou qui croît dans le sable. Animaux sabulicoles. Plantes sabulicoles.

SABURRAL, ALE. adj. Médec. Qui appartient à la saburre. Maladie saburrale.

— *État saburral.* Accumulation de saburre dans l'estomac, cause d'un grand nombre de maladies, selon les médecins humoristes.

SABURRE. s. f. (du lat. *saburra*, gravier). Médec. Matières viciées que l'on a supposées retenues et amassées dans l'estomac à la suite des mauvaises digestions, et que l'on a considérées tantôt comme un produit altéré de l'excrétion muqueuse de cet organe, ou de la sécrétion biliaire, tantôt comme un résidu de substances alimentaires mal digérées.

— Anc. mar. Gros sable dont on formait le lest des vaisseaux.

SAC. s. m. (Ce mot est dans toutes les langues, tant mortes que vivantes: *sak*, en hébr.; *sakkos*, en gr.; *saccus*, en lat.; *sacco*, en ital., espag. et portug.; *sack*, en angl. et en all., etc. On ne saurait dire de quelle langue le français l'a pris). Espèce de poche faite d'une pièce de toile, de cuir, ou d'une étoffe quelconque que l'on coud par le bas et par les côtés, laissant seulement le haut ouvert pour mettre ce que l'on veut. Grand sac. Petit sac. Sac tout neuf. Un vieux sac. Sac percé, troué, rapetassé. Remplir, vider, lier, ouvrir un sac. Dans le fond du sac. A la gueule du sac. A l'entrée, à l'ouverture du sac. Sac de toile. Sac de treillis; de crin. Sac de peau.

— Particulièrement, Sorte de poche que les dames portent suspendue au bras ou à la ceinture, et dans laquelle elles mettent leur mouchoir et leur argent. Un sac de velours, de soie. Un sac de cachemire. Sac en filet. Sac brodé. Joli sac. Les cordons du sac. Les coins d'un sac sont ordinairement ornés de glands de soie, d'acier, d'or ou d'argent.

— *Sac de papier.* Poche de papier en forme de sac dont le bas et les côtés sont collés au lieu d'être cousus, et qui sert le plus ordinairement à mettre des bonbons, des épiceries, des drogues. Mettre de la cassonade dans un sac de papier gris.

— Suivi de *à* et d'un substantif, il indique l'usage auquel il sert. *Sac à charbon, sac à farine, sac à avoine, sac à bonbons, sac à papier, sac à chiffons,* signifie Sac propre, destiné à contenir du charbon, de la farine, de l'avoine, [illegible]

— Suivi de la préposition *de* et de son complément, il exprime, tantôt la matière dont il est fait: Sac de toile, sac de cuir, et alors il y a ellipse de l'adjectif *fait*; tantôt la matière dont il est rempli. Sac de blé, sac d'avoine, sac d'argent, sac d'écus. Un sac de mille francs. Il y a encore ellipse de l'adjectif *plein*, rempli.

— Ce que contient un sac. Un sac de blé, de farine. Les munitionnaires doivent fournir tant de sacs de blé, tant de sacs de farine.

— *Sac de nuit.* Sac où l'on met ses hardes de nuit quand on fait quelque voyage.

— Prat. Sac où l'on met les pièces d'un procès. Sac à pièces. Mettre toutes les pièces dans le sac. Cette partie a chargé tel avocat de son sac. Ce procès contient tant de sacs. Mettre le sac au greffe. Porter le sac au greffe. Retirer le sac du greffe. Charger un avo-

cat de son sac. L'avocat a vu le sac, il est prêt à plaider. Le rapporteur a vu tous les sacs du procès. Ce contrat est la meilleure pièce de son sac. Donner, communiquer son sac. ‖ On dit plus communément aujourd'hui, *les pièces* ou *le dossier*.

— *Sac commun.* Celui où sont les pièces de rebut d'une partie qui n'ont pas été produites. ‖ *Greffier gardesacs.* Celui qui a le dépôt du greffe, qui est chargé des productions.

— Habit de toile grossière qu'on porte par pénitence. Les Juifs portaient le sac et le cilice dans les calamités publiques. On dit que saint Hilarion ne lava jamais ni ne quitta le sac dont il était vêtu.

— Grande robe dont se couvrent les pénitents dans leurs cérémonies, dans leurs processions. Sacs noirs, blancs, bleus. Tous les pénitents étaient revêtus de sacs blancs.

— Havre-sac de peau dans lequel chaque fantassin renferme les objets à son usage, et qui se porte sur le dos à l'aide de deux bretelles. Le sac est une partie essentielle de l'équipement. Partir le sac sur le dos.

— Havre-sac analogue à celui des soldats, à l'usage des voyageurs qui voyagent à pied. Voyager un bâton à la main et le sac sur le dos.

— Agric. Quantité de marc qui reste après un pressurage de cidre ou de vin.

— Anat. *Sac lacrymal.* Petite cavité placée au côté interne de l'orbite de l'œil, et qui sert de réservoir à l'humeur fournie par la glande lacrymale. L'ulcération du sac lacrymal cause la fistule lacrymale et empêche le passage des larmes dans le nez.

— Artific. *Sac à poudre.* Enveloppe qui contient la chasse des pots à feu ou à aigrette. ‖ *Sac à feu.* Espèce de bombes ou de carcasses plus propres à mettre le feu que les bombes ordinaires.

— Art milit. *Sac à terre.* Sac plein de terre dont on se sert en faisant les tranchées, logements, batteries et autres travaux de ce genre, pour mettre les soldats à couvert du feu des ennemis. Chaque soldat portait un sac à terre.

— Bot. Corps produit par la soudure des filets des étamines, qui, dans les asclépiadées, recouvre l'ovaire comme un capuchon. Quelques botanistes le nomment couronne, d'autres stylolège. ‖ *Sac anthérifère.* Enveloppe immédiate de la poussière fécondante des mousses. Le sac anthérifère est tétragone dans beaucoup de genres, il embrasse dans d'autres très-étroitement le pédoncule de la capsule, et généralement il conserve la forme extérieure de l'urne.

— Chir. *Sac herniaire.* La portion de membrane qui enveloppe une hernie extérieure.

— Mar. *Sac d'écubier.* Sorte de matelas de toile rembourré de foin ou d'étoupe que l'on emploie pour boucher les écubiers. ‖ *Embarqué en sac.* Se dit des marins qui font un voyage à Terre-Neuve, et qui sont engagés seulement pour travailler à la pêche.

— Pathol. Dépôt d'humeurs, de matière qui se forme en quelque partie du corps auprès d'une plaie ou d'un abcès. Il faut dilater une plaie, de peur qu'il ne s'y forme un sac. Quand une plaie est mal pansée, il s'y fait un sac.

— Pêch. Sorte de filets en manche dont on se sert pour pêcher le petit poisson.

— *Sac à réseau.* Sorte de panier dans lequel les plongeurs mettent les huîtres perlières pour les rapporter du fond de la mer à la surface.

— Techn. *Sac à noir.* Petite chambre bien calfeutrée, où l'on brûle de la poix-résine pour faire de la fumée.

— *Course en sac.* Divertissement public, dans lequel on fait courir, pour un prix, des gens dont les bras et les jambes sont enfermés dans un sac.

— Hist. angl. *Lord siégeant sur le sac de laine.* Le lord chancelier, président de la chambre des lords. Il est ainsi désigné parce qu'il est assis sur une balle de laine, emblème du commerce de la Grande-Bretagne.

— Fig. [illegible] Estomac, ventre. Remplir son sac. Vider [illegible] sac.

— Prov. *Il faut lier le sac avant qu'il soit plein.* Il faut mettre des bornes à ses projets de fortune. ‖ *C'est un sac percé, on ne le saurait remplir.* Se dit d'un prodigue. ‖ *Avoir la tête dans un sac.* Ignorer tout ce qui se passe. ‖ *C'est la meilleure pièce de son sac.* C'est la chose la plus avantageuse pour lui, celle dont il doit attendre tout le succès qu'il désire.

un sac, sans voir les pièces ; décider une chose sans se donner la peine de s'en instruire. ‖ *Il faut voir le fond du sac.* Il faut s'instruire de l'affaire à fond, ou il faut aller jusqu'à la conclusion.

Sans voir le fond du sac ils prononcent l'arrêt,
Et rangent leurs discours au poids de l'intérêt.
(Régnier.)

— *Tirer d'un sac deux moutures.* Prendre double profit dans une même affaire. ‖ *Autant pèche celui qui tient le sac que celui qui met dedans.* Le receleur n'est pas moins coupable que le voleur. ‖ Celui qui favorise un malfaiteur devient coupable des mauvaises actions que celui-ci commet. ‖ *Un homme de sac et de corde.* Un scélérat, un filou, un mauvais garnement. Ce proverbe vient du mot *sac*, qui chez les vieux Français signifiait un *forfait.* ‖ *Un sac à vin.* Un ivrogne. ‖ *Prendre quelqu'un la main dans le sac.* Le prendre sur le fait, le surprendre au moment où il commet quelque vol, quelque infidélité. ‖ *Il ne saurait sortir d'un sac que ce qui y est.* Un sot ne peut dire que des impertinences. Un homme mal élevé que des grossièretés. Un méchant homme ne peut faire que de méchantes actions. ‖ *Mettre quelqu'un au sac.* Le mettre hors d'état de répondre aux objections qu'on lui fait. ‖ *Votre affaire est dans le sac.* Tout est préparé pour qu'elle réussisse, on peut la regarder comme terminée. ‖ *Vider son sac.* Dire tout ce qu'on a à dire sur tel sujet, dans telle occasion. Il a vidé son sac, il n'a plus rien à dire. Vider son sac d'anecdotes, de bons mots. ‖ *Il faut trois choses à un plaideur : un sac de papier, un sac d'argent et un sac de patience.* ‖ *Donner à quelqu'un son sac.* Le congédier, le renvoyer brusquement, le mettre dehors. ‖ *Se couvrir d'un sac mouillé.* Faire paraître le tort qu'on a en alléguant de mauvaises excuses, trahir ses défauts en cherchant à les cacher. Métaphore prise de la sculpture, par allusion à la draperie humide qui se colle sur les formes d'une statue.

SAC. s. m. Art milit. Pillage d'une ville prise d'assaut qu'on abandonne à la fureur des soldats. Le sac de Troie. Le sac de Rome. Mettre à sac une ville prise d'assaut. Il se commit de grandes cruautés au sac de cette ville.

SACA. s. m. Ant. or. Nom d'une fête que les Chaldéens célébraient en l'honneur d'Omane. ‖ — Hist. or. Sous-officier des janissaires.

SACANIE. Géogr. Nom donné, dans le moyen âge, à une des quatre provinces de la Morée, comprenant les anciens territoires d'Argos, de Sicyone et de Corinthe.

SACARA. s. m. Relat. Ange du sixième ordre, esprit malfaisant, selon la croyance des Madécasses.

SACARD. s. m. Hist. Terme autrefois employé à Dijon pour désigner les gens qui, en temps de peste, enlèvent et enterrent les morts. Sous prétexte de remplir leur office, les sacards pillaient les maisons abandonnées.

SACARE. s. m. Relat. Petit poids dont on se sert à Madagascar pour l'or et pour l'argent.

SACARTIENNE. s. f. Géogr. anc. Contrée de l'Asie, à l'E. de la Carmanie. Elle comprenait la Drangiane et quelques pays voisins; aujourd'hui le Sedjistan.

SACATILE. adj. et s. des 2 g. Hist. relig. Membre d'un ordre monastique fondé en 297, par Serry-Sacaty.

SACATO. s. m. Métrol. Mesure agraire employée en Toscane, et valant, ares, 49, 5804.

SACATRA. s. m. Nom donné à l'homme de couleur qui se rapproche le plus du nègre.

SACCADE. s. f. Manég. Secousse violente que le cavalier donne au cheval en tirant tout à coup les deux rênes de la bride, quand le cheval pèse à la main. La saccade est une espèce de châtiment dont il faut user rarement, de peur de gâter la bouche du cheval.

— Par anal. Secousse violente qu'on donne à quelqu'un, en le tirant. Brusque saccade. Il le prit par la cravate et lui donna deux ou trois saccades.

— Se dit par extens. de Tout mouvement brusque et irrégulier. N'avancer que par saccades. Aller par bonds et par saccades. Ce vaisseau, cette voiture ne marche que par saccades.

— Fig. et fam. Rude réprimande, correction rude. Il eut alors une furieuse saccade.

SACCADÉ, ÉE. part. pass. du v. Saccader. S'empl. adjectiv. Ce cheval a été trop saccadé par son cavalier.

— Fig. *Mouvements saccadés.* Mouvements brusques et irréguliers. Ses mouvements sont saccadés.

— *Style saccadé.* Style dont les phrases sont courtes et peu agréables à l'oreille.

SACCADER. v. a. 1re conj. Manég. Donner une saccade, des saccades à un cheval. Saccader un cheval. Vous saccadez trop votre cheval. A force de saccader un cheval, on lui gâte la bouche.

SACCAGE. s. m. Bouleversement, confusion. Ces enfants ont fait un saccage horrible dans ce jardin.

— Amas confus. Un saccage de vieilles marmites, de vieux meubles.

— Anc. cout. Droit de minage.

SACCAGÉ, ÉE. part. pass. du v. Saccager. S'empl. adjectiv. Ville saccagée. Province saccagée. L'Italie et Rome sont tombées saccagées à différentes fois, et devinrent la proie des barbares, foix et des millions d'hommes ont été égorgés dans son enceinte. (Chateaub.)

SACCAGEMENT. s. m. Sac, pillage, action de saccager. Empêcher le saccagement d'une ville.

SACCAGER. v. a. 1re conj. On met un *e* après le *g* devant *a*, *o*. *Nous saccageons. Je saccageais*, etc. Mettre à sac, mettre au pillage. Saccager une ville, un château, une maison, une province. L'armée a tout saccagé dans cette province. Les Tartares qui courent une province la ruinent et la saccagent. Saccager les villes et faire rougir la campagne de sang pour arriver à l'immortalité. (M. Nap.) Ils tuent, ils saccagent tout ce qu'ils rencontrent. (Volt.)

— Par exagération, Bouleverser. On a tout saccagé chez moi.

SACCAGEUR. s. m. Celui qui saccage, qui met un pays à feu et à sang. Chez moi, les grands hommes vont les premiers ; et les héros les derniers. J'appelle grands hommes tous ceux qui ont excellé dans l'utile et dans l'agréable. Les *saccageurs* des provinces ne sont que des héros. (Volt.)

SACCAIRE ou **SACCAIRIEN.** s. m. Antiq. rom. Se dit des portefaix romains, qui possédaient le droit exclusif de porter les marchandises du port dans les magasins.

SACCAR ou **SACCHAR.** Philol. Nom qui paraît avoir été très-anciennement celui du sucre dans les Indes, et qui depuis a passé dans la langue arabe, grecque et latine.

— *Saccar-mambu.* Nom sous lequel quelques auteurs anciens désignent le suc concret qui se trouve dans le bambou.

— *Saccar-alhusser.* Nom arabe de la substance sucrée que l'on recueille sur le beid-el-ossar, plante d'Egypte et d'Arabie, qui est une espèce d'asclépias.

SACCATIER. s. m. Techn. Celui qui transporte le charbon de terre en sac, dans les forges.

SACCELLAIRE. s. m. Hist. Trésorier, garde de la cassette particulière d'un prince, et qui donnait à la cour, aux soldats, aux ouvriers, aux officiers du prince, et dans l'église aux pauvres, etc., leurs gages ou les aumônes que le prince leur faisait. Les premiers rois de France avaient deux saccellaires.

SACCELLATION. s. f. (rad. *sac*). Méd. Action d'appliquer sur un membre malade des sachets remplis de matières chaudes.

SACCELLIE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des rhamnoïdes, ayant pour type la saccellie lancéolée, arbre à feuilles alternes et à fleurs disposées en grappes axillaires, qui croît dans les Andes du Pérou.

SACCELLIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *saccus*, sac, bourse ; *forma*, forme). Hist. nat. Qui a la forme d'un sac.

SACCHARATE. s. m. Chim. V. OXALATE.

SACCHAREUX, EUSE. adj. (du lat. *saccharum*, sucre). Chim. Qui tient à la nature du sucre.

SACCHARICOLE. adj. des 2 g. (pr. *çak-ka-ri-co-le* ; ét. lat., *saccharum*, sucre ; *colo*, je cultive). Où l'on cultive la canne à sucre ou la betterave pour en extraire du sucre. Pays saccharicole.

— Qui cultive la canne à sucre. Colonies saccharicoles.

SACCHARIDE. s. m. (pr. *çak-ka-ri-de* ; du lat. *saccharum*, sucre). Pharm. Préparation dans laquelle le sucre sert d'intermède.

SACCHARIDES. s. m. pl. Famille de composés ternaires organiques, qui comprend les diverses espèces et variétés de sucre.

SACCHARIFÈRE. adj. des 2 g. (pr. *çak-ka-ri-fè-re* ; ét. lat., *saccharum*, sucre ; *fero*, je porte). Bot. Qui produit ou donne du sucre.

SACCHARIFIABLE. adj. des 2 g. (pr. *çak-ka-ri-fi-able*). Qui peut être saccharifié, converti en sucre. Substances saccharifiables.

SACCHARIFICATION. s. f. (pr. *çak-ka-ri-fi-ka-ci-on*). Chim. Conversion en sucre. La saccharification d'une substance.

SACCHARIFIÉ, ÉE. part. pass. du v. Saccharifier. S'empl. adjectiv. Substances saccharifiées.

SACCHARIFIER. v. a. 1re conj. (pr. *çak-ka-ri-fi-é*). Chim. Convertir en sucre. Saccharifier une substance. ‖ SE SACCHARIFIER. v. pron. Être converti en sucre. Les matières qui peuvent se saccharifier. L'amidon se *saccharifie* quand on le traite par l'acide sulfurique. (Jourdan.)

SACCHARIN, INE. adj. (pr. *çak-ka-rin*). Chim. Qui contient du sucre, qui en a les caractères. Substances saccharines.

— Qui concerne le sucre. Industrie saccharine. Commerce saccharin. Appareil saccharin.

— Bot. Qui contient du sucre. Plante saccharine. Les plantes saccharines sont pleines de saveur. ‖ Qui est couvert d'une poussière blanche qu'on a comparée à du sucre en poudre. Isarie saccharine. ‖ Qui affecte la forme du sucre cristallisé. L'exidie saccharine.

— Zool. Qui aime le sucre. Animaux saccharins. Le lépisme saccharin.

SACCHARINÉ, ÉE. adj. (pr. *çak-ka-ri-né*). Bot. Qui ressemble à la canne à sucre. ‖ SACCHARINÉES. s. f. pl. Groupe de graminées ayant pour type la canne à sucre.

[illegible] don. Espèce de vin fait avec du sucre et de la cannelle.

SACCHARIVORE. adj. des 2 g. (pr. *çak-ka-ri-vo-re* ; du lat. *saccharum*, sucre ; *voro*, je mange). Qui vit de sucre.

SACCHAROÏDE. adj. des 2 g. (pr. *çak-ka-ro-i-de* ; du lat. *saccharum*, sucre ; et du gr. εἶδος, apparence). Qui a l'apparence du sucre.

SACCHAROL. s. m. (pr. [illegible]; du lat. *saccharum*, sucre). Pharm. Le sucre considéré comme excipient.

SACCHAROLÉ, ÉE. adj. Pharm. Qui a le sucre ou le miel pour excipient ou pour principe prédominant. Médicament saccharolé.

— S'empl. plus souvent substantiv. Les grains, les tablettes, les pastilles, les condits, sont des saccharolés solides ; les conserves, les électuaires, les opiats, les pâtes, les gelées sont des saccharolés mous. Les sirops sont des saccharolés liquides.

SACCHAROLINITE. s. m. (pr. *çak-ka-ro-li-ni-te* ; du lat. *saccharum*, sucre). Pharm. Médicament magistral sucré, dont le volume est peu considérable.

SACCHAROLIQUE. adj. des 2 g. (pr. *çak-ka-ro-li-que*). Qui a le caractère d'un saccharolé.

SACCHAROLITE. s. m. Pharm. Préparation magistrale avec le sucre.

SACCHAROLITIQUE. adj. des 2 g. Pharm. Qui a le caractère d'un saccharolite.

SACCHAROLOGIE. s. f. (pr. *çak-ka-ro-lo-gie* ; du lat. *saccharum*, sucre ; et du gr. λόγος, discours). Didact. Traité du sucre. La Saccharologie de A. Sale.

SACCHAROMAZE. s. f. (pr. *çak-ka-ro-ma-ze*). Pharm. Pâte médicamenteuse sucrée.

SACCHARON. s. m. (pr. *çak-ka-ron*). Nom sous lequel les Grecs connaissaient le sucre. Ils l'avaient emprunté des Arabes, qui l'avaient eux-mêmes pris des Indiens. Dioscoride, en traitant des diverses espèces de miels, termine son article par ces mots : Il y a une sorte de miel congelé qu'on appelle saccharon. On le trouve dans des roseaux aux Indes et dans l'Arabie heureuse.

SACCAROPHORE. adj. des 2 g. (pr. *çak-ka-ro-pho-re* ; ét. lat., *saccharum*, sucre ; et du gr. φέρω, je porte). Bot. Qui porte du sucre.

— s. m. Nom donné particulièrement à la canne à sucre.

SACCHARURE. s. f. (pr. *çak-ka-ru-re* ; du lat. *saccharum*, sucre). Pharm. Médicament résultant de l'union du sucre avec une substance dissoute dans de l'alcool ou de l'éther.

SACCHI (Andréa). (pr. *çak-ki*). Peintre célèbre, né à Rome en 1599 ; fut élève de l'Albane. Il mourut en 1661.

SACCHINI (Antonio-Maria-Gaspardo). (pr. *çak-ki-ni*). Célèbre compositeur né à Naples en 1735, mort à Paris en 1786.

SACCHOLACTATE. s. m. (pr. *çak-ko-lac-ta-te* ; ét. lat., *saccharum*, sucre ; *lac*, lait). Chim. Genre de sels qui sont produits par l'acide saccholactique.

SACCHOLACTIQUE. adj. des 2 g. (pr. *çak-ko-lak-ti-que*). Qui s'obtient au moyen du sucre et du lait.

— S'est dit particulièrement de l'acide mucique, parce que c'est du sucre de lait qu'on l'a d'abord obtenu.

SACCHOGOMMITE. s. f. (pr. *çak-ko-gom-mi-te*). Principe sucré de la réglisse. La sacchogommite est aussi nommée glycyrrhizine.

SACCIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *saccus*, sac ; *forma*, forme). Hist. nat. Qui a la forme d'un sac.

SACCIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *saccus*, sac ; *fero*, je porte). Bot. Qui porte un sac ou quelque organe en forme de sac.

SACCOMYS. s. m. Mamm. Genre de mammifères de l'ordre des rongeurs, de la division des claviculés, renfermant de petits animaux qui habitent l'Amérique méridionale. Ils ont des abajoues ; les pieds ont cinq doigts, armés d'ongles fouisseurs. L'espèce la plus remarquable, le saccomys amphophyle, est d'un brun-fauve clair, présentant une teinte plus foncée sur les abajoues et les membres ; le bout du museau, le dessous du corps et de la queue sont d'un blanc roussâtre.

SACCOPHORE. adj. et s. (du gr. σάκκος, sac ; φέρω, je porte). Nom donné à des hérétiques qui se couvraient d'un sac en signe de pénitence. ‖ SACCOPHORES. s. m. pl. Moll. Classe de mollusques acéphales, qui correspond aux acéphales nus et aux tuniciers.

SACCOPTERYX. s. m. Mamm. Genre de mammifères chéiroptères que l'on rapporte quelquefois au genre taphien.

SACCULAIRE. s. m. (du lat. *sacculus*, bourse). Hist. Il s'est dit de ceux qui employaient les maléfices, ou plutôt l'escamotage, pour tirer l'argent de la bourse de leurs dupes.

SACCULE. s. m. (du lat. *sacculus*, diminutif de *saccus*, sac). Bot. Espèce de sac, clos de toutes parts, que, dans certains embryons endorhizes, l'extrémité radiculaire, arrêtée dans son développement, forme en se réfléchissant sur elle-même, et qui enveloppe tout l'embryon.

SACE. adj. des 2 g. Géogr. anc. Nom d'un [illegible] Imaus. Les Perses ont appelé Saces tous les peuples que les Grecs désignaient sous le nom de Scythes.

SACÉES. s. f. pl. Antiq. or. Fêtes des Babyloniens, instituées en l'honneur de la déesse Anaïtis et en mémoire d'une victoire remportée sur les Saces. Elles duraient cinq jours, pendant lesquels les esclaves commandaient à leurs maîtres.

SACELLAIRE. s. m. (du lat. *sacellarius* ; rad. *saccus*, sac, bourse). Antiq. gr. Titre d'un officier de l'Église de Constantinople, qui avait soin des lieux sujets à clôture, tels que les prisons du patriarche et les monastères de filles.

SACELLE. s. m. (du lat. *sacellus*, petit sac). Bot. Fruit monosperme dans lequel la graine est revêtue d'une enveloppe membraneuse.

SACELLIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *sacellus*, petit sac ; *forma*, forme). Bot. Qui a la

forme d'un petit sac. Se dit particulièrement de l'appendice de la radicule formant une poche dans laquelle est contenu l'embryon, et du nectaire quand il constitue une sorte de bourse dans laquelle l'ovaire se trouve contenu avant son entier développement.

SACELLUM. s. m. (pr. *sa-cel-lo-me*). Petite chapelle fermée et sans toit.

SACÈNE. s. f. Antiq. rom. Espèce de hache propre aux sacrifices.

SACERDOCE. s. m. (du lat. *sacerdos*, prêtre). Ordre et caractère de prêtrise donnant dans l'Eglise romaine le pouvoir de dire la messe et d'absoudre les pénitents. La sainteté du sacerdoce. La puissance du sacerdoce. La dignité, l'excellence du sacerdoce. La vocation du sacerdoce. Les devoirs, les fonctions du sacerdoce. Les évêques ont seuls la plénitude du sacerdoce. La préparation pour le *sacerdoce* n'est pas une application de quelques jours, mais une étude de toute la vie. (Boss.) L'innocence du père Bourgoing l'ayant disposé à recevoir la plénitude du Saint-Esprit, il aspirait sans cesse à la perfection du *sacerdoce*. (Id.) Combien voit-on de prêtres indignes du *sacerdoce* où ils se sont jetés précipitamment et sans épreuve. (Fléch.) Dieu nous commande de respecter ses ministres, parce qu'ils portent le caractère de son *sacerdoce* royal. (Id.) La judicature est une espèce de *sacerdoce* où il n'est pas permis de s'engager sans l'ordre du ciel. (Id.) N'étant accompagné que de sa vertu et de la seule dignité de son *sacerdoce*. (Mass.) L'épiscopat, si l'on en juge par le relâchement des derniers temps, est un titre pompeux, mais vide, qui retient tous les honneurs du *sacerdoce*, et en distribue aux autres les fatigues. (Id.)

— Ministère de ceux qui, dans l'ancienne loi, avaient le pouvoir d'offrir à Dieu des victimes pour le peuple. Les prêtres de l'ancienne loi recevaient le sacerdoce par le droit d'une naissance charnelle. Le sacerdoce de Melchisédech et d'Aaron n'était que la figure du vrai sacerdoce de Jésus-Christ.

— Se dit aussi de ceux qui, parmi les païens, offraient des victimes, des sacrifices aux faux dieux. Le sacerdoce se trouvait quelquefois uni avec l'empire.

— Corps ecclésiastique. Les querelles du sacerdoce et de l'empire. Que vos ministres, paisibles dans l'exercice de leurs fonctions, voient l'autorité de l'empire donner les mains à celle du *sacerdoce*. (Mass.) Quand les rois ont voulu usurper sur la doctrine un droit réservé au *sacerdoce*, ils ont aigri les maux de l'Eglise, loin d'y remédier. (Id.)

SACERDOCRATIE. s. f. (pr. *ça-cer-do-kra-cie*; du lat. *sacerdos*, prêtre; et du gr. κράτος, force, puissance). Néol. Puissance sacerdotale; gouvernement des prêtres.

SACERDOTAGE. s. m. (du lat. *sacerdos*, prêtre). Nom employé par quelques auteurs pour exprimer l'influence que certains prêtres exercent dans les familles au sein desquelles on les reçoit.

SACERDOTAL, ALE. adj. (rad. *sacerdoce*). Qui appartient au sacerdoce. Ornements sacerdotaux. Fonctions sacerdotales. Ordination sacerdotale. La dignité sacerdotale. Un homme vénérable venait après eux, revêtu des habits *sacerdotaux*. (Bouh.) Le père Bourgoing entra sans délibérer dans le dessein glorieux de l'Oratoire de Jésus, qui avait pour fondement le désir de la perfection *sacerdotale*. (Boss.) C'est un grand avantage qu'il ait plu à notre Sauveur de naître d'une race illustre par la glorieuse union du sang royal et *sacerdotal*. (Id.)

— Antiq. égypt. *Lettres sacerdotales*. Nom qu'on donnait à une espèce de caractère autrement dit hiératique. V. ce mot.

— Antiq. rom. *Jeux sacerdotaux*. Jeux publics donnés au peuple par les prêtres, dans certaines provinces.

— Hist. anc. *Caste sacerdotale*. Division de la population égyptienne qui était dépositaire de toutes les connaissances scientifiques et qui dirigeait toute l'action gouvernementale. Le roi était choisi par la caste sacerdotale et par la caste des guerriers.

— SACERDOTAL. s. m. Prêtre principal des faux dieux, dans une province, à l'époque de la décadence de l'empire. Sous les empereurs chrétiens, les sacerdotaux n'eurent plus d'autre emploi que d'ordonner les jeux publics

SACERDOTE. adj. et s. des 2 g. (du lat. *sacerdos*, prêtre). Hist. S'est dit quelquefois des

les Egyptiens et chez les Juifs.

SACHANT. part. prés. du v. Savoir. Il sert à former l'impératif et le présent du subjonctif. *Sache, sachons, sachez. Que je sache, que tu saches, qu'il sache, que nous sachions, que vous sachiez, qu'ils sachent*. V. SAVOIR.

SACHÉ, ÉE. part. pass. du v. Sacher. S'emploie adjectiv. On dit mieux *ensaché*.

SACHÉE. s. f. (rad. *sac*). Ce qu'un sac peut contenir. Une sachée de blé. Une sachée de noix, de pois. Les tortues quittent la mer pour aborder aux mêmes rivages, et entassent des sachées d'œufs dans leurs sables chauds. (B. de St-P.)

SACHELET. s. m. (diminut. de *sac*). Petit sac. Ce mot est vieux.

SACHEM. s. m. (pr. *sa-chème*). Relat. Nom donné aux vieillards ou conseillers, chez quelques peuplades américaines. Un sachem. Des sachems. Un vénérable sachem. Que prétends-tu? songes-tu bien que je suis la fille d'un redoutable *sachem*? (Chateaub.)

SACHER. v. a. 1re conj. (rad. *sac*). Mettre en sac. On dit mieux *ensacher*. V. ENSACHER.

SACHET. s. m. (pr. *sa-chè*; dimin. de *sac*). Petit sac. Ordinairement on met les senteurs dans un sachet. Porter du camphre dans un sachet, pour se préserver d'une maladie contagieuse. Poncer avec un sachet rempli de charbon pilé. Depuis Anastase, on voit à la main des empereurs un *sachet* ou rouleau long et étroit dont il n'est pas aisé de deviner le mystère. (Joubert.)

— Remède topique composé d'herbes ou de drogues enfermées dans un petit sac de toile, et qu'on met sur quelque partie malade.

— Nom que l'on a donné à des religieux de l'ordre de la pénitence de Jésus-Christ, ou de l'ordre du sac. Ce nom leur venait de ce qu'ils étaient revêtus de robes noires faites en forme de sac.

SACHETTE. s. f. Religieuse de l'ordre de la pénitence ou du sac. Les sachettes avaient une maison à Paris, dans une rue qui fut appelée depuis rue des Sachettes.

SACHS (Hans). Célèbre trouvère de l'Allemagne, né à Nuremberg en 1594, mort en 1576. Ses œuvres se distinguent par de la naïveté, de la chaleur des peintures de mœurs exactes et empreintes d'un mordant satirique.

SACIDION. s. m. Bot. Genre de champignons parasites, à asporidies presque globuleuses, brillantes, et renfermées dans un sporange un peu convexe.

SACIEN, IENNE. adj. et s. Nom des membres d'une secte hérétique. Les saciens sont les mêmes que les anthropomorphites.

SACKI ou **SACQUI**. s. m. Relat. Bière de riz en usage au Pérou.

SACLÈS. Hist. ecclés. Nom que l'hérésiarque Manès donnait au mauvais principe.

SACOCHE. s. m. (rad. *sac*). Nom qu'on donne à deux bourses de cuir jointes ensemble, et dont les courriers et autres personnes se servent en voyageant.

— Sac de toile forte ou de peau dans lequel les porteurs d'argent des maisons de banque et de commerce mettent les espèces qu'ils sont chargés de donner ou de recevoir en payement.

— Le sac et ce qu'il contient. Une lourde sacoche.

SACOLÈVE. s. m. Mar. Navire du Levant propre aux Turcs et aux Grecs. Il est peu élevé de l'arrière et a trois mâts. Le grand mât, placé au centre, est incliné vers l'avant.

SACOME. s. m. (de l'ital. *sacoma*, même sens). Moulure en saillie. ‖ Profil, calibre de cette moulure.

SACOUNTALÂ. Temps hér. ind. Fille d'une Apsara et d'un prince descendant de Cousika; elle épousa Douchmanta, qui, sous l'influence d'un charme, l'abandonna bientôt; au bout de quelques années, Douchmanta se souvint de sa femme et la reprit avec lui. C'est le sujet d'un drame indien intitulé *Sacountalâ*.

SACONITE. s. f. Moll. Genre de corps organisés de la famille des ascidies, ayant pour type la saconite granulaire, animal très-singulier qu'on a trouvé fossile, souvent amassé, mais séparé, dans un grès calcaire en Amérique.

SACQUAGE. s. m. (rad. *sac*). Anc. jurispr. Droit qu'on levait sur les sacs de sel, de grains et de légumes exposés en vente.

SACQUIER. s. m. Anc. prat. Officier dont l'emploi spécial, dans quelques ports de mer, était de faire charger les vaisseaux qui emportaient du sel et du grain, et décharger ceux qui apportaient ces denrées.

SACRAIRE. s. m. S'est dit quelquefois pour Sacrarium.

SACRAMENTAIRE. s. m. Nom d'une secte de réformés qui ont publié des opinions contraires à celles des catholiques touchant l'eucharistie. Ce que Zwingle nous prêche avec *ses sacramentaires* ne peut compatir avec les principes de la religion chrétienne, tels qu'on les a vus dans tous les siècles et dans tous les climats du monde. (Pélisson.)

— *Guerre des sacramentaires*. Se dit de la division qui éclata, le 22 août 1524, entre les chefs des réformés Luther, Carlostadt, Zwingle, Munster, Storck.

siastique qui comprenait toutes les prières et cérémonies qui se pratiquaient en célébrant la messe et dans l'administration des sacrements. Le pape Gélase est le premier auteur du Sacramentaire.

SACRAMENTAL, ALE, ou **SACRAMENTEL, ELLE**. adj. (rad. *sacrement*). Qui appartient à un sacrement. Mot sacramental. Les mots sacramentaux. Les paroles sacramentelles, sacramentales. Les espèces sacramentelles, sacramentales. Confession, absolution sacramentelle, sacramentale. Les paroles sacramentales ont la vertu de convertir le pain et le vin au corps et au sang de Jésus-Christ. L'enfant qui n'aura jamais mangé ni de la bouche, ni du cœur, ni de la manducation *sacramentale*, ni de la manducation spirituelle, sera sauvé. (Péliss.)

— Fig. et abusiv. *Paroles sacramentales*. Paroles que dit un supérieur, qui sont décisives et essentielles, qui rendent une affaire conclue et inébranlable. L'affaire est conclue, il a dit les mots sacramentaux, les paroles sacramentales.

— Hist. *Charte sacramentelle* ou *de serment*. En général, toute charte ou acte par lequel on contractait une obligation sous la religion du serment. ‖ S'est dit particulièrement sous les rois francs, d'une sentence prononcée dans le cas où le serment avait été l'unique preuve de la vérité du fait articulé.

SACRAMENTALEMENT ou **SACRAMENTELLEMENT**. adv. D'une manière sacramentelle. Le corps de Jésus-Christ est réellement et sacramentalement dans l'eucharistie.

SACRARIUM. s. m. (pr. *sa-cra-ri-o-me*; rad. *sacer*, sacré). Antiq. rom. Chapelle qui, dans les maisons particulières, chez les anciens, était consacrée à quelque divinité, ou à plusieurs dieux.

— Partie des temples où l'on déposait les objets nécessaires au culte. Le sacrarium était comme la sacristie des temples païens.

SACRATA. adj. f. (du lat. *sacer*, exécré). Antiq. rom. Se disait chez les Romains des lois dont les transgresseurs étaient dévoués aux dieux infernaux. La loi sacrata portée sur le mont Sacré, l'an 443 av. J.-C., ordonnait que le peuple nommerait chaque année cinq tribuns pour défendre ses intérêts contre les consuls, que leur personne serait sacrée et qu'ils seraient choisis parmi le peuple.

SACRE. adj. des 2 g. S'est dit pour Sacré en mauvaise part. User ainsi du *sacre* nom de Dieu en choses tant ordes et abominables. (Rabel.)

SACRE. s. m. (du lat. *sacer*, sacré). Cérémonie religieuse qui se pratique à l'égard de quelques souverains, et qui répond à celle que dans d'autres pays on nomme couronnement ou inauguration. Cette cérémonie est très-ancienne. Elle était en usage chez les Hébreux. Les princes chrétiens ont imité cet exemple pour marquer que leur pouvoir vient de Dieu même. Cette cérémonie se fait le plus souvent avec une grande pompe. En France l'on a mis en doute le sacre chez les rois de la première race; il ne devient authentique que depuis Charlemagne. Le lieu destiné au sacre de nos rois était l'église cathédrale de Reims. Le jour de cette cérémonie, le roi entrait solennellement précédé des princes du sang et des grands dignitaires du royaume. Le prieur de Saint-Rémi portait en pompe la sainte ampoule qui se conservait dans son monastère. L'archevêque de Reims s'avançait vers le prince, qui jurait de conserver les libertés de l'Eglise gallicane, et après plusieurs oraisons il le sacrait roi et lui faisait sept onctions. Depuis la révolution, on ne connaît en France que deux sacres, celui de Napoléon à Notre-Dame de Paris, et celui de Charles X à Reims.

— La cérémonie dans laquelle on sacre un évêque. Assister au sacre d'un évêque.

— Hist. relig. S'est dit en plusieurs endroits de la procession qui se faisait le jour du Saint-Sacrement. Le sacre d'Angers.

SACRE. s. m. Fauconn. Nom d'un oiseau de proie. Le sacre est le troisième des oiseaux de proie. Il est excellent pour la volerie des champs, mais fort difficile à traiter. Le sacre est propre au vol du milan, du héron, des buses et autres oiseaux de montée.

— Loc. prov. On dit quelquefois, en parlant d'un homme de méchante vie et de mauvaises manières, *c'est un sacre*, *un vrai sacre*, *il se conduit comme un sacre*. Cette expression est fautive, la métaphore manque de justesse. Le sacre, oiseau de proie, est plutôt l'emblème de la rapacité, mais ne jure pas plus qu'une oie. Quelques personnes même, trompées par la forme du mot, croient pouvoir dire : *il jure comme un sacre*. Nos pères avaient le même proverbe, mais y attachaient un sens plus logique. Nous disons, *c'est un sacre*, *c'est un merveilleux sacre*, de celui qui, en quelque lieu qu'il puisse mettre les mains, happe tout, rifle tout, râfle tout; et en somme, nous ne parlons pas sans raison; car aucuns tiennent le sacre pour le plus hardi et le plus vaillant entre les oiseaux de proie. (H. Estienne.)

— Anc. art. milit. Bouche à feu de cinq livres de balles.

SACRÉ, ÉE. part. pass. du v. Sacrer. S'emploie adjectiv. L'évêque a été sacré. Le roi a été sacré à Reims. Napoléon fut sacré à Notre-Dame de Paris.

objet le culte. En ce sens il s'oppose à Profane. Les choses sacrées. Les vases sacrés. Les lieux sacrés. Le saint et sacré concile. Les auteurs sacrés et les auteurs profanes. L'éloquence sacrée. Je ne sortis point de l'enceinte *sacrée* sans m'arrêter aux monuments de Godefroy et de Baudoin. (Chateaubr.)

J'entends déjà, j'entends la trompette *sacrée*,
Et du temple bientôt on permettra l'entrée. (Rac.)

C'est des ministres saints la demeure *sacrée*;
Les lois à tout profane en défendent l'entrée. (Id.)

Sans doute il est sacré, ce livre dont je vois
Tant de prédictions s'accomplir devant moi. (Id.)

— Se dit de même des choses qui concernent la religion, le culte des païens. Le bœuf sacré des Egyptiens. Les poulets sacrés des Romains. Les oies sacrées du Capitole. Le feu sacré de Vesta. Les Grecs, dans tous leurs temples, eurent des bains sacrés. Il y a bien de la différence entre un oignon *sacré* et un oignon sacré. (Volt.) Les prêtres d'Egypte nourrissaient-ils un bœuf *sacré*, un chien *sacré*, un crocodile *sacré*? (Id.) Les Romains eurent aussi des oies *sacrées*, ils eurent des dieux de toute espèce. (Id.)

— Qui est saint. Le nom même le plus *sacré* parmi les Egyptiens était celui que les Hébreux adoptèrent. (Volt.) On voit dans ses capitulaires la source pure et *sacrée* d'où il tira ses richesses. (Montesq.)

Même en leur promis de ta bouche *sacrée*
Une prospérité d'éternelle durée. (Racine.)

La voilà donc enfin cette ville *sacrée*,
De tombeaux, de déserts tristement entourée.
(De Saint-Victor.)

— Qui est consacré à la Divinité par une religion quelconque. Lorsqu'on suspend aux voûtes *sacrées* des temples les drapeaux sanglants pris sur l'ennemi. (Fléch.) J'eus soin chaque jour de revoir le chemin *sacré*, ainsi que l'église du calvaire. (Chateaubr.) Dois-je omettre le tableau de ces lieux *sacrés*? (Id.)

Sous le drapeau *sacré* que l'Orient honore,
Réunis aux guerriers du sultan du Bosphore,
Les vagabonds enfants des fiers Nabathéens
Vont contre les Français éprouver les destins.
(F. Belly.)

— Sanctionné par la religion et la morale. Vos vues seules étaient légitimes, parce qu'elles étaient pures, désintéressées, et que vous avez sur Virginie des droits *sacrés*. (B. de St-P.) Plein de respect pour tous ordres *sacrés*, je commande à mon cœur le plus profond silence. (X. Marmier.)

— A qui l'on doit une grande vénération. Hircan, mânes *sacrés*, fureurs que je déteste. (Volt.) Les dernières intentions des mourants, si *sacrées* parmi les hommes. (Mass.)

En vieux langage on voit sur la façade
Les noms *sacrés* d'Oreste et de Pylade. (Volt.)

Et toi, tendre Amitié, plaisir pur et divin,
Non, tu ne suffis plus à mon âme égarée :
Aux cris des passions qui grondent dans mon sein,
En vain tu veux mêler ta voix douce et *sacrée*.
(Parny.)

— Que l'on doit respecter, vénérer; qu'on ne doit point violer, enfreindre. Un titre sacré. Les lois les plus sacrées. Un devoir sacré. Un droit sacré. Mais l'ordre social est un droit *sacré*, qui sert de base à tous les autres. (J.-J. Rous.) Toutes les craintes personnelles s'évanouissaient devant les intérêts *sacrés* de la maternité malheureuse. (Alibert.) Déjà se formaient dans le ciel ces nœuds *sacrés* qui devaient unir M. de Montausier à l'incomparable Julie. (Fléch.) Cette erreur devint enfin *sacrée*, et l'on bâtit des temples à des chimères. (Volt.) Ils supposent, d'après des autorités *sacrées*, que cette terre a existé avec d'autres harmonies. (B. de St-P.)

Au nom du *sacré* nœud qui me lie avec vous,
Dissimulez, Seigneur, cet aveugle courroux. (Rac.)

Des plus *sacrés* devoirs la barrière est franchie :
Mais il reste un retour à ma vertu trahie. (Volt.)

Nos liens sont *sacrés*, et je les brise tous :
Mon cœur vous idolâtre... et je renonce à vous. (Id.)

— Qui impose comme un respect religieux. L'esprit s'arrête avec respect devant ces barrières *sacrées* qu'il ne franchira jamais. (Le card. de la Luz.) C'était le reste vénérable d'une forêt *sacrée*. (Chateaubr.)

Harpe des vieux Gaulois,
Tu ne réveilles plus l'écho *sacré* des bois. (A. Tastu.)

Je fuis; et du Jura les antres ignorés
M'offrent contre la mort leurs asiles *sacrés*.
(Michaud.)

— Qu'on ne doit point divulguer. Un secret confié à un ami est une chose sacrée.

— A quoi on ne doit point ou on ne veut point toucher. Il a une somme d'argent à laquelle il ne touche point; c'est une chose sacrée pour lui. Malheur à qui l'éteint, cette flamme *sacrée*, il remplit dans ce monde le rôle du mauvais principe. (B. Constant.)

— Se dit des personnes que leur qualité rend inviolables. La personne du roi est inviolable et sacrée. La personne d'un père doit être sacrée pour ses enfants. Un vieillard vertueux est un objet sacré pour tous les mortels. Mais non, il n'en est point, ô fantômes *sacrés*! (F. Belly.)

Liban, dépouille-toi de tes cèdres antiques,
Prêtres *sacrés*, préparez vos cantiques. (Racine.)

Quelle ardeur de vengeance
De ces hommes *sacrés* remplit l'intelligence? (Jouan.)

— Féraud a dit : *Sacré* peut-il se dire des personnes? J'ai peine à le croire. J'ose ne pas approuver ce vers de Racine :

Des dieux les plus *sacrés* j'attesterai le nom.

personnes, mais non des dieux. On dira fort bien un pontife sacré; du ciel les sacrés interprètes; mais non point un dieu sacré. L'idée de Dieu emporte avec elle l'idée de sacré.

— On dit aussi La personne sacrée du roi. Le roi l'avait toujours vu constamment attaché à sa personne *sacrée*. (Boss.) Quelle main, fût-elle *sacrée*, osa toucher à la couronne de saint Louis? (Id.) On le vit baisser sa tête *sacrée* aux pieds des pauvres. (Id.)

— S'ajoute aux termes d'injure, aux imprécations, aux blasphèmes, pour leur donner plus de force. Ce sens est du langage le plus bas, le plus grossier, et ne doit jamais être employé. On ne l'entend que dans la bouche des gens sans éducation, et dans des locutions analogues à celles-ci : Sacré dieu! Sacré animal! Sacré coquin! Sacré bandit! Sacrée bête. ‖ On doit remarquer que dans ce sens l'adjectif précède le substantif. C'est pourquoi lorsqu'on l'emploie

en bonne part, il faut avoir soin de le faire suivre. On trouve cependant dans le haut style des exemples où *sacré* employé en bonne part se trouve avant le nom.

Non, vous n'espérez plus de nous revoir encor,
Sacrés murs que n'a pu conserver mon Hector. (Rac.)

Mais ici le sentiment d'Andromaque, qui parle, est si beau, si touchant, qu'il entraîne les spectateurs, et ne laisse voir que la poésie de cette expression *sacrés murs*, laquelle rappelle l'origine de ces murs bâtis par les dieux. Racine a pris plaisir à répéter cette forme.

..... Et je vis, et je soutiens la vue
De ce *sacré* soleil dont je suis descendue.

Daignez d'un roi terrible apaiser le courroux,
Sauvez Aman, qui tremble à vos *sacrés* genoux.

‖ Dans ces vers encore *sacré* est beau devant le substantif.

Faut-il que sur le front d'un profane adultère
Brille de la vertu le *sacré* caractère. (Racine.)

— On peut dire que du temps de Racine, le mot *sacré* placé devant le substantif ne produisait pas l'effet désagréable qu'il a aujourd'hui. Cependant des poètes bien postérieurs à Racine en ont fait un usage fréquent.

Et qui respectera leur *sacré* caractère,
Quand sur moi Lysaon osa porter ses coups?
(Desaintange.)

— Cela ne se voit guère qu'en vers; toutefois, quelques auteurs l'ont employé avant le substantif, même en prose dans style noble. Malheur à moi, si j'interrompais les *sacrés* mystères pour faire un éloge profane. (Fléch.)

— *Cela m'est sacré.* J'ai pour cela le plus grand respect, la plus grande vénération. Il peut trancher mes jours, les siens me sont *sacrés*. (Volt.) L'oiseau, sous l'aile de sa mère, ne m'est pas plus *sacré* que l'infortuné que tu réchauffes de ta pitié. (B. de St-P.) Il distribuait par la miséricorde ce qu'il avait acquis par la justice: cette portion de son bien lui était *sacrée*. (Fléch.) Les amusements de certains magistrats sont comme la partie *sacrée* de leur vie, à laquelle on n'oserait toucher. (Id.) Près de leurs passions rien ne me fut *sacré*. (Rac.)

— *C'est un homme pour lequel il n'y a rien de sacré, qui n'épargnerait pas ce qu'il y a de plus sacré au monde.* Se dit d'un homme qui n'est retenu sur rien, par aucun respect de morale ni de religion.

Près de leurs passions rien ne me fut *sacré*,
De mesure et de poids je changeais à leur gré. (Rac.)

La fière ambition dont il est dévoré
Est inquiète, ardente, et n'a rien de *sacré*. (Voltaire.)

— Fig. *Feu sacré*. V. FEU.

— *Ordres sacrés*. La prêtrise, le diaconat, le sous-diaconat, par opposition aux ordres mineurs.

— *Les livres sacrés*. L'Ancien et le Nouveau Testament. Ils raisonnaient peu sur ces livres *sacrés*. (B. de St-P.) ‖ *Les lettres sacrées*. L'étude et la connaissance de ces livres et de la religion. ‖ *L'histoire sacrée*. L'histoire sainte, par opposition à l'histoire profane.

— *Langue sacrée*. Langue dans laquelle sont écrits les ouvrages qui traitent d'une religion. Leur langue *sacrée*, inconnue au peuple, ne laissait le dépôt de la science qu'entre leurs mains. (Volt.) Ce livre est écrit dans l'ancienne langue *sacrée* des Chaldéens. (Id.)

— *Le sacré collége*. Le collége des cardinaux. ‖ *La sacrée faculté*. S'est dit pour La faculté de théologie. ‖ *Sacrée majesté*. Titre qu'on donne à l'empereur d'Autriche, mais seulement quand on lui parle.

— Diplom. *Écriture sacrée*. Dénomination sous laquelle Diodore et Hérodote comprennent les écritures égyptiennes, que Clément d'Alexandrie appelle hiératique et hiéroglyphique. ‖ *Sacré diplôme*. Patente ou brevet par lequel les empereurs conféraient une dignité vacante.

— Anat. Qui a rapport à l'os sacrum. Face sacrée du coccyx. Trous sacrés. Canal sacré. Nerfs sacrés. Cordon lombo-sacré. Plexus sacré. Artères sacrées antérieures. Artères sacrées latérales.

— Pathol. *Mal sacré*. L'épilepsie. ‖ *Feu sacré*. L'érysipèle.

— Géogr. anc. *Mont Sacré*. Petite montagne située à 4 kilom. de Rome, vers le N.-E., près de la voie Nomentane. Elle est célèbre par les deux retraites qu'y fit le peuple, fatigué du despotisme des patriciens. La première eut lieu l'an 493 av. J.-C., et se termina lorsque le sénat eut consenti à l'institution des tribuns du peuple; la deuxième eut lieu l'an 449 av. J.-C., et amena le renversement des décemvirs. On l'an-... des lois qui y furent portées furent dévoués aux dieux infernaux.

— Hist. *Guerre sacrée*. Nom donné à des guerres entreprises par les puissances de la Grèce, sous prétexte de défendre le temple de Delphes, ou de tirer vengeance de ses profanateurs. On en compte deux principales, la première eut lieu de 448 à 446 av. J.-C., et la lutte fut entièrement entre Sparte et Athènes; les Phocéens, qui en pillant le temple de Delphes avaient donné lieu à la guerre, n'y jouèrent que le rôle d'auxiliaires; la deuxième fut conduite contre les Phocéens, qui avaient labouré les terres consacrées à Apollon, et qui furent condamnés comme profanateurs par les amphictyons. ‖ *Bataillon sacré*. Corps de trois cents guerriers thébains renommés par leur valeur; ils étaient nourris aux frais de l'État. Le bataillon sacré fut détruit à Chéronée en 338. ‖ Cette dénomination s'est depuis appliquée à des corps d'élite, chez les nations modernes, et ceux qui se formèrent dans des retraites et des déroutes, pour sauver les débris d'une armée. Il y avait entre eux une alliance militaire, semblable à ce qu'on raconte du bataillon *sacré* des Thébains. (Anquetil.)

— Antiq. gr. *Voie sacrée*. Route d'Élis à Olympie.

— Antiq. rom. *Voie sacrée*. Une des rues de Rome, où s'était jurée l'alliance entre Romulus et Tatius. La voie Sacrée conduisait au Capitole.

SACRÉ. s. m. Ce qui est sacré. Il mêle dans ses ouvrages le sacré et le profane. La langue du détracteur est un feu dévorant, qui exerce sa fureur sur le *sacré* comme sur le profane. (Mass.)

SACREMENT. s. m. (du lat. *sacramentum*, serment). En général, signe d'une chose sainte ou sacrée. Pour réunir les hommes dans une religion quelconque, il faut les attacher par des sacrements. La loi de nature avait ses sacrements, tels que l'offrande du pain et du vin pratiquée par Melchisédech. Dans la loi de Moïse, la circoncision, l'agneau pascal, la consécration des prêtres, les purifications, étaient autant de sacrements. Dans le paganisme, les lustrations étaient pour ainsi dire des sacrements.

— Particulièrement, Les sept sacrements institués par Jésus-Christ pour conférer la grâce dont ils sont le signe sensible. Les sept sacrements sont: le baptême, la pénitence, l'eucharistie, la confirmation, l'extrême-onction, l'ordre et le mariage. Les théologiens distinguent dans les sacrements la matière et la forme. Outre la grâce sanctifiante que produisent tous les sacrements, trois impriment à l'âme un caractère ineffaçable, et à cause de cela ne peuvent pas être renouvelés, ce sont le baptême, la confirmation et l'ordre. Les ministres des sacrements. L'effet du sacrement. L'usage des sacrements. Administrer les sacrements. S'approcher des sacrements. Fréquenter les sacrements. Profaner les sacrements. Madame demande elle-même les *sacrements* de l'Eglise, la pénitence avec componction, l'eucharistie avec crainte et puis avec confiance. (Boss.) L'humble princesse Anne ne crut pas qu'il lui fût permis d'approcher d'abord des saints *sacrements*. (Id.) Des *sacrements* reçus avec les sentiments d'une dévotion exemplaire. (Fléch.) Loin d'ici cette piété d'imitation qui fait servir les *sacrements* de Jésus-Christ à l'ambition et à la fortune des pécheurs. (Id.) ‖ *Le saint sacrement de l'autel*, ou absol., *le Saint-Sacrement*. L'eucharistie. Adorer le Saint-Sacrement. Voiler le Saint-Sacrement pendant le sermon. Porter le Saint-Sacrement aux malades. Exposer le Saint-Sacrement. Porter le Saint-Sacrement en procession. La fête du Saint-Sacrement. La bénédiction du Saint-Sacrement. L'octave du Saint-Sacrement. L'office du Saint-Sacrement. La présence de Jésus-Christ au Saint-Sacrement de l'autel.

— *Fête du Saint-Sacrement*. Fête que célèbre l'Église catholique en mémoire de l'institution du sacrement de l'eucharistie. Cette fête fut établie en 1264 par le pape Urbain IV, qui la fixa au premier jeudi d'après l'octave de la Pentecôte. Elle ne fut définitivement confirmée qu'en 1316, sous Jean XXII, et on ne commença à l'observer en France qu'en 1318. Cette fête est particulièrement distinguée par les processions solennelles où l'on porte avec éclat par les rues le corps de Jésus-Christ. La fête du Saint-Sacrement s'appelle aussi *Fête-Dieu* ‖ *Congrégation du Saint-Sacrement*. Réforme de l'ordre de Saint-Dominique faite en France par le Père Antoine le Quien, dit du Saint-Sacrement. ‖ *Religieuses du Saint-Sacrement*. Religieuses dont la fin principale est l'adoration du Saint-Sacrement de l'autel. L'adoration perpétuelle est en usage chez les filles du Saint-Sacrement, c'est-à-dire, qu'il y en a toujours devant le Saint-Sacrement.

— *Le saint-sacrement* signifie aussi par extension l'Ostensoir, le soleil d'or, d'argent, ou de tout autre métal destiné à renfermer l'hostie. Un saint-sacrement d'or. Un saint-sacrement d'argent, de vermeil. Donner un saint-sacrement à une église. On a volé le saint-sacrement de cette chapelle.

— Se prend quelquefois absolument pour Le mariage.

Ils s'adorent l'un l'autre, et ce couple charmant
L'unit longtemps, dit-on, avant le *sacrement*.
(Ponsard.)

— Loc. *Il a eu, il a reçu, on lui a donné tous les sacrements, les derniers sacrements*. Se dit d'un homme extrêmement malade qui a reçu le ...

SACRER. v. a. 1re conj. (du lat. *sacrare*, sacrer). Conférer un caractère de sainteté par le moyen de certaines prières, de certaines cérémonies religieuses. Sacrer un évêque, un roi. La coutume de sacrer les rois avec de l'huile vient des Hébreux, où elle n'a été en usage qu'à l'égard des rois qui n'avaient pas un droit évident à la couronne.

— v. n. Jurer, blasphémer, faire des imprécations. Il est familier. Il ne fait que jurer et sacrer.

De leur côté les bateliers juraient,
Reniaient en Dieu, blasphémaient et sacraient;
Leur voix stylée aux tons mâles et fermes,
Articulaient sans rien perdre des termes. (Gresset.)

Il entonna tous les horribles mots
Qu'il avait su rapporter des bateaux,
Jurant, *sacrant* d'une voix dissolue. (Id.)

SACRET. s. m. Fauconn. Le mâle du sacre; tiercelet.

SACRIFIABLE. adj. des 2 g. Qui doit être immolé en sacrifice.

— Qui doit être sacrifié. Tout, excepté la religion et la vertu, est *sacrifiable* à la patrie. (Boiste.) Ces pauvres gens *sacrifiables* vieillards, femmes, enfants. (Mont.)

SACRIFICATEUR, TRICE. s. Celui, celle qui sacrifie, qui offre un sacrifice. Ne s'emploie qu'à l'égard des Hébreux et des païens. Les sacrificateurs se prenaient dans la famille de Lévi. Le grand, le souverain sacrificateur. L'office du sacrificateur. Les sacrificateurs s'emparèrent de la victime. Iphigénie, grande prêtresse de Diane et sacrificatrice.

— *Le grand sacrificateur*. Souverain prêtre chez les Juifs. Son autorité, d'abord purement religieuse, devint civile après la captivité de Babylone, et son titre équivalut à celui de chef suprême des Juifs. Après la conquête romaine, sa puissance fut subordonnée à celle des gouverneurs de la Palestine, devenue province romaine.

— Quelquefois pourtant il s'emploie par extension en parlant des prêtres catholiques. Sacrés ministres, soyez saints, pourquoi? parce que vous êtes les *sacrificateurs* du corps de Jésus-Christ. (Bourd.)

SACRIFICATOIRE. adj. des 2 g. Hist. relig. Qui appartient au sacrifice.

SACRIFICATRICE. s. f. Ant. Celle qui sacrifie; prêtresse qui offre les sacrifices. V. SACRIFICATEUR.

SACRIFICATURE. s. f. Dignité, office, fonctions du sacrificateur. Il n'est usité qu'en parlant des Juifs.

— Mercier l'a employé comme synonyme de Sacrifice. J'en fis, puisqu'il le fallait, la *sacrificature* de mon cheval. Cette idée est d'autant plus mauvaise, que *sacrificature* signifiait chez les anciens la dignité de sacrificateur et le droit de sacrifier.

SACRIFICE. s. m. (ét. lat., *sacer*, sacré; *facere*, faire). Offrande faite à la Divinité d'une chose extérieure ou sensible, pour reconnaître la puissance divine et lui rendre un pieux hommage. Les sacrifices sont aussi anciens que le monde; les Hébreux sacrifiaient à Dieu seul. La loi mosaïque établissait différentes espèces de sacrifices: les uns étaient publics, les autres particuliers. Les victimes ordinaires étaient les bœufs, les veaux, les moutons, les agneaux, les boucs, les chevreaux et les béliers. Chez les païens, on offrait des sacrifices à toutes les divinités. Le plus souvent on immolait l'animal consacré à la divinité qu'on voulait honorer, comme le cheval à Neptune; mais les victimes ordinaires étaient les bœufs, les taureaux, les moutons, l'agneau, les oiseaux. Chez quelques peuples, les sacrifices humains furent d'usage. Sacrifice solennel, propitiatoire, expiatoire. Les sacrifices de l'ancienne loi. Le sacrifice d'Abraham. Faire, offrir un sacrifice. Offrir quelque chose en sacrifice. Les cérémonies du sacrifice. L'appareil du sacrifice. La victime destinée au sacrifice. Dieu eut horreur du *sacrifice* de Caïn. (Le Maistre de Sacy.) Abel offrait en *sacrifice* à Dieu ce qu'il avait de meilleur. (Id.) Le temple de Salomon était l'unique lieu où il fût permis d'offrir au Seigneur des dons et des *sacrifices*. (Mass.)

— Dans le royaume de Dahomey, toutes les fêtes, même les plus gaies, se terminent par un *sacrifice* humain; à Otaïti, du temps de la bonne reine Obéréa, on voyait un jeune homme et une belle vierge terminer les fêtes publiques par un *sacrifice* d'un tout autre genre. (Malte-Brun.)

Vous armez contre Troie une puissance vaine,
Si, dans un *sacrifice* auguste et solennel,
Une fille du sang d'Hélène
De Diane en ces lieux n'ensanglante l'autel. (Racine.)

Non, je ne l'aurai point amenée au supplice,
Ou vous ferez aux Grecs un double *sacrifice*. (Id.)

— Antiq. juiv. *Sacrifice expiatoire*. Sacrifice dans lequel on ne mettait qu'une partie des victimes sur l'autel: le reste appartenait au prêtre, ou était brûlé hors du camp. ‖ *Sacrifice de prospérité* ou *de reconnaissance*. Sacrifice où l'on ne brûlait que la graisse des animaux immolés. Le prêtre recevait une petite partie de la victime, le reste était mis sur la table des sacrifices, où celui qui avait offert la victime la mangeait avec ses convives.

— Chez les chrétiens, les sacrifices réels n'ayant plus lieu, ils offrent à la Divinité, en place de ces offrandes matérielles, leurs actions, ... sacrifice sert encore à exprimer cette idée. M. Le Tellier pouvait-il faire à Dieu un plus beau *sacrifice*, que de lui offrir une âme pure de l'iniquité de son siècle? (Boss.) Allez à l'autel, victime de la pénitence, allez achever votre *sacrifice*. (Id.) Esther savait se dérober aux réjouissances publiques pour offrir à Dieu, dans le fond de son palais, le prix de sa douleur et le *sacrifice* de ses larmes. (Mass.)

Et moi, pour toute brigue et pour tout artifice,
De mes larmes au ciel j'offrais le *sacrifice*. (Rac.)

— Chez les catholiques, La messe. Le saint sacrifice. Assister au saint sacrifice de la messe. Ah! nous pouvons achever ce saint *sacrifice* pour le repos de Madame, avec une pieuse confiance. (Boss.) Ce *sacrifice* serait inutile à la reine, si elle n'avait mérité par sa bonne vie que l'effet en pût passer jusqu'à elle; autrement, qu'opère un tel *sacrifice*? (Id.) Ici l'on offre le *sacrifice* adorable de Jésus-Christ pour l'âme de celui qui a sacrifié sa vie et son sang pour le bien public. (Mass.) Puisse ce *sacrifice* d'expiation, qu'on offre pour lui, être aujourd'hui un *sacrifice* d'actions de grâces. (Id.)

— *Offrir un sacrifice de louanges*. En termes de l'Ecriture sainte, Célébrer les louanges de Dieu. Les fidèles assemblés offraient tous ensemble au Seigneur un *sacrifice* de louanges dans des cantiques spirituels. (Mass.) Puisse donc le Dieu de miséricorde accepter les afflictions de la reine en *sacrifice* agréable. (Boss.)

Offrez, à l'exemple des anges,
A Dieu, votre unique appui,
Un *sacrifice* de louanges,
Le seul qui soit digne de lui. (J.-B. Rouss.)

— Fig. Abandon de quelque chose de considérable, d'agréable; privation que l'on s'impose ou à laquelle on se résigne, pour l'amour de Dieu ou d'une personne, ou en considération de quelque chose. Faire à Dieu le sacrifice de soi-même, de sa propre volonté, de sa vie, de ce que l'on a de plus cher. Faire à quelqu'un un sacrifice, le sacrifice de tous ses intérêts. Faire un sacrifice à l'amitié. Recueillir le fruit de son sacrifice. C'est un sacrifice que l'honneur vous demande, vous commande, vous impose, exige de vous. Point de vertu sans sacrifice. Vous voyez tomber de toutes parts les temples de l'hérésie, ce que Louis renverse au-dedans est un *sacrifice* bien plus agréable. (Boss.) Quel homme fut plus propre à sacrifier le corps et le sang de Jésus-Christ, que celui qui lui avait fait le *sacrifice* de tous les moments de sa vie? (Fléch.) L'essai que fit sainte Thérèse de sa liberté naissante fut un *sacrifice* volontaire d'elle-même. (Id.) Saint Louis ne contribue à son triomphe que par le *sacrifice* qu'il y fait de sa grandeur et de sa gloire. (Id.) Loin d'ici ces riches du monde qui croient faire un *sacrifice* à Dieu des larcins qu'ils ont faits aux hommes. (Id.) Elle portait à l'Agneau sans tache le *sacrifice* de ses passions détruites, ou du moins humiliées. (Id.)

Mais le roi qui le hait veut que je le haïsse;
Il ordonne à mon cœur ce cruel *sacrifice*. (Rac.)

— *Faire, offrir un sacrifice à Vénus*. Signifie quelquefois se livrer aux plaisirs de l'amour. C'est en ce sens que Bernard a dit:

Ce jour coula dans l'attente du soir,
Le soir aux champs je courus te revoir;
Un autre autel eut d'autres *sacrifices*.

— Peint. Artifice qui consiste à négliger certains accessoires d'un tableau pour mieux faire ressortir les parties principales. Le peintre a fait dans son tableau un sacrifice convenable.

— Loc. prov. *Obéissance vaut mieux que sacrifice*. Rien ne plaît tant à Dieu qu'une entière soumission à ses volontés.

SACRIFIÉ, ÉE. part. pass. du v. Sacrifier. S'empl. adjectiv. dans tous les sens du verbe. Que de peuples *sacrifiés* à l'idole de leur orgueil! (Mass.) David veut jouir de son crime, l'élite de son armée est bientôt *sacrifiée*. (Id.) Au moment où tous ces animaux étaient *sacrifiés* à l'amusement du peuple-roi. (Del.) La liberté est *sacrifiée* à un repos perfide, qui devait suivre toutes les horreurs de la tyrannie. (Lacép.) Il ne sera pas dit que vous aurez été *sacrifié* aux caprices d'une duègne, pour qui d'ailleurs on n'a que trop de considération. (Le Sage.) J'avais été *sacrifié* à une robe de velours, à ce velours prostitué et fangeux. (J. Janin.)

Vos yeux à chaque page
Reconnaîtront l'amour et son langage,
Nos doux projets, vos serments oubliés
Et tous mes droits par vous *sacrifiés*. (Parny.)

SACRIFIER. v. a. 1re conj. (rad. *sacrifice*). *Je sacrifie, nous sacrifions, vous sacrifiez. Je sacrifiais, nous sacrifiions, vous sacrifiiez. Que je sacrifie, que nous sacrifiions, que vous sacrifiiez*, etc. Offrir un être en sacrifice à Dieu, avec des cérémonies solennelles, pour lui rendre un souverain hommage; immoler. Sacrifier des victimes. Sacrifier un bœuf, un taureau, un agneau. Abraham consentit à sacrifier son propre fils, pour obéir à Dieu.

— Il se dit aussi de sacrifices offerts aux idoles, aux fausses divinités. Il refusa de sacrifier aux faux dieux. Presque tous les hommes ont *sacrifié* des enfants à leurs dieux. (Volt.) Sanchoniathon, dis-je, nous apprend que les Phéniciens avaient de temps immémorial *sacrifié* aux éléments et aux vents. (Id.) Psyché, qui avait *sacrifié* à l'un et à l'autre, n'osa entrer dans le temple, elle demeura à la porte. (La Font.) *Sacrifiez* Iphigénie. (Rac.) Il l'attend à l'autel pour la *sacrifier*. (Id.)

— Absol. Sacrifier à Dieu, aux dieux. Abraham alla sacrifier sur la montagne. Les prêtres ... le temple. Que peut-on imaginer de plus malheureux que de ne pouvoir *sacrifier* sans trouble, ni chercher Dieu qu'en tremblant? (Boss.) Cruel, c'est à ces dieux que vous *sacrifiez*! (Rac.)

— Fig. Comme un autre Abraham il *sacrifie* sa famille. (Boss.)

— *Sacrifier aux Grâces*. V. GRÂCE.

— *Sacrifier aux préjugés, à la mode, au goût de son siècle*, etc. Se conformer, par faiblesse, à ce que veulent les préjugés, la mode, le goût de son siècle. *Sacrifiant* à la manie du temps, Vasco de Nunez s'avance jusqu'à la ceinture au milieu de ces vagues nouvelles, et, l'épée nue, il crut prendre possession, pour le roi d'Espagne, de cette mer qui occupe une moitié du globe. (Malte-Brun.)

— *Sacrifier quelque chose à Dieu, à une personne*. Se priver de quelque chose d'agréable, en considération, pour l'amour de Dieu, de quelqu'un. Sacrifier à Dieu sa haine, son ressentiment, sa vengeance. Sacrifier ses intérêts à son

ami. Sacrifier son ressentiment à une personne. Sacrifier à une femme les lettres qu'on a reçues d'une autre. *Sacrifier* sa réputation au bien public. (Fléch.) *Sacrifiez* au Dieu de la paix les lauriers que vous avez cueillis dans les armées. (Id.) Elle *sacrifia* toutes les douceurs de sa vie à la fortune et à l'éducation de ses enfants. (Id.) Sa foi *sacrifie* à Dieu tous les sentiments de la nature. (Mass.) On *sacrifie* l'éternité à des chimères. (Id.) Je ne crains pas de rechute, j'ai *sacrifié* à Dieu ma haine et mon amour. (Mme de Staël.)

— *Sacrifier pour*, a le même sens. Je sacrifierais tout pour le sauver. Je sacrifierais ma vie pour elle, pour lui. Il a sacrifié sa vie pour son pays. Je vous *sacrifiais* mon sang, ma sûreté. (Rac.)

Il est du sang d'Hector, mais il en est le reste;
Et pour ce reste enfin, j'ai moi-même en un jour
Sacrifié mon sang, ma haine et mon amour. (Rac.)

— *Sacrifier une personne, une chose à une autre*. Perdre, délaisser une personne, une chose, pour en acquérir ou en conserver une autre. Il sacrifierait un ami à un bon mot. Il sacrifie ses anciens amis à ses nouvelles connaissances. Sacrifier la fortune à son bonheur. Sacrifier la solidité à l'élégance. ‖ On dit dans un sens analogue. Sacrifier tout à ses intérêts, à sa passion, à sa gloire, à son ambition, à son ressentiment, à sa vengeance. ‖ Et, sacrifier quelqu'un à sa vengeance, à son ambition, à son ressentiment. *Sacrifier* tout aux intérêts de l'Église. (Boss.) Il *sacrifie* à sa jalousie le salut de l'État. (Mass.) Ils *sacrifient* tout, bien, repos, conscience, à leur gloire. (Id.) Ce sont les âmes fortes qui ne savent pas *sacrifier* le devoir, la vérité, la conscience, à la fortune. (Id.) Le courtisan dévoré d'ambition, qui *sacrifie* tous les jours à cette idole la conscience et la probité, convient de la bassesse de cette passion dans ses semblables. (Id.) C'est à une vie criminelle que vous *sacrifiez* votre Dieu, votre conscience, vos devoirs et votre salut éternel. (Id.) Quels rebuts à essuyer de celui peut-être à qui on a *sacrifié* son honneur et sa liberté. (Id.)

— Quelquefois on supprime le régime indirect. Il commença de régner en *sacrifiant* son repos. (Fléch.) Il *sacrifia* volontairement une vie douce, illustre, dès ses premières années. (Id.) Que d'amis, de devoirs, j'allais *sacrifier*. (Rac.)

— *Sacrifier son repos, son bonheur à celui d'un autre*. Renoncer au repos, au bonheur pour assurer celui d'un autre. Elle avait *sacrifié* ses intérêts aux vôtres, et vous avait préféré à la fortune. (B. de St-P.)

— *Sacrifier tout son temps, son loisir à quelque chose*. Y employer tout son temps, son loisir. Les plus beaux jours de votre vie, vous les avez *sacrifiés* à votre profession. (Mass.)

— Absol. *Sacrifier quelqu'un*. Le rendre victime de quelque vue ou de quelque intérêt. On a sacrifié ce subalterne pour sauver l'honneur d'un homme puissant. Sacrifier des troupes pour s'emparer d'une redoute. Des parents barbares, pour élever un de leurs enfants au-dessus de leurs ancêtres, ne comptent pour rien de *sacrifier* les autres. (Mass.)

— Il se prend aussi quelquefois en bonne part. Dieu épargne si peu les grandes puissances, qu'il ne craint pas de les *sacrifier* à l'instruction du reste des hommes. (Boss.)

— SE SACRIFIER. v. pron. Se dévouer. Les bons citoyens se sacrifient pour la patrie, pour le roi. Je me sacrifierais pour vous. Quelle grande victime se *sacrifie* au bien public! (Boss.)

— Se sacrifier, dans un sens mystique. La reine se renouvelait dans toutes les fêtes, se *sacrifiait* dans tous les jeûnes et dans toutes les abstinences. (Boss.) Les pénitents de la primitive Église se *sacrifiaient* eux-mêmes, pour avoir part au sacrifice de Jésus-Christ. (Fléch.)

— Syn. comp. SACRIFIER, IMMOLER. Dans le sens religieux, on *sacrifie* toutes sortes d'objets; on n'*immole* que des victimes, des êtres animés. L'objet *sacrifié* est voué à la Divinité; l'objet *immolé* est détruit en l'honneur de la Divinité. Dans le sens profane, on *sacrifie* tous les genres d'objets ou de choses auxquels on renonce volontairement, que l'on abandonne pour quelque autre intérêt ou pour l'intérêt d'un autre; on *immole* pour sa propre satisfaction ou pour la satisfaction d'autrui des objets animés que l'on traite comme des victimes.

SACRILÉGE. s. m. (du lat. *sacrilegium*, fait de *sacer*, sacré; et *lædere*, blesser). Crime par lequel on profane des choses sacrées. La loi ro-

sacrilége au vol des objets employés au service du culte, l'étendit plus tard à toute espèce de crimes commis contre la loi de Dieu, soit par mépris, soit par ignorance. Dans l'ancienne législation française, le fait de sacrilége résultait d'une foule de cas qu'il serait trop long d'énumérer; les plus graves de ces attentats étaient punis de mort avec amende honorable et mutilation du poing droit. Le sacrilége proprement dit avait disparu de nos codes depuis la révolution de 89. En 1829, une loi sévère fut portée contre les sacriléges, et cette loi fut abolie en 1830; de sorte que le crime de sacrilége a disparu de nos codes; mais l'expression n'a pas disparu en même temps de notre langue. Détestable, horrible, exécrable, sacrilége. Faire, commettre un sacrilége. Être accusé, être convaincu de sacrilége. L'usage indigne des sacrements est un sacrilége.

— Toute action par laquelle on attente sur une personne sacrée, on outrage une personne digne de vénération et de respect. L'attentat sur la personne d'un roi, d'un ministre de la religion, est un sacrilége. C'est un sacrilége que d'offenser son père. C'est un sacrilége que d'insulter les malheureux.

— Toute action par laquelle on attente à la morale ou à la religion. C'est un *sacrilége* à des hommes de se faire les vengeurs de la Divinité. (J.-J. Rouss.)

— Par hyperbole. Dommage. Ce serait un sacrilége de retoucher à ce tableau. Ce serait un sacrilége d'abattre ce bel arbre.

SACRILÉGE. adj. des 2 g. Qui commet ou a commis un sacrilége. Homme sacrilége. Femme sacrilége. Quiconque s'approche indignement des sacrements est sacrilége.

— Qui appartient à une personne sacrilége. Une main sacrilége. Une bouche sacrilége. Le cruel a mis sa main *sacrilége* sur ce qui m'était le plus cher. (Boss.) Il condamna à un supplice rigoureux toutes les langues sacriléges. (Fléch.) Pourriez-vous, Seigneur, confier à des bras *sacriléges* le soin de rétablir votre culte? (Mass.)

— Qui participe au sacrilége, qui a le caractère du sacrilége. Pensée sacrilége. Dessein sacrilége. Action sacrilége. Le roi n'avait point donné d'ouverture ni de prétexte aux excès *sacriléges* qui eurent lieu. (Boss.)

— substantiv. En parlant des personnes. La morale condamne les impies, les sacriléges.

SACRILÉGEMENT. adv. D'une manière sacrilége, avec sacrilége. Communier sacrilégement.

SACRIPANT. s. m. (de l'ital. *Sacripante*, personnage introduit par le Tassoni, chant III de la *Secchia rapita*). Faux brave, rodomont, tapageur. C'est un vrai sacripant. Cherchons ce *sacripant*, frottons-le comme un diable. (Granval.)

Le *sacripant* quitte sa fraise,
Son haut de chausses, son manteau. (Cassyn.)

SACRISTAIN. s. m. Celui qui a soin de la sacristie d'une église. Le sacristain de telle paroisse. Le sacristain de Notre-Dame.

— *Sacristain du pape*. Ecclésiastique qui prend le titre de préfet, et est chargé de la garde des ornements, vases, reliques et autres choses précieuses de la sacristie du pape. Lorsque le pape célèbre la messe, le sacristain fait en sa présence l'essai du pain et du vin. Il est le plus souvent évêque *in partibus*.

— Quelques lexicographes pensent qu'on devrait écrire *sacristin*, ce mot étant dérivé de *sacristie*, et ayant pour féminin correspondant *sacristine*.

SACRISTE. s. m. Hist. ecclés. S'est dit quelquefois du sacristain de la chapelle papale. Le sacriste du pape est le plus souvent un évêque *in partibus*.

SACRISTIE. s. f. (du lat. *sacra*, les choses sacrées). Lieu destiné pour serrer les vases sacrés et les ornements d'une église, et où les prêtres se préparent et s'habillent pour officier. Grande sacristie. Petite sacristie. Entrer dans la sacristie. Sortir de la sacristie.

— Ce qui est contenu dans une sacristie. La sacristie de telle paroisse est fort riche.

— Profit qu'on tire de ce qui est donné pour faire dire des messes, des services et des prières. La sacristie de telle paroisse rapporte tant par an.

SACRISTINE. s. f. Celle qui, dans un monastère de filles, a soin de la sacristie. La sacristine de l'abbaye. La mère sacristine.

SACRO. Mot qui entre dans la composition de plusieurs mots, dans lesquels il signifie qui appartient au sacrum.

SACRO-COCCYGIEN, IENNE. adj. des 2 g. Qui a rapport au sacrum et au coccyx.

SACRO-COXALGIE. s. f. Médec. Douleur au sacrum et à l'articulation de la cuisse.

SACRO-ÉPINEUX, EUSE. adj. Anat. Qui s'étend du sacrum à l'une des épines de l'ilion.

SACRO-FÉMORAL, ALE. adj. Anat. Qui s'étend du sacrum au fémur. Muscle sacro-fémoral.

SACRO-ILIAQUE. adj. des 2 g. Anat. Qui a rapport au sacrum et à l'ilion.

SACRO-ILI-TROCHANTÉRIEN, IENNE. adj. Anat. Qui s'étend du sacrum et de l'ilion au grand trochanter.

— S'empl. substantiv. au masculin au [illegible]

SACRO-ISCHIATIQUE. adj. des 2 g. Anat. V. SACRO-SCIATIQUE.

SACRO-LOMBAIRE. adj. des 2 g. Anat. Qui s'étend du sacrum aux lombes. Muscle sacro-lombaire.

— substantiv. Le muscle sacro-lombaire. Le sacro-lombaire.

SACRO-SCIATIQUE. adj. des 2 g. Anat. Qui s'étend du sacrum à la tubérosité de l'ischion.

SACRO-SPINAL, ALE. adj. Anat. Qui part du sacrum et remonte le long de l'épine du dos.

— substantiv. au masc. Le muscle sacro-spinal. Le sacro-spinal.

SACRO-TROCHANTÉRIEN. adj. et s. m. Qui appartient au sacrum et au grand trochanter. Muscle sacro-trochantérien.

SACRO-VERTÉBRAL, ALE. adj. Anat. Qui appartient au sacrum et aux vertèbres.

SACRUM. s. m. (pr. *sa-cro-mm*). Anat. Nom donné à la dernière vertèbre, celle qui termine l'épine dorsale, et qui forme la partie postérieure du bassin. Le sacrum.

— On dit aussi très-souvent, *l'os sacrum*.

SACTI. s. f. Myth. ind. La puissance d'un dieu personnifié sous une forme féminine. *Sacti* est un nom générique qui peut s'appliquer à toutes les déesses, mais il s'entend particulièrement de Dourgâ, femme de Siva.

SACTIN. s. m. Philos. hermét. Vitriol.

SACY (Louis-Isaac, LE MAISTRE DE). Né à Paris en 1613, directeur des religieuses de l'abbaye de Port-Royal. Il a composé un grand nombre d'ouvrages, parmi lesquels on remarque des poésies agréables, la traduction en prose et en vers du poëme de saint Prosper contre les ingrats, le poëme de l'Eucharistie, la traduction de l'Imitation de Jésus-Christ, du Nouveau Testament et de la Bible. ‖ SACY (Ant.-Isaac SILVESTRE DE). Savant orientaliste, né à Paris en 1758, mort en 1838. En 1832, il fut élevé à la dignité de pair de France, et nommé peu après inspecteur des types orientaux de l'imprimerie royale.

SAD. s. m. Philol. Nom de la quatrième lettre de l'alphabet arabe, qui répond à notre *s* ou *ç*.

— Signe numérique de 90.

— Nom de la dix-septième lettre de l'alphabet turc.

SADACAH. s. m. Relat. Aumône volontaire chez les Turcs.

SADAH ou **SÉDÈH**. Relat. Nom que les Persans donnent à la seizième nuit du mois de bayaman, pendant laquelle ils allument des feux dans les villes et dans les campagnes.

SADAÏ ou **SADDAÏ**. Philol. Un des noms de Dieu chez les Hébreux, que les Septante et saint Jérôme traduisent ordinairement par Tout-Puissant.

SADAROUBAY. Relat. Nom que les Hindous donnent à la première femme créée par Brahma pour propager le genre humain.

SADE (DE). Nom d'une illustre famille de France, originaire de Provence, et dont le premier membre connu, Hugues de Sade, fut le mari de la célèbre Laure de Noves, qui fut aimée de Pétrarque. Plusieurs membres de cette famille se sont distingués, dans la prêtrise, la magistrature et les armes. Le dernier descendant, le marquis de Sade, couvrit ce nom glorieux de honte et d'infamie. Ce monstre se livra à tout ce que le libertinage et la débauche ont de plus honteux, et toutes les phases de sa vie crapuleuse furent accompagnées des plus atroces violences. Il écrivit en outre des livres infâmes, dans lesquels il fait l'apologie de tous les vices et cherche une justification à tous les crimes. Il fut enfermé à Charenton, et mourut en 1804.

SADÉ. s. m. (littéral. *pur, sans mélange*). Philol. perse. Nom par lequel on désigne chacun des ouvrages dont se compose le Vendidad-sadé, lorsqu'il est copié à part.

— Tout ouvrage zend qui n'est point accompagné d'une traduction en pehlvi.

SADINET, ETTE. adj. (diminutif de *sade*, doux). Vieux mot qui a signifié doux, aimable.

— Il ne s'employait guère qu'au féminin, pour Jolie, proprette.

Autant qu'une plus blanche, il aime une brunette.
Si l'une a plus d'éclat, l'autre est plus *sadinette*.
(Regnier.)

— Un poëte du même temps dit à Macette : Les Grâces

. . . . D'une façon *sadinette*
Se branlent à l'escarpolette
Sur les ondes de votre sein.

SADITE. adj. et s. des 2 g. Relig. mahom. Membre d'un ordre monastique musulman, fondé en 1385, par Sad'ed-din-Djebawy.

SADOC. Juif célèbre, disciple d'Antigone de Socho, établit, vers 248 av. J.-C., le système philosophique et religieux dit saducéisme.

SADOUR. s. m. Pêch. Espèce de filet qui a trois rangs de mailles et qui est fait en tramail.

SADUCÉEN, ENNE. adj. et s. (rad. *Sadoc*). Nom des membres d'une secte juive qui se forma dans le IIIe siècle av. J.-C. Les saducéens mettaient les bonnes œuvres et l'exten-

térieures; ils s'en tenaient à la loi ancienne, repoussaient les traditions, la croyance aux bons et aux mauvais anges, niaient l'immortalité, la résurrection des morts, la prédestination, et croyaient au libre arbitre. Ils étaient fort peu nombreux, mais ils comptaient beaucoup d'importants personnages dans leurs rangs. Deux cents ans av. J.-C. ils devinrent un parti politique et furent constamment opposés aux pharisiens.

SADUCÉISME. s. m. Doctrine des saducéens.

SADYATTIS. Roi de Lydie, de la dynastie des Mermnades; succéda à Gygès, 631 av. J.-C. Sous son règne eut lieu une guerre contre les Milésiens. Il mourut en 619, laissant la couronne à son fils Halyatte II.

SÆMUND-SIGFUSSON. Écrivain islandais à qui l'on attribue l'Edda sæmundienne, portion de l'Edda qui contient les dogmes et la mythologie des Scandinaves.

SAETTE. s. f. (de l'ital. *saetta*; fait du lat. *sagitta*, flèche). Flèche. V. SAGETTE.

SAFFET ou **SAFFAD**. Géogr. Ville de Syrie, dans le pachalik à 130 kilom. d'Acre. Ses environs produisent des cotons estimés par leur blancheur. Cette ville, qui est l'ancienne Béthulie, a été réduite en 1759 par un tremblement de terre, à un village peu habité. ‖ *Bataille de Saffet*. Bataille gagnée par les Français, en 1799, sur une armée très-considérable de Turcs et d'Arabes.

SAFFÉ. Géogr. Ville de l'empire de Maroc, sur l'Atlantique : 12,000 âmes. On la croit fondée par les Carthaginois. Elle est située dans un pays fertile et entourée de plusieurs hauteurs qui la défendent. Les Français y ont plusieurs établissements. On en retire des cuirs, de la cire, de la laine et du miel.

SAFRAN. s. m. Bot. Genre de la famille des iridées. Ce sont des plantes bulbeuses s'élevant à peine à vingt centimètres. Le safran cultivé est, dit-on, originaire de l'Asie, mais il croît spontanément aux Pyrénées. On récolte avec soin ses stigmates, connus dans le commerce sous le nom de fleurs de safran ou de safran oriental, qui sont jaunes, et ont une couleur aromatique très-agréable et très-prononcée. Cette odeur est capable de causer de graves affections. On les emploie comme assaisonnement ou pour donner de la couleur aux mets; la médecine l'administre à petite dose, comme narcotique, contre les convulsions. Mais le safran est généralement estimé à cause de la couleur jaune que donnent ses stigmates. Un champ planté de safran est agréable à voir quand la fleur est épanouie; sa couleur est d'un gris de lin violet fort tendre sur laquelle tranchent des étamines d'un blanc éclatant, et plus tard le jaune très-vif de la poussière fécondante des anthères et le rouge brillant des stigmates.

— Tous les auteurs grecs et latins font mention du safran. Cette plante était employée chez les anciens habitants de Tyr pour teindre en jaune les voiles des nouvelles mariées; elle entrait aussi dans la fabrication des parfums, dans les préparations culinaires et dans l'art pharmaceutique. Elle abondait surtout au mont Liban et dans la Cilicie. Les Égyptiens et les Hébreux l'employaient non-seulement pour colorer leurs aliments, mais aussi pour l'aspersion des temples, des théâtres et des salles de festins. Les Sybarites en buvaient une infusion avant de se livrer aux plaisirs de Bacchus ou de Vénus.

— Abusiv. Certaines plantes qui ont du rapport avec le safran.

— La fleur de cette plante. Safran odorant. Safran jaune, vermeil, doré.

— Poétiq. Se dit de la couleur jaune, de la couleur d'or qui couvre les fruits, les fleurs, etc.

La prune diaprée
Ou du *safran* jaunie, ou d'azur empourprée.
(Desaintange.)

Du plus jeune *safran* la rose colorée
Par une agrafe d'or retient ses plis mouvants,
Et leur brillant tissu frémit au gré des vents.
(Delille.)

— Pistils desséchés de la fleur de cette plante. Conserve au safran. Mousse au safran. Pastilles de safran. Autrefois le *safran* était employé dans toutes les préparations de la cuisine française. (Art culin.) On ne se sert aujourd'hui de *safran* que pour la composition des babas, du pilau, du riz à l'africaine. (Id.)

— *Mort du safran*. Maladie du safran déterminée par une plante parasite.

— Chim. Se dit de certaines préparations brunes, jaunes ou rouges, faites avec du fer ou de l'antimoine. Safran de mars. Safran d'antimoine.

— Mar. Partie du gouvernail qui se trouve au-dessous du plan de flottaison. ‖ Planche à l'extrémité d'un gouvernail du bateau foncet.

— Fam. *Être jaune comme du safran*. Avoir la jaunisse, la maladie ictérique.

— Prov. et fig. *Aller au safran. Être réduit au safran*. Faire de fort mauvaises affaires.

— Expression très-usitée autrefois pour marquer l'insolvabilité d'un débiteur, et fondée sur l'usage où l'on était de peindre en jaune le devant de la maison d'un banqueroutier et même d'une personne convaincue de félonie.

SAFRANÉ, ÉE. part. pass. du v. Safraner. S'empl. adjectiv. Du riz safrané. Des pains safranés. De la toile safranée. Couleurs safrané-

res; telles que la *safranée*, l'orangée, la violette et celle d'indigo. (B. de St-P.) Ses vaisseaux, ses palais, ses péristyles y sont tout brillants d'une atmosphère *safranée*. (Id.)

— Fig. et fam. *Avoir le teint, le visage safrané*. Avoir le visage jaune.

SAFRANER. v. a. 1re conj. Apprêter avec du safran, jaunir avec du safran. Safraner du riz. Safraner des pains.

SAFRANIER. s. m. Celui qui cultive le safran.

— Fig. et fam. Il s'est dit d'un banqueroutier, d'un homme ruiné.

SAFRANIÈRE. s. f. (rad. *safran*). Agric. Plantation de safran. Il faut sarcler et biner la *safranière* toutes les six semaines, pour la débarrasser de toutes les mauvaises herbes. (Moroz.)

— Lieu où l'on serre le safran.

SAFRANUM. s. m. (pr. *sa-fra-nome*). Techn. Fleurs de carthame préparées pour la teinture.

SAFRE. adj. des 2 g. (du lat. *sapidus*, savoureux). Goulu, glouton, qui se jette avec avidité sur le manger. On le dit particulièrement des animaux domestiques, quelquefois des personnes, et surtout des enfants. Il est populaire. Il faut prendre garde à ce chien, il est si safre qu'il emporte tout.

— Dans nos vieux auteurs, ce terme signifie Vif, folâtre, enjoué. Tout le sart et dessert fut porté par les filles pucelles mariables du lieu, belles, je vous affie, *saffrettes*, blondelettes, doucelettes et de bonne grâce. (Rab.)

SAFRE. s. m. (de *saphir*, à cause de la couleur bleue de ce minéral). Chim. Nom donné autrefois à l'oxyde de cobalt après que la mine a été grillée dans un fourneau à réverbère, pour la dépouiller de l'arsenic qu'elle contenait.

— Nom d'une couleur tirée du cobalt, avec laquelle on fait le bleu d'émail ou le bleu d'empois.

— Quelques dictionnaires écrivent *saffre*, *saffre*, mais ce sont autant de barbarismes.

SAFRE. s. f. Blas. Aiglette de mer peinte dans quelques armoiries.

SÂGA ou **SAGAS.** s. f. Nom qu'on donne dans les anciennes langues du Nord aux traditions historiques ou mythologiques des peuples septentrionaux, consignées dans les récits poétiques des scaldes. La plupart des sagas ont été composées dans le XIIe siècle de notre ère ou dans les trois siècles suivants. Les plus remarquables sont celles de Lodbrock, de Hervara, de Vilkina, de Volsunga, de Blomsturvalla, d'Olaf Tryggva Sonar, etc.

SAGACE. adj. des 2 g. (du lat. *sagax*, même sens). Doué d'une pénétration d'esprit propre aux affaires et aux sciences. Homme sagace. Esprit sagace.

— Cet adjectif nous manque. Quoiqu'on en ait déjà fait usage dans le style satirique, il n'est pas encore naturalisé. Il est on ne peut plus conforme à l'analogie.

SAGACEMENT. adv. D'une manière sagace. Il est peu usité. On dit plutôt Avec sagacité.

SAGACITÉ. s. f. (du lat. *sagacitas*; rad. *sagax*, sagace, habile, pénétrant). Pénétration d'esprit, perspicacité qui fait découvrir et démêler promptement et sûrement ce qu'il y a de plus caché, de plus difficile dans les sciences, dans une intrigue, dans une affaire; ou pénétration, discernement d'un esprit qui recherche et qui découvre ce qu'il y a de plus caché dans les choses; ou bien encore finesse, excellence d'un discernement si subtil, si clairvoyant, si sûr, qu'il distingue sans peine, démêle et voit nettement ce qu'il y a de plus confus et de plus obscur. Homme d'une grande sagacité. Il a fallu beaucoup de sagacité pour découvrir ce procédé, pour prévoir ce résultat. La pénétration voit, et la *sagacité* va jusqu'à prévoir. (Duclos.) La différence de la *sagacité* à la pénétration, c'est que la pénétration va loin, et que la *sagacité* démêle avec justesse. (Mme Necker.) Par la *sagacité* que donne la grande habitude d'écrire, on sentira d'avance quel sera le produit de toutes ces opérations de l'esprit. (Buff.)

— Ce mot, quoique employé par Balzac et par d'autres bons auteurs, était, au sentiment du P. Bouhours, encore peu usité en 1680.

SAGAIE. s. f. Relat. Instrument armé d'une arête de poisson et d'un hameçon de fer, avec lequel les nègres harponnent le poisson. Les nègres font des sagaies avec les rachis ou pétioles communs des feuilles du sagoutier.

SAGAMITÉ. s. f. Relat. Mets des peuplades du Canada et en général de l'Amérique septentrionale. La sagamité est une espèce de bouillie faite avec du blé d'Inde, dans laquelle on cuit quelquefois de la viande. Les femmes m'apportaient de la crème de noix, du sucre d'érable, de la *sagamité* et des jambons d'ours. (Chateaubriand.)

SAGAN. Géogr. Ville de Silésie, chef-lieu d'une petite principauté qui a le titre de duché et qui confine à la Basse-Lusace. Le duc de Courlande en fit l'acquisition en 1786 et prit le nom de Courlande-Sagan. ‖ Victoire remportée par les Russes sur le roi de Prusse en 1759.

SAGAN. s. m. Hist. hébr. Titre que l'on donne au vicaire du grand sacrificateur des Juifs.

SAGAPENUM. s. m. (pr. *sa-ga-pé-nome*). Pharm. Gomme-résine sous forme de larmes ... jaunâtre à l'intérieur, roussâtre à l'extérieur. Son odeur est forte, aromatique, et un peu alliacée, sa saveur âcre et amère. Le sagapenum est antispasmodique.

SÂGARA. Myth. ind. Roi d'Ayodhyâ. Un jour qu'il faisait le sacrifice d'un cheval, les Nagas s'emparèrent de la victime. Sâgara envoya ses soixante mille fils pour la reprendre; mais ils furent réduits en cendres dans le Pâtâla par un souffle de la narine de Capila.

SAGARIDE. s. f. Hache à deux tranchants des Amazones, des Perses et des Massagètes.

SAGARTIEN, ENNE. adj. et s. Nom des membres d'une des dix tribus des Perses. Les Sagartiens étaient nomades.

SAGATEMER. s. m. Relat. Sorte de fruit dont les habitants de la Virginie retirent une huile douce.

SAGATIS. s. m. Comm. Espèce d'étoffe inutile.

SAGE. adj. des 2 g. (du lat. *sagax*, habile, prudent). Très-prudent, circonspect, judicieux. Homme sage. Agir en homme sage. Il a toujours été sage. Les malheurs rendent sage. Les gens sages approuveront votre conduite. Devenir sage à ses dépens. Être plus heureux que sage. Sage magistrat. Sage général. Sage ministre. La sage et religieuse reine d'Angleterre. Le sage et valeureux Philippe. La *sage* princesse gardait le silence. (Boss.) Pithéas estimé *sage* entre tous les humains. (Rac.) Sous les yeux vigilants du *sage* Mardochée. (Id.) Heureux le peuple qu'un *sage* roi gouverne. (Vauven.) Il a vaincu depuis en cent batailles, ébloui, effrayé, soumis le monde; jamais il ne fut si grand, car jamais il ne fut si *sage!* (Thiers.) La nature n'est-elle pas également une bienfaitrice puissante et *sage?* (Virey.)

— *Sage de.* Si nous pouvons être savants de la science d'autrui, nous ne pouvons être *sages* que de notre propre sagesse. (Mont.)

— Modéré, retenu, maître de ses passions, réglé dans ses mœurs, sa conduite. Il ne s'est point emporté, il a été sage dans cette rencontre. Les personnes sages n'aiment pas la société des libertins. Humble dans les grandeurs, *sage* dans la fortune. (Boil.) Libre dans ses discours, mais pourtant toujours *sage*. (Id.) Une personne *sage* parle modestement d'elle-même. (La Rochef.) Celui qui n'a point encore senti sa faiblesse et la violence de ses passions n'est point encore *sage*; car il ne se connaît point encore et ne sait pas se défier de soi. (Fén.) Légistes, docteurs, médecins, quelle chute pour vous, si nous pouvions nous donner le mot de devenir *sages*. (La Bruy.) Depuis quelques années je suis devenu bien plus *sage*. — J'entends les forces ont diminué. (De Lévis.)

— Modeste, chaste, pudique, surtout en parlant d'une femme. Femme sage. Fille sage. Cette femme a toujours été sage. La fille qui m'enchante, noble, *sage*, modeste. (Boil.)

— En parlant d'un enfant, Tranquille, posé. Enfant sage. Cet enfant est fort sage. On recommande aux enfants d'être sages. Rentrez chez vous, et songez à bien être *sage*. (Balz.)

— Se dit également des choses. Une conduite sage. Une réponse sage. Un conseil sage. Un air sage. Un esprit sage. Une sage politique. Des lois sages. De sages réflexions. Une composition sage. Un style sage. Les sages conseils. Une sage sévérité. Ces sages et saintes maximes. Une sage fierté. Sa conduite sage et régulière. Une hardiesse sage et réglée. Une sage timidité. Il y a peu de dévotions sages et bien conduites. Un repos sage et majestueux. Quelle main si *sage* éleva votre enfance? (Rac.)

> Toi, dont la *sage* entremise
> De ce schisme naissant débarrassa l'Église. (Boileau.)

— A signifié Profond dans la morale et dans les sciences.

— Dans les beaux-arts, Plein de convenance et de simplicité.

— *Cheval sage.* Cheval doux, qui n'a pas trop d'ardeur. ‖ *Chien sage.* Obéissant, avisé, qui n'est pas trop vif.

— Loc. *Montrez-vous le plus sage.* Se dit à un homme qui est en querelle, pour l'engager à être modéré ou à cesser le premier la dispute. ‖ *Soyez sage, soyez plus sage à l'avenir.* Se dit par manière d'avertissement à une personne qui a commis quelque faute. ‖ *C'est pour vous apprendre à être sage.* Se dit à une personne à qui l'on vient d'infliger quelque correction. ‖ *Il est sage comme une fille.* Se dit d'un jeune homme timide, modeste et d'une bonne conduite.

— Anc. prov. *Qui cuide être sage, il est fol.* ‖ *N'est pas sage qui n'a pas peur d'un fou.* ‖ *Il est temps d'être sage quand on a de la barbe au menton.*

SAGE. s. m. Celui qui est modéré, retenu, qui est maître de ses passions, réglé dans ses mœurs, dans sa conduite. Le sage est maître de ses passions. Le sage ne s'enorgueillit point dans la prospérité et ne se laisse point abattre dans l'adversité. Les sages et les fous. Les *sages* du monde représentèrent en vain à saint Louis que l'habileté n'était pas d'unir ses voisins. (Fléch.) Les plus grands hommes du paganisme ne parlaient qu'avec respect de l'idolâtrie, dont ils connaissaient l'extravagance; ils pensaient avec les *sages*, et ils n'osaient parler que comme le peuple. (Mass.) La raison, la philosophie promettait la constance à son *sage*, mais elle ne la donnait pas. (Id.) Les prédicateurs de la sagesse ne firent point de *sages*. (Id.) Ce n'est pas seulement parmi les peuples les plus polis que ... dans la nature peu de *sages* comme Nestor. (Théophile.) Le *sage* est toujours le même. (Vauven.) Le *sage* se promène dans le monde comme dans une infirmerie remplie de malades d'esprit, qu'il prend soin de guérir par les remèdes de son exemple. (La Bruy.) Il est des contre-temps qu'il faut qu'un *sage* essuie. (Rac.)

> Tel fait l'habile et nous traite de fous,
> Qui, sous le nom de sage, est le plus fou de tous.
> (Rousseau.)

— Nom que l'on donne à ceux qui se sont distingués autrefois par une profonde connaissance de la morale et des sciences. Les sages de la Grèce. Les sages de la Grèce et de Rome. Les sages de l'antiquité. Tout ce que la philosophie a fait entrer dans l'idée de son sage ne trouve sa réalité que dans le disciple de l'Évangile. (Mass.) Le simple a prophétisé comme le *sage*. (Id.)

— *Les sept sages de la Grèce.* Nom donné à sept Grecs illustres du VIe siècle av. J.-C., savoir : Thalès, Solon, Bias, Chilon, Cléobule, Pittacus, Périandre. Quelquefois à Périandre on substituait Myson de Chio ou Anacharsis, bien que ce dernier fût Scythe. Ils s'occupaient surtout de morale et de politique. Chacun d'eux avait adopté une sentence qui était comme sa devise.

— Absol. *Le Sage.* Se dit de Salomon, pour exprimer qu'il a mérité le nom de *sage* par excellence. Le Sage a dit dans ses Proverbes. Elle m'a fait connaître cette parole du *Sage* : Le patient vaut mieux que le brave. (Boss.) Je dis d'elle ce que le *Sage* a dit de la femme forte. (Fléch.)

— *Les sages du siècle, les sages mondains.* Dans le style de la chaire, Ceux qui ne songent qu'aux intérêts temporels, sans s'occuper des principes religieux, ni même des principes moraux.

— Philol. *Le banquet des sept sages.* Titre d'un traité moral de Plutarque.

— Hist. *Sages grands.* Titre de six principaux magistrats de la république de Venise. Les pouvoirs des sages grands ne duraient que six mois; ils étaient chargés d'examiner les affaires pour les rapporter au sénat. ‖ *Sage de la semaine.* Se disait de celui qui recevait pendant sept jours les requêtes et les mémoires; chacun des sages grands était à son tour sage de la semaine. ‖ *Sage de terre ferme.* Titre de cinq officiers supérieurs de la république de Venise, chargés de recruter l'armée, de faire les revues et la paye. ‖ *Conseil des dix sages.* Tribunal de Venise, où l'on estimait les biens de chaque particulier, afin de le taxer dans les circonstances extraordinaires. ‖ *Sages des ordres.* Jeunes Vénitiens qui étaient admis dans les conseils en qualité d'auditeurs, afin d'apprendre la science du gouvernement. ‖ *Sages sortis du conseil.* Onze nobles vénitiens qui choisissaient les quarante-cinq électeurs du doge.

— Loc. prov. *En tout temps le sage veille.* ‖ *Un fol avise bien un sage.*

SAGE (Balthazar-Georges). Célèbre chimiste et minéralogiste, fondateur de la science minéralogiste en France et de l'école royale des Mines; naquit à Paris en 1740, et mourut en 1824, dans un état voisin de l'indigence.

SAGE-FEMME. s. f. Celle dont la profession est d'accoucher les femmes; accoucheuse. Habile sage-femme. Faire un cours d'accouchement pour les sages-femmes. Des cours d'accouchements sont faits dans les écoles de médecine pour les élèves sages-femmes. Il est fait en outre dans l'hospice le plus fréquenté de chaque département un cours annuel et gratuit. Celles qui n'étudient pas dans ces écoles doivent du moins avoir suivi ce cours pendant deux ans, et avoir vu pratiquer pendant neuf mois, ou pratiqué elles-mêmes pendant dix mois dans un hospice ou sous la surveillance d'un professeur. Les sages-femmes ne peuvent employer les instruments dans les accouchements laborieux, sans appeler un docteur, ou médecin ou chirurgien anciennement reçu.

— A propos de la formation de ce mot, nous ferons observer que l'homme qui exerce la même profession que la *sage-femme* avec plus de lumières et de succès dans les cas difficiles, est simplement un accoucheur. Ces inconséquences de langage proviennent évidemment de notions fausses et de préjugés qu'une bonne instruction répandue partout doit dissiper. La langue du vulgaire ne doit pas être négligée dans les réformes qu'opérera cette instruction. Nos pères les nommaient *ventrières*, dénomination qui semble convenir beaucoup mieux aux femmes qui exercent cette profession. *Sage-femme* est synonyme d'*accoucheuse*, mais il a sur ce dernier l'avantage de faire ressortir la moralité que devrait toujours avoir celle qui embrasse cette profession. Il est en effet à présumer que le nom de *sage-femme* a été donné à l'accoucheuse à cause de la sagesse que réclame son ministère.

— Comme on le voit, il peut y avoir une différence bien grande entre une *sage-femme* et une *femme sage*. On joue souvent dans la conversation sur ces deux mots. On rapporte que la reine, mère de Louis XIV, raillant un seigneur qui était fort gros, et lui demandant quand il accoucherait, il lui répondit : Quand je trouverai une *sage-femme*.

SAGEMENT. adv. D'une manière sage, correcte, avisée, prudente. Agir, parler sagement. Un livre sagement écrit. Ce peintre dispose sagement son sujet. ... il se mettait contre la mort comme un rempart d'images et de reliques de ces mêmes saints qui l'ont si *sagement* attendue. (Fléch.) Prenez le glaive de la parole, et coupez *sagement* jusqu'aux racines de l'erreur. (Id.) Ils commençaient à franchir les bornes saintes que nos ancêtres avaient *sagement* posées. (Mass.) Prévenons *sagement* un si juste malheur. (Id.)

SAGÈNE. s. f. Métrol. Mesure des longueurs employée en Russie. La sagène vaut 3 archines, ou mètres 2, 1348.

SAGESSE. s. f. (ét., V. SAGE.) Circonspection, prudence, bonne conduite. Grande, profonde sagesse. Sagesse prématurée. Sagesse consommée. Fausse sagesse. Avoir trop de sagesse pour s'embarquer dans une mauvaise affaire. Avoir une grande réputation de sagesse. La *sagesse* est une plante étrangère et rare, que nous n'aimons à voir cultivée que dans le champ d'autrui. (S. Dubay.) La *sagesse* consiste moins à anéantir nos passions qu'à les faire concourir à notre bonheur. (Id.) Le milieu est le point le plus voisin de la *sagesse*; il vaut autant ne point l'atteindre que de le passer. (Confuc.) La *sagesse* perce par les rayons de sa vérité les ténèbres les plus profondes de l'âme, et les dissipe. (La Rochef.) La *sagesse* est la connaissance et l'affection du vrai bien. (Vauven.) La *sagesse* est l'art de voir les choses sous toutes les faces. (C. Fée.) Il y a une sorte de *sagesse* à connaître sa propre folie et à s'en amuser, et une sorte de folie à trop se prévaloir de sa *sagesse*. (Lingré.) La *sagesse* de la conduite dépend de l'expérience. (Duclos.) Quiconque est riche est tout; sans *sagesse* il est sage. (Boil.)

> Qu'est-ce que la *sagesse*? Une égalité d'âme
> Que rien ne peut troubler, qu'aucun désir n'enflamme.
> (Boileau.)

— Modération, retenue. Il faut beaucoup de sagesse pour ne pas s'emporter en certaines circonstances. Il faut montrer de la sagesse dans ses prospérités comme dans ses malheurs. O mon fils, reprit-il enfin, tu vois que Chactas est bien peu sage, malgré sa renommée de *sagesse*. (Chateaub.)

— Chasteté, modestie, pudeur. En ce sens, il se dit plus ordinairement des femmes. Cette femme a un air de sagesse dans tout ce qu'elle dit, dans tout ce qu'elle fait. Cette fille a toujours eu beaucoup de sagesse. Elle est d'une sagesse exemplaire.

— Soin que l'on met à éviter ce qui est outré, extravagant, à se renfermer dans les bornes prescrites par la raison et par le goût. En ce sens, il se dit des ouvrages d'esprit et des ouvrages d'art. Style, composition qui manque de sagesse. Ouvrage sans imagination, sans chaleur, mais plein de sagesse.

— Savoir, lumières de l'esprit. Grande sagesse. Sagesse grave. Sagesse docte, folle, extrême. Les règles de la sagesse humaine. L'étude de la sagesse. Moïse fut instruit dans la sagesse des Égyptiens. Il n'y a point de prudence, point de *sagesse*, point de conseils contre le Seigneur. (Boss.) Je me suis, dit l'Ecclésiaste, appliqué à la *sagesse*, et j'ai vu que c'était encore une vanité, parce qu'il y a une fausse *sagesse* qui, se renfermant dans l'enceinte des choses mortelles, s'ensevelit avec elles dans le néant. (Id.) On aime mieux attribuer les prospérités publiques ou particulières à une *sagesse* impuissante dont les hommes se flattent. (Fléch.) Les saints étonnent toute la *sagesse* du siècle. (Id.) La philosophie prêchait une *sagesse* pompeuse, mais son sage ne se trouvait nulle part. (Mass.) Elle cherchait plus la gloire de la sagesse que la *sagesse* elle-même. (Id.) C'est là un raisonnement de notre fausse *sagesse*, et que jamais aucune expérience n'a confirmé. (J.-J. Rouss.) En ce monde, il n'est point de parfaite *sagesse*. (Boil.) Chacun veut en *sagesse* ériger sa folie. (Id.)

> D'où vient que l'homme le moins sage
> Croit toujours seul avoir la *sagesse* en partage?
> (Boileau.)

> En mille écrits fameux la *sagesse* tracée,
> Fut, à l'aide des vers, aux mortels annoncée.
> (Id.)

— Connaissance inspirée des choses divines et humaines. La *sagesse* du Saint-Esprit. Sagesse donnée de Dieu. Le don de sagesse est un des sept dons du Saint-Esprit. Le dessein d'avancer dans l'étude de la *sagesse*. (Boss.) Possédez la *sagesse*; si vous la cherchez avec ardeur, elle vous élèvera et vous remplira de gloire. (Id.) M. Le Tellier a connu cette *sagesse* que le monde ne connaît pas; cette *sagesse* qui vient d'en haut, et qui descend du Père des lumières. (Id.) Il apprit la *sagesse* aux prudents et aux politiques du siècle. (Fléch.) Il fallut que la véritable *sagesse* pût devenir la *sagesse* de tous les hommes. (Mass.)

— *La Sagesse éternelle* ou *la Sagesse incréée.* Le Verbe ou la seconde personne de la Trinité. ‖ *La Sagesse incarnée.* Le Verbe revêtu de notre humanité. Dieu, dont la *sagesse* se joue dans l'univers. (Boss.) Reposons-nous sur la *sagesse* de Dieu. (Id.) Cette *sagesse* profonde qui ne sait rien voir. (Id.) Cette haute et incompréhensible *sagesse*. (Id.) Des hommes à qui Dieu communique plus abondamment sa *sagesse* et sa puissance. (Fléch.) Il invoquait cette *sagesse* éternelle qui préside aux conseils des rois. (Id.) On voit sur la terre une *sagesse* souveraine qui se plaît, ce me semble, à se jouer des hommes, en les élevant les uns sur les ruines des autres. (Mass.) On connaît, ô mon Dieu, votre grandeur et votre *sagesse*, dans la structure magnifique ... Dieu, ce chef-d'œuvre admirable de votre *sagesse* et de votre miséricorde. (Id.)

— *Prix de sagesse.* Prix accordé dans les écoles à l'élève le plus sage.

— *Dents de sagesse.* Nom que l'on donne aux quatre dernières grosses molaires, dont l'éruption n'a lieu qu'à l'âge adulte. C'est de l'époque de leur sortie que dérive l'étymologie de leur nom.

— Philol. *Livre de la Sagesse.* Un des livres de la Bible. Il se compose de deux parties; l'une est un éloge de la sagesse, l'autre renferme des réflexions sur les aventures des Israélites dans le désert, et sur leur idolâtrie. On l'attribue à Salomon, à Zorobabel, et à un Philon antérieur au Philon d'Alexandrie. On dit aussi *la Sagesse de Salomon*, ou absolument *la Sagesse*.

— Prov. *Toute la sagesse n'est pas enfermée dans une tête.* Il est avantageux aux plus habiles de prendre conseil. ‖ *Sagesse vaut mieux*

que force. || *Sagesse et jeunesse ne vont pas ensemble.*

SAGET, ETTE. adj. et s. (dimin. de *sage*). Un peu sage.

> J'ai beau faire ici le *saget*,
> Le plaisir vient saisir le cœur le plus discret.
> (La P. Bausec.)

SAGETTE. s. f. (du lat. *sagitta*, flèche). Flèche. Cet ancien mot est plus harmonieux que celui de *flèche* qu'on lui a substitué.

> Me regardant et épiant
> Comme le veneur fait la bête,
> Pour me férir de sa *sagette*.
> (*Roman de la Rose.*)

> En disant ces mots il se jette
> Sur l'arc, qui se détend, et fait de la *sagette*
> Un nouveau mort. (La Font.)

— Fig. Il décoche dans de petits libelles des *sagettes* qui blessent peu, il est vrai, mais il a male intention de blesser profondément. (Balz.)

SAGETTÉ, ÉE. part. pass. du v. Sagetter.

SAGETTER. v. a. 1re conj. Lancer des flèches, attaquer à coups de flèches, percer de flèches. Et ceux des nefs les *sagettaient*. (Rom. du Brut.) Contre les feux ardents du dieu qui me *sagette*. (R. Belleau.)

SAGGIO. s. m. Métrol. Petit poids de Venise, le sixième de l'once.

SAGHIR-NOUN. s. m. Philol. Nom d'une lettre particulière à l'alphabet turc, qui exprime le son nasal sourd.

SAGIBARON. s. m. Hist. Titre des juges qui rendaient la justice dans les assemblées nationales des Francs, désignées sous le nom de Mallum. Les grafions et les sagibarons.

SAGINATION. s. f. (pr. *sa-ji-na-ci-on*; du lat. *saginatio*; fait de *saginare*, engraisser). Écon. rur. Action d'engraisser. La sagination du poisson de mer et d'eau douce est pratiquée en Chine.

SAGINE. s. f. Bot. Genre de la famille des caryophyllées, renfermant des plantes indigènes aux champs sablonneux de l'Europe, herbacées, à feuilles simples et opposées, dont les tiges, formant un buisson très-bas, offrent au sommet des rameaux des fleurs très-petites et blanches. On trouve les sagines partout dans les lieux légèrement humides, et même dans les rues peu fréquentées.

SAGITTAIRE. s. m. (du lat. *sagittarius*; rad. *sagitta*, flèche). Antiq. rom. Archer. Soldat qui lançait des flèches. Les sagittaires se nommaient aussi *crétois*.

— Astron. Constellation qui forme le neuvième signe du zodiaque et se montre en novembre. On y remarque trente et une étoiles, dont les deux plus brillantes sont de la deuxième grandeur, neuf de la troisième, neuf de la quatrième, huit de la cinquième, deux de la sixième et une nébuleuse; elle est sur la direction de l'Épi de la Vierge et d'Antarès. Les auteurs prétendent que cette constellation fut consacrée à Hercule, d'autres disent à Chiron, d'autres enfin à Procus, fils de la nourrice des Muses.

— Iconol. On représente le Sagittaire sous la forme d'un monstre moitié homme moitié cheval, tenant un arc et tirant une flèche.

— Fig. Se prend en poésie pour l'Époque où le soleil entre dans le Sagittaire. Le froid Sagittaire. L'humide Sagittaire. Le Sagittaire glacé, rigoureux.

> Quand les frimas du *Sagittaire* humide
> Glacent aux champs la Dryade timide (Bernard.)

> Déjà du haut des cieux le cruel *Sagittaire*
> Avait tendu son arc et ravageait la terre;
> Les coteaux et les champs et les prés défleuris
> N'offraient de toutes parts que de vastes débris;
> Novembre avait compté sa première journée.
> (Fontanes.)

— Bot. Nom vulgaire de la flèchière, à cause de la forme de ses feuilles radicales.

SAGITTAL, ALE. adj. (du lat. *sagitta*, flèche). Qui ressemble à une flèche.

— Anat. *Suture sagittale.* Suture qui unit les deux pariétaux et qui s'étend d'avant en arrière sur la ligne médiane. Elle rencontre à angle droit le milieu de l'arc que décrit la suture fronto-pariétale comme une flèche placée sur l'arc qui doit la décocher. || *Gouttière sagittale.* Sillon profond creusé sur la suture des pariétaux, à la partie interne de la voûte du crâne.

SAGITTÉ, ÉE. adj. (du lat. *sagitta*, flèche). Bot. Qui a la forme d'un fer de flèche. Se dit particulièrement des feuilles, des stipules. Feuilles sagittées.

SAGITTIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat. [illegible]) [illegible] qui porte une partie ou des taches en forme de fer de flèche.

SAGITTIFOLIÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *sagitta*, flèche; *folium*, feuille). Bot. Qui a des feuilles sagittées.

SAGITTILINGUE. adj. des 2 g. (ét. lat., *sagitta*, flèche; *lingua*, langue). Zool. Qui a une langue très-longue et vermiforme.

SAGKOKAC. s. m. Relat. Cercle divisé en soixante parties égales dans lequel les habitants de la Virginie représentaient, par des figures, les événements de chaque cycle de soixante ans.

SAGOCHLAMYDE. s. f. (pr. *sa-go-kla-mi-de*; du lat. *sagochlamys*). Antiq. rom. Vêtement qui tenait le milieu entre le sagum et la chlamyde, et que les officiers romains portaient en temps de paix.

SAGON. s. m. Métrol. anc. Un des noms du modius, en Égypte et dans plusieurs parties de l'Asie.

SAGONE. s. f. Plante de la Guiane, à tiges droites, simples, hautes d'un mètre environ; ses feuilles sont alternes, ses fleurs bleues. La sagone forme un genre dans la famille des liserons.

SAGONTE. (en lat. *Saguntus* ou *Saguntum*). Géogr. anc. Ville d'Hispanie, sur la côte E. au N. de Valentie, près de l'emplacement actuel de Murviedor. Elle passait pour avoir été fondée par des Zacynthiens unis à des Rutules. Rome fit alliance avec cette ville dans l'intervalle qui s'écoula entre les deux premières guerres puniques. Annibal l'assiégea en pleine paix, et la prit malgré l'héroïque résistance de ses habitants, qui se brûlèrent plutôt que de se rendre. La deuxième guerre punique fut le résultat de cette hostilité.

— Hist. *Bataille de Sagonte.* Victoire que Suchet remporta sur l'emplacement de cette ville, le 25 octobre 1811.

SAGONTIN, INE. adj. et s. Habitant de Sagonte. || Qui appartient à Sagonte ou à ses habitants.

SAGOU. s. m. Fécule amylacée que l'on retire de la moelle de plusieurs espèces de palmiers, mais principalement du sagouier ou sagoutier. Cette substance nous est apportée des îles océaniques sous forme de petits grains d'un blanc roussâtre. Elle est inodore et d'une saveur fade. Bien des personnes font en Europe usage du sagou dans la soupe, comme de vermicelle. Il devient alors transparent et se gonfle beaucoup, mais c'est en bouillie ou cuit avec du lait, du sucre et des aromates, qu'on en consomme le plus. C'est un aliment très-agréable, très-léger et peu nourrissant. On en recommande l'usage à la première enfance, à la dernière vieillesse, aux convalescents, aux phthisiques et à tous ceux dont les forces digestives sont très-affaiblies. || *Sagou indigène.* Sagou que l'on fait depuis quelques années en Europe avec la fécule de pomme de terre. Le sagou indigène a les qualités du sagou exotique.

SAGOUIER ou **SAGOUTIER.** s. m. Bot. Genre de la famille des palmiers, renfermant des arbres indigènes aux terres intertropicales, habitant les lieux marécageux. Les sagoutiers s'élèvent à la hauteur de cinq mètres environ. Les feuilles, grandes, nombreuses et pendantes, servent à couvrir les cabanes. Le fruit est arrondi et ovoïde, luisant, renfermant une graine ovale, ridée. On obtient par incision sur le stipe du sagoutier une liqueur alcoolique saine et agréable à boire. Toutes les espèces du genre renferment dans leur tronc une moelle d'où l'on tire le sagou. Mais l'espèce qui en produit le plus est le sagouier farineux. Quand l'arbre a atteint sa plus grande croissance, on abat le stipe, on le partage en tronçons minces, puis on écrase ces tronçons et on en retire la fécule, en la soumettant à plusieurs lavages à l'eau froide. On remue souvent la pâte mise au four pour la sécher et la diviser en petits grains. Le chou du *sagouier* se mange, soit cru en salade, soit cuit comme nos cardes. (Payen.) L'intérieur du tronc des jeunes *sagouiers*, la partie même qui fournit le sagou, est aussi le manger le plus tendre et le plus délicat dont on puisse se faire l'idée. (Id.)

SAGOUIN. s. m. Mamm. Genre de mammifères de l'ordre des quadrumanes, appartenant à la division des singes d'Amérique. Les sagouins ont la tête arrondie. Leurs yeux sont organisés pour la vision nocturne. Leur face forme un angle de soixante degrés. Leurs narines fortement ouvertes sont percées sur les côtés. Les sagouins vivent à l'écart dans les broussailles, au milieu de vastes forêts. D'autres fois on les trouve dans les crevasses des rochers, contrairement aux autres singes du Nouveau-Monde, qui vivent sur les arbres et s'y balancent de branche en branche, au moyen de leur queue prenante.

— Fam. Se dit d'un homme malpropre, sans soin. C'est un sagouin.

SAGRA. s. f. Géogr. anc. Rivière d'Italie dans le Brutium; elle se jetait dans la mer Ionienne. Les Crotoniates, au nombre de cent trente mille, furent vaincus près de cette rivière par quinze mille Locriens et Rhégiens. La nouvelle de cet événement fut connue, dit-on, le même jour aux jeux olympiques en Grèce, où elle fut apportée par deux frères que l'on prit pour les Dioscures. || Les Grecs disaient proverbialement, quand on refusait de croire une chose : *Cela est plus* [illegible]

SAGRE. s. m. Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des eupodes. Les sagres sont de grands insectes propres aux contrées méridionales de l'Afrique et de l'Asie. Ceux de l'Asie sont surtout remarquables par l'éclat de leurs couleurs métalliques. L'espèce la plus recherchée des amateurs est le sagre pourpré. Il est long de trois décimètres environ, d'un beau vert doré brillant, à reflets pourprés. Le mâle, d'un pourpre plus vif, se trouve en Chine.

SAGRÉE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des mélastomées, originaires des Antilles, du Brésil et du Pérou. Elles portent des fleurs sessiles ou pédicellées, agrégées ou en cime, un peu paniculées, dont l'inflorescence est axillaire.

SAGRÈS. Géogr. Ville forte du Portugal (Algarve), sur l'Océan; 800 hab. Autrefois, école fameuse de navigation d'où partaient les expéditions qui allaient chercher le passage aux Indes par le sud de l'Afrique.

SAGRIDE. adj. des 2 g. Entom. Qui ressemble au sagre. || SAGRIDES. s. f. pl. Tribu d'insectes coléoptères, famille des eupodes. Leur écusson est très-petit. Leur abdomen, beaucoup plus large que la tête, et le corselet presque carré, est un peu plus étroit postérieurement. Leur corps est lisse et d'un vert métallique.

SAGUM. s. m. (pr. *sa-gomm*). Saie, habillement militaire des Romains, emblème de guerre comme la toge était un symbole de paix. Dans les circonstances périlleuses tous les citoyens s'en revêtaient, à l'exception de ceux qui remplissaient des fonctions consulaires. Le sagum était une espèce de manteau carré court, qui ne dépassait pas les genoux. Il se plaçait par dessus le reste de l'habillement et s'attachait avec une agrafe. Les Romains avaient emprunté ce vêtement aux Grecs et aux Gaulois.

SAHARA. (en arab. *Ssahhra*, le désert par excellence). Géogr. Nom donné à un désert immense qui couvre presque toute la partie septentrionale de l'Afrique. Le Sahara est borné au N. par la chaîne de l'Atlas, dont les dernières ramifications viennent s'y perdre; à l'E., par la chaîne qui couvre les rivages orientaux du Nil; le Takrour et la Sénégambie, au midi, et l'océan Atlantique, à l'O. Sa longueur est d'environ 5,000 kilom., sa largeur de 1,400. Sa surface est plane et présente rarement quelques petites collines. C'est presque partout une plaine de sables arides au milieu desquels se trouvent quelques oasis. On ne trouve d'eau que dans les oasis et dans les puits creusés sur les routes. La végétation se borne à quelques palmiers et à des arbustes épineux. Les vents du désert entraînent et soulèvent le sable sur leur passage, et engloutissent souvent jusqu'à des tribus entières. Le Sahara est habité par des tribus nomades appartenant aux races berbère et arabe. Les endroits principaux sont : Arguin, Portendik, St-Cyprien, Rio-do-Ouro; dans l'intérieur, Agably, Ghat, Agades, etc. Le lion, la panthère, l'autruche, les singes, d'énormes serpents remplissent le désert. On croit que le Sahara n'est que le bassin desséché d'une mer qu'une grande convulsion de la nature aura fait disparaître.

SAHARIEN, ENNE. adj. et s. Habitant du Sahara. La terre du Tell est notre mère, disent les Sahariens, celui qui l'a épousée est notre père.

— Qui appartient au Sahara ou à ses habitants. Les sables sahariens.

SAHLITE. s. m. Minér. Substance minérale qui a été d'abord trouvée en Suède, dans la mine d'argent de Sahla, d'où elle a pris son nom. C'est le même que la malacolithe. V. ce mot.

S. A. I. Hist. Abréviation qui signifie Son Altesse Impériale.

SAI. s. m. Mamm. Singe américain du genre sapajou.

SAÏD. Géogr. Partie de l'Égypte qui s'étend de la Nubie à Siout. Elle comprend le haut du cours du Nil. Le Saïd est la partie de l'Égypte la plus étendue et la moins fertile. Elle se divise en vingt-quatre cantons. Elle a pour villes principales Siout, Djirgeh.

SAÏD. s. m. Comm. Ancien papier d'Égypte. V. SAÏTIQUE.

SAÏDE ou **SEID.** Géogr. Ville de Syrie, à 60 kilom. S.-O. de Damas, ancienne résidence d'un pacha qui a transporté son séjour à Acre. Bon port. Château-fort. Soie, coton, savon, noix de galle, cire, gomme, casse, séné, encens; 5,000 hab. On croit que c'est l'ancienne Sidon.

SAIE. s. f. (du celt. *sae'h*, d'où le lat. *sagum*). Vêtement usité chez les Perses, les Gaulois et les Romains en temps de guerre. La saie des Gaulois différait du sagum des Romains en ce que plus souvent elle consistait en une peau d'animal sauvage ou domestique, ou en une pièce d'étoffe grossière qu'ils endossaient comme une dalmatique. Ordinairement on dit La saie, le sayon des Gaulois, et le sagum des Romains, quoique le vêtement soit le même. V. SAGUM.

— Comm. Sorte de serge dont les religieux se faisaient une espèce de chemise.

— Techn. Sorte de brosse à l'usage des orfèvres. La saie sert à nettoyer les ouvrages d'orfèvrerie.

SAÏETTE. s. f. Comm. Étoffe [illegible] de soie et de laine [illegible]

SAÏETTÉ, ÉE. part. pass. du v. Saïetter. S'empl. adjectiv. Couvert saïetté.

SAÏETTER. v. a. 1re conj. Techn. Nettoyer avec la saie. Saïetter une pièce d'orfèvrerie.

SAÏETTERIE. s. f. A Abbeville, nom général qui désigne toute espèce de laine, comme serges, peluches, [illegible], droguets, étamines, pinchinas, toiles.

SAIFF. s. m. Ichthyol. Nom vulgaire du cyprin vandoise.

SAIGA. s. m. Archéol. Monnaie des anciens Allemands.

SAIGA. s. m. Mamm. Espèce du genre antilope. Les cornes des saïgas se recourbent en arrière pour se reporter en dehors et ramener ensuite leurs pointes à l'intérieur, ce qui leur donne une forme un peu analogue à celle d'une lyre. Elles sont d'une couleur jaune clair et d'une extrême transparence. Les saïgas sont de la taille du daim, mais bien moins élégants. Ils habitent les déserts sablonneux qui s'étendent depuis le Danube et la Pologne jusqu'à la mer Caspienne.

SAIGNANT. part. prés. invar. du v. Saigner. Des médecins qui s'en vont saignant et purgeant à tort et à travers. Une plaie saignant en abondance.

SAIGNANT, ANTE. adj. Qui dégoutte de sang. Une plaie saignante. Avoir le nez tout saignant, la bouche toute saignante. J'ai mal, j'ai mal, j'ai horriblement mal! Aie pitié de moi; un peu de baume sur mes plaies *saignantes!* (Alph. Karr.) Son père le vit tomber, *saignant*, brisé, détourna les yeux, et continua froidement le commandement qu'il avait commencé. (E. Sue.)

— En parlant de la viande, Qui n'est pas encore cuite, assez cuite. La viande est saignante, est encore toute saignante. Le rôti de bœuf et celui de mouton doivent se manger tout saignants.

— Fig. Tout récent, tout nouveau. La plaie est encore saignante. Ma blessure est encore toute saignante. Injure saignante.

— Prov. *Bœuf saignant, mouton bêlant.* Il faut que le bœuf et le mouton ne soient guère cuits.

SAIGNÉE. s. f. (du lat. *sanguis*, sang). Méd. Évacuation d'une certaine quantité de sang provoquée par un moyen artificiel. La saignée reçoit différents noms, suivant le genre des vaisseaux auxquels elle s'applique. Elle est dite *générale*, lorsque par la section des gros vaisseaux on a pour but de diminuer la masse du sang. La saignée générale se divise en saignée artérielle ou artériotomie, et en saignée veineuse ou phlébotomie. La saignée est dite *locale* lorsqu'elle s'applique aux petits vaisseaux ou capillaires, ordinairement dans le but de dégorger localement certaines parties du sang qui les obstrue, ce qu'on obtient au moyen des sangsues ou scarifications. La saignée locale peut s'appliquer à toutes les parties accessibles aux instruments, soit cutanées, soit muqueuses. La saignée générale ne peut être pratiquée que sur quelques vaisseaux superficiels, comme l'artère temporale, les veines de l'avant-bras, du pied. Une *saignée* faite mal à propos produit moins de mal qu'une *saignée* omise lorsqu'elle est nécessaire. (Nysten.) Le préjugé populaire qui presque partout existe contre la *saignée* est une des erreurs les plus funestes à l'humanité. (Id.) La *saignée* convient dans la plupart des affections auxquelles sont sujets les individus jeunes, vigoureux et pléthoriques. (Cloq.)

— *Saignée révulsive.* Celle qu'on pratique loin de la partie où le sang se porte en trop grande abondance, afin de détourner le fluide, d'en changer le cours. || *Saignée latérale.* Saignée que l'on pratique du côté correspondant au siége du mal. || On dit qu'on a fait une *saignée blanche*, lorsqu'on a manqué la veine, qu'on ne l'a point ouverte.

— Sang qu'on tire par l'ouverture de la veine. Une saignée abondante. Une petite saignée.

— Quelquefois, Pli formé par le bras et l'avant-bras, endroit où l'on ouvre ordinairement la veine.

— Par analogie, Rigole que l'on fait pour tirer de l'eau de quelque endroit. Faire une saignée à une rivière. Faire une saignée à un canal. L'eau qui coule par les saignées.

— Fig. *Faire une saignée, une grande saignée, une rude saignée à quelqu'un, à la bourse de quelqu'un.* Lui tirer beaucoup d'argent, exiger de lui une somme considérable qu'il ne devait pas, ou qu'il espérait ne pas payer. || *Selon le bras la saignée.* Les charges doivent être proportionnées à la fortune de celui qui les supporte.

SAIGNÉ, ÉE. part. pass. du v. Saigner. S'empl. adjectiv. Personne qui a été saignée.

SAIGNEMENT. s. m. (rad. *sang*). Écoulement, épanchement de sang, principalement par le nez. Le saignement du nez.

SAIGNER. v. a. 1re conj. (rad. *sang*). Chir. Extraire des vaisseaux une quantité de sang déterminée. Saigner un malade. Saigner du bras. Saigner du pied. Saigner à la gorge. Saigner sous la langue. Saigner à la tempe. Saigner une personne. Saigner un animal.

— Absol. Apprendre à saigner. Il saigne bien. Ne savoir pas saigner. Avoir l'habitude de saigner.

[illegible] On n'a pas assez saigné cette viande.

— Par anal. *Saigner un marais, un fossé.* Faire écouler par des rigoles une partie de l'eau d'un marais, d'un fossé. || *Saigner une rivière.* Faire prendre un autre cours à une partie de l'eau d'une rivière. Il y eut un autre prodige, c'est que les assiégeants osèrent continuer le siége et entreprendre de saigner cette vaste inondation. (Volt.)

— Art milit. *Saigner une gargousse.* Crever d'un coup de couteau l'enveloppe d'une gargousse pour en tirer un peu de poudre. Autrefois on saignait une gargousse pendant un combat qui durait depuis quelques heures, la charge ordinaire devenant trop forte pour des canons échauffés. Aujourd'hui il est défendu aux canonniers de saigner les gargousses durant l'action.

— Tuer, égorger, en termes de boucherie et de cuisine. Saigner un porc, un mouton, un poulet.

— Fig. et fam. Exiger, tirer de quelqu'un une somme considérable qu'il ne devait pas, ou qu'il espérait ne pas payer.

— *Saigner au blanc.* Saigner jusqu'à ce qu'il ne vienne plus de sang; et figurément, Épuiser les ressources de quelqu'un, ou ruiner un peuple à force d'impôts. || *Saigner d'une autre veine.* Éprouver d'une autre façon. Il faudra le saigner d'une autre veine.

— Neutral. Perdre du sang. Saigner du nez. Saigner du doigt. Laisser saigner une plaie. Je me suis coupé, car je saigne. La main vous saigne. Le doigt vous saigne.

— Quelques personnes prétendent qu'on doit dire *saigner au nez* au lieu de *saigner du nez. Saigner au nez* ne voudrait dire autre chose que tirer du sang du nez, comme on en tire du bras, du pied, etc. *Saigner du nez* est donc l'expression propre.

— Mar. Se dit du chouquet d'un bas mât qui s'incline vers l'avant. Ce chouquet saigne.

— Fig. *La plaie saigne encore, c'est une plaie qui saignera longtemps.* La chose est encore vivante dans la mémoire, on en conservera longtemps le souvenir. On le dit principalement d'une injure, d'un malheur dont on conserve encore, dont on conservera longtemps le souvenir. Les États chrétiens *saignaient* encore des plaies qu'ils avaient reçues de tant de guerres de religion. (Volt.) La plaie de la révocation de l'édit de Nantes *saigne* encore. (Id.)

J'ai revu l'ennemi que j'avais éloigné;
Ma blessure trop vive aussitôt a *saigné*. (Racine.)

— Fig. *Le cœur m'en saigne, le cœur lui saigne.* Se dit en parlant d'une chose dont on est sensiblement touché. Est-ce ainsi que la mort amère vient rompre tout à coup de si doux liens? Le cœur *saigne* dans la douleur de la plaie; on sent combien ces richesses y tenaient. (Boss.) En vérité, le cœur *saigne* quand on voit les progrès des mécréants. (Volt.) Le cœur m'a *saigné* quand il m'a renvoyé; il a fallu que vous ayez besoin de moi, sans cela, j'aurais souffert la mort la plus honteuse plutôt que de l'abandonner. (X. Marm.)

— Prov. et fig. *Saigner du nez.* Manquer de résolution, de courage dans l'occasion. || Manquer à un engagement pris. || *Saigner comme un bœuf.* Perdre beaucoup de sang.

— SE SAIGNER. v. pron. S'ôter du sang. Je me suis saigné moi-même.

— Fig. et fam. Donner jusqu'à se gêner. Il faut que chacun se saigne dans les nécessités de l'État. Les habitants ont bien voulu se saigner pour rebâtir les églises. Se saigner pour bien marier ses enfants.

— Activement dans le même sens. *Saigner sa bourse.* Il n'y a père qui ne *saignât* sa bourse pour faire apprendre ses exercices à ses enfants. (Nic. Pasq.)

SAIGNEUR. s. m. Médecin qui aime à ordonner la saignée. C'est un rude saigneur, un grand saigneur.

SAIGNEUX, EUSE. adj. (rad. *sang*). Sanglant, taché de sang. Il a le nez saigneux. Un mouchoir saigneux.

SAIGNOTTÉ, ÉE. part. pass. du v. Saignotter.

SAIGNOTTER. v. a. 1re conj. (*fréquentatif* de *saigner*). Saigner fréquemment et en tirant très-peu de sang. Fam.

SAIHOBI. s. m. (nom vernaculaire qui veut dire *habit bleu*). Ornith. Oiseau du Paraguay, que l'on trouve souvent aussi à la rivière de la Plata. Il vit par paire et en famille, et quelquefois en troupes de vingt à trente qui causent de grands dommages dans les jardins, où elles détruisent les plantes potagères et les fruits. Les saihobis saisissent aussi au vol les insectes qui passent auprès d'eux. Ils placent leurs nids sur de grands buissons ou sur des arbres, et leur donnent assez de solidité. La ponte est de deux œufs très-blancs. La femelle ne diffère du mâle qu'en ce que ses couleurs sont d'un ton moins vif.

SAILLANT. part. prés. du v. Saillir. Qui saillit. Il est inusit. Une corniche saillant sur la rue.

SAILLANT, ANTE. adj. (pr. *sa-yan*). Qui avance, qui sort en dehors. Balcon saillant. Corniche saillante. Muscles saillants. Les objets saillants. En effet, les muscles de l'homme sont plus *saillants*, et ressemblent mieux à des collines que ceux des quadrupèdes et des oi- [illegible] St-P.)

— *Angle saillant d'une figure, d'une fortification.* Celui dont le sommet est dirigé en dehors, et dont l'ouverture regarde le dedans. || *Angle saillant* est opposé à *angle rentrant.* Ces collines ne ressemblent en rien aux nôtres; elles n'ont point d'angles *saillants* et rentrants en correspondance; elles sont pour la plupart isolées. (B. de St-P.)

— Fig. Dans les ouvrages d'esprit, d'art, Vif, brillant, frappant, qui produit le plus d'effet. Traits saillants. Caractères saillants. Les caractères les plus *saillants* ont déjà été mis en scène. (Destouch.) Rendre la vertu aimable, le vice odieux, le ridicule *saillant*, voilà le projet de tout honnête homme qui prend la plume, le pinceau ou le ciseau. (Did.) La poésie païenne doit être simple et *saillante* comme les objets extérieurs. (X. Marm.)

— Blas. Se dit d'un mouton ou d'un bélier en pied. Mouton saillant. Bélier saillant.

SAILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Sailler. S'emploie adjectiv. Boulines saillées.

SAILLER. v. a. 1re conj. (pr. *sa-yé*). Mar. Faire glisser une pièce de bois dans le sens de sa longueur. Sailler une pièce de bois de l'avant ou de l'arrière.

— *Sailler les boulines.* Exercer sur les cordes de ce nom une forte traction; les rebrousser, les haler, pour ouvrir et orienter les voiles qui portent des boulines.

SAILLI, IE. part. pass. du v. Saillir. S'emploie adjectiv. comme participe de l'actif *saillir*. Femelle saillie.

SAILLIE. s. f. (ét., V. SAILLIR). Élan, mouvement, sortie qui se fait avec impétuosité, mais avec interruption. Le sang qui sort d'une veine par saillies. Un jet d'eau qui ne vient que par saillies.

— A signifié Sortie impétueuse. Les Troyens firent une *saillie* hors de Troie, laquelle fut de grande impétuosité. (Le Maire de Belges.)

— Fig. dans le même sens. Il n'y a pas d'âme si ensevelie qui ne fasse une *saillie* par quelque bout. (Mont.)

— Fig. Emportement, échappée. Saillie dangereuse, extravagante. Avoir des saillies fâcheuses. Réprimer les saillies de la jeunesse. La jeunesse est pleine de saillies, la vieillesse, de calme. Saillies de jeune homme. Ce vieillard a des saillies comme à vingt ans. Tout à coup il lui prit une saillie. C'est une saillie de gaîté qu'il faut pardonner à son âge. Ce n'est plus ces promptes *saillies* que le prince de Condé savait si vite et si agréablement réparer. (Boss.) Elle réprima par une sage sévérité les *saillies* naturelles d'une fierté encore naissante. (Fléch.) Vous avez reçu de la nature cette dignité qui retient les *saillies* du tempérament. (Mass.) Les grandes qualités du prince de Conti ne se bornaient pas à quelques actions louables, mais rares, et qui sont plutôt des *saillies* que des vertus. (Id.)

— Fig., en parlant des opérations de l'esprit. Passage subit et sans gradation d'une idée à une autre qui peut s'y allier. || Certains traits brillants et suprenants qui semblent échapper, soit dans la conversation, soit dans un ouvrage d'esprit. Voici, par exemple, un de ces traits d'esprit. Le docteur Bouvart ayant été appelé par le grand aumônier, celui-ci lui dit qu'il souffrait comme un damné: « Quoi! déjà, monseigneur ? » reprit malignement le médecin. Saillie vive, spirituelle, agréable. Écrivain qui a d'heureuses saillies, de brillantes saillies. C'est un homme qui abonde en saillies, dont l'esprit est tout en saillies, mais qui manque de profondeur et de suite. Saillies de réflexion. Saillies d'imagination. Saillies de mémoire. Les *saillies* tiennent le même rang dans les opérations de l'esprit, que l'humeur ou la boutade dans les affections du cœur. (***) Sa gaîté laissait quelquefois échapper des *saillies* de mémoire qui n'avaient rien d'offensant. (Barth.) Je parle de ces dithyrambes d'où s'échappent parfois des *saillies* de génie. (Id.) La gravité de ces entretiens est tempérée par des *saillies* fréquentes. (Id.) Combien de fois j'ai sauvé les dangers d'un tête-à-tête par une *saillie* extravagante! (J.-J. Rouss.)

Quand le bouchon, débarrassé
  Du fil qui le captive,
Vole avec bruit, au loin chassé
  Par la liqueur active,
Je crois, dans les brillants accès
  D'une aimable folie,
Voir jaillir d'un cerveau français
  L'éclair de la *saillie*. (Desraux.)

— *Avoir des saillies.* C'est passer sans gradation d'une idée à une autre qui peut s'y allier; c'est saisir les rapports des choses les plus éloignées, ce qui demande sans doute de la vivacité et un esprit agile. Ces transitions soudaines et inattendues causent toujours une grande surprise. Si elles se portent à quelque chose de plaisant, elles excitent à rire; si c'est à quelque chose de profond, elles étonnent; si c'est à quelque chose de grand, elles élèvent. Les *saillies* ne supposent pas nécessairement de grandes lumières; elles peignent le caractère de l'esprit. Ainsi ceux qui approfondissent vivement les choses ont des *saillies* de réflexion; les gens d'une imagination heureuse, des *saillies* d'imagination; d'autres, des *saillies* de mémoire; les méchants, des méchancetés; les gens gais, des choses plaisantes. (Vauven.)

— Didact. Éminence, bosse qui se trouve à [illegible]

— Archit. Avance que forment les différents membres d'architecture, tels que les corniches, moulures ou ornements, balcons, trompes et autres. Une chapelle en saillie. Un cabinet en saillie. Corniche qui a trop, qui n'a pas assez de saillie. Corniche qui a un mètre de saillie. || Avance qu'une pièce ou partie de l'édifice forme sur une autre.

— Peint. Relief apparent des objets représentés dans un tableau.

SAILLIR. v. n. 2e conj. (du lat. *salire*, sauter, ressortir, rad. *saltus*, saut). *Je saillis, tu saillis, il saillit; nous saillissons, vous saillissez, ils saillissent. Je saillissais. J'ai sailli. Je saillis. Je saillirai. Je saillirais. Que je saillisse. Saillissant.* On ne l'emploie guère qu'à l'infinitif et à la troisième personne de quelques temps. Sortir avec impétuosité et par secousses. Ne se dit en ce sens que des choses liquides. Le sang qui jaillit d'une veine avec impétuosité. Un jet d'eau qui jaillit avec impétuosité. Moïse frappe le rocher, et il en *saillit* une source d'eau vive. (Le Maistre de Sacy.)

— Archit. Être en saillie, déborder le mur. En ce sens on le conjugue ainsi: *Il saille. Il saillait. Il saillera.* Ce balcon, cette corniche saille trop, ne saille pas assez. Ce balcon saillerait trop.

— Peint. Paraître avoir du relief, sembler sortir de la toile.

— Activem. Se dit de l'action de quelques animaux lorsqu'ils couvrent les femelles. Il se conjugue alors comme dans la première acception. Un taureau qui saillit une vache. Un étalon qui saillit une jument.

— A également signifié Monter, signification qu'il a aussi dans la langue italienne. Saillir le mont.

SAÏMA. Géogr. Grand lac au N.-O. de la Russie.

SAÏMIRI. s. m. Mamm. Petit singe du genre sagouin.

SAIN, SAINE. adj. (du lat. *sanus*, sain, bien portant; dérivé du gr. σαος, bien portant, sauf). De bonne constitution, qui n'est point sujet à être malade. Un homme qui n'est pas sain. Corps bien sain. Être sain de corps et d'esprit. Garantir un cheval sain et net. Jésus-Christ a fait selon sa parole; il est venu surprendre la reine dans le temps que nous la croyions la plus *saine*. (Boss.) (Nous remarquerons en passant que *la plus saine* est incorrect; il faut *le plus saine*.) La providence de Dieu veut que l'homme ressente l'amertume des maladies et de la mort, depuis qu'il a perdu par son péché le plaisir d'être *sain*, d'être immortel. (Mass.) Je vous félicite d'une vieillesse plus *saine* que la mienne. (Volt.) La vie unie et réglée et le calme des passions lui ont conservé une constitution *saine* et un air frais. (J.-J. Rouss.)

— *Revenir sain et sauf.* Réchapper de quelque péril, ou après avoir essuyé quelque grande fatigue être en parfaite santé.

— Fig. *Ces marchandises sont arrivées saines et sauves.* Elles sont arrivées sans avoir éprouvé d'avarie, de dommage.

— Qui n'est point altéré, gâté, qui est en bon état, en parlant des parties du corps. Vous avez les jambes fort saines. On lui a trouvé les parties nobles saines et entières.

— Se dit dans le même sens en parlant des choses inanimées, comme des fruits, des plantes, etc. Des fruits sains. Des pommes saines, fort saines pour la saison. Tout le bois de charpente s'est trouvé fort sain. Des arbres sains. Les fondements de cet édifice sont encore sains et entiers.

— Salubre, qui contribue à la santé. Air sain. Climat sain. Pays sain. Nourriture saine. Eau saine. Exercice sain. Travail sain. Respirer un air sain. Les lieux marécageux ne sont pas sains. On mange avec appétit leur soupe un peu grossière, mais bonne, *saine*, et chargée d'excellents légumes. (J.-J. Rouss.)

— Mar. Dont l'abord n'est pas dangereux. Rivage sain. Côte saine. || On dit souvent Sain et net.

— Fig. Juste, droit, entier, qui juge avec justesse. Avoir le jugement sain, l'esprit sain. Posséder une raison saine. Juger d'après la saine raison. La saine critique. Aux yeux de la saine critique, cet ouvrage est plutôt digne d'éloges. Avec une âme *saine* peut-on s'ennuyer à remplir les plus chers et les plus charmants devoirs de l'humanité? (J.-J. Rouss.) Tout homme qui n'aimera pas à passer les beaux jours dans un lieu si simple et si agréable n'a pas le goût pur ni l'âme *saine*. (Id.) Il conserva jusqu'à près de quatre-vingt-dix ans une tête *saine*, libre et capable d'affaires. (Volt.) Un esprit *sain* puise à la cour le goût de la solitude et de la retraite. (Id.) La *saine* philosophie n'a été connue que dans ce temps. (Id.) Ses écrits présentent tant de tours heureux et de *saines* maximes, qu'ils serviront de modèle. (Barth.)

— Qui est orthodoxe et conforme aux décisions de l'Église. La saine doctrine. Une doctrine saine. Des opinions saines. Ce livre de théologie ne contient qu'une saine doctrine. Avoir les opinions les plus saines. Il a embrassé la *saine* doctrine. (Fléch.)

SAIN. s. m. A signifié Graisse animale.

— Chass. Particulièrement, Graisse des bêtes mordantes et noires.

[illegible] arbuste du genre lauréole, dont l'écorce sert à faire les vésicatoires. C'est le même que le garou.

— Pharm. L'écorce même de cet arbre, laquelle sert à faire des vésicatoires et entre dans la composition d'une pommade épispastique.

SAINDOUX. s. m. (pr. *sein-dou*). Graisse de porc fondue dont on se sert pour opérer des fritures ainsi que pour décorer la base de certains gros entremets froids. Socles en saindoux.

SAINEGRIN. s. m. Bot. Nom vulgaire du fenu-grec dans quelques cantons.

SAINEMENT. adv. D'une manière saine.

— Selon la droite raison. Voilà qui est sainement pensé.

SAINETÉ. s. f. (rad. *sain*). Néol. Qualité, état de ce qui est sain, au propre et au figuré. Cette expression est peu usitée.

SAINFOIN. s. m. Bot. Genre de la famille des légumineuses qui comprend plus de deux cents espèces, qui pour la plupart peuvent servir de nourriture aux bestiaux. Le *sainfoin commun* ou *esparcette*, cultivé en France, provient des plus hautes montagnes des Vosges, de la Suisse et des Alpes, d'où il est descendu pour prendre place parmi nos plantes fourragères. Il est très-recherché par les bestiaux. Tous les terrains lui conviennent, à l'exception des marécageux. Ses racines vivaces pivotent en partie profondément, tandis que l'autre naît près du collet et s'étend latéralement. Ses feuilles sont alternes, pennées; les fleurs rougeâtres et striées forment des épis allongés. A la seconde fleur et même à la troisième on peut lui demander sa graine, que l'on sème en plein champ pour fourrage. On le fauche au moment de la floraison.

— Les autres espèces les plus intéressantes sont: le *sainfoin d'Espagne* ou *à bouquets*, originaire de l'Espagne, de l'Italie et de l'Europe méridionale, où il est cultivé comme fourrage. Le *sainfoin alhagé*, indigène de l'Asie et de l'Afrique. C'est un buisson épineux et rabougri, qui exsude durant les chaleurs de l'été par ses branches et ses feuilles, un suc blanc concret d'une saveur sucrée; les Asiatiques estiment beaucoup cette substance, qu'ils font entrer dans leurs aliments. Le *sainfoin oscillant*, originaire des bords du Gange, est remarquable par l'oscillation perpétuelle des deux petites folioles, qui de chaque côté du pétiole accompagnent la grande foliole impaire, et par la construction de cette dernière qui se baisse dès que les rayons du soleil ne la frappent plus. La récolte du sainfoin est nulle la première année, surtout s'il a été mêlé avec d'autres graines. On doit le couper avant que toutes les fleurs soient épanouies; s'il est fauché plus tôt, il est plus appétissant, mais moins nourrissant. La troisième année cette plante est dans toute sa force.

— *Sainfoin chaud.* Variété de sainfoin que l'on cultive dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais.

SAINT, SAINTE. adj. (du lat. *sanctus*, part. pass. du v. *sancio*, sanctionner, attacher, nouer. Suivant toutes les étymologies, ce mot dérive ou plutôt est formé de racines qui toutes signifient un lien, ce qui attache, en sorte que dans l'origine il ne voulait dire autre chose sinon qui est attaché, noué à quelqu'un ou à quelque chose, d'où on l'a spécialement consacré à ce qui était voué à la Divinité ou à son culte). A signifié dans l'origine, Qui est voué au culte de Dieu. Comme les personnes qui étaient vouées au culte de la Divinité se faisaient remarquer par la pureté de leurs mœurs et par la pratique des vertus, ce mot prit dans la suite l'acception suivante:

— Dont la vie est tout à fait exemplaire, irréprochable, qui approche autant que possible par une pratique rigoureuse de vertus bien comprises, du caractère de la Divinité; c'est en ce sens qu'il se dit des hommes justes de l'ancienne et de la nouvelle loi. Il semble que cette qualification puisse s'appliquer à tout homme qui possède ou qui a possédé les qualités qu'elle exprime, et c'est ce qui faisait dire à Érasme dans son enthousiasme pour le vertueux Socrate: O saint Socrate! priez pour nous! Mais comme si le Dieu du chrétien et le Dieu d'Abraham ne dispensait la sainteté qu'à ceux qui l'ont connu, ce mot ne se dit que des justes de l'ancienne et de la nouvelle loi. Un saint homme. Une sainte femme. Un saint roi. Un saint prêtre. Le plus grand pécheur peut devenir un saint homme. Un saint personnage. Le saint homme Job. Une sainte âme. Rendre son royaume heureux, et se rendre *saint* lui-même. (Fléch.) Les plus grands aux yeux de la loi divine, sont ceux qui sont les plus *saints*. (Mass.) Pensez-vous être *saint* et juste impunément? (Racine.)

— Par excellence, Qui est essentiellement pur, souverainement parfait. Comme il n'y a que Dieu seul qui puisse posséder ce caractère dans le sens absolu, cette acception du mot ne s'applique qu'à Dieu.

— Dans un sens moins rigoureux, on le dit des anges et des créatures célestes. Les saints anges. La sainte Vierge. Les saints patriarches. Les saints apôtres. Les saints docteurs. Les saints martyrs. Les saints pères.

— Qui est conforme à la loi de Dieu, à la piété. Une vie sainte. Une action sainte. Une sainte pensée. Pratiquer les saintes œuvres. Une sainte inspiration. Un saint mouvement. Une sainte liberté fait un saint engagement. [illegible] militations de la pénitence. Une sainte simplicité. La sainte éducation. Les saints exemples que je vous propose. Une guerre non-seulement heureuse, mais *sainte*, où Dieu combattait avec le prince. (Fléch.) On appelle aussi la guerre *sainte*, une guerre entreprise pour délivrer les lieux *saints* de la domination des infidèles. (Id.)

— Qui appartient à Dieu, aux plus parfaites créatures, aux esprits bienheureux

Soumis avec respect à sa volonté *sainte*,
Je crains Dieu, cher Abner, et n'ai point d'autre crainte. (Racine.)

— Qui appartient à la religion, qui est dédié, consacré à Dieu, ou qui sert à quelque usage sacré. Les lieux saints. Toutes les églises sont des lieux saints. Les saints mystères. La sainte table. Le saint ciboire. Les saintes huiles. Le saint chrême. La sainte ampoule. En présence des saints autels. La sainte montagne de Sion. Le temple saint. Un asile saint. Des maisons saintes où l'innocence est préservée. Le temple

de Salomon était le lieu le plus saint de l'univers. Saints et pieux monuments. Les dépouilles saintes des peuples. De l'huile *sainte* il faut vous consacrer. (Rac.)

— Se dit également des personnes consacrées au service de Dieu. Les prêtres saints. Les ministres saints.

— Qui appartient à la religion. La sainte Bible. L'Ecriture sainte. Les livres saints. La sainte Eglise. Les saints conciles. Les saints canons. Avoir en main les saints livres. Les saintes vérités. La sainte parole. Les saintes prières des agonisans. Achevons ce saint sacrifice. Les saints sacrements. La loi sainte. Une cérémonie sainte. Le saint ministère. La doctrine sainte. Les règles saintes. Les saintes Ecritures. Les saints mystères. Les maximes saintes. La grâce de l'onction sainte. La loi sainte. Les préceptes saints. Les plus saints devoirs.

— *Le Saint-Sacrement*. V. EUCHARISTIE et SACREMENT.

— Par extens. Digne d'un grand respect, d'une vénération particulière. La sainte autorité des magistrats. Les saints devoirs de la maternité. La sainte union conjugale. La sainte alliance qui doit unir les peuples. La sainte paix. L'auguste et *saint* ministère de la justice. (Boss.) Franchir les bornes *saintes* que nos ancêtres avaient posées. (Id.) D'un *saint* respect tous les Persans touchés. (Rac.)

— Qui est sacré, inviolable. La foi de mes *saintes* promesses. (Rac.)

— *Le saint-père. Notre saint-père*. Titre que les catholiques donnent au pape. ‖ On dit aussi, *Notre saint-père le Pape*. ‖ Et en lui parlant ou en lui écrivant. Très-Saint-Père. ‖ *Saint* est aussi un titre qu'on a donné à des princes, même idolâtres, tels que les empereurs Valérien et Gallien. Les saints empereurs Valérien et Gallien.

— *Le saint-siége*. Le siége de Rome. Pendant les vacances du saint-siége. Les décisions du saint-siége. Attachée au *saint-siége* et à l'Eglise de Jésus-Christ. (Fléch.)

— *Le saint-office*. La congrégation de l'inquisition établie à Rome. ‖ Le tribunal de l'inquisition.

— *Le saint Empire*. L'empire d'Allemagne. ‖ *Saint Empire*. S'est dit autrefois de l'Empire de Constantinople et des empereurs grecs, à cause de la cérémonie de leur sacre.

— Hist. or. *Villes saintes*. Se dit de Jérusalem, de Médine et de la Mecque. La garde des villes saintes est confiée au pacha d'Egypte, qui a chassé les Wahabites de la Mecque, où est le tombeau de Mahomet.

— *Les lieux saints, les saints lieux, la terre sainte*. Le lieu où se sont opérés les principaux mystères de notre rédemption, la Palestine. Pour aller honorer les lieux *saints*. (Mass.) ‖ Quelquefois *lieu saint* se dit pour l'Eglise. L'ambition est entrée même dans le lieu *saint*; on y cherche plus à s'élever qu'à se rendre utile à ses frères. (Mass.)

— *Le peuple saint*. Les Juifs, par opposition aux peuples idolâtres.

Du temple, orné partout de festons magnifiques,
Le peuple *saint* en foule inondait les portiques. (Rac.)

— *Terre sainte*. Terre qui a été bénie pour inhumer les fidèles. Il n'a point été enterré en terre sainte.

— *Le saint sépulcre*. Le sépulcre où Notre-Seigneur fut déposé après sa mort.

— *Semaine sainte*. La semaine qui précède le jour de Pâques. Tous les jours de la semaine sainte sont aussi appelés saints. Le lundi saint est le premier jour de la semaine sainte.

— *Semaine sainte*. Livre qui contient l'office de la quinzaine de Pâques. Acheter, avoir une Semaine sainte. Une Semaine sainte dorée sur tranche.

— *Année sainte*. L'année du grand jubilé, qui est la dernière année de chaque siècle. ‖ Il se dit même de l'année de chaque jubilé, qui arrive tous les vingt-cinq ans.

SAINT, SAINTE. s. Nom commun à toutes les créatures que Dieu a admises à la participation de la gloire éternelle, et notamment aux hommes qui en raison de leur vie sage et pure ont été canonisés par le souverain pontife. Les catholiques honorent les saints comme les amis et les serviteurs de Dieu, qu'il a comblés de ses dons et de ses grâces. Le culte qu'on leur rend est un culte religieux fondé sur l'excellence particulière de ces êtres privilégiés. Le culte des saints est de la plus haute antiquité dans l'Eglise. Les protestants [illegible] un grand saint. Les litanies des saints. Invoquer tous les saints du paradis. La félicité des saints. Etre concitoyen des saints. Il mourut en roi, en héros, en saint Je vous exhorte, non pas à pleurer une reine, mais à imiter une *sainte*. (Fléch.) Pour un plus noble usage il réserve ses *saints*. (Rac.)

— Par extens. Homme, femme d'une vie tout à fait exemplaire, irréprochable, et approchant autant que possible, par une pratique rigoureuse des vertus bien comprises, du caractère de la Divinité. Cet homme-là est un saint. C'est une sainte que cette femme.

— Les premiers chrétiens appelaient *saints* non-seulement leurs évêques et les autres ministres du Seigneur, mais toute personne tendant à la perfection. Plus tard, ce titre d'honneur fut appliqué à ceux qui, au milieu des persécutions, avaient confessé le Christ au prix de leur fortune, de leur liberté, de leur vie; et les martyrs furent considérés comme les saints par excellence. Les églises rivalisèrent entre elles dans les honneurs qu'on leur rendit : on les représenta comme les serviteurs chéris, les confidents de la Divinité, comme de puissants protecteurs auprès de Dieu : on alla jusqu'à les placer au-dessus des anges. On les honora comme des divinités protectrices. Chaque ville, chaque village, chaque hameau eut son saint patron et intercesseur dans le ciel. Plus tard, on admit parmi les saints les moines fameux par leurs austérités et leurs mortifications : ce choix appartenant aux évêques, on conçoit qu'il y en avait beaucoup d'indignes. Aussi plusieurs synodes défendirent de faire de nouveaux saints, et bientôt le pape se chargea seul de régulariser cette affaire importante. Depuis le schisme, l'Eglise grecque n'admet plus de saints canonisés par l'Eglise latine. Toutefois, les deux communions rivalisent dans leur respect pour les saints.

— S'est dit autrefois des cloches. Dans plusieurs villes du midi de la France, la grosse cloche s'appelle encore *le gros saint*.

— *Le saint des saints*. La partie la plus intérieure et la plus sacrée du tabernacle, et ensuite du temple de Jérusalem, celle où l'arche était renfermée.

— Fig. L'endroit le plus retiré d'une maison, d'un palais, l'endroit où se retire une personne que l'on n'ose approcher.

— *La Saint-Jean, la Saint-Pierre, la Saint-Martin*. Le jour où l'on célèbre la fête de saint Jean, de saint Pierre, de saint Martin. ‖ *L'église de saint Pierre, l'église Saint-Pierre*, ou absol. *Saint-Pierre*. Eglise consacrée à Dieu sous l'invocation de saint Pierre. On dit dans le même sens. L'église Saint-Germain, l'église Saint-Paul, Saint-Gervais, ou Saint-Germain, Saint-Paul, Saint-Gervais. ‖ Remarquez qu'en général le mot *Saint* prend une majuscule et se joint par un trait d'union au substantif qu'il modifie, lorsqu'il forme avec ce dernier un nom qui ne s'applique point à un saint, ou qui ne s'y rapporte plus que d'une manière indirecte. La ville de Saint-Germain ou Saint-Germain, Saint-Cloud, Saint-Amand.

— Fig. et fam. *C'est un pauvre saint, c'est un saint qui ne guérit de rien*. C'est un homme qui a peu de mérite, peu de crédit, qui ne peut être d'aucun secours.

— Prov. et fig. *Il ne sait à quel saint se vouer*. Il n'a plus de ressource, il ne sait plus à qui avoir recours. Ne sachant plus à quel *saint* me vouer. (Boil.)

— *A chaque saint sa chandelle*. Pour s'assurer du succès d'une affaire, il faut se rendre favorable chacun de ceux qui peuvent la faire réussir. ‖ *Comme on connaît les saints on les honore*. Quand on veut se rendre quelqu'un favorable, on se conforme à ses goûts, à ses opinions. ‖ *Selon le saint l'encens*. Il faut proportionner l'hommage au mérite, à la dignité. ‖ *Il vaut mieux s'adresser à Dieu qu'à ses saints*. Il vaut mieux s'adresser au roi qu'aux ministres, et en général à un homme puissant qu'à ses subalternes. ‖ *Découvrir saint Pierre pour couvrir saint Paul*. Remédier à un inconvénient par un autre. ‖ *Prêcher pour son saint*. Louer, vanter une personne dans des vues d'intérêt. Chacun prêche pour son saint. ‖ *Le saint du jour*. Homme qui est à la mode ou en crédit depuis peu. ‖ *Le saint de la ville n'est pas prié*. On attend difficilement quelque chose d'extraordinaire ou de merveilleux, des personnes que l'on voit tous les jours. ‖ *Saint de Grève*. Se dit des filous, des brigands, parce qu'on les exécutait autrefois en place de Grève. ‖ *Un petit saint, un petit saint de bois*. Se dit ironiquement d'un hypocrite. ‖ On dit aussi par un mauvais jeu de mots, *Il est saint* (ceint) de sa ceinture. ‖ *Il y a de pires saints au paradis*. Se dit pour faire l'éloge d'une personne.

— Hist. *Ile des Saints*. Nom par lequel on a désigné l'Irlande au moyen âge, à cause des progrès rapides qu'y fit le christianisme au moyen âge.

— Géogr. *Ile des Saints*. Petite île de France au midi des îles d'Ouessant.

— Orthogr. En général, le mot *saint* prend une majuscule et se joint par un trait d'union au substantif qu'il qualifie, lorsqu'il forme avec ce dernier un nom qui ne s'applique point à un saint, ou qui ne s'y rapporte plus que d'une manière indirecte, comme dans les expressions suivantes : *La ville de Saint-Germain en Laye. Le village de Saint-Cloud. La rue Saint-Honoré. Le faubourg Saint-Jacques. La porte Saint-*[illegible] *Une croix de Saint-André. Le poëme des Saisons, par Saint-Lambert*. ‖ Mais on écrit sans majuscule au mot *saint*, et sans trait d'union entre les deux mots : *Les apôtres saint Pierre et saint Paul. Les confessions de saint Augustin. La pragmatique sanction de saint Louis. L'apôtre saint Jacques. L'apôtre de Paris, c'est saint Denis. L'Evangile selon saint Luc. Découvrir saint Pierre pour couvrir saint Paul. Etre dans la prison de saint Crépin. C'est saint Roch et son chien.*

— Pour les noms de lieu et les locutions historiques qui commencent par le mot *Saint*, voyez, à son rang alphabétique, le second mot qui le compose. Saint-Etienne. V. ETIENNE. Saint-Barthélemy. V. BARTHELEMY.

SAINT-AMAND (Marc-Antoine de Gérard de). Né à Rouen, poëte qu'on ne connaît guère aujourd'hui que par les satires de Boileau.

SAINT-ANGE (L.-A. Fariau de). Professeur d'éloquence et de poésie aux écoles centrales de Paris, et mourut en 1810. Son plus célèbre ouvrage est sa traduction en vers des Métamorphoses d'Ovide.

SAINT-AUBINET. s. m. Anc. mar. Pont de cordes porté par des bouts de mâts posés en travers sur le plat-bord, à l'avant de certains vaisseaux marchands. Le saint-aubinet couvrait les marchandises et les cuisines.

SAINT-AUGUSTIN. s. m. Impr. Caractère qui tient le milieu entre le gros texte et le cicéro, et dont le corps est de douze points environ. Ce nom lui vient de ce que les premiers imprimeurs qui allèrent à Rome, se servirent de ce caractère pour imprimer la Cité de Dieu de saint Augustin.

SAINT-AULAIRE (Marquis de). Né dans le Limousin, porta les armes dans sa jeunesse et les quitta pour les lettres et les plaisirs. Il fit pendant quarante ans les délices de la cour de la duchesse du Maine, et se fit une célébrité par ses jolis impromptus et ses poésies légères, peu nombreuses, mais d'un goût exquis. Il mourut en 1743, membre de l'Académie française.

SAINT-CYRAN (L'abbé de), également connu sous le nom de *Duvergier*, fut un des plus célèbres théologiens de son temps et le disciple de Jansénius. Il naquit à Bayonne en 1581, et mourut à Paris en 1642.

SAINTE-BARBE. s. f. Anc. mar. Endroit du vaisseau où l'on serrait la poudre et les ustensiles d'artillerie.

SAINTE-CROIX (Guilhem de Clermont-Lodève). Philologue distingué, né près de Carpentras en 1746 et mort en 1809. Couronné à 26 ans par l'académie des Inscriptions et belles-lettres pour son *Examen critique des historiens d'Alexandre*, il en devint membre en 1807.

SAINTE-FOIX (Germain-François-Poullain de). Ecrivain, né à Paris en 1698, mort en 1776. Il est auteur des *Lettres turques*, de l'*Oracle* et des *Essais sur Paris*. Ce dernier ouvrage a eu beaucoup de réputation.

SAINTE-NEIGNE. s. f. Bot. Nom vulgaire du chiendent.

SAINTE-PALAYE (J.-B. de la Curne de). Né à Auxerre en 1697, mort en 1781. On lui doit de nombreux et curieux travaux sur l'histoire de France, et des mémoires sur l'ancienne chevalerie. Il avait formé le projet d'un dictionnaire des antiquités françaises, et d'un glossaire de l'ancienne langue française. Ces ouvrages ne furent point terminés.

SAINT-ÉVREMOND (Charles Marguetel de Saint-Denis, marquis de). Né près de Coutances en 1613, se fit un nom dans la littérature par son esprit fin et délicat; ses ouvrages sont pour la plupart d'une grande frivolité. Il prit part durant la Fronde à la guerre de pamphlets et de satires qui furent lancés de tous côtés. L'engouement pour ses ouvrages fut tel, que les libraires payaient pour qu'on leur fît du Saint-Evremond. Ayant écrit au maréchal de Créqui une lettre sur le traité des Pyrénées, pour tourner cette négociation en ridicule, il fut forcé, pour éviter d'être embastillé, de s'enfuir en Angleterre Il y fut bien reçu par Charles II, et y mourut en 1703.

SAINT-GEORGES (Le chevalier de). Né à la Guadeloupe en 1745, mort en 1799, d'un ulcère vésical négligé; il vint très-jeune à Paris, où son père, qui était fermier général, lui fit donner une éducation distinguée. A l'époque de la révolution il participa à toutes les intrigues politiques. Saint-Georges doit toute sa réputation à l'adresse qu'il avait dans l'art de l'escrime et dans tous les exercices du corps.

SAINT-GERMAIN (Le comte de). Aventurier qui vint en France sous Louis XV, et qui s'y fit une grande célébrité. Il prétendait avoir vécu deux mille ans. Le roi se plaisait aux fables qu'il débitait. Il mourut à Sleswig en 1784. On n'a jamais su son origine ni le lieu de sa naissance.

SAINT-LAMBERT (Jean-Charles-François de). Poëte distingué et littérateur aimable, né à Nancy en 1717, mort à Paris en 1803. Le poëme des Saisons est son plus bel ouvrage.

SAINT-MARTIN (Louis-Claude de), dit le *Philosophe inconnu*, né à Amboise en 1743, mort en 1803. La philosophie de Saint-Martin fut un mysticisme tout spiritualiste. Son but est d'expliquer la nature par l'homme, et de ramener la nature et l'homme à leur principe, qui est Dieu.

[illegible] (Eustache de). Fut le premier des six bourgeois de Calais qui se dévouèrent pour sauver leurs concitoyens de la fureur d'Edouard III, roi d'Angleterre. Ce prince, irrité de la longue résistance des Calésiens qu'il assiégeait, ne voulait point leur faire grâce, à moins qu'on ne lui livrât six des principaux citoyens. Eustache et cinq autres allèrent nu-pieds, en chemise et la corde au cou, remettre les clés de la ville. Le vainqueur ne leur fit grâce qu'aux larmes de sa femme.

SAINT-PIERRE (Charles-René Castel, abbé de). Né en 1658, prélat de mœurs simples et pures, et écrivain rempli de l'amour de l'humanité. Il créa le mot *bienfaisance*. Parmi ses nombreux écrits on remarque divers mémoires et son Projet de paix universelle.

— BERNARDIN DE SAINT-PIERRE (Jacques-Henri). Ecrivain français, né au Havre, le 19 janvier 1737, mort à Eragny, aux bords de l'Oise, le 21 janvier 1814, à l'âge de 77 ans. Il a laissé un nom justement célèbre par des écrits pleins de grâce, de sentiment et de fraîcheur. Aujourd'hui encore, *Paul et Virginie*, vrai diamant de la littérature française, reste le premier de nos romans. Ses *Etudes de la nature* ont eu aussi un grand succès, ainsi que ses *Harmonies*, où l'on retrouve en partie les qualités qui distinguent les *Etudes*.

SAINT-PRIX (N.). Acteur célèbre, qui débuta après la mort de Lekain. Il est mort il y a peu d'années.

SAINT-RÉAL (L'abbé de). Né à Chambéry en 1639, prosateur remarquable. Il a laissé plusieurs ouvrages, dont le plus fameux est la Conjuration des Espagnols contre la république de Venise, ouvrage dans lequel il imite à merveille la manière de Salluste.

SAINT-SACREMENT s. m. V. EUCHARISTIE.

SAINT-SIMON (Louis de Rouvray, duc de). Ecrivain spirituel du XVIIIe siècle, qui joua un rôle assez important dans les affaires de la régence, naquit à Paris en 1675, et mourut en 1755. Ses Mémoires sur le règne de Louis XIV et la régence l'ont rendu justement célèbre.

— Claude-Henri, parent du précédent, philosophe, dont la doctrine est connue sous le nom de *saint-simonisme*, naquit en 1760, et mourut en 1825. Il dépensa sa vie et sa fortune à étudier à fond les mœurs et les constitutions des peuples, et à la recherche d'une meilleure organisation des sociétés humaines. Il est mort sans avoir vu fructifier ses idées. V. SAINT-SIMONISME.

SAINT-SIMONIEN, IENNE. adj. et s. Philos. Partisan de Saint-Simon. Les saints-simoniens. Une saint-simonienne.

— Qui appartient à Saint-Simon, à ses doctrines ou à ses partisans. Maxime saint-simonienne. Ecole saint-simonienne.

— substant. *La saint-simonienne*. Figure d'un quadrille, dans laquelle chaque cavalier change de dame avec son vis-à-vis. Cette danse fut ainsi nommée par allusion aux mariages plus que commodes des saint-simoniens.

SAINT-SIMONISÉ, ÉE. part. pass. du v. Saint-simoniser. S'empl. adjectiv. Colonie saint-simonisée.

SAINT-SIMONISER. v. a. 1re conj. Rendre saint-simonien. Etes-vous épris de la belle passion pour l'humanité, allez à Madagascar : vous y trouverez un joli petit peuple tout neuf à *saint-simoniser*, à classer, à mettre en bocal. (De Balzac.)

SAINT-SIMONISME. s. m. Philos. Système philosophique et social fondé par Claude-Henri, comte de Saint-Simon. Les principes du saint-simonisme sont répandus dans les ouvrages de Saint-Simon. Ils furent réduits en système par ses disciples et publiés dans plusieurs journaux, particulièrement dans le Producteur en 1825, et dans l'Organisateur en 1829. Ces mêmes disciples transformèrent ensuite l'école de Saint-Simon en église. M. Enfantin en fut déclaré le chef. On peut résumer ainsi la donnée politique et sociale du saint-simonisme. Association universelle; abolition de tous les priviléges de la naissance sans exception; à chacun selon sa capacité, à chaque capacité selon ses œuvres; abolition de l'héritage et affranchissement définitif des femmes, ou égalité des deux sexes. L'école saint-simonienne ne dura pas longtemps. Le chef, qu'on appelait le Père, voulut y joindre l'organisation d'une hiérarchie théocratique et des doctrines plus qu'étranges sur le mariage : il s'ensuivit une scission entre les disciples et la dissolution du saint-simonisme. Les journaux cessèrent de paraître : le gouvernement fit traduire les principaux chefs devant les tribunaux, sous l'accusation de délit contre les bonnes mœurs et la morale publique, et fit fermer leurs salles en 1832.

SAINT-SIMONISTE. adj. et s. des 2 g. Philos. Se dit quelquefois pour Saint-simonien.

SAINT-THOMAS. s. m. Métrol. Monnaie d'or de Goa, dans l'Asie portugaise. Elle vaut 8 fr. 66 c.

SAINTEMENT. adv. D'une manière sainte. Vivre saintement. Mourir saintement. Il a très-*saintement* gouverné l'établissement de l'Oratoire. (Boss.) M. de Turenne avait résolu de vivre aussi *saintement* que je présume qu'il fit mort. (Fléch.) Vous ne régnerez heureusement qu'autant que vous régnerez *saintement*. (Mass.) Je parle à une troupe [illegible] pour faire la guerre saintement, que des exhortations pour la bien faire. (Id.) De leurs plus chers parents *saintement* homicides. (Rac.)

Et de ses doigts *saintement* allongés
Bénit tous les passants en deux files rangés.
(Boileau.)

SAINTERON. s. m. (dim. de *saint*). Petit saint, tartufe. C'est un sainteron.

SAINTES. (en lat. *Mediolanum Santonum*, elle a pris son nom des Santons dont elle était la capitale. V. SAINTONGEAIS). Géogr. Ville de France, ch.-l. d'arrond. (Charente-Inférieure). 12,000 hab. Superbe arc de triomphe bâti par les Romains.

SAINTETÉ. s. f. (lt., V. SAINT). Qualité de ce qui est saint. Grande sainteté. Mourir en odeur de sainteté. Il a vécu et il est mort dans la sainteté. Douze ans de pénitence l'ont élevé à un éminent degré de *sainteté*. (Boss.) Vous paraissez orné de *sainteté* et de justice. (Mass.) Voyez si la dignité de l'épiscopat fut jamais re-

gardée avec plus de vénération que lorsqu'elle ne brilla que par la *sainteté* et la pauvreté évangéuique. (Id.)

— Se dit par excellence en parlant de Dieu. Dieu est la sainteté même.

— Qualité de ce qui est conforme à la religion, aux lois divines. La sainteté de ses mœurs. La sainteté de sa conduite, de sa vie. La sainteté d'une entreprise. La sainteté de ses réponses. La sainteté de sa doctrine. La sainteté du culte de l'Eglise. La sainteté de ses maximes. Justice envers les peuples, charité envers les misérables, sévérité envers les méchants, tendresse envers les bons, voilà les principes sur lesquels saint Louis a fondé la *sainteté* de son règne. (Fléch.) L'Eglise, favorisée par les Césars, vit l'éclat et la magnificence accompagner la *sainteté* de ses mystères. (Mass.) L'adulation la plus dangereuse est dans la bouche de ceux qui, par la *sainteté* de leur caractère, sont établis ministres de la vérité. (Id.)

— Caractère de ce qui est auguste, respectable. La sainteté des lois. Et vous, doctes interprètes des lois, et implacables vengeurs de leur *sainteté* méprisée. (Boss.)

— Caractère de ce qui est dédié à Dieu. La sainteté d'un lieu. La sainteté d'une église. La sainteté des ministres de la religion. La *sainteté* et la réputation de son temple. (Mass.)

Qu'à l'instant hors du temple elle soit emmenée,
Et que la *sainteté* n'en soit point profanée. (Racine.)

— Caractère de ce qui a été sanctionné par une institution divine. La sainteté du mariage. La sainteté du nœud conjugal.

— Titre d'honneur et de respect dont on se sert en parlant au pape ou du pape, et dont on se servait autrefois en parlant ou en écrivant aux évêques et même aux prêtres.

— Hist. Titre d'honneur que les évêques ont donné aux souverains, même à ceux qui étaient hérétiques.

— Syn. comp. SAINTETÉ. BÉATITUDE. Quelques personnes, entre autres divers Pères de l'Eglise, ont à tort confondu les mots *sainteté* et *béatitude*. *Sainteté* exprime le caractère de l'être à qui convient le mot saint, et *béatitude* le résultat ou l'effet de ce caractère dans le ciel, c'est-à-dire, le genre de bonheur inconcevable pour nous qui est réservé après la mort à celui qui a vécu dans un caractère de sainteté. La béatitude céleste est le fruit de la sainteté sur la terre, et il n'y a d'autre rapport entre ces deux mots que ceux qui peuvent exister entre la cause et l'effet.

SAINTONGE. (de *Santones*, nom des anciens habitants de cette province, du celt. *san*, sel; *tonn*, croûte; *Santons*, ceux qui ont des marais sur lesquels il se forme des croûtes de sel; ou de *san*, pays; *ton*, bon, excellent; il y a une quantité étonnante de marais salants dans cette province). Géogr. Province de France dont Saintes était la capitale. Elle forme le département de la Charente-Inférieure et une partie de la Charente et des Deux-Sèvres. Elle était divisée par la Charente en deux parties, l'une septentrionale avec les villes de Saint-Jean-d'Angely, Tournay-Charente, Taillebourg; l'autre méridionale comprenant, Saintes, Marans Royau, Mortagne.

— Hist. Le comté de Charente fut cédé aux Anglais par la paix de Brétigny, en 1360, et repris sous Charles VII, vers 1450.

SAINTONGEOIS, OISE. adj. et s. Habitant de la Saintonge. ‖ Qui appartient à la Saintonge ou à ses habitants.

SAINTRE. s. m. Féod. Droit que possédaient quelques seigneurs de faire paître leur bétail à l'exclusion de tout autre.

SAÏQUE. s. f. Mar. Bâtiment de charge dont on se sert sur la Méditerranée.

SAÏS. Géogr. anc. Ville d'Egypte dans le Delta, sur une branche du Nil.

— Myth. Surnom de la Minerve égyptienne ou de Neith adorée à Saïs.

— Antiq. *Inscription de Saïs*. Cette phrase gravée sur le temple de Saïs : Je suis tout ce qui a été, ce qui est et ce qui sera ; et nul jusqu'ici n'a percé le voile qui me couvre.

SAISI, IE. part. passé du v. Saisir. S'empl. adjectiv.

— Arrêté pris par autorité de justice. Tout [illegible]

— Fig. Discerné, compris, interprété. Le premier de ces caractères a été *saisi* par la plupart des voyageurs et des naturalistes. (Buff.)

— *Etre saisi de*. Avec un nom de chose, surtout en parlant des maladies, Etre attaqué par. Mais voilà que l'enfant est tout à coup *saisi* du même mal que son frère. (Cte de Peyronnet.)

— Dans le sens moral, *Etre saisi de*, Etre tout à coup rempli de, pénétré de. Cet emploi est fréquent dans notre langue. Il voit son fils : il recule, *saisi* d'horreur. (Fén.) Les imaginations déjà ébranlées étaient soudainement *saisies* de terreurs paniques, et livrées à l'illusion de mille spectres effrayants. (J.-J. Barth.) Tout le camp des Madianites se trouva *saisi* de trouble et d'épouvante ; et, par un effet miraculeux de la puissance de Dieu, ils tournèrent leurs épées contre eux-mêmes et s'entre-tuèrent. (Le Maistre de Sacy.) Mais après avoir passé trente lunes à Saint-Augustin, je fus *saisi* du dégoût de la vie des cités. (Chateaub.) Rois, peuples, armées ennemies, suspendirent leur haine sanglante, et s'embrassèrent *saisis* d'une mortelle frayeur. (Id.) Quelquefois elles le fuyaient comme un enchanteur, et se sentaient *saisies* d'une frayeur étrange. (Id.) La nation anglaise, *saisie* de crainte et d'admiration en présence du général Bonaparte, venait enfin de consentir à la paix d'Amiens, la plus belle que la France ait jamais conclue. (Thiers.)

Ciel ! plus je l'examine, et plus je le regarde...
C'est lui ! d'horreur encor tous mes sens sont *saisis*.
(Racine.)

Vous m'en voyez moi-même, en cet heureux moment,
Saisi d'horreur, de joie et de ravissement. (Id.)

Les poètes, surpris d'un spectacle si beau,
Sont *saisis* à l'instant d'un transport tout nouveau.
(Racine.)

— Absol. *Etre saisi*. Être frappé de crainte, de stupeur, de tristesse.

— *Le voleur a été saisi du vol*. On a trouvé sur lui le vol qu'il avait fait.

— On dit dans le même sens : On l'a trouvé saisi d'une lettre qui a découvert toute l'intrigue.

— S'empl. subst. en termes de procédure, et signifie Le débiteur sur lequel on a fait une saisie. Le saisi et le saisissant. Le *saisi* devant être dépouillé, malgré lui, de ses biens, il faut que le titre en vertu duquel agissent les officiers ministériels soit exécutoire. (Toul.)

— *Tiers saisi*. Celui entre les mains duquel on a fait une saisie-arrêt, une opposition.

SAISIE. s. f. A signifié, dans le langage ordinaire, Action de s'emparer d'une chose, de la saisir vivement. Je veux arrêter la promptitude de sa fuite (de la vie), par la promptitude de ma *saisie*, et par la vigueur de l'usage compenser la hâtiveté de son écoulement. (Mont.)

— Procéd. Acte d'un créancier qui, pour la sûreté de sa créance, et afin d'en avoir le payement, arrête et met sous la main de la justice les biens-meubles ou immeubles de son débiteur.

— Par extens. Exploit ou acte qui la signifie ou fait connaître la saisie à l'individu qu'elle concerne. ‖ En matière de douane, de contributions indirectes et de police, Action de s'emparer provisoirement des choses qui font l'objet d'une contravention, ou qui peuvent fournir la preuve d'un crime, d'un délit.

— *Saisie-exécution*. Saisie qu'exerce un créancier porteur d'un titre exécutoire, pour faire vendre les meubles de son débiteur et être payé sur le prix. On la nomme exécution, parce qu'on dépouille le débiteur de ses meubles au moyen de la vente qu'on en fait faire. Cette saisie doit être précédée d'un jugement pris un jour au moins avant l'exécution du jugement. Cet acte est fait par un huissier assisté de deux témoins ou recors. L'huissier qui ne trouve personne au domicile du saisi ne peut en ouvrir les portes qu'assisté d'un officier public. Il y a des objets qu'on ne peut saisir pour aucune créance ; tels sont les bestiaux attachés à la culture, les ustensiles aratoires, les pailles et engrais, le coucher des époux et des enfants, les habits dont ils sont couverts.

— *Saisie-brandon*. Saisie des fruits pendants par racines, c'est-à-dire encore attachés à la terre, afin qu'ils soient vendus à leur maturité. Le mot *brandon*, dans cette acception, vient de ce qu'autrefois, dans quelques pays, il était d'usage de placer autour du champ des faisceaux de paille nommés *brandons*.

— *Saisie-gagerie*. Saisie des objets qui peuvent servir de gages pour le prix d'une ferme, d'un loyer, tels que les meubles meublants. La saisie-gagerie se fait dans la forme de la saisie-exécution, et s'il y a des fruits, dans celle de la saisie-brandon.

— *Saisie-arrêt* ou *opposition*. Acte par lequel un créancier arrête dans les mains d'un tiers les sommes ou effets appartenant à son débiteur, pour faire ordonner par justice que les sommes ou prix des objets lui seront remis en déduction de sa créance. Tout créancier porteur de titres authentiques ou privés peut faire signifier une saisie-arrêt, et les sommes arrêtées entre les mains des dépositaires, à quelque titre que ce soit, doivent être immédiatement versées à la caisse des dépôts et consignations.

— *Saisie conservatrice*. Saisie qu'un créancier fait pratiquer en vertu de l'autorisation du tribunal de commerce, quoique la réclamation qu'il exerce contre son débiteur ne soit point encore sanctionnée par une décision judiciaire [illegible] d'exécution.

— *Saisie immobilière*. Saisie qui a pour objet de faire vendre les biens du débiteur, pour payer les créanciers sur le prix.

— *Saisie foraine*. Saisie faite par le créancier des effets trouvés dans sa commune, qui appartient à son débiteur forain.

— *Saisie-revendication*. Saisie des effets mobiliers, sur lesquels on prétend un droit de propriété ou de gage privilégié.

— *Saisie sur soi-même*. Saisie qu'une personne qui réunit les deux qualités de créancière et de débitrice fait entre ses mains des deniers qu'elle doit à son propre débiteur.

— Féod. *Saisie verbale*. Saisie que faisait un sergent à l'aide du seing privé du seigneur et du scel de ses armes.

SAISIR-BRANDONNER. v. a. 1re conj. Saisir les fruits pendants par racine. On peut saisir-brandonner toutes sortes de fruits, comme blé, foin, raisin, légumes, mais seulement dans les six semaines qui précèdent l'époque de la maturité.

SAISINE. s. f. Jurispr. Possession qui appartient de plein droit à un héritier.

— En général, Possession où l'on est d'un bien immeuble.

— *Complainte en cas de saisine et de nouvelleté*. Action que l'on intente pour être maintenu dans la possession d'un immeuble ou pour y être réintégré.

— Droit féod. *Droit de saisine*. Droit qui était dû au seigneur pour la prise de possession d'un héritage qui relevait de lui. Payer le droit de saisine.

— Anc. cout. Notification d'un contrat d'acquisition au seigneur de qui relève le bien acquis.

— Investiture qui était donnée par le seigneur et pour laquelle on payait un droit.

— Dans la coutume de Liége et de Namur, Action de mettre un créancier hypothécaire en possession de l'héritage affecté à sa créance, et de lui en assurer le domaine, sous cette condition qu'il ne sera fixé incommutablement sur sa tête qu'après un certain temps.

SAISINEUR. s. m. Anc. cout. Gardien d'une saisine.

SAISIR. v. a. 2e conj. (pr. *cé-zir* ; de la bass. latinit. *sassire*, du celt. *sassif*, arrêter). Prendre tout d'un coup et avec vigueur ou avec vitesse. Saisir quelqu'un au collet, lui saisir le bras, l'épée, la bride de son cheval. Saisir quelqu'un par les cheveux, par le bras. Saisir quelqu'un au passage. On a saisi le voleur au moment où il s'échappait. Saisir une mouche, un papillon qui vole. Saisir au vol. Saisir avec la main, avec les dents, avec le bec, etc. Il saisit une pierre et la lui lança. Le jeune voyageur, hors de lui, serre la main du mari qu'il a *saisie*, et de l'autre prend aussi la main de la femme, sur laquelle il se penche avec transport en l'arrosant de ses pleurs. (J.-J. Rouss.) Ah ! ah ! j'avais donc raison de me défier de toi, répondit le vieillard en *saisissant* les deux mains du jeune homme, qu'il serra par les poignets dans l'une des siennes, comme dans un étau. (De Balzac.) Ce qui d'abord s'était livré à nous s'arrache à nos étreintes, et nous lâchons avec dégoût ce que nous avions *saisi* avec ardeur. (X. Marmier.)

Celui-ci, *saisissant* un bâton de cormier,
Corrige son cher fils de ses folles idées,
Puis lui dit : Chacun son métier,
Les vaches seront bien gardées. (Florian.)

— Par métaphore, dans le même sens. Le pécheur mourant tend les mains à tous les objets qui l'environnent, mais il ne *saisit* que des fantômes. (Mass.) Le pécheur mourant s'agite pour fuir la mort qui le *saisit* ou plutôt pour se fuir lui-même. (Id.)

— Prendre quelque chose pour le tenir ou le porter. Le manche de cet outil est trop gros, est trop court, on a de la peine à le saisir, on ne peut le saisir commodément. Saisir par l'anse une marmite qui est sur le feu, pour l'en retirer. Cependant Molina s'épuisait à lutter contre la violence des eaux ; il gravissait dans les ténèbres, *saisissant* tour à tour les branches, les racines des bois qu'il rencontrait, sans songer à ses guides (Marmont.) Le narwal les enfile, les ramène jusqu'auprès de sa bouche, et les *saisissant* avec les lèvres et les mâchoires, les dépèce, les réduit en lambeaux, les détache de sa dent et les avale. (Lacépède.) Retournez-vous, dit le marchand en *saisissant* tout à coup la lampe pour en diriger la lumière. (De Balzac.)

— Fig. *Saisir l'occasion, le moment favorable*. En profiter. *Saisissons* ce moment pour observer le caractère des pois. (J.-J. Rouss.) ‖ On dit dans le même sens *saisir l'avantage*.

. . . . Pompée a *saisi* l'avantage
D'une nuit qui laissait peu de place au courage.
(Racine.)

En vous montrant sur la rive opposée,
N'oserez-vous *saisir* une victoire aisée. (Boil.)

— *Saisir un prétexte*. S'en servir sans se donner le temps d'examiner s'il est bon ou mauvais.

— Fig. Discerner, comprendre, interpréter. Il a saisi sur-le-champ mon intention. C'est un homme qui saisit tout d'un coup les choses. Vous n'avez pas bien saisi le sens de ces paroles. Saisissez bien ce que je vous dis. Ce traducteur a mal saisi, a bien saisi, n'a pas saisi parfaitement ce passage, ce texte. Il a bien saisi [illegible] rendu dans son récit. Ce poète comique saisissait parfaitement les ridicules. L'acteur n'avait pas bien saisi son rôle. C'est celui que la plupart des naturalistes ont *saisi* pour le caractériser. (Buff.) A Paris surtout, où l'on ne *saisit* des choses que tout ce qui doit allumer la colère, où l'indignation est toujours mal reçue, si elle n'est mise en chanson ou en épigramme. (J.-J. Rouss.) Les avocats de Paris avaient *saisi* le nœud de la difficulté et en avaient présenté le dénoûment. (Volt.) Il est rare qu'après bien des réflexions on en *saisisse* tous les rapports. (Id.) Bossuet a *saisi* toutes les grandes idées. (Villemain.) Bürger est de tous les Allemands celui qui a le mieux *saisi* cette veine de superstition qui conduit si loin dans le fond du cœur. (Mme de Staël.)

— C'est dans ce sens qu'on dit d'un homme qui a la compréhension et la conception vive et forte, qu'*il saisit tout d'un coup les choses*, et à un homme qui a mal compris, mal interprété, *vous n'avez pas bien saisi ce que j'ai dit, vous avez mal saisi*.

— Avec un nom de chose pour sujet. S'emparer vivement et fortement de. En ce sens, il se dit surtout des maux du corps, des maladies, des passions et des sentiments. La fièvre l'a saisi. Le froid l'a saisi. La douleur, la crainte, le désespoir l'a saisi. Ce sentiment qui nous transporte, qui nous *saisit*. (Boss.) Une sainte frayeur des jugements de Dieu *saisissait* Mme de Montausier. (Fléch.) Tu me vois, ô prince ! opposer la patience à un homme que la rage a *saisi*. (X. Marmier.) Un sommeil doux et puissant vint me *saisir*. (Fén.) Va voir si la douleur ne l'a pas trop *saisie*. (Rac.) Quelle fureur *saisit* votre esprit et le sien ? (Id.) Le vrai se montre aux yeux et va saisir le cœur. (Boil.)

— Absol. Frapper d'étonnement, de plaisir, de douleur, de tristesse, etc. Voilà ce qui surprend, frappe, *saisit*, attache. (Boil.)

— Faire une saisie ; arrêter, retenir par voie de saisie. Il s'emploie en ce sens, en terme de procédure, de contributions indirectes et de police. Saisir des meubles et des immeubles. Saisir une rente. Saisir réellement des immeubles. Saisir les revenus d'une terre entre les mains des fermiers. Permis de saisir. Saisir des objets de contrebande. On a saisi à la barrière une caisse de vin qui n'avait point été déclarée. Saisir les instruments de la fraude. Saisir tous les papiers. Saisir un numéro d'un journal.

— Jurispr. *Le mort saisit le vif*. A l'instant où quelqu'un meurt, son héritier devient propriétaire de son bien sans qu'il soit besoin de formalités de justice.

— *Saisir d'une affaire un tribunal, une juridiction*. Procéder devant un tribunal, porter devant lui une affaire. Il a saisi la Cour royale de son affaire. La seconde chambre du tribunal de première instance est saisie, a été saisie de cette affaire.

— Mar. Amarrer fortement, nouer avec solidité au moyen d'un cordage, d'une saisine. Saisir des embarcations sur le pont, de manière à ce qu'elles fassent corps avec le navire, et ne subissent aucun mouvement particulier. On saisit les canons, les cages à poules.

— SE SAISIR. v. pron. S'emparer, se rendre maître d'une personne ou d'une chose. En ce sens, il est toujours suivi de la préposition *de*. Se saisir de quelqu'un. Se saisir d'une chose. Se saisir de l'argent, des meubles. Se saisir du cheval. Se saisir d'une place, d'un château, d'une éminence. Se saisir d'un poste avantageux. Imaginez-vous l'application d'un enfant à élever un château de cartes ou à se *saisir* d'un papillon. (La Bruy.) Le roi de Prusse avait délogé les Suédois de cette île et s'en était *saisi*. (Volt.) Ces oiseaux babillards et malfaisants (les pies) se *saisissent* de tout ce qui brille, pour le cacher dans leurs trous. (B. de St-P.)

— Nous ne savons si c'est s'exprimer correctement que de dire avec Voltaire, il *se saisit* de la lance *près* du fer dont elle est armée. Il nous semble que *saisir* est ici synonyme de *s'emparer*, et qu'on ne s'empare pas d'une lance *à* ou *par* un endroit quelconque. Ce verbe marque une action soudaine et dont on ne mentionne pas les circonstances. On *prend* une lance par une de ses extrémités, et *prendre* équivaut encore à *saisir* et non à *se saisir de*. Peut-être eût-il valu mieux dire : il *saisit* la lance près du fer dont elle est armée.

— Par métaphore et dans le même sens. *Saisissez*-vous, si vous pouvez, de ce fantôme de gloire. (Boss.) La vanité se *saisissant* des âmes des ambitieux. (Fléch.)

— Fig. Vous avez vu deux hommes, éloignés par leur état et par leur goût des pointilleries de collége, chercher dans des disputes sages et paisibles, mais vives et profondes, à s'éclairer mutuellement, s'attaquer, se défendre, se *saisir* par toutes les prises que peut avoir l'entendement humain. (J.-J. Rouss.)

— Etre frappé subitement, être touché de plaisir, pénétré de douleur. Ce sens a vieilli. Quand on lui apprit la mort de son fils, il se saisit tellement, qu'il en mourut. Cet homme se saisit au moindre contre-temps qui lui arrive.

SAISISSABILITÉ. s. f. Etat de ce qu'on peut saisir.

SAISISSABLE. adj. des 2 g. Qui peut être saisi. Il n'est guère usité qu'en termes de procédure. Rente non saisissable.

SAISISSANT. part. prés. invar. du v. Saisir. Les accusés saisissant ce moyen de défense. [illegible]

SAISISSANT, ANTE. adj. Qui est de nature à saisir, à surprendre tout d'un coup. Froid saisissant. Une frayeur saisissante.

— Procéd. Qui saisit, au nom de qui se fait une saisie. Une partie de l'amende appartient aux commis saisissants.

— S'empl. subst. dans ce dernier sens. Le saisissant et le saisi. Cette femme est créancière et première saisissante.

SAISISSEMENT. s. m. (rad. *saisir*). Impression subite et violente causée par le froid. En se jetant à la nage dans la rivière, il a éprouvé un saisissement qui l'a rendu malade.

— Subite et violente impression de l'âme. Mourir d'un saisissement. Il n'est pas encore revenu du saisissement que lui causa cette nouvelle. Saisissement de cœur. Gens du monde, vous ne pensez pas à tant d'horribles profanations ; à la mort vous y penserez avec confusion et *saisissement*. (Boss.) Le pécheur mourant entre dans des *saisissements* où l'on ignore si c'est le corps qui se dissout ou l'âme qui sent l'approche de son juge. (Mass.)

Je me trouble moi-même, et sans frémissement
Je ne puis voir sa peine et son *saisissement*. (RAC.)

Ses regards ont changé mon âme en ce moment,
Je n'ai pu lui parler qu'avec *saisissement*. (GRESSET.)

— Escrim. Action de prendre avec la main l'épée de son adversaire.

SAISON. s. f. (pr. *sè-zon*; du lat. *statio*, station; rad. *stare*, se tenir, s'arrêter; sans doute de la direction pour ainsi dire stationnaire que prend la température après chaque renouvellement de saison; d'autres le dérivent de *satio*, époque des semailles de chaque espèce). Chacune des quatre divisions de l'année, qui la partagent en quatre parts à peu près égales, et dont les limites sont déterminées par le retour du soleil à certains points de sa route annuelle. Leurs noms sont: le printemps, l'été, l'automne et l'hiver. Le printemps commence quand le soleil traverse l'équateur céleste pour remonter vers le pôle boréal. Cette époque constitue l'équinoxe du printemps, parce que les jours sont alors égaux aux nuits pour toute la terre. Le printemps finit quand le soleil atteint sa plus grande hauteur dans le tropique du Cancer. Cette époque se nomme aussi le solstice d'été, parce que l'été commence et que le soleil, considéré dans ses distances à l'équateur, est alors stationnaire. Il redescend vers ce plan pendant tout l'été, et cette saison finit quand il y revient de nouveau, ce qui constitue un autre équinoxe qui est celui d'automne. C'est alors que l'automne commence et se continue jusqu'à ce que le soleil atteigne l'autre tropique, situé du côté austral de l'équateur, et que l'on nomme le tropique du Capricorne. Arrivé à ce point, le soleil est de nouveau stationnaire, par rapport à l'équateur, et l'on a un autre solstice, le solstice d'hiver, qui marque le commencement de cette saison. L'hiver se continue jusqu'au retour du soleil à l'équateur, où il forme de nouveau l'équinoxe du printemps. Après quoi les mêmes phénomènes se reproduisent comme auparavant. C'est aux influences variées de ces diverses positions du soleil sur la surface de la terre que nous devons les variations annuelles de la température et la cause des diverses phases périodiques qu'offre la végétation. Dans le langage ordinaire que parlent les peuples des zones tempérées, les saisons sont plutôt déterminées par les variations de la température que par les indications que nous venons d'offrir; en sorte que si quelque peuplade quittait nos climats pour aller habiter la zone tempérée australe, son langage, rigoureusement parlant, deviendrait inexact. Elle appellerait été ce qui pour nous serait hiver, printemps ce qui serait automne pour nous, *et vice versa*. Il lui serait presque impossible de suivre notre calendrier. Comment en effet son imagination pourrait-elle accepter les locutions suivantes: Les chaleurs étouffantes de l'hiver et les froids rigoureux de l'été; l'automne paré de fleurs et le printemps chargé de fruits? Pâques ne serait plus fleuries; elles ouvriraient la mauvaise saison, et la fête des Morts annoncerait le gracieux retour de la lumière. Cette observation fait voir combien le climat a de pouvoir sur le langage d'un peuple, et combien ses institutions doivent s'harmoniser avec son langage et son climat. Jeune saison. Saison fleurie, printanière. Verte saison. Saison nouvelle, tardive. Saison brûlante. L'ordre, la marche, le retour des saisons. L'intempérie des saisons, de la saison. On ne laisse pas de préférer au plus beau jour d'hiver la constante sérénité d'une *saison* plus bénigne. (Boss.) C'est une longue préparation à la mort qui vous donnera de l'assurance; autrement un philosophe vous dira en vain, vous avez assez vu les *saisons* se renouveler. (Id.) Quelques philosophes se sont représenté un Dieu oisif, laissant au hasard le cours des siècles et des *saisons*. (Mass.) Les hommes, oubliant l'auteur de leur être, croyaient être redevables des *saisons* à leurs fausses divinités. (Id.) La *saison* où l'on voit plus souvent voler les engoulevents c'est l'automne. (Buff.) M. Phipps croit qu'il a profité de la *saison* la plus favorable pour son expédition. (Id.)

La saison la plus riche et la plus fortunée,
L'automne à vos désirs est enfin ramené. (ROSSET.)

Guidant les heures enchaînées,
Le roi des astres et du jour
Chasse et ramène tour à tour
Les mois, les saisons, les années. (FAVETTE.)

Seul au centre du monde, à son poste rangé,
Le soleil voit de loin notre terre inclinée
Conduire obliquement les signes de l'année;
En cercle autour de lui promener les saisons.
(DE FONTANES.)

— *La saison nouvelle*. Le printemps. ‖ *L'arrière-saison*. L'automne, le commencement de l'hiver.

— *La belle saison*. La partie de l'année où le temps est généralement beau, c'est-à-dire la fin du printemps, l'été et le commencement de l'automne. ‖ On dit par opposition *la mauvaise saison*, qui est le reste de l'année, ou la fin de l'automne, l'hiver et le commencement du printemps.

— Époque où dominent, où se font le plus remarquer certains états, certains changements de l'atmosphère. La saison des frimas, des pluies, des orages. Les saisons varient pour les divers points de la terre suivant leur position sur la sphère. Sous l'équateur, il n'y a que deux saisons, la saison sèche et la saison des pluies; chacune d'elles se montre deux fois par an. Les deux saisons sèches sont celles pendant lesquelles le soleil monte vers l'un ou l'autre tropique, ou aux solstices de juin et de décembre, parce que le ciel est serein et sans tempêtes. Aux pôles, la saison d'hiver est la plus longue et dure toute l'année, excepté trois mois d'été à peu près qui ne font qu'un seul jour, le soleil les éclairant sans discontinuité pendant ce temps et les laissant pendant l'hiver dans d'épaisses ténèbres. Sous les tropiques, les habitants n'ont que deux saisons, l'été et l'hiver; l'hiver y est chaud et sec, mais moins que l'été.

— Dans diverses parties du midi de la France, le temps des pluies. On dit qu'il a fait une bonne saison quand la pluie est tombée au gré des cultivateurs et des vignerons. En temps de sécheresse on est dans la mauvaise saison, on attend avec inquiétude la bonne saison.

— Époque, temps où paraissent certaines productions de la terre, où l'on a coutume soit de semer soit de recueillir certains grains, certains fruits. La saison des fleurs. La saison des fruits. Saison des mars, des semailles, des foins. Les fruits de la saison. Des légumes de la saison. ‖ C'est en ce sens que l'on dit, *la saison est avancée*, pour dire que les fruits de la terre sont plus mûrs qu'ils ne le sont ordinairement à pareille époque.

— Les poëtes disent, pour exprimer le printemps, *la saison des fleurs, la saison des zéphyrs, la saison des jeux, des ris, des amours, la saison nouvelle*. Ils désignent les autres saisons par des tours analogues.

— Division d'un domaine en plusieurs parties ou soles à peu près d'égale étendue, destinées chacune à une culture particulière. Ainsi après le préjudiciable assolement triennal, on met dans la première saison du blé, dans la seconde de l'orge et de l'avoine.

— Temps où paraissent certains oiseaux, où il y en a une plus grande quantité. La saison des cailles. La saison des perdreaux. La saison des bécasses.

— Temps propre, convenable pour faire quelque chose. Faire ses provisions dans la saison. En temps et saison. Ces mets, ces vêtements ne sont plus de saison.

— Moralement, dans un sens analogue. Ce que vous dites est hors de saison. Vos conseils ne sont plus de saison. Cette entreprise est hors de saison, n'est pas encore de saison. Il en est des livres comme des fruits; ils ont leur *saison*, hors de laquelle, sans cesser d'être bons et utiles, ils ne sont plus recherchés. (***) Isocrate était à la table de Nicocréon, roi de Chypre: pressé de fournir à la conversation, il répondit: Ce que je sais n'est pas de *saison*, et ce qui serait ici de *saison* je ne le sais pas. (***) La gloire, le devoir, le péril, vous ne voyez que cela. Les retours sur la conscience sont alors moins de *saison* que jamais. (Mass.) Tous tes conseils ne sont plus de *saison*. (Rac.) L'honneur triste et honteux ne fut plus de *saison*. (Boil.) Trop de rigueur alors serait hors de *saison*. (Id.)

— On a dit autrefois, *Il est de saison que*. Soit, mais il est *de saison* que nous allions au temple. (Corn.)

— Par extens. Chaque âge de la vie. Dans ce sens on fait correspondre les quatre âges de la vie aux quatre saisons de l'année, de manière que le printemps indique la jeunesse, l'été l'âge viril, l'automne le déclin des jours, et l'hiver la vieillesse. La première saison de la vie est la jeunesse. La dernière est la vieillesse. La vie en deux *saisons* partage sa carrière. (G. Farcy.) O mon fils! puissent toutes les *saisons* de ta vie se ressembler! (P. Jauffret.) Après une certaine *saison* de la vie, on n'est plus propre au monde; il faut se hâter d'en jouir avant qu'il nous échappe. (Mass.) La vieillesse, cette dernière *saison* de la vie, qui est d'ordinaire celle des réflexions et du repentir, devient comme le dernier degré de l'impénitence des incrédules. (Id.) Daigne encor me connaître en ma *saison* dernière. (Boil.) ‖ On dit dans le même sens, La belle saison: la saison des plaisirs; la saison des amours; l'arrière-saison, etc.

Mes yeux ont vu périr dans leur jeune *saison*,
Six frères: quel espoir d'une illustre maison. (RAC.)

Tantôt le bon vieillard agitait un tison,
Tantôt son œil fixait les débris d'un vieux hêtre
Que lui-même il planta dans sa jeune *saison*.
(MASSON.)

— Les poëtes comptent volontiers les années par saisons, en observant de n'employer que les saisons qui rappellent des idées riantes, quand ils veulent peindre des objets agréables, et de nombrer par les hivers quand ils veulent, au [...] chaque saison.

— Myth. Divinités qui, chez les anciens, étaient attribuées à chaque saison de l'année. Les Grecs les représentaient en femmes. Sur les anciens monuments, les Saisons sont symbolisées par des enfants ailés, ayant chacun des attributs particuliers.

— Comm. *Marchande des quatre saisons*. Nom donné, à Paris, aux marchandes ambulantes qui, dans chaque saison, vendent les fruits ou les menus objets de consommation que cette saison produit.

SAÏTE. adj. et s. des 2 g. Géogr. anc. Habitant de Saïs. ‖ Qui appartient à Saïs ou à ses habitants.

— Chronol. Se dit d'une dynastie des rois d'Égypte qui dura 44 ans, de 762 à 718. C'est la 24e suivant le Syncelle.

SAÏTÈS. s. m. Métr. anc. Nom donné au métrète en Égypte et dans une partie de l'Asie.

SAÏTIQUE. adj. des 2 g. Géogr. anc. Qui appartient à Saïs.

— Se dit particulièrement d'une petite branche du Nil qui passait à Saïs. La branche Saïtique communiquait de la branche Agathodæmon au lac Butique et passait à Saïs.

— Paléogr. Se dit d'une sorte de papier d'Égypte. Le papier saïtique était moins large que le papier emphithéatique.

SAÏVA. s. m. Hist. ind. Sectaire adorateur de Siva. Les saïvas tracent ordinairement des signes symboliques sur leur front pour se distinguer entre eux.

SAIZIN. s. m. Comm. Drap qu'on fabriquait dans le Languedoc pour le Levant.

SAJOU. s. m. Mamm. Mot employé par plusieurs auteurs pour désigner le sapajou. V. SAPAJOU.

SAKÂ. s. m. Chron. ind. Nom donné aux différentes ères qui commencent avec un prince célèbre, et particulièrement à l'ère qui commence avec Sâlivâhana, 78 ans av. J.-C.

SAKHAR. s. m. Cabal. Mauvais génie qui s'empara du trône de Salomon, selon le Talmud.

SAKI. s. m. Mamm. Genre de sagouins ou géopithèques. Les sakis vivent dans les forêts de la Guiane et du Brésil, et se nourrissent de fruits et d'insectes. On les nomme vulgairement *singes à queue de renard* ou *singes de nuit*, parce qu'ils ont les yeux conformés pour la vision nocturne. On divise ces sakis en deux sections, les sakis proprement dits et les sakis roux.

SAL. s. m. Nom latin du sel commun. Ce nom s'est conservé dans presque toutes les langues de l'Europe, avec de légères modifications qui n'en cachent pas la racine. Dans le français l'*a* s'est changé en *e* au mot *sel*, mais cet *a* s'est conservé dans tous les mots composés, comme *salade*, *salifier*, etc. Autrefois même, on disait en France *sal* pour sel. *Grand sal*, gros sel.

— Géogr. *Ilha do sal*. (en franç. *Ile de sel*). La plus orientale des îles du cap Vert, ainsi nommée de la grande quantité du sel qu'on y recueille.

SALA ou **SALBERG**. Géogr. Petite ville de Suède, dans la Westmanie. Source d'eau minérale et riche mine d'argent.

— Rivière d'Allemagne qui se jette dans la Saltz, non loin de Saltzbourg.

SALA. s. f. Relat. Prière que les Turcs récitent le vendredi, à neuf heures du matin.

SALABRE. s. m. Pêch. Espèce de truble à manche, avec lequel on prend le poisson dans les trous des bourdigues.

— *Salabre de fond*. Drague que l'on soutient, à l'aide de cordes, au fond de la mer.

SALACIE. adj. et s. f. (du lat. *salum*, l'eau salée, la mer). Surnom d'Amphitrite, femme de Neptune. Des auteurs en ont fait une divinité particulière, d'autres une néréide.

— Reflux de la mer personnifié.

SALACIE. s. f. Polyp. Genre de polypiers flexibles, dont les caractères sont: polypier phytoïde articulé, cellules cylindriques, longues, accolées au nombre de quatre, avec leurs ouvertures sur la même ligne, et verticillées; ovaires ovoïdes tronqués.

— Bot. Genre de plantes établi sur un arbrisseau de la Chine à feuilles alternes, ovales, pétiolées, écartées et à fleurs axillaires.

SALACITÉ. s. f. (du lat. *salacitas*; rad. *sal*, sel). Disposition, violente inclination aux actes amoureux; lubricité. La salacité des Satyres.

SALACZAC. s. m. Ornith. Espèce de martin-pêcheur des Philippines, à plumage peint de diverses couleurs et à long bec rouge.

SALADE. s. f. (du lat. *salata* ou *salcedo*; rad. *sal*, sel). Mets composé de plantes potagères auxquelles on ajoute quelques herbes aromatiques, et qu'on assaisonne avec du sel, du poivre, de l'huile, du vinaigre, et quelquefois de la moutarde. Bonne salade. Grande salade. Salade de petites herbes. Salade de laitues, de pourpier, de concombres, de raiponce, de betteraves, de chicorée, de céleri. Salade cuite. Salade confite. Assaisonner la salade. Faire la salade. Retourner, fatiguer la salade. Salade sans fourniture. Les salades varient selon les saisons. On commence à manger [...] ne mêle habituellement à cette espèce de salade aucune herbe ni fournitures. (Brill.-Sav.)

A côté de ce plat paraissaient deux salades,
L'une de pourpier jaune et l'autre d'herbes fades.
(BOILEAU.)

— Ces herbes, ces légumes, avant qu'ils soient assaisonnés. Cueillir une salade. Éplucher, laver une salade. Le cresson de fontaine est une salade d'hiver. La laitue est de toutes les salades celle qu'on aime le mieux et le plus généralement.

— Par extension. Mets composé, soit de fruits, soit de viandes froides ou de poissons assaisonnés comme une salade de légumes. Salade de câpres. Salade de volaille. Salade d'anchois, de homard. On doit employer préférablement pour les salades de viandes la chair des poulets gras ou des perdreaux cuite à la broche et refroidie. (Brill.-Sav.) Il est bon de faire mariner les viandes pendant quelques instants à l'huile et au vinaigre, avant de les ajouter au reste de la salade. (Id.)

— *Salade d'oranges*. Oranges coupées par tranches et assaisonnées avec du sucre et de l'eau-de-vie.

— *Salade de cerises*. Nom donné improprement à une portion de cerises à l'eau-de-vie.

— Prov. *C'est une salade de Gascon*. Se disait autrefois d'une corde de pendu.

— Bot. *Salade de chanoine*. Nom vulgaire de la valériane. ‖ *Salade* ou *laitue de chouette*. Espèce de véronique. ‖ *Salade de grenouille*. Nom vulgaire de la renoncule des marais. ‖ *Salade de matelots*. Nom que les colons français du Sénégal donnent à une plante de ce pays dont ils mangent les feuilles comme celles du pourpier. C'est une espèce d'héli-anthémoïde. ‖ *Salade de porc*. Nom vulgaire de la porcelle à longues racines. ‖ *Salade de taupe*. Le pissenlit.

— Man. Mélange de pain et de vin qu'on donne aux chevaux pour les rafraîchir, quand on veut qu'ils fassent de suite une grande traite sans entrer à l'écurie.

SALADE. s. f. (du lat. *celare*, céler, cacher, couvrir; on trouve *celata* ou *salada* dans les glossaires de Du Cange et de Carpentier, et dans la langue ital. *celata* veut dire heaume, casque). Anc. art milit. Sorte de casque que portaient les chevau-légers. Ce mot n'est plus d'usage que dans le style burlesque. Prendre sa salade. Mettre sa salade. Se couvrir de sa salade. La salade en tête.

Et le mufle du monstre, en *salade* formé,
Et d'un double rubis en dedans allumé,
Semble du feu qu'il jette et des dents qu'il avance,
Des plus braves Français défier la vaillance.
(LE P. LE MOINE.)

— Se dit quelquefois dans le style burlesque pour la Tête.

Que la tigne avec la pelade
Se jette dessus ma *salade*,
Si j'y songe tant seulement. (ST-AMANT.)

— Soldat qui porte une salade. On envoya contre l'ennemi six cents salades. ‖ *Donner une salade à quelqu'un*. Le tancer, lui faire une correction. Ce proverbe vient de ce que, lorsqu'un soldat avait commis quelque faute, on lui mettait une salade, un casque sur la tête, et on le traitait de la même manière que les soldats auxquels on donnait le morion.

SALADELLE. s. f. Bot. Nom que l'on donne dans quelques cantons à la statice maritime.

SALADIER. s. m. (rad. *salade*). Plat assez large et profond où l'on assaisonne et où l'on sert la salade. Saladier d'argent. Saladier de faïence, de porcelaine. Beau saladier.

— Panier à jour, en osier ou en fil de fer, dont on se sert pour secouer la salade, après qu'elle a été épluchée et lavée.

— Ce que contient un saladier. Manger un saladier de laitues, de chicorée. Un saladier de céleri.

SALADIN ou **SALA-EDDIN**. Le héros musulman de la troisième croisade, fils d'Ayoub et neveu de Cherkou, général des armées du calife Noureddin. Joueur et libertin dans sa jeunesse, il devint ensuite grave et religieux, et se distingua tellement par son courage, que Noureddin lui conféra la dignité de visir avec le titre de [...] victorieux. Après la mort de Noureddin, il s'empara de la souveraineté au préjudice du fils du calife défunt; conquit l'Égypte, la Syrie, l'Arabie, la [...] et la Mésopotamie, et fonda la dynastie des Ayoubites. Portant les armes contre les chrétiens, il fut vaincu à Ascalon, vainqueur à Tibériade, et s'empara de Jérusalem. Cet événement entraîna une troisième croisade, à laquelle Saladin résista victorieusement. Il mourut en 1193, admiré des chrétiens et pleuré des musulmans pour sa bravoure et son humanité.

SALADIN, **INE**. adj. Hist. Qui appartient au soudan Saladin.

— *Dîme saladine*. Dîme qui fut imposée en France et en Angleterre en 1188, pour amasser des fonds nécessaires à la croisade que Philippe-Auguste et Richard Cœur-de-lion entreprirent contre Saladin, qui venait de s'emparer de Jérusalem. L'ordonnance qui institue la dîme saladine portait que tous ceux qui ne seraient point de la croisade, même les ecclésiastiques, excepté les chartreux, les bernardins et les religieux de Fontevrault, payeraient une fois la dîme de leur revenu et de la valeur de leurs meubles.

[...] d'Espagne qui se jettent dans la baie de Cadix.

— Hist. *Bataille de Salado*. Victoire d'Alphonse, roi de Castille, sur plusieurs rois maures, le 3 novembre 1340.

SALAGE. s. m. Action de saler. Procéder au salage d'un porc.

— Résultat de cette action. Le salage d'un porc coûte tant.

— Quantité de sel que demande cette opération. Le salage coûte plus que l'achat de la bête.

— Anc. jurispr. Impôt sur le sel, gabelle. Payer le salage. ‖ Droit de prendre une certaine quantité de sel sur chaque bateau qui passait en certains lieux, ou qui abordait en certains ports.

SALAGRAMAN. s. m. Minér. Nom que donnent les Indiens à la cavité laissée par une ammonite dans un schiste argileux, cavité où ils supposent que Vichnou s'est incarné.

SALAIRE. s. m. (du lat. *salarium*, qui chez

les Romains a signifié la quantité ou le prix du sel (*sal*) qu'on donnait aux officiers de l'armée pour la paye, et au figuré, Solde, gage, récompense du travail). Prix ou récompense du travail, des services qu'on a rendus, des bonnes actions qu'on a faites. Recevoir le salaire de son travail. Payer le salaire à un artisan. Il lui faut tant pour les salaires et vacations. Toute peine mérite salaire. Un faible, un modique, un chétif salaire. Il ne faut point retenir le salaire des domestiques, des artisans. Est-ce là le salaire des services que je lui ai rendus? On eût vu la papauté fermant les plaies des peuples blessés, réclamant pour eux leur *salaire* à la fin d'une si terrible journée. (E. Quinet.) Mais voulant de ses soins exiger le *salaire*. (Boil.)

Ah! dormez, et laissez à des chantres vulgaires
Le soin d'aller sitôt mériter leur *salaire*. (Boil.)

— Se dit particulièrement, en économie politique, Prix du travail journalier de l'ouvrier, moyen de vivre pour celui qui n'ayant ni propriété foncière ni capital, ou n'en possédant que d'insuffisants, a recours au travail pour y suppléer. Réduction du salaire. Augmentation du salaire. L'économie industrielle qui subordonne tout aux calculs des produits, et s'inquiète peu des agents du travail, n'envisage dans le *salaire* que le prix de la main d'œuvre. (De Vitry.)

— Par extension. Condition de l'homme salarié. On a dit que le *salaire* n'était que l'esclavage prolongé; vérité terrible, et qu'il faut reconnaître, sinon pour la totalité, au moins pour une multitude toujours trop nombreuse de salariés. (De Vitry.)

— Il est beau au figuré, où il se dit du châtiment comme de la récompense. Il avait fait une méchante action, il en a reçu le salaire. Il a eu le salaire de ses crimes. Voilà tous mes forfaits : en voici le *salaire*. (Rac.)

Et l'ingrate en fuyant me laisse pour *salaire*
Tous les noms odieux que j'ai pris pour lui plaire.
(Racine.)

N'imputez qu'à Pallas un exil volontaire,
Son orgueil dès longtemps exigeait ce *salaire*. (Id.)

Vous n'aurez point pour moi de langages secrets,
J'entendrai des regards que vous croirez muets;
Et sa perte sera l'infaillible *salaire*
D'un geste ou d'un soupir échappé pour lui plaire.
(Id.)

SALAISON. s. f. Action de saler des provisions de bouche, viande ou poisson, pour les conserver longtemps. La salaison des porcs, des sardines, des harengs, des morues, du bœuf, des oies. La salaison du beurre, du porc frais se fait en tel temps. Pendant la salaison. Pendant le temps de la salaison. Toutes les viandes peuvent indistinctement être soumises à la *salaison* et fournir des résultats plus ou moins utiles à l'économie. (Parment.) Ce ne sont pas seulement les oies qu'on soumet aux *salaisons*, le dindon et le canard se salent aussi très-bien. (De Morog.) Olivier de Serres indique les vaches, les chèvres comme propres aux *salaisons*. (Id.)

— Viande ou poisson salé. Les salaisons ne conviennent pas aux peuples méridionaux. Aimer les salaisons. Embarquer beaucoup de salaisons dans un vaisseau. L'usage prolongé des salaisons donne le scorbut.

SALAM. s. m. Min. Nom donné dans l'Inde aux rubis orientaux. Les pierres précieuses appartiennent à l'espèce corindon, ainsi que le saphir.

SALAMALEC. s. m. (du turc *salam-aleikoum*, la santé soit avec vous). Salut à la turque, qui signifie, Dieu vous garde, la paix soit avec vous. On s'en est servi longtemps à Paris, à table, pour saluer une personne en buvant à sa santé. On l'emploie quelquefois aujourd'hui familièrement et en plaisantant pour, Révérence profonde. Il m'a fait un grand salamalec.

— *Salamalec lyonnais*. Conte fort plaisant et bien tourné que M. de la Monnoye insère dans le tome troisième des Ménagiana.

SALAMANDRE. s. f. (du gr. *salamandra*). Erpét. Genre de reptiles batraciens, comprenant des animaux qui ont le corps allongé et terminé par une longue queue, qui sont munis de quatre pattes latérales de même longueur, non palmées en général et présentant quatre doigts dépourvus d'ongles. La tête des salamandres est aplatie, l'oreille est entièrement cachée sous les chairs et dépourvue de tympan; les mâchoires sont armées de dents nombreuses et petites, de [illegible] longitudinales; la langue est constituée comme celle des grenouilles. A l'état adulte les salamandres ont une respiration pulmonaire, mais les têtards respirent par des branchies en formes de houppes.

— Les salamandres ne sont point pourvues de couleurs brillantes. Leur peau tuberculeuse, toujours gluante, fort semblable à celle des crapauds, leurs mouvements lents, leur habitation dans les lieux fangeux ou sombres, les rendent l'objet de la défaveur générale. Les salamandres terrestres jouissent de la faculté de faire sortir de la surface de leur corps une humeur blanchâtre, gluante, d'une odeur forte et d'une saveur très-âcre. C'est surtout quand on les maltraite qu'elles laissent transsuder cette liqueur, qui n'est nullement venimeuse. Lorsqu'on les jette sur les charbons ardents l'humeur qu'elles répandent est très-abondante; de cette observation est peut-être née la fable qui nous représente la salamandre comme incombustible. Quoiqu'il en soit, quelques instants après avoir été jeté dans le feu l'animal éprouve d'horribles contractions et est bientôt consumé, comme tous les autres êtres de la nature.

— Le nom des salamandres, dit Latreille, est depuis longtemps fameux; l'amour du merveilleux s'est plu à les tirer de l'obscurité à laquelle elles semblent avoir été condamnées par l'auteur de la nature. Considérées comme des êtres privilégiés qui bravaient la puissance du plus actif des éléments, elles fournirent à l'amour des emblèmes souvent plus brillants que fidèles. Le temps a dissipé les prestiges de cette fausse gloire; tout le monde sait aujourd'hui que les salamandres exposées à l'action du feu y trouvent, comme les autres animaux, un principe destructeur qui les réduit en cendres. La salamandre ainsi que l'escargot a la faculté de régénérer ses membres si on les lui coupe. Ses yeux même se reproduisent en deux, trois ou six mois.

— Bot. *Salamandre pierreuse*. Nom donné à l'amiante flexible, qui ne brûle point quand on la jette dans le feu. La salamandre est semblable à de la laine. Elle croît sur du métal. On en fait des étoffes que l'on blanchit par le moyen du feu. Cette faculté de résister au feu lui a fait donner le nom de salamandre.

— Anc. chim. *Sang de salamandre*. Vapeur rouge qui s'élève pendant la distillation de l'esprit de nitre.

— Philos. hermét. *La salamandre qui est conçue et qui vit dans le feu*. L'élixir ou la pierre parfaite rouge. ‖ Le mercure philosophal. ‖ Le soufre incombustible.

— Partie des attributs de François Ier, roi de France. Ce roi, célèbre par sa passion pour les femmes et ses amours souvent d'un si mauvais choix, avait en effet pris pour devise une salamandre dans le feu, avec cette devise ingénieuse : *J'y vis et je l'éteins*. L'architecte de Chambord, pour flatter ce prince galant, avait enlacé des salamandres dans presque tous les chapiteaux et frises de ce château célèbre. On voyait autrefois à Fontainebleau deux vers latins, écrits en lettres d'or, à la louange de François Ier, et qui étaient ainsi conçus :

Ursus atrox, aquilæque leves, et tortilis anguis
Cesserunt flammæ jam, salamandra, tuæ.

C'est-à-dire : Voilà que l'ours féroce, l'aigle rapide, et le serpent aux replis tortueux ont cédé à tes flammes, ô salamandre!

— Fig. *Salamandre* politique, il lui fallait pour vivre le feu de la discorde. (De Pradt.)

SALAMANDRIDE. adj. des 2 g. Erpét. Qui ressemble à une salamandre. ‖ SALAMANDRIDES. s. m. pl. Famille de reptiles qui a pour type la salamandre.

SALAMANDRIN, INE. adj. Erpét. Qui ressemble à la salamandre. ‖ SALAMANDRINS. s. m. pl. Famille de reptiles qui a pour type le genre salamandre.

SALAMANDROÏDE. adj. des 2 g. (du gr. *salamandra*, salamandre; *eidos*, ressemblance). Erpét. Qui ressemble à une salamandre. ‖ SALAMANDROÏDES. s. m. pl. Famille de reptiles qui a pour type le genre salamandre.

SALAMANDROLOGIE. s. f. (du gr. *salamandra*, salamandre; *logos*, discours). Traité de la salamandre, description des salamandres. Wurbain a publié une salamandrologie.

SALAMANDROPS. s. m. Zool. Genre de reptiles batraciens.

SALAMANIE. s. f. Relat. Espèce de flûte de roseau, en usage chez les Turcs.

SALAMANQUE. Géogr. Province d'Espagne, qui faisait autrefois partie du royaume de Léon. Elle est située entre celles de Toro, Zamora, Madrid et Palentia; 240,000 hab. Elle est fertile et industrieuse.

— Grande et célèbre ville d'Espagne, chef-lieu de la province du même nom, sur la rivière de Tormes, que traverse un pont de vingt-cinq arches, construit par les Romains. Cette ville est bien bâtie. Places et monuments magnifiques. Université fameuse, surtout au moyen âge. La cathédrale est une des plus belles églises d'Espagne.

SALAMBO. s. f. Divinité des Babyloniens dont les attributs étaient les mêmes que ceux de Vénus.

SALAMINE. Myth. Nymphe, fille du fleuve Asopus et de Méthone. Neptune la conduisit dans une île à laquelle elle donna son nom et où elle [illegible]

— Géogr. anc. Ile de l'Archipel située vis-à-vis Eleusis en Attique, dont elle n'est séparée que par un canal d'environ un kilomètre. Salamine s'appela primitivement Scyras ou Cenchria, de Cenchrée son premier roi, et fut habitée par les Ioniens, puis par les habitants des îles et des contrées voisines. Elle eut longtemps des rois particuliers dont le dernier fut [illegible], qui la céda aux Athéniens. ‖ *Bataille de Salamine*. Grande victoire navale remportée par Thémistocle sur la flotte de Xerxès, roi des Perses, 480 ans av. J.-C. Ces derniers avaient deux mille vaisseaux et les Grecs trois cent quatre-vingt.

— Ville de Chypre, aujourd'hui Porto-Constanza, sur la côte occidentale, dont la fondation est attribuée à Teucer et à une colonie de Salaminiens. Salamine fut renversée par un tremblement de terre et rebâtie par l'empereur Constance II.

— s. f. Un des deux navires sacrés des Athéniens. La Salamine fut conservée depuis Thésée, qui s'en servit pour son voyage en Crète, jusque sous Ptolémée Philadelphe. On remettait avec soin des planches neuves à la place de celles qui vieillissaient : de là est venue la dispute célèbre entre les sophistes pour savoir si la Salamine était toujours le même vaisseau. Elle servait à porter les officiers dans leurs départements respectifs et ramenait les officiers déposés. Elle servait aussi à porter à Délos les offrandes des Athéniens.

SALAMINIEN, ENNE. adj. et s. Habitant de Salamine, natif de Salamine.

— Qui appartient à Salamine et à ses habitants.

— Se disait aussi du vaisseau la Salamine. La galère salaminienne.

SALAMINIENNES. s. f. pl. Fêtes en l'honneur de Jupiter adoré à Salamine.

SALANGA ou **SALANGANE.** s. f. Nom que l'on donne aux Philippines à une petite hirondelle de rivage, qu'on nomme aussi hirondelle de mer. La salangane est renommée pour ses nids, qui sont en Chine l'objet d'un commerce important comme objets comestibles. Ces nids sont pareils à des bénitiers, formés d'une matière transparente, jaunâtre et analogue à la colle de poisson. Quelques naturalistes disent qu'ils sont composés d'une matière visqueuse provenant de l'estomac même de ces oiseaux; les autres, du frai de poisson qu'ils ramassent dans la mer. La matière de ces nids est fade et cependant très-estimée des Orientaux. On les trouve dans les grottes des rochers près de la mer, qui en sont toutes tapissées.

SALANGUET. s. m. Ornith. Nom donné dans quelques cantons à l'ansérine maritime.

SALANT. adj. m. D'où l'on tire du sel. Marais salant. Puits salant. V. MARAIS.

SALANX. s. m. Ichthyol. Sous-genre de poissons ésoces.

SALAPIE. Géogr. anc. Ville de la Pouille, célèbre par le séjour qu'y fit Annibal après la bataille de Cannes. Aujourd'hui Torre delle Saline.

SALARIA. adj. f. (du lat. *sal*, sel). Ant. rom. Se dit d'une des portes de Rome et d'une rue qui conduisaient au pays des Sabins, et par où l'on portait le sel provenant des marais voisins de Rome. La porte Salaria.

SALARIAT. s. m. État, condition d'une personne salariée.

SALARIÉ, ÉE. part. pass. du v. Salarier. S'empl. adjectiv. Il a été mal salarié. Chaque individu est logé et *salarié* par la communauté. (Malte-Brun.)

— Qui reçoit des gages, un salaire. Un homme salarié par les ennemis de l'État. Salarié par la police.

— S'emploie quelquefois substantivement dans ce dernier sens. Les salariés de l'État, du gouvernement.

SALARIEMENT. s. m. Action de salarier. Néologisme rarement employé.

SALARIER. v. a. 1re conj. (du lat. *sal*, sel; on payait souvent en sel le travail des ouvriers. Ce mot avait vieilli du temps de Richelet; il est tout à fait rajeuni depuis que le nombre des salariés est prodigieusement augmenté). Il prend deux [illegible] la première et à la deuxième personne du pluriel de l'imparfait de l'indicatif et du présent du subjonctif. *Nous salariions, vous salariiez. Que nous salariions, que vous salariiez.* Récompenser, donner le salaire qui est dû. Salarier des troupes.

SALASSE. adj. et s. Géogr. anc. Peuple de la Gaule cisalpine, dans une vallée comprise entre les Alpes grecques et les Alpes pennines. Les Salasses opposèrent à Rome la plus vive résistance, et taillèrent en pièces dix mille Romains, commandés par Appius Claudius.

SALAUD, AUDE. adj. (dépréciatif de *sale*). Qui est sale, malpropre. Que cet homme est salaud! Vous êtes une petite salaude.

— substantiv. C'est un salaud, une salaude. Allez vous nettoyer, petit salaud.

SALAXIS. s. m. Bot. Genre de plantes de la famille des bicornes, renfermant trois arbustes de l'île Bourbon.

SALBANDE. s. f. Minér. Nom de deux couches, dont l'épaisseur varie depuis quelques [illegible] la roche de part et d'autre. La salbande sur laquelle s'appuie le filon s'appelle le *lit*, le *chevet* ou le *mur du filon*; celle qui le couvre se nomme le *toit du filon*.

SALDANHA. Géogr. Grande baie située sur la côte occidentale d'Afrique, en allant au cap de Bonne-Espérance, entre la baie Sainte-Hélène, et la baie de la Table au sud. C'est dans la baie de Saldanha que les Anglais s'emparèrent sans coup férir de toute la flotte hollandaise, le 16 août 1796.

SALDE. s. f. Entom. Genre d'insectes hémiptères, famille des géocorises, comprenant un très-petit nombre d'espèces toutes propres à l'Europe, et parmi lesquelles on remarque comme genre type la salde [illegible]. La salde porte de fort belles fleurs couleur écarlate, qui forment une espèce de panache.

SALE. adj. des 2 g. Qui n'est pas net, qui est malpropre, plein d'ordures. Être toujours crasseux et sale. Avoir les mains sales. Linge sale. Chemise sale. Vaisselle sale. Une chambre sale. Ces rues sont très-sales en hiver. Une femme qui laisse sa maison et ses enfants *sales*, pour chercher les plaisirs, est le pire de tous les fléaux. (Mont.) Pourquoi courir avec vos pieds mignons et vos chaussons soyeux dans des chemins aussi *sales*? (Scarr.)

— *Gris sale*. Gris terne, qui n'a pas l'œil du gris ordinaire, qui n'est pas [illegible] sujet à se tacher. Des murs peints en gris sale. Ces boiseries sont peintes en gris sale.

— *Son pinceau est sale*. Se dit d'un peintre dont les teintes sont embrouillées, confuses, mal fondues. Le pinceau de Rembrandt est sale, mais d'un grand effet. ‖ On dit dans un sens analogue, *La couleur de ce tableau est sale*.

— Fig. Obscène, déshonnête, qui blesse la pudeur et la modestie. Des paroles sales. Des discours sales. Des actions sales. Des idées, des images sales. Cet homme n'a que des paroles sales à la bouche. Il n'y a que les gens mal polis, ou les faux plaisants, qui pensent se rendre agréables par cette liberté, qui expriment grossièrement les choses *sales*. (Caill.) Les paroles *sales* blessent également la politesse et la raison. (Esp.)

Mais le plus beau projet de notre académie,
C'est le retranchement de ces syllabes *sales*,
Qui dans les plus beaux mots produisent des scandales.
(Rousseau.)

— Qui est contraire à l'honneur, à la délicatesse. C'est une affaire bien sale. Il s'est laissé guider dans cette affaire par un sale intérêt.

— Mar. Se dit des mers et des côtes dangereuses, pleines de bancs, de basses ou brisants. Mer sale. Côte sale. Toutes les mers et côtes de Hollande sont sales et pleines de battures et de sables.

— *Vaisseau sale*. Vaisseau qui a été longtemps à la mer, et au fond duquel se sont attachés des coquillages, des filandres, des mousses, des herbes.

— Prov. et fig. *Son cas est sale*. Se dit d'un homme qui a commis quelque mauvaise action, pour laquelle il doit craindre les poursuites de la justice. ‖ On dit pop., qu'*un homme est curieux en linge sale, qu'il porte le deuil de sa blanchisseuse*, quand il ne change pas souvent de linge. ‖ *Sale comme une huppe*. Se dit de quelqu'un qui est malpropre, par allusion au nid de la huppe, qui est en effet très-sale et très-infect, inconvénient nécessaire et qui résulte de la forme même du nid, qui est très-profond. ‖ *Laver son linge sale en famille*. V. LINGE. ‖ *Paquet de linge sale*. V. LINGE.

SALÉ, ÉE. part. pass. du v. Saler. S'empl. adjectiv. Qui est salé. Viande salée. Bœuf salé. Gigot de pré-salé. Hareng salé. Beurre salé. Cela est salé comme mer. Les endroits les plus secs et les moins chauds sont ceux qui conviennent le mieux à la conservation des viandes *salées*. (Parment.) La baleine peut donner plus de six mille tonneaux d'huile; et Duhamel assure que lorsqu'elle est *salée*, elle peut être recherchée comme un mets délicat. (Lacépède.)

— Qui contient du sel. Eaux salées. Sources salées. L'eau de la mer est salée. Il se manifeste souvent, dans leur éruption, des torrents d'eaux qui ne sont point *salées*, et qui sortent de leurs flancs en si grande abondance, qu'ils submergent quelquefois les campagnes qui sont à leur base. (B. de St-P.) Le lac aux environs de Courtaison (principauté d'Orange) ne reçoit point de rivière; il faut donc nécessairement qu'il sorte du fond des sources d'eau *salée* pour l'entretenir. (Buff.) Il est probable que les sources *salées* leur doivent leur origine. (Cuvier.)

— Qui a le goût, la saveur du sel. Lorsque l'on combine l'acide vitriolique avec l'alcali végétal, il en résulte un sel cristallisable, d'une saveur amère et salée, auquel on a donné plusieurs noms différents, et singulièrement celui de tartre vitriolé. (Buff.) Au lieu que les eaux pluviales les plus pures, et recueillies en plein air avec précaution, pour éviter tout mélange, donnent après l'évaporation une poudre terreuse très-fine, d'une saveur sensiblement salée, et du même goût que le sel marin. (Id.)

— Poét. *La plaine, les plaines salées*. S'est dit autrefois pour la Mer.

Il faut dans la plaine *salée*
Avoir lutté contre marée. ([illegible])
[illegible] à leur gré les campagnes *salées*.
(Rousseau.)

— Fig. et fam. Piquant, vif, offensant. Raillerie salée. Épigramme salée.

— *Propos salé*. Propos trop libre, un peu obscène.

— Fam. et pop. Qui est vendu trop cher, ou à qui on a demandé un prix trop élevé. Vous avez voulu aller dans ce restaurant, et vous avez été salé. Quoi! il veut vendre cela quarante francs? c'est salé!

— *Prov. Bourguignon salé*. V. BOURGUIGNON.

— adv. Avec un goût salé. Il aime à manger salé, c'est-à-dire il aime à manger les mets relevés par un assaisonnement salé. Dans ce cas, salé est invariable, et notre analyse en donne la raison. C'est à tort que dans la plupart des dictionnaires ce mot ainsi employé est regardé comme un adjectif pur et simple; c'est bien un adjectif, il est vrai, mais un adjectif pris adverbialement.

SALÉ. s. m. Chair de porc salée. Voilà de

bon salé. Ce salé est gâté. Des côtelettes de salé. Le salé ne convient pas à tous les estomacs.

— *Petit salé.* Chair de cochon nouvellement salée. Manger du petit salé aux lentilles.

— Anc. jurispr *Franc-salé.* Droit qu'avaient quelques officiers ou communautés, de prendre du sel aux greniers, franc d'impôt. Les secrétaires du roi avaient le franc-salé.

SALÉ. Géogr. Ville ancienne et forte de la côte occidentale d'Afrique, avec un bon port sur l'Océan et plusieurs forts, dans le royaume de Maroc. La rivière de Rabath la divise en deux villes. Le vieux Salé et le nouveau Salé. Ville fameuse par ses pirateries.

SALÈGRES. s. f. pl. (du lat. *sal*, sel). Nom qu'on donne dans quelques pays aux matières pierreuses, pénétrées de soude muriatée, qu'on trouve dans les mines de sel gemme et dans les terrains d'où sortent les mines salées. On met des salègres dans les étables pour les faire lécher aux moutons et aux autres bestiaux.

SALEM. (en hébr. *paix*). Géogr. Ville de Palestine, où régnait Melchisédech. On n'est pas d'accord sur sa position. L'opinion la plus commune la confond avec Jérusalem.

SALEMENT. adv. D'une manière sale. Tenir des enfants salement. Il mange salement. Il est couché salement.

— D'une manière déshonnête. Se conduire salement dans une affaire.

SALENTE. Géogr. Nom que l'on donne à la capitale supposée des Salentins.

— *Cap de Salente.* Cap d'Italie, au S.-E. de l'Iapygie et du pays des Salentins, sur la mer Ionienne, aujourd'hui cap Leuco.

SALENTIN, INE. adj. et s. Géogr. anc. Peuple de la Grande-Grèce, dans l'Iapygie, au S.-O. Strabon pense que les Salentins sont originaires de Crète, d'où ils vinrent avec Idoménée.

SALEP. s. m. (pr. *ça-lepp*). Substance végétale et alimentaire qu'on prépare avec des racines de plusieurs orchies, et dont les Orientaux surtout font un grand usage. On dépouille ces racines de leurs fibres, de leur enveloppe et des bulbes desséchées de l'année ; après les avoir lavées à l'eau froide, on les fait bouillir un moment dans de nouvelle eau ; ensuite elles sont égouttées, enfilées et séchées au soleil, où elles prennent la consistance et la dureté de la gomme arabique. Quand on veut s'en servir, on les met en poudre qu'on réduit en gelée au moyen de l'ébullition dans l'eau. Cette gelée fournit une nourriture saine et légère, convenable surtout aux malades.

— *Salep des pauvres gens.* Salep préparé avec de la pomme de terre pelée, divisée par rouelles, cuite à moitié par plusieurs bouillons dans l'eau, séchée au four, ce qui la rend transparente et solide, réduite en poudre sous le poids d'un pilon.

SALER. v. a. 1re conj. (du lat. *sal*, sel). Assaisonner avec du sel. Saler une soupe, une sauce. Ne le salez pas tant. Ce cuisinier sale trop tout ce qu'il fait. Quelques médecins prétendent qu'il est bon de saler et d'épicer fortement les mets. C'est en salant bien les mets que l'on provoque une abondante salivation, qui aide à la mastication et qui donne aux aliments une élaboration préparatoire à la digestion.

— *Saler le pot.* Mettre du sel dans le pot.

— Absol. Ce cuisinier sale trop. Il vaut mieux saler trop peu que trop, on remet facilement du sel à des mets, on ne saurait en ôter.

— Mettre du sel sur les chairs crues pour les préserver de corruption et les garder longtemps. Saler du bœuf, du cochon. Saler des harengs, des morues. On fait une grande consommation de sel pour saler les viandes et le poisson que l'on veut conserver. La saison la plus favorable pour *saler* indistinctement toutes les viandes est l'hiver. (C. Parment.) C'est une erreur de croire qu'il faille choisir absolument le temps de la pleine lune pour tuer ou *saler* le bœuf. (Id.) C'est par un procédé à peu près semblable qu'on parvient à *saler* la chair des autres quadrupèdes. (De Morog.) La quantité de viande qu'il faut *saler* pour les besoins de la maison dépend de la saison. (Id.) Les petits ménages qui se bornent à *saler* quelques livres de cochon ont le soin d'examiner si la viande n'est pas salée au moment de s'en servir. (Id.)

— Techn. *Saler les cuirs.* Les saupoudrer de sel marin, afin qu'ils ne se corrompent point en attendant le tannage.

— Fig. et pop. *Ce marchand sale bien ce qu'il vend.* Il vend sa marchandise trop cher. ‖ On dit aussi dans le même sens, *il sale ses pratiques.*

— SE SALER. v. pron. Être salé. Il faut qu'elles [illegible] facilement la graisse, car la viande maigre se *sale* mal. (De Morog.)

— Saler ses mets. Voici le sel, salez-vous. La cuisinière n'a pas mis assez de sel, salez-vous. Que chacun se sale selon son goût.

SALERAN. s. m. Ouvrier qui donne les dernières façons au papier.

SALERNE. Géogr. Ville du royaume de Naples, chef-lieu de la principauté citérieure. Port sur le golfe qui porte le même nom. Pop 10,000 âmes.

— Hist. *École de Salerne.* École de médecine transférée à Salerne par Robert Guiscard, à la fin du XIe siècle. Cette école dut son origine au couvent du mont Cassin, dont les moines soignaient les malades, et qui, dès le IXe siècle, était un des principaux dépôts des connaissances médicales de l'époque. L'école de Salerne, dirigée par des moines de ce couvent, fut accrue par l'empereur Fréderic II, qui fonda l'université de Salerne en 1203. Elle conserva sa célébrité jusqu'au XIVe siècle. Alors elle fut éclipsée par l'université de Bologne et par celle de Paris.

— Philol. *École de Salerne.* Poème hygiénique de Jean de Milan, en vers latins, dont il ne nous reste que 373 vers. Cet ouvrage, plein de négligences et d'incorrections, est très-curieux en ce qu'il fait connaître l'état de la science médicale au XIIe siècle en Orient et en Occident. On en a donné plusieurs traductions.

SALERNITAIN, AINE. adj. et s. Habitant de Salerne.

— Qui appartient à Salerne, à ses habitants ou à son école de médecine. Ecole, médecine salernitaine.

SALERON. s. m. (du lat. *sal*, sel). La partie supérieure et creuse d'une salière. Celle où on met le sel.

SALERS. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Mauriac (Cantal); 1,850 hab.

SALES. Géogr. Ancien château de Suisse, près de Genève, célèbre par la naissance de saint François de Sales.

SALETÉ. s. f. (rad. *sale*). Qualité de ce qui est sale, malpropre. Etre ennemi de la saleté. La saleté des habits, du linge, des meubles. La saleté des rues. Cet homme est d'une grande saleté, d'une saleté dégoûtante. La saleté est dégoûtante chez l'homme ; elle est affreuse chez une femme.

— Ordures, choses sales par elles-mêmes. Il y a ici de la saleté, des saletés qu'il faut ôter.

— Fig. Obscénité. La saleté de cette chanson est révoltante. Ce discours, ce propos est rempli de saletés. La saleté se montre avec les images les plus dégoûtantes dans tout cet ouvrage. La langue française est chaste jusqu'au scrupule, et ne peut souffrir les moindres *saletés.* (Charp.) Les satires même, qui avaient été un égout de *saletés*, ont pris un caractère de pudeur. (Bayle.)

— Parole, image sale et obscène. Ce que vous dites est une saleté, vous devriez en rougir. Il dit toujours des saletés. Ce livre est plein de saletés. Son crayon, son pinceau s'avilit par de telles saletés. Se promenait-il dans la cour, il traçait sur le sable des figures obscènes ; venait-on le visiter, sa première parole était une *saleté*, et tout cela avec une voix très-douce, avec des cheveux blancs très-beaux. (J. Janin.)

J'abhorre un faux plaisant, à grossière équivoque,
Qui pour me divertir n'a que la *saleté*. (Boil.)

SALEUR, EUSE. adj. et s. Celui, celle qui sale. Saleur de morue, de hareng. Autrefois, il y avait des saleurs en titre d'office.

— Se disait autrefois des charlatans qui prédisaient l'avenir à l'aide du sel.

SALI, IE. part. pass. du v. Salir. S'empl. adjectiv. Vêtements salis. La moindre ombre se remarque sur ces vêtements, qui n'ont pas encore été *salis*, et leur vive blancheur en accuse toutes les taches. (Boss.)

Et dans quatre mouchoirs de sa beauté *salis*,
(Elle) envoie au blanchisseur ses roses et ses lis.
(BOILEAU.)

— Fig. Gloire salie. Mémoire salie. Âme salie. Heureux si sa gloire n'eût été *salie* par ce lâche forfait. (Boss.) Tout ce que les hommes ne trouvent que dans eux-mêmes est *sali*, pour ainsi dire, par la même boue dont ils sont formés. (Mass.)

SALICAIRE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des lythrariées, renfermant des plantes élégantes que l'on voit également figurer parmi les articles pharmaceutiques et culinaires, et prendre rang dans les jardins d'agrément. Il y en a une quinzaine d'espèces, dont les unes sont indigènes à l'ancien hémisphère, les autres au nouveau. Quelques-unes croissent en Europe et plus particulièrement en France. La salicaire commune, vulgairement appelée lysimachie rouge, abonde dans les lieux humides, dans les bois, sur les bords des étangs, des rivières. C'est une plante aux racines fibreuses et vivaces, s'élevant jusqu'à deux mètres. Ses tiges fournissent aux Kamtschadales une substance qui mise à fermenter avec de l'eau leur fournit une liqueur bonne à boire. Les feuilles servent à remplacer le thé ou sont mangées en guise d'épinards.

SALICARIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une salicaire. ‖ SALICARIÉES. s. f. pl. Petite famille de plantes ayant pour type le genre salicaire.

[illegible] saule; *colo*, j'habite). Hist. nat. Qui habite le saule. Se dit d'une plante qui croît ou d'un insecte qui vit sur le saule. Plante salicicole. Insecte salicicole.

SALICIFOLIÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *salix*, saule ; *folium*, feuille). Bot. Dont les feuilles ressemblent à celles du saule. Plante salicifoliée.

SALICINE. s. f. (du lat. *salix*, saule). Chim. Substance fébrifuge obtenue à l'état de pureté dans l'écorce du saule et de quelques espèces de peupliers. Elle se présente sous forme de cristaux blancs très-ternes et nacrés ou en aiguilles prismatiques, ou bien encore en lames rectangulaires, dont les bords paraissent taillés en biseau. Sa saveur est amère, son arôme rappelle celui du saule.

SALICINÉ, ÉE. adj. (du lat. *salix*, saule). Qui ressemble au saule. ‖ SALICINÉES. s. f. pl. Famille de plantes dont le saule est le genre type. Elle contient aussi le peuplier, le bouleau et l'aune.

SALICITE. s. f. (du lat. *salix*, saule). Minér. Pierre figurée imitant une feuille de saule.

SALICIVORE. adj. des 2 g. (ét. lat., *salix*, saule ; *voro*, je dévore). Zool. Qui dévore les saules, qui en mange les feuilles et les fleurs.

SALICOQUE. s. m. Crust. Tribu de l'ordre des décapodes, famille des macroures, renfermant des crustacés que les Grecs nommaient *caris* et *crangon*, et ceux que l'on appelle vulgairement *crevettes*. On fait une grande consommation de ces crustacés dans toutes les parties du monde. On en sale même quelques espèces pour les conserver. Ils sont tous habitants de la mer et de nos côtes.

SALICOR et **SALICOTTE**. s. f. Bot. Nom que l'on donne vulgairement à toutes les plantes des deux genres salicorne et soude.

SALICORNE. s. f. Bot. Genre de la famille des chénopodées, contenant environ une vingtaine d'espèces qui croissent aux lieux maritimes des diverses contrées du monde. Ce sont de petites plantes herbacées et sous-frutescentes, n'offrant qu'une masse de tiges épaisses et des rameaux noués dépourvus de feuilles, sur lesquels on aperçoit à peine des fleurs disposées en épis. Coupées pendant leur végétation, desséchées ensuite, ces plantes donnent par l'incinération une grande quantité de soude. Salicorne herbacée. Salicorne ligneuse. Brûler des tiges de salicorne.

SALICORNIE. s. f. (ét. lat., *sal*, sel, soude ; *cornu*, corne). Bot. Nom donné à dix espèces, communes de salicornes qui croissent sur nos côtes, et dont les articulations sont garnies de deux petites cornes ou pointes.

SALICORNIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une salicorne. ‖ SALICORNIÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des chénopodées, qui a pour type le genre salicorne.

SALICORNIOÏDE. adj. des 2 g. Bot. Qui ressemble à la salicorne. ‖ SALICORNIOÏDES. s. f. pl. Tribu de plantes qui a pour type le genre salicorne.

SALICOT. s. m. V. SALICOQUE.

SALICOTTE. s. f. Bot. Nom vulgaire de la soude commune.

SALIE. s. f. Entom. Genre d'insectes hyménoptères, famille des fouisseurs.

SALIEN. adj. et s. m. (du lat. *salire*, sauter). Nom donné à Rome aux prêtres de Mars. Les saliens avaient été institués par Numa Pompilius, au nombre de douze, pour conserver les boucliers *anciles* déposés dans le temple de Mars. Dans les solennités, ils portaient ces boucliers par la ville en dansant et en sautant. Leur sacerdoce était très-auguste à Rome, et les principaux de la ville se trouvaient honorés d'être agrégés au cortége des saliens. Les saliens dans leurs fonctions portaient une tunique de pourpre brodée d'or, une longue robe serrée par une ceinture de cuivre, une épée avec un baudrier, une pique d'une main et les boucliers sacrés de l'autre. Leur procession par la ville se terminait au temple de Mars par des festins magnifiques, dont la délicatesse et la somptuosité étaient passées en proverbe. Dans la suite, le nombre des saliens fut beaucoup augmenté.

SALIEN, ENNE. adj. Antiq. rom. Qui appartient aux saliens. Danse salienne. Vers saliens. Les vers ou poèmes saliens étaient des poèmes que chantaient les prêtres saliens, et qui contenaient les louanges des dieux et des héros de la république.

— *Vierges saliennes.* Jeunes filles qui assistaient aux sacrifices des saliens ; elles servaient dans leur ministère. Elles portaient le vêtement nommé *paludamentum*, avec des bonnets élevés, comme les saliens, et faisaient comme eux des sacrifices sur le mont Palatin avec les pontifes.

SALIEN, ENNE. adj. (du mot *Saale*, fleuve dont ils habitaient les bords). Nom d'une tribu franque originairement établie sur les bords de la Saale, en Franconie, et qui de là passa dans l'île des Bataves, puis dans l'intérieur des Gaules. C'est de la tribu salienne que sont sortis les rois francs de la race mérovingienne.

SALIENTS. s. m. pl. Ordre et famille de mammifères qui ne comprend que les genres potoroo et kanguroo.

SALIÈRE. s. f. (du lat. *sal*, sel). Pièce de vaisselle dans laquelle on met le sel qu'on sert [illegible] tain, d'argent, etc. Petite salière. Mettre du sel dans la salière. Renverser la salière. Dans quelques provinces on regarde comme d'un augure funeste l'accident qui renverse une salière.

— Ustensile de cuisine, ordinairement de bois, où l'on met le sel, et qu'on pend à la cheminée pour le tenir sèchement.

— Chez les diamantaires, Petit instrument de bois dont la partie supérieure est creusée en forme d'une petite salière, avec un creux au milieu pour recevoir la coquille sur laquelle on monte le diamant.

— Par anal. Certains creux qui se forment au-dessus des yeux des chevaux quand ils vieillissent. Les vieux chevaux ont ordinairement des salières au-dessus des yeux.

— Par extens. Vide qui, dans l'espèce humaine, existe derrière la clavicule chez les personnes maigres. Avoir des salières.

— Prov. *Elle a deux salières et cinq plats* (sein plat). Mauvais jeu de mots qui se dit d'une femme maigre et qui n'a pas de gorge. ‖ *Ouvrir de grands yeux comme des salières.* Les ouvrir plus que d'ordinaire.

SALIETTE. s. f. Bot. Espèce de conise, la conise émoussée.

SALIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *sal*, sel ; *fero*, je porte). Qui contient du sel, du chlorure sodique. Banc, dépôt, marne, terrain salifère.

SALIFIABLE. adj. des 2 g. (ét. lat., *sal*, sel ; *fio*, je deviens). Chim. Qui jouit de la propriété de former des sels en se combinant avec les acides. Base salifiable.

SALIFICATION. s. f. (pr. *sa-li-fi-ka-ci-on*). Phys. Conversion en sel. La salification d'une substance.

— Formation du sel.

SALIGAUD, AUDE. adj. (dépréciatif de *sale*). Celui, celle qui se plaît dans la malpropreté.

SALIGINEUX, EUSE. adj. (ét. lat., *sal*, sel). Saturé, surchargé de sel, de parties salines. Leurs terres, qui étaient abondantes et fertiles en fruits, devinrent si *saligineuses* et stériles, qu'elles ne produisaient, ne rendaient plus que quelques fruits. (*Hist. de la Toison d'or.*)

SALIGNAC. Géogr. Ch.-l. de cant. (Dordogne), arr. de Sarlat. Il a donné son nom à la maison de Salignac dont était issu Fénelon.

SALIGNON. s. m. Pain de sel fait d'eau de fontaine salée. On met des salignons dans les colombiers pour attirer les pigeons.

SALIGOT. s. m. Bot. Nom vulgaire de la mâcre et de la tribule.

SALIN, INE. adj. (du lat. *sal*, sel). Qui contient du sel.

— Qui est de la nature du sel. Substance, concrétion saline. Goût salin.

— Minér. *Marbre salin.* Celui qui présente une texture grenue homogène. ‖ *Eaux salines.* Toutes les eaux naturelles qui contiennent une quantité notable de sels dont la nature n'est ni ferrugineuse ni sulfureuse. ‖ *Fossiles salins.* Classe de minéraux simples qui se compose de sels. ‖ *Roches salines.* Ordre de roches agrégées. ‖ *Formations salines.* Sels qui s'épanchent à la surface de la terre, venant de ses entrailles, d'où les eaux les entraînent, ou qui se forment journellement à sa surface en efflorescence.

— subst. Une saline. Un salin. Les salins de Peccais.

— Produit brut qu'on obtient en faisant évaporer jusqu'à siccité la lessive des cendres végétales. La bruyère, le buis, le genévrier, la vigne, etc., fournissent beaucoup de salin. La potasse est le salin calciné.

— Comm. Baquet dans lequel on met le sel destiné à la vente en détail.

— Anc. jurispr. *Cour de salin.* Juridiction qui fut établie à La Rochelle, vers l'an 1635, pour connaître des différends qui s'élevaient à l'occasion de la possession des salines.

SALINAGE. s. m. Techn. Opération qui consiste à faire cristalliser le sel.

SALINAIRE. s. m. Ichthyol. Nom donné par quelques oryctographes aux vertèbres de poissons détachées et pétrifiées, à cause de leur forme, qui se rapproche de celle d'une salière.

SALINDRE. s. m. Minér. Sorte de grès qui renferme des grains calcaires.

SALINE. s. f. (rad. *salin*). Chair salée, poisson salé. La saline ne vaut rien aux goutteux, aux graveleux. En ce sens, il est peu usité.

— Plus particulièrement, Poisson salé, comme harengs, morues, etc. Marchand de saline. On dit que le scorbut vient d'avoir été trop longtemps sur mer, à ne manger que de la saline.

— Lieu où l'on recueille le sel en évaporant l'eau des puits ou des marais salants, ou celle des sources, des fontaines salées, soit par la chaleur du soleil, soit par celle du feu. La saline de Peccais. Les salines de Brouage. La saline de Merlat. La saline de Salins. Les salines de Lorraine. Les salines rapportent tant de revenu à ce prince.

— Roches, mines de sel gemme. La saline de Cardonne.

— Hist. sacr. *Vallée des salines.* Lieu de la terre sainte cité dans l'Écriture. On croit que c'est une vallée qui se trouve à l'extrémité méridionale de la mer Morte. [illegible] duite de Joab, Abisaï, Amasias.

— Anc. fin. *Pays des salines.* Partie de la France approvisionnée par les salines de l'État.

SÂLINI. s. m. Philol. Sorte de mètre usité dans la poésie indienne.

SALINIER. s. m. Marchand de sel. Ce mot n'est d'usage que dans les provinces méridionales de la France.

— Technol. Celui qui extrait l'alcali des soudes.

SALIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient aux Francs saliens. Terres saliques. Loi salique.

— L'étymologie de ce mot est fort incertaine.

Les uns ont prétendu que cette loi avait été appelée ainsi de la rivière *Salia*, près de laquelle elle avait été faite. D'autres, qui l'attribuent à Pharamond, tirent son nom de celui de *Salogast*, conseiller de ce prince; suivant d'autres, elle aurait pris son nom de *sala*, maison, établissement, à cause de la disposition qu'elle contient au sujet des terres. Il en est qui veulent qu'on l'ait ainsi appelée, parce que la plupart de ses articles commencent par ces mots latins, *si aliquis, si aliqua*. Les plus sensés pensent que ce mot dérive de *Saliens*, surnom des Francs qui habitaient les bords de la *Saale*, en Germanie.

— *Terres saliques.* Se dit des terres concédées aux Francs lors de leur établissement dans les Gaules. Ces terres étaient données aux militaires de la nation lors des conquêtes pour les posséder librement, sous la seule obligation du service militaire. Cette dernière charge en fit exclure les filles.

— *Loi salique.* Nom donné à un recueil de lois des anciens Francs, par une desquelles on prétend que les filles des rois de France sont exclues de la couronne. Ce recueil est le plus ancien monument législatif que nous connaissions. Il n'est pas possible de déterminer positivement en quel temps ni par qui il a été fait; mais les dispositions qu'il contient annoncent la plus haute antiquité ainsi que la plus grossière barbarie. D'où il est facile de conjecturer que la loi salique est l'ouvrage des Francs, lors de la première conquête des Gaules.

— Cette loi fut souvent modifiée par les ordonnances des rois, entre autres par Charlemagne. C'est plutôt une ordonnance criminelle qu'un corps de lois civiles. Elle contient des règlements contre les crimes, tandis qu'elle ne statue rien sur l'état des personnes.

— Nom par lequel on entend généralement le prétendu article de la loi salique qui exclut formellement les filles du trône. A la vérité les femmes ne furent jamais admises à la royauté; mais c'était d'après un usage passé en force de loi chez les Francs, et dont l'origine se perd dans la nuit des temps. Ce qui a donné lieu à cette opinion est sans doute la disposition de la loi salique par laquelle les hommes seuls pouvaient hériter des terres saliques, au préjudice des femmes. Or, cette disposition était également applicable à la royauté, le roi n'étant dans l'origine après tout qu'un possesseur mieux partagé de terres saliques. Et si le possesseur d'une terre salique devait être un guerrier qui pût voler au combat dans l'occasion, à plus forte raison celui qui devait y conduire les autres devait ne pas être une femme.

— *Roi de la loi salique.* S'est dit par un jeu de mots de Philippe de Valois, qui le premier, en 1334, força ses sujets à prendre le sel dans les greniers de l'Etat. Cette dénomination lui fut donnée par le roi Edouard, que Philippe surnomma par représailles *le marchand de laine.*

— *Maison salique.* Famille des ducs de Franconie, qui donna cinq souverains successifs à l'empire romain germanique dans l'espace d'un siècle environ. Cette maison remplaça la maison de Saxe par l'avénement de Conrad II en 1024. Elle eut pour dernier empereur Lothaire II, qui mourut en 1137, et après lequel régna Conrad III, de la maison de Souabe.

SALIQUIER. s. m. Bot. Syn. de Cuphée.

SALIR. v. a. 2ᵉ conj. (rad. *sale*). Rendre sale, malpropre. Salir son linge. Prenez garde de salir ce plancher. Salir ses mains. Cet enfant salit ses habits. Salir ses vêtements. Cet homme est si propre qu'il porte longtemps son linge sans le salir. Il ne reste plus à l'homme que le péché : semblable à de l'eau gelée, dont le vil cristal se fond entre les mains qui le serrent, et ne fait que les *salir*. (***)

— Fig. N'allez pas salir vos discours avec de pareilles expressions. De pareils mots salissent la bouche qui les prononce. Vous dites que je ne suis point à vous, et pourquoi? Ah! qu'il me serait aisé de vous l'apprendre, si je voulais *salir* ma lettre des raisons qui m'obligent à cette séparation! (Mᵐᵉ de Sévigné.)

— Remplir d'images obscènes. Ce conte, cette description, cette idée salit l'imagination.

Je vois que d'un conte odieux
Vous avez comme moi *sali* votre mémoire. (Boil.)

— Ternir. Salir la réputation de quelqu'un. Salir sa gloire par quelque action honteuse. Les souillures dont j'ai tant de fois *sali* mon néant et ma boue. (Boss.)

— SE SALIR. v. pron. Devenir sale. Les étoffes blanches se salissent bientôt.

— Salir soi-même. Marchez avec précaution, prenez garde de vous salir.

[illegible] putation. Il s'est sali. Je ne dis pas qu'il s'est déshonoré, mais il s'est sali.

— *Se salir de.* Se salir de boue. Se salir d'encre. Se salir de graisse, de suif.

SALISATEUR. s. m. (du lat. *salire*, sauter). Ant. rom. Il se dit de ceux qui croyaient pouvoir présager l'avenir par le mouvement de leur corps, d'après le tressaillement de telle ou de telle partie.

SALISBURIE. s. f. Bot. Genre de plantes originaires de la Chine et du Japon, et depuis longtemps cultivées dans nos jardins. Les salisburies sont des arbres fort intéressants par leurs feuilles, qui ressemblent à celles d'un adiante. Elle vient très-aisément par marcottes et par boutures, et ne craint point la gelée. A la Chine et au Japon, on la cultive à raison de son fruit, dont l'amande est très-bonne à manger.

SALISBURIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une salisburie. || SALISBURIÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des conifères, qui a pour type le genre salisburie.

SALISBURY. Géogr. Ville épiscopale d'Angleterre, ville capitale du comté de Wilks; pop. 10,000 hab. C'est une ville ancienne, propre et bien bâtie. Sa cathédrale gothique, achevée en 1358, est un des monuments les plus remarquables de l'Angleterre. Commerce de dentelles et de flanelles.

SALISSANT. part. prés. du v. Salir. Il est invar. Une personne salissant ses vêtements. De telles images salissant l'imagination, on doit éviter avec le plus grand soin de les leur présenter.

SALISSANT, ANTE. adj. Qui salit. Le drap noir est salissant quand il est neuf. Les étoffes de laines bleues sont salissantes. Les gants noirs sont salissants.

— Qui se salit aisément. Le blanc est une couleur fort salissante. Une robe salissante.

— Qui fait tache à la réputation, à l'honneur, etc. Fuyez toute action déshonnête et salissante. Comment a-t-il pu commettre une action si salissante?

SALISSON. s. f. (diminut. de *sale*). Petite fille malpropre. C'est une petite salisson. C'est une vraie salisson.

SALISSURE. s. f. (rad. *sale*). Ce qui rend une chose sale, souillure. Ce n'est pas une tache, c'est une salissure.

— Fig. Les idées obscènes sont des salissures pour l'imagination.

SÂLIVÂHANÂ. (littér. *porté sur une croix*). Hist. ind. Prince qui donna son nom à une ère dont on se sert dans l'Inde pour supputer le temps.

SALIVAIRE. adj. des 2 g. (rad *salive*). Anat. Qui a rapport à la salive. Conduits salivaires. Sucs salivaires. || *Glandes salivaires.* Organes sécréteurs de la salive placés symétriquement au nombre de trois, de chaque côté de la face, derrière et sous la mâchoire inférieure. Leurs conduits excréteurs portent directement la salive dans la bouche. || *Fistule salivaire.* Celle qui est causée par l'ouverture des conduits excréteurs des glandes salivaires.

SALIVAL, ALE. adj. Qui appartient à la salive.

SALIVATION. s. f. (pr. *sa-li-va-ci-on*; du lat. *saliva*, salive). Méd. Écoulement de la salive provoqué par quelque remède ou occasionné par quelque maladie. La salivation est causée par l'usage des substances irritantes, comme le poivre, la moutarde, le gingembre, le mercure. Quelquefois elle est le symptôme d'une maladie. D'autres fois, elle survient sans cause apparente.

— Maladie dont le principal caractère est la présence continuelle dans la bouche d'un liquide incolore et aqueux, souvent très-abondant, quelquefois âcre et fétide. La salivation est souvent accompagnée de la douleur et du gonflement des glandes salivaires, de la membrane qui revêt les gencives, de l'intérieur des joues et même de la langue. La durée moyenne de la salivation est d'une à deux semaines.

SALIVE. s. f. (du lat. *saliva*, salive; rad. *sal*, sel, parce que le sel détermine une abondante salivation). Humeur aqueuse, inodore, insipide, transparente et subvisqueuse, sécrétée par les glandes salivaires, dont les conduits excréteurs la versent dans la bouche. La salive mousse par l'agitation et verdit le sirop de violettes. Elle est formée de 992 parties, dont 9 d'eau, 2, 19 de matière animale particulière soluble dans l'eau, 1, 4 de mucus, 1, 7 d'hydrochlorate de potasse et de soude, 0, 9 de lactate de soude et de matière animale, et 0, 2 de soude. La salive se mêle aux aliments dans la bouche et leur fait subir une première élaboration qui facilite la digestion. La salive et l'appareil glanduleux qui la sécrète manque chez tous les individus qui vivent habituellement dans l'eau. Un assez grand nombre d'entomozoaires font intervenir dans l'acte de la mastication, chez les insectes, un liquide plus ou moins corrosif, que l'on a regardé comme une espèce de salive. Quelques auteurs décrivent des appareils salivaires chez des mollusques.

SALIVER. v. n. 1ʳᵉ conj. (rad. *salive*). Rendre beaucoup de salive. Certaines substances font saliver beaucoup. Les sels font saliver. La pensée seule du goût de certaines [illegible] beaucoup saliver. Il faut le faire saliver.

SALIVEUX, EUSE. adj. Qui ressemble à la salive. Liquide saliveux. Eau saliveuse.

SALIX. Nom latin du saule. Il sert de racine à plusieurs mots français, tels que *salicicole*, *salicifolié*, etc.

SALKEN. s. m. Arbre du Malabar, formant un genre de la famille des légumineuses.

SALLE. s. f. (du celt. *sala*, maison). Grande pièce dans un appartement. Un appartement composé d'une antichambre, d'une salle, d'une chambre et d'un cabinet. Salle haute. Salle basse. On le fit attendre quelque temps dans la salle. Une belle salle. Une grande salle. Ils s'assemblèrent dans une espèce de *salle*, qui n'est garantie des injures de l'air que par un toit rustique. (Barth.) L'évêque d'Amiens, de la Mothe d'Orléans, appelait la *salle* dans laquelle il recevait les compliments d'usage, la *salle* des mensonges. (Impr. fr.)

— *Salle d'audience, de réception.* Lieu où les princes, les ministres, les personnes constituées en dignité donnent audience. || *Salle de conseil* ou *du conseil.* Lieu où se tiennent les séances d'un conseil. || *Salle à manger.* Pièce d'un appartement dans laquelle on prend les repas. || *Salle du commun.* Lieu où les domestiques mangent chez les grands seigneurs. || *Salle à faire noces* ou *salle des festins.* Grande pièce où les traiteurs font des festins pour les noces, pour les réunions nombreuses de convives. || *Salle de billard.* Pièce où l'on joue au billard. || *Salle de danse.* Pièce où les maîtres de danse donnent publiquement des leçons. || Grande pièce qui sert pour les concerts et la danse, avec des tribunes élevées pour la musique. || *Salle de bal, de concert.* Grande pièce où l'on donne des bals, des concerts. || *Salle d'armes.* Galerie, ou pièce qui renferme des armes rangées en bon ordre et bien entretenues. Vous avez vos arquebuses? Non; remontez à la *salle* d'armes et prenez les meilleures. Aussi bien, elles seront perdues. Nous, à cheval, et sortons. (X. Marm.) || *Salle d'armes* ou *d'escrime.* Lieu où l'on enseigne publiquement à faire des armes. || *Salle d'armes.* Espèce de galerie servant de magasin d'armes rangées en bon ordre. || *Salle du trône.* Lieu où est placé le trône. La salle du trône aux Tuileries. || *Salle des gardes.* Lieu où se tiennent les gardes du corps. L'ambassadeur fut reçu à l'entrée de la salle des gardes, par le capitaine des gardes. || *Etre de salle.* Etre de garde à la salle des gardes. Ce garde est de salle aujourd'hui.

— Nom que portent certains grands lieux couverts, destinés pour l'usage et pour le service ou pour le plaisir du public. La salle, la grande salle du palais, ou la salle des pas perdus. La salle des audiences d'un tribunal. La salle de la comédie. La salle de l'Opéra. Salle de spectacle. Cette salle peut contenir tant de spectateurs. Salle de danse. Les salles d'un musée. La première salle, la seconde salle.

— Dans les hôpitaux, Dortoir où sont les lits des malades. Il est dans telle salle. La salle des fiévreux. Parcourir, visiter toutes les salles d'un hôpital. La salle des hommes. La salle des femmes.

— Lieu planté d'arbres qui forment un couvert, une espèce de salle dans un jardin. Une salle d'ormes, de tilleuls. On dansa dans une salle de marronniers.

— *Salle de verdure, salle verte.* Réduit particulier entouré de charmilles épaisses ou d'arbrisseaux serrés, et dont la grandeur et la forme sont ordinairement celles d'un salon de compagnie. Une salle de verdure ombragée de grands arbres.

— Admin. *Salles d'asile.* Certains établissements publics qui ont pour objet de réunir les enfants de deux à six ans que leurs parents ne peuvent surveiller. Elles furent fondées par des associations charitables, et en 1833 placées sous la protection du ministre de l'instruction publique. On compte à Paris trente salles d'asile qui reçoivent quatre mille petits enfants.

— Archit. hydr. Fontaine placée plus bas que le rez-de-chaussée et au niveau de laquelle on descend par quelques marches.

— Hist. *Maître de salle.* Officier de la maison du roi en Portugal, dont les fonctions sont à peu près celles de gentilhomme de la chambre.

— Mamm. Nom donné quelquefois aux poches placées de chaque côté de la bouche dans beaucoup d'espèces de singes de l'ancien continent. On les appelle plus souvent abajoue.

SALLE (Antoine de la). Écrivain français du XVᵉ siècle, auteur du roman intitulé *Histoire du petit Jéhan de Saintré et de la dame des Belles-Cousines.* || SALLE (Jean-B. de la). Fondateur de l'institution des frères de l'école chrétienne, né en 1650, mort en 1719.

SALLERANT, ANTE. adj. Techn. Ouvrier, ouvrière qui, dans une papeterie, trie et nettoie le papier lorsqu'il est bien sec.

SALLUSTE (Caius Crispus). Historien romain du siècle d'Auguste, auteur de deux ouvrages très-estimés, l'*Histoire de la conjuration de Catilina* et celle des *Guerres de Jugurtha*, naquit 85 ans av. J.-C., à Amiterne.

— *Jardins de Salluste.* Nom que l'on donna à Rome, à une habitation magnifique que Salluste se fit bâtir sur le mont Quirinal, et qu'il entoura de jardins vantés par les anciens comme la plus délicieuse promenade de Rome. Ce fut là que Salluste composa ses ouvrages. Après la [illegible] de plaisance des empereurs. La place que cette habitation occupait porte encore le nom de jardins de Salluste.

SALM. Géogr. Ancienne principauté d'Allemagne, aujourd'hui répartie entre la régence de Trèves, dans les Etats prussiens, et le Luxembourg.

— Hist. Célèbre maison princière d'Allemagne, fondée en 1465, par Jean V. || SALM (Constance de Theis, princesse de). Epousa Joseph, prince de Salm-Dick, et s'est rendue célèbre par ses nombreux écrits et ses poésies.

SALMA. s. f. Métrol. Mesure de capacité pour les matières sèches, en usage dans quelques parties de l'Italie, dont la valeur varie selon les localités et va de 27 à 289 litres.

SALMACIDE. s. m. Nom donné à divers êtres aquatiques que l'on considère comme des végéto-animaux et qui ont été pris pour des conferves. Les salmacides abondent dans l'eau des marais et des ruisseaux; leurs filaments s'y développent dans le fond. Ils forment un genre de la famille des conjugués et ont pour espèce principale le salmacis brillant.

SALMANASAR. (de l'hébr. *schalam asar*, paix enchaînée). Roi de Syrie qui subjugua la Samarie, imposa un tribut à Osée, roi d'Israël, et plus tard mit fin au royaume d'Israël, en emmenant captif le peuple hébreu et son roi. Salmanasar avait succédé à Téglathphalasar; il laissa le trône à son fils Sennachérib.

SALMARINE. s. f. Ichthyol. Poisson du genre salmone.

SALMASIE. s. f. Nom donné au tachibota.

SALMÉE. s. f. Bot. Genre de plantes établi aux dépens des bidents. Il renferme trois espèces, originaires de l'Amérique méridionale, et auxquelles on peut reunir le sergile.

SALMI. s. m. Art culin. Ragoût qu'on fait avec des bécasses, des alouettes, des grives et autres pièces de gibier rôties à la broche, dépécées ensuite et cuites sur un réchaud avec du vin, de petits morceaux de pain et autres ingrédients propres à piquer le goût. Manger du salmi, des salmis.

SALMIAC. s. m. (du lat. *sal*, sel). Comm. Nom que l'on donne aujourd'hui au sel ammoniac, appelé par les chimistes chlorure d'ammonium. C'est une substance soluble et d'une saveur piquante, qui cristallise dans le système cubique et dont la forme dominante est l'octaèdre. Le salmiac se trouve dans les volcans à la surface des laves, et sert à décaper les métaux que l'on veut étamer.

SALMIE. s. f. Bot. Syn. de Sausevière et carludovique.

SALMIGONDIS. s. m. (pr. *çal-mi-gon-di*; ét. lat., *salgama*, confitures de divers fruits, et par suite assaisonnement de diverses viandes; *conditus*, assaisonnement). Ragoût de plusieurs sortes de viandes réchauffées. Il fit un salmigondis de toutes les viandes qui étaient restées de la veille.

— Fig. et fam. Conversation, discours écrit mêlé confusément de toutes sortes de choses disparates. Il nous a fait un salmigondis tout à fait risible. Ce livre est un salmigondis où il y a quelques bonnes choses parmi cent pauvretés.

— Hist. Nom donné pendant la Révolution à un club qui se forma à l'hôtel de Salm.

SALMO. Nom latin du saumon. Il entre en composition dans plusieurs mots français.

SALMONE. s. m. Genre de poissons dont la plupart des espèces jouissent d'une grande célébrité à raison de leur abondance et de l'excellence de leur chair, telles sont les espèces saumon, truites, éperlan. V. SAUMON.

SALMONÉ, ÉE. adj. (du lat. *salmo*). Qui ressemble au saumon.

SALMONÉE. s. f. Bot. Genre de plantes annuelles de la Chine, à feuilles en cœur aigu, à fleurs violettes.

SALMONIDE et **SALMONOÏDE.** adj. des 2 g. Ichthyol. Qui ressemble au saumon. || SALMONIDES et SALMONOÏDES. s. m. pl. Famille de poissons qui a pour type le genre saumon.

SALOIR. s. m. (rad. *saler*). Écon. dom. Vaisseau de bois dans lequel on met le sel. Il reste peu de sel dans le saloir. Remplir, vider le saloir.

— Vaisseau communément de bois, destiné à recevoir les viandes qu'on veut saler. Grand saloir. Petit saloir. Un saloir pour deux, pour trois cochons. Mettre des flèches de lard dans un saloir. Le saloir doit être fait en bois de chêne et tenu dans une extrême propreté. Une ferme bien montée a ordinairement deux saloirs, un pour le porc et l'autre pour le bœuf. Lorsqu'il s'agit de retirer la viande du *saloir*, on peut se dispenser de jeter la saumure, quoique toute colorée par le sang dont elle est imprégnée. (De Morog.)

SALOMÉ. Sœur d'Hérode le Grand, tétrarque de Judée, célèbre par ses crimes. Elle fit périr par ses calomnies ses deux premiers époux, ses deux neveux et sa belle-sœur. Elle jouit en paix de ses crimes, et eut toujours de l'empire sur l'esprit de son frère. Elle mourut l'an 12 de J.-C.

— Fille d'Hérodiade et d'Hérode Philippe le tétrarque. [illegible] son beau-père, la tête de saint Jean-Baptiste, pour prix d'une danse gracieuse qu'elle exécuta devant ce prince.

SALOMON. Troisième roi des Juifs, fils de David et de Bethsabée, bâtit le temple de Jérusalem, recula les bornes de ses Etats jusqu'à l'Euphrate, commerça avec les pays les plus éloignés, et répandit dans tout l'univers la renommée de sa sagesse, de sa puissance et de ses richesses. Vers la fin de sa vie il s'abandonna à l'idolâtrie, aux passions, aux vices, et s'entoura d'un millier de femmes. Il mourut 975 av. J.-C. Il avait composé un grand nombre d'ouvrages sur les sciences, la morale et la théologie, et des poésies admirables.

— Le nom de ce prince est devenu proverbial et s'emploie comme nom commun pour si-

gnifier Un prince fort sage. Le Salomon de l'Angleterre, Henri VII. Le Salomon de la France, Charles V ou Louis IX.

— *Jugement de Salomon.* Jugement dans lequel Salomon donna une grande preuve de sagesse. Deux femmes demeurant ensemble se disputaient un enfant; Salomon ordonna que l'enfant fût partagé en deux pour que chacune en eût une moitié. L'une d'elle s'écria qu'on le donnât tout entier à l'autre femme. Salomon lui fit aussitôt remettre l'enfant, connaissant par ce mouvement de tendresse qu'elle était la véritable mère.

— Peint. *Jugement de Salomon.* Tableau qui représente le jugement de ce prince touchant l'enfant que deux femmes se disputaient.

— Prov. *Jugement de Salomon.* Jugement équitable, mais fort sévère. || Sentence inexécutable rendue dans le seul but de forcer les parties à s'accorder.

— Scienc. occult. *Anneau de Salomon.* Anneau magique forgé par Salomon selon les Orientaux. Les Orientaux ont fait de Salomon un magicien. Son anneau, disent-ils, avait la faculté de rendre invisibles ceux qui le portaient, et son tapis transportait celui qui s'asseyait dessus où bon lui semblait. || *Sceau de Salomon.* Sceau qui porte le vrai nom de la Divinité et qui ne peut être brisé par aucune puissance.

SALON. s. m. (de l'ital. *salone*, augment. de *sala*, salle. V. ce mot). Pièce dans un appartement, ordinairement plus grande et plus ornée que les autres, et qui sert à recevoir la compagnie. Beau salon. Grand salon. Salon bien percé, bien éclairé. On donna ordre d'éclairer le salon. La compagnie était assemblée dans le salon. Il y a dans cet appartement deux salons, un grand et un petit. Salon de musique. Salon d'hiver. Salon d'été. Lucullus, le plus fastueux des Romains, avait plusieurs *salons* à chacun desquels il donna le nom d'une divinité, et ce nom était pour son maître d'hôtel le signal de la dépense qu'il voulait faire pour régaler ses hôtes. (Sall.)

Ce *salon* que j'ai vu si richement orné,
Ses meubles, ses tableaux, ses glaces, sa dorure,
Tout cela rendait-il mon cœur plus fortuné? (Bévaley.)

— Fig. La bonne compagnie, les gens du beau monde. Il a ce sens surtout au pluriel. Il a lu son ouvrage dans tous les salons. On débite cette nouvelle dans les salons. Des nouvelles de salon. Un poète de salon. Il faut se défier des succès de salon. Fréquenter les salons. C'est un homme de salon.

— Il est bon d'observer qu'autrefois les salons étaient le lieu de réunion de la bonne compagnie, mais qu'aujourd'hui, chacun possédant un salon, grand ou petit, il n'y a plus de salons comme on l'entendait sous l'ancien régime. Le monde des cuisines, comme le dit un écrivain spirituel, le monde des boutiques, ce sont les boutiquiers et les cuisiniers. Ces locutions ne sont pas admises, et *le monde des salons* n'est guère plus admissible.

— Remarquons encore que *les salons* pour *le salon* est du plus mauvais goût. Se glorifier d'être reçu dans les *salons* de Mme X..., c'est prouver en un seul mot qu'on est déplacé dans un *salon*. (Fr. Wey.) Si Mme X... elle-même parle de ses *salons*, il est à l'instant démontré qu'elle n'est point admissible dans la société des femmes qui ont un *salon*. (Id.)

— Absol. La galerie du Louvre, à Paris, où se fait l'exposition périodique des ouvrages de peinture, sculpture, gravure, etc., des artistes vivants. Ce peintre, ce sculpteur a mis plusieurs ouvrages au Salon. Le Salon est très-riche cette année en tableaux d'histoire. L'ouverture, la clôture du Salon.

— Par extens., L'exposition même. Le Salon de 1846. Il a exposé ce tableau au dernier Salon. Le Salon de telle année. Le plus beau tableau du Salon.

— Archit. *Salon à l'italienne.* Salon qui comprend deux étages dont un attique, et qui tire son jour de l'étage supérieur ou d'une espèce de coupole.

SALON. Géogr. Ch.-l. de cant. (Bouches-du-Rhône); 6,000 hab. Tombeau de Nostradamus.

SALONE. Géogr. Ville de Dalmatie, près de Spalatro, à peu de distance de l'Adriatique. Cette ville est célèbre dans l'histoire, par le siége qu'elle soutint contre Pollion, lieutenant d'Octave, et par la retraite de Dioclétien, qui, après avoir abdiqué l'empire, vint y cultiver un jardin et mourir.

SALOP, OPE. adj. (pr. *ça-lô* au mascul.) Qui est sale, malpropre. Il est familier et peu usité, surtout au masculin. Cet enfant est salop. Cette fille est salope.

— Il s'emploie plus ordinairement comme substantif. C'est un salop, un petit salop. C'est [illegible] salope.

— Fig. et par injure. Une femme de mauvaise vie. C'est une salope. Il croit passer pour un bel esprit de bonne compagnie, parce que quelques *salopes* l'appellent le chevalier de la Morande au lieu de Morande. (Lauraguais.)

— Les dictionnaires ne donnent que *salope* et le font des deux genres, et disent *cet enfant est salope*. Mais qui est-ce qui a jamais dit cela? Est-ce que tout le monde ne dit pas d'un enfant que *c'est un salop, un petit salop*? D'où vient que ce masculin, qui est dans la bouche de tout le monde, ne figure dans aucun dictionnaire?

SALOPE (MARIE-). V. MARIE-SALOPE.

SALOPEMENT. adv. D'une manière sale, salope, en salope. Manger salopement. Il mange salopement. Il est couché salopement.

— Cette expression est basse et très-peu ou point usitée. On dit plutôt *malproprement*.

SALOPERIE. s. f. (rad. *salope*). Grande malpropreté, saleté. Il n'y a pas moyen de manger dans cette auberge, tout y est d'une saloperie dégoûtante. Femme d'une saloperie dégoûtante.

— Chose sale, malpropre. C'est une saloperie que ce plat-là. Peut-on offrir à table de pareilles saloperies.

— Discours, propos orduriers. Dire des saloperies. Aimer à dire, à entendre dire des saloperies. || Il est familier dans tous ses sens.

— On le dit assez souvent d'une mauvaise marchandise, d'un ouvrage mal fait. Cette marchandise que vous m'avez vendue pour bonne, est une vraie saloperie. Quel travail! c'est une saloperie.

SALORGE. s. m. Comm. Amas de sel, ou espèce de meule de sel destinée au commerce.

SALPE. s. m. Moll. Nom des mollusques du genre biphore. V. BIPHORE.

SALPÊTRAGE. s. m. Techn. Formation du salpêtre dans les nitrières artificielles.

SALPÊTRE. s. m. (du lat. *sal petræ*, sel de la pierre). Sel neutre, formé de potasse et d'acide nitrique. Ordinairement on le prépare en décomposant par la potasse les nitrates tirés des plâtres des vieilles murailles, des étables, des écuries, des vieilles démolitions. Faire du salpêtre. Raffiner le salpêtre. Un kilogramme de salpêtre. Il y a beaucoup de salpêtre en Podolie, en Moravie et en Valachie; mais la plus grande quantité vient des Indes. Le salpêtre enflammé occupe dix mille fois plus de place; c'est ce qui fait la force de la poudre à canon dont il est le principal ingrédient.

J'apprends qu'en Germanie autrefois un bon prêtre
Pétrit pour s'amuser du soufre et du *salpêtre*. (Volt.)

— En poésie, par métonymie, Poudre, salpêtre enflammé, allumé, pétillant, fougueux, irascible, homicide, meurtrier. Du *salpêtre* en fureur l'air s'embrase et s'allume. (Boil.)

Souvent d'un plomb subtil que le *salpêtre* embrase
Vous irez insulter le sanglier glouton;
Ou nouveau Jupiter, faire aux oiseaux du Phase
Subir le sort de Phaéton. (J.-B. Rousseau.)

Le *salpêtre* enfoncé dans ces globes d'airain,
Part, s'échauffe, s'embrase, et s'écarte soudain.
(Voltaire.)

— S'emploie aussi en prose dans le même sens. Un nègre imbécile conjure le *salpêtre* de ne lui faire aucun mal, et de ne nuire qu'à ses ennemis. Sa prière faite, il met avec confiance le feu à la mine et saute avec elle. (Soirées amusantes.) Mais de son ire éteindre le *salpêtre*. (J.-B. Rouss.)

— Prov. et fig. *Faire péter le salpêtre.* Faire beaucoup de décharges de canons, de fusils et autres armes à feu. À la naissance de ce prince, à cet exercice, on a bien fait péter le salpêtre.

— Fig. et fam. *Ce n'est que salpêtre, que du salpêtre, il est pétri de salpêtre.* C'est un homme, un enfant extrêmement vif.

SALPÊTRÉ, ÉE. part. pass. du v. Salpêtrer. S'empl. adjectiv. Allée salpêtrée.

SALPÊTRER. v. a. 1re conj. (rad. *salpêtre*). Mettre du salpêtre sur un espace de terrain, le mêler avec la terre, qu'on frappe ensuite fortement pour rendre ce mélange dur et impénétrable à la pluie. Vous voulez faire sabler cette allée de jardin, cette petite cour, cela ne suffirait pas; il faut la faire salpêtrer.

— Faire naître du salpêtre dans. L'humidité salpêtre les murs.

— SE SALPÊTRER. v. pron. Devenir salpêtré. Ce mur se salpêtre. Cette cave humide, ces vieilles démolitions se salpêtrent.

SALPÊTRERIE. s. f. Techn. Fabrique de salpêtre.

SALPÊTREUX, EUSE. adj. Chim. Qui contient du salpêtre.

SALPÊTRIER. s. m. Ouvrier qui travaille à faire du salpêtre. Les salpêtriers de l'arsenal. Au commencement de l'an II de la République française, le besoin de poudre pour résister aux ennemis du dehors fit mettre le salpêtre à l'ordre du jour, et il n'y eût pas un patriote zélé qui ne devint *salpêtrier*! (Sallentin.)

SALPÊTRIÈRE. s. f. Lieu où l'on fait le salpêtre. Une salpêtrière est ordinairement, dans un arsenal, une grande salle au rez-de-chaussée où sont plusieurs rangs de cuves et de fourneaux pour faire du salpêtre.

— *La Salpêtrière.* A Paris, hospice pour les femmes âgées et pour les femmes en démence. C'était auparavant un hôpital de femmes, et en même temps une maison de correction et de détention pour les filles et femmes débauchées. Cet édifice a été commencé sous le règne de Louis XIII; il prit d'abord le nom de *Salpêtrière*, à cause du salpêtre qu'on y préparait.

. . . . . . Ne faites point la fière,
On peut aussi vous mettre à la *Salpêtrière*.
— A la *Salpêtrière!* — Oui, ma mie, et sans bruit;
De ces départements on n'est que trop instruit.
(Regnard.)

SALPIANTHE. s. m. Bot. Genre de la famille des nyctaginées, établi pour un arbrisseau grimpant du Mexique, visqueux et odorant, à feuilles alternes et à fleurs disposées en corymbe terminal.

SALPICON. s. m. Art culin. Sorte de ragoût composé de plusieurs viandes coupées en petits cubes et mélangées avec des truffes ou des champignons, qui doivent être également hachés en forme de dés et d'égale grosseur.

SALPIEN, IENNE. adj. Moll. Qui ressemble à la salpe. || SALPIENS. s. m. pl. Famille de mollusques hétérobranches contenant deux genres salpe et pyrosome.

SALPINGO-MALLÉEN, ENNE. adj. (du gr. σάλπιγξ, trompe; et du lat. *malleus*, marteau). Anat. Se dit d'un muscle qui s'étend de la trompe d'Eustache au pharynx. Le muscle salpingo-malléen est le muscle interne du marteau. || subst. Le salpingo-malléen.

SALPINGO-PHARYNGIEN, IENNE. adj. Anat. Qui a rapport à la trompe d'Eustache et au pharynx. Muscle salpingo-pharyngien.

SALPINGO-STAPHYLIN, INE. adj. Qui a rapport à la trompe d'Eustache et à la luette. Muscle salpingo-staphylin interne.

SALPLICAT. s. m. Comm. Vernis du Japon mêlé d'or en poudre.

SALSE. s. m. (de *Salsuole*, nom d'un endroit près de Modène où des cavités semblables ont été d'abord observées). Géogr. Nom donné à de petites cavités cratériformes qui rejettent une boue argileuse et des bulles de gaz hydrogène. Les salses ont en petit des paroxysmes semblables à ceux des volcans enflammés, ils occasionnent même des tremblements de terre.

SALSEPAREILLE. s. f. Bot. Espèce du genre smilax, originaire de l'Amérique du Sud, dont la racine fauve cannelée en dehors, blanchâtre et inodore à l'intérieur, a été apportée en Europe par les Espagnols et vantée comme offrant les seules propriétés nécessaires pour détruire les affections syphilitiques. Il y a plus de cinquante espèces de salsepareilles. Leurs tiges sont souvent ligneuses. Les unes sont armées d'épines, les autres en sont dépourvues. Quelques-unes conservent leur feuillage toute l'année. Les plus remarquables sont la salsepareille élevée, l'épineuse, celle de la Chine et la glyciphylle.

— *Salsepareille d'Allemagne.* La laiche des sables.

— *Salsepareille grise.* Racine d'une aralie habitant la Virginie et le Canada.

— *Salsepareille de Virginie.* L'aralie à tige nue.

SALSIFIS. s. m. (pr. *çal-ci-fi*). Bot. Genre de plantes à fleurs composées, famille des chicoracées. Le salsifis commun est une plante potagère bisannuelle qu'on cultive pour sa racine bonne à manger et très-délicate; elle pousse une tige herbacée, fistuleuse assez haute. Les fleurs viennent au sommet, soutenues par des pédoncules renflés par le haut. Elles donnent naissance à des semences oblongues, anguleuses, rudes, placées sur un réceptacle plane et raboteux. On sème les salsifis depuis le mois d'avril jusqu'à celui d'août. Ils demandent une terre meuble qui n'ait pas été nouvellement fumée. Salsifis blanc, ou salsifis commun. Salsifis noir, ou salsifis d'Espagne. De beaux salsifis. Des salsifis à l'huile, à la sauce blanche, en friture.

SALSOLÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à la soude. || SALSOLÉES. s. f. pl. Famille de plantes qui a pour type le genre soude.

SALSUGINEUX, EUSE. adj. (du lat. *sal*, sel). Bot. Qui croît dans les terrains imprégnés de sels.

— Qui a rapport à une liqueur salée, à la saumure.

SALTARELLE. s. f. Chorégr. Danse vénitienne à trois temps qui a beaucoup d'analogie avec la tarentelle. Dans la saltarelle, le premier temps de chaque mesure est fortement marqué, quoique commençant par une brève.

SALTATEUR. (en lat. *saltator*; rad. *saltus*, saut). Antiq. rom. Mime, danseur chez les Romains.

SALTATION. s. f. (du lat. *saltatio*; rad. *saltus*, saut, danse). Antiq. rom. Art qui comprenait la danse, la pantomime, l'action théâtrale, l'action oratoire. La saltation consistait dans l'imitation de tous les gestes et de tous les mouvements que les hommes peuvent faire. Les pantomimes exprimaient tout ce qu'ils voulaient dire avec les gestes qu'enseignaient la *saltation*, sans employer le secours de la parole. (Rollin.)

SALTATRA. adj. et s. des 2 g. Ethnogr. Se dit des descendants de nègres et de blancs, lorsque depuis les premiers parents il y a eu un nouveau mélange de sang noir.

SALTIGRADE. adj. des 2 g. (du lat. *saltus*, saut; *gradior*, je m'avance). Entom. Qui s'avance en sautant. || SALTIGRADES. s. m. pl. Tribu de l'ordre des pulmonaires, famille des aranéides, [illegible] qui ont les pieds propres au saut et qui marchent par saccades, s'arrêtant tout court après avoir fait quelques pas et se haussant sur les pieds antérieurs. Les saltigrades s'élancent par bonds sur leur proie.

SALTIMBANQUE. s. m. (de l'ital. *saltare*, sauter, danser; *in*, sur; *banco*, banc, échafaudage; d'autres disent de *salta in banco*, il saute sur le banc; parce que les banques qui furent primitivement établies dans les villes d'Italie, étant situées sur des places ou marchés, les sauteurs, danseurs, bouffons venaient y exercer leur industrie pour amuser et tromper le public). Jongleur, bouffon, danseur de corde. Le roi continuant à se promener dans la foire, s'arrêta devant le théâtre du *saltimbanque*. (***) Comme ils avaient la mine étrangère, et qu'ils parlaient mal, le peuple les prenait pour des *saltimbanques* venus de bien loin. (Bouh.)

— Charlatan ordinairement placé sur un théâtre, dans une place publique, les promenades, pour y faire des exercices et y débiter ses drogues.

Il n'est *saltimbanque* en la place
Qui mieux ses affaires ne fasse. (Sarr.)

— Fig. Bouffon de société, mauvais orateur qui débite avec des gestes outrés des plaisanteries déplacées. Cet homme croit être un bon plaisant, ce n'est qu'un saltimbanque. Ce n'est pas un orateur, c'est un saltimbanque.

SALTIQUE. s. f. (du lat. *saltus*, saut). Arachn. Genre de pulmonaires, famille des aranéides saltigrades, renfermant des araignées dont les pieds robustes sont propres au saut et à la course. Ce genre renferme un grand nombre d'espèces répandues dans tout le monde. Nous voyons souvent en France, sur les murs des maisons, la saltique chevronnée.

SALTUAIRE. s. m. (du lat. *saltus*, forêt). Antiq. rom. Esclave ou affranchi chargé du soin des terres, des bois. || Chez les Lombards, Officier chargé de la garde des frontières.

SALUADE. s. f. (rad. *saluer*). Action de saluer en faisant la révérence. Ce mot est vieux. On ne le dit plus guère que dans la conversation et avec une épithète. Il me fit une grande saluade.

SALUBRE. adj. des 2 g. (du lat. *saluber*; rad. *salus*, santé). Qui contribue à la santé. Ces eaux minérales sont fort salubres. Un air salubre. Une nourriture, un régime salubre. Les abords de la basilique de Notre-Dame, ceux de l'Hôtel-Dieu, ont été dégagés des bâtiments qui les gênaient; déjà un air *salubre* circule de toutes parts dans ce quartier jadis si malsain. (De Moléon.)

SALUBRITÉ. s. f. Qualité de ce qui est salubre. La salubrité de l'air des montagnes. La salubrité de l'air d'un tel pays. Une des principales conditions de la santé de l'homme est la *salubrité* des aliments solides et liquides dont il se nourrit. (Virey.) Les lieux où nous naissons, ceux où nos parents vivent, sont pour la plupart d'entre nous ceux que nous serons tenus d'habiter, quels que soient les désavantages qu'ils puissent présenter sous le rapport de la *salubrité*. (Id.) De tout temps et dans tous les pays, on a compris que les mesures générales qui intéressent la *salubrité*, au sein des villes comme au milieu des campagnes, étaient du ressort de la haute administration. (Id.)

— Particulièrement, Soin que l'administration prend de la santé publique. Le conseil fait tous les ans au mois de décembre un rapport général qui comprend le résumé de tous ses travaux pendant l'année, et un aperçu de toutes les améliorations obtenues pendant le même temps dans les différentes parties du service de la *salubrité*. (De Moléon.) Les bons résultats produits par le conseil de *salubrité* de Paris, ont engagé plusieurs des principales villes du royaume à en établir de semblables. (Id.)

SALUCES. Géogr. Ville des États sardes, dans le Piémont, division de Coni; 10,000 âmes. Chef-lieu de la province du même nom. Évêché.

— *Marquisat de Saluces.* Petite province que Henri IV échangea contre la Bresse en 1600.

SALUÉ, ÉE. part. pass. du v. Saluer. S'emploie adjectiv. Vespasien fut salué empereur par toute l'armée. Il fut salué césar. A peine est-il assis, que de droite et de gauche il est *salué* par un grand nombre de passants qui allaient et venaient. (Volt.)

SALUER. v. a. 1re conj. (du lat. *salutare*; rad. *salus*, santé). *Je salue, nous saluons, vous saluez. Je saluais, nous saluions, vous saluiez. Que je salue, que nous saluions, que vous saluiez*, etc. Donner à quelqu'un une marque extérieure de civilité, de déférence, ou de respect en l'abordant, en le rencontrant, ou en d'autres occasions. Les manières de saluer sont différentes selon les différentes nations. En France et dans presque toute l'Europe, les hommes saluent en ôtant leur chapeau et en s'inclinant. Saluer de la main, du geste, de la voix. Saluer en passant. Saluer quelqu'un de loin. Saluer de bonne grâce, gracieusement. Saluer de mauvaise grâce. Saluer la compagnie.

— Chaque peuple a sa manière de saluer. Les Juifs se saluaient d'une façon très-respectueuse en se courbant le corps très-profondément; quelquefois ils s'embrassaient. Les Grecs et les Romains en usaient de même. Chez nous, on fait la révérence en ôtant son chapeau; le Japonais et l'habitant [illegible] ôtent un pied de leur pantoufle. Dans l'Indoustan on prend par la barbe celui qu'on salue. Des insulaires des Philippines prennent la main de celui qu'ils veulent honorer et s'en frottent le visage. Les Lapons appuient leur nez sur celui de la personne qu'ils saluent. Les Otaïtiens se cognent le nez l'un contre l'autre. Quand les Chinois enfin se rencontrent après une longue séparation, ils se jettent à genoux, penchent leur visage deux ou trois fois, et mettent en usage d'autres marques d'affection.

— *Je vous salue, j'ai l'honneur de vous saluer, je vous salue très-humblement.* Termes de civilité dont on accompagne son salut en abordant une personne.

— *Aller saluer quelqu'un.* Lui rendre visite,

lui rendre ses devoirs. Je n'ai pu vous *saluer*, mon ami, avant de partir pour mon voyage. (Castel.)

— *Saluer*, dans le sens de Complimenter, n'a pas encore trois siècles. On ne disait pas *saluer*, mais *baiser les dames*, parce qu'il était en effet d'usage de ne pas les aborder sans leur donner un baiser sur la bouche, et cette étrange licence n'était pas circonscrite aux usages familiers d'une société intime, elle était prescrite par l'étiquette et les bienséances à l'égard de toutes les femmes qui se rencontraient dans un salon où l'on était présenté, sans en excepter celles qu'on voyait pour la première fois. Du temps de Henri Estienne, vers la fin du XVIe siècle, elle était plus en vogue que jamais, et si quelqu'un y manquait par timidité ou par oubli, en négligeant envers une seule dame la politesse requise, il était en très-grand danger d'être déclaré sot par arrêt de toutes les autres dames. (Ch. Nod.)

— Avec un nom de choses pour sujet, Donner des marques de respect à. Saluer de loin le lieu de sa naissance. Saluer le tombeau de ses pères. Saluer le lever de l'aurore. Saluer le rivage de sa patrie. Je t'obéis, je pars après avoir *salué* ces lieux. (Fén.) Saint Louis meurt comme Moïse, avant d'avoir pu passer le Jourdain : il *salue* de loin comme lui cette terre heureuse promise à sa postérité. (Mass.)

Nous *saluons* le temple et l'if religieux
Qui protége la tombe où dorment nos aïeux.
(Chênedollé.)

Le héros se prosterne ; il rend grâce à Phébus,
Il *salue* et ces champs et ces monts inconnus.
(Desaintange.)

Nous renfermons son âme en son asile sombre,
Et d'un dernier adieu nous *saluons* son ombre. (Del.)

— Se dit dans un sens analogue des animaux et des choses animées. Les oiseaux saluent le retour de la lumière par leurs chants joyeux. On dit que les éléphants saluent tous les matins le soleil comme le Dieu visible de la nature. Ce doux murmure de la nature qui se réveille semble saluer le retour du matin. Les oiseaux en chœur se réunissent et *saluent* de concert le père de la vie. (J.-J. Rouss.) Il est un Dieu ; les herbes de la vallée et les cèdres de la montagne le bénissent, l'insecte bourdonne ses louanges, l'éléphant le *salue* au lever du jour, l'oiseau le chante dans le feuillage, la foudre fait éclater sa puissance, et l'Océan déclare son immensité. (Chateaub.)

Tel l'oiseau du Méandre ornement du rivage,
Au noir limon des eaux déroba son plumage,
Et, *saluant* la mort de sons mélodieux
D'une voix plus touchante exhale ses adieux.
(Millevoye.)

— Faire ses compliments par lettre. Je salue tels et tels. Je vous prie de le saluer de ma part quand vous le verrez. J'ai bien l'honneur de vous saluer. Je vous salue de tout mon cœur.

— S'emploie également pour signifier les marques de civilité, de déférence, de respect qui sont en usage dans les troupes de terre et dans la marine. Saluer de l'épée, saluer du drapeau en défilant devant le roi, devant le général. On salue à la mer en tirant le canon. Les vaisseaux amis qui se rencontrent en mer se saluent. Les navires se saluèrent de tant de coups de canon. Les bâtiments de l'État qui sont salués par ceux du commerce rendent ordinairement le tiers des coups de canon qu'ils ont reçus. Les vaisseaux saluèrent la citadelle. On salue quelquefois, à la mer, en baissant le pavillon. Saluer du canon. Saluer du pavillon.

— Mar. *La mer salue la terre.* Les vaisseaux qui mouillent devant une forteresse doivent la saluer en tirant le canon.

— Proclamer. Toute l'armée le salua empereur. La légion qui l'avait salué empereur. Le parti qui l'avait salué roi.

— Loc. prov. *Saluer en enfant de chœur.* Se disait, au temps où l'on portait perruque, de celui qui par maladresse découvrait son crâne nu en saluant.

— SE SALUER. v. pron. Se donner mutuellement le salut. Se saluer respectueusement. Ils se sont salués en passant. Nous nous sommes salués de loin. Les Français se saluent en se découvrant la tête et en s'inclinant. Les Juifs se *saluaient* d'une façon respectueuse et en courbant le corps très-profondément. (Volt.)

— Loc. prov. *Nous nous saluons, mais nous ne nous parlons pas.* Nous sommes froidement ensemble.

SALURE. s. f. (rad. *saler*). Qualité que le sel communique. La salure de la mer. Ôter, diminuer la salure de quelque viande. Un des principaux phénomènes que la mer présente au physicien est la *salure* de ses eaux. (***) Quelques-uns prétendent que cette *salure* est un effet des exhalaisons sèches et brûlées que le [illegible] dans la mer. (Bouh.) L'opinion la plus vraisemblable est celle des physiciens qui attribuent cette *salure* aux mines de sel qui se trouvent dans le bassin de la mer. (Id.)

SALUT. s. m. (pr. *ça-lu* ; du lat. *salus*, santé, bien-être). Bien-être, conservation ou rétablissement dans un état heureux, dans un état convenable. Le salut du peuple, de la république. Le salut public. Le salut des particuliers. De là dépend le salut de l'État. Je vous en avertis pour votre salut. Il y va de votre salut, du salut de votre famille. Cet ordre importe au salut de l'empire. Cette pacification où il y allait du salut de l'État. Il a vécu pour la gloire et pour le salut de l'État. (Fléch.) Comme tout l'univers païen était intéressé au *salut* de l'état romain, il faut que tout l'univers chrétien soit intéressé au *salut* de la France. (Ed. Quinet.) Mortel chéri du ciel, mon *salut* et ma joie. (Rac.) (Mortel à qui je dois mon *salut*.)

J'en dois compte à l'empire romain,
Qui croit voir son *salut* ou sa perte en ma main.
(Racine.)

— Cessation du danger, recouvrement de sûreté. Il a cherché son salut dans la fuite. Il ne dut son salut qu'à la vitesse de son cheval. Procurer le salut d'un prisonnier. Cette maison a été pour lui un lieu de salut, un port de salut. Quel fut l'étonnement de ces vieilles troupes lorsqu'elles virent qu'il n'y avait plus de *salut* pour elles qu'entre les bras du vainqueur. (Boss.)

— Par excellence. Béatitude éternelle à laquelle nous avons été appelés par les mérites de Jésus-Christ, qui nous a sauvés par sa mort. Le salut des âmes. Jésus-Christ a opéré notre salut. Il faut songer à son salut. Travailler à son salut. Faire son salut. Être dans la voie de salut, du salut. Le salut éternel. L'affaire de notre salut est la plus importante. Pour l'impénitence finale, point de salut. Il y allait de son *salut* éternel. Et sur votre *salut* demeurez en repos. Marcher dans les voies du *salut*. Malheur à moi, si dans cette chaire j'aime mieux me chercher moi-même que votre *salut*. (Boss.) Le moyen particulier qu'il lui donnait pour accomplir l'œuvre de son *salut*. (Id.) L'Église, qui connaît le prix et l'efficacité du sang de Jésus-Christ, ne désespère jamais du *salut* de ceux qui meurent dans sa foi. (Fléch.) A votre perte ou à votre *salut* est attachée la perte ou le *salut* de tous ceux qui vous environnent. (Mass.)

— Action de saluer. Il lui doit le salut comme à son supérieur. Un profond salut. Un salut gracieux. Il nous fit de loin beaucoup de saluts. Le salut des armes. Le salut du drapeau, de l'épée, etc. Répondre au salut. Rendre le salut. Refuser le salut. Je le saluai avec respect ; il me rendit mon *salut*. (B. de St-P.)

— Les formules du salut que l'on prononce en s'abordant ne sont pas moins variées que les manières extérieures de se saluer. Souvent aussi ces formules sont devenues si banales, qu'elles ne signifient absolument rien de raisonnablement applicable à la circonstance où l'on se trouve : nous appelons un jeune homme *monsieur* ou *monseigneur*, c'est-à-dire *mon vieillard*. Nous qualifions de *père* un religieux qui a fait vœu de virginité. On donne de l'*éminence*, de la *hauteur*, de la *grandeur*, de l'*altesse*, à un petit homme de petit mérite. On se dit le *serviteur* d'un pauvre diable que l'on commande durement. Le titre le plus honorable que les Persans puissent donner est en leur langue, *barbe blanche* ; ils appliquent cette qualification au bambin et à la dame qui n'ont de barbe d'aucune couleur, mais qui ont quelque crédit. Les Grecs disaient : *Travaille et prospère*, ou bien, *réjouis-toi* ; les Romains, *Quelle est votre force ?* les Espagnols et les Italiens se saluent en disant : *Comment vous trouvez-vous debout ?* les Français, *Comment vous portez-vous ?* les Anglais, *Comment faites-vous ?* les Allemands, *Comment vous trouvez-vous ?* les Hollandais, *Avez-vous un bon dîner ?* les Polonais, *Je tombe à vos genoux* ; les Chinois, *Avez-vous mangé votre riz ?* les Juifs, *La paix soit avec vous* ; les Turcs, *La santé soit avec vous.*

— *Salut militaire.* Témoignage de soumission et de respect, ou honneur que les troupes rendent au souverain, aux princes et aux généraux. Salut du drapeau, de l'épée.

— *Salut de mer.* Témoignage de respect et de soumission, de joie ou d'honneur qui se font à la rencontre des vaisseaux de même ou de différentes nations, ou dans leur passage devant quelques places ou châteaux qui sont sur les côtes. Les saluts de mer se font de diverses manières. Le plus souvent par plus ou moins de décharges d'artillerie. Quand il y a plusieurs vaisseaux de guerre ensemble, le seul commandant fait le salut. Rendre le salut. ‖ *Salut d'armes.* Politesse réciproque que se font deux tireurs avant de commencer un assaut.

— Sorte d'exclamation, de respect et d'admiration. Salut, jeune héros. Patrie de ces grands hommes, salut.

Homme, *salut !* sans toi, la nature muette
Pour célébrer son Dieu manquerait d'interprète.
(Chênedollé.)

— S'emploie quelquefois dans un sens analogue pour Adieu.

Salut, champs que j'aimais, et vous douce verdure,
Et vous, riant exil des bois !
Ciel, pavillon de l'homme, admirable nature,
Salut pour la dernière fois ! [illegible]

— Terme qu'on emploie dans les préambules des lois et ordonnances, dans les lettres patentes des rois, dans les bulles des papes, dans les mandements des évêques et archevêques. A tous ceux qui ces présentes verront, salut. Léon XII, à tous fidèles, salut et bénédiction apostolique. Nous, archevêque de Paris, à tous les fidèles de notre diocèse, salut et bénédiction ; salut et amitié. ‖ Les épîtres et les préfaces portaient souvent autrefois : *Au lecteur, salut !* Quelquefois, de nos jours, on termine les lettres et billets par des formules analogues : *Salut et fraternité !* Nos rois disent : *Et sur ce, je prie Dieu, féaux et aimés sujets, qu'il vous ait en sa sainte et digne garde.*

— Liturg. Prières qu'on chante le soir en de certains jours dans quelques églises, après l'office, et qui se terminent par la bénédiction du Saint-Sacrement. Chanter le salut. Dire le salut. Entendre le salut. Aller au salut. Il y a salut dans cette église. Il a fondé un salut. On a sonné le salut. Voilà le salut qui sonne. C'est un dévot qui court tous les saluts. Le salut de Pâques, de la Pentecôte, etc.

— Hist. *Comité de salut public.* V. COMITÉ. ‖ *Loi de salut public.* Loi de déportation rendue par le conseil des Cinq-cents, le 3 août 1797.

— Anc. métrol. *Salut d'or.* Monnaie qui portait l'empreinte de la Vierge recevant la salutation angélique, et qui fut frappée sous Charles VI, puis sous Henri VI, roi d'Angleterre et maître alors d'une partie de la France. Les saluts d'or valaient quinze sous tournois.

— *Hors de l'Église point de salut.* Maxime de l'Église catholique qui enseigne que pour être sauvé il faut faire partie de l'Église catholique, qui est la véritable Église. Cette maxime ne doit pas s'entendre, d'après les meilleurs théologiens, à la rigueur, et de tous les hommes, de ceux aux yeux de qui la lumière de la foi a lui, comme de ceux qui, ignorants et abandonnés, sont restés dans les ténèbres.

— Prov. et fig. *Hors de l'Église point de salut.* Par allusion à ce point de doctrine catholique, il se dit pour exprimer en général, en beaucoup de choses, des règles qu'il faut suivre, sous peine d'échouer dans ses projets. ‖ *Point de salut.* Se dit d'une condition indispensable pour obtenir un succès. Sans imagination, point de salut dans les arts. Il faut de l'intérêt dans une tragédie, de la gaîté dans une comédie, etc., sans quoi, point de salut.

— Prov. *A bon entendeur, salut.* Se dit quand on veut faire entendre quelque chose en ne s'expliquant qu'à demi.

SALUTAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *salutaris* ; rad. *salus*, salut). Qui est utile, avantageux pour la conservation de la vie, des biens, de l'honneur, de la santé, pour le salut de l'âme. Il se dit conséquemment des choses physiques et morales. Remède, médicament salutaire. Le quinquina est fort salutaire contre la fièvre. Avis salutaire. Conseil salutaire. Lois salutaires. Salutaire à l'État. Doctrine salutaire. Instruction salutaire. Prévoyance salutaire. Crainte salutaire. L'horreur salutaire que l'âme pécheresse a d'elle-même. Ces salutaires vérités. Pénétré durant sa vie des tristes, mais salutaires pensées de la mort. Les instructions salutaires des prédicateurs évangéliques. Vous donnez à votre cœur et prenez pour vous-même cette leçon si salutaire. Les grâces pudiques de la reine Esther eurent un effet *salutaire*, mais moins violent que celles de Judith. (Boss.) Il imprime au roi par ses paroles une crainte *salutaire* des jugements de Dieu. (Fléch.) Le conseil le plus prompt est le plus *salutaire*. (Rac.)

Retirons-nous à l'ombre *salutaire*
Du redoutable sanctuaire. (Racine.)

Utile à nos plaisirs, à nos maux nécessaire,
Nous lui devons du bain l'usage *salutaire*. (Del.)

L'air se fond en rosée, et coulant sous la terre,
Porte de veine en veine une humeur *salutaire*.
(Cassel.)

— Hist. S'est dit de certaines divisions de provinces, qu'on faisait lorsque celles-ci étaient trop grandes pour n'en former qu'une. La Macédoine salutaire. La Phrygie salutaire.

— *Lettre salutaire.* La lettre A qui, inscrite sur la tablette des juges, absolvait le coupable. La lettre salutaire est l'abréviation de *absolvo*, j'absous.

SALUTAIREMENT. adv. D'une manière salutaire. Cela a été salutairement inventé, institué, établi.

SALUTATION. s. f. (pr. *ça-lu-ta-ci-on* ; du lat. *salutatio* ; rad. *salus*, salut). Action de saluer, salut particulier tel qu'on le fait dans telle occasion, surtout avec des marques très-apparentes de respect ou d'empressement. Je l'ai rencontré dans la rue, et il m'a fait de grandes salutations. Il m'a fait une profonde salutation. Il y a des *salutations* empressées répétées, avec lesquelles on semble dire de loin beaucoup de choses aux personnes auxquelles on n'est pas à portée de parler. (Roub.) Des *salutations* particulières vous tirerez quelquefois des inductions sur le caractère, l'éducation, les affections présentes des communes. (Id.) Un certain abandon dans les *salutations* paraît quelquefois ridicule : je ne sais si c'est parce qu'elles en sont plus cordiales. (Id.)

— *Recevez mes salutations, mes salutations respectueuses, mes très-humbles salutations, mes salutations affectueuses, amicales.* Formules dont on se sert quelquefois pour terminer les lettres [illegible] Je vous prie de lui faire bien des *salutations* de ma part. (J.-J. Rouss.)

— Diplom. Formule de salut dans les actes ou diplômes.

— *Salutation angélique.* Prière que les catholiques adressent à la sainte Vierge, et qui est ainsi conçue : Je vous salue, Marie, pleine de grâce. Le Seigneur est avec vous. Vous êtes bénie entre toutes les femmes, et Jésus le fruit de vos entrailles est béni. Sainte Marie, mère de Dieu, priez pour nous maintenant et à l'heure de notre mort. Cette prière est composée des paroles que l'Évangile attribue à l'ange Gabriel lorsqu'il annonça à Marie le mystère de l'Incarnation, de celles que proféra Élisabeth en recevant la visite de Marie, et de celles que l'Église emploie pour implorer son intercession.

SALVADORE. s. f. Bot. Genre de plantes chénopodées, renfermant des espèces qui croissent en Asie et en Afrique. L'espèce type du genre est la salvadore de Perse, qui croît spontanément dans l'Inde, l'Arabie, la Haute-Égypte, le Sénégal. Les feuilles broyées sont employées comme résolutives. Les poëtes arabes la chantent comme un puissant contre-poison et le remède le plus prompt, le plus sûr pour guérir la morsure du serpent. L'écorce fraîchement pelée est un bon vésicatoire. On mange les baies de la salvadore, et le bois sert à faire des brosses.

SALVAGE. s. m. (du lat. *salvare*, sauver). Mar. Action de sauver. Ne s'emploie que dans cette locution, *Droit de salvage*, qui s'est dit pour Droit de sauvetage. V. SAUVETAGE.

— *Lettre de salvage.* Lettres par lesquelles le roi commandait à ses officiers de mettre les vieillards et les veuves sous sa protection.

SALVANOS. s. m. (pr. *çal-va-noss* ; ét. lat., *salva*, sauve, impératif de *salvare* ; *nos*, nous). Mar. Bouée de sauvetage. V. BOUÉE.

SALVATIONS. s. f. pl. (pr. *çal-va-ci-on* ; du lat. *salvatio*, action de sauver). Anc. prat. Écritures par lesquelles on répondait aux réponses à griefs. Fournir des salvations. Il [illegible] a pour salvations.....

— Théol. Dernière réplique de celui qui soutenait une thèse.

— Anc. cout. *Salvations de témoins.* Arguments par lesquels on détruit une accusation contre des témoins.

SALVE. s. f. (du lat. *salve*, salut, je vous salue ; impératif du v. *salvere*, se porter bien). Décharge de canons ou de fusils tirés simultanément en l'honneur de quelqu'un ou dans des occasions de réjouissance. Quand il arriva, on fit trois salves de mousqueterie, on tira plusieurs salves d'artillerie. Des salves répétées d'heure en heure. Pendant le Te Deum, on a fait trois salves.

— Signifie également Plusieurs coups de canon tirés successivement dans les mêmes occasions. Une salve de vingt et un coups de canon.

— Par extens. Plusieurs coups de fusil ou de canon qui se tirent en même temps à l'exercice ou dans le combat. En approchant de la contrescarpe, de la redoute, il fut accueilli par une salve de mousqueterie.

— *Le canon tire en salve.* Plusieurs pièces tirent à la fois.

— *Une salve d'applaudissements.* Des applaudissements nombreux qui partent tous à la fois. Cet acteur à son entrée fut accueilli par deux salves d'applaudissements. ‖ On dit de même. Une salve de jubilation, d'allégresse.

SALVÉ s. m. (ét., V. SALVE). Prière que l'Église chante en l'honneur de la sainte Vierge et que le peuple chantait autrefois à l'exécution d'un criminel. Chanter un salvé. Dire un salvé. Chanter le salvé.

— Prov. *Il faut chanter le salvé.* C'est une affaire perdue, terminée.

SALVELINE. s. f. Ichthyol. Poisson du genre salmonée.

SALVIÉ, ÉE. adj. (du lat. *salvia*, sauge). Bot. Qui ressemble à la sauge.

— SALVIÉES. s. f. pl. Bot. Famille de labiées qui a pour type le genre sauge.

SALVINIE. s. f. (du lat. *salvare*, sauver). Bot. Genre de la famille des marsiléacées. La salvinie se trouve flottante sur les eaux dormantes des parties méridionales de l'Europe, quelquefois dans des espaces considérables. La germination des salvinies se fait dans le mois d'avril. Dès le mois de septembre les involucres se manifestent. Ils sont dans leur entier au mois d'octobre, c'est alors qu'ils commencent à jaunir, qu'ils crèvent, tombent au fond des eaux pour surnager au printemps. Les salvinies purifient l'air des marais.

SALVINIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui a pour type le genre salvinie. ‖ SALVINIÉES. s. f. pl. Famille de marsiléacées ayant pour type le genre salvinie. ‖ Section de cette famille.

SALVO. s. m. (du lat. *salvo*, je sauve). Législ. angl. Article supplémentaire ajouté au statut d'Édouard III, touchant les crimes qualifiés mal à propos de crime de trahison.

SALYBUB. s. m. Sorte de breuvage anglais.

SALZBOURG. Géogr. Ville de l'archiduché d'Autriche, sur la Salza ; 13,000 hab. Salzbourg est la capitale de ce nom. Cette ville fut le siége du dixième électorat de l'Empire, créé en 1803 en faveur du grand duc Ferdinand.

SAMADÈRE. s. f. Bot. Syn. de [illegible]

SAMALIE. s. f. Ornith. Genre d'oiseaux sylvains, famille des manucodiates, remarquables par la beauté de leur plumage. Les espèces principales sont la samalie blanche, la samalie magnifique, l'oiseau de paradis, et la petite samalie de l'île des Papous. V. PARADIS (oiseau de).

SAMALOUT. Géogr. Petite ville de la Haute-Égypte, à 24 kilom. de Girgéh. ‖ *Bataille de Samalout.* Victoire remportée par les Français sur les musulmans commandés par Mourad-Bey.

SAMANE. adj. et s. m. Hist. ind. Nom de certains religieux chinois d'une secte très-austère.

SAMANÉEN. adj. et s. m. Hist. ind. Nom des sectateurs de la religion la plus ancienne.

ment établie dans les Indes. On pense que les gymnosophistes dont parlent les anciens étaient les Samanéens.

SAMANIDE. adj. des 2 g. Nom patronymique des membres d'une dynastie de califes arabes, descendant de Ben Saman, qui de conducteur de chameaux devint chef des Arabes.

SAMAR. Géogr. Une des Philippines. Très-fertile en sucre, melons, figues, oranges; et commerce en toiles, étoffes de soie et de coton, ébène, bois de teinture.

SAMARE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des nerpruns. Ce genre renferme des arbres à feuilles opposées et à fleurs placées en grand nombre sur des tubercules qui naissent au-dessous des feuilles. On en compte quatre espèces, dont une est la rapane. La plus commune est la samare lactée.

— Nom donné par quelques botanistes à toute racine coriace et membraneuse, comprimée, à une ou deux loges ne s'ouvrant point, et munie d'ailes sur ses côtés ou terminée par une languette. Les fruits de l'orme, du frêne, du bouleau, de l'érable, sont des samares.

SAMARIE. Géogr. Ville de Palestine, capitale de la Samaritide, bâtie à quelque distance N.-O. de Jérusalem, dans une plaine fertile. Elle fut bâtie par Amri, roi d'Israël, qui en fit la capitale de son royaume. Elle fut détruite et relevée à plusieurs reprises, et enfin reconstruite sous le nom de Sébaste, par Hérode. Il n'en reste aujourd'hui que quelques ruines.

SAMARIE ou **SAMARITIDE.** Géogr. Petite contré de Judée qui ne fut formée que sous les Romains. Elle occupait à peu près le milieu de la Palestine.

SAMARITAIN, AINE. adj. et s. Habitant de la Samarie. Un Samaritain. Une Samaritaine. Le peuple samaritain. Les Samaritains furent presque continuellement en guerre avec les rois de Juda. Ces deux peuples, quoique ayant la même origine, avaient l'un pour l'autre l'aversion la plus prononcée et fuyaient tout commerce entre eux.

— Hist. relig. Membre d'une secte juive qui existe encore aujourd'hui dans quelques contrées du Levant. Les Samaritains pensent que leurs pontifes descendent d'Aaron; ils ne reconnaissent que le Pentateuque, et observent la loi de Moïse avec plus de rigueur que les autres Juifs.

— Linguist. *Caractère samaritain.* Ancien caractère hébraïque. Ce ne fut qu'après le retour de la captivité de Babylone que les caractères samaritains furent remplacés par ceux dont les Hébreux se servent encore aujourd'hui. ‖ *Pentateuque samaritain.* Recueil des premiers livres de Moïse en caractères samaritains ou anciens caractères hébreux usités avant la captivité de Babylone.

— *Le Samaritain.* Se dit absol. de celui qui, selon la parabole de l'Evangile, prit soin d'un voyageur blessé à qui un prêtre et un pharisien avaient refusé leurs secours. La morale du Samaritain.

— *La Samaritaine.* Nom qu'on donne vulgairement à une des femmes qui furent les premières converties à la doctrine évangélique. Comme Jésus passait par Sichar, ville des Samaritains, il s'arrêta auprès d'un puits où se trouvait cette femme qui puisait de l'eau, et lui demanda à boire. La Samaritaine, étonnée qu'un Juif lui adressât la parole, lui en témoigna sa surprise, et Jésus la convertit à lui. Le puits de la Samaritaine.

— Par extens. Femme dont les mœurs ont été peu régulières, mais qui se repent, comme la Samaritaine. Jésus appelle à lui la faible *Samaritaine*, il pardonne à la femme adultère, il absout la pécheresse qui baigne ses pieds de larmes; mais il sévit contre les ambitieux. (B. de St-P.)

— *La Samaritaine.* Groupe de bronze que l'on voyait autrefois à Paris sur la face du château d'eau qui était construit sur le bord du Pont-Neuf. Ce groupe représentait un vase où tombait une nappe d'eau qui venait du réservoir; d'un côté était Jésus-Christ, et de l'autre la Samaritaine, qui semblaient s'entretenir.

— Par extens. Se disait aussi du château sur la face duquel était placé le groupe de la Samaritaine. La Samaritaine était un mécanisme remarquable qui faisait monter les eaux de la Seine dans Paris. Cette machine ingénieuse, qui avait été construite dans le XVIe siècle, a été remplacée par un nouveau système. ‖ S'appliquait même aux chansons que l'on chantait sur le Pont-Neuf. Chansons de la Samaritaine.

Ils craindront même alors qu'un jour on ne comprenne
Dans un privilége surpris,
Jusqu'aux chansons de la *Samaritaine*. (***)

[illegible]

juive des Samaritains.

SAMARKAND ou **SAMARCANDE.** Géogr. Grande et forte ville d'Asie, dans la Boukharie. Commerce important. Belles fabriques de papiers de soie, fruits exquis. Académie des sciences, l'une des plus savantes de tout le pays où s'étend le mahométisme. On y vient étudier de tout côté; 50,000 hab.

— Hist. Samarcande est une ville ancienne qui porta le nom de Maracanda. Détruite par Alexandre, elle se releva avec des accroissements considérables, et devint la capitale de la Sogdiane. Elle avait, dit-on, plus de 60 kilom. de circuit lorsqu'elle fut prise par Genghis-Khan en 1220. Elle fut cent quarante ans plus tard la demeure de Tamerlan, qui en fit la capitale de son empire.

SAMATAN. Géogr. Ch.-l. de cant. (Gers), arrond. de Lombez; 2,200 hab. Autrefois place considérable du Bas-Armagnac.

SÂMA-VÉDA. s. m. Philol. ind. Nom du troisième véda. Le Sâma-Véda contient des prières qui doivent être chantées.

SAMBALES. Géogr. Petites îles de l'Amérique méridionale, sur la côte nord, près de l'isthme de Panama.

SAMBA-PONGO. s. m. Relat. Titre que les habitants du royaume de Loango, en Afrique, donnent à leur roi. Ils le regardent comme un dieu tout-puissant auquel les éléments sont soumis.

SAMBE. s. m. Ornith. Oiseau de l'île de de Madagascar, dont les plumes sont rouges comme de la flamme; ce qui le fait aussi appeler brûlant.

SAMBÈTHE. Antiq. gr. La plus ancienne des sibylles, que Pausanias fait fille de Bérose. On ne sait rien de certain sur cette femme. On lui attribue les vers sibyllins où elle prédit la venue du Christ.

SAMBIEU. s. f. (corrupt. de *par le sang de Dieu*). Jurement, mauvais terme qui a vieilli.

Qui brusquement eût dit avec une *sambieu*,
Oui bien pour vous, monsieur, qui ne croyez en Dieu. (Regnier.)

SAMBLIQUE. Brigand célèbre par les vols qu'il commit dans le temple de Diane à Ephèse, et par les tortures qu'on lui fit souffrir pendant un an entier, d'où vient le proverbe: *Souffrir comme Samblique.* Souffrir beaucoup.

SAMBON. Géogr. Cercle de Gallicie qui compte 250,000 habitants, capitale du même nom.

SAMBOUC. s. m. Bot. Bois odorant que les marchands de l'Europe portaient en Guinée pour en faire présent aux rois de ce pays.

SAMBOULA. s. m. Nom que les Caraïbes donnent à un petit panier travaillé à jour avec des brins de latanier, servant à différents usages domestiques.

SAMBRE. (*sabis*, dans César; du celt. *sav* ou *sab*, nom appellatif de rivière, devenu propre de celle-ci). Géogr. Rivière d'Europe qui prend sa source dans l'extrémité nord du département de l'Aisne, entre près de Sémy dans celui du Nord, passe à Landrecies, Maubeuge, entre en Belgique et se jette dans la Meuse près de Namur.

— *Département de Sambre-et-Meuse.* Un des départements français sous l'Empire.

SAMBUCÉ, ÉE. adj. (du lat. *sambucus*, sureau). Bot. Qui ressemble au sureau. ‖ SAMBUCÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des caprifoliacées, ayant pour type le genre sureau.

SAMBUCIN, INE. adj. (ét., V. SAMBUCÉ). Bot. Qui appartient au sureau.

— SAMBUCINE. s. f. Chim. Substance particulière qui existe dans les fleurs de sureau.

SAMBUCINÉ, ÉE. adj. (du lat. *sambucus*, sureau). Bot. Qui ressemble au sureau. ‖ SAMBUCINÉES. s. f. pl. Section de la famille des caprifoliacées, qui a pour type le genre sureau.

SAMBUQUE. s. f. (du lat. *sambucus*, sureau). Anc. mus. Ancien instrument de musique ou espèce de flûte. Quelques auteurs pensent que la sambuque était un instrument à cordes et de forme triangulaire.

— Anc. art milit. Ancienne machine de guerre qui consistait en une échelle aussi haute que les murailles que l'on voulait attaquer. Plutarque dit que la sambuque était si grosse qu'il fallait deux navires pour la porter. Marcellus fit usage de la sambuque au siége de Syracuse.

S'AME. Contraction qui se faisait autrefois pour *sa âme*, son âme. V. SON.

Par amour tant qu'il fit partir
S'ame du corps, sans départir. (*Rom. de la Rose.*)

SAME. s. f. Ichthyol. Poisson de mer qui remonte les rivières. C'est une espèce de muge peu différent du mulet, excepté qu'il a la tête plus grosse et plus pointue, la chair moins blanche et moins grasse. On en pêche dans le Rhône, la Garonne, la Loire.

SAMÉAS. Prophète qui lors du siége de Jérusalem par Sésac avertit Roboam qu'il serait assujéti par le roi d'Egypte.

SAMEDI. s. m. (ét. lat., *Saturni*, Saturne; *dies*, jour). Septième et dernier jour de la semaine. Chez les païens le samedi était consacré à Saturne, et les Juifs le nommaient sabbat ou jour du repos. Les catholiques le consacrent à la Vierge, et dans les premiers temps du christianisme il était fêté comme le dimanche. Ce fut un samedi quinze du mois. Le samedi de [illegible] la nuit du samedi au dimanche. Je partirai samedi prochain, samedi. Le marché a lieu tous les samedis. Le samedi est chez les Juifs le jour du sabbat. Un concile ordonna l'abstinence du *samedi*, en l'an 1000, pour remercier Dieu d'avoir enfin rendu à la France l'abondance et la paix. (Sall.) Un concile de Béziers, tenu en 1351, exhorte les ecclésiastiques et surtout les bénéficiers, à ne point manger de viande le *samedi*. (Id.)

— *Samedi saint.* Le samedi qui précède le jour de Pâques.

— Prov. *Il est né le samedi, il aime besogne faite.* Se dit d'un paresseux qui n'aime point à travailler.

SAMEK. s. m. Philol. Nom de la quinzième lettre de l'alphabet hébraïque. Le samek correspond à notre S. ‖ Lettre numérale qui vaut 60, et surmontée de deux points, 60,000.

SAMEQUIN. s. m. Mar. Sorte de vaisseau turc. Le samequin ne sert que pour aller terre à terre.

SAMÉRARIE. s. f. Bot. Genre de la famille des crucifères. C'est le pastel d'Arménie.

SAMGAR. Fils d'Anath, juge d'Israël. Il délivra les Israélites du joug des Philistins. Samgar était d'une force si grande, qu'un jour les Philistins ayant voulu lui voler ses bœufs, il en tua six cents avec le soc de sa charrue.

SAMIEN, ENNE. adj. et s. Qui est de l'île de Samos. Un Samien, une Samienne. Les Samiennes sont malpropres, mal tournées, et ne prennent de linge blanc qu'une fois par mois. Le vêtement des Samiennes consiste en un soliman à la turque, avec une coiffe rouge bordée d'une bande blanche ou jaune qui leur tombe sur le dos, de même que leurs cheveux, qui le plus souvent sont partagés en deux tresses.

— Philol. *Lettre samienne* ou *de Pythagore.* L'upsilon (υ) qui est l'emblème de la vie humaine partagée en deux routes. V. PYTHAGORIQUE.

— Minér. Se dit d'une terre qui vient de l'île de Samos. Terre samienne. La terre samienne est blanche, très-légère, molle, friable, de bon goût, et un peu gluante à la langue. Elle est astringente et propre à agglutiner les plaies.

— Orfévr. *Pierre samienne.* Pierre qu'on retire des mines de Samos. Les orfévres s'en servent pour brunir l'or et pour le rendre plus luisant.

SAMIS. s. m. (du gr. ἑξάμιτος, composé de six fils). Comm. Nom qu'on donnait autrefois à une étoffe fort riche qui venait de Venise. Elle était tramée de lames d'or et d'argent. Ce mot est fort ancien. Dans les registres de la chambre des comptes, il est fait mention de plusieurs armes du roi couvertes de samis vermeil. L'oriflamme était faite d'un samis vermeil.

En cette chambre avoit deux lits
Couverts de deux riches *samis.* (Percaval.)

— On disait aussi *samit.* Robe d'hermine et de *samit.* (Percev.)

Lors fait mettre devant un lit
Une grand'mante de *samit.* (Percaval.)

SAMMONICUS. Médecin célèbre qui vivait à Rome au temps de Caracalla. Ce prince le tua dans un festin, afin d'imiter Alexandre tuant Clitus. Il nous reste de cet écrivain un poème didactique relatif à la médecine.

SAMNITE. adj. et s. des 2 g. Qui habite le Samnium. Les Samnites formaient une nation puissante, et habitaient le Samnium et quelques contrées voisines. Ils descendaient des Sabins, étaient belliqueux et amis de la liberté. La forme de leur gouvernement était démocratique. Lorsqu'une guerre éclatait, ils élisaient en commun un général. Les Romains ne vinrent à bout de les soumettre qu'après des guerres longues et sanglantes, 343 à 272 av. J.-C. Ce sont eux qui firent passer une armée romaine sous le joug aux fourches caudines. Les mariages des Samnites avaient cela de remarquable, que les filles les plus belles, les plus riches, les plus vertueuses, étaient réservées aux citoyens qui avaient rendu le plus de services à la patrie.

— Nom donné à une classe de gladiateurs romains. On pense que ce nom leur venait de leurs armes qui ressemblaient à celles des Samnites, ou plutôt de ce que les habitants de Capoue qui haïssaient les Samnites, avaient, par mépris, appliqué le nom de ces peuples à cette classe de gladiateurs.

SAMNIUM. (pr. *çam-niom*). Géogr. Contrée de l'Italie ancienne, dont les limites varièrent souvent. Tantôt on lui donne pour limites l'Adriatique et le Latium, le pays des Vestins et l'Apulie; quelquefois on resserre son étendue en le bornant au N. par le pays des Treutani. Le Samnium se subdivisait en plusieurs portions, dont les principales étaient habitées par les Caracènes, les Pentres et les Hirpins. Aujourd'hui Abruzze.

SAMOGITIE. (pr. *ça-mo-gi-cie*). Géogr. Ancienne province de Pologne, bornée par la Courlande, la Lithuanie, la Prusse et la Baltique. Elle est aujourd'hui comprise dans les départements de Wilna et de Ricsan, appartenant à la Russie.

SAMOGITIEN, IENNE. adj. et s. (pr. *ça-mo-gi-ci-en*). Qui habite la Samogitie.

— Hist. *Parti samogitien.* Celui qui était opposé à Zborowitch, dans les troubles de la Pologne, en 1587. Le parti samogitien ayant élu Sigismond III, fut vainqueur à Pitschen, en 1588.

[illegible] druides donnaient à un végétal sacré (le velar berbaré de nos jours), dont les fleurs d'un beau jaune et les petites graines entraient dans des préparations vétérinaires, et qu'ils allaient cueillir en pompe au milieu de l'été.

— Bot. Nom donné par les botanistes à un genre de plantes de la famille des lysimachies, qui n'ont d'autre rapport avec le samole des Gaulois, que de croître comme elle dans les marais et les lieux humides. La samole, vulgairement appelée *mouron d'eau*, se trouve en Europe, en Asie, en Afrique et en Amérique. On mange ses feuilles en salade dans quelques cantons.

SAMOLOÏDE. s. f. Bot. Genre de plantes. La samoloïde est très-commune à la Jamaïque et dans plusieurs autres endroits des Indes occidentales, où les habitants s'en servent comme du thé.

SAMOREUX. s. m. Mar. Bâtiment fort long et plat, n'ayant qu'un mât également très-long, et tenu par des cordages à l'arrière et sur les côtés. Les samoreux servent sur le Rhin et les canaux de Hollande.

SAMOS. (pr. *ça-môss*). Géogr. Ile de l'Archipel, sur la côte occidentale de l'Anatolie, vis-à-vis des ruines d'Ephèse et du promontoire de Mycale, séparée du continent par un canal de 2 kilom. de large, appelé le petit Bogaz; 50,000 hab., presque tous Grecs. Ile très-fertile quoique très-montagneuse. Grains, huiles, grenades, soies et vins. Capitale Cora et autrefois Samos.

— Hist. Samos fut jadis la plus puissante et la plus peuplée des îles grecques. Elle est célèbre dans l'histoire des arts et des sciences, et donna naissance à plusieurs hommes illustres, entre autres à Pythagore, et même à Junon selon la fable. Samos fut d'abord gouvernée par des rois, puis s'érigea en république. Elle ne fut jamais plus florissante que sous le tyran Polycrate, 365 ans av. J.-C. Elle secourut la Grèce dans les guerres médiques, et fut depuis soumise au pouvoir d'Athènes par Périclès. Dans la suite elle fut soumise aux rois de Pergame, puis aux Romains. Au moyen âge elle fut successivement possédée par les Arabes, les Vénitiens, les Génois et les Turcs. Ces derniers la possèdent encore.

SAMOSATE. Géogr. anc. Ville de Syrie dans la Comagène, dont elle était la capitale, sur l'Euphrate. Patrie du satirique Lucien.

SAMOSATÉNIEN, IENNE. adj. et s. Habitant de Samosate.

— Hist. relig. Disciple de Paul de Samosate, évêque d'Antioche sous l'empereur Aurélien. Les samosaténiens suivaient presque entièrement la loi de Moïse, et ne reconnaissaient pas la trinité des personnes en Dieu.

SAMOTHRACE. Géogr. Ile de l'Archipel, près des côtes de Romélie. Elle s'appela primitivement Leucanie, Leucosie, Mélétide, Electrie, Dardanie, et enfin Samos, nom auquel on ajouta celui de Thrace, pour la distinguer de l'autre Samos. Elle porte aujourd'hui le nom de Samandraki.

— Hist. Les premiers habitants furent les Pélasges et les Thraces; plus tard, les Cariens chassés de Samos vinrent s'y établir. L'île de Samothrace était fameuse par les doctrines religieuses et les superstitions qui y prirent naissance. Elle était réputée sacrée, et servait d'asile aux fugitifs et aux coupables.

SAMOTHRACIEN, IENNE. adj. et s. Habitant de la Samothrace. ‖ Qui appartient à cette île ou à ses habitants.

— Myth. *Dieux samothraciens.* Les grands dieux appelés Pénates par les Romains. On compte parmi les dieux samothraciens le Ciel et la Terre, Jupiter, Minerve et Junon.

— Antiq. *Anneau samothracien.* Anneau d'or, orné d'un chaton de fer, que portaient les anciens, peut-être en l'honneur des Cabires.

SAMOYÈDE ou **SAMOÏÈDE.** adj. et s. des 2 g. Nom d'un peuple de la Tartarie russe, répandu le long de l'Océan septentrional. L'origine et les mœurs des Samoyèdes sont à peu près inconnues. Habitant des contrées sauvages, ils sont peu visités par les voyageurs. On dit qu'ils sont d'une taille au-dessous de la moyenne, d'un teint jaunâtre, laids et mal faits. Ils habitent dans des tentes pyramidales recouvertes de peaux de rennes. Ils se donnent le nom de *nenetsch* ou *chasowo* (hommes). Ceux d'Europe furent soumis par les Russes en 1525. Ils professent en général le christianisme. Ceux de l'Asie vivent errants dans les déserts du gouvernement de Tobolsk, à l'embouchure de l'Obi.

SAMPA. s. m. Nom vulgaire d'un palmier de Cayenne, dont on fait des conduites d'eau.

SAMPSÉEN, ÉENNE. s. Hist. relig. Nom donné à des sectaires des premiers siècles de l'Eglise, dont les dogmes étaient un mélange de ceux des chrétiens, des juifs et des païens.

SAMSCRIT, ITE. adj. et s. V. SANSCRIT.

SAMSON. Fils de Manué, de la tribu de Dan, naquit vers l'an 1155 av. J.-C., après une longue stérilité de sa mère, et fut consacré à Dieu comme nazaréen, c'est-à-dire qu'il ne devait pas boire de ce qui peut enivrer, et que le rasoir ne passerait pas sur sa tête. Il fut constamment en guerre avec les Philistins, dont il tua un millier dans une seule rencontre avec une mâchoire d'âne que le hasard lui offrit. Epardument épris d'une femme nommée Dalila [illegible] femme le vendit aux Philistins. Samson, les cheveux coupés, fut employé à tourner la meule d'un moulin; mais sa force revint avec ses cheveux, et il mourut en renversant deux colonnes qui soutenaient le temple de Dagon, et s'ensevelit avec trois mille de ses ennemis.

— Prov. Homme d'une force extraordinaire. C'est un Samson. C'est un véritable Samson. Il est fort comme Samson.

SAMUEL. Onzième et dernier juge des Hébreux, né 1150 ans av. J.-C., d'Elcana et d'Anne, de la tribu de Lévi. Sa mère, qui le mit au monde après une longue stérilité, le consacra à Dieu. Vers l'an 1116, établi juge d'Israël, il délivra son peuple du joug des Philistins. Il

sacra Saül roi d'Israël, puis David en la place de ce prince, et mourut à Ramatha l'an 1064 av. J.-C. On lui attribue le livre des Juges, celui de Ruth et le premier des Rois. Il commence la chaîne des prophètes, qui à partir de lui continue sans interruption jusqu'à Malachie.

SAMYDE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des samydées. Les samydes sont des arbrisseaux à feuilles alternes et à fleurs sessiles et solitaires, ou disposées en corymbes, la plupart de l'Amérique méridionale. On en compte une trentaine d'espèces.

SAMYDÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à la samyde. || SAMYDÉES. s. f. pl. Famille de plantes qui a pour type le genre samyde.

SAN. adj. m. (du lat. *sanctus*, saint). Mot espagnol qui entre dans plusieurs noms de lieu, où il signifie Saint. San-Felipe. San-Salvador.

SANA. Géogr. Grande et belle ville de l'Arabie, à 800 kilom. de la Mecque, dans une situation agréable, au pied d'une montagne sur laquelle sont les ruines d'un château dont les Arabes attribuent la fondation à Sem. Résidence de l'émir de l'Yémen. Belles mosquées; rendez-vous de nombreuses caravanes; environs fertiles.

SANATOIRE. adj. des 2 g. (du lat. *sanare*, guérir). Qui est propre à guérir, qui opère la guérison. Omiss. des dictionn.

SAN-BENITO. s. m. (corrupt. de l'esp. *saco benito*, sac béni). Espèce de scapulaire ou de dalmatique que les inquisiteurs faisaient porter à ceux qu'ils condamnaient à être brûlés. Sa couleur était grise, et il portait la figure d'un homme couché sur des tisons allumés, avec des flammes qui s'élevaient autour et des démons qui l'environnaient pleins de joie. L'inquisition avait emprunté cet usage de la primitive Eglise, où l'on revêtait les criminels d'un sac que l'on bénissait auparavant. || Plur., des *san-benito*.

SANCERRE. (du lat. *Sacrum Cæsaris*, temple de César). Géogr. Ch.-l. d'arr. (Cher), sur une colline; 3,600 hab. Société d'agriculture aux environs, vins estimés, marbres.

SANCERRE (Louis de Champagne, comte de). Seigneur de Charenton, maréchal de France en 1369, et connétable en 1397, rendit les plus grands services à Charles V, remporta plusieurs avantages sur les Anglais, mourut en 1412 et fut enterré à Saint-Denis.

SANCHE. Nom porté par quatre rois de Castille. Le premier succéda en 1029 à Garcias Ier, et mourut en 1035. || Le deuxième, dit *le Fort*, succéda au royaume de Castille à son père, Ferdinand Ier, en 1065, et mourut assassiné en 1073. || Le troisième succéda à Alphonse VIII en 1157, fut seulement roi de Castille pendant que Ferdinand II l'était de Léon, et mourut en 1158. || Le quatrième succéda à Alphonse X, et mourut en 1295, laissant pour successeur Ferdinand IV.

— Nom porté par sept rois de Navarre. Sancho Garcie Ier, célèbre par ses victoires sur les Maures, mourut en 926. || Sanche II Abarca, succéda à Garcie Ier en 970, et mourut en 994. || Sanche III, *le Grand*, roi de Navarre, de Castille et de Léon, mort en 1035. || Sanche IV, succéda à Garcie en 1054, et mourut en 1076. || Sanche Ramirez, roi d'Aragon et de Navarre, mort en 1094. || Sanche VI, *le Sage* (1150-1194). || Sanche VII, *le Fort* (1194-1234).

SANCHEZ. Savant jésuite espagnol, né en 1550, mort en 1610, directeur de la maison de noviciat de cet ordre à Grenade. Il s'est fait une grande réputation de casuiste par son traité *de Matrimonio* (du Mariage).

SANCHEZ. s. m. Bot. Genre de plantes herbacées, famille des scrofulaires. Les sanchez sont au nombre de deux espèces, et se trouvent au Pérou, autour des eaux stagnantes, dans les lieux ombragés.

SANCHONIATON. (pr. *çan-ko-ni-a-ton*). Historien célèbre, natif de Tyr, contemporain de Sémiramis ou antérieur à la guerre de Troie. Il composa en phénicien une histoire de sa patrie, à l'aide des documents précieux que l'on conservait dans les archives des villes et des temples. Cet ouvrage, qui était en neuf livres, et qui traitait à fond de la théologie et des antiquités des Phéniciens, fut traduit en grec par Philon de Byblos, sous Adrien. Quelques passages seulement de cette traduction sont parvenus jusqu'à nous, encore leur authenticité est-elle mise en doute.

SANCHO PANÇA. Un des personnages de Don Quichotte, roman de Michel Cervantes. Si le type de ce bon Sancho Pança, si philosophe et si gourmand, si d'accord avec son âne, est dans le vieux Silène monté sur son onagre, l'Inde, combien ne le surpasse-t-il pas par sa sagesse si populaire, si gaie, si profonde, et par ses proverbes applicables à toutes les circonstances de la vie humaine, et qui sont devenus ceux de toute la terre!

SANCIR. v. n. Mar. Couler à fond en plongeant par l'avant du navire. Les navires de petite proportion sont fort sujets à sancir. Ce navire a sanci sous voiles, a sanci à l'ancre, sous les amarres. Lorsque le bâtiment navigue par une grosse mer qui vient de devant lui, il plonge son extrémité antérieure dans les vagues, qui le recouvrent sur cette partie; il ne peut se relever sous le poids de cette masse écrasante: il sancit. (J. Lecomte.) Un navire sancit sur ses ancres lorsque, par une très-grosse mer, il se trouve mouillé dans une rade, et que, plongeant dans les lames soulevées, ses câbles ne cassent pas, l'y retiennent, et le font submerger par l'avant. (Id.)

SANCOINS. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Saint-Amand (Cher); 2,200 hab.

SANCRAT. s. m. Chef des talapoins, dans le royaume de Siam. Les sancrats sont indépendants les uns des autres; ils sont élus par les talapoins.

SANCTIFIANT. part. prés. du v. Sanctifier. Il est invar. Des juifs sanctifiant le sabbat. Des chrétiens sanctifiant le dimanche. La grâce sanctifiant les cœurs.

SANCTIFIANT, ANTE. adj. Qui sanctifie, dont la nature est de sanctifier. L'esprit sanctifiant. La grâce sanctifiante.

SANCTIFICATEUR. adj. et s. Qui sanctifie les hommes, qui travaille à leur sanctification, à les rendre saints. L'esprit sanctificateur. Le Saint-Esprit est un esprit sanctificateur. Les prêtres devaient être les *sanctificateurs* des brebis de Jésus-Christ; que sont-ce d'en avoir été les corrupteurs? (Bourd.)

SANCTIFICATION. s. f. (pr. *çank-ti-fi-ka-ci-on*). Action de la grâce qui sanctifie, qui opère en nous le mérite de la justice chrétienne. La sanctification des fidèles. Travailler à la sanctification des âmes. Opérer la sanctification dans les âmes. La grâce opère la sanctification dans nos âmes. Les pasteurs doivent travailler à la sanctification des âmes qui leur sont commises.

— Effet de cette action. Que ne pouvons-nous obtenir de votre bonté, Seigneur, si nous faisons notre félicité de la *sanctification* de votre peuple! (Boss.) C'est toujours l'ouvrage de la main de Dieu et un effet de sa puissance, que la *sanctification* des hommes. (Fléch.)

— Est quelquefois synonyme de Justification. Nous avons vu la reine donnant à sa propre *sanctification* ce qu'elle devait à sa conscience. (Fléch.) Dieu n'élève les pécheurs que pour les faire servir à la *sanctification* des justes. (Mass.)

— Manière de louer et d'honorer Dieu dignement. La sanctification du nom de Dieu est sa louange, sa bénédiction.

— Consécration à Dieu. La sanctification du dimanche et des fêtes. Ne pas négliger la sanctification des dimanches.

SANCTIFIÉ, ÉE. part. pass. du v. Sanctifier. S'empl. adjectiv. Saint Jean fut sanctifié dès le ventre de sa mère.

Or quand je fus aux bords où le Christ voulut naître,
Je ne demandais point les lieux *sanctifiés*
Où les pauvres jetaient les palmes sous ses pieds.
(Lamartine.)

— *Sanctifié par*. Tout était tranquille dans Madame, tout partait d'une âme soumise et d'une source *sanctifiée* par le Saint-Esprit. (Boiste.)

SANCTIFIER. v. a. 1re conj. (du lat. *sanctifico*; rad. *sanctus*, saint; *facio*, je fais). *Je sanctifie, nous sanctifions, vous sanctifiez. Je sanctifiais, nous sanctifiions, vous sanctifiiez. Que je sanctifie, que nous sanctifiions, que vous sanctifiiez*, etc. Rendre saint. La grâce sanctifie nos âmes. La descente du Saint-Esprit sanctifia les apôtres. Les lieux que Notre-Seigneur a sanctifiés par sa présence. Dieu *sanctifia* saint Louis dans sa gloire, le soutint dans ses travaux. (Fléch.) Jésus-Christ vient renouveler toute la nature, *sanctifier* ce qui était souillé, fortifier ce qui était faible. (Mass.) Ayez pitié, Seigneur, de vos peuples, en *sanctifiant* ceux que votre Providence a mis à leur tête. (Id.)

— Fig. Marie-Thérèse voyait dans la suite de ses ancêtres non pas ce qui l'ennoblissait devant les hommes, mais ce qui pouvait la *sanctifier* devant Dieu. (Mass.) L'esprit de Dieu nous apprend qu'il y a un usage de miséricorde et de charité qui *sanctifie* les richesses. (Fléch.) Je viens vous faire admirer un homme qui a *sanctifié* l'honneur et la probité par les principes du christianisme. (Id.)

Tout un peuple naissant est formé par mes mains,
Je nourris dans son cœur la semence féconde
Des vertus dont il doit *sanctifier* le monde. (Rac.)

— Mettre dans la voie du salut et de la sanctification. La reine *sanctifia* sa cour, en se *sanctifiant* elle-même. (Fléch.) Les vertus dont il doit *sanctifier* le monde. (Rac.)

— Rendre conforme à la loi divine. Sanctifier sa vie. S'appliquer à *sanctifier* sa vie. (Boss.) *Sanctifions* par le désir de la paix nos actions de grâces pour nos victoires. (Mass.)

— Rendre sacré, respectable. Les lieux que Jésus a sanctifiés par sa présence. Ici notre Sauveur reçut le baptême des mains du précurseur.

Vous avez beau vanter le roi dans vos ouvrages,
Et de ce nom sacré sanctifier vos pages. (Boil.)

— Servir à la sanctification de. Les provinces les plus florissantes doivent au père Bourgoing l'établissement de tant de maisons qui ont consolé les pauvres, humilié les riches, et *sanctifié* leurs prêtres. (Boss.) Comme c'est la vérité qui a *sanctifié* M. de Turenne, c'est aussi la vérité qui le loue. (Fléch.)

— Célébrer, fêter selon la loi de l'Eglise. Sanctifier le dimanche. Les chrétiens sont obligés de sanctifier le dimanche. Les Juifs sanctifiaient le sabbat. Dieu avait ordonné aux Juifs de *sanctifier* la cinquième année. (Port-Royal.)

— Honorer, louer. Sanctifier le nom de Dieu.

— Quelquefois, Rendre d'une pureté légale par la pratique de certaines cérémonies. Vouer, consacrer à Dieu, destiner aux usages de son culte. Nous avons imité et *sanctifié* cette sage coutume. (Chateaub.)

— SE SANCTIFIER. v. pron. Travailler à être mis au rang des saints. Les grands doivent se *sanctifier* en travaillant au salut des peuples. (Mass.)

— Etre sanctifié. Le dimanche doit se sanctifier.

SANCTION. s. f. (pr. *çank-ci-on*; du lat. *sanctio*; rad. *sancio*, attacher, lier). Force, autorité donnée à une loi, à un règlement.

— Conformité donnée par une autorité supérieure à un acte émané d'une autorité inférieure. Cette loi n'a pas encore reçu la sanction, attend la sanction. La sanction royale.

— Simple approbation que l'on donne à une chose. Le public n'a pas donné la sanction à cet établissement. Ce mot n'a pas reçu la sanction de l'usage.

— Peine ou récompense qu'une loi porte, décerne pour assurer son exécution. Sanction pénale. Sanction rémunératoire. Cette disposition prohibitive de la loi manque de sanction. Socrate a reconnu la *sanction* des lois naturelles, c'est-à-dire, la peine ou la récompense dont leur observation et leur transgression doit être suivie dans un état futur. (Hubner.) Dracon avait institué la peine de mort contre tous les crimes; c'est une *sanction* injuste, puisqu'elle détruit les degrés de justice distributive, qu'elle affaiblit l'effet des peines par leur sévérité, et qu'elle diminue l'horreur du dernier supplice, en le multipliant. (Encycl.)

— Constitution, ordonnance sur les matières ecclésiastiques. Pragmatique sanction. V. PRAGMATIQUE.

SANCTIONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Sanctionner. S'empl. adjectiv. C'est un usage sanctionné par le temps. Ce mot n'a pas été sanctionné par l'usage.

SANCTIONNER. v. a. 1re conj. (pr. *çank-cio-né*). Donner la sanction. Sanctionner une loi. Le prince a sanctionné la promesse faite par son représentant.

— Confirmer, approuver. L'usage sanctionne les bonnes expressions que les auteurs ont le courage de hasarder. C'est un mot que l'usage sanctionnera.

SANCTUAIRE. s. m. (du lat. *sanctuarium*; rad. *sanctus*, saint). Nom donné, chez les Juifs, à la partie la plus secrète et la plus intime du temple de Jérusalem, dans laquelle était l'arche d'alliance et où le seul grand prêtre pouvait entrer et seulement une fois l'an, au jour de l'expiation solennelle.

— Chez les chrétiens, Endroit d'une église où est le maître-autel, et qui est ordinairement enfermé d'une balustrade. Un beau sanctuaire. Il se réfugia dans le sanctuaire de telle église. Les pénitents demeuraient autrefois prosternés aux portes des temples sacrés, avant que d'oser approcher du *sanctuaire*. (Fléch.) Loin d'ici cette piété d'imitation et de complaisance qui porte dans le *sanctuaire* des vœux intéressés et profanes. (Id.) Il est indécent à des sujets de paraître sans pudeur au pied du *sanctuaire* devant lequel les princes et les rois eux-mêmes s'anéantissent. (Mass.) Faut-il que le *sanctuaire* lui-même devienne presque toujours l'asile d'une passion si méprisable? (Id.) Hélas! le *sanctuaire* devrait être l'asile de la paix; mais l'ambition est entrée même dans le lieu saint. (Id.)

Retirons-nous à l'ombre salutaire
Du redoutable *sanctuaire*. (Racine.)

Ne nous endormons pas sur la foi de nos prêtres,
Au pied du *sanctuaire* il est souvent des traîtres.
(Voltaire.)

— Par anal. Lieu le plus saint d'un temple même des païens. La Pythie rendait ses oracles du fond du sanctuaire. Le sanctuaire d'un temple chinois.

— J.-B. Rousseau dit du ciel:

Qui pourra, grand Dieu, pénétrer
Ce *sanctuaire* impénétrable
Où tes saints inclinés, d'un œil respectueux,
Contemplent de ton front l'éclat majestueux?

— Eglise, sacerdoce. Les droits, les prérogatives du sanctuaire.

— Fig. La justice s'est construit un *sanctuaire* éternel et incorruptible dans le cœur du sage Michel Le Tellier. (Boss.) Il crut qu'il fallait cacher honorablement dans le sein des pauvres comme dans un *sanctuaire* vivant, les trésors cachés qu'il retirait du *sanctuaire* même. (Mass.) Que le feu de la volupté ne profane jamais, ô mon Dieu, un *sanctuaire* que vous vous êtes réservé. (Id.)

— ... consacré à une chose. C'est en ce sens que l'on dit Le sanctuaire des arts. Le sanctuaire des lois, de la justice. Cette maison est le sanctuaire de l'honneur, de la vertu. Ne croyez pas que M. de Lamoignon fût entré sans vocation dans le *sanctuaire* de la justice. (Fléch.)

Il est entre la terre et la voûte des cieux,
Un sanctuaire auguste où le maître des dieux
A disposé les plans de ses vastes ouvrages. (Del.)

— En parlant du Louvre, Thomas a dit:

C'est le palais des arts, c'est le séjour sacré;
Ils s'y rendent en foule, et dans ce sanctuaire
Chaque art a son génie et son dieu tutélaire.

— Il a un sens bien délicatement rendu dans ces vers de Baour-Lormian:

Il voit Elma dans toute sa beauté,
Et toute nue: une main tutélaire
Des doux plaisirs cache le *sanctuaire*.

— Nom donné autrefois aux linges qu'on faisait toucher aux tombeaux des saints et qu'on plaçait ensuite avec respect dans les églises comme des reliques. Cet usage avait lieu pour ne pas séparer les ossements des saints.

— Prov. *Peser quelque chose au poids du sanctuaire*. Le peser à un poids juste et exact. Cette expression vient de ce que chez les Juifs les prêtres gardaient des poids de pierre qui servaient d'étalon pour régler et étalonner tous les autres. Cette délicatesse de conscience qui lui faisait peser toutes ses actions au poids du *sanctuaire*. (Fléch.)

Faire du bien seulement pour en faire,
Etre équitable au poids du *sanctuaire*. (Saurin.)

SANCTUS. s. m. (pr. *çank-tuss*; mot lat. qui signifie *saint*). Nom donné à une partie de la messe qui suit immédiatement la préface et qui précède le canon. Il vient de ce que ce chant commence par ce mot *Sanctus* trois fois répété. C'est un cantique de louange et de gloire que le prophète Isaïe dit que les esprits célestes ne cessent de chanter devant le trône de Dieu. Le Sanctus est usité depuis le deuxième siècle.

— Prov. *Je l'attends au Sanctus*. Je l'attends au véritable point de difficulté. On jugeait autrefois du talent d'un chantre par la manière de chanter le Sanctus, dont la musique exigeait beaucoup de force et de souplesse dans la voix.

SAND. Mot allemand et anglais qui signifie Sable. Il entre en composition dans beaucoup de mots géographiques.

SANDAL ou **SANTAL.** s. m. (du lat. *santalum*, même signif.) Bois des Indes employé pour la teinture. V. SANTAL.

SANDALE. s. f. (du lat. *sandalium*, chaussure). Chaussure qui ne couvre qu'en partie le dessus du pied. Elle consiste le plus souvent en des semelles de cuir attachées avec des courroies ou avec des boucles par dessus le haut du pied, le reste du pied demeurant nu. Porter des sandales. Quitter ses sandales. Les sandales étaient communes dans la primitive Eglise à tous les ministres de l'autel, et il était enjoint d'avoir des sandales pour célébrer la messe. L'usage s'en perdit, et quelques congrégations religieuses en portèrent seules.

— Chez les anciens, Riche chaussure d'or et de soie. Judith avait des sandales aux pieds quand elle alla voir Holoferne. David et Salomon portaient des sandales.

— Chaussure du pape et des évêques quand ils officient. Il y avait autrefois de la différence entre les sandales des prêtres et des évêques.

— Escr. Soulier qui n'a qu'une demi-empeigne et qui est sans talon. On met la sandale pour apprendre à faire des armes. On met la sandale au pied droit.

— Mus. Petite plaque de bois sur laquelle on appuie le pied pour faire mouvoir le soufflet d'un orgue.

— s. m. Entom. Genre d'insectes, famille des serricornes, établi sur une seule espèce qui se trouve en Amérique. Le sandale noir.

— Conchyl. Nom marchand de la patelle en voûte et de la carinaire.

— Bot. Nom vulgaire de la crépidule.

SANDALIE. s. f. Hortic. Nom d'une espèce de pêche, autrement dite pêche d'abricot.

SANDALIER. s. m. Celui qui fait des sandales.

SANDALIN, INE. adj. Hist. nat. Qui a la forme d'une sandale.

SANDALINE. s. f. Comm. Petite étoffe que l'on fabriquait à Venise. La sandaline était propre pour le commerce des Indes orientales.

SANDAPILA. s. m. Antiq. rom. Espèce de brancard ou de cercueil dans lequel, chez les Romains, on portait les corps morts des criminels, des esclaves et des personnes libres qui n'avaient pas laissé de quoi se faire porter dans une litière.

SANDARACINE. s. f. Résine pulvérulente et insoluble dans l'alcool que la sandaraque contient.

SANDARAQUE. s. f. (de l'arabe *sandarac*, nom qu'ils donnent à cette substance). Gomme ou substance résineuse produite par une espèce de tuya et non par le grand genévrier, comme on l'avait d'abord cru. Cette substance tombe des rameaux et se fixe sur le tronc sous forme de larmes rondes ou allongées, blanchâtres ou d'un jaune pâle; ces larmes brillantes et transparentes se brisent sous la dent, brûlent avec ... baume très-agréable. On emploie la sandaraque dans la composition des vernis, et réduite en poudre très-fine on en passe sur le papier gratté afin de pouvoir écrire dessus. Cette sandaraque produite par le tuya se nomme aussi sandaraque africaine, pour la distinguer de la sandaraque d'Allemagne que l'on retire d'entre l'écorce et le tronc du genévrier de Suède et qui lui est inférieure.

SANDAROUS ou **SANDARON.** s. m. Bot. Nom que les Egyptiens donnent à une résine particulière d'un beau jaune, transparente en gros morceaux irréguliers, un peu farineuse à la surface; d'une odeur faible de résine, brûlant avec flamme et répandant en se boursouflant une fumée de résine assez agréable. Plusieurs

morceaux de cette substance résineuse contiennent des insectes. On croit que le sandarous est le copal oriental.

SANDAT s. m. Ichthyol. Poisson du genre du persègue.

SANDEK. Géogr. Cercle de Gallicie ; 200,000 hab. ; cap. Sandeck ; 4,000 hab. Cette ville et son territoire appartiennent à l'empereur d'Autriche depuis 1778.

SANDERLING. s. m. Ornith. Genre d'oiseaux de l'ordre des échassiers, famille des longirostres. La seule espèce du genre, le sanderling variable, est un oiseau dont la livrée varie d'une saison à l'autre. Dans la saison des amours, la face et le sommet de la tête sont marqués de grandes taches noires, bordées de roux et lisérées de blanc. Le reste du corps est un mélange symétrique de taches rouges, noires et blanches. Le plumage d'hiver est grisâtre dans les parties supérieures, blanc en dessous et au flanc.

SANDHI. s. m. Philol. ind. Nom du système euphonique de la langue sanscrite, en vertu duquel tous les mots s'unissent dans le discours en une série non interrompue. Les lois du sandhi.

SANDI. s. m. **SANDIENNE**. s. f. Jurement qui n'est autre chose qu'une altération ou une contraction de ces mots : Par le sang de Dieu, déguisés pour en écarter l'horreur.

SANDJAK. s. m. (mot turc qui signifie une *queue*). Hist. or. Nom qu'on donne dans les armées turques à des officiers subalternes qui ne peuvent faire porter devant eux, comme marque d'honneur, qu'une queue de cheval, tandis que les pachas en portent plusieurs. Les sandjaks sont chargés de l'administration de petites divisions territoriales.

SANDJAKAT. s. m. Hist. or. Qualité de sandjak. || Division territoriale administrée par un sandjak. Les sandjakats sont des divisions de pachaliks.

SANDOMIR. Géogr. Waïvodie de Pologne, entre celle de Lublin et celle de Cracovie ; 450,000 hab. Ch.-l. Sandomir, ville forte, sur une colline.

SANDORIQUE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des méliacées. On ne lui connaît qu'une seule espèce, indigène aux Philippines et aux autres îles voisines de l'Inde. C'est un grand arbre aux feuilles alternes qui se garnit de grappes florifères et puis de baies du volume et de la forme d'une orange, dont la saveur d'abord agréable laisse dans la bouche un goût alliacé. Les Indiens mangent ce fruit cru. Cuit ils en font des gelées, des sirops, des conserves.

SANDRICOURT. Géogr. Hameau de France, voisin de Pontoise. || Hist. *Pas de Sandricourt*. Célèbre tournoi qui eut lieu le 16 septembre 1393, près du château de Sandricourt. L'affluence y fut si grande, que Louis de Houdeville, seigneur de Sandricourt, qui donna cette fête, fut entièrement ruiné.

SANDWICH. Géogr. Ville d'Angleterre, comté de Kent, près de la mer ; 3,000 hab. Sous le règne de Marie, l'entrée de son havre fut tellement bouchée par un gros navire qui y coula à fond, que l'on n'a jamais pu depuis y remédier.

— Ville d'Ecosse, comté de Ross, sur le golfe de Murray, à 71 lieues d'Edimbourg. On y voit un ancien obélisque très-riche, dont les faces sont couvertes de divers ornements d'un travail infini.

— *Iles Sandwich*. Archipel de l'Océanie, dans la mer Pacifique, compris dans la Polynésie et formé de onze îles, dont cinq grandes, trois petites, et trois qui ne sont que des écueils. La superficie totale de ces îles est de 690 kil. carrés et la population de 400,000 hab. de race malaie, bien faits, doux et industrieux. La nature de ces îles est volcanique ; elles renferment un grand nombre de montagnes et de vallées fertiles. Cet archipel a été découvert en 1778, par Cook, qui y périt dans un engagement avec les habitants de l'île Haouaï.

SANDWICH. s. m. (pr. *san-ouit-che*). Art culin. Mot anglais qu'on emploie pour désigner des tartines de pain rassis fort minces sur lesquelles on a étalé du beurre frais, des lames de veau rôti, de filet de bœuf, de rosbif, de jambon, de volaille ou de poisson, etc. Les sandwichs se servent pour hors-d'œuvre. Sandwichs au jambon cru. Sandwichs à la langue fumée. Sandwichs aux anchois, aux œufs et au Stilton. Sandwichs aux œufs de homard. Sandwichs aux queues de chevrette. Sandwichs aux filets de sardines fraîches. Sandwichs aux saurets d'Irlande. Sandwichs aux œufs d'esturgeon. On les appelle aussi *tartines anglaises*.

SANÉ, ÉE. adj. (du lat. *sanatus*, guéri). Vieux mot qui a signifié Guéri.

[illegible] et *sank* devant une voyelle ; du lat. *sanguis*). Liquide animal de couleur rouge dans les quatre classes d'animaux vertébrés et dans les annélides ; blanc et transparent comme l'eau dans les insectes et les crustacés ; blanc bleuâtre dans les mollusques ; jaunâtre dans les holothuries et quelques autres invertébrés. Ce liquide acquiert ses qualités vivifiantes dans l'acte de la respiration, pénètre tous les organes à l'aide des vaisseaux artériels, et distribue les principes nutritifs à tous les tissus organiques. Examiné au microscope, le sang paraît essentiellement composé de corpuscules solides en nombre incalculable, qui nagent suspendus dans un fluide particulier et qui affectent des formes constantes. Le sang humain est formé d'eau, d'albumine, de fibrine, d'un principe colorant et de différents sels. Retiré des veines et abandonné à lui-même, il se sépare en deux parties, l'une rouge, concrète, plus ou moins molle, que l'on nomme caillot ; l'autre, liquide, de couleur jaune verdâtre et de nature albumineuse, a reçu le nom de sérum. Le sang artériel est d'un rouge plus vif, plus vermeil, d'une odeur plus forte que le sang veineux, sa pesanteur spécifique est de 1,049 et sa température moyenne de 40 degrés centigrades ; la pesanteur spécifique du sang veineux est supérieure de deux millièmes, et la température inférieure de deux degrés centigrades.

— Ce mot ne se prend jamais au pluriel. Il en fut de même chez les Latins.

— Absolument, il s'entend ordinairement du sang de l'homme. Le sang coule, circule dans les veines. La circulation du sang. La masse du sang. Apoplexie de sang. Coup de sang. Flux de sang. Cette viande, cet aliment fait beaucoup de sang. Le bouillonnement du sang. Le sang en sortit, en jaillit avec impétuosité. On lui a tiré tant d'onces de sang, tant de palettes de sang. Se faire tirer du sang. Ce sang est beau, est mauvais, est gâté, est corrompu, est trop épais, manque de sérosité. Ce remède purifie, rafraîchit, calme, adoucit le sang. Le sang coulait, ruisselait de sa plaie. Etre tout en sang. Cracher du sang, le sang. Faire, rendre le sang tout clair. Perdre, rendre tout son sang. Avoir une perte de sang. Le sang lui monte à la tête, au visage. Le sang l'incommode beaucoup. Une poudre qui arrête le sang. Une grande effusion de sang. La terre était couverte de sang. La terre était baignée, abreuvée, trempée de sang. Le sang des martyrs. On le vit à la bataille de Cerné charger trois fois l'ennemi, couvert de *sang* et de poussière. (Fléch.)

Le *sang* qui reflétait sa pourpre et son éclat,
Colorait de la peau le tissu délicat. (Colardeau.)

— Delille a peint d'une manière poétique la circulation du sang :

Le cœur, ce viscère puissant,
Le réservoir, la source et le ressort du *sang*
Qui, pour y retourner par des routes certaines,
De l'artère sans cesse emporté dans les veines,
De détour en détour, de vaisseaux en vaisseaux,
De sa pourpre en courant épure les ruisseaux
Rencontre dans son cours ces valvules légères
Qui rouvrent tour à tour et ferment leurs barrières,
Une fois introduit tâche en vain de sortir,
Au cœur qui l'envoya revient pour repartir,
Et reprenant sa marche incessamment suivie,
Roule en cercle éternel le fleuve de la vie.

— Il prend divers noms suivant les parties où il domine, ou par où il s'écoule, suivant d'autres circonstances. Sang artériel. Sang veineux. Sang hémorroïdal. Sang menstruel. Sang aqueux. Sang extravasé. Sang caillé. Sang pur. Sang corrompu.

— Il reçoit des épithètes qui expriment les différents mouvements que le sang imprime à l'âme ou semble lui imprimer. Sang chaud. Sang bouillant. Sang bilieux. Sang pétillant. Sang froid. Sang calme. Sang paisible. Le sang chaud, bilieux et pétillant, fait les gens braves, colères, ambitieux, prompts, turbulents. Le sang froid rend les gens doux, sages, tranquilles. || De là ces expressions figurées, *sang-froid*. Etat de l'âme qui n'est agitée d'aucune passion violente. Garder le sang-froid, son sang-froid. Agir de sang-froid. Parler d'une chose de sang froid. Le *sang*-froid qu'il conserva dans la chaleur du combat fut admirable. (Le Clerc.) Ah ! madame, lui répondis-je, je serais bien insensible si je conservais du *sang*-froid dans l'état où je vous vois. (Rab.) Ceux qui font un conte agréable de *sang*-froid sont plus plaisants que les autres. (Volt.) On dit que les dieux étaient pleins de nectar quand ils firent l'homme, et que quand ils revirent leur ouvrage de *sang*-froid, ils ne purent s'empêcher de rire. (Font.) Le *sang*-froid calme, qui réfléchit au milieu des dangers, vient de la supériorité de la puissance intellectuelle. (Virey.) La médisance est une barbarie de *sang*-froid, qui va percer votre frère absent. (Mass.) Le *sang*-froid est le produit de la force morale. (Livry.) Peu de fripons savent conserver leur *sang-froid* ; un sourire trahit leur joie lorsqu'ils vous attrapent. (Mab.) Le *sang*-froid d'un joueur et d'un ambitieux est comme la glace sur un volcan. (Burny.) || *Tuer quelqu'un de sang-froid*. Le tuer de dessein prémédité, et sans être emporté par aucun de ces mouvements de colère qui peuvent diminuer l'atrocité du crime. || *Avoir le sang chaud*. Etre prompt et colère, vif, pétulant ; s'emporter aisément. || *Faire du mauvais sang*. S'impatienter. || *Cela fait bouillir le sang*. Cela cause beaucoup d'impatience. || *Allumer le sang*. Irriter, animer excessivement.

[illegible] homme ardent, fougueux. Il est dans la première vigueur de l'âge. || *Le sang lui monte à la tête*. Il est près de se fâcher, de se mettre en colère. || *Cela rafraîchit le sang*, *calme le sang*, *met du baume dans le sang*. Cela est agréable, cela fait plaisir. Se dit de ce qui arrive d'agréable. || *Glacer le sang*. Causer de l'effroi. Cela glace le sang. Spectacle qui glace le sang dans les veines. Lecture qui allume le sang. De pareilles choses font bouillir le sang. Cet Assuérus, dont la seule présence glaçait le *sang* dans les veines des suppliants. (Mass.) || *Avoir du sang dans les veines*, *sous les ongles*, *au bout des ongles*. Etre sensible à l'injure, savoir la repousser avec vigueur.

— Se dit en parlant de meurtre, de carnage, de la mort et de tous les effets de la cruauté. De là les locutions suivantes : La tranquillité publique entretenue vaut mieux que ces victoires qui coûtent d'ordinaire tant de *sang* et de larmes. (Fléch.) Cette opulence cimentée du *sang* des peuples. (Mass.) La nature a blanchi le lait des mères, de peur que les enfants ne s'accoutumassent au *sang*. (Mab.) L'horreur du *sang* est un des caractères distinctifs d'une âme bien née. (Id.) Celui qui répand le *sang* et celui qui prive le mercenaire de sa récompense sont frères. (La Roche.) Le *sang* des sujets n'appartient pas au prince, mais à l'Etat. (Id.) || *Mettre quelqu'un en sang*. Le blesser, en sorte qu'il soit couvert de sang. || *Mettre un pays à feu et à sang*. Y commettre toutes sortes de dévastations et de cruautés. || *Jour de sang*. Jour où le sang a été versé. Dans un jour de sang.

— *Il y eut beaucoup de sang répandu dans cette journée*, *dans cette bataille*. Il y eut beaucoup de monde de tué. || *Faire couler le sang*. Etre cause d'une guerre ou d'une rixe sanglante. || On dit de même, *le sang a coulé*, *a été répandu*. Il y a eu des personnes blessées dans cet engagement, dans cette rixe. || Dans un sens analogue et par exagération, *Inonder de sang une ville*, *une province*, *un pays*. || *Homme de sang*. Homme sanguinaire. || *Verser*, *répandre le sang*, *tremper ses mains dans le sang*. Donner la mort à un homme, à des hommes. Si Alexandre eût eu une probité commune, il n'eût pas répandu tant de *sang* humain pour faire parler de lui. (Esp.) Ce ne fut pas en répandant le *sang* de ses ennemis que l'Eglise multiplia ses disciples ; le *sang* de ses martyrs tout seul fut la semence de ses fidèles. (Mass.) || *Se couvrir du sang de quelqu'un*. Le tuer, le massacrer.

Après t'être couvert de leur *sang* et du mien,
Te te verras forcé de répandre le tien. (Rac.)

Et le sujet des rois, l'esclave des tyrans,
De leur *sang* répandu confondaient les torrents.
(Delille.)

— *Se baigner dans le sang*. Faire mourir beaucoup de monde par cruauté. Il se baigne dans le sang de ses sujets. || On dit dans le même sens : *Il aime le sang*, *il est altéré de sang*, *il se plaît dans le sang*, *il se repaît de sang*.

Tigre altéré de *sang*, Décie impitoyable,
Ce dieu t'a trop longtemps abandonné les siens.
(Corneille.)

— Se dit de même des animaux, mais dans un sens moins figuré. Comme le tigre, la panthère est toujours altérée de *sang*. (L. Ardant.)

— *Avoir horreur du sang*. Avoir horreur de tuer, détester le meurtre.

— *Le sang de cet [illegible] crie vengeance*, *demande vengeance*. Il [illegible] le meurtre de cet homme soit vengé. Le *sang* répandu crie vengeance contre leur tête. (Boss.)

— *Se battre au premier sang*. Se battre en duel, avec l'intention de cesser le combat aussitôt que l'un des adversaires aura été blessé.

— Se prend quelquefois pour la vie qui s'entretient par le sang. De là ces locutions : *Répandre*, *sacrifier son sang pour*. Mourir pour. Sacrifier sa vie et son *sang* pour le bien public. (Fléch.) Si vous demandez des œuvres avec ses désirs, voilà, Seigneur, ce *sang* de votre peuple qu'il a tant de fois épargné ; voilà ce *sang* qu'il a si généreusement répandu pour nous, et pour dire encore plus, voilà le sang que Jésus-Christ a versé pour lui. (Id.) Ceux qui devaient répandre leur *sang* pour les autels et pour la patrie, songeaient à la fuite et non pas à la défense. (Id.)

— *Exposer son sang*. Exposer sa vie. Il expose son *sang* dans une guerre, non-seulement heureuse, mais sainte. (Fléch.)

— Dans un sens analogue. Ces lauriers qu'on cueille avec peine et qu'on arrose souvent de son *sang*. (Fléch.)

— *Epargner le sang*. Épargner la vie des hommes.

— *Payer une chose de son sang*. Être mis à mort pour l'avoir faite.

— *Laver une injure dans le sang*. Se venger de quelque insulte flétrissante en tuant ou en blessant celui de qui on l'a reçue. C'est obéir à un préjugé cruel que de laver ses affronts dans le sang.

— *Je donnerais de mon sang*, *le plus pur de mon sang*, *je répandrais tout mon sang*, *jusqu'à la dernière goutte de mon sang pour*. Se dit pour témoigner, exprimer la grande affection que l'on a pour quelqu'un, combien l'on tient, l'on est attaché à une chose. Donner le plus pur de son sang pour sauver ses parents. Sacrifier une pinte de son sang pour qu'une chose n'arrive pas.

— *Je le signerais de mon sang*. Se dit quelquefois pour assurer la vérité d'une chose.

[illegible] grands efforts, se donner beaucoup de peine, souffrir beaucoup. J'ai sué sang et eau pour venir à bout de cette affaire. Je suais sang et eau de voir l'embarras où il était. Ce prédicateur avait tant de peine à parler qu'il me faisait suer sang et eau.

[illegible]
Nous fait suer le sang sous un [illegible] pouvoir. (—)

— *Fouetter*, *pincer*, *mordre jusqu'au sang*. Jusqu'à entamer la chair et en faire sortir le sang.

— Par métaphore. Ce qui est le plus nécessaire à la vie de l'homme. De là ces phrases : *Sucer le sang du peuple*, [illegible] *du peuple*. Faire des concussions, piller le peuple.

— Se dit souvent en termes de théologie, en parlant du sang de Jésus-Christ. Jésus-Christ nous a rachetés de son sang. Jésus-Christ a versé son sang pour nous. Jésus-Christ nous donne les symboles de son corps et de son sang dans l'Eucharistie. On croit conserver dans plusieurs endroits des gouttes de sang de Jésus-Christ sous le nom de précieux sang. On voit Madame présenter son corps à cette huile sacrée, ou plutôt au *sang* de Jésus-Christ qui coule si abondamment avec cette précieuse liqueur. (Boss.) Elle souhaita mille fois d'être plongée au *sang* de l'Agneau. (Id.)

— En termes de l'Ecriture. La nature corrompue. Dans cette acception il est presque toujours joint au mot chair. Jésus-Christ a dit à saint Pierre : Ce n'est pas la chair et le sang qui vous l'ont révélé. Les lois de la chair et du *sang* ne sont pas si fortes que l'horreur d'une mort presque inévitable. (Fléch.) Aveugle sagesse des hommes qui, sur des vues que donnent la chair et le *sang*, entreprennent d'interrompre le cours des œuvres de Dieu. (Id.) Il vit ce que prescrivent les lois, ce que la chair et le *sang* inspirent. (Id.)

Si la chair et le *sang*, se troublant aujourd'hui,
Ont trop de part aux pleurs que je répands pour lui.
(Racine.)

— *Baptême de sang*. V. BAPTÊME.

— A signifié Haute-justice en quelques coutumes. Avoir le sang et le larron. Les viscontiers ont le sang et le larron, est à savoir connaissance des mêlées de débat fait à *sang* courant et du larron pris en icelle seigneurie, posé qu'il doive être pendu et étranglé. (Cout. de St-Omer.)

— Race, extraction, famille. Être d'un sang noble, d'un sang vil, d'un sang abject. Etre d'un sang illustre, d'un sang royal. C'est un grand avantage qu'il ait plu à notre Sauveur de naître d'une race illustre par la glorieuse union du sang royal et sacerdotal. (Boss.) Il recevait avec ce beau *sang* des principes d'erreur et de mensonge. (Fléch.) La pureté du *sang* ne fit que servir de motif à la pureté des mœurs de madame la dauphine. (Id.) Le sang dont vous êtes issu, quoique plus illustre aux yeux des hommes, ne coule-t-il pas de la même source empoisonnée qui a infecté tout le genre humain ? (Mass.) Mélange du sang allemand et du *sang* français, le peuple anglais décèle de toutes parts sa double origine. (Chateaub.)

[illegible]
Et du sang de Pluus l'orgueil héréditaire
Remontait à Saturne, aïeul de ses aïeux. (Delille.)

A d'illustres parents s'il doit son origine,
La splendeur de son sang doit hâter sa ruine ;
Dans le vulgaire obscur si le sort l'a placé,
Qu'importe qu'au hasard un sang vil soit versé ?
(Racine.)

Rome, par une loi qui ne se peut changer,
N'admet avec son sang aucun sang étranger. (Id.)

— Dans un sens moins étendu, en parlant d'une seule famille. Le sang des Césars. Le sang des Bourbons. Le sang des anciens dieux. Des hommes que le sang devrait unir. Les héritiers de mon *sang* et de mon trône. (Mass.) Il appartient au roi de garder une si noble partie de son *sang*. (Boss.)

Le *sang* de César ne se doit allier
Qu'à ceux à qui César le veut bien confier. (Rac.)

[illegible]
Dément le sang des dieux dont on le fait sortir. (Id.)

Savez-vous si [illegible]
Et si leur sang tout pur, ainsi que leur noblesse,
Est passé jusqu'à vous de Lucrèce en Lucrèce ?
(Boileau.)

— Dans un sens moins étendu. Les enfants par rapport à leur père. Si vous dites vrai, nous la renonçons pour notre *sang*. (Mol.) Je reconnais mon *sang* à ce noble courroux. (Corn.) Viens, mon fils, viens, mon *sang*. (Id.) Toi-même de ton *sang* devenu le bourreau. (Rac.) (Elles) s'irritent sans raison contre leur propre *sang*. (Boil.)

— En France, *Princes du sang*. Princes de la maison royale.

— *Droit du sang*. Droit que la naissance donne. Il parvint à la couronne par le droit du sang.

— *La force du sang*, *la voix du sang*. Les sentiments secrets qu'on prétend que la naissance donne quelquefois pour une personne du même sang, quoiqu'on ne la connaisse pas.

— *La vertu des pères ne passe pas toujours avec le sang dans les enfants*, *ne se transmet pas toujours avec le sang*. Les enfants n'ont pas toujours les bonnes qualités de leurs pères. L'amour de la gloire qui coule en eux avec le sang des rois leurs ancêtres. (Mass.) Ces inclinations fortunées qui [illegible]

— *Liens du sang*. Union, affection qui doit exister entre personnes du même sang. Il se dit particulièrement des pères par rapport à leurs enfants et des enfants par rapport aux pères. Les liens du sang et de la nature. (Fléch.) Du sang qui se révolte est-ce quelque murmure ? (Rac.) Tous les liens du sang n'ont pu le retenir. (Id.)

[illegible]
[illegible]
([illegible])

— La poésie dit, par similitude, *le sang de la vigne*, pour Le jus de la vigne. Le pressoir de la vigne et le sang de la vigne. [illegible]

Une ardente couleur
Et le sang de la mère avait peint son visage.
(Desm.-Barr.)

— *Sang* rime avec les terminaisons en *ang*, *anc*, *anh*.

Contre sa proie absente il excite sa rage,
Croit déjà la tenir, croit déchirer son flanc,
Se repaître de meurtre et s'abreuver de *sang*. (Del.)

— Mais il ne peut pas s'unir aux mots terminés en *and*, *ant*. Cependant on en trouve d'assez fréquents exemples dans nos poëtes.

Son poil est gris encor, son œil rouge de *sang*,
Tout en lui des forêts signale le brigand. (Delille.)

Et couché tout entier sur son cœur palpitant,
Mord, déchire, dévore, et se gorge de *sang*. (Del.)

— Prov. *Bon sang ne peut mentir*. Les personnes nées d'honnêtes parents ne dégénèrent point. Il se dit aussi pour exprimer que l'affection naturelle entre personnes de même sang ne manque pas de se découvrir, de se déclarer dans l'occasion.

— Il se dit quelquefois par ironie en parlant d'une fille qui est coquette comme sa mère l'a été ou l'est encore.

— *Cela est dans le sang*. Cela tient de famille. Se dit quand une personne a quelque bonne ou mauvaise qualité, qu'elle tient de famille. ‖ Se dit aussi d'une bonne ou mauvaise qualité qui vient du tempérament.

— *C'est un beau sang*. Se dit d'une famille composée de personnes belles et bien faites.

— *Le sang est beau dans ce pays*. Les habitants en sont généralement beaux et bien faits.

— Race, en parlant des chevaux. Cheval de sang arabe. Un cheval pur sang.

— Pathol. *Coup de sang*. Epanchement de sang dans le cerveau.

— Hist. nat. *Animaux à sang blanc*. Les mollusques et autres animaux dont le sang est blanc, par opposition aux *animaux à sang rouge*, les quadrupèdes, les oiseaux, les reptiles et les poissons.

— *Transfusion du sang*. Action de remplacer le sang d'un individu par celui d'un autre. L'idée de la transfusion du sang eut cours au XVIIIe siècle, mais cette opération n'eut aucun succès médical ou causa des accidents très-graves. La transfusion du sang sur l'homme fut défendue par une décision de la cour de Rome et par un arrêt du parlement de Paris.

— Hist. *Tribunal de sang*. Tribunal établi en 1567, dans les Pays-Bas, par le duc d'Albe, pour la condamnation ou justification de ceux qui étaient soupçonnés de s'opposer aux volontés du roi d'Espagne Philippe II. Ce conseil était composé de douze personnes. ‖ *Faire preuve de pureté de sang*. En Espagne, Prouver qu'il n'y a jamais eu dans sa famille ni Juifs, ni Maures, ni hérétiques, qu'on n'a personne parmi ses ancêtres qui ait été condamné par l'Inquisition. Tous les officiers des ordres militaires sont obligés de faire preuve de pureté de sang.

— *Sang de Jésus-Christ*. Ordre militaire institué à Mantoue en 1608, par Vincent IV de Gonzague, en l'honneur des gouttes de sang de Jésus-Christ que l'on conserve à la cathédrale de Milan.

— Bot. *Sang des marais*. Syn. vulgaire de l'agaric scarlatin.

— Philos. herm. *Le sang des philosophes*. Esprit minéral que l'on suppose être dans les métaux et principalement dans le soleil et la lune. ‖ *Sang de la salamandre des chimistes*. R[illegible] qui est dans le [illegible] lorsqu'on distille l'esprit de sel de n[illegible]. ‖ *Sang de dragon des chimistes*. Teinture de l'antimoine. ‖ *Sang de mercure*. Teinture de mercure.

SANGA. s. m. Bot. Arbre d'Amboise. Le sanga fournit du vernis aux Chinois; ses émanations sont vénéneuses.

SANGALLO (Julien). Architecte florentin, mort en 1517, bâtit dans sa patrie plusieurs beaux édifices, et entre autres, le palais appelé impérial. On lui doit la coupole de Notre-Dame-de-Lorette. ‖ ANTOINE SANGALLO, autre architecte célèbre, né à Florence, fut d'abord menuisier, devint disciple de Bramante, et fut, après sa mort, architecte de Saint-Pierre et chargé de la fortification de plusieurs places. On lui doit la forteresse de Civita-Vecchia et le château Saint-Ange.

SANGARIDE. Myth. Nymphe, fille du fleuve Sangarius, fut aimée d'Atys et lui fit oublier ses engagements avec Cybèle, ce qui causa la mort de son amant.

SANGARIUS. Géogr. Fleuve de l'Asie-Mineure, prenait sa source sur les frontières de la Galatie et de la Phrygie, au pied du mont Dindyme, et se jetait dans le Pont-Euxin auprès de la ville de Sangarie, en Bithynie.

— Myth. [illegible]

SANG-DRAGON. s. m. Bot. [illegible], d'un rouge-brun, composée de [illegible] et de résine, astringente et fournie par le dragonnier. Cette substance exsude spontanément par les fissures naturelles du stipe ou par les incisions pratiquées en lui en juin. On l'obtient en lames lisses, dures, sèches, allongées. ‖ Espèce de patience dont les feuilles rendent un suc rouge comme du sang.

SANG-GRIS. s. m. Sorte de boisson très-forte en usage aux îles françaises de l'Amérique. Le sang-gris se fait avec du vin de Madère, du sucre, du jus de citron, un peu de cannelle et de girofle, beaucoup de muscade et une croûte de pain rôtie. Quand tous les ingrédients ont eu le temps de macérer ensemble, on passe la liqueur par un linge fin. Le sang-gris est rafraîchissant et surtout fort agréable à boire.

SANGIAC. s. m. V. SANDJAK.

SANGIACAT. s. m. V. SANDJAKAT.

SANGLADE. s. f. (rad. *sangle*). Grand coup de sangle, de fouet. Il a reçu une sanglade sur la figure.

SANGLANT. part. prés. du v. Sangler. Qui sangle. Il est invariable. Des cavaliers sanglant leurs chevaux.

SANGLANT, ANTE. adj. (rad. *sang*). Taché, souillé de sang. Corps pâle et sanglant. Mouchoir sanglant. Un vêtement sanglant. Présenter une épée toute sanglante. Avoir encore les mains sanglantes d'un meurtre qu'on a commis. On apporta à Jacob la robe de son fils toute sanglante. La robe sanglante de César excita le peuple à la révolte. Des drapeaux déchirés et *sanglants*. Les capitaines doivent avoir le cœur doux et charitable, lors même que leurs mains sont *sanglantes*. (Fléch.) Les amiraux d'Egypte, encore *sanglants* du meurtre de leur général, entrent dans la tente de saint Louis. (Id.) Les cieux se sont ouverts: du haut de son trône éternel, le Fils de Dieu, chef et modèle des martyrs, abaisse ses regards sur cette armoire *sanglante*. (L'abbé Legris Duval.)

Et sur ces corps *sanglants* qu'à loisir il compare,
Faire de leurs ressorts une étude barbare.
(Delille.)

— Où il y a beaucoup de sang répandu. Défaite sanglante. Bataille sanglante. Combat sanglant. Guerre sanglante. Rencontre sanglante. Jeux sanglants. Lutte sanglante. De longues et sanglantes guerres. Le comte de Montfort fut fait prisonnier dans cette guerre *sanglante*, et laissa à sa femme le commandement de ses troupes et le soin de le venger. (Anquet.) Jamais bataille n'a été si *sanglante* ni si meurtrière. (Id.) L'honneur de l'enlever engagea une action aussi vive, aussi *sanglante* que la première. (Barthél.) Empand se distingua bientôt dans une guerre *sanglante* contre les Espagnols. (B. de St-P.) Les victoires traînent toujours après elles autant de calamités pour un Etat, que les plus *sanglantes* défaites. (Mass.)

De sa lutte *sanglante* il sort victorieux,
Et l'échafaud n'était qu'un degré vers les cieux.
(Delille.)

— Qui verse beaucoup de sang, meurtrier.

Oui, je la confondrai cette armée insolente,
Qui réveille en mon cœur une valeur *sanglante*.
(Lancre.)

Ton fleuve suit partout sur ces rives tremblantes,
Du trône et des autels les ruines *sanglantes*.
(A. Mermais.)

— Qui saigne abondamment. N'attachez point à l'hameçon un ver qui, cruellement percé, se replie et se tourmente dans les convulsions de l'agonie, vous éprouveriez un sentiment d'horreur et de dégoût en le retrouvant dans la gorge *sanglante* du poisson malheureux qui l'aurait avalé. (J.-P.-J. Deleuze.)

— Qui doit faire verser du sang. Ordres sanglants. Menaces sanglantes. Projets sanglants. Le peuple appelle avec fureur cette résolution *sanglante*, mais il ne la jugera qu'après l'événement. (Bernardin de St-P.) De vos ordres *sanglants* [illegible] rigueur. (Rac.)

J'ai [illegible] les vains tristes pratiques
Que [illegible] ingrats domestiques.
(Racine.)

— Qui concerne le sang, le meurtre, le carnage.

Vous voyez de quel œil et comme indifférente,
J'ai reçu de sa mort la nouvelle *sanglante*.
(Racine.)

— *Non sanglant*. Où il n'y a pas effusion de sang. Sacrifice non sanglant. Victime non sanglante. Le sacrifice de la messe est un sacrifice non sanglant. Je ne viens pas vous donner de idées de carnage devant ces autels, où l'on n'offre plus le sang des taureaux en sacrifice au Dieu des armées, mais au Dieu de paix une victime non sanglante. (Mass.) ‖ On dit d'un sacrifice où la victime est immolée avec effusion de sang, *sacrifice sanglant*. Dans cette solennité, Dieu rappelle un sacrifice *sanglant* sous les espèces les plus paisibles. (Châteaub.)

— *Mort sanglante*. Mort violente avec effusion de sang.

— *Viande sanglante*, encore toute sanglante. [illegible] rôtie qui est peu cuite. On dit mieux *saignante*. Ce lièvre est tout san[illegible] [illegible] (Sévigné.)

— Fig. Outrageux, offensant. Affront sanglant. Injure sanglante. Satire sanglante. Une offense sanglante. Adresser à quelqu'un une injure sanglante. Publier une [illegible] tragique. Une raillerie sanglante. Un mot sanglant.

— *La plaie est encore toute sanglante*. L'injure, la douleur, l'affliction est encore toute récente. On ne peut rapprocher ces deux hommes, la plaie est encore toute sanglante.

SANGLARGAR. s. m. Pharm. Drogue médicinale propre à arrêter le sang. Il est probable que ce n'est autre que le sang-dragon, comme le mot semble l'indiquer.

SANGLE. s. f. (du lat. *cingula*, petite ceinture). Bande large et plate, ordinairement de cuir ou de tissu de chanvre, qui sert à ceindre, à serrer et à divers autres usages. Sangle de cuir. Sangle bien tissée. Sangle dont on se serre le corps pour courir plus commodément. Serrer une sangle. Sangles pour garnir un lit, un fauteuil. Sangles d'un châssis. Lit de sangle. Sangle qui s'est lâchée, qui s'est rompue.

— *Sangle de la selle*. Sangle qui passe sous le ventre du cheval et qui est fixée à la selle des deux côtés, de manière à la maintenir.

— Particulièrement, Bande de cuir dont les porteurs, et surtout les porteurs d'eau et les porteurs de chaises, se servent pour porter.

— Ceinturon, ou petit baudrier de cuir qu'on attachait autour de son corps sur les hanches pour porter une épée. On faisait des sangles de simple cuir, d'autres en broderie.

— Pêche. Corde garnie d'empiles et d'hameçons, avec laquelle les pêcheurs prennent les soles et autres poissons de ce genre. ‖ Tissu de cordes à travers lequel on passe les épaules pour tirer plus commodément les filets à terre.

— Mar. Entrelacement de bitord, qu'on met en différents endroits d'un vaisseau, comme sur les cercles des hunes, sur les premiers des grands haubans et ailleurs. Ces sangles empêchent que ces manœuvres ne se coupent.

SANGLÉ, ÉE. part. pass. du v. Sangler. S'empl. adjectiv. Cheval sanglé. Ane sanglé. Chaises sanglées. Lit sanglé.

— Blas. Qui a par le milieu du corps une espèce de ceinture d'une autre émail. Cheval sanglé. Sanglier sanglé.

— Prov. et fig. *Il a été bien sanglé*. Il a perdu son procès avec dépens, il a été débouté de toutes ses démarches.

SANGLER. v. a. 1re conj. (rad. *sangle*). Ceindre, serrer avec une sangle. Sangler un cheval. Sangler un âne.

— Mettre des sangles à. Sangler des chaises. Sangler un lit.

— Fam. et par extens. Serrer le corsage, le corset d'une femme. Sangler une femme.

— *Sangler un coup de poing, un soufflet, un coup de fouet, sangler des coups de canne, des coups de plat d'épée*, etc. Appliquer, donner avec force un coup de poing, un soufflet, etc.

— Fouetter, sangler un enfant de la bonne manière. On l'a sanglé comme il fallait.

— Fig. et fam. *Sangler quelqu'un*. Lui faire essuyer quelque mauvais traitement, ou quelque perte considérable.

— *Sangler le fromage*. Le serrer bien fort tout autour, avec une sangle de peau, ou avec une légère écorce de sapin, pour en conserver la forme pendant qu'on lui donne le sel.

— SE SANGLER. v. pron. Se mettre une ceinture et la serrer assez fortement. Se sangler pour courir plus à son aise. Fam.

— Etre sanglé. Le cheval ne saurait se sangler davantage.

SANGLIER. s. m. (du lat. *singularis*, seul; parce que cet animal marche ordinairement seul; les chasseurs l'appellent aussi quelquefois *solitaire*). Type sauvage de notre cochon domestique. La tête du sanglier est plus allongée que celle du cochon, le chanfrein est plus arqué, les oreilles plus courtes et moins pointues, les défenses plus longues; les soies plus grosses, dures, et mêlées, sur diverses parties du corps, d'une espèce de laine tantôt noirâtre cendrée, tantôt jaunâtre. La queue est droite et courte. Le sanglier est d'un naturel farouche, quoique cependant d'une grande hardiesse dans le danger. Il est surtout terrible à l'âge de trois à quatre ans; alors ses défenses ont atteint leur plus grand développement et sont devenues tranchantes. C'est ordinairement dans les forêts que le sanglier passe ses journées; il choisit pour sa bauge les endroits les plus sombres et les plus humides. Il reste couché là pendant le jour, et ne sort que le soir pour aller chercher sa nourriture. Les sangliers se nourrissent de fruits sauvages, de racines et de graines, et dévorent de jeunes lapins, des levrauts et des perdrix, lorsqu'ils sont pressés par la faim. Comme les cochons, ils fouillent le sol, mais en droite ligne et profondément. Dans le temps du rut, les mâles se livrent entre eux des combats terribles qui finissent quelquefois par la mort du plus faible. La femelle met bas, au mois de mars, de trois à neuf petits, qu'elle allaite jusqu'à trois mois. Le sanglier s'apprivoise facilement; il reconnaît celui qui le soigne, il lui obéit; il se prête à des exercices. Les chasseurs donnent différents noms au sanglier, suivant son âge. Jusqu'à six mois on le nomme *marcassin*; à cet âge il prend le nom de *bête rousse*, et à un an on lui donne celui de *bête de compagnie*; à deux ans on l'appelle *ragot*; à trois, *sanglier à son tiers an*; à quatre, *quartenier*; plus tard, *vieux sanglier*, *solitaire*, *vieil ermite*, *porc entier*. Sanglier [illegible] [illegible], horrible, menaçant, hérissé. Grand sanglier. Vieux sanglier. Hure de sanglier. Défenses de sanglier. Bauge d'un sanglier. Chasse au sanglier. Toiles pour le sanglier. Lévriers pour le sanglier. Pâté de sanglier. Sanglier mariné. Soies de sanglier.

Le sanglier à l'écume sanglante,
[illegible] ses dents et secouant sa hure.
(Baour-Lormian.)

— Art culin. Chair de cet animal préparée pour la nourriture de l'homme. Manger du sanglier. Un morceau de sanglier. Jambon de sanglier. Hure de sanglier. Côtelettes de sanglier. Filet de sanglier. Quartier de sanglier à la royale. Sanglier à la daube. Du sanglier à la mode. Les jambons, les quartiers de devant, la hure et les filets du sanglier, sont les morceaux les plus honorables de cette bête noire. (Brill.-Savar.)

— Les poëtes font aujourd'hui ce mot de trois syllabes: autrefois ils ne le faisaient que de deux; mais il est trop rude à l'oreille, comme on le voit par ce vers:

Le sauvage *sanglier*, par sa dent meurtrière. (Racan.)

Et dans celui-ci:

Le *sanglier* écumeux que le chasseur attend
Contre le tronc d'un arbre éprouve ainsi sa dent
(Le P. Lemoyne.)

— Myth. *Le sanglier de Calydon*. Sanglier qui ravageait les environs de Calydon, ville d'Etolie. Méléagre, vainqueur de cet énorme sanglier, auquel Atalante, fille de Jasius, avait porté le premier coup, conçut pour cette princesse une vive passion, et vint déposer à ses pieds la hure et la peau du monstre qu'il venait d'abattre.

— Prov. *Au cerf la bière, au sanglier le barbier*. Quiconque a été blessé par le cerf, meurt; mais le chirurgien guérit les blessures faites par le sanglier; c'est-à-dire les blessures que font les défenses du sanglier sont moins dangereuses que celles des andouillers du cerf.

— Ichthyol. Poisson de mer dont le museau a quelque ressemblance avec celui du cochon.

SANGLIÈRE. s. f. Femelle du sanglier. Ce mot est inusité; l'usage veut que l'on dise *laie*. Cependant Destouches s'en est servi:

Le fusil sur l'épaule, en carrosse, en litière,
Forcer chevreuil, cerf, daim, sanglier, *sanglière*;
Manger froid, boire chaud, dormir couché, debout;
Un garçon comme moi s'accommode de tout.

SANGLON. s. m. Mar. Pièces de bois triangulaires qui se posent par l'une de leurs extrémités sur la troisième partie de la quille d'un vaisseau vers l'arrière, au lieu de varangues.

SANGLOT. s. m. (dimin. de *sangle*). Petite courroie qu'on attache à la selle d'un cheval pour y attacher les sangles.

SANGLOT. s. m. (pr. *çan-glô*; du lat. *singultus*, même sens). Contraction et relâchement spasmodiques, brusques et instantanés, du diaphragme et des autres muscles de la poitrine produits par une peine vive, et dans lesquels l'expiration est entrecoupée, c'est-à-dire partagée en périodes distinctes. Il ne se dit guère qu'au pluriel. Sanglots déchirants. Sanglots entrecoupés. Pousser des sanglots. Etre interrompu par les sanglots. Etouffer ses sanglots. Les sanglots de ce malheureux étouffaient sa voix. Lorsque dans la tristesse, qui est la douleur de l'âme, il se fait plusieurs inspirations réitérées par une espèce de secousse involontaire, et que chaque inspiration fait un bruit plus fort que celui du soupir, c'est ce qu'on appelle *sanglots*. (Buff.) Les *sanglots* se succèdent plus rapidement que les soupirs. (Id.) Que pouviez-vous faire, que de lui percer le cœur par vos *sanglots*? (Boss.) Au milieu des *sanglots* de ses anciens et fidèles serviteurs, Louis trouva dans la foi une paix, une fermeté d'âme que le monde n'a pas encore donnée. (Mass.)

Je demeurai sans voix, et n'en repris l'usage
Que par mille *sanglots* qui se firent passage.
(Racine.)

— Syn. comp. SANGLOT, SOUPIR. Le *sanglot* diffère du *soupir*, avec lequel il est souvent entremêlé dans la douleur, en ce que le soupir n'est qu'une grande inspiration suivi d'une expiration assez prompte, et en ce qu'il se fait lentement et volontairement, comme pour rétablir une proportion entre la circulation et la respiration, ou pour se débarrasser d'un poids incommode qui oppresse la poitrine. Les *sanglots* se succèdent avec plus de rapidité que les *soupirs*. On n'observe souvent qu'un seul *soupir* et jamais un seul *sanglot*.

SANGLOTER. v. n. 1re conj. Pousser des sanglots, gémir d'une voix entrecoupée. C'est de l'action de pleurer que très-souvent celle de sangloter diffère le moins, ou plutôt les spasmes des sanglots ne sont autres que ceux qui accompagnent si souvent les pleurs. Entendre quelqu'un sangloter à tout moment. Sangloter à fendre l'âme. Cette mère ne peut s'empêcher de sangloter au souvenir de son fils. Regardez cet enfant à qui l'on retire son joujou, il verse aussitôt des larmes, sa poitrine s'agite comme de mouvements convulsifs, en un mot il *sanglote*. (Villermé.)

SANGRADO Nom d'un personnage du Gil Blas de Le Sage. C'est un ignorant médecin qui a pour système de saigner et de faire boire de l'eau dans toute maladie.

— Est devenu proverbial pour exprimer Un médecin ignorant. C'est un Sangrado. Ce n'est [illegible]

SANGSUE. s. f. (pr. *çan-çue*; du lat. *sanguisuga*). Annél. Annélide suceur dont chaque extrémité du corps est munie d'une cavité dilatable et préhensile qui agit à la manière d'une ventouse, et qui permet à l'animal d'adhérer fortement aux objets sur lesquels il applique cet organe. La bouche est placée au fond de la ventouse antérieure et l'anus à la base de la ventouse postérieure. Un certain nombre de petites taches qu'on observe sur l'extrémité antérieure de la face dorsale du corps paraissent être des yeux rudimentaires. Il y a plusieurs espèces de sangsues, mais une seule et la plus intéressante est employée en thérapeutique, c'est la sangsue médicinale. Cette sangsue est allongée, contractile; son dos est convexe, noirâtre, rayé de jaune; son ventre est plat, jaunâtre, taché de noir, sa ventouse

buccale est ovale, oblique, armée d'une triple mâchoire fortement dentelée et formant une sorte de trèfle. Elle se nourrit du sang des animaux qu'elle suce après avoir fait une incision triangulaire à leur peau. On se sert des sangsues en médecine pour extraire le sang des vaisseaux capillaires sous-cutanés. On mouille la partie du corps sur laquelle on veut les faire prendre avec du lait ou de l'eau sucrée; lorsqu'on veut, au contraire, leur faire lâcher prise, on les touche avec un peu de sel. Sangsue noirâtre. Grosse sangsue. Petite sangsue. Appliquer, mettre des sangsues. Abuser de l'emploi des sangsues. Acheter, nourrir, vendre des sangsues. Faire dégorger une sangsue. Une *sangsue* vigoureuse tire environ, terme moyen, une demi-once de sang, lorsqu'elle se remplit bien. (Nyst.) S'il arrivait qu'une *sangsue* s'introduisît dans la bouche et pénétrât dans le pharynx, il faudrait faire boire abondamment de l'eau salée, du vin ou de l'eau vinaigrée. (Id.) Si des *sangsues* venaient à s'engager dans le rectum et le vagin, il faudrait employer l'eau salée en lavements et en injections. (Id.)

— Phys. *Sangsue artificielle*. Petit instrument par lequel on a essayé de remplacer les sangsues.

— Fig. Exacteur avide, injuste. Sangsues du peuple. Les agents des gouvernements despotiques sont ordinairement de vraies sangsues.

— Celui qui dans sa profession exige une plus forte rétribution que celle qui lui appartient légitimement. Cet homme-là est une vraie sangsue.

SANGUIFICATIF, IVE. adj. Physiol. Qui produit ou forme le sang.

SANGUIFICATION. s. f. (pr. *çan-gu-i-fi-ka-si-on;* ét. lat., *sanguis*, sang; *facere*, faire). Changement de la nourriture ou du chyle en sang. Les médecins sont en doute sur le fait de la sanguification.

SANGUIFIÉ, ÉE. part. pass. du v. Sanguifier. S'empl. adjectiv. Chyle sanguifié. Substances sanguifiées.

SANGUIFIER. v. a. 1re conj. (pr. *çan-gu-i-fi-é;* ét., V. SANGUIFICATION). Former le sang, convertir en sang. Les organes qui sanguifient les substances.

— SE SANGUIFIER. v. pron. Se changer en sang. Le chyle se sanguifie.

SANGUIFIQUE. adj. des 2 g. (pr. *çan-gu-i-fi-ke*). Physiol. Qui se convertit en sang. Substances sanguifiques.

— Qui élabore le sang. Opération sanguifique. Le mode sanguifique.

SANGUIN, INE. adj. (pr. *çan-gain;* du lat. *sanguis*, sang). Où le sang domine. Tempérament sanguin.

— *Tempérament sanguin*. Chez les anciens, Tempérament dans lequel prédomine l'appareil circulatoire ou vasculaire. ‖ Chez les modernes, Ensemble des caractères physiques et moraux, et des dispositions organiques qui coïncident avec la prédominance du cœur, des vaisseaux sanguins et des fluides qu'ils contiennent. Le tempérament sanguin offre plusieurs variétés que l'on désigne par les noms de tempérament sanguin lymphatique, tempérament sanguin nerveux, tempérament sanguin musculaire, tempérament sanguin bilieux, tempérament sanguin mélancolique, tempérament sanguin génital.

— Qui est d'un tempérament où le sang prédomine. Les gens sanguins sont braves et de belle humeur.

— En ce sens, se prend substantivement. Les sanguins sont généralement joyeux. Les sanguins ne se rencontrent point dans les climats très-chauds ou très-froids.

— De couleur de sang. Couleur sanguine. Les bons melons sont d'une couleur sanguine et pourprée.

— *Jaspe sanguin*. Marqueté de rouge.

SANGUINAIRE. adj. des 2 g. (pr. *çan-ghi-nè-re;* du lat. *sanguinarius*, sanguinaire). Qui se plaît à répandre le sang, cruel, inhumain. Etre cruel et sanguinaire. Un tyran sanguinaire. Un animal sanguinaire. Une femme sanguinaire. Un seul tigre échappé de la forêt suffit pour alarmer tout un peuple; que serait-ce si ces animaux *sanguinaires* arrivaient en troupes? (Buff.)

— En parlant des choses morales, Qui porte à la cruauté. Il est d'une humeur sanguinaire. Les barbares et les sauvages sont d'une humeur sanguinaire.

— Qui dénote de la cruauté, qui respire la cruauté. Avoir un air sanguinaire. Un aspect sanguinaire. Un tel prince se fit haïr par ces actions *sanguinaires*. (Bosс.)

— Qui prêche le meurtre. Doctrine sanguinaire. Il exalta, par ces dogmes *sanguinaires*, la férocité naturelle de ses peuples. (Rayn.)

— Où il y a beaucoup de sang de versé. Lutte sanguinaire. Exploits sanguinaires. Au sortir d'un exercice tumultueux et *sanguinaire* (de la chasse), le prêtre est-il en état de s'aller recueillir au pied des autels? (Mass.) Le succès aigrit leurs persécuteurs et les porta aux extrémités les plus *sanguinaires*. (Rayn.)

— Qui tend à faire verser du sang. Révoquer d'un méchant les ordres *sanguinaires*. (Rac.) (Il) découvrit de Thalès le complot *sanguinaire*. (Id.) Perfides, contentez votre soif *sanguinaire*. (Id.)

SANGUINAIRE. s. f. (du lat. *sanguis*, sang). Bot. Genre de la famille des papavéracées, ainsi nommé de la couleur du suc âcre et narcotique qu'elle fournit. La sanguinaire est une plante d'un aspect agréable, originaire du Nord de l'Amérique septentrionale. Elle est cultivée dans nos jardins sous le nom de beauharnaise et de grande célandine. De sa racine épaisse, traçante, cylindrique, sort une feuille unique, radicale, presque ronde, d'un vert noirâtre au-dessus et d'un blanc bleuâtre au-dessous. Sa fleur est blanche, assez grande. La sanguinaire est employée en médecine comme émétique. On se sert de son suc pour teindre la soie et la mousseline couleur orange, couleur qui devient plus brillante avec la dissolution d'étain.

SANGUINAIRES. s. m. pl. Mamm. Famille de mammifères qui correspond aux carnassiers carnivores.

SANGUINARINE. s. f. (du lat. *sanguis*, sang). Base salifiable organique qui existe dans la racine de la sanguinaire du Canada.

SANGUINARIQUE. adj. des 2 g. Chim. Qui a pour base la sanguinarine. Sel sanguinarique.

SANGUINE. s. f. (pr. *çan-ghi-ne*). Minér. Hématite en masse solide et compacte, souvent composée d'un assemblage de rayons divergents étroitement unis ensemble. La sanguine sert à faire des crayons et des brunissoirs.

— Sorte de pierre précieuse couleur de sang.

SANGUINELLE. s. f. Bot. Nom vulgaire du cornouiller sanguin.

SANGUINICOLLE. adj. des 2 g. (pr. *çan-gu-i-ni-kolle;* ét. lat., *sanguis*, sang; *collum*, cou). Qui a le col ou le corselet rouge.

SANGUINIPÈDE. adj. des 2 g. (pr. *çan-gu-i-ni-pède;* ét. lat., *sanguis*, sang; *pes*, pied). Zool. Qui a les pattes couleur de sang.

SANGUINIROSTRE. adj. des 2 g. (pr. *çan-gu-i-ni-ros-tre;* ét. lat., *sanguis*, sang; *rostrum*, bec). Zool. Qui a le bec rouge de sang.

SANGUINOLAIRE. s. f. (pr. *çan-gu-i-no-lè-re;* du lat. *sanguis*, sang). Moll. Genre de testacés de la famille des bivalves, contenant des espèces dont la coquille est transverse avec le bord supérieur arqué, les deux extrémités un peu bâillantes, et deux dents cardinales articulées et rapprochées sur chaque valve.

SANGUINOLENT, ENTE. adj. (pr. *çan-ghi-no-lan;* du lat. *sanguinolentus;* rad. *sanguis*, sang). Médec. Mêlé d'une petite quantité de sang. Crachats sanguinolents. Glaires sanguinolentes. Déjections sanguinolentes. Liquide sanguinolent.

— Hist. nat. Qui est d'une teinte rouge de sang.

— Bot. *Croton sanguinolent*. Croton dont le tronc incisé laisse suinter une liqueur d'un rouge de sang.

SANGUISORBE. adj. des 2 g. (pr. *çan-gu-i-çor-be;* ét. lat., *sanguis*, sang; *sorbeo*, j'absorbe). Qui suce le sang, qui pompe le sang. Insecte sanguisorbe. Le cousin est un insecte sanguisorbe.

— S'empl. subst. Mais parmi les *sanguisorbes*, il n'y a point d'insectes construits avec un artifice plus étonnant que le cousin. (B. de St P.)

SANGUISORBE. s. f. (pr. *çan-gu-i-çor-be;* ét. lat., *sanguis*, sang; *sorbeo*, j'absorbe). Bot. Genre de plantes rosacées. Ce sont des plantes herbacées, d'une culture facile et excellentes fourragères. Sur six ou sept espèces du genre, deux au moins sont admissibles dans nos cultures; l'une, qui croît spontanément dans les pâturages de toute l'Europe, est la sanguisorbe commune, vulgairement connue sous le nom de pimprenelle d'Italie; l'autre, originaire du nord de l'Amérique, est la sanguisorbe du Canada.

SANGUISORBÉ, ÉE. adj. (pr. *çan-gu-i-çor-bé*). Bot. Qui ressemble à la sanguisorbe. ‖ SANGUISORBÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des rosacées ayant pour type la sanguisorbe.

SANGUISUGE. adj. des 2 g. (pr. *çan-gu-i-su-ge;* ét. lat., *sanguis*, sang; *sugere*, sucer). Zool. Qui suce le sang. ‖ SANGUISUGES. s. m. pl. Famille de l'ordre des hémiptères, comprenant ceux de ces insectes qui sucent les humeurs des animaux.

SANHÉDRIN. s. m. (ét. gr., *syn*, ensemble; *hedra*, siége, chaise). Tribunal suprême des Juifs; fut d'abord présidé par le grand prêtre, puis par le patriarche. Ce tribunal était composé de soixante-dix membres qui s'assemblaient d'abord dans le temple, près du tabernacle, ensuite à Jemmia, résidence du patriarche; jugeait les affaires importantes de la nation, avait la plus grande au- [...] taine cas. Depuis la domination romaine, il jugea les affaires civiles et religieuses, et s'occupa de régler le calendrier. A la fin il devint une école savante qui fut formée au XVIIIe siècle.

— Se disait également des autres tribunaux établis dans la Palestine et qui dépendaient de celui de Jérusalem. Ces sanhédrins inférieurs étaient composés de vingt-trois personnes. Il y avait un sanhédrin dans chaque ville. Il fallait qu'il y eût au moins cent vingt habitants dans un lieu pour avoir droit de sanhédrin. On admettait dans les sanhédrins des sacrificateurs, des lévites et des Israélites de toutes tribus, pourvu qu'ils fussent de noble extraction.

SANICLE. s. f. (du lat. *sanicula;* rad. *sanare*, guérir). Bot. Genre de plantes ombellifères dont les trois seules espèces offrent des plantes vivaces, herbacées, aux feuilles palmées ou digitées, habitant les bois et les lieux ombragés. Les fleurs qui décorent leurs petites touffes sont blanches, disposées en ombelles. La sanicle commune abonde dans les hautes futaies de la France et du reste de l'Europe. Les deux autres espèces se trouvent sur le continent américain.

Il rapporte déjà, ...
La *sanicle* fleurie et l'herbe du centaure.
(CASTEL.)

— C'est par allusion aux qualités précieuses, comme plante médicinale, qu'on attribuait à la sanicle, qu'on a dit jadis de ces deux végétaux :

Qui a la bugle et la *sanicle*
Fait aux chirurgiens la nique.

— *Sanicle femelle*. Nom vulgaire de l'astranse. ‖ *Sanicle de montagne*. La benoîte.

SANICULÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à la sanicle. ‖ SANICULÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des ombellifères, ayant pour type la sanicle. ‖ Sing. Une saniculée.

SANIDIN. s. m. Minér. Feldspath à tissu plus vitreux que le feldspath ordinaire, et qui se trouve disséminé dans le porphyre argileux.

SANIE. s. f. (du lat. *sanies*, sang impur). Pathol. Matière ténue, sanguinolente, âcre et corrosive, qui découle de certains ulcères anciens et sordides et de quelques abcès, particulièrement de ceux qui présentent des cavités, des clapiers où le pus séjourne; c'est une fonte de pus mal élaboré et mêlé d'une certaine quantité de sang.

— Galien compare la sanie à du lait clair. Une sanie infecte sortait des plaies du malade. La sanie diffère du pus, qui est plus épais et plus blanc.

SANIEUX, EUSE. adj. Pathol. Chargé de sanie, qui est de la nature de la sanie. Ulcère sanieux. On lui a trouvé la vessie du fiel extrêmement pleine de bile épaissie et le poumon *sanieux* et purulent. (Gui Patin.) Il resta à la joue un trou fistuleux, par où il sortait tous les jours une matière *sanieuse*. (Id.)

SANIS. s. m. Antiq. gr. Genre de supplice chez les Grecs, qui consistait à laisser un malfaiteur attaché à un poteau plus ou moins de temps, selon la nature de son crime.

SANITAIRE. adj. des 2 g. Qui a rapport à la conservation de la santé. Lois, règlements sanitaires. Précautions, mesures sanitaires. Bulletin sanitaire. Police sanitaire. Commission, intendance sanitaire.

— *Cordon sanitaire*. Ligne de troupes placées de manière à empêcher toute communication avec une ville, avec un pays infecté de la peste ou de quelque autre maladie contagieuse.

SANKIRA. s. f. Bot. Plante du Japon qui, dit-on, est fameuse par les vertus de sa racine. Tige rampante, feuilles arrondies, fleurs jaunâtres. Ses fruits sont des baies sèches de la grosseur d'une cerise, qui contiennent cinq ou six graines lenticulaires.

SANNAZAR (Jacques). Poète latin et italien, né à Naples en 1458, était Ethiopien de naissance et avait pris le nom d'un savant Napolitain qui l'avait affranchi et adopté. Ses poésies se distinguent par l'élégance et la pureté du style; mais on lui a reproché d'avoir trop sacrifié à son goût pour les divinités païennes. Il mourut de chagrin d'avoir vu désoler par la guerre sa maison de campagne.

SANNE ou **SANNES**. s. m. Terme de trictrac qui signifie Deux six en dé.

Et sur un vieux cornet ses malheureuses dents
Vengeaient son noir chagrin d'un *sanne* à contre-temps.
(*Poëme des N.*)

SANOK. Géogr. Cercle de Gallicie, vers les monts Krapacks; 225,000 hab. Ch.-l. Sanok.

SAN PIETRO DI BASTELICA. Ainsi surnommé du lieu de sa naissance, fameux capitaine corse au service de la France; s'acquit une grande réputation sous les règnes de François Ier, Henri II et Charles IX, par son intrépidité et par ses guerres acharnées contre les Génois. Il mourut assassiné par trahison, en 1566.

SANS. prépos. (pr. *çan* devant une consonne, et *çanz* devant une voyelle ou un h muet; du lat. *sine*, dérivé du verbe *sinere*, laisser faire, permettre). Préposition exclusive, qui exprime la privation, la négation, la restriction, l'absence, la nullité, le néant. Etre sans fortune, sans parents. Se trouver sans ressource. Homme sans esprit, sans intelligence, sans cœur, sans [...] ni vertu. [...] sans force et sans vertu. [...] sans date, sans signature. Etre doué d'une intelligence sans égale. Un génie sans pareil. L'homme *sans* caractère a une âme *sans* physionomie. (A. Libes.)

Telle est la multitude, et *sans* frein et sans lois,
Injuste *sans* pudeur, et *sans* remords ingrate,
Elle hait qui la sert, et chérit qui la flatte.
(LA HARPE.)

Catilina l'emporte, et sa tranquille rage
Sans crainte et *sans* danger médite le carnage.
(VOLTAIRE.)

— Après *sans*, le substantif se met au singulier ou au pluriel, selon le sens. Il n'est point de plaisir *sans* honneur et *sans* vertu. (Prévôt.) Ainsi donc *sans* témoins je ne puis lui parler. (Rac.) Je veux t'entretenir un moment *sans* témoin. (Id.) On préfère les agneaux blancs et *sans* taches aux agneaux noirs et tachés; la laine blanche se vendant mieux que la laine noire ou mêlée. (Buff.) Les hommes *sans* passions, *sans* vertus et *sans* vices, n'ont qu'un seul sentiment : la vanité mal déguisée. (Condorc.) On se fait des illusions pour jouir, *sans* vertus, du calme de la conscience. (St-Lamb.) Heureux les peuples chez lesquels on peut être bon *sans* effort et juste *sans* vertu! (J.-J. Rouss.)

C'est toi qui le formas dès ses plus jeunes ans,
Son mérite *sans* tache est un de tes présents.
(BOILEAU.)

— Devant un infinitif. Passer la journée sans travailler. Dire quelque chose sans y penser. Marcher sans hésiter. Sans rire. Sans se mettre en colère. Cela va sans dire. Il me paraît plus aisé de vivre *sans* aimer que *sans* dîner et *sans* souper. (Brueys.) Combien qui louent *sans* estimer, qui décident *sans* connaître, qui contredisent *sans* avoir d'opinion, qui se divertissent *sans* s'amuser, qui parlent *sans* penser, et qui s'occupent *sans* rien faire. (***)

— Se met assez souvent au commencement des phrases. Sans argent, sans protecteur, que pouvais-je faire? Sans argent, point d'affaires. Sans cet obstacle, nous aurions réussi. Sans vous, sans votre recommandation, je n'aurais pas été placé. Sans mentir, c'est un plaisant personnage.

— Est quelquefois suivi de *que* et du subjonctif. Sans qu'on le voie. Sans qu'on l'entende. Marcher sans qu'on en reçoive l'ordre. Un juge doit condamner ou absoudre sans qu'aucun intérêt puisse l'influencer. Dépouiller quelqu'un sans qu'il s'en aperçoive. Les puissances établies par le commerce s'élèvent peu à peu et *sans* que personne s'en aperçoive. (Montesq.)

— Entre dans plusieurs manières de parler adverbiales. Sans cesse. Sans doute. Sans difficulté. Sans contredit. Sans haine. Sans crainte. Sans réplique. Sans réserve. Sans plus. Sans fin. Sans compliment. Sans façon. Sans cérémonie. Sans délai. Sans pitié, etc.

— Le verbe placé après *sans* se met à l'infinitif, quand il se rapporte au sujet du verbe précédent. Je lui ai parlé sans me fâcher.

— Il se met au subjonctif, lorsqu'il ne se rapporte pas au sujet. Je lui ai parlé *sans* qu'il se fâchât.

— *Sans* doit être rapproché autant que possible de l'infinitif qu'il régit. D'où il suit qu'on doit dire : *Sans émettre dans aucun cas une opinion si étrange*, et non : *Sans, dans aucun cas, émettre une opinion si étrange*.

— S'emploie quelquefois de manière qu'il se résout par : Si ce n'était que, à moins, si..... Sans vous, j'aurais gagné mon procès, c'est-à-dire, si vous n'aviez agi contre moi, contrarié mes desseins, j'aurais gagné mon procès. On dira de même : Je gagnerai mon procès sans vous. Je ne gagnerais point mon procès sans vous.

— *Et* précède *sans*, *ni* le remplace. Sans esprit et sans instruction. Sans esprit ni instruction. C'est à l'oreille à décider si la répétition de *sans* doit ou non avoir lieu. Faites ce changement *sans* retard et *sans* bruit. (Raynouard.) Il la trouve *sans* peine ni travail. (Buff.) *Sans* joie et *sans* murmure elle semble obéir. (Rac.)

— Généralement, après la locution *sans que*, on n'exprime pas la particule *ne*. Eh! peut-on être heureux *sans* qu'il en coûte rien? (Lafosse.)

Vous pouvez maintenant, *sans* que l'on vous punisse,
Vous retirer chez vous, et quitter le service.
(REGNARD.)

— *Sans plus*. Vieilli. On dit *sans... plus longtemps*. Au lieu de *Sans plus tarder*, on dit bien, *Sans tarder plus longtemps*, *sans différer plus longtemps*.

— On dit quelquefois, surtout en poésie, *non sans*, pour *avec*.

L'homme avec son secours, non *sans* un long effort,
Ebranle et fait tomber l'arbre dont elle sort.
(L. RACINE.)

— Mar. *Sans arriver! sans venir au vent!* Commandements au timonier de ne prendre ni trop ni trop peu de vent dans les voiles.

SANS-CŒUR. s. m. Lâche, fainéant, qui n'a pas de cœur, de sentiment, d'honneur, de pudeur. C'est un sans-cœur. ‖ Pl., des sans-cœur.

SANS-CULOTTE. s. m. Républicain exclusif. ‖ Révolutionnaire de la lie du peuple; personne qui l'imitait. V. CULOTTE.

SANS-CULOTTERIE. s. f. Hist. Classe des sans-culottes. ‖ Républicanisme des sans-culottes.

SANS-CULOTTIDES. s. f. Hist. Fêtes [...] jours complémentaires.

SANS-DENT. s. f. Vieille femme qui a perdu ses dents. Trivial et populaire. Une vieille sans-dents. Vivre au milieu de quelques sans-dents qui médisent de tout le monde.

Au pied du trône on vit notre *sans-dent*
Criant justice, et la presse fendant.
(VOLTAIRE.)

SANS-FLEUR. s. f. Hortic. Sorte de pomme qu'on nomme aussi *pomme-figue*. La pomme sans-fleur est verte et sort de l'arbre comme les figues. La sans-fleur se garde longtemps.

SANS-PEAU. s. f. Hortic. Sorte de poire d'été. Variété de rousselet. La poire sans-peau, qu'on nomme aussi *fleur-de-guigne* et même *rousselet hâtif*, par quelques ressemblances qu'elle

a avec le rousselet véritable, est une fort jolie poire, et surtout vers le 20 juillet, pour tenir compagnie à la poire de blanquette à longue queue.

SANSANDING. Géogr. Grande ville de l'Afrique occidentale, sur le Niger, dans le royaume nègre de Bambara; 10,000 hab. Ville très-commerçante et très-fréquentée par les Maures, qui y apportent des verroteries, du corail et du sel, en échange de la poudre d'or et de la toile de coton.

SANSCRIT, ITE. adj. (pr. *sanss-kri; littéral. civilisé*). Se dit de l'ancienne langue des brahmanes, qui est restée la langue sacrée de l'Hindoustan. La langue sanscrite.

— Qui est écrit en cette langue, qui y a rapport. Livre sanscrit. Poèmes sanscrits. Grammaire sanscrite.

— SANSCRIT. s. m. La langue sanscrite. Le sanscrit se distingue des autres idiomes qui ont cours dans l'Inde par la perfection de son mécanisme grammatical. Ce furent les Anglais, et en particulier William Jones, qui les premiers attirèrent sur son étude l'attention de l'Europe savante. La relation intime qui existe entre le sanscrit et les langues persane, germanique, slave, grecque et latine, a ouvert une riche mine aux investigateurs qu'intéresse l'histoire de ces idiomes. Parmi les Européens qui se sont occupés de l'étude du sanscrit, on remarque les Schlegel, Bopp, Otmar-Frank et Eug. Burnouf.

SANSCRITISTE. adj. et s. Celui qui se distingue dans la connaissance du sanscrit, et qui fait de cette langue la base d'un système linguistique. Hamilton, Bopp, Schlegel et Burnouf, sont les premiers sanscritistes des temps modernes.

SANSEVIÈRE. s. f. Bot. Genre de plantes liliacées renfermant quatre espèces, toutes étrangères à l'Europe. Une seule a été recueillie dans la Guinée, les trois autres appartiennent à l'Asie orientale. La singularité du port des sansevières les ont fait admettre dans les jardins d'ornement de certains amateurs. Dans les pays où ces plantes se trouvent spontanées, on fait usage pour prévenir la consomption, d'un extrait retiré du rhizome épais et rampant.

SANSON (Nicolas). Créateur de la géographie comme science, enseigna la géographie à Louis XV, et se fit une réputation européenne comme ingénieur et mathématicien. Il mourut en 1767.

SANSONNET. s. m. Ornith. Nom vulgaire de l'étourneau d'Europe. C'est un oiseau gris-brun, tacheté, de la grosseur d'un merle, qui apprend facilement à siffler et à chanter. Faire siffler un sansonnet. Apprendre à parler à un sansonnet. Le *sansonnet* parle et siffle, mais il a toujours un ton enrhumé, qui fait que son sifflet et son parler ne sont pas agréables comme ceux du perroquet. (Buff.)

SANSOVINO (Giacomo Fatti, dit). Sculpteur et architecte célèbre, né à Florence, fit bâtir la monnaie, la bibliothèque de Saint-Marc et le palais Cornaro à Venise.

SANS-SOUCI. s. Celui, celle que rien n'inquiète. C'est un sans-souci. C'est une sans-souci. Des sans-souci.

SANSUREAU. s. m. Rigole. Ce terme est fort usité à Senlis. Il a été formé probablement de *saignée faite sur l'eau*. (Ledru.)

SANTA-FÉ. Géogr. Ville de l'Amérique septentrionale, capitale du Nouveau-Mexique; 10,000 hab. ‖ Petite ville d'Espagne, royaume de Grenade.

SANTAL. s. m. Nom qu'on donne dans le commerce à trois sortes de bois qui nous sont apportés des Indes. On distingue le santal blanc, le santal citron et le santal rouge. Le santal citron est un bois pesant, compacte, ayant des fibres droites qui le rendent facile à fendre en petites planches. Sa couleur est d'un roux pâle, sa saveur est aromatique et mêlée d'une petite amertume qui n'est point désagréable; son odeur semble être un mélange de musc, de citron et de rose. Le santal blanc ne diffère du citron que parce qu'il a une couleur plus pâle et une odeur plus faible. Le santal rouge est un bois solide, dense, pesant, à fibres tantôt droites, tantôt ondées et imitant les vestiges des nœuds, il n'a aucune odeur manifeste, et sa saveur est légèrement astringente et austère. Partout dans l'Orient où le bois de santal n'est pas brûlé dans des cassolettes, réduit en poudre comme parfum, on le recherche pour en faire des cercueils, parce que les corps s'y conservent longtemps. Avec la sciure de santal et de la colle de riz, les Chinois fabriquent des espèces de bougies pour embaumer les temples et les appartements.

[illegible] à l'écorce de l'aralie à grappes, écorce qui s'y substitue au véritable santal, pour l'usage de la médecine.

SANTALIN. s. m. (rad. *santal*). Grand arbre qui croît dans les Indes, où son bois brûlé sert à parfumer les temples et les appartements des riches. Il ne sent bon que lorsqu'il est desséché. C'est le santalin qui fournit le santal blanc et le santal citron, qui n'est que le cœur de son bois.

— adj. Se dit d'un ptérocarpe qui produit le santal rouge. Ptérocarpe santalin.

SANTALINE. s. f. (rad. *santal*). Chim. Matière colorante retirée du bois de santal, en traitant celui-ci à plusieurs reprises par l'alcool presque bouillant et évaporant la liqueur jusqu'à siccité. La santaline est rouge, solide et en masse. Elle est peu soluble dans l'eau, très-soluble dans l'alcool, l'éther, l'acide acétique. Le chlore la détruit et la transforme en une sorte de résine jaune.

SANTANDER. (*San-Andero*, Saint-André). Géogr. Petite province d'Espagne, dans la Vieille-Castille, capitale Santander, ville maritime, grande et commerçante, avec 10,000 hab. Evêché; manufactures d'armes, de cordages; chantiers de construction; raffineries de sucre.

SANTÉ. s. f. (du lat. *sanitas*; rad. *sanus*, sain). Etat dans lequel toutes les fonctions indispensables au maintien de la vie s'exécutent avec régularité, liberté, facilité. La santé n'est autre chose qu'une harmonie, une symétrie et un parfait équilibre des parties solides avec les fluides, d'où suit une liberté générale dans la circulation et l'aisance dans l'exercice des fonctions du corps. Cet état ne suppose pas une même manière d'être dans tous les individus qui en jouissent, parce qu'il renferme une infinité de combinaisons qui établissent autant de variétés dans la manière d'être en santé, non-seulement par rapport à l'âge, au sexe, au tempérament, mais encore par rapport aux sujets du même âge, du même sexe, du même tempérament. Bonne santé. Mauvaise santé. Faible santé. Santé délicate. Santé délabrée. Santé robuste. Parfaite santé. Eclat de la santé. Avoir le visage brillant de santé. Avoir de la santé. N'avoir pas de santé. Prendre des précautions pour sa santé. Conserver sa santé. Etre en santé. Ménager sa santé. Rétablir sa santé. Recouvrer sa santé. Avoir un air de santé. Demander à quelqu'un quel est l'état de sa santé. Avoir un grand fonds de santé. Perdre sa santé. Rendre la santé à quelqu'un. Jouir d'une bonne santé. Faire provision de santé. Gouverner la santé. Crever de santé. Abuser de sa santé. Un léger excès peut déranger une santé faible. Comment va la santé? Sa santé est-elle bonne? Je n'ai pas deux jours de santé de suite. Vous dirai-je que Mme de Montausier sacrifia sa *santé*, toute faible et toute usée qu'elle était, à l'honneur d'être auprès d'une grande reine. (Fléch.) Sa *santé* déjà ruinée succombe sous la multiplicité des remèdes. (Id.) Dieu me donnera peut-être de la *santé*, dit la princesse Anne, pour aller servir cette paralytique. (Boss.) Non, après ce que nous venons de voir, la *santé* n'est qu'un nom, la vie n'est qu'un songe. (Boss.) L'argent de l'avare lui est plus précieux que sa *santé*, que sa vie, que son salut, que lui-même. (Mass.) Quel carême saint Louis n'a-t-il pas continué aux dépens même de sa *santé*, toute précieuse qu'elle était. (Id.) L'homme qui jouit d'une bonne *santé* est heureux, gai, content; il se console avec facilité, n'est contrarié de rien, n'a que des passions douces; il est aimant, bon ami, bon père, bienfaisant, généreux. (Mérat.) Malheureusement c'est un bien dont on jouit, pour ainsi dire, sans l'apprécier: il en est de la *santé* comme du bonheur tranquille, on n'en connaît le prix que lorsqu'on l'a perdue. (Id.) Les forces de la nature s'usent par le soin même qu'on prend de la soutenir: il n'y a point de gens qui perdent la *santé* plus tôt que ceux qui ont trop soin de la conserver. (Amelot.) La *santé* est de tous les trésors le plus précieux et le plus mal gardé. (S. Dubay.) Les bonnes mœurs produisent la *santé*. (Fén.) Une âme saine peut donner du goût à des occupations communes, comme la *santé* du corps fait trouver bons les aliments les plus simples. (J.-J. Rouss.) Ma *santé* est toujours fort chancelante. (Volt.) Je tremble toujours pour ma petite *santé*. (Id.)

Sans l'aimable *santé* mère de l'allégresse,
En vain la fortune caresse:
Santé passe grandeur, *santé* passe richesse.
(St-Ussans.)

Dieu, tirant pour chacun des trésors qu'il possède
Le secours convenable à sa nécessité,
Fit pour les riches le remède,
Et pour les pauvres la *santé*. (***)

— Quelques lexicographes prétendent que *santé* n'a point de pluriel au propre, et qu'on ne dit *santés* que quand on dit *boire des santés*; mais ils se trompent. On peut dire, Toutes les santés ne sont pas si fortes que la vôtre. Il y a des santés faibles et qui succombent à la moindre attaque de fièvre. S'il y a un bonheur que la raison produise, il ressemble à ces *santés* qui ne se soutiennent qu'à force de remèdes. (Fonten.)

— Fam. et par exagérat. *Une santé imperturbable, insolente.* Une santé que rien n'altère. ‖ Prov. dans le même sens, *Une santé de crocheteur.*

— La santé personnifiée.

Douce *Santé*, de langueur ennemie,
De jeux, de ris, de tous plaisirs amie,
[illegible] (Mass.)

— Iconol. La Santé était pour les Grecs une jeune Nymphe à l'œil riant, au teint frais, à la taille légère, dont l'embonpoint est formé par la chair, et pour cette raison moins sujet à se flétrir. Sur les médailles, la déesse Santé paraît couronnée d'herbes médicinales. Quelquefois elle est placée devant un autel au-dessus duquel un serpent s'élève pour prendre quelque chose dans une patère qu'elle lui présente. ‖ Dans la galerie de Rubens, la Santé est représentée par un jeune homme nu, ayant des ailes, et un serpent qui s'entortille autour de son bras.

Sur le sommet de ce puissant globule
Je vis s'asseoir la déesse *Santé*. (Vernes.)

— *A votre santé.* Façon de parler dont on se sert à table lorsque l'on boit à quelqu'un. ‖ Dans le même sens on dit, Boire à la santé de quelqu'un. Porter la santé de quelqu'un. Porter des santés. Buvons la santé qui court. Dans les festins d'Allemagne on boit la santé des puissances. On ne boit point à la santé de ceux qui sont trop au-dessus de nous. Quarante gentilshommes avaient dîné en bas, et avaient bu chacun quarante *santés*. (Mme de Sévig.) Ils portaient avec plaisir un grand nombre de *santés*, et celles-ci étaient rendues scrupuleusement par les personnes nommées, si elles étaient présentes, ou par des parents ou des fondés de pouvoir, qui se désignaient eux-mêmes, par amitié pour l'absent. (De Cussy.)

Cependant mon hableur, avec une voix haute,
Porte à mes compagnons la *santé* de notre hôte.
(Boileau.)

— Chez les Grecs, dit Mme Dacier, il était d'usage de présenter sa coupe à un des convives pour le prier d'y boire le premier. C'est de cette coutume que sont venues les santés qu'on boit aujourd'hui. ‖ Il est peut-être bon de remarquer qu'il n'est plus d'usage en France de boire à la santé de qui que ce soit. Quiconque s'aviserait aujourd'hui de porter, à table, une santé au maître ou à la maîtresse de la maison, ou à toute autre personne, paraîtrait aussi ridicule et aussi mal appris qu'il l'eût paru autrefois de manquer à cet usage. Quelquefois dans les grands banquets, dans les banquets politiques, littéraires ou artistiques, on boit à quelqu'un pour l'honorer, mais cela ne porte plus le nom de *santé*, cette expression est surannée; cela s'appelle porter un *toast*; c'est une expression anglaise et par conséquent bien plus claire et plus harmonieuse pour des Français.

— Fig. La santé de l'âme nous occupe moins que celle du corps. La santé de l'esprit est autant à désirer que celle du corps. L'innocence baptismale, l'abstinence du péché est ce qui établit la santé de l'âme. Les arts qui nous promettent de nous tenir le corps et l'âme en *santé*, nous promettent beaucoup; mais aussi n'en est-il point qui tiennent moins ce qu'ils promettent. (Mont.)

— *Officiers de santé.* Médecins d'un ordre inférieur dont l'admission n'exige pas des études approfondies.

— *Service de santé.* Chez le roi, Les médecins et chirurgiens attachés au service de la santé du roi.

— *Maison de santé.* Maison où l'on reçoit les malades pour les soigner moyennant un prix convenu.

— Mar. Établissement institué dans les ports de mer par l'autorité pour empêcher l'introduction des maladies contagieuses.

— *Bureau de santé.* Établissement formé dans les villes maritimes pour inspecter les bâtiments qui viennent du Levant ou de tout autre pays soupçonné de contagion. ‖ On dit aussi absol. *La santé.* La *santé* prend connaissance de l'état des individus qui sont à bord d'un navire, et fixe le nombre de jours de la quarantaine à laquelle il sera soumis. (Virey.) ‖ *Bateau* ou *canot de santé.* Canot monté par un officier de santé, député de la commission sanitaire d'un port pour aller, le long d'un bâtiment qui arrive, vérifier, en interrogeant le capitaine et l'équipage, s'il peut être librement admis dans le port ou s'il doit être consigné en quarantaine. Le canot de *santé* est la première visite qu'il reçoit en arrivant, hormis le pilote qui l'a souvent été prendre au large. (J. Lecomte.)

— *Billet de santé.* Attestation que des officiers ou des magistrats donnent en temps de peste, pour certifier qu'un voyageur ne vient pas d'un lieu suspect.

SANTERRE. Géogr. Petit pays de France, qui faisait partie de l'ancienne Picardie. Etendue 1,980 kil. carrés; ch.-l. Péronne. Le Santerre est aujourd'hui compris dans le département de la Somme.

SANTERRE (Claude). Brasseur du faubourg Saint-Antoine, se rendit fameux à l'époque de la Révolution par l'influence qu'il exerça et par la part qu'il prit aux actes iniques ou du moins féroces de ces malheureux temps. Il conduisit Louis XVI et sa famille au Temple, et puis à l'échafaud, et n'eut aucun égard à la situation de ces augustes malheureux. On dit que Louis XVI ayant voulu parler au peuple du haut de l'échafaud, Santerre fit couvrir sa voix par un roulement de tambours. Il mourut en 1809 ou 1810.

SANTEUIL (J.-B. de). Poète latin, né à Paris en 1630, est surtout connu pour ses hymnes latines. Il mourut en 1697. ‖ CLAUDE SANTEUIL. Frère du précédent, est auteur des hymnes latines que l'on chante dans les églises. Il mourut en 1684.

SANTIAGO (littér. *Saint-Jacques*). Géogr. Province du Chili, dans l'Amérique méridionale; 160,000 hab. ‖ Capitale de la province du même nom, grande et belle ville, assise dans une belle plaine de 100 kilom. d'étendue; 45,000 hab. ‖ Ile du Cap-Vert; 10,000 hab. Air malsain. Abondants pâturages, bestiaux, cotons, grains, fruits.

SANTIER. s. m. Valet de ville. Vieux mot tout à fait inusité.

SANTILLANE. Géogr. Ville d'Espagne dans les Asturies, sur la mer. Cette ville est célèbre depuis que Le Sage en a fait la patrie de son héros Gil Blas.

SANTIPONTE. Géogr. Anciennement *Italica*. Ville d'Espagne à quelque distance de Séville. On y voit des restes d'antiquités fort beaux. Cette ville a vu naître Trajan, Adrien et Théodose.

SANTOLINE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des synanthérées, fondé sur des espèces qui abondent dans les lieux les plus arides des contrées voisines de la Méditerranée. ‖ Quelques espèces donnent des fleurs qui embellissent les jardins, surtout la santoline citronelle. Il y a deux espèces qu'on multiplie volontiers partout où la rigueur de nos hivers nuit à la santoline romarin, qui couvre si joliment les coteaux exposés au midi: ce sont la santoline maritime et la santoline des Alpes. Elles forment de jolis buissons toujours verts, paraissant chargés d'étoiles d'or quand leurs corolles sont épanouies en juin et juillet.

SANTOLINÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à la santoline. ‖ SANTOLINÉES. s. f. pl. Groupe de la section des anthémidées, ayant pour type le genre santoline.

SANTON. s. m. Hist. relig. Sorte de moine turc. Les santons sont presque tous vagabonds et charlatans, et s'attirent par leur hypocrisie une grande vénération parmi le peuple. La façon de vivre des santons mahométans est tout à fait différente de celle des derviches.

SANTONES. (pr. *San-to-ness*). Géogr. anc. Ancien peuple de la Gaule, dans la deuxième Aquitaine, entre les Pictones (Poitou), les Bituriges (Berry), les Limovices (Limousin), et la mer. Leur pays est aujourd'hui la Saintonge. Leur capitale était Santones, aujourd'hui Saintes.

SANTONINE. s. f. Chim. Matière cristallisable, ni acide ni alcaline, que l'on a trouvée dans l'extrait éthéré de semen-contra.

SANTORIN. Géogr. Ile de l'Archipel, au sud des Cyclades; 12,000 hab. Sol volcanique et couvert de pierres ponces. Cette île a éprouvé de nombreuses secousses et a vu s'élever autour d'elle quatre nouvelles îles par des éruptions volcaniques sous-marines.

SANTORIUS. Médecin célèbre par ses expériences sur la transpiration insensible, né à Capo-d'Istria en 1561, mort en 1656.

SANUTI (Marino). Historien vénitien, mort à Rome en 1474. Ses ouvrages sont estimés. Ce sont: l'Histoire des magistrats vénitiens, l'Origine de Venise, et la Vie de tous les doges.

SANVÉ. s. m. Bot. Nom vulgaire de la moutarde des champs, à cause de l'huile qu'on en retire, qui a beaucoup de rapport avec celle du chanvre.

SANVITALIE. s. f. Bot. Genre de plantes synanthérées. Les sanvitalies ont de grands rapports avec les hélianthées. Elles se font remarquer par leurs belles fleurs jaunes, dont le centre est d'un brun noir. On les cultive dans les jardins, mais on ne leur connaît aucune propriété économique.

SAÔNE. (pr. *çô-ne*; anciennem. *Sauconna, Sagonna, Sagunna, Saugonna, Saogonna, Segonna, Saoconna, Saucunna, Seconna, Sao*; du celt. *sach, sag*, dormante; *on*, rivière; de *Sagona* on a fait *Saona*, d'où *Saône*). Géogr. Grande rivière de France qui prend sa source à Viomenil, dans les Vosges, arrose une partie de ce département, parcourt ceux de la Haute-Saône, de la Côte-d'Or, de Saône-et-Loire, sépare ceux de l'Ain et du Rhône, et se jette dans le Rhône à Lyon. La longueur de son cours est de 490 kilom. dont 20 sont flottables à bûches perdues, de Monthureux à Joinville, 135 flottables en train jusqu'à Gray, et le reste navigable. La Saône passe à Scey, Gray, Pontarlier, Auxonne, Chalons, Tournus, Mâcon et Trévoux. Le cours de cette rivière est très-important en ce qu'elle unit le nord et le midi de la France. A mesure qu'elle s'éloigne de sa source, sa pente diminue et sa largeur augmente. A cause de l'extrême lenteur de son cours, les Celtes la nommèrent *ar-ar* (lente-lente), nom que lui conservèrent aussi les Latins.

Le Germain, le Persan, exilés de leur zone,
Boivent, l'un l'eau du Tigre, et l'autre de la Saône.
(Destasse.)

— Département français qui tire son nom de cette rivière, et qui est situé entre le département des Vosges, celui du Haut-Rhin, ceux du Doubs et du Jura, et ceux de la Côte-d'Or et de la Haute-Marne. Superficie, 55,000 hectares; population, 312,000 hab. Ch.-l. Vesoul; villes principales, Lure et Gray. Revenu territorial, 18,400,000 fr. Sol généralement montagneux. Dans la partie méridionale, ce sol offre des coteaux couverts de vignes et de bois, de vastes prairies et des champs fertiles; dans la [illegible] devient âpre, aride, mais riche en minéraux précieux, tels que granit, porphyre, fer, schiste, or, argent, cuivre, grès, manganèse, tourbe, marbre, pierres de taille. Nombreuses usines de fer, de verreries, de poteries, de tanneries, de teintureries, de faïenceries et de distilleries. Ce département est compris dans la sixième division militaire, le diocèse et l'académie de Besançon, et le ressort de la Cour royale de la même ville.

— SAÔNE-ET-LOIRE. Département français, région de l'E., formé d'une partie de l'ancienne Bourgogne et limité par les départements de la Côte-d'Or, du Jura, de l'Ain, du Rhône et de la Loire. Superficie, 857,000 hectares; pop. 580,400 hab. Revenu territorial, 36,147,752 fr. Sol varié, généralement fertile et très-propre à

la culture de la vigne. Produits : grains, fruits, chanvre, vins estimés et distingués par la légèreté de leur parfum. Très-beaux établissements métallurgiques, parmi lesquels se trouve celui du Creusot. Ce département se trouve compris dans la dix-huitième division militaire, le diocèse d'Autun et le ressort de la Cour royale et de l'Académie de Dijon.

SAOUL, SAOULER et les composés. V. SOÛL, SOÛLER et leurs composés.

SAOULE. s. f. Nom d'un jeu fort usité en Bretagne les jours de fêtes et de réjouissances. La saoule se fait avec un ballon bien huilé en dehors pour le rendre plus glissant. On le jette à l'aventure, et chacun cherche à s'en saisir et à se l'entre-arracher; et celui qui le peut porter dans une autre paroisse que celle où se fait le jeu, remporte le prix proposé.

SAP. s. m. (rad. *sapin*). Mot par lequel on désigne, dans les chantiers de marine, le bois de tous les conifères analogues au sapin.

— A signifié Sapin. Si tient une came de *sap*. (Perceval.)

SAPA. s. m. Pharm. Moût, suc de raisin évaporé jusqu'à consistance de miel. On emploie le sapa dans les sirops.

SAPAJOU. s. m. Mamm. Genre de l'ordre des quadrumanes, division des singes américains. Les sapajous sont des singes dont le corps est assez mince et la taille au-dessus de la moyenne. La tête en général est de forme ronde. La face est large et courte. L'angle facial est d'environ soixante degrés. Les yeux très-volumineux sont très-rapprochés l'un de l'autre. Les membres sont forts, robustes et allongés, ce qui permet aux sapajous de sauter avec agilité. Les sapajous sont adroits et intelligents. Ils sont vifs et remuants, quoique doux et faciles à élever. Les sapajous sont monogames à l'état sauvage, et vivent cependant en troupes sur les branches les plus élevées des arbres. Ils se nourrissent de fruits, d'insectes, de mollusques, de vers, d'oiseaux. Les femelles ne font qu'un petit auquel elles prodiguent les soins les plus empressés. Elles portent leur enfant sur le dos. La voix ordinaire des sapajous est douce et flûtée, elle devient perçante dans la joie ou la colère, et lorsqu'on les tourmente ils pleurent comme un petit enfant. Les espèces principales sont le sapajou sajou, le sapajou robuste, le sapajou saï.

— Fig. Petit homme laid et ridicule. Le vilain sapajou. C'est un vrai sapajou.

SAPAN. s. m. Bot. Espèce de palatouche.

SAPANTIN. s. m. Espèce de barque légère, à rames, en usage sur la Gironde.

SAPE. s. f. (en lat. *sappa*, en ital. *sappa*. L'oriental *saph* ou *sap* désigne l'action de briser ou de limer, de réduire en poussière. Ces différents mots sont formés du bruit de l'instrument contre les constructions qu'il attaque, ou sur la terre qu'il entr'ouvre). Ouverture qu'on fait au pied d'un mur avec le pic et la pioche pour le faire tomber tout d'un coup faute d'appui. On démolit les murs des vieux châteaux plutôt avec la sape qu'avec le marteau.

— Particulièrement, en termes de guerre, Travail qu'on fait sous terre pour la descente d'un fossé et pour l'attaque d'une place. La sape est un enfoncement qu'on fait dans les terres en les taillant par échelons du haut en bas, au-dessus du chemin couvert, qu'on pousse jusqu'au bas du fossé quand il est à sec, et jusqu'à fleur d'eau quand il est plein. Ordonner la sape. Continuer la sape. Pousser la sape. Aller à la sape. Demi-sape. Sape pleine ou entière. Sape double. Sape volante.

— Action de saper.

— En parlant de la manière dont les anciens faisaient la guerre, Action de saper, de rompre, de démolir les murailles des assiégés avec de certaines machines de guerre. Il y avait une troisième tour fort ébranlée qui tomba aux premiers coups de la *sape*. (Abl.)

— Fig. Cette *sape*, quoique délicatement conduite, ne trouvant qu'un rocher vif qui émoussait les outils, il fallut changer de batterie. (St-Simon.) L'abbé Dubois passait sa vie dans les *sapes*. (Id.)

— Agric. Espèce de petite faux qui sert à couper les blés, les seigles, etc.

SAPÉ, ÉE. part. pass. du v. Saper. S'empl. adjectiv. Monuments sapés.

SAPER. v. a. 1re conj. Travailler avec le pic et la pioche à détruire les fondements d'un édifice, d'un bastion. Saper une muraille. Saper une forteresse. Saper une maison par le fondement. Quand on mine les murs d'une ville, on en vient à bout en les sapant, avec des marteaux, masses et pinces, ou une butte en la chevalant par dessous avec des étais qu'on brûle ensuite par le pied pour faire ébouler. On sape les rochers qu'on veut faire ébouler.

— En parlant des guerres des anciens, Démolir avec les machines de guerre. Saper un mur, une tour. Étant arrivé auprès d'un mur, il commanda de le *saper*, quoiqu'il n'eût ni machines ni échelles. (Ablanc.)

— Par extension. Un ruisseau qui sape un mur. La rivière a sapé les maisons qui la bordaient.

— Fig. Détruire les fondements de. Saper les institutions d'un royaume. Saper les fondements d'une fausse doctrine. Saper les bases de la morale. Saper un État par ses fondements. Saper les fondements de la religion. Saper un système. Si les médecins ne font autre bien, ils font au moins ceci, qu'ils préparent de bonne heure leurs patients à la mort, leur *sapant* peu à peu et leur retranchant l'usage de la vie. (Mont.) Mais ces vains et futiles déclamateurs vont de tous côtés, armés de leurs funestes paradoxes, *sapant* les fondements de la foi, et anéantissant la vertu. (J.-J. Rouss.) Au XVIIIe siècle, la littérature afficha l'esprit d'opposition qui a *sapé* tous les trônes. (Ch. Nod.)

> Il s'en va pieusement
> De toute piété *saper* le fondement. (Boil.)

— Agric. Couper les blés, les seigles, etc., avec la sape.

SAPERDE. s. f. Entom. Genre d'insectes coléoptères longicornes. Il se compose d'une douzaine d'espèces répandues dans l'Europe, l'Afrique, l'Amérique et l'Asie. Les saperdes se trouvent sur les feuilles, sur les tiges, et quelquefois sur les fleurs des plantes. Les larves des saperdes vivent dans l'intérieur des végétaux.

SAPEUR. s. m. Celui qui est employé à la sape.

— Particulièrement, Nom donné aux soldats du corps du génie qui, sous les ordres des ingénieurs, travaillent aux fortifications. Les sapeurs sont des soldats d'élite dont la paye est plus forte que celle des fantassins.

— Dans les régiments, Hommes chargés à l'armée de couper les haies, d'aplanir les fossés et de frayer aux troupes un chemin à travers les forêts. Les sapeurs, en garnison, font le service d'ordonnance auprès des chefs de corps, et ne sont plus que des hommes de parade marchant à la tête du régiment. Les sapeurs qui comptent dans les compagnies de grenadiers, sont choisis ordinairement parmi les hommes les plus robustes et de plus haute taille. Les sapeurs portent un bonnet à poil, des tabliers de peau blanche et sont armés de la hache et du mousqueton qu'ils ont en bandoulière sur l'épaule gauche. Les sapeurs ont été institués par le décret du 7 avril 1806. Tous les sapeurs d'un régiment sont commandés par un caporal.

— Agric. Celui qui se sert de la sape pour couper les blés, les seigles, etc.

— SAPEUR-POMPIER. V. POMPIER.

SAPHÈNE. s. f. (du gr. [illegible], manifeste). Anat. Nom donné à deux veines sous-cutanées de la jambe, manifestes à la vue et au toucher. L'une est la *grande saphène* ou *la saphène interne*, qui naît de la face dorsale des orteils internes, et s'ouvre dans la veine crurale, près de l'arcade inguinale. L'autre est la *saphène externe* ou *petite saphène*, qui naît sur les orteils externes et va s'ouvrir au jarret dans la veine poplitée. C'est sur l'une ou l'autre de ces veines que se pratique la saignée du pied.

SAPHIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport à Sapho, qui appartient à Sapho.

— Se dit particulièrement d'une sorte de vers grecs et latins dont Sapho se servit la première. Le vers saphique a cinq pieds et onze syllabes. Les cinq pieds sont ainsi disposés : le premier est un trochée; le deuxième, un spondée; le troisième, un dactyle, et les deux derniers sont des trochées. Il doit y avoir une césure après le deuxième pied. Le vers saphique est très-harmonieux; il a été souvent employé par les poëtes lyriques. Horace surtout en a fait un grand usage.

SAPHIR. s. m. (en hébr. *la plus belle chose*). Joaill. Pierre précieuse orientale, de couleur d'un bleu céleste et bel azur, d'une dureté qui ne le cède qu'au diamant et au rubis. Les saphirs se rencontrent plus particulièrement à Ceylan, dans le Pégu, dans le pays d'Ava et en Sibérie. Le prix des saphirs est extrêmement élevé; quelquefois même lorsque leur teinte est pure, foncée, et qu'ils ne présentent absolument aucune fissure, il surpasse celui du diamant. Un saphir de 24 grains vaut environ 1,800 fr. lorsqu'il est d'une belle nuance bleu-barbeau. L'un des plus beaux saphirs connus est celui qui fut donné à M. Weiss par le Muséum d'histoire naturelle de Paris, en échange d'une belle collection de minéraux; cette belle pierre, que l'on a fait tailler depuis, est, dit-on, estimée maintenant, 1,900,000 fr. Saphir net. Saphir bien travaillé. La bague épiscopale est un saphir. Les rabbins disent que la verge de Moïse et les tables qu'il reçut au mont Sinaï étaient de saphir.

— Fig. Se dit de tout ce qui a quelque analogie avec ce minéral, soit par l'éclat, soit par la couleur. Ainsi on appelle volontiers en poésie, les étoiles, *les saphirs du ciel*, *les vivants saphirs du firmament*, et l'on dit de certaines [illegible] firmament étincela de vivants *saphirs*; l'étoile du soir, à la tête de l'armée des astres, se montra longtemps la plus brillante; mais enfin la reine des nuits, se levant avec majesté à travers les nuages, répandit sa tendre lumière, et jeta son manteau d'argent sur le dos des ombres. (Chateaubriand.)

> Les bluets enlaçant leurs gerbes de saphirs
> A l'incarnat de la rose vermeille. (Le P. Vanière.)

— Variété de l'espèce corindon, dont la couleur est bleu de ciel plus ou moins foncé. ‖ *Saphir astérie*. Corindon vitreux astérie de couleur bleue. ‖ *Saphir blanc*. Saphir oriental ou corindon vitreux parfaitement limpide. ‖ *Saphir du Brésil*. Topaze bleu-verdâtre du Brésil, ou tourmaline bleu du Brésil. ‖ *Saphir d'eau*. Quartz hyalin bleu. ‖ *Saphir émeraude*. Variétés de diverses couleurs de saphir vitreux. ‖ *Saphir d'Expailly*. Le saphir vitreux. ‖ *Saphir faux*. Quartz hyalin bleu et cordiérite. ‖ Disthène bleu transparent. ‖ *Saphir femelle*. Corindon vitreux d'un bleu d'azur. ‖ *Saphir fluss*. Chaux sulfatée bleue. ‖ Quartz hyalin bleu. ‖ *Saphir mâle*. Saphir oriental d'un bleu indigo. ‖ *Saphir occidental*. Saphir d'eau. ‖ *Saphir œil de chat*. Corindon vitreux chatoyant. ‖ *Saphir d'Orient*. Corindon bleu. ‖ *Saphir-rubis*, *saphir topaze*. Variétés de corindon vitreux, mi-parti bleu et rouge, bleu et jaune. ‖ *Saphir spath*. Disthène bleu transparent.

SAPHIRIN, INE. adj. (rad. *saphir*). Qui ressemble au saphir. Se dit particulièrement d'une variété de calcédoine quand elle est d'une couleur bleue un peu nourrie. Calcédoine saphirine.

SAPHIRIN. s. m. Minér. Variété de haüyne observée dans les productions volcaniques du lac de Laach, sur la rive droite du Rhin.

SAPHIRINE. s. f. Minér. Variété de calcédoine d'un bleu de saphir très-agréable et dont on se sert pour graver dessus ou pour faire des objets d'ornement. La saphirine est une pierre très-estimée lorsqu'à l'intensité de la couleur elle joint l'égalité du ton. Graver une saphirine. Cachet de saphirine. Bouton de saphirine.

SAPHO. Née à Mitylène, dans l'île de Lesbos, l'an 600 av. J.-C., et célèbre par son génie poétique, qui lui fit donner le surnom de neuvième muse, et par ses amours malheureuses. Veuve d'un riche habitant de l'île d'Andros, elle s'abandonna à l'ivresse des plaisirs et à l'enthousiasme poétique. Persécutée dans sa patrie pour ses mauvaises mœurs, elle fut contrainte de fuir en Sicile. Elle aima avec passion un jeune Lesbien nommé Phaon; désolée de se voir abandonnée pour une autre, elle se tua en faisant le saut de Leucade. Après sa mort, les Lesbiens honorèrent sa mémoire en lui élevant des temples et en frappant de la monnaie à son effigie. Sapho avait composé des épigrammes, des élégies et un livre d'odes. Il ne nous reste d'elle qu'une hymne à Vénus et une ode à une maîtresse. Ses vers sont pleins de grâce, d'harmonie et de feu, mais aussi extrêmement libres et passionnés.

SAPIDE. adj. des 2 g. (du lat. *sapidus*; rad. *sapor*, saveur). Qui a de la saveur. Corps, substances sapides. L'acide carbonique est un gaz sapide. Le sens du toucher réunit les idées séparées des différentes qualités des corps dans un sujet qui peut être à la fois coloré, odorant, sonore et *sapide*. (Saint-Lambert.) Le goût est le sens par lequel nous apprécions tout ce qui est *sapide* ou esculent. (Brill.-Sav.)

— Hist. nat. Il se dit en général de toute substance dont la saveur est agréable. Agaric sapide.

SAPIDITÉ. s. f. (du lat. *sapiditas*; rad. *sapor*, saveur). Qualité de ce qui est sapide, saveur. La sapidité d'une substance.

SAPIENCE. s. f. (pr. *ça-pi-an-ce*; du lat. *sapientia*, sagesse). Vieux mot qui signifia Sagesse. Ces anciens sages que l'univers a respectés comme les législateurs de la *sapience*. (Sarr.) Moi, qui ne manie que terre à terre, je hais cette inhumaine *sapience* qui veut nous rendre dédaigneux et ennemis de la culture du corps. (Mont.)

— Et particulièrement, Cette vertu qui consiste dans la connaissance des choses universelles, nécessaires et immuables; qui est acquise par l'étude des sciences. La *sapience* consiste en deux points : l'intelligence des principes certains et la connaissance des effets par la démonstration des causes. (Mont.)

— Théol. *La Sapience, le livre de la Sapience*. Livre de Salomon, autrement dit la Sagesse ou le livre de la Sagesse.

— Il est encore usité dans cette expression : *Pays de sapience*. La Normandie.

SAPIENTIAUX. adj. m. pl. (pr. *ça-pi-in-ci-ô*; du lat. V. SAPIENCE). Se dit de certains livres de la Bible. Les livres sapientiaux sont les Proverbes, l'Ecclésiaste, l'Ecclésiastique, les Psaumes, le Cantique des cantiques.

— Ce mot ne se dit pas au singulier. *La Sagesse est un livre sapiential*, ne serait pas bien; il faut dire *est un des livres sapientiaux*.

SAPIN. s. m. (du lat. *sapinus*, sapin). Bot. Genre de plantes de la famille des conifères, qui a beaucoup de rapport avec les pins et les mélèzes, et qui comprend des arbres résineux, presque tous de la première grandeur, toujours verts, dont on retire la térébenthine et la poix, et dont le bois est d'une grande utilité dans [illegible] vales. Il y a plusieurs espèces de sapins; la plupart sont des arbres très-élevés, à tige droite et de forme pyramidale, qui se plaisent sur les montagnes et dans les pays froids. Les uns ont la pointe de leurs fruits en cônes tournée vers le ciel, et des feuilles planes, échancrées par le bout, rangées à peu près sur un même plan des deux côtés d'un filet ligneux, comme les dents d'un peigne; ce sont les véritables sapins. Les autres ont les cônes tournés vers la terre, raides, pointus, piquants, épars autour d'un filet commun et formant une espèce de cylindre. Le tronc des sapins croît dans une ligne perpendiculaire au sol. A chaque pousse, il s'élève une branche verticale qui est le prolongement du tronc, et en même temps il en paraît trois ou quatre qui prennent une direction horizontale; leur croissance est lente. Ce n'est guère que vers la cinquième ou sixième année que le semis des sapins se distingue de l'herbe. A l'âge de cent ans environ, ils acquièrent toute leur élévation. Dans les pays où le sapin est très-commun, on s'en sert pour clore des champs. On en construit en Suisse des maisons entières; il varie peu en longueur par la chaleur et dure longtemps sous l'eau et sur la terre. Les espèces les plus remarquables sont le sapin commun ou argenté, le sapin élevé ou faux sapin, le sapin baumier et le sapin épicéa. Les Égyptiens adoptèrent la forme entière du *sapin* dans leurs pyramides et leurs obélisques. (B. de St-P.) Le *sapin* majestueux, dans sa haute et sombre pyramide, ressemble à un grand rocher planté sur les montagnes. (Id.)

> De quelques noirs *sapins*, l'indigente verdure,
> Par intervalle à peine y perce les frimas. (Del.)

> Les hauts *sapins*, les palmiers toujours verts,
> Vont balançant leurs souples colonnades.
> (Millevoye.)

> Que j'erre avec plaisir sous le paisible ombrage,
> De ces *sapins* pressés qui, d'étage en étage,
> Allongent dans les airs leurs gigantesques fronts.
> (Chênedollé.)

— En parlant d'un mât de navire, Dulard a dit :

> Ce *sapin*, sur la nef en colonne élevé,
> Bravera les autans et le flot soulevé.

— Bois de sapin. Une boîte de sapin. C'est du sapin.

— Iconol. Le sapin chez les Chinois est regardé comme le symbole de l'immortalité.

— Fig. et fam. Voiture de place, fiacre. Monter dans un sapin.

— Prov. *Il sent le sapin*. Se dit d'un homme qui a mauvaise mine, et qui paraît devoir mourir bientôt. Cette figure est tirée du bois dont on fait la bière, le cercueil, qui est ordinairement en sapin.

SAPINDACÉ, ÉE. adj. (du lat., *sapo*, savon; *indus*, indien). Qui ressemble au savonnier. ‖ SAPINDACÉES. s. f. pl. Famille d'arbres et d'arbrisseaux sarmenteux, grimpants, munis de vrilles et d'un petit nombre de plantes végétales, ayant pour type le genre savonnier.

SAPINE. s. f. Charp. Solive de bois de sapin qu'on scelle de niveau sur des tasseaux quand on veut tendre des cordeaux pour ouvrir des terres et dresser des murs.

SAPINETTE. s. f. Bot. Nom commun à trois arbres du Canada, qui font partie du genre sapin : La *sapinette noire*, qui se plaît dans les terres froides, sablonneuses et humides, où ses tiges ne montent qu'à douze mètres. La *sapinette blanche*, qui préfère les terres sèches et donne une tige haute pyramidale, s'élevant à seize mètres au moins, et offrant des branches et des rameaux toujours horizontaux, et la *sapinette rouge*, dont la tige n'atteint pas au delà de huit mètres, et dont les qualités et la nature de son bois la font rechercher pour la construction des bateaux. Bien en prit au capitaine Cook, dans ses voyages autour du monde, de savoir faire de la bière avec des branches de *sapinette*, pour préserver sur mer son équipage du scorbut. (B. de St-P.) On prépare une bière saine et agréable avec les jeunes pousses de la *sapinette* blanche. (A. Rauch.)

— Conchyl. Petits coquillages qui s'engendrent et qui se forment sous un vaisseau qui a été longtemps en mer.

SAPINIÈRE. s. f. Lieu planté de sapins. Riche, belle sapinière. Il est peu de pays où les *sapinières* soient mieux gouvernées que dans les Vosges. (Guérin.) Aux pays des plaines, j'ai vu détruire tous les arbres d'une *sapinière* pour la ressemer ensuite. (Id.)

— Mar. Nom donné à un bateau fait en sapin.

SAPOCOU. s. m. Métrol. Monnaie de compte de Java, valant 25 centimes de France.

SAPONACÉ, ÉE. adj. (du lat. *sapo*, savon). Qui a les caractères du savon, qui peut être employé aux mêmes usages. Argile saponacée. Substance saponacée. Corps saponacé.

— Bot. Qui ressemble au savonnier. ‖ SAPONACÉES. s. f. pl. Famille de plantes ayant pour type le genre savonnier.

SAPONAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *sapo*, savon). Hist. nat. Qui participe de la nature du savon. Substance saponaire.

SAPONAIRE. s. f. (du lat. *sapo*, savon). Bot. Genre de plantes herbacées, famille des caryophyllées, dont la tige et la racine, dans quelques espèces, écrasées et battues dans l'eau, donnent une matière mucilagineuse que l'on emploie dans certaines localités en guise de savon pour blanchir les toiles et [illegible] les rochers et aux lieux couverts de pierres dans l'Europe méridionale. Les espèces les plus intéressantes sous le rapport de l'utilité et de l'agrément, sont la saponaire commune et la saponaire à cinq angles.

SAPONARINE. s. f. Chim. Substance cristallisable qu'on a trouvée dans une espèce de saponaire.

SAPONÉ, ÉE. adj. (du lat. *sapo*, savon). Qui est de la nature du savon. ‖ Qui peut servir aux mêmes usages.

SAPONIFIABLE. adj. des 2 g. Qui peut se saponifier, être saponifié. Il n'est pas de corps saponifiable dont je n'aie fait l'essai pour parvenir à trouver un savon dont la mousse onctueuse et légère se produise par le moindre

frottement, avec addition d'eau quelle qu'elle soit. (***)

SAPONIFICATION. s. f. (pr. *sa-po-ni-fi-ka-si-on*). Action de saponifier, de convertir en savon. Conversion des huiles en savon par l'action des alcalis, qui les acidifient et se combinent avec les acides ainsi produits. La saponification des huiles.

— Action de faire le savon. Procéder à la saponification. On remarque dans la *saponification* deux époques bien distinctes : la première comprend l'empâtage, la seconde constitue la coction. (Lenorm.)

— Art de faire le savon. Les principes de la saponification. Les diverses méthodes de la saponification.

— *Chim. organ.* Phénomène résultant de la putréfaction des matières animales, et qui consiste dans la transformation de ces dernières en un produit savonneux, connu généralement sous le nom de *gras de cadavre*, et formé de margarate et d'oléate d'ammoniaque unis à une matière colorante orangée, à un peu de substance amère, à un principe odorant, ainsi qu'à une faible proportion de chaux, de potasse et de sels, composition primitive susceptible de subir diverses modifications, suivant les milieux dans lesquels se forme le produit. Le temps nécessaire à l'accomplissement de la saponification est très-variable, suivant les diverses circonstances : très-court en général chez les sujets fort jeunes, chez ceux qui sont très-gras, dans l'eau des fosses d'aisances ; un peu plus long dans l'eau stagnante que dans l'eau courante ; plus long encore dans les terres humides et grasses ; d'autant plus prompt, toutes choses égales d'ailleurs, que les cadavres sont amoncelés en plus grand nombre, et, dans ce cas, qu'ils sont plus profondément situés.

SAPONIFIÉ, ÉE. part. pass. du v. Saponifier. S'empl. adjectiv. Des huiles saponifiées.

— Qui a subi le phénomène de la saponification.

SAPONIFIER. v. a. 1re conj. (ét. lat., *sapo*, savon ; *facere*, je fais). *Je saponifie, nous saponifions. Je saponifiais, nous saponifiions. Que je saponifie, que nous saponifiions*, etc. Convertir en savon. On saponifie les huiles par l'action des alcalis.

— SE SAPONIFIER. v. pron. Se changer en savon. Les huiles se saponifient par l'action des alcalis.

— Se transformer en un produit savonneux, connu généralement sous le nom de *gras de cadavre*. Tous les corps peuvent se saponifier dans un espace plus ou moins court, suivant les milieux dans lesquels ils se trouvent placés.

SAPONIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *sapo*, savon ; *forma*, forme). Qui ressemble à du savon par ses qualités onctueuses. Argile saponiforme.

SAPONINE. s. f. (du lat. *sapo*, savon). Chim. Extrait mousseux de la saponaire officinale.

SAPOR. Nom qu'ont porté trois rois de Perse, de la race des Sassanides : SAPOR Ier (238-276) fit la guerre avec succès aux Romains dans l'Asie, sous Gordien le Jeune, Philippe l'Arabe, et Valérien, qu'il fit écorcher vif, après une douloureuse captivité. Il fut assassiné par un satrape. ‖ SAPOR II (310-380) fut également heureux contre les Romains, sous Jovien et sous Valens. ‖ SAPOR III (384-389).

SAPORATION. s. f. (pr. *sa-po-ra-cion*). Action de goûter ; forme du goût. Peu usité.

SAPORIFIQUE. adj. des 2 g. (ét. lat., *sapor*, saveur ; *facere*, je fais). Qui produit la saveur. Substance saporifique. Particules saporifiques d'un corps. Les particules saporifiques d'un corps excitent différentes sensations selon leurs différentes configurations et les différentes dispositions de l'organe.

SAPO-TARTAREUX. s. m. Chim. Substance formée d'huile [illegible] et d'huile de tartre.

SAPOTÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble au sapotier. ‖ SAPOTÉES. s. f. pl. Famille de plantes qui a pour type le genre sapotier ou sapotillier.

SAPOTE ou **SAPOTILLE.** s. f. (pr. *sa-po-te* ou *sa-po-ti-ye*). Bot. Fruit du sapotier ou sapotillier ; sorte de pomme de forme ovale et d'un goût exquis. Manger des sapotilles. Sucer des sapotilles.

SAPOTIER ou **SAPOTILLIER.** s. m. (pr. *sa-po-ti-é* ou *sa-po-ti-yé*). Bot. Genre de plantes à fleur en roue, composée de plusieurs pétales disposés en rond. Du calice il sort un pistil [illegible] en forme d'une loupe non charnue, qui contient une ou deux semences comme celles de la citrouille.

SAPROPHAGE. adj. des 2 g. (ét. gr., [illegible], pourri ; [illegible], je mange). Zool. Qui vit dans les matières végétales ou animales à l'état de décomposition. ‖ SAPROPHAGES. s. m. pl. Famille de coléoptères, comprenant ceux de ces insectes qui vivent dans les matières végétales ou animales corrompues.

SAPROPYRE. s. f. (du gr. [illegible], putride ; [illegible], feu). Pathol. La fièvre putride, ou synoque des Grecs.

SAPYGE. s. m. Entom. Genre d'insectes hyménoptères, de la section des porte-aiguillons, famille des fouisseurs. Ces insectes, qui appartiennent à l'Europe, se trouvent dans les lieux arides. Sapyge à six points. Sapyge prisme.

SAPYGITE. adj. des 2 g. Entom. Qui ressemble au sapyge. ‖ SAPYGITES. s. m. pl. Tribu de l'ordre des hyménoptères fouisseurs, ayant pour type le genre sapyge.

SAQUÉ, ÉE. part. pass. du v. Saquer. S'empl. adjectiv. Corps saqué.

SAQUEBUTE. s. f. Mus. Instrument de musique à vent, ou espèce de trompette que l'on peut allonger ou raccourcir pour rendre les sons, ou plus graves ou plus aigus.

SAQUER. v. a. 1re conj. (pr. *sa-ké*). Mar. Mettre en mouvement un corps quelconque avec effort, en lui faisant subir des sauts, des agitations brusques et continues qui le font jaillir vers un point. Au lieu de la pousser ou de la traîner simplement, on saque une chose trop pesante pour être aisément changée de place.

SAR. s. m. Bot. Nom vulgaire des varechs dans quelques cantons.

— Nom vulgaire du sargue ordinaire.

SARA. Fille de Tharé, épousa à l'âge de vingt ans son oncle Abraham, et le suivit dans ses divers voyages, pendant lesquels sa beauté l'exposa aux désirs des rois étrangers ; mais Dieu la protégea contre tout outrage. A l'âge de quatre-vingt-neuf ans elle n'avait pas encore d'enfants, lorsque des anges lui annoncèrent qu'elle aurait un fils. En effet, au bout d'un an elle mit au monde un fils qu'elle nomma Isaac (ou le Sourire), parce qu'elle avait souri de la promesse des anges, la prenant pour une raillerie. Elle mourut trente ans après, et fut enterrée dans la caverne d'Hébron.

— Fille unique de Raguel et d'Anne, femme du jeune Tobie.

SARABAÏTE. adj. et s. des 2 g. (de l'hébr. *salab*, se révolter, renoncer, rejeter). Hist. relig. Nom donné à de faux apostoliques, qui parurent en Egypte presque immédiatement après la mort des apôtres, et qui sous prétexte d'observer fidèlement la loi, méprisaient les supérieurs de l'Eglise.

SARABANDE. s. f. (de la comédienne *Sarabanda*, qui la première dansa la sarabande en France). Air de danse espagnol à trois temps, d'un caractère grave, et qu'on chantait autrefois avec des paroles au lieu de le jouer avec des instruments. Jouer une sarabande. Les violons donnèrent une *sarabande* fort gaie. (Voit.)

— Danse que l'on exécute sur cet air. Danser la sarabande. La *sarabande* n'est, à le bien prendre, qu'un menuet, dont le mouvement est grave, lent et sérieux. (Bross.)

SARACA. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones, famille des légumineuses, fondé sur une espèce originaire des Indes. Le saraca des Indes est un arbre dont le tronc se divise en branches diffuses et en rameaux alternes.

SARACÉNAIRE. s. m. Foss. Nom donné à un genre de petites coquilles qui ressemblent à des graines de sarrasin. La seule espèce connue est le saracénaire d'Italie.

SARACHE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des solanées, intermédiaires entre les solanées et les belladones, comprenant des espèces propres au Pérou et au cap de Bonne-Espérance. La sarache couchée ou belladone couchée est cultivée dans nos jardins botaniques.

— Ichthyol. Syn. de Scorpène.

SARAÇOUATI ou **SARASSOUADI.** (littéral. *qui préside aux sons*). Myth. hind. Sœur, fille et femme de Brahmâ. Poursuivie par ce dieu, elle cherchait à se soustraire à ses impudiques désirs en se dérobant à sa vue, mais à chaque mouvement de l'infortunée une nouvelle tête s'élevait sur la nuque de Brahmâ. Lorsqu'il en eut quatre, Saraçouati, ne pouvant plus échapper à ses regards, prit son vol vers les cieux. Cette déesse préside à la science, à l'harmonie, au langage et à la musique.

SARAGOSSE. (corruption du lat. *Cæsar Augusta*, nom qu'elle portait sous les Romains). Géogr. Grande ville d'Espagne, jadis capitale de l'Aragon, et aujourd'hui de la province du même nom, sur l'Ebre, qui y traverse sur un pont de 200 mètres de long ; 45,000 hab. Archevêché, université, académie des arts, école de commerce et d'agriculture, bibliothèque ; fabriques de soies, de draps et de cordes.

— Hist. *Siéges de Saragosse.* Siéges que Saragosse eut à supporter deux fois contre les Français, pendant la guerre de l'Indépendance. Le premier eut lieu le 3 août 1808. Le lendemain les Français, commandés par les généraux Lefèvre et Verdier, entrèrent par la [illegible] siége particulier ; et pendant dix jours les Français ne purent s'emparer que de cinq maisons. Le 15 ils levèrent le siége ; Palafox avait dirigé la défense. ‖ Au mois de décembre les Français reparurent, commandés par les généraux Moncey et Mortier. Le siége commença le 9 janvier, et comme la première fois chaque maison devint le siége d'une héroïque résistance. Mais enfin, après vingt jours d'efforts inouïs de part et d'autre, la ville, presque détruite et couverte de ruines, capitula honorablement le 20 février. Le siége de Saragosse est un des plus fameux des temps modernes. En cinquante jours 54,000 hommes y avaient péri.

SARAGOUSTI. s. m. Mar. Sorte de mastic composé de chaux pulvérisée, de brai gras et d'huile végétale. On se sert du saragousti aux Indes pour couvrir les coutures des cordages des bâtiments.

SARAIGNET. s. m. Bot. Nom d'une variété de froment dans quelques cantons.

SARAPE. s. m. Entom. Genre d'insectes renfermant une espèce d'escargot, qui se trouve sous les écorces.

SARAQUIER. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones, famille des solanées, établi pour des plantes du Pérou qui ne diffèrent des physalis que par le limbe de la corolle qui est en roue. Saraquier ponctué. Saraquier à deux fleurs. Saraquier denté, ombellé.

SARASIN ou **SARAZIN.** Écrivain français d'une imagination vive et brillante, d'un esprit souple, qui le fit réussir dans tous les genres ; né en 1604, fut secrétaire et favori du prince de Condé, et mourut en 1654. On a de lui un volume de poésies diverses et des travaux historiques.

SARATOF. Géogr. Gouvernement de la Russie d'Europe, entre ceux de Simbirsk, du Caucase, d'Astrakhan et d'Orenbourg. Superficie, 32,000 kilom. carrés ; 900,000 hab. Fleuve principal, le Volga. Produits : blé, chanvre, cuirs, soie, huile de chènevis, bétail et poisson. Capitale Saratof. Des colonies d'Allemands se sont établies aux environs de cette ville.

SARBACANE. s. f. (de l'ital. *cerbotana*, et puis *sarbacana* ; fait de *Carpi*, lieu où cet instrument fut inventé, et du lat. *canna*, roseau). Long tuyau qui sert à jeter quelque chose en soufflant. Sarbacane de verre, de bois. Lancer quelque chose avec une sarbacane. Jeter des pois avec une sarbacane. Ils se parlaient par une sarbacane pour n'être pas entendus des autres.

— Tube de fer à l'usage des verriers.

— Se dit aussi de quelques autres tuyaux par où l'on conduit des paroles. Dans l'île de Bornéo, personne ne parle au roi que par des *sarbacanes*, à la réserve de sa femme et de ses enfants. (***)

— *Parler par sarbacane.* Parler par des personnes interposées, par intermédiaires. Il vaut mieux traiter directement avec quelqu'un que de parler par sarbacane. Ou ils sauront cela de votre bouche, ou vous le leur ferez entendre par quelque *sarbacane* raisonnable, et qui sera inspirée de votre bien dire. (Balzac.) On n'épanche point son cœur par *sarbacane*. (Le marquis de Louville.)

SARBOTIÈRE. s. f. Techn. Vase de fer-blanc dans lequel on prépare les liqueurs que l'on veut servir en glaces ou en sorbets. La sarbotière se place au milieu d'un baquet.

SARCANTHÈME. s. m. Bot. Genre de plantes synanthérées qui se distingue peu des autres genres de psiadiées.

SARCASME. s. m. (du gr. [illegible] ; rad. [illegible], chair ; [illegible], je brûle). Raillerie amère, mordante. Essuyer des sarcasmes. S'exposer aux sarcasmes. Accabler quelqu'un de sarcasmes. Écrivain qui emploie fréquemment le sarcasme. Si je le voyais par hasard, c'était pour en essuyer des *sarcasmes* amers et des plaisanteries indécentes. (Barth.) Je voudrais voir, après ces déluges de plaisanteries et de *sarcasmes*, quelque ouvrage sérieux. (Volt.)

— Rhét. Ironie amère et piquante par laquelle un orateur raille ou insulte son adversaire. Démosthène emploie souvent le sarcasme. Le sarcasme était l'arme redoutable dont Voltaire se servait pour persifler ses ennemis.

SARCASTIQUE. adj. des 2 g. (du gr. [illegible], décharner ; rad. [illegible], chair). Mordant, piquant. Écrit sarcastique. Ton sarcastique. Propos sarcastiques. Compliments sarcastiques. Orateur sarcastique. L'un est plus *sarcastique* et plus amer dans ses invectives, et l'autre plus enclin à la personnalité fine et moqueuse. (Cormenin.)

SARCELLE. s. f. Ornith. Espèce d'oiseaux du genre canard, se distinguant des canards proprement dits par leur taille plus petite et par leurs narines ovalaires, situées près du front et rapprochées. La sarcelle ordinaire est commune en France, au printemps et en automne, sur les étangs et les marais. Son plumage est maillé de noir sur un fond gris. La sarcelle d'hiver ou petite sarcelle est un peu plus petite que la sarcelle commune. Ces oiseaux se nourrissent de vers, d'insectes et de mollusques. La sarcelle est un bon gibier.

SARCEUX, EUSE. adj. Pathol. Se dit d'un tissu élastique à contractilité croissante.

SARCHE. s. f. Boissel. Cercle haut et large auquel on attache une peau percée [illegible]

SARCINOÏDE. adj. des 2 g. (ét. gr., [illegible], chair ; [illegible], ressemblance). Qui ressemble à de la chair. ‖ SARCINOÏDES. s. m. pl. Famille de la classe des [illegible], comprenant les animaux qui font partie d'une masse charnue, informe, mais vivante.

SARCINULE. s. f. Polyp. Genre de polypier lamellifère qui se rapproche des tubipores et des stylines. Ce genre renferme deux espèces, la sarcinule perforée, de l'Océan austral, et la sarcinule de la mer Rouge.

SARCITE. s. f. Minér. Syn. de Sarcolithe.

SARCLAGE. s. m. Action de sarcler ; résultat de cette action. Faire le sarclage. Payer pour le sarclage d'un jardin. Dans la petite culture, les *sarclages* s'effectuent ou à la main, ou avec l'échardonnoir, ou avec la mouette. (Thouin.) Le *sarclage* à la main se fait le plus ordinairement par des vieillards, des femmes et des enfants, parce qu'il n'est pas pénible. (Id.) Tous les temps et toutes les heures de la journée ne sont pas également favorables au *sarclage* à la main.

SARCLÉ, ÉE. part. pass. du v. Sarcler. S'empl. adjectiv. Orge sarclé. Avoine sarclée. Les champs sarclés. Tout ce qui est semé avec le semoir est *sarclé* par cet instrument. (De Morog.)

SARCLER. v. a. 1re conj. (de la bass. lat. *sarculare*, même sens ; rad. *sarculum*, sarcloir.) Arracher avec la main ou couper avec un instrument tranchant les mauvaises herbes d'un champ, d'un jardin. Sarcler les plantes parasites d'un jardin. Sarcler un champ.

— *Sarcler le blé, l'orge, l'avoine.* Sarcler un champ de blé, d'orge, d'avoine, en ôter les mauvaises herbes. Le rayon de la capitale *sarcle* ses pommes de terre, ses betteraves, ses plantes légumineuses ; la Flandre *sarcle* ses œillettes, ses choux, ses lins, ses houblons ; l'Alsace, ses tabacs, ses fèves. (Lucy.)

— Absol. Oter les mauvaises herbes. Pour *sarcler* avec l'échardonnoir ou la pince, les ouvriers se tiennent debout. (Thouin.)

— Fig. Le père doit inculquer aux enfants les connaissances qu'ils doivent avoir, et les former de bonne heure à la vertu ; les mères doivent veiller à ce qu'ils ne contractent aucune mauvaise habitude, elles doivent arracher de leur cœur le germe de tout vice : c'est au père à cultiver les plantes, à la mère à *sarcler* les mauvaises herbes du jardin. (J.-J. Rouss.)

— SE SARCLER. v. pron. Être sarclé. Le maïs et les pommes de terre se sarclent bien plus facilement que les froments. Certaines plantes ne peuvent se sarcler qu'avec de grandes précautions.

SARCLEUR, EUSE. adj. et s. Celui, celle qui sarcle. Avoir besoin de sarcleurs. Payer les sarcleurs pour arracher les mauvaises herbes. Il arrive assez souvent que les sarclures servent de salaire aux *sarcleurs*. (De Morog.) Un enfant avec un cheval fera plus de travail en une demi-journée qu'une douzaine de *sarcleuses* en une journée. (Id.)

SARCLOIR. s. m. Instrument propre à sarcler. Le sarcloir est tantôt un instrument en fer armé d'un long manche en forme de pioche d'un côté, et garni de l'autre de deux dents plus ou moins longues, plus ou moins écartées ; tantôt c'est une sorte de ratissoire à pousser ou à tirer.

SARCLURE. s. f. Ce qu'on arrache d'un champ, d'un jardin en le sarclant. Sarclure d'un jardin. Débarrasser un champ de ses sarclures. Donner les sarclures aux bestiaux. Les *sarclures* des champs et des jardins se ramassent pour servir de nourriture aux bestiaux qu'on entretient dans les étables. (De Morog.) Les sarcleurs se traînent à genoux sur les planches avec un panier propre à recevoir les *sarclures*. (Id.)

SARCOBAZE. s. m. (ét. gr., [illegible], chair, [illegible], base). Hist. nat. Nom qu'on donne au gynobase quand il a la forme d'un disque charnu très-développé.

SARCOBIE. s. f. et adj. des 2 g. (ét. gr., [illegible], chair ; [illegible], je vis). Entom. Qui vit dans la chair. Se dit particulièrement, en entomologie, des diptères myodaires calyptérés dont les larves vivent dans les débris d'animaux.

SARCOCARPE. s. m. (ét. gr., [illegible], chair ; [illegible], fruit). Bot. Partie comprise entre les deux enveloppes du fruit lorsqu'il est épais et charnu, comme dans la pomme. ‖ SARCOCARPES. s. m. pl. Tribu de champignons comprenant ceux dont le péridion membraneux ou charnu n'est ni pulvérulent ni filamenteux à l'intérieur.

SARCOCARPIEN, IENNE. adj. (ét., V. SARCOCARPE). Bot. Qui est charnu et de la nature du fruit. ‖ SARCOCARPIENS. s. m. pl. Famille de champignons comprenant ceux qui sont charnus constamment ou du moins dans leur bas âge.

SARCOCÈLE. s. f. (ét. gr., [illegible], chair ; [illegible], tumeur). Médec. Excroissance de chair dure, indolente, qui s'engendre autour du testicule ou sur la membrane interne du scrotum et qui croît peu à peu. Cette tumeur est quelquefois douloureuse, et alors il est à craindre qu'elle ne dégénère en un cancer. La sarcocèle vient ordinairement d'une cause externe, comme d'un coup, d'un froissement ou de quelque contusion.

SARCOCÉPHALE. s. m. Bot. Genre de la famille des rubiacées, type de la tribu des sarcocéphalées.

SARCOCÉPHALÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble au sarcocéphale. ‖ SARCOCÉPHALÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des rubiacées, qui a pour type le genre sarcocéphale.

SARCOCHILE. s. m. Bot. Genre de la famille des orchidées, qui a de grands rapports avec le cymbidie et le dendrobie. On n'en connaît qu'une espèce de la Nouvelle-Hollande, le sarcochile à faux.

SARCOCOLLE. s. f. (ét. gr., [illegible], génit. de [illegible], chair, [illegible], colle). Chim. Matière résineuse qui a été trouvée sur le sarcocollier, et que la médecine employait autrefois comme astringente, détersive et propre à hâter la cica-

trisation des chairs. Elle est sous forme de globules oblongs, de couleur jaune ou d'un bleu rougeâtre et d'une odeur analogue à celle de l'anis.

SARCOCOLLIER. s. m. (ét., V. SARCOCOLLE). Bot. Arbuste résineux du nord de l'Afrique, qui fournit la sarcocolle.

SARCOCOLLINE. s. f. (ét., V. SARCOCOLLE). Chim. Principe immédiat des végétaux qui fait la majeure partie de la sarcocolle, et que l'on obtient en traitant celle-ci par l'eau ou l'alcool, et en évaporant la dissolution jusqu'à siccité. La sarcocolline est incristallisable, d'une saveur sucrée, puis amère, soluble dans l'eau, l'alcool et l'acide nitrique.

SARCODACTYLIS. s. f. Bot. Baie charnue, rouge de feu, oblongue, sillonnée, s'élevant du milieu des sillons en un prolongement digitiforme. || Plante qui porte cette baie.

SARCODE. s. m. Bot. Genre de la famille des légumineuses, renfermant des arbrisseaux grimpants de la Cochinchine.

SARCODENDRE. s. m. (ét. gr., σάρξ, chair; δένδρον, arbre). Zooph. Genre de zoophytes entièrement charnu et dans lequel les cellules, en forme de lampe, sont enfoncées. C'est une espèce d'alcyon.

SARCODERME. s. m. (ét. gr., σάρξ, chair; δέρμα, peau). Bot. Nom donné par quelques auteurs au parenchyme, tantôt à peine visible et tantôt très-apparent, qui se trouve sous le zest de la graine.

SARCODIPHYTE. s. m. (ét. gr., σαρκοειδής, charnu; φυτόν, plante). Bot. Nom donné par quelques-uns aux plantes dont le fruit est succulent ou charnu.

SARCOÉPIPLOCÈLE. s. f. (ét. gr., σάρξ, ἐπίπλοον, épiploon; κήλη, hernie). Pathol. Hernie complète occasionnée par la chute de l'épiploon dans le scrotum, accompagnée d'adhérence et d'excroissance charnue. || On donne aussi le genre masculin à ce mot.

SARCOÉPIPLOMPHALE. s. f. (ét. gr., σάρξ, chair; ἐπίπλοον, épiploon; ὀμφαλός, nombril). Méd. Hernie complète faite par la chute de l'épiploon dans le nombril, accompagnée d'adhérence et d'excroissance charnue.

SARCOGASTRE. adj. des 2 g. (ét. gr., σάρξ, chair; γαστήρ, ventre). Entom. Qui a le péridion charnu. || SARCOGASTRES. s. m. pl. Tribu de l'ordre des gastromycètes, comprenant ceux qui ont le péridion charnu.

SARCOGRAPHE. s. m. (ét. gr., σάρξ, chair; γράφω, écrire; écriture de la chair). Bot. Genre de la famille des lichens, comprenant quelques espèces exotiques parasites des écorces de quinquina et de celles de la cascarille.

SARCOHYDROCÈLE. s. f. Sarcocèle accompagnée de l'hydrocèle; ce qui arrive assez souvent dans cette tumeur par la compression et la rupture des vaisseaux lymphatiques. || Ce mot est indiqué comme masculin dans les dictionnaires.

SARCOÏDE. adj. des 2 g. (ét. gr., σάρξ, chair; εἶδος, ressemblance). Hist. nat. Qui ressemble à un morceau de chair. Lichen sarcoïde.

— SARCOÏDES. s. m. pl. Polyp. Ordre de la classe des polypes, comprenant ceux qui sont plus ou moins irritables et dépourvus d'axe central.

SARCOLÈNE. adj. des 2 g. (ét. gr., σάρξ, chair; ὠλένη, bras). Moll. Qui a les bras charnus voisins de la bouche. || SARCOLÈNES. s. m. pl. Classe de mollusques acéphales, comprenant ceux de ces animaux qui ont les bras charnus voisins de la bouche.

— Bot. Genre de plantes dicotylédones, de la famille des clénacées, renfermant un arbre de médiocre grandeur, qui croît à Madagascar.

SARCOLITHE. s. f. (ét. gr., σάρξ, chair; λίθος, pierre). Minér. Nom donné à une substance vitreuse d'une couleur rose de chair plus ou moins foncée et transparente, qu'on a découverte au Vésuve. C'est une variété rose de l'analcime.

SARCOLOBE. s. m. (ét., V. SARCOLOBÉ). Bot. Genre de plantes dicotylédones, de la famille des apocynées, renfermant trois espèces volubiles dont la tige est ligneuse, presque articulée. Sarcolobe de Banks. Sarcolobe globuleux.

SARCOLOBÉ, ÉE. adj. (ét. gr., σάρξ, chair; λόβος, lobe). Bot. Qui a des lobes épais et charnus. || SARCOLOBÉES. s. f. pl. Section de la famille des légumineuses, comprenant celles qui ont des cotylédons épais et charnus.

SARCOLOGIE. s. f. (ét. gr., σάρξ, gén. σαρκός, chair; λόγος, discours). Didact. Partie de [illegible] molles. La sarcologie comprend la myologie, l'angiologie, la névrologie et la splanchnologie.

SARCOLOGIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport à la sarcologie. Traité sarcologique.

SARCOMATEUX, EUSE. adj. Chir. Qui tient du sarcome. Tumeur sarcomateuse.

SARCOME. s. m. (du gr. σάρξ, σαρκός, chair). Chir. Excroissance ou tumeur qui a la consistance de la chair, dure, ronde, indolente, à large base, qui se forme en différents endroits du corps, surtout dans les narines, au fondement et aux parties génitales des femmes.

— Bot. Partie charnue et de forme variable qui entoure l'ovaire ou qui est placé sur lui.

SARCOMPHALE. s. m. (ét. gr., σάρξ, chair; ὀμφαλός, le nombril). Pathol. Tumeur squirrheuse développée à l'ombilic.

SARCOMPHALUS. s. m. (pr. *çar-kon-fu-luss*). Bot. Genre de plantes qui ne comprend qu'une espèce de nerprun. C'est un arbre de l'Amérique qui s'élève très-haut. A la Jamaïque, le bois du sarcomphalus est regardé comme le meilleur pour les charpentes à bâtir.

SARCOMYCÈTE. adj. des 2 g. (ét. gr., σάρξ, chair; μύκης, champignon). Bot. Qui a le péridion charnu, en parlant de certains champignons. || SARCOMYCÈTES. s. m. pl. Ordre de champignons comprenant ceux qui ont le péridion charnu.

SARCOPHAGE. s. m. (du gr. σάρξ, σαρκός, chair; φάγω, je mange). Tombeau dans lequel les anciens mettaient les corps qu'ils ne voulaient pas brûler, et qui était fait, dit-on, d'une sorte de pierre caustique propre à consumer les chairs en peu de temps. Un antique *sarcophage* d'un jeune enfant sert de fontaine à ce couvent. (Mme de Staël.)

— Cette pierre même dont étaient faits les sarcophages.

— Aujourd'hui, Cercueil ou sa représentation dans les cérémonies funèbres. Un sarcophage de marbre. Un sarcophage tendu de noir, richement tendu.

— adjectiv. Méd. Qui brûle les chairs. Médicaments sarcophages. || substantiv. Les sarcophages. La pierre infernale est un sarcophage.

SARCOPHYLLE. s. m. (ét. gr., σάρξ, chair; φύλλον, feuille). Bot. Arbrisseau du cap de Bonne-Espérance, qui forme un genre de la famille des légumineuses.

— Genre de la famille des algues, établi aux dépens des varechs. Toutes ces plantes se font remarquer par leur couleur d'un rouge de chair plus ou moins vif. On les nomme aussi *floridées*.

SARCOPHYME. s. m. Pathol. Tumeur qui s'est développée dans les parties molles.

SARCOPODE. s. m. (ét. gr., σάρξ, chair; πούς, pied). Bot. Genre de champignons. Le sarcopède est semblable à une moisissure, un peu charnu, d'un rose rougeâtre.

SARCOPTE. s. m. (ét. gr., σάρξ, chair; κόπτω, je coupe). Entom. Genre d'insectes aptères auquel appartient l'espèce de mite ou de ciron trouvé dans les pustules de la gale. Les sarcoptes ont le corps luisant, vésiculeux, un peu transparent; leurs pattes sont au nombre de huit dans l'âge adulte.

SARCOPTÈRE. s. m. Moll. Genre de mollusques des mers de Sicile, famille des acères. Les sarcoptères sont d'un beau rouge.

SARCOPTÈS. s. m. (ét. gr., σάρξ, chair; κόπτω, je coupe). Philol. Titre du second livre d'Apicius, qui traite de la manière de découper les viandes.

SARCOPYOÏDE. adj. des 2 g. (ét. gr., σάρξ, chair; πύον, pus; εἶδος, ressemblance). Pathol. Qui semble formé d'un mélange de chair et de pus. Crachats sarcopyoïdes.

SARCOPYRAMIDE. s. f. Bot. Plante du Népaul.

SARCORHAMPHE. adj. des 2 g. (ét. gr., σάρξ, chair; ῥύγχος, bec). Ornith. Qui a le bec chargé de caroncules charnues. || SARCORHAMPHES. s. m. pl. Famille d'oiseaux.

— s. m. Genre d'oiseaux, comprenant ceux des vautours qui ont des crêtes ou caroncules charnues sur la tête et aux environs du bec, comme le condor, le papa, l'oricou.

SARCOSE. s. f. (en gr. σάρκωσις; rad. σάρξ, chair). Médec. Expression par laquelle les anciens désignaient la génération de la chair, la carnification.

— A été employé aussi pour Sarcome, et pour désigner une maladie des bestiaux.

SARCOSPERME. adj. des 2 g. (ét. gr., σάρξ, chair; σπέρμα, graine). Bot. Qui a des capsules charnues. || SARCOSPERMES. s. m. pl. Tribu de la famille des dermatocarpiens, comprenant ceux qui renferment des capsules charnues.

SARCOSTEMME. s. f. Bot. Genre de plantes d'Amérique et de la Nouvelle-Hollande. Toutes ses espèces sont grimpantes. Sarcostemme glauque. Sarcostemme pubescent. Le sarcostemme nu est une plante singulière en ce qu'elle est privée de feuilles.

SARCOSTOME. adj. des 2 g. (ét. gr., σάρξ, chair; στόμα, bouche). Zool. Qui a la bouche ou l'ouverture couleur de chair. || SARCOSTOMES. s. m. pl. Entom. Famille d'insectes diptères, comprenant ceux qui ont une trompe charnue.

SARCOSTOSE. s. f. (ét. gr., σάρξ, chair; ὀστέον, os). Médec. Ossification d'une partie [illegible]

SARCOTHLASIE. s. f. (du gr. σαρκοθλάσις; de σάρξ, chair; θλάω, battre, frapper). Médec. Contusion profonde de parties molles.

SARCOTIQUE. adj. des 2 g. (du gr. σάρξ, chair). Médec. Qui est propre à accélérer la régénération des chairs. Médicament sarcotique.

— substantiv. au masc. Remède sarcotique. Un sarcotique. Les sarcotiques. Les sarcotiques doivent être détersifs sans mordacité et modérément chauds. La sarcocolle, le sang de dragon, l'encens, sont des sarcotiques.

SARDACHATE. s. f. (pr. *çar-da-ka-te*). Minér. Pierre précieuse, espèce d'agate. La sardachate dont parlent les anciens était très-vraisemblablement une agate de couleur rougeâtre.

SARDAIGNE. (de *Sardus*, fils d'Hercule, qui y conduisit une colonie). Géogr. Grande île de la Méditerranée, au midi de celle de Corse, dont elle est séparée par le détroit de Bonifacio. Elle a 300 kilom. de long et 500,000 hab.; plusieurs bons ports, comme ceux de Cagliari, Terra-Nova, Portoli; cinq chaînes de montagnes, dont le sommet le plus élevé est le Gennargentu, de 1,838 mètres au-dessus du niveau de la mer. Elle est arrosée par le Tirso, le Flumendosa, l'Oziezi et la Rosa. Climat malsain, sol très-fertile en grains, olives, fruits de tous genres, tabac, dattiers, orangers, myrtes, cotonniers, et en vins excellents. Riches mines de plomb, de fer, de granit, de porphyres, de schistes, de marbres, de basaltes, de jaspes, de nitre, d'alun, de pierres dures.

— Admin. L'île se divise en deux provinces, le cap méridional ou de Cagliari, et le cap septentrional ou de Sassari. Capitale Cagliari, résidence du vice-roi et de l'administration supérieure de l'île. Peu d'industrie et de commerce.

— Hist. La Sardaigne fut appelée par les anciens *Sardinia*, *Ichnusa*, et fut soumise aux Carthaginois, puis aux Romains. Au temps de la décadence de l'empire d'Orient, elle créa un gouvernement composé de juges des quatre provinces de l'île, sous la souveraineté des papes, de Gênes et de Pise. Elle fut conquise par l'Aragon au IXe siècle, et conserva néanmoins ses juges. En 1718, Amédée II, duc de Savoie, ayant perdu l'île de Sicile dont il était roi, reçut en échange de l'Espagne en 1723, l'île de Sardaigne avec le titre de royaume. Depuis ce temps elle a été réunie aux États de Savoie auxquels elle donne son nom.

— Royaume de l'Europe méridionale et occidentale qui se compose de plusieurs parties bien distinctes: 1° La Savoie; 2° le Piémont; 3° le Monferrat; 4° le duché de Gênes, le comté de Nice et partie du Milanais; 5° l'île de Sardaigne. Population, 4,000,000 d'hab. Le gouvernement est une monarchie héréditaire et absolue. Revenus de l'État, 45,000,090 fr.; dette publique, 180,000,000 de fr. Armée de terre, 45,000 hommes. Résidence du roi, Turin.

SARDAM. Géogr. Village de Hollande sur le Zuyderzée, célèbre par son industrie, ses vastes chantiers de marine. C'est là que Pierre le Grand, empereur de Russie, demeura quelque temps et apprit la construction des vaisseaux, comme simple charpentier, sous le nom de Michaeloff.

SARDANAPALE. Quatrième roi de Syrie, fameux par son luxe et sa mollesse et par sa fin tragique. Arbace, un de ses généraux, l'ayant surpris dans son palais, au milieu des eunuques et des concubines, se livrant aux occupations des femmes et vêtu comme elles, se révolta contre lui. Malgré le courage inattendu que Sardanapale déploya contre les rebelles, il fut vaincu, et se brûla avec ses femmes et ses trésors, pour ne pas tomber au pouvoir du vainqueur; 740 ans av. J.-C.

— Par antonomase, Tout prince, tout grand personnage qui mène une vie efféminée, dissolue. On voit peu de Sardanapales montrer le courage du fils de Phul dans les moments d'adversité.

SARDANAPALIQUE. adj. des 2 g. Néol. Qui appartient à Sardanapale.

SARDANAPALISME. s. m. Excès de sensualité, vie efféminée. Les princes qui vivent dans le sardanapalisme s'exposent au mépris de leurs peuples.

SARDE. adj. et s. Habitant, habitante de la Sardaigne ou des États sardes. || Qui appartient à la Sardaigne ou à ses habitants.

— *États sardes*. Royaume de Sardaigne. V. SARDAIGNE.

SARDE. s. m. Bot. Espèce d'orge cultivée dans les plus mauvais terrains du département du Gers, et dont le grain n'est employé que pour nourrir la volaille.

— Minér. Syn. de Sardoine.

— Ichthyol. Espèce de clupée imparfaitement connue, qu'on pêche sur la côte du Brésil, et qu'on prépare à la manière du hareng, pour les Canaries et pour Madère. La sarde tient pour la taille le milieu entre le hareng et la sardine. || Nom qu'on a quelquefois donné à la sardine. || Un des syn. de la baleine nord-caper.

SARDES. Géogr. Ancienne capitale de Lydie, vers la jonction de l'Hémus et du Pactole, sur le versant septentrional du Tmolus. Sardes était une ville très-florissante. Tibère la rebâtit, et Adrien lui donna le nom de Néocore. Diane y était adorée par des jeux quinquennaux. La fertilité de son sol vineux avait fait supposer [illegible] et brûlée par les Athéniens, ce qui donna lieu à la guerre médique.

SARDIEN, IENNE. adj. et s. Géogr. et hist. anc. Habitant, habitante de Sardes. || Qui appartient à Sardes ou à ses habitants. Femme sardienne. Troupes sardiennes. Les Sardiens. Les Sardiennes. Mœurs sardiennes.

SARDIENNE. adj. f. Minér. Se dit d'une pierre précieuse que l'on tirait autrefois de la Sardaigne. C'est peut-être la sardoine.

SARDIN. s. m. Mar. Nom que l'on donne quelquefois aux balcons des vaisseaux qui sont ouverts.

SARDINAL. s. m. Pêch. Nom provençal des filets ou nappes simples dont les mailles sont calibrées pour prendre des sardines, des anchois.

SARDINE. s. m. (de *Sardaigne*, parce que ce poisson est très-fréquent aux environs de cette île.) Ichthyol. Espèce du genre clupe très-voisine des harengs, dont elle diffère par sa taille plus petite. Sa tête est pointue et la mâchoire inférieure est plus avancée que la supérieure et recourbée sur le haut; son front est noirâtre, ses yeux gros, ses nageoires petites et grises, ses côtés argentins et son dos bleuâtre. Les sardines voyagent en troupes nombreuses dans l'Atlantique et la Méditerranée, surtout aux environs de la Sardaigne. Elles s'approchent des côtes pendant l'automne, à l'époque du frai, c'est alors qu'on les pêche. Cette pêche est très-abondante sur les côtes de Bretagne, où elle devient une branche de commerce très-considérable. Sardine de Royan. Sardine de la Méditerranée. Pêche des sardines. Sardine fraîche. Sardine salée. Sardine à l'huile. Sardine frite. Une boîte de sardines.

— *Grande sardine*. Nom qu'on donne à l'île de France au clupanodon.

SARDINIER. s. m. (rad. *sardine*). Pêch. Filet dont on se sert pour pêcher les sardines.

— Ornith. Nom par lequel on a quelquefois désigné les oiseaux pélagiens.

SARDIQUE. Géogr. anc. Ville de la Mésie supérieure, capitale de l'Illyrie orientale. Patrie de l'empereur Galère. Auj. Triaditza.

— Hist. *Édit de Sardique*. Édit par lequel Galère fit cesser la persécution contre les chrétiens. L'édit de Sardique fut rendu le 1er mars 311.

— Hist. ecclés. *Concile de Sardique*. Concile tenu en 347, où saint Athanase se justifia des calomnies des Ariens: le symbole de Nicée y fut confirmé. || *Concile prétendu de Sardique*. Celui que les évêques orientaux qui se retirèrent de Sardique tinrent à la même époque à Philippopolis, et où ils excommunièrent saint Athanase.

SARDIS. s. m. (pr. *çar-diss*). Comm. Grosse étoffe de laine qui se fabrique en Bourgogne.

SARDO. s. m. Relat. Sorte de liqueur fermentée dont on fait usage chez les Éthiopiens et les Abyssins, et qui se compose de miel, d'eau, d'orge et d'une infusion de bois odoriférant.

SARDOINE. s. f. (du lat. *sarda* et *onyx*, nom de deux pierres précieuses dont la sardoine semble être composée). Minér. Variété d'agate calcédoine dont les anciens faisaient beaucoup de cas pour faire des cachets. La sardoine est de couleur orangée, plus ou moins altérée par des nuances de jaune, de roussâtre et de brun. Quelquefois elle est à zones concentriques. Camée de sardoine. Sardoine de prix. Scipion l'Africain est le premier qui a mis la sardoine en usage chez les Romains. On dit que c'est une *sardoine* que le tyran Polycrate jeta dans la mer, et qui fut trouvée cinq ou six jours après dans le ventre d'un poisson dont un pêcheur lui avait fait présent. [***] Dans le lit d'un petit fleuve, qui se décharge dans la partie septentrionale du Bosphore de Thrace, du côté d'Europe, on rencontre parmi son gravier des pierres si fines et si polies qu'elles ne sont guère moins précieuses que les onyx et les *sardoines*. (Du Loir.)

SARDON. s. m. Pêch. Lisière de mailles qui borde le bas de certains filets.

SARDON, ONE. adj. et s. (ét. celt., *serri*, enfermer; *don*, montagne; *sy*, habitation; *sardons*, ceux qui habitent un pays enfermé par les montagnes). Géogr. anc. Nom d'un peuple de la Gaule, dans la partie de la première Narbonnaise, qui forme aujourd'hui le département des Pyrénées-Orientales. || *Pays des Sardons*. Ancien nom du Roussillon, vraisemblablement, disent quelques historiens, à cause d'une colonie que les Romains y avaient transportée de Sardaigne.

SARDONIE. s. f. (du lat. *Sardinia*, Sardaigne). Bot. Espèce de renoncule fort abondante en Sardaigne. C'est elle qui cause le rire sardonique à ceux qui en mangent. Elle pousse des tiges cannelées, rameuses; ses feuilles, semblables à celles du persil sauvage, sont marquées quelquefois de taches d'un goût âcre et brûlant.

SARDONIEN ou **SARDONIQUE.** adj. m. (ét., V. SARDONIE). Se dit d'une sorte de ris convulsif causé par une contraction dans les muscles du visage qui arrive à ceux qui ont mangé de la sardonie.

— Se dit par extens., en médecine, d'un rire forcé, contre nature. Le ris sardonique dans les maladies est un symptôme presque toujours mortel dans un malade.

— Fig. Se dit d'un ris qui ne passe pas le bout des lèvres, qui cache une véritable douleur. [illegible] ris sardonique. Il riait, mais d'un ris sardonique.

— Se dit aussi d'un ris plein de malignité. Le rire des démons doit être un rire sardonique. Son ris était sardonique, comme celui de Satan.

— Cette expression est très-ancienne et se trouve dans la langue grecque. Homère, dans l'Odyssée, dit d'Ulysse, μείδησε δὲ σαρδάνιον, mais il rit d'un ris sardonien. Mme Dacier, à propos de cette locution, en donne une autre explication que celle qui nous est donnée dans le premier sens de ce mot et qui est conforme à l'opinion du plus grand nombre. On appelait ris sardonien, dit-elle, un ris forcé qui cachait une douleur intérieure, et l'on donne plusieurs raisons de ce nom. La plus vraisemblable est celle que l'on tire de l'ancienne coutume des

habitants de l'île de Sardaigne. On prétend qu'il y avait une certaine fête de l'année où ils immolcient non-seulement leurs prisonniers de guerre, mais aussi les vieillards qui passaient soixante ans, et ces malheureux étaient obligés de rire à cette horrible cérémonie; d'où l'on a appelé ris sardonien tout ris qui ne passe pas le bout des lèvres, et qui cache une douleur véritable. (*Trad. de l'Odyssée.*)

SARDONIQUEMENT. adv. D'une manière sardonique. Rire sardoniquement. Omiss. des dictionnaires.

SARDONYX. s. m. (du lat. *sarda*, nom d'un minéral; et du gr. ὄνυξ, ongle.) Min. Nom donné par les anciens à une variété de calcédoine propre à être gravée en camées, et qui se composait de deux couches, l'une rougeâtre et l'autre blanche.

SARELLE. s. f. Bot. Nom vulgaire du mélampyre des bois.

SAREPTA (aujourd'hui *Sarfand*). Géogr. Ville de Phénicie, à quelque distance de Tyr, dont elle dépendait. C'est là que demeurait la pauvre veuve dont parle l'Écriture, qui pour récompense de sa charité envers le prophète Élie, vit renouveler chaque jour le peu de farine et d'huile qu'elle possédait pendant la disette qui ravagea le pays. Élie ressuscita son fils.

SARGANS. Géogr. Ville de Suisse, ch.-l. d'un district du canton de Saint-Gall, sur un rocher près du Rhin. Riches mines de fer.

SARGASSE. s. f. Bot. Genre d'algues marines. La sargasse croît abondamment autour de la mer et couvre une grande partie de l'Océan septentrional, où l'impétuosité des courants le transporte par le détroit de la Floride. Elle pousse plusieurs rameaux menus, gris, s'amoncelant et s'entortillant les uns avec les autres. On la trouve en si grande quantité entre les îles du cap Vert et les Canaries, que cette partie de l'Océan a été nommée par les Portugais mer de Sargasse.

SARGE ou **SARGUE.** s. m. (du gr. σάρξ, chair). Gros poisson charnu et épais qui se trouve dans la mer d'Égypte, sur le rivage, dans le sable. Son corps est large, couvert d'écailles minces tirant sur le violet et orné de lignes dorées et argentées.

SARGIE. s. m. Entom. Genre de l'ordre des diptères, famille des notacanthes. Ces insectes, qui habitent l'Europe, voltigent au soleil ou se promènent lentement sur les feuilles, les ailes écartées; ils sont, en général, ornés de couleurs brillantes d'un beau vert métallique.

SARGOÏDE. adj. des 2 g. (du lat. *sargus*, sarge; et du gr. εἶδος, ressemblance). Ichthyol. Qui ressemble à un sarge.

SARGON. s. m. Ornith. Espèce de canard, plus connu sous le nom de garrot.

SARGUE. s. m. V. SARGE.

SARGUET. s. m. Ichthyol. Un des noms du sarge ordinaire.

SARI. s. m. Moll. Coquille du Sénégal. Le sari est un très-petit mollusque conchylifère que l'on trouve sur les côtes de Gorée. Quelques auteurs pensent que ce n'est qu'un turbot dans le jeune âge.

— Bot. Nom donné par les anciens au genre papyrus.

SARIBUS. s. m. Bot. Nom indien d'une espèce de coryphe, ou palmier.

SARICOVIENNE. s. f. Mamm. Grande loutre d'Amérique, autrement nommée loutre de Cayenne ou de Guiane. Les *saricoviennes* se nourrissent de crustacés, de coquillages, de grands polypes et autres poissons mous qu'elles viennent ramasser sur les grèves et sur les rivages fangeux. (Buff.)

SARIDJÉ. s. m. Hist. ott. Nom d'une ancienne milice turque qui fut supprimée par Soliman II à cause de ses excès.

SARIDJI-BASCHI. s. m. Hist. ott. Celui qui est chargé de monter les turbans du sultan.

SARIGUE. s. m. Mamm. Genre de l'ordre des marsupiaux, renfermant des mammifères de taille moyenne ou petite, habitant les bois, les plaines ou les rochers d'Amérique, surtout du Brésil et de la Guiane. Leur queue prenante leur permet de s'accrocher aux branches des arbres. Leurs oreilles sont longues et pointues, la bouche très-fendue, le museau pointu et à moustaches. Ils se distinguent par leurs dents, au nombre de cinquante, et le pouce de leurs membres postérieurs qui est toujours long, sans ongle, et opposable. Ils vivent d'insectes [illegible]

[illegible] les autres marsupiaux le phénomène de la double gestation. Dans les espèces à poche, les petits peuvent trouver dans cette poche un abri contre les dangers qui les menacent. On distingue plusieurs espèces de sarigues, toutes susceptibles de s'apprivoiser, mais sans utilité.

— *Sarigue épineuse.* Porc-épic à queue prenante de l'Amérique méridionale.

SARIGUE. s. f. Femelle du sarigue. Toutes les *sarigues* n'ont pas de poche abdominale. (D'Orbigny.)

L'enfant frappe des mains, la *sarigue* attentive
Se dresse, et d'une voix plaintive
Jette un cri. (Florian.)

— Quelques-uns, au lieu de la *sarigue*, disent, la *femelle du sarigue*, le *sarigue femelle*. La femelle du [illegible] porte pas, comme la femelle du *sarigue*, ses petits dans une poche sous le ventre. (Buff.) Edward Tison a décrit et disséqué le *sarigue* femelle. (Id.)

Mon fils, répondit-elle,
Du sarigue c'est la femelle. (Florian.)

— D'autres attribuant au mâle toutes les fonctions qui appartiennent exclusivement à la femelle, disent *le sarigue* pour les deux genres. Le sarigue porte ses petits dans une poche abdominale.

Si jamais le sort t'est contraire,
Souviens-toi du *sarigue*, imite-le, mon fils. (Florian.)

SARIGUIDE. adj. des 2 g. Mamm. Qui ressemble au sarigue. ‖ SARIGUIDES. s. m. pl. Famille de mammifères qui a pour type le genre sarigue.

SARILLES. s. f. pl. Techn. Sciure de bois mêlée avec du storax. Storax en sarilles.

SARION. s. m. Comm. Nom par lequel on désigne, dans quelques endroits, une natte qui sert à l'emballage.

SARIONE. s. m. Ichthyol. Jeune saumon.

SARIS. s. m. Minér. Nom vulgaire du schiste quartzeux et du micaschiste qu'on exploite dans plusieurs parties du Piémont.

SARISSE. s. m. Bot. Syn. d'Hydrophylax.

SARISSE. s. f. (du gr. σάρισσα). Ant. gr. Pique de la phalange macédonienne. Des soldats armés de la sarisse.

SARISSOPHORE. s. m. (ét. gr., σάρισσα, sarisse; φέρω, je porte). Soldat armé d'une sarisse; membre de la phalange macédonienne.

SARLADAIS, AISE. adj. et s. Habitant, habitante de Sarlat. ‖ Qui appartient à Sarlat ou à ses habitants. Une femme sarladaise. Les Sarladais. Mœurs, coutumes sarladaises.

— SARLADAIS. s. m. Petit pays de France dans le Haut-Périgord, territoire de Sarlat.

SARLAT. (anciennem. *Sarlatum*; du celt. *sar*, montagne; *let*, *lat*, couvert, caché; qui est couvert, caché par les montagnes). Géogr. Ch.-l. d'arr. du dép. de la Dordogne; 6,300 hab. Cette ville est ancienne et doit son origine à une abbaye de bénédictins fondée sous Charlemagne et qui fut plus tard érigée en évêché. Tribunal de première instance, collége, hôpital

SARMANAKA. s. m. Hist. ind. Celui qui se voue à la vie ascétique, quelle que soit d'ailleurs sa dévotion particulière.

SARMATE. adj. et s. des 2 g. Géogr. Habitant, habitante de la Sarmatie. ‖ Qui appartient à la Sarmatie ou à ses habitants. Peuple sarmate. Femme sarmate. Guerrier sarmate. Un Sarmate. Le pays des Sarmates. Les Sarmates étaient nomades, sauvages et belliqueux. Les Sarmates se rendirent redoutables sous les derniers empereurs romains, et envahirent l'empire, réunis aux autres barbares.

SARMATIE. (pr. *çar-ma-ci*). Géogr. Vaste contrée que l'on divisait en Sarmatie européenne et en Sarmatie asiatique. La première se trouvait bornée par l'Océan, la Germanie, la Vistule, les Iazygues et le Tanaïs, et comprenait les pays nommés aujourd'hui Russie, Pologne, Lithuanie et Petite Tartarie; la deuxième, bornée par l'Hyrcanie, le Tanaïs et le Pont-Euxin, comprenait les pays modernes de Circassie et de Grande Tartarie.

SARMATIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient aux Sarmates. ‖ *Mer Sarmatique.* Nom donné quelquefois au Pont-Euxin parce qu'il baigne les côtes de la Sarmatie. ‖ *Monts Sarmatiques.* Nom que l'on a quelquefois donné aux monts Karpaths, qui s'étendaient dans la Sarmatie.

SARMENT. s. m. (pr. *çar-man*; du lat. *sarmentum*, même signif.). Nom que portent les rameaux souples de la vigne, et de toutes les plantes qui en croissant s'attachent aux supports qu'elles rencontrent.

— Particulièrement. Bois que pousse la vigne. Couper du sarment. Fagot de sarment. Javelles de sarment. Cendre de sarment. Feu de sarment. La vigne pousse du sarment. On fait des fagots de sarment pour faire du feu clair. La cendre du sarment est fort déliée et sert aux chimistes et aux ouvriers à faire des coupelles, des moules et autres ouvrages. Les *sarments* croissent avec rapidité; ils sont longs, grêles, débiles, et ne peuvent se soutenir sans être appuyés. (De Morog.)

— Petit bout de bois qu'on laisse sur le cep où vient le nouveau bourgeon.

— Prov. et pop. *Du jus de sarment.* Du vin.

— Prov. *À la Saint-Vincent le vin monte au* [illegible] janvier, quand le froid n'est pas trop rigoureux, un premier mouvement se manifeste dans la sève de la vigne.

SARMENTACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble au sarment. ‖ SARMENTACÉES. s. f. pl. Petite famille de plantes sarmenteuses, appelées plus communément *vinifères*.

SARMENTEUX, EUSE. adj. Qui pousse beaucoup de sarments. Vigne sarmenteuse. Bois sarmenteux.

— Par extens. Dont la tige est longue, flexible, grimpante comme le sarment. Plantes sarmenteuses. Les branches et les rameaux des plantes *sarmenteuses*, souples et trop faibles pour se soutenir par eux-mêmes, s'attachent aux corps voisins en s'accrochant à eux par des vrilles, ou grimpant autour d'eux en spirale. (Guérin.)

SARMENTIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *sarmentum*, sarment; *fero*, je porte). Syn. peu usité de Sarmenteux.

SARMIENTE. s. f. Bot. Genre de plantes du Chili. La sarmiente est une plante rampante. Les naturels du pays emploient les feuilles de la sarmiente pour amollir et extirper les cors et les callosités.

SARONIDE. s. m. (du gr. σαρωνίδαι). Hist. anc. Nom d'une classe de prêtres gaulois. Les saronides étaient les juges de la nation et les instructeurs de la jeunesse. Quelques-uns croient que les saronides étaient les mêmes que les druides.

SARONIQUE (Golfe ou mer). Géogr. anc. Golfe de la mer Égée, compris entre l'Attique, la Béotie et l'Argolide, et séparant le Péloponnèse de la Grèce septentrionale. Il tirait son nom de Saron, roi de Trézène, qui s'y noya, ou d'une petite rivière du même nom qui s'y jette. Aujourd'hui golfe d'Eugia.

SAROPODE. adj. des 2 g. (ét. gr., σάρος, balai; πούς, pied). Zool. Qui a les pattes velues et semblables à des balais.

— s. m. Entom. Genre d'insectes de la famille des mellites.

SAROS. Géogr. Comitat de Hongrie. Popul. 150,000 hab. Capitale Zében.

SAROS. s. m. Chronol. Période chaldaïque de 223 lunaisons, équivalant à 18 ans et 11 jours, après lesquelles se reproduisent les mêmes phénomènes lunaires. Le saros est un cycle pareil à celui qui fut introduit chez les Grecs par Méton, en 431 av. J.-C.

SAROTHRE. s. f. Bot. Plante de la Caroline.

SARPÉDON. Myth. Fils d'Europe et de Jupiter, et frère de Minos et de Rhadamante. Après avoir disputé vainement la couronne de Crète à Minos, il mena une colonie dans l'Asie-Mineure, et y forma un petit royaume où il mourut paisiblement.

— Fils de Jupiter et de Laodamie, roi de cette partie de la Lycie que le Xanthe arrose, vint au secours de Troie avec de nombreuses troupes, et se distingua par sa valeur. D'après Homère, Sarpédon fut tué par Patrocle; selon l'histoire, il mourut et fut enseveli en Lycie.

SARPÉDONIE. s. f. Bot. Espèce de renoncule.

SARPER. v. n. Mar. Lever le grappin ou l'ancre.

— v. a. Agric. Couper le froment avec une petite faux à manche court. Sarper le froment.

— SE SARPER. v. pron. Être sarpé. Les froments peuvent se sarper.

SARRACÈNE. s. f. Bot. Genre de plantes d'Amérique, renfermant de très-belles espèces, toutes marécageuses, dont les fleurs sont presque aussi éclatantes que celles des nénuphars. Sarracène à fleurs purpurines, à fleurs jaunes. Sarracène bec-de-perroquet. Sarracène à fleurs rouges.

SARRACÉNIACÉ ou **SARRACÉNIÉ, ÉE.** adj. Bot. Qui ressemble à la sarracène. ‖ SARRACÉNIACÉES OU SARRACÉNIÉES. s. f. pl. Famille de plantes qui a pour type le genre sarracène.

SARRALLIER. s. m. Ornith. Un des noms vulgaires de la mésange.

SARRANCOLIN. Géogr. Petite ville de France, département des Hautes-Pyrénées. Carrières de marbre.

— s. m. Marbre des carrières de Sarrancolin. Le sarrancolin est un beau marbre d'un rouge foncé, avec des veines et des taches blanches et grises.

SARRASIN, INE. adj. et s. (de l'arab. *saric*, voleur, brigand, ou de l'hébr. *sarak*, désert, pauvreté). Géogr. et hist. On croit généralement que les Sarrasins ont été dans l'origine une tribu nomade de l'Arabie-Déserte, vers la partie occidentale. Ce peuple s'accrut beaucoup sous l'empire et devint redoutable aux empereurs d'Orient, même avant Mahomet. Les Sarrasins s'étant joints à plusieurs tribus arabes, envahirent l'Afrique et une partie de l'Europe méridionale. Mahomet les rangea parmi ses prosélytes. Les Sarrasins cessèrent depuis cette époque de former une tribu distincte. Leur nom demeura cependant comme une qualification générale, employée par les chrétiens pour désigner les musulmans qu'ils avaient à combattre en Palestine, en Espagne, sur les côtes d'Italie, devant Malte, etc.

— adject. Le peuple sarrasin. L'armée sar- [illegible]

— Archit. *Style sarrasin.* S'est dit quelquefois improprement du style ogival, plus improprement encore appelé gothique, qui succéda vers le XIIe siècle au style roman.

— Archéol. *Tuiles sarrasines.* Se dit, en Provence, de larges briques qui remontent, selon la croyance générale, à l'époque où le pays était occupé par les Sarrasins.

SARRASIN. s. m. (de *Sarrasin*, nom du peuple à qui l'on doit l'introduction en Europe de cette plante). Bot. Espèce de renouée, qu'on appelle aussi *blé noir*, *bouquet*, *bouquette*, *bucaille*, *millet noir*, *millet cornu* ou *millet sarrasin*. C'est une plante aux racines annuelles, supportant une tige droite, cylindrique, charnue, rameuse, rougeâtre, haute d'un à deux pieds, garnie de feuilles alternes; à l'extrémité des rameaux naissent des fleurs rougeâtres, réunies en bouquet, axillaires et épanouies en juillet. Les fruits sont des graines triangulaires et noirâtres. Le sarrasin est originaire de l'Asie, et a été introduit en Europe au XVe siècle. Il réussit partout, dans les terres sablonneuses et légères, comme dans celles qui sont argileuses et fortes, et donne les produits les plus abondants sur les terres meubles, fraîches et engraissées. Semis de sarrasin. Engrais de sarrasin. Grain de sarrasin.

— Les grains du sarrasin. Manger du sarrasin. Semer du sarrasin. Le sarrasin dépouillé de son enveloppe noire et amère donne une farine très-blanche qui sert à faire un pain grossier, indigeste et d'un goût peu agréable. On fait aussi de la bouillie et des galettes de sarrasin.

— adject. Blé sarrasin.

SARRASINE. s. f. Fortif. Herse formée de gros pieux de bois ferrés en pointe par le bas, que l'on suspend entre le pont-levis et la porte d'une ville, d'un château-fort, etc., pour la baisser au besoin.

— Bot. Nom vulgaire de l'aristoloche.

SARRAU. s. m. Sorte de souquenille que portent les paysans, les rouliers, etc., et qui faisait autrefois partie de l'équipement des soldats. Un sarrau de toile. Un large sarrau. Avoir pour tout vêtement un sarrau de toile. Se couvrir d'un large sarrau. On n'eut ni le temps ni les moyens de donner des habits d'ordonnance aux familles suédoises; la plupart de ces laboureurs vinrent vêtus de leurs *sarraus* de toile, ayant à leur ceinture des pistolets attachés avec des cordes. (Volt.)

SARRE. Géogr. Rivière d'Europe qui prend sa source en France, dans les Vosges, et se jette dans la Moselle au-dessus de Trèves. ‖ *Département de la Sarre.* Un des départements français sous l'Empire, ch.-l. Trèves.

SARREBOURG (des mots *Sarre*, rivière, et *bourg*, bourg sur la Sarre). Géogr. Ch.-l. d'arr. (Meurthe); 2,300 hab. Possédée par les évêques de Metz, puis par les ducs de Lorraine, cette ville fut réunie à la France par le traité de Vincennes en 1661. Elle a de l'importance militaire par sa position au principal débouché des montagnes des Vosges.

SARREGUEMINES. Géogr. Ch.-l. d'arr. (Moselle); 4,200 hab. Collége, tribunal de première instance, beau quartier de cavalerie.

SARRÈTE. s. f. Méd. Resserrement, spasme des mâchoires, chez les enfants nouveau-nés.

SARRETTE. s. f. (du lat. *serratula*). Bot. Genre de la famille des cinarocéphales, renfermant des herbes ou de petits arbrisseaux à feuilles alternes et à fleurs souvent disposées en épis terminaux. La *sarrette des teinturiers* qui croît dans nos bois humides, sert à la teinture des étoffes de laine en jaune verdâtre. Elle fournit une couleur solide, mais moins brillante que celle de la gaude. Cette plante est usitée en médecine contre les hémorroïdes. Une autre espèce, la *sarrette des champs* ou chardon hémorroïdal, est une plante qui croît dans les champs et les vignes, et que l'agriculture doit détruire.

SARRIETTE. s. f. (du lat. *satureia*, qu'on dérive de *satyrus*, à cause de la vertu aphrodisiaque attribuée jadis aux sarriettes; d'autres prétendent que ce n'est qu'une altération de *satar*, nom hébreu de plusieurs labiées). Bot. Genre de la famille des labiées, renfermant plusieurs espèces indigènes à nos départements voisins du bassin de la Méditerranée. La sarriette des jardins, cultivée dans toute la France, forme dans les parterres de petits buissons et des bordures. De sa racine fibreuse annuelle sortent des tiges velues, rougeâtres, droites, anguleuses, dont les rameaux nombreux portent des feuilles d'un vert foncé, lancéolées et opposées. Les fleurs sont très-petites et rougeâtres. On emploie les feuilles de la sarriette, à cause de leur odeur aromatique, pour relever les mets, corriger leur fadeur. La médecine les emploie comme stimulantes et comme fondantes, appliquées à l'extérieur. Sarriette julienne. Sarriette grecque. Sarriette de montagne. Sarriette des jardins.

— *Sarriette des bois.* Nom donné dans quelques cantons à la mélampyre des bois. ‖ *Sarriette jaune.* La mélampyre des prés.

SARRITOR. Myth. L'un des dieux de l'agriculture, chez les Romains.

SARRON. s. m. Bot. Nom vulgaire d'une espèce d'ansérine.

SARROT. s. m. V. [illegible]

SARROTRIE. s. m. (du gr. σαρώτριον, petit balai de soie). Entom. Genre d'insectes coléoptères, ainsi nommés à cause de la forme de leurs antennes un peu en masse et garnies de petits poils. La seule espèce connue est le sarrotrie mutique, que l'on trouve dans les trous des sables.

SARROUBE. s. m. Erpét. Reptile de Madagascar, que l'on range parmi les salamandres. Le sarroube n'a aucune arme dangereuse. On le rencontre surtout au moment de la pluie, et plus souvent la nuit que le jour.

SART. s. m. Bot. Un des noms locaux du goëmon ou de ces amas de varechs, de zostère, et autres plantes maritimes que les vagues accumulent sur les bords de la mer.

SARTÈNE. Géogr. Ch.-l. d'arr. (Corse); 2,800 hab. Tribunal de première instance.

SARTHE. (du celt. *sarth*, pur; cette rivière

tire son nom de la pureté de ses eaux). Géogr. Rivière de France, qui prend sa source à St-Aquilin de Corbien (Orne), passe à Alençon, à Beaumont, au Mans, à Sablé, et se réunit à la Mayenne pour se jeter avec elle dans la Loire, après un cours de 2,551 kilom.

— Département français, région du N.-O., formé du Haut-Maine, de l'Anjou et du Perche, et situé entre les départements de l'Orne, d'Eure-et-Loir, de Loir-et-Cher, d'Indre-et-Loire et de Maine-et-Loire. Superficie 639,543 hectares; population 466,900 hab. Revenu territorial, 19,596,000 francs. Sol très-varié, mais généralement médiocre; vallées fertiles, landes vastes et arides; bonnes terres à blé, riches pâturages. Peu de vin. Commerce de chevaux, mulets, bêtes à cornes, cire et bougies, volailles. Fabrication de fers, de papiers, d'étoffes de laine. Grès, marbre, ardoise, argile, charbon de terre.

SARTI (Joseph). Compositeur italien qui se distingua par une mélodie pleine de grâce et de délicatesse, une entente parfaite de la scène lyrique; naquit à Faenza en 1730, et mourut en 1802 à Saint-Pétersbourg où l'avait appelé Catherine II.

SARTIE. s. f. Mar. Manœuvre qui tient lieu de haubans sur les galères. On dit aussi Sartis.

SARTIS. s. m. pl. Pêch. Cordes qui servent à haler les filets.

— Mar. V. SARTIE.

SARTO (André del). Peintre célèbre, né à Florence en 1488, s'appelait Vanucci, et fut surnommé del Sarto (du tailleur), à cause de la profession qu'exerçait son père. André del Sarto s'est beaucoup rapproché de Raphaël; comme lui il excellait à peindre les vierges et les enfants.

SARVE. s. f. Ichthyol. Nom du cyprin rotengle.

SARZA DE MOYSE. s. m. Bot. Nom vernaculaire d'un genre de la famille des rhamnées.

SARZEAU. Géogr. Ch.-l. de cant. (Morbihan), arr. de Vannes; 6,120 hab. Cette commune, qui se compose d'un grand nombre de villages agglomérés, doit son importance aux marais salants qui l'avoisinent. On voit dans son territoire les ruines majestueuses et pittoresques du château de Succinio, demeure favorite des ducs de Bretagne.

S. A. S. Abréviation de Son Altesse sérénissime.

SAS. s. m. (pr. *çâ*; du lat. *seta*, soie). Tissu de crin attaché à un cercle de bois, et qui sert à passer de la farine, du plâtre, des liquides. Gros sas. Sas délié. Passer de la farine au gros sas. Les parfumeurs passent leurs poudres dans des sas qui ont un couvercle. Passer du plâtre au gros sas, au sas fin. Le plâtre passé au sas fin est employé pour les ornements des cheminées et autres ouvrages délicats.

— Hortic. Sorte de claie en osier destinée à passer les terres qu'on veut épierrer. Passer la terre au sas.

— *Plâtre au sas*. Celui qui étant passé au sas ou au tamis, sert à faire les enduits.

— Prov. et fig. *Passer une chose au gros sas*. L'examiner légèrement, avec peu de soin. Nos affaires sont souvent passées au gros sas.

— *Faire tourner le sas*. Faire avec le sas une espèce de sortilége par le moyen duquel on prétend découvrir l'auteur d'un larcin.

> Vers manuscrits souffrent des négligences
> Qu'à vers moulés on ne pardonne pas.
> Dans les premiers on les nomme licences;
> Le tout s'excuse et se passe au gros *sas*.
> Dans les seconds la moindre tache est crime.
> (P. de Cerceau.)

— Archit. hydraul. Bassin ménagé dans la longueur d'un canal de navigation, pour y retenir les eaux qu'on verse, suivant le besoin, dans la chambre d'écluse au-dessus de laquelle il est situé.

SASA ou **HOAZIN**. s. m. Ornith. Genre d'oiseaux de la famille des omnivores. Son bec est épais, de longueur médiocre, convexe, comprimé à l'extrémité. Les narines sont recouvertes par une membrane et placées au milieu du bec; les pieds sont robustes et portent quatre doigts dont un pouce très-long et très-arqué. Cet oiseau, qui habite le Mexique, est très-peu défiant et très-propre à la domesticité. La seule espèce connue a les parties supérieures d'un brun noirâtre, les inférieures d'un roux vineux.

SASAPIN. s. m. Mamm. Nom qu'on a quelquefois donné aux animaux du genre sarigue.

SASIN. s. m. Ornith. Espèce d'oiseau-mouche.

[illegible] s. m. Bot. Arbrisseau [illegible] à fleurs monopétales, de figure conique, blanches, semées le long de petites branches et entre-mêlées de petites feuilles. Baies de couleur purpurine, sans enveloppe, d'un goût vineux et renfermant plusieurs semences.

SASSA. s. m. Bot. Espèce de mimosa de Nubie qui donne une gomme semblable à celle que l'on nomme arabique. La gomme du sassa sert aux marchands de Surate à lustrer les toiles du pays.

SASSAFRAS. s. m. (pr. *ça-ça-fra*). Bot. Espèce du genre laurier, particulière aux régions septentrionales du continent américain. Le sassafras réussit chez nous et y atteint de 7 à 8 mètres. Son tronc est droit, recouvert d'une écorce épaisse, cendrée, porte des branches très-rameuses et des feuilles pétiolées, alternes, variant de forme et de grandeur. Les fleurs, petites, jaunâtres, sont disposées en panicules au sommet des rameaux. On trouve le sassafras dans le commerce sous forme de morceaux de bois de la grosseur du bras, brunâtres, ferrugineux, très-aromatiques. Ce bois est utilisé dans la teinture, l'économie domestique et la médecine, qui l'emploie comme sudorifique.

SASSANIDE. adj. et s. des 2 g. Descendant, descendante de Sassan, roi de Perse. Les Sassanides forment une race de rois perses qui occupèrent le trône après la race des Arsacides. Les Sapor étaient Sassanides.

SASSARI. Géogr. Ville de la Sardaigne, sur la côte N.-O., la deuxième de l'île en dignité et la première par son heureuse position et la beauté de ses campagnes; pop. 30,000 hab. Capitale de la province du Cap-Sassari.

SASSATA. s. m. Comm. Nom donné dans l'Hindoustan à l'indigo retiré de la troisième pousse de l'indigotier, c'est-à-dire à celle qui a lieu trois ans après la plantation. Le sassata est inférieur à tous les autres indigos.

SASSE. s. f. Mar. Sorte de pelle creuse qui a une anse ou poignée, et qui sert à jeter l'eau hors des navires, surtout hors des petites embarcations. Les maîtres et propriétaires de navires étant dans les ports où il y a flux et reflux, sont tenus d'avoir toujours deux poinçons d'eau sur le tillac de leur vaisseau, pendant qu'on en chauffera les soutes, et dans les ports d'où la mer ne se retire point, d'être munis de *sasses* ou pelles creuses propres à tirer l'eau. (Ordonn. de mar.)

— Techn. Blutoir dans lequel tombe la farine en sortant du moulin.

SASSÉ, ÉE. part. pass. du v. Sasser. S'empl. adject. Farine sassée.

SASSEBÉ. s. m. Ornith. Perroquet de la Jamaïque.

SASSEGNAT. s. m. Ornith. V. MÉGAPODE.

SASSEMENT. s. m. Action de sasser, au propre et au figuré. M. Guesnay n'est point pour la trituration, quoiqu'il convienne cependant qu'un certain mouvement de l'estomac, que nous qualifions volontiers de ballottement et de *sassement*, y soit un peu nécessaire. (Mém. de Trév.)

SASSENAGE. (anciennem. *Cassenatum*; du celt. *cas*, de *casw*, fromage; *sen*, bon; *tyle*, habitation). Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Grenoble (Isère); 1,300 hab. Ce bourg est dans une belle situation, assis au pied de hauts rochers au débouché d'un ravin où le Furon forme plusieurs cascades.

—*Cuves de Sassenage*. Petites cavernes creusées dans le rocher à quelque distance de ce village, qu'une supercherie locale a fait passer longtemps pour une merveille. On prétendait que ces cuves restaient sèches toute l'année, à la réserve des jours des Rois qu'elles se remplissaient. Ce fait s'est trouvé faux à la vérification qui en a été faite, et Sassenage n'est plus connu que par ses fromages.

— SASSENAGE. s. m. Espèce de fromage qui se fait en cet endroit. Donnez-moi du sassenage, je l'aime mieux.

> Ayant toujours de réserve en sa manche,
> Un *sassenage*, un morceau de pâté,
> Un cervelas, un vieux reste d'éclanche.
> (Senecé.)

SASSER. v. a. 1re conj. (rad. *sas*). Passer au sas. Sasser de la farine, du plâtre.

— Fig. Furetière a dit plaisamment de Quinault, qui était fils d'un boulanger: Quinault est la meilleure pâte d'homme que Dieu ait jamais faite; il oublie généreusement les outrages de ses ennemis, et il ne lui en reste aucun levain sur le cœur. Il a eu pour son partage quatre ou cinq cents mots de la langue, qu'il blute, *sasse*, ressasse et pétrit le mieux qu'il peut. (***)

— Fig. et fam. Discuter, examiner, rechercher avec exactitude. Sasser une affaire, la sasser et la ressasser.

SASSET. s. m. (diminut. de *sas*). Petit sas. Il faut acheter un sasset.

SASSEUR. s. m. Ouvrier qui sasse. Le sasseur du moulin.

SASSIE. s. f. (du lat. *sassia*). Bot. Genre de plantes qui renferme deux espèces, la sassie des perdrix et la sassie des teinturiers. L'une et l'autre abondent au Chili. Les fleurs de cette dernière sont pourpre, très-odorantes, et servent à colorer et à parfumer les liqueurs, les étoffes, et même l'ébénisterie.

[illegible] devant d'une voiture, qui est au bout des armons, qui soutient la flèche et sert à faire braquer le carrosse.

— Mar. Quart de rond. C'est un ornement de charpenterie qui fait la quatrième partie du cercle.

SASSOLIN. s. m. ou **SASSOLINE**. s. f. Chim. Acide borique hydraté qu'on trouve en dissolution dans les eaux de certains lacs de Toscane, surtout à Sasso, endroit près de Sienne. La sassoline se présente en paillettes blanches ou noires, et brûle avec une flamme verte. On s'en sert pour la fabrication du borax.

SATAJO. s. m. Bot. Plante dioïque et parasite du Malabar.

SATAN. s. m. (mot hébr. qui signifie *ennemi*). Nom que l'Écriture donne ordinairement à l'esprit tentateur. On en a fait l'être malfaisant par excellence, le génie du mal, l'ange des ténèbres; on lui a donné mille formes diverses, depuis celle du serpent qui tenta Ève, jusqu'à celle de l'homme et de l'ange, mais on lui conservait le caractère de la révolte et de la réprobation qu'elle lui a fait encourir. Milton, dans son *Paradis perdu*, a mis le sceau de son génie dans la description de ce génie du mal. Renoncer à Satan et à ses pompes. Satan entra dans le cœur de Judas pour lui faire trahir son maître.

> Non, je ne pense pas que *Satan* en personne
> Puisse être si méchant qu'une telle personne.
> (Molière.)

> *Satan* et la chair,
> Deux ennemis toujours prêts à mal faire.
> (La Fontaine.)

> Mais *Satan* et la chair ne leur fait-il pas peur?
> Ah! non, leur chair est morte, et *Satan* est trop bête
> Pour faire son profit d'un si saint tête à tête.
> (Sanlecque.)

— *Le royaume de Satan*. En langage de dévotion, Le monde. ‖ *Les fils de Satan*. Les pervers.

— Prov. et fig. *Un orgueil de Satan*. Un orgueil extrême. On dit de même *Orgueilleux comme Satan*.

— Hist. relig. *Congrégation de Satan*. Expression par laquelle les réformés fanatiques d'Écosse désignaient l'Église catholique.

— Mamm. Espèce de singe d'Amérique, du genre SAKI.

SATANA. Vocatif latin du mot *Satanas*, Satan. On dit quelquefois à une personne qui veut faire commettre quelque péché, ces paroles latines du Nouveau Testament: *Vade Satana*, retire-toi, Satan.

SATANÉ, ÉE. adj. Vieux mot qui a signifié Digne de Satan, et qui s'emploie encore quelquefois, surtout parmi le peuple. Satané coquin! Quel satané fripon!

SATANICLE. s. m. Ornith. Nom vulgaire de l'oiseau de tempête.

SATANIEN. adj. et s. des 2 g. Nom donné à des hérétiques du IVe siècle qui rendaient un culte à Satan pour se le rendre favorable. Ils se vantaient d'être les seuls observateurs de l'Évangile, et vivaient du produit de leur quête.

SATANIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à Satan, qui tient de Satan. Il est synonyme de Diabolique, mais plus fort, Satan étant réputé le chef des démons. Système sublime par son audace, *satanique* par ses résultats, à la durée duquel il n'a manqué qu'une condition: l'immobilité du genre humain. (A. Mart.)

— *Orgueil satanique*. Orgueil extrême, par allusion à l'orgueil qui causa la rébellion et la chute de cet ange.

SATELLITE. s. m. (du lat. *satelles*, garde du corps, compagnon). Celui qui accompagne un autre pour veiller sur lui ou pour exécuter ses commandements. Chez les empereurs d'Orient, c'était une dignité ou charge d'un capitaine des gardes du corps. On a donné aussi ce nom à des vassaux, et enfin à ceux qui tenaient des fiefs appelés sergenteries.

— Ne se dit plus, dans le langage ordinaire, que pour désigner Un homme qui est aux gages d'un autre, comme le ministre et l'exécuteur de ses violences. Il se prend toujours en mauvaise part. Étant averti de l'arrivée des *satellites*, il les attendit de pied ferme. (Vaug.) Cet homme a une méchante affaire, il marche toujours accompagné de *satellites* et de coupe-jarrets. (***)

— Astron. Planète du second ordre, qui circule autour d'une planète principale, et l'accompagne dans sa révolution autour du soleil. La Terre n'a qu'un seul satellite, la Lune. Jupiter en a quatre, Saturne en a sept, et Uranus, six. Les autres planètes en sont dépourvues. Quoique les satellites de Jupiter aient été observés par Mayer dès 1609, on en attribue la découverte à Galilée, qui après les avoir vus le 7 janvier 1610, publia de suite ses observations, tandis que celles de Mayer n'ont été imprimées qu'en 1614. Galilée les nomma *astres de Médicis*, et Mayer, *astres de Brandebourg*. Le premier satellite de Jupiter fait sa révolution autour de cet astre en 42 heures 29 minutes; le second en 3 jours et 13 heures; le troisième en 7 jours 4 heures 15 minutes; le quatrième, en 16 jours 18 heures 7 minutes. Ces satellites ne tournent pas autour de leur axe, non plus que la lune. Les satellites de Saturne ont été découverts, le sixième, le 25 octobre 1671; le cinquième, le 13 décembre 1672; le troisième et le quatrième, en mars 1684, par Cassini, qui les nomma *étoiles de Louis*; le second, le 28 août, et le premier, le 17 septembre 1789, par Herschel. Ces satellites ne tournent pas non plus autour de leur axe. C'est encore Herschel qui a découvert les satellites d'Uranus, savoir le second et le quatrième, le 11 janvier 1787; le premier, le 18 janvier 1790; le cinquième, le 9 février 1790; le sixième, le 28 février 1794, et le troisième, le 26 mars 1794.

— adjectiv. Se dit, en anatomie, des veines qui avoisinent les artères. Veines satellites.

SATERLAND. Géogr. Espèce de république démocratique en Westphalie, laquelle reconnaissait l'évêque de Munster pour protecteur. Aujourd'hui, canton du cercle de Kloppenbourg, dans les États prussiens, avec 2,000 hab.

SATIÉTÉ. s. f. (pr. *ça-cié-té*; du lat. *satietas*, qui va jusqu'au dégoût; rad. *satis*, assez). Réplétion d'aliments qui va jusqu'au dégoût. Manger et boire jusqu'à satiété. Il faut manger et boire pour apaiser la faim et la soif, et non pas jusqu'à la satiété.

— Fig. Dégoût qui provient de l'usage immodéré des choses. La satiété des jouissances. Satiété des honneurs. Satiété des plaisirs. L'ennui des femmes du monde, enivrées de plaisir, est un dégoût de *satiété*. (Mont.) La *satiété* rend la volupté même ennuyeuse. (Id.) Les princes dans leur *satiété* ne prennent pas plus de goût aux plaisirs que les enfants de chœur à la musique. (Id.) Si le monde a vu des impies chastes, qui ont paru tempérants, c'est la *satiété* du plaisir qui les avait menés à cette fausse tempérance. (Mass.) Il se rassasie de plaisirs, et la *satiété* fait elle-même son supplice. (Id.) Vos bizarreries deviennent l'unique ressource de votre ennui et de votre *satiété*. (Id.)

> Le dégoût, triste fils de la *satiété*,
> Sur ses plus doux plaisirs jette un souffle empesté.
> (De Castel.)

SATIN. s. m. (du lat. *seta*, soie). Étoffe de soie plate, fine, douce, moelleuse et lustrée, dans laquelle la chaîne est très-fine. L'ouvrier ne levant que la huitième ou la cinquième partie de sa chaîne pour passer sa trame au travers, il reste toujours les 4/5 ou les 7/8 de la chaîne du côté de l'endroit de l'étoffe. Satin de Lyon. Satin de Florence. Satin de Gênes. Quelques satins sont tramés de fil avec la chaîne de soie. Satin uni. Satin broché, façonné. Satin blanc. Satin noir, bleu, rose. Robe de satin. Souliers de satin. Gilet, cravate de satin. Camail de satin. Ne porter que du satin et du velours. Un chapeau de satin. Rubans de satin. Le satin et le velours sont les plus riches étoffes. On imprime des images, des thèses sur satin. Les Chinois préparent les satins à l'huile, pour leur donner plus de lustre, mais la poussière s'y attache. Le peintre Netscher avait un talent si particulier pour peindre les *satins*, que dans toutes les compositions de ses tableaux, il se réservait l'occasion d'y faire entrer de cette *étoffe*, et de la disposer de telle sorte qu'elle reçût la principale lumière. (Vie des peintres.) La tige et toutes les feuilles de l'épiaire germanique sont tellement veloutées et cotonneuses, qu'on dirait d'une belle fourrure bien fine et bien blanche, montée sur un *satin* verdâtre. (Mme de Chasteney.)

— S'entend de toute étoffe, quelle que soit la matière qui la forme, qui a été fabriquée à la manière du satin de soie, et dont la surface est satinée comme lorsqu'elle est en soie. Satin de laine. Satin de coton. Satin de fil. Le satin de laine, étoffe de la fabrique de Roubaix, est croisé à l'endroit, et s'emploie pour meubles. Il est teint de diverses couleurs, et varie de prix selon la cherté des nuances demandées. Satins de laine brochés. Les calmandres sont des *satins* de laine, et se travaillent de la même manière. (Lenorm.) ‖ On donne encore le nom de *satin de laine* à des stoffs croisés et brochés employés pour robes et manteaux.

— *Satin simple*. Satin avec envers. ‖ *Satin double*. Celui qui est également satiné des deux côtés ou qui est sans envers. ‖ *Satin turc*. Étoffe de la fabrication d'Amiens, croisée à l'envers, et lisse à l'endroit; elle est employée pour souliers de dames; on en fait aussi des pantalons et des gilets d'été.

— Par analogie et figurément. Ce qui a l'aspect, la douceur du satin. Le satin de la peau. Le satin des fleurs. Avoir une peau de satin, douce comme le satin.

> Aux trésors répandus
> Sur le *satin* d'une peau blanche et fine,
> On le prendrait pour le fils de Vénus. (Marm.)

> De son amant la poitrine d'albâtre,
> Ce doux *satin*, ce sein qu'elle idolâtre,
> Était déjà vivement effleuré,
> D'un coup terrible à grand'peine paré. (Volt.)

— Prov. *Avec le temps et la patience, la feuille de mûrier devient satin*. Avec le travail et la patience on vient à bout de tout.

— Bot. *Satin pâle*. Champignon de 8 centimètres de haut, blanchâtre, à surface sèche, unie et lisse comme le satin, dont il a le luisant. On le trouve dans les bois aux environs de Paris.

SATINADE. s. f. Comm. Petite étoffe de soie très-mince et très-unie qui imite le satin. Une robe de satinade.

SATINAGE. s. m. Action de satiner. Le satinage des étoffes. Le satinage du papier. Le *satinage* d'un ouvrage [illegible] lement sec. (Lenorm.)

— Résultat de cette action. Étoffe d'un beau satinage. Papier d'un beau satinage. D'abord le *satinage* n'est pas égal, et puis lorsqu'il est fait avant que l'encre d'imprimerie soit parfaitement séchée, les pages maculent, c'est-à-dire font contre-épreuve les unes sur les autres. (Désorm.)

SATINÉ, ÉE. part. pass. du v. Satiner. S'empl. adjectiv. Ruban satiné. Papier satiné. Image satinée. Les feuilles sortant de l'imprimerie ont été pour ainsi dire gaufrées par la pression des caractères, et un livre composé de feuilles ainsi [illegible] est bien plus épais que celui dont le papier a été *satiné*. (Désorm.)

— Qui imite le satin. Peau satinée. Tulipe satinée. Une tulipe satinée est une tulipe d'un très-beau blanc de satin sur lequel elle se pa-

nache de rouge. Entre les oreilles d'ours, celles qui sont satinées et bizarres sont les plus belles. Il présente un magnifique parasol dans sa cime étendue et peu élevée, d'agréables ceintures dans ses feuilles d'un beau vert, longues, larges et *satinées*; aussi ce végétal, le plus utile de tous les végétaux, porte-t-il le nom de figuier d'Adam. (B. de St-P.)

— Rousseau a dit, Des discours *satinés*.

. . . . . . Je fais conscience,
De voir qu'à tout propos un homme vous encense,
Et qu'il vous vienne avec des discours *satinés*,
Bailler de l'encensoir tout au travers du nez.
(J.-B. Rousseau.)

— Orfèvr. Se dit des pierres taillées au cadran, c'est-à-dire, claires et brillantes. Pierres satinées.

SATINÉ. s. m. Ce qui fait qu'une chose est satinée. Le satiné d'une étoffe. Il en résulte une flottée de la part des fils de la chaîne qui forme le satiné de l'étoffe.

SATINÉE. s. f. Bot. Nom qu'on donne quelquefois à la lunaire annuelle.

SATINER. v. a. 1re conj. Donner à une étoffe, à un ruban, à un papier, le lustre du satin. Satiner une étoffe. Satiner un ruban. Satiner du papier. Quand il s'agit de *satiner* des lithographies et autres papiers qui doivent être pressés, humides, on substitue des cartons de pâte épais, très-unis, aux cartons lissés qu'on emploie ensuite pour presser. (V. Bois.) Si l'on *satinait* avant l'assemblage, on courrait risque de *satiner* des exemplaires qui pourraient n'être pas complets. (Lenorm.)

— Absol. Le temps, les soins qu'il faut employer pour satiner. Quelques relieurs *satinent* encore avec une masse; ils posent un cahier sur une pierre dressée, et frappent dessus jusqu'à ce que le papier soit bien adouci. (Désorm.) On *satine* à la presse, et l'on obtient de la pression prolongée un meilleur résultat. (Id.)

— Neutral. Avoir l'aspect du satin. Une étoffe qui satine bien. Cette tulipe satine.

— SE SATINER. v. pron. Être satiné. Les ouvrages qui peuvent se satiner.

SATINEUR, EUSE. s. Techn. Ouvrier, ouvrière qui satine. Satineur d'étoffe. Satineur de papier. Satineur de lithographies. Plusieurs *satineurs* ont remplacé la presse à vis par la presse hydraulique, qui est incomparablement plus forte. (V. Bois.) Le *satineur* exerce son art non-seulement sur les feuilles de papier imprimées, mais encore sur les gravures en taille-douce, sur les lithographies, sur le papier à dessin, etc. (Lenorm.)

SATIRE. s. f. (en lat. *satira* ou *satyra*). Ouvrage en vers fait pour reprendre, pour censurer, pour tourner en ridicule les vices, les passions déréglées, les sottises, les impertinences des hommes. Satire d'Horace, de Juvénal, de Boileau, de Gilbert. Sanglante satire. Satire mordante. Satire piquante. Fine satire. Publier une satire. Faire une satire contre les vices. Le sel de la satire. Le fouet de la satire. Le fiel de la satire. Le venin de la satire. Les traits de la satire. Le nom de satire porte avec soi un caractère de malignité; c'est une censure malicieuse des défauts d'autrui. Le but de la *satire* est de corriger les hommes en décriant les vices, en les rendant ridicules. (St-Evrem.) On n'approuve la *satire* que lorsqu'elle va mordre les autres. (La Bruy.) La *satire* doit tomber directement sur les mœurs, et ne frapper les personnes que par réflexion. (Mol.) Muse, changeons de style, et quittons la *satire*. (Boil.) Ces propos, dira-t-on, sont bons dans la *satire*. (Id.)

La *satire*, en leçons, en nouveautés fertile,
Sait seule assaisonner le plaisant et l'utile. (Boil.)

Là régnait Despréaux, leur maître en l'art d'écrire,
Lui qu'arma la raison du fouet de la *satire*. (Volt.)

On peut à Despréaux pardonner la *satire*,
Qui joignit l'art de plaire au malheur de médire;
Le miel que cette abeille avait tiré des fleurs,
Pouvait de sa piqûre adoucir les douleurs. (Id.)

— Ouvrage mêlé de prose et de vers, fait dans la même intention. La satire de Pétrone. La satire Ménippée. La satire Ménippée est ainsi appelée par allusion à celle qu'avait écrit un certain Ménippée, dont parlent Macrobe et Varron.

— Tout écrit ou discours piquant, médisant contre quelqu'un. Les compliments d'un méchant homme sont des satires. Les Annales de Tacite sont des satires. Son discours loin d'être un éloge est une mordante satire. Il y a des louanges qui sont de vraies satires.

— Dans un sens particulier. Réflexion mor-
proprement dite, dans les discours, etc. Cette réflexion est une satire sanglante. La *satire* ne doit pas être mordante. Il faut qu'elle soit vive et agréable. (St-Evrem.)

Et pour faire enfin par un trait de *satire*,
Un sot trouve toujours un plus sot qui l'admire.
(Boileau.)

— *Sa conduite fait la satire de la vôtre.* L'honnêteté, la régularité de sa conduite, fait remarquer davantage les torts de la vôtre.

— On n'est pas d'accord sur l'étymologie de ce mot. Les uns veulent qu'il vienne de *satur*, dont on a fait *satura* et puis *satira*, comme de *maxumus* on fit *maximus*. Ils donnent pour raison que *lanx satura* signifie Un plat rempli de toutes sortes de fruits, et *lex satura*, une loi qui contenait plusieurs chefs; d'où ils concluent que l'on a donné le nom de *satire* à ces sortes de poëmes à cause de la variété des choses que l'on y fait entrer. D'autres au contraire soutiennent qu'il vient de Satyre, divinité fabuleuse. Leur raison est que dans l'origine ces vers étaient faits par un peuple encore sauvage, et qui ne connaissait d'autre maître que la joie et que les vapeurs du vin; ils ajoutent que ces sortes de vers étaient remplis de railleries grossières et accompagnées de postures et de danses comme en auraient exécuté les Satyres. ‖ Les opinions sur la manière d'écrire ce mot ne sont pas moins partagées. On le trouve écrit par un *y* dans toutes les anciennes éditions de nos auteurs classiques, Boileau, La Bruyère, Molière, St-Evremond, Voltaire, etc., et dans les premières éditions de l'Académie. Cette orthographe était celle des partisans de la dernière étymologie par nous indiquée ci-dessus; les partisans de l'autre écrivaient *satire*. Cependant, l'Académie dans son dictionnaire, édition de 1762, trancha la difficulté pour ceux qui eurent foi en ses décisions: elle distingua *satyres*, poëmes grecs, et *satires*, poëmes latins. Elle fonda cette distinction sur ce que ces poëmes grecs n'avaient point de ressemblance avec ceux que nous appelons *satires* d'après les Romains. L'Académie fut raisonnable en écrivant *satire*, quelle que soit d'ailleurs l'étymologie, parce que cette orthographe est plus simple et rentre dans le génie de notre langue. Mais ce n'est qu'avec peine que nous acceptons sa distinction de *satire*, poëme latin, et de *satire*, poëme grec. Il est de toute probabilité que le mot latin n'a d'autre origine que le mot grec. D'ailleurs, loin de simplifier la question, cela ne fait que la compliquer. V. SATYRE.

SATIRIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à la satire, qui tient de la satire. Ouvrage satirique. Poésie satirique. Trait satirique. Allusion satirique. Style satirique.

— Qui fait, qui écrit des satires. Poëte satirique. Juvénal, Horace, Boileau, Barthélemy, sont des poëtes satiriques.

— En ce sens, il s'emploie souvent substantivement. Les satiriques sont souvent exposés à la vengeance de ceux qu'ils ont attaqués. On compare les *satiriques* à ces chiens qui aboient et qui mordent tout le monde. (St-Evrem.) Un *satirique* est l'effroi du public et la haine des sots. (Boil.) Les *satiriques* semblent avoir le droit du glaive et la puissance de vie et de mort sur la réputation d'autrui. (Id.)

— Enclin, porté à la médisance, à la satire. Homme satirique. Esprit satirique. La langue grecque est une langue satirique.

SATIRIQUEMENT. adv. D'une manière satirique. Parler satiriquement. Cela est dit satiriquement.

SATIRISÉ, ÉE. part. pass. du v. Satiriser. S'empl. adjectiv. Il est sans cesse satirisé. Ses meilleurs amis sont satirisés dans tous ses discours. Je vous laisse à penser si tous ceux qui se croient *satirisés* par Molière ne prendront pas l'occasion de se venger de lui en applaudissant à cette comédie. (Mol.)

SATIRISER. v. a. 1re conj. (rad. *satire*). Railler quelqu'un d'une manière piquante et satirique. Satiriser ses meilleurs amis.

— Neutral. Satiriser grossièrement, finement. Satiriser d'une manière mordante. Ne faire que satiriser. Le plaisir de *satiriser* ne m'a point mis la plume à la main. (Laval.)

— SE SATIRISER. v. pron. Se lancer tour à tour des satires. Ils se satirisent sans cesse dans leurs écrits.

SATIRISTE. s. m. Critiq. Auteur de mauvaises satires. Un méchant satiriste.

— Mauvais plaisant.

SATIROGRAPHE. s. m. (du lat. *satira*, satire; et du gr. γράφω, j'écris). Critiq. Auteur de satires. Les satirographes de l'antiquité.

SATISFACTION. s. f. (pr. *ça-tiss-fak-ci-on*; du lat. *satisfactio*; formé de *satis*, assez, et de *facere*, faire). Sorte de plaisir, de contentement, que l'on éprouve en faisant un retour sur un succès dans lequel on s'applaudit. La satisfaction ne se trouve guère avec une ambition démesurée. Donner de la satisfaction à quelqu'un. Combler quelqu'un de satisfaction. Éprouver une douce satisfaction. Témoigner à quelqu'un sa satisfaction. Se conduire à la satisfaction générale. Air de satisfaction. Voilà une entreprise dont nous n'aurons pas de satisfaction. M. de Lamoignon s'acquitta de ses devoirs pour la seule *satisfaction* de s'en être acquitté. (Fléch.) Avec quelle chaleur s'intéressait-il aux *satisfactions* ou aux peines de ses amis. (Id.) Dans ce
tiens sont pour Dieu, ils ne laissent pas de donner quelque *satisfaction* à leur amour-propre. (Id.) S'il n'y a point de récompense éternelle, qu'aura perdu l'impie en l'attendant? Il a perdu l'affreuse *satisfaction* d'être, pour l'instant qu'il a perdu sur la terre, cruel, dénaturé, sans conscience, méprisé au milieu de ses semblables. (Mass.)

— Action par laquelle on satisfait quelqu'un en réparant l'offense qu'on lui a faite. Faire ou donner satisfaction à quelqu'un. Demander satisfaction à quelqu'un. Satisfaction proportionnée à l'offense. Avoir satisfaction d'une offense. Celui qui est offensé demande satisfaction. La satisfaction qui est disproportionnée à la grandeur de l'offense, mais dont se contente celui qui a été offensé, par bonté ou par quelque autre motif, est une satisfaction improprement dite, une satisfaction non rigoureuse. Il étouffait les querelles dans leur naissance, compensant les *satisfactions* avec les injures. (Fléch.) Qu'un homme ait été offensé par un autre homme, hélas! souvent les regrets les plus sincères, les *satisfactions* les plus pleines et les plus abondantes ne peuvent adoucir son cœur irrité. (Mass.)

— Dévot. Ce qu'on est obligé de faire à l'égard de Dieu en réparation des péchés qu'on a commis. Les théologiens définissent la *satisfaction* un châtiment ou une punition volontaire qu'on exerce contre soi-même, pour compenser l'injure qu'on a faite à Dieu ou réparer le tort qu'on a causé au prochain, et réparer la peine temporelle qui reste à expier, soit en cette vie, soit dans l'autre. Satisfaction des péchés. Satisfaction faite à Dieu. La satisfaction qui fait partie du sacrement de pénitence est une punition qu'on s'impose à soi-même, ou qui est imposée par le confesseur, pour réparer l'injure qu'on a faite à Dieu ou le tort qu'on a fait au prochain, et racheter la peine temporelle qui reste à expier, soit en cette vie, soit en l'autre. Il faut prier, jeûner, faire l'aumône pour la satisfaction de ses péchés.

SATISFACTOIRE. adj. des 2 g. Dogmat. Qui est propre à expier les fautes commises. Il ne se dit que de la mort de Jésus-Christ et des œuvres de pénitence qu'on fait en satisfaction de ses péchés. Œuvres satisfactoires. La mort de Notre-Seigneur est satisfactoire pour tous les hommes. Les bonnes œuvres sont satisfactoires à la justice de Dieu, c'est-à-dire que l'homme, en s'imposant des peines à soi-même, se garantit de celles que mérite le péché, et que Dieu entre dans cette compensation.

— Anc. prat. *Écrits satisfactoires.* Ceux qu'on fournissait contre les écritures qui avaient été signées en première instance après les défenses et répliques, et sur l'appel, après les griefs, réponses et salvations.

SATISFAIRE. v. a. 1re conj. (du lat. *satisfacere*; rad. *satis*, assez; *facere*, faire. Il se conjugue comme *faire*). En général, Contenter, donner un sujet de satisfaction, de contentement, faire que quelqu'un ait à se louer de quelque chose. Satisfaire ses parents. Satisfaire ses maîtres. Satisfaire à tout le monde. Ayez soin de satisfaire tous ceux qui ont affaire à vous.

— Remplir les désirs de quelqu'un. Ma voix n'est pas destinée à *satisfaire* les politiques et les curieux. (Boss.) Un mot pourra la *satisfaire*. (Rac.) (Si) Je puis sur ce sujet *satisfaire* mon cœur. (Boil.)

— *Satisfaire ses créanciers, ses ouvriers.* Leur payer ce qui leur est dû. Attendre le samedi pour satisfaire les ouvriers. Un failli est réhabilité quand il a satisfait tous ses créanciers.

— *Satisfaire un homme qu'on a offensé.* Lui faire réparation. Il faut satisfaire un homme quand on l'a offensé. Vous l'avez offensée, il faut la satisfaire.

— Contenter, en parlant des passions. Exécuter ce qu'elles commandent. Satisfaire sa passion, sa colère, son ambition, sa vanité. On ne saurait satisfaire l'ambition. Un mot suffit pour satisfaire sa vanité. Quand l'Église ouvre la bouche des prédicateurs dans les funérailles de ses enfants, ce n'est pas pour *satisfaire* l'ambition des vivants par de vains éloges des morts. (Boss.) Des généalogies plus propres à *satisfaire* une vaine curiosité qu'à édifier une foi solide. (Fléch.) Il méprisa ces âmes oisives qui n'achètent des vains titres de dignité que pour *satisfaire* leur orgueil et honorer leur paresse. (Id.) Vous retranchez de votre vie les plus florissantes années pour *satisfaire* vos goûts et vos passions injustes. (Id.) La plupart des hommes ne cherchent pas à remplir leurs devoirs, mais à *satisfaire* leurs cupidités injustes. (Id.) De tous les Grecs *satisfaites* l'envie. (Rac.)

— On dit dans le même sens, *Satisfaire à*. Grande reine, je *satisfais* à vos plus tendres désirs, quand je célèbre ce monarque. (Boss.) Elle eut de quoi *satisfaire* à sa noble fierté quand elle vit qu'elle allait unir la maison de France à la royale famille des Stuarts. (Id.) Vous n'épargnez rien pour *satisfaire* à la fureur d'un jeu outré. (Mass.) Déjà pour *satisfaire* à vos justes craintes. (Rac.)

— *Satisfaire un besoin.* Faire ce que le besoin exige.

— Plaire à. Satisfaire l'esprit, les sens. Satisfaire le goût. Son discours ne m'a point satisfait. Cette musique satisfait l'oreille. Cet objet satisfait la vue. Ce discours satisfait l'esprit, la raison.

— Contenter pleinement. L'homme ne rencontrant rien ici-bas qui pût *satisfaire* la grandeur d'une âme qui n'était créée que pour régner avec son Dieu, monta jusqu'au-dessus des nues. (Mass.) Si nous ne naissons que pour les plaisirs des sens, pourquoi ne peuvent-ils nous *satisfaire*? (Id.) À des objets dont vous ne pouvez vous empêcher de sentir vous-même la vanité et le néant, et qui ne peuvent *satisfaire* l'immensité d'un cœur que Dieu seul peut remplir. (Id.)

Quand on a passé son printemps,
C'est une dangereuse et difficile affaire
Que de songer à *satisfaire*
Un cœur et des yeux de quinze ans. (La Sabl.)

— *Satisfaire l'attente de quelqu'un.* Remplir l'attente, répondre à l'attente de quelqu'un. Cet acteur n'a pas satisfait l'attente du public.

— *Satisfaire de.* Acquitter, réparer au moyen de, par la valeur de. Satisfaire ses créanciers de sa bourse. La femme n'est pas tenue de satisfaire de sa dot les créanciers de son mari.

— Neutral. *Satisfaire à*. Faire ce qu'on doit par rapport à une chose. En ce sens, s'il reçoit un complément, il est toujours suivi de la préposition *à*. Satisfaire à son devoir. Satisfaire à ses obligations. Satisfaire aux commandements de Dieu. Satisfaire aux préceptes. Satisfaire à la justice de Dieu. Satisfaire à l'ordonnance. Satisfaire à un payement. Satisfaire à une objection. Le duc d'Enghien est blessé entre les bras d'un père si tendre; sans interrompre ses soins, il est ravi de *satisfaire* à la fois à la piété et à la gloire. (Boss.) On tombe tout à coup entre les mains de la justice de Dieu, avec le désespoir de ne pouvoir y *satisfaire*. (Fléch.) Quoique nous soyons en état d'y *satisfaire* pleinement. (Buffon.) Un citoyen ne *satisfait* point aux lois en se contentant de ne point agiter le corps de l'État. (Montesq.)

— SE SATISFAIRE. v. pron. Contenter le désir qu'on a de quelque chose. Dans la vie il faut se *satisfaire*. (Mol.) C'est mon plaisir; je veux me *satisfaire*. (Boil.)

— Remplir pleinement tous ses désirs. L'univers entier serait la possession de l'homme, qu'il sentirait toujours qu'il se dégrade, et ne se *satisfait* pas en s'y fixant. (Mass.)

— *Se satisfaire soi-même.* Tirer soi-même raison d'une offense, d'une injure. Il dit que vous l'avez offensé, et que si vous ne le satisfaites, il trouvera moyen de se satisfaire lui-même.

SATISFAIT, AITE. part. pass. du v. Satisfaire. S'empl. adjectiv., dans le sens de Content, contente. Je sortis de mon audience fort *satisfait*. (Chateaub.) Il fut pleinement *satisfait*. (Id.) Employez tant qu'il vous plaira vos biens et votre autorité à tous les usages que l'orgueil peut inventer, vous serez rassasiés, mais vous ne serez pas *satisfaits*. (Mass.)

— En parlant des passions. Ses désirs toujours *satisfaits* ne lui laissent rien à désirer. (Mass.)

— Se rapportant à un nom de chose.

Dans quels yeux *satisfaits*
Ai-je déjà goûté le fruit de mes bienfaits? (Rac.)

Vos yeux *satisfaits* et surpris,
Liront ses sermens bien écrits
Sur de beau papier à vignettes. (Parny.)

— *Satisfait de.* La supériorité de sa raison lui permit rarement d'être persécuteur; il ne se vengea d'aucun rival ni d'aucun ennemi, *satisfait* de les dominer tous. (J.-J. Rouss.) Je suis ici depuis deux jours; on ne peut être plus *satisfait* d'une ville que je le suis de celle-ci. (Id.) Mes secrets désirs, qui demandent Dieu, ne peuvent pas être *satisfaits* de tous vos trésors. (Boss.) Est-il *satisfait* de sa fortune? (Id.) On doit être plus *satisfait* du mérite d'autrui que du sien. (Christine.)

Alcide, Jupiter te parle par ma voix:
Il est *satisfait* de ton choix. (Le Bailly.)

— *Satisfait si.* Ceux qui me persécutent seront *satisfaits*, s'ils me voient ébranlé; mais j'espère, Seigneur, dans votre miséricorde. (La Harpe.)

SATISFAISANT, ANTE. adj. Qui cause de la satisfaction, du contentement. Conduite satisfaisante. On ne connaît encore aujourd'hui rien de plus *satisfaisant* et de plus complet que les Antilles. (Chateaub.) Voilà ce que j'ai pu trouver de plus *satisfaisant* sur cette question. (Id.) Malheureusement je n'ai rien trouvé de *satisfaisant* sur le saint sépulcre de Pococke, Shaw, et quelques autres églises. (Id.)

— Qui remplit l'attente, qui suffit. Discours satisfaisant. Des raisons satisfaisantes.

— Qui répond catégoriquement à une question. Réponse satisfaisante.

SATISFÉCIT. s. m. (pr. *ça-tiss-fé-cit*; 3e pers. du prés. de l'indicat. du v. lat. *satisfacere*, satisfaire; littéral. *il a satisfait*). Billet de satisfaction donné par le maître à son élève. Un satisfécit. Des satisfécits. Omiss. des dictionn.

SATIVE. adj. f. (du lat. *sativus*; rad. *sero*, je sème). Didact. Se dit des plantes qui viennent de graines semées par l'homme, par opposition à Agreste. Plantes satives.

SATOR. Myth. Dieu des semailles chez les anciens Romains.

SATRAPE. s. m. Hist. Mot persan qui signifia d'abord Général d'armée navale. Depuis il s'étendit aux ministres des rois de Perse et particulièrement aux gouverneurs des provinces.
une autorité absolue. Ils levaient un nombre de troupes suffisant à la défense du pays, nommaient à tous les emplois civils et militaires, recueillaient les tributs et les faisaient parvenir aux princes. Ils avaient le pouvoir de traiter avec les États voisins, étaient indépendants les uns des autres et quelquefois même se faisaient la guerre entre eux.

— Chez les Grecs et les Romains, ce mot signifiait Préfet ou gouverneur de province.

— C'est aussi le nom que prenaient quelquefois dans les chartes anglaises les seigneurs qui signaient après les ducs.

— Fig. Grand seigneur orgueilleux, voluptueux et despote. C'est un satrape. C'est un vrai satrape.

SATRAPIE. s. f. Gouvernement d'un satrape. La Perse se divisait en satrapies. Darius, fils d'Hystaspe, divisa la Perse en vingt satrapies. Quelquefois plusieurs satrapies étaient adminis-

trées par un seul satrape ; d'autres fois, au contraire, il y avait deux satrapes dans une satrapie.

— Division du royaume des Philistins. Le pays des Philistins comprenait cinq satrapies.

SATRAPIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à un satrape, au propre et au figuré. Les cours satrapiques. Faste satrapique. Orgueil satrapique.

SATRON. s. m. Pêch. Petit poisson qui sert d'appât aux pêcheurs.

SATTEAU. s. m. Mar. Espèce de barque ou grosse chaloupe dont on se sert au bastion de France, sur la côte de Barbarie, pour la pêche du corail.

SATUM. s. m. (pr. *ça-tomm*). Métrol. Mesure dont il est fait souvent mention dans la Vulgate. Le satum était de la même contenance que le boisseau romain.

SATURANT, ANTE. adj. et s. Qui a la propriété de saturer, d'absorber. Substances saturantes. Les saturants.

SATURABLE. adj. des 2 g. Chim. Qui est susceptible de saturation. Substances saturables.

SATURATION. s. f. (pr. *ça-tu-ra-ci-on* ; ét., V. SATURER). Chim. Terme où un liquide cesse d'agir sur un corps solide qu'il est susceptible de dissoudre.

— Terme où les affinités réciproques de deux principes constituants d'un composé binaire étant satisfaites, aucun des deux principes n'est plus susceptible de s'unir avec une nouvelle quantité de l'autre.

— Différentes proportions suivant lesquelles deux corps sont susceptibles de se combiner. Le premier, le second degré de saturation.

— Disparition des propriétés caractéristiques que des corps antagonistes éprouvent par leur union mutuelle, neutralisation. Saturation des propriétés alcalines de la potasse par l'acide sulfurique.

— Métriq. arabe. Nom d'une licence ou d'une loi euphonique, en vertu de laquelle les poètes arabes ajoutent après une voyelle une lettre analogue à cette voyelle pour rendre le son plus plein.

SATURÉ, ÉE. part. pass. du v. Saturer. S'emploie adjectiv. Eau saturée de sucre, de sel.

— Chim. *Eau saturée de sulfate de soude, de soude, de nitrate de potasse*, etc. Eau qui s'est chargée d'autant de sulfate de soude, de nitrate de potasse, etc., qu'elle pouvait s'en charger, à la température où l'on a opéré. ‖ *Eau de chaux saturée*. Eau dans laquelle on a mis une quantité de chaux suffisante pour que cette eau ne puisse en dissoudre davantage.

— *L'acide phosphorique est saturé de chaux.* Se dit lorsque cet acide cesse de s'unir à cette base. ‖ *Le fer, le plomb est saturé d'oxygène.* Ils sont à l'état de peroxydes.

— *Les propriétés alcalines de la potasse sont saturées par l'acide sulfurique.* Elles sont neutralisées.

— Fig. A une énergie étonnante dans cette expression de J.-J. Rousseau : La bourse légèrement garnie, mais le cœur *saturé* de joie.

SATURÉINÉ, ÉE. adj. (du lat. *satureia*, sarriette). Bot. Qui ressemble à la sarriette. ‖ SATURÉINÉES. s. f. pl. Section de la famille des labiées, qui a pour type le genre sarriette.

SATURÉMENT. adv. De manière à saturer, à rassasier.

SATURER. v. a. 1re conj. (du lat. *saturare*, rassasier ; rad. *satis*, assez). Chim. Mettre dans une liqueur une substance qui s'y dissolve en assez grande quantité pour qu'il ne s'y en dissolve plus. Saturer de sucre un verre d'eau. Saturer une certaine quantité d'eau de sulfate de soude.

— Faire qu'un corps cesse de s'unir à un autre, quel que soit d'ailleurs l'état de la combinaison. Saturer d'oxygène le fer, le plomb.

— Neutraliser les qualités caractéristiques d'un corps par son union avec lui. L'acide sulfurique sature les propriétés alcalines de la potasse. La potasse sature les propriétés acides de l'acide sulfurique.

— Teindre légèrement en ajoutant une petite quantité d'une substance quelconque. Saturer de l'eau avec du vin.

— Fig. Remplir complètement, entièrement. Tant de joie avait saturé mon cœur.

— Rassasier. Saturer la curiosité du public. Saturer le goût du public.

— SE SATURER. v. pron. Mettre assez de sucre dans l'eau [illegible]

— Fig. Mon âme est si avide de bonheur, qu'il ne saurait se saturer à toutes les joies du ciel.

SATURITÉ. s. f. Vieux mot qui a signifié Satiété. La philosophie nous avertit ingénieusement de ne vouloir point éveiller notre faim par la *saturité*. (Mont.)

SATURNALES. s. f. pl. (du lat. *Saturnus*, Saturne). Antiq. rom. Fêtes romaines en l'honneur de Saturne ; on les célébrait tous les ans le 16, le 17 et le 18 décembre. On ignore l'époque de leur institution, mais on pense qu'elles furent établies en mémoire de la liberté et de l'égalité qui régnaient parmi les hommes du temps de Saturne. Dans le principe, les Saturnales ne duraient qu'un jour ; Auguste les fit durer trois jours consécutifs ; Caligula en ajouta un quatrième. Plus tard elles furent mêlées aux Sigillaires, et elles se prolongèrent ainsi cinq ou six jours et même sept. La liberté la plus entière régnait dans ces solennités. Les tribunaux étaient fermés, les écoles vaquaient, on n'entreprenait aucune guerre, on n'exécutait aucun criminel ; mais on se livrait à toutes sortes de réjouissances. Les esclaves prenaient les mêmes habits que leurs maîtres, s'asseyaient à leur table et même prenaient le commandement à leur tour, et se faisaient servir par ceux qu'ils servaient habituellement. On se faisait des présents, et l'on se donnait des repas somptueux. Les Saturnales étaient particulièrement caractérisées par les excès de tous genres auxquels on se livrait ; d'où le sens suivant appliqué à ce mot.

— Fig. Certains temps de licence, de désordre. Les jours du carnaval des chrétiens sont de vraies saturnales.

— Philol. Titre d'un ouvrage d'érudition et de critique en sept livres, composé par Macrobe, chambellan de Théodose.

SATURNE. Myth. Un des plus anciens dieux, roi de Crète, était fils d'Uranus, ou du Ciel et de la Terre. Armé d'une faux il mutila son père, et rendit la liberté à ses frères, que le Ciel avait relégués dans les enfers. Il monta ensuite sur le trône, à condition qu'il n'élèverait aucun enfant mâle. Fidèle à sa promesse, il dévorait tous ses fils à l'heure même de leur naissance. Rhéa parvint cependant à sauver Jupiter, Neptune et Pluton ; et Saturne se vit plus tard dépossédé par son fils Jupiter, et s'enfuit en Italie, dans le Latium, dont il civilisa les peuples et où il fit fleurir l'âge d'or.

— *Le temps de Saturne et de Rhée.* L'âge d'or. Cet âge est rapporté par les poètes au temps où Saturne passa en Italie. C'est par allusion à ce temps heureux, que toutes les fois qu'on veut donner l'idée d'un siècle heureux, d'un règne sous lequel les hommes vivent fortunés, on se plait à rappeler le temps de Saturne et de Rhée son épouse.

> Les temps prédits par la sibylle
> A leur terme sont parvenus ;
> Nous touchons au règne tranquille
> Du vieux *Saturne* et de Janus. (J.-B. Rouss.)

— On regarde Saturne comme le dieu du temps, et on le représente comme un vieillard courbé sous le poids des ans, tenant une faux d'une main et un sablier de l'autre. Comme il dévore les années et les générations, on a supposé qu'il mangeait ses enfants.

— Se dit par extension pour le Temps. Le vieux Saturne. L'antique Saturne.

> Ainsi plaît un Nestor de qui *Saturne* argente
> La rare chevelure et la barbe ondoyante. (Ménager.)

> Sur les ruines de Palmyre
> *Saturne* a promené sa faux ;
> Mais l'univers encore admire
> Les Pindares et les Saphos. (Lebrun.)

SATURNE. s. m. Astron. Deuxième des planètes du système solaire, qui nous apparaît comme une étoile de deuxième grandeur, avec une lumière pâle, livide et comme plombée. Saturne tourne autour du soleil dans un orbite incliné de 2° 1/2 sur le plan de l'écliptique, et dont le rayon est neuf fois et demi celui de ce dernier. Il emploie vingt-neuf ans cinq mois quatorze jours à accomplir sa révolution, et tourne sur lui-même en dix heures et demie environ. Autour de lui circulent un corps opaque, large et mince, qu'on appelle son anneau, et sept satellites, dont six se meuvent à peu près dans le plan de l'anneau, tandis que le septième s'en éloigne sensiblement. Le signe de cette planète, la plus grosse après Jupiter, ♄. La lumière de Saturne. L'anneau de Saturne. La révolution de Saturne. L'éloignement de Saturne. *Saturne* étant à l'extrémité du tourbillon, le soleil n'est à son égard qu'une étoile blanche et pâle, qui n'a qu'un éclat et une chaleur bien faible. (Font.) S'il y a des habitants dans *Saturne*, selon toutes les apparences ils sont bien flegmatiques ; ils ne savent ce que c'est que de rire, et ils eussent trouvé Caton d'Utique trop badin et trop folâtre. (Id.)

> Surpassant les honneurs d'un fils ambitieux,
> *Saturne* voit toujours de nombreux satellites
> Rangés autour de lui, parcourir leurs orbites. (Ricard.)

> *Saturne* exilé sur les confins des cieux,
> M'appelle en ces déserts froids et silencieux,
> Où, loin de son berceau, va mourir la lumière.
> (Chênedollé.)

— Anc. chim. Le plomb qui, en se combinant avec l'or, l'argent et le cuivre, les prive de leurs propriétés caractéristiques, semblait aux alchimistes mériter cette dénomination, par allusion à Saturne qui dévorait ses enfants.

— *Saturne de* [illegible] comme de la poix fondue, dans laquelle se fait l'éclipse du soleil et de la lune.

— Chim. *Sel de Saturne.* Combinaison de l'acide du vinaigre avec l'oxyde de plomb, quand cette combinaison est solide. ‖ *Extrait de Saturne.* Cette même combinaison, quand elle est à l'état de sirop.

SATURNIE. s. f. Entom. Genre de l'ordre des lépidoptères, tribu des bombycites, famille des nocturnes, renfermant plusieurs beaux insectes. La saturnie du poirier est le plus grand des papillons d'Europe. Le dessus de ses ailes est gris, avec l'extrémité d'un brun-noirâtre et terminé par une large bordure qui passe graduellement du blanc sale au brun-jaunâtre clair ; vers le milieu de chaque aile, dans un cercle noir, est un œil également noir, ayant l'iris d'un fauve obscur. Le corps est brun avec le devant du corselet d'un blanc roussâtre, et les anneaux de l'abdomen d'un gris cendré. Sa chenille, d'abord brune, puis verte, vit sur les arbres fruitiers.

SATURNIEN, ENNE. adj. des 2 g. Qui appartient à Saturne, qui a rapport à Saturne.

— Philol. Se disait chez les anciens des vers licencieux que l'on chantait aux Saturnales. Chanter des vers saturniens. Les vers saturniens sont plus généralement connus sous le nom de *vers fescennins*.

— Astrol. S'appliquait aux personnes d'un caractère triste, chagrin, mélancolique, parce qu'on supposait qu'elles subissaient la domination de la planète de Saturne, dont les influences étaient réputées malignes, ou qu'elles étaient nées pendant que la planète de ce nom était ascendante.

— Géogn. *Période saturnienne.* Celle qui s'est écoulée depuis la consolidation de l'écorce du globe jusqu'à l'époque où a cessé la révolution qui a donné aux continents la forme qu'ils nous présentent, et placé la mer dans son bassin actuel.

— Hist. relig. Nom donné à des hérétiques gnostiques, ainsi nommés de leur chef Saturnin, philosophe, né à Antioche, qui publia vers l'an 115 les erreurs des ménandriens, en donnant un nouvel ordre à son système sur la création du monde.

SATURNILABE. s. m. Astron. Instrument dont on se sert pour trouver les configurations ou les positions respectives des satellites de Saturne.

SATURNIN ou **SERNIN** (Saint). Premier évêque de Toulouse dans le IIIe siècle, fut envoyé de Rome dans les Gaules par le pape Fabien, vers l'an 245. Les idolâtres se saisirent de lui, le chargèrent de coups, et l'attachèrent à la queue d'un taureau indompté qui le traîna dans plusieurs rues et le fit mourir en 251 ou 257. On le fête le 29 novembre.

— Magnifique église de Toulouse, élevée à ce saint. Saint-Sernin est un monument antique, d'une architecture grave et sombre, distingué surtout par la hardiesse de son clocher élevé, supporté par quatre immenses piliers. C'est une des basiliques du monde chrétien les plus riches en reliques de saints et de martyrs ; on les conserve dans les caveaux de l'église qui, d'après une tradition, a été bâtie sur un lac sur pilotis.

SATURNITE. s. m. (*pierre de Saturne*). Minér. Nom donné à la galène ou plomb sulfuré épigène, qu'on nomme aussi plomb bleu.

SATURNINUS (L. Apuleius). Célèbre tribun du peuple qui, l'an 100 avant J.-C., se ligua avec Marius contre les patriciens, excita une sédition dans Rome, intimida le sénat, et rendit plusieurs lois populaires qui portent son nom. Il fut tué par un esclave sur la place publique et mis en pièces. ‖ PUBLIUS SEMPRONIUS. Romain d'obscure naissance, s'éleva des derniers grades de la milice à celui de général de Valérien, qui le nomma gouverneur de l'Égypte. Proclamé empereur vers l'an 262, il accepta ce titre, mais se contenta de l'Égypte ; il fut assassiné par ses soldats en 267. ‖ SEXTUS JULIUS. Fameux général d'Aurélien, cultiva d'abord la littérature, et embrassa ensuite le parti des armes. Il pacifia les Gaules, l'Afrique et l'Égypte. Salué du titre d'empereur par le peuple d'Alexandrie et l'armée, il n'accepta qu'à regret le diadème, et bientôt assiégé dans Apamée par Probus qui régnait alors, il se donna la mort pour ne pas tomber dans ses mains.

SATYRE. s. m. (de l'hébr. *sahirim*, les hérissés, les velus, et par analogie boucs ; les Grecs en firent le mot σάτυρος, que quelques auteurs font dériver de σάθη, membre viril, parce que les satyres ont une grande ardeur pour les plaisirs de l'amour). Myth. Demi-dieu qui, selon la fable, présidait aux forêts avec les Faunes et les Sylvains. On les représente moitié hommes et moitié boucs, hommes par en haut avec des cornes sur la tête, et en bas une queue, des pieds de bouc, et tout velus par le corps. Les Satyres étaient naturellement fort enclins à la luxure. On les voit souvent poursuivre les Nymphes. La mythologie fait venir ces demi-dieux des Indes à la suite de Bacchus.

> Au fond d'un antre sauvage
> Un *Satyre* et ses enfants
> Allaient manger le potage,
> Et prendre l'écuelle aux dents.
> On les eût vus sur la mousse,
> Lui, sa femme et maint petit ;
> [illegible]

— Les poètes appellent assez indifféremment Satyres, Faunes ou Sylvains, tous ces demi-dieux qui peuplent les campagnes, les bois et les prairies, et qui leur servent à rendre vivants et gracieux les tableaux qu'ils font de la vie champêtre.

> Pan se montrait ensuite avec ses chalumeaux,
> Les *Satyres* dansaient, ceints de pampres nouveaux.
> (Lemierre.)

— On pense avec raison que les Satyres ne furent que des singes, des orangs-outangs, des jockos. Bacchus revenant de son expédition des Indes traîna à sa suite un grand nombre de ces animaux.

— Les Satyres sont les types des passions brutes et des désirs charnels, de là le sens figuré qui suit. Homme extrêmement adonné aux femmes. C'est un satyre. Ce vieillard est un bouquin, un satyre.

SATYRE. s. m. Entom. Genre de lépidoptères diurnes, comprenant plus de deux cents espèces répandues par tout le globe, surtout dans les lieux secs et arides. Les satyres volent vite et par saccades. Une espèce, le satyre bryce, d'une envergure de 75 centimètres, est d'un brun presque noir. Elle se trouve en Italie, dans le Piémont et dans les Cévennes.

SATYRE. s. f. Chez les Grecs, Poème mordant dont les Satyres étaient les principaux personnages. Ces poèmes n'avaient point de ressemblance avec ceux que nous nommons satires d'après les Romains.

SATYRESSE. s. f. Mot dont quelques auteurs se sont servis pour désigner la femme d'un Satyre. Mais ce mot ne peut guère s'employer qu'ironiquement et dans le style burlesque. Quelques détails des fresques de Jean de San Gio-Vanni, à Florence, sont bizarres : une *satyresse* élève en l'air des couronnes en signe de victoire. (Valery.)

SATYRIAQUE. adj. des 2 g. Qui tient du satyriasis, qui appartient au satyriasis. J'avoue que mes domestiques m'ont souvent fait rougir, ne connaissant pas la fureur *satyriaque* de ce musicien, et me demandant ce qu'il venait si souvent faire chez moi. (Rony.) Omission des dictionnaires.

SATYRIASIS. s. m. (du gr. σάτυρος, satyre, parce que les satyres passaient pour être fort lubriques). Pathol. État d'exaltation morbide des fonctions génitales, caractérisé par un penchant irrésistible à répéter fréquemment l'acte vénérien, avec faculté de l'exercer sans s'épuiser, affection ordinairement accompagnée d'une odeur forte exhalée par la peau. Le satyriasis est ordinairement spontané ; il peut néanmoins succéder à l'usage des aphrodisiaques, et particulièrement des cantharides, à l'abus de la masturbation, etc. Les lotions froides, les bains généraux, les antispasmodiques, et notamment le camphre, la diète, les boissons mucilagineuses abondantes, les saignées, sont les principaux moyens à opposer au satyriasis.

— Quelquefois Éléphantiasis ou lèpre des Arabes, à cause de l'appétit luxurieux dont sont tourmentés les lépreux.

SATYRIASME. s. m. Pathol. Mal de reins provenant de lubricité.

SATYRIDE. adj. des 2 g. Entom. Qui ressemble à un satyre. ‖ SATYRIDES. s. m. pl. Tribu de l'ordre des lépidoptères, famille des diurnes, renfermant des insectes dont les antennes sont terminées par un bouton court et pyriforme ou par une massue grêle et presque fusiforme. Elle a pour type le genre satyre.

SATYRICON. s. m. Philol. Mot grec dont on s'est servi en latin et dans les langues modernes pour désigner un grand ouvrage satirique en vers ou en prose. Le Satyricon de Pétrone est une satire dirigée contre Néron.

SATYRION. s. m. (rad. *satyre*, nom que lui a valu la ressemblance de ses bulbes avec un des principaux organes de la génération). Bot. Genre de plantes orchidées, renfermant des espèces herbacées à racines tuberculeuses et vivaces, à feuilles entières, alternes et à fleurs disposées en épi terminal. On en compte une vingtaine de l'Europe et des autres parties du monde, parmi lesquelles on remarque le satyrion à odeur de bouc, appelé aussi vulgairement Testicules de chien. Les racines de cette plante contiennent une grande abondance de fécule dont on peut faire du salep.

SATYRIQUE. adj. des 2 g. Antiq. gr. Qui appartient aux Satyres.

— *Danse satyrique.* Danse qui consistait en postures indécentes et lubriques.

— *Jeux satyriques.* Espèces de farces qu'on jouait à Rome avant les grandes pièces et qui étaient une imitation des satyres grecques.

— *Poésie satyrique.* Espèce de pièce dramatique qui tenait le milieu entre la gravité de la tragédie et la bouffonnerie de la comédie. On introduisait sur la scène des Satyres avec des héros ou des personnages illustres ; en sorte qu'on voyait d'un côté une aventure remarquable d'un héros et de l'autre les postures et les plaisanteries des Satyres. De toutes les pièces satyriques des anciens il n'en reste qu'une seule : le *Cyclope* d'Euripide.

SATYRISTE. s. m. Mauvais plaisant. V. SATIRISTE.

SATYRUS. Excellent comique grec qui vivait dans le IVe siècle avant notre ère. C'est lui qui [illegible] les deux filles d'Apollophane, après la prise d'Olynthe. C'est lui aussi qui enseigna à Démosthène l'art de la déclamation.

— Philosophe péripatéticien qui florissait à Alexandrie, dans le Musée, vers le temps de Ptolémée Philométor. Il nous reste de ses ouvrages une vie de Sophocle qui est très-estimée.

SAUCANELLE. s. f. Zool. Nom vulgaire de la jeune dorade.

SAUCE. s. f. (du lat. [illegible]). Art culin. Assaisonnement liquide dans lequel on fait cuire plusieurs sortes de mets, ou qu'on prépare à chaud ou à froid pour les faire servir de meilleur goût. Les sauces sont ordinairement d'un goût relevé. Sauce blanche, rousse. Sauce piquante. Sauce [illegible]. Sauce de haut goût. Sauce au beurre noir. Sauce aux câpres. Sauce au poivre et au vinaigre. [illegible]

épaisse Sauce claire. Sauce liée. Sauce poivrade. Sauce au beurre frais. Sauce à la crème. Sauce à la Béchameil. Sauce aux tomates. Sauce à la ravigote. Sauce au chasseur. Sauce aux échalotes. Sauce à la bonne femme. Sauce bayonnaise. Sauce à l'huile. Sauce aux truffes. Sauce à la purée. Sauce en tortue. Sauce au kari. Sauce au vin de Madère. Sauce italienne. Sauce à la romaine. Sauce génoise. Sauce lombarde. Sauce hollandaise. Faire une sauce à quelque viande. Tremper son pain dans la sauce Tâter aux sauces. Bouillir dans sa sauce.

Ils se faisaient honneur de cette sauce étrange,
De vinaigre et de sel détestable mélange. (Id.)

Il s'agit d'un turbot : daignez délibérer
Sur la *sauce* qu'on doit lui préparer...
Le sénat mit aux voix cette affaire importante,
Et le turbot fut mis à la *sauce* piquante. (Id.)

— *Sauce verte.* Sauce faite avec du blé vert, avec du jus d'herbes crues. ‖ *Sauce douce.* Sauce faite avec du sucre, du vinaigre et du vin. ‖ *Sauce-Robert.* Sauce faite avec de la moutarde, de l'ognon et du vinaigre. *Robert*, en français *barbe rousse*, est un nom allemand qui répond ici au lat. *ænobarbus*, et la *sauce-Robert* n'a été appelée de la sorte qu'à cause que la moutarde qui y entre roussit la barbe et les moustaches. (Le Duchat.) ‖ *Sauce à* ou *au pauvre homme.* Sauce froide, faite avec de l'eau, du sel et de la ciboule. ‖ *Sauce courte.* Sauce peu abondante.

— Fig. La difficulté des assignations, le danger des surprises, la honte du lendemain.... C'est ce qui donne pointe à la *sauce*. (Mont.) Il n'est point de si doux apprêt pour moi, ni de *sauce* si appétissante que celle qui se tire de la société. (Id.) M. de Vardy accompagne les douze cents francs de pension d'une si admirable *sauce*, je veux dire de tant de paroles choisies et de sentiments généreux, que la philosophie de notre ami n'y résiste pas. (Sévig.) Les malheurs sont la *sauce* de cette vilaine viande qu'on appelle la vie. (Galiani.)

— Fam. *Donner ordre aux sauces.* Aller dans la cuisine prendre soin que tout soit bien apprêté.

— Prov. *Il n'est sauce que d'appétit.* La faim est le meilleur assaisonnement des mets; ou, Quand on a faim on trouve bon tout ce qu'on mange. C'est Socrate qui a autorisé ce proverbe. Il a été fort approuvé par les Lacédémoniens, qui disaient que le travail, la sueur, la faim étaient les meilleures sauces pour assaisonner les viandes. ‖ *La sauce vaut mieux que le poisson.* L'accessoire vaut mieux que le principal. ‖ Dans un sens analogue : *La sauce fait manger le poisson.* ‖ *Il ne sait à quelle sauce manger le poisson.* Se dit d'un homme qui se sent embarrassé de quelque discours qu'on lui tient, de quelque procédé qu'on a avec lui. ‖ *Vous ne sauriez faire une bonne sauce, mettre une bonne sauce à cela.* Vous ne sauriez donner à cette action, à cette affaire une apparence satisfaisante. ‖ *On ne sait à quelle sauce le mettre.* On ne sait à quoi l'employer, c'est un homme qui n'est propre à rien. ‖ Dans un sens analogue : *Cela ne vaut rien à quelque sauce que vous le mettiez.* ‖ *Faire la sauce à quelqu'un.* Le réprimander.

— *Sauce du tabac.* Eau salée dans laquelle on a mis quelques autres ingrédients, et dont on se sert pour la préparation du tabac en poudre.

SAUCÉ, ÉE. part. pass. du v. Saucer. S'empl. adjectiv. Pain saucé. Viande saucée.

— Fig. Cet homme a été bien saucé.

— Numism. *Médailles saucées.* Médailles de cuivre couvertes d'une feuille d'argent.

SAUCER. v. a. 1re conj. (rad. *sauce*). On met une cédille sous le *c* devant *a*, *o*. *Nous sauçons, je sauçais*, etc. Tremper dans la sauce. Saucer du pain. Saucer de la viande. Saucer son pain. Pour que cette viande soit bonne, il faut la saucer.

— Fig. et pop. Inonder d'eau, et, par extens., de tout autre liquide. Saucer un homme d'eau, de boue.

— Pop. Gronder, réprimander fortement. Il l'a bien saucé. Saucer quelqu'un d'importance.

SAUCIER. s. m. Celui qui compose ou qui vend des sauces. Ce cuisinier est un excellent saucier. Autrefois les vinaigriers avaient la qualité de sauciers dans les statuts. Qu'est-ce que le *saucier* ? le chimiste éclairé, le génie créateur, la pierre angulaire du monument de la cuisine transcendante. (De Cussy.) M. Laguipierre est le plus grand *saucier* de nos jours. (Carême.)

— Mar. Massif de bois [illegible] le bout de la mèche d'un cabestan.

SAUCIÈRE. s. f. Vase creux dans lequel on sert des sauces sur la table. Riche saucière. Saucière en vermeil. Grande saucière. Petite saucière. Casser la saucière. Renverser la saucière.

SAUCISSE. s. f. (du lat. *salsicia*; rad. *sel*, sel). Boyau de porc ou d'autre animal, rempli de viande crue, hachée et assaisonnée. Saucisse de porc. Saucisse de veau. Saucisse truffée. Saucisse grillée. Faire cuire des saucisses à la poêle. On rôtit les saucisses sur le gril, on les frit dans la poêle. Aimer les saucisses. Saucisses à la poêle. Saucisses rondes aux truffes. Saucisses plates aux pistaches.

— Art milit. Poudre à tirer mise en rouleau dans une toile goudronnée.

II.

SAUCISSIER, ÈRE. s. m. Celui, celle qui fait des saucisses. ‖ Nom qu'on donnait autrefois aux charcutiers. On les nomma aussi charcutiers-saucissiers.

SAUCISSON. s. f. (rad. *sauce*). Saucisse fort grosse, faite de viande le plus souvent crue et hachée avec des épices qui la rendent de haut goût. Saucisson de Lyon, d'Arles. Saucisson à l'ail. Saucisson cru. Saucisson cuit. On coupe ordinairement le saucisson par tranches, et on le mange sec

— Art milit. Espèce de fascine ayant de deux à trois mètres de long, et qui est reliée de distance en distance avec de bonnes harts. On se sert du saucisson dans la construction de l'épaulement des batteries à un siége et pour réparer les brèches. ‖ Dans l'artillerie, Long sac de toile ou de cuir de peu de diamètre dont on se sert pour porter le feu dans la chambre ou le fourneau d'une mine. Il est pour cet effet rempli de poudre fine. On se sert aussi en marine du saucisson pour conduire le feu depuis les dalles jusqu'aux artifices.

— Artific. Espèce de fusée dont on garnit les feux d'artifice. Elle est sans étoiles ni serpenteaux. On en met plusieurs ensemble pour faire plus de bruit. ‖ *Saucisson volant.* Sorte de pétard allongé, pour contenir un peu de composition qui le fait pirouetter en le jetant en l'air par le moyen d'un pot d'où il sort comme d'un mortier et finit par tirer un coup.

— Fortific. Fagots très-longs qu'on emploie pour revêtir les talus intérieurs et les embrasures des batteries. Les saucissons diffèrent des fascines en ce que celles-ci ne sont faites que de menues branches, tandis que les fagots sont faits de grosses branches d'arbres et même de troncs d'arbrisseaux.

— Fig. Saint-Simon l'emploie au figuré pour Mauvaise nouvelle. Belle-Isle me lâche ce *saucisson* dans l'oreille. (Mém. de la Rég.)

— Prov. et fig. *Il a mangé du saucisson de Martigues.* Locution dont on se sert en Provence en parlant de quelqu'un qu'on veut taxer de bêtise, par allusion à un conte ridicule qui rapporte que les habitants de Martigues voulurent se procurer du saucisson d'Arles en semant les graines de poivre qu'on y trouve.

SAUCLET. s. m. Zool. Nom vulgaire de l'athérine.

SAUF, SAUVE. adj. (du lat. *salvus*, même signif.). Qui n'est point endommagé, qui est hors de péril. On le joint souvent avec *sain*, et se dit des personnes et des choses. Revenir sain et sauf. Avoir la vie sauve. Avoir l'honneur sauf. Il est revenu sain et sauf de l'armée, de son voyage. Les capitulations se font d'ordinaire avec la clause, vies et bagues sauves. Voilà un dépôt que je vous rends sain et sauf. Je ferai tout pour votre service, pourvu que mon honneur soit sauf. Il fallut pour avoir la liberté de s'en retirer, vie et bagues *sauves*, qu'ils traitassent avec Henri. (Mézeray.)

— Est invariable quand il est placé avant le substantif, et signifie Sans blesser, sans donner atteinte à. Sauf le respect que je vous dois. Sauf votre honneur. Sauf votre respect. Sauf l'estime que je vous porte. ‖ Ces phrases ont vieilli. On s'en sert quelquefois pour adoucir, pour faire excuser des paroles trop libres, trop hardies.

— Sans exclure, sans préjudice de, avec réserve de. Sauf meilleur avis. Sauf correction. Sauf son recours sur un tel. Je pense, *sauf* correction, qu'il a le diable au corps. (Mol.)

— *Sauf à*, a un sens analogue au précédent et est suivi de l'infinitif. Sauf à changer. Sauf à déduire. Sauf à recommencer. Sauf à vous à me reprendre si je me trompe. Sauf à vous à me rembourser les frais de l'entreprise.

— Chancell. *Sauf en autre chose notre droit et l'autrui en toutes.* Se disait, en termes de chancellerie, pour marquer que le roi n'entendait jamais préjudicier à ses droits ni à ceux de personne.

— Prat. *Adjudication sauf huitaine, sauf quinzaine.* Sans préjudice de pouvoir enchérir dans la huitaine. ‖ *Sauf l'appel.* Sans préjudice de l'appel.

— Financ. *Sauf erreur de calcul, sauf erreur ou omission.* Sans préjudice du droit de revenir à compte s'il y a erreur dans le calcul.

— Hormis, excepté, à la réserve de. Céder tout, sauf ses prétentions à la couronne. Perdre tout, sauf l'honneur. Perdre tout, sauf la vie.

SAUF-CONDUIT. s. m. Permission donnée par l'autorité publique d'aller, de séjourner, et de s'en retourner librement, sans crainte d'être arrêté. Accorder un [illegible] un sauf-conduit. Être protégé par un sauf-conduit.

— Acte qui contient cette permission. Dès le lendemain matin, je reçus mon *sauf-conduit* bien signé et magnifiquement cacheté. (Brill.-Sav.)

— Sauve-garde temporaire que les magistrats accordent, en certains cas, aux débiteurs exposés à la contrainte par corps. Demander un sauf-conduit à un tribunal. Sauf-conduit accordé par le président à un failli. Il est venu à l'audience avec un sauf-conduit dans sa poche. Ses créanciers ont violé le sauf-conduit et l'ont fait arrêter. J'allais à Dôle pour obtenir un *sauf-conduit* qui devait m'empêcher d'aller en prison et probablement ensuite à l'échafaud. (Brill.-Sav.)

— Permission qu'en temps de guerre un général accorde à un ennemi de passer librement et en sûreté, sur le terrain qu'occupe son armée.

— Fig. L'innocence n'est pas toujours le meilleur sauf-conduit. Porter son *sauf-conduit* sur le front. (Est. Pasq.)

— L'Académie écrit au pluriel, des *sauf-conduits* ; mais nous pensons qu'il vaut mieux écrire, avec la plupart des grammairiens et des lexicographes, des *saufs-conduits*.

SAUF-RÉPIT. s. m. Anc. cout. Délai que le seigneur accordait à son vassal pour lui jurer foi et hommage.

SAUGE. s. f. (du lat. *salvia*, même signif.) Bot. Genre de plantes de la famille des labiées, renfermant plusieurs plantes à tiges ligneuses, à feuilles opposées, en général grandes, de forme variable, à fleurs de couleurs assez vives, disposées en épi. Les sauges exhalent une odeur aromatique assez agréable quand on les froisse. Elles sont très-communes en Europe et dans le reste du monde. Les espèces les plus intéressantes sont la sauge officinale et la sauge orvale. La sauge officinale, haute de quarante centimètres, a des fleurs qui varient du bleu pur au pourpre foncé. Ses feuilles donnent une huile essentielle qui a pour base le camphre ; une eau distillée et une infusion souvent employée pour ranimer les forces vitales. La sauge orvale croît dans les prairies et les lieux incultes. Elle possède des vertus stomachiques et antihystériques. Sauge glutineuse ou de montagne. Sauge sclarée. Sauge laineuse. Sauge dorée. Sauge d'Afrique. Sauge éclatante.

— Plante odorante, aromatique, qui a des feuilles longues et un peu épaisses. Sauge à feuilles larges. Grande sauge. Petite sauge. Un bouquet de sauge. Des feuilles de sauge. Des fleurs de sauge.

— *Sauge amère.* Espèce de germandrée. ‖ *Sauge en arbre.* Nom vulgaire de la phlomide frutescente. ‖ *Sauge des bois, sauge sauvage.* Germandrée des bois. ‖ *Sauge de Jérusalem.* La pulmonaire officinale.

SAUGEOIRE. s. f. Techn. Instrument dont on se sert pour mettre le sel dans les paniers.

SAUGIE. adj. et s. Géogr. Nom d'une peuplade indienne de l'Amérique septentrionale qui habite entre le Mississipi et le lac Michigan. Elle est peu considérable.

SAUGON. Géogr. Ch.-l. de cant., arrond. de Saintes (Charente-Inférieure) ; 2,300 hab. Jadis ville forte et importante où le cardinal de Richelieu avait fait bâtir un château.

SAUGRENÉE. s. f. (ét. lat., *sal*, sel; *granum*, grain). Vieux mot qui signifia Un mets composé de pois assaisonnés uniquement de sel, d'huile et de vinaigre.

SAUGRENU, UE. adj. (de *saugrenée*, nom d'un assez mauvais plat). Impertinent, absurde, ridicule. Il ne se dit que des choses. Réponse saugrenue. Question saugrenue. Il m'a tenu des discours fort saugrenus, il m'a fait des contes saugrenus.

SAUGUE. s. f. Mar. Bateau de pêcheur en usage en Provence.

SAÜL. Premier roi des Juifs, fils de Cis, dont il garda les troupeaux dans sa jeunesse, était de la ville de Gaoaa, dans la tribu de Benjamin. Un jour, en cherchant des ânesses égarées, il entra dans la maison de Samuel pour le consulter. Samuel, sollicité par les Juifs de leur donner un roi, le sacra roi d'Israël par l'ordre de Dieu, 1079 ans av. J.-C. Les commencements de son règne furent marqués par des actes de piété et d'heureux succès ; mais ensuite ayant désobéi à Dieu, il en fut abandonné et n'essuya plus que des revers. Vaincu par les Philistins à la fameuse bataille de Gelboé, il se donna la mort après avoir vu mourir tous ses fils.

SAULAIE ou **SAULSAIE.** s. f. Agric. V. SAUSSAIE.

SAULAR. s. m. Ornith. Pie-grièche du Bengale.

SAULE. s. m. (du lat. *salix*, même sens). Bot. Genre de plantes de la famille des amentacées, section des salicinées, renfermant des végétaux ligneux qui se plaisent sur les terrains aquatiques et dans les vallées profondes et humides. Le tronc des saules est presque toujours creux et pourri dans le cœur. Leurs rameaux droits portent des feuilles nombreuses, alternes et lancéolées ; les fleurs petites et peu remarquables, dioïques et placées sur des individus différents. Les espèces les plus remarquables sont le saule blanc, le saule marceau ou marsault et surtout [illegible] mètres. Il a le tronc couvert d'une écorce grisâtre et ridée ; on le taille pour l'empêcher de s'élever. Ses tiges servent à faire des perches, des treillages, des échalas, etc. ; son bois blanc rougeâtre est d'un grain fin, uni, homogène, se travaillant au tour et très-léger. Le saule marceau, qui sert aux mêmes usages que le saule blanc, est d'un bois dur, plein, susceptible d'un beau poli. Tous les bestiaux aiment son feuillage vert ou sec. Les autres espèces sont le saule osier jaune, le saule osier pourpre, le saule fragile ou cassant, le saule à feuilles d'amandier, le saule flexible, le saule hélice, le saule à feuilles de romarin, le saule cendré et le saule des sables. Allée de saules. Plantation de saules. Écorce de saule. Ruisseau bordé de saules. Les chatons de saule en fleurs exhalent une odeur agréable. Il n'est pas d'arbres qui exigent moins de soins pour la culture et qui se propagent avec plus de facilité que les *saules*. (De Morog.) Les *saules* sont doués d'une telle force de végétation qu'une simple baguette ou un piquet planté en terre, quel que soit le sens dans lequel on l'ait enfoncé, reprend et produit un arbre. (Id.)

Et le *saule* incliné sur la rive penchante,
Balançant mollement sa tête blanchissante.
(La Harpe.)

— Dans les poètes anglais, le saule est souvent rappelé comme l'emblème de l'amour malheureux, trahi. Voyez la romance du saule chantée par Desdemona, dans l'*Otello* de Shakspeare.

SAULE-PLEUREUR. s. m. Bot. Espèce du genre saule, qui croît sur les sols gras et humides, et dont on décore les pièces d'eau des jardins paysagers. Ses branches, très-longues et très-déliées, s'inclinent vers la terre, et ses feuilles sont d'un vert plus clair que celles des autres espèces. Cet arbre, d'un aspect triste et sévère, et dont les branches se penchent sympathiquement vers la terre, convient surtout au bord des tombeaux. Son aspect contraste singulièrement avec celui des cyprès dans les cimetières. L'accroissement du saule-pleureur est très-rapide, mais il n'est pas de longue durée. Il est originaire du Levant. Nous ne possédons en France que l'individu femelle, on l'appelle aussi Saule de Babylone ou saule parasol. Le *saule-pleureur* inspire une douce mélancolie quand ses rameaux pendent en longue chevelure sur le tombeau d'un ami. (L.-Deslongch.)

SAULET. s. m. Ornith. Nom vulgaire du moineau franc. ‖ Nom vulgaire du friquet.

SAULIEU. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Sémur (Côte-d'Or) ; 3,200 hab. Ville ancienne dans laquelle il y avait jadis un collége de druides et un bois sacré où l'on a récemment découvert les débris d'un temple consacré au soleil.

SAUM. s. m. Métrol. Poids d'Autriche qui se compose de 275 livres et vaut kil. 154,0030. ‖ Mesure de capacité employée à Bâle, en Suisse, pour les liquides, et valant lit. 136,5210. ‖ Mesure de capacité du canton d'Arau, valant lit. 144,0560. ‖ Mesure du canton de Berne, valant lit. 167,12. ‖ Mesure de Lucerne, valant lit. 172,3150. ‖ Mesure de Soleure, valant lit. 159,4180. ‖ Mesure de Zurich.

SAUMAISE (Claude de). Savant et laborieux commentateur, non moins versé dans les lettres que dans l'histoire, la théologie et les sciences, naquit à Sémur, en 1588, fut professeur à Leyde, après Scaliger, et mourut en 1653. Son érudition était immense ; dans les combats littéraires il était plein d'emportement et d'orgueil.

— S'emploie comme nom commun pour désigner un commentateur.

Et déjà vous croyez, dans vos rimes obscures,
Aux *Saumaises* futurs préparer des tortures. (Boileau.)

SAUMÂTRE. adj. des 2 g. (rad. *saumure*). Qui est d'un goût approchant celui de la mer. Eau saumâtre. Il y a près de Coquimbo un ruisseau qui coule à la mer, et quoiqu'on la prenne lorsqu'elle est basse, l'eau est toujours *saumâtre*. (Frézier.)

SAUMÉE. s. f. Anc. métrol. Mesure de terre qui valait environ un arpent.

SAUMERIO. s. m. Bot. Arbre du Pérou qu'on a rapporté au genre myrosperme et dont l'écorce est confondue dans le commerce avec le quinquina.

— Espèce de croton qui croît dans les hautes vallées de Quito. L'écorce et le bois du saumerio répandent en brûlant une odeur aromatique très-agréable.

SAUMIER. s. m. Harpon pour les saumons.

SAUMIÈRE. s. m. Mar. Trou pour la tête du gouvernail.

SAUMOIREAU. s. m. Hortic. Espèce de raisin des environs de Paris.

SAUMON. s. m. (du lat. *salmo*.) Ichthyol. Dans l'acception la plus étendue, Nom donné à tous les animaux de la classe des salmonés. V. ce mot.

— Particulièrement, Genre de salmonés dont les espèces sont remarquables par leurs longs voyages, leur taille assez grande et la délicatesse de leur chair. Leur première dorsale est située en avant des ventrales. Le corps est long et couvert d'écailles. Ils remontent dans les rivières pour frayer, sautent même au-dessus des cataractes, et l'on en trouve jusque dans les ruisseaux et les petits lacs des plus hautes montagnes. L'espèce nommée saumon [illegible] en grandes troupes dans les mers tempérées ou froides. Sa chair rouge, à taches irrégulières brunes, qu'il perd promptement dans l'eau douce, est lamelleuse, tendre, épaisse, d'un goût exquis, mais de digestion difficile. La pêche des saumons communs est très-importante dans les pays du Nord. Gros saumon. Petit saumon. Pêche du saumon. Saumon salé. Hure de saumon. Tranche de saumon. Plat de saumon. On estime surtout la hure du saumon. Le ventre du saumon est d'un très-bon goût, mais moins sain que le reste, à cause de la graisse dont il est chargé. Saumon au bleu. Saumon roulé, à l'irlandaise. Saumon à la génevoise. Queue de saumon grillée. Sauté de saumon. Galantine de saumon. Pâté chaud de saumon. Pâté froid ou timbale de saumon. Saumon fumé. Saumon salé. Filets de saumon fumé.

— Fond. Masse de plomb ou d'étain telle qu'elle est sortie de la fonte On met quelque-

fon des saumons de plomb pour lester un navire.

— Orfèvr. Gros morceau d'argent fondu en ovale que l'on réduit ensuite en plusieurs lingots.

SAUMONÉ, ÉE. adj. Qui a de la ressemblance avec le saumon. Se dit de certains poissons, particulièrement des truites, quand la chair en est rouge comme celle des saumons. Perche saumonée. Truite saumonée. Une sole ou un turbot valent mieux qu'une truite *saumonée.* (Brill.-Sav.)

SAUMONEAU. s. m. (diminut. de *saumon*). Petit saumon, saumon qui n'a pas encore acquis toute sa croissance. Saumoneau du Rhin. Saumoneaux à la poêle. Saumoneaux en caisse.

SAUMONELLE. s. f. Pêch. Nom vulgaire du fretin.

SAUMUR. (anciennem. *Salmurum, Salmurus;* du celt. *sal,* coupé; *mur,* roc; ville bâtie le long d'un roc coupé, au haut duquel est ou était son château). Géogr. Ch.-l. d'arr. (Maine-et-Loire), sur la rive gauche de la Loire; pop., 12,000 hab. Ville ancienne, jadis murée. Elle fut très-importante depuis Henri IV jusqu'à la révocation de l'édit de Nantes, par le grand nombre de calvinistes qui s'y étaient réunis. La position de Saumur est charmante. Il y a deux ponts, dont l'un a douze arches et 260 mètres de long.

SAUMURAGE. s. m. Action de mettre dans la saumure.

SAUMURE. s. f. (du lat. *salmuria;* rad. *sal,* sel). Sorte de substance liquide qui se dépose dans les vaisseaux où l'on a salé le poisson ou la viande, et qui, après la salaison parfaite de ces substances, est imprégnée du sel des parties volatiles et huileuses des chairs qui y ont été macérées. Saumure d'anchois. Saumure d'esturgeon. Faire de la saumure. Viande qui nage dans la saumure. Quand bien même la *saumure,* placée dans un endroit chaud et humide ou surchargée de matières lymphatiques, aurait contracté une mauvaise odeur, il serait possible de lui appliquer, comme au beurre devenu rance, la chaleur de l'ébullition, et de lui enlever sa mauvaise qualité en l'écumant. (De Morog.)

— Eau saturée de sel qu'on fait évaporer pour obtenir du sel dans les salines.

SAUMURÉ, ÉE. adj. Salé, qui a séjourné, trempé dans la saumure.

SAUMUROIS, OISE. adj. et s. Géogr. Habitant, habitante de Saumur. Un Saumurois. Une Saumuroise. Les femmes saumuroises. Les jeunes gens saumurois.

— Qui appartient à Saumur ou à ses habitants. Le pays saumurois. Mœurs, coutumes saumuroises.

— SAUMUROIS (LE). s. m. Territoire de Saumur. Le Saumurois était autrefois un petit canton de France qui formait un gouvernement militaire.

SAUNAGE. s. m. (du lat. *sal,* sel). Action de faire du sel. Faire le saunage. C'est le saunage qui fait vivre les habitants de cette ville.

— Débit, trafic de sel. Faire le saunage. S'adonner au saunage.

— *Faux-saunage.* Vente, débit du sel en fraude et contre les ordonnances. Le faux-saunage est sévèrement défendu par les ordonnances. Autrefois on condamnait aux galères pour le faux-saunage.

SAUNÉ. part. pass. du v. n. Sauner. Il est invariable.

SAUNER. v. n. 1re conj. (du lat. *sal,* sel). Faire le sel. Autrefois l'ordonnance des gabelles obligeait les propriétaires des marais à sauner suffisamment pour y trouver de quoi remplir les greniers.

SAUNERIE. s. f. (rad. *sauner*). Nom collectif qu'on donne au lieu, aux bâtiments, puits, fontaines et instruments propres à la fabrique du sel. Belle saunerie. Riche saunerie. Une saunerie où l'on fait beaucoup de sel. Il y a de belles sauneries à Salins.

SAUNIER. s. m. (rad. *sauner*). Ouvrier qui travaille à faire le sel. Bon saunier. Habile saunier.

— Celui qui débite, qui vend le sel.

— *Faux-saunier.* Celui qui vend, qui débite du sel en fraude et contre les ordonnances. Autrefois les faux-sauniers étaient punis des galères.

— Prov. et fig. *Se faire payer comme un saunier.* Se faire payer avec exactitude, avec rigueur; apparemment parce que les sauniers [illegible]

— Prov. et pop. *Il a [illegible] au saunier.* Se dit de quelqu'un qui est fort altéré et qui boit beaucoup.

SAUNIÈRE. s. f. (rad. *sauner*). Vaisseau, coffre où l'on conserve le sel. C'est ordinairement sur un des côtés de la cheminée qu'on pend la saunière, afin de s'en servir pour les usages de la cuisine.

— Ce mot est moins usité aujourd'hui que celui de *salière.*

SAUPE. s. f. (du lat. *salpa*). Ichthyol. Poisson de mer qui a quelque ressemblance avec la dorade. La saupe va d'ordinaire seule. Elle reste vers le rivage, où elle se nourrit d'algues et d'autres ordures. Elle a la chair meilleure et de mauvais goût.

SAUPIQUET. s. m. Art culin. Sauce ou ragoût qui pique, qui excite l'appétit. Bon saupiquet. Bœuf en saupiquet. Saupiquet de bœuf. Faire un saupiquet. Servir un saupiquet.

SAUPOUDRATION. s. f. (pr. *sau-pou-dra-ci-on*). Action de saupoudrer. ‖ Résultat de cette action.

SAUPOUDRÉ, ÉE. part. pass. du v. Saupoudrer. S'empl. adjectiv. Viande saupoudrée de sel.

— Mêlé de. Critique saupoudrée d'éloges.

SAUPOUDRER. v. a. 1re conj. (du lat. *sal,* sel, d'où l'on a fait en composition *sau,* et de *poudrer*). Poudrer avec du sel. Saupoudrer de la viande. Saupoudrer un aliment pour le conserver.

— Par extension, Poudrer de farine, de poivre, etc. Saupoudrer des gâteaux avec de la farine. Saupoudrer de poivre des œufs. Saupoudrer de farine la tête d'un homme. Saupoudrer de cantharides un emplâtre. Saupoudrer le sol avec de la poudre à canon.

— Fig. et fam. Mêler de, donner une teinte de. Saupoudrer un écrit d'érudition. Saupoudrer une critique de quelques éloges.

Dieu plaisant, rieur éternel,
Viens *saupoudrer* mes vers de sel.
(*L'Élève de Minerve.*)

— Ce dernier sens du mot est récent. Le précédent fut hasardé dans le dernier siècle dans cette phrase: Les athlètes se couvraient de sable et de poussière, soit en s'y roulant eux-mêmes, soit en se faisant *saupoudrer,* s'il est permis de parler ainsi, dans le lieu nommé pour cette raison [illegible]. (Burette, *Acad. des Inscr.*) ‖ Ajoutons que dans cette phrase le mot *poudrer* serait seul le terme propre, et pourtant le génie de notre langue admet plus facilement *saupoudrer,* parce qu'on a plutôt égard à la manière dont se fait l'action qu'à ses effets.

— Hortic. Couvrir légèrement de fumier. En *saupoudrant* les chicorées et les laitues, on les garantit du tort que les premières gelées peuvent faire. (La Quint.)

— SE SAUPOUDRER. v. pron. Être saupoudré. Les viandes doivent se saupoudrer de sel pour se conserver.

SAUR. adj. m. (du celt. *saur,* couleur rousse, enfumée). Qui est de couleur jaune tirant sur le brun. Le hareng saur est salé et séché à la fumée. Manger des harengs saurs. ‖ Il ne se dit qu'avec *hareng.* C'est une abréviation de *saure.*

— Prov. *Être maigre comme un hareng saur.* Être excessivement maigre. Une personne maigre comme un hareng saur. Cet homme est maigre comme un hareng saur.

SAURAGE. s. m. Fauconn. Première année d'un oiseau avant qu'il ait mué. L'oiseau croît toute l'année du saurage.

SAURAUJE. s. f. Bot. Genre de plantes renfermant des espèces propres aux deux Indes.

SAURAUJÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à la saurauje. ‖ SAURAUJÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des ternstrœmiacées, ayant pour type le genre saurauje.

SAURE. adj. des 2 g. (ét., V. SAUR). De couleur jaune tirant sur le brun. Il ne se dit guère que des chevaux. Un cheval saure. Un cheval qui a une robe saure, le pelage saure.

— Fauconn. Se dit de l'oiseau pendant sa première année où il perd son premier pennage qui est roux. Il ne se dit que des oiseaux de passage, et non des branchiers et des niais. Oiseau saure.

SAURE. s. m. Ichthyol. Poisson du groupe des salmones, facile à distinguer à son museau court et à sa gueule fendue jusque fort en arrière des yeux. Les saures sont des poissons très-voraces que l'on trouve dans la Méditerranée. Leurs couleurs sont riches et variées. Saure ordinaire. Saure galonné.

SAURÉ, ÉE. part. pass. du v. Saurer. S'emploie adjectiv. Ces harengs ne sont pas assez saurés.

SAURER. v. a. 1re conj. Faire sécher à la fumée. Saurer des harengs. On saure les harengs à la fumée.

SAURET. adj. m. Syn. de Saur. Hareng sauret. Maigre comme un hareng sauret.

SAURICHTHIEN, IENNE. adj. (ét. gr., σαῦρος, lézard; ἰχθύς, poisson). Erpét. Qui a la forme des sauriens et respire par des branchies comme des poumons. ‖ SAURICHTHYIENS. s. m. pl. Famille de reptiles.

SAURIEN, IENNE. adj. (du gr. σαῦρος, lézard). Erpét. Qui ressemble au lézard. ‖ SAURIENS. s. m. pl. Second ordre de reptiles ayant [illegible] risés par un corps allongé, couvert d'écailles ou d'une peau fortement chagrinée, le plus souvent à quatre pattes, rarement à deux pattes, et quelquefois apode; des doigts garnis d'ongles crochus; des paupières mobiles; un tympan distinct; des mâchoires armées de dents enchâssées; l'absence de métamorphoses; la queue variant de longueur. Les sauriens habitant les eaux, d'autres la terre, d'autres les lieux secs et élevés; quelques-uns peuvent se maintenir en l'air à l'aide de membranes qui remplacent les ailes. Tous ont une queue. Le sens de la vision est le plus développé chez eux. Ils sont très-voraces et se nourrissent de mammifères, d'oiseaux, de mollusques et d'insectes. Parmi ces sauriens on remarque le lézard, le crocodile, le dragon, le basilic, le caïman, le caméléon et le [illegible].

SAURI, IE. part. pass. du v. Saurir. S'empl. adj. Harengs sauris.

SAURIN (Jacques). Le plus célèbre prédicateur de l'Église française réformée, né à Nîmes en 1657, mort à La Haye en 1730. Ses sermons se distinguent par la hauteur, la sublimité des pensées, la noblesse du style, la force du raisonnement. Il ne se distingua pas moins par ses talents que par sa tolérance, sa charité et la douceur de son caractère. ‖ SAURIN (Joseph), peintre distingué, de l'Académie des sciences de Paris, d'abord ministre protestant, se convertit au catholicisme entre les mains de Bossuet. C'est lui que Rousseau accusa d'être l'auteur des vers scandaleux pour lesquels le poëte lyrique fut banni. Il mourut en 1672.

SAURIN. s. m. Hareng saur, laité et nouveau.

SAURIR. v. a. 2e conj. Techn. Verser du sauris sur les harengs pour les conserver. Saurir les harengs.

— A signifié Rendre saur, jaune; enfumer.

SAURIS. s. m. Techn. Saumure de harengs, bouillie faite avec des laitances de ce poisson.

SAURISSAGE. s. m. Action de jaunir les harengs.

SAURISSERIE. s. f. Endroit où l'on saurit les harengs.

SOURISSEUR ou **SAURISSONIER.** s. m. Celui qui saurit les harengs.

SAURITE. s. f. Erpét. Espèce de couleuvre.

SAURITIS. s. f. (du gr. σαῦρος, lézard). Bot. Un des noms anciens donnés au mouron.

— Minér. Pierre que, selon les anciens, on trouvait dans le corps d'un lézard vert.

SAUROGRAPHE. adj. et s. (ét. gr., σαῦρος, lézard; γράφω, j'écris). Celui qui décrit les sauriens ou lézards. Savant, ingénieux saurographe.

SAUROGRAPHIE. s. f. (ét., V. SAUROGRAPHE). Description ou traité des reptiles sauriens. Bonne saurographie. Saurographie bien faite.

SAUROGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à la saurographie. Traité saurographique.

SAUROLOGIE. s. f. (ét. gr., σαῦρος, lézard; λόγος, discours). Traité sur les reptiles sauriens. Savante saurologie.

SAUROLOGIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport à la saurologie. Recherches, études saurologiques.

SAUROLOGUE. s. m. Auteur d'une saurologie. Savant saurologue.

SAUROPHAGE. adj. des 2 g. (ét. gr., σαῦρος, lézard; φάγω, je mange). Zool. Qui vit de lézards et autres reptiles. Les animaux saurophages.

SAUROPHIDE. s. m. (ét. gr., σαῦρος, lézard; ὄφις, serpent). Genre de reptiles sauriens.

SAUROPHIDIEN, IENNE. adj. Se dit d'un groupe d'animaux qui renferme les sauriens et les ophidiens.

— S'emploie subst. Les saurophidiens.

SAUROTHÈRE. s. m. Ornith. Nom d'un genre d'oiseaux créé pour des espèces qui appartiennent à l'ordre des grimpeurs et à la famille des cuculidées. On l'appelle aussi *tacco.* V. COUCOU et TACCO.

SAURURE. s. m. Bot. Genre type de la famille des saururées, que l'on fait rentrer quelquefois dans celle des naïadées. Ce genre a deux seules espèces, qui croissent au continent américain.

SAURURÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble au saururе. ‖ SAURURÉES. s. f. pl. Petite famille de plantes monocotylédonées, voisine des pipéritées et des alismacées, ayant pour type le genre saururе.

SAUSARAI. s. m. Ornith. Ordre des oiseaux palmipèdes, genre du canard, famille des sarcelles.

SAUSSAIE. s. f. (du lat. *salictum* rad. *salix,* saule). Lieu planté de saules. Se promener dans une saussaie. Faire une saussaie. Contrée qui renferme de nombreuses saussaies.

SAUSSE. s. f. Orfèv. Liqueur dont les orfèvres se servent pour donner de la couleur à l'or.

SAUSSURE (Nicolas de). Agronome distingué, né à Genève en 1709, a laissé plusieurs mémoires estimés sur l'agriculture.

— SAUSSURE (Horace-Bénédict de), savant [illegible] né à Genève en 1740, obtint à 21 ans la chaire de physique et de philosophie à Genève, et la remplit avec une grande réputation pendant vingt-cinq ans. Il mourut en 1799.

SAUSSURÉE. s. f. Bot. Genre de plantes synanthérées, renfermant deux espèces que l'on trouve dans les Alpes. Saussurée des Alpes. [illegible]

SAUSSURIE. s. f. Bot. Genre de plantes établi pour placer les [illegible] à feuilles découpées, et dont le calice après la floraison est formé par les poils.

SAUSSURITE. s. f. Minér. Nom qui a quelquefois été donné au [illegible].

SAUT. s. m. (du lat. *saltus,* même sens). Action de sauter, de s'élever verticalement à une certaine distance au-dessus du sol, ou de franchir, soit en avant, soit en arrière, un espace plus ou moins étendu en décrivant une sorte de courbe parabolique. Il se dit des hommes et des animaux. Saut vigoureux. Grand saut. Petit saut. S'avancer à grands sauts. Franchir vingt semelles d'un saut. S'élancer tout d'un saut, de plein saut, d'un plein saut. Danse composée de sauts. Le saut de la carpe. Aller par sauts et par bonds. Le voyez-vous, dit le prophète Daniel, ce conquérant semblable, dans ses *sauts* hardis et dans sa légère démarche, à des animaux vigoureux et bondissants, il ne s'avance que par impétueuses saillies. (Boss.) Le *saut* vertical est plus simple et moins étendu que l'horizontal; il résulte de l'égalité des mouvements de projection en avant et en arrière qui sont imprimés au fémur et au tibia. (Montfals.) Dans le *saut* horizontal, le corps ne décrit point une ligne courbe, mais une ligne horizontale. (Id.) Rien de plus curieux que le *saut* des énormes cétacés qui bondissent au-dessus des flots, ou des légers quadrupèdes qui franchissent d'immenses distances avec la rapidité d'une flèche. (Id.)

— *Saut de carpe.* V. CARPE.

— *Saut périlleux.* V. PÉRILLEUX.

— *Saut de mouton.* V. MOUTON.

— Chorégr. Pas de ballet où l'on élève en même temps son corps et ses deux pieds en l'air pour friser la cabriole, ce qui se fait ordinairement à la fin d'un couplet et pour marquer les doubles cadences. ‖ *Saut simple.* Lorsque les jambes étant en l'air ne font aucun mouvement, soit qu'il se fasse en avant, en arrière ou de côté. ‖ *Saut battu.* Lorsque les jambes étant en l'air, les talons battent l'un contre l'autre une ou plusieurs fois. ‖ *Saut de basque.* Coupé, sauté en tournant.

— Manég. *Pas et le saut.* Air relevé qui s'exécute en trois temps: le premier est un temps de galop raccourci, ou terre à terre; le second une courbette, et le troisième une cabriole; ainsi alternativement.

— Mus. Nom de toute succession de notes qui ne se suivent pas immédiatement dans l'ordre de la gamme ascendante ou descendante. Ces successions sont proscrites lorsqu'elles donnent lieu à des intonations difficiles ou à des dissonances irrégulièrement attaquées ou résolues. ‖ *Saut régulier.* Celui qui se fait sur un intervalle consonnant. ‖ *Saut irrégulier.* Celui qui se fait sur un intervalle dissonant.

— Par exagération, *Ne faire qu'un saut de... à... ou chez...* S'élancer promptement, rapidement, tout d'un coup, d'un endroit dans un autre.

Le reste, aussi peu lu que ceux de Pelletier,
N'a fait, de chez Sercy, qu'un saut chez l'épicier.
(BOILEAU.)

— Fig. *N'aller que par sauts et par bonds.* Parler avec une vivacité déréglée, sans garder aucun ordre, aucune liaison dans son discours. Il se dit aussi en parlant des actions, de la conduite, lorsqu'elles sont précipitées et qu'elles manquent de suite.

Sa muse déréglée
Ne s'élève jamais que par sauts et par bonds.
(BOILEAU.)

— Fig. et fam. *Faire un grand saut.* Aller s'établir dans un lieu très-éloigné de celui où l'on était. ‖ Cela se dit aussi d'un homme qui, d'un petit ou médiocre emploi, parvient tout d'un coup à une place importante et réciproquement. ‖ On dit dans un sens analogue à ce dernier, *Il est monté d'un saut, d'un plein saut.*

— Fig. et fam. *Faire le saut.* Se déterminer enfin à prendre un parti, une résolution où il y a de la difficulté, du péril. On le dit ordinairement en mauvaise part. Il ne savait d'abord quel parti prendre, il hésita longtemps; enfin il fit le saut. Ce capitaliste a balancé longtemps avant de confier ses fonds à d'aussi vils industriels; enfin il a fait le saut.

— Fam. *Au saut du lit.* Au sortir du lit. Prendre quelqu'un au saut du lit. Si je ne l'avais pris au saut du lit, je ne l'aurais point vu, trouvé chez lui.

— Chute. En ce sens, il est familier. Tomber d'un troisième étage, c'est un terrible saut. Vulcain tomba du ciel sur la terre, quel saut! Quel saut que celui de Phaéton qui tomba du soleil!

— Fam. *Saut de Breton.* Chute d'un homme qu'on fait tomber par un certain tour de lutte.

— Chute d'eau qui se rencontre dans le courant d'une rivière. Le saut du Nil. Le saut du Niagara. Le saut de cette rivière est un passage bien dangereux. Le bruit des eaux au saut du Niagara s'entend fort loin.

[illegible] le moulin.

— *Faire faire le saut à une place.* La faire sauter en l'air. On a fait faire le saut à une demi-lune, à un bastion. ‖ Dans un sens analogue, on dit, *Faire faire le saut à une boutique, à un* [illegible], *c'est-à-dire les* [illegible], *les démolir.*

— Fig. *Faire faire le saut à quelqu'un.* Lui faire perdre son emploi. C'est un homme qui se croit assuré dans son emploi, mais on pourrait sans peine lui faire faire le saut.

— *Saut de loup.* Fossé que l'on fait au bout d'une allée, à l'extrémité d'un parc ou d'un jardin, pour en défendre l'entrée sans ôter, sans borner la vue.

— Action d'un étalon qui couvre, qui saillit une jument. Ne permettez pas que les étalons donnent trop de sauts aux juments.

— *De plein saut.* loc. adv. Incontinent, sans hésiter, sans balancer. Accorder de plein saut sa confiance à quelqu'un.

SAUTAGE. s. m. Comm. Action de ceux qui foulent le poisson à mesure qu'on l'a paqué dans les barils.

SAUTANT. part. prés. invar. du v. Sauter. Des enfants sautant et dansant de joie. Des écureuils sautant de branche en branche.

SAUTANT, ANTE. adj. Blas. Se dit de la chèvre et du bouc, lorsqu'on les représente en la même assiette que les lions rampants. Chèvre sautante. Bouc sautant.

SAUTE. s. f. Mar. Mot qui ne s'emploie que dans cette expression : *Saute de vent*, changement subit de plusieurs quarts dans le vent régnant. Les sautes de vent sont fréquentes dans les Antilles.

SAUTÉ, ÉE. part. pass. du v. Sauter. S'emploie adjectiv. Des pages sautées. Le fossé a été sauté de plein-pied.

— Art culin. Se dit d'un ragoût qu'on lie dans la casserole en le faisant sauter par un mouvement de la main. Rognons sautés. Poulet sauté. Pigeons sautés aux champignons. Terrine garnie de palais de bœuf sautés aux fines herbes. Filets sautés dans leur glace. Côtelettes sautées aux fines herbes, sautées aux pointes d'asperges. Ailes de cailles sautées aux truffes. Lapereau sauté.

SAUTÉ. s. m. Art culin. Sorte de ragoût. Sauté de chevreuil. Sauté de mouton. Sauté de mauviettes panées. Sauté de filets de canetons à la bourguignonne. Sauté au vin de Bordeaux. Sauté de sarcelles à la bourguignonne. Sauté de faisan à la royale. Sauté de faisan aux truffes. Sauté de pigeons au sang. Sauté de cailles au suprême. Sauté de perdreaux rouges aux truffes. Sauté de bécasses à l'allemande. Sauté de levraut. Sauté de chevreuil au vin de Champagne. Sauté d'esturgeon. Sauté de filets de saumon. Sauté de truites. Sauté d'aloses. Sauté de turbot. Sauté de filets de soles à l'italienne.

SAUTÉE. s. f. Ce que l'on franchit d'espace en un saut. La largeur du fossé est d'une sautée. En une sautée on franchit le ruisseau.

— Fig. Ils escaladent d'une *sautée* un gros raisonnement péniblement échafaudé. (Corm.)

SAUTELANT. part. prés. du v. Sauteler. Des oiseaux sautelant de branche en branche.

SAUTELANT, ANTE. adj. Qui a l'habitude de s'avancer par petits sauts, comme les pies, les écureuils, les singes qui vont de branche en branche en sautant. La pie sautelante. L'écureuil sautelant.

— On dit plus souvent Sautillant.

SAUTELER. v. n. 1re conj. Vieux mot qui signifie Sautiller, trépigner. Il est à regretter. Jà commençaient les abeilles à bourdonner, les oiseaux à rossignoler, et les agneaux à *sauteler*. (Amyot.) L'abeille *sautèle* d'une fleur à l'autre pour prendre sa petite pâture. (Est. Pasquier.)

> D'échelon en échelon, comme un linot en cage,
> Il *faisait sauteler*. (Ronsard.)

— Fig. Tressaillir, tressaillir de joie.

> Et de la sorte le charme d'une voix
> Qui tous ravis fait *sauteler* les bois.
> (Ronsard.)

— Un spirituel et gracieux écrivain moderne s'en est heureusement servi. Cela dit, il s'est enlevé sur les myrtes ni plus ni moins que ferait un petit rossignol, et *sautelant* de branche en branche entre les feuilles, est enfin monté jusqu'à la cime. (P.-L. Courier.)

SAUTELLE. s. f. Agric. Sarment que l'on couche pour regarnir une place vide. La sautelle diffère du provin en ce que cette espèce de marcotte ne s'opère que sur un sarment, au lieu que le provin se fait avec plusieurs et même avec tous les sarments d'un cep.

— Tas d'échalas qui restent pendant l'hiver dans les vignes. Relever les sautelles.

SAUTER. v. n. 1re conj. (du lat. *saltare*, même sens). Détacher son corps du sol par l'extension forte et subite des membres inférieurs, préalablement fléchis sur le bassin, soit dans le sens de la perpendiculaire, soit pour s'élancer en avant ou en arrière, à droite ou à gauche, sur quelqu'un ou sur quelque chose. Sauter sur un cheval. Sauter en selle. Sauter en croupe. Sauter de bas en haut. Sauter de haut en bas. Sauter en avant, en arrière. Sauter à droite, à gauche. Sauter à terre. Sauter dans [illegible] [illegible] par dessus un bâton. Sauter jusqu'à perdre haleine. Sauter à cloche-pied, à pieds joints. Sauter d'une maison à une autre. Sauter au travers d'un cercle. Sauter de branche en branche. Ne faire que danser et sauter. Les sauvages expriment leur joie en sautant.

— Se dit également des animaux. Cheval qui saute. Un lion, un tigre, une panthère qui saute sur sa proie. La puce saute deux cents fois la hauteur de son corps par la force élastique d'un petit ressort. Les sauterelles sautent et volent. Les singes, les écureuils sautent de branche en branche. Beaucoup d'oiseaux sautent au lieu de marcher. Lorsque les corbeaux se posent à terre, ils marchent et ne sautent point. (Buff.) Lorsqu'il veut s'amuser, il s'élance [illegible] les vaches et les [illegible] sur leur dos. (Id.) À un signe de son maître, il avait *sauté* de la crevasse sur la plate-forme, et sa gueule me retenait puissamment par les basques de mon habit. (V. Hugo.)

> ... À la cour du lion
> Apprenez-moi comment on entre.
> Le singe dit : C'est en sautant ;
> Le sansonnet : C'est en chantant ;
> Ou bien, dit le serpent, en marchant sur le ventre.
> (Arnault.)

— Se dit même des corps inanimés. Les corps qui se meuvent sur une pente roulent et sautent.

> On écoute : un corps lourd dégringole en sautant,
> La vue après l'oreille en est bientôt troublée.
> (F. de Neufchateau.)

— Se porter vivement vers quelque chose. Sauter à la gorge de quelqu'un. Sauter au collet. Sauter sur ses pistolets. Sauter à ses armes. Sauter sur quelqu'un. Sauter au visage de quelqu'un. Il sauta sur la mèche enflammée, mais il n'était plus temps. ‖ *Sauter aux yeux de quelqu'un*. Vouloir les lui arracher. Cette femme est capable de vous sauter aux yeux.

— Fig. *La chose saute aux yeux.* Elle est évidente, elle s'aperçoit sans peine. Qualités, défauts qui sautent aux yeux. La perfidie de cette créature saute aux yeux. Vous n'avez qu'à regarder, cela saute aux yeux.

— *Sauter au cou de quelqu'un.* L'embrasser avec empressement.

— Passer d'un état à un autre tout différent. Sauter de la mamelle à l'âge de raison.

— Passer d'une place, d'un grade à un autre plus élevé, sans passer par ceux du milieu. Sauter du grade de sergent à celui de lieutenant. Sauter de cinquième en troisième.

— Passer subitement d'une chose à une autre qui est différente de la première, qui n'a point de liaison avec elle. Sauter d'une page à une autre. Sauter d'une idée à une autre. C'est faire preuve de légèreté que de sauter d'une matière à une autre dans la conversation.

— Mar. Changer subitement, passer brusquement d'un point à un autre. Le vent a sauté du nord à l'ouest. Le vent, qui était nord-ouest, a sauté au nord-est. Les vents du nord-est ayant *sauté* à est-nord-est nous auraient empêchés de doubler l'île une demi-heure plus tard. (Froz.) ‖ On dit de même, Le temps fut très-rude, et les vents sautèrent tellement de rumb en rumb, qu'en dix horloges ils firent le tour de la boussole.

— Fam. *Sauter à bas de son lit.* Descendre de son lit avec précipitation.

— Fig. et fam. *Reculer pour mieux sauter.* Céder, temporiser pour mieux prendre ses avantages. ‖ *Sauter aux nues.* S'impatienter, se mettre en colère. ‖ On dit dans un sens analogue, *Sauter au plancher*. Vous me feriez sauter au plancher, tant vos raisonnements sont absurdes. ‖ *Sauter de branche en branche.* Passer brusquement et sans transition d'un sujet à un autre.

— Se dit des choses que l'explosion d'une mine ou d'un amas de poudre détruit, renverse, brise et fait voler en éclats. Le bastion sauta. Le vaisseau sauta. L'arsenal a sauté. Ce pont a sauté.

— *Faire sauter un vaisseau, un bastion.* Mettre le feu aux poudres. Il fit sauter son vaisseau pour ne pas se rendre à l'ennemi.

— Fig. et fam. *Faire sauter un mauvais lieu, une maison de jeu*, etc. Fermer un mauvais lieu, une maison de jeu. Cette maison de jeu nous porte un grand préjudice, il faut la faire sauter. ‖ *Faire sauter la terre, la charge de quelqu'un.* Le contraindre par voie de justice à la vendre, à s'en défaire. ‖ On dit dans le même sens, Cet acte d'extravagance lui coûte cher, sa place en a sauté. ‖ *Faire sauter quelqu'un.* Lui faire perdre son emploi, sa place. À force de dénoncer cet employé, on l'a fait sauter. N'en dites rien, vous le feriez sauter. ‖ *Faire sauter des bouteilles.* Boire des bouteilles de vin. Dans ce repas, chaque convive fit sauter cinq bouteilles. ‖ *Faire sauter la banque.* Aux jeux de hasard, Gagner tout l'argent du banquier. ‖ *Faire sauter la cervelle à quelqu'un.* Lui casser la tête d'un coup de pistolet ou autrement. ‖ *Faire sauter la tête à quelqu'un.* Lui trancher la tête. ‖ *Faire sauter un œil hors de la tête.* Porter un coup qui fait sortir un œil hors de la tête. ‖ *Faire sauter la bille.* En termes de billard, Faire tomber la bille en jouant hors de la table du billard. ‖ *Faire sauter la coupe.* Rétablir avec dextérité un jeu de cartes dans le même état où il était avant qu'on eût coupé. ‖ *Faire sauter un lapin, un poulet*, etc. Les escamoter avec dextérité.

SAUTER. v. a. Franchir d'un saut. Sauter une muraille. Sauter une barrière. Sauter un [illegible] fossé. Sauter un ruisseau.

— Fig. Omettre, passer quelque chose, particulièrement en lisant, en transcrivant ou en racontant. Sauter un feuillet. Sauter une page. Sauter une phrase. Sauter une ligne. Sauter un mot.

> Je saute vingt feuillets pour en trouver la fin,
> Et me sauve avec peine à travers le jardin. (Boileau.)

— Loc. *Faire sauter le bâton.* Obliger quelqu'un à faire une chose pour laquelle il a de la répugnance. Il ne voulait pas épouser cette fille, mais on lui a fait sauter le bâton. ‖ *Sauter le fossé, le pas.* Prendre un parti hasardeux, après avoir longtemps balancé. Puisque les Anglais veulent nous forcer à *sauter le fossé*, nous le sauterons. (Napol.) ‖ *Sauter à pieds joints par dessus quelque chose.* Faire une chose sans s'embarrasser des obstacles, des considérations contraires. Je lui ai dit qu'en quittant Paris pour le suivre, j'avais *sauté* à pieds joints sur toutes les chances, celle de Sainte-Hélène n'avait rien qui dût la faire excepter. (Le comte de Las-Cases.)

— En termes de haras, Saillir, couvrir. Cet étalon a sauté tant de juments.

— Art culin. Lier un ragoût dans la casserole en le faisant sauter par un mouvement de la main. Faire sauter un lapin, des pigeons. Sauter des filets.

SAUTEREAU. s. m. Luth. Petite pièce de bois garnie d'une languette de plume, qui, en sautant par le mouvement de la touche, fait sonner la corde d'un clavecin, d'une épinette. Sautereau d'une épinette, d'un clavecin. Il y a autant de sautereaux que de cordes.

— Artill. Pièce d'artillerie qui n'est pas renforcée sur la culasse, et qui est moins propre que les autres à tirer juste.

SAUTERELLE. s. f. (du mot *sauter*, parce que ces animaux s'avancent par sauts). Entom. Genre d'insectes de l'ordre des orthoptères, famille des sauteurs, tribu des locustaires. Ces insectes, qu'on trouve fréquemment dans les prairies, sautent assez loin à l'aide de leurs pattes postérieures, qui sont beaucoup plus longues que les autres. Les mâles font entendre un bruit, une sorte de chant, qui est toujours produit par le frottement des élytres l'une contre l'autre. Les femelles déposent leurs œufs dans la terre ; elles en pondent une assez grande quantité à la fois, rassemblés dans une membrane mince. Les larves qui sortent de ces œufs ne diffèrent de l'insecte parfait que parce qu'elles n'ont ni élytres ni ailes. Sous leurs différentes formes, les sauterelles se nourrissent d'herbes et mangent beaucoup. Outre leur mode de progression par sauts, ces animaux ont aussi la faculté de voler fort haut et très-loin. Les sauterelles étrangères à l'Europe ont des formes singulières : leurs élytres ressemblent aux feuilles de différents arbres. Les ravages occasionnés par une espèce de sauterelle connue sous le nom de *criquet* sont fameux. Les pays orientaux y sont surtout exposés. Ces sauterelles arrivent en corps d'armée innombrable, de manière qu'elles cachent la lumière du soleil comme le pourrait faire un gros nuage. Elles dépouillent la campagne de sa verdure et la rendent presque nue. Elles quittent quelquefois l'Arabie et la Tartarie, lieux de leur berceau, se rassemblent par essaims, émigrent, et viennent porter la désolation et la misère jusqu'en Europe. La Providence oppose ordinairement un grand nombre d'ennemis à des insectes aussi redoutables : un vent et une pluie froids, une tempête, peuvent en détruire des millions en un instant ; les renards, les cochons, les oiseaux, les lézards et les grenouilles, en dévorent une grande quantité. Ils se font eux-mêmes une guerre cruelle. Des peuples de l'Arabie, ceux de quelques autres contrées de l'Orient, en font des provisions qu'ils conservent précieusement pour parer aux époques de disette. La sauterelle émigrante. La sauterelle linéole. Les sauterelles à ailes bleues, à ailes rouges. La sauterelle verdâtre.

— Chass. Un des pièges que l'on tend aux petits oiseaux.

— Entom. *Sauterelle chenille.* Nom donné par quelques auteurs à une espèce de chenille. ‖ *Sauterelle écumeuse.* Larve du cercope écumeux. ‖ *Sauterelle puce.* Petite cicadelle ou tettigone qui se trouve sur les sommités des feuilles de luzerne, et qui y produit par l'extravasion de la sève des masses d'écume au milieu de laquelle vit sa larve.

— Moll. *Sauterelle de mer.* La squille mante.

— Techn. Nom donné par les charpentiers et les tailleurs de pierre à un instrument de bois composé de deux règles mobiles assemblées par un bout comme la tête d'un compas, et propres à prendre l'ouverture de toutes sortes d'angles rectilignes. ‖ *Sauterelle graduée.* Celle qui a autour du centre de ses bras un demi-cercle gravé et divisé en 180 degrés. Elle sert principalement à mesurer les angles avec ses deux angles, comme un compas de proportion.

SAUTE-RUISSEAU. s. m. Petit clerc chargé des courses dans une étude d'avoué, de notaire. Un saute-ruisseau. ‖ Pl., des *saute-ruisseau*.

SAUTEUR, EUSE. adj. et s. Celui, celle qui saute. Bon sauteur. Grand sauteur. Souplesse de sauteur. Vous êtes meilleur sauteur que moi. Un bon sauteur franchirait aisément ce fossé. Le polatouche et le phalanger volant, quoique dépourvus d'ailes véritables, franchissent, en [illegible] aucun animal sauteur. (D'Orbigny.)

— Particulièrement, Celui, celle dont la profession est de faire des sauts et des tours de force. Les sauteurs et les baladins. Les sauteurs de corde.

— Fig. et fam. Homme d'un caractère équivoque et qui se vante ridiculement.

— Manég. Cheval dressé à exécuter les différents sauts, et qu'on fait monter aux personnes qui apprennent l'équitation. Ce sauteur fait des sauts bien hauts et bien soutenus, avec justesse et de même cadence. ‖ *Sauteur en liberté.* Cheval à qui on fait faire le saut en appuyant le poinçon ou en croisant la gaule par derrière.

— Zool. Se dit des animaux dont la progression s'effectue par sauts. Tels sont les gerboises, une antilope parmi les mammifères, un sphénoïde parmi les oiseaux, un reptile du genre gecko, un cyprin et un exocet parmi les poissons. ‖ Division des insectes orthoptères.

SAUTEUR. s. m. Ornith. Oiseau du Paraguay qui a l'habitude de se placer à la cime d'un petit buisson d'où il saute verticalement assez haut, et se laisse ensuite retomber avec précipitation au même endroit.

— Mamm. Nom d'une race française de moutons à laine fine, qui est recherchée sur les montagnes du centre.

— *Sauteur des rochers.* Espèce d'antilope.

— Erpét. *Sauteur à la poitrine.* Nom donné au gecko à tête plate de Madagascar, à cause de la propension qu'il a de s'élancer sur la poitrine des hommes qui l'approchent, et de la force avec laquelle il s'y cramponne.

SAUTEUSE. s. f. Sorte de danse. Danser la sauteuse.

SAUTILLAGE. s. m. (pr. *sau-ti-ia-ge*). Action de sautiller, de sauter à petits sauts. Cette danse n'est qu'un sautillage. La marche de cet enfant n'est qu'un sautillage continuel. Dans la parodie de l'opéra d'*Achille et Déidamie*, la danse est critiquée du côté du *sautillage* continuel que le mauvais goût y a introduit. (*Mercure.*)

SAUTILLANT. part. prés. invar. du v. Sautiller. Qui sautille. Des enfants sautillant de joie.

SAUTILLANT, ANTE. adj. (pr. *sau-ti-iant*) Qui ne fait que sautiller, dont la nature est de sautiller. Les enfants sont naturellement sautillants.

— Fig. L'Italien roule dans ses syllabes sonores le frissonnement de ses oliviers, le roucoulement de ses colombes, et le murmure *sautillant* de ses cascatelles. (Ch. Nod.)

SAUTILLEMENT. s. m. Action de sautiller, d'avancer en faisant de petits sauts. Sautillement continuel. Sautillement des oiseaux. Aller par sautillement.

SAUTILLER. v. n. 1re conj. (pr. *sau-ti-ié* ; dimin. de *sauter*). Sauter à petits sauts, avancer, progresser à petits sauts. Sautiller au lieu de marcher. C'est seulement dans les danses comiques que l'on peut sautiller. Ces oiseaux ne courent pas en *sautillant* comme les autres fauvettes. (Buff.) Cet oiseau, posé à terre, ne marche qu'en *sautillant*, comme je l'ai remarqué, mais il s'y pose rarement, et quand cela serait prouvé de fait, il serait facile de le juger ainsi d'après ses pieds très-courts et ses cuisses encore plus courtes. (Id.) Ils montent en *sautillant* de branche en branche ; parvenus à la cime de l'arbre, leur résolution chancelle, leurs ailes déployées et tremblottantes n'osent se hasarder dans le vide des airs. (Deleuze.) Le lièvre sort en *sautillant* du champ de blé. (Id.) Quel charme de voir *sautiller* ces feuilles à la clarté de la lune ! (Gessner.)

— Fig. Changer souvent et brusquement de sujet dans la conversation ; n'observer aucune liaison dans ses discours, dans ses écrits. Son raisonnement n'a aucune suite, il ne fait que sautiller. Vous ne faites que sautiller d'une chose à une autre. On ne saurait suivre ce que vous dites, vous ne faites que sautiller.

SAUTOIR. s. m. (du lat. *saltare*, sauter). Nom que l'on donna dans l'origine à une pièce de harnais de chevalier qui était attachée à la selle de son cheval. Le sautoir servait au chevalier d'étrier pour sauter sur son cheval.

— Figure que présentent deux ou plusieurs objets disposés de manière à imiter une croix de Saint-André, ✕. En ce sens, il ne s'emploie que dans la locution adverbiale *en sautoir*. Deux ossements en sautoir. Deux épées en sautoir. Placer deux bâtons en sautoir.

— Se dit particulièrement en parlant d'armoiries. Le sautoir est une pièce honorable de l'écu faite en forme de croix de Saint-André. Sa largeur ordinaire est le tiers de l'écu quand elle est seule. Sautoirs alisés. Sautoirs en nombre. Sautoirs chargés. Sautoirs accompagnés, engrêlés, endenchés, échiquetés. Sautoirs de pannes.

— Fichu que les dames jettent autour de leur cou et croisent sur leur poitrine. Un sautoir de soie, de cachemire.

— *Porter un ordre en sautoir.* En porter le ruban, le cordon en forme de collier tombant en pointe sur la poitrine.

— *Porter quelque chose en sautoir.* Le porter sur le dos à l'aide de deux bretelles ou cordons qui se croisent sur la poitrine, ou même à l'aide d'une seule bretelle ou d'un seul cordon qui passe de droite à gauche ou de gauche à droite. [illegible] Placer un morceau de lapereau dans le sautoir.

SAUVAGE. adj. des 2 g. (du lat. *sylvaticus*, rad. *sylva*, forêt). Qui habite les forêts. Il se dit particulièrement de certains animaux qui vivent dans les bois, qui se tiennent dans les déserts, dans les lieux éloignés des fréquentations des hommes. Pays rempli d'animaux sauvages. Les cerfs, les daims, les chevreuils sont des bêtes sauvages. Le serval est un joli quadrupède, mais *sauvage* et vorace. (L. Ardant.)

— Farouche, qui s'effarouche facilement. Le rollier est plus *sauvage* que le geai et la pie. (Buff.) L'aspect de la panthère est *sauvage*. (L. Ardant.)

— Qui n'est point apprivoisé. En ce sens il s'oppose à Domestique, en parlant des animaux. L'Angleterre renferme plus d'animaux domestiques que d'animaux sauvages. Canard sauvage. Chien sauvage. Chat sauvage. Il y a des che-

vaux sauvages qu'on a de la peine à dompter. Les chats domestiques deviennent sauvages quand ils sont près des garennes. Les animaux sauvages fournissent une meilleure nourriture que les domestiques. L'exercice, le mouvement continuel dans lequel ils sont, contribuent à exalter leurs principes; leur chair est plus ferme, d'un goût plus relevé, et en même temps plus saine. Le chat *sauvage* ne serait pas mal nommé le tigre anglais. (L. Ardant.)

— Par analogie, s'applique aux hommes qui vivent dans les bois, presque sans religion, sans lois, sans habitation fixe, et s'oppose à Civilisé. Peuple sauvage. Tribu sauvage. Les peuplades sauvages qui habitaient l'Amérique. L'homme *sauvage* parle comme l'homme policé. (Buff.)

— En ce sens, il est souvent employé substantivement. Les sauvages de l'Amérique. Les sauvages vivent de chasse ou de pêche. Les sauvages qui gardent des troupeaux ne sont plus des sauvages; ils deviennent des barbares et marchent vers la civilisation. Les sauvages vivent dispersés, retirés dans les bois et les montagnes; les barbares se réunissent souvent et vivent sous un chef qui les a soumis. Les Sibériens, les Ostiaques, les Samoyèdes, qui sont vers la mer Glaciale, sont des *sauvages*. (Volt.) Les *sauvages*, très-insensibles au grand spectacle de la nature, très-indifférents pour toutes ses merveilles, n'ont été saisis d'étonnement qu'à la vue des perroquets et des singes. (Buff.)

Sauvages, nous sommes Français,
Prenez pitié de notre gloire. (Béranger.)

— Fig., dans un sens moral. Qui se plaît à vivre seul, qui évite la fréquentation des hommes. C'est un homme fort sauvage. Ce jeune homme est encore sauvage. Cette femme est trop sauvage.

— En ce sens il est aussi substantif. C'est un sauvage qui ne se montre jamais dans le monde. Cet homme est un sauvage; ce n'est qu'avec peine qu'on peut arriver jusqu'à lui. Je m'étais imaginé que vous étiez un *sauvage* qu'on ne pouvait apprivoiser. (St-Evrem.)

— Farouche, qu'on ne peut adoucir, ni civiliser, ni gagner par la raison. Esprit sauvage. Une âme sauvage. Un procédé honnête peut apprivoiser les esprits les plus *sauvages*. (Bell.) Souvent dans la solitude on contracte une humeur *sauvage*; à force d'être loin des hommes on oublie l'humanité. (Fléch.) Rome a eu des commencements rudes et *sauvages*, mais à la fin on y a vu toute la politesse des Grecs. (Id.) Il faut avoir l'esprit noirci de mélancolie pour mener une vie *sauvage* et se tenir toujours dans l'obscurité. (Id.) Les savants de profession ont dans leurs manières je ne sais quoi de *sauvage* et de grossier. (Bell.) D'une vertu *sauvage* on craint le dur empire. (Corn.) Ce chagrin philosophe est un peu trop *sauvage*. (Mol.)

Je ne suis point du tout pour ces prudes *sauvages*
Dont l'honneur est armé de griffes et de dents.
(Molière.)

Pourquoi cette vertu *sauvage*
Qui court à l'hôpital et n'est plus en usage? (Boil.)

— Extraordinaire, contre l'usage. Une façon de parler sauvage. Un procédé sauvage.

— Se dit aussi des productions du règne végétal, et signifie Qui vient naturellement, sans greffe, sans culture, dans les champs. Les plantes sauvages. Pommes sauvages. Pommier sauvage. Prunes sauvages. Figues sauvages. Où est le temps où nos aïeux sautaient de joie quand ils avaient trouvé quelque prunier *sauvage* sur les rivages de la Loire? (B. de St-P.) || *Chicorée sauvage*. Espèce de chicorée verte et amère que l'on ne laisse pas de cultiver dans les jardins. || *Goût sauvage*. Goût âpre et désagréable. Se dit particulièrement de la saveur, du goût des fruits qui n'ont pas été entés pour les rendre doux. Trouver à quelque chose un goût sauvage. Avoir un goût sauvage. || *Huile sauvage*. Huile qui a un petit goût amer, ce qui ne la rend que meilleure.

— Par extens. Inculte, inhabité. Site sauvage. Nature sauvage. Aspect sauvage. Lieu sauvage. Pays sauvage. Ile sauvage.

— Chateaubriand a dit, dans un sens analogue, *Mer sauvage*. Le drapeau français flottait sur notre tête, tandis que nous regardions une mer *sauvage* et les côtes sombres de l'île de Terre-Neuve. (Chateaub.)

— Fig. et pop. *Feu sauvage*. Sorte de gale qui vient quelquefois au visage des enfants. Avoir du feu sauvage. Le feu sauvage donne à cet enfant un aspect repoussant.

— Ce mot a quelquefois pour féminin correspondant *sauvagesse*. V. SAUVAGESSE.

[illegible] Mar. Action par laquelle on sauve les marchandises après un naufrage, ou celles qu'on trouve après les avoir jetées. Frais de sauvage. || On dit mieux *sauvetage*.

SAUVAGEON. s. m. (dimin. de *sauvage*). Agric. Nom d'un jeune végétal ligneux provenant de graines d'un arbre fruitier sauvage, ou venu sans le secours de l'industrie humaine, sur lequel on se propose de greffer d'autres espèces, ou des variétés plus utiles ou plus agréables sous le double rapport du nombre et de la durée des fleurs, de la quantité et de la qualité des fruits. Sauvageon de belle venue. Greffer sur sauvageon. Greffer un sauvageon.

— Nom que les pépiniéristes et les jardiniers donnent aussi au jeune arbre qu'ils ont obtenu de la graine d'un arbre franc.

Observez. . . . .
Comment des *sauvageons* civilisant les tiges
L'art corrige leurs fruits, leur prête des rameaux.
(Delille.)

— Fig. Se dit des personnes, des bâtards.

Vous faites le plongeon,
Petit noble à nazarde, enté sur *sauvageon*. (Regnard.)

SAUVAGERIE. s. f. Manières, mœurs, habitudes sauvages. Il est d'une sauvagerie extrême. Sa sauvagerie augmente de jour en jour. Elles ont toute la niaiserie, la *sauvagerie*, la grossièreté que peut donner une mauvaise éducation. (Mme de Genl.)

— Philos. La période de l'histoire du genre humain pendant laquelle les hommes ont vécu dans l'état de sauvages. || Cet état même. Il faut distinguer la sauvagerie de la barbarie.

— S'est dit quelquefois d'une maison de campagne fort retirée. Habiter une sauvagerie.

SAUVAGES (François Boissier de). Célèbre médecin, né en 1706, devint professeur royal de médecine et de botanique à l'université de Montpellier. Il mourut en 1767, laissant des ouvrages de médecine fort estimés.

SAUVAGÈSE ou **SAUVAGÉSIE.** s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des frankeniacées. Ce sont de petites plantes ligneuses à feuilles simples, portées sur de courtes pétioles, chez qui les fleurs, blanches, roses ou légèrement violacées, donnent naissance à une capsule renfermant des graines très-petites, disposées sur deux rangs. Ces plantes habitent l'Amérique équatoriale. Toutes sont mucilagineuses. On les emploie comme pectorales, et on les mange en guise de salade.

SAUVAGESSE. s. f. Femme sauvage. Une sauvagesse. Les quatre chefs et la *sauvagesse* d'une des nations illinoises furent présentés par leurs conducteurs et interprètes à la compagnie des Indes, dans le temps que l'assemblée de l'administration allait se tenir. (*Merc. de Fr.*) Un petit Français poudré et frisé comme autrefois, habit vert pomme, veste de droguet, jabot et manchettes de mousseline, en me parlant des Indiens, me disait toujours : Ces messieurs et ces dames *sauvagesses*. (Chateaub.) Ce mot n'est guère usité aujourd'hui que par dérision.

SAUVAGIN, INE. adj. Se dit du goût, de l'odeur de certains oiseaux de mer, d'étang, de marais. Goût sauvagin. Odeur sauvagine.

— substantiv. au masc. Se dit pour Goût sauvagin, odeur sauvagine. Sentir le sauvagin.

— Fig. Pour doucement polir et défricher le *sauvagin* de notre langue. (Nic. Pasq.)

SAUVAGINE. s. f. Ornith. Nom collectif des oiseaux de mer, d'étang et de marais, qui ont le goût sauvagin. Pays rempli de sauvagine.

— Odeur de ces oiseaux. Sentir la sauvagine.

— Comm. Peau de quelques bêtes sauvages dont on fait des fourrures communes. Trafiquer de sauvagine.

SAUVÉ, ÉE. part. pass. du v. Sauver. S'emploie adjectiv. Qui est mis hors de danger, qui a évité tout péril, qui a été mis en sûreté. Cependant, quand je vous ai vu nager vers nous, il m'a semblé que nous étions *sauvés*. (Alph. Karr.) Je te tiens enfin! Tu étais *sauvé*, j'étais perdu, et c'est toi qui rentres volontairement dans la gueule du caïman. (V. Hugo.) Qu'un déplorable reste à peine fut *sauvé*. (Rac.)

Et votre cœur du moins, sans trop de résistance,
De vos États sauvés donne la récompense. (Volt.)

— Qui a fait son salut éternel. Il est sauvé, il est avec Dieu. Qui persévérera jusqu'à la fin sera *sauvé*. (Fléch.) Elle périssait dans la richesse et dans le repos; elle ne se souvenait plus de la croix; la croix a reparu, elle sera *sauvée*. (Chateaub.)

— *Sauvé de*. Les plaines fertiles étaient en proie à des sauvages qui ne savaient pas les cultiver, tandis que sur les crêtes arides des monts habitait un autre monde, qui avait *sauvé* comme d'un déluge les restes des arts et de la civilisation. (Chateaub.) Moïse ayant été *sauvé* des eaux d'une manière si miraculeuse, et étant élevé dans la maison de Pharaon. (Le Maistre de Sacy.) Comme un homme *sauvé* du naufrage sur un rocher, je contemple de ma solitude les orages qui frémissent dans le reste du monde. (D. de St-P.)

Ce seul coin de la terre est *sauvé du naufrage*;
Le Dieu qui le protège en écarte l'orage. (Mass.)

— *Fig. Sauvé de.*

Non, non, d'un tel péril avoir été *sauvée*,
Au bonheur le plus grand c'est être réservée. (Piron.)

— *Sauvé par*. L'ambitieux verrait avec moins [illegible] mains, que *sauvées* par les lumières d'un autre. (Mass.)

Ce sujet zélé. . . . .
Par qui la Perse avec moi fut *sauvée*. (Rac.)

Je sais qu'Œdipe est votre époux,
Je sais qu'il en est digne, et, malgré sa jeunesse,
L'empire des Thébains, *sauvé* par sa sagesse... (Volt.)

SAUVEGARDE. s. f. (du fr., *sauf*, et de *garde*). Protection accordée par celui qui en a le droit, par un souverain, une autorité quelconque.

— Lettres accordées à quelqu'un pour l'exempter de loger des gens de guerre. Donner, accorder une sauvegarde. Demander, obtenir une sauvegarde. Sortir en vertu d'une sauvegarde.

— Détachement, garde qu'un général ou autre chef militaire envoie dans un lieu pour le garantir du pillage. || Titre, écrit par lequel une sauvegarde est accordée.

— Fig. Personne ou chose qui sert de garantie, de défense contre un danger qu'on redoute. Servir de sauvegarde à quelqu'un. Etre la sauvegarde de quelqu'un. Se mettre sous la sauvegarde de quelqu'un. Son innocence lui servit de sauvegarde contre la fureur des assassins. La politesse dans les souverains est une *sauvegarde* contre la familiarité. (Prince de Ligne.)

— Mar. Tout cordage placé pour garantir les matelots de tomber. La corde qui sert à marcher en sûreté sur le mât de beaupré est une sauvegarde. || *Sauvegardes du gouvernail*. Gros cordages placés de chaque côté du gouvernail pour le retenir en cas que quelque accident le fasse sauter hors de ses ferrures.

SAUVEGARDE. s. m. Erpét. Deuxième division du genre monitor, renfermant des reptiles distingués par l'absence de crêtes caudales; une queue comprimée et des dents qui finissent par devenir rondes dans le fond de la bouche. L'espèce la plus remarquable est le grand sauvegarde d'Amérique, qui se trouve dans l'Amérique du Sud, et vit sur terre et dans les eaux. Il se nourrit de reptiles, d'insectes et d'œufs. On le reconnaît facilement à son corps noir en dessus et orné de lignes transverses, de petits points ou de taches jaunes, à son ventre jaune, et à sa queue colorée de bandes alternatives de noir et de jaune.

SAUVEGARDÉ, ÉE. part. pass. du v. Sauvegarder. S'empl. adjectiv. Il croyait qu'à trente ans il était *sauvegardé* des passions du cœur. (L. Gozlan.)

SAUVEGARDER. v. a. 1re conj. (rad. *sauvegarder*.) Prendre sous sa sauvegarde; protéger, au propre et au figuré. Le principe de la Ligue *sauvegarda* la foi des peuples. (*Hist. de la Ste-Union.*)

SAUVEMENT. s. m. Vieux mot qui signifia Salut.

— Féod. Droit du vingtième de la récolte du blé et du vin, que les vassaux payaient à leur seigneur pour l'entretien des murailles du bourg.

— Mar. État d'un navire arrivé heureusement à sa destination.

SAUVER. v. a. 1re conj. Rendre sain et sauf. Sauver un malade. Sauver des pestiférés.

— Particulièrement, sauver d'une mort imminente. Après avoir *sauvé* l'intéressante Virginie, j'échappe modestement à sa reconnaissance. (X. de Maistre.) La main qui l'a sauvé le *sauvera* toujours. (Racine.) Mais [illegible] qu'il m'a *sauvé*, quel qu'il soit, il n'importe. (Id.) Mon père, en me *sauvant*, ordonne que j'expire. (Id.) J'ai vu lever son bras; j'ai couru la *sauver*. (Id.) Le bras qui *sauva* nos aïeux. (Id.)

— Garantir, tirer du péril, mettre en sûreté. Sauver une armée. Sauver sa famille. Sauver un État. Sauver une ville, une province. Quand Dieu voulut *sauver* la ville de Béthulie. (Boss.) Une main si habile eût *sauvé* l'État, si l'État eût pu être *sauvé*. (Id.) L'évêque de Paris, au IXe siècle, en *sauvant* par son courage la capitale de la France, empêcha peut-être la France entière de passer sous le joug des Normands. (Chateaub.)

— En termes de guerre, Empêcher après une défaite que les débris d'une armée ne tombent entre les mains des ennemis. Sauver une armée. Merci voit sa perte assurée, ses meilleurs régiments sont défaits; la nuit *sauve* les restes de son armée. (Boss.) Lorsqu'il *sauvait* les restes des troupes battues à Mariendal. (Fléch.) Les uns sont morts; la fuite a *sauvé* tout le reste. (Rac.) Cet homme puissant qui *sauvait* le peuple d'Israël. (Fléch.) Ils se présentent à la porte derrière laquelle étaient retranchés les gardes du corps : Ouvrez! leur crient-ils; les gardes françaises n'ont pas oublié qu'à Fontenoi vous avez *sauvé* leur régiment. On ouvre et on s'embrasse. (Thiers.) La Fayette, après avoir *sauvé* les gardes du corps, vole au château, et y trouve ses grenadiers qui s'y étaient déjà rendus. (Id.)

— Avec un nom de choses pour régime. Sauver un navire. Sauver les marchandises. L'incendie a tout dévoré, on n'a pas même pu sauver les objets les plus précieux.

Que sert tout l'or que Neptune a *sauvé*?
Je perds Phrosine; on m'a tout enlevé. (Bernard.)

A peine il est vainqueur qu'il court à son ami,
Ah! quel bonheur pour moi d'avoir *sauvé* sa vie.
(Fresnay.)

Il me serre la main et de joie il s'écrie :
Je rends grâces au ciel d'avoir *sauvé* ta vie.
(V. Bally.)

[illegible] gime. Sauver la vertu. Sauver l'honneur de quelqu'un. Des écueils de la cour (il) a *sauvé* sa vertu. (Boil.) *Sauvons* de cet affront mon nom et ma mémoire. (Rac.)

— Fig. Inventer des adoucissements quand la loi est claire, est précise, ce n'est pas *sauver* la règle mais nos passions. (Mass.)

— Procurer le salut éternel à. Ne soyez pas de ceux qui ne songent à *sauver* leurs âmes que lorsqu'ils sont en danger de perdre leur corps. (Boss.) Dieu *sauve* Madame par le même coup qui nous instruit. (Id.) Il met tout en œuvre pour *sauver* ses semblables. (Mass.) Jésus-Christ a *sauvé* l'homme, et vous le perdez. (Id.) *Sauvez*, Seigneur, *sauvez* Israël, en *sauvant* ceux qui le régissent. (Id.) Souvent le prince s'égare et se perd par la même voie qui aurait *sauvé* le sujet. (Id.)

— Etre un moyen de salut pour. Qu'importe que cette comparaison soit indigne de Dieu, pourvu qu'elle nous effraye, et qu'en nous effrayant elle nous *sauve*. (Boss.)

Seulement leur vieux coq, qu'avaient *sauvé* ses ailes,
Ne reconnaissait plus ses amantes nouvelles. (Del.)

— *Sauver de*. Dieu, qui par sa bonté m'a *sauvé* de ce pas-là, me sauvera de bien d'autres. (Chateaubr.) Elles ont fait plus, elles nous ont *sauvés* de nos propres résolutions. (Id.) C'est là que le *sauvant* de l'Arabe, il prodigua à cet inconnu la nourriture qu'il se refuse à lui-même. (Id.) Il a *sauvé* son pays des désordres de la guerre. (Fléch.) Il marquait les routes qui pouvaient *sauver* du naufrage. (Id.)

Le jeune cavalier dont l'importun appui
Des flots l'avait *sauvée*, et c'était Pamill.
(F. Bally.)

Je t'ai vu......
Toujours de ma fureur interrompre le cours,
Et de moi-même enfin me *sauver* tous les jours.
(Racine.)

— Délivrer de, affranchir de. L'Hébreu *sauvé* du joug de ses injustes maîtres. (Boil.)

— *Sauver de*. Dans un sens moral. Combien de réputations innocentes *sauve*-t-elle des mauvais bruits. (Fléch.) Voulez-vous *sauver* quelque chose de ce débris si universel, donnez à Dieu vos affections. (Boss.) Convenons qu'au milieu de la dépravation et de la décadence des mœurs publiques, le monde a encore *sauvé* du débris des restes d'honneur et de droiture. (Mass.)

— *Sauver de*. Au figuré, se conserver la possession d'une chose.

J'ai des droits
Que je saurai *sauver* du caprice des lois. (Bou.)

Et tout ce que des mains de cette reine avare
Vous avez pu *sauver* et de riche et de rare. (Rac.)

— Régit quelquefois la chose directement et la personne au moyen de la préposition *à*. Sauver la vie à quelqu'un. Sauver l'honneur à une femme. Les paladins sauvaient l'honneur des dames. Combien de fois n'ai-je pas arrêté la main parricide de Virginius et *sauvé* la vie à sa fille infortunée. (X. de Maistre.) Qu'il eût volontiers *sauvé* la vie au brave comte de Fontaines. (Boss.) Après avoir *sauvé* la vie à ces peuples. (Fléch.)

— Il se construit dans ce sens avec un nom de personne. Charles II (après son rétablissement sur le trône) n'a rien trouvé de plus ferme dans son service, que ces catholiques si haïs, si persécutés, que lui avait *sauvés* la reine sa mère. (Boss.)

— Avec cette construction, il signifie quelquefois simplement, Epargner une chose à quelqu'un, l'en exempter. Sauver à quelqu'un l'ennui d'une conversation oiseuse. Sauver à quelqu'un une grande peine, beaucoup de fatigue. En partant moi-même, je vous sauverai la dépense de votre voyage. On dirait que le monde entier doit se bouleverser, ou pour nous ménager un plaisir, ou pour nous *sauver* la plus légère peine. (Mass.)

Sauve-nous ces traits invisibles
Qui dans nos âmes insensibles
Font éclipser la vérité. (J.-B. Rousseau.)

— Excuser, justifier, faire excuser. Sauver sa conduite. Sauver une action. Sauver une parole inconsidérée. Quelque chose que vous fassiez, vous ne pouvez sauver cette action. Ne pouvant *sauver* sa conduite, je justifiais ses intentions. (J. Rab.)

— On dit de même dans le langage ordinaire. *Sauver les défauts d'un ouvrage*. Les pallier, empêcher qu'ils ne paraissent || *Sauver une contradiction*. Concilier deux passages, deux propositions contraires. || *Sauver les défauts de la taille d'une personne*. Les déguiser, les cacher par la manière de l'habiller. Un tailleur, une corsetière habile sauvent les défauts de bien des tailles.

— *Sauver les dehors, sauver les apparences*. Faire en sorte qu'il ne paraisse rien au dehors dont les gens puissent être blessés, puissent être scandalisés. Presque toutes les passions *sauvent* du moins les apparences; on les cache aux yeux du public. (Mass.)

— Fam. *Sauver le premier coup d'œil*. Ne pas laisser paraître l'étonnement, l'impression désagréable que nous cause la première vue d'une personne laide ou mal faite.

— Jeux. *Sauver la grille, sauver le dedans*. Au jeu de paume, Parer les coups qui pousseraient la balle dans la grille ou dans le dedans. Il est bon second, il sauve bien la grille. || *Sauver à quelqu'un la grille*. Lui faire l'avantage de ne pas compter ce que l'on gagne, quand on place la balle à la grille ou au dedans. Vous êtes plus fort que moi [illegible]

— On dit par analogie au jeu de billard, *Sauver à quelqu'un une blouse, deux blouses*. Je jouerai avec vous, si vous voulez me sauver les deux blouses du milieu. || *Sauver la bredouille*. Au jeu de trictrac, empêcher l'enfilade.

— Mus. *Sauver une dissonance*. V. DISSONANCE.

— Prov. et fig. *Vouloir sauver la chèvre et le chou*. Vouloir ménager en même temps des intérêts différents ou opposés.

— Absol. Cela peut sauver. C'est un expédient qui sauve.

— SE SAUVER. v. pron. S'échapper, fuir. Se sauver à la nage.

Aussitôt par sauts et par bonds,
A travers roches et buissons,
Des chèvres, au hasard, la fonte s'est [illegible]
(Fr. de Neufchateau.)

— Fig. et fam. *Se sauver à travers les broussailles, se sauver par les vignes, par les marais.* Se tirer d'embarras comme on peut.

— *Se sauver de.* Mérovée, l'imprudent époux de Brunehaut, s'était *sauvé* de son couvent. (Anquetil.) Didon, pleine du désir de la vengeance, s'est *sauvée* de Tyr avec plusieurs vaisseaux. (Fén.)

— Echapper à un danger, à la mort. Percé de tant de coups, comment t'es-tu *sauvé?* (Rac.) La plus sainte des lois, ah! c'est de vous *sauver.* (Id.) Il grossit pour se *sauver* le nombre des coupables. (Id.)

Reste d'un trone par les vents abattu,
Qui ne peut se *sauver* lui-même. (Racine.)

— Fig. Comme les passions ressemblent toujours à quelque vertu, nous ne manquons jamais de nous *sauver* à la faveur de cette ressemblance. (Mass.) Un roi, dit David, ne se *sauve* pas par ses armées, et le puissant ne se *sauve* pas par sa valeur. (Boss.)

Peut-être avec le temps, à force d'y rêver,
Par quelque coup de l'art nous pourrions nous *sauver.* (Boileau.)

— Faire son salut éternel. Il faut travailler à se sauver. On ne peut se sauver qu'en se faisant violence. Les grands ne peuvent ni se perdre ni se *sauver* tous seuls. (Mass.) Si les hommes vulgaires ne se *sauvent* pas, leur perte du moins se borne à eux, et ne devient pas celle de leurs frères. (Id.)

— *Se sauver de.* Se dérober par la fuite ou par un moyen quelconque à. Se sauver d'un danger. Les seuls moments qui vous restent pour vous *sauver* du danger. (Mass.) ‖ Dans un sens analogue, mais figuré, Se sauver de l'oubli. Se sauver de l'infamie. Il se *sauva* des déréglements ordinaires des passions. (Fléch.) Il se *sauva* par la miséricorde de Dieu de cette corruption commune. (Id.) Elle s'est *sauvée* de ses défauts. (Id.) A la cour, où l'innocence même se *sauve* difficilement des soupçons et des mauvais bruits. (Id.) La fortune la plus approuvée et la plus modeste n'a pu se *sauver* de cette lâche et maligne passion (de l'envie). (Id.) Les siècles les plus polis de Rome et d'Athènes ne se *sauvèrent* pas longtemps de la fausse éloquence et du mauvais goût. (Mass.)

— Dans un sens familier, Se retirer promptement. Il se fait tard, je me sauve. Il va pleuvoir, je me sauve. Je me sauve bien vite. Pourquoi vous sauvez-vous? il n'est pas tard. On sait tout, m'a-t-il dit, *sauvez*-vous de ces lieux. (Rac.)

— Aller, s'enfuir dans un lieu pour y chercher un refuge, un asile. Se sauver dans une église. Se sauver à la campagne pour éviter le tracas des villes. Se sauver chez un ambassadeur. Se sauver à l'étranger, dans les pays étrangers. Déjà prenait l'essor pour se *sauver* dans les montagnes. (Fléch.) L'autre Indien croyait avoir trouvé son salut dans le creux d'un arbre; mais une colonne de feu, dont le sommet touche à la nue, descend sur l'arbre et le consume avec le malheureux qui s'y était *sauvé.* (Marmont.) Ils n'iront pas loin s'ils se sont *sauvés* dans la forêt, on n'en retrouvera plus que les os demain matin. (B. de St-P.)

— *Se sauver sur.* Se dédommager. Se sauver sur la quantité. Se sauver sur les gratifications.

— Elliptiq. *Sauve qui peut.* Sorte d'interjection, de cri prononcé par les lâches au moment d'une défaite, d'une déroute. Le cri de *sauve qui peut* se fit entendre.

— Mar. Signal que, pressé par les circonstances, déploie le bâtiment de guerre qui commande une division ou un convoi, pour indiquer aux navires sous ses ordres qu'ils peuvent suivre telle route ou faire telle manœuvre qu'ils jugeront le plus favorable à leur salut particulier.

— Fig.

Quelquefois de fâcheux arrivent trois volées;
Alors sauve qui peut. (Boileau.)

— S'empl. subst. Le sauve qui peut se fit entendre. C'est une sorte de *sauve qui peut* de créations désordonnées, au milieu duquel l'État intervient de temps en temps. (Courrier français.)

— sauve-rabans. s. m. Mar. Garniture qui empêche les rabans d'envergure des basses voiles d'être coupés par les écoutes des huniers.

— sauve-vie. s. f. Bot. Nom vulgaire d'une espèce de petite fougère qui croît à l'ombre, dans les fentes des vieux murs et des rochers, et qui a des rapports nombreux avec les capillaires ... muraille. V. CAPILLAIRE.

SAUVETAGE. s. m. (rad. *sauver*). Mar. Action de sauver, de préserver de la mort ou de la destruction les hommes, ou les navires, ou leur cargaison naufragés. Instrument, appareil de sauvetage. Magasins de sauvetage. Sauvetage d'un navire. Faire le sauvetage d'un bâtiment à la côte. Travailler au sauvetage. Sauvetage périlleux, impossible.

— *Bouée de sauvetage.* Plateau de liége garni de bouts de cordes que l'on jette à la mer, lorsqu'il est impossible de le sauver autrement.

— Ce mot, propre à la marine, s'applique depuis quelque temps à l'action de retirer de l'eau les personnes en danger de se noyer dans les lacs, les rivières, etc.

SAUVETÉ. s. f. (rad. *sauver*). État d'une personne, d'une chose sauvée, mise hors de péril; vieille expression qui ne s'emploie que dans ces phrases: Etre en lieu de sauveté. Des marchandises qui sont en sauveté.

— Était fort usité pour Salut, sûreté, assurance. Daphnis adora les images des Nymphes, et leur promit, si Chloé retournait à *sauveté,* de leur sacrifier la plus grosse de ses chèvres. (Amyot.) Les cailles jouissent chez moi de la tranquillité et de la *sauveté* qu'elles méritent. (Crèvecœur.) Dans la plupart des maladies, il y a tant de hasard et tant de degrés à se conduire à *sauveté,* que ce n'est jamais fait. (Mont.) Ils se retirèrent le petit pas, montrant toujours les dents, jusqu'à ce qu'ils se furent rendus à *sauveté.* (Id.)

Je me mis en bonne santé,
Hors de la ville en *sauveté.* (Scarron.)

SAUVETERRE. s. f. Minér. Marbre noir taché de blanc.

SAUVETEUR. s. m. Embarcation, appareil, ou moyen quelconque de sauvetage.

— adjectiv. Bateau sauveteur.

SAUVEUR. s. m. Celui, celle qui sauve. Il est le sauveur de son pays. O, madame, vous êtes mon sauveur. Sauveur de son pays. Sauveur d'une ville. Sauveur de l'humanité. Regarder quelqu'un comme son sauveur. Etre le sauveur de quelqu'un. Etre le sauveur de la royauté outragée. Joseph a été appelé le sauveur de l'Egypte. Ce jeune roi est comme Moïse, l'enfant sauvé des funérailles de toute sa race; qu'il soit comme lui le *sauveur* et le libérateur de son peuple. (Mass.) Et que la terre enfante son *sauveur.* (Rac.)

— Par excellence, Notre-Seigneur Jésus-Christ, Notre Sauveur. Le Sauveur. Sauveur du monde. Sauveur de nos âmes. Jésus-Christ notre Sauveur. Notre Sauveur Jésus-Christ. Se prosterner aux pieds du Sauveur. Mon Dieu, mon Sauveur. La foi du centurion admirée par le *Sauveur.* (Boss.) La croix du *Sauveur* des hommes. (Fléch.)

— Mar. Se dit de ceux qui ont sauvé ou pêché les marchandises perdues en mer, soit par le naufrage, soit par le jet arrivé pendant la tempête.

— adjectiv. Un Dieu sauveur. Les yeux fixés, il attendit intrépidement le moment d'administrer le remède *sauveur.* (Alex. Dumas.)

— *Congrégation de Saint-Sauveur de Boulogne.* Congrégation confirmée par une bulle de Grégoire XII.

— *Saint-Sauveur de Montesa* ou *de Montréal.* Ordre fondé en Espagne, selon les uns, sous Alphonse Ier, roi d'Aragon; selon d'autres, après la destruction des templiers, dont on leur donna les biens. ‖ *Saint-Sauveur de Messine.* Abbaye puissante, gouvernée par un archimandrite, fondée par Roger, comte de Calabre et de la Pouille. ‖ *Ordre du Saint-Sauveur.* Ordre honorifique, institué par Othon, roi de Grèce.

— Géogr. *Saint-Sauveur.* Petite ville du département des Hautes-Pyrénées, célèbre par ses bains d'eau sulfureuse. La composition de l'eau de Saint-Sauveur est la même que celle des eaux de Baréges, seulement les éléments s'y trouvent à de moindres proportions. La température de cette eau varie de 24 à 29 degrés Réaumur. Les bains de Saint-Sauveur sont recommandés dans les affections nerveuses, les toux d'irritation.

SAUVIGNON. s. m. Hortic. Variété de raisin.

SAVACOU. s. m. Ornith. Genre de l'ordre des échassiers. Les savacous se rapprochent entièrement des hérons. Leur bec, quoique de forme extraordinaire, est un bec de héron très-écrasé. Leurs pieds ont quatre doigts, tous longs et sans membranes. La seule espèce connue, le savacou huppé, a le dessus de la tête et le derrière du cou noirs; les plumes de l'occiput, longues de sept ou huit pouces, ont ordinairement cette couleur, le front, les joues et le bord de l'aile blanc; la poitrine et le dessous du corps sont blancs, avec deux plaques d'un beau noir par chaque côté de l'estomac. Le reste de l'animal est grisâtre. Cette espèce se trouve dans les savanes de la Guiane et du Brésil.

SAVALLE. s. f. Ichthyol. Le clupé cyprinoïde.

SAVAMMENT. adv. (pr. *sa-va-man*; rad. *savant*). D'une manière savante, en savant. Auteur qui écrit savamment. Traiter savamment une matière. Ecrire, parler savamment. Professer savamment.

... d'une affaire, d'un fait. Je vous parlerai savamment de cette action, car j'y étais. Il n'y a qu'un homme qui puisse parler savamment de cette affaire, c'est un tel.

SAVANE. s. f. Nom donné, en Amérique, à des prairies basses et marécageuses qui sont au bord de la mer, et qui servent de retraite à des reptiles dangereux de toute espèce. Elles sont ordinairement couvertes de roseaux, de palétuviers et de mancenilliers, dont les fruits empoisonnent souvent les poissons qui fréquentent ces rivages. Belle savane. Savane immense. Savane silencieuse. Savane inondée. Parcourir les savanes. Sur le bord occidental, des savanes se déroulent à perte de vue. (Chateaubriand.)

— Nom donné, au Canada, aux forêts d'arbres résineux, et dans la Guiane, à tous les endroits où il n'y a pas de grandes forêts, qu'ils soient secs ou marécageux.

— Plus ordinairement, Vaste prairie cultivée ou sauvage.

— Se dit dans les Antilles, des promenades publiques.

SAVANT, ANTE. adj. (du v. *savoir*). Qui sait beaucoup en matière de science, d'érudition. Homme savant. Femme savante. Société savante. Corps savant. Il faut s'enquérir qui est mieux *savant,* et non pas qui est plus *savant.* (Mont.) Si nous considérons l'esprit selon Dieu, c'est une partie de nous-mêmes plus curieuse que *savante,* qui s'égare dans ses pensées. (Fléch.) L'étude qu'il fit de cette noble et *savante* antiquité. (Id.) Les entretiens spirituels que saint Louis avait presque tous les jours avec les plus saints et les plus *savants* hommes de son siècle. (Id.) Quels hommes et quels ouvrages vois-je sortir de nos assemblées *savantes.* (Mass.) Rappelez tous les grands hommes que la religion a soumis dans tous les siècles, des philosophes si éclairés, des *savants* si estimés. (Id.) Le prince de Condé était *savant* sans affecter de le paraître. (Lenet.) Les hommes sont pervers; ils seraient pires encore, s'ils avaient eu le malheur de naître *savants.* (J.-J. Rouss.) Mais tous les théologiens de cette *savante* église sont convenus que le dogme de l'immortalité n'est pas ordonné dans le Pentateuque. (Volt.) Il résulte des savantes recherches du *savant* Huet sur l'histoire de Bacchus, qu'il fut sauvé des eaux dans un petit coffre. (Id.) Moïse, selon ce *savant* homme, est le même que Zoroastre. (Id.) Comment, vous ne croyez point à des écritures d'une antiquité si reculée! sachez qu'il faut être très-*savant* pour pouvoir même y lire. (B. de St-P.)

— *Savant à* Plus enclin à blâmer que *savant* à bien faire. (Boil.)

— *Savant de.*

Dieu me garde d'être *savant,*
D'une science si profonde!
Les plus doctes, le plus souvent,
Sont les plus sottes gens du monde. (D'Ailly.)

— *Savant dans.* Savant dans les langues. Savant dans l'antiquité. Savant dans l'histoire. Les douleurs ont rendu la reine d'Angleterre *savante* dans la science de l'Évangile. (Boss.)

— *Savant en.* Savant en mathématiques. Savant en linguistique. Savant en théologie, en philosophie.

— Plein de science, d'érudition, en parlant des choses. Un livre savant.

— Plein de savoir, fait par un homme savant. Ouvrage savant. Dissertation savante. Recherches savantes. Remarques savantes. Mais, à Paris, le comité du génie trouva cette mesure expéditive beaucoup plus gaie que *savante,* et c'est ce qui contribua à faire rappeler Cartaux. (Las-Cases.) Cette opinion, fondée sur un examen *savant* du texte appliqué aux localités, nous semble devoir être adoptée comme la plus judicieuse. (M.-Brun.)

— Qui appartient à un savant, qui part, qui procède d'un savant. Jamais le mot impie d'Alphonse X ne tombera dans l'esprit d'un homme vulgaire; c'est à une bouche *savante* que ce blasphème était réservé. (J.-J. Rouss.)

Réaumur dont la main si *savante* et si sûre
A percé tant de fois la nuit de la nature,
M'apprendra-t-il jamais par quels subtils ressorts
L'éternel artisan fait végéter les corps? (Volt.)

Vous ne le savez point, votre *savant* compas
Mesure l'univers et ne le connaît pas. (Id.)

— Qui dénote de l'art, de l'habileté. Combinaisons savantes. Dispositions savantes. Tactique savante. Marche savante. Retraite savante. Musique savante. L'allemand est en lui-même une langue aussi primitive et d'une construction presque aussi *savante* que le grec. (Mme de Staël.)

— Qui est bien instruit, bien informé de. Après avoir écouté toutes ses raisons, je n'en suis pas plus savant. Vous en parlez en homme savant.

— Qui sait des choses qu'il devrait ignorer, en parlant de la jeunesse, et surtout des filles et même des femmes. Cette fille est bien savante. Ce jeune homme est trop savant. Cette femme est trop savante. Qui vous a rendu si savant? Je ne vous croyais pas si savant. Vous êtes trop savant pour moi.

— *Les Femmes savantes.* Titre d'une comédie de Molière dans laquelle l'auteur fait ressortir tout le ridicule de ces femmes qui oublient leurs devoirs de mères, d'épouses, de filles, pour se livrer entièrement aux travaux scientifiques et aux spéculations de la philosophie. Cette comédie a tellement fait fortune ... *femme savante* est devenue une espèce d'injure pour une femme depuis lors.

— substantiv., en parlant des personnes. Un savant. Une savante. Il fait le savant. Elle fait la savante. Il en est de certains *savants* comme d'un bel et bon livre, mais chargé de tant de poussière qu'on a de la répugnance à l'ouvrir, de peur de se salir les mains. (Ozenat.) Les grands, les peuples, les *savants* se conduisent partout sur les fausses règles établies dans le monde. (Mass.) Un *savant* est un homme qui sait la chose dont il s'occupe. (J.-B Say.) Et l'ignorant s'érige en fastueux *savant.* (Boil.)

(Il) croit qu'en lui l'ignorance est un titre d'esprit,
Et renvoie un *savant* dans le fond d'un collége. (Boileau.)

— Prov. *C'est un savant en us.* Se dit d'un homme qui fait parade de sa science. ‖ *Il est plus savant que le chien de Barthole.* Se dit familièrement d'un jurisconsulte.

SAVANTAS. s. m. Forme poétique usitée quelquefois pour *savantasse.*

Sa couleur est d'olive où se mêle une bile
Qui d'un vain *savantas* nous étale l'humeur
Grand *savantas,* nation incivile,
Dont Calepin est le seul ustensile.
(Mme Deshoulières.)

Je laisse aux *savantas* poudreux
Ce vaste chaos de volumes,
Dont l'erreur et les sots divers
Ont infatué l'univers. (Gresset.)

— Était usité en prose également autrefois. Vous me représentiez fort plaisamment votre *savantas.* (Mme de Sévigné.) Corbinelli a été charmé de la peinture au naturel de votre *savantas.* (Id.) Si vous en croyez les personnes aigries l'une contre l'autre, l'homme docte est un *savantas.* (La Bruy.)

SAVANTASSE. s. des 2 g. (dépréciatif de *savant*). Homme ou femme qui affecte de paraître savant, savante, mais qui n'a qu'un savoir confus. C'est un savantasse. C'est une savantasse. Les vrais savants sont plus modestes que les savantasses.

SAVANTISSIME. adj. des 2 g. Très-savant. On l'emploie par dénigrement ou par plaisanterie. Homme savant, *savantissime* (*per omnes modos et casus*). (Mol.) Est-il bien possible que vous soyez ce *savantissime,* ce bel esprit dont la réputation est si grande en ce pays-ci? (Le Sage.)

SAVART. s. m. Agric. Terre inculte servant au pâturage.

SAVARY (François). Seigneur de Brèves, d'une ancienne famille de Touraine, ambassadeur de France à Constantinople, précepteur du duc d'Anjou, fils de Henri IV, et savant orientaliste; mourut en 1627. On lui doit une riche collection de caractères arabes, turcs, persiques, qui sont encore à l'Imprimerie royale. ‖ SAVARY (Nicolas). Savant orientaliste, auteur d'une traduction estimée du Coran et de divers ouvrages sur Mahomet et sa doctrine; mort vers la fin du siècle dernier. ‖ SAVARY (Anne-Joseph-Marie-René). Duc de Rovigo, colonel de Desaix en Egypte, aide de camp de Napoléon, puis général; chargé d'affaires en Russie et en Espagne; ministre de la justice en 1810; fait prisonnier par les Anglais, et condamné à mort par les Français pour sa fidélité à l'empereur (1815); acquitté à l'unanimité en 1819 après son évasion de Malte; était né en 1774, et mourut en 1833.

SAVATE. s. f. (de l'espagnol *zapato,* soulier). Soulier fort usé. N'avoir que des savates. Ne porter que des savates.

— Nom qu'on donne quelquefois à un soulier neuf ou vieux, dont le quartier est rabattu Mettre ses souliers en savate.

— En termes de poste aux lettres, Celui qui allait autrefois porter les lettres dans les endroits éloignés des grandes routes. La position des savates était pire que ne l'est aujourd'hui celle des piétons.

— Jeu. Sorte d'amusement qui consiste à faire passer de main en main une savate qu'une personne tâche de saisir.

— Mar. Morceau de bois dur et plat, sur lequel on fait reposer le bec d'une ancre mise à terre, pour l'empêcher de s'enfoncer dans le sol.

— Hist. milit. Correction infligée par les soldats à ceux d'entre eux qui se sont rendus coupables de vols de peu d'importance.

— Pop. Homme gauche, maladroit. C'est une savate. C'est une vraie savate.

— Fig. et pop. Mauvaise besogne. C'est de la savate. Cet ouvrage est de la vraie savate.

— Prov. et fig. *Traîner la savate.* Être dans l'indigence.

SAVATELLE. s. f. Bot. Espèce de champignons.

SAVATERIE. s. f. (rad. *savate*). Lieu où l'on vend de vieux souliers. Se fournir de souliers à la savaterie. Aller à la savaterie. Se fournir de chaussures à la savaterie.

SAVAU. Cri de chasse. Lorsqu'on entre dans une enceinte pour la fouler, et que les chiens commencent à chasser, on dit en leur parlant: *Savau,* chiens, *savau.* (Baudrill.)

SAVENAY. Géogr. Ch.-l. d'arr. (Loire-Inférieure), sur le penchant d'un coteau qui domine un des bras de la Loire; 10,000 hab. Tribunal de première instance; commerce de bestiaux.

— Hist. *Bataille de Savenay.* Combat acharné livré en décembre 1793, dans lequel périrent les ... taille de Chollet.

SAVENEAU ou **SEVONCEAU.** s. m. Pêch. Filet monté sur deux bâtons tantôt droits, tantôt formant deux arcs qui se croisent.

SAVERDUN. Géogr. Ch.-l. de cant. (Ariége), arr. de Pamiers; 3,600 hab. Patrie de Jacques Fournier, qui devint pape sous le nom de Benoît XII.

SAVERN ou **ZABERN.** Géogr. Ch.-l. d'arr. (Bas-Rhin), à 20 kilom. de Strasbourg; 5,400 hab. Tribunal de première instance, collége, manufactures considérables de draps, bas, bière, tabac, chandelle, fonderies de fer et de cuivre.

SAVERNE. Géogr. Rivière d'Angleterre qui prend sa source dans le comté de Montgomery, et se jette dans le canal de Saint-George.

SAVETÉ, ÉE. part. pass. du v. Saveter. S'empl. adjectiv. Voyez comme cela est saveté!

SAVETER. v. a. 1re conj. Le *t* se double devant l'*e* muet. *Je savette, tu savettes. Je savetterai.* Gâter un ouvrage en le faisant ou en le raccommodant malproprement. Voyez comme il a saveté cet habit.

SAVETERIE. s. f. Commerce de vieux souliers.

SAVETIER, IÈRE. s. Celui, celle dont le métier est de raccommoder de vieux souliers. Echoppe d'un savetier. Le savetier du voisinage. N'être bon qu'à faire le métier de savetier. Les âmes des empereurs et des *savetiers* sont jetées dans le même moule. (Mont.) Newton disait qu'il préférait un *savetier* à un poëte et à un comédien, parce qu'un *savetier* était nécessaire à la société. (Diction. critiq. pitt.)

Eh! ne vous fâchez pas, répondit le manant;
Un objet mal tourné tel que votre corsage,
D'un *savetier* peut bien être l'ouvrage. (***)

. . . . Plus d'un vin rebut de nos gourmets
Du peuple endimanché vient charmer les banquets.
. . . .
De l'heureux *savetier* fait reposer l'alène,
Par une heure d'oubli lui paye un jour de peine.
(Delille.)

— Marchand, marchande de vieux souliers. Celui, celle qui tient une savaterie.

— Fig. et pop. Mauvais ouvrier, mauvaise ouvrière. Celui, celle qui gâche l'ouvrage. C'est un savetier, un vrai savetier. Ce n'est qu'une savetière.

— On disait autrefois *savatier*, qui venait tout naturellement de *savate*.

Et vous, Blanche la *savatière*. (Villon.)

L'usage a tellement proscrit cette forme, que bien des gens s'imaginent non-seulement qu'elle est tout à fait barbare à présent, et qu'elle l'a toujours été.

SAVETIER. s. m. Ichthyol. Nom donné aux environs de Paris, à l'épinoche, petit poisson qui porte des épines sur son dos et sur ses flancs. On le nomme *pecque* en Normandie.

SAVEUR. s. f. (du lat *sapor*, même signif.) On donne indistinctement ce nom, tantôt à l'impression que certains corps exercent sur l'organe du goût, tantôt à la propriété spéciale en vertu de laquelle ils produisent cette impression. Ainsi la saveur est considérée, dans quelques cas, comme la cause, et dans d'autres cas comme le résultat de l'action qu'exercent sur le sens du goût les différentes substances qu'on y applique. La nature intime des saveurs est parfaitement inconnue. Quelques auteurs ont admis l'existence d'un principe particulier dont les diverses proportions détermineraient les diverses saveurs; d'autres les ont attribuées aux différents sels qui entrent dans la composition des corps et à la forme primitive de leurs molécules : opinions également inadmissibles. On sait seulement que les conditions nécessaires au développement des saveurs sont le contact immédiat et suffisamment prolongé du corps sapide avec l'organe du goût, une température ni trop basse, ni trop élevée, et la dissolution de quelques molécules de ce corps par la salive. Saveur agréable. Saveur désagréable, détestable, nauséabonde. Saveur douce, forte, amère, etc. Mets sans saveur, qui n'a point de saveur. Avoir beaucoup de saveur. Saveur des fruits. Dans la plupart des fruits, les divers degrés de maturité présentent successivement cinq *saveurs*: l'acide, le doux, le sucré, le vineux et l'amer. (B. de St-P.) La plus agréable des *saveurs* est la *saveur* sucrée. (Id.) Les matières salines sont celles qui ont de la *saveur*. (Buff.) La *saveur* est le seul caractère distinctif des sels. (Id.) La nature vient encore à son secours en lui présentant des chasses abondantes d'animaux revêtus d'épaisses fourrures, et des pêches de poissons innombrables dont les *saveurs* sont souvent préférées à celles des meilleurs fruits. (B. de St-P.)

De ces mets inconnus, la *saveur* nourrissante
Semble avoir ranimé sa verve languissante. (Colard.)

— Fig. Nul plaisir ni saveur pour moi sans communication.

— *Cela n'a ni goût ni saveur.* C'est une viande, un mets, une sauce insipide.

— Fig. *Il n'y a là ni goût, ni saveur.* Se dit d'une composition littéraire où il n'y a rien d'agréable, rien de piquant.

SAVIE. s. f. Bot. Genre de la famille des tithymaloïdes. La savie est un arbuste de la Nouvelle-Espagne.

SAVIGYE. s. f. Bot. Genre de plantes herbacées, annuelles, dont la seule espèce a été

Pyramides. C'est une plante rameuse qui porte sur une tige droite des feuilles radicales, ovales, et obtusément dentelées. Les petites fleurs violacées se montrent disposées en grappes opposées aux feuilles. On l'appelle savigye égyptienne.

SAVOIE. Géogr. Province des États sardes, avec le titre de duché, bornée au N. par la Suisse, à l'E. par le Piémont, à l'O. et au S. par la France. Pop. 600,000 hab. Sol coupé de montagnes et de vallées. On y trouve les chaînes les plus élevées des Alpes, entre autres le mont Blanc. Les rivières charrient de l'or, et les montagnes recèlent des mines abondantes de soufre, d'alun, d'argent, de plomb, de cuivre, et surtout de fer. Sites très-pittoresques, nombreuses curiosités naturelles. Riches pâturages qui nourrissent de nombreux troupeaux.

— Admin. La Savoie se divise en huit provinces : la Savoie propre, la Haute-Savoie, le Carouge, le Chablais, le Faucigny, le Genevois, la Maurienne et la Tarentaise. Cap. Chambéry.

SAVOIR. v. a. irrég. 3e conj. (du lat. *sapere*, être sage, avoir de la sagesse, dans le sens de science, savoir, connaître. Longtemps on a écrit, et quelques grammairiens s'obstinent encore à écrire *sçavoir*, persuadés que la véritable racine est *scire*, savoir; mais il est impossible que le latin *scire* ait donné l'infinitif français *sçavoir*. Tous nos verbes en *oir* dérivent du latin en *ere* : *debere*, devoir; *habere*, avoir; *percipere*, percevoir. *Scire* devait donner *scire* ou *scir*, et c'est ce qui est arrivé. Nos pères ont eu le verbe *scir*, dont il nous reste le dérivé *science*. Il est en outre prouvé que nos pères ont dit *saver* également pour *savoir*, témoin cet exemple d'une vieille bible : Et vous *saverez* que je suis le Seignor vostre Dieu. Il n'y a nul doute donc que l'étymologie ne demande *savoir* et non pas *sçavoir*). *Je sais, tu sais, il sait, nous savons, vous savez, ils savent. Je savais. Je sus. J'ai su. Je saurai. Je saurais. Sache, sachons, sachez. Que je sache. Que je susse. Sachant. Su.* Connaître, avoir connaissance de. Savoir une chose, la savoir à n'en pouvoir douter. Savoir ce qui se passe. Savoir que telle chose se passe. Savoir son chemin. Savoir quel est son devoir. Savoir bien des choses. Savoir tous les secrets. Savoir quelque chose de bonne part. Si l'on venait à le savoir. Tout se sait. Vous allez le savoir. Je n'en veux rien savoir. Je ne le saurai que trop tôt. J'ai porté chez vous ce que vous savez. J'ai vu cet homme, vous savez qui. Qui ne *sait* où son rare mérite et son éclatante beauté lui firent porter ses espérances? (Boss.) Il tire d'un déserteur, d'un paysan, ce qu'il *sait*, et, pour ainsi dire, ce qu'il ne *sait* pas. (Id.) L'esprit dont les hommes paraissent si vains, n'est autre chose qu'une puissance orgueilleuse, souvent contraire à la simplicité chrétienne, et qui, laissant souvent la vérité pour le mensonge, n'ignore que ce qu'il faudrait *savoir* et ne *sait* que ce qu'il faudrait ignorer. (Fléch.) Avant que nos penchants soient développés, et que nous *sachions* ce que nous sommes, nous nous formons des engagements éternels. (Mass.) On *sait* ce que les grands hommes ont été pendant ce petit intervalle qu'a duré leur éclat; mais qui *sait* ce qu'ils sont dans la région éternelle des morts? (Id.) Ne *sachant* où je suis, j'attends le soir qui doit tout terminer et ne rien éclaircir. (Senanc.) Tantôt il la recommande comme nécessaire seulement au peuple, *sachant* bien que le peuple, averti par un infaillible instinct de ce qui se passe sur sa tête, ne respectera pas ce que ses supérieurs dédaignent. (B. Constant.) Noé, *sachant* à son réveil ce qui s'était passé, condamna l'action de Cham, et maudit sur l'heure son fils Chanaan. (Le Maistre de Sacy.) Il espérait le rencontrer, ne *sachant* pas que l'empereur lui-même avait été chercher ces quarante mille hommes, qui devaient arriver dans peu. (Volt.) Cette question m'embarrassa, ne *sachant* trop dans quelle intention elle était faite. (Chateaub.)

— Il se dit quelquefois des personnes. Je sais cet homme par cœur. Un valet voit tout et *sait* son maître. (Piron.) Madame, M. Jourdain *sait* son monde. (Mol.)

Mais devait-on, *sachant* mon caractère,
M'embarrasser l'esprit d'une défense austère? (Piron.)

— Être instruit dans. Savoir une science, un art. Savoir le latin, le grec, les mathématiques, la physique. Savoir les langues de l'Europe. Savoir les affaires. Savoir un métier. Savoir son métier. On ne peut tout savoir. Ne rien savoir. Savoir conduire un cheval. Savoir toucher du piano. Savoir danser. La religion, chez les Turcs, fait un devoir même au sultan de savoir un métier. (B. de St-P.)

Un vieux renard cassé, goutteux, apoplectique,
Mais instruit, éloquent disert,
Et *sachant* très-bien sa logique,
Se mit à prêcher au désert. (Fontan.)

— En parlant des choses qui ont rapport à la morale, à la religion. Savoir se conduire. Savoir se contenter de peu. Savoir se contenir, se modérer. Savoir se taire. Savoir souffrir. Savoir se vaincre. Savoir répondre. Savoir persuader. Savoir plaire. Savoir mener les hommes. Savoir commander. Contentons-nous de *savoir* qu'il y a des plantes tardives dans le jardin de l'époux. (Fléch.) Riches, qui vivez dans les joies du monde, si vous *saviez* avec quelle facilité vous vous laissez prendre aux richesses que vous croyez posséder; si vous *saviez* par combien de liens imperceptibles elles s'attachent à

ver son entendement. (Id.) Comme elle crût tout *savoir*, quand elle *saurait* Jésus-Christ crucifié, son amour fut son raisonnement, et son oraison son étude. (Id.) Dans un âge où l'on ne *sait* pas encore sa religion, il défendait déjà la sienne. (Id.) L'on *sait* que la fierté a toujours été la ressource de la médiocrité. (Id.) *Je sais* que l'ambition est comme inévitable à un homme de guerre. (Id.) Nous ne savons comment se forment les désirs de notre âme, ni comment elle peut se donner à elle-même ses idées et ses images. (Id.)

— *Savoir vivre.* Se conduire dans le commerce de la vie civile comme il convient à un honnête homme. Un honnête homme sait vivre. C'est un homme qui ne sait pas vivre.

— Avoir dans la mémoire. Savoir sa leçon. Savoir son sermon, son discours. Un élève qui va en classe sans savoir ses leçons. Un acteur qui ne sait pas son rôle.

— Avoir le pouvoir, la force, l'habileté, le moyen, l'adresse. Savoir bien se défendre. Savoir venir à bout de quelque chose. Sauriez-vous prendre ce parti? Je ne saurais vous accorder ce que vous me demandez. Je saurai bien les faire capituler. Je saurai bien me tirer de là. Il faut *savoir* se donner des heures d'une solitude effective, si l'on veut conserver les forces de l'âme. (Boss.) Marie-Thérèse *sut* pourtant se prêter au monde avec toute la dignité que demandait sa grandeur. (Id.) Sainte Thérèse eût voulu ne *savoir* écrire que pour publier ses défauts. (Fléch.) Accessible, accueillant, honnête, *sachant* quelquefois perdre son temps pour compatir au sort des misérables. (Id.) Il n'y a d'heureux ici-bas que ceux qui *savent* se passer des plaisirs du monde et servir Dieu. (Mass.) Celui qui *sut* tirer du chaos l'ordre de l'univers, *saura* bien tirer de la confusion où sont les États de l'Europe l'arrangement qui doit y établir l'ordre et la tranquillité. (Id.) Duroc aimait l'empereur pour lui-même, dévoué pour le bien, *sachant* dire la vérité à propos. (Las-Cases.) C'est en *sachant* beaucoup corriger que l'on *sait* bien écrire. (La Harpe.) Celui qui ne pense pas ne *sait* pas non plus profiter des pensées des autres. (C. Fée.)

Tu lui donnes un fils. . . .
Qui *sait* combattre, plaire, obéir, commander. (Rac.)

Et si je n'avais eu que ma vie à défendre,
J'aurais *su* renfermer un souvenir si tendre. (Id.)

— Dans le même sens, avec un nom de chose pour sujet. La servitude est si peu naturelle à l'homme, qu'elle ne *saurait* exister sans quelque mécontentement. (J.-J. Rouss.)

Les délicats sont malheureux,
Rien ne *saurait* les satisfaire. (La Fontaine.)

— Être informé de, apprendre. Savoir le secret de quelqu'un. Vous saurez plus tard mon nom, qui je suis. La vanité est, après l'amour, la plus belle passion de l'homme, et *sache*, pauvre enfant, qu'elle est encore bien rare. (G. Sand.) *Savait*-elle une famille opprimée, elle animait la justice contre l'oppresseur. (***)

— Se dit aussi des choses futures, Prévoir. L'Espagne ne *savait* pas que le prince qui lui fit perdre tant de ses vieux régiments à Rocroy, en devait achever les restes dans les plaines de Lens. (Boss.) Hélas! nous *savions* tout ce que nous pouvions espérer, et nous ne pensions pas à ce que nous devions craindre. (Fléch.) Il *sait* tout ce qui fut et tout ce qui doit être. (Rac.)

— *Faire savoir à.* Instruire de, informer de. Faire savoir qu'une chose est arrivée. Faire savoir de ses nouvelles à quelqu'un. Faire savoir à quelqu'un comment une chose s'est passée. Aussitôt que vous serez arrivé, faites-le-moi savoir. On fait à savoir que la vente aura lieu aujourd'hui. ‖ *Savoir faisons.* Formule de chancellerie et de palais.

— *Je ne sache personne.* Je ne connais personne. Je ne sache personne qu'on puisse lui comparer.

— *Ne savoir.* Ne pouvoir. Vous ne *sauriez* être médiocrement coupables, dès que vous l'êtes. (Mass.) Tout ce qui est hors de nous ne *saurait* jamais faire un bonheur pour nous. (Id.) La panthère est d'une telle agilité que les arbres ne *sauraient* l'arrêter. (J. Ardant.) Grand roi, c'est mon défaut, je ne *saurais* flatter. (Boil.) Il plaît à tout le monde, et ne *saurait* se plaire. (Id.)

Et Phèdre tôt ou tard de son crime punie,
N'en *saurait* éviter la juste ignominie. (Racine.)

— *Ne savoir.* Être incertain, indécis, embarrassé. Quoi! attendre une vie nouvelle, lorsque, entre les mains de la mort, vous ne *saurez* si vous êtes avec les morts ou encore avec les vivants. (Boss.) On ne *savait*, en donnant l'aumône, si l'on entretenait l'oisiveté. (Fléch.) Il nous reste toujours assez de temps pour ne savoir qu'en faire. (Masc.) Il ne *sait* plus à qui avoir recours. (Id.) Hélas! madame, je suis votre sœur, autrefois l'épouse de Cupidon, maintenant esclave, et ne *sachant* presque que devenir. (La Font.) Ne *sachant* à quoi s'en prendre de sa disgrâce, il l'attribue à sa propre faute; car qui oserait accuser de caprice l'objet de ses adorations? (J.-J. Rouss.)

Sans habits, sans argent, ne *sachant* plus que faire,
Vient de s'enfuir chargé de sa seule misère. (Hamilton.)

La guêpe ne *sachant* que dire à ces raisons
Fit enquête nouvelle, et pour plus de lumière
Entendit une fourmilière. (La Fontaine.)

— *Qui sait si* a souvent la force d'un *peut-être* négatif, quand le verbe principal du second membre de la phrase n'est point accompagné

Qui *sait* même, qui *sait* si le roi votre père
Veut que de son absence on sache le mystère? (Rac.)

C'est-à-dire, Peut-être le roi votre père ne veut-il pas que l'on sache le mystère de son absence.

— Si le verbe est accompagné d'une négation, alors le *peut-être* est affirmatif.

Et qui sait Lorsqu'au trône il conduisit vos pas,
Si pour sauver son peuple il ne vous gardait pas? (Racine.)

Lorsqu'il vous fit monter sur le trône, peut-être vous gardait-il pour son peuple.

— S'emploie entre parenthèse pour faire allusion à une chose qui est reconnue. Cet art de donner agréablement, qu'elle avait si bien pratiqué durant sa vie, l'a suivi, je le sais, jusque entre les bras de la mort. (***) Vous le savez, à peine sont-ils nés, ces enfants du siècle, qu'on les accoutume à l'orgueil et à la mollesse. (Fléch.) Vous le *savez* vous-mêmes, ne lit-on pas aujourd'hui avec un nouveau péril ces mémoires scandaleux? (Mass.)

Seigneur, vous le *savez*, son avis salutaire
Découvrit de Tharès le complot sanguinaire (Racine.)

— JE NE SAIS QUOI. Locution passée à l'état de substantif et qui signifie Qualité ou sentiment indéfinissable. La France le vit alors accompli par ce dernier trait, et avec ce je ne *sais* quoi d'achevé, que les malheurs ajoutent aux grandes vertus. (Boss.) Ces je ne *sais* quoi en beau et en laid excitent en nous des je ne *sais* quoi d'inclination et d'aversion où la raison ne voit goutte, et dont la volonté n'est pas maîtresse. (P. Bouh.) Notre chair change bientôt de nature, notre corps prend un autre nom; même celui de cadavre ne lui demeure pas longtemps; il devient un je ne *sais* quoi, qui n'a plus de nom dans aucune langue. (Boss.)

O bonheur! le mobile et la fin de tout être,
Sous quel nom aux humains te ferai-je connaître?
Tranquillité, douceur, plaisir, contentement,
Charmant je ne *sais* quoi qu'un secret sentiment,
Qu'un soupir éternel incessamment appelle.
(De Reum.)

— On dit dans un sens analogue, *Je ne sais quel trouble*, ou *je ne sais quel trouble s'est emparé de moi*. Un je ne *sais* quel trouble empoisonne ma joie. (Rac.) Des contestations qu'il avait eues sur la foi, il était sorti je ne *sais* quelles clartés passagères qui avaient laissé quelque trace de lumière dans son esprit. (Fléch.)

Je ne trouve qu'en vous je ne *sais* quelles grâces
Qui me charment toujours. (Rac.)

Cependant près de vous un je ne *sais* quel charme
Suspend dans ce moment le trouble qui m'alarme.
(Crébillon.)

— JE NE SAIS QUI. Locution passée également à l'état de substantif. Personne obscure. On a donné cette place à un je ne sais qui. ‖ On dit de même, *Un je ne sais quel homme*. Un je ne sais quel homme est venu me chercher.

— Par manière de doute et d'interrogation, on dit : Que savez-vous? Qu'en savez-vous? Que sais-je? Que sait-on? Que sait-on ce qui arrivera? Que sait-on s'il le voudra?

— *Dieu sait.* Locution familière dont on se sert pour donner une grande idée de quelque chose envisagée sous tel ou tel rapport. Il a des écus, Dieu sait.

— *Que je sache.* Se met à la fin d'une phrase pour signifier que si un fait est autrement qu'on le dit, on l'ignore. Il n'y a personne de plus brave que lui, que je sache. Il n'y a personne à la maison, que je sache. ‖ On dit aussi, Je ne sache rien de si beau, de mieux écrit. Ce qu'il y a de particulier, c'est que cette manière de parler, qui est un véritable gallicisme, n'a lieu qu'à la première personne du singulier et du pluriel. Je ne *sache* pas d'avoir vu dans ma vie un pays plus antipathique à mon goût que celui-ci. (J.-J. Rouss.) Je ne *sache* pas qu'on ait vu d'enfant en liberté se tuer. (Id.) Je ne *sache* que trois peuples qui aient autrefois pratiqué l'éducation publique. (Id.) Je ne *sache* pas qu'il y ait eu d'hommes blancs devenus noirs. (Buff.) Mais la cause la plus générale du célibisme, et dont personne, que je *sache*, n'a fait mention, c'est l'inégalité de force dans les yeux. (Id.) Nous en dirons bientôt la raison, dont je ne *sache* pas que ses commentateurs se soient jamais occupés, quoiqu'ils l'aient ressassé de toutes les manières. (B. de St-P.) D'habiles anatomistes ont analysé les organes de la vue et de l'ouïe, et aucun, que je *sache*, n'a développé le mécanisme de l'odorat. (Id.)

... Je ne *sache* point d'honneur si bien placé
Dont on ne vienne à bout dès qu'on a [illegible].
(Hauteroche.)

— Ces locutions ont embarrassé la plupart des grammairiens. Pourquoi cet usage est-il propre au verbe *savoir* et à la première personne? Il est toujours difficile d'expliquer des usages que des imitations, des circonstances particulières, l'influence du génie, quelquefois que la mode a introduits. Dans les langues anciennes, on trouve quelques exemples semblables. Les Latins ne disaient pas *scio*, ils disaient *scilim*. Quand on prononce la phrase en question, on suppose sans doute qu'on n'a pas présents à l'esprit tous les objets de comparaison qui pourraient s'offrir. On évite alors de donner à l'expression une valeur trop affirmative, et l'on emploie le mot dubitatif, *je ne sache rien*. C'est une manière délicate, un trait de convenance, et l'on voit facilement que l'on ne peut l'employer dans ce sens que quand on [illegible]

On ne dit pas *je sache*, et quand cette phrase se trouve à la fin d'une autre proposition, c'est que celle-ci est déjà négative. Il n'est venu personne que je sache. A-t-il été à la campagne? Non pas, que je sache. Ces exemples suffiront pour faire sentir que cette manière de s'exprimer indique toujours une sorte d'hésitation dans la pensée; on ne pouvait la rendre que par le mode du verbe le plus propre à peindre cette nuance délicate entre l'affirmation et le doute. Suivant Boniface, c'est à l'euphémisme qu'il faut rapporter cet emploi du subjonctif, et c'est aussi notre avis. En effet, je ne sache pas est une expression dubitative, et en quelque sorte polie, [illegible] l'opinion qu'on émet, et ce [illegible] pourrait avoir de trop décisif ou absolu. On peut s'en convaincre par l'analyse. Cette phrase

de Buffon : *Je ne sache pas qu'il y ait eu d'hommes blancs devenus noirs*, n'est-elle pas pour : Il est possible qu'il y ait eu des hommes blancs devenus noirs, mais le hasard veut que je ne le sache pas? C'est une des nombreuses délicatesses de notre langue. *Que je sache* est un abrégé de l'expression suivante : (Je ne pense pas) que je (le) sache. C'est donc à tort que presque tous les grammairiens ont avancé que le subjonctif, dans ces locutions, n'exige pas une proposition antécédente. Seulement l'usage veut que cette proposition soit toujours elipsée.

— *Savoir gré, savoir bon gré à quelqu'un de quelque chose*. Être satisfait de lui pour quelque chose. On dit aussi dans le sens contraire, *Ne pas savoir gré, savoir mauvais gré*.

— Prov. *Il sait le fin du fin*. C'est un homme habile, il a une grande connaissance des affaires les plus secrètes. ‖ *Il sait son pain manger, il sait plus que son pain manger, il en sait bien long, il en sait plus d'un, plus d'une*. C'est un homme qui se conduit habilement, qui va bien à ses fins. ‖ *Il ne sait ce qu'il veut*. C'est un homme indécis, inconstant dans ses résolutions. ‖ *Il ne sait ce qu'il fait ni ce qu'il dit*. C'est un homme qui par ignorance ou par trouble d'es[illegible], ne dit rien, ne fait rien de ce qu'il devrait [illegible]re ou faire. ‖ *Il sait mieux qu'il ne dit*. Il parle contre sa propre connaissance.

— *Je sais ce que je sais*. Je ne veux pas m'expliquer ; j'ai mes raisons pour ne pas m'expliquer.

— *Savoir la carte du pays*, ou absol., *savoir la carte*. Connaître parfaitement les intrigues, les intérêts, les manières du monde, d'un quartier, d'une société, d'une famille, etc. ‖ *Ne savoir pas distinguer sa main gauche de sa main droite*. Être sans intelligence. ‖ *Savoir bien le monde*. Savoir bien la manière de vivre dans la société. ‖ *Si jeunesse savait, si vieillesse pouvait*. Si la jeunesse avait de l'expérience, si la vieillesse avait de la force. ‖ *Ta chemise ne sache ta guise*. Cachez votre pensée à ce qui vous touche de plus près. ‖ *Ce que trois personnes savent est public*. Pour qu'une chose soit tenue secrète, il ne faut pas la dire à un tiers. ‖ *Il sait toutes les foires de la Champagne*. Se dit d'un homme bien informé.

— Locut. conjonct. *Savoir, à savoir, c'est à savoir*. Conjonctions qui servent à spécifier ce dont il s'agit. On a distribué des munitions aux troupes, à savoir : deux mille cartouches à l'infanterie, etc. La France est divisée en quatre bassins, savoir : le bassin de la Seine, etc. Les seules défaites ont fait presque toute la gloire des plus grands capitaines de la république, c'est à *savoir*, de Sylla, de Lucullus et de Pompée. (Rec.)

— *C'est à savoir*, exprime aussi un doute. C'est à savoir si vous en viendrez à bout. C'est à savoir si j'y consentirai. Savoir s'il osera. Il l'affirme, savoir s'il ne ment pas.

— Neutral. Avoir l'esprit orné de connaissances. Homme qui sait. Enfant qui aime à savoir : Désir de savoir. Savoir vaut mieux que pouvoir. Voltaire voulait paraître tout savoir pour qu'on crût qu'il *savait* beaucoup; J.-J. Rousseau voulut paraître *savoir* moins, pour qu'on crût qu'il *savait* davantage. (***)

Après de longs travaux, on est surpris de voir
Que plus on sait, et plus il nous reste à savoir.
(De Basses.)

— *En savoir assez pour*. Des subalternes, des gens qu'on a vus naître dans le service, et qui n'en savent pas encore assez, même pour obéir. (Mass.)

— *Sans le savoir*. Insciemment. Grands du monde, vous devenez, sans le savoir, le modèle des peuples, l'exemple de tous les États. (Mass.)

— SE SAVOIR. v. pron. Être su. Tout se sait. Pic de la Mirandole prétendait connaître tout ce qui se peut savoir.

SAVOIR. s. m. (infinitif pris substantiv.) Érudition, connaissance acquise par l'étude, par l'expérience. Profond savoir. Prodigieux savoir. Acquérir un grand savoir. Homme de peu de savoir. Mettre son savoir à faire une chose. Tant de savoir uni à tant de modestie! Un amour curieux des livres, une avidité de savoir, et si je l'ose dire, une intempérance de lecture, ont été les passions de la jeunesse de M. de Montausier. (Fléch.) Que lui manquait-il pour un si glorieux, mais si difficile ministère? du savoir? Il avait acquis par ses lectures des habitudes dans tous les pays et dans tous les siècles. (Id.) Laissons dire les sots ; le savoir a son prix. (La Font.)

Dans le siècle où nous sommes,
[illegible]

— SAVOIR-FAIRE. s. m. Habileté, industrie pour faire réussir ce que l'on entreprend. Avoir du savoir-faire, beaucoup de savoir-faire. N'avoir d'autre qualité que du savoir-faire. Vivre avec son savoir-faire. Craindre le savoir-faire de quelqu'un, devoir de son savoir-faire. Plus de savoir-faire que de science. Il se prend souvent en mauvaise part. Quand une fille a du savoir-faire, elle ne manque pas d'adorateurs. (Aldérand.)

[illegible]
[illegible]
[illegible]
(Le Pervaise.)

— SAVOIR-VIVRE. s. m. Connaissance des usages du monde et des égards de politesse que les hommes se doivent en société. Avoir du savoir-vivre, beaucoup de savoir-vivre. Acquérir du savoir-vivre. Manquer de savoir-vivre. Ce n'est qu'en fréquentant la société qu'on apprend le savoir-vivre. M. de Thermes est toujours à la pensée d'autrui et c'est en cela surtout que consiste le *savoir-vivre*. (Boil.) C'est la quintessence du *savoir-vivre*. (Boissy.)

SAVOISIEN, ENNE. adj. Natif de Savoie, qui habite la Savoie. Il est vieux.

Confortez-moi, muses savoisiennes,
Le souvenir de mes adversités miennes. (Cl. Marot.)

— On dit aujourd'hui généralement *savoyard*, mais il nous paraît, comme à M. Pougens, que *savoisien* devrait être le nom générique des habitants de la Savoie, et *savoyard* devrait désigner les enfants qui viennent de la Savoie à Paris, et dont la principale occupation est de ramoner les cheminées.

SAVON. s. m. (du lat. *sapo*, ou du vieux mot allem. *sepe* ; ou encore du lat. *sepum*, suif, parce que cette substance servait à le préparer ; d'autres l'attribuent à la ville de Savone, près de Gênes ; ils disent que la femme d'un pêcheur ayant fait chauffer de la lessive de soude dans un vase qui avait contenu de l'huile d'olive dont il était imprégné, trouva par hasard cette composition). Pâte solide ou liquide faite avec de l'huile ou autre matière grasse et un alcali, et qui sert à blanchir le linge, à nettoyer, à dégraisser. Les savons sont de véritables composés salins résultant de la combinaison des principes élémentaires des corps gras devenus acides, avec des bases salifiables très-puissantes, telles que la soude, la potasse, l'ammoniaque. Les savons sont mous ou solides, solubles ou insolubles dans l'eau ; les savons mous sont ceux de potasse ; les savons de soude sont tous solides. Les savons à base de soude, de potasse et d'ammoniaque sont solubles dans l'eau ; ceux à base de chaux, de baryte, de strontiane et autres, sont insolubles. Savon à base de soude. Savon à base de potasse. Savon blanc, vert, rouge. Savon dur. Savon mou. Les marbrures du savon. Savon de Marseille. Savon de Naples. Savon de Windsor. Savon anglais. Savon noir. Savon gris. Savon commun. Savon dur. Savon liquide. Pilules de savon. Pain de savon. Poudre de savon. Eau de savon. Savon de toilette. Écume de savon. Bulle de savon. Nettoyer un linge avec le savon. Faire bouillir quelque chose dans du savon. Se frotter avec du savon.

— *Savons de toilette*. Savons à base de soude ou de potasse. Les savons de toilette à base de soude se font avec des huiles d'amandes douces, de noisette, de palme, avec le saindoux, le beurre, le suif; ceux à base de potasse se font avec les graisses, et le plus ordinairement on leur donne des formes et des odeurs extrêmement variées. Savon à la rose, au bouquet, à la cannelle, à la fleur d'oranger, au musc. Savons légers. Savons transparents.

— *Essence de savon*. Savon mis dans un état de division telle qu'il écume promptement dans l'eau. ‖ *Savon dur*. Savon à base de soude. Il est moins caustique que celui de potasse et sert aux mêmes usages. ‖ *Savon mou*. Savon à base de potasse. Il est peu consistant et très-caustique. ‖ *Savon noir*. Savon de potasse que l'on fabrique avec des huiles de qualité inférieure et que l'on colore, pour dissimuler la teinte qui leur est propre. ‖ *Savon blanc*. Savon qui n'a point été marbré avec du sulfate de fer. ‖ *Savon médicinal*. Savon composé de deux parties de lessive de soude concentrée à 36° et de quatre parties d'huile d'amandes douces ou d'olives fines. On l'emploie en médecine comme excitant du système lymphatique, et dans les engorgements des viscères abdominaux. On l'administre aussi dans les empoisonnements causés par les acides. ‖ *Savon de Bécœur*. Préparation employée pour préserver des insectes la peau des animaux empaillés. ‖ *Savon métallique*. Savon insoluble dans lequel l'alcali est remplacé par un oxyde métallique. On a donné aussi ce nom aux emplâtres. ‖ *Savon de Naples*. Savon de potasse à l'huile de palme. ‖ *Savon de Venise*. Savon blanc très-sec. ‖ *Savon de Windsor*. Savon de suif et de soude aromatisé. ‖ *Savon naturel*. Argile d'une finesse extrême, variée de rouge et de bleu grisâtre, dont les ouvriers et les paysans des environs de Mâcon se servent en guise de savon pour se raser. Le savon naturel se trouve dans le manganèse oxydé. Il se délaie aisément dans l'eau et mousse jusqu'à un certain point. ‖ *Savon ponce*. Savon dans la composition duquel il entre de la pierre ponce.

— Chim. *Savon de verre ou des verriers*. Nom qu'on a donné quelquefois à l'oxyde de manganèse qu'on mêle dans la matière du verre pour faire disparaître les couleurs qui en altèrent la transparence. [illegible]

[illegible] onctueuse qui paraît intermédiaire entre la lithomarge et la pierre à foulon. Le savon de montagne est en masse, d'un noir de poix ou brunâtre, avec des taches d'un jaune d'ocre, ou d'un brun enfumé, principalement dans les fissures.

— Philol. hermét. *Savon des philosophes*. Le mercure.

— Fig. et pop. Réprimande sévère. Donner un savon à quelqu'un.

SAVONAROLE (Jérôme). Dominicain, prieur du couvent de Saint-Marc, à Florence, prédicateur célèbre, adversaire violent de la maison de Médicis et de la cour corrompue du pape Alexandre VI, regardé comme saint et prophète, fut brûlé vif, après une horrible torture, en 1498.

SAVONE. Géogr. Grande et forte ville des États sardes, sur la Méditerranée ; 11,000 hab. Grand commerce, nombreuses manufactures.

SAVONNAGE. s. m. Action de savonner ; nettoiement, blanchissage par le savon. Faire un savonnage. Eau de savonnage. Mettre du linge au savonnage.

SAVONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Savonner. S'empl. adjectiv. Linge savonné. Chemises savonnées.

SAVONNER. v. a. 1re conj. (rad. *savon*). Nettoyer, dégraisser, blanchir avec du savon. Savonner une robe. Savonner du linge. Savonner la toile.

— Frotter, couvrir d'écume de savon le menton d'un homme avant d'y passer le rasoir. Savonner le menton, le visage de quelqu'un.

— Fig. et pop. Réprimander vivement. Je le savonnerai comme il faut.

— SE SAVONNER. v. pron. Savonner soi. Il se savonne lui-même.

— Savonner à soi. Elle se savonne les mains. Il se savonne le menton avant de se raser.

— Pouvoir être savonné. Cette étoffe ne se savonne pas. Cette dentelle se savonne.

SAVONNERIE. s. f. Lieu où l'on fait le savon. Une savonnerie est ordinairement un grand bâtiment avec réservoir à huile et à soude, cuve et fourneaux au rez-de-chaussée, pour faire le savon, avec plusieurs étages où sont les mises pour le figer et le séchoir pour le sécher.

— Absol. *La Savonnerie*. Manufacture de Chaillot, dans Paris, où l'on fabriquait autrefois des ouvrages de tapisserie veloutée et des tapis façon de Perse. Ces ouvrages se font maintenant aux Gobelins, mais néanmoins on les nomme quelquefois tapis de la Savonnerie. Aujourd'hui on fabrique à la Savonnerie des étoffes de laine longue et brillante.

SAVONNETTE. s. f. (dimin. de *savon*). Petite boule de savon épuré et ordinairement parfumé dont on se sert pour rendre la barbe plus tendre au rasoir. Savonnette parfumée. Savonnette de guimauve.

— Moll. *Savonnette de mer*. Nom que les marins donnent à des masses arrondies formées surtout d'œufs de buccins et de pourpres, et dont les matelots font usage pour se laver les mains. On les rencontre à la surface de la mer Atlantique.

— Prov. et fig. *Savonnette à vilain*. Charge qu'on achetait pour s'ennoblir. Il a acheté une savonnette à vilain.

SAVONNEUR. s. m. Ouvrier qui savonne les cartons des cartes à jouer.

SAVONNEUX, EUSE. adj. (rad. *savon*). Qui tient du savon par quelques propriétés physiques. La pierre de lard ou la stéatite est appelée *pierre savonneuse*, parce qu'elle est douce au toucher comme le savon.

— Se dit aussi des pierres et des terres magnésiennes et argiloïdes, comme le talc, le mica, l'amiante, la pierre ollaire, la terre cimolée, etc.

— Se dit aussi des eaux minérales, lorsqu'elles tiennent en dissolution du bitume saponifié ou des matières extractives qui, en leur donnant plus de consistance, leur procurent la facilité de mousser par l'agitation.

— Se dit plus particulièrement des médicaments dans la composition desquels il entre du savon. Poudre savonneuse. Pilules savonneuses. Emplâtre savonneux. Liniment savonneux.

SAVONNIER. s. m. (rad. *savon*). Fabricant de savon.

— Bot. Genre de plantes comprenant des arbres des régions équatoriales de l'un et de l'autre hémisphère. On en connaît une dizaine d'espèces, dont les racines et surtout la partie charnue des fruits contiennent une substance mucilagineuse propre à produire sur le linge et les étoffes un effet analogue à celui du savon lorsqu'elle est manipulée dans de l'eau chaude. Quelques-unes de ces espèces donnent des fruits que leur chair agréable fait rechercher comme aliment par les habitants de Cartaô dans le Brésil. Le savonnier du Sénégal sert aux négresses à faire des brosses à dents, et les tiges et les racines du savonnier proprement dit, des curedents.

SAVONNIÈRE. s. f. Constr. Bâtiments d'une savonnerie.

SAVONNOIR. s. m. Techn. Espèce de feutre qui sert à savonner les cartons des cartes à jouer.

SAVONULE. s. m. (diminut. de *savon* ; du lat. *saponulus*, petit savon). Chim. [illegible] volatiles. L'ammoniaque peut aussi former des savonules avec les huiles volatiles.

SAVOURÉ, ÉE. part. pass. du v. Savourer. S'emploie adjectiv. Des mets savourés avec plaisir.

SAVOUREMENT. s. m. Action de savourer. Le savourement des viandes.

SAVOURER. v. a. 1re conj. (rad. *saveur*). Goûter avec attention et avec plaisir. Savourer un mets. Savourer le vin. Il faut savourer à loisir les vins dont on fait l'essai, pour en bien connaître la différence. Il est impossible de savourer les vins délicats lorsqu'on vient de boire de l'eau-de-vie. (Chamberet.)

En savourant les mets qui leur seront offerts,
Qu'ils vantent mon esprit et mes talents divers.
(Destouches.)

— Fig. Jouir de quelque chose avec délectation, avec une sorte de lenteur qui prolonge le plaisir. Savourer les éloges. Savourer les honneurs. Savourer les hommages. Savourer les délices de l'amour. Savourer le plaisir de la vengeance. Savourer le plaisir du repos. Ah ! si du moins je l'eusse pu *savourer* à mon gré, ce baiser eût été mon dernier soupir, et je serais mort le plus heureux des hommes. (J.-J. Rouss.) Voilà surtout l'espèce d'éloge qu'elle aime, et que sa vanité peut *savourer* sans indécence. (Mariv.)

Là, le prédicateur entouré de flatteurs,
De cent sots compliments savourait les douceurs.
(Vill.)

Mon âme sur ma lèvre était lors tout entière
Pour savourer le miel qui sur la vôtre était. (Vauvenargues.)

— Fig. A une énergie terrible dans l'exemple suivant : Est-il une fin plus triste que celle d'un mourant qu'on accable de soins, qu'un notaire et des héritiers ne laissent pas respirer, et à qui tant d'autres apprêts font *savourer* la mort? (J.-J. Rouss.)

SAVOURET. s. m. Art culin. Gros os de trumeau de bœuf que les pauvres gens mettent dans leur pot pour donner du goût, de la saveur au bouillon.

— Os de porc salé qu'on fait cuire avec des choux pour leur donner du goût.

— Fig. Bon mot, saillie. Celle qui me dira le meilleur *savouret* la première nuit qu'elle sera avec son mari, je lui donnerai deux cents écus davantage qu'aux autres. (Despér.)

SAVOUREUSEMENT. adv. En savourant. Boire savoureusement. Manger savoureusement.

SAVOUREUX, EUSE. adj. (rad. *saveur*). Qui a une bonne saveur, une agréable saveur. Un mets savoureux. Une viande savoureuse. Mets savoureux. Viande savoureuse. Fruit savoureux. Cette plante renferme un suc savoureux. Les perdrix, les soles, les champignons, sont d'un goût fort savoureux. Les bons melons sont les plus savoureux de tous les fruits. Il arrive parfois à chacun de nous, de ne plus trouver aucune saveur à des substances que nous jugeons habituellement très-*savoureuses*. (Chamberet.)

— Fig. Baiser savoureux.

— Fig. Dans un sens plus détourné. Une sorte de dictature d'autant plus *savoureuse*, qu'elle était plus rare et plus pleine, moins attendue et moins contredite. (St-Sim.)

SAVOYARD, ARDE. adj. et s. Natif de Savoie, qui habite la Savoie. Les femmes savoyardes. Les Savoyards. Les Savoyards sont laborieux et durs au travail. Les Savoyards sont les descendants des Centrons.

— S'entend particulièrement Des fumistes et ramoneurs qui viennent par bandes tous les ans de la Savoie à Paris. Un petit Savoyard. Une petite Savoyarde.

— On dit aussi Savoisien, mais seulement dans la première acception. V. ce mot.

— Fig. Grossier et sans éducation. C'est un savoyard. C'est un vrai savoyard.

SAVRE. s. m. Pêch. Filet de pêche.

SAXATILE. adj. des 2 g. (du lat. *saxum*, pierre, rocher). Hist. nat. Qui a rapport aux rochers, aux pierres. Se dit généralement de tous les animaux, de toutes les plantes qui habitent de préférence parmi les rochers, dans les lieux pierreux, et particulièrement des poissons de mer, qu'on prend rarement au filet, parce qu'ils se tiennent constamment cachés dans les trous des rochers, sous les pierres, etc. Poisson saxatile. Plante saxatile. Le scare est un poisson saxatile.

— Se prend subst. Les saxatiles.

SAXE. Géogr. Grande contrée d'Allemagne, qui formait jadis la Basse-Saxe, la Haute-Saxe et l'électorat de Saxe. La Basse-Saxe était un cercle entre la mer Baltique, le duché de Sleswich, la mer d'Allemagne, le cercle de Westphalie et les cercles du Haut-Rhin et de la Haute-Saxe. Elle comprenait les duchés de Holstein, le Mecklembourg, etc., et un grand nombre de principautés. ‖ Le cercle de la Haute-Saxe se trouvait entre la mer Baltique, la Basse-Saxe, la Prusse, la Silésie, la Pologne, la Bavière, la Bohême, le cercle de Franconie, les cercles du Bas-Rhin et la Basse-Saxe. Il comprenait la Poméranie, les États de Brandebourg, etc. L'électorat de Saxe, qui avait pour capitale Wittemberg, était enclavé dans la Haute-Saxe.

— Hist. Ce pays, habité par les Saxons, [illegible] pour premier duc Ludolf (845). La Saxe devint électorale en 1270. Le royaume de Saxe fut constitué en monarchie sous l'empire français. L'électeur de Saxe reçut la dignité royale par le traité de Posen du 11 décembre 1806, et adhéra à la confédération du Rhin. Après la chute de Napoléon, le roi de Saxe perdit quelques parties de ses États, au profit de la Prusse, et adhéra à la confédération germanique.

— Administ. Le gouvernement est monarchique, tempéré par la représentation des États. Le territoire se divise en pays réunis et en pays non réunis ; les premiers ont généralement une constitution et une administration communes. Les pays non réunis ne se composent que des restes du margraviat de Haute-Lusace, qui conserve son ancienne constitution. La capitale de la Saxe est Dresde. Revenus publics, 25 millions de fr. ; dette publique, 90 millions de fr. L'armée est de 15,000 hommes.

— *Royaume de Saxe.* Royaume d'Allemagne borné par la Bohême, le duché de Saxe-Prussienne, la principauté d'Altenbourg, Weimar, Reuss, et le cercle du Mein. Superficie, 23,250 kilom. carrés ; pop. 1,414,000 hab. Les citoyens sont divisés en nobles et bourgeois. Industrie et commerce très-développés. Pays montagneux où abondent les eaux minérales et les richesses minéralogiques. Le sol est peu productif, mais l'agriculture est très-avancée.

— *Duché de Saxe.* Province des États prussiens, entre le Brandebourg, les principautés d'Anhalt, la Saxe-Gotha, la Saxe-Meiningen, la principauté de Schwarzbourg et le Hanovre. Elle est arrosée par l'Elbe. Le sol est fertile, et l'on y trouve beaucoup de mines ; pop. 1,220,000 hab. ; ch.-l. Magdebourg.

— *Saxe-Altenbourg, Saxe-Cobourg, Saxe-Hildburghausen.* V. ALTENBOURG, COBOURG, HILDBURGHAUSEN.

— *Saxe-Gotha.* État d'Allemagne qui a été réuni au duché de Saxe-Cobourg, et qui forme avec lui le duché de Saxe-Cobourg-Gotha ; pop. 185,680 hab.

— *Saxe-Meiningen, Saxe-Weimar.* V. MEININGEN, WEIMAR.

SAXICAVE. s. f. (ét. lat., *saxum*, pierre, rocher ; *cavus*, creux). Moll. Genre de coquilles, de la famille des pylorides. Les saxicaves, comme l'indique leur nom, vivent dans les madrépores ou les rochers calcaires, qu'ils creusent probablement comme les autres coquilles térébrantes à l'aide d'un mouvement de rotation, ou à l'aide d'un fluide acide. C'est toujours près des côtes et souvent dans les galets roulés de roche calcaire que l'on trouve le plus habituellement les coquilles de ce genre. Elles sont toutes blanches, peu élégantes, et souvent irrégulières.

SAXIFRAGE. s. f. (ét. lat., *saxum*, pierre, rocher ; *frangere*, briser, casser). Bot. Genre de plantes de la famille des saxifragées. Ce sont de très-petites plantes, à l'exception de quelques-unes, originaires des hautes montagnes du globe, où elles croissent dans les fentes et crevasses des rochers, bordent les torrents et les ruisseaux, sur lesquels les rayons solaires s'arrêtent à peine quelques instants. Ces plantes offrent cent cinquante espèces bien distinctes, sans compter les variétés, qui sont fort nombreuses. Les fleurs des saxifrages, ordinairement disposées en grappe ou en panicule, sont d'un aspect agréable par la beauté, le nombre et la couleur blanc pur, blanc ponctué, rose et d'un rouge pourpre des cinq pétales étalées de leurs corolles. Plus de la moitié des espèces se rencontrent spontanément en Europe ; elles sont très-rustiques, et une fois placées dans un lieu favorable, analogue à celui que la nature leur a destiné, vous les voyez prospérer dans nos jardins, ne demander aucun soin et se multiplier elles-mêmes par leurs petites semences lisses. Une des plus belles et des plus agréables espèces, apportée des montagnes de Sibérie, est la saxifrage à feuilles charnues. On vante avec raison la beauté de la saxifrage pyramidale, de la mignonnette, de la cunéiforme et de la jaune. La saxifrage à feuilles charnues est d'une précieuse utilité pour le pansement des vésicatoires et des cautères. Les saxifrages sont aussi connues sous les noms vulgaires de *casse-pierre*, *perce-pierre*, *rompt-pierre*.

— Médec. Se dit des médicaments que l'on a crus propres à dissoudre la pierre dans la vessie.

SAXIFRAGÉ, ÉE. adj. Qui ressemble à la saxifrage. ‖ SAXIFRAGÉES. s. f. pl. Bot. Famille de plantes dicotylédones, ayant pour type le genre saxifrage, et fournissant des herbes annuelles ou vivaces, des sous-arbrisseaux, des arbustes et même des arbres de troisième grandeur, qui se trouvent plus particulièrement dans les régions septentrionales de l'un et de l'autre hémisphères. Trois sections réunissent les quinze genres dont la famille est composée, savoir : les saxifragées vraies, les cunoniacées et les hydrangées.

SAXIN. s. m. Mamm. Petit rongeur de Sibérie, qui appartient au genre campagnol.

SAXO GRAMMATICUS (c'est-à-dire, *Saxon le Grammairien*). Ancien historien danois, né dans l'île de Sealand(?), dans le XIIe siècle, a composé une histoire en latin, sous le titre de *Historiæ danicæ*, qui est la principale source où l'on peut(?) puiser d'exactes notions sur l'histoire des États du Nord, et surtout du Danemark pendant le moyen âge. Il mourut en 1204.

SAXON, ONNE. adj. et s. Nom d'un peuple de la Germanie septentrionale. Le peuple saxon. Femme saxonne. Race saxonne. Les Saxons. Les [illegible] on croit généralement qu'ils appartenaient dans l'origine aux mêmes races que les Cimbres et les Teutons. Ils étaient belliqueux, avides de pillage et de piraterie. Ils inquiétèrent beaucoup l'empire romain. Ils passèrent en grand nombre dans l'île de Bretagne en 449, sous la conduite de Hengist et de Horsa, et y fondèrent les sept royaumes anglo-saxons. Les Saxons qui étaient restés dans la Germanie, maîtres d'une vaste contrée, se liguèrent souvent avec les Francs, et souvent leur firent la guerre. Charlemagne les soumit et les força d'embrasser le christianisme ; cependant ils n'en continuèrent pas moins de former une nation puissante, indépendante de fait, et conservant ses premiers priviléges. Leur pays prit plus tard le nom de Saxe, et c'est le nom qu'il porte encore.

— Géogr. mod. Habitant, habitante de la Saxe. ‖ Qui a rapport à la Saxe ou à ses habitants. Un Saxon. Une Saxonne. Soldat saxon. Femme saxonne. Armée saxonne.

— Linguist. L'idiome saxon, la langue que parlent les Saxons. Le saxon.

SAXUM. s. m. (pr. *çak-çome*). Minér. Mot latin qui signifie Pierre brute, et qui a été employé par les naturalistes pour désigner les minéraux mélangés comme les roches, et même des espèces de pierres qui se trouvent en masses amorphes.

SAY (J.-B.). Économiste célèbre, auteur d'un grand nombre d'ouvrages sur l'économie politique, né à Lyon en 1767, mort à Paris en 1832.

SAYAN. s. m. Ichthyol. Nom donné à la salangane, dans les Philippines.

SAYE. s. f. Serge.

SAYETTE. s. f. Petite étoffe de laine.

SAYETTERIE. s. f. Fabrique de saye.

SAYETTEUR. s. m. Fabricant de saye.

SAYON. s. m. (rad. *saie*). Espèce de casaque ouverte, anciennement portée par les gens de guerre.

SAYRIS. s. m. Ichthyol. Synonyme de Scombrésoce.

SBIRE. s. m. (en ital. *sbirro*). Nom que l'on donne en Italie à un archer.

— Par extension et par mépris, Celui qui est chargé de protéger l'exécution des sentences judiciaires et des mesures de police.

— On écrivait autrefois *sbirre*, et cette orthographe paraît plus conforme à l'étymologie. Les *sbirres* se joignirent aux gardes corses pour insulter M. de Créqui, lorsqu'il fut en ambassade en France. (L'abbé Régnier.) Le peintre François Bassan devint frénétique, et s'imaginait qu'il y avait toujours des *sbirres* qui le cherchaient pour le prendre. (***)

SCABELLON. s. m. Archit. Sorte de piédestal ou de socle sur lequel on pose des bustes, des girandoles. La forme la plus ordinaire d'un scabellon est celle d'une gaîne ou d'un balustre.

— *Gaîne de scabellon.* La partie rallongée qui est entre la base et le chapiteau, ou scabellon qui va en diminuant du bas en haut, et qui a la forme d'une gaîne. Les statues n'ont souvent qu'une gaîne de scabellon pour piédestal.

— Marchepied d'honneur qu'on donnait aux statues des grands dieux, quand elles étaient assises sur des trônes.

SCABELLUM ou **SCABILLUM.** s. m. Antiq. rom. Instrument de percussion avec lequel on battait la mesure pour guider les chœurs et les musiciens.

SCABIE. s. f. (rad. *scabies*, gale). Pathol. Maladie de la peau, affection boutonneuse et croûteuse qui diffère de la dartre pustuleuse en ce que les boutons de celle-ci, en se desséchant, ne forment pas de véritables croûtes, et sont ordinairement disséminés sur la figure, autour du cou et sur les épaules. La scabie ne se voit guère que chez les gens du peuple, de la basse classe, chez ceux qui exercent un métier où la propreté est impossible ; elle disparaît facilement par l'usage des bains et d'une bonne nourriture.

SCABIEUSE. s. f. Bot. Genre de la famille des dipsacées, renfermant des plantes herbacées, habitant les contrées montueuses et boisées de l'Europe, de l'Asie et de l'Afrique. Racines vivaces ; tiges simples ou rameuses ; feuilles opposées, simples ou découpées. Les fleurs sont d'un bel aspect, et varient depuis le bleuâtre jusqu'au pourpre. Les espèces les plus remarquables sont : la scabieuse des champs, la scabieuse des bois, la scabieuse fleur des veuves, et les scabieuses du Caucase et des Alpes. La scabieuse des champs, qui vit dans les prairies et les champs, est cultivée dans les Cévennes pour fourrage et se donne aux vaches, aux brebis qu'elle engraisse et rafraîchit. La scabieuse des bois ou mors du diable, que le cultivateur doit extirper à cause du mal qu'elle fait à la terre, est légèrement amère et astringente, et se recommande dans les maladies cutanées. La scabieuse fleur des veuves se cultive dans les jardins pour ses belles fleurs d'un pourpre foncé. On cultive également la scabieuse des Alpes, aux fleurs d'un jaune pâle, et la scabieuse du Caucase, d'un beau bleu clair.

— *Scabieuse fausse.* Nom vulgaire de la jasione des montagnes.

SCABIEUX, EUSE. adj. (du lat. *scabies*, gale). Qui tient de la gale. Éruptions scabieuses. Il lui parut sur le corps plusieurs ébulli- [illegible]

— Se dit d'une chose qui au lieu d'être aussi fluide qu'elle le devait, s'épaissit et se met en petits grumeaux. Le sang des lépreux n'a qu'une sérosité scabieuse ; il est tellement dépourvu de son humidité naturelle que le sel qu'on y met ne s'y peut dissoudre.

SCABILLE. s. f. Mus. anc. Instrument de musique dont les anciens se servaient pour animer les pantomimes et les danseurs. On sait que les sons de la scabille étaient forts et harmonieux, mais on en ignore la forme et le genre.

SCABIN. s. m. Hist. Nom qu'on donnait au moyen âge à des officiers nommés par le roi uniquement pour rendre la justice. Les scabins remplacèrent les rachimbourgs lorsque ceux-ci, par leur négligence, eurent laissé périr le privilége qu'ils avaient de juger entre eux. C'est de ce mot que vint *échevin*.

SCABINAL, ALE. adj. Hist. Qui appartient aux échevins ou scabins.

— *Maison scabinale.* Hôtel de ville où s'assemblent les échevins.

— *Lettres scabinales.* Lettres contenant des concessions faites par les scabins.

SCABIOSÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à la scabieuse. ‖ SCABIOSÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des dipsacées qui a pour type le genre scabieuse.

SCABRE. adj. des 2 g. (du lat. *scaber*, rude). Bot. Synonyme peu usité de Rude. On donne cette épithète aux plantes munies de petites aspérités rudes au toucher ou à celles de leurs parties qui se trouvent dans le même cas. Plantes scabres. Feuilles scabres.

SCABREUX, EUSE. adj. (du lat. *scaber*, même sens). Rude, raboteux. Chemin scabreux. Montagne scabreuse. Endroit scabreux. Passage scabreux. S'emploie rarement au propre.

— Par extension, Qui est rude aux oreilles, qui n'est pas coulant. Versification *scabreuse*, cahotante. (Perrault.) On trouve dans les vers de cet auteur une dureté qui en rend la lecture *scabreuse* et désagréable. (Id.) Ce sens est également peu usité.

— Fig. Dangereux, périlleux, difficile, délicat. Chose scabreuse. Métier scabreux. Affaire scabreuse. Matière scabreuse. Entreprise scabreuse. Histoire scabreuse. Tout cela est bien scabreux. Une mère a-t-elle tort de s'opposer à des irrégularités et à des démarches *scabreuses* auxquelles le public pourrait donner une fausse interprétation ? (Du Noy.)

— Dans un sens plus détourné. Il connaissait toutes les femmes dont la réputation était un peu *scabreuse*. (Ch. de M.)

SCABRICAUDE. adj. des 2 g. (ét. lat., *scaber*, rude ; *cauda*, queue). Hist. nat. Qui a la queue rude.

SCABRICORNUE. adj. des 2 g. (ét. lat., *scaber*, rude ; *cornu*, corne). Entom. Qui a les cornes ou les antennes rudes au toucher.

SCABRICOSTÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *scaber*, rude ; *costa*, côte). Hist. nat. Qui est marqué de côtes raboteuses.

SCABRIDE. adj. des 2 g. (du lat. *scaber*, rude). Bot. Qui est rude au toucher. Plantes scabrides. ‖ SCABRIDES. s. f. pl. Famille de plantes comprenant celles qui ont des feuilles rudes ou piquantes.

SCABRIFLORE. adj. des 2 g. (ét. lat., *scaber*, rude ; *flos*, fleur). Bot. Qui a les calices rudes, à cause des poils dont ils sont garnis.

SCABRIFOLIÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *scaber*, rude ; *folium*, feuille). Bot. Qui a les feuilles rudes au toucher. Plante scabrifoliée.

SCABRIOSCULE. adj. des 2 g. (du lat. *scabriusculus*, un peu rude). Bot. Qui est légèrement rude au toucher. Feuilles, plantes scabriosculés.

SCABRISÈTE. adj. des 2 g. (ét. lat., *scaber*, rude ; *seta*, soie). Bot. Qui a des pédoncules rudes au toucher.

SCABROSITÉ. s. f. Didact. État de ce qui est scabreux, raboteux. La scabrosité d'une plante.

SCAER. Géogr. Ch.-l. de cant. (Finistère), arr. de Quimperlé ; 3,990 hab. Belle fontaine. Vue superbe.

SCAGLIOLA. s. f. Construct. Mot italien qui désigne la sélénite, employée avec des pâtes de couleur, ce qui lui donne l'apparence des marbres les plus précieux.

SCALA. Géogr. Ville du royaume de Naples, près de la mer Tyrrhénienne, jadis évêché réuni à celui d'Alep.

— *Les della Scala.* Famille célèbre gibeline de Vérone, dont la plupart de ses membres ont été podestats de Vérone.

— *Académie della Scala.* V. ACADÉMIE.

— Relat. *Scala-santa* (escalier-saint). Escalier qui se trouve à Rome. Les pèlerins montent à genoux les degrés de la scala-santa, afin de gagner certaines indulgences qui sont attachées à cet exercice pieux.

SCALAIRE. s. f. Moll. Genre de mollusques dont la classe n'est pas bien déterminée, renfermant des coquilles univalves, élancées, garnies de côtes ou lames longitudinales nombreuses. Les deux espèces les plus remarquables sont la scalaire vulgaire et la scalaire précieuse. La scalaire précieuse est conique et [illegible] Elle est fameuse par le prix exorbitant dont la payent les amateurs. La scalaire vulgaire, que l'on trouve dans les mers d'Europe, est turriculée, conique, élevée, blanche ou violâtre, ornée de taches pourpres ou violettes. On la trouve dans les mers d'Europe.

SCALARIA. s. m. pl. (pluriel latin de *scalarium*, escalier). Antiq. rom. Nom donné chez les Romains à de grands escaliers qui séparaient les parvis des amphithéâtres, et par lesquels on passait pour aller s'asseoir sur les gradins.

SCALARIEN, IENNE. adj. des 2 g. Bot. Qui ressemble à la scalaire.

— SCALARIENS. s. m. pl. Moll. Famille des mollusques trachélipodes qui a pour type le genre scalaire.

SCALARIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat. : *scala*, escalier ; *forma*, forme). Conchyl. Qui a la forme d'un escalier ou plutôt d'une rampe d'escalier. C'est une épithète donnée à un assez grand nombre de coquilles.

SCALATA. s. f. Conchyl. Nom donné quelquefois à la scalaire précieuse.

— *Fausse scalata.* La scalaire commune. ‖ La scalaire grillée.

SCALDE. s. m. (de l'islandais *skalld*, poète). Antiq. celt. Nom que les anciens peuples du Nord donnaient à leurs bardes ou poëtes. Les scaldes suivaient les rois dans leurs expéditions guerrières et chantaient leurs exploits. Les plus fameux scaldes sont Bragi le Vieux, Théodolf de Storis, Sighvat Thordarson, Snorri Sturluson, et Sturla Thordarson.

— Quelquefois, mais improprement, Barde gaélique ou gaulois. Le scalde Ossian.

SCALE. s. f. Échelle du Levant.

SCALÈGRE. s. f. Pierre tirée du sel gemme.

SCALÈNE. adj. des 2 g. (du gr. σκαληνός, boiteux ; rad. σκάζω, je boite). Géom. Dont les trois côtés sont inégaux. Triangle scalène. ‖ *Cône scalène.* Celui dont l'angle est incliné sur la base.

— Anat. Se dit de quelques muscles qui ont la forme d'un triangle scalène. Le muscle scalène antérieur. Le muscle scalène postérieur.

SCALIGÈNE. s. f. Bot. Genre de la famille des légumineuses ; on la nomme aussi aspalathe.

SCALIGER (Jules-César). (pr. *Ska-li-gèrr*). Né en 1484, mort en 1558. On ignore sa naissance et les événements de sa vie ; on sait qu'il cultiva les lettres, les sciences et la médecine, qu'il fut naturalisé Français par François Ier, et qu'il pratiqua la médecine avec succès dans la Guienne. ‖ SCALIGER (Joseph-Jules), fils du précédent. L'un des plus savants critiques et des plus érudits écrivains de son siècle, professeur de philosophie à Genève, puis à Leyde ; était né à Agen en 1540, et mourut en 1609.

SCALIGÉRIEN, IENNE. adj. Qui appartient à Scaliger, qui regarde Scaliger. ‖ *Critique scaligérienne.* Critique érudite, judicieuse et quelquefois passionnée.

SCALME. s. m. Antiq. et navig. Petits morceaux de bois appliqués aux côtes des vaisseaux anciens, et quelquefois des galères modernes, pour servir de point d'appui aux rames pendant leur mouvement.

SCALOPE. s. f. Mamm. Genre de mammifères carnassiers, de la famille des insectivores, qui ne comprend qu'une seule espèce. C'est un petit animal que l'on trouve aux États-Unis depuis le Canada jusqu'en Virginie, et qui, fouissant la terre à la manière de la taupe, a l'habitude de ne point s'éloigner du bord des ruisseaux ou des rivières.

— Nom qui a été quelquefois donné au sarigue marmose.

— *Scalope à crête.* Le condylure ou museau étoilé.

SCALPÉ, ÉE. part. pass. du v. Scalper. S'empl. adjectiv. De malheureux prisonniers qui ont été scalpés.

SCALPEL. s. m. (du lat. *scalpo*, je gratte, j'incise). Instrument tranchant, formé d'une lame d'acier trempé très-acéré, de forme et de grandeur variable, fixée solidement dans un manche et dont se servent les anatomistes pour diviser les tissus et isoler les parties que l'on veut disséquer. Scalpel aiguisé. Scalpel bien trempé. Se servir du scalpel. Habile à manier le scalpel. Scalpel à lame droite, à lame convexe, à lame étroite, à un ou à deux tranchants. Les scalpels à deux tranchants ne doivent couper que jusqu'à la moitié de la lame, afin de ne pas blesser celui qui s'en sert. Les scalpels qu'on emploie pour la dissection des nerfs présentent une lame plus longue, plus étroite et à pointe plus aiguë. Les piqûres faites avec les scalpels sont quelquefois suivies de graves accidents.

Le *scalpel* à la main, l'œil sur chaque vertèbre,
L'observateur pénètre avec la clé funèbre
Les recoins de ce corps, triste reste de nous,
Objet défiguré dont l'être s'est dissous. (Lamartine(?))

— *Scalpel de Lécat.* Scalpel à lame convexe, dont la moitié du dos est concave vers la pointe. Cette lame est montée sur un manche, dont l'extrémité est terminée par une sorte de ciseau en acier qui sert à séparer les pariétaux.

— Foss. Dent de poisson fossile.

— Entom. Genre de cirripèdes.

SCALPELLE. s. f. Moll. Genre établi parmi [illegible] qui, outre les cinq valves principales de l'enveloppe dermoïde, en ont encore sept à la base.

SCALPER. v. a. 1re conj. (du lat. *scalpere*, gratter). Arracher avec un instrument tranchant la peau du crâne à un ennemi vaincu. Scalper un ennemi vaincu. Ce sauvage se faisait une gloire du grand nombre d'ennemis qu'il avait scalpés. Quelques anthropophages *scalpaient* les chevelures de leurs ennemis. (***) Jadis un procureur dans son greffe était environné de dossiers, érigés en trophées et qui montaient jusqu'au plancher, à peu près comme le sauvage d'Amérique s'environne dans sa hutte, et suspend autour de lui les chevelures de ceux qu'il a *scalpés*. (Mercier.)

SCAMANDRE. Myth. Fils de Corybas, ou-

duisit une colonie de Crétois en Phrygie, et s'établit au pied du mont Ida, où il apporta le culte de Cybèle et les danses des Corybantes. Quelque temps après, ayant perdu la raison, il se jeta dans le Xanthe, qui porta depuis son nom. Teucer lui succéda dans la direction de la colonie.

— Géogr. Petite rivière de la Troade, qui prenait sa source au mont Ida, s'unissait au Simoïs, et se jetait avec lui dans la mer au-dessous du cap Sigée. Le dieu du fleuve avait son culte et ses prêtres particuliers; il recevait l'hommage de la virginité des jeunes Troyennes, qui s'y baignaient la veille de leurs noces. On le nommait aussi Xanthe, mot grec qui signifie blond, parce que, suivant les anciens, il avait la vertu de rendre blonds les cheveux des femmes. Il y a un moulin à l'embouchure du *Scamandre*, ce fleuve si renommé, aussi bien que le Simoïs, et qui certainement ne vaut pas la rivière des Gobelins. (Du Loir.)

Quel plaisir de te suivre aux rives du *Scamandre*.
D'y trouver d'Ilion la poétique cendre. (Boileau.)

O combien rougit le *Scamandre !*
Que de palais réduits en cendre,
Ilion n'est plus qu'un bûcher. (Pellegrin.)

— Nom que l'on donne aujourd'hui au Simoïs, qui seul se jette dans la mer, le Scamandre d'autrefois se perdant dans des marais.

SCAMASAXE. s. m. Espèce de poignard.

SCAMILLAM. s. m. Archit. anc. Nom que Vitruve donne à une partie du piédestal des colonnes.

SCAMITE. s. f. Comm. Toile de coton qui se fabrique dans quelques îles de l'Archipel.

SCAMMA ou **SCAMMATE.** s. m. Antiq. gr. Partie de l'arène bornée par une ligne tracée dans le sable, que les combattants ne devaient pas franchir.

— Cette ligne elle-même.

SCAMMONÉE. s. f. Mat. médic. Sorte de gomme-résine, concrète, très-purgative, qui nous vient de l'Orient. La scammonée est légère, tendre, friable, gris-brun, d'une couleur désagréable. Scammonée de Smyrne. Administrer la scammonée à grandes doses.

— Plante qui fournit cette substance. La scammonée pousse plusieurs tiges longues, grêles, rampantes, sarmenteuses, s'attachant et s'entortillant autour des corps voisins. Ses feuilles sont larges, pointues, triangulaires, lisses, d'un beau vert, attachées à des pédoncules courts. Ses fleurs sont des cloches de couleur purpurine agréables à voir.

— *Scammonée d'Allemagne.* Nom vulgaire du liseron des haies. ‖ *Scammonée d'Amérique.* Racine du liseron méchoacan. ‖ *Scammonée de Montpellier.* Nom vulgaire du cynanque de Montpellier.

SCAMMONITE. s. m. Vin de scammonée. Le scammonite se prépare avec des racines de scammonée et du moût. Le scammonite est purgatif.

SCANDALE. s. m. (du lat. *scandalum*, même sens; fait du gr. σκάνδαλον; rad. σκάζω, je boite; il n'est usité que dans le grec de l'Écriture sainte). A signifié dans le principe Piége, chose que l'on rencontre en son chemin, et qui peut faire tomber. C'est en ce sens qu'il est quelquefois employé dans l'Écriture et dans les auteurs ecclésiastiques. Ainsi Moïse défend de mettre un scandale devant l'aveugle, c'est-à-dire, ni pierre, ni bois, ni autre chose capable de le faire trébucher.

— De là dans le sens moral, Occasion de chute, de péché que l'on donne par quelque mauvaise action, par quelque discours corrupteur. Ainsi l'on dit que Jésus-Christ a été à l'égard des Juifs une pierre d'achoppement et de scandale, contre laquelle ils se sont brisés par leur faute, n'ayant pas voulu le reconnaître pour le Messie, malgré les caractères qui le leur démontraient.

— Parole, action scandaleuse. Scandale public. Grand scandale. Scandale abominable. Horrible scandale. Donner le scandale d'une vie déréglée. Occasionner un grand scandale. Occasion de scandale. Porter scandale. Faire une chose sans scandale. Réparer le scandale. Craindre le scandale. Éviter le scandale. Quel scandale! Empêcher le scandale. Pécher sans scandale. Le scandale est ce qui fait l'offense. Il est nécessaire que le scandale arrive. Malheur à celui par qui le *scandale* arrive, a dit Jésus-Christ: Dans le vice même, on doit des égards au public pour lui épargner le *scandale*. (**) Devenir une occasion de *scandale*. (Mass.) Réparez, si vous pouvez, cette injustice et ce *scandale*. (Id.) Heureux les grands, si leur sainteté toute seule était pour les hommes [...] des princes se forment des ouvriers fidèles, destinés à arracher les *scandales* du royaume de Jésus-Christ. (Id.) Vos passions mêmes, immortalisées dans les histoires, après avoir été un *scandale* pour votre siècle, le deviendront encore aux siècles suivants. (Id.) Les larmes de pénitence dont il baigne son trône, pour expier le *scandale* de sa chute. (Id.) N'aimant que le *scandale* et l'éclat dans le vice. (Boil.)

— Éclat que fait une action honteuse. Faire du scandale. Vouloir du scandale. Chercher le scandale. N'aimer que le scandale. Il y aura du scandale. Cette mort causa un grand scandale dans le voisinage. Tout a été terminé sans scandale. Elles deviennent des écueils publics, et le scandale de la religion. (Mass.)

— Indignation qu'on éprouve des actions et des discours de mauvais exemple. Se conduire au scandale, au grand scandale de tout le monde. Cette doctrine occasionna un grand scandale. Il avança des propositions impies, au scandale, au grand scandale de tous ceux qui l'écoutaient. Cela réveille les calomnies qu'on a publiées contre eux au grand *scandale* des gens de bien. (Pasc.)

— Antiq. rom. *Pierre de scandale.* Nom que, selon quelques dictionnaires, on donnait à une pierre élevée devant le Capitole, sur laquelle ceux qui faisaient banqueroute allaient s'asseoir en criant à haute voix: *Cedo bona*, j'abandonne mes biens. On ne trouve dans aucun auteur les traces de ce prétendu monument, et cette notion est d'autant plus suspecte que le mot *scandale* (*scandalum*), pris au moral, n'appartient qu'au style de l'Écriture: il fut introduit dans la langue latine par les apologistes chrétiens.

— Fig. *Pierre de scandale.* Tout ce qui cause du scandale.

— Prat. *Un amené sans scandale.* Ordre du juge pour faire amener quelqu'un devant lui sans scandale, sans éclat.

SCANDALEUSEMENT. D'une manière scandaleuse. Vivre scandaleusement. Se conduire scandaleusement.

SCANDALEUX, EUSE. adj. (rad. *scandale*). Qui cause du scandale. Action scandaleuse. Conduite scandaleuse. Vie scandaleuse. Ouvrage scandaleux. Peinture scandaleuse. Doctrine scandaleuse. Proposition scandaleuse. Opinion scandaleuse. Discours scandaleux. Commerce scandaleux. Vit-on M. Le Tellier donner arrêt contre arrêt et confondre les droits et les espérances des parties par des contradictions *scandaleuses?* (Fléch.) Ne donner à Dieu que les restes d'une vie *scandaleuse*. (Id.) Ces mémoires *scandaleux* qui ont conservé jusqu'à nous les désordres des cours précédentes. (Mass.) Un écrit *scandaleux* sous votre nom se donne. (Boil.)

SCANDALISÉ, ÉE. part. pass. du v. Scandaliser. S'empl. adjectiv. Enfant scandalisé. Les Égyptiens furent *scandalisés*, comme on le peut croire, et Anubis perdit bientôt de son crédit. (Volt.) Que les fous rient, et que les sots soient *scandalisés*, mais les sages cherchent si jamais ils trouveront une réponse plus judicieuse et qui aille mieux à ses fins. (J.-J. Rouss.)

SCANDALISER. v. a. 1re conj. (pr. *skan-da-li-zé;* rad. *scandale*). Donner occasion de chute, de péché, par quelque discours corrupteur, par quelque mauvaise action. Scandaliser les fidèles. Ce discours impie scandalise tout le monde. Des domestiques qu'il a *scandalisés*, une épouse contristée par des passions étrangères. (Mass.) Le mauvais exemple *scandalise* plus que le bon n'édifie. (S. Dub.)

— Soulever l'indignation qu'on a des discours et des actions de mauvais exemple. Les magistrats ont leurs temps eux-mêmes où ils se rendent inaccessibles et où le seul nom d'affaire les *scandalise*. (Fléch.)

Certes, c'est une chose aussi qui *scandalise*
De voir qu'un inconnu céans s'impatronise. (Mol.)

— Absol. Être une cause de scandale. Cela scandalise. Cela pourrait scandaliser. Malheur à l'homme qui *scandalise*, dit Jésus-Christ. (Mass.)

— SE SCANDALISER. v. pron. Prendre du scandale, s'offenser. Se scandaliser de tout. Cette femme est une prude, elle se scandalise des paroles les plus innocentes. On se *scandalise* des moindres défauts des gens de bien, parce qu'on veut trouver à redire à la vertu. (Fléch.)

SCANDÉ, ÉE. part. pass. du v. Scander. S'empl. adjectiv. Vers scandés.

SCANDEBEC. s. m. Conchyl. Espèce d'huître voisine de l'huître des rochers.

SCANDER. v. a. 1re conj. Versific. Marquer en prononçant la quantité des vers dans les langues anciennes. Scander un hexamètre. Scander un vers saphique. Savoir scander les vers grecs, latins.

— En parlant des langues modernes, Mesurer les vers par le nombre de leurs syllabes.

— Mus. Exécuter un trait de manière à distinguer les temps de chaque mesure, les diverses articulations, tant en marquant les coulés, les piqués, que les divers rhythmes provenant de la progression binaire ou ternaire des notes.

— Absol. Savoir, ne savoir pas scander. Manière de scander. Scander fort bien.

— SE SCANDER. v. pron. Être scandé. [...] vers saphiques, que les vers iambes.

SCANDERBEG ou **SCANDERBERG.** (du turc *Scander*, Alexandre, et *beg*, bey; surnom que lui valut son courage parmi les Turcs). Surnom de Georges Castriot ou Kastriota, Albanien, né en 1404, mort en 1466. Il fut élevé par Amurat II, à qui il avait été livré dans sa jeunesse comme otage, se fit remarquer par son courage et obtint un sandjakat; secoua plus tard le joug des Turcs, dont il fut toujours vainqueur. Après sa mort, l'Albanie, sa patrie, fut de nouveau soumise aux Turcs après douze ans de guerres.

SCANDICINÉ, ÉE. adj. (du lat. *scandix*, cerfeuil). Bot. Qui ressemble au cerfeuil. ‖ SCANDICINÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des ombellifères qui a pour type le genre cerfeuil.

SCANDINAVE. adj. et s. des 2 g. Habitant, habitante de la Scandinavie. Peuple scandinave. Femmes scandinaves. Les Scandinaves. Les Scandinaves se distinguaient par leur courage et leurs mœurs grossières. Ils étaient pirates, et ravagèrent souvent les côtes de France sous le nom de Normands, hommes du Nord. Les Scandinaves ne furent chrétiens que très-tard.

— Qui appartient à ce pays ou à ses habitants. Mœurs scandinaves. Langue scandinave. Littérature scandinave. Les mœurs scandinaves étaient farouches et grossières. La littérature scandinave, qui comprend les monuments de la langue du Danemark, de la Suède, de la Norwége et de l'Islande pendant l'époque païenne, est du plus grand intérêt pour l'histoire de ces contrées.

SCANDINAVE. s. m. Langue parlée par les Scandinaves. Parler le scandinave. Parler scandinave. Le scandinave était la langue des Suédois, des Norwégiens, des Danois et des Islandais.

SCANDINAVIE ou **SCANDIE.** Géogr. Nom donné par les anciens à cette grande péninsule qui comprend la Suède et la Norwége. Ils en faisaient une grande île séparée du continent par de vastes mers et entourée d'un grand nombre d'îles moins considérables. Trois peuples principaux de race germanique habitaient la Scandinavie: les Normands, les Suédois et les Goths.

— Nom sous lequel on comprenait les trois royaumes du Nord, Suède, Norwége et Danemark, avant la réunion de la Suède et de la Norwége.

SCANIE. Géogr. (en suédois *Skone*). Ancienne province de Suède dans la Gothie, baignée par la Baltique et le Sund. C'est la plus belle, la plus fertile et la plus tempérée des provinces de la Suède. La Scanie eut pendant longtemps ses chefs particuliers, et ne fut réunie à la Suède qu'en 1658. Elle forme aujourd'hui deux gouvernements, celui de Malmo et celui de Christianstad.

SCANSORIPÈDE. adj. des 2 g. (ét. lat., *scando*, grimper; *pes*, pied). Zool. S'est dit quelquefois des oiseaux grimpeurs. Oiseaux scansoripèdes.

SCAPE. s. m. Anc. mar. Se disait autrefois dans la Méditerranée, de la tige d'une ancre.

— Entom. Nom donné au premier article des antennes des insectes, qui dans beaucoup de cas est le plus visible de tous.

— Bot. Espèce de hampe qui soutient certaines fleurs.

SCAPHA. s. m. (du gr. σκάφη, nacelle). Anat. Nom donné à deux os, l'un du carpe et l'autre du tarse. On les appelle ainsi à cause de leur forme, qui ressemble à celle d'un bateau.

— Circonférence extérieure de l'oreille opposée à l'hélice ou au rebord.

— Sorte de bandage pour la tête en usage chez les anciens.

SCAPHA. s. f. Conchyl. Genre établi pour les coquilles elliptiques aplaties, composées d'un petit nombre de tours de spire et qui renversées ressemblent à une chaloupe.

SCAPHANDRE. s. m. (ét. gr., σκάφη, nacelle; ἀνήρ, ἀνδρός, homme). Espèce de corset garni de liége qui soutient sur l'eau. Se sauver d'un naufrage à l'aide d'un scaphandre.

— Conchyl. Genre de coquilles établi pour une espèce de bulle qui ressemble à une espèce de cornet un peu involvé, sans qu'il y ait de trace de spire ni en dedans ni en dehors.

— Foss. Nom générique de diverses coquilles que quelques-uns rangent dans le genre bulle. Scaphandre oublié. Scaphandre élargi.

SCAPHÉ. s. m. (du gr. σκάφη, barque). Astron. Petit gnomon dont le sommet atteint le centre d'un segment sphérique. Un arc de cercle passant par le milieu du style est divisé en degrés, et l'on y voit l'angle que forme le rayon solaire avec la verticale. Les anciens se servaient du scaphé.

— Anc. anat. Se disait de la circonférence extérieure de l'oreille. V. SCAPHA.

SCAPHÉPHORE. adj. et s. des 2 g. (ét. gr., σκάφη, barque; φέρω, je porte). Antiq. gr. Qui porte une ou plusieurs barques. Se disait particulièrement des étrangers mâles qui résidaient à Athènes, parce qu'à la fête des Panathénées ils étaient obligés de porter en procession de petits bateaux.

SCAPHIDIE. s. f. (ét. gr., σκάφη, bateau; εἶδος, ressemblance). Entom. Genre d'insectes coléoptères de la famille des clavicornes, ayant le corps ové, [...] Les scaphidies se nourrissent de la sève corrompue ou fermentée des arbres, sous les écorces desquels on les rencontre.

SCAPHIDITE. adj. des 2 g. Entom. Qui ressemble à une scaphidie. ‖ SCAPHIDITES. s. m. pl. Tribu de la famille des coléoptères clavicornes qui a pour type le genre scaphidie.

SCAPHINOTE. s. m. Entom. Genre d'insectes coléoptères.

SCAPHIS. s. m. Bot. Genre de la famille des lichens, caractérisé par son thallus crustacé adhérent uniforme, ses conceptacles ou apothécions oblongs, presque simples ou sessiles, ayant le périthécion presque entier dans sa jeunesse, mais s'ouvrant ensuite et devenant entier et latéral.

SCAPHISME. s. m. (du gr. σκάφη, barque). Supplice en usage chez les Perses, et qui consistait à placer le patient à la renverse dans une auge, de manière à laisser passer la tête, les pieds et les mains, et à le recouvrir d'une autre auge également échancrée que l'on clouait sur la première.

SCAPHITE. s. f. (du gr. σκάφη, barque). Moll. Genre de mollusques qu'on ne connaît qu'à l'état fossile, et dont la coquille elliptique, naviforme, se rapproche des ammonites. On la trouve en Angleterre, dans les Alpes.

SCAPHOÏDE. adj. des 2 g. (ét. gr., σκάφη, barque; εἶδος, ressemblance). Anat. Qui a la forme d'une barque. Os scaphoïde de la main. Os scaphoïde du pied. Enfoncement scaphoïde. Fosse scaphoïde. L'os *scaphoïde* de la main est le premier et le plus gros des os de la première rangée du carpe. (Béclard.) L'enfoncement *scaphoïde* est une petite cavité placée à la partie supérieure de l'aile interne de l'apophyse ptérygoïde, et dans laquelle s'attache le muscle pérystaphylin interne. (Nysten.) ‖ Se prend substantiv. pour l'os scaphoïde. Le scaphoïde.

— substant. Foss. Dent de poisson fossile.

SCAPHOÏDO-ASTRAGALIEN, ENNE. adj. Anat. Qui appartient à l'os scaphoïde et à l'astragale. Muscle scaphoïdo-astragalien. Articulation scaphoïdo-astragalienne. Ligament scaphoïdo-astragalien.

SCAPHOÏDO-CUBOÏDIEN, ENNE. adj. Anat. Qui appartient à l'os scaphoïde et au cuboïde. Muscle scaphoïdo-cuboïdien. Articulation scaphoïdo-cuboïdienne.

SCAPHOÏDO-SUS-PHALANGIEN, ENNE. adj. Anat. Qui s'étend de l'os scaphoïde à la face supérieure de la phalange du pouce. Muscle scaphoïdo-sus-phalangien.

— S'empl. substant. au masc. Le scaphoïdo-sus-phalangien.

SCAPHURE. s. f. Entom. Genre d'insectes orthoptères.

SCAPIFLORE. adj. des 2 g. (ét. lat., *scapus*, hampe; *flos*, fleur). Bot. Dont les fleurs sont portées sur une hampe.

SCAPIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *scapus*, hampe; *forma*, forme). Bot. Se dit d'une tige qui, étant dépourvue de feuilles, ressemble à une hampe. Tige scapiforme.

SCAPIGÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *scapus*, hampe; *gero*, porter). Bot. Dont les tiges sont des hampes.

SCAPIN. (de l'ital. *scappino*, chaussure). L'un des personnages du théâtre italien qui remplissent le rôle de bouffons. En Italie, Scapin parle les idiomes bergamasque ou lombard. Scapin est un fourbe, un intrigant, qui par intérêt sert les passions des jeunes libertins. Son costume est la livrée avec le manteau court; il est coiffé d'une toque et armé d'une dague. Le rôle de Scapin fut introduit en France au XVIIIe siècle par les acteurs italiens.

— Fig. Homme d'un caractère analogue à celui de Scapin. C'est un Scapin. C'est un fourbe, un Scapin.

— *Les Fourberies de Scapin.* Titre d'une comédie de Molière.

SCAPOLITHE. adj. et s. m. Minér. Se dit d'une variété de vernérite en prisme très-allongé, qu'on nomme aussi *bacillaire* ou *pierre en baguette*. Vernérite scapolithe. Le scapolithe.

SCAPTÈRE. s. m. Entom. Genre d'insectes coléoptères.

SCAPULAIRE. s. m. (du lat. *scapula* épaule). Partie du vêtement des religieux qui se mettait par-dessus la robe, sur les épaules, et qui était destinée à conserver les habits pendant le temps du travail des mains, à peu près comme le tablier que portent les femmes et les ouvriers.

— Pièce d'étoffe qui descend depuis les épaules jusqu'en bas, par devant et par derrière, et qui fait partie de l'habit de certains religieux. Scapulaire bleu, noir. Porter un scapulaire.

— Deux petits morceaux d'étoffe bénite joints par des rubans pour qu'on puisse les porter sur le corps. Scapulaire du Saint-Sacrement. Vendre des scapulaires.

— Par extens. Bande de toile qui passe par-dessus les deux épaules et sert à maintenir un bandage. Le scapulaire est une bande de toile longue d'environ un mètre, large de quatre doigts, fendue dans le milieu pour y passer la tête, et dont les deux bouts pendent l'un par devant et l'autre par derrière.

SCAPULAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *scapula*, épaule). [...] qui a rapport aux épaules. Aponévrose scapulaire. Artères scapulaires. Artère scapulaire supérieure. Artère scapulaire inférieure. Artère scapulaire postérieure. Veines scapulaires.

— Ornith. Se dit des plumes qui naissent sur l'humérus, près de la jonction de l'aile avec le corps, et s'étendent de chaque côté, le long du dos, sans que le déploiement des ailes les fasse changer de direction. Plumes scapulaires.

SCAPULALGIE. s. f. (du lat. *scapula*, épaule, et du gr. ἀλγέω, souffrir). Médec. Douleur à l'épaule.

SCAPULALGIQUE. adj. des 2 g. Médec. Qui appartient à la scapulalgie.

SCAPULO-CORACO-RADIAL. adj. m. Anat. Qui s'étend de l'omoplate et de l'apophyse coracoïde au radius. Muscle scapulo-coraco-ra-

dial. || Il se prend substant. Le scapulo-coraco-radial.

SCAPULO-HUMÉRAL, ALE. adj. Anat. Qui appartient à l'omoplate et à l'humérus. Articulation scapulo-humérale. Artères scapulo-humérales.

SCAPULO-HUMÉRO-OLÉCRANIEN, ENNE. adj. Anat. Qui s'étend de l'omoplate et de l'humérus à l'olécrane. || substantiv. Le scapulo-huméro-olécranien.

SCAPULO-HYOÏDIEN, ENNE. adj. Anat. Qui s'étend de l'omoplate à l'hyoïde. || substant. Le scapulo-hyoïdien.

SCAPULO-RACHIDIEN, ENNE. adj. Anat. Qui appartient à l'omoplate et au rachis.

SCAPULUM. s. m. (pr. *ska-pu-lomm*). Anat. Mot latin conservé en français pour désigner un des os de l'épaule, l'omoplate. V. OMOPLATE.

SCARABE. s. m. Conchyl. Genre de coquilles comprenant plusieurs espèces : le scarabe aveline, qui vient des grandes Indes et des Moluques ; le scarabe raccourci, et le scarabe de Lesson, également des grandes Indes.

SCARABÉE. s. m. (du gr. σκάραβος, insecte à ailes membraneuses). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, famille des lamellicornes. Les scarabées ont le corps ovoïde, convexe, la tête presque trigone, des antennes courtes, un écusson distinct, des élytres grandes et recouvrant les ailes de l'abdomen, les jambes fortes. En général, les mâles portent des cornes sur la tête, tandis que leurs femelles en sont dépourvues. Les scarabées se trouvent principalement dans les contrées équatoriales des cinq parties du monde. Ils courent sur la terre ou volent d'un endroit à un autre. Ils sont de couleur brune. Les espèces les plus remarquables sont le scarabée hercule, qui habite les Antilles et qui est la plus grande de toutes les espèces connues, et le scarabée ponctué, long de trois centimètres, qui habite le midi de la France.

— Nom que les anciens et le vulgaire ont donné à tous les insectes de l'ordre des coléoptères.

— Antiq. égypt. Pierre gravée qui porte l'empreinte du scarabée sacré.

— Iconol. Le scarabée était chez les anciens Égyptiens l'emblème de la vertu mâle et guerrière, exempte de faiblesses. Ils lui attribuaient ce sens, parce qu'ils croyaient tous les scarabées mâles. Ils les sculptaient au bas des images des héros.

— *Scarabée aquatique*. Le dytique et l'hydrophile. || *Scarabée cornu* ou *cerf-volant*. La lucane. || *Scarabée disséqueur*. Le dermeste. || *Scarabée d'eau*. L'hydrophile. || *Scarabée enterreur*. Le nécrophore. || *Scarabée hémisphérique*. La coccinelle. || *Scarabée du lis*. Le criocère. || *Scarabée de mai*. Le hanneton. || *Scarabée des maréchaux*. Le méloë. || *Scarabée pilulaire*. Le bousier. || *Scarabée puce*. L'altise. || *Scarabée pulsateur*. La vrillette. || *Scarabée à ressort*. Le taupin. || *Scarabée rouge du lis*. Le criocère. || *Scarabée sonicéphale*. La vrillette. || *Scarabée tortue*. Le casside. || *Scarabée à trompe*. Le charançon.

SCARABÉIDE. adj. des 2 g. Entom. Qui ressemble à un scarabée. Insecte scarabéide. Les hannetons sont des scarabéides. || SCARABÉIDES. s. m. pl. Tribu de coléoptères ayant pour type le genre scarabée. Les scarabéides vivent de substances végétales décomposées, de la substance même des arbres. Les principaux genres de scarabéides sont le scarabée, le géotrupe, le bousier, les oryctes, le hanneton, le goliath et la cétoine. || singul. Un scarabéide. Le hanneton est un scarabéide.

SCARAMOUCHE. (de l'esp. *scaramuccio*, escarmouche). Personnage de la comédie italienne, venu originairement d'Espagne, dont le caractère était un mélange de fanfaronnerie et de poltronnerie. Son costume était noir de la tête aux pieds; il avait une toque noire, un manteau noir, et portait un masque rayé au front, aux joues et au menton. Le plus célèbre Scaramouche fut Tiberio Fiunelli, né à Naples en 1608.

— Fig. Se dit d'un homme dont le caractère a quelque rapport avec celui de Scaramouche. C'est un Scaramouche. Ce héros n'est qu'un Scaramouche.

SCARCINE. s. f. Ichthyol. Genre de poissons des mers de la Sicile, voisins des donzelles et des ammodytes. Ce sont des poissons apodes reconnaissables à leurs nageoires isolées les unes des autres et à leur corps très-comprimé. On remarque la scarcine argentée, que l'on [illegible] sence d'Orient; la scarcine ponctuée, la scarcine à quatre taches, et la scarcine impériale.

SCARDASSE. s. f. Techn. Espèce de grosses cardes.

SCARDES ou **SCARDIENS.** adj. m. pl. Géogr. anc. Se dit de monts d'Europe situés entre la Mésie et la Dalmatie. Les monts Scardes ou Scardiens.

SCARE. s. m. Ichthyol. Genre de poissons acanthoptérygiens, famille des labroïdes, caractérisés par des mâchoires osseuses, très-dures et très-saillantes, recouvertes par des lèvres charnues, et toujours dénuées de dents. La forme des scares est oblongue; leur corps est couvert de grandes écailles. Ils se servent de leurs mâchoires pour réduire en pièces les coquilles et l'enveloppe des animaux dont ils se nourrissent. Les scares sont parés de belles couleurs. Le scare de Crète, dont la couleur est très-belle, la chair délicate et estimée, habite les mers intertropicales. Scare étoilé, pourpré. Scare siarid. Scare chadri. Scare perroquet. Scare cacatoë. Scare denticulé, bridé, vert, tribolé.

SCARIEUX, EUSE. adj. Bot. Qui est mince, sec et demi-transparent. Stiques scarieuses. Bractées scarieuses.

SCARIFICATEUR. s. m. (du gr. σκαριφάομαι, inciser). Chir. Petite boîte en cuivre ou en argent dont une des faces est percée d'un certain nombre d'ouvertures longitudinales par lesquelles sortent toutes à la fois, au moyen d'un ressort que l'on presse, autant de pointes de lancettes qui sont disposées dans l'intérieur de la boîte sur un pivot commun, et qui font autant de scarifications. Se servir du scarificateur. On employait autrefois le scarificateur plus souvent qu'aujourd'hui.

— Agric. Assemblage de coutres qu'on emploie pour fendre la terre dans les défrichements.

SCARIFICATION. s. f. (pr. *ska-ri-fi-ka-ci-on*). Petite incision superficielle faite avec un scarificateur, ou plus ordinairement avec une lancette ou un bistouri, pour opérer un dégorgement local dans une partie enflammée, ou l'écoulement d'une humeur épanchée ou infiltrée. Si les scarifications sont très-superficielles et ne dépassent pas le tissu de la peau, elles sont dites *mouchetures*. Scarification superficielle. Scarification profonde. Avoir recours aux scarifications. Ordonner les scarifications. Employer fréquemment les scarifications.

— Action de faire cette incision.

SCARIFIÉ, ÉE. part. pass. du v. Scarifier. S'empl. adjectiv. Ses épaules ont été scarifiées. Il a été ventousé et scarifié.

— *Ventouses scarifiées*. Celles qu'on applique sur un endroit de la peau où l'on a fait des scarifications ou des mouchetures.

SCARIFIER. v. a. 1re conj. (ét., V. SCARIFICATEUR). Piquer ou inciser la peau avec une lancette ou un scarificateur pour en faire sortir le sang, les mauvaises humeurs. On scarifie une personne, un membre. Scarifier quelqu'un. Scarifier la poitrine, le dos, les épaules de quelqu'un. On *scarifie* les omoplates, le dedans des mains et la plante des pieds. (Ross.)

— Absol. On scarifie après les ventouses. Il y a certaines précautions à prendre quand on scarifie.

— SE SCARIFIER. v. pron. Être scarifié. Cette partie ne saurait se scarifier sans danger.

SCARIOLE. s. f. V. ESCAROLE.

SCARITE. s. m. (du gr. σκαρίζω, je cours avec vitesse). Entom. Genre d'insectes coléoptères, famille des carnassiers, renfermant des insectes qui se trouvent dans les contrées chaudes de tous les pays du monde, et dans les terrains sablonneux près de la mer. On trouve dans le midi de la France le scarite pyracmon et le scarite lisse, noirs et longs.

SCARITIDE. adj. des 2 g. Entom. Qui ressemble à un scarite. || SCARITIDES. s. m. pl. Famille d'insectes coléoptères qui a pour type le genre scarite.

SCARLATE. s. m. Ornith. Espèce de tangara.

SCARLATINE. s. f. (du lat. *scarlatina*, écarlate, parce que le phénomène le plus remarquable de cette maladie est la couleur écarlate que prend toute la peau). Pathol. Phlegmasie cutanée, contagieuse et souvent épidémique, dont le développement est ordinairement précédé d'un malaise général, de frisson, de dégoût, de céphalalgie et de symptômes fébriles plus ou moins intenses. Du deuxième au quatrième jour paraît l'éruption accompagnée d'un mal de gorge, qui est un des principaux symptômes de cette maladie. Elle débute par des points rouges que remplacent ensuite des taches larges, irrégulières, d'un rouge écarlate, se montrant d'abord au visage et au cou, puis à la poitrine, au ventre et aux membres. Ces taches s'agrandissent dans l'ordre de leur apparition, et la rougeur devient uniforme. L'éruption est accompagnée d'ardeur, de prurit, d'une tuméfaction considérable, et quelquefois d'élevures papuleuses au visage et aux extrémités. Au bout de deux ou trois jours, les symptômes diminuent, l'exanthème pâlit, et bientôt il se fait une desquamation sous forme de petites lamelles. La scarlatine attaque presque exclusivement les enfants, et ils ne l'ont ordinairement qu'une fois. Sa durée est de sept jours heureuse. Le traitement de la scarlatine simple est le même que celui de la rougeole.

— *Scarlatine angineuse*. Scarlatine accompagnée d'une angine.

— *Scarlatine maligne*. Scarlatine dans laquelle l'angine dégénère en mal de gorge gangréneux.

— adject. *Fièvre scarlatine*. Nom que l'on donne aussi à la scarlatine. Avoir la fièvre scarlatine.

SCARLATTI (Alexandre). Célèbre musicien, né à Naples en 1650, voyagea en Europe et écrivit en Allemagne des opéras qui eurent beaucoup de succès. Il mourut en 1725. || Son fils, Dominique, né en 1683, mort en 1757, fut le plus habile joueur de harpe de son temps.

SCAROLE. s. f. V. ESCAROLE.

SCARPA (Antoine.) Célèbre anatomiste, né à Frioul en 1747, professeur d'anatomie à l'université de Modène, chirurgien en titre de Napoléon, et enfin directeur suprême des études médicales à Paris; il mourut en 1832, laissant des ouvrages estimés devenus classiques.

SCARPE. s. f. Géogr. Rivière navigable de France, qui passe à Arras et à Douai, et se jette dans l'Escaut.

SCARRON (Paul). Le père du burlesque, fils d'un conseiller au parlement, passa sa jeunesse dans les plaisirs, et perdit l'usage de ses membres à l'âge de 27 ans. Fixé par ses souffrances sur un fauteuil, il conserva toujours un esprit brillant, enjoué et malin, et sa chambre devint le rendez-vous des illustrations de tout genre. Parmi ses ouvrages on cite *l'Énéide travestie*, *le Typhon*, plusieurs comédies, et surtout le *Roman comique*, en prose. Françoise d'Aubigny, depuis connue sous le nom de Mme de Maintenon, avait été sa femme.

SCASON ou **SCAZON.** s. m. (du gr. σκάζω, je boite). Vers latin semblable à l'iambe, mais dans lequel le cinquième pied est un iambe et le sixième un spondée. La préface des Satires de Perse est faite en vers scazons.

SCATOMYSE. s. f. (ét. gr., σκατός, excrément; μυῖα, mouche). Entom. Genre d'insectes diptères qui vivent sur les excréments.

SCATOMYSIDE. adj. des 2 g. Entom. Qui ressemble à une scatomyse. || SCATOMYSIDES. s. m. pl. Famille d'insectes diptères qui a pour type le genre scatomyse.

SCATOPHAGE. adj. des 2 g. (ét. gr., σκατός, excrément; φάγω, je mange). Entom. Qui se nourrit d'excréments. || s. m. Genre de diptères.

SCATOPHAGIN, INE. adj. (ét. gr., σκατός, excrément; φάγω, je mange). Entom. Qui se nourrit d'excréments. || SCATOPHAGINES. s. f. pl. Tribu de la famille des diptères myodaires malacosomes.

SCATOPHILE. adj. des 2 g. (ét. gr., σκατός, excrément; φιλέω, j'aime). Hist. nat. Qui croît ou qui vit dans les excréments. || SCATOPHILES. s. m. pl. Section de la tribu des diptères muscides, comprenant ceux de ces insectes qui vivent sur les excréments

SCATOPSE. s. f. (du gr. σκατός, excrément). Entom. Genre d'insectes diptères, famille des hydromyes ou becs-mouches, comprenant deux espèces venant de larves. La scatopse noire se voit souvent sur les murs humides, dans les environs des latrines. Scatopse à ailes blanches.

SCAURE. s. m. Entom. Genre d'insectes coléoptères, famille des lucifuges. On rencontre les scaures dans les lieux les plus secs et les plus arides, exposés à l'action la plus ardente des rayons solaires. On les trouve dans les pays chauds.

SCAURUS (Marc Émile). Consul romain, célèbre par la pauvreté de sa jeunesse. Il avait exercé le métier de charbonnier, quoique issu d'une illustre famille. Il parvint à la magistrature par son éloquence, fit porter des règlements sages et faire des travaux utiles, 113 ans av. J.-C. || Son fils Emilius fut un édile célèbre.

SCAZON. s. m. Vers latin. V. SCASON.

SCEAU. s. m. (pr. *sô*; du lat. *sigillum*, même signif.). Diplom. Grand cachet pour faire des empreintes sur des expéditions, afin de les rendre authentiques. C'est ordinairement une lame de métal ayant une face plate, de forme ronde ou ovale, dans laquelle sont gravées en creux la figure, les armoiries, la devise d'un roi, d'un prince, d'un État, d'un corps, d'une communauté, d'un seigneur particulier. L'usage des sceaux est très-ancien. Les sceaux anciens étaient d'ordinaire gravés sur le chaton des bagues ou sur des agates, émeraudes, saphirs, cornalines. Le sceau d'Auguste avait l'image d'un sphinx, parce que c'est le symbole du secret. A Rome, chacun avait son cachet qui servait de sceau, et qu'on apposait pour marque d'approbation. Les empereurs ont scellé d'un sceau d'or tous les actes d'importance. Le pape a deux sortes de sceaux, le premier dont il se sert pour les lettres secrètes et pour les brefs apostoliques; l'autre, dont il se sert pour les bulles, à la tête de saint Pierre à droite et celle de saint Paul à gauche avec une croix au milieu. Sceau du roi. Sceau de l'État. Sceau du ministère. Sceau de l'université. Sceau des juges de paix, des juges d'instruction, des notaires. Sceau royal. Grand sceau. Petit sceau. Mettre son sceau. Apposer son sceau. Contrefaire un sceau. Revêtir une ordonnance de son

— *Sceau ovale*. Cachet qui fut employé par les Carlovingiens. || *Sceau rond*. Cachet de plusieurs rois de France auxquels le sceau tint souvent lieu de signature jusqu'aux derniers Valois. || *Grand sceau*. Cachet des rois de France qui, à partir de Henri Ier, se distinguait du petit sceau ou contre-scel, en ce qu'il représentait le roi assis sur son trône. || *Petits sceaux de justice*. Sceaux qui servaient à sceller les sentences des juges non présidiaux. || *Sceau* ou *scel authentique*. Celui des seigneurs. || *Sceau secret*. Celui qu'on apposait aux lettres closes. || *Sceau de cire jaune*. Sceau que se réservaient les rois de France. || *Sceau du Châtelet*. Marque de la juridiction de l'Île-de-France. || *Grand sceau de Normandie*. Marque de la juridiction de cette province. || *Sceau d'or*. Celui qui était suspendu à la bulle d'or de l'empereur Charles IV.

— Anc. chim. *Sceau des sceaux* ou *sceau d'Hermès*. Fermeture hermétique.

— Empreinte faite par le sceau. Le sceau est encore visible. Le sceau est effacé. A Rome, un testament était nul sans le sceau du testateur et les sept sceaux des sept témoins. En France, anciennement, au lieu de signer, on se contentait de mettre un sceau qui rendait les actes authentiques.

— Absol. *Les sceaux*. Les sceaux du roi, de l'État, ceux qu'on appose à tous les actes émanés directement de la puissance royale, de l'autorité souveraine. La cassette des sceaux. Garde des sceaux. Le garde des sceaux, ministre de la justice.

— Fig. Fonctions de garde des sceaux. Le roi lui a donné les sceaux. Le ministre a rendu les sceaux. On lui a ôté les sceaux. On lui a repris les sceaux. (Il) mit dans ma main le *sceau* de son pouvoir suprême. (Rac.) Au conseil comme au *sceau*, la multitude, la variété, la difficulté des affaires, n'étonnèrent jamais ce grand magistrat. (Boss.)

— Action de sceller. Il y aura sceau tel jour. Tenir le sceau. Donner le sceau.

— Temps et lieu où l'on scelle, où l'on appose les sceaux de l'État aux actes qui en doivent être revêtus. Le sceau tenant. Aller au sceau. Il faut porter ces lettres au sceau, les retirer du sceau. Ces lettres de grâce ont passé au sceau. Ces lettres ont été refusées au sceau.

— *S'opposer au sceau*. S'opposer à ce que les lettres soient scellées. || On dit dans le même sens, *Il y a opposition au sceau*, *on a fait opposition au sceau*.

— *Officiers du sceau*. Ceux dont les fonctions particulières ont rapport au sceau. || On dit absol., *Le sceau*, dans le même sens. Le sceau suit la cour. On a mandé le sceau.

Ma famille illustre
De l'assistance au *sceau* ne tire point son lustre.
(BOILEAU.)

— Fig. Le *sceau* de Dieu était sur Madame. (Boss.) Le saint homme Job voyait garder ses péchés comme sous le *sceau*, pour les lui représenter au dernier jour. (Id.)

— Fig. Signe caractéristique. Le sceau du génie. Ses ouvrages sont empreints du sceau du génie. La vanité est le sceau de la médiocrité. Sceau d'infamie. Marquer quelqu'un d'un sceau d'infamie. Dieu a marqué les Juifs du sceau de sa colère. Il est marqué d'un sceau de réprobation. Il porte un sceau de réprobation qui avertit tout le monde de s'éloigner de lui. Marquer du sceau de sa colère, de sa vengeance. Les hérétiques arrachent les entrailles de l'Église en déchirant le *sceau* de son unité, qui est le baptême. (Boss.) Madame la dauphine reçut le dernier gage de l'amour de son Dieu comme le *sceau* de sa prédestination éternelle. (Fléch.) Sainte Thérèse savait que la croix est le *sceau* de l'alliance que les vierges ont avec Jésus-Christ. (Id.) Dieu, dès le commencement des siècles, vous avait marqués du *sceau* de sa grandeur. (***)

Ce sentiment. . . . .
Prenait chez eux un *sceau* de probabilité. (Boil.)

— Fig. *Sous le sceau du secret*. A condition que le secret en sera gardé. Confier une chose sous le sceau du secret. On dit de même, Confier une chose sous le sceau de la confession. Mais songez sous quel *sceau* je vous l'ai révélé. (Rac.)

— Fig. *Mettre le sceau à une chose*. La consommer, la rendre entière, complète. Il a mis le sceau à sa gloire, à sa réputation. Dieu mit sur toutes les passions de saint Louis le *sceau* de sa modération et de sa sagesse. (Fléch.) Le citoyen obscur, en imitant la licence des grands, croit mettre à ses passions le *sceau* de la grandeur et de la noblesse. (***) La gloire de Louis XIV semble croître tous les jours, et la mort, qui efface d'ordinaire tous les éloges des princes, en mettant aux siens le *sceau* de la vérité, y a mis celui de l'immortalité. (***) Les vérités morales de la religion sont marquées du *sceau* de l'évidence; elles sont universelles, immuables. (Droz.)

La mort, la seule mort met le *sceau* véritable
Aux grandeurs des humains. (J.-B. Rouss.)

— Bot. *Sceau de Notre-Dame*. Un des noms vulgaires du taminier commun.

SCEAUX. Géogr. Petite ville de France, chef-lieu d'arr. (Seine); 1,650 hab. Cette ville renfermait un château enrichi de peintures, de dessins et de sculptures admirables. Vendu comme bien national à la révolution, ce château fut démoli, et il n'existe plus aujourd'hui qu'une partie du parc, qui sert de promenade dans la belle saison.

[illegible] était le tombeau de Laomédon, et où eut lieu la célèbre entrevue d'Andromaque et d'Hector. C'est par cette porte que fut introduit le cheval de bois.

SCÉCACHUL. s. m. Bot. Nom d'une plante d'Arabie. Sa tige est basse et noueuse, portant des feuilles semblables à celles du térébinthe. Les fleurs du scécachul ressemblent à la violette, mais elles sont plus grandes.

SCEL. s. m. Autre forme du mot *sceau*. Il n'était usité que dans ces phrases de palais et de chancellerie : Sous le scel du Châtelet de Paris. Le scel secret du roi. Sous notre scel secret.

— *Scel et contre-scel*. Le petit sceau.

SCÉLALGIE. s. f. (ét. gr., σκέλος, cuisse; ἄλγος, douleur). Médec. Douleur qui se fait sentir à la cuisse.

SCÉLÉRAT, ATE. adj. (du lat. *sceleratus*; rad. *scelus*, crime). Qui est chargé de crimes ou qui est capable d'en commettre. Homme scélérat. Esprit scélérat. Ame scélérate. Il est le plus scélérat de tous les hommes. Personne ne devient *scélérat* tout d'un coup. (St-Réal.) La plupart de ce qu'on appelle habiles scélérats, ne sont que *scélérats*, et point du tout habiles; le vulgaire ne les honore de ce nom que parce qu'ils parviennent à leurs fins. (Id.) Tacite apprend à être *scélérat*, parce que le crime et la perfidie trouvent moins d'aversion lorsqu'on les conduit avec tant d'art. (St-Evrem.)

— Qui n'a ni honneur, ni probité. Devenir scélérat. Ame scélérate. Vous êtes bien scélérat. C'est le plus scélérat des hommes.

— En parlant des choses, Abominable, atroce. Complot scélérat. Projet scélérat. Conduite scélérate. Cette action est bien noire, bien scélérate.

— S'empl. substantiv. en parlant des personnes. Passer pour un scélérat. Etre un vrai scélérat, un grand scélérat. Quel scélérat! Les lois ne sauraient être trop rigoureuses contre les scélérats. Les crimes mêmes sont les bourreaux de chaque *scélérat*. (Boss.) Le peuple romain ne fut d'abord composé que de brigands et de *scélérats*. (St-Evrem.) On voit tous les jours d'heureux *scélérats* triompher des gens de bien. (Id.) Un *scélérat* heureux devient souvent le plus grand homme de son siècle. (Mass.) Toujours les *scélérats* ont recours au parjure. (Rac.) L'argent en honnête homme érige un *scélérat*. (Boil.)

— Ant. rom. *Porte scélérate*. Porte de Rome ainsi nommée parce que c'est par là que sortirent les trois cents Fabiens qui périrent à Cremera. || *Rue scélérate*. Rue de Rome où Tullie fit passer son char sur le corps de son père Tullius.

SCÉLÉRATERIE. s. f. Acte de scélératesse, mauvaise action. Les moines sont pour la plupart si inutiles, qu'on n'en parlerait jamais s'ils ne faisaient quelque *scélératerie* digne de mémoire. (La reine de Navarre.)

— Ce mot nous paraît utile. Il diffère de *scélératesse* en ce qu'il semble indiquer un acte particulier, tandis que le second exprime le caractère, l'état habituel du scélérat.

SCÉLÉRATESSE. s. f. Méchanceté noire. Scélératesse insigne. Quelle scélératesse. Il y aurait de la scélératesse à faire cela. Je n'aurais pas cru à tant de scélératesse. Un apostat est capable de toutes sortes de scélératesses. Il n'est pas en notre pouvoir de passer de la scélératesse à la justice.

— Insigne perfidie, atrocité. Noire scélératesse. Une scélératesse infâme.

— Quelquefois, dans un sens qui n'est nullement odieux, on dit par plaisanterie, Vous avez commis là une scélératesse. Cette femme vous a donné un faux rendez-vous pour se moquer, je ne la croyais pas coupable de cette scélératesse.

SCÉLÉRATISME. s. m. La scélératesse réduite en système, en doctrine. Analysez la vanité, l'orgueil, l'ambition, la fourberie, la tartufferie, le *scélératisme*, tout cela se résout en ce subtil élément, le désir d'avoir. (Dider.)

SCÉLÉTOGRAPHE. s. m. (ét. gr., σκελετός, squelette; γράφω, écrire). Didact. Celui qui écrit sur le squelette. Savant scélétographe. Habile scélétographe.

SCÉLÉTOGRAPHIE. s. f. Didact. Description du squelette. Auteur d'une scélétographie. Composer une scélétographie. Savante scélétographie.

SCÉLÉTOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Anat. Qui appartient à la scélétographie. Etudes scélétographiques. Traité scélétographique.

SCÉLIDE. s. f. (du gr. σκέλος, jambe). Mamm. Nom donné à la patte de derrière d'un mammifère.

SCÉLITHE. s. f. (ét. gr., σκέλος, jambe; λίθος, pierre). Minér. Pierre figurée graveleuse, tirant sur le blanc, et imitant la jambe humaine.

SCÉLION. s. m. Entom. Genre d'insectes hyménoptères, formé de quelques espèces voisines des cynips et des béthyles.

SCELLAGE. s. m. Techn. Action de sceller. Le scellage des poutres, des solives.

SCELLAN. s. m. Pêch. Petit poisson dont on se sert pour faire des appâts.

— Nom qu'on donnait à un poisson que l'on mangeait dans le XIIe siècle, et dont on faisait grand cas. On ne sait [illegible]

[illegible]

SCELLÉ, ÉE. part. pass. du v. Sceller. S'emploie adjectiv. Des lettres scellées. Il faut caler le plus solidement possible les pièces *scellées*, au moyen de tailleaux ou d'éclats de moellons ou autres matériaux durs et résistants. (Gourl.)

— *Scellé par*. Le baromètre est un tube de verre de trente pouces de hauteur, *scellé* par un bout et ouvert de l'autre. (A. Mart.)

SCELLÉ. s. m. (rad. *sceau*). Prat. Cire empreinte d'un cachet qu'on a apposé à des serrures, à un cabinet, par autorité de justice, pour empêcher de les ouvrir. Les scellés peuvent être mis sur les effets mobiliers d'une personne dans un grand nombre de cas, tels que ceux d'absence, de faillite, de mort civile ou naturelle. Les scellés sont mis par les juges de paix. Ils se servent pour cette opération d'un sceau particulier qui reste entre leurs mains, et dont l'empreinte est déposée au greffe du tribunal de première instance. Apposition, reconnaissance, levée des scellés. Scellé sain et entier. Mettre, apposer les scellés. Etre sous le scellé. Faire apposition de scellé. Lever le scellé. Forcer, rompre, briser les scellés. Gardien des scellés. Les scellés sont levés.

— *Bris de scellés*. Le délit que l'on commet en brisant les scellés. Se rendre coupable d'un bris de scellé. Il y a eu bris de scellé. Un bris de scellé est puni de peines très-graves.

SCELLEMENT. s. m. Maçonn. Action de sceller ou d'arrêter l'extrémité d'une pièce de bois ou de métal, dans un mur, dans la pierre ou le marbre, avec du plomb, du plâtre ou du mortier. Les *scellements* des pièces de fer dans la pierre se font ordinairement au moyen du plomb fondu qu'on y coule en y mêlant de la grenaille. (Gourl.)

— Ouvrage qui résulte de cette opération. Un bon scellement.

— L'extrémité même de la pièce de bois ou de métal ainsi scellée.

SCELLER. v. a. 1re conj. (rad. *scel* ou *sceau*). Mettre, appliquer le sceau à. Sceller une lettre du sceau royal. Sceller en cire rouge, noire, etc. Sceller en or et en argent. Sceller en plomb. Sceller un privilége. Sceller une ordonnance. Sceller des lettres de grâce. Sceller la grâce de quelqu'un. On scelle les bulles en plomb. On scellait les édits en cire verte, les arrêts en cire jaune, les expéditions pour le dauphin en cire rouge. M. Le Tellier méritait d'achever l'œuvre du prince, ou pour mieux dire l'œuvre de Dieu, en *scellant*, la révocation de ce fameux édit. (Fléch.)

— Apposer, appliquer par autorité de justice, un sceau à une porte, à un cabinet, à une armoire, pour empêcher d'en rien enlever. Sceller un cabinet. Sceller des armoires. Juge de paix qui scelle un bureau. Quand on scelle chez un marchand, cela lui fait perdre tout crédit. Dès qu'il fut mort on scella tout chez lui, on scella son cabinet, son bureau. || Signifie aussi simplement Cacheter. Sceller une lettre.

— Maçonn. Arrêter, fixer dans un mur, dans la pierre ou le marbre, avec du plomb, du plâtre ou du mortier. Sceller en plâtre. Sceller avec du mortier, avec de la chaux. Sceller des crochets, des crampons, etc., dans un mur. Sceller avec du plomb.

— Fermer, boucher avec du plâtre, du mastic. Sceller un vase. Sceller une bouteille. Sceller une fiole.

— *Sceller hermétiquement un vaisseau de verre*. En fermer le col à la lampe d'émailleur, de manière que les bords s'unissent tellement l'un contre l'autre, que rien n'y puisse entrer, que rien n'en puisse sortir. Nous avons scellé hermétiquement ces flacons qui renferment des produits dangereux.

— Fig. Confirmer, affermir. Réunir des personnes dont on veut sceller la réconciliation. Sceller un traité. Sceller une alliance. Ils ont fait un traité ensemble et l'ont scellé par un double mariage de leurs enfants. Scellons notre amitié par des serments nouveaux. Tous les ouvrages qu'il avait *scellés* du sceau de son approbation devaient passer à l'immortalité. (X. Marm.) Aller du sang troyen *sceller* notre union. (Rac.)

Tout désordre apparent est un ordre caché,
Aux effets qu'il opère un bien est attaché,
Dieu le *scella* du sceau de sa sagesse immense.
(Delard.)

Je veux, entre tes mains, dans ce fortuné jour,
Sceller tous les serments que je fais à l'amour.
(Voltaire.)

— Dans le style de l'Église. Le sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ a scellé notre rédemption. La mort ne doit servir cette fois que pour accomplir l'œuvre de la grâce, et *sceller* en cette princesse le conseil de son éternelle prédestination. (Boss.)

L'Agneau saint de son sang va *sceller* le traité
Qui nous réconcilie à son père irrité.
Chargé de nos forfaits, sur la croix il expire. (L. Rac.)

— SE SCELLER. v. pron. Etre scellé. Les principales pièces des planches, pans de bois, etc., se *scellent* ordinairement dans les murs à l'aide de plâtre, qui convient parfaitement à cet usage. (Gourl.)

SCELLEUR. s. m. Celui qui scelle, qui appose le grand sceau. Scelleur de la chancellerie. Scelleur au ministère.

SCELLIÈRES. Géogr. Ch.-l. de cant. (Jura); arr. de Lons-le-Saulnier; 1,800 hab.

[illegible]

[illegible] MYDMOPUDHAIR.

SCÉLOTYRBE. s. f. Médec. Mal qu'on appelle vulgairement danse de Saint-Gui, et qui consiste dans la vacillation des jambes pendant la marche.

SCÈNE. s. f. (du gr. σκηνή, tente, pavillon, cabane). Partie du théâtre où jouent les acteurs. Décoration de la scène. Eclairage de la scène. Acteur qui paraît sur la scène, qui entre en scène. Acteur en scène. Il n'y avait que deux acteurs en scène. La scène était remplie d'acteurs. Rien de plus imposant que le premier coup d'œil d'un côté de la *scène* orné de décorations exécutées par d'habiles artistes. (*Barthél.*) Qui veut bien connaître un acteur doit l'observer hors de scène. (Imbert.)

— *Avant-scène*. La partie antérieure du théâtre la plus rapprochée des spectateurs. || Figurément. Ce qui est raconté dans l'exposition d'une pièce dramatique, comme s'étant passé avant l'action. V. AVANT-SCÈNE.

— Fig. *Ensanglanter la scène*. Mettre sous les yeux des spectateurs la mort violente d'un ou de plusieurs personnages. Les Anglais aiment à ensanglanter la scène. Toutes ces lois, de ne pas ensanglanter la *scène*, de ne pas faire parler plus de trois interlocuteurs, sont des lois qui, ce me semble, pourraient avoir quelques exceptions parmi nous, comme elles en ont eu chez les Grecs. (Volt.)

— Dans un sens plus restreint. Les décorations. La scène représente un palais. || *Scène versatile*. Se dit des décorations ou coulisses qui étaient placées en triangle sur une espèce de pivot, de manière à présenter à volonté des points de vue différents aux spectateurs. || *Scène ductile*. Se dit des décorations peintes sur des feuillets, qu'on faisait glisser, soit au fond du théâtre, soit sur les côtés, comme dans les théâtres modernes.

— Fig. Tout nous avertit que la *scène* va changer; le favori de la reine-mère a été congédié. (***) Au lit de la mort, où le monde s'enfuit et l'éternité s'approche, la *scène* change, nous verrons tout au naturel. (Mass.) Les guerres et les révolutions des Etats ne sont que des jeux aux yeux de Dieu, et un changement de *scène* dans l'univers. (Mass.)

— Lieu où se passe l'action qu'on représente. La scène est à Rome. Dans Iphigénie, la scène est en Aulide, dans la tente d'Agamemnon. Dans Athalie, la scène est dans le temple de Jérusalem, dans un vestibule de l'appartement du grand-prêtre. Que le lieu de la *scène* y soit fixe et marqué. (Boil.)

— Division du drame fixée par l'entrée ou la sortie d'un acteur. Scène première. Scène quatrième du second acte. Scène muette. Scène longue. Scène courte. Belle, magnifique scène, Scène intéressante, attrayante. Scène languissante. Scène passionnée. Liaison des scènes entre elles. Succession des scènes. Enchaînement des scènes. Faire une nouvelle scène, faire un changement de scène. Dans les pièces de Racine, l'intérêt va croissant de scène en scène. La contexture ou la liaison des scènes est une des règles du théâtre. Elles doivent se succéder les unes aux autres, de manière que le théâtre ne reste jamais vide jusqu'à la fin de l'acte. Cette *scène* exigeait trois acteurs d'une figure imposante. (Volt.)

Que l'action, marchant où la raison la guide,
Ne se perde jamais dans une *scène* vide. (Boil.)

Que le trouble toujours croissant de *scène* en *scène*,
A son comble arrivé, se débrouille sans peine. (Id.)

— Art dramatique. La scène demande une exacte raison. Connaissance de la scène. Plaisirs, distractions de la scène. Chefs-d'œuvre de la scène. Les maîtres de la scène. Illustrer la scène. Cet écrivain fut l'honneur de la scène française. Les vraies passions sont faites pour la *scène*, et personne n'a été ni plus digne que vous, ni plus capable de les bien peindre. (Volt.) Eschyle, Sophocle et Euripide sont et seront toujours placés à la tête de ceux qui ont illustré la *scène*. (Barth.)

... Bannissant l'amour de leurs chastes écrits,
D'un si riche ornement (ils) veulent priver la *scène*.
(Boileau.)

|| *La scène lyrique*. L'opéra. || *La scène tragique*. La tragédie. J'ai cru qu'il était temps d'ouvrir une carrière nouvelle à l'Opéra comme à la *scène* tragique. (Volt.)

N'as-tu pas vu cent fois à la tragique *scène*,
Sous le nom de Clairon, l'altière Melpomène,
Et l'éloquent Le Kain, le premier des acteurs,
De tes drames rampants ranimer les langueurs?
(Voltaire.)

|| Disons en passant que l'exactitude demanderait la *scène tragique*; au propre, *tragique* doit suivre le nom. || *La scène comique*. La comédie. La scène comique est redevable, en France, à Molière de ses plus beaux chefs-d'œuvre.

— Par anal. Assemblage d'objets étalés à la vue. Ce paysage offre une scène agréable. Scène imposante. Scène variée. Pays qui offre une suite de scènes magnifiques. Quand on a gravi la montagne, la scène change. Ajoutez à tout cela les illusions de l'optique, les pointes des monts différemment éclairées, le clair-obscur du soleil et des ombres, et tous les accidents de la lumière qui en résultent le matin et le soir, vous aurez quelque idée des *scènes* continuelles qui ne cessent d'attirer mon admiration, et qui semblaient m'être offertes en un vrai théâtre. (J.-J. Rouss.) La *scène* n'est pas moins pittoresque au grand jour. (Chateaub.)

[illegible]

Prend une âme et s'orne pour moi. (Gassesy.)

Tout gémit, et mon œil des *scènes* de l'automne
Contemple en souriant la beauté monotone.
(Dupuy des Islets.)

— Toute action qui offre quelque chose d'animé, de vif, d'intéressant, d'extraordinaire. Des scènes de plaisir et de joie. Scène piquante. Scène plaisante. Scène affligeante. Scène attendrissante. Scène bouffonne. Scène étrange. Scène effroyable. Etre témoin d'une scène. Ce fut là que s'offrit à nous une *scène* capable d'inspirer le plus grand effroi. (Barth.) J'épargne à ton pauvre cœur cette *scène* attendrissante. (J.-J. Rouss.) Les esprits devaient être préparés de loin à ces étranges *scènes*. (Rayn.) N'attendez pas que j'ouvre ici une *scène* tragique, que je représente ce grand homme étendu sur ses propres trophées. (Fléch.) Donner au public une *scène* qui n'aboutit qu'à jeter un ridicule sur la vertu. (Mass.) Tout ce qu'on voit dans le monde de plus pompeux et de mieux établi n'est l'affaire que d'une *scène*. (Id.)

Chaque instant agrandit la *scène* des combats;
Des deux côtés la mort plus largement moissonne.
(Delille.)

Quoiqu'au seul souvenir de ces *scènes* d'horreur
Mon cœur épouvanté recule de terreur. (Id.)

Un effroyable bruit court le long du rivage,
L'air en gémit; et l'homme, averti du ravage,
Sort des hameaux voisins, et, muet de terreur,
Vient repaître ses yeux d'une *scène* d'horreur.
(Roucher.)

— Fig. De même par analogie. Lieu où se passent des événements frappants, intéressants, extraordinaires. Cette partie de l'Italie devenait une *scène* sanglante dans ce vaste théâtre de la guerre, qui se faisait du Danube au Tibre. (Volt.) Flandre, théâtre sanglant où se passent tant de *scènes* tragiques. (Fléch.) Le monde est une *scène* sur laquelle à chaque instant paraissent de nouveaux personnages qui se remplacent. (Mass.)

— Fig. Poste qui attire les regards. Paraître sur la scène. Etre en scène. Se mettre en scène. Briller, remplir un rôle important sur la scène du monde.

Faibles mortels sur la *scène* du monde,
Votre souvenir vague à l'instant s'obscurcit;
Et votre nom bientôt y fera moins de bruit
Que le murmure de cette onde. (Delandine.)

— *La scène ouvre, la scène s'ouvre*. La pièce, le drame commence. Dans l'OEdipe à Colone de Sophocle, la scène s'ouvre par OEdipe arrivant avec sa fille Antigone, dans un lieu inconnu. La *scène* ouvre dans Sophocle par un chœur de Thébains prosternés au pied des autels, et qui par leurs larmes et par leurs cris demandent aux dieux la fin de leurs calamités. (Volt.) || Fig., en parlant des événements qui se passent dans le monde. Il s'ouvrit alors une grande *scène* vers les frontières de la Suède. (Volt.)

— *Ouvrir la scène*. Paraître le premier sur la scène. Agamemnon ouvre la scène. || Fig., Nos troupes marchent vers Cologne; c'est M. de Luxembourg qui doit ouvrir la *scène*. (Mme de Sévigné.)

— *Mettre un personnage sur la scène*. Le représenter dans un ouvrage dramatique. On dit de même. *Mettre, transporter un événement, une action sur la scène*. || *Mettre une pièce de théâtre en scène*. Régler la manière dont les acteurs doivent entrer et sortir, les différentes places qu'ils doivent occuper pendant les scènes, et tous les autres accessoires propres à mettre de l'ensemble dans le jeu des acteurs et à concourir à l'illusion. On dit en ce sens, *la mise en scène*.

— Fig. *Produire sur la scène*. Faire paraître en public. On verra le fils de l'homme produire sur la *scène*, des héros de la foi jusque-là inconnus au monde. (Mass.) || On dit dans le même sens, Etre en scène. Occuper la scène. Paraître, figurer, briller sur la scène du monde. Dans le monde les paroles sont plus souvent en *scène* que les choses. (S. Dub.) Nous voulons paraître sur la *scène* et devenir des personnages, et sur une *scène* qui va finir demain, et qui ne vous laissera de réel que la peine puérile de l'avoir jouée. (Mass.) Regardez le monde, tel que vous l'avez vu dans vos premières années, de nouveaux personnages sont montés sur la *scène*. (Id.)

— Fam. Attaque brusque et violente, apostrophe imprévue. Faire une scène à quelqu'un. J'ai eu hier une singulière *scène*. (X. Marmier.) Cette *scène* commençant à devenir trop vive; je la fis cesser. (J.-J. Rouss.)

SCÉNIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport à la scène, au théâtre. Les jeux scéniques des anciens. Eschyle forma le célèbre Agatharque, qui écrivit un traité sur l'architecture *scénique*. (La Harpe.) Que savez-vous d'une espèce de représentation *scénique* à laquelle Edouard a participé? (*Le Droit*.)

Les défenseurs britanniques
Apparaissent sur les monts,
Comme dans nos jeux *scéniques*
Erraient de rouges démons. (Barthél. et Méry.)

Il est de *scéniques* merveilles
Dont le bon public fait grand cas.
(A. Charlemagne.)

SCÉNITE. adj. des 2 g. Géogr. anc. Qui vit sous des tentes. || substantiv. Des scénites.

SCÉNOGRAPHE. s. m. Didact. Celui qui se livre à la scénographie. Habile scénographe.

SCÉNOGRAPHIE. s. f. (ét. gr. σκηνή, scène; γράφω, j'écris). Art de peindre les décorations scéniques.

— Dans un sens moins rigoureux, Art de représenter les objets en perspective, particulièrement les sites et les édifices. Scénographie d'un lieu. Scénographie d'un édifice, d'un palais, d'une ville, d'un jardin, d'une contrée, etc.

SCÉNOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport à la scénographie. Représentation scénographique.

SCÉNOGRAPHIQUEMENT. adv. Didact. Selon les règles de la scénographie; en perspective.

SCÉNOPÉGIE. s. f. (ét. gr., σκηνή, pavillon; πήγνυμι, fixer). Nom donné par les Grecs à la fête des Tabernacles chez les Juifs. La scénopégie rappelait aux Hébreux qu'ils avaient erré et campé longtemps en terre étrangère.

— Comme cette fête durait sept jours, on emploie souvent le mot Scénopégie au pluriel, pour la désigner.

SCÉNOPINE. s. m. Entom. Genre d'insectes

diptères, vulgairement nommé *mouche des fenêtres*.

SCÉNOPINIEN, ENNE. adj. Entom. Qui ressemble à un scénopine. ‖ SCENOPINIENS. s. m. pl. Famille d'insectes diptères qui a pour type le scénopine.

SCEPASME. s. m. Bot. Arbrisseau de Java.

SCÉPASTRE. s. m. Chirurg. anc. Bandage qu'on appliquait aux plaies de la tête.

SCÉPINIE. s. f. Bot. Genre de plantes à fleurs composées. Les scépinies sont de petits arbrisseaux du cap de Bonne-Espérance.

SCEPTICISME. s. m. Doctrine des sceptiques, dont le dogme principal était de douter, de n'affirmer rien, de tenir leur jugement en suspens sur chaque chose.

— Par extens. Affectation de douter de tout, disposition de l'esprit à tout révoquer en doute, même l'évidence. Scepticisme affecté, exagéré. Faire profession de scepticisme. Porter le scepticisme dans l'étude d'une science. Ouvrage imbu de scepticisme. Le scepticisme est le dissolvant le plus actif de toute conviction forte.

— *Scepticisme critique.* Se dit principalement des arguments contradictoires que Bayle produisit contre les questions les plus importantes, pour en attaquer la certitude.

— *Scepticisme de Hume.* Doctrine que Hume professa sur les idées, et qu'il tira de ce principe que les idées ne sont que des sensations transformées et affaiblies.

SCEPTIQUE. adj. des 2 g. (du lat. *scepticus*, même sens). S'est dit des membres d'une secte philosophique qui établissaient en principe qu'il n'y a rien de certain. Philosophes sceptiques. Philosophie sceptique.

— Qui appartient à cette secte. Philosophie sceptique. Maximes sceptiques.

— Par extens. Qui affecte de douter de tout ce qui n'est pas prouvé d'une manière évidente, incontestable. Esprit sceptique. Homme sceptique. Ecrivain, auteur sceptique. Passer pour un sceptique. Comment peut-on être *sceptique* par système et de bonne foi? Je ne saurais le comprendre. (J.-J. Rouss.) L'avenir est toujours *sceptique* à l'égard du passé, puisqu'il s'en sépare. (E. Quinet.)

— S'empl. substantiv. en parlant des personnes, dans les deux acceptions. Les sceptiques modernes. Les sceptiques de l'antiquité. Etre un sceptique. Les sceptiques ne sont pas de bonne foi.

SCEPTIQUEMENT. adv. Philos. D'une manière sceptique.

SCEPTRATE. s. m. Numism. Se dit de certaines monnaies anciennes, représentant un souverain armé de son sceptre.

SCEPTRE. s. m. (du gr. σκῆπτρον, bâton sur lequel on s'appuie, sceptre; rad. σκήπτω, je m'appuie). Bâton de commandement, marque de la royauté. Dans l'origine, le sceptre n'était qu'une canne ou bâton que les rois et les généraux portaient pour s'appuyer. Il devint dans la suite un ornement royal et la marque du souverain pouvoir. Représenter un roi, un empereur, la couronne sur la tête et le sceptre à la main. Le sceptre, la couronne, le manteau royal, sont les signes de la royauté. Le roi avait la couronne sur la tête et le sceptre à la main.

— Fig. La royauté, le pouvoir souverain. Tenir le sceptre. Le sceptre et l'encensoir. Le sceptre et la houlette. Préférer le sceptre à la vie. Briser le sceptre. Arracher à un souverain le sceptre de ses aïeux. Tenir le sceptre d'une main ferme. Dieu donne et ôte aux rois le sceptre comme il lui plaît. Ils ont régné depuis tant de siècles, plus encore par leur courage que par l'autorité de leur *sceptre.* (Boss.) Venant prendre possession du *sceptre* de la Grande-Bretagne. (Id.) La vanité des choses humaines ne se montre que trop d'elle-même sans le secours de ma voix, dans ce *sceptre* sitôt tombé d'une si royale main. (Id.) On aurait vu Marie-Thérèse planter la croix de Jésus-Christ sur un amas de *sceptres* et de couronnes. (Fléch.) Avec quelle sage fierté saint Louis répondit-il, qu'il n'appartenait qu'à Dieu de disposer des *sceptres* et des couronnes. (Id.) Les premiers chrétiens respectaient le *sceptre* dans des mains même profanes et idolâtres. (Mass.) Oui, sire, c'est le choix de la nation qui mit d'abord le *sceptre* entre les mains de vos ancêtres. (Id.) La moitié de la terre à son *sceptre* est soumise. (Rac.) (Elles) briguèrent le *sceptre* offert à la beauté. (Id.) (Toi qui) du *sceptre* dans ma main as soulagé le poids. (Id.) Fais qu'au juste héritier le *sceptre* soit remis [illegible] soutenir. (Id.) (Ils) laissaient leur *sceptre* aux mains ou d'un maire ou d'un comte. (Boil.)

Mais Œdipe, héritier du *sceptre* de Corinthe,
Jeune et dans l'âge heureux qui méconnaît la crainte.
(Voltaire.)

— Pouvoir suprême.

C'est peu qu'en d'autres mains la perfide ait remis
Le *sceptre* qu'après toi devait porter ton fils.
(Crébillon.)

Approche, heureux appui du trône de ton maître,
Ame de mes conseils, et qui seul tant de fois,
Du *sceptre* dans mes mains as soulagé le poids.
(Racine.)

— *Un sceptre de fer, d'airain.* Autorité dure et despotique. Gouverner avec un sceptre de fer.

Bientôt ils vous diront. . . . . .
Qu'aux larmes, au travail le peuple est condamné,
Et d'un *sceptre* de fer veut être gouverné. (Rac.)

— Supériorité en quelque chose que ce soit. Le sceptre de la terre. Le sceptre des mers. Tenir le sceptre des arts, des sciences. La France a le sceptre du courage militaire. L'Angleterre tient le sceptre de l'industrie.

Les métaux ont poli les nations barbares,
Du *sceptre* de la terre ils ont armé nos mains,
Et d'une chaîne d'or rapproché les humains.
(Thomas.)

— Le poète Lebrun a dit en parlant de l'Angleterre:

Son orgueil affectait l'empire de la terre,
Et le *sceptre* des mers.

— En s'adressant à la lune, Chênedollé a dit:

Le soir fait luire aux yeux une plus douce aurore,
Et remplaçant le jour par degrés qui s'enfuit,
Prends de tes doigts d'argent le *sceptre* de la nuit.

— Et Chaussard, en parlant de La Fontaine:

Doux et profond esprit plein d'un charme ineffable,
La Fontaine tient seul le *sceptre* de la fable.

— Astron. Constellation boréale, placée entre Céphée, Pégase et Andromède.

SCEPTRIFÈRE ou **SCEPTRIGÈRE.** adj. des 2 g. (ét. lat., *sceptrum*, sceptre; *fero, gero*, je porte). Myth. rom. Qui porte un sceptre.

SCÉRA. Astron. Un des noms de Sirius, principale étoile de la constellation du Grand-Chien.

SCÉTIE ou **SÉTIE.** s. f. Mar. Petit navire du Levant, à voiles latines.

SCÉVOLA. (du gr. σκαιός, maladroit; et du lat. anc. *vola*, main). Surnom d'une branche de la famille des Mucius, dont l'un des membres se brûla la main droite devant Porsenna, roi des Etrusques. C'est en mémoire de son héroïque action qu'il reçut le surnom de *Scévola.*

SCÉVOLÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble au scévola. ‖ SCÉVOLÉES. s. f. pl. Famille de plantes qui a pour type le genre scévola.

SCÉVOPHYLAX ou **SCEUOPHYLAX.** s. m. (ét. gr. σκεῦος, vase; φύλαξ, garde). Hist. ecclés. Officier chargé de la garde des vases sacrés, dans l'Eglise de Constantinople.

SCHABAN. s. m. Chron. Huitième mois de l'année arabique.

SCHABATH. s. m. Chron. Nom d'un mois des Chaldéens qui, suivant quelques auteurs, correspond au mois d'avril.

SCHABRAQUE. s. f. (pr. *cha-bra-ke;* mot emprunté de l'allemand). Art milit. Sorte de couverture qu'on étend sur la selle des chevaux de cavalerie, et qui à l'endroit du siége est garnie ordinairement d'une peau de mouton. Schabraque de chasseur, de hussard, de dragon. Schabraque de drap bleu. Rabattre les schabraques.

SCHACHRIAR ou **SCHARIVAR.** s. m. (pr. *cha-ri-var*). Chron. Sixième mois de l'année des Perses.

SCHADI s. m. (pr. *cha-di*). Hist. ott. Compagnie de soixante janissaires.

SCHAESBURG. Géogr. District de Transylvanie; 20,000 hab. Capitale Schaesburg, près le Kokel, à 18 lieues de Klausemburg; popul., 6,200 hab.

SCHAF. s. m. Métrol. Mesure d'Augsbourg, qui vaut 205 litres 30 centilitres.

SCHAFF. s. m. Techn. Nom donné dans les verreries aux étages formés pour mettre les manchons de verre.

SCHAFFOUSE. (pr. *cha-fou-ze*). Géogr. Ville de Suisse, chef-lieu du canton du même nom, sur la rive droite du Rhin; 7,000 hab. Cette ville est protégée par une citadelle, et renferme plusieurs établissements publics. En 1415 elle se rendit indépendante de l'Autriche, et devint capitale du canton en 1501.

— Douzième canton de Suisse, presque entièrement enclavé dans le duché de Bade, et séparé par le Rhin du canton de Zurich. Surface, 23 lieues carrées; 28,000 hab. Ce canton est sillonné par plusieurs ramifications du Jura. Il est arrosé par le Rhin, le Vattach, etc. Le climat est doux et le sol fertile. Il produit des céréales. Il renferme des carrières de pierre et des mines de fer. L'industrie consiste dans la fabrication des tissus et de l'acier. Le commerce est en céréales, vin, fer et acier. Le canton fournit 24 tribus. Il fournit 466 hommes à l'armée fédérale, et 9,320 fr. au trésor de la Confédération.

SCHAGUIRDE. s. f. Hist. ott. Fille esclave du harem impérial.

SCHAH. s. m. (pr. *chá*). Titre que les Européens donnent au souverain de la Perse. Le schah de Perse. On écrit aussi chah. V. [illegible]

SCHAH-AALEM. Empereur mogol, né en 1758, devint vice-roi de Djédjir en 1765. Couronné roi, il ne sut pas faire respecter son autorité, et fut détrôné en 1788. Replacé sur le trône, il mourut en 1806.

SCHAH-ABBAS (Le grand). Roi de Perse, né en 1581, poussa ses conquêtes dans toute l'Inde. Il entretint des relations commerciales avec les Russes, et mourut dans la quarante-cinquième année de son règne.

SCHAHINDJI-BASCHI. s. m. Hist. ott. Grand fauconnier du sultan.

SCHAH-NAMEH. s. m. (pr. *cha-na-mé;* mots persans qui signifient *le livre des rois*). Philol. Grand poème historique écrit par Ferdoucy, dans le XIe siècle, sur les différentes dynasties qui occupèrent le trône de Perse. C'est le seul ouvrage écrit en parsi qui ait été conservé.

SCHAKO. s. m. Chapeau militaire. V. SHAKO.

SCHALL. s. m. Grand fichu. V. CHÂLE.

SCHALL DE BELL (Adam). Jésuite, né à Cologne en 1591, alla en Chine, où il obtint les bonnes grâces de l'empereur, qui en fit le chef des mandarins. Après la mort du roi, il fut jeté dans une prison où il mourut à l'âge de 75 ans. On lui doit beaucoup d'ouvrages scientifiques écrits en langue chinoise.

SCHAMANE. s. m. Relat. Jongleur des peuples fétichistes de la Sibérie.

SCHAMMATA. s. m. Hist. rabbin. Sorte d'excommunication chez les Juifs.

SCHAMSI. s. m. Hist. ecclés. Membre d'une petite secte chrétienne asiatique, qui observe extérieurement les rites des nestoriens.

SCHAPSKA ou **TSCHAPSKA.** s. m. (pr. *chaps-ka*). Cost. milit. Shako polonais, dont le dessus est carré. La garde nationale à cheval porte le schapska.

SCHAPZIGUER. s. m. (pr. *chaps-zi-gueur*). Comm. Espèce de fromage fabriqué en Suisse.

SCHARHLUS. s. m. (pr. *char-luss*). Hist. ott. Employé des bureaux publics.

SCHARSVOEKA. s. m. (pr. *chars-vé-ka*). Hist. relig. Membre d'une secte de brahmanes, dont la doctrine ressemble beaucoup à celle des épicuriens. Les scharsvœkas.

SCHASMARIE. s. f. Bot. Genre de lichens.

SCHATIRS. s. m. pl. (pr. *cha-tirss.*) Hist. ott. Gardes d'honneur des grands fonctionnaires de l'empire.

SCHAUENBOURG. Géogr. Province de Hesse-Cassel; 26,000 hab. Cette province renferme des mines de houille.

SCHAZADÈS. s. m. pl. (pr. *cha-za-dez*). Hist. ott. Princes du sang.

SCHÉAT. Astron. Nom donné à l'une des constellations de Pégase.

SCHEBAT ou **SCHEBETH.** s. m. Chron. Nom donné par les Hébreux au onzième mois de l'année sacrée, et au cinquième de l'année civile.

SCHÉDAR ou **SCHÉDIR.** Astron. Nom donné à l'une des étoiles de la constellation d'Andromède.

SCHÈDE s. f. Anc. cout. Manuscrit; charte; diplôme.

SCHÉDULE. s. f. (diminut. de *schède*). Petit billet.

SCHEELE (Charles-Guillaume). Chimiste, né à Stralsund en 1742, fit plusieurs découvertes importantes, entre autres celle de l'acide tungstique, et publia plusieurs ouvrages sur la chimie et la physique. Il mourut en 1786.

SCHEELITE. s. m. Minér. Minéral blanchâtre, cristallisant en octaèdres. Il est formé de 80 pour cent d'acide tungstique et de 20 pour cent de chaux. On l'appelle aussi *tungstein blanc, wolfram blanc* et *scheelin calcaire.*

SCHEELITINE. s. f. Minér. Minéral très-peu répandu, composé de 52 pour cent d'acide tungstique et de 48 pour cent d'oxyde de plomb.

SCHEER. Géogr. Petite île de Wurtemberg, ch.-l. de la principauté de Friedberg-Scheer, arrosée par le Danube.

SCHEFFEL. s. m. Métrol. Mesure de capacité employée en Allemagne.

— Mesure agraire de la principauté de Lippe, valant 17 ares 166 centiares.

SCHEFFÉRIE. s. f. Bot. Genre de plantes d'Amérique.

SCHEIK. s. m. (littéral. *ancien*, ou *sage, savant*). Chef de tribu chez les Arabes.

— Titre des gens de loi, des supérieurs de couvents en Turquie.

— Les variantes orthographiques n'ont pas manqué à ce mot, car on trouve dans les dictionnaires *scheck, scheick, check, chek, cheick, cheik, cheq*, enfin *chik*, et dans tout cela comment distinguer le chef de tribu arabe du prélat turc? Il nous semble qu'on devrait admettre *chek* pour l'un, et *cheik* pour l'autre.

SCHEITANS. s. m. pl. Relation. Fétiches de certains peuples de la Sibérie.

SCHELEM. s. m. (pr. *che-lè-me*). Jeux. Coup qui consiste à faire toutes les levées dans certains jeux de cartes. Faire schelem au whist.

SCHELESTADT. Géogr. Petite ville de France, ch.-l. d'arr. (Bas-Rhin); 10,000 hab.

[illegible]

SCHELLING ou **SCHILLING.** s. m. (pr. *chelein;* de l'angl. *shilling*). Métrol. Monnaie d'or en usage en Angleterre, qui vaut environ 1 fr. 20 c. de notre monnaie. Vingt schellings. N'avoir pas un schelling dans sa bourse. La loi anglaise laisse un schelling au cadet de famille déshérité par son père. Le schelling a cours pour douze pence ou deniers sterling. Le fréquent usage qu'on fait des *schillings* les use tellement que le poids en est souvent altéré et l'effigie à peine visible; aussi les anciennes *pièces* de 24 sous de France sont-elles reçues pour un *schilling* même lorsqu'elles sont usées au point d'être méconnaissables. (Franc.) La plupart des achats de peu d'importance sont stipulés en *schillings.* (Id.)

— Monnaie des États-Unis d'Amérique et la vingtième partie d'une livre ou pound. Sa valeur comparée à l'argent de France varie, selon les diverses provinces, de 65 centimes à 1 franc 12 centimes.

— Nom de diverses monnaies de Hollande, de Flandre et d'Allemagne, etc., dont la valeur diffère selon les lieux. Le schelling de Danemark vaut 3 centimes; celui de Suède, 12 centimes; celui de Hambourg, 3 centimes et demi; celui de Zurich, 6 centimes.

SCHELLING. Géogr. Ile sur la côte de Frise, qui renferme 2,000 hab. On y trouve des pâturages et des terres très-fertiles.

SCHÉMA ou **SCHÈME.** s. m. (pr. *ské-ma* ou *skème;* du gr. σχῆμα, forme, figure). Anc. géom. Vieux mot qui signifie Figure, plan.

— Philos. Nom donné par Leibnitz à un principe qui est essentiel à chacune de nos idées et qui les distingue entre elles. ‖ Dans le système de Kant, Objet qui existe dans l'entendement indépendamment de la matière.

— Littér. Se disait autrefois de toute figure de rhétorique.

— Mus. anc. Variétés qui résultent de la position des demi-tons.

— Astron. Représentation des planètes, chacune en son lieu, pour un instant donné.

SCHÉMATIQUE. adj. des 2 g. (pr. *ské-ma-ti-ke*). Philos. Qui appartient au schéma. ‖ Hist. relig. Se disait des hérétiques qui enseignaient que le corps de Jésus-Christ n'était qu'une apparence. ‖ S'empl. subst. dans ce dernier sens. Les schématiques.

SCHÉMATISER. v. a. 1re conj. (pr. *ské-ma-ti-zer;* ét., V. SCHÉMA). Philos. Considérer les objets comme des abstractions, des schèmes.

SCHÉMATISME. s. m. (pr. *ské-ma-tis-me;* rad. *schéma*). Géom. Nom que quelques anciens auteurs ont donné aux planches de figures mathématiques.

— Philos. Acte résultant de l'application des formes de l'entendement pur à celles de la sensibilité pure.

SCHEMKAL. s. m. Relat. Khan des Circassiens.

SCHEMNITZ. Géogr. Ville de Hongrie, dans le cercle au delà du Danube; 17,000 hab. Son territoire renferme des mines abondantes d'or, d'argent, de plomb, de cuivre et de fer.

SCHÉNANTHE. s. m. Bot. Plante graminée qui croît dans les pays chauds.

SCHÈNE. s. m. (pr. *skè-ne;* du gr. σχοῖνος, jonc, corde de jonc). Métrol. Mesure itinéraire des anciens, surtout des Egyptiens, correspondant à 3,000 de nos toises. Le schène égyptien. Le petit schène valait 30 stades. Le grand schène valait 60 stades. ‖ On l'écrit aussi *schoene, schêne, schoène*, et on le prononce *chène, skène* ou *skiène.* Telles sont du moins les variantes indiquées par les dictionnaires.

SCHÉNION. s. m. (pr. *ské-nion*). Musiq. anc. Chez les anciens Grecs, Air de flûte, ainsi nommé, parce qu'il avait quelque chose de lâche et de flexible, à la manière du jonc.

SCHENK-KAN. s. m. Métrol. Mesure de capacité, employée à Leipzig, qui vaut 1 litre 20 centilitres.

SCHÉNOBATE. s. m. (pr. *ské-no-ba-te;* ét. gr., σχοῖνος, corde de jonc; βαίνω, je marche). Ant. gr. Danseur de corde chez les Grecs, qui voltigeait autour d'une corde, comme une roue autour de son essieu, et qui se suspendait par les pieds et par le cou.

SCHÉNOBATÉE. s. f. Néol. Art de danser sur la corde.

SCHÉNOBATIQUE adj. des 2 g. (pr. *ské-no-ba-ti-ke*). Ant. gr. Qui concerne les schénobates. ‖ s. f. Art de danser sur la corde. Quelques auteurs disent *schénobatie.*

SCHÉNOBÈNE. adj. des 2 g. (pr. *ské-no-bè-ne;* ét. gr., σχοῖνος, jonc; βαίνω, je marche). Zool. Qui se tient dans les joncs.

SCHÉNODORE. s. m. (pr. *ské-no-do-re*). Bot. Genre de plantes graminées.

SCHEPEL. s. m. Métrol. A Amsterdam, mesure de capacité employée pour les matières sèches avant l'adoption d'un nouveau système de poids et de mesures. Le schepel contenait 27 litres.

SCHERBASTI. s. m. Comm. Beau tissu de soie du Levant.

SCHÉRIF. s. m. Prince arabe ou maure. V. CHÉRIF et SHÉRIF.

SCHERINGHAM. Géogr. Ile formée par le Cavéri, sur la côte de Coromandel, dans l'Hindoustan. [illegible] maintenant aux Anglais.

SCHERLIEVO. Géogr. Ville de l'empire d'Autriche, gouvernement de Trieste.

— Pathol. *Maladie de Scherlievo.* Variété de syphilis observée dans les cantons de Scherlievo, de Fiume, en Italie.

SCHERMANS. s. m. Mamm. Espèce de rat d'eau.

SCHÉROME. s. m. Médec. Inflammation sèche des yeux.

SCHERZANDO. adv. (pr. *sker-tzan-do;* rad. *scherzo*, jeu, plaisanterie, badinage). Mus. Mot italien qui signifie En badinant, et dont on se sert pour indiquer qu'un passage doit être exécuté avec légèreté.

SCHERZO. s. m. (pr. *sker-dzo*). Mus. Mot italien qui signifie Badinage, et dont on se sert

pour désigner la partie sémillante et pour ainsi dire narquoise d'une symphonie qui a remplacé le menuet et forme un élément indispensable de ces compositions de musique instrumentale.

SCHÈZE. s. f. (pr. *skè-ze*). Littér. Nom donné, dans quelques traités de rhétorique, à une figure par laquelle on marque l'imitation et la passion.

SCHÉTIQUE. adj. des 2 g. (pr. *ské-ti-que*; du gr. σχετικὸς, relatif). Médec. Accidentel; qui ne résulte pas de la constitution même du sujet.

SCHÉ-TOULON. s. m. Relat. Beurre végétal récolté sur les côtes de Guinée.

SCHETSI. s. m. Art culin. Mets russe qui consiste dans le mélange de viandes diverses.

SCHEUCHZÉRIE. s. f. Bot. Plante des marais d'Europe.

SCHÉVA. s. m. (pr. *ché-va*). Gramm. hébr. Un des points voyelles des Hébreux.

SCHEVAS ou **SCHEVAL.** s. m. (pr. *ché-vas, che-val*). Chron. Nom donné chez les Turcs à un mois qui correspond au mois de mai.

SCHIBBOLETH. s. m. (pr. *ch-ibo-let*; mot hébreu qui signifie *épi*). Mot hébreu dont se servirent les gens de Galaad pour reconnaître les gens d'Ephraïm à leur prononciation.

— On l'emploie dans notre langue pour désigner Une épreuve qui doit décider de la capacité ou de l'incapacité d'une personne.

SCHIDAKEDON. s. m. (du gr. σχίζω, je fends). Chir. Fracture d'un os, dans le sens de la longueur.

SCHIFATE. s. m. Anc. métrol. Nom d'une monnaie d'or portant la figure d'une coupe.

SCHIFFLAST. s. m. Métrol. Nouveau poids de Russie, qui vaut 1870 kilogr. 844 gr.

SCHIGRE. s. m. Comm. Espèce de fromage fabriqué en Suisse et dans les Vosges.

SCHILBÉ. s. m. Ichthyol. Genre de poissons que l'on trouve dans le Nil.

SCHILLER (J.-Frédéric-Christophe). Le plus grand poëte dramatique de l'Allemagne, naquit à Morbach en 1759, enseigna la philosophie à l'université d'Iéna, et mourut à Weimar. On lui doit la *Conjuration de Fiesque, don Carlos, l'Histoire de la guerre de trente ans*, le *Visionnaire*, *Wallenstein*, poëme, et parmi ses pièces on cite *les Brigands*, *Marie Stuart*, *la Fiancée de Messine*, etc.

SCHIN ou **SCIN.** s. m. (pr. *chin*). Philol. La vingt-unième lettre de l'alphabet hébreu. ‖ S'emploie comme signe numérique de 300. ‖ La treizième lettre de l'alphabet arabe.

SCHINDYLÈSE. s. f. (pr. *skein-di-lè-ze*; du gr. σχινδύλησις, action de couper en copeaux). Ostéol. Nom imaginé pour désigner une espèce d'articulation, dans laquelle un sillon long et étroit d'un os reçoit une petite lame très-mince d'un autre os.

SCHIPPOND. s. m. (pr. *skip-pond*). Métrol. Poids employé en Belgique et qui vaut 141 kilogrammes 47 grammes.

SCHIRL. s. m. Mine peu riche en étain.

SCHISÉES. s. f. pl. Bot. Ordre de fougères.

SCHISMA. s. m. (pr. *skis-ma*). Mus. anc. Intervalle qui valait la moitié du comma.

SCHISMATIQUE. adj. des 2 g. (pr. *chisma-ti-ke*). Qui est dans le schisme, qui fait schisme, qui se sépare de la communion d'une religion. L'Eglise romaine regarde les Grecs comme schismatiques. Chacune des sectes du mahométisme est schismatique par rapport à l'autre. François Ier fit faire un service à Notre-Dame de Paris pour le repos de l'âme de Henri VIII, roi d'Angleterre, quoique mort *schismatique* et séparé de la communion romaine. (Ste-Foix.)

— substantiv. Personne qui fait schisme. Un schismatique. Exclure les schismatiques de la communion. Ceux qui rejettent un article de foi ou qui refusent de se soumettre à l'autorité de l'Eglise sont retranchés de sa communion et considérés comme des *schismatiques*. (Encycl.)

SCHISMATISER. v. a. 1re conj. Hist. rel. Rendre schismatique. Schismatiser les peuples.

— Absol. Former un schisme.

SCHISMATOBRANCHE. adj. des 2 g. Ichthyol. Dont les branchies s'ouvrent par une fente. ‖ SCHISMATOBRANCHES. s. f. pl. Famille de poissons dont les branchies s'ouvrent par une fente.

SCHISMATOPTÉRIDE. adj. des 2 g. Bot. Dont les capsules s'ouvrent par une fente [illegible]

SCHISME. s. m. (pr. *chis-me*; du gr. σχίσμα, division; fait de σχίζω, je fends). Hist. relig. Toute division religieuse provenant du refus d'un certain nombre d'églises ou d'un certain nombre d'individus de rester avec la communion, avec la société à laquelle ils appartenaient jusqu'alors, pour faire corps à part. Les schismes principaux dont parle l'histoire sont ceux des novatiens, des donatistes, des luciférians, qui ont cessé depuis longtemps, et ceux des Grecs et des protestants qui durent encore. Il a plu à Dieu que tout concourût à l'œuvre de l'unité sainte de l'Eglise, et même le schisme, la rupture et la révolte. (Boss.) Du moins, s'il y avait autrefois des abus, ils ne déchiraient pas l'Eglise, comme le schisme funeste qui a voulu les réformer. (Mass.)

— Par analogie. Division d'opinions en politique, en morale, en philosophie, en littérature.

— *Le grand schisme d'Occident.* Division qui eut lieu dans l'Eglise catholique au XIVe et au XVe siècle, et pendant laquelle il y eut à la fois plusieurs papes qui se croyaient légitimes.

— *Schisme actif.* Séparation volontaire de l'Eglise et résolution de n'en plus faire partie. ‖ *Schisme passif.* Séparation volontaire de ceux que l'Eglise a rejetés de son sein par l'excommunication.

SCHISTE. s. m. (du gr. σχίζω, je fends). Minér. Roche d'apparence homogène à texture feuilletée, souvent terne, quelquefois luisante, se divisant fréquemment en polyèdres rhomboédriques, et ne se délayant jamais dans l'eau. Toutes les variétés de schistes sont des silicates d'alumine plus ou moins mélangés de fer. La plupart perdent leur cohérence par l'influence des agents atmosphériques et se transforment à la longue en argile. Schiste argileux. Schiste argileux pailleté, satiné, quartzeux. Schiste tégulaire ou ardoisier. Schiste bitumineux. Schiste marneux.

SCHISTEUX, EUSE. adj. (pr. *chis-teu*). Qui est de la nature du schiste. Roche schisteuse. Terrain schisteux.

SCHISTIDION. s. m. Bot. Genre de mousses.

SCHISTOCARPE. adj. des 2 g. (pr. *chis-to-karpe*; du gr. σχίζω, je fends; καρπὸς, fruit). Bot. Dont les fruits s'ouvrent en se fendant.

SCHISTOÏDE. adj. des 2 g. (pr. *chis-to-ide*; ét. gr., σχιστὸς, schiste; εἶδος, forme). Minér. Qui ressemble au schiste. Roche schistoïde

SCHISTOSOME. s. m. (pr. *chis-to-so-me*; ét. gr., σχίζω, fendre; σῶμα, corps). Anat. Monstre qui a l'abdomen fendu dans toute sa longueur.

SCHISTOSOMIE. s. f. (pr. *chis-to-so-mi*). Anat. Scission de l'abdomen dans toute sa longueur.

SCHISTOSOMIEN, ENNE. adj. (pr. *chis-to-so-mi-ein*; ét., V. SCHISTOSOME). Anat. Dont l'abdomen est fendu dans toute sa longueur. Monstre schistosomien.

SCHISTOSOMIQUE. adj. des 2 g. (pr. *chis-to-so-mi-ke*). Anat. Qui appartient à la schistosomie.

SCHISTOTÈGUE. s. f. Bot. Genre de mousses.

SCHIVEVECKIE. s. f. Bot. Plante crucifère qui croît dans la Podolie.

SCHIYTE. adj. des 2 g. Relig. mahom. Se dit des mahométans qui regardent Ali comme le successeur de Mahomet. ‖ substantiv. Un schiyte.

SCHIZANDRE. s. f. Bot. Plante originaire de l'Amérique.

SCHIZANDRÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une schizandre. ‖ SCHIZANDRÉES. s. f. pl. Famille de plantes.

SCHIZANTHE. s. m. Bot. Genre de plantes que l'on trouve dans le Chili.

SCHIZÉACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une schizée. ‖ SCHIZÉACÉES. s. f. pl. Famille de fougères.

SCHIZÉE. s. f. Bot. Genre de fougères.

SCHIZOCÈRE. s. m. Entom. Genre d'insectes hyménoptères.

SCHIZODERME. s. m. (ét. gr., σχίζω, fendre; δέρμα, peau). Bot. Genre de champignons.

SCHIZOLÈNE. s. f. Bot. Genre de plantes originaire de Madagascar.

SCHIZOLITE. s. f. Minér. Genre de minéraux dont les espèces principales sont la lépidolite, la chlorite, le talc et le mica.

SCHIZOLOME. s. f. Bot. Genre de fougères que l'on trouve dans les îles Moluques.

SCHIZONÈME. s. m. Bot. Genre d'algues marines.

SCHIZOPÉTALE. s. m. Bot. Plante que l'on trouve dans le Chili.

SCHIZOPHYLLE. s. m. (du gr. σχίζω, fendre; φύλλον, feuille). Bot. Genre de champignons.

SCHIZOPODES. (du gr. σχίζω, je fends; πούς, pied). Famille de crustacés dont les pieds sont divisés jusqu'à leur base, ou près de leur milieu, par deux appendices.

SCHIZOPTÈRE. adj. des 2 g. Entom. Qui a les ailes fendues.

SCHIZOTRICHIE. s. f. (du gr. σχίζω, fendre; θρίξ, cheveu). Médec. Bifurcation des cheveux à leur extrémité.

[illegible] s. m. Bot. Genre de lichens.

SCHLAGUE. s. m. (pr. *che-la-gue*; de l'all. *schlagen*, battre, mot que les troupes françaises qui combattirent en Allemagne introduisirent dans l'idiome militaire). Coups de baguette qu'on donne aux soldats de certains pays du Nord, quand ils ont commis quelque infraction à la discipline. Donner la schlague. Recevoir la schlague. Coups de schlague. La *schlague* n'est pas chose nouvelle; ce qui l'est, c'est de désarmer en campagne le pouvoir militaire vis-à-vis des maraudeurs, des fuyards ou des mauvais sujets incorrigibles. (***)

SCHLANGINIE. s. f. Bot. Genre de plantes qui nous sont encore peu connues.

SCHLECHTENDALIE. s. f. Bot. Genre de plantes composées nommé aussi adénophylle.

SCHLEIGHÈRE. s. f. Bot. Genre de plantes sapindées réuni avec les mélicoques.

SCHLEISHEIM. Géogr. Un des plus beaux châteaux de l'Allemagne, près de Munich.

SCHLICH. s. m. (pr. *chè-lik*; mot emprunté de l'allemand). Métall. Minerai écrasé, lavé et préparé pour être porté au fourneau de fusion. Minerai réduit en schlich.

SCHLIZER. s. m. Agric. Variété de raisin que l'on cultive dans le département du Haut-Rhin.

SCHLOT. s. m. Techn. Dépôt résultant de l'ébullition des sources salées.

SCHLOTAGE. s. m. Technol. Action de schloter.

SCHLOTER. v. a. 1re conj. Techn. Faire bouillir l'eau pour la débarrasser des sels étrangers qu'elle tient en dissolution.

SCHLOTHÉIMIE. s. f. Bot. Genre de plantes cryptogames de la famille des mousses, comprenant des espèces d'une couleur jaune, brunâtre ou ferrugineuse, qui vivent sur les arbres de l'Amérique ou de l'Afrique.

SCHLUSSELBOURG. Géogr. Forteresse située dans une petite île du lac Ladoga, en Russie. C'est une prison d'Etat. Le czar Ivan VI y fut enfermé et plus tard assassiné.

SCHMIDÉLIE. s. f. Bot. Genre de plantes d'Amérique.

SCHMIDTIE. s. f. Bot. Genre de plantes à fleurs composées, ne comprenant qu'une seule espèce, le schmidtie arbrisseau, de l'île de Madère.

SCHNICK. s. m. Comm. Eau-de-vie grossière qu'on fait avec des grains ou des pommes de terre. Boire du schnick. Un petit verre de schnick.

SCHOBÉRIE. s. f. Bot. Genre de plantes fondé sur une espèce d'héliotrope.

SCHOENBRUNN. Géogr. Ville d'Autriche, qui renferme un magnifique château où séjourna Napoléon, et où mourut son fils.

SCHOENION. s. m. Mus. anc. Espèce de cadence exécutée sur la flûte.

— Espèce de nome.

SCHOENOBATE. s. des 2 g. V. SCHÉNOBATE.

SCHOHARITE. s. f. Minér. Variété de sulfate de baryte.

SCHOLARITÉ. s. f. Anc. cout. Privilèges des écoliers dans les universités.

— *Lettres de scholarité.* Lettres qui accordaient le droit de scholarité. V. SCOLARITÉ.

SCHOLIE. s. f. V. SCOLIE.

SCHONER ou **SCHOONER.** s. m. Mar. Petit bâtiment à deux mâts, gréé comme une goëlette. Il voulut bien, en mémoire de mon illustre patron, me faire donner passage sur un *schooner* des Etats-Unis. (Chateaub.)

SCHOOUBIAH. s. m. Hist. relig. Membre d'une secte de musulmans qui prêchent la tolérance.

SCHOP. s. m. Métrol. Mesure de capacité pour les liquides, employée à Francfort, et qui vaut 45 centilitres. ‖ Mesure de capacité employée dans le duché de Hesse-Darmstadt, et qui vaut un demi-litre. ‖ Mesure de capacité employée dans la Hesse électorale, et qui vaut 54 centilitres. ‖ Mesure de capacité employée à Manheim, et qui vaut 49 centilitres. ‖ Nouvelle mesure de capacité employée dans le grand-duché de Bade, pour les liquides, et qui vaut 37 centilitres. ‖ Mesure de capacité employée dans le canton d'Arau, en Suisse, et qui vaut 36 centilitres. ‖ Mesure de capacité employée dans le canton de Bâle, en Suisse, et qui vaut 35 centilitres. ‖ Mesure de capacité employée à Fribourg, et qui vaut 39 centilitres. ‖ Mesure de capacité employée dans le canton de Glaris, et qui vaut 44 centilitres. ‖ Mesure de capacité employée à Lucerne, et qui vaut 48 centilitres. ‖ Mesure de capacité employée à Schaffhouse, et qui vaut 38 centilitres.

SCHORL. s. m. Minér. Nom collectif d'un grand nombre de minéraux qui sont fusibles au chalumeau. ‖ *Schorl aigue-marine.* Epidote de Saint-Gothard. ‖ *Schorl argileux.* Variété d'amphibole. ‖ *Schorl basaltique.* Amphibole en cristaux prismatiques, et pyroxène volcanique. ‖ *Schorl blanc.* Albite pyroxène, néphéline et béril. ‖ *Schorl blond.* Variété d'amphibole. ‖ *Schorl bleu.* Distène, titane anatase. ‖ *Schorl commun.* Tourmaline. ‖ *Schorl cristallisé.* Tourmaline, amphibole, épidote. ‖ *Schorl cruciforme.* Staurotide, harmotome. ‖ *Schorl électrique.* [illegible] ... lite. ‖ *Schorl fibreux.* Grammatite. ‖ *Schorl en gerbe.* Prehnite. ‖ *Schorl granatique.* Axinite, amphigène, tourmaline. ‖ *Schorl lamelleux.* Amphibole noire ou verte. ‖ *Schorl lamelleux chatoyant.* Diallage. ‖ *Schorl en macle.* Staurotide. ‖ *Schorl de Madagascar.* Tourmaline. ‖ *Schorl noir.* Tourmaline. ‖ *Schorl octaèdre.* Titane anatase. ‖ *Schorl olivâtre.* Péridot granulaire. ‖ *Schorl opaque.* Amphibole. ‖ *Schorl pourpre.* Titane oxydé rouge. ‖ *Schorl radié.* Actinote, épidote. ‖ *Schorl rhomboïdal.* Axinite. ‖ *Schorl rouge.* Titane oxydé. ‖ *Schorl spatheux.* Triphane. ‖ *Schorl spathique.* Diallage, amphibole. ‖ *Schorl de Sibérie.* Tourmaline apyre. ‖ *Schorl transparent.* Axinite. ‖ *Schorl tricolé.* Epidote, titane. ‖ *Schorl vert.* Actinote, épidote, pyroxène. ‖ *Schorl violet.* Axinite, épidote. ‖ *Schorl volcanique.* Pyroxène.

SCHORLACÉ, ÉE. adj. Minér. Qui tient de la nature du schorl.

SCHORLIFÈRE. adj. des 2 g. Minér. Qui contient du schorl.

SCHORLIFORME. adj. des 2 g. Minér. Qui ressemble au schorl.

SCHORLITE. s. f. Minér. Variété de topaze.

SCHORTINGHUISIEN. s. m. Hist. relig. Membre d'une secte obscure de chrétiens mystiques, fondée en Allemagne au XVIIIe siècle.

SCHOTIE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs polypétalées, de la famille des légumineuses, comprenant plusieurs espèces du cap de Bonne-Espérance. Schotie élégante. Schotie à larges feuilles, à feuilles de tamarin.

SCHOUALBÉE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, monopétalées, de la famille des personnées, ayant pour type une petite plante herbacée de l'Amérique septentrionale.

SCHOUINQUE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, de la famille des personnées, comprenant plusieurs plantes de l'Amérique. Schouinque étalée. Schouinque à fleurs solitaires.

SCHOUKIE. s. f. Ichthyol. Poisson de la mer Rouge.

SCHOUREQ. s. m. Gramm. or. Un des points voyelles longs de la langue hébraïque. Le schoureq équivaut à la voyelle *ou*.

SCHOUT. s. m. Cout. étrang. Espèce de juge de paix hollandais. Le schout prononce des peines correctionnelles contre ceux qui troublent la tranquillité publique.

SCHOUWEN. Géogr. Ile de la Hollande, au S.-E. de la Zélande, vis-à-vis l'embouchure de l'Escaut. Elle a pour capitale Ziérikzée.

SCHOUWIE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, polypétalées, de la famille des crucifères, ayant pour type la schouwie d'Arabie.

SCHRADÈRE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, monopétalées, de la famille des rubiacées, comprenant plusieurs arbrisseaux grimpants de l'Amérique.

SCHRANKIE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs incomplètes, de la famille des légumineuses, comprenant plusieurs plantes herbacées de la Vera-Cruz et de la Virginie. Schrankie à crochets, à aiguillons.

SCHRECHORN. Géogr. Haute montagne des Alpes, dans le canton de Berne. Elle a environ 4,100 mètres de hauteur au-dessus du niveau de la mer.

SCHUBERTIE. s. f. Bot. Genre de plantes établi pour une grande espèce de cyprès de la Louisiane. Cet arbre fournit un excellent bois de charpente; il est souple, léger, facile à travailler. Les habitants du pays fabriquent avec le tronc des pirogues qui portent jusqu'à quatre milliers.

SCHULTZIE. s. f. Bot. Genre de plantes voisin des obolaires, et fondé sur une seule espèce type de la Pensylvanie.

SCHUIT. s. m. Métrol. Monnaie d'argent du Japon qui vaut 31 fr. 21 cent.

SCHUMEGH ou **SZUMEGH.** Géogr. Comitat de Hongrie, a 480 kilom. carrés et 170,000 hab. Le sol en est plat et marécageux. Son chef-lieu est Kaposvar.

SCHUMLA, SCHUMNA ou **SCHIEMLA.** Géogr. Grande ville de Bulgarie; c'est une position militaire très-importante que les Russes attaquèrent à trois reprises différentes sans pouvoir s'en emparer; 30,000 hab.

SCHUSTRÉE. s. m. Relat. Espèce d'officier de police dans l'Inde.

SCHUTTERY. s. f. Hist. milit. Nom de la garde nationale dans les Pays-Bas.

SCHUTZITE. s. f. Bot. Strontiane sulfatée de l'Amérique du Nord.

SCHUYT. s. m. Mar. Barque hollandaise.

SCHWABACH. Géogr. Ville de Bavière, sur le Rednitz; 7,000 hab. Des Français se réfugièrent dans cette ville après la révocation de l'édit de Nantes, et y établirent des manufactures auxquelles la ville doit sa prospérité.

SCHWARZ (Berthold). Moine franciscain, né au XIIIe siècle, dans le district de Brisgau. On lui attribue la découverte de la poudre.

SCHWARZBOURG. Géogr. Souveraineté d'Allemagne. Elle est divisée en deux parties [illegible], qui a 37 lieues carrées et 69,000 hab.; capitale Rudolstadt; 2° Schwarzbourg-Sondershausen, qui a 49 lieues carrées et 54,000 hab.

SCHWEINITZIE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones comprenant une petite plante herbacée de la Caroline.

SCHWENCKFELDIEN, SCHWENCKFELDISTE. adj. et s. m. Hist. rel. Disciple du luthérien Gaspard Schwenckfeld, dont les erreurs portaient sur le corps de Jésus-Christ, l'Ecriture sainte, les sacrements.

SCHWITZ ou **SCHWEITZ.** Géogr. Canton suisse qui a 44 lieues carrées de surface et une population de 30,000 hab. Il est sillonné par de hautes montagnes. Les exportations consistent en bétail, fromages, beurre et bois. Ce canton a donné son nom à toute la confédération.

SCHWITZ. Géogr. Capitale du canton du même nom; 3,80[illegible] hab.

SCHYTE. s. f. Erpét. Espèce de vipère.

SCIABAT. s. m. Chronol. Nom d'un mois syrien.

SCIACARELLO. s. m. Agric. Nom d'une variété de raisin en Corse.

SCIADE. s. f. (du gr. σκιά, ombre). Antiq. gr. Nom des tentes qu'on dressait à Sparte pendant les Carnéies. ‖ Lieu où se réunissaient les assemblées du peuple à Sparte. ‖ Nom de la coiffure des empereurs grecs.

SCIADOPHYLLE. adj. des 2 g. (ét. gr. σκιάδιον, parasol; φύλλον, feuille). Bot. Qui a les feuilles en forme de parasol.

SCIAGE. s. m. (pr. *ci-a-ge*). Action de scier. Le sciage du bois. Le sciage des pierres. Le sciage du marbre. Tantôt le *sciage* est opéré par un mouvement de va et vient, tantôt par un mouvement relatif dont l'action continue présente plus de puissance et plus de régularité. (Soul.) V. BOIS.

— Travail de celui qui scie le bois, ou la pierre, ou toute autre matière. Payer tant pour le sciage. Donner à un ouvrier tant par mètre carré de sciage. Le prix du mètre carré de *sciage* des principaux marbres varie à Paris de 10 à 12 francs. (Goul.) Les *sciages* moins importants se font par les ouvriers charpentiers et menuisiers, même au moyen de différentes espèces de scies. (Id.)

— *Bois de sciage.* Celui qui provient d'une pièce de bois refendue avec la scie dans sa longueur. On le distingue du bois de brin, qui n'est qu'équarri avec la coignée, et du bois de merrain, qui n'est que fendu avec un instrument tranchant en forme d'équerre.

SCIAGRAPHE. s. des 2 g. (pr. *ci-a-gra-fe*; ét. gr., σκιά, ombre; γράφω, écrire). B.-arts. Celui, celle qui peint bien les ombres. Habile sciagraphe.

SCIAGRAPHIE. s. f. (pr. *ci-a-gra-fie*; ét., V. SCIAGRAPHE). B.-arts. Art de peindre les ombres ou des coupes d'architecture. Ce mot ne s'emploie guère qu'en parlant de l'antiquité.

— Tout dessin ombré, c'est-à-dire, revêtu des ombres que comporte l'objet qu'il représente.

— Archit. anc. Coupe, plan ou élévation ombrée.

— Astron. Art de trouver l'heure par l'ombre des astres.

— On dit aussi, mais moins bien, *sciographie.*

SCIAMACIE. s. f. Escrime.

SCIAGRAPHIQUE. adj des 2 g. (pr. *ci-a-gra-fi-ke*). B.-arts et antiq. Qui appartient à la sciagraphie. Dessin sciagraphique.

SCIAGRID. s. m. (pr. *si-a-grid*). Rel. jud. Matines juives; les quatre premières heures après le lever du soleil.

SCIAGURE. s. f. (pr. *schia-gou-re*). Mot tiré de l'italien qui signifie Angoisse, tourment du corps ou de l'esprit.

SCIAMANCIE. s. f. (pr. *ci-a-man-ci*; ét. gr., σκιά, ombre; μαντεία, divination). Art divin. Divination par l'évocation des morts.

SCIANT, ANTE. adj. (pr. *ci-ant*). Se dit popul. de ce qui ennuie. Un homme vraiment sciant. Voilà qui est sciant.

SCIAPHILE. s. m. (pr. *ci-a-fi-le*; ét. gr., σκιά, ombre; φιλέω, j'aime). Entom. Genre d'insectes coléoptères de la famille des rhinocères.

SCIAPODE. adj. et s. m. (pr. *ci-a-po-de*; ét. gr., σκιά, ombre; πούς, pied). Antiq. Peuple fabuleux dont il est question dans Pline. Les sciapodes avaient un pied de dimension telle qu'il pouvait leur servir de parasol.

SCIARRO. s. m. (pr. *schiar-ro*; mot italien). Géol. Ruisseau de lave. ‖ Pl., *sciarri.*

SCIASSE. s. f. (pr. *ci-a-ce*). Techn. Nom donné, dans les corderies, à une corde qui est nouée sur elle-même en divers points de sa longueur, pour former à chacun de ces points autant de longs œillets, à l'aide desquels les cordiers agissent ensemble pour développer plusieurs fils à la fois de dessus les tourets.

— Mar. *Sciasse d'une pompe.* Assemblage de bouts de corde qui pendent à l'extrémité de la brinqueballe, et qui sont disposés pour être tirés en même temps par des hommes qui réunissent leurs efforts afin de mettre la pompe en jeu.

SCIATÈRE. s. m. (pr. *ci-a-tè-re*). Gnomon. Nom qu'on donnait autrefois à une ligne qui par son ombre marque une ligne horaire.

[illegible] *ke*; du gr. σκιά, ombre). Gnomon. Qui montre l'heure par le moyen de l'ombre du style. Cadran sciatérique. Ligne sciatérique.

— Géom. *Télescope sciatérique.* Cadran horizontal muni d'une lunette pour observer le temps vrai pendant le jour et la nuit.

— s. m. Cadran sciatérique. Un sciatérique.

SCIATÉRIQUE. s. f. Art de disposer un style pour qu'il indique les heures du jour par son ombre. Connaître la sciatérique.

— Nom qu'on a donné quelquefois à la gnomonique.

SCIATIQUE. adj. des 2 g. (pr. *ci-a-ti-ke*; du gr. ἰσχίον, la hanche, le haut de la cuisse). Anat. Qui a rapport à la hanche, à l'os ischion. Nerfs sciatiques. ‖ *Grande échancrure sciatique.* Échancrure située sur le bord postérieur de chaque os iliaque, au-dessous de l'épine iliaque postérieure inférieure. Elle est convertie en trou par le sacrum et les ligaments sacro-sciatiques; aussi l'appelle-t-on quelquefois grand trou sciatique. ‖ *Épine sciatique.* Éminence courte, pyramidale, aplatie, située au-dessous de la grande échancrure sciatique, et donnant attache au petit ligament sacro-sciatique antérieur, aux muscles jumeau supérieur et ischio-coccygien. ‖ *Tubérosité sciatique.* Éminence large et arrondie formée par la réunion des bords postérieur et inférieur de l'os iliaque. ‖ *Nerf sciatique.* Le plus gros nerf de toute l'économie animale, qui naît du plexus sacré dont il est la terminaison.

— *Artère sciatique.* V. ISCHIATIQUE.

— Ce mot est formé par contraction de Ischiatique, qui est usité dans certains cas. V. ISCHIATIQUE.

SCIATIQUE. s. f. Pathol. Douleur fort vive qui affecte le grand nerf sciatique et qui se fixe principalement à la hanche. La sciatique est ordinairement subite et sans signes précurseurs. Elle se manifeste par une douleur des plus violentes qui des échancrures sciatiques se porte dans toutes les divisions du nerf jusqu'au pied. Cette maladie est rémittente, rarement continue, quelquefois intermittente. Elle attaque tous les sexes, mais spécialement les hommes et les vieillards, rarement les jeunes gens, encore moins les enfants. Les tourments de la sciatique. Être sujet à la sciatique. Être tourmenté de la sciatique. Être affligé d'une sciatique. Être menacé de la sciatique. Les bains chauds sont très-puissants dans le traitement de la *sciatique*, mais il faut qu'ils le soient au point de déterminer une espèce de rubéfaction générale et une sueur copieuse. Dans le cas contraire, ils seraient plutôt nuisibles. (Nyst.)

— On dit aussi adjectiv. *Douleur* ou *goutte sciatique.*

SCIE. s. f. (pr. *ci*; du lat. *secare*, couper). Lame de fer, longue, étroite et mince, à dents ou sans dents, dont on se sert pour couper le bois, la pierre, etc., par un mouvement de va-et-vient. Scie alternative. Scie circulaire. Scie à refendre. Scie à contourner. Scie à tenons, à chevilles, à tourner, à enraser. Scie à guichet. Grincement de la scie. Grande scie. Petite scie. Bonne scie. Scie édentée. Scie droite. Scie à main. Scie de chirurgien. Scie à scier du bois, de la pierre, etc. Scie de charpentier, de menuisier, de marbrier. Manche, monture d'une scie. Dents d'une scie. Scie sans dents. Graisser une scie. Mouiller une scie. Se servir d'une scie. Cette pierre est trop dure; la scie n'y saurait mordre. Affûter une scie. Les conditions qu'il est essentiel de remplir pour construire une *scie* et la mouvoir avec avantage sont que la force s'exerce avec le moins de perte et occasionne le moins de déchet possible. (Lenorm.) On imprime à la *scie* un mouvement de va-et-vient en pesant sur la lame. (Id.) La *scie* infatigable et déchire et frémit. (St-Vict.)

La tige de sapin, que le temps a durcie,
Se divise en criant sous la dent de la scie. (Thomas.)

— *Trait de la scie.* La marque que l'on fait sur l'endroit du bois ou de la pierre qu'on veut scier.

— Ce que la scie emporte du bois ou de la pierre qui est sciée.

— *Trait de scie.* Chaque coupe qui est faite dans un morceau de bois, dans un bloc de pierre. Cette voie de bois a été coupée à trois traits de scie.

— *Un fer de scie.* Deux scieurs de long manœuvrant ensemble une scie. La journée d'un fer de scie, c'est-à-dire de deux scieurs de long travaillant ensemble pendant dix heures effectives, coûte en ce moment à Paris 8 à 9 fr. (V. SCIE.)

— Plaque de fer ronde fixée au bout d'une broche dont le lapidaire se sert pour user les pierres.

— *Scie à chantourner.* Lame dentelée, montée sur un archet d'acier fort élevé.

— *Scie à contourner.* Scie à lame mobile et susceptible de tourner sur elle-même.

— Techn. Fil de fer avec lequel le potier de terre détache l'ouvrage de la surface du tour.

— Expr. prov. *C'est une scie; quelle scie!* Se dit popul. d'une chose ennuyeuse.

SCIE. s. f. Ichthyol. Poisson de la famille des sélaciens, présentant un corps allongé, aplati et sans écailles, et un long museau déprimé, armé de chaque côté de fortes épines osseuses, pointues et tranchantes, implantées comme des dents. C'est une arme puissante qui [illegible]

SCIÉ, ÉE. part. pass. du v. Scier. S'empl. adjectiv. Bois scié. Pierre sciée. Marbre scié.

SCIEMMENT. adv. (pr. *ci-a-man*; du lat. *scire*, savoir). Avec connaissance de ce que l'on fait, avec réflexion. Faire quelque chose sciemment. On n'est pas coupable quand on n'a pas agi sciemment. Ce n'a pas été par mégarde, mais sciemment, malicieusement. Quiconque a *sciemment* concouru à la substitution ou au remplacement frauduleux, comme auteur ou complice, est passible d'un emprisonnement de trois mois à deux ans. (Chabr. Cham.) Ces contumes ne nous sont parvenues que sous leur forme la plus moderne, dans la rédaction du XVIe siècle, et cette forme était encore sciemment altérée par les rédacteurs. (Michelet.)

SCIENCE. s. f. (du lat. *scientia*; rad. *scire*, savoir). Connaissance claire et certaine de quelque chose fondée ou sur des principes évidents par eux-mêmes, ou sur des démonstrations. En ce sens il s'oppose à doute. Les sceptiques nient qu'on puisse avoir la science sur rien. Science du bien et du mal. Savoir quelque chose de science certaine. Cela passe votre science. Je sais cela de *science* certaine. (Volt.) L'objet de la *science* est de connaître la vérité; son occupation de la rechercher; son caractère de l'aimer: les moyens de l'acquérir sont de renoncer aux passions, de fuir la dissipation et l'oisiveté. (J.-J. Rouss.) La *science* qui nourrit l'esprit souvent le tue: on périt d'abondance comme de maigreur. (Laya.) Les anciens prophètes ne tiraient pas de leur propre fonds la *science* de l'avenir. (Mass.)

— Ensemble d'idées, collection de faits et de règles sur un objet déterminé. La vertu, monsieur, n'est pas une *science* qui s'apprenne avec tant d'appareil. (J.-J. Rouss.) Bossuet fut l'homme de tous les talents et de toutes les *sciences.* (Mass.) Il n'y a qu'une seule *science*, comme il n'y a qu'une seule religion, et vous ne pouvez pas sortir de l'un sans sortir de l'autre. (Ed. Quinet.) La *science* du dessin est la connaissance positive des formes, de la figure, résultant de l'étude de l'anatomie. (Bout.) La *science* de la perspective résulte de la géométrie. (Id.) La *science* de l'optique en tant qu'elle a pour objet l'action et les effets de la lumière sur les objets visibles. (Id.)

— Toute branche du savoir, des connaissances humaines susceptible d'une démonstration rigoureuse. État des sciences. Progrès des sciences. Étude des sciences. Culture des sciences. Académie des sciences. Sciences naturelles. Sciences physiques. Sciences médicales. Sciences exactes. Sciences morales et politiques. Sciences occultes. Science des nombres. Science des langues. Science de la géographie, de l'histoire. S'adonner aux sciences. Acquérir de la science. Posséder une science à fond. Charlemagne, amateur de toutes les *sciences*, appela à sa cour des savants de toutes les nations. (Duclos.) Les combats où président la fermeté et la *science* militaire. (Mass.)

Laissant de Galien la science suspecte,
De méchant médecin devient bon architecte. (Boil.)

— Connaissance de certaines choses qui servent à la conduite de la vie ou à celle des affaires. Science du monde. Science des affaires. Science des hommes. Science des détails. Science des lois. Science de la cour. Science du salut. Sous Louis XIV, l'éloquence et la *science* des lois et des maximes brillèrent dans le barreau. (Mass.) L'art d'élever un patrimoine obscur aux dépens de l'équité, c'est la *science* des affaires. (Id.)

. . . Cette défiance
Est toujours d'un grand cœur la dernière science. (Rac.)

— En général, Savoir qu'on acquiert par la lecture et la méditation. Avoir beaucoup, peu de science. Avoir un grand fonds de science. Être un puits de science. Se piquer de science. Montrer toute sa science. Par la *science*, l'homme ose franchir les bornes étroites dans lesquelles il semble que la nature l'ait renfermé; citoyen de toutes les républiques, habitant de tous les empires, le monde entier est sa patrie. La *science*, comme un guide aussi fidèle que rapide, le conduit de pays en pays, de royaume en royaume; elle lui découvre les lois, les mœurs, la religion, le gouvernement; il revient chargé des dépouilles de l'Orient et de l'Occident, et joignant les richesses étrangères à ses propres trésors, il semble que la *science* lui ait appris à rendre toutes les nations de la terre tributaires de sa doctrine. (D'Aguess.) La *science* est un trésor dont l'usage fait le prix: chaque fois que vous instruisez celui qui vous interroge, vous augmentez votre *science.* (Saadi.) Abattre toutes les hauteurs qu'un orgueil indompté élève contre la *science* et Dieu. (Boss.) La pourpre romaine n'ajouta rien à la dignité de Pierre de Bérulle, tant il était déjà relevé par le mérite de sa vertu et de sa *science.* (Id.) Des hommes pleins de lumière, de *science* et de vertu. (Mass.) La *science* qui enfle, cède à la simplicité qui édifie. (Id.) Toutes les femmes qui se piquent de *science* et d'esprit seront pour nous! (Volt.) On était généralement persuadé que la *science*, ainsi que la pudeur, doit se couvrir d'un voile qui donne plus d'attrait aux trésors qu'il recèle, plus d'autorité à celui qui les possède. (Barth.) Leur ignorance doit être aussi merveilleuse que leur *science.* (B. de St-P.)

— *De notre certaine science, pleine puissance et autorité royale.* Ancienne formule des édits et déclarations des rois de France.

— Théol. *Science de simple intelligence.* [illegible] lui-même. ‖ *Science infuse.* V. INFUSE. ‖ *Science de vision.* Celle qui fait connaître toutes choses à l'Être suprême. ‖ *Science moyenne.* Celle par laquelle Dieu connaît les conséquences de telle ou telle cause. ‖ *L'arbre de la science du bien et du mal.* Se dit de l'arbre du paradis terrestre, dont Dieu avait interdit les fruits à Adam.

— Prov. *Expérience passe science.* Les connaissances acquises ou vérifiées par la pratique sont plus sûres que celles qui ne reposent que sur une simple théorie. ‖ *Avoir plus d'heur que de science.* Réussir en une chose dont on n'a qu'une connaissance imparfaite.

SCIENDUM. s. m. (pr. *si-en-dome*). Mot latin qui signifie, Ce qui doit être su. On l'emploie dans cette expression: *Sciendum de la chancellerie*, nom d'un titre de la chancellerie, qui contient des règlements pour les officiers.

SCIÈNE. s. f. (pr. *ci-è-ne*). Ichthyol. Genre de poissons de la famille des acanthoptères, comprenant des espèces qui fréquentent en général les eaux de la mer, et parmi lesquelles sont le corbeau de mer et le fégaro ou aigle de mer.

SCIÉNOÏDE. s. m. Ichthyol. Famille de poissons renfermant des individus d'une taille assez grande. Leur tête est bombée et entièrement écailleuse; leur museau est proéminent; ils ont deux dorsales ou une seule profondément échancrée, une nageoire ovale terminée par des pointes.

SCIENTIFIQUE. adj. des 2 g. Qui concerne les sciences, une science. Traité scientifique. Ouvrage scientifique. Question scientifique. Discussion scientifique. Matières scientifiques. Je ne sais quel jargon *scientifique* avait usurpé le nom de savoir, et opposait à son retour un obstacle presque invincible. (J.-J. Rouss.)

— Anc. cout. Titre qu'on donnait autrefois aux ecclésiastiques. Vénérable et scientifique.

SCIENTIFIQUEMENT. adv. D'une manière scientifique. Parler scientifiquement. Traiter quelque chose scientifiquement. Ouvrage écrit trop scientifiquement.

SCIER. v. a., 1re conj. (du lat. *secare*, couper). *Je scie, nous scions, vous sciez. Je sciais, nous sciions, vous sciiez*, etc. Couper, fendre avec une scie. Scier du marbre, de la pierre. Scier un arbre. Scier une planche. Bélidor a reconnu que trois hommes appliqués à une scie, un en haut, deux en bas, peuvent *scier* une pièce de bois de chêne sec, de douze pouces d'épaisseur, à raison de cinq pieds par heure. (Lenorm.)

— Couper avec la faucille. Scier les blés.

— Manég. *Scier du bridon ou du filet.* Faire aller et venir l'embouchure du frein, en tirant alternativement sur l'une et l'autre rêne.

— Express. prov. et pop. *Scier le dos.* Ennuyer excessivement. Cette affaire me scie le dos. On dit également: Scier quelqu'un. Il me scie.

— SCIER. v. n. Mar. Dans une embarcation, faire mouvoir les avirons de manière à la faire reculer ou culer, à lui imprimer une marche rétrograde de l'avant à l'arrière. ‖ *Scier tribord, scier bâbord.* Faire agir à culer les avirons du côté droit ou du côté gauche de l'embarcation, pour la faire tourner horizontalement, soit à droite, soit à gauche. ‖ *Scier partout.* Mettre les avirons des deux bords en mouvement.

— SE SCIER. v. pron. Être scié. Un bois, une pierre qui peut se scier facilement, difficilement.

— Par ellipse du pronom. Bois facile à scier. Le bois sec est plus difficile à scier que le tendre ou le vert. (Lenorm.)

SCIERIE. s. f. (rad. *scie*). Lieu où l'on scie le bois. C'est une espèce d'usine où plusieurs scies, mises en mouvement par quelque agent naturel ou mécanique, scient le bois en long pour en faire des planches.

— Machine à scier. Scierie à lames horizontales. Scierie à lames verticales et à mouvement alternatif. Scierie mécanique.

SCIÉRIES. s. f. pl. (du gr. σκιάς, ombragé; dérivé de σκιά, ombre). Ant. gr. Fêtes que l'on célébrait dans l'Arcadie en l'honneur de Bacchus, dont on portait la statue sous un dais ou pavillon.

SCIÉROPIE. s. f. Médec. Lésion de la vue, dans laquelle tous les objets paraissent plus foncés en couleur.

SCIEUR. s. m. Celui dont le métier est de scier. Scieur de bois, de pierre, de marbre. Un bon scieur. Un mauvais scieur. Un bon scieur de pierre, faisant ordinairement douze heures de travail effectif par jour, ne gagne pas moins de 5 ou 6 fr. (Gourl.)

— *Scieur de long.* Celui qui scie le bois en long pour en faire des planches.

— Celui qui scie les blés. Mettre des scieurs dans un champ.

SCILLE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des liliacées, renfermant des plantes communes en Europe; on en distingue plusieurs espèces: la scille double-feuille, la scille italique, la scille en ombelle, la scille vacillante, la scille du Pérou, la scille maritime. Cette dernière est employée en médecine comme diurétique.

— Antiq. *Fête de Scillée.* Fête athénienne, dans laquelle des jeunes gens armés de tiges de scille combattaient entre eux.

SCILLÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à la scille. [illegible]

SCILLITINE. s. f. Chim. Substance âcre que l'on tire de la scille.

SCILLITIQUE. adj. des 2 g. Pharm. Qui tient de la nature de la scille ou qui renferme quelques-uns de ses principes. Vinaigre scillitique. Pilules scillitiques. Tisane scillitique.

SCILLOS [illegible]. s. f. Antiq. gr. Fête pendant laquelle les jeunes gens se battaient avec des oignons de mer.

SCILLOTE. s. f. Techn. Vase à puiser l'eau dans une saline.

SCIMAKAR. s. f. Sciences occultes. Nom d'une espèce de divination usitée par Michel Scot.

SCINCOÏDIENS. s. m. pl. Erpét. Sixième et dernière famille des sauriens, caractérisée par des pieds courts, une langue non extensible, et des écailles égales et imbriquées couvrant le corps et la queue.

SCINDAPSE. s. m. Antiq. gr. Instrument de

musique à quatre cordes, en usage chez les anciens, et qui était semblable à la lyre.

SCINDÉ, ÉE. part. pass. du v. Scinder. S'empl. adjectiv. Question scindée.

SCINDER. v. a. 1re conj. Couper, diviser. Il n'est d'usage qu'au figuré et dans des phrases comme celles-ci : Scinder une proposition. Scinder une question. L'invention qui a eu le plus d'influence sur la civilisation, celle qui a changé l'état social au point de *scinder* en deux grandes époques l'histoire du monde, c'est l'imprimerie. (Léon de Laborde.)

SCINQUE. s. m. (du lat. *scincus*, même signif.). Erpét. Genre de reptiles sauriens, famille des scincoïdiens, dont le corps est presque cylindrique et couvert d'écailles uniformes et luisantes ; leur tête est petite, leurs dents sont serrées et leurs pieds sont courts. Le scinque des pharmaciens, auquel les Orientaux attribuent des propriétés aphrodisiaques, se trouve en Orient. ‖ On écrit aussi *scinc*, *schinque*, et *scink* ; mais on devrait écrire *scinc*, conformément à l'étymologie.

SCINTHARISME. s. m. Jeu de chiquenaudes sur le nez.

SCINTILLANT. part. prés. du v. Scintiller. Qui scintille. Il est invar. Les étoiles scintillant au firmament. Et sur la rive, dans l'herbe épaisse et noire, des lucioles, des vers luisants, *scintillant* d'une lueur bleue comme celle des étoiles ! (Alph. Karr.)

SCINTILLANT, ANTE. adj. (pr. *cin-til-lan*). Qui scintille par sa nature, qui a la propriété de scintiller.

A mes vitres *scintillantes*
Il (l'hiver) trace des fleurs brillantes. (Brizeux.)

— Fig. Il a dans son style une manière *scintillante* qui nous révèle et la gaieté habituelle de son caractère et la vivacité rare de son esprit. (Mercier.) L'ivresse des Français est gaie, *scintillante* et téméraire ; c'est pour eux un avant-goût de la bataille et de la victoire. (Le gén. Foy.)

SCINTILLATION. s. f. (pr. *cin-til-la-ci-on*). Astron. Vif mouvement d'agitation qu'on observe dans la lumière des étoiles, surtout lorsque l'atmosphère n'est pas tranquille, et dont la rapidité produit l'illusion de véritables étincelles. Phénomène de la scintillation. Scintillation des étoiles. On ne remarque pas de scintillation dans les planètes.

— Fig. On veut faire briller aux yeux des spectateurs les *scintillations* de l'antithèse. (Cormen.)

SCINTILLE. s. f. (du lat. *scintilla*, même sens). Vieux mot qui signifie Étincelle. Comme d'une petite *scintille* allument et enflamment la génération. (Amyot.) Nous ne devons pas douter que quelques *scintilles* du premier n'y fussent demeurées. (Estienne.)

SCINTILLER. v. n. 1re conj. (pr. *cin-til-ler*). Avoir un mouvement de scintillation, étinceler, lancer des étincelles, des éclats de lumière. Dans les régions du Nord, les étoiles scintillent plus que dans nos climats. C'est quand le soleil vient à donner violemment dedans une nuée, que ses rayons en *scintillent*. (Amyot.) Mais j'ai vu *scintiller*, le diamant son frère. (Delille.)

Un éclair qui *scintille* à longue pointe aiguë,
Fait un jour incertain au milieu de la nuit. (Ronsard.)

SCIO. Géogr. V. CHIO.

SCIOBIE. s. f. Entom. Genre d'insectes coléoptères.

SCIODAPHYLLE. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, monopétalées, de la famille des araliacées, renfermant plusieurs arbres ou arbrisseaux du Pérou.

SCIOGRAPHE. s. m. V. SCIAGRAPHE.

SCIOGRAPHIE. s. f. V. SCIAGRAPHIE.

SCIOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. V. SCIAGRAPHIQUE.

SCIOLTO. adj. m. (pr. *chiol-to*). Littér. Se dit de certains vers italiens qui ne sont pas rimés. ‖ Au pl., *sciolti*.

— Mus. Mot italien qui placé sous un trait de chant indique que les notes doivent être détachées.

— Il se dit aussi d'un canon, d'un contrepoint, affranchis des règles strictes de ces sortes de compositions.

SCIOMACHIE. s. f. Hist. milit. Simulacre de combat, petite guerre.

— Chez les anciens, Espèce d'exercice qui consistait à manier les armes en l'air ou contre [illegible]

SCION. s. m. Hortic. Rejeton tendre et flexible d'un arbre, d'un arbrisseau.

SCIONNEUX, EUSE. adj. (rad. *scion*). Plein de scions.

SCIOPHILE. s. f. (ét. gr., σκιά, ombre ; φίλος, j'aime). Entom. Genre d'insectes diptères.

SCIOPTÉRIQUE. s. m. Cadran horizontal.

SCIOPTIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui concerne la vision dans l'ombre.

— Phys. *Sphère scioptique*. Sphère percée d'un trou cylindrique, dans lequel se trouve une lentille. Cet instrument sert dans les expériences de la chambre obscure.

— s. m. Lentille de verre adaptée à un globe de bois.

SCIOTE. adj. et s. des 2 g. Qui appartient à l'île de Scio ou à ses habitants. ‖ Habitant de l'île de Scio.

SCIOTÉRIQUE. adj. des 2 g. Gnomon. Se dit d'un cadran horizontal muni d'une lunette, pour observer le temps vrai, soit pendant le jour, soit pendant la nuit.

SCIOTO. Géogr. Comté des États-Unis, arrosé par le fleuve du même nom. Son chef-lieu s'appelle aussi Scioto.

SCIOTTE. s. f. Techn. Scie à main dont se servent les marbriers.

SCIOTTER. v. a. 1re conj. Techn. Trancher avec la sciotte.

SCIOUS. s. m. pl. Peuple de l'Amérique septentrionale, dans la Louisiane.

SCIPION. (du lat. *scipio*, bâton). Branche célèbre de la famille romaine des Cornelius. Elle doit son nom à l'un de ses membres qui servit de soutien et comme de bâton à son père aveugle.

— SCIPION L'AFRICAIN (Publius Cornélius). Combattit auprès de son père à la bataille de Tesin et lui sauva la vie. Après avoir été proconsul en Espagne, il passa en Afrique. Puis il fut nommé consul et porta le dernier coup à la puissance de Carthage par la bataille de Zama. Ses dernières victoires lui valurent le triomphe et le surnom d'Africain. Plus tard, accusé injustement de péculat, il se retira dans sa maison de campagne, où il passa le reste de sa vie. Il mourut âgé de 51 ans.

SCIPIONIEN, IENNE. adj. Hist. Qui tient des vertus de Scipion. Continence scipionienne.

SCIPOULE. s. f. Bot. Nom vulgaire donné à la scille rouge.

SCIRES, SKIRES ou **SCIRIES.** s. f. pl. (du gr. σκίρον, pavillon). Hist. anc. Fêtes d'Athènes où l'on portait solennellement par la ville des tentes ou pavillons sur les statues de certaines divinités.

SCIRITES. s. m. pl. Antiq. milit. Nom d'un corps de réserve de l'armée lacédémonienne, qui entourait habituellement le roi.

SCIRON. s. m. Antiq. gr. Espèce de dais ou d'ombrelle blanche, que la prêtresse de Minerve portait dans les processions en l'honneur de cette déesse.

SCIROPHORIES. s. f. pl. Antiq. gr. Fête en l'honneur de Minerve Sciracé.

SCIROPHORION. s. m. Chronol. Mois athénien pendant lequel on célébrait les Scirophories. Ce mois répondait à peu près au mois de juin.

SCIRPE. s. m. Bot. Genre de la famille des cypéracées. On distingue parmi les plantes appartenant à ce genre, le scirpe des bois et le scirpe des marais dont les bestiaux aiment beaucoup les feuilles ; le scirpe des lacs qui croît dans les lacs, les étangs, sur le bords des rivières.

SCIRPÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à un scirpe. ‖ SCIRPÉES. s. f. pl. Famille de plantes ayant pour type le genre scirpe.

SCIRRHOSE. s. f. Médec. Tumeur livide qui résulte d'une inflammation prolongée.

SCIRRITIQUE. adj. des 2 g. Didact. Il se disait autrefois pour Squirreux.

SCIRROCÈLE. s. f. Médec. Squirre du testicule.

SCIRROPHTHALMIE. s. f. Médec. Ophthalmie compliquée d'un squirre.

SCIRROPHTHALMIQUE. adj. des 2 g. Médec. Qui concerne la scirrophthalmie.

SCIRTE. s. m. Entom. Genre d'insectes coléoptères.

SCISCIDOIS. s. m. Hist. relig. Membre d'une secte qui professait à peu près les opinions des vaudois, mais qui croyait à la présence réelle.

SCISSILE. adj. des 2 g. (du lat. *scissilis*). Qui peut être fendu en lames. Alun scissile. Ardoise scissile. Le talc est scissile.

SCISSION. s. f. (du lat. *scissio* ; rad. *scindere*, fendre). Séparation, division dans une assemblée politique, dans un parti, dans une secte, etc. Faire une scission. Faire scission. Ce discours causa une scission dans l'assemblée.

— Partage des opinions et des voix. Scission entre les opinants.

— Hist. ecclés. Il s'est dit quelquefois pour Schisme. La scission de l'Église grecque.

SCISSIONNAIRE. adj. des 2 g. Qui fait scission. Les membres scissionnaires d'une as- [illegible] d'une religion.

— substantiv. Les scissionnaires.

SCISSURE. s. f. (du lat. *scissura* ; rad. *scindo*, je fends). Anat. Fente, déchirure, crevasse. Scissure du foie. Scissure des reins. Scissure glénoïdale. Scissures du crâne.

— Particulièrement, Fentes que présentent certains os pour le passage de petits rameaux vasculaires ou nerveux.

— Sillon dont est creusée la surface de certains organes parenchymateux. Grande scissure ou sillon horizontal du foie. Les scissures des poumons, de la rate, des reins.

— *Scissure de Sylvius*. Enfoncement que présente la base du cerveau et qui sépare les lobes antérieur et moyen.

SCISSURELLE. s. f. Conchyl. Genre de coquilles univalves.

SCISTORE. Géogr. Ville de Bulgarie, près du Danube ; 21,000 hab. Il s'y tint en 1790 un congrès pour régler les affaires de l'empereur d'Allemagne avec celles de la Porte ottomane.

SCITAMINÉ, ÉE. adj. Didact. Qui sert d'aliment ou de condiment.

— SCITAMINÉES. s. f. pl. Bot. Famille de plantes qui renferme les musacées, les amomées, le costus, le curcuma, le marauta, la tédoaire et le balisier.

SCITIE. s. f. Mar. Petit vaisseau italien.

SCIURE. s. f. (rad. *scie*). Poussière qui tombe du bois ou de toute autre matière que l'on scie. Sciure de bois. Sciure de marbre.

SCIURIEN, IENNE. adj. (du lat. *sciurus*). Mamm. Qui a les habitudes d'un écureuil. ‖ SCIURIENS. s. m. pl. Famille de mammifères.

SCIUROPTÈRE. s. m. Mamm. Genre de rongeurs, des contrées septentrionales de l'Europe et de l'Amérique, qu'on appelle aussi *écureuils volants*. Le sciuroptère de Sibérie. Le sciuroptère d'Amérique ou assapan. Le sciuroptère flèche.

SCLARÉE. s. f. Bot. Genre de plantes, maintenant réuni à la sauge, et qui n'en diffère que par le filet arqué des étamines, plus long par une de ses extrémités.

SCLAVE. s. m. Ichthyol. Nom que les pêcheurs de la mer Adriatique donnent à la mendole. V. MENDOLE.

SCLÉRANTHE. s. m. Bot. Genre de plantes dont la plupart croissent en Europe. V. GNAVELLE.

SCLÉRANTHÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à un scléranthe. ‖ SCLÉRANTHÉES. s. f. pl. Famille de plantes.

SCLÉRÈME. s. m. Médec. Endurcissement du tissu cellulaire.

SCLÉRÉMIE. s. f. Médec. Il se dit quelquefois pour Sclérème.

SCLÉREUX, EUSE. adj. Anat. Se dit des tissus les plus durs, tels que le cartilagineux et l'osseux.

SCLÉRIASE. s. f. ou **SCLÉRIASIS.** s. m. Médec. Endurcissement du bord des paupières.

SCLÉRIE. s. f. Bot. Genre de plantes monocotylédones, de la famille des cypéracées, qui croissent à la Jamaïque, à la Caroline, etc. Sclérie flabelliforme. Sclérie à larges feuilles. Sclérie non épineuse. Sclérie réticulée. Sclérie à feuilles sétacées. Sclérie à gaines purpurines.

SCLÉRIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une sclérie. ‖ SCLÉRIÉES. s. f. pl. Famille de plantes.

SCLÉROBASE. s. f. Bot. Genre de plantes synanthérées, de la tribu des sénécionées, voisin du genre jacobée. La sclérobase de Sonnerat. La sclérobase raide. Ce sont des arbrisseaux de deux à cinq ou sept pieds qui habitent le cap de Bonne-Espérance.

SCLÉROCARPE. s. m. Bot. Genre de plantes synanthérées, de la tribu naturelle des hélianthées. Le sclérocarpe africain, seule espèce de ce genre, est une plante de Guinée.

SCLÉROCHLOÉ. s. f. Bot. Genre de plantes graminées

SCLÉRODERME. adj. des 2 g. Hist. nat. Qui a la peau revêtue d'écailles.

— SCLÉRODERMES. s. m. pl. Ichthyol. Petite famille de poissons de l'ordre des malacoptérygiens, caractérisée par un museau conique ou pyramidal, et par une enveloppe extérieure couverte de plaques dures et osseuses qui s'articulent ensemble.

SCLÉRODERME. s. m. Bot. Genre de champignons, voisin des lycoperdons ou vesse-loups. Scléroderme pistillaire. Scléroderme orangé. Scléroderme des teinturiers. Scléroderme des cerfs.

SCLÉRODONTE. s. m. Bot. Genre de plantes de la famille des mousses, fondé sur une espèce de la Nouvelle-Hollande.

SCLÉROGÈNE. s. f. (ét. gr., σκληρός, dur ; γεννάω, je produis). Médec. Matière nutritive du tissu scléreux. ‖ Gélatine, albumine.

SCLÉROLÈNE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs incomplètes, de la famille des atripliciées, renfermant des sous-arbrisseaux couverts d'une laine blanchâtre, qui croissent sur les côtes de la Nouvelle-Hollande.

SCLÉROLÈPE. s. f. (ét. gr., σκληρός, dur ; λεπίς, écaille). Bot. Genre de plantes de la [illegible] vidées, ne comprenant qu'une seule espèce de l'Amérique septentrionale.

SCLÉROME. s. m. (du gr. σκλήρωμα ; de σκληρός, dur). Chir. Endurcissement ou sécheresse morbide.

SCLÉRO-MUQUEUX, EUSE. adj. Médec. Se dit du tissu cellulaire membraneux.

SCLÉROPHTHALMIE. s. f. (ét. gr., σκληρός, dur ; ὀφθαλμός, œil). Pathol. Ophthalmie caractérisée par le développement de petites tumeurs sur le bord libre des paupières.

— Plus communément, Inflammation de la conjonctive sans augmentation de la sécrétion de la membrane muqueuse et des glandes de Meibomius.

SCLÉROPHTHALMIQUE. adj. des 2 g. Qui concerne la sclérophthalmie.

SCLÉROPHYLLE. adj. des 2 g. Bot. Qui a les feuilles raides.

SCLÉROPHYTE. s. m. Bot. Genre de plantes cryptogames, de la famille des lichens, comprenant des espèces qui croissent sur les écorces des arbres, entre les tropiques et dans les climats tempérés.

SCLÉROPODE. adj. des 2 g. Bot. Qui a le pied ou les pédoncules raides.

SCLÉROPS. s. m. Ichthyol. Espèce de crocodile qui se trouve dans les mers des Indes.

SCLÉROPTÈRE. adj. des 2 g. (ét. gr., σκληρός, dur ; πτέρον, aile). Zool. Qui a des ailes puissantes pour le vol.

SCLÉROPTÈRE. s. m. Entom. Genre d'insectes de la famille des curculionides, et qui ne comprend qu'une seule espèce de charançon.

SCLÉROSARCEUX, EUSE. adj. Médec. Se dit d'un tissu fibreux élastique.

SCLÉROSARCÔME. s. m. Médec. Tumeur dure et charnue des gencives.

SCLÉROSTOME. adj. des 2 g. (ét. gr., σκληρός, dur comme la corne ; στόμα, bouche). Zool. Qui a la bouche dure et cornée. ‖ SCLÉROSTOMES ou HAUSTELLÉES. Famille d'insectes à deux ailes, dont la bouche forme une sorte de trompe cornée, sortant de la tête dans l'état de repos, quelquefois allongée, mais le plus souvent coudée ou articulée. Cette trompe leur permet d'ouvrir la peau des animaux pour en sucer le sang.

SCLÉROTHAMNE. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones, de la famille des légumineuses, ayant pour type le sclérothamne microphylle, arbrisseau de la Nouvelle-Hollande.

SCLEROTIACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à un sclérotion. ‖ SCLÉROTIACÉES. s. f. pl. Famille de champignons ayant pour type le genre sclérotion.

SCLÉROTIDE. s. f. et adj. des 2 g. V. SCLÉROTIQUE.

SCLÉROTION ou **SCLÉROTIUM.** s. m. (du gr. σκληρός, dur). Bot. Genre de plantes cryptogames de la famille des champignons, comprenant des espèces qui croissent sur les plantes mortes. Ils sont arrondis ou de formes variables, cartilagineux ou charnus.

SCLÉROTIQUE. adj. des 2 g. Se disait autrefois des médicaments auxquels on supposait la propriété de déterminer l'induration. Médicaments sclérotiques.

SCLÉROTIQUE. s. f. (du gr. σκληρωτική ; rad. σκληρός, dur). Anat. Membrane fibreuse à laquelle s'attachent les tendons des muscles qui meuvent le globe de l'œil. Elle est dure, opaque, d'un blanc nacré, composée de petites lames fibreuses entrecroisées. On l'appelle aussi *cornée opaque*, et vulgairement *blanc de l'œil*.

SCLÉROTITE. s. f. Médec. Enflure, inflammation de la sclérotique.

SCLÉROXYLE. s. m. (ét. gr., σκληρός, dur ; ξύλον, bois). Bot. Genre de plantes comprenant plusieurs espèces de sidéroxyles.

SCLÉRYSME. s. m. Médec. Squirre du foie sans engorgement.

SCLIRE. s. f. Chir. La rétine de l'œil.

SCOBICULÉ, ÉE. adj. Bot. Qui est fin comme de la sciure de bois.

SCOBIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *scobs*, sciure ; *forma*, forme). Bot. Qui ressemble à de la sciure de bois. On appelle ainsi plusieurs graines, et notamment plusieurs orchidées.

SCOBINE. s. f. Techn. Espèce de lime ou de rape.

SCOBULIPÈDE. adj. des 2 g. Entom. Qui a les pattes en forme de houssoir.

SCODELLE. s. f. Bot. Espèce de pézize de Toscane. ‖ On dit aussi Scodelline.

SCOLAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *scholarius* ; rad. *schola* ; fait du gr. σχολή, loisir, école). Qui a rapport aux écoles. Année scolaire.

SCOLARITÉ. s. f. Anc. jurispr. Privilège des écoliers.

— *Droit de scolarité*. Droit que les écoliers des universités avaient d'en réclamer les privilèges.

SCOLASTIQUE. adj. des 2 g. (ét., V. SCOLAIRE). Appartenant à l'école ; qui s'enseigne suivant la méthode ordinaire de l'école. Termes scolastiques. Méthode scolastique. Théologie scolastique. Philosophie scolastique.

— s. f. Théologie scolastique. Savant en scolastique. Professeur de scolastique.

— s. m. Celui qui traite de la théologie scolastique. Opinion des scolastiques. Chef des scolastiques.

SCOLASTIQUEMENT. adv. D'une manière scolastique. A la manière des scolastiques. En scolastique. Selon la scolastique. Écrire scolastiquement. Professer scolastiquement. Traiter un sujet scolastiquement.

SCOLÈCE ou **SCOLEX.** s. m. Entom. Genre de vers intestinaux, nommé aussi *massette*. V. MASSETTE.

SCOLÉCIOSIS. s. f. Médec. Maladie entretenue par des vers.

SCOLÉCODE. adj. des 2 g. Entom. Qui ressemble à un ver.

— Médec. Qui est occasionné par des vers.

SCOLÉCOLOGIE. s. f. Médec. Traité sur les vers.

SCOLÉCOLOGIQUE. adj. des 2 g. Médec. Qui concerne la scolécologie.

SCOLÉOTRIQUE. s. f. Bot. Genre de champignons.

SCOLÉSITE. s. f. Minér. Espèce de mésotype à base de chaux.

SCOLIASTE. s. m. (ét., V. SCOLIE). Celui qui a fait des scolies sur un ancien auteur classique. Scoliaste d'Homère. Scoliaste de Sophocle. La patience des *scoliastes*, jalouse de conserver les saines traditions au milieu de la dégénérescence générale, s'appliqua à une foule de détails portant sur le sens et l'étymologie des mots, leur véritable prononciation, sur l'explication de certains faits d'histoire tombés en oubli. (Volt.) Alexandrie vit naître les premiers et les plus célèbres *scoliastes*, dont les études furent d'abord dirigées sur les textes d'Homère. (Id.)

SCOLICOTRIQUE. s. m. Bot. Genre de plantes de la famille des champignons, de l'ordre des moisissures. Ce champignon forme sur les branches mortes du merisier à grappe, de petites touffes très-minces, d'un vert jaunâtre.

SCOLIE. s. f. (du gr. σχόλιον; rad. σχολή, loisir; parce que dans l'origine ce n'était que de petites notes que les lecteurs dans leurs moments de loisir consignaient sur la marge des manuscrits). Philol. Note de grammaire ou de critique pour servir à l'intelligence, à l'explication de quelque ancien auteur classique, particulièrement des auteurs grecs. Scolie sur Pindare. Scolie sur Homère. Scolies ingénieuses. Scolies très-estimées.

— Littér. Chanson de table chez les anciens Grecs. Le chant de Callistrate est une scolie.

— s. m. Géom. Remarque qui a rapport à une proposition précédente. Premier, second scolie. Scolie important.

SCOLIE. s. f. (du gr. σκολιός, disloqué, tordu). Entom. Genre d'insectes hyménoptères, de la famille des anthophiles ou florilèges, comprenant des espèces qui ressemblent, au premier aspect, à des guêpes dont les ailes supérieures sont épaisses et souvent colorées. Les scolies se trouvent sur les fleurs, particulièrement sur celles des ognons et de quelques ombellifères.

SCOLIEN. adj. et s. m. Métrol. anc. Il se dit du pied nommé plus ordinairement *amphibraque*.

SCOLIÈTES. s. f. pl. Entom. Tribu de l'ordre des hyménoptères, famille des fouisseurs, ayant pour type le genre scolie.

SCOLIOSE. s. f. (du gr. σκολίωσις; fait de σκολιός, incliné). Médec. Déviation latérale de la colonne vertébrale.

SCOLOPACIDE. adj. des 2 g. (du lat. *scolopax*, bécasse). Ornith. Qui ressemble à la bécasse. ‖ SCOLOPACIDES. s. m. pl. Famille d'oiseaux, ayant pour la bécasse (*scolopax*).

SCOLOPAX. adj. des 2 g. (du gr. σκολόπαξ, bécasse). Ornith. Se dit des oiseaux qui ont le bec long et effilé, comme la bécasse.

— Ichthyol. Genre de poisson de mer. V. *bécasse de mer*.

SCOLOPENDRACÉ, ÉE. adj. Entom. Qui ressemble à la scolopendre. ‖ SCOLOPENDRACÉS. s. m. pl. Famille d'insectes qui a pour type le genre scolopendre.

SCOLOPENDRE. s. f. (pr. *sko-lo-pan-dre*). Entom. Genre de myriapodes de l'ordre des chilopodes, renfermant des animaux au corps allongé et divisé en de nombreux segments. Leurs antennes sont longues et leurs pieds sont au nombre de vingt. Les scolopendres de l'Inde sont plus longs que ceux d'Europe. La morsure de ces animaux est quelquefois dangereuse, sans toutefois être mortelle.

— Bot. Genre de la famille des fougères, comprenant un très-petit nombre d'espèces, dont une est très-commune, très-remarquable et mérite d'être signalée. Ces plantes croissent dans les fentes des vieilles murailles, aux lieux humides et ombragés.

SCOLOPENDRIN, INE. adj. Entom. Qui ressemble à une scolopendre.

SCOLOPENDRITE. s. m. Zooph. Nom donné aux échinites. V. ÉCHINITES.

SCOLOPENDROÏDE. adj. des 2 g. Entom. Qui ressemble à une scolopendre.

SCOLOPIER. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, polypétalées, ayant pour type le scolopier nain des Indes orientales.

SCOLOPOMACHÉRION. s. m. Chir. Bistouri à lame fixe sur le manche, ou scalpel, dont la [illegible] de bécasse. Les anciens s'en servaient pour l'ouverture des grands abcès et pour la dilatation des plaies de la poitrine.

SCOLOPSIS. s. m. Ichthyol. Genre de poissons voisin des pristipomes.

SCOLOSANTHE. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs monopétalées, de la famille des rubiacées, ayant pour type le scolosanthe versicolore de l'île de Sainte-Croix.

SCOLYME. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs composées, de l'ordre des semi-flosculeuses, renfermant un petit nombre d'espèces de la Barbarie, et des départements méridionaux de la France.

SCOLYMÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à un scolyme. ‖ SCOLYMÉES. s. f. pl. Famille de plantes à fleurs composées, ayant pour type le genre scolyme.

SCOLYTAIRE. adj. des 2 g. Entom. Qui ressemble à un scolyte. ‖ SCOLYTAIRES. s. m. pl. Tribu de coléoptères tétramères, ayant pour type le genre scolyte.

SCOLYTE. s. m. (du gr. σκολύπτω, je déchire, j'arrache). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, renfermant plusieurs espèces des environs de Paris, et parmi lesquelles se trouvent le scolyte de l'orme, le scolyte du frêne et celui du pin.

SCOMBÉROÏDE. s. m. Ichthyol. Genre de poissons holobranches thoraciques, de la famille des atractosomes, renfermant un petit nombre d'espèces, parmi lesquelles sont le scombéroïde commersonnien, poisson d'un grand volume, observé dans l'île de Madagascar. ‖ SCOMBÉROÏDES. s. m. pl. Famille de poissons acanthoptérygiens, dont le genre scombre est le type. Ils ont des écailles très-petites et des nageoires verticales écailleuses; leur chair a une saveur agréable. Parmi les genres de cette famille, on distingue le scombre, le thon, les espadons, etc.

SCOMBÉROMORE. s. m. Ichthyol. Genre de poissons différant très-peu des scombéroïdes, et ayant pour type et pour unique espèce le scombéromore de Plumier, qui vit dans les eaux de la Martinique. Le dos de ce poisson brille de l'éclat de l'azur et souvent semble argenté.

SCOMBRE. s. m. (du gr. σκόμβρος, maquereau). Ichthyol. Genre de la famille des scombéroïdes, renfermant des poissons qu'on pêche surtout sur les bords de l'Océan et de la Méditerranée. Le scombre ou maquereau commun a le corps allongé et de couleur vert de mer.

SCOMBRÉSOCE. s. m. Ichthyol. Genre de poissons qui tiennent des scombres et de l'esturgeon.

SCONE. Géogr. Petite ville d'Écosse, dans le comté de Perth, célèbre par le couronnement des rois d'Écosse.

SCOPAIRE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, de la famille des personnées, comprenant de petits arbrisseaux du cap de Bonne-Espérance. Scopaire couchée. Scopaire douce. Scopaire en arbre.

SCOPÈLE. s. m. Ichthyol. Genre de poissons malacoptérygiens abdominaux, de la famille des salmones, comprenant des espèces qui habitent la Méditerranée. Le scopèle crocodile.

SCOPÉLISER. v. a. 1re conj. (du lat. *scopa*, pierre). Rendre un champ infertile en le couvrant de pierres.

SCOPÉLISME. s. m. Antiq. rom. Action de disposer des pierres dans un champ, dans un ordre mystérieux qui indiquait au propriétaire qu'on lui défendait de le cultiver sous peine de mort.

SCOPÉLO ou **SCOPÉLOS.** Géogr. Ile grecque de l'Archipel; 12,000 hab. La capitale porte le même nom.

SCOPETIN. s. m. Cavalier armé d'une escopette.

SCOPETTE. s. f. Anc. t. milit. Se disait pour Escopette.

SCOPIFÈRE. adj. des 2 g. Zool. Qui porte des faisceaux de poils en balai.

SCOPIPÈDE. adj. des 2 g. Zool. Qui a les pattes velues.

SCOPS. s. m. Ornith. Oiseau de proie nocturne dont le genre n'est pas bien déterminé. Cet oiseau a le bec noirâtre et le corps varié de gris, de brun et de noir sur un fond roux. C'est un oiseau de passage.

SCOPULA LITTORALIS. s. m. Foss. Dent fossile de raie.

SCOPULÉ, ÉE. adj. Zool. Qui est couvert d'un faisceau de poils raides.

SCORACRASIE. s. f. Médec. Sortie involontaire des excréments.

SCORANZE. s. m. Ichthyol. Petit poisson du lac de Scutari, que l'on prend par immenses quantités à la fois, et qu'on exporte après l'avoir salé.

SCORBUT. s. m. (pr. *skor-bû*; de l'esclav. *scorb*, maladie; ou du danois *schorbect*, ou du vieux holl. *scorbeck*, déchirement ou ulcère de la bouche; ou du saxon *schorbock*, déchirement du ventre, tranchées; d'où le lat. barb. *scorbutus*). Médec. Maladie qui corrompt la masse du sang, et dont les principaux caractères sont un état d'engourdissement, de l'aversion pour l'exercice, des taches livides dans différentes parties du [illegible] la fongosité, et le saignement des gencives par la moindre pression, la fétidité de l'haleine, la disposition aux hémorrhagies passives et aux ulcérations fongueuses, avec un état de débilité générale. Le scorbut attaque spécialement les marins pendant les voyages de long cours, et en général les individus réunis en grand nombre dans des lieux étroits. Les marins regardent la pomme de terre comme le meilleur préservatif du scorbut.

SCORBUTIQUE. adj. des 2 g. Médec. Qui tient du scorbut. Maladie scorbutique. Constitution scorbutique. Tumeur scorbutique. Affection scorbutique. Ulcères scorbutiques.

— Qui est malade du scorbut. Être scorbutique.

— substantiv. dans ce dernier sens. Une personne scorbutique. C'est un scorbutique.

SCORDATURA. s. f. Mus. Se dit d'un changement dans la manière dont on accorde ordinairement un instrument. C'est principalement sur la guitare et sur le violon que l'on pratique la scordatura.

SCORDIUM. s. m. (pr. *skor-di-omm*). Bot. Nom ancien de la germandrée d'eau.

SCORIACÉ, ÉE. adj. Minér. Qui a l'apparence de scories.

SCORIAS. s. m. Bot. Genre de champignons coniomycètes.

SCORIDOR. s. m. Mar. Petit bâtiment des côtes d'Italie, portant un seul mât et de très-grandes voiles.

SCORIE. s. f. (du gr. σκωρία, crasse). Chim. et minér. Matière qui se sépare pendant la fusion des métaux que l'on purifie, et qui vient se vitrifier à leur surface. Les scories sont composées de matières étrangères, telles que des terres, des sulfures, des oxydes métalliques.

— Minér. *Scories volcaniques*. Certains produits des volcans qui ressemblent aux scories des métaux.

SCORIFICATION. s. f. (pr. *sko-ri-fi-ka-ci-on*). Action de réduire en scories. Scorification d'un minerai. Dernier degré de scorification. ‖ Résultat de cette action.

SCORIFICATOIRE. s. m. Têt ou écuelle à scorifier dont on se sert dans la coupelle en grand.

SCORIFIÉ, ÉE. part. pass. du v. Scorifier. S'empl. adjectiv. Mine scorifiée.

SCORIFIER. v. a. 1re conj. (du gr. σκωρία, scorie, et du lat. *facere*, faire). Séparer d'un métal les scories que la fusion y a produites. Scorifier le fer.

SCORIFORME. adj. des 2 g. Didact. Qui a l'apparence des scories.

SCORODITE. s. f. Minér. Arséniate de fer.

SCORPÈNE. s. f. Ichthyol. Genre de poissons de la famille des céphalotes, remarquables par leur forme extraordinaire, qui vivent dans les roches, sur les côtes des mers. La grande scorpène rouge, ou rascasso, atteint quelquefois jusqu'à 66 centimètres de longueur.

SCORPÉNIDE. adj. des 2 g. Ichthyol. Qui ressemble à une scorpène. ‖ SCORPÉNIDES. s. m. pl. Famille de poissons qui a pour type le genre scorpène.

SCORPIOÏDE. adj. des 2 g. Hist. nat. Qui ressemble à la queue recourbée d'un scorpion.

SCORPION. s. m. Entom. Genre d'arachnides pulmonaires, famille des pédipalpes, tribu des scorpionides. Le corps de ces animaux est allongé et formé de segments distincts; ils ont une queue longue, grêle, de six articles, dont le dernier s'effile en une pointe arquée, très-aiguë; à la base de ce dard sont deux orifices qui laissent couler une liqueur venimeuse sécrétée par un appareil particulier. Ils ont huit pattes. La piqûre du scorpion d'Europe est rarement dangereuse; celui d'Espagne, de Barbarie et des grandes espèces, peut causer de graves accidents et même déterminer la mort.

— *Huile de scorpion*. Huile dans laquelle on a fait mourir des scorpions.

— Erpét. Nom qu'on donne quelquefois à la tortue à queue longue.

— Conchyl. Nom vulgaire donné à plusieurs coquilles univalves.

— Ichthyol. *Scorpion de mer*. Nom vulgaire de plusieurs poissons de mer.

— Astron. Huitième signe du Zodiaque; il est situé entre les signes de la Balance et du Sagittaire. Cette constellation renferme une étoile de première grandeur qui se nomme Antarès ou le Cœur du Scorpion. Immense Scorpion. Noir Scorpion. Affreux Scorpion. Le Scorpion ardent, funeste, menaçant.

Souvent dans les brouillards qui couvrent l'horizon,
Le *Scorpion* céleste a lancé son poison. (ROUCHER.)

Ici le *Scorpion* aux deux bras repliés,
Recourbant en longs arcs et sa queue et ses pieds,
De deux signes lui seul couvre l'espace immense.
(DESAINTANGE.)

— Antiq. milit. Genre de petite baliste. ‖ Nom d'une ancienne manœuvre d'infanterie. ‖ Espèce d'arme formée d'un manche court, auquel sont attachées par des chaînes plusieurs balles de métal.

SCORPIONE. s. f. Bot. Nom vulgaire des myosotis.

SCORPIONIDE. adj. des 2 g. Entom. Qui ressemble au scorpion. ‖ SCORPIONIDES. s. f. pl. Tribu de l'ordre des arachnides pulmonaires qui se compose du genre scorpion.

SCORPIURE. s. f. Bot. Genre de la famille des légumineuses, renfermant des plantes dont les fruits sont hérissés, écailleux, et ressemblent à de petites chenilles roulées sur elles-mêmes.

SCORRIDOR. s. m. Mar. V. SCORIDOR.

SCORSONÈRE ou **SCORZONÈRE.** s. f. Bot. Genre de la famille des synanthérées. Une espèce, la scorsonère d'Espagne, fournit une racine dont la saveur est très-délicate. On se sert encore de cette racine dans la teinture.

SCORSONÉRÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à la scorsonère. ‖ SCORSONÉRÉES. s. f. pl. Famille de plantes à fleurs composées.

SCORTINE. s. m. Conchyl. Genre de coquilles univalves de la famille des cristacées.

SCORZO. s. m. Métrol. Mesure de capacité employée dans les États de l'Église, et valant environ le seizième ou le vingt-deuxième du rubbio.

SCOTE. s. f. Purification des hardes.

SCOT, OTE. adj. et s. Géogr. anc. Nom d'un peuple de l'Hibernie qui vint s'établir dans la Calédonie, et de qui ce pays a pris le nom d'Écosse.

SCOTÈNE. s. m. Entom. Genre d'insectes hyménoptères.

SCOTIE. s. f. Géogr. anc. Nom donné par les anciens à l'Hibernie et ensuite au nord de l'île de Bretagne.

SCOTIE. s. f. (du lat. *scotia*). Archit. Moulure ronde et concave bordée de deux filets, qui se place entre les tores de la base d'une colonne de l'ordre corinthien. Lorsqu'il y en a deux dans une même base, on les distingue en scotie supérieure et en scotie inférieure.

SCOTINE. s. m. Entom. Genre d'insectes coléoptères.

SCOTINIEN. s. m. Hist. relig. Nom qu'on a donné aux photiniens, par une espèce de jeu de mots, φῶς, φωτός, voulant dire *lumière*, et σκότος, *ténèbres*.

SCOTITES. s. m. pl. Antiq. Nom donné aux adorateurs d'Hécate Scotia et de Jupiter Scotius.

SCOTOBIE. s. m. Entom. Genre d'insectes coléoptères.

SCOTODINIE ou **SCOTOMIE.** s. f. (ét. gr., σκότος, ténèbres; δῖνος, vertige). Espèce de vertige dans lequel au tournoiement des objets se joint l'obscurcissement de la vue; chute du malade avec des palpitations de cœur et des tintements d'oreilles.

SCOTOPHILE. s. f. (ét. gr., σκότος, ténèbres; φιλέω, aimer). Mamm. Genre de chauves-souris.

SCOTOPITE. s. m. Hist. relig. Nom donné à d'anciens sectaires plus connus sous celui de *circoncellions*. V. ce mot.

SCOTT (Réginald). Savant écrivain, né en Angleterre, dans le comté de Kent, au commencement du XVIe siècle, mort en 1599. On lui doit un livre intitulé la *Sorcellerie et la magie dévoilées*, dans lequel il s'applique à démontrer les erreurs de la magie, de l'alchimie et de l'astrologie. ‖ SCOTT (Walter). V. WALTER.

SCOTTIE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, de la famille des légumineuses.

SCOTTISME. s. m. Philos. Système philosophique des deux Scott; opinions des scottistes.

SCOTTISTE. adj. et s. des 2 g. Philos. Partisan de Jean Scott qui vivait au IXe siècle et dont le *Traité sur la prédestination* fut condamné par le pape. ‖ Qui appartient aux opinions de ce philosophe.

— Il se dit surtout des opinions et des sectateurs de Jean Duns Scott, surnommé le *Docteur subtil*, qui au commencement du XIVe siècle fonda une école de philosophie. Les scottistes étaient réalistes.

SCOUE. s. f. Mar. Extrémité courbée d'une varangue.

SCOUFFIN. s. m. Écon. rur. Sac de jonc dans lequel on renferme les olives avant de les mettre sous le pressoir.

SCRAMAISON. s. f. Techn. Opération qui consiste à râcler les impuretés qui se trouvent à la surface du verre fondu.

SCRAPTER. s. m. Entom. Genre d'insectes hyménoptères.

SCRAPTIE. s. f. Entom. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, de la famille des sylvicoles ou ornéphiles, comprenant un petit insecte d'un brun-noirâtre velu, qui se trouve aux environs de Paris.

SCRIBANIE. s. f. Anc. prat. Greffe d'un tribunal.

SCRIBE. s. m. (du lat. *scribo*, j'écris). Copiste, homme qui gagne sa vie à écrire, à copier. Bon, mauvais scribe. Scribe expéditif. Ce n'est pas un poëte, ce n'est qu'un scribe.

— Chez les Juifs, Nom qu'on donnait aux docteurs qui enseignaient [illegible] de Moïse et qui l'interprétaient au peu[ple]. [illegible] Scribes et pharisiens. Orgueil des scribes. Le philosophe le plus orgueilleux de son temps cède à un scribe instruit dans le royaume des cieux. (Mass.)

— Hist. jud. Secrétaire des rois de Juda. ‖ Espèce d'intendant des armées juives.

— Hist. ecclés. *Dom scribe*. Titre du secrétaire du général des chartreux.

[illegible] pour but de dégraisser la laine avant de la soumettre au cardage mécanique.

SCRIBLITE. s. f. Antiq. Espèce de pâtisserie des anciens.

SCRIBOMANE. adj. et s. des 2 g. Néol. Il se dit d'une personne possédée de la manie d'écrire.

SCRIBOMANIE. s. f. (pr. *skri-bo-ma-nie*, du lat. *scribere*, écrire; et du gr. μανία, folie). Mot nouveau qui s'est quelquefois employé pour Manie d'écrire, de faire des ouvrages.

SCRIBONIEN. adj. m. Antiq. rom. Qui appartient à Scribonius Libon.

SCRINIAIRE. s. m. Hist. ecclés. Archiviste, scordinaire.

SCRIPTEUR. s. m. Chancell. Officier qui écrit les bulles. Les scripteurs de Rome.

SCRIPTURAIRE. s. m. Hist. relig. Nom

de sectaires juifs, plus connus sous celui de *caraïtes*.

SCRIPTURAL, ALE. adj. Diplom. Qui a rapport aux Ecritures sacrées.

SCRIPULUM ou **SCRIPLUM.** s. m. Métrol. rom. Une des divisions de l'once, la vingt-quatrième partie de ce poids ou du douzième d'un as, d'une mesure quelconque. ‖ Mesure agraire valant onze centiares.

SCROBE. s. m. (du lat. *scrobs*, fosse). Antiq. Espèce de fosse dans laquelle on faisait couler le lait, le vin ou l'huile des libations, lorsqu'on offrait un sacrifice.

SCROBICULAIRE. s. f. Conchyl. Genre de coquilles fondé sur une espèce toute blanche qui vit dans le sable ou la vase de l'embouchure de nos rivières.

SCROBICULE. s. f. (du lat. *scrobs*, fosse). Anat. Nom donné à la fossette du cœur, des joues, du menton, à la dépression que l'on observe sur le devant de la poitrine.

SCROBICULEUX, EUSE. adj. Hist. nat. On donne ce nom aux corps dont la surface est parsemée de petites cavités.

SCROFULAIRE. s. f. Bot. Genre de plantes, type de la famille des scrofulariées. Les principales espèces sont la scrofulaire des bois, qui croît dans les bois et les lieux montueux, et la scrofulaire aquatique, qui croît dans les marais. Ces plantes sont émollientes, toniques et résolutives.

SCROFULARIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une scrofulaire. ‖ SCROFULARIÉES. s. f. pl. Famille de plantes dicotylédonées, renfermant des végétaux herbacés, quelquefois des arbustes portant des feuilles opposées ou alternes, des fleurs tantôt axillaires, tantôt disposées en épis ou en grappes terminales. On divise cette famille en deux sections : les scrofulariées proprement dites, et les rhinanthées. On attribue à ces plantes la propriété de guérir les écrouelles.

SCROFULARISÉ, ÉE. adj. Bot. Syn. de Scrofularié.

SCROFULES. s. f. pl. (en lat. *scrofulæ*; dérivé de *scrofa*, truie; à cause de l'analogie des tumeurs scrofuleuses avec celles dont sont fréquemment atteints les porcs). Pathol. Maladie vulgairement appelée *écrouelles*, *humeurs froides*, et qui consiste en une dégénération des ganglions lymphatiques superficiels, et particulièrement de ceux du cou, avec altération des fluides qui les pénètrent. Les scrofules sont endémiques dans les gorges des montagnes et dans les lieux marécageux. Cette maladie se manifeste par des tumeurs irrégulières, dures, indolentes, mobiles, qui occupent les glandes ou ganglions lymphatiques du cou, de l'aisselle, etc., sans altération de couleur à la peau. Ces tumeurs s'accroissent peu à peu, se ramollissent et présentent de la fluctuation. La peau qui les recouvre est luisante, d'un rouge bleuâtre, et s'ouvre dans différents points. Les plaies dégénèrent en ulcères qui, après une durée plus ou moins longue, se cicatrisent pour faire place à de nouvelles tumeurs, dans d'autres endroits du corps. Les *scrofules* sont une maladie grave, souvent héréditaire. Elles sont fréquemment produites par un mauvais régime et une habitation insalubre durant les premières années de la vie. (Nysten.)

SCROFULEUX, EUSE. adj. Qui est affecté de scrofules. Personne scrofuleuse.

— Qui cause ou accompagne cette maladie. Constitution scrofuleuse. Humeur scrofuleuse. Sang scrofuleux. Tumeur scrofuleuse.

— Se prend substant. en parlant des personnes. Un scrofuleux. Traitement des scrofuleux. La constitution du *scrofuleux* est lymphatique, sa face est comme bouffie et infiltrée, sa lèvre supérieure est épaisse; ses yeux sont rouges et larmoyants. (Nysten.)

SCROTAL, ALE. adj. Anat. Qui appartient au scrotum.

SCROTIFORME. adj. des 2 g. Bot. Qui a la forme d'un sac, qui se compose de deux tubercules rapprochés.

SCROTOCÈLE. s. f. (du lat. *scrotum*, sac, bourse; et du gr. κήλη, hernie, tumeur). Pathol. Hernie complète qui descend au fond du scrotum.

SCROTUM. s. m. (pr. *skro-tomm*; du lat. *scrotum*, sac, bourse de cuir). Anat. Enveloppe cutanée commune aux deux testicules. C'est un prolongement de la peau de la partie intérieure des cuisses, du périnée et du pénis, qui ... couverte de poils longs et rares et de follicules sébacées.

SCRUPOLO. s. m. Métrol. Poids employé à Florence et qui vaut 393 grammes. ‖ Poids employé à Turin et qui vaut un peu plus d'un gramme.

SCRUPULE. s. m. (du lat. *scrupulus*, petite pierre). Métrol. Petit poids de vingt-quatre grains, c'est-à-dire le tiers d'un gros ou un peu plus d'un gramme. Un scrupule de séné.

— Chronol. *Scrupule chaldaïque*. La dix-huitième partie d'une minute; on l'emploie dans les calendriers orientaux.

— Astron. Très-petite partie de la minute.

— Peine, inquiétude de la conscience qui fait regarder comme une faute ce qui n'en est pas une, ou comme une faute très-grande ce qui n'en est qu'une légère. Grand scrupule. Léger scrupule. Vain scrupule. Scrupule bien fondé, mal fondé. Avoir un scrupule, des scrupules. Lever les scrupules de quelqu'un. Ecouter ses scrupules. Fouler aux pieds les scrupules de la conscience. Porter la probité jusqu'au scrupule. Faire naître les scrupules.

— Grande exactitude à remplir ses devoirs, à observer la règle. Faire quelque chose avec scrupule. Etre exact jusqu'au scrupule. S'acquitter de ses fonctions avec scrupule.

— Grande sévérité d'un auteur, d'un artiste dans la correction d'un ouvrage.

— Grande délicatesse en matière de procédés, de mœurs. Se faire scrupule d'une action. Ne pas se faire le moindre scrupule de mentir. Pour peu que les rois croient qu'ils ne choquent pas la justice, ils ne feront pas grand *scrupule* de blesser un peu la charité. (Fléch.) Ne vous figurez pas une faiblesse de *scrupules*, mais une délicatesse de vertu. (Id.) Laisser tout entendre sur certains points, en protestant qu'on n'y entend pas finesse soi-même, c'est de quoi le monde ne se fait pas de *scrupule*. (Mass.)

> Je ne me pique pas du *scrupule* insensé
> De bénir mon trépas, quand ils l'ont prononcé.
> (Racine.)

— Reste de difficulté, nuage qui reste dans l'esprit, après l'éclaircissement d'une question, d'une affaire. Conserver encore des scrupules. Malgré ce que vous m'avez dit, il me reste un scrupule. Les incrédules regardent leurs doutes comme de vains *scrupules* que l'erreur publique calme et dissipe à l'instant. (Mass.) En croirez-vous toujours un farouche *scrupule*. (Rac.)

SCRUPULEUSEMENT. adv. D'une manière scrupuleuse. S'acquitter scrupuleusement de ses fonctions. Examiner scrupuleusement. Vérifier scrupuleusement un compte, une opération. S'attacher scrupuleusement aux détails du service.

SCRUPULEUX, EUSE. adj. (rad. *scrupule*). Qui est sujet à avoir des scrupules. Homme scrupuleux. Femme scrupuleuse. Ecrivain scrupuleux. Conscience scrupuleuse. Se montrer scrupuleux dans les affaires d'honneur. Etre trop scrupuleux.

— Qui est délicat sur les procédés, sur les moyens de réussir. C'est un homme trop scrupuleux pour réussir. Il n'est pas scrupuleux.

— Exact, minutieux. Recherches scrupuleuses. Exactitude scrupuleuse. Quel jeûne saint Louis n'a-t-il pas observé avec une exactitude même *scrupuleuse*. (Fléch.) La première bonne œuvre de la princesse Anne fut d'acquitter ce qu'elle devait avec une *scrupuleuse* régularité. (Boss.)

— Qui craint de passer les bornes. On vit paraître en madame la dauphine ce que nous avons depuis admiré, une *scrupuleuse* pudeur qui marquait le fond de sa vertu. (Fléch.) M. de Montausier n'a-t-il pas eu dans la licence même de la guerre une constante et *scrupuleuse* retenue? (Id.) L'incertitude et l'indécision que traîne après soi une conscience *scrupuleuse*. (Mass.)

— substantiv. C'est un scrupuleux, une scrupuleuse. Les scrupuleux avancent peu et mal dans la piété. Les scrupuleux sont loin d'être des saints.

SCRUTATEUR, ATRICE. s. (du lat. *scrutator*; rad. *scrutare*, scruter). Celui, celle qui sonde, qui examine. Dieu est le scrutateur des cœurs. Scrutateur du cœur humain. Magistrat scrutateur des consciences. Philosophe scrutateur des secrets de la nature.

— Celui qui, dans une assemblée où l'on fait des élections par suffrages secrets, est désigné pour prendre part à la formation du scrutin, à sa vérification et à son dépouillement.

— adjectiv. Qui sonde, qui scrute. Des regards scrutateurs. Esprit scrutateur. Pensée scrutatrice. La vérité mène à sa suite le doute philosophique, l'analyse *scrutatrice*, la raison aux cent yeux. (Domergue.)

SCRUTÉ, ÉE. part. pass. du v. Scruter. S'empl. adjectiv. Tous les cœurs sont scrutés par les regards de Dieu.

SCRUTER. v. a. 1re conj. (du lat. *scrutari*, scruter). Sonder, examiner à fond, chercher à pénétrer.

— Se dit surtout au moral. Scruter les cœurs. Scruter la conscience de quelqu'un. Scruter les intentions de quelqu'un. Scruter la majesté divine. Scruter les merveilles de la nature. Scruter les mystères de l'avenir.

SCRUTIN. s. m. (du bas lat. *scrutinium*). ... secrets, faire par scrutin, par voix de scrutin. Deux, trois tours de scrutin. Demander le scrutin. Ouvrir le scrutin. Fermer le scrutin. Aller au scrutin. Assister au scrutin. Prendre part au scrutin. Scrutin secret. Scrutin nul. Scrutin de ballotage. Résultat du scrutin. Dépouiller le scrutin. Premier, second scrutin. Premier, second tour de scrutin.

— *Scrutin individuel*. Celui où les votants ne désignent chacun sur leur bulletin qu'une seule personne. ‖ *Scrutin de liste*. Celui où les votants écrivent chacun sur leur bulletin autant de noms qu'il y a de nominations à faire.

— Le billet même sur lequel on écrit son vote.

— Commun. relig. Nom du lieu où le provincial et les visiteurs interrogeaient les religieux, chez les augustins et dans quelques autres ordres.

SCRUTINER. v. n. 1re conj. Il signifie dans le langage familier, Faire un scrutin, des scrutins.

SCUBAC. s. m. Liqueur spiritueuse dont le safran est la base.

— On écrit aussi *escubac* et *usquebac*.

SCUDÉRI (Madeleine de). Femme distinguée par son esprit et son érudition. Elle naquit au Havre en 1607, et vint à Paris, où elle composa plusieurs romans dont les principaux sont *Cyrus* et *Clélie*. Elle mourut en 1701.

SCUDO. s. m. Métrol. Monnaie d'argent de Gênes. Il y a le scudo delle croce qui vaut 8 fr. 18 c. Le scudo de 8 lires qui vaut 6 fr. 54 c. Le scudo de 5 lires qui vaut 4 fr. 29 c. ‖ Monnaie de Sardaigne. L'ancien scudo vaut 4 fr. 70 c.; le nouveau scudo, 5 fr. ‖ Le scudo de Lucques, monnaie d'argent qui vaut 5 fr. 35 c. ‖ Le scudo de Modène de 1739 qui vaut 5 fr. 54 c.; le scudo de 1782 qui vaut 1 fr.

SCULIER. s. m. Anc. cout. Officier qui avait soin de la vaisselle.

SCULPT. Abréviation du mot *sculpture*.

SCULPTABLE. adj. des 2 g. Qui peut être sculpté. Le vieux magot que Pigal veut sculpter a perdu toutes ses dents et perd ses yeux; il n'est point du tout *sculptable*. (Volt.)

SCULPTAGE. s. m. Techn. Action de sculpter.

SCULPTÉ, ÉE. part. pass. du v. Sculpter. S'empl. adjectiv. Marbre bien sculpté. Aben-Hamet vit sortir une jeune femme, vêtue à peu près comme ces reines gothiques *sculptées* sur les monuments de nos anciennes abbayes. (Chateaub.) Une frise peu capricieuse, mais d'une délicatesse exquise, est *sculptée* au-dessus de la porte. (Id.)

— Qui est orné de sculptures. Les colonnes étaient de cyprès poli et *sculpté*; elles augmentaient en hauteur et en épaisseur, et diminuaient en nombre à mesure qu'elles se rapprochaient du centre marqué par un pilier unique. (Chateaub.)

SCULPTER. v. a. 1re conj. (pr. *scul-ter*; du lat. *sculpere*, sculpter). Donner avec le ciseau ou tout autre instrument analogue, une forme, une figure au marbre, à la pierre, au bois, au métal, etc. Sculpter des ornements. Faire sculpter ses armoiries.

— Absol. Sculpter sur bois, sur pierre, sur marbre. Art de sculpter.

SCULPTEUR. s. m. Artiste qui exerce l'art de sculpter. Un bon sculpteur. Un habile sculpteur. Sculpteur en bois. Sculpteur en marbre. Célèbre sculpteur. Habile sculpteur. Praxitèle, qui était le meilleur *sculpteur* de son siècle, était aussi le meilleur statuaire. (Barth.)

— *Sculpteur en bois*. Se dit particulièrement de celui qui n'opère que sur le bois, genre de sculpture qui ne s'applique guère qu'aux meubles et rentre dans la classe des arts industriels.

— On dit une *femme sculpteur* comme on dit une femme auteur, une femme peintre, etc.

SCULTET. s. m. Hist. ecclés. Bailli dans la dépendance d'une abbaye.

SCULPTURE. s. f. (pr. *skul-tu-re*; du lat. *sculptura*; rad. *sculpere*, sculpter). Art de sculpter, de reproduire de quelque manière que ce soit l'apparence palpable des corps. Sculpture en marbre, en bois, etc. Sculpture antique. Sculpture moderne. Sculpture du moyen âge. Ouvrage de sculpture. Chef-d'œuvre de sculpture. Habile dans la sculpture. Etudier la sculpture. La *sculpture* a pour objet l'imitation exacte des formes de la nature par tous les moyens qu'il est donné à l'artiste d'employer, sans le secours des couleurs. (Bout.) La *sculpture* et la peinture prodiguaient leurs miracles, et l'architecture marchait d'un pas égal. (Rivarol.)

— Ouvrage de sculpture. En ce sens, il n'est usité qu'en parlant de la sculpture d'ornement. Sculptures admirables. Sculpture d'un autel, d'un édifice. Palais surchargé de sculptures. Salle des sculptures. La sculpture d'une frise, d'un chambranle. Les sculptures d'une coupole, des pendentifs d'un dôme, d'un ordre d'architecture.

— Iconol. La Sculpture est représentée par une femme gracieuse vêtue à la légère, tenant un marteau et un ciseau. Autour d'elle sont le torse, l'Apollon, le Laocoon ou d'autres statues antiques. On la représente encore par des Génies, dont l'un tient un compas et l'autre cherche à ébaucher une tête.

SCURRILE. adj. des 2 g. Bas, indécent.

SCURRILEMENT. adv. Bassement, indécemment.

SCURRILITÉ. s. f. Bouffonnerie, plaisanterie basse.

SCUTARI. Géogr. Ville de l'Anatolie, vis-à-vis de Constantinople, dont elle forme en quelque sorte un faubourg; 30,000 hab. C'est sur les hauteurs de cette ville que Licinius fut vaincu par Constantin.

— Ville forte d'Albanie, à une des extrémités du lac Scutari; 12,000 hab. Cette ville était autrefois la résidence des rois d'Illyrie.

SCUTE. s. f. Embarcation hollandaise et flamande du port de quinze tonneaux, qui peut échouer sur les plages par tous les temps.

SCUTELLAIRE. s. f. Bot. Genre de la famille des labiées, renfermant des plantes que l'on trouve sur les divers points du globe, et connues vulgairement sous le nom de *toque*. La toque commune et la petite toque sont deux espèces communes en France; elles peuvent servir à la teinture en noir, et on en emploie les sommités comme fébrifuges.

SCUTELLE. s. f. Bot. Sorte de cupule ou de conceptacle dans les lichens.

— Zooph. Genre d'échinides dont toutes les espèces connues viennent des mers des pays chauds, surtout de celles de l'Inde.

SCUTELLÉ, ÉE. adj. Bot. Qui est couvert de scutelles.

SCUTELLÈRE. s. f. Entom. Genre de l'ordre des hémiptères hétéroptères, renfermant des insectes remarquables par l'éclat de leurs couleurs et la bizarrerie de leurs formes. Ils ont la faculté d'exhaler une odeur fétide qui leur sert à repousser leurs ennemis. La scutellère rayée est une espèce qui se rencontre aux environs de Paris et dans le midi de la France.

SCUTELLIDE. s. f. Conchyl. Coquille fossile du genre pavois.

SCUTELLIFORME. adj. des 2 g. Bot. Qui a la forme d'un bouclier.

SCUTELLOÏDE. adj. des 2 g. Bot. Dont la forme se rapproche de celle d'un bouclier.

SCUTIBRANCHES. s. m. pl. Conchyl. Septième ordre de la classe des mollusques gastéropodes, renfermant des animaux voisins des pectinibranches. Ces animaux sont couverts de leurs coquilles comme d'un bouclier.

SCUTIFOLIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui a des feuilles peltées.

SCUTIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *scutum*, bouclier; *forma*, forme). Hist. nat. Ce qui ressemble à un bouclier. Il se prend substantivement pour désigner le cartilage thyroïde. Le scutiforme.

SCUTIGÈRE. s. f. (ét. lat., *scutum*, bouclier; *gero*, je porte). Entom. Genre d'insectes aptères, de la famille des myriapodes, comprenant des espèces de scolopendres.

SCUTIPÈDE. adj. des 2 g. (ét. lat., *scutum*, bouclier; *pes*, pied). Zool. Dont les pieds sont couverts de plaques écussonnées.

SCUTO-CONCHIEN. adj. et s. m. Anat. Il se dit de quelques muscles du pavillon de l'oreille.

SCUTOÏDE. adj. des 2 g. (du lat. *scutum*, bouclier; et du gr. εἶδος, forme). Didact. Qui a la forme d'un bouclier.

SCUTO-STERNAL, ALE. adj. Entom. Qui appartient à l'écusson et au sternum des insectes.

SCUTULE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, polypétalées, de la famille des myrtées, renfermant des arbrisseaux rameux de la Cochinchine. Scutule en ombelle. Scutule en écusson.

SCUTUM. s. m. (pr. *sku-tomm*). Antiq. rom. Nom spécial d'une des espèces de bouclier des Romains. Il était originairement de cuir, et sa forme était rectangulaire.

SCYBALAIRE. adj. des 2 g. Entom. Qui vit sur les excréments.

SCYDMÈNE. s. m. Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, comprenant de très-petites espèces, voisines des anthices.

SCYDMÉNIDE. adj. des 2 g. Entom. Qui ressemble à un scydmène. ‖ SCYDMÉNIDES. s. m. pl. Petite famille d'insectes ayant pour type le genre scydmène.

SCYLAX. Navigateur qui vivait dans le VIe siècle av. J.-C. Il fut envoyé par Darius, fils d'Hystaspe, pour faire des découvertes dans l'Orient, et visita l'Egypte après ce voyage. On lui attribue un Périple, ou Relation d'une navigation. C'est un des ouvrages les plus intéressants que nous possédions sur la géographie ancienne.

SCYLLA. Géogr. Rocher et écueil fameux situé sur la côte d'Italie, à l'entrée du détroit de Sicile, en face d'un autre écueil nommé *Charybde*. Souvent pour éviter un de ces écueils, on se jetait dans l'autre; c'est ce qui a donné lieu au proverbe: *Tomber de Charybde en Scylla*. V. CHARYBDE.

— Myth. Belle nymphe dont Glaucus, dieu marin, fut amoureux, et qui fut changée en monstre par Circé. Effrayée de son horrible métamorphose, Scylla se jeta dans la mer près de l'endroit où est le fameux détroit qui porte son nom.

> S'il est permis de croire aux fabuleux discours,
> L'aboyante *Scylla* n'aboya pas toujours.
> (Desmarets.)

> Dans une mer de sang, Charybde tournoye;
> *Scylla* triste et plaintive en longs cris aboye.
> (Lemercier.)

SCYLLARE. s. m. Entom. Genre de la famille des macroures, ordre des décapodes, renfermant des crustacés appelés vulgairement cigales de mer, assez communs sur nos côtes.

SCYLLARIDES. s. f. pl. Entom. Tribu de l'ordre des décapodes, famille des macroures, créée pour le genre scyllare.

SCYLLÉE. s. f. Conchyl. Genre de malacozoaires nus, de la famille des dicères, ordre des polybranches, ne renfermant qu'un petit nombre d'espèces. Scyllée pélagique, fauve.

SCYLLIORHIN. s. m. Ichthyol. Genre établi parmi les squales, et dont le type est la roussette.

SCYMNE. s. m. Entom. Genre d'insectes coléoptères trimères, établi pour plusieurs petites espèces de coccinelles.

SCYPHE. s. m. Ichthyol. Espèce d'esturgeon.

— Infus. Genre de polypiers.

SCYPHIFORME. adj. des 2 g. Didact. Qui a la forme d'une petite coupe.

SCYPHOFILIX. s. m. Bot. Genre de fougères qui se rencontre à Madagascar.

SCYPHONOÏDE. adj. des 2 g. Didact. Qui a la forme d'une coupe.

SCYPHOPHORE. s. m. Bot. Genre de la famille des lichens, renfermant des plantes dont la tige est dilatée en forme d'entonnoir vers son sommet, ce qui les fait ressembler à certains verres à pied. Une des espèces les plus communes est le lichen à boîte qui croît dans les lieux boisés.

SCYPHULE. s. f. Bot. Petit entonnoir que portent certains lichens.

SCYPHULIFORME. adj. des 2 g. Didact. Qui a la forme d'une scyphule ou d'un entonnoir.

SCYROS ou **SKIROSI.** Géogr. Île de l'Archipel, une des Cyclades, bien cultivée, quoique montueuse; 8,000 hab. Cette île a pour capitale Scyros ou Skirosi, qui possède un assez bon port, et qui est bâtie autour d'une montagne escarpée.

SCYTALE. s. m. (du gr. σκυτάλη). Antiq. gr. Chiffre dont les Lacédémoniens se servaient pour écrire des lettres mystérieuses. La scytale consistait en une bande étroite de parchemin, sur laquelle on écrivait après l'avoir roulée en spirale autour d'un cylindre de bois. On l'envoyait déroulé, et ceux auxquels il était adressé ne pouvaient le lire qu'en l'appliquant de la même manière sur un cylindre d'égal diamètre.

SCYTALE. s. m. Erpét. Genre de reptiles ophidiens, de la famille des hétérodermes, comprenant plusieurs espèces, parmi lesquelles sont le scytale zig-zag, qui passe pour être très-venimeux chez les Indiens du Coromandel.

— Nom spécifique d'un boa.

SCYTALIDE ou **SCYTALIE.** s. f. Antiq. gr. Espèce de dard, le plus souvent enflammé.

SCYTALIE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des sapindées.

SCYTHALISME. s. m. Vandalisme.

SCYTHE. adj. et s. des 2 g. Géogr. anc. Habitant de la Scythie. La plupart des Scythes étaient nomades. ‖ Qui appartient à la Scythie ou à ses habitants.

— Ethnogr. *Scythes.* Peuple que l'on croit de race mongole. La dénomination de Scythe était fort étendue chez les anciens, et répondait pour certaines contrées au terme de Barbares.

— Antiq. gr. *Scythes* se dit absol. et particulièrement, des archers qui exécutaient les ordres des magistrats d'Athènes, et qui étaient pour la plupart Scythes d'origine. ‖ *Boire à la scythe.* Se disait chez les Grecs, pour, Boire du vin sans eau.

SCYTHIE. Géogr. Immense contrée septentrionale de l'ancien continent, s'étendait depuis la Germanie jusqu'au monde connu des anciens. Elle se divisait en deux parties : la Scythie européenne et la Scythie d'Asie.

SCYTHIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient aux Scythes ou à la Scythie.

SCYTHISME. s. m. Nom donné par saint Épiphane à toutes les religions barbares qui s'établirent depuis la confusion des langues jusqu'aux Grecs.

SCYTHROPS. s. m. Ornith. Oiseau de la Nouvelle-Hollande.

SCYTHYMÉNIE. s. f. Bot. Genre de plantes byssoïdes ou conferv[illegible], de la famille des algues, qu'on trouve sur les rochers humides et dans leurs fentes, au milieu des bois de la province de Smolande en Suède.

SCYTODE. s. m. Entom. Genre d'araignées.

SCYTODEPSIQUE. adj. des 2 g. Chim. Qui endurcit la peau comme le tannin.

SCYTONÈME. s. f. Bot. Genre de conferves.

SCYTOSIPHON. s. m. Bot. Genre de plantes marines de la famille des algues et de l'ordre des confervoïdées fucoïdes, ne comprenant que deux espèces.

SCYTROPE. s. m. Entom. Genre d'insectes coléoptères.

S. E. Abréviation pour Son Éminence ou Son [illegible]

— Géogr. Abréviation qui signifie Sud-est. Le Piémont est au S.-E. de la France.

SE. Chim. Abréviation du mot *selenium.*

SE, pronom pers. de la 3e pers., des 2 g. et des 2 nomb. Il s'emploie en parlant des êtres animés et des choses. Cette fleur se flétrit. Ces arbres se meurent. Cette femme se promène. Ces hommes se querellent. Il se repent de sa faute. Je me moquerai de ceux qui se sont moqués de la pauvre Marphise. (Mme de Sév.)

— Lorsque *se* est placé devant un mot commençant par une voyelle, on supprime l'e final, qu'on remplace par une apostrophe. Il *s'écoute,* il se plaît, il *s'adonise,* il *s'aime.* (J.-B. Rouss.) S'étonner est du peuple, admirer est du sage. (Del.) Maîtres de l'univers, les Romains s'en attribuèrent tous les trésors. (Montesq.)

— *Se* peut s'employer comme régime ou complément direct; dans ce cas il signifie *soi, lui, elle, eux, elles,* etc. Se perdre. Se déshonorer. Se ruiner. La sagesse et la puissance du Créateur, aussi visibles dans la structure du limaçon que dans celle du lion, *se* manifestent dans toute la nature. (B. de St-P.) Les dieux savent forcer le crime à *se* trahir. (De Belloy.) Sans *se* voir, quand on *s'aime,* on peut *se* deviner. (La Chauss.)

Les vrais ambassadeurs, interprètes des lois,
Sans *se* déshonorer savent servir leurs rois. (Volt.)

— Il s'emploie aussi comme régime ou complément indirect pour *à soi, à lui, à elle, à eux, à elles,* etc. Se nuire. Se faire une loi. Se prescrire un devoir. S'amasser de la fortune. Se couper le pouce. Se barbouiller le visage. Se briser les reins. Se casser le cou. Se créer des embarras. Se chercher querelle. Se jeter des pierres. Se parler en secret. Les Étoliens s'étaient imaginé qu'ils domineraient dans la Grèce. (Montesq.) Dieu n'a donné aux hommes ni canons ni baïonnettes, et ils *se* sont fait des canons et des baïonnettes pour se détruire. (Volt.) On *se* propose en vain de quitter ce qu'on aime. (Campistr.) Le lis des jardins, dit l'Évangile, ne *s'est* pas filé sa parure. (A. Mart.)

Dès qu'il faut obéir, le parti le plus sage
Est de savoir *se* faire un heureux esclavage. (Camp.)

— On s'en sert pour donner au verbe actif une signification passive. *Cela s'est fait à mon insu,* c'est-à-dire, cela a été fait à mon insu. De grands édifices *se* sont élevés sous nos yeux. La paix doit se conclure incessamment. La nouvelle s'en est répandue. Nos vaisseaux se sont engloutis. Ah ! comment *s'est* éclipsée tant de gloire? Comment *se* sont anéantis tant de travaux? (Volney.) Elles se sont trouvées aux Ourméites, et la réconciliation *s'est* faite. (Mme de Sév.) Quelques rayons de miel sans maître *se* trouvèrent. (La Font.) On ne peut nier que ces tournures de phrases, avec lesquelles nous sommes trop familiarisés pour en sentir la hardiesse, ne doivent être comptées au nombre des beautés de notre langue.

— Quand on emploie deux pronoms, *se* doit toujours se mettre le premier. Elle se le reproche. Ils se le diront une autre fois. Il s'en moque. Ils s'y plairont. Elle s'y habituera. Les choses de la terre ne valent pas la peine qu'on *s'y* attache. (Nicole.) La servitude abaisse les hommes jusqu'à *s'en* faire aimer. (Vauven.)

Un jour deux pèlerins sur le sable rencontrent
Une huître que le flot y venait d'apporter :
Ils l'avalent des yeux, du doigt ils *se* la montrent.
(La Fontaine.)

Un affront vit toujours sur le front qui l'endure;
Qui ne s'en venge pas est né pour le souffrir. (Gress.)

Qui ne s'y fût trompé? Jamais l'air d'un visage,
Si ce qu'il dit est vrai, n'imposa davantage. (Mol.)

L'or est comme une femme : on n'y saurait toucher
Que le cœur, par amour, ne s'y laisse attacher.
(Régnier.)

Voit-on du cœur humain les replis tortueux ?
Est-il un moyen sûr pour ne pas s'y méprendre ?
(Cerut.)

— Le pronom *se,* employé comme complément direct ou comme complément indirect, se place toujours immédiatement avant le verbe dont il dépend. *Se* vaincre appartient aux héros. (Lomb. de Lang.) Quand on sent qu'on n'a pas de quoi *se* faire estimer de quelqu'un, on est bien près de le haïr. (Vauven.)

Il est beau, même en s'égarant,
D'avoir fait quelques découvertes.
(Fr. de Neufchâteau.)

— La forme *s'en* précède toujours le verbe. Il faut donc dire, *Il s'en est allé. Elle s'en est allée. Ils s'en sont allés. Elles s'en sont allées.* On s'exprimerait mal en disant comme les gens peu instruits de leur langue : *Il s'est en allé. Elle s'est en allée. Ils se sont en allés. Elles se sont en allées.* Quel est le verbe? n'est-ce pas *être allé*? C'est donc avant ce verbe que doivent se placer les deux pronoms *se* et *en.* Ma fille *s'en* est allée de son plein gré avec ses demoiselles. (Volt.)

— Lorsque *se* sert de complément à un infinitif dépendant d'un autre verbe, il se place le plus ordinairement entre les deux verbes. Viens, suis-moi; la sultane en ces lieux doit *se* rendre. (Volt.)

— Quelquefois cependant il se place avant le premier verbe, mais cette transposition n'a guère lieu qu'en poésie, parce qu'elle ajoute à l'élégance et à l'harmonie de la phrase. Quel profane en ces lieux s'ose avancer vers moi? (Rac.)

Une âme accoutumée aux grandes actions
Ne se peut abaisser à [illegible] (Corneille.)
[illegible]
Quand aux yeux de son prince il paraît condamnable;
C'est crime qu'envers lui se vouloir excuser. (Id.)

La mort est un remède à trouver quand on veut,
Et l'on s'en doit servir le plus tard que l'on peut.
(Molière.)

— Si le premier verbe était à un temps composé, ce serait une faute de le mettre avant le premier verbe, et de dire : *Il s'aurait pu procurer ce plaisir,* au lieu de : *Il aurait pu se procurer ce plaisir.*

— Ce serait également une faute de mettre le pronom *se* avant un verbe suivi de deux infinitifs joints par les conjonctions *et, ni,* etc., si ce pronom n'avait aucun rapport au second infinitif. Par exemple, on ne doit pas dire : *Elle ne se peut déclarer, ni consentir à...* Il faut dire : *Elle ne peut se déclarer, ni consentir à...*

— *Se* s'emploie avec *il* impersonnel. Il *se* trouva là par hasard un jeune homme. (Montesq.) Il se fait une révolution universelle de tout ce qui est au dedans de lui, comme si on bouleversait toutes ses entrailles. (Fén.)

SEAFORTHIE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des palmiers, établi pour un arbre très-élégant de la Nouvelle-Hollande.

SEAGE. s. m. (du lat. *sedere,* seoir, être assis). Anc. cout. Droit de station dans un port.

SEAH. s. m. Métrol. Mesure de capacité employée en Égypte et dans une partie de l'Asie.

SÉANCE. s. f. (de *séant,* part. prés. du v. *seoir*). Droit de prendre place dans une assemblée. Prendre séance. Il a séance dans le conseil d'enquête.

— Réunion en assemblée des membres d'une compagnie. Belle assemblée. Assemblée nombreuse. La séance académique a été nombreuse. Rien n'était si magnifique que la *séance* du parlement, quand le roi y tenait son lit de justice. (Acad.) O juges, quelle majesté de vos *séances*; quel président de vos assemblées ! mais aussi quel censeur de vos jugements ! (Boss.) Mieux vaut être endormi par l'insipidité des *séances* du lycée, qu'éveillé par les motions incendiaires, les clameurs, les hurlements et les tempêtes révolutionnaires que produisirent les *séances* des années II et III de la République. (Salleut.) Dans une des *séances* de l'Assemblée constituante, un curé fit la motion de faire précéder toutes les *séances* par une invocation au Saint-Esprit, et de les faire terminer par une salutation à la Vierge. (Gaz. de France.)

— Temps pendant lequel un corps politique, un conseil, un tribunal ou une compagnie réglée est assemblée pour s'occuper de ses travaux. Cette affaire occupa la Chambre pendant plusieurs séances. La séance dura longtemps. La séance fut continuée le lendemain. ‖ *La séance est ouverte; la séance est levée.* Formules par lesquelles celui qui préside une assemblée, une compagnie, annonce que la séance commence ou qu'elle est terminée. On dit de même, Ouvrir la séance. Lever la séance. ‖ *Séance tenante.* Dans le cours de la séance, avant la fin de la séance, avant que la séance soit terminée. On a décidé telle chose séance tenante.

— Temps passé à une chose. Faire une longue séance au jeu, à table.

— Temps pendant lequel un dessinateur, un peintre travaille de suite d'après une personne pour faire son portrait. Faire un portrait en trois séances. Poser pendant trois séances.

— Prat. *La séance des prisonniers,* ou absol. *La séance.* Audience que le parlement donnait avant chacune des quatre grandes fêtes de l'année, et qui avait pour objet de prononcer sur les demandes en élargissement des prisonniers pour dettes, et sur les plaintes relatives à la police des prisons.

— *Donner, accorder à quelqu'un les honneurs de la séance.* Lui permettre, à titre d'honneur, d'assister à la séance.

— *Cette assemblée tient sa séance, tient ses séances à tel endroit.* Elle s'assemble à tel endroit.

— Iron. *Il ne se presse pas de lever séance.* Se dit d'un homme qui fait ses visites trop longues.

SÉANT. part. prés. invar. du v. *Seoir.* S'emploie dans certaines formes ecclésiastiques et de palais, où il signifie Qui siége, qui tient actuellement séance en quelque lieu. Le roi séant en son conseil. La reine séant en son conseil. La cour *séant* dans un local étroit, on a demandé un plus commode. (Busch.)

— Qui convient. Ces vêtements vous séent si bien. Cette mise séant si bien à votre sœur.

SÉANT, ANTE. adj. Qui siége ordinairement à. La cour royale séante à Paris. La cour de justice séante au palais. Les membres séants [illegible] une assemblée. Il courut cent pasquinades, représentant milord Arron et milord Julus séants à la Chambre des pairs. (Volt.)

— Décent, qui sied, qui est convenable. Il n'est pas séant à un homme de sa dignité, de son âge, de sa profession, à un homme sage de faire telle chose. Ce n'est pas une chose séante de parler haut devant des personnes à qui on doit du respect. Il joignit à cette indiscrétion celle de lui écrire des lettres pleines d'une fierté peu séante à qui n'avait point d'armée. (Volt.) Il n'est pas toujours séant d'accepter quelque chose pour un service rendu. (Id.)

— Se dit aussi des choses physiques. Cet habit n'est pas séant à une personne de son état. Cette parure n'est pas séante à son âge.

— On dit dans la conversation, qu'une [illegible] séant, sans séant.

— On n'est point d'accord sur l'emploi du mot séant comme adjectif et comme participe. Les cours de judicature et les sociétés savantes, auxquelles cette expression appartient principalement, emploient tantôt l'un, tantôt l'autre. Il semble pourtant raisonnable de procéder à l'égard de ce mot comme à l'égard de tout autre qui est à la fois participe et adjectif. Il doit être invariable quand il est participe, et variable quand il est adjectif.

SÉANT. s. m. Situation, posture d'un homme qui est assis dans son lit ou dans une position analogue. Il ne s'emploie guère qu'avec le possessif. Il se mit sur son séant. On le fit asseoir sur son séant. Il est si malade qu'il ne peut se tenir sur son séant.

SEAPOYS. s. m. pl. (du mot [illegible]). Fantassins indigènes de l'Inde, dont les Anglais ont formé de nombreux régiments généralement commandés par des officiers européens.

SEAU. s. m. (pr. *sô*; du lat. *situlus*). Vaisseau ordinairement de bois, propre à puiser, à transporter de l'eau. Tirer de l'eau avec un seau.

— Par extens. Toute sorte de vaisseau ayant la forme ordinaire d'un seau de bois et servant à contenir de l'eau, quelle qu'en soit d'ailleurs la matière. Seau d'argent. Seau de porcelaine. En 1005, quelques soldats modénais enlevèrent un seau appartenant à un puits public de Bologne. (Salleut.) Henri, roi de Sardaigne, aida les Modénais à se maintenir dans la possession du fameux *seau.* (Id.)

— Ce que contient un seau. Un seau d'eau. Un seau de vin. Un seau d'eau suffira pour éteindre ce feu. Je l'éteindrais bien avec un seul *seau* d'eau, s'il m'était permis de le faire boire au cardinal de Lorraine tant qu'il en crevât. (Henri IV.) A-t-on envie de me noyer? car de la taille dont je suis, cela ne pourrait être autrement si l'on me faisait avaler toute l'eau que contiennent ces trois *seaux.* (Sévig.)

— *Seaux de la ville,* ou *seaux à incendie.* Seaux d'osier garnis de cuir en dedans, dont on se sert pour porter de l'eau dans les incendies.

— Fam. et par hyperbole. *Il pleut à seaux.* Il pleut beaucoup.

— *Le Seau enlevé.* (*La Secchia rapita*). Titre d'un poëme héroï-comique de Tassoni.

— Bot. *Seau de Salomon.* Nom vulgaire du signet. ‖ *Seau de Notre-Dame.* La bryone ordinaire. ‖ *Seau de la Vierge.* Le taminier.

SEAUGEOIRE. s. f. Techn. Ustensile composé de deux morceaux de bois et d'une poignée dont on se sert pour mettre le sel dans les passiers.

SEAUNERON. s. m. Médec. Mal qui vient aux pieds des ouvriers dans les salines.

SÉBACÉ, ÉE. adj. (du lat. *sebaceus,* rad. *sebum,* suif). Qui est de la nature du suif. Matière sébacée.

— Anat. *Follicules sébacés.* Petites vésicules glanduleuses arrondies ou piriformes, logées dans l'épaisseur de la peau, s'ouvrant à sa surface par un canal excréteur et fournissant une humeur grasse, jaunâtre, onctueuse, qui a quelque analogie avec le suif, et qui est destinée à lubrifier la surface des corps. ‖ *Matière sébacée.* Humeur grasse et onctueuse que sécrètent les follicules sébacés et qui en sort sous forme de petits vers quand on les comprime.

SÉBACIQUE. adj. des 2 g. (du lat. *sebum,* suif). Chim. Se dit d'un acide que l'on obtient en décomposant les graisses par la chaleur. L'acide sébacique fond comme le suif et cristallise en petites aiguilles incolores, peu consistantes, inodores, douées d'une saveur légèrement amère.

SEBANSCOU. s. m. Relat. Nom d'un fruit d'Éthiopie, et d'une liqueur qu'on fait avec ce fruit.

SÉBASTIANIQUE. adj. et s. m. (du gr. σεβαστός, auguste, impérial; rad. σέβας, vénération, respect). Antiq. Il se disait des vainqueurs aux jeux augustiens.

SÉBASTIANISME. s. m. Hist. relig. Doctrine des sébastianistes. Professer le sébastianisme.

SÉBASTIANISTE. s. m. Hist. relig. Membre d'une secte portugaise dont la croyance est que le roi dom Sébastien n'est pas mort, et qu'il reviendra pour faire triompher le christianisme.

SÉBASTIEN (DOM). Roi de Portugal, naquit en 1554 et succéda à Jean III. Il fit la guerre aux Maures [illegible] assez de succès; mais plus tard il fut vaincu par les Marocains, et mourut dans l'action [illegible] armes à la main, à l'âge de vingt-cinq ans.

SÉBASTIEN (SAINT-). Géogr. Capitale de l'ancienne province de Guipuscoa. C'est une ville bien bâtie, défendue par une forteresse et située à l'embouchure de l'Urumea, sur l'Océan. Elle a un port très-commerçant, et sa population est de 10,000 hab.

SÉBASTOCRATOR. s. m. Hist. Dignité à la cour de Constantinople. Le sébastocrator était inférieur au despote. (Fleury.)

SÉBASTOPOL. Géogr. Port franc de la Russie d'Europe, sur la côte occidentale de la Crimée. C'est une des plus belles rades d'Eu[illegible]

SÉBATE. s. m. (du lat. *sebum,* suif). Chim. Genre de sels composés d'une base et d'acide sébacique.

SÉBÉE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones à fleurs complètes, monopétalées, de la famille des gentianées, comprenant plusieurs espèces du cap de Bonne-Espérance. Sébée en cœur. Sébée ovale, blanchâtre, dorée.

SÉBESTE. s. m. Bot. Fruit du sébestier. Le sébeste ressemble à une prune. La pulpe du sébeste est visqueuse et fortement attachée au noyau. Le sébeste nous vient d'Égypte et est employé dans les tisanes comme pectoral.

SÉBESTES [illegible]. s. m. pl. Bot. Fruits à [illegible], que quelques auteurs ont proposés pour remplacer les pommes [illegible].

SÉBESTIER. s. m. Bot. Genre de la famille des borraginées, offrant des arbres de troi-

sième grandeur, aux feuilles d'un vert sombre, épaisses, coriaces, aux fleurs disposées de diverses manières au sommet des branches ou des tiges. Les principales espèces sont le sébestier à feuilles rudes et le sébestier domestique.

SÉBIFÈRE. adj. des 2 g. (du lat. *sebum*, suif; *fero*, je porte). Didact. Qui porte du suif ou de la graisse. Arbre sébifère.

SÉBIFIER. s. m. Bot. Grand arbre des forêts de la Chine et de la Cochinchine. On emploie son bois à la construction des maisons, et l'on tire de ses feuilles en les faisant [illegible] dans de l'eau une liqueur visqueuse qui sert à vernir et coller les objets exposés à l'air. Son fruit fournit par expression une grande quantité d'huile semblable à du suif, et dont on fait des chandelles.

SÉBILE. s. f. Vaisseau de bois de forme semi-sphérique, qui sert à différents usages. Sébile de boulanger. Sébile du pressoir. Sébile de bois. Grande sébile. Petite sébile.

SÉBIO. s. m. Mamm. Nom de la plus grosse espèce de baleine qui vit dans les mers du Japon.

SÉBUÉEN. s. m. Hist. relig. Membre d'une secte de samaritains.

SÉBURAÉEN. s. m. Hist. jud. Il se dit de certains docteurs qui ont écrit postérieurement au Talmud. Le premier de ces docteurs fut Rabbi José, qui vivait vers l'an 476 de J.-C. Les gaons succédèrent aux saburaéens.

SEC, SÈCHE. adj. (du lat. *siccus*, même sens). Qui n'a point d'humidité. Sec comme du bois. Un terrain sec et sablonneux. Arbre sec. Des branches, des feuilles, des fleurs, des roses sèches. Été sec et chaud. Temps sec. Temps froid et sec. Matière, substance sèche. Fruit sec. L'arbrisseau qui fournit le coton à nos manufactures demande un sol sec et pierreux. (Rayn.) Le climat y est sec et chaud à l'excès. (Id.) Le cerf dans les pays montueux secs et chauds a perdu la moitié de sa taille. (Buff.) La surface de la terre étant moins compacte, moins sèche, tout ce qu'elle produisait devait être plus ductile, plus souple, plus susceptible d'extension. (Id.) Nous avions sous nos pieds un marcher doux, commode et sec, sans sable, sans herbe et sans rejetons raboteux. (J.-J. Rouss.) L'air doux et humain du roi est pour les cœurs de ses sujets ce que la rosée du soir est pour les terres sèches et arides. (Mass.)

Voyez de ces secrets féconds dépositaires,
Clos, ouverts, chaudes ou froids, à l'air humide ou sec,
Ces vaisseaux au gros ventre, au cou tors, au long bec.
(Delille.)

— Qu'on a fait sécher. Des fruits secs. Des raisins secs. Des figues sèches. Du poisson sec. Ne manger que des aliments secs.

— Qui est desséché, épuisé, qui n'a plus d'eau. Un fossé qui est sec. Les fossés du château sont secs.

— Qui n'est pas vert, mouillé, couvert d'eau, moite, huileux, onctueux ou gras. Avoir la bouche sèche, la langue sèche. La gorge sèche. Le gosier sec. Les lèvres sèches. Du linge sec, bien sec. Des chemins secs. Les rues sont sèches. Le pavé est sec. Avoir la peau sèche, les mains sèches.

— Maigre. Un cheval qui a la tête sèche, les jambes sèches. Un homme sec. Un homme sec comme un hareng. De ce travail revenu sec et pâle. (Boil.) Maigre, sec, ruiné. (Id.)

— En ce sens il s'emploie substantiv. dans le langage familier. Un grand sec. Une grande sèche.

— Fig. Qui a peu ou point d'agréments, d'ornements, de grâces. Esprit sec. Style sec. Auteur sec. Ouvrage sec. Sujet sec et aride. Discours sec. Instruction sèche. Un langage sec. L'instruction est *sèche* quand elle n'est point ornée. (Condill.) Plus ces écrivains cherchent l'ordre, plus ils sont *secs*, rebutants, difficiles à entendre. (Condill.) Toutes nos langues modernes sont *sèches*, pauvres et sans harmonie, en comparaison de celles qu'ont parlées nos premiers maîtres, les Grecs et les Romains. (Volt.)

— Dur, froid, peu sensible. Esprit sec. Ame sèche. Personne sèche. Écouter une chose d'un air sec. Je viens de lui écrire encore un petit billet pour l'assurer que je ne suis point sèche, et qu'il eût été plus sec de ne point se soucier de ses plaintes que de vouloir lui ôter honnêtement ses impressions. (Mme de Sév.) [illegible] [illegible] d'un air sec. (Fén.) La médisance poussée à l'extrême est toujours la preuve d'un cœur sec et d'un esprit étroit. [illegible]

— Brusque sans adoucissement, sans ménagement. Réponse sèche. Réprimande sèche. Son humeur est aimable quoiqu'elle ait quelque chose de brusque et de sec. (Mme de Sév.) [illegible]

[illegible]

— Grav. *Graver à la pointe sèche*. [illegible]

— Jeux. *Bricole sèche*. Se dit au billard quand, en voulant jouer de bricole, on manque à toucher. ‖ *Donner un coup sec*. Donner un seul coup contre une bille et retirer la queue immédiatement, au lieu de pousser la bille et de la conduire avec la queue.

— Maçonn. *Muraille de pierres sèches*. Muraille faite de pierres mises l'une sur l'autre, sans chaux, ni plâtre, ni mortier.

— Médec. *Avoir le pouls sec*. Avoir une fièvre ardente qui se reconnaisse aux battements du pouls. ‖ *Avoir le sang sec*. Avoir un sang qui manque de sérosité. ‖ *Chaleur sèche*. Ardeur de la peau qui n'est point accompagnée de transpiration. ‖ *Avoir une toux sèche*. Tousser sans cracher.

— Peint. et sculpt. Qui manque de moelleux, qui est dur, sans agrément. Dessin sec. Couleur sèche. Faire sec. Un dessin *sec* est celui dont les contours ne participent pas de l'élasticité naturelle aux chairs, de la flexibilité et du renflement propres à des draperies plus ou moins soutenues par l'air. (Bout.) Des couleurs placées l'une près de l'autre sans qu'elles se pénètrent mutuellement et se fondent ensemble, qui sont étendues d'un pinceau lisse et luisant, et que ne recouvre pas une légère couche de vapeur imprégnée de la teinte propre à chacun, constituent le coloris *sec*. (Id.) Des formes rétrécies et manquant de méplats, un travail dénué de morbidesse sont les caractères des parties *sèches* en sculpture. (Id.)

— Loc. adv. *Œil sec*. Œil qui n'est pas baigné de larmes. Voir quelque chose d'un œil sec. Bonaparte voyait d'un œil *sec* un champ de bataille; et il fut ému par la fidélité d'un chien léchant et défendant le cadavre de son maître. (Boiste.)

L'autre, avec ses yeux secs et presque indifférent,
Voit mourir ses deux fils. (Racine.)

Ainsi donc d'un œil sec tu verras une femme
S'élancer à ta vue dans des gouffres de flamme.
(Lamartine.)

— *Être sec sur une matière*. En parler sèchement, un peu de mots, sans intérêt, sans chaleur, sans enthousiasme, ou même avec indifférence et dédain. Me laisserais-je éblouir par un air de capacité ou de hauteur qui vous met au-dessous de tout ce qui se fait, de tout ce qui se dit et de ce qui s'écrit, qui vous rend *sec* sur les louanges, et empêche qu'on ne puisse arracher de vous la moindre approbation? (La Bruy.)

— *Pain sec*. Du pain pour tout aliment. Vivre de pain sec. Ne manger que du pain sec. Manger du pain sec à tous ses repas. Mettre un enfant au pain sec. ‖ *Vin sec*. Vin qui n'est point liquoreux. ‖ *Confitures sèches*. Fruits confits conservés hors du sirop. ‖ *Fossé sec*. Le fossé d'un château, d'une place dans lequel il n'y a pas d'eau et qui n'est point fait pour en recevoir. ‖ *Coup sec*. Coup donné avec promptitude, sans appuyer ni rester sur l'objet frappé. ‖ *Habit sec*. Habit usé, dont on voit la corde. ‖ *Argent sec*. Argent comptant. Payer en argent sec. ‖ *Messe sèche*. Récitation des prières de la messe sans les accompagner de la consécration.

— Mar. *Vergue sèche*. Nom de la basse vergue que porte le mât d'artimon, dans les bâtiments à trois mâts. Son nom provient de ce qu'elle est nue, ne portant pas de voile et servant seulement à border ou étendre les points du perroquet de fougue, comme les huniers sont bordés sur les deux autres basses vergues.

— Prov. *Sec comme un pendu d'été*. Se dit d'un homme fort maigre. ‖ *Il y a longtemps qu'il devrait être sec*. C'est un homme qui mérite la corde.

— *A pied sec*. Sans s'y mouiller les pieds. Passer une rivière à pied sec. Passer un ruisseau à pied sec. On dit de même Passer un ruisseau, une rivière à sec.

SEC. s. m. Sécheresse. S'oppose à *humide*. Le sec et l'humide.

— Signifie particulièrement, Fourrage sec, c'est-à-dire foin, paille et avoine. Faire des magasins de sec. Donner du sec aux chevaux. Mettre des chevaux au sec.

— *Tirer au sec*. Tirer dans un vaisseau l'eau contenue dans un puits jusqu'à ce qu'il n'en reste plus. On a tiré ce puits à sec. Ce puits a été tiré au sec. ‖ Fig. Vous devez vous [illegible] dit que je suis tiré au sec, qu'il ne me reste pas une goutte de sang dans la veine poétique.

— *Tirer des confitures au sec*. Les tirer de leur sirop. ‖ *Une corbeille*, une assiette remplie de sec. [illegible]

[illegible] un repas.

— Prov. et fig. *Employer le vert et le sec*. Employer toutes sortes de moyens pour réussir à quelque chose.

— Peindre en [illegible] [illegible]

[illegible]

SEC. adv. Sèchement. [illegible]

— *Boire sec*. Boire sans eau, bien boire. Il boit sec.

[illegible]

— *A sec*. loc. adv. Sans eau. Mettre un étang, un fossé à sec. Les fossés sont à sec. La rivière est à sec. Un bras de rivière est demeuré à sec.

— Par extens., Manquant d'une chose quelconque.

Et partout sur le Wal, ainsi que sur le Leck,
Le vers est en déroute, et le poète à sec.
(Boileau.)

— Fig. et fam. *Être à sec*, *se trouver à sec*. N'avoir pas de bien, avoir perdu tout son argent, toute sa fortune. ‖ *Sa bourse est à sec*. Il n'y a plus rien dedans; et dans un sens plus étendu, Il n'a plus d'argent. Vous pouvez bien juger qu'il y a longtemps que ma bourse est à *sec*. (J.-J. Rouss.)

— Mar. *Aller à sec*. Aller sans voiles, comme pendant les tempêtes.

— *Tout sec*. loc. adv. Uniquement, absolument. Il lui répondit cela tout sec.

SÉCABLE. adj. des 2 g. (du lat. *secabilis*; rad. *secare*, couper). Didact. Qui peut être coupé. Les atomes ne sont sécables que par la pensée.

SÉCALINE. s. f. (du lat. *secale*, seigle). Chim. Gluten particulier de la farine de seigle.

— Foss. Empreinte d'épi sur une pierre.

SÉCAMONE. s. f. Bot. Plante qui donne la scammonée de Smyrne.

SÉCANT, ANTE. adj. (du lat. *secare*, couper. Géom. Se dit de toute quantité géométrique qui en coupe une autre ou la divise en deux parties. Plan sécant. Ligne sécante.

SÉCANTE. s. f. Géom. Ligne qui en coupe une autre ou qui la divise en deux parties. Il se dit plus particulièrement d'une ligne droite qui rencontre la circonférence en deux points.

SÉCATEUR. s. m. (du lat. *secare*, couper). Agric. Nom donné à divers instruments d'invention nouvelle employés par quelques horticulteurs pour la taille des arbres, et qui ont de l'analogie avec les cisailles. Se servir d'un sécateur.

SECCHIO. s. m. (pr. *sèk-kio*). Métrol. Mesure de capacité pour les liquides, employée dans le royaume lombardo-vénitien, et qui vaut 10 litres 80 centilitres.

SÉCÉDER. s. m. (mot anglais formé du lat. *secedere*, se séparer). Hist. relig. Il se dit des sectaires écossais qui se séparèrent de l'église presbytérienne.

SÉCESPITE. s. f. (du lat. *secare*, couper). Antiq. Long couteau dont se servaient les prêtres païens pour tuer les victimes ou pour en arracher les entrailles.

SÉCESSION. s. f. (du lat. *secessio*, fait de *secedere*, se retirer). Didact. Retraite; action de se mettre à l'écart.

— Hist. rom. Il se dit particulièrement des trois époques de l'histoire romaine où la plèbe se retira en armes hors de la ville, pour forcer le sénat à reconnaître ses droits. La première sécession eut lieu sur le mont Sacré, l'an 493 av. J.-C. La deuxième sécession se fit sur l'Aventin, l'an 447 av. J.-C. La troisième sécession eut lieu sur le mont Janicule, l'an 445 av. J.-C.

SÉCHAGE. s. m. Techn. Action de faire sécher. Le séchage du linge. Le séchage de l'amidon. Le *séchage* par l'air chauffé dans le calorifère convient généralement pour suppléer à l'effet des séchoirs dans les temps froids et humides. (Payen.) Les séchoirs à l'air sont indispensables pour certaines applications auxquelles serait inapplicable le *séchage* des calorifères. (Id.)

SÉCHARIE. s. f. Techn. Il se dit dans les salines d'une femme qui fait sécher les pains de sel.

SÈCHE. s. f. (du lat. *sepia*). Conchyl. Genre de mollusques céphalopodes, au corps ovale et allongé, couvert d'une peau qui forme sur le dos un vaste sac sans ouverture extérieure. Ces animaux ont plusieurs paires d'appendices contractiles, qu'on nomme bras et dont ils se servent pour saisir leur proie. Les sèches ont la faculté de répandre pour leur défense une sorte de liqueur noire qui trouble fortement l'eau. On rencontre ces animaux dans toutes les mers. La *sèche* répugne par sa forme hideuse; ses pattes nombreuses et sa couleur sale lui font donner le nom d'araignée de mer; sa chair est de mauvais goût et coriace. Cependant les habitants des côtes d'Italie [illegible] [illegible] se montre sur la surface de la mer où elle apparaît comme un indice certain d'une terre voisine. (J. Lecomte.)

— Mar. Vergue barrée grée sur le mât d'artimon. ‖ Il se dit quelquefois d'un endroit où la mer est basse.

SÉCHÉ, ÉE. part. pass. du v. Sécher. S'empl. adjectiv. Linge séché. Vêtements séchés. Le thé est la feuille séchée d'un arbrisseau de la Chine et du Japon. (Cuvier.)

[illegible]

— Fig. Malédiction sur moi! malédiction sur ma vie! elle est séchée à jamais dans sa fleur. (A. Karr.)

SÉCHÉE. s. f. Techn. Action de sécher; temps qu'elle exige. Pendant la séchée du linge. ‖ On dit mieux séchage.

SÈCHEMENT. adv. D'une manière sèche, en lieu sec. Tenir des confitures sèchement. Tenir une chose sèchement.

— Fig. D'une manière froide et peu agréable. Parler, répondre sèchement. Ces mots, qu'il prononça sèchement, furent toute sa réponse. Cet homme a toujours à la bouche des paroles désagréables, qu'il rend encore plus amères en les prononçant sèchement.

— Littér. Sans agrément. Écrire sèchement. Ce livre est écrit sèchement. Quoique profondément savants, ses livres ne manquent pas d'un certain charme de style, et sont loin d'être écrits *sèchement*. (***)

— Peint. En marquant durement les contours; sans moelleux. Peindre sèchement, sans moelleux. Ce peintre n'a aucun charme, ses tableaux sont peints sèchement.

SÉCHER. v. a. 1re conj. (rad. *sec*.) L'*é* se change en *è* devant une syllabe muette. *Je sèche*, *tu sèches*, *il sèche*, etc. Rendre sec. Vent qui sèche le linge. Chaleur qui a séché les ruisseaux, les rues. Ces braises ont achevé de *sécher* les mortiers qui sont faits de glaise. (Buff.) (Ce fruit) qu'un souffle ennemi dans sa fleur a *séché*. (Rac.)

— Fig. L'auteur de notre être avait animé notre boue d'un souffle d'immortalité; le péché seul *sèche* ce germe divin. (Mass.)

— *Sécher les larmes*. Consoler, faire cesser les pleurs, l'affliction. Le temps séchera nos larmes. Ne pouvoir sécher les larmes de quelqu'un. Des bonbons et des baisers ont vite *séché* leurs larmes. (Mme Mélanie Waldor.) ‖ On dit aussi *sécher des pleurs*, surtout en poésie.

Tes mains secourables
Ont tant de fois *séché* les pleurs des malheureux.
(Boileau.)

Je la revois, de pleurs toute trempée:
Ma main à les *sécher* est longtemps occupée.
(Racine.)

On est admis dans son empire
Pourvu qu'on ait *séché* des pleurs,
Sous la couronne du martyre
Ou sous des couronnes de fleurs.
(Béranger.)

— Neutral. Devenir sec. Ne laissez pas tant sécher cela. Les arbres sèchent sur pied. Les feuilles sèchent sur les arbres avant de tomber. Qu'on vous couronne de fleurs, qu'on vous compose des guirlandes; ces fleurs ne seront bonnes qu'à *sécher* sur votre tombeau. ‖ *Fig.* J'ai langui, j'ai *séché* dans les feux, dans les larmes. (Rac.) Il est des hommes qui, semblables à la fleur des champs, ne mettent presque point d'intervalle entre l'instant qui les voit éclore, et celui qui les voit *sécher* et disparaître. (Mass.) L'ambitieux ne jouit de rien; il *sèche* et dépérit au milieu de son abondance. (Id.) Va maigrir, si tu veux, et *sécher* sur un livre. (J.-B. Rouss.)

Et dans ton jardin aride
Sécher ainsi que tes fleurs.
(J.-B. Rousseau.)

— Fig. *Sécher sur pied*. Se consumer d'ennui, de tristesse. Cette femme est bien malheureuse, elle sèche sur pied. ‖ Être agité d'une vive impatience, d'une grande inquiétude, qui cause une sorte d'abattement. Je sèche sur pied en attendant cette nouvelle. Attendre une chose qui décide de notre vie, c'est sécher sur pied. ‖ Se dit par plaisanterie d'une fille qui ne trouve point à se marier. Pauvre laideron, elle sèche sur pied.

— Fig. *Sécher de*. Se consumer de sécheresse, d'ennui. Sécher de langueur, de tristesse, de dépit.

— SE SÉCHER. v. pron. Devenir sec, se rendre sec. Se sécher au soleil. Se mettre devant le feu pour se sécher. Une feuille qui, détachée de sa tige mourante, se *sèche*, est emportée au loin par le moindre souffle. (Reyrac.)

— Fig. Le meilleur conte du monde se *sèche* entre mes mains et se ternit. (Mont.)

— Par ellipse du pronom *se*. De quelque manière que l'on doive faire *sécher* les toiles à l'aide de la vapeur, il convient d'en extraire le plus d'eau possible à l'aide d'une forte pression. (Payen.) Vous verrez que le Seigneur a toujours soufflé sur les races orgueilleuses, et en a fait *sécher* les racines. (***)

SÉCHERESSE. s. f. (rad. *sec*). État, qualité de ce qui est sec. La sécheresse de la terre. La sécheresse des rues. La sécheresse de l'été. La sécheresse de l'air, du temps. C'est la saison humide qu'il faut choisir pour ramener ses terres [illegible] L'excès de l'humidité ruine les semences, et la *sécheresse* enfante des maladies dangereuses. (Id.)

— Absol. Disposition de l'air et du temps quand il fait trop sec. La sécheresse de cette année fut fatale aux moissons. Il régna en cette année une sécheresse qui fit périr toutes ces plantes. Certaines plantes demandent une grande sécheresse, comme d'autres préfèrent une grande humidité.

— Froideur, manque d'affabilité. Répondre avec sécheresse. Parler à quelqu'un avec sécheresse. Mlle de Mé y dit que je lui ai écrit sèchement, c'est peut-être en elle qu'est la sécheresse, comme la piqûre n'est pas dans l'épine, mais dans le doigt. (Mme de Sév.) Je vous en écrivis sur-le-champ, et vous me répondîtes avec assez de sécheresse. (Volt.) Il règne toujours entre hommes une sécheresse qu'une femme sait toujours adoucir. (J.-J. Rouss.) Il y a une profusion, le dirai-je, des torrents de louanges pour ce qu'a fait ou ce qu'a dit un homme placé et

qui est en faveur, et pour tout autre une *sécheresse* pulmonique. (Encycl.) La *sécheresse* du cœur est un défaut du sentiment; la *sécheresse* de l'esprit est une disette d'idées. (Id.)

— Littér. Manque de douceur, de grâce, d'ornements. Il y a beaucoup de sécheresse dans ce discours, dans cet ouvrage. Cet auteur écrit avec sécheresse. Il y a une grande sécheresse de style dans cet écrit. La chaire semblait disputer ou de bouffonnerie avec le théâtre ou de *sécheresse* avec l'école. (Mass.)

— Peint. Qualité de ce qui manque de moelleux, qui est plein de dureté. La sécheresse d'un tableau, des contours d'une figure. Peintre qui peint avec sécheresse.

— Myst. État de l'âme dans lequel on ne tire aucune consolation des exercices de la piété. Dieu le laissa longtemps dans cette sécheresse pour l'éprouver. Il éprouva de grandes sécheresses dans l'oraison. Vingt-deux années d'aridités et de *sécheresses*, les jeûnes, les mortifications, remplirent à peine l'avidité des désirs de sainte Thérèse. (Fléch.)

— *Sécheresse infernale*. Celle où l'âme, privée de consolations intérieures, n'a que du dégoût pour les exercices de piété et paraît abandonnée de Dieu. ‖ *Sécheresse féconde*. Celle qui humilie l'âme en lui faisant comprendre le néant de l'homme abandonné à lui-même, qui la ranime de nouveau et qui la porte avec plus d'ardeur à ses devoirs.

SÉCHERIE. s. f. Techn. Lieu où l'on fait sécher des substances mouillées. Une sécherie commodément disposée. Une sécherie à volets.

SÉCHERON. s. m. Agric. Nom qu'on donne dans quelques-uns de nos départements à quelques prés situés sur les montagnes.

SÉCHETRAPPE. s. m. Zool. Nom vulgaire de l'engoulevent d'Europe.

SECHIUM. s. m. (pr. *sé-kiomm*). Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs monoïques, de la famille des cucurbitacées, ayant pour type le séchium comestible, plante grimpante de l'île de Cuba, en Amérique.

SÉCHOIR. s. m. (rad. *sec*). Techn. Nom donné à divers appareils ou constructions propres à faire évaporer l'eau qui rend humides certains produits. Séchoirs à l'air. Séchoirs à l'air chaud. Séchoirs au feu. Séchoir à linge. Séchoir à colle forte. Séchoir d'amidonnier. Séchoir de fondeur de suif. Séchoir d'été pour les toiles, l'amidon, la fécule, le blanc d'Espagne. Dans les *séchoirs* à air chaud la quantité d'air à faire passer présente un très-grand volume. (Payan.)

— Particulièrement, Carré de bois où les parfumeurs font sécher leurs savonnettes. Mettre ces pastilles sur le séchoir.

SECHTER. s. m. Métrol. Mesure de capacité employée à Francfort et qui vaut 7 litres 17 centilitres.

SECOND, ONDE. adj. (pr. *ce-gon*; du lat. *secundus*). Deuxième; qui est immédiatement après le premier. Le second objet. Le second livre. Le second tome. Le second chapitre. Le second paragraphe. Le second alinéa. La seconde page. La seconde chose. Le second livre. Le second président. Le second capitaine. Occuper le second rang, la seconde place. La princesse Anne n'était point assez heureuse pour avoir la confiance de Philippe et des deux princesses qui ont fait successivement avec lui la *seconde* lumière de la cour. (Boss.) Il pouvait tout maintenant et pour l'organisation de la France, qui était son premier objet, et pour sa grandeur personnelle, qui était le *second*. (Thiers.)

— Qui est postérieur à un autre dans l'ordre du temps. Une seconde fois. De secondes noces. Elle est accouchée de son second enfant. Tous les seconds jours du mois. La seconde année. Qui ne voit combien courtes et fragiles sont encore ces *secondes* vies que notre faiblesse nous fait inventer pour couvrir en quelque sorte l'horreur de la mort? (Boss.) Comme si, en voyant le cercueil de M. de Turenne, on l'eût perdu une *seconde* fois, les cris et les larmes recommençaient. (Thiers.)

— Se prend souvent dans le sens d'un autre. Me faire un second outrage. Voir une seconde Hélène. A-t-il encore paru un second Raphaël? L'habitude est une seconde nature. Qu'il ne m'irrite point par un *second* outrage. (Rac.) Qu'ils cherchent dans l'Épire une *seconde* Troie. (Id.) Qu'on fasse de l'Épire un *second* Ilion. (Id.)

— *Sans seconde, à nulle autre seconde*. Sans pareille, qui n'a pas sa pareille.

Sa gloire à danser, à chanter,
Tirer de l'arc, sauter, lutter,
A nulle autre n'était seconde (Malherbe.)

Ah! quelle audace sans seconde,
De marcher à l'heure qu'il est! (Molière.)

— On disait aussi *A nulle autre seconde, qui n'a pas de seconde*. Vous aimez d'un amour qui n'a pas de *seconde*. (Desmarets.)

Et c'est une folie à nulle autre seconde
De vouloir se mêler de corriger le monde. (Molière.)

— Ces locutions si fréquentes autrefois sont tombées en désuétude, et Boileau n'a pas peu contribué à les faire passer de mode par le ridicule qu'il a versé sur elles.

— Chim. *Eau seconde*. Eau forte affaiblie.

— On dit, *C'est une chose du second ordre*, par opposition à ce qui excelle. V. ORDRE.

— *Acheter une chose de la seconde main*. L'acheter de celui qui lui-même l'a achetée au producteur.

— Fig. et fam. *Ne tenir une nouvelle que de la seconde main*. Ne l'avoir apprise que par un intermédiaire.

SECOND. s. m. Celui qui accompagnait un homme dans un duel et se battait contre l'homme amené par l'adversaire. Il n'est plus en usage dans ce sens. On dit les Témoins, lesquels ne se battent point ordinairement. Il servait de second. Celui qu'il avait pris pour second, pour son second. Les seconds de côté et d'autre se sont tués. Il était son second. Henri III empêcha ce combat, où des pères ne rougissaient pas de seconder leurs fils, et les fils d'avoir leurs pères pour *seconds*. (Sallent.)

— Mar. Officier qui est immédiatement après le capitaine à bord d'un bâtiment de commerce.

— Par extens. Toute personne qui en aide une autre dans une affaire, dans un emploi. Vous pouvez bien réussir dans cette affaire, vous avez un bon second.

— Au jeu de paume, Celui qui tient le second lieu d'un côté. ‖ Au même jeu. Cette ouverture de la galerie qui est entre le dernier et la porte.

— Le second étage d'une maison. Habiter le second, au second. Le second s'est écroulé. Un homme qui tombe du second dans la rue. Les appartements du second. Les fenêtres du second.

— Les personnes qui habitent cet étage. Tout le second était aux fenêtres. Tout le second était sorti.

— *En second*. loc. adv. Se dit pour marquer Subordination, infériorité, surtout en parlant d'un homme qui sert sous un autre. Il ne tient pas la première place, il n'est qu'en second. Il n'est bon qu'en second. Commander en second.

— *Capitaine en second*. Capitaine qui commande au défaut du capitaine en pied. C'est le capitaine en second qui est de service tel jour. ‖ On dit de même Lieutenant en second. Colonel en second. Officier en second. Enseigne en second.

— *Signer en second*. Se dit d'un notaire qui signe avec celui qui a reçu, qui a dressé l'acte.

— Littér. *Mon second*. Se dit, dans une charade, de la seconde partie du mot décomposé.

SECONDAIRE. adj. des 2 g. (rad. *second*). Accessoire qui ne vient qu'en second lieu. Motifs secondaires. Preuves secondaires. Raisons secondaires.

— Astron. *Planètes secondaires*. V. PLANÈTES. ‖ *Cercle secondaire*. Se dit de tous les petits cercles qui coupent à angles droits un des grands cercles de la sphère.

— Géol. *Période secondaire*. Se dit quelquefois de la période ammonienne.

— Chirurg. *Cataracte secondaire*. Cataracte qui survient lorsque, quelque temps après l'extraction du cristallin, la vue se perd soit à cause de l'opacité de la capsule cristalline, soit, dans quelques cas, par une collection de matière muqueuse qui obstrue la pupille.

— Pathol. *Fièvre secondaire*. Fièvre qui survient pendant la suppuration des pustules varioliques. On l'appelle ainsi pour la distinguer de celle qui a lieu avant l'apparition de ces mêmes pustules.

SECONDAIREMENT. adv. D'une manière secondaire. Les raisons que vous alléguez ne viennent que secondairement à telle autre. L'altération a commencé par les fluides, et les solides n'ont été affectés que *secondairement* et en même temps dans toute l'économie. (Rostan.)

SECONDANIEN, IENNE. adj. et s. m. Antiq. rom. Soldat de la seconde légion.

— Se dit quelquefois chez nous des élèves de la seconde.

— Géogr. Nom d'anciens habitants de la principauté d'Orange.

SECONDE. s. f. (pr. *ce-gon-de*). Soixantième partie de minute, d'heure ou de degré. Soixante secondes font une minute. La seconde se divise en tierces. N'avoir que quelques secondes à vivre. Celui qui veut doubler sa vie en ménageant le temps, doit porter un œil attentif sur les *secondes*. (***)

— Nom que porte dans les colléges la classe qui précède la rhétorique. Élève de seconde. Régent de seconde. Professeur de seconde. Monter de troisième en seconde. Faire sa seconde. Passer en seconde. Commencer, finir sa seconde.

— Ensemble des élèves qui font leur seconde. La seconde a eu des succès au concours. La seconde assistait à cette cérémonie.

— Lieu où se fait cette classe. Les bancs de la seconde.

— Escrim. *Estocade de seconde*, ou *seconde*. Botte semblable à la botte de tierce, excepté que la lame passe sous le bras de l'adversaire.

— Imprim. Épreuve d'une feuille déjà corrigée en première. Corriger la seconde. Lire en seconde.

— Mus. Intervalle compris entre deux sons différents à distance l'un de l'autre d'un seul degré. Intervalle de seconde, ou seconde.

SECONDÉ, ÉE. part. pass. du v. Seconder. S'empl. adjectiv. Vous avez été bien secondés.

— *Secondé par*. Genseric, *secondé* par Eudoxie, entre dans Rome sans obstacle. (Anquet.) Mais il était peu *secondé* alors par les officiers russes. (Volt.) Saint Vincent de Paul fut puissamment *secondé* par Mlle Legras. (Chateaubr.) Mais il est *secondé* par sa moitié fidèle. (Saint-Lambert.)

Je me trompe, ou vos vœux, par Esther *secondés*,
Obtiendront plus encor que vous ne demandez.
(Racine.)

— *Secondé de*.

Le monarque des monts, l'héritier d'Amédée,
Voit naître un camp superbe où s'élève l'appui
Dont sa valeur est *secondée*. (Volt.)

SECONDEMENT. adv. En second lieu. Je dis premièrement que... secondement que.

SECONDER. v. a. 1re conj. (pr. *ce-kon-der*, et abus. *ce-gon-der*; rad. *second*). Aider, servir quelqu'un dans un travail, dans une affaire. Je vous seconderai. On l'a bien secondé dans cette affaire. On ne l'a pas assez secondé pour qu'il réussît. La nature s'y efforce de faire du bien aux hommes, mais les hommes n'y ont pas *secondé* la nature. (Volt.) La fortune *seconde* toutes ses entreprises. (Id.) Nulle industrie ne *secondait* dans ces climats heureux les présents de la nature. (Id.) Le prince, quelque grand qu'il soit, ne connaît sa force qu'à demi, s'il ne connaît les grands hommes que la Providence a fait naître de son temps pour le *seconder*. (Bossuet.)

— Favoriser. Seconder les vœux, les désirs de quelqu'un. Seconder les bonnes intentions. Un sage et intelligent chancelier *seconde* les désirs d'un roi zélé pour l'Église. (Boss.) Qui n'eût dit que le ciel *seconderait* les bonnes intentions de saint Louis? (Fléch.) Est-ce ainsi que vous me *secondez*? (Rac.) Pour moi qui, le premier, *secondai* vos desseins. (Id.)

Pour prix d'avoir si bien *secondé* vos souhaits,
Faudra-t-il me résoudre à ne vous voir jamais?
(Racine.)

C'est lui qui, *secondant* la céleste harmonie,
Au gré du souffle humain, de l'archet et des doigts,
En accents modulés fait résonner les bois.
(Delille.)

Et qui, du laboureur *secondant* l'industrie,
Défriche ce terrain sans culture et sans vie.
(Aimé-Martin.)

— Servir de second dans un duel. Ce sens n'est plus usité, attendu que les seconds se nomment aujourd'hui *témoins*. Quélus et Bussy s'étant donné un rendez-vous pour se battre, les pères de ces furieux, au lieu de les séparer, s'offrirent pour les *seconder*. (Sallent.)

— Servir de second dans une partie de paume. Un joueur qui en seconde un autre.

— SE SECONDER. v. pron. S'aider mutuellement, se favoriser, réunir ses efforts. Il faut se seconder dans la vie. Quand on marche à un but commun, le plus sûr moyen d'y parvenir est de se seconder. Cette disposition à se *seconder* mutuellement multiplie à l'infini les avantages que donnaient déjà à l'homme isolé son adresse et son intelligence. (Cuvier.)

SECONDICIER. s. m. Le second dans une église.

SECONDIGNY-EN-GATINE. Géogr. Ch.-l. de cant. (Deux-Sèvres), arr. de Parthenay; 650 hab.

SECONDINE. s. f. Bot. Une des membranes de l'ovule des végétaux.

SECONDINES. s. f. pl. (du lat. *secundus*, second, parce que dans l'accouchement les annexes ou dépendances du fœtus ne sont expulsées qu'après le fœtus lui-même). Nom par lequel on désigne le placenta, les membranes et le cordon ombilical. C'est ce qu'on appelle aussi *arrière-faix*. Les *secondines* pendant les premiers mois de la grossesse ne sont pas telles que nous les trouvons à la fin. (Murat.)

SECOT. s. m. Antiq. gr. Temple dédié à un héros ou à un demi-dieu. ‖ Sanctuaire d'un temple: il se dit particulièrement en parlant des temples égyptiens où habitaient des animaux sacrés.

SECOUÉ, ÉE. part. pass. du v. Secouer. S'empl. adjectiv. Et cependant ces œuvres, dont la poussière est *secouée* avec empressement par les générations éclairées et mûries des temps postérieurs, ont passé inaperçues parmi les productions contemporaines. (G. Sand.)

SECOUEMENT ou **SECOÛMENT**. s. m. Action de secouer. L'oiseau par le secouement de ses ailes agite l'air et fait entendre le sifflement qui le suit partout. Peu usité.

SECOUER. v. a. 1re conj. irrég. (du lat. *quatio*, je secoue). *Je secoue, nous secouons, vous secouez. Je secouais, nous secouions, vous secouiez*. [illegible] *vous secouiez*, etc. Remuer fortement et à plusieurs reprises. Ébranler à force de secousses. Secouer un arbre. Secouer une branche pour en abattre les fruits. C'était l'usage des anciens Francs de *secouer* leur épée pour garantie de la promesse qu'ils avaient faite. (Vely.) En toute autre circonstance, le coucou rejetait en *secouant* le bec les gouttes d'eau qu'on y avait introduites par force ou par adresse, l'hydrophobie proprement dite paraissait être son état. (Buff.) Le père trempe un voile dans l'eau, et le *secouant* sur la foule à genoux, il leur procure la vie des cieux. (Chateaub.)

Alors de l'Océan l'immense souveraine,
Secouant l'ennemi sur son énorme dos,
Presse, foule, soulève, et tourmente les flots.
(Delille.)

D'accord entre eux, Zéphire et le sommeil
Flattaient Narcisse, et ses gardiens fidèles
Au loin chassaient en *secouant* leurs ailes,
Les noirs soucis, jusqu'au temps du réveil.
(Marmontel.)

— Agiter pour faire tomber quelque ordure, pour nettoyer. Secouer un habit, un manteau, un tapis. L'oiseau secoue ses ailes pour en chasser l'humidité.

— Avec le nom de la chose dont on veut se débarrasser pour régime direct. Secouer la poussière d'un habit, de dessus un habit. Secouer la poussière de ses pieds, de ses souliers. Jésus ordonne à ses apôtres de secouer la poussière de leurs pieds contre ceux qui ne les voudront pas recevoir. Dieu voulait montrer qu'il donne la mort, et qu'il *secoue* la terre et la brise. (Boss.) De ses ailes dans l'air *secouant* la poussière. (Boil.) Et *secouant* la poussière de leurs sandales, ils s'en allaient à travers la nuit. (Chateaub.) S'il y a de la poussière sur la robe de ton amante, *secoue*-la doucement, et s'il n'y en a pas, *secoue*-la toujours. (***)

Et trente mille preux, que la gloire inspirait,
N'ont jamais *secoué*, dans leur mâle parure,
La poudre des combats qui couvrait leur armure.
(F. Belly.)

Kléber de ses cheveux *secouant* l'onde amère
Des flots qui l'ont porté sort comme un dieu d'Homère.
(Barthélemy.)

— Se défaire de quelque chose par un mouvement violent. Ce taureau a secoué le joug.

— Fig. S'emploie dans le même sens en parlant des choses morales. Peuple qui secoue le joug. Secouer le joug de la tyrannie. Secouer le joug des préjugés, des passions. Secouer le joug des bienséances. Secouer le joug de la foi. Quand on veut *secouer* sans remords tout joug de vertu. (Mass.) *Secouer* le joug de l'insupportable tyrannie. (Boss.) Plus d'une fois les anciens règnes ont vu la populace vouloir *secouer* le joug des nobles et des grands. (Mass.) Tant qu'un peuple est contraint d'obéir et qu'il obéit, il fait bien; sitôt qu'il peut *secouer* le joug et qu'il le *secoue*, il fait encore mieux. (***) ‖ On dit de même, Secouer les préjugés, secouer la crainte, l'engourdissement. Secouer le cilice. Le moine *secoue* le cilice et la haire. (Boil.) Le Nord entier *secoue* les chaînes du fanatisme. (Volt.) Elle retombera dans les fers qu'elle n'aura *secoués* que pour un moment. (Rayn.) Si cela ne vous invite pas à *secouer* l'engourdissement dans lequel vous laissez votre âme, rien ne vous guérira. (Volt.) Les particuliers *secouaient* toujours les espèces de contrainte qu'imposent toujours la nature et la société. (Barth.)

— Fig. Agiter, tourmenter. Cette maladie l'a bien secoué.

— *Secouer la tête*. Faire un mouvement de tête en signe de refus ou de moquerie.

L'animal écoutait l'harmonieux ramage
Avec la gravité d'un docte connaisseur,
Baissait parfois la hure en signe de faveur,
Ou bien la *secouant*, refusait son suffrage.
(Florian.)

— Prov. et fig. *Secouer les oreilles*. Ne pas tenir compte de quelque chose, s'en moquer. Quand on lui représente son devoir il secoue les oreilles.

— On le dit aussi d'un homme en place qui ne veut point accorder quelque chose qu'on lui demande.

— Express. prov. *Son mal l'a bien secoué*. Sa maladie a été très-violente. ‖ *Secouer la poussière de ses pieds*. Abandonner un lieu avec une espèce de réprobation.

— SE SECOUER. v. pron. Être secoué. Cette branche est trop grosse pour qu'elle puisse se secouer.

— Par extens. Se remuer fortement, pour se défaire de quelque chose qui incommode. Les chiens se secouent quand ils sont mouillés.

— Fig. et fam. Se donner du mouvement, le mouvement nécessaire. Il faut se secouer. Il faut vous secouer, l'exercice est nécessaire.

— Ne pas demeurer oisif et spectateur indifférent. Il faut se secouer.

SECOUEUR, EUSE. adj. et s. Techn. Ouvrier, ouvrière qui secoue. ‖ Instrument dont on se sert dans les fonderies pour rompre les moules, après que le métal y a été coulé.

— Hist. relig. Membre d'une secte des États-Unis. Les secoueurs sont agités de convulsions lorsque l'inspiration s'empare d'eux.

SECOURABLE. adj. des 2 g. Qui aime à secourir ses semblables, à les soulager dans leurs besoins. Se dit des personnes et des choses morales. Homme secourable. Femme secourable. Âme secourable. Bonté secourable. Justice secourable. Il est fort secourable. Être secourable à tout le monde. Tendre une main secourable. [illegible] liés ont ressenti dans le plus grand éloignement combien la main de Louis était *secourable*. (Boss.) La justice ne fut jamais ni si éclairée ni si *secourable*. (Id.) Je dois vous représenter un homme doux et *secourable* qui a su tempérer l'austérité des lois et de la justice par tous les adoucissements qu'inspire la charité. (Fléch.) En tendant une main *secourable* aux malheureux, on leur montre un visage si dur et si sévère, qu'un refus eût été moins accablant pour eux. (Mass.)

Il faut qu'à tout moment, tremblante et secourable,
Je donne à ses discours un sens plus favorable.
(Racine.)

— Qui peut être secourue, en parlant d'une place de guerre, d'une ville. En ce sens il se dit plus ordinairement avec la négative. Cette place est si bien assiégée qu'elle n'est pas secourable. Place qui n'est secourable que par mer.

SECOUREUR, EUSE. adj. et s. Celui, celle qui secourt.

— Hist. relig. Membre d'une secte presbytérienne d'Écosse. Les secoureurs choisissent eux-mêmes leurs ministres.

SECOURIR. v. a. 2ᵉ conj. (du lat. *succurrere*, formé de *sub*, sous, et de *currere*, courir). Il se conjugue comme *courir*. Proprement, venir sous le fardeau qui accable quelqu'un pour l'aider à le porter. Aider, donner aide; assister, prêter assistance. Secourir quelqu'un puissamment, faiblement, promptement, au besoin, dans le besoin, dans la nécessité. Secourir ses amis de sa bourse. Secourir les pauvres. Secourir un malade. Secourir une personne dans une maladie, dans sa maladie. Secourir une place assiégée. Secourir un État, une province, une ville, un village. Qu'y a-t-il de plus convenable à la puissance, que de *secourir* la vertu? (Boss.) S'agit-il ou de *secourir* ou de forcer une ville, le prince saura profiter de tous les moments. (Id.) Le ministre s'occupait de s'ouvrir, malgré les hivers, un passage dans les Alpes, pour aller *secourir* les alliés. (Fléch.) Elle animait les âmes les plus tièdes à *secourir* le prochain dans les temps de calamité. (Id.) Les besoins et les malheurs du prochain ne trouvent que de l'indifférence, lorsqu'on peut le négliger sans rien perdre, ou qu'on ne gagne rien à le *secourir*. (Mass.) Ne semble-t-il pas que l'enfant ne montre une figure si douce et un air si touchant, qu'afin que tout ce qui l'approche s'intéresse à sa faiblesse et s'empresse de le *secourir*? (J.-J. Rouss.) Moïse les défendit de telle sorte, que leur père en étant averti voulut voir cet Égyptien qui les avait si charitablement *secourues*. (Le Maistre de Sacy.)

— Hist. relig. Il se disait de l'action d'administrer des secours aux convulsionnaires.

— Ce verbe est un de ceux qui ont changé de régime. On trouve dans Rabelais *leur secourir*, au lieu de *les secourir*; c'est le *succurrere alicui* des latins.

— SE SECOURIR. v. pron. Se donner un mutuel secours. Il faut se secourir dans le besoin.

— Secourir soi.

Je saurai. . . . .
Par un beau désespoir me *secourir* moi-même. (Rac.)

SECOURISTE. s. m. Hist. relig. Nom d'une secte de convulsionnaires français, qui prit naissance en 1724.

SECOURS. s. m. (pr. *se-kour*; ét., V. SECOURIR). Aide, assistance dans le besoin. Grand, faible, puissant, prompt secours. Secours tardif. Secours inattendu, inespéré, désiré, nécessaire. Secours divin, humain. Aller, courir, accourir, voler au secours de quelqu'un. Prêter, donner, refuser du secours. Demander, implorer le secours de quelqu'un. Appeler quelqu'un à son secours, au secours. Invoquer le secours divin. Envoyer quérir du secours. Crier au secours. Être privé, dénué de secours, de tout secours. Venez à mon secours. Les époux se doivent mutuellement secours et assistance. Il faut avoir fourni des secours et donné des soins non interrompus pendant six ans au moins, et dans sa minorité, à la personne que l'on veut adopter. Je m'étais associé quatre hommes qui m'avaient promis leurs *secours* pour une somme considérable. (L'abbé Prévost.) Henriette, d'un si grand cœur, est contrainte de demander du *secours*; Anne, d'un si grand cœur, n'en peut donner assez. (Boss.) Qu'admire-t-on davantage, ou du *secours* de la princesse Anne qui vint si à propos, ou de ce qu'il vint d'une main dont on ne l'attendait pas? (Id.) Notre siècle a vu un roi se servir de ces deux grands chefs, et profiter du *secours* du ciel. (Fléch.) Il employa tout son crédit pour assister ceux qui avaient besoin de son *secours*. (Id.) M. de Turenne lève les yeux au ciel, d'où lui vient son *secours*. (Id.) Le pape implorait vainement le *secours* des rois et des capitaines de l'Europe. (Id.) Souvent on est abandonné de Dieu, parce qu'on cherche trop les *secours* des hommes. (Id.) Ils préparent non-seulement à leur siècle, mais aux siècles à venir, des *secours* aux misères publiques. (Mass.) Jésus-Christ ne peut refuser aux besoins, non-seulement son *secours*, mais encore sa compassion et sa tendresse. (Id.)

J'ose pour ma fille accepter le secours
De quelque dieu plus doux qui veille sur ses jours.
(Racine.)

Je craignais que le ciel, par un cruel secours,
Ne vous offrît la mort que vous cherchiez toujours.
(Id.)

— Plus particulièrement, Choses qui servent à secourir; en ce sens il est plus ordinairement [illegible] tés chancelantes ont été soutenues par les *secours* que Mᵐᵉ la dauphine leur donnait. (Fléchier.) Elle procurait aux uns des adoucissements à leurs maux, aux autres des *secours* pour la conscience. (Id.) La gloire des *secours* publics accordés à la piété. (Mass.)

— Troupes qu'on envoie ou qui viennent secourir, défendre, seconder ceux qui sont trop faibles pour résister avec avantage à des ennemis. Secours étranger. Secours de la France, d'Espagne. Envoyer, recevoir du secours. Secours par terre. Secours par mer. Le secours qui est entré dans la place. Une ville qui se rend faute de secours. Le secours arriva la veille, au moment, le lendemain de la bataille. Elle vit périr ses vaisseaux et presque toute l'espérance d'un si grand *secours*. (Boss.)

— Fig. Là, toute l'autorité est dans la douceur, et le respect s'entretient sans le *secours* de la crainte. (Boss.) La vanité des choses humaines, tant de fois étalée dans cette chaire, ne se montre que trop d'elle-même sans le *secours* de ma voix. (Id.) La nature a appris aux hommes le dogme de l'immortalité de l'âme sans le *secours* des maîtres. (Mass.) Qui sait ce que sont les grands hommes dans la région des morts? les chimères de la gloire et de l'immortalité ne sont là d'aucun *secours*. (Id.)

Je vois trop que mes pleurs et que mes vains discours,
Pour vous persuader sont de faibles *secours*.
(Racine.)

Que tous les Juifs, dans Suse répandus,
Me prêtent de leurs vœux le *secours* salutaire. (Id.)

Tel qu'un ruisseau docile
Obéit à la main qui détourne son cours,
En laissant de ses eaux partager le *secours*. (Id.)

— Église bâtie pour la décharge d'une paroisse à cause du grand nombre des paroissiens ou de la distance des lieux ou de la difficulté des chemins. On dit mieux *succursale*.

— Hist. relig. Il se disait parmi les sectateurs du diacre Pâris, des différents supplices que les convulsionnaires réclamaient comme des soulagements.

— *Porte de secours*. Porte d'une citadelle qui donne dans la campagne, et par laquelle on peut recevoir du secours ou se retirer.

— *Au secours! à mon secours!* Ellipt. Venez à mon secours. Au secours! on m'assassine. Au meurtre! au secours!

SECOURU, UE. part. pass. du v. Secourir. S'empl. adjectiv. Cette place ne peut être secourue que par mer. Les pauvres secourus de la bourse du riche.

Je mourais; on arrive, et je suis *secourue*,
Mais en vain, c'en est fait, mon trépas est certain,
Tous mes coups sont partis d'une trop sûre main.
(Gilbert.)

D'aucune ombre d'espoir n'étant plus *secourue*,
Tout finissait pour moi quand Séide a paru. (Volt.)

SECOUS, OUSSE. adj. Vieux mot qui a signifié, Qui est agité, ébranlé.

SECOUSSE. s. f. (rad. *secouer*). Agitation violente, brusque, ébranlement de ce qui est secoué. Rude, violente secousse. Donner plusieurs secousses à un arbre pour en faire tomber le fruit. Le fruit n'est pas encore mûr quand il ne tombe pas de l'arbre après deux ou trois secousses. Les secousses de ce tremblement de terre ont été violentes.

— Fig. Agitation, opinions exagérées qui causent des révoltes dans un État, dans un pays où il y a beaucoup de mécontents. Cette nation a éprouvé de terribles secousses. Nulle nation plus que l'Espagne n'est en butte aux secousses politiques.

— Fig. Atteinte portée à la santé, au crédit, à la fortune, à l'ordre établi dans un État, etc. Il a reçu une rude secousse. Je ne sais s'il se relèvera de cette secousse. Une fièvre continue est une forte secousse. Il a reçu de terribles secousses de la fortune. La perte de son procès a été pour lui une rude secousse. Au moral comme au physique, la force des faibles est par *secousses*. (C. Fée.)

— Mus. Explosion que l'air fait en entrant dans un tuyau d'orgue.

SECRET, ÈTE. adj. (du lat. *secretus*; rad. *secernere*, mettre de côté, séparer du commun). Qui n'est connu que d'une ou de fort peu de personnes. Projet, dessein secret. Affaire, intention secrète. Négociation secrète. Motif secret. Traité secret. Dépenses secrètes. Découvrir les pensées les plus secrètes. Il reçut des avis *secrets* que sa vie n'était pas en sûreté. (Boss.) Les applaudissements publics qu'on donne à la plupart des grands sont presque toujours démentis par les discours *secrets*. (Mass.) On verra le fils de l'homme exposer l'histoire *secrète* d'un peuple saint et nouveau. (Id.) Dieu exerce contre les profanateurs des punitions *secrètes* et terribles dont les autres ne sont que des figures. (Id.) Qui nous révélera ta naissance *secrète*? (Rac.)

Une raison *secrète*
Me fait quitter ces lieux. (Racine.)

— Qui n'est pas apparent, qui n'est pas visible. Les ressorts secrets d'un mécanisme. Intention, pensée secrète. Affinité secrète. Une secrète confiance. Les replis les plus secrets de l'âme. Les ressorts les plus secrets d'un art, d'une science. Outre le rapport que nous avons du côté du corps avec la nature changeante et mortelle, nous avons une *secrète* affinité avec Dieu. (Boss.) Il y a au fond de notre âme un *secret* désir qui sans cesse redemande notre Dieu. (Id.) Une âme forte que ses fautes ne dominent pas, et qui ne craint pas de les envisager de près par une *secrète* confiance des ressources qu'elle sent pour les surmonter. (Id.) Je ne viens pas, Seigneur, sonder les abîmes de vos jugements, ni découvrir ces ressorts *secrets* et invisibles qui font agir votre miséricorde ou votre justice. (Fléch.) M. de Turenne s'entretenait des douces et *secrètes* espérances de sa solitude. (Id.) Dans ces peines *secrètes* que la providence de Dieu pour le salut de ses élus mêle souvent aux plus grandes fortunes. (Id.) Vos moindres discours ont des grâces *secrètes*. (Rac.)

— Que l'on tient caché, dont on dérobe la connaissance aux autres. Avoir un orgueil secret. Une jalousie secrète. Les passions secrètes. Étouffer un secret ressentiment. Un désespoir secret. Sentir des inquiétudes secrètes. Étouffer son ressentiment, ses jalousies secrètes. Les passions secrètes qui dévorent les courtisans. Cette jalousie *secrète* qui envenime presque tous les hommes contre leurs semblables. (Boss.) L'envie est un aveu *secret* que nous nous faisons à nous-mêmes de notre médiocrité. (Mass.) Il s'élève en mon âme une *secrète* joie. (Rac.) Chargés d'un feu *secret*, vos yeux s'appesantissent. (Id.)

Voici donc mes lettres *secrètes*
Si *secrètes*, que pour lecteur
Elles n'ont que leur imprimeur
Et les messieurs qui les ont faites. (Volt.)

— En parlant des personnes, Qui sait se taire, qui sait tenir une chose secrète. C'est un homme à qui vous pouvez vous fier, il est fort secret.

— *Sciences secrètes*. Prétendues connaissances que quelques personnes se vantent d'avoir principalement sur l'alchimie, la magie et la nécromancie.

— *Maladie secrète*. Maladie honteuse, qui est ordinairement le fruit du libertinage.

— *Remèdes secrets*. Médicaments dont leurs auteurs ne divulguent pas la composition, sans doute dans l'espoir de tirer de leur vente un avantage pécuniaire. Le peuple conçoit en général une idée avantageuse des remèdes secrets.

— *Escalier secret*. Escalier dérobé, par lequel on peut monter dans les appartements d'une grande maison, au lieu de monter par l'escalier principal.

— *Conseil secret du roi*. Conseil où l'on agitait les affaires les plus importantes et où certains membres du conseil d'État seulement avaient droit de siéger.

— *Comité secret*. Se dit des assemblées réglées, lorsqu'elles excluent le public de leur salle, pour délibérer en secret.

— *Partie secrète*. Personne qui agit, qui sollicite contre une autre, soit dans un procès, soit dans une autre affaire, et qui ne veut point paraître. ‖ On dit de même Ennemi secret, témoin secret. ‖ Se dit aussi d'une personne qui ne cherche pas à se cacher. Dieu seul est témoin *secret* de leurs voies, et le spectateur invisible de leurs chutes. (Mass.)

— Iron. *Il est secret comme un coup de canon, comme un coup de tonnerre*. Se dit d'un homme qui divulgue les choses qu'on lui confie.

— Diplom. *Sceau secret* ou substantiv. *le secret*. S'est dit d'un petit sceau dont on se servait pour les lettres et expéditions particulières.

— Chass. *Chien secret*. Limier qui pousse la voie sans appeler.

SECRET. s. m. (pr. *ce-krè*). Ce qui doit être tenu secret, caché, ce qu'il ne faut dire à personne. Garder le secret. Confier le secret à quelqu'un. Découvrir un secret. Révéler un secret. Manquer au secret. Trahir, publier le secret. Pénétrer, entrer dans le secret de quelqu'un. Participer aux secrets d'une personne. Ne dire son secret à personne. Le secret d'un ami. Le secret de l'État. Le secret des sciences. Pendant qu'il tirait le *secret* du fond des cœurs, il ne disait, maître de lui-même, que ce qu'il voulait. (Boss.) Je ne suis pas ici un historien qui doit vous développer le *secret* des cabinets. (Id.) Quelle retenue pour cacher les *secrets* de la régence qu'on avait confiée à ses soins. (Fléch.) Que ne puis-je révéler les *secrets* de la charité de Mᵐᵉ de Montausier? (Id.) On lui confia les *secrets* les plus importants dès qu'elle fut en âge de les entendre. (Id.) Il faut donc l'avouer enfin, ce fatal *secret* trop mal déguisé. (J.-J. Rouss.) Le sage ne doit avoir d'autres gardiens de son *secret* que lui-même. (Guizot.)

C'est à vous de choisir des confidents discrets,
Seigneur, et de ne pas prodiguer vos *secrets*. (Rac.)

L'amour le plus discret
Laisse par quelque marque échapper son *secret*. (Id.)

Et gardant pour moi-même une juste rigueur,
Je confie au papier les *secrets* de mon cœur. (Boil.)

A quoi bon, quand la fièvre en nos artères brûle,
Faire de notre mal un *secret* ridicule? (Id.)

— En général, Ce qu'il y a de caché dans la conduite, dans les affaires publiques ou particulières, dans le fond du cœur, etc. La mort a découvert le *secret* de ses affaires, et le public n'y a rien vu que de modéré. (Boss.) Fallut-il découvrir le *secret* d'une paix trompeuse que l'on proposait, Le Tellier fit connaître au peuple qu'on abusait de sa crédulité. (Fléch.) Il pénètre le *secret* d'une barbare politique. (Id.) Quelle sera la gloire et la consolation du juste, lorsqu'on étalera aux yeux de l'univers les *secrets* de sa conscience! (Mass.) Nous pouvons tirer le voile et entrer sans crainte dans ce *secret* domestique, où la plupart des grands cessent d'être ce qu'ils paraissent. (Id.)

— Discrétion, silence sur une chose confiée. Je vous demande le secret sur telle chose. Je vous recommande le secret sur cette affaire. Sainte Thérèse donne à ceux qui sont chargés du soin de sa conscience la liberté de publier ses péchés, et ne leur demande le *secret* que pour ses vertus. (Fléch.) Le monde fait des leçons publiques du vice et de la volupté, et il exige pourtant le *secret* et une sorte de ménagement de ceux qui s'y livrent. (Mass.) Le *secret* et l'impunité ne sont pas pour l'homme de bien des attraits pour le vice. (Id.) Commandez à vos yeux de garder le *secret*. (Rac.)

— *Je vous le dis dans le secret, sous le secret, sous le sceau du secret, dans le dernier secret*. Je vous le confie à condition de ne le dire, de ne le révéler à personne.

— Dans les sciences, dans les arts, Moyen connu d'une seule personne ou de peu de personnes pour faire de certaines choses, pour produire de certains effets. Secret utile, merveilleux. Secret rare, ingénieux. Il y a de beaux secrets dans la chimie. Donner, communiquer, vendre un secret.

— La partie la plus difficile et la plus essentielle d'un art, d'une science. Le secret de l'art d'écrire. Le secret de l'art de régner. Le secret de l'art de la guerre. Le secret de la politique. Il ne fallait qu'ouvrir l'entrée des affaires d'État à un génie si perçant pour l'introduire bien avant dans les *secrets* de la politique. (Boss.) Il est beau de découvrir les *secrets* d'une sublime politique. (Id.) M. Le Tellier s'estima heureux d'avoir appris l'art de régner et les *secrets* de la royauté au premier monarque du monde. (Fléch.) Après avoir déployé tous les *secrets* de leur politique, ils conclurent enfin cette heureuse alliance. (Id.) Il y a dans l'art de connaître Dieu et de l'aimer, comme dans tous les autres arts, certains *secrets* qui ne sont connus que de ceux qui les pratiquent. (Id.)

— Moyen qu'on met en usage pour venir à bout de quelque chose, pour y réussir. Le secret de plaire. Le secret de parvenir. Trouver le secret de faire fortune. Que n'ai-je le *secret* de graver dans vos esprits un plan invisible et raccourci de la Flandre et de l'Allemagne. (Fléch.) On trouve le *secret* de n'être jamais heureux, soit par ses propres maux, soit par les biens qui arrivent aux autres. (Mass.) Amassez pour les pauvres comme pour vous, vous aurez ainsi trouvé le *secret* d'intéresser Dieu dans votre fortune. (Id.) Le *secret* est d'abord de plaire et de toucher. (Boil.)

— On dit par ironie dans le même sens. Trouver le secret de se ruiner. Avoir le secret d'ennuyer son monde. A force d'esprit, il trouve le secret d'ennuyer. Pour louer son héros avec succès, il fallait presque avoir le *secret* de ne point parler de lui. (Mass.)

— Dans quelques arts mécaniques, Certains ressorts particuliers qui servent à divers usages. Les secrets d'un mécanisme. Les secrets d'une serrure. Celui qui ne connaît point le secret de telle serrure ne saurait l'ouvrir. Le ministre acheta en Angleterre le *secret* de cette machine ingénieuse. (Volt.)

— Particulièrement, Cache pratiquée dans un coffre-fort, dans un secrétaire, dans un cabinet.

— Dans les prisons, Lieu séparé où on enferme le prisonnier en ne lui laissant de communication qu'avec le geôlier. Mettre un prisonnier au secret. ‖ *Mise au secret d'un détenu*. Interdiction de communiquer prescrite à l'égard d'un prisonnier, en vertu d'une ordonnance du juge d'instruction ou du président des assises.

— *Être du secret, dans le secret*. Avoir part à quelque résolution, à quelque délibération où peu de gens sont admis, à quelque dessein caché. Êtes-vous du secret? êtes-vous dans le secret? Je vous expliquerai cela, je suis dans le secret, du secret.

— *Avoir le secret de quelqu'un*. Savoir son secret. ‖ On dit de même, *Ce ministre a le secret de cette négociation*, ou absol. *Il a le secret*. Il est le seul des ministres employés dans cette négociation, qui connaisse les véritables intentions du prince.

— Prov. et fig. *C'est le secret de Polichinelle*. C'est une chose connue de tout le monde, et dont on veut faire un secret. ‖ On dit de même, *C'est le secret de la comédie*.

— *C'est mon secret*. Se dit à une personne pour refuser de lui donner connaissance d'une chose.

— *En secret*. loc. adv. En particulier, sans témoin. Parler à quelqu'un en secret. Faire une chose en secret. Ne travailler à une chose qu'en secret. Je l'ai fait en *secret* amener devant moi. (Rac.)

— Dans un sens moral, D'une manière secrète, cachée dans le fond de son cœur. Méditer en secret. Aimer en secret. Haïr en secret. Pleurer en secret. Gémir en secret. Il méditait en *secret* ses grands et impénétrables desseins. (Fléch.) On reproche en *secret* à ses semblables ce qu'on ne peut plus se permettre à soi-même. (Mass.) Comme dans les temples de Babylone, en public tout paraît pour la Divinité, en *secret* et par des voies souterraines, on reprend tout pour soi-même. (Id.) Elle pleure en *secret* le mépris de ses charmes. (Rac.)

Aussitôt je triomphe, et ma muse en *secret*
S'estime et s'applaudit du beau coup qu'elle a fait.
(Boileau.)

Quelque orgueil en *secret* dont s'aveugle un auteur,
Il est fâcheux, grand roi, de se voir sans lecteur.
(Id.)

— *Dans le secret*. Le Père céleste qui a vu ses aumônes dans le *secret*, lui a rendu la récompense. (Boss.)

Ce diadème . . .
Seul et dans le *secret* je le foule à mes pieds.
(Racine.)

— Est quelquefois suivi d'un régime. Quiconque leur promet qu'ils trouveront Jésus-Christ dans le désert ou dans le *secret* de leur palais, est un faux prophète. (Mass.) Dans le *secret* des cœurs, Osmin, n'as-tu rien vu? (Rac.)

SECRÉTAGE. s. m. Techn. Opération qui consiste à mouiller les poils du lièvre, du lapin, dans une certaine étendue avec une solution mercurielle, afin de les feutrer. Le secrétage des poils de lapin.

SECRÉTAIRE. s. m. (du bas lat. *secretarius*, qui est confident des secrets d'un autre; rad. *secretum*, secret). Celui dont l'emploi est de faire et d'écrire des lettres, des dépêches

pour une personne à laquelle il est attaché, dont il dépend. Bon secrétaire. Habile secrétaire. Secrétaire fort instruit.

> Que de gens qui ne savent rien
> Ont fait croire à leur savoir-faire,
> Et cela pour avoir su bien
> Choisir leur *secrétaire*. (***)

— Celui qui rédige par écrit les délibérations de quelque assemblée. Les secrétaires de l'Institut. Les secrétaires des sociétés savantes. C'est le secrétaire qui fait le rapport.

— Nom de certains employés de bureaux et d'administration spécialement. Les *secrétaires* qui sont employés internes des bureaux des administrations ne peuvent être considérés comme agents du gouvernement; ils peuvent par conséquent être poursuivis sans autorisation préalable, pour des faits relatifs à leurs fonctions. (Chabr.-Cham.)

— *Secrétaire d'État*. Qualité que l'on donne aux ministres du roi ayant la direction d'un département. Monsieur le ministre secrétaire d'État au département de la guerre, des finances, etc. ‖ *Secrétaire général*. Titre d'un secrétaire, dans quelques ministères, dont la nomination est faite par le roi. Les fonctions du secrétaire général consistent principalement à inspecter et surveiller les bureaux. ‖ Titre d'un fonctionnaire du conseil d'État nommé aussi par le roi. ‖ Nom donné avant 1832 aux fonctionnaires chargés dans les préfectures de la garde des papiers et de la signature des expéditions. Les secrétaires généraux ont été remplacés par les conseillers de préfecture. Les départements des Bouches-du-Rhône, de la Gironde, du Nord, du Rhône, de la Seine et de la Seine-Inférieure, conservent leurs secrétaires généraux. ‖ *Secrétaire du roi, maison, couronne de France, et de ses finances*. Titre de certains officiers qui dressaient les lettres expédiées en chancellerie. Ce fut Charles IX qui attacha aux charges de *secrétaire* du roi le privilége de la noblesse. Que de gens qui se donnent la qualité de conseillers du roi qui ne lui donnent pas de conseils! Que de gens qui se disent ses *secrétaires* qui ne savent pas ses secrets! (Sall.) ‖ *Secrétaire d'ambassade*. Celui qui est nommé par le chef du gouvernement, et qui reçoit un traitement du trésor public pour faire et pour écrire les dépêches de l'ambassade.

— *Secrétaire d'une mairie*. Celui qui est chargé de tenir les registres d'une mairie et d'en donner des extraits.

— Anc. admin. *Secrétaire des commandements*. Titre que portaient autrefois les secrétaires du roi, et qui fut remplacé par celui de secrétaire d'État. ‖ *Secrétaire du cabinet*. Secrétaire particulier du roi. ‖ *Secrétaire des saints Innocents*. S'est dit ironiquement, à Paris, des écrivains publics, parce que beaucoup d'entre eux étaient établis au cimetière des Innocents.

— Littér. Manuel contenant des modèles de lettres à l'usage des personnes qui n'ont aucune habitude de l'art d'écrire.

— Hist. Lieu retiré où s'assemblaient des corps politiques, où les autorités ecclésiastiques ou municipales rendaient la justice.

— Ce mot a signifié, Celui qui a la confidence et le secret d'un autre.

> Complices de ma servitude,
> Pensers où mon inquiétude
> Trouve son repos désiré,
> Mes fidèles amis et mes vrais *secrétaires*,
> Ne m'abandonnez point. (Malherbe.)

— Quelques poëtes postérieurs l'ont souvent aussi employé de la sorte.

> Tu seras de mon cœur l'unique *secrétaire*,
> Et de tous mes secrets le grand dépositaire.
>
> Il fut de tous ses soins le seul dépositaire;
> De ses plus doux pensers il fut le *secrétaire*.
>
> Je revois ces rochers et ces bois solitaires
> Qui de tous mes pensers furent les *secrétaires*. (Chassignet.)

— Il est certain que de nos jours le mot *secrétaire* ne se prendrait pas en ce sens, et qu'on ne dirait pas être le *secrétaire* de quelqu'un, pour, Être son *confident*. Toutefois il serait à souhaiter que, outre l'acception dans laquelle on le prend, ce mot eût conservé celle que nos anciens poëtes lui ont aocordée.

SECRÉTAIRE. s. m. Bureau sur lequel on écrit et où l'on renferme des papiers. Secrétaire d'acajou. Un riche secrétaire. Petit secrétaire. Ouvrir, fermer le secrétaire. Le secrétaire a été forcé et les papiers ont été enlevés.

SECRÉTAIRE. s. m. Ornith. Genre d'oiseaux de proie diurnes [...] robuste, crochu et très-fendu, et surtout par des jambes d'une longueur démesurée. Ils se nourrissent de serpents et d'insectes. On les trouve en Afrique. Le *secrétaire* détruit les serpents du cap de Bonne-Espérance. (B. de St-P.)

SECRÉTAIRERIE. s. f. Lieu où les secrétaires d'un vice-roi, d'un gouverneur, font et délivrent leurs expéditions, et où ils gardent leurs minutes.

— Ensemble des employés d'une secrétairerie.

SECRÉTARIAT. s. m. Emploi, fonction de secrétaire. Être nommé au secrétariat. Le secrétaire de l'Institut.

— Temps pendant lequel on exerce cet emploi. Pendant son secrétariat. Pendant le secrétariat d'un tel. Son secrétariat commence tel jour et finit tel autre.

— Lieu où un secrétaire fait et délivre ses expéditions et conserve les registres, les archives dont la tenue et la garde lui sont confiées. Le secrétariat est au premier, au second, à droite, à gauche du bâtiment. Entrer, sortir du secrétariat.

— Lieu où sont déposés les actes conservés par le secrétaire de quelque administration publique.

SECRÈTE. s. f. Liturg. cath. Oraison que le prêtre dit tout bas à la messe, immédiatement avant la préface. Pendant la secrète. Le prêtre disait la secrète, avait dit la secrète.

— Anc. fin. Trésor.

SÉCRÉTÉ, ÉE. part. pass. du v. Sécréter. S'empl. adjectiv. La bile sécrétée dans le foie. Longtemps on a cru l'excrétion de l'humeur *sécrétée* le produit d'une pression mécanique exercée par des organes voisins sur les agents sécréteurs. (Chauss.) Dans le trajet que parcourent les humeurs *sécrétées*, ces humeurs éprouvent-elles des changements, une élaboration graduelle? (Id.)

— *Humeurs sécrétées*. Celles qui sont faites avec le sang par l'action de certains organes qu'on appelle à cause de cela sécréteurs, comme la bile que fait le foie, la salive que font les glandes salivaires.

SECRÈTEMENT. adv. D'une manière secrète, en secret, en particulier, sans être aperçu. Faire une chose secrètement. Aller secrètement dans une maison. Entrer secrètement dans un lieu. Ils se sont secrètement parlé les uns aux autres. La reine, qui accompagne son auguste époux au cœur de l'hiver, joint au plaisir de le suivre, celui de servir *secrètement* ses desseins. (Boss.) Richelieu sembla montrer son successeur à la France, et Mazarin s'avançait *secrètement* à la première place. (Id.)

> Burrhus allait *secrètement*
> De l'armée en vos mains exiger le serment. (Rac.)
>
> Et le sultan l'avait chargé *secrètement*
> De lui sacrifier l'amante après l'amant. (Id.)

— Fig. Dans le fond de son cœur. Aimer une personne secrètement. Ces idoles que le monde adore, ne s'adorent-elles pas *secrètement*? (Boss.)

SÉCRÉTER. v. a. 1re conj. (du lat. *secretum*, supin de *secerno*, séparer, extraire). Le second é se change en è devant une syllabe muette. *Je sécrète, tu sécrètes, il sécrète*, etc. Opérer la sécrétion de. Ces organes *sécrètent* une humeur linifiante et destinée à lubrifier les surfaces qui sont toujours en contact avec des corps étrangers. (Chauss.) Toutes les membranes du corps appelées séreuses ou villeuses simples *sécrètent* par voie d'exhalaison un halitus albumineux qui concourt à l'intégrité des parties que ces membranes séreuses servent à former. (Id.)

— Chapell. Préparer le poil pour le feutrage.

— SE SÉCRÉTER. v. pron. Être sécrété. La bile se sécrète.

SECRÉTÈRE. s. m. Anc. cout. Lieu où s'assemblaient les juges ou les échevins d'une ville.

SÉCRÉTEUR. adj. m. Qui opère la sécrétion, qui sert à la sécrétion. Appareils, organes sécréteurs. Les organes sécréteurs ont pour fonction de séparer du sang diverses humeurs remplissant chacune dans l'économie un office particulier. Les glandes sont les organes *sécréteurs* les plus compliqués, caractérisés par la présence de conduits excréteurs distincts. (Nyst.)

SÉCRÉTION. s. f. (pr. *cé-kré-ci-on*; ét., V. SÉCRÉTER). Physiol. Action élaboratrice spéciale en vertu de laquelle les organes sécréteurs composent avec le sang toutes les humeurs dites sécrétées, telles que la bile, la salive. La sécrétion est une des fonctions les plus générales de la nature organisée. Mécanisme des sécrétions. Sécrétion des larmes. Sécrétion de la salive. Sécrétion de la bile. Sécrétion de l'urine. Sécrétion des sucs séreux. Sécrétion médullaire. Sécrétion de la matière colorante de la peau. Sécrétions excrémentielles. Sécrétion folliculaire muqueuse. L'organe sécréteur n'est pas passif dans l'acte de la sécrétion, mais celui-ci est l'effet de son travail. La sécrétion est une action vitale. La *sécrétion* est une fonction particulière des corps organisés et de l'homme, en vertu de laquelle certains organes fabriquent, avec le fluide nutritif général, une humeur particulière qui n'y existait pas primitivement. (Adelon.)

— Les matières sécrétées. Examiner les sécrétions pour juger d'une maladie. Sécrétions normales, anormales. Trouver des [...] dans les sécrétions.

— Particulièrement, Les urines et autres matières qui sortent du corps.

— *Sécrétions morbides*. Nom donné à toutes les maladies caractérisées par un vice de sécrétion, sans lésion sensible dans la texture des organes sécréteurs.

SECRÉTIVITÉ. s. f. Philos. Nom donné par le phrénologiste Spurzheim au penchant qui répond à la discrétion et à la dissimulation. L'organe de la secrétivité est situé dans la partie latérale du cerveau.

SÉCRÉTOIRE. adj. des 2 g. Syn. de Sécréteur. Glandes sécrétoires. Organes sécrétoires.

SECTAIRE. s. m. (ét., V. SECTE). En général, Membre d'une secte. Sectaire fanatique. Sectaire emporté. Le point sur lequel les hommes s'accordent est ordinairement vrai, et celui qui fait des *sectaires* est ordinairement faux, ou du moins très-douteux. (Ballent.)

— Particulièrement, Membre d'une secte religieuse condamnée par la communion principale dont elle s'est détachée. Un sectaire opiniâtre. La fréquentation des sectaires est dangereuse.

— Dans un sens plus ordinaire, Membre d'une secte encore nouvelle, qui s'efforce, par des prédications ou autrement, de faire prévaloir ses opinions, sa doctrine.

— *Éloquence de sectaire*. Éloquence âcre et emportée. Il avait l'éloquence d'un sectaire. Jurieu avait toute l'éloquence d'un sectaire. Cet orateur a la violence d'un sectaire.

SECTATEUR. s. m. (du lat. *sectator*, fait de *sectari*, suivre, accompagner). Celui qui fait profession de suivre l'opinion de quelque philosophe, de quelque docteur, de quelque hérésiarque. Les sectateurs de Philon, d'Aristobule. Les sectateurs de Platon, d'Aristote. Arius eut un grand nombre de sectateurs. Partout l'hérésie, en formant des *sectateurs*, a formé des rebelles. (Mass.)

— Ce mot a pour féminin correspondant *sectatrice*, qu'on peut employer au besoin.

SECTE. s. f. (du lat. *secta*, parti, faction; rad. *secto*, je coupe, je divise). Réunion de personnes qui font profession d'une même doctrine. La secte d'Épicure. La secte des stoïciens. Faire une secte. Chef de secte. N'être pas de telle secte. La plupart des inventeurs, des chefs de secte, des philosophes mystiques, appartiennent au tempérament sanguin mélancolique. De toutes les *sectes*, il n'en est pas de plus furieuses, de plus intolérantes, de plus injustes, que celles qui choisissent pour cri de guerre la religion et la liberté. (Linguet.) Toute *secte*, en quelque genre que ce soit, est le ralliement du doute et de l'erreur. (Volt.) Les fous fondent les *sectes*, les imbéciles les suivent, et les sages les gouvernent. (***)

— En matière de religion, Corps de ceux qui suivent une opinion regardée comme hérésiarque ou erronée. Les protestants sont partagés en plusieurs sectes. La secte des anabaptistes. La secte des dissidents, des trembleurs. Dès lors on a bien prévu que la licence n'ayant plus de frein, les *sectes* se multiplieraient à l'infini. (Boss.) Avant qu'il y eût des empereurs dont les lois eussent ôté les assemblées aux hérétiques, les *sectes* demeuraient unies. (Id.) A peine saint Louis eut-il le sceptre en main, qu'il ruina la *secte* opiniâtre des hérétiques albigeois. (Fléch.) Il ne restait qu'à donner le dernier coup à cette *secte* mourante. (Id.) Ce serait dégrader l'Évangile, de le regarder comme la religion du peuple et une *secte* de gens obscurs. (Mass.) L'esprit de révolte et d'indépendance a enfanté presque autant d'inventeurs de nouvelles *sectes* qu'elle a eu de docteurs du mensonge. (Id.) Les vastes connaissances empoisonnées par l'orgueil ont formé dans le sein même du christianisme les *sectes* qui le déchirent. (Id.)

> De cette erreur naquirent plus de *sectes*
> Qu'en automne on ne voit de bourdonnants insectes. (Boileau.)

— Fig. *Faire secte, faire secte à part*. Se distinguer des autres par des opinions singulières.

SECTEUR. s. m. (du lat. *sector*, coupeur; rad. *seco*, je coupe). Géom. Partie du cercle comprise entre un arc et deux rayons qui aboutissent aux extrémités de cet arc.

— *Secteur sphérique*. Solide engendré par la révolution d'un secteur circulaire tournant autour du rayon qui le divise en deux parties égales.

— Astron. *Secteur astronomique*. Instrument de précision qui sert à prendre les différences d'ascension droite et d'inclinaison des astres.

— Hist. rom. Celui qui achetait en masse les biens des proscrits pour les revendre par portions.

SECTILE. adj. des 2 g. Didact. Qui est susceptible de se partager. Matière sectile. Plan sectile. Ligne sectile. Solide sectile.

— *Ognons sectiles*. Ognons plantés par quartiers.

SECTION. s. f. (pr. *cèk-ci-on*; du lat. *sectio*; rad. *secare*, couper). Une des divisions ou subdivisions dans lesquelles se partage une collection, un compte, un ouvrage, un livre, un traité. Livre divisé en tant de sections. Chapitre premier, première et seconde section. Le chapitre deux se divise en huit sections. Diviser un ouvrage [...]

— Se dit quelquefois des divisions d'une ville, d'un tribunal, d'un conseil. Ville divisée en sections.

— Art milit. La moitié d'un peloton ou d'une compagnie d'infanterie. Les sections militaires. Soldat de telle section. Prendre une section. Faire prendre les armes à une section.

— Coupe, endroit où une chose est coupée, tranchée. Le point de section.

— Géom. Lieu géométrique de la rencontre de deux lignes, ou d'une ligne et d'une surface, ou d'une surface et d'un solide.

— Astron. *Section vernale*. Le point où le zodiaque coupe l'équateur à l'époque du printemps. ‖ *Section automnale*. Le point où commence l'automne.

— Hist. rom. Action d'acheter les biens d'un proscrit pour les revendre en détail.

— Hist. *Sections*, s'est dit des divisions électorales de la France sous la République. ‖ *Sections armées*. La garde nationale après le 10 août.

SECTIONNAIRE. s. m. (pr. *cèk-ci-o-nè-re*). Hist. Habitant d'une section. Les sectionnaires des Filles Saint-Thomas.

SÉCULAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *secularis*, rad. *seculum*, siècle). Qui a lieu tous les cent ans, qui se fait de siècle en siècle. N'est guère usité en ce sens qu'en parlant des jeux des anciens, qui se célébraient tous les cent ans, et des poëmes que l'on faisait dans ces occasions. Le poëme séculaire d'Horace.

— Astron. *Variations séculaires*. Variations dont les périodes embrassent plusieurs siècles. Les variations périodiques et les variations séculaires.

— *Année séculaire*. Année qui termine un siècle.

— Antiq. rom. *Jeux séculaires*. Jeux qui se célébraient pendant trois jours et trois nuits, et qui furent institués pour faire cesser une peste. On les célébra douze fois depuis l'an 509 av. J.-C., jusqu'à l'an 404 après J.-C.

— Dans le style soutenu, qui est âgé d'un siècle, et par extension qui a beaucoup d'années. Vieillard séculaire. Arbre séculaire. Monument séculaire.

> La foudre en sa colère
> Frappe des hauts rochers la cime *séculaire*. (Baour-Lormian.)
>
> Les ailes d'un hibou, la peau d'une vipère,
> Et le bec d'un corbeau, dépouille *séculaire*. (Desaintange.)

— En parlant du séiba, arbre de la zone torride, qui s'élève à une hauteur prodigieuse et vit plusieurs siècles, Castel a dit:

> Combien de fois la terre a changé d'habitants,
> Combien ont disparu d'empires florissants,
> Depuis que ce géant du pied de la bruyère
> A porté dans les cieux sa tête *séculaire*.

— Virgile nous peint le chêne dans toute la force de sa végétation et son vieux tronc, par sa durée *séculaire*, insultant à la fragilité des générations humaines. (Delille.)

SÉCULAIREMENT. adv. D'une manière séculaire, de siècle en siècle.

SÉCULARISATION. s. f. (pr. *cé-ku-la-ri-za-ci-on*). Action de séculariser un religieux, un bénéfice régulier, une communauté régulière. Bulle de sécularisation. Obtenir la sécularisation d'un monastère, d'un chapitre.

SÉCULARISÉ, ÉE. part. pass. du v. Séculariser. S'empl. adjectiv. Moines sécularisés.

SÉCULARISER. v. a. 1re conj. (ét., V. SÉCULIER). Faire passer, avec l'autorité du Saint-Père, de l'état régulier à l'état séculier, ou de l'état ecclésiastique à l'état laïque. Par le dernier concordat, le pape a sécularisé les prêtres mariés. Le célibat des prêtres n'est pas un dogme de la foi, puisque le pape conserve le droit de *séculariser* les prêtres, c'est-à-dire de les rejeter dans le siècle, en brisant le vœu de chasteté, et que tous les droits du pape s'arrêtent devant les dogmes de la foi. (A. Martin.)

— Tirer un bénéfice de la règle de quelque ordre particulier de religieux.

— SE SÉCULARISER. v. pr. Se rendre séculier, vivre dans le siècle.

SÉCULARITÉ. s. f. État d'une personne qui vit dans le monde sans avoir fait de vœux.

— Juridiction séculière d'une église épiscopale ou autre, pour le temporel qui en dépend.

SÉCULIER, IÈRE. adj. (du lat. *seculum*, siècle). Qui vit dans le siècle, dans le monde. Il se dit tant des ecclésiastiques que des laïques, par opposition aux réguliers, à ceux qui sont engagés dans une communauté religieuse. Prêtre séculier. Clergé séculier. Bénéfice séculier.

— Qui appartient au siècle, au monde temporel, par opposition à Religieux. Vie séculière. État séculier. Tribunal séculier. Juridiction séculière. Quand ce sage magistrat renvoyait les affaires ecclésiastiques aux tribunaux *séculiers*, ses doctes arrêts leur marquaient la voie qu'ils devaient tenir. (Boss.) La juridiction *séculière* ne laissait presque plus rien à faire à la spirituelle. (Fléch.)

— Dans le langage de la morale chrétienne, Mondain. Vie séculière. État séculier. Désirs séculiers. Affections séculières. Magnificence séculière. Comme si la grâce pouvait entrer dans une âme remplie de désirs *séculiers*. (Id.) Sainte Thérèse souhaitait que le feu du ciel ne laissât dans les appartenances du cardinal aucune trace d'une grandeur et d'une [...] froidir dans les établissements les plus saints, il s'y fait un mélange du monde et de la religion, des affections séculières et des obligations chrétiennes. (Id.)

— Fig. *Le bras séculier*. La puissance de la justice temporelle. Livrer un coupable au bras séculier.

— Substantiv. Laïque. Les séculiers. Les choses qui ne sont pas messéantes à un séculier le seraient à un ecclésiastique.

SÉCULIÈREMENT. adv. D'une manière séculière. Juger une affaire séculièrement. Peu usité.

SECUNDIEN. s. m. (pr. *se-con-di-ein*). Hist. relig. Membre d'une secte fondée au IIe siècle, par Secundus, philosophe d'Égypte et disciple de Valentin.

SECUNDIFLORE. adj. des 2 g. (ét. lat. *secundus*, second; *flos*, fleur). Bot. Il se dit d'une plante dont les fleurs sont toutes tournées du même côté.

SECUNDO. adv. Mot lat. qui signifie, Secondement, en deuxième lieu. On l'emploie pour désigner le deuxième article d'une série; 2°, quand on a commencé à compter par *primo*.

SÉCURICLAVE. s. m. (ét. lat., *securus*, sûr; *clavis*, clé). Espèce de marmite autoclave.

SÉCURIDAQUE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, de la famille des polygalées. Sécuridaque grimpante, effilée.

SÉCURIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *securis*, hache; *fero*, je porte). Entom. Qui porte un organe en forme de hache. || SÉCURIFÈRES. s. m. pl. Famille d'insectes hyménoptères.

SÉCURIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *securis*, hache; *forma*, forme). Entom. Qui a la forme d'une hache.

SÉCURIGÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *securis*, hache; *gero*, je porte). Bot. Qui porte une partie en forme de hache.

SÉCURIGÈRE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, polypétales, de la famille des légumineuses, ayant pour type la sécurigère coronille, qui croît dans les champs du midi de l'Europe.

SÉCURINÉGE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs dioïques, de la famille des euphorbiacées, ayant pour type la sécurinége bois dur, grand arbre de l'île de France.

SÉCURIPALPE. adj. des 2. g. (ét. lat., *securis*, hache; *palpa*, palpe). Entom. Qui a les palpes en forme de hache. Insecte sécuripalpe.

SÉCURITÉ. s. f. (du lat. *securitas*; rad. *securus*, sûr). Confiance intérieure, tranquillité d'esprit bien ou mal fondée dans une occasion où il pourrait y avoir sujet de craindre, et c'est en quoi ce mot diffère de *sûreté*, qui marque l'état de celui qui n'a rien à craindre. Quand on dit: La haute opinion que les soldats avaient de leur général, les faisait dormir dans une pleine *sécurité*, on ne veut pas dire qu'absolument ils n'ont rien à craindre, mais que la confiance qu'ils ont en la prudence du général leur fait croire qu'ils ne sont exposés à aucun péril, ce qui met la tranquillité dans leur esprit. (*Observ. de l'Acad. franç.*) Votre sécurité m'étonne. Ils étaient dans une pleine sécurité au moment où l'édifice s'écroula sur eux. On voit des esprits inquiets, au sortir d'un écueil où ils viennent de se briser, tenter avec la même *sécurité* une autre entreprise qui ne leur offre pas moins de périls. (Mass.) Les voluptés de Salomon fournissent encore des blasphèmes aux impies, et des motifs de *sécurité* au libertinage. (Id.) En récompensant la vertu, on ne corrige pas les pécheurs, mais du moins vous ôtez au vice l'éclat et la *sécurité* qui le répand et le communique. (Id.) Les sauvages s'abandonnaient alors dans une *sécurité* profonde à la plus entière inaction. (Rayn.)

— Hist. ecclés. Quittance ou décharge générale que le pape délivrait au procureur ou receveur général du Saint-Siége, lorsque l'administration de ce fonctionnaire était finie.

SÉCUTEUR. s. m. (du lat. *secutor*; fait de *sequi*, suivre, parce que ces gladiateurs suivaient les rétiaires). Antiq. rom. Gladiateur armé d'une épée, qui se battait contre les rétiaires. || Se disait des gladiateurs qui prenaient la place de ceux qui étaient tués dans le combat, ou qui combattaient le vainqueur.

SÉDAFA. s. f. Métrol. anc. Nom donné en Égypte et dans une partie de l'Asie, à la mesure appelée *mine*.

SEDAINE (Michel-Jean). Né à Paris en 1719, fut d'abord tailleur de pierres, puis se livra à la culture des lettres, et établit sa réputation par la publication de plusieurs pièces de théâtre dont les principales sont: *le Philosophe sans le savoir* et *la Gageure imprévue*, comédies; *le Déserteur* et *Richard Cœur-de-lion*, opéras comiques. Il mourut en 1797.

SEDAN (ancienn. *Sedanum*; du celt. *dan* ou *sdan*, forêt; Sedan touchait autrefois au bois de Querimont, et n'était pas éloigné d'un autre). Géogr. Ville forte de France, sur la rive droite de la Meuse, ch.-l. d'arr. (Ardennes); 16,000 hab. Cette ville a un tribunal de première instance et plusieurs établissements publics. Elle est surtout remarquable par son industrie, qui consiste dans la fabrication de draps très-estimés.

...

Sedan. Un habit, une redingote de sedan. Les prix du sedan varient, suivant la force de l'étoffe, la qualité et les complications du travail, de 10 à 20 fr. (Dict. de comm.)

SÉDANOIS, OISE. adj. et s. Habitant de la ville de Sedan. || Qui appartient à Sedan ou à ses habitants.

SÉDANOISE. s. f. Impr. V. PARISIENNE.

SÉDATIF, IVE. (du lat. *sedativus*; rad. *sedare*, apaiser). Médec. Qui sert à ralentir le mouvement trop rapide des organes, à modérer une agitation pathologique, et surtout à faire cesser une douleur; qui est calmant, anodin, adoucissant, tempérant. Médicament sédatif. Remède sédatif. Effet sédatif. Action sédative. L'action sédative ne devient quelquefois bien sensible que sur un appareil organique, parce que c'est ce dernier qui a ses mouvements accélérés ou pervertis. (Barb.) Il est remarquable que l'effet *sédatif* est consécutivement un effet secondaire ou thérapeutique. (Id.)

— subst. Médicament, remède qui calme les douleurs. Un sédatif. Faire usage de sédatifs.

SEDASEER ou **SEDASIR.** Géogr. Ville du royaume de Mysore. C'est près de cette ville que les Anglais remportèrent sur Tippoo-Saïb, en 1799, une victoire qui décida de la perte entière du royaume.

SÉDATION. s. f. (pr. *cé-da-ci-on*). Médec. Action de calmer; résultat de l'emploi des remèdes sédatifs.

SÉDÉCIAS. Dernier roi de Juda avant la captivité de Babylone, successeur de Jéchonias, dut son trône à Nabuchodonosor. Deux ans plus tard, il s'allia contre son bienfaiteur avec le roi d'Égypte. Mais Nabuchodonosor le vainquit, le fit charger de chaînes et le conduisit à Babylone, où il mourut dans la captivité.

SÉDÈH. s. m. Relat. Nom d'une fête persane, pendant laquelle on allumait de grands feux.

SÉDÉMATEUX, EUSE. adj. Médec. Se dit des dépôts ou sédiments qui se trouvent au fond des urines et qui indiquent le caractère des maladies. Dépôts sédémateux. Urine sédémateuse.

SEDENTA. adj. f. Anc. cout. Mot usité en Béarn, dans cette locution, *possession sedenta*, par laquelle on exprimait la possession d'un immeuble.

SÉDENTAIRE. adj. des 2 g. (pr. *cé-dan-tère*; du lat. *sedentarius*; fait de *sedere*, être assis; dérivé de *sedes*, siége). Qui demeure ordinairement assis. Cet homme ne fait pas assez d'exercice, il est trop sédentaire. Les gens de lettres, ordinairement sédentaires, sont sujets à une foule de maladies qu'ignorent les personnes qui travaillent en plein air et en prenant de l'exercice.

— Par extens. Qui se tient presque toujours chez soi. Les avocats consultateurs sont fort sédentaires. Les femmes sont généralement plus sédentaires que les hommes. De tous les malades le plus ambulant c'est vous, et le plus *sédentaire* c'est moi. (Volt.) Il fallait gagner l'affection des peuplades errantes ou *sédentaires* dans ce vaste espace. (Id.)

— Qui se passe, qui s'exerce dans un même lieu. Vie sédentaire. Emploi sédentaire. Profession sédentaire. Le climat le plus tempéré doit être le plus favorable à l'industrie *sédentaire*. (Rayn.)

— Fixe, attaché à un lieu, par opposition à Ambulatoire. Les assises ne sont point sédentaires en Angleterre. Dans les premiers temps de la monarchie française, la justice était ambulatoire. Ce fut Philippe le Bel qui rendit le parlement *sédentaire*. (Ste-Foix.)

— Admin. Se dit particulièrement des troupes qui ne changent pas de garnison, qui ne se mettent jamais en campagne. Troupes sédentaires.

— Entom. Qui se tient immobile. Araignée sédentaire. || SÉDENTAIRES. s. f. pl. Famille d'araignées qui se forment une toile où elles se tiennent immobiles.

SÉDENTAIREMENT. adv. D'une manière sédentaire. Vivre sédentairement.

SÉDENTARITÉ. s. f. Néol. État d'une personne qui vit sédentairement. La sédentarité de ma vie.

SÉDERBANDE. s. f. Techn. Plate-bande, dans une pièce d'ébénisterie à compartiments.

SÉDERON. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Nyons (Drôme); 660 hab.

SÉDIER. s. m. Écon. rur. Magnanière.

SÉDILLIPÈDE. adj. des 2 g. (ét. lat., *sedelium*, petit siége; *pes*, pied). Ornith. Il se dit d'un oiseau à qui la configuration de ses pieds permet de se percher.

SEDIMAN. Géogr. Bourg de la Haute-Égypte, célèbre par une victoire que les Français y remportèrent sur les Mameloucks.

SÉDIMENT. s. m. (du lat. *sedimentum*; rad. *sedis*, siége). Dépôt qui se forme par la précipitation des substances en dissolution dans un liquide. Sédiment des urines. Sédiment d'eau trouble. En médecine on tire des signes nombreux et assez précieux dans les maladies, des différents états dans lequel peut s'offrir le sédiment des urines.

— Géol. *Sol, terrain de sédiment.* Couches formées par les matières que les mers ont laissées en se retirant de certaines parties de ...

SÉDIMENTAIRE. adj. des 2 g. Minér. Qui a le caractère d'un sédiment. Dépôt sédimentaire.

— Qui tient du sédiment. Produit sédimentaire.

SÉDIOLE. s. f. Petite voiture italienne à une seule place.

SÉDITIEUSEMENT. adv. D'une manière séditieuse. S'attrouper séditieusement. Courir séditieusement dans les rues. Crier séditieusement. Parler séditieusement dans la place publique.

SÉDITIEUX, EUSE. adj. (pr. *cé-di-ci-eu*). Qui fait partie d'une sédition, qui se révolte contre la puissance établie. Peuple séditieux. Citoyens séditieux. Les citoyens séditieux mirent le feu aux maisons des principaux de la ville. Camp séditieux.

— Mutin, enclin à la sédition. Peuple séditieux. Esprits séditieux. Il est mutin et séditieux. Je les peignis puissants, riches, séditieux. (Rac.)

— Qui tend, qui provoque à la sédition. Discours séditieux. Écrits séditieux. Libelles séditieux. Assemblée séditieuse. Ce que vous dites est séditieux. Tout se tourne en révoltes et en pensées *séditieuses*, quand l'autorité de la religion est anéantie. (Boss.) De cette licence est né ce prétendu règne du Christ, qui devait anéantir la royauté et égaler tous les hommes; songe *séditieux* des indépendants, et leur chimère impie et sacrilége. (Id.) (Il) présente à mes regards un front *séditieux*. (Rac.)

— Fig. En parlant des choses personnifiées.

Si dans ce même instant un feu *séditieux*
Fait bouillonner mon sang et pétiller mes yeux.
(BOILEAU.)

Une digue de l'art, ouvrage audacieux,
Brise à ses pieds le choc des flots *séditieux*.
(DESAINTANGE.)

— S'empl. substantiv. en parlant des personnes. Un séditieux. Les séditieux ont été arrêtés. Combattre les séditieux. Rejoindre les séditieux. Ne détournez pas votre attention, pères conscrits, ce sont quelques séditieux que l'on châtie par mon ordre. Les plus *séditieux* sont déjà loin du bord. (Rac.) L'exil me délivra des plus *séditieux*. (Id.) On a caché la vérité au fond d'un puits comme une *séditieuse*. (St-Evrem.)

SÉDITION. s. f. (pr. *cé-di-ci-on*; du lat. *seditio*; formé de *se*, marquant séparation, et de *itio*, action d'aller). Émeute populaire, révolte, soulèvement contre la puissance établie. Grande, furieuse, violente sédition. Durant la sédition. Une sédition qui éclate. Émouvoir, exciter, allumer, fomenter, entretenir une sédition. Apaiser, éteindre la sédition. Étouffer une sédition. Les auteurs de la sédition. Les résultats, les effets de la sédition. Chef de la sédition. Le désespoir porta les peuples à la *sédition*, et la *sédition* rendit cruel le gouvernement. (Rayn.) L'anarchie avait rendu les peuples enclins à la *sédition*. (Id.) On avait déjà essayé quelques *séditions* en Russie. (Volt.)

SÉDITIONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Séditionner. S'empl. adjectiv. Peuple séditionné. Populace séditionnée.

SÉDITIONNER. v. a. 1re conj. (pr. *cé-di-ci-o-né*). Mettre en sédition. Séditionner les citoyens. Séditionner une partie du peuple contre l'autre.

— SE SÉDITIONNER. v. pron. Se révolter, se soulever. Les citoyens se sont séditionnés.

SEDLITZ. Géogr. Village de Bohême, où l'on trouve de l'eau minérale purgative, dont on fait un grand usage en médecine. Eau de Sedlitz. Boire de l'eau de Sedlitz.

— Chim. *Sel de Sedlitz.* Purgatif, sulfate de magnésie.

SÉDON. s. m. (du lat. *sedum*, orpin). Bot. Nom vulgaire donné au genre de plantes que les naturalistes nomment orpins.

SÉDOR. s. m. Pêch. Filet en tramail dérivant, dont un bout est dans le bateau, et l'autre, qui répond à une bourse, flotte au gré du vent.

SÉDRAS. s. m. Myth. Espèce de lotus du paradis, dont les musulmans prétendent qu'étaient faites les tables de la loi qui furent données à Moïse.

SÈDRE ou **SEIDRE.** s. m. Relig. mahom. Grand-prêtre de la secte d'Ali, chez les Persans.

SÉDRÉTIE. s. f. (pr. *cé-dré-ci*). Hist. or. Emploi du sèdre chez les Persans.

— Juridiction du sèdre.

SÉDUCTEUR, TRICE. s. (du lat. *seductor*; rad. *seducere*, séduire; fait de *se*, soi; *ducere*, conduire, conduire à soi). Celui, celle qui séduit, qui fait tomber en erreur ou en faute. Mahomet était un séducteur. Un sophiste n'est trop souvent qu'un séducteur. C'est au corps que l'âme s'en prend principalement, comme à son plus dangereux *séducteur*. (Boss.)

Te voilà, *séducteur*,
De ligues, de complots, pernicieux auteur.
(RACINE.)

— Absol., au masc. Celui qui corrompt l'innocence, la vertu des filles ou des femmes. Séducteur de jeunes gens. Séducteur de filles. Séducteur de femmes. Entraînée par degrés dans les piéges d'un vil *séducteur*, je vois sans pouvoir m'arrêter l'horrible précipice où je cours. (J.-J. Rouss.)

...

séducteur. Des talents séducteurs. On n'y négligeait point le talent *séducteur*. (Berchoux.)

— *L'esprit séducteur.* Le diable. Se tenir en garde contre l'esprit séducteur.

— Se prend quelquefois en bonne part. La vertu possède un charme séducteur qui entraîne le suffrage de toutes les âmes bien nées.

SÉDUCTION. s. f. (pr. *cé-duk-ci-on*; ét., V. SÉDUIRE). Action par laquelle on séduit. Séduction des esprits. Séduction des cœurs. Séduction des jeunes gens. Séduction manifeste. Employer l'argent et tout ce qui peut contribuer à la séduction. Séduction de témoins.

— Particulièrement, Action de séduire, de corrompre l'innocence, des filles, les femmes. Rapt de séduction. Là se perpétuèrent des lois destinées à conserver la pureté de leurs mœurs, à les préserver de la contagion de l'exemple et des dangers de la *séduction*. (Barth.)

L'art dangereux de la *séduction*
Est un art qu'en France l'on prise;
Et cet art qu'ailleurs on méprise
Fait partie à Paris de l'éducation. (FAVART.)

— Propriété que certaines choses ont de séduire. La séduction des richesses. La séduction de la jeunesse, de l'esprit. Les séductions de la vie sont innombrables, pressantes, inévitables. La poésie, en nous rappelant tout le sel et les agréments des anciens, nous en a rappelé les *séductions*. (Mass.) Si l'adulation a tant de charmes lors même que les vices du flatteur en affaiblissent l'autorité, quelle *séduction* ne forme-t-elle point lorsqu'elle est consacrée par les apparences mêmes de la vertu. (Id.) On soupçonna Eschine et Philocrate de n'avoir pas été insensibles à ces deux genres de *séductions*. (Barth.) Votre vertu ne sera jamais altérée par les *séductions* de l'enthousiasme. (Voltaire.)

— On a dit *capable de séduction*, pour Capable d'être séduit. L'erreur d'espérance formée par la vivacité du premier âge, ouvre à l'imagination, si capable alors de *séduction*, mille lueurs éloignées de fortune et de plaisirs. (Mass.) Allez, dit le Seigneur à l'esprit de mensonge, entrez dans la bouche des prophètes d'Achab, vous le tromperez, et sa *séduction* est inévitable. (Id.)

— Dans le style de la chaire on dit, *l'esprit de séduction*, pour Le démon. Dieu permet à l'esprit de *séduction* de tromper les âmes hautaines. (Boss.) Les grands sont plus exposés que les autres hommes aux *séductions* et aux piéges du tentateur. (Id.)

— Se prend aussi en bonne part, en parlant des agréments qui nous amènent à des mœurs moins dures, moins sauvages. Les séductions de la science. Nos mœurs s'adoucissent à force de *séductions*; et nous pouvons nous glorifier aujourd'hui de ce que les Grâces elles-mêmes ont pris soin de nous former. (Barth.)

— Attrait, agrément qui rend certaines choses propres à séduire. Il y a de la séduction dans le style de cet auteur. Il y a de la séduction dans le charme de sa conversation.

SÉDUIRE. v. a. 4e conj. (du lat. *seducere*; fait de *se*, soi; *ducere*, conduire, conduire à soi, amener à soi). *Je séduis, tu séduis, il séduit, nous séduisons, vous séduisez, ils séduisent. Je séduisais. Je séduisis. Je séduirai. Je séduirais. Séduis. Séduisons. Que je séduise. Que je séduisisse. Séduisant. Séduit.* Tromper, abuser, faire tomber dans l'erreur par des moyens artificieux. Un sophiste qui séduit la jeunesse. Un hypocrite qui séduit le peuple. Quel avilissement pour nous, si dans ces chaires destinées à instruire les grands, nous leur donnons de fausses louanges qui achèvent de les *séduire*. (Mass.) Plus on aime la vérité, plus tout ce qui se couvre de ses apparences peut nous *séduire*. (Id.)

Évite un malheureux, abandonne un coupable,
Cher Pylade, crois-moi; ta pitié te *séduit*. (RACINE.)

Je sais combien ta renommée
Et tes fausses vertus ont *séduit* mon armée. (ID.)

Telle est des musulmans la funeste prudence;
De leurs chrétiens captifs ils *séduisent* l'enfance.
(VOLTAIRE.)

— Faire tomber en faute, corrompre, suborner. Séduire des témoins. Séduire des domestiques. Cette nuit, j'ai *séduit* le jongleur par des présents, j'ai enivré vos bourreaux avec de l'essence de feu, et j'ai dû hasarder ma vie pour vous, puisque vous aviez donné la vôtre pour moi. (Chateaub.)

— Faire tomber en faute, abuser. Si nous ne sommes infatigables à expliquer à ce nouveau peuple la sainte parole dont, hélas! on s'est tant servi pour le *séduire*, le fort armé, chassé de sa demeure, reviendra plus furieux que jamais. (Boss.) La raison que Dieu donne à l'âme pour la conduire, s'écrie voyant approcher les plaisirs: C'est ce serpent qui nous a *séduits*. (Id.) Une partie de ces anges se laisse *séduire* à l'amour-propre. (Id.) C'est à la cour que se forment ces passions qui font mouvoir toutes les autres, et qui, par un commerce fatal au salut des âmes, les uns se font un art de *séduire*, et les autres une gloire d'être *séduits*. (Fléch.) Saint Louis avait fait, comme Job, un pacte avec ses yeux, de ne les arrêter jamais sur un visage qui pouvait *séduire* son âme. (Id.) Le monde ne peut *séduire* pour toujours que des hommes sans réflexion et sans caractère. (Mass.) Le prestige qui se formait autour de Louis le Grand n'a pu le *séduire* lui-même. (Id.)

Pallas de ses conseils empoisonne ma mère;
Il *séduit* chaque jour Britannicus mon frère. (RACINE.)

... une gloire cruelle
De *séduire* le cœur d'une faible mortelle. (ID.)

Impatient déjà de se laisser *séduire*
Au premier imposteur armé pour me détruire. (CORN.)

Se laisser séduire à quelqu'un n'est pas d'usage, et au fond c'est une faute. On dit: *Je me suis laissé séduire par vous.*

— Particulièrement, Faire tomber une femme, une fille en faute, lui inspirer de l'amour et en abuser. Séduire une femme. Séduire une fille. Il a séduit cette fille sous prétexte de mariage.

— Se dit également des femmes qui entraînent les jeunes gens dans le mal. Je n'ai point entraîné de mari dans la débauche, je n'ai pas *séduit* de jeunes gens. (Gallent.)

— On le dit dans un sens analogue des animaux. Chaque mâle a la conscience de sa beauté, et cherche à *séduire* sa femelle. (B. de St-P.)

— En parlant des choses qu'on admire, qu'on envie, qui éblouissent, qui font illusion à l'esprit. Quels sont les principaux objets qui séduisent l'esprit? C'est l'éclat de la naissance, le

distinction qui nous vient des sciences et de l'esprit. (Mass.)

> Il brave le faste orgueilleux,
> Et ne se laisse point *séduire*
> A tous ses attraits périlleux. (Racine.)

> Avec toute ma flotte allons le recevoir,
> Et par ces vains honneurs *séduire* son pouvoir. (Corneille.)

Voltaire a dit avec quelque raison à propos de cette expression : Notre langue ne permet guère qu'on applique à des choses inanimées des verbes qui ne sont appropriés qu'à des choses animées On séduit un homme, et par une métaphore très-juste on séduit sa passion ; mais quand on séduit un homme puissant, ce n'est pas son pouvoir qu'on séduit.

—A dans l'exemple suivant le sens de Tromper, en parlant des choses physiques qui font une fausse impression.

> . . . . Ses yeux ne l'ont-ils pas *séduite?*
> Roxane est-elle morte ? (Corneille.)

Séduire n'est pas ici le synonyme de Tromper. Il ne l'est jamais que dans le sens moral. J'ai cru la voir, mes yeux m'ont *trompé*, et non pas m'ont *séduit*. Les yeux de cette femme m'ont fait croire qu'elle m'aimait ; ils m'ont *trompé*, ils m'ont *séduit* · tous les deux sont bons. (La Harpe.)

— Toucher, plaire, persuader. Sa conversation séduit. Son ton séduit. Il vous séduit par ses manières. Abailard était pourvu de ces talents naturels propres à *séduire* les esprits. (Mass.) Un air d'équité qui *séduit* et qui plaît. (Boileau.)

> Qui pourrait résister à nos *efforts* vainqueurs?
> Entraînez les esprits ; je *séduirai* les cœurs. (De Bièvre.)

— Asol. Discours propres à séduire.

> Le grand monde est léger, inappliqué, volage,
> Sa voix trouble et *séduit* : est-on seul, on est sage. (De Bièvre.)

— se séduire. v. pron. Être séduit.

> Cédons là. Vains efforts, qui ne font que m'instruire
> Des faiblesses d'un cœur qui cherche à se *séduire*. (Racine.)

SÉDUISANT. part. prés. invar. du v. Séduire. Qui séduit. Des paroles séduisant une jeune personne.

SÉDUISANT, ANTE. adj. Qui est de nature à séduire, à persuader. Discours séduisant. Avoir une conversation séduisante, un parler, un ton séduisant. Un air séduisant. Les offres qu'il vous fait sont trop *séduisantes* pour n'être pas suspectes. (Barth.) Ils revêtirent leurs anciennes opinions de couleurs qui en altéraient la simplicité, mais qui les rendaient plus *séduisantes*. (Id.)

> L'imposture féconde en discours *séduisants*,
> Eût orné son récit de charmes plus puissants. (Rac.)

— Qui gagne notre amour malgré nous. Femme séduisante. Homme séduisant. Ah ! madame, que vous êtes *séduisante !* Je ne puis tenir contre votre douleur ; elle vient de vaincre ma vertu. (Le Sage.)

> Nature ! ô *séduisante* et sublime déesse !
> Que tes traits sont divers. (Delille.)

— Se dit également des choses morales et physiques, qui plaisent, qui touchent, qui charment. Le calme est préférable au trouble des passions les plus *séduisantes*. (J.-J. Rouss.)

> O toi, dont les secrets sont ceux de la nature,
> Toi que j'idolâtrais, *séduisante* peinture. (*Manuel poétiq.*)

> Venez, courtisanes fameuses,
> Répétez les jeux *séduisants*,
> Ces pantomimes amoureuses,
> Et ces danses voluptueuses
> Qui portent le feu dans les sens. (Parny.)

— Qui plaît, qui sourit. Espoir séduisant. Pensées séduisantes. Rêves séduisants.

> Quel mot a frappé mon oreille,
> Quel espoir *séduisant* dans mon cœur se réveille ! (Voltaire.)

> De ces premiers plaisirs l'image *séduisante*
> Incessamment te poursuivra ;
> Et, loin de l'effacer, le temps l'embellira. (Parny.)

SÉDUIT, ITE. part. pass. du v. Séduire. S'empl. adjectiv. dans tous les sens du verbe. Femme séduite. Cette fille a été séduite sous prétexte de mariage. Homme séduit par la flatterie. Les hommes sont trop souvent séduits par les illusions de la gloire.

> Tu coûtas plus de pleurs à son âme *séduite*,
> Que n'en coûte à tes yeux sa déplorable fuite. (Voltaire.)

> Nous ne vivons pas où nous sommes ;
> [illegible]
> [illegible]
> Et ce qu'il embellit a toujours plus d'appas. (Parny.)

SÉDUNIEN, IENNE. adj. et s. Géogr. anc. Nom d'un ancien peuple qui habitait la Gaule Narbonnaise.

SÉDUSIEN, IENNE. adj. et s. Géogr. anc. Nom d'un ancien peuple d'Allemagne.

SÉE. Géogr. Petite rivière navigable de France (Manche). La Sée passe à Avranches et se jette dans la Sélune.

SEEBERGIEN. s. m. Hist. relig. Membre d'une secte fondée en Norwege par Seeberg.

SEEK. s. m. Hist. relig. Membre d'une secte indienne qui croit à l'unité de Dieu, et qui fait un devoir de la philanthropie universelle.

SEEKUNG. s. m. Hist. Nom qui signifie Roi de la mer, et que l'on donne aux chefs des pirates scandinaves du moyen âge.

SEELAND. (en danois *Sgælland*). Géogr. La plus grande île du Danemark, divisée en deux parties par le golfe Iseflord. Elle a 6,250 kilom. carrés de surface, et 300,000 hab. Elle est industrieuse et son sol est fertile. Le chef-lieu est Copenhague.

—Petite province du canton de Berne, en Suisse, renommée pour ses pâturages.

SEELLEUR. s. m. Anc. prat. Garde du sceau d'une juridiction.

SÉELONG. s. m. Métrol. La plus petite monnaie de cuivre en Pologne, valant 1 centime 19,81 dans la petite Pologne, et 2 centimes 33,81 dans la grande Pologne.

SEER. s. m. Métrol. Poids de Bombay, valant 317 grammes. ‖ Poids de Calcutta et du Bengale, valant 847 grammes.

SEEZ ou **SÉES**. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. d'Alençon (Orne) ; 5,000 hab. Siége d'un évêché.

SÉFERLI-KEHAYA. s. m. Hist. ott. Chef d'une compagnie de pages.

SÉFERRIQUE. adj. m. Chim. Il se dit d'un sel qui contient six fois autant d'oxyde de fer que d'acide. Sel séferrique.

SÉFIR ou **SÉFER**. s. m. Chronol. Nom du second mois des Arabes.

— Ambassadeur, envoyé turc.

SÉGAIROL. s. m. Nom vulgaire de la crécerelle.

SÉGALAUME. adj. et s. des 2 g. Géogr. anc. Nom d'un peuple de la Gaule viennoise, au sud de l'Isère.

SEGANCIER. s. m. Anc. cout. Héritier, descendant.

SÉGARÉLIEN. s. m. Hist. relig. Membre d'une secte fondée par Gaspard Ségarel, et qui prétendait former la véritable église.

SÉGARIÉ ou **SÉGUERRIÉ**. s. m. Pêch. Partie de la manche des filets du grand ganguy, dont les mailles sont fort larges.

SÉGESTRIE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des lichens, ayant pour types des espèces du genre porine.

—Entom. Genre d'araignées qui n'ont que six yeux et qui se filent des tuyaux allongés très-étroits, où elles se tiennent blotties, les six pattes antérieures en avant, placées sur des fils qui aboutissent au dehors pour rentrer dans le tube comme dans un centre commun.

SÉGÉTAL, ALE. adj. (du lat. *seges*, moisson). Bot. Qui croît dans les champs de blé. Herbes ségétales. Des produits ségétaux.

SÉGETELLE. s. f. Bot. Section du genre alsine, comprenant les espèces à feuilles stipulées, à pétales entiers et à étamines en nombre variable, quelquefois réduites à quatre ou trois.

SÉGETIÈRE ou **SAGETIÈRE**. s. f. (pr. *cé-ge-ci-è-re*). Pêch. Très-grand filet ou tramail avec lequel on pêche dans les grands fonds.

SÉGÉTINIENS s. m. pl. Géogr. anc. Habitant de Ségeste, ancienne ville de Sicile.

SÉGEVEUSE. adj. et s. f. Anc. comm. Nom d'une laine qu'on tire de Ségovie, en Espagne. On dit mieux Ségovienne.

SÉGIADAH. s. f. Hist. or. Petite natte de jonc que les musulmans portent avec eux, et sur laquelle ils s'agenouillent pour faire la prière.

SÉGIÉNOU. s. m. Relat. Fête au Pégu, en l'honneur du soleil.

SEGMAIRE. s. f. Bot. Syn. de Afzélie.

SEGMENT. s. m. (du lat. *segmentum*, section, division ; rad. *seco*, je coupe, je divise). Géom. Portion du cercle comprise en un arc et sa corde. Pour obtenir la surface d'un segment on cherche d'abord celle du secteur, qui serait formé par deux rayons conduits à l'extrémité de la corde, puis on retranche celle du triangle isocèle compris entre cette corde et les deux rayons.

— *Segment sphérique*. Partie de la sphère terminée par un plan qui coupe la sphère, ou solide de révolution engendré par la rotation d'un segment de cercle sur la partie du rayon perpendiculaire au milieu de la corde qui, de cette ligne, va rejoindre la circonférence.

— Nom donné aux parties de diverses autres courbes.

— Antiq. rom. Frange de pourpre qui était cousue à la robe des matrones romaines.

SEGMENTAIRE. adj. des 2 g. Didact. Qui [illegible] mentaire.

SEGMINIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *segmentum*, segment ; *forma*, forme). Didact. Qui ressemble à un segment. Solide segminiforme.

SEGNO. s. m. (pr. *cé-gnio*). Musiq. Mot italien qui veut dire *signe*. Il s'emploie dans cette locution : *al segno*, qui, sur les partitions, signifie qu'on doit reprendre le morceau à partir du signe indiqué.

SEGO. Géogr. Grande ville de Nigritie, capitale du royaume de Bambara, sur le Niger ; 30,000 hab. Cette ville est assez commerçante.

SEGONTIAQUES. s. m. pl. (pr. *ce-gon-ciak*). Géogr. anc. Anciens peuples qui habitaient la Grande-Bretagne.

SEGONZAC. Géogr. Ch.-l. de cant., arrond. de Cognac (Charente) ; 2,600 hab.

SÉGOVIE. Géogr. Ville d'Espagne, à 56 kilom. N. de Madrid.

— s. f. Laine d'Espagne qui vient de Ségovie, et dont on distingue trois qualités, sous les noms de *prime*, *seconde* et *tierce*.

SÉGOVIEN, IENNE. adj. et s. Habitant de Ségovie. ‖ Qui a rapport à la ville de Ségovie ou à ses habitants.

SÉGRAIRIE. s. f. Forêt. Portion de bois possédée en commun avec le domaine ou avec les particuliers.

SEGRAIS. (J.-R. de). Littérateur et poëte, né à Caen en 1624, mort en 1701.

SÉGRAIS. s. m. (du lat. *segregatus*, séparé). Eaux et for. Bois séparé des grands bois, et qu'on exploite à part.

SÉGRAYER. s. m. Propriétaire d'un bois par indivis avec d'autres.

SÉGRAYEUR. s. m. Forêt. Celui qui a droit à une ségrairie.

SEGRÉ. Géogr. Ch.-l. d'arrond. (Maine-et-Loire) ; 1,340 hab.

SÉGRÉGATIF, IVE. adj. (du lat. *segregativus*, même sens). Qui divise, qui sépare plusieurs objets les uns des autres.

SÉGRÉGATION. s. f. (pr. *cé-gré-ga-ci-on*). Action par laquelle on met quelqu'un ou quelque chose à part, on le sépare d'un tout, d'une masse.

SÉGRÉGATIVEMENT. adv. D'une manière ségrégative. Les voix prises par masses et collectivement, vont toujours moins directement à l'intérêt commun, que prises *ségrégativement* et par individu. (J.-J Rouss.)

SÉGRÉGÉ, ÉE. part. pass. du v. Ségréger. S'empl. adjectiv. Molécules ségrégées.

SÉGRÉGER. v. a. 1re conj. (du lat. *segregare*, séparer ; fait de *se*, qui indique séparation, et de *grex*, troupeau). Séparer, mettre à part.

— se ségréger. v. pron. Être ségrégé. ‖ Se séparer, se disperser.

SÉGRÉYAGE. s. m. Droit féod. Droit que les anciens seigneurs se faisaient payer sur les bois que les vassaux vendaient.

SEGUE. Impér. ital. (pr. *cé-goué*). Musiq. Impératif du verbe italien *seguere*, suivre. Il veut dire *suis*, *suivez*, et s'emploie sur les partitions pour indiquer que l'on doit continuer à exécuter ce qui suit, comme on a exécuté le passage précédent, bien que cela ne soit plus indiqué qu'en abrégé. ‖ *Segue l'aria*, *segue l'allegro*, cela veut dire qu'il faut attaquer sans interruption l'air, l'allegro qui suit.

SÉGUÉDILLE. s. f. (pr. *cé-gué-di-ye* ; de l'espagn. *seguidilla*). Sorte de chanson espagnole.

— Air de cette chanson. Chanter, jouer une séguédille.

— Danse sur cet air. Jouer une séguédille.

SEGUIÉRIE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs incomplètes, comprenant des arbrisseaux de l'Amérique méridionale et de la Cochinchine.

SÉGUISIEN, IENNE. adj. et s. Géogr. anc. Ancien peuple de la Gaule lyonnaise.

SÉHIMÉ. s. f. Bot. Genre de plantes monocotylédones, à fleurs glumacées, de la famille des graminées, comprenant une espèce des montagnes de l'Yémen, en Arabie.

SEÏA, SÉJA ou **SÉYA**. Myth. Déesse qu'on invoquait pour les champs ensemencés.

SEICHE. s. f. Moll. Synonyme de Sèche. V. sèche.

SEICHES. Géogr. Ch.-l. de cant. (Maine-et-Loire), arrond. de Baugé ; 1,620 hab.

SEID. s. m. Hist. ott. Titre des chefs de famille de la postérité d'Ali.

SÉIDE. s. m. Personnage de la tragédie de *Mahomet*, par Voltaire ; type de l'assassin fanatique.

— Par extension. Tout assassin fanatique. Les sectes et leurs séides.

SÉIDISME. s. m. Fanatisme des séides. Le séidisme de certains sectaires.

SEIDRE. s. m. V. séide.

SEIDUR. s. m. Myth. La plus ancienne et la plus terrible magie chez les Irlandais.

SEIGAC. s. m. Mamm. Espèce de ruminant du genre des antilopes.

SEIGLE ou **SÈGLE**. s. m. (du lat. *secale*, même [illegible] dans la famille des graminées, et dont une espèce est l'objet d'une culture très-importante. Le seigle se reconnaît à des épis aplatis formés par deux rangs opposés de fleurs réunies deux ensemble dans la même balle calicinale, et dont la valve extérieure est ciliée et terminée par une longue arête, et à sa semence très-allongée et pointue à son extrémité supérieure. Semer du seigle. Récolter le seigle. Dans beaucoup d'endroits on sème du seigle même avec du froment en diverses proportions. On ne saurait semer de trop bonne heure le seigle, soit dans les pays élevés, soit dans les plaines. Le seigle germe et lève promptement. Si le printemps est suffisamment chaud, les seigles commencent à épier peu après le 20 avril ; mais on ne voit les premiers épis que vers le 8 mai quand le printemps est froid. Selon le climat, le sol, la température de l'air, les seigles fleurissent plus tôt ou plus tard. On reconnaît qu'un épi de seigle n'a pas encore fleuri quand il est serré, opaque et d'un vert foncé.

—*Faire les seigles*. Couper, moissonner les seigles. L'époque où l'on fait les seigles. Les seigles se font avant le froment.

— Paille de seigle. Le seigle est plus beau que le froment. Le seigle est plus utile que le froment pour couvrir les maisons rustiques.

—Graine, farine de seigle. Le seigle est moins bon que le froment pour faire du pain. On mêle le seigle et le froment pour en faire du pain. Quoique moins substantiel que le froment, le seigle est toutefois très-nourrissant. Le pain de seigle est trop humide pour pouvoir être mangé au sortir du four. Il n'est bon qu'après deux jours de cuisson. Petit seigle. Seigle de printemps. Seigle marsais. Seigle trémois. Seigle de la Saint-Jean. Seigle du Nord. Seigle fragile. Seigle multicaule.

— *Seigle ergoté*. V. ergoté.

SEIGNETTE. s. f. Chim. Tartrate de potasse et de soude. Sel de seignette.

SEIGNELAY. Géogr. Ch.-l. de cant. (Yonne), arr. d'Auxerre ; 1,500 hab.

SEIGNEUR. s. m. (du lat. *senior*, vieillard ; et par extension, Homme respectable). Titre que l'on donnait autrefois au possesseur d'un fief, et qui indiquait sa supériorité sur les personnes et les propriétés relevant de sa seigneurie. Il n'y a plus de seigneur en France depuis que, par la loi du 4 août 1789, le régime féodal a été aboli. Personne aujourd'hui n'a le droit de prendre, et il n'est permis à personne de donner le titre de seigneurs. Seigneur suzerain. Rendre foi et hommage à son seigneur. Confisquer les biens d'un vassal qui refuse de rendre hommage à son seigneur. Seigneur haut justicier, moyen justicier, bas justicier. En matière de fiefs, la plupart des coutumes partent de cette maxime : Nulle terre sans seigneur. Un petit nombre tiennent au contraire : Nul seigneur sans terre. On connaît un assez grand nombre de *seigneurs* de Champagny. (Dulaure.) Au XIIIe siècle, Ancelle de Garlande était *seigneur* de Tournon. (Id.) La terre d'Ivry fut possédée longtemps par des *seigneurs* obscurs. (Id.)

— Maître, possesseur d'un pays, d'un état, d'une province. En parlant de la France, il n'est plus d'usage que lorsqu'il s'agit des temps antérieurs à la révolution française. On s'en sert encore en parlant des pays où le régime féodal est encore en vigueur. Seigneur d'une ville. Seigneur d'un canton, d'un bourg, d'un village. Seigneur de plusieurs États. Les habitants le reconnurent pour seigneur. Sans compromettre l'autorité du roi son *seigneur*, la reine d'Angleterre employait son crédit à procurer un peu de repos aux catholiques. (Boss.) Je n'ai d'abord qu'à parcourir tout cet univers ; on eût dit que Dieu l'en avait fait le *seigneur* et le maître. (Fléch.) L'homme seul de toutes les créatures visibles avait le droit de s'élever jusqu'à Dieu, de parler à son *seigneur*, et de lui rendre grâces. (Mass.) Le premier devoir de l'homme est de lever les yeux au ciel, et de reconnaître le *seigneur* à qui il appartient. (Id.)

— Par excellence, *Le Seigneur*. Dieu, le souverain maître de toutes choses. O *Seigneur*, vous avez fait, comme dit le Sage, l'œil qui regarde et l'oreille qui écoute. (Boss.) Le *Seigneur* des armées a fait ces choses pour anéantir tout le faste des grandeurs humaines. (Id.) Le joug du *Seigneur* est doux pour le juste, parce que le *Seigneur* le soutient lui-même. (Fléch.) Comme la crainte du *Seigneur* est le commencement de la sagesse, son amour en est la perfection et la fin. (Id.) Saint Louis s'estime heureux d'être humilié sous la main puissante du *Seigneur*. (Id.)

> Ne dis plus, ô Jacob ! que ton *Seigneur* sommeille.
> Pécheurs, disparaissez, le *Seigneur* se réveille. (Racine.)

— *Notre-Seigneur*. Jésus-Christ. Notre-Seigneur est mort pour effacer nos péchés. Notre-Seigneur Jésus-Christ a bien voulu racheter nos fautes au prix de son sang.

— Titre qu'on donnait à certaines personnes distinguées par leur dignité ou par leur rang, pour leur faire plus d'honneur. Un bon gentilhomme veut passer pour un petit *seigneur*, et il y parvient. (La Bruy.)

—Dans nos usages actuels, Titre qu'on donne aux souverains et aux princes de leur famille. Monseigneur le duc un tel.

— Titre que l'on donne aux personnages de tragédie, surtout dans celles dont le sujet est pris dans l'histoire des temps héroïques et des [illegible]

> *Seigneur*, tant de grandeurs ne me touchent plus guère,
> Je les lui promettais tant qu'a vécu son père. (Rac.)

— La Harpe a observé, comme tout le monde aurait pu le faire, que le mot *seigneur* dans les tragédies dont le sujet est pris de l'antiquité, est contraire à la vérité des mœurs et du langage, parce qu'il est une qualification moderne. L'équivalent de ce mot n'était pas usité chez les anciens de la manière dont nous l'employons dans le dialogue tragique. On se servait communément du nom propre, ce qui était plus noble et surtout plus naturel ; mais cette fière simplicité des temps passés ne convenait plus au raffinement outré des sociétés modernes. Il est peut-être fâcheux que nos poëtes n'aient pas eu la hardiesse de se conformer en cette partie à la sévérité du costume. Les Anglais n'ont pas été souvent plus téméraires, et Voltaire plaisante Shakespeare qui traite César de mylord, quoique mylord ne soit pas plus ridicule en Angleterre que *seigneur* chez nous.

— *Grand seigneur*. Homme noble et d'illustre

extraction, riche, opulent, faisant une grande dépense, et non moins distingué par l'élégance des mœurs que par toutes les faveurs de la fortune et de la naissance. Jusqu'à Richelieu il y eut en France de grands feudataires, depuis il n'y eut plus que des grands seigneurs. La révolution française et l'égale division des biens en ont considérablement diminué le nombre. Aujourd'hui c'est en Angleterre, en Bohême, en Russie, qu'il faut aller pour se faire une idée de la vie de grand seigneur, dont la vie de château de quelques familles françaises n'est qu'un faible reflet. Un grand *seigneur* est un homme qui voit le roi, parle au ministre, qui a des ancêtres, des dettes et des pensions. (La Bruy.) Le *seigneur* de la cour est auprès du petit *seigneur* de paroisse ce qu'est le paon tout brillant de ses couleurs auprès du dindon qui se rengorge. (Id.)

Sans doute un grand *seigneur* trouve dans sa noblesse
Honneur, gloire, vertus, bon sens, esprit, sagesse,
Un grand *seigneur* sait tout sans avoir rien appris;
Tout ce qu'il désapprouve est digne de mépris.
(J.-B. Rouss.)

Que nous importe la chimère
De ces brillants et vains honneurs?
Paris a cent mille *seigneurs*,
Et l'Europe n'a qu'un Voltaire.
(Blin de Sainmore.)

— *Le Grand-Seigneur*. L'empereur des Turcs, le sultan. Envoyé du Grand-Seigneur. Le Grand-Seigneur a reçu son divan.

— *Haut et puissant seigneur*. Nom que l'on donne aux membres des deux Chambres réunies des Pays-Bas. C'est une singularité digne de remarque que l'on traite d'un titre si pompeux les descendants de ces vieux républicains bataves si austères et si simples de mœurs.

— Loc. *Vivre en seigneur, en grand seigneur*. Vivre sans rien faire et magnifiquement. Ce parvenu vit en grand seigneur. Il y a peu de temps que cet homme vivait à peine, aujourd'hui il vit en seigneur, en grand seigneur, il mène un train de grand seigneur. ‖ Fam. *C'est un petit seigneur*. C'est un homme qui affecte une importance qu'il n'a pas.

— Prov. *A tout seigneur, tout honneur; à tous seigneurs, tous honneurs*. Il faut rendre à chacun ce qui lui est dû d'après son rang, sa dignité.

— *Droit du seigneur*. V. DROIT.

— Le *gn* mouillé et le *n* non mouillé sont regardés par les poëtes comme des lettres identiques.

Vous leur fîtes, *seigneur*,
En les croquant beaucoup d'honneur.
(La Fontaine.)

Et les manants comprirent quel honneur
Ils devaient même au chien du *seigneur*. (Volt.)

SEIGNEURIAGE. s. m. Dr. féod. Dans l'origine, Droit qui appartenait à un seigneur feudataire ou justicier en sa qualité de seigneur. ‖ Dans la suite, Droit qu'un souverain prenait sur la fabrication des monnaies.

SEIGNEURIAL, ALE. adj. Qui est du seigneur. Titre seigneurial. Droits seigneuriaux.

— Qui appartient au seigneur. Maison seigneuriale. Château seigneurial. Palais seigneurial.

— Qui donne des droits de seigneur. Terre seigneuriale. Terre fort seigneuriale. Il y a des terres plus seigneuriales les unes que le autres.

SEIGNEURIALEMENT. adv. En seigneur. Vivre seigneurialement. Se conduire seigneurialement.

SEIGNEURIE. s. f. (rad. *seigneur*). Droit, puissance, autorité qu'un homme a sur la terre dont il est seigneur, et sur tout ce qui en relève. Ancienne seigneurie. Une seigneurie qui a de beaux droits. La seigneurie de cette terre s'étendait fort loin.

— Mouvances, droits féodaux d'une terre, indépendamment de la terre même.

— Terre seigneuriale, domaine seigneurial. Acheter, vendre une seigneurie, une belle seigneurie, une vaste seigneurie. Ériger une seigneurie en marquisat. Entrer dans telle seigneurie. Les troupes ennemies ont tout dévasté dans telle seigneurie. Vers la fin du XVIIe siècle, la *seigneurie* de Bagnolet fut achetée par le duc d'Orléans. (Dulaure.)

— Dans la république de Venise, Assemblée de ceux qui avaient la principale part au gou- [illegible] -gneurie.

— Dans plusieurs villes d'Italie, Titre autrefois donné au magistrat, au chef de la République, et du conseil de magistrature.

— Titre d'honneur qu'on donnait aux pairs de France. Sa seigneurie un tel, pair de France. Cet usage, importé d'Angleterre, a disparu de nos mœurs.

— Terme d'honneur et de civilité pris de l'italien, dont nos ministres et secrétaires d'État se sont longtemps servis en parlant et en écrivant aux nonces du pape. Votre illustrissime seigneurie.

— Fam. Titre qu'on donne quelquefois à des gens avec lesquels on est très-familier. Je baise les mains à votre seigneurie. Votre seigneurie me permettra de lui faire une observation. J'en demande grâce à votre seigneurie.

— *Donner de la seigneurie à quelqu'un*. Le traiter de noble. On dit dans le même sens, Se donner de la seigneurie. Se faire un nom de seigneurie.

Quel diable vous a fait aussi vous aviser,
A quarante-deux ans de vous débaptiser,
Et d'un vieux tronc pourri de votre métairie,
Vous faire dans le monde un nom de *seigneurie*.
(Molière.)

SEIGNEURIÉ. part. pass. invar. du v. Seigneurier.

SEIGNEURIER. v. n. 1re conj. (les Italiens ont *signoreggiare*, dans le même sens). Vieux mot qui a signifié Dominer, commander. Ceux qui *seigneurisent*, ores (aujourd'hui) servent, et ceux qui servaient, ores dominent. (Nic. Pasq.) Ce brave sénat romain digne de *seigneurier* tout le monde (Le Polit. franç. de 1604.)

SEIGNEURIR. v. n. 2e conj. S'est dit pour Dominer en seigneur.

SEIGS. s. m. pl. Relat. Nom qu'on donne en Turquie aux prédicateurs de mosquées.

SEIKS. Géogr. Nation de l'Hindoustan qui habite le Cachemire, le Penjaub et une partie du Moultan et du Dehly. Ils sont au nombre de 900,000 environ, et forment une corporation militaire très-puissante.

SEILLE. s. f. (pr. *cè-ye;* dim. de *seau*). Anciennement, Vase, seau de bois.

SEILLON. s. m. Mesure d'arpentage usitée en Bretagne, et valant six raies.

SEILLOT ou **SEILLEAU**. s. m. (dimin. de *seille*). Mar. Espèce de seau de bois dont on se sert à bord des bâtiments.

SEILLURE. s. f. Mar. Syn. de Sillage.

SEIMAN. s. m. Hist. or. Nom donné à des soldats turcs postés dans les bois pour la sûreté des voyageurs.

SEIME. s. f. Art vétér. Fente, fissure ou division à la corne du pied du cheval, de haut en bas. Elle naît toujours de la partie supérieure du sabot. Quand elle n'existe pas près de la peau, c'est qu'elle se guérit et descend par avalure. La seime vient quelquefois au-devant du pied, quelquefois à l'un des côtés, mais surtout au quartier interne. On observe le plus ordinairement les seimes dans les chevaux de poste, dans ceux de manége, dans ceux de chasse, et autres qui sont dans des conditions pareilles.

SEIMÈNE-BASCHI. s. m. Hist. ott. Chef de la division des seimènes.

SEIMÈNES. s. m. pl. Hist. ott. Nom d'une division du corps des janissaires.

SEIN. s. m. (du lat. *sinus*, golfe, pli, sein, etc.). Signifie proprement La dépression, le sillon qui se trouve entre les deux mamelles, et qui répond directement à la partie antérieure du sternum.

— Par extens. Toute la partie du corps humain où sont les mamelles, et qui forme l'extérieur de la poitrine. Se dit de l'homme comme de la femme, mais plus particulièrement de celle-ci. Se frapper le sein. Se déchirer le sein. Enfoncer le poignard dans le sein de quelqu'un. A la lueur du feu, un petit crucifix d'or brillait sur son *sein*. (Chateaub.)

Dans un *sein* hérétique
Avec joie enfoncer un poignard catholique.
(Boileau.)

— Particulièrement, Mamelles des femmes. Elle a le sein découvert. Avoir un cancer au sein. Un enfant qui dort sur le sein de sa mère.

O cher enfantelet, vrai portrait de ton père,
Dors sur le *sein* que ta bouche a pressé!
(Cl. de Surville.)

Ce *sein* voilé par la pudeur,
Où flotte, où brille une croix symbolique.
(Parny.)

Elle approche à pas lents, l'air sombre, intimidé,
Et se frappant le *sein* de ses pleurs inondé.
(Voltaire.)

— *Donner le sein à un enfant*. Lui donner à téter. ‖ *Prendre le sein*. Commencer à téter, téter. Enfant qui ne sait pas, qui ne veut pas prendre le sein.

— Chacune des mamelles. Le sein droit. Le sein gauche. Sein d'albâtre, de neige, de lis. Sein arrondi, ferme, rebondi, élevé, saillant, charmant, délectable, virginal, naissant, palpitant, élastique. Les trésors de son sein. Les lis de son sein. L'ivoire, l'albâtre, la neige de son sein. Le contour, la rondeur de son sein.

Sous le tissu d'une gaze légère
Elle cachait les trésors de son *sein*. (Lebrun.)

Et ce beau *sein* dans le bouton naissant
[illegible]
Le plumage du cygne et la neige nouvelle
N'égalent point l'albâtre de son *sein*. (B.-Lorm.)

— Se dit, en poésie, même des animaux.

C'est là que la génisse, errant dans l'abondance,
Broute un thym odorant rajeuni par l'été,
Et gonfle en paix son *sein* d'un nectar argenté.
([illegible])

— L. Racine s'en est servi en parlant des oiseaux.

Et la tranquille mère, attendant son secours,
Réchauffe dans son *sein* le fruit de leurs amours.

— Ce qui est entre le vêtement et la poitrine. Cacher quelque chose dans son sein. Une femme qui cache une lettre dans son sein. Mlle d'Hautefort, ne pouvant plus se défendre, mit le billet dans son *sein*, et le jeu finit là, le roi n'ayant pas osé porter la curiosité plus loin. (***)

— La partie où les femmes conçoivent et portent leur fruit. Le fruit que cette femme porte dans son sein. Cet enfant, ô Seigneur, peut vous dire: A peine avais-je les yeux ouverts à la lumière, qu'une mort prématurée les ferma en même temps à Adélaïde, qui m'avait porté dans son *sein*. (Mass.) Les méchants, dit le prophète, se détournent de la voie droite dès le *sein* de leur mère. (Id.)

D'où lui viennent de tous côtés
Ces enfants qu'en son *sein* elle n'a point portés?
(Racine.)

Tout périt, jusqu'au grain que la terre a reçu,
Et l'enfant avant que de naître
Meurt dans le *sein* qui l'a conçu. (Blin de Sainm.)

— Se prend quelquefois pour Tout le corps. Quelle santé nous couvrait la mort que la reine portait dans le *sein!* (Boss.) Cette langueur ennemie qui lui portait tous les jours quelque trait mortel dans le *sein*. (Fléch.)

Quelle voix ordonne que je vive,
Et rappelle en mon *sein* mon âme fugitive? (Rac.)

Vous voyez une reine éplorée,
Qui, la mort dans le *sein*, vous demande deux morts.
(Id.)

— Fig. Répandre des aumônes dans le sein des pauvres. Ses aumônes si bien cachées dans le *sein* des pauvres. (Boss.) Comblée des biens de la fortune, et toujours prête à les répandre dans le *sein* des pauvres. (Fléch.) Il crut qu'il fallait cacher dans le *sein* des pauvres les trésors. (Mass.) Les trésors qu'il avait arrachés du *sein* des pauvres. (Id.)

— Dans le style de l'Écriture, *Le sein d'Abraham*. Le lieu de repos où étaient les âmes des élus avant la venue de Jésus-Christ. Reposer dans le sein d'Abraham. ‖ *Le sein de la gloire*. Le séjour des bienheureux. On dit de même, Le sein de Dieu. Le sein du Créateur. Le sein de la paix. Le sein du repos éternel. C'est le riche Abraham qui reçoit le pauvre Lazare dans son *sein*. (Boss.) Heureuse encore une fois l'âme qui, remontant à son origine, passe au travers des choses créées sans s'y arrêter, et va se perdre heureusement dans le *sein* de son Créateur. (Fléch.) Ce tombeau s'ouvrirait pour me dire: Laisse-moi reposer dans le *sein* de la vérité, et ne viens pas troubler ma paix par la flatterie que je hais. (Id.) Celui que nous louons aujourd'hui voulut expirer, pour ainsi dire, dans le *sein* de la vérité et de la miséricorde de Jésus-Christ. (Id.) Votre Verbe éternel descendit du *sein* de votre gloire pour s'unir à la nature humaine. (Mass.) L'âme juste s'envole dans le *sein* de Dieu, d'où elle était sortie, et où elle avait toujours habité par ses désirs. (Id.) ‖ *Le sein de l'Église*. La communion de l'Église catholique. Il est sorti du sein de l'Église. Il est rentré dans le sein de l'Église. Je vois des enfants égarés revenir en foule dans le *sein* de leur mère (dans le sein de l'Église). (Fléch.) ‖ On dit par opposition, *Dans le sein de l'hérésie*. Mourir dans le sein de l'hérésie. Nourri dans le *sein* même de l'hérésie. (Fléch.)

— Fig. Le centre, l'intérieur, le milieu. Le sein de la terre. Le sein de la mer. Le sein des nues. Ouvrir le sein de la terre pour en tirer les trésors cachés. La foudre qui éclate dans le sein des nues. Les trésors renfermés dans le *sein* de la terre. (Mass.) Les montagnes à parasol renferment dans leur *sein* tous les métaux. (B. de St-P.) Pour vous, suspendue au-dessus de nos vertes campagnes, portée par l'arc-en-ciel au *sein* des nuages pluvieux, vous versez les fleurs à pleine corbeille dans nos vallons et sur nos forêts. (Id.) La baleine bondit au *sein* des mers. (Del.)

Heureux qui peut, au *sein* du vallon solitaire,
Naître, vivre et mourir dans le champ paternel!
(V. Hugo.)

Leur courage a franchi ces routes inconnues,
Et leur front orgueilleux se perd au *sein* des nues.
(Vernisac de St-Maur.)

— Milieu. Porter la guerre dans le sein d'un royaume. Porter la guerre dans le sein de l'empire. Arracher un prince du sein de ses États.

Quoi, depuis si longtemps la reine Bérénice
Vous arrache, seigneur, du *sein* de vos États? (Rac.)

Du *sein* de ces vallons chéris
Arraché malgré moi. (Boileau.)

Tel qu'échappé du *sein* d'un riant pâturage,
Au bruit de la trompette animant son courage,
Un coursier orgueilleux.... (Voltaire.)

— A un sens analogue, mais plus métaphysique, dans les exemples suivants. Dieu lui-même le posa dans le *sein* de la reine sa mère, ou plutôt dans le *sein* de l'Église catholique. (Boss.) Il était né dans le *sein* même de la magistrature. (Fléch.)

[illegible]
Dans le *sein* de sa mère oublier sa fierté. (Rac.)

— On dit encore dans le même sens, en parlant de choses physiques et morales, Dans le sein de l'abondance. Dans le sein de la mollesse. Dans le sein de la volupté. On lui choisit un époux tiré du *sein* de la faveur et de la fortune. (Fléch.) Il me tira du *sein* de mon obscurité. (Rac.)

Les courtisans, en foule attachés à son sort,
Du *sein* des voluptés s'avançaient à la mort. (Volt.)

— Massillon, poussant la métaphore encore plus loin, a dit: O vous qu'il a rallumé comme une étincelle précieuse dans le *sein* même des ombres de la mort! (Mass.) La gloire de Jésus-Christ sort triomphante du *sein* de ses opprobres. (Id.) Les merveilles des cieux seraient-elles sorties d'elles-mêmes du *sein* du hasard et du néant? (Id.) Le *sein* même du tombeau enfante tous les hommes à la vie éternelle. (Id.)

— Quelquefois, L'esprit, le cœur de l'homme. Concevoir une trahison dans son sein. Il y a longtemps qu'il porte ce secret dans son sein. Verser sa douleur dans le sein d'un ami. Vous qui l'avez vue si souvent gémir devant les autels de son unique protecteur, et dans le *sein* desquels elle a versé les secrètes consolations qu'elle en recevait. (Boss.)

Cet horrible dessein
Ne fut jamais, seigneur, conçu dans votre *sein*. (Rac.)

— Fig. *Mettre à quelqu'un le poignard dans le sein*. Lui causer un extrême déplaisir en lui annonçant une mauvaise nouvelle, en lui disant quelque chose de fâcheux, de dur, de désagréable.

Elle en mourra, Phénix, et j'en serai la cause;
C'est lui mettre moi-même un poignard dans le *sein*
(Racine.)

— Fig. *Réchauffer un serpent dans son sein*. Tirer de la misère, du malheur, recevoir chez soi une personne qui doit payer d'ingratitude les bienfaits reçus, et même les faire tourner contre ses bienfaiteurs.

Savez-vous quel serpent inhumain
Iphigénie avait réchauffé dans son *sein?* (Rac.)

— S'est dit pour Golfe. Le sein Persique.

— Mar. La partie de la voile qui est gonflée et arrondie par le vent.

SEINCHE. s. f. Pêch. Il se dit d'une pêche que l'on fait dans la Méditerranée, à l'aide de grands filets pierrés et flottés.

SEINE. (anciennem. *Sequana, Secoanus, Segona, Sigona, Secana, Sienna;* du celt. *quan* ou *squan*, tortueuse, parce qu'elle forme un grand nombre de sinuosités). Géogr. Fleuve de France qui prend sa source entre Chanceaux et Saint-Seine (Côte-d'Or), et se jette dans l'océan Atlantique au Havre, après un cours de 590 kil. Elle passe à Châtillon, Bar-sur-Seine, Troyes, Nogent, Montereau, Melun, Corbeil, Paris, Saint-Cloud, Neuilly, Saint-Ouen, Saint-Denis, Argenteuil, Saint-Germain, Mantes, Vernon, les Andelys, Pont-de-l'Arche, Elbœuf, Rouen, Tancarville, Harfleur, Honfleur et le Havre. Elle reçoit la Marne, l'Oise et la Rille. Le bassin de la Seine a environ 500 kilomètres de long et 300 de large. Il embrasse la moitié de la France septentrionale. La Seine est intéressante par les beautés naturelles et les souvenirs historiques de ses rives.

La *Seine* au pied des monts que son flot vient laver,
Voit du sein de ses eaux vingt îles s'élever,
Qui, partageant son cours en diverses manières,
D'une rivière seule y forment vingt rivières.
(Boileau.)

— On dit quelquefois sans article la Nymphe de Seine.

La nuit avec horreur roule son char d'ébène,
Et les Nymphes de *Seine*
Cherchent en frémissant l'abri de leurs roseaux.
(Lebrun.)

— En parlant des illuminations qui ont eu lieu à Paris à l'occasion de la paix, M. Thévenau a dit:

En écharpe de feu, la Nymphe de la *Seine*,
Sur son sein étoilé déploie une autre scène
A nos yeux éblouis:
Triomphante, elle croit dans les grottes profondes
Que cette nuit Phébus a préféré ses ondes
Au palais de Thétis.

— Se prend pour Paris et même pour la France. La *Seine* a des Bourbons, le Tibre a des Césars. (Boil.)

— Département français, enclavé dans celui de Seine-et-Oise. Il est arrosé par le fleuve du même nom. Sa surface est de 47,998 hectares, et sa population totale de 1,100,000 hab. Il se divise en trois arrondissements. Le sol est peu fertile naturellement, mais très-bien cultivé. On y trouve de nombreuses carrières de gypse et de pierres à bâtir. Ce département est le plus petit de tous en superficie, mais le plus peuplé comme renfermant la capitale, siége du gouvernement, et les grandes institutions.

— SEINE-ET-MARNE. Département français situé entre ceux de l'Aube et de la Marne, du Loiret et de l'Yonne, de l'Oise et de l'Aisne. Il renferme l'ancienne Brie et le Gâtinais. Il est arrosé par la Marne, la Seine et l'Yonne, et traversé par les canaux de l'Ourcq et de Loing. Superficie, 563,489; forêts considérables. Le sol se compose de terrains tertiaires avec des bancs de gypse très-étendus. Ce département se divise en cinq arrondissements: Coulommiers, Fontainebleau, Meaux, Melun et Provins. Le chef-lieu est Melun. La pop. est de 338,810 hab.

— SEINE-ET-OISE. Département français dans lequel est enclavé celui de la Seine, et qui fai- [illegible] Versailles. Superficie, 500,337 hectares; pop., 470,990 hab. Ce département se compose de six arrondissements, qui sont: Versailles, Mantes, Rambouillet, Corbeil, Pontoise, Étampes. Ce département est remarquable par les souvenirs historiques qui s'y rattachent et par les nombreuses résidences royales qu'il renferme.

— SEINE-INFÉRIEURE. Département français situé entre ceux de la Somme, de l'Oise, de l'Eure, arrosé par la Seine et par l'Océan. Ch.-lieu, Rouen. Superficie, 603,919 hectares; pop., 737,904 hab. Cidre, bestiaux; industrie manufacturière très-active. Villes remarquables, le Havre, Dieppe, Eu, Fécamp, Honfleur.

SEINE. s. f. Pêch. Sorte de filet qui a souvent un sac dans son milieu et que l'on traîne sur les grèves. Pêcher avec une seine, à la seine.

SEINETTE. s. f. (dimin. de *seine*). Pêch. Filet plus petit que la seine, mais dont on se sert de la même manière.

SEING. s. m. (pr. *sein;* du lat. *signum*, signe, signature). Signature, nom d'une personne écrit par elle-même au bas d'une lettre,

d'une promesse, d'un contrat ou d'un acte, pour le certifier, pour le confirmer, pour le rendre valable. Mettre son seing à un écrit. Il ne peut pas me dénier cette dette, j'ai son seing. Un seing avec ou sans paraphe. Contrefaire le seing de quelqu'un.

Voyez; lisez vous-même :
Vous connaissez, madame, et la lettre et le *seing*. (Racine.)

— *Seing-privé*. Signature d'un acte qui n'a point été reçu par un officier public. Promesse sous seing-privé. Acte sous seing-privé. Tout acte synallagmatique fait sous-seing privé doit être fait double.

— *Blanc-seing*. Papier ou parchemin signé que l'on confie à quelqu'un pour le remplir à sa volonté. Donner des blancs-seings à des arbitres. Duplessi-Mornai n'eut jamais qu'un blanc-*seing* de Henri IV, pour toute autorisation dans les nombreuses négociations qu'il remplit si dignement au nom du roi son maître. (***)

— *Faux-seing*. Fausse signature.

Il faut faire un faux-*seing*, et ma main alarmée
Se refuse au projet dont mon âme est charmée. (Regnard.)

— *Seing-manuel*. Seing que quelqu'un a écrit de sa main.

— Je ne sache pas d'autre mot qui se termine en *eing*. Aussi peut-il rimer, par une licence qu'autorise la difficulté de la rime, avec les terminaisons *ein*, *ain*.

Le désavouerez-vous pour n'avoir point de *seing*?
— Pourquoi désavouer un billet de ma *main*? (Molière.)

Vous connaissez, madame, et la lettre et le *seing*?
— Du cruel Amurat je reconnais la *main*. (Rac.)

SÉIR. Géogr. Nom d'une chaîne de montagnes qui s'étendaient à l'ouest et au sud du lac Asphaltite, dans l'Idumée.

SEIRIDON. s. m. Bot. Genre de plantes de la famille des champignons, caractérisé par ses sporidies oblongues, opaques, unies les unes aux autres par de petits pédicelles piliformes, et groupées en petits tas nichés sous l'épiderme des plantes.

SEISACHTÉIES. s. f. pl. Antiq. gr. Sacrifices publics que les Athéniens faisaient en mémoire d'une loi de Solon qui avait remis aux pauvres une partie de leurs dettes.

SEISTAN. Géogr. Petite province du Caboulistan, coupée de déserts et de plaines fertiles, et dont la capitale est Djelal-Abad.

SEIVIA s. m. Relig. ind. Nom des membres d'une secte brahmane.

SEIZAIN. s. m. (rad. *seize*). Comm. Sorte de drap à chaîne de seize cents fils.

SEIZAINE. s. f. Comm. Ensemble de seize objets. Une seizaine de francs. Peu usité.

— Techn. Petite corde dont les emballeurs font usage.

SEIZE. adj. des 2 g. Adjectif numéral qui exprime le nombre formé de dix et de six. Seize hommes. Seize femmes. Seize enfants. Seize soldats. Seize élèves. Seize chevaux. Seize moutons. Seize brebis. Seize agneaux. Seize provinces. Seize pommes. Seize poires. Seize francs. Seize sous. Seize centimes. Nous sommes seize pour faire telle chose.

La Discorde choisit seize séditieux
Signalés par le crime entre les factieux. (Volt.)

— S'emploie pour Seizième. Page seize. Livre seize. Volume seize. Tome seize Numéro seize. On trouve cela à la page seize de ce livre. Louis seize ou Louis XVI.

— Généal. *Faire preuve de seize quartiers de noblesse*. Prouver sa noblesse tant du côté des pères que du côté des mères, en remontant jusqu'à la quatrième génération. Il se dit généralement en parlant des chapitres d'Allemagne.

— subst. masc. Le seizième jour d'un mois. Le seize janvier. Le seize février. Le seize du mois courant, du mois prochain. Fixer un payement au seize du mois. Le seize tombe un dimanche.

— Métrol. La seizième partie d'une aune. Un seize. Un seize d'étoffes.

— Librair. *Format in-seize*, ou absol. *in-seize*. Format d'un livre dont chaque feuille forme trente-deux pages ou seize feuillets. Volume in-seize. Format in-seize.

— Hist. *Faction des Seize*. Nom donné à une faction qui se forma à Paris pendant la Ligue, [illegible] que seize de ses principaux membres avaient été nommés chefs des seize sections de Paris.

SEIZIÈME. adj. des 2 g. (de *seize* et de la terminaison *ième*). Qui suit immédiatement le quinzième. Seizième chapitre. Seizième page. Seizième jour. Seizième année. Seizième siècle. Seizième heure. Les sciences et les arts brillèrent en Italie au seizième siècle.

— *La seizième partie*. Chaque partie d'un tout qui est ou que l'on conçoit divisé en seize parties. La seizième partie d'un tout. Enlever la seizième partie d'une chose.

— substant. au masc. Le seizième jour d'une période. Le seizième du mois. Le seizième de janvier, de mars.

— La seizième partie d'un tout. Un huitième vaut deux seizièmes. Seize seizièmes égalent une unité. Huit seizièmes égalent une demie. Être pour un seizième dans une affaire. Avoir un seizième des bénéfices dans une affaire, dans une spéculation.

— Celui qui occupe le seizième rang, la seizième place. Il est le seizième de sa classe. Elle est la seizième.

SEIZIÈMEMENT. adv. En seizième lieu. Quinzièmement et seizièmement.

SEIZIÈRE. s. f. Hist. Il s'est dit de la faction des Seize.

SÉJAH. s. m. Relat. Espèce de moine grec.

SÉJAN (Ælius Sejanus). Chef des cohortes prétoriennes sous Tibère, et ensuite ministre de ce prince; il voulut parvenir à l'empire, et employa les moyens les plus criminels pour arriver à ce but. Mais Tibère soupçonna ses projets ambitieux, ordonna au sénat de lui faire son procès. Séjan fut condamné et exécuté. Ses proches parents subirent le dernier supplice.

SÉJOUR. s. m. (du bas lat. *sejornum regis*). Nom que l'on donna dans l'origine au lieu où l'on nourrissait les chevaux du roi, où on les laissait reposer jusqu'à ce qu'il en eût besoin. Il y avait un gouverneur ou garde de séjour, qui avait sous lui les maréchaux, des pages et autres officiers.

— Se prit plus tard pour Repos, loisir; d'où est venu le sens de Séjourner, pour S'arrêter, se reposer dans un lieu. C'est un grand *séjour* d'esprit de n'avoir à répondre que de soi. (Mont.) ‖ De là cette ancienne locution *Être de séjour*, pour dire Être reposé. Pour ce qu'ils étaient frais et de *séjour*, ils fanfreluchaient à chaque bout de champ. (Rab.) ‖ Et celle-ci encore, *Fou de séjour*, encore usitée dans le Dauphiné et le Languedoc. Vous, mes bons disciples, et quelques fous de *séjour*, lisants les joyeux titres d'aucuns livres, jugez. (Rab.)

— Aujourd'hui, Temps pendant lequel on demeure dans un lieu. Long séjour. Court séjour. Séjour prolongé. Un long *séjour* en Egypte l'avait mis à portée de dérober aux prêtres égyptiens une partie de leurs secrets. (Barth.) Leurs attentions et celles des habitants prolongèrent notre *séjour* dans cette ville. (Id.) Je me rendrais suspect par un plus long *séjour*. (Rac.)

Lui ferons-nous penser, par un plus long *séjour*,
Que vos vœux de son cœur attendent le retour? (Racine.)

— Lieu par rapport à l'habitation, à la demeure qu'on y peut faire; résidence, asile, demeure, habitation, logement, domicile. Agréable séjour. Séjour enchanté, charmant, riant, modeste, affreux, horrible, redoutable, épouvantable, contagieux, orageux, sauvage, infernal, ténébreux. Le *séjour* que j'habite est fort de mon goût. (J.-J. Rouss.) Choisis le *séjour* que tu veux habiter. (Id.) La paix est au fond de mon âme comme dans le *séjour* que j'habite. (Id.) Le tumulte, les jeux bruyants, les longs éclats de rire, ne retentissent point dans ce paisible *séjour*. (Id.) C'est dans cet heureux *séjour* que Xénophon avait composé la plupart de ses ouvrages. (Barth.) La Thessalie fut le *séjour* des héros et le théâtre des plus grands exploits. (Id.)

(Ces lieux) dont je vous ai vu préférer le *séjour*
Au tumulte pompeux d'Athène et de la cour. (Rac.)

Dans les airs s'élevait un palais somptueux,
De Picus son aïeul *séjour* majestueux. (Du..)

Il faut changer de lieu quelquefois dans la vie.
Le plus charmant *séjour* à la fin nous ennuie. (Regnard.)

— Fig. Le *séjour* de la douleur, de la gloire, du luxe, de la mollesse, des voluptés. Quelle espérance de salut peut-on avoir dans un lieu qui devient le centre de la vanité, le *séjour* des tentations et le pays de l'idolâtrie? (Fléch.) Jésus-Christ nous apprend lui-même que la cour est le *séjour* du luxe et de la mollesse, et saint Louis en fit un *séjour* de rigueur et de pénitence. (Id.) Interrogez quelquefois vos ancêtres sur ce qui leur reste dans le *séjour* ténébreux de la mort. (Mass.) Allez essuyer auprès de vos ancêtres, dans le *séjour* de l'immortalité, les larmes que vous avez répandues sur leurs cendres. (Id.)

Du *séjour* bienheureux de la Divinité,
Je descends dans ces lieux. (Rac.)

Et vous, forêt sacrée, espaces frais et sombres,
Séjour majestueux du silence et des ombres. (Saint-Lambert.)

— Entre dans plusieurs périphrases poétiques pour désigner le Ciel, l'enfer, la mer, etc. Le séjour des dieux. Le séjour du tonnerre. Le céleste séjour. Le séjour infernal. [illegible] tranquilles dans le firmament ne quittent pas leur *séjour* pour aller éclairer une autre terre. (Mass.) J'admire ces plaisirs d'un champêtre *séjour*. (Berchoux.)

Mais quand son feu l'anime dans l'humide *séjour*,
De quel charme nouveau vient l'embellir l'amour! (Delille.)

La Balance au milieu du céleste *séjour*
Suspend également et la nuit et le jour. (Roucher.)

— Mar. Temps qu'un bâtiment passe en relâche. Bâtiment qui fait un long séjour.

— *Petit séjour*. Nom qu'on donnait autrefois aux maisons de campagne qu'avaient les princes et princesses aux environs de Paris. Isabeau de Bavière, femme de Charles VI, avait acheté l'hôtel Barbette pour en faire un petit *séjour*. (Ste-Foix.)

SÉJOURNÉ, ÉE, part. pass. du v. Séjourner. S'emploie aussi adjectivement, dans certaines phrases, dans le sens de Reposé, qui a pris du repos. Gens et séjournés.

SÉJOURNER. v. n. 1re conj. Demeurer plus ou moins longtemps dans un lieu. Séjourner dans une ville. Personne qui a longtemps séjourné en pays étranger. Ce régiment, en allant à sa garnison, a séjourné dans trois endroits. Un tel est allé à Paris, où il doit séjourner cinq ou six mois. J'interrogeai dans la suite un Athénien qui avait longtemps *séjourné* en Macédoine. (Barth.)

— Fig. et par anal. L'eau qui séjourne dans les plaines. Il paraît que les eaux de la mer ont *séjourné* quelque temps sur la terre. (Buff.) Les eaux ayant leur retraite ne *séjournaient* sur les terres qu'autant qu'il fallait pour les engraisser. (Bosc.)

— S'arrêter dans un lieu, s'y reposer lorsqu'on est en voyage.

SÉJUGE. s. m. Char attelé de six chevaux de front.

SEL. s. m. (du lat. *sal*; fait du gr. ἅλς, mer, sel). Substance dure, sèche, friable, soluble dans l'eau, et composée de petites parties qui pénètrent aisément l'organe du goût. On l'obtient de l'évaporation des eaux de la mer, de certains lacs ou des marais salants, de quelques sources salifères; on le retire aussi en masses compactes et sous la forme de minéral du sein de la terre.

Nul peuple, à la lueur des chimiques fourneaux,
Ne sait mieux découvrir ces *sels* imperceptibles,
Dès êtres composés atômes insensibles. (Thomas.)

— Chim. Substance composée d'un ou de plusieurs acides et d'une ou de plusieurs bases. Les sels neutres sont ceux qui ne rougissent point la teinture de tournesol et qui ne verdissent point le sirop de violette; les sels acides ou sur-sels sont ceux qui rougissent la teinture de tournesol; et les sels avec excès de base ou sous-sels sont ceux qui verdissent le sirop de violette ou ramènent au bleu la teinture de tournesol rougie par un acide.

— Anc. chim. *Sel d'absinthe*. Carbonate de potasse impur. ‖ *Sel admirable perlé*. Phosphate de soude. ‖ *Sel alembroth* ou *de la sagesse*. Hydrochlorate de mercure et d'ammoniaque. ‖ *Sel ammoniac*. Hydrochlorate d'ammoniaque. ‖ *Sel ammoniacal crayeux*. Carbonate d'ammoniaque. ‖ *Sel ammoniacal nitreux*. Nitrate d'ammoniaque. ‖ *Sel ammoniacal de Glauber*. Sulfate d'ammoniaque. ‖ *Sel ammoniacal sédatif*. Borate d'ammoniaque. ‖ *Sel ammoniacal vitriolique*. Sulfate d'ammoniaque. ‖ *Sel d'Angleterre*. Carbonate d'ammoniaque. ‖ *Sel arsenical de Macquer*. Arséniate de potasse. ‖ *Sel de canal*. Sulfate de magnésie. ‖ *Sel cathartique amer*. Sulfate de magnésie. ‖ *Sel de centaurée*. Carbonate de potasse impur. ‖ *Sel de colcothar*. Sulfate de fer neutre. ‖ *Sel commun*. Chlorure de sodium. ‖ *Sel de duobus*. Sulfate de potasse. ‖ *Sel d'Egra*. Sulfate de magnésie. ‖ *Sel d'Epsom*. Sulfate de magnésie. ‖ *Sel fébrifuge de Sylvius*. Chlorure de potassium. ‖ *Sel fixe de tartre*. Carbonate de potasse. ‖ *Sel fusible de l'urine*. Phosphate de soude et d'ammoniaque. ‖ *Sel de gabelle*. Chlorure de sodium. ‖ *Sel de Glauber*. Sulfate d'ammoniaque. ‖ *Sel de Jupiter*. Chlorure d'étain. ‖ *Sel de lait*. Sucre de lait. ‖ *Sel marin argileux*. Chlorure d'aluminium. ‖ *Sel marin barytique*. Chlorure de barium. ‖ *Sel marin calcaire*. Chlorure de calcium. ‖ *Sel marin magnésien*. Chlorure de magnésium. ‖ *Sel microcosmique*. Phosphate de soude et d'ammoniaque. ‖ *Sel d'oseille*. Bioxalate de potasse. ‖ *Sel polychreste de Glaser*. Sulfate de potasse. ‖ *Sel régalin d'étain*. Chlorure d'étain. ‖ *Sel régalin d'or*. Chlorure d'or. ‖ *Sel de Saturne*. Acétate de plomb. ‖ *Sel sédatif*. Acide borique. ‖ *Sel de Sedlitz*. Sulfate de magnésie. ‖ *Sel de seignette*. Tartrate de potasse et de soude. ‖ *Sel de seydschutz*. Sulfate de magnésie. ‖ *Sel de soude*. Carbonate de soude. ‖ *Sel de succin*. Acine succinique. ‖ *Sel sulfureux de Stahl*. Sulfate de potasse. ‖ *Sel de tartre*. Carbonate de potasse. ‖ *Sel végétal*. Tartrate de potasse. ‖ *Sel de vinaigre*. Sulfate de potasse cristallisé et imprégné d'acide acétique.

— Philos. hermét. *Sel*. Le soufre. ‖ *Sel fixe de la matière*. Le principe de fixation, le sang ou l'esprit minéral. ‖ *Sel fleuri*, *sel honoré*, *sel des philosophes*, *sel de terre*, *sel de verre*, *sel de mer*. Noms divers du mercure. ‖ *Sel universel*. Substance solide et compacte opposée à l'esprit.

— Pharm. *Sel de quindre*. Mélange de 96 parties de sulfate de soude, de 24 parties de nitrate de potasse et de 1 partie de tartrate de potasse. ‖ *Sel de [illegible]*. [illegible] *Sel de vinaigre*. Sulfate de potasse cristallisé, arrosé de vinaigre.

— Dans le langage ordinaire, s'entend particulièrement de l'espèce qui s'obtient par l'évaporation de l'eau de la mer, et dont on se sert pour assaisonner les viandes. Sel gris. Sel blanc. Gros sel. Sel commun. Sel âcre. Sel léger. Sel sec. Sel aisé à rompre. Un grain de sel. Un boisseau de sel. Un bateau de sel. Blanchir le sel. Piler le sel. Le *sel* produit sur les bestiaux les mêmes effets que sur l'homme; il stimule leur appétit et il a quelques propriétés médico-vétérinaires. (De Morog.)

— *Faux sel, sel de contrebande*. Sel qui, dans les provinces où la gabelle était établie, n'avait point été pris dans les greniers du roi.

— Fig. Ce qu'il y a de fin, de vif, de piquant dans les discours, dans les ouvrages d'esprit. Cet ouvrage est plein de sel. Il n'y a point de sel dans ses discours, dans sa conversation. Les poètes, en nous rappelant tout le sel et tous les agréments des [illegible], nous ont [illegible] la séduction et la licence. (Mass.) Répandez sur eux le *sel* dont il a plu à Dieu de favoriser votre conversation. (Volt.) Toutes les scènes du théâtre de la foire étaient plus ou moins assaisonnées de la satire, mais le plus souvent de la satire à gros *sel*. (La Harpe.) Ce mot est d'un bon *sel* et d'un excellent goût. (***)

Ces petits beaux esprits craignaient la vérité,
Et du *sel* de tes vers la piquante âcreté. (Volt.)

Qu'un monsieur Turcaret savoure et se pâme,
De ses mots à gros sel la stupide enjouement. (Lemercier.)

Raison sans sel est fade nourriture,
Sel sans raison n'est solide pâture. (***)

— *Sel attique*. Manière fine et délicate de s'exprimer, particulière aux anciens Athéniens et à leurs écrivains. ‖ Se dit par extension de tous ceux qui écrivent ou parlent dans le même goût.

Sous un ombrage frais on le voit avec grâce,
Être avec ses amis et mêler à propos
Un peu de *sel* attique avec quelques bons mots. (Gresset.)

— On dit ordinairement que le sel est le symbole de la sagesse. C'est dans un sens analogue que Jésus dit à ses apôtres qu'ils sont le sel de la terre. Le ministre de Jésus-Christ, destiné à être le *sel* de la terre, est bientôt infecté de la contagion du monde, parce qu'il n'a pas reçu cette vertu sacerdotale qui sanctifie tout. (Mass.)

— Les anciens avaient cru observer que la présence du sel sur les côtes de la mer, les rend souvent peu favorables à la culture des céréales; en sorte qu'ils répandaient du sel sur l'emplacement des villes qu'ils avaient rasées, dans la croyance que par là ils en rendraient le sol à jamais infécond. Ils se trompaient, car le sel engraisse plutôt la terre et la féconde. Plusieurs agriculteurs l'ont même proposé comme engrais.

— Art culin. *Être de bon sel, d'un bon sel*. En parlant des comestibles, N'être ni trop, ni trop peu salés. Ce mets est de bon sel. ‖ *Viande au gros sel*. Viande servie dans son bouillon, et qu'on a parsemée de gros sel. ‖ *Manger une chose à la croque au sel*. La manger sans autre assaisonnement que le sel.

— Prov. *Ils ne mangeront pas un minot de sel ensemble*. Ils ne resteront pas longtemps unis. ‖ *Pour bien connaître un homme, il faut avoir mangé un muid de sel avec lui*. Une longue intimité peut seule faire connaître parfaitement une personne. ‖ *C'est un grenier à sel*. C'est un diseur de bons mots.

— Anc. jurispr. *Sel gabellé*. Sel qui sortait des greniers publics. ‖ *Sel sans gabelle*. Sel qu'on livrait à certaines personnes privilégiées, sans leur faire payer les droits de gabelle. ‖ *Sel par impôt*. Certaine quantité de sel que tout particulier était tenu de prendre chaque année dans les greniers du roi. ‖ *Sel de faux saunage*. Sel de contrebande. ‖ *Vaches de sel*. Monceau de sel qu'on élevait en plein air, dans le Poitou, pour le faire sécher.

— Hist. fr. *Sel vengeur*. S'est dit pendant la révolution du salpêtre, qui était mis en réquisition dans toute la France, pour la fabrication de la poudre.

— LE SEL. Géogr. Ch.-l. de cant. (Ille-et-Vilaine), arr. de Redon; 250 hab.

SÉLACIEN, IENNE. adj. Ichthyol. Qui a une peau cartilagineuse. ‖ SÉLACIENS. s. m. pl. Famille de poissons qui comprend les raies et les squales.

SÉLAGE. s. f. Antiq. gaul. Nom d'une plante sacrée que les Druides cueillaient avec des pratiques superstitieuses.

SÉLAGINE. s. f. Bot. Genre de la famille des verbénacées, dont on a fait aussi le type de la famille des sélaginées. On cultive dans nos jardins une des espèces, la sélagine en corymbes.

SÉLAGINÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une sélagine. ‖ SÉLAGINÉES. s. f. pl. Famille de plantes ayant pour type le genre sélagine.

SÉLAGINELLE. s. f. Bot. Genre de mousses établi aux dépens des lycopodes.

SÉLAM. s. m. Nom donné par les Orientaux à un bouquet dont les fleurs, sont disposées ordinairement par les femmes d'un harem, de manière à exprimer une pensée, un sentiment secret, soit en s'attachant à leur nom, soit en [illegible] voyer, recevoir, composer un sélam. On se sert du sélam surtout pour faire connaître sa passion à l'objet aimé, lorsqu'on est gêné par la surveillance.

— En Amérique, [illegible] les côtes, où les Espagnols mettent les Indiens en [illegible].

SÉLANDRIE. s. f. Entom. Genre d'insectes hyménoptères, de la famille des [illegible], pour ranger quelques espèces de mouches à scie, dont les antennes n'ont que neuf articles, et dont les ailes présentent deux cellules radiales et quatre cubitales.

SÉLAQUE. adj. des 2 g. et s. m. Ichthyol. Syn. de Sélacien. V. ce mot.

SÉLASIE. s. f. Myth. Surnom de Diane, considérée comme la lune.

SELBOURG. Géogr. Bourg de la Russie d'Europe, dans le gouvernement de Riga. C'est près de Selbourg que se livra en 1704 la bataille de ce nom, dans laquelle [illegible]

combattirent avec succès contre seize mille Russes.

SELDJOUKIDE. adj. et s. des 2 g. Hist. ott. Nom d'une dynastie turque qui descendait de Seldjouk, et qui fut renversée par le calife Al-Mostaali.

SELDJOUKIEN, IENNE. adj. Hist. ott. Qui appartient aux Seldjoukides.

SÉLECTION. s. f. (pr. *sé-lèk-ci-on*; du lat. *selectio*; fait de *seligere*, choisir entre plusieurs objets). Mot nouveau proposé pour signifier Choix qu'on fait parmi des choses dont on rejette la plupart. Il offrirait une différence avec *élection*.

SÉLÉIME. s. f. Ichthyol. Genre de poissons de la famille des acanthoptérygiens, ne renfermant qu'une seule espèce, type des bons-vista, et qui est bon à manger.

SÉLÈNE. s. f. (du gr. σελήνη, lune). Antiq. gr. Gâteau en forme de croissant, qu'on employait dans les sacrifices à la lune.

— Ichthyol. Genre de poissons osseux holobranches, de la famille des leptosomes, ainsi nommé de l'éclat dont brillent ces poissons. La sélène argentée vient des mers de l'Amérique du Sud, où on la nomme vulgairement *la lune*.

SÉLÉNHYDRATE. s. m. Chim. Sel qui résulte de la combinaison de l'hydrogène sélénié avec un séléniure métallique.

SÉLÉNIATE. s. m. Chim. Genre de sels qui résultent de la combinaison de l'acide sélénique avec les bases salifiables. Séléniate neutre. Séléniate d'alcalis fixes. Séléniate à base d'oxyde. Séléniate d'alumine. Séléniate d'ammoniaque. Séléniate d'argent, de baryte, de chaux, de cobalt, de cuivre, de fer, de glucine, de manganèse, de mercure.

SÉLÉNIBASE. s. f. Chim. Combinaison de sélénium qui joue le rôle de base.

SÉLÉNICYANURE. s. m. Chim. Sel dans lequel le cyanogène et le sélénium jouent ensemble le rôle de principe électro-négatif.

SÉLÉNIDE. s. m. Chim. Composé de sélénium et d'un autre corps simple qui joue le rôle d'acide.

— SÉLÉNIDES. s. m. pl. Minér. Famille des minéraux, comprenant ceux qui exhalent par l'effet de la combustion une odeur de raifort pourri.

SÉLÉNIÉ, ÉE. adj. Chim. Qui contient du sélénium.

— Minér. Qui est minéralisé par le sélénium.

SÉLÉNIEN, IENNE. adj. et s. (ét. gr., σελήνη, lune). Didact. Habitant supposé de la lune. Qui appartient à la lune ou à ses habitants. Le monde savant a presque cru un instant à l'existence des Séléniens sur un faux rapport attribué à un grand astronome de nos jours.

SÉLÉNIEUX, EUSE. adj. Chim. Il se dit d'un des acides que le sélénium produit avec l'oxygène. Acides sélénieux.

SÉLÉNIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *selenium*, sélénium; *fero*, je porte). Chim. Qui contient du sélénium. Substance sélénifère.

SÉLÉNIFIQUE. adj. Chim. Qui produit la sélénite.

SÉLÉNIQUE. adj. des 2 g. Qui concerne la lune ou ses mouvements.

— Chim. Se dit d'un acide formé par la combinaison de l'oxygène et du sélénium. L'acide sélénique est soluble dans l'eau et dans l'alcool. Acide sélénique hydraté, cristallisé, chauffé, sublimé.

SÉLÉNISEL. s. m. Chim. Nom donné à une classe de sels qui résultent de la combinaison des séléniées avec les séléniures.

SÉLÉNITE. s. f. (du gr. σελήνη, lune). Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide sélénique avec une base salifiable.

— Minér. anc. Pierre dans laquelle on croyait voir la figure de la lune. C'est le chaux sulfatée des chimistes modernes.

SÉLÉNITEUX, EUSE. adj. Chim. Qui a rapport à la sélénite. Substance séléniteuse.

— Qui contient de la sélénite. Eau séléniteuse.

SÉLÉNIUM. s. m. (du gr. σελήνη, lune; [illegible] l'analogie du sélénium avec le *tellure*, métal dont le nom vient de *tellus*, terre, autour de laquelle se meut la lune). Chim. Métal acidifiable qui se rapproche du soufre, mais surtout du tellure, découvert par Berzelius en 1817. Le sélénium ne s'est point encore trouvé pur ni isolé, ni même jouant le rôle de base dans la nature; il est toujours combiné avec d'autres métaux avec lesquels il forme les séléniates.

SÉLÉNIURE. s. m. Chim. Combinaison du sélénium avec un autre corps simple. Extraire le sélénium d'un séléniure. Séléniure de phosphore. Séléniures métalliques. Séléniure d'antimoine, d'argent, d'arsenic, de cobalt, de cuivre, d'étain, de fer, de mercure, d'or.

SÉLÉNOCENTRIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., σελήνη, lune; κέντρον, centre). Astron. Qui a rapport au centre de la lune.

SÉLÉNOGAMIE. s. f. (ét. gr., σελήνη, lune; γάμος, noce). Médec. Somnambulisme.

SÉLÉNOGAMIQUE. adj. des 2 g. Médec. Qui a rapport à la sélénogamie.

SÉLÉNOGNOSTIQUE. s. f. (ét. gr., σελήνη, lune; γνῶσις, connaissance). Didact. Ensemble de tous les faits connus sur la constitution physique de la lune. Apprendre, étudier, connaître la sélénognostique.

SÉLÉNOGRAPHE. s. m. Didact. Celui qui s'occupe de sélénographie. Habile, savant sélénographe.

SÉLÉNOGRAPHIE. s. f. (ét. gr., σελήνη, lune; γράφω, je décris). Description de la lune et des taches ou points remarquables qu'on y distingue. La sélénographie d'Hévélius.

SÉLÉNOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport à la sélénographie. Cartes sélénographiques. Observations sélénographiques.

SÉLÉNOPS. s. m. (ét. gr., σελήνη, lune; ὤψ, vue : qui voit en croissant). Entom. Genre d'insectes de la famille des aranéides, établi pour y ranger une espèce d'araignée trouvée en Espagne.

SÉLÉNOSE. s. f. Médec. Tache blanche sur les ongles.

SÉLÉNOSTATE. s. m. (ét. gr., σελήνη, lune; στατικός, qui a la propriété d'arrêter). Optiq. Instrument dont on se sert pour observer la lune.

SÉLÉNOTOPOGRAPHIE. s. f. (ét. gr., σελήνη, lune; τόπος, lieu; γράφω, écrire). Didact. Description détaillée de la surface de la lune.

SÉLÉNOTOPOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui appartient à la sélénotopographie.

SÉLEUCIDE. adj. et s. des 2 g. Descendant, descendante de Séleucus. Les Séleucides forment une dynastie des rois de Syrie, fondée 301 ans av. J.-C. Les Séleucides aimaient la magnificence et protégèrent les arts et les sciences.

SÉLEUCIDE. Géogr. anc. Province de Syrie, à l'O. Elle renfermait quatre villes principales : Antioche, Séleucie, Apamée et Laodicée.

SÉLEUCIE. Géogr. Ville bâtie sur le Tigre, en Babylonie, fut temporairement une des plus grandes villes du monde. Sa population s'éleva à 600,000 âmes.

— Nom de plusieurs autres villes de l'Asie.

SÉLEUCIEN. s. m. Hist. relig. Disciple de Séleucus, philosophe qui adopta les opinions des valentiniens.

— SÉLEUCIENS. s. m. pl. Géogr. anc. Anciens peuples de la Séleucie.

SÉLEUCUS NICANOR ou **NICATOR** (le vainqueur). Fils d'Antiochus, général de Philippe et d'Alexandre, passa en Asie avec l'armée macédonienne, devint gouverneur de la Babylonie à la mort d'Alexandre, combattit Antigone, et conquit la Médie et la Susiane. Après la bataille d'Ipsus, il réunit sous son sceptre la Syrie, l'Arménie, la Mésopotamie, avec une partie de l'Asie-Mineure, et fut le fondateur de la dynastie des rois de Syrie qui portent son nom.

SÉLICTAR. s. m. Hist. ott. Nom donné au sabre du sultan. ‖ *Sélictar agà*. Officier qui porte le sélictar dans les cérémonies.

SÉLIM. Nom de trois monarques ottomans, le neuvième, le onzième et le vingt-huitième, qui régnèrent en 1512, 1566 et 1789.

SÉLIMNO. Géogr. Ville de la Turquie d'Europe, Bulgarie; 20,000 hab.

SÉLINNUS. Myth. Fleuve d'Achaïe qui avait son embouchure près d'une fontaine nommée Argyra.

SÉLIN. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones, de la famille des ombellifères, comprenant des plantes herbacées d'Europe, à fleurs blanches, petites, disposées en ombelle au sommet de la tige et des rameaux. Sélin sauvage. Sélin des marais. Sélin persillé. Sélin glauque.

SÉLINÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à un sélin. ‖ SÉLINÉES. s. f. pl. Famille de plantes ombellifères, ayant pour type le genre sélin.

SÉLINIQUE. adj. m. Chim. Il se dit d'un acide qu'on croit avoir trouvé dans les sélins. Acide sélinique.

SELLAIRE. adj. des 2 g. Didact. Qui a la forme d'une selle.

SELLE. s. f. (du lat. *sella*, siége, selle). Petit siége de bois à trois ou quatre pieds et sans dossier sur lequel une seule personne peut [illegible] que dans cette locution proverbiale et figurée : *Demeurer entre deux selles le cul à terre*, qui se dit, lorsque de deux choses auxquelles on prétendait, on n'en obtient aucune. ‖ Se dit encore, lorsque, ayant deux moyens de réussir en une affaire, on ne réussit par aucun des deux.

— Siége que l'on met sur le dos d'un cheval, d'une mule, pour la commodité de la personne qui monte dessus. Selle de cuir. Selle de velours. Selle magnifique. Selle commode. Selle d'amazone. Mettre la selle à un cheval. Ôter la selle. La selle a blessé le cheval. Estimer les personnes pour les biens et les dignités, c'est juger d'un cheval par la bride et la *selle*. (Charr.) Le monde ressemble à un paysan ivre : veut-on le mettre en *selle* d'un côté, il retombe de l'autre. (Luther.)

— *Être bien en selle*. Être bien à cheval.

— Fig. Être bien affermi dans son poste.

— *Selle à tous chevaux*. Selle qui sert à toutes sortes de chevaux et dont on se sert ordinairement quand on court la poste.

— Fig. et fam. Citation, maxime, lieu commun qu'une personne fait entrer dans toutes sortes de discours.

— Compliment banal, éloge vague qui ne caractérise point celui dont on parle. ‖ Se dit aussi d'un remède qu'on applique à toutes sortes de maladies, et d'autres choses semblables.

— *Courir à toutes selles*. Courir la poste sans avoir une selle à soi. ‖ *Courir une ou deux selles*. Courir une ou deux postes. ‖ *La première selle*. Le meilleur bidet de l'écurie d'un maître de poste.

— *Cheval de selle*. Cheval propre à être monté par un cavalier.

— *Cheval de selle et de trait*. Cheval qu'on peut à volonté monter ou atteler à une voiture.

— Anc. cout. *Porter la selle*. Subir une punition infamante qui consistait à porter une selle d'une ville à une autre où devait avoir lieu l'exécution de la sentence.

— A signifié Chaise. On trouve plusieurs fois dans Rabelais *selle percée* pour ce que nous nommons chaise percée. De là le sens qui suit.

— Garde-robe, privé. Aller à la selle. Venir de la selle. Combien de fois le malade a-t-il été à la selle? L'école de Salerne dit que pour se bien porter il faut aller à la *selle* une fois par jour.

— Évacuation qu'on fait en une fois quand on va à la garde-robe. Faire une selle. Pousser une selle. Selle abondante.

Dans le charmant réduit de tant d'aimables lieux,
Moins faits pour les mortels qu'ils ne sont pour les [dieux,
Qu'il est doux à loisir de pousser une *selle*.
(Regnard.)

— Mar. *Selle*. Garniture de bois placée en avant des chouquets des bas mâts, pour recevoir dans des engoujures les balancières des basses vergues.

— Navig. *Bateau de selle*. Se dit de bateaux immobiles, qui servent aux blanchisseuses.

— Techn. Planche inclinée sur laquelle on entasse les feuilles de papier lorsqu'elles ont été soumises à la presse. ‖ Établi du charron, du sculpteur, du tonnelier. ‖ Banc sur lequel on coupe les planches de terre pour en faire des carreaux. ‖ Masse de bois portée sur trois pieds sur laquelle l'ouvrier place le moyeu d'une roue.

— Anat. Enfoncement de la partie supérieure du corps du sphénoïde.

— Ichthyol. Espèce de poisson.

— Conchyl. *Selle polonaise*. Nom vulgaire et marchand d'une belle espèce de placune dont la forme rappelle un peu celle d'une selle.

— Métall. Nom donné à une espèce de scorie qui se forme au-dessus de la mine, à mesure qu'elle entre en fusion, et qui prend la forme d'une selle à cheval.

SELLÉ, ÉE. part. pass. du v. Seller. S'empl. adjectiv. Cheval sellé. Mule sellée. On les laissera *sellés* pendant deux ou trois heures chaque jour. (Buff.)

SELLÉE. s. f. Techn. Rangée de piles de carreaux disposés sur la selle.

SELLER. v. a. 1re conj. (rad. *selle*). Mettre et affermir une selle sur un cheval ou toute autre bête que l'on monte. Seller un cheval. Seller une mule.

— SE SELLER. v. pron. Être sellé. Les chevaux ne doivent pas se seller encore.

— Agric. Se dit d'une terre qui, se durcissant à la superficie, ne peut être labourée facilement. On dit : Cette terre est bonne, mais elle est sujette à se seller.

SELLERIE. s. f. (rad. *selle*). Lieu où l'on serre les selles et les harnais des chevaux. Entrer à la sellerie. Porter les selles et les harnais à la sellerie.

— Ensemble des selles et des harnais des chevaux que l'on possède, dont on a besoin. Avoir une belle sellerie. Une sellerie bien montée. La sellerie a besoin d'être renouvelée.

— Ouvrages qui se font pour l'équipement et le harnachement des chevaux. Vendre, acheter, confectionner de la sellerie. Belle, magnifique sellerie. Fabricant de sellerie.

— Art de faire des selles et tout ce qui concerne le harnachement des chevaux. Pendant les quinze premières années de ce siècle la sellerie était cultivée en Angleterre plus [illegible]

SELLES. Géogr. Ch.-l. de cant. (Loir-et-Cher), arr. de Romorantin; 4,100 hab.

SELLETTE. s. f. (diminut. de *selle*). Petite selle.

— Nom qu'on donnait à un petit siége de bois fort bas sur lequel on obligeait un accusé de s'asseoir pour subir le dernier interrogatoire lorsque les conclusions du ministère public tendaient à la peine afflictive. L'usage de la sellette a été aboli en 1789. Faire asseoir, asseoir sur la sellette. Il fut bien mortifié quand il se vit sur la sellette. Asseyons sur une *sellette* celui qui se plaçait sur un trône, et donnons à la royauté l'humiliation d'être accusée dans la personne de Louis. (Robesp.)

Et mis sur la *sellette* aux pieds de la critique,
Je vois bien tout de bon qu'il faut que je m'explique.
(Boileau.)

— De là le proverbe suivant, *Tenir quelqu'un sur la sellette*. Lui faire des questions pour l'obliger à déclarer quelque chose qu'il voudrait tenir secret.

— Partie d'une charrue sur laquelle le timon est appuyé. C'est un morceau de bois carré-long d'un pied et large de quatre doigts, percé presque aux extrémités de deux trous dans lesquels il y a deux chevilles de bois qui le tiennent attaché directement au-dessus de l'essieu de la charrue.

— Espèce de bât qui couvre le dos d'un timonier, et sur laquelle glisse la dossière.

— Morceau de planche qui forme le fond des crochets du crocheteur.

— Sorte de boîte où le décrotteur met ses brosses, son cirage et autres choses nécessaires à son métier, et sur laquelle ceux qui se font décrotter posent leurs pieds l'un après l'autre.

— Établi du vannier pour tourner les paniers.

— Châssis servant à assujétir le haut du fragon d'un moulin.

— Petit siége à l'usage du badigeonneur et d'autres ouvriers.

— Pièce de bois moisée, posée de niveau au sommet de l'arbre d'un engin, et sur laquelle sont assemblés les deux liens qui portent le fauconneau.

— Jeux. Nom d'un jeu où quelqu'un se place dans la position d'un accusé sur la sellette.

SELLIER. s. m. Ouvrier qui fait des selles, et par extens. Ouvrier qui fait toutes sortes d'ouvrages pour l'équipement et le harnachement des chevaux. Habile sellier.

— *Sellier-carrossier*. Sellier qui fait des voitures. ‖ *Sellier-lormier*. ‖ *Sellier-lormier-carrossier*. ‖ *Sellier-bourrelier*.

SELLIGUÉE. s. f. (de M. *Selligues*). Bot. Genre de plantes de la famille des fougères, division des polypodiacées, ayant pour type et pour unique espèce une fougère qui paraît venir de Java.

SELLISTERNE. s. m. (ét. lat., *sella*, siége; *sterno*, je pose, je couche). Antiq. rom. Festin en l'honneur des déesses, dans lequel on posait les statues sur des siéges.

SELLOÉE. s. f. (de *Sello*, natur. allem). Bot. Genre de plantes dicotylédones de la famille des composées, ayant pour type la selloée à feuilles de plantain du Mexique.

SELON. prép. (du lat. *secundum*, d'où le mot français *second*, et par corr. *selon*). Suivant, eu égard à, conformément à. Selon mon sentiment, ma pensée. Cela n'est pas selon la raison. Selon Dieu. Selon l'Evangile. Selon la charité. On l'a traité selon son mérite. Se gouverner selon le temps et la saison. Selon les occurrences. Selon les circonstances. Agir selon sa conscience, selon ses caprices. Vivre avec ses ennemis comme s'ils devaient un jour être nos amis, et vivre avec nos amis comme s'ils pouvaient devenir nos ennemis, n'est ni *selon* la nature humaine, ni selon les règles de l'amitié. (J.-J. Rouss.) Chacun a son langage *selon* ses passions. (Id.) Dieu a du rapport avec l'univers comme créateur et comme conservateur; les lois *selon* lesquelles il a créé sont celles *selon* lesquelles il conserve; il agit *selon* ces règles parce qu'il les connaît. (Montesq.)

Et cette guerre, Arcas, *selon* toute apparence,
Aurait dû plus longtemps prolonger son absence.
(Racine.)

On ne doit se lâcher sur les impertinents
Que *selon* le besoin, *selon* l'esprit des gens. (Gresset.)

— *Selon moi*. Selon ce que je pense, selon mon sentiment. On dit de même, Selon vous. Selon cet auteur. Selon cet écrivain.

— *Evangile selon saint Matthieu, selon saint Luc*, etc. Evangile écrit par saint Matthieu, par saint Luc.

— Absol. dans la conversation, Selon les occurrences, selon les différentes dispositions des personnes, etc. En ce sens, il ne s'emploie guère que pour marquer quelque doute, quelque incertitude à quelqu'un qui nous interroge. Réussira-t-il dans cette entreprise? Réussira-t-il dans son procès? — C'est selon.

Il est doux, complaisant, affable.
— Mais honnête homme? — C'est selon. (***)

— *Selon que*. Nous agirons selon qu'il dira. Il sera payé selon qu'il travaillera. J'en userai avec lui selon qu'il en usera avec moi.

Selon qu'il vous menace ou bien qu'il vous caresse,
La cour autour de vous ou s'écarte ou s'empresse.
(Racine.)

[illegible]
Les jugements de cour vous rendront blanc ou noir.
(La Fontaine.)

— Prov. *Selon le drap, la robe*. La valeur des choses dépend des matériaux qu'on y emploie.

SÉLOT. s. m. Conchyl. Coquille univalve d'Afrique.

SELOMMES. Géogr. Ch.-l. de cant., arrond. de Vendôme (Loir-et-Cher); 650 hab.

SELONGEY. Géogr. Ch.-l. de cant, arrond. de Dijon (Côte-d'Or); 750 hab.

SELTZ. Géogr. Petite ville du duché de Nassau, en Allemagne. Elle est célèbre par ses eaux minérales, qui contiennent une grande quantité d'acide carbonique et d'hydrochlorate de soude. On les emploie en médecine comme toniques, rafraîchissantes et apéritives.

SELUNE. Géogr. Petite rivière navigable de France (Manche). C'est un affluent de la Manche.

SEM. Fils aîné de Noé, béni par son père à cause de sa piété, s'établit, à sa sortie de l'arche dans l'Asie antérieure, et mourut à l'âge de 600

ans. La Bible lui donne cinq fils : Elam, Assur, Arphaxad, Lud et Aram, dont on fait descendre les Elamites, les Assyriens, les Hébreux, les Lydiens et les Araméens.

S. ÉM. Une des abréviations de Son Eminence.

SÉMA. s. m. Hist. ott. Nom de la danse des religieux appelés meuléwites.

SÉMACHIDE. adj. et s. des 2 g. Hist. gr. Nom d'une tribu d'Athènes, ainsi appelée d'un certain Sémachus, dont les filles avaient donné l'hospitalité à Bacchus.

SEMACK. s. m. Astron. Un des noms du Bouvier.

SEMAILLE. s. f. (pr. *se-ma-ye ;* du lat. *semen*, semence). Ensemencement des céréales et des autres plantes objet de la grande culture. Ne s'emploie guère qu'au pluriel. Les semailles du froment, du maïs. Les *semailles* sont une opération dont un bon agriculteur comprend toute l'importance et à laquelle il apporte tous les soins et toute l'attention convenables. (De Morog.)

— Grains semés ou à semer. Semailles de maïs. Semailles d'orge. Semailles de froment. Remplir un panier de semailles. Les semailles commencent à lever. Lorsque les derniers froids étaient passés, les femmes mettaient sur leur tête des corbeilles à compartiments et remplies de *semailles* de maïs. (Chateaub.)

— Saison, temps durant lequel on ensemence les terres. Au temps des semailles. Les semailles commencent à telle époque. A la fin des semailles.

— Chron. et diplom. *Mois des semailles*, dans les dates de quelques chartes, signifie Le mois d'avril.

SEMAINE. s. f. (autrefois *sepmaine ;* du bas lat. *septimana ;* d'où les Italiens ont fait *settimana*, semaine). Division du temps qui comporte une suite de sept jours à commencer par le dimanche, jusqu'au samedi inclusivement. Passer toute la semaine à la campagne. Ne pas sortir de toute la semaine. Vous m'aviez promis de ne pas laisser passer une *semaine* sans me donner de vos nouvelles ; cependant voilà une *semaine* blanche. (Galiani.) Ainsi pendant mes premières *semaines* je ne pensai qu'à jouir de ma situation. (L'abbé Prévost.) Les repas se prenaient pour la *semaine* entière. (Colnet.)

Alternativement, bal, concert, comédie,
Vauxhall, Italiens, Opéra, tragédie ;
De *semaine* en *semaine* il n'est rien de nouveau,
De l'autre une *semaine* est le parfait tableau.
(*L'Inconstant.*)

— Par extens. Espace de sept jours à compter de quelque jour de la semaine que ce soit. J'ai été une semaine à la campagne. Rester trois semaines en route.

— Fonctions dont on est chargé à son tour pendant une semaine. Etre de semaine. Officier de semaine.

— Travail que des ouvriers font pendant une semaine. Cet ouvrage est une semaine de quatre hommes.

— Payement que les ouvriers reçoivent du travail de leur semaine. Recevoir sa semaine. Dépenser sa semaine en une heure.

— Petite somme que l'on donne à un enfant pour les menus plaisirs de la semaine. Donner la semaine à un enfant.

— *Semaine sainte.* Semaine qui précède le dimanche de Pâques. Les offices de la semaine sainte. Le vendredi est le jour le plus solennel de la semaine sainte. Chaque jour de la semaine sainte prend le nom de saint. ‖ Livre qui contient l'office qui se lit à l'église pendant la semaine sainte. Lire la Semaine sainte. Acheter une Semaine sainte.

— Liturg. *Semaine de la passion.* Celle qui précède la semaine sainte. ‖ *Semaine grasse.* Celle qui précède le dimanche gras.

— Hist. jud. *Semaine d'années.* Se dit de l'intervalle de sept ans qui sépare deux années sabbatiques.

— Hist. *Semaine le roi.* Semaine pendant laquelle saint Louis avait fait suspendre toutes les guerres particulières.

— Philol. *La Semaine.* Titre d'un poème de Dubartas sur la création.

— *Prêter à la petite semaine.* Tirer un intérêt exorbitant d'une petite somme remboursable à un terme très-court.

jamais, en aucun temps.

— Suivant Moïse et l'Ecriture sainte, la division du temps en semaines doit son origine à la création du monde, parce que Dieu l'a achevé en six jours et s'est reposé le septième. Dion Cassius prétend que les Egyptiens ont été les premiers qui ont divisé le temps en semaines, que les sept planètes leur avaient fourni cette idée, et qu'ils en avaient tiré le nom des sept jours de la semaine. Les Grecs et les Romains n'ont pas fait usage dans l'antiquité de cette manière de mesurer le temps ; les premiers comptaient leurs jours par décades et les seconds par neuvaines. L'usage des semaines pour la division du temps ne s'est établi en Occident qu'avec le christianisme.

SEMAINIER, ÈRE. s. Celui, celle qui est de semaine pour officier dans un chapitre ou dans une communauté religieuse.

— Comédien chargé pendant une semaine de tous les détails relatifs à la composition et à l'exécution du répertoire. Les deux semainiers de la Comédie française.

SEMAISON. s. f. Vieux mot qui signifie Temps où l'on fait les semailles. Tous blés verts et grains de mars sortissent nature et conditions de fonds et héritages, à savoir les blés, depuis la *semaison* jusques à mi-mai. (Cout. génér.) Les Pléiades étaient utiles à plusieurs choses, parce qu'elles marquent le temps des *semaisons*, des récoltes et de la navigation. (Ménag.)

— Dispersion naturelle des graines d'une plante.

— Ce mot nous manque. On ne l'entend point prononcer, et il ne se trouve pas dans les dictionnaires nouveaux. Il a été usité autrefois. Pourquoi s'être privé d'un terme qui n'a rien de désagréable, qui est en analogie avec *moisson*, *fenaison*, et qui représente une idée que nous rendons par une périphrase ou par *semaille*, qui exprime encore l'action de semer, et le grain que l'on sème ? Ajoutons que la poésie ne peut se servir du mot *semaille* dont la terminaison sonne mal, tandis qu'elle accepterait avec bonheur le mot *semaison*, qui sonne mélodieusement et qui s'harmonise parfaitement avec le langage des champs.

SEMALE ou **SEMAQUE.** s. f. Mar. Embarcation assez longue, à fond plat, dont les Hollandais se servent pour charger et décharger leurs grands vaisseaux et naviguer dans leurs canaux et sur les eaux tranquilles. Dans les mers du Nord on emploie pour la pêche de petits bâtiments du même nom.

SÉMANTRON. s. m. (du gr. σημαίνω, je donne le signal). Liturg. Instrument de percussion dont les Grecs modernes se servent au lieu de cloches, dont l'usage leur est interdit par les Turcs.

SÉMAPHORE. s. m. (ét. gr., σῆμα, signe ; φέρω, je porte). Télégraphe établi sur les côtes pour servir à faire connaître l'arrivée, les manœuvres des bâtiments venant du large, naviguant et croisant à la vue des côtes et devant les ports.

SÉMAPHORIQUE. adj. des 2 g. Mar. Qui appartient au sémaphore. Signal sémaphorique.

SÉMARILLAIRE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, monopétalées, de la famille des sapindées, établi pour quelques arbustes du Pérou, et ayant pour type la sémarillaire à angles aigus, arbrisseau à tige grimpante dont le fruit est bon à manger.

SEMBELLA. s. f. Métrol. rom. Petite monnaie d'argent qui valait la moitié de l'as.

SEMBIEN. adj. et s. m. Hist. relig. Disciple de Sembe, dont la doctrine rejetait l'Ancien Testament.

SEMBLABLE. adj. des 2 g. (du lat. *similis*, pareil). Pareil, qui ressemble, qui est de même nature, de même qualité. Deux choses semblables, tout à fait semblables. Il n'y a peut-être pas dans toute la nature deux objets absolument semblables. Il y a peu de cas entièrement semblables. On n'a jamais rien vu de semblable. Je n'entreprends pas de vous dire ici combien le sénat a fait d'actions *semblables*. (Boss.) Quoique différentes portions d'un même métal soient *semblables* par les qualités que nous leur connaissons, il ne s'ensuit pas qu'elles le soient par celles qui nous restent à connaître. (Condill.) La vertu et le malheur de l'un et de l'autre sont *semblables*. (Fléch.) Le règne de Louis était celui des prodiges, nos pères ne les avaient pas même imaginés, et nos neveux n'en verront jamais de *semblables*. (Mass.)

— Tel. De semblables projets. Comment approuver de semblables projets ? Ne répétez jamais de semblables propos. Puis-je croire un *semblable* dessein ? (Rac.) D'un *semblable* appareil je n'ai point vu d'exemple. (Id.)

Et pour être approuvés,
De *semblables* projets veulent être achevés. (Rac.)

— *Semblable* à. Semblable à son père. Semblable à sa mère, à sa sœur. Du creux du tombeau de ces malheureux vaincus sortira cette voix qui foudroie toutes les grandeurs : vous voilà blessé comme nous, vous êtes devenus *semblables* à nous. (Boss.) Sous un si bon roi, tout ce que les Français pouvaient souhaiter à leurs enfants, c'était un successeur qui lui fût *semblable*. (Mass.)

Du titre de clément rendez-le ambitieux :
C'est par là que les rois sont *semblables* aux dieux.
(La Font.)

Ne croyez pas pourtant que, *semblable* à Pharnace,

(Racine.)

Souvent, sans y penser, un écrivain qui s'aime
Forme tous ses héros *semblables* à lui-même. (Boil.)

— S'emploie souvent au figuré dans les comparaisons oratoires ou poétiques. *Semblable* à une épouse désolée, l'Eglise ne fait que gémir. (Boss.) Nous ne sommes qu'un instant sur la terre, *semblables* à ces feux errants qu'on voit dans les airs durant la nuit sombre. (Mass.) Les hommes liés par le cœur aux choses présentes, sont *semblables* à ces figures qu'une roue rapide entraîne, ils n'ont jamais de consistance assurée. (Id.)

— Géom. *Triangles semblables.* Triangles qui ont leurs angles égaux, chacun à chacun, et leurs côtés proportionnels. ‖ *Figures semblables.* Celles qui ont leurs angles égaux et leurs côtés proportionnels. ‖ *Sections coniques semblables.* Celles dans l'une desquelles les ordonnées à un diamètre sont proportionnelles aux ordonnées correspondantes à un diamètre semblable dans l'autre, etc. ‖ *Polyèdres semblables.* Polyèdres composés d'un même nombre de pyramides semblables et semblablement disposées.

— Algèb. *Quantités semblables.* Celles qui contiennent les mêmes lettres et précisément le même nombre de lettres.

— Gramm. Se dit des cas d'un nom et des personnes d'un verbe qui ont la même terminaison.

— Il est quelquefois substantif et se joint en ce sens avec l'adjectif possessif. C'est un homme qui n'a pas son semblable. L'ambitieux y reçoit la peine d'avoir voulu se faire adorer comme un Dieu ; il en est de même de ses *semblables*. (Boss.)

— Celui qui est homme comme nous. Secourir, aimer ses semblables. Avoir pitié de ses semblables. L'haleine de l'homme est mortelle à ses *semblables*. (J.-J. Rouss.) Cette douce compassion prend sa source dans l'organisation de l'homme, auquel il suffit de s'aimer lui-même pour haïr le mal de ses *semblables*. (Rayn.) Cette jalousie qui envenime presque tous les hommes contre leurs *semblables*. (Boss.) Etre touché du malheur de ses *semblables*. (Fléch.) L'outrage qu'il a reçu de la part de son *semblable*. (Id.)

On dit qu'on n'a jamais tous les dons à la fois,
Et que les grands esprits, d'ailleurs très-estimables,
Ont fort peu de talent pour former leurs *semblables*.
(Destouches.)

SEMBLABLEMENT. adv. Pareillement, aussi, d'une semblable manière. Peu usité. Vous êtes de cet avis et moi semblablement.

Semblablement où est la reine
Qui commanda que Buridan
Fût jeté en un sac à la Seine? (Villon.)

SEMBLANCE. s. f. Ressemblance, apparence d'une chose. Il me semble que vous deviez vous contenter que votre fille fût faite à son image et *semblance*. (Mme de Sév.)

SEMBLANT. part. prés. du v. Sembler. Il est invariable. Qui semble, qui paraît. La Folie, sur un luth harmonieux, *semblant* chercher en désordre quelques accords sauvages, règle pourtant son transport et garde toujours la mesure. (X. Marm.)

Semblant les repousser avec ses mains tremblantes,
Elle avance au milieu des victimes sanglantes.
(F. Belly.)

SEMBLANT. s. m. Apparence. Ne se dit que des personnes. Beau semblant. Faux semblant. Trahir sous semblant, sous un faux semblant d'amitié. Cet homme n'a pas un véritable courage, il n'en a que le semblant. Ceux que l'homme injuste veut opprimer, il les attire dans ses filets par des paroles douces et par tous les *semblants* de l'amitié. (Mass.)

— *Faire semblant de.* Feindre de. Faire semblant de dormir. Faire semblant de rire, de pleurer, de s'amuser. Le renard fait quelquefois semblant d'être mort. Nos gendarmes ne font la guerre qu'à leurs concitoyens, pendant qu'ils s'arment à petit *semblant* contre l'étranger, lequel ils ne voient que le moins qu'ils peuvent. (Est. Pasq.) On cherchait une vaine consolation, en faisant *semblant* de mépriser des maux qu'on n'était pas capable de vaincre. (Mass.) Après avoir d'abord fait *semblant* d'approuver en tout notre conduite dans la dernière émeute, elle s'est mise à énumérer toutes les circonstances qui peuvent y jeter un faux jour. (X. Marm.)

Ceux qui sont nés sous un monarque
Font tous *semblant* de l'adorer :
La Majesté qui les remarque
Fait *semblant* de les honorer. (***)

— On dit aussi dans le même sens, *faire semblant que.* Feindre que. Faites semblant que cela vous plaît. Faites semblant qu'on vous en a prié.

— Fam. *Ne faire semblant de rien.* Prendre un air indifférent, prendre garde à ne rien dire, à ne rien faire qui puisse faire connaître ce que l'on pense, le dessein qu'on a. Elle s'avance vers lui, et sans faire *semblant* de savoir qui il est : D'où vous vient, lui dit-elle, cette témérité d'aborder dans mon île ? (Fén.) Toi-même qui ne fais *semblant* de rien, crois-tu que tes manières naïves et tendres, ton air timide et doux, cachent moins de ruse et d'habileté que mes étourderies ? (J.-J. Rouss.)

SEMBLER. v. n. 1re conj. (du lat. *simulare*, simuler). Paraître avoir une certaine qualité ou une certaine manière d'être. On le dit des personnes et des choses. Ces choses-là me semblent belles et bonnes. Vin qui semble amer. Couleur qui ne semble pas assez vive. Vous me semblez

cœurs innocents, ont peu à peu remué les passions les plus violentes. (Boss.) Ces hommes incrédules qui regardent comme impossible tout ce qui *semble* extraordinaire. (Fléch.) La providence de Dieu *semblait* toujours à sainte Thérèse trop prompte à la secourir. (Id.) La cadette ne vous a-t-elle point *semblé* un peu libre ? (La Font.) Rien ne lui *semble* bon que ce qui vient de loin. (Colnet.) Vous changez de couleur et *semblez* interdit. (Rac.) Ce songe, ce rapport, tout me *semble* effroyable. (Id.)

Et les plus grands malheurs pourront me *sembler* doux,
Si ma présence ici n'en est pas un pour vous. (Rac.)

— Il se construit souvent avec l'infinitif. M. de Gournay n'était pas de ceux qui *semblent* être persuadés que leurs ancêtres n'ont travaillé que pour leur donner sujet de parler de leurs actions et de leurs emplois. (Boss.) La mort éteint en nous ce courage par lequel nous *semblions* la défier. (Id.) Ceux à qui la naissance et la fortune *semblent* tout donner. (Id.) Un de ces naturels heureux qui sont faits pour la vertu et qui *semblent* être la vertu même. (Fléch.) La Providence *semble* établir François de Paule le protecteur, et, si je l'ose dire, l'arbitre du salut des rois et des royaumes. (Id.) Le monde lui-même, qui *semble* se faire honneur du vice, lui attache partout une espèce de flétrissure et d'opprobre. (Mass.) Les bons et les mauvais succès *semblent* s'être partagé la durée des ans et des siècles. (Id.) Elle me dit : O mon bon voisin ! il m'a *semblé* cette nuit voir Virginie vêtue de blanc, au milieu de bocages et de jardins délicieux. (B. de St-P.) En toute occasion il m'a *semblé* agir d'après sa conscience. (X. Marm.)

Et d'enfants à sa table une riante troupe,
Semble boire avec lui la joie à pleine coupe. (Rac.)

— *Sembler de.*

Quand il m'a dit ces mots, il m'a *semblé* d'entendre :
Va vitement chercher un licou pour te pendre. (Mol.)

On dit : *J'ai cru entendre, il m'a semblé entendre*, et non *il m'a semblé d'entendre.*

— *Sembler à.* S'est dit pour Ressembler. Votre conseil, dit Panurge, sans correction, *semble* à la chanson de Ricochet. (Rabelais.)

— S'emploie souvent impersonnellement et a le sens de Il paraît que, on dirait que, on croirait que. Quand quelqu'un traitait avec elle, il *semblait* qu'elle eût oublié son rang, pour ne se soutenir que par sa raison. (Boss.) Il me *semblait*, dit la princesse palatine, sentir la présence réelle de Jésus-Christ. (Id.) Il *semblait* que les livres de l'éternité lui fussent ouverts. (Fléch.) Il *semble* que l'esprit de mensonge que Dieu menaçait de répandre sur ses prophètes soit répandu sur tous les hommes. (Id.) Jaloux des grâces qui tombent à côté d'eux, il *semble* qu'on leur arrache celles qui se répandent sur les autres. (Mass.) Il *semble* qu'on soit convenu que la bonne foi ne soit plus une vertu. (Id.) Il m'a *semblé* d'abord qu'il se portait à merveille, aussi en attendant le souper il a été d'une gaîté charmante. (E. Scribe.) Il *semblait* qu'on voyait déjà sur cette tête dominatrice la double couronne de France et d'Italie. (Thiers.) Il nous *semble* que vous arrivâtes samedi à Arles ; il nous *semble* que M. de Grignan est venu au-devant de vous au Saint-Esprit ; il nous *semble* qu'il a été ravi de vous revoir et de vous ravoir ; il nous *semble* que ce fut vendredi que vous fîtes votre entrée à Aix, et puis il nous *semble* que vous êtes bien lasse. (Mme de Sév.)

Il *semblait* que ma vue excitât son audace ;
Que tous les Grecs, bravés dans leur ambassadeur,
Dussent de son hymen relever la splendeur. (Rac.)

De longs soupirs et des gémissements,
Qu'il *semble* que son cœur va suivre à tous moments.
(Id.)

— Après *il semble, il me semble*, on emploie l'indicatif, quand la proposition subordonnée énonce un fait certain, positif, et qu'elle ne peut, sans que le sens soit altéré, exprimer un doute qui n'est pas dans la pensée. Il *semble* que nous *augmentons* notre être lorsque nous pouvons le porter dans la mémoire des autres. (La Bruy.) Il me *semble* que qui *sollicite* les autres a la confiance d'un homme qui demande justice. (Id.) ‖ On emploie au contraire le subjonctif quand il y a doute, incertitude dans la pensée, ou que le verbe de la proposition subordonnée exprime un fait impossible et extraordinaire. Il *semble* qu'on *soit* convenu que la bonne foi ne serait plus une vertu. (Mass.) Il me *semble* que mon cœur *veuille* se fendre par la moitié. (Mme de Sév.)

— On dit par manière de parenthèse, *ce me semble.* Selon moi, à mon avis. Il faudrait, ce me semble, user d'indulgence. Vous êtes un peu injuste, ce me semble. On dit de même, *ce semble.* L'ennui, qui paraît devoir être le partage du peuple, ne s'est pourtant, ce *semble*, réfugié que chez les grands. (Mass.) C'est à la cour que toutes les passions se réunissent, ce *semble*, pour s'entre-choquer ou se détruire.

— On dit aussi avec un infinitif, *Il me semble encore le voir.* Je crois encore le voir. Il me semble entendre sa voix. Il me semble le voir chaque nuit auprès de moi. Il me semble le voir marcher auprès de moi.

— Joint avec la préposition *de.* Que vous semble de cette affaire ? Que vous semble de ce tableau ? Que vous semble de cet homme ? Je lui ai dit ce qu'il m'en semblait. Que vous *semble*, mes sœurs, de l'état où nous sommes ? (Rac.)

Comme toi dans mon cœur il sait ce qui se passe,
Que t'en *semble*, Narcisse ? (Rac.)

— *Si bon lui semble.* S'il lui plaît. On dit de en a usé comme bon lui a semblé. Il nous a semblé bon. Vous pouvez venir si bon vous semble.

SEMBLIDE. s. f. Entom. Genre d'insectes névroptères à ailes en toit, de la famille des tectipennes, ayant pour type la semblide de la boue, insecte fort commun sur les bords des rivières aux environs de Paris.

SEMÉ, ÉE. part. pass. du v. Semer. S'empl. adjectiv. Qui a été répandu. Graine semée. Graines semées. Les graines semées commencent à germer.

— Qui a été ensemencé. Champs semés.

— Fig. Qui a été répandu. Déjà de leur abord la nouvelle est *semée.* (Rac.) Qu'à bon droit en tous lieux votre gloire est *semée !* (Id.)

Pensez-vous qu'Athalie, au premier bruit *semé*
Qu'un fils d'Ochosias est ici renfermé, (Racine.)

— *Semé de.* Au propre. Champ semé de blé, semé d'avoine, d'orge, de millet. Dès la fin de l'été, les gorges-bleues se jettent dans les champs *semés* de gros grains. (Buff.) La campagne aux environs de Tunis est agréable : elle présente

de grandes plaines *semées* de blé, et bordées de collines qu'ombragent des oliviers et des caroubiers. (Chateaub.)

— *Semé de*, dans un sens métaphorique. Le lac d'Albano, dont les bords sont *semés* de matières calcinées, n'est que la bouche d'un ancien volcan. (Buff.) Le têt des boucliers paraît *semé* de petites taches blanches, proéminentes et larges comme des lentilles. (Id.) Le porphyre rouge est *semé* de très-petites taches plus ou moins blanches et quelquefois rougeâtres. (Id.) Nous avons vu que le fond de la mer est comme la surface de la terre, hérissé de montagnes, *semé* d'inégalités, et coupé par des bancs de sable. (Id.) L'Angleterre a ses morts vêtus de laine et ses tombeaux *semés* de réséda. (Chateaubriand.) La navigation de Le Maire dans le grand Océan fait connaître cette mer *semée* d'îlots et d'écueils, nommée la Mer mauvaise. (M.-Brun.)

Tout le Nord est chrétien, tout l'Orient encore
Est *semé* de mortels que ce grand titre honore. (Rac.)

Mais si ta voix, plus brillante et plus forte,
Chante Uranie et les déserts *semés*
D'étoiles d'or et d'astres enflammés. (Malfilatre.)

— *Semé de*, au figuré. Chacun trouve ses propres voies *semées* de ronces et d'épines. (Mass.)

— *Semé en*. Pourquoi les terrains au pied des montagnes à mines sont-ils *semés* de poudre d'or. (Buff.)

— *Semé dans*. Les expressions de l'Ecriture sont *semées* dans les écrits de saint Bernard à pleines mains. (Mass.)

Roi des mondes *semés* dans la vaste carrière,
Aux combats inhumains tu prêtes ta lumière.
(Michaud.)

— *Semé sur*.

Des lambeaux teints de sang sont *semés* sur sa route;
Son cœur souffre déjà tous les maux qu'il redoute.
(Michaud.)

— *Clair-semé*. Qui a été semé clairement, et par extension, Qui est peu épais, peu fourni. Dans ce mot, *clair*, employé pour *clairement*, est adverbe et par conséquent invariable; *semé* seul varie. Le corps est couvert d'un poil court, rude et *clair-semé*, couleur de terre d'ombre, et plus foncé sur le dos. (Buff.) Elles sont si rares, si *clair-semées*, qu'il faudrait être fou pour ne pas s'arrêter, se détourner même de son chemin, pour cueillir toutes celles qui sont à notre portée. (X. de Maistre.) Nous découvrîmes la mer vers l'est, à travers un bois d'oliviers *clair-semés*. (Chateaub.)

— Blas. *Ecu semé de fleurs de lis, de trèfles*, etc. Se dit lorsque les pièces dont on parle sont répandues sur l'écu de telle sorte que vers ses bords elles ne sont point entières.

— Chass. *Cerf mal semé*. Cerf qui a plus d'andouillers d'un côté que de l'autre.

SEMECARPE. s. m. Bot. Syn. d'Anacarde.

SEMÉE. s. f. Anc. cout. Droit de partage. || Devoir qui obligeait à donner au seigneur un quartier de tout animal tué à la chasse.

SÉMÉIOGRAPHE. s. m. Antiq. gr. et rom. Celui qui pratique la séméiographie. Savant séméiographe.

SÉMÉIOGRAPHIE. s. f. (ét. gr., σημεῖον, signe; γράφω, j'écris). Antiq. gr. et rom. Art de se servir des notes tironiennes.

SÉMÉIOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Antiq. gr. et rom. Qui appartient à la séméiographie.

SÉMÉIOLOGIE. s. f. (ét. gr., σημεῖον, signe; λόγος, discours). Partie de la médecine qui traite des signes, et donne la connaissance de tous les changements qui, dans l'état de maladie particulièrement, annoncent les choses qui existent, qui ont été ou qui doivent arriver. Ce mot est synonyme de Séméiotique. V. SÉMÉIOTIQUE.

SÉMÉIOLOGIQUE. adj. des 2 g. Médec. Qui a rapport à la séméiologie. Traité séméiologique. Observations séméiologiques.

SÉMÉIOLOGUE. s. m. Médec. Celui qui a écrit sur la séméiologie. Savant, habile séméiologue.

SÉMÉIOPHORE. s. m. (ét. gr., σημεῖον, signe; φέρω, je porte). Antiq. milit. Un des cinq officiers inférieurs attachés à chaque hécatontarchie de l'armée grecque.

[illegible] σημεῖον, signe). Qui a rapport aux signes. La science séméiotique. Doctrine séméiotique. Le point essentiel dans l'étude comme dans l'application de la doctrine *séméiotique*, c'est de distinguer les signes des symptômes, et de ne pas confondre les signes diagnostics avec les signes pronostics. (Serrur.)

SÉMÉIOTIQUE ou **SÉMIOTIQUE**. s. f. Partie de la médecine qui traite des signes et de leur valeur dans les maladies. La séméiotique, en nous découvrant les effets variables par lesquels les dérangements qui surviennent dans l'économie se présentent à nos sens, nous dévoile également la nature, les causes, le siége des diverses altérations, ainsi que les signes qui nous en font reconnaître partout où elles existent.

— Hist. milit. Art de faire manœuvrer les troupes en leur indiquant les mouvements par signes et non avec la voix.

SÉMÉLINE. s. f. (ét. lat., *semen*, semence; *lini*, de lin). Minér. Petits cristaux ressemblant, par leur forme, leur couleur et leur grosseur, à la semence du grain de lin, et qui ont été observés dans les cavités des laves des bords du Rhin, ou dans les sables volcaniques des environs d'Andernack.

SÉMÉLÉ. Fille de Cadmus et d'Harmonie, si remarquable par sa beauté que Jupiter prit la forme d'un mortel pour en obtenir les faveurs. Poussée par une fatale curiosité, Sémélé ayant appris que son amant était le dieu de l'Olympe, voulut le voir dans toute sa splendeur, et fut embrasée par les foudres de Jupiter. Ce dieu enferma dans sa cuisse Bacchus qui était à l'état d'embryon dans le sein de sa mère et le rendit à la lumière au bout du temps prescrit par la nature.

SEMELLE. s. f. (du lat. *sappa*, lame de bois, dont on fit plus tard le diminutif *sapella*). Pièce, ordinairement de cuir, qui fait le dessous d'une chaussure. Soulier à simple semelle. Soulier à double semelle. Semelle de buffle. Semelles imperméables. Mettre des semelles à des bottes, à des souliers.

— Morceau d'étoffe dont on garnit le dessous d'un bas. Mettre des semelles à des bas. Des bas sans semelles. Les semelles de ces bas sont usées.

— Morceau de liége, de feutre taillé en semelles qu'on met dans les souliers pour les garantir de l'humidité. Semelles de liége. Semelles de feutre. Semelles de laine.

— La longueur d'une semelle. Sauter dix semelles. Avancer d'une semelle. Reculer d'une semelle.

— Artill. Planchette de bois fort épaisse qui se place entre les deux flasques d'un affût, et sur laquelle le canon pose.

— Charpent. Pièce de bois couchée horizontalement sous le pied d'un étai, ou servant d'entrait dans un comble. Semelles d'étai. || Espèce de tirant fait d'une plate-forme, où sont assemblés les pieds de la forme d'un comble.

— Chir. Pièce d'appareil autrefois employée dans le bandage des fractures des membres inférieurs, et qui consistait dans une plaque de bois ou de carton, taillée en forme de semelle de soulier et garnie de trois lanières servant à l'assujétir. || Pièce de la machine à extension continuelle des fractures du fémur.

— Mar. Pièces de bois plates mises sous un corps pesant pour le faire rouler. || Assemblage de planches qui est adapté au bord d'un petit bâtiment à fond plat, et qu'on laisse plonger sous le vent pour diminuer la dérive. || Planche de fond d'un bateau.

— Pêch. Ligne fine qui part de la maîtresse corde.

— Techn. Plancher ou sol d'une mine de charbon de terre. || Pièce de bois d'équarrissage, qui supporte les jambages d'un tour. || Chacun des deux plateaux d'une presse, entre lesquels on place la substance à comprimer. || Morceau de fer aplati pour faire des feuilles de fer-blanc. || Feuillet de bois propre à être plaqué. || Nom donné par les bouchers à un morceau de la cuisse du bœuf.

— Escrim. *Rompre la semelle, reculer d'une semelle*. Reculer de la longueur du pied.

— Pop. *Battre la semelle*. Voyager à pied. || Se dit particulièrement des artisans qui courent le pays en exerçant leur métier. || Signifie quelquefois Vagabonder.

— *Battre la semelle*. Se dit de deux personnes qui pour s'échauffer, sautent en cadence et lèvent une de leurs jambes ou toutes les deux alternativement, de manière à frapper la semelle l'une de l'autre.

SEMENCE. s. f. (pr. *ce-man-ce*; du lat. *semen*; fait de *serere*, semer). Grain que l'on sème, grains spécialement réservés pour perpétuer l'espèce à l'aide de semis. Il ne se dit proprement que du froment, du seigle, de l'orge, de l'avoine et de quelques autres plantes céréales. Blé de semence. Ce qu'il faut de semence pour ensemencer un arpent de terre. Un boisseau, un setier de semence. Recueillir à peine ses semences. Payer les labours et semences à un fermier. Semence abondante, féconde, fertile, libérale, chaude, froide. Semence précieuse. Semence ingrate. Semence mortelle. Semence tardive, répandue, étouffée. La *semence* qui n'a pas atteint sa maturité complète peut avoir la faculté de germer, mais il y a toujours en elle une disposition à la faiblesse et à la maladie. [illegible]
de conserver soigneusement le grain de *semence*. (Id.) Beaucoup de gens considèrent à tort un changement et un renouvellement fréquent de *semences* comme la condition indispensable d'une récolte accomplie. (Id.) Quelques *semences* possèdent pendant longtemps leur force de germination, pourvu seulement qu'on les conserve avec soin; d'autres au contraire la perdent promptement et peuvent à peine la retenir au delà d'un an. (Id.) La profondeur à laquelle on doit enterrer la *semence*, et le choix de la manière de la recouvrir, ne dépendent pas seulement de la nature même de cette *semence*, mais encore de l'état du sol et de la température. (Id.) Chaque espèce de *semence* ne doit être couverte que de l'épaisseur de terre qui convient à sa nature. (Id.)

— En général Tout ce qui se sème par la main de l'homme ou naturellement, graine, graines, noyaux, pépins. Les graines sont la semence des herbes et des légumes. Chaque fruit a sa semence. Les semences du chardon sont pourvues d'une aigrette. Semence de fleurs.

— Par extens. Sperme, matière destinée à la reproduction de l'homme et des animaux, et qui est sécrétée et conservée par des organes spécialement chargés de ces fonctions. Mais ce mot est plus généralement employé pour désigner les fruits, pépins, noyaux, graines, etc., dont la nature se sert pour propager les végétaux. V. SPERME.

— Espèce de clous fort petits. Vendre, acheter de la semence, une livre de semence.

— Fig. Ce n'est pas en répandant le sang de ses ennemis que l'Église multiplia ses disciples; le sang de ses martyrs fut tout seul la *semence* de ses fidèles. (Mass.) L'innocence de cet enfant auguste et précieux, la seule *semence* qui nous reste du sang de nos rois. (Id.)

Un bon dîner fait couler dans nos veines
Des passions les *semences* soudaines. (Volt.)

— Fig. Cause d'où doivent naître avec le temps certains effets. Semences de vertu. Semences de guerre, de discorde. Tant de clauses dans un contrat sont des semences de procès. Une éducation qui laisse des semences de vertu et de vérité. L'esprit de Dieu conseille de se défaire des richesses, tant parce qu'elles déchirent le cœur par ces inquiétudes qui étouffent la *semence* de la parole de Dieu, que parce qu'elles entretiennent tous les déréglements de l'âme. (Fléch.) Dieu permit qu'une sainte éducation fît fructifier dès son enfance ces premières *semences* de piété qu'il avait versées dans son âme. (Id.) Quel soin que celui de jeter dans ces âmes destinées au trône, les premières *semences* du bonheur des peuples. (Mass.) La reine Blanche n'oublia rien pour jeter dans l'âme de saint Louis ces premières *semences* de vertu qui dans la suite produisirent des fruits si éclatants. (Id.)

Tout un peuple naissant est formé par nos mains;
Je nourris dans son cœur la *semence* féconde
Des vertus dont il doit sanctifier le monde. (Rac.)

— Les anciens admettaient des semences froides et chaudes à deux degrés différents, et les nommaient *les quatre semences*.

— *Semences froides majeures*. Les graines de melon, de citrouille, de concombre et de courge. || *Semences froides mineures*. Graines de laitue, de pourpier, d'endive, de chicorée sauvage. || *Semences chaudes majeures*. Les graines d'anis, de fenouil, de cumin et de carvi. || *Semences chaudes mineures*. Celles d'ache, de persil, d'ammi et de carotte.

— *Semence de perles*. Très-petites perles. Un cornet de semence de perles.

— *Semence de diamants*. Très-petites parcelles de diamants, dont on se sert pour orner des bijoux.

— Bot. *Semence de champignon*. Espèce de champignon.

SEMENCINE. s. f. Pharm. L'une des trois principales sortes de semen-contra.

SEMEN-CONTRA. s. m. (pr. *cé-mènn-kontra*; mots latins qui signifient *semence contre*, et après lesquels on sous-entendait *vermes*, vers). Pharm. Semence de plusieurs espèces du genre armoise, ou plutôt les fleurs non épanouies de ces plantes mêlées de pédoncules coupés menus. Semen-contra de Barbarie. Semen-contra d'Alep ou d'Alexandrie. Le semen-contra a une odeur forte et aromatique, et une saveur également aromatique. Le semen-contra doit son action stimulante à une huile essentielle, abondante comme dans toutes les espèces du genre armoise. Le semen-contra s'emploie principalement comme vermifuge.

SÉMÉNOUSKI. s. m. Nom des soldats d'un régiment russe sous Pierre Ier.

SEMENTINES. s. f. pl. (du lat. *semen*, semence). Fêtes que l'on célébrait à Rome pour obtenir de bonnes semailles.

SEMER. v. a. 1re conj. (du lat. *seminare*; rad. *semen*, semence). Proprement, Épandre de la graine ou du grain sur une terre préparée, afin de la faire produire et multiplier. Semer du blé, de l'orge. Semer de la navette. Semer du chenevis. Semer du gland. Semer de l'oseille. Semer du persil. Semer des pavots, des œillets, du sainfoin, de la laitue, du pourpier. Je les ai *semées*, j'ai le plaisir de les arroser et de les voir; mais je ne les touche jamais. (X. de Maistre.) Elles faisaient porter les noms de Bretagne et de Normandie à de petites portions de terre où elles avaient *semé* du blé, des fraises et des pois. (B. de St-P.)

[illegible]
Bluets, coquelicots et mainte fleur pareille.
(Arnault.)

— Jeter de la graine sur. Semer un champ. Semer deux arpents de terre. Semer un plant de jardin. Qui est-ce qui a semé vos terres?

— Absol. Semer des grains. Le temps de semer. C'est la saison de semer. Il fait bon semer. Semer à la volée. Semer au plantoir. Semer au semoir. Semer sous raies. Semer sur raies. Semer sur labour ou hersage. On s'abstient de *semer* quand il fait du vent, ou, si on y est forcé, on baisse la main pour que le grain ne soit pas emporté. (De Morog.) || *Semer sous raies*. Semer avant de labourer, de manière à ce que la graine soit recouverte de toute l'épaisseur de la terre que renverse la charrue, épaisseur qu'on peut assez exactement arbitrer à moitié de la profondeur du sillon.

— Fig.

D'un serpent, l'effroi de la terre,
Les dents fertiles pour la guerre
A peine y germent sous ses pas,
Qu'une moisson vivante armée
Contre la main qui l'a semée,
L'attaque et jure son trépas. (Lebrun.)

— Fig. Répandre.

J'y reconnais un maître à qui rien n'a coûté,
Et qui dans nos déserts a *semé* la lumière,
Ainsi que dans les champs il *sème* la poussière.
(L. Racine.)

— Fig. Répandre, jeter çà et là, disséminer. Semer de l'argent le long des chemins sans s'en apercevoir. Semer des chausse-trapes dans les lieux où passe la cavalerie. Semer des fleurs sur le passage de quelqu'un. Mes ennemis ont *semé* de piéges la route où je marchais. (La Harpe.)

— Dans le sens moral, Répandre. Semer des erreurs. Semer de fausses maximes, de faux bruits, de fausses nouvelles. Semer des calomnies, la discorde, la zizanie, la guerre. Semer la crainte, la terreur. Semer dans un ouvrage des mots ingénieux, des réflexions, des anecdotes piquantes. *Semons* toujours les idées utiles; si elles ne prospèrent pas immédiatement, elles germeront et fructifieront dans un avenir plus ou moins éloigné. (Le Mesl.) Ces ouvriers évangéliques qui vont *semer* la foi de Jésus-Christ dans le nouveau monde. (Fléch.) Combien de réputations sauva-t-elle des mauvais bruits qu'allait *semer* la haine d'un ennemi. (Id.)

Tandis qu'on vous verra d'une voix impuissante
Semer ici la plainte, et non pas l'épouvante. (Racine.)

Des révolutions tel l'ange désastreux,
Va *semant* la terreur sur son passage affreux. (Delille.)

— La métaphore est poussée plus loin dans les exemples suivants :

Montrez-moi les Troyens debout sur leurs murailles
Et Turnus autour d'eux *semant* les funérailles.
(Gaston.)

Dans nos champs engraissés de tant de funérailles,
Vous *semiez* le carnage et le trouble et l'horreur.
(J.-B. Rouss.)

— *Semer de*. J'aurais *semé* de fleurs le bord de tes ruisseaux. (Delille.)

Je verrai les chemins encor tout parfumés,
Des fleurs dont sous ses pas on les avait *semés*. (Rac.)

Ces fleurs dont le printemps a *semé* la verdure,
Lui semblent un tribut qu'il doit à sa parure.
(St-Lambert.)

— Fig. Il faut semer de fleurs le chemin de la vie.

La fraude adroite et subtile
Sème de fleurs son chemin. (Racine.)

— Prov. *Il faut semer pour recueillir, avant de recueillir*. On ne doit pas espérer de recevoir une récompense, un salaire avant d'avoir travaillé. On dit de même, Recueillir ce qu'un autre sème. Moissonner ce qu'on a semé, ce qu'un autre a semé. La mère de M. de Lamoignon crut que ses aumônes ne seraient pas infructueuses, qu'elle recueillerait dans sa famille ce qu'elle *semait* dans les hôpitaux. (Fléch.) On ne recueille dans un âge avancé que ce qu'on a *semé* les premières années de sa vie. (Mass.) Renvoyer à des années de langueur, l'affaire du salut, c'est la manquer : on ne recueille pendant l'hiver que ce qu'on a *semé* durant les jours d'été. (Id.) || *Semer une terre ingrate*. Faire du bien à un ingrat. || Donner des leçons, des conseils à quelqu'un qui n'a pas les dispositions nécessaires pour en profiter.

— *Semer de l'argent*. Distribuer de l'argent. || *Semer l'argent*. Être trop libéral.

— *Semer des piéges sur les pas de quelqu'un*. Lui tendre de secrètes embûches.

SÉMESTRAL, ALE. adj. Qui se fait, qui a lieu chaque semestre. Synonyme de Semestriel. Les observateurs, et Hippocrate lui-même, établissent une division *sémestrale* de l'année; il y a des maladies hiémales et des maladies estivales. (Virey.)

SEMESTRE. s. m. (ét. lat., *sex*, six; *mens*, *mensis*, mois). Espace de six mois consécutifs. Rendre compte de sa gestion après chaque semestre. Les rentes sur l'État se payent par semestre.

— Rentes, traitements, pensions qui se payent par semestre. Recevoir son semestre. Toucher son semestre. Le premier, le second semestre d'une pension. Il lui est dû un semestre.

— Emploi qu'on est obligé de remplir pendant la moitié de l'année. Servir par semestre. Être de semestre. Être hors de semestre. Cette cause se jugera dans le semestre d'un tel. Professeurs qui font les cours par semestre. Officier qui sert son semestre.

— Congé de six mois accordé à un militaire. || On dit aussi : *Congé de semestre*. *Recevoir son semestre*.

— Par extens. Celui qui a obtenu un congé de semestre. Rappeler les semestres. Faire le rappel des semestres de telle classe.

— Chaque partie d'une assemblée judiciaire qui servait par semestre. Le semestre de la Chambre des comptes.

— *Semestre de janvier*. Semestre qui commence le premier jour de janvier. || *Semestre de juillet*. Semestre qui commence le premier jour de juillet. || On dit dans le même sens : *Semestre d'hiver*. *Semestre d'été*.

SEMESTRE. adj. des 2 g. Qui sert par semestre. Il se disait des compagnies qui ne fonctionnaient que pendant six mois. Parlement semestre.

— Et de certains fonctionnaires publics qui ne servaient que par semestre dans une compagnie. Conseiller d'État semestre.

SEMESTRIEL, ELLE. adj. Qui se fait, qui a lieu chaque semestre. Assemblée semestrielle. Payements semestriels. Rente semestrielle.

SEMESTRIER. s. m. Militaire absent de son régiment par un congé de six mois. Rappeler les semestriers. Les semestriers ont rejoint leur régiment.

SEMEUR, EUSE. s. Celui, celle qui sème. Bon semeur. Habile semeur. Le *semeur* prend ses mesures pour que tout le champ ait une égale quantité de semence la mieux espacée possible. (De Morog.)

— Fig. Qui fait naître, qui répand. Semeur de discorde. Semeuse de zizanies. C'est un semeur de calomnies. Semeur de fausses nouvelles. Semeurs de faux bruits.

— Ornith. *Semeur.* Nom vulgaire de la lavandière ou hoche-queue.

SEMI. (du lat. *semi;* fait du gr. ἡμι, par le changement de l'esprit rude en *s*). Mot invariable pris du latin et qui signifie Demi. Il se joint toujours à un autre mot. Rarement il forme avec lui location inséparable.

SEMI-ACERBE. adj. des 2 g. Un peu acide, qui est à moitié sûr.

SEMI-ADHÉRENT, ENTE. adj. Didact. Qui adhère à demi, ou par une partie seulement de son étendue.

SEMI-AGRESTE. adj. des 2 g. Demi-rustique, à moitié campagnard.

SEMI-ANNULAIRE. adj. des 2 g. Didact. Qui a la forme d'un demi-anneau.

SEMI-ARIANISME. s. m. Secte mitigée de l'hérésiarque Arius.

SEMI-ARIEN, ENNE. adj. et s. Sectateur du semi-arianisme.

SEMI-BRÈVE. adj. des 2 g. Mus. Note ancienne de la musique qui vaut une de nos mesures à quatre temps.

SEMI-CIRCULAIRE. adj. des 2 g. Didact. Qui est en demi-cercle. Figure semi-circulaire.

SEMI-COLON. s. m. Philol. Ancien signe de ponctuation qui valait une demi-pause et une virgule.

SEMI-CUBIQUE. adj. des 2 g. Géom. *Parabole semi-cubique.* Courbe du second genre, dans laquelle les cubes des ordonnées sont comme les carrés des abscisses. On la nomme aussi *seconde parabole cubique.*

SEMI-CUBITAL, ALE. adj. Qui est haut d'une demi-coudée.

SEMI-CYLINDRIQUE. adj. des 2 g. Géom. Cylindrique d'un seul côté.

SEMI-DIGITAL, ALE. adj. Qui n'a qu'un demi-doigt de long.

SEMI-DOCTE. adj. des 2 g. Qui est docte à demi.

SEMI-DOUBLE. adj. des 2 g. Bot. Se dit des fleurs dont les pétales se sont multipliés, mais non pas au point qu'on puisse les appeler doubles.

— Liturg. Se dit des fêtes que l'on célèbre avec moins de solennité que les doubles, et plus de solennité que les simples. ‖ On dit aussi substantiv. en ce sens, les *semi-doubles,* pour Les fêtes semi-doubles.

SEMI-FLOSCULEUX, EUSE. adj. Bot. Se dit des fleurs appelées aussi demi-fleurons.

SEMI-FORMÉ, ÉE. adj. A moitié formé. Embryon semi-formé.

SEMI-GERMAIN, AINE. adj. et s. Géogr. anc. S'est dit des Helvétiens qui habitaient les confins de la Germanie.

SEMI-GOTHIQUE. adj. des 2 g. Hist. Qui appartient à moitié aux Goths.

— Diplom. *Écriture semi-gothique.* Écriture gothique altérée par un mélange de caractère romain.

SEMI-GREC, ECQUE. adj. Qui appartient en partie à la race grecque, aux mœurs grecques. Tarente, ville semi-grecque.

SEMI-HISTORIQUE. adj. des 2 g. Moitié historique, moitié romanesque. Ouvrage semi-historique.

SÉMILLANCE. s. f. (pr. *cé-mi-yan-ce*). Mot nouveau proposé par Mercier, et qui signifierait Vivacité, promptitude, en parlant de l'esprit, du regard. La sémillance de son esprit. La sémillance de son regard.

SÉMILLANT, ANTE. adj. (pr. *cé-mi-y-an*). Extrêmement vif, pétulant. Enfant sémillant. [illegible] sont si sémillants! Je vois bien que vous êtes toujours le même; oui, toujours gai, toujours vif, toujours *sémillant.* (Destouch.)

— Substantiv. Eh bien! monsieur le *sémillant,* pour quelles affaires venez-vous ici? (Destouch.)

— En parlant des choses. Qui annonce une extrême vivacité. Regard sémillant. Sourire sémillant. Un parler sémillant.

— Au moral. Esprit sémillant. Humeur sémillante.

SEMI-LOCULAIRE. adj. des 2 g. Didact. Dont les cloisons ne vont que jusqu'à moitié de la partie où elles se trouvent.

SEMI-LUNAIRE. adj. des 2 g. Anat. Qui est en forme de demi-lune. Cartilages semi-lunaires. Ganglions semi-lunaires.

SEMI-LUNÉ, ÉE. adj. Qui a la forme d'une demi-lune. Ganglion semi-luné.

SEMI-MINIME. s. f. Mus. Note qui vaut la moitié de la minime. Elle se nomme aujourd'hui *croche.*

SÉMINAIRE. s. m. (du lat. *seminarium,* proprement pépinière; rad. *semen,* semence). Lieu destiné pour élever, instruire, former des ecclésiastiques dans la piété et dans les autres devoirs de leur état. Séminaire catholique. Séminaire protestant. Entrer au séminaire. Faire une retraite au séminaire. Fonder un séminaire. Le séminaire de tel diocèse. Le séminaire de Saint-Sulpice, à Paris. Le séminaire de Saint-Nicolas. Le concile de Trente, dans la 23e session, a ordonné à tous les évêques d'organiser et d'entretenir un séminaire dans leur diocèse.

— Tous les ecclésiastiques qui demeurent dans un séminaire. Tout le séminaire assistait à ce sermon. Un séminaire qui sort pour la promenade. Le plus instruit de tout le séminaire.

— Temps déterminé qu'on doit passer dans un séminaire pour être admis dans les ordres.

— Nom que portent en Allemagne divers établissements d'instruction publique, quoiqu'ils soient presque toujours fréquentés par des laïques.

— Par extens. Lieu où l'on se forme à une profession quelconque. Cette école est un séminaire de bons offices. Cet établissement est un séminaire de bons ouvriers.

> Du *séminaire* des amours,
> A la France votre patrie,
> Daignez envoyer pour secours
> Quelques belles de Circassie. (Voltaire.)

— *Séminaire de la propagande, séminaire apostolique, séminaire pastoral.* Nom donné aux maisons de la congrégation de la propagation de la foi.

SÉMINAL, ALE. adj. (du lat. *seminalis;* rad. *semen,* semence). Bot. Qui a rapport à la semence ou graine des végétaux. Les vésicules séminales.

— Phys. Qui a rapport au sperme. Liqueur séminale.

— Bot. *Lobes séminaux.* Les deux corps charnus qui sortent de la semence des cotylédones, lorsqu'elle germe, et qui dans plusieurs de ses plantes se transforment en deux feuilles appelées *feuilles séminales.*

SÉMINARISTE. s. m. Celui qui est élevé, instruit dans un séminaire. Un séminariste de Saint-Sulpice. Un séminariste de Saint-Nicolas. Le plus instruit et le plus pieux de tous les séminaristes.

SÉMINATEUR, TRICE. s. Celui, celle qui sème. Ce vieux mot est sonore et élégant, et, quoique nous ayons *semeur* qui signifie la même chose, il mériterait d'être réintégré dans le langage moderne. Il figurerait fort bien dans le langage oratoire et dans le figuré.

SÉMINATION. s. f. (pr. *cé-mi-na-ci-on;* rad. *semer*). Semis naturel, ou dispersion des graines ou des semences des plantes.

SÉMINI. s. m. Nom donné dans le royaume de Pégu, aux nobles chargés du commandement des troupes.

SÉMINIAL, ALE. adj. Qui est composé de fleur de farine.

— SÉMINIAL. s. m. Fleur de farine.

SÉMINIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *semen,* semence; *fero,* je porte). Qui porte des semences, de la semence.

— Anat. *Vaisseaux* ou *conduits séminifères.* Petits vaisseaux d'une extrême ténuité, dont l'assemblage forme la substance du testicule, et dans lesquels se sépare et circule la semence ou sperme.

SÉMINISTE. adj. et s. des 2 g. Hist. relig. Se dit d'une secte d'anciens hérétiques.

SÉMINULE. s. f. (dimin. de *semen,* semence). Bot. Petite semence.

SÉMINULIFÈRE. adj. des 2 g. Bot. Qui porte ou produit des séminules.

SEMI-NYMPHE. s. f. Entom. Nymphe qui diffère peu de l'insecte parfait.

SÉMIOGRAPHE. s. m. Didact. Celui qui cultive la sémiographie.

SÉMIOGRAPHIE. s. f. (ét. gr., σημεῖον, signe; γράφω, j'écris). Didact. Science qui apprend à connaître la valeur des signes des maladies.

SÉMIOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui a rapport à la sémiographie.

SEMI-OPALE. s. f. Minér. Pierre transparente du genre de l'opale.

SÉMIOPHORE. s. m. Erpét. Genre de reptiles sauriens.

SEMI-PALMÉ, ÉE. adj. Didact. Qui est à moitié palmé.

SEMI-PALMIPÈDE. adj. des 2 g. Ornith. Qui a les pieds à demi palmés.

SEMI-PARALLÉLIQUE. adj. des 2 g. Qui n'offre de parallélisme que dans une moitié de ses parties.

SEMI-PÉDAL, ALE. adj. Didact. Qui est long d'un demi-pied.

SEMI-PÉLAGIANISME. s. m. Hist. relig. Doctrine professée au ve siècle, et qui tendait à concilier les opinions des pélagiens avec celles des orthodoxes.

SEMI-PÉLAGIEN, IENNE. adj. et s. Hist. relig. Celui, celle qui professait le semi-pélagianisme.

SEMI-PENNÉ, ÉE. adj. Bot. Qui est penné à moitié.

SEMI-PÉRIODIQUE. adj. des 2 g. Qui paraît par livraisons publiées à des intervalles plus ou moins réguliers. Recueil semi-périodique.

SEMI-PHYLLIDIEN, IENNE. adj. Conchyl. Qui ne présente que la moitié des caractères des phyllidiens. ‖ SEMI-PHYLLIDIENS. s. m. pl. Moll. Famille de mollusques.

SEMI-PITE. s. f. Archéol. fr. La moitié d'une pite, le huitième d'un denier.

SEMI-PLANTAIRE. adj. f. Anc. cout. On donnait ce nom à une charte ou à un acte par lequel on cédait un terrain pour être planté de vignes, à la condition qu'au bout de ce temps la moitié du terrain reviendrait en toute propriété au cessionnaire.

SEMI-PLEIN, EINE. adj. Didact. Plein à moitié.

SEMI-PLISSÉ, ÉE. adj. Didact. Qui est plissé à demi.

SEMI-PRÉBENDE. s. f. Hist. ecclés. Prébende d'un moindre revenu que la prébende ordinaire.

SEMI-PRÉBENDÉ. adj. et s. m. Hist. ecclés. Qui possède une semi-prébende.

SEMI-PRÉBENDIER. s. m. Hist. ecclés. Celui qui possède une semi-prébende.

SEMI-PREUVE. s. f. Jurispr. Preuve qui n'est pas entière, qui peut être facilement réfutée.

SEMI-PRISMÉ, ÉE. adj. Didact. Qui ressemble à une moitié de prisme.

SEMI-QUARTILE ou **SEMI-QUADRAT.** adj. m. Astron. Il se dit de l'aspect de deux planètes éloignées l'une de l'autre de 45°.

SEMI-QUINAIRE. adj. f. Littér. Il se dit de la césure d'un vers hexamètre, après le deuxième pied.

SEMI-QUINTILE. adj. m. Astron. Il se dit de l'aspect de deux planètes éloignées l'une de l'autre de 36°.

SEMI-RADIANT, ANTE. adj. Didact. Qui n'offre de rayons que d'un seul côté.

SÉMIRAMIS. (pr. *cé-mi-ra-miss;* mot qui signifie *colombe*). Célèbre reine d'Assyrie. On ne sait rien de précis sur sa naissance ni sur les premiers temps de sa vie. Elle devint la femme de Ninus, qui, suivant les historiens, fut assassiné par ses ordres. Sous le règne de Sémiramis, Babylone devint la plus belle ville du monde. Cette reine fut assassinée par son fils Ninyas. On lui rendit des honneurs divins sous la forme d'une colombe.

— *La Sémiramis du Nord.* Catherine II, impératrice de Russie. ‖ Il se dit aussi de Marguerite, reine de Danemark, qui réunit les trois couronnes du Nord.

— *Mur de Sémiramis.* Mur qui servait de rempart à la Mésopotamie du côté du nord; il avait mille stades de longueur.

— s. f. Entom. Bombyce de l'Amérique méridionale, remarquable par le prolongement de ses ailes en forme de queue.

SEMI-ROSTRE. adj. des 2 g. Ornith. Il se dit d'un oiseau qui a une des moitiés du bec plus longue que l'autre.

SEMIS. s. m. (pr. *ce-mi*). Agric. Mise en terre des graines dont on veut obtenir la reproduction. Ce terme ne s'emploie guère que dans le jardinage et la culture des arbres. Le mot *semaille* est plus particulièrement consacré au semis des graines et des plantes céréales. Semis à la volée. Semis par planches. Semis par pochets. Semis en caisses, en terrines, en pots. Semis en pleine terre, sur couches et sur châssis. Les *semis* sont la voie de multiplication des végétaux la plus naturelle, l'unique pour les plantes annuelles, celle qui procure une multiplication plus abondante, qui fournit des sujets plus vigoureux, de la plus belle venue et de plus longue durée. (De Morog.) Dans les jardins légumiers, presque tous les *semis* se font en planches qui rarement passent deux mètres de large, sur une longueur indéterminée. (Id.) Le *semis* par rayons est très-usité dans les campagnes pour la culture des menus grains, tels que les pois, les lentilles, les gesses et les maïs. (Id.)

SEMIS ou **SEMISSE.** s. m. Métrol. rom. La moitié de l'as, de mesure quelconque.

SEMI-SAGITTÉ, ÉE. adj. Didact. Qui a la forme d'un demi-fer de flèche.

SEMI-SÉCULAIRE. adj. des 2 g. Didact. Qui a la moitié d'un siècle.

SEMI-SÉPARATISTE. s. m. Hist. relig. Membre d'une division de la secte des séparatistes.

SEMI-SEXTILE. adj. m. Astron. Il se dit de l'aspect de deux planètes éloignées l'une de l'autre de 30°.

SÉMISINCTION. s. f. (pr. *cé-mi-cink-ci-on;* ét. lat., *semi,* demi; *cingere,* entourer). Antiq. Espèce de tablier que mettaient les ouvriers, tel à peu près que celui que mettent aujourd'hui les [illegible], plus ou moins long, plus ou moins gros, selon la nature des ouvrages.

SEMI-STAMINAIRE. adj. des 2 g. Bot. Il se dit d'une fleur double qui n'a changé en pétales qu'une partie de ses étamines.

SEMI-STRIÉ, ÉE. adj. Didact. Qui n'est strié que dans une moitié de son étendue.

SEMI-SYMPHYOSTÉMONE. adj. des 2 g. Bot. Qui a des étamines, dont les unes sont libres et les autres soudées ensemble.

SÉMITE. s. f. Comm. Sorte de toile de coton qu'on fabrique dans l'Archipel.

SÉMITE. adj. et s. des 2 g. Descendant de Sem, fils aîné de Noé. Les Sémites sont les Arabes, les Hébreux, les Chaldéens, les Phéniciens, les Syriens.

SÉMITIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport à Sem. Peuples sémitiques. Langues sémitiques.

— Philol. *Langues sémitiques.* Nom donné à une famille de langues parlées surtout par les peuples de l'Asie occidentale, en qui la Bible nous montre la postérité de Sem. L'arabe ancien est le type des langues sémitiques; l'hébreu, le syriaque, le phénicien, le chaldéen, et peut-être l'ancien égyptien, et le copte qui dérive de ce dernier, en sont les idiomes principaux. Ces idiomes diffèrent fortement des langues sanscrite et zend, ainsi que de celles qui en dérivent; soit des langues caucasiennes dont l'arménien est le type; soit enfin des langues turques. Leurs principaux caractères sont l'absence des voyelles dans l'écriture usuelle, la racine trilittérale et l'emploi des affixes et préfixes. On les écrit de droite à gauche.

SEMI-TON. s. m. Mus. V. DEMI-TON.

SEMI-VOYELLE. s. f. Gramm. Il se dit, dans les anciens grammairiens, des consonnes dont le nom commence par une voyelle.

SEMNE. adj. et s. des 2 g. (du gr. σεμνός, vénérable). Nom donné à une secte de philosophes gymnosophistes où les hommes et les femmes étaient admis. Ils s'appliquaient à la recherche de la vérité et se donnaient la faculté de lire dans l'avenir. Les femmes s'occupaient d'astrologie judiciaire.

SEMNÉE. s. f. Hist. ecclés. Il s'est dit primitivement pour Monastère.

SEMNOPITHÈQUE. s. m. Mamm. Genre de mammifères quadrumanes renfermant plusieurs espèces de singes qui ressemblent beaucoup aux gibbons par la forme de leur corps, les proportions générales de leurs membres et les traits de leur face; mais ils sont pourvus d'une queue encore plus longue que celle des guenons, très-musculeuse et susceptible des mouvements les plus variés. On connaît sept espèces de semnopithèques trouvées dans les contrées méridionales et orientales de l'Asie et dans les îles de l'archipel Indien. Semnopithèque cimepaye, croo, à fesses blanches, maure, nasique. Malgré leur adresse, leur agilité, les *semnopithèques* sont des singes sans pétulance, et qui paraissent habituellement calmes et circonspects. On les apprivoise avec une grande facilité quand ils sont jeunes; vieux, ils deviennent tristes et quelquefois méchants. (Cuvier.)

SEMNOTHÉE. s. m. (ét. gr., σεμνός, vénérable; θεός, Dieu). Antiq. Nom donné aux druides par les Grecs.

SEMOIR. s. m. (rad. *semer*). Agric. Machine propre à déposer en terre les semences des plantes. Il y a diverses espèces de semoirs qui pour la plupart portent le nom de leurs inventeurs. Les principaux sont le semoir-Hills, le semoir-Ducket, le semoir-Thaer, le semoir-Fellemberg, le semoir-Barrau et le semoir-Hugues. Semoir à brouette. Les semoirs destinés aux graines fines, comme colza, carottes, choux, navets, sont d'une construction différente de ceux qui servent aux pois, féveroles, maïs. Une terre meuble par sa nature ou bien ameublie par de bonnes cultures préparatoires, est nécessaire à l'action de tous les *semoirs.* (De Morog.) Un homme avec un *semoir* à brouette peut semer environ un hectare et demi dans sa journée, lorsque les lignes sont à dix-huit pouces. (Id.)

> Laissez-là ces projets recueillis par Rozier,
> Des semeurs citadins [illegible],
> Leurs modernes semoirs, leur charrue à la mode.
> (Delille.)

— Sac où le semeur met et prend le grain qu'il doit semer.

SEMONCE. s. f. (du lat. *submonitio,* avertissement). Invitation faite dans les formes pour quelque cérémonie. En ce sens il est vieux. Les corps supérieurs se trouvèrent à la cérémonie après la semonce qui leur en avait été faite.

— Mar. Sommation pour exiger qu'un navire qu'on rencontre en temps de guerre arbore son pavillon, et au besoin, qu'il mette en panne pour être visité. Faire une semonce [illegible]

— Fig. Avertissement mêlé de reproches fait par quelqu'un qui a autorité. Recevoir une semonce, une forte, une verte semonce. Faire une semonce à quelqu'un. Après des semonces réitérées. Malgré toutes les semonces qu'on lui a faites il ne s'est point corrigé. [illegible] (Mme de Sév.)

SEMONCÉ, ÉE. part. pass. du v. Semoncer. S'empl. adjectiv. Cet enfant a été semoncé par ses parents.

SEMONCER. v. a. 1re conj. (id., V. semonce). Inviter dans les formes pour quelque cérémonie. Semoncer les corps savants à une cérémonie. Vieux.

— Fig. Faire une semonce, une réprimande. On l'a semoncé d'importance. De quoi donc vient-il me semoncer de la sorte?

— Mar. Obliger un bâtiment à arborer ses couleurs nationales, ou même à mettre en panne.

[illegible]. adj. m. (du lat. *submonitio,* [illegible]

tion). Dr. féod. Qui peut être assigné. Le vilain ou roturier est semond du matin au soir ; au noble, il faut quinzaine.

SEMONDRE. v. a. 1re conj. (du lat. *submonere*, inviter, avertir ; rad. *sub*, sous ; *monere*, avertir). Vieux mot qui a signifié Inviter, convier à quelque cérémonie, à quelque acte public.

— Ce verbe se trouve souvent dans les vieux auteurs, et La Fontaine a dit dans sa fable intitulée *le Satyre et le Passant* :

> Son hôte n'eut pas la peine
> De le *semondre* deux fois.

Cela ne doit pas étonner du fabuliste, élève de Marot ; mais voici que Molière l'emploie aussi dans son *Étourdi* :

> De peur que cet objet qui le rend hypocondre,
> A faire un vilain coup ne me l'allât *semondre*.

— Et un autre poète du même temps, mais moins célèbre par ses œuvres que par les satires de Boileau, a dit également :

> Filles du souverain des dieux,
> . . . .
> Descendez de ce double mont,
> Et ne vous montrez point rétives
> Quand le mérite vous *semond*.
> (Théophile.)

— Régnier Desmarets, dans les premières années du XVIIIe siècle, prévient déjà que ce verbe ne se dit plus qu'à l'infinitif, soit dans le sens d'Inviter à une cérémonie, soit dans celui de Faire souvenir quelqu'un de sa parole. Le dictionnaire de l'Académie de 1808 l'enregistrait encore avec la remarque qu'il vieillissait. Il était plus vrai de dire qu'il était vieux.

SÉMONES. adj. et s. m. pl. Myth. rom. Demi-dieux, dieux inférieurs. Les Sémones tenaient une espèce de milieu entre les dieux et les hommes, et étaient regardés comme des dieux tutélaires.

SEMONNEUR. s. m. Vieux mot qui a signifié Celui dont la fonction est de porter des billets de convocation. Semonneur d'enterrement.

— Anc. cout. Crieur d'enterrement ; celui qui distribuait les lettres pour convier les parents et les amis du défunt.

SEMOTTE. s. f. Hortic. Pousse nouvelle des choux étêtés.

SEMOULE. s. f. (de l'ital. *semolina*, fait du lat. *semi*, demi ; et *mola*, moulu à demi). Gruau à très-petits grains, presque réguliers et sphériques, obtenu surtout avec le froment amidonnier, et dont le mode de fabrication nous est venu d'Italie. Comme la semoule est une sorte de préparation de luxe et que la manipulation de mouture est délicate à réussir, il n'y a qu'un petit nombre d'usines où on la prépare, à Paris, à Lyon et à Strasbourg. La meilleure semoule est celle de Gênes.

— Nom que l'on donne aussi à Une pâte globuloïde et à un vermicelle plus commun que la semoule proprement dite. La semoule s'emploie également pour des potages et des entremets sucrés. Manger de la semoule. De la semoule au lait, au gras.

— *Semoule blanche*. Celle qui se fait avec de la farine de riz. ‖ *Semoule jaune*. Celle qui se fait avec de la fleur de froment dans laquelle on ajoute de la teinture de safran, de la coriandre et des jaunes d'œufs.

SEMPACH. Géogr. Lac de Suisse, canton de Lucerne ; 10 kilom. de long sur 5 de large. ‖ Ville située sur le lac du même nom. Elle est célèbre par la bataille qui s'y livra le 9 juillet 1386, et où Léopold, duc d'Autriche, fut vaincu et tué par les Suisses.

SEMPECTE. s. m. Hist. eccl. Nom d'une dignité dans les monastères.

SEMPER VIRENS. (pr. *sain-pèr-vi-rainss*). Expression latine qui signifie *toujours verdoyant*, et dont les jardiniers fleuristes se servent pour distinguer une sorte de chèvrefeuille qui pendant toute l'année porte des feuilles et des fleurs.

SEMPERVIVÉ, ÉE. adj. (du lat. *sempervivum*, joubarbe). Bot. Qui ressemble à la joubarbe. ‖ SEMPERVIVÉES. s. f. pl. Famille de plantes ayant pour type le genre joubarbe.

SEMPITERNE. s. f. Comm. Espèce d'étoffe de laine croisée qu'on fabriquait en Angleterre.

SEMPITERNEL, ELLE. adj. (pr. *sin-pi-*[illegible]) [illegible]

[illegible]

— Il n'est guère usité que dans cette expression de dédain : *Une vieille sempiternelle*. Une femme très-vieille. Elle ne mourra donc jamais, cette vieille sempiternelle !

— Quelquefois familièrem. Continuel, elle. Un bruit sempiternel qui bourdonne aux oreilles.

— *Sempiternel* se prenait substant. dans cette locution : *Compagnie des sempiternels*, par laquelle on désignait certains chevaliers établis en 1541.

SEMPITERNELLE. s. f. Comm. Sorte d'étoffe moins fine que la sempiterne.

SEMPITERNELLEMENT. adv. Éternellement, toujours.

SEMPITERNITÉ. s. f. Qualité de ce qui est éternel. ‖ Durée sans bornes de la vie. Longévité.

SEMPLE. s. m. Technol. Instrument qui fait partie du métier à faire des étoffes de soie, et qui est composé d'un nombre de ficelles proportionné au genre de l'étoffe qu'on veut fabriquer. Une ficelle [illegible] chacune par un

bout à un œil de perdrix et sont attachées par le bas à un long morceau de bois appelé bâton de semple.

SEMPLICE. adj. (pr. *sem-pli-tché*). Mus. Mot italien qui signifie *simple*. Sur les partitions, il indique le morceau qui doit être chanté simplement, sans ornement.

SEMPRE. adv. (pr. *cé-mpré*). Mus. Mot italien qui signifie *toujours*. Sur les partitions, il s'emploie dans ces expressions : *sempre legato*, toujours lié ; *sempre piano*, toujours doucement.

SEMPRONIA. Famille romaine distinguée qui a donné son nom à plusieurs lois.

— *Loi Sempronia*. Nom que portent plusieurs lois romaines, portées par les membres de la famille Sempronia. ‖ *Loi Sempronia agraria prima*. Loi décrétée par Tibérius Sempronius Gracchus, qui ordonnait que tout citoyen qui posséderait une plus grande étendue de terres que ne le comportait cette loi, perdrait l'excédant, qui serait au peuple. ‖ *Loi Sempronia agraria altera*. Loi décrétée par le même, qui ordonna que l'argent trouvé dans le trésor d'Attale, roi de Pergame, serait distribué aux pauvres citoyens, et que les domaines de ce prince seraient affermés au profit du peuple. ‖ *Loi Sempronia sur la liberté des citoyens*. Loi décrétée par le même, qui ordonnait qu'on ne pouvait condamner un citoyen romain pour crime capital sans le concours du sénat. ‖ *Loi Sempronia touchant les provinces*. Loi décrétée par Caïus Gracchus, laquelle régla que le sénat déterminerait avant la nomination des magistrats, celles des provinces que les consuls tireraient au sort. Elle ôta aux tribuns du peuple le droit de s'opposer aux décisions du sénat. ‖ *Loi Sempronia judiciaire*. Loi qui transporta aux chevaliers le pouvoir judiciaire, qui avait été depuis Romulus une des attributions de l'ordre des sénateurs.

SEMUNA. s. m. Métrol. anc. Monnaie de l'Égypte et d'une partie de l'Asie.

SÉMUR ou **SÉMUR-EN-AUXOIS.** (ancienn. *Sinemurus*, du celt. *cynne*, rouge ; *mur*, roc ; sur un roc rouge). Géogr. Ville de France, ch.-l. d'arr. (Côte-d'Or) ; à 248 kilom. de Paris ; 4,200 hab. Elle est divisée en trois parties : bourg, donjon, château.

— SÉMUR-EN-BRIONNAIS. Chef-lieu de canton (Saône-et-Loire) ; 4,500 hab.

SEN. s. m. Relat. Mesure de distance dont on se sert dans le royaume de Siam.

SÉNA. Géogr. anc. Ile de la Gaule, dans l'Océan Atlantique, sur la côte de la troisième Lyonnaise ; séjour d'une communauté de prêtresses druides. ‖ Ville d'Italie, dans l'Ombrie, près de laquelle Asdrubal fut défait par les Romains, l'an 207 av. J.-C.

SÉNACIA. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, de la famille des rhamnées, comprenant plusieurs arbres ou arbrisseaux, parmi lesquels sont le sénacia mayden, bel arbre du Chili.

SÉNACLE ou **SÉNACULUM.** s. m. Antiq. rom. Lieu où le sénat s'assemblait avant d'entrer dans la curie. ‖ Lieu où se tenait le sénat.

SENAGE. s. m. Cout. de Bretagne. Droit sur le poisson de mer durant le Carême. ‖ Droit qu'on payait pour pouvoir mettre une enseigne.

SENAILLÈRE. s. f. Écon. rur. Plancher d'étable.

SENAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *senarius*, fait de *seni* ; rad. *sex*, six). Didact. Disposé six à six. Feuilles senaires.

— Littér. Il se dit d'un vers iambique de six pieds. Vers senaire.

SÉNANES. s. m. pl. Antiq. celt. Il se dit de certains philosophes gaulois ou d'une espèce de druides.

SÉNANUS. Antiq. celt. Nom d'une divinité gauloise qu'on connaît par une seule inscription.

SENAPÈE. s. f. Bot. Arbrisseau grimpant des environs de Cayenne.

SÉNART (Forêt de). Géogr. Forêt du dép. de Seine-et-Oise, canton de Boissy-St-Léger, de 45 kilom. carrés. Elle est célèbre par les grandes parties de chasse des rois de France, et par le nombre considérable de voleurs auxquels elle servait de refuge.

— Prov. *C'est une forêt de Sénart*. Se dit d'un [illegible]

SÉNARTINE. s. f. Anc. comm. Espèce d'étoffe fabriquée par des ermites de la forêt de Sénart.

SÉNAT. s. m. (pr. *sé-na* ; du lat. *senatus* ; rad. *senex*, vieillard ; le mot *sénat* veut dire proprement assemblée de vieillards, parce que le sénat de Rome fut formé dans l'origine de vieillards). Conseil perpétuel de la république romaine, institué par Romulus et aboli par Justinien, après 1300 ans d'existence. D'abord composé de cent membres, il fut porté dans la suite à trois cents. Ce nombre varia selon les temps. Auguste le porta à soixante. Le pouvoir d'élire les sénateurs appartint aux rois, aux consuls, aux tribuns militaires, aux censeurs. Quelquefois ils furent nommés par le peuple. On ne pouvait entrer au sénat que sous la condition de posséder [illegible] sesterces, et plus tard 1,200,000, et d'avoir exercé une charge dans la république. Tout ce qui avait rapport à la religion, à l'administration de l'État, la direction des guerres, les jeux à célébrer, étaient les objets des délibérations du sénat. Le pouvoir

du sénat, presque nul sous les rois, devint très-étendu sous la république ; la nomination des tribuns l'affaiblit un peu, et l'empire l'accabla entièrement. Les sénateurs devinrent les esclaves des Césars.

> . . . L'univers pourrait-il jamais croire
> Que Rome eut un *sénat* et des législateurs,
> Quand les Romains n'ont plus ni lois ni sénateurs ?
> (Campistron.)
>
> Formidable au dehors, méprisable au dedans,
> Le *sénat* n'est enfin qu'un ramas de brigands. (Id.)

— *Prince du sénat*. Titre que l'on donnait au sénateur qui avait été inscrit le premier sur les tablettes du censeur.

— Par extension, Nom qu'on a donné et qu'on donne dans quelques États à diverses assemblées dont les membres sont appelés à en faire partie par un droit de naissance, ou par le choix du prince, ou par l'élection des citoyens, et dont la puissance, les attributions, sont plus ou moins étendues. Le sanhédrin des Juifs était un véritable sénat. Pendant le moyen âge, plusieurs républiques eurent un sénat. Celui de Venise est surtout célèbre. Le sénat de Venise se composait de soixante nobles, qui devaient avoir plus de vingt-cinq ans. Le sénat déclarait la guerre, traitait de la paix, concluait les alliances, mais ne pouvait introduire aucun changement dans les lois sans la participation du conseil. La république de Raguse, les villes de la Hanse avaient des sénats électifs. Charles XI abolit l'autorité du *sénat*. (Volt.)

— *Sénat conservateur*. Corps politique créé en France par la constitution de l'an VIII, et qui avait pour mission de veiller à la conservation des lois votées par le corps législatif. Le sénat conservateur élisait, d'après les listes faites dans les départements, les membres du Corps législatif, les consuls, les juges au tribunal de cassation. Les sénateurs étaient élus par le sénat même entre les candidats présentés par le Corps législatif ou le premier consul ; ils étaient à vie et jouissaient d'une dotation de 36,000 francs. Leur nombre, de quatre-vingts dans le principe, s'éleva sous l'Empire à cent trente-sept. En 1814, le Sénat fut remplacé par la Chambre des pairs.

— Dans quelques pays, Assemblée de personnes dont est composé un tribunal de justice qui juge en dernier ressort.

— Lieu où le sénat s'assemble. Forcer les portes du sénat. César fut tué en plein sénat.

— Se dit dans le style poétique et dans le style oratoire d'une assemblée chargée de faire les lois, de veiller à leur maintien, et même d'un corps judiciaire chargé de la justice distributive. Ainsi le nom de *sénat* est applicable aux Corps législatifs, à la Chambre des pairs, et même aux tribunaux. Sénat auguste, vénérable, majestueux, suprême, révéré, redouté, redoutable, courageux, équitable, sage, prudent, rigoureux, éloquent, indulgent, muet, injuste, pervers, corrompu, avili, dégradé. Dieu disposa lui-même, par une heureuse naissance, M. de Lamoignon à exercer ses jugements dans le plus auguste *sénat* du monde. (Fléch.)

> Il était dans le temple un *sénat* vénérable,
> Propice à l'innocence, au crime redoutable. (Volt.)

— Se dit en plaisantant d'une réunion de personnes quelconques :

> S'il voyait un *sénat* de cuisiniers fameux,
> Pour quelque nouveau mets tenir conseil entre eux....
> (Regnard.)

— Antiq. gr. *Sénat de Sparte*. Conseil suprême de la république, composé de vingt-huit vieillards élus par le peuple. ‖ *Sénat d'Athènes*. Conseil qui fut composé de quatre cents citoyens jusqu'alors, et que ce législateur porta à cinq cents.

— Hist. rom. *Sénat des Dames*. Sénat de femmes établi par l'empereur Héliogabale pour en donner la présidence à Mœsa, son aïeule, et à Soémias, sa mère. Ce tribunal discutait, délibérait et prononçait arbitrairement et sans appel, des préséances du sexe, du goût, des couleurs de la parure, des pierreries, des diamants, des visites à cheval, en voiture ou en litière, etc. Le département des modes était particulièrement dévolu à Soémias. Mœsa avait le département de la milice prétorienne.

SÉNATEUR. s. m. (ét., V. SÉNAT). Membre d'un sénat. Sénateur illustre. Vieux sénateur. Jeune sénateur. L'assemblée des sénateurs. En voyant les sénateurs romains, Cinéas crut voir une assemblée de rois. Les marques dis[illegible]

[illegible] une chaussure noire qui leur couvrait le pied et la moitié de la jambe, un croissant d'argent attaché sur cette chaussure.

— *Le sénateur*. A Rome, Magistrat qui est à la tête du corps de ville.

— Loc. prov. *Marcher en sénateur*. Avoir une démarche lente et mesurée.

— Hist. franç. *Sénateur de nouvelle date*. S'est dit, sous l'Empire français, de ceux qui furent nommés dans les sénatoreries des pays réunis à la France.

— Hist. mod. *Sénateur de Pologne*. Se disait des magnats qui composaient le sénat de Pologne.

— *Grands sénateurs*. Les vingt-trois vaiwodes, les castellans de Cracovie, de Wilna et de Troki, et le staroste de Samogitie. ‖ *Petits sénateurs*. Se disait des membres du sénat de Pologne qui n'étaient pas grands sénateurs.

— Ornith. *Sénateur*. Nom vulgaire de la mouette blanche.

SÉNATORERIE. s. f. Hist. Résidence d'un sénateur, en France, sous le régime impérial ;

district plus ou moins étendu, dans lequel un sénateur jouissait, sur des biens qui y étaient situés, des revenus affectés à sa dignité, avec une prééminence honorifique sur les autorités locales.

— Biens affectés à former le revenu d'un sénateur.

SÉNATORIAL, ALE. adj. Qui appartient au sénateur. Dignité sénatoriale. Revenus sénatoriaux. Paruta enveloppe sa pensée dans les replis de son langage *sénatorial*, comme un poignard dans un manteau de Venise. (Edg. Quinet.)

SÉNATORIEN, ENNE. adj. Qui appartient aux sénateurs. Maison sénatorienne. Famille sénatorienne.

SÉNATRICE. s. f. Femme de sénateur. Une sénatrice. Madame la sénatrice. Les reines de Pologne faisaient asseoir chez elles les sénatrices.

SÉNATULE. s. m. (du lat. *senatulus*, petit sénat). Petit sénat. Il s'est dit quelquefois, par dénigrement, d'une petite assemblée qui affecte l'autorité, l'importance d'un sénat.

SENATUS-CONSILIUM. s. m. (pr. *se-na-tuce-kon-ci-li-om* ; mots latins qui signifient *conseil du sénat*). Hist. Il se dit de l'assemblée des électeurs de Pologne.

SÉNATUS-CONSULTE. s. m. (pr. *sé-na-tuce-konsulte* ; du lat. *senatûs*, du sénat, et *consultum*, décret, avis). Décision, décret du sénat. Ne se dit guère qu'en parlant des décrets émanés de l'ancien sénat de Rome et de ceux du sénat conservateur établi en France par la constitution de l'an VIII. Dans la rédaction d'un sénatus-consulte on écrivait d'abord le temps et le lieu, ensuite le nom des sénateurs présents, puis la proposition même sous le nom du magistrat qui en était l'auteur ; après ce préambule venait le texte de la loi. Les sénatus-consultes étaient portés au trésor, où ils étaient enregistrés parmi les autres lois. Cette formalité leur donnait force de loi.

— Dr. rom. *Sénatus-consulte velléien*. Décret du sénat qui déclarait nulles les obligations que les femmes avaient contractées pour autrui, et qui refusait aux créanciers toute action personnelle contre elles.

SENAU. s. m. Mar. Grand bâtiment à deux mâts dont on se sert principalement pour la course.

SENE. s. m. Chronol. Nom du dixième mois des Éthiopiens.

SÈNE. adj. et s. f. Antiq. gaul. Nom qu'on donnait aux druidesses et en particulier à des jeunes filles de l'île de Sain ou Sène, sur la côte sud de Bretagne, attachées au culte des divinités gauloises et forcées de garder une perpétuelle virginité. On attribuait aux Sènes le pouvoir de prédire l'avenir, de guérir les maladies et d'exciter ou d'apaiser les tempêtes par leurs chants.

SÉNÉ. s. m. Pharm. Nom que l'on donne aux feuilles desséchées de plusieurs espèces *casses*, arbrisseaux de la famille des légumineuses qui croissent naturellement dans le Levant, l'Inde et la Barbarie. Depuis que les médecines noires, dont la manne et le séné faisaient la base, ne sont presque plus en usage, l'importation du séné a dû nécessairement diminuer d'une manière notable. Follicule de séné. Quelques gros de séné. Séné d'appalte ou séné d'Alexandrie. Séné d'Alep. Séné de Tripoli. Séné de Moka ou séné de la Mecque. Séné de l'Inde. Les sénés dits d'Espagne ou d'Italie.

— Prov. *Passez-moi la rhubarbe, je vous passerai le séné*. V. RHUBARBE.

— *Séné bâtard* ou *sauvage*. Nom vulgaire de l'émérus. ‖ *Séné des prés*. La gratiole officinale. *Séné des Provençaux*. La globulaire turbith.

SÉNÉ, ÉE. adj. (du lat. *senus*, au nombre de six ; rad. *sex*, six). Bot. Se dit des feuilles qui sont disposées six par six autour de la tige. Feuilles sénées.

SENEBIER (J.). Ministre du saint Évangile, bibliothécaire de la république de Genève, auteur de divers ouvrages remarquables de physiologie et de philosophie, naquit en 1742 et mourut en 1809.

SÉNEBIÈRE. s. f. Genre de plantes formé [illegible]

tres crucifères.

SENEÇAI (Ant. Bauderon de). Poète et littérateur français assez distingué ; fut premier valet de chambre de Marie-Thérèse, femme de Louis XIV (1643-1737).

SÉNÉCHAL. s. m. (du vieux franç. *senesc*, sénéchal, préposé de la table, qui donne les plats, qui sert à la table). Nom que portait dans l'origine le domestique chargé de placer les plats sur la table du roi.

— Dans la suite, Grand officier de la couronne ayant à la fois la surintendance de la maison du roi et des finances, la conduite des troupes, et le pouvoir de rendre la justice au nom du roi. Le sénéchal était le premier dignitaire du royaume et paraît avoir remplacé les maires du palais. La dignité de sénéchal devint héréditaire dans la maison des comtes d'Anjou. Elle fut supprimée en 1191 par Philippe-Auguste. Thibaut le Bon, comte de Champagne, fut le dernier grand sénéchal de France.

— Nom qu'on donnait aussi aux officiers qui remplissaient auprès des grands feudataires des

fonctions analogues à celles du grand sénéchal de France. Le grand sénéchal de Bretagne. Le grand sénéchal de Guienne.

SÉNÉCHALE. s. f. Femme d'un sénéchal. Madame la sénéchale.

SÉNÉCHAUSSÉE. s. f. (rad. *sénéchal*). Juridiction d'un sénéchal. La sénéchaussée d'Anjou.

— Lieu où se tenait le tribunal dont le sénéchal était le chef. Aller à la sénéchaussée.

— Ce tribunal même. Il y ava.. dans cette ville une sénéchaussée. Cette sénéchaussée fut érigée en présidial.

SÉNÉCILLIS. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones, de la famille des composées, comprenant plusieurs espèces herbacées du Cap et de la Sibérie.

SENEÇON. s. m. Bot. Genre de plantes synanthérées, renfermant des plantes extrêmement communes dans les diverses régions du globe, aux tiges rameuses, aux feuilles alternes, aux fleurs radiées, jaunes ou rouges, disposées en corymbes terminaux. || *Seneçon commun.* Espèce de seneçon qui croît partout. Il est regardé comme émollient en médecine. On l'emploie dans les lavements adoucissants et dans les cataplasmes. || *Seneçon élégant.* Espèce de seneçon originaire d'Afrique et qui est cultivé dans nos jardins à cause de la beauté de ses fleurs.

— *Seneçon sacobée.* Seneçon fort recommandé en médecine dans les érysipèles et la dyssenterie, et dont on retire une teinture brune-olive fort solide; ses fleurs donnent un vert foncé très-beau.

SÉNÉE. adj. f. Philol. Se dit d'une rime dans laquelle tous les vers du même couplet ou bien tous les mots d'un vers commencent par une même lettre, comme aux deux vers suivants :

> *C'est Clément contre chagrin cloué,*
> *Et est Estienne éveillé enjoué.* (MAROT.)

SENEDETTE. s. f. Mamm. Cétacé de la Méditerranée dont l'existence est plus que douteuse.

SENEFELDER (Aloïs). Allemand célèbre par l'invention de la lithographie (1808). Il mourut fort riche en 1834.

SÉNÉGAL ou **ZÉNÉGA.** Géogr. Grand fleuve d'Afrique qui prend sa source dans la montagne de Koug, au royaume de Foutah-Djallon. Il se dirige de l'E. à l'O., et son cours, d'abord embarrassé par de nombreuses cataractes, devient majestueux et tranquille, et se divise vers la fin en plusieurs branches pour se joindre et se jeter dans l'Océan Atlantique par une large embouchure. Il est sujet à des débordements périodiques comme le Nil. Il serait navigable pour de grands bâtiments, si la barre de son embouchure ne leur en interdisait l'entrée.

— Ile formée par le Sénégal et qu'on nomme aussi Saint-Louis. Colonie française.

— Nom que prend souvent la Sénégambie. V. SÉNÉGAMBIE.

SÉNÉGALI. s. m. Ornith. Nom donné à de petits oiseaux du genre gros-bec habitant des contrées lointaines.

— Se dit surtout d'une espèce qui habite le Sénégal et dont le plumage est teint d'un rouge vineux et de brun verdâtre; son bec est rougeâtre et son iris d'un brun rougeâtre. Les sénégalis vivent par troupes et se nourrissent de graines.

SÉNÉGAMBIE. (des deux mots *Sénégal* et *Gambie*, noms de fleuves). Géogr. Vaste contrée de l'Afrique occidentale qui s'étend le long de l'Atlantique depuis le cap Blanc jusqu'au fleuve de Nunez, entre le Sénégal et la Gambie. La Sénégambie supérieure, comprise entre le cap Blanc et le fleuve du Sénégal, appartient au désert de Sahara et est habitée par des Maures mahométans. La Sénégambie moyenne, située le long du Sénégal, est habitée par des nègres agriculteurs ou commerçants. La Sénégambie présente toutes les productions du Midi; le dattier, le cotonnier, le tabac, le poivre; des mines d'or, de fer et de sel. Elle abond. en éléphants, rhinocéros, buffles, chameaux, tigres, lions. Nous avons dans ce pays plusieurs comptoirs commerciaux, ainsi que les Portugais et les Anglais. Climat très-chaud en été; malsain ... de gomme, de peaux de bœuf, d'or, d'ivoire, de bois précieux.

SÉNÉKA ou **SÉNÉGA.** s. m. Bot. Racine d'une espèce de polygala qui croît dans la Virginie et la Pensylvanie.

SENELLE. s. f. Bot. Fruit de l'aubépine. V. CENELLE.

SÉNÉGRÉ. s. m. Bot. Nom vulgaire du fenugrec.

SÉNÈQUE LE RHÉTEUR (L. Annæus Seneca). Né à Cordoue, en Espagne, vers l'an 58 av. J.-C., a composé deux recueils de déclamations dont il ne nous reste qu'une partie. Il eut trois fils, dont deux furent surtout remarquables, Annæus Méla, père du poëte Lucain, et Sénèque le Philosophe. Il enseigna la rhétorique à Rome, sous Auguste. || SÉNÈQUE LE PHILOSOPHE. Fils du précédent, un des plus célèbres écrivains de son temps, précepteur de Néron était né à Cordoue, l'an 2 av. J.-C. Il s'ouvrit les veines par ordre de Néron, et mourut avec courage. On lui reproche d'avoir pris part au meurtre d'Agrippine. On a de lui des traités de philosophie fort remarquables. Sa doctrine est pure, noble, et se rapproche de celle du stoïcisme; son style est brillant, spirituel, souvent éloquent, mais plein d'enflure. || SÉNÈQUE LE TRAGIQUE. Auteur latin sous le nom duquel nous ont été conservées dix tragédies latines intitulées : Médée, Hippolyte, les Troyennes, Agamemnon, OEdipe, Thyeste, Hercule furieux, Hercule au mont OEta, la Thébaïde, Octavie. On ignore quel est cet auteur. On a quelquefois attribué ces ouvrages à Sénèque le Philosophe.

— On dit au pluriel, *les deux Sénèque.* L'Espagne s'honore d'avoir produit les deux *Sénèque.* (Raynouard.)

SÉNESTRE. adj. des 2 g. (du lat. *sinistra*, gauche). Vieux mot qui a signifié Gauche. A main droite, à main sénestre. A côté dextre était en son personnage le duc de Bourgogne et le comte de Nevers, qui lui présentaient l'écu de France, et au côté *sénestre* les ducs de Bedford et de Salseberry qui lui présentaient l'écu d'Angleterre. (Monstrel.) En vous blessant un peu le bras *sénestre.* (Rouss.) Pourquoi avoir perdu ce mot expressif pour y substituer celui de *gauche*, qui n'a pas plus de deux cents ans et dont on ignore l'origine?

— Ce mot fut rajeuni d'une manière assez piquante lorsque le duc de la Vrillière perdit la main à la chasse. Ce ministre avait le département des lettres de cachet, ministère qui fut très-actif dans ses mains.

> Ci-gît la main d'un grand ministre.
> — La *sénestre?* — Non, la sinistre. (***)

SÉNESTRÉ, ÉE. adj. (rad. *sénestre*). Blas. Se dit des pièces qui en ont d'autres à leur gauche.

SÉNESTROCHÈRE. s. m. Blas. Bras gauche peint dans un écu.

— Nom donné aussi à la graine de cette plante dont on fait la moutarde.

SÉNEVÉ. s. m. Bot. Nom vulgaire de la moutarde noire.

SENEZ. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Castellane (Basses-Alpes); 1,000 hab. Filature de soie. Jadis évêché.

SENICLE. s. m. Bot. Nom vulgaire de l'arroche puante.

— Ornith. Nom vulgaire du serin d'Italie ou venturon.

SÉNIEUR. s. m. (du lat. *senior*, plus vieux). Nom qu'on donnait dans plusieurs communautés au plus ancien, au doyen. Le sénieur de Sarbone.

SÉNIL. s. m. Ornith. Nom vulgaire du serin commun.

SÉNILE. adj. des 2 g. (du lat. *senilis*, rad. *senex*, vieillard). Qui appartient, qui convient aux vieillards, qui est propre à la vieillesse. Tagès, demi-dieu de visage enfantin, mais de *sénile* apparence. (Mont.)

> Et si s'en va ta beauté juvénile,
> Sans joie avoir à ton âge *sénile.*
> (*Triomphe de la noble dame.*)

— Est employé en médecine. Age sénile. Maladies séniles. Vue sénile. Gangrène sénile. L'âge sénile est la partie de la vie qui s'étend depuis soixante ans jusqu'à la mort. Les maladies séniles sont celles auxquelles les vieillards sont exclusivement exposés. || *Vue sénile.* Celle qui, comme la vue de la plupart des vieillards, permet d'apercevoir les objets éloignés, tandis que l'on ne peut distinguer ceux qui sont plus voisins des yeux.

SÉNILITÉ. s. f. (rad. *sénile*). Néol. Vieillesse, débilité. Dans la sénilité.

SÉNILLE. s. f. Bot. Nom vulgaire de la patte-d'oie ou ansérine. || *Fausse sénille.* La renouée.

SÉNILUSIENNE. adj. f. Méd. Se dit d'une sorte de terre qui est résolutive et astringente. Terre sénilusienne.

SENJIAK SCHERIFI. s. m. Hist. or. Nom donné chez les Turcs à l'étendard de Mahomet, fait d'étoffe verte et couvert de versets du Coran tracés en broderie d'or

SENLIS. (du celt. *sen*, courbure; *lis*, rivière; à une courbure de rivière). Géogr. Chef-lieu d'arr. (Oise); pop. 5,000 hab. Tribunal de pre... bibliothèque; théâtre.

SENLISSIEN, ENNE. adj. et s. (pr. *çan-li-cien*). Celui, celle qui habite Senlis. || Qui appartient à cette ville ou à ses habitants.

SENNAAR. Géogr. Plaine d'Asie située entre le Tigre et l'Euphrate, un peu au-dessus de la jonction de ces deux fleuves. C'est dans le Sennaar que s'établirent les descendants de Noé après le déluge et qu'ils entreprirent d'élever la tour de Babel. C'est aussi du Sennaar que partirent les hommes pour se répandre sur la terre.

— Royaume d'Afrique comprenant le midi de la Nubie, entre le Kordofan et l'Abyssinie, arrosé par le Nil et le Tacazze. Sol plat et généralement stérile, mais fertile sur le bord des fleuves. Riz, millet, orge, tabac, bois d'ébène, santal; or, ivoire, plumes d'autruche, esclaves. Chaleur insupportable. 50,000 habitants nègres, mahométans, arabes, bédouins et daheras, gouvernés par un roi absolu qui reconnaît la suzeraineté du sultan des Turcs. || Capitale du royaume de ce nom.

SENNACHÉRIB. Fils de Salmanasar, roi d'Assyrie, succéda à son père vers l'an 714 av. J.-C., fit la guerre aux Juifs, et fut tué par ses deux fils en 700.

SENNE. s. f. Pêch. Filet composé d'une nappe simple que l'on traîne sur le fond des eaux. Il est beaucoup plus long que large; il est garni en tête de flottes et en bas de plombs ou de cailloux; à ses extrémités sont attachées des cordes qui servent à le tendre et à le traîner.

SENNEÇAY-LE-GRAND. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Châlons-sur-Saône (Saône-et-Loire); 2,530 hab.

SÉNOCLITE. s. f. Moll. Syn. d'Anatife.

SÉNONAIS, AISE. adj. et s. (ét., V. SENONES). Habitant, habitante de Sens. || SÉNONAIS. s. m. Petite province de France, ancienne subdivision de la Champagne, située le long de l'Yonne, et dont Sens était la capitale.

SÉNONCHES. Géogr. Ch.-l. de cant. (Eure-et-Loir), arr. de Dreux; 1,980 hab.

SENONES. adj. et s. pl. (du celt. *sen*, grand; *senaon*, *senon*, les plus grands; c'est de leur taille avantageuse que les Senones ou Sénonais ont tiré leur nom). Géogr. anc. Nom d'un peuple puissant des Gaules, au N.-E. de la Loire. Vers l'an 397 av. J.-C., une nombreuse colonie de Sénonais envahit l'Italie sous la conduite de Brennus et pilla Rome.

—Peuple de la Gaule cisalpine, entre l'Adriatique, le Picénium et l'Ombrie. Il devait son nom aux Senones gaulois qui s'y établirent sous la conduite de Brennus.

SENRA. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, polypétalées, de la famille des malvacées, ayant pour type le senra blanchâtre, petite plante de l'Arabie.

SENS. s. m. (pr. *çanss*; du lat. *sensus*, rad. *sentire*, sentir). Nom donné aux diverses facultés par le moyen desquelles l'homme et les animaux se mettent en rapport avec le monde extérieur, et auxquelles répondent certains organes corporels. Sens tactile. Sens gustatif. Sens olfactif. Sens visuel. Sens auditif. La vue, l'ouïe, l'odorat, le toucher, le goût, sont les cinq sens. Le sens de la vue, de l'ouïe, de l'odorat, du toucher, du goût. Les organes de nos sens. Les illusions des sens. Les erreurs des sens. Le témoignage des sens. Sens obtus. Sens blasés. Sens fin, vif, entier. Sens exquis. Sens calmes. Sens émus, enchantés, captivés, agités, éperdus, frappés, surpris, enivrés, égarés, interdits, émoussés, engourdis, énervés, assoupis, glacés, transis, mutinés. Frapper, toucher, flatter les sens. Perdre, reprendre l'usage de ses sens. Tromper les sens. Les sens trompent quelquefois. L'odorat est le *sens* le plus relatif à l'instinct. (Buff.) Le *sens* du toucher est répandu dans le corps entier. (Id.) C'est à cet âge que l'on reçoit les premières impressions des *sens.* (Id.) Le *sens* le plus relatif à la pensée et à la connaissance est le toucher. (Id.) Les *sens* dont nous a doués la nature ne pourraient servir utilement à son usage, puisqu'il n'y a rien à voir ni à toucher, ni à entendre hors du monde. (Libes.) Un animal qui vient de naître jouit de tous ses *sens*, mais l'expérience lui apprend à s'en mieux servir. (Biron.) Siége probable de l'âme, le cerveau est le centre des *sens.* (Id.) Il manque un *sens* aux incrédules comme à l'aveugle, et ce *sens* c'est Dieu qui le donne, selon ce que dit saint Jean : Il nous a donné un *sens* pour connaître le vrai Dieu. (Boss.) Dans ces hôpitaux où elle pratiquait ses œuvres de miséricorde, et où l'image de la misère et de la mort entre presque par tous les *sens.* (Fléchier.) De tant d'objets qui frappent les *sens*, il s'en trouve toujours quelques-uns qui se glissent jusqu'au cœur. (Id.) La superstition païenne nous promettait une félicité oiseuse, où les fantômes des *sens* devaient faire tout notre bonheur. (Mass.) D'horreur tous mes *sens* sont saisis. (Rac.) De vos *sens* étonnés quel désordre s'empare? (Id.)

> L'âme et les *sens*, nés pour la même cause,
> N'ont qu'un effet et qu'un même lien,
> Sans les *sens* l'âme est peu de chose,
> Sans l'âme les *sens* ne sont rien. (***)

> L'âge, répond Nestor, de sa rouille insensible
> A fait sentir l'atteinte à mes *sens* émoussés.
> (DESAINTANGE.)

> Chaque objet me ramène à ces aimables jours.
> Où l'âme vierge encor, dans le sommeil des *sens*,
> Des folles passions ignore les tourments. (LEGOUVÉ.)

— Philos. *Sens interne* ou *intime.* Opération du moi portant son attention sur lui-même et sur tous les phénomènes qui se passent en lui.

— *Cela tombe sous le sens, sous les sens.* Cela est clair, évident, palpable.

— Fig. *Mettre, appliquer tous ses sens à une chose.* Y employer tous ses soins, toute son industrie. || On dit familièrement, dans le même sens, *Appliquer tous ses sens de nature à une chose.*

— Dans le style de la morale chrétienne, Concupiscence, sensualité. En ce sens, il ne s'emploie qu'au pluriel. Accorder tout à ses sens. Ne rien refuser à ses sens. N'écouter que ses sens. Les sens ont trop d'empire. L'empire des sens. Le plaisir des sens. L'ivresse des sens. Le désordre des sens. Mortifier ses sens. On donne toute liberté à ses *sens* et à ses pensées, et quelle apparence qu'on puisse les réduire et les ramener à Dieu quand on veut? (Fléch.) L'orgueil, les pompes du monde, les plaisirs des *sens*, occupent toutes leurs pensées. (Id.) Tenir toujours ses *sens* épurés de la corruption du siècle. (Boss.) Les vaines et téméraires préoccupations dont notre raison est toute obscurcie par l'illusion de nos *sens.* (Id.) Accoutumés à tout ce que les *sens* offrent de plus doux et de plus riant. (Mass.) La voie des armes est, à la vérité, brillante aux yeux des *sens*, mais, en matière de salut, de toutes les voies, c'est la plus terrible. (Id.)

> Ne souviendrait-il plus à mes *sens* égarés
> De l'obstacle éternel qui nous a séparés? (RAC.)

> Tu souffres la louange adroite, délicate,
> Dont la trop forte odeur n'ébranle point les *sens.*
> (BOILEAU.)

— Faculté de comprendre les choses, d'en juger selon la droite raison. Homme de sens, de grand sens, de peu de sens, de petit sens. Sens droit. Sens naturel. Sens troublé, égaré, aliéné. Sens rassis. Avoir le sens droit. Avoir du sens. Avoir perdu le sens. Où aviez-vous le sens quand vous avez fait telle chose? Chercher la vertu et le droit sens. Etre dépourvu de sens et de lecture. Rien ne persuade plus les gens qui ont peu de *sens* que ce qu'ils n'entendent pas. (De Retz.) Les voies détournées où tu te perdais, abandonnée à ton propre *sens.* (Boss.) Il fallait que ce prince eût le *sens* bien borné pour n'avoir aucune défiance. (Volt.)

— *Bon sens.* Cette vue juste des choses qu'un esprit sain doit à l'usage bien réglé de ses facultés, et qui sans pénétrer à une grande profondeur, suffit du moins aux besoins ordinaires de la vie. Le bon sens voit les choses telles qu'elles sont. Le bon sens est plus rare qu'on ne pense. Le bon sens est le guide de la vie. Des hommes dont le bon *sens* paraît accablé sous le poids d'une fatigante érudition. (D'Aguesseau.) Aux dépens du bon *sens* gardez de plaisanter. (Boil.) (Tes écrits) semblent être formés en dépit du bon *sens.* (Id.)

— *Sens commun.* Faculté par laquelle la plupart des hommes jugent raisonnablement des choses. Cela est contre le sens commun. N'avoir pas le sens commun. Cela choque le sens commun. Cela est fait en dépit du sens commun. Le sens commun est une mystérieuse instruction que chacun de nous porte en lui-même et que personne ne se souvient d'avoir acquis. Le *sens* commun est l'ensemble de toutes les vérités, d'une évidence intuitive et immédiate, qui sont dans l'esprit de tous les hommes, au moyen desquelles ils s'entendent et où ils puisent les motifs de leurs jugements et de leur conduite. (Virey.)

— Avis, opinion, sentiment. Donner dans le sens d'une personne. Chacun a son sens. Abonder dans le sens de quelqu'un. A mon sens, selon mon sens, vous vous trompez. Les personnes à qui le ciel a donné de l'esprit et de la vivacité, se piquent de briller dans les conversations et de réduire tout à leur *sens.* (Fléch.) C'est le défaut de la plupart des hommes et plus encore de ceux qui se piquent d'être spirituels, d'abonder en leur *sens.* (Id.)

— Signification d'un mot, d'une phrase, d'un discours, d'un écrit. Prenez bien le sens de ce que je vous dis. C'est le sens de mes paroles. Le sens de la loi. Le sens d'un passage. Le sens d'un mot. Le sens d'une phrase. Sens propre. Sens métaphorique. Sens figuré. Sens littéral. Sens mystique. Sens allégorique. Sens moral. Un sens forcé. Sens raisonnable. Sens double. Sens noble. Sens profond. Un beau sens. Sens non achevé, suspendu. Traducteur qui change le sens d'un passage. Quel sens donnez-vous à ce passage? Trouvez-y un bon sens, un sens raisonnable. Ce que vous dites n'a point de sens. Il ne faut pas employer des paroles à double sens. Dans cette période le sens n'est pas achevé, reste suspendu. Des mots pompeux vides de *sens.* (Boss.) On donne un nouveau *sens* à ces prédictions. (Volt.)

> Un oracle toujours se plaît à se cacher,
> Toujours avec un *sens* il en présente un autre. (RAC.)

— Un des côtés d'une chose, d'un corps. Mettre une chose de tel sens. Mettre une couverture du bon sens, du mauvais sens. Parcourir une place en tous sens. Couper un jambon du bon sens. Cette pièce de bœuf n'est pas coupée du bon sens. Tout ce qui est utile aux hommes est digne en un *sens* de la reconnaissance des hommes. (Mass.)

— Dans une signification analogue, en parlant des affaires et même des hommes. Prendre ... De quelque sens que vous preniez cette affaire. C'est un homme inexorable, on ne sait par quel sens le prendre. J'ai tourné cet homme de tous les sens et je n'ai rien pu en tirer.

— *Sens dessus dessous.* loc. adv. De manière que ce qui devrait être au dessus ou en haut se trouve en dessous ou en bas. Renverser un objet sens dessus dessous. Cette boîte est sens dessus dessous.

— Fam. En grand désordre, pêle-mêle. Ma bibliothèque est sens dessus dessous. Mes papiers sont sens dessus dessous.

— Se dit aussi au moral. Toutes mes affaires sont sens dessus dessous. Il a l'esprit sens dessus dessous.

— *Sens devant derrière.* loc. adv. De telle façon que ce qui devrait être devant se trouve derrière. Mettre un objet sens devant derrière.

— *A contre-sens.* loc. adv. V. CONTRE-SENS.

SENS. (pr. *Çans*; ét., V. SENONES). Géogr. Ch.-l. d'arr. (Yonne); 9,065 hab. Archevêché, tribunal de première instance et de commerce, collége communal, séminaire. Belle et vaste cathédrale, bibliothèque, théâtre.

SENSATION. s. f. (pr. *çan-ça-ci-on ;* du lat. *sensus ;* rad. *sentir*). Physiol. Impression que l'âme reçoit des objets par les sens, ou sentiment que l'âme a de l'impression des objets qui a affecté les sens. Un tissu vivant est ébranlé, modifié par un agent quelconque, voilà une impression ; cette impression parvient de proche en proche à un centre sensitif, au moyen duquel l'individu en a le sentiment, la conscience, voilà une sensation. Pour qu'une sensation s'établisse, trois choses sont absolument nécessaires : il faut qu'un ébranlement quelconque soit imprimé à une partie vivante par un agent extérieur ou intérieur ; que la modification qui en est résultée soit transmise à un centre sensitif par un appareil et d'une manière appropriée ; enfin, que par l'action de ce centre sensitif et ses liaisons comme aboutissant général avec toute l'économie, l'impression soit alors sentie, la sensation soit ainsi réalisée. Sensation agréable. Sensation douloureuse. La sensation du froid, du chaud, du rude, du doux. Sensation du son, de la lumière. Les phénomènes de la sensation. Eprouver une sensation, des sensations. La sensation que tel objet produit. Avoir des sensations. Expliquer le phénomène de la sensation, comment se font les sensations. La douleur et le plaisir sont de pures *sensations*. (Buff.) Les enfants ont certainement les muscles du visage plus mobiles que nous ; en revanche leurs yeux ternes ne disent presque rien : c'est que l'expression des *sensations* est dans les grimaces, et celle des sentiments dans les regards. (J.-J. Rouss.) Ce n'est pas par les *sensations* que les hommes diffèrent tant les uns des autres. (Laromig.)

— *Sensations externes.* Celles qui ont pour cause les objets extérieurs ; pour organes, ceux qui sont placés à l'extérieur du corps ; pour effets, les relations qui ont lieu entre nous et les êtres qui nous environnent. Les sensations tactiles sont pour ainsi dire le prototype de toutes les sensations externes.

— *Sensations internes.* Celles qui naissent sous l'influence des stimulants intérieurs, agissant dans le sein des cavités ou dans les profondeurs des viscères : telles sont celles qui s'élèvent des appareils digestifs et génitaux, et desquelles naissent les appétits alimentaires et sexuels, les instincts nutritifs et reproducteurs.

— Fig. Impression marquée qui se reproduit dans le public, dans une assemblée, dans un spectacle, etc. Evénement qui fait sensation. Livre qui fait sensation. Son arrivée imprévue fit une grande sensation. Cette femme fit sensation en arrivant dans la chambre du bal. La vanité sacrifie tout, la patrie, l'humanité même, pour faire *sensation*. (Boiste.)

SENSÉ, ÉE. adj. (pr. *çan-cé ;* rad. *sens*). Qui a du bon sens, du jugement, de la raison. Homme sensé. Femme sensée. Personne sensée. Tête sensée. Esprit sensé. Je suis sûr que tout homme *sensé* adoptera mon système, de quelque caractère qu'il puisse être, et quel que soit son tempérament. (X. de Maistre.) Je ne m'attache pas aux écrits les plus savants pour acquérir la science, mais je m'attache aux plus *sensés* pour acquérir la raison. (St-Evrem.) Une femme *sensée* ne doit jamais prendre de mari sans le consentement de sa raison, ni d'amant sans le vœu de son cœur. (Ninon.)

S'il m'est permis ici d'en dire ma pensée,
A quoi peut être bonne une femme *sensée*,
A moins que ce ne soit pour garder la maison?
(La Chaussée.)

— En parlant des choses, Conforme à la raison, au bon sens. Discours sensé. Réponse sensée. Il a fait une action fort sensée. Prendre une détermination fort sensée. Projet *sensé*, peu sensé.

SENSÉMENT. adv. (pr. *çan-cé-man*). D'une manière sensée, judicieuse, conformément à la raison. Parler sensément. Ecrire sensément. Juger sensément. Pour juger sensément d'une tête, il faut considérer ce qu'il y a dedans et non ce qui l'ento[illegible] J'aime, mais c'est *sensément ;* comme on [illegible] sans que la tête tourne. (Gresset.)

SENSIBILISATION. s. f. (pr. *çan-ci-bi-li-za-ci-on*). Action de sensibiliser.

— *Sensibilisation de la pensée.* Application de l'idée, de la conception à un objet sensible.

SENSIBILISÉ, ÉE. part. pass. du v. Sensibiliser. S'empl. adjectiv. Pensée sensibilisée.

SENSIBILISER. v. a. 1re conj. Rendre sensible. [illegible] la pensée. Appliquer l'idée, la conception à un objet sensible.

SENSIBILITÉ. s. f. (du lat. *sensibilitas*, rad. *sentio*, je sens). Physiol. Propriété inhérente aux corps organisés qui les rend aptes à recevoir une impression, lorsqu'une cause quelconque tend à déterminer en eux des changements divers. En ce sens il se dit de l'homme, des animaux, et même des végétaux. Dès l'instant que l'étincelle vitale l'a animé, il est modifié par tous les agents extérieurs, et cette modification transmise de proche en proche aux diverses molécules qui entrent dans sa composition n'est autre chose que l'exercice de la *sensibilité*. (Piorry.) L'horreur et la pitié sont moins des passions de l'âme que des affections naturelles, qui dépendent de la *sensibilité* du corps et de la similitude de la conformation. (Buffon.)

— Dans un sens plus restreint, Propriété des divers organes de recevoir les impressions avec plus ou moins de facilité. La sensibilité des parties nerveuses. La sensibilité de l'œil, de l'oreille. Organe d'une extrême sensibilité. Être d'une extrême sensibilité pour le froid et pour le chaud. Il est d'une grande sensibilité à toutes les impressions de l'air. La *sensibilité* d'un organe a souvent une influence marquée sur celle d'un autre organe. (Piorry.) La *sensibilité* des organes où l'on n'a pas découvert des nerfs est quelquefois portée à un très-haut degré dans le cas de maladie. (Id.) Toutes les parties des corps organisés sont doués d'une *sensibilité* obscure, latente, indispensable à l'accomplissement des phénomènes nutritifs. (Id.)

— En parlant de l'homme. Faculté, pouvoir, effet, propriété de notre être en vertu de laquelle nous recevons des impressions de beaucoup d'espèces, et nous en avons la conscience. C'est à l'exquise *sensibilité* des femmes qu'il faut attribuer leurs heureuses qualités et leurs légers défauts, parce que c'est elle qui rend les impressions plus superficielles que profondes, plus rapides que durables, parce que c'est elle encore qui livre leur cœur à toutes les émotions douces et tendres, qui le remplit de tous les sentiments expansifs et généreux, parce que c'est elle surtout qui leur donne ce tact si sûr, si délicat, qui devançant pour ainsi dire le jugement, leur fait pressentir et deviner tout ce qu'elles ont intérêt à connaître.

— Dans une acception plus restreinte, Sentiment qui nous rend sensibles aux misères d'autrui ou qui nous porte à ressentir plus vivement les impressions de l'amour, de la tendresse, etc. Etre d'une extrême sensibilité sur le point d'honneur, sur tout ce qui regarde la réputation. Être d'une grande sensibilité aux moindres reproches. Etre d'une grande sensibilité pour les misères d'autrui. Il se forme dans les grandeurs une nouvelle *sensibilité* pour les déplaisirs, dont le coup est d'autant plus rude, qu'on est moins préparé à le soutenir. (Boss.) La prospérité endurcit pour ainsi dire les grands aux plaisirs, et ne leur laisse de *sensibilité* que pour la peine. (Mass.) On a vu des avares ne conserver dans la défaillance totale des facultés de leur âme, un reste de *sensibilité* que pour cette indigne passion. (Id.) Faites, Seigneur, que ce jeune prince ne sente les soucis de la royauté que par sa *sensibilité* aux misères publiques. (Id.) Âme inhumaine, avez-vous donc laissé toute votre *sensibilité* sur un théâtre? (Id.) La *sensibilité*, pour la moindre offense, prouve que l'on sent toute son imperfection, toute sa faiblesse. (Mirabeau.)

— Disposition tendre et délicate de l'âme qui la rend facile à être émue, à être touchée. Avoir beaucoup de sensibilité, une grande sensibilité, une sensibilité extrême, profonde. La *sensibilité*, cette âme de l'âme qui en anime toutes les facultés. (B. de St-P.) O femmes ! c'est par votre *sensibilité* que vous enchaînez les ambitions des hommes. (Id.) La *sensibilité* porte toujours dans l'âme un certain contentement de soi-même, indépendant de la fortune et des événements. (J.-J. Rouss.) Le plaisir et la douleur sont les deux extrêmes de la *sensibilité ;* son moyen terme est le calme vivant ; sa nullité, la mort. (Condorcet.)

— Syn. comp. SENSIBILITÉ. TENDRESSE. La *sensibilité* tient plus à la sensation, la *tendresse* au sentiment ; la chaleur du sang nous porte à la *tendresse*, la délicatesse des organes entre dans la *sensibilité*. Les jeunes gens seront donc plus tendres que les vieillards ; les vieillards plus sensibles que les jeunes gens ; les hommes plus tendres peut-être que les femmes, les femmes plus sensibles que les hommes.

SENSIBLE. adj. des 2 g. (pr. *çen-ci-ble ;* du lat. *sensibilis ;* rad. *sentire*, sentir). Qui se fait sentir, qui fait impression sur les sens. Corps sensible au toucher. Un coup à peine sensible. La lumière rend les objets sensibles à la vue. Froid très-sensible.

— Qui se fait apercevoir, qui se fait remarquer aisément, qui frappe les sens. Le flux de la mer n'est sensible que proche des côtes. Mouvement sensible. Médecine dont l'effet n'est pas sensible. Ce n'est pas en frappant le pécheur d'une mort *sensible* que Dieu le punit, c'est en le frappant d'un anathème invisible. (Mass.) Si je remonte vers la source du culte, j'y vois une piété tendre, unanime, qui cherche à se répandre par des pratiques *sensibles*. (Id.)

— Qui se fait remarquer aisément. Vérité sensible. Ce que vous dites là est sensible. Si nos cœurs [illegible] Providence que de nous frapper nous-mêmes sans miséricorde? (Boss.) François de Paule ne fit-il pas distiller du sang d'une pièce de monnaie, pour inspirer au roi de la compassion par cette preuve *sensible* de la misère publique? (Fléch.)

— Fig. en parlant des choses morales. Qui se fait sentir à l'âme, qui fait impression sur l'âme. Déplaisir bien sensible. Plaisir sensible, bien sensible, très-sensible. Joie très-sensible. C'est pour moi un chagrin bien sensible, une douleur bien sensible, un coup bien sensible, que de me voir privé de sa présence. Cette mort m'a été bien sensible. Elle voyait disparaître avec une joie *sensible* les restes des pompes du monde. (Boss.) Elle se dépouille de ce qu'il y a de terrestre et de trop *sensible*, même dans les affections les plus innocentes. (Id.) Jamais on n'a passé par de si longues et de si *sensibles* épreuves. (Fléch.) Les intérêts de l'État lui furent plus chers et plus *sensibles* que les siens. (Id.)

— Qui a de la sensibilité, qui reçoit avec conscience l'impression des objets extérieurs. Animal sensible. L'homme est sensible. L'homme, pendant son sommeil, n'est pas sensible aux impressions qu'il reçoit.

— Qui a la propriété de sentir, d'éprouver de la sensibilité en parlant des corps et de leurs parties. Un corps sensible. Un organe sensible. Un tissu sensible. Une pierre n'est pas sensible. Un tissu peut être sensible, quoiqu'il ne soit pas habituellement le siége des sensations perçues. Un tissu peut être sensible, quoiqu'un irritant porté sur lui ne produise pas de douleur.

— Qui reçoit aisément l'impression des objets. Organe sensible. Tissu sensible. L'œil est très-sensible. Avoir la bouche sensible. Etre sensible aux impressions de l'air, au froid, au chaud. Un tissu peut être sensible à tel agent et non à tel autre. Un tissu peut être tellement sensible que le contact des excitants produit en lui des mouvements apparents sans qu'il y ait conscience et intervention de la volonté. Une personne si *sensible* et si délicate, qui ne pouvait seulement entendre nommer les maux, a souffert douze ans entiers, et presque sans intervalle, les plus vives douleurs. (Boss.) Ce cœur, qui n'a jamais vécu que pour lui, se réveille, tout poudre qu'il est, et devient *sensible*, même sous ce drap mortuaire, au nom d'un époux si cher. (Id.)

— Dans un sens analogue, mais au moral. Sensible aux maux d'autrui. Sensible à l'amitié. Sensible à l'amour, à la gloire, à la honte. Etre sensible aux procédés de quelqu'un. Les grands se dérobent souvent aux hommages publics pour se dérober à la fatigue d'y paraître *sensibles*. (Mass.) Il est difficile qu'un pasteur charitable ne trouve des cœurs *sensibles* à ses soins et à sa tendresse. (Id.) Il était *sensible* à la gloire de ses enfants ; plus *sensible* encore, ce semble, à leur amitié. (Id.)

— En parlant des sentiments d'humanité, de compassion. Sensible aux maux d'autrui. Être sensible aux souffrances de ses semblables. Le véritable chrétien est insensible aux injures, et *sensible* aux afflictions de ceux qui l'outragent. (Mass.)

— En parlant de ressentiment ou de reconnaissance. Etre sensible à une injure, à un outrage. Si vous êtes toujours *sensible* à son injure. (Rac.)

La reine en ce moment, *sensible* à vos bontés,
Charge le ciel de vœux pour vos prospérités. (Rac.)

— Qui prend intérêt à. Être sensible à l'honneur de quelqu'un. *Sensible* à l'honneur de Thésée. (Rac.)

— Qui est touché de, frappé de. Sensible aux vertus, à la gloire de quelqu'un. Il faudrait être bien exempte d'amour-propre pour n'être pas *sensible* à des louanges comme les vôtres. (Mme de Sévigné.)

Et qui sait si, *sensible* aux vertus de la reine,
Rome ne voudra point l'avouer pour Romaine. (Rac.)

— Qui éprouve un sentiment de. Sensible à l'amour. Sensible à l'amitié. Sensible à la pitié. L'honneur que vous me faites aujourd'hui me laisse encore *sensible* au chagrin de ne le devoir qu'à la perte d'un ami. (Mass.)

— Qui a une inclination louable vers. Sensible à la gloire, à l'honneur. Ce cœur si *sensible* à l'honneur et à la véritable gloire. (Fléch.) A cet unique appât l'âme est vraiment *sensible*. (Boileau.)

— Absol. Qui est aisément ému, touché, attendri. Personne sensible. Femme sensible. Cœurs sensibles. Ame sensible. Etre trop sensible. Il suffit, ce semble, d'être né heureux, pour n'être pas né *sensible*. (Mass.) Nos malheurs trouvent des cœurs *sensibles*. (Rac.) Un cœur *sensible* craint le repos qu'il ne connaît pas. (J.-J. Rouss.) On a tellement défiguré la sensibilité par l'exagération et les grimaces, qu'il n'est plus permis aujourd'hui de se montrer *sensible*, sous peine de paraître ou faux ou ridicule. (***)

Le ciel fait un présent bien cher, bien dangereux,
Quand il donne un cœur trop *sensible*.
(Quinault.)

— *C'est son endroit sensible.* Se dit des choses dont quelqu'un est le plus touché. S'il restait encore dans le cœur de Mme la dauphine quelque endroit *sensible*, c'était à l'amour de la gloire, et plus encore au salut de son époux. (Fléch.) C'est attaquer le monde par son endroit [illegible] que de vouloir lui ôter le seul bien qui lui reste, en le dépossédant d'un honneur et d'une probité qu'il croit n'appartenir qu'à lui seul. (Mass.) Cherchons pour l'attaquer quelque endroit plus *sensible*. (Rac.)

— Phys. Qui marque les plus légères différences, les plus légères variations. Balance sensible. Thermomètre sensible.

— Mus. *Note sensible.* Note qui est à un demi-ton au-dessous de la tonique.

SENSIBLEMENT. adv. (pr. *çan-ci-ble-man*). D'une manière sensible et perceptible. Voir une chose sensiblement. On voit croître sensiblement la rivière. Si nous considérons l'esprit selon la nature, c'est un feu qu'une maladie et un accident amortissent *sensiblement*. (Fléch.)

— Fig. D'une manière sensible et qui affecte le cœur. Etre sensiblement touché d'un préjugé. Etre sensiblement obligé. M. de Lamoignon ne fut pas si *sensiblement* touché des grâces qu'on fit à sa maison, que des secours qu'il obtint pour les hôpitaux. (Fléch.) Rien ne toucha jamais si *sensiblement* Marie-Thérèse, que l'intérêt de sa religion. (Id.)

SENSIBLERIE. s. f. Sensibilité fausse et outrée, affectation de sensibilité. Femme ridicule par sa sensiblerie. Bonté prétendue qui n'est que pure sensiblerie. Dame pleine de sensiblerie. Le zèle simulé, les modulations tendres, les expressions affectueuses qui composaient l'extérieur des personnes de la bonne compagnie, au récit d'une action immorale ou des disgrâces de la vertu, ont fait donner à cette sensibilité feinte et stérile le nom de *sensiblerie*. (Nouveau Paris.)

SENSITIF, IVE. adj. Didact. Qui a la faculté de sentir. Tous les animaux sont sensitifs. Ame sensitive.

— On dit de même, Pouvoir sensitif. Faculté sensitive. Qui nous dira combien de puissances l'homme doit faire agir pour s'élever d'un état purement *sensitif* au rang d'un Aristote, d'un Descartes, d'un Newton? (Laromig.)

— Qui appartient aux sens, aux sensations.

SENSITIVE. s. f. (rad. *sentir*). Bot. Jolie plante de deux pieds de haut tout au plus, dont les rameaux portent des feuilles composées de folioles délicates, élégantes, au nombre de trente. On l'appelle aussi *acacie pudique*. Cette plante doit ses noms à ce qu'au moindre attouchement on voit ses rameaux articulés fléchir, se rapprocher de leurs tiges, et toutes ses folioles se coucher les unes contre les autres et s'éloigner comme par pudeur de l'objet qui les a touchées. Vers le soir, ou même quand le ciel se couvre et s'obscurcit, la sensitive plie ses rameaux, ses feuilles, et semble endormie, puis elle se relève et s'épanouit avec le retour du jour. Cette plante est originaire de l'Amérique méridionale ; elle fait partie du groupe des mimosas, dans la grande famille des légumineuses, et se cultive en Europe dans les serres chaudes.

— La sensitive, par ses propriétés singulières, ne pouvait manquer d'attirer les regards des poètes. Son nom même semble lui avoir été donné par la poésie. Aussi figure-t-elle souvent dans les vers comme symbole de la sensibilité, de la tendresse, avec les épithètes de tendre, fugitive, timide, craintive. Les naturalistes l'ont nommée *mimeuse pudique*, *herbe vivante*, *arbrisseau sensible*.

Telle en nos champs, la tendre *sensitive*
Fuit le toucher, délicate et craintive,
Et rentre en soi ; mais du moins, ô Vénus !
Si nous ôtons le doigt qui la captive,
Elle renaît et plus fraîche et plus vive.
(Malfilatre.)

Ah ! je te reconnais, ô tendre *sensitive !*
Seule, parmi les fleurs, devant l'homme craintive.
(Roucher.)

— Par extens. Nom donné à plusieurs plantes chez lesquelles on remarque un semblable phénomène d'irritabilité ; tels sont les rossolis, le carambolier ou oxalide.

SENSORIUM. s. m. (pr. *cein-ço-ri-omm ;* rad. *sensus*, sens). Mot emprunté du latin, et par lequel on désigne la partie du cerveau que l'on croit être le centre commun de toutes les sensations. On ne l'emploie guère qu'avec l'adjectif *commune*, autre mot latin qui signifie commun. Sensorium commune.

— Les philosophes désignent quelquefois par ce mot le siége de l'âme, l'âme elle-même. Willis plaçait le *sensorium commune* dans les corps cannelés ; Descartes dans la glande ou corps pinéal ; d'autres anatomistes dans la protubérance cérébrale ; d'autres enfin à l'origine de la moelle allongée.

SENSUALISÉ, ÉE. part. pass. du v. Sensualiser. S'empl. adjectiv. Entendement sensualisé.

SENSUALISER. v. a. 1re conj. Rendre sensuel, attribuer aux sens. Sensualiser la pensée. Descartes avait reproché à Locke de trop *sensualiser* les conceptions de l'entendement, et lui-même encourut celui d'avoir trop intellectualisé la sensation. (Biron.)

SENSUALISME. s. m. (pr. *çan-çua-liss-me*). Doctrine philosophique qui est opposée à l'idéalisme, et qui fait dériver toutes nos idées des sens, et donne pour unique but à notre existence les jouissances sensuelles. Elle s'allie le plus souvent au matérialisme et à l'athéisme. On retrouve le sensualisme comme l'idéalisme à toutes les époques et chez tous les peuples savants. A la cour, on mangea bien et avec [illegible] décor de la table que du *sensualisme* épicurien. (De Cussy.)

SENSUALISTE. adj. et s. des 2 g. (pr. *çan-çua-liss-te*). Partisan du sensualisme. Philosophe sensualiste. Les sensualistes et les spiritualistes. Les sensualistes les plus célèbres sont, chez les anciens, Démocrite, Leucippe, Epicure, Lucrèce ; chez les modernes, Hobbes, Gassendi, Condillac, Helvétius, Cabanis, de Tracy, Broussais, Hartley, Priestley. On met souvent, mais à tort, au nombre des sensualistes, Aristote, Bacon, Locke, qui, tout en accordant le principal rôle à l'expérience, ont reconnu que l'expérience sensible ou la sensation, ne pouvait suffire pour expliquer toutes nos idées.

SENSUALITÉ. s. f. (pr. *çan-çua-li-té ;* du lat. *sensualitas ;* rad. *sentio*, je sens). Attachement aux plaisirs des sens. Vivre avec sensualité. Etre plongé dans la sensualité. Ces tables voluptueuses, où vos grands biens peuvent à peine suffire à votre *sensualité*. (Mass.)

— Volupté. Boire avec sensualité.

— Plaisir des sens. Se livrer aux sensualités les plus recherchées. L'austérité de saint François de Paule ne condamne-t-elle pas nos *sensualités* et nos délicatesses? (Fléch.)

SENSUEL, UELLE. adj. (pr. *çan-çuèl*). Qui vol fort attaché aux plaisirs des sens, qui est estuptueux. Homme sensuel. Femme sensuelle.

— Qui flatte les sens. Plaisirs sensuels. Mener une vie sensuelle. Religion sensuelle. O mort, lui dit ce saint vieillard, tu me sépareras de ce corps mortel, je t'en remercie; j'ai tâché de mortifier mes appétits *sensuels*. (Boss.)

— substantiv. en parlant des personnes. Les sensuels. C'est un sensuel. Les peines destinées aux sensuels.

SENSUELLEMENT. adv. (pr. *çan-çuèl-leman*). D'une manière sensuelle. Vivre sensuellement.

SENTANT. part. prés. invar. du v. Sentir. Qui sent. Une personne sentant vivement.

SENTANT, ANTE. adj. Qui a la faculté de sentir, d'éprouver des sensations. Tissus sentants. Organes sentants. Extrémités sentantes. Les extrémités *sentantes* de tous les nerfs affectés aux sensations externes présentent la même disposition. (Biron.) Il ne dépend pas de moi de croire que la matière passive et morte a pu produire des êtres vivants et *sentants*. (J.-J. Rouss.) Dans le monde où nous sommes, nous voyons tous les êtres *sentants* souffrir et vivre au milieu des dangers. (Volt.)

SENTE. s. f. Vieux mot qui s'est dit pour Sentier. V. SENTIER.

SENTELET. s. m. (dimin. de *sente*). Petit sentier. Vieux.

SENTENCE. s. f. (pr. *çan-tan-ce*; du lat. *sententia*; rad. *sentio*, je sens). Maxime qui renferme un grand sens, une belle moralité; dit mémorable, apophthegme. Les proverbes de Salomon sont autant de sentences. Discours plein de sentences. Belle sentence. Sentence profonde. Ne parler que par sentences. Les ouvrages des anciens sont remplis de sentences. Il ne sait ce que c'est que de prononcer de pompeuses *sentences*. (Boss.)

Et sous un autre sens bien loin d'être fatale,
La sentence aux humains enseigne la morale,
Et fait parler la vérité. (***)

— Maxime, précepte évangélique. On ne songe plus à cette terrible *sentence* de saint Paul : La veuve qui passe sa vie dans les plaisirs est morte toute vive. (Boss.) Une vérité que le Saint-Esprit a prononcée par une *sentence* manifeste. (Id.)

— Jugement rendu par des juges inférieurs. Sentence contradictoire. Sentence provisoire, interlocutoire, arbitrale, juridique, criminelle. Sentence par défaut. Prononcer, obtenir une sentence. Être condamné par sentence. Confirmer une sentence. Casser, annuler une sentence. Infirmer une sentence. Faire signifier une sentence. Appeler d'une sentence. Exécuter une sentence. Mettre une sentence à exécution. Lever une sentence. Sentence de condamnation.

— Il est peu usité aujourd'hui dans le langage de la jurisprudence; on dit presque toujours *jugement*; mais dans le langage ordinaire il est souvent employé, particulièrement lorsqu'il s'agit d'un jugement qui prononce la peine capitale. Des criminels à qui on va prononcer ou une *sentence* de grâce ou un arrêt de mort. (Mass.)

— Jugements rendus dans les différents degrés de la juridiction ecclésiastique, et dont l'appel est toujours recevable, à moins qu'il n'y ait trois sentences conformes. Le métropolitain donna en vain des *sentences* contre les grands vicaires. (Volt.)

— Dans quelques tribunaux des pays étrangers, Toute décision, tout jugement qui s'y rend.

— Jugement de Dieu contre les pécheurs. Les pécheurs recevront leur sentence au jugement de Dieu. Lorsque Dieu prononcera la sentence contre les pécheurs. L'humble reine se sentait dans son état naturel quand elle était comme pécheresse aux pieds d'un prêtre, y attendant la miséricorde et la *sentence* de Jésus-Christ. (Boss.) Nous reviendrons tout à coup au dernier jour; la *sentence* partira d'en-haut. (Id.) On nous laisse encore un jour pour changer la rigueur de notre *sentence* éternelle, et ce jour précieux nous est à charge. (Mass.)

— [illegible] Condé, à qui l'on annonça qu'il devait se préparer à la mort, dit : Sans être étonné de la dernière *sentence* qu'on lui prononça, il demeura un moment dans le silence. (Boss.) Nous portons en nous-mêmes une voix, une réponse de mort, une *sentence* qui se prononce et qui s'exécute incessamment par l'affaiblissement et la diminution continuelle de notre vie. (Fléch.)

Songez que de nommer un rival qui m'offense,
C'est presque de ma mort prononcer la *sentence*. (Racine.)

— S'est dit, comme en latin, dans le sens d'Opinion. Ne vous tenez pas à la *sentence* des hommes, tenez-vous à la vôtre. (Mont.)

— Prov. *Ne parler que par sentences.* Affecter de parler gravement; dire à tout propos des moralités générales.

— Philol. *Maître des sentences.* Nom donné à Pierre Lombard, célèbre docteur qui a fait un livre de sentences.

SENTENCIÉ, ÉE. part. pass. du v. Sentencier. S'empl. adjectiv. Un homme sentencié.

SENTENCIER. v. a. 1re conj. Vieux mot qui signifie Condamner quelqu'un par une sentence. Il ne se disait qu'en matière criminelle. On l'a sentencié.

— Neutral. Les avocats et juges ont beau *sentencier*, nature tirera cependant son train. (Mont.)

SENTENCIEUSEMENT. adv. D'une manière sentencieuse. Parler sentencieusement. Écrire sentencieusement.

— Se prend le plus ordinairement en mauvaise part et ironiquement. C'est un pédant qui parle toujours sentencieusement.

SENTENCIEUX, EUSE. adj. (rad. *sentence*). Qui contient des sentences, des maximes, des mots remarquables. Discours sentencieux. Ouvrage sentencieux. Langage sentencieux.

— Qui s'explique ordinairement par sentences, par maximes. En ce sens il est ordinairement ironique. Homme sentencieux.

— Qui annonce, qui affecte de la gravité. Un ton sentencieux.

SENTEUR. s. f. (rad. *sentir*). Odeur, ce qui frappe l'odorat. Bonne senteur. Mauvaise senteur. Senteur agréable. La rose a une bonne senteur. Ce sens est vieux.

— Plus ordinairement, Parfum, composition qui rend une odeur agréable. Eaux de senteur. Poudre de senteur. Sachets de senteur. ‖ On disait aussi dans ce sens, *aimer les senteurs, porter des senteurs*; mais ces deux expressions vieillissent. On dit plus ordinairement, *aimer, porter des odeurs*.

SENTI, IE. part. pass. du v. Sentir. S'emploie adjectiv. Odeurs senties. Impressions senties. Froid vivement senti.

— Au moral. Les regrets du beau prisonnier furent vivement *sentis* par Aben Hamet, qui déplorait comme Lautrec la perte de sa patrie. (Chateaub.) Les harmonies du ciel ne peuvent être *senties* que par le cœur humain. (B. de St-P.) Le cœur a besoin de s'attacher, mais ce besoin n'est *senti* que des bonnes âmes. (Bonnin.)

— En littér. et dans les arts, Qui est rendu, exprimé avec vérité, avec âme. Cela est senti, est bien senti.

SENTIA. (du lat. *sentio*, je sens). Myth. Divinité protectrice des enfants chez les Romains. C'était elle qui inspirait aux hommes leurs pensées et leurs sentiments.

— Famille romaine qui a donné son nom à des lois célèbres. La première loi Sentia fut décrétée par le consul Sentius Saturninus, l'an 19 av. J.-C., et ordonna de choisir un certain nombre de personnes pour compléter les sénateurs. La seconde interdit le commerce, le mariage et le droit de tester, aux affranchis qui pendant l'esclavage avaient été marqués au front, ou avaient été mis aux fers pour certains délits.

SENTIER. s. m. (pr. *çan-ti-é*; du lat. *senus, senutis*, d'où on a fait *sente*, et puis *sentier*). Chemin étroit pour les piétons au travers des champs, des bois. Un sentier qui abrége le chemin d'un endroit à un autre. Sentier étroit, tortueux, détourné. Sentier qui passe à travers la prairie, les champs. Sentier rude, pénible, ténébreux, épineux, oblique, battu, frayé, secret, ignoré, facile, fleuri. Nous nous acheminâmes par le *sentier* des guérets, sur la gauche de la grande route, vers le couchant. (B. de St-P.)

— Dans un sens plus étendu, Route. Les animaux terrestres et les poissons qui se font un *sentier* sous la profondeur des eaux de la mer. (Mass.)

— Fig. Le sentier de la vertu, du vice. Le sentier de la gloire, de l'honneur. M. Le Tellier a connu cette sagesse qui vient d'en-haut, et qui fait marcher les hommes dans le *sentier* de la justice. (Boss.) Le juste ne peut pas même obtenir que le monde le laisse en repos dans ce *sentier* solitaire et rude, où il grimpe plutôt qu'il ne marche. (Id.) Le Seigneur guide lui-même les souverains dans les *sentiers* de la justice, et leur révèle les secrets de sa sagesse. (Fléch.) Une erreur de sécurité, dernière cause de nos désordres, nous fait marcher sans rien craindre dans des *sentiers* où tous les pas sont presque des chutes. (Mass.) Il serait insensé de ne donner la préférence au *sentier* qu'on choisit que par ce qu'il offre de plus brillant et de plus [illegible]

Du sceptre des héros le timide héritier
Suit bientôt de l'honneur le pénible *sentier*. (Lem.)

SENTIMENT. s. m. (pr. *çan-ti-man*; rad. *sentir*). Perception que l'âme a des objets par le moyen des sens. Sentiment vif. Sentiment douloureux. Sentiment agréable, pénible. Faible sentiment.

— Jugement que l'âme porte sur ses sensations, sa perception. Avoir le sentiment exquis. Avoir le sentiment délicat. Sentiment d'une délicatesse rare.

— Sensibilité physique, faculté de sentir. Ce sens se trouve dans les meilleurs ouvrages, et toutefois il serait plus convenablement exprimé par le mot *sensibilité*. Il n'y a plus de sentiment dans son bras. Cette partie n'a plus de sentiment. Cet animal paraît mort, il n'a plus de mouvement ni de sentiment. Perdre le sentiment. Le *sentiment* de la soif est tellement vif, que le mot est presque dans toutes les langues le synonyme d'une appétence excessive et d'un désir impérieux. (Brill.-Sav.) Le goût me donna le *sentiment* de la volupté. (Buff.) Elle recueillait dans son sein tout ce qui lui restait de force et de *sentiment*. (Boss.)

Et baignant son visage,
Mes pleurs du *sentiment* lui rendirent l'usage. (Rac.)

— Faculté que nous avons de connaître, de comprendre, d'apprécier certaines choses sans le secours du raisonnement, de l'observation ou de l'expérience, et qui est en nous comme une sorte de tact, d'instinct naturel. Avoir le sentiment du juste, de l'injuste, du beau, du bon. Avoir le sentiment de la musique, des arts, des couleurs. Avoir le sentiment des convenances. Avoir le sentiment de sa force, de sa faiblesse. Connaître une chose par sentiment. L'immortalité de l'âme est une chose de *sentiment* et de raisonnement. (Acad.) Les grands se gouvernent par *sentiment*. (La Bruy.) Remarquez qu'il y a deux sortes de ferveurs : une ferveur de *sentiment*, et une ferveur de résolution. (Fléch.) L'homme trouve dans son cœur je ne sais quels *sentiments* de sa noble excellence. (Mass.) L'impie devrait du moins désirer que le *sentiment* de la foi sur la nature de nos âmes fût véritable, *sentiment* qui fait tant d'honneur à l'homme. (Id.) Le *sentiment* religieux seul est le principe des devoirs réciproques et la sanction de la morale publique. (Roy.-Coll.) Le *sentiment* des mêmes harmonies est commun à tous les peuples. (B. de St-P.)

— *Juger d'un ouvrage d'esprit ou d'art par sentiment.* Le juger par l'impression qu'on en reçoit.

— Affection, passion, mouvement de l'âme, enfin toute faculté morale. Sentiment noble, élevé, généreux, bas, lâche, vil, rampant. Sentiment d'honneur, de probité, d'amour, de haine, d'aversion, de colère, de vengeance, de joie, de plaisir, de douleur. Sentiment d'estime, de respect, de repentir. Il inspirait à ses enfants les *sentiments* de la véritable vertu. (Boss.) L'amour du plaisir est un *sentiment* qui nous transporte, qui nous enivre, qui nous saisit indépendamment de la raison, et nous entraîne malgré ses lois. (Id.) Je laisse à Dieu, qui seul est le maître du cœur des hommes, à graver dans vos cœurs ces *sentiments* de droiture et de religion que je vous propose. (Fléch.) Ces principes d'honneur et d'équité, qui font qu'on produit sans rougir ses *sentiments* et ses pensées. (Id.) Qu'est-ce que Dieu ne doit pas demander des enfants du ciel? Quelle pureté de désirs, quelle élévation de *sentiments*! (Mass.) De quelles attentions n'a-t-on pas besoin pour revenir des premiers *sentiments* dont l'âme avait été d'abord imbue. (Id.) Lorsque notre âme est pleine de *sentiments*, nos discours sont pleins d'intérêt. (Vauven.) La pitié est un *sentiment* si délicieux qu'il n'est pas étonnant qu'on cherche à l'éprouver. (J.-J. Rouss.) La paresse se rend en toutes rencontres maîtresse de nos *sentiments*. (La Rochef.)

J'ignore de son cœur les *sentiments* cachés;
Mais je m'y soumettrais sans vouloir rien prétendre,
Si comme vous, seigneur, je croyais les entendre. (Racine.)

Bientôt l'amour, fertile en tendres *sentiments*,
S'empara du théâtre ainsi que des romans. (Boileau.)

— *Sentiments naturels, sentiments de la nature.* Certains mouvements inspirés par la nature. La tendresse des pères envers leurs enfants, et des enfants envers leurs pères est un sentiment naturel.

— Sensibilité morale, disposition à être facilement touché, ému. Avoir le sentiment prompt, vif, éveillé, délicat, profond. Il y a beaucoup de sentiment dans cet ouvrage. Homme qui agit trop par sentiment et trop peu par raison. On dépense tout le *sentiment* en esprit, et il s'en exhale tant dans le discours qu'il n'en reste plus pour la pratique. (J.-J. Rouss.) Le *sentiment* s'inspire et ne se commande pas. (Id.)

— Ce sens est surtout d'usage depuis quelques années. Autrefois on ne l'employait guère qu'avec une épithète. Aujourd'hui on s'extasie, dit Panckoucke, sur le mot seul; on admire un mot de sentiment; cet homme est plein de sentiment; on demande s'il y a du sentiment dans la pièce nouvelle. On voit, ajoute le même commentateur, que l'extension donnée à ce mot dérive de l'état de nos mœurs, où le commerce plus libre entre les deux sexes multiplie les nuances de tout ce qui tient à l'amour, et en général à la sociabilité.

— Opinion qu'on a de quelque chose, ce qu'on en pense, ce qu'on en juge; avis, opinion. Faire connaître son sentiment [illegible] timents peu orthodoxes. Ne pas être du sentiment de quelqu'un. Parler contre son sentiment. Êtes-vous de mon sentiment? Il n'avait, pour ainsi dire, que des *sentiments* d'emprunt; il n'était que ce que ses favoris voulaient qu'il fût. (La Beaume.) On change de *sentiment* parce qu'on change de santé et de sensations. (Le pr. de Ligne.) Que ne doit point le royaume à un prince qui a honoré la maison de France, son siècle, et pour ainsi dire l'humanité tout entière? Louis le Grand est entré lui-même dans ces *sentiments*. (Boss.) L'Angleterre est trop libre dans sa croyance, trop licencieuse dans ses *sentiments*. (Id.) Attaché à ses *sentiments* par persuasion et non par caprice. (Fléch.) Ceux qui, sortant de l'hérésie par des vues intéressées, changent de *sentiments* sans changer de mœurs. (Id.) Que de bassesse pour parvenir! point de *sentiments* à soi, ne penser que d'après les autres. (Mass.)

— B.-arts. Dans les arts du dessin, Perception des formes et de leur beauté au delà du point commensurable et déterminé par les théories. Un peintre qui a le sentiment du dessin, de la couleur. Un sculpteur qui a le sentiment des formes et des chairs. Il y a du sentiment dans le trait de son crayon, dans la touche de son pinceau, dans son modelé.

— Absol. Sentiments d'honneur, de probité, de générosité, etc. Cet homme a des sentiments. Je tâcherai de mériter toujours par mes *sentiments* les mêmes grâces. (J.-J. Rouss.)

— Par plaisant. *Pousser les beaux sentiments.* Affecter de dire des galanteries recherchées, d'exprimer des sentiments passionnés.

— *Trait de sentiment, vers de sentiment.* Trait, vers qui exprime un mouvement du cœur. Ce vers est un trait de sentiment. Cette parole est un trait de sentiment. ‖ *Disséquer le sentiment.* Faire une froide analyse de ce qui doit être senti. ‖ *Être capable de sentiment, se piquer de sentiment.* Avoir l'âme sensible, délicate, se piquer de sensibilité, de délicatesse d'âme.

— S'est dit pour Ressentiment.

Qu'il ne reste entre vous ni haine ni colère.
Sans aucun *sentiment* résous-toi de le voir. (Corneille.)

SENTIMENTAL, ALE. adj. Qui est plein de sentiment, où il y a du sentiment, qui annonce du sentiment. Ton sentimental. Air sentimental. Pièce sentimentale. Roman sentimental.

— Qui affecte le sentiment. Le charlatanisme *sentimental* a détruit le sentiment. (***)

— En parlant des personnes, Qui affecte une grande sensibilité. Homme sentimental. Femme sentimentale. Jeune homme sentimental. Jeune fille sentimentale.

— Littér. *Genre sentimental.* Genre où à propos de tout on s'attache à faire du sentiment, où l'on apporte une grande exagération dans la description des sentiments, surtout sympathiques et affectueux, et où l'espèce de succès qu'on ambitionne est de faire couler les larmes.

— Philos. *École sentimentale.* École philosophique qui attribue l'idée du bien moral à un instinct de la sensibilité. Elle suppose que le bien et le mal se révèlent au sentiment seul, sans exiger l'intervention d'aucune autre faculté; tandis que les écoles rationalistes ne reconnaissent d'autre origine aux idées morales que l'intention de la raison. Shaftesbury est le chef de l'école sentimentale.

SENTIMENTALEMENT. adv. D'une manière sentimentale.

SENTIMENTALISÉ, ÉE. part. pass. du v. Sentimentaliser. S'empl. adjectiv.

SENTIMENTALISER. v. a. 1re conj. Rendre sentimental, donner du sentiment à. Sentimentaliser ce qu'on ne sent pas.

— Neutral. Faire du sentiment. Ils ont voulu *sentimentaliser* sans sentir, parler indécemment de la décence, et sans pitié de la pitié. (Villeterq.)

SENTIMENTALISME. s. m. Manie de faire du sentiment. Le *sentimentalisme* est aujourd'hui à la mode comme les cravates : on en a jusqu'aux oreilles. (Villeterq.)

— Genre sentimental. Le sentimentalisme envahit tous les genres de littérature.

SENTIMENTALITÉ. s. f. Caractère de l'être sentimental.

SENTINATEUR. s. m. Mar. Qui a soin de la sentine, du fond de cale d'un vaisseau.

SENTINE. s. f. (pr. *çan-ti-ne*; du lat. *sentina*, fait de *sentire*, sentir, à cause de la mauvaise odeur qu'elle exhale). Mar. Partie basse de l'intérieur d'un navire, dans laquelle les eaux s'amassent et croupissent. Avoir soin de la sentine. Vider la sentine.

— Bateau dont on se sert sur la Loire pour voiturer le sel.

— Fig. *Sentine de tous les vices.* Lieu où se rassemblent toutes sortes de gens de mauvaise conduite. Cette ville est la sentine de tous les vices. ‖ Dans un sens analogue on dit, *Cet homme est la sentine de tous les vices.*

— Avait un sens analogue en latin. Cicéron a dit en parlant à Catilina des mauvais sujets qui infectaient la république : Avec toi on verra sortir de la ville cette nombreuse et pernicieuse *sentine* de la république. (1re Catilinaire.) Heureuse la république quand elle aura rejeté cette *sentine* de son sein. (2e Catilinaire.)

SENTINELLE. s. f. (du lat. barb. *sentinella*, [illegible] tion des sentinelles est de prêter l'oreille au moindre bruit). Soldat à pied qui fait le guet pour la garde d'un camp, d'une place, d'un palais, etc., et qui est détaché pour cela d'un poste ou d'un corps de gens de guerre. Poser la sentinelle. On pose des sentinelles à tous les postes, à toutes les avenues. Visiter, relever les sentinelles. Les *sentinelles* maures aperçurent l'armée chrétienne dès le midi. (Fléch.) Là, s'élevait une tour où veillait la *sentinelle* au temps de la guerre des Maures et des chrétiens. (Chateaub.) Charles-Quint précipita dans le fossé du rempart une *sentinelle* qu'il trouva endormie en faisant sa ronde, et occupa le poste jusqu'au moment où on vint le relever. (***) Dans une occasion semblable, Napoléon prit le fusil de la *sentinelle* endormie, et occupa le poste jusqu'à son réveil. (***)

— Par extens. Se dit des animaux, des végétaux. Les arbres qui balancent tristement leurs cimes dépouillées ne portent que de noires légions qui se sont associées pour passer l'hiver; elles ont leurs *sentinelles* et leurs gardes avancées : souvent une corneille centenaire, antique

sibylle du désert, se tient seule perché[e] … chêne, avec lequel elle a vieilli. (Chat[eaub.])

— Fonction de la sentinelle. Faire s[entinelle]. Être en sentinelle. Relever de sentine[lle].

— *Sentinelle perdue.* Soldat placé … poste avancé et dangereux.

— Fig. Personne chargée d'observer … passe.

— Fig. Charge d'une personne pl[acée] … un endroit d'où elle puisse observer … passe. Mettre quelqu'un en sentinel[le] … de sentinelle.

— Fig. *Faire sentinelle.* Attendre, … Faire sentinelle pour voir passer quel[qu'un].

— Fig. dans le sens moral. Quand … n'est gardée que par un vice, il est ai[sé de] gagner la *sentinelle*. (***) Le sens du goû[t est une] *sentinelle* posée en avant pour recon[naître les] aliments avant de les laisser entrer da[ns l'esto]mac. (De Juss.) Dieu a posé le trav[ail …] *sentinelle* de la vertu. (Boiste.) Une … être pour elle-même une *sentinelle* v[igilante] … sans cesse entourée d'ennemis, elle e… sa tête, dans son cœur, dans toute sa p… (Id.)

— Fig. et fam. *Relever quelqu'un de s[entinelle].* Lui reprocher vivement la faute où il e[st tombé].

— Quelques auteurs font ce mot du [mascu]lin. Parmi tous nos dangers *sentinelle* … (Volt.) *Sentinelle* hideux du dernier … (Parseval.) L'oreille du lion est le sûr se[ntinelle] … (Fontanes.)

Ces postes menaçants, ces nombreux *sentine[lles]*
Qui veillent chaque jour aux portes éternelle[s] …
La nuit règne, et tous deux au camp des ina…
Veillent au même poste, assidus *sentinelles*.
(Parsev.-Grandm…)

— Il est également masculin quand il … compagné d'une épithète qui ne convie[nt qu'à] un homme, qui réveille nécessairemen[t l'idée] d'homme. Le *sentinelle* a été trouvé m[ort dans] sa guérite. (Acad.) ‖ Par la même raison … dire : *Parlez au sentinelle*, c'est-à-dire … placé en sentinelle.

SENTIR. v. a. 2e conj. (du lat. *se[ntio]*, [je] sens). *Je sens, tu sens, il sent, nous* … *vous sentez, ils sentent. Je sentais. Je s[entis]* … *sentirai. Que je sente. Que je sentiss[e]* … *tant, senti*, etc. Éprouver la sensatio[n de quelque] chose, avoir le sentiment d'une im[pression] faite sur nos sens par quelque corp[s étran]ger. Sentir le froid, le chaud. Sentir le … ment d'un corps rude, doux, mou, du[r] … un frais agréable. Sentir une douce … Sentir une odeur agréable, désagréable. … le goût du champignon. Tout ce que n[ous] … vous nous l'avons *senti*, sans doute; m[ais] … bien de choses que nous avons *senties* … nous ignorons? (Laromig.)

J'ai *senti* tout à coup un homicide acier
Que le traître en mon sein enfonçait tout ent[ier].
(Racine.)

— Se dit de toutes les autres affection[s phy]siques que l'on éprouve, sans toutefois q[u'on] puisse dire que les sens nous les transm[ettent]. Sentir la faim, la soif. Sentir une doule[ur à la] jambe, à la tête. Sentir un grand mal de … de tête. Quand on est bien las on sent u[n grand] plaisir à se reposer. Après avoir vu la mo[rt dans] son plus terrible appareil, elle l'a *sen[tie]* … elle-même sans s'étonner. (Fléch.) Pour … sensible, pitoyable, il faut que l'enfan[t sache] qu'il y a des êtres semblables à lui qui s[ouffrent] ce qu'il a souffert, qui *sentent* les douleu[rs qu'il] a *senties*. (J.-J. Rouss.)

— Ne se dit point de simples percept[ions de] l'ouïe et de la vue, comme dans quelqu[es lan]gues. Les Italiens disent fort bien *sentir* … *sique*; cette expression naturelle chez un … d'une organisation toute musicale, serai[t …] fait étrange chez nous, à moins que ce … dans le sens de *comprendre*. Bossuet a d… tant : Il me semblait *sentir* la présence … de Jésus-Christ comme on *sent* les cho[ses sensi]bles et dont on peut douter.

— Éprouver dans l'âme. Sentir une … joie d'une nouvelle. Sentir une grande a… de la mort d'une personne. Sentir un gr… plaisir. Sentir du plaisir à se sacrifier po[ur quel]qu'un. Sentir pour quelqu'un une aversio[n insup]portable. Sentir le besoin d'être utile aux … Ne sentir aucun remords, aucune peine … chagrin. Je *sentais* tendrement ce déplais… haïe de Dieu, et je le *sentais* même, … crois, entièrement détaché des autres p… [illegible] … que pour ce Dieu cruel. (Id.) Il … aux approches de la mort un redoubleme[nt d'ar]deur et de force. (Fléch.) Le plaisir que … à soulager ceux qui souffrent. (Mass.) … *sent* pas ces nobles mouvements qui n… aspirer aux grands postes, ne *sent* p… ceux qui nous font oser de grandes actio[ns].

— Être ému, touché, affecté de. Senti[r …] on doit les bienfaits reçus. Homme qui … moindres plaisirs qu'on lui fait. Ne po… tir les affronts. Je sens toute l'horreur … situation. Vous ne sentez pas votre b… Sentir les douceurs de l'amitié, les cha[rmes de] la retraite. On raisonne mal sur les cho[ses qu'il] ne faut que *sentir*. (Acad.) Vive à s[entir les] injures, facile à les pardonner. (Boss.) … dans son cœur l'outrage fait au nom … maître. (Fléch.) Elle *sentait* le poids de … même les plus légères. (Id.) Plus le … aime le monde, plus sa fierté *sent* une … (Mass.) Aviez-vous à souffrir de son ra… ses caprices? *Sentiez*-vous votre dép… autrement que par ses attentions à vou[s] …

sibylle du désert, se tient seule perchée sur un chêne, avec lequel elle a vieilli. (Chateaub.)

— Fonction de la sentinelle. Faire sentinelle. Être en sentinelle. Relever de sentinelle.

— *Sentinelle perdue*. Soldat placé dans un poste avancé et dangereux.

— Fig. Personne chargée d'observer ce qui se passe.

— Fig. Charge d'une personne placée dans un endroit d'où elle puisse observer ce qui se passe. Mettre quelqu'un en sentinelle. Soyez de sentinelle.

— Fig. *Faire sentinelle*. Attendre, guetter. Faire sentinelle pour voir passer quelqu'un.

— Fig. dans le sens moral. Quand la vertu n'est gardée que par un vice, il est aisé de gagner la *sentinelle*. (***) Le sens du goût est une *sentinelle* posée en avant pour reconnaître les aliments avant de les laisser entrer dans l'estomac. (De Juss.) Dieu a posé le travail pour *sentinelle* de la vertu. (Boiste.) Une femme doit être pour elle-même une *sentinelle* vigilante; sans cesse entourée d'ennemis, elle en a dans sa tête, dans son cœur, dans toute sa personne. (Id.)

— Fig. et fam. *Relever quelqu'un de sentinelle*. Lui reprocher vivement la faute où il est tombé.

— Quelques auteurs font ce mot du masculin. Parmi tous nos dangers *sentinelle* assidu. (Volt.) *Sentinelle* hideux du dernier Océan. (Parseval.) L'oreille du lion est le sûr *sentinelle*. (Fontanes.)

Ces postes menaçants, ces nombreux *sentinelles*,
Qui veillent chaque jour aux portes éternelles. (Del.)

La nuit règne, et tous deux au camp des infidèles,
Veillent au même poste, assidus *sentinelles*.
(Parsev.-Grandm.)

— Il est également masculin quand il est accompagné d'une épithète qui ne convient qu'à un homme, qui réveille nécessairement l'idée d'homme. Le *sentinelle* a été trouvé mort dans sa guérite. (Acad.) ‖ Par la même raison, il faut dire : *Parlez au sentinelle*, c'est-à-dire au soldat placé en sentinelle.

SENTIR. v. a. 2ᵉ conj. (du lat. *sentio*, je sens). *Je sens, tu sens, il sent, nous sentons, vous sentez, ils sentent. Je sentais. Je sentis. Je sentirai. Que je sente. Que je sentisse. Sentant, senti*, etc. Éprouver la sensation d'une chose, avoir le sentiment d'une impression faite sur nos sens par quelque corps étranger. Sentir le froid, le chaud. Sentir le frottement d'un corps rude, doux, mou, dur. Sentir un frais agréable. Sentir une douce chaleur. Sentir une odeur agréable, désagréable. Sentir le goût du champignon. Tout ce que nous savons nous l'avons *senti*, sans doute; mais combien de choses que nous avons *senties* et que nous ignorons? (Laromig.)

J'ai *senti* tout à coup un homicide acier
Que le traître en mon sein enfonçait tout entier.
(Racine.)

— Se dit de toutes les autres affections physiques que l'on éprouve, sans toutefois que l'on puisse dire que les sens nous les transmettent. Sentir la faim, la soif. Sentir une douleur à la jambe, à la tête. Sentir un grand mal de dents, de tête. Quand on est bien las on sent un grand plaisir à se reposer. Après avoir vu la mort dans son plus terrible appareil, elle l'a *sentie* sur elle-même sans s'étonner. (Fléch.) Pour devenir sensible, pitoyable, il faut que l'enfant sache qu'il y a des êtres semblables à lui qui souffrent ce qu'il a souffert, qui *sentent* les douleurs qu'il a *senties*. (J.-J. Rouss.)

— Ne se dit point de simples perceptions de l'ouïe et de la vue, comme dans quelques langues. Les Italiens disent fort bien *sentir la musique*; cette expression naturelle chez un peuple d'une organisation toute musicale, serait tout à fait étrange chez nous, à moins que ce ne fût dans le sens de *comprendre*. Bossuet a dit pourtant : Il me semblait *sentir* la présence réelle de Jésus-Christ comme on *sent* les choses visibles et dont on peut douter.

— Éprouver dans l'âme. Sentir une grande joie d'une nouvelle. Sentir une grande affliction de la mort d'une personne. Sentir un grand déplaisir. Sentir du plaisir à se sacrifier pour quelqu'un. Sentir pour quelqu'un une aversion insupportable. Sentir le besoin d'être utile aux autres. Ne sentir aucun remords, aucune peine, aucun chagrin. Je *sentais* tendrement ce déplaisir d'être haï de Dieu, et je le *sentais* même, comme je crois, entièrement détaché des autres peines de [illegible] que pour ce Dieu cruel. (Id.) Ils *sentent* aux approches de la mort un redoublement d'ardeur et de force. (Fléch.) Le plaisir que l'on *sent* à soulager ceux qui souffrent. (Mass.) Qui ne *sent* pas ces nobles mouvements qui nous font aspirer aux grands postes, ne *sent* pas aussi ceux qui nous font oser de grandes actions. (Id.)

— Être ému, touché, affecté de. Sentir comme on doit les bienfaits reçus. Homme qui sent les moindres plaisirs qu'on lui fait. Ne point sentir les affronts. Je sens toute l'horreur de votre situation. Vous ne sentez pas votre bonheur. Sentir les douceurs de l'amitié, les charmes de la retraite. On raisonne mal sur les choses qu'il ne faut que *sentir*. (Acad.) Vive à *sentir* les injures, facile à les pardonner. (Boss.) Il *sentit* dans son cœur l'outrage fait au nom de son maître. (Fléch.) Elle *sentait* le poids des fautes même les plus légères. (Id.) Plus le pécheur aime le monde, plus sa fierté *sent* une injure. (Mass.) Aviez-vous à souffrir de son rang ou de ses caprices? *Sentiez*-vous votre dépendance autrement que par ses attentions à vous l'adoucir? (Id.) Tout ce qu'on *sent* fortement est une espèce de découverte pour l'âme. (Thomas.)

— S'apercevoir, connaître. Sentir son ignorance, sa force, sa faiblesse. Je ne me sentais pas la force de lui en dire davantage. Sentir ses torts. Sentir la difficulté d'une entreprise. Sentir le prix des choses, des services. Combien sont forts et pernicieux ces liens que vous ne *sentez* pas, riches du siècle! (Boss.) Je *sens* plus que jamais la difficulté de mon entreprise. (Id.) Pour aimer la vie paisible et domestique, il faut la connaître, il faut en avoir *senti* les douceurs dès son enfance. (J.-J. Rouss.)

— *Sentir que*. Dans le même sens. Une noble docilité qui se fait une gloire de revenir dès qu'elle a *senti* qu'on l'a surprise. (Mass.) Quelle confusion pour les impies de *sentir*, en vous voyant marcher dans les voies du salut, que la vertu n'est pas un pis-aller! (Id.) Comme je m'efforçais de retenir mon fils, j'ai *senti* que je quittais moi-même la terre. (B. de St-P.) Quelques auteurs n'ont pas *senti* qu'il y a des caractères qui excluent l'amour, parce qu'ils excluent la faiblesse. (La Harpe.) Tous les bons écrivains ont *senti* que la satire personnelle ne devait être qu'épisodique. (Id.)

Bajazet, écoutez : je *sens* que je vous aime;
Je *sens* bien que sans vous je ne saurais plus vivre.
(Racine.)

Vous vouliez que ma main portât les premiers coups;
Qu'il *sentît* en mourant qu'il expirait pour vous. (Id.)

— Prévoir. M. de La Fayette *sentant* les fâcheux résultats de cet empêchement au départ du roi, fit de vains efforts pour le favoriser. (Deleuze.)

— Avoir le sentiment intérieur de. Ignorant sa captivité et *sentant* trop sa grandeur. (Boss.) L'âme *sentant* qu'elle est faite pour un objet éternel. (Id.) Ces hommes incrédules, qui, ne voulant pas reconnaître en autrui ce qu'ils *sentent* par eux-mêmes, traitent tout d'imagination et d'erreur. (Fléch.)

Je n'y songeais pas même, et mon âme en ce jour
N'a de tous ses malheurs *senti* que son amour. (Volt.)

— Apprécier, estimer. Mérite-t-on le nom de grand, quand on ne sait pas même *sentir* ce que valent les hommages? (Mass.) Pour bien *sentir* le prix de ce que vous possédez, figurez-vous que vous l'avez perdu. (Boiste.)

Il regarde, il écoute..., Hélas! dans l'ombre immense
Il ne voit que la nuit, n'entend que le silence;
Et le silence ajoute encor à sa terreur.
Alors de son destin *sentant* toute l'horreur,
Son cœur tumultueux roule de rêve en rêve.
(J.-B. Fellens.)

— Éprouver. Bientôt il sentira ma colère. Elle a *senti* jusqu'où va la misère humaine, jusqu'où vont les miséricordes divines. (Fléch.) Les grands sont moins excusables de ne pas s'attacher à vous, ô mon Dieu, parce qu'ils *sentent* mieux le vide de tout ce qui n'est pas vous. (Mass.) Les grands seuls *sentent* le malheur d'une âme livrée à elle-même. (Id.) Mon plaisir surpassa tout ce que j'avais *senti* la première fois. (Buff.)

Plus d'un monstre farouche
Avait de votre bras *senti* la pesanteur. (Rac.)

L'Alexandre enrhumé n'eût [illegible] été traitable,
Et l'autre Callisthène eût *senti* ses ergots.
(F. de Neufchateau.)

— En parlant des sentiments dont on est animé pour les autres, tels que l'amour, la haine, etc. Elle ne sent rien pour lui. Ce que je sens pour lui ne saurait s'exprimer. Il est quelquefois dangereux de laisser voir aux enfants tout ce qu'on *sent* pour eux. (Acad.) La lecture de la lettre du prince de Condé, suivie des larmes du roi, fit voir ce que les héros *sentent* les uns pour les autres. (Boss.)

Vous avez.....
Feint un amour pour moi que vous ne *sentiez* pas.
(Racine.)

— En parlant des inclinations bonnes ou mauvaises.

Un cœur noble ne peut soupçonner en autrui
La bassesse et la malice
Qu'il ne *sent* point en lui. (Racine.)

— Connaître par les lumières de la raison et de la religion. Les prospérités temporelles dont il avait toujours *senti* et le néant et le danger. (Fléch.) Les impies ne *sentent* pas, ô mon Dieu, la toute-puissance de votre nom. (Mass.) Nous *sentons* tous le prix de la vérité. (Id.)

— *Faire sentir*. Faire éprouver. Grand Dieu! [illegible] (Boss.) Tant que la reine d'Angleterre a été heureuse, elle a fait *sentir* son pouvoir au monde par des bontés infinies. (Id.) Comme l'orgueil trompe l'âme égarée, il faut lui faire *sentir* par quelque autre endroit sa pauvreté et sa misère. (Fléch.) Le roi fit *sentir* la force de ses armes à ceux qui méprisaient ses bienfaits. (Id.) Ce n'est pas au moment de la mort que Dieu veut nous faire *sentir* qu'il est le maître. (Mass.) Ses proches, ses amis achèvent de faire *sentir* au pécheur mourant, d'une manière plus cruelle, la douleur de le perdre. (Id.)

Tu ne m'as prodigué tes perfides bienfaits
Que pour me faire mieux *sentir* ta tyrannie. (Rac.)

— *Faire sentir*. Faire connaître. Les rois ont trop fait *sentir* aux peuples que l'ancienne religion ne pouvait changer. (Boss.) Il était aisé à Marie-Thérèse de faire *sentir* une grandeur qui lui était naturelle. (Id.) Je ne sais quoi de divin répandu sur le visage de saint Pierre leur fit *sentir* l'excellence de son ministère. (Mass.) Tout ce qui nous fait *sentir* notre mépris devient lui-même l'attrait qui la perpétue. (Id.) ‖ En parlant d'enseignement, d'instruction. Il faut faire *sentir* à un jeune prince ce qu'il doit être et lui faire connaître ce qu'il est. (Fléch.) Faire *sentir* aux enfants des souverains qu'ils sont grands. (Mass.)

— *Se faire sentir*. La mort se fait *sentir* dans toute la vie par la crainte, les maladies, les accidents de toute espèce. (Boss.) L'excès de l'attachement aux richesses que nous ne sentons pas dans la possession, se fait *sentir* dans la perte. (Id.)

— Dans les beaux-arts et la littérature, Avoir le sentiment du beau. Sentir les formes. Sentir le dessein. Sentir les grâces d'un auteur. Le sévère Despréaux a *senti* les grâces de Tibulle, lui qui a méconnu celles de Quinault et celles de La Fontaine. (La Harpe.)

— S'empl. absol. La faculté de sentir. Quand on commence à raisonner on cesse de *sentir*. (J.-J. Rouss.) Le charme de *sentir* est-il donc si fort que nous ne puissions rien prévoir? (Boss.) Sur tous les objets qui nous environnent, nous ne *sentons* pas comme le monde. (Mass.)

— Il se construit souvent avec un infinitif, tant au moral qu'au physique. Je *sentis* dans mon corps tout mon sang se glacer. (Rac.) Je *sentis* défaillir ma force et mes esprits. (Id.) Je *sentis* tout mon corps et transir et brûler. (Id.) Je *sens* affaiblir ma force et mes esprits. (Id.) Je *sens* croître ma joie et mon étonnement. (Id.) Je *sens* de jour en jour dépérir mon génie. (Boil.) Elle appuyait sa tête sur mes mains, comme si elle eût *senti* sa tête chanceler sur mes épaules. (J. Janin.)

— Se construit avec un participe qui affecte le régime direct. Lorsque Sixte-Quint s'était *senti* atteint mortellement, son premier mot avait été celui de l'orgueil humain. (X.-B. Saintine.) Dans sa bouche, à ces mots, (elle) *sent* sa langue glacée. (Boil.)

Heureux qui pour Sion d'une sainte ferveur
Sentira son âme embrasée. (Racine.)

— *Sentir de loin*. Sentir, découvrir les choses de loin.

— *Je le sentis venir de loin*. Je pénétrai où il en voulait venir.

— Fig. et fam. *Ne pouvoir sentir quelqu'un*. Avoir pour lui beaucoup de répugnance, ne pouvoir le souffrir. Je ne puis pas sentir cet homme-là.

— Particulièrement, Flairer. Sentir une rose. Sentir une tubéreuse. Quand il sent des parfums il se trouve mal. Ne rien sentir. En *sentant* la poudre de si près, l'empereur a disparu; le lieutenant d'artillerie s'est remis en route. (A. Dumas.)

— Exhaler, répandre une certaine odeur. Sentir le brûlé, la fleur d'oranger. Sentir le renfermé. Sentir le relent. Sentir la rose, le serpolet. Sentir bon. Sentir mauvais. Tiens, voilà des violettes au pied de ces églantiers. Oh! qu'elles *sentent* bon. (B. de St-P.)

— Avoir du goût, de la saveur, en parlant des aliments, des boissons. Aliment qui sent le brûlé. Eau qui sent la terre. Carpe qui sent la bourbe. Vin qui sent la framboise, le fût, le terroir. Cidre qui sent le pourri.

— Avoir les qualités, les manières, l'apparence de. Sentir l'enfant de bonne maison. Sentir l'homme de qualité, son homme de qualité. Action qui ne sent pas l'honnête homme. Proposition qui sent l'hérésie.

— La Fontaine l'a dit du renard :

Un vieux renard, mais des plus fins,
Grand croqueur de poulets, grand preneur de lapins,
Sentant son renard d'une lieue,
Fut enfin au piège attrapé.

— Neutral. Répandre une mauvaise odeur. Fi! que cela sent. Ses pieds sentent. Son haleine sent. Viande qui commence à sentir.

— Impers. Il sent bon, il sent mauvais dans cette chambre. Il sent le brûlé dans cette cuisine.

— Fig. et fam. *Cela ne sent pas bon*. Cette affaire prend une mauvaise tournure, peut avoir des suites fâcheuses. ‖ *Cet homme sent le terroir*. Il a les défauts des gens de son pays. ‖ *Cet ouvrage sent le terroir*. Il a des défauts qu'on peut attribuer aux habitudes du pays où l'auteur a vécu. ‖ *Sentir le corps de garde*. Être trop libre, grossier. Cette chanson sent le corps de garde. Ce discours sent le corps de garde. ‖ *Cette action* [illegible] risque d'être pendu. On dit dans un sens analogue, *Cette action sent la roue, la hart, les coups de bâton*. ‖ *Cet ouvrage sent la lampe*. V. LAMPE. ‖ *Cet homme sent le fagot*. V. FAGOT. ‖ *Cet homme sent le sapin*. V. SAPIN. ‖ *La caque sent toujours le hareng*. V. CAQUE et HARENG. ‖ *Cet homme, cette femme sent son bien*. Ils ont les manières de gens bien nés, bien élevés. Ne se dit plus guère. ‖ *Cet homme, ce valet sent le vieux battu*. Il est devenu insolent, négligent, parce qu'on a négligé de le châtier depuis longtemps.

— SE SENTIR. v. pron. Connaître, sentir en quel état, en quelles dispositions on est, tant au sens physique qu'au sens moral. Se sentir faible. Se sentir fort. Se sentir confondu. Je me sens malade. Se sentir trop faible pour une chose. Ne pas se sentir mourir. Ne pas se sentir de froid. Ne pas se sentir soulagé. Au moment où j'ouvre la bouche pour célébrer la gloire immortelle du prince de Condé, je me *sens* également confondu par la grandeur du sujet. (Boss.) Madame savait estimer les uns sans fâcher les autres, et quoique le mérite fût distingué, la faiblesse ne se *sentait* pas dédaignée. (Id.) Il se vit mortel, et se *sentit* tel que nous le voyons aujourd'hui. (Fléch.) Ne me *sentant* pas capable de partager avec vous la gloire de vos travaux. (Mass.) Il resta d'abord immobile à sa place, et, se *sentant* troublé, il s'appuya sur un des lions de basalte. (Mᵐᵉ de Staël.)

— Absol. Avoir la connaissance, la conscience de soi-même, de son existence.

Retranchez ces jours superflus
Où notre âme, ignorant son être,
Ne se *sent* pas encore, ou bien ne se *sent* plus.
(La Fontaine.)

— Connaître bien les qualités, les forces, les ressources qu'on a ou que l'on a droit d'exiger, à raison de son rang, de son mérite; savoir ce que l'on vaut. Il se sentait bien quand il a entrepris cette affaire si difficile. On a voulu le décourager, mais il se sent et il persévère. Cet homme se sent trop bien pour qu'il se laisse manquer de respect.

— *Ne pas se sentir d'une chose*. En être si pénétré, que l'on soit insensible à toute autre impression, à tout autre sentiment. Se dit des choses physiques comme des choses morales. Il ne se sent pas de froid. Il ne se sent pas de joie. A ces mots, le corbeau ne se *sent* pas de joie. (La Font.)

— *Ce jeune homme, cette jeune fille commence à se sentir*. Ils commencent à éprouver les premières impressions de la puberté.

— *Se sentir de quelque chose*. Sentir, éprouver quelque chose. Commencer à se sentir de tel mal. Ne point se sentir des incommodités de la vieillesse. ‖ *Se sentir de quelque chose*. En éprouver les suites, en garder quelque reste. Se sentir encore d'une blessure. Se sentir de la fièvre. Pays qui se sentira longtemps de la guerre. Le père a fait de grandes imprudences, les enfants s'en sentent encore. Se sentir de la province. Le jeune prince se *sentira* éternellement d'avoir été cultivé par de telles mains. (Boss.)

Jupiter eut un fils qui, se *sentant* du lieu
Dont il tirait son origine,
Avait l'âme toute divine. (La Font.)

— *Se sentir d'une chose*. Y avoir part. S'il y a du bien ou du mal, il s'en sentira. Chacun se sentira des avantages comme des pertes.

— Fig. Le monde entier se *sent* des vertus ou des vices des grands. (Mass.) Le vers se *sent* toujours des bassesses du cœur. (Boil.)

— *Se sentir*, suivi d'un infinitif.

Mais se *sentant* par le peintre tirer,
Elle demeure, étant trop ménagère
Pour se laisser son habit déchirer. (La Font.)

Enfin, se *sentant* près de terminer ses jours :
Mes chers enfants, dit-il, je vais où sont nos pères.
(Id.)

SEOIR. v. n. 3ᵉ conj. irrég. (du lat. *sedere*, être assis). Vieux mot qui a signifié Être assis, et dont il nous reste le participe présent *séant*, et le participe passé *sis*, ainsi que les verbes composés *asseoir, rasseoir* et *surseoir*. Il se conjuguait ainsi : *Je siés, tu siés, il sied; nous séons, vous séez, ils séent. Je seoye, tu seois*, etc. *Je sis, tu sis, il sit. Je séerai, tu séeras. Je séeroye, tu séerais.*

— Est encore d'usage dans le sens de Être convenable; mais il ne s'emploie que dans certains temps, et toujours à la troisième personne du singulier; les temps composés ne sont pas usités. Il se conjugue du reste autrement que *seoir* dans le sens de *asseoir*. *Il sied, ils siéent. Il seyait. Il siérait. Il siéra. Siéront*. Cela vous sied à merveille. Les couleurs trop voyantes ne vous siéront pas. Cet habit vous sied bien, vous sied mal. La résignation à l'Être suprême *sied* toujours bien. (Volt.) La délicatesse et l'élégante vivacité requise pour peindre les femmes *seyait* moins à son talent : aussi cédait-il volontiers ces portraits à Mignard et à Largillière. (Ed. Fourn.)

Dans ce temps d'opprobre et de douleurs,
Quelle offrande *sied* mieux que celle de nos pleurs?
(Racine.)

— Impers. Il ne vous sied point de vous conduire ainsi. Il ne sied point à un homme en place d'être léger dans ses discours. Il sied bien à un homme si sage de donner des conseils de sagesse. Il *sied* bien à un homme qui n'est plus jeune d'oublier qu'il l'a été. (St-Evrem.) Quelle que soit l'origine des bienfaits, il ne *sied* pas à la reconnaissance d'en scruter les motifs. (De [illegible]

C'est à toi. . . . .
Qu'il *sied* bien d'y veiller pour le maintien des lois.
(Boileau.)

— Est souvent ironique. Il vous sied bien de vouloir réformer les autres! Perfide! il vous *sied* bien de tenir ce discours. (Rac.)

Il te *sied* bien d'avoir en de si jeunes mains,
Chargé d'ans et d'honneurs, confié tes destins. (Rac.)

— SE SEOIR. v. pron. S'asseoir.

Hé bien! *seyez*-vous donc, marquis de Santillane,
Comte de Penafiel, gouverneur de Burgos.
Don Manrique, est-ce assez pour faire *seoir* Carlos?
(P. Corneille.)

— On dit encore quelquefois en poésie et dans le langage familier, *Sieds-toi*.

Sieds-toi, je n'ai pas dit encor ce que je veux;
Tu te justifieras après si tu le peux. (Corn.)

SEP. s. m. Agric. Pièce de bois qui pose à plat sur la terre, et dans laquelle le soc de la charrue est emboîté.

— Mar. *Sep de drisse*. Grosse pièce de bois carrée, posée debout sur le premier pont, d'où elle s'élève au-dessus du troisième.

SÉPALE. s. f. (en lat. *sepalum*). Bot. Chacune des pièces qui composent le calice. On donne ordinairement aux sépales le nom de phylles ou de folioles du calice. Lorsque ces divisions se montrent parfaitement distinctes, on dit que le calice est *polysépale;* sont-elles au contraire adhérentes par leurs bords? le calice s'appelle *monosépale.*

SÉPARABLE. adj. des 2 g. Qui peut être séparé, qui peut se séparer. Il se dit des choses physiques et des choses morales. Il n'est pas de corps dont les parties ne soient séparables. C'est une erreur, en bonne morale et en bonne politique, de prétendre que l'utile soit séparable de l'honnête.

SÉPARAGE. s. m. Techn. Séparation, triage.

SÉPARATIF, IVE. adj. Didact. Qui fait séparation, qui cause, occasionne une séparation.

SÉPARATION. s. f. (pr. *cé-pa-ra-ci-on*). Action de se séparer. Résultat de cette action. La séparation des chairs d'avec les os. Mur de séparation. Fossé qui fait la séparation d'habitation. Rien n'est plus rude à des amis que la séparation. Séparation fâcheuse, cruelle, difficile à supporter. Après sa *séparation* du monde, Mme de Montausier, accablée sous le poids de ses infirmités, s'appliqua à les souffrir chrétiennement. (Fléch.) La religion de Jésus-Christ est une religion de *séparation* et de solitude. (Id.) Plus le pécheur tenait au monde, plus il souffre quand il faut s'en séparer; autant de *séparation* pour lui; *séparation* de ses biens qu'il avait accumulés avec tant de soin; *séparation* de la magnificence qui l'environne; *séparation* de ses charges, de ses honneurs; *séparation* de ses proches, de ses amis, dont les adieux achèvent de lui serrer le cœur; *séparation* de son corps, pour lequel il avait toujours vécu; enfin, *séparation* du monde et de toutes les créatures. (Mass.)

— La chose même qui sépare. Mettre une séparation entre deux chambres. Oter une séparation. Il y avait entre les deux propriétés une séparation formée par un fossé.

— Par forme d'adoucissement, Brouillerie, cassation d'amitié. Cette querelle amena entre eux une séparation, une séparation éclatante. Séparation sans bruit. L'homme sent toujours la douleur secrète de la rupture et de la *séparation* d'avec son Dieu. (Mass.)

— En parlant de communion et de secte, Abandon. Faire séparation avec une secte. Et en effet, il est visible que, puisque la *séparation* et la révolte contre l'autorité de l'Eglise a été la source d'où sont dérivés tous les maux, on n'en trouvera jamais les remèdes que par le retour à l'unité. (Boss.) Toutes les conciliations inventées pour calmer les esprits rebelles et les ramener à l'unité, les ont autorisés dans leur *séparation* et leur révolte. (Mass.)

— Discernement, dans le sens propre. Quand même, dans cette terrible *séparation* qui se fera un jour, il ne devrait y avoir qu'un seul pécheur du côté des réprouvés. (Mass.)

— Fig. *Mur de séparation.* Cause, motif de division, sujet d'inimitié. Cette différence d'opinion est entre nous un mur de séparation.

— Chim. *Séparation des métaux.* Opération par laquelle on sépare des métaux qui étaient mêlés ensemble.

— Jurispr. *Séparation de corps.* Jugement, arrêt en vertu duquel il était permis à un mari de ne plus habiter avec sa femme, à une femme de ne plus habiter avec son mari. ‖ *Séparation de biens.* Régime particulier qui conserve à chacun des époux la propriété et l'administration des biens. Il y a deux espèces de séparation de biens, la séparation contractuelle, qui est stipulée dans le contrat de mariage et la séparation judiciaire. ‖ *Séparation de dettes.* Clause par laquelle les époux déclarent exclure de la communauté les dettes antérieures au mariage. ‖ *Séparation de patrimoine.* Bénéfice accordé aux héritiers d'une succession pour empêcher la confusion des biens de la succession avec ceux de l'héritier.

SÉPARATISTE. adj. et s. Hist. relig. Se dit de ceux qui, appréciant peu l'avantage des sympathies religieuses et du culte en commun, s'isolent sous les plus futiles prétextes, et ne trouvent de satisfaction réelle à leurs besoins religieux que dans leurs conventicules intimes.

— Se dit spécialement de ceux qui [illegible] contre l'Église anglicane sous Édouard et Élisabeth. Les séparatistes eurent pour chef Robert Brown, et donnèrent naissance aux puritains et aux indépendants.

SÉPARATOIRE. s. m. (du fr. *séparer*). Chim. Ancien nom d'un vaisseau chimique propre à séparer les liqueurs.

— Chir. Instrument de chirurgie propre à séparer le péricrâne.

SÉPARÉ, ÉE. part. pass. du v. Séparer. S'empl. adjectiv. Des amis séparés. Des époux séparés. Dans les marbres anciens il n'y a que de la matière pierreuse en masse continue ou en morceaux *séparés*, avec du spath en veines ou en cristaux et des impressions de coquilles. (Buff.) L'un d'eux s'empara d'Empsaël et l'autre de son frère, qui, en s'éloignant, jetait des cris lamentables, en appelant à son secours sa mère, dont il faisait la joie, et son frère, qui ne pouvait adoucir ses maux; ainsi ils furent *séparés*. (B. de St-P.) Ces sexes, qui sont *séparés* dans quelques végétaux, comme dans les animaux, sont réunis dans la plante du blé. (Id.) Vainement les deux moitiés ainsi *séparées* resteront irréprochables. (B. Constant.) Les deux sectes étaient à peu près *séparées*, comme dans les républiques grecques. (Chateaub.)

Tandis que de toi seul nous restons *séparés*,
Quel crime, quelle horreur nous a donc égarés.
(Racine.)

Là, reviennent s'unir les parents, les maris,
Qui vivaient *séparés* sous le même lambris. (Del.)

— *Séparé par.* Chambres séparées par un mur mitoyen. Des terres, des continents séparés par des mers. Pays séparés par des fleuves. Cette niche est *séparée* par une sorte de cloison qu'il faut surmonter pour entrer dans le domicile de la famille. (Buff.) A Cajeta, en Italie, il y a une montagne qui autrefois a été *séparée* par un tremblement de terre, de façon qu'il semble que la division en eût été faite par la main des hommes. (Id.) Les îles Maldives ne sont *séparées* les unes des autres que par de petits trajets de mer, de chaque côté desquels se trouvent des bancs et des rochers composés de la même matière. (Id.) Les tableaux étaient *séparés* par des festons de verdure naturelle. (Chateaub.)

Que de gens par la haine et l'orgueil *séparés*,
Vivraient fort bons amis s'ils s'étaient rencontrés!
(Chénier.)

— *Séparé de... par,* au propre et au figuré. *Séparé* de la terre par la perte du jour et par la haine des hommes, Milton n'appartenait plus qu'à ce monde mystérieux dont il racontait les merveilles. (Villemain.) Tout le reste du corps, depuis le bouclier des épaules jusqu'à la queue, est couvert de bandes mobiles et *séparées* les unes des autres par une membrane souple. (Buff.) Les rangs du bouclier, dans toutes les autres, sont contenus, et ne sont pas *séparés* les uns des autres par une peau flexible. (Id.) Dans cet endroit, la côte d'Asie n'est *séparée* de celle de l'Europe que par un bras de mer de sept stades de largeur. (Barthél.) Ces villes ou ces quartiers de villes sont *séparés* les uns des autres par des promontoires de verdure. (Lamart.)

Ne vous figurez point que de cette contrée
Par d'éternels remparts Rome soit *séparée*.
(Racine.)

— *Séparé en.* Séparé en parties. Séparé en morceaux. Séparé en deux, en trois. Le roux de la poitrine est *séparé* en deux par le prolongement du gris de l'estomac. (Buff.) Elle est revêtue de marbre, et *séparée* en deux par une arcade. (Chateaub.)

Il fut un temps où nos belles contrées
En mille fiefs se trouvaient *séparées*.
(F. de Neufchateau.)

— *Séparé par,* dans le sens de *séparé en.* Les Métamorphoses d'Ovide, *séparées* par histoire, élaguées avec soin et avec grâce, formeraient une galerie charmante de tableaux très-variés. (La Harpe.)

SÉPARÉMENT. adv. A part l'un de l'autre, les uns des autres. Vivre séparément. Placer des objets séparément. Interroger des témoins séparément. Traiter des questions séparément.

SÉPARER. v. a. 1re conj. (du lat. *separare*, désunir; rad. *pars*, partie). Désunir, disjoindre. Séparer la chair d'avec les os, la tête du corps.

— Se dit des choses qui étaient mal rangées et qu'on n'a fait qu'ôter les unes d'auprès des autres pour les mettre dans un meilleur ordre. Séparer des livres et les mettre par ordre.

— Mettre séparément, à part l'un de l'autre. Séparer le bon grain d'avec le mauvais. Séparer dans la cave le vin vieux du nouveau. Au jugement dernier, Dieu séparera les bons d'avec les méchants.

Quand Dieu viendra juger les vivants et les morts,
Et des humbles agneaux, objets de sa tendresse,
Séparera des boucs la troupe pécheresse.
(Boileau.)

— Diviser un espace, un tout par quelque chose qu'on place entre ses parties. Séparer une cour en deux par un mur. Séparer une chambre en trois par des cloisons.

— Partager. Séparer les cheveux sur le front.

— Être une cause de séparation, se trouver entre deux choses. Le mur qui sépare les deux maisons. Le chemin, le sentier qui sépare les deux propriétés. Rivière qui sépare deux provinces. Les Pyrénées séparent la France de l'Espagne. Les mers qui séparent les [illegible] [illegible] pour [illegible]. (Mass.) J'ai couru les deux mers que *sépare* Corinthe. (Rac.)

— Fig. Dans le même sens. La ligne qui sépare le naïf du trivial, le sublime du boursouflé. Il y a un éloignement d'esprit et de mœurs qui, dans le commerce des hommes, *sépare* invisiblement les justes d'avec les pécheurs. (Fléch.)

— Fig. Considérer à part, mettre à part, ne pas confondre avec. Peu de gens savent séparer l'homme de son vêtement. Ne pas séparer la philosophie de la littérature. Ne pas séparer ses intérêts de ceux d'un autre. Avec quel juste mais noble discernement saint Louis sut-il *séparer* les intérêts de la religion d'avec ceux de la politique. (Fléch.) Il y avait à la cour un art innocent de *séparer* les pensées d'avec les paroles. (Id.)

Si Dieu, le *séparant* d'une odieuse race,
En faveur de David voudra lui faire grâce.
(Racine.)

— Distinguer. Jésus-Christ voulant commencer le mystère de l'unité de son Eglise, a *séparé* les apôtres du nombre de ses disciples, ensuite, voulant consommer le mystère de l'unité de l'Eglise, il a *séparé* l'apôtre saint Pierre du milieu des autres apôtres. (Boss.)

— Rendre distinct. La raison sépare l'homme de tous les animaux. Tous ces nomenclateurs qui *séparent* les classes. (Delille.)

— Faire qu'on ne soit plus ensemble. La fortune sépare ceux que la mort réunira. La mort les a séparés, la mort les réunira.

Une loi trop sévère
Va *séparer* deux cœurs qu'assemblait leur misère.
(Racine.)

Mais des flots paternels la barrière jalouse
Vainement de l'époux a *séparé* l'épouse. (Del.)

— *Séparer deux hommes, deux animaux qui se battent.* Faire cesser le combat en les éloignant l'un de l'autre. Edouard s'élança pour *séparer* les deux combattants. (Defauconpret.) Ils ont eu une altercation violente; le Tasse a mis l'épée à la main, et ton frère les a *séparés*. (X. Marm.)

— *Séparer deux amis.* Faire cesser leur amitié.

— Jurispr. *Séparer de corps et de biens un mari et une femme.* Ordonner en justice qu'il n'y aura plus entre eux communauté de biens ni d'habitation.

— Chass. *Séparer les quêtes.* Distribuer aux valets de limier une forêt par cantons, pour y détourner le cerf.

— SE SÉPARER. v. pron. S'éloigner l'un de l'autre, en parlant des personnes et des choses. L'écorce de cet arbre s'est séparée du bois. Après avoir causé quelque temps ensemble, ils se séparèrent, ils se sont séparés. Se séparer pour toujours. Se séparer avec peine. Le tartre est donc un dépôt salin qui se *sépare* peu à peu des liqueurs vineuses. (Buff.) L'huile surnage dans ce second baquet, se refroidit, et continue de se purifier en se *séparant* des matières étrangères, qui tombent au fond du réservoir. (Lacépède.) Les atomes dont je suis composé, après s'être *séparés*, se réuniront un jour, et je revivrai sous une autre forme. (J.-J. Barthél.)

— Cesser de faire société avec. Les habitants de Mytilène ayant soumis quelques-uns de leurs alliés qui s'étaient *séparés* d'eux, leur défendirent de donner la moindre instruction à leurs enfants. (Barthél.)

— Se partager. A cet endroit le chemin se sépare en deux. Sa barbe se sépare en deux touffes sur son menton. Cette rivière se sépare en plusieurs canaux.

— Cesser d'être assemblé, de tenir séance pendant quelque temps, en parlant d'un corps, d'une compagnie régulière. Assemblée qui se sépare. Dès que l'ordonnance qui clôt la session est lue, la Chambre se sépare, doit se séparer.

— *Se séparer de.* Abandonner de gré ou de force. Elle fut obligée de se *séparer* d'avec le roi. (Boss.) Plus le pécheur tenait au monde, plus il souffre quand il faut s'en *séparer*.

— Se distinguer des autres. La vanité humaine ne peut souffrir l'égalité parmi les hommes; de là naissent ces grands efforts que nous faisons pour nous *séparer* du commun. (Boss.) Les justes résolus de se *séparer* du siècle par une sainte singularité, plutôt que de s'y conformer par une société criminelle. (Fléch.)

— Se disperser. Tout a fui; tous se sont *séparés* sans retour. (Rac.)

— *L'armée se sépara.* Elle cessa de tenir la campagne, et les divers corps retournèrent dans leurs quartiers, dans leurs cantonnements. Au commencement de l'hiver l'armée se sépara.

— Chass. *Le cerf cherche par bonds à se séparer de sa voie, à se séparer.* Il cherche à interrompre la trace, les émanations odorantes qui dirigent les chiens.

SÉPÉ. s. m. Techn. Morceau de fer qui sert à assujétir le canon du fusil dans la coulisse.

SÈPE. s. m. Bot. Nom vulgaire de plusieurs espèces comestibles de champignons du genre bolet. On écrit aussi *cepe*, *cèpe* ou *cep*. Mais on devrait écrire *cèpe*, ce mot venant du latin *caput*, tête.

SÉPÈDE. adj. des 2 g. (ét. lat., *sex*, six; *pes*, pied). Entom. Qui a six pieds. ‖ SÉPÈDES. s. m. pl. Division d'insectes comprenant ceux qui ont six pieds.

— [illegible] carie). Entom. Genre d'insectes diptères sarcostomes, de la famille des chétoloxes.

SÉPÉDONION. s. m. Bot. Genre de plantes de la famille des champignons, comprenant des moisissures formées de filaments couchés, rameux, entrelacés, toutes cloisonnées.

SÉPHARITE. adj. et s. Relig. ott. Sectaire mahométan qui donne à Dieu la forme humaine.

SEPHEL. s. m. (pr. *se-fèl*). Métrol. anc. Mesure de capacité employée en Egypte et dans une partie de l'Asie. Le sephel valait un modius et demi.

SÉPHER. Géogr. anc. Montagne où les Israélites firent leur vingtième campement.

— Philos. hébr. Nom hébreu qui signifie livre par excellence, et qu'on emploie quelquefois pour désigner les saintes Ecritures.

SÉPHIRATHITE. s. m. Philos. Rabbin qui fait son étude particulière des séphiroths.

SÉPHIROTH. s. m. Mot hébreu qui signifie *les splendeurs*, et que les cabalistes employaient pour désigner les dix perfections de l'essence divine, dont la connaissance était le plus haut degré de leur vie contemplative. Les dix séphiroths étaient la couronne, la sagesse, l'intelligence, la force ou la sévérité, la miséricorde ou la magnificence, la beauté, la victoire, la gloire, le fondement, la royauté.

SÉPHORA. Fille de Jéthro, du pays de Madian, et femme de Moïse, à qui elle donna deux fils, Eliézer et Gerson. ‖ L'une des sages-femmes qui, en Egypte, épargna les enfants mâles des femmes israélites, malgré l'ordre du roi Pharaon, qui avait commandé de les faire périr à leur naissance.

SÉPIA. s. f. Moll. Nom latin de la sèche, animal marin qui appartient à la grande classe des mollusques. V. SÈCHE.

— S'applique exclusivement à la liqueur noire que cet animal porte dans un sac particulier, et dont on prépare une couleur qui sert aux dessinateurs. Il ne faut pas la confondre avec l'encre de Chine, qui n'a jamais le ton chaud de la sépia. Paysage à la sépia.

— Dessin fait avec cette matière. Une belle sépia. Une sépia bien exécutée.

— Quelques-uns disent *acépia*, ce qui n'est qu'un barbarisme.

SÉPIACÉ, ÉE. adj. (du lat. *sepia*, sèche). Conchyl. Qui ressemble à l'os de sèche. ‖ SÉPIACÉES. s. f. pl. Famille de coquilles univalves.

SÉPIAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *sepes*, haie). Hist. nat. Qui vit dans les haies et les buissons. Insectes sépiaires. Oiseaux sépiaires.

SÉPICOLE. adj. des 2 g. (ét. lat., *sepes*, haie; *colo*, je cultive). Hist. nat. Qui vit dans les haies.

SÉPIDIE. s. f. (dimin. de *sépia*, petite sèche). Genre d'insectes coléoptères hétéromères de la famille des photophyges ou lucifuges, comprenant des espèces observées dans les pays de sables de l'Afrique.

SÉPIÉPHORE. adj. des 2 g. (du lat. *sepia*, sèche, encre, et du gr. φέρω, je porte). Conchyl. Qui porte une encre comme la sèche. ‖ SÉPIÉPHORES. s. m. pl. Famille de mollusques qui renferme les sèches.

SÉPIOÏDE. adj. des 2 g. (du lat. *sepia*, sèche; et du gr. εἶδος, ressemblance). Qui ressemble à une sèche.

SÉPIOLE. s. f. (du lat. *sepia*, sèche). Moll. Subdivision générique établie pour les petites espèces de calmars, dont le corps est globuleux et dont les nageoires circulaires sont comme pédiculées.

SÉPIOLIDÉ, ÉE. adj. Conchyl. Qui ressemble à la sépiole.

SÉPIOTEUTHE. s. m. Moll. Nom donné à une subdivision du genre calmar.

SÉPIOSTAIRE. s. m. Conchyl. Os de sèche.

SÉPITE. s. f. Foss. Pierre qui ressemble à l'os de la sèche.

SÉPHOMBIQUE. adj. m. Chim. On donne ce nom à des sels de plomb où l'oxygène de la base est multiple par six de celui de l'acide.

SEPME. s. m. Anc. liturg. Office pour les morts, qu'on célébrait pendant sept jours consécutifs, ou le septième jour après la mort.

SEPS. s. m. Erpét. Genre de l'ordre des sauriens, famille des scincoïdiens, renfermant des reptiles au corps très-long, cylindrique, serpentiforme, et couvert d'écailles arrondies et imbriquées. Les pieds, au nombre de quatre, sont très-minces et très-courts. L'espèce seps tridactyle est vivipare, se nourrit d'insectes, et vit dans les endroits garnis d'herbes, près des lieux marécageux. On la trouve dans le midi de la France et dans l'Italie.

SEPSICHIMIE. s. f. Médec. Tendance des humeurs à la putridité.

SEPSIS. s. f. (du gr. σῆψις, putréfaction). Médec. Corruption, putréfaction. Peu d'auteurs se sont servis de ce mot.

SEPT. adj. numéral des 2 g. (du lat. *septem*; fait du gr. ἑπτά, sept; pr. *sè* devant une consonne, et *sèt* devant une voyelle ou un *h* muet, et lorsqu'il est substantif, quelle que soit sa position, ou même lorsqu'il est adjectif, s'il se trouve seul ou après le nom qu'il modifie). Le nombre dix. [illegible] Sept hommes. Sept vaches. Sept chevaux. Sept épis. Sept planètes. Sept chefs. Sept soldats. Sept animaux. Sept [illegible]. Les sept sages de la Grèce. Les sept péchés capitaux. Les sept sacrements. Les sept merveilles du monde. Les sept églises. Les sept chandeliers. Les sept branches du chandelier juif. Les sept sceaux. Les sept jours de la semaine. On a supposé que c'était en l'honneur des sept planètes alors connues, que les païens vénéraient le nombre *sept*, et comptaient comme les juifs, et comme nous faisons aujourd'hui par semaines de sept jours. (Encycl.) Tournan est à sept lieues et demie au S.-E. de Paris. (Dulaure.) C'est un principe en morale qu'à sept ans les enfants sont susceptibles de pécher avec connaissance de cause. (***)

— Absol. Ils étaient sept. Nous sommes partis douze, et nous ne sommes revenus que sept. Il y en a eu sept de tués.

— [illegible] dans la composition d'autres nombres. Dix-sept. Vingt-sept. Trente-sept. Cent sept. Deux cent sept. Sept cent cinquante.

Louis XVI fut condamné à mort, à la majorité de trois cent soixante-six voix sur *sept* cent vingt et une. (Anquet.) Rome commença à être regardée comme la plus puissante ville de l'Italie; on y comptait avant la fin du règne de Romulus jusqu'à quarante-*sept* mille habitants. (Vertot.) Romulus, âgé de cinquante-cinq ans, et après trente-*sept* ans de règne, disparut sans qu'on ait pu découvrir de quelle manière on l'avait fait périr. (Id.)

— S'empl. pour Septième. Page sept. Volume sept. Charles sept, ou plus ordinairement Charles VII. La mort de Grégoire *sept* n'éteignit pas l'incendie qu'il avait allumé. (Volt.)

— s. m. Sept multiplié par sept, donne quarante-neuf. Le nombre sept.

— Le septième jour du mois. La lettre est du sept, est datée du sept. Partir le sept et revenir le dix. Le sept est un jeudi, un vendredi. Tous les sept du mois. La réconciliation du *sept* juillet et le serment qui l'avait suivie n'avaient calmé aucune méfiance. (Thiers.)

— Caractère qui marque en chiffre le nombre sept. Le chiffre sept (7). Ce chiffre est un sept. Sept cent soixante-dix-sept s'écrit par trois sept (777). Ecrivez un sept à la place du neuf.

— Carte marquée de sept points. Un sept de cœur. Un sept de trèfle. Sept de carreau. Sept de piques. Le sept de cœur manque à ce jeu. Il lui est rentré le sept de trèfle. Avoir tous les sept.

— *Sept* rime avec les terminaisons en *et*, *ait*.

Attendre son destin d'un quatorze ou d'un *sept*,
Voir sa vie ou sa mort sortir de son cornet.
(Boileau.)

Et souvent tel y vient qui sait pour tout secret,
Cinq et quatre font neuf, ôtez deux, reste *sept*. (Id.)

— Jeux *Sept et lever*. Se dit au trente et quarante, et au pharaon, pour exprimer sept fois la première mise.

— Était d'usage chez les Juifs pour exprimer un nombre indéterminé. Si mon frère pèche contre moi, combien de fois faut-il que je lui pardonne? jusqu'à *sept* fois? — Je ne vous dis pas jusqu'à *sept* fois, mais jusqu'à septante fois *sept* fois. (Bible.)

— Les cabalistes prétendaient que le nombre sept avait la vertu d'évoquer les génies planétaires, et de les contraindre à opérer des prodiges.

— Antiq. gr. *Guerre des sept chefs*. Se dit de l'expédition entreprise par Adraste et les héros argiens, pour rétablir Polynice sur le trône de Thèbes, usurpé par Etéocle. Les Thébains opposèrent sept héros aux Argiens.

— Philol. *Les sept chefs contre Thèbes*. Titre d'une tragédie d'Eschyle.

— Hist. *Les sept électeurs*. Princes qui avaient le privilège d'élire l'empereur d'Allemagne, et qui furent établis en 1292, lors de l'élection d'Adolphe de Nassau.

— Géogr. anc. *Les sept frères*. Nom de sept montagnes de la Mauritanie tingitane. || *Les sept collines*. Se dit de celles que Rome renferma successivement dans son enceinte; ce sont : le Palatin, le Quirinal, l'Aventin, le Tarpéien ou Capitolin, le Cœlius, le Viminal et l'Esquilin. || *La ville aux sept collines*. Rome. || *Les sept mers*. Nom que les anciens donnaient aux sept embouchures par lesquelles le Pô se jetait dans l'Adriatique. || *République des sept îles*. Se dit de la république des îles Ioniennes.

SEPT. s. m. Relat. Il se dit des tribus irlandaises. Les sept sont en Irlande ce que sont les clans en Ecosse.

SEPTA. s. m. (rad. *sepes*, haie). Antiq. rom. Il se dit des enceintes formées dans le Champ de Mars, pendant les comices, pour contenir d'une part le peuple qui venait déposer ses suffrages, et de l'autre les magistrats, les hérauts, etc. || Enceintes situées dans le quartier Mamurra, où se tenaient les marchands et les banquiers.

SEPTAIRE. s. m. Conchyl. Genre de coquille nommé aussi *navicelle*.

— Bot. Genre de plantes, de la famille des hypoxylées.

— Minér. Concrétion ellipsoïde de calcaire compact et ferrugineux.

SEPTANE. adj. f. (rad. *sept*). Médec. Il se dit d'une fièvre qui revient tous les sept jours.

SEPTANTAINE. s. f. Réunion de soixante-dix objets ou unités. Vieux et inusité.

le nombre soixante-dix, composé de sept dizaines. Moïse eut ordre de former une assemblée vénérables de *septante* conseillers, qui pouvait être appelée le sénat du peuple de Dieu, et le conseil perpétuel de la nation. (Boss.) Il est vieux. On dit aujourd'hui *soixante-dix*.

Le Seigneur a prescrit tant aux peuples qu'aux rois
De pardonner septante fois sept fois. (***)

— *Version des Septante*. Traduction grecque de l'Ancien Testament faite sous les auspices du sanhédrin juif d'Egypte, qui se composait de soixante-douze membres (ou en nombre rond soixante-dix, *septante*). On a longtemps cru, sous l'autorité d'Aristée, qu'elle était l'ouvrage de soixante-dix traducteurs et qu'elle fut faite par l'ordre de Ptolémée Philadelphe. Il est à peu près certain au contraire que la traduction du Pentateuque existait au plus tard sous Ptolémée Soter, que les autres livres furent traduits successivement, et les derniers sans doute très-tard, qu'enfin les Lagides ne furent pour rien dans cette traduction, qui n'eut d'autre cause que le besoin d'avoir un texte grec authentique du Pentateuque pour lire dans la synagogue des Juifs hellénistes.

— Chronol. *Chronologie des Septante*. Calcul qui donne au monde 1466 ans de plus que le texte hébreu.

SEPTAS. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones, de la famille des crassulées, comprenant des espèces herbacées du cap de Bonne-Espérance.

— Genre de plantes de la famille des acanthées, tout à fait distinct du précédent.

SEPTEMANGULÉ, ÉE. adj. Bot. Qui offre sept angles.

SEPTEMBRE. s. m. (pr. *cèp-tan-bre*; du lat. *september*; rad. *septem*, sept, parce que chez les Romains il était le septième mois de l'année). Neuvième mois de l'année d'après le calendrier grégorien. Il en était le septième lorsque l'année commençait en mars. Le mois de septembre était le second mois de l'année égyptienne, le troisième du calendrier athénien, et le septième chez les Romains. C'est le 22 septembre que le soleil entre dans le signe de la Balance et commence l'automne.

— *Journées de septembre* ou *massacres de septembre*, et quelquefois *septembre* absol. Nom donné aux massacres des prisons qui eurent lieu à Paris en 1792, pendant les journées des 2, 3, 4, 5 et 6 septembre. Ils durèrent cinq jours et cinq nuits. Pendant ces journées, deux cents hommes au plus en égorgèrent dix mille au moins. Les massacres eurent lieu aux Carmes, à l'Abbaye, à la Force, à la Salpêtrière, à Bicêtre. On ignore quel fut l'instigateur de ces massacres, faits dans le but d'intimider les ennemis de la patrie, mais on soupçonne que ce fut Danton, ministre de la justice.

— Icon. Les modernes peignent Septembre le visage riant, couronné de pampres; tenant d'une main le signe de la Balance, de l'autre une corne d'Amalthée pleine de fruits. Un enfant qui foule le raisin, et une treille, désignent la principale richesse de ce mois.

SEPTEMBRISADE. s. f. Hist. Il s'est dit des massacres de septembre, et par allusion de quelques événements analogues.

SEPTEMBRISATION. s. f. (pr. *cèp-tan-bri-za-ci-on*). Hist. Il s'est dit quelquefois des massacres de septembre.

SEPTEMBRISEUR. s. m. Hist. Il se dit de ceux qui prirent part aux massacres des prisonniers en septembre 1792.

SEPTEMBRISTE. s. m. Hist. Nom qu'on a donné aux membres de l'Assemblée législative, soupçonnés d'avoir favorisé les septembrisades.

SEPTEMDÉCIOCTONAL, ALE. adj. Minér. Qui a la forme d'un prisme octogone, avec un sommet à dix-sept faces.

SEPTEMDENTÉ, ÉE. adj. Didact. Qui est garni de sept dents.

SEPTEMDIGITÉ, ÉE. adj. Bot. Qui est partagé en sept lobes ou digitations.

SEPTEMDUODÉCIMAL, ALE. adj. Minér. Qui a la forme d'un prisme à douze pans, avec un sommet à dix-sept faces.

SEPTEMFOLIOLÉ, ÉE. adj. Bot. Dont les feuilles sont composées de sept folioles.

SEPTEMLOBÉ, ÉE. adj. Bot. Qui est partagé en sept lobes.

SEPTEMMACULÉ, ÉE. adj. Didact. Qui porte sept taches colorées.

SEPTEMNERVÉ, ÉE. adj. Bot. Dont les feuilles sont chargées de sept nervures.

SEPTEMPONCTUÉ, ÉE. adj. Didact. Qui est marqué de sept points colorés.

SEPTEMVIR. s. m. Antiq. rom. Titre de sept magistrats et prêtres de Rome, chargés de préparer et d'ordonner les solennités publiques, de diviser les terres et de juger les causes relatives aux partages.

— Hist. Nom que quelques auteurs ont donné aux sept électeurs de l'Empire.

SEPTEMVIRAL, ALE. adj. Antiq. rom. Qui appartient aux septemvirs. Autorité septemvirale.

— SEPTEMVICAL. s. m. Titre de celui qui avait été septemvir.

SEPTEMVIRAT. s. m. Antiq. rom. Magistrature, fonction des septemvirs. [illegible] septemvirat.

— Hist. Les sept électeurs de l'Empire.

SEPTENAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *septenarius*; rad. *septem*, sept). Qui vaut, qui contient sept. Nombre septenaire.

— Qui a professé pendant sept ans dans une université. Professeur septenaire.

— s. m. Un des espaces de la vie de l'homme, quand on en divise tout le cours en plusieurs parties, chacune de sept ans, à compter du jour de la naissance. On dit que les hommes changent de tempérament à chaque septenaire.

— Hist. ecclés. Professeur qui avait enseigné pendant sept ans dans l'Université de Paris.

SEPTÉNÉ, ÉE. adj. (du lat. *septenus*; rad. *septem*, sept). Bot. Dont les feuilles sont partagées en sept lobes.

SEPTENNAL, ALE. adj. (pr. *cèp-tènn-al*; du lat. *septennalis*; formé de *septem* et *annus*, an). Qui arrive ou qui est renouvelé tous les sept ans. Année septennale. Assemblée septennale. Chambre septennale. L'année sabbatique des Juifs était septennale. || Au pl. masc., *septennaux*.

SEPTENNALITÉ. s. f. (rad. *septennal*). Propriété qu'a une chose de durer sept ans. La septennalité d'une Chambre législative.

SEPTENTRION. s. m. (du lat. *septentrio*; formé de *septem*, sept, et de *triones*, étoiles de la Grande-Ourse). Astron. et géogr. Le nord, celui des pôles du monde qui, dans nos climats, est élevé sur l'horizon. L'aiguille se tourne toujours du côté du septentrion, vers le septentrion, vers le pôle du septentrion.

— *Au septentrion de*. Plus proche du septentrion que. Ce pays est au septentrion de tel autre. L'Écosse est au septentrion de l'Angleterre.

SEPTENTRIONAL, ALE. adj. Qui est du côté du septentrion, qui se trouve dans le septentrion, au septentrion. Pôle septentrional. Pays septentrional. Les pays septentrionaux. La partie septentrionale d'un pays.

— Qui habite le septentrion. Les peuples septentrionaux. Nations septentrionales. || En ce sens on dit subst. en parlant des peuples. Les septentrionaux. Les septentrionaux ont l'imagination moins vive que les méridionaux.

— Linguist. Il s'est pris comme subst. masc., en parlant des langues du Nord et de la langue germanique en particulier. Parler le septentrional.

SEPTÉRION. s. m. Antiq. rom. Fête que l'on célébrait à Delphes, tous les neuf ans, en l'honneur d'Apollon, vainqueur du serpent Python.

SEPTICIDE. adj. des 2 g. (ét. lat., *septum*, cloison; *cædere*, couper). Bot. Qui s'ouvre par le dédoublement des cloisons.

SEPTICIENNE. adj. f. Antiq. rom. Il s'est dit de la livre romaine, qui, à l'époque de la seconde guerre punique, fut réduite de douze onces à huit onces et demie.

SEPTICOLOR. s. m. Ornith. Espèce de tangara.

SEPTICOLORE. adj. des 2 g. (ét. lat., *septem*, sept; *color*, couleur). Didact. Qui est marqué de sept couleurs.

SEPTIDI. s. m. Le septième jour de la décade dans le calendrier républicain.

SEPTIÈME. adj. des 2 g. (pr. *cè-ti-è-me*; du lat. *septimus*; rad. *septem*, sept). Qui est le sixième plus un en nombre. Le septième enfant. Le septième mois. Le septième jour. Le septième chapitre. La septième page.

— substantiv. Etre le septième de sa classe. Elle est la septième.

— *La septième partie d'un tout*. Chaque partie d'un tout qui est ou que l'on suppose divisé en sept parties.

— s. m. Septième partie d'un tout. Prendre le septième d'une somme. Etre pour un septième dans une affaire. Sept septièmes égalent une unité.

— Le septième jour d'une période. Le septième du mois. Le septième de la lune. || C'est en ce sens qu'on dit encore d'une femme qui est dans le septième mois de sa grossesse, et d'un malade qui est dans le septième jour de sa maladie. Elle est dans son septième. Ce malade est dans son septième.

— s. f. La septième classe. Etre en septième.

— s. f. Au jeu de piquet, Suite de sept cartes de même couleur. Une septième majeure. Un septième de roi. On dit plus ordinairement *dix-septième*.

— Mus. Intervalle de deux sons différents, à distance l'un de l'autre de sept degrés, comme *do si*, *ré do*, *sol fa*, etc.

SEPTIÈMEMENT. adv. En septième lieu. Septièmement, il dit que.

SEPTIES. adv. lat. (pr. *cep-ciès*). Il signifie sept fois, et s'emploie quelquefois quand on a commencé à compter par *semel*, *bis*, *ter*, etc.

SEPTIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *septum*, cloison; *fero*, je porte). Bot. Qui porte des cloisons.

SEPTIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *septum*, cloison; *forma*, forme). Bot. Qui a la forme d'une cloison.

SEPTIFRAGE. adj. des 2 g. (ét. lat., *septum*, cloison; *frangere*, briser). Bot. Qui s'ouvre par la rupture des cloisons.

[illegible] Qui a la forme d'un prisme hexaèdre avec un sommet à sept faces.

SEPTILE. adj. des 2 g. (du lat. *septum*, cloison). Bot. Qui tient aux cloisons du fruit.

SEPTIMANIE. s. f. Géogr. Nom qu'on a donné au Midi de la France, à la première Narbonnaise. Elle comprenait tout le Languedoc, à l'exception des diocèses de Toulouse, d'Albi, d'Uzès et de Viviers.

— Hist. *Marquisat de Septimanie*. Fief dépendant du duché de Gothie et dont les possesseurs ne relevaient que de la couronne.

SEPTIMANIENS. adj. et s. m. pl. Antiq. rom. Il se dit des soldats de la septième légion, qui formèrent une colonie dans le pays appelé depuis Septimanie.

SEPTIMATRIES. s. f. pl. Antiq. rom. Fête de Minerve qu'on célébrait le septième jour après les ides de mars.

SEPTIMIUS. Trois poètes latins ont porté ce nom. Aulus Septimius Severus, Quintus Septimius, Quintus Septimius.

SEPTIMO. adv. lat. Septièmement, en septième lieu. Il s'emploie pour désigner le septième objet d'une série, 7°, quand on a commencé à compter par *primo*, *secundo*, etc.

SEPTIMONTIAL, ALE. adj. Antiq. rom. Qui appartient au septimontium.

SEPTIMONTIUM. s. m. (ét. lat., *septem*, sept; *mons*, montagne). Antiq. rom. Fête qu'on célébrait à Rome le 8 des ides de décembre, jour anniversaire, selon Plutarque, de celui où l'on avait renfermé la septième colline dans l'enceinte des murailles.

SEPTINGENTESIMO. adv. lat. Sept-centièmement. Il s'emploie pour désigner le sept-centième objet d'une série, 700°, quand on a commencé à compter par *primo*, *secundo*, etc.

SEPTINSULAIRE. adj. et s. des 2 g. (ét. lat., *septem*, sept; *insula*, île). Géogr. Il se dit des habitants des îles Ioniennes. || Qui appartient aux sept îles, à leur gouvernement ou à leurs habitants.

SEPTIOCTONAL, ALE. adj. (ét. lat., *septem*, sept; *octo*, huit). Minér. Qui a la forme d'un prisme octogone, avec un sommet à sept faces.

SEPTIPÈDE. adj. des 2 g. (ét. lat., *septem*, sept; *pes*, pied). Didact. Qui a sept pieds, une taille de sept pieds. Sidoine Apollinaire donne cette épithète aux Bourguignons, qui étaient de haute taille.

SEPTIQUE. adj. des 2 g. (du lat. *septicus*, venant du gr. σηπτικός; rad. σήπειν, pourrir). Médec. Qui fait pourrir les chairs sans beaucoup de douleur. Se dit particulièrement de certains poisons qui déterminent des affections gangréneuses. Le seigle ergoté est septique. Le venin de la vipère est septique.

— On dit de même Qualités septiques. Propriétés septiques.

SEPTIZONE. s. m. (ét. lat., *septem*, sept; *zona*, zone, ceinture). Antiq. rom. Grand édifice de Rome, qui avait sept étages superposés, et formant, pour ainsi dire, sept ceintures.

SEPTOEIL. s. m. Ichthyol. Nom vulgaire du lamproyon. || *Septœil rouge*. L'ammocète rouge.

SEPTON. s. m. Chim. Nom par lequel plusieurs chimistes ont désigné l'azote.

SEPTORRHÉPYRE. s. f. Médec. Fièvre putride.

SEPTRONISTE. s. m. Hist. relig. Nom par lequel on désigne, dans les décrétales, les Vaudois ou pauvres de Lyon.

SEPTUAGÉNAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *septuagenarius*, fait de *septuaginta*, soixante-dix, rad. *septem*, sept). Agé de soixante-dix ans. Homme septuagénaire. Femme septuagénaire. Vieillard septuagénaire.

— subst. Un septuagénaire. Les septuagénaires. Les septuagénaires sont exempts de certaines charges publiques, notamment de faire partie du jury. L'exposition publique n'est jamais prononcée à l'égard des septuagénaires.

SEPTUAGÉSIME. s. f. (du lat. *septuagesimus*, soixante-dixième). Calendr. ecclés. Dimanche qui précède la Sexagésime et qui est le troisième avant le premier dimanche de Carême. Dimanche de la Septuagésime. C'est aujourd'hui la Septuagésime.

SEPTUAGESIMO. adv. lat. Soixante-dixièmement. Il s'emploie pour indiquer le soixante-dixième objet d'une série, 70°, quand on a commencé à compter par *primo*, *secundo*, etc.

SEPTULE. s. m. (du lat. *septulus*, dimin. de *septum*, cloison). Bot. Cloison qui partage l'anthère des orchidées en deux loges.

SEPTULÉ, ÉE. adj. Bot. Qui est garni de petites cloisons transversales.

SEPTULIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *septulum*, petite cloison; *fero*, je porte). Bot. Qui porte à l'intérieur une petite cloison.

SEPTUM. s. m. (pr. *cèp-tomm*). Mot latin qui signifie cloison et dont on se sert en français pour désigner certaines parties du corps qui séparent deux cavités. || *Septum lucidum*. Cloison qui sépare l'un de l'autre les deux ventricules latéraux du cerveau. || *Septum medium du cœur*. Partie qui sépare les oreillettes et les deux ventricules. || *Septum narium*. Cartilage qui sépare les narines. [illegible]

SEPTUNCIAL, ALE. adj. Antiq. rom. Qui est composé de sept onces.

SEPTUNX. s. m. Métrol. rom. Poids de sept onces; les sept douzièmes de l'as. || Les sept douzièmes du jugérum et d'une mesure quelconque.

SEPTUOR. s. m. Mus. Morceau exécuté par sept voix ou sept instruments.

SEPTUPLE. adj. des 2 g. Qui vaut sept fois autant. Un nombre septuple d'un autre. Vingt et un est septuple de trois. Cinquante-six est septuple de huit. Une valeur septuple.

— s. m. Quatorze est septuple de deux. Quarante-neuf est le septuple de ce qu'on en espérait. Avoir du bien au septuple de ce qu'on avait.

SEPTUPLÉ, ÉE. part. pass. du v. Septupler. S'empl. adjectiv. Une quantité septuplée.

SEPTUPLER. v. a. 1re conj. Rendre sept fois plus grand. Multiplier par sept. Septupler

un nombre, c'est le multiplier par sept. Septuplez le nombre quatre, et vous aurez vingt-huit.

— **SE SEPTUPLER.** v. pron. Être septuplé. Tous les nombres peuvent se septupler.

SÉPULCRAL, ALE. adj. Qui appartient, qui a rapport au sépulcre. Inscription sépulcrale. Vase sépulcral. Lampe sépulcrale. Urne sépulcrale. Cérémonie sépulcrale.

— Qui contient des tombeaux. Chapelle sépulcrale.

— Qui est destiné à l'ornement des tombeaux. Statue sépulcrale. Figure sépulcrale. Ornements sépulcraux.

— Fig. Qui semble sortir d'un tombeau, d'un souterrain sourd. Voix sépulcrale. Bruit sépulcral.

— *Organe sépulcral.* Organe de la voix quand il est rauque et sourd.

— Fig. *Avoir une figure sépulcrale.* Avoir une figure pâle, triste, sombre. Cet homme est effrayant avec sa figure sépulcrale.

— **SÉPULCRAL.** s. m. Hist. ecclés. Membre d'une secte qui soutenait que par les enfers où le symbole des apôtres enseigne que Jésus-Christ est descendu, il ne faut entendre que le sépulcre.

SÉPULCRE. s. m. (du lat. *sepulchrum*, rad. *sepelire*, ensevelir). Lieu disposé pour la sépulture.

— Il se dit particulièrement des sépultures creusées dans le roc, et de celles qui sont pratiquées dans un ouvrage de maçonnerie où le corps n'est point enterré, à proprement parler, mais où il repose sur le sol, renfermé dans un cercueil ou même sans autre enveloppe que des vêtements et un linceul. Ne se dit guère qu'en parlant des sépultures des anciens, chez lesquels cette espèce de tombeaux était en usage. Sépulcre souterrain. Sépulcre magnifique. Sépulcre taillé dans le roc.

— S'emploie toutefois dans le style soutenu en parlant de toute espèce de sépulture. Noir sépulcre. Sépulcre obscur, profond, sacré, inviolable, muet, silencieux. Leurs ossements, humiliés dans la poussière du *sépulcre*, se réjouissent dans l'espérance de leur entière réunion et de leur résurrection éternelle. (Fléch.)

Et que vous reste-t-il en ces moments suprêmes?
Un *sépulcre* funèbre où vos noms ou vous-mêmes
Dans l'éternelle nuit serez ensevelis. (J.-B. Rous.)

— Notre-Seigneur appelle les hypocrites des sépulcres blanchis. L'ambition fait trouver ces expédients dangereux où, semblable à un *sépulcre* blanchi, un juge artificieux ne garde que les apparences de la justice. (Boss.)

— On a dit en parlant des vieillards :

Troncs séchés, *sépulcres* mouvants,
Qui n'êtes ni morts ni vivants,
Plaintives ombres de vous-mêmes. (Gresset.)

— Hist. hébr. *Sépulcres de concupiscence.* Nom que les Hébreux donnaient à leur treizième campement dans le désert.

— Hist. ecclés. *Saint-Sépulcre.* Nom d'une église de Jérusalem, sous la coupole de laquelle se trouve une petite chapelle voûtée, contenant, à ce qu'on croit, le sépulcre où fut mis Jésus. ‖ *Chanoines du Saint-Sépulcre.* Chanoines réguliers institués par Godefroi de Bouillon en 1099, pour desservir l'église patriarchale du Saint-Sépulcre. ‖ *Chanoinesses du Saint-Sépulcre.* Communauté de femmes établie depuis longtemps en Espagne, en Allemagne, et autorisée en France en 1620. ‖ *Chevaliers du Saint-Sépulcre.* Ordre militaire qu'Alexandre VI éleva en 1492, sur les ruines de celui des chanoines du Saint-Sépulcre. Paul V réunit l'ordre du Saint-Sépulcre à celui de Saint-Jean de Jérusalem, vers le commencement du XVIIe siècle.

— Relig. mahom. *Peine du sépulcre.* Purgatoire des mahométans. C'est le supplice que les pécheurs endurent dans leur sépulcre jusqu'à la résurrection.

SÉPULTURE. s. f. (du lat. *sepultura*; rad. *sepelio*, j'ensevelis). Inhumation. Lieu destiné à la sépulture des morts. Les apprêts de la sépulture. Les frais de la sépulture. Être porté en lieu de sépulture. Être privé de sépulture. Les anciens croyaient que les âmes des morts privés de sépulture ne pouvaient entrer dans les enfers. Encore que la vanité tâche de couvrir la honte de la mort par les honneurs de la *sépulture*, il se voit peu d'hommes assez insensés, il se voit peu d'hommes se consoler de leur mort par l'espérance d'un superbe tombeau. (Boss.) Un mi[illegible] la *sépulture* de ceux qui l'ont disputé, devient le prix des ruisseaux de sang dont il demeure à jamais souillé. (Mass.)

Qu'il meure, et que son corps privé de *sépulture*
Des vautours dévorants devienne la pâture. (Destouches.)

— Lieu où l'on enterre un corps mort. Avoir sa sépulture dans tel cimetière. Saint-Denis est la sépulture des rois de France. Les pyramides d'Égypte sont des sépultures. M. Le Tellier l'avait bien connu, que cette dignité et cette gloire dont on l'honorait n'était qu'un titre pour la *sépulture*. (Fléch.)

— Un poète a dit en parlant du ver à soie :

De ses bras raccourcis celui-ci [illegible],
S'en allait dévidant lentement, lentement,
Le fil dont il ourdit sa ronde *sépulture*.
(De Cussance.)

— *Être privé des honneurs de la sépulture, être privé de la sépulture.* N'être point inhumé avec les cérémonies ordinaires, convenables. ‖ *Être privé de la sépulture ecclésiastique.* N'être point inhumé en terre sainte. ‖ *Droit de sépulture.* Droit qu'on a d'être enterré en tel lieu. ‖ *Droits de sépulture.* Ce qui est dû au curé ou à son église pour l'inhumation d'un mort.

— Tous les peuples en général ont eu de la vénération pour les corps des morts. Au lieu de les enterrer comme nous faisons, les Grecs et les Romains brûlaient les corps des morts et renfermaient les cendres dans des urnes qu'ils plaçaient dans des tombeaux. Les Juifs déposaient le cadavre intact dans des sépulcres ordinairement taillés dans le roc. Souvent aussi ces sépulcres étaient en pleine terre, mais toujours accompagnés d'une marque assez sensible pour avertir d'éviter les souillures qu'on pouvait contracter en s'en approchant. Dès les premiers siècles de l'Église, les corps des martyrs seuls étaient ensevelis dans les églises. Plus tard, on y ensevelit aussi les personnes distinguées par leur piété, et dans la suite tout le monde indifféremment. Cet usage a disparu à la Révolution.

SÉQUACE. adj. des 2 g. (du lat. *sequax, sequacis*, formé de *sequi*, suivre). Qui s'obstine à vous suivre, qui s'attache aux pas de quelqu'un. L'ombre hostile, infernale, *séquace*. (Daniélo.) Omiss. des dictionnaires.

SEQUANA. Géogr. anc. Nom que les Romains donnaient à la Seine.

SÉQUANAIS, AISE, ou **SÉQUANIEN, ENNE.** adj. et s. Géogr. anc. Peuple des Gaules qui habitait à l'est de l'Arar ou de la Saône.

— Se dit des Parisiens, des habitants de la Seine. Jules César et Rabelais ont donné aux habitants des rives de la Seine le nom de *Séquaniens*. S'il est vrai que le Parisien soit né marinier, comme le Français est né malin, il est difficile de trouver un mot plus juste que cette expression de *Séquanien*, pour peindre d'un seul trait cet enfant de la Seine, une des plus pittoresques variétés de l'enfant de Paris. (Briffaut.) Les habitudes des *Séquaniens* ont une couleur qui les distingue de tout le reste de la gent aquatique. (Id.)

— *Grande Séquanaise.* Grande province de la Gaule. La capitale était Vesontio, aujourd'hui Besançon.

SÉQUANIQUE. adj. des 2 g. Didact. De la Seine; qui appartient à la Seine.

SÉQUELLE. s. f. (pr. *cé-kèl-le*; du lat. *sequi*, suivre). Terme de mépris qui désigne un nombre de gens attachés au parti, aux sentiments, aux intérêts de quelqu'un. Je me moque de lui et de toute sa séquelle. Mille créanciers fondirent sur elle, avec les commissaires et toute la *séquelle*. (Mariv.)

— Quelquefois, Longue suite de choses, une kyrielle de Une séquelle de questions absurdes.

— Anc. jurispr. Droit de demi-dîme qui était dû au curé, sur les terres de la paroisse.

— A signifié Suite, les personnes de la suite, sans aucune idée de blâme, de mépris.

Combien que lors ferme amour avec elle,
De vrais sujets eut petite *séquelle*. (Cl. Marot.)

SÉQUENCE. s. f. (du lat. *sequens*, suivant, qui suit). Nom que l'on donne, à certains jeux de cartes, à une suite de trois cartes au moins de la même couleur et dans le rang que le jeu leur donne; elle prend son nom de la carte la plus haute. Séquence de roi de trèfle. Séquence de dame de pique. Avoir dix et séquence.

— Arrangement particulier que chaque cartier a coutume de donner à ses jeux de cartes.

— Liturg. cathol. Nom donné autrefois aux proses que l'on chante après le graduel, et qui se nomment en latin *sequentia*.

SÉQUESTRATION. s. f. (pr. *cé-kès-tra-cion*). Action par laquelle on séquestre. Séquestration de biens. Séquestration de personne.

— État de ce qui est séquestré. La séquestration a duré tant.

— Action de priver une personne de la liberté sans l'autorité de la justice. La séquestration est punie des travaux forcés à temps. Si la séquestration a duré plus d'un mois, la peine est celle des travaux forcés à perpétuité. La séquestration n'est punie que de deux à cinq ans, si les coupables avant d'avoir été poursuivis, rendent la personne séquestrée dans les dix premiers jours de la séquestration.

SÉQUESTRE. s. m. (pr. *cé-kès-tre*; du lat. *sequestrum*). Prat. État d'une chose litigieuse mise en main tierce par ordre de justice, ou par convention des parties, jusqu'à ce qu'il soit [illegible] judiciaire. Séquestre civil. Séquestre conventionnel. Gardien du séquestre. Le *séquestre judiciaire* est donné soit à une personne dont les parties intéressées sont convenues entre elles, soit à une personne nommée d'office par le juge. (Chabr. Cham.)

— Il se dit également des personnes. Mettre une jeune fille en séquestre dans tel couvent.

— Celui entre les mains de qui les choses sont mises en séquestre. La contrainte par corps a lieu pour la représentation de la chose déposée aux séquestres. (Chabr. Cham.)

— La chose séquestrée. Un gardien infidèle qui a pillé le séquestre.

— *Séquestre conventionnel.* Dépôt fait par une ou plusieurs personnes, d'une chose contentieuse entre les mains d'un tiers, qui s'oblige de la rendre, après la contestation terminée, à la personne qui sera jugée devoir l'obtenir. Le dépôt conventionnel peut n'être pas gratuit.

— *Séquestre par contumace.* Celui qui est établi sur les biens d'un accusé qui ne se présente pas pour être jugé. Le séquestre par contumace a lieu au nom et au profit de l'État. ‖ *Séquestre de guerre.* Mainmise d'un gouvernement qui est en guerre contre un autre, sur les biens que possèdent dans son territoire et le gouvernement ennemi et les sujets de ce gouvernement.

— Antiq. rom. On nommait ainsi celui chez lequel on déposait l'argent promis à des juges pour les corrompre, à des citoyens pour acheter leurs suffrages.

SÉQUESTRÉ, ÉE. part. pass. du v. Séquestrer. Les revenus furent séquestrés.

— Fig. Sa famille était *séquestrée* pour un certain temps. (La Font.)

Il est bon de parler et meilleur de se taire,
Mais tous deux sont mauvais alors qu'ils sont outrés,
Et la raison, pour l'ordinaire,
N'habite pas longtemps chez les gens *séquestrés*.
(La Fontaine.)

SÉQUESTRER. v. a. 1re conj. (pr. *cé-kès-tré*). Prat. Mettre quelque chose en séquestre. Mettre de côté par ordre de justice, par une loi d'État ou par convention entre les parties, une chose dont la possession est litigieuse. Séquestrer les biens d'un émigré. Séquestrer les revenus de quelqu'un.

— Renfermer illégalement une personne, la mettre en charte privée. La loi inflige les travaux forcés à ceux qui, sans ordre ni mandat de justice, ont arrêté, détenu ou séquestré des personnes quelconques.

— Fig. Écarter, séparer des personnes d'avec d'autres. C'est un fâcheux qu'il faut séquestrer d'avec nous.

— En parlant des choses, Mettre à part, mettre de côté. Séquestrer les meilleurs effets pour frauder des héritiers.

— **SE SÉQUESTRER.** v. pron. Se séparer d'avec. Depuis sa dévotion il s'est séquestré de tout commerce du monde. Du reste il se *séquestre* entièrement de toute société. (Salient.)

— Absol. Il faut absolument se *séquestrer* un peu, pour être soi-même. (Virey.)

— *Se séquestrer à.* Cette conduite surprend d'abord; on le soupçonne de ne se *séquestrer* ainsi à sa famille, à ses connaissances, à ses amis, que par avarice ou par libertinage. (Sallentin.)

SEQUIN. s. m. (pr. *ce-kein*; de l'italien *zecchino*; rad. *zecca*, lieu où l'on bat monnaie). Métrol. Monnaie d'or qui a cours en Italie et dans le Levant. Sa valeur en Italie varie selon les lieux de 11 à 12 fr. ‖ Monnaie d'or des États de l'Église qui vaut 11 fr. 80 cent. ‖ Monnaie de Milan qui vaut 12 fr. 4 cent. ‖ Monnaie de Venise qui vaut 11 fr. 95 cent. ‖ *Sequin de l'Annonciade.* Monnaie du Piémont qui vaut 11 fr. 95 cent. ‖ *Sequin de Parme* qui vaut 11 fr. 95 cent. ‖ *Sequin mahaboub.* Monnaie d'Égypte qui vaut 5 fr. 95 cent. ‖ *Sequin zermahboub.* Monnaie turque de 1773 qui vaut 8 fr. 79 cent. ‖ *Sequin zermahboub de Sélim III*, qui vaut 7 fr. 80 cent. ‖ *Sequin fondoukli de Sélim III*, de 1788 et 1789 qui vaut 9 fr. 60 cent. ‖ *Sequin du Caire* de 1778, qui vaut 6 fr. 91 cent. ‖ *Sequin du Caire* de 1789, qui vaut 6 fr. ‖ *Sequin soltani ancien.* Monnaie des États barbaresques qui vaut 9 fr. ‖ *Sequin soltani nouveau.* Monnaie des États barbaresques, qui vaut 8 fr. 90 cent.

SERAABE. s. f. Techn. Rognure de pipe encore molle.

SERAABER. v. a. 1re conj. Techn. Battre la terre à pipes par petits tas.

SÉRAI. s. m. Partie caséeuse qui est résultée de la fabrication des fromages façon de Gruyère.

SERAÏ. s. m. Relat. Mot turc qui signifie *palais* et que l'on emploie quelquefois en parlant des palais du sultan et des grands fonctionnaires de l'empire. C'est de là qu'on a tiré le mot *sérail*.

SERAÏ-AGASI. s. m. Hist. ott. Aga du sérail, du palais du sultan.

SÉRAIL. s. m. (pr. *cé-raye*; du turc *seraï*). Palais qu'habitent l'empereur des Turcs, les grands du pays et plusieurs autres princes mahométans. Le sérail de Constantinople. Les portes du sérail. Le Grand-Seigneur a plusieurs sérails. Le sérail du grand vizir. Le sérail du pacha.

— Plus particulièrement, Résidence du Grand-Seigneur à Constantinople. Le sérail est admirablement situé sur la pointe est de la ville. [illegible] sérail est moins un palais qu'un vaste assemblage de constructions irrégulières renfermant beaucoup de mosquées et de vastes jardins. Près de dix mille personnes forment la population ordinaire du sérail.

— Improprement, Palais ou appartement habité par les femmes des princes mahométans. Ce mot est fort communément employé dans ce sens, mais à tort, car le véritable nom est *harem*. Les eunuques du sérail. Une femme du sérail. Les concubines du sérail. Avoir un nombre infini de femmes dans son sérail.

Au fond d'un sérail contemplez la beauté [illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible] (Bern.)

Au sérail des pourvu que l'enfance enfermée,
Chaque jour un soleil s'y voit accoutumée. (Volt.)

— Par extens. Toutes les femmes qui sont dans le sérail avec leur suite. Avoir un sérail nombreux. Un sérail bien composé. Le Grand-Seigneur accompagné de son sérail.

— Abusiv. Maison où quelqu'un tient des femmes de plaisir. Cette maison est un vrai sérail.

Du bon David l'âme fut absorbée
Dans les plaisirs de son ample sérail. (Volt.)

— Les poètes, qui cherchent toujours des comparaisons et qui donnent volontiers nos mœurs aux animaux, appliquent quelquefois ce terme à ceux des animaux qui ont plusieurs femelles.

S'il entend ou le cor ou le cri des cavales,
De son sérail nombreux [illegible] rivales. (Delille.)

SÉRAKI. s. m. Hist. relig. Membre d'une secte mahométane, ou plutôt d'un ordre monastique.

SÉRAMPOUR. Géogr. Ville de l'Hindoustan, sur l'Hougly, appartenant aux Danois; 12,000 hab.

SÉRAN ou **SÉRANÇOIR.** s. m. Sorte de peigne en fer au moyen duquel on divise la filasse du chanvre ou du lin. Gros séran. Séran fin. Passer le chanvre, le lin au séran. Alors le sérancer serre fortement la main, et jetant au-dessus du *séran* cette partie pendante, il la fait tomber avec force sur les dents du séran et il tire à lui, ce qu'il répète en engageant de plus en plus le chanvre dans les dents du *séran*. (Lenorm.)

SÉRANÇAGE. s. m. Action de sérancer, de peigner le chanvre, le lin, etc., avec un séran. ‖ Résultat de cette action. Procéder au sérançage du chanvre. Payer tant pour le sérançage.

— Atelier où l'on sérance. Entrer au sérançage.

SÉRANCÉ, ÉE. part. pass. du v. Sérancer. S'empl. adjectiv. Chanvre sérancé. Lin sérancé.

SÉRANCER. v. a. 1re conj. Diviser, au moyen d'une sorte de peigne en fer appelé sérançoir, la filasse du chanvre ou du lin. Sérancer le lin, le chanvre, la filasse de chanvre. Duhamel conseille de *sérancer* le premier brin, et de bien préparer le plus beau du second pour le mêler avec le premier. (Lenorm.)

— Absol. Manière de sérancer. Ouvrier habile à sérancer.

— **SE SÉRANCER.** v. pron. Être sérancé. Chanvre qui doit se sérancer.

SÉRANCEUR. s. m. Écon. rur. Ouvrier qui sérance ou qui fabrique des sérançoirs. Le *sérancer* passe successivement le lin sur autant de sérans de plus en plus fins pour obtenir un plus beau chanvre. (Lenorm.)

— Celui qui fabrique les sérans.

SÉRANÇOIR. s. m. V. SÉRAN.

SÉRANCOLIN. s. m. Géogr. et techn. V. SARANCOLIN.

SÉRAPHE. s. m. Conchyl. Genre de coquilles établi pour une espèce du genre tarière.

SÉRAPHIN. s. m. (de l'hébr. *seraphim*, pl. de *saraph*, ange lumineux). Esprit céleste de la première hiérarchie des anges. Les séraphins et les chérubins. Isaïe représente les séraphins avec six ailes, au-dessus du trône de Dieu.

C'est à ces brûlants séraphins
Que Dieu de l'univers a commis les destins.
Il parle, et de la terre ils vont changeant la face;
Des puissances du siècle ils renversent la race.
(Voltaire.)

— Hist. relig. *Ordre des Séraphins.* Ordre de chevalerie établi en Suède, en 1334, par le roi Magnus IV. Comme il était tombé en désuétude, il fut rétabli en 1748 par Frédéric. Cet ordre fut dédié à Jésus-Christ, et les chevaliers portaient le nom du Sauveur dans un ovale qui pendait au bas d'un collier composé de séraphins et de croix patriarcales alternativement.

SÉRAPHIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient aux séraphins. Ardeur séraphique. Zèle séraphique. En ce moment je vis le ciel ouvert; je compris l'extase des anges séraphiques assis à la droite du Seigneur. (E. Gonzalès.)

— *Le séraphique saint François.* Saint François d'Assise. Ce nom lui fut donné parce qu'il vit sur les hauteurs de l'Apennin un séraphin crucifié qui lui perça les pieds, les mains et le côté. ‖ *Le docteur séraphique.* Saint Bonaventure. ‖ *Ordre séraphique.* Ordre des religieux franciscains.

— Hist. relig. *Vision séraphique.* Se dit particulièrement de l'extase pendant laquelle saint François d'Assise vit un séraphin en croix, [illegible] présentant les cinq plaies de Jésus-Christ sur la croix.

SÉRAPHISER. v. a. 1re conj. Mist. Élever au rang des esprits bienheureux, canoniser.

— **SE SÉRAPHISER.** v. pron. Être séraphisé.

SÉRAPIAS. s. m. Bot. Genre de plantes orchidées.

SÉRAPIES. s. f. pl. Ant. égypt. Fête de Sérapis, que l'on célébrait en [illegible] dans l'île de Pharos.

SÉRAPEUM ou **SÉRAPÉION.** s. m. Ant. Temple de Sérapis en général. Le plus célèbre sérapéum était à Alexandrie.

— Se dit particulièrement de celui d'Alexandrie, où Ptolémée Soter plaça la deuxième bibliothèque et le deuxième musée.

SÉRAPION. Médecin d'Alexandrie, chef de la secte des empiriques, vivait au IIIe siècle. Il soutint dans ses écrits que l'expérience doit seule guider le médecin.

SÉRAPION (Saint). Évêque de Themnis, en Égypte, dans le IVe siècle, fut l'un des plus zélés adversaires des ariens. On le fête le 21 mars. Il tient un rang distingué parmi les écrivains ecclésiastiques. || Évêque d'Antioche en 190, mort en 211. On célèbre sa fête le 30 octobre. || Martyr d'Alexandrie que l'on honore le 14 novembre.

SÉRAPIS. Myth. Une des principales divinités égyptiennes. Les uns la prennent pour Jupiter ou pour Pluton, d'autres pour Osiris ou le Soleil, d'autres enfin pour un dieu unique qui comprenait tous les autres. On le représentait la tête couverte d'une corbeille; elle avait plusieurs temples célèbres. Son culte fut introduit à Rome, et on y célébrait sa fête avec tant de licence que le sénat dut l'abolir.

SÉRASKER. s. m. (du turc *seri asker*, chef de l'armée). Relat. Officier général ou gouverneur de province dans l'empire ottoman.

— Tout général ayant le commandement d'une armée entière, et en particulier, Chef des forces de terre, espèce de ministre de la guerre. Le sérasker jouit d'un pouvoir très-étendu, et est choisi parmi les pachas à deux et à trois queues.

— On dit aussi *séraskier* et *sérasquier*. Le plus exact serait *sériasker*.

SÉRASQUIER. s. m. V. SÉRASKER.

SERASSE. s. f. Comm. Toile de coton qui se fabrique aux Indes orientales.

SÉRAUT. s. m. Ornith. Nom vulgaire du bruant commun.

SERBE. adj. et s. des 2 g. Géogr. anc. Nom d'un peuple de la Scythie asiatique, au-delà du lac Méotide.

— Ethnogr. Peuple de la famille slave qui s'est fixé dans une partie de la Saxe. || *Langue serbe*. La langue de ce peuple.

SERBIN. s. m. Bot. Espèce de genévrier.

SERBOCAL. s. m. Techn. Petit cylindre de verre à l'usage du fileur d'or.

SERCQ ou **SERCK.** Géogr. Petite île de la Manche, appartenant aux Anglais.

SER-DAM. s. m. Relat. Sorte de milice ou de corporation turque composée de janissaires volontaires qui ne sont assujétis à aucun service, et parmi lesquels se font ordinairement les levées en temps de guerre.

SERDAR. s. m. Hist. ott. Commandant des janissaires d'un district, principalement sur les frontières.

SERDEAU. s. m. Officier de la maison du roi qui recevait des mains des gentilshommes servants les plats que l'on desservait de la table royale.

— Lieu où l'on portait les plats de cette desserte, et où mangeaient les gentilshommes servants.

— Endroit où se faisait la vente de cette desserte des plats. Poulet acheté au serdeau.

SERDELLEAU. s. m. Anc. t. milit. Titre d'un officier dont l'emploi revenait à peu près à celui de suppléant ou aide des fourriers.

SERDEN-GUETCHEDIS. s. m. pl. (littéral. *ceux qui ont renoncé à leur titre*). Hist. ott. Genre de troupes irrégulières, enfants perdus, d'une extrême témérité, qui faisaient partie des armées turques.

SÈRE. adj. et s. des 2 g. Géogr. anc. Nom d'un peuple très-peu connu de la Sérique, dans l'Inde, au delà du Gange, ou dans la Chine même. Ce sont les Sères qui les premiers connurent l'usage de la soie et lui donnèrent leur nom.

SERGIPE ou **SERGIPE DEL REY.** Géogr. Rivière, ville et province du Brésil.

SEREIN, EINE. adj. (du lat. *serenus*, clair). Qui est clair, doux, calme. Se dit proprement de la constitution de l'air. Temps serein. Jour serein. Air serein. Ciel serein. Nuit sereine.

> A la nuit qui commence [illegible]
> Peut succéder un jour serein. ([illegible])

— Fig. Qui annonce une grande tranquillité d'esprit. Visage serein. Front serein. Le visage est toujours serein quand l'âme est en paix. (***) Vîtes-vous changer son visage, ses yeux furent-ils jamais moins sereins? (Fléch.) Jamais il ne s'éleva sur son front serein un de ces nuages [illegible]

> Se peut-il qu'un tel...
> Jette sur son [illegible] un regard si serein? ([illegible])

— Qui est exempt de trouble et d'agitation. Esprit serein. Âme sereine. C'était une âme sereine, inaccessible à l'amour des richesses et à la crainte des supplices. (Volt.)

— Poét. Paisible, heureux. Des jours sereins. Tous les jours se levaient clairs et sereins pour eux. ([illegible]) Vos jours toujours sereins coulent dans les plaisirs. (Id.) Ah! que nos derniers jours sont rarement sereins. (Volt.)

— Pathol. *Goutte sereine*. Privation de la vue causée par la paralysie de la rétine ou du nerf optique.

SEREIN. s. m. Vapeur humide et froide qui se fait sentir après le coucher du soleil. Cette humidité provient des vapeurs qui, s'étant élevées par l'effet de la chaleur pendant le jour, se condensent par l'effet du refroidissement de l'air, et retombent sur la terre en gouttelettes imperceptibles. Le serein est malsain et sensible au corps. L'effet du serein est très-pénétrante. Le serein pénètre, perce. Craindre le serein. Aller au serein. Se tenir au serein. Le *serein* ne se manifeste ordinairement qu'à la suite d'un jour chaud, et lorsque vers le coucher du soleil le ciel n'est que peu ou point couvert de nuages. (Hallé.)

SEREINÉ, ÉE. part. pass. du v. Sereiner. S'empl. adjectiv. Âme sereinée.

SEREINER. v. a. 1re conj. Rendre serein.

> Quand le grand œil (le soleil) dans les Jumeaux [arrive,
> Un jour plus doux sereine l'univers.
> (*Les Amours de Ronsard.*)

— Fig. Sereiner l'âme. La philosophie doit *sereiner* les tempêtes de l'âme. (Mont.)

SÉRÉNADE. s. f. (de l'ital. *sera*, soir, fait du lat. *serus*, du soir). Concert de voix ou d'instruments que l'on donne le soir, la nuit, dans la rue, sous les fenêtres de quelqu'un. Donner une sérénade à sa maîtresse. Chanter une sérénade. Troubler la sérénade.

> Je jure Dieu qu'à la chute du jour
> Sous tes balcons, en dépit de l'alcade,
> J'irai chanter la tendre *sérénade*. (***)

SERÈNE. s. f. Écon. rur. Sorte de baratte mécanique, formée par un tonneau de 1 mètre de largeur sur 75 centimètres de diamètre. On peut faire cent livres de beurre à la fois dans une serène de cette proportion. Il en est de plus grandes comme de plus petites. La serène est en usage pour faire une grande quantité de beurre à la fois.

SERENISER. v. a. 1re conj. S'est dit aussi pour Rendre serein. Un sourire qui chasse les nuages et *serenise* le ciel. (L'abbé Coyer.)

SÉRÉNISSIME. adj. des 2 g. (du lat. *serenissimus*, superlatif de *serenus*, serein). Très-serein. Titre que l'on donne à quelques princes, aux souverains qui ne sont pas couronnés. Votre Altesse sérénissime. Donner de l'altesse sérénissime à tel prince.

SÉRÉNITÉ. s. f. (rad. *serein*). État du temps, de l'air qui est serein. La sérénité du temps, du ciel, de l'air. La sérénité du ciel nous annonce un jour chaud. Les cœurs sont saisis d'une joie soudaine par la grâce inespérée d'un beau jour d'hiver, qui, après un temps pluvieux, vient réjouir la face du monde; mais on ne laisse pas de lui préférer la constante *sérénité* d'une saison plus bénigne. (Boss.) Semblable à ces hautes montagnes dont la cime au-dessus des nues trouve la *sérénité* dans sa hauteur, et ne perd aucun rayon de la lumière qui l'environne. (Id.) Ils croyaient être redevables à leurs fausses divinités, de la *sérénité* de l'air et d'une heureuse navigation. (Mass.)

— Fig. Tranquillité, calme. La sérénité de l'âme, de l'esprit. La sérénité d'une âme innocente. Marlborough avait par-dessus tous les autres généraux cette *sérénité* dans le péril, qui est peut-être le premier don de la nature pour le commandement. (Volt.) Il règne dans mon âme une étonnante *sérénité*. (X. Marm.) La reine disait, avec un air de *sérénité* qui semblait déjà ramener le calme, que les reines ne se noyaient pas. (Boss.) La seule *sérénité* du visage du roi est la vie et la félicité des peuples. (Mass.) Vous répandez, grand Dieu, dans son cœur une paix, une douceur, une *sérénité* qui sont les fruits de l'innocence. (Id.)

— Calme, bonheur. La sérénité de ses jours. Là fut le terme de la *sérénité* de ma vie enfantine. (J.-J. Rouss.)

— Titre d'honneur qu'on donnait à quelques princes. Votre sérénité, donner la sérénité à tel prince. Sa sérénité le doge de Venise, de Gênes.

SÉREBUTE. s. m. Bot. Nom vulgaire, dans quelques cantons, du sapin-pesse ou épicéa.

SÉREUX, EUSE. adj. (du lat. *serosus*, rad. *serum*, [illegible]). Chargé, plein de sérosité. Sang séreux. Lait séreux. Humeur séreuse.

— Qui est trop chargé de sérosité. Sang séreux.

— Qui a rapport aux sérosités, aux membranes qui les fournissent. Système séreux.

— Qui ressemble aux sérosités. Humeurs séreuses. Crachats séreux. Déjections séreuses. Muscosité séreuse. Selles séreuses.

— Qui abonde en sérosité. Maladies séreuses. Dans les maladies séreuses, l'exhalation séreuse est très-abondante.

— Qui fournit la sérosité. Les membranes séreuses paraissent être nécessaires aux usages et [illegible] dans leur enveloppe.

SÉREVAN. s. m. Ornith. Espèce de sénégali.

SERF, SERVE. adj. et s. (du lat. *servus*, esclave). S'est dit pendant le moyen âge des hommes qui, sans être complètement en état d'esclavage, étaient astreints pourtant à cultiver une terre déterminée, sans pouvoir la quitter et sous condition d'une redevance.

— subst. Un serf. Une serve. Les serfs étaient attachés à la glèbe, et on les vendait avec la terre. L'émancipation des serfs fut favorisée par l'affranchissement des communes et par les croisades, qui obligèrent les seigneurs à vendre la liberté à leurs vassaux, pour subvenir aux frais de leurs pieuses expéditions. Il y avait encore quelques serfs en France sous Louis XVI. Le paysan valaque est indolent, le serf polonais n'imagine rien. (B. de St-P.)

— Par extens. Tu ne seras point un mercenaire qu'on prend et qu'on renvoie demain; tu ne seras point *serf* sous la [illegible] (Lamennais.)

SERFOUETTE. s. f. Hortic. Outil de jardinage et de petite culture avec lequel on remue la terre autour des jeunes plantes, jusqu'auprès du collet de leurs racines. La serfouette est en fer et formée ordinairement de deux branches ou dents renversées et pointues, réunies par une douille à laquelle s'adapte un manche de bois d'un mètre de longueur plus ou moins. Les serfouettes ont la plus grande analogie avec les houlettes, les binettes.

SERFOUI, IE. part. pass. du v. Serfouir. S'empl. adjectiv. Laitues serfouies.

SERFOUIR. v. a. 2e conj. (du lat. *circumfodere*, creuser autour). Remuer, à l'aide de la serfouette, la terre tout autour des jeunes plantes, jusqu'auprès du collet de leurs racines. Serfouir la terre.

— *Serfouir une plante*. Lui donner un léger labour avec la serfouette

— Absol. On ne serfouit que dans la belle saison, dans la petite culture et le jardinage.

— SE SERFOUIR. v. pron. Être serfoui. Ces plantes ne doivent se serfouir que dans la belle saison.

SERFOUISSAGE. s. m. (rad. *serfouir*). Hortic. Action de serfouir. Le serfouissage a pour but principal d'ameublir la terre battue par les pluies autour des jeunes plantes, des arbustes et des végétaux herbacés.

SERGE ou **SERGIUS.** Nom qu'ont porté quatre papes.

SERGE. s. f. (du lat. *sarica*, tunique, ou de *serica*, vêtement de soie). Sorte d'étoffe croisée, fabriquée à quatre marches. Le mot *serge* n'indique pas une étoffe particulière, mais seulement la forme de tissu, quelle que soit la substance filamenteuse que l'on emploie, soie, laine, fil, coton. On la travaille absolument comme le satin. Serge de laine. Serge de soie. Serge de fil. Serge de coton, de bourre de soie.

— Plus communément, Étoffe légère de laine croisée, manufacturée sur un métier à quatre marches, et qui se fabrique absolument comme le satin. Comme la serge est susceptible d'une infinité de combinaisons dans sa fabrication, on en compte un grand nombre d'espèces différentes, qui varient selon la qualité de la matière employée et les lieux de fabrication. Serges rases. Serges à poil. Serges drapées. Serges du Berry. Serges de Beauvais, de Chartres, d'Aumale. On préfère les serges de Blicourt aux serges d'Aumale, parce que la matière en est plus fine et mieux assortie. Les serges du Gevaudan sont mieux fournies au compte et d'une filature plus fine. Sous le règne de Charles VII, les chemises en France étaient de *serge*; la reine en avait dix de toile, ce qui était regardé comme un luxe. (Éphém.)

> Que d'une *serge* honnête elle ait son vêtement,
> Et ne porte le noir qu'aux bons jours seulement.
> (Molière.)

SERGÉ, ÉE. adj. Techn. Qui ressemble à la serge. Se dit de toutes les étoffes travaillées comme le satin. Étoffes sergées.

SERGENT. s. m. (pr. *ser-jan*; du lat. *serviens*, *servientis*, partic. de *servire*, servir, parce que le sergent est le ministre et pour ainsi dire le serviteur de son chef). Se disait autrefois d'un bas officier de justice dont les fonctions consistaient à donner des exploits, des assignations, à faire des saisies, et à arrêter ceux contre lesquels avaient été portés des décrets. On disait en ce sens, Sergent à verge. Sergent à cheval. Sergent exploitant tout le royaume. S'il ne paye, je lui enverrai un sergent. Les affaires de cet homme vont mal, on voit tous les jours les sergents chez lui.

— Aujourd'hui, Sous-officier dans une compagnie d'infanterie. Avoir le grade de sergent. Sergent dans une compagnie. Sergent dans tel régiment. Galons de sergent. Patrouille commandée par un sergent.

— *Sergent-major*. Premier sous-officier d'une compagnie. Le sergent-major est chargé de surveiller la conduite et la capacité des sous-officiers, des caporaux et des soldats de la compagnie, et rend ses comptes au capitaine. Il les commande en tout ce qui regarde le service, la tenue et la discipline, et est responsable envers les officiers de la compagnie. Il est responsable de l'administration envers le capitaine et surveille le fourrier, chargé, sous sa direction, de faire toutes les écritures.

[illegible] *bataille*. Officier général de l'armée dont la fonction était de ranger l'armée en bataille sous les ordres du général.

— *Sergent d'armes*. Sorte d'officier qui servait dans les cérémonies, dans les tournois.

— *Sergent de ville*. Nom qu'on donne à Paris aux agents de police qui portent l'épée et qui sont principalement chargés de maintenir le bon ordre dans les lieux publics. || Les sergents de ville sont des agents institués par l'autorité municipale, aux ordres de laquelle ils sont obligés d'obéir. Il y a aussi des sergents de ville dans plusieurs départements de la France.

— Menuis. Instrument de fer qui sert à tenir serrées l'une contre l'autre les pièces de bois qu'on a collées et celles qu'on veut cheviller.

— Entom. Nom vulgaire du carabe ou lécype doré, très-commun dans nos jardins.

SERGENTER. v. a. 1re conj. (rad. *sergent*). Presser par le moyen des sergents, par les huissiers. C'est un mauvais payeur, il faut le sergenter.

— Fig. Presser, importuner, fatiguer pour obtenir quelque chose. Il vous *sergentera* tous les jours jusqu'à ce que vous lui ayez accordé ce qu'il vous demande. (Acad.)

— Ce mot est vieux.

SERGENTERIE. s. f. Office féodal de sergent. Sergenterie royale. Sergenterie héréditaire.

SERGER ou **SERGIER.** s. m. Ouvrier qui fabrique des serges. Bon sergier. Habile sergier.

SERGERIE. s. f. Fabrique de serges. Bonne sergerie. || Commerce de serges. || Atelier des ouvriers en serge. || Art de fabriquer les serges. || Bureau du marchand de serges.

SERGETTE. s. f. (dimin. de *serge*). Petite serge.

SERGINES. Géogr. Ch.-l. de cant. (Yonne), arr. de Sens; 1,460 hab. Commerce de vins.

SERGIUS. Famille romaine qui prétendait descendre de Sergeste, compagnon d'Énée. Elle forma deux branches illustres: les Fidénas et les Silus. De la première sortirent un grand nombre de tribuns militaires.

SERGIUS. Patriarche de Constantinople (608-639), un des chefs de l'hérésie des monothélites. On le regarde comme l'auteur du fameux édit d'Héraclius, connu sous le nom d'Ecthèse.

SÉRIAIRE. adj. des 2 g. Philos. Qui a rapport aux séries, qui se fait, se classe par séries. L'organisation *sériaire*. (Fourier.)

SÉRIAL, ALE. adj. Qui tient à une série, qui a rapport à une série.

SÉRIALAIRE. s. f. Zooph. Genre de polypiers établi pour un petit nombre de sertulaires. Sérialaire lendigère, cornue, alterne, convolute.

SÉRIATOPORE. s. m. Zool. Genre de polypiers établi pour un petit nombre d'espèces des mers de l'Inde.

SÉRICAIRE. s. m. (du lat. *sericum*, soie). Techn. Ouvrier en soie. Ce mot est peu employé.

SÉRICICOLE. (ét. lat., *sericum*, soie; *colere*, cultiver). Qui concerne la culture de la soie, c'est-à-dire la culture du mûrier, l'éducation des vers à soie et des cocons, culture végétale et animale. On confond souvent ce mot avec le mot *sérigène*. Ce dernier mot, composé de *sericum*, soie, et γένος, nature, indique positivement qu'il s'agit d'un produit dont la soie est la nature. L'industrie de la soie se compose de deux parties bien distinctes: la partie agricole, qui renferme la culture du mûrier, l'éducation des vers à soie et leur produit, soit les cocons, et la partie manufacturière, qui comprend le travail des filatures, celui du dévidage et du moulinage, et enfin celui du tissage, etc. On peut le définir par un seul mot: *séricicole* est relatif à la partie agricole; *sérigène* ne se rapporte qu'à la partie manufacturée.

SÉRICICULTURE. s. f. Culture de la soie c'est-à-dire la culture des mûriers et l'éducation des vers à soie; la filature des cocons appartient à l'industrie sérigène.

SÉRICOMYE. s. f. Entom. Genre d'insectes diptères.

SÉRICULE. s. f. Ornith. Genre d'oiseaux établi pour une belle espèce de loriot qui habite les forêts de Newcastle.

SÉRIDIE. s. f. Bot. Genre de plantes synanthérées, de la tribu des centaurées, comprenant plusieurs plantes herbacées.

SÉRIE. s. f. (du lat. *series*, suite, série). Suite, succession. Série de propositions, de questions. Série d'idées. Série de faits.

— Ordre de faits, de choses, d'êtres d'une nature quelconque, classés suivant une même loi ou d'après un même mode. Série de plantes dont se compose tel ordre, telle famille, tel genre. Ouvrages classés dans une bibliothèque par séries. Les diverses séries d'une loterie.

— Math. Suite de grandeurs qui croissent et décroissent suivant une certaine loi. Série finie. Quelle que soit la base du système de numération qu'on adopte, toute suite de chiffres exprimant une quantité quelconque forme toujours une série de chiffres, parce que chaque [illegible] qu'il représente, a toujours relativement à son voisin, une valeur constante et fixée d'avance. Les termes d'une progression arithmétique ou géométrique, croissant ou décroissant, constituent également une série.

SÉRIÉ, ÉE. adj. Didact. Qui est disposé par séries longitudinales.

SÉRIEUSEMENT. adv. D'une manière sérieuse, grave. Parler sérieusement. Répondre sérieusement à une lettre badine. Parler de tout sérieusement. Je suis fort aise de vous rencontrer. Parlons ensemble un peu *sérieusement*, je vous prie, mademoiselle Lisette. (Beaum.)

— Sans plaisanterie. Je vous parle sérieusement. *Sérieusement*, il y avait peu de figures comme la mienne. (Mariv.) Anne de Gonzague confesse donc qu'elle avait tellement perdu les lumières de la foi, que lorsqu'on parlait *sérieusement* des saints mystères, elle avait peine à retenir ce ris dédaigneux qu'excitent les personnes simples. (Boss.)

— Froidement. Recevoir quelqu'un sérieusement.

— Tout de bon, avec suite, avec ardeur. Travailler sérieusement à sa fortune, à son salut. Songer sérieusement à une chose. Je pensai donc *sérieusement* à exécuter mon projet. (Buff.)

— *Prendre une chose sérieusement.* Se formaliser d'une chose qui a été dite en badinant et sans aucun dessein d'offenser. Prendre sérieusement une chose dite pour rire.

SÉRIEUSER. v. a. 1re conj. Néol. Rendre sérieux. Ce sont des pièces telles que la sienne qu'il croit propres à *sérieuser* le caractère national. (Année littér.)

— Ce néologisme est de Rétif, et le journaliste s'en moque tout en l'employant.

SÉRIEUX, EUSE. adj. (du lat. *serius*, plus tard; qui fait tard et après avoir bien réfléchi). Grave. Il s'oppose à Gai, enjoué. Visage, air, maintien, discours sérieux. Mine sérieuse. Conversation sérieuse. Pièce sérieuse. La cour veut toujours unir les plaisirs avec les affaires; par un mélange étonnant il n'y a rien de plus *sérieux* ni ensemble de plus enjoué. (Boss.) Les délassements mêmes des ministres de Jésus-Christ doivent avoir je ne sais quoi de décent, de *sérieux* qui ne donne aucune atteinte à la modestie sacerdotale. (Mass.) Je ne souffre pas qu'ils coupent un entretien *sérieux* pour occuper tout le monde de la première impertinence qui leur passe par la tête. (J.-J. Rouss.) Voilà comment cette femme si timide et si douce dans le commerce ordinaire, savait trouver un ton ferme et *sérieux* dans les occasions importantes. (Id.) Si l'on faisait une attention *sérieuse* à tout ce qui se dit de froid, de vain, de puéril dans certains entretiens, l'on aurait honte de parler ou d'écouter. (La Bruy.)

Tout change avec le temps; on ne rit pas toujours;
On devient *sérieux* au déclin des beaux jours. (Volt.)

— Solide, important, par opposition à Frivole, léger, de peu de conséquence. Avoir un caractère sérieux. Propositions sérieuses. Sujet sérieux. Le côté sérieux d'une affaire. C'est une affaire sérieuse, fort sérieuse. Tout cédait aux lumières de son esprit, aussi net, aussi pénétrant qu'il était grave et *sérieux*. (Boss.) Dès que l'adulation a corrompu les grands, les devoirs même de la religion, qui avaient fait la plus *sérieuse* occupation de leur premier âge, ne leur paraissent plus que les amusements puérils de l'enfance. (Mass.) Le canotier à la voile assume sur sa tête tout le côté *sérieux* du canotage. (A. Bression.) Je me livrai aux méditations les plus *sérieuses*. (X. de Maistre.)

— Qui peut avoir des suites fâcheuses. Affaire qui devient sérieuse. Querelle sérieuse. Mal sérieux. Jeu qui devient sérieux. Si vous conservez ce goût de la raillerie, vous vous ferez quelque ennemi *sérieux*. (Acad.) Ce qui n'était d'abord qu'une conjecture maligne, deviendra dans la bouche des médisants une affaire *sérieuse*. (Mass.) Une guerre *sérieuse* les effraya tous. (Volt.) Il est très-malade et je crains même que sa maladie ne soit trop *sérieuse*. (Id.)

— Sincère, vrai. Ce que je vous dis là est sérieux. Les protestations d'amitié qu'il vous fait sont sérieuses.

— Qui annonce quelque chose de sérieux. Paroles sérieuses. Noms sérieux. Les soins de la terre les plus honorables sont des jeux auxquels notre erreur a donné des noms *sérieux*. (Mass.)

— Jurispr. Non simulé, non feint. Un traité sérieux. Une dette sérieuse. || *Une intervention sérieuse*. Une intervention qui n'est point mendiée, ou qui est faite par une personne ayant un véritable intérêt dans l'affaire.

— SÉRIEUX. s. m. Gravité dans l'air, dans les manières. Avoir du sérieux dans les manières. Affecter un grand sérieux. Avoir un air sérieux qui glace. Tomber dans le sérieux. Un sérieux convenable. Le caractère du Français demande du *sérieux* dans le souverain. (La Bruy.) Enfoncez; vous trouverez partout des intérêts cachés, des jalousies délicates qui causent une extrême sensibilité, et dans une ardente ambition des soins et un *sérieux* aussi triste qu'il est vain. (Boss.) Il égayait le *sérieux* de ma vie. (Volt.) Le *sérieux* n'est jamais gracieux, il approche du sévère, qui rebute. (Encycl.)

— Art scén. Les rôles sérieux. Jouer le sérieux. N'être bon que dans le sérieux.

— *Prendre une chose dans le sérieux.* La prendre pour vraie, quoiqu'elle n'ait été dite [illegible] rieux. Se formaliser d'une chose, quoiqu'elle n'ait été dite qu'en plaisantant et sans aucun dessein d'offenser.

— Loc. prov. *Sérieux comme un âne qu'on étrille.* Se dit d'un homme qui affecte la gravité dans des circonstances où elle est ridicule.

SÉRIGÈNE. adj. des 2 g. (du lat. *sericum*, soie; et du gr. [illegible], nature). Qui concerne les productions de la soie. Industrie sérigène. L'industrie sérigène comprend la filature des cocons, le moulinage et le tissage de la soie. V. SÉRICICOLE.

SERIN. s. m. (de *serène*, à cause de la mélodie de son chant). Ornith. Section du genre gros-bec ou fringille, renfermant plusieurs espèces d'oiseaux dont deux sont particulièrement connues, le serin vert de Provence et le serin des Canaries. Le serin vert de Provence est susceptible de prendre une belle couleur jaune, mais ordinairement cette couleur se montre seulement à la tête, à l'occiput, au croupion et à la gorge; le reste du plumage est verdâtre, rayé longitudinalement de brun. La femelle a très-peu de jaune. Ce serin habite la France méridionale, l'Espagne et l'Italie. Son chant est agréable et fort. Il vit de graines. Le *serin* est le musicien de la chambre. (Buff.)

— Le *serin des Canaries* ou le *canari*, originaire des îles Canaries, est parfaitement acclimaté en France. Cet oiseau, qui est chez nous tout blanc ou d'un jaune pâle, est dans son pays natal de couleur grise assez foncée. Ses formes sont élégantes. Le chant du mâle est des plus agréables, et il reproduit les airs qu'on lui enseigne. L'intérêt pour cet oiseau a été si loin, que l'on a écrit pour lui des traités d'hygiène.

Par quel dessein caché la nature bizarre,
Prodigue de ses dons et de ses dons avare,
Voulut-elle priver les mères des *serins*
Du caquet si commun aux femmes des humains?
(***)

SERIN, INE. adj. et s. Populairement, Qui se laisse leurrer facilement. Qu'il est serin! C'est un serin.

SERINE. s. f. Femelle du serin. La serine a pondu deux œufs. La serine ne chante pas. La *serine* est d'un jaune plus pâle que le serin. (Buff.)

SERINÉ, ÉE. part. pass. du v. Seriner. S'empl. adjectiv. Oiseau qui a été seriné.

SERINER. v. a. 1re conj. (rad. *serin*). Instruire un serin au moyen d'une serinette. J'ai beau le seriner, il n'apprend rien.

— Jouer un air avec la serinette. Seriner un air à un oiseau.

— Absol. Ne faire que seriner du matin au soir. Personne qui fatigue ses voisins à force de seriner.

— Fig. Apprendre quelque chose à quelqu'un par un moyen presque mécanique, sans le lui faire comprendre. Il se dit surtout de certains auteurs.

— SE SERINER. v. pron. Être seriné. Les airs qui peuvent se seriner.

SERINETTE. s. f. (rad. *serin*). Instrument dont on joue par le moyen d'une manivelle, et dont le principal usage est d'instruire les serins. Le soufflet d'une serinette. La manivelle d'une serinette. Le sommier, le clavier d'une serinette. Les tuyaux, les touches d'une serinette. On fait porter à la serinette quatre ou cinq airs différents. L'étendue de la serinette est ordinairement d'une octave. Le rang qu'occupe chaque encoche détermine l'air que fait entendre la *serinette*, et une table des timbres de ces airs sert à les indiquer (Lenorm.) Il arrive quelquefois que, quand le ton de la *serinette* est trop élevé, le serin perd la voix par l'effort qu'il fait en voulant y atteindre. (***)

— Chanteur, chanteuse qui ne fait que répéter les airs qu'il a appris, sans y mettre aucune expression. Ce n'est pas une cantatrice, ce n'est qu'une serinette. C'est une vraie serinette que ce chanteur.

— Chose qui se fait, qui s'apprend machinalement. L'éducation n'est qu'une *serinette*: j'aime mieux le chant de l'alouette que celui de l'oiseau le mieux appris. (Le prince de Ligne.)

SERINGAPATAM. Géogr. et littér. Ville de l'Hindoustan anglais, dans le Maïssour; 88,000 hab. Elle fut prise en 1799 par les Anglais, qui devinrent ainsi maîtres de l'État d'Hayder-Ali, dont cette ville était la capitale.

SERINGAT ou **SYRINGA.** s. m. Bot. V. SYRINGA.

— Bot. Arbre qui produit la gomme élastique.

SERINGUE. s. f. (du gr. σῦριγξ, flûte, tout corps cylindrique creux). Petite pompe portative qui sert à attirer et à repousser l'air et les liquides. Elle consiste ordinairement en un gros cylindre percé par ses deux extrémités, dont l'une inférieure, porte un petit tube allongé par lequel sort le liquide dont le gros cylindre est rempli avec d'autant plus de force et de vitesse que le piston qui surmonte le liquide est poussé avec plus ou moins de vitesse par le manche qui dépasse la partie supérieure du gros cylindre.

— Instrument dont on se sert pour porter les liquides dans différentes régions intérieures du corps. Seringue à injection. Seringue à lavement. Seringue vaginale. Seringue utérale. Seringue auriculaire. Seringue oculaire. Toutes les seringues ont des parties communes et sont composées en général de trois pièces, le corps [illegible] gent, de cuivre, d'étain, de plomb, de fer, d'ivoire, d'os, de gomme élastique, de bois.

— Particulièrement, Instrument avec lequel on donne ou l'on prend soi-même des lavements. Faire un fréquent usage de la seringue. En Europe, à la fin des repas, on apporte du café et quelques liqueurs pour aider à la digestion; chez les Omaguas, avant que de se mettre à table on présente une *seringue* à chaque convive. (Acad. des sciences.)

— Pop. Personne sotte et niaise qui fatigue, ennuie. Quelle seringue!

SERINGUÉ, ÉE. part. pass. du v. Seringuer. S'empl. adjectiv. Eau seringuée. Liquide seringué. Plaie seringuée.

SERINGUER. v. a. 1re conj. Pousser une liqueur avec une seringue. Seringuer de l'eau sur quelque chose. Seringuer de l'esprit de vin, de l'eau-de-vie. Seringuer de l'eau à quelqu'un. Des enfants qui s'amusent à seringuer de l'eau aux passants.

— *Seringuer une plaie.* Jeter, pousser avec une seringue quelque liqueur dans une plaie pour la nettoyer, pour la rafraîchir. On dit de même, Seringuer une partie malade. Seringuer le vagin, l'anus, l'oreille.

— Mar. *Seringuer un bâtiment.* L'enfiler à coups de canon de l'arrière à l'avant.

— SE SERINGUER. v. pron. Être seringué. Liquide qui doit se seringuer. Plaie qui doit se seringuer.

SÉRIOLE. s. f. (du lat. *seriola*). Bot. Genre de plantes de la famille des synanthérées, ayant pour type la sériole de l'Etna.

— Ichthyol. Genre de poissons osseux holobranches, de la famille des scombéroïdes, ayant pour type la sériole Duméril, poisson qui parvient au poids de 80 à 100 kilog., et qui habite les lieux inaccessibles de la mer de Nice.

SÉRIOSITÉ. s. f. Air grave et sérieux. Je n'ai pas fait vœu d'une constante et perpétuelle *sériosité*. (Balzac.)

— Ce mot qu'avait risqué Balzac n'a pu s'accréditer, malgré la bonne opinion qu'en avait conçue Vaugelas. Aussi le P. Bouhours disait-il: La *sériosité* de M. Balzac n'est plus, je pense, à la mode; et s'il vivait encore il ne dirait pas: « Je réponds dans une grande *sériosité* aux railleries et aux civilités de votre lettre; » il dirait sans doute: Dans un grand *sérieux*

SÉRIPHE. Géogr. anc. Une des îles Cyclades, dans la mer Égée, où les Romains exilaient les criminels.

— Antiq. *Grenouille de Sériphe.* Se disait, chez les anciens, des personnes naturellement taciturnes, parce qu'on croyait que les grenouilles de cette île ne croassaient point.

SÉRIPHE. s. m. Bot. Genre de plantes de la famille des synanthérées.

SÉRIPHIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble au sériphe. || SÉRIPHIÉES. s. f. pl. Famille de plantes à fleurs composées, qui a pour type le genre sériphe.

SÉRIQUE. s. f. Géogr. anc. Contrée de l'Inde, au delà du Gange, d'où l'on tirait de la soie et des étoffes de coton d'une grande finesse.

SÉRIQUE. adj. des 2 g. (du lat. *sericum*, soie). Qui provient de la soie.

— *Matière sérique.* Soie que l'on trouve dans l'intérieur du ver avant qu'il n'ait formé son cocon.

— *Vase sérique.* L'enveloppe de la soie liquide dans le corps du ver à soie.

— SÉRIQUE. s. m. Entom. Genre d'insectes coléoptères.

SÉRISSE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones de la famille des rubiacées, ayant pour type la sérisse fétide, petit arbrisseau qui croît dans les Indes orientales, au Japon, à la Chine, etc.

SÉRISTÈRE. s. m. Philos. Dans le langage de l'école sociétaire, il se dit d'une Salle du phalanstère consacrée aux fonctions d'une série.

SÉRIVAN. s. m. Ornith. Nom vulgaire de l'ortolan des roseaux.

SÉRIVANE-AKÉRÈNE. s. m. Relig. parse. Nom de l'Être suprême dans le Zend-Avesta.

SERJANIE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones à fleurs complètes, de la famille des sapindées, comprenant un petit nombre d'espèces de l'Afrique et de l'Amérique.

SERKARS. s. m. pl. Géogr. Nom d'une province de l'Hindoustan anglais, présidence de Madras, au nord. Cette province a un commerce très-étendu d'étoffes, de coton, d'indigo et de diamants.

SERMANO. Géogr. Ch.-l. de cant. (Corse), arr. de Corte; 300 hab.

SERMENT. s. m. (du lat. *sacramentum*, proprement, serment que les soldats prêtaient lorsqu'ils étaient enrôlés; rad. *sacer*, sacré). Acte religieux par lequel une personne prend Dieu à témoin de la sincérité d'une promesse ou de la véracité d'un fait. Serment saint, sacré, solennel, irrévocable, redoutable, inviolable, vain, frivole, observé, gardé, enfreint, trahi, rompu, violé, terrible, inhumain, affreux. Faire un serment. Observer, garder, enfreindre, trahir, violer, rompre un serment, oublier ses serments. Serment de fidélité. Serment d'obéissance. Faux serment. Serment captieux. Faire [illegible] ment. La religion du serment. Prêter serment de fidélité pour une charge, pour un évêché. Prêter serment entre les mains du roi, devant la justice, devant un tribunal. La formule d'un serment. Avoir serment en justice. S'en rapporter au serment de quelqu'un. Croire quelqu'un à son serment, sur son serment. Déférer le serment. Demander le serment de quelqu'un. Rompre, violer le serment. Fausser un serment. Délier, relever quelqu'un de son serment. Rendre à quelqu'un ses serments. Quand la bonne foi règne, la parole suffit, et quand elle n'a pas lieu le *serment* est inutile. (Rayn.) Au commencement de la monarchie française on admettait le serment dans presque tous les cas, et l'on regardait tellement le parjure comme un crime impossible, que le *serment* innocentait quiconque était accusé de délit. (***) On ne saurait blâmer un peuple qui croyait à la foi sacrée du *serment* et qui ne soupçonnait pas qu'on pût mentir en attestant et prononçant le nom de Dieu. (Id.) Le *serment* est un merveilleux ciment pour lier les unes aux autres les pierres de l'édifice politique. (***)

On s'évite, on se craint; la foi n'a plus d'asile,
Et s'enfuit d'épouvante au bruit de nos *serments*.
(C. Delavigne.)

Qui l'eût pensé qu'une aveugle furie,
De nos *serments* eût brisé les liens. (Millev.)

Souvent sur une écorce aussi fragile qu'eux,
Je gravai de Doris les *serments* amoureux.
(Luce de Lancival.)

Les *serments* ne sont rien qu'une fragile chaîne,
Qu'on forme sans dessein et qu'on brise sans peine.
(***)

— *Serment de,* suivi d'un nom ou d'un infinitif. J'ai fait mille *serments* de ne jamais écrire. (Boil.)

D'un amour éternel
Nous irons confirmer le *serment* solennel. (Rac.)

Après mille *serments*
D'un amour qui devait unir tous nos moments. (Id.)

— *Serment que.*

J'ai gagné doucement la porte sans rien dire,
Avec un bon *serment*, que si, pour l'avenir,
En pareille cohue on peut me retenir,
Je consens de bon cœur pour punir ma folie,
Que tous les vins pour moi deviennent vins de Brie.
(Boileau.)

— Jurement. Faire des serments exécrables. Faire un horrible serment.

— Littér. Figure de pensée par mouvement qui consiste à ajouter à son affirmation des circonstances extraordinaires qui en établissent la vérité d'une manière incontestable ou du moins plus éclatante. Le serment oratoire n'a qu'une énergie empruntée et souvent de pur appareil, en sorte que le choix des circonstances affirmatives, confirmatives, dépend entièrement du goût de celui qui parle. Tantôt c'est un détail de choses impossibles qui doivent arriver, plutôt que la violation de l'engagement que l'on prend. C'est ainsi que le berger de Virgile jurant d'être reconnaissant à son bienfaiteur, dit:

Le cerf d'un vol hardi traversera les airs,
Les habitants des eaux fuiront dans les déserts,
La Saône ira se joindre aux ondes de l'Euphrate
Avant qu'un lâche oubli me fasse une âme ingrate.

— Tantôt c'est la vue des plus grands dangers que l'on déclare incapable d'ébranler la résolution où l'on est. C'est ainsi que Crébillon fait dire à Idoménée:

Dût le ciel irrité nous rouvrir les enfers;
Dût la foudre à mes yeux embraser l'univers;
Dût tout ce qui respire, étouffé dans la flamme,
Servir de monument aux transports de mon âme...
Je n'immolerai point une tête si chère.

— Souvent le serment tire sa force de l'imprécation. Qui ne connaît ce serment de l'Israélite captif: Si je viens à t'oublier, ô Jérusalem, que j'oublie l'usage de ma main: que ma langue soit muette si je ne me souviens toujours de toi, si je ne me propose le souvenir de Jérusalem pour principal objet de ma joie. Serment que Racine a rendu avec tant de beauté dans Esther:

Sion, jusques au ciel élevée autrefois,
Jusqu'aux enfers maintenant abaissée!
Puissé-je demeurer sans voix,
Si dans mes chants ta douleur retracée
Jusqu'au dernier soupir n'occupe ma pensée.

— Souvent aussi le serment prend une forme religieuse par l'invocation du ciel.

— *Serment politique.* Celui que les fonctionnaires publics sont tenus de prêter avant d'entrer en fonctions. Les pairs, les députés, les électeurs, les magistrats, les autres fonctionnaires publics ainsi que les officiers des armées de terre et de mer doivent prêter le serment d'être fidèles au roi, d'obéir à la charte constitutionnelle et aux lois du royaume. Le serment est un des actes les plus sérieux de la vie, aussi a-t-il été presque toujours environné de solennités en quelque sorte religieuses. Chez presque tous les peuples chrétiens le serment est prêté la main sur l'Évangile. En France il se prête aujourd'hui debout, la tête découverte et la main droite levée. Le nom de Dieu a même disparu de presque toutes les formules du serment, tant elles ont été modifiées par nos lois nouvelles. || *Serment civique.* Serment de fidélité à la nation, à la loi et au roi, prescrit par l'Assemblée constituante. || *Serment d'obéissance.* Promesse d'obéir à la constituante, qui fut exigée, sous le consulat, des prêtres réfractaires, pour qu'ils pussent exercer le culte et toucher leur pension.

— Jurispr. *Serment judiciaire.* Serment prêté en justice. || *Serment extrajudiciaire.* Celui qui est prêté en vertu d'une convention par laquelle deux personnes s'en rapportent au serment de [illegible] de l'obligation alléguée.

— Hist. angl. *Serment de suprématie.* Serment que le roi Henri VIII exigea de tous les fonctionnaires civils et ecclésiastiques, et par lequel on reconnaissait le roi d'Angleterre pour chef de l'Église. || *Serment d'allégeance.* Celui que Jacques Ier substitua au serment de suprématie, et par lequel on reconnaissait que le pape n'a aucun droit sur la vie ou le temporel des rois, et qu'il ne peut en aucun cas délier les sujets de leurs devoirs de fidélité. || *Serment d'office.* Serment par lequel on s'obligeait à répondre à toutes les questions relatives à l'hérésie, fallût-il s'accuser soi-même, ou accuser un parent ou un ami, devant la cour de haute commission instituée par Élisabeth.

— Droit rom. *Serment de calomnie.* Acte par lequel chaque partie jurait qu'elle croyait sincèrement à la bonté de sa cause.

— Féod. *Serment d'allégeance.* Acte par lequel un vassal jurait fidélité et assistance à son seigneur. || *Serment corporel.* Serment de fidélité que le vassal non lige faisait en levant la main.

— Anc. prat. *Jour du serment.* Se disait du jour où les avocats et les procureurs renouvelaient leur serment. ‖ *Serment décisoire.* Se disait d'un serment déféré par une des parties à l'autre, afin d'en faire dépendre le jugement de la cause. ‖ *Serment la main auprès.* Serment que prêtaient les ecclésiastiques en plaçant la main sur leur poitrine. Les laïques prêtaient serment en étendant la main nue. ‖ *Serment en plaid.* Serment que le juge déférait lui-même à l'une des parties. ‖ *Serment supplétoire.* Se disait quelquefois pour Serment en plaid. ‖ *Avoir serment en justice.* Se disait de tout officier public.

— Philol. *Serment.* Titre d'un traité dans lequel sont exposées les doctrines qu'Hippocrate enseignait : il en remettait une copie aux médecins sortant de son école, et leur faisait jurer l'observation des préceptes qu'il contenait.

— Hist. franç. *Bref de serment.* Acte de la prestation de serment de fidélité au roi, attesté par témoins.

— Prov. *Serment de joueur, serment d'ivrogne, serment d'amour.* Serment sur lequel il ne faut pas compter.

SERMENTÉ, ÉE. part. pass. du v. Sermenter. S'empl. adjectiv. Qui a prêté le serment requis pour l'exercice d'une charge, d'une place. On dit plutôt *assermenté.*

SERMENTER. v. n. 1re conj. Vieux mot qui signifie Qui jure, qui prête serment. Sermenter devant la justice, devant un tribunal.

SERMOCINATION. s. f. (pr. *ser-mo-ci-na-ci-on*). Littér. Figure de rhétorique par laquelle on rapporte un discours que l'on attribue à quelque personne, en ayant soin de lui faire parler un langage convenable à son rang et à son caractère.

SERMOLOGE. s. m. Philol. Livre contenant des sermons ; recueil de sermons.

SERMON, s. m. (du lat. *sermo*, discours). Discours chrétien qui se prononce ordinairement en chaire dans une église, pour instruire et pour exhorter le peuple. Beau sermon. Sermon pathétique, touchant, instructif, édifiant. Sermon de Carême, de l'Avent, de l'octave du Saint-Sacrement. Faire un sermon. Composer un sermon. Aller au sermon. Prêcher un sermon. Prononcer un sermon. Entendre un sermon. Imprimer un sermon. Dormir au sermon. Le sermon commence, finit. Les sermons de Bourdaloue, de Massillon, de Fléchier, de Bossuet, de Fénelon. Les femmes sont de grandes coureuses d'indulgences et de *sermons*, auxquels elles ne vont que pour voir et pour être vues. (La Bruy.) C'est le plus petit inconvénient du monde que de rester court dans un *sermon* ou dans une harangue. (Id.) Diderot faisait des *sermons* pour de l'argent. (Encycl.) On est assis au large aux *sermons* de Cotin. (Boil.)

— Fig. L'exemple est le plus éloquent de tous les *sermons*. (Stobée.)

— Dans le style familier, Remontrance ennuyeuse et importune. Faire des sermons à tout le monde. Il m'est venu faire un sermon, un long sermon, un grand sermon. Être fatigué des sermons de quelqu'un.

SERMONNAIRE. s. m. Recueil de sermons. Bon sermonnaire. Avoir un sermonnaire. Sermonnaire pour l'Avent, pour le Carême, pour toute l'année.

— Plus communément, Prédicateur dont on a des sermons. Avoir dans sa bibliothèque beaucoup de sermonnaires.

— adjectiv. Qui convient aux sermons. Éloquence sermonnaire. Genre sermonnaire.

SERMONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Sermonner. S'empl. adjectiv. Il a été sermonné toute la journée pour un rien.

SERMONNER. v. a. 1re conj. (rad. *sermon*). Faire des remontrances ennuyeuses et hors de propos. Il vient nous sermonner à toute heure.

— Absol. Il ne fait que sermonner. C'est un homme qui ne cesse de sermonner.

— SE SERMONNER. v. pron. Être sermonné.

SERMONNEUR, EUSE. s. (rad. *sermon*). Celui, celle qui fait des remontrances ennuyeuses et hors de propos. C'est un sermonneur. Un sermonneur éternel. Beau fruit de mon sermon ! — Digne du *sermonneur !* (***) La voix manquant à notre *sermonneuse*. (La Font.) Fam.

[illegible] Calvin était un *sermonneur* infatigable. Il a prononcé deux mille vingt-trois sermons qui sont autant de pièces différentes. (Tabl. de Paris.)

— Prédicateur médiocre. Le *sermonneur* est plus tôt évêque que le plus solide écrivain n'est revêtu d'un prieuré simple. (La Bruy.)

SERMONTAIN. s. m. Bot. Un des noms du siler.

SERNIN (SAINT-). Géogr. Ville de France, ch.-l. de cant., arr. de Saint-Affrique (Aveyron); 800 hab.

SÉRO-DERMEUX, EUSE. adj. Anat. Qui tient à la fois du tissu séreux et du tissu dermeux.

SÉROLE. s. m. Crust. Genre de crustacés édriophthalmes, de l'ordre des isopodes.

SÉROLINE. s. f. Chim. Graisse qu'on extrait du corps humain.

SÉRO-SANGUINOLENT, ENTE. adj. Méd. Qui tient de la nature du sang et de la sérosité. Humeurs séro-sanguinolentes.

SÉROSCH. Relig. pars. Un des izeds, l'ized de la parole d'Ormuzd, celui qui la transmet au monde et la fait respecter.

SÉROSITÉ. s. f. (du lat. *serositas* ; rad. *serum*, lait clair, petit-lait, partie séreuse du lait). Physiol. Liquide animal, incolore, légèrement visqueux, composé chimiquement d'eau, d'albumine et de divers sels, et produit par la sécrétion normale des membranes séreuses, dont il a pour but de favoriser le glissement à la surface des organes sur lesquels ces membranes s'étalent. C'est la sérosité qui forme la matière des épanchements dans les diverses hydropisies. Sérosité des membranes séreuses naturelles. Sérosité de la cavité abdominale, de la cavité des plèvres. La sérosité du péricarde. Sérosité des kystes. Sérosité du tissu cellulaire.

SÉROTIN, INE. adj. (du lat. *serus*, tardif). Hist. nat. Il se dit des plantes qui fleurissent tard, et des animaux qui sortent tard de leur sommeil d'hiver. Plantes sérotines. Animaux sérotins.

SÉROTINE. s. f. (de l'ital. *serotina*, chauve-souris). Mamm. Espèce de vespertilion de France.

SERPE. s. f. (anciennem. *sarpe* ; du lat. *sarpere*, tailler). Hortic. Instrument de fer, large, plat et tranchant, recourbé vers la pointe, emmanché de bois, et dont on se sert pour émonder les arbres, les tailler. Serpe bien emmanchée. Bonne serpe. Elaguer des arbres avec la serpe.

— Prov. et par exagér. *Fait à la serpe.* Grossièrement fait. Cela est fait à la serpe. On en ferait autant à la serpe, avec la serpe. ‖ Mal fait, mal bâti. Il semble que cet homme ait été fait à la serpe.

SERPENT. s. m. (pr. *cer-pan* ; du lat. *serpens* ; rad. *serpo*, je serpente, je rampe ; fait du gr. ἕρπω, je rampe). Erpét. Ordre de reptiles sans pieds, et dont le corps cylindrique, très-allongé, se meut au moyen des replis qu'il fait sur le sol. C'est par le mouvement de leur colonne vertébrale, douée d'une grande mobilité et munie de muscles puissants, qu'a lieu ce mode de progression. Le nombre considérable de leurs vertèbres est singulièrement favorable à la facilité de leurs mouvements. Quelques serpents à une force prodigieuse joignent une extrême agilité, et montent très-facilement sur les arbres. Ils n'ont qu'un poumon ; point de conque auditive. Leurs yeux manquent de paupières, ce qui donne à leur regard une grande fixité. Leur langue, presque toujours longue, bifide, très-extensible, est à tort regardée par le vulgaire comme lançant le venin propre à certaines espèces. Ils ont la propriété d'avaler des animaux entiers de beaucoup supérieurs au volume de leur corps. Les serpents ovovivipares et ovipares produisent un grand nombre de petits, et abandonnent leurs œufs aussitôt après les avoir pondus. Ils passent toute la mauvaise saison dans un engourdissement léthargique, cachés dans quelque retraite obscure, les uns isolés, les autres réunis en troupes. C'est dans les contrées méridionales que les serpents sont presque exclusivement répandus ; on n'en trouve point dans la zone glaciale. Sous les tropiques, ils acquièrent un volume énorme. L'ordre des serpents comprend deux familles : celle des anguis ou orvets, et celle des serpents proprement dits. Ceux-ci sont divisés en tribus : celle des doubles marcheurs, celle des serpents sans venin, et celle des serpents venimeux.

— *Serpent à sonnettes.* Nom vulgaire du crotale, parce que sa queue produit, lorsqu'elle est secouée, un bruit qui imite beaucoup celui que fait le parchemin froissé, et celui de deux plumes d'oie que l'on frotterait avec vivacité l'une contre l'autre. La morsure du serpent à sonnettes, même la plus légère, tue à l'instant de très-gros animaux. Les serpents à sonnettes rampent lentement, et ne mordent que lorsqu'ils sont provoqués, ou pour tuer leur proie. Le *serpent à sonnettes*, caché dans les prairies de l'Amérique, fait bruire sous l'herbe ses sinistres grelots. (B. de St-P.) Les *serpents à sonnettes*, sur lesquels on débite tant de contes, ne sont pour l'ordinaire, ni plus gros, ni plus longs que nos plus grandes couleuvres de France. (De la Porte.)

— Loc. Gros serpent. Petit serpent. La peau d'un serpent. Serpent à sonnettes. La morsure d'un serpent. Le venin d'un serpent. Les sifflements d'un serpent. Marcher sur un serpent. [illegible] [illegible] sauter comme un serpent. S'élancer comme un serpent. Se glisser comme un serpent. Les mouvements du *serpent* diffèrent de ceux de tous les autres animaux ; on ne saurait dire où gît le principe de son développement ; car il n'a ni nageoires, ni pieds, ni ailes, et cependant il fuit comme une ombre, il s'évanouit magiquement, il reparaît et disparaît encore, semblable à une petite fumée d'azur ou aux éclairs d'un glaive dans les ténèbres. (Chateaubriand.) Les couleurs du *serpent* sont aussi peu déterminées que sa marche ; elles changent aux divers aspects de la lumière, et comme ses mouvements, elles ont le faux brillant et les variétés trompeuses de la séduction. (Id.)

Le *serpent* monstrueux
Se roule, se déroule en orbes tortueux. (Vasse.)

Il voit sortir soudain l'effroyable *serpent*,
Qui siffle, se redresse et s'allonge en rampant.
(Anson.)

— La fable dit que les Furies et autres divinités infernales ont une chevelure de serpents. Pour qui sont ces *serpents* qui sifflent sur vos têtes ? (Rac.)

Erynnis, secouant une torche brûlante
Et dressant ses *serpents* sur sa tête sifflante,
De sa course rapide épouvante nos murs. (Lasouvé.)

La Discorde aussitôt, sanglante, échevelée,
Fait siffler ses *serpents*, rallume la mêlée.
(Du Guesle.)

— Fig. C'est le plaisir, c'est ce *serpent* qui nous a séduits. (Boss.) De quelque belle apparence que l'iniquité se couvrît, M. Le Tellier savait connaître, même sous les fleurs, la marche tortueuse de ce *serpent*. (Id.) Combien de fois arrêta-t-il une flatterie qui, comme un *serpent* tortueux, allait se glisser dans son sein. (Fléch.)

— Personne méchante, médisante. C'est un serpent. C'est une langue de serpent. Quel serpent que cette femme. On ne saurait vivre avec un tel serpent. Que faites-vous par vos crédulités et votre complaisance ? vous animez le médisant, vous réchauffez le *serpent* qui pique, afin qu'il pique plus sûrement. (Fléch.)

— *C'est un serpent que j'ai réchauffé dans mon sein.* C'est un ingrat qui a tourné contre moi le bien que je lui ai fait.

Madame, savez-vous quel *serpent* inhumain
Iphigénie avait retiré dans son sein ? (Racine.)

— *Le serpent est caché sous les fleurs.* Souvent le danger se cache sous les apparences les plus séduisantes.

— Fig. *Les serpents de l'envie, de la calomnie.* L'envie, la calomnie.

— Mus. Instrument à vent qui est employé pour soutenir les chants d'église et dans la musique militaire et d'harmonie, où il sert à donner les sons graves ou de basse. Il a la forme d'un grand S, creusé dans sa longueur et ouvert aux deux bouts, percé sur le côté de six trous, dont les trois supérieurs sont bouchés par les doigts de la main gauche, et les trois inférieurs par ceux de la droite. Le cou du serpent. Les clés du serpent. Jouer du serpent. Le son le plus grave que donne le serpent est le *si* bémol. La musique des serpents et des ophicléïdes est écrite sur la clé de *fa*, à la quatrième ligne. ‖ *Serpent à clés.* L'ophicléïde. V. ce mot.

— Celui qui joue de cet instrument. Le chantre et le serpent. Il est serpent dans telle église.

— Art herm. *Serpent de Mars, serpent vert, serpent des philosophes, serpent volant, serpent d'Abraham le Juif, serpent du limon de la terre.* Noms donnés au mercure.

— Astron. Constellation de l'hémisphère boréal.

— Chronol. *Année du serpent.* Nom du sixième tchagh du cycle de douze ans, en usage chez les Turcs orientaux et chez les Cathaiens.

— Joaill. *Œil-de-serpent.* Petite pierre de peu de valeur qu'on monte en bague, et qui a quelque ressemblance avec un œil de serpent. ‖ Pl., des *œils-de-serpent.*

— Hist. jud. *Le serpent d'airain.* Figure de serpent que Moïse éleva dans le désert, et dont la vue guérissait les Israélites qui avaient été mordus par des reptiles.

— Ichthyol. Nom vulgaire du syngnathe ophidion.

— Erpét. *Serpent agile.* La couleuvre agile.

— Iconol. Le serpent est le symbole de la prudence, du mensonge, de l'envie, de l'éloquence, de la séduction. Le serpent, dit M. de Chateaubriand, s'associe naturellement aux idées morales ou religieuses, comme par une suite de l'influence qu'il eut sur nos destinées : objet d'horreur ou d'adoration, les hommes ont pour lui une haine implacable ou tombent devant son génie ; le mensonge l'appelle, la prudence le réclame, l'envie le porte dans son cœur, et l'éloquence à son caducée. Aux Enfers, il arme le fouet des Furies ; au Ciel, l'éternité en fait son symbole. Ses regards enchantent les oiseaux dans les airs, et sous la fougère de la crèche, la brebis lui abandonne son lait.

— SERPENTS. s. m. pl. Géogr. Nom d'une tribu d'Indiens des États-Unis, dans l'État du Missouri.

SERPENTAIRE. s. f. (rad. *serpent*, parce qu'on attribue à sa racine la propriété de guérir la morsure du serpent). Bot. Nom vulgaire d'une espèce de cactier à grandes fleurs rouges et à tiges rampantes, nommé aristoloche serpentaire.

— *Serpentaire de Virginie.* Espèce d'aristoloche [illegible] Virginie et dont la racine est employée comme tonique et stimulante.

— Signifie également Cette racine. On croit que la serpentaire est utile contre la morsure des serpents. La *serpentaire* est formée de petits paquets fibrillaires, courts, assez simples, tenant à une souche commune entremêlée de couleur grise brune, sans axe ligneux à l'intérieur, où elle offre une teinte foncée. (Mérat.)

— adjectiv. Aristoloche serpentaire. L'aristoloche serpentaire est commun dans la Virginie. Les feuilles, les fleurs de l'aristoloche serpentaire.

SERPENTAIRE. s. m. Astron. Constellation de l'hémisphère boréal, qu'on figure par Esculape tenant un serpent. Le Serpentaire. La constellation du Serpentaire

— Ornith. Oiseau de proie désigné aussi sous les noms du *secrétaire* et de *messager.*

SERPENTARIÉ, ÉE. adj. Ornith. Qui ressemble au serpentaire. ‖ SERPENTARIÉS. s. m. pl. Famille d'oiseaux ayant pour type le genre serpentaire.

SERPENTE. s. f. Sorte de papier très fin et transparent, qui porte une figure de serpent. Grande serpente. Petite serpente.

— adj. des 2 g. Papier serpente.

SERPENTÉ, ÉE. adj. Vieux mot qui a signifié De serpent, et par extension Tortueux, qui se plie et replie comme un serpent. Qui n'attribuerait à stupidité nos baisemains et nos révérences *serpentées* ? (Mont.)

SERPENTEAU. s. m. (dimin. de *serpent*). Petit serpent éclos depuis peu. Un serpent avec des serpenteaux. Des serpenteaux nouvellement éclos. Des serpenteaux sortis de leurs œufs.

— Agric. Rameau long et flexible qui, couché en terre pour être marcotté, y entre et en ressort plusieurs fois.

— Artif. Petites fusées enfermées dans une grosse, d'où elles sortent avec un mouvement tortueux comme celui d'un serpent.

— Mar. Bout de cordage non tendu, entrelacé en forme de serpenteau sur les galhaubans, etc.

SERPENTELLE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des synanthérées, ayant pour type la serpentelle rampante.

SERPENTEMENT. s. m. Néol. Action de serpenter. Le serpentement des reptiles.

— Fig. Le serpentement d'une rivière, d'un ruisseau. Le serpentement d'une ligne. Le serpentement d'un sentier, d'un chemin. Le serpentement des veines. Le serpentement des montagnes à la surface de la terre.

SERPENTER. v. n. 1re conj. (rad. *serpent*). Avoir un cours tortueux, une direction tortueuse. Un ruisseau qui serpente dans la plaine. Une rivière qui serpente dans une longue vallée. Le Nil descend en serpentant du fond de l'Afrique, et se jette par plusieurs embouchures dans la Méditerranée. L'Ilissus coule au pied du mont Hymette, *serpente* autour de nos murailles. (Barth.) Une onde fugitive qui *serpente* dans la plaine et va se perdre pour jamais au sein des mers. (Reyrac.)

Sur les flancs du nuage,
En longs sillons de feu *serpentent* les éclairs.
(Léonard.)

— Se dit aussi des végétaux qui suivent dans leur développement une marche tortueuse. Une vigne qui serpente sur une muraille. Les lianes qui serpentent sur les arbres. Les plantes dont les tiges sillonnent le sol en serpentant.

Un lierre en *serpentant* au haut d'une muraille,
Voit un petit rosier et se rit de sa taille. (Lessaisav.)

— Se dit même des choses immobiles, mais qui s'étendent sous les yeux, en une direction tortueuse. Un chemin qui serpente dans la plaine. De ces bornes éternelles partent d'autres chaînes de montagnes et des collines qui *serpentent* dans l'intérieur du pays. (M.-Brun.)

Mais c'est ici que l'S en *serpentant* s'avance,
A la place du C sans cesse elle s'élance. (Piis.)

— A un sens plus figuré dans cet exemple : C'eût été de faire *serpenter* dans toute la pièce un personnage ancien ami de toute la famille. (Grimm.) Peut-être ce sens est-il pris du suivant.

— Manég. *Faire serpenter un cheval.* Le conduire en traçant une piste tournée en ondes, comme les replis d'un serpent.

SERPENTICOLE. adj. des 2 g. (ét. lat., *serpens*, serpent ; *colo*, j'honore). Hist. jud. Il se dit des Hébreux qui adorèrent le serpent d'airain.

SERPENTIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *serpens*, serpent ; *fero*, je porte). Qui produit ou engendre des serpents.

SERPENTIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *serpens*, serpent ; *forma*, forme). Didact. Qui a la forme d'un serpent.

SERPENTIGÈNE. adj. des 2 g. (ét. lat., *serpens*, serpent ; *genus*, espèce, race, ce qui est né de). Qui est engendré d'un serpent.

SERPENTIGÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *serpens*, serpent ; *gero*, je porte). Qui porte un serpent. Divinité serpentigère. Les divinités serpentigères sont celles qui ont un serpent pour attribut.

SERPENTIN, INE. adj. Qui tient du serpent. Qui a quelque chose du serpent.

— Fig. Piquante, venimeuse, et *serpentine* langue. (Nic. Pasq.)

— Hist. nat. Qui est marqué de lignes longitudinales [illegible]

— Pharm. Qui passe pour être efficace contre la morsure des serpents. Remède serpentin.

— B.-arts. *Ligne serpentine.* Ligne onduleuse qu'on trouve surtout dans les formes de la femme.

— Manég. *Langue serpentine.* Langue du cheval lorsqu'elle remue sans cesse au dehors ou au dedans de sa bouche, ce qui déplace ordinairement le vrai point d'appui du mors.

— Techn. *Marbre serpentin.* Marbre dont le fond est vert avec des taches rouges et blanches.

SERPENTIN. s. m. (du lat. *serpere*, ramper). Chim. Instrument qui a pour but de condenser le produit de la distillation. Il est composé d'un seau en cuivre étamé et d'un tuyau le plus souvent en étain, contourné en spirale, fixé dans le seau et communiquant par un bout avec le chapiteau de l'alambic, par l'autre avec le récipient.

— Anc. art milit. Pièce de la platine d'un mousquet à laquelle on attachait la mèche. Mettre la mèche sur le serpentin. ‖ Ancienne pièce de canon qui portait un boulet de vingt-quatre livres.

— Relat. Espèce de hamac de coton, dans lequel on transporte les colons au Brésil.

— Minér. Roche dure, nommée aussi porphyre et ophite.

SERPENTINAIRE. adj. des 2 g. Minér. Qui contient de la serpentine.

SERPENTINAL, ALE. adj. (rad. *serpent*). Qui va en serpentant.

— Littér. *Vers serpentinaux.* Se dit de certains vers qu'on écrivait en suivant une ligne tortueuse.

SERPENTINE. s. f. Bot. Nom vulgaire du salsifis et de la serpentaire pied-de-veau.

— Erpét. Espèce de couleuvre. || Nom vulgaire d'une tortue à boîte.

— Minér. Syn. d'Ophite.

— Anc. t. milit. Coulevrine ou ancienne pièce de canon ainsi nommée parce qu'elle portait la figure d'un serpent.

SERPENTINEUX, EUSE. adj. Minér. Qui est formé de serpentine.

SERPER. v. n. 1re conj. Mar. Lever l'ancre d'une galère ou d'un bâtiment de bas-bord.

SERPERASTRES. s. m. pl. Antiq. Espèce d'éclisses qu'on attachait aux jambes des enfants qui commençaient à marcher, pour leur tenir les jambes droites.

— Nom qu'on donnait autrefois aux officiers qui composaient la maison d'un gouverneur, et qui avaient charge de surveillance sur leurs inférieurs.

SERPETTE. s. f. (diminutif de *serpe*). Petite serpe qui sert à tailler la vigne, à couper les raisins en vendanges, à émonder les arbres, et à d'autres usages en horticulture. Bonne serpette. Emmancher une serpette. La plupart de ces hommes ont porté les armes et savent manier l'épée aussi bien que la *serpette* et la houe (J.-J. Rouss.)

— Outil de bourrelier analogue à l'instrument du vigneron.

— Iconol. La Serpette est l'attribut des travaux des vergers, des champs et des bois. Aussi la met-on à la main du dieu Sylvain.

SERPEYER. v. a. 1re conj. Manég. Conduire un cheval en serpentant. On dit plus souvent *serpenter*.

SERPICULE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs monoïques, incomplètes, de la famille des onagrariées, ayant pour type la serpicule rampante du Cap.

SERPIGINEUX, EUSE. adj. (du lat. *serpo*, je rampe). Hist. nat. Qui rampe en serpentant. Plantes serpigineuses.

— Pathol. Se dit des ulcères qui s'étendent dans une direction tortueuse, irrégulière; tels sont les ulcères dartreux et quelquefois les ulcères vénériens. Ulcères serpigineux.

SERPIGO. s. m. Mot latin conservé en français pour exprimer une ulcération cutanée, dont l'allure est de serpenter, de former des circonvolutions plus ou moins étendues, plus ou moins profondes.

— Aspect que présentent certains ulcères syphilitiques, dartreux ou scrofuleux, qui [illegible] d'un côté se reproduisent de l'autre et s'avançant dans l'épaisseur du derme ou y traçant des zig-zags.

SERPILLIÈRE. s. f. Techn. Toile grosse et claire dont on se sert pour emballer des marchandises. Serpillière neuve. Vieille serpillière. Un ballot fait avec de la serpillière. En disant ces mots, elle s'essuyait les yeux avec un morceau de *serpillière* qui lui servait de jupon. (B. de St-P.)

— Grosse toile que les marchands mettent devant leur boutique pour se garantir du soleil.

— Morceau de toile que certaines marchandes et leurs garçons mettent devant eux en guise de tablier, et qui est attaché par derrière avec une agrafe ou avec des cordons.

— Entom. Nom vulgaire de la courtilière ou taupe-grillon.

SERPILLON. s. m. (dimin. de *serpe*). Hortic. Petite serpe employée pour la taille des arbres.

SERPOIS. s. m. Chirurg. Sorte de trépan à sonder.

SERPOL. s. m. Anc. cout. Trousseau.

SERPOLET. s. m. (pr. *ser-po-lè*). Bot. Petite plante odorante du genre thym, dont les [illegible] à friche, et se fait remarquer par ses petites fleurs violettes et par l'excellente odeur que répand la plante entière quand on la froisse. Les lapins aiment beaucoup le serpolet, et la chair de ceux qui en mangent est meilleure que celle des lapins domestiques. Le *serpolet* fleurit sur les monts odorants. (Michaud.) Le gazon verdoyant, épais, mais court et serré, était mêlé de *serpolet*, de baume, de thym, de marjolaine et d'autres herbes odorantes. (J.-J. Rouss.)

Les troupeaux, librement épars dans les campagnes,
Broutent le *serpolet* au penchant des montagnes.
(Lemierre.)

La brebis charmée
Goûte du *serpolet* la sève ranimée. (St-Lambert.)

SERPULE. s. f. (du lat. *serpula*, fait de *serpere*, ramper). Zooph. Division du genre [illegible], comprenant les espèces aculées, étalées et fixées par leurs parties supérieures.

SERPULÉ, ÉE. adj. Annél. Qui ressemble à une serpule. || SERPULÉES. s. f. pl. Famille d'annélides, ayant pour type le genre serpule. Les serpulées vivent enfoncées dans le sable et sont logées dans des tubes ou des fourreaux qu'elles ne quittent jamais.

SERRAGE. s. m. Mar. Ensemble des pièces placées dans l'intérieur d'un bâtiment, pour relier les membrures entre elles.

SERRAGINE. s. f. Bot. Nom vulgaire de la bugle ou consoude moyenne.

SERRAGLIO. Géogr. Ch.-l. de cant. (Corse); arr. de Corte; 900 hab.

SERRAN. s. m. (du lat. *serra*, scie). Ichthyol. Genre de la famille des percoïdes, renfermant des poissons caractérisés par une dorsale unique, des dents crochues. Leur nom vient des dentelures de leur opercule que l'on a comparées aux dents d'une scie. Le corps est oblong, écailleux, ainsi que le crâne et la joue. Leur chair est estimée. On trouve dans la Méditerranée les espèces serran écriture, serran de la Méditerranée, et le grand serran brun.

SERRASALME. s. m. Ichthyol. Genre de poissons holobranches abdominaux, de la famille des dermoptères, ne comprenant qu'une espèce, le piraya, poisson qui parvient à une grosseur considérable. Il vit dans les rivières de l'Amérique méridionale et de Surinam.

SERRAT. adj. et s. m. Géogr. Nom d'une montagne d'Espagne, dans la Catalogne; on y voit un célèbre monastère de bénédictins. Le mont Serrat. Le Serrat.

SERRATA. s. f. (du lat. *serra*, scie). Métrol. anc. Ancienne pièce de monnaie qui porte la figure d'une scie.

SERRATICORNE. adj. des 2 g. (ét. lat., *serra*, scie; *cornu*, corne). Entom. Qui a les antennes en forme de scie.

SERRATIFOLIÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *serra*, scie; *folium*, feuille). Bot. Qui a des feuilles en forme de scie.

SERRATIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *serra*, scie; *forma*, forme). Entom. Il se dit des antennes, lorsque leurs articles sont égaux, mais se terminent chacun par une ou deux dents, ce qui donne à l'ensemble la forme d'une scie.

SERRATISTIPULÉ, ÉE. adj. Bot. Qui a des stipules dentelées en scie.

SERRATULE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des composées, comprenant la serratule des teinturiers, belle espèce croissant dans les environs de Paris.

— Foss. Moule intérieur de coquille bivalve.

SERRATULÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une serratule. || SERRATULÉES. s. f. pl. Famille de plantes à fleurs composées, ayant pour type le genre serratule.

SERRAUT. s. m. Ornith. Nom vulgaire du bruant commun.

SERRE. s. f. (rad. *serrer*). Action de serrer; résultat de cette action.

— Fig. Nous empêchons la prise et *serre* de l'âme, à lui donner tant de choses à saisir. (Mont.)

— Action de presser les raisins et autres fruits qu'on soumet au pressoir. La première serre. La seconde serre.

— Pouvoir de saisir, d'étreindre. C'est le sens qu'il a dans cette locution : *Avoir la serre bonne*, pour dire Avoir la main forte. Cet homme a une bonne serre. S'il vous tenait dans sa serre il vous écraserait, vous briserait. Barnabas, major de Valenciennes, avait la *serre* extrêmement forte; un Gascon lui cherchant querelle lui proposa de se battre. Je le veux bien, touchez-là, dit Barnabas en lui présentant la main. Le Gascon lui tend la sienne. Barnabas la lui serre, lui fracasse les os des doigts et le met hors de combat. (Dict. hist.)

— Cela se dit au figuré d'un avare, d'un concussionnaire, d'un larron. Cet homme a les serres bonnes.

— Par une extension toute naturelle, Pied des oiseaux de proie, qu'en fauconnerie on appelle main. Les serres du vautour. Les serres de l'aigle. Oiseau qui tient sa proie entre ses serres. L'oiseau de proie enfonce ses serres dans les chairs de sa malheureuse proie. Certain vautour à la *serre* cruelle. (La Font.)

Hélas! ne soyez pas semblable à la colombe
Qui [illegible] ses [illegible] parcourt les airs, et tombe
Entre les *serres* du vautour. (***)

[illegible] sous. Entraver l'ongle du gros doigt du faucon avec un petit morceau de peau.

— Hortic. Constructions destinées à abriter et à conserver des végétaux originaires des pays plus chauds que ceux dans lesquels on les cultive par transplantation. Serres froides. Serres tempérées. Serres chaudes. Serres chinoises. Les jardins d'hiver et les orangeries sont des serres froides. La seule différence qui existe entre une serre tempérée et une serre chaude est que celle-ci exige beaucoup plus de chaleur.

Que la serre toujours soit riche de verdure,
C'est aux fleurs, c'est aux fruits à [illegible].
(Castel.)

— *Serre chaude.* Bâtiment exposé ordinairement au midi, garni de vitraux dans toute sa longueur, et qu'on échauffe en hiver par des fourneaux, afin d'obtenir des fruits ou des légumes dans la saison où la nature les refuse. On dit en ce sens *serre*, chaud.

L'art se tourmente en vain : la fraise que le veau,
Par de fumeux [illegible], couve au fond d'une serre,
A-t-elle plus d'odeur? (Delille.)

— *Serre chinoise.* Serre enfoncée de toute sa hauteur dans la terre et dont le toit et le vitrage sont seuls élevés au-dessus du niveau du terrain. La serre chinoise conserve la chaleur amassée dans le sol pendant la belle saison, économise le combustible, et favorise la belle végétation d'un grand nombre de plantes.

— *Serre à légumes.* Espèce de cellier propre à la conservation des racines légumières.

— Fig. *Cela est venu en serre chaude, c'est un fruit de serre chaude.* C'est un talent précoce auquel on n'a pas laissé le temps de se développer naturellement, dont on a hâté la maturité par des moyens extraordinaires.

— Mar. Madrier du vaigrage plus épais que les autres, et servant à relier les membrures dans l'intérieur d'un bâtiment; on désigne chaque serre par le nom des pièces auxquelles elle est accolée. || *Serre-banquière.* Celle qui porte les abouts des bans. || *Serre d'empâture.* Celle qui couvre les bouts des varangues, à leur jonction aux genoux. || *Serre-gouttière.* Celle qui est placée immédiatement au-dessus de la fourrure de gouttière. || *Serre-bosse.* Gros cordage qui tient une ancre suspendue en travers, entre le bossoir et le porte-hauban de misaine.

— Pêch. Chambre de la bourdigue qui sert de décharge à la dernière tour, quand il y a beaucoup de poisson.

— Techn. Action de serrer, ou résultat de cette action. || Petit cadre qui s'enchâsse dans les moules où l'on jette en lames les matières d'or ou d'argent. || Coin pour affermir un châssis. || Presse que le fondeur emploie pour serrer l'une contre l'autre les deux parties d'un moule.

SERRE. Géogr. Ch.-l. de cant. (Hautes-Alpes), arr. de Gap; 1,140 hab.

SERRE (Hercule, comte de). Homme d'État, né à Metz en 1777, mort en 1829, se fit remarquer aux affaires par ses idées libérales et à la tribune par son éloquence. || SERRE (Jean Puget de la). Mauvais poète connu par les critiques de Boileau, né à Toulouse en 1600, mort en 1665.

SERRE. 3e pers. sing. du prés. de l'indic. du v. Serrer. Entre dans la formation de plusieurs noms composés, tels que *serre-papiers*, *serre-tête*, *serre-file*, etc. On les trouvera à leur ordre alphabétique.

SERRÉ, ÉE. part. pass. du v. Serrer. S'empl. adjectiv. Qui est étreint, pressé. En ce sens, on dit *Serré entre*, *serré dans*, *serré par*. Se trouver serré entre deux planches. Avoir la main serrée dans un étau. Être serré par une main de fer. Être serré entre les bras de son ami. Nestor tenait *serré* entre ses bras le corps de son fils : il remplissait l'air de ses cris, et ne pouvait souffrir la lumière. (Fénel.) Je ne devais plus être *serré* dans ses bras ni rapprocher mon visage du sien. (E. Monnais.) Ce serait la première fois que ce bonheur m'aurait été accordé : ma main n'a jamais été *serrée* par personne. (X. de Maistre.)

— Qui est joint, mis près à près. En ce sens, on dit *serrés entre eux*, *serrés l'un contre l'autre*, *les uns contre les autres*. Des personnes serrées entre elles. Les spectateurs serrés les uns contre les autres avaient peine à se contenir sur leurs bancs. Ici c'est un groupe d'enfants *serrés* les uns contre les autres, pour ne pas mourir de froid. (X. de Maistre.) Ces montagnes ne sont pas tellement *serrées* qu'elles ne présentent des intervalles par où l'œil va chercher d'autres perspectives. (Chateaub.)

D'abord serrés entre eux, leurs épais bataillons
Bravent et la tempête et l'arène mouvante. (Del.)

— Qui est à l'étroit.

Moi, je préside à tout mon esprit détaché,
Dans les bornes du monde eût été trop *serré*. (Volt.)

— Qu'on a serré fortement, qui a une grande tension, en parlant des liens, des vêtements, etc. Une corde serrée. Un vêtement serré. Une tunique courte et *serrée* laissait voir toute la hauteur de leur taille, et ne leur cachait pas le genou. (Chateaub.) Ce jeune homme portait un haut-de-chausse de buffle, et un pourpoint de même couleur, *serré* par un ceinturon d'où pendait une épée aux fleurs de lis. (Id.)

— Dont les parties constituantes sont pressées les unes contre les autres. Tissu serré. Pluie serrée. Neige serrée. Poussière serrée. Mais lorsque l'eau chargée de cette même matière [illegible] trant la pierre des bancs inférieurs, dont le tissu est plus *serré*, elle abandonne et dépose en chemin ces parties grossières. (Buff.) Cette construction si *serrée* se fait au moyen de deux grands muscles qu'il a sur les côtés du corps. (Id.) En 1818, vers la mi-octobre, une pluie vive et *serrée* tomba pendant huit jours consécutifs sur la ville de Limoux. (L. Amiel.)

— Qui est concis, précis, qui n'a rien de trop, en parlant du style, du langage. Style serré. La langue latine, dans la bouche d'un orateur, a de la dignité, de la force et de l'énergie, elle est rapide, *serrée*. ([illegible])

— On dit dans le même sens à peu près, Logique serrée. Raisonnement serré. L'empereur, à dix-huit ou vingt ans, était des plus instruits, pensant fortement et de la logique la plus *serrée*. (Las-Cases.)

— Se dit du cœur, lorsqu'il est saisi de douleur et qu'il semble réellement *serré* dans sa poitrine. Avoir le cœur serré. O mon Dieu! que se passe-t-il donc en moi? Mon cœur est *serré* comme si j'allais pleurer. (A. Karr.) Les terribles épreuves du collège avait changé mon caractère, m'avait comme *serré* et fermé, rendu timide et défiant. (Michelet.)

J'ai le cœur si *serré*
Que je ne puis parler et crois que j'en mourrai. (Mol.)

— Pathol. *Pouls serré.* Se dit de l'état du pouls où l'artère est tendue, dure et plutôt petite que développée. Le pouls est serré dans les affections tristes, douloureuses, dans les phlegmasies qui ne se développent pas franchement.

— *Avoir le ventre serré.* Être constipé, n'aller que difficilement à la garde-robe.

— Fig. et fam. *Être serré.* Être avare, avoir peine à donner du sien, dépenser avec regret. C'est un homme très-serré. Que vous êtes serré!

— Manég. *Un cheval serré du devant, du derrière.* Un cheval étroit du devant, du derrière.

SERRÉ, ÉE. adj. (du lat. *serra*, scie). Bot. Dont le bord est garni de dentelures.

SERRÉ. adv. Bien fort, fortement. En ce sens, il est ordinairement précédé d'un des adverbes *bien*, *si*. Il a gelé bien serré cette nuit. On lui a donné sur les oreilles bien serré, si serré que.

— *Jouer serré.* Ne jouer qu'à beau jeu et ne point se hasarder.

— Fig. Agir avec prudence, avec réserve, de manière à ne pas donner prise sur soi.

SERRE-BAUQUIÈRE. s. m. Mar. Longue pièce qui supporte les baux. Un serre-bauquière. Des serre-bauquières.

SERRÉE. s. f. Techn. Outil à l'usage du saunier.

SERRE-FINE. s. f. Ornith. Nom vulgaire de la mésange charbonnière.

SERRELLE. s. f. Foss. Dent de poisson fossile qui a les côtes crénelées ou dentées comme une scie.

SERRÉMENT. adv. Avec trop d'économie, d'une manière trop ménagère. Vivre fort serrément.

SERREMENT. s. m. Action par laquelle on serre. Il lui a témoigné son amitié par un serrement de main.

— État de ce qui est serré. Toute la force de la phalange consistait dans l'union étroite de ses parties, dans le *serrement* de ses rangs. (Rollin.)

— Fig. État où se trouve le cœur quand il est saisi de tristesse. Éprouver un serrement de cœur. Depuis votre lettre fatale, un *serrement* de cœur ne m'a pas quitté. (J.-J. Rouss.) Je l'embrassai avec un *serrement* de cœur qu'il partageait et qui se fit sentir mutuellement par de vives étreintes, plus éloquentes que les cris et les pleurs. (Id.) Les *serrements* de cœur ne sont pas bons quand on est vieux. (Mme de Sévigné.)

SERRE-MONTAGNARDE. s. f. Ornith. Nom vulgaire de la grive litorne.

SERRER. v. a. 1re conj. (du lat. *serare*, mettre sous clé, fermer; rad. *sera*, serrure). Étreindre, presser. En ce sens on dit Serrer avec, contre, entre, dans. Serrer quelque chose avec les doigts. Serrer quelqu'un entre ses bras. Serrer un ami contre son cœur, dans ses bras. On serrait autrefois les pouces à un criminel pour lui faire avouer son crime. Serrer le pied dans un étau. Serrer quelqu'un entre des planches. Serrer le ventre à un cheval avec la sangle. On serre une personne dans ses bras, contre son cœur, pour lui témoigner une grande amitié, un grand amour. On embrasse ses amis en les serrant dans ses bras. Il embrasse Paul en lui *serrant* la main. (B. de St-P.) Paul, *serrant* madame de La Tour dans ses bras, lui dit : Je ne vous quitterai pas non plus. (Id.) J'ai, la *serrant* dans ses bras, lui dit : O ma mère, puisque je n'ai d'autre parent que vous dans le monde, je vous en aimerai davantage. (Id.)

Mais hier il m'aborde, et me *serrant* la main,
Ah! monsieur, m'a-t-il dit, je vous attends demain.
(Boileau.)

— Joindre près à près, mettre près à près. En ce sens on dit Serrer l'un contre l'autre, les uns contre les autres, entre eux. Serrer les jambes. Serrez vos pieds l'un contre l'autre. Serrer des objets les uns contre les autres.

— On dit *serrer* [illegible], pour [illegible] chose. Ainsi *serrer son écriture*, c'est en serrer les lettres; *serrer un tissu*, une étoffe, c'est en serrer la trame en la tissant. Votre écriture n'est pas assez pressée, serrez-la davantage. Serrez davantage vos lignes.

— Fig. *Serrer son style.* Retrancher ce qu'il y a de superflu dans le style. || Écrire d'une manière très-concise.

— Donner de la tension à, en parlant d'un vêtement, d'un lien, rendre plus étroit. Serrer une corde. Serrer les cordons des souliers. Serrer une ceinture. Serrer une sangle. Serrer un habit. Serrer un nœud.

— Mettre quelque chose en lieu où il ne soit exposé ni à être volé, ni à s'égarer ni à être gâté. Serrer des hardes. Serrer quelque chose sous clé. Serrer son trésor, son argent. Serrer des fruits, des confitures. Serrer ses blés, ses foins.

— *Serrer les dents.* Presser les mâchoires l'une contre l'autre.

— Loc. *Serrer la queue.* Se dit d'un animal qui presse sa queue contre ses jambes, [illegible]

qu'ils font ordinairement dans un moment de crainte.

Il lui fallait à jeun retourner au logis,
Honteux comme un renard qu'une poule aurait pris,
Serrant la queue et portant bas l'oreille. (La Font.)

— Fig. et pop. Se dit d'une personne qui s'enfuit honteuse d'avoir commis quelque action blâmable et qui tâche de s'esquiver inaperçue. Il s'en est allé serrant la queue, baissant l'oreille.

— *Serrer la muraille.* Passer très-près de la muraille.

— *Serrer quelqu'un de près.* Le poursuivre vivement. On dit de même *serrer les côtés à quelqu'un.*

Bientôt quatre bandits lui *serrant* les côtés :
La bourse !... il faut se rendre. (Boileau.)

— Fig. *Serrer les nœuds de l'amitié.* Rendre l'amitié plus étroite entre deux personnes.

Dès nos plus jeunes ans....
L'amour *serra* les nœuds par le sang commencés. (Racine.)

— Fig. *Cela serre le cœur.* Cela excite vivement la sensibilité, cela cause une grande pitié. Les amis les plus proches que le pécheur mourant voit autour de son lit achèvent de lui *serrer* le cœur. (Mass.) Vous ne daignez pas l'entendre, vous achevez de lui *serrer* le cœur de tristesse. (Id.) ‖ On dit aussi *serrer l'âme.* Cette incertitude effrayante qui *serre* l'âme dans l'attente d'un événement qui ne peut être que tragique. (La Harpe.)

— *Serrer les pouces à quelqu'un.* Le contraindre à force de menaces à avouer la vérité.

— Fig. et fam. *Serrer le bouton à quelqu'un.* Le presser vivement sur quelque chose.

— *Que la fièvre le serre !* Imprécation que l'on fait contre quelqu'un de qui l'on a à se plaindre.

— Art milit. *Serrer les rangs.* Se dit d'une troupe en bataille dont les rangs étaient ouverts et qui les rapproche.

— On dit quelquefois simplement *Serrez !* à des troupes qui marchent et qu'on veut faire avancer plus diligemment.

— *Serrer de près une ville, un fort.* En presser le siége.

— Escrim. *Serrer la mesure.* Presser vivement son ennemi.

— Fig. et fam. Presser son adversaire dans la dispute. On dit aussi dans le même sens, *Serrer la botte.*

— *Manég.* Se dit de l'action d'un cheval qui s'étrécit, ne s'étend pas assez d'une main à l'autre, et ne prend pas assez de terrain.

— *Serrer l'éperon à un cheval.* Lui donner de l'éperon pour le faire aller à toute bride. ‖ *Serrer la demi-volte.* Faire revenir un cheval avec justesse sur le terrain où il commence la demi-volte.

— Mar. Ferler, plier une voile, en la relevant par couches sur la vergue au-dessous de laquelle elle s'étendait, et l'y maintenir avec les petits cordages qu'on appelle rabans. Serrer les voiles carrées. Serrer les voiles auriques sur les mâts. Serrer les focs sur les mâts obliques. C'est souvent une opération fort difficile et dangereuse que de *serrer* une voile. (Leconte.) ‖ *Serrer la terre.* Ranger la terre. ‖ *Serrer la ligne.* Tenir très-près l'un de l'autre les vaisseaux qui forment la ligne de combat.

— Au jeu de trictrac. *Serrer son jeu.* Le presser, ne pas l'étendre pour ne pas se découvrir.

— SE SERRER. v. pron. Se presser les uns contre les autres, se mettre près à près. Serrez-vous les uns contre les autres. Il faut nous serrer davantage, pour que tout le monde soit assis, puisse s'asseoir.

— *Se serrer contre le mur.* Se ranger tout à fait contre le mur.

— Serrer sa taille. Cette femme se serre trop.

— Être serré. Ces nœuds ne peuvent se serrer davantage.

SERRE-BOSSE. s. m. Mar. Gros cordage qui soulève par sa croisée ou extrémité [illegible] une ancre suspendue au bossoir, et qui à l'aide de ce cordage se relève en travers en s'approchant du porte-hauban de misaine. Un serre-bosse. Des serre-bosse.

SERRE-CISEAUX. s. m. Techn. Outil dont [illegible] des ciseaux. Un serre-ciseaux. Des serre-ciseaux.

SERRE-DEMI-FILE. s. m. Anc. t. milit. Nom donné au fantassin qui occupait la queue de la première moitié d'une file d'hommes.

SERRE-FEU. s. m. Techn. Outil dont on se sert pour retenir le charbon autour d'un creuset. Un serre-feu. Des serre-feu.

SERRE-FILE. s. m. Techn. milit. Officiers et sous-officiers placés derrière une troupe en bataille, sur une ligne parallèle au front de cette troupe. Se placer en serre-file.

— L'Académie écrit, Un *serre-file*, des *serre-files.* Nous croyons que c'est à tort, et qu'on devrait écrire, Un *serre-file*, des *serre-file.* Dans toutes les manœuvres, les serre-file se conforment au mouvement du peloton.

— Fig. Si pendant le combat l'honneur et la discipline n'étaient en serre-file, il n'y a pas d'armée en Europe où il restât plus de dix hommes par bataillon. (De Lévis.)

— Mar. Vaisseau serre-file ou substantiv. un serre-file. Vaisseau qui termine la marche de tous.

SERRE-GOUTTIÈRE. s. m. Mar. Pièce de bois qui lie le vaisseau dont elle fait le tour. Un serre-gouttière. Des serre-gouttière.

SERRE-NOEUD. s. m. Chirurg. Instrument dont on se sert pour attacher les bouts d'une ligature. Un serre-nœud. Des serre-nœuds.

SERRE-PAPIERS. s. m. Arrière cabinet où l'on serre les papiers. Un serre-papiers. Des serre-papiers.

— Sorte de tablette divisée en plusieurs compartiments, qui se met ordinairement au bout d'un bureau et où l'on range des papiers.

— Petit meuble de marbre, de bronze ou de tout autre métal, qu'on pose sur les papiers d'un bureau pour les empêcher de se disperser. Joli serre-papiers.

SERRE-POINTS. s. m. Techn. Outil du bourrelier pour serrer les points. Un serre-points. Des serre-points.

SERRES. Géogr. Ch.-l. de cant., arrond. de Gap (Hautes-Alpes) ; 1,140 hab.

SERRES (Jean de). Savant calviniste, né en 1540 à Rodez, mort en 1598. Il fut employé par Henri IV à des affaires graves, et reçut le titre d'historiographe de France. ‖ SERRES (Olivier de). Frère aîné du précédent, né en 1539, mort en 1619. Agronome célèbre, qui peut être regardé comme le père de l'agriculture en France. On lui doit l'ouvrage bien connu du *Théâtre de l'agriculture et Ménage des champs.*

SERRE-TÊTE. s. m. Espèce de bonnet de nuit et en toile dont on se serre la tête. Un serre-tête. Des serre-tête.

SERRETTE. s. f. V. SARRETTE.

SERRICAUDE. adj. des 2 g. Entom. Qui a l'abdomen garni d'une tarière dentelée en scie. ‖ SERRICAUDES. s. m. pl. Famille d'insectes hyménoptères.

SERRICORNE. adj. des 2 g. Entom. Qui a des antennes dentelées en scie. ‖ SERRICORNES. s. m. pl. Famille d'insectes coléoptères.

SERRIÈRE. s. f. Techn. Il se dit dans les fonderies, d'une pièce de fer qui sert à boucher le trou du fourneau.

SERRIÈRES. Géogr. Ch.-l. de cant., arrond. de Tournon (Ardèche) ; 2,400 hab.

SERRIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *serra*, scie ; *fero*, je porte). Entom. Qui porte des écailles disposées comme les dents d'une scie.

SERRIGÈRE. adj. des 2 g. Entom. Qui porte des côtes dentelées en forme de scie.

SERRIPÈDE. adj. des 2 g. Entom. Qui a les pattes dentelées en scie.

SERRIROSTRE. adj. des 2 g. Ornith. Qui a le bec dentelé en scie. ‖ SERRIROSTRES. s. m. pl. Famille de l'ordre des oiseaux palmipèdes, comprenant ceux qui ont le bec dentelé.

SERRON. s. m. Vieux mot qui désignait une boîte dans laquelle on apportait des drogues des pays étrangers. Serron de baume. Serron d'ambre.

— Bot. Nom vulgaire d'une espèce d'ansérine.

SERROPALPE. s. m. (ét. lat., *serra*, scie ; *palpus*, palpe). Entom. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, de la famille des sylvicoles ou ornéphiles, ayant pour type le serropalpe caraboïde, à élytres d'un bleu foncé, qui se trouve dans les saules cariés, près de la forêt de Bondy.

SERROPALPIDE. adj. des 2 g. Entom. Qui ressemble à un serropalpe. ‖ SERROPALPIDES. s. m. pl. Famille d'insectes coléoptères ayant pour type le genre serropalpe.

SERROT. s. m. Oisell. Bâton qui fait partie d'une machine à prendre les oiseaux.

SERRULÉ, ÉE. adj. (du lat. *serra*, scie). Bot. Synonyme de Denticulé, qu'on emploie quelquefois en parlant des feuilles. Feuilles serrulées.

SERRURE. s. f. (du lat. *sera*, fait de *serrare*, fermer). Machine ordinairement de fer ou de cuivre qu'on applique à une porte, à une armoire, à un coffre, pour servir à les fermer, et qui s'ouvre et se ferme par le moyen d'une clé. La serrure la plus simple consiste en une boîte de fer, dans laquelle se meut une forte pièce de [illegible] de la boîte où il est contenu quand on tourne la clé qui le fait mouvoir en un certain sens et va se loger dans une gâche fixée dans la muraille ou dans l'autre porte et la ferme. Bonne serrure. Serrure à double tour. Serrure à deux attaches, à trois pênes. Serrure à bosse. Serrure à secret. Secret d'une serrure. La serrure est mêlée, est brouillée. Lever une serrure. Fermer les gardes d'une serrure. Les serruriers de Paris s'occupent [illegible] des serrures à combinaisons, des cadenas à secrets, des coffres-forts pour les banquiers. (Comm.) Les serrures d'Allemagne, assez mal fabriquées et sans aucune solidité, sont à très-bas prix. (Id.)

— Techn. *Serrure à ressort.* Celle qui se ferme en tirant la porte. ‖ *Serrure bréhaigne.* Celle qui ne s'ouvre que d'un côté. ‖ *Serrure à pêne dormant.* Celle qui ne peut s'ouvrir ou se fermer qu'avec une clé. ‖ *Serrure à bosse.* Celle dont la couverture est carrée et cintrée avec le pêne en dehors. ‖ *Serrure de coffre.* V. [illegible].

— Fig. Pour rétablir notre Église [illegible] point, il faut que celui qui en a les clés ouvre le premier la porte dont il a brouillé la serrure. (St. Fr.) Je viens de recevoir une grande visite de votre intendant ; sa *serrure* était bien brouillée. (Sévig.)

— Loc. prov. *Vous avez la serrure, nous avons la clé.* Signifie qu'on peut toujours s'emparer d'une chose, quelque bien gardée qu'elle soit. ‖ *L'estomac est un coffre sans serrure.* Se dit pour exprimer que l'argent dépensé pour la table est absolument perdu.

SERRURERIE. s. f. (rad. *serrure*). Art du serrurier. Connaître la serrurerie. La serrurerie est l'art de fabriquer tout ce qui concerne la clôture en fer des meubles, des appartements et des habitations. L'art de la serrurerie est un des plus étendus ; il comprend une multitude innombrable d'objets dont le plus important et celui qui exige le plus de dextérité est la serrure, qui a donné son nom à cet art et à l'ouvrier qui l'exerce. La serrurerie est parvenue à une grande perfection surtout en France.

— Ouvrages de serrurerie. Bonne serrurerie. Serrurerie de Saint-Étienne, de Normandie. Serrurerie de précision. Serrurerie de luxe. Serrurerie pour meubles. La *serrurerie* française est estimée pour sa solidité ; elle a cet avantage sur la serrurerie anglaise que toutes les pièces d'une serrure sont forgées, tandis que dans les serrures anglaises, elles sont le plus souvent découpées à la mécanique. (Dict. de comm.)

SERRURIE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones de la famille des protéacées, comprenant un grand nombre d'espèces de protées. Serrurie à bouquets. Serrurie couchée, triternée. Presque toutes les serruries croissent au cap de Bonne-Espérance.

SERRURIER. s. m. Artisan, ouvrier qui fait des serrures et plusieurs autres ouvrages de fer. Boutique de serrurier. Maître serrurier. Apprenti serrurier. Bon serrurier. D'habiles, d'excellents serruriers. Le serrurier fabrique et pose en général tous les ouvrages en fer forgé qui s'emploient dans les bâtiments, tous ceux qui entrent dans la construction des machines de toute espèce, et presque tous les ustensiles qui sont d'usage dans les arts et métiers.

Mais à peine les coqs commençant leur ramage
Auront de cris aigus frappé le voisinage,
Qu'un affreux *serrurier*, laborieux Vulcain,
Qu'éveillera bientôt l'ardente soif du gain,
Avec un fer maudit qu'à grand bruit il apprête,
De cent coups de marteau me va fendre la tête. (Boileau.)

— Ornith. Nom vulgaire donné aux pics, à cause des coups de bec qu'ils portent sur les arbres, et aux mésanges.

SERRURIER (Jean-Mathieu-Philibert, comte). Maréchal de France, né à Laon, en 1742, mort en 1819.

SERSALISIE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, monopétalées, de la famille des sapotées, comprenant plusieurs espèces de la Nouvelle-Hollande.

SERSE. s. f. Anc. mar. Se disait du modèle d'un vaisseau.

SERSIFIX. s. m. Bot. V. SALSIFIS.

SERSUKER. s. m. Comm. Étoffe des Indes fort légère, tissue de soie et de coton.

SERTAÏGE. s. f. Comm. Sorte de toile.

SERTE. s. f. Techn. Enchâssement des diamants.

SERTE. s. m. Ichthyol. Espèce de cyprin du genre des brêmes.

SERTI, IE. part. pass. du v. Sertir. S'empl. adjectiv. Diamants sertis.

SERTIR. v. a. 2ᵉ conj. Bijout. Enchâsser une pierre dans un chaton. Sertir un diamant.

SERTISSURE. s. f. Manière dont une pierre est sertie. Sertissure à griffe, à filet.

— Partie du chaton qui entoure la pierre et qui la retient.

SERTORIUS (Quintus). Célèbre général romain, né à Nursie, d'une famille obscure, vers l'an 121 av. J.-C., se distingua d'abord dans le barreau, et le quitta ensuite pour suivre la carrière des armes. Proscrit par Sylla, il se réfugia en Espagne, dont il se rendit maître et où il résista aux Romains jusqu'à ce qu'il fut assassiné par un de ses officiers.

SERTULAIRE. s. f. Zooph. Genre de polypes [illegible] de petits polypiers cornés, phytoïdes. Sertulaire tricuspide, distante, luisante, polyzone, [illegible], pectinée.

SERTULARIÉ, ÉE. adj. Zooph. Qui ressemble à une sertulaire. ‖ SERTULARIÉES. s. f. pl. Famille de polypiers ayant pour type le genre sertulaire.

SERTULE. s. m. (du lat. *sertum*, bouquet). Bot. Assemblage de fleurs dont les pédoncules partent tous du même point.

SERTULÉ, ÉE. adj. (du lat. *sertulum*, petit bouquet). Bot. Qui est disposé en forme de bouquet.

SERTULIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *sertulum*, bouquet ; *fero*, je porte). Bot. Qui porte des fleurs disposées en bouquet.

SÉRUM. s. m. (pr. *sé-rome* ; mot latin qui signifie *lait clair*, *petit-lait*, *partie séreuse du lait*). Physiol. Partie la plus ténue de nos humeurs. Se dit surtout de la partie liquide du sang. Le sérum rend le chyle et le sang plus fluides.

SERVAGE. s. m. (rad. *serf*). Anc. cout. État de celui qui est serf. Mettre en servage. Réduire en servage. Tenir en servage. Tirer de servage. Il paraît que le servage féodal ne fut introduit dans les Gaules qu'après l'invasion franque. Adouci par diverses ordonnances des rois de la deuxième et de la troisième race, le servage n'a totalement disparu en France que sous Louis XVI. Le servage se retrouve encore dans son intégrité en Russie, en Pologne et dans d'autres États septentrionaux.

— Redevances payées par des personnes de condition servile.

— Esclavage. Il est beau dans ce sens, et pourtant on ne s'en sert que rarement. On l'a laissé vieillir. On doit savoir gré à quelques auteurs qui tâchent de le rajeunir. Toutes les puissances étaient soumises à ce honteux *servage.* (Linguet.) Ceux qui préfèrent une gêne honorable à un *servage* lucratif n'ont pas à rougir même dans leur grenier. (Id.)

— Fig. L'amoureux servage. Tenir des amants en servage.

Quand tes [illegible] amants que tu tiens en *servage*,
Maudissant [illegible] les jours leur cruel esclavage,
Jureront vainement qu'ils vont s'en affranchir (Boil.)

SERVAIS (Saint). Évêque de Tongres, mort en 384, assista en 347 au concile de Sardique, où saint Athanase fut absous, et soutint la foi de Nicée au concile de Rimini. On l'honore le 13 mai.

SERVAL. s. m. Mamm. Quadrupède du genre chat, dont la couleur est fauve, très-claire en dessus, blanche en dessous, avec de petites taches rondes et pleines distribuées irrégulièrement. Les peaux de serval sont connues dans le commerce sous le nom de chat-tigre. Les servals se trouvent au Sénégal et au Cap.

SERVAN. s. m. Hortic. Espèce de raisin blanc.

SERVAN (SAINT-). Géogr. Ville maritime de France, chef-lieu de cant. (Ille-et-Vilaine) ; 9,200 hab. Deux ports : l'un pour la marine (Solidor), et l'autre (Saint-Per) pour le commerce.

SERVANDONI (J.-Jér.). Peintre décorateur et architecte célèbre à qui l'on doit la façade de Saint-Sulpice, né à Florence en 1695, mort en 1766.

SERVANT. adj. m. (de *servir*). Qui sert. Il n'est usité que dans certaines locutions.

— *Gentilshommes servants.* Officiers qui servaient par quartiers à la table de nos rois. C'étaient eux qui portaient les plats sur la table et qui les en ôtaient.

— *Frères servants, chevaliers servants.* Dans l'ordre de Malte, Ceux qui entrent dans l'ordre sans faire preuve de noblesse, et qui sont d'un rang inférieur aux autres chevaliers. ‖ *Servant d'armes.* Se disait de ceux qui formaient la troisième classe des membres de l'ordre.

— *Frères servants.* Dans quelques communautés, Les frères convers employés aux œuvres serviles du monastère.

— Droit féod. *Fief servant.* Celui qui relève d'un autre fief appelé *fief dominant.*

— substantiv. Artill. *Premier et second servant de droite, de gauche.* Les deux artilleurs qui se tiennent à droite et à gauche de la pièce pour la servir.

— Anc. cout. *Servant de l'escuelle.* Officier de la table du roi.

— Anc. liturg. *Servant au bassin.* Celui qui tenait le bassin dans le lavement des pieds.

SERVANT. s. m. Ornith. Nom vulgaire du bruant.

SERVANTE. s. f. Femme ou fille employée aux travaux du ménage, aux bas offices d'une maison, et qui sert à gages. Jeune servante. Vieille servante. Servante de cuisine. Servante de cabaret, d'auberge. Une servante d'hôtellerie. Servante de basse-cour. Prendre une servante. Changer de servante. Molière lisait ses comédies à une vieille *servante*, nommée La Forêt, et lorsque les endroits de plaisanterie ne l'avaient pas frappée, il les corrigeait. (Balland.) Molière avec raison consultait sa *servante.* (Piron.)

— *Servante-maîtresse.* Servante qui a pris autorité dans la maison.

[illegible] mes, soit en parlant, soit en écrivant. J'ai l'honneur d'être votre servante. Je suis votre servante, votre très-humble *servante*, votre très-humble et très-obéissante servante.

— *Je suis votre servante.* Phrase familière dont une femme se sert pour marquer à quelqu'un qu'elle n'est pas de son avis, qu'elle ne saurait faire ce qu'il désire.

— En style religieux. C'est dans la retraite que Marie-Thérèse disait avec David : O Seigneur, votre *servante* a trouvé son cœur pour vous faire cette prière. (Boss.) Recevez, père Abraham, dans votre sein, cette héritière de votre foi, comme votre *servante* des pauvres. (Id.)

— Fig. L'éloquence suivait comme la *servante*, non recherchée avec soin, mais attirée par les choses mêmes. (Boss.)

— Table accessoire qu'on met tout près de la grande table pendant les repas, et sur laquelle on met des bouteilles, des assiettes, pour suppléer au service des domestiques.

— Impr. Petite planche sur laquelle repose la frisquette, pendant que l'ouvrier étend sur le tympan la feuille qu'il va imprimer.

— Loc. prov. *Être comme la servante à Pilate, qui se plaît dans le désordre.* Se dit des gens qui cherchent à faire naître des querelles.

SERVANTINE. s. f. Hortic. Variété de poire. ‖ Variété de figue.

SERVE. s. f. Dr. cout. Réservoir.

— Econ. rur. Mare creusée dans la cour d'une ferme.

SERVERETTE. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Lannion (Lozère); 4,306 hab.

SERVET (Michel). Célèbre victime de l'intolérance, naquit à Villeneuve en Aragon, étudia le droit à Toulouse, la médecine à Montpellier, adopta les idées des réformateurs, publia des ouvrages hardis qui le firent poursuivre en France, et se réfugia à Genève, où Calvin réussit à le faire condamner pour crime d'hérésie, afin de se venger de ses attaques. Il fut brûlé vif en 1553.

SERVETISTE. s. m. Hist. relig. Membre d'une secte fondée au XVI° siècle par l'Espagnol Michel Servet, qui fut brûlé à Genève, en 1553, par les calvinistes. Cette secte niait la Trinité, et prétendait que l'homme peut être sauvé sans recevoir le baptême.

SERVEUR. s. m. Jeux. Il se dit, à la longue paume, de celui qui jette la balle sur le toit.

SERVI, IE. part. pass. du v. Servir. S'emploie adjectiv. Qui a des domestiques, des aides. Personne mal servie par ses domestiques. Il était servi par de nombreux domestiques. C'est la faute des princes, quand ils sont mal *servis*, ils ont de quoi récompenser et punir. (Christine.)

— Qui est secondé. Je compare l'âme végétale à un maçon *servi* par un apprenti qui lui apporte tous les matériaux dont il a besoin. (B. de St-P.)

— Mis, disposé, arrangé sur la table pour être mangé. Se dit des différents mets. Toutes les douceurs étaient *servies* sur ta table. (Boss.) Les mets seraient *servis* sans ordre, l'appétit dispenserait des façons. (J.-J. Rouss.) Lorsque l'omelette qu'on me faisait fut en état de m'être *servie*, je m'assis tout seul à une table. (Le Sage.) J'allais répondre, lorsqu'on vint m'avertir que le dîner était *servi*. (A. Martin.)

Ce brouet fut par lui *servi* sur une assiette,
La cigogne au long bec n'en put attraper miette,
Et le drôle eut lapé le tout en un moment.
(La Fontaine.)

— Impersonnellement dans le même sens. Il fut *servi* de l'ambroisie en toutes les sortes. (La Font.)

— A qui on offre des mets à table. On s'assied trente à table, le général seul est *servi* en prince, tout le reste meurt de faim. (Las Cases.)

— Honoré. Les plus méprisables divinités furent *servies* par les plus grands hommes. (J.-J. Rouss.)

— Dont on a soin. Le saint sépulcre et la plupart des saints lieux sont *servis* par des religieux cordeliers. (Chateaub.)

SERVIABLE. adj. des 2 g. (rad. *servir*). Qui est prompt et zélé à rendre service, qui aime à rendre des bons offices, qui est officieux. C'est un homme serviable. C'est la personne du monde la plus serviable. C'est un homme extrêmement serviable. L'homme *serviable* est prompt à vous servir dans l'occasion comme un serviteur l'est à l'égard de son maître. (Roub.) Il est très-commode, surtout pour une personne paresseuse, d'avoir à ses ordres dans la société des gens *serviables*. (Id.) C'est faire plaisir à l'homme *serviable* que de le mettre à portée de vous faire plaisir à vous-même. (Id.)

SERVIABLEMENT. adv. D'une manière serviable.

SERVIAN. Géogr. Ch.-l. de cant. (Hérault), arr. de Béziers; 2,950 hab.

SERVICE. s. m. (du lat. *servitium*; rad. *servus*, serf, esclave). Etat d'une personne qui sert en qualité de domestique. Etre au service de quelqu'un. Etre en service. Se mettre en service. Entrer en service. Le service chez cet homme est facile, aisé, dur, pénible, difficile, ingrat. Un service fatigant.

— Manière dont un domestique s'acquitte de ses devoirs. Etre content du service d'un domestique. Le service de ce domestique est lent, aisé, agréable. Il est d'un service on ne peut plus agréable. Avec une libéralité digne de sa naissance et de leurs *services*, il les laisse comblés de ses dons. (Boss.)

— Manière dont un maître se fait servir. Maître qui a le service dur, fatigant, pénible, insupportable.

vies, etc. Fonctions particulières d'un domestique attaché à la chambre, à l'office, aux écuries. Propres pour les travaux où il ne faut que de la force, ils sont ineptes pour le *service* intérieur de la maison. (Rayn.)

— Emploi de ceux qui servent l'État dans la magistrature, dans les finances, dans l'armée. Avoir tant d'années de service. Obtenir sa retraite après tant d'années de service. Personne dévouée au service du prince et de la patrie. Le roi Charles II n'a rien trouvé de plus ferme dans son *service* que ces catholiques si haïs, si persécutés, que lui avait sauvés la reine sa mère. (Boss.) Le czar engageait ces officiers à son *service* par des libéralités. (Volt.) Tous les marins en général doivent un certain nombre d'années au *service* de l'Etat, c'est pour eux la conscription. (J. Lecomte.) Il avait poussé le *service* militaire aussi loin qu'il peut aller. (Volt.)

— Absol. Le service militaire. Vieillir au service. Aimer le service. Prendre du service. Quitter le service. Renoncer au service. Se retirer du service. Produire ses états de service. Avoir trente ans de service. Mon ami, il faut aller en France, je vous y ferai avoir du *service*. (B. de St-P.)

— *Service de la marine, de l'artillerie*, etc. Fonctions particulières d'un officier de marine, d'artillerie. Le *service* de la marine, celui de l'artillerie exigent des connaissances mathématiques qui ne sont pas nécessaires aux officiers des autres armes. (Acad.)

— *Etre de service*. Exercer actuellement et réellement les fonctions de sa charge, de sa place. Dans l'art militaire, Monter la garde, être de piquet. Les hommes de service.

— Manière dont quelqu'un a servi. Il s'emploie surtout au pluriel. Grands services. Services incontestables. Services administratifs. Services militaires. Faire valoir ses services. Méconnaître les services de quelqu'un. Obtenir la récompense de ses services. Le roi lui a témoigné qu'il était content de ses *services*. (Boss.) Il fallait un homme juste pour représenter les *services* des soldats et des officiers. (Fléch.) On a vu un roi aimer son sujet plus pour le mérite qu'il connaissait en lui que pour les *services* qu'il en recevait. (Id.) On approuva ses *services* et bientôt on les oublia. (Id.) La plus belle généalogie est une suite de *services* rendus à son pays. (Del.)

— Ensemble d'opérations, de travaux comprenant différentes personnes et différentes choses, dans certaines administrations, certains établissements publics ou particuliers. Service des hôpitaux. Service d'un hôtel. Service des messageries. Service de la poste. Besoins du service. Régularité du service. Entraver le service. Branches d'un même service.

— Particulièrement dans la maison du roi, les gens nécessaires au service actuel du roi. Le roi ne mène à ce voyage que le service.

— Usage qu'on tire de certaines choses, de certains animaux. Etoffe d'un bon service. Meuble de bon service. Cheval hors de service.

— *Au service de*. Pour servir. J'ai noirci beaucoup de papier au *service* de votre colère. (Beaumarchais.)

— Bon office qu'on rend à quelqu'un. Demander un service à quelqu'un. Offrir ses services à quelqu'un. Rendre un service à quelqu'un. Refuser un service à quelqu'un. Grand service. Mademoiselle, on n'oublie ici ni votre amitié ni vos *services*. (J.-J. Rouss.) Si les *services* imposent des devoirs d'obligation à ceux qui les reçoivent, ils en exigent de délicatesse à ceux qui les rendent. (Duclos.) Les *services* doivent se juger moins par l'avantage qu'en retire celui qui est obligé, que par le sacrifice que fait celui qui oblige. (Id.) Les âmes communes pardonnent difficilement les *services* et la renommée des grands hommes. (Volt.)

Au moins en terminant ma vie et mon supplice,
Ne pouvais-tu me rendre un funeste *service*. (Rac.)

En morale pratique, un *service* qu'on rend
Est d'avance le prix d'un autre qu'on attend.
(Desmahis.)

— Absol. *Rendre service*. Dès qu'il s'agit de rendre *service*, il faut songer que la vie est courte, et qu'il n'y a pas un moment à perdre. (Volt.) Il y a des gens qui rendent *service* de si mauvaise grâce, qu'ils acquittent de la reconnaissance. Obliger de bonne grâce, c'est se payer par ses mains. (Boulang.)

— Liturg. Célébration solennelle de l'office divin, de la messe et de toutes les prières qui se font dans l'église. Travailler pendant le service divin. Service bien fait. Service mal fait. Interrompre le service. Les Pères de l'Oratoire donnèrent par leur piété aux autels de la chapelle royale leur véritable décoration, et au *service* divin sa majesté naturelle. (Boss.)

— Messe haute, prières publiques qui se disent pour un mort. Assister au service, enterrement, etc., de quelqu'un. Fonder un service pour l'âme de quelqu'un. Célébrer un service pour le repos des âmes du purgatoire. ‖ *Service de bout de l'an*. Service qui se célèbre pour une personne au premier anniversaire de son décès.

— Nombre de plats que l'on sert à la fois sur table, et que l'on ôte de même. Premier, second service. Enlever le premier service. Repas à plusieurs services. Traiter quelqu'un à tant de services.

— Assortiment de vaisselle ou de linge ser-

linge damassé. Service d'argent. Service de vermeil.

— Au jeu de paume. Côté où est celui à qui on sert la balle. ‖ Action de celui qui sert et jette la balle sur le toit.

— Jurispr. *Services fonciers*. Se dit quelquefois pour Servitudes.

— *Service féodal*. Les devoirs auxquels un vassal était obligé envers son seigneur.

— Anc. cout. *Faire le service*. Se disait de l'action de retrancher un lépreux de la société. ‖ *Service de cour et de plaids*. Obligation où étaient les vassaux, suivant certaines coutumes, d'assister aux plaids de leur seigneur féodal ou de ses officiers. ‖ *Service haineux*. Corvée. ‖ *Service d'ost*. Service militaire. ‖ *Service de compagnon*. Service militaire fait par un vassal avec un autre.

— Hist. ecclés. *Service de la chambre du pape*. Ce qu'un nouvel évêque paye à la chambre apostolique.

— Anc. financ. *Faire un service*. Emprunter une somme sur son crédit personnel, pour la prêter ensuite à l'Etat.

— Loc. *Se consacrer au service de Dieu*. Embrasser la profession ecclésiastique ou la profession religieuse. ‖ Se donner tout entier aux œuvres de piété. Il a renoncé au monde, il s'est consacré au service de Dieu.

— *Rendre un mauvais service à quelqu'un*. Lui nuire, lui faire perdre l'estime d'autrui. ‖ Lui susciter de l'embarras.

— *L'estomac lui refuse le service*. L'estomac ne fait plus ses fonctions qu'avec peine. On le dit de même des autres parties du corps. Les jambes lui refusent le service.

— *Je suis à votre service, tout à votre service*. Formule de civilité qui signifie Je suis à votre disposition, je suis prêt à faire ce qui pourra vous être utile ou agréable. A votre service. Je suis à votre service. J'ai de l'argent à votre service. Je mets ma maison à votre service.

— Loc. fam. *Qu'y a-t-il pour votre service?* Que puis-je faire pour vous? Que demandez-vous de moi? Que me voulez-vous? se dit à une personne qui se présente à nous et qui paraît vouloir nous demander quelque chose.

— Prov. *Service de grand n'est pas héritage*. On s'enrichit rarement à servir les grands.

SERVIDOU. s. m. Techn. Chaudière de savonnerie.

SERVIE. Géogr. Principauté d'Europe bornée au N. par la Save et le Danube qui la séparent de la Hongrie, à l'E. par la Valachie et la Bulgarie, au S. par la Roumélie et l'Albanie, à l'O. par la Bosnie. Superficie : 98,800 kilom. carrés; 1,000,000 hab. Sol montagneux, mais fertile quoique peu cultivé. Immenses forêts, mines de sel et de fer, nombreux pâturages qui nourrissent de superbes bestiaux. Vins, céréales. Peu de fabriques. Cette province portait jadis le nom de Mœsie et était comprise dans l'Illyrie. Elle fut envahie dans le VII° siècle par les Serviens, qui lui donnèrent leur nom.

SERVIEN, ENNE. adj. et s. Habitant, habitante de la Servie. Un Servien. Les Serviennes. Les femmes serviennes. Les Serviens envahirent la Mœsie au VII° siècle et lui donnèrent leur nom. Les Serviens forment aujourd'hui une principauté indépendante et tributaire de la Porte. Les Serviens professent la religion grecque, et se divisent en cultivateurs, bourgeois et clercs.

SERVIÈRES. Géogr. Ch.-l. de cant. (Corrèze); arr. de Tulle; 1,500 hab.

SERVIETTE. s. f. Linge qui fait partie du couvert que chacun trouve devant soi en se mettant à table, et dont on se sert pour garantir ses vêtements et pour s'essuyer les doigts et la bouche. On s'en sert aussi hors de table pour divers autres usages. Serviette blanche. Serviette sale. Serviette unie. Serviette ouvrée. Une douzaine de serviettes. Serviette damassée. Changer de serviette. Donner la serviette. Prendre la serviette. Déployer la serviette. Ourler une serviette. S'essuyer avec une serviette. Longtemps après le siècle d'Auguste, ce n'était point encore la mode que l'on fournît des *serviettes* aux convives. (Sallent.) Chapelain était si avare qu'il essuyait ses mains à un ballet de jonc, dans la crainte d'user ses *serviettes*. (Id.)

Elle eût du buvetier emporté les *serviettes*,
Plutôt que de rentrer au logis les mains nettes.
(Racine.)

Deux marmitons crasseux revêtus de *serviettes*
Lui servaient de massiers et portaient des assiettes.
(Boileau.)

— *Donner la serviette au roi, aux princes*. Présenter au roi, aux princes, une serviette mouillée par un bout, afin qu'ils s'en servent pour laver et pour essuyer leurs mains.

SERVILE. adj. des 2 g. (du lat. *servilis*; rad. *servus*, esclave). Qui appartient à l'état d'esclave, de domestique. Condition servile. Emploi servile.

— Fig. Bas, vil, rampant. Complaisance servile. Flatterie servile. Sentiments serviles. Ame servile. Esprit servile. Obéissance servile. Habitudes serviles. M. de Lamoignon n'exigea jamais ni de circonspection gênante, ni d'assiduité *servile*. (Fléch.) Ce n'est plus le jouet d'une flamme *servile*. (Rac.)

Est-il juste après tout qu'un conquérant s'abaisse
Sous la *servile* loi de garder sa promesse. (Rac.)

— Littér. et b.-arts. Qui s'attache trop à l'imitation d'un modèle, à la lettre d'un original.

vile. Traduction servile.

— Théol. *Crainte servile*. Se dit par opposition à Crainte filiale. Une *servile* peur tient lieu de charité. (Boil.)

Convertir les ténèbres en jour
Et la crainte *servile* en filial amour. (Rac.)

SERVILEMENT. adv. D'une manière servile.

— Bassement, d'une manière rampante. Faire servilement la cour aux grands. Flatter, louer servilement.

Je vous ai vu cent fois sous ma main bénissante
Courber *servilement* votre épaule tremblante. (Boil.)

— Littér. et arts. Trop exactement, trop à la lettre. Traduire servilement. Imiter servilement un auteur.

SERVILIA. Famille romaine de l'ordre des patriciens, ayant pour branches principales les Priscus et les Cœpio. ‖ Autre famille romaine de l'ordre plébéien, ayant pour branches principales les Casca, les Rullus et les Vatia. ‖ Nom donné à plusieurs lois romaines.

SERVILISME. s. m. Esprit, système de servilité. Propension à obéir en esclave. Le servilisme de telle classe de la société.

SERVILISTE. adj. et s. Celui qui érige en doctrine la servilité.

SERVILITÉ. s. f. Esprit de servitude, bassesse d'âme. La servilité du caractère, de l'âme. La servilité du caractère rend l'homme méprisable. La *servilité* est au respect ce que l'antichambre est au salon. (De Pradt.)

— Littér. et b.-arts. Exactitude servile, trop scrupuleuse. La servilité d'une traduction, d'une copie. Auteur qui est d'une trop grande servilité, qui apporte trop de servilité dans la traduction.

SERVION. s. m. Techn. Outil du saunier pour retirer le sel.

SERVIOTE. s. f. Mar. Pièce de sapin qui forme et contient l'éperon.

SERVIR. v. n. 2° conj. irrég. (du lat. *servire*, servir). *Je sers, tu sers, il sert, nous servons, vous servez, ils servent. Je servais. Je servis. Je servirai. Je servirais. Que je serve. Que je servisse. Servant. Servi.* Etre à un maître comme domestique. Personne ne peut servir deux maîtres à la fois. Servir quelqu'un. Servir un maître avec fidélité. Servir deux maîtres. Se faire servir. Habile à servir. Etre las de servir. Tous ceux qui ont eu l'honneur de la servir. (Boss.) Maîtres bizarres et incommodes, ils ne semblent nés que pour leur malheur et pour le malheur de ceux qui les *servent*. (Mass.) Les grands peuvent trouver des amis même parmi ceux qui les *servent*. (Id.)

— Absol. dans le même sens. Être trop jeune, trop vieux pour servir. Les malheurs l'ont obligé de servir. Il ne peut plus servir. Il est las de servir. Servir à la chambre. Servir à la cuisine. Servir en qualité de valet de chambre, de cocher, de laquais. Ceux qui étaient dans l'abondance ont *servi* pour avoir du pain, et ceux qui avaient faim ont été rassasiés. (La Harpe.)

On est bien malheureux d'être né pour *servir*;
Travailler ce n'est rien; mais toujours obéir!
(Gresset.)

— Être dans la servitude.

Maintenant elle *sert* sous un maître étranger;
Mais c'est peu d'être esclave, on la veut égorger.
(Racine.)

— Rendre à quelqu'un les mêmes services qu'un domestique rend à son maître. Se dévouer à servir les malades. Servir ses vieux parents. O vous, pauvres! quelque nom que vous portiez, vous, que la reine *servait* avec tant de foi, quel admirable panégyrique prononceriez-vous par vos gémissements à sa gloire, s'il m'était permis de vous introduire dans cette enceinte. (Boss.) Dieu, dit la princesse Anne, me donnera peut-être de la santé pour aller *servir* cette paralytique. (Id.)

— Fournir, travailler pour, en parlant d'un marchand, d'un ouvrier. Servir une maison. Servir un client à son gré. Ce boulanger nous sert depuis cinq ans.

— En termes de galanterie. Rendre des soins assidus à. Faire profession d'être l'amant de. Servir une dame. Servir la beauté. Servir les belles. Comment en venir à bout? En la *servant* comme on sert ceux à qui on veut plaire, en lui faisant de petits présents. (Volt.)

Peut-être en la *servant* il faut que je l'évite.
Est-ce un crime, après tout, de sauver tant d'appas,
De venger sa vertu?... Mais je vois Idamas. (Volt.)

— Rendre de bons offices, aider, seconder, assister. Servir quelqu'un avec dévouement. Servir quelqu'un de sa bourse, de son crédit. Servir quelqu'un en ami. Disposé à servir ceux qui s'adressent à lui. Il ose louer et *servir* ses amis en des temps où les autres n'osaient presque pas les plaindre. (Fléch.) Les vrais dieux de l'humanité sont ceux qui l'ont éclaircie et *servie*. (La Harpe.) Il est plus aisé de m'accabler que de me *servir*. (J.-J. Rouss.) Inexorables dieux qui m'avez trop *servi*! (Rac.) J'ai craint de vous trahir; peut-être je vous *sers*. (Id.) Quand je vous *servais*, je *servais* mon époux. (Id.)

— A quelquefois dans ce sens un nom de chose pour sujet. Si ces guerriers illustres n'ont pas *servi* la même cause pendant leur vie, la même renommée les réunit quand ils ne sont plus. (Fontanes.) Il est vrai que la nature l'a merveilleusement *servi* et qu'il lui doit une partie de ses succès. (De Jouy.) Les événements le

(Coyer.)

— S'emploie aussi dans ce sens sans régime. Prêt à *servir* toujours, sans espoir de salaire. (Rac.)

Quiconque ne *sert* pas pour *servir* seulement,
Ne mérite pas même un seul remercîment.
(Destouches.)

— *Servir les passions de quelqu'un*. Lui fournir les moyens de satisfaire ses passions.

— *Son bras a mal servi sa valeur*. Il a eu moins de force que de courage.

— *Sa mémoire l'a mal servi en cette occasion*. Il a manqué de mémoire.

— *Si ma mémoire me sert bien*. Si je m'en souviens bien.

— *Servir la religion, la patrie*. Faire quelque chose d'avantageux pour la religion, pour la patrie.

— Admin. *Servir le roi, servir l'Etat*. Occuper quelque emploi public, pour le service du roi, de l'État. Servir l'Etat dans les assemblées, dans l'administration. Servir le roi dans les camps. Depuis quarante-deux ans qu'il *servait* le roi, il ne lui avait jamais donné de conseil que selon sa conscience. (Boss.) Ne pouvant *servir* le roi par ses actions et par ses discours, il le *servit* par son repos et par son silence. (Fléch.) Peut-être ne fut-il jamais si grand qu'en *servant* ainsi celui dont il fut depuis l'émule et le vainqueur. (Volt.)

Avec le même zèle, avec la même audace,
Que je *servais* le père, et gardais cette place,
Après la mort du roi, je vous *sers* contre tous.
(Racine.)

— On dit aussi, *Servir le roi, l'Etat, l'Eglise*, pour Leur rendre des services importants. Quand la pieuse reine d'Angleterre *servait* l'Eglise, elle croyait *servir* l'Etat. (Boss.) Souvenez-vous que la souveraine puissance vous est accordée d'en haut, afin que l'empire de la terre *serve* l'empire du ciel. (Id.) Judas Machabée ne voulait d'autre récompense des services qu'il rendait à la patrie, que l'honneur de l'avoir *servie*. (Fléch.) Pour *servir* le public, il faut quelquefois avoir le courage de lui déplaire. (Id.) Etudier la nature, c'est donc *servir* son prince et le genre humain. (B. de St-P.)

— Absol. Être militaire. Servir sous tel général. Servir dans la cavalerie, dans l'artillerie. Servir sur mer. Servir depuis l'enfance. Cet homme a servi successivement en Russie, en Prusse et en France.

— Art culin. *Servir son maître à table*. Lui donner à boire, lui donner des assiettes.

— *Servir*. Placer sur la table, en parlant des mets. Servir le déjeuner, le dîner, le souper. Servir le potage. Servir un plat. Servir l'entremets. Servir le dessert. Servir le café et le thé.

— Absol. *Servir*. Mettre la table. A quelle heure voulez-vous qu'on serve? Servez à six heures. Madame, on a servi sur table. On disait autrefois, *on a servi sur table*, aujourd'hui, on dit simplement, *on a servi*, ou *vous êtes servi*, puisque l'on tend toujours à abréger les locutions d'un usage fréquent; mais chez le roi, où le respect pour l'étiquette maintient les anciennes formules, on dit encore comme jadis, *la viande est servie*. ‖ *Servir à déjeuner, à dîner, à souper*. Servir de quoi déjeuner, de quoi dîner, de quoi souper. Servir à déjeuner à quelqu'un. ‖ *Servir un dîner*. Donner un dîner. Il nous servit un fort bon dîner. ‖ *Servir une table*. La couvrir de plats, de mets. Servir plusieurs tables à la fois.

— *Servir à quelqu'un d'une viande, d'un mets*. Donner d'une viande, d'un mets à quelqu'un qui est à table. Servir à manger à quelqu'un. Servir un morceau à quelqu'un. Servir du poisson, de la volaille à quelqu'un.

— Absol. *Servir quelqu'un*. Lui donner de ce qui est sur la table. Vous ai-je servi? Je vous ai bien mal servi. C'est ordinairement le maître de la maison qui sert.

— Art milit. *Servir une batterie, servir l'artillerie, une pièce de canon, un mortier*. Faire les manœuvres nécessaires pour tirer le canon, etc. ‖ On dit, dans un sens analogue. Servir un feu d'artifice. On a fort bien servi ce feu d'artifice. ‖ *Servir une machine*. La faire jouer.

— Dévot. *Servir Dieu*. Rendre à Dieu le culte qui lui est dû et s'acquitter de tous les devoirs de religion. Le prince de Condé mourant nous avertit que, pour trouver à la mort quelque reste de nos travaux, avec le roi de la terre, il faut encore *servir* le roi du ciel. (Boss.) Laissez disputer et languir dans des questions ceux qui n'ont pas le zèle de *servir* l'Eglise. (Id.) Quelle consolation pour vous de pouvoir vous dire à vous-mêmes qu'en *servant* Dieu vous lui attirez des serviteurs. (Mass.)

Vous, suivez mes guerriers; et vous, jeune Palmire,
En *servant* votre Dieu, ne craignez que Zopire.
(Voltaire.)

— Liturg. *Servir le prêtre, le célébrant à l'autel*. Etre auprès de lui pour répondre la messe, pour lui présenter l'eau et le vin. Aux grandes messes, le diacre et le sous-diacre servent le prêtre à l'autel.

Debout à ses côtés, le jeune Eliacin,
Comme moi le *servait* en long habit de lin. (Rac.)

— *Servir la messe*. Servir le prêtre qui dit la messe.

— Financ. *Servir une rente*. Payer le revenu, l'intérêt d'une somme constituée en rente.

— Jeux. A certains jeux de dés. Mettre les dés dans le cornet de celui qui doit jouer. C'est à vous à servir. ‖ Aux jeux du ballon, de la longue paume, et du volant. Jeter le ballon, la

Au jeu de la paume, *Servir la balle*, ou absol. *servir*, Jeter la balle sur le toit à celui contre qui on joue. ‖ *Servir sur les deux toits*. Jeter la balle de manière qu'elle aille sur les deux toits avant de tomber à terre.

— Fig. *Servir quelqu'un sur les deux toits*. Lui fournir l'occasion de faire avec facilité ce qu'il désire. ‖ Par extens. Lui rendre avec zèle de grands services.

— Mar. *Faire servir*. Mettre le vent dans les voiles d'un bâtiment. Si le vaisseau est en panne ou en ralingue, on fait *servir* pour qu'il reprenne de la vitesse.

— Neutral. *Servir de*. Tenir lieu de, faire l'office de. Il se dit au propre et au figuré. Servir de modèle à quelqu'un. Servir d'interprète à quelqu'un. Servir de père à quelqu'un. Servir de

— Admin. *Servir le roi, servir l'Etat.* Occuper quelque emploi public, pour le service du roi, de l'Etat. Servir l'Etat dans les assemblées, dans l'administration. Servir le roi dans les camps. Depuis quarante-deux ans qu'il *servait* le roi, il ne lui avait jamais donné de conseil que selon sa conscience. (Boss.) Ne pouvant *servir* le roi par ses actions et par ses discours, il le *servit* par son repos et par son silence. (Fléch.) Peut-être ne fut-il jamais si grand qu'en *servant* ainsi celui dont il fut depuis l'émule et le vainqueur. (Volt.)

Avec le même zèle, avec la même audace,
Que je *servais* le père, et gardais cette place,
Après la mort du roi, je vous *sers* contre tous.
(Racine.)

— On dit aussi, *Servir le roi, l'Etat, l'Eglise,* pour Leur rendre des services importants. Quand la pieuse reine d'Angleterre *servait* l'Eglise, elle croyait *servir* l'Etat. (Boss.) Souvenez-vous que la souveraine puissance vous est accordée d'en haut, afin que l'empire de la terre *serve* l'empire du ciel. (Id.) Judas Machabée ne voulait d'autre récompense des services qu'il rendait à la patrie, que l'honneur de l'avoir *servie.* (Fléch.) Pour *servir* le public, il faut quelquefois avoir le courage de lui déplaire. (Id.) Etudier la nature, c'est donc *servir* son prince et le genre humain. (B. de St-P.)

— Absol. Être militaire. Servir sous tel général. Servir dans la cavalerie, dans l'artillerie. Servir sur mer. Servir depuis l'enfance. Cet homme a servi successivement en Russie, en Prusse et en France.

— Art culin. *Servir son maître à table.* Lui donner à boire, lui donner des assiettes.

— *Servir.* Placer sur la table, en parlant des mets. Servir le déjeuner, le dîner, le souper. Servir le potage. Servir un plat. Servir l'entremets. Servir le dessert. Servir le café et le thé.

— Absol. *Servir.* Mettre la table. A quelle heure voulez-vous qu'on serve? Servez à six heures. Madame, on a servi sur table. On disait autrefois, *on a servi sur table,* aujourd'hui, on dit simplement, *on a servi,* ou *vous êtes servi,* puisque l'on tend toujours à abréger les locutions d'un usage fréquent; mais chez le roi, où le respect pour l'étiquette maintient les anciennes formules, on dit encore comme jadis, *la viande est servie.* ‖ *Servir à déjeuner, à dîner, à souper.* Servir de quoi déjeuner, de quoi dîner, de quoi souper. Servir à déjeuner à quelqu'un. ‖ *Servir un dîner.* Donner un dîner. Il nous servit un fort bon dîner. ‖ *Servir une table.* La couvrir de plats, de mets. Servir plusieurs tables à la fois.

— *Servir à quelqu'un d'une viande, d'un mets.* Donner d'une viande, d'un mets à quelqu'un qui est à table. Servir à manger à quelqu'un. Servir un morceau à quelqu'un. Servir du poisson, de la volaille à quelqu'un.

— Absol. *Servir quelqu'un.* Lui donner de ce qui est sur la table. Vous ai-je servi? Je vous ai bien mal servi. C'est ordinairement le maître de la maison qui sert.

— Art milit. *Servir une batterie, servir l'artillerie, une pièce de canon, un mortier.* Faire les manœuvres nécessaires pour tirer le canon, etc. ‖ On dit, dans un sens analogue, Servir un feu d'artifice. On a fort bien servi ce feu d'artifice. ‖ *Servir une machine.* La faire jouer.

— Dévot. *Servir Dieu.* Rendre à Dieu le culte qui lui est dû et s'acquitter de tous les devoirs de religion. Le prince de Condé mourant nous avertit que, pour trouver à la mort quelque reste de nos travaux, avec le roi de la terre, il faut encore *servir* le roi du ciel. (Boss.) Laissez disputer et languir dans des questions ceux qui n'ont pas le zèle de *servir* l'Eglise. (Id.) Quelle consolation pour vous de pouvoir vous dire à vous-mêmes qu'en *servant* Dieu vous lui attirez des serviteurs. (Mass.)

Vous, suivez mes guerriers; et vous, jeune Palmire,
En *servant* votre Dieu, ne craignez que Zopire.
(Voltaire.)

— Liturg. *Servir le prêtre, le célébrant à l'autel.* Etre auprès de lui pour répondre la messe, pour lui présenter l'eau et le vin. Aux grandes messes, le diacre et le sous-diacre servent le prêtre à l'autel.

Debout à ses côtés, le jeune Éliacin,
Comme moi le *servait* en long habit de lin. (Rac.)

— *Servir la messe.* Servir le prêtre qui dit la messe.

— Financ. *Servir une rente.* Payer le revenu, l'intérêt d'une somme constituée en rente.

— Jeux. A certains jeux de dés. Mettre les dés dans le cornet de celui qui doit jouer. C'est à vous à servir. ‖ Aux jeux du ballon, de la longue paume, et du volant. Jeter le ballon, le [illegible] Au jeu de la paume, *Servir la balle,* ou absol. *servir,* Jeter la balle sur le toit à celui contre qui on joue. ‖ *Servir sur les deux toits.* Jeter la balle de manière qu'elle aille sur les deux toits avant de tomber à terre.

— Fig. *Servir quelqu'un sur les deux toits.* Lui fournir l'occasion de faire avec facilité ce qu'il désire. ‖ Par extens. Lui rendre avec zèle de grands services.

— Mar. *Faire servir.* Mettre le vent dans les voiles d'un bâtiment. Si le vaisseau est en panne ou en ralingue, on fait *servir* pour qu'il reprenne de la vitesse.

— Neutral. *Servir de.* Tenir lieu de, faire l'office de. Il se dit au propre et au figuré. Servir de modèle à quelqu'un. Servir d'interprète à quelqu'un. Servir de père à quelqu'un. Servir de mentor à quelqu'un. Cela lui servira d'excuse, de prétexte. Cet événement vous servira d'exemple. La diète me sert de remède. Un sac de toile lui servait de vêtement. L'empereur revenait souvent sur ce vieil oncle qui lui avait *servi* de second père, et qui était demeuré si longtemps le chef de la famille. (Las Cases.) Vous auriez besoin de la dame Melancia, qui a *servi* de gouvernante à mon épouse, et qui, depuis six semaines que je suis veuf, demeure encore chez moi. (Le Sage.) Elle suivait son époux dans ses expéditions, et lui a souvent *servi* de conseil. (Anquet.) La vallée de Josaphat semble avoir toujours *servi* de cimetière à Jérusalem. (Chateaub.) Les pensées morales, les connaissances utiles *servent* de lest dans le cours de la vie. (Dél.) La retraite ne paraît plus aux mondains qu'une singularité d'humeur ou de vertu qui ne saurait *servir* d'exemple. (Mass.)

Ainsi puisse à jamais, contre tes ennemis,
Le bruit de ta valeur te *servir* de barrière. (Rac.)

Et tout ce grand éclat de leur gloire ternie
Ne *sert* plus que de jour à votre ignominie. (Boil.)

— *Ne servir de rien.* Tous mes efforts ne me *servent* de rien. (Rac.) Un trésor qui ne lui *sert* de rien. (Boil.)

— *Servir à.* Être destiné à, être utile à, bon à. Au propre et au figuré. Servir à quelque chose. Servir à moudre le blé. Servir à tel usage. Servir à l'enseignement des sciences. Servir à transporter les fardeaux. Faire servir un homme à son ambition. Faire servir une chose à ses desseins. A quoi cela sert-il? Cela ne sert à rien. Cela ne sert de rien. Il ne sert à rien de faire cela. L'idée de celui qui nous a créés est empreinte au-dedans de nous; mais, ô aveuglement! rien ne *sert* moins à l'homme dans sa conduite. (Boss.) On vit tomber de leur propre poids ces mains fatales à l'erreur, qui ne devaient plus *servir* désormais à aucun office humain et terrestre. (Fléch.) La grandeur est solide quand elle *sert* à la piété. (Id.) La chair de la baleine fraîche ou salée a souvent *servi* à la nourriture des équipages basques. (Lacépéd.) Les hommes ne veulent connaître que l'histoire des grands et des rois, qui ne *sert* à personne. (B. de St-P.)

— Dans ce sens, il a quelquefois un nom de personne pour sujet. La reine, qui accompagne son époux au cœur de l'hiver, joint au plaisir de le suivre celui de *servir* secrètement à ses desseins. (Boss.) C'est *servir* la gloire du prince que de ne pas *servir* à ses passions. (Mass.) Tous les talents destinés par l'auteur de la nature à *servir* à l'ordre de la société et à sa décoration, ne *servent* plus qu'à celle du vice. (Id.) Un prince voyant autour de lui tous les hommes prêts à *servir* à ses passions, et ne se croyant fait lui-même que pour *servir* à leurs besoins, un prince de ce caractère est le plus grand spectacle que la foi puisse donner à la terre. (Id.)

— *Ne servir qu'à.* Ne servir qu'à faire une chose. Ce que vous dites ne sert qu'à l'irriter. Cela ne servira qu'à me ruiner. Dans l'ordre de la religion, les dignités ne *servent* tout au plus qu'à orner vos tombeaux. (Mass.) Les juges que leurs artifices faisaient redouter furent sans crédit: leur nom ne *servit* qu'à rendre la justice plus attentive. (Boss.)

— *Ne servir à rien.* Une maison ne pourrait *servir* à rien, si elle manquait par les fondements. (P.-L. Courier.)

— *A quoi sert.* Que servit à ma mère sa sagesse si haute? à quoi lui ont *servi* son sens si parfait, ses connaissances en tout genre. (X. Marmier.) Mais sans un Mécénas, à quoi *sert* un Auguste? (Boil.)

— *De quoi sert.* Ces projets de conversion que vous renvoyez à l'avenir, de quoi vous *serviront*-ils? (Mass.) De quoi nous a *servi* cette indigne contrainte? (Rac.) De quoi lui *sert* que ta voix lui rappelle? (Boil.)

— *Que sert?* Quel fruit revient-il de? Que lui *servirent* ses rares talents? Que lui *servit* d'avoir mérité la confiance intime de la cour? quel fruit lui en revint-il? (Boss.) Que me *servirait* d'aller mourir parmi vous? (J.-J. Rouss.)

Et que me *servira* que la Grèce m'admire,
Tandis que je serai la fable de l'Epire? (Racine.)

De quoi m'aura *servi* ma suprême puissance,
Qui ne dit rien aux sens, qui ne dit rien au cœur?
(Voltaire.)

— *Faire servir à, faire servir de.* Aussi capable de céder à la fortune que de la faire *servir* à ses desseins. (Boss.) Ces prédicateurs infidèles qui ravilissent leur dignité jusqu'à faire *servir* au désir de plaire le ministère d'instruire. (Id.) Cette piété d'imitation qui fait *servir* les mystères de Jésus-Christ à la fortune des pé- [illegible] à l'iniquité. (Mass.) Détourner à des usages profanes les richesses du sanctuaire, ce serait les faire *servir* à l'iniquité. (Id.)

— Absol. Etre d'usage. Habit qui a servi. Vêtement qui ne peut plus servir. Meuble qui peut encore servir.

— Prov. et fig. *Servir un plat de son métier.* Dire ou faire une chose qui tienne du caractère qu'on a, ou de la profession qu'on exerce. ‖ *Servir quelqu'un à plats couverts.* Lui rendre en secret de mauvais offices.

— Prov. *Il n'y a qu'un mot qui serve.* Décidez-vous, dites-moi votre dernier mot; ou bien encore, Ce que je vous dis est mon dernier mot.

— SE SERVIR, v. pron. Faire soi-même pour son service ce que d'autres font faire par un domestique, des domestiques. Ces personnes se servent elles-mêmes. Ces jeunes mariés veulent se servir eux-mêmes.

— Se donner, prendre d'un mets à table. Il s'est servi le dernier. On ne se sert pas le premier par politesse.

— Avec un nom de chose pour sujet. Être servi. Un tel plat ne saurait se servir sur une bonne table.

— *Se servir de.* Faire usage de. Au propre et au figuré. Se servir d'un cheval. Se servir d'une voiture. Se servir de béquilles. Se servir de lunettes. Se servir du compas. Se servir de la rame. Se servir de papier. Se servir d'un dictionnaire, d'une traduction. Se servir de l'argent, du crédit de quelqu'un. Se servir de la bourse de ses amis. Se servir des meubles, des vêtements de quelqu'un. Se servir de tous les moyens pour arriver à un but. Se servir d'un expédient dangereux. Se servir des passions de quelqu'un pour le dominer. Se servir fréquemment des mêmes mots. Dieu, qui emploie toutes choses à ses fins cachées, s'est *servi* autrefois des chastes attraits de deux saintes héroïnes pour délivrer ses fidèles de leurs ennemis. (Boss.) La reine ne se *servit* plus de son pouvoir que pour protéger la foi catholique. (Id.) Saint Louis se *servit* des ordres naissants pour établir la foi chez les infidèles. (Fléch.) La Providence de Dieu ne s'est pas tant *servie* de Mme la dauphine pour faire de grandes œuvres que pour donner de grands exemples. (Id.) Les conquérants ne sont bien souvent entre les mains de Dieu que des instruments de colère dont il se *sert* pour châtier les péchés des peuples. (Mass.) Dieu irrité se *sert* des hommes mêmes pour exercer sur eux ses vengeances. (Id.) Nous devons la vérité à ceux qui veulent s'en *servir* contre nous, comme à ceux qui désirent en faire usage pour eux-mêmes. (Mass.)

Vous vous êtes *servi* de ma funeste main
Pour mettre à votre fils un poignard dans le sein.
(Racine.)

Pour ne point s'en *servir* aux plus rigoureux mois,
Dans le fond d'un grenier on séquestra le bois.
(Boileau.)

— *Pour me servir de.* Ne puis-je pas dire, pour me *servir* des paroles fortes du plus grave des historiens, qu'elle allait être précipitée dans la gloire? (Boss.) Pour me *servir* des termes d'un célèbre historien, elle ne paraissait pas tant une dame mortelle qu'une divinité favorable à tous les malheureux. (Fléch.)

SERVIS. s. m. Droit féod. Nom qu'on donnait à d'anciennes rentes seigneuriales.

SERVITE. adj. et s. Hist. relig. Nom d'anciens religieux qui se tenaient en Orient. L'habit des servites était un scapulaire et un manteau noirs. Cet ordre ne fut pas établi en France, mais en Italie il eut jusqu'à vingt-sept provinces.

SERVITEUR. s. m. (rad. *servir*). Celui qui est au service, aux gages d'autrui, qui est salarié par autrui pour quelque fonction subalterne.

— Se dit surtout des domestiques, et ne s'emploie guère dans le style ordinaire qu'avec une épithète ou en certaines phrases. Ancien serviteur. Vieux serviteur. Bon serviteur. Fidèle serviteur. Serviteur attaché à son maître. Maison qui renferme de nombreux serviteurs. Devoirs des serviteurs envers leurs maîtres. Devoirs des maîtres envers leurs serviteurs. Environné d'une foule de *serviteurs,* il cherchait à chacun une fortune qui lui fût propre. (Fléch.) On compte en le voyant les ennemis qu'il a vaincus, non pas les *serviteurs* qui le suivent. (Id.) La doctrine des chrétiens seule sait former des maîtres humbles, des *serviteurs* patients. (Mass.)

— En termes de l'Écriture et de pratique, se dit toujours au lieu de Domestique, qui est plus usité dans le style ordinaire.

— *Serviteur de Dieu.* Homme pieux, charitable, souvent occupé de la prière et des bonnes œuvres. Voulez-vous voir quel était l'esprit d'oraison de ce fidèle *serviteur* de Dieu? lisez ses méditations, toutes pleines de lumière et de grâce. (Boss.) Le Seigneur, par d'invisibles ressorts, conduit les hommes à ses fins; il en fait des *serviteurs* fidèles, et les conduit dans les sentiers de la justice. (Id.) Quelle consolation pour vous de pouvoir vous dire à vous-mêmes qu'en servant Dieu vous lui attirez des *serviteurs!* (Mass.) Le titre de *serviteur* du Très-Haut est mille fois plus grand et plus réel que tous les titres vains et pompeux qui entourent le diadème des souverains. (Id.)

— *Serviteur des serviteurs de Dieu.* Qualification que le pape se donne dans ses bulles.

— *Serviteur du roi, de l'Etat.* Se dit aussi [illegible] qualité d'un homme zélé et habile dans ce qui regarde le service du roi, de l'Etat. Zélés serviteurs de l'Etat. Roi qui récompense ses serviteurs. Gouvernement ingrat envers ses serviteurs. La reine croyait assurer au roi des *serviteurs* en conservant à Dieu des fidèles. (Boss.) M. de Montausier racontait que ses pères avaient toujours été fidèles *serviteurs* des rois leurs maîtres, mais qu'ils n'avaient pas été leurs flatteurs. (Fléch.) Il aimera mieux s'attirer le mépris public en sacrifiant un *serviteur* fidèle et utile à l'Etat, que de contrister un moment l'objet honteux de sa passion. (Mass.)

— Par civilité, Disposé à rendre service.

— *Votre très-humble et très-obéissant serviteur.* Formule de politesse qui termine souvent les lettres.

— *Je suis votre serviteur,* ou elliptiq. *votre serviteur.* Formule de civilité dont on se sert pour saluer quelqu'un.

— Fam. et ironiq. Cette même phrase se dit à quelqu'un pour marquer qu'on refuse ce qu'il demande ou ce qu'il propose, ou que l'on n'est point du même avis que lui. Il prétend que je dois lui faire des excuses; je suis son serviteur. Si vous n'avez d'autre motif à faire valoir, je suis votre serviteur. Vous comptez sur moi? serviteur.

— *Serviteur à.* Se dit quand on renonce à une chose de gré ou de force. Serviteur à la promenade.

— Se dit aussi des animaux domestiques. Delille a dit, en parlant de l'âne et du cheval:

De tous nos *serviteurs,* c'est le moins exigeant,
Il naît, vieillit et meurt sous le chaume indigent.

Voyez ce fier coursier, noble ami de son maître,
Son compagnon guerrier, son *serviteur* champêtre.
(Delille.)

— Fig.

La raison est pour l'homme un *serviteur* habile,
Mais un *serviteur* froid, paresseux, indocile.
(Du Resnel.)

— *Faites serviteur.* Se disait populairement à un enfant pour l'engager à faire la révérence.

SERVITUDE. s. f. (du lat. *servitudo;* rad. *servire,* servir). Etat de celui qui est esclave, serf; esclavage, captivité. Joug de la servitude. Servitude dégradante. Etat perpétuel de servitude. Vivre dans la servitude. Sortir de servitude. Se soumettre à la servitude. Délivrer de la servitude. Les peuples, désespérant d'échapper au glaive ou aux chaînes des infidèles, n'attendaient plus que la mort ou la *servitude.* (Fléch.) Les fers devenaient le partage des lâches, et beaucoup se cachaient dans les antres et dans les forêts pour éviter le tombeau ou la *servitude.* (Rayn.) La *servitude* est si peu naturelle à l'homme, qu'elle ne saurait exister sans quelque mécontentement. (J.-J. Rouss.) Lorsque l'esprit saisit la parfaite égalité naturelle, la raison se révolte contre la *servitude.* (Albér.) Le chef-d'œuvre du machiavélisme serait d'employer un peuple qui fût libre à la conquête de la *servitude.* (Trad. de Shérid.) L'amour de l'ambition n'est pas plus naturel au cœur humain que celui de la *servitude.* (B. de St-P.) La nation espagnole a suivi ses rois dans la liberté, dans la *servitude,* et jusque dans le crime. (Ed. Quinet.)

Sous les Assyriens leur triste *servitude*
Devint le juste prix de leur ingratitude. (Rac.)

— Dépendance où l'on est des autres. Qui ne sait que l'Eglise était alors dans une espèce de *servitude?* (Fléch.) Les inférieurs se vengent de la *servitude* par la liberté des discours. (Mass.) Puisque avec l'âge commence la *servitude* civile, pourquoi la prévenir par la *servitude* privée? (J.-J. Rouss.)

Tu sais si de la *servitude*
Je prétends faire encore une longue habitude. (Rac.)

— Contrainte, assujétissement. Imposer à quelqu'un une servitude de tous les instants. L'accomplissement des vœux est une pénible servitude. A la cour, chacun se plaint de sa *servitude,* et ne craint rien tant que sa liberté. (Fléch.) Imaginez, si vous le pouvez, une situation où, libre de tout joug, de toute *servitude,* on n'ait à répondre qu'à soi-même de soi-même. (Mass.) Cette liberté du mariage si vantée, qu'est-elle qu'une *servitude* qui nous lie aux volontés et souvent aux caprices d'un époux souvent injuste, jaloux, bizarre? (Id.) Qu'est-ce que la vie du monde et de la cour elle-même, qu'une *servitude* éternelle où nul ne vit pour soi? (Id.) C'est une grande *servitude* que d'être obligé de rendre des devoirs journaliers à des gens qu'on n'aime pas. (La Bruy.) Il faut satisfaire à l'homme comme à une *servitude* fâcheuse, et ne lui donner que ce qu'on ne peut lui refuser. (Fonten.) Quelqu'un me rendit le bon office de me délivrer de cette *servitude.* (J.-J. Rouss.)

— Servilité, esprit servile. La *servitude* avilit l'homme au point de s'en faire aimer. (Vauven.) La prompte *servitude* a fatigué Tibère. (Rac.)

— Au sens moral. *La servitude du démon, du péché, des passions.* Assujétissement au démon, au péché, à ses passions. L'âme honteuse de sa *servitude* vient à considérer pourquoi elle est née. (Boss.) Nous étions sous la *servitude* et sous la malédiction, et Jésus-Christ vint rompre nos chaînes et nous mettre en liberté. (Mass.) ‖ *Réduire son corps en servitude.* Châtier la chair. Saint Louis châtia son corps pour le réduire en servitude.

— Jurispr. Toute charge imposée sur un héritage, pour l'usage et l'utilité d'un autre héritage appartenant à un autre propriétaire. Servitudes naturelles. Servitudes légales. Servitudes [illegible] rivent de la situation naturelle des lieux. Elles s'appliquent principalement à trois objets, le libre écoulement des eaux, le droit de bornage et le droit de clôture. Les servitudes légales dérivent des obligations imposées par les lois: elles ont pour objet la construction des chemins, leur réparation et celle des ouvrages publics ou communaux, le marchepied des rivières navigables, et de plus les obligations des propriétaires entre eux. Les servitudes conventionnelles dérivent des conventions entre les propriétaires: elles sont à la disposition des particuliers, et se divisent en urbaines ou rurales, selon qu'elles s'appliquent à des bâtiments ou à des fonds de terre. ‖ *Servitude réelle.* Servitude qui regarde les choses, les immeubles. ‖ *Servitude personnelle.* Celle qui regarde les personnes.

SERVIUS TULLIUS. Roi de Rome, fils d'une esclave échue comme prisonnière de guerre à Tanaquil, femme de Tarquin, fut élevé avec soin, se fit distinguer par sa bravoure et son intelligence, et parvint à devenir le gendre du roi. Il fut élu roi après la mort de son beau-père (578 av. J.-C.). Il défit les Etrusiens et les Véiens, établit le cens, augmenta le nombre des tribus, et agrandit Rome. Il fut assassiné par l'ordre de Tarquin le Superbe, époux de sa fille Tullie, laquelle eut la barbarie de faire passer son char sur le cadavre de son père.

SERVIVI. s. m. (mot lat. qui signifie *j'ai servi*). Certificat de service. Hors d'usage.

SES. adj. poss. Pluriel de *son, sa, ses*. V. SON.

SÉSAC. (en hébr. *présent du sac*). Roi d'Egypte auprès duquel se retira Jéroboam fuyant Salomon, qui voulait le faire périr. Dans la suite il fit la guerre à Roboam, fils de Salomon, s'empara de Jérusalem, et pilla les trésors du temple et ceux du palais du roi.

SÉSAME. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones, de la famille des bignoniées, ayant pour type le sésame d'Orient, vulgairement appelé *jugeoline*. Le sésame est cultivé avec beaucoup de soin en Egypte, ainsi que dans le Levant et l'Italie. On retire de ses semences une huile qui a été en grande réputation dans l'Orient. Le sésame et ses préparations sont encore en usage chez les Egyptiens comme remède et comme cosmétique.

SÉSAMIE. s. f. Antiq. Gâteau qu'on faisait chez les anciens avec du blé de Turquie.

SÉSAMOÏDE. adj. des 2 g. (ét. gr., σησάμη, sésame; εἶδος, ressemblance). Anat. Qui ressemble à des grains de sésame. Se dit de certains petits os gros comme la graine de sésame, qui se rencontrent dans certaines articulations, et qui paraissent destinés à favoriser le glissement des tendons. Os sésamoïdes. Os sésamoïdes des doigts.

SÉSARME. s. m. Moll. Genre de crustacés décapodes brachyures, réuni à celui des gropses.

SESBANE. s. f. (de l'arab. *sesban*). Bot. Genre de plantes dicotylédones, de la famille des légumineuses, comprenant plusieurs plantes herbacées, ou arbrisseaux de l'Egypte et des Indes orientales.

SESCUPLE. adj. des 2 g. Qui est une fois et demi autant, qui contient une fois et demi autant. Nombre sescuple.

— subst. au masc. Douze est le sescuple de huit.

SESCUPLICAIRE. adj. et s. Antiq. Soldat qui recevait une paye et demie. Les soldats sescuplicaires. Les sescuplicaires.

SÉSÉLI. s. m. Bot. Genre de la famille des embellifères, renfermant des plantes herbacées à tige verte, hautes de 90 centimètres au plus, portant des feuilles alternes, des fleurs d'abord rougeâtres puis blanches, et des fruits petits et ovoïdes. Les séséli habitent l'Europe méridionale.

— *Séséli commun*. Nom vulgaire de la livêche commune, et d'une espèce de berle. ‖ *Séséli de Crète*. Le tordyle officinal. ‖ *Séséli de Montpellier*. Nom vulgaire du peucédane silaüs.

SESERINUS. s. m. Ichthyol. Genre de poissons de la seconde tribu des poissons squamipennes.

SÉSIE. s. f. (du gr. σής, espèce de ver qui ronge le bois). Entom. Genre d'insectes lépidoptères, de la famille des fusicornes ou clostérocères, comprenant des espèces de sphinx qui se trouvent aux environs de Paris.

— Bot. Genre de champignons établi pour une espèce qui croît sur le bois de sapin pourri.

SESLÈRE. s. f. Bot. Genre de plantes monocotylédones, de la famille des graminées, comprenant une douzaine de plantes herbacées, dont la plus grande partie croît en Europe. Seslère bleue.

SÉSOSTRIS. (pr. *Cé-zos-triss*). Roi d'Egypte, que l'on croit être le même que le Rhamsès III des monuments égyptiens. Il divisa son royaume en trente-six nomes ou districts, et soumit la Libye, l'Ethiopie, les îles de la mer Rouge, l'Inde, une partie de l'Asie et l'Europe orientale. Revenu de ses expéditions, il fit élever des monuments, des temples, des obélisques pour perpétuer le souvenir de ses victoires, protégea les sciences et les arts, et fit divers travaux utiles à la prospérité de son royaume. On dit que, devenu aveugle dans sa vieillesse, il se [illegible] que l'on place généralement entre le XVIIIe et le XVIe siècle av. J.-C.

SESQUIALTÈRE. adj. des 2 g. (pr. *cèss-kui-al-tère*; du lat. *sesquialter*, formé de *sesqui*, une fois et demie, et *alter*, autre). Mathém. Se dit des quantités dont l'une contient l'autre une fois et demie. ‖ *Raison sesquialtère*. Raison de deux termes, dont l'un contient l'autre une fois et demie. Rapport sesquialtère. Douze et huit sont des nombres sesquialtères.

SESQUI-DOUBLE. adj. des 2 g. (pr. *cèss-kui*). Mathém. Qui contient une autre quantité deux fois et demie. ‖ *Raison sesqui-double*. Celle dont le plus grand terme contient le plus petit deux fois et demie.

SESQUI-QUADRAT. adj. m. (pr. *cèss-kui*). Astron. Se dit de l'aspect des planètes, éloignées l'une de l'autre de quatre signes et demi ou de cent trente-cinq degrés.

SESQUI-TIERCE. adj. des 2 g. (pr. *cèss-qui*). Mathém. Se dit d'une raison de la plus grande inégalité entre deux quantités, dont l'une contient l'autre une fois et un tiers. Raison sesqui-tierce.

SESSE. s. f. Relat. Bande de toile qui entoure le turban des mahométans.

— Mar. Sorte de pelle avec laquelle on ôte l'eau des petits bateaux.

SESSÉE. s. f. (de M. *Sessé*, direct. du jardin royal de botan. au Mexique). Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, monopétalées, de la famille des bignoniacées, comprenant des arbrisseaux du Pérou.

SESSILE. adj. des 2 g. (du lat. *sessilis*). Bot. Qui repose immédiatement sur la tige ou sur les rameaux. Fleurs sessiles. Feuilles sessiles. Plante à fleurs et à feuilles sessiles.

— *Laitues sessiles*. Laitues qui ne s'élèvent pas.

— Zool. *Yeux sessiles*. Ceux qui ne sont pas portés sur un pédoncule.

SESSILIFLORE. adj. des 2 g. (ét. lat., *sessilis*, sessile; *flos*, fleur). Bot. Qui a les fleurs sessiles, qui porte les fleurs immédiatement sur la tige ou sur les rameaux. Plante sessiliflore.

SESSILIOCLE. adj. des 2 g. (ét. lat., *sessilis*, sessile; *oculus*, œil). Zool. Dont les yeux sont sessiles, c'est-à-dire qui ne sont pas portés sur des pédoncules. Il s'oppose à Pédiocle.

— SESSILIOCLES. s. m. pl. Crust. Famille de crustacés à yeux sessiles.

SESSION. s. f. (mot pris de l'anglais, venu du lat. *sessio*; rad. *sedère*, être assis). Temps pendant lequel un corps délibérant est assemblé. Ouverture de la session. Clôture de la session. La prochaine session. La dernière session. Session de la Chambre des députés, de la Chambre des pairs. Session d'un conseil. Session du parlement. Session annuelle. Session de la Cour d'assises. Session féconde en causes importantes. La première *session* extraordinaire eut lieu en l'an X, depuis le 15 germinal jusqu'au 30 floréal inclusivement. Environ trois cents lois, tant générales que particulières, furent portées dans le cours de cette *session* extraordinaire, qui se termina par l'adoption du traité d'Amiens. (Sallent.)

— Séance d'un concile. Première, seconde session.

— Article qui renferme les décisions publiées dans la séance du concile.

— Absol. En France, Temps qui s'écoule depuis l'ouverture des Chambres législatives jusqu'à la clôture, et en Angleterre, depuis la convocation du parlement jusqu'à sa prorogation. A la nouvelle session. Pendant la session. La session va bientôt finir.

SESTERCE. s. m. (du lat. *sestercius*, contraction de *semis tertius*, sous-entendu *as*, deux as et demi). Antiq. rom. Monnaie d'argent chez les Romains, qui faisait originairement le quart d'un denier, et qui valait deux as et demi : c'est ce qu'on appelle *petit sesterce*, pour le distinguer du *grand sesterce*, monnaie fictive qui valait 1,000 petits sesterces. Comme le denier valut ensuite 16 as, le petit sesterce valut lui-même 4 as. Sous la République jusqu'à Auguste, la valeur du petit sesterce était de 20 centimes de France; depuis Auguste jusqu'à Domitien, elle diminua un peu graduellement jusqu'à 18 cent.

— Géogr. anc. Lieu situé hors de la porte Esquiline, à Rome, et à deux milles et demi de la ville, où l'on brûlait le corps des citoyens pauvres, des esclaves, et où l'on exposait aux animaux de proie les cadavres des criminels.

SESTERRAGE. s. m. Dr. féod. Droit seigneurial levé sur le produit des terres à blé et sur chaque setier de grain.

SESTERTIAIRE. adj. et s. des 2 g. (pr. *cèss-ter-ci-ère*). Antiq. rom. Celui qui, chez les Romains, distribuait des sesterces dans les réjouissances publiques.

SÉSUVE. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, de la famille des ficoïdes, renfermant des plantes herbacées, à fleurs solitaires, sans corolle.

SÉSUVIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble au sésuve. ‖ SÉSUVIÉES. s. f. pl. Famille de plantes ayant pour type le genre sésuve.

SETA. s. m. Mot latin par lequel on désigne quelquefois en français le Poil long et rude du cochon, du sanglier.

SÉTACÉ, ÉE. adj. [illegible] ... à une soie du cochon.

SÉTAIRE. s. f. Bot. Genre de plantes monocotylédones, à fleurs glumacées, de la famille des graminées. Sétaire grêle, purpurine, inclinée, à gros épis.

SÉTÉRÉE. s. f. Archéol. Ancienne mesure agraire.

SÉTEUILLE. s. f. (pr. *sé-teu-i-e*). Pêch. Il se disait autrefois d'un poisson fort petit que l'on prend dans la Seine en certaines saisons.

SÉTEUX, EUSE. adj. (du lat. *seta*, soie de cochon). Bot. Qui est composé de poils raides, qui est garni de poils rudes. Réceptacle séteux.

SETFARI. s. m. Relat. Il se dit du voile que portent les femmes dans plusieurs endroits de l'Afrique.

SETH. Troisième fils d'Adam et d'Eve, naquit l'an du monde 130. Il pratiqua la vertu, et fut le père d'Enos, dont les descendants conservèrent la vraie religion. Il mourut âgé de 912 ans.

SÉTHÉEN ou **SÉTHIEN, ENNE**. adj. et s. Hist. relig. Membre d'une secte qui formait une branche des gnostiques, et qui rendait un culte à Seth, troisième fils d'Adam et d'Eve.

SÉTHIM. s. m. Hist. jud. Sorte de bois précieux et incorruptible dont Moïse fit construire l'arche, le tabernacle, etc.

SÉTHOS. Prêtre de Vulcain, successeur d'Anysis au trône d'Egypte. On raconte qu'il fut délivré de l'invasion des Assyriens par des rats qui mangèrent la nuit les cordes de leurs arcs.

SETIA. Géogr. anc. Ville du Latium, renommée pour ses vins, que Martial et Juvénal ont vantés dans leurs écrits.

SÉTICAUDE. adj. des 2 g. (ét. lat., *seta*, soie; *cauda*, queue). Entom. Qui a la queue terminée par des soies. ‖ SÉTICAUDES. s. m. pl. Famille de l'ordre des insectes aptères, comprenant ceux qui ont l'abdomen terminé par des soies.

SÉTICÈRE. adj. des 2 g. (du lat. *seta*, soie, et du gr. κέρας, corne). Entom. Qui a des antennes en forme de soie. ‖ SÉTICÈRES. s. m. pl. Famille de crustacés lophyropes, comprenant ceux qui ont les antennes supérieures longues et sétacées.

SÉTICORNE. adj. des 2 g. (ét. lat., *seta*, soie; *cornu*, corne). Entom. Qui a les antennes sétacées ou garnies d'une soie à l'un de leurs anneaux. ‖ SÉTICORNES. s. m. pl. Famille de lépidoptères, comprenant ceux de ces insectes qui ont les antennes en forme de soie, c'est-à-dire plus grêles à leur extrémité libre.

SÉTIE. s. f. Relat. Nom d'une espèce de barque dont les Turcs se servent pour le cabotage.

SETIER. s. m. (pr. *se-tié*; du lat. *sextarius*, rad. *sex*, six, parce que chez les Latins le *setier* était la *sixième* partie du conge). Dans l'ancien système métrique français, Mesure de capacité dont on se servait pour les matières sèches : blé, orge, pois, etc. Le setier de Paris valait 12 boisseaux ou 1,56099 hectolitres. Il variait selon les lieux.

— *Un setier de terre*. Autant de terre labourable qu'il en faut pour y semer un setier de blé.

— Mesure de capacité employée autrefois pour le vin, et valant 7 litres 44 centilitres. ‖ *Demi-setier*. Se dit du quart de la pinte, et vaut 26 centilitres.

— A l'étranger, Mesure de capacité employée à Genève pour les liquides, et valant 45 litres 29 centilitres. ‖ Nouvelle mesure de capacité employée à Lausanne pour les liquides, et valant 40 litres 50 centilitres. ‖ Mesure de Neufchâtel pour les liquides, valant 30 litres 47 centilitres.

— Jeux. *Demi-setier*. Se dit, au jeu de la guinguette, d'un jeton qu'on propose de faire au-dessus de ce qu'on risquait d'abord.

SÉTIF. Géogr. Ville d'Algérie, jadis capit. de la Mauritanie, à 30 lieues S.-O. de Constantine et à 50 lieues d'Alger; 5,000 hab. Elle appartient aux Français.

SÉTIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *seta*, soie; *fero*, je porte). Hist. nat. Qui porte des soies. Insecte sétifère.

— Qui produit de la soie, qui concerne la soie. Industrie sétifère.

SÉTIFLORE. adj. des 2. (ét. lat., *seta*, soie; *flos*, fleur). Bot. Qui a les pétales liguliformes et presque semblables à des soies.

SÉTIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *seta*, soie; *forma*, forme). Hist. nat. Qui a la forme de soies.

SÉTIGÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *seta*, soie; *gero*, je porte). Qui porte une ou plusieurs soies.

— SÉTIGÈRES. s. m. pl. Mamm. Famille de mammifères multongulés, comprenant ceux qui ont le corps couvert de soies.

SETIM. Géogr. Plaine du pays de Moab, où les Hébreux firent leur dernier campement avant de passer le Jourdain. Elle est célèbre par l'union que les Israélites y contractèrent avec les filles moabites.

SÉTINE. s. f. Anc. métrol. Mesure agraire employée pour les prairies, dans le pays de Gex et le Bugey; étendue que six hommes peuvent faucher en un jour.

SÉTIPÈDE. adj. des 2 g. (ét. lat., *seta*, soie; *pes*, pied). Bot. Qui a le stipe ou le pied séti[illegible]

SÉTIPODE. adj. des 2 g. (du lat. *seta*, soie; et du gr. πούς, pied). Entom. Qui a les pieds en forme de soies. ‖ SÉTIPODES. s. m. pl. Famille d'entomozoaires appelés aussi chétopodes.

SETLEDJE. Géogr. Rivière de l'Hindoustan qui prend sa source dans le Tibet, trace la limite méridionale du Lahore, et se joint à la Beyah pour former la Gorra.

SÉTON. s. m. (du lat. *seta*, soie). Chir. Bandelette de soie, de linge effilé sur les bords, que l'on passe à travers les tissus sains ou lésés, le plus souvent pour déterminer un écoulement d'humeurs. Mettre un séton, des sétons. Appliquer un séton. Entretenir un séton. C'est presque toujours à la nuque que le séton est placé. Les médecins humoristes font souvent usage du séton.

— L'exutoire même que l'on entretient au moyen du séton. Avoir soin d'un séton. Le séton va bien.

— Ichthyol. Espèce de poisson.

SÉTOURE. s. m. Entom. Syn. de Forbiscine et de lépisme.

SETTLE (Elkanah). Poète anglais dont les succès balancèrent ceux de Dryden, né en 1648, mort en 1724.

SÉTUVAL. Géogr. Ville de Portugal, dans l'Estramadure. Elle a un port et fait le commerce du sel; 15,000 hab.

SEUF. s. m. Mar. Petit bâtiment dont on se sert sur les côtes de Flandre.

SEUIL. s. m. (pr. *ceuye*; du lat. *solium*, même signif., selon Varron, fait de *solum*, sol). Pièce de bois ou de pierre qui est au bas de l'ouverture de la porte. Etre sur le seuil de la porte. Passer le seuil de la porte. Quand il eut franchi le seuil de la porte. Jean-Jacques Rousseau, dans un religieux transport, baisa le *seuil* de la porte du pavillon que Buffon avait consacré à l'étude de la nature. (Sallent.)

Vous, dès que cette reine, ivre d'un fol orgueil,
De la porte du temple aura passé le *seuil*. (Rac.)

— Par extens. Entrée. La mère reste toujours sur le *seuil* de sa cabane. (Chateaub.)

Choisi par lui, le guide se présente,
Et les chameaux sont au *seuil* de la tente,
Le mufle au vent et le genou plié. (Campenon.)

— Fig. Se dit pour Commencement, début, etc.

Un nœud saint m'enchaînait dès le *seuil* de la vie
Jusques aux portes de la mort. (V. Hugo.)

A peine sur le *seuil* de la dévotion,
(Elle) pense atteindre au sommet de la perfection.
(Boileau.)

— Pièce de bois ou de pierre qui reçoit le pont-levis quand on l'abaisse.

— Navig. Pièces de bois qui ferment les bateaux, tant à l'avant qu'à l'arrière. ‖ *Seuil d'écluse*. Pièce de bois posée en travers de la porte et entre deux poteaux au fond de l'eau.

— Pêch. Traverse d'une grenadière ou petite seine à chevrettes.

SEUILLET. s. m. (pr. *ceu-yé*; dim. de *seuil*). Mar. Marche qui forme la face inférieure du carré d'un sabord considéré comme une porte. Le seuillet d'un sabord.

SEUL, SEULE. adj. (du lat. *solus*, même sens; fait du gr. ὅλος, entier). Qui est sans compagnie, qui n'est point avec d'autres. Etre seul, tout seul. Demeurer seul. Aimer à se trouver seul. Mot qui change d'acception s'il est employé seul. Un zéro seul. Ils sont seuls. Vivre seul avec ses pensées. Tout *seul* qu'il est, on se figure autour de lui ses vertus et ses victoires qui l'accompagnent. (Fléch.) Il soutint lui seul le poids d'une armée. (Id.) Regardez avec des yeux paternels ce jeune prince que vous avez pour ainsi dire laissé *seul* sur la terre. (Mass.) L'homme qui sait penser et s'occuper n'est jamais si peu *seul* que quand il est *seul*. (Boiste.) Il est plus supportable d'être toujours seul que de n'être jamais *seul*. (Mont.)

O mon souverain roi,
Me voici donc tremblante et *seule* devant toi! (Rac.)

— Fig. Dans ces jours de deuil où le trône environné de tant d'appuis demeura *seul* en un instant. (Mass.) Dès que l'esprit se calme et revient à lui, l'homme se trouve *seul* avec sa conscience et ses crimes. (Id.) Le pécheur se trouvera tout *seul* chargé du poids de son iniquité. (Id.)

— Qui n'est point aidé par d'autres.

(Toi) qui *seul*, sans ministre, à l'exemple des dieux,
Soutiens tout par toi-même et vois tout par tes yeux.
(Boileau.)

— Fig. Qui est isolé, qui n'est uni à personne par les liens de l'affection. Vivre seul dans le monde. Etre seul sur la terre. O ma mère, en me quittant vous m'avez laissée seule au milieu du monde!

— En parlant d'un privilége affecté particulièrement à certaines personnes. On disait qu'ils ont *seuls* l'oreille d'Apollon. (Boil.)

L'honneur. . . . .
D'être *seuls* employés aux arrêts de Soissons. (Boil.)

— Unique. Un seul Dieu. Un seul roi. Une seule religion. Une seule loi. Une seule pensée. Le seul remède. Le seul bien. Le seul de tous les biens. Le seul ami. Le seul de mes amis. Le seul homme qui puisse se dire sans reproche. Le seul danger qu'on puisse craindre. La seule raison qu'on puisse alléguer. La seule réponse que l'on reçut. Il est le seul qui ait commis un tel crime. Seul il a péché, seul il sera puni. Le [illegible] superbe, devenu le *seul* objet de ses complaisances, se fait lui-même son Dieu. (Boss.) Il prenait sur les esprits un ascendant que la *seule* raison lui donnait. (Id.) Il fut *seul* en butte aux factieux; lui *seul*, disait-on, savait dire et taire ce qu'il fallait. (Id.) Représentez-vous en lui seul tout ce que l'Eglise a de grand, tout ce que le siècle a de pompeux et de magnifique. (Fléch.) Tout le royaume pleure la mort de son défenseur, et la perte d'un homme *seul* est une calamité publique. (Id.) De tous les monuments superbes élevés en l'honneur des Césars, à peine un *seul* est venu jusqu'à nous. (Mont.)

Vous seul, Seigneur, vous seul, après quarante années,
Pouvez encor lutter contre les destinées. (Rac.)

L'homme seul, l'homme seul, en sa fureur extrême,
Met un brutal honneur à s'égorger soi-même. (Boil.)

— Simple. La seule pensée de cette action est criminelle. Dans le même sens. La s[…] idée la seule pensée en fait frémir. Etonne[…] son seul regard. Un général qui rend le [cou-]rage à ses troupes par sa seule présence[…] seule pensée de notre séparation me fait [gé-]mir. Frémir à la seule idée de la mort. U[n] […]bleau dont le *seul* dessein montrait tant de g[ran-]deur. (Boss.) Il frémit au *seul* nom de la m[…] (Fléch.)

— Sans autre titre, sans autre secours. […] naissance *seule* mit vos ancêtres sur le tr[…] (Mass.)

— Quoique *seul* tienne la place de *il n'y a* […] *lui*, on ajoute quelquefois la négation *ne*, […]

Et le roi, qui ne sait où trouver le coupable,
N'impute qu'aux *seuls* Juifs ce projet détestable.
(Racine.)

— Au lieu de dire simplement *un d'entre* […] on ajoute quelquefois le mot *seul* pour do[nner] plus de force.

Il fut des Juifs, il fut une insolente race;
Un *seul* osa d'Aman attirer le courroux,
Aussitôt de la terre ils disparurent tous. (Rac.)

— *Tout seul*. C'est la reconnaissance t[…] *seule* qui a fait les faux dieux. (Mass.) Et […] écrits tout *seuls* doivent parler pour lui. (B[…]

— *Une seule fois*. Elle n'a eu à se repe[ntir] que d'avoir une *seule* fois souhaité une […] plus douce. (Boss.)

— *Etre seul à*. Il est *seul* à s'estimer et à s['ap-]plaudir. (Fléch.)

— *Par cela seul*. Par cette seule raison. […] nation qui aime ses princes et qui par cela […] mérite d'être aimée. (Mass.)

— S'emploie d'une manière relative, et se […] des personnes et des choses. Combien y a[…] de femmes? Il n'y en a qu'une seule. Comb[ien] y a-t-il d'hommes? Un seul. Combien vou[…] vous de plumes? Une seule.

— Absol. et subst. au masc. Se dit pour […] seul prince, un seul roi, un seul gouvernant. […] gouvernement d'un seul. Le pouvoir, l'auto[rité] d'un seul. Les peuples orientaux ont toujo[urs] été soumis au gouvernement d'un seul.

SEULEMENT. adv. Pas davantage, rien [de] plus. Prononcez seulement quelques paro[les]. Regardez seulement, ne touchez à rien. N[…] nous reposâmes seulement un instant. Que ce[…] soient pas *seulement* des vœux inutiles. (Bo[…] Ce temple n'aura jamais besoin qu'on le ré[ta-]blisse, il suffira *seulement* qu'on l'entretien[ne]. (Id.) Des troupes considérables *seulement* […] leur courage et par la confiance qu'elles avai[ent] en leur général. (Fléch.) Dieu consent que v[…] transmettiez à vos enfants les possessions […] vous sont venues de vos ancêtres; il veut s[eu-]*lement* que vous en retranchiez une légère p[or-]tion pour les infortunés qu'il laisse dans l'i[ndi-]gence. (Mass.)

Je n'attends pas de vous de si sanglants exploits,
Et je veux *seulement* emprunter votre voix. (Rac.)

— Uniquement. Les grands regardent le re[ste] des hommes comme des créatures d'une au[tre] espèce, et faites *seulement* pour servir à le[urs] passions. (Mass.) Il se souvient *seulement* q[…] vous aime. (Rac.) Suis-je leur empereur *seule-*[*ment*] pour leur plaire? (Id.) Il va voir l'op[…] *seulement* pour les vers. (Boil.)

— Même. Quel homme aujourd'hui pourr[ait] prouver *seulement* qu'il descend des Gaulois, […] Romains ou des Francs? (B. de St-P.)

— *Pas seulement*. Pas même. Il n'a pas s[eu-]lement été malade, et je l'avais cru mort. […] n'est pas venu me voir, que dis-je, il ne m'a p[as] seulement écrit. M. Le Tellier, renfermé d[ans] les modestes emplois de la robe, ne jetait p[as] *seulement* les yeux sur les engagements éc[la-]tants mais périlleux de la cour. (Boss.)

Sa grâce à vos désirs pouvait être accordée;
Mais vous ne l'avez pas *seulement* demandée.
(Racine.)

— Au moins. Semblait-il *seulement* qu'il […] part à mes larmes. (Rac.)

— Quelquefois il tient la place de *ne... q*[*ue*]. Le courrier est arrivé seulement aujourd'h[ui]. D'aujourd'hui *seulement* je jouis de ma gloi[re]. (Rac.)

— Avec l'expression *ne... que*, ce serait u[ne] faute d'employer *seulement*. Il n'a *seulement* q[u'à] se montrer; cette phrase est incorrecte, par[ce] que *ne... que* signifiant *seulement*, rend ce de[r-]nier complètement inutile. On doit dire to[ut] simplement, *il n'a qu'à se montrer*.

— Il sert quelquefois à mettre des restrictio[ns] à une clause.

Il était plein d'esprit, de sens et de raison;
Seulement pour l'argent un peu trop de faiblesse
De ses vertus en lui ravalait la noblesse.
(Boileau.)

— D'autres fois on [illegible]

L'entreprise est fort belle,
Et digne *seulement* d'Alexandre ou de vous. (Boil.)

— Il modifie ou corrige ce qu'on vient […] dire.

On repousait la nuit, on dormait tout le jour;
Seulement au printemps quand Flore dans les plai[nes]
Faisait taire des vents les bruyantes haleines,
Quatre bœufs attelés, d'un pas tranquille et lent,
Promenaient dans Paris le monarque indolent.
(Boileau.)

— NON-SEULEMENT. loc. adv. ordinairem[ent] suivie de *mais encore*, *mais aussi*. Discerna[…] *non-seulement* le bon d'avec le mauvais, m[ais] encore le meilleur d'avec le bon. (Fléch.) Sa[int] Louis *non-seulement* se chargea du soulagem[ent] de la misère publique, il voulut même prend[re] sur soi la pénitence. (Id.) La religion nous […]

est criminelle. Dans le même sens. La seule idée la seule pensée en fait frémir. Étonner de son seul regard. Un général qui rend le courage à ses troupes par sa seule présence. La seule pensée de notre séparation me fait frémir. Frémir à la seule idée de la mort. Un tableau dont le *seul* dessein montrait tant de grandeur. (Boss.) Il frémit au *seul* nom de la mort. (Fléch.)

— Sans autre titre, sans autre secours. Leur naissance *seule* mit vos ancêtres sur le trône. (Mass.)

— Quoique *seul* tienne la place de *il n'y a que lui*, on ajoute quelquefois la négation *ne, que*.

Et le roi, qui ne sait où trouver le coupable,
N'impute qu'aux *seuls* Juifs ce projet détestable.
(Racine.)

— Au lieu de dire simplement *un d'entre eux*, on ajoute quelquefois le mot *seul* pour donner plus de force.

Il fut des Juifs, il fut une insolente race;
Un *seul* osa d'Aman attirer le courroux,
Aussitôt de la terre ils disparurent tous. (Rac.)

— *Tout seul.* C'est la reconnaissance toute *seule* qui a fait les faux dieux. (Mass.) Et ses écrits tout *seuls* doivent parler pour lui. (Boil.)

— *Une seule fois.* Elle n'a eu à se repentir que d'avoir une *seule* fois souhaité une mort plus douce. (Boss.)

— *Être seul à.* Il est *seul* à s'estimer et à s'applaudir. (Fléch.)

— *Par cela seul.* Par cette seule raison. Une nation qui aime ses princes et qui par cela *seul* mérite d'être aimée. (Mass.)

— S'emploie d'une manière relative, et se dit des personnes et des choses. Combien y a-t-il de femmes? Il n'y en a qu'une seule. Combien y a-t-il d'hommes? Un seul. Combien voulez-vous de plumes? Une seule.

— Absol. et subst. au masc. Se dit pour Un seul prince, un seul roi, un seul gouvernant. Le gouvernement d'un seul. Le pouvoir, l'autorité d'un seul. Les peuples orientaux ont toujours été soumis au gouvernement d'un seul.

SEULEMENT. adv. Pas davantage, rien de plus. Prononcez seulement quelques paroles. Regardez seulement, ne touchez à rien. Nous nous reposâmes seulement un instant. Que ce ne soient pas *seulement* des vœux inutiles. (Boss.) Ce temple n'aura jamais besoin qu'on le rétablisse, il suffira *seulement* qu'on l'entretienne. (Id.) Des troupes considérables *seulement* par leur courage et par la confiance qu'elles avaient en leur général. (Fléch.) Dieu consent que vous transmettiez à vos enfants les possessions qui vous sont venues de vos ancêtres; il veut *seulement* que vous en retranchiez une légère portion pour les infortunés qu'il laisse dans l'indigence. (Mass.)

Je n'attends pas de vous de si sanglants exploits,
Et je veux *seulement* emprunter votre voix. (Rac.)

— Uniquement. Les grands regardent le reste des hommes comme des créatures d'une autre espèce, et faites *seulement* pour servir à leurs passions. (Mass.) Il se souvient *seulement* qu'il vous aime. (Rac.) Suis-je leur empereur *seulement* pour leur plaire? (Id.) Il va voir l'opéra *seulement* pour les vers. (Boil.)

— Même. Quel homme aujourd'hui pourrait prouver *seulement* qu'il descend des Gaulois, des Romains ou des Francs? (B. de St-P.)

— *Pas seulement.* Pas même. Il n'a pas *seulement* été malade, et je l'avais cru mort. Il n'est pas venu me voir, que dis-je, il ne m'a pas seulement écrit. M. Le Tellier, renfermé dans les modestes emplois de la robe, ne jetait pas *seulement* les yeux sur les engagements éclatants mais périlleux de la cour. (Boss.)

Sa grâce à vos désirs pouvait être accordée;
Mais vous ne l'avez pas *seulement* demandée.
(Racine.)

— Au moins. Semblait-il *seulement* qu'il eût part à mes larmes. (Rac.)

— Quelquefois il tient la place de *ne..., que*. Le courrier est arrivé seulement aujourd'hui. D'aujourd'hui *seulement* je jouis de ma gloire. (Rac.)

— Avec l'expression *ne..., que*, ce serait une faute d'employer *seulement*. Il n'a *seulement* qu'à se montrer; cette phrase est incorrecte, parce que *ne..., que* signifiant *seulement*, rend ce dernier complétement inutile. On doit dire tout simplement, *il n'a qu'à se montrer*.

— Il sert quelquefois à mettre des restrictions à une clause.

Il était plein d'esprit, de sens et de raison;
Seulement pour l'argent un peu trop de faiblesse
De ses vertus en lui ravalait la noblesse.
(Boileau.)

— D'autres fois [illegible]

L'entreprise est fort belle,
Et digne *seulement* d'Alexandre ou de vous. (Boil.)

— Il modifie ou corrige ce qu'on vient de dire.

On repousit la nuit, on dormait tout le jour;
Seulement au printemps quand Flore dans les plaines
Faisait taire des vents les bruyantes haleines,
Quatre bœufs attelés, d'un pas tranquille et lent,
Promenaient dans Paris le monarque indolent.
(Boileau.)

— NON-SEULEMENT. loc. adv. ordinairement suivie de *mais encore*, *mais aussi*. Discernant non-*seulement* le bon d'avec le mauvais, mais encore le meilleur d'avec le bon. (Fléch.) Saint Louis non-*seulement* se chargea du soulagement de la misère publique, il voulut même prendre sur soi la pénitence. (Id.) La religion nous apprend à obéir aux puissances, non-*seulement* par la crainte de l'autorité, mais par une obligation de conscience. (Mass.) V. NON-SEULEMENT. P. 654.

SEULET, ETTE. adj. (dimin. de *seul*). Seul. Était d'un grand usage dans les poésies pastorales. Je n'irai plus au bois seulette.

Hier Nicette
Sous des bosquets
Sombres et frais
Marchait *seulette*. (Parny.)

SEULLON. s. m. Anc. cout. Mesure de terre, autrefois employée à Chaumont, et qui avait 88 mètres 40 centimètres de longueur sur un mètre 28 centimètres de largeur.

SEURRE. Géogr. Ch.-l. de cant., arrond. de Beaune (Côte-d'Or); 37,000 hab. Vinaigre, châles. Construction de bateaux. Seurre fut le berceau de la famille de Bossuet.

SEURSELIÈRE. s. f. Anc. t. milit. Genre de cotte d'armes.

SEUSNE. s. f. Pêch. Espèce de seine, à bord des bâtiments bretons.

SÈVE. s. f (du lat. *sapa*, vin cuit jusqu'à l'évaporation des deux tiers). Liquide qui n'est presque que de l'eau pure, monte et descend perpétuellement dans tous les végétaux, et produit leur accroissement, celui des bourgeons, des feuilles, des fleurs et des fruits. Puisée par les racines et chassée par une force de contraction due à l'action vitale, la sève monte dans les vaisseaux répandus dans tout le bois, et principalement près du canal médullaire, où ces vaisseaux sont beaucoup plus nombreux. C'est à cette action qu'est dû le développement des bourgeons au printemps, époque où ce mouvement est le plus remarquable; car en hiver il est presque suspendu en totalité; il est peu marqué durant les chaleurs de l'été, et recommence aux approches de l'automne, temps où se forment les nouveaux bourgeons, qui en paraissent être la cause principale. Les feuilles et les pores corticaux rejettent au dehors la partie surabondante de la sève et les gaz intérieurs; c'est le mode d'exhalaison ou de transpiration des végétaux. Sève abondante. Première sève d'un arbre. Sève qui monte dans l'arbre. Sève de mars. Sève d'août. Circulation de la sève dans les plantes. Plante privée de sève. La force d'ascension de la *sève* est d'autant plus considérable que la plante est plus saine et que la transpiration est plus abondante. (Chapt.)

— Fig. Force, vigueur, énergie. Ici se cache une *sève* maligne et corrompue sous l'écorce de la politesse. (La Bruy.) Partout enfin, chez les poëtes grecs et latins, on trouve cette *sève* de génie, cet excellent goût et ces grandes beautés de sentiment et d'imagination qui caractérisent les écrivains supérieurs. (Reyrac.) Je le disais tout à l'heure, j'ai crû entre deux pavés, mais cette herbe a gardé sa *sève*, autant que celle des Alpes. (Michelet.) Souvent aujourd'hui l'on compare l'ascension du peuple, son progrès, à l'invasion des Barbares. Le mot me plaît, je l'accepte... Barbares! Oui, c'est-à-dire pleins d'une *sève* nouvelle, vivante et rajeunissante. (Id.) N'importe! ceux qui arrivent ainsi, avec la *sève* du peuple, n'en apportent pas moins dans l'art un degré nouveau de vie et de rajeunissement, tout au moins un grand effort. (Id.)

— Par extension, Certaine force, certaine vigueur qui est dans le vin et qui le rend agréable. Vin qui n'a plus de sève, qui a perdu sa sève. Sève du vin. Vin qui a une bonne sève, une sève agréable. Vin qui n'a plus de sève. Donner de la sève au vin.

— Fig. Force, vigueur. Jeunesse pleine de sève.

Hélas! pleine de vie et de force et de *sève*,
Sur la France caduque une race se lève. (Barthélemy.)

SEVER (SAINT-). Géogr. Ville de France, ch.-l. d'arr., sur l'Adour (Landes); 5,906 hab.

SÉVERAC-LE-CHÂTEAU. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Milhau (Aveyron); 1,606 hab. Houille et vitriol de fer.

SÉVÈRE. adj. des 2 g. (du lat. *severus*, même sens). Rigide, qui exige une certaine régularité. Juge sévère. Maître sévère. Censeur sévère. Parents sévères envers leurs enfants. Confesseur sévère à l'égard de ses pénitents. Le juste sévère à lui-même, et persécuteur de ses propres passions. (Boss.) Ceux qui n'avaient point d'affaires, et dont la vie était innocente, pouvaient éviter l'examen de ce *sévère* tribunal. (Id.) Voyez si mes regards sont d'un juge *sévère*. (Rac.) Censeurs plus *sévères* et plus éclairés de nos vices. (Mass.) Des connaisseurs *sévères* et délicats. (Volt.)

— Qui pardonne peu ou point. Vous êtes trop [illegible] pour un [illegible] trop sévère la même obéissance qu'on a pour une loi trop dure. (Socrate.) Puisse le public, d'autant plus *sévère* qu'il a d'abord été plus indulgent, me pardonner, comme vous, mes fautes! (Volt.)

— Il se disait autrefois des femmes peu sensibles aux petits soins de leurs adorateurs.

— En parlant des choses. Qui est plein de rigueur, de rigidité. Paroles sévères. Ton sévère. Air sévère. Maintien sévère. Reproche sévère. Loi sévère. Jugement sévère. Discipline sévère. Peine sévère. Des regards sévères. Avoir un air trop sévère. Tantôt il fronçait le sourcil d'un air sombre et *sévère*. (P. Toussaint.) Un front toujours composé et toujours sévère. (Volt.) Il reprenait sa hauteur et sa fierté sévère, dès que le péril était passé. (Id.)

— Austère, fort régulier. Vertu sévère. Morale sévère. Mœurs sévères. Nos mœurs sont sans doute plus *sévères*. (Volt.) Vous avez une vertu *sévère* qui n'entre point dans la faiblesse humaine. (Mme de Sév.) Le philosophe cherchant, dans sa jeunesse, à se parer des dehors d'une vertu *sévère*. (Barth.)

— Scrupuleux. Une économie sévère. Pour subvenir à tant de frais, on employait avec une économie *sévère* les revenus autrefois attachés à la couronne. (Volt.)

— Dans la littérature et dans les arts Noble, régulier sans élégance affectée, sans ornements recherchés. Ornements sévères. Style sévère. Construction sévère. Ouvrage d'un goût sévère. Composition sévère. Dans sa jeunesse, il s'était nourri des beautés *sévères* qui règnent dans les ouvrages de Pindare et de quelques autres poëtes lyriques. (Barth.)

— Qui a plus de régularité que d'attrait. Beauté sévère. Un caractère de beauté sévère.

SÉVÈRE. s. f. Erpét. Espèce de vipère.

SÉVÈRE (Septime). Empereur romain, né à Leptis en Afrique, en 146 de J.-C. Successivement avocat du fisc, sénateur, questeur, tribun du peuple, commandant d'une légion en Espagne, puis des armées de Pannonie, il fut couronné par ses soldats après le meurtre de Pertinax. Son règne fut glorieux. Le chagrin d'avoir vu sa vie menacée par Caracalla, son fils, mit fin à sa vie en 211. Il avait de grands talents et de grandes vertus, qu'il ternit par sa sévérité.

— *Mur de Sévère.* Géogr. Muraille que Sévère fit bâtir dans la Grande-Bretagne pour arrêter les invasions des Calédoniens. Cette muraille, qui s'étendait d'une mer à l'autre, était bâtie en pierres et avait quatre mètres de haut sur deux et demi de large. Elle était appuyée par des forts, des tours placées de distance en distance, et par un fossé qui la suivait dans toute sa longueur.

SÉVÈREMENT. adv. D'une manière sévère, avec sévérité. Traiter quelqu'un sévèrement. Punir sévèrement. Parler sévèrement à quelqu'un. Écrire sévèrement un ouvrage. Vivre sévèrement. Il voulut qu'on punît *sévèrement* toutes les banqueroutes. (Fén.) On voyait plusieurs de ces rois *sévèrement* punis. (Id.) Vous devez, en ce cas, être puni plus *sévèrement* que personne. (Volt.)

SÉVÉRIE. s. f. Géogr. et hist. Ancien duché qui dépendait de la Pologne.

SÉVÉRIEN, IENNE. adj. et s. Géogr. et hist. Habitant de la Sévérie. ‖ Qui appartient à la Sévérie ou à ses habitants.

SÉVÉRIEN, IENNE. adj. et s. Hist. relig. Membre d'une secte gnostique fondée dans le XIIe siècle par Sévère, qui enseignait que le monde était l'œuvre de diverses puissances. Cette secte condamnait le mariage et niait la résurrection. ‖ Membre d'une secte d'acéphales eutychiens, fondée par un certain Sévère, qui s'empara du siége d'Antioche en 513.

SÉVÉRINE (Ulpia Sévérina). Femme d'Aurélien, qu'elle accompagna dans toutes ses expéditions. Elle s'acquit par ses vertus et par ses bienfaits l'estime et l'amour des soldats.

SÉVÉRITÉ. s. f. (du lat. *severitas*, sévérité; rad. *severus*, sévère, dur, cruel). Rigidité, rigueur. Se dit des personnes et des choses. Sévérité de la discipline. Sévérité des lois. Sévérité d'un jugement, d'une condamnation. Sévérité de la critique. Sévérité excessive. Traiter quelqu'un avec sévérité. User de sévérité. Disposé à la sévérité. Je vois la sagesse et la piété du prince modérant la *sévérité* des édits par sa clémence. (Fléch.) La royauté est un ministère de religion envers Dieu, de *sévérité* envers les méchants, de tendresse envers les bons. (Id.) Que la concorde et l'union rétablies parmi nous préviennent la *sévérité* des lois. (Id.) Nous-mêmes nous venons souvent ici affaiblir le langage divin, et adoucir par des idées humaines la *sévérité* des règles saintes. (Id.) Je connais l'inflexible *sévérité* de mon père. (J.-J. Rouss.) Je critique avec *sévérité*, je loue avec transport. (Volt.)

Mais, croyez-moi, l'amour est une autre science,
Burrhus; et je ferais quelque difficulté
D'abaisser jusque-là votre *sévérité*.
(Racine.)

Tout pouvoir périt par l'indulgence,
Et la *sévérité* produit l'obéissance. (Volt.)

— Austérité, grande régularité. Également en parlant des personnes et des choses, mais plutôt des choses. La sévérité du caractère, des mœurs de cet homme. La sévérité de la composition, du style. La sévérité des orne[illegible] grande sévérité. Cet isolement et la terreur qui avait saisi tous les esprits, fit tomber en désuétude la *sévérité* des mœurs antiques et les usages pieux par lesquels les vivants prouvent aux morts leur affection et leurs regrets. (Sismondi.)

SEVERNE ou **SAVERNE.** Géogr. Fleuve d'Angleterre, qui se jette dans le canal de Bristol.

SÉVÉRONDE. s. f. Techn. Saillie d'un toit sur la rue.

SÉVEUX, EUSE. adj. Bot. Qui a rapport à la sève, qui en a les propriétés. Qualités séveuses. Canal séveux.

SÉVICES. s. m. pl. (du lat. *sævire*, sévir). Prat. Mauvais traitements d'un mari envers sa femme, d'un père envers ses enfants, d'un maître envers ses serviteurs. Traitement qui va jusqu'aux coups. Pour cause de sévices. Les sévices sont une cause de séparation entre mari et femme.

SÉVIGNÉ (Marie de Rabutin-Chantal, marquise de). Fille de Celse-Bénigne de Rabutin, baron de Chantal, née en Bourgogne en 1626, morte en 1696. Les lettres qu'elle écrivit à sa fille, madame de Grignan, qui respirent l'amour maternel le plus passionné, et qui sont écrites en un style simple, naïf et spirituel, la placent au rang des meilleurs écrivains français du beau siècle.

SÉVILLAN, ANE. adj. et s. Géogr. Habitant de Séville. Les femmes sévillanes. Les Sévillans. ‖ Qui appartient à Séville ou à ses habitants. Coutumes sévillanes.

SÉVILLE. Géogr. Grande et belle ville d'Espagne, jadis capitale de l'Andalousie et aujourd'hui de la province de Séville, la première ville après Madrid, assise au milieu d'une plaine arrosée par le Guadalquivir. Sa population autrefois de 400,000 hab. n'est aujourd'hui que de 96,000. Université, bibliothèque, tribunal royal suprême, cathédrale célèbre. On y remarque aussi l'Alcazar, ancienne résidence des rois maures, l'amphithéâtre destiné aux courses de taureaux, un grand aqueduc maure, une bourse, plusieurs académies et hôpitaux. Manufactures d'étoffes, de laines, de cuirs et de maroquins, fonderie de canons. Séville est entourée d'une muraille flanquée de cent soixante-six tours. Les Français la prirent le 1er février 1810.

SÉVIR. s. m. Hist. rom. Titre de six officiers romains, chefs des six décuries de chevaliers. ‖ *Sévir augustal.* Titre des six plus anciens membres de chacun des colléges de prêtres, établis par Tibère pour honorer la mémoire d'Auguste.

SÉVIR. v. n. 2e conj. (du lat. *sævire*; rad. *sævus*, cruel, féroce). En user avec rigueur, punir sévèrement. Sévir avec vigueur. Sévir avec justice, avec discernement. Sévir contre un coupable. Il faut sévir contre les voleurs. On ne saurait trop sévir contre de tels abus.

Il est toujours imprudent de *sévir*,
A moins qu'en sévissant l'on ne puisse punir. (Cassan.)

— Particulièrement, Exercer de mauvais traitements à l'égard d'un inférieur.

— Avec un nom de chose pour sujet. Un mal qui sévit avec force. La peste sévissait dans toute l'Europe.

SÉVIRAL, ALE. adj. Hist. rom. Qui appartient aux sévirs.

SÉVIRAT. s. m. Hist. rom. Dignité de sévir.

SÉVOLE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, monopétalées, de la famille des campanulacées, comprenant plusieurs arbrisseaux de la Nouvelle-Hollande.

SEVRAGE. s. m. (rad. *sevrer*). Action de sevrer un enfant. Remettre le sevrage d'un enfant à telle époque. Le *sevrage* doit se faire par une douce transition plutôt que d'une manière subite, et il s'opérerait presque spontanément, si on se laissait aller davantage aux indications de la nature. (Fr. Rat.) Relativement à la mère, le *sevrage* graduel n'a aucun inconvénient, la sécrétion laiteuse ayant diminué peu à peu et d'une manière presque insensible. (Id.)

— Temps où se termine l'allaitement, soit naturel, soit artificiel, et où l'enfant, dont les dents se sont développées, commence à prendre une nourriture de plus en plus solide.

— Endroit où l'on prend les petits enfants pour les sevrer, pour les soigner au temps du sevrage. Mettre un enfant en sevrage.

— Se dit aussi des animaux. Dans la même maison était une chienne de quatorze mois, qui sans avoir jamais été mère devint nourrice de ce chat, à qui le *sevrage* ne plaisait pas. (Journal de Paris.)

SÈVRE. Géogr. Nom donné à deux rivières de France. L'une, la Sèvre-Niortaise, prend sa source dans le département des Deux-Sèvres au sud, passe à Niort, où elle commence à être navigable, et se jette dans l'Océan. L'autre, la Sèvre-Nantaise, prend sa source dans le nord du département des Deux-Sèvres, traverse une partie de la Vendée, baigne pendant une faible partie de son parcours la lisière de celui de Maine-et-Loire, entre dans celui de la Loire-Inférieure, et se jette dans la Loire en face de Nantes.

— *Département des Deux-Sèvres.* Département français, région de l'ouest, entre les départements de Maine-et-Loire, de la Vienne, de la Charente, de la Charente-Inférieure et de la Vendée. Il est formé de parties du Poitou [illegible] tire son nom des deux rivières qui y ont leur source. Superficie, 585,273 hectares; population, 304,105 hab. Revenu territorial, 13,849,000 fr. Il se divise en quatre arrondissements: Niort (chef-lieu), Bressuire, Melle, Parthenay. Il nomme quatre députés. Il est compris dans la douzième division militaire, le diocèse de Poitiers et le ressort de la cour royale, de l'académie de la même ville. Sol généralement fertile. Agriculture florissante.

SEVRÉ, ÉE. part. pass. du v. Sevrer. S'empl. adjectiv. Enfant sevré. Petite fille sevrée. Animal sevré. Un chat âgé de trois mois venait d'être *sevré*. (Galland.)

L'espoir perce
Comme les dents, sitôt qu'on est *sevré*,
Car nous vivons dans un siècle éclairé. (La Font.)

— Fig. Mon âme, dit le prophète, a été comme un enfant *sevré*, je me suis arraché moi-même aux douceurs de la gloire humaine. (Boss.)

Moi donc qui connais peu Phébus et ses douceurs,
Qui suis nouveau *sevré* sur le mont des neuf sœurs.
(Boileau.)

SEVRER. v. a. 1re conj. (du lat. *separare*, séparer, ôter). L'e se change en è devant une syllabe muette. *Je sèvre, tu sèvres, il sèvre*, etc. Ôter à un enfant l'usage du lait de sa nourrice pour le faire passer à une nourriture plus solide. Sevrer un enfant. Ne sevrer un enfant qu'à deux ans. Enfant qui n'avait que six mois quand on l'a sevré. C'est ordinairement de douze à quinze mois qu'il convient de sevrer un enfant. Le temps où l'on doit *sevrer* les enfants est indiqué par l'éruption des dents. (J.-J. Rouss.)

— Se dit dans le même sens en parlant des animaux. Sevrer un chien, un chat. Sevrer un veau.

— Par analogie. *Sevrer une marcotte.* La séparer de l'arbre, de la plante qui l'a produite.

— Fig. Priver, frustrer. Sevrer quelqu'un des avantages dont il jouit. Se sevrer des distractions du monde. Se sevrer de tous les plaisirs. Il a été sevré des soins maternels dès sa plus tendre enfance. L'affliction nous *sèvre* du monde, nous tire de la mamelle, et nous dégoutte par son aigreur, comme l'absinthe au téton de la nourrice du doux lait et appas de cette vie trompeuse. (Charron.)

Un jour le temps jaloux, d'une haleine glacée,
Fanera tes couleurs comme une fleur passée
Sur ces lits de gazon,
Et sa main flétrira sur tes charmantes lèvres,
Ces rapides baisers, hélas! dont tu me *sèvres*
Dans leur fraîche saison. (Lamartine.)

— se sevrer. v. pron. Etre sevré. Cet enfant ne peut encore se sevrer sans danger. Un enfant délicat ne saurait se sevrer sans danger avant l'âge d'un an.

— Fig. Se priver. Se sevrer de tous les plaisirs. Se sevrer des plaisirs les plus innocents.

SÈVRES. Géogr. Ch.-l. de cant. (Seine-et-Oise), arr. de Versailles; 8,970 hab. La plus belle manufacture de porcelaine de l'Europe. Châles façon indienne.

— sèvres. s. m. Comm. Porcelaine faite à la fabrique de Sèvres. Le Sèvres se vend tant. Un service en Sèvres.

SEVREUSE. s. f. Femme qui a le soin de sevrer un enfant. Sevreuse prudente.

SEX. Mot latin qui signifie *six*, et qui entre dans la composition de plusieurs mots français, comme *sexennal*, *sexmaculé*, etc.

SEXAGÉNAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *sexagenarius;* rad. *sexaginta*, soixante). Qui a soixante ans. Vieillard sexagénaire. Femme sexagénaire.

— Qui appartient à une personne de soixante ans. Cœur sexagénaire. Main sexagénaire. Ma main *sexagénaire* et tremblante ne saurait tracer ces terribles paroles. (***) Le beau présent qu'un cœur *sexagénaire* ! (La Chauss.)

— substantiv. Celui, celle qui a soixante ans. La loi Pappia défendait le mariage aux sexagénaires. Je ne vois rien de plus insupportable qu'un Caton de dix-huit ans, si ce n'est peut-être un *sexagénaire* étourdi. (Sallent.)

SEXAGÉSIMAL, ALE. adj. (du lat. *sexagesimus*, soixantième). Mathém. *Fractions sexagésimales.* Fractions dont le dénominateur est une puissance de soixante.

SEXAGÉSIME. s. f. (du lat. *sexagesimus*, soixantième). Calend. ecclés. Dimanche qui précède de quinze jours le premier dimanche de Carême. Le dimanche de la Sexagésime.

SEXAGESIMO. adv. lat. Soixantièmement. Il s'emploie pour désigner le soixantième objet d'une série, 60e, lorsqu'on a commencé à compter par *primo*, *secundo*, etc.

SEXANGLE. adj. des 2 g. (ét. lat., *sex*, six; *angulus*, angle). Didact. Mot qui était employé dans l'ancienne géométrie et signifiait Qui a six angles.

SEXANGULAIRE. adj. des 2 g. Didact. Qui a six angles.

SEXANGULÉ, ÉE. adj. Didact. Qui est muni de six angles.

SEXARGENTIQUE. adj. m. Chim. Il se dit d'un sous-sel qui contient six fois autant de base argentique que le sel neutre correspondant.

SEXBISOCTONAL, ALE. adj. Minér. Qui [illegible] de deux octaèdres.

SEXCENTESIMO. adv. lat. Six-centièmement. Il s'emploie pour désigner le six-centième objet d'une série, 600e, quand on a commencé à compter par *primo*, *secundo*, etc.

SEXCOSTÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *sex*, six; *costa*, côte). Hist. nat. Qui porte six côtes saillantes.

SEXDÉCIMAL, ALE. adj. Minér. Qui a la forme d'un prisme octogone avec un sommet à seize faces.

SEXDÉCIOCTOGONAL, ALE. adj. Minér. Se dit d'une variété de topaze qui n'a qu'un seul sommet à seize faces, avec un prisme octogone.

SEXDIGITAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *sexdigitarius;* rad. *sex*, six, et *digitus*, doigt). Qui est né avec six doigts. Personne sexdigitaire.

— substantiv. Un sexdigitaire. Les sexdigitaires.

SEXDIGITAL, ALE. adj. (ét., V. sexdigitaire). Qui est muni de six doigts. Se dit particulièrement d'une main ou d'un pied qui par une monstruosité particulière a six doigts. Main sexdigitale. Pied sexdigital.

SEXDUODÉCIMAL, ALE. adj. Minér. Se dit d'un cristal composé de deux solides, l'un hexaèdre, l'autre dodécaèdre.

SEXE. s. m. (du lat. *secare*, couper, fendre, diviser, parce que le sexe distingue ou sépare le mâle de la femelle). Physiol. Différence physique et constitutive du mâle et de la femelle, chez tous les êtres qui se reproduisent par la fécondation, tant végétaux qu'animaux. Dans la production des corps vivants par des êtres ou substances d'une nature différente de la leur, il n'existe point de sexe; il n'existe pas non plus dans l'homogénie monogénie où un individu produit un être qui lui ressemble: ce n'est que dans l'homogénie digénique que deux séries d'organes deviennent nécessaires à la production d'un nouvel être semblable à ses parents, soit que ces appareils sexuels se trouvent réunis sur le même sujet ou séparés sur le même pied, soit enfin que les organes mâles et les organes femelles soient portés sur des individus complètement séparés, comme on le voit dans les palmiers et dans le plus grand nombre des animaux. Le sexe masculin. Le sexe féminin. Le sexe féminin possède le germe du nouvel individu, et le sexe masculin lui donne l'impulsion vitale nécessaire à son évolution. Les *sexes* ne diffèrent pas seulement entre eux par les organes destinés à la génération, mais encore par toutes les parties de chaque individu. Le mâle n'est pas mâle par un seul endroit, mais partout; la femelle est femelle dans tous ses membres, dans toutes ses actions, dans son caractère, ses mœurs, ses passions et jusque dans ses maladies autres que celles du *sexe*. (Virey.) Partout le *sexe* féminin est plus tendre et plus attaché à sa famille que le *sexe* masculin. (Id.)

— Collectivement, Les hommes ou les femmes. Personnes des deux sexes. Femme qui a les qualités de son sexe. Ne respecter ni l'âge ni le sexe. Maladies propres à chaque sexe. Nouveau genre d'étude et presque inconnu aux personnes de l'âge et du rang de Madame, ajoutons, si vous voulez, de son *sexe:* elle étudiait ses défauts. (Boss.) Mme la dauphine savait que Dieu ne demande pas aux personnes de son *sexe* une sublime raison ni une science fastueuse, mais une dévotion tendre et une foi simple. (Fléch.) Sainte Thérèse éprouvait de la douleur de se trouver resserrée par les bienséances de son *sexe*. (Id.) Elle était au-dessus de son *sexe* et de ses malheurs. (Volt.) Une résolution si désespérée dans un *sexe* timide nous étonne. (Id.) Qu'on rapproche les deux *sexes* par l'éducation, et l'on verra que les femmes balanceront au moins les hommes dans presque tous les genres de gloire. (Sallent.)

Sors de ce lieu redouté,
D'où te bannit ton *sexe* et ton impiété. (Rac.)

— *Le beau sexe*, ou absol., *Le sexe*, *les personnes du sexe*. Les femmes. Courir après le beau sexe. Aimer le sexe. Le sexe est timide.

Je pensais qu'à l'amour son cœur toujours fermé
Fût contre tout mon *sexe* également armé. (Rac.)

Du respect pour le *sexe*, ou je romps avec vous;
Ses vertus sont de lui, ses défauts sont de nous.
(Barthél.)

Le mépris pour le *sexe* est un air qu'on se donne,
Qui n'est en vérité convenable à personne.
(La Chaussée.)

— En parlant des végétaux. La plupart des plantes réunissent les deux *sexes* dans toutes leurs fleurs. (Lav.)

SEXENNAL, ALE. adj. (ét. lat., *sex*, six; *annus*, an). Didact. Qui a lieu tous les six ans. Fêtes sexennales. Jeux sexennaux.

SEXENNALITÉ. s. f. Didact. Qualité de ce qui revient périodiquement tous les six ans.

SEXÉRÉMÉ, ÉE. adj. Bot. Dont le fruit se compose de six érèmes.

SEXFACIÉ, ÉE. adj. Bot. Il se dit des feuilles lorsqu'elles forment six séries le long de la tige.

— Zool. Qui est marqué de six bandes colorées.

SEXFIDE. adj. des 2 g. Didact. Qui est divisé en six portions.

SEXFLORE. adj. des 2 g. Bot. Qui porte ou qui contient six fleurs.

[illegible] six trous.

SEXIES. adv. lat. (pr. *cèk-ciès*). Il signifie Six fois, et s'emploie quelquefois après *semel*, *bis*, etc.

SEXIFÈRE. adj. des 2 g. Hist. nat. Il se dit d'une plante ou d'un animal qui est muni d'organes sexuels.

SEXJUGUÉ, ÉE. adj. Bot. Il se dit d'une feuille pennée qui est composée de six paires de folioles.

SEXLOCULAIRE. adj. des 2 g. Bot. Qui est partagé en six loges.

SEXMACULÉ, ÉE. adj. Hist. nat. Qui porte six taches colorées.

SEXOCTODÉCIMAL, ALE. adj. Minér. Haüy appelle ainsi une variété en prisme à six pans, avec des sommets à neuf faces obliques, dont six inférieures et trois terminales.

SEXOCTONAL, ALE. adj. Minér. Il se dit d'un cristal composé de quatorze faces, dont huit, prolongées par la pensée, tendent à produire un solide octaèdre.

SEXPONCTUÉ, ÉE. adj. Hist. nat. Qui est marqué de six points.

SEXPUSTULÉ, ÉE. adj. Hist. nat. Qui porte six taches en forme de pustules.

SEXQUADRIDÉCIMAL, ALE. adj. Minér. Il se dit d'une variété à vingt faces, dont six sont du même ordre, et les quatorze autres de différents ordres.

SEXRAYONNÉ, ÉE. adj. (du lat. *sexradiatus;* rad. *sex*, six; *radius*, rayon). Hist. nat. Qui est marqué de six lignes rayonnées.

SEXSÉTACÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *sex*, six; *seta*, soie). Hist. nat. Qui porte six longues soies.

SEXTANE. adj. f. (du lat. *sex*, six). Pathol. Se dit d'une fièvre intermittente qui revient tous les six jours. Fièvre sextane.

SEXTANT. s. m. (du lat. *sextans*, la sixième partie d'un tout; rad. *sex*, six). Astron. Instrument qui contient la sixième partie d'un cercle, c'est-à-dire 60 degrés. On dit aussi *sexagène*. || *Sextant d'Uranie.* Nom d'une petite constellation boréale composée de quinze étoiles, et placée entre l'Hydre et le Lion.

— Géom. Sixième partie d'un cercle, arc de 60 degrés.

— Métrol. rom. Le sixième de l'as ou 2 onces.

SEXTARIUS. s. m. Métrol. anc. Setier romain, le sixième du conge, le quatre-vingt-seizième de l'amphore pour les liquides, et le trente-deuxième du modius pour les matières sèches. Il vaut 2 hémines ou 12 cyathes.

SEXTE. s. f. (du lat. *sextus*, sixième). Liturg. cathol. Une des heures canoniales appelées ordinairement les *petites heures*, laquelle, selon l'institution, devait se dire à la sixième heure du jour, à compter depuis le soleil levé.

— Chronol. La troisième des quatre parties du jour, chez les Romains: elle comprenait la moitié du temps qui s'écoule entre midi et le coucher du soleil.

SEXTÉ. s. m. Anc. cout. Livre des gabelles, où les receveurs inscrivaient le nom de ceux qui devaient prendre le sel à leur grenier. || *Décharger le sexté.* Donner à chaque particulier ce qui lui revenait de sel.

SEXTELLAGE. s. m. Anc. jurispr. Droit que l'on payait pour vendre des grains dans les halles. || Droit sur chaque setier de blé vendu dans les halles.

SEXTERAGE. s. m. Anc. cout. Redevance d'un setier de vin.

SEXTÉRÉE. s. f. Cout. de Troyes. Mesure de terre, huit boisselées.

SEXTIA. Famille romaine appartenant à l'ordre des plébéiens, et qui fournit, en 388 de Rome, le premier plébéien honoré du consulat. || Nom donné à deux lois romaines dont la plus importante, la loi Sextia Licinia, ordonna qu'à l'avenir l'un des consuls serait plébéien.

SEXTIÆ AQUÆ. Géogr. Nom latin d'Aix. Il signifie les *Eaux de Sextius*.

SEXTIDI. s. m. (ét. lat., *sextus*, sixième; *dies*, jour). Sixième jour de la décade dans le calendrier républicain.

SEXTIFORME. (du lat. *sextiformis;* rad. *sex*, six; *forma*, forme). Minér. Qui se présente en cristaux offrant la réunion de six formes différentes.

SEXTIL, ILE. (du lat. *sextus*, sixième). Astron. Il se dit pour marquer la distance de deux planètes éloignées l'une de l'autre de soixante degrés. Aspect sextile.

— *Année sextile.* Se disait de l'année républicaine adoptée en France (de 1793 à 1805) quand elle avait un jour de plus, ce qui arrivait tous les quatre ans, parce que l'on comptait alors six jours complémentaires au lieu de cinq. || *Jour sextil.* Le sixième jour complémentaire de l'année sextile.

SEXTILE. s. m. Chron. Les Romains appelaient ainsi primitivement le mois d'août, qui était le sixième de leur année.

SEXTO. adj. lat. Sixièmement. Il s'emploie pour désigner le sixième objet d'une série, 6e, quand on a commencé à compter par *primo*, *secundo*, etc.

SEXTULE. s. m. (du lat. *sextula;* fait dans la même signification de *sextus*, sixième). Poids [illegible] pule ou quatre scrupules.

SEXTUMVIR AUGUSTAL. s. m. (ét. lat., *sex*, six; *vir*, homme; *Augustus*, Auguste). Antiq. rom. Un des prêtres romains attachés au culte d'Auguste déifié. Il n'y en avait que six dans les provinces, et c'est de là qu'ils avaient tiré leur nom. Mais ils étaient plus nombreux à Rome.

SEXTUPLE. adj. des 2 g. (du lat. *sex*, six). Qui vaut six fois autant. Trente-six est sextuple de six. Cinquante-quatre est le sextuple de neuf.

— Mus. *Mesure sextuple.* Mesure à deux temps composée de six notes égales, dont trois pour chaque temps.

— subst. masc. Le sextuple de deux est douze. Le sextuple de six est trente-six.

SEXTUPLÉ, ÉE. part. pass. du v. Sextupler. S'empl. adjectiv. Un nombre est sextuplé lorsqu'il est multiplié par six.

SEXTUPLER. v. a. 1re conj. (rad. lat. *sex*, six). Rendre six fois plus grand, multiplier par six. Sextupler un nombre, une quantité.

SEXTUS EMPIRICUS. Médecin empirique et philosophe sceptique grec, natif de Mitylène, vivait à la fin du IIe siècle de notre ère. Il donna une exposition du système de la doctrine des sceptiques, la plus complète et la plus savante qu'on possède.

SEXUALITÉ. s. f. Ce qui forme le sexe, qualité, manière d'être de ce qui est sexuel. La sexualité des plantes, des animaux. Ce n'est qu'à un certain degré d'organisation que la *sexualité* se manifeste, et ce n'est que dans les êtres complets que les organes sexuels apparaissent et fonctionnent d'une manière évidente et distincte. (Fr. Rat.)

SEXUEL, ELLE. adj. (rad. *sexe*). Qui caractérise le sexe. Organes sexuels. Parties sexuelles. Qualités sexuelles. Fonctions sexuelles. Différences sexuelles. Chez la femme l'appareil *sexuel* est renfermé dans le bassin, cavité osseuse faite pour le protéger, tandis que chez l'homme il est presque entièrement situé à l'extérieur. (Rat.)

— Qui tient au sexe. Instinct sexuel.

SEY. s. m. Ichthyol. Espèce de merlan.

SÉYÉ, ÉE. part. pass. du v. Seyer. S'empl. adject. Blés seyés.

SEYER. v. a. 1re conj. Couper les blés. Ce verbe, qu'on trouve dans quelques dictionnaires, ne peut être qu'une corruption de *scier*. Il est hors d'usage.

SEYMÉRIE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, monopétalées, de la famille des personnées.

SEYMOUR. Ancienne famille dont la célébrité date en Angleterre du règne de Henri VIII. || édouard seymour. Frère de la reine Jeanne Seymour, duc de Sommerset, fut déclaré tuteur d'Édouard VI et protecteur du royaume. Il abusa de son autorité jusqu'à faire trancher la tête à son frère Thomas (148). Accusé lui-même par le comte de Warwick, il fut décapité en 1552. || Thomas seymour, surnommé lord Dudley, frère des précédents, grand amiral d'Angleterre sous Henri VIII, fut nommé par ce prince un de ses exécuteurs testamentaires et membre du conseil de régence pendant la minorité d'Édouard VI. Ses intrigues et ses perfidies faillirent compromettre la sûreté du royaume et celle de son neveu Édouard VI, qui finit par l'envoyer à la tour de Londres, où il fut décapité. || Lady Arabella seymour. Fille de Charles Stuart, comte de Lenox, frère cadet de H. Darnley, époux de Marie, reine d'Écosse. Son illustre naissance causa ses malheurs. Plusieurs complots furent formés pour la placer sur le trône d'Angleterre. Elle fut emprisonnée sous le règne d'Elisabeth, et mourut à la Tour de Londres. Les malheurs de cette princesse font le sujet d'un drame d'Eug. Sue, sous le titre de *la Prétendante*.

SEYNE. Géogr. Ch.-l. de cant. (Basses-Alpes), arr. de Digne; 2,880 hab. Plantes médicinales aux environs.

SEYSSEL. Géogr. Ch.-l. de cant. (Ain), arr. de Belley, sur le Rhône; 2,500 hab. Seyssel est célèbre par ses mines de bitume, qui fournissent à la capitale la matière de ces beaux trottoirs qu'on y voit depuis quelques années.

SFORCE ou **SFORZA.** (mot ital. qui signifie *force*). Surnom sous lequel est connu dans l'histoire Attendolo Giacomuzzo, qui a joué un très-grand rôle dans les guerres d'Italie au XVe et au XVIe siècle. Il servit alternativement la république de Florence, les papes Jean XXIII et Martin V, la maison d'Est, le roi de Naples, le Milanais et Jeanne II. Il se noya en traversant la rivière Pescara, en 1424. || François Alexandre sforce. Fils naturel du précédent, né en 1401, succéda aux biens et au commandement de son père. Il commanda les forces du pape, de Venise et de Florence, contre le duc de Milan. Se rendit, par sa perfidie, maître de Milan, qu'il gouverna avec sagesse. || Galéas-Marie sforce. Né en 1444, fils du précédent; servit d'abord Louis XI, roi de France. Il succéda à son père dans le duché de Milan en 1466. Ses débauches et son extrême férocité le firent assassiner dans une église. || Ludovic-Marie sforce, surnommé le Maure, à cause de son teint basané. L'ambition le poussa à faire périr Simonetta, tuteur de son neveu Jean Galéas, et à chasser [illegible] sous le nom de son neveu, qu'il fit empoisonner. Dépossédé de ses Etats par Louis XII, roi de France, il mourut en France, au château de Loches, après dix ans de captivité (1510).

SFUMATO. s. m. et adv. (mot italien qui signifie *enfumé*). Manière de peindre extrêmement moelleuse, qui de près laisse quelque incertitude sur la terminaison du contour, sur le détail des formes, mais qui ne laisse aucune indécision lorsqu'on se place à une distance convenable. Peintre qui entend bien le sfumato. Peindre sfumato.

SGRAFFITE. s. m. (de l'ital. *sgraffito*, égratigné). Dess. Espèce de dessin tracé avec une pointe sur l'endroit d'un mur où l'on a appliqué une teinte grise. Peindre à sgraffite.

S. H. Abréviation pour Sa Hautesse.

SHADWELL (Thomas). Poète dramatique anglais, fut fait poète lauréat et historiographe du roi Guillaume, à la place du célèbre Dryden. Il mourut en 1692

SHAFTESBURY (Ant. Ashley-Cooper, comte de). Né en 1671, mort en 1713, élève de Locke, se fit un nom par ses ouvrages philosophiques. Sa philosophie fut un optimisme d'après lequel la vertu est le bonheur, le vice est le malheur.

SHAKO. s. m. (pr. *cha-kô*). Sorte de bonnet à l'usage des hussards, et autrefois de la plupart des corps d'infanterie. Porter le shako.

SHAKSPEARE (William; pr. *chèks-spi-re*). Le plus grand auteur dramatique anglais, né à Stratford, dans le Warwickshire, en 1564, d'un père marchand de laine, fut forcé par des folies de jeune homme de se réfugier à Londres, où il ne trouva d'autre ressource que celle de se faire comédien. Ses premiers essais firent peu d'impression, mais *Roméo* et *Juliette* commença sa réputation littéraire. Il quitta le théâtre vers 1610, avec une fortune considérable. Parmi ses nombreuses productions, on distingue *Othello, Hamlet, Macbeth, Henri VI, la mort de Richard III, le roi Lear, la Tempête, le Songe d'une nuit d'été* et *le Marchand de Venise.*

SHAKSPEARIEN, IENNE. adj. (pr. *chèks-spi-rien*). Littér. Qui ressemble à la manière, au style du tragique anglais Shakspeare. Style skakspearien.

SHALL. s. m. V. CHÂLE.

SHAMANÉE. s. m. (pr. *cha-ma-né*). Hist. relig. Nom donné aux membres d'une classe de solitaires indiens.

SHANNON. (pr. *chann-non*). Géogr. Rivière considérable d'Irlande, qui prend sa source au lac d'Aller, dans le comté de Leitrim, et se jette dans l'Océan par une large embouchure.

SHAWIE. s. f. (de M. *Shaw*, docteur). Entom. Genre de chétopodes, fondé sur un animal qu'on croit être une espèce d'amphitrite.

SHEFFIELD. (pr. *ché-fil-de*). Géogr. Grande ville d'Angleterre, dans le comté d'York; 85,000 hab. Sheffield est célèbre par ses manufactures de fer, d'acier, des coutelleries, quincailleries et fonderies.

SHEFFIELDIE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, monopétalées, de la famille des primulacées, comprenant plusieurs espèces de la Nouvelle-Zélande et de la Nouvelle-Hollande.

SHELING. s. m. V. SCHELLING.

SHEPHERDIE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs dioïques, de la famille des osyridees, ayant pour type un arbrisseau, la shépherdie du Canada.

SHÉRARDIE. s. f. (pr. *ché-rar-die*). Bot. Genre de la famille des rubiacées, renfermant des plantes herbacées ou légèrement frutescentes, aux feuilles verticillées, aux fleurs bleuâtres. L'espèce la plus remarquable, la shérardie des champs, abonde dans les lieux incultes ou mal cultivés.

SHÉRIDAN (Richard Brinsley; pr. *ché-ri-dan*). Auteur dramatique anglais et homme d'Etat, naquit à Dublin en 1751, et mourut en 1816. Ses pièces des *Rivaux*, de *l'Ecole de la médisance* et de *la Duègne*, établirent sa réputation.

SHÉRIF. s. m. (pr. *ché-rif*). Officier municipal en Angleterre, chargé de différentes fonctions de police et de justice. Un shérif. Des shérifs.

SHETLAND. (pr. *chett-land*). Géogr. Groupe d'îles appartenant à l'Ecosse, situées entre ce pays et la Norwége. Ces îles sont au nombre de quatre-vingt-six, dont trente seulement sont habitées, et ont une population collective de 29,400 hab.; sol montagneux, marécageux; pâturages dans l'intérieur, céréales sur les côtes.

SHEVET ou **SHEVAN.** s. m. Onzième mois de l'année sacrée chez les Hébreux.

SHINAG. s. m. Art vétér. Sorte de maladie particulière aux vaches d'Irlande.

SHIRE. (pr. *chaï-re*). Mot anglais qui signifie Comté, division territoriale. Pour désigner un comté, on met le nom du comté d'abord, puis le mot *shire* à la suite. Ainsi *Dorsetshire*, signifie le comté de Dorset; *Yorkshire*, le comté d'York.

SHIRLÉE. s. f. Ornith. Espèce de troupiale.

SHISTURE. s. m. Helmint. Genre de vers [...] l'estomac et les intestins d'une lune, et qu'on a nommé le *shisture paradoxal.*

SHIVA. s. m. L'une des personnes de la trinité indienne.

— Idole représentant cette divinité.

SHORE (Jane; pr. *Jé-ne Cho-re*). Anglaise célèbre par sa beauté et ses malheurs, avait épousé un riche orfèvre de Londres. Le roi Edouard IV, épris de ses charmes, l'enleva à son mari. Après la mort d'Edouard, le duc de Glocester fit faire son procès à Jane comme sorcière et adultère. Elle fut condamnée à la pénitence publique et à la perte de tous ses biens. Les uns disent qu'elle mourut de faim dans un cachot, les autres, qu'elle vécut dans une extrême indigence jusqu'au milieu du règne de Henri VII. On a fait plusieurs pièces de théâtre sur Jane Shore, celle du poète anglais Rowe est la plus remarquable.

SHOEN. s. m. Prêtre égyptien.

SHORLITE. s. f. Minér. Variété ou sous-espèce de topaze.

SHULZIE. s. f. (de *Shulz*). Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, irrégulières, monopétalées, de la famille des orobanchées, ne comprenant qu'une seule espèce de la Pensylvanie.

SI. (mot pris du latin). Conjonction conditionnelle qui signifie En cas que, pourvu que, à moins que, supposé que. Si vous êtes heureux, je le serai aussi. Si vous vivez bien, Dieu vous récompensera. Si vous le vouliez, nous partirions ensemble. Si la pluie nous surprend, nous chercherons un abri. Si quelqu'un le surprend, il est perdu. Si l'ennemi arrivait et qu'il vous attaquât, ne manquez pas de nous avertir. Si vous le prenez sur ce ton, je me retire. Aucune fête ne leur paraît complète *si* les facultés morales de l'homme n'y ont eu quelque part, *si* l'église où ils se réunissent n'est ornée avec goût et d'une manière pittoresque, *si* une musique harmonieuse n'élève leur âme vers les cieux. (Sismondi.)

Fuyons; mais *si* l'ingrat rentrait dans le devoir;
Si la foi dans son cœur retrouvait quelque place;
S'il venait à mes pieds me demander sa grâce;
Si, sous mes lois, Amour, tu pouvais l'engager;
S'il voulait... mais l'ingrat ne veut que m'outrager.
(RACINE.)

— Peut se placer au premier ou au second membre d'une période. Nul empire n'est sûr, *s*'il n'a l'amour pour base. (Rac.) *Si* la vie et la mort de Socrate sont d'un sage; la vie et la mort de Jésus-Christ sont d'un dieu. (J.-J. Rousseau.)

— S'emploie aussi dans plusieurs phrases où il s'agit non d'une condition, d'une pure supposition, mais d'une chose certaine. Si je suis triste, c'est que j'en ai sujet. Si je suis gai, c'est que j'ai lieu de l'être. Si je pleure, ce n'est pas sans raison. Si je suis pauvre, est-ce une raison pour être méprisé? Si cet homme est riche, en est-il pour cela seul plus respectable qu'un autre.

— Perd l'*i* devant le pronom *il, ils*, et prend à la place une apostrophe; mais il la garde dans tout autre cas, quelle que soit la voyelle qui le suit. S'il le veut, s'ils le veulent, il en sera ainsi. S'il pleut, je ne sortirai pas. S'il le faut, nous partirons. Si on vient. Si elle fait un mouvement, Si un soldat sort des rangs. Si en vous promenant vous le rencontrez. Si Isabelle avait régné plus longtemps.

— Autrefois il s'élidait assez généralement devant les mots commençant par une voyelle; on lit dans nos anciens auteurs *s'elle, s'on, s'amour, s'en, s'estiez, s'aucun*, pour *si* elle, *si* on, *si* amour, *si* en, *si* estiez, *si* aucun.

— Lorsqu'il y a dans une phrase deux verbes régis par la conjonction *si*, on met *que* devant le second, ou bien l'on répète *si*. *Si* les hommes étaient sages, et *s*'ils suivaient les lumières de la raison, ils s'épargneraient bien des chagrins. (Boniface.) *Si* Voltaire eût également soigné toutes les parties de son style, et *qu*'il eût plus tendu à la perfection qu'à la fécondité, il serait incontestablement le premier de nos poètes. (Palissot.)

— *Si ce n'est.* Signifie quelquefois Excepté. Si ce n'est vous, qui donc est venu? Si ce n'était la crainte de Dieu, nous commettrions bien des crimes.

Si ce n'est toi, c'est donc ton frère,
Ou bien quelqu'un des tiens. On me l'a dit.
(LA FONTAINE.)

— Ellipt. *Il parle comme s'il était le maître.* Il parle comme il parlerait s'il était le maître. On dira de même, Il est content comme si on lui donnait un trésor. Il se plaît ici comme s'il était chez lui. Il commande ici comme s'il était chez lui. Il agit à mon égard comme si j'étais son ami.

— *Que si.* Au commencement d'une phrase s'emploie souvent pour *si*, et tient lieu de *s'il arrive que.* C'est un latinisme, *quod si.* Que si vous alléguez telle raison, je vous répondrai ceci. Que si le ciel daigne vous favoriser selon mes vœux, rien ne manquera à votre félicité.

— Fam. *Si tant est que.* S'il est vrai que. J'y consens, si tant est que la chose soit comme vous le dites.

— S'emploie quelquefois dans le sens de Néanmoins, cependant. Ce sens était très-usité autrefois. Vous avez beau reculer, si faudra-t-il que vous en passiez par là. Qui fait, on a fait autrement eût-il tout le monde en sa main, *si* n'a-t-il rien. (Monstrel.) Je suis gehenné, et *si* n'oserois dire que je suis mal, on me mécroira. [...]

Ci-gît Margot, la gente damoiselle,
Qu'eut deux maris, et *si* mourut pucelle.
(MONSTRELET.)

— Est quelquefois particule affirmative et s'oppose à Non. Vous dites que si, je dis que non. Vous n'irez pas? Si. Vous ne l'oseriez pas? Oh! que si. L'un dit si, l'autre dit non. Je gage que si.

— *Si fait.* Se dit dans le même sens, mais seulement dans le langage familier. Je crois qu'il n'a pas fait cela. Si fait. Je pense qu'il n'ira pas à Londres. Si fait, il ira.

— *Si ferai, si ferai-je.* Autres façons d'affirmer particulières à notre ancien langage. On les rencontre assez souvent dans nos anciens auteurs et même dans Molière et La Fontaine. Tel est le sens qu'il a dans ce vers de Molière.

Bacer! diantre soit fait de vous, *si* je le veux!
Cessez ce badinage, et venez çà tous deux.

Quelques éditeurs ne comprenant pas le sens de ce, *si je le veux*, ont écrit:

Diantre soit fait de vous, *si*... je le veux,

Voici pour l'explication de ce vers la note de M. de Walckenaer, à propos d'un vers de La Fontaine où *si* a le même sens.

Si faut-il une fois brûler d'un feu durable.

« *Si*, dans ces sortes de phrases, n'est pas une conjonction dubitative, mais le mot *si* de notre ancien langage, qui, au contraire, s'emploie dans des phrases où il faut affirmer, et qui remplace par cette raison les mots *oui, aussi, pourtant.* La particule *si*, dit très-bien Nicot, a, en maints lieux, énergie renforçant le verbe qui la suit, comme: *Si* veux-je pas que tu mentes. *Si* l'abandonnerez-vous; auquel endroit *si* est de menace. Cette particule a autre énergie quand on dit: Il était savant et *si* était vaillant aux armes. Quand elle précède le mot *faut* elle a énergie de nécessité, comme *si* faut-il que vous me fâchiez? On trouve aussi des exemples de cette sorte de locution dans Molière, et je m'étonne qu'aucun de ses commentateurs n'aient pu comprendre ni ponctuer les deux vers de la scène IV du second acte du Tartufe, que prononce la servante Dorine, impatientée de la bouderie de Valère et de Mariane, qu'il lui importe de faire cesser à l'instant même, afin de leur communiquer les projets qu'elle a conçus pour le succès de leurs amours. Dans ces vers, *si je le veux* signifie Oui, je le veux, vous dis-je. Le mot *si* est placé devant le verbe pour lui donner plus de force et le rendre non pas seulement l'expression de la volonté de celui qui parle, mais aussi celle de l'autorité et du commandement. » (*Commentaire sur La Fontaine.*)

— Est quelquefois dubitatif. Douter si une chose arrive. Demander si une chose a été faite. Dire à quelqu'un si une chose a été faite. Ne pas savoir si une chose est vraie. S'informer si telle chose se passe.

— Signifie quelquefois Combien. Vous savez si je vous aime. O ciel! tu sais *si* Mathilde m'est chère. (***)

— *Si j'étais que de vous.* Si j'étais à votre place. Si j'étais que de vous, je ferais telle chose. Si j'étais que de vous, je ne sortirais pas. On dit plutôt aujourd'hui, *si j'étais à votre place.* Au voyage de la paix des Pyrénées, un jour le maréchal de Clérambault, le duc de Créqui et M. de Lionne causaient, moi présent, dans la chambre du cardinal Mazarin; le duc de Créqui en parlant au maréchal de Clérambault lui dit, dans la chaleur de la conversation: Monsieur le maréchal, *si j'étais que de vous*, je m'irais pendre tout à l'heure. Hé bien, répliqua le maréchal, *soyez que de moi.* (Mém. de l'Acad. franç.)

Je ne souffrirais point, *si* j'étais que de vous,
Que jamais d'Henriette il pût être l'époux. (MOL.)

— Il n'est plus permis, observe Voltaire, de dire: *n'était, n'eût été*, au lieu de: *si ce n'était, si ce n'eût été.* Ces expressions sont bannies aujourd'hui même du style familier. Cependant on les trouve fréquemment employées dans les auteurs comiques; les romanciers contemporains même ne les dédaignent pas non plus.

Et *n'eût été* Léonce en la dernière guerre,
Ce dessein avec lui serait tombé par terre. (CORN.)

Et *n'était* que je vois que c'est à bonne fin,
Que tout cela ne tend qu'au mariage enfin,
Vous me verriez toujours résolu de me taire. (RECN.)

— S'empl. substantiv. Des si et des mais. Il a toujours un si ou un mais à la bouche. Il ne donne jamais de louange qui ne soit suivie d'un mais. Votre esprit a toujours en réserve quelque si, quelque mais. (Destouches.)

Les *si*, les car, les contrats, sont la porte
Par où la noise entra dans l'univers. (LA FONT.)

Les *si*, les mais, les oui, les non
Toujours à contre-sens, toujours hors de saison,
Echappent au hasard à sa molle indulence. (DEL.)

— Pop. Exprime un défaut dans la chose dont il s'agit. Il n'y a pas un si à dire à ce cheval. Il n'y a point de si dans cette marchandise. Quel si y trouvez-vous?

SI. adv. Tellement, à tel point. Est suivi, en ce sens, le plus ordinairement de *que*. Dieu est si bon, qu'il s'est immolé pour sauver les hommes. Il était si faible, qu'il ne put se relever. L'homme est si inconstant que ses idées d'hier ne sont plus celles d'aujourd'hui. La vertu est si excellente par elle-même qu'elle en impose aux scélérats. Le soleil est si loin de nous qu'il nous faudrait bien des siècles pour y arriver. Cet homme n'est pas si patient, qu'il n'ait pas quelquefois des moments d'humeur. [...] sens. Ne parlons pas si haut. Je n'ai pas vu d'homme si savant et si modeste. Je ne devais pas me montrer si sévère. Peut-on être à la fois si riche et si avare? Comment un homme aussi vertueux a-t-il pu se prendre d'une passion *si* durable pour une aussi méchante femme? (J.-J. Rouss.) N'avez-vous point été effrayée d'une mort *si* proche et *si* inévitable! (Mme de Sév.)

— Dans le sens de Quelque. Si grand que soit un homme, il n'est rien devant Dieu. Si peu que vous puissiez faire, faites-le. Si estimable que soit la science, elle cède devant la vertu.

— Autant, aussi, avec la négation. Il n'est pas si riche que vous. Il ne se porte pas si bien que vous. Il n'est pas si avare qu'on le croit. Il n'est pas si fort, si malade, si vaillant, si courageux, si intrépide, qu'on le pense. ‖ S'emploie familièrement dans quelques locutions sans la négation. Si peu que vous voudrez Si peu que rien. Si peu que l'on voudra.

SI. s. m. Mus. La septième note de la gamme. ‖ Signe qui représente cette note. Si naturel. Si bémol. Le ton de si. Mettre un bémol à côté d'un si.

SIADES. Géogr. Nom donné à sept îles de la Manche, qui avoisinent les côtes de France.

SIAGONE. s. m. (du gr. σιαγών, mâchoire). Entom. Genre d'insectes coléoptères créophages, placés auparavant dans les genres carabe et galérite.

SIAGONIE. s. f. Entom. Espèce de coléoptère brachélytre rangé auparavant avec les staphylins.

SIAGONITE. adj. des 2 g. (du gr. σιαγών, mâchoire). Anat. Se dit de l'un des muscles de la mâchoire. Muscle siagonite. ‖ S'empl. subst. Le siagonite.

SIAGONOTE. s. m. Ichthyol. Espèce d'holocentre. ‖ SIAGONOTES. s. m. pl. Famille de poissons de la division des osseux addominaux.

SIAKA. s. f. Relat. Religion particulière au Japon.

SIALAGOGUE. adj. des 2 g. (ét. gr., σίαλον, salive; ἄγω, je conduis, j'amène). Médec. Qui excite la salive. Médicament sialalogue.

SIALISME. s. m. (du gr. σίαλον, salive). Médec. Salivation. V. ce mot.

SIALE. s. m. Entom. Syn. de Semblide.

SIALOLOGIE. s. f. (ét. gr., σίαλον, salive; λόγος, discours). Médec. Discours sur la salive. Traité de la salive.

SIALOLOGIQUE. adj. des 2 g. Médec. Qui a rapport à la sialologie.

SIAM. Géogr. Royaume de l'Indo-Chine au delà du Gange, entre l'Annam et le Laos, le Malacca et le golfe de Siam, l'empire Birman et la Chine; 2,800,000 hab. Ce pays est formé d'une grande vallée, encaissée dans de hautes montagnes et arrosée par le fleuve Minam, qui la parcourt dans toute sa longueur. Le climat est très-chaud, les productions très-variées sont celles du tropique. Les montagnes abondent en minéraux de toute espèce.

— Ethnog. et admin. Les Siamois descendent en partie des Mongols et en partie des Malais. Ils professent le bouddhisme et sont régis par un souverain despote, propriétaire du sol, et qui a le monopole du commerce. L'industrie ne s'exerce que sur la préparation des métaux et la fabrication des tissus de coton et de soie.

— Hist. L'histoire de ce pays n'est connue que depuis 1547. Il fut soumis par les Péguiens, qui le quittèrent en 1590. Il fut subjugué par les Birmans en 1755. En 1769, Piatak, un Chinois, chassa les Birmans et se fit élire roi. A Piatak succéda le chef de la dynastie actuelle.

SIAM. s. m. Sorte de jeu qui se joue avec des quilles et une espèce de roue avec laquelle on doit les abattre. Faire une partie de siam. Jouer au siam. Le jeu de siam.

— Conchyl. *Siam blanc.* La turbinelle noire.

SIAMOIS, OISE. adj. et s. Habitant, habitante de Siam. Un Siamois. Une Siamoise. Les femmes siamoises. ‖ Qui appartient à ce pays ou à ses habitants. Coutumes siamoises. Costume siamois.

— Entom. *Punaise siamoise.* Insecte hémiptère des environs de Paris, du genre scutellaire, ainsi nommé à cause des raies noires et rouges dont son corps est marqué.

SIAMOISE. s. f. Étoffe fort commune imitée des toiles de coton fabriquées à Siam. Robe de siamoise. Les premières siamoises furent apportées en France par les gens de l'ambassade du roi de Siam, vers la fin du règne de Louis XIV.

— *Siamoise flambée.* Nom qui fut donné au chiné, étoffe qui imitait parfaitement la siamoise.

SIAMOISE. s. f. Conchyl. Nom vulgaire d'une coquille du genre natice.

SIBARIS et **SIBARITE.** V. SYBARIS et SYBARITE.

SIBBALDIE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones polypétales de la famille des rosacées, renfermant des plantes herbacées, au nombre de six espèces naturelles aux contrées septentrionales. Sibbaldie couchée. Sibbaldie droit

SIBÉRIE. Géogr. Partie de l'empire de Russie comprenant tout le nord du continent asiatique, et bornée au N. par la mer Glaciale, [...] séparent de la Tartarie indépendante, de la Mongolie et de la Mantchourie; à l'O. par les monts Ourals. Superficie, 10,640,000 kilom. carrés; pop. 1 on 2,000,000 d'hab. Le climat est très-froid et les hivers y durent très-longtemps; en été, les chaleurs y sont courtes mais très-fortes et accélèrent la végétation. Dans une grande partie de la Sibérie, l'agriculture est presque inconnue, les céréales ne viennent qu'au S. et à l'O. Le reste du pays ne se compose que de steppes ou plaines salées, pâturages et forêts abondant en gibier. Métaux, peaux, fourrures, sel. Commerce avec la Russie, la Chine, le Tibet et la Tartarie.

SIBÉRIEN, IENNE. adj. et s. Habitant, habitante de la Sibérie. Un Sibérien. Une Sibérienne. Les Sibériens. ‖ Qui appartient à ce pays ou à ses habitants. Coutumes sibériennes. Bourgades sibériennes.

SIBÉRITE. s. f. Sorte de tourmaline rouge trouvée en Sibérie.

SIBILATION. s. f. (pr. *si-bi-la-ci-on;* du lat. *sibilatio*, fait de *sibilo*, je siffle). Sifflement, action de siffler, manière de siffler.

SIBINIE. s. f. Entom. Genre d'insectes coléoptères rhinocères, établi pour y placer quelques charançons.

SIBON. s. m. Erpét. Espèce de couleuvre.

SIBTHORPE. s. m. Genre de plantes dicotylédones monopétales, de la famille des rhinanthées, renfermant des plantes herbacées dont on en connaît trois espèces. Le sibthorpe d'Europe se trouve aux environs de Paris.

SIBURATIE. s. f. Bot. Syn. de Béobotryde.

SIBYLLE. s. f. (pr. *ci-bi-le*; du gr. σίβυλλα, formé de σιός, pour θεός, dieu; et de βουλή, conseil). Nom donné à plusieurs femmes que l'on a regardées comme inspirées des dieux et qui ont paru en diverses parties du monde. Chaque auteur varie sur le nombre et le nom des sibylles; la plus célèbre de toutes est la sibylle de Cumes, en Italie. Apollon, dit la fable, étant devenu amoureux d'elle, lui assura une vie aussi longue qu'elle tenait de grains de sable dans la main. Prédictions de la sibylle. L'antre de la sibylle. Les fureurs de la sibylle. Les livres des sibylles. La sibylle de Cumes.

Telle sur son trépied, pleine d'un saint transport,
Une vieille *sibylle* interroge le sort. (COLNET.)

— Fig.

Là, sur des tas poudreux de sacs et de pratiques,
Hurle tous les matins une *sibylle* étique,
On l'appelle chicane. (BOILEAU.)

— Fig. Se dit d'une femme âgée qui a quelque prétention à l'esprit ou qui est méchante. Vieille sibylle. Je n'aime point ces bureaux d'esprit présidés par une *sibylle* qui donne le ton et qui le reçoit à son tour de tous ceux qui environnent son trépied. (Palissot.)

SIBYLLIN, INE. adj. Qui appartient à une sibylle. Oracle sibyllin. Livres sibyllins. Vers sibyllins.

— *Livres sibyllins.* Livres qui contenaient les prétendues prédictions des sibylles. Les historiens romains rapportent qu'une sibylle proposa à Tarquin de lui vendre neuf livres de vers sibyllins. Tarquin ayant refusé, elle brûla trois livres et demanda le même prix pour les six autres; à un nouveau refus, elle en brûla trois encore et persista à exiger le même prix des trois qui restaient. Tarquin les acheta enfin. Ces livres furent confiés à un collége spécial de prêtres. On les consultait dans les calamités publiques. Ils furent brûlés dans un incendie du Capitole. ‖ Nom qu'on a donné à d'autres livres qui sont parvenus jusqu'à nous, et dans lesquels sont prédits la venue de Jésus-Christ, ses souffrances et sa mort. On croit que ce sont des chrétiens qui ont usé d'un pieux subterfuge vers le IIe siècle de l'ère chrétienne.

SIBYLLISER. v. a. 1re conj. Rendre des oracles à la manière des sibylles.

SIBYLLISME. s. m. Croyance aux livres sibyllins.

— Raisonnement, opinion sur les livres sibyllins.

SIBYLLISTE. adj. des 2 g. Hist. relig. Se dit des premiers chrétiens qui prétendirent trouver des prophéties concernant Jésus-Christ dans les livres sibyllins.

SIC. Adverbe latin qui signifie Ainsi. On le met quelquefois à la marge d'un écrit, ou entre parenthèses dans le cours d'un texte, à la fin d'une citation, pour indiquer que l'original est bien tel qu'on le donne, avec la faute ou l'étrangeté qu'on peut remarquer, et qui sans cette précaution pourrait être attribuée à une faute de copie ou d'impression.

SICA. s. m. Antiq. Nom que les Latins donnaient à une espèce de poignard

SICACITÉ. s. f. S'est dit quelquefois pour Siccité.

SICAIRE. s. m. (du lat. *sicarius*; rad. *sica*, poignard). Assassin gagé. Payer des sicaires. Soudoyer des sicaires. Il a été assassiné par des sicaires envoyés par l'ennemi. Il se dit surtout des Juifs qui, pendant le siége de Jérusalem, tuaient ceux qui n'étaient pas de leur parti avec des épées courbées comme les poignards que les Romains nommaient *sica*.

SICAMBRE adj. et s. (du fleuve *Sica*, qui traversait leur pays). Géogr. Nom de peuple. Les Sicambres habitaient d'abord vers le Rhin, au S. jusqu'à la Lippe. Ces peuples belliqueux résistèrent longtemps aux Romains, et devinrent assez puissants pour que l'on désignât de leur nom tous les habitants de la Germanie septentrionale. Vers la décadence de Rome, les Sicambres qui étaient restés dans la Germanie se confondirent avec les Francs.

SICAMOR. s. m. Blas. Berceau.

— Cerceau lié comme celui d'un tonneau.

SICANIE. Géogr. anc. Ancien nom de la Sicile.

SICANIEN, ENNE. adj. et s. Se dit d'un peuple ancien qui d'Espagne, sa patrie, passa en Italie, puis dans la Sicile, à laquelle il donna son nom. Les Sicaniens s'établirent près de l'Etna, puis dans les parties occidentales de l'île.

SICARD (Roch-Ambroise Cucurron, abbé). Né en 1742 à Fousseret, près de Muret (Haute-Garonne); embrassa l'état ecclésiastique, et se consacra à l'enseignement des sourds-muets, d'abord à Bordeaux, puis à Paris, où il fut le successeur de l'abbé de L'Epée. Il mourut en 1822.

SICCATIF, IVE. adj. Qui a la propriété de faire sécher. Se dit particulièrement des substances qui font sécher en peu de temps les couleurs auxquelles on les mêle. Poudre siccative. Substances siccatives.

— s. m. Un siccatif. Des siccatifs.

SICCITÉ. s. f. (pr. *sik-ci-té;* du lat. *siccitas*, fait de *siccus*, sec). Qualité, état de ce qui est sec. La siccité du bois, de la terre. Faire évaporer jusqu'à siccité.

SICELIUM. s. m. Bot. Genre de rubiacées rapproché de la tontanée.

SICHÉE. Prêtre de Phénicie, mari de Didon. Pygmalion, son beau-frère, le fit périr pour s'emparer de ses richesses; mais l'ombre de Sichée apparut à Didon, lui apprit le meurtre dont son frère s'était rendu coupable, et lui conseilla de fuir de Tyr en emportant ses trésors.

SICHEM. Fils d'Hémor et prince des Sichémites, fit violence à Dina, fille de Jacob, et l'obtint en mariage, à condition que lui et son peuple se feraient circoncire; mais profitant de la faiblesse à laquelle cette opération avait réduit les Sichémites, les frères de Dina entrèrent dans la ville et tuèrent tous les mâles pour venger l'outrage fait à leur sœur.

— Géogr. Ville de la Judée, dans une plaine fertile, entre les monts Garizim et Hébal. Elle s'élevait au lieu où fut depuis Naplouse.

SICHÉMITE. adj. et s. des 2 g. Qui habite Sichem. ‖ Qui appartient à cette ville ou à ses habitants. Les Sichémites furent exterminés par les fils de Jacob.

SICILE. (en lat. *Sicilia*). Géogr. La plus grande île de la Méditerranée, située à la pointe méridionale de l'Italie, dont elle est séparée par le détroit de Messine. Sa forme est triangulaire, et les sommets de ses angles sont autant de caps. La plus grande partie de l'île est couverte de collines et de monticules qui laissent entre eux des vallons resserrés et des gorges étroites. On y trouve le mont Etna. Le climat est pur et très-doux. En été, la chaleur y est quelquefois insupportable. Le sol est de la plus grande fertilité, mais mal cultivé. Les vins, l'huile et les fruits de Sicile sont très-estimés. Superficie, 50,400 kilom. carrés; 1,800,000 hab.

— Hist. Les anciens appelaient cette île Trinacria, Sicania. Elle fut habitée dès une très-haute antiquité par les Sicaniens et les Sicules. Ensuite elle reçut des colonies phéniciennes et grecques, passa successivement sous la domination des Carthaginois et des Romains, des Barbares, particulièrement des Goths, des Sarrasins, des Normands, des Français, des Espagnols, des Allemands. Elle fait aujourd'hui partie du royaume de Naples, et se divise en sept provinces ou intendances.

SICILIEN, ENNE. adj. et s. Habitant, habitante de la Sicile. Femme sicilienne. Un Sicilien. Les Siciliens. Les Siciliennes. Les Siciliens sont rusés, braves, mais vindicatifs et fainéants. ‖ Qui appartient à la Sicile ou à ses habitants. Les mœurs siciliennes.

— Hist. *Vêpres siciliennes.* V. VÊPRES.

SICILIENNE. s. m. Chorégr. Air de danse dont la mesure est à six quatre ou six huit, et d'un mouvement beaucoup plus lent que dans la gigue.

— La danse même.

SICILIQUE. s. m. Poids de droguiste qui pesait un sextule ou deux scrupules. ‖ Monnaie qui valait le vingtième d'un denier d'argent. ‖ Mesure agraire qui valait 66 mètres carrés. ‖ Mesure de longueur valant le quart du pouce. ‖ Mesure du temps, le quarante-huitième de l'heure.

— Philol. Espèce d'accent dont on se servait dans la basse latinité pour modifier la prononciation d'une voyelle ou d'une consonne.

SICINIUS DENTATUS. Tribun militaire surnommé *l'Achille romain* à cause de son courage, porta les armes pendant quarante ans, combattit à cent vingt et un combats, et gagna une infinité de récompenses glorieuses. Il avait reçu quarante-cinq blessures. Le décemvir Appius Claudius le fit assassiner par ses soldats. Il se défendit avec une extrême vaillance, tua quinze de ses assassins et en blessa trente (405 av. J.-C.).

SICINNIS. s. f. Antiq. Danse grotesque qu'on exécutait chez les anciens, au son d'un seul instrument.

SICINNISTE. s. m. Antiq. Celui qui dansait la sicinnis.

SICKINGIE. s. f. Bot. Genre de plantes encore peu connu, renfermant deux espèces, la sickingie érythroxyle, qui croît sur les montagnes boisées, aux environs de Caracas, et la sickingie à longues feuilles des mêmes localités.

SICLE. s. m. (du lat. *siclus*, même significat., fait de l'hébr. *sikal*, *sichql* ou *schéqel*, morceau d'argent d'un poids déterminé, ayant cours comme monnaie; racine, *saqala*, peser). Métrol. Monnaie des Juifs, d'argent pur, valant quatre drachmes. ‖ *Grand sicle.* Double sicle ou huit drachmes. ‖ *Sicle arabe* ou *babylonien.* Monnaie de Perse qui valait sept oboles attiques et demie, selon l'opinion la plus répandue, et huit oboles selon quelques auteurs.

SICOMORE. s. m. Bot. Nom vulgaire de l'érable faux-platane. On écrit mieux *Sycomore.* V. SYCOMORE.

SICRIN. s. m. Ornith. Oiseau du genre choquart.

SICUÉDON ou **SICYÉDON.** s. m. (du gr. σίκυος, σίκυα, concombre). Chir. Nom que les Grecs ont donné à la fracture transversale des os longs, qu'ils comparaient à la cassure d'un concombre ou d'une rave; c'est cette espèce de cassure que les modernes ont appelée *fracture en rave.* Ce mot est syn. de *raphanédon.*

SICULE. adj. et s. des 2 g. Géogr. Anc. peuple originaire de la Dalmatie, passa en Italie et de là dans la Sicanie, dont il chassa les Sicanes, dans le XIe siècle av. J.-C., et lui donna le nom de Sicile.

SICYONE. Géogr. anc. Capit. de la Sycionie au N., auj. Basilico.

— Hist. anc. *Royaume de Sicyone.* Le plus ancien Etat de la Grèce; sa fondation remonte au XXIe siècle av. J.-C., vers l'an 1088 av. J.-C. Les Héraclides détruisirent le royaume de Sicyone, et y établirent une république.

SICYONIE. Géogr. anc. Petite contrée du Péloponnèse au N., à l'E. de l'Achaïe. En 1089 av. J.-C., les Héraclides soumirent la Sicyonie, et en formèrent une république.

SICYONIEN, IENNE. adj. Géogr. et hist. Habitant de Sicyone, du royaume de Sicyone ou de la Sicyonie. ‖ Qui concerne ces habitants ou leur pays.

SICYOS. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs monoïques, de la famille des cucurbitacées, renfermant des espèces grimpantes du Mexique et des Amériques.

SIDA. s. m. (de *Sida*, ville de Béotie). Bot. Genre de plantes de la famille des malvacées, renfermant un très-grand nombre d'espèces étrangères à l'Europe. Les fleurs des sidas sont belles, d'un jaune plus ou moins foncé, rarement blanches, et dans quelques espèces violettes ou purpurines. Sida ligneux, épineux, panicule, rhomboïdal.

SIDÉRAL, ALE. adj. (du lat. *sideralis*, sidéral; rad. *sidus*, astre) Astron. Qui a rapport aux astres, qui concerne les astres. L'influence sidérale. Tous les genres d'animaux forment entre eux une chaîne de vie et de mort en harmonie *sidérale*, dont chaque espèce fait un anneau. (B. de [illegible])

—*Révolution sidérale.* [illegible] à la même étoile. ‖ *Jour sidéral.* Temps [illegible] révolution de la terre, d'une étoile à la même étoile, par son mouvement diurne. ‖ *Année sidérale.* Temps de la révolution de la terre, d'une étoile à la même étoile, par son mouvement annuel. L'année sidérale est plus longue de vingt minutes que l'année tropique au retour des saisons, à cause de la précession des équinoxes. ‖ *Observations sidérales.* Observations superstitieuses que les Arabes introduisirent dans la médecine. ‖ *Difficultés sidérales.* Difficultés qui se rencontrent dans la science des astres.

SIDÉRAL, ALE. adj. (du gr. σίδηρος, fer). Minér. Qui appartient au fer, qui a la propriété du fer.

SIDÉRATION. s. f. (pr. *ci-dé-ra-cion*; du lat. *sidus*, astre). Astrol. Influence subite exercée sur la destinée d'une personne par une étoile ou une planète.

— Médec. Prostration extrême et subite des forces, comme si l'on était frappé tout à coup d'une maligne influence des astres.

— Maladie des arbres, que l'on attribue à l'influence des astres.

SIDÉRÉ, ÉE. adj. (du lat. *sidereus*, qui concerne les astres, céleste; rad. *sidus*, astre). Poét. Céleste. La voûte sidérée.

SIDÉRIDE. adj. des 2 g. (du gr. σίδηρος, fer). Minér. Qui ressemble au fer. ‖ SIDÉRIDES. s. m. pl. Famille de minéraux ayant pour type le fer.

SIDÉRITIS. s. m. Bot. V. CRAPAUDINE.

SIDÉRIQUE. adj. des 2 g. (du lat. *sidus*, astre). Didact. Qui est produit par les astres, qui vient des astres.

SIDÉRIQUE. adj. des 2 g. (du gr. σίδηρος, fer). Minér. Qui a rapport au fer. Propriétés sidériques. Aspect sidérique.

SIDÉRISME. s. m. (du lat. *sidus*, astre). Philos. Adoration des astres.

SIDÉRISME. s. m. (du gr. σίδηρος, fer). [illegible] sista à mettre en rapport avec les métaux le sujet qui doit être magnétisé.

SIDÉRITE. s. f. (du gr. σίδηρος, fer). Substance métallique que l'on trouve combinée avec certaines espèces de fer. ‖ Nom que les anciens avaient particulièrement donné à l'aimant. ‖ Sorte de quartz. ‖ Fer hydraté, terreux, limoneux, des marais.

SIDÉRITES. s. m. Minér. Nom donné par les anciens à l'aimant.

—Myth. Pierre qu'Apollon donna à Hélénus et à laquelle Orphée attribue le don de la parole.

SIDÉRO-CALCITE. s. Minér. Nom donné à la dolomie ou carbonate de magnésie et de chaux, lorsqu'il renferme du fer.

SIDÉROCHROME. s. m. Minér. Le chromite de fer.

SIDÉRO-CLEPTE. s. m. Minér. Minéral d'un vert jaunâtre, d'une consistance argileuse, infusible au feu du chalumeau, mais y prenant une couleur de noir foncé, très-brillant. Il a été observé dans la cavité des laves du Bristol.

SIDÉRO-CHRISTE. s. m. Minér. Roche composée essentiellement de fer oligiste et de quartz.

SIDÉRO-CYANIQUE. adj. m. Chim. Nom donné quelquefois à l'acide hydro-ferro-cyanique.

SIDÉRODENDRE. s. m. (ét. gr., σίδηρος, fer, δένδρον, arbre). Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, monopétalées, de la famille des rubiacées, ayant pour type le sidérodendre à trois fleurs, arbre des montagnes boisées de la Martinique.

SIDÉROGASTRE. adj. des 2 g. (ét. gr., σίδηρος, fer; γαστήρ, ventre). Zool. Qui a l'abdomen ferrugineux.

SIDÉROGRAPHE. s. m. (ét. gr., σίδηρος, fer; γράφω, écrire). Techn. Graveur sur acier.

SIDÉROGRAPHIE. s. f. Techn. Art de graver sur acier.

SIDÉROGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport à la sidérographie.

SIDÉROLINE ou **SIDÉROLITHE.** s. f. Foss. Coquille multiloculaire dont on ne connaît que deux espèces à l'état fossile, et qui se trouvent dans la couche crayeuse de la montagne de Saint-Pierre de Maëstricht.

SIDÉROMANCIE. s. f. (ét. gr., σίδηρος, fer; μαντεία, divination). Divin. Art de prédire l'avenir au moyen d'une barre de fer rouge, sur laquelle on jetait des brins de paille pour observer comment ils brûlaient.

SIDÉROMANCIEN, ENNE. s. f. Divin. Celui, celle qui pratique la sidéromancie.

SIDÉROSCHIROLITHE. s. f. Minér. Silicate de fer et d'alumine aquifère, qui cristallise en rhomboïdes divisibles perpendiculairement à l'axe. Ce minéral a été trouvé au Brésil, dans les fissures d'une pyrite altérée en brun et avec le fer carbonaté spathique.

SIDÉROSE. s. f. Chim. Substance appelée encore fer carbonaté, fer spathique, mine d'acier composée de 47 à 50 pour cent d'acide carbonique, de 45 à 60 de protoxyde de fer, et de quelques parties de protoxyde, de manganèse, de magnésie et de chaux. La sidérose est très-variée dans ses formes. C'est un des minerais de fer les plus riches et les plus faciles à exploiter.

SIDÉROTECHNIE. s. f. (ét. gr., σίδηρος, fer; τέχνη, art). Techn. Art de traiter les minerais de fer pour en extraire ce métal.

SIDÉROTECHNIQUE. adj. des 2 g. Techn. Qui a rapport à la sidérotechnie.

SIDÉROTINE. s. f. Minér. Substance minérale très-commune dans l'intérieur des mines et formée de 20 à 26 parties d'acide arsénique, de 10 à 14 d'acide sulfurique, de 32 à 35 de peroxyde de fer, et de 29 à 30 d'eau. La sidérotine est brune, translucide, d'un éclat résineux, tendre et fragile.

SIDÉROXYDES. s. m. pl. Minér. Genre de minéraux qui renferme les oxydes de fer.

SIDÉROXYLE. s. m. (ét. gr., σίδηρος, fer; ξύλον, bois). Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs monopétales, de la famille des sapotées, comprenant des arbres ou arbrisseaux de l'Amérique.

SIDÉRURGIE. s. f. (ét. gr., σίδηρος, fer; ἔργον, ouvrage). Techn. Syn. de Sidérotechnie.

SIDJAN. s. m. ou **AMPHACANTHE.** s. f. Ichthyol. Genre de l'ordre des acanthoptérygiens, renfermant des poissons remarquables par leur corps aplati latéralement, couvert de petites écailles comme du chagrin, par leurs mâchoires convexes, munies d'une seule rangée de dents plates. Les sidjans habitent la mer des Indes et la mer Rouge. On en mange plusieurs espèces.

SIDOINE APOLLINAIRE. Poète chrétien du Ve siècle, né d'une famille illustre, à Lyon, en 430, mort en 488. Son style est surchargé d'antithèses, de métaphores hardies et de jeux de mots qui le rendent obscur et souvent difficile à comprendre. Ses vers ont du feu et de la grâce.

SIDOL. s. m. Relat. Sauce que les habitants du Pégu font avec des entrailles de poisson.

SIDON. (de *Sidon*, fils de Chanaan), est la [illegible] Phénicie, sur le bord de la mer, à 40 kilom. de Tyr. Moïse la dit bâtie par Sidon, fils aîné de Chanaan. Elle fut longtemps puissante et la métropole de la Phénicie, mais enfin elle céda le premier rang à Tyr, à laquelle elle se soumit. Elle reconnut ensuite successivement la domination de Cyrus, d'Alexandre et des Romains. Sidon est aujourd'hui une ville sans importance nommée *Seide.*

SIDONIDE. Géogr. anc. Contrée de Syrie qui se composait du littoral de la Méditerranée, auquel commandait Sidon. La Sidonide s'agrandit par la suite et porta le nom de Phénicie.

SIDONIEN, ENNE. adj. et s. Habitant, habitante de Sidon. Un Sidonien. Les femmes sidoniennes. Les Sidoniens étaient célèbres par leur industrie, leurs connaissances astronomiques et leur commerce. Les Sidoniens furent, dit-on, les inventeurs de la couleur de pourpre.

— S'est dit par extension pour Phénicien et même pour Carthaginois, parce que Carthage fut bâtie par les Phéniciens.

SIDRACH. s. m. Relat. Arbrisseau merveilleux que Mahomet a placé dans son paradis.

SIÈCLE. s. m. (du lat. *seculum;* par crâse *seclum*, siècle). Espace de temps composé de cent années. Le siècle présent. Le siècle précédent. Le siècle courant. Le siècle actuel. Le premier, le dernier jour d'un siècle. Commencement, fin d'un siècle. Durée d'un siècle. Un siècle entier. Un demi-siècle. Siècles passés. Siècles à venir. Fin des siècles. A la consommation des siècles. Le dix-huitième siècle. Le dix-neuvième siècle. Tes aumônes, dont la mémoire passera de race en race jusqu'à la fin des *siècles*. (Fléch.) Jésus-Christ était hier, il est aujourd'hui, et il sera dans tous les *siècles*. (Mass.) Les princes et les grands sont de tous les *siècles*. (Id.) Les Indiens sont arrêtés dans la carrière des arts sans y avoir fait un pas depuis des *siècles*. (Rayn.) Les Arabes y avaient cultivé les arts pendant cinq *siècles* entiers. (Volt.) Choisy-sur-Seine n'est connu que depuis le commencement du XIIIe *siècle*. (Dulaure.) Au XVIIIe *siècle* Saint-Mandé n'existait point encore. (Id.) Les conciles changeant perpétuellement de place, mandant de *siècle* en *siècle* Dieu à la barre, donnaient chaque fois une nouvelle impulsion au monde. (E. Quinet.) La France du dix-septième et du dix-huitième *siècle* était inférieure à beaucoup d'autres pays de l'Europe. (Guizot.) Les comédies saintes étaient des espèces de farces sur des sujets de piété, qu'on représentait publiquement dans le quinzième et le seizième *siècle*. (De Jaucourt.)

— Chacun des différents âges du monde, tels que les poëtes mythologues les supposent. Le siècle d'or, le siècle d'argent, le siècle d'airain, le siècle de fer. V. AGE, OR, ARGENT, etc.

— Fig. *Siècle d'or.* Temps heureux et prospère. || *Siècle de fer.* Temps rempli de malheurs, de guerres, de misères. On peut dire que c'était alors le siècle de fer.

Le sort burlesque, en ce *siècle* de fer,
D'un pédant, quand il veut, sait faire un duc et pair.
(BOILEAU.)

— Par extens. Grand espace de temps indéterminé. Les mœurs de notre siècle. Les hommes de ce siècle. Nous avons vu le siècle bien différent de ce qu'il est. Faire honneur à son siècle. Déshonorer son siècle. Dieu a produit les grands hommes pour orner le *siècle* présent. (Boss.) A la honte du *siècle*, les grands se flattent avec raison qu'on a pour leurs passions les mêmes égards que pour leur personne. (Mass.) Je ne suis point étonné que malgré tant d'infortunes, Sophocle ait surpris l'admiration de son *siècle*. (Volt.) On veut essayer de peindre à la postérité non les actions d'un seul homme, mais l'esprit des hommes dans le *siècle* le plus éclairé qui fut jamais. (Id.) Chaque *siècle* a ses vices dominants, je crois que la calomnie est du nôtre. (Id.)

On bénira le *siècle* fortuné
Qui, rendu plus fameux par tes illustres veilles,
Vit naître sous ta main ces pompeuses merveilles.
(BOILEAU.)

Ainsi qu'en sots auteurs,
Notre *siècle* est fertile en sots admirateurs. (ID.)

— Époque célèbre par le règne de quelque grand prince, ou par les ouvrages, les actions de quelque grand homme. Siècle de Périclès. Siècle d'Auguste. Siècle de Médicis. Siècle de Louis XIV. Le siècle de Descartes, de Newton. Le siècle de Racine et de Boileau. Le siècle de Sophocle, d'Euripide.

— Dans un sens analogue, Temps, époque, considéré sous le rapport des mœurs, du degré de civilisation des hommes qui y vivent ou y ont vécu. Siècle sauvage, grossier, barbare. Siècle corrompu. Siècle d'ignorance et de barbarie. Siècle de lumières. Siècle de ténèbres. Siècle poli. Siècle éclairé. Siècle de l'héroïsme. Siècle de la philosophie. Siècle de la [illegible] littérature. Les beaux siècles de l'Église, de la monarchie. Homme au-dessus de son siècle. Homme qui n'est pas de son siècle, qui n'appartient pas à son siècle. Deviner, comprendre son siècle. Devancer son siècle. Malgré tant d'afflictions, le *siècle* de la politesse et des arts s'annonçait. (Volt.) Le *siècle* de la philosophie est aussi celui du fanatisme. (Id.)

Mes chagrins. . .
Font grâce à tout le *siècle* en faveur de Louis. (BOIL.)

— État de la vie mondaine, par opposition à Vie chrétienne, vie religieuse. Vivre dans le siècle. Vivre suivant les maximes du siècle. Se retirer du siècle. Les gens du siècle. Se faire une étude des vanités et des extravagances du siècle. La vraie chasteté de l'âme est de renoncer de la corruption du *siècle*. (Boss.) Les saints Pères nous enseignent qu'il y a dans le *siècle* des séductions imperceptibles. (Fléch.) Il faut que la religion, pour plaire aux grands, emprunte ses joies et tout l'appareil du *siècle*. (Mass.)

Mais souvent entourés de ces talents flatteurs,
Répandus dans le *siècle*, ils en ont pris la [illegible].
(VOLTAIRE.)

— Par exagér. et fam. Quelque espace de temps que ce soit, lorsqu'on le trouve trop long. Un siècle d'inquiétude et de tourment. Il y a un siècle qu'on vous attend. Il y a un siècle qu'on ne vous a vu. Il me semble que cet instant a duré un siècle. Un siècle de douleur pour un instant de plaisir.

— Écrit. Ste. *A tous les siècles, aux siècles des siècles, dans tous les siècles des siècles*. Éternellement, dans toute l'éternité. Fasse le ciel qu'après nous être unis à Dieu par la foi, nous jouissions de lui par la charité aux *siècles* des *siècles*. (Fléch.) Que signifie cette indignation, que ni l'éloignement de l'espace ni les *siècles* des *siècles* ne peuvent calmer? (E. Quin.)

— *Le siècle futur.* La vie future. Il ne faut pas sacrifier les espérances du *siècle* futur pour les plaisirs du siècle présent. (Acad.) Ce sont des bonnes œuvres, ce sont ces véritables richesses que vous enverrez devant vous au *siècle* futur. (Boss.)

— *Siècles futurs.* La postérité. Ce qu'il y a d'heureux pour vous, c'est que vous ne vivez pas seulement pour votre siècle, vos bons exemples passent jusqu'aux *siècles* suivants. (Mass.)

Je suis maître de moi comme de l'univers :
Je le suis; je veux l'être. O *siècle!* ô mémoire!
Conservez à jamais ma dernière victoire. (CORNEILLE.)

Et ce triomphe heureux qui s'en va devenir
L'éternel entretien des *siècles* à venir. (RACINE.)

SIEF. s. m. Médec. Mot arabe qui désigne toute espèce de médicament solide employé pour les maladies des yeux. Il est synon. de Collyre sec.

SIÉGAKI. s. m. Relat. Fête funèbre que l'on célèbre au Japon en mémoire des morts et pour leur procurer le repos.

SIÉGE. s. m. (du lat. *sedes;* d'où *sedere*, s'asseoir). Meuble fait pour s'asseoir. Donner un siége. Donner des siéges. Avancer un siége. Prendre un siége. Siége pliant. Je me suis mise à vous écrire au bout de cette petite allée sombre que vous aimez, assise sur ce *siége* de mousse où je vous ai vue quelquefois couchée. (Sévig.) Sur trois des côtés de cette cour sont des salles spacieuses et garnies de *siéges*. (Barth.) Les *siéges* bas, larges et profonds sont préférables à ceux qui sont élevés et étroits. (Villermé.) L'homme qui travaille dans son cabinet peut avoir des bras à son *siége*. (Id.) Les fauteuils, c'est-à-dire les *siéges* à bras qui maintiennent de droite et de gauche les personnes assises, engagent souvent à dormir. (Id.)

L'acajou qu'à grands frais l'Amérique t'envoie,
En *siéges* élégants s'arrondit et se ploie. (CHÊNEDOLLÉ.)

— *Siége de paille.* Siége dont le fond est garni de paille. On dit de même, Siége de jonc, de cannes, de tapisserie, de bois. || *Siége de pierre.* Banc de pierre. On dit de même, Siége de marbre. Siége de gazon. Siége de mousse.

— *Siége obstétrique.* Siége échancré dont on se sert souvent, surtout en Allemagne, pour quelques opérations, et principalement celles qui sont relatives aux accouchements et à la lithotomie. Ce siége a pour but de rendre l'accouchement plus aisé à la femme en travail d'enfantement.

— Coussin sur lequel le cocher est assis pour conduire les chevaux et mener la voiture. La housse qui couvre le siége du cocher. Le cocher est monté sur son siége. || *Siége d'une selle.* Partie de la selle sur laquelle le cavalier est assis.

— Place où le juge s'assied pour rendre la justice.

— Lieu où l'on rendait la justice dans les juridictions subalternes. Aller au siége. Vous le trouverez au siége.

— Par extens. Corps de la juridiction des juges subalternes. Siége composé de tant d'officiers. Siége royal. Siége impérial. Siége présidial. Siége de la [illegible], de la chancellerie, etc. [illegible] siége. Usage d'un siége. Composition [illegible]. Décision du siége.

— Évêché, [illegible] juridiction. Siége patriarcal. Siége primatial. Siége pontifical. Cet évêque a tenu le siége tant d'années. Pendant la vacance du siége.

— *Le saint-siége, le siége apostolique.* Le siége de Rome. Vacance du saint-siége. Décision du saint-siége. Se soumettre au saint-siége. Qu'est-ce que l'épiscopat, quand il se sépare de l'Église, qui est son tout, tout aussi bien que du saint-*siége*, qui est son centre? (Boss.) Le saint-*siége* ne peut jamais oublier la France, ni la France manquer au saint-*siége*. (Id.) Attaché au saint-*siége* et à l'Église par les liens de la paix. (Fléch.) En face de la réforme triomphante dans le Nord, l'Église se concentre dans le saint-*siége* comme dans un fort. (E. Quin.)

— Par extens. L'administration du saint-siége. Le saint-siége fut transféré à Avignon.

— Ville capitale de certains empires. Rome était le siége de l'empire romain. Constantinople est le siége de l'empire ottoman.

— Par extens. Le centre du gouvernement, de l'administration. Le siége de l'empire a été quelque temps à Ravenne.

— Ville où réside, où siége une assemblée [illegible] siége du gouvernement. Paris est le siége de la cour de cassation.

— Fig. Lieu où certaines choses résident principalement, où elles dominent. Siége des arts. Siége des sciences et des lettres. Siége de l'industrie. Siége des lumières. Siége de la civilisation. Siége de la corruption. Siége d'une maladie. Siége de l'âme. Athènes fut longtemps le siége des sciences et des beaux arts. Rome était le siége de l'idolâtrie. On croyait déjà voir la capitale du christianisme devenir le siége de la grandeur et de la puissance des infidèles. (Fléch.) Les péchés de Jacob, dit le prophète, c'est-à-dire, des peuples et des tribus ne viennent que de Samarie, le *siége* des grands et des puissants. (Mass.) Le trône est le siége des saints conseils. (Id.) La doctrine de Jésus-Christ vint apprendre aux hommes que le *siége* des passions et des plaisirs pouvait devenir le *siége* de la vertu et de l'innocence. (Id.)

Elle vient, et son front, *siége* de la candeur,
Annonce en rougissant les vertus de son cœur.
(VOLTAIRE.)

— Établissement, opérations d'une armée devant une place, pour l'attaquer, la prendre. Mettre le siége. Faire un siége. Presser un siége. Traîner un siége en longueur. Soutenir un siége. Lever le siége. Long siége. Travaux du siége. Durée du siége. Le roi affronta plus d'une fois la mort à ce *siége*. (Volt.) L'imagination est effrayée du détail des préparatifs du *siége*. (Id.) Le *siége* fut poussé avec l'opiniâtreté et la confiance que devait donner ce premier succès. (Id.)

Il se souvient du jour illustre et douloureux
Qui décida du sort d'un long *siége* douteux. (RAC.)

— *État de siége.* État d'une place de guerre lorsque par suite de son investissement, l'autorité supérieure est remise au chef militaire, qui peut en ce cas faire telles réquisitions, et prendre telles mesures qu'il juge convenables pour la défense. Quelquefois, même en temps de paix, on met, par mesure de haute police, une ville et même une province en état de siége, pour punir la révolte, pour réprimer l'esprit de sédition. Alors l'action des lois est suspendue et remplacée par le régime militaire.

— Fig. et fam. *Lever le siége.* Se retirer d'une compagnie. Il ne se trouve pas à son aise ici. Il a levé le siége.

— Médec. S'est dit quelquefois pour Fondement, anus, et se dit encore dans ces locutions : Mettre des sangsues au siége. Bain de siége.

— Astron. Nom d'une des étoiles de Pégase.

— Dr. cout. *Siége de nef.* Droit payé par un vaisseau pour séjourner dans un port.

— Hist. ecclés. *Chevaliers du Saint-Siége.* Ordre dont les membres se consacraient à la défense de la papauté. Cet ordre a été aboli.

— Prov. *Mon siége est fait.* Mot de l'abbé de Vertot auquel on apportait des documents authentiques sur une bataille qu'il avait décrite sans aucun secours historique. || Se dit à une personne qui vous donne un conseil quand il n'est plus temps de remédier à l'affaire.

SIÉGÉ. part. pass. du v. Siéger. Il est invar.

SIÉGER. v. n. 1re conj. (rad. *siége*). *Je siége, tu siéges, il siége, nous siégeons, vous siégez, ils siégent. Je siégeais. Je siégeai. Je siégerai. Je siégerais.* Tenir le siége pontifical ou épiscopal. Tel pape siégea tant d'années. C'est celui de tous les papes qui a siégé le plus longtemps. Un évêque qui siége dignement et saintement. Les fidèles étaient heureux pendant qu'il siégeait.

— En parlant des juges, des tribunaux, Faire sa résidence à, tenir ses assises à. La Cour de cassation siége à Paris.

— Dans un sens analogue, en parlant d'un gouvernement, d'une administration, d'un siége, d'une cour. La cour siégeait alors dans telle ville.

— Occuper le fauteuil dans une assemblée délibérante, dans un tribunal, comme président, comme juge. Ce juge siége dans telle affaire. Et comme chacun cherche toujours le seul avantage qui lui manque, c'est alors qu'on peut voir dans nos académies l'homme de la cour *siéger* avec les gens de lettres. (Beaumarch.)

Non loin *siégeait* ce chancelier fidèle,
Cet Archambaut . . .
Cet Adélard, des sages le modèle. (MILLEV.)

— Fig. Être établi, en parlant de certaines choses. C'est là que siége le mal. Tout le mal siége dans cette partie.

Et sur son front serein où *siége* la candeur,
Se peignent les vertus qui règnent dans son cœur.
(COSTARD.)

Religieuse enceinte à mes rêves facile,
Où l'immortalité *siégeant* près du trépas,
Enflamma pour toujours ma jeunesse indocile,
Vos plus doux souvenirs ne me désarment pas.
(DAVOUSSEAU.)

SIEN, IENNE. pron. possessif et relatif 3e pers. (du lat. *suus*, même signif.). Qui est à lui, à elle. C'est votre avis, mais non pas le sien. La guerre a ses héros, la science a aussi les siens. Tandis que ce pays a honte de son armée, la France est fière de la sienne. Il s'intéressait à mon salut comme au sien. C'est mon avis, savez-vous quel est le sien? Votre maison et la sienne se touchent. Montrez-lui vos bijoux, il vous montrera les siens. En se chargeant de vos affaires, il sera obligé de négliger les siennes. Les exploits de son père sont effacés par les siens. Vos charmes tout puissants et les siens dédaignés. N'êtes-vous pas, seigneur, votre maître et le sien? (Rac.) Mon génie étonné [illegible] par le sien traversé. (Id.)

Femme du bon temps où nous sommes
Ne s'engage en aucun lien;
Toutes pourtant aiment les hommes,
Mais aucune n'aime le sien. (***)

— S'employait autrefois comme un adjectif ordinaire, c'est-à-dire, qu'il accompagnait le substantif qu'il servait à qualifier, et était souvent précédé de un. Un sien ami. Le sien commandement. On trouve dans Molière :

Veut en dans quelque ville emmener avec lui
Un sien fils écolier, qui se nommait Horace

Un jeune gars de bonne mine
S'[illegible] à certain frappant
D'esp[illegible] un secret une sienne voisine. (GRESSET.)

Et dans Corneille :

Ainsi ce [illegible] est sien, cette faveur est sienne.

— On peut encore se servir de ce mot dans cette acception, dans le style badin et surtout dans le genre marotique.

Plus n'est-il ce ruissel où l'été [illegible],
Doucettement baignaient *siens* [illegible].
([illegible])

— subst. *Les siens.* Ses parents, ses alliés, ses partisans, ses soldats, ses amis. Protéger, favoriser les siens. Être abandonné par les siens. Stipuler pour les siens. Il ne travaille pas pour son pays, mais pour lui-même et les siens. Suivi de peu des *siens*, il arrive au palais. (Desaint.)

C'est en vain que d'Aumale arrête sur ces rives
Des *siens* épouvantés les troupes fugitives. (VOLT.)

— Dans le langage de l'Écriture, *Dieu protége, éprouve les siens.* Ceux qui se consacrent, qui se dévouent à lui.

— Est adjectivement employé dans le même sens dans cet exemple :

Dieu prodigue ses biens
A ceux qui font vœu d'être siens. (LA FONT.)

— Locut. prov. *Souvent on n'a pire que des siens; on n'est jamais trahi que par les siens.* Ce sont nos parents qui nous font souvent le plus de mal.

— Fam. *Faire des siennes.* Faire des folies, des tours de jeunesse ou de friponnerie. Il a fait des siennes.

SIEN. s. m. Son bien, ce qui lui revient, ce qui lui est dû. Donner à chacun le sien. Il ne demande que le sien.

— Prov. *Chacun le sien n'est pas trop.* Il est juste que chacun ait sa part, ce qui lui revient.

— *Mettre du sien dans quelque chose.* Y contribuer de son travail, de sa peine, de son argent. Celui qui sait attendre le bien qu'il souhaite, ne prend pas le chemin de se désespérer, s'il ne lui arrive pas; et celui au contraire qui désire une chose avec une grande impatience y met trop du *sien* pour en être assez récompensé par le succès. (La Bruy.)

— En parlant d'un récit, *Y mettre du sien*, signifie Y ajouter des faits imaginaires.

SIÉNITE. s. f. Minér. V. SYENITE.

SIENNE. Géogr. Grande et célèbre ville d'Italie, dans le duché de Toscane, qui donne son nom à la province dont elle est le chef-lieu; 20,000 hab. C'est une ville très-ancienne, bien située et bien bâtie; belles églises; université célèbre; archevêché; manufactures très-importantes.

— Province du grand duché de Toscane, dont elle occupe la partie méridionale; elle est située entre les provinces de Pise, de Florence, de Viterbe, de Civita-Vecchia et de la mer Méditerranée; 200,000 hab. Elle se divise en deux régions à peu près distinctes; l'une montagneuse et fertile, l'autre marécageuse.

— Peint. *Terre de Sienne.* V. TERRE.

SIENNOIS, OISE. adj. et s. Habitant, habitante de Sienne. Un Siennois. Les Siennoises. Les Siennois. || Qui a rapport à Sienne ou à ses habitants. Coutumes siennoises.

— SIENNOIS. s. m. Italien parlé à Sienne. On prétend que le siennois est le plus pur italien. || Territoire de Sienne. Habiter le Siennois.

SIERRA. s. f. Géogr. Mot espagnol qui signifie Montagne ou chaîne de montagnes. On a appliqué ce mot en géographie à plusieurs montagnes et même à plusieurs lieux qui ne sont pas montagneux. || SIERRA-LEONE (Mont aux lions). Nom qu'on donne à la partie de la côte de Guinée septentrionale, qui s'étend depuis la colonie américaine de Libéria à la Sénégambie, sur une longueur de 1,688 kilomètres. || SIERRA-MORENA. V. MORENA.

SIESTE. s. f. (de l'esp. *siesta*, même sens). Sommeil auquel on se livre après le dîner pendant la chaleur du jour. Faire la sieste. Ma sieste a été interrompue. Vous avez fait une longue sieste. Une sieste de deux heures.

SIEUR. s. m. (n'est que d'une syllabe; du lat. *senior*, vieillard, qui nous a donné aussi *seigneur*, dont *sieur* n'est qu'une contraction; pour se convaincre de la vérité de cette allégation, qui suppose une contraction très-forte, il suffit de se rappeler que le mot *seigneur* se trouve écrit dans des papiers anciens, et même dans de vieilles éditions, sous cette forme abréviative *Sieur*, qui contient tous les éléments du mot contracté). Espèce de titre d'honneur, dont on se sert ordinairement dans les plaidoyers dans les actes publics et autres écritures de même sorte. Le sieur un tel. Le sieur Jean doit au sieur Paul.

— Titre qu'un supérieur donne quelquefois à un inférieur dans les lettres missives et autres écritures particulières. Vous direz au sieur un tel.

— *Un sieur.* Se dit quelquefois par une sorte de mépris. Un sieur Pierre est entré impertinemment chez moi. Un sieur Jean en a été chargé. Connaissez-vous un sieur Paul?

— Féod. *Sieur.* Seigneur. || Propriétaire d'un terrain.

SIEUREL. s. m. Ichthyol. Nom donné autrefois au saurel.

SIEURIE. s. f. Féod. Domaine seigneurial.

SIEYES (Le comte Emm.-Joseph). Né en 1748, à Fréjus (Var), mort il y a peu d'années en Belgique. En 1784, il était chanoine chancelier de l'église de Chartres et vicaire général du diocèse. Envoyé aux États généraux de 1789, par le tiers état de Paris, il proposa de sommer les deux classes privilégiées de se réunir à la

chambre du tiers, et sur leur refus, de se former en assemblée des représentants de la France ou en assemblée nationale. Il vota la mort du roi sans appel ni sursis, et vit plus tard avec regret Bonaparte marcher à la dictature. C'est à lui qu'on doit en partie l'organisation gouvernementale qui régit aujourd'hui la France.

SIFAN, ANE. adj. et s. Géogr. Nom d'un peuple qui formait autrefois un empire puissant situé sur les frontières occidentales de la Chine, entre le Thibet et le Tangout. Le pays des Sifans renferme environ 50,000 familles, reconnaissant la souveraineté de la Chine. On les divise en Sifans noirs et Sifans jaunes.

SIFFLABLE. adj. des 2 g. Qui mérite d'être sifflé. Pièce sifflable. Comédie sifflable. Acteur sifflable. Cette pièce ne me paraît pas sifflable.

Jadis l'Egypte eut moins de sauterelles,
Que l'on ne voit aujourd'hui dans Paris
De malotrus, soi-disant beaux esprits,
Qui dissertant sur les pièces nouvelles,
En font encor de plus *sifflables* qu'elles. (Volt.)

SIFFLAGE. s. m. Médec. vétér. Maladie des bestiaux à laquelle on donne plus ordinairement le nom de cornage.

SIFFLANT, ANTE. adj. Qui a la propriété de siffler, qui est accompagné d'un sifflement. Respiration sifflante. Poitrine sifflante. Voix sifflante. Prononciation sifflante.

— Se dit particulièrement en grammaire, des lettres que l'on prononce avec une espèce de sifflement, de chuintement. Lettres sifflantes. Consonnes sifflantes. Les lettres sifflantes sont plus ordinaires dans les langues du Nord.

— S'empl. substantiv. en ce sens. Une sifflante. Les sifflantes. Z est une sifflante.

— Gramm. ind. *Consonnes sifflantes.* Se dit des consonnes du septième ordre de l'alphabet sanscrit.

— *Phrase sifflante, vers sifflants.* Phrase, vers où l'on trouve beaucoup de lettres sifflantes et que l'on ne peut prononcer qu'avec une sorte de sifflement. Ce vers de Racine en offre un exemple fameux :

Pour qui sont ces serpents qui sifflent sur vos têtes.

SIFFLASSON. s. m. Ornith. Nom vulgaire donné au bécasseau, à cause de son cri aigu.

SIFFLÉ, ÉE. part. pass. du v. Siffler. S'empl. adjectiv. Chanson sifflée. Air sifflé avec grâce. Pièce qui mérite d'être sifflée. Avez-vous été *sifflé* aux Funambules, ou vous trouvez-vous obligé de composer des flons-flons pour payer le convoi de votre maîtresse? (De Balzac.)

— Fig. Le monde est un vaste théâtre où chacun prend un masque pour jouer son rôle : celui qui jouerait le sien à visage découvert serait *sifflé* par tous les autres. (Beauchêne.)

— Gramm. *Consonnes sifflées.* Dénomination employée pour Consonnes sifflantes.

SIFFLEMENT. s. m. Bruit que l'on fait en sifflant. Les sifflements d'un cocher, d'un laquais. Etourdir par ses sifflements. Les différents modes de sifflement.

— Bruit que quelques animaux font en sifflant. Le sifflement des serpents. Le sifflement des oies, d'un merle.

Le dragon élancé de sa grotte profonde
S'allonge, et de ses yeux dardant de longs éclairs,
D'un *sifflement* terrible épouvante les airs.
(Desaintange.)

— Bruit aigu que fait le vent ou une flèche, une balle de fusil ou tout autre corps qui se meut avec rapidité. Le sifflement du vent, d'une flèche, des cordages. Le sifflement des vents dans les cordages d'un navire. Les *sifflements* des vents qui luttent dans les airs. (Bérang.)

On entend des nochers les tristes hurlements,
Et des câbles froissés les aigres *sifflements*. (Del.)

— Bruit aigu produit par l'homme et par quelques animaux lorsqu'ils respirent avec peine. Sifflement qui accompagne la respiration. Quand il dort, sa respiration est accompagnée d'un sifflement qui annonce que sa poitrine souffre.

SIFFLER. v. n. 1re conj. (du lat. *sibilare*, même sens). Former un son aigu, en serrant les lèvres en rond de manière à ne laisser qu'un étroit passage à l'air, soit qu'on l'aspire, soit qu'on pousse son haleine. Siffler pour avertir quelqu'un. Siffler fort. Siffler agréablement. Je l'ai entendu siffler. Des manœuvres étaient couchés avec indifférence au pied de la statue, ou taillant des pierres en *sifflant*. (Chateaub.) On remarquait que Louis XV était triste ou de mauvaise humeur, en un mot, qu'il n'était pas dans son assiette ordinaire, quand il lui arrivait de *siffler* continûment. (***)

Deux artistes rivaux, Marmontel, Vaucanson,
Font l'honneur du siècle où nous sommes,
Mais l'un ne fait *siffler* qu'un serpent de carton,

— De même Tirer en soufflant un son aigu d'un sifflet, d'une clé forée ou de toute autre chose. Siffler avec une clé, avec un sifflet.

— Se dit de quelques animaux pour exprimer qu'ils produisent un son aigu, semblable à celui que fait un homme qui siffle. Serpent qui siffle. Les oies, les cygnes sifflent. On entendait siffler les serpents. Pour qui sont ces serpents qui *sifflent* sur vos têtes? (Rac.)

Leurs yeux, rouges de sang, lancent d'affreux éclairs,
Et les rapides dards de leur langue brûlante
S'agitent, en *sifflant*, dans leur gueule béante.
(*Nou. poét.*)

— Est figuré et beau dans cet exemple :

J'en croirai quelque chose à son rire moqueur,
Un serpent de l'envie a *sifflé* dans son cœur. (Piron.)

— Se dit aussi du vent et d'un corps qui traverse l'air avec rapidité en produisant un son aigu et semblable à un sifflement. Le vent siffle dans la serrure. On entendait le vent siffler avec fureur à travers les cordages. Il entendait les balles qui sifflaient aux oreilles. Le trait part, *siffle*, vole, et s'arrête en tremblant. (Del.) Les arbres plient et se relèvent en *sifflant*, chacun est debout sur sa couche, oppressé d'effroi. (Levilloux.)

Captif dans le canon brûlant,
Soudain l'air s'échappe et s'élance,
Et la balle fuit en *sifflant*. (Aimé-Martin.)

— Respirer avec une sorte de sifflement. Poitrine qui siffle. Il siffle en respirant. On l'entendait siffler en dormant.

— Fig. et fam. *Il n'a qu'à siffler.* Il n'a qu'à faire connaître sa volonté pour être obéi.

— *Siffler en parlant.* Avoir la prononciation accompagnée d'un certain sifflement.

— SIFFLER. v. a. Chanter en sifflant. Siffler des airs. Siffler l'air de Marlborough. Siffler une gavotte.

— Se dit des animaux qui imitent le sifflement de l'homme. Merle qui siffle l'air du carnaval de Venise. Serin qui siffle tous les airs qu'on lui apprend.

— Témoigner sa désapprobation d'une chose, son mécontentement d'une personne, à coups de sifflets ou par tout autre bruit analogue. Siffler une pièce. Siffler une comédie. Siffler une tragédie. L'usage de *siffler* les hommes et leurs ouvrages paraît appartenir à des temps fort reculés, puisqu'on lit dans l'histoire ancienne que les Péloponnésiens eurent l'ingratitude de *siffler* Philippe, roi de Macédoine, qui honorait leurs jeux olympiques de sa présence. (Sallent.) Un jeune homme qui avait été payé pour *siffler* la scène des enfants, dit à un de ses camarades qui se trouvait à côté de lui : Tiens, mon cher, *siffle* pour moi, car je pleure. (Id.)

— Fig. Désapprouver avec dérision, avec mépris. Si vous faites cette proposition, on vous sifflera. On ne peut manquer de siffler une pareille sottise.

— Absol. dans le même sens : Je voudrais pour tout au monde qu'on n'eût pas enlevé au public le droit de *siffler*. (Prév.) Monsieur, tenez bon contre les revers de la fortune, et si vous m'en croyez, *sifflez* hardiment comme les autres. (Sallent.)

— *Siffler un oiseau.* Siffler pour lui apprendre à siffler des airs. Qui a sifflé votre linotte, votre serin?

— Pop. *Siffler un verre de vin.* L'avaler tout d'un trait.

— Prov., fig. et pop. *Siffler la linotte.* Boire avec excès, faire la débauche. ‖ Etre en prison.

SIFFLERIE. s. f. L'action de siffler, lorsqu'elle est une marque d'improbation. J'ai bien peur que les ciseaux de la police n'aient coupé le nez à Minos. Quelques bonnes gens auront substitué des vers honnêtes à des vers hardis, et c'est encore un encouragement à la *sifflerie*. (Volt.)

SIFFLET. s. m. (rad. *siffler*). Petit instrument avec lequel on siffle. Sifflet de chasseur. Sifflet de berger. Sifflet de machiniste. Se servir d'un sifflet. Sifflet de bois. Sifflet d'argent.

Moment fatal où le public soufflait
Dans maint tuyau que tu nommes *sifflet*. (Lesage.)

L'implacable *sifflet*
Par de longs cris aigus répète son arrêt.
(Denis des Isles.)

— Bruit que l'on fait en sifflant avec ce petit instrument. Entendre un sifflet. Nous en étions si près, que, malgré le bruit des flots, nous entendîmes le *sifflet* du maître qui commandait la manœuvre. (B. de St-P.)

— *Coup de sifflet.* Action de souffler d'un coup d'haleine dans cet instrument. Donner un coup de sifflet. Un coup de sifflet se fit entendre. ‖ Fig. *On les rassemblerait d'un coup de sifflet.* Se dit de plusieurs personnes qui sont éloignées les unes des autres, mais qui se peuvent rassembler facilement, au premier signal.

— Fig. Improbation manifestée par des coups de sifflets ou par quelque autre marque analogue de mépris. Mériter les sifflets. S'exposer aux sifflets. Braver les sifflets. Ecraser une pièce sous les sifflets. Etre accueilli par les sifflets. *Le* sifflet vous attend. Si la première fois que je chargeai mes rôles un connaisseur m'eût lâché deux bons coups de *sifflet*, il m'aurait fait rentrer en moi-même, et je serais meilleur acteur. (Préville.)

— Pop. Trachée-artère, conduit par lequel on respire. Couper le sifflet. Serrer le sifflet à quelqu'un.

— Fig. et pop. *Couper le sifflet à quelqu'un.* [illegible] de répondre.

— Trou que des maréchaux ignorants font quelquefois à des chevaux affectés de la pousse, au-dessus de l'anus, dans le but de leur procurer une respiration plus facile.

— Jeu. *Jeu du sifflet.* Jeu qui consiste à faire passer de main en main un sifflet qu'une personne tâche de saisir.

— Prov. *S'il n'a pas d'autre sifflet ses chiens sont perdus.* S'il n'a pas d'autre moyen que celui-là pour réussir dans telle affaire, il y perdra sa peine.

SIFFLEUR, EUSE. s. Celui, celle qui siffle. Siffleur obstiné. Siffleurs du parterre. Siffleurs à gages. Mettre les siffleurs à la porte. Tenir tête aux siffleurs. Hé bien! sifflez, *siffleur* opiniâtre. (De Guerle.)

— Mamm. Nom vulgaire des sapajous, de la marmotte monax et du pika.

— Ornith. Espèce du genre canard; appelé aussi pénélope et vingeon. Il a le bec court, bleu en dessus, noir en dessous et à la pointe, ses pieds sont plombés et ses ongles noirs. Le siffleur niche dans les contrées occidentales du nord de l'Europe. Il a les mœurs du canard sauvage, et arrive en France en novembre pour repartir en mars.

— adjectiv. Qui siffle. Les oiseaux siffleurs.

— Art. vétér. *Cheval siffleur.* Cheval qui fait entendre en respirant une espèce de sifflement. Ce cheval est siffleur. C'est un cheval siffleur.

SIFFILET. s. m. Ornith. Espèce de paradisier.

SIFFLOTÉ. part. pass. du v. Siffloter.

SIFFLOTER. v. n. 1re conj. (fréquentatif de *siffler*). Siffler souvent. Ne faire que siffloter. Il sifflote du matin au soir.

— Siffler sans attention, en jouant. Je l'ai entendu siffloter. Il se promenait en sifflotant.

— Se dit également des animaux. On entend les merles siffloter dans ce bois. Ces merles ne font que siffloter du matin au soir.

— v. n. Siffler négligemment quelque air. Siffloter une chanson. Comme il se promenait, il sifflotait l'air d'une romance.

— SE SIFFLOTER. v. pron. Être siffloté. Des airs sifflotés.

SIGALPHE. s. m. Entom. Genre d'insectes hyménoptères, de la famille des entomotilles, voisin des ichneumons.

SIGARE. s. m. Entom. Genre d'insectes hémiptères, de la famille des hydrocorées ou rémitarses, nommé aussi *corise*.

SIGARET. s. m. Moll. Genre de mollusques conchylifères de l'ordre des chismobranches, établi pour un petit nombre de coquilles qui se trouvent dans presque toutes les mers. Sigaret déprimé, élégant, cancellé, lisse.

SIGARETIER. s. m. Conchyl. Mollusque qui habite les sigarets.

SIG-CAN. s. m. Chronol. Nom donné à la première année du cycle des Turcs orientaux.

SIGÉ. n. pr. f. (du gr. σιγή, silence). Gnostic. Un des deux principes qui constituent le dualisme valentinien.

SIGRAMI. s. m. Hist. relig. Chez les Birmans, Esprit qui préside aux éléments.

SIGEBERT. Troisième fils de Clotaire Ier, roi des Francs, eut en partage le royaume d'Austrasie. Il fut assassiné par ordre de Frédégonde en 575. Il avait épousé Brunehaut. ‖ Roi de l'Est-Anglie ou de l'Angleterre orientale. Mort en 644. Il introduisit la religion catholique dans ses États et est regardé comme un saint. On le fête le 7 août. ‖ Moine de l'abbaye de Gemblours, s'acquit une grande réputation aux XIe et XIIe siècles, par ses écrits et l'étendue de son érudition. Il prit parti dans les querelles des empereurs Henri IV et Henri V contre le pape, et écrivit contre les pontifes sans ménagement.

SIGÉE. Géogr. Promontoire célèbre dans la Troade, sur la mer Egée, à l'entrée de l'Hellespont. Il était particulièrement fameux par le tombeau d'Achille, et par les combats que s'y livrèrent les Grecs et les Troyens.

SIGESBECKIE. s. f. (de *Sigesbeck*, botaniste russe). Bot. Genre de plantes de la famille des synanthérées, établi sur la sigesbeckie orientale, cultivée au jardin des Plantes.

SIGESBECKIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une sigesbeckie. ‖ SIGESBECKIÉES. s. f. pl. Famille de plantes à fleurs composées, ayant pour type le genre sigesbeckie.

SIGILLAIRES. s. f. pl. (du lat. *sigillum*, petite statue). Antiq. rom. Fêtes qui suivaient les Saturnales, et pendant lesquelles on se donnait des figurines sculptées. Les sigillaires donnaient lieu à une foire où l'on exposait en vente toute sorte de choses.

SIGILLATEUR. s. m. (ét., V. SIGILLATION). Antiq. rom. Prêtre qui marquait d'un sceau les animaux destinés aux sacrifices.

— Chancell. *Sigillateur.* Titre de l'officier chargé de tenir le sceau dans les cours de justice.

SIGILLATION. s. f. (pr. *ci-gil-la-ci-on*; du lat. *sigillum*, sceau). Chancell. Action d'apposer un sceau.

SIGILLÉ, ÉE. adj. (du lat. *sigillum*, sceau). Qui est marqué d'un sceau. Lettres sigillées. [illegible] îles de l'Archipel, et qui ordinairement est marquée d'un sceau. Les anciens attribuaient à la terre sigillée des vertus sans nombre. Les médecins grecs la mirent à la mode, et elle était regardée comme si précieuse, que du temps des empereurs grecs on ne la recueillait qu'avec de grandes cérémonies.

SIGILLES. s. f. pl. (du lat. *sigillum*, statuette). Antiq. rom. Petites statues que l'on plaçait dans des niches, et que l'on adorait lorsqu'elles avaient été consacrées.

SIGILLINE. s. f. Moll. Genre de mollusques ascidiens agrégés, établi pour une espèce rapportée de la côte du S.-O. de la Nouvelle-Hollande.

SIGILLISTE. s. m. Hist. relig. Nom donné en Portugal aux disciples d'un chef de communauté, qui voulait que tout pénitent désignât ses complices à son confesseur.

SIGISBÉE. s. m. (de l'ital. *sigisbeo*, chuchoteur, parce que s'il est inexcusable en société de se parler à l'oreille, on le tolère cependant à l'égard des personnes entre lesquelles l'usage du pays a consacré une sorte de familiarité). Homme qui fréquente régulièrement une maison, qui rend des soins assidus à la maîtresse et qui est à ses ordres. Le sigisbée de madame une telle. Elle a son sigisbée. Qu'est-ce en apparence qu'un *sigisbée*? Comment une femme ose-t-elle en prendre un? Comment un homme veut-il l'être? Comment les époux les souffrent-ils? Est-ce le lieutenant du mari? (Dupaty.) Le *sigisbée* représente à Gênes l'ami de la maison à Paris. (Id.)

— On écrit aussi *cicisbée*.

SIGISBÉISME. s. m. État d'un sigisbée; habitude d'avoir des sigisbées. La plupart des liaisons de société, la camaraderie, tout cela est à l'amitié ce que le *sigisbéisme* est à l'amour. (Chamf.) Le *sigisbéisme* n'est nulle part plus en vogue qu'à Gênes. (Dupaty.)

SIGISMOND (Saint). Roi de Bourgogne, succéda à son père Gondebaud en 516, et se convertit à la religion catholique, qu'il introduisit dans ses Etats. Clodomir, roi d'Orléans, le fit périr avec toute sa famille. On le fête le 1er mai. ‖ Empereur d'Allemagne, fils de Charles IV et frère de l'empereur Venceslas, né en 1366, fut élu roi de Hongrie en 1386. Vaincu par les Valaques à la célèbre bataille de Nicopolis, il rentra avec peine dans l'exercice de son pouvoir. Elevé à l'empire après la mort de Rolant, comte palatin, en 1411, il fit d'importantes améliorations pour rétablir la paix en Allemagne, et convoqua le concile de Constance (1414). Il traita les hussites avec cruauté et perfidie, et mourut en 1437. ‖ Nom qu'ont porté trois rois de Pologne. ‖ SIGISMOND *le Grand*, fils de Casimir IV, fut élu roi en 1507, après la mort d'Alexandre Jagellon son frère, et mourut en 1548. ‖ SIGISMOND Auguste, fils du précédent, mort en 1572. ‖ SIGISMOND III, neveu du précédent et fils de Jean III, roi de Suède, fut élu en 1587 et mourut en 1632.

SIGLE. adj. des 2 g. (du gr. σίγλαι, abréviations, chiffres, notes pour abréger l'écriture). Paléogr. Se dit des lettres initiales employées comme abréviations; par exemple : les lettres S. P. Q. R. forment une suite de sigles qui veulent dire : *Senatus populusque Romanus.* Il y a des sigles de plusieurs lettres. L'usage des sigles remonte à la plus haute antiquité. Il paraît même avoir été connu des Hébreux. Ils rendent les mots, surtout les noms propres, extrêmement difficiles à connaître. Souvent on voit des sigles dans lesquels une même lettre est doublée, ce qui indique que le mot est au pluriel; si c'est un nom propre, il désigne deux ou plusieurs personnes. Si elle est triplée, quadruplée, etc., il s'agit de trois, de quatre personnes, etc. Ainsi AVGGG désignent *Augusti tres* (les trois Auguste).

SIGMA. s. m. Gramm. gr. Dix-huitième lettre de l'alphabet grec. Cette lettre, qu'on figure ainsi, Σ, σ, répond à notre *s* et ne s'adoucit jamais. ‖ Le sigma est employé comme signe numérique; avec l'accent supérieur à droite, il vaut 200; avec l'accent supérieur à gauche, il vaut 200,000. ‖ Dans un autre système de notation, le sigma vaut 18.

— Antiq. Sorte de table qui avait la forme d'un fer à cheval.

SIGMATE. s. m. Sorte de lit sur lequel les anciens prenaient leurs repas.

SIGMATISME. s. m. Gramm. Mauvaise consonnance produite par la répétition vicieuse des syllabes sifflantes, comme dans cette phrase : *Ciel! si ceci se sait.*

SIGMOÏDE. adj. des 2 g. (ét. gr. σίγμα, nom de la lettre *s* chez les Grecs; εἶδος, ressemblance). Qui ressemble au sigma des Grecs. Qui a la forme d'un sigma, qui a quelque analogie de forme avec le sigma.

— Anat. *Cavité* ou *fosses sigmoïdes.* Les deux échancrures que présente l'extrémité supérieure du cubitus. ‖ *Valvules sigmoïdes.* Celles qui garnissent l'artère pulmonaire et l'aorte.

SIGNAGE. s. m. Anc. jurispr. Suites et dépendances d'un droit.

— Techn. Dessin d'un compartiment de vitres tracé sur le verre.

SIGNAL. s. m. (du lat. *signum*, signe). Signe convenu entre deux ou plusieurs personnes pour servir d'avertissement. Signal de jour. Signal de nuit. Signal du combat. Signal du départ. Signal de ralliement. Signal de détresse. [illegible] signal. Donner le signal. Faire un signal. Convenir d'un signal dans telle circonstance. Changement de signal. Ne pas comprendre, mal interpréter les signaux. Tirer le canon pour signal. Nous jugeâmes que le vaisseau était à peu de distance de nous, et nous courûmes tous du côté où nous avions vu son *signal*. (B. de St-P.) Tout est prêt au premier *signal*. (Boss.)

Cet étendard fatal,
Des extrêmes périls l'ordinaire signal. (Racine.)

— Dans un sens analogue. Fidélité et dévouement sont des *signaux* pour appeler confiance et largesse. (De Jum.)

Au *signal* du repos le laboureur ramène
Le bœuf laborieux compagnon de sa peine.
(La Harpe.)

Ce superbe coursier, votre esclave farouche,
Que votre main légère interroge sa bouche,

Il répond à l'instant, et, docile à vos lois,
Comprend chaque *signal* du frein et de la voix.
(Delille.)

— Se dit particulièrement en marine des divers moyens de communication en intelligence. Signaux de jour. Signaux de nuit. Les signaux sont indispensables en marine pour les vaisseaux qui naviguent ensemble. C'est par eux que le commandant donne ses ordres, règle la marche et les manœuvres. Les signaux de jour se font avec des pavillons de couleurs variées et diversement placés; ceux de nuit se font avec les fusées, les coups de canon, de fusil, etc.

— Ce qui annonce et provoque une chose. Cette émeute fut le signal de la révolution. Cette disgrâce légère en apparence fut le signal de sa perte. L'élévation d'une race devient souvent, sous un indigne héritier, le *signal* de sa décadence et de son opprobre. (Mass.) Un murmure profond donne le *signal* de la guerre. (Marmont.)

— Pêch. Bouée de liége, morceau de bois flottant sur l'eau, pour désigner l'endroit où ont été placés des filets ou des cordes.

— Fig. *Donner le signal*. Donner le premier l'exemple de quelque chose. Donner le signal de la résistance. Donner le signal des applaudissements. Donner le signal de l'insurrection.

SIGNALÉ, ÉE. part. pass. du v. Signaler. S'empl. adjectiv. Jour signalé par des victoires. Terre signalée par les miracles du Seigneur. Journée signalée par la valeur des Français. Règne signalé par le progrès des arts. Conquérant qui signale son passage par les incendies et les massacres. Evénement signalé par des réjouissances publiques. Epoque signalée par des événements importants.

— Remarquable. Victoire signalée. Faveur signalée. Un des généraux les plus signalés de notre époque. Vertu signalée. Courage signalé. Service signalé. Des services signalés. Une grâce infinie n'est *signalée* qu'autant que tout le prix en est manifeste. (Reb.) Le même jour que la bataille de Platée, la flotte des Grecs, commandée par Leutychidas, roi de Lacédémone, et Xanthippe l'Athénien, remporta une victoire *signalée* sur les Perses. (Barthél.) Au commencement de 1818, les Cruchotins remportèrent un avantage *signalé* sur les Grassinistes. (De Balzac.)

— Mis en vue. La hardiesse de Tell est brillamment *signalée* au premier acte de la pièce. (Mme de Staël.)

La gloire et les malheurs chantés par Apulée,
Cela vaut bien la peine d'écouter;
L'aventure en est *signalée*. (La Font.)

— Indiqué. Il rapporta au gouverneur que le vaisseau *signalé* était le *Saint-Géran*. (B. de St-P.)

SIGNALEMENT. s. m. (rad. *signe*). Description de tout l'extérieur d'une personne, qui sert à la faire reconnaître. Signalement exact. Signalement inexact. Donner le signalement de quelqu'un. Faire le signalement de quelqu'un. Prendre le signalement de quelqu'un.

SIGNALER. v. a. 1re conj. (rad. *signal*). Faire par écrit une espèce de description de la personne d'un soldat qu'on enrôle, en indiquant son âge, sa taille, la couleur de ses cheveux. Signaler les soldats de recrue. Ce sens a vieilli.

— Donner le signalement d'une personne qu'on veut faire connaître. On a signalé cet homme à la police.

— Par extens. Appeler, attirer l'attention de quelqu'un sur une personne ou sur une chose. Signaler un fait à l'attention du public. Signaler les tendances d'un écrivain. Signaler quelqu'un à l'autorité. Etre signalé comme un malfaiteur.

— Donner avis par des signaux de la présence de. Signaler la terre. Signaler une voile. Signaler un écueil. Signaler l'ennemi. Il est aisé d'en réunir les trains pour les rendre apparents au sein des mers, et *signaler* un naufrage. (B. de St-P.) || Dans un sens analogue, Signaler les brasses d'eau. Signaler la longitude et la latitude. Signaler la hauteur du soleil. Signaler la marche du navire.

— Indiquer, attirer l'attention sur. Un agent anglais chargé d'établir les relations de l'Egypte et de l'Inde par la vapeur, *signalait* avec dépit des Français aux postes les plus élevés qui fussent accessibles à des Européens. (Barrault.)

— Fig. Rendre remarquable, fameux. Signaler son courage, sa valeur. Des fêtes signalèrent ce grand événement. Un prince qui signale son règne par des exploits. Ils *signalent* dans cette journée leurs premières armes. (Volt.) Venise *signala* cette victoire par des fêtes qu'elle seule savait alors donner. (Id.) Des fêtes de toute es- [illegible] dans l'empire. (Id.) Seigneur, vous avez *signalé* votre bonté sur votre serviteur, selon votre promesse. (La Harpe.)

Il soupirait le soir, si sa main fortunée
N'avait par des bienfaits *signalé* la journée. (Boileau.)

La lance et l'arc en main *signalant* leur adresse,
Ils disputent d'ardeur, d'audace et de vitesse. (Del.)

— En mauvaise part. Signaler son règne par des massacres. Signaler sa présence sur un territoire ennemi par ses fureurs et ses dévastations.

— Annoncer. Le ciel *signale* quelquefois sa fureur sur le peuple. (Duclos.)

Il fit, s'éloigne... et sans retour...
Le dernier feuille qui tombe
A *signalé* son dernier jour. (Mme. poét.)

— SE SIGNALER. v. pron. Être signalé. Les vaisseaux ne peuvent se signaler qu'à telle distance.

— Fig. Se rendre remarquable, célèbre, se distinguer. L'occasion de se signaler. Se signaler par son intrépidité. Se signaler dans toutes les occasions. Se signaler dans les arts, dans les lettres, dans les sciences. Se signaler par ses cruautés. Brûler de se signaler. Il faut nous signaler. Il serait triste d'arrêter les yeux sur le déclin d'une nation qui se serait *signalée* par des exploits utiles au genre humain. (Rayn.) Socrate me fit passer de la carrière où je m'étais *signalé*, dans celle qu'avaient illustrée les talents d'Hérodote et de Thucydide. (Barth.)

SIGNANDAIRE. adj. et s. m. Anc. jurispr. Qui a signé. || Qui sait signer.

SIGNATAIRE. s. des 2 g. (rad. *signer*). Celui, celle qui a signé. Les signataires d'une pétition, d'une protestation.

SIGNATURE. s. f. (rad. *signer*). Nom d'une personne écrit de sa main au bas d'une lettre, d'un billet, d'un contrat ou d'un acte quelconque, pour le certifier, le confirmer, le rendre valable. Fausse signature. Signature illisible. Apposer sa signature. Mettre sa signature au bas d'un écrit. Contrefaire une signature. Reconnaître sa signature. Plaider contre sa signature. Aller contre sa signature. Se sacrifier pour l'honneur de sa signature.

— Action de signer. Ministre qui emploie plusieurs heures par semaine à la signature. Il y a signature au ministère. C'est aujourd'hui signature.

— Lieu où l'on signe. Envoyer un arrêt à la signature.

— *Signature en cour de Rome*. Minute originale d'un acte par lequel le pape accorde un bénéfice ou toute autre grâce. Obtenir une signature en cour de Rome. || *Signature de justice, signature de grâce*. Nom de deux tribunaux établis à Rome pour connaître les différentes sortes d'affaires. Préfet de la signature de justice, de grâce. Tenir la signature de grâce. La signature de grâce se tient tel jour. Référendaire de l'une et de l'autre signature.

— Chancell. apostol. Se dit d'un rescrit sur papier signé du pape, sans aucun sceau, contenant en abrégé la supplication adressée au saint-père, avec la concession faite par Sa Sainteté. Il y a trois espèces de signatures. || *Signature en forme gracieuse*. Celle qui s'expédie sur une attestation de l'ordinaire. || *Signature en forme commissoire*. Celle qui s'expédie pour les cures ou dignités. Le bénéficiaire ne peut entrer en possession qu'après avoir obtenu un visa de l'ordinaire sur cette signature. || *Signature in forma novissima*. Lettre exécutoire expédiée lorsque l'ordinaire ayant passé le délai de trente jours, on enjoint à l'ordinaire voisin de donner le visa.

— Imprim. Lettres ou chiffres que l'on met au bas des feuilles imprimées, pour en reconnaître l'ordre quand il s'agit de les assembler et d'en former un volume. Vérifier les signatures.

SIGNE. s. m. (du lat. *signum*, même sens). Indice, marque. Bon signe. Mauvais signe. Signe favorable. Signe défavorable. Signe certain. Signe infaillible. Signe évident. Signe remarquable. Signe douteux. Signe de feu. Signe de chaud. Signe de froid. Signe de beau temps. Signe de pluie. Signe de vie. Signe de mort. Signe sensible. Signe d'alliance. Signe de salut. Signes diagnostiques. Signes caractéristiques. C'est bon signe. C'est mauvais signe. Les *signes* éclatants qui avaient accompagné la naissance et les commencements de la vie de Jésus-Christ ne permettaient pas d'ignorer au démon que le Très-Haut ne le destinât à de grandes choses. (Mass.) Bénissez vous-même, ô Seigneur, ces étendards sacrés; faites-en des *signes* assurés de la victoire. (Id.) Les chairs commençaient à se corrompre, et quoique le visage eût gardé ses traits et sa douceur, on y voyait déjà quelques *signes* d'altération. (J.-J. Rouss.) La multitude des lois est dans un Etat ce qu'est un grand nombre de médecins, *signe* de maladies et de faiblesse. (Volt.) L'homme rend par un *signe* extérieur ce qui se passe au dedans de lui. (Buff.) Tout ce qui arrive dans le monde a son *signe* qui le précède. (Lamenn.)

Et ne devrait-on pas à des *signes* certains
Reconnaître le cœur des perfides humains? (Rac.)

— Particulièrement, Certaines marques ou taches naturelles qu'on a sur la peau. Avoir un signe au visage. Un signe sur la peau.

— Démonstration extérieure que l'on fait pour donner à connaître ce que l'on pense ou ce que l'on veut. Signe d'amitié. Signe amical. Signe [illegible] ciliation. Se parler par signes. La langue des signes. Faire un signe, des signes. Faire signe à quelqu'un de venir. Convenir de certains signes. Se faire des signes d'intelligence. Signe de tête. Signe des yeux. Signe de la main. Signe imperceptible. J'ai vu, dit l'Esprit saint, les filles de Sion, la tête levée, marchant d'un pas affecté, avec des contenances étudiées, et faisant *signe* des yeux à droite et à gauche. (Boss.)

— En termes d'Écriture sainte, Miracle. Cette nation demande des *signes*, et elle n'aura que celui de Jonas. (Bible.) Les Pharisiens demandaient à Jésus-Christ qu'il leur fît quelques *signes*. (Acad.)

— Phénomènes qu'on aperçoit quelquefois dans le ciel, et qu'on regarde comme des espèces de présages. Le jugement universel sera précédé par des signes dans le ciel. Plusieurs *signes* que l'on vit dans le ciel contribuèrent à augmenter la terreur des peuples. (***)

— Didact. Ce qui sert à représenter une chose. Signes astronomiques. Signes géométriques. Signes algébriques. Signes cabalistiques. Signes de la musique. Les signes de nos idées. Signe de la valeur des denrées. Comme l'argent est le *signe* des valeurs des marchandises, le papier est un *signe* de la valeur de l'argent, et le représente. (Montesq.) La société des arts consiste en échanges d'industrie; celle du commerce, en échanges de choses; celle des banques, en échanges de *signes* et d'argent. (J.-J. Rouss.) Les *signes* artificiels nous sont nécessaires pour démêler les idées qui sont confusément dans nos sensations. (Condill.) L'homme sauvage parle comme l'homme policé, et tous deux parlent naturellement, et parlent pour se faire entendre; aucun des animaux n'a ce *signe* de la pensée. (Buff.)

— *Le signe de la croix*. Action que les catholiques font en portant successivement la main sur le front, sur l'estomac, sur l'épaule gauche et sur l'épaule droite, en forme de croix, et en prononçant en même temps ces paroles religieuses: Au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, ainsi soit-il. Faire le signe de la croix, des signes de croix.

Il réveillait les morts couchés dans la poussière
Avec le *signe* de la croix. (V. Hugo.)

— Algèbr. Chacun des caractères qu'on met au devant des quantités algébriques. Le signe + (plus). Le signe — (moins). Quantité affectée du signe + (plus). || *Signe radical*. Le signe $\surd$ qu'on met au devant d'une quantité radicale. || *Signes semblables*. Signes + ou — mis devant deux quantités.

— Astron. Chacune des douze parties de l'écliptique, ou grand cercle de la sphère céleste que le soleil semble parcourir dans l'intervalle d'une année tropique, et par extension, Chaque douzième de la zone zodiacale. Signes du Zodiaque. Les douze signes. Signe du Taureau, des Gémeaux, etc. Entrée du soleil dans le signe du Scorpion. Le soleil parcourt les douze signes en un an. Les douze signes sont: le Bélier, le Taureau, les Gémeaux, le Cancer, le Lion, la Vierge, la Balance, le Scorpion, le Sagittaire, le Capricorne, le Verseau et les Poissons. Il ne faut pas confondre les signes avec les constellations du même nom qui occupent la bande du zodiaque. Pour se rappeler plus facilement les noms et l'ordre des signes, on peut faire usage des deux vers suivants:

Sunt Aries, Taurus, Gemini, Cancer, Leo, Virgo,
Libraque, Scorpius, Arcitenens, Caper, Amphora, Pisces.

|| *Signes ascendants*. Ceux qui indiquent l'hiver et le printemps. || *Signes descendants*. Ceux qui indiquent l'été et l'automne.

— Astrol. Certaines marques naturelles dont les astrologues tirent des présages. Les astrologues connaissent des signes chauds, froids, masculins, féminins, féconds, stériles.

— Médec. Phénomène apparent; tout symptôme qui peut, à l'aide de l'observation et du raisonnement, éclairer le médecin sur l'état passé, présent et futur d'une maladie. Signes diagnostiques. Signes commémoratifs. Signes pronostics. Signes communs.

— Physiol. Effets extérieurs et sensibles des passions qui frappent nos sens et nous font connaître les émotions intérieures de nos âmes. Un signe de joie, de gaîté, de crainte, de terreur, d'épouvante. C'est dans les *signes* du visage surtout qu'on peut étudier les diverses affections de l'âme. (***)

— Fam. *Donner signe de vie*. Donner de ses nouvelles. Je ne veux pas retourner en France sans vous donner *signe* de vie. (Volt.)

— Philol. Il paraît qu'on aurait prononcé autrefois ce mot *sine*. Ces vers semblent le prouver.

En vain vous faites la mutine,
Vous en rougissez; c'est un sine
Qui nous assure de ceci.
Non, je ne suis plus en souci;
Je le connais à votre mine,
Vous l'avez fait. (Malleville.)

— Anc. cout. *Signe de justice*. Fourches patibulaires.

— Philos. *Faculté des signes*. Faculté secondaire de l'intelligence, en vertu de laquelle l'homme conçoit ses impressions comme moyens de rappel des idées qu'il possède déjà.

SIGNÉ, ÉE. part. pass. du v. Signer. S'empl. adjectiv. Les noms signés à un contrat. Quoique je doive mourir par un arrêt *signé* de votre main, ne pensez pas que je meure votre enne- [illegible] *signée* de meilleure foi. (Fléch.)

— Entom. Se dit de la chrysalide dont le corps n'ayant point de transparence, ne laisse pas voir les parties déjà formées de l'insecte parfait, mais en présente plusieurs qui s'y montrent en relief.

SIGNER. v. a. 1re conj. (rad. *signe*). Mettre son nom, son seing à. On signe une lettre, une promesse, un contrat, un acte quelconque pour le certifier, pour le confirmer, pour le rendre valable, et pour s'engager soi-même. Signer une lettre. Signer un acte. Signer un engagement. Signer une protestation. Signer une pétition. Signer une proclamation. Signer un arrêt. Signer sans voir. Signer sans avoir lu. Signer aveuglément. Signer de confiance. Signer sa condamnation. Saint Louis si facile à *signer* des grâces et à modérer ses ressentiments. (Fléch.) Si vous n'aviez point *signé* la lettre ingénieuse et solide dont vous m'avez honoré, je vous aurais très-bien deviné. (Volt.) Joseph avait *signé* la paix avec l'Amérique à Mortfontaine; avec l'Autriche à Lunéville; il allait la *signer* avec l'Angleterre à Amiens. (Thiers.)

— *Signer un contrat*. Y mettre sa signature comme témoin ou par honneur. Les personnes qui ont signé au contrat.

— Loc. fig. *Je vous le signerais de mon sang*. Ce que je vous dis est très-vrai. || Je tiendrai infailliblement ce que je vous promets. || *Les martyrs ont signé leur confession de leur sang*. Ils ont souffert la mort pour la défense de leur religion. Tantôt un protestant y a *signé* sa foi, tantôt un ligueur y a maudit Henri IV (De Balzac.)

— Fam. *Signer son nom*. Ecrire son nom, sa signature. Il ne sait pas signer son nom. Il signe son nom tant bien que mal. On dit aussi absol. Il ne sait pas signer. Savez-vous signer?

— Chancell. *Signer en commandement*. Signer pour le roi, en vertu d'une charge.

— Techn. *Signer*. Marquer l'argenterie du poinçon. || Marquer les endroits des pièces de verre qu'on veut couper.

— SE SIGNER. v. pron. Etre signé. Tout écrit autographe doit se signer, se signe.

— Faire le signe de la croix. Se signer dévotement. Il crut voir le diable, et se signa.

SIGNET. s. m. (pr. *ci-nè*; dimin. de *signe*) Petit signe. Particulièrement, Plusieurs petits rubans ou filets liés ensemble qui tiennent à un bouton, et qu'on met au haut d'un bréviaire, d'un missel, etc., pour marquer les endroits qu'on veut trouver aisément. Signet d'un livre. Signet d'un missel. Signet d'un bréviaire. Se servir d'un signet.

— Petit ruban que les relieurs attachent à la tranchefile du haut d'un livre, pour servir à marquer l'endroit du livre où l'on a interrompu sa lecture. J'en suis au signet de ma lecture. Le relieur a oublié de mettre des signets à ces livres.

— A signifié Cachet, seing.

— Chancell. Nom de la griffe dont se servaient les notaires du moyen âge pour apposer leur signature aux actes qu'ils rédigeaient.

SIGNET. s. m. Bot. Genre de plantes monocotylédones, de la famille des asparaginées comprenant quatorze espèces herbacées, dont quelques-unes croissent en Europe, et parmi lesquelles sont le signet anguleux, nommé vulgairement *sceau de Salomon* et *genouillet*, qui croît dans les bois.

SIGNIFÈRE. adj. et s. m. (pr. *cig-ni-fère*; ét. lat., *signum*, enseigne; *fero*, je porte). Antiq. milit. Porte-enseigne.

SIGNIFIANCE. s. f. Vieux mot pour Signification, témoignage. Ces lettres ont *signifiance* de douleur. (Muret.)

— Mme de Sévigné s'en sert en plaisantant. On est sûr de votre cœur, mais ce n'est pas assez, il faut des *signifiances*.

SIGNIFIANT. part. prés. du v. Signifier. Qui signifie. Il est invar. Des mots différents signifiant la même chose.

SIGNIFIANT, ANTE. adj. Qui signifie. Les sacrements sont des signes signifiants et effectifs.

— Fam. Qui a de la signification. Cela est très-signifiant. Cela n'est pas assez signifiant. Cette plaisanterie est peu signifiante ou insipide.

SIGNIFICATEUR. s. m. Astrol. judic. Nom donné par les astrologues au point de l'écliptique dont ils se servaient pour prédire l'avenir.

— adj. m. Point significateur.

SIGNIFICATIF, IVE. adj. (rad. *signe*). Qui exprime bien, qui contient un grand sens. Terme significatif. Mot significatif. Ce mot est très-significatif. Se servir de mots significatifs.

— Qui exprime sensiblement une pensée, une intention. Un geste significatif. Un souris fort significatif. Un silence significatif.

— *Significatif de*. Caractères significatifs de nos idées. Ce mouvement de son visage était en lui l'indice bien *significatif* d'une profonde émotion. (***)

— Hist. relig. S'est dit des sacramentaires, parce qu'ils ne voient dans le sacrement de l'Eucharistie que le signe du corps de Jésus-Christ.

SIGNIFICATION. s. f. (pr. *ci-gni-fi-ka-ci-on*; rad. *signe*). Ce que signifie une chose. Signification d'une inscription. Signification d'un [illegible] tion d'un mot. Changement de signification. Mot pris tantôt dans une signification, tantôt dans une autre. Prendre un mot dans sa signification la plus étendue.

— Prat. Notification que l'on fait, connaissance que l'on donne d'un acte, d'un arrêt, d'un jugement, par voie judiciaire et légale, par ministère d'huissier. Faire une signification. Frais de signification. Signification par huissier. Signification d'avoué à avoué. Signification d'un arrêt, d'un jugement, d'une condamnation, d'une protestation, etc. Aucune signification ne peut être faite depuis le 1er octobre jusqu'au 31 mars, avant six heures du matin ni après six heures du soir, et depuis le 1er avril jusqu'au 30 septembre, avant quatre heures du matin et après neuf heures du soir. Les significations ne pouvant être faites non plus les dimanches ni

les jours de fête légale, si ce n'est en vertu de la permission du juge, dans le cas où il le croirait nécessaire.

— Anc. jurisp. *Signification à la bretèque*. Acte affiché en plein marché.

SIGNIFICATIVEMENT. adv. D'une manière significative. S'exprimer fort significativement.

SIGNIFICAVIT. s. m. Chancell. rom. Mot latin qui veut dire, *il a signifié*, et qu'on employait pour désigner un monitoire obtenu en cour de Rome, et qui commençait par ce mot.

SIGNIFIÉ, ÉE. part. pass. du v. Signifier. S'empl. adjectiv. Les arrêts signifiés. Exploits signifiés.

SIGNIFIER. v. a. 1ʳᵉ conj. *Je signifie, nous signifions. Je signifiais, nous signifiions, vous signifiiez. Que je signifie, que nous signifiions, que vous signifiiez.* Dénoter, marquer, être signe de. Que signifie ce discours, cette parole, cet entretien? Que signifie cette conduite? Cette agitation ne signifie rien de bon. Je ne sais ce que cela signifie. J'écrirai, dit le Seigneur, mon nom nouveau, le nom de la cité de mon Dieu, le nom de la nouvelle Jérusalem; or, ces noms *signifient*, une foi vive dans l'intérieur, les pratiques de la piété et la fréquentation des sacrements. (Boss.) Epouser une veuve, en bon français, *signifie* faire sa fortune; il n'opère pas toujours ce qu'il *signifie*. (La Bruyère.)

— Absol. La plupart du temps, les paroles ne *signifient* point par elles-mêmes, mais par le ton dont on les dit. (Montesq.)

— *Cela ne signifie rien*. Se dit des paroles qui ne vont point au fait, dont on ne peut rien induire, rien conclure.

— Gramm. Exprimer ce qu'on entend par un mot, par une locution, par une phrase. Ce mot latin signifie telle chose en français. Le mot latin *virtus* signifie en français *valeur, courage, vertu*. Mot qui signifie telle chose au propre et telle autre au figuré.

— Notifier, déclarer, faire connaître quelque chose par paroles expresses. Signifier quelque chose à quelqu'un. Signifier ses intentions. Signifier à quelqu'un qu'il se retire. Je lui ai signifié que je ne voulais pas mettre le pied chez lui.

— Prat. Notifier par voie de justice, par ministère d'huissier. Signifier un acte. Signifier un jugement. Signifier une défense. Signifier une opposition. Signifier une vente par autorité de justice. Signifier un exploit. Signifier à domicile. Signifier en parlant à la personne. Signifier des offres. Signifier par huissier. Signifier un refus.

— SE SIGNIFIER. v. pron. Être signifié. Des actes qui doivent se signifier par le ministère d'un huissier.

SIGNOLLE. s. f. Techn. Dévidoir construit sur l'axe d'un treuil.

SIGONIUS (Charles). Célèbre et savant écrivain du XVIᵉ siècle, né à Modène en 1524, mort en 1584. On a de lui plusieurs ouvrages très-estimés et pleins d'érudition: l'*Histoire du règne des Lombards en Italie; Traité sur la république des Hébreux; quatre livres sur la république des Athéniens*, etc.

SIGOVÈSE ou **SÉGOVÈSE.** Prince gaulois, neveu d'Ambigat, roi des Bituriges, sortit de son pays avec Bellovèse vers l'an 590 av. J.-C., et vint, avec une nombreuse colonie de Gaulois, s'établir au nord de l'Italie, qui reçut le nom de *Gaule cisalpine*.

SIGUETTE. s. f. Manég. Caveçon de fer creux, garni de dents de fer comme celles d'une scie, et composé de plusieurs pièces jointes par des charnières. ‖ *Mors à la siguette*. Mors surmonté d'une têtière, et qui sert à dompter les chevaux fougueux.

SIGURD. Nom qu'ont porté trois rois norwégiens. SIGURD Iᵉʳ, fils de Magnus III, lui succéda en 1103, partit pour la terre sainte, contribua à la prise de Sidon. Il mourut en 1130. ‖ SIGURD II, *le Diacre transfuge*, assassina Harald III, qui avait dépossédé Magnus IV ([illegible]). ‖ SIGURD III, *Bouche de travers*, fils de Harald, succéda au précédent avec son frère Inge, *le Bossu*. Il fut assassiné en [illegible].

SIKIOU. s. m. Techn. Sorte de bain dans lequel on place le coton lavé de garance, pour en aviver la couleur.

SIKIOUTÉ, ÉE. part. pass. du v. Sikiouter. S'empl. adjectiv. Cotons sikioutés.

SIKIOUTER. v. a. 1ʳᵉ conj. Techn. Passer au sikiou. Sikiouter le coton.

— SE SIKIOUTER. v. pron. Ces cotons doivent [illegible]

SIKISTAN. s. m. Mamm. Espèce de rat qui vit en Sibérie.

SIKKI. s. m. Relat. Nom qu'on donne aux ministres du roi, chez certains peuples indiens.

SIL. s. m. Minér. Terre minérale dont les anciens faisaient des couleurs rouges ou jaunes, selon les préparations.

— Espèce d'ocre plus belle que l'ocre commune.

SILACÉ, ÉE. adj. Minér. Qui ressemble à l'ocre nommée sil; qui y a rapport. Terre silacée.

SILAS ou **SILANUS.** Un des soixante-douze disciples de Jésus-Christ, fut choisi avec Jude pour porter à Antioche les décrets du concile de Jérusalem, sur l'observation des cérémonies légales. Dans la suite il accompagna saint Paul dans ses voyages. On le fête le 31 juillet.

SILBERGROS. s. m. Métrol. Monnaie de compte de Berlin, la trentième partie du thaler et valant 12 centimes.

SILENCE. s. m. (pr. *ci-lan-ce*; du lat. *silentium*; rad. *sileo*, je me tais). Proprement, Etat d'une personne qui se tait, qui s'abstient de parler. Long silence. Profond silence. Morne silence. Silence perpétuel. Silence prudent. Silence dédaigneux. Faire silence. Faire faire silence. Garder le silence. Observer le silence. Rompre le silence. Ordonner le silence. Imposer le silence. Demander du silence, un instant de silence. Souffrir en silence. Acheter le silence de quelqu'un. Médecin qui prescrit le silence à un malade. Silence dans les rangs. Il savait de quel poids est non-seulement la moindre parole, mais le *silence* même des princes. (Boss.) Saint Louis condamne à un supplice rigoureux et à un *silence* éternel toutes les langues sacriléges. (Fléch.) Elle ne pouvait rassasier ses yeux en le regardant, et elle demeurait en *silence*. (Fén.) On observait à la table de Charles XII un *silence* profond. (Volt.)

— Par analogie, se dit du langage écrit. Ecrivain qui garde le silence. Acheter le silence d'un écrivain. J'ai gardé un profond *silence* sur toutes les choses de ce monde. (Volt.) Quand on attaque mes ouvrages je n'ai rien à répondre, c'est à eux à se défendre, tant bien que mal; mais quand on attaque publiquement ma personne, mon honneur, mes mœurs... c'est signer ma honte que de demeurer dans le *silence*. (Id.)

> Jusqu'ici, par un trait de prudence,
> J'ai demeuré pour toi dans un humble *silence*.
> (Boileau.)

— Cessation de commerce de lettres entre personnes qui étaient dans l'habitude de s'écrire. Après avoir été longtemps sans vous écrire, je romps enfin le silence. Quelle est la cause du silence que vous gardez à mon égard?

— État d'une personne qui ne répond pas à une lettre. Ce *silence* est un raffinement de cruauté qui n'a rien d'égal. (J.-J. Rouss.) Votre *silence*, votre air froid et réservé, ne m'annoncent que trop bien mon malheur. (Id.)

— Chose secrète qu'on ne doit pas révéler ou sur laquelle la prudence ne permet pas qu'on tienne des discours. La reine d'Angleterre disait que les princes devaient garder le même *silence* que les confesseurs, et avoir la même discrétion. (Boss.) Honorons par notre *silence* le mystérieux secret que Dieu a imposé à ses ministres. (Id.) Les gémissements de la colombe doivent être laissés à la solitude et au *silence*, à qui elle les a confiés. (Fléch.) J'oserai devant lui rompre ce grand *silence*. (Rac.)

> Je me flattais sans cesse
> Qu'un *silence* éternel cacherait ma faiblesse. (Racine.)

— Non mention d'un fait, d'une chose. Silence des auteurs contemporains. Silence d'un administrateur. Silence du ministère. Silence de la presse.

— *Passer une chose sous silence*. N'en point parler.

— Fig. Calme, cessation de toute sorte de bruit. Silence du désert. Silence de la nuit. Silence des bois. Silence des tombeaux. Silence du cloître. Le silence règne dans cette enceinte. Quel silence! Son nom eût pu encore gagner des batailles, et voilà que dans son *silence* son nom même nous anime. (Boss.) Ces murmures importuns, qui interrompent les oraisons des fidèles, et troublent le vénérable *silence* des saints mystères. (Fléch.) Comme ils se sont dépouillés de tout ce que nous avons de mortel, et qu'ils n'entendent plus que de loin le murmure des passions, dans leur âme tout est paisible, tout est en *silence*. (Barth.)

> Pour animer ma voix,
> J'ai besoin du *silence* et de l'ombre des bois. (Boil.)

> Chaos! lieu stérile,
> Où règne avec la nuit un *silence* immobile.
> (Chaussard.)

— On dit aussi le *silence des vents*.

> Des victimes vous-même interrogez le flanc,
> Du *silence* des vents demandez-leur la cause. (Racine.)

— Oubli. La mémoire des pécheurs fait un peu de bruit, et va se perdre dans un *silence* éternel. (Fléch.)

— Le silence personnifié.

> *Silence*, frère du repos
> Habitant de la solitude,
> Ami des arts et de l'étude
> Qui fuis la pompe et les faisceaux;
> Toi par qui le sage se venge
> Des critiques des cabaleurs,
> Des ignorants et des railleurs,
> [illegible] ([illegible])

— Fig. *Le silence des passions*. État opposé au trouble où les passions nous jettent, et qui nous empêche de bien juger des choses. ‖ *Imposer silence à ses passions*. Les réprimer, empêcher qu'elles ne troublent l'âme, qu'elles ne l'agitent.

— Fig. *Imposer silence aux médisants*. Faire que leurs médisances ne trouvent plus de crédit et qu'ils soient par là forcés de se taire. ‖ On dit dans le même sens, Imposer silence à la médisance, à la calomnie, au mensonge, à l'impiété. Son respect pour la religion de ses pères imposa toujours, devant Louis le Grand, un *silence* éternel à l'impiété. (Mass.)

— Fig. *Le silence de la loi*. Se dit pour signifier que la loi n'a pas prévu le cas dont il s'agit.

— Chancell. et mat. crim. *Imposer silence aux procureurs généraux*. Leur défendre de poursuivre davantage une affaire criminelle par le moyen des lettres d'abolition. Le roi avait seul le droit d'imposer silence aux procureurs généraux.

— Hist. ecclés. *Etre mis en silence*. Punition monastique qui interdisait toute communication à l'aide de la parole.

— Mus. Signe qui correspond en durée aux diverses valeurs des notes et qui cependant ne marque que des poses. Ces poses elles-mêmes.

— Myth. Harpocrate est, dans la fable, le Silence. Les Egyptiens le plaçaient dans leurs temples ayant un doigt sur la bouche, pour marquer, suivant l'opinion commune, que les mystères de la religion devaient être inconnus au peuple. L'attribut du Silence est une branche de pêcher.

— Peint. *Silence*, se dit de la simplicité qui règne dans une composition et dans le coloris.

— Ellipt. *Silence!* Faites silence. ‖ On dit, dans le même sens, Du silence, un peu de silence.

— *Dans le silence*. Secrètement. Un amour qui s'accroît dans le silence. Cet amour s'est longtemps accru dans le *silence*. (Rac.)

SILENCIAIRE. adj. et s. des 2 g. Hist. rom. Officier qui faisait observer le silence aux esclaves. Il y eut des silenciaires à la cour des empereurs de Constantinople.

— Nom donné au secrétaire de l'empereur d'Allemagne.

— Hist. relig. Membre d'une secte religieuse qui ne parlait presque pas.

— Se dit de quelques religieux qui gardent un grand silence. Les trappistes sont des silenciaires.

— Hist. ecclés. *Saint Jean le Silenciaire*. Prêtre qui mourut en 497, à l'âge de 104 ans, après avoir passé quarante-huit ans dans un silence perpétuel.

SILENCIEUSEMENT. adv. D'une manière silencieuse, en silence. Passer silencieusement. Des moines qui vivent silencieusement.

SILENCIEUX, EUSE. adj. (rad. *silence*). Qui ne parle guère, qui garde habituellement le silence. Les hommes méditatifs sont silencieux. Personne silencieuse. Il est fort silencieux.

— Qui ne parle point, qui reste bouche close. Rester silencieux. Vous êtes tout silencieux. Pourquoi restez-vous silencieux?

> Les chefs *silencieux*, de leurs mains empressées,
> Au fond de l'urne d'or enferment en pleurant
> Les ossements blanchis par le feu dévorant. (Aignan.)

— Où l'on n'entend pas de bruit. Bois silencieux. Retraite silencieuse. Rue silencieuse. Maison silencieuse.

> O nuit *silencieuse*,
> Prête ton ombre amie à sa course pieuse. (Michaud.)

> A peine de la nuit le char *silencieux*
> Vers le sombre Occident touche aux bornes des cieux.
> (Esménard.)

> Surpris de voir troubler leurs bords délicieux,
> Le fleuve infréquenté, le bois *silencieux*
> Admirent ces vaisseaux, cette troupe guerrière.
> (Delille.)

SILÈNE. Myth. anc. Demi-dieu, fils de Pan et d'une nymphe, père nourricier et compagnon de Bacchus. On donne à Silène une tête chauve, des cornes, un gros nez retroussé, une petite taille, une corpulence charnue. On le représente tantôt assis sur un âne, sur lequel il se soutient à peine; tantôt marchant appuyé sur un bâton ou un thyrse. On le reconnaît aisément à sa couronne de lierre, à la tasse qu'il tient, à son air joyeux et même un peu goguenard.

> Noyé des vapeurs du perfide nectar,
> Sur son âne tardif qu'il conduit avec peine,
> Le corps penché, déjà paraît le vieux *Silène*.
> ([illegible])

> Tout le joyeux cortége environnant *Silène*;
> La tête du vieillard, vacillante, incertaine,
> Allait chercher la terre ou tombait sur son sein.
> ([illegible])

— s. m. Antiq. rom. Il se dit de figurines représentant des Silènes qu'on plaçait à l'extrémité des tuyaux des fontaines.

— Entom. Nom d'un papillon de la division des satyres.

SILÉNÉ. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones, polypétales, de la famille des caryophyllées, comprenant des plantes herbacées, à feuilles entières, opposées, et à fleurs terminales ou axillaires. On en connaît plus de cent cinquante espèces, parmi lesquelles un grand nombre croissent en France.

SILÉNÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à un silené. ‖ SILÉNÉES. s. f. pl. Famille de plantes [illegible]

SILER. s. m. Bot. Genre de plantes ombellifères.

SILÉRINÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble au siler. ‖ SILÉRINÉES. s. f. pl. Famille de plantes ombellifères, ayant pour type le genre siler.

SILÉSIE. Géogr. Ancien duché d'Allemagne, qui s'étendait entre le Brandebourg, la Pologne, la Moravie, la Hongrie et la Bohême. En 1742 et 1745, le roi de Prusse s'en empara, et l'Autriche lui en céda une grande partie, se réservant seulement une petite portion de la Haute-Silésie. Elle se divise aujourd'hui administrativement en Silésie autrichienne et en Silésie prussienne, et géographiquement, en Haute et Basse Silésie.

SILÉSIEN, IENNE. adj. et s. Habitant, habitante de la Silésie. ‖ Qui appartient à la Silésie ou à ses habitants.

SILEX. s. m. Minér. Nom spécifique sous lequel on range les agates impures, et qui ne comprend que des pierres de formes irrégulières, qui ont toutes la silice pour base. Les silex, qu'on nomme vulgairement *cailloux*, sont tous demi-transparents, au moins sur les bords; leur cassure est analogue à celle de la cire. Quand on les frotte les uns contre les autres ils répandent une odeur dite *odeur de pierre à fusil*. Les silex servent à ferrer les chemins, à fabriquer des pierres à fusil et des meules de moulin, et paraissent avoir servi aux premiers habitants des Gaules qui ne connaissaient point encore le fer; ils savaient les tailler en coins, en haches, en dards et en poignards. On taille les silex et les agates communes en brunissoirs qui sont excellents, et dont on fait usage dans plusieurs arts. Silex rouge, gris, brunâtre, blond verdâtre, jaunâtre. Silex corné. Silex pyromaque. Silex meulière. Silex nectique. Silex pulvérulent.

SILHOUETTE (Etienne de). Né à Limoges en 1709, acheta une charge de maître des requêtes à Paris, et après avoir dirigé les affaires du duc d'Orléans, il fut nommé commissaire du roi près la Compagnie des Indes, et devint contrôleur général et ministre d'État en 1759. Ayant voulu réparer l'épuisement des finances par des réformes et par l'économie, il fut tourné en ridicule. Toutes les modes prirent la tournure de la sécheresse et de la mesquinerie. Les surtouts n'avaient point de plis, les portraits ne furent plus que des visages tirés de profil avec un crayon noir, d'après l'ombre de la chandelle sur du papier blanc. De là le sens attaché à ce mot, qui est devenu nom commun dans l'acception suivante. Il mourut en 1767.

SILHOUETTE. s. f. (ét., V. l'article précédent). Espèce de dessin qui représente un profil tracé autour de l'ombre projetée par le visage. Dessiner à la silhouette. Dessin à la silhouette. Un portrait à la silhouette. Une silhouette.

— Fig. L'amour tenait peu de place dans son imagination, il n'était là qu'en *silhouette*. (***)

SILICE. s. f. (rad. *silicium*). Chim. Substance que l'on a longtemps regardée comme un corps simple, puis comme l'oxyde de silicium, et que quelques chimistes considèrent aujourd'hui comme un oxyde. Elle est composée d'oxygène et de silicium. Elle est blanche, rude au toucher, inodore, d'une pesanteur spécifique de 2,66, soluble dans l'eau, mais à très-petite quantité, fusible à un feu très-intense. Très répandue dans la nature, elle fait presque la totalité des quartz, des sables, des pierres précieuses, constitue l'agate, le silex, le jaspe, etc. On emploie la silice dans la fabrication du verre, de la poterie et des mortiers.

SILICEUX, EUSE. adj. Qui est de la nature du silex ou caillou. Terre siliceuse.

SILICIQUE. adj. des 2 g. Synonyme de Siliceux.

— *Acide silicique*. Nom donné à la silice.

SILICIUM. s. m. (pr. *ci-li-ci-omm*; du lat. *silex*, pierre). Chim. Métal qui fait partie de la silice unie à l'oxygène. Le silicium est pulvérulent, d'une couleur très-brune foncée, inaltérable par la chaleur. On obtient le silicium en décomposant la silice par le potassium à une température très-élevée. Le potassium s'empare de l'oxygène de la silice et laisse à nu le silicium.

SILICULE. s. f. (dimin. de *silique*). Bot. Petite silique très-courte, plus élargie que longue, mais dont la hauteur n'égale point quatre fois la largeur; elle appartient à une section entière de la famille des crucifères. Silicule aiguë.

SILICULEUX, EUSE. adj. Bot. Dont le fruit est une silicule. Plante siliculeuse.

— s. f. Une siliculeuse. Les siliculeuses.

SILICULIFORME. adj. des 2 g. Qui a la forme d'une silicule. Capsules siliculiformes.

SILIGINOSITÉ. s. f. (du lat. *siligo*, fleur de farine). Qualité de la farine de pur froment.

SILIQUAIRE. s. f. (rad. *silique*). Conchyl. Genre de coquilles tubuleuses, oricostomes, établi pour un certain nombre d'espèces venant des mers de l'Inde. Siliquaire anguine. Siliquaire muriquée, écailleuse.

SILIQUE. s. f. Bot. Péricarpe composé de deux valves réunies par une suture longitudinale, entre lesquelles se trouve ordinairement une cloison membraneuse. [illegible] ayant pour type le genre radis.

SILIQUEUX, EUSE. adj. Bot. Dont le fruit est une silique. Plantes siliqueuses.

— s. f. Une siliqueuse. Les siliqueuses.

SILIS. s. m. Entom. Genre d'insectes coléoptères apalytres, voisin des téléphores.

SILISTRIE ou **DRISTRA.** Géogr. Grande et forte ville de Turquie, dans la Bulgarie, avec une bonne citadelle; 40,000 hab. Belle mosquée, bains magnifiques.

SILIUS. Famille romaine qui fournit plusieurs hommes célèbres, entre autres des consuls dans les derniers temps de la république et sous les premiers empereurs. Publius Silius fut amant de Messaline, femme de Claude. Silius Italicus fut poëte et orateur distingué

SILLAGE s. m. (pr. *ci-ya-gé*). Mar. Trace que fait un bâtiment lorsqu'il navigue. Le sillage du navire. Les vagues étaient si hautes qu'on ne pouvait remarquer le sillage.

— *Faire grand sillage, bon sillage*. Naviguer heureusement et avec rapidité. Nous avons fait grand sillage toute la journée. Nous fîmes bon sillage pendant la traversée.

— *Mesurer le sillage d'un bâtiment*. Mesurer la vitesse de sa marche. ‖ *Ce bâtiment double le sillage de tel autre*. Il va une fois plus vite, il a une marche très-supérieure.

SILLAGO. s. m. Ichthyol. Genre de poissons acanthoptérygiens, de la famille des gobioïdes, comprenant plusieurs espèces, parmi lesquelles sont le pêche-bicout de la mer des Indes et le pêche-madame de la même mer.

SILLE. s. m. (pr. *si-le*; du gr. σιλλός, raillerie mordante). Poëme mordant en usage chez les anciens Grecs. Les silles étaient des espèces de parodies satiriques.

SILLÉ, ÉE. adj. Art vétér. Se dit d'un cheval qui a des poils blancs dans les sourcils.

— part. pass. du v. Siller. S'empl. adjectiv. Oiseau sillé.

SILLÉE. s. f. Mar. Trace, sillage. Peu usité.

— Agric. Nom qu'on donne dans beaucoup de vignobles à la fosse ouverte pour y planter les ceps.

SILLÉE. Prince arabe, ambassadeur du roi Oboda à Jérusalem ; devint amoureux de Salomé, sœur d'Hérode le Grand, et l'épousa en secret. Revenu en Arabie, il fit périr son roi, et fut lui-même mis à mort par les Romains en punition de ce crime.

SILLER. v. n. 1re conj. (pr. *ci-yé*). Mar. Couper, fendre les flots, en parlant d'un navire. Vaisseau qui sille bien.

— SILLER. v. a. Faucon. Coudre les paupières d'un oiseau de proie, afin qu'il ne se débatte point.

SILLERY (Charles-Alexis Brulart, marquis de). Député des états-généraux, né à Paris en 1736, mort en 1793. Il avait porté dans sa jeunesse le nom de comte de Genlis, nom que sa femme a rendu célèbre.

SILLET. s. m. (pr. *ci-yè*). Luth. Petit morceau d'ivoire appliqué au haut du manche d'un violon, d'une guitare ou autre instrument à cordes, sur lequel posent les cordes. La longueur des cordes se mesure du sillet au chevalet.

SILLIEN, IENNE. adj. et s. Philol. anc. Se dit de certains vers faits en manière de sille.

SILLIMANITE. s. f. (de M. *Silliman*). Minér. Minéral dont la couleur est d'un gris passant au brun, et qui a été trouvé dans une veine de quartz qui traverse un gneiss, près de Saybrook, ville du Connecticut.

SILLOGRAPHE. adj. et s. (ét. gr., σίλλος, sille; γράφω, j'écris). Poëte satirique chez les anciens, auteur de silles.

SILLOGRAPHIE. s. f. (ét., V. SILLOGRAPHE). Art de faire des silles ou railleries; traité sur cet art.

SILLOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport à la sillographie.

SILLOMÈTRE. s. m. (pr. *ci-yo-mè-tre*; du franç. *sillon*; et du gr. μέτρον, mesure). Mar. Instrument propre à mesurer le sillage d'un bâtiment.

SILLOMÉTRIQUE. adj. des 2 g. (pr. *ci-yo-mé-tri-ke*). Qui a rapport au sillomètre.

SILLON. s. m. (pr. *ci-yon*; du lat. *sulcus*, même sens). Longue trace que le soc, la charrue fait dans la terre qu'on laboure. Faire un sillon. Tracer un sillon. Remplir les sillons. Sillon droit. Sillon profond. Sillon large.

Le blé, pour se donner sans peine ouvrant la terre,
N'attendait pas qu'un bœuf pressé par l'aiguillon,
Traçât à pas tardifs un pénible sillon. (Boil.)

J'attèle ma charrue, et je cours à la hâte
Ouvrir avec effort, armé d'un aiguillon,
Dans le sein d'une terre ingrate,
Un large et pénible sillon.
(Lebrun de la Montagne.)

— Absol. et au pl. Poétiquement, les champs, les campagnes. Trop de sang a inondé, abreuvé nos sillons.

Aux armes, citoyens!
Formez vos bataillons;
Marchons! marchons!
Qu'un sang impur abreuve nos sillons.
(Rouget de Lisle.)

[illegible]
Combattions l'ennemi [illegible] nos propres sillons.
(Hugo. [illegible])

— Fig. et poét. Trace que certaines choses laissent en passant. Sillon de lumière tracé par une fusée. Sillon que laisse un navire derrière lui. La proue en longs sillons blanchit le flot des mers.

Ils fendent de la mer les brouillards tourbillons,
Et la proue en fuyant [illegible] loin ses sillons.
(Delille.)

La dame guerrière
De [illegible] l'air en sillon de lumière.
(Boileau.)

— Baour-Lormian dit, en parlant d'un esquif :

Le vent du nord mugit dans sa voile étendue,
Et son [illegible] au loin un sillon [illegible].

— Et Voltaire en parlant d'un ange :

Sur des ailes de feu parcourant sa carrière,
Et laissant loin de lui l'Occident éclairé
Des *sillons* lumineux dont il est entouré.

— Et Delille en parlant d'une bombe :

De son lit embrasé, tantôt l'affreuse bombe,
En longs *sillons* de feu, part, s'élève et retombe

— Se prend aussi pour les traces des rides. Les sillons des rides.

Quand par d'affreux *sillons* l'implacable vieillesse,
A sur un front hideux imprimé la tristesse.
(L. Racine.)

— *Sillon* ne rime qu'avec les mots qui ont également les deux *l* mouillés, comme *bâillon*, *tourbillon*. La rime suivante est fautive :

La gerbe mince et frêle est en proie aux chardons,
Et l'herbe parasite usurpe les *sillons*. (Desaintange.)

— Anat. Fentes ou rainures que présentent la surface de quelques os et de divers organes. ‖ Rides qui se trouvent au palais des grands quadrupèdes et particulièrement des chevaux.

— Hist. nat. Raies ou stries profondes.

— Fig. *Faire, tracer son sillon*. Faire l'ouvrage qu'on est tenu de faire, qu'on s'est imposé l'obligation de faire chaque jour.

— Prov. et fig. *C'est un bœuf qui fait bien son sillon*. Se dit d'un homme médiocre et laborieux.

SILLONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Sillonner. S'empl. adjectiv. Champ sillonné. Un champ bien sillonné.

— Fig. Montagne sillonnée de ravins. Front sillonné. Le golfe seul, *sillonné* en tous sens de voiles de toutes formes et de toutes grandeurs. (Lamart.) Mais la mer était *sillonnée* par cinq ou six vagues longues et élevées, semblables à des chaînes de collines espacées entre elles par de longues et profondes vallées. (B. de St-P.)

— *Sillonné de rides*. Ridé. Le mandrille a le nez et les joues *sillonnées* de rides profondes et obliques. (Buff.)

Les voilà ces héros si longtemps invincibles,
Ils menacent encor les vainqueurs étonnés!
Glacés par le trépas, que leurs yeux sont terribles!
Que de hauts faits écrits sur leurs fronts *sillonnés*.
(C. Delavigne.)

— Hist. nat. Qui est marqué de stries profondes. Feuilles sillonnées. Tiges sillonnées.

SILLONNÉ. s. m. Ichthyol. Espèce de baliste.

SILLONNÉE. s. f. Erpét. Espèce de couleuvre.

SILLONNER. v. a. 1re conj. (pr. *ci-yo-né*; rad. *sillon*). Marquer des sillons, tracer des sillons sur. Sillonner un champ. Sillonner habilement.

Ses bœufs d'un soc tranchant *sillonnent* son domaine,
Puis d'un grain qui renaît sa main couvre la plaine.
(Delille.)

J'aime un gros bœuf dont le pas lent et lourd,
En *sillonnant* un arpent en un jour,
Forme un guéret où mes épis vont naître. (Volt.)

— Marquer en passant comme avec des sillons. Sillonner la surface des eaux. Éclair qui sillonne la nue. Reptile qui s'avance en sillonnant la vase. L'orage a sillonné la plaine. Les chagrins ont sillonné mon front. Vaisseaux qui sillonnent les mers. Le boiquira *sillonne* la surface des eaux avec la vitesse d'une flèche. (Lacépède.)

Quand la flotte adultère en *sillonnant* les flots,
Allait ravir la femme et la sœur des héros.
(Aignan.)

De dauphins une troupe folâtre,
Plonge, s'agite en cercle et *sillonne* les eaux.
(De la Tresne.)

Le bitume et le soufre, épandus en torrents,
Roulent sur la montagne, en *sillonnent* les flancs
(Castel.)

Alors, en se jouant, des pieds armés de fer
Vont *sillonnant* les flots endurcis par l'hiver.
(Delille.)

— Se dit aussi des rides qui couvrent le visage.

Attends, bel étourdi, que les rides de l'âge,
Mûrissant ta raison, sillonnent ton visage. (Volt.)

SILLONNETTE. s. f. Bot. Genre de mousses dont la coiffe est sillonnée.

SILO. s. m. Agric. Fosse en terre, cavité souterraine dans laquelle on dépose les grains pour les conserver. On choisit pour établir des silos un terrain sec, à température constante et à l'abri de l'humidité. Les silos sont surtout en usage chez les peuples guerriers, qui mettent ainsi leurs richesses à l'abri du pillage.

SILO. Géogr. Ville de Judée, dans la tribu d'Éphraïm, célèbre par la demeure de l'arche [illegible] qu'ils fussent pris par les Philistins.

SILOXÈRE. s. m. Bot. Genre de plantes synanthérées, fondé sur une seule espèce de la Nouvelle-Hollande.

SILPHE. s. f. (du gr. σίλφη, sorte d'insecte). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des clavicornes, comprenant plusieurs espèces qui se trouvent aux environs de Paris, ce sont les silphes thoraciques, rugueux, noirâtre, lisse, sinuée, et le silphe quatre points.

SILPHIE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs composées, de l'ordre des radiées, renfermant de très-belles espèces, presque toutes d'ornement, remarquables par la hauteur de leurs tiges, par l'élégance de leur port, par la beauté et souvent la grandeur de leurs fleurs. Les silphies sont originaires de l'Amérique septentrionale.

SILURE. s. m. Ichthyol. Genre de poissons osseux, holobranches, abdominaux, de la famille des oplophores, comprenant le glanis des eaux douces de l'Europe, de l'Asie et de l'Afrique. Ce poisson est le plus grand de tous les poissons des eaux douces de l'Europe, et il a été nommé la *baleine des rivières et des lacs*.

SILUROÏDE. adj. des 2 g. Ichthyol. Qui ressemble à un silure. ‖ SILUROÏDES. s. m. pl. Famille de poissons ayant pour type le genre silure.

SILUS. s. m. Conchyl. Très-petite espèce de buccin, fort commune sur les rochers de l'île de Gorée.

SILVAIN. s. m. Ornith. V. SYLVAIN.

SILVANDRE. s. m. Entom. V. SYLVANDRE.

SILVANE. s. f. Entom. Genre de coléoptères établi pour y placer quelques espèces d'ips.

SILVES. s. f. pl. Nom que quelques auteurs latins ont donné à des recueils ou collections de pièces détachées qui n'ont aucun rapport entre elles.

— Philol. Nom d'un recueil de poésies latines attribuées à Sidronius Hoschius.

— Antiq. rom. Spectacle d'une chasse donnée dans le cirque.

SILVÈRE. Successeur d'Agapet Ier au trône pontifical en 536, mort de faim dans l'exil, sous Justinien. L'Église l'honore comme un martyr, le 20 juin.

SILVERET. s. m. Comm. Étoffe croisée de soie et de coton.

SILVESTRE. Nom qu'ont porté deux papes et un antipape. ‖ SILVESTRE Ier. Pape de 314 à 335. ‖ SILVESTRE II. Précepteur de Robert, fils de Hugues Capet, pape de 999 à 1003. ‖ SILVESTRE III. Antipape, élu par opposition de Benoît IX en 1044, et chassé peu après.

— SILVESTRE (Isaac ou Israël). Graveur célèbre, né à Nancy en 1621, mort à Paris en 1671. Louis XIV l'employa à dessiner et à graver les maisons royales.

— SILVESTRE DE SACY (Antoine-Isaac, baron de). V. SACY.

SILVESTRIN. s. m. Commun. relig. Membre d'une congrégation de l'ordre de Saint-Benoît, fondée en 1247, par saint Silvestre Gozzolan.

SILVICULTURE. s. f. (ét. lat., *silva*, forêt; *cultura*, culture). Science qui a rapport à la culture et à l'entretien des bois et des forêts, aux plantations diverses. La silviculture embrasse les bois et les forêts; l'arboriculture est limitée aux pépinières et aux plantations isolées.

SILVINIEN. s. m. Archéol. Monnaie du prieuré de Souvigny.

SILVIQUE. adj. m. Chim. Se dit d'un acide résineux extrait de la colophane. Acide silvique.

SILYBE. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs composées, de l'ordre des flosculeuses, ayant pour type le silybe de Marie, plante très-remarquable par la beauté de son feuillage, parsemé, sur un fond d'un beau vert, de grandes taches laiteuses, auxquelles la superstition religieuse a attribué une origine miraculeuse, en supposant que ces taches provenaient de quelques gouttes de lait échappées du sein de la Vierge Marie, d'où lui est venu le nom de *chardon Marie*. Cette plante croît sur le bord des chemins aux lieux incultes, en France, en Allemagne, etc.

SILYBÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à un silybon. ‖ SILYBÉES. s. f. pl. Famille de plantes à fleurs composées.

SIMABE. s. m. (du lat *simaba*). Bot. Genre de plantes dicotylédones à fleurs complètes, de la famille des simaroubées, renfermant plusieurs arbrisseaux du Brésil.

SIMAGRÉE. s. f. (du lat. *simia*, singe ; ou *simulacrum*, simulacre). Manières affectées, minauderies. Faire des simagrées. Faiseur de simagrées. Vous faites bien des simagrées. Pourquoi toutes ces simagrées ? Tout cela n'est que simagrée, c'est une pure simagrée.

Et qui n'adore point de vaines *simagrées*,
N'a ni respect ni foi pour les choses sacrées. (Mol.)

— Faux-semblant de. Faire la simagrée de vouloir ou de ne pas vouloir de.

SIMADIRE. s. m. Hist. relig. Mot que les [illegible] lieu de [illegible].

SIMAROUBA. s. m. Bot. Genre de la famille des rutacées, renfermant des arbres très-élevés, aux feuilles d'un beau vert luisant, aux fleurs petites, blanches, et panachées de rouge vif ; toutes les espèces habitent particulièrement les Antilles, le Brésil et la Guyane. La feuille, les fruits, et surtout les racines de simarouba, sont usitées en médecine.

SIMAROUBÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble au simarouba. ‖ SIMAROUBÉES. s. f. pl. Famille de plantes rutacées, ayant pour type le genre simarouba.

SIMARRE. s. f. (de l'ital. *zimarra*, fait de l'espagn. *zamarra*, sorte de pelisse à l'usage des bergers). Habillement long et traînant, dont les femmes se servaient autrefois.

— Sorte de soutane que certains magistrats, certains professeurs portent sous leur robe. Porter la simarre. Une simarre magnifique. Quand je vous vois affublé de la *simarre* de la faculté, je ris, non pas tant de vous, que de la faculté elle-même. (Raspail.)

SIMBALE. s. m. Anc. t. milit. Vieille orthographe du mot Cymbale.

SIMBIRSK. Géogr. Ville de la Russie d'Europe, capitale du gouvernement de ce nom; 11,000 hab. Assez de commerce. ‖ Gouvernement de la Russie d'Europe; 850,000 hab. Sol assez fertile. Nombreux bestiaux.

SIMBLEAU. s. m. Archit. Cordeau qui sert à tracer des arcs de cercle d'une étendue plus grande que celle des plus grands compas. Les meilleurs simbleaux sont faits avec des chaînettes.

— Techn. L'action de tracer une courbe et d'en déterminer le centre ou les foyers. ‖ Il se dit aussi d'un certain assemblage de ficelles qui fait partie d'un métier à tisser.

SIMBLEPHILE. s. m. Entom. Genre d'insectes hyménoptères, établi pour quelques espèces de philantes.

SIMBULETA. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, monopétalées, à corolles campanulées, ayant pour type une plante herbacée de l'Arabie.

SIMÉON. Un des douze fils de Jacob, né de Lia, l'an du monde 2247. C'est lui qui fut retenu en otage auprès de Joseph, ministre de Pharaon, jusqu'au retour de ses frères en Égypte. ‖ Homme juste qui vivait à Jérusalem dans l'attente du Rédempteur d'Israël. Il était au temple quand Joseph et Marie y allèrent présenter l'enfant Jésus. Il prédit à la sainte Vierge les douleurs qu'elle ressentirait à la vue des tourments de son fils. L'Église fait sa fête le 5 janvier. ‖ Nom qu'ont porté deux auteurs anciens. L'un d'eux, né au Xe siècle, a écrit une Chronique qui va du commencement du monde jusqu'à 968 de J.-C., une Vie des saints et des Homélies. L'autre fut un théologien qui écrivit des Discours sur la foi et les vertus chrétiennes, et un Traité de l'amour divin.

— *Tribu de Siméon*. Tribu de la Palestine la plus méridionale, formée des descendants de Siméon. Hébron était la ville principale de la tribu de Siméon.

SIMÉPYRRHINQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., σιμός, camus, αἰπύς, haut ; ῥύγχος, bec). Ornith. Il se dit d'oiseaux qui ont le bec haut et crochu.

SIMERI. s. m. Conchyl. Très-petite coquille du Sénégal.

SIMIANE (Pauline de Grignan, comtesse de). Fille de la comtesse de Grignan et petite-fille de Mme de Sévigné, qui parle d'elle dans plusieurs de ses lettres. Cette dame, distinguée par son esprit, mourut en 1718. On a d'elle une correspondance écrite avec grâce et facilité. On lui reproche, à propos de la publication qu'elle fit des lettres de son aïeule, d'avoir retranché un grand nombre de lettres.

SIMIEN, IENNE. adj. (du lat. *simius*, singe) Mamm. Qui ressemble à un singe ‖ SIMIENS. s. m. pl. Famille de mammifères ayant pour type le genre singe.

SIMIKION. s. m. Antiq. gr. Instrument de musique qui avait trente-cinq cordes.

SIMILAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *similis*, semblable). Homogène, qui est de la même nature. Il se dit d'un tout qui est de la même nature que ses parties, ou de parties qui sont chacune de la même nature que leur tout. Une masse d'or est un tout similaire. Les parties d'une masse d'or sont similaires.

— Arithm. Il se dit des nombres proportionnels entre eux. Nombres similaires.

— Conchyl. Il se dit de la charnière d'une coquille bivalve, lorsqu'elle est semblable sur les deux valves.

— Géom. Il se dit des quantités géométriques de même espèce dont les dimensions sont proportionnelles entre elles.

— Phys. *Rayons similaires*. Nom donné par Newton aux rayons lumineux également réfrangibles.

SIMILARITÉ. s. f. Didact. Qualité de choses similaires. La similarité des parties constitutives d'un tout.

SIMILI. adj. m. pl. Mus. Mot italien qui signifie littéralement *semblables*, et qu'on place sur une partition lorsqu'on veut faire voir que des groupes, des arpèges indiqués en abrégé, sont semblables à ceux qui les précèdent.

[illegible] toutes semblables.

SIMILITUDE. s. f. (du lat. *similitudo*, ressemblance ; rad. *similis*, semblable). Ressemblance, rapport exact entre deux ou plusieurs choses. Similitude entre deux objets, entre deux personnes. Similitude exacte. Similitude parfaite. Objets qui n'ont point la moindre similitude. L'horreur et la pitié sont moins des passions de l'âme que des affections naturelles qui dépendent de la sensibilité du corps et de la *similitude* de la conformation ; ce sentiment doit donc diminuer à mesure que les natures s'éloignent. (Buff.)

— Rhét. Figure par laquelle on fait voir quelque rapport entre deux choses de différentes espèces, et qui force à conclure du plus au moins, ou d'égal à égal. Faire comprendre une vérité par une similitude. Les similitudes sont

souvent employées dans l'Evangile. Faire souvent usage des similitudes. Le prophète Nathan fit connaître à David son péché par une similitude.

— Mathém. Relation que deux choses semblables ont ensemble.

SIMILOR. s. m. (du lat. *similis*, semblable, et du fr. *or*). Composition métallique formée d'un mélange de cuivre et de zinc, et ayant en quelque sorte l'aspect de l'or.

SIMIRA. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones à fleurs complètes, monopétalées, de la famille des rubiacées, renfermant des arbres ou de grands arbrisseaux de la Guiane.

SIMMER. s. m. Métrol. Mesure de capacité pour le blé employée à Nuremberg, et valant 318 litres 14 centilitres. ‖ Mesure de Nuremberg, pour l'avoine, ou 588 litres 35 centilitres. ‖ Mesure de capacité employée à Francfort, et valant 28 litres 69 centilitres. ‖ Mesure de capacité employée dans le grand-duché de Hesse-Darmstadt, et valant 32 litres. ‖ Mesure de capacité pour l'avoine, employée dans le duché de Saxe-Cobourg, et valant 124 litres 45 centilitres.

SIMMIAS. Grammairien et poète grec, natif de Rhodes, qui nous a laissé quelques poésies.

SIMOÏS. Géogr. Fleuve de l'Asie Mineure, dans la Troade, prenait sa source au mont Ida, arrosait les campagnes de Troie et se jetait dans le Scamandre. Il est célèbre chez les poètes.

SIMON. Corroyeur athénien, fut disciple de Socrate et embrassa la carrière de l'étude et de la sagesse. Il publia trente-trois dialogues où il exposa la doctrine de son maître, ouvrage qui ne nous est pas parvenu. ‖ Nom qu'ont porté deux grands prêtres juifs. ‖ SIMON MACHABÉE. Gouverneur de la Judée, opposa une vive résistance à Antiochus, roi de Syrie, et rendit la Judée indépendante quelque temps. Il fut tué par Ptolémée son gendre, 133. ‖ SIMON LE CANANÉEN. Un des soixante-douze disciples de Jésus, alla prêcher l'Evangile en Perse, où il souffrit le martyre. On le fête le 28 octobre. ‖ SIMON LE CYRÉNÉEN. Homme de Cyrène qui aida Jésus à porter sa croix sur le Calvaire. ‖ SIMON LE LÉPREUX. Homme qui reçut plusieurs fois Jésus chez lui. Ce fut dans sa maison que Madeleine répandit des parfums sur les pieds de Jésus. ‖ SIMON D'ALEXANDRIE. Homme de condition obscure, dont Hérode aima la fille Mariamne et qu'il éleva à la sacrificature. ‖ Juif qui se fit reconnaître roi de Judée après la mort d'Hérode le Grand. Il saccagea le palais des rois de Jéricho et ne se signala que par des crimes. Il fut mis à mort par les Romains. ‖ SIMON *le Magicien*. Samaritain qui se convertit au christianisme et reçut le baptême des mains de Philippe. Peu de temps après, voyant les apôtres opérer des prodiges, il leur offrit de l'argent pour acquérir la même puissance. Pierre indigné le maudit. Simon se livra à la magie, enseigna des hérésies qui eurent un grand succès. Il se vantait en outre de faire des prodiges surprenants. On dit qu'à Rome où il était venu, il se vanta de pouvoir monter au ciel, mais il tomba, se rompit les jambes, et mourut de douleur et de honte en 67.

SIMON. s. m. Mamm. Nom vulgaire du dauphin.

SIMONETTA (Jean) Favori et secrétaire du duc François Sforce, a écrit une histoire latine des choses faites par François Sforce, très-estimée pour sa véracité.

SIMONIAQUE. adj. des 2 g. Qui est plein de simonie, où il y a de la simonie. Contrat simoniaque. Traite simoniaque. Ordination simoniaque.

— Qui commet des simonies. Ecclésiastiques simoniaques.

— substantiv. Un simoniaque. Des simoniaques.

SIMONIDE. Célèbre poete de l'antiquité, né dans l'île de Cos, florissait dans le ve siècle. Les anciens faisaient grand cas de ses ouvrages et le mettaient au même rang que Pindare. On raconte qu'ayant lu au milieu d'un repas un poème à la louange d'un Thessalien, il y fit entrer l'éloge de Castor et Pollux; le Thessalien ne lui donna que la moitié du prix convenu, lui disant de réclamer l'autre des deux demi-dieux. Cependant on vint avertir Simonide que deux jeunes gens le faisaient demander, il sortit et ne trouva personne; mais dans ce court intervalle la maison s'écroula et écrasa [illegible], ce qui fit croire que la protection de Castor et Pollux l'avait sauvé.

SIMONIDIEN, ENNE. adj. Antiq. gr. Qui appartient au poète Simonide. ‖ *Lettres simonidiennes*. Se dit des lettres η, ω, ζ et ψ, ajoutées par Simonide à l'alphabet grec.

SIMONIE. s. f. (rad. *Simon*; V. SIMON *le Magicien*). Convention illicite par laquelle on donne ou on reçoit une récompense temporelle, une rétribution pécuniaire pour quelque chose de saint et de spirituel. Ce traité est une simonie, une pure simonie, une franche simonie. Simonie visible, évidente. Simonie expresse. Simonie tacite. Simonie odieuse. Commettre une simonie. Les lois de l'Eglise défendent la simonie. Prendre ou donner de l'argent pour un bénéfice c'est une simonie.

SIMONIEN, ENNE. adj. et s. Hist. ecclés. Membre d'une secte fondée par Simon le Magicien, qui prétendait que toutes les actions humaines sont indifférentes, et niait la résurrection des morts. ‖ V. SAINT-SIMONIEN.

SIMOUN. s. m. Relat. Vent brûlant qui souffle du midi au nord de l'Afrique, qui soulève le sable du désert et qui engloutit quelquefois des caravanes tout entières. Le simoun souffle. Craindre le simoun. Le simoun porte l'effroi au milieu des caravanes du désert.

SIMOUSTE. s. f. Techn. Nom employé par les selliers pour désigner un ornement de laine ajusté sur la bride des mulets.

SIMPÉROPOL. Géogr. Petite ville de Russie, chef-lieu du gouvernement de la Tauride; 16,000 hab. Assez de commerce.

SIMPLE. adj. des 2 g. (du lat. *simplex*, même sens). Qui n'est point composé. Etre simple. Corps simple. Machine fort simple. Idée simple. Dieu est un être simple. L'âme est un être simple. En vain le chimiste se flatte d'arriver par l'analyse aux premiers éléments; rien ne lui prouve que ce qu'il prend pour un élément *simple* et homogène ne soit pas un composé de principes hétérogènes. (Condill.) L'essence de l'idée est d'être *simple*, et la simplicité est une des conditions de la beauté des formes. Ainsi il est clair que le beau doit être toujours *simple*, quoique ce qui est *simple* ne soit souvent rien moins que beau. (Ancill.)

— Seul, unique, dégagé de tout accessoire. Une simple réclamation. Une simple remontrance. Une simple lettre. Une simple parole. Une simple objection. Un simple vêtement. Le simple exposé des faits. N'avoir qu'une simple couverture. Des souliers à simple semelle. La simple pensée d'une action. Une simple amende. Une simple observation. Une simple sommation. N'avoir qu'un simple valet. De ce zèle pour la gloire de Dieu venaient ses gémissements et ses larmes au *simple* récit des ravages que causait l'hérésie naissante. (Fléch.)

— Qui n'est que telle ou telle chose, n'a que telle qualité, tel titre, telle fonction. Simple clerc. Simple prêtre. Simple religieux. Simple gentilhomme. Simple officier. Simple soldat. Simple individu. Simple envoyé. Simple office. Simple bénéfice. Il apprit la guerre en qualité de *simple* soldat. (Fléch.) Nous contenterons-nous d'être les *simples* admirateurs de sa vertu? (Id.) Il y a eu beaucoup de nations florissantes formées d'un *simple* peuple. (B. de St-P.) Les grands sont toujours plus malheureux et plus agités que le *simple* peuple. (Mass.)

> Dans le *simple* appareil
> D'une beauté qu'on vient d'arracher au sommeil.
> (RACINE.)

— Qui est sans parties, sans portions distinctes, qui exige peu de soins, de peine, de travail, de dépenses. Faire un métier fort simple.

— Qui est facile à faire, à comprendre. Cela est bien simple. Rien de plus simple. Méthode simple. Moyen très-simple, fort simple. Rien de plus simple, de si simple. Sujet de pièce fort simple. L'intrigue de cette comédie est fort simple.

— Qui est sans ornement, sans faste, sans recherche, sans apprêt, sans affectation. Il se dit des choses physiques et des choses morales. Parure simple. Discours simple et touchant. Style simple. Paroles simples. Abord simple. Mœurs simples. Caractère simple. Goûts simples. Vêtements simples et modestes. Mise simple et décente. Ameublement simple. Nourriture simple et frugale. ‖ On dit dans ce sens, Etre simple dans ses habits, dans ses meubles. Etre simple dans sa manière de vivre.

— Où il n'y a pas de luxe, de ton, d'orgueil, de façons. Maison simple. Habitation simple. Lieu simple. Un village simple et modeste. Que c'est un spectacle agréable et touchant que celui d'une maison *simple* et bien réglée où règnent l'ordre, la paix, l'innocence. (J.-J. Rouss.) Tout homme qui n'aimera pas à passer ses beaux jours dans un lieu si *simple* et si agréable n'a pas le goût pur ni l'âme saine. (Id.)

— Qui est conforme à la nature, à la raison, à la justice, au bon sens, au jugement, à la vérité. Morale simple. Instruction simple. Ce que vous dites là est simple et naturel.

— Qui est sans déguisement, sans malice, qui est naïf. Esprit simple. Homme simple comme un enfant. Le ciel est promis aux cœurs simples. Notre-Seigneur a dit : Soyez simples comme les colombes. Les âmes simples et fidèles. Etre sincère dans ses discours, simple dans ses actions. C'est un homme simple et sans étude. Peuple simple et droit. Génération simple et droite. Infecter la simple jeunesse. Soyez [illegible]

— Qui appartient ou convient à une âme simple. Piété simple et sincère. Vie simple et patiente. Tout était *simple* dans Madame. (Boss.) Sa foi était comme son cœur, *simple* et solide. (Fléch.)

— Niais, crédule, facile à tromper. Etre trop simple. Je ne suis pas assez simple pour le croire. Il est si simple que le premier venu le trompe. Vous êtes bien simple si vous le croyez. Je ne suis pas si simple que de m'en fier à sa parole. Il faudrait être bien simple pour croire à ce qu'il dit.

— Loc. *Bâtiment simple*. Bâtiment qui n'a qu'un rang de chambres. ‖ *Simple manoir*. Demeure modeste, par opposition à Grande maison. ‖ *Fête simple*, *office simple*. Se dit par opposition à Fête ou office double ou semi-double. ‖ *Simple vigile*. Vigile sans jeûne. ‖ *Simple tonsure*. La tonsure cléricale, lorsqu'elle n'est pas jointe aux ordres ecclésiastiques. ‖ *Bénéfice à simple tonsure*, *bénéfice simple*. Bénéfice qui n'a pas charge d'âmes, qui ne demande point résidence, et qui peut être possédé par un simple clerc n'ayant que la tonsure. ‖ *Donation pure et simple*. Qui est sans conditions, sans restrictions. On dit de même, Démission simple. Abandon pur et simple. Résignation pure et simple. ‖ *Equation simple*. Se disait pour Equation du premier degré.

— Arithm. *Multiplication*, *division simple*. Celle où il n'entre pas de grandeurs de différente espèce. ‖ *Nombres simples*, dans l'anc. arithm. Nombres qui ne s'écrivent qu'avec un seul chiffre.

— Anc. jurispr. *Simple acte*. Acte d'avoué à avoué. ‖ *Amende simple*. Amende ordinaire de cinq sous ou sept sous et demi. ‖ *Simple cens*. Se disait par opposition au Double cens ou au cens accordable qui portait lods et ventes. ‖ *Simple défaut et pur*. Se disait à la différence du défaut sauf l'heure, sauf huitaine. ‖ *Simple donation*. L'opposé de la donation mutuelle ou rémunératoire. ‖ *Foi simple*. Serment corporel. ‖ *Simple gagerie*. Celle qui n'est pas prise par l'exécution d'un sergent, avec transport et dépôt en main tierce. ‖ *Simple héritier*. Celui qui n'invoque pas le bénéfice d'inventaire. ‖ *Hommage simple*. L'opposé d'hommage-lige. ‖ *Simples plaids*, *simples querelles*. Se disait par opposition aux demandes en procès d'importance et criminels. ‖ *Simple saisine*. Celle qui n'est point dans le cas de nouvelleté. ‖ *Simple vendition*. Celle qui s'est faite sans faculté de rachat.

— Bot. Se dit de parties qui ne sont point divisées ou ramifiées. ‖ *Aigrette simple*. Celle qui résulte de poils ou de soies non ramifiés ou dentés. ‖ *Androphore simple*. Celui qui est d'une seule venue et sans aucune ramification. ‖ *Chaton simple*. Celui dont l'axe porte immédiatement les bractées florifères. ‖ *Corymbe simple*. Celui dont les pédicelles partent immédiatement du pédoncule commun. ‖ *Ombelle simple*. Celle dans laquelle les pédoncules ombellés ne se subdivisent pas. ‖ *Raphé simple*. Celui qui n'offre qu'un seul cordon prolongé uniformément, sans ramifications. ‖ *Tige simple*. Celle qui est sans ramifications principales, et qui n'a que des branches faibles. ‖ *Tige très-simple*. Celle qui s'étend tout d'un jet et sans aucune ramification de la base au sommet. ‖ *Organes simples*. Organes produits par un assemblage de parties disposées sur un seul rang concentrique. ‖ *Parties simples*. Parties d'une plante qui sont continues, c'est-à-dire non séparées par des articulations. ‖ *Fruits simples*. Ceux qui sont formés par la soudure naturelle de plusieurs carpelles; Candolle pense qu'il faut réserver ce nom aux fruits devenus solitaires par l'avortement de ceux qui, dans le plan normal de la fleur, doivent former un verticille complet. ‖ *Péricline simple*. Celui dont les squames extérieures et les squames intérieures n'offrent pas d'interruption remarquable.

— Chim. *Corps simples*. Corps que jusqu'à présent il a été impossible de décomposer. ‖ *Sels simples*. Sels dans lesquels le poids atomique de l'acide est égal au poids atomique de la base.

— Gramm. hébr. *Nom simple*. Se dit de ceux qui n'ont que leurs lettres radicales.

— Jeux. *Coup simple*. Se dit au trictrac, de deux dés dissemblables, quant au nombre.

— Minér. *Minéraux simples*. Tous les corps inorganisés naturels, qui sont homogènes, ou qui ont une apparence d'homogénéité. ‖ *Roches simples*. Classe de roches, comprenant les espèces minérales qui composent seules des terrains. ‖ *Formes simples*. Mohs appelle ainsi les formes des minéraux terminés par des faces parfaitement identiques.

— Phys. *Echo simple*. Se dit d'un écho qui ne répète chaque son qu'une seule fois.

— Zool. *Accouplement simple*. Celui qui a lieu entre deux individus appartenant à des espèces chez lesquelles les sexes sont séparés. ‖ *Dent simple*. Celle dont l'ivoire n'est nulle part pénétré par l'émail, qui ne fait que l'envelopper. ‖ *Antenne simple*. Celle qui n'offre aucun prolongement, aucune ramification. ‖ *Nervules simples*. Celles qui, dans les ailes des insectes, ne se terminent que par un point rond. ‖ *Animaux simples*. Ceux qui ne résultent pas de l'agrégation d'un certain nombre d'individus.

SIMPLE. s. m. Ce qui est simple. L'opposé de Composé. Le simple et le composé. Savoir distinguer le simple du composé.

— Homme simple. Jésus a promis le ciel aux simples. [illegible] a prophétisé comme le sage. (Boss.) Les méditations de ce fidèle serviteur de Dieu sont entre les mains de tout le monde, des religieux, des séculiers, des *simples* et des savants. (Boss.)

— Bot. Nom générique et vulgaire des herbes et des plantes médicinales. Cette plante est un simple d'une grande vertu. Connaître les simples, les vertus des simples. Cueillir des simples.

> Un *simple*, à l'aide de sa flamme
> Dans un cachot d'airain en vapeur exalté,
> De mes jours prolonge la trame,
> Et sur mon front serein brille encor la santé.
> (DELILLE.)

— Mus. Tout morceau de musique chanté ou joué suivant le chant naturel et tout uni, par opposition à Double. Chanter le simple et le double d'une chanson. On ne chante guère le double d'un air qu'on n'en ait chanté le simple.

— Rhét. Un des trois genres d'éloquence que l'on a distingués, celui qui désigne une manière de s'exprimer pure, facile, sans ornement, où l'art ne paraît pas. Le simple, le sublime, le tempéré.

SIMPLEGADE. s. m. Conchyl. Genre de coquilles, comprenant plusieurs espèces d'ammonites, dont les cloisons sont constamment sinueuses avec le siphon dorsal.

SIMPLEMENT. adv. D'une manière simple.

— Sans façons. Agir simplement. Se conduire simplement avec quelqu'un.

— Naïvement, de bonne foi, sans finesse. Dire une chose tout simplement. Avouer une chose simplement. C'est un bon homme, il y va, il procède simplement.

— Seulement. Du pain tout simplement. Il faut simplement s'entendre. Je lui ai dit tout simplement que je n'avais pas besoin de lui. Je ne procède pas didactiquement, je ne vous fais pas une histoire, je reproduis *simplement* quelques traits. (De Cussy.)

— Sans parure, sans ornement. Se mettre simplement. Etre vêtu fort simplement.

— *Purement et simplement*. Sans réserve et sans condition. Il a donné sa démission purement et simplement.

SIMPLESSE. s. f. Simplicité naturelle, ingénuité d'un caractère doux, paisible, sans finesse ni malice. Il a vieilli. Elle a de la simplesse. On ne trouvait en lui qu'amour et simplesse. Aussi ne faut-il point imaginer la *simplesse* si plombue, qu'elle soit du tout sans sentiment. (Mont.) La moins dédaignable condition des gens me semble être celle qui, par *simplesse*, tient le dernier rang. (Id.)

— *Simplesse* est un mot charmant et nécessaire, a dit Nodier, nos meilleurs poètes du genre gracieux lui ont donné le droit de cité. *Simplicité* n'a pas la même acception au figuré, où il se prend maintenant pour *grossièreté d'esprit et de manières*, tant les merveilleux progrès de la politesse ont influé sur la modification des mots.

SIMPLICICAUDE. adj. des 2 g. (ét. lat. *simplex*, simple; *cauda*, queue). Bot. Qui a la tige simple.

SIMPLICICORNE. adj. des 2 g. (ét. lat. *simplex*, simple; *cornu*, corne, antenne). Entom. Dont les antennes ne sont pas munies d'un poil isolé latéral. ‖ SIMPLICICORNES. s. f. pl. Famille d'insectes diptères, comprenant ceux dont les antennes ne sont pas munies d'un poil isolé latéral.

SIMPLICIEN, ENNE. adj. Mot qui a été employé en plaisantant pour Simple, naïf, un peu bête. J'ai peur qu'il n'y ait là quelque supercherie, et qu'il n'y ait quelque frère *simplicien* attrapé. (Guy-Patin.)

SIMPLICIFOLIÉ, ÉE. adj. (ét. lat. *simplex*, simple; *folium*, feuille). Bot. Qui a des feuilles simples. Plante simplicifoliée. ‖ SIMPLICIFOLIÉES. s. f. pl. Section du genre oxalis, comprenant les espèces qui ont les feuilles simples.

SIMPLICIMANE. adj. des 2 g. (ét. lat. *simplex*, simple; *manus*, main). Entom. Qui a les tarses simples. ‖ SIMPLICIMANES. s. f. pl. Section de la tribu des carabiques, comprenant ceux de ces insectes dont les deux tarses antérieurs seuls sont dilatés dans les mâles, mais ne forment pas de palette carrée ou ronde.

SIMPLICIPÈDE. adj. des 2 g. (ét. lat. *simplex*, simple; *pes*, pied). Entom. Qui a les pattes simples. ‖ SIMPLICIPÈDES. s. m. pl. Tribu de carabiques, comprenant ceux de ces insectes qui n'ont point d'échancrure au côté interne des jambes antérieures.

SIMPLICISSIME. adj. des 2 g. (du lat. *simplicissimus*, superlat. de *simplex*, simple). Très-simple. Simplicissime jeune fille. Je croyais avoir écrit une épître *simplicissime*. (Chaulieu.)

SIMPLICISTE. s. m. Mot maintenant peu usité, par lequel on désignait celui qui connaît les simples, les plantes.

SIMPLICITÉ. s. f. (du lat. *simplicitas*, fait de *simplex*, simple). Qualité de ce qui est simple. La *simplicité* d'esprit de cette excellente fille égalait sa bonté de cœur. (J.-J. Rouss.) Les observations d'un sot apprennent jusqu'à quel degré de *simplicité* il faut descendre pour être compris de tous. (La Bruy.)

— Particulièrement, Candeur, ingénuité, naïveté. Aimable simplicité. Douce simplicité. Noble simplicité. Simplicité naturelle, charmante, niaise. Avoir la simplicité d'un enfant. Affecter une grande simplicité dans ses mœurs. [illegible] naturelle de la beauté; la première suit la seconde comme l'ombre suit le corps. (Ancillon.) La reine a dit souvent, dans cette bienheureuse *simplicité* qui lui était commune avec les saints, qu'elle ne comprenait pas comment on pouvait commettre un seul péché, pour petit qu'il fût. (Boss.) Apprenez à goûter la *simplicité* et la charité chrétienne. (Id.) Il conserva jusqu'à une extrême vieillesse l'heureuse *simplicité* des enfants. (Fléch.) Il cherchait Dieu dans la *simplicité* et dans la sincérité de son cœur. (Id.) La *simplicité* n'est ni ignorance ni bêtise, et elle peut s'allier à beaucoup de connaissances, à beaucoup d'esprit, et même à du génie. (De Bonald.) La *simplicité* est la droiture d'une âme qui s'interdit tout retour sur elle-même et sur ses actions. (Fén.) La *simplicité* est l'ignorance de son propre mérite. (Trublet.) La *simplicité* est la vérité d'un caractère naturel, innocent et droit. (Boiste.) On est moins en garde contre la fraude et l'artifice quand on n'a jamais fait usage que de la droiture et de la *simplicité*. (Mass.)

Que la simplicité d'une vertu paisible
Est sûre d'être heureuse en suivant le Seigneur.
(J.-B. Rouss.)

— Éloignement du faste, de l'affectation, de la recherche. Simplicité dans les mœurs, dans le langage, dans les habits, dans les meubles. Une heureuse simplicité. La seule *simplicité* d'un récit fidèle pourrait soutenir la gloire du prince de Condé. (Boss.) La fraude, l'ambition, l'intérêt, avaient à peine commencé d'altérer l'heureuse *simplicité* de nos pères. (Fléch.) Les grands capitaines écrivent leurs actions avec *simplicité*. (Montesq.)

Et est abord plein de grâce,
Qui des premiers âges retrace
L'adorable simplicité. (J.-B. Rouss.)

— Facilité à croire, à se laisser tromper. Grande, trop grande simplicité. On ne vit jamais une si grande simplicité. Les inventions fabuleuses par lesquelles la *simplicité* de nos pères a cru donner du lustre à toutes les maisons anciennes. (Boss.)

— Niaiserie, bêtise. Quelle simplicité ! Peut-on pousser la simplicité à ce point ? Ils me regardent en souriant et se moquant de ma *simplicité*. (J.-J. Rouss.)

— Syn. comp. SIMPLICITÉ. MODESTIE. La *simplicité* est différente de la *modestie*. La *modestie* s'apprécie ; elle met un homme à sa véritable place ; un homme modeste craint toujours de se mettre plus haut qu'il ne mérite de l'être. La simplicité ne se doute pas de son mérite ; elle ne se compare avec personne, elle est elle, et, ne pouvant être autre chose, elle abandonne aux autres de lui marquer son rang, sous peine de se ménager une décision favorable.

SIMPLICIUS ou **SIMPLICE**. Pape, né à Tibur, élu à la place d'Hilaire en 468, gouverna l'Eglise avec beaucoup de prudence dans des temps difficiles ; mort en 483.

— Philosophe péripatéticien du vᵉ siècle, natif de Phrygie. On a de lui un commentaire très-précieux sur le Manuel d'Epictète, et plusieurs autres non moins précieux sur Aristote, qui expliquent fort bien la morale de ces philosophes.

SIMPLICORNE. adj. des 2 g. Entom. Qui a des cornes ou des antennes simples.

SIMPLIFICATION. s. f. (pr. *cein-pli-fi-ka-ci-on*). Action de simplifier ; son effet. Grande simplification. Simplification naturelle d'une opération, d'une affaire, d'un traité.

SIMPLIFIÉ, ÉE. part. pass. du v. Simplifier. S'empl. adject. Calculs simplifiés par l'algèbre. Question simplifiée. Le récit a été simplifié.

SIMPLIFIER. v. a. 1ʳᵉ conj. (du lat. *simplifico* ; fait de *simplex*, simple, et *facio*, je fais). *Je simplifie, nous simplifions, vous simplifiez. Je simplifiais, nous simplifiions, vous simplifiiez. Que je simplifie, que nous simplifiions, que vous simplifiiez.* Rendre simple, moins composé. Simplifier un raisonnement. Simplifier une question, un problème, un calcul. Simplifier le récit d'un fait. Simplifier une méthode. Simplifier une opération de finance, une affaire.

— *Simplifier un bénéfice*. Faire d'un bénéfice à charge d'âmes ou qui demande résidence, un bénéfice simple.

— SE SIMPLIFIER v. pron. Être simplifié. L'affaire se simplifie. Les calculs se simplifient par l'algèbre.

SIMPLISME. s. m. Philos. Vice de raisonnement d'un esprit simpliste.

SIMPLISTE. adj. des 2 g. Nom donné dans l'école sociétaire à ceux qui n'envisagent qu'une seule face d'une idée ou d'un objet.

— substantiv. Les simplistes.

SIMPLUDIAIRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *simplex*, simple ; *ludus*, jeu). Antiq. rom. Se disait des funérailles accompagnées de jeux simples, où l'on ne faisait paraître que des danseurs et des sauteurs, à la différence des indictives, où paraissaient des désulteurs, qui voltigeaient sur des chevaux. Funérailles simpludiaires.

— subst. Les simpludiaires. Célébrer des simpludiaires.

SIMPULATRICE. s. f. Antiq. rom. Femme qui chez les Romains faisait profession de guérir par le moyen du simpulum les personnes malades, par suite de visions nocturnes.

SIMPULUM. s. m. (pr. *cein-pu-lomm*). Antiq. Vase sacré, à longue anse, avec lequel on fai-

SIMRA. s. m. Métrol. Mesure de capacité pour le blé, employée à Saxe-Cobourg, valant 63 litres 95 centilitres.

SIMRI. s. m. Métrol. Mesure de Manheim, pour le blé, valant 18 litres 88 centilitres. ‖ Mesure de capacité pour les matières sèches, employée dans le Wurtemberg, et valant 22 litres 61 centilitres.

SIMSIE. s. f. (de M. Sims). Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs composées, de l'ordre des radiées, renfermant des plantes herbacées du Mexique et de la Nouvelle-Espagne.

— Genre de plantes dicotylédones, à fleurs incomplètes, de la famille des protéacées, renfermant des arbrisseaux peu élevés, à fleurs jaunes, de la Nouvelle-Hollande.

SIMULACRE. s. m. (du lat. *simulacrum*, même sens). Image, statue, idole, représentation d'une fausse divinité. Les simulacres des dieux. Adorer des simulacres.

— Spectre, fantôme. Vain simulacre. De vains simulacres. Les vapeurs élevées dans le cerveau y forment toutes sortes de *simulacres*. (Roub.) Les rêves nous représentent toutes sortes de *simulacres*. (Id.)

— Fig. Vaine représentation. Simulacre de royauté, de république, de roi. Vain simulacre. Simulacre ridicule. Dans les derniers règnes des Mérovingiens il n'y avait qu'un *simulacre* de royauté. (Acad.)

Ne fondons point sur eux une espérance folle,
Leur pompe, indigne de nos vœux,
N'est qu'un simulacre frivole,
Et les solides biens ne dépendent pas d'eux.
(J.-B. Rouss.)

— Action par laquelle on feint d'exécuter une chose, on l'imite, on la représente. Un simulacre de combat. Un simulacre de débarquement.

SIMULATEUR, TRICE. adj. et s. Néol. Celui, celle qui sait feindre.

SIMULATION. s. f. (pr. *ci-mu-la-ci-on* ; rad. *simuler*). Prat. Déguisement, fiction. Ce traité n'est qu'une simulation. Il y a simulation dans ce contrat.

— Dans le langage ordinaire, Feinte. J'ai deviné votre pensée malgré votre simulation, malgré toutes vos simulations.

SIMULÉ, ÉE. part. pass. du v. Simuler. S'empl. adject. Déguisé, imité, faux. Dettes simulées. Acte simulé. Vente simulée. Donation simulée. Dévotion simulée. Paix simulée. Attaque simulée. Combat simulé. Il n'y a presque plus de réconciliations qui ne soient feintes ou *simulées*. (Fléch.)

SIMULER. v. a. 1ʳᵉ conj. (du lat. *simulare*, feindre ; rad. *simul*, ensemble). Prat. Feindre, faire paraître comme réel ce qui ne l'est pas. Simuler une vente. Simuler une donation. Simuler des dettes.

— S'emploie aussi dans le langage ordinaire. Simuler une réconciliation. Simuler la paix. Simuler un combat, une attaque.

— SE SIMULER. v. pron. Etre simulé. Une chose qui peut se simuler facilement. Cette donation ne peut se simuler.

SIMULIE. s. f. Entom. Genre d'insectes, appelé aussi *atractocère*, comprenant des espèces de moustiques qui piquent les quadrupèdes.

SIMULTANÉ, ÉE. adj. (du lat. *simultaneus* ; rad. *simul*, ensemble). Qui se fait dans un même instant. Mouvements simultanés. Action simultanée. Les idées qui composent une pensée peuvent être *simultanées* dans l'esprit, mais elles sont successives dans l'expression. (Condill.) Comme ces mots développent successivement dans une proposition un jugement dont les idées sont *simultanées* dans l'esprit, ils développent dans une suite de propositions un raisonnement dont les parties sont également simples. (Id.)

— Gramm. *Passé simultané*. C'est ce que, dans quelques grammaires modernes, on appelle l'*imparfait*, qui exprime une action passée, que l'on considère comme présente relativement à une autre action également passée avec laquelle elle coïncide.

— Se dit d'un mode d'enseignement d'après lequel le professeur s'adresse constamment à la masse des élèves de la classe ou d'une subdivision de la classe, et leur fait faire en même temps les mêmes exercices. Enseignement simultané. Méthode simultanée. Mode simultané.

— C'est à tort que l'Académie permet d'écrire *simultanés* au masculin ; cette orthographe est aujourd'hui complétement tombée en désuétude.

SIMULTANÉITÉ. s. f. Existence dans le même instant. La simultanéité des idées dans l'esprit.

SIMULTANÉMENT. adv. En même temps, au même instant, ensemble. Coups de fusils qui partent simultanément.

SIN. s. m. Philol. Douzième lettre de l'alphabet arabe. ‖ Signe numérique de 60. ‖ Quinzième lettre de l'alphabet turc.

SIN ou **SINA**. Géogr. Grand désert de l'Afrique que les Hébreux traversèrent et où ils commencèrent à être nourris de la manne céleste.

SINA ou **SINAÏ**. Géogr. et hist. anc. Montagne du désert de Sin, voisine de l'Arabie et de la mer Rouge. Ce fut là que Dieu apparut à Moïse au milieu d'une épaisse nuée d'où jaillissaient des éclairs accompagnés d'un bruit effrayant de tonnerres et de trompettes, et qu'il sommets, de Sina et d'Horeb. Sur la première est une chapelle consacrée à sainte Catherine et un monastère du même nom.

SINA. s. f. Anc. comm. Soie de la Chine.

SINAIRE. s. f. Ornith. Espèce de sacre.

SINAÏTE. s. f. Minér. Sorte de roche qui constitue le mont Sinaï.

SINAN-UMMITE. s. m. Hist. relig. Membre d'un ordre religieux musulman, fondé par Alim-Sinan-Ummi, dans le xiᵉ siècle.

SINAPINE. s. f. Chim. Substance cristalline qu'on extrait de la moutarde.

SINAPIS. s. m. (pr. *ci-na-piss* ; du gr. σίναπι, moutarde). Mot qui a été longtemps employé comme synonyme vulgaire de plusieurs plantes aromatiques et âcres, telles que le velar, la roquette sauvage, et qui est aujourd'hui le synonyme du genre moutarde. V. ce mot.

SINAPISATION. s. f. (pr. *ci-na-pi-za-cion*). Action de sinapiser. ‖ Action de la moutarde sur l'économie animale. Les caractères qui caractérisent la *sinapisation* sont en général ceux des rubéfiants. (Mérat.) La *sinapisation* intérieure a été essayée contre l'hydropisie. (Id.)

SINAPISÉ, ÉE. part. pass. du v. Sinapiser. S'empl. adjectiv. Médicaments sinapisés. Malade sinapisé. Partie sinapisée.

SINAPISER. v. a. 1ʳᵉ conj. (ét., V. SINAPISME). Médec. Couvrir de sinapismes. Sinapiser un malade.

— Se dit de l'action de la moutarde sur l'économie animale. Médicament qui a la propriété de sinapiser la peau.

— Saupoudrer de moutarde un cataplasme, un bain. Sinapiser un bain.

— SE SINAPISER. v. pron. Être sinapisé. Partie qui ne peut se sinapiser. Les régions du corps qui se sinapisent plus ordinairement.

SINAPISME. s. m. (du gr. σίναπι, moutarde). Topique de graine de moutarde bouillie, faite avec de la graine de moutarde qu'on applique sur une région du corps pour en produire la rubéfaction. Mettre, appliquer les sinapismes à quelqu'un. Mettre les sinapismes à la plante des pieds. Action des sinapismes. On emploie les sinapismes dans les cas où l'on veut produire la dérivation ou une excitation générale.

SINBONDA. s. f. Relat. Sorte de racine dont quelques peuples d'Afrique font une liqueur au moyen de laquelle ils éprouvent les personnes accusées de quelque crime.

SINCAPOUR. Géogr. Ile de l'Asie, dans les Indes orientales, située vis-à-vis de la pointe méridionale de la presqu'île de Malacca, sur le détroit de Sincapour, où passent tous les vaisseaux qui font voile vers la Chine ; 22,000 hab. Elle a été cédée par des princes indiens à la Compagnie des Indes anglaises pour 22,000 fr.

SINCÈRE. adj. des 2 g. (du lat. *sincerus*, entier ; rad. *sine*, sans ; *cera*, cire, enduit). Véritable, vrai, franc, sans artifice, sans déguisement. Se dit des personnes et des choses. En parlant des personnes, on dit : Vous n'êtes pas sincère. C'est un homme sincère. Il est sincère dans ses discours. Un homme toujours aimé parce qu'il était bienfaisant, et quelquefois craint parce qu'il était *sincère* et irréprochable. (Fléch.)

— En parlant des choses. Amitié sincère. Repentir sincère. Larmes sincères. Cœur sincère. Foi sincère. Regret sincère. Affection sincère. Piété sincère. Une sincère résignation aux ordres de Dieu. Je jugeai qu'un cœur *sincère* était incapable d'une infidélité cachée. (J.-J. Rouss.) Je ne puis vous cacher combien votre prompte et *sincère* confession m'a touché. (Id.) La vertu, simple et *sincère*, juge des autres par elle-même. (Mass.) Un discours trop *sincère* aisément nous outrage. (Boil.)

— On a beaucoup critiqué ce vers :

Croiront-ils mes périls et vos larmes sincères ?

Je ne le blâmerais pas. Je sais bien qu'on ne dit pas des périls sincères ; mais *sincères* convient au dernier mot qui est *larmes*, et cette interposition fait passer le premier. Il y a en poésie mille exemples de cette espèce de licence. Le sens est parfaitement clair : Croiront-ils mes périls véritables et vos larmes sincères ? Voilà ce qu'on dirait en prose ; et en vers, l'affinité des idées de *véritables* et de *sincères* fait passer la hardiesse qui favorise la précision sans nuire à la clarté. (La Harpe.)

— Diplom. Qui n'est pas altéré, authentique. Texte sincère.

SINCÈREMENT. adv. D'une manière sincère, franche. Avec sincérité, franchise. Parler sincèrement. Agir sincèrement. Croire sincèrement. Sincèrement vertueux. Sincèrement religieux. Des fautes si *sincèrement* senties, et dans la suite si glorieusement réparées. (Boss.) Celui qui veut être *sincèrement* vertueux se sent assez chargé des devoirs de l'homme sans s'en imposer de nouveaux. (J.-J. Rouss.)

SINCÉRITÉ. s. f. (rad. *sincère*). Qualité de ce qui est sincère. Se dit des personnes et des choses. En parlant des personnes, Franchise, candeur, ouverture de cœur. Personne d'une grande sincérité. Il n'y a plus de sincérité parmi les hommes. La *sincérité* n'est autre chose que l'expression de la vérité. (De Jaucourt.) La morale de la plupart des gens, en fait de *sincérité*, n'est pas rigide : on ne se fait pas une affaire de trahir la vérité par intérêt, ou pour se *sincérité* est la mère de la vérité et l'enseigne de l'honnête homme ; elle est bannie des cours et inconnue aux grands ; elle naît dans le cœur et demeure sur les lèvres. (Duclos.) Rien de plus naturel et de moins commun que la *sincérité*. (S. Dub.) La *sincérité* est regardée à la cour comme une marchandise de contrebande dont les courtisans se donnent de garde d'être saisis. (***) La *sincérité* passe souvent pour incivilité et pour rudesse. (Fléch.)

— En parlant des choses. Qualité de ce qui part d'un cœur, d'un esprit franc, candide. La sincérité d'une action. Il n'y a point de sincérité dans son procédé. Croyez à la sincérité de mes promesses.

— Parole, propos sincère. Trait de sincérité. Tous ceux qui pouvaient se plaindre de quelques-unes de ses *sincérités* allèrent le voir pour le rassurer sur l'inquiétude où il aurait pu être à leur égard. (Fonten.)

— Diplom. Authenticité, intégrité. La sincérité d'un texte.

SINCIPITAL, ALE. adj. (du lat. *sincipitis*, gén. de *sinciput*, sinciput). Anat. Qui a rapport au sinciput. Artère sincipitale. Région sincipitale.

SINCIPUT. s. m. Anat. Mot emprunté du latin pour désigner le sommet de la tête. Avoir mal, éprouver une vive douleur au sinciput. On a conseillé dans les cas de céphalalgie chronique et d'épilepsie, l'application d'un moxa ou d'un cautère au *sinciput*. (Payen.)

— On dit aussi *bregma*, *vertex*, *sommet*

SIND. Géogr. Fleuve d'Asie qui prend sa source dans les montagnes du Tibet, et se jette dans la mer au golfe d'Oman, après avoir parcouru le royaume de Lahore et la province du Sindhi. C'est le même que l'Indus.

SINDHI. Géogr. Contrée de l'Hindoustan qui s'étend sur les deux rives du Sind ou de l'Indus, qui la fertilise par ses débordements réguliers. Climat malsain. Pays peu connu.

SINDON. s. m. (du gr. σινδών, drap, linge). Chir. Plumasseau de charpie qu'on introduit dans l'ouverture faite avec le trépan. C'est souvent un morceau de linge coupé en rond, large comme une pièce de vingt sous et traversé à son milieu par un double fil de longueur raisonnable.

— Linceul dans lequel le Christ fut enseveli. L'emploi de ce sens est rare. On dit *saint-suaire*.

SINDONITE. adj. m. (du gr. σινδών, linceul). Hist. relig. Il se dit d'un religieux qui porte pour tout vêtement un linceul.

SINÉCURE. s. f. (ét. lat., *sine*, sans ; *cura*, soin ; ce mot, pris de l'anglais, est né depuis la Restauration). Charge salariée sans fonctions. Posséder une sinécure. C'est une sinécure. On se les attache en leur donnant des sinécures.

— Par extens. Tout emploi rétribué dont les fonctions exigent peu de peine, de travail. Vous occupez une vraie sinécure. C'est une vraie sinécure que cette place.

SINÉCURISME. s. m. Polém. Maintien des sinécures, système de ceux qui s'appuient sur les sinécuristes. Le *sinécurisme* est une sangsue couchée sur le corps de la nation. (***)

SINÉCURISTE. adj. et s. des 2 g. Celui qui occupe une sinécure. Les *sinécuristes* sont des vampires qui s'engraissent dans une molle oisiveté de la sueur du peuple et des deniers de la France. (Noël.)

SINE QUA NON. loc. adv. lat. (pr. *ci-né-koua-nonn*). S'emploie adjectivement en français pour Indispensable, sans quoi rien ne peut se faire. Condition sine qua non. *Sine qua non*, quel diable de jargon. (Volt.)

SINES. adj. et s. m. pl. Géogr. Peuples connus des anciens, qui les plaçaient à l'est du Gange. Leur pays était le plus oriental de ceux qu'ils connaissaient, et l'on croit qu'il répondait au royaume de Siam.

SINÉTHÈRE. s. f. Mamm. Genre de rongeurs épineux et non claviculés, comprenant plusieurs espèces de porcs-épics et dont le type est le coëndou à longue queue.

SINGANE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, polypétalées, de la famille des guttifères, ayant pour type un arbrisseau grimpant de la Guiane.

SINGE. s. m. (du lat. *simius*). Mamm. Première famille de mammifères de l'ordre des quadrumanes, renfermant des animaux qui ont les formes générales du corps voisines de celles de l'homme, un système dentaire de trente-deux ou de trente-six dents, deux mamelles pectorales. Les quatre extrémités sont pourvues de mains, dont le pouce est plus ou moins séparé et plus ou moins opposable aux autres doigts. Les ongles sont plats comme chez l'homme. La face des singes est peu prolongée en général, et l'angle facial varie de 30 à 45 degrés. La tête est arrondie, la face est presque toujours nue et varie par la coloration de la couleur de chair claire au noir. Les yeux sont clairs et très-mobiles, le corps maigre et allongé, le pelage assez fourni et sa couleur variée. Les membres sont grêles et allongés, la queue lâche et traînante, les mains, couvertes d'une peau très-fine, sont des organes propres à exercer le sens du toucher. Les singes sont intelligents, vifs, pétulants. Ils sont très-imitateurs et susceptibles de domesticité. Les singes vivent en général de végétaux. Gros singe. Petit singe. Singe privé. Singe sauvage. Les singes sont très-comiques.

— Fig. Celui, celle qui contrefait, imite les actions, les gestes de quelque autre. C'est un singe, un véritable singe. Je sais que toutes ces vertus par imitation sont des vertus de *singe*. (J.-J. Rouss.) Le génie, comme le talent, attire toujours des *singes* à sa suite. (Violet le Duc.)

Un auteur va mettre au grand jour
L'utile, la profonde histoire,
Des singes qu'on montre à la foire,
Et de ceux qui vont à la cour. (Volt.)

— adjectivement dans le même sens. Le peuple, toujours *singe* et imitateur des riches, va moins au théâtre pour rire de leurs folies que pour les étudier, et devenir encore plus fou qu'eux en les imitant. (Volt.)

Je définis la cour un pays où les gens,
Tristes, gais, prêts à tout, indifférents,
Sont ce qui plaît au prince, ou s'ils ne peuvent l'être,
Tâchent au moins de le paraître.
Peuple caméléon, peuple singe du maître. (La Font.)

— Mamm. Nom donné à plusieurs espèces d'animaux. *Singe d'Angola.* Le chipanzée. || *Singe annelé.* Petite espèce d'ouistiti. || *Singe arabata.* Espèce du genre alouate. || *Singe araignee.* Nom donné aux atèles, à cause de la forme très-allongée de leur corps et de leurs membres. || *Singe blanc de Bambuck.* Le semnopithèque entelle, ainsi nommé de son pelage. || *Singe blanc-nez.* L'ascagne et le hocheur. || *Singe-bouc.* Espèce de cynocéphale. || *Singe à camail.* Le colobe à camail, espèce de guenon. || *Singe capucin.* Nom vulgaire d'un saki et des singes du genre sapajou. || *Singe cornu.* Nom donné à plusieurs singes remarquables par les aigrettes ou touffes de poils relevés dont leur tête est ornée. || *Singe en deuil.* Espèce de sapajou tout noir, avec la face, les pieds et les mains d'un rouge de houille. || *Singe dormeur.* Le nocthore douroucouli. || *Singe drill.* Espèce de cynocéphale. || *Singe écureuil.* Le saïmiri et le maki. || *Singe de Honduras.* Le bradype ou paresseux, aussi nommé aï. || *Singe lion.* Espèce d'ouistiti. || *Petit singe du Mexique.* L'ouistiti pinche. || *Singe musqué.* Le sapajou saï. || *Singe nègre.* Espèce de sapajou dont le pelage tire sur le noir. || *Singe noir.* Le cynocéphale noir. || *Singe de nuit.* Le saki. || *Singe du Para.* L'ouistiti mico. || *Singe du Pérou.* Le sarigue du Pérou. || *Singe pleureur.* Le sapajou et le saï sont ainsi nommés, à cause de leur voix grêle et plaintive. || *Singe à queue de renard.* Le saki. || *Singe renard.* Quelques espèces de sarigues. || *Singe rouge.* L'alouate et le patas à bandeau noir de l'Afrique. || *Singe siffleur.* Le sapajou. || *Singe varié* ou *vieillard.* La guenon mone. || *Singe vert.* La guenon callitriche. || *Singe volant.* Le galéopithèque, le polatouche, le taguan et le pétauriste. || *Singe voltigeur.* Nom donné aux singes du genre atèle, qui vivent constamment sur les arbres, en se suspendant aux branches par leurs membres ou leur longue queue prenante. || *Singe de Wurmb.* Le pongo de Bornéo.

— Prov. et fig. *Payer en monnaie de singe.* Se moquer de celui à qui l'on doit, au lieu de le satisfaire. || *Etre laid comme un singe, ressembler à un singe, avoir le visage d'un singe.* Etre très-laid. || *Etre malin comme un singe.* Etre très-malin. || *Adroit comme un singe.* Très-adroit. || *C'est un âne au milieu des singes.* Se dit d'un sot qui sert de jouet à des gens malins. || *Etre fourni d'argent comme un singe de queue.* N'avoir pas le sou. || *Le singe fût-il vêtu de pourpre, est toujours singe.* Le naturel se trahit toujours, quelque soin que l'on prenne pour le cacher.

—Pop. Nom sous lequel certains ouvriers désignent leur maître, leur patron. C'est aujourd'hui la fête de notre singe. Qu'est-ce qu'il a donc, notre singe?

— Pantographe ou instrument avec lequel on peut copier mécaniquement toutes sortes de dessins, sans savoir dessiner.

— Machine servant à élever et à descendre des fardeaux, et qui est formée d'un treuil tournant sur deux chevalets ou sur deux montants.

SINGÉ, ÉE. part. pass. du v. Singer. S'emploie adjectiv. Manières singées.

SINGER. v. a. 1re conj. (rad. *singe*). On met un *e* après le *g* devant *a, o*. *Nous singeons, je singeais*, etc. Contrefaire, imiter, expression tirée du singe, animal très-imitateur. Singer les petits maîtres. Singer les grands seigneurs. Singer la noblesse.

— SE SINGER. v. pron. S'imiter mutuellement. Se singer tour à tour.

SINGERESSE. adj. f. Qui singe, imitatrice. Il y a en moi une condition aucunement *singeresse* et imitatrice. (Mont.) Les Italiens modernes sont moins graves que les Romains : leur imagination *singeresse* et imitatrice, pour me servir de l'expression de Montaigne, a voulu essayer de tout; ils se sont exercés dans la poésie dithyrambique et pensent y avoir excellé. (Demandre.) Je craignis de lui voir cette politesse maniérée, ces façons *singeresses* qu'on ne manque jamais de contracter à Paris. (J.-J. Rouss.)

—Malicieux, adroit. Adresse singeresse.

SINGERIE. s. f. (rad. *singe*). Grimace, geste, tour de singe, de malice. Faire des singeries. Prendre plaisir à des singeries. Des enfants qui font de plaisantes singeries.

— Inclination servile.

rente qui n'est qu'une singerie.

— Fig. et fam. Geste hypocrite.

— B.-arts. Dessin représentant des singes habillés en hommes.

SINGEUR. adj. et s. m. Néol. Il se dit de celui qui singe, qui imite les actions des autres. Il se prend toujours en mauvaise part. Il exhale sans ménagement son mépris pour les vils *singeurs* de la magistrature, qui, après avoir dépouillé leurs concitoyens, osaient les juger sans savoir les lois. (Mirab.)

SINGHILLO. s. m. Relat. Nom des prêtres chez les Jagos, peuple de l'intérieur de l'Afrique.

SINGLER. v. a. 1re conj. Anc. archit. et géom. prat. Mesurer avec le cordeau des parties courbes d'une construction, qu'on ne peut mesurer avec la toise.

SINGLETON. s. m. Jeu. Mot dont on se sert au boston pour désigner le joueur qui n'a qu'une seule carte d'une certaine couleur.

SINGLIOT. s. m. (du lat. *singularis*, singulier). Géom. Nom donné aux deux foyers d'une ellipse où l'on attache les deux bouts d'un cordeau égal au grand axe, pour tracer cette courbe par le mouvement continu qu'on appelle trait du jardinier.

SINGSOUMARAN. s. m. Astron. ind. Cercle céleste, situé bien au-delà du ciel des sept Richis ou de la Grande-Ourse; il a la forme d'un lézard.

SINGUAFATUS. s. m. Relat. Temple d'une divinité des Tartares, autour duquel on réunit les ossements des morts.

SIN-GUAN-FOU. Géogr. Ville de Chine, une des plus grandes et des plus belles de l'empire, capitale de la province de Chan-si. Elle a, dit-on, cinq lieues de tour, et est bâtie en forme d'amphithéâtre. C'est dans les environs de cette ville que fut trouvée, en 1625, une fameuse table de marbre portant des inscriptions en caractères chinois avec des mots syriaques et une croix. On dit que ces inscriptions représentent les principaux dogmes de la foi chrétienne, ce qui semblerait prouver que cette religion est connue en Chine depuis le VIIIe siècle. Cette table se trouve à la Bibliothèque royale.

SINGULARISÉ, ÉE. part. pass. du v. Singulariser. S'empl. adjectiv. Personne singularisée par sa conduite.

SINGULARISER. v. a. 1re conj. (rad. *singulier*). Rendre singulier, extraordinaire. Ayez une conduite qui vous distingue et non qui vous *singularise.* (Acad.) Je ne veux rien dans mon habillement qui me *singularise.* (Id.) Le goût des sciences les *singularise* (les femmes) et les arrache à la simplicité de leurs devoirs domestiques. (Mme de Genlis.)

— Observons que cet exemple de Mme de Genlis est le premier de notre langue où ce mot ait été employé dans le sens actif.

—SE SINGULARISER. v. pron. Se faire remarquer par des singularités, par des opinions singulières. Se prend le plus souvent en mauvaise part. Il faut éviter de se singulariser. Il est dangereux de se singulariser. C'est toujours par un amour-propre maladroit que l'on veut se *singulariser.* (Boiste.) Quand on ne peut se signaler par des talents, des lumières ou des vertus, on se *singularise* par la nullité, l'ignorance, les vices. (Id.)

SINGULARITÉ. s. f. (rad. *singulier*). Ce qui rend une chose singulière. La singularité d'un fait, d'un événement. La singularité d'un monument. Les singularités d'un pays, d'une ville. Quelle étrange singularité. Je ne sais si c'est aux circonstances des temps ou à la nature de l'esprit humain qu'on doit attribuer une *singularité* qui m'a toujours frappé. (Barth.) J'étais depuis quelques jours à Athènes, j'avais déjà parcouru les *singularités* qu'elle renferme. (Id.) Il ne cherche point à éblouir les esprits par de nouvelles découvertes, ni à se faire honneur de certains approfondissements qui flattent par leur *singularité.* (Mass.)

— Manière extraordinaire d'agir, de parler, de penser. Etrange singularité. Singularité bizarre. Les singularités le rendent ridicule. Eviter la singularité. Rechercher la singularité. Se rendre ridicule par sa singularité, par ses singularités. Les dévots mystiques affectent des *singularités* superbes. (Boss.) La *singularité* vient d'un esprit faux. (De Bellegarde.) L'esprit de *singularité*, s'il pouvait ne pas aller trop loin, approcherait fort de la droite raison. (La Bruy.) La *singularité* trouve rarement l'estime, moins encore l'amour. (Id.)

SINGULATEUR. s. m. Antiq. rom. Cavalier qui montait un seul cheval. Ce mot se dit par opposition à Désulteur.

SINGULIER, ÈRE. adj. (du lat. *singularis*; rad. *singulus*, chacun). Unique, particulier, qui ne ressemble point aux autres. Exemple singulier. Façon singulière. Cas singulier. Méthode singulière. Propriété singulière. Conformation singulière. Esprit singulier. Destinée singulière. Coutume singulière. L'âme est d'une nature *singulière*, qui n'a rien de commun avec les éléments que nous connaissons. (Trad. de Cicéron.) Le fond de la mer produit abondamment des plantes, des mousses et des végétations encore plus *singulières.* (Buff.)

— Rare, excellent. Vertu singulière. Honneurs singuliers. Avoir un mérite singulier. Il faut avoir une vertu singulière pour occuper

Pour toute ambition, pour vertu *singulière*,
Il excelle à conduire un char dans la carrière. (Rac.)

— Bizarre, capricieux, qui affecte de se distinguer. Homme singulier. Homme d'une humeur singulière. Etre singulier dans ses mœurs, dans son costume, dans ses habitudes. Lorsqu'il s'agit de l'auteur d'une pièce de théâtre, le pluriel est bien *singulier.* (Boiste.) Evitez l'homme *singulier*, son esprit est malade, sa mélancolie est plus forte que sa raison et que son cœur. (Id.) Il n'y a pas un homme sur dix mille à qui la crainte d'être *singulier* n'ôte le courage d'être vertueux. (Dodsley.)

— Extraordinaire, étonnant, en bonne et en mauvaise part. Fait singulier. Aventure singulière. Propos singulier. Je vous trouve bien singulier de me parler de la sorte. Il est bien singulier qu'on n'ait pas songé à cela plus tôt. Ce qu'il y a de *singulier* c'est qu'avec son apparence flegmatique, il est très-impétueux. (Acad.) Il n'y a pas d'exemple sur la terre d'une suite de calamités aussi *singulières* et aussi horribles que celles qui avaient affligé sa maison. (Volt.)

— *Combat singulier.* Combat d'homme à homme. Il a été tué dans un combat singulier. Autrefois, en matière judiciaire, on permettait les combats singuliers pour découvrir la vérité.

— *Singulier que.* Il est bien *singulier* et bien fâcheux que les Grecs, qui avaient la gravure en pierre fine, n'aient pas songé à la gravure en cuivre. (Did.)

— *Singulier de.* Il est *singulier* de voir combien l'esprit humain peut faire des progrès dans six mois de révolution. (Rayn.)

— Gramm. Qui ne marque qu'une seule personne, qu'une seule chose, qui indique l'unité. Nombre singulier.

— substantiv. Le nombre singulier, par opposition à Pluriel, nombre pluriel. Le singulier et pluriel. Ce mot est au singulier. Ce mot n'a pas de singulier. Le singulier du présent de l'indicatif.

— Anc. jurispr. *Loi singulière.* Celle qui se trouve seule sous un titre ou dans un chapitre.

— Antiq. rom. *Les singuliers.* Se dit de certains cavaliers d'élite de la garde des empereurs.

— Géom. *Points singuliers d'une courbe.* Se dit des points de cette courbe qui jouissent de quelques propriétés remarquables. Les coefficients différentiels de la courbe deviennent pour ces points, nuls ou infinis, ou indéterminés. Les points *maxima* et *minima*, les points d'inflexion et de rebroussement, les points conjugués, etc., sont des points singuliers.

SINGULIÈREMENT. adv. D'une manière singulière, bizarre, capricieuse. Parler, s'habiller singulièrement. Se conduire singulièrement.

—D'une manière étonnante, surprenante, en bonne et en mauvaise part. Il est singulièrement vertueux. Il est mort bien singulièrement. Nous sommes singulièrement frappés de le voir réduit à une telle misère. On se tromperait *singulièrement* si l'on pensait qu'il suffit d'avoir éprouvé beaucoup de sensations pour être doué d'une grande intelligence. (Laromiguière.)

— Particulièrement, spécialement, principalement. Etre singulièrement attaché aux devoirs de son état. Il nous a recommandé ses enfants et singulièrement l'aîné.

SINGULTUEUX, EUSE. adj. (du lat. *singultus*, sanglot). Médec. Qui provoque les sanglots, qui concerne les sanglots. || Qui est entrecoupé de sanglots. Respiration singultueuse.

SINISTRE. adj. des 2 g. (du lat. *sinister*, gauche, malheureux, triste, fatal; métaphore tirée de la science des augures et des aruspices, qui regardaient comme malheureux les signes observés à la gauche). Qui présage des malheurs. Présage sinistre. Augure sinistre. Evénement sinistre. Si vous craignez les prédictions *sinistres*, fuyez le parti vaincu. (Boiste.) Que d'accidents *sinistres* en apparence ont été des causes de prospérité. (Id.)

— Malheureux, funeste. Aventure sinistre. On crut que cela présageait quelque chose de sinistre. Vous considérez votre position sous un aspect trop sinistre.

Eh bien! que nous fait-elle annoncer de *sinistre?*
Quel sera l'ordre affreux qu'apporte un tel ministre? (Racine.)

— Méchant, pernicieux. Projet sinistre. Tramer des complots sinistres.

— Fâcheux, effrayant. Aspect sinistre. Regard sinistre. Physionomie sinistre. Avoir quelque chose de sinistre dans la physionomie, dans le regard, dans son allure.

— Ne se dit que des personnes : voici pourtant un exemple précieux où il s'applique à l'homme.

Rappelons-nous ces temps où des tyrans *sinistres*
Du peuple assujéti foulaient aux pieds les droits :
Ces temps si près de nous, où d'infâmes ministres
Trompaient les peuples et les rois. (Chénier.)

SINISTRE. s. m. Désastre, perte causée par un naufrage, un incendie. Evaluer le sinistre. Payer le sinistre.

SINISTREMENT. adv. D'une manière sinistre, défavorable. Homme qui pense sinistrement de tout. Vous jugez sinistrement de l'état de nos affaires.

SINN. Géogr. Vallée de l'île de Sainte-Hélène, célèbre par le tombeau de Napoléon.

gr. λόγος, discours). Celui, celle qui sait le chinois. Un savant sinologue.

SINON. conj. (composé de *si* et de *non*). Autrement, faute de quoi, sans quoi. Faites ce qu'il veut, sinon n'en attendez aucune grâce. Cessez ce discours, sinon je me retire. Si vous êtes sage, je vous récompenserai, sinon, non. Si l'on vous indique un pays où les hommes soient presque parfaits, quittez tout pour aller y vivre; *sinon*, restez chez vous. (Boiste.)

— Si ce n'est. Que lui dites-vous, sinon une injure? Qu'est-ce que solliciter un juge, sinon douter de sa justice ou de ses lumières? Il ne se mêle de rien, sinon de manger et de boire. Je ne sais rien, sinon qu'il a été tué. Qu'est-ce que la presse, au temps moderne, *sinon* l'arche sainte? (Michelet.)

Qui peut de vos desseins révéler le mystère,
Sinon quelques amis engagés à se taire? (Racine.)

— *Sinon... au moins, du moins.* Faites ce que je vous demande, sinon par devoir, du moins par pitié pour moi. Ils répondirent qu'il fallait rétablir l'équilibre européen rompu, qu'il fallait le rétablir *sinon* sur le continent, où il était tout à fait détruit, au moins sur l'Océan. (Thiers.)

SINON. Grec fameux par ses artifices et ses fourberies. Il fit partie de l'expédition des Grecs contre la ville de Troie. La dixième année du siége, les Grecs feignirent de se retirer, et Sinon se laissa prendre par les Troyens, leur disant qu'il venait chercher un refuge auprès d'eux. Il gagna tellement leur confiance qu'il parvint à faire entrer le cheval de bois dans la ville.

— Se prend comme substantif commun pour désigner Un fourbe adroit. C'est un Sinon. Quel Sinon!

SINOPE. Géogr. Ancienne et célèbre ville maritime de l'Asie-Mineure, à 575 kilom. de Constantinople. Port de mer assez fréquenté; 10,000 hab. Elle est la patrie de Diogène le Cynique.

SINOPE. s. m. Minér. anc. Ochre rouge, matière argileuse qu'on trouvait dans les cavités de l'île de Lemnos, en Cappadoce, en Egypte et dans les îles Baléares.

SINOPLE. s. m. Minér. Variété de quartz hyalin d'un rouge vif et presque opaque.

— Minéral d'or mêlé de galène et de blende, qui a pour gangue du quartz hématoïde, et qui se trouve principalement dans la mine de Pachërstoll, en Hongrie.

— Blas. Couleur verte. Porter de sinople à l'aigle d'argent. Porter d'or à trois bandes de sinople. Le sinople se marque, en gravure, par des traits qui vont de l'angle droit du chef de l'écu à l'angle gauche de la base.

SINOPLIE. s. f. Médec. Matière plâtreuse, humeur coagulée dans les articulations des personnes affectées de la goutte.

SINSIGNOTTE. s. f. Ornith. Nom vulgaire d'une espèce d'alouette. || *Grande sinsignotte.* La rousseline.

SINSONTE. s. m. Ornith. Nom donné au moqueur.

SINTOÏSTE. adj. des 2 g. Hist. relig. Partisan du sintoïsme. Un sintoïste. Les sintoïstes.

SINTOS ou **SINTOÏSME.** s. m. Hist. relig. La plus ancienne des religions idolâtres du Japon.

SINTOXIE. s. f. Conchyl. Genre de coquilles comprenant les espèces d'unios plus longues que hautes, de forme ovale, oblique.

SINUÉ, ÉE. adj. (du lat. *sinus*, pli, échancrure). Bot. Qui a des sinuosités ou des échancrures. Feuilles sinuées.

SINUEUX, EUSE. adj. (du lat. *sinus*, pli). Qui fait plusieurs tours et détours. Est particulièrement usité dans la poésie. Les replis sinueux d'un serpent. Le cours sinueux d'un ruisseau. Le cours sinueux du Méandre, de la Seine. De cette hauteur les flots ne me paraissent que des rubans *sinueux.* (Voln.) La bécasse... fuit, revient, et s'égare en routes *sinueuses.* (Delille.)

Que j'aime ce ruisseau qui d'un cours *sinueux*
Roule en paix son cristal dans la verte prairie. (De Baïf.)

— Pathol. *Ulcère sinueux.* Celui qui parcourt dans l'intérieur des parties molles un trajet tortueux, étroit, plus ou moins profond, en formant des cavités où s'accumulent le liquide de la suppuration. Les fistules sont souvent de véritables ulcères sinueux.

SINUOLÉ, ÉE. adj. Bot. Qui est légèrement flexueux. Feuilles sinuolées.

SINUOSITÉ. s. f. (rad. *sinueux*). État de ce qui est sinueux. Sinuosité d'une rivière, d'un ruisseau, d'un chemin. La sinuosité des intestins.

— Tours et détours. Parcourir les sinuosités d'un labyrinthe. Une rivière qui décrit de nombreuses sinuosités. Le sang parcourt les sinuosités des veines. Les canaux et les ravines que les fleuves ont creusés, ont des *sinuosités* ou des contours dont les angles sont correspondants entre eux. (Buff.) Les montagnes et les collines ont aussi des *sinuosités* correspondantes. (Id.)

— Fig. Les sinuosités de la pensée.

— Anat. *Sinuosité du rein.* Grande échancrure que l'on remarque au milieu du bord interne du rein

les nerfs s'introduisent dans la substance du viscère, et où est situé le bassinet.

— Pathol. Trajet que forment dans l'intérieur du corps les ulcères que l'on appelle *sinueux.*

SINUS. s. m. (pr. *ci-nuss*). Didact. Mot latin qui signifie en général Toute concavité ou excavation dont l'intérieur est plus évasé que l'entrée.

— Anat. Nom donné à des cavités particulières, que l'on distingue par des épithètes tirées de leur situation ou de leur usage. Sinus de la dure-mère. Sinus de la veine porte. Sinus utérins ou de la matrice. Sinus des fosses nasales. Sinus frontaux. Sinus sphénoïdaux. Sinus maxillaires. Dans les sinus de la dure-mère on remarque le sinus longitudinal supérieur, le sinus longitudinal inférieur, le sinus droit, les sinus occipitaux, les sinus latéraux, le sinus coronaire, le sinus caverneux, les sinus pétreux supérieurs, les sinus pétreux inférieurs, le sinus transverse.

— Chir. Enfoncement formé au fond d'une plaie où s'amasse le pus. On remarque assez fréquemment ces sinus dans les phlegmons

sous-cutanés, qui se terminent par suppuration.

— Bot. Partie rentrante d'une feuille. Le sinus d'une feuille.

— Géom. Perpendiculaire abaissée d'une des extrémités d'un arc, sur le rayon mené à l'autre extrémité de cet arc. ‖ *Sinus verse*. Partie du rayon comprise entre le pied du sinus et l'extrémité de ce rayon. Le sinus verse est égal au rayon diminué du cosinus.

SION. Géogr. Montagne de Jérusalem sur laquelle le temple du Seigneur fut bâti par Salomon, et où David bâtit la cité qui porte son nom. Elle comprenait toute la partie méridionale de la ville.

— Par extens. Cette ville même, et même le royaume d'Israël. Les filles de Sion. Relever les murs de Sion.

Quand verrai-je, ô *Sion*, relever tes remparts
Et de tes tours les magnifiques faîtes. (Racine.)

Mes filles, chantez-nous quelqu'un de ces cantiques,
Où vos voix si souvent se mêlant à mes pleurs,
De la triste *Sion* célébrent les malheurs. (Id.)

— Ville de Suisse, capitale du Valais; 3,000 hab. Sion fut prise par les Français en 1798, et devint le ch.-l. du départ. français le Simplon.

SIOUTH. Géogr. Grande ville d'Égypte, près du Nil, à 365 kilom. du Caire; 25,000 h. On y voit les ruines de l'ancienne Lycopolis. C'est encore auprès de cette ville qu'on voit des rochers creusés par d'innombrables tombeaux formant des espèces de grottes dont les parois sont couvertes d'hiéroglyphes.

SIPALE. s. f. Entom. Genre d'insectes coléoptères, de la famille des rhinocères.

SIPANE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, monopétales, de la famille des rubiacées, ayant pour type la sipane des prés, plante très-abondante dans les savanes aux environs de Cayenne.

SIPAROUNIER. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs incomplètes, monoïques, ayant pour type un arbrisseau de la Guiane.

SIPÈDE. s. f. Erpét. Espèce de couleuvre.

SIPHALE. s. m. Moll. Genre de mollusques établi pour un animal de la mer de Sicile.

SIPHANTE. Géogr. Île et ville de l'Archipel.

SIPHILIS, SIPHILITIQUE. V. SYPHILIS, SYPHILITIQUE.

SIPHOÏDE. adj. des 2 g. (ét. gr., σίφων, tuyau; εἶδος, forme). Qui a la forme d'un siphon. ‖ *Vase siphoïde*. Appareil de fermeture permanente à soupape et à piston, facilitant l'introduction des liquides gazeux dans les vases destinés à les recevoir, les y retenant dans le même état de pression inférieure, en les laissant échapper à volonté, soit en totalité, soit en partie.

SIPHON. s. m. (du gr. σίφων, tuyau). Phys. et hydr. Tube de verre ou de métal recourbé, dont une branche est plus courte qu'une autre et dont on se sert pour transvaser des liquides et pour diverses expériences hydrauliques. Pour transvaser un liquide à l'aide d'un siphon, on le dispose de manière que la convexité de la partie recourbée soit tournée en haut; on place l'extrémité de la branche dans le vase qui contient le liquide, et l'on aspire par l'extrémité de la plus longue branche; le liquide entre dans le tube et s'écoule sans interruption. Siphon de verre, de fer blanc. Les branches d'un siphon. Se servir du siphon.

— Se dit de tout ce qui fait l'effet du siphon, comme les filets d'eau qui circulent dans le centre de la terre, tantôt montant, tantôt descendant. Quelques filets s'en élevaient par des *siphons* sur des lieux raboteux, et bouillonnaient en retombant. (J.-J. Rouss.)

— Tourbillon, nuage creux qui descend sur la mer et qu'on appelle ainsi dans l'idée qu'il pompe l'eau de la mer. Grand siphon. Un vaste siphon s'élevait au-dessus de la mer et semblait une colonne qui soutenait le ciel.

— Bot. Espèce d'aristoloche.

— Conchyl. Canal qui traverse la cloison des coquilles polythalames et qui en fait communiquer ensemble les différentes loges. ‖ Rostre de quelques crustacés et de divers arachnides suceurs.

SIPHONAIRE. s. f. Moll. Genre de mollusques établi pour quelques espèces de patelles. Les siphonaires vivent fixées sur les rochers. Siphonaire à côtes blanches. Siphonaire radiée, conique, étoilée, crénelée.

SIPHONANTHE. s. f. Bot. Genre de plantes [illegible] dicotylédones, à fleurs complètes, monopétales, de la famille des verbénacées, ayant pour type la siphonanthe des Indes orientales.

SIPHONIE. s. f. Bot. Genre de la famille des euphorbiacées, renfermant des arbres originaires de la Guiane et du Brésil. Les siphonies sont des arbres de 25 mètres de haut. De leur tronc il croît naturellement un suc laiteux qui se coagule à l'air comme la gomme élastique.

SIPHORE. s. m. Zooph. Genre de polypiers coralligènes, comprenant deux espèces qui se trouvent dans la mer et sur les côtes de Sicile.

SIPHOSE. s. f. Zooph. Genre de polypiers calcaires, qui diffèrent des millépores, parce que c'est un tube creux, à pores extérieurs.

SIPHOSTOME. s. m. Ichthyol. Genre de poissons téléobranches ostéodermes, établi aux dépens du genre singnathe.

— Chétop. Genre de chétopodes, établi pour un animal des côtes de Naples, et qui a été nommé siphostome diplochaite.

SIPHULE. s. f. Bot. Genre de plantes, de la famille des lichens.

SIPHUTE. s. m. Zooph. Genre de polypiers, renfermant trois espèces de la Méditerranée.

SIPONCLE. s. m. Zooph. Genre de zoophytes caractérisés par un corps plus ou moins allongé, cylindrique, nu, terminé en avant par une sorte de col. Ces animaux servent à la nourriture de l'homme, surtout en Chine où on les recherche beaucoup.

SIQUE. s. m. Entom. Genre d'insectes diptères, de la famille des aplocères, comprenant le sique ferrugineux, qui se trouve quelquefois aux environs de Paris.

SIRE. s. m. (du gr. κύριος, seigneur, maître; on écrivit d'abord *cyre*, comme on le voit dans Rabelais). Titre donné à un empereur, à un roi, en lui parlant ou en lui écrivant. Sire, nous supplions très-humblement Votre Majesté.

— Se disait pour Seigneur, sieur. Le sire de Créqui. Le sire de Joinville a écrit l'histoire de saint Louis. Les sires de Coucy, de Pons, de l'Esparre. Sire Jacques. Sire Pierre.

— Fam. et iron. Homme, personnage important. C'est un beau sire. Quel beau sire. Oui, sire. Oui, beau sire.

— Fam. *C'est un pauvre sire*. C'est un homme sans considération, sans capacité.

— A signifié Père. Mon sire est un tel. Mon sire est à l'armée.

— A signifié Seigneur, maître, souverain, roi. Le seigneur des rois, Dieu, le *sire* du ciel et de la terre, formeur et ordonnateur de toutes choses. (Froissart.)

SIRÈCE. s. f. (du lat. *sirex*). Entom. Genre d'insectes hyménoptères, de la famille des uropristes ou serricaudes, comprenant des espèces dont les larves se développent dans les tiges des graminées. Sirèce anale. Sirèce maigre.

SIRÈNE. s. f. Erpét. Genre de reptiles batraciens, au corps allongé et anguilliforme, terminé par une queue comprimée en nageoire, à la tête déprimée, au museau obtus, aux yeux petits. Ce qui rend ces animaux remarquables, c'est qu'ils possèdent les deux modes de respiration aérienne et aquatique, c'est-à-dire qu'ils respirent par des poumons et des branchies. On les trouve dans l'Amérique du Nord. Sirène lacertienne.

— Genre de reptiles batraciens de la famille des urodèles, comprenant des animaux qui habitent les marais de la Caroline, et surtout ceux que l'on consacre à la culture du riz.

SIRÈNE. Myth. Nom donné à des monstres fabuleux des anciens, filles du fleuve Achéloüs et d'une Muse. On les décrit avec la tête et le corps d'une femme jusqu'à la ceinture et la forme d'oiseau de la ceinture en bas; ou bien on les représente avec tout le corps d'oiseau et la tête de femme. Quelques auteurs ont prétendu que les sirènes avaient la forme de poisson de la ceinture en bas. Cette opinion est la plus accréditée, quoiqu'elle ne soit appuyée du témoignage d'aucun auteur ancien. Quoiqu'il en soit, les sirènes, au nombre de trois, habitaient des rochers escarpés entre l'île de Caprée et la côte d'Italie. Elles chantaient avec tant de grâce, que les navigateurs oubliaient leur pays et mouraient dans une sorte d'extase. Il était dit par l'oracle, que dès qu'un seul homme passerait sans être arrêté et captivé par le charme de leur voix, elles périraient. Ulysse fut insensible à leur chant, et elles se jetèrent de dépit dans la mer. L'amour à tous les charmes d'une *sirène* et les transports d'une furie. (Rac.)

— Fig. Femme très-séduisante dont la voix touche, pénètre. Cette femme est une véritable sirène.

— Dans un sens plus figuré. La paresse est une dangereuse *sirène*. (Horace.)

SIRÉNIEN, IENNE. adj. Qui appartient aux sirènes, qui a rapport à elles.

— Qui charme comme les sirènes. Chant sirénien. Voix sirénienne.

SIRÉNUSSES. Géogr. anc. Nom que les anciens donnaient à trois rochers ou écueils situés sur la côte de la Campanie, et que l'on croyait autant de métamorphoses des sirènes. Par suite des bouleversements du lit de la mer, ces rochers n'existent plus.

SIRERIE. s. f. Droit féod. Ancien titre de certaines terres. La sirerie de Pons. La sirerie [illegible]

SIRET (Louis-Pierre). Né à Évreux en 1745, est connu par ses Éléments de la langue anglaise, qui sont devenus classiques en France et en Angleterre. Il est mort en 1795.

SIRI (Vittorio). Italien, qui fut historiographe du roi de France. Il vint s'établir à Paris, où il se fit un nom par son Mercure. Il mourut en 1685.

SIRIASE. s. m. (du lat. *siriasis*; fait du gr. σειριάω, je dessèche). Pathol. Inflammation du cerveau causée par l'ardeur du soleil.

SIRINAGOR. Géogr. Province de l'Hindoustan septentrional, qui renferme d'immenses forêts et est peu cultivée. Elle est tributaire du Népaul. ‖ Capitale de cette province, jadis fort considérable, et qui ne présente presque plus que des ruines.

SIRIUS. s. m. Astron. Une des étoiles qui forment la constellation du Grand-Chien. Cette étoile est la plus brillante du ciel. Les anciens, qui la connaissaient aussi sous ce nom, en redoutaient les prétendues influences, et lui offraient des sacrifices pour en détourner les effets sinistres. Les feux de Sirius. L'astre de Sirius. Des feux de *Sirius* tout l'air est allumé. (Lebrun.) Quand l'ardent *Sirius* enflammera les cieux. (Chénier.)

SIRMONDIQUE. adj. des 2 g. Paléogr. *Formules sirmondiques*. Nom sous lequel on désigne une collection de formules d'actes publics, publiée par le P. Sirmond.

SIROCO. s. m. Nom qu'on donne dans la Méditerranée au vent qu'on nomme sud-est sur l'Océan. Le siroco est un vent brûlant.

SIROP. s. m. (pr. *ci-rô*; du bas lat. *sirupus*, même signif.). Liqueur douce et agréable, légèrement onctueuse et limpide, que l'on prépare en faisant dissoudre à une douce chaleur deux parties de sucre dans une partie de liquide quelconque. Sirop de groseilles. Sirop de mûres, de grenades. Sirop de limons. Sirop de roses pâles. Sirop de fleurs de pêcher. Sirop violat. Sirop antiscorbutique. Sirop béchique. Sirop chalybé. Sirop composé. Sirop simple. Sirop d'absinthe, d'orgeat, d'antimoine, diaphorétique, de guimauve, d'amandes, d'opium, de pommes, de sénevé. Sirop émétique. Sirop purgatif. Prendre du sirop. Boire du sirop.

SIROPÉ, ÉE. part. pass. du v. Siroper. S'empl. adjectiv. Eau siropée.

SIROPER. v. a. 1re conj. Mêler de sirop. Siroper de l'eau, une boisson.

— SE SIROPER. v. pron. Être siropé. Liquide qui ne doit pas se siroper.

SIROT. s. m. Zool. Nom que dans le vulgaire on donne au guignard.

SIROTÉ, ÉE. part. pass. du v. Siroter. S'emploie adjectiv. Vins sirotés.

SIROTER. v. n. 1re conj. Boire avec plaisir à petits coups et longtemps.

— activ. Il sirote son vin.

SIRRAH. s. f. Hortic. Nom d'une vigne de France. Il y a deux espèces de cette vigne, la grosse et la petite sirrah.

SIRR-DARIA. Géogr. Grande rivière d'Asie, dans la Tartarie, prend sa source dans les montagnes de Belour, et se jette dans le lac d'Aral après un cours d'environ 2,000 kilom. C'est l'Iaxarte des anciens; seulement il ne se jette plus comme autrefois dans la mer Caspienne.

SIRR-KIATIB. s. m. Hist. ott. Secrétaire privé du sultan.

SIRSACAS. s. m. pl. Comm. Étoffe de coton des Indes orientales. Robe de sirsacas.

SIRTALE. s. f. Erpét. Espèce de couleuvre.

SIRTES. s. m. pl. V. SYRTES. L'Académie qui renvoie de *cimaise* à *cymaise*, pour cause d'étymologie sans doute, renvoie de *syrtes* à *sirtes*, contre l'étymologie.

SIRUPEUX, EUSE. adj. (rad. *sirop*). Médec. Qui est de la nature du sirop. Liquide sirupeux. Matière sirupeuse.

SIRUS. s. m. Antiq. rom. Nom donné par les anciens à des réservoirs souterrains pour conserver le blé. Ces réservoirs portent aujourd'hui le nom de *silos*.

SIRVANDOIS ou **SIRVENTOIS.** s. m. Littér. franç. Ancienne pièce de vers ordinairement propre à être chantée.

SIRVENTE. s. m. Littér. Sorte de poésie ancienne des troubadours et des trouvères, ordinairement satirique, quelquefois consacrée à l'amour et à la louange, et qui est presque toujours divisée en strophes ou couplets pour être chantés.

— Était aussi une sorte de poésie en usage chez les Italiens.

SIS. (en hébr. *fleur, rameau*). Géogr. Colline à l'orient de la tribu de Juda où les Israélites vainquirent les Ammonites et les Moabites.

SIS, SISE. part. pass. du v. Seoir qui n'est plus en usage. Il s'empl. adjectiv. et en style de pratique où il signifie Situé, située. Maison sise à Paris. Domaine sis à tel endroit, dans telle commune.

SISAMMÈS. Juge persan célèbre par le supplice que lui infligea Cambyse pour punir ses prévarications. Il fut écorché vif, et sa peau fut clouée sur le fauteuil des juges, afin que la crainte d'un semblable supplice les retînt dans [illegible]

SISARA. Général de l'armée de Jabin, roi d'Asor, fut vaincu par les Israélites sous la conduite de Barac et de Débora. Il se réfugia dans la tente de Héber le Cinéen; tandis qu'il dormait, Jahel, femme de Héber, lui enfonça un grand clou dans la tête et le tua; 1280 ans av. J.-C.

SISEBUT. Roi des Goths, en Espagne, succéda à Gondebar en 612, et régna pendant huit ans et demi. On a de lui un poëme latin sur les éclipses du soleil et de la lune.

SISELLE. s. f. Ornith. Nom vulgaire de la grive draine.

SISENNA (Lucius-Cornélius). Ancien historien romain, contemporain de Marius et de Sylla. Il composa une histoire de Rome depuis la prise de cette ville par les Gaulois, jusqu'aux guerres de Sylla. Les anciens l'estimaient beaucoup.

SISIGAMBIS. Mère de Darius, roi de Perse, faite prisonnière par Alexandre à la bataille d'Issus avec toute sa famille. Alexandre la traita toujours avec les plus grands égards, et Sisigambis eut pour lui une telle tendresse, qu'elle se laissa mourir de faim pour ne pas lui survivre lorsque mourut cet illustre conquérant.

SISIN. s. m. Zool. Un des noms vulgaires de la linotte.

SISIPHE. s. m. Entom. Genre de coléoptères pétalocères, voisin des bousiers ou des ateuches.

SISON. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones polypétales, de la famille des ombellifères, comprenant des plantes herbacées, à fleurs petites, disposées en ombelles. On connaît quatre espèces de sisons qui croissent naturellement en France; le sison amome, le sison des moissons, le sison verticillé et le sison inondé.

SISTER. v. n. 1re conj. Anc. prat. Être partie dans un procès.

— SE SISTER. v. pron. Comparaître, paraître en cour.

SISTERON. Géogr. Ch.-l. d'arrond. (Basses-Alpes); 4,600 hab. Cette ville, très-ancienne, eut à essuyer les attaques des barbares qui envahirent le reste des Gaules; dans le VIe siècle on y établit un évêché suffragant d'Aix, et dont le titulaire se nommait prince de Lurs. Sisteron a maintenant un tribunal de première instance, un collége, une société d'agriculture. Bonne citadelle.

SISTOTRÈME. s. m. Bot. Genre de plantes de la famille des champignons, comprenant trente-quatre espèces qui croissent principalement sur les arbres, tels que le chêne, le bouleau, le pin, le hêtre, le cerisier, etc.

SISTRE. s. m. (du lat. *sistrum*). Antiq. Instrument de percussion chez les anciens. Le sistre consistait en une lame de métal sonore, taillée en ovale, qui était percé de trous pour y poser des baguettes métalliques, sur lesquelles on frappait pour en tirer des sons. Le sistre servait à la guerre et dans les cérémonies religieuses d'Isis pour diriger la mesure de la danse et du chant.

— Mus. Nom donné, chez les modernes, à un instrument à cordes.

— Conchyl. Genre de coquilles établi pour une petite espèce connue vulgairement sous le nom de *mûre blanche*, et ayant pour type le sistre blanc.

SISYMBRE. s. m. (du lat. *sisymbrium*). Bot. Genre de plantes dicotylédones polypétales, de la famille des crucifères, renfermant des plantes herbacées au nombre de quatre-vingts espèces, dont la plus grande partie croît naturellement en Europe. Sisymbre raide. Sisymbre d'Espagne. Sisymbre couché. Sisymbre officinal, vulgairement, *vélar, herbe aux chantres*. Sisymbre à petites fleurs, vulgairement *sagesse des chirurgiens*. Sisymbre des marais. Sisymbre sauvage, vulgairement *cresson de rivière*. Sisymbre cresson, vulgairement *cresson de fontaine*.

SISYMBRIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à un sisymbre. ‖ SISYMBRIÉES. s. f. pl. Famille de plantes crucifères ayant pour type le genre sisymbre.

SISYPHE. Myth. Fondateur et roi de Corinthe, fils d'Éole et d'Enarète, et mari de Mérope, fille d'Atlas. Thésée le tua de sa propre main pour le punir de ses nombreux brigandages. Après sa mort, il fut condamné dans les enfers, à rouler une grosse pierre ronde du bas d'une montagne en haut, d'où elle retombait à l'instant parce que les forces manquaient à Sisyphe au moment où elle allait atteindre au sommet.

Près d'atteindre au sommet qu'il brûle de toucher,
Sisyphe, que repousse un mont inexorable,
Retombe, et tout à coup roule avec son rocher.
(Lesnus.)

SISYRINQUE. s. m. Bot. Espèce de plante bulbeuse.

SISYROPHORE. s. m. Bot. Genre de plantes de la famille des synanthérées, comprenant des plantes américaines herbacées.

SITAIRE. s. f. (du gr. σῖτος, vivres). Anc. t. milit. Cantine portative.

SITANE. s. m. Erpét. Genre de reptiles sauriens.

SITARCHIE. s. f. (ét. gr., σῖτος, blé, pain; ἀρχή, gouvernement). Antiq. gr. Administration des blés, charge de l'intendant de la police des [illegible]

SITARCHIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport, qui est relatif à la sitarchie.

SITARCIE. s. f. (ét. gr., σῖτος, pain, vivres; ἀρκέω, je suffis). Antiq. Havresac du voyageur, petite provision.

SITARIDE. s. f. Entom. Genre d'insectes coléoptères, de la famille des sténoptères, dont l'espèce type est la sitaride humérale, très-commune à Amiens.

SITARION. s. m. Métrol. anc. Poids employé en Égypte et dans une partie de l'Asie. C'était la 48e partie de la drachme.

SITARQUE. s. m. (ét. gr., σῖτος, blé; ἀρχή, commandement). Antiq. gr. Fonctionnaire chargé de l'administration du blé.

SI-TCHANG. s. m. Relat. Tribunal établi en Chine vers l'an 1480, pour juger les crimes de rebellion.

SITE. s. m. (du lat. *situs*; rad. *sedere*, être

assis). Exposition, partie du paysage considérée relativement à l'aspect qu'elle présente. Site riant, sauvage, agreste. Site charmant. Site admirable. Site agréable, paisible, heureux, romantique, pittoresque, animé, varié, triste, monotone, insipide. La nature a planté dans tous les *sites* du globe des végétaux propres à changer en parfum le méphitisme de l'air, et à servir de décoration aux tombeaux par leurs formes mélancoliques et religieuses. (B. de St-P.) Lorsque dans ses promenades un *site* pittoresque se présentait à sa vue, elle se plaisait à en chercher les harmonies. (A. Mart.)

Cherchez un *site* où votre main prudente
Puisse établir vos pénates des champs. (Campenon.)

— Peint. L'ensemble des objets qui se présentent à la vue dans un espace donné tel qu'on pourrait le choisir pour en faire le sujet d'un paysage. Les sites des tableaux du Poussin, de Claude Lorrain, de Joseph Vernet. Peintre qui choisit bien ses sites.

SITHONIE. Géogr. anc. Une des trois presqu'îles qui terminent la Chalcidique, vers la mer Égée. Elle était située entre le mont Athos et la presqu'île de Pallène.

— Se prend quelquefois pour la Thrace.

SITHONIEN, IENNE. adj. et s. Habitant, habitante de la Sithonie. || Qui appartient à la Sithonie et à ses habitants.

SITICINE. s. m. (ét. lat., *situs*, posé, enterré; *cano*, je chante). Antiq. gr. Nom donné aux musiciens qu'on employait dans les funérailles pour jouer de la flûte ou de la trompette.

SITIOLOGIE. s. f. (ét. gr., σῖτος, blé, aliment; λόγος, discours). Didact. Ouvrage écrit sur les aliments. Savante sitiologie.

SITIOLOGIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui a rapport aux aliments, à la sitiologie. Traité sitiologique.

SITOCOME. s. m. (du gr. σῖτος, blé, nourriture). Antiq. gr. Magistrat athénien qui avait inspection sur les blés et les greniers publics. Le sitocome répondait à l'édile céréal des Romains.

SITODION. s. m. Bot. Genre de plantes renfermant des arbres des Indes orientales.

SITONE. s. m. (du gr. σῖτος, blé). Antiq. gr. Officier d'Athènes chargé d'acheter le blé pour les besoins de la ville.

SITONE. s. f. (littér. *acheteur de blé*). Entom. Genre d'insectes coléoptères, de la famille des charançons.

SITOPHAGE. adj. des 2 g. (ét. gr., σῖτος, blé; φάγω, je mange). Didact. Qui vit de blé. Animaux sitophages.

SITOPHYLAX. s. m. (ét. gr., σῖτος, blé; φύλαξ, gardien). Antiq. gr. Magistrat athénien qui veillait à ce que chaque citoyen n'eût pas plus de blé que la loi ne le permettait.

SITÔT. adv. Aussi promptement. Il n'arrivera pas sitôt. Je n'arriverai pas sitôt que vous. Ne m'attendez pas sitôt. Ces ordres ne sont point encore venus, et je crains qu'ils ne viennent pas *sitôt*. (J.-J. Rouss.)

— On dit aussi, *il n'arrivera pas de sitôt*.

— *Sitôt que*. conj. Dès que, du moment que. Sitôt qu'il en eût reçu la nouvelle, il partit.

— Il est à remarquer qu'on établit une différence entre *plutôt* et *plus tôt*, et qu'on écrit *sitôt* dans tous les cas. Il nous semble pourtant que quand il y a comparaison, on devrait écrire *si tôt*. Je n'arriverai pas *si tôt* que vous. Ne m'attendez pas si tôt que lui. Hors de là on devrait écrire *sitôt*, comme lorsqu'on dit : *Sitôt* que je serai arrivé j'irai vous voir.

SITTÉ, ÉE. adj. Ornith. Qui ressemble à une sittelle. || SITTÉS. s. m. pl. Famille d'oiseaux grimpeurs ayant pour type le genre sittelle.

SITTELLE. s. f. Ornith. Genre d'oiseaux ténuirostres, caractérisés par un bec droit, pointu et recouvert par une corne très-dure et par les doigts des pieds qui sont très-longs et armés d'ongles droits et pointus. Les sitelles ont un caractère doux et taciturne, grimpent le long des arbres et vivent d'insectes, de fruits et de graines. L'espèce la plus commune en Europe est la sittelle torchepot.

SITTINE. s. f. Ornith. Genre de la famille des grimpereaux, voisin du genre sittelle. Sittine anabatoïde.

SITUATION. s. f. (pr. *ci-tu-a-ci-on*). Assiette, position, en parlant d'une ville, d'une

Belle situation. Situation avantageuse. Situation favorable au commerce. Situation commerciale. Situation militaire. Choisy-le-Roi est un bourg placé dans une *situation* très-agréable. (Dul.)

— Position, posture où est un homme, un animal. Situation noble. Situation commode. Ce malade est dans une mauvaise situation, il faut le changer de place. Mettre un malade dans une situation convenable. Prendre, quitter, avoir telle situation. Dans cette *situation*, la fenêtre nous servait de table. (J.-J. Rouss.) Il essaie de toutes les *situations*, et ne peut se plaire et se fixer dans aucune. (Mass.)

— Fig. État, condition, fortune. Etre dans une belle situation. Etre dans une bonne situation. Tel est le malheur de ma situation. Ne vous plaignez jamais de votre *situation* que lorsque vous ne trouverez absolument personne qui, la connaissant, veuille en changer avec vous. (Boiste.) Notre *situation* influe beaucoup sur notre caractère et nos opinions. (Mme Roland.) Le premier devoir envers sa femme est de lui préparer une *situation* honorée. (Las Cases.) Il fut aussi question de moi, et mylord s'informa avec intérêt de ma *situation*. (J.-J. Rouss.) Considérez ma *situation* et jugez de mon embarras. (Id.) J'ai toujours vu clairement ma *situation*. (X. Marmier.)

— État, disposition des affaires. Affaires qui sont en bonne, en mauvaise situation, dans une heureuse situation. Etre dans une situation bien embarrassante. Dans la situation où sont les choses. Situation délicate, critique, inquiétante, désespérée des affaires.

— Fig. État, disposition de l'âme. Avoir l'esprit, l'âme dans une situation tranquille, fort tranquille. Son esprit était dans une situation déplorable. Se trouver dans une situation favorable pour quelqu'un.

— Financ. et admin. État où se trouve une caisse, un approvisionnement. Examiner la situation de la caisse, du magasin. Etat, tableau de situation, en deniers, en denrées.

— Littér. Dans le drame, l'épopée, les romans, Moment de l'action qui excite vivement l'intérêt. On ne pouvait guère amener cette belle *situation* qu'aux dépens de la vraisemblance. (Volt.) || *Ce personnage est en situation*. Il est placé en scène, en action dans la pièce, de manière à exciter une vive attention. || *Vers de situation, mot de situation, beauté de situation*. Vers, mot, beauté qui tire de sa situation toute sa force, son mérite, son éclat.

SITUÉ, ÉE. part. pass. du v. Situer. S'empl. adjectiv. Maison bien située, mal située. Château situé dans un vallon, sur une colline. Camp bien situé. Ville admirablement bien située. Ville située sur la mer, sur un fleuve. Venise est située sur des lagunes. Maison, ville située au nord. Appartement situé au midi. On découvrait le temple de loin, quoiqu'il fût *situé* dans une vallée, mais cette vallée était spacieuse. (La Font.) Troie était *située* au pied du mont Ida, à quelque distance de la mer. (Barthél.) Le pilote et ses aides, dont la cabane est *située* près du gouvernail et de la boussole, dirige la route du vaisseau. (B. de St-P.) J'aperçus sur une petite colline un couvent *situé* dans une position charmante. (Id.) Barcelone, l'une des villes les plus florissantes de l'Espagne, *située* sur les rives de la Méditerranée, sous le plus beau climat, entourée de campagnes fertiles. (Mme Sw. Belloc.)

— S'est employé au figuré comme on emploie aujourd'hui le mot *placé*.

SITUER. v. a. 1re conj. Placer, poser dans un certain endroit, soit par rapport aux environs, soit par rapport aux aspects du ciel, aux différentes expositions. Situer sa maison, son château, sa résidence, sur une colline, dans un vallon, à mi-côte. On a bien situé ce pavillon. Où voulez-vous situer votre maison?

SITULE. s. f. Erpét. Nom spécifique d'une couleuvre.

SIU. s. m. Ornith. Oiseau du Chili, qui ressemble un peu au chardonneret.

SIVA. Relig. ind. Divinité qui fait partie de la trinité des Hindous, et qui préside à la destruction de la forme des êtres; cette destruction produit leur retour dans l'unité et dans le sein de Brahma. || *Siva poura*. Divine résidence de Siva et de son épouse Parvati.

SIVADE. s. f. Agric. Un des noms de l'avoine.

SIVADIÈRE. s. f. Anc. métrol. Mesure de capacité pour les grains, qui était employée autrefois dans la Provence.

SIVAÏSTE. adj. et s. des 2 g. Relig. ind. Adorateur de Siva. Nom donné aux membres d'une secte religieuse des Hindous, qui regardait Siva comme le principe unique de l'univers, et le créateur de la matière.

SIVAMARCHI. s. m. Hist. relig. Nom donné dans le Népaul aux adorateurs de Siva.

SIVAN. s. m. Chronol. Mois des Hébreux, le troisième de leur année sacrée et le neuvième de leur année civile.

SIVAS. Géogr. Pachalik de la Turquie d'Asie, entre ceux d'Erzeroum, de Konieh et de Trébizonde; 260,000 hab. Capitale Sivas, résidence du pacha et d'un archevêque grec. Le Sivas occupe la partie de l'Anatolie qui formait le Pont et la Cappadoce. On l'appelle quelquefois le pays de Roum, parce que c'est le premier pays que les Turcs conquirent sur les Romains de Constantinople.

mot qui commence par une consonne ou par un *h* aspiré, et *cise* dans tout autre cas). Exprime le nombre pair qui est composé de deux fois trois et qui se place entre cinq et sept. Six hommes. Six femmes. Six enfants. Six officiers. Six soldats. Six chevaux. Six poulets. Six œufs. Six bataillons. Six compagnies. Six maisons. Six provinces. Six fleuves. Six rivières. Six lacs. Six montagnes. Faire six lieues dans une journée. Dormir six heures. Dépenser six francs, six écus, six louis. Celui qui pense toujours la même chose doit avoir tort tous les *six* mois. (Ch. Nod.) Quel cours effrayant et salutaire l'esprit humain peut faire en *six* mois de révolution! (Rayn.) La corolle du lis est composée de *six* pétales. (J.-J. Rouss.)

— Signifie quelquefois Sixième. Page six. Livre six. Chapitre six. Numéro six. Charles six (qu'on écrit Charles VI).

— Anc. cout. *Les six corps de marchands*. La draperie, l'épicerie, la mercerie, la pelleterie, la bonneterie et l'orfévrerie.

— Anc. métrol. *Six-blancs*. Monnaie valant 30 deniers.

— Pêch. *Six-doigts*. Filet à larges mailles, dont on se sert en quelques endroits.

SIX. s. m. (pr. *ciss*). Le nombre six. Six multiplié par six donnent trente-six. Six et six font douze. La deuxième puissance de six

— Le sixième jour du mois. Le six du mois. Le six mars. Le six mai. Le six juin. Le six du mois tombe un jeudi, un vendredi.

— Le caractère qui représente le nombre six. Un six bien fait. Effacez ce sept et mettez un six à la place. Un neuf renversé ressemble à un six. Six cent soixante-six s'écrit par trois six (666).

— Le sixième mois de la grossesse d'une femme. Cette femme est dans son six. Cette expression est tout à fait inusitée aujourd'hui, et nous ne craignons pas d'avancer que fort peu de personnes la comprendraient. Elle se trouve cependant dans le dictionnaire de l'Académie.

— Carte marquée de six points. Six de cœur. Six de pique. Six de trèfle, de carreau. Avoir deux six, trois six dans son jeu, en main.

— Côté du dé marqué de six points. Amener deux six. On appelle *sonnez* le coup qui amène deux six.

— *Double six*. Au jeu de domino, le dé qui porte deux fois le point six. Poser le double six.

— Mus. *Mesure à six-quatre*. Mesure composée de six noires. || *Mesure à six-huit*. Mesure composée de six croches. || *Mesure à six-seize*. Mesure composée de six doubles croches formant deux temps.

SIXAIN. s. m. (pr. *ci-zein*; rad. *six*). Pièce de poésie composée de six vers. Ecrire des sixains. Mettre des maximes de morale en sixains. Réciter un sixain.

— Un paquet de six jeux de cartes. Trois sixains de cartes entières, de cartes de piquet, de reversi.

— Techn. Paquet de six milliers d'épingles. || Paquet de six pièces ou demi-pièces de ruban de fil ou de laine.

— Anc. art milit. Ordre de bataille, suivant lequel étaient rangés six bataillons sur une même ligne.

SIXAINE. s. f. (pr. *si-zè-ne*). Collection de six choses. Une sixaine de personnes. Une sixaine de francs.

SIXIÈME. adj. des 2 g. (pr. *ci-zi-ème*; rad. *six*). Nombre ordinal de six, le cinquième plus un. Le sixième rang. La sixième colonne. La sixième personne. Le sixième jour. Le sixième enfant. Il y a beaucoup de personnes à qui il manque un *sixième* sens, celui du bon et du beau. (Boiste.) J'aurais voulu lui donner tout mon être (à la femme); cette volonté vive acheva mon existence, je sentis naître un *sixième* sens. (Buff.)

— *La sixième partie d'un tout*. Chaque partie d'un tout qui est ou que l'on conçoit divisé en six parties. Prendre la sixième partie d'une chose. La sixième partie du bien de mon père m'est dévolue.

— SIXIÈME. s. m. Chaque partie d'un tout divisé en six parties égales. Avoir un sixième dans une affaire. Partager une chose en sixièmes. Trois sixièmes égalent une demie. Six sixièmes égalent un entier.

— *Le sixième jour d'une période*. Le sixième de mars, de janvier, de juin. Le sixième de la lune. Il vint le sixième du mois passé. || On dit plus ordinairement le *six du mois*.

— Chaque élève de la sixième classe dans un collége. Un sixième. Les sixièmes. Un sixième plus fort qu'un cinquième.

— s. f. La sixième classe d'un collége. Elève de sixième. Professeur de sixième. Thème, version de sixième. Faire sa sixième. Entrer en sixième. Sortir de sixième.

— Ensemble des élèves d'une classe de sixième. La sixième est plus faible cette année que les années précédentes. Toute la sixième assistait au convoi de cet élève.

— Salle où se fait la sixième. Les bancs de la sixième. La porte de la sixième. Les fenêtres de la sixième. Les murs, le plafond de la sixième.

— Au jeu de cartes. Suite de six cartes de même couleur. Une sixième de roi. Une sixième majeure. On dit plus ordinairement *majeure*.

En sixième lieu. Pour la sixième fois. Cinquièmement, sixièmement.

SIXTE. s. f. Mus. Intervalle de deux sons différents, à distance l'un de l'autre de six degrés en montant, comme *do la*, *ré si*, *mi do*. Il y a trois espèces de sixtes : la *sixte majeure*, comme de *do* naturel à *la* naturel; la *sixte mineure*, comme de *do* naturel à *la* bémol; et la *sixte augmentée*, appelée autrement *sixte superflue*, comme de *do* naturel à *la* dièze.

SIXTE. s. m. Jeu de cartes qui se joue en six parties, entre six personnes, à chacune desquelles on distribue six cartes. Ce jeu a beaucoup d'analogie avec la triomphe.

SIXTE. Cinq papes ont porté ce nom. Sixte Ier (Saint). Successeur d'Alexandre Ier (117-128). On le fête le 6 avril. || SIXTE II, martyr successeur d'Etienne Ier (257-259). || SIXTE III (Saint), successeur de Célestin Ier (432-440). On le fête le 28 mars. || SIXTE IV, fils d'un pêcheur, successeur de Paul III (1471-1484). || SIXTE V ou Sixte-Quint, un des papes les plus illustres, et dont le règne se signala par la vigueur avec laquelle il purgea l'Italie des brigands qui l'infestaient, par ses magnifiques entreprises, et par les réformes introduites dans le clergé et dans le peuple, était né (1521) d'un pauvre vigneron du village des Grottes, près d'Ancône, et avait gardé les pourceaux dans sa jeunesse. On le désigne encore sous le nom de pâtre de Mont-Alte (1585-1590).

SIZAIN. s. m. Ornith. Nom vulgaire d'un chardonneret dont la queue n'a que six pennes terminées de blanc.

SIZE. s. f. Techn. Instrument destiné à peser les perles.

SIZEAUL. s. m. Anc. t. milit. Nom qu'on donnait à certains traits d'arbalète.

SIZERIN. s. m. Ornith. Espèce du genre linotte nommée aussi cabaret ou petite linotte, renfermant un oiseau assez commun en France et voisin du tarin, dont il se distingue par sa couleur brune, tachetée de noir en dessus, blanchâtre en dessous. Le sizerain niche dans le Nord, et est de passage dans notre pays.

SIZETTE. s. f. (rad. *six*). Sorte de jeu de cartes qui se joue à six personnes, et dans lequel chaque joueur reçoit six cartes. Jouer à la sizette. Le jeu de la sizette.

SKALA. Géogr. relig. Monastère grec, sur le mont Olympe, en Albanie, remarquable par la beauté de son site. On y jouit d'une vue magnifique, et l'œil plonge sur la mer et les belles plaines de la Macédoine.

SKARA. Géogr. Petite ville épiscopale de Suède, autrefois chef-lieu de la Gothie occidentale, et qui donne son nom au gouvernement de Skaraborg. On voit dans les environs une quantité de tombes où les anciens Goths enfermaient leurs morts.

SKARABORG. Géogr. Gouvernement de la Suède, entre les lacs Wenern et Wetter; 170,000 hab. Sol peu fertile. Cap. Mariestad.

SKÉLIPODE. adj. des 2 g. (ét. gr., σκέλλω, renverser; πούς, pied). Ichthyol. Qui a les nageoires ventrales placées au-devant de l'anus. || SKÉLIPODES. s. m. pl. Famille de poissons dermodontes.

SKEPPUND. s. m. Métrol. Poids de Suède, valant 170 kilogrammes 49 grammes.

SKEUOPHORE. s. m. (ét. gr., σκεῦος, bagage; φέρω, je porte). Antiq. milit. On appelait ainsi, dans la milice grecque, les valets chargés de porter les bagages.

SKEVI-KARE. s. m. Hist. relig. Membre d'une petite secte suédoise qui date du XVIIIe siècle, et qui est presque éteinte maintenant. Cette secte croit être restée seule fidèlement attachée à la communion des saints.

SKILLING. s. m. Métrol. Monnaie de Suède valant 12 centimes.

SKIMMIE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, polypétalées, ayant pour type un arbrisseau du Japon.

SKIOLDUNGS. Hist. Ancienne dynastie des rois de Danemark, qui occupa le trône depuis Harald Blaatand, vers le milieu du Xe siècle, jusqu'à la fin du XVe.

SKIPE ou SKYPE. s. m. Linguist. Langue de la famille indienne et du rameau gréco-latin. On parle cette langue en Albanie.

SKIPÉTARE. adj. et s. des 2 g. Ethnogr. Albanais. || Qui appartient à ce peuple.

SKOYCIEC. s. m. Métrol. Poids de la république de Cracovie; c'est la 48e partie de la livre.

SKYRO. Géogr. Nom moderne de Scyros, île de l'Archipel; 9,000 h. Cap. Skyro; 1,000 h.

SLABRE. s. m. Mar. Ancien nom des barques employées autrefois par les Hollandais à la pêche du hareng.

SLARGANDO. adv. Mus. Mot italien, qui signifie *en ralentissant*, et qui, sur les partitions, indique qu'on doit donner plus de largeur au mouvement.

SLATÉE. s. m. Nom qu'on donne en Afrique aux nègres libres qui font le commerce d'esclaves qu'ils amènent de l'intérieur des terres.

SLATERIE. s. f. Bot. Genre de plantes monocotylédones, à fleurs incomplètes, de la famille des asparaginées, ayant pour type une très-petite plante du Japon.

gloire). Ethnogr. Grande race du nord de l'Europe. Les Slaves, venus de l'Inde sur le Danube, et de là sur la Vistule, étaient connus chez les anciens sous le nom de Sarmates. A cette race se rattachent les Bohêmes, les Moraves, les Russes, les Polonais, les Slavons, les Croates, les Slovakes, les Dalmates, les Bulgares et les Monténégrins. On distingue les anciens Slaves en Slaves du Danube, Slaves méridionaux, Slaves occidentaux, Slaves transalbins, Slaves sédentaires.

— Linguist. *Langue slave*. Langue de la famille indo-européenne, qui n'existe plus qu'à l'état de langue écrite. La langue slave a une analogie remarquable avec le sanscrit. Elle est d'une grande richesse. || *Langues slaves*. Langues dérivées du slave primitif, et que l'on divise en deux classes; à l'une d'elles se rattache la langue russe, et à l'autre la langue polonaise.

SLAVIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui appartient aux Slaves.

— Géol. *Système slavique.* Se dit de vaste plateau qui forme la Russie, et qui comprend les monts Waldaï.

SLAVO-HELLÉNIQUE. adj. des 2 g. Géogr. Qui appartient au pays des Slaves et à celui des Hellènes.

— Géol. *Système slavo-hellénique.* Ensemble des montagnes qui s'étendent depuis la Croatie jusqu'à l'extrémité du Péloponnèse.

SLAVON, ONNE. adj. Ethnogr. Qui appartient aux Slaves ou à leur langue.

SLAVONIE. Géogr. V. ESCLAVONIE.

SLESWIG ou **SCHLESWIGH.** Ville du Danemark, capitale du duché de ce nom, sur la Baltique. Cette ville fut autrefois hanséatique et florissante. Elle est encore très-manufacturière et commerçante, et compte 7,000 hab. ‖ Duché de Danemark, entre le Jutland, le Holstein, la mer Baltique et la mer d'Allemagne ; 340,000 hab. Sol plat et fertile en pâturages. Les principales ressources des habitants sont la pêche et l'éducation des bestiaux.

SLIGO. Géogr. Comté d'Irlande, dans la province de Connaught ; 7,000 hab. Mines assez riches. ‖ Capitale de ce comté ; 8,000 hab.

SLOANNÉE. s. f. Bot. Genre de plantes d'Amérique.

SLOGAN. s. m. Hist. Cri de guerre d'un clan écossais.

SLOKA. s. m. Littér. ind. Strophe de deux vers d'un poëme indien.

SLOOP. s. m. (pr. *sloup*). Mar. Mot emprunté de l'anglais, par lequel on désigne les chaloupes, les corvettes et les petits bâtiments qui sont au-dessous de vingt canons.

SLOVO. s. m. Linguist. Nom de la dix-huitième lettre de l'alphabet slave, répondant à notre S.

S. M. Abréviation des mots Sa Majesté.

SMACK. s. m. Mar. Grand bâtiment à un mât, gréé d'une voile qui se hisse avec sa vergue. Les Ecossais s'en servent pour la pêche.

SMAËRTA. s. m. Hist. relig. Nom donné aux membres d'une secte de brahmanes.

SMALAH s. f. Chez les Arabes, Réunion des tentes d'un chef puissant, où habitent sa famille et ses serviteurs, et où sont déposés ses drapeaux de commandement, ses richesses, ses équipages. La smalah accompagne son chef dans tous ses mouvements, soit quand il est vainqueur, soit quand vaincu, il est obligé de fuir dans le désert. La garde de la smalah est confiée à une troupe de soldats d'élite.

SMALAND. Géogr. Ancienne province de Suède, dans la Gothie, dont elle formait la partie méridionale, entre la Baltique et le Cattégat. Le Smaland se divise aujourd'hui en trois gouvernements : Kronoberg, Jonkœping, Calmar.

SMALANDAIS, AISE. adj. et s. Habitant, habitante du Smaland. Les Smalandais. Les Smalandaises. Les Smalandais passent pour être les descendants les moins abâtardis des anciens Goths. Les Smalandais ont la réputation d'être les plus grands et les plus robustes des Suédois. ‖ Qui appartient au Smaland ou à ses habitants. Femme smalandaise. Villes smalandaises.

SMALEKEN. s. m. Comm. Étoffe qui se fabrique à Harlem.

SMALKALDE. Géogr. Ville et seigneurie d'Allemagne, dans l'ancien pays de Henneberg. ‖ *Ligue de Smalkalde.* Ligue qui fut conclue au mois de mars 1531, dans cette ville, entre neuf princes et comtes protestants et onze villes impériales pour la défense de leur foi et de leur indépendance politique, contre l'empereur Charles-Quint et les Etats catholiques. La ligue de Smalkalde s'éteignit en 1547 par suite de la désunion survenue entre les chefs protestants et la soumission que fit Charles-Quint de toutes les villes révoltées.

SMALT. s. m. Chim. Verre bleu qu'on obtient en fondant des matières vitrifiables avec la mine de cobalt grillée. C'est en réduisant le smalt en poudre qu'on prépare l'azur.

SMALTINE. s. f. Minér. Minéral qui sert à la fabrication du smalt ; c'est une substance composée de 65 à 66 parties d'arsenic, de 28 de cobalt et de 6 de manganèse et d'oxyde de fer. La smaltine sert à colorer en bleu le verre, les émaux, la faïence, la porcelaine. On trouve la smaltine dans les dépôts anciens, où elle accompagne généralement le cuivre.

SMARAGDIN, INE. adj. [illegible] émeraude). Didact. Qui a une belle couleur verte, pure et sans mélange. Pierre smaragdine.

SMARAGDITE. s. f. Minér. Minéral d'un beau vert d'émeraude, qui se trouve en petites laminaires disséminées dans certaines roches granitoïdes. V. DIALLAGE.

SMARAGDO-CHALZIT. s. m. Minér. Syn. d'atacamite, cuivre muriaté.

SMARAGDO-PRASE. s. m. Minér. Nom donné par les anciens minéralogistes à différents minéraux qui avaient la couleur verte et l'éclat vitreux de l'émeraude.

SMARAGDUS. s. m. Nom latin et scientifique de l'émeraude.

SMARAGNOTE. adj. des 2 g. Zool. Qui est vert sur le dos ou sur la partie supérieure du corps.

SMARDER. v. a. 1re conj. Agric. Mot employé dans le Mâconnais, et qui signifie Piocher la vigne.

SMARE. s. m. Ichthyol. Genre de poissons de la famille des léiopomes, formé aux dépens de celui des spares, et qui a pour type le picarel.

SMARIDIE. s. f. (du gr. σμαρίς, sorte de poisson). Entom. Genre d'insectes aptères de la famille des parasites ou rhinaptères.

S. M. C. Hist. Abréviation qui signifie Sa Majesté Catholique. C'est par ce titre qu'on désigne le roi d'Espagne.

SMEATON (Jean). (pr. *smi-teunn*). Célèbre mécanicien et ingénieur anglais, né à Austhorp, en 1724, mort en 1792. On lui doit plusieurs innovations utiles dans la fabrication de certains instruments de physique. C'est lui qui fut chargé de reconstruire le phare d'Eddystone et de diriger les grands travaux du canal destiné à joindre la mer britannique à l'Océan.

SMECTIQUE. adj. des 2 g. Minér. Il se dit de substances dont on se sert pour dégraisser la laine. ‖ *Argile smectique.* Terre à foulon.

SMECTITE. s. f. Minér. Nom vulgaire de diverses terres argileuses, comme la terre à foulon.

— Chez les anciens naturalistes, Stéatite, terre ollaire et diverses marnes.

SMERDIS. Fils de Cyrus, roi des Perses, et frère cadet de Cambyse, qui le fit périr sur le soupçon d'aspirer à la royauté. ‖ *Smerdis le Mage* ou *le faux Smerdis.* Mage qui, à la faveur de sa ressemblance avec Smerdis, se fit élire roi après la mort de Cambyse ; mais il fut bientôt reconnu et mis à mort. Darius, fils d'Hystaspe, lui succéda.

SMERDIS. s. m. Moll. Genre de crustacés. Syn. d'Erichte.

SMÉRINTHE. s. m. (du gr. σμήρινθος, petite corde). Entom. Genre d'insectes lépidoptères, famille des crépusculaires, tribu des sphingides, renfermant des espèces voisines du sphinx et dont quatre espèces se trouvent en Europe. On remarque surtout les espèces smérinthe demi-paon, smérinthe du peuplier et smérinthe du tilleul. Le smérinthe demi-paon a les premières ailes d'un gris rougeâtre, les secondes d'un rouge carmin plus ou moins nuancé.

S. M. I. Hist. Abréviation qui signifie Sa Majesté Impériale. C'est un titre qu'on donne aux empereurs d'Allemagne, d'Autriche et de Russie.

SMILACE ou **SMILAX.** s. m. Bot. Genre de la famille des asparaginées, renfermant des plantes vivaces, sarmenteuses, que l'on trouve dans les contrées méridionales de France. Le smilace rude est appelé vulgairement *salsepareille d'Europe, liseron épineux, gramen épineux.* Le smilace salsepareille est la salsepareille du Pérou. V. SALSEPAREILLE.

SMILACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à un smilace. ‖ SMILACÉES. s. f. pl. Famille de plantes ayant pour type le genre smilace.

SMILACINE. s. f. Chim. Alcali découvert par Folchi dans la moelle intérieure de la salsepareille.

SMILACINÉ, ÉE. adj. Bot. Syn. de Smilacé.

SMILLE. s. f. Maçon. Marteau avec lequel on pique le moellon et le grès.

SMILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Smiller. S'empl. adjectiv. Moellon smillé. Pavé smillé.

SMILLER. v. a. 1re conj. Piquer avec la smille. Smiller le moellon. Smiller le grès.

— Dresser à l'aide du smille le parement et les lits d'un moellon ou d'un grès.

— SE SMILLER. v. pron. Etre smillé. Moellon qui peut se smiller.

SMINTHÉE. (du gr. σμίνθος, rat). Myth. Surnom d'Apollon chez les anciens, qui lui fut donné par les habitants de la Phrygie, parce qu'il les délivra d'un grand nombre de rats.

SMINTHURE. s. m. (du gr. σμίνθουρος, qui remue fortement la queue). Entom. Genre d'insectes aptères de la famille des nématoures, établi pour quelques espèces de podures.

SMITH (Adam). Le plus célèbre des économistes modernes, né à Kirkaldy, en Ecosse, en 1723, mort en 1790. Il ne fut étranger à aucune branche des connaissances humaines. Son ouvrage fameux intitulé Recherches sur la nature et les causes des richesses des nations est devenu classique en France et en Angleterre.

SMITHIE. s. f. (de M. *Smith*, président de la société linnéenne de Londres). Bot. Genre de [illegible] mineuses, ayant pour type la smithie sensitive des Indes orientales.

SMITHITE ou **SMITAIN.** s. m. Hist. relig. Membre d'une secte de chrétiens.

SMOGLER. v. a. et n. Mar. Courir la mer avec un navire nommé smogleur pour faire la contrebande.

SMOGLEUR. s. m. Contrebandier qui exploite l'Angleterre et la France.

— Bâtiment qui fait la contrebande. ‖ adject. Un navire smogleur.

— Marin qui monte un smogleur.

SMOLENSK ou **SMOLENSKO.** Géogr. Grande et belle ville de Russie, capitale du gouvernement auquel elle donne son nom ; 12,000 hab. Assez de commerce. Cette ville est entourée de murailles de dix mètres de haut sur cinq d'épaisseur. Ces murailles, protégées par un fossé et des tours nombreuses, en font une ville très-forte. ‖ *Bataille de Smolensk.* Bataille gagnée par les Français, sous la conduite de Napoléon, sur le général russe Barklay, le 17 août 1812, et à la suite de laquelle les Russes abandonnèrent Smolensk. Les Français trouvent dans la ville deux cents pièces de canon et deux mille blessés.

— Gouvernement de la Russie d'Europe ; 120,000 hab. Sol plat et fertile. Lacs nombreux ; immenses forêts. Bois, cuirs, suifs, peaux.

SMOLLET (Tobie). Célèbre écrivain anglais, né en Ecosse en 1721, mort en 1771. Il a écrit des satires, des romans, des pièces de théâtre et de l'histoire.

SMORZANDO. adv. Mus. Mot italien qui signifie *en affaiblissant*, et dont on se sert dans les partitions pour indiquer qu'un passage doit être exécuté en amortissant graduellement le son.

S. M. T. C. Hist. Abréviation qui signifie, Sa Majesté Très-Chrétienne ; on donnait autrefois ce titre au roi de France.

SMYRLIN. s. m. Ichthyol. Nom donné à l'émérillon.

SMYRNE. Géogr. anc. et mod. Ancienne et célèbre ville de la Turquie d'Asie, capitale de l'Anatolie, située sur une vaste baie de l'Archipel qui porte son nom, à 400 kilom. de Constantinople ; 150,000 hab. de tout pays et de toute religion. Evêchés grecs, latin, arménien. Consuls de France et des principaux Etats de l'Europe.

— Smyrne est la première échelle du Levant. Elle est l'entrepôt de tout le commerce de l'Orient avec les autres parties du monde. Raisins, figues, olives, opium, perles, diamants, étoffes de coton et de soie, cuirs, maroquins, mousselines.

— Smyrne fit partie de la Lydie et devint de bonne heure une des villes les plus commerçantes de la Grèce asiatique. Elle se vantait d'avoir vu naître Homère et Quintus Calaber.

SMYRNÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble au maceron. ‖ SMYRNÉES. s. f. pl. Famille de plantes ombellifères ayant pour type le genre MACERON.

SMYRNÉEN, ENNE. adj. et s. Habitant, habitante de Smyrne. Qui appartient à Smyrne ou à ses habitants.

SMYRNÉEN. s. m. Ichthyol. Espèce de gobioïde.

SN. (du lat. *stannum*, étain). Chim. Abréviation qui signifie Etain.

SNETK. s. m. Ichthyol. Poisson du genre cyprin, qui se trouve dans les lacs de Sibérie.

SNYDERS (François). Peintre et graveur, le premier des peintres de fruits et d'animaux, né à Anvers en 1577, mort en 1637. Sa touche est légère, ses compositions riches et variées, et ses couleurs bien entendues.

SOALLÉE. s. m. Métrol. Mesure de capacité employée à Calcutta et valant 83 litres 38 centilitres.

SOBIESKI (Jean). Polonais qui s'éleva par son mérite et par ses talents militaires au trône de Pologne, et sauva plusieurs fois sa patrie et la chrétienté par ses victoires éclatantes sur les Turcs. Il naquit en 1629 et mourut en 1696, après un règne glorieux de 22 ans.

— Astron. *Écu de Sobieski.* Petite constellation.

SOBLE. s. f. Mamm. Nom de la martre zibeline.

SOBOLE s. f. (du lat. *soboie*, race, rejeton). Bot. Rudiment d'une nouvelle branche ou d'un nouveau pied.

SOBOLEWSKIE. s. f. Bot. Plante des bords de la mer Noire.

SOBOLIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *soboles*, race, rejeton ; *fero*, je porte). Bot. Qui porte des soboles, qui pousse des rejetons.

SOBRALIE. s. f. Bot. Genre de plantes monocotylédones de la famille des orchidées, comprenant plusieurs espèces du Pérou.

SOBRE. adj. des 2 g. (du lat *sobrius*, même sens). Qui est tempérant dans le boire et le manger. Personne sobre, fort sobre. Homme fort sobre dans ses repas. Pour être chaste, il faut être *sobre.* (Stobée.) Pour être débauché comme Epicure, il faut être *sobre* comme Zénon. (St-Evrem.) Je voudrais voir un homme *sobre* prononcer qu'il n'y a point de Dieu. (La Bruy.)

— Où il y a de la sobriété. Repas sobre. [illegible] sobre.

— Fig. Qui est retenu, modéré, discret dans l'usage de certaines choses. Etre sobre en paroles, à parler. Etre sobre de serments, de protestations. Etre sobre de louanges. En fait d'ornements, un écrivain, un peintre, un architecte doit être *sobre* et judicieux. (Acad.) Plus on est *sobre* de paroles, moins il échappe de sottises. (De la Bouisse.) Il faut être *sobre* jusque dans la sobriété. (J.-J. Rouss.)

— *Sobre sur.* Je serai *sobre* sur l'usage que je ferai de vos bontés. (Volt.)

SOBREMENT. adv. D'une manière sobre. Vivre sobrement.

— Fig. Avec retenue, avec circonspection, avec modération. Ce remède est bon, mais il faut en user sobrement. Apprenez une autre fois à parler plus *sobrement* de tout ce qui peut vous attirer quelque louange. (Fén.) Il faut parler *sobrement* du sol. (Mme de Sév.)

SOBRIÉTÉ. s. f. (rad. *sobre*). Tempérance dans le boire et le manger. Il s'oppose à Gourmandise, ivrognerie. Grande sobriété. Merveilleuse sobriété. La sobriété est utile à la santé. La véritable et seule richesse des peuples est la *sobriété*, comme le luxe est la pauvreté des grands. (De Bonald.) Charles XII était d'une *sobriété* sans exemple. (Volt.) Personne ne fut plus sobre que le docteur Franklin, qui avait appris de Plutarque que la *sobriété* est le premier médecin de l'homme. (Sallent.)

— Fig. Modération, retenue, discrétion. User avec sobriété des plaisirs de la vie. Ornements employés avec sobriété. Ces écrivains avaient une grande pureté de diction et une sage *sobriété* d'ornements. (Acad.) Il se peut que la modération dans les passions, la tempérance et la *sobriété* dans les plaisirs, contribuent à la durée de la vie. (Buff.)

— Fig. d'après saint Paul. *Il faut être sage avec sobriété.* Il faut garder une certaine modération même dans les meilleures choses, de peur de les outrer.

La parfaite raison fuit toute extrémité,
Et l'on doit être sobre avec *sobriété.* (MOLIÈRE.)

SOBRIQUET. s. m. Surnom qui le plus souvent se donne à une personne par dérision, et qui est fondé sur quelque défaut de corps et d'esprit ou sur quelque singularité. Sobriquet injurieux. Sobriquet offensant, plaisant, ridicule. Donner un sobriquet. Certains sobriquets sont devenus le nom de familles illustres.

SOC. s. m. (du lat. *soccus*, même signif.) Fer de charrue, plat, large, pointu et tranchant, pour ouvrir la terre. Le bec, l'oreille du soc. Soc neuf. Soc usé. Reforger le soc. Terre que n'a jamais touché le soc. Le mal que l'on dit de nous fait sur notre âme ce que le *soc* fait sur la terre ; il la déchire et la féconde. (Trad. de Shaksp.) Un sillon où le *soc* a laissé son empreinte. (Delille.) On dirait qu'aucune nation n'a osé succéder aux maîtres du monde dans leur terre natale, et que vous voyez ces champs tels que les a laissés le *soc* de Cincinnatus, ou la dernière charrue romaine. (Chateaub.)

La terre, vierge encor, fertile sans culture,
Du *soc* qui la déchire ignorait la blessure.
(DESAINTANGE.)

Le soir je vois le bœuf lassé
Ralentissant encor son pas lourd et tranquille,
Traîner vers son rustique asile
Et la charrue oisive et le *soc* renversé. (THOMAS.)

SOCCAGE. s. m. Techn. Temps que le sel met à se former par l'évaporation.

SOCCOLANT. s. m. Hist. relig. Nom donné quelquefois aux religieux de Saint-François.

SOCIABILITÉ. s. f. Qualité de l'homme sociable. Grande sociabilité. Avoir de la sociabilité. Avoir un grand, un haut degré de sociabilité. Avoir de la sociabilité. L'égoïsme nuit à la *sociabilité.* (Boiste.) L'attrait de la *sociabilité* fait la sécurité de l'homme sur la terre. (Alibert.)

— Aptitude à vivre en société. La sociabilité est une disposition naturelle à l'homme. On remarque dans certaines espèces d'animaux une sorte de sociabilité.

SOCIABLE. adj. des 2 g. (du lat. *socius*, compagnon). Qui est naturellement porté à chercher la société, qui est né propre à vivre en société. Animal sociable. L'homme est sociable. Quelques espèces d'animaux paraissent naturellement sociables. Certaines nations sont plus sociables que d'autres. Il est vrai que tout a concouru à rendre l'homme sociable. (Buff.) Celui qui voulut que l'homme fût *sociable* toucha l'axe du globe et l'inclina sur l'axe de l'univers. (J.-J. Rouss.)

— Se dit des animaux aussi. Certains animaux sont sociables. Les abeilles et les fourmis sont éminemment sociables. Le loup vit dans les forêts, le chien vit près de l'homme ; l'un vit à peu près solitaire, l'autre est essentiellement *sociable.* (F. Cuvier.)

— Avec qui il est aisé de vivre, qui est de bon et facile commerce. Homme fort sociable. Je le verrais quelquefois s'il était sociable, plus sociable. Il n'y a point d'homme moins sociable. L'homme sociable n'est pas toujours social. La gloire qu'on leur a donnée d'être les plus reconnaissants de tous les hommes fait qu'ils étaient aussi les plus *sociables.* (Boss.) L'homme *sociable* est l'homme par excellence ; il est poli sans fausseté, prévenant sans bassesse, complaisant sans flatterie. (De Bonald.) On est plus *sociable* et d'un meilleur commerce par le cœur que par l'esprit. (La Bruy.)

[illegible] Caractère sociable. Vertus sociables. Manières sociables. Mœurs sociables. La politesse ne donne pas les vertus, elle les rend *sociables.* (De Surgères.)

SOCIABLEMENT. adv. D'une manière sociable. Se conduire sociablement.

SOCIAL, ALE. (du lat. *socialis*, rad. *socius*, compagnon). Qui concerne la société, qui lui est nécessaire. Ordre social. Vie sociale. Institutions sociales. Rapports sociaux. Vertus sociales. Qualités sociales. La première des qualités *sociales* est la bienveillance. (Boiste.) Que le rang se règle par le mérite, et l'union des cœurs par le choix, voilà le véritable ordre *social.* (J.-J. Rouss.) Ici se forme le premier anneau de cette longue chaîne dont l'ordre *social* est formé. (Id.)

— Qui a rapport à la société. Vice social. Crime social. Le plus grand crime *social* est de livrer sa patrie aux ennemis et à la tyrannie. (Boiste.) Les affections *sociales* ne se dévelop-

pent en nous qu'avec nos lumières. (J.-J. Rouss.)

— Par opposition à Naturel. L'état social et l'état naturel. Sortir de l'état naturel pour entrer dans l'état social. L'état *social* ne subsiste que par le sacrifice et par l'oubli de l'état de nature. (J.-J. Rouss.) Ce que l'on est et ce que l'on devrait être dans l'état *social* ne s'accordent pas toujours. (Lessing.) L'excessive inégalité des biens est la source de tous les malheurs *sociaux*. (Boiste.)

— Qui concerne une société de commerce. Raison sociale. Fonds social.

— absol. et substantiv. L'égoïste est l'opposé du social.

— Polit. *Contrat social*. Convention expresse ou tacite, par laquelle sont réglés les droits et les devoirs respectifs d'un peuple et de son gouvernement. V. CONTRAT.

— Hist. rom. *Guerre sociale*. Guerre que les peuples de l'Italie, alliés de Rome, firent à la république du temps de Marius et de Sylla.

SOCIALEMENT. adv. Dans l'ordre social.

SOCIALISATION. s. f. Néol. Action de socialiser, de mettre en société, en commun. La socialisation des capitaux, des industries, etc.

SOCIALISÉ, ÉE. part. pass. du v. Socialiser. S'empl. adjectiv. Qui a été réuni en société. Peuple socialisé.

SOCIALISER. v. a. 1re conj. Rendre social, réunir en société. Socialiser des peuplades sauvages, éparses. Il est difficile de socialiser certains hommes.

— SE SOCIALISER. v. pron. Être socialisé. Certains caractères se socialisent plus facilement que d'autres.

SOCIALITÉ. s. f. Phys. État achevé de l'homme civilisé, ordre de la sociabilité, forme gouvernementale du genre humain.

— S'est dit pour Sociabilité. Ainsi plus tôt qu'il y ait aussi la *socialité* de vouloir verser et vivre en compagnie. (Amyot.) L'homme est donc arrivé, pourvu de la double faculté de penser et de parler sa pensée, et par conséquent seul propre entre toutes les créatures à l'état de perfectionnement intellectuel et de *socialité*. (Ch. Nod.)

SOCIANTISME. s. m. Dans l'école phalanstérienne, Période intermédiaire qui suit le garantisme et précède l'harmonie.

SOCIÉ, ÉE. part. pass. du v. Socier. S'empl. adjectiv. Qui a été uni ensemble. Personnes sociées.

SOCIER. v. a. 1re conj. Joindre, unir, faire alliance. Socier des personnes.

— Neutral. S'accorder. Personnes qui ne peuvent socier ensemble.

— SE SOCIER. v. pron. Être socié. ‖ Se joindre, se réunir, s'unir. Inusité.

SOCIÉTAIRE. adj. et s. des 2 g. Qui fait partie de quelque société. S'emploie surtout en parlant des personnes qui font partie de quelque société littéraire, musicale, dramatique. Acteur qui n'est point sociétaire. Les sociétaires de la Comédie française. Convoquer les sociétaires pour une séance générale.

— Par extens. Tous les individus sont *sociétaires* d'intérêt et de cœur. (Considér.)

— Didact. Qui a rapport à la marche ou à l'histoire de la société, des sociétés humaines. ‖ Qui considère les questions économiques sous le point de vue de l'association intégrale de toutes les forces et de tous les intérêts. ‖ *Ecole sociétaire*. École phalanstérienne. V. PHALANSTÉRIEN.

SOCIÉTAIREMENT, adv. Néol. En sociétaires, par sociétés.

SOCIÉTÉ. s. f. (du lat. *societas*; rad. *socius*, compagnon). Assemblage d'hommes unis par la nature et les lois. Vivre en société. L'homme est né pour la société. La société naturelle. La société civile. Troubler la société, l'ordre de la société. Faire le bonheur de la société. Etre le fléau de la société. L'origine des sociétés. Il n'y a pas *société* partout où la volonté d'un seul fait loi. (Boiste.) Les amoureux sont dans la *société* ce que les fanatiques sont dans la religion. (Pr. Eugène.) Il n'est pas possible à un homme élevé dans la nature de comprendre les dépravations de la *société*, (B. de St-P.) La *société* ne saurait rendre à celui qui s'y consacre tout ce qu'il fait pour elle. (Guizot). S'il fallait toujours violer la loi de Dieu pour maintenir la tranquillité des *sociétés* humaines, ou cette loi serait fausse, ou les *sociétés* humaines ne seraient pas l'ouvrage de Dieu. (Mass.) Le [illegible] que par la *société*. (Id.) C'est de la *société* que l'homme tient sa puissance; c'est par elle qu'il a perfectionné sa raison, exercé son esprit et réuni ses forces. (Buff.)

— Se dit des animaux. Les abeilles vivent en *sociétés* nombreuses sous l'empire d'une seule femelle. (A. Libes.)

— Union des hommes, leur commerce naturel. Les douceurs de la société. Les devoirs que nous impose la société. Les hommes se défendent mutuellement, se maintiennent par la société. Loin de la *société* des hommes, ces âmes sans force aussi bien que sans foi, qui ne savent pas retenir leur langue indiscrète. (Boss.) La Providence a établi l'ordre et des devoirs réciproques dans la *société* des hommes. (Fléch.) Nous sommes mauvais par nature, bons par la *société*; aussi tous ceux qui, pour [illegible] la *société*, ont commencé par supposer que nous naissions bons, frappés des désordres que la *société* n'empêche pas, et oubliant ceux qu'elle prévient, ont fini, comme Jean-Jacques, par croire que la *société* n'était pas dans la nature de l'homme. (De Bonald.) Afin de pouvoir vivre en *société*, l'homme sacrifie une portion des prérogatives dont l'a doué la nature, pour que la tranquille jouissance de l'autre portion lui soit assurée. (De Barante.) Dans nos *sociétés* modernes, les mères nous donnent nos premiers sentiments et nos premières idées. (Lerminier.)

— Compagnie. Aimer la société. Fuir la société de quelqu'un. Celui qui ne cherche la *société* que parce qu'il se déplaît à lui-même ne peut longtemps lui plaire. (***) Pour se passer de *société*, il faut être un dieu ou une brute. (Trad. d'Arist.)

— Union de plusieurs personnes jointes pour quelque intérêt ou pour quelque affaire, et sous de certaines conditions. Sociétés intéressées. Sociétés dominatrices. Société utile, nuisible, dangereuse. Société bien organisée. Société fortement constituée. Les *sociétés* sont presque toujours intéressées, dominatrices, exclusives, ingrates. (***) La loi est la prudence des *sociétés*. (Villem.)

— Compagnie de gens qui se rassemblent pour vivre selon les règles d'un institut religieux, ou pour conférer ensemble sur certaines sciences. La société des jésuites. La société royale de Londres. La société royale de médecine. L'esprit de corps, surtout celui des *sociétés* religieuses, a plus de durée, d'énergie, que l'esprit public des nations. (***) ‖ *Société littéraire*. Compagnie de gens qui se réunissent pour cultiver les lettres. Etre de plusieurs sociétés littéraires. ‖ *Société savante*. Association dont le but est de cultiver les sciences ou une science. ‖ Dans un sens plus étendu, Toute société littéraire.

— Compagnie de personnes qui s'assemblent ordinairement pour la conversation, le jeu ou d'autres plaisirs. Bonne société. Belle société. Mauvaise société. Société agréable. Douce société. Société choisie, dangereuse. Bannir quelqu'un d'une société. Vivre dans les meilleures sociétés. L'empressement de montrer de l'esprit est le plus sûr moyen de n'en pas avoir, et de gâter la *société* la plus brillante. (Volt.)

— Rapports, communications que les habitants d'un pays, d'une ville ont entre eux pour les amusements, pour les plaisirs. Ville où l'on trouve une société agréable, belle, choisie. Il n'y a point de société dans ce pays. Le ton de la société. Les agréments de la société. L'esprit de la société. Des talents de société. Le grand art de la *société* consiste à se servir des personnes selon leur goût. (Le card. Ganganelli.) La première chose qui se présente à observer dans un pays où l'on arrive, n'est-ce pas le ton général de la *société*. (J.-J. Rouss.)

— *La haute société*. L'ensemble des personnes d'un pays les plus marquantes, par la politesse des mœurs, par l'éducation.

— Commerce ordinaire, habituel, que l'on a avec les personnes que l'on fréquente. Trouver de la douceur dans la société de quelqu'un. Etre d'une société fort agréable. Cette personne est de ma société. Faire société avec quelqu'un. Faire sa société d'une personne. Prendre le ton de la *société* dans laquelle on doit vivre est toujours une preuve de bon esprit et de sagesse. (Anonyme.) Le plaisir de la *société*, entre les amis, se cultive par une ressemblance de goût sur ce qui regarde les mœurs, et par quelque différence d'opinion sur les sciences. (La Bruy.) Se renfermant dans une *société* peu nombreuse de quelques amis choisis. (Fléch.) Ce langage est le langage commun des cours, c'est lui qui lie les *sociétés* et les commerces. (Id.) Les justes résolus de se séparer du siècle par une sainte singularité, plutôt que de s'y conformer par une *société* criminelle, voudraient ramener tous les pécheurs à la loi de Dieu. (Fléch.)

— *Vers de société*. Vers qui ont été faits pour le plaisir d'une réunion particulière, et qui ne sont pas destinés au public. Des vers médiocres qu'on appelle vers de *société*. (Volt.)

— *Société de*. Participation à. Dans la crainte de perdre auprès des grands ce degré de connaissance qu'une longue *société* de plaisir leur a donné. (Mass.) Ne vous vantez point de faire avec moi *société* de malheurs. (J.-J. Rouss.)

— *Société avec*.

Surtout il défendit à leur postérité,
Avec tout autre Dieu toute *société*. (Racine.)

— Comm. Contrat d'association formé entre plusieurs personnes. Contracter une société. [illegible] le principe des sociétés n'est pas autre que celui du commerce lui-même. La *société* est un être abstrait, une personnalité intellectuelle qui, une fois établie par le contrat, résume, quant à son objet, tous les devoirs et tous les droits des sociétaires, mais qui en dehors des choses mises en association peut avoir des intérêts contraires à ceux des individus qui la composent. (B. Pance.) ‖ Corps des associés qui forment la société. La société des Mines d'Anzin a convoqué ses actionnaires. ‖ *Société en nom collectif*. Celle que contractent deux personnes ou un plus grand nombre, et qui a pour objet de faire le commerce sous une raison sociale. ‖ *Société en commandite*. Celle qui se forme entre un ou plusieurs associés responsables et solidaires, et un ou plusieurs associés simples bailleurs de fonds. ‖ *Société en participation*. Association de plusieurs personnes pour une ou plusieurs affaires déterminées. Sous l'ancienne législation, cette société était appelée anonyme, parce qu'en effet elle n'a pas de nom, pas de raison sociale. ‖ *Société anonyme*. V. ANONYME.

— Hist. litt. *Société du Temple*. Réunion littéraire et bachique qui se tenait au Temple sous les auspices du grand prieur de Vendôme. Chapelle et Bachaumont étaient membres de la société du Temple. ‖ *Société des Tournelles*. Autre association du même genre qui se réunissait à l'hôtel des Tournelles, au XVIIe siècle. ‖ *Société royale de Londres*. Association de savants établis par des lettres patentes, en 1660. Le nombre des membres de la société royale de Londres n'est pas fixe. ‖ *Société d'agriculture*. Corps savant fondé à Paris par un arrêt du conseil, en 1761. Depuis cette époque, il a été fondé en France beaucoup de sociétés qui portent le même titre, auquel on ajoute le nom de la ville ou du département où elles résident. ‖ *Société fructifère*. Académie fondée à Weimar, en 1619, pour le perfectionnement de la langue allemande. On l'appelle aussi l'*Ordre des Palmes*.

SOCIN (Lélius). Théologien fameux qui se fit une religion toute particulière et fut un chef de secte; né à Sienne en 1525, mort en 1562. ‖ Faust, neveu du précédent et sectateur de ses opinions, né à Sienne en 1539, mort en 1604.

SOCINIANISME. s. m. Doctrine des sociniens. Les principales erreurs de cette doctrine consistent à croire que le Père éternel est seul Dieu; que Jésus-Christ est un homme véritable, mais bien supérieur aux autres hommes; qu'étant beaucoup moins que Dieu, il ne mérite pas notre adoration; que Jésus-Christ a été donné aux hommes non comme médiateur, mais comme maître et comme modèle seulement. En outre, le socinianisme nie les sacrements, le péché originel.

SOCINIEN, IENNE. adj. et s. Partisan des doctrines de Socin; celui, celle qui professe le socianisme. Etre socinien. Un socinien. Une socinienne.

— adjectiv. Qui concerne le socianisme. Doctrine socinienne.

SOCLE. s. m. Archit. Base carrée, plus large que haute, qui sert de piédestal aux décorations d'architecture et d'édifices.

— Petit piédestal sur lequel on pose des bustes, des vases. Mettre une statue sur un socle.

— Se dit aussi, mais à tort, pour Socque. V. SOCQUE.

SOCLETIÈRE. s. f. Techn. Filet de fil pour les sardines.

SOCOLAN. s. m. Hist. relig. Récollet portant des socques, des sandales.

SOCOLETTE. s. f. Jeune fille élève du Conservatoire à Rome.

SOCOTORA. Géogr. Ile d'Asie à l'entrée du détroit de Bab-el-Mandeb; 125 kilom. de long sur 50 de large. Climat brûlant; sol très-fertile; aloès, dattes, indigo, drogues; 100,000 hab. mahométans.

SOCQUE. s. m. (du lat. *soccus*, sandale). Chaussure de bois haute de trois à quatre pouces, que portaient certains religieux. Les socques de récollets.

— Chaussure basse de bois et de cuir, ou simplement de cuir, qui s'adapte à la chaussure ordinaire pour mieux garantir les pieds de l'humidité. Une paire de socques. Porter des socques. Socques articulés. Lorsqu'on veut remettre le *socque*, on introduit le soulier sous la courroie. (Lenorm.) Depuis quelques années on a imaginé des *socques* en bois, à charnières, que l'on n'avait rejetés que parce que la semelle, formée d'une seule planchette, ne pliait pas et fatiguait beaucoup la marche. (Id.)

— Chaussure basse dont les acteurs de l'antiquité se servaient dans les pièces comiques. Le socque différait du cothurne, qui était plus haut, et servait dans la tragédie.

— Fig. Comédie, par opposition à Cothurne, pour tragédie. Le socque et le cothurne. Il a quitté les socques pour le cothurne. Le socque convient à Molière et le cothurne à Corneille. Racine porte le socque et le cothurne.

SOCQUEMENT. s. m. Techn. Action de retirer les poêles des fourneaux.

SOCQUEUR. s. m. Techn. Ouvrier des salines qui procède au socage des sels.

SOCRATE. Le plus savant, le plus juste et le plus sage des Grecs, né à Athènes [illegible] femme. La liberté de ses discours et la sublimité de son génie lui suscitèrent de nombreux ennemis. Sous le gouvernement des trente tyrans, Mélitus, Anitus et Lycon, l'accusèrent d'impiété et de corrompre la jeunesse, c'est-à-dire de ne pas croire à la religion de l'État et d'enseigner à la jeunesse à reconnaître d'autres dieux que ceux de l'État. L'accusation était légale, sinon légitime et juste, et Socrate fut condamné à mort par le conseil des cinq-cents. Ses derniers moments furent sublimes; il avala le poison avec fermeté et s'entretint avec ses disciples jusqu'à son dernier soupir. Socrate prétendait avoir un démon ou un génie particulier qui lui inspirait toutes ses pensées; il personnifiait ainsi les révélations intérieures et instantanées de sa conscience.

— *Philosophie de Socrate*. La philosophie de Socrate fut la connaissance de soi-même. Il rejeta les vains raisonnements des philosophes qui l'avaient précédé et y substitua la méthode d'observation. Il créa pour ainsi dire la science de la morale. Il n'écrivit jamais rien et n'eut point d'école proprement dite. Antisthène, Platon, Aristippe, Xénophon, Simmias, etc., furent ses disciples.

— SOCRATE LE SCOLASTIQUE. Écrivain grec du Ve siècle, né à Constantinople en 380, auteur d'une histoire ecclésiastique en sept livres, fort estimée.

SOCRATIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à Socrate. Philosophie socratique. Ironie socratique.

— *Amour socratique*. Amour pur. Louis XIII eut des maîtresses, mais il les eut à toutes d'un amour socratique.

SOCRATISÉ, ÉE. part. pass. du v. Socratiser.

SOCRATISER. v. a. 1re conj. Moraliser, raisonner avec sagesse, comme Socrate. C'est un mot de Ramus, qui explique ainsi ce qu'il entend par là: Socrate se contente de discuter avec bon sens et de rappeler les hommes à la liberté de jugement; il veut qu'on examine et qu'on s'en rapporte à la raison plutôt qu'à l'autorité. Et moi-même, pensai-je alors, pourquoi ne pas *socratiser* un peu? (Ramus.)

— Imiter la patience maritale de Socrate. Avec des femmes dont le caractère est insupportable et qui font un enfer de la maison d'un époux, il faut savoir *socratiser*. (***).

SOCUS. Myth. Jeune Troyen dont Homère vante le courage et la taille avantageuse. Il fut tué par Ulysse. ‖ Surnom de Mercure.

SODA. s. m. (de l'arabe *souad*, qui s'emploie dans le même sens). Pathol. Mal de tête, céphalalgie. Cette signification est peu usitée.

— Plus souvent, Maladie caractérisée par une sensation de chaleur brûlante à l'estomac et qui se prolonge tout le long de l'œsophage avec des éructations acides. On l'appelle aussi *Pyrosis* ou *fer chaud*.

SODADE. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones à fleurs complètes, polypétalées, de la famille des capparidées, ayant pour type le sodade caduque de l'Yémen.

SODAÏTE. s. f. Minér. Variété de néphéline.

SODALISTE. s. m. (du lat. *sodalis*, compagnon). Compagnon d'une même confrérie.

SODALITÉ. s. f. (du lat. *sodalitas*, même sens). Confrérie.

SODALITHE. s. f. Minér. Minéral du Groënland, qui renferme beaucoup de soude.

SODIUM. s. m. (pr. *ço-di-omm*). Minér. Métal qui, uni à l'oxygène, constitue la soude. Le sodium est d'un blanc d'argent très-éclatant, mou presque comme la cire, opaque, et bon conducteur de l'électricité; plus léger que l'eau, et fondant à une température de 90° centigrades. Le sodium n'existe pas dans la nature; on l'obtient en décomposant la soude par le fer à une température très-élevée.

SODOME. Géogr. anc. Ville de Palestine, près du lac Asphaltite, célèbre par le châtiment que Dieu exerça sur ses habitants, à cause des désordres auxquels ils se livraient. Elle devint la proie du feu du ciel.

SODOMIE. s. f. (rad. *sodome*). Péché contre nature, coït infâme, pour l'accomplissement duquel l'homme dépravé préfère à l'organe destiné par la nature à recevoir la liqueur fécondante du mâle, cet organe voisin où s'opère la plus dégoûtante des excrétions du corps humain. La sodomie s'exerce aussi bien entre un homme et une personne de l'autre sexe qu'entre deux hommes.

SODOMITE. adj. et s. m. Celui qui est coupable de sodomie. Les lois divines et humaines de tous les pays civilisés et de toutes les époques ont prononcé la peine de mort contre les *sodomites*. (Fournier Pescay.)

SOEMIS ou SOEMIAS. Fille de Julie Mesa et sœur de Julie Mammée, mère d'Alexandre Sévère, fut mère du célèbre Héliogabale, qu'elle fit passer pour fils de Caracalla. Elle présida le sénat de femmes institué par Héliogabale pour décider des modes, et se signala par les débauches les plus scandaleuses. Elle fut mise à mort avec son fils en 222.

SOEUR. s. f. (du lat. *soror*, même sens). Fille née de même père et de même mère qu'une autre personne, ou née de l'un des deux seulement. Sœur cadette. Sœur aînée. [illegible] sœur. Elle est ma sœur. Une sœur qui donne des leçons, qui préside aux jeux, qui conseille, qui console, qui comprend encore les plaisirs et les douleurs de l'enfance dont elle sort, est une seconde mère; seulement elle ne punit point. (Cte de Bradi.) Les enfants font des aveux à une sœur aînée qu'ils n'oseraient faire à leur mère; aucune [illegible] ne borne leur confiance. (Id.)

[illegible]
[illegible] (Racine.)

— Se dit des animaux. Ma chienne est la sœur de la vôtre.

[illegible]
[illegible] (La Font.)

— Et par extension, des choses qui ont une même origine. Deux roses nées sur une même branche sont sœurs.

Et j'apprends de ces fleurs, sœurs et beautés rivales,
Le propre caractère et les mœurs générales.
(BÉRANGER.)

Et toi qui te cachas plus humble que tes sœurs,
Violette, à mes pieds verse au moins tes odeurs.
(DE FONTANES.)

— Et des choses qui ont des rapports nombreux entre elles, qui se ressemblent beaucoup. La poésie et la peinture sont sœurs. Dans les petites âmes l'émulation est sœur de l'envie. La faiblesse qui ne punit rien est la sœur de la cruauté qui punit trop. L'équité, la liberté, la vérité, sont trois sœurs inséparables. La décence est la sœur de la raison. La gastronomie s'est présentée à son tour, et toutes ses sœurs se sont approchées pour lui faire place. (Brill.-Sav.)

Un démon qui m'inspire
Veut qu'encore une utile et dernière satire
De vienne en nombre pair joindre à ses autres sœurs.
(BOILEAU.)

Je ne te peindrai point conduisant les années
Et les heures en cercle à tes pieds enchaînées,
Sœurs d'un âge pareil qui mesurent le jour.
(DE FONTANES.)

Qui dit conte dit tout : son ingénuité
A pour sœurs, la malice et la vive gaîté. (CHAUSSARD.)

— Nom qui fut longtemps donné aux chrétiennes par tous les membres de la chrétienté.

— Titre que les rois de la chrétienté donnent aux reines en leur écrivant.

— Nom que les religieuses prennent dans les actes publics, et se donnent entre elles, et qu'on leur donne ordinairement. Sœur Thérèse. Sœur Marie. Sœur Élisabeth.

— Nom que l'on donne à certaines filles qui vivent en communauté sans être religieuses. Ma sœur Jeanne. Ma sœur Thérèse. Les sœurs de la charité. Les sœurs grises. ‖ *Sœur laie*, *sœur converse*. Sœur employée aux œuvres serviles du monastère.

— Poétiq. *Les neuf sœurs*. Les Muses. Sur le mont des neuf *sœurs* je suis nouveau sevré. (Boil.)

Quelle verve indiscrète
Sans l'aveu des neuf sœurs vous a rendu poëte.
(BOILEAU.)

— *Sœur de père et de mère*, *sœur germaine*. Celle qui est née de même père et de même mère qu'une autre personne. ‖ *Sœur de père* ou *sœur consanguine*. Celle qui n'est sœur que du côté paternel. ‖ *Sœur de mère* ou *sœur utérine*. Celle qui n'est sœur que du côté maternel.

— Fam. *Demi-sœur*. Une sœur consanguine ou une sœur utérine.

— *Sœur naturelle*, *sœur bâtarde*. Celle qui est née de même père ou de même mère, mais hors le mariage.

— *Sœur de lait*. Femme ou fille qui a eu la même nourrice qu'une autre.

— *Belle-sœur*. V. BELLE-SŒUR.

SŒURETTE. s. f. (dimin. de *sœur*). Petite sœur. Mot d'amitié usité dans le langage familier.

SOFA ou **SOPHA.** s. m. Mot emprunté de la langue turque pour désigner une espèce d'estrade fort élevée et couverte d'un tapis. Le grand vizir donne ses audiences sur un sofa. Quand le grand vizir reçoit les ambassadeurs, on met le siége sur le sofa, et c'est ce qu'on nomme accorder les honneurs du sofa.

— Espèce de lit de repos à trois dossiers, dont on se sert comme d'un siége. Un sofa et plusieurs chaises. Un beau sofa. Un sofa en velours.

SOFALA. Géogr. Royaume d'Afrique, sur la côte orientale; 20,000 kilomètres carrés. Or, ébène, ambre, coton. Il est habité par les Arabes et les Cafres, et appartient aux Portugais depuis 1506. Quelques savants ont pensé que le royaume de Sofala pouvait être l'Ophir de Salomon.

SOFFITE. s. m. (mot ital. qui signifie *soufflet*). Archit. Plafond, dessous d'un plancher, d'un larmier, d'une architrave, orné de compartiments, de caissons, de rosaces.

SOFI ou **SOPHI.** s. m. Nom que les Occidentaux donnaient au roi de Perse, et qu'ils ont remplacé par le titre de *shah*.

— On n'est pas d'accord sur l'origine de ce mot. Les uns disent qu'il fut primitivement porté par un jeune berger qui parvint à la couronne; les autres le font dériver de *sofis*, sages, ou mages. Vossius veut que ce mot signifie *laine* et qu'il a été donné par mépris aux rois de [illegible] nouvelle religion ils se couvraient la tête d'une étoffe de laine rouge.

SOFTA. s. m. Hist. ott. Il se dit de religieux mahométans chargés de prier pour le repos des âmes des personnes mortes. ‖ Professeur ou érudit, à Constantinople.

SOGALGINE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des synanthérées, qui a pour type la sogalgine trilobée, cultivée au jardin du roi.

SOGD. Géogr. Rivière et province de la grande Boukharie. Riche et fertile. Cap. Samarkand.

SOGDIANE. Géogr. anc. Ancienne contrée d'Asie, entre la Sarmatie asiatique, la Bactriane, les Saces et la Margiane. La Sogdiane appartenait à la Perse et avait pour capitale Macaranda.

SOGDIEN, SOGDIANIEN, IENNE. adj. et s. Habitant, habitante de la Sogdiane. ‖ Qui concerne la Sogdiane et ses habitants.

SOGDIEN. Second fils d'Artaxerxès-Longuemain, assassina son frère aîné Xerxès Ier, et monta sur le trône de Perse. Il ne régna que sept mois, son frère Ochus l'ayant fait périr en l'étouffant dans une tour remplie de cendres chaudes, 245 ans av. J.-C.

SOGO. s. m. Ichthyol. Poisson qui se trouve dans presque toutes les mers des deux mondes.

SOHAR. s. m. Ichthyol. Poisson des côtes d'Arabie.

SOHER. s. m. Ichthyol. Grand et excellent poisson du Gange, à écailles vertes, bordées d'or.

SOHL. Géogr. Comté de Hongrie, cap. Newsohl. Sol montagneux, riche en pâturages et en mines abondantes.

SOI. pron. pers. sing. de la 3e pers. des 2 g. (du gr. οἷ, à lui). S'emploie au lieu de Lui, elle, etc., et marque un rapport d'identité avec le sujet. Il se dit des personnes et des choses. Quand il se dit des personnes, il doit généralement se rapporter à un sujet qui éveille une idée vague, indéterminée, tel que *on*, *quiconque*, *aucun*, *qui*, *celui qui*, *chacun*, *quelqu'un*, *personne*, *tout homme*, etc. Il n'appartient pas à tout le monde de sentir quelle force on peut trouver en *soi* quand on veut être sincèrement vertueux. (J.-J. Rouss.) Quiconque rapporte tout à *soi* n'a pas beaucoup d'amis. (Acad.) Quiconque n'aime que *soi* est indigne de vivre. (Lév.) Chacun ne songe plus qu'à *soi*. (J.-J. Rouss.) Aucun n'est prophète chez *soi*. (La Font.)

Heureux qui vit chez *soi*,
De régler ses désirs faisant tout son emploi.
(LA FONTAINE.)

On peut mettre à profit un légitime hommage,
Lorsque l'on tient sur *soi* les yeux toujours ouverts.
(J.-B. ROUSSEAU.)

Qui ne songe qu'à *soi* quand sa fortune est bonne,
Dans le malheur n'a point d'amis. (FLORIAN.)

— On trouve néanmoins des phrases où *chacun* est suivi de *lui* et non de *soi*. Chacun de nous porte au dedans de *lui* un rayon divin qui l'éclaire. (De Ségur.) Ce divin modèle, que chacun de nous porte avec *lui*, nous enchante. (J.-J. Rouss.) Le pronom *soi* eût été aussi bien; mais *chacun de nous* présentant une idée moins vague que *chacun* tout seul, justifie l'emploi de *lui*. Dans les phrases suivantes, il serait impossible de se servir de *soi*. Peu d'amitiés subsisteraient, si chacun savait ce que son ami dit de *lui* lorsqu'il n'y est pas. (La Rochef.) Chacun trouve à redire en autrui ce qu'on trouve à redire en *lui*. (Id.) Dans les espaces immenses de l'erreur, la vérité n'est qu'un point. Qui l'a saisi, ce point unique? Chacun prétend que c'est *lui*, mais sur quelle preuve? (Marmontel.)

— Le pronom *soi* peut être également employé avec un nom de personne, pris dans un sens déterminé, lorsqu'il s'agit d'éviter une équivoque. Ce jeune homme, en obéissant à son père, travaille pour *soi*. Si l'on disait, *travaille pour lui*, on ne saurait si le jeune homme travaille pour ses propres intérêts ou pour ceux de son père. Il en est de même dans la phrase suivante : Quelquefois l'ignorant qui regarde le chef-d'œuvre d'un grand artiste s'émeut, et trouve en soi, pour l'admirer, un sens qu'il ne se connaissait pas. (Emeric David.) Mettez *lui* à la place de *soi*, et l'on ne saura plus si ce pronom se rapporte à l'artiste ou bien à l'ignorant. Il n'ouvre la bouche que pour répondre; il tousse, il se mouche sous son chapeau, il crache presque sur *soi*. (La Bruy.) En substituant *lui* au pronom *soi*, on ne saurait s'il crache sur lui-même ou sur son chapeau. Dieu était dans Jésus-Christ, réconciliant le monde avec *soi*. (Bourdal.) Ici, *soi* à la place de *lui* ôte l'ambiguïté qui pourrait résulter, avec ce dernier pronom, entre Dieu et Jésus-Christ.

— On emploie également *soi* au lieu de *lui* lorsqu'on veut éviter la répétition du même pronom se rapportant à deux noms différents. Celui qui croit pouvoir trouver en *soi*-même de quoi se passer de tout le monde, se trompe fort; mais celui qui croit qu'on ne peut se passer de *lui*, se trompe encore davantage. (La Rochef.)

— *Soi*, en parlant des personnes et des êtres animés, est quelquefois employé avec un sujet déterminé, pour donner à la phrase plus de précision et de vivacité. Idoménée, revenant à *soi*, les remercie de l'avoir arraché d'une terre qu'il a arrosée du sang de son fils, et qu'il ne saurait plus habiter. (Fén.) Le chat ne paraît sentir que pour *soi*. (Buff.) C'est alors que l'homme se trouve hors de la nature, et se [illegible]

L'ardeur de s'enrichir chasse la bonne foi;
Le courtisan n'a plus de sentiments à soi. (BOILEAU.)

Ou mon amour se trompe, ou Zaïre aujourd'hui,
Pour l'élever à soi, descendrait jusqu'à lui. (VOLT.)

— Il s'emploie également après un verbe à l'impersonnel ou à l'infinitif. La plus triste passion est de n'aimer que soi. Il faut prendre garde à soi. Ne régler que soi et sa famille, être simple, juste et modeste, sont des vertus pénibles, parce qu'elles sont obscures. (Fonten.) Il dépend toujours de *soi* d'agir honorablement. (Gir. Duv.) Être trop mécontent de soi est une faiblesse; en être trop content est une sottise. (Mme de Staël.)

. . . Il est beau de triompher de soi,
Quand on peut hautement à tous donner la loi.
(TH. CORNEILLE.)

— Quand il se dit des choses, son emploi a surtout lieu pour éviter une faute contre la syntaxe. La vertu est aimable en soi. Un bienfait porte sa récompense avec soi. Le remords que le crime traîne après soi. Du soi le crime est odieux. Tout cela est bon en soi. Il ne serait pas correct de dire : La vertu est aimable en *elle*, etc. Le règne minéral n'a rien en *soi* d'admirable et d'attrayant. (J.-J. Rouss.) La sagesse après *soi* laisse un long souvenir. (Aubert.) Un malheur toujours traîne un malheur après *soi*. (Piron.)

— Cependant quelques écrivains ont fait usage de *soi* dans des circonstances où l'on a coutume d'employer *lui*, *eux*, *elle*, etc.

. . . La guerre après *soi* traîne tant de malheurs,
Qu'il est peu de lauriers qui ne coûtent des pleurs.
(BOURSAULT.)

Hâtons-nous, le temps fuit et nous traîne avec *soi*.
Le moment où je parle est déjà loin de moi. (ID.)

La vieillesse chagrine incessamment amasse;
Garde, non pas pour *soi*, les trésors qu'elle entasse.
(ID.)

— L'Académie et les grammairiens disent que le pronom *soi* est seulement du singulier. Cependant on trouve quelques exemples où il se rapporte à un nom pluriel. Tous les animaux ont en *soi* un instinct qui ne les trompe jamais. (Buff.) Y a-t-il des corps subtils en *soi*? (Condillac.) Les nouveaux enrichis se ruinent à se faire moquer de *soi*. (La Bruy.) Seigneur, que tant de profanations que les guerres traînent après *soi*, vous fassent enfin jeter des yeux de pitié sur votre Église? (Mass.) Il est un certain travail du temps qui donne aux choses humaines le principe d'existence qu'elles n'ont point en *soi*. (Chateaub.) ‖ Il est même des cas où l'on ne pourrait se dispenser de faire usage de *soi* au pluriel, témoin la phrase suivante : Ces entrepreneurs, qui jusqu'alors n'avaient travaillé que pour les autres, ne travaillent plus que pour *soi*. Essayez de mettre *eux*, et la phrase devient équivoque. ‖ Néanmoins on trouve rarement le pronom *soi* en relation avec un pluriel sans que la clarté l'exige. Que de germes de mort traînent avec *eux* les pauvres humains! (Boufflers.)

— Le pronom *soi* est généralement précédé d'une préposition. Travailler pour soi. Ne s'en rapporter qu'à soi. Prendre garde à soi. Veiller sur soi. N'avoir rien à soi. Attendre tout de soi. Ne se fier qu'à soi. L'amour de soi. On aime mieux parler mal de *soi* que de n'en point parler du tout. (La Rochef.)

Il est des nœuds formés sous des astres malins,
Qu'on chérit malgré *soi*. (RACINE.)

— Il s'emploie aussi comme attribut, dans cette locution : *Il faut être soi*. V. plus bas.

— Il est quelquefois régime direct. N'aimer que soi. Ne régler que soi et sa famille.

— Le pronom *soi* marquant un rapport d'identité avec le sujet, ne peut pas représenter le sujet lui-même. Cependant, lorsqu'il entre dans le second terme d'une comparaison, il remplit alors l'office de sujet, comme dans les phrases suivantes : On a besoin souvent d'un plus petit que *soi*. (La Font.) On peut toujours trouver plus malheureux que *soi*. (Id.) C'est-à-dire, On a souvent besoin d'un plus petit que *soi n'est petit*. On peut toujours trouver plus malheureux que *soi n'est malheureux*. Mais hors de là ce pronom ne peut guère s'employer comme sujet.

— *Être soi*, *rester soi*. Garder son propre caractère, son identité. Il faut toujours être soi. L'on est *soi* à la fin de la vie. (Mme Necker.) Il faut être *soi* dans tous les temps et ne point lutter contre la nature; ces vains efforts usent la vie et nous empêchent d'en user. (J.-J. Rouss.) Le difficile n'est pas de monter, mais en montant de rester *soi*. (Michelet.)

— *Être à soi*. Ne dépendre de rien, de personne, être maître de son loisir. Quand on est au service de quelqu'un on n'est point à *soi*. Il ne faut pas prendre d'engagement si l'on veut être à soi. Qu'il est fâcheux de ne pouvoir être à soi un quart d'heure dans toute une journée! ‖ *N'être pas à soi*. Ne pas se posséder, avoir perdu le sens. Dans l'ivresse on n'est pas toujours à soi. ‖ *Revenir à soi*. Reprendre ses esprits. ‖ Fig. Reprendre son bon sens.

— *En soi*. Dans son essence, dans sa matière. Dans un écrit mauvais en soi l'esprit n'est qu'un tort de plus. (Moncrif.) ‖ *Rentrer en soi*. Faire des réflexions plus sérieuses, plus sages.

— *Sur soi*. Sur son corps, sur sa personne. N'avoir qu'un habit sur soi. Avoir deux habits sur soi. N'avoir pas d'argent sur soi.

— *A part soi*. En son particulier, sans communication avec les autres. Faire des réflexions à part soi.

— *Chez soi*. Dans sa maison. Rester chez soi. [illegible] n'est pas généreux de disputer chez soi contre un étranger. (Boiste.) On est moins sûr d'avoir le bonheur en courant après qu'en l'attendant chez *soi*. (Id.)

— substantiv. Un chez soi. Avoir un chez soi. A l'Angleterre ou à la Russie, une prépondérance exclusive en Orient; à la France corrigée des erreurs de l'ambition et possédée uniquement de l'amour du chez *soi*, la frontière du Rhin. (Barrault.)

— Fauconn. *Être à soi*. Se dit de l'état d'un oiseau qui n'a jamais été pris par les fauconniers.

— Prov. *Chacun pour soi*, *Dieu pour tous*. Chacun veille à ses propres intérêts, mais Dieu protége les intérêts de tous les hommes. ‖ *On n'a pas de meilleur messager que soi-même*. Les affaires ne doivent pas se faire par procuration.

— *Quant à soi*. Se dit substantiv. dans ces phrases familières. *Garder son quant à soi*. *Tenir son quant à soi*. *Se tenir sur son quant à soi*. Prendre un air réservé et fier, ne répondre qu'avec circonspection.

— SOI-MÊME. Le pronom *soi*, joint à *même* par un tiret, ne signifie rien de plus que *soi* employé seul; mais il a plus de force et marque un rapport plus intime de l'être à lui-même. Il se dit des personnes et des choses. Se louer soi-même. Se nuire à soi-même. Se dire à soi-même. Rentrer en soi-même. N'attendre rien que de Dieu et de soi-même. Cela parle de soi-même. On ne fait bien que ce qu'on fait *soi-même*. (Napol.) Un ami est un autre *soi-même*. (Chézur.) Celui qui sera le maître de *soi-même* le sera bientôt des autres. (Gracian.) On oublie toujours les engagements qu'on ne prend qu'avec *soi-même*. (Boiste.) Pour avoir le véritable repos, il faut être en paix avec Dieu, avec les autres et avec *soi-même*. (***)

Je vois qu'il faut ici cacher ses sentiments;
Être contre *soi-même* en garde à tous moments.
(DESTOUCHES.)

— Par inversion il peut, en vers surtout, se placer avant le verbe dont il est le complément.

Mon cœur. . . .
Ne dit rien au lecteur qu'à *soi-même* il n'ait dit.
(BOILEAU.)

— S'emploie quelquefois au lieu de *lui-même*, *elle-même*, pour donner à la phrase plus de précision et de vivacité. Ce philosophe, comme frappé d'un coup de foudre, ne pouvait se supporter *soi-même*. (Fén.) Mais il se craint, dit-il, *soi-même* plus que tous. (Rac.)

Mais souvent un auteur, qui se flatte et qui s'aime,
Méconnaît son génie, et s'ignore *soi-même*. (BOIL.)

Que si à l'autorité de Racine, de Boileau, de Fénelon et de la plupart de nos grands écrivains, on préfère l'opinion de M. Nap. Landais, on se gardera bien d'imiter les exemples précédents; car il les condamne, attendu que, suivant lui, *soi* ne peut se rapporter qu'à un mot pris dans un sens vague et indéfini.

— *Lui-même* et *soi-même* offrent dans leur emploi une nuance à laquelle il faut bien prendre garde. *Il s'est sauvé soi-même*, veut dire, il a sauvé sa propre personne. *Il s'est sauvé lui-même*, signifie, au contraire, qu'il s'est sauvé sans le secours d'autrui

— SOI-DISANT. adj. invariable que l'on emploie quand on ne veut pas reconnaître la qualité que prend quelqu'un. Se dit surtout en style de pratique. Un soi-disant héritier. Un soi-disant légataire.

— Se dit aussi par raillerie ou par mépris, dans le langage ordinaire. Un soi-disant docteur. Un soi-disant gentilhomme. De soi-disant docteurs. Des philosophes ou soi-disant tels.

Jadis l'Égypte eut moins de sauterelles
Que l'on ne voit aujourd'hui dans Paris
De malotrus *soi-disant* beaux esprits. (VOLT.)

SOIE. s. f. (du lat. *sericum*, soie; fait de *Serica*, province de Sérès, aujourd'hui le pays du Petit-Thibet, où l'industrie de la soie fut primitivement connue, et d'où les Grecs et les Romains tirèrent les premières soies). Matière animale, fil brillant, d'une grande finesse, solide cependant, et possédant quelque élasticité, filé par diverses espèces de chenilles du genre phalène, vulgairement nommées ver à soie. Soie blanche, jaune, rouge, bleue, grége, cuite, apprêtée. Soie de Messine, de Perse, de Chine, de Grenade. Soie plate. Soie torse. Filature ou tirage de la soie. Moulinage de la soie, des soies. Décreusage, teinture et tissage des soies. Filer de la soie. Dévider de la soie. Un écheveau de soie. Des balles de soie. Coton de soie. Des cheveux fins comme de la soie. Le brin du cocon n'est pas le brin de la *soie*; il faut au contraire quatre ou cinq brins de cocons pour former un fil de *soie*, même très-fin. (Courtet de l'Isle.) Une fois que la *soie* tirée du cocon est réduite en écheveau sur le tour de la filature, elle subit d'autres opérations avant de pouvoir être livrée à la teinture, ensuite au tissage. (Id.) C'est au pays qui a inventé l'imprimerie, la boussole, la poudre à canon, les puits artésiens, l'éclairage au gaz hydrogène naturel, c'est à la Chine que le monde est redevable du bienfait de la production de la *soie*. (Id.)

— *Soie crue*. Celle que l'on tire de la coque sans feu. ‖ *Soie bouillie* Celle qu'on a fait bouillir dans l'eau pour la filer plus aisément. ‖ *Soie cuite* ou *décreusée*. Celle qui a été assouplie entre deux linges dans l'eau bouillante. ‖ *Soie en bottes*. Celle qui a été pliée en paquets carrés et longs. ‖ *Soie en mortasse*. La soie qui sort du [illegible] quets, mais non teinte. ‖ *Soie en pantine*. Soie apprêtée pour passer à la teinture. ‖ *Soie cordonnée*. Espèce de soie à coudre. ‖ *Soie torse* ou *retorse*. Celle qui, indépendamment du filage et du dévidage, a de plus passé [illegible] moulin et a été torse. ‖ *Noir de soie*. [illegible] les corroyeurs, du second noir donné [illegible] peaux.

— Par analogie, Fil délié que l'on tire de la pinne marine, de l'apocin, du cactier, etc., et dont on a essayé de faire des étoffes. Soie de pinne marine, de cactier. Soie d'Orient. Soie végétale. On fait à Tarente et à Smyrne de belles étoffes de soie de pinne marine. ‖ *Soie de mer*. Sorte de laine soyeuse produite par une espèce de moule de mer du genre des jambonneaux.

— Par extension, Poil doux et long de certains chiens. Soies de barbet. Soies de bichon. Soies d'épagneul. Épagneul qui a de belles soies, de fort belles soies.

— Poil raide et long de certains animaux. Soie de cochon. Soie de sanglier. Brosses en

soie de cochon, de sanglier. La *soie* de porc réunit en grande partie les caractères de la *soie* de sanglier, mais elle est en général plus mince et plus faible. (Kauff.)

— Partie du fer d'une épée, d'un sabre, d'un couteau qui entre dans la poignée. La soie d'une épée, d'un sabre. La soie de ce sabre est trop faible. Casser la soie d'un couteau.

— Art vétér. Maladie des porcs caractérisée par des accès de fièvre, de fréquents battements de cœur et des artères, la chaleur du souffle, l'accélération de la respiration, le manque d'appétit et le grincement des dents par lequel le malade témoigne sa douleur. Elle est ainsi appelée de ce que derrière et sous les parotides douze à quinze soies et plus se dressent en touffes et se distinguent des autres soies non-seulement par leur érection, mais aussi par une teinte plus terne. Les porcs qui meurent de la *soie* doivent être enterrés corps et poils, attendu que l'attouchement immédiat de leur chair peut communiquer la contagion à d'autres, même aux hommes. (Viborg.)

— Bot. Pédoncules des mousses. ‖ Dans les graminées, Prolongement d'une nervure dont la base fait partie de la substance de la paillette. ‖ *Soie végétale*. Genre de plantes de la famille des apocynées. ‖ *Soie d'Orient*. Sorte de plante qui produit des gousses d'où l'on tire une espèce de soie.

— Entom. Partie du suçoir des insectes hémiptères.

— Anc. mar. *Bas de soie*. Entraves, sorte de punition.

— Art culin. *Bas de soie*. Art d'apprêter les pieds de cochon.

— Hist. Ce fut en Chine qu'on éleva les premiers vers à soie, et l'on croit généralement que l'industrie séricicole est originaire de ce pays, où l'on cultivait le mûrier sous le nom d'arbre d'or. De la Chine cette industrie passa aux nations voisines, puis en Perse, dans la Phénicie et la Grèce. Pline dit que les habitants de l'île de Cô s'y livraient avec beaucoup de succès. Lyon commença en 1450 à produire des soieries; Tours fut la seconde ville de France qui se livra à ce genre de fabrication en 1470. Après elles vinrent Avignon, Nîmes, Saint-Étienne, Paris et la Picardie. Aujourd'hui toutes les nations civilisées rivalisent dans la fabrication des tissus de soie, à laquelle le métier de Jacquart a imprimé une nouvelle vie au commencement de ce siècle.

— Poét. *Des jours filés d'or et de soie*. Jours heureux, brillants. Que les dieux daignent lui accorder des jours filés d'or et de soie.

— Express. prov. *C'est soie sur soie*. Se dit de deux choses agréables ou avantageuses, obtenues presque en même temps.

SOIERIE. s. f. (rad. *soie*). Toutes sortes de marchandises de soie. Soieries du Levant. Soieries de Lyon. Se connaître en soieries. Faire le commerce des soieries. Magasin de soieries. La fabrication des *soieries* a pris de nos jours une telle extension que chaque manufacturier a dû presque se restreindre à un seul genre. (Pance.)

— Fabrique de soie. Belle soierie. Soierie bien conduite, bien administrée.

— Manière de préparer la soie. Connaître la soierie. Ignorer la soierie. La soierie a été longtemps mieux connue à Lyon que dans tout autre endroit.

— Lieu où l'on prépare la soie. Entrer à la soierie. Venir de la soierie.

SOIF. s. f. (du lat. *sitis*, même signif.). Désir, envie, besoin de prendre des aliments liquides. Grande soif. Soif brûlante, ardente, cruelle, pressante. Avoir soif. Brûler de soif. Enrager de soif. Étancher sa soif. Ne boire qu'à sa soif. Boire sans soif. Faire passer la soif. Je n'ai ni faim ni soif. La *soif* exige des boissons; satisfaite, elle cesse aussitôt et se change en plaisir; prolongée, elle devient un tourment, et paraît, après un certain temps, de tous les sentiments pénibles le plus difficile à supporter. (Rull.) Les femmes paraissent devoir à leur constitution d'avoir généralement une *soif* plus vive et plus fréquente que l'homme. (Id.) Quand je n'ai que de l'eau, je ne la bois qu'à ma *soif*, cela la rend délicieuse. (Mariv.)

Non, l'Éridan, le Gange. . .
Prodiguant tous leurs flots aux chrétiens malheureux,
Ne pourraient de leur *soif* éteindre tous les feux.
(Baour-Lormian.)

Le tigre à peine éclos et la hyène naissante
Portent la *soif* du sang et la rage en leurs yeux.
(De Fontanes.)

Une métaphore :

Colon, pour tout langage il est même des fleurs,
Tes guérets ont leurs *soifs*, et la vigne a ses pleurs.
(Baour.)

— Fig. Désir immodéré de l'âme. Soif de biens, d'honneurs, de richesses, de gloire, de vengeance. La soif de régner. La soif de l'or. Brûler, être dévoré de la soif des grandeurs. Être dévoré de la soif du pouvoir. Avoir soif du sang de quelqu'un. Bienheureux sont ceux qui ont faim et soif de la justice. La *soif* du plaisir est insatiable. (Piron.) La *soif* de la domination est la plus ardente. (Trad. de Tacite.) Tout fanatisme est une *soif* ardente de bonheur. (Boiste.) La France a *soif* d'ordre légal et de justice administrative. (C. Périer.)

. . . La *soif* de posséder,
Et plus encor la *soif* de commander. (Desmahis.)

Honneur à ce mortel que la *soif* de connaître
Exile noblement du toit qui l'a vu naître. (Millevoye.)

— Prov. *On ne saurait faire boire un âne qui n'a pas soif*. On ne saurait obliger une personne entêtée à faire une chose qu'elle ne veut pas faire. ‖ *C'est la faim qui épouse la soif*. Se dit de deux personnes pauvres qui se marient l'une avec l'autre. ‖ *Garder une poire pour la soif*. Ménager, réserver quelque chose pour les besoins à venir.

SOIGNÉ, ÉE. part. pass. du v. Soigner. S'empl. adjectiv. Ouvrage soigné. Travail soigné. Chose soignée. Il est soigné par tous ceux qui l'entourent. Je veux voir désormais les bêtes mieux *soignées*. (La Font.) Lorsque l'éléphant est bien *soigné*, il vit longtemps, quoiqu'en captivité. (Buff.) Pour moi, mon éducation a été fort *soignée*, et j'avoue que le naturel heureux de cette femme surpasse tous mes talents. (B. de St-P.) Leur éducation *soignée* et la pureté de l'âme qui leur est naturelle, rendent l'empire qu'elles exercent doux et soutenu. (Mme de Staël.)

— B.-arts. Il se dit de certains ouvrages travaillés avec le plus grand soin. Tableau trop soigné. ‖ *Pinceau soigné, faire soigné*. Manière de peindre avec un fini extrême.

SOIGNER. v. a. 1re conj. (rad. *soin*). Avoir soin de. Soigner une personne. Soigner une chose. Soigner sa santé. Soigner un animal. Soigner un végétal. Soigner les chevaux. Il faut soigner les orangers. Il faut *soigner* sa réputation pour que la médisance ne la ternisse pas. (Boiste.)

— Apporter de l'attention, du soin à quelque chose. Soigner ses ouvrages. Soigner ses écrits. Un élève qui ne soigne pas ses devoirs. Écrivain qui soigne son style. Peintre qui soigne trop les accessoires de ses tableaux.

— *Soigner un malade*. Quelquefois, Assister un malade comme médecin, lui prescrire des médicaments et un régime convenable. C'est le docteur un tel qui l'a soigné dans sa maladie.

— *Soigner des enfants*. Avoir soin qu'ils soient propres, bien entretenus.

— Neutral. Veiller à quelque chose. Cet emploi du mot a vieilli. Vous soignerez à cela. Qui soignera à votre maison pendant votre absence.

— SE SOIGNER. v. pron. Se donner des soins. Plus on se *soigne*, plus le corps devient délicat et faible. (Frédér. le Gr.)

— Être soigné. Les orangers doivent se soigner sans cesse. L'amitié ne saurait trop se *soigner*; la moindre négligence l'afflige. (***)

SOIGNEUSEMENT. adv. Avec soin, avec attention, avec exactitude. Examiner soigneusement. Travailler soigneusement. Veiller soigneusement à quelque chose. Vivre noblement chez les Israélites n'était pas vivre sans rien faire, c'était conserver *soigneusement* sa liberté, n'être sujet qu'aux lois et à la puissance publique. (Fleury.) Quelle chose recommanda-t-il plus *soigneusement* à ses successeurs que l'amour et la piété pour les peuples? (Fléch.) Sa milice était *soigneusement* entretenue. (Boss.)

SOIGNEUX, EUSE. adj. des 2 g. (rad. *soin*). Qui fait avec soin, avec attention ce qu'il fait. Personne soigneuse. Ouvrier soigneux. Domestique soigneux.

— Qui prend soin de quelque chose, qui veille attentivement à. Être soigneux de son honneur, de sa liberté. Personne soigneuse de sa réputation. Femme qui n'est pas assez soigneuse de sa réputation. Madame, *soigneuse* de se former sur le vrai, méprisait les froides et dangereuses fictions des romans. (Boss.) Avec quel courage sainte Thérèse établit-elle une partie de ses maisons sur le seul fonds de la Providence, *soigneuse* d'y entretenir la discipline, sans se mettre en peine d'y assurer du revenu. (Fléch.)

SOIGNIE. s. f. Anc. cout. Droit seigneurial; service que devait un vassal.

SOILETTE. s. f. Bot. Variété de froment.

SOI-MOUVANT, ANTE. adj. Philos. Qui a la faculté de se mouvoir par soi-même. ‖ Qui appartient à cette faculté.

SOIN. s. m. (du lat. *somnium*, songe, rêve qui occupe l'esprit). Attention, application d'esprit à faire quelque chose. Grand soin. Peu de soin. Soin particulier. Travailler avec soin. Écrire avec soin, sans soin. Cet ouvrage est fait avec beaucoup de soin. Les jardins, les meubles, tout est tenu avec un *soin* qui marque qu'on n'est pas au-dessus de la magnificence, mais qu'on la dédaigne. (J.-J. Rouss.) Écrivez-moi sans *soin*, sans peine, sans effort, comme on parle à son ami. (Volt.) Celui qui destine ses ouvrages à l'impression doit les corriger avec *soin*. (Condill.)

— Se dit des petites assiduités que l'on prend pour la conservation, le maintien, l'administration, la prospérité des personnes ou des choses, pour parvenir à un but quelconque. Le dépôt de l'autorité si bien confié à ses soins. D'autres affaires demandent vos soins. Dès l'âge de quinze ans, elle fut capable de ces soins. Jamais plante ne fut cultivée avec plus de soin. Ni la hauteur des entreprises ne surpassait sa capacité, ni les *soins* infinis de l'exécution n'étaient au-dessus de sa vigilance. (Boss.) Je m'aperçois avec douleur que le succès ne répond pas à mes *soins*. (J.-J. Rouss.) Un père de famille qui se plaît dans sa maison, a pour prix des *soins* continuels qu'il s'y donne, la continuelle jouissance des plus doux sentiments de la nature. (Id.) Le premier soin par lequel doit commencer l'ordre d'une maison, c'est de n'y souffrir que d'honnêtes gens qui n'y portent pas le désir secret de troubler cet ordre. (Id.) Il est temps de jouir en paix d'un bonheur qui vous a jusqu'ici coûté tant de *soins*. (Id.) On m'éleva avec beaucoup de *soins*, on me donna toutes sortes de maîtres. (Chateaub.)

Et je saurai peut-être accorder quelque jour
Les *soins* de ma grandeur et ceux de mon amour.
(Racine.)

— *Prendre, avoir soin d'une chose*. Veiller à ce qu'elle se conserve, à ce qu'elle prospère, à ce qu'elle réussisse. Prendre soin, avoir soin de sa santé, de ses affaires. Prendre soin des affaires, de la fortune de quelqu'un. Disons que M. de Lamoignon sortait d'une famille où les pères ont plus de *soin* du salut de leurs héritiers que de l'accroissement de leurs héritages. (Fléch.) Quel *soin* n'eut-il pas d'arrêter en plusieurs rencontres l'intempérance d'esprit et la licence d'écrire. (Id.)

— *Prendre, avoir soin de quelqu'un*. Pourvoir à ses besoins, à ses nécessités, à sa fortune. Il a pris soin de mon enfance, de ma jeunesse. Il a pris soin de moi quand j'ai été dans le besoin, je dois prendre soin de lui à mon tour aujourd'hui que je suis riche. Il mande à ses agents dans la conférence qu'on ait *soin* de ses amis. (Boss.) Elle crut qu'ayant *soin* des pauvres de Jésus-Christ, Jésus-Christ aurait *soin* de ses enfants. (Fléch.) Le rossignol est capable à la longue de s'attacher à la personne qui a *soin* de lui. (Buff.) Celui qui néglige le *soin* des siens est devant vous pire qu'un infidèle. (Mass.) Dieu se décharge sur les grands du *soin* des faibles et des petits. (Id.)

— Charge, emploi, fonction dont on remplit les devoirs, l'obligation. Confier le soin de ses affaires à quelqu'un. Je vous remets le soin de l'éducation de mon fils. Avoir le soin de la cave, de la caisse. On laisse au temps le *soin* de corriger les défauts des enfants, au temps qui seul suffit pour les rendre incorrigibles. (Boiste.) Elle abandonne pour avoir des armes et des munitions, non-seulement ses joyaux, mais encore le *soin* de sa vie. (Boss.) Le plaisir devient l'unique *soin* qui occupe les grands. (Mass.) Commander aux hommes, et leur donner des lois, ce sont là les *soins* de l'autorité, ce n'en est pas le plaisir. (Id.) Il y a un artifice qui a souvent réussi aux astrologues, c'est de rendre leurs oracles d'une manière obscure et équivoque, et de laisser à l'événement le *soin* de les éclaircir. (Condill.)

— *Les soins du ménage, d'une maison*, etc. Les détails d'un ménage, d'une maison. L'attention que réclame le ménage, la maison. On dit de même Les soins d'une ferme, les soins d'un magasin.

— Au pluriel, Attention qu'on a pour quelqu'un, services qu'on lui rend, peines qu'on lui épargne. Prodiguer ses soins à quelqu'un. Avoir pour quelqu'un les soins les plus empressés, les plus délicats, les plus flatteurs, les plus aimables. Des soins minutieux, importuns, fatigants. Il a reçu les soins les plus tendres pendant sa maladie. Continuez votre protection et vos *soins* à tout ce qui lui fut cher. (Boss.) Il est des impressions éternelles que le temps et les *soins* n'effacent point. (J.-J. Rouss.)

— *Rendre ses soins à quelqu'un*. Le voir avec assiduité et lui faire sa cour. ‖ *En être aux petits soins avec quelqu'un*. Avoir pour lui des attention recherchées, délicates, se montrer officieux, empressé à lui épargner les moindres peines.

— *Donner des soins à un malade*. Quelquefois, L'assister comme médecin. Médecin qui donne gratuitement ses soins à tous les malades de son quartier.

— Inquiétude, peine d'esprit, souci. La vie des grands est pleine de soins. L'amour et l'ambition causent bien des soins. Libre de soin, de tout soin.

Non, non, l'amour d'un frère et son honneur blessé
Sont les moindres des *soins* dont vous êtes pressé.
(Racine.)

— Les poëtes font entrer ce mot dans plusieurs périphrases : ils disent les *soins compatissants*, pour La piété, la compassion; les *soins vigilants*, pour La vigilance; les *soins curieux*, pour La curiosité; les *soins inquiets*, pour L'inquiétude; les *soins ambitieux*, pour L'ambition; les *soins jaloux*, pour La jalousie, etc. De vos *soins* généreux j'ai lieu de me louer. (Delille.)

Tes conseils généreux, tes *soins* compatissants
Peut-être auraient calmé l'orage de mes sens.
(Baour-Lormian.)

Cependant du héros, tandis que tout sommeille,
Mille *soins* inquiets ont prolongé la veille. (Des.)

SOIR. s. m. (du lat. *serus*, tardif). Dernière partie du jour, dernières heures du jour. [...]

soir. Hier soir, hier au soir. J'irai chez vous demain soir, demain au soir. C'était le soir. C'était vers le soir, sur le soir. Un beau soir d'été, d'automne. Si le matin ne nous éveillait pas pour de nouvelles joies, si le *soir* ne nous laissait aucune espérance, serait-ce la peine de s'habiller et de se déshabiller? (Traduct. de Gœthe.) Qu'il est heureux, sur le *soir*, de n'avoir point à faire de tristes réflexions sur l'emploi de la journée! (Vernier.) Quand on voit le laitron de Sibérie fermer ses fleurs le *soir*, on peut annoncer pour le lendemain un beau jour. (Bailly de Merl.)

Voyez-vous ces nuages
Qui montent dans les airs du sein des marécages,
Et qui près du soleil, dans le palais du soir,
Environnent le trône où leur roi vient s'asseoir.
(Chênedollé.)

Approche-t-il du but? quitte-t-il ce séjour?
Rien ne trouble sa fin; c'est le *soir* d'un beau jour.
(La Fontaine.)

— De même qu'on dit *hier au soir* ou *hier soir, demain au soir* ou *demain soir*, on dit aussi avec les noms qui désignent les jours de la semaine, *dimanche soir, lundi soir*, ou *dimanche au soir, lundi au soir*. Mais après les dates il faut la préposition. Il est parti le 5 au soir, il arrivera le 10 au soir.

— Fig. et poét. *Le soir de la vie*. La vieillesse. La santé, la vertu rendent plus beau le soir de la vie.

Ainsi l'illusion de doux songes suivie
Jette un rayon mourant sur le *soir* de la vie.
(Chênedollé.)

— *A ce soir*. Locution familière dont on se sert en quittant, dans le cours de la journée, une personne qu'on a l'intention de revoir dans la soirée.

— *Bonsoir*. V. BONSOIR.

SOIRÉE. s. f. Espace de temps qui s'écoule depuis le déclin du jour jusqu'à ce qu'on se couche. Belle soirée. Soirée délicieuse. Soirée fraîche. Longue soirée. Aimer les soirées d'été. Les soirées d'été sont belles, mais courtes. Les soirées d'hiver sont fort longues. Passer ses soirées chez ses voisins. Parmi les plaisirs d'une belle *soirée*, on doit compter celui de voir les différents troupeaux regagner chacun leurs étables, précédés et annoncés par les chiens fidèles. (Vernier.)

C'est au temps où l'étoile à Vénus consacrée
Fait succéder au bruit la tranquille *soirée*. (Castel.)

— Assemblée, réunion de personnes qui se rassemblent dans les soirées d'hiver, ordinairement à jour fixe, pour converser, jouer, faire de la musique, danser. Donner une soirée. Aller en soirée. Courir les soirées. Soirée nombreuse, brillante. Inviter quelqu'un à ses soirées. Commencer, finir, reprendre ses soirées.

SOISSONNAIS, AISE. adj. et s. Habitant, habitante de Soissons. Les femmes soissonnaises. Les Soissonnais. ‖ Qui appartient à cette ville ou à ses habitants. Coutumes soissonnaises.

SOISSONS. (du lat. *Suessones* ou *Suessones*, dont elle était la capitale; dérivé du celt. *chwai*, pr. *svæ*, légers; *con* ou *son*, très; *swæson*, très-légers à la course. C'est ainsi que Lucain caractérise ce peuple : *Longisque leves Suessones inarmis*). Géogr. Chef-lieu d'arrond. (Aisne); 10,700 hab. Place de guerre, belle cathédrale bâtie au XIe siècle, collége, hôpitaux, théâtre, bibliothèque publique de 20,000 volumes, tribunal de première instance et de commerce, séminaire diocésain.

— Hist. Après la victoire de Clovis sur Syagrius, en 486, Soissons devint la capitale des Francs, jusqu'à ce que le roi eut transporté le siége du gouvernement à Paris. Après sa mort, un nouveau royaume, dont Soissons fut la capitale, fut créé par son fils Clotaire. En 1131, Soissons s'affranchit et se gouverna en commun.

— *Haricot de Soissons*. Variété de haricot. Le haricot de Soissons, qui est un des plus estimés, se fait remarquer par sa grosseur, sa forme aplatie et sa couleur constamment blanche. On le mange sec ou frais, et dans l'un ou l'autre état il est farineux. ‖ On dit aussi subst. *Du soissons*, pour Du haricot de Soissons. Acheter du soissons, plusieurs sacs de soissons. Manger du soissons. Le soissons est très-estimé.

SOISSONS (Thierry de). Ancien chansonnier français qui accompagna saint Louis dans la terre sainte et fut fait prisonnier avec lui à la bataille de Massoura. Il chanta sa captivité dans plusieurs petits poëmes que l'on possède encore. ‖ SOISSONS (Louis de Bourbon, comte de). Grand-maître de France, fils de Charles, comte de Soissons, né à Paris en 1604, porta les armes contre la France dans sa haine contre Richelieu, et fut tué à la bataille de Marfée, où il défit le maréchal de Châtillon en 1641. ‖ SOISSONS (Eugène-Maurice de Savoie, comte de). Fils puîné de Thomas de Savoie, prince de Carignan et de Marie de Bourbon, comtesse de Soissons et mari d'Olympe de Mancini, nièce de Mazarin, né en 1635, mort en 1673. ‖ SOISSONS (Olympe Mancini, comtesse de). La deuxième des cinq filles de Mme Mancini, sœur du cardinal Mazarin, inspira à Louis XIII une passion qui dura longtemps, épousa le comte de Soissons, et reçut la charge de surintendante de la reine. Exilée pour ses intrigues, elle vécut fort obscurément en Allemagne, chargée du soupçon d'avoir empoisonné son mari et la reine d'Espagne. Elle mourut à Bruxelles en 1708.

SOIT. [...] du subjonctif du v. *être*). Façon de parler elliptique pour Qu'il en soit ainsi, je désire que cela soit. Vous le voulez : soit. La femme, dit-on, est un mal, *soit!* mais si nécessaire que nul ne peut s'en passer. (Boiste.)

— Est souvent conjonction alternative. Soit qu'il le fasse, soit qu'il ne le fasse pas. Soit que l'on parle, soit que l'on écoute. Un mal funeste et contagieux se répandit et s'échauffa dans les principales villes de Normandie, *soit* que l'intempérie des saisons eût laissé dans les airs quelque maligne impression, *soit* qu'un commerce fatal eût apporté des pays éloignés, avec de fragiles richesses, des semences de maladie et de mort, *soit* que l'ange de Dieu eût étendu la main pour frapper cette malheureuse province. (Fléch.)

Soit que je n'ose encore démentir le pouvoir
De ces yeux où j'ai lu si longtemps mon devoir,
Soit qu'à tant de bienfaits ma mémoire fidèle
Lui soumette en secret tout ce que je tiens d'elle,
Mon génie étonné tremble devant le sien. (Rac.)

— Se construit sans *que*. *Soit* la hardiesse de l'entreprise, *soit* la seule présence de ce grand homme, *soit* la protection visible du ciel, il étonne par sa résolution. (Fléch.) La fortune, *soit* bonne ou mauvaise, *soit* passagère ou constante, ne peut rien sur l'âme du sage. (Marmont.) *Soit* en bien, *soit* en mal, mon ami, la prudence dit qu'il faut rarement juger sur l'apparence. (Chéron.)

— Quelquefois, au lieu de répéter *soit* on met *ou*. Soit qu'il parle ou qu'il écoute. Soit qu'il le fasse ou qu'il ne le fasse pas.

— Signifie quelquefois Supposons. Soit A à multiplier par B. Soit huit à multiplier par sept.

— *Ainsi soit-il*. Exprime le vœu, le consentement, l'adhésion. Vous le voulez? ainsi soit-il! Vous le promettez? ainsi soit-il!

> Je suis devin, mes chers amis,
> L'avenir qui nous est promis
> Se dévoile à mon œil subtil.
> Ainsi *soit*-il! (Béranger.)

— SOIT. 3e pers. du v. *être*. V. ÊTRE.

SOITURE. s. f. Anc. cout. Portion d'un pré qu'un homme pouvait faucher en un jour.

SOIXANTAINE. s. f. coll. (pr. *çoi-çan-tène*). Soixante ou environ. Une soixantaine de personnes. Une soixantaine de francs. Je lui dois une soixantaine de francs. Il y a une soixantaine d'années.

— Absol. et fam. *La soixantaine*. Soixante ans accomplis. Avoir la soixantaine. Avoir passé la soixantaine. Etre dans la soixantaine.

SOIXANTE. adj. num. des 2 g. Exprime le nombre composé de six dizaines. Soixante personnes. Soixante choses. Soixante francs. Soixante ans. Soixante soldats. Soixante chevaux. Soixante vaisseaux.

— On dit, *Soixante et un*, *soixante et deux*, *soixante et trois*, *soixante et quatre*, etc., ou bien *soixante-un*, *soixante-deux*, *soixante-trois*, *soixante-quatre*, etc. Palawski... au temps dont nous parlons, était âgé de *soixante et deux* ans. (Rulhières.) Agé comme je suis de plus de *soixante et trois* ans. (Boil.) La première irruption des Gaulois en Italie arriva sous le règne de Tarquin l'ancien, environ l'an du monde trois mille quatre cent seize, et de la fondation de Rome le *soixante-cinquième*. (Vertot.) Marius, âgé de plus de *soixante et dix* ans, après six consulats qu'il avait exercés avec autant d'autorité que de gloire, se vit réduit à se sauver de Rome à pied. (Id.) Marius, âgé de plus de *soixante-dix* ans, n'avait pas soutenu dans cette dernière guerre cette haute réputation qu'il avait acquise dans celle des Teutons et des Cimbres. (Id.) Les mahométans ont eu comme nous des sectes et des disputes scolastiques; il n'est pas vrai qu'il y ait *soixante et treize* sectes chez eux, c'est une de leurs rêveries. Ils ont prétendu que les mages en avaient *soixante et dix*, les juifs *soixante et onze*, les chrétiens *soixante et douze*, et que les musulmans, comme plus parfaits, devaient en avoir *soixante et treize*. (Volt.) Au nombre de trois cent *soixante-onze* seulement interprétant le vœu des trois cent *soixante-quatorze* autres députés qui formaient le complément de l'assemblée, ils se constituent convention nationale. (Anquet.) Le pape interrogea lui-même *soixante et douze* chevaliers. (Volt.) Les premiers hommes ont vécu neuf cents, neuf cent trente, et jusqu'à neuf cent *soixante-neuf* ans. (Buff.) Mahomet mourut à l'âge de *soixante et trois* ans et demi. (Volt.) Le nommé Patrick Mériton, cordonnier à Dublin, paraît encore fort robuste, quoiqu'il soit actuellement (en 1778) âgé de cent quatorze ans; il a été marié onze fois, et la femme qu'il a présentement a *soixante-dix-huit* ans. (Buff.) La Genèse, après avoir raconté la mort de Tharé, dit qu'Abraham son fils sortit d'Aran, âgé de *soixante et quinze* ans. (Volt.) Les vieillards ont encore à *soixante-dix* ans l'espérance de six ans deux mois; à *soixante-quinze* l'espérance tout aussi légitime de quatre ans six mois de vie. (Buff.)

— S'emploie quelquefois au lieu de Soixantième. Page soixante. Chapitre soixante. Paragraphe soixante.

— s. m. Le nombre soixante. Soixante multiplié par dix égalent six cents.

— Hist. *Les soixante-douze*. Se dit absolument des membres de la commune qui furent exécutés avant le 9 thermidor. ‖ *Les soixante-treize*. Se dit absolument des membres de la Convention qui protestèrent contre les actes du 31 mai 1793.

SOIXANTER. v. n. 1re conj. Au jeu de pi[illegible] avant que l'adversaire n'ait rien compté. Le point, une quinte basse et quelques mauvaises tierces l'ont fait soixanter.

SOIXANTIÈME. adj. des 2 g. Exprime le nombre ordinal qui vient après le cinquante-neuvième. Soixantième chapitre. Soixantième page. Soixantième numéro. Le soixantième régiment. Etre dans la soixantième année. Philippe mourut dans sa *soixantième* année. (Anquetil.)

— *La soixantième partie*. Soixantième partie d'un tout qui est ou que l'on conçoit divisée en soixante parties. La soixantième partie d'un tout.

— s. m. La soixantième partie d'un tout. Un soixantième. Avoir un soixantième dans une affaire. Trente soixantièmes égalent une demie.

SOKEMANRIE. s. f. Anc. cout. Terre tenue à la charge du service de la charrue.

SOKKA. s. f. Comm. Etoffe d'Afrique, fabriquée dans le royaume de Loango.

SOL. s. m. Monn. V. SOU.

SOL. s. m. (du lat. *solum*). Terrain considéré quant à sa nature ou à ses qualités productives. Le sol varie autant que la composition de la terre, que le climat, que l'exposition. Le plus ou moins d'abondance d'eau influe également sur lui. Parlant rigoureusement, on peut dire qu'il n'y a pas deux champs dans le monde dont le sol soit parfaitement semblable. Sol argileux ou glaiseux. Sol crayeux ou calcaire. Sol sablonneux. Sol ferrugineux. Sol marécageux. Ceux des *sols* qui contiennent le plus de terreau et qui ne sont ni trop secs ni trop humides, sont ce qu'on appelle les bons *sols*, les *sols* fertiles. (De Morog.) Un mauvais *sol* est celui qui ne contient pas ou presque pas de terreau, et qui est trop sec ou trop humide. (Id.) La couleur brune du *sol* après un labour récent est un des principaux signes de sa fertilité, à moins que ce ne soit dans des terres de bruyères et de marais. (De Taïr.)

— *Sol compacte ou froid*. Celui dans lequel l'argile domine, y retient longtemps les eaux des pluies et empêche les racines des plantes d'y pénétrer. ‖ *Sol léger, chaud*. Celui dans lequel le sable domine, qui laisse pénétrer l'eau avec la plus grande facilité.

— Superficie du terrain, place sur laquelle on bâtit, on marche. Sol uni. Sol inégal. Bâtir sur un sol mouvant. Ne pas bâtir sur le sol d'autrui. Le sol s'exhausse dans certains endroits et s'affaisse dans d'autres. Le *sol* spongieux tremblait autour de nous. (Chateaub.) Le nom de Charenton désigne assez l'ancien emploi de son *sol*. (Dulaure.)

> Tel de la riche étable un coursier généreux
> S'enfuit frappant le *sol* de son pied vigoureux. (Aignan.)

> Nous n'irons plus ensemble
> Voir l'équateur en feu,
> Mexique où le *sol* tremble
> Ni l'Espagne au ciel bleu, (***)

— Fig. Se dit pour Le pays où l'on est né. Le sol français. Le sol de la France. Les Anglais n'ayant pas les mêmes racines dans le *sol*, émigrent où il y a profit. (Michelet.)

— Fig. L'homme ne peut vivre heureux que sur le *sol* de la liberté. (Boiste.) Un caractère ardent est le *sol* des grandes vertus et des grands talents. (L. Morgan.)

— Dans une mine, Muraille, partie de la roche sur laquelle une mine, un filon est appuyé.

— Blas. Champ de l'écu.

— Comm. Espèce de raisin sec qu'on mettait parmi les fruits secs, pour faire ce qu'on appelle les quatre mendiants.

SOL. s. m. Mus. Cinquième note de la gamme d'ut. Sol dièse. Le ton de sol. Sol majeur. Jouer dans le ton de sol majeur, en sol mineur. Clarinette en sol. La clé de sol. ‖ Signe qui représente cette note. Prendre un sol pour un fa.

SOLACIÉ, **ÉE**. part. pass. du v. Solacier. S'empl. adjectiv. Je suis solacié.

SOLACIER. v. a. 1re conj. Consoler, soulager. Vieux mot qu'on lit encore dans La Fontaine et dans J.-B. Rousseau.

> Cupidon. . . . .
> Lors m'envoya pour me *solacier*
> Tout son cortège et celui de sa mère. (J.-B. Rouss.)

— SE SOLACIER. v. pron. Se divertir.

> Il va trouver le manant qui riait
> Avec sa femme et se *solaciait*. (La Font.)

SOLADE. s. f. Nom qu'on donne dans quelques-uns de nos départements du midi, à la masse de gerbes soumise à chaque opération du dépiquage.

SOLAGE. s. m. (du lat. *solum*, sol). Vieux mot qui signifie Sol. Si j'en transplante quelqu'un en mon *solage*. (Mont.)

SOLAGE. s. m. (du lat. *sol*, soleil). Vieux mot qui signifie Ardeur du soleil. Il est à regretter.

> Belle, dis-je, à ce *solage*
> Vous hâlez votre teint blanc,
> Vous seriez mieux à l'ombrage
> De ce petit coudre blanc. (***)

SOLAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *solaris*; rad. *sol*, soleil). Qui concerne le soleil, qui a rapport au soleil. Année solaire. Cadran solaire.

— *Système solaire*. Ordre et disposition des différents corps célestes, qui font leur révolu[illegible] mouvement.

— Bot. Qui s'épanouit ou se forme pendant que le soleil est sur l'horizon. *Fleur solaire*.

— Anat. *Plexus solaire*. V. PLEXUS.

— Gramm. ar. *Lettres solaires*. Lettres dont l'une commence le mot arabe *schamsoun*, qui signifie *soleil*.

— *C'est un animal solaire*. Se dit familièrement d'une personne qui vit au grand soleil.

— Conchyl. *Cadran solaire*. Genre établi pour un assez petit nombre de jolies coquilles de la Méditerranée.

SOLAK. s. m. Hist. ott. Garde attaché à la personne du sultan. ‖ *Solak-baschi*. Chef des solaks.

SOLAMIRE. s. f. Techn. Étoffe à claire-voie qui sert à garnir les tamis.

SOLANDER (Daniel). Suédois, élève de Linné, suivit Cook dans ses voyages et fit un grand nombre de découvertes précieuses pour les sciences. Il mourut en 1782.

SOLANDRE. s. f. Bot. Genre de la famille des solanées, renfermant des plantes très-belles, cultivées dans nos jardins d'agrément. Les espèces les plus remarquables sont la solandre herbacée et la solandre à grandes fleurs. Cette dernière est une plante sarmenteuse et grimpante garnie de feuilles ovales et luisantes. Les fleurs sont blanches, puis jaunâtres.

— Art vétér. Maladie qui survient au pli du genou du cheval, à la différence de la malandre qui affecte le pli des jarrets.

SOLANÉ, **ÉE**. adj. Bot. Qui ressemble au solanum. Plantes solanées. ‖ SOLANÉES. s. f. pl. Famille de végétaux dicotylédones, à corolle monopétale hypogyne, ayant pour type le genre solanum. Les solanées abondent dans la zone torride.

— *Solanée parmentière*. Nom donné à la pomme de terre.

SOLANIFOLIÉ, **ÉE**. adj. Bot. Il se dit des plantes dont les feuilles ressemblent à celles de la morelle.

SOLANINE. s. f. Chim. Alcali découvert par Desfosses dans les baies de la morelle noire, et qu'on a retrouvé depuis dans plusieurs autres espèces du même genre.

SOLANIQUE. adj. des 2 g. Chim. Se dit des sels qui ont pour base la solanine. ‖ Se dit aussi d'un acide trouvé dans la morelle noire. Acide solanique.

SOLANO. s. m. Relat. Vent chaud qui souffle de l'Afrique.

SOLANOÏDE. s. f. Bot. Douce amère bâtarde.

SOLANUM. s. m. (pr. *ço-la-nomm*). Bot. Genre de plantes monocotylédones, famille des solanées, qui renferme des espèces intéressantes, comme la pomme de terre, la tomate, la melongène et la douce amère.

SOLARD. adj. et s. m. Agric. Il se dit d'un bœuf qui a perdu son compagnon d'attelage.

SOLARIEN, **ENNE**. adj. et s. Didact. Il se dit des habitants que l'on suppose dans le soleil.

SOLARION. s. m. Conchyl. Genre de coquilles univalves.

SOLARIUM. s. m. Antiq. rom. Terrasse exposée au soleil et au grand air, et qui faisait partie de la plupart des édifices.

SOLART. s. m. Ornith. Nom vulgaire donné à la bécasse.

SOLAS. s. m. Anc. métrol. Monnaie des évêques de Cambrai.

SOLAT. s. m. Conchyl. Petite coquille du genre pourpre.

SOLATGE. s. m. Anc. cout. Droits sur un fonds de terre.

SOLBATTU, **UE**. adj. (de *sole* et *battu*). Art vétér. Dont la sole a été comprimée par le fer, ou par l'appui répété sur des corps durs. Cheval solbatu. On dit mieux cheval *sole-battu*.

SOLBATTURE. s. f. Art vétér. Sole battue par un fer mal attaché et qui fait ressort, d'où résulte une irritation locale et diverses affections ultérieures. On dit mieux *sole-batture*.

SOLDANELLE. s. f. Bot. Genre de la famille des primulacées, renfermant des plantes très-jolies et très-élégantes qui croissent sur les sommets de nos plus hautes montagnes, auprès des neiges et des glaces perpétuelles. Les fleurs des soldanelles sont bleues.

— Espèce de liseron qui croît sur les bords de la mer.

SOLDANIE. s. f. Conchyl. foss. Genre de coquilles microscopiques, comprenant plusieurs espèces de la Méditerranée.

SOLDANITE. s. f. (de *Soldani*). Minér. Nom propre pour désigner les météoriques.

SOLDAT. s. m. (du celt. *souldar*, vassal, homme de guerre à la suite d'un autre). Dans le sens le plus étendu, Homme investi par la société de la mission d'attaquer et de défendre. Les soldats grecs. Les soldats romains. Les soldats français. Les soldats anglais. Les soldats d'une république, d'une monarchie, d'un empire. Il n'y a pas de meilleur *soldat* que l'homme ennemi de l'oppression, enthousiaste de la république. (***) Le despotisme corrompt tout, quelle différence entre les mêmes hommes, *soldats* d'une république et *soldats* d'un tyran! [illegible]

> Le *sol* [illegible] qui des rois exerce la vengeance,
> Esclave conquérant, payé pour les combats,
> D'une indigence main affermit les Etats. (Tressan.)

> Dites un mot, seigneur, *soldats* et matelots
> Seront prêts avec vous à traverser les flots.
> (Casimir Delavigne.)

> J'ai vu de vieux *soldats*, à vivre condamnés,
> Traîner dans le besoin leurs jours infortunés.
> (Desaugiers.)

— Dans l'acception moderne, que lui ont faite nos mœurs, notre civilisation, Homme placé en dehors du droit commun et soldé par le pays, pour protéger les intérêts généraux et particuliers quand les sociétés ou les individus en appellent à la *force* contre une agression quelconque. Lever, enrôler, licencier, congédier des soldats. Vieux soldat. Jeune soldat. Soldat armé. Soldat désarmé. Soldat intrépide, courageux. Il ne peut manquer aux soldats français que des chefs pour les conduire. Il n'y a que deux genres d'auxiliaires pour l'autorité absolue, ce sont les prêtres et les *soldats*. (Le Staël.)

— En ce sens il se dit des chefs comme de ceux qui n'ont point de grade. Les chefs mêmes s'honorent du nom de soldat. Un roi disait qu'il avait l'honneur d'être le plus ancien soldat de son royaume.

— Dans un sens plus restreint et plus ordinaire, Celui qui sert dans l'armée et qui n'a point de grade. Un simple soldat. Les soldats et les officiers. Maintenir la discipline parmi les soldats. Réprimer la licence du soldat. Capitaine qui aime les soldats. Se conduire en soldat plutôt qu'en capitaine. Qu'il est beau, dans le tumulte des armes, de savoir encore goûter cette gloire tranquille qu'on n'a point à partager avec le *soldat*, non plus qu'avec la fortune. (Boss.) Ce qu'un sage général doit le mieux connaître, ce sont ses *soldats* et ses chefs. (Id.)

> Elle a trouvé Pyrrhus porté par des *soldats*,
> Que son sang excitait à venger son trépas. (Rac.)

— Se dit en parlant de ce qui caractérise la profession militaire. Avoir la franchise d'un soldat. Porter à la cour les mœurs d'un soldat. Orateur qui parle en soldat plutôt qu'en politique.

> Je parlerai, madame, avec la liberté
> D'un *soldat* qui sait mal farder la vérité. (Rac.)

— Prov. *Ce qui tombe dans le fossé est pour le soldat*. La négligence cause des pertes dont l'homme soigneux sait profiter. ‖ *Le soldat fait la soupe, la soupe le soldat*. Ce que nous faisons d'utile tourne ordinairement à notre avantage.

— adjectiv. Avoir l'air soldat. Ce jeune homme a l'air soldat.

— Hist. *Soldats de Robespierre*. Se dit des canonniers commandés par Henriot, général sous la révolution.

— Anc. cout. *Soldat-gardien*. Il se disait des soldats préposés à la garde des ports.

— Ornith. Nom vulgaire du combattant.

— Conchyl. Nom vulgaire du méléagre.

— Entom. *Soldat des bois*. Espèce de mantes, insectes orthoptères.

— Moll. *Soldat de mer*. Nom vulgaire des pagures.

SOLDATESQUE. s. f. Troupe de soldats indisciplinés. Etre exposé aux insultes de la soldatesque. Une soldatesque furieuse, effrénée.

— Se dit quelquefois par mépris. Les simples soldats. La soldatesque se révolta contre les officiers. La soldatesque sert toujours les tyrans et les assassins.

SOLDATESQUE. adj. des 2 g. Qui sent le soldat. Ton soldatesque. Maintien soldatesque. Manières soldatesques. Mœurs soldatesques.

SOLDE. s. f. (ét., V. SOLDAT). Paye allouée aux officiers et aux soldats pour subvenir à leur entretien et aux dépenses qu'exige d'eux le service militaire. Solde des troupes. Payer la solde. Ce prince a tant de mille hommes à sa solde. Solde de paix. Solde de guerre. Solde de présence, d'hôpital, de route, de semestre, de retraite. Etre mis à la demi-solde. Recevoir double solde. Officier à demi-solde. Philippe-Auguste essaya le premier l'établissement de quelques troupes permanentes et d'une *solde* régulière affectée à leur entretien; il fixa à un sou par jour la paie de chaque homme de pied appelé à le suivre à la croisade. (Bardin.)

SOLDE. s. m. Comm. Payement qui se fait pour demeurer quitte d'un reste de compte. Donner tout pour solde, pour solde de tout compte.

— *Solde de compte*. Somme qui fait la différence du débit et du crédit, lorsque le compte est vérifié et arrêté.

SOLDÉ, **ÉE**. part. pass. du v. Solder. S'emploie adjectiv. Qui reçoit une solde. Troupes soldées. Philippe-Auguste fut le premier roi de France qui entretint des troupes soldées. Corps qui n'est point soldé.

— Qui a été entièrement payé. Facture soldée. Compte soldé. Mémoire soldé.

SOLDER. v. a. 1re conj. Donner une solde, avoir à sa solde. Solder des troupes. Solder des hommes de guerre.

— Comm. et comptab. Acquitter, faire l'entier payement de. Solder un compte. Solder un mémoire. Solder une facture. Il ne m'avait donné que des à-comptes, mais il vient enfin de solder mon mémoire, de me solder.

— SE SOLDER. v. pron. Être soldé. Les trou[illegible]

— Comm. Être payé. Préparer les mémoires qui doivent se solder à la fin du mois.

SOLDIN. s. m. Hist. relig. Membre d'une secte grecque dont le fondateur était Soldin, qui changea la manière d'accomplir le sacrifice de la messe.

SOLDO. s. m. Métrol. Monnaie de Dalmatie qui vaut 16 centimes.

SOLDURIER. s. m. Antiq. gaul. Se dit des soldats gaulois qui se vouaient à la vie à la mort au chef qui les conduisait. Il faudrait dire *soldurer*.

— Espèce de clients, dans l'Aquitaine, qui, au rapport de Jules César, pendant la vie de leur patron, jouissaient des mêmes avantages que lui et se tuaient après sa mort.

SOLE. s. f. Ichthyol. Division du genre pleuronecte, renfermant des poissons dont le principal caractère est une bouche contournée et comme monstrueuse du côté opposé aux yeux,

et garnie seulement de ce côté-là de fines dents en velours. La forme est oblongue, le museau long et avancé. La sole commune est un poisson d'un fort bon goût, dont la chair est délicate et recherchée. Elle se trouve dans presque toutes les mers. Soles frites. Soles au gratin.

SOLE. s. f. Agric. Certaine étendue de terre sur laquelle on sème successivement par année des blés, puis des menus grains, et qu'on laisse en jachère la troisième année. Diviser une terre en soles, en trois soles. Les soles de cette terre ne sont pas égales. Sole de froment.

— Art vétér. Le dessous du pied d'un cheval, d'un mulet, d'un âne. Sole battue. Sole baveuse. Sole bombée. Sole brûlée ou échauffée. Sole coupée. Sole desséchée. Sole foulée. ‖ *Sole baveuse.* Division irrégulière des bords de la sole. ‖ *Sole brûlée.* Brûlure résultant d'une application trop longue du fer rouge.

— Techn. Portion d'un four à réverbère où l'on place les produits que l'on veut échauffer. ‖ Pièce de bois qui supporte les étançons dans une galerie de mine boisée. ‖ Pièces de charpente servant à faire les empatements des machines. ‖ Se dit des jetées de plâtre que les maçons font avec la truelle.

— Conchyl. Espèce de peigne dont la coquille est très-mince et très-plate. ‖ *Sole en bénitier.* Le peigne zig-zag. ‖ *Sole pétoncle* ou *petite sole.* Le spondyle plié.

SOLÉAIRE. adj. (du lat. *solea*, semelle). Anat. Qui ressemble à une semelle de soulier. Il se dit d'un muscle placé à la partie postérieure de la jambe. Le muscle soléaire étend le pied sur la jambe.

SOLÉCISÉ. part. pass. du v. Soléciser. Il est invariable.

SOLÉCISER. v. n. 1re conj. Faire des solécismes. S'il n'eût tenu qu'à saint Grégoire le Grand, nous serions dans le cas des mahométans, qui en sont réduits pour toute lecture à celle de l'Alcoran ; car quel eût été le sort des anciens écrivains entre les mains d'un homme qui *solécisait* par principe de religion, qui s'imaginait qu'observer les règles de la grammaire, c'était soumettre Jésus-Christ à Donat, et qui se crut obligé en conscience de combler les ruines de l'antiquité? (Dider.)

SOLÉCISME. s. m. (du gr. σολοικισμός, de σόλοικος, habitant de Soles, où l'on parlait mal le grec). Faute grossière contre la syntaxe; violation des règles établies pour la pureté et l'exactitude du langage. Ainsi on ferait un double solécisme si, au mépris de la règle des participes, on disait : La promesse que j'ai *fait*, je l'ai *oublié*, puisque la règle veut *faite* et *oubliée*. Ainsi il y a solécisme dans ce vers de Boileau :

C'est à vous, mon esprit, à qui je veux parler.

Il fallait : C'est à vous, mon esprit, *que* je veux parler. Ou bien, pour la mesure du vers :

C'est vous, ô mon esprit, à qui je veux parler.

Faire des solécismes, de grossiers solécismes. Il y a un solécisme dans cette phrase. Eviter les solécismes. Quand on écrit, il est essentiel de se méfier du *solécisme* si l'on tient à la pureté du style, à cet art trop rare de s'exprimer correctement. (Champ.)

Le moindre *solécisme* en parlant vous irrite,
Mais vous en faites, vous, d'étranges en conduite.
(Molière.)

Le parleur aimable. . . . .
Quelquefois à la langue, en dépit du purisme,
Ose faire présent d'un heureux *solécisme*,
Scandale du grammairien. (Delille.)

— Fig., moral. Une faute quelconque. Un solécisme en conduite. Faire dans une science de nombreux, d'étranges solécismes. C'est un *solécisme* en politesse, et l'on pourrait même dire en France un barbarisme, que de faire un compliment maladroit à une femme. (***)

SOLECURTE. s. m. Conchyl. Genre de coquilles comprenant plusieurs espèces de solens. Solécurte radié, blanc, rose, resserré. Solécurte de Java, de Bombay.

SOLEIL. s. m. (pr. *ço-lèye;* du lat. *sol*, *solis*, même sens; fait de *solus*, unique, parce qu'il brille seul dans les cieux pendant le jour, car son éclat surpasse tellement celui des autres astres qu'ils disparaissent entièrement). Astre du jour, le plus éclatant de ceux qui se montrent à nous sur la voûte céleste; globe immense jouissant d'une lumière à lui propre, qu'il dispense à tous les corps composant son système. Placé à l'un des foyers des orbes elliptiques que décrivent les planètes dans l'espace, le soleil exerce sur elles la plus grande influence; il les échauffe et les éclaire. Par sa lumière et sa chaleur, la terre et sans doute les [illegible] offrent aux yeux de l'être intelligent le spectacle merveilleux de la vie, du mouvement, des couleurs, et d'une infinité d'autres phénomènes. C'est par son action vivifiante, dit sir Herschell, que les végétaux sont élaborés dans le sein de la matière organique, et deviennent à leur tour le soutien de l'homme et des animaux. Par elle les eaux de la mer se transforment en vapeurs pour circuler dans l'air, arroser la terre, et produire les sources et les rivières. Elle est la cause de toutes les perturbations de l'équilibre chimique entre les éléments de la nature, qui, par une série de compositions et de décompositions, donnent lieu à de nouveaux produits. Frappés de la beauté de cet astre, et plus encore de son immense et bienfaisante influence, la plupart des peuples l'ont regardé comme le plus grand, le plus beau, le meilleur des dieux, et l'ont adoré sous différents noms, tels que Baal, Bel, Moloch, Belphégor, Adonis, Saturne, Osiris, Mithras, Dionius, Phœbus, Jupiter, etc. Dans tous les temps les peuples ont cru, d'après le témoignage des sens, qu'il tournait autour de la terre; tout le monde sait aujourd'hui que ce sont les planètes qui tournent autour de lui, que lui-même tourne sur lui-même, et que s'il a un autre mouvement, comme quelques astronomes le pensent, il emporte avec lui les planètes dans les abîmes de l'espace pour accomplir sa révolution autour d'un centre inconnu. La distance du soleil à la terre est de 152,000,000 de kilomètres, c'est-à-dire qu'il faudrait à une locomotive de chemin de fer qui marcherait avec une vitesse continuelle de 32 kilomètres à l'heure, 500 ans pour arriver de la terre au soleil. Le volume du soleil équivaut à 1,326,480 fois celui de la terre, c'est-à-dire que les volumes réunis de toutes les planètes sont bien loin d'en approcher.

— Dans le langage ordinaire, et même en astronomie, il existe une foule de locutions inexactes relativement au soleil. Cette inexactitude vient de l'ignorance où les peuples ont toujours été de la cause des phénomènes qui regardent cet astre, et que les langues se sont faites d'après le témoignage illusoire des sens. Le soleil se couche. Le soleil se lève. Le soleil monte. Le soleil descend à l'horizon. La lumière du soleil. Les rayons du soleil. Le mouvement du soleil. Le soleil se cache, se montre. Le soleil est derrière un nuage. On lit dans les saintes Écritures que le *soleil*, qui ne doit jamais se coucher sur notre colère, ne doit pas se coucher plus de sept fois sur notre affliction. (Fléch.) Dieu fait lever son *soleil* sur les plus hautes montagnes comme sur les lieux les plus bas et les plus obscurs. (Mass.) La terre ne semble produire que pour vous seuls, grands du monde; le *soleil* ne se lever et ne se coucher que pour vous seuls. (Id.) Les jeux se terminaient par le coucher du *soleil*. (La Font.) On voit le *soleil* s'avancer au loin par des traits de feu qu'il lance au devant de lui. (J.-J. Rouss.) Vous avez parcouru tous les climats, vous avez vu toutes les régions que le *soleil* éclaire. (Id.) Les premiers rayons du *soleil* viennent souvent se jouer dans mes rideaux. (X. de Maistre.) L'Indien prosterné bénit et adore le soleil. (De Lamart.)

— En poésie l'on dit : Soleil radieux, brillant, ardent, brûlant, obscurci, pâle, livide, sans éclat, printanier. Soleil, flambeau du jour, de la nature, astre du jour, père du jour, dieu du jour, dieu de la lumière, flambeau de l'univers, œil du monde, monarque du jour. L'astre majestueux dont les flammes dispensent la chaleur et la vie au monde.

Dans une éclatante voûte
Il a placé de ses mains
Ce *soleil* qui, dans sa route,
Éclaire tous les humains. (J.-B. Rouss.)

— Il se personnifie quelquefois.

Soleil! toi dont l'éclat verse partout la vie,
Sous le nom d'Apollon tu créas l'harmonie;
Par tes chants, par tes jeux tu charmes l'univers
Et le dieu des saisons devient le dieu des vers.
(Michaud.)

Par quel ordre, ô *Soleil!* viens-tu du sein de l'onde
Nous rendre les rayons de ta clarté féconde? (Rac.)

— Les poëtes comptent volontiers les jours par le nombre de fois que le soleil éclaire l'horizon. Avant que neuf *soleils* aient chassé les ténèbres. (Lebrun.)

Encor quelques *soleils*, vous verrez en ces lieux
Accourir des hameaux le peuple industrieux.
(Castel.)

— Lumière, rayons du soleil. Se chauffer au soleil. Hâlé du soleil. Se hâler au soleil. Otez-vous de mon soleil. Quel charme de se réchauffer au *soleil* de mai, après une nuit un peu fraîche, quand la rosée tremble et brille de mille couleurs aux branches des arbres! (Drouin.)

— Loc. *Le soleil se lève bien* ou *mal, se couche bien* ou *mal*. Il se lève, se couche d'une manière qui annonce un beau ou un mauvais temps. ‖ *Il fait déjà grand soleil, il fait encore grand soleil.* Il fait déjà grand jour, il est encore grand jour. ‖ *Le soleil est encore bien haut.* Le soleil est encore loin de se coucher. ‖ *Il fait du soleil.* Le soleil est apparent, il n'est caché par aucun nuage. ‖ *Il fait trop de soleil.* Le soleil est trop ardent. ‖ *Entre deux soleils.* Entre le lever et le coucher du soleil. Voyager entre deux soleils. Suivant d'anciennes ordonnances, l'argent du roi ne se voiturait qu'entre deux soleils. ‖ *Avoir du bien au soleil.* Avoir des propriétés en terres, en maisons, en immeubles. Cet homme est fort riche; il a beaucoup de bien au soleil. ‖ *Sous le soleil.* Sur la terre, dans le [illegible], il n'y a rien de nouveau sous le soleil. Le mot hasard est un blasphème; rien sous le soleil n'arrive par hasard. ‖ *Partager le soleil entre les combattants.* Dans les combats singuliers, Placer les combattants de telle sorte que le soleil n'incommode pas plus l'un que l'autre.

— Cercle d'or ou d'argent garni de rayons, dans lequel est enchâssé un double cristal destiné à renfermer l'hostie consacrée, et qui est posé sur un pied ordinairement de même métal.

— Bot. Plante herbacée à haute tige, portant de grandes fleurs jaunes radiées. Cette plante est originaire du Pérou et presque entièrement confinée jusqu'à présent dans nos jardins. Dans plusieurs pays méridionaux, on la cultive en plein champ avec avantage. V. TOURNESOL.

— Pathol. *Coup de soleil.* Impression violente et quelquefois mortelle, que le soleil fait en certaines circonstances sur ceux qui s'y trouvent exposés. Recevoir un coup de soleil. Mourir d'un coup de soleil. Les peuples du Nord sont très-sujets à recevoir des coups de *soleil*. (Virey.)

— Pop. et fig. *Avoir un coup de soleil.* Etre un peu ivre.

— Par analogie, Pièce d'artifice qui tourne autour d'un axe et jette des feux en forme de rayons.

— Fig. Ce qui éclaire, ce qui échauffe, embrase, éclaire, guide; ce qu'il y a de plus brillant, de plus éclatant. Il se dit des personnes et des choses, soit physiques, soit morales. Cette femme est un soleil de beauté. Ce juge est un soleil de justice, d'équité. Ce lustre est un véritable soleil. L'aurore boréale est le soleil du nord. La vérité est le *soleil* de l'intelligence. (Vauven.) Le *soleil* de la vérité a ses jours et ses nuits. (***) Au moral, comme au physique, le *soleil* de l'Angleterre est l'or. (Boiste.) Le meilleur *soleil* de l'Angleterre est le charbon de terre de Newcastle. (H. Walpole.) Les yeux de la beauté sont le *soleil* de l'amour. (***) Il n'y a rien de si aimable que l'enfance des princes; ce sont des *soleils* dans leur orient, qui réjouissent les yeux, et qui ne les éblouissent pas encore. (Fléch.) Le roi est un *soleil* que les grands et les corps environnent comme des nuages. (B. de St-P.)

L'âme a peu de beaux jours; mais, dans son ciel obscur,
L'amour, *soleil* divin, peut dorer d'un feu pur
Le nuage errant de la vie. (V. Hugo.)

— *Le soleil de justice.* Dieu, dans le langage de l'Écriture.

— Fig. *Adorer le soleil levant.* S'attacher, faire sa cour au pouvoir ou au crédit naissant. Béranger a dit dans un sens analogue :

Non, ce n'est point le *soleil* de l'empire
Qu'à son lever je chantais en ces lieux.

. . . Les gens d'excellent conseil
Disent qu'un sage ne se place
Trop près, ni trop loin du *soleil*. (Arnault.)

— Fig. *Il y a moins de soleil, il fait moins de soleil*, etc. Les temps deviennent mauvais. Qui ne voit, d'Orient et d'Occident, une ombre de mort peser sur l'Europe, et que chaque jour il y a moins de *soleil*, et que l'Italie a péri, et que l'Irlande a péri, et que la Pologne a péri, et que l'Allemagne veut périr? (Michelet.)

— Prov. *Le soleil luit pour tout le monde.* Il est des avantages dont tout le monde a le droit de jouir.

— Ichthyol. Nom vulgaire du gal verdâtre et de l'ortagorisque lune.

— Conchyl. *Soleil couchant.* Espèce de sanguinolaire. ‖ *Soleil levant.* Espèce de solételline. ‖ *Soleil marin.* Espèce du genre turbo.

SOLEMENT. s. m. Archit. Filet de plâtre au pourtour des dormants de croisées, de portes, etc. V. SOLIN.

SOLEMYE. s. f. Conchyl. Genre de coquilles établi pour un très-petit nombre d'espèces, dont l'une, de la Méditerranée, avait été rangée parmi les solens. Solemye australe, méditerranéenne.

SOLEN. s. m. Moll. Genre de mollusques bivalves, caractérisé par leur coquille, qui forme un véritable canal. Les solens vivent enfoncés dans le sable à des profondeurs assez variables. Leurs mouvements se bornent à monter et à descendre dans leur trou. On recherche les solens pour leur chair saine et agréable, et pour servir d'appât pour la pêche des merlans et autres poissons. On trouve sur les côtes de la Normandie le solen pellicide et le solen manche de couteau.

— Chétop. *Solen du sable.* Espèce de serpule.

— Chir. Boîte longue et ronde qui servait autrefois à maintenir un membre fracturé après qu'on avait réuni les parties disjointes par la fracture.

SOLENA. s. m. Bot. Genre de plantes de la famille des cucurbitacées.

SOLENARIUM. s. m. Bot. Genre de plantes de la famille des champignons et de l'ordre des pyrénomycètes, comprenant des espèces formées de petits rameaux couchés, divisés, rayonnants, cylindriques, remplis d'une matière gélatineuse qui finit par s'endurcir.

SOLÉNIE. s. f. Bot. Genre de champignon comprenant quelques espèces de pézizes, qui croissent sur le bois mort ou qui se pourrit.

— Genre de plantes de la famille des algues, formé aux dépens du genre ulve.

SOLENNEL, ELLE. adj. (pr. *ço-la-nel;* du lat. *solemnis;* fait du gr. [illegible], tout; [illegible], année). Qui est accompagné de cérémonies publiques et extraordinaires de religion. Jour solennel. Fête solennelle. Procession solennelle. Messe solennelle. Obsèques solennelles. On lui a fait un service solennel dans telle église.

Je viens, selon l'usage antique et solennel,
Célébrer avec vous la fameuse journée
Où sur le mont Sina la loi nous fut donnée. (Rac.)

— Qui est fait en face de l'Église, avec les formalités prescrites par les canons. Vœu solennel.

— Qui est authentique, revêtu de toutes les formes, accompagné des formalités requises. Acte solennel. Testament solennel. Arrêt solennel. Serment solennel.

— Qui est célèbre, pompeux, accompagné de cérémonies. Audience solennelle. Entrée solennelle. Jeux solennels. Le duc de Berri fit une visite *solennelle* au roi dans son camp. (Anquet.)

— Grave, majestueux, imposant. La rêverie devient *solennelle* et profonde, vague comme le lac brumeux, immense comme le ciel sans bornes. (G. Sand.)

— Fam. Trop emphatique, trop important. Ton solennel. Prendre un ton solennel. Dire une chose d'un ton solennel.

SOLENNELLEMENT. adv. (pr. *ço-la-nè-le-man*). D'une manière solennelle. Mariage fait, célébré solennellement. Paix jurée, publiée solennellement.

SOLENNISATION. s. f. (pr. *ço-la-ni-za-ci-on;* ét., V. SOLENNEL). Action par laquelle on solennise. La solennisation d'une fête. La solennisation d'un mariage. La solennisation de la fête d'un prince.

SOLENNISÉ, ÉE. part. pass. du v. Solenniser. S'empl. adjectiv. Fête bien solennisée. Pâques et la Pentecôte sont des fêtes solennisées par les chrétiens.

SOLENNISER. v. a. 1re conj. (pr. *ço-la-ni-zer;* ét., V. SOLENNEL). Célébrer avec cérémonies. Solenniser une fête. Solenniser un jour de réjouissance. Solenniser la naissance d'un prince.

SOLENNITÉ. s. f. (pr. *ço-la-ni-té;* ét., V. SOLENNEL). Cérémonie publique qui rend une chose solennelle. La solennité d'une fête. La solennité de Pâques. La solennité d'un mariage. Recevoir quelqu'un avec solennité. Les solennités du culte catholique. Les solennités du polythéisme. Le caractère d'un peuple se peint dans ses fêtes et dans ses plaisirs : il est factice dans ses *solennités*. (***) Je ne dirai pas les *solennités* de son mariage, où toute la France s'intéressa. (Fléch.)

Que vos heureux enfants, dans leurs *solennités*,
Consacrent de ce jour le triomphe et la gloire. (Rac.)

— Formalités qui rendent un acte solennel, authentique. La solennité d'un testament, d'un serment. Mettre beaucoup de solennité dans une action.

Quand on ne prend en dot que la seule beauté,
Le remords est bien près de la *solennité*. (Molière.)

SOLÉNOÏDE. s. m. Phys. Système de courants formés, égaux, et équidistants et normaux à une même ligne. ‖ Sorte de pile à auges.

SOLÉNOPE. s. m. (ét. gr., σωλήν, tube; πούς, pied; littér. *patte canaliculée*). Entom. Genre d'insectes rhinocères, dont les pattes de devant ont les jambes comprimées, dilatées et profondément canaliculées.

SOLÉNORHINE. s. m. (ét. gr., σωλήν, tube; ῥίν, nez). Entom. Genre d'insectes rhinocères.

SOLÉNOSTERNE. s. m. (ét. gr., σωλήν, tube; στέρνον, milieu). Entom. Sous-genre d'insectes rhinocères, établi dans le genre baridie.

SOLÉNOSTOME. s. m. (ét. gr., σωλήν, tube; στόμα, bouche). Ichthyol. Genre de poissons cartilagineux, téléobranches, de la famille des aphyostomes, comprenant le solénostome biscasse de la Méditerranée, dont la chair est tendre et d'une fort bonne saveur.

SOLÉNOSTOME. adj. des 2 g. Entom. Qui a la bouche prolongée en forme de tube. ‖ SOLÉNOSTOMES. s. m. pl. Famille d'insectes aptères, renfermant le genre acarus.

SOLÉNOTE. adj. des 2 g. Bot. Qui ressemble à de longs tubes creux. ‖ SOLÉNOTES. s. m. pl. Section de la famille des hydrophytes, comprenant celles qui ont une fronde tubuleuse continue.

SOLÉNUS. s. m. Entom. Genre d'insectes coléoptères, voisin des scolytes.

SOLES. Géogr. Ville de Chypre, jadis capitale de cette île, aujourd'hui Solia. ‖ Ancienne ville maritime de la Cilicie, fondée par une colonie d'Athéniens et dont les habitants s'étaient écartés peu à peu de la pureté de la langue grecque. Les Grecs disaient parler comme les habitants de Soles ou *soléciser*, pour Parler mal. De là le mot *solécisme*.

SOLÉTARD. s. m. Minér. Nom donné par les cardeurs de laine à une terre [illegible] dont ils se servent pour dégraisser les laines.

SOLÉTELLINE. s. f. Conchyl. Genre de coquilles, établi pour un petit nombre d'espèces de solens dont on ne connaît pas l'animal, et qui vivent enfoncées dans le sable. [illegible]

SOLEURE. (en lat. *Salodurum* ou *Solodurum;* du celt. *sal*, élévation; *dur* ou *dor*, embouchure ou rivière, parce que cette ville est située sur une colline qui s'abaisse doucement jusqu'à la rivière d'Aar, ou de *Soleure*, [illegible]; en all. *Solothurn*). Géogr. Ville de Suisse, capitale du canton du même nom, située sur l'Aar, près du Jura. Elle est bien bâtie et renferme une belle église, une maison de ville, un arsenal, un hôpital, une prison, un théâtre, plusieurs couvents et maisons de charité; [illegible] h.

— Canton suisse, le dixième dans l'ordre de la confédération, entre ceux de Berne, de Bâle, d'Argovie et la France. Superficie, [illegible] carrés; [illegible] hab. dont [illegible] catholiques et le reste protestants. Sol montagneux, mais fertile. Bestiaux, fromages, bois, [illegible] et marbre.

— Admin. Le gouvernement se compose d'un petit et d'un grand conseil. Le petit conseil, formé de vingt et un membres, est chargé de la proposition des lois et du pouvoir exécutif; le grand conseil, de cent membres, exerce le pouvoir souverain, sanctionne les lois, lève les impôts, nomme les députés à la diète, élit ses propres membres et nomme ceux du petit conseil. L'un et l'autre conseils sont présidés par deux avoyers pris dans le sein du grand conseil.

SOLFATARE. s. f. (mot ital. qui signifie *soufrière*; rad. lat. *sulphur*, soufre). Géolog. Emplacement d'un ancien volcan d'où s'exhalent encore des vapeurs sulfureuses qui déposent du so[illegible] dans les fissures qui leur donnent passage. Parmi les solfatares, la plus célèbre est celle de Pouzzoles, près de Naples, qui était exploitée du temps de Pline.

— Géogr. *La Solfatare*. Nom d'un terrain situé près de Naples, au milieu duquel se trouve un cratère exhalant des vapeurs sulfureuses.

SOLFÈGE. s. m. (ét., V. SOLFIER). Recueil de leçons de musique vocale, dans lequel les difficultés du chant sont graduées. Etudier le solfège. Enseigner le solfège. Quantité de professeurs de chant ont publié des solfèges plus ou moins estimables. Le recueil connu sous le nom de *Solfège d'Italie* ne baissera jamais dans l'estime des connaisseurs, car il est dû aux plus beaux [illegible] de l'ancienne école napolitaine. Le solfège du Conservatoire de Paris renferme aussi un assez grand nombre de morceaux recommandables. Le *solfège* de Rodolphe, quoique de mauvais style, est le plus répandu. (***)

SOLFIÉ, ÉE. part. pass. du v. Solfier. S'empl. adjectiv. Air bien solfié. Morceau solfié couramment.

SOLFIER. v. a. 1re conj. (ét., *sol* et *fa*, nom de deux notes de la gamme). Il prend deux *i* à la deuxième personne du pluriel de l'imparfait de l'indicatif et du présent du subjonctif. *Je solfie, nous solfions, vous solfiez. Je solfiais; nous solfiions. Que nous solfiions, que vous solfiiez.* Chanter en les nommant les notes d'un air, d'un morceau ou d'un exercice de musique. Solfier un air, un morceau de musique.

— Absol. Apprendre à solfier. Savoir solfier. Ne pas savoir solfier. Commencer à solfier. Il solfie déjà couramment.

— SE SOLFIER. v. pron. Etre solfié. Cet air doit se solfier ainsi.

SOLIBRANCHE. adj. et s. m. Zool. Se dit d'un animal qui respire seulement à l'aide d'un appareil nommé branchies.

SOLIDAGINÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble au solidago. ‖ SOLIDAGINÉES. s. f. pl. Famille d'astérées ayant pour type le genre solidago.

SOLIDAGO. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones à fleurs composées, de l'ordre des radiées, comprenant plusieurs espèces, parmi lesquelles sont le solidago verge d'or, qui croît dans les bois, les prés secs et les sols arides de l'Europe.

SOLIDAIRE. adj. (du lat. *solidus*, solide). Jurispr. Qui fait que de plusieurs personnes chacune est obligée directement au payement de la somme totale. Obligation solidaire. Avoir action solidaire contre quelqu'un. Caution solidaire.

— Se dit aussi des personnes et signifie Qui est obligé solidairement. Débiteurs solidaires. Nous sommes tous solidaires. Il est solidaire.

— Fig. Se dit des personnes qui répondent en quelque sorte les unes des autres. Nous sommes solidaires envers Dieu; les fautes des pères retombent sur les fils.

SOLIDAIREMENT. adv. Jurispr. D'une manière solidaire, tous ensemble et chacun pour tous. Nous sommes solidairement engagés. Ils se sont obligés solidairement.

SOLIDARITÉ. s. f. Jurispr. Qualité de ce qui est solidaire. La solidarité d'un acte, d'une obligation.

— Obligation conventionnelle ou légale par laquelle les parties sont tenues d'accomplir toutes et chacune, ou même une seule, à défaut des autres, l'intégralité d'une obligation. Cette solidarité se nomme aussi *solidarité active*. La solidarité ne se résume pas, elle doit être stipulée expressément.

— Droit que chacun d'entre plusieurs créanciers a de réclamer seul la totalité de ce qui leur est dû. Cette espèce de solidarité se nomme *solidarité active*, pour la distinguer de la précédente.

— Dans le langage ordinaire, Responsabilité [illegible] personnes. La solidarité qui lie deux personnes. Je ne veux point qu'il y ait de solidarité entre nous. Il y a entre les hommes une espèce de *solidarité* dont Dieu seul connaît la raison, qui fait que l'innocent paye pour le coupable. (***)

SOLIDE. adj. des 2 g. (du lat. *solidus*, même sens). Phys. Qui a de la consistance et dont les parties demeurent naturellement dans la même situation. Se dit des corps dont les molécules jouissent entre elles d'une telle adhérence qu'on ne peut les séparer sans un certain effort. Les corps solides et les corps liquides. Grand nombre de corps solides deviennent liquides à une haute température; réciproquement, les corps liquides deviennent solides à une température plus ou moins basse. Les parties solides du corps humain. On a vu saint François de Paule marcher sur les eaux comme sur un marbre *solide*. (Fléch.) Les osselets de l'oreille sont *solides* et durs. (Buff.)

— Qui a une fermeté capable de résister au choc des corps et à l'injure du temps. En ce sens il s'oppose à Fragile et à peu durable. Cela n'est pas solide, si vous le laissez tomber vous le casserez. Bâtiment solide. Monument solide. Pont solide. Meuble solide. Vase solide. L'édifice n'est pas plus *solide* que le fondement. (Boss.) Ce qui est excessif, loin d'être le plus attirant, n'est pas même le plus *solide* et le plus durable. (Id.) Quand les fleuves sont changés en masse *solide*, capable de soutenir les plus lourds fardeaux, et que la mer ne présente plus qu'une plaine rigide de glace dure et compacte, ces hommes féroces sortent de leurs tanières. (Lacép.)

— *Aliments solides*. Aliments qui ont de la consistance, par opposition aux Aliments liquides.

— Fig. En parlant des choses morales. Qui est réel, effectif, durable, bien fondé, par opposition à Vain, chimérique, frivole. Les biens-fonds sont des biens solides. Principe solide. Doctrine solide. Raison solide. Piété solide. Jugement solide. Amitié solide. Ami solide. Mérite solide. Etablissement solide. Place, emploi solide. Nulle autorité ne peut avoir de fondement *solide* que dans l'avantage de celui qui obéit. (Mirab.) La différence des principes religieux ou politiques est un écueil contre lequel l'amitié la plus *solide* en apparence vient échouer. (***) L'esprit qui les retiendrait dans les bornes de la modestie, s'il était *solide*, les porte ou à des singularités bizarres, ou à une vanité ridicule. (Fléch.) L'homme doué d'un esprit juste et *solide* ne tombe jamais dans l'affectation. (S. Dub.) Le bonheur domestique est à la longue le plus *solide* et le plus doux. (Del.)

Et ne préférez point à la *solide* gloire
Des honneurs dont César prétend vous revêtir,
La gloire d'un refus sujet au repentir. (Rac.)

— Se dit aussi figurément des personnes. Un homme moins *solide* aurait cru qu'il fallait se hâter de recevoir un honneur qu'on rendait à sa réputation et à sa vertu. (Fléch.)

— Fig. Ce qui est réel, effectif, durable. Il n'y a rien de solide dans ses principes. Il n'y a rien de solide au monde que ce que l'on bâtit sur la vertu et la religion.

— Archit. Il se dit quelquefois pour Massif, plein. Un mur solide.

— Bot. *Androphore solide*. Celui qui ne présente pas de canal dans son intérieur.

— Entom. *Antennes solides*. Antennes dont les articles sont soudés de manière à ne présenter aucun intervalle.

— Gramm. ar. *Noms solides*. Ceux qui ne donnent point eux-mêmes naissance à des dérivés.

— Minér. *Roche solide*. Celle dont les parties sont liées solidement entre elles.

— Paint. Se dit du coloris, quand les tons sont nets et vigoureux. Coloris solide.

— substantiv. Phys. Corps solide. Les métaux sont des solides, l'eau et le vin des liquides, l'air est un gaz. Les solides et les liquides. Les sciences naturelles reconnaissent trois espèces de corps qui expriment les trois différents aspects sous lesquels la matière se présente, ce sont les solides, les liquides et les gaz.

— Géom. L'étendue considérée sous ses trois dimensions, longueur, largeur et profondeur. Connaître la mesure des solides. Les principaux solides dont on s'occupe en géométrie sont: le prisme, la pyramide, la sphère, le cylindre, le cône, l'ellipsoïde, le paraboloïde.

— Hist. fr. *Les solides*. Nom que les terroristes les plus endurcis se sont donné à eux-mêmes.

SOLIDEMENT. adv. D'une manière solide. Bâtir, construire solidement. Etablir solidement sa fortune. Pour être prêt à mourir, on comptera pour quelque chose cette imagination de revivre dans sa famille, qu'on croira laisser *solidement* établie. (Boss.)

— Fig. Raisonner solidement. Penser solidement. Il n'y a que ceux qui pensent solidement qui puissent fonder de même quoi que ce soit. Quiconque est plus attaché à la vie qu'à son devoir ne saurait être *solidement* vertueux. (J.-J. Rouss.)

SOLIDICORNE. adj. des 2 g. (ét. lat., *solidus*, solide; *cornu*, corne). Entom. Dont les antennes forment une masse arrondie qui paraît solide à cause du rapprochement des articulations. ‖ SOLIDICORNES. s. m. pl. Famille d'insectes coléoptères.

SOLIDIFICATION. s. f. (pr. *so-li-di-fi-ka-sion*). [illegible] physique se réduit à la *solidification* et à la subtilisation de la matière. (***)

SOLIDIFIÉ, ÉE. part. pass. du v. Solidifier. S'empl. adjectiv. Corps solidifié. Matière solidifiée.

SOLIDIFIER. v. a. 1re conj. (ét. lat., *solidus*, solide; *facere*, faire). *Je solidifie, nous solidifions, vous solidifiez. Je solidifiais, nous solidifiions, vous solidifiiez. Que nous solidifiions, que vous solidifiiez*, etc. Rendre solide. Solidifier un liquide. La nature solidifie les liquides et liquéfie les fluides.

— Fig. Toutefois ce cœur, qui semblait solidifié à l'égal du marbre la sagesse de Dieu, se corrompit par l'excès de la puissance et [illegible] par le poison non moins dangereux de la louange. (***)

— SE SOLIDIFIER. v. pron. Devenir solide. Etre solidifié. Les liquides se solidifient à une basse température. L'oxygène se solidifie en se combinant avec les substances oxydables. Avant de se *solidifier*, ces silex ont passé par un état gélatineux voisin de la liquidité. (Huot.)

SOLIDISME. s. m. Didact. Doctrine de certains médecins qui accordent aux liquides du corps un rôle passif et secondaire dans les phénomènes de la vie, qui selon eux réside essentiellement dans les parties solides. La santé ou la maladie, selon les partisans du solidisme, consiste dans une bonne ou mauvaise disposition des solides; le système nerveux est le lien qui unit tous les organes. Le solidisme a de nombreux partisans.

SOLIDISTE. adj. et s. Partisan du solidisme. Médecin solidiste. Les solidistes.

SOLIDITÉ. s. f. Qualité de ce qui est solide. Grande solidité. Extrême solidité. La solidité d'une maison. La solidité d'un corps. La solidité d'un pont. Un corps a plus ou moins de solidité suivant que les molécules qui le composent adhèrent ensemble avec plus ou moins de force. Une œuvre de la main de l'homme, un édifice quelconque a plus ou moins de solidité, selon que les pièces qui le composent tendent à rester unies avec plus ou moins de force.

— Fig. La solidité d'un discours, d'un raisonnement. La solidité de l'esprit, du jugement. La solidité des affections humaines. Lorsque l'esprit humain dépasse les limites ordinaires, il perd en *solidité* ce qu'il gagne en étendue. (De Thôis.) La gloire demande la *solidité* jointe à l'éclat. (Trad. de Cicéron.) C'est en vain qu'on prétend donner aux choses humaines une *solidité* qui n'est pas dans la nature. (J.-J. Rouss.)

— Jurispr. S'est dit pour Solidarité.

— *Mesures de solidité*. Mesures qui servent pour les solides.

SOLIDONGULÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *solidus*, solide; *ungula*, ongle). Mamm. Qui n'a qu'un seul sabot à chaque pied. ‖ SOLIDONGULÉS. s. m. pl. Famille de mammifères comprenant ceux de ces animaux qui ont les ongles solides.

SOLIDUM (IN). loc. adv. lat. Anc. jurispr. Il se dit pour exprimer la responsabilité que l'on fait peser sur chacune des parties d'un tout. C'est ce qu'on exprime aujourd'hui par le mot *solidairement*.

SOLIDUS. s. m. Métrol. anc. Chez les Romains, toute monnaie considérée comme unité, sans tenir compte de ses fractions. ‖ Il se dit particulièrement d'une monnaie d'or des empereurs, qui valait d'abord 25 deniers. Sous Néron, on en fit 45 à la livre d'or; le solidus de 72 à la livre fut frappé sous Constantin; en 325 de J.-C., on frappa aussi le demi-solidus.

SOLILOQUE. s. m. (ét. lat., *solus*, seul; *loquor*, je parle). Discours d'un homme qui s'entretient avec lui-même. Monologue.

— *Les Soliloques de saint Augustin*. Titre d'un ouvrage de saint Augustin.

SOLIMAN. Nom qu'ont porté trois empereurs ou sultans turcs. ‖ SOLIMAN Ier, fils et successeur de Bajazet, et détrôné par Mouzah (1409-1410). ‖ SOLIMAN II, *le Magnifique*, le vainqueur de Belgrade, de Rhodes et de Mohatz, la terreur de l'Orient et de l'Occident au XVIe siècle, étendit son empire d'Alger à l'Euphrate, du fond de la mer Noire à l'extrémité de la Grèce et de l'Epire. Il fut aussi bon législateur que guerrier. Il naquit en 1494, succéda à son père Sélim Ier en 1520, et mourut en 1566. ‖ SOLIMAN III, frère et successeur de Mahomet IV (1688-1691).

SOLIN. s. m. (rad. *sol*). Archit. Chacun des intervalles qui se trouvent entre les solives.

— Enduit de plâtre qu'on fait le long d'un pignon pour y joindre et retenir les premières tuiles.

— Plâtre qu'on met sur la poutre pour séparer les solives.

SOLINGEN. (pr. *so-linn-guènn*). Géogr. Petite ville des Etats prussiens, à 33 kilom. de Cologne, célèbre par ses fabriques d'armes de toute espèce, et d'articles de quincaillerie recherchés dans tout le monde.

SOLIPÈDE. adj. des 2 g. (ét. lat., *solidus*, solide; *pes*, pied). Zool. Qui a le pied solide, d'une seule pièce. Il se dit des animaux qui n'ont qu'une corne à chaque pied, tels que le cheval, l'âne, le mulet, le zèbre. ‖ SOLIPÈDES. s. m. pl. Famille d'animaux comprenant ceux qui n'ont qu'une corne à chaque pied.

SOLIPSE. s. m. Didact. Celui qui ne pense [illegible] uniquement ou par instinct, comme le sourd muet.

— Philol. *Monarchie des solipses*. Titre d'un libelle publié au XVIIe siècle contre les jésuites.

SOLISTE. s. m. Mus. Celui qui exécute un solo.

SOLISTIMUM. s. m. (pr. *so-lis-ti-mome*). Antiq. rom. Présage favorable que les Romains tiraient de ce que les poulets sacrés laissaient tomber du bec quelques grains en les prenant avec trop d'avidité.

SOLITAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *solitarius*; rad. *solus*, seul). Qui est seul. Vous êtes bien solitaire aujourd'hui. Le pauvre est solitaire. L'étrangère, malheureux et solitaire s'a[illegible] son imagination, à quelque lecteur inconnu qui voudra bien prendre part à ses peines. (Boiste.)

Cependant sur sa poupe Achille *solitaire*,
Nourrissant dans son cœur une longue colère. (Aignan.)

— Qui aime à être seul, à vivre dans la solitude, à fuir le monde. Homme solitaire. Femme solitaire. Quelques philosophes sont solitaires par principe.

— Qui dénote du goût pour la solitude. Goût solitaires. Humeur solitaire.

— Qui se passe dans la solitude. Vie solitaire. Mener une vie solitaire.

Cygnus, ton tendre ami, que ta mort désespère,
Charmait par ses doux chants son chagrin *solitaire*. (Delille.)

— Qui est désert, éloigné du commerce des hommes. Lieu solitaire. Maison solitaire. N'aimer que les lieux solitaires. Se plaire dans les bois solitaires. Ombrage solitaire. Ruines solitaires. Pendant des années il erra dans des lieux *solitaires*, occupé de sa douleur. (Barth.) Voyez ces chalets *solitaires* adossés contre les rochers ou protégés par les tiges élancées des sapins. (Depping.) Au loin, par intervalles, on entendait les roulements solennels de la cataracte de Niagara, qui, dans le calme de la nuit, se prolongeaient de désert en désert, et expiraient à travers les forêts *solitaires*. (Chateaub.)

— Qui n'est point habité.

J'irai, je charmerai la discorde inhumaine,
Ma triste cécité, les cris de mes rivaux,
Et le toit *solitaire* où se cachent mes maux. (Del.)

— Archit. *Colonne solitaire*. Colonne isolée qui ne fait pas partie d'un ordre, qui ne porte pas un entablement.

— Bot. *Fleurs solitaires*. Fleurs qui naissent séparées les unes des autres sur la plante qui les porte. Plante aux fleurs solitaires.

— Helmint. *Ver solitaire* ou absol. *solitaire*. Nom vulgaire du tænia. V. TÆNIA.

— s. m. Anachorète, moine qui vit dans la solitude. Un pauvre solitaire. Un pieux solitaire. Solitaire misanthrope. L'état du *solitaire* est un état violent pour l'homme. (St-Evrem.) Le *solitaire* est libre de fait, mais mille liens le rattachent à ses semblables. (***)

— Par extens. Tout homme qui vit dans la solitude. Solitaire misanthrope. C'est le dégoût du monde qui fait de lui un solitaire. Vous l'avez vu fort répandu dans le monde, maintenant c'est un solitaire. Pourquoi voulez-vous inquiéter ce pauvre *solitaire*? (J.-J. Rousseau.)

— Commun. relig. *Solitaires déchaussées de l'ordre de Sainte-Claire*. Congrégation de filles, dont les membres vivaient dans la retraite, ne s'occupaient que de soins spirituels et gardaient constamment le silence.

— Astron. Constellation méridionale introduite par Lemonnier, entre la Balance, le Scorpion et l'Hydre. Elle est composée de vingt-deux étoiles.

— Mamm. Nom donné par les chasseurs aux vieux sangliers.

— Entom. Espèce de papillon de jour de la Franconie, et du genre coliade. ‖ Mouche qui paraît être l'échinomye des larves; et qui a été obtenue d'une larve sortie d'une chenille qui se nourrissait d'absinthe.

— Jeux. Espèce de jeu que l'on joue seul. L'instrument du solitaire est une tablette de bois percée de trente-sept trous, dans lesquels on introduit des fiches d'os et d'ivoire. On prend à ce jeu comme à celui des dames. Il faut qu'il ne reste en définitive qu'une seule fiche sur la tablette. S'il y en a deux ou trois, qui se trouvant isolées, ne peuvent plus se prendre réciproquement, la partie est perdue. ‖ Espèce de quadrille dans lequel on joue toujours seul, sans appeler.

— Joaill. Diamant détaché, monté seul. Acheter un solitaire. Ce n'est pas un solitaire, c'est une étincelle.

— Ornith. Oiseau qui habite l'île de France, selon quelques naturalistes, et dont la plupart des savants contestent l'existence.

SOLITAIREMENT. adv. D'une manière solitaire. Vivre solitairement. Passer ses jours solitairement. Bonnet en a fait de charmantes expériences; il reçut un puceron au moment de sa naissance et l'éleva *solitairement*. (B. de St-P.)

SOLITE. adj. des 2 g. (du lat. *soleo*, j'ai coutume). Vieux mot qui signifie *ordinaire*. Le contraire, *insolite*, est seul usité.

— Hist. eccles. *Dîme solite*. Dîme ordinaire.

SOLITÉ. s. f. (du lat. *solus*, seul). Néol. Isolement. Etat de ce qui est isolé. Les pyramides fr[illegible] singulièrement l'esprit par leur solité [illegible]

SOLITUDE. s. f. (du lat. *solitudo*, rad. *solus*, seul). Etat d'une personne qui est seule. Vous êtes dans la solitude aujourd'hui. Supporter la solitude. Les ennuis de la solitude. Charmer la solitude par d'agréables occupations. La *solitude* est sans attraits pour la plupart des hommes, parce qu'elle ne leur fournit pas assez de pensées qui leur plaisent. (Nicole.)

— Etat d'une personne qui vit loin du commerce du monde. Aimer la solitude. Se plaire dans la solitude. Ne pouvoir supporter la solitude. Ce n'est que pour l'innocence que la *solitude* peut avoir des charmes. (Leczinska.) La *solitude* avec des livres vaut mieux que la société avec des sots. (***) C'est dans les villes les plus peuplées que l'on peut trouver une plus grande *solitude*. (Rac.) La *solitude* et le repos sont à l'esprit ce que la diète est au corps.

(Vauven) On peut aimer la *solitude* sans être misanthrope : rien n'est moins susceptible d'attachement que les gens dissipés ; les âmes sensibles se tirent de la foule. (J.-J. Rouss.) On est plus heureux dans la *solitude* que dans le monde. Cela ne viendrait-il pas de ce que dans la *solitude* on pense aux choses, et que dans ce monde on est obligé de s'occuper des hommes. (Chamfort.) Ah ! qu'ils sont heureux les moments qu'on passe dans la *solitude*. (A. Martin.)

— Lieu éloigné du commerce, de la vue, de la fréquentation des hommes. Affreuse solitude. Solitude charmante. Solitude agréable. Se retirer, s'enfermer dans une solitude. Venez visiter ma solitude, me voir dans ma solitude. Les Alpes et les Pyrénées offrent des solitudes pittoresques. Les Européens, incessamment agités, sont obligés de se bâtir des *solitudes*. (Chateaubriand.) Un nombre infini d'oiseaux y font entendre des chants que la *solitude* et la saison semblent rendre plus mélodieux et plus tendres. (Barth.) On n'entend dans ces affreuses *solitudes*, dans ce séjour rude et sauvage, que les cris rauques et funèbres d'oiseaux voraces, les hurlements des ours qui cherchent une proie. (Lacép.) Les végétaux ne croissent pas seuls au milieu de ces vastes *solitudes*. (Id.)

— Lieu qui cesse d'être fréquenté. C'était une ville opulente et populeuse, ce n'est qu'une misérable solitude. Quelques villes de plaisance qui sont très-fréquentées l'été, deviennent l'hiver de véritables solitudes.

— Lieu où l'on ne voit personne, rien. La solitude du désert. La solitude de la mer. Le désert déroulait maintenant devant nous ses *solitudes* immenses. (Chateaub.) La *solitude* de ces célestes campagnes est un baume pour mon cœur. (X. Marm.) Figurez-vous quelque chose de la désolation de Tyr et de Babylone ; un silence et une *solitude* aussi vaste que le bruit et le tumulte des hommes qui se pressaient jadis sur ce sol. (Chateaub.)

Et l'armée orpheline en sa morne attitude,
Contemplait de la mer l'immense *solitude*. (Barth.)

— Fig. Depuis son départ, depuis sa mort, sa maison n'est plus qu'une solitude.

SOLIVAGE. s. m. Techn. Supputation du nombre de solives qu'on peut faire avec une pièce de bois.

SOLIVE. s. f. (du lat. *solum*, sol). Charp. Pièce moyenne de charpente qui sert à former un plancher, et qui porte sur les murs ou sur les poutres. Solive de brin. Solive de sciage. Poser les solives. ‖ *Solive d'enchevêtrure*. Solive dans laquelle le chevêtre est enfoncé. ‖ *Solive boiteuse*. Solive dont une des extrémités est scellée dans le mur, et l'autre, assemblée dans un chevêtre. ‖ *Solive de remplissage*. Celle qui est placée entre d'autres solives, pour remplir les intervalles. ‖ *Solive en empanon*. Solive assemblée en biais sous un linçoir. ‖ *Solive passante*. Solive qui fait la largeur d'un plancher sous poutre.

— En termes de gruerie, Pièce de bois d'un cubage déterminé.

— Anc. cout. *Solive pavée*. Expression qu'on employait à Clermont pour Plancher.

— Loc. prov. *S'amuser à compter les solives*. Ne savoir que faire.

SOLIVEAU. s. m. (dimin. de *solive*). Petite solive.

— Fig. Pris adjectivem. Qui ressemble à une solive, qui est d'une médiocrité ou d'une nullité complète. Homme soliveau. Roi soliveau. Les rois soliveaux sont le refuge de milliers d'insectes rongeurs.

SOLIVÉE. s. f. Bot. Genre de plantes à fleurs composées.

SOLLE. s. f. Ichthyol. V. sole.

SOLLICITABLE. adj. des 2 g. Qui peut être sollicité, que l'on doit solliciter. Personne sollicitable. Emploi sollicitable.

SOLLICITATION. s. f. (pr. *çol-li-ci-ta-ci-on*). Action de solliciter, prière, demande pleine d'instance. Sollicitation pressante. De fortes, de faibles sollicitations. Résister aux sollicitations. Céder, se rendre aux sollicitations de quelqu'un. Faire une chose à la sollicitation de quelqu'un.

— Soin qu'on prend, démarches, diligences qu'on fait pour le succès d'une affaire. Être chargé de la sollicitation des affaires de telle ville, de tel département, de telle personne.

— Particulièrement, Recommandation faite [illegible] des sollicitations. Quand on a de bons juges, les sollicitations sont inutiles. Perdre un procès malgré toutes les sollicitations.

SOLLICITÉ, ÉE. part. pass. du v. Solliciter. S'empl. adject. J'ai été sollicité à cela par un tel.

— *Sollicité de*. *Sollicité* de prendre à son tour la guitare, Aben Hamet s'en excusa, en disant qu'il ne savait qu'une romance, et qu'elle serait peu agréable à des chrétiens. (Chateaub.) Une telle commodité ne se rencontrait pas tous les jours ; il s'en fallait donc servir : c'est ce qu'elle fit, *sollicitée* de faire cesser son plaisir par son plaisir même. (La Font.)

— *Sollicité par*. Jeanne d'Arc *sollicitée* par Dunois se détermine à s'exposer à de nouveaux dangers pour l'amour de sa patrie. (B. de St-P.)

SOLLICITER. v. a. 1re conj. (du lat. *sollicitare*, même signif.). Inciter, exciter à faire une chose. Solliciter quelqu'un à la révolte. Solliciter quelqu'un au mal. Solliciter quelqu'un à faire quelque chose. Elle fit aussitôt grand bruit dans le logis, comme si Joseph l'eût *sollicitée* à commettre un crime. (Le Maistre de Sacy.)

— On dit aussi *solliciter de* avec un verbe. Solliciter quelqu'un de faire une chose. On l'avait sollicité d'entrer dans ce parti. ‖ *Solliciter quelqu'un de son déshonneur*. S'est dit pour Lui proposer, exiger de lui quelque chose de déshonorant.

— Demander quelque chose fortement, avec instance. Solliciter son congé, un payement. Solliciter sa liberté, l'élargissement de son ami. Solliciter une grâce auprès de quelqu'un, auprès du roi. Solliciter par écrit, de vive voix. Solliciter un emploi, une place. En 1726, un jeune homme de Normandie, appelé M. de La Tour, après avoir *sollicité* en vain du service en France, et des secours dans sa famille, se détermina à venir dans cette île, pour y chercher fortune. (B. de St-P.) Tandis que les êtres innocents *sollicitent* le prix de l'amour, de leurs peines et de leurs talents, les animaux destructeurs l'attendent de la victoire. (Id.) La vanité *sollicite* les morsures de la satire, pourvu qu'elle aboie en mordant. (***)

— *Solliciter un procès, une affaire*. Faire les démarches et les instances nécessaires pour arriver à la décision, pour obtenir un jugement, un heureux succès.

— *Solliciter un juge, un rapporteur*. Les prier d'être favorables. *Solliciter* un juge ! il suffit d'être honnête homme pour n'en rien faire. (J.-J. Rouss.)

— Provoquer, déterminer. Médicament qui sollicite les intestins à se débarrasser des matières qui les surchargent. Les sels sollicitent la salivation. Le houblon sollicite une abondante transpiration.

— Manég. *Solliciter un cheval*. L'exciter, l'animer du geste et de la voix.

— Absol. Demander, faire des démarches pour obtenir une place, une faveur, etc. Ne faire que solliciter. Je viens de solliciter. Mes amis ont sollicité pour moi. *Solliciter* toute sa vie et ne jamais obtenir, tel est le sort de ceux qui comptent sur les hommes en place. (***) Il vaudrait mieux qu'on n'ait point *sollicité* pour le seigneur licencié. (Le Sage.)

— se solliciter. v. pron. Être sollicité. Des emplois qui doivent se solliciter souvent pour être obtenus.

SOLLICITEUR, EUSE. s. Celui, celle qui sollicite. Ardent solliciteur. Solliciteuse importune.

— Celui, celle qui sollicite un procès, une affaire pour lui, pour elle-même, ou pour des amis. Habile solliciteur. Solliciteur diligent, actif. Il y a vingt solliciteurs pour cette affaire. Solliciteuse pressante.

— Dans un sens plus particulier et seulement au masculin, Celui qui est chargé de solliciter les procès, les affaires d'autrui. Solliciteur d'affaires, de procès. Bon, habile solliciteur.

— Anc. jurispr. *Solliciteur de restes*. Solliciteur chargé de poursuivre les comptables quand ils étaient en déficit.

— Chancell. rom. Banquier expéditionnaire.

SOLLICITUDE. s. f. (du lat. *sollicitudo*, même sens). Soin affectueux. Sollicitude paternelle, maternelle. Sollicitude pastorale. Soigner quelqu'un avec sollicitude. Avoir de la sollicitude, une vraie sollicitude pour quelqu'un. Aimer quelqu'un avec une tendre sollicitude.

— Souci, soin inquiet. Affaire qui cause, qui donne bien de la sollicitude. Sollicitude continuelle. Éprouver une grande sollicitude, de grandes sollicitudes. L'attente et la *sollicitude* tuent la vie. (***)

— *Les sollicitudes du siècle*. Les soins des choses temporelles.

— Hist. Titre donné par les rois mérovingiens à leurs officiers.

SOLMIFIÉ ou **SOLMISÉ.** part. pass. du v. Solmifier ou Solmiser. S'empl. adjectiv. Airs solmifiés, solmisés.

SOLMIFIER ou **SOLMISER.** v. a. 1re conj. Anc. mus. S'est dit quelquefois pour Solfier. Solmifier, solmiser un air.

SOLMISATION. s. f. (pr. *çol-mi-za-ci-on* ; de *sol* et *mi*, notes de la gamme). Anc. mus. Action de solmiser. Se dit encore quelquefois pour Solfége. On peut dire qu'au fond il importe peu quel nom l'on donne aux notes, pourvu qu'on les entonne juste et qu'on leur conserve la durée nécessaire, car là est véritablement tout l'art de la *solmisation*. (***)

SOLO. s. m. Mus. Mot italien qui signifie *seul*, et par lequel on désigne en français, Un morceau de musique joué par un seul instrument, ou chanté par une seule voix avec ou sans accompagnement. Il est l'opposé de *tutti*, tous, et a pour corrélatifs *duo*, *trio*, *quatuor*. Jouer un solo. Chanter un solo. Un solo de harpe, de violon. Des solos.

— Instrumentiste ou chanteur qui exécute un solo.

SOLOGNE. (chez les Romains, *Segalonia*). Géogr. Petit pays de France, anciennement compris dans l'Orléanais, et formant aujourd'hui la partie méridionale du Loir-et-Cher. (Ch.-l. Romorantin.

SOLON. Le deuxième des sept sages de la Grèce et le législateur d'Athènes, naquit à Salamine vers l'an 638 av. J.-C., et mourut en 558 à l'île de Chypre. Dans sa jeunesse, il s'était livré au commerce, mais il le quitta pour l'étude de la politique et de la philosophie. Il parcourut une grande partie de la Grèce, et à son retour fut nommé archonte et souverain législateur d'Athènes, que déchirait la guerre civile. Après avoir réformé la constitution de l'État et obligé les Athéniens à observer ses règlements pendant cent ans, il s'éloigna de sa patrie, où il ne revint que pour la requitter afin de ne pas être témoin des désordres qui l'affligeaient.

— *Lois de Solon*. Lois que Solon donna à Athènes. Cette cité se trouvant déchirée par la guerre civile, chargea Solon de réformer sa constitution. Solon remit une partie des dettes et défendit d'attenter à la liberté des débiteurs insolvables. Il abrogea les lois de Dracon, à l'exception de celles contre les meurtriers, et en publia de nouvelles. Il divisa les Athéniens en quatre tribus ; dans les trois premières il mit les citoyens aisés, et leur donna les charges et les dignités ; dans la quatrième il mit les pauvres, auxquels il donna le droit d'opiner dans les affaires publiques. Il augmenta les priviléges et l'autorité de l'aréopage, fixa à quatre cents le nombre des sénateurs, et voulut que toutes les affaires fussent examinées par ce tribunal avant d'être portées à l'assemblée du peuple, auquel seul appartenait le pouvoir souverain. Il voulut que la mémoire des citoyens morts au service de l'État fût honorée par des oraisons funèbres, et que la république prît soin de leurs parents. Il prononça la peine d'infamie aux dissipateurs, aux lâches et à ceux qui refuseraient de nourrir leurs parents. Les lois de Solon furent en vigueur pendant plus de cent ans.

— Par extension et comme nom commun, Législateur intègre.

Il est là des tyrans, des ministres cruels,
Et des *Solons* d'un jour qu'on proclame immortels. (Michaud.)

SOLORINE. s. f. Bot. Genre de plantes cryptogames, de la famille des lichens, ne comprenant que deux espèces remarquables de nos contrées, la solorine safranée et la solorine à pochettes.

SOLPUGE. s. f. Entom. Genre d'arachnides.

SOLSÉQUIAL, ALE. adj. (du lat. *colsequium*, soleil). Se dit d'une plante dont la fleur ou la tête des fleurs suit le mouvement apparent du soleil, de manière à se pencher le matin vers l'est, dans le milieu du jour au sud, et vers le soir à l'ouest.

SOLSTICE. s. m. (ét. lat., *sol*, soleil ; *stare*, s'arrêter). Temps auquel le soleil, dans sa course sur l'écliptique, est arrivé à son plus grand éloignement de l'équateur, et paraît pendant quelques jours y être stationnaire. En effet le soleil conserve pendant quelques jours la même hauteur méridienne, et les jours avant et après le solstice sont de la même longueur : cela vient de ce que la portion de l'écliptique que le soleil parcourt alors est presque parallèle à l'équateur. Solstice d'été. Solstice d'hiver. Entre les deux solstices. Le solstice d'été a lieu lorsque le soleil arrive au tropique du cancer vers le 21 juin ; le solstice d'hiver a au contraire lieu lorsque le soleil ayant repassé l'équateur parvient dans l'hémisphère austral au tropique du capricorne.

— *Colure des solstices*. Grand cercle qui passant par les pôles et l'équateur réunit les deux points solsticiaux.

SOLSTICIAL, ALE. adj. Astron. Qui a rapport aux solstices. Hauteur solsticiale. Points solsticiaux. Les points solsticiaux sont les deux points de l'écliptique les plus éloignés du plan de l'équateur. L'étymologie latine de solstice exprime l'état presque stationnaire du soleil, lorsqu'il paraît à l'un des points *solsticiaux*. (Lacroix.) Dans notre zone, le plus long jour *solsticial* du vingt-un juin a seize heures complètes de durée, sans compter les crépuscules. (Virey.) Sous les climats tempérés, les époques *solsticiales* d'été et d'hiver sont beaucoup moins marquées que les températures variables du printemps et de l'automne. (Id.)

SOLTAM. s. m. Anc. comm. Espèce de sucre candi que l'on tirait de l'Égypte.

SOLUBILITÉ. s. f. Qualité de ce qui est soluble. La solubilité des corps. La solubilité des sels alcalins.

SOLUBLE. adj. des 2 g. (du lat. *solubilis* ; fait de *solvere*, délier). Qui peut être résolu. [illegible]

— Qui peut se fondre dans un liquide. Les sels alcalins sont solubles dans l'eau

SOLUTION. s. f. (pr. *ço-lu-ci-on* ; ét., V. soluble). Dénoûment d'une difficulté. Donner la solution d'une difficulté. La solution d'une question. Bonne, mauvaise solution. Solution d'un problème.

— Action de se fondre dans un liquide. Opération par laquelle un corps solide se fond dans un liquide. La solution du sucre dans l'eau. La solution des sels alcalins dans l'eau. Le vinaigre n'opère qu'imparfaitement la solution du sel.

— Matière fondue dans un liquide. La solution du sucre dans l'eau peut prendre le nom de sirop.

— Division, séparation des parties. Solution de continuité.

— Fig. La solution de continuité entre les idées antérieures est une espèce de mort, une métamorphose.

— Jurispr. Libération, payement final, jusqu'à parfaite solution.

— Décision du directeur général de l'enregistrement, par opposition aux délibérations du conseil d'administration.

— Art herm. Action de réduire un corps solide en une essence liquide.

SOLUTOIRE. adj. des 2 g. Ancien mot qui signifie Qui délivre, qui absout. ‖ *Lettres solutoires*. Se disait, au moyen âge, de certains caractères magiques qui avaient la propriété prétendue de préserver de la captivité ceux qui les portaient.

SOLVABILITÉ. s. f. Pouvoir, moyen qu'on a de payer. Douter de la solvabilité de quelqu'un. Doutez-vous de ma solvabilité ? Sa solvabilité est connue et douteuse.

SOLVABLE. adj. des 2 g. (du lat. *solvere* payer). Qui a de quoi payer. Personne solvable. Être solvable. Caution bonne et solvable. Gardien solvable.

SOMA. Mot grec qui entre en composition dans une assez grande quantité de mots scientifiques. Orthosomatie, orthosomatique, somatologie, etc.

SOMA. Myth. ind. Dieu de la lune, père de Bouddha et premier roi de la dynastie lunaire.

SOMA. s. f. Métrol. Mesure de capacité pour l'huile, employée dans les États de l'Église, et valant 164 litres 23 centilitres.

SOMANDER. v. a. 1re conj. Dans le Lyonnais, Donner le premier labour aux terres à blé.

SOMART. s. m. Agric. Dans quelques départements, Un champ en jachère.

SOMATOLOGIE. s. f. (ét. gr., σῶμα, σώματος, corps ; λόγος, discours). Traité des parties solides du corps humain. La somatologie renferme l'ostéologie et la myologie.

SOMATOLOGIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui appartient à la somatologie. Traité somatologique.

SOMATOPLATYPODE. adj. des 2 g. (ét. gr., σῶμα, corps ; πλατύς, large ; ποῦς, pied). Ornith. Dont les pieds sont palmés et placés à la partie postérieure du corps. ‖ somatoplatypodes. s. m. pl. Famille d'oiseaux aquatiques.

SOMATOTOMIE. s. f. (ét. gr., σῶμα, corps ; τέμνω, couper). Didact. Synonyme peu usité d'Anatomie.

SOMATOTOMIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport à la somatotomie.

SOMATOZOAIRE. adj. des 2 g. (ét. gr., σῶμα, corps ; ζῶον, animal). Zool. Se dit des animaux remarquables par la prédominance du corps et de ses organes.

SOMBAJE. s. m. Métrol. Monnaie d'argent ayant cours à Siam, et valant 5 centimes.

SOMBRAGE. s. m. Agric. Premier labour de la vigne.

SOMBRE. adj. des 2 g. Qui est peu éclairé, qui reçoit peu de lumière. Forêt sombre. Temps sombre. Maison sombre. Un temps sombre s'harmonise avec la douleur ; mais une nature tout étincelante des rayons colorés du soleil semble une cruelle ironie du ciel dans les calamités publiques. Rassemblant toute sa vigueur, il parvint, en rouellant toujours du bâton avec une grande adresse, à s'acculer dans l'allée *sombre* et profonde de cette maison qui lui était inconnue. (Rog. de Beauv.) Oh ! qui m'arrêtera dans vos *sombres* asiles. (La Font.)

Déjà le jour plus *sombre*,
Dans les eaux s'éteignant va faire place à l'ombre. (Boileau.)

— Qui est faible, qui éclaire mal, en parlant de la lumière. Lumière sombre.

— Qui tire sur le brun en parlant des couleurs. Couleur sombre. Bleu sombre. Rouge sombre.

— Qui est obscur, ténébreux. Nuit sombre. Déjà la *sombre* nuit a commencé son cours. (Rac.) Elle fait des jours sereins de mes jours les plus *sombres*. (Id.)

Déjà les nuits d'hiver, moins tristes et moins sombres,
Par degrés de la terre ont éloigné leurs ombres. (Michaud.)

— Dans le Lutrin, la Mollesse dit à la Nuit : Et toi, de mon repos compagne aimable et sombre. (Boileau.)

— En poés. Infernal, qui appartient aux enfers des païens. Les royaumes sombres. Les rivages sombres. Les sombres bords. Descendre aux sombres bords. Le sombre abîme.

Seigneur, puisque Thésée a vu les sombres bords,
En vain vous espérez qu'un dieu vous le renvoie. (Racine.)

— Fig. Les jours du malheureux sont plus *sombres* que ses nuits. (***) Dès la première atteinte d'une si vive lumière, que l'éclat de la plus belle victoire paraît *sombre* ! (Boss.) Seigneur, qui éclairez les plus *sombres* replis de nos consciences. (Fléch.)

— Fig. Mélancolique, morne, taciturne, rêveur, chagrin. Esprit sombre. Caractère sombre. Humeur sombre. Visage sombre. Avoir l'air sombre. Imagination sombre et ardente. Avoir des idées, des pensées sombres. Vous êtes bien sombre aujourd'hui. L'avarice, triste et sombre passion, autant qu'elle est cruelle et insatiable. (Boss.) Leur *sombre* inimitié ne fuit pas mon visage. (Rac.)

Quel sujet inconnu vous trouble et vous altère ?
D'où vous vient aujourd'hui cet air sombre et sévère ? (Boileau.)

— Ombrageux, soupçonneux, défiant. Le

sombre politique au cœur faux, à l'œil louche. (Volt.) Le *sombre* Pygmalion. (Fén.)

— Se dit des choses physiques dont l'impression produit sur l'homme des sensations qui portent à la mélancolie, à la tristesse, qui sont tristes, sévères. Le bon vieux prud'homme de Frise, au bord du *sombre* Océan, compare avec crainte la faiblesse de la petite créature et l'âpreté des hivers du Nord. (Michelet.)

— Fig. Obscur, difficile à comprendre. Pour m'éclairer sur ces *sombres* matières. (Boss.)

Il est certains esprits dont les *sombres* pensées
Sont d'un nuage épais toujours embarrassées. (Boil.)

— Loc. *Il fait sombre.* Le temps est sombre. ‖ *Il fait sombre dans cet appartement.* Cet appartement est sombre, peu éclairé.

SOMBRE. s. f. Agric. Synon. de Jachère dans beaucoup de cantons.

SOMBRE. s. m. Erpét. Espèce d'agame. ‖ *Sombre à deux raies.* Espèce de couleuvre.

SOMBRER. v. n. 1re conj Mar. Être renversé par un coup de vent et couler bas, en parlant des navires. Ce vaisseau a sombré sous voiles. Ce navire va sombrer. Comme un navire en feu qui *sombre* à l'horizon. (Lamart.)

— SOMBRER. v. a. Agric. Commencer la culture de la vigne.

— Donner le premier labour, en parlant de jachères. Sombrer les jachères.

SOMBREUIL. Famille dont le nom est célèbre dans les fastes sanglants de la révolution française. François-Charles Virot de Sombreuil, gouverneur des Invalides et maréchal de camp, fut enfermé à l'Abbaye après les événements du 10 août 1792. Il allait être immolé dans les massacres de septembre, lorsque sa fille, se jetant au devant des assassins, saisit son père dans ses bras, et implora du peuple, touché de ses larmes, la grâce du vieillard, qu'un si beau dévouement lui fit accorder. Mais elle eut la douleur de le voir périr quelques mois après sur l'échafaud.

SOMBRÉRO. s. m. Cost. Chapeau à larges bords qu'on porte en Espagne. Porter un sombréro. Des sombréros.

SOMERTRAS. s. m. Diplom. Nom que dans les dates de quelques chroniques on donnait au mois de juin.

SOMERVILLITE. s. f. Minér. Minéral d'un jaune pâle trouvé au Vésuve, associé à du mica noir et à d'autres substances.

SOMION. s. m. Bot. Genre de champignons.

SOMMA. s. f. Métrol. Mesure de capacité pour l'huile, employée en Toscane, et valant 66 litres 86 centilitres.

SOMMAGE. s. m. Dr. cout. Service d'une bête de somme au profit du seigneur. ‖ Droit payé pour la charge d'une bête de somme.

SOMMAGER. v. a. 1re conj. Techn. Placer des sommiers sur une futaille.

SOMMAIL. s. m. Mar. Terrain élevé sous l'eau dans une passe, et qui ne laisse pas assez de profondeur pour le passage d'un bâtiment.

SOMMAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *summa*, somme, superficie, abrégé). Qui est succinct, court, abrégé, qui expose un sujet en peu de paroles. Traité sommaire. Exposé sommaire. Réponse, discours sommaire. Requête sommaire.

— Prat. *Matières sommaires.* Certaines affaires qui doivent être jugées promptement et avec peu de formalités, telles que les demandes provisoires, les appels des sentences de juges de paix. ‖ *Jugements sommaires.* Jugements rendus sur certaines contestations qui, bien que requérant célérité, ne sont cependant pas soumises au mode d'instruction établi pour les matières sommaires.

SOMMAIRE. s. m. Extrait, abrégé. Le sommaire d'un livre, d'un discours. Faire un sommaire. Lire le sommaire, les sommaires des chapitres d'un livre. Mettre des sommaires en tête des chapitres. Table des sommaires. Dans les ouvrages imprimés, la première ligne d'un sommaire doit sortir au lieu de rentrer.

SOMMAIREMENT. adv. D'une manière sommaire, succincte, abrégée; succinctement, brièvement. Exposer sommairement des faits. Rapporter sommairement un fait.

SOMMATION. s. f. (pr. *somm-ma-ci-on*; rad. *sommer*). Action de sommer, de déclarer à quelqu'un dans les formes établies qu'il ait à [illegible] obligera. Sommation verbale, par écrit. Faire une sommation, les sommations requises et nécessaires. Place, forteresse qui se rend à la première sommation. Les séditieux se sont dispersés à la seconde sommation.

— Fig. La fortune, le bonheur et la gloire s'inquiètent peu des *sommations* de l'ambitieux; elles viennent quand il leur plait et s'en vont de même. (Boiste.)

— Particulièrement, Acte par écrit contenant la sommation faite en justice. Recevoir une sommation. Voilà les trois sommations qui lui ont été faites.

— *Sommations respectueuses.* Acte extra-judiciaire qu'un fils de vingt-cinq ans ou une fille majeure de vingt et un ans sont tenus de faire signifier à leur père et à leur mère ou à leurs aïeuls et aïeules, pour leur demander conseil sur leur mariage, lorsque ces parents n'ont pas donné leur consentement

— Anc. jurispr. Demande en garantie, dénonciation des poursuites exercées par une partie contre la partie adverse.

— Math. Opération par laquelle on trouve la somme de plusieurs, on réduit à un petit nombre de termes un grand nombre de quantités. La sommation des suites.

SOMME. s. f. (du lat. *summa*, même sens). Une quantité d'argent. Petite somme. Grosse somme. La somme de mille francs. La somme de cent francs. Recevoir une somme pour faire un voyage. Maison, terre qui coûte des sommes considérables, immenses. Mémoire qui se monte à une somme exorbitante. Parcourrai-je les *sommes* incroyables que Mme d'Aiguillon a distribuées en divers temps, les fondations qu'elle a faites en divers lieux? (Fléch.)

— Math. Quantité qui résulte de plusieurs quantités jointes ensemble. La somme des unités, des dizaines. La somme de deux nombres. Tout nombre qui divise la somme de deux nombres et l'un de ces nombres, divise aussi l'autre nombre.

— Fig. Le ciel voudrait-il ajouter ce coup funeste à la somme de nos douleurs? Cela ne peut qu'ajouter à la somme de nos maux. L'habitude des privations diminue la somme de nos besoins, de nos malheurs. Il y a pour chaque homme une certaine *somme* de bonheur, peu dépendante de la bonne ou de la mauvaise fortune. (De Maupertuis.) Le meilleur gouvernement est celui dont un plus grand nombre reçoit une plus grande *somme* de bonheur. (Id.)

— *Somme totale.* Quantité résultant de plusieurs sommes jointes ensemble.

— Charge, fardeau que peut porter un cheval, un mulet, un âne, un chameau. Somme de blé. Somme de vendange. Bête de somme. Cheval de somme. L'homme doit-il imiter ces bêtes de *somme*, qui d'elles-mêmes tendent la tête au collier, au joug? (***)

— Comm. Les cloutiers appellent ainsi douze milliers de clous. ‖ Anc. comm. *Somme de verre.* Réunion de morceaux de verres faisant environ dix mètres carrés de vitrage.

— Littér. Titre de certains ouvrages qui traitent en abrégé de toutes les parties d'une science, d'une doctrine. ‖ *Somme de saint Thomas.* Titre de l'ouvrage principal de saint Thomas d'Aquin, qui écrivait au treizième siècle. Cet ouvrage a pour but la coordination métaphysique de toutes les sciences. ‖ *Somme rurale.* Recueil de toutes les anciennes coutumes.

— Mar. Banc de gravier, de sable ou de vase situé au dehors d'un port ou de l'embouchure d'un fleuve.

— Anc. typogr. *Lettres de somme.* Caractère semblable à celui qui servit à l'impression de la Somme de saint Thomas.

— Loc. prov. *Tout fait somme.* Il faut tenir compte de tout.

— Loc. adv. *Somme toute.* Enfin, en résumé, pour conclusion. Somme toute, ce n'est pas un homme à qui vous deviez vous fier. Eh bien, somme toute, qu'est-il arrivé?

Somme toute, elle l'a prié jusques aux larmes,
De bannir de ses yeux l'objet de ses alarmes.
(J.-B. Rousseau.)

— *En somme.* En somme, c'est un fort bon enfant. En somme, on peut conclure ce marché.

— La Fontaine a dit absol. *Somme.*

La dame était de gracieux maintien,
De doux regard, jeune, fringante et belle,
Somme, qu'enfin il ne lui manquait rien.

— *Somme totale.* En réunissant toutes les sommes.

SOMME. s. m. (du lat. *somnus*, sommeil). Repos causé par l'assoupissement naturel de tous les sens. Il ne se dit qu'en parlant de l'homme. Un bon somme. Un léger somme. Dormir d'un profond somme. A son premier somme. Faire un somme, un bon somme, un petit somme. Il n'est pas de lit si mauvais où l'on ne puisse faire un bon *somme*, quand on sait bien s'y arranger. (De Juss.)

Rendez-moi, lui dit-il, mes chansons et mon *somme*,
Et reprenez vos cent écus... (La Fontaine.)

— La Fontaine appelle le temps où l'on dort

Des moments que l'on croit innocemment perdus
Quand le *somme* a sur nous ses charmes épandus.

— Prov. *Je ne dormirai pas de bon somme avant d'avoir fait telle chose.* Il me tarde d'avoir fait telle chose. ‖ *Il a fait la nuit tout d'un somme.* Il a dormi toute la nuit d'un sommeil non interrompu.

SOMME. [illegible] croupissante; *somm*, *somen*, qui s'arrête, parce qu'elle se répand beaucoup et s'arrête à former un grand nombre de marais). Géogr. Rivière de France qui prend sa source dans le département de l'Aisne, passe à Saint-Quentin, Péronne, Amiens, Abbeville, Corbie, et se jette dans la Manche auprès de Saint-Valéry-en-Caux, après un cours de 200 kilom. La Somme est navigable depuis un peu au-dessus d'Amiens jusqu'à la mer.

— Département français, région du nord, formé de l'ancienne province de Picardie, et borné par le Pas-de-Calais, les départements du Nord, de l'Aisne, de l'Oise et de la Seine-Inférieure. Superficie, 604,456 hectares; popul., 555,560 hab. Revenu territorial, 30,000,000 de francs. 16e division militaire, diocèse et ressort de l'académie et de la cour royale d'Amiens. ‖ *Canal de la Somme.* Canal qui a son origine à Saint-Simon (Aisne), dans la partie méridionale de Saint-Quentin, et s'étend jusqu'à la mer, à Saint-Valery, en suivant la vallée de la Somme, qu'il met en communication avec l'Oise et l'Escaut. ‖ *Villes de la Somme.* Nom que portaient autrefois les places situées sur la Somme, dont elles défendaient le passage. Il s'étendait aussi à quelques petites forteresses peu distantes de cette rivière, telles que Montdidier, Roye, Doullens, Saint-Riquier.

SOMMÉ, ÉE. part. pass. du v. Sommer. S'empl. adjectiv. Étant sommé et interpellé de dire son nom. Les mutins ont été sommés de se disperser.

— Fig. Partout où la politique a été fausse, incapable, mauvaise, la justice a été *sommée* d'agir à sa place. (Guizot.)

— Blas. Se dit de la ramure du cerf. ‖ Se dit aussi pour Surmonté.

— Chass. *Sommée d'empaumure, de trochure, de fourchure.* En tête de fourche, qui se termine en fourche.

— Fauconn. Se dit des plumes du faucon, quand elles sont parvenues à toute leur longueur.

SOMMÉ. s. m. Droit cout. Tenancier dans la coutume de Béarn.

SOMMEIL. s. m. (pr. *[illegible]-mè-ye*; rad. *somme*). Physiol. Assoupissement des sens; état périodique de l'organisme vivant, caractérisé par la suspension plus ou moins complète des fonctions de relation, et une diminution marquée de l'activité des diverses fonctions de la vie organique. Sommeil léger, profond. Dormir d'un profond sommeil. Sommeil tranquille, doux, paisible, calme, inquiet, agité, troublé, interrompu. Long sommeil. Troubler, interrompre, rompre le sommeil de quelqu'un. Les rêves qui charment, qui troublent le sommeil. Goûter les douceurs du sommeil. Cela excite au sommeil, excite le sommeil. Ne pouvoir tirer quelqu'un du sommeil. Une longue servitude produit chez les hommes l'effet d'un long *sommeil* qui les dispose à dormir encore. (Trad. de la Bible.) On sait que le lendemain, à l'heure marquée, il fallut réveiller d'un profond *sommeil* cet autre Alexandre. (Boss.) Le coucher sur la dure, la psalmodie de la nuit et le travail de la journée, attirent le *sommeil* à ce corps si tendre. (Id.)

— On dit en poésie, Sommeil bienfaisant, propice, réparateur, salutaire, léger, facile, tendre, paisible, innocent, tranquille, lourd, profond, dur, pesant, léthargique, de fer, stérile, dangereux, perfide, fâcheux. Le sommeil, frère de la mort, père des songes. Les douceurs du sommeil. Les pavots du sommeil. Les langueurs du sommeil. Les vapeurs du sommeil. Le néant du sommeil. Les chaînes du sommeil. Le sommeil, dieu du repos, dieu des pavots.

Et le *Sommeil* enfin, suivi du doux Repos,
Laisse tomber sans bruit ses tranquilles pavots.
(Colardeau.)

Pour la seconde fois, un *sommeil* gracieux
Avait sous ses pavots appesanti mes yeux. (Boil.)

Et d'un profond *sommeil* secouant les pavots,
Les mortels ont repris le cours de leurs travaux.
(Baour-Lormian.)

— Bot. Par extension, État dans lequel les plantes ont leurs feuilles et leurs fleurs pliées et fermées, et que l'on attribue à l'absence de la chaleur et de la lumière, parce que ce phénomène a lieu ordinairement durant la nuit. Le sommeil des plantes.

— Grande envie de dormir. Avoir sommeil. Avoir grand sommeil.

— Fig. État d'inactivité, d'inertie où se trouvent certaines choses. Le sommeil de la nature. Le sommeil des sens. Le sommeil de la raison. La mollesse est au moins le *sommeil* des vertus. (Vauven.) O vous, mes amis, ensevelis maintenant dans un lâche *sommeil*, ah! que n'êtes-vous ici! (Gessn.)

Oui, d'un *sommeil* de fer la Grèce se réveille,
La voix de Démosthène a frappé mon oreille. (Gast.)

L'âme, vierge encor, dans le *sommeil* des sens,
Des folles passions ignore les tourments. (Legouvé.)

Tout s'anime à sa voix; le monde, en sa présence,
Semble se réveiller du *sommeil* de l'enfance.
(Desessarts.)

— Illusion, insensibilité. Si la Révolution a tiré beaucoup d'hommes du sommeil et des rêves, elle y en a plongé beaucoup d'autres.

— Se personnifie dans le style poétique et oratoire. Doux sommeil, toi dont le baume répare la nature épuisée, hélas! tu m'abandonnes. S'arracher des bras du sommeil. Passer des bras du sommeil dans ceux de la mort. Le sommeil est le frère de la mort.

[illegible] mer une vie qui se passe dans l'inaction; cette expression signifie aussi Un sommeil extraordinairement long.

— Fig. S'emploie en parlant de la mort. Le sommeil de la mort. Le sommeil du tombeau, de la tombe. Le sommeil éternel. Dormir d'un sommeil éternel. Dormez votre *sommeil*, riches de la terre, et demeurez dans votre poussière. (Boss.)

Il tombe, perd son sang, pousse encore un soupir,
Et du dernier *sommeil* la mort vient l'assoupir.
(Delille.)

— Myth. Divinité allégorique des anciens, fils de l'Érèbe et de la Nuit, et père des Songes. Les mythologues placent son palais dans un antre profond et écarté, inaccessible aux rayons du soleil, et dont l'entrée était obstruée par une infinité de pavots et d'autres herbes soporifiques. Le Sommeil est représenté couché et endormi sur un lit entouré de rideaux noirs; les Songes voltigent autour de lui, et Morphée, son principal ministre, veille pour prendre garde qu'on ne fasse du bruit.

SOMMEILLÉ. part. pass. du v. Sommeiller. Il est invar.

SOMMEILLER. v. n. 1re conj. (pr. *so-mè-yé*, rad. *sommeil*). Dormir d'un sommeil léger, imparfait. Il commence à sommeiller. Sommeiller à diverses reprises. Je ne dormais pas tout à fait, je ne faisais que sommeiller. Il n'a pu dormir depuis quinze jours, mais il commence à sommeiller cette nuit.

Le ciel permet que le méchant *sommeille*,
Pour que le sage ait des moments de paix. (***)

L'un jette en *sommeillant* des accents de fureur;
L'autre s'agite en vain, lève sa main trompée,
Menace, se débat, et saisit son épée. (La Harpe.)

— Dormir.

Ma tête sur les fleurs tombe avec nonchalance,
Et du plus doux zéphyr je me sens caresser;
Ma paupière à demi commence à se baisser,
S'abaisse; tout s'éteint, tout se tait, je *sommeille*
(De Fontanes.)

— Quelquefois, Dormir profondément. La nuit, quand tout sommeille.

— Fig. S'emploie pour exprimer l'état de certaines choses qui sont dans l'inactivité, l'inertie. La nature sommeille. Sa raison, ses sens sommeillent encore. La raison qui *sommeille* et s'endort dans le bien-être se réveille et s'aiguillonne dans le malheur. (Rayn.) Pendant l'hiver, les plantes sont engourdies, la terre *sommeille* et semble n'avoir plus besoin des ruisseaux et des fleuves qui la fertilisaient. (Aimé Mart.)

Des sens appesantis les esprits qui *sommeillent*
Doucement excités à son aspect s'éveillent. (Dulard.)

Comme un homme enivré du nectar de la treille,
Il chancelle, il bégaye, et sa raison *sommeille*. (Del.)

— Delille a dit du salpêtre:

Il *sommeille*, il attend la rapide étincelle.

Et Roucher du soufre:

Aux couches caverneuses
Où *sommeille* le soufre.

— Est d'un bel effet dans ces deux vers de Baour-Lormian, où il parle du général Hoche:

Baignons de pleurs le mausolée
Où *sommeille* son glaive, arbitre des combats.

— Littér. Tomber dans quelque négligence. Il n'y a guère d'auteurs qui ne sommeillent quelquefois. Le bon Homère lui-même *sommeille* quelquefois. (Trad. d'Horace.)

SOMMELIER, ÈRE. s. Celui, celle qui dans une communauté, dans une maison, a en sa charge le linge, la vaisselle, le pain, le vin et les liqueurs. Bon sommelier. Fidèle sommelier.

SOMMELLERIE. s. f. Charge, fonction de sommelier. Entendre la sommellerie. Il entend bien la sommellerie.

— Lieu où le sommelier garde les objets qui lui sont confiés. Manger dans la sommellerie.

SOMMER. v. a. 1re conj. Signifier, déclarer à quelqu'un, dans les formes établies, qu'il ait à faire telle ou telle chose, sinon qu'on l'y obligera. Sommer quelqu'un de payer. Sommer quelqu'un de faire une chose. Sommer le gouverneur d'une place de se rendre. Sommer des mutins de se disperser.

— *Sommer une place.* Sommer le commandant de la rendre.

— *Sommer quelqu'un de sa parole.* Lui demander qu'il tienne sa parole.

— Mathém. Trouver la somme de plusieurs quantités algébriques ou numériques. Sommer une suite.

SOMMERSET. Géogr. Comté d'Angleterre situé entre ceux de Glocester, de Wilth, de Devon, et le canal de Bristol; 324,000 hab. Air généralement doux et bienfaisant, sol montagneux au nord, fertile et bien cultivé au midi. Bestiaux très-estimés, fromages renommés, étoffes. Capitale Bristol.

SOMMET. s. m. (pr. *so-mè*; du lat. *summus*, élevé). Le haut, la partie la plus élevée de certaines choses. Le sommet de la montagne. Le sommet d'une tour, d'un rocher. Le sommet de la tête. Les sommets du Caucase, des Alpes, des Pyrénées. Dans ces contrées de l'Amérique méridionale, où la nature plus active, fait descendre à grands flots, du *sommet* des hautes Cordillères, des fleuves immenses. (Lacép.)

Ces arbres dont l'orgueil s'élançait dans la nue,
Frappés dans leur racine, et balançant dans l'air
Leurs superbes *sommets* ébranlés par le fer,
Tombent, et de leurs troncs jonchent au loin les routes
(Delille.)

— [illegible]

— Fig., dans le style soutenu. Le sommet des grandeurs. Le sommet de la gloire. Les ambitieux ne parviennent au *sommet* des grandeurs que pour tomber plus bas. (Jondot.)

— Géom. *Sommet d'un angle.* Point d'intersection des deux lignes qui le forment. Souvent l'angle se désigne par la lettre du sommet seulement; d'autres fois par les lettres B A C ou C A B, en ayant soin de mettre la lettre du sommet au milieu. ‖ *Angles opposés au sommet.* Angles dont les sommets sont opposés. Toutes les fois que deux droites se coupent, elles forment quatre angles qui sont opposés au sommet et égaux deux à deux. ‖ *Sommet d'une courbe.* Point d'une courbe où la courbure s'arrondit symétriquement, de manière à y borner son extension. Le sommet d'une parabole est le point où elle coupe son axe.

SOMMIER. s. m. (rad. *somme*). Financ. et comm. Gros registres où les commis inscrivent

les sommes qu'ils reçoivent. Le sommier des aides. Inscrire un payement au sommier.

— Anc. cout. Officier chargé de fournir les bêtes de somme pour le transport des bagages. ‖ Il se disait aussi d'un officier chargé de transporter dans la chapelle les tapis à l'usage du roi.

— Cheval de somme. Les sommiers d'un messager. Les sommiers d'un pourvoyeur.

— Matelas de crin servant de paillasse. Sommier de crin. Le sommier se pose sur le fond du lit sanglé.

— Espèce de coffre dans lequel les soufflets des orgues font entrer l'air qui de là se distribue dans les différents tuyaux. Sommier qui perd le vent, qui n'est pas bien clos. ‖ Dans un forté-piano, Barre de hêtre assemblée aux deux bouts à queue d'aronde avec la caisse, et sur laquelle sont fichées les chevilles qui servent à tendre l'instrument.

— Charp. Grosse pièce de bois qui porte sur deux pieds-droits de maçonnerie, ou sur les deux piles d'un pont, pour faire l'office de poutre, c'est-à-dire pour soutenir un plancher, une cuve grande et pesante, ou toute autre construction très-lourde. ‖ Pièce de bois de charpente qui porte sur deux pieds-droits et sert de linteau à l'ouverture des portes, des croisées.

— Nom donné à deux pièces de bois qui servent à soutenir le poids ou l'effort d'une presse d'imprimerie. Baisser, relever le sommier. Les nouvelles presses en fer n'ont point de sommiers mobiles.

— Techn. Pièce de bois dans laquelle entrent les fiches qui servent à tendre les cordes d'un piano, d'un clavecin. ‖ Partie supérieure d'une jalousie, sur laquelle joue la machine destinée à lever et à abaisser cette jalousie.

— Cuir de veau que le ratureur tend sur la herse pour raturer le parchemin. ‖ Cerceau double que le tonnelier place au bout des futailles. ‖ Pièce de bois supportant une grosse cloche. ‖ Pièce de bois sur laquelle un moulin tourne. ‖ Corps du fléau de la balance.

SOMMIÈRE. s. f. Comm. Espèce de serge à long poil dont on faisait des doublures.

SOMMISTE. s. m. Chancell. Le principal officier de la chambre des bulles, et le fonctionnaire chargé d'en faire faire les minutes.

SOMMITE. s. f. (de *Somma*, nom de lieu). Minér. Minéral du mont Somma au Vésuve, nommé aussi Néphéline.

SOMMITÉ. s. f. (pr. *çomm-mi-té*; ét., V. SOMMET). Partie la plus élevée de certaines choses. Sommité d'une tour, d'un toit. Les sommités des montagnes. Occuper les sommités.

— Fig. en littérat. La superficie. Les points saillants. Les sommités d'un sujet. Auteur qui n'approfondit point, qui se borne à saisir les sommités des choses.

— Se dit aussi figurément des personnages distingués par leurs talents et leurs services. Les sommités sociales. Là se trouvaient toutes les sommités sociales.

— Bot. Extrémité de la tige fleurie de quelques plantes, dont les fleurs sont trop petites pour être conservées isolément. Ne prendre que la sommité de telles herbes, de telles fleurs. Des sommités d'absinthe, de lavande. ‖ L'extrémité, la pointe des arbustes. Les sommités des jeunes arbres.

SOMMONOKHODOM. Relat. Divinité chinoise qui s'est incarnée cinq cent cinquante fois, sous des formes diverses.

SOMMOSE. s. m. Ichthyol. Sous-genre de squales, qui ne diffère de celui des aiguillats que par une forme plus raccourcie et plus obtuse de la partie antérieure de la tête.

SOMNAMBULE. adj. des 2 g. (ét. lat., *somnus*, sommeil; *ambulo*, je marche). Qui se lève tout endormi, marche, agit, parle sans s'éveiller. Personne somnambule. Etre somnambule.

— Qui a été endormi par le moyen du magnétisme.

— S'emploie souvent substantivement dans l'un et l'autre sens. Tout le monde sait avec quelle sûreté les *somnambules* marchent quelquefois sur les toits des maisons et franchissent les pas les plus périlleux. (Sall.) On suppose que le *somnambule* est seulement conduit par le sens interne; mais beaucoup de faits portent à croire que les sens externes ne sont pas toujours suspendus. (D'Aunay.)

SOMNAMBULIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport au somnambulisme. Il est ... impossible que des enfants dont on aura fatigué les nerfs à force de questions pendant la crise *somnambulique* puissent parvenir à un âge bien avancé. (Virey.) Omiss. des dictionn.

SOMNAMBULISME. s. m. (ét. lat., *somnus*, sommeil; *ambulo*, je marche). Proprement, Action de celui qui marche en dormant ou qui exécute pendant son sommeil des actions qui n'ont lieu ordinairement que dans l'état de veille.

— Pathol. Affection rapportée aux névroses, et dans laquelle l'individu exécute une partie des actions qui n'ont lieu ordinairement que dans l'état de veille. Cette affection se nomme aussi *somnambulisme naturel*, pour la distinguer de la suivante.

— Sommeil factice imposé par la volonté d'autrui et par certains attouchements, qui laisse l'usage de la parole et de quelques-unes des facultés intellectuelles, et pendant lequel on prétend que l'homme est doué de pouvoirs supérieurs, pareils à ceux qui se manifestent durant l'état d'extase. V. MAGNÉTISME ANIMAL.

SOMNIFÈRE. adj. des 2 g. (pr. *çomm-ni-fè-re*; ét. lat., *somnus*, sommeil; *fero*, je porte, je produis). Qui produit, provoque le sommeil. Potion somnifère. Le pavot est somnifère.

— s. m. Un somnifère. Les somnifères. Le pavot est un somnifère très-connu.

SOMNIFLORE. adj. des 2 g. (ét. lat., *somnus*, sommeil; *flos*, fleur). Zool. Qui dort sur les fleurs.

SOMNILOQUE. adj. des 2 g. (ét. lat., *somnus*, sommeil; *loquor*, parler). Médec. Qui parle en dormant. Malade somniloque. Personne somniloque.

SOMNO. s. m. Écon. dom. Petit meuble servant à la fois de table et d'armoire, qu'on pose près d'un lit.

SOMNOLENCE. s. f. (pr. *çomm-no-lan-ce*; du lat. *somnus*, sommeil). État intermédiaire entre le sommeil et la veille. Etre dans la somnolence.

— Disposition habituelle à dormir. État de somnolence.

SOMNOLENT, ENTE. adj. Qui appartient à la somnolence. État somnolent.

— Qui est porté à dormir. Être tout somnolent.

— Fig. Sans activité, sans courage. Des diplomates somnolents. Des pairs somnolents. Des ministres somnolents.

SOMOÏNITE. s. f. Minér. Minéral qu'on a trouvé avec le platine dans les terrains meubles de l'Oural, et qui a beaucoup de ressemblance avec la variété de corindon nommée *saphir*.

SOMPTUAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *somptus*, dépense). Qui concerne la dépense. Se dit des lois qui restreignent et règlent la dépense dans les festins, dans les habits, dans les édifices. Lois somptuaires.

SOMPTUEUSEMENT. adv. D'une manière somptueuse. Vivre somptueusement.

SOMPTUEUX, EUSE. adj. (du lat. *sumptus*, dépense). Magnifique, splendide, de grande dépense. Homme somptueux. Prince somptueux. Train somptueux. Edifice somptueux. Multiplier les naissances sans anoblir, améliorer les destinées, c'est préparer une fête plus *somptueuse* à la mort. (Mme de Staël.)

> La superbe Didon
> Au milieu de ses grands dont la cour l'environne
> Presse un lit *somptueux* qu'un dais pompeux couronne.
> (DELILLE.)

— En parlant des personnes. *Être somptueux en*. Etre somptueux en habits. Etre somptueux en festins, en équipages.

SOMPTUOSITÉ. s. f. (rad. *somptueux*). Grande et magnifique dépense. Grande somptuosité. Excessive somptuosité. Vivre dans une folle somptuosité. Ce qui est chez les grands splendeur, *somptuosité*, magnificence, est folie, dissipation, ineptie dans les particuliers. (La Bruy.) Ce qui étonna Franz, qui avait traité de rêve le récit de Gaetano, ce fut la *somptuosité* de l'ameublement. (A. Dumas.)

SON, SA, SES. (du lat. *suus*, *sua*, *suum*, même signif.). Adjectifs possessifs qui répondent aux pronoms de la 3e personne. Ils signifient De lui, d'elle, d'eux, d'elles, et se placent toujours devant le substantif qui représente l'objet possédé, dont il prend le genre et le nombre. *Son* est du masculin singulier; *sa* du féminin singulier; *ses* des deux genres pour le pluriel. Son père, sa mère, ses frères, ses sœurs. Son roi, sa reine. Ses princes. Ses sujets. L'abeille en bourdonnant poursuit *son* vol léger. (Michaud.) *Son* voisin l'interrompt pour parler à *son* tour. (St-Lamb.) La colline a repris *sa* robe de verdure. (Michaud.) Le pavot dans les champs lève *sa* tête altière. (Id.) Le pinson remplit l'air de *sa* voix éclatante. (Id.) L'Iroquois point en vers *sa* chasse et *ses* filets. (La Harpe.) Il presse dans *ses* bras *ses* enfants effrayés. (St-Lamb.) La foudre étincelante éclate dans *ses* mains. (Rosset.) Les vallons répétaient *ses* cris et *ses* chansons. (St-Lamb.) L'ardent coursier déjà sent tressaillir *ses* veines. (Del.) Enfin dans *son* malheur il songe à *ses* amis. (Id.) *Ses* larmes ne sauraient adoucir *son* vainqueur. (Roucher.) L'homme a besoin d'amis pour épancher *son* cœur. (Riboutté.) La vie n'est rien par elle-même; *son* prix dépend de *son* emploi. (J.-J. Rouss.) L'éclat attire les orages de la fortune, mais l'obscurité met à l'abri de ses ...

— L'euphonie exige qu'on mette *son* au lieu de *sa* devant les mots féminins commençant par une voyelle ou par un *h* muet. Son autorité. Son erreur. Son histoire. Son habitude. Son héroïne. Son injustice. Mon Polyeucte touche à *son* heure dernière. (Corn.) Qui chérit *son* erreur ne la veut pas connaître. (Id.) Enfin le grand Buffon écrivit *son* histoire (celle du chien). (Del.) *Son* encolure est haute, et sa tête hardie. (Rosset.) *Son* oreille se dresse, et ses crins se hérissent. (Id.)

> ... L'amour est déchu de *son* autorité
> Dès qu'il veut de l'honneur blesser la dignité.
> (CASSITIAN.)

> Il aime la louange, et *son* ardeur éclate
> Au doux bruit de la main qui le frappe et le flatte.
> (ROSSET.)

— Mais on emploie *sa* devant les mots commençant par une consonne ou par *h* aspiré. Sa honte. Sa haine. Sa honteuse passion. Qu'il est accablant de parler de *sa* honte! (Volt.)

— *Son*, *sa*, *ses* suivent les mêmes règles que *mon*, *ma*, *mes*, *le*, *la*, *les*. On les répète ordinairement devant chaque substantif. Il faut honorer son père et sa mère. Une fille de Saint-Pierre ayant perdu *son* père et *sa* mère, et se trouvant maîtresse d'une petite fortune, fut envoyée par ses parents à Constantinople. (Chateaub.) Quand un jeune homme perd *son* argent et *son* temps à courir après une maîtresse, on le ramène à l'économie et à *sa* maison, en le mariant avec une honnête femme. (B. de St-P.) Le peuple n'arrête *son* attention et *ses* respects que sur des projets immuables ou qu'il croit tels. (Id.) ‖ Quelques écrivains ont dit *ses père et mère*.

— La même règle a lieu quand les substantifs sont liés par la conjonction *ou*. Sa modération ou sa constance. Sa joie ou sa tristesse. Ses vertus ou ses talents. ‖ Cependant lorsqu'on ne veut désigner qu'un seul et même objet, et que le second des substantifs énoncés devient comme l'explication ou la définition du premier, on peut n'exprimer qu'une seule fois *son*, *sa*, *ses*. Sa caste ou tribu. Ses amis ou camarades. Ses mandataires ou représentants.

— Lorsqu'un substantif est précédé de deux adjectifs, on répète *son*, *sa*, *ses* devant chacun de ces derniers, lorsqu'il y a réellement deux substantifs à déterminer, dont l'un est exprimé et l'autre sous-entendu. Son grand et son petit appartement. Sa bonne et sa mauvaise humeur. Sa bonne et sa mauvaise fortune. Ses bons et ses mauvais succès. C'est en effet comme s'il y avait, Son grand appartement et son petit appartement. Sa bonne humeur et sa mauvaise humeur, etc. Chaque homme eut *son* bon et *son* mauvais génie, comme chacun eut son étoile. (Volt.) ‖ Mais la répétition de *son*, *sa*, *ses* ne doit pas avoir lieu s'il n'y a qu'un substantif de déterminé, c'est-à-dire si les deux adjectifs qualifient un seul et même substantif. Son bon et digne ami. Il avait à cœur la publication de son dernier et meilleur ouvrage. Ses sages et doctes aïeux. En récompense de ses bons et utiles offices. Plein de son ancienne et aveugle confiance.

— Il en est de même avec *ou*. Ils voulaient partager avec leur capitaine *sa* bonne ou *sa* mauvaise fortune. (Vertot.) ‖ Cependant on trouve quelques exemples où la répétition de *son*, *sa*, *ses* n'a pas lieu. Chacun sera jugé selon *ses* bonnes ou mauvaises œuvres. (Acad.) Sur ce plan gradué dans son exécution par une marche successive qu'on pourrait précipiter, ralentir ou même arrêter selon *son* bon ou mauvais succès, on n'avancerait qu'à volonté. (J.-J. Rouss.) ‖ Néanmoins il est plus correct de répéter l'adjectif possessif devant chaque substantif.

— C'est par inadvertance sans doute que M. Landais, dans sa grammaire, prétend qu'on n'emploie jamais les adjectifs possessifs avant les noms qui doivent être suivis de *qui* ou de *que*. Qu'est-ce qui empêche de dire: Son Dieu qu'il trahit, son Dieu qu'il blasphème, son Dieu qui l'éclaire? V. TON.

— Il ne faut pas employer *son*, *sa*, *ses*, quand le sens de la phrase indique assez clairement quel est l'objet possesseur. Dans ce cas, il suffit d'exprimer l'article devant l'objet possédé. Ainsi au lieu de dire: *Il a mal à sa tête. En jouant j'ai blessé mon frère à son visage. Je n'ai pas encore répondu à sa lettre qu'il m'a écrite la semaine dernière*, il faut dire: Il a mal à *la* tête. En jouant j'ai blessé mon frère *au* visage. Je n'ai pas encore répondu à *la* lettre qu'il m'a écrite. L'emploi de *son*, *sa*, *ses*, dans ces exemples serait aussi incorrect que ridicule. ‖ Cependant pour désigner quelque chose d'habituel et de périodique, c'est *son*, *sa*, *ses* qu'on emploie et non l'article. Elle a sa migraine. Elle a ses affaires. Il souffre à son bras, à sa jambe, à son genou.

— Il est des cas où l'on emploie indifféremment *son*, *sa*, *ses*, ou *le*, *la*, *les*. Il se fait la barbe. Il fait sa barbe. Il se coupe les ongles. Il coupe ses ongles. Perfectionner le goût. Perfectionner son goût. Boucler ses cheveux. Se boucler les cheveux. Ses cheveux se dressent sur sa tête. Les cheveux lui dressent à la tête. Se meurtrir le sein. Meurtrir son sein. Sinon *s'était* fait couper *les* narines et les oreilles pour mieux tromper les Troyens. (Lemare.) Baissez *vos* yeux vers la terre, chétifs vers que vous êtes, et regardez les bêtes dont vous êtes le compagnon. (Pascal.) Elle baissa *les* yeux sans répondre, rougit; et se mit à caresser ses enfants. (J.-J. Rouss.)

> Tout son corps a frémi; dans son désordre affreux,
> Elle meurtrit son sein, arrache ses cheveux. (...)

— En général, il faut employer *son*, *sa*, *ses*, toutes les fois que les substantifs déterminés par ces adjectifs sont en rapport avec des noms de personnes ou des noms de choses personnifiées. Mais la mollesse est douce, et *sa* suite est cruelle. (Volt.) Toute l'assemblée jeta les yeux sur Mentor. Je racontais les malheurs qui étaient venus fondre sur moi dès que j'avais cessé de suivre *ses* conseils. (Fén.) La joie du cœur est la vie de l'homme, la joie de l'homme rend *sa* vie plus longue. (Ecclésiaste.) ‖ Mais si les substantifs se rapportent à des noms de choses, on emploie *le*, *la*, *les*, avec *en*. Nourri dans le sérail, *j'en* connais *les* détours. (Rac.) Pourquoi craindre la mort, si l'on a assez bien vécu pour n'*en* pas craindre les suites? (Buff.) L'auteur d'un bienfait est celui qui *en* recueille le fruit le plus doux. (Duclos.) ‖ Cette règle est loin d'être absolue. V. EN.

— Dans le langage familier, *se*, *sa* se joignent à *sentir*, avec le même sens que l'article. *Il sent son homme bien élevé, il sent son pédant*, c'est-à-dire, Il a l'air bien élevé, il a l'air d'un pédant. ‖ *Posséder son Cicéron, son Horace, ses auteurs*. Connaître parfaitement Cicéron, Horace, les anciens auteurs. ‖ *Faire sa troisième, sa rhétorique, sa philosophie*. Se dit d'un élève qui est en troisième, qui suit la classe de rhétorique, de philosophie. ‖ *Savoir son monde*. Connaître le ton, les manières de la bonne société, et s'y conformer.

SON. s. m. (du lat. *sonus*, même signif.) Phys. Résultat produit sur l'organe de l'ouïe par les mouvements ondulatoires que les vibrations des corps élastiques impriment au milieu dans lequel on est plongé. L'air est le principal véhicule du son, mais les liquides et les solides le transmettent avec plus de rapidité. Dans un milieu homogène, la vitesse du son est uniforme. Le son ne se produit pas dans le vide. Il se propage dans l'air, les liquides et tous les corps élastiques. Le son arrive à l'oreille par suite de vibrations concentriques que l'on peut calculer. Il résulte des expériences les plus récentes que sous la pression barométique 0m76, le son parcourt 337 mètres par seconde. Le son se réfléchit en faisant l'angle de réflexion égal à l'angle d'incidence; ainsi, dans une voûte elliptique, les ondes sonores émanées de l'un des foyers, sont réfléchies vers l'autre foyer; l'écho est un phénomène dû à la réflexion du son. La force du *son* dépend en entier de l'étendue des vibrations qu'éprouvent les molécules des corps sonores. (Richerand.)

— Dans le langage ordinaire on dit Son aigu, grave, perçant, éclatant, prolongé, clair, doux, harmonieux, rude, étourdissant. Son de voix. Les sons de la voix. Un beau son de voix. Le son d'un instrument, d'un tambour, d'une cloche, d'une trompette, d'un violon. Au son du tocsin, au son des cloches. Au son du tambour. Au son de la trompette et des timbales. Le son des instruments de musique. Tirer un beau son des instruments. Le son des paroles. L'oreille juge des sons. Qu'il est beau, après les combats, de savoir goûter cette gloire tranquille qu'on n'a point à partager avec le soldat, et qu'on regarde sans être étourdi, ni par le son des trompettes, ni par le canon, ni par les cris des blessés (Boss.) Ne vous accoutumez pas à recevoir de vains *sons* pour des explications. (Boiste.) Tout mot qui n'offre pas un son précis n'est qu'un *son* vague. (Id.) La crainte fait articuler des *sons* aux muets, et la méchanceté médisante peut faire parler les murailles. (Id.) Il n'a fallu qu'un peu d'air au Créateur pour créer l'aurore et ses *sons*. (A. Martin.)

> Les monts ont prolongé le lugubre murmure,
> Dont le *son* lent et sourd attriste la nature.
> (SAINT-LAMBERT.)

— En parlant des mots durs ou agréables à l'oreille, de l'harmonie, du style, etc. Sans chercher dans les vers ni cadence ni *son*. (Boil.) En vain vous me frappez d'un *son* mélodieux. (Racine.)

> Tous les jours la colombe en ce bois gémissante,
> Prolonge en *sons* plaintifs sa voix attendrissante.
> (CHABANON.)

> Et sur ses fils légers où résonnent sept tons,
> Son doigt léger parcourt l'intervalle des *sons*. (Del.)

— *Sons harmoniques*. Ceux que l'on tire d'instruments à cordes.

— Gramm. Simple émission de l'air modifié diversement. Se dit par opposition à *articulation*. Les sons sont aussi appelés *voix*. Les diverses modifications des sons dépendent principalement du passage que la bouche prête à l'émission de l'air, mais sans aucun jeu des organes. Les sons peuvent avoir une durée plus ou moins prolongée. La réunion d'une articulation et d'un son forme un son articulé. On a donné aux *sons* et aux signes dont on se sert pour les représenter le nom de *voyelles*. Nuance des sons. Le son *eu*. Le son de l'*e*. Des sons durs et antipathiques. Son ouvert. Son fermé. Son grave. La richesse des sons. L'intonation des sons. La variété des sons.

SON. s. m. (du lat. *summus*, le dernier, la partie de la farine qui demeure la dernière dans le crible). Ecorce des graines des céréales, lorsqu'elle en a été séparée par la mouture. Gros son. Un boisseau de son. Eau de son. Le gros son pèse environ 20 kilogr. l'hect.; le petit son 24 kilogr. La grosseur du *son* est toujours proportionnée à l'écoulement des meules de moulin. (De Morog.) Le *son* et les autres issues de blé veulent être consommées tout de suite. (Pomm.)

— *Son gras*. Celui dans lequel il reste beaucoup de farine ... est séparé de toute la farine. ‖ *Eau de son*. Eau dans laquelle on a mêlé du son.

SONARD. s. m. Ornith. Nom vulgaire du canard milouin.

SONAT. s. m. Techn. Peau de mouton passée à la mégie.

SONATE. s. f. (du lat. *sonare*; d'où l'ital. *suonare*, sonner, qui s'appliquait autrefois exclusivement au jeu des instruments à vent). Mus. Pièce de musique instrumentale, composée de deux, trois ou quatre morceaux d'un caractère et d'un mouvement différent. Sonate de harpe, de piano, de violon, de flûte. Sonate de piano à quatre mains. Une sonate est ordinairement écrite avec un accompagnement de basse. ‖ *Sonate d'église*. Se dit d'un morceau de genre sérieux. ‖ *Sonate d'appartement*. Morceau léger, exécuté ordinairement pour la danse.

— Genre de la sonate. La sonate était fort à la mode au XVIIIe siècle. La sonate a presque

disparu pour faire place à la fantaisie et à
varié. (Castil-Blaz.)
— Prov. *Sonate, que me veux-tu?* Se dit
chose fatigante, par allusion à la monoto
la sonata.

SONATINE. s. f. (dimin. de *sonate*).
Sonate destinée aux commençants.

SONCHÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemb
laiteron. ‖ SONCHÉES. s. f. pl. Famille de
tes chicoracées, ayant pour type le gen
teron.

SONDAGE. s. m. Action de sonder. L
dage des terrains. Les opérations du sonda
sondage des plaies. Le *sondage* est facile
cuter jusqu'à une certaine profondeur; m
mesure qu'elle augmente, les difficultés se
tiplient, et le *sondage* exige plus de
(Lenorm.)

SONDE. s. f. Mar. Instrument qui co
en un plomb attaché à une corde, et dont
sert à la mer et dans les rivières pour co
tre la profondeur de l'eau ou la qualité du
Cette ligne est graduée de brasse en brasse p
nœuds. Le plomb, de forme conique, est cre
la partie inférieure, afin de recevoir un mo
de suif destiné à rapporter des échantillons
nature du fond. Le plomb pour les petites
des servant habituellement à l'arrivée sur
et appelées sondes à la main, pèse environ
livres. Jeter la sonde. Dans ce détroit, i
toujours avoir la sonde à la main. On
nait la profondeur de l'eau avec la sond
graisse le bout de la sonde pour savoir
fond est sable ou rocher. Dans certain
rages tels que la Manche d'Angleterre,
dications de la sonde font connaître sur la
le lieu où l'on est.
— Par analogie, se dit de Certains i
ments qu'on enfonce dans un jambon, da
melon, dans un fromage de forme, pour
tirer une petite partie et s'assurer de sa q
— Espèce de tarière qu'on enfonce d
terre pour reconnaître les différentes co
de terrain, ou la présence et la qualité d
nes, pour former un puits artésien, etc. C
strument est généralement composé d'u
tain nombre de barres de fer qui s'aj
bout à bout et se terminent par un outil
destiné à percer les rochers que la sond
traverser. La tête de la sonde. Les outil
sonde. La tige de la sonde. Trou de la
— Fer emmanché de bois dont les c
aux barrières des villes se servent pou
naître s'il y a des marchandises de contre
dans les voitures chargées qui entrent.
— En chirurgie, Tout instrument que
troduit dans la cavité de certains organes
découvrir la cause cachée de quelque m
dans le trajet des plaies, des fistules, soi
en reconnaître l'état, soit pour évacuer
quides. Sonde pour la pierre. Sonde po
plaies. Sonde cannelée. Sonde brisée,
creuse, flexible. Sonde de Belloc. Sonde
ris. Introduire une sonde de gomme él
dans le canal de l'urèthre.
— Se dit particulièrement de la sonde
introduit dans le canal de l'urèthre. Le p
de la sonde. Le bec de la sonde. Sonde
ble courant. Sonde de femme. Le calibre
sonde.
— Fig. Avant de porter la *sonde* da
plaies de l'État, il faut être bien sûr
mède; autrement on les irrite ou blesse
lade plus profondément. (Boiste.)
— Techn. Aiguille dont se sert le fa
d'éventails pour pratiquer dans le pap
ouvertures dans lesquelles il insère les
ches de l'éventail.
— Géogr. *Iles de la Sonde* ou *Iles S*
Nom sous lequel on comprend les îles
matra, Java, Soumbava, Endé et Timor
très petites îles adjacentes. On y joint q
fois Bornéo. ‖ *Détroit de la Sonde*. Dét
tre l'île de Sumatra et l'île de Java.
— Mar. Il se dit des chiffres qui,
carte marine, indiquent la profonde
eaux, constatées sur les différents poi
parage. ‖ Il se dit aussi de ce que la so
mène du fond de l'eau.

SONDÉ, ÉE. part. pass. du v. Sonder.
adjectiv. Rivage sondé. Rivière sondé
profondeurs des mers ont été sondée
main de l'homme.
— Fig. Remuez jusqu'au fond de votr
les plaies ont cela qu'elles peuvent être
... sondées.

SONDER. v. a. 1re conj. Reconn
moyen d'une sonde la qualité du fond
fondeur d'un lieu dont on ne peut voir
Sonder le rivage, la côte, un port de
havre, un gué. Sonder, faire sonder un
pour trouver un passage. Il a voyagé pa
nature, *sondant* lui-même les profond
mers et des fleuves. (Volt.) Il y a des
nous n'avons pu *sonder* les profondeur
Tantôt un torrent éternel ouvrait à n
un abîme dont les yeux n'osaient *sonde*
fondeur. (J.-J. Rouss.)
— Absol. Lorsque la hauteur de l'
pas considérable, il n'est pas difficile d
mais quand la mer est profonde, l'opé
plus pénible. (Montferr.) Pour *sonde*
mettre le vaisseau en panne ou l'arrê
que son mouvement n'empêche pas
de descendre verticalement. (Id.)
— Enfoncer, introduire dans de

disparu pour faire place à la fantaisie et à l'air varié. (Castil-Blaz.)

— Prov. *Sonate, que me veux-tu?* Se dit d'une chose fatigante, par allusion à la monotonie de la sonate.

SONATINE. s. f. (dimin. de *sonate*). Mus. Sonate destinée aux commençants.

SONCHÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble au laiteron. ‖ SONCHÉES. s. f. pl. Famille de plantes chicoracées, ayant pour type le genre laiteron.

SONDAGE. s. m. Action de sonder. Le sondage des terrains. Les opérations du sondage. Le sondage des plaies. Le *sondage* est facile à exécuter jusqu'à une certaine profondeur; mais à mesure qu'elle augmente, les difficultés se multiplient, et le *sondage* exige plus de soins. (Lenorm.)

SONDE. s. f. Mar. Instrument qui consiste en un plomb attaché à une corde, et dont on se sert à la mer et dans les rivières pour connaître la profondeur de l'eau ou la qualité du fond. Cette ligne est graduée de brasse en brasse par des nœuds. Le plomb, de forme conique, est creusé à la partie inférieure, afin de recevoir un morceau de suif destiné à rapporter des échantillons de la nature du fond. Le plomb pour les petites sondes servant habituellement à l'arrivée sur rade, et appelées sondes à la main, pèse environ 7 à 8 livres. Jeter la sonde. Dans ce détroit, il faut toujours avoir la sonde à la main. On reconnaît la profondeur de l'eau avec la sonde. On graisse le bout de la sonde pour savoir si le fond est sable ou rocher. Dans certains parages tels que la Manche d'Angleterre, les indications de la sonde font connaître sur la carte le lieu où l'on est.

— Par analogie, se dit de Certains instruments qu'on enfonce dans un jambon, dans un melon, dans un fromage de forme, pour en retirer une petite partie et s'assurer de sa qualité.

— Espèce de tarière qu'on enfonce dans la terre pour reconnaître les différentes couches de terrain, ou la présence et la qualité des mines, pour for[illegible]r un puits artésien, etc. Cet instrument est généralement composé d'un certain nombre de barres de fer qui s'ajustent bout à bout et se terminent par un outil acéré destiné à percer les rochers que la sonde doit traverser. La tête de la sonde. Les outils de la sonde. La tige de la sonde. Trou de la sonde.

— Fer emmanché de bois dont les commis aux barrières des villes se servent pour connaître s'il y a des marchandises de contrebande dans les voitures chargées qui entrent.

— En chirurgie, Tout instrument que l'on introduit dans la cavité de certains organes, pour découvrir la cause cachée de quelque mal, ou dans le trajet des plaies, des fistules, soit pour en reconnaître l'état, soit pour évacuer les liquides. Sonde pour la pierre. Sonde pour les plaies. Sonde cannelée. Sonde brisée, pleine, creuse, flexible. Sonde de Belloc. Sonde à panaris. Introduire une sonde de gomme élastique dans le canal de l'urèthre.

— Se dit particulièrement de la sonde qu'on introduit dans le canal de l'urèthre. Le pavillon de la sonde. Le bec de la sonde. Sonde à double courant. Sonde de femme. Le calibre d'une sonde.

— Fig. Avant de porter la *sonde* dans les plaies de l'État, il faut être bien sûr du remède; autrement on les irrite ou blesse le malade plus profondément. (Boiste.)

— Techn. Aiguille dont se sert le fabricant d'éventails pour pratiquer dans le papier des ouvertures dans lesquelles il insère les branches de l'éventail.

— Géogr. *Iles de la Sonde* ou *Iles Sounda*, Nom sous lequel on comprend les îles de Sumatra, Java, Soumbava, Endé et Timor, et autres petites îles adjacentes. On y joint quelquefois Bornéo. ‖ *Détroit de la Sonde*. Détroit entre l'île de Sumatra et l'île de Java.

— Mar. Il se dit des chiffres qui, sur une carte marine, indiquent la profondeur des eaux, constatées sur les différents points d'un parage. ‖ Il se dit aussi de ce que la sonde ramène du fond de l'eau.

SONDÉ, ÉE. part. pass. du v. Sonder. S'empl. adjectiv. Rivage sondé. Rivière sondée. Les profondeurs des mers ont été sondées par la main de l'homme.

— Fig. Remuez jusqu'au fond de votre cœur: les plaies ont cela qu'elles peuvent être *sondées* [illegible] les panser. [illegible]

SONDER. v. a. 1re conj. Reconnaître au moyen d'une sonde la qualité du fond ou la profondeur d'un lieu dont on ne peut voir le fond. Sonder le rivage, la côte, un port de mer, un havre, un gué. Sonder, faire sonder une rivière pour trouver un passage. Il a voyagé par toute la nature, *sondant* lui-même les profondeurs des mers et des fleuves. (Volt.) Il y a des mers dont nous n'avons pu *sonder* les profondeurs. (Buff.) Tantôt un torrent éternel ouvrait à mes côtés un abîme dont les yeux n'osaient *sonder* la profondeur. (J.-J. Rouss.)

— Absol. Lorsque la hauteur de l'eau n'est pas considérable, il n'est pas difficile de *sonder*, mais quand la mer est profonde, l'opération est plus pénible. (Montferr.) Pour *sonder*, il faut mettre le vaisseau en panne ou l'arrêter, afin que son mouvement n'empêche pas le plomb de descendre verticalement. (Id.)

— Enfoncer, introduire dans de certaines choses un instrument fait exprès, pour en connaître la nature ou la qualité. Sonder un melon, un fromage, un jambon. Sonder un terrain. Sonder une charretée de foin, pour s'assurer si elle ne renferme pas de la contrebande.

— Dans un sens analogue. Sonder une poutre. Sonder un bâtiment. Sonder une pièce de monnaie. On sonde la monnaie pour en connaître le titre.

— En chirurgie, Chercher la cause d'un mal dans quelque cavité du corps, observer et reconnaître l'état d'une plaie, d'une fistule, en y introduisant une sonde. Sonder un homme pour savoir s'il a la pierre. Sonder une plaie.

— Techn. Frapper sur une pièce de placage, afin de s'assurer par le son si elle est solide. ‖ Frapper un verre recuit pour juger de son état par le son qu'il rend. ‖ Frapper légèrement une forme à sucre, pour s'assurer si elle est cassée ou non.

— Fig. *Sonder le gué, sonder le terrain*. Tâcher de connaître s'il n'y a pas de danger dans une affaire, et de savoir comment il faudra s'y prendre pour réussir. Il y a bien peu de sages qui s'avisent de sonder le terrain sur lequel ils vont marcher.

— Fig. dans le sens moral. Sonder quelqu'un. Sonder les dispositions, les inclinations, les intentions de quelqu'un. Sonder les esprits, les cœurs. Sonder les pensées. Sonder la multitude. Il n'appartient pas à l'homme de sonder les desseins de Dieu. A Dieu seul appartient de sonder le cœur de l'homme. Publions les exemples de la charité de Mme d'Aiguillon, et n'en *sondons* pas les mystères. (Fléch.) Ne *sondons* pas ce qui se passait entre Dieu et Marie-Thérèse. (Id.) Je ne viens pas, Seigneur, *sonder* les abîmes de vos jugements. (Id.) Plus je veux *sonder* l'état présent de mon âme, plus j'y trouve de quoi me rassurer. (J.-J. Rouss.) Ils ont *sondé* les mystères de l'assimilation, et suivant la manière inerte dans ses métamorphoses, ils ont vu comment elle pouvait prendre sa vie. (Brill.-Sav.) Celui-là a *sondé* mon cœur, et y a trouvé de la sensibilité pour pleurer avec lui. (Alph. Karr.) Poète, ne cherchez pas en moi ces profonds mystères; mon âme est sœur de la vôtre; vous la contristez, vous l'effrayez en la *sondant* ainsi. (G. Sand.)

Eh! qui mieux des États démêla les ressorts!
Qui d'un œil plus perçant a *sondé* ces grands corps?
(Crébillon.)

— SE SONDER. v. pron. Être sondé. La rivière doit se sonder avant d'y faire descendre les troupes.

— Fig. Se scruter soi-même, se reconnaître intérieurement. Avant d'agir, il est bon de prendre conseil avec soi-même, et de se sonder pour reconnaître ses forces.

SONDERBOURG. Géogr. Ville de Danemark, ch.-l. de l'île d'Alsen, avec un port profond et sûr, célèbre par son château royal, où le roi Christian II demeura emprisonné de 1532 à 1549.

SONDEUR. s. m. Celui qui sonde. Habile, adroit sondeur. Les meilleurs *sondeurs* du monde sont les matelots lascars, à l'entrée du Gange. (J. Lecomte.)

SONDRIE. s. f. Bot. Genre de plantes des Indes.

SONDRIO. Géogr. Délégation ou province du royaume lombardo-vénitien, dans le gouvernement de Milan; 85,000 hab. ‖ Capitale de cette délégation; 6,000 hab.

SONGAR. s. m. Mamm. Espèce de rat assez commune en Sibérie.

SONGARE. adj. et s. des 2 g. Hist. Membre d'une tribu du Mongol. ‖ Qui appartient à cette tribu ou à ses membres.

SONGE. s. m. (du lat. *somnium*). Rêve, idée, imagination d'une personne qui dort. Le songe est un des phénomènes les plus remarquables du sommeil: il consiste dans certains actes intellectuels, dans certains mouvements automatiques qui se lient d'ordinaire aux impressions et aux habitudes de l'état de veille. Beau songe. Songe agréable, fâcheux, terrible, affreux, épouvantable, suivi, interrompu, confus. Songe qui inquiète. Songe qui présage telle chose. Avoir, faire un songe. Expliquer, interpréter les songes. Que signifie ce songe? Ajouter foi aux songes. Le songe de Pharaon. Joseph expliqua le songe de Pharaon. Le miracle qu'elle attendait est arrivé: Dieu la change par une lumière soudaine et par un *songe* qui tient de l'extase. (Boss.) Il n'est que trop ordinaire de trouver [illegible] tent en leur faveur quelques *songes* qui, en effet, passent pour avoir eu leur accomplissement; mais il serait bien plus étonnant de n'en pouvoir citer aucun, vu le grand nombre de gens qui rêvent. (Salient.) Les *songes* annoncent quelquefois la vérité. (B. de St-P.) Les amères douleurs, les regrets, la mort, se peignent dans mes *songes*. (J.-J. Rouss.) Loin d'être surpris de vous voir frappé d'un *songe*, je ne vois pas trop pourquoi vous vous reprochez de l'avoir été. (Id.)

Je sais ce qu'est un *songe*, et le peu de croyance
Qu'un homme peut donner à son extravagance.
(Corneille.)

Un *songe* (me devrais-je inquiéter d'un *songe*?)
Entretient dans mon cœur un chagrin qui le ronge.
(Racine.)

— Se prend pour terme de comparaison en parlant d'une chose fugitive, qui n'a qu'une existence éphémère, dont on ne garde qu'un souvenir confus. La vie s'évanouit comme un songe. La vie n'est qu'un songe. L'homme passe comme les vaines images que la fantaisie forme elle-même dans l'illusion de nos *songes*. (Boss.) Toutes ses grandeurs s'évanouirent comme un *songe*. (Id.) Ce bonheur va passer comme un *songe*. (Buff.)

De tous ces vains plaisirs où leur âme se plonge
Que leur restera-t-il? Ce qui reste d'un *songe*
Dont on a reconnu l'erreur. (Racine.)

— Se dit aussi en parlant d'une chose qui comble d'étonnement. C'est un songe. Il me semble que c'est un songe. Le règne merveilleux de cet homme paraît un songe glorieux. Elle me fuit. Veillé-je? ou n'est-ce point un *songe*. (Rac.) Je crains qu'un *songe* ne m'abuse. (Id.)

De quel étonnement, ô ciel, je suis frappée!
Est-ce un *songe*? (Racine.)

— Fig. Illusion, chimère vaine, fiction, etc. De ces divisions nous est né ce prétendu règne du Christ qui devait égaler tous les hommes: *songe* séditieux des indépendants. (Boss.) C'est dans la licence des armes que l'impiété est un bon air, la foi une faiblesse, la religion un *songe*. (Mass.)

Et fabuleux chrétiens, n'allons point dans nos *songes*,
D'un Dieu de vérité faire un Dieu de mensonges.
(Boileau.)

Au lieu d'interpréter de bizarres mensonges,
Remplissons nos devoirs, et dédaignons les *songes*.
(Ducis.)

— Les poètes feignent que les songes sont enfants du sommeil. Trois principaux, Morphée Phobitor et Phantase, n'habitent que des palais; les autres ne fréquentent que le peuple, sous des formes tantôt agréables, tantôt effrayantes. Les uns sont faux, les autres vrais; les premiers sortent des enfers par une porte d'ivoire, les autres par une porte de corne.

— Fig. *Faire de beaux songes*. Se repaître de vaines espérances.

— Prov. *Tous songes sont mensonges*. ‖ *Mal d'autrui n'est que songe*. Le mal d'autrui ne nous touche guère.

— Loc. adv. *En songe*. Durant le sommeil, en rêvant. Voir une chose en songe. Un ange lui apparut en songe. Il me semblait en songe que vous étiez près de moi.

SONGE. s. m. Bot. Espèce de de nymphéa dont la feuille fort large est de la forme d'un cœur; elle flotte sur l'eau sans en être mouillée. Sa racine est un ognon d'une nourriture malfaisante. Cette plante croît à l'île de France.

SONGE-CREUX. s. m. Homme qui affecte d'avoir des pensées profondes et qui déraisonne. Se donner pour un grand penseur et n'être qu'un songe-creux. ‖ Pl., des *songe-creux*.

— Homme qui rêve habituellement à des projets chimériques. N'en attendez rien de solide, de raisonnable, ce n'est qu'un songe-creux.

— Celui qui rêve souvent à faire des malices ou des méchancetés. Ce sens est vieux et inus.

SONGE-MALICE. s. m. Celui qui fait souvent des malices, de mauvais tours. Défiez-vous de lui, c'est un songe-malice qui vous trompera. ‖ Pl., des *songe-malice*.

SONGÉ, ÉE. part. pass. du v. Songer.

SONGER. v. n. 1re conj. (du lat. *somniare*, rêver, songer; rad. *somnus*, sommeil). On ajoute un *e* muet après le *g*, pour l'euphonie, devant les lettres *a* et *o* amenées par la désinence. *Je songeais. Songeant. Nous songeons*. Faire un songe, rêver. Ne faire que songer toute la nuit. Songer que l'on voyage sur mer. Je songeais que vous étiez auprès de moi. J'ai songé que j'étais poursuivi par des bêtes féroces.

— S'occuper de rêveries.

Un lièvre en son gîte *songeait*,
Car que faire en un gîte à moins que l'on ne *songe*?
(La Fontaine.)

— Penser, considérer, faire attention, prendre garde. En ce sens, il est toujours neutre et prend toujours la préposition *à* devant son régime indirect ou la conjonction *que* avec l'indicatif. Songer à quelque chose. Songer à ses affaires. Ne songer à rien. Ne songer qu'à son salut, qu'à soi, qu'à ses plaisirs. Songer à ce que l'on fait, à ce que l'on dit. Les journées passent sans qu'on y songe. Songer aux moyens de faire réussir une affaire. Plus on y songe, plus on se convainc de la sublimité des livres saints. Ne *songez* point aux prédicateurs qui vous ont parlé; qu'importe qu'ait dit un homme mortel? (Boss.) L'âme possédée de l'amour de Dieu n'a garde de *songer* à soi, ni par conséquent de s'enorgueillir. (Id.) Saint Louis oublia ce qu'il était par sa dignité, et ne *songea* plus [illegible] *Songez*-vous aux malheurs qui nous menacent tous? (Rac.) *Songez*-vous aux douleurs que vous m'allez coûter? (Id.) *Songe* au moins, *songe* au sang qui coule dans tes veines. (Volt.) Mais jamais ils n'ont *songé* à exprimer l'harmonie de ces phénomènes avec le cœur humain dans ses deux extrêmes. (A. Mart.) Grâce à Dieu, le fripon le plus fin ne *songe* pas à tout. (Nivernais.)

J'ai vécu sans nul pensement,
Me laissant aller doucement
A la bonne loi naturelle;
Et si m'étonne fort pourquoi
La mort daigne *songer* à moi,
Qui ne *songeai* jamais à elle. (Regnier.)

— *Songer que*. Songez qu'il y va de votre intérêt, de votre vie. Si l'âme avait toujours *songé* qu'elle était l'image de Dieu, elle se serait tenue à lui comme au seul appui de son être. (Boss.) *Songez* que cette gloire faisait le péril de Madame dans cette vie. (Id.) Elle chantait, elle riait avec moi, et puis elle se prenait à verser des larmes en *songeant* que je serais brûlé. (Chateaub.) J'ai moi-même parcouru sans gloire, mais non sans honneur, les deux carrières où les citoyens d'Athènes et de Sparte acquièrent tant de renommée; je m'en console en *songeant* que d'autres Français ont été plus heureux que moi. (Id.)

Songes, méchants, *songez*
Que mes armes encor vous tiennent assiégés.
(Racine.)

— *Songer à*. Se rappeler.

Songe, songe, Céphise, à cette nuit cruelle,
Qui fut pour tout un peuple une nuit éternelle.
(Racine.)

— Dans le même sens, mais sans *à*.

Songez depuis quel jour ces funestes appas
Firent naître un amour qu'ils ne méritaient pas;
Rappelez un espoir qui ne vous dura guère. (Rac.)

— *Ne songer qu'à*. Tous les princes ne *songèrent* plus qu'à séparer Télémaque. (Fén.) Je n'ai *songé* qu'à faire une ville magnifique. (Id.)

Ainsi dans vos malheurs ne *songeant* qu'à vous plaindre,
Vous nourrissez un feu qu'il vous faudrait éteindre.
(Racine.)

— *Songer à*. Avoir quelque chose en vue, quelque dessein, quelque intention. Songer au mariage. Songer à l'achat d'une maison. Il songeait à des acquisitions d'honneur et de gloire, non pas aux biens et aux commodités de la vie. (Boss.)

— Dans le même sens, mais suivi d'un infinitif. Songer à se marier. Songer à vendre sa maison. Ce n'était plus cet ardent vainqueur qui semblait vouloir tout emporter, c'était une douceur, une charité qui *songeait* à gagner les cœurs. (Boss.) Pendant que le Parlement d'Angleterre *songe* à congédier l'armée, cette armée toute indépendante réforme elle-même à sa mode le Parlement. (Id.)

Et *songeons* bien plutôt, quelque amour qui nous flatte,
A défendre du joug et nous et nos États,
Qu'à contraindre des cœurs qui ne se donnent pas.
(Racine.)

— *Songer à soi*. S'occuper de mettre en sûreté sa vie, son honneur, son intérêt. Chrétiens, en priant pour son âme, *songeons* à nous-mêmes. (Boss.)

Visir, *songez* à vous, je vous en averti,
Et, sans compter sur moi, prenez votre parti.
(Racine.)

— Fam. *Songer de*. Songer de chevaux, de chiens, de chats. Songer d'eau bourbeuse. Songer de fêtes, de chasse.

— *Songer combien, songer quel, songer qui*, etc.

Songez-vous en vous-même
Combien ce mot cruel est affreux quand on aime?
(Racine.)

Songez quelle honte pour nous,
Si d'une Phrygienne il devenait l'époux. (Id.)

— *Sans songer*. Sans examiner, sans s'inquiéter de. Sans *songer* où je suis. (Boil.) Sans *songer* qui le suit, ennemis ou sujets. (Rac.)

Sans *songer* si je l'aime,
J'abandonne l'ingrat. (Racine.)

— *Songez-y, songez-y bien*. Locution qui menace ou avertit, suivant le ton que l'on prend pour la dire.

Songez-y bien, ce Dieu ne vous a point choisie
Pour être un vain spectacle aux peuples de l'Asie.
(Racine.)

— *Vous n'y songez pas, à quoi songez-vous?* Locutions qui s'emploient par manière de reproche, en parlant à une personne qui fait ou qui dit quelque chose qui ne paraît pas raisonnable.

— *Cet homme songe toujours à mal, à malice, à la malice*. Cet homme songe à faire quelque malice. ‖ Il prête et suppose toujours un sens trop libre à des choses dites très-innocemment; il interprète malignement tout ce qu'on dit.

— S'empl. activement. J'ai songé telle chose. Ne songer que fêtes, que bals. Ne songer que chasses, que combats.

Je ne *songerai* plus que rencontre funeste,
Que faucons, que réseaux. (La Fontaine.)

— *Songer*. v. neutre quand il signifie Penser, s'emploie quelquefois activement dans le style familier; on dit: *J'ai songé une chose*, pour, *j'ai songé à une chose*. C'est par euphonie qu'on supprime alors la préposition *à*. Molière a dit dans l'Impromptu de Versailles: J'avais *songé une* comédie. (Auger.)

— Syn. comp. SONGER. PENSER. *Penser* signifie vaguement avoir une chose dans l'esprit, s'en occuper, y attacher sa pensée, y donner son attention, réfléchir, méditer. *Songer* si[illegible] prit, y faire quelque attention, se la rappeler, l'avoir présente à la mémoire. On ne dit point *songer* profondément. On dit *penser* toutes les fois qu'il s'agit de réflexion, de méditation, d'occupation suivie.

SONGEONS. Géogr. Bourg de France, ch.-l. de cant., arrond. de Beauvais (Oise); 1,500 h.

SONGEUR, EUSE. s. Celui, celle qui songe, qui fait des songes. Il ne s'emploie que dans le style familier.

— Celui, celle qui raconte ses songes, qui y ajoute foi. Voici venir notre *songeur*. (Bible.)

— Celui, celle qui se plonge dans des rêveries sans but.

— Loc. prov. *Être logé chez Guillot le songeur*. Se trouver dans une position qui demande beaucoup de réflexion; se livrer à la réflexion.

SONGNOLE. s. f. Anc. t. milit. Espèce de flèche.

SONICA. adv. Terme de jeu de la bassette. Il se dit d'une carte qui vient ou en gain ou en perte le plus tôt qu'elle puisse venir pour faire gagner ou pour faire perdre. Gagner sonica.

— Dans le langage ordinaire, A point nommé, justement, précisément. On allait partir sans lui, il est arrivé sonica. Il a été payé sonica.

SONICÉPHALE. s. m. (du lat. *sonus*, son, bruit; et du gr. κεφαλή, tête). Entom. Nom vulgaire donné à quelques insectes coléoptères de la famille des perce-bois ou térédyles, et en particulier à une espèce de vrillette. Ces insectes sont remarquables par la faculté qu'ils ont de produire un bruit très-singulier de tic et tac ou de va et vient très-rapide, analogue à celui d'une pendule dont l'échappement ne serait pas retenu par le balancier. C'est en frappant vivement la tête contre le bois après s'être accroché fortement avec les pattes, que l'insecte produit ce mouvement. Ce bruit est une sorte d'appel que fait l'un des sexes à l'autre, et remplace le chant d'amour des oiseaux ou la voix des mammifères.

SONIKÉE. adj. et s. des 2 g. Hist. relig. Membre d'une secte de déistes africains qui n'admettent pas que Mahomet soit un prophète.

SONIPÈDE. adj. des 2 g. (ét. lat., *sonus*, son; *pes*, pied). Qui fait du bruit en marchant. Animal sonipède.

— substantiv. Un sonipède. Les sonipèdes.

SONNA ou mieux **SOUNNA.** s. m. Recueil qui contient les traditions de la religion mahométane. C'est un supplément au Coran et celui des livres qui a le plus d'autorité après lui. Ce recueil, qui comprend les traditions de Mahomet et celles des autres chefs de l'islamisme, ont été, au nombre [illegible]eux cent soixante-sept mille, publiés en [illegible] volumes par Abou-Abdallah.

SONN[illegible]. s. f. (pr. *ço-nd-ye*; dépréciatif de *sonnette*). [illegible]ochette attachée au cou des bêtes lorsqu'elles paissent ou qu'elles voyagent. Le son de la [illegible]naille. Entendre une sonnaille.

SONNAILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Sonnailler. Il est invariable.

SONNAILLER. s. m. (pr. *ço-nd-yé*). Animal qui dans un troupeau ou un attelage va le premier avec la sonnaille ou clochette.

SONNAILLER. v. n. 1re conj. (dépréciatif de *sonner*). Sonner souvent et sans besoin. On ne fait que sonnailler dans ce couvent.

SONNANT. part. prés. invar. du v. Sonner. Des cloches sonnant en volée pour appeler les fidèles à l'église.

SONNANT, ANTE. adj. Qui a la propriété de sonner. Horloge sonnante. Montre sonnante. Les montres et les horloges sonnantes ont la propriété de sonner les heures, à la différence de celles qui ne font que marcher. Une horloge *sonnante* fut regardée par les Chinois comme une merveille : ils mettaient des gardes auprès, pour voir si elle sonnait toute seule. (Trév.)

— Qui rend un son clair et distinct. De l'airain sonnant. Étain sonnant.

La peur, l'airain *sonnant* dans nos temples sacrés,
Font entrer à grands flots les peuples égarés.
(Saint-Lambert.)

— *Espèces sonnantes.* Monnaie d'or, d'argent. Payer quelqu'un en espèces sonnantes.

— *A l'heure sonnante.* loc. A l'heure précise. Arriver quelque part à une heure sonnante, à deux heures sonnantes. Soyez chez moi à midi sonnant.

— Théol. *Propositions mal sonnantes.* Propositions qui peuvent être prises dans un sens peu orthodoxe.

— Se dit par extens. Je ne saurais admettre pour législateurs des gens qui écrivent les choses les plus mal *sonnantes* sur la morale. (Mme du Deff.)

— Gramm. Se dit dans la langue sanscrite, de toutes les voyelles, les semi-voyelles, les trois consonnes labiales ainsi que la sifflante; les autres lettres sont appelées sourdes.

— substantiv. Les sonnantes.

SONNANT. s. m. Erpét. Espèce de crapaud dont le coassement imite le son d'une cloche agitée dans le lointain.

SONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Sonner. S'emploie adjectiv. L'heure est sonnée. Et déjà tout confus tenant midi *sonné*. (Boil.) La cloche est beaucoup moins *sonnée* aujourd'hui qu'autrefois sur les navires de l'État. (J. Lecomte.)

SONNER. v. n. 1re conj. (du lat. *sonus*, son). Rendre un son. Les métaux sonnent. Les clo-[illegible]

— *Sonner d'un instrument à vent.* Lui faire rendre des sons. Sonner de la trompette. Sonner de la trompe. Sonner du cor. ‖ On dit absol., dans le même sens, *sonner*. Le piqueur sonne. Ces piqueurs sonnent bien.

— Être indiqué, marqué, annoncé par quelque son, particulièrement par le son des cloches. Les vêpres sonnent. Le sermon sonne. Voilà midi qui sonne.

— Gramm. Être exprimé pleinement dans la prononciation. La lettre *r* dans *aimer* ne doit sonner que devant une voyelle. Faites sonner cette lettre plus pleinement. Ne faites pas sonner tant cette syllabe. ‖ Fig. *Ce mot sonne bien à l'oreille.* Le son en est agréable. La poésie aime les mots qui sonnent bien à l'oreille. ‖ *Ce vers, cette stance, cette période sonne bien.* L'arrangement des paroles en est harmonieux. Dans la poésie, il ne faut se servir que d'expressions, de périodes qui sonnent bien. ‖ Par extens. de ce sens grammatical, *Cette action sonne bien, sonne mal dans le monde.* Elle est bien ou mal reçue du public.

— Mus. *Sonner sur la basse.* Se dit d'une note qui entre dans l'accord et fait partie des notes de goût. ‖ *Sonner un son, un accord.* Le faire entendre.

— Fig. Retentir. Le son de sa voix était net, plein, bien timbré; une voix de basse étouffée et mordante, qui remplissait l'oreille et *sonnait* au cœur. (J.-J. Rouss.)

— Fig. et fam. *Faire sonner bien haut une chose.* La vanter, l'exagérer, la faire valoir. Faire sonner bien haut une victoire, une conquête, sa qualité, un service, un bon office.

— Diffic. gramm. On dit *midi est sonné* et non pas *a sonné*, et encore moins *ont sonné*. Mais on dit l'*horloge a sonné*, parce que c'est l'horloge qui *sonne* et que les heures *sont sonnées*.

— SONNER. v. a. Tirer du son d'une cloche, d'une sonnette, lui faire rendre du son. Sonner les cloches. Sonner la clochette. Sonner le tocsin. Autrefois à chaque changement de quart on *sonnait* la cloche pour avertir et faire monter sur le pont la fraction de l'équipage qui reposait jusque-là, et allait entrer en surveillance à la place de ceux qui devaient à leur tour aller prendre du sommeil. (J. Lecomte.)

— Indiquer, marquer, annoncer quelque chose par le son des cloches. Sonner la messe. Sonner le sermon. Sonner les matines. Sonner le premier coup, le dernier coup des matines. La plupart des pendules de cheminée *sonnent* les heures et demies, lorsque l'aiguille des minutes marque sur le cadran les numéros 60 et 30 indiqués à midi et à six heures. (Lenorm.) L'horloge de la ville continuait à frapper aux mêmes heures, et dans la chambre le son argentin d'une pendule, qui avait *sonné* les douces et rapides heures de la vie, continuait également à marquer les heures écoulées depuis la mort. (V. Bargemont.)

— Absol. Sonner pour les morts. Sonner toute la nuit pour quelqu'un. L'heure sonne. On entend sonner les heures.

— Fig. dans le même sens. L'heure du progrès avait *sonné*, et toutes les ressources de l'homme de lettre allaient se trouver réduites à lui-même. (Ch. Nodier.)

— Fig. Offrir un sens, une interprétation. La vertu *sonne* je ne sais quoi de plus grand et de plus actif. (Mont.)

— *Sonner ses gens, sa femme de chambre*, etc. Sonner sa sonnette pour faire venir ses domestiques, sa femme de chambre, etc. Elle a beau sonner ses domestiques, personne ne lui répond. Que tardez-vous à venir? je vous ai sonné vingt fois.

— Absol. Tirer un cordon suspendu à la porte extérieure d'un appartement, d'une maison, et mettre en mouvement par ce moyen une sonnette placée dans l'intérieur, afin de se faire ouvrir. On sonne à votre porte. J'entends sonner chez vous. On a sonné plusieurs fois et personne n'a ouvert, n'est venu ouvrir.

— Art milit. Se dit des différentes manières de sonner de la trompette. Sonner la charge, la retraite, le boute-selle. Sonner à cheval. Comme il *sonna* la charge, il *sonne* la victoire. (La Font.) A la nuit on a *sonné* la retraite, je n'ai pas même été blessé; je suis sous-officier. (Alph. Karr.)

— Dans le même sens, avec le nom de l'instrument pour sujet.

Mais déjà la trompette a *sonné* les alarmes,
Le superbe génie a revêtu ses armes. (F. Belly.)

‖ On dit de même neutralement. La charge sonne. La retraite sonne.

Le jour luit, la charge *sonne*;
Le combat va commencer. (J.-B. Rouss.)

— Chass. Il se dit des différentes manières de sonner du cor et de la trompe. Sonner le laisser-courre. Sonner le débucher. Sonner du gros ton, du grêle. ‖ Absol. Faire retirer les chiens. ‖ *Sonner un ou deux mots.* Faire entendre sur le cor un ou deux tons prolongés.

— Fig. et fam. *Ne sonner mot.* Ne dire mot. Voilà quel est mon projet, mais je vous prie de n'en sonner mot. J'eus beau le presser, lui faire des reproches, il ne sonna mot.

— Prov. et fig. *On ne saurait sonner les cloches et aller à la procession.* On ne peut pas faire à la fois des choses différentes, qui s'excluent l'une l'autre.

— SE SONNER. v. pron. Être sonné. Cet [illegible]

[illegible] pour désagréable.

SONNERIE. s. f. Son de plusieurs cloches ensemble. Il y a une bonne sonnerie dans cette église. La grosse sonnerie. La petite sonnerie. Il n'y a point, disait le célèbre Lulli, d'instruments de musique qui vaille une agréable *sonnerie*; aussi venait-il de Versailles à Paris pour entendre la *sonnerie* de Saint-Germain-des-Prés. (Sall.)

— Totalité des cloches d'une église. Riche sonnerie. La sonnerie de telle église se compose de tant de cloches.

— Assemblage des rouages et des mouvements qui servent à faire sonner une montre, une pendule, une horloge. La sonnerie est dérangée. Bonne sonnerie. Sonnerie ingénieuse. Le rouage de sonnerie. Les mécanismes de *sonnerie* varient beaucoup dans leur détail. (Lenorm.) Dans les horloges de clocher, les roues de *sonnerie* sont très-grosses et en fonte de fer. (Id.)

— Chacun des différents airs que sonnent les trompettes d'un régiment. Les principales sonneries sont le réveil, la générale, le boute-selle, l'appel, la retraite, la charge, etc.

SONNERAT. s. m. Ichthyol. Espèce d'holocentre.

SONNERATIE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des myrtées.

SONNET. s. m. (pr. *ço-nè*; rad. *son*). Petite pièce de vers composée de deux quatrains de mesure pareille où la rime avec deux sons frappe huit fois l'oreille, et de deux tercets partagés par le sens. Le sonnet n'admet ni vers faibles, ni expressions impropres, et l'idée qui le termine doit avoir quelque chose de piquant et de relevé. Pétrarque est regardé comme l'inventeur du sonnet, bien que plusieurs critiques prétendent qu'il en emprunta l'usage aux trouvères provençaux. Sous François Ier, ce genre de poésie fut en grand honneur, et cette vogue se continua pendant le XVIIe siècle. Voici, pour exemple, un sonnet qui a joui d'une réputation trop peu méritée.

Des portes du matin, l'amante de Céphale
Ses roses épandait dans le milieu des airs,
Et jetait sur les cieux nouvellement ouverts
Ces traits d'or et d'azur qu'en naissant elle étale,

Quand la nymphe divine à mon repos fatale
Apparut et brilla de tant d'attraits divers,
Qu'il semblait qu'elle seule éclairait l'univers
Et remplissait de feu la rive orientale;

Le soleil se hâtant pour la gloire des cieux
Vint opposer sa flamme à l'éclat de ses yeux,
Et prit tous les rayons dont l'Olympe se dore.

L'onde, la terre et l'air s'allument à l'entour,
Mais auprès de Phillis on le prit pour l'Aurore,
Et l'on crut que Phillis était l'astre du jour. (Voit.)

— Loc. Sonnet français, italien. Sonnet à rimes croisées. Sonnet régulier, irrégulier. Faire un sonnet. Composer un sonnet pour un tel, à la louange d'un tel. La chute d'un sonnet.

Apollon...
Voulant pousser à bout tous les rimeurs français,
Inventa du *sonnet* les rigoureuses lois. (Boil.)

... Tel d'un *sonnet* ayant donné les rimes
Croit tenir un haut rang chez les esprits sublimes.
(Poisson.)

SONNETTE. s. f. (dimin. de *son*). Clochette ordinairement fort petite dont on se sert pour appeler ou pour avertir. Sonnette d'argent, de cuivre, de fonte. Le cordon de la sonnette. Le battant de la sonnette. Tirer le cordon de la sonnette. Sonnette de porte. La sonnette du président dans les assemblées délibérantes. Agiter la sonnette.

— Grelot, boulette de cuivre ou d'argent creuse et fendue dans laquelle il y a un petit morceau de métal qui fait du bruit, sonne quand on l'agite. Collier à sonnettes. Attacher des sonnettes au cou d'un chien, aux pattes des oiseaux de proie avec lesquels on chasse. Sonnette de mulet. Les femmes ont porté pendant quelque temps des ceintures et des robes à la lévite; aucune ne s'est avisée de porter leurs robes *à sonnettes*, et pour cause. (***)

— Bruit d'une sonnette. Entendre une sonnette. La sonnette s'entend fort bien.

— *Être assujéti à la sonnette, être à la sonnette.* Être obligé de quitter ses occupations, son sommeil, au bruit d'une sonnette, comme l'est un domestique.

— Machines dont on se sert pour enfoncer des pilotis et des pieux. Sonnette à tirants. Sonnette à déclic. La sonnette porte le mouton et sert à le lever et à le laisser retomber.

— Erpét. *Serpent à sonnettes.* V. SERPENT.

— Fauconn. *Piquer après la sonnette.* Suivre un faucon. ‖ *Dérober les sonnettes.* Se dit de l'oiseau qui s'en va sans être congédié.

— Techn. Marteau servant à prendre au poinçon l'empreinte en creux sur la matrice.

SONNETTIER. s. m. Techn. Fabricant ou marchand de sonnettes.

SONNEUR. s. m. Celui qui sonne les cloches. Le sonneur d'une église. Le sonneur de Notre-Dame de Paris. Le sonneur de Saint-Paul de Londres. Payer les sonneurs.

— Prov. *Boire comme un sonneur.* Boire beaucoup et jusqu'à s'enivrer. Cet homme boit comme un sonneur.

— Ornith. Espèce de courlis.

SONNEZ. s. m. (pr. *ço-né*). Terme dont on se sert au jeu de dés, particulièrement au trictrac, lorsque le coup de dés amène les deux six. [illegible] de suite.

SONNINI (Charles-Sigisbert de Mononcour). Célèbre agronome, collaborateur de Buffon pour la composition de plusieurs ouvrages, né à Lunéville en 1751, mort en 1810.

SONOMÈTRE. s. m. (du lat. *sonometrum*, fait de *sonus*, son; et du gr. μέτρον, mesure). Phys. Appareil composé de plusieurs cordes parallèles, supportées par des chevalets mobiles; on s'en sert pour trouver les rapports de tous les intervalles harmoniques.

SONOMÉTRIE. s. f. Phys. Art de déterminer les rapports des intervalles harmoniques.

SONOMÉTRIQUE. adj. des 2 g. Phys. Qui appartient au sonomètre ou à la sonométrie.

SONORE. adj. des 2 g. (du lat. *sonorus*; rad. *sonare*, sonner). Qui rend des sons, un son. Corps sonore. Les métaux sont en général sonores. L'or est sonore. L'argent est sonore. L'airain est très-sonore. La cloche est sonore.

— Qui renvoie bien le son, qui a de l'écho. Cette caverne est sonore. Cette église est sonore. Une voûte sonore.

— Qui a un beau son, un son agréable et éclatant. Voix sonore. Mot sonore. Vers sonore. Instrument sonore. Le charlatanisme emploie volontiers les mots *sonores*; ils résonnent merveilleusement dans le vide de ses pensées. (Boiste.)

— Phys. *Vibrations sonores.* Oscillations régulières exécutées par les particules des corps élastiques, et qui produisent en nous la sensation du son. Tous les physiciens sont d'avis qu'au-dessous de trente-deux vibrations par seconde, il est impossible d'obtenir un son appréciable; ils ne sont pas aussi bien d'accord sur le maximum du nombre des vibrations sonores.

— *Onde sonore.* Série continue des ondulations de même nature, se développant simultanément dans une colonne d'air mise en vibration. La longueur des ondes est sensiblement égale à l'espace parcouru par le son pendant la durée de la vibration; ainsi, on obtiendra cette longueur en divisant par le nombre des vibrations exécutées dans un temps donné, l'espace parcouru par le son pendant le même temps.

— Bot. Se dit d'une plante dont le fruit est vésiculeux, et percé à son sommet d'un trou dans lequel le vent pénètre en produisant un sifflement.

SONORITÉ. s. f. Phys. Qualité de ce qui est sonore. La sonorité des corps élastiques. La sonorité de sa voix.

— Propriété qu'ont certains corps de renforcer les sons en les répercutant. La sonorité d'un instrument. La sonorité d'une voûte de marbre. La sonorité d'une église.

SONTO. adj. m. Comm. Espèce de thé fort estimé en Chine.

SOPE. s. m. Ichthyol. Espèce de labéon.

SOPEUR. s. m. Médec. V. SOPOR.

SOPHA. s. m. V. SOFA.

SOPHANE. s. f. Crust. Genre de crustacés.

SOPHETIM. s. m. Hist. Nom hébreu des anciens à qui fut confié le gouvernement du peuple juif après la mort de Josué.

SOPHIE (Charlotte-). Fille du duc de Brunswick-Lunebourg, née en 1658, épousa en 1684 le prince Frédéric, fils de l'électeur de Brandebourg. Cette princesse se distingua par son amour pour les sciences et les arts. Elle correspondait avec les savants les plus renommés de son siècle. Elle mourut en 1705.

SOPHIE. s. f. Entom. Espèce de demoiselle.

SOPHISME. s. m. (du gr. σόφισμα, même sens; rad. σοφός, sage, savant, habile, artificieux). Raisonnement spécieux, éblouissant, dont on sent bien la fausseté, quoiqu'on puisse être embarrassé de la démontrer et de dire précisément pourquoi ce raisonnement est faux et captieux. Livre plein de sophismes. Prenez garde à cet argument, c'est un sophisme. Découvrir, développer, réfuter un sophisme. Combattre des sophismes. Entre deux hommes d'avis contraires, ce que l'on croit démontré n'est souvent qu'un *sophisme* pour l'autre. (J.-J. Rouss.) On est désolé de voir les *sophismes* qu'emploie la cruauté. (Montesq.) Quand on n'est pas sans reproche l'on s'abuse par des *sophismes*. (Le Mont.)

Et sans peine, au travers des *sophismes* de Claude,
Arnaud, des novateurs tu découvris la fraude. (Boil.)

— On distingue en général huit sortes de sophismes, dont l'usage est le plus fréquent : 1° le sophisme provenant de l'ignorance du sujet. C'est prouver contre son adversaire ce qu'il ne nie pas ou ce qui sort de la question. 2° Le sophisme résultant de l'ambiguïté des termes. Il a lieu quand on passe du sens collectif au sens distributif et réciproquement. 3° La pétition de principe, qui répond en termes différents la même chose que ce qui est en question. 4° Le sophisme qui prend sa source dans l'ignorance de la cause; c'est lorsqu'on prend pour cause ce qui ne l'est pas. 5° Le dénombrement imparfait. Ce sophisme a lieu lorsqu'on tire une conséquence générale d'une division incomplète. 6° Le sophisme d'après lequel on juge d'une chose par ce qui ne lui convient qu'accidentellement; c'est lorsqu'on veut conclure du particulier au général, comme J.-J. Rousseau qui condamnait la médecine à cause de l'ignorance de quelques médecins. 7° Le sophisme [illegible] vrai simplement; c'est conclure du relatif à l'absolu. 8° Le sophisme par lequel on passe du sens composé au sens divisé et du sens divisé au sens composé. Le sens composé est le sens complet et rigoureux d'un mot; le sens divisé c'est le sens accidentel et restreint de ce mot. On peut dire que tout sophisme est un faux raisonnement. Or, comme tout faux raisonnement vient de ce que la conséquence n'est pas contenue dans les prémisses, il s'ensuit qu'il n'est qu'un seul moyen de résoudre les sophismes, c'est de rapprocher la conclusion du principe, de réduire les raisonnements suspects en syllogismes; alors les sophismes paraissent à découvert.

SOPHISTE. s. m. (ét., V. SOPHISME). Nom que l'on donnait chez les anciens aux philosophes et aux rhéteurs. Chez les Grecs, le nom de sophiste fut d'abord un titre honorable. Mais dans la suite, les rhéteurs ayant mis toute leur étude à décevoir et à fasciner les peuples par

des distinctions frivoles, de vains raisonnements et des discours impudemment captieux, le nom de sophiste ne se prit plus qu'en mauvaise part et devint synonyme de Trompeur et de charlatan. Du temps de Platon il se prenait déjà en ce sens, car on voit ce philosophe faire une guerre opiniâtre à Gorgias et à Protagoras, les deux coryphées des sophistes de ce temps.

— Aujourd'hui, il ne se prend qu'en mauvaise part, et signifie Celui qui fait des arguments captieux. Sophiste adroit. Froid sophiste. J'ai toujours regardé les athées comme des *sophistes* impudents. (Volt.) Le plus grand *sophiste* qu'ait eu la France, c'est sans contredit le célèbre citoyen de Genève (Sallent.) Ce qui de tout temps a le plus contribué à accroître le nombre des *sophistes*, ce sont les disputes des écoles de philosophie, où l'on enseignait à obscurcir la vérité à l'aide de termes barbares et inintelligibles. (Id.)

— adj. des 2 g. La justice n'étant que la raison pratiquée, les conquérants qui ne peuvent pas être logiciens se font *sophistes*. (Salvandy.) Nul esprit plus *sophiste* que l'esprit de parti; par lui le mal devient le bien; le faux, le vrai; l'esclavage, la liberté. (Boiste.)

SOPHISTICATION. s. f. (pr. *ço-fiss-ti-ka-ci-on*) Opération qui a pour but d'altérer la nature d'une substance en y ajoutant d'autres substances qui sont d'un prix bien inférieur à celui de la substance pure. La sophistication des drogues, des liqueurs, du vin.

— Chose sophistiquée. Ne boire que des sophistications.

SOPHISTIQUE. s. m. Bot. Genre de plantes de la famille des ochnacées.

SOPHISTIQUE. adj. des 2 g. Qui est de la nature du sophisme, qui tient du sophisme. Raisonnement sophistique. Argument sophistique. Écrit sophistique.

> Farouche vertu du portique,
> De ton mérite *sophistique*
> Pourrions-nous encore être épris? (J.-B. Rouss.)

— Qui fait usage du sophisme. Esprit sophistique. Écrivain sophistique. Éloquence sophistique.

SOPHISTIQUE. s. f. Philos. Partie de la logique qui a pour but de réfuter les sophismes.

SOPHISTIQUÉ, ÉE. part. pass. du v. Sophistiquer. S'empl. adjectiv. Liqueurs sophistiquées. Vins sophistiqués.

— Fig. La philosophie d'Aristote est une poésie *sophistiquée*. (Mont.)

SOPHISTIQUER. v. a. 1re conj. (pr. *ço-fis-ti-ké*; rad. *sophisme*). Subtiliser avec excès. Sophistiquer ses pensées. Cet auteur sophistique tout. Les faiseurs de réflexions politiques sont la plupart des visionnaires qui *sophistiquent* leurs pensées. (Bouh.)

— Dans le même sens et absolument. Ne faire que sophistiquer.

— Frelater, falsifier une substance en y mêlant quelque chose d'étranger. Sophistiquer des drogues. Sophistiquer des liqueurs. Sophistiquer du vin, la laque, la manne. Sophistiquer les métaux. Les hommes ont fait de la raison, comme les parfumeurs de l'huile: ils l'ont *sophistiquée* de tant d'argumentations et de discours appelés du dehors qu'elle en est devenue variable et particulière à chacun, et a perdu son propre visage constant et universel. (Mont.) Les philosophes falsifient les règles de nature et nous présentent son visage peint, trop haut en couleur et trop *sophistiqué*. (Id.)

SOPHISTIQUERIE. s. f. (rad. *sophisme*). Fausse subtilité dans le discours, dans le raisonnement. Il est familier. Il y a bien de la sophistiquerie dans ces raisonnements-là. C'est une *sophistiquerie* exquise de laisser la vraie intention pour s'attacher à l'écorce et superficie des paroles. (Est. Pasq.)

— Frelaterie, sophistication. En ce sens il est moins usité que ce dernier mot. La sophistication des drogues.

SOPHISTIQUEUR, EUSE. s. Celui, celle qui sophistique les substances. Les sophistiqueurs sont passibles de peines portées par la loi. Il est probable que les *sophistiqueurs* n'ont jamais pensé qu'en mêlant les produits commerciaux à des produits d'une moindre valeur ils commettaient un vol, qu'en substituant à des médicaments actifs des médicaments inertes, ils pouvaient commettre un homicide. (Chevall.)

— Familièrement, Celui, celle qui sophisti-

guère que du style comique ou critique.

> Ces écumeurs de dogmes arbitraires,
> Qu'on voit tout fiers de leur corruption,
> En arguments habiller tous leurs doutes,
> Et convertir, subtils *sophistiqueurs*,
> Leur ignorance en principes vainqueurs.
> (J.-B. Rousseau.)
>
> Venez, venez, *sophistiqueurs*,
> Gens instruits, plaisants topiqueurs.
> (Coquillart.)

SOPHOCLE. Célèbre poète tragique grec, qui composa cent vingt-sept tragédies dont il ne nous reste que sept, que l'on regarde comme des chefs-d'œuvre. Sophocle fut archonte et général dans sa jeunesse. Devenu vieux, ses fils l'accusèrent devant l'aréopage d'être tombé en démence, pour le faire interdire. Sophocle pour toute défense lut l'*Œdipe à Colone*, qu'il venait de composer, leur demandant si l'on pouvait taxer de fou l'auteur de cet ouvrage. Il fut reconduit chez lui en triomphe par ces juges.

SOPHOMANE. adj. et s. m. Philos. Qui est atteint de sophomanie.

SOPHOMANIE. s. f. (ét. gr., σοφός, sage; μανία, manie). Manie, affectation de philosophie.

SOPHONIE ou **SOPHONIAS.** Neuvième des douze petits prophètes, du temps de Josias, dont les prophéties contiennent trois chapitres. Il exhorte les Juifs à la pénitence, prédit la ruine de Ninive, menace et console Jérusalem. Son style est véhément et assez semblable à celui de Jérémie.

SOPHONISBE. Princesse carthaginoise d'une grande beauté, fille d'Asdrubal et femme de Syphax, roi de Numidie. Syphax ayant été vaincu par Massinissa, elle tomba au pouvoir du vainqueur, qui l'épousa. Plus tard, elle s'empoisonna et mourut courageusement pour éviter d'être menée en triomphe à Rome par Scipion l'Africain.

SOPHORE. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones à fleurs complètes papilionacées, de la famille des légumineuses, comprenant plusieurs espèces, parmi lesquelles sont le sophore du Japon, grand arbre de plus de vingt mètres de hauteur, qui est devenu très-commun en Europe.

SOPHORÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à un sophore. ‖ SOPHORÉES. s. f. pl. Famille de plantes légumineuses ayant pour type le genre sophore.

SOPHRON. Écrivain grec, natif de Syracuse, auteur de mimes que les anciens paraissent avoir beaucoup estimés. Il vivait à Athènes dans le Ve siècle.

SOPHRONE. Patriarche de Jérusalem dans le VIIe siècle, auteur d'une vie de sainte Marie Égyptienne et un des plus illustres défenseurs de la foi catholique, né à Damas, mort en 638. On le fête le 11 mars.

SOPHRONIE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des iridées, ayant pour type et unique espèce une plante du cap de Bonne-Espérance.

SOPHRONISTE. s. m. (du gr. σώφρων, sage, prudent). Nom donné à Athènes à des magistrats dont les fonctions étaient les mêmes que celles des censeurs à Rome. Ils étaient au nombre de dix et étaient spécialement chargés de veiller aux mœurs de la jeunesse.

SOPHRONISTÈRE. s. m. Antiq. gr. Pierre sur laquelle était placé l'autel d'Apollon Spodios, en Béotie; c'était là que le dieu rendait lui-même ses oracles. ‖ Maison de correction à Athènes, où les jeunes gens de mœurs dissolues étaient enfermés par l'ordre des sophronistes.

SOPOR. s. m. Médec. Mot emprunté du latin et dont on se sert pour désigner un sommeil lourd, pesant, dont le réveil est difficile.

SOPORATIF, IVE. adj. (du lat. *sopor*, sommeil). Qui a la force, la vertu d'endormir, d'assoupir. Substance soporative. Drogues soporatives.

— Fig. Qui fatigue, qui ennuie. Discours soporatif. Livre soporatif.

— s. m. Un soporatif. Le laudanum est un puissant soporatif.

— Fig. Ce discours est un véritable soporatif. Une même cause peut produire des effets contraires, et la noblesse, qui est un stimulant pour quelques-uns, est un *soporatif* pour les autres. (Boiste.)

SOPORATION. s. f. (pr. *ço-po-ra-ci-on*). Syn. de Sopor. V. ce mot.

SOPOREUX, EUSE. adj. (du lat. *sopor*, sommeil). Méd. Qui cause un assoupissement, un sommeil dangereux. ‖ Se dit particulièrement des maladies qui sont accompagnées ou caractérisées par un assoupissement profond, par un état comateux.

SOPORIFÈRE, SOPORIFIQUE. adj. des 2 g. (ét. lat., *sopor*, sommeil; *fero*, je porte; *facio*, je fais). Qui produit le sommeil. *Soporifique* est plus usité. Substance soporifique. Le pavot est soporifique. Le laudanum est soporifique.

— Fig. Qui est ennuyeux, qui endort. Discours soporifique. Écrit soporifique. Livre soporifique.

— s. m. Un soporifique. Telle substance est un grand soporifique. Les soporifères.

SOPRA. prép. Mus. Mot italien qui signifie Sur. S'emploie dans cette expression, *come sopra*, c'est-à-dire comme la partie qui est au-dessus.

SOPRANO. s. m. Mus. Terme italien qui désigne la plus aiguë des quatre parties dans lesquelles on divise ordinairement l'étendue de la voix humaine. Pendant longtemps la partie de soprano a été confiée à des hommes victimes d'une affreuse mutilation; les femmes, les enfants et les castrats ont la voix de soprano.

— Chanteur qui possède cette voix. Un soprano. ‖ Ce mot fait au pluriel *soprani*. Des soprani. Il n'y a guère de soprani que parmi les femmes et les enfants.

— Par euphémisme, Castrat. C'est un soprano.

— *Mezzo soprano*. Voix qui participe du soprano et du contralto.

SOPRAPROVÉDITEUR. s. m. Hist. Nom qu'on donnait, dans la ville de Venise, au chef des provéditeurs.

SOPRAVESTE. s. f. Ordre cheval. Cotte d'armes rouge qui faisait partie de l'équipement des templiers.

SOQUET. s. m. Jurispr. Droit que l'on percevait sur le vin, à Beaucaire, pour l'entretien de la ville. ‖ Droit semblable que l'on percevait dans quelques autres endroits.

SOR. adj. m. V. SAUR.

SORA. s. m. Sorte de bière qui se fabrique avec le grain germé du maïs.

— Mamm. Espèce de hérisson de Madagascar.

SORACTE. Géogr. anc. Montagne de l'ancienne Étrurie, fameuse par le culte qu'on y rendait à Apollon. Ce dieu y avait un temple dont les prêtres étaient renommés pour leur science.

SORAMIER. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, polypétalées, de la famille des dilléniacées, ayant pour type le soramier de la Guiane, qui fleurit et fructifie dans le mois de mai.

SORAMITE. s. m. Hist. ecclés. Membre d'une ancienne secte allemande, dont la doctrine est restée inconnue.

SORANTHE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des protéacées.

SORASÉNI. s. m. Philol. ind. Dialecte que les poètes indiens prêtent aux femmes du haut rang qui figurent dans leurs pièces.

SORBATE. s. m. Chim. Genre de sels formés par l'acide sorbique.

SORBE. s. f. Fruit du sorbier domestique. On l'appelle aussi *corme*. La sorbe est acerbe, mais on la laisse mûrir sur la paille jusqu'à ce qu'elle devienne molle. La sorbe est une nourriture fade et indigeste dont les estomacs robustes des gens de la campagne peuvent seuls s'accommoder.

SORBÉ. adj. m. Agric. Raisin dont la maturité précoce a fait pourrir la surface.

SORBET. s. m. (de l'ital. *sorbere*, boire, absorber). Art culin. Composition faite de citron, de sucre, d'ambre, etc. Boire du sorbet. Un pot de sorbet.

— Breuvage que l'on fait de cette composition battue avec de l'eau. Un verre de sorbet. Boire du sorbet. Sorbet glacé.

— Nom donné également à certaines liqueurs à demi glacées. Sorbet au vin de Champagne. Sorbet au marasquin.

SORBETIÈRE. s. f. Vase cylindrique en étain, dont on se sert pour y faire glacer plus ou moins fortement les sorbets.

SORBIER. s. m. Bot. Genre de plantes de la famille des rosacées, comprenant plusieurs espèces, dont les plus remarquables sont le sorbier des oiseaux et le sorbier domestique. Ces arbres se contentent de tous les terrains, quoiqu'ils préfèrent une terre profonde et substantielle. Le sorbier croît lentement, accroît un pied de diamètre et vit deux siècles et plus.

— *Bois du sorbier*. Le sorbier est dur et recherché des menuisiers, des ébénistes et des tourneurs. Le sorbier a le grain fin, dur et homogène. Le sorbier est de couleur rougeâtre. Il faut travailler le *sorbier* quand il est très-sec, parce qu'il éprouve un douzième de retrait par la dessiccation. (Payen.)

— On le nomme aussi *Cormier*.

SORBIQUE. adj. m. Chim. Se dit d'un acide découvert dans les baies du sorbier, et qui fut reconnu plus tard pour de l'acide malique pur. Acide sorbique.

SORBON ou **SORBONNE** (Robert de). Célèbre orateur ecclésiastique du XIIIe siècle, chapelain et confesseur de saint Louis, et fondateur du collége qui porta son nom, né en 1201, dans un petit village appelé Sorbonne ou Sorbon (Ardennes), mort en 1274.

SORBONIQUE. adj. des 2 g. Qui concerne la Sorbonne, qui provient de la Sorbonne. Opinions sorboniques. Jugement sorbonique. Disputes sorboniques.

SORBONIQUE. s. f. Une des trois thèses que les bacheliers étaient obligés de soutenir pendant leur licence à la Sorbonne. La sorbonique devait durer douze heures.

SORBONIQUEUR. s. m. Il s'est dit ironiquement pour Docteur en Sorbonne.

SORBONISTE. s. m. Bachelier, docteur de la Sorbonne. Savant sorboniste.

Fameuse école de théologie de l'université de Paris, fondée par Robert de Sorbon, en 1252, pour faciliter aux pauvres les études et les grades en théologie. D'abord la maison compta seize pauvres clercs ou élèves, dont le nombre fut bientôt porté jusqu'à cent. Ce collége devint un des plus célèbres du monde. Avant la révolution, la maison de Sorbonne était une des quatre parties de la faculté de théologie de Paris. Elle a produit dans tous les temps un si grand nombre d'habiles théologiens qu'elle donna son nom à toute la faculté de théologie de Paris, dont les docteurs et bacheliers prenaient le titre de docteurs et bacheliers de Sorbonne, quoiqu'ils ne fussent point membres de cette maison. Étudier en Sorbonne. Bachelier de Sorbonne. Livre condamné en Sorbonne. Les décisions des docteurs de *Sorbonne* étaient regardées comme des oracles en matière de foi. (***)

> J'ai vécu sans souci, je suis mort sans regret,
> Je ne suis plaint d'aucun et je ne plains personne.
> De savoir où je vais c'est un trop grand secret,
> Je le laisse à juger à messieurs de *Sorbonne*. (***)

— Maison de la faculté de théologie de Paris. Aller à la Sorbonne. Venir de la Sorbonne.

— Aujourd'hui Établissement, chef-lieu de l'université de Paris. La Sorbonne est située dans le quartier latin. Les salles de la Sorbonne. Les concours généraux des colléges de l'université de Paris ont lieu à la Sorbonne.

— *Collége de la petite Sorbonne* ou *de Calvi*. Collége également établi par Sorbon, et où l'on enseignait la philosophie et les humanités.

SORCELLERIE. s. f. (du lat. *sors*, *sortis*, sort). Opération de sorcier. Il y a de la sorcellerie à cela. Se mêler de sorcellerie. Accuser de sorcellerie. Monsieur, j'ai fait part au roi de l'avis que vous m'avez donné de la *sorcellerie* du capitaine en question; Sa Majesté m'a répondu qu'elle ignorait s'il était sorcier, mais qu'elle savait parfaitement que vous ne l'étiez pas. (Louvois.)

— Par plaisanterie, Chose qui paraît au-dessus des forces de la nature, tour d'adresse très-subtil. C'est de la pure sorcellerie. Il faut qu'il y ait de la sorcellerie. Il n'y a pas grande sorcellerie à faire cela. Il y a dans les femmes quelque chose de plus que la *sorcellerie*, puisqu'elles viennent à bout de gouverner les plus sages des hommes. (Rowe.)

SORCIER, IÈRE. s. (du lat. barb. *sortiarius*; fait, dans la basse latinité, avec la même signification de *sortes*, sortilége). Celui, celle qui, suivant l'opinion des temps d'ignorance, a un pacte avec le diable pour opérer des maléfices, et qui se rend au sabbat. Grand sorcier. Habile sorcier. Vieux sorciers. Vieilles sorcières. La tragédie de Macbeth s'ouvre par une scène de sorcières. On remarque qu'il y a plus de sorcières que de sorciers. On demandait à Isaac de la Peyrère pourquoi il y avait tant de *sorciers* dans le Nord. C'est, répondit-il, que les biens de ces prétendus *sorciers* sont en partie confisqués au profit de leurs juges, lorsqu'on les condamne au dernier supplice. (Saïl.)

— Fig. et pop. Personne vieille et méchante. Quel sorcier. Quelle sorcière. C'est un vieux sorcier. C'est une vieille sorcière.

— Fig. Personne fort habile. C'est un sorcier. Il ne faut pas être grand sorcier pour deviner cela.

— S'empl. adjectiv., surtout dans ce dernier sens. Il faut que vous soyez sorcier pour avoir deviné ma pensée. Personne sorcière. Les femmes sont bien sorcières de savoir gouverner le monde avec la faiblesse.

— *Sorcier dans*. Non, cet homme ne sera point exécuté, fût-il encore plus sorcier qu'on ne l'accuse de l'être. Ce que je vois, c'est qu'il est plus *sorcier* dans la langue grecque que tous les prélats de mon royaume. (Jacques Ier d'Angl.)

— Loc. adv. *Être sorcier comme une vache*. Manquer de sagacité.

SORCIÈRE. s. f. Ichthyol. Espèce de murène.

— Conchyl. Espèce de coquille du genre troque, qui se trouve sur les côtes de France.

SORDAWALITE. s. f. (de *Sordawala*, ville de Finlande). Minér. Minéral noir, qui a l'apparence du charbon, et qui se présente en masse compacte, sans aucun indice de clivage.

SORDIDE. adj. des 2 g. (du lat. *sordidus*; rad. *sordes*, saleté). Sale, vilain. Couvert de vêtements sordides. Est d'un plus grand usage au figuré, en parlant des personnes par rapport à l'avarice. Avare sordide. Le plus sordide des avares. Dans une avare et sordide famille.

— Se dit également de l'avarice et des choses qui s'y rapportent. Avarice sordide. Gain sordide. Épargne, intérêt sordide.

SORDIDEMENT. adv. D'une manière sordide. Vivre sordidement. Se conduire sordidement.

SORDIDITÉ. s. f. Mesquinerie, avarice. Les dictionnaires remarquent que ce mot est peu usité, cependant il est expressif; il a le mérite d'épargner une périphrase, et un grand écrivain n'a pas craint de l'employer: Devant un avare la dureté et la *sordidité* ne sont plus dans notre bouche qu'une sage modération et une bonne conduite domestique. (Mass.)

SORE. s. m. (du gr. σωρός, amas). Bot. Nom donné à des paquets arrondis ou allongés, que les sporanges des fougères forment par leur rassemblement.

SORÉDIIFORME. adj. des 2 g. (du lat. *sorediiformis*; rad. lat. *soredium*, sorédion; *forma*.

SORÉDION. s. m. Bot. Nom donné aux taches pulvérulentes que forment, en se réunissant, les corpuscules par lesquels se reproduisent beaucoup de lichens.

SORET. adj. m. V. SAURET.

SOREUME. s. m. (du gr. σώρευμα, même signif.). Bot. Nom donné par Walbroth aux organes que d'autres botanistes appellent *sorédion*.

SORGHO. s. m. Bot. Plante de la famille des graminées, et qu'on trouve dans les Indes.

SORGUGE. s. f. Cost. or. Aigrette ornée de pierreries, que le sultan et les grands fonctionnaires de l'empire portent sur leurs turbans.

SORIA. Géogr. Ville d'Espagne, capitale de la province de ce nom, près de l'emplacement de l'ancienne Numance; 6,000 hab. ‖ Province d'Espagne, formée de la Vieille-Castille, entre celles de Ségovie, Burgos, Logrono, Guadalaxara, Cuença et les provinces aragonaises. Superficie, 9,016 kilom. carrés; 200,000 hab.

SORICIEN, IENNE. adj. (rad. lat. *sorex*, musaraigne). Mamm. Qui ressemble à la musaraigne. || SORICIENS. s. m. pl. Famille de mammifères, ayant pour type le genre musaraigne.

SORIE. s. f. Comm. Nom d'une laine d'Espagne. Celle de Ségovie est la plus estimée.

SORINDÉSIE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des térébinthacées, établi sur un arbrisseau de Madagascar, nommé vulgairement *mangier à grappes*.

SORISSERIE. s. f. Pêch. Nom donné, en Picardie, à l'endroit où l'on fume les harengs.

SORITE. s. m. (du gr. σωρός, amas). Logiq. Raisonnement composé de plusieurs propositions, si bien liées entre elles que l'attribut de la première devient le sujet de la deuxième, l'attribut de la deuxième le sujet de la troisième, et ainsi de suite, en sorte que la dernière proposition doit être implicitement comprise dans la première, si ce raisonnement est juste.

— Philos. Chaîne syllogistique. Les stoïciens faisaient un fréquent usage de cet argument.

SORLINGUES. Géogr. Iles d'Angleterre, à peu de distance de la côte de Cornouailles dont elles dépendent. Elles sont au nombre d'environ cent quarante-cinq. Six sont habitées, et renferment ensemble 2,500 hab. La principale est Sainte-Marie.

SORMET. s. m. Moll. Petit animal mollusque du genre gondole, qui est dans l'eau de la mer, enfoncé dans le sable de l'embouchure du Niger, et dont la coquille ressemble à un ongle.

SORMULE. s. m. Ichthyol. Nom vulgaire du surmulet.

SORNE. s. f. Techn. Scorie adhérente aux loupes de la fonte.

SORNETTE. s. f. (du lat. *seratina*, du soir, sous-entendu *fabula*, conte, histoire). Discours frivole, bagatelle. Ne dire que des sornettes. Ne causer que de sornettes. Voilà de plaisantes sornettes.

Ce n'est pas d'aujourd'hui que messieurs les poëtes
Sont en possession de penser de travers,
La rime quelquefois couvre bien des *sornettes*.
(J.-B. Rousseau.)

SOROCÉPHALE. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones, de la famille des protéacées, comprenant plusieurs espèces de protées, arbrisseaux à fleurs purpurines. Sorocéphale imbriqué, lameux, imberbe.

SORON. s. m. Conchyl. Petite espèce de coquille du genre cabochore.

SORORAL, ALE, ou SORORIAL, IALE. adj. (du lat. *soror*, sœur). Qui concerne la sœur. Héritage sororial.

— Qui a rapport aux sœurs, à des sœurs. Harmonie sororiale. Influence sororiale. Devoirs sororiaux. Il y a une harmonie peut-être plus touchante et plus forte que la fraternelle et la *sororale*, c'est l'amitié réciproque d'un frère et d'une sœur. (B. de St-P.)

SORORIANT, ANTE. adj. (du lat. *sororians*, même sens). Didact. Qui croît, qui s'enfle progressivement.

— Physiol. Il se dit des mamelles naissantes. Mamelles sororiantes.

SORORICIDE. adj. des 2 g. Qui a tué sa sœur.

— subst. Celui, celle qui a tué sa sœur. Un sororicide. Une sororicide.

— s. m. Crime d'une personne qui a tué sa sœur. Commettre un sororicide. Le sororicide et le fratricide.

SORORIEN, ENNE. adj. Didact. Qui concerne une sœur.

— Hist. rom. *Poutre sororienne*. Endroit de Rome ou Horace passa sous le joug pour expier le meurtre de sa sœur. || *Sororienne*. Epithète donnée à Junon, parce qu'elle avait un autel près de la poutre sororienne.

SOROSE. s. m. (du gr. σωρός, amas). Bot. Fruit dû à la réunion de plusieurs carpelles en une seule masse par l'intermédiaire des enveloppes florales succulentes et entre-greffées.

SORRÉ, ÉE, ou SORRETÉ, ÉE. part. pass. du v. Sorrer ou Sorreter. S'empl. adjectiv. Sardines sorrées.

SORRER ou SORRETER. v. a. 1re conj. Techn. Exposer les sardines ou les harengs à la fumée. [illegible] sorrer les sardines et les harengs.

SORT. s. m. (pr. *sor*; du lat. *sors*, même sens). La destinée considérée comme cause des événements de la vie. Sort affreux, effroyable, inévitable. Sort heureux. Sort aveugle, jaloux. Les coups du sort. Les caprices du sort. Quel coup du sort. Le sort le veut ainsi. Etre heureux en dépit du sort. Braver, affronter les caprices, les coups du sort. Être poursuivi, accablé par le sort. Oublier une grande douleur, c'est renoncer à la seule consolation que le *sort* laisse à l'infortune. (***) Le *sort* ne change pas les hommes, toute condition est propre à manifester le caractère. (Gold.)

Le sort vous y voulut l'une et l'autre amener,
Vous pour porter des fers, elle pour en donner. (Rac.)

[illegible] Le sort burlesque, en ce siècle de fer,
D'un pédant quand il veut sait faire un duc et pair.
(Boileau.)

Les révolutions fatales ou prospères
Du sort qui conduit tout sont les jeux ordinaires.
(Voltaire.)

— Effet de la destinée, rencontre fortuite des événements bons ou mauvais, état, condition. Sort heureux, malheureux, déplorable, étrange, épouvantable. Etre inquiet sur le sort de quelqu'un. Plaindre le sort de quelqu'un. Disposer, ordonner, être l'arbitre du sort de quelqu'un. Un des bienfaits de la révolution est d'avoir amélioré le sort des cultivateurs. La religion est un des plus puissants moyens d'améliorer le *sort* de l'espèce humaine. (St-Lézin.) Dans cette terrible journée le ciel sembla décider du *sort* de ce prince. (Boss.) Nous aurions le même *sort* que Sodome et Gomorrhe, si Dieu ne voyait encore au milieu de nous des serviteurs fidèles. (Mass.)

— Dans un sens particulier, État, condition d'une personne sous le rapport de la fortune. Régler par testament le sort de ses enfants. Faire un sort à quelqu'un. Améliorer le sort de ses enfants. Assurer un sort à quelqu'un.

— La vie, la destinée. Terminer son sort. Tous les miens à mes yeux terminèrent leur *sort*. (Volt.) Je touchais au moment qui terminait mon *sort*. (Id.)

— Hasard qui décide quelque chose. Le sort est tombé sur un tel. Le sort en a décidé. Décider une chose par le sort. Elire un magistrat par le sort, par la voie du sort. Election qui se fait au sort. Tirer au sort. Tomber au sort. Il y avait trois soldats condamnés : on décida qu'il n'y en aurait qu'un d'exécuté, et on les fit tirer au *sort*. (Acad.)

— *Le sort en est jeté*. Le parti en est pris. Après avoir réfléchi un moment sur l'état de ses affaires, Le *sort* en est jeté, dit-il, et il passa le Rubicon. (Ricard.)

— Fig. *Le sort des armes*. Le combat considéré relativement à l'incertitude du succès.

— Paroles, caractères, drogues, en un mot tout moyen par lequel on croyait que les sorciers pouvaient produire des effets extraordinaires et presque toujours malfaisants en vertu de leur pacte prétendu avec le diable. Mettre, jeter un sort sur quelqu'un. Donner un sort à quelqu'un. Le *sort* jeté par un magicien ne peut être levé que par un enchanteur plus puissant, moyen fort ingénieusement imaginé pour imposer aux dupes une double contribution. (Breton.)

— Jurispr. anc. *Le sort principal d'une rente*. S'est dit pour Le capital, la somme qui a été placée en rente. Pour lui procurer une fortune considérable, celle qui aurait été maltraitée par le *sort* se ferait religieuse et donnerait tout son bien à l'autre. (Volt.)

— Se dit particulièrement en France et dans quelques autres Etats, du Mode de recrutement des armées. Tirer au sort. Tomber au sort. Les jeunes Français tirent au sort à vingt ans accomplis. Son fils est tombé au sort.

— Chez les anciens, Mode de divination qui consistait à ouvrir au hasard un livre et à interpréter le premier passage que le sort faisait rencontrer. Les livres usités dans ces occasions étaient Homère, Virgile, les livres saints. De là les expressions : Sorts homériques, sorts virgiliens, sorts des saints. C'est par le sort des saints que saint Augustin reconnut ce que Dieu exigeait de lui. || Jetons, dés sur lesquels étaient gravés quelques caractères et qu'on faisait ordinairement sortir d'une urne, d'où est venue l'expression suivante : *Sorts de Préneste*. Divination qui consistait à jeter des mots dans une urne et à les mêler ; puis on les retirait au hasard et on formait ainsi une prophétie.

Et cependant les *sorts* dans un casque jetés
Sont par la main d'Achille avec force agités.

On ne dirait pas en prose les *sorts*, pour Les billets, les jetons d'où dépend le sort ; mais la poésie se permet cette ellipse, qui donne de la concision et de la force à l'expression.

SORTABLE. adj. des 2 g. (du lat. *sortiri*, convenir). Qui est convenable, qui convient à l'état et à la condition des personnes. Mariage sortable. Parti sortable. Emploi sortable. Rien n'est plus sortable pour vous que ce qu'on vous propose. Clotaire alla voir cette Arégonde dans sa maison des champs, la trouva jolie, l'épousa, et revint ensuite dire à Ingonde qu'il n'avait pas trouvé de parti plus *sortable* pour sa sœur que lui-même ; qu'il l'avait épousée, et que désormais il l'aurait pour compagne. (Ste-Foix.)

Statuer que sans biens nul objet n'est *sortable*,
C'est faire de l'amour un dieu bien raisonnable.
(Destouches.)

[illegible] se marier sortablement.

SORTANT. part. prés. du v. Sortir. Qui sort. Il est invar. Du moment qu'il y eut jour à lui demander, il n'y eut plus de bornes aux demandes : on vit les vers *sortant* de mille tombeaux s'apprêter à la dévorer. (De Pradt.) En vain quelques arbres, *sortant* du milieu de leurs racines, s'élevaient vers les cieux, et brillaient le matin des feux et des larmes de l'Aurore. (B. de St-P.)

Que la Seine, *sortant* du milieu de ses eaux,
De lugubres cyprès couronne ses drapeaux.
(F. Bazar.)

C'est un théâtre, un spectacle nouveau,
Où tous les morts *sortant* de leur tombeau
Viennent encor sur une scène illustre. (J.-B. Rouss.)

— Quelques poëtes l'ont fait varier, mais c'est à tort. L'évidence de l'action dans les exemples suivants est frappante. Tous ces ruisseaux de sang *sortants* de la statue. (Volt.)

Enfin il se trahit lui-même
Par les esprits *sortants* de son corps échauffé.
(La Fontaine.)

SORTANT, ANTE. adj. Qui sort. Numéro sortant. Numéros sortants. Faites la liste des élèves sortants.

— En parlant des membres d'un corps, Qui cesse d'en faire partie, qui doit être remplacé ou réélu. Membres sortants. Député sortant.

— substant. *Les entrants et les sortants*. Les personnes qui entrent dans un lieu et celles qui en sortent.

SORTE. s. f. Espèce. Toutes sortes de choses. Toutes sortes d'objets. Toutes sortes d'animaux, d'oiseaux, de quadrupèdes, de poissons. Nourrir toutes sortes de bêtes. Un marchand qui a toutes sortes d'étoffes. Une bibliothèque où l'on trouve toutes sortes de livres. Quelle sorte de plante est-ce là ? Les différentes sortes de caractères qu'on emploie dans l'imprimerie. Il y a toutes sortes d'esprit, de courage. C'est une sorte de bel esprit qui n'a que du jargon. Ne pas se fier à toutes sortes de gens, de personnes. Voilà une sorte d'habillement qui lui sied. Il répandait sur toutes *sortes* de misérables les secours de la charité. (Fléch.) La piété convient à toutes *sortes* de personnes. (Id.) On ne plaît pas longtemps quand on n'a qu'une *sorte* d'esprit. (La Rochef.) Il y a deux *sortes* de valets, l'une qui est méprisée, l'autre qui méprise. (Id.) Toutes les *sortes* de greffe sont susceptibles d'être pratiquées avec succès sur le pommier. (Loisel. Deslongch.) Il y a plusieurs *sortes* de rire. (Michaud.) Il y a deux *sortes* de contenance. (La Rochef.) Il y a dans tout ouvrage de poésie deux *sortes* d'intérêt : celui du sujet et celui de la composition. (Delille.) Parmi les monuments des hommes, je ne connaissais encore que deux *sortes* d'antiquités, l'antiquité celtique et l'antiquité romaine. (Chateaub.) L'intérêt met en œuvre toutes *sortes* de vertus et de vices. (La Rochef.) L'intérêt parle toutes *sortes* de langues, et joue toutes *sortes* de personnages, même celui de désintéressé. (Id.) Les bouvreuils se nourrissent en été de toutes *sortes* de graines. (Castel.)

— *Un homme de votre sorte, un homme de la sorte, de sa sorte*. Se prend en bonne et en mauvaise part. C'est trop vous rabaisser pour un homme de votre sorte. C'est vous rabaisser que de parler à un homme de sa sorte.

— Façon, manière de faire une chose. Les uns s'habillent d'une sorte, les autres d'une autre. De quelle sorte faut-il le recevoir ? Je ne sais de quelle sorte il faut agir dans cette circonstance, dans cette affaire. De cette sorte, nous éviterons les embarras que vous redoutez. Agir de la bonne sorte dans une affaire. Apprenez à désarmer la mort d'une autre *sorte* et embrassez la belle pratique, où, sans se mettre en peine de l'attaquer, on n'a besoin que de sanctifier sa vie. (Boss.) Le vice n'a pas encore perdu parmi nous toute sa honte : il lui reste une *sorte* de pudeur publique qui nous force à le cacher. (Fléch.) Jésus-Christ semble n'exercer qu'avec une *sorte* de ménagement les fonctions de son ministère. (Id.) Les hommes vulgaires trouvent une *sorte* de vanité dans leurs égarements, parce que c'est par là qu'ils ressemblent aux grands. (Mass.)

— *De la sorte*. Ainsi, de cette manière. N'agissez point de la sorte. En agissant de la sorte vous risquez de vous compromettre. Si je puis parler de la sorte. On ne veut que se divertir, et la face de la raison, si je puis parler de la *sorte*, paraît trop sérieuse et trop chagrine. (Boss.)

— *De telle sorte*. De telle manière, tellement. Il s'est compromis de telle sorte, qu'on aura bien de la peine à le tirer d'embarras.

— *En quelque sorte*. Presque, pour ainsi dire. Se taire quand on est accusé, c'est en quelque sorte s'avouer coupable. La vanité tâche en quelque *sorte* de couvrir la honte de la mort par les honneurs de la sépulture. (Boss.)

— Loc. conj. *De sorte que, en sorte que*. Si bien que, tellement que. De sorte qu'il fut contraint de se retirer. En sorte qu'il ne pouvait garder le silence sans paraître s'avouer coupable. Faire en sorte qu'une personne soit satisfaite. Le sage fait en *sorte* que l'on ne s'occupe pas plus de lui qu'il ne s'occupe des autres. (***) Pour bien élever les enfants, il faut faire en *sorte* que les choses bonnes et honnêtes leur plaisent. (***)

— Loc. fam. *Parler de la bonne sorte à quelqu'un*. Lui faire une sévère réprimande. Si vous voulez qu'il n'y revienne plus, il faut lui parler de la bonne sorte. || On dit de même, *Traiter* [illegible] la bonne sorte.

— Diffic. gramm. Dans les phrases où le mot *sorte* est employé, il ne détermine pas l'accord du verbe ; cet accord est déterminé par le substantif qui suit. Ainsi l'on dira : Toute sorte de livres ne sont pas également bons. Il n'y a sorte de soins qu'il n'ait pris.

— *Toute sorte*. Quelques grammairiens pensent qu'il est plus élégant de dire *toute sorte* au singulier, à moins que cette expression ne soit employée absolument, et précédée d'un relatif, cas où il faut le pluriel, comme quand on dit : Il en faut de plusieurs sortes ; d'autres prétendent qu'on doit mettre *de toutes sortes* avec des mots pluriels, et *toute sorte* avec un mot singulier : *Toutes sortes de prospérités, toute sorte de bonheur*. L'Académie veut qu'on mette *toute sorte* ou *toutes sortes* avec des mots pluriels, et *toute sorte* avec des mots singuliers. *Toute sorte de malheurs, toutes sortes de malheurs, toute sorte de bonheur*. C'est aussi le sentiment de la plupart de nos bons écrivains. Mais l'Académie n'explique pas pourquoi on admet ces deux manières. Nous croyons, avec Domergue, que *toute sorte* exprime mieux une idée de détail, et *toutes sortes* une idée collective. Il a dans sa bibliothèque toutes sortes de livres ; mais il ne lit pas toute sorte de livres ; il lit indifféremment toute sorte de livres.

SORTI, IE. part. pass. du v. Sortir. S'empl. adjectiv. Le cheval est sorti. Les orangers sont sortis. Les fleurs sont sorties de la serre. *Sorti* de l'Ethiopie, il avait parcouru l'Egypte, la Libye, une partie de la Perse, l'île de Lemnos, et d'autres lieux encore. (Barth.) Je serai peut-être le dernier Français *sorti* de mon pays pour voyager en terre sainte, avec les idées, le but et les sentiments d'un pèlerin. (Chateaub.) Les siècles *sortis* de leurs tombeaux gothiques semblaient accompagner cette jeunesse avec leurs vieilles mœurs et leurs vieux souvenirs. (Id.)

Un effroyable cri, *sorti* du fond des flots,
Des airs en ce moment a troublé le repos. (Rac.)

— Sert à former les temps composés du verbe *sortir*, et s'emploie dans tous les sens du verbe. Renfermez un petit monsieur et un petit paysan dans une chambre, le premier aura tout renversé, tout brisé, avant que le second soit *sorti* de sa place. (J.-J. Rouss.) Le père Goriot est *sorti* avec un paquet. L'étudiant ne reviendra qu'après son cours. (De Balzac.) Si le fils de l'homme était *sorti* du ciel avec toute sa force, il eût eu sans doute peu de peine à pratiquer tant de vertus. (Chateaub.) A peine sommes-nous *sortis* de l'enceinte funeste, que des hurlements ébranlent la forêt. (Id.) Voilà plus de deux heures qu'il est *sorti* de chez la gouvernante, Dieu sait à qui il se sera accroché en route. (X. Marmier.) Il y a quelque temps qu'il est *sorti*, il ne tardera pas à rentrer. (Id.) Jamais le sentiment de leurs services n'est *sorti* de mon cœur. (J.-J. Rouss.)

Il parlait d'ennemi, de ravisseur farouche,
Même le nom d'Esther est *sorti* de sa bouche. (Rac.)

SORTIE. s. f. (rad. *sortir*). Action de sortir. Depuis sa sortie du royaume, hors du royaume. Faire sa sortie du port pour mettre en rade. Il a toujours gardé la chambre depuis un mois, voilà sa première sortie.

Une troupe hardie
Aux portes du palais attend notre *sortie*. (Rac.)

— Particulièrement, dans l'art scénique, Action d'un personnage qui quitte la scène. Cette sortie est bien motivée. Dans cette pièce, les entrées et les sorties ne sont pas bien motivées. || *Fausse sortie*. Action d'un acteur qui feint de quitter la scène, ou même qui la quitte pour y rentrer aussitôt. Faire une fausse sortie.

— Dans le commerce, Action de faire sortir des marchandises d'un pays, d'une ville, d'un endroit quelconque, pour les transporter dans un autre. L'entrée et la sortie des marchandises. Droit d'entrée et de sortie. Augmenter, payer, frauder les droits de sortie.

— Issue, endroit par où l'on sort. L'entrée et la sortie du théâtre. Une maison qui a deux sorties, une sur la campagne et une sur la rue.

— Fig. dans le même sens. Se ménager une sortie dans une affaire embarrassante.

— Au jeu, Carte basse qui donne le moyen de cesser de faire des levées. Avoir une, deux sorties. Il n'avait pas de sortie, son quinola fut gorgé.

— Art milit. Attaque que font des gens assiégés pour repousser les assiégeants ou pour ruiner leurs travaux. Faire une sortie vigoureuse. Faire des sorties nombreuses. Faire une sortie de cavalerie.

— Fig., par allusion à ce dernier sens. Réprimande brusque, rude, sévère ; mouvement de colère, d'indignation, qu'on laisse échapper contre une personne présente ou absente. Faire une sortie à quelqu'un. Faire une sortie contre quelqu'un. Faire une sortie sur quelqu'un. Je ne m'attendais pas à une pareille sortie.

— *A la sortie de*, loc. prépos. Au moment où l'on sort de. A la sortie du sermon, de la messe, de l'église, du spectacle. A la sortie de l'été, de l'hiver.

— Loc. prov. *Faire danser un branle de sortie à quelqu'un*. Le chasser.

SORTILÉGE. s. m. (pr. *sor-ti-lé-ge*; lat. lat. *sors, sortis*, sort ; *legis*, loi). Maléfice dont se servent les prétendus sorciers. Les sortiléges sont les instruments de la sorcellerie. Etre brûlé pour sortilége. Croire aux sortiléges. On disait que ce berger avait fait mourir plusieurs bestiaux par sortilége.

[illegible] l'influence de quelque sortilége.

SORTIR. v. n. 2e conj. irrég. (lat. lat. *foras*, dehors ; *ire*, aller). *Je sors, tu sors, il sort ; nous sortons, vous sortez, ils sortent. Je sortais. Je sortis. Je sortirai. Je sortirais. Sors, sortons, sortez. Que je sorte. Que je sortisse. Sortant. Sorti.* Passer du dedans au dehors. Sortir de la chambre. Sortir du palais. Sortir du théâtre. Sortir de l'église. Sortir du jardin. Sortir de ses propriétés. Sortir du royaume. Sortir de Paris, de France, d'Europe. Sortir de son lit, de sa chaise, de son fauteuil, de sa place. Quelquefois je me perds dans l'obscurité d'un bois touffu, quelquefois, en sortant d'un [illegible], une agréable prairie réjouissait tout à coup mes regards. (J.-J. Rouss.) On a beaucoup de peine à s'accoutumer, en sortant de France, à la lenteur et à l'inertie du peuple allemand. (Mme de Staël.) En sortant de Genève, je me mis en route seul, libre, sans but déterminé, avec autre guide qu'une carte assez bonne que je porte sur moi. (De Saussure.)

Paris est pour le riche un pays de Cocagne;
Sans *sortir* de la ville il trouve la campagne. (Boil.)

— Se dit des animaux. Le renard sort de sa tanière. Le limaçon sort de sa coquille. L'oiseau sort du nid, de sa cage. Le chien sort de sa loge.

— Se dit encore des choses. Le sang sortait de sa blessure. Le sang lui sortait de la bouche. Le char sort de son ornière. Le soleil sort de tel signe, de dessous tel nuage. La rivière sort de son lit. L'eau sortait de dessous terre.

— Cesser de demeurer dans. Sortir de la cour. Mme d'Aiguillon se retira de la cour dès qu'elle eut la liberté d'en *sortir*. (Fléch.) Je *sors* de Rome, Arsace, et j'en *sors* pour jamais. (Rac.)

Pour *sortir* de chez toi. . . . . . .
As-tu donc oublié qu'il faut qu'elle y consente?
(Boileau.)

— Par extens. Cesser d'être dans, en parlant d'un temps, d'une époque, d'un état, d'une condition. Sortir de l'hiver. Sortir de l'été, du printemps, de l'automne. Sortir de l'enfance. Sortir de nourrice. Sortir de la vie sans avoir fait aucun bien. Sortir de maladie, d'apprentissage. Sortir de charge. Sortir de captivité, d'esclavage.

Je me figure, hélas! le terrible réveil
D'un homme qui, *sortant* des bras d'un long sommeil,
Se trouve transporté dans une île inconnue
Qui n'offre que rochers et déserts à sa vue. (Rac.)

— A le même sens en parlant des choses morales. Sortir d'erreur. Sortir de son bon sens. Sortir de son sujet. Sortir du sujet, de sa matière, de la question. Un événement qui sort de la mémoire. Une chose, une pensee qui ne sort pas de la tête. Ne pas sortir de son étonnement. Sortir de son naturel, de sa modération ordinaire. *Sortez* de l'esclavage où vous êtes réduits. (Rac.) Rentre dans le néant dont je t'ai fait *sortir*. (Id.) L'homme ne *sortait* plus de son épaisse nuit. (Boil.)

— Dans un sens analogue. Sortir des bornes de son devoir. Sortir de son devoir. Sortir des bornes de la modestie, de la bienséance. Sortir de la règle. C'est un homme sage, qui ne sort jamais de ses devoirs. Il savait qu'on ne doit *sortir* de la règle qu'en suivant un fil qui tienne pour ainsi dire à la règle même. (Boss.)

— Se tirer, se dégager de quelque endroit difficile. Ne pouvoir sortir de la boue, des boues, d'un chemin difficile, d'une forêt, des montagnes, de la neige, de la glace.

— Par extension de ce sens. Se délivrer, s'affranchir, se tirer de quelque situation difficile, embarrassante, périlleuse. Sortir d'affaire. Sortir d'une intrigue. Sortir d'un grand péril, d'un grand embarras, d'un guet-apens, d'un mauvais pas. Sortir d'une épreuve difficile. Sortir d'une affaire à tout prix. La reine a peine à *sortir* d'une tourmente si épouvantable. (Boss.)

Je ressens tous les maux que je puis ressentir,
Mais je vois le chemin par où j'en puis *sortir*. (Rac.)

— Fig., dans le langage mystique. O moment heureux où nous *sortirons* des ombres et des énigmes pour voir la vérité manifeste! (Boss.) || *Sortir de soi-même*. Echappez-vous à vous-même; *sortez* de vous-même, et prenez un si noble essor, que vous ne trouviez de repos que dans l'essence de la Divinité. (Boss.) Il faut que les juges de la terre *sortent* comme d'eux-mêmes pour aller à Dieu par une piété simple. (Fléch.) || *Sortir du monde*. Mourir. Pour *sortir* du monde plus légèrement, il s'est déjà déchargé lui-même d'une partie de son corps, comme d'un empêchement importun à l'âme. (Boss.)

— Être issu de. Sortir de bon lieu, de bonne race. Sortir de gens de bien. Sortir de parents illustres. Sentir le lieu d'où l'on sort. Dieu dit à Abraham : Les rois *sortiront* de vous. (Boss.) Il fallait que le Messie *sortît* des patriarches. (Id.)

Du sang de Jupiter issu de tous côtés,
L'hymen vous lie encore aux dieux dont vous *sortez*.
(Racine.)

Voyez de quels guerriers il vous plaît de descendre :
Choisissez de César, d'Achille ou d'Alexandre,
En vain un faux censeur voudrait vous démentir,
Et si vous n'en sortez, vous en devez sortir. (Boil.)

— Se dit des animaux dans le même sens. Quand les étalons sont vieux, les chevaux qui en sortent sont faibles.

— Pousser au dehors, commencer à paraître. Les fleurs commencent à sortir. Les blés sortent de terre. Les bubons commencent à sortir.

— S'exhaler, se répandre. L'odeur agréable qui sort des fleurs. L'infection qui sort des charniers, des égouts. La chaleur qui sort du fourneau. La fumée qui sort du feu.

— Fig., en parlant des choses morales. Souvent l'iniquité *sortait* du lieu d'où elle devait être foudroyée. (Boss.)

— Être produit, en parlant des choses. Cela sort des mains d'un habile ouvrier. Les étoffes qui sortent de cette fabrique sont très-estimées. Les ouvrages qui sortent du pinceau de cet artiste. Le meilleur ouvrage qui sortira de la plume de cet écrivain. Cet ouvrage sort d'une bonne plume

— Fléchier a dit dans un sens analogue : Loin d'ici ces flatteuses maximes que les rois naissent habiles, que leurs âmes privilégiées *sortent* des mains de Dieu toutes sages et intelligentes.

— *Sortir sur*. Sortir sur quelqu'un l'épée à la main.

— Loc. *Sortir de la messe*. Sortir du lieu où l'on a entendu la messe. On dit de même, Sortir du sermon, de vêpres. Sortir du spectacle. Sortir du jeu. || *Sortir de table*. Quitter la table. Il sortit de table pour courir au devant de lui. || Venir de dîner, de souper, de déjeuner. Nous sortons de table. Je n'ai point faim, je sors de table. En *sortant* de table, chacun croit que la maîtresse de la maison n'a songé qu'à lui; tous ne pensent pas qu'elle ait eu le temps de manger un seul morceau, mais la vérité est qu'elle a mangé plus que personne. (J.-J. Rouss.) || *Sortir de prison*. Etre élargi par autorité de justice. || *Sortir du collége, de dessus les bancs*. Venir d'achever ses études. Napoléon, en *sortant* de l'Ecole militaire, alla rejoindre son régiment, qui était à Valence. (Las-Cases.) || Fig., dans un sens analogue. Elle prend des airs enfantins dans la conversation, semblables à ceux d'une petite fille qui vient de *sortir* de dessous l'aile de père et mère. (Mariv.) || *Ouvrage qui sort des mains de l'ouvrier, de chez l'ouvrier*. Ouvrage tout neuf, qui vient d'être achevé. Tout est bien, *sortant* des mains de l'auteur des choses; tout dégénère entre les mains des hommes. (J.-J. Rouss.) || *Sortir, commencer à sortir*. Après avoir été malade, se porter assez bien pour ne pas garder la chambre. Un convalescent qui commence à *sortir*, qui sort, à qui le médecin a permis de sortir. || *Sortir des proportions ordinaires*. Etre au-dessus des proportions ordinaires. || *Sortir de sa sphère*. Sortir de sa condition.

— Chorégr. *Sortir de cadence*. Ne plus danser en cadence.

— Chass. *Sortir du fort*. Se dit d'une bête qui quitte son gîte ou sa tanière.

— Escrim. *Sortir de mesure*. Se mettre hors d'état de porter une botte de pied ferme à son adversaire.

— Mus. *Sortir de mesure*. Ne plus chanter, ne plus jouer en mesure. || *Sortir du ton*. Détonner, ou passer d'un ton dans un autre.

— Peint. Paraître de relief, s'avancer hors du tableau. Cette figure sort trop, cette autre ne sort pas assez.

— Prov. et fig. *Faire sortir quelqu'un des gonds, hors des gonds*. Le mettre tellement en colère qu'il soit comme hors de lui-même. || *Les yeux lui sortent de la tête*. Se dit d'une personne dont les yeux ont une ardeur, une vivacité extraordinaire, par l'effet de quelque passion violente. || *Le feu lui sort par les yeux*. Il a les yeux allumés de colère. Le feu *sort* à travers ses humides prunelles. (Boil.) Le feu *sort* de vos yeux pétillants et troublés. (Id.)

— *Sortir de l'idée, de la mémoire*. S'oublier, être effacé de la mémoire.

Et le Rhin de ses flots ira grossir la Loire,
Avant que tes faveurs *sortent* de ma mémoire.
(Boileau.)

— Absol. Passer du dedans de la maison ou d'un lieu analogue au dehors. Ne faire qu'entrer et sortir. Avoir besoin de sortir. Il ne fait que de sortir. Sortez, je vous attends. S'il y avait une juste police au monde, les femmes ne *sortiraient* que trois fois en leur vie : la première pour se faire baptiser; la seconde pour se marier; la troisième pour se faire enterrer. (Boiste.) Le matin, l'empereur *sortant* pour aller à bord de l'amiral Hotham, s'était arrêté court sur le pont du Bellérophon. (Las-Cases.)

— Impersonn. Il sort de cette source une grande qualité d'eau. Il sort de ces fleurs une douce odeur. Il sort de ce lieu une odeur pestilentielle. Il en sortait une épaisse fumée. Si l'adulation ose porter ses discours licencieux jusqu'au pied du trône, qu'il en *sorte* des éclairs et des foudres, pour confondre les ennemis de la religion. (Mass.)

Vous ne craignez pas...
Que du fond de l'abîme entr'ouvert sous vos pas,
Il ne *sorte* à l'instant des feux qui vous embrasent.
(Racine.)

— S'emploie dans ses temps composés avec *être*. Je suis sorti de la maison avant le jour. Le renard est sorti de sa tanière. La rivière est sortie de son lit. Le sang est sorti de sa blessure. Un eût dit qu'il n'était *sorti* de la cour que pour y être et plus accrédité et plus utile. (Fléch.)

Je m'emporte au delà de cette modestie
Dont, jusques à ce jour, je n'étais point *sortie*. (Boil.)

Du fond de notre sacristie
Une épaisse nuée à grands flots est *sortie*. (Id.)

— Activem. Tirer, faire sortir. Sortir des fleurs à l'air. Sortir un cheval de l'écurie. Sortir les plantes de la serre.

— Jeux. *Sortir les dames*. Tirer les dames hors du trictrac

— substantiv. *Au sortir de*. Au moment où l'on sort de. Au sortir de cette maison. Au sortir du lit. Au sortir du berceau. Au sortir de l'enfance. Laissez-vous toucher, Seigneur, à la vue des périls qui vont m'entourer de toutes parts au *sortir* de l'enfance. (Mass.) Dieu voit avec un air de fureur de simples mortels, dans le temps qu'ils sont entraînés par le cours fatal, l'insulter en passant et tomber au *sortir* de là dans les mains de sa justice. (Id.) Milton retrace la première pensée de Dieu, manifestée dans la création du monde, et les premières pensées de l'homme au *sortir* des mains du Créateur. (Chateaub.)

SORTIR. v. a. 2e conj. (du lat. *sortiri*, tirer au sort, obtenir par le sort; rad. *sors*, sort). Il n'est d'usage qu'en termes de jurisprudence, et seulement à la troisième personne. *Il sortit, ils sortissent. Il sortissait, ils sortissaient*. Obtenir, avoir. Cette sentence sortira son plein et entier effet.

— Anc. prat. *Cette somme de deniers, cet effet mobilier sortira nature de propre*. Sera réputé et partagé comme propre.

SORY. s. m. Min. Sel vitriolique des anciens, qui exhalait une odeur désagréable, devenait noir, avait une consistance spongieuse, un aspect gras quand on le broyait.

SOSE. s. m. Chron. Espace de soixante ans dans la chronologie des Chaldéens.

SOSIBIUS. Grammairien ancien, ministre de Ptolémée Philopator, qui conseilla à ce prince de faire mourir son frère et sa femme Arsinoé. Il naquit en Laconie, l'an 220 av. J.-C., et mourut dans une extrême vieillesse.

SOSIE. (pr. *so-zi*). Nom d'un personnage de comédie, que l'on a donné par extension à toute personne ayant une parfaite ressemblance avec une autre. Faisons en bonne paix vivre les deux *Sosies*. (Mol.)

SOSIGÈNE. Habile astronome égyptien, et philosophe distingué de la secte des péripatéticiens. César le fit venir à Rome pour réformer le calendrier. Il détermina l'étendue de l'année solaire, qu'il trouva être de 365 jours 6 heures.

SOSTENUTO. adj. m. (pr. *soss-te-nou-to*). Musiq. Mot italien qui signifie *soutenu*, et que l'on met sur un passage, pour indiquer que le forté doit être suivi.

SOSTHÈNE. Chef de la synagogue de Corinthe et disciple de saint Paul, que les Grecs regardent comme un apôtre et le premier évêque de Colophon. Les Latins l'honorent le 10 juin.

SOSTRATE. Célèbre architecte grec, qui bâtit le phare d'Alexandrie, regardé comme une des sept merveilles du monde.

SOT, SOTTE. adj. Qui est sans esprit, sans jugement. Homme sot. Femme sotte. Enfant sot. Etre sot, étourdi. Il n'est pas si sot qu'il le paraît. Quel sot animal! Sotte bête. Un sot savant est *sot* plus qu'un *sot* ignorant. (Mol.) L'esprit de parti rend *sot*. (***) La nature donne à l'orgueilleux une taille roide, une tête haute, un œil fier; elle écrit sur son front : *sot*. (Boiste.) Il y a des gens destinés à être *sots*, qui ne font pas seulement des sottises par leur choix, mais que la fortune même contraint d'en faire. (La Rochef.) On n'est jamais si *sot* qu'avec les sots; on cave au plus fort avec eux. (Prince de Ligne.)

De Paris au Pérou, du Japon jusqu'à Rome,
Le plus *sot* animal à mon avis c'est l'homme. (Boil.)

Ainsi qu'en *sots* auteurs,
Notre siècle est fertile en *sots* admirateurs. (Id.)

— Quelquefois, Qui est embarrassé, confus Me voilà tout sot. Le voilà bien sot. Il demeura tout sot. Cela le rendit tout sot.

— Qui est fait sans esprit, sans jugement, en parlant des choses. Quelle sotte entreprise! Sot projet. Sot livre. Sot discours. Sotte question. Sotte réponse. Sotte réplique. De sottes rêveries. Sotte louange. Les sots quand ils choisissent font tant de *sots* raisonnements qu'ils prennent le pire. (Shakspeare.)

— En parlant des choses morales, Qui provient d'un sot, où il y a de la sottise. Sotte fierté. Sot orgueil. Sotte avarice. Sotte hauteur.

— En parlant de certaines choses, Qui est fâcheux, ridicule. Sot mariage. Sotte aventure. Sotte affaire. L'enlèvement de cette femme est une *sotte* affaire pour lui. (Acad.)

— S'est dit pour Amoureux de, fou de. Elle est *sotte* de vous. (Mol.)

— Loc. prov. *A sotte demande, point de réponse*.

— substantiv. Personne qui manque d'esprit, de jugement. C'est un sot. Vous êtes un sot. Vous êtes une petite sotte. Taisez-vous, maître sot. Il n'y a pas de *sots* si incommodes que ceux qui ont de l'esprit. (La Rochef.) Un *sot* n'entre ni ne sort, ni ne s'assied, ni ne se lève, ni ne se tait, ni n'est sur ses jambes comme un homme d'esprit. (La Bruy.) Un *sot* est celui qui n'a pas même assez d'esprit pour être un fat. (Id.) Un *sot* qui a un moment d'esprit étonne et scandalise, comme des chevaux de fiacre au galop. (Chamfort.) Personne ne se croit propre comme un *sot* à duper les gens d'esprit. (Vauvenargues). J'aime les gens d'esprit qui sont bêtes; leur bêtise est toujours aimable et bonne : mais craignons les *sots*. (De Ligne.) De...

Les *sots* sont un peuple nombreux
Trouvant toutes choses faciles.
Il faut le leur passer; souvent ils sont heureux,
Grand motif pour se croire habiles. (*Fénelon.*)

— S'est dit pour désigner un mari qui avait à se plaindre de la fidélité de sa femme. Elle? elle n'en fera qu'un *sot*, je vous assure. (Mol.)

— Fam et elliptiq. *Quelque sot*. Quelque sot le dirait, le ferait, le croirait, y serait trompé.

— Chron. *Fête des sots*. Fête célébrée annuellement, dans plusieurs villes de province, par une société appelée Sotie. || Il s'est dit aussi de la fête des fous qu'on célébrait dans presque toute la France et particulièrement à Dijon. || Nom donné au bouffon de la commune, dans plusieurs villes de Flandre

— *Mère-sotte*. Un des noms de la société des basochiens.

Je medis mère sainte Eglise,
Je veux bien qu'un chacun le note;
Je maudis, anathématise,
Mais sous l'habit pour ma devise,
Porte l'habit de mère-sotte. (Gringoire.)

— Le *t* de ce mot se prononce tantôt, et tantôt ne se prononce pas. On dira d'un homme *c'est un sot*, sans faire sentir le *t* lorsqu'on portera de lui un jugement où il n'entrera aucun mouvement d'aigreur, d'indignation, aucune passion. Dans le cas contraire, on fera sonner le *t*. Ainsi, un père impatienté par quelque réflexion maladroite de son fils, dira en appuyant sur la prononciation du *t*, *vous êtes un sot*.

— Ichthyol. Nom vulgaire de la raie oxyrhynque.

— SOT-L'Y-LAISSE. s. m. Art culin. Morceau très-délicat qui se trouve au-dessus du croupion d'une volaille. L'étymologie de ce mot est évidente : un sot seul peut laisser de côté ce morceau. Manger le sot-l'y-laisse. Avoir soin de prendre tous les sot-l'y-laisse.

SOTADÈS. Ancien poète grec, célèbre par la licence de ses vers érotiques, ce qui fit donner son nom aux poésies obcènes. Ptolémée, roi d'Egypte, le fit jeter à la mer pour quelque satire injurieuse.

SOTADIQUE. adj. m. Littér. anc. S'est dit d'une sorte de vers iambiques, dont l'inventeur est Sotadès. Vers sotadiques.

— Se dit quelquefois des poëmes licencieux, du genre de ceux que composa Sotadès. Faire des vers sotadiques.

— Il s'est dit quelquefois aussi des vers rétrogrades, parce qu'on trouve des vers de ce genre dans les œuvres de Sotadès.

SOTARD. s. m. Ornith. Nom vulgaire donné à la bécasse.

SOTER. (du gr. σωτήρ, sauveur). Hist. anc. Surnom donné à Ptolémée Ier, roi d'Egypte, et à Antiochus Ier, roi de Syrie.

SOTERIANT. s. m. Ichthyol. Autrefois, et jusqu'au XIIe siècle, on appelait ainsi à Paris un poisson très-estimé.

SOTERIES. s. f. pl. (du gr. σωτήρ, sauveur). Antiq. Fête célébrée pour rendre grâce aux dieux lorsqu'on avait échappé à un danger. || Fête qu'on célébrait tous les ans à Sicyone, en l'honneur d'Aratus, qui avait délivré cette ville.

— Philol. Titre d'un poëme que Stace composa sur la guérison de Rutilius Gallicus.

SOTERIM. s. m. pl. Hist. hébr. Officiers de justice subalternes, chez les Juifs.

SOTHIAQUE. adj. des 2 g. Astron. anc. Qui appartient à Sothis.

— Chronol. *Période sothiaque*. Période de 1460 ans, au bout de laquelle le commencement de l'année civile et de l'année religieuse des Egyptiens avait lieu au lever héliaque de la canicule.

— *Cycles sothiaques*, dont l'un commence au 20 juillet 2785 av. J.-C., et l'autre, au 20 juillet 1325 av. J.-C. Ces cycles sont appelés aussi *grands cercles caniculaires, grande année égyptienne*.

SOTHIS. s. m. Astron. anc. Nom donné à Sirius, chez les Egyptiens.

SOTIE ou SOTTISE. s. f. Littér. Espèce de farce qui appartient au premier âge de la comédie française, et qui se distinguait des autres par de grossières personnalités. Pierre Gringoire est l'auteur de la sotie la plus connue. Elle fut jouée aux halles de Paris, le mardi gras 1511. Les soties imprimées ou manuscrites sont d'une grande rareté.

— Société des amis de la basoche, qui jouaient les soties.

SOTOFORIN. s. m. Anc. mar. Pièce de bois servant à lier entre les courbatons.

SOTTELITTE. s. m. Ornith. Nom vulgaire du pluvier guignard.

SOTTEMENT. adv. D'une manière sotte, d'une sotte façon. Se conduire sottement. Répondre sottement. Parler, écrire sottement. S'engager sottement dans une affaire. Se laisser sottement duper. Le sot agit sottement, pense sottement, et parle sottement. La sagesse est *sottement* ingénieuse de rabattre le nombre des voluptés. (Mont.)

SOTTISE. s. f. Manque, défaut d'esprit et de jugement. Homme d'une grande sottise. La sottise des hommes est grande. La sottise de la plupart des mères est de croire leurs enfants très-jolis. Un des attributs de la *sottise* est de passer le but en toutes choses. (***)

— Action, discours, parole, opinion, pensée... prit et de jugement. Faire, dire des sottises. N'avoir en tête que des sottises. N'ouvrir la bouche que pour dire des sottises. Quelle sottise que cette idée! Vous embellissez par vos lettres les *sottises* du siècle. (Volt.) J'égaie mes maux par les *sottises* du genre humain. (Id.) La vivacité naturelle à son âge et l'attente d'un applaudissement sur lui lui firent débiter mille *sottises*. (J.-J. Rouss.) Quiconque veut trouver beaucoup de bons mots n'a qu'à dire mille *sottises*. (Id.) *Les sottises* des pères sont perdues pour leurs enfants. (Le gr. Frédéric.) Etre trop mécontent de soi est une faiblesse; en être trop content est une *sottise*. (Mme de Sablé.) Une *sottise* chargée de musique, de danses, de décorations, est une *sottise* magnifique, mais toujours *sottise*. (***) Il y a des *sottises* bien habillées comme il y a des sots bien vêtus. (Champfort.)

— Faux raisonnement. Aux grands hommes les grandes *sottises*. (***) Si Dieu n'était pas impassible, pourrait-il entendre toutes les *sottises* qu'on dit de lui? (Boiste.) L'esprit n'étant pas

le jugement, les plus grandes *sottises* sont souvent dites ou faites par les gens de plus d'esprit. (Id.)

— Impertinences, choses, paroles inconvenantes, déplacées. Dire des sottises à quelqu'un.

Les grands dévots sans s'en douter,
Disent à Dieu mainte *sottise*. (***)

— Parole, action obscène. Ce que vous dites là est une sottise. Il est indigne d'un honnête homme de dire des sottises devant une femme quelle qu'elle soit.

— Dans un sens analogue, mais malin. Quelques jours avant son mariage avec Mlle d'Aubigné, Scarron dit à un de ses amis : Je ne ferai pas de *sottises* à ma femme, mais je lui en apprendrai beaucoup. On sait que Scarron n'avait alors de mouvement libre que celui des yeux, de la langue et de la main. Ah ! mademoiselle, j'ai quatre-vingt-quatre ans, et j'ai fait quatre-vingt-quatre *sottises*. Belle bagatelle! répondit l'actrice; moi qui n'en ai que quarante, j'en ai fait plus de mille. (***)

— Se personnifie.

De ce pays la reine est la *Sottise*.
Ce vieil enfant porte la barbe grise;
Sa lourde main tient pour sceptre un hochet,
De l'Ignorance elle est, dit-on, la fille.
Près de son trône est sa sotte famille,
Le fol Orgueil, l'Opiniâtreté,
Et la Paresse et la Crédulité. (Voltaire.)

— Loc. prov. *Sottise des deux parts*. Se dit de deux personnes qui ont tort chacune de leur côté.

— Littér. *Sottise*. V. SOTIE.

— *Principauté de la sottise*. Un des noms de la société des basochiens.

SOTTISIER. s. m. Recueil de sottises. Vendre, acheter un sottisier.

— Particulièrement, Recueil de chansons et de vers libres.

Ce fut par lui nous que naquirent
Mille vaudevilles malins,
Que les amours à rire enclins,
Dans leurs *sottisiers* recueillirent. (Chapelle.)

— Celui qui débite des sottises, qui tient des propos libres. Cet homme est un grand sottisier. Grands *sottisiers* de la première classe. (Sénécé.)

— Ce mot est familier dans tous ses sens.

SOTTO-VOCE loc. adv. (pr. *çôt-to-vôt-ché*). Mus. Expression italienne, qui signifie Sous la voix, et qu'on emploie, en général, pour, A demi-voix, à demi-jeu. On s'en est servi autrefois, pour indiquer que l'accompagnement devait se laisser dominer par la voix.

SOTTOYER. v. n. 1re conj. Agir ou parler en sot. Sot, allez ailleurs *sottoyer*. (Moralités.)

SOU. s. m. (qu'on écrivait autrefois *sol*, vient du lat. *solidus*, nom d'une monnaie ancienne, d'où les Ital. ont fait *soldo*). Monnaie de compte, la vingtième partie de l'ancienne livre, valant douze deniers. Un sou. Deux sous. Vingt sous. Trente sous. Un petit pain d'un sou. Le marc de huit onces, qui valait vingt-six francs et dix *sous* dans les premiers temps du ministère de Colbert, vaut depuis longtemps quarante-neuf livres seize *sous*. (Volt.)

Un *sou*, quand il est assuré,
Vaut mieux que cinq en espérance. (La Font.)

— Monnaie de cuivre qui avait cette valeur. Un sou bien marqué. N'avoir que des sous dans sa poche. Un petit sou. Deux gros sous

Songez qu'avec vingt *sous* ravis à vos caprices,
Vous ferez grand plaisir à vingt infortunés. (***)

— Pièce de cuivre valant cinq centimes. Une pièce de cent sous. Une pièce de dix sous, de trente sous, de vingt sous. Le franc vaut vingt sous. Avoir cinq francs en sous. Les derniers sous qui ont été fabriqués en France datent de l'an IV de la révolution.

— Anc. prat. *Sou tournois*. Sou de douze deniers || *Sou parisis*. Sou de quinze deniers. Vingt sous parisis valaient vingt-cinq sous tournois.

— Archéol. *Sou d'or*. Monnaie d'or de l'empire romain. || *Sou d'or*. Monnaie identique avec le solidus de Constantin, et qu'on employa en France sous la première race. || *Sou d'argent*. Le vingtième de la livre d'argent.

— Loc. fam. *N'avoir pas un sou*, *pas le sou*, *ni sou ni double*, *ni sou ni maille* ; *être sans le sou*. N'avoir point d'argent. || Être pauvre, très-pauvre. C'est un homme qui meurt de faim, qui n'a pas le sou pour vivre. || *Mettre sou sur sou*. Épargner sur les plus petites choses pour amasser. […] *sert rien*. Être mauvais ménager. || *Propre comme un sou*. Extrêmement propre.

— Anc. prat. *Au sou la livre*. Au prorata de ce que chacun a mis de fonds dans une entreprise ou de ce qui lui est dû dans une affaire. Dans une banqueroute, les créanciers sont payés au sou la livre sur le prix des meubles. *Sou pour livre*. S'est dit de certains droits additionnels imposés sur différents objets, et qui étaient analogues à ce qu'on appelle aujourd'hui centimes additionnels et subventions de guerre. || *Avoir un sou dans une affaire de finance, dans un commerce, y être pour un sou, pour deux sous*. Y avoir un vingtième, un dixième d'intérêt.

— Loc. adv. *Sou à sou*. Par petites sommes. Payer quelqu'un sou à sou. Marchander sou à sou. Cumuler sou à sou. Amasser sou à sou une grande fortune.

SOUABE. Géogr. Un des dix cercles qui formaient l'Allemagne avant la dissolution de l'Empire. La Souabe, généralement montagneuse, est située entre la France, la Suisse, l'Autriche, la Bavière, la Franconie et les cercles du Rhin. Superficie 6,560 kilom. carrés ; 2,500,000 hab. La Souabe se divisait en haute et basse. Elle fut autrefois un duché relevant de l'Empire. Aujourd'hui elle est repartie entre le Wurtemberg, la Bavière, Bade, les princes de Hohenzollern et Lichtenstein, l'empereur d'Autriche et le grand-duc de Hesse.

— Hist. *Grande ligue de Souabe*. Union de tous les États de Souabe, qui se donnèrent en 1488 une constitution, et établirent un pouvoir législatif et exécutoire. Elle dura jusqu'en 1512.

— Philol. *Miroir de Souabe*. Nom sous lequel on connaît un Code du moyen âge, ou une collection de traités de droit publiée à la fin du XIIIe siècle. Ce Code fut observé dans plusieurs parties de l'Allemagne.

SOUBAB. s. m. Relat. Nom donné à un grand fonctionnaire de l'empire du Mogol.

SOUBABIE. s. f. Relat. Dignité d'un soubab. || Territoire de soubab.

SOUBARDIER. s. m. Techn. Principal étai d'une machine qui sert à tirer des pierres d'une carrière.

SOUBASCHI. s. m. Hist. ott. Commandant de canton. Lieutenant de police.

SOUBASSEMENT. s. m. (du fr. *sous* et *base*) Archit. Partie inférieure d'une construction sur laquelle semble porter tout l'édifice. Il se dit surtout en parlant des édifices à colonnes. La hauteur du soubassement. Soubassement uni. Soubassement orné de moulures.

— Tapiss. Espèce de pente que l'on met au bas du lit et qui descend jusqu'à terre. Mettre les soubassements à un lit.

SOUBDAR. s. m. Relat. Gouverneur en second dans les Indes. Le soubdar relevait du nabab.

SOUBEYRANIE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des acanthées.

SOUBREDENT. s. f. Il se dit familièrement d'une dent qui pousse sous une autre. Cette dernière se nomme alors surdent.

SOUBRELANGUE. s. m. (de l'espagn. *sobre*, sous ; du fr. *langue*). Médec. Ankyglosse que l'on observe quelquefois chez les enfants nouveau-nés, et qui consiste en une espèce de bourrelet charnu plus ou moins long et épais, brun et assez ferme, occupant la place du frein de la langue et empêchant les mouvements de cet organe, de manière que le lait et les liquides introduits dans la bouche tombent dans les voies aériennes.

SOUBRESAUT. s. m. (de l'espagn. *sobre*, sur; du fr. *saut*). Saut subit, inopiné, à contre sens. Les soubresauts d'un cheval. Les soubresauts d'une voiture.

— Tressaillement, mouvement convulsif. Avoir des soubresauts dans les tendons. Éprouver des soubresauts continuels des tendons. Les soubresauts sont un des symptômes qui accompagnent fréquemment les affections cérébrales.

— Fig. Vive, grande, subite émotion. Cette nouvelle a donné un violent soubresaut. La passion de l'amour ne va que par *soubresauts*; elle a des actes : la tendresse a des soins. (Mme de l'Espin.)

SOUBRESAUTÉ, ÉE. part. pass. du v. Soubresauter.

— adjectiv. Saccadé. Discours soubresauté. Les orateurs militaires peuvent dire à peu près dans le langage qu'ils veulent, trivial ou correct, uni ou *soubresauté*, tout ce qui leur sort de la tête, sans qu'on les rappelle à l'ordre. (Cormenin.)

SOUBRESAUTER. v. n. 1re conj. Faire des soubresauts. Il ne fait que soubresauter. Soubresauter comme une carpe.

— Fig. Procéder par soubresauts, par bonds, par saccades. Esprit qui soubresaute. Orateur qui soubresaute dans ses discours.

SOUBRETTE. s. f. Art scén. Suivante de comédie. Rôle de soubrette. L'emploi des soubrettes. Jouer les soubrettes. Une jolie soubrette. Une soubrette fort piquante, spirituelle. La dernière reine de France, Marie-Antoinette, aimait à jouer la comédie, et donnait la préférence aux rôles de *soubrettes*. (***)

— Femme de chambre intrigante. Jolie soubrette. Vive soubrette. Une soubrette fort ma[…]

— Fam. et par mépris. Femme subalterne et intrigante. Elle fait la dame et n'est qu'une soubrette. Sous de riches habits elle a toujours l'air et les manières d'une *soubrette*. (Acad.)

SOUBREVESTE. s. f. (de l'esp. *sobre*, au-dessus; et du fr. *veste*). Anc. cost. Vêtement sans manches, qui se mettait par-dessus les autres vêtements, par-dessus la cuirasse. Endosser la soubreveste.

SOUBSANAGE. s. m. Anc. cout. Portion d'un héritage dévolue aux puînés et aux filles.

SOUBSHOTE. s. m. Anc. cout. Manant qui ne possède rien en propre.

SOUBUSE. s. f. Ornith. Espèce de busard.

SOUCHA. s. f. Comm. Crêpe de la Chine rayé.

SOUCHA. Relat. Nom d'une divinité dans l'Amérique méridionale.

SOUCHE. s. f. La base du tronc d'un arbre accompagnée de ses racines, particulièrement quand elle a été séparée du reste de l'arbre. Des souches qui repoussent. Arracher des souches. Grosse souche. Souche de noyer, de hêtre, de chêne. Souche pourrie. Faire du feu avec des souches. Brûler des souches. Le bois de la souche est plus dur que celui du reste de l'arbre. Ce toit était formé par des roseaux et des branchages de sapin attachés aux *souches* de quelques arbres voisins. (Gessner.)

— Par analogie et au figuré. Celui de qui sort une génération, une suite de descendants. Un homme illustre qui a été la souche de plusieurs grandes familles.

— Celui qui est reconnu pour être le plus ancien dans une généalogie. Robert le Fort, le quatrième fils de saint Louis, est la souche de la maison de Bourbon. Gaston d'Orléans, fils de Henri IV, est la souche de la maison régnante de France. || *Faire souche*. Commencer une branche dans une généalogie. De tous les enfants de saint Louis, il n'y en a eu que deux qui aient fait souche. || *Succéder par souche*. Succéder par représentation. La succession par souche est opposée à la succession par tête.

— Comm. Le plus long des deux morceaux de bois ajustés, sur lesquels les boulangers et les bouchers font des entailles pour marquer la quantité de pain ou de viande qu'ils fournissent à crédit. La souche reste entre les mains du marchand, et l'échantillon entre celles de l'acheteur.

— Admin. Partie qui reste des feuilles d'un registre, lorsqu'on les a coupées, dans leur longueur, en zigzag, de sorte qu'en rapprochant la partie coupée et détachée du registre de celle qui y est restée, on reconnaisse si elles se correspondent exactement. La souche d'un registre de passe-ports. La souche d'un registre d'inscriptions.

— Maçonn. Corps de la cheminée qui sort du toit et s'élève au-dessus du comble, soit qu'il n'ait qu'un seul tuyau, soit qu'il en renferme plusieurs. Une souche de cheminée.

— Techn. Portion d'un cierge postiche, faite de bois ou de fer blanc. || Pièce d'un moulin. || Tuyau d'où sort un jet d'eau.

— Fig. Sot, stupide, être insensible. C'est une souche, une véritable souche. Un ancien disait : Quiconque se sent de l'éloignement pour le mariage est une *souche* ou un ange. (***)

— Anc. cout. *Faire souche*. Se disait d'un bien qui après la mort de son acquéreur passait à l'état d'héritage.

SOUCHÈRE. adj. des 2 g. Anc. jurispr. Qui appartient à la souche, à la famille. || *Coutume souchère*. Coutume en vertu de laquelle il fallait descendre de celui qui avait mis un héritage dans une famille, pour participer à cet héritage.

SOUCHET. s. m. Maçonn. Pierre qui se tire au dessous du dernier banc des carrières. Porter des souchets. Tirer des souchets d'une carrière. Le souchet est la moindre des pierres de taille.

— Bot. Genre de la famille des cypéracées, renfermant des plantes herbacées, vivaces, aux racines rampantes ou tuberculeuses, aux chaumes hauts, garnis ou non de feuilles; les fleurs rassemblées au sommet des chaumes sont de couleur verte ou jaunâtre; les fruits sont des graines blanches ou noires. Les souchets habitent toutes les régions du globe. Les espèces les plus remarquables sont le souchet long ou odorant, habitant des marais et des lieux humides; le souchet comestible, du midi de la France, dont on extrait une huile fort bonne; et le souchet rond, également du midi de la France, employé en médecine comme stomachique.

— Ornith. Section du genre canard, renfermant des oiseaux qui se distinguent par un bec long, dont la mandibule supérieure, ployée en demi-cylindre, est élargie à son extrémité. Le souchet est un charmant oiseau à tête et à cou verts, à poitrine blanche, aux yeux roux, au dos brun. Il est triste et sauvage, et vit de vermisseaux qu'il recueille dans la vase, au bord des ruisseaux. La chair de cet oiseau est délicate, son plumage recherché. On ne le trouve chez nous que depuis novembre jusqu'en avril.

SOUCHETAGE. s. m. Visite qui se fait dans un bois après la coupe des arbres, pour compter les souches. Procéder au souchetage.

SOUCHETEUR. s. m. Expert nommé pour assister au souchetage.

SOUCHEVER. v. a. 1re conj. Construct. Enlever le souchet dans une carrière, pour déblayer et séparer les lits de pierre. […] chargé d'enlever le souchet dans une carrière.

SOUCHIA. s. f. Comm. Étoffe de soie, ou de soie et coton mélangé de fil noir, rayée de diverses couleurs, qui se fabrique aux Indes orientales, et dont il se fait un grand commerce à Surate.

SOUCHON. s. m. Techn. Sorte de fer en barres.

SOU-CHONG. adj. et s. m. Comm. Il se dit d'une espèce de thé chinois, qui est fort estimée.

SOUCI. s. m. (du lat. *sollicitum*, inquiet). Soin accompagné d'inquiétude. Souci cuisant. Souci léger. Noirs soucis. Affaire qui donne des soucis. Avoir du souci. Vivre sans souci. Prendre du souci. Dieu de mes pères, disait un jeune roi, envoyez-moi du haut des cieux votre sagesse : elle seule m'adoucira les soucis de l'autorité et le poids de la couronne. (Mass.)

— Ce qui est l'objet du souci.

Ce nouvel Adonis à la blonde crinière
Est l'unique souci d'Anne la perruquière. (Boil.)

— Chagrin accompagné d'inquiétude. Chagrin cuisant. Être dévoré de soucis. L'habitude de braver les dangers affermit l'âme contre les petits *soucis* qui l'agitaient comme un roseau. (***) Les noirs *soucis*, l'ennui, la tristesse, n'approchent pas plus d'ici que les vices et les remords dont ils sont le fruit. (J.-J. Rouss.)

De pensers sur pensers mon âme est agitée,
De *soucis* sur *soucis* elle est inquiétée. (Corn.)

Les noirs *soucis* agitent quelquefois
Les courtines de pourpre où sommeillent les rois.
(Chênedollé.)

— Loc. fam. *C'est le moindre de mes soucis, le cadet de mes soucis*. Je ne me mets nullement en peine de cela. || *C'est un sans-souci*. C'est un homme qui ne se tourmente de rien, que rien n'empêche de se divertir.

— Loc. prov. *Vous vivrez peu, vous prenez trop de souci*. Se dit à ceux qui se mêlent de ce qui ne les regarde point.

— Bot. Genre de la famille des synanthérées, renfermant des plantes herbacées, annuelles, qui ont la propriété de s'épanouir quand le soleil brille, de tenir leur disque tourné vers lui et de se fermer dès son coucher. Les tiges des soucis sont peu élevées; les feuilles très-découpées, les fleurs jaunes et d'une odeur très-forte, les semences brunes. On connaît particulièrement le souci des champs, habitant de nos campagnes, amer et tonique, et dont les fleurs servent à colorer le beurre et à sophistiquer le safran; et le souci des jardins, qui a les mêmes propriétés et se cultive à cause de ses belles fleurs d'un jaune orangé.

— Fleur de cette plante. Cueillir des soucis. Couleur de souci.

Tendre *souci* qu'un or pâle colore,
Souci simple et modeste, à la cour de Cypris,
En vain sur toi la rose obtient toujours le prix;
Ta fleur moins célébrée a pour moi plus de charmes.
(***)

Veuve de son amant, quand jadis Cythérée
Mêla ses pleurs au sang de son cher Adonis,
Du sang naquit, dit-on, l'anémone pourprée,
Des pleurs naquirent les *soucis*. (Cent. Dram.)

— Couleur de cette fleur. Un foulard souci. L'orange et le souci.

— Ornith. Le roitelet proprement dit.

— Entom. Nom vulgaire d'un papillon de jour, du sous-genre coliade, qui se trouve aux environs de Paris.

SOUCIER (SE). v. pron. 1re conj. (rad. *souci*). Il prend deux *i* à la première et à la deuxième personne du pluriel de l'imparfait de l'indicatif et du présent du subjonctif. *Nous nous soucIions, vous vous souciiez. Que nous nous souciions, que vous vous souciiez*. S'inquiéter, se mettre en peine de. De quoi vous souciez-vous ? Ne se soucier de rien. Se soucier fort peu de conserver ses amis. Se soucier beaucoup de conserver son argent. Celui qui se soucie le moins du lendemain y arrive le moins tristement. (Trad. d'Épicure.) Nous avons un grand empressement à émettre nos idées, nos opinions, quoique le public ne s'en *soucie* guère; lorsque la tête est grosse, il faut qu'elle se couche. (Boiste.) Je ne me *soucie* pas qu'il m'aime, je me *soucie* qu'il m'épouse. (Mme de Caylus.)

— Faire cas de, prendre intérêt à. Je me soucie peu de cet homme-là. Une femme qui se soucie peu de son mari. Vos vergers vous font aisément oublier une créature aussi chétive que moi; et quand on a des arbres à planter, on ne se *soucie* guère d'un ami languissant. (Volt.)

— Ironiq. Je me soucie bien de cet homme-là; qu'ai-je besoin de lui ?

— S'est dit absol. dans le sens de Se chagriner, prendre du souci. Aussi n'était-il pas encore en âge de se chagriner : il y en avait bien d'autres qui se *souciaient* pour lui. (Rabel.)

— Des auteurs plus récents ont cru pouvoir user de ce verbe en ce sens. Quand vous vous *soucieriez* encore plus que vous ne faites, à qui cela remédierait-il ? A rien. (Diderot.)

Quand Cupidon, qui me vit pâle et triste,
Me dit : Ami, pourquoi te *soucier* ? (J.-B. Rous.)

— D'autres auteurs lui ont donné la forme active dans le sens de Cha[…], affecter. Hé! je crois que cela faiblement vous *soucie*. (Mol.)

Las ! qu'avez-vous qui vous *soucie*,
Comme je vois ?
Si c'est d'aimer, je vous en prie,
Dites-le moi. (Mesnard.)

[…] tées, nous paraissent avoir une certaine grâce et une force d'expression que nul autre mot ne pourrait traduire. Ajoutons qu'elles seraient aussi nécessaires à notre langue pour correspondre à *souci*, comme *chagriner* et *se chagriner* correspondent à *chagrin*.

— Prov. *Je ne m'en soucie pas plus que madame Hérault*. Proverbe fort en usage à la cour de Louis XIV, pour signifier Je ne m'en soucie nullement. || *Je m'en soucie comme de l'an quarante*. Se dit dans le même sens.

SOUCIEUX, EUSE. adj. Qui a du souci, qui est inquiet, pensif, chagrin. Homme soucieux. Femme soucieuse. Cette jeune femme me paraît toute soucieuse. Où fuyez-vous, bons et simples habitants de ces hameaux ? Où vont ces femmes éperdues, ces enfants en pleurs, ces vieillards *soucieux* ? (Bergasse.)

— Qui marque du souci, du chagrin. Air soucieux. Mine soucieuse. Avoir un air soucieux. Ses cheveux avaient blanchi, son front s'était creusé sous des rides soucieuses. (Al. Dumas.)

Il faut être sot, insensible ou faux, pour n'avoir jamais un air *soucieux*. (Boiste.) L'ambitieux a souvent la mine *soucieuse*. (Id.)

SOUCOUPE. s. f. (du fr. *sous* et *coupe*). Espèce de petite assiette qui se place sous une tasse ou sous un gobelet de même matière, propre à prendre du café, du chocolat. Tasse et soucoupe de porcelaine. Soucoupe de faïence. Verser du café dans sa soucoupe. Faire brûler de l'eau-de-vie dans sa soucoupe.

Quand du Moka mes lèvres ont d'abord
Bien épuisé la coupe,
Mes lèvres pressent encor
Les bords de la *soucoupe*. (Desnoyers.)

— Espèce d'assiette à pied sur laquelle on met des verres et des carafes. Soucoupe d'argent. Soucoupe de vermeil. Servir avec une soucoupe. Mettre une carafe de vin, une carafe d'eau et un verre sur une soucoupe.

— Bot. Espèce de champignons dont le chapeau imite une soucoupe. Soucoupe à segments. Soucoupe peau douce, ou de liége. Petite soucoupe olivâtre.

SOUCRA. Astron. ind. Nom donné par les Indiens à la planète Vénus. || *Soucra vara*. Le vendredi.

SOUCRILLON. s. m. (pr. *çou-kri-yon*). Agric. Espèce d'orge d'hiver.

SOUCROURETTE. s. f. Ornith. Espèce de sarcelle.

SOUDABLE. adj. des 2 g. Qui peut être soudé. Fer soudable. Métaux soudables. Les métaux les plus soudables sont le plomb, l'acier, le cuivre, le fer.

SOUDAIN, AINE. adj. (du lat. *subitaneus*, subit). Qui a lieu, qui se fait subitement, promptement. Mort soudaine. Départ soudain. Irruption soudaine. Cela a été bien soudain. Rien de plus soudain que le mouvement de la lumière. Chez nous tout est *soudain*, c'est notre caractère. (Volt.) L'archiduc, par un *soudain* mouvement du prince de Condé qui lui oppose des troupes fraîches, est contraint de prendre la fuite. (Id.) Une obscurité *soudaine* envahit l'horizon. (Bergasse.)

— subst. Prompt, qui vient tout à coup. Mal soudain. Terreur soudaine. L'appréhension *soudaine* d'une grande calamité commune, est le plus grand médiateur qui termine les dissensions. (***) Le courage de l'improviste, qui en dépit des événements les plus *soudains*, laisse néanmoins la même liberté d'esprit, de jugement et de décision, est très-rare. (Napol.) Quel *soudain* rayon perçait la nue et faisait comme évanouir en ce moment les saintes obscurités de la foi? (Boss.) Ne vous figurez pas ces élévations *soudaines* que produit quelquefois dans les États l'heureuse ambition des sujets ou l'aveugle faveur des princes. (Fléch.)

— SOUDAIN. adv. Dans le même instant, aussitôt après. Ne se dit qu'en poésie et dans le style soutenu. *Soudain* à l'horreur du tumulte, succédait l'horreur du silence. (Marchangy.)

On se tait, et *soudain*
César prend le premier une coupe à la main. (Rac.)

Il regarde, et *soudain* dans un éclat céleste
À ses yeux enchantés Vénus se manifeste. (Del.)

SOUDAINEMENT. adv. D'une manière soudaine, subitement. Mourir soudainement. Partir soudainement.

SOUDAINETÉ. s. f. Qualité de ce qui est soudain. La soudaineté de l'explosion les effraya. Être étonné de la soudaineté d'un départ, de l'exécution d'une chose. La soudaineté d'une explosion. La trop grande *soudaineté* aux affaires de poids est fort dommageable. (Et. Pasq.) La puissance du prince et la *soudaineté* de ses entreprises. (Maucroix.) Les beautés de La Fontaine paraissent quelquefois une heureuse rencontre, et possèdent, pour me servir d'un mot qu'il aimait, la grâce de la *soudaineté*. (Champf.) Il faut assortir toutes ces choses à la révolution et sauver la *soudaineté* de passage. (Mirab.) Cette *soudaineté* à embrasser les rapports des choses est précisément ce qu'on appelle l'esprit. (Ch. Nod.) Comparer les idées entre elles, saisir avec *soudaineté* leurs rapports les plus délicats, les représenter par des noms mobiles et pittoresques, dont les acceptions se multiplient suivant les différents aspects qu'il plaît à l'esprit de leur donner, c'est en effet la poésie. (Id.)

La grâce lui donna son facile abandon,
Cette *soudaineté* que nous vante Montaigne,
Et l'heureux à propos en tous temps l'accompagne.

SOUDAN. s. m. (du bas lat. *soldanus*; fait de l'arabe *solthan*). Nom que l'on donnait jadis à certains princes mahométans, et particulièrement au souverain d'Égypte. Le soudan d'Égypte.

— Précédemment on donnait ce titre aux lieutenants des califes dans leurs provinces. La puissance des califes étant déchue, ces lieutenants s'érigèrent en souverains. Saladin (Salah-ed-Din), général des troupes de Noradin ou Nour-ed-Din, prit ce titre en 1744, et fut le premier sultan d'Égypte. Les soudans fondèrent plusieurs dynasties dans l'Asie-Mineure, mais elles furent détruites par les empereurs turcs.

— ANC. COUT. Nom donné aux syndics dans le Bordelais.

— Géogr. Nom donné par les géographes modernes à la Nigritie. En ce sens il dérive de l'arabe *soudân*, noirs.

SOUDARD, ou **SOUDART.** s. m. Vieux mot dont on se sert encore dans la conservation et dans le style familier en parlant d'un homme qui a longtemps servi à la guerre. Un vieux soudard.

SOUDE. s. f. Bot. Genre de la famille des chénopodées, renfermant des plantes herbacées ligneuses ou sous-ligneuses, qui croissent sur le rivage des mers, et des cendres desquelles on retire la substance du même nom. Les plus remarquables des espèces sont la soude vulgaire, la soude épineuse, la soude kali et la soude frutescente.

— Chim. Oxyde de sodium, substance solide, blanche, très-caustique, déliquescente dans un air très-chargé d'humidité, mais perdant cette eau hygrométrique dans un air plus sec, ce qui la différencie de la potasse, laquelle ne perd plus l'eau qu'elle a une fois absorbée. La soude du commerce s'obtient en traitant par l'eau les cendres des végétaux nommés soudes et en faisant évaporer la dissolution jusqu'à siccité.

— *Soude pure*. Substance obtenue en traitant la soude ordinaire par la chaux vive, puis par l'alcool. Les arts font usage de la soude pure.

— *Soude de commerce*, ou *pierre de soude*. Nom donné aux cendres des végétaux maritimes prises par l'action du feu. Les soudes de commerce les plus estimées sont la soude d'Espagne, ou soude d'Alicante, ou de Carthagène, ou de Malaga, et la soude de Narbonne, la soude d'Aigues-Mortes et la soude de Normandie.

— Min. *Soude boratée*. Vulgairement le borax, le tinckal, etc. || *Soude muriatée*. Ancien nom du sel qu'on a nommé depuis chlorure de sodium.

SOUDÉ, ÉE. part. pass. du v. Souder. S'emploie adjectiv. Vaisselle soudée. Pièces de métal soudées. Des os qui se trouvent soudés.

— Bot. Il se dit du tegmen, lorsqu'il est tellement adhérent à la lorique, qu'on ne peut les séparer sans déchirement.

SOUDER. v. a. 1re conj. Joindre ensemble deux ou plusieurs métaux à l'aide d'un fondant métallique. Souder deux pièces de fer avec du cuivre. Souder de la vaisselle d'argent. Souder deux plaques de métal. Ce fut Glaucus de Chio qui le premier trouva le secret de *souder* le fer. (Barthél.) On *soude* tous les jours le fer avec lui-même ou sur lui-même. (Buff.)

— Amollir au feu deux pièces de métal et les battre ensemble de manière à les unir et à n'en faire qu'une seule pièce.

— Par extension, en anatomie, Réunir deux pièces distinctes en une seule. Le travail de la nature et de l'art sont parvenus à souder ces deux os.

— SE SOUDER. v. pron. Être soudé. Cette vaisselle peut se souder, ne peut pas se souder.

— Particulièrement en anatomie, Se rejoindre, se recoller, en parlant des pièces osseuses qui s'étaient disjointes ou brisées. Les parties fracturées se sont soudées. Ces deux os se souderont avec le temps.

SOUDIC ou **SOUDICH.** Hist. Titre de certains seigneurs d'Aquitaine et du Bordelais, et qui était équivalent à celui de gouverneur. En 1378, un soudic de la maison de l'Estrade défendit pour Charles V la ville de Mortagne, assiégée par les Anglais. On disait aussi *soudan*.

SOUDIVISER ou **SOUS-DIVISER.** v. a. 1re conj. V. SUBDIVISER.

SOUDOIR. s. m. Techn. Outil qui sert à souder. Le soudoir des ciriers. Le soudoir des ferblantiers.

SOUDOYÉ, ÉE. part. pass. du v. Soudoyer. S'empl. adject. Troupes soudoyées. Les Suisses ont longtemps été soudoyés par la France. Charles Ier, roi d'Angleterre, étant détenu en prison, et sur le point d'être jugé, quelques soldats *soudoyés* par leurs officiers, demandaient à grands cris que justice fût faite. (Dictionn. des Homm. ill.)

SOUDOYER. v. a. 1re conj. (rad. *solde*. V. ce mot.) *Je soudoie, tu soudoies, il soudoie, nous soudoyons, vous soudoyez, ils soudoient. Je soudoyais. Je soudoyai. Je soudoirai. Je soudoirais. Que je soudoie. Que je soudoyasse. Soudoyant. Soudoyé.* Entretenir des gens de guerre, les avoir à sa solde. Prince qui peut soudoyer tant de mille hommes. État qui soudoie tant de cavalerie, tant d'infanterie. La France a longtemps soudoyé des troupes suisses. Ce sens vieillit.

— Par extens. S'assurer du secours de quelqu'un à prix d'argent. Soudoyer des spadassins. Soudoyer le parterre. Soudoyer des brigands.

— SE SOUDOYER. v. pron. Être soudoyé.

SOUDRE. v. a. 4e conj. (du lat. *solvere*, délier, résoudre). Vieux mot dont l'infinitif était seul employé et qui signifiait Résoudre, donner la solution de. Soudre un problème, un argument.

SOUDRILLE. s. m. Vieux mot qui s'est dit par mépris d'un soldat libertin, fripon. Ce n'est qu'un soudrille.

SOUDURE. s. f. (rad. *souder*). Techn. Opération par laquelle on joint ensemble deux ou plusieurs métaux, à l'aide d'un fondant métallique que l'on puisse faire entrer en fusion plus facilement que les métaux que l'on veut joindre ou coller les uns avec les autres.

— Composition ou mélange de divers métaux qui sert à faire cette opération. Mauvaise soudure. Soudure trop molle. Ne pas laisser refroidir la soudure. Un moyen pratique d'essayer la *soudure* consiste à en projeter à plat une petite quantité fondue, de manière à l'étaler en plaque mince; si la *soudure* forme des yeux ou taches rondes à sa superficie, elle est assez grasse; dans le cas contraire, on y ajoute de l'étain. (Payen.)

— *Soudure des plombiers*. Alliage de plomb et d'étain dont on se sert pour souder des objets de plomb entre eux ou avec des ustensiles en cuivre ou laiton. La soudure des plombiers se compose de deux tiers de plomb allié à un tiers d'étain. || *Soudure maigre*. Se dit de la soudure des plombiers, lorsque la proportion de plomb est forcée. || On l'appelle au contraire *soudure grasse*, lorsque l'étain y domine.

— Endroit par où les pièces ont été soudées. Un tuyau qui se crève à la soudure.

— Fig. Ce mélange de biens, ces partages, et que la richesse de l'un soit la pauvreté de l'autre, cela détrempe merveilleusement et relâche cette *soudure* fraternelle. (Mont.)

SOUE. s. f. (du lat. *sus*, porc). Toit à porcs. || Graisse qui provient du porc.

SOUETTE. s. f. Ornith. Nom vulgaire de la chouette.

SOUFFERT, ERTE. part. pass. du v. Souffrir. S'empl. adjectiv. La mort soufferte avec courage. La question soufferte sans jeter une plainte. Oublier les maux, les tourments soufferts.

— Corneille a dit :

Mais quand j'aurai vengé Rome des maux *soufferte*.

« L'esprit de notre langue, dit Voltaire, ne permet guère ces participes. Nous ne pouvons dire : *des maux soufferts*, comme on dit : *des maux passés*. *Soufferts* suppose *par quelqu'un* : *Les maux qu'elle a soufferts*. Il serait à souhaiter que cet exemple de Corneille eût fait une règle : la langue y gagnerait une marche plus rapide. »

SOUFFLAGE. s. m. Techn. Action et art de souffler le verre, c'est-à-dire de façonner quelque ouvrage de cette substance en soufflant dans un tuyau au bout duquel est la matière que l'on travaille.

— *Four de soufflage*. Four où se fond et se prépare le verre pour faire des glaces soufflées. Le four des glaces de grand volume se nomme *four à couler*.

— Mar. Couche de planches qu'on rapporte sur la carène d'un navire, soit pour l'enfler et remédier ainsi à un défaut de stabilité de la coque, soit pour préserver celle-ci en dérobant les bordages que recouvrent ces planches du contact de tout ce qui les pourrait endommager.

SOUFFLANT. part. prés. du v. Souffler. Il est invar. Des appareils soufflant avec une force prodigieuse.

SOUFFLANT, ANTE. adj. Qui est destiné à souffler, qui sert à souffler, qui souffle ordinairement. Machine soufflante. Appareil soufflant. Les cylindres soufflants sont très-variables de forme. On se sert de cette machine *soufflante* dans presque toutes les grandes usines. (Payen.) La vitesse du vent produit par une machine *soufflante* est sensiblement proportionnelle à la force agissante, quand les orifices de sortie sont égaux. (Francœur.)

SOUFFLE. s. m. (du lat. *sufflatus*; rad. *sub*, sous, et *flatus*, souffle, vent). Vent que l'on fait en soufflant de l'air par la bouche. Éteindre la chandelle avec le souffle. Le souffle ne suffit pas pour éteindre cette torche.

Quelques restes du feu sous la cendre épandus,
D'un *souffle* haletant par Baucis s'allumèrent.
(La Fontaine.)

— Respiration. Entendre le souffle d'une personne. Une mère qui écoute le souffle de son fils. Il assiste ce frère mourant sans craindre ces *souffles* mortels qui portent le poison dans les cœurs. (Fléch.)

Elle vient de s'asseoir sur le naissant gazon,
Et le *souffle* odorant de sa bouche vermeille
S'unit au *souffle* pur du guerrier qui sommeille.
(Baour-Lormian.)

— Médiocre agitation de l'air. Il ne fait pas un souffle de vent. Au moindre souffle du vent. Le souffle impétueux du vent. Le souffle léger des zéphyrs. Souffle caressant, amoureux, léger. Souffle embaumé, parfumé. Souffle infect, in- [illegible] teur, homicide, odieux, infernal. Le baume du souffle. La fraîcheur du souffle. Le *souffle* léger du vent qui tantôt vient d'un côté, tantôt vient de l'autre, est l'image de la faveur populaire. (Goldoni.)

Comme le fruit en naissant arraché,
Ou qu'un *souffle* ennemi dans sa fleur a séché. (Rac.)

Mais un vent frais de son *souffle* odorant
A caressé la nature effrayée. (Lebrun.)

— Dans le style soutenu et surtout en poésie, on dit : *Le souffle impétueux des vents, le souffle léger des zéphyrs*, pour Les vents, les zéphyrs. Le pavot effeuillé par le *souffle* des vents. (La Harpe.) L'if s'épanouit au *souffle* de Borée. (Del.)

Vois-tu ces fleurs qu'un doux zéphyre
Va caressant de son *souffle* amoureux ;
En se fanant elles semblent te dire :
Le printemps fuit, hâtez-vous d'être heureux.
(Hoffman.)

Naissez, beaux jours, voici le riant germinal,
Il calme les airs qu'il épure ;
Et du réveil de la nature
Son *souffle* caressant a donné le signal. (Parny.)

— Fig. Pour renverser des colosses de puissance fondés sur l'injustice, il ne faut qu'un *souffle*. (***) Lorsque le *souffle* des tempêtes a dispersé nos parents, nos amis, il ne nous reste plus que les livres, la nature et Dieu. (***)

— Fig. Inspiration, influence. Poëte animé d'un souffle divin. Le souffle empoisonné de la haine, de l'envie, de l'orgueil. Nos âmes sont des *souffles* émanés de Dieu, dont elles sont l'image, pour animer nos corps. (***) O accents de la vieille loyauté castillane! passion chevaleresque de l'honneur et de la vérité, *souffle* de l'Afrique dans une âme chrétienne! (E. Quin.)

Ou tel que d'Apollon le ministre terrible,
Impatient du dieu dont le *souffle* invincible
Agite tous ses sens. (J.-B. Rousseau.)

Oui, j'en jure Apollon et ce *souffle* divin
Qui fait sortir l'oracle enfermé dans son sein.
(Aignan.)

— *Le souffle de la vie*. La vie.

Il frappe, les agneaux sur la terre rougie
Exhalent palpitants le *souffle* de la vie. (Aignan.)

— Par exagér. *On le renverserait d'un souffle, du moindre souffle*. Se dit d'un homme très-faible. || *Cette objection, ce système, cette intrigue peuvent être renversés d'un souffle*. Ils sont faciles à détruire. || *Cet homme n'a qu'un souffle de vie, n'a que le souffle, n'a plus que le souffle*. Cet homme est mourant. Que veut ce vieillard qui n'a que le *souffle*, et qui se fait le concitoyen, l'avocat, le journaliste de toutes les sociétés présentes et passées? (E. Quinet.)

— On a dit, dans un sens analogue, d'une baleine qui se meurt :

Sa rage, en soulevant le vaste sein des mers,
Exhale en tourbillons le *souffle* qui lui reste.
(J.-B. Selleas.)

SOUFFLÉ, ÉE. part. pass. du v. Souffler. S'empl. adjectiv. Le feu a été soufflé. Chandelle soufflée. Dame soufflée. Jetons soufflés.

— Art culin. *Omelette soufflée*. V. OMELETTE. || *Beignet soufflé*. Sorte de beignet dont la pâte renfle beaucoup.

SOUFFLÉ. s. m. Art culin. Mets léger, composé de farineux, fait au four de campagne. Un bon soufflé.

SOUFFLEMENT. s. m. Action de souffler.

SOUFFLER. v. a. 1re conj. (ét., V. SOUFFLE). Faire du vent en poussant de l'air par la bouche. Souffler dans ses doigts. Souffler au visage. Souffler dans un instrument à vent pour en tirer du son. Souffler sur une table pour en chasser la poussière.

Ah! prodigues, dit-il, ne pouvant se contraindre
Brûler ce cierge entier! qui pourrait le souffrir
Il retint son haleine ; il *souffla* pour l'éteindre,
Et ce souffle forcé fut son dernier soupir. (***)

— En général, Pousser de l'air. Le vent de bise souffle rudement. Le vent qui souffle de la mer. Le vent qui souffle du nord, de l'est, du midi, du couchant. Le vent qui souffle vers le soir est souvent doux et agréable.

— Particulièrement, Faire jouer un soufflet. Ouvrier qui souffle dans une forge. Souffler à l'orgue. Qu'à cela ne tienne, dit l'empereur, je ferai jouer le soufflet moi-même, aussi bien que cela m'échauffera. Le monarque *souffle*, l'ouvrier forge, et tout est réparé. (***) Change où tu pourras, le surplus de tes six sous est pour le plaisir que j'ai eu de *souffler*. (***)

— Respirer avec effort, en parlant de l'homme et des animaux. Souffler comme un bœuf. Ce cheval est poussif, voyez comme il souffle.

— Reprendre haleine. Laissez-moi souffler un instant, je n'en puis plus. Laissez souffler ces chevaux.

— Simplement, Respirer, vivre. Il est mort, il ne souffle plus. Écoutez s'il souffle encore.

— En termes de l'Écriture, *L'esprit de Dieu souffle où il veut*. Dieu communique ses grâces à qui il lui plaît. || *Dieu a soufflé dans cette race impie et en a fait sécher la racine*. Il a détruit, exterminé cette race. On dit de même, Dieu a soufflé sur l'amas de leur richesse et l'a dissipé comme la poussière. Dieu a soufflé sur leurs armées innombrables et les a dissipées comme le vent dissipe la poussière, comme le soleil dissipe les nuages. Vous verrez que le Seigneur a toujours *soufflé* sur les races orgueilleuses et en a fait sécher la racine. (Mass.) Le Seigneur a *soufflé* sur l'amas des richesses de ces princes et l'a dissipé comme la poussière. (Id.)

— Dans un sens analogue : Je ne sais de quel [illegible] est la disposition des choses, des opinions, le démon de la discorde et de la calomnie *souffle* terriblement sur la littérature. (Volt.)

— Fig. *Souffler aux oreilles de quelqu'un*. Lui parler souvent en secret pour le gagner. Ne se dit qu'en mauvaise part. C'est ce méchant homme qui lui a soufflé aux oreilles.

— Loc. fam. *N'oser souffler, ne pas souffler*. Ne pas oser ouvrir la bouche pour faire des plaintes, des remontrances. Tout endurer, tout entendre sans souffler, sans oser souffler. Il est si fier qu'on n'ose souffler devant lui. Ne soufflez pas. Si vous soufflez, vous êtes mort.

— Prov. et fig. *Il croit qu'il n'a qu'à souffler et à remuer les doigts*. Il s'imagine que la chose est très-aisée, qu'elle ne lui donnera aucune peine, aucun embarras.

— SOUFFLER. v. a. Remplir d'air à l'aide du souffle ou d'un soufflet. Souffler une vessie. Souffler un veau, un mouton. Souffler l'orgue.

— Chasser à l'aide du souffle. Souffler la

poussière. Souffler de la poudre, des pailles, des débris de papier. Souffler du duvet. On souffle un corps léger pour le chasser du lieu où il est.

—Eteindre en soufflant. Souffler la chandelle, les flambeaux. Souffler la flamme d'une chandelle pour l'éteindre.

Vers le souffleur il tourne la prunelle,
D'un ton pressé lui dit : *Souffle*, Michaud,
Et Michaud *souffle*.... la chandelle. (***)

— Ranimer en soufflant. Souffler le feu, un brasier. Souffler des charbons ardents. Celui qui *souffle* le feu s'expose à ce que les étincelles lui sautent au visage. (Boiste.)

— Fig. Exciter, causer, enflammer. Souffler la discorde. Souffler le feu de la discorde, de la division. Je ferai tout de mon mieux pour *souffler* le feu de son amitié. (Mme de Sév.) Il y a de certaines choses sur quoi on se trouve disposé à *souffler* du bonheur comme aux temps des fées. (Id.) Si un amour outré de la gloire enivre les grands, tout leur *souffle* la désolation et la guerre. (Mass.) Les attraits qui environnent le trône *soufflent* de toutes parts la volupté. (Id.) Até marchait fièrement au-dessus de leur tête, et *soufflait* dans leur cœur l'outrage et la vengeance. (Barth.)

Elle dit, et du vent de sa bouche profane
Lui *souffle* avec ces mots l'ardeur de la chicane.
(Boileau.)

Quel est ce navire perfide
Où l'impitoyable Euménide
A *soufflé* d'horribles complots? (Lebrun.)

— On trouve cette phrase curieuse dans Pierre Mathieu (Histoire de Louis XI) : Le soufflet que Campobasse avait reçu de Charles le Téméraire *soufflait* dans son cœur le feu de la vengeance.

— Fig. Avec un nom de personne pour régime, Lire bas à cette personne les endroits de son discours, de son rôle où la mémoire lui manque. Souffler le prédicateur. Souffler les comédiens. Souffler un élève qui récite sa leçon.

Mais pour le *souffler* au besoin,
Et pour lui rendre la parole,
Il fit choix de Michaud, fils du maître d'école. (***)

— Prend aussi pour régime direct le nom de la chose que l'on dit à la personne que l'on souffle. Souffler les endroits difficiles. Il lui a soufflé tout son discours. Son camarade lui a soufflé la leçon tout entière.

— Absol. dans le même sens. Il souffle bien. Il ne sait pas souffler. Il souffle trop haut, trop bas.

— Fig. *Souffler quelque chose aux oreilles de quelqu'un*. Lui dire quelque chose secrètement. Il me l'a soufflé en passant aux oreilles. Il m'a soufflé son nom aux oreilles.

— Au jeu. *Souffler une dame, un jeton*. L'ôter à son adversaire, parce qu'il ne s'en est pas servi pour prendre une autre dame ou des jetons qui étaient en prise. || On dit dans le même sens, *je vous souffle* || *Souffler n'est pas jouer*. On souffle et ensuite on joue.

— Par extension de ce sens, on dit fig. et fam., *Souffler une chose à quelqu'un*, pour La lui enlever. Souffler à quelqu'un un emploi, un marché. Et plus sage que Ménélas, au lieu de m'armer contre le Pâris qui m'avait *soufflé* mon Hélène, je lui sus bon gré de m'en avoir défait. (Le Sage.) Je doute qu'un seul Italien m'ait *soufflé* mon sequin, et qu'un seul Français l'ait payé. (J.-J. Rouss.)

— *Souffler un exploit*. Se dit d'un huissier qui ne remet pas la copie d'un exploit, quoique l'original porte qu'elle a été remise. Ce fripon d'huissier lui a soufflé un exploit.

— Artill. *Souffler les canons*. Brûler un peu de poudre au fond de leur âme pour les nettoyer.

— Chass. *Ce chien a soufflé le poil au lièvre*. Il a presque appuyé le museau dessus, il l'a manqué. || *Il lui soufflait au poil*. Il le suivait de très-près.

— Par extension de ce sens, on dit dans le langage ordinaire, *Souffler au poil de quelqu'un*, pour Le suivre de très-près. Il faillit être pris, les gendarmes lui soufflaient au poil

— Mar. *Souffler un navire*. Renforcer le bordage de la carène d'un navire, par dehors, de nouvelles et fortes planches, soit pour empêcher que les vers ne piquent le navire, soit pour augmenter sa stabilité, lorsqu'il est d'une construction défectueuse et qu'il porte mal la voile. || Mettre un soufflage à un bâtiment.

— Art vétér. [illegible] ... suppuration dans la partie intérieure du sabot d'un cheval, le pus reflue et se fait jour à la couronne.

— Techn. Façonner à l'aide du souffle. Souffler le verre. Souffler l'émail.

— Prov. et fig. *Souffler le chaud et le froid*. Louer et blâmer tour à tour la même chose, parler pour et contre une personne, être tour à tour d'avis contraires. Ne pas se fier à un homme qui souffle le froid et le chaud.

Ne plaise aux dieux que je couche
Avec vous sous même toit;
Arrière ceux dont la bouche
Souffle le chaud et le froid. (La Font.)

— Absol. Chercher la pierre philosophale, chercher à faire de l'or, de l'argent, par le moyen de l'alchimie. Dépenser sa fortune à souffler. Il y a longtemps qu'il souffle.

— SE SOUFFLER. v. pron. Être soufflé. Ce feu doit se souffler souvent. Le charbon de terre ne doit pas se souffler.

SOUFFLERIE. s. f. Ensemble des soufflets d'un orgue. La soufflerie d'un orgue.

— Se dit aussi des soufflets d'une fabrique, d'une forge, d'une usine où l'on fait des opérations métalliques. Les souffleries des forges, des usines. Bonne soufflerie. Puissante soufflerie. Dans les hauts fourneaux, on est obligé d'établir de grandes *souffleries* capables de donner au feu une extrême activité. (Payen.)

— Iron. Métier d'alchimiste. Adieu les alambics, les creusets et le noir attirail de la *soufflerie*. (Hamilt.)

SOUFFLET. s. m. (rad. *souffle*). Appareil destiné à forcer le vent dans un tuyau pour y exciter un rapide courant d'air. Le plus simple des soufflets est la sarbacane.

— Particulièrement, Instrument formé de deux plaques de bois séparées par une large bordure de cuir et s'unissant à l'extrémité la moins large, où est un trou dans lequel on fixe un tube métallique. Chaque plaque est terminée par un prolongement qui rend l'instrument plus facile à diriger. La plaque inférieure est percée d'un trou rond ou carré, muni en dedans d'un cuir lâche et aisé, de telle sorte que l'air qui entre par cette ouverture dans le soufflet, presse sur la peau qui la garnit, et sort par le haut du soufflet et le tube métallique en formant un jet continu lorsqu'on referme le soufflet sur lui-même. Telle est la construction du soufflet ordinaire, de celui dont on se sert dans les maisons. Les divers instruments de ce genre usités dans les arts, quoique variés de forme, sont bâtis d'après ce principe. Soufflet d'orfèvre. Soufflet de maréchal. Soufflet d'orgue. Soufflet de cuisine. L'âme d'un soufflet.

— *Soufflet à double vent* ou *à double âme*. Soufflet qui pompe le double de vent des autres au moyen d'un mécanisme particulier.

— Se dit aussi des diverses machines soufflantes, employées dans les fabriques, les hauts-fourneaux, les usines, etc. Dans les *soufflets* des hauts-fourneaux, on trouve que la pression moyenne soutient ordinairement dans le tube d'épreuve une colonne de mercure d'environ 18 centimètres et demi. (Francœur.)

— Ce mot, du style familier, doit être ennobli par l'encadrement pour entrer dans le style élevé en vers comme en prose. Le soufflet haletant. Le soufflet mouvant. Des *soufflets* haletants le vent chassé rugit. (Del.)

Et le *soufflet* mouvant
Tour à tour emprisonne et déchaîne le vent.
(Delille.)

— Autrement, on le remplace par une périphrase, comme dans ces vers :

Nous irritons le feu par un souple instrument,
Qui dans ses flancs attire un fluide élément,
Et de ses flancs pressés au même instant la chasse.
(Delille.)

— Dessus de calèche de cabriolet qui se replie comme un soufflet. Cabriolet à soufflet. Ouvrir, fermer le soufflet.

— Par extens. S'est dit pour Petite calèche à soufflet. Voyager dans un soufflet. Les soufflets sont commodes par leur légèreté.

— Coup du plat ou du revers de la main appliqué sur la joue. Donner, recevoir un soufflet. Venger un soufflet. Tirer vengeance d'un soufflet. On sait ce que c'est qu'un soufflet, on en a donné ou on en a vu appliquer, on en a peut-être reçu ; et dans cette dernière supposition, chacun en a fait ce qu'il en a voulu, c'est-à-dire, que les uns l'ont gardé, les autres l'ont rendu, et que quelques-uns ont réussi, ou du moins, ont cherché à s'en venger. Le philosophe Cratès ayant reçu un *soufflet* d'un certain Nicodromus, ne tira point d'autre vengeance que de faire écrire au bas de sa joue enflée de ce *soufflet* : C'est de la main de Nicodromus. (Sallent.) Socrate ayant reçu un *soufflet* dans la rue, dit tranquillement : Il est fâcheux de ne point savoir quand il est bon de sortir avec le casque. (Id.) Le pape Boniface VIII mourut au bout d'un mois, du chagrin d'avoir reçu un *soufflet* de la part de Sciarra Colonne, en présence de l'ambassadeur de Philippe le Bel. (Éphémérides.)

— En ce sens, le mot *soufflet* semble n'avoir point la même étymologie que *soufflet*, instrument à pousser du vent, cependant l'étymologie est la même. Autrefois, chez les Romains, et ensuite parmi les Francs et les Gaulois, quand un maître ou un seigneur voulait châtier lui-même un esclave, il lui faisait gonfler les joues, et en cet état, il le frappait [illegible] ensemble, d'où résultait un bruissement comparable à celui d'un soufflet à souffler le feu. De là ce nom fut donné à toute percussion des joues à main étendue.

— De tout temps le soufflet fut un outrage. Dans l'antiquité on déshonorait par un soufflet ceux qu'on voulait sacrifier ou mener au supplice. Quand jadis on achetait un esclave, on en prenait possession en lui donnant un petit soufflet, et de nos jours encore, un soufflet est regardé comme un affront sanglant qu'un homme d'honneur veut faire laver avec du sang. De là cette acception.

— Fig. et fam. Affront, mortification. On l'a frustré de la place qu'on lui avait promise ; voilà un vilain soufflet, un rude soufflet. On lui a donné un bon soufflet. Il a reçu un fameux soufflet dans cette [illegible].

— Loc. fig. *Donner un soufflet à quelqu'un sur la joue d'un autre*. Faire à celui-ci des reproches qui retombent sur le premier.

— Prov. et fig. *Donner un soufflet au bon droit, à la raison, au sens commun*. Faire ou dire quelque chose de fort contraire au bon droit, à la raison, au sens commun.

— *Donner un soufflet à Vaugelas*. Faire une faute grossière contre la langue française. On avait dit avant, *donner un soufflet à Ronsard*.

— Prov. *Un démenti vaut un soufflet, et un soufflet un coup d'épée*. || *Cela ne vaut pas un clou à un soufflet*. Cela n'est d'aucune importance.

— Ichthyol. Espèce de poisson du genre chelmon. || Nom vulgaire de la bécasse de mer.

SOUFFLETADE. s. f. (rad. *soufflet*). Quelques soufflets appliqués coup sur coup. Recevoir une souffletade, une rude, une fière souffletade. Peu usité.

SOUFFLETÉ, ÉE. part. pass. du v. Souffleter. S'empl. adject. Il a été souffleté en public. Il mérite d'être souffleté.

SOUFFLETER. v. a. 1re conj. Il double le *t* devant un *e* muet. *Je soufflette, tu soufflettes, il soufflette ; ils soufflettent. Je souffletterai. Je souffletterais. Que je soufflette*. Donner un ou plusieurs soufflets à. Souffleter quelqu'un. Il mérite qu'on le soufflette. Depuis la veille du dimanche des Rameaux jusqu'à la seconde fête de Pâques, il était permis, dans la ville de Béziers, de *souffleter* tous les Juifs qu'on rencontrait. (***)

Je vous vis tout d'un coup triste, mélancolique,
Brutal et *souffletant* votre cher domestique.
(Destouches.)

— SE SOUFFLETER. v. pron. Se donner des soufflets mutuellement. Ces deux messieurs se sont souffletés en pleine assemblée.

— Se donner des soufflets à soi-même. Il est risible de voir Sganarelle se souffleter pour se donner du courage.

— Être souffleté. Cet enfant est si taquin qu'il devrait se souffleter à chaque instant.

SOUFFLETEUR, EUSE. s. m. et s. Celui, celle qui soufflette. Pierre le Grand était un grand souffleteur ; on est étonné du nombre prodigieux de soufflets qu'il appliqua dans sa vie.

SOUFFLEUR, EUSE. adj. et s. (rad. *souffler*). Celui, celle qui souffle comme ayant peine à respirer. En ce sens, il est familier. C'est un souffleur perpétuel.

— Celui, celle qui souffle continuellement le feu. Il est aussi familier. C'est un importun souffleur. Cette souffleuse acharnée finira par éteindre le feu.

— Celui qui fait mouvoir les soufflets d'un orgue. Le souffleur d'orgues. L'organiste et le souffleur.

Cet organiste était modeste,
Mais son *souffleur* l'était fort peu. (***)

— Personne qui, étant placée derrière quelqu'un qui parle en public, lui souffle les mots qu'il ne retrouve pas dans sa mémoire. Avoir besoin, n'avoir pas besoin de souffleur. Sans le souffleur, il serait demeuré court en prononçant sa harangue. Il peut se passer de souffleur.

— Particulièrement au théâtre, Personne ordinairement placée dans une niche faite à dessein au milieu et sur le bord de l'avant-scène, et qui, pendant la représentation, a la pièce sous les yeux afin de pouvoir secourir la mémoire des acteurs. Bon souffleur. Le trou du souffleur. Les acteurs et le souffleur. Une jeune poissarde qui n'était jamais entrée à la comédie, voyant le *souffleur* lever la trappe et avancer la tête sur le théâtre : Eh ! s'écria-t-elle, voyez ce chien-là qui fait un trou au théâtre pour trouver une place. (Mercure de France.)

— Dans les verreries, Ouvrier qui souffle les ouvrages de verrerie. Bon souffleur. Souffleur habile. Le *souffleur* de verre à la lampe emploie des tubes de différents diamètres et de différentes épaisseurs. (Lenorm.) L'art du *souffleur* de verre n'est pas difficile, il ne faut qu'un peu d'exercice. (Id.)

— S'est dit pour Alchimiste, celui qui cherche la pierre philosophale.

Charlatans, faiseurs d'horoscope,
Quittez les cours des princes de l'Europe,
Emmenez avec vous les *souffleurs* tous d'un temps.
(La Fontaine.)

— adjectiv. Manég. *Cheval souffleur*. Cheval dont le flanc n'est pas agité au delà de ce qu'il doit être, quand l'animal a couru, mais qui [illegible]

— SOUFFLEURS. adj. et s. m. pl. Mamm. Famille de l'ordre des cétacés, comprenant ceux qui sont pourvus d'évents. Ces animaux sont ainsi appelés parce qu'ils ont la faculté de rejeter par leurs évents, en un jet souvent très-élevé, l'eau qui pénètre dans leur gueule, lorsqu'ils saisissent leur proie.

SOUFFLOT (Jacques-Germain). Célèbre architecte à qui l'on doit la Bourse, l'hôpital et la salle de spectacle de Lyon, et le Panthéon de Paris, naquit à Irancy, près d'Auxerre, en 1714, et mourut à Paris en 1780.

SOUFFLURE. s. f. (rad. *souffler*). Techn. Nom donné dans les fonderies à certaines concavités qui se forment dans l'épaisseur d'un métal quand il a été fondu trop chaud.

— Dans le verre, Certains défauts caractérisés par des concavités répandues sur sa surface.

SOUFFRABLE. adj. des 2 g. Qui peut être souffert, qui doit se souffrir. Est-ce là une chose souffrable? Ce terme est très-peu usité.

SOUFFRANCE. s. f. (rad. *souffrir*). Impression pénible qu'éprouve le corps par suite de douleurs qui persévèrent pendant un temps plus ou moins long. Cruelle souffrance. Extrême souffrance. Souffrance atroce. Longue souffrance. Vivre dans la souffrance. On ne peut mourir sans souffrance. Les *souffrances* produites par la douleur finissent par s'émousser avec l'habitude de les ressentir. (Virey.) Il y a des sujets qui ne peuvent éprouver les plus légères *souffrances* sans les manifester par des plaintes, des cris. (Id.) Les *souffrances* se manifestent en général par la tristesse, l'altération des traits de la face, et même de toute l'habitude du corps. (Id.) Les *souffrances* d'autrui ne doivent jamais être compensées par les avantages que nous en retirons. (Boiste.) Ainsi, parmi les *souffrances* et dans les approches de la mort, s'épure comme dans un feu l'âme chrétienne. (Boss.) Les marques de l'autorité de Jésus-Christ sont les instruments de ses *souffrances*. (Mass.) C'est ôter aux hommes la gloire et la fermeté dans les *souffrances* que de leur en ôter le sentiment. (Id.)

— Dans le sens moral. Les maux de l'âme occasionnent des souffrances bien plus vives et plus durables que les maux du corps. Le remords est une des plus grandes souffrances de l'âme. La couronne de laurier est un signe de *souffrance* plutôt que de bonheur. (Gœthe.)

— Jurispr. Tolérance qu'on a pour certaines choses qu'on pourrait empêcher. Ce n'est pas une servitude, c'est une souffrance du propriétaire.

— Comptabil. Suspension par laquelle on diffère d'allouer ou de rejeter une partie mise en compte, jusqu'à ce que les pièces justificatives aient été rapportées. Article en souffrance. Mettre, tenir une partie en souffrance.

— Par extens. de ce sens, Suspension en parlant d'affaires qui doivent marcher pour ne pas souffrir. Laisser ses affaires en souffrance. Le commerce est en souffrance. Cette affaire est en souffrance.

— Fig. L'orgueil des hommes est en *souffrance* lorsqu'ils rougissent de leurs maîtres. (Sismondi.)

SOUFFRANT. part. prés. du v. Souffrir. Qui souffre. Il est invar. Des femmes, des enfants souffrant avec courage les horreurs de la famine. Une personne souffrant cruellement.

SOUFFRANT, ANTE. adj. Qui est dans un état de souffrance physique ou morale. Cet homme est souffrant. Femme souffrante. Une personne souffrante est soucieuse, languissante, ne prend plus goût à rien, devient silencieuse, rêveuse. L'homme superstitieux ne donne au malheureux *souffrant* que pour rassurer sa conscience contre la faute qu'il a commise ou qu'il médite. (De Forbin.) C'est un instinct commun à tous les êtres sensibles et *souffrants* de se retirer dans les lieux sauvages et déserts. (B. de St-P.) J'ai toujours vu ceux qui voyageaient dans de bonnes voitures bien douces, rêveurs, tristes, grondants ou *souffrants*. (J.-J. Rouss.) La susceptibilité *souffrante* des hommes de lettres s'est manifestée dans Rousseau, Le Tasse, et plus souvent encore dans les écrivains allemands. (Mme de Staël.)

— Qui annonce de la souffrance. Air souffrant. Mine souffrante.

Et son supplice encore, objet de nos douleurs,
Sur un marbre *souffrant* nous fait verser des pleurs.
(Delille.)

— Qui est patient, endurant. Il n'est pas d'une humeur souffrante.

— Théol. *L'Église souffrante*. Les âmes des fidèles qui sont dans le purgatoire. L'Église triomphante, l'Église militante et l'Église souffrante.

— Fig. et pop. *Cet homme est la partie souffrante de la compagnie*. La perte, le dommage, la plaisanterie tombe sur lui.

SOUFFRE-DOULEUR. s. m. Personne qu'on n'épargne point, et qu'on expose à toutes sortes de fatigues.

— Personne continuellement en butte aux plaisanteries, aux railleries, aux malices des autres. Cet écolier est le souffre-douleur de ses camarades. Cette pauvre homme est le souffre-douleur de tout le quartier.

— Toute chose qu'on expose à toutes sortes d'usages. Ce cheval est le souffre-douleur de la [illegible] ... quand il est mauvais.

SOUFFRETÉ. s. f. Vieux mot qui signifie Pénurie, misère.

SOUFFRETEUX, EUSE. adj. (rad. *souffrir*). Qui souffre de la misère, de la pauvreté. Vieillard souffreteux. Ils languiront toute leur vie pauvres, *souffreteux* et méprisés. (Patru.)

Les pauvres étrangers, les pauvres *souffreteux*
Qui n'osent mendier tant elles sont honteux.
(Régnier.)

Un pauvre *souffreteux*
De plaisir [illegible], le froid est rigoureux.
(La Fontaine.)

— substantiv. Il défend les opprimés, il conforte les affligés, il subvient aux *souffreteux*. (Rab.) Quand ma personne fut affichée par mes écrits, je devins dès lors le bureau d'adresse de tous les *souffreteux* ou soi-disant tels, et de tous les aventuriers qui cherchaient des dupes. (J.-J. Rouss.)

— Depuis le commencement du XVIIe siècle ce mot vieillit et n'est plus employé que dans le

style familier, surtout dans l'acception suivante.

— Qui éprouve momentanément quelque douleur, quelque malaise. Je suis tout souffreteux aujourd'hui. La pauvre petite était hier toute souffreteuse.

SOUFFRIR. v. n. 2e conj. irrég. (du lat. *sufferre*, supporter; fait de *sub*, sous, et *ferre*, porter). *Je souffre, tu souffres, il souffre, nous souffrons, vous souffrez, ils souffrent. Je souffrais. Je souffris. Je souffrirai. Je souffrirais. Que je souffre. Que je souffrisse. Souffrant. Souffert.* Eprouver de la souffrance. Souffrir un peu, beaucoup, cruellement. Souffrir à mourir. Souffrir comme un damné. Souffrir de la tête, de l'estomac, de la poitrine. Souffrir de la jambe, du pied. Souffrir à toutes les jointures. Souffrir du froid, du chaud, de la faim, de la soif. Savoir, ne pas savoir souffrir. Il a cessé de souffrir, il est mort. Il ne souffre plus. Si ce prince se plaignait, c'était surtout d'avoir si peu à *souffrir* pour ses péchés. (Boss.) Dans les maux violents on sent beaucoup moins à force de trop sentir, et si l'on *souffre* beaucoup on a la consolation d'espérer qu'on ne *souffrira* pas longtemps. (Fléch.) Le désir de *souffrir* pour Dieu fut la passion dominante de sainte Thérèse. (Id.) Les hommes vulgaires naissent pour *souffrir*, pour fournir de leurs sueurs aux plaisirs et aux profusions des grands. (Mass.) Le vrai courage de savoir *souffrir*. (Volt.) Nous *souffrirons* ensemble, et nous *souffrirons* moins. (Barth.) J'ai de la peine à voir *souffrir* les gens de bien; la pitié n'y entre pour rien; car je n'en ai point à voir *souffrir* les méchants. (J.-J. Rouss.) Comme le pas vers le bien est de ne pas faire le mal, le premier pas vers le bonheur est de ne pas *souffrir*. (Id.)

—Au phys. comme au moral, Eprouver de la peine, du dommage. Souffrir des maux d'autrui. Souffrir de l'humeur, des caprices de quelqu'un. Je souffre de l'entendre parler ainsi. Je souffre de l'entendre. Les enfants souffrent des divisions de leurs parents. Souffrir dans sa réputation, dans son honneur. Si la malignité de l'esprit d'indépendance s'est déclaré sans réserve en Angleterre, les rois en ont *souffert*, mais aussi les rois en ont été cause. (Boss.) Les mœurs *souffrent* toujours de la faiblesse des lois. (Mass.) Sous le règne de Louis le Grand la foi ne *souffrit* jamais des dissipations inévitables à la jeunesse des rois. (Id.)

— Avec un nom de choses pour sujet. Etre endommagé. Les vignes, les blés ont souffert. Les blés ont souffert de la grêle, de la gelée. Mêler les affaires aux plaisirs sans qu'elles en souffrent.

— SOUFFRIR. v. a. Endurer. Souffrir la douleur, le mal, les tourments, la mort, les affronts, les injures, la faim, la soif, la pauvreté, la misère, la prison, l'exil, la persécution, le martyre, une perte, un dommage. Il faut se réjouir de tout ce que l'on n'a pas à *souffrir*. (Boiste.) Pour se consoler de tout ce que l'on *souffre*, il faut se consoler de tout ce que l'on ne *souffre* pas. (Mme Clair.) Il n'y a rien qu'on ne *souffre* pour l'amour de Dieu. (Boss.) Accomplir les biens que Dieu veut et *souffrir* les maux qu'il envoie, ce sont ces pratiques communes de la vie chrétienne que Jésus-Christ louera au dernier jour. (Id.) Ils ont *souffert* la faim et la soif, et leur âme est tombée en défaillance. (La Harpe.)

> Jamais tous vos malheurs ne sauraient approcher
> Des maux que j'ai soufferts en le voulant cacher.
> (Racine.)

— *Supporter*. Souffrir la fatigue, le froid, le soleil, le serein. Ne pouvoir souffrir la mer. Ne pouvoir souffrir ni la voiture ni le cheval. Cette place n'est pas dans le cas de souffrir un siége. C'est un grand mal de n'en savoir *souffrir* aucun. (Boss.) Jusque dans la vieillesse la plus décrépite, la pieuse abbesse *souffrit* les incommodités et les maladies, sans chagrin et sans impatience. (Boss.)

— Dans le même sens, mais au figuré. Représentez-vous un homme né dans les richesses, mais qui les a dissipées, il ne peut *souffrir* sa pauvreté. (Boss.) La charité humaine ne peut *souffrir* cette inégalité. (Id.) Il n'osait aborder le roi, parce qu'il était obligé de *souffrir* patiemment les hommages dont Sa Majesté ne manquait jamais de l'honorer. (Fléch.)

> Qui sait même, qui sait si ce ciel irrité
> A pu souffrir l'excès de ma félicité? (Racine.)

— Ne pas être choqué, blessé, indigné, révolté de. Souffrir la vérité. Souffrir l'élévation [illegible] *souffrir* la vérité. (Fléch.) Puis-je entendre et *souffrir* ce langage? (Rac.) Je ne puis plus *souffrir* ce que les autres font. (Boil.) On n'y peut plus *souffrir* ces vertus hors de mode. (Id.)

— Tolérer, ne pas empêcher, quoiqu'on le puisse. On souffre tout à ses enfants. Il y a des choses qu'on souffre dans la conversation. Souffrir l'injustice, c'est la commettre. Il ne souffrit dans le conseil aucun de ces relâchements que le temps n'introduit que trop dans les compagnies les plus régulières. Louis XIV, au contraire, devint le maître paisible de son royaume, en *souffrant* l'exil de Mazarin. (Volt.)

— Dans le même sens, *souffrir que*. Je ne *souffrirai* pas qu'on vous insulte, qu'on vous fasse du mal, qu'on vous touche. Je ne *souffrirai* pas qu'on vous maltraite. Il ne faut pas *souffrir* que notre imagination nous jette dans le malheur, avant que la fortune ne nous y fasse tomber. (Boiste.) Quoi! déjà votre amour *souffre* qu'on le captive (Rac.) Mme la dauphine ne *souffrait* pas qu'on touchât aux oints du Seigneur. (Boss.) Ne *souffrez* pas qu'on insulte et qu'on avilisse devant vous la foi de vos pères. (Mass.) Il serait arrivé quelque folie si j'avais *souffert* qu'ils se fussent vus. (Molière.)

> Mais je ne puis souffrir qu'un esprit de travers
> Se donne en te louant une gêne inutile. (Boileau.)

— On dit aussi *souffrir de* dans le même sens. L'amour-propre consent bien à être blâmé, mais il ne peut *souffrir* d'être raillé. (Villem.)

— A quelquefois pour régime un nom de personne. Je ne puis souffrir les importuns, les fâcheux, les sots, les bavards. M. de Lamoignon ne pouvait *souffrir* ces hommes chargés des affaires du public et des particuliers qui se regardent comme invincibles. (Fléch.) Mais je ne puis *souffrir* ces auteurs renommés. (Boil.) Je suis le seul objet qu'il ne saurait *souffrir* (Rac.)

— *Souffrir à, souffrir en.* Souffrir des caprices à ses enfants. Quoi de plus grand que de ne *souffrir* à son cœur aucune bassesse capable de déshonorer aucun héritier du ciel? (Mass.)

— Quelquefois simplement, Permettre. Souffrez que je vous dise la vérité. Souffrez que je vous parle assis. Je ne souffrirai pas que vous me parliez découvert. Souffrez que je vous quitte. *Souffrez* que je l'admire et ne l'imite point. (Corn.) *Souffrons* que la raison éclaire nos âmes. (Id.) *Souffrez* que de vos pleurs je répare l'outrage. (Rac.) *Souffrez* que Bajazet voie enfin la lumière. (Id.)

— Même sens, avec un nom de chose pour sujet. Il persista dans sa retraite tant que l'état des affaires le put *souffrir*. (Boss.) Ne dites pas à ce zélé magistrat qu'il travaille plus que son âge ne le peut *souffrir*. (Id.)

— Avec un nom de chose pour sujet, Admettre, recevoir, être susceptible de. Affaire qui ne souffre point de retardement, de délai, de difficulté. Cela ne souffre pas de comparaison. Ce passage souffre quelque difficulté. Règle qui souffre, qui ne souffre pas d'exception. La prose ne souffrirait pas toutes les inversions que se permet la poésie. Si l'origine qui nous est commune *souffrait* quelque distinction solide et durable entre ceux que Dieu a formés de la même terre, qu'y aurait-il dans l'univers de plus distingué que Madame? (Boss.) Quelle liberté s'est-elle donnée qui peut, je ne dis pas mériter une censure, mais *souffrir* une mauvaise interprétation? (Fléch.)

— Loc. *Souffrir une rude, une furieuse tempête.* Etre assailli d'une rude, d'une furieuse tempête. ‖ *Souffrir un coup de vent.* Etre battu d'un coup de vent. ‖ *Souffrir un assaut.* Soutenir un assaut. ‖ *Ne pouvoir souffrir une personne, une chose.* L'avoir en aversion, avoir de l'éloignement pour elle.

— Loc. prov. *Souffrir mort et passion.* Éprouver de grandes douleurs. Un mal de dents qui fait souffrir mort et passion. ‖ *Etre très-impatienté.* Sa lenteur me fait souffrir mort et passion. ‖ *Le papier souffre tout.* On écrit sur le papier tout ce qu'on veut, vrai ou faux, bon ou mauvais.

— SE SOUFFRIR. v. pron. Se souffrir mutuellement. Il faut se souffrir les uns les autres. Jésus-Christ a le premier appris aux hommes à se *souffrir* les uns les autres. (***)

— Se souffrir soi-même. Si nous avons peine à nous *souffrir* nous-mêmes, comment souffrirons-nous les autres? (***) Le méchant ne se *souffre* pas lui-même; il se hait; il se méprise et est honteux de lui. (Boiste.)

— Etre souffert. Cela ne saurait plus longtemps se souffrir. La médiocrité, la calomnie, l'injustice ne peuvent se souffrir.

SOUFI ou **SOUFFI**. s. m. (de l'arab. *souf*, laine, vêtement qu'ils portent). Hist. relig. Nom donné à des mystiques mahométans qui prétendent arriver, par les exercices ascétiques et le renoncement au monde, à l'illumination de l'esprit, à la quiétude de l'âme et à l'union intime avec Dieu. Le soufi s'absorbe dans la contemplation et l'admiration de la Divinité, devant la magnificence de laquelle toute autre individualité disparaît, s'anéantit. Pour lui la personnalité n'est que l'imitation; la relativité des individus n'est qu'apparence; le mal n'est que relativement différent du bien; en un mot tout pour lui est identique dans le monde, bien et mal, homme et bête, nuit et jour, mort et vie.

SOUFISME ou **SOUPHISME**. s. m. Hist. [illegible] fut qu'au commencement du IIIe siècle de l'hégyre que le *soufisme* se dessina nettement. (***)

SOUFRAGE. s. m. Action de soufrer. Le soufrage des allumettes. Le soufrage des étoffes, des vins. Opérations du soufrage.

— Manière de soufrer. Connaître le soufrage. Ignorer le soufrage.

— *Le soufrage des vins.* Action de les imprégner d'une vapeur sulfureuse qu'on obtient par la combustion des mèches soufrées. Le *soufrage* rend d'abord le vin trouble et sa couleur désagréable; mais la couleur s'éclaircit en peu de temps et le vin se rétablit. (Chaptal.) Le *soufrage* a le très-précieux avantage de prévenir la dégénération acéteuse. (Id.)

SOUFRE. s. m. (du lat. *sulphur*, même signif.). Minér. Corps simple non métallique qui se trouve dans la nature à l'état natif, cristallisé en masse ou en poussière fine, mais qui le plus souvent se rencontre uni à des métaux ou combiné avec l'oxygène. Le soufre est solide, jaune citron, inodore, dur, très-fragile, d'une cassure luisante. Le soufre fond à la température de 104 degrés du thermomètre centigrade; exposé au contact de l'air, il brûle avec une flamme bleue et passe à l'état d'acide sulfureux en répandant une odeur piquante et suffocante. On soufre pour la préparation des allumettes, de la poudre à canon, de l'acide sulfurique. La médecine emploie le soufre contre les maladies cutanées et comme tonique. Soufre viteux. Soufre fibreux. Soufre compacte. Soufre terreux ou pulvérulent. La gale est de toutes les maladies cutanées, celle pour laquelle on fait le plus habituellement usage du *soufre*. (Gassicourt.)

— *Foie de soufre.* Combinaison d'un alcali fixe et du soufre. ‖ *Crème de soufre.* Nom donné autrefois au soufre porphyrisé et lavé. ‖ *Magistère de soufre.* Soufre obtenu par la précipitation d'une solution de sulfure de potasse, au moyen du vinaigre ou d'un acide.

— *Lait de soufre, beurre de soufre.* Nom donné autrefois à une précipitation de ce corps dans un liquide qui le tenait en dissolution. C'est ce qu'on nomme aujourd'hui *soufre sublimé* ou *fleurs de soufre.* ‖ *Soufre doré d'antimoine.* Oxyde d'antimoine. ‖ *Soufre végétal.* Poudre lycopode. ‖ *Soufre rouge.* Arsenic sulfuré rouge. ‖ *Soufre vif.* Soufre naturel. ‖ *Soufre hydrogéné.* Acide hydrosulfurique.

— Bot. *Soufre végétal.* Poussière des étamines de lycopode, qui s'enflamme promptement à l'approche d'une lumière ou d'un tison, et que l'on emploie dans les torches de l'Opéra.

SOUFRÉ, ÉE. part. pass. du v. Soufrer. S'emploie adjectiv. Allumettes soufrées. Etoffes soufrées. Vins soufrés.

— *Mèches soufrées.* Bandes de toile ou de coton enduites de soufre que l'on brûle dans les tonneaux pour soufrer les vins. Quelquefois les mèches soufrées contiennent avec du soufre des aromates.

SOUFRÉE. s. f. Entom. Nom vulgaire de la phalène du sureau.

SOUFRER. v. a. 1re conj. (rad. *soufre*). Enduire ou pénétrer de soufre. Soufrer des allumettes.

— Passer par la vapeur du soufre. Soufrer les étoffes de laine, de soie.

— *Soufrer les vins.* Les imprégner d'une vapeur sulfureuse qu'on obtient par la combustion des mèches soufrées. On dit aussi *mécher* ou *muter* les vins. Soufrer les vins. Soufrer les tonneaux. On soutire les vins avant de les *soufrer*, pour enlever d'abord toute la lie qui s'est précipitée. (Chaptal.)

SOUFRETEUSE. s. f. Entom. Nom trivial appliqué à la chenille de la noctuelle bois veiné ou du bouillon blanc.

SOUFRIÈRE. s. f. Techn. Lieu où l'on recueille du soufre. ‖ Nom donné, dans les fabriques d'allumettes, aux boîtes où l'on met le soufre.

SOUFROIR. s. m. Techn. Petite étuve dans laquelle on blanchit la laine ou la soie au moyen de la vapeur de soufre qui brûle dans une terrine.

— Quelquefois, Simple chambre, petit cabinet dans lequel on expose les tissus de laine et de soie, et d'autres substances que l'on veut blanchir à la vapeur du soufre en combustion. La porte du soufroir. La fenêtre du soufroir. Grand, petit soufroir.

SOUGARDE. s. f. (dé. fr., *sous* et *garde*). Techn. Morceau de fer en forme de demi-cercle, placé au-dessous de la détente d'une arme à feu pour la protéger et empêcher qu'elle ne se débande par accident.

SOUHAIT. s. m. (du vieux franç. *sous*, à portée de, et de *hait*, gré, convenance, plaisir, bonne disposition; fait du grec *ailos*, santé, sérénité). Désir, mouvement de l'âme qui tend vers un bien qu'on n'a pas. Souhait juste, légitime, ardent, vain, inutile, prudent, imprudent, téméraire. Faire, former des souhaits. Obtenir l'accomplissement de ses souhaits. Parvenir au terme, au comble de ses souhaits. Les *souhaits* sont des placets que la folie de l'homme présente au destin, et auxquels il fait si peu d'attention qu'il ne se donne pas la peine de les lire. (Mont.) Comment le ciel pourrait-il remplir les *souhaits* des humains? ils se contrarient tous. (Boiste.) Devenue maintenant, malgré ses *souhaits*, la principale décoration d'une cour dont [illegible] consolation de toute la France. (Boss.) L'on a vu accomplir dans la personne de François de Paule le *souhait* des plus grands serviteurs de Dieu, de ne point pécher et de se regarder comme pécheur. (Fléch.)

> Hélas! si j'ose encor former quelques souhaits,
> Seigneur, permettez-moi de ne le voir jamais. (Rac.)

> Je ne veux point cler les arides bienfaits
> Dont ton amour prodigue a comblé mes souhaits.
> (Boileau.)

— *Souhaits de bonne année.* Vœux qu'on fait pour quelqu'un à la nouvelle année.

— *A vos souhaits.* Façon de parler familière dont on saluait naguère quelqu'un qui éternuait, usage qui a encore lieu dans quelques endroits.

— Loc. adv. *A souhait.* Selon ses désirs. Tout lui vient, lui arrive à souhait. Tout lui réussit à souhait. Avoir tout à souhait. Naviguer, voyager à souhait. C'est un paysage pittoresque et à souhait pour le plaisir des yeux. C'est un homme à souhait pour l'emploi dont vous parlez.

— Prov. fam. *Vin sur lait, c'est souhait.* Il est agréable de boire du vin après avoir bu du lait. ‖ *Fille et garçon, c'est un souhait de roi.* Des époux doivent être satisfaits lorsqu'ils ont obtenu un enfant de chaque sexe.

SOUHAITABLE. adj. des 2 g. Qui peut être souhaité, qui doit être souhaité, désiré. Avoir des qualités souhaitables. C'est la chose du monde la plus souhaitable. Ce qu'il y aurait de plus *souhaitable* pour le bonheur de l'humanité, c'est que tous les hommes fussent assez malheureux une fois dans leur vie, pour qu'ils tournassent fortement leurs espérances vers Dieu. (***) Il est vrai que jamais homme n'a été mieux né, et n'a eu des sentiments plus doux et plus *souhaitables*. (Mme de Sévigné.)

SOUHAITÉ, ÉE. part. pass. du v. Souhaiter. S'empl. adjectiv. Chose souhaitée.

> De tous les présents que m'a faits ta bonté,
> Je reçois le plus cher et le plus souhaité. (Rac.)

> Madame, enfin des cieux la clémence suprême
> Semble en notre défense agir contre vous-même;
> Et les mers et les vents, secondant nos bontés,
> Vont nous conduire aux bords si longtemps souhaités.
> (Voltaire.)

SOUHAITER. v. a. 1re conj. (rad. *souhait*). Désirer, se porter par un mouvement de l'âme vers un bien qu'on n'a pas, que l'on désire, que l'on envie. Souhaiter quelque chose avec passion. Souhaiter la santé, les richesses. Lorsque l'on demande à contre-temps, il est difficile d'obtenir ce que l'on *souhaite*. (***) On ne *souhaite* l'estime que de ceux qu'on aime et qu'on estime. (Mme de Sévigné.) Quand vous n'auriez plus rien à *souhaiter* du côté des prétentions humaines, que sont les félicités d'ici-bas? (Mass.) Nous vivons sous un prince qui, n'ayant plus rien à *souhaiter* du côté de la gloire, a cru que la piété devait en être comme le dernier état. (Id.) Il y a plus de bien que de mal dans ce monde, puisque peu d'hommes *souhaitent* la mort. (Volt.) Que chacun examine ce qu'il a *souhaité* toute sa vie: s'il est heureux c'est parce ses vœux n'ont pas été exaucés. (Le prince de Ligne.) Marie avait *souhaité* cette entrevue, mais quand l'instant approche, tout son être en frémit. (Mme de Staël.) Qu'aisément l'amour croit tout ce qu'il *souhaite*! (Rac.)

> Triomphant dans le temple, il ne s'informe pas
> Si l'on souhaite ailleurs sa vie ou son trépas. (Rac.)

> Je jouis d'une erreur; et j'aurais souhaité
> Une source plus pure à ma félicité! (Piron.)

Ptolémée ayant dit à César, après lui avoir présenté la tête de Pompée.

> J'ai cru sa mort pour vous un malheur nécessaire,
> . . . .
> Qu'il nous fallait pour vous craindre votre clémence.

César lui répond:

> Vous craignez ma clémence! ah! n'ayez plus ce soin,
> Souhaitez-la plutôt, vous en avez besoin.

Souhaitez-la plutôt est sublime, dit Voltaire avec raison.

— Racine a imité avec peu de succès ce passage de Corneille, Britannicus ayant dit à Néron en parlant de Junie:

> Quelque péril qui me puisse accabler,
> Sa seule inimitié peut me faire trembler.

Néron lui répond:

> Souhaitez-la, c'est tout ce que je puis vous dire.

— *Je le souhaite, si vous le souhaitez*, s'emploient souvent par parenthèse.

> Avec ma liberté que vous m'avez ravie,
> Si vous le souhaitez, prenez encor ma vie. (Rac.)

> Mais vous ne savez pas, du moins je le souhaite,
> En quel trouble mortel son intérêt me jette. (Id.)

— On supprime quelquefois le régime. Toutefois, qu'il soit fait comme vous *souhaitez*. (Racine.)

— *Souhaiter à.* Souhaiter toutes sortes de prospérités à quelqu'un. Souhaiter des biens, des richesses à quelqu'un. Au lieu de maintenir dans les enfants l'esprit de Dieu que nous leur *souhaitons*, nous leur inspirons l'esprit du monde. (Fléch.) Nous lui *souhaiterons* incessamment le repos éternel devant Dieu. (Id.) Quand elles furent arrivées dans leurs cases avec leurs enfants, elles donnèrent bien à manger aux noirs marrons, qui s'en retournèrent dans leurs bois, en leur *souhaitant* toute sorte de prospérités. (B. de St-P.)

— *Souhaiter de, souhaiter que.* Ce grand Alexandre a *souhaité* de faire du bruit dans le [illegible] ce qu'il a demandé. (Boss.) Le plaisir de voir le fruit de vos travaux a été presque la seule douceur qui vous a fait *souhaiter* de vivre. (Fléch.) Il vit qu'elle était seule, et il en éprouva presque de la peine; il aurait *souhaité* d'être assuré de sa préférence. (Mme de Staël.) L'empereur a toujours *souhaité* de t'avoir dans son armée; tu ne languiras pas longtemps dans ton château, on saura bien t'y chercher. (X. Marmier.) Enfin, *souhaitant*, pour la première fois de sa vie, de paraître à son avantage, elle conçut le bonheur d'avoir une robe fraîche. (De Balzac.)

> Captive, toujours triste, importune à moi-même,
> Pouvez-vous souhaiter qu'Andromaque vous aime?
> (Racine.)

— A quelquefois pour régime un nom de personne. On vous a longtemps souhaité dans cette compagnie. Ma princesse, avez-vous daigné me *souhaiter*? (Rac.)

— S'emploie dans les formules de compliments, et lorsqu'on fait des vœux pour quel-

qu'un. Souhaiter le bonjour, le bonsoir, la bonne année.

— Fam. *Je vous en souhaite.* Se dit à une personne qui témoigne avoir envie d'une chose qu'elle n'aura pas.

Nous voici donc au jour de l'an :
Parent, ami, maîtresse, amant,
Va faire quelque emplette,
On achète, on donne, l'on prend,
Et l'on se présente un présent :
Moi, je vous en *souhaite.* (***)

— Ce verbe ayant toujours rapport à quelque chose d'incertain, nous pensons qu'il doit toujours être suivi de la préposition *de* devant l'infinitif. Toutefois l'Académie dit *je souhaiterais pouvoir vous obliger*, mais nous aimons mieux nous en rapporter à cet exemple de Montesquieu et à ceux que nous venons de donner. J'aurais *souhaité d'*adoucir les maux d'un homme tel que vous.

— SE SOUHAITER. v. pron. Etre souhaité. Posséder tout ce qui peut se souhaiter. Si vous possédiez parmi les choses de cette vie tout ce qui peut se *souhaiter*, vous seriez le plus malheureux des hommes, si vous n'étiez point avec Dieu. (***)

— Se faire des souhaits réciproquement. On se souhaite toutes sortes de biens et l'on se fait des présents mutuels. Ils se séparèrent en se souhaitant le bonjour, le bonsoir.

— Se souhaiter à soi-même. Je ne me souhaite qu'un seul bien, c'est de vivre toujours auprès de vous et de conserver toujours votre estime et votre amitié.

SOUHAITEUR, EUSE. s. Celui, celle qui souhaite. Grand souhaiteur de biens, mais avare et méchant. Fr.

SOUI. s. m. Extrait de toutes sortes de viandes et d'épices que l'on prépare au Japon.

— Conchyl. Très-petite espèce de coquille du genre buccin.

SOUILLARD. s. m. (pr. *çou-yar*). Constr. Trou percé dans une pierre pour livrer passage à l'eau ou pour en recevoir la chute.

— Il se dit aussi de la pierre elle-même.

— Pièce de bois de charpente qui fait partie d'un pont.

— Petit châssis scellé dans une écurie, pour contenir les piliers.

SOUILLARDE. s. f. (pr. *çou-yar-de*). Techn. Grand baquet servant à recevoir les soudes déjà lessivées, dans les fabriques de savonnerie.

SOUILLARDURE ou **SOUILLARDIÈRE.** s. f. (pr. *çou-yar-du-re, dière*). Mar. Rouleau de vieux filet servant de lest.

SOUILLE. s. f. (pr. *çou-ye*). Chass. Lieu bourbeux où se vautre le sanglier.

— Mar. Espèce de lit que forme dans la vase ou dans le sable mou, un navire échoué momentanément. Bâtiment qui fait sa souille.

SOUILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Souiller. (pr. *çou-yé*). S'empl. adjectiv. Des mains souillées de sang, de boue. Des vêtements souillés. Pour achever sa petite toilette, il se sert de celle de derrière, et se gratte dans tous les autres endroits qui peuvent être *souillés.* (Buff.)

— Fig. Conscience souillée par des crimes. Gloire souillée par des cruautés. Ame souillée par le péché. La gloire des conquêtes est toujours *souillée* de sang. (Mass.) Elle était naturellement libérale, même dans son extrême vieillesse, quoique cet âge soit ordinairement *souillé* des ordures de l'avarice. (Boss.) Je quitte mon pays ou, tôt ou tard, ce nom que je porte sera *souillé.* (Ancelot.) Ton encens à ses yeux est un encens *souillé.* (Rac.)

— A été dit au figuré en parlant des animaux. Les bêtes de proie *souillées* de meurtres, méritent la mort ; mais vous, douces brebis, quels reproches peut-on vous faire ? quel prétexte excuse notre cruauté ? (J. Deleuze.)

SOUILLER. v. a. 1re conj. (pr. *çou-yé* ; du bas lat. *souillare* ; fait de *suile*, étable à cochon ; rad. *sus*, porc). Salir, gâter. Souiller ses habits. Souiller ses mains de sang, de boue.

Les prés rougis, les guérets dépouillés,
Marquent les lieux que son cours a *souillés.*
(Bernard.)

Ta perruque est à moi, et tu serais trop vain
Si ce sale trophée avait *souillé* ma main. (Boil.)

Les perfides appas. (Gacon.)

— S'emploie plus ordinairement au figuré. Souiller sa conscience par une mauvaise action, une injustice. Souiller sa gloire, son honneur, sa réputation, sa vie. Souiller sa plume, ses regards, ses lèvres. Des vices dont le souvenir souillera l'histoire de tous les temps. Les conseils iniques d'un flatteur allaient *souiller* toute la gloire d'Assuérus. (Mass.) Le Saint-Esprit nous dit : Ne suivez pas vos pensées et vos yeux, vous *souillant* et vous corrompant. (Boss.) Que je me serais méprisé de *souiller* d'un seul soupir un aussi ravissant tableau d'innocence et d'honnêteté. (J.-J. Rouss.) Parce qu'il a dégradé son âme par sa perfidie, faut-il que la colère et la vengeance *souillent* indignement la mienne. (Barth.) Aucun médecin ne purifiera la mémoire de celui qui la *souillera* une fois. (***) C'est dans le caractère, les mœurs, les opinions des peuples qu'il faut chercher la cause des monstrueuses atrocités qui *souillent* leur histoire. (Boiste.)

Que maudit soit le jour où cette vanité
Voit ici de nos mœurs *souiller* la pureté. (Boil.)

. . . . . . Sortis d'un noir séjour
Les nocturnes oiseaux vinrent *souiller* le jour.
(Legouvé.)

— *Souiller ses mains du sang innocent.* Faire mourir un innocent.

— Dans un sens analogue. C'est de cette source que sont venus les sacrifices de sang humain qui ont *souillé* presque toute la terre. (Volt.) Il protesta qu'il serait maudit sur la terre qu'il avait *souillée* du sang d'Abel, et qu'il serait fugitif et vagabond toute sa vie. (Le Maistre de Sacy.)

Sais-je pas que mon sang par ses mains répandu,
Eût *souillé* ce rempart contre lui défendu ? (Rac.)

Tendre ami de son maître, et qui dans ce haut rang,
Ne *souilla* point ses mains de rapine et de sang.
(Voltaire.)

— *Souiller le lit nuptial, la couche nuptiale.* Commettre l'adultère. La femme qui souille le lit nuptial a bien besoin de la miséricorde de Dieu.

Et la mère *souillant* son lit incestueux,
D'une horrible tendresse épouvante les dieux.
(Millevaut.)

— SE SOUILLER. v. pron. Être souillé. Si vous ne prenez garde, votre robe pourra se souiller.

— Fig. Commettre un crime, contracter des souillures, au moral. Ses mains se sont souillées du sang innocent. Son âme s'est souillée de tous les crimes.

SOUILLON. s. des 2 g. (pr. *çou-yon* ; rad. *souiller*). Celui, celle qui tache ses habits. Il est familier et ne se dit guère que des enfants, surtout des petites filles. Petit souillon. Petite souillon. Allez vous nettoyer, petite souillon.

— Servante employée à laver la vaisselle et à d'autres bas services qui exposent les vêtements à être salis. Souillon de cuisine. La petite souillon.

SOUILLONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Souillonner. S'empl. adjectiv. Ayez soin, je vous prie, que la lettre ne soit point *souillonnée.* (Rac.)

SOUILLONNER. v. a. 1re conj. (pr. *çou-yo-né* ; rad. *souiller*). Salir, chiffonner. Souillonner une étoffe, une lettre.

— SE SOUILLONNER. v. pron. Être souillonné. Prenez garde que le papier ne se souillonne.

SOUILLURE. s. f. (pr. *çou-yu-re* ; rad. *souiller*). Tache, saleté sur quelque chose. Vêtements couverts de souillures.

— Ne s'emploie guère qu'au figuré. Faire une souillure à son honneur, à sa réputation. Les souillures de l'âme. La souillure du péché. Souillure causée par le péché. Les sots laissent une tache, une *souillure* dans tous les lieux qu'ils traversent. (Auvray.)

— Antiq. jud. *Souillure légale.* Impureté contractée soit par des accidents, soit par des maladies qui, selon l'opinion des Juifs, rendent immonde. Les souillures étaient volontaires ou involontaires. La loi de Moïse indique les diverses pratiques propres à laver des souillures.

SOUÏ-MANGA. s. m. (littér. *mange-sucre*). Ornith. Genre d'oiseaux de l'ordre des ténuirostres, renfermant des animaux de l'ancien continent, remarquable par l'éclat métallique ou le brillant des pierres précieuses qui décorent le plumage de la plupart des espèces. En général, la livrée du mâle est brillante au temps des amours, et celle de la femelle est sombre ou de couleur brun-jaune très-sale. Les *souï-mangas* sont vifs, alertes, ils sucent avec leur langue l'exsudation miellée que présentent un grand nombre de fleurs africaines ou asiatiques. Ils habitent les forêts épaisses, ou leurs lisières, et témoignent très-peu de défiance. (Lesson.)

SOUKARÉ ou **SOUKARI.** s. m. Hist. milit. Biscuit dont on fait usage dans les troupes russes et suédoises.

SOÛL, SOÛLE. adj. (pr. *çoû* pour le masculin ; en lat. *satur, saturus*). Pleinement repu, extrêmement rassasié. Ce sens est peu usité. Il a bien mangé, il est bien soûl. Elle est soûle. Soûl à crever.

— Pop. Qui est rassasié jusqu'au dégoût. Être soûl de perdrix, de cailles, de pâté.

— Fig. et fam. Qui est rebuté, ennuyé de. Être soûl de musique, de vers. Être soûl de quelqu'un. Vous en serez bientôt soûl. Je suis si *soûl* de cet homme-là, de ses façons, que je

Paul vend sa maison de Saint-Cloud,
A maints créanciers engagée,
Paul dit pourtant qu'il en est *soûl* ;
Je le crois, car il l'a mangée. (Furetière.)

— Absol. Ivre, plein de vin. Ce sens est le plus ordinaire, car tous ceux qui précèdent ont vieilli beaucoup. Cet homme est toujours soûl. Cette femme est soûle dès le matin. On croit quand on est *soûl* être au-dessus d'un roi. (Charles II.)

— subst. Autant qu'il suffit, autant qu'on veut. En ce sens il s'emploie avec les adjectifs possessifs *mon, ton, son*, etc. Boire et manger son soûl, tout son soûl. Manger son soûl de légumes, de viande. Boire son soûl de vin. Les pauvres gens ne mangent pas à demi leur soûl. Enfin, après avoir bu et mangé tout son *soûl*, il voulut finir la comédie. (Le Sage.)

— Fig. et fam. Pleurer tout son soûl. Chanter tout son soûl. Laisser crier cet enfant tout son soûl. Il a dormi tout son soûl.

— Dans cette acception il se met quelquefois avec l'article. Avoir du mal, de la peine tout le soûl.

SOULACIER (SE). v. pron. Vieux mot qui signifia Se réjouir.

SOULAGÉ, ÉE. part. pass. du v. Soulager. S'empl. adjectiv. Ce cheval est bien soulagé depuis qu'on lui a diminué sa charge.

— Fig. Je suis bien soulagé depuis que j'ai dormi. Lorsque Télémaque sortit de ces lieux, il se sentit *soulagé.* (Fén.) Ah !... que je me sens à mon aise ! que je suis *soulagé*, mon ami ! que je suis content d'être ici !... Je le tiens, le traître : il ne m'échappera plus. (X. Marm.)

SOULAGEMENT. s. m. (rad. *soulager*). Diminution de mal, de douleur ; adoucissement d'une souffrance, d'une peine, d'un malaise, soit au physique, soit au moral. Grand soulagement. Soulagement nécessaire. Donner, apporter, recevoir du soulagement. Sentir, demander, attendre, espérer du soulagement. Recevoir, éprouver du soulagement d'un remède. Consacrer sa vie au soulagement des malades, des malheureux. Non-seulement saint Louis se chargea du *soulagement* de la misère publique, il voulut prendre sur lui seul la pénitence. (Fléch.) Ma douleur ne souffre aucun *soulagement.* (Rac.) Une longue maladie semble être placée entre la vie et la mort, afin que la mort même devienne un *soulagement* à ceux qui meurent et à ceux qui restent. (La Bruy.)

— Dans le sens moral. Soulagement d'esprit. Donner, apporter quelque soulagement aux peines, aux soucis de l'amour. Les peines de l'âme reçoivent plus facilement leur soulagement que celles du corps. M. de Turenne se montra digne fils de cette Eglise qui procure à ses enfants, outre l'héritage éternel, le *soulagement* même de leurs nécessités temporelles. (Fléch.) Dans les malheurs imprévus, le *soulagement* dépend de savoir oublier le passé en se formant un système pour l'avenir. (Boiste.)

SOULAGER. v. a. 1re conj. (du lat. *sublevare*, soulager ; rad. *sub*, sous, et *levare*, lever, lever par dessus). Prend un *e* muet après le *g* devant les voyelles *a* et *o*, pour adoucir la prononciation. *Nous soulageons. Je soulageais. Soulageant.* Délivrer, débarrasser d'une partie de quelque fardeau, alléger le fardeau de. Soulager un homme trop chargé. Soulager un mulet. Soulager une bête de somme. Oter une partie de sa charge à un crocheteur pour le soulager.

— Se dit également des choses inanimées chargées d'un trop grand poids. Soulager une poutre. Soulager un plancher. Soulager un mur d'appui. Soulager une colonne. Soulager un pont. Soulager l'effort d'une corde. Soulager un navire dans la tempête en jetant à la mer une partie de sa plus grosse charge.

— Fig. Adoucir le travail, la peine, la fatigue, le mal, la douleur de quelqu'un. Soulager quelqu'un dans son travail. Un commis qui soulage beaucoup son patron. Soulager les malheureux. Les conseils du prince de Condé se réglaient plus que jamais par la justice ; on y *soulageait* la veuve et l'orphelin. (Boss.) Quoique la duchesse d'Enghien eût obtenu de demeurer auprès du prince pour le *soulager*, la vigilance de cette princesse ne calme pas les soins qui le travaillent. (Id.) Elle a *soulagé* autant de misérables qu'elle a connu de véritables misères. (Fléch.) Tu sais combien de fois ses bienfaits ont *soulagé* les esclaves ! elle veut employer de nouveaux moyens pour adoucir leur sort. (B. de St-P.)

— Dans le sens moral. La proclamation faite par de grands écrivains des vérités méconnues, étouffées par l'intérêt, *soulage* les âmes généreuses. (Boiste.) La religion *soulage* plus de malheureux que la philosophie. (Id.)

— *Soulager de.* Soulager quelqu'un d'une peine, d'un chagrin, d'une humiliation. A la sérénité qui se peint sur le visage de ces aimables enfants, on voit que cet entretien a *soulagé* leurs jeunes cœurs d'un grand poids. (J.-J. Rouss.)

Trop heureux si bientôt la faveur d'un divorce
Me *soulageait* d'un joug qu'on m'imposa par force.
(Boileau.)

— Fig. Avec le nom du mal, de la douleur, de la souffrance, pour régime direct. Soulager les maux d'autrui est la plus douce occupation de l'âme humaine. A la vue des malheurs qui menacent Jérusalem, Jésus-Christ *soulage* sa douleur par sa pitié et par ses larmes. (Mass.)

les yeux des maux qu'elle pourrait *soulager.* (J.-J. Rouss.) Les œuvres de miséricorde *soulagent* plus les maux que l'argent. (Id.) Au lieu de *soulager* mes maux je n'ai fait que les augmenter. (Id.) Les consolations que l'on nous offre flattent plus souvent notre vanité qu'elles ne *soulagent* notre douleur. (Boiste.)

Encor si je pouvais, libre dans mon malheur,
Par des larmes au moins *soulager* ma douleur.
(Racine.)

— Racine a dit figurément *soulager le poids.*

Ame de mes conseils et qui seul tant de fois
Du sceptre dans ma main a *soulagé* le poids.

— SE SOULAGER. v. pron. Soulager soi. Diminuer soi-même son mal. Prendre des aides pour se soulager. Resserrer le plan d'un travail pour se soulager. La haine la plus pénible est celle qu'un individu conçoit contre une nation ; il ne peut s'en *soulager* ni par le pardon ni par la vengeance. (Boiste.)

— Être soulagé. La douleur se soulage par la plainte.

— Absol. *Se soulager.* Satisfaire quelque besoin naturel.

— Manég. *Se soulager sur une jambe.* Se dit d'un cheval fatigué, qui avance tantôt une jambe, tantôt une autre pour se reposer.

SOULAINES. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Bar-sur-Aube (Aube) ; 830 hab.

SOÛLANT. part. prés. du v. Soûler. Il est invariable.

SOÛLANT, ANTE. adj. Qui a la propriété de soûler, de rassasier. Il est bas et vieux. Mets soûlant. Viande soûlante.

SOULARD, ARDE. adj. et s. Il se dit populairement pour Ivrogne. C'est un soulard. Quel soulard !

SOULAS. s. m. (du lat. *solatium*, consolation). Vieux mot qui signifie Soulagement, consolation. Il voulut passer toute la journée en joie, *soulas* et repos. (Rab.) L'homme seul n'a jamais tel *soulas* qu'on voit entre gens mariés. (Id.) Ce mot, qu'on trouve dans La Fontaine, est encore reçu dans le style marotique.

Chaque époux s'attachant auprès de sa moitié,
Vécut en grand *soulas*, en paix, en amitié.
(La Fontaine.)

— Archéol. fr. Il s'emploie quelquefois pour Solas, monnaie des évêques de Cambrai.

SOULAUD, AUDE. adj. et s. Il se dit quelquefois pour Ivrogne, dans le langage populaire.

SOULCIE. s. f. Ornith. Espèce du genre gros-bec, renfermant un oiseau qui a tout le fond du plumage d'un brun cendré, mêlé de blanchâtre sur les parties extérieures. C'est un oiseau d'un naturel sauvage, appartenant aux contrées chaudes de l'Europe. On le trouve dans le midi de la France, d'où il émigre en septembre pour revenir en avril.

SOULCIET. s. m. Ornith. Nom vulgaire de la passerine montagnarde.

SOULE. s. f. Anc. t. milit. Espèce de massue.

— Jeux. Jeu qui est encore en usage chez les paysans bretons, et qui consiste à poursuivre une grosse balle dont ils se disputent la possession.

SOULE. Géogr. Ancien pays de France, dont Mouléon était le chef-lieu.

SOÛLÉ, ÉE. part. pass. du v. Soûler. S'emploie adjectiv. Une fois soûlée de plaisirs, l'âme ne trouve plus que l'ennui sur la terre.

SOÛLÉGE. s. f. Anc. mar. On l'employait quelquefois pour *allége.*

SOÛLER. v. a. 1re conj. (rad. *soûl*). Rassasier avec excès, gorger de. Ce sens est populaire. Soûler de viande. Il aime le gibier, on l'en a soûlé.

— *Soûler ses yeux de sang, de carnage.* Prendre plaisir à voir répandre le sang. Ils se *soûlaient* de sang et de vengeance. (Vaugelas.)

— Absol. Enivrer. Il ne faut que deux verres de vin pour le soûler. On l'a fait tant boire qu'on l'a soûlé.

— SE SOÛLER. v. pron. S'enivrer. Il se soûle d'abord. Il se soûle tous les jours. Il ne se passe pas une fête qu'il ne se soûle.

— Avec un régime. Se gorger, se rassasier. Se soûler de vin, de viande. Se soûler de poisson, de gibier.

— Fig. Prendre avec excès, user avec excès. Se soûler de plaisirs. Se soûler de toutes sortes de plaisirs.

SOULEUR. s. f. (corrupt. de *douleur*). Frayeur subite, saisissement. Mot familier et peu usité. Causer une souleur. Donner une souleur. Avoir une souleur. Vive souleur. En apprenant cette nouvelle il eut une grande souleur.

SOULEVÉ, ÉE. part. pass. du v. Soulever. S'empl. adjectiv. Les flots soulevés. La poussière soulevée. Poids soulevé. Il n'y a point de coquillages bivalves sur la terre, parce que leurs deux coquilles à charnières ont besoin d'être *soulevées* latéralement par les eaux, pour s'appuyer sur l'espèce de langue qui leur sert de jambe. (B. de St-P.)

— Fig. Peuples soulevés. Armée soulevée. La terre *soulevée* pouvait-elle lui paraître une barrière contre une ambition qu'il croyait inspirée par le ciel et gravée par le destin. (De Ségur.) Les Gaulois mêmes, *soulevés* contre lui par la violation de leurs temples, accouraient de toutes parts et répa[raient] les restes des

SOULÈVEMENT. s. m. Action par laquelle une chose se soulève, état d'une chose soulevée. Il n'est guère d'usage au propre que dans ces phrases : Soulèvement des flots. Soulèvement de cœur. Le soulèvement de cœur est un mal d'estomac causé par le dégoût et l'aversion qu'on a pour quelque chose.

— Fig. Commencement de révolte. Le soulèvement d'un Etat, d'une province, d'une ville, de la multitude. Le soulèvement des habitants d'une telle ville. Apaiser, réprimer un soulèvement. Soulèvement subit, dangereux. Les *soulèvements* sont aussi impunis que les erreurs dans les Etats où la multitude gouverne. (Mass.) On doit au machiavélisme l'art d'exciter les *soulèvements* pour connaître et tuer ses ennemis avec le glaive de la justice. (Boiste.)

— Mouvement d'indignation. Ces paroles causèrent dans l'assemblée un soulèvement général contre lui.

— Géol. Action des volcans ou des feux souterrains qui ont soulevé les montagnes, exhaussé les plaines, dérangé les couches du sol formées par dépôt et alluvion.

SOULEVER. v. a. 1re conj. (du lat. *sublevare;* rad. *sub*, sous; et *levare*, lever). L'e se change en è devant une syllabe muette. *Je soulève, tu soulèves, il soulève*, etc. Elever à une petite hauteur. Soulever un corps lourd, pesant. Corps qu'on a peine à soulever. Soulever un malade dans son lit. Soulever un peu la tête. Il *soulevait* encor sa main appesantie. (Rac.) Quand la marée vient, elle *soulève* les navires qui sont sur la vase et les met à flot. (Lecomte.) Il boit comme le chien, *soulevant* l'eau avec sa langue. (Buff.) Lorsqu'on gratte légèrement l'ara vert, il étend les ailes en s'accroupissant, et il fait alors entendre un son désagréable assez semblable au cri du geai, en *soulevant* les ailes et hérissant ses plumes. (Id.) Pardieu, vous avez un joli bracelet, dit-il en lui *soulevant* le bras. (Th. Gaut.)

— Agiter. La tempête soulève les flots. Le vent soulève la poussière et la fait voler en tourbillons. A peine avait-elle parlé, que Neptune *souleva* les flots jusqu'au ciel. (Fén.) Neptune a *soulevé* ses plaines turbulentes. (St-Lamb.)

— Lever une chose qui en cache une autre. Soulever le voile d'une femme pour voir son visage.

— Fig. dans le même sens. Qui peut soulever le voile qui nous cache l'avenir?

— Fig. Exciter à la rébellion, à la révolte. Soulever une province. Soulever le peuple. Il souleva le peuple contre les magistrats. Pour *soulever* un peuple malheureux, il suffit de lui montrer l'ombre du bonheur. (***)

Il n'ira point par un lâche attentat
Soulever contre lui le peuple et le sénat. (Racine.)

— Exciter l'indignation. Proposition qui soulèvera l'assemblée. Insolence qui soulève tout le monde. La profession de foi du vicaire savoyard avait effrayé et *soulevé* tout le clergé chrétien, tant catholique que protestant, et cela devait être. (La Harpe.)

— Faire naître, susciter. Soulever une question. Soulever les haines, les passions, les ambitions. Ton insolence *soulèvera* l'indignation de tous les gens de bien. (***)

— Agric. *Soulever la terre.* Expression usitée dans quelques provinces pour dire : Donner un premier labour aux champs après l'hiver.

— SE SOULEVER. v. pron. Redresser une partie de son corps qui porte contre quelque chose. Soulevez-vous un peu. Il ne peut se soulever.

— S'agiter. Les flots se soulèvent. La mer se soulève.

— Être emporté en tourbillon. La poussière se soulève et vole dans les airs. Comme les feuilles qui se soulèvent à l'approche de la tempête et que le vent emporte à travers les champs.

— Se révolter. Le peuple s'est soulevé. Les peuples se soulèvent contre les tyrans. Si vous voulez être heureux par le malheur de vos semblables, tous se *soulèveront* contre vous. (Boiste.) Plus d'une fois les anciens règnes de la monarchie ont vu la populace *se soulever* et conjurer l'extinction des nobles et des grands. (Mass.) Le reste de la nation juive s'étant *soulevé* de nouveau, Adrien acheva de détruire ce que Titus avait laissé debout dans l'ancienne Jérusalem. (Chateaub.) Les Etats-Unis se *soulevèrent* d'eux-mêmes, par lassitude du joug et amour de l'indépendance. (Id.)

— Se lever avec indignation contre, éclater en indignation contre. Tout le monde s'est soulevé contre une proposition si hardie. Tout mon sang, tout mon cœur se soulève à la seule pensée de ce crime. Elle ne disait donc point, ce péché est véniel ; elle disait, il est péché, et son cœur innocent *se soulevait*. (Mass.) Les puissances temporelles et spirituelles s'unissent contre sainte Thérèse; toute l'Espagne *se soulève*. (Fléch.)

— *Se soulever pour.*

Avez-vous pu, cruels, l'immoler aujourd'hui,
Sans que tout votre sang se *soulevât* pour lui? (Rac.)

— Fig.

Le Parnasse français ennobli par ta veine,
Contre tous ces complots saura te maintenir,
Et *soulever* pour toi l'équitable avenir. (Boileau.)

— Par ellipse du pronom *se*. Faire soulever les flots. Faire soulever la poussière. La tyrannie fait soulever les peuples.

— *Le cœur lui soulève.* Il a mal au cœur, il [illegible] *soulever le cœur.* ‖ Fig. *Cela fait soulever le cœur.* Cela cause du dégoût. Des flatteries fades à faire soulever le cœur.

SOULGAN. s. m. Petit quadrupède rongeur du genre pika. On le trouve en Turquie.

SOULI. Géogr. Vallée d'Albanie, au S.-O. de Janina, entre Parga et Prévésa. Elle a 60 kilom. de long, un sol rocailleux et des défilés inaccessibles.

SOULIER. s. m. (pr. *sou-lié ;* du lat. *solea*, semelle, sandale). Chaussure, ordinairement de cuir, qui couvre le tout ou partie du pied, et qui s'attache par dessus avec un cordon, une boucle ou des boutons. Souliers d'homme, de femme, d'enfant. Gros soulier. Soulier mignon, bien fait, mal fait. Soulier à simple, à double semelle, à double couture. Soulier de maroquin, de peau de chèvre, de veau, de castor, de prunelle, de satin, de taffetas. Empeigne, semelle, talon, quartier du soulier. Une paire de souliers. Mettre, ôter ses souliers. Porter des souliers. Chausser des souliers. Des souliers qui chaussent bien. Soulier qui gêne, qui blesse. Mettre ses souliers en pantoufle. Décrotter, nettoyer, cirer ses souliers. La mode a mis à contribution pour les *souliers* de femme toutes les espèces de peaux, ainsi que toutes les étoffes et dans toutes les couleurs. (Gouré.) C'était un ancien usage en Egypte que les femmes ne portassent pas de *souliers*, pour leur faire comprendre qu'une femme doit rester à la maison. (***) On ne refuse pas la porte des salons dorés à ceux qui ont l'esprit plein d'ordures ; on les chasseraient s'ils en avaient à leurs *souliers*. (Boiste.) Le *soulier* doit être fait pour le pied, et non le pied pour le *soulier*, c'est en quoi le nouveau régime l'emporte sur l'ancien. (Id.) Il fut si content de moi, qu'il me fit essayer une paire de *souliers* neufs, qui semblaient avoir été faits pour moi. (Le Sage.)

— C'était chez les anciens un mauvais présage que de se tromper de pied en mettant ses souliers. Auguste, cet empereur qui gouverna avec tant de sagesse, et dont le règne fut si florissant, restait immobile et consterné lorsqu'il lui arrivait par mégarde de mettre le soulier droit au pied gauche, et réciproquement.

— Anc. mar. Nom donné dans le Nord à une pièce de bois concave dans laquelle on mettait le bout de la patte de l'ancre, de peur de l'accrocher sur la préceinte en la laissant tomber.

— Ethnogr. *Souliers noirs.* Dénomination donnée par les Européens à différentes peuplades d'Amérique.

— Hist. *Souliers gris* ou *Souliers de couleur.* Nom d'une ligue formée au XVIe siècle par les paysans du Haut-Rhin contre leurs seigneurs.

— Prov. et fig. *Ne pas plus se soucier d'une chose que de ses vieux souliers.* Ne s'en soucier nullement. ‖ *N'avoir pas de souliers.* Etre fort pauvre. ‖ *N'être pas digne de dénouer les cordons des souliers de quelqu'un.* Lui être fort inférieur. ‖ *Etre dans ses petits souliers.* Etre dans une situation gênante, critique, embarrassante. ‖ *Faute de souliers, on va nu-pieds.* Il faut se résigner aux privations lorsqu'on est pauvre. ‖ *Chacun sait où son soulier le blesse.* Tout le monde a ses peines secrètes.

— Bot. *Soulier de Notre-Dame.* Le cypripède.

SOULIÈRE. s. f. Techn. Espèce de fer aplati en verge carrée.

SOULIGNEMENT. s. m. Néol. Action de souligner.

SOULIGNÉ, ÉE. part. pass. du v. Souligner. S'empl. adjectiv. Ligne soulignée.

SOULIGNER. v. a. 1re conj. (ét. lat., *sub*, sous; *linea*, ligne). Tirer une ligne sous un ou plusieurs mots. Souligner un mot. Souligner une ligne. Souligner une phrase. Souligner un passage. On souligne dans une copie manuscrite ce qui doit être imprimé en italique. Claude Fragnier, de l'Académie française, était un des plus grands admirateurs d'Homère ; ce fut à lui qu'il arriva de *souligner* ce poëte presque d'un bout à l'autre, en ne voulant que *souligner* les beaux endroits. (Sall.)

— SE SOULIGNER. v. pron. Être souligné. Les mots qui doivent se souligner.

SOULIGNEUR. s. m. Néol. Critique qui se borne à souligner les passages qu'il approuve ou qu'il condamne, sans motiver son approbation ou son blâme. ‖ Critique qui néglige l'ensemble d'un ouvrage pour ne s'occuper que des détails.

SOULIGNEUX, EUSE. adj. (ét. lat., *sub*, sous; *lignum*, bois). Bot. Qui est moins dur que le bois. Plante souligneuse.

SOULIK. s. m. Mamm. Petite marmotte du Canada.

SOULINE. s. f. Mat. médic. Racine amère jaune venant de la Chine. On ignore entièrement le végétal auquel elle appartient. La *souline* sert en Chine dans les coliques flatulentes. (Mérat.)

SOULIOTE. adj. et s. des 2 g. Géogr. Habitant, habitante de la vallée de Souli, en Albanie. Le peuple souliote. Les femmes souliotes. Les Souliotes se sont distingués par leur courage et leur amour de l'indépendance dans la guerre contre les Turcs.

SOULOIR. v. n. 3e conj. (du lat. *solere*, avoir coutume). Vieux mot qui signifie Avoir coutume. Chaque sou de rente que je *soulais* avoir deviendra parisis. (De Bergerac.) Ries comme vous *soulies* rire. (Coquillard.)

[illegible]
Deux parts il en fit dont il *soulait* passer
L'une à dormir et l'autre à ne rien faire. (La Font.)

SOULON. Géogr. Nom donné à un groupe d'îles de l'Océan Indien, situé entre Bornéo et Mindanao. Les îles Soulon sont au nombre d'environ cent soixante, et d'une grande fertilité. La principale est Soulon, qui a 200,000 hab. Pêche de perles.

SOULOUS. s. m. (de l'ar. *thoulouth*, que notre prononciation ne peut figurer mieux que par *sou-louss ;* rad. *thalath*, trois). Philol. Espèce d'écriture turque et arabe dont on se sert pour les inscriptions et légendes, pour les titres des livres. Elle est trois fois plus grande que le *neskhy* ou l'écriture ordinaire.

SOULT-CURE. s. m. Médec. Nom danois d'un traitement empirique employé, dit-on, avec succès dans plusieurs maladies graves, et en particulier contre le cancer.

SOULTE ou **SOUTE.** s. f. (pr. *sou-te;* du lat. *solutum*, supin de *solvere*, payer). Jurispr. En matière de succession et de partage, Ce qu'un des copartageants doit payer aux autres pour rétablir l'égalité des lots, lorsque celui qui lui est échu ne peut se diviser, et qu'il se trouve d'une plus grande valeur que les autres. Soulte de partage. Payer tant pour soulte de partage à ses cohéritiers.

— Dans un sens analogue et en matière d'échanges, Soulte d'échange.

— Payement qu'on fait pour demeurer quitte d'un reste de compte. Ce sens est vieux; on dit plus ordinairement *solde*. Il a payé mille francs pour soulte de tout compte.

SOUMENAT. s. m. Relat. Idole des Indiens.

SOUMET (Alexandre). Poëte distingué, membre de l'Académie française, né à Castelnaudary en 1786, mort à Paris le 30 mars 1845. Il a laissé plusieurs tragédies, *Saül*, *Clytemnestre, Cléopâtre, Norma*, et plusieurs poëmes, *la Divine Epopée, Jeanne d'Arc*, etc., etc.

SOUMETTE. s. f. Bot. Nom vulgaire du fruit du *rubus saxatilis*.

SOUMETTRE. v. a. 1re conj. irrég. (du lat. *submittere ;* rad. *sub*, sous; *mittere*, mettre, envoyer). *Je soumets, tu soumets, il soumet, nous soumettons, vous soumettez, ils soumettent. Je soumettais. Je soumis. J'ai soumis. Je soumettrai. Je soumettrais. Soumets, soumettons, soumettez. Que je soumette. Que je soumisse. Soumettant. Soumis.* Proprement, Mettre au-dessous, et par extension, Mettre dans un état d'abaissement et de dépendance ; ranger, réduire sous la puissance, sous l'autorité. Soumettre une province à ses lois, à son empire. Je suis le Seigneur, dit-il ; j'ai voulu *soumettre* ces terres au roi de Babylone, mon serviteur. (Boss.) Il est plus aisé de détruire les hommes que de les *soumettre*. (***) Si vous ne voulez que détruire ces peuples, il ne me faut que vingt mille hommes ; mais si vous voulez les *soumettre*, il m'en faut quarante mille. (***)

— Fig., en parlant des choses morales. Soumettre ses passions. Soumettre son imagination. *Soumettez* l'orgueil de votre esprit rebelle. (Boil.)

— *Soumettre à.* Mettre sous la puissance de. Le pays que son génie, sa valeur avait soumis à sa patrie. Quel est cependant le sort de l'homme, de cette noble créature à qui Dieu les a *soumis?* (Chateaub.)

— Fig.

Morphée à ses pavots avait *soumis* la terre ;
Delphire m'éveilla dans un si doux moment,
Et, plus souples qu'un jeune lierre,
Ses bras s'entrelaçaient aux bras de son amant.
(Lessuer.)

— *Soumettre ses idées à celles de quelqu'un.* Subordonner ses idées à celles d'un autre, être prêt à s'en désister s'il y est contraire. On dit dans le même sens, *Soumettre ses lumières, son opinion, ses sentiments à.* Je soumets dans cette affaire mes idées aux vôtres. Je soumets volontiers mes opinions à votre raison, à votre expérience. Nous n'avons pas le droit de juger ceux que l'amour de la gloire *soumet* à notre opinion. (Boiste.)

— On dit dans un sens analogue, *Soumettre sa raison à sa foi*, pour Croire sans raisonner. La doctrine de Jésus-Christ était insensée en apparence, et les philosophes *soumirent* cette raison orgueilleuse à cette sainte folie. (Mass.)

— *Soumettre une chose au jugement, à la censure, à la critique de quelqu'un.* S'engager à déférer au jugement qu'il en portera. Soumettre une pièce au jugement de quelqu'un. Auteur qui soumet ses écrits au jugement, à la censure du public. Louis le Grand a eu plus d'une fois *soumettre* noblement ses intérêts à la décision des lois. (Mass.) Il s'était uni plus étroitement à la justice, en s'approchant d'un roi qui lui *soumit* tout, jusqu'à ses intérêts et sa gloire. (Fléch.) Nous ne raisonnons ici que d'après les notions naturelles, en *soumettant* toujours les faibles tâtonnements de notre esprit borné aux lumières d'un ordre supérieur. (Volt.)

— *Soumettre une chose à quelqu'un, à l'attention, à l'examen de quelqu'un.* Appeler l'attention de quelqu'un sur une chose, la lui faire examiner. Permettez-moi de vous soumettre mes observations à ce sujet. Soumettre une demande au ministre. Soumettre un projet à l'examen d'une commission.

— *Soumettre une question à l'examen.* La considérer en détail pour la juger. ‖ *Soumettre une chose au calcul.* La déterminer, la fixer à l'aide du calcul. Il est des questions qu'on ne peut [illegible] *l'analyse.* L'analyser, la décomposer pour connaître de quels éléments elle est formée.

— Soumettre quelqu'un à une opération, à une épreuve, etc. La lui faire subir. J'ai remarqué que les chiens qu'on avait *soumis* à cette mutilation étaient moins attachés à leurs maîtres. (B. de St-P.)

— Dans le sens moral.

Cependant, quoi qu'elle ait de honteux et de rude
Pour ceux qu'à des revers la fortune a *soumis*.
(Mme Deshoulières.)

— Ayant pour sujet un nom de chose inanimée, se dit de ce qui est le principe, le motif de la soumission. Cette inégalité nécessaire à laquelle la nature *soumet* tous les hommes. (Boss.) L'exemple des grands corrompt tous ceux que leur autorité leur *soumet*. (Mass.)

Soit qu'à tant de bienfaits ma mémoire fidèle,
Lui *soumette* en secret tout ce que je tiens d'elle.
(Racine.)

— SE SOUMETTRE. v. pron. Se ranger sous la puissance, sous l'autorité de. Se soumettre à une domination étrangère. Se soumettre à un roi, à un conquérant. Se soumettre à l'autorité de l'Eglise. Dieu même a mis quelque chose en nous qui peut *se soumettre* à la souveraine puissance. (Boss.) La princesse Anne renonça à tous les jeux même les plus innocents, se *soumettant* aux plus sévères lois de la pénitence chrétienne. (Id.) Nourrir un lion dans l'Etat est une faute qui ne se peut réparer qu'en se *soumettant* à lui. (Christine.)

— En parlant de choses morales. Se soumettre à la raison. Se soumettre à l'empire de la raison. Se soumettre à la foi, aux croyances de ses pères. Le plus grand effort de la raison qui juge est de *se soumettre* à l'autorité qui se trompe. (La Harpe.)

— S'engager, consentir à. Je me soumets à payer ce qu'on voudra, si cela est. Je me soumets à tout ce qu'il vous plaira de statuer à mon égard.

— Etre soumis. Les caractères les plus durs se *soumettent* par la douceur, la justice, la patience et les bienfaits. (Boiste.)

— Se soumettre réciproquement. Par l'opinion nous nous *soumettons* les uns les autres à la mode, à la bienséance, aux lois. (Boiste.)

SOUMIS, ISE. part. pass. du v. Soumettre. S'empl. adjectiv. S'ils l'attaquent, qu'ils soient en un moment soumis. Si Mayenne est dompté, Rome sera *soumise*. (Volt.) Et l'Euphrate *soumis* coule plus mollement. (Rac.) Dès leurs premières conquêtes les califes ordonnèrent à leurs généraux de faire la description des pays *soumis*. (Malte-Brun.)

— *Soumis par.* Le Gaulois, *soumis* par la terreur à ce culte formidable, craint de rencontrer les dieux qu'il vient adorer dans ces vastes solitudes. (Marchangy.)

— *Soumis à.* Qui est dans la dépendance de, qui est sous l'autorité de. Les peuples soumis aux Romains. Je veux que tout lui soit *soumis*, jusqu'aux animaux. (Boss.) Les rois, maîtres de la terre, sont eux-mêmes les illustres esclaves des peuples qui leur sont *soumis*. (Lévis.) Puisque les Gaulois ont été *soumis* aux Romains, c'est qu'ils étaient faits pour servir. (Senanc.)

— En parlant des animaux. Servons-nous de ces nouveaux aides pour achever notre ouvrage ; que le bœuf *soumis* au joug emploie ses forces et le poids de sa masse à sillonner la terre. (Buff.)

— *Soumis à*, avec un nom de chose pris dans le sens propre. Pourquoi mon âme est-elle *soumise* à mes sens et enchaînée à ce corps qui l'asservit et la gêne? (J.-J. Rouss.) Ainsi, par exemple, l'artisan est plus heureux que le riche désoccupé, parce qu'il est *soumis* à un travail impérieux. (Chateaub.)

— *Soumis à*, suivi d'un nom de chose pris au figuré, d'un nom abstrait. Soumis au joug. Soumis au sceptre. Soumis à la loi. Soumis à l'autorité. Oui, dit Bianca, et c'est pour cela que nos pères, *soumis* autrefois au joug des Maures, nous ont laissé tant de complaintes. (Chateaub.) Tout homme chargé de commander aux autres, s'il n'est pas *soumis* à la loi, n'obéit qu'à ses passions. (Mme de Staël.)

La France à ses lauriers rougit d'être *soumise*,
Et la Seine a reçu les lois de la Tamise. (Lesuccina.)

— *Soumis à*, en parlant des choses physiques ou morales. La flamme nous est *soumise*, l'homme l'arrache aux cailloux. (A.-Mart.) Ses actions, depuis l'heure de son lever jusqu'à ses accès de toux, étaient *soumises* à la régularité d'une pendule. (De Balzac.) La lumière est *soumise* aux lois de la pesanteur. (Cuvier.) L'originalité de son caractère se manifeste dans ses pièces : cependant elles sont *soumises* aux mêmes principes que les nôtres. (Mme de Staël.)

— *Soumis à.* Exposé à. *Soumis* à beaucoup moins de maux corporels, les animaux ne connaissent point les maux plus cruels encore des préjugés et des passions. (Chateaubriand.)

— *Soumis à.* Docile à. Qui se soumet volontairement à, qui obéit sans peine à. Volonté soumise à Dieu. Un cœur élevé au-dessus de tout ce qui passe et soumis à Dieu. Heureux le prince, ô mon Dieu! qui regarde comme un malheur de commander aux autres, s'il ne vous est pas *soumis* lui-même. (Boss.) Oui, princesse, que mon âme soit éternellement *soumise* à tes paroles, à tes regards. (X. Marmier.)

Soumis avec respect à sa volonté sainte,
Je crains Dieu, cher Abner, et n'ai pas d'autre crainte.
(Racine.)

[illegible]

— Obéissant. On supprime quelquefois le régime indirect. Des sujets soumis. Des peuples soumis. Un fils soumis et respectueux. Une fille soumise. La sagesse païenne ne voulait rendre les hommes insensibles que parce qu'elle ne pouvait les rendre *soumis* et patients. (Mass.) Dieu rend à Marie-Thérèse son fils unique, qu'elle lui offre d'un cœur déchiré, mais *soumis*. (Boss.) Les peuples qui aiment ou qui admirent leurs souverains sont toujours les plus *soumis*. (Lévis.) Que les filles soient toujours *soumises*, mais que les mères ne soient pas toujours inexorables. (J.-J. Rouss.)

— En parlant des choses. *Soumises* dans les commencements, les habitudes finissent toujours par nous faire la loi. (S. Dubay.)

— Qui annonce une disposition à l'obéissance. Air soumis. Paroles soumises. Discours soumis.

— Mus. *Tons soumis.* Se disait des tons plagaux dans le plain-chant.

— Fortif. On dit d'un ouvrage qu'il est *soumis à un autre*, pour dire qu'il en est dominé.

SOUMISSION. s. f. (rad. *soumettre*). Disposi-

tion à obéir. Avoir une grande soumission pour ses supérieurs, pour ses parents, pour ses maitres. Etre d'une grande soumission. Se tenir dans la soumission. Avoir une grande soumission d'esprit pour les choses de la foi. La soumission à la volonté de Dieu, aux ordres, aux décrets de la Providence. La grande difficulté de l'éducation est de tenir les enfants dans la *soumission* sans dégrader leur caractère. (De Lévis.) La dignité dans le malheur, la *soumission* à la nécessité, ont aussi leur gloire, c'est celle des grands hommes qu'on accable. (Las Cases.) Que veut dire cette conviction dont parle l'Apôtre, si ce n'est une *soumission* de l'intelligence entièrement captivée sous l'autorité d'un Dieu qui parle? (Boss.) Il semble que nos inférieurs veulent regagner par les censures ce qu'ils perdent par la *soumission*. (Mass.) Il n'y a de bonheur pour les peuples que dans l'ordre et dans la *soumission*. (Id.) La foi nous rend sensibles, mais elle nous rend soumis; et cette sensibilité fait elle-même tout le mérite de notre *soumission*. (Id.)

— Action même d'obéir. Je suis très-satisfait de sa soumission dans cette circonstance.

— Action par laquelle on déclare se soumettre, se ranger à l'obéissance. Ville qui fait sa soumission. Régiment qui fait sa soumission. A peine le nouveau gouvernement fut-il établi, que les soumissions lui vinrent de toutes parts.

— Respect qu'un inférieur rend à ses supérieurs. En ce sens, il se prend le plus souvent au pluriel. Homme qui exige de grandes soumissions.

— Démonstration respectueuse dont un inférieur use à l'égard d'un supérieur, pour apaiser son indignation. Se prend le plus souvent au pluriel en ce sens. Roi qui reçoit des soumissions avec bonté. Porter au roi les soumissions des villes.

— Se personnifie. Les plaintes de la *soumission* sont sacrées. (Fén.)

— En parlant des marchés avec concurrence que propose l'administration publique. Acte, écrit par lequel on déclare faire une acquisition ou se charger d'un ouvrage, d'une fourniture, à telles ou telles conditions. Vente et adjudication sur soumissions cachetées. Ne recevoir les soumissions que jusqu'à telle époque. Déposer, retirer sa soumission.

— Action par laquelle on offre de payer, pour sa part, une certaine somme. Faire sa soumission pour mille francs dans le payement de la contribution.

— Prat. *Faire sa soumission*. Déclarer qu'on s'oblige à l'exécution de ce qui est demandé ou de ce qui est jugé.

SOUMISSIONNAIRE. s. des 2 g. Celui ou celle qui fait sa soumission pour quelque marché ou pour quelque payement. Avoir plusieurs soumissionnaires pour une entreprise.

SOUMISSIONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Soumissionner. S'empl. adjectiv. Marché soumissionné. Domaine soumissionné.

SOUMISSIONNER. v. a. 1re conj. Faire sa soumission pour quelque marché. Soumissionner un marché. Soumissionner une fourniture, un emprunt.

— Absol. Soumissionner pour tel prix, pour telle somme.

— SE SOUMISSIONNER. v. pron. Ils se sont soumissionnés.

SOUN. s. m. Relat. Grand navire chinois.

SOUNDA. Géogr. V. SINDE.

SOUNNA. s. f. V. SONNA.

SOUPAPE. s. f. Mécan. Espèce de couvercle placé sur une ouverture, de telle manière qu'il s'ouvre d'un côté, et que de l'autre, plus il est pressé, plus il bouche exactement l'ouverture. Les soupapes sont destinées à laisser entrer un fluide dans l'intérieur d'un appareil et à l'empêcher de ressortir. Soupape de cuir, de cuivre, de bois. Ouvrir, fermer la soupape. Force qui ouvre la soupape. Jeu des soupapes. Des soupapes en disque. Soupapes en cône.

— En général, tout appareil qui, dans une machine, permet le passage d'un fluide quelconque et lui bouche le retour, suivant des circonstances déterminées. Soupape hydraulique.

— *Soupape de sûreté*. Un des appareils destinés à prévenir la rupture de la chaudière en se soulevant de lui-même [illegible] contre-poids qui y est adapté, lorsque le degré de dilatation est devenu tel dans la chaudière, qu'elle éclaterait si la vapeur ne trouvait une issue.

— Particulièrement, Sorte de languette qui se lève dans une pompe pour donner passage à l'eau, et qui se referme pour empêcher que l'eau ne retourne au lieu d'où elle est venue. Soupape de cuir, de bois.

— Dans les instruments à vent, ce qui sert à donner passage au vent et à empêcher qu'il ne rentre. Soupape d'orgue. Soupape de soufflet.

— Tampon de forme conique, qui sert dans un réservoir pour boucher le trou par lequel l'eau peut s'écouler dans les canaux. Lever la soupape pour faire aller les jets d'eau.

— Hist. *Bateaux à soupape*. Bateaux dont le fond était muni d'une soupape qui s'ouvrait à volonté, et dont on se servit à Nantes, en 1793, pour envoyer une foule de malheureux à la mort.

SOUPATOIRE. adj. des 2 g. Il se dit quelquefois, par plaisanterie, de ce qui concerne le souper. ‖ *Diner soupatoire*. Diner qui se prolonge assez pour remplacer le souper.

SOUPÇON. s. m. (du lat. *suspicio*, fait de *sub*, sous; *inspicio*, je regarde, je scrute). Opinion, croyance désavantageuse accompagnée de doute. Soupçon fondé, mal fondé, injuste, téméraire, injurieux. Léger soupçon. Soupçon violent. Cœur, esprit rempli de soupçons. Soupçons jaloux. Avoir, prendre des soupçons. Éclaircir, détruire, dissiper un soupçon. Exciter, confirmer, fortifier les soupçons. Écarter tout soupçon. Le soupçon tomba sur lui. Mes soupçons se sont d'abord portés sur lui. Le seul soupçon de son infidélité l'éloignera de moi. Avoir quelque soupçon de la fidélité de quelqu'un. Avoir de grands soupçons sur la conduite de quelqu'un. Les *soupçons* sont en nos pensées ce que sont les chauves-souris parmi les oiseaux. (Bac.) Les *soupçons* sont la plus grande maladie des princes et ce qui abrége le plus leur vie. (Comines.) Quelle cause fit arrêter les princes? si ce fut ou des *soupçons*, ou des vérités, ou de vaines terreurs, qui le pourra dire à la postérité? (Boss.) Le *soupçon* d'un malheur incertain fait souvent une impression plus funeste que la certitude d'un malheur arrivé. (Trad. de Shaksp.) Le *soupçon* est la prudence d'un lâche. (Trad. d'Otway.) Le *soupçon* inquiet fatigue plus que la preuve. (Boiste.)

Et toutes les raisons
Qui ne le flattent pas aigrissent ses *soupçons*. (Rac.)

— Simple conjecture, simple opinion que l'on s'est faite d'une chose. Ce n'est pas une certitude, ce n'est qu'un soupçon. J'ai quelque soupçon que c'est lui qui nous a envoyé ce présent. Certaines vues d'honneur, qui faisaient craindre à M. de Montausier jusqu'aux moindres *soupçons* de changement, étaient autant d'engagements qui le liaient à sa communion. (Fléch.)

— Fam. Une apparence légère, la plus petite quantité possible d'une chose. Avoir un soupçon de fièvre. Donnez-moi un soupçon de cette liqueur. Je n'en veux qu'un soupçon.

— Voltaire s'est moqué de cette acception du mot *soupçon*. « En France, dit-il, des modes s'introduisent dans les expressions comme dans les coiffures. Un malade ou un médecin de bel air se sera avisé de dire qu'il a un *soupçon de fièvre*, pour signifier qu'il a une légère atteinte. Voilà bientôt toute la nation qui a eu des soupçons de colique, des soupçons de haine, d'amour, de ridicule. Les prédicateurs vous disent en chaire qu'il faut avoir un soupçon d'amour de Dieu. Au bout de quelques mois, cette mode passe pour faire place à une autre. »

— Mme Necker ajoute : « L'Académie a laissé passer cette expression dans une acception tout à fait impropre; elle a prétendu qu'on pouvait dire un *soupçon de rouge*, pour exprimer une très-petite quantité. Rien ne serait plus propre à dénaturer la langue que cette manière d'exprimer ainsi un objet physique par une idée morale » L'argument de Mme Necker, ne lui en déplaise, n'est pas juste. Toutes les langues de l'univers affectent sans inconvénient à des objets physiques des expressions qui réveillent ordinairement des idées morales, et *vice versa*. Nous ne voulons pas toutefois défendre le *soupçon de rouge*, nous ne pas pensons qu'aucun académicien se serve de pareilles expressions de nos jours, quoiqu'elles se trouvent dans le dictionnaire de l'Académie.

— *Exempt de soupçon, de tout soupçon*. Qui ne soupçonne pas. Un cœur exempt de soupçon. ‖ Qui ne peut être soupçonné. Mener une conduite exempte de tout soupçon.

— Hist. relig. *Calice de soupçon*. Epreuve à laquelle les chrétiens d'Alexandrie soumettaient les femmes soupçonnées d'infidélité; cette épreuve consistait à avaler un breuvage qui faisait éprouver à la femme coupable des douleurs atroces.

SOUPÇONNABLE. adj. des 2 g. Que l'on peut soupçonner, qui mérite d'être soupçonné. Les Chinois sont trop souvent soupçonneux et trop *soupçonnables* pour qu'on entame avec eux un grand commerce qui demande de la générosité et de la franchise. (Volt.)

SOUPÇONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Soupçonner. S'empl. adjectiv. Etre soupçonné d'un crime, d'avoir commis un crime. Être soupçonné de concussion. La femme de César ne doit pas être soupçonnée. Mais je laissais gémir la vertu *soupçonnée*. (Rac.)

Vous avez fait un crime, et j'en fus *soupçonné*,
J'ai vécu dans les fers, et vous avez régné. (Volt.)

SOUPÇONNER. v. a. 1re conj. (rad. *soupçon*). Avoir une croyance désavantageuse, accompagnée de doute, touchant quelqu'un ou quelque chose. Soupçonner un homme d'un crime, d'une trahison, d'avoir commis un crime. Soupçonner quelqu'un d'avoir trompé, trahi son ami, son parent. Soupçonner un chrétien d'hérésie. Dans ces jours de trouble où les grâces tombaient sur ceux qui savaient à propos se faire *soupçonner* ou se faire craindre, on négligea M. de Montausier comme un serviteur fidèle qu'on ne pouvait perdre. (Fléch.) Comme on nous y conduisait, un des archers m'apprit que la vieille qui demeurait avec Camille nous ayant *soupçonnés* de n'être pas de véritables valets de pied de justice, elle nous avait suivis jusqu'au cabaret. (Le Sage.)

— Former une simple conjecture, avoir une simple opinion touchant quelque chose que ce soit. Je ne suis pas assuré de cela, mais je le soupçonne. On remarquait dans les entretiens de la pieuse abbesse cette charité qui n'est ni jalouse ni ambitieuse, toujours si disposée à croire le bien qu'elle ne peut pas même *soupçonner* le mal. (Boss.) Je tremble qu'il n'ait *soupçonné* quelque chose de mon argent. (Mol.)

— Se défier de, être incertain. Quoi! toujours *soupçonner* son respect. (Rac.) Ingrat, tu veux mourir, et ta sœur existe! tu *soupçonnes* son cœur! (Chateaub.) Il faut ne pas *soupçonner* ceux que l'on emploie, ou ne pas employer ceux que l'on *soupçonne*. (Boiste.)

— Avoir l'idée de. Ni Magellan, ni Gallego n'avaient *soupçonné* ce continent dans cette partie du monde. (M.-Brun.) Nous y trouverons peut-être un ordre que nous ne *soupçonnions* pas. (Buff.)

— Fam. Avoir l'idée, une idée juste de. Soupçonnez-vous ce que c'est que ce caractère? On ne peut soupçonner ce que c'est que cette entreprise. Les circonstances développent dans les hommes des qualités dont on ne les aurait point *soupçonnés*. (Boiste.)

— *Soupçonner que* veut l'indicatif quand la phrase est affirmative. Vous soupçonnez que je veux vous tromper. Je soupçonne que cela peut être. Je soupçonne que vous êtes l'auteur de ces vers. Quelques voyageurs avaient déjà *soupçonné* qu'il y avait deux espèces de civettes, mais personne ne les avait reconnues assez clairement pour les décrire. (Buff.) ‖ Il veut le subjonctif quand la phrase est négative ou interrogative. Il ne soupçonnait pas qu'on voulût le tromper. Soupçonnez-vous que je veuille vous tromper? Je voyais bien que votre âme était haute, mais je ne *soupçonnais* pas qu'elle fût grande. (Montesq.)

— *Sans me soupçonner*. Sans se douter de mes intentions secrètes.

Mais sans me *soupçonner* sensible à mes alarmes,
Elle m'offre sa main pour essuyer mes larmes. (Rac.)

— Absol. Qui *soupçonne* aisément fait mal penser de soi. (La Chaussée.)

— SE SOUPÇONNER. v. pron. Avoir des soupçons les uns sur les autres. Quelles que soient les apparences, les véritables amants ne se *soupçonnent* jamais d'infidélité. (Boiste.) Les méchants se *soupçonnent*, se craignent et se fuient. (Id.)

SOUPÇONNEUX, EUSE. adj. (rad. *soupçon*). Qui est enclin à soupçonner, qui soupçonne aisément, qui est défiant. Il emporte ordinairement une idée de blâme. Homme soupçonneux. Femme défiante et soupçonneuse. Humeur sombre et soupçonneuse. Caractère soupçonneux. Sans craindre ni les envieux, ni les défiances d'un ministre également *soupçonneux* et ennuyé de son état, M. Le Tellier allait d'un pas intrépide où la raison d'Etat le déterminait. (Boss.) Quiconque est *soupçonneux* invite à le trahir. (Volt.) Les hommes sont si ridiculement *soupçonneux* qu'on réussit souvent mieux à les tromper par la vérité que par le mensonge. (Oxenstiern.) Je le connais pour être d'une humeur *soupçonneuse*, difficile et peu complaisante. (Brueys.) Un peuple libre est toujours très-*soupçonneux*. (Dumouriez.) Les hommes d'esprit se méfient de tout et de tous, ils sont les gens les plus *soupçonneux* du monde. (Nota.)

— Manég. Il se dit d'un cheval qui est un peu timide. Cheval soupçonneux.

— Substantiv. Le *soupçonneux* est capable de tout le mal qu'il redoute d'autrui. (Boiste.)

SOUPE. s. f. (de l'all. *supp*, potage). Art culin. Mets ordinairement fait avec du bouillon et des tranches de pain et qu'on sert au commencement du repas. La soupe diffère du potage en ce que celui-ci est confectionné avec des fécules ou du riz, etc. Soupe grasse. Soupe maigre. Soupe aux écrevisses. Soupe à la tortue, aux herbes, à la purée, à l'ognon, aux navets, aux choux, au lait. Soupe économique, de santé. Bonne, mauvaise soupe. Soupe succulente. Dresser, tremper la soupe. Faire mitonner la soupe. Servir, manger la soupe. Assiette de soupe. Distribuer des soupes aux indigents. La meilleure de toutes les *soupes* est sans contredit la *soupe* grasse. (Mérat.) Les Anglais riches ne connaissent sur leur table ni *soupe* ni bouilli. (Id.) Mais surtout évitons la *soupe* des rentiers. (Colnet.) Pour défendre cette arche sainte, il y a ce fait simple : que l'enfant, le paysan, le soldat, l'ouvrier, vivent presque uniquement de *soupe*. (De Cussy.)

— *Soupe économique*. Aliment potager propre [illegible] nourriture des indigents. Elle se compose le plus souvent avec la farine de légumes secs tels que haricots, lentilles, pois, fèves, riz, maïs. On doit la manière de préparer les soupes économiques à M. le comte de Rumfort.

— Tranche mince de pain. Mettre quelques soupes dans le bouillon. Tailler la soupe.

— Fam. Se prend pour Diner, dans les expressions suivantes. Venez demain manger la soupe avec moi. J'irai demain manger votre soupe.

— Prov. et fig. *Ivre comme une soupe*. Fort ivre. ‖ *Trempé, mouillé comme une soupe*. Très-mouillé. ‖ *S'emporter comme une soupe au lait*. Se mettre facilement en colère. ‖ *La soupe fait le soldat*. Le soldat nourri simplement, mais abondamment, est propre aux fatigues du métier. ‖ *Il vaut mieux mesurer la soupe à sa bouche*. Il faut régler sa dépense sur son revenu. ‖ *Prendre soupe au plat*. Avoir part à une affaire, et particulièrement à une mauvaise affaire. ‖ *Sa soupe est bien maigre*. Se dit d'un homme qui se prive de tout par avarice. ‖ *Soupe de saint Bernard, dont le diable a emporté la graisse*. S'est dit pour une soupe trop claire. ‖ *C'est la soupe de la Vierge Marie; on se mire dedans d'un quatrième étage*. Se disait dans le même sens.

— Archéol. culin. Ancien potage ou ragoût. ‖ *Soupe dorée*. Se disait autrefois pour Gâteau. ‖ *Soupe en eau grasse*. Brouet.

— Techn. Rouleau de tabac enveloppé dans une demi-feuille de choix et fait à la main.

SOUPÉ. part. pass. du v. Souper. Il est invariable. Nous avons soupé.

SOUPÉ. s. m. V. SOUPER.

SOUPEAU. s. m. Agric. Morceau de bois dont on se sert pour attacher le soc de la charrue avec l'oreille.

SOUPÉE. s. f. Ne s'emploie que dans cette expression : *Après-soupée*. V. APRÈS-SOUPER.

SOUPENTE. s. f. Nom donné à de grosses courroies formées de plusieurs cuirs cousus ensemble qui tiennent suspendu le corps d'une voiture. Relever les soupentes d'une voiture. Une des soupentes du cabriolet est cassée.

— Espèce de lien de fer qui retient la hotte ou le faux manteau d'une cheminée de cuisine.

— Petit réduit soutenu en l'air, pratiqué ordinairement dans une cuisine ou dans une écurie, pour coucher des domestiques ou pour quelque autre usage à peu près semblable. Coucher dans une soupente. Tel fait l'agréable et même le dédaigneux auprès des dames des salons, qui faisait autrefois le jocrisse ou le bouffon auprès des soubrettes dans les *soupentes*. (Sallen.)

— Mécan. Pièce de bois qui, retenue à plomb par le haut, est suspendue pour retenir le treuil de la roue d'une machine.

SOUPER. v. n. 1re conj. (rad. *soupe*). Prendre le repas ordinaire du soir. Ne jamais souper. Souper en bonne compagnie. Attendre quelqu'un à souper. Diner au lieu de souper. Dans les pays où l'on dine tard, on ne soupe plus guère. Pour dormir tranquillement, il faut souper légèrement. Jamais on ne m'a éveillé la nuit pour une personne qui n'avait pas *soupé*; mais on m'a éveillé cent fois pour des personnes qui avaient trop *soupé*. (Virey.) Mon admirateur me parut un fort honnête homme, et je l'invitai à *souper* avec moi. (Le Sage.) Molière, le comédien que Bossuet a compris; Molière, le valet de chambre avec qui Louis XIV a *soupé*. (J. Janin.) Je ne vous reproche point de *souper* tous les soirs avec M. de la Popelinière, mais je vous reproche de vivre comme si l'homme avait été créé uniquement pour souper. (Voltaire.)

Tout vrai héros, ou vainqueur ou vaincu,
Quand il le peut, *soupe* avec sa maîtresse. (Volt.)

— *Souper avec*. Souper avec des œufs. Souper avec du mouton. Souper avec des fruits. Souper avec de la crème. Contraint d'y passer la nuit, il y *soupa* avec une espèce de pois comestible qu'il y trouva en fort petite quantité. (B. de St-P.)

— *Souper de*. Souper d'une carpe. Nous avons soupé à deux d'une omelette.

— Prov. *Il vaut mieux se coucher sans souper que de se lever avec des dettes*.

SOUPER. s. m. Le repas ordinaire du soir. Grand souper. Petit souper. Souper fin, délicat, excellent, délicieux, détestable. Qu'avez-vous à souper? On faisait autrefois de petits soupers excellents. La mode des petits soupers est passée.

Hippocrate avertit que pour se bien porter,
Il se faut quelquefois dérober au *souper*. (Regnier.)

— *Après-souper*. Le temps qui s'écoule depuis le souper jusqu'à ce qu'on aille se coucher. On dit mieux *après-soupée*.

SOUPESÉ, ÉE. part. pass. du v. Soupeser. S'empl. adjectiv. Fardeaux soupesés.

SOUPESER. v. a. 1re conj. (du fr. *sous*, et *peser*). Lever un fardeau avec la main et le soutenir pour juger à peu près combien il pèse. Voyez combien cet objet est lourd, soupesez-le un peu. Je voyais, il y a deux jours, un de ces idiots, qui, *soupesant* de l'huile de vitriol dans un laboratoire où j'étais, n'était pas étonné de sa grande pesanteur, parce, disait-il, qu'elle contient beaucoup de mercure. (J.-J. Rouss.)

— Fig. Lorsque l'attention *soupèse* ceux qui cherchent à [illegible] légers. (Boiste.)

— SE SOUPESER. v. pron. Être soupesé. Objet qui peut se soupeser.

SOUPEUR, EUSE. adj. et s. Celui, celle qui est dans l'usage de souper. Il y a aujourd'hui peu de soupeurs. Il n'y a soupeur qui se couche, ni béguenle qui se lève plus tard que vous. (Volt.)

SOUPIER, IÈRE. adj. et s. Il se dit, dans le langage populaire, d'une personne qui aime beaucoup la soupe.

SOUPIER. s. m. Techn. Espèce de moellon, souchet.

SOUPIÈRE. s. f. (rad. *soupe*). Vase dans lequel on sert la soupe. La soupière est un vase large et profond. Une soupière de faïence, de porcelaine, d'argent. Remplir, vider la soupière. Mettre la soupière sur la table.

— Ce que contient une soupière. Manger une soupière de soupe.

SOUPIR. s. m. (du lat. *suspirium*, même sens, fait de *sub*, sous; *spirare*, souffler, respirer). Inspiration lente, forte, longtemps continuée et presque toujours volontaire, par laquelle la

poitrine se dilatant graduellement et beaucoup, les poumons se remplissent d'une quantité d'air plus grande que dans les autres inspirations, afin d'établir une proportion entre la circulation et la respiration. A cette longue et profonde inspiration succède une expiration assez prompte, accompagnée ordinairement d'un gémissement. Grand soupir. Long soupir. Faire un soupir. Pousser des soupirs. Quand nous nous sentons la poitrine oppressée, nous cherchons par des soupirs à nous débarrasser de ce poids.

— Le soupir n'est pas seulement l'expression de la gêne et de la douleur physique, il l'est aussi de la douleur morale et du désir. De là le sens suivant attaché à ce mot.

— Plainte, gémissement, regret, souhait, envie, désir, ardeur, empressement. De là les expressions, Soupirs d'amour, de tristesse. Soupirs amoureux. Tristes soupirs. Ardents soupirs. Tendres soupirs. Jeter, pousser des soupirs vers un objet aimé. Pousser de gros soupirs. Avoir le cœur gros de soupirs. Exhaler ses soupirs. L'amour s'exhale par des soupirs. Des soupirs qui trahissent les peines de l'âme. Il a vu disparaître toute sa grandeur avec sa vie, sans qu'il lui en ait coûté un seul *soupir*. (Boss.) La grâce a déjà mis la princesse en défense; ni la gloire ni la jeunesse n'auront d'elle un *soupir*. (Id.) Exaucez, Seigneur, les vœux de tous ceux qui m'écoutent, afin que ce jeune roi, qui est comme l'enfant de nos *soupirs* et de nos larmes, devienne lui-même le salut de son peuple. (Mass.) Mon cœur en longs *soupirs* paraissait s'exhaler. (Volt.) Tu te tais; je t'entends murmurer un *soupir*. (Desaint.) Un *soupir* prolongé s'échappe de son sein. (Denne-Baron.) Nul homme, quelque heureux qu'il soit, ne peut regarder en arrière sans jeter un *soupir*. (Boiste.)

Je veux, quand je perdrai le jour,
Que mon dernier *soupir* soit un *soupir* d'amour.
(Bacon.)

Le cœur gros de *soupirs* et la tête baissée,
Il marche enseveli dans sa triste pensée.
(Baour-Lormian.)

— Signifie quelquefois le sentiment de l'amour. Ce sens est surtout fréquent dans les auteurs du XVIIe et du XVIIIe siècle. Rome, Vespasien, traversait vos *soupirs*. (Rac.) Portez loin de nos yeux vos *soupirs* et vos fers. (Id.) Phèdre en vain s'honorait des *soupirs* de Thésée. (Id.)

— Autrefois les *soupirs* jouaient un grand rôle dans le style de la galanterie, et nous lisons dans Racine ces vers qui nous paraissent insipides aujourd'hui :

Ah ! qu'un seul des *soupirs* que mon cœur vous envoie,
S'il s'échappait vers elle y porterait de joie !

Geoffroy observe avec raison que cet envoi de soupirs à l'adresse d'Andromaque est presque ridicule. Ailleurs le même auteur fait dire à Titus :

Que dit-on des *soupirs* que je pousse pour elle ?

Ce vers est de nos jours tout entier de la plus plaisante parodie. *Pousser des soupirs* est aujourd'hui burlesque.

— *Dernier soupir*. Dernier moment de la respiration, dernier moment de la vie. Conserver de la reconnaissance à quelqu'un jusqu'à son dernier soupir. Rendre le dernier soupir, les derniers soupirs. Recevoir, recueillir les derniers soupirs de quelqu'un. Nous attendons les derniers *soupirs* pour prendre les sentiments que la seule pensée de la mort devrait nous inspirer. (Boss.) O Seigneur, vos derniers *soupirs* sont comme les prémices sacrés de votre règne, et c'est par la croix que vous allez conquérir l'univers. (Mass.) Vous le savez, mille fois, dans la fureur des combats, vous avez vu les compagnons de vos excès ne mettre presque qu'un intervalle entre une impiété et le dernier *soupir*. (Id.)

Le dernier souffle, hélas! d'une épouse fidèle,
S'échappe, et son époux qui veut la retenir,
Recueille sa belle âme et son dernier *soupir*.
(Desaintange.)

— *Fig.* Les derniers soupirs d'un Etat, d'une république, d'un empire. Les Philippiques de Cicéron et les lettres de Brutus ont été appelées les derniers *soupirs* de la république romaine. (Balzac.)

— Mus. Pause, silence qui vaut une noire. Observer les soupirs en chantant. ‖ Signe qui

Le soupir est effacé, est mal gravé. ‖ On dit aussi *demi-soupir*, *quart de soupir*.

SOUPIRAIL. s. m. (pr. *sou-pi-ra-ye*; rad. *soupir*). Appareil par où s'échappent les soupirs. Les pleurs, les cris et les soupirs, sont les vrais *soupiraux* pour éventer le cœur. (Est. Pasquier.)

En vain mes *soupiraux* dans l'ardeur qui m'oppresse,
Laissent couler pour toi des soupirs de tendresse.
(***)

— Il n'est en ce sens que du style burlesque.

— Construct. Ouverture pratiquée à la partie inférieure d'un édifice pour donner du jour, de l'air à une cave ou à quelque autre lieu souterrain. Faire un soupirail. Cave qui a deux soupiraux. Les soupiraux doivent être au nord, et éloignés des murs capables de réfléchir la chaleur du soleil.

— Excavation. Ce sont des *soupiraux* que le feu souterrain s'est ouverts en brisant la voûte des fournaises profondes où sans cesse il bouillonne. (Marmontel.)

SOUPIRANT. part. prés. du v. Soupirer. Il est invariable. Des exilés soupirant après la patrie.

SOUPIRANT, ANTE. adj. Qui soupire toujours, qui soupire d'amour. Jeune homme soupirant. Femme soupirante.

Que fait autour de votre porte
Cette *soupirante* cohorte? (La Fontaine.)

— Est plus souvent substantif dans le sens d'Amoureux, amant. Une coquetterie maligne et railleuse désoriente encore plus les *soupirants* que le silence et le mépris. (J.-J. Rouss.) Le même tour d'esprit qui fait exceller une femme du monde dans l'art de tenir maison, fait exceller une coquette dans l'art d'amuser plusieurs *soupirants*. (Id.) Ne voulant aimer qu'un seul amant, les femmes étaient cependant bien aises de n'en perdre aucun; ces *soupirants* désespérés attachés à leur char comme des ennemis vaincus, étaient le triomphe de leurs charmes. (Geoffroy.)

SOUPIRÉ, ÉE. part. pass. du v. Soupirer. S'empl. adjectiv. Des chants d'amour soupirés doucement.

SOUPIRER. v. n. 1re conj. (rad. *soupir*). Pousser des soupirs, faire des soupirs. Nous soupirons dans une foule de circonstances, mais c'est toujours quand nous sentons sur la poitrine une sorte de poids qui l'oppresse, et le résultat du soupir est de nous débarrasser de ce poids, ou du moins de le diminuer. On soupire en sortant de l'eau froide où l'on était plongé. On soupire lorsqu'on sort de l'état de syncope, et lorsqu'on était momentanément asphyxié, ou qu'on revient à la vie. On soupire après la digestion, et très-souvent après la course ou des efforts.

— Plus souvent, Soulager, chercher à soulager quelque douleur morale par des soupirs. Soupirer d'amour. Soupirer de douleur, de regret, d'ennui, de tristesse. Soupirer de tendresse. Gémir, pleurer et soupirer. Soupirer sans cesse. Soupirer du fond du cœur. Il comptait ses prospérités temporelles et s'écriait en *soupirant* : Serait-il possible, ô mon Dieu, que ce fût là ma récompense. (Fléch.) Télémaque répondit en *soupirant* : Que les dieux me fassent périr plutôt que de souffrir que la mollesse et la volupté s'emparent de mon cœur. (Fén.) Je vous parlerai anglais quelquefois, mais pas toujours; l'italien m'est cher : j'ai beaucoup souffert, dit-elle en *soupirant*, pour vivre en Italie. (Mme de Staël.)

Que la pitié, les regrets, les alarmes
Où l'intérêt fait trouver tant de charmes,
En *soupirant* accompagnent tes pas. (Bernard.)

J'y cours en *soupirant*, et sa garde me suit,
De son généreux sang la trace nous conduit.
(Racine.)

— Désirer ardemment, rechercher avec passion. En ce sens il est ordinairement suivi de la préposition *après*. Soupirer après une place. Soupirer après une chose. Le vrai chrétien *soupire* après un bonheur éternel. (Fléch.) Les souverains doivent *soupirer* après une gloire toute immortelle. (Id.)

— Dans le même sens. *Soupirer pour*. Soupirer pour une femme, pour une fille. Soupirer pour les richesses.

Une avare loi
Défend à tous les Grecs de *soupirer* pour moi. (Rac.)

— S'empl. quelquefois absol., dans le sens d'Aimer. J'aimais, je *soupirais* dans une paix profonde. (Rac.)

— Fig. Soupirer pour les richesses. Soupirer pour l'empire.

Mon cœur vous est connu, Seigneur, et je puis dire
Qu'on ne l'a jamais vu *soupirer* pour l'empire.
(Racine.)

— Les poëtes font soupirer les animaux, les choses inanimées, surtout celles qui rendent un son, un bruit que l'on peut prendre pour un gémissement. Les colombes soupirent. Le vent soupire. L'onde soupire. Le vent qui soupire. La harpe qui soupire. Plus tendrement la colombe *soupire*. (Millev.) Le murmure flatteur de l'onde qui *soupire*. (Id.) La flûte sous les doigts *soupire* avec mollesse. (Thomas.)

La harpe au haut des monts, par les vents agités,
A leurs derniers soupirs répond en *soupirant*.
(V. Hugo.)

— activ. Soupirer sa peine, ses peines. Soupirer sa douleur. Murmurez tout bas à son oreille, que dès avant l'aurore, seul au pied de la cascade, je *soupirais* son nom. (Gessner.)

Ce n'était pas jadis sur ce ton ridicule
Qu'Amour dictait les vers que soupirait Tibulle.

— SE SOUPIRER. v. pron. Etre soupiré. Les notes d'amour qui *se soupirent* le soir sur les bords du Lido. (***)

SOUPIREUR, EUSE. adj. et s. Qui gémit, qui pousse des soupirs. Ces *soupireurs* universels qui en veulent à toutes les femmes. (Mlle de Scudéry.)

SOUPLE. adj. des 2 g. (du lat. *supplex*; fait de *sub*, sous, et *plicare*, plier). Qui se plie aisément sans se rompre, sans se gâter; qui est flexible, maniable. Branches souples. L'osier est souple. Du cuir fort souple. Voilà du cuir qui n'est guère souple.

— En parlant des personnes et des animaux, Qui a une grande facilité à se mouvoir, dont le corps ou les membres se plient facilement en tous sens. Homme souple. Femme souple. Jeune homme souple et élancé. Il faut être bien souple pour faire de pareils tours. Bateleur qui a le corps souple, les reins souples. Il faut avoir les mains souples pour jouer des gobelets. Cheval qui a le jarret souple.

— Fig. Qui est docile, complaisant, soumis, qui a l'humeur accommodante, l'esprit flexible aux volontés d'autrui. Homme souple et rusé. Il faut être souple à la cour. Esprit, caractère souple. Tout ploie, tout est *souple* quand Dieu commande. (Boss.) Des hommes *souples* et bornés s'élèvent aux premières places, et les meilleurs sujets deviennent inutiles. (Mass.)

La richesse permet une juste fierté;
Mais il faut être *souple* avec la pauvreté. (Boil.)

— *Souple à*. Enfant souple aux volontés de ses maîtres. Etre souple à la raison.

— Manég. Se dit d'un cheval qui a les mouvements liants. Ce cheval est souple, fort souple.

— Prov. *Etre souple comme un gant*. S'accommoder à tout ce qu'on veut. Se prend toujours en mauvaise part, pour signifier une complaisance servile. Cet homme qui fait ici le terrible et le fier est ailleurs souple comme un gant.

SOUPLEMENT. adv. D'une manière souple, avec souplesse. Il est peu usité. Se conduire fort souplement.

SOUPLESSE. s. f. (ét., V. SOUPLE). Qualité de ce qui est souple. La souplesse du jonc, de l'osier, des branches de vigne. La souplesse d'un gant. La souplesse d'un ressort.

— Particulièrement, Facilité à se mouvoir, à se plier. Avoir une grande souplesse de corps. Tours de souplesse. Il fait des tours extraordinaires par la souplesse de son corps. La souplesse d'un bateleur. La souplesse d'un singe est remarquable.

Tout ce qu'ont jamais pu la valeur et l'adresse,
L'ardeur, la fermeté, la force, la *souplesse*,
Parut des deux côtés. (Volt.)

— Fig. La souplesse de l'esprit, du style, de la voix. Avoir beaucoup de souplesse dans l'esprit. La souplesse de son talent est remarquable. Style, voix qui a de la souplesse.

— Fig. Docilité, complaisance, soumission aux volontés d'autrui. Il faut de la souplesse dans les affaires, dans le commerce du monde. Sans souplesse on ne réussit point à la cour. Avoir beaucoup, trop, pas assez de souplesse dans le caractère. Lorsque le juge veut s'agrandir il change en une *souplesse* de cour le rigide et inexorable ministère de la justice. (Boss.) Nous devenons plus grands aux yeux des hommes par la défense héroïque de la vérité, que nous ne l'aurions été par la dissimulation et la *souplesse*. (Mass.) La *souplesse* est une capitulation de l'égoïsme hypocrite. (Boiste.) Dans l'homme, la *souplesse* ne peut se trouver avec l'élévation de l'âme. (Id.)

— Fig. *Tours de souplesse*. Moyens subtils, adroits, cachés, artificieux, dont certaines gens se servent pour arriver à leurs fins. Parvenir par des tours de souplesse. Supplanter quelqu'un par des tours de souplesse. Faire échouer les projets de quelqu'un par des tours de souplesse. C'est un homme dangereux dans les affaires, dans le commerce; il faut se donner garde de ses tours de *souplesse*. (Acad.)

SOUQUÉ, ÉE. part. pass. du v. Souquer. S'empl. adject. Amarrage souqué.

SOUQUENILLE. s. f. (pr. *çou-ke-ni-ye*; du lat. barb. *succania*, qui a été employé dans le même sens). Espèce de surtout fort long, fait de grosse toile, qu'on donne ordinairement aux cochers et aux palefreniers pour s'en servir quand ils pansent leurs chevaux. La souquenille du cocher. Je demandai une chambre; et pour prévenir la mauvaise opinion que ma *souquenille* pouvait encore donner de moi, je dis à l'hôte que, tel qu'il me voyait, j'étais en état de bien payer mon gîte. (Le Sage.)

— Fig. Vêtement délabré. Il portait une souquenille.

SOUQUER. v. a. 1re conj. Mar. Raidir un amarrage quelconque, pour lui donner le plus de force possible. On l'emploie surtout dans le commandement : Souque !

— SE SOUQUER. v. pron. Etre souqué.

SOUQUET. s. m. Agric. Fragment de la racine de l'olivier séparé de la souche pour servir de bouture.

SOURABAYA. Géogr. L'une des villes les plus importantes de Batavia, avec une rade belle et sûre. Arsenal maritime, beaux chantiers, hôtel de monnaie, fonderie de boulets, jardins magnifiques.

SOURAKARTA. Géogr. Ville de l'île de

indépendant. Résidence du souverain. 100,000 hab. Palais magnifique.

SOURBASSIS. s. m. pl. Comm. Soie de Perse d'une grande finesse et d'une belle qualité.

SOURCE. s. f. (du mot *sourdre*, sortir de terre; fait du lat. *surgere*, s'élever, sortir). Origine d'un cours d'eau, qui parfois se perd à peu de distance de son point de départ, et le plus souvent forme ou concourt à former les ruisseaux, les rivières et les fleuves. Les vapeurs qui s'élèvent de la terre et se résolvent en pluie sur les montagnes, les neiges éternelles qui couvrent les pics les plus élevés et fondent partiellement, telles sont les causes qui, par l'infiltration des eaux, produisent les sources que l'on rencontre aux flancs de presque toutes les hauteurs du globe et principalement de celles qui sont formées du granit et de schiste. Source claire, vive, limpide, abondante, stérile. Source qui tarit en été. Source qui ne tarit jamais. Eau qui coule de source. Eau de source. Ruisseau produit par une source. Découvrir ou trouver une source. Rivière navigable dès sa source. La source du Nil, du Gange, de l'Indus, du Volga. Les sources de la Loire, du Rhône. Rivière qui tire sa source de telle montagne, qui prend sa source dans telle montagne. Empoisonner une source. Détourner une source. Source d'eau minérale. Source minérale, sulfureuse, ferrugineuse. Les sources se montrent en plus grand nombre dans les contrées montagneuses et accidentées que sur les autres parties de la surface de la terre. Les montagnes volcaniques calcaires ayant la propriété d'absorber l'eau, ne laissent échapper que des *sources* de peu d'importance qui, la plupart du temps, disparaissent sous terre à une petite distance de leur origine. (Franc.) Les *sources* minérales sont dues au passage des couches d'eau qui les forment à travers des terrains dont elles prennent des parties en dissolution. (Id.)

— *Source intermittente*. Source qui coule pendant un temps et qui cesse ensuite de couler pendant un autre, pour recommencer à couler de nouveau, ainsi de suite. Il existe aussi dans les montagnes des *sources* intermittentes qui n'ont d'écoulement qu'à certaines époques du jour, du mois et même de l'année. (Franck.) Semblable à ces fleuves qui s'étendent à mesure qu'ils s'éloignent de leur *source*. (Fléch.) D'autres fois, s'arrêtant aux bords d'une *source* qui jaillit du pied de cet arbre, elles écoutent le bruit que forme le bouillonnement de ses ondes fugitives. (Barth.) On y vit un pays uni que la nature avait enrichi et coupé de prairies abondantes, par une infinité de *sources* qui les traversaient. (Id.)

O rochers! ouvrez-moi vos *sources* souterraines,
Et vous, fleuves, ruisseaux, beaux lacs, claires fontaines,
Venez, portez partout la vie et la fraîcheur. (Del.)

— Par analogie :

Des sources d'un lait pur, des *sources* d'un vin frais,
Serpentaient en ruisseaux, jaillissaient en fontaines.
(Desaintange.)

— Par exagération. Mes yeux sont deux sources de larmes.

Qui changera mes yeux en deux *sources* de larmes
Pour pleurer ton malheur? (Racine.)

— Fig. C'est empoisonner la *source* des eaux publiques que de corrompre l'esprit d'un prince destiné au trône. (***)

— Combien cette belle image est mieux rendue par J.-B. Rousseau en parlant de la flatterie :

Le pauvre est à couvert de ses ruses obliques;
Orgueilleuse, elle suit la pourpre et les faisceaux,
Serpent contagieux qui des *sources* publiques
Empoisonne les eaux.

— On dit figurément en parlant de ce qu'une personne dit ou écrit d'une manière facile, naturelle ou conformément à son génie, au caractère de son esprit, aux sentiments de son cœur, *cela coule de source*. Il écrit facilement, cela coule de source.

— Fig. Lieu d'où proviennent en abondance certaines choses pour se répandre au dehors. La Champagne est la source des bons vins. L'Amérique a été longtemps la source des richesses de l'Espagne. Le Pérou est une source inépuisable de métaux précieux.

— Fig. Principe, cause, origine. La source du bien et du mal. Source de ridicules, de méprises. La source des richesses, des prospérités publiques. Ce fatal événement est la source de tous nos maux. La vanité est une source inépuisable, intarissable de ridicules. Vos malheurs et les miens viennent d'une même source. Le travail est une source de richesses. La bonté de Dieu est la source de tous les biens. Son amour-propre indomptable est la source de toutes ses infortunes. La prévoyance qui nous porte sans cesse au delà de nous, et souvent nous place où nous n'arrivons point; voilà véritablement la source de nos misères. (J.-J. Rouss.) Toutes les *sources* de corruption se répandirent avec profusion dans l'Etat. (Barth.) Prêtres, qui êtes les anges du Dieu des armées, allez premièrement recevoir les lumières, allez puiser dans la *source*; après venez arroser la terre et faire germer le fruit de vie. (Boss.) O Seigneur! mon cœur ne s'est point haussé; voilà l'orgueil attaqué dans sa *source*. (Id.) Pour rompre l'iniquité dans sa *source*, il arma son zèle contre les juges qui la commettaient ou qui la souffraient. (Fléch.) Chacun trouve en soi la *source* de sa douleur, et rouvre lui-même sa

autorité vient de nous, les rois n'en doivent faire usage que pour nous. (Mass.) Combien de favoris de la fortune, sortis tout à coup du néant, vont de plein pied saisir les premières places; et de là quelle *source* de désagréments et de dégoûts. (Id.) Il éteint cet amour, *source* de tant de haine. (Rac.)

A peine détaché de sa *source* éternelle,
On ne sait s'il prédit ou bien s'il se rappelle.
(G. Fabre.)

— En parlant de la naissance, de l'origine. L'âme qui s'est éloignée de la *source* de son être ne connaît plus ce qu'elle est. (Boss.) Dieu qui d'un seul homme a voulu former tout le genre humain, et de cette *source* commune le répandre, en a vu et prédestiné les alliances de l'éternité. (Id.) Quelque glorieuse que fût la *source* dont il sortait, l'hérésie des derniers temps l'avait infectée. (Fléch.)

Cette Esther, l'innocence et la sagesse même,
Dans cette *source* impure aurait puisé ses jours.
(Masic?)

— *Avoir sa source dans*. Les infortunes eurent leur source dans un amour-propre indomptable. Toute la grandeur de Jésus-Christ a sa *source* dans le sein de Dieu. (Mass.)

— *Prendre sa source dans.* Ce préjugé prend sa source dans un sentiment louable. Il n'y a de véritable grandeur que celle qui prend sa *source* dans la religion et dans la piété. (Mass.) Les succès les plus éclatants, ou prennent leur *source* dans le crime, ou ne sont que des crimes eux-mêmes. (Id.) Le penchant infortuné qui souille tout le cours de la vie des hommes, prend toujours sa *source* dans les premières mœurs. (Id.)

— *Etre la source, devenir la source de.* Le péché originel est la source de tous les maux. La jalousie est la première *source* de la décadence des empires. (Mass.) C'est l'intérêt ou la vanité qui sont les *sources* secrètes des louanges que nous donnons aux autres. (Id.) Est-il plaisir plus doux pour un bon cœur que de devenir une *source* de salut et de bénédiction pour ses frères. (Id.) La folie est la *source* des exploits de tous les héros. (Trad. d'Erasme.) La vanité de l'homme est la *source* de ses plus grandes peines. (J.-J. Rouss.) L'intérêt et la vanité sont la *source* des querelles. (Boiste.) La *source* du bonheur est dans la vertu. (Id.) La *source* des belles actions est dans la beauté de l'âme. (Id.) La *source* des consolations est dans la confiance en Dieu. (Id.) La *source* de la véritable science est dans les faits. (Id.) Le peuple est la principale *source* de la lumière, de l'industrie et de la puissance. (B. de St-P.) Il y a des vérités qui sont la *source* des plus grands désordres, parce qu'elles remuent toutes les passions. (Chateaub.)

— En parlant de ce qui sert à l'instruction, de ce qui est propre à former le cœur ou l'esprit, des écrits originaux d'où découlent l'instruction des âges suivants. Les sources de l'histoire. Les sources d'une science. Etudier les sources. Il faut connaître les sources. Ne pas s'arrêter aux versions, aux commentaires. Aller droit aux sources. Les *sources* du droit sont révélées, les saintes maximes revivent. (Boss.) Puisant dans les *sources* de la discipline monastique les règles de la ferveur, il montrait à son auguste élève les *sources* du vrai et du faux. (Fléch.)

— Théol. *Les sources de la grâce.* Les sacrements. Puiser dans les sources de la grâce.

Ces sacrés torrents de flamme,
Sources du divin amour. (J.-B. Rouss.)

— Physiol. *Les sources de la vie.* Les principaux organes nécessaires à la vie. Un mal qui empoisonne les sources de la vie.

— Mar. *La source du vent.* Le point d'où il souffle.

SOURCIER. s. m. Celui qui prétend avoir des moyens particuliers pour découvrir les sources. Peu usité

SOURCIL. s. m. (pr. *çour-ci;* du lat. *supercilium;* fait de *super*, sur; *cilium*, cil, ce qui est au-dessus des cils). Eminence arquée et garnie de poils, qui s'élève au-dessus de chaque œil, chez l'homme et chez quelques mammifères. En parlant des sourcils de l'homme, on dit, Sourcil noir, clair. Sourcil épais, touffu, altier, superbe, menaçant, sévère. Les poils des sourcils. Sourcils bien arqués. La tête des sourcils. La queue des sourcils. Hausser, baisser les sourcils. Froncer les sourcils. Sourcils artificiels. Se faire les sourcils. Après les yeux, la partie du visage qui contribue le plus à marquer la physionomie sont les *sourcils;* comme ils sont d'une nature différente des autres parties, ils sont plus apparents par ce contraste, et frappent plus qu'aucun autre trait. (Buff.) Les *sourcils* sont une ombre du tableau qui en relève les couleurs et les formes. (Id.) Les *sourcils* donnent de la grâce au visage, mais souvent ils en rendent l'expression rude, donnent un air dur et sombre, et font paraître de mauvaise humeur. (Jourd.) Un *sourcil* noir ombrage sa paupière. (Bernis.) De noirs *sourcils* fièrement dessinés. (Malfil.)

Ses *sourcils* roux mélangés et retors
Semblent loger la fraude et l'imposture. (Volt.)

Sous l'arc d'un *sourcil* noir qu'Amour arrondissait
Mille désirs semblaient prendre naissance. (Imbert.)

Malgré son noir *sourcil*
Jupiter et le peuple immortel rit aussi. (La Font.)

— La violente contraction des sourcils en fait redresser les poils, ce qui annonce un mouvement de [illegible] le mécontentement, la mauvaise humeur s'annonce par leur froncement, de là cette acception figurée *froncer les sourcils.* Montrer du mécontentement. Aussitôt qu'on lui parle de cela, il fronce les sourcils.

— Chez les oiseaux, Trait longitudinal coloré, qui se remarque parfois au-dessus de l'œil.

— Physiol. Les sourcils sont ordinairement demi-circulaires, transversalement allongés et arqués de haut en bas. C'est l'arcade orbitaire de l'os frontal qui forme la base des sourcils. On leur donne pour usage d'empêcher que la sueur du front ne coule sur le globe de l'œil et de modérer l'action d'une lumière trop vive, en diminuant la masse des rayons qui viennent frapper l'organe de la vue. La grandeur des sourcils chez l'homme varie selon l'âge et ne varie pas moins selon la constitution des individus. Ils sont en général plus longs et plus larges chez les bruns que chez les blonds, chez les bilieux et les mélancoliques que chez les phlegmatiques. Presque toujours ils sont séparés l'un de l'autre par un intervalle dépourvu de poils, mais quelquefois aussi, ils se touchent et se confondent. Les poils qui les garnissent ont plus de force et de raideur que les cheveux; rarement ils ont une autre couleur. Ces poils sont naturellement inclinés en dehors et couchés à plat les uns sur les autres; ceux de l'extrémité interne sont les plus longs, et plus abondants chez l'homme que chez la femme. Dans la vieillesse ils acquièrent quelquefois tant de longueur qu'on est obligé de les couper.

— Il a été employé au figuré, en parlant du sommet des arbres, par La Fontaine.

Puissent-ils tout d'un coup élever leurs *sourcils*,
Comme on vit autrefois Philémon et Baucis.

— Archit. Il s'est dit quelquefois du dessus d'une porte qui pose sur les pieds droits.

— Techn. Dans les fabriques de glaces, Espèce de corniche pratiquée au-dessus des ouvreaux du four.

— Ichthyol. Nom vulgaire d'un chétodon.

— Hist. *Sourcils rouges.* Nom d'une faction puissante qui figura dans les troubles politiques de la Chine, de l'an 23 à l'an 30 après Jésus-Christ.

SOURCILIER, IÈRE, ou SURCILIER, IÈRE. adj. Qui a rapport aux sourcils. Muscle sourcilier. Artère sourcilière. Arcades sourcilières. Les arcades sourcilières sont les saillies transversales que présente l'os coronal immédiatement au-dessus du rebord supérieur des orbites; chacune des arcades sourcilières donne attache au muscle sourcilier correspondant. L'artère sourcilière est aussi nommée *susorbitaire.*

SOURCILIER ou SOURCILLEUX. s. m. Ichthyol. Espèce de cline.

SOURCILLE. s. m. Ornith. Nom vulgaire du roitelet huppé.

SOURCILLER. v. n. 1re conj. (pr. *çour-ci-yé*). Remuer le sourcil en signe de mécontentement, d'impatience, de mauvaise humeur, de colère. S'emploie ordinairement avec la négative. Ne pas oser sourciller. Ecouter un long discours, des reproches sans sourciller

— Par extension, Laisser paraître quelque trouble sur son visage. Il a entendu cette mauvaise nouvelle sans sourciller. Il n'a pas sourcillé quand on lui a prononcé son arrêt. Quel homme pourrait sans *sourciller* voir le tableau d'une si grande misère? (***)

SOURCILLER. v. n. (rad. *source*). Jaillir, sortir de terre en petites sources. Cette eau *sourcille* en différents endroits. (Buff.)

— Peu d'auteurs ont fait usage de ce verbe. Il est à désirer qu'il s'accrédite.

SOURCILLEUX, EUSE. adj. (pr. *çour-ci-yeu;* du lat. *supercilium*, sourcil, qui s'est dit aussi dans le sens de *sommet*). Qui est haut, élevé, Il n'est que du style poétique et élevé. Monts sourcilleux. Montagnes sourcilleuses. Rochers sourcilleux. Arbres sourcilleux. Malheur aux peuples voisins de ces montagnes *sourcilleuses* dont le pied n'a jamais trempé dans l'Océan et dont la cime s'élève au-dessus des nues. (Marmontel.) Le front *sourcilleux* d'un rocher s'élevait seul encore du fond des eaux. (Gessner.)

Tel dans nos jardins un palmier *sourcilleux*
A nos ormes touffus mêlant sa tête altière,
S'élève enorgueilli de sa tige étrangère. (Volt.)

— Fig. Qui a, qui annonce une fierté accompagnée de morgue. Front sourcilleux. Mine sourcilleuse. Air sourcilleux. Philosophes *sourcilleux.* (Rouss.) Tout fier il montre alors un front plus *sourcilleux.* (Boil.)

En quel temps a-t-on vu l'impiété hautaine
Lever contre le ciel un front plus *sourcilleux* ?
(J.-B. Rouss.)

— Qui a une sévérité accompagnée de morgue. Critique sourcilleux. Censeurs sourcilleux. Ainsi s'expliqueront nos censeurs *sourcilleux.* (Boil.)

— Quelquefois, Qui est empreint de tristesse, de chagrin, d'inquiétude. Avoir un front sourcilleux.

— Ichthyol. Se dit des poissons qui ont au-dessus des yeux une arête saillante, en forme de sourcil.

— Entom. Se dit des insectes qui ont les sourcils élevés ou saillants. Insectes sourcilleux.

— Ornith. Se dit d'un oiseau qui a au-dessus des yeux un trait coloré; ou des plumes effi- [illegible] aussi d'un oiseau qui a les sourcils dégarnis de plumes. Oiseaux sourcilleux.

SOURCILLEUX. s. m. Erpét. Espèce d'agame.

SOURCILLON. s. m. (pr. *çour-ci-yon;* dimin. de *source*). Didact. S'est dit pour Petite source. Un petit ruisseau formé par de nombreux sourcillons.

SOURD, SOURDE. adj. (pr. *çour, çour-de;* du lat. *surdus*, même sens). Qui ne peut entendre par le vice, le défaut, l'obstruction de l'organe de l'ouïe. Homme sourd. Femme sourde. Enfant sourd. Animal sourd. Devenir sourd. Maladie qui rend sourd. Sourd de nature, de naissance. Etre sourd et muet. Etre un peu sourd. Etre complètement sourd. A chaque instant l'on rencontre des personnes privées de la faculté d'entendre depuis le moment de leur naissance, et d'autres qui sont devenues *sourdes* par suite d'une maladie de l'oreille ou par le progrès de l'âge. (Itard.)

— Fig. Inexorable, inflexible, insensible. La nature est sourde. Les dieux d'argile sont sourds

— En ce sens il est ordinairement suivi de la préposition *à*. Etre sourd aux prières, aux cris, aux raisons, aux remontrances. Etre sourd à la voix de la religion, de la nature, de l'humanité. *Sourds* aux cris douloureux des peuples opprimés. (Volt.) Les dieux depuis longtemps me sont cruels et *sourds.* (Rac.)

Dans son génie étroit il est toujours captif,
Pour lui Phébus est *sourd* et Pégase est rétif.
(Boileau.)

Telle est la loi des dieux à mon père dictée;
En vain *sourd* à Calchas, il l'avait rejetée. (Id.)

On dit *sourd à la voix, aux cris, aux menaces*, à toutes choses qui peuvent s'entendre; mais on ne dit pas *sourd à quelqu'un. Sourd à Calchas* est donc une ellipse hardie pour dire *sourd à la voix de Calchas :* ces figures animent la poésie. (Geoffroy.)

— Un poète a dit :

Ils sont *sourds* à mes larmes. (Lata.)

On est *sourd* aux cris, aux plaintes; on est *insensible* aux larmes. On sent pourquoi cette différence, c'est que les cris, les plaintes s'entendent, et que les larmes ne s'entendent pas.

— Racine l'a employé en parlant des chevaux.

La frayeur les emporte, et *sourds* à cette fois,
Ils ne connaissent plus ni le frein, ni la voix.

— En parlant de certaines choses, Qui n'est pas sonore comme les choses de sa nature, qui ne rend pas un son aussi fort que d'habitude. Instrument sourd. Une grotte sourde. Une caverne sourde.

Ce lugubre murmure
Dont le son lent et *sourd* attriste la nature.
(St-Lambert.)

Au delà du Ménale et de ses antres *sourds*,
Repaires dangereux des brigands et des ours.
(Desaintange.)

— Et par extension de ce sens, il s'applique au bruit, au son, etc., pour dire, Qui n'est pas éclatant, qui n'est pas clair. Une voix sourde. Un bruit sourd. Un instrument qui rend des sons faibles et sourds. On entend un bruit sourd qui sort de cette caverne.

— Fig. Par une nouvelle extension de ce sens on dit *un bruit sourd*, pour désigner Une nouvelle que l'on se dit à l'oreille, tout bas, une nouvelle qui n'est pas encore publique. Il court un bruit sourd qu'il serait dangereux de laisser éclater. Des bruits sourds se répandirent dans la ville, la province. Ce n'était pas encore une nouvelle publique, ce n'était qu'un bruit sourd qui ne laissait pas que de jeter le trouble dans les esprits. Cependant un bruit *sourd* veut que le roi respire. (Rac.)

— Fig. Secret. Sourdes pratiques. De sourdes menées. Découvrir les sourdes menées des conspirateurs. Les abus, dans l'Etat même le plus solide, sont des mines *sourdes* qui tôt ou tard font explosion. (S. Dubay.) Il est une sorte de réputation *sourde*, imperceptible, qui survit à la bonne renommée de cent prudes les plus renforcées. (Shéridan.) Les passions sont non-seulement aveugles, mais *sourdes;* elles n'entendent point la voix de la vérité, de la raison, de l'équité. (Boiste.)

— *Douleur sourde.* Douleur interne, qui n'est pas aiguë.

— *Lime sourde.* Lime qui fonctionne sans bruit; et figurément, Personne qui agit secrètement pour quelque mauvais dessein, ou qui, sous un air taciturne, cache de la malignité. Défiez-vous de lui, c'est une lime sourde.

— *Lanterne sourde.* V. LANTERNE.

— Fig. L'esprit de parti est comme une lanterne *sourde;* elle n'éclaire qu'un sentier étroit, et son ombre cache l'abîme. (Boiste.)

— Agric. Se dit d'une couche qui est enfoncée de toute son épaisseur dans la terre. Couche sourde.

— Gramm. arab. *Verbes sourds.* Se dit des verbes trilitères, dont la troisième radicale est semblable à la seconde.

— Gramm. sanscr. *Lettres sourdes.* Se dit de toutes les consonnes, à l'exception des quatre sonnantes.

— Joaill. *Pierre sourde.* Pierre qui a quelque chose d'obscur, de sombre, de brouillé.

— Mar. *Lame sourde.* Vague qui se porte [illegible] un point où l'on ne ressent pas le vent qui [illegible]

— Mathém. *Quantités sourdes.* Celles qui sont incommensurables, qui ne peuvent être exprimées exactement ni par des nombres entiers ni par des fractions. La racine carrée de deux est une quantité sourde.

— Peint. *Teintes sourdes* ou *tons sourds.* Couleurs mates, vagues et sans éclat.

— Techn. *Couteau sourd.* Instrument très-tranchant dont se servent les corroyeurs.

— Prov. *Etre sourd comme un pot.* Etre extrêmement sourd. ‖ *Sourd à n'entendre pas Dieu tonner.* ‖ *Faire la sourde oreille.* Ne vouloir pas écouter ou faire ce qu'on demande.

— S'empl. subst. en parlant des personnes. Un sourd. Une sourde. Le *sourd* qui n'a perdu l'ouïe que dans un âge avancé offre ceci de remarquable que sa voix change pour l'ordinaire de timbre et de ton. (Itard.) L'imperfection notable et surtout la nullité absolue de l'ouïe privent le *sourd* d'une communication active et continue dont l'habitude et la nature lui ont fait un besoin, et le mettant dans l'impossibilité de s'assurer si les personnes parlent de lui, il éprouve une sorte de méfiance de tout ce que l'environne : ses yeux peignent l'ardent désir de deviner le sujet des conversations dont il est spectateur passif. (Id.) L'aveugle croit que personne ne le voit, et le *sourd*, que personne n'entend. (Boiste.)

— Prov. *Frapper comme un sourd.* Frapper sans mesure, sans pitié. ‖ *Crier comme un sourd.* Crier de toutes ses forces.

— Erpét. Nom vulgaire de la salamandre terrestre. ‖ Espèce de lézard du Sénégal qui chasse les blattes avec ardeur, et qui en détruit en grand nombre.

SOURDAUD, AUDE. adj. et s. Celui, celle qui n'entend qu'avec peine. C'est un sourdaud. Vieille sourdaude.

SOURDE. s. f. Ornith. La petite bécassine.

SOURDELINE. s. f. Mus. Espèce de musette d'Italie munie de quatre chalumeaux qu'on peut ouvrir ou fermer à volonté.

SOURDEMENT. adv. D'une manière sourde, peu retentissante. Parler sourdement. Tonnerre qui gronde sourdement.

— D'une manière secrète, cachée. Agir sourdement. Négocier sourdement. Des bruits qui se répandent sourdement. Traiter une affaire sourdement. Faire la guerre sourdement. La bonne cause triomphe *sourdement.* (Volt.) Il leur sacrifie *sourdement* mérite, alliance, amitié, engagement, reconnaissance. (La Bruy.)

SOURDEVAL. Géogr. Ch.-l. de cant. (Manche), arr. de Mortain; 4,280 hab.

SOURDINE. s. f. (rad. *sourd*). Morceau de bois préparé que l'on place sur le chevalet du violon, de la basse, de l'alto, pour amortir les sons et produire certains effets particuliers. Les sourdines du hautbois et de la clarinette sont des pavillons rentrants en dedans, et n'ayant qu'une petite ouverture. La sourdine des cors est un cône de carton percé d'un trou à sa base, et qu'on place dans le pavillon.

— Espèce d'épinette dont les cordes étaient mises en vibration par des sauteraux garnis de drap, et dont le son était sourd et agréable.

— Dans les montres à répétition, Ressort qui, étant poussé, retient le marteau et l'empêche de frapper sur le timbre ou sur la boîte de la montre.

— *A la sourdine.* loc. adv. Avec peu de bruit, secrètement. Il est familier. Agir à la sourdine. Se marier à la sourdine. Les ennemis ont délogé à la sourdine.

Je les ai déterrés où l'on m'avait instruit,
Dans un jardin, à table, en un petit réduit,
Avec dames qui m'ont paru de bonne mine...
Je crois qu'ils passaient là quelque acte à la *sourdine.*
(Regnard.)

SOURD-MUET, SOURDE-MUETTE. adj. Qui est sourd et muet. Il est sourd-muet. Elle est sourde-muette. Homme sourd-muet. Femme sourde-muette.

— substantiv. Un sourd-muet. Une sourde-muette. La surdité et la mutité réunies élèvent entre le *sourd-muet* et le monde intellectuel une double barrière qui empêche d'un côté ses idées et ses sensations de venir jusqu'à nous; d'un autre, nos idées et nos sensations d'arriver jusqu'à lui. (Itard.) Il n'est pas de créature humaine moins aimante, plus faiblement attachée que ne l'est en général le *sourd-muet.* (Id.) Dire que les *sourds-muets* ne parlent pas, par la raison qu'ils sont sourds, est une conséquence si naturelle de leur état, que toute discussion devient superflue. (Id.)

SOURDON. s. m. Moll. Espèce de malacozoaire bivalve, qui vit dans le sable des bords de l'Océan.

— Ornith. Nom vulgaire d'une espèce de bucarde.

SOURDRE. v. n. 4e conj. (du lat. *surgere*, s'élever, sortir). Sortir, jaillir, s'écouler par une fente de la terre ou du creux d'un rocher. Ne se dit que des eaux et n'est guère d'usage qu'à l'infinitif et à la troisième personne de l'indicatif. L'eau sourd de la terre, d'un rocher. C'est un pays fort aquatique, l'eau y sourd partout.

— Il s'est dit au figuré pour Résulter, sortir. C'est une affaire dont on a vu sourdre mille malheurs, mille inconvénients.

— Mar. Sortir de l'horizon et s'élever sur le zénith, en parlant d'un nuage. Un nuage qui [illegible] dre à l'horizon. ‖ *Sourdre bien au vent.* Se dit d'un vaisseau lorsqu'il tient bien le vent et qu'il avance à sa route en cinglant à six quarts, près du rumb d'où il vient.

— Il est peut-être malheureux que cette expression vieillisse, car elle est significative et utile. Amyot s'en est servi dans sa traduction de Daphnis et Chloé : Il y avait en ce quartier une caverne que l'on appelait la caverne des Nymphes, qui était une grande et grosse roche, au fond de laquelle *sourdait* une fontaine qui faisait un ruisseau dont était arrosé le beau pré verdoyant.

— Mercier a cru à tort que ce verbe faisait *sourdir* à l'infinitif, ou que cette nouvelle construction pouvait avoir quelque avantage sur l'autre. C'est au bruit de deux consonnes sifflantes, durement séparées par une autre, et qui semble en rompre l'effort, que le mot *sourdre* doit son harmonie pittoresque. (Ch. Nodier.)

SOURI. part. pass. du v. Sourire. Il est inv.

SOURICEAU. s. m. (dimin. de *souris*). Petit d'une souris, jeune souris. Un petit souriceau. La souris et ses souriceaux. Une souris qui a mis bas quatre souriceaux.

Il ne faut pas juger les gens sur l'apparence.
Jadis l'erreur du *souriceau*
Me servit à prouver le discours que j'avance.
(La Fontaine.)

SOURICIÈRE. s. f. Petit instrument pour prendre les souris. Souricière de bois. Souricière de fil d'archal. Tendre une souricière. Amorcer une souricière. Il y a deux souris dans la souricière.

— Fig. Piége, embarras. Se mettre, se jeter dans une souricière. D'ambitieux conspirateurs se jettent dans les piéges que leur tend le machiavélisme, avec plus de précipitation que les souris dans les *souricières* bien amorcées. (Boiste.) L'Espagne militaire est une *souricière*; il est facile d'y pénétrer, mais il est difficile d'en sortir. (Id.)

— Nom donné à une salle de la préfecture de police, où l'on dépose provisoirement les personnes arrêtées.

— Lieu public mal famé, que la police surveille, et où elle arrête au besoin les hommes dangereux qui viennent y chercher un refuge pendant la nuit et même pendant le jour. || *Etablir une souricière.* Arrêter secrètement les habitants d'un appartement ou d'une maison, de manière que les personnes qui y viennent habituellement ne conçoivent aucune défiance et entrent comme à l'ordinaire dans cette maison, où elles sont arrêtées à leur tour par des agents apostés à cet effet.

— Art milit. Petit appareil avec lequel on mettait autrefois le feu aux mines.

SOURICIN, INE. adj. Mamm. Qui appartient aux souris. Animal d'un caractère souricin, d'une allure souricine.

SOURINELLE. s. f. Bot. Espèce de plante.

SOURIQUOIS, OISE. adj. Mot plaisant forgé par La Fontaine, pour dire Qui appartient aux souris, qui tient de la souris, qui tient de la nature des souris. Peuple souriquois. Gent souriquoise. Habitude souriquoise. Une souris ennuyée de vivre dans les périls et dans les alarmes, à cause de Métis et Rodilardus, qui faisaient grand carnage de la nation *souriquoise*, appela sa commère. (Fén.)

Le peuple *souriquois*
En pâtit. (La Fontaine.)

Aussi l'hôtesse cette fois
Maudit le peuple *souriquois*. (Le Bailly.)

— SOURIQUOIS, OISE. adj. et s. Géogr. Nom d'un peuple sauvage qui habitait les environs du golfe Saint-Laurent, dans l'Amérique du Nord. Les Iroquois et les Souriquois.

SOURIRE. v. n. 4e conj. Rire sans éclater, et seulement par un léger mouvement de la bouche et des yeux. Sourire avec bonté, avec douceur, avec malignité, avec dédain. Sourire malicieusement, obligeamment, doucement, tendrement. Aller au-devant de quelqu'un en souriant. Tendre les bras à quelqu'un en souriant. Fontenelle ne riait jamais, pas plus qu'il ne pleurait; mais il *souriait* souvent et toujours bien naturellement. (***) Il y a de jolies femmes qui savent rire, mais qui ne savent pas *sourire*; or, qu'est-ce qu'un ris immodéré et souvent stupide, auprès de la douce retenue et de l'afféterie spirituelle du souris? (Fonten.)

On ne rit plus, on *sourit* aujourd'hui,
Et nos plaisirs sont voisins de l'ennui. (Bernis.)

L'on voit en *souriant* ces prés, ce pâturage,
Où bondiront encor les troupeaux du village.
(Saint-Lambert.)

— Se dit aussi de la bouche elle-même. Aucune fraîcheur de jeunesse ne colore plus ses traits pétrifiés, sa bouche ne sait plus *sourire*, son teint ne s'anime jamais. (G. Sand.)

— Fig. *Sourire de.* Le dieu du vin et celui des amours saluent à l'envi leur domaine : tous deux *sourient* d'espérance. (Pougens.)

— *Sourire de.* Se moquer un peu. Je vous vois sourire de ma simplicité. Vous souriez, vous haussez les épaules de me voir ainsi affublé.

— *Sourire à quelqu'un.* Lui témoigner par un sourire, de l'estime, de la complaisance, de l'affection, etc. Cette dame lui a souri. Elle ne répondait rien, mais elle lui souriait.

Je reçus et je vois le jour que je respire,
Sans que père ni mère ait daigné me *sourire*. (Rac.)

— *Sourire à*, avec un nom de chose. Favo[illegible] mon entreprise. La fortune te sourira. Va, ne crains rien, la Providence te sourira. Il faut avoir un grand empire sur soi-même, ou bien un grand fond d'orgueil pour ne pas *sourire* à la flatterie. (Boiste.)

.... Est-il bien certain
Que la Fortune encor vous [illegible] (Chénier.)

— Hors de ces phrases, il signifie Présenter un aspect agréable, des idées riantes. Voilà une affaire qui me sourirait beaucoup. Ce lieu, cette ville me sourit, j'aimerais l'habiter. Je n'ai plus aujourd'hui les espérances qui me souriaient alors. Il n'est aucun de nous à qui le plaisir et l'espérance n'aient souri, du moins quelquefois. (Oxenstiern.)

— SE SOURIRE. v. pron. Sourire l'un à l'autre. Ils sont en bonne intelligence, je les ai vus se sourire. Ils s'aiment, je les ai vus se sourire en passant. Au détour de la première rue, il rencontra deux amants du voisinage qui sortaient également pour jouir de la campagne, et qui, tout en regardant le ciel, se souriaient l'un à l'autre avec bonheur. (Ste-Beuve.)

— Sourire à soi. Le fat se sourit à lui-même, tandis que l'envie, la satire sourient autour de lui. (Boiste.) Franz fit ses compliments à Albert, qui, debout devant une glace, se *souriait* avec un air de satisfaction qui n'avait rien d'équivoque. (A. Dumas.)

SOURIRE. s. m. Action de sourire qui consiste en une légère contraction des lèvres et en une certaine vivacité des yeux, occasionnés par un sentiment calme de l'âme, qui tend spontanément à se faire jour sur la physionomie. Doux sourire. Sourire gracieux, obligeant, malin. Sourire plein de bonté. Sourire fin, spirituel, moqueur, ingénu, charmant, enchanteur, froid, dédaigneux, malicieux, perfide. Femme qui a le sourire gracieux, qui a toujours le sourire sur les lèvres. Quelle énorme distance entre le *sourire* gracieux d'une maîtresse aimable, au *sourire* barbare d'un féroce vizir, qui interrompt un instant l'audience qu'il donne à l'ambassadeur de France, pour faire couper neuf têtes d'un seul geste, et reprend le discours en souriant. (Sallent.) Qu'un *sourire* du monarque ne t'enivre point; sa bouche te fait entrevoir les dents du lion. (Prov. turc.) On doit peu se fier au *sourire* des courtisans et des rois. (Boiste.) Défiez-vous de la vertu qui ne connaît pas le *sourire*. (Id.) L'affabilité de l'égoïste est un piége dangereux : comment se défier d'un *sourire*. (Id.) D'où vient que, le premier jour qu'il parut ici, il traversa la foule pour vous regarder, et qu'aussitôt vous échangeâtes avec lui un triste *sourire*? (G. Sand.)

Un doux penser l'agite en ce moment,
Et sur sa lèvre a placé le *sourire*. (Jussay.)

— Fig. Déjà même commençait l'agréable lutte des zéphirs et du lilas flexible, dont la tendre couleur annonçait le premier *sourire* de la nature. (Poug.)

SOURIS. s. m. (pr. *sou-ri*). Léger sourire, chacun des mouvements qui constituent le sourire, le sourire lui-même. Elle m'a jeté un souris en passant. Souris agréable. Souris malicieux. Souris moqueur. Dans le ris immodéré, les lèvres sont fort ouvertes; mais dans les mouvements de l'âme plus doux et plus tranquilles, les coins de la bouche s'éloignent sans qu'elle s'ouvre, les joues se gonflent, et dans quelques personnes, il se forme sur chaque joue, à une petite distance des coins de la bouche, un léger enfoncement que l'on appelle fossette; c'est un agrément qui se joint aux grâces dont le *souris* est ordinairement accompagné. (Buff.) Le *souris* peut être une marque de douceur, de bonté, de mépris, de dédain, de cruauté. (La Bruy.)

Et quel *souris!* celui que vainement
Cherche l'époux, et qu'on donne à l'amant.
(Jussay.)

— Médec. Mouvement spasmodique du globe de l'œil, qui se meut dans l'orbite et auquel participent quelquefois la paupière et l'iris.

— Syn. comp. RIS. SOURIRE. SOURIS. Le *souris* n'est que la naissance, le premier trait du *ris*. Le *sourire* est au *ris* ce que le bouton qui commence à s'ouvrir est à la fleur épanouie. Le *souris* proprement dit s'évanouit bientôt; le *sourire* repose le visage. Le *sourire* se fixe et le *souris* s'échappe. Le *souris* est au *sourire* ce que l'accent est à la voix, c'est-à-dire, que le *souris* n'est qu'un acte léger, fugitif, au lieu que le *sourire* est une action suivie, un état de la chose.

SOURIS. s. f. (pr. *sou-ri*; du lat. *sorex*, pour lequel on a dit *suris*). Espèce du genre rat, renfermant un petit animal long de 8 centimètres environ de la tête à l'origine de la queue; le dessous de son pelage et ses flancs sont d'un cendre noirâtre, les parties inférieures d'un cendré plus clair et jaunâtre, auprès de l'anus. Plusieurs variétés de souris diffèrent entre elles par le pelage. Il en est de tout à fait blanches avec les yeux rouges. Petite souris. Grosse souris. Une souris mâle. Une souris femelle. Le mâle de la souris. Les souris rongent les papiers. Le chat mange la souris. Un chat qui guette une souris.

Une jeune *souris* de peu d'expérience
Crut fléchir un vieux chat, implorant sa clémence.
(La Fontaine.)

Une montagne en mal d'enfant,
Jetait une clameur si haute,
Que chacun, au bruit accourant,
Crut qu'elle accoucherait sans faute,
D'une cité plus grosse que Paris.

— Cette fable est devenue proverbiale pour exprimer que des grands projets n'aboutissent à rien. Le proverbe est fort ancien, les Grecs et les Latins en faisaient usage.

Que produit un auteur après tous ces grands cris?
La montagne en travail enfante une *souris*. (Boil.)

— Fig. et fam. Personne, animal fort éveillé, fort remuant. C'est une souris qui se fourre partout. Quelle souris que cet enfant! Cette souris d'enfant ne saurait rester tranquille.

— Mme de Sévigné en a fait un emploi singulier, mais fort pittoresque. Cette *souris* de douleur qui lui court à une main, puis à l'autre, est aujourd'hui sur le genou.

— Par exagér. *On le ferait cacher dans un trou de souris, dans un trou à souris.* Se dit d'une personne qui a peur ou qui est embarrassée. || *On entendrait trotter une souris.* Se dit pour exprimer un grand silence.

— Prov. *Être éveillé comme une potée de souris.* Se dit d'un enfant fort vif, fort remuant, fort gai. || *Souris qui n'a qu'un trou est bientôt prise.* Quand on n'a qu'une ressource, qu'un expédient, il est difficile de réussir, de se tirer d'affaire. || *Ce qui ne fut jamais et ne sera, c'est le nid d'une souris dans l'oreille d'un chat.* Se dit dans le langage familier en parlant d'une chose impossible.

— Loc. fam. *Faire la souris.* Fouiller adroitement dans la poche d'autrui. || *Guetter quelqu'un comme le chat fait la souris.* Épier quelqu'un, l'observer avec soin. || *Brûler les souris.* Mettre le feu à une maison.

— Art culin. Muscle charnu qui tient à l'os d'un gigot de mouton, près de la jointure.

— Art milit. Appareil destiné à mettre le feu à un fourneau de mine.

— Art vétér. Un des cartilages des naseaux du cheval.

— Fortif. *Pas de souris.* Escalier étroit et raide pratiqué à la gorge d'un ouvrage avancé pour établir une communication entre cet ouvrage et le fossé qui se trouve en arrière.

— Anc. anat. Le thénar.

— Anc. cost. Petit nœud de nonpareille qui faisait partie de la coiffure des femmes. || Les lingères donnaient aussi ce nom à une fausse coiffe sans barbes.

— Anc. mécan. Petites entailles pratiquées sur certaines roues.

— Ichthyol. *Souris de mer*, ou absol. *souris*. Espèce de cycloptère. || Nom vulgaire du callionyme lyre.

— Conchyl. Espèce de porcelaine. || *Souris blanche.* Autre espèce de porcelaine.

— Mamm. *Souris des bois.* Les petites espèces de sarigues d'Amérique. || *Souris chauve.* V. CHAUVE-SOURIS. || *Souris d'eau.* Espèces de musaraignes qui habitent les environs des ruisseaux et des lieux humides. || *Souris de montagnes.* Le lemming. || *Souris de montagne à deux pieds.* La gerboise d'Egypte. || *Souris de Moscovie.* La martre zibeline. || *Souris de terre.* Les petits mulots.

SOURIS. adj. m. Qui est de la couleur de la souris, c'est-à-dire d'un gris d'argent. Cheval souris. Pelage souris. Animal qui a le poil souris. || On dit aussi *Couleur de souris.* Cheval couleur de souris.

SOURIS-CHAUVE. s. f. Mar. Ferrure du gouvernail, placée au-dessus du niveau de l'eau.

SOURIS-ROSE. s. m. Bot. Espèce d'agaric de la famille des sauvages niveleurs, dont le chapeau est couleur gris de souris foncé, garni en dessous de feuilles d'une belle couleur de rose claire.

SOURIVE. s. f. Pêch. Nom donné aux petits trous qui se forment au bord de l'eau, sous les racines des grosses souches.

SOURLIÉ ou **SURLIÉ, ÉE.** part. pass. du v. Sourlier ou Surlier. S'emploie adjectiv. Cordage sourlié.

SOURLIER ou **SURLIER.** v. a. 1re conj. Mar. Faire plusieurs tours bien serrés avec du fil à voile, du fil de caret ou de la petite ligne, sur l'extrémité d'un cordage coupé, afin que les différents torons qui le forment de leur enlacement commun ne se détordent pas et ne se séparent point les uns des autres.

SOURLIURE ou **SURLIURE.** s. f. Mar. Ligature à l'extrémité d'un cordage. Faire une sourliure.

SOURNOIS, OISE. adj. Qui est caché et dissimulé. Homme sournois. Femme sournoise. Enfant sournois.

— Qui annonce de la sournoiserie, de la dissimulation. Air sournois. Mine sournoise. Cet homme a une mine sournoise qui fait qu'on se défie de lui.

— substantiv. C'est un sournois. C'est une sournoise. Celui-là cache un *sournois* dont la conscience est vendue, qui affecte de changer son nom en celui des grands hommes de l'antiquité. (St-Just.)

SOURNOISERIE. s. f. Néol. Caractère du sournois, dissimulation. Avoir de la sournoiserie. Être pétri de sournoiserie. Sournoiserie dangereuse.

— Tour, action de sournois. Déjouer les sournoiseries de quelqu'un. Je vois où tendent vos sournoiseries.

SOURSOMMEAU. s. m. Anc. comm. Panier [illegible] qui composent la charge d'un mulet.

— Particulièrement, Panier monté sur des pieds et contenant une quantité déterminée de fruits. Soursommeau de cerises.

SOUS. prép. (pr. *sou* devant une consonne, et *souz* devant une voyelle; du lat. *sub*; fait du gr. *hupo*; on écrivait autrefois *soub*, *soubz*). A pour unique propriété d'indiquer une idée de position inférieure, et se dit d'une chose ou d'une personne à l'égard d'une autre qui est par dessus, qui est au-dessus; mais cette idée de position inférieure ne peut être exprimée que par le participe *mis*, *placé*, *situé*, ou tout autre semblable. Mettre quelque chose sous la cheminée. On a lâché les écluses, et on a mis toute la campagne sous l'eau. Les peuples placés sous la ligne. Les chambres placées sous les toits. Mettre un oreiller sous sa tête. Mettre une lettre sous l'enveloppe, sous le couvert de quelqu'un. N'avoir pas de quoi mettre sous la dent.

— Le plus souvent, il est vrai, les mots *situé*, *placé*, *posé*, *mis*, qui expriment l'idée de position, sont le plus souvent sous-entendus. *Les peuples qui sont sous la ligne*, c'est-à-dire qui sont placés sous la ligne. *Fouir sous terre, cent pieds sous terre*, c'est-à-dire, fouir dans un lieu placé sous terre. *S'asseoir sous un arbre*, c'est-à-dire, s'asseoir dans un lieu placé sous un arbre. *Passer sous les fenêtres de quelqu'un*, c'est-à-dire, passer par un endroit, un lieu placé sous les fenêtres de quelqu'un. *Porter un paquet sous le bras, sous le manteau*, c'est-à-dire, porter un paquet mis, caché, placé sous le bras, sous le manteau. *Avoir un carreau sous les genoux, sous les pieds*, c'est-à-dire, avoir un carreau mis, placé sous les genoux, sous les pieds. *Reconnaître une femme sous le masque*, c'est-à-dire, reconnaître une femme cachée sous le masque.

— Si, après ce que nous venons de dire, nous ajoutons que *sous* s'emploie aussi bien au propre qu'au figuré, nous aurons dit tout ce qu'il importe de savoir relativement à la fonction grammaticale et logique de cette préposition. Mais l'Académie ne se borne pas là. Fidèle aux distinctions adoptées par quelques grammairiens, elle attribue au mot *sous* une foule de rapports arbitraires et qui ne reposent sur aucun fondement, comme nous allons tâcher de le prouver.

— *Sous*, dit l'Académie, sert aussi figurément à marquer la subordination et la dépendance. *Il a cent hommes sous lui, sous son commandement, sous son autorité, sous ses ordres, sous sa direction. Les peuples qui sont sous l'obéissance de ce prince, sous sa domination. Ceux qui ont vécu sous la loi de Moïse. Ces religieux vivaient sous la règle de saint Benoît. Il est encore sous l'aile de sa mère. Un mineur qui est encore sous la tutelle de son oncle. Être sous la surveillance, sous la garde de quelqu'un. J'entreprendrai cette affaire sous vos auspices. Il est né sous une malheureuse planète.* Si, comme le prétend l'Académie, *sous* marque la domination dans ces exemples, il y a donc pléonasme dans celui-ci : *Les peuples qui sont sous la domination de ce prince*, car le mot même de *domination* y est exprimé en toutes lettres. En faut-il davantage pour faire voir le vice du principe établi par l'Académie? Non, dirons-nous, *sous* ne marque pas et ne peut pas marquer ni la domination ni la subordination. Dans tous les exemples qui précèdent, rétablissez le participe *mis, placé, posé*, etc., sous-entendu, et vous aurez le véritable sens de la préposition *sous*. *Il a cent hommes sous lui*, c'est-à-dire, Il a cent hommes placés sous lui, ce qui signifie que ces hommes sont forcés d'exécuter ses ordres, de lui obéir, etc.

— Suivant l'Académie, *sous* sert encore quelquefois à marquer le temps, et, pour le prouver, l'Académie, après plusieurs autres phrases, cite celle-ci : *Je ferai cette chose sous peu de temps*, citation malheureuse, et qui met dans tout son jour la fausseté du principe émis par la docte assemblée, car si, dans cette phrase, il y a un mot qui marque réellement le temps, ce n'est assurément pas *sous*, mais bien le mot *temps* lui-même. *Je ferai cette chose sous peu de temps*, c'est-à-dire, je ferai cette chose dans un espace placé, compris sous peu de temps.

— Se met aussi, toujours suivant l'Académie, à la place de la préposition *avec*. *Se présenter chez quelqu'un sous un faux nom, sous un nom supposé. Sous ce titre modeste, il exerçait un pouvoir absolu. Publier un recueil sous le titre de Mélanges, d'Essais. Cela est connu dans tel pays sous telle dénomination.* Dans toutes ces phrases de l'Académie, *sous* est bien pour *sous* et non pour *avec*. Il est facile de s'en convaincre par l'analyse. *Se présenter chez quelqu'un sous un faux nom*, c'est-à-dire, se présenter chez quelqu'un, étant caché sous un faux nom, sous un nom supposé, etc.

— S'emploie pour marquer l'affirmation, disent quelques grammairiens, et ils citent à l'appui cette locution, *Affirmer sous serment*, mais, encore une fois, *sous* ne marque pas plus ici l'affirmation qu'il ne marque ailleurs la domination, l'autorité, le temps, etc. *Affirmer sous serment* est une expression elliptique, et voilà tout; c'est un abrégé de, Affirmer une chose en la mettant sous le sceau du serment.

— *Sous*, ajoute à son tour l'Académie, s'emploie quelquefois pour *moyennant* ou *avec*, et elle cite pour preuve ces locutions : *Sous le bon plaisir de la cour. Sous telle et telle condition.* C'est une bien triste méthode que celle des substitutions, car elle n'explique rien, et ne fait qu'accroître l'embarras, puisqu'à une difficulté [illegible] partout, comme toujours, *sous* est réellement pour *sous*, et l'analyse suffit pour le démontrer. *Sous telle et telle condition*, n'est-ce pas pour, La chose étant placée sous telle et telle condition?

— D'après quelques autres lexicographes, *sous* marque encore la peine portée par une loi contre les infracteurs. *Cela est défendu sous peine de la vie, sous peine de bannissement, sous peine d'amende.* Mais ici il y a un petit inconvénient que n'ont pas prévu les lexicographes. C'est qu'on dit *sur peine de la vie* aussi bien que *sous peine de la vie*. La vieillesse est un tyran qui défend, *sur peine de la vie*, tous les plaisirs de la jeunesse. (La Rochef.) Le roi, autorisé par les lois de l'Etat, ordonne, *sur peine de la vie*, à tous les gentilshommes de monter à cheval. (Volt.) Quel triomphe pour les lexicographes qui donnent aux mots autant de significations qu'ils veulent, et même des significations contradictoires! Voilà *sur* qui signifie *sous*. C'est ainsi, dit le savant Lemare, que, pour le résultat, on dit presque indifféremment, *être sur les armes* et *être sous les armes*. La dernière expression est plus fréquente. *Mettre votre peuple sous les armes.* (Fén.) On part de l'idée que les armes sont une charge sous laquelle on est

placé. Quand on dit, au contraire, qu'*on est sur les armes*, on part de l'idée que les armes sont comme un corps sur lequel on s'appuie.

— On dit : *Sur le prétexte, sous le prétexte* et *sous prétexte. Sous le prétexte* qu'on s'y prive de manger de la viande, on sert de grands poissons. (Bouhours.) Il le fait enfermer, *sous prétexte* de le guérir d'une folie. (Id.) *Sur ce beau prétexte*, on le fouille partout. (Id.) Il demanda au roi congé pour aller à Paris, *sur quelque prétexte* qu'il inventa. (Id.) Elle se retira dans une maison religieuse, *sur le prétexte* de changer d'air. (Id.) Voilà *sur* et *sous* employés presque indifféremment l'un pour l'autre. S'ensuit-il que *sur* signifie *sous*, et que *sous* ait le sens de *sur*? *Sur ce beau prétexte, on le fouille partout*, c'est-à-dire, appuyé sur ce beau prétexte, on le fouille partout. *Sous le prétexte qu'on s'y prive de manger de la viande, on sert de grands poissons*, c'est-à-dire, s'enveloppant, se cachant, se déguisant sous le prétexte, etc. Ici le prétexte est comme un masque sous lequel on se cache. *Sur* et *sous* conservent donc dans ces phrases même leur sens naturel, celui qui les distingue l'un de l'autre ; et si, en y employant *sur* ou *sous*, on trouve le même résultat, il en est de cela comme de deux voyageurs qui arrivent au même but après avoir parcouru des routes différentes.

— Nous avons passé en revue [illegible] il nous a fallu quelque courage pour cela, les différentes fonctions que les lexicographes attribuent tout gratuitement à la préposition *sous*. Il ne nous reste plus qu'à faire connaître quelques emplois particuliers de ce mot, et qui tiennent entièrement à l'usage, bien que *sous* ne cesse pas, même dans ce cas, de conserver le caractère qui lui est propre, et que nous lui avons tout d'abord assigné.

— *Cela s'est passé sous mes yeux.* J'en ai été témoin oculaire.

— *Mettre une chose sous les yeux de quelqu'un.* La lui présenter pour qu'il puisse l'examiner, en décider.

— Fam. *Ce mariage a été fait sous le manteau de la cheminée.* C'est-à-dire, Il a été fait clandestinement, sans qu'on ait rempli les formalités légales.

— *Regarder quelqu'un sous le nez.* Le regarder curieusement et de près, sans respect, avec mépris.

— *Rire sous cape.* Rire de quelque chose, en cherchant à ne pas laisser voir qu'on en rit.

— *Je le ferai mourir sous le bâton.* Se dit, par menace, pour Je l'assommerai à coups de bâton.

— Art milit. *Camper, se retirer sous une ville, sous le canon d'une ville.* Camper, se retirer auprès d'une ville dont on s'est rendu maître, et d'où l'on peut tirer sur ceux qui viendraient attaquer le camp. ‖ *Être sous le feu d'un bataillon, d'un bastion, de l'ennemi*, etc. Être placé sous le feu d'un bataillon, d'un bastion, de l'ennemi, c'est-à-dire, y être exposé.

— *Faire élever un enfant sous ses yeux.* Sans doute cela signifie Dans sa maison, chez soi, comme le dit fort bien l'Académie; mais proprement cela veut dire tout simplement, Faire élever un enfant, c'est-à-dire, le faire instruire, en l'ayant constamment placé sous ses yeux.

— *Être sous les armes.* Se dit des soldats, quand ils sont rangés en haie ou en bataille avec leurs armes. A l'arrivée du général, le régiment se mit sous les armes.

— Fig. et fam. Se dit quelquefois d'une femme, d'une fille qui est parée à son avantage, et avec dessein de plaire.

— *Un cheval sous poil noir, sous poil gris*, etc. Bien certainement ici *sous* semble tenir la place de la préposition *de*; aussi l'Académie n'a-t-elle pas manqué de dire que cela signifie Un cheval de poil noir, de poil gris. Mais n'est-ce pas fausser l'esprit des lecteurs que de s'en tenir à cette substitution, qui assimile le langage à une espèce d'escamotage? *Un cheval sous poil noir, sous poil gris*, pour parler la langue des maquignons du Jockey-club, ne saurait être autre chose qu'un cheval dont la peau est cachée sous un poil noir, sous un poil gris.

— *Ce cheval est sous la main du cocher*, ou simplement *est sous la main*, c'est-à-dire, ce cheval est placé sous la main du cocher; se dit d'un cheval de carrosse qui est à la droite du timon.

[illegible] enfermé sous clé, sous la clé, ou, comme le dit l'Académie en faisant complètement disparaître *sous*, être dans un lieu fermé à clé.

— *Être sous les verrous.* Être enfermé sous les verrous, ce que l'Académie traduit par, Être en prison.

— *Ce papier est sous le scellé.* Ce papier est placé, caché sous le scellé, c'est-à-dire il est enfermé dans un meuble, dans une chambre où l'on a mis le scellé.

— *Cette pièce est inventoriée sous la cote A, sous la cote B*, etc. Elle est portée dans l'inventaire sous telle cote, ou, comme dit l'Académie, en ne tenant aucun compte du mot *sous*, Cette pièce est marquée de la lettre A, de la lettre B, et elle est énoncée ainsi dans l'inventaire. ‖ On dit de même, *Être inscrit sous tel numéro*, c'est-à-dire, Avoir tel numéro d'inscription, traduction de l'Académie infiniment expéditive, comme on voit. Nous ne serons pas aussi laconique, car, selon nous, cela est pour, Être inscrit sur un registre où votre nom est placé sous tel numéro; mais du moins [illegible] nous sur l'Académie l'avantage de conserver

tous les mots de la locution et d'en bien faire connaître le rôle.

— Manég. *Ce cheval est sous lui.* Se dit d'un cheval dont les quatre extrémités se rapprochent sous le ventre.

— *Avoir une chose sous la main.* Avoir une chose placée sous la main, l'avoir à sa portée.

— Fig. *Être sous la main d'un autre.* Être placé sous la main d'un autre, être dans sa dépendance ou à son entière disposition. ‖ On dit à peu près dans le même sens, *Être sous la férule de quelqu'un.*

— *Être sous la protection de quelqu'un.* Être placé sous sa protection, en être protégé. ‖ On dit de même, *Se mettre sous la protection de quelqu'un, prendre quelqu'un sous sa protection.*

— Mar. *Être sous voiles, sous le vent; naviguer sous pavillon français, sous pavillon anglais, sous pavillon neutre*, etc. V. VOILES, VENT, PAVILLON.

— *Être sous les drapeaux, sous le drapeau.* Être placé sous les drapeaux, sous le drapeau, c'est-à-dire, être en activité de service, être à son régiment, à son corps. V. DRAPEAU.

— *Sous main.* loc. adv. En cachette, clandestinement. Il cherche à me nuire sous main, c'est-à-dire en cachant ses actions sous une main trompeuse.

SOUS. Entre en composition avec une foule de mots de la langue pour en former d'autres qui indiquent une infériorité de position, d'ordre, de qualité, d'attributions, etc., soit dans l'ordre physique, soit dans l'ordre moral. On trouvera ces mots à leur ordre alphabétique.

SOUS-ACÉTATE. s. m. Chim. Acétate qui contient un excès de base.

SOUS-ACROMIO-CLAVI-HUMÉRAL, ALE. adj. Anat. Qui s'étend de l'acromion et de la clavicule à l'humérus. Muscle sous-acromio-clavi-huméral.

— S'empl. substantiv. en parlant de ce muscle. Le sous-acromio-clavi-huméral.

SOUS-ACROMIO-HUMÉRAL. adj. et s. m. Anat. Qui s'étend de l'acromion à l'humérus. Le muscle sous-acromio-huméral.

— S'empl. substantiv. pour ce muscle. Le sous-acromio-huméral.

SOUS-AFFERMÉ, ÉE ou **SOUS-FERMÉ, ÉE.** part. pass. du v. Sous-affermer ou Sous-fermer. S'emploie adjectiv. Terres sous-affermées ou sous-fermées.

SOUS-AFFERMER. v. a. 1re conj. Donner à sous-ferme. Le fermier principal m'a sous-affermé une partie des terres qu'il avait prises à ferme.

— Prendre à sous-ferme. J'ai sous-affermé une partie de ses fermes.

— SE SOUS-AFFERMER. v. pron. Être sous-affermé. Cette ferme peut se sous-affermer pour tant d'années.

— On dit aussi Sous-fermer et Se sous-fermer.

SOUS-ÂGE. s. m. Anc. cout. Minorité. Fille en sous-âge.

SOUS-ÂGÉ, ÉE. adj. Cout. de Normandie. Celui qui est mineur, en bas âge. Jeune homme sous-âgé. Fille sous-âgée.

— Cout. de Liége. Qui est parvenu à la caducité et à qui l'on donne un curateur. Vieillard sous-âgé.

SOUS-AIDE. s. m. Celui qui aide à un autre, qui est sous un aide. Sous-aide des cérémonies. Sous-aide de cuisine. Sous-aide de pharmacie. Sous-aide de mouleur de bois. Sous-aide de maçons, de couvreurs. Avoir deux sous-aides.

— Admin. milit. *Sous-aide* ou *sous-aide-major*. Chirurgien militaire du grade le moins élevé.

— Anc. admin. Aide, substitut d'un magistrat ou d'un officier de justice.

SOUS-AIDE. s. f. Cout. de Normandie. Aide que les sous-tenants et arrière-vassaux doivent au seigneur afin que celui-ci puisse payer les droits au seigneur en chef.

SOUS-AILE. s. f. Anc. archit. Bas côtés ou nefs latérales d'une église. Les sous-ailes d'une église.

SOUS-AMENDEMENT. s. m. Amendement [illegible] amendement. Rejeter, approuver les sous-amendements.

SOUS-AMENDER. v. a. 1re conj. Amender un amendement. On a sous-amendé les articles de cet amendement. ‖ SE SOUS-AMENDER. v. pron. Être sous-amendé.

SOUS-APICULAIRE. adj. des 2 g. Bot. Se dit de l'arête des graminées, lorsqu'elle s'insère immédiatement sous le sommet de la paillette. Arête sous-apiculaire.

SOUS-APONÉVROTIQUE. adj. des 2 g. Qui est sous une aponévrose. Tissu cellulaire sous-aponévrotique. Phlegmons sous-aponévrotiques.

SOUS-ARBRISSEAU. s. m. Bot. Plante ligneuse, [illegible] et qui est dépourvue de boutons. Un sous-arbrisseau. Des sous-arbrisseaux.

SOUS-ARSÉNIATE. s. m. Chim. Arséniate avec excès de base.

SOUS-ARSÉNITE. s. f. Chim. Arsénite contenant plus de base qu'il n'en entre dans le sel neutre ordinaire.

SOUS-ATLOÏDIEN. adj. et s. m. Anat. Qui passe sous l'atlas. Nerf sous-atloïdien. ‖ Il s'emploie substantiv. pour ce nerf. Le sous-atloïdien.

SOUS-AVOUÉ. s. m. Hist. ecclés. Délégué de l'avoué d'une église ou d'une abbaye à qui l'on confiait les affaires de peu d'importance.

SOUS-AXILLAIRE. adj. des 2 g. Bot. Qui est inséré au dessous d'une partie axillaire.

SOUS-AXOÏDIEN, IENNE. adj. Anat. Qui passe sous l'axis. Le nerf sous-axoïdien. ‖ Il s'emploie substantiv. pour ce nerf. Le sous-axoïdien.

SOUS-BACHA. s. m. Officier turc qui marche en dignité après le bacha. Un sous-bacha. Des sous-bachas.

SOUS-BAIL. s. m. Bail que le preneur fait à un autre de tout ou partie de ce qui lui a été donné à ferme. Prendre, donner quelque chose à sous-bail. Il est aisé de voir combien ce locataire a gagné sur les sous-baux qu'il a faits.

SOUS-BAILLEUR, EUSE. adj. et s. Celui, celle qui donne à sous-bail. Le sous-bailleur est responsable au bailleur du dégât occasionné par le sous-preneur.

SOUS-BANDE. s. f. Artill. Bande de fer appliquée sous les flasques de l'affût.

— Anc. chirurg. Nom qu'on donnait autrefois à la bande qu'on met la première et sous toutes les autres, dans le pansement d'une fracture. Les bandes et les sous-bandes.

SOUS-BARBE. s. f. Manég. Partie postérieure de la mâchoire inférieure du cheval sur laquelle porte la gourmette.

— Mar. Pièce de bois qui soutient l'étrave d'un vaisseau dans le chantier. ‖ Gros cordage en double, quelquefois remplacé par une chaîne qui descend du beaupré à la guibre, pour retenir le beaupré lorsque dans les agitations du navire, il tendrait à se relever dans la direction où les étais l'appellent. ‖ *Fausse sous-barbe.* Cordage ou chaîne qui, partant d'un point plus éloigné du bord que ne l'est sur le beaupré la première sous-barbe, s'abaisse plus bas que celle-ci sur le taille-mer où elle s'attache.

— Dans le langage ordinaire et familier, Coup sous le menton. Donner, recevoir une sous-barbe.

— Fig. Affront. Combien de sous-barbes n'a-t-il pas reçus sans se plaindre.

SOUS-BARQUE. s. f. Mar. Dernier rang de planches ou bordage d'un bateau foncet.

SOUS-BERME. s. f. Descente d'eaux douces.

SOUS-BIBLIOTHÉCAIRE. s. m. Bibliothécaire en second. Le bibliothécaire et les sous-bibliothécaires.

SOUS-BIEF. s. m. Navig. Canal creusé pour rejoindre la décharge des eaux. Construire des sous-biefs. Les canaux et les sous-biefs.

SOUS-BRIGADIER. s. m. Admin. milit. Autrefois, Officier de cavalerie qui commandait sous le brigadier. Les brigadiers et les sous-brigadiers.

SOUS-CAMÉRIER. s. m. Celui qui remplace le camérier en son absence. Les sous-camériers.

SOUS-CAMÉRIÈRE, SOUS-CAMÉRISTE. s. f. Dame de la chambre d'une princesse espagnole qui est sous la camérière ou camériste. Des sous-camérières. Des sous-caméristes.

SOUS-CAP. s. m. Mar. Sous-chef des escouades de journaliers employés dans les arsenaux. Des sous-caps.

SOUS-CARBONATE. s. m. Chim. Nom générique des sels dans lesquels l'acide carbonique se trouve avec excès de base. Il existe dix sous-carbonates naturels et deux qui sont le produit de l'art; parmi les alcalins il n'y a que celui de soude qui soit naturel; ceux de potasse et d'ammoniaque sont le produit de l'art. Les sous-carbonates naturels terreux sont ceux de baryte, de strontiane, de chaux, de magnésie; les sous-carbonates métalliques, tous naturels, sont ceux de fer, de cuivre, de plomb, de zinc, de manganèse. Les sous-carbonates jouissent des mêmes propriétés génériques que les carbonates neutres. V. CARBONATE.

SOUS-CASIER. s. m. Aide dans une laiterie. [illegible]

SOUS-CHANTRE. s. m. Dignité dans certains chapitres après le chantre. Les chantres et les sous-chantres.

SOUS-CHEF. s. m. Admin. Celui qui vient immédiatement après le chef. Un sous-chef. Des sous-chefs. Aspirer à la place de sous-chef. Le sous-chef est entre le commis d'ordre et le chef.

SOUS-CHEVRON. s. m. Pièce de bois qui dans la charpente d'un dôme ou d'un comble en dôme cintré, vient s'assembler avec des chevrons courbes. Les chevrons et les sous-chevrons.

SOUS-CHLORURE. s. m. Chim. Chlorure avec excès de base.

SOUS-CLAVIER, IÈRE. adj. Anat. Qui est situé sous la clavicule. Muscles sous-claviers. Artères, veines sous-clavières. Le muscle sous-clavier s'étend du cartilage de la première côte à la partie inférieure externe de la clavicule. Les veines sous-clavières succèdent aux axillaires vers l'extrémité inférieure du scalène antérieur, et elles se terminent à la veine cave supérieure, qu'elles forment par leur union.

SOUS-CLERC. s. m. Qui sert sous les clercs. Les clercs et les sous-clercs.

SOUS-COLLET. s. m. Techn. Nom que les tonneliers donnent au dernier des quatre cerceaux qui sont sur le jable d'une futaille.

SOUS-CÔME ou **SOUS-COMITE.** s. m. Celui qui travaille après le côme ou le comite. Des sous-cômes ou sous-comites.

SOUS-COMMIS. s. m. Celui qui aide un commis. Les commis et les sous-commis.

SOUS-COMMISSAIRE. s. m. Mar. Officier civil de la marine qui a rang après le garde-magasin. Le garde-magasin et les sous-commissaires.

SOUS-CONTRAIRE. adj. des 2 g. Géom. Se dit de deux triangles qui ont un angle commun, mais dont les bas ne sont point parallèles. Triangles sous-contraires.

SOUS-COSTAL, ALE. adj. Anat. Qui est situé à la surface interne des côtes. Muscles sous-costaux. Quelques anatomistes ont décrit sous le nom de muscles *sous-costaux* de petits plans musculeux très-variables, situés à la face interne de la poitrine, et descendant obliquement d'une côte à l'autre. (Nysten.)

SOUS-COUPE. s. f. V. SOUCOUPE.

SOUSCRIPTEUR. s. m. Celui, celle qui prend part à une souscription. Liste des souscripteurs. Faire signer les souscripteurs. Il y a beaucoup de femmes parmi les souscripteurs, dans la liste des souscripteurs.

— Particulièrement, Celui, celle qui s'engage avec plusieurs autres personnes à fournir une certaine somme pour quelque entreprise, pour quelque dépense commune. On a ouvert une souscription au profit de ces malheureux, et déjà le nombre des souscripteurs est très-considérable.

— Celui, celle qui souscrit pour un ou plusieurs ouvrages de librairie. Les souscripteurs de tel ouvrage. Le libraire avertit ses souscripteurs que. Les livraisons de cet ouvrage n'étant pas publiées exactement, le libraire a perdu une partie de ses souscripteurs.

SOUSCRIPTION. s. f. (pr. sous-krip-si-on). Proprement, Action de souscrire, de mettre sa signature au bas d'un acte pour l'approuver; cette signature même. Approuver un acte par sa souscription. Ils ont approuvé cet acte par leurs souscriptions.

— Dans une lettre, La signature et les termes de civilité qui l'accompagnent. La souscription d'une lettre. La souscription de sa lettre n'était pas assez respectueuse. Presque toutes les souscriptions des lettres sont banales.

— Engagement pris par plusieurs personnes de fournir une certaine somme pour quelque entreprise, pour quelque dépense commune. Ouvrir une souscription. Payer le montant de sa souscription. Souscription pour un acte de bienfaisance.

— Quelquefois, Somme fournie par une souscription. La souscription s'est élevée à vingt mille francs. Déjà une partie de la souscription a été employée à.

— Particulièrement, Engagement de prendre, moyennant un prix convenu, un ou plusieurs exemplaires d'un livre, d'un ouvrage qui doit être publié dans un certain espace de temps. Conditions de la souscription. Ouvrage publié par souscription. Bulletin de souscription. Les souscriptions commencèrent en Angleterre au milieu du dernier siècle; elles furent mises en usage pour l'édition de la Bible polyglotte de Walton, et c'est le premier livre qui ait été imprimé par *souscription*. (Salient.)

— Reconnaissance que le libraire donne à celui qui a souscrit. Recevoir sa souscription.

SOUSCRIRE. v. a. 4e conj. (du lat. *subscribere*; fait de *sub*, sous; *scribere*, écrire). *Je souscris, tu souscris, il souscrit, nous souscrivons, vous souscrivez, ils souscrivent. Je souscrivais. Je souscrivis. Je souscrirai. Je souscrirais.* [illegible] *souscrivons, souscrivez. Que je souscrive. Que je souscrivisse. Souscrivant. Souscrit*, [illegible] Écrire son nom au bas d'un acte pour l'approuver. Souscrire un acte. Souscrire un contrat. Souscrire un billet. Souscrire une lettre de change.

— Neutral. S'engager à fournir une certaine [illegible] convenue. Souscrire pour [illegible] pour l'érection d'une statue, d'un monument. Un tel a souscrit pour cette somme à [illegible] Voltaire, et J.-J. Rousseau souscrivit pour [illegible] [illegible] de se venger de la [illegible] contre lui dans cette [illegible] l'auteur n'eut plus qu'à rougir. [illegible]

— Particulièrement, S'engager à prendre, moyennant un prix convenu, un ou plusieurs exemplaires d'un livre, d'un ouvrage qui doit être publié dans un temps donné. Souscrire pour un livre, pour un atlas, pour une encyclopédie. Ceux qui souscrivent doivent payer moins cher que ceux qui attendent que l'ouvrage soit publié.

— Fig. Consentir, approuver. En ce sens il est toujours suivi de la préposition *à*. Je souscris aveuglément à tout ce que vous dites. Souscrire à une proposition, à un arrangement. Souscrire à la mort de quelqu'un. Quand je l'aurais voulu, fallait-il y souscrire? [illegible]

Qu'il soit donc, complaisant, [illegible]
On le veut, j'y souscris, et suis prêt à me taire. [illegible]

— Racine a dit :

J'aurais révoqué l'ordre où l'on me fit souscrire. [illegible]

On ne dit point un ordre *où* l'on souscrit, mais *auquel* on souscrit. Il a fait la même faute quand il a dit :

Pour vous, faites un choix où vous puissiez *souscrire.*

— SE SOUSCRIRE. v. pron. Être souscrit. Billet qui doit se souscrire. Acte qui doit se souscrire.

SOUSCRIT, ITE. part. pass. du v. Souscrire. S'emploie adjectiv. Billet souscrit. Lettre de change souscrite. Ces billets ont été souscrits par vous, par votre frère. Les traites *souscrites* par Morrel furent présentées à la caisse avec une scrupuleuse rigueur. (Al. Dumas.)

SOUS-CUISSE. s. m. Chir. Appareil composé de deux parties qui se réunissent à angle aigu et que l'on applique le long d'un membre fracturé. Ce sont deux courroies de cuir assez fort, larges de deux travers de doigt, recouvertes de peau de mouton et rembourrées de laine. L'une est assez longue pour entourer obliquement la partie supérieure de la cuisse.

SOUS-CUTANÉ, ÉE. adj. Qui est situé sous la peau. Tissu cellulaire sous-cutané. Nerfs sous-cutanés. Artères sous-cutanées.

SOUS-DÉLÉGUÉ, ÉE. part. pass. du v. Sous-déléguer. S'empl. adjectiv. Fonctionnaire sous-délégué. Officiers sous-délégués.

— substantiv. Les sous-délégués.

— Dans quelques sociétés philanthropiques, synonyme de Vice-président. Le sous-délégué. La sous-déléguée. V. SUBDÉLÉGUÉ.

SOUS-DÉLÉGUER. v. a. 1re conj. V. SUBDÉLÉGUER, plus usité.

SOUS-DÉTAIL. s. m. Admin. Ne s'emploie que dans cette locution, *Sous-détail de prix*, et signifie Nomenclature détaillée des prix qui ont servi de base à l'évaluation d'un travail. C'est le synonyme d'Analyse des prix.

SOUS-DIACONAT. s. m. Troisième des ordres sacrés, celui qui est au-dessous du diaconat. Recevoir le sous-diaconat. Le sous-diaconat précède le diaconat.

SOUS-DIACONESSE. s. f. Hist. relig. Dans les premiers temps de l'Église chrétienne, Celle qui exerçait les fonctions de la diaconesse en cas d'absence. Les diaconesses et les sous-diaconesses.

SOUS-DIACRE. s. m. Celui qui a reçu le sous-diaconat. Le sous-diacre prend rang après le diacre. Les diacres et les sous-diacres.

SOUS-DIAPHRAGMATIQUE. adj. des 2 g. Anat. Qui est au-dessous du diaphragme. Artères sous-diaphragmatiques. Plexus sous-diaphragmatique.

SOUS-DIRECTEUR. s. m. Celui qui vient immédiatement après le directeur. Un sous-directeur. Des sous-directeurs.

SOUS-DIVISER. v. a. 1re conj. V. SUBDIVISER.

SOUS-DIVISION. s. f. V. SUBDIVISION.

SOUS-DOMINANTE. s. f. Mus. La quatrième note d'un ton, celle qui est immédiatement au-dessous de la dominante. Dans le ton de ut naturel, la sous-dominante est *fa.*

SOUS-DOUBLE. adj. des 2 g. Mathém. Qui est la moitié. Raison sous-double. Deux est sous-double de quatre.

SOUS-DOUBLÉ, ÉE. adj. Mathém. *Raison sous-doublée.* Qui est en raison des racines carrées.

SOUS-DOUBLIS. s. m. Techn. Rang de tuiles posées à plat pour former un égout de mortier.

SOUS-DOYEN, ENNE. s. Celui, celle qui vient après le doyen, la doyenne. Les sous-doyens.

SOUS-DOYENNÉ. s. m. Titre, dignité, fonction de sous-doyen, de sous-doyenne. [illegible] un sous-doyenné, des sous-doyennés.

SOUS-ENT. Abréviation du mot [illegible]

SOUS-ENTENDRE. v. a. [illegible] conj. Ne point exprimer dans le discours une chose qu'on a dans la pensée. Quand je vous ai prié de faire cette recherche, j'ai sous-entendu que vous me feriez part de ces résultats [illegible]

[illegible] jamais tant à entendre que lorsqu'ils sous-entendaient davantage. [illegible]

— Gramm. Se dit des mots qu'on n'exprime pas, mais que l'esprit supplée aisément. Dans cette phrase : Dormir toute la nuit, on sous-entend *pendant.* Dans celle-ci : Les temples, les maisons, tout est en cendres, on sous-entend *réduit.*

— SE SOUS-ENTENDRE. v. pron. Être sous-entendu. Ce mot doit se sous-entendre. Il n'est pas nécessaire de s'expliquer, cela se sous-entend.

SOUS-ENTENDU, UE. part. pass. du v. Sous-entendre. S'empl. adjectiv. Mots sous-entendus. Adjectif sous-entendu. Préposition sous-entendue. Cela est sous-entendu. Dans la plupart des ellipses, l'esprit retrouve assez facilement les mots sous-entendus.

— subst. masc. En parlant de ce qu'on a dans la pensée, mais qu'on n'a pas exprimé. Il y a là quelque sous-entendu. Il ne cherchait point par des *sous-entendus* hardis à paraître profond. (Fontenelle.) Les *sous-entendus* ajoutent encore aux expressions morales, parce qu'ils sont conformes à la nature expansive de l'âme. (B. de St-P.)

SOUS-ENTENTE. s. f. Ce qui est sous-entendu artificieusement par celui qui parle. Il y a quelque sous-entente à cela. Il cherche par des sous-ententes à paraître profond. Il ne parle jamais qu'il n'y ait quelque sous-entente à ce qu'il dit. Les hommes faux ont toujours en réserve quelques *sous-ententes* qu'ils opposent plus tard ; cela s'appelle théologiquement restriction mentale ou serment *positis ponendis*, supposé ce qui doit l'être. (Boiste.)

SOUS-ÉPINEUX, EUSE. adj. Anat. Qui est au-dessous de l'épine de l'omoplate. Fosses sous-épineuses. Muscles sous-épineux. Lorsque le bras est abaissé, le muscle *sous-épineux* lui imprime un mouvement de rotation en dehors ; s'il est élevé il le porte en arrière. (Mérat.)

— subst. masc. Le sous-épineux. Le deltoïde recouvre le sous-épineux.

SOUS-ÉTABLI. s. m. Techn. Partie en-dessous de la table d'un établi de menuisier. Des sous-établis.

SOUS-FAÎTE. s. m. Charp. Pièce d'un comble posée de niveau au-dessous d'un faîte et liée par des croix de saint André.

SOUS-FERME. s. f. Sous-bail, convention par laquelle un fermier général ou principal cède la totalité ou une partie d'une terre, d'une métairie. Prendre, donner une terre à sous-ferme.

SOUS-FERMER. v. a. 1re conj. V. SOUS-AFFERMER, qui a la même signification et qui est plus usité.

SOUS-FERMIER, ÈRE. adj. et s. Celui, celle qui a pris quelque chose à sous-ferme. Il n'est que le sous-fermier. Le fermier et les sous-fermiers. Les sous-fermiers ne sont responsables qu'envers le fermier.

SOUS-FRÉTER. v. a. 1re conj. Sous-louer le vaisseau qu'on avait frété ou loué. Sous-fréter un vaisseau.

— SE SOUS-FRÉTER. v. pron. Être sous-frété. Navire qui peut se sous-fréter.

SOUS-GARDE. s. f. V. SOUGARDE.

SOUS-GORGE. s. f. V. SOUGORGE.

SOUS-GOUVERNANTE. adj. et s. f. Gouvernante en second. Bonne sous-gouvernante. Les sous-gouvernantes sont quelquefois plus instruites que les gouvernantes.

SOUS-GOUVERNEUR. s. m. Gouverneur en second. Le sous-gouverneur d'un jeune prince. On donne à ce jeune homme un gouverneur et deux sous-gouverneurs.

SOUS-GUEULE. s. f. Sell. Bout de courroie placée sous la bouche d'un cheval. Une sous-gueule. Des sous-gueule.

SOUS-HYDROCHLORATE. s. m. Chim. Hydrochlorate avec excès de base. Les sous-hydrochlorates.

SOUS-HYOÏDIEN, ENNE. adj. Anat. Qui est au-dessous de l'hyoïde. Muscles sous-hyoïdiens.

— subst. Les sous-hyoïdiens.

SOUS-HYPOSULFITE. s. m. Chim. Hyposulfite qui contient un excès de base.

SOUS-ILLUSTRE. adj. et s. des 2 g. Mot du style familier créé par Gresset, dans le sens de Qui est peu illustre. Cet auteur l'a dit des écrivains médiocres que Villemain appelle le *vulgus illustre.*

Dans cette foule vagabonde
De perroquets littérateurs,
De [illegible], d'amateurs,
Qui vont répétant vers et prose
Et d'autrui faisant les honneurs,
[illegible] quelque chose. (Gresset.)

SOUS-INFÉODATION. s. f. Féod. Acte en vertu duquel une terre était constituée par un arrière-vassal, en fief dépendant de lui.

SOUS-INTENDANCE. s. f. Charge de sous-intendant. ‖ Bureaux du sous-intendant. ‖ Résidence d'un sous-intendant.

SOUS-INTENDANT. s. m. Intendant en second. Un sous-intendant. Des sous-intendants.

SOUS-INTRODUCTEUR, TRICE. s. Celui, celle qui introduit en second. Des sous-intro-[illegible]

SOUS-INTRODUCTION. s. f. Action d'introduire en second. Des sous-introductions.

SOUS-INTRODUIRE. v. a. 4e conj. Introduire en second.

— SE SOUS-INTRODUIRE. v. pron. Être sous-introduit.

SOUS-INTRODUITE. s. f. Hist. ecclés. Cohabitation de femme avec un ecclésiastique, motivée, soit par la parenté, soit par la simple amitié. Le concile de Nicée avait interdit la sous-introduite à toute autre femme que la mère, la sœur, ou la tante des ecclésiastiques.

SOUS-JACENT, ENTE. adj. Qui est placé dessous. V. JACENT.

SOUS-JOUVEIGNEUR. s. f. Droit cout. Mode de tenure qui consistait dans la transmission d'un fief d'un aîné à son puîné.

SOUS-JUPE. s. f. Jupe de dessous, jupe qui se porte sous une robe ouverte ou à étoffe transparente. Sous-jupe de soie. Sous-jupe de satin, de mousseline. C'est à Mme Constant c'est à cette habile faiseuse que nous devons les nouvelles *sous-jupes*, qui joignent le double avantage de servir de jupons bouffants et de fournir une jupe de la plus haute élégance, pour porter sous les robes ouvertes. (Débats.)

SOUSLIC ou **SOUSLIK.** s. m. Mamm. Marmotte de Sibérie.

SOUS-LIEUTENANCE. s. f. Grade de sous-lieutenant. Aspirer à la sous-lieutenance. ‖ Pl., des *sous-lieutenances.*

SOUS-LIEUTENANT. s. m. Officier qui commande sous le lieutenant. Un sous-lieutenant. Des sous-lieutenants.

SOUS-LIGNER. v. a. 1re conj. V. SOULIGNER.

SOUS-LIGNEUX, EUSE. adj. Bot. Se dit d'une plante dont la tige, ligneuse à sa base, est herbacée au sommet. Plante sous-ligneuse.

SOUS-LINGUAL, ALE. adj. Anat. V. SUBLINGUAL.

SOUS-LOCATAIRE. adj. et s. des 2 g. Celui, celle qui reçoit à loyer d'un autre locataire une maison, un appartement, une chambre. Les sous-locataires sont responsables envers le principal locataire. Le sous-locataire n'est tenu envers le propriétaire que jusqu'à concurrence du prix de la sous-location.

SOUS-LOCATION. s. f. (pr. *çou-lô-ka-ci-on*). Acte par lequel celui qui tient une chose à bail cède son droit à un autre. La sous-location a pour effet d'opérer un nouveau bail du preneur originaire au sous-locataire ; de telle sorte que celui-ci soit tenu, vis-à-vis de son bailleur, des obligations ordinaires qu'impose le bail.

SOUS-LOUÉ, ÉE. part. pass. du v. Sous-louer. S'empl. adjectiv. Maison sous-louée.

SOUS-LOUER. v. a. 1re conj. Céder à un autre une chose qu'on tient à bail. Sous-louer son appartement. Sous-louer deux chambres à un ami. Le preneur a le droit de *sous-louer* et même de céder à bail à un autre, si cette faculté ne lui a pas été interdite. (Code civil.) Lorsque la défense ne porte que sur la cession du bail, le preneur peut *sous-louer* une partie de la chose louée. (Id.)

— Prendre une chose à sous-bail, en sous-location. J'ai sous-loué deux chambres à un ami dans son appartement.

— SE SOUS-LOUER. v. pron. Être sous-loué. Cette chambre peut se sous-louer sans difficulté.

SOUS-MAÎTRE, ESSE. s. Instr. publ. Nom donné à celui ou celle qui, dans un établissement d'éducation, surveille les élèves et supplée en tout, ou en partie, le professeur en titre. Le nom de sous-maître ne s'applique aux surveillants que dans les écoles primaires, tandis que le nom de sous-maîtresse sert à désigner les dames que s'adjoint la directrice dans une pension ou école de jeunes filles d'un ordre quelconque. Chercher à contenter les sous-maîtresses. Sous-maître sévère. Bon sous-maître.

SOUS-MAJEUR. s. m. Anc. cout. Adjoint du maire, dans la coutume de Valenciennes.

SOUS-MALATE. s. m. Chim. Malate avec excès de base.

SOUS-MANANT. s. m. Droit cout. Sujet d'un seigneur. Des sous-manants.

SOUS-MANGANATE. s. m. Chim. Manganate avec excès de base.

SOUS-MARIN, INE. adj. Géol. Qui est sous les eaux de la mer, au fond de la mer. Volcan sous-marin.

— *Navigation sous-marine.* Navigation qui consiste à faire marcher des bâtiments entre deux eaux.

SOUS-MAXILLAIRE. adj. des 2 g. Anat. Qui est situé au-dessous de la mâchoire inférieure. Glandes sous-maxillaires. ‖ *Ganglion sous-maxillaire.* Ganglion nerveux situé au niveau de la glande sous-maxillaire, à laquelle il distribue ses rameaux, et qui paraît formé par le rameau supérieur du nerf vidius.

SOUS-MAXILLO-CUTANÉ, ÉE. adj. Anat. Qui s'étend de la partie inférieure de la mâchoire à la peau du menton. Le muscle sous-maxillo-cutané. ‖ Il s'emploie substantiv. pour ce muscle. Le sous-maxillo-cutané.

[illegible] Anat. Qui s'étend de la partie inférieure de la mâchoire à la lèvre. Le muscle sous-maxillo-labial. ‖ Il s'emploie substantiv. pour ce muscle. Le sous-maxillo-labial.

SOUS-MÉDIANTE. adj. et s. f. Mus. Nom donné par Rameau à la sixième note du ton, ou celle qui est d'un degré au-dessous de la médiante. Note sous-médiante.

SOUS-MEMBRE. s. m. Littér. Subdivision d'une phrase, d'une période. Les sous-membres d'une période.

SOUS-MENTAL, ALE. adj. Anat. V. SUBMENTAL.

SOUS-MENTONNIÈRE. s. f. Bride qui sert à attacher le shako sous le menton. Une sous-mentonnière. Des sous-mentonnières.

SOUS-MÉTACARPO-LATÉRI-PHALANGIEN, IENNE. adj. Anat. Qui s'étend de la face inférieure du métacarpe aux parties latérales des phalanges. Le muscle sous-métacarpo-latéri-phalangien. Il s'emploie substantiv. en parlant de ce muscle. Le sous-métacarpo-latéri-phalangien.

SOUS-MÉTATARSO-LATÉRI-PHALANGIEN, IENNE. adj. Anat. Qui s'étend de la face inférieure du métatarse aux parties latérales des phalanges. Le muscle sous-métatarso-latéri-phalangien. ‖ Il s'empl. substantiv. pour ce muscle. Le sous-métatarso-latéri-phalangien.

SOUS-MOUCHEUR. s. m. Hist. Celui qui assistait le moucheur de chandelles dans un établissement public, et particulièrement au théâtre.

SOUS-MULTIPLE. adj. des 2 g. Mathém. Qui est contenu exactement dans un autre nombre, qui a servi à le former comme facteur. 6 et 4 sont des nombres sous-multiples de 24. 6 est un nombre sous-multiple de 12, de 18, de 24, de 30, de 36, etc.

— subst. Les sous-multiples de 30 sont 5, 6, 10 et 3. Les multiples et les sous-multiples.

SOUS-NITRATE. s. m. Chim. Nitrate qui contient deux, trois ou six fois autant de base que le sel neutre correspondant.

SOUS-NITRITE. s. m. Chim. Nitrite avec excès de base.

SOUS-NITRURE. s. m. Chim. Combinaison qui contient moins d'azote qu'une autre combinaison correspondante.

SOUS-NORMALE. s. f. Géom. Partie de l'axe d'une courbe comprise entre les deux points où l'ordonnée et la perpendiculaire à la courbe menée du point touchant, viennent rencontrer cet axe. La sous-normale de la parabole est constante et égale à la moitié du paramètre.

SOUS-OCCIPITAL, ALE. adj. Anat. Qui est situé au-dessous de l'occiput. ‖ *Nerfs sous-occipitaux.* Les deux nerfs, l'un droit, l'autre gauche, qui naissent des parties latérale et supérieure de la moelle vertébrale, au-dessous de son renflement supérieur, sortent du canal vertébral entre l'occipital et l'atlas par le conduit fibreux qui loge l'artère vertébrale, et se divisent chacun en deux branches, l'une antérieure et l'autre postérieure. Les nerfs sous-occipitaux sont regardés aujourd'hui comme la première paire cervicale. ‖ *Prolongement sous-occipital.* L'apophyse basilaire.

SOUS-OFFICIER. s. m. Admin. milit. Nom donné dans l'infanterie au fourrier, au sergent, au sergent-major et à l'adjudant ; dans la cavalerie, au fourrier, au maréchal-des-logis, au maréchal-de-logis-chef et à l'adjudant. Les officiers et les sous-officiers. Parvenir au grade de sous-officier. Brave sous-officier.

— Hist. Nom donné à celui qui remplaçait un officier de l'empire d'Allemagne dans certaines occasions.

SOUS-OLÉATE. s. m. Chim. Oléate avec excès de base.

SOUS-OPTICO-SPHÉNO-SCLÉROTICIEN, IENNE. adj. Anat. Qui est situé sous le nerf optique et qui s'étend du sphénoïde à la sclérotique. Le muscle sous-optico-sphéno-scléroticien. ‖ Il s'emploie substantiv. pour ce muscle. Le sous-optico-sphéno-scléroticien.

SOUS-ORBICULAIRE. adj. des 2 g. Bot. Qui est presque rond. Il se dit des feuilles qui, étant presque rondes, ont cependant un peu plus de longueur que de largeur. Feuilles sous-orbiculaires.

SOUS-ORBITAIRE. adj. des 2 g. Anat. Qui est situé au-dessous de l'orbite. ‖ *Trou sous-orbitaire.* Trou creusé dans l'os maxillaire supérieur et venant aboutir au-dessus de la fosse canine. ‖ *Artère sous-orbitaire.* Artère fournie par l'artère maxillaire interne au niveau de l'orbite, parcourant le canal sous-orbitaire et se distribuant aux muscles de la face. ‖ *Nerf sous-orbitaire.* Rameau du nerf maxillaire supérieur, qui est lui-même une branche du trijumeau.

SOUS-ORDRE. s. m. Prat. Acte par lequel un créancier qui a pris inscription pour conserver les droits de son débiteur, intervient dans le procès-verbal d'ordre pour demander que la créance de son débiteur y soit colloquée, que cette collocation soit faite à son profit et que le bordereau soit délivré en son nom comme exerçant les droits de son débiteur. V. ORDRE.

— *Opposants en sous-ordre, créanciers en sous-ordre.* Ceux qui sont opposants non pas sur la partie saisie, mais sur un créancier de la partie saisie.

[illegible] Celui qui est soumis aux ordres d'un autre. Cet homme n'est qu'un sous-ordre. Dans les administrations, les chefs doivent veiller sur les sous-ordres.

— En *sous-ordre.* D'une manière subordonnée, en second rang. Être en sous-ordre dans une affaire. Il n'est pas en chef dans cette affaire, il n'est qu'en sous-ordre. Il commande en sous-ordre.

SOUS-OXALATE. s. m. Chim. Oxalate avec excès de base.

SOUS-OXYDE. s. m. Chim. Oxyde qui ne contient pas assez d'oxygène pour pouvoir jouer le rôle de base et se combiner avec les acides.

SOUS-PECTATE. s. m. Chim. Pectate avec excès de base.

SOUS-PÉNITENCERIE. s. f. Hist. ecclés. Titre de sous-pénitencier. Des sous-pénitenceries. Parvenir à la sous-pénitencerie.

SOUS-PÉNITENCIER. s. m. Hist. ecclés. Aide du pénitencier, qui est autorisé à recevoir la confession des cas réservés.

SOUS-PENTE. s. f. V. SOUPENTE.

SOUS-PÉRICARDIQUE. adj. des 2 g. Anat. Qui est sous le péricarde.

SOUS-PERPENDICULAIRE. s. f. Géom. V. SOUS-NORMALE.

SOUS-PHOSPHATE. s. m. Chim. Phosphate avec excès de base. Des sous-phosphates.

SOUS-PHOSPHITE. s. m. Chim. Phosphite avec excès de base. Des sous-phosphites.

SOUS-PIED. s. m. Bande de cuir ou d'étoffe qui passe sous le pied et qui s'attache des deux côtés au bas d'une guêtre ou d'un pantalon, de manière à le retenir et à l'empêcher de remonter. Sous-pied de cuir, d'étoffe. Sous-pied élastique. Sous-pied à boutons. Sous-pied cousu. Mettre, porter des sous-pieds. Le sous-pied est cassé.

SOUS-POPLITÉ. adj. et s. m. Anat. Il se dit d'un muscle situé au-dessous du pli du jarret. Muscle sous-poplité. || s. m. Le sous-poplité.

SOUS-PRÉCEPTEUR. s. m. Hist. Celui qui aide le précepteur d'un prince et le supplée au besoin. Le prince et ses sous-précepteurs.

SOUS-PRÉFECTORAL, ALE. adj. Admin. Qui appartient à une sous-préfecture. Divisions sous-préfectorales. Administration sous-préfectorale. Arrêtés sous-préfectoraux.

SOUS-PRÉFECTURE. s. f. Subdivision d'une préfecture administrée par un sous-préfet. Administrer une sous-[illegible] chef-lieu d'une sous-préfecture. Les sous-préfectures se divisent en cantons, subdivisés en communes.

— Fonctions de sous-préfet. Obten[illegible] une sous-préfecture. Etre investi d'une [illegible]réfecture. Parvenir à la sous-préfectur[illegible]tre de la sous-préfecture.

— Temps que dur[illegible] Pendant la sous-préfecture d[illegible]

— Résidence [illegible] où il a ses bureaux. Aller à la sous-préfecture. La sous-préfecture est un hôtel magnifique.

— Ville où réside le sous-préfet. Sceaux est une sous-préfecture.

SOUS-PRÉFET. s. m. Admin. Fonctionnaire qui dans chaque arrondissement communal, remplit, sous la direction du préfet, les fonctions exercées autrefois par les administrations municipales et les commissaires de canton, à la réserve de celles attribuées aux conseils d'arrondissement et aux municipalités. Le sous-préfet de Sceaux, de Saint-Denis. Nommer un sous-préfet. Les *sous-préfets* sont nommés par le roi et révocables à volonté. (Charte const., art. 14.)

SOUS-PRÉFÈTE. s. f. La femme d'un sous-préfet. Madame la sous-préfète. Ce mot est fort usité en province, mais il est omis dans tous les dictionnaires.

SOUS-PRIEUR, EURE. s. Hist. ecclés. Religieux, religieuse qui est immédiatement au-dessous du prieur, de la prieure, et qui surveille les novices.

SOUS-PROMOTEUR. s. m. Hist. ecclés. Officier qui agit dans les procès de canonisation.

SOUS-PROTE. s. m. Techn. Le premier ouvrier d'un des ateliers d'une grande imprimerie. Le sous-prote veille à la régularité du service.

SOUS-PUBIEN, IENNE. adj. Anat. Qui est situé au-dessous du pubis. Trou sous-pubien. Ligament sous-pubien.

SOUS-PUBIO-COCCYGIEN, IENNE. adj. Anat. Qui s'étend du pubis au coccyx. Le muscle sous-pubio-coccygien. || Il s'emploie subst. pour ce muscle. Le sous-pubio-coccygien.

SOUS-PUBIO-CRÉTI-TIBIAL, ALE. adj. Anat. Qui s'étend du pubis à la crête du tibia. Le muscle sous pubio-créti-tibial. || Il s'emploie substantiv. en parlant de ce muscle. Le sous-pubio-créti-tibial.

SOUS-PUBIO-FÉMORAL, ALE. adj. Anat. Qui s'étend du pubis au fémur. Le muscle sous-pubio-fémoral. || Il s'emploie substantiv. en parlant de ce muscle. Le sous-pubio-fémoral.

SOUS-PUBIO-PRÉTIBIAL, ALE. adj. Anat. Qui s'étend du pubis à la face antérieure du tibia. Le muscle sous-pubio-prétibial. || Il s'emploie substantiv. pour ce muscle. Le sous-pubio-prétibial.

SOUS-PUBIO-TROCHANTÉRIEN. adj. et s. m. Anat. Qui s'étend du pubis au grand trochanter. Le muscle sous-pubio-trochantérien. [illegible] sous-pubio-trochantérien.

SOUS-QUADRUPLE. adj. des 2 g. Minér. Épithète donnée à une variété dans laquelle un des exposants est le quart de la somme des autres exposants.

SOUS-QUINTUPLE. adj. des 2 g. Minér. Épithète donnée à une variété dans laquelle un exposant est le cinquième des autres.

SOUS-RACHAT. s. m. Anc. cout. Nom donné d'abord en Bretagne, au profit que le seigneur tirait d'un arrière-fief. || On désigna ensuite sous ce nom le droit que les arrière-vassaux devaient payer pour jouir d'un fief repris par le seigneur à cause de la mort du vassal.

SOUS-RÉFECTORIER, IÈRE. adj. et s. Celui, celle qui est réfectorier en second dans un monastère. Les sous-réfectoriers. Les sous-réfectorières.

SOUS-RÉFÉRENDAIRE. s. m. Hist. Fonctionnaire chargé d'écrire les diplômes des souverains, sous les ordres du référendaire, au moyen âge.

SOUS-RÉGIONNAIRE. adj. des 2 g. Hist. Qui est attaché à une subdivision d'une région, d'un quartier de Rome. || *Notaire sous-régionnaire.* Fonctionnaire chargé d'assister et de suppléer au besoin les notaires régionnaires.

SOUS-RENTE. s. f. Anc. cout. Rente tirée d'un bien que l'on tient soi-même en rente.

SOUS-RENTIER. s. m. Anc. cout. Celui qui jouit d'une sous-rente.

SOUS-RÉSINE. s. f. Chim. Substances qu'on trouve dans quelques résines, qui sont insolubles dans l'alcool froid, solubles dans l'alcool bouillant, et cristallisables par le refroidissement.

SOUS-ROITELET. s. m. Terme de dénigrement par lequel on désigne un roi faible, un petit roi. Des sous-roitelets.

SOUS-SACRISTAIN, AINE. adj. Celui qui aide le sacristain d'une église; celle qui aide la sacristaine dans une communauté. Les sous-sacristains. Les sous-sacristaines.

SOUS-SCAPULAIRE. adj. des 2 g. Anat. Qui est sous l'omoplate. Fosse sous-scapulaire. Muscle sous-scapulaire. Nerfs sous-scapulaires. Grande branche sous-scapulaire. Petite branche sous-scapulaire. Branche sous-scapulaire moyenne.

SOUS-SCAPULO-TROCHINIEN, ENNE. adj. Anat. Se dit quelquefois du muscle sous-scapulaire. Muscle sous-scapulo-trochinien. || substantiv. Le sous-scapulo-trochinien.

SOUS-SECRÉTAIRE. s. m. Qui écrit sous un secrétaire, qui le remplace. Des sous-secrétaires.

— SOUS-SECRÉTAIRE. s. m. Celui qui est immédiatement après le secrétaire. || *Sous-secrétaire d'État des travaux publics.* Fonctionnaire public chargé, sous l'autorité du ministre des travaux publics, de tous les objets concernant les ponts-et-chaussées et les mines. Ce titre a remplacé, depuis le ministère du 12 mai 1839, celui de directeur général des ponts-et chaussées et des mines. Le sous-secrétaire d'Etat agit soit en vertu des dispositions spéciales des règlements, soit par délégation du ministre.

SOUS-SECRÉTARIAT. s. m. Emploi, fonction de sous-secrétaire. Occuper un sous-secrétariat. Le sous-secrétariat de telle société, de telle administration.

— Lieu où sont déposés les actes conservés par le sous-secrétaire. Bureaux du sous-secrétaire.

SOUS-SEL. s. m. Chim. Nom généralement donné aux sels qui contiennent un excès de base. Quelques chimistes l'appliquent aussi aux sels haloïdes combinés avec l'oxyde du métal qu'ils contiennent.

SOUS-SÉLÉNIATE. s. m. Chim. Séléniate avec excès de base.

SOUS-SÉLÉNITE. s. m. Chim. Sélénite avec excès de base. On ne connaît pas, dans ces sels, le rapport de l'acide à la base.

SOUS-SESQUIALTÈRE. adj. des 2 g. Math. Se dit de la raison de moindre inégalité entre deux termes, dont l'un contient l'autre une fois et demie. Raison sous-sesquialtères.

SOUS-SESQUITIERCE. adj. des 2 g. Math. Se dit de la raison de moindre inégalité entre deux termes, dont l'un contient l'autre une fois et un tiers. Raisons sous-sesquitierce.

SOUS-SEXTUPLE. adj. des 2 g. Minér. Épithète donnée à une variété dans laquelle un des exposants est le sixième de la somme des autres.

SOUS-SIGNATURE. s. f. Prat. Seconde signature, signature placée au-dessous de la première. Un endossement de billet est une sous-signature.

SOUSSIGNÉ, ÉE. part. pass. du v. Soussigner. S'empl. adjectiv. Dont la signature est ci-dessous. On ne l'emploie qu'en terme de pratique et dans ces sortes de phrases : Je soussigné un tel: Je soussigné reconnais, atteste, confesse. Nous, soussignés, sommes convenus. Pardevant les notaires soussignés.

SOUSSIGNER. v. a. 1re conj. Mettre son nom au bas d'un acte. J'ai soussigné cet acte. || Ecrire son nom après quelqu'un.

— SE SOUSSIGNER. v. pron. Être soussigné. Les actes qui doivent se soussigner.

[illegible] excès de base.

SOUS-SIMPLE. adj. des 2 g. Bot. Epithète donnée à la panicule des graminées, quand le pédoncule se ramifie, de manière que chaque entrenœud soit plus court que la locuste. Panicule sous-simple.

SOUS-SOL. s. m. Agric. Partie sous-jacente du sol d'un champ immédiatement placé sous la terre végétale. Sous-sol argileux. Sous-sol de glaise. Sous-sol rocailleux. Souvent le *sous-sol* peut fournir un excellent moyen d'amendement pour corriger, par le mélange, la nature trop forte ou trop légère du sol superficiel. (De Morog.)

SOUS-SOMBRER. v. n. Mar. S'emploie pour indiquer qu'un bâtiment s'enfonce dans la mer et disparaît. Bâtiment qui sous-sombre.

SOUS-SPINI-SCAPULO-TROCHITÉRIEN, IENNE. adj. m. Anat. Qui s'étend du dessous de l'épine de l'omoplate à la tubérosité de l'humérus. Le muscle sous-spini-scapulo-trochitérien.

— S'empl. substantiv. pour ce muscle. Le sous-spini-scapulo-trochitérien.

SOUS-STERNAL, ALE. adj. Anat. Qui est situé au-dessous du sternum. Artère sous-sternale.

SOUS-SUCCINATE. s. m. Chim. Succinate qui contient trois ou six fois autant de base que le sel neutre correspondant.

SOUS-SULFARSÉNIATE. s. m. Chim. Sulfarséniate dans lequel le soufre du sulfide est à celui de la sulfobase dans le rapport de 5 à 1.

SOUS-SULFARSÉNITE. s. m. Chim. Sulfarsénite dans lequel le soufre du sulfide est à celui de la sulfobase dans le rapport de 3 à 1.

SOUS-SULFATE. s. m. Chim. Sulfate avec excès de base. Des sous-sulfates.

SOUS-SULFATÉ, ÉE. adj. Chim. Se dit d'une base qui est à l'état de sous-sulfate. Base sous-sulfatée.

SOUS-SULFO-CARBONATE. s. m. Chim. Sulfo-carbonate avec excès de base.

SOUS-SULFO-TELLURATE. s. m. Chim. Sulfo-tellurate avec excès de sulfure.

SOUS-SULFO-TUNGSTATE. s. m. Chim. Sulfo-tungstate avec excès de base.

SOUS-SURBIPARTIENTE. adj. f. Mathém. Se dit de la raison de moindre inégalité entre deux termes, dont l'un contient l'autre une fois et deux tiers. Raison sous-surbipartiente.

SOUS-SUR-PARTIENTE. adj. f. Mathém. Raison de moindre inégalité entre deux termes, dont l'un contient l'autre une fois et trois quarts. Raison sous-sur-partiente.

SOUS-SURQUADRIPARTIENTE. adj. f. Arithm. et géom. Se dit d'une raison de moindre inégalité entre deux termes, dont l'un contient l'autre une fois et quatre septièmes.

SOUS-SURTRIPARTIENTE. adj. f. Math. Se dit de la raison de moindre inégalité entre deux termes, dont l'un contient l'autre une fois et trois quarts. Raison sous-surtripartiente.

SOUS-TANGENTE. s. f. Géom. Partie de l'axe d'une courbe interceptée entre l'ordonnée et le point où la tangente rencontre l'axe. Le problème célèbre de mener des tangentes aux courbes se réduit à celui de trouver la sous-tangente.

SOUS-TANTALATE. s. m. Chim. Tantalate avec excès de base.

SOUS-TARTRATE. s. m. Chim. Tartrate avec excès de base. Le sous-tartrate antimonique et potassique est le seul de ces sels que l'on connaisse.

SOUS-TENANT. s. m. Féod. Vassal dépendant d'un chef-seigneur par le moyen d'un autre seigneur.

— Chevalier qui, dans un tournoi, remplaçait un combattant désarçonné.

SOUS-TENDANTE. s. f. Géom. Ligne droite opposée à un angle, et que l'on suppose tirée entre les deux extrémités de l'arc qui mesure cet angle. La sous-tendante de l'angle répond à la corde de l'arc. Dans tout triangle rectangle, le carré de la sous-tendante de l'angle droit est égal aux carrés des sous-tendantes des deux autres angles.

SOUS-TENDRE. v. a. 4e conj. Tendre à l'excès.

SOUS-TIROT. s. m. Anc. mar. Petit bateau dont il est fait mention dans l'ordonnance du sel.

SOUSTRACTIF, IVE. adj. Minér. Se dit d'une variété dans laquelle un des exposants est moindre d'une unité que la somme des autres.

SOUSTRACTION. s. f. (pr. *sou-strak-si-on*). Action de soustraire. Soustraction de papiers et d'effets. Etre accusé de soustraction d'effets. Il fut convaincu de soustraction de papiers, de soustraction frauduleuse. Les *soustractions* commises au préjudice des conjoints parents, ascendants ou descendants, ne donnent lieu, en général, qu'à des réparations civiles; mais le Code pénal prononce des peines dans ces cas contre les recéleurs d'objets soustraits. (Chabr. Cham.) La loi prononce certaines peines contre les *soustractions* commises par les fonctionnaires, par les dépositaires, les comptables ou par les particuliers dans les dépôts publics. (Id.)

— Arithm. Opération qui a pour but, étant donnée la somme de deux nombres et l'un de [illegible] résultat de la soustraction se nomme *reste*, *excès* ou *différence*. Faire une soustraction. Faites la soustraction.

— On voit, par la définition que nous avons donnée, que la soustraction est l'inverse de l'addition. Il en résulte que le procédé opératoire doit être pour la soustraction tout l'opposé de celui qu'on emploie dans l'addition. En effet, considérant l'un des nombres donné comme la somme de l'autre nombre donné et du nombre que l'on cherche, c'est-à-dire comme formé de la combinaison de leurs différentes parties, unités, dizaines, centaines, etc., il suit que si l'on retranche successivement les unités, les dizaines, etc., du plus petit nombre donné de celles du plus grand, il devra naturellement rester celles du nombre cherché. La soustraction, selon qu'elle a lieu sur des nombres entiers ou sur des nombres complexes, se divise en simple et en complexe.

— *Soustraction simple.* Celle qui a lieu sur des nombres entiers et même sur des nombres décimaux. Cette soustraction peut présenter trois cas : 1° Celui où toutes les parties du nombre à soustraire sont plus fortes que celles de l'autre nombre. Soit, par exemple, 864 à soustraire de 988; ayant soin d'écrire le plus petit nombre sous le plus fort, de façon que les unités de même ordre se correspondent, l'opération se trouvera ainsi disposée :

988
864
———
124
———
[illegible]8

Et l'on procédera par la gauche sans rencontrer de difficulté, de la manière suivante : 8 unités moins 4 unités égalent 4 unités; 8 dizaines moins 6 dizaines égalent 2 dizaines; 9 centaines moins 8 centaines donnent 1 centaine. Nous trouvons ainsi que la différence [illegible] nombres 988 et 864 est 124; [illegible] 988 est la somme des nombres 864 et 124. Pour nous en assurer, nous n'avons qu'à additionner le reste et le plus petit nombre donné. Si nous avons bien opéré, leur somme devra nécessairement être égale au plus grand nombre. || 2° Cas où le plus grand nombre a un ou plusieurs chiffres plus petits que les chiffres correspondants du nombre à soustraire. Soit 278 à soustraire de 462; disposant ainsi l'opération :

462
278

Nous voyons que 8 ne peut être soustrait de 2; en ce cas, il faut avoir recours à la colonne qui suit, emprunter à 6 une dizaine qui vaut 10 unités. Les 10 unités plus 2 que nous avons nous donnent la faculté de soustraire 8, et nous avons 4 pour reste; 6 se trouve diminué d'un ne vaut plus que 5, et la soustraction de 7 ne peut avoir lieu : empruntons sur la colonne suivante 1, qui vaut une centaine ou 10 dizaines et disons : 10 plus 5 donnent 15, 15 moins 7 donnent 8. Passant aux centaines, nous avons 2 à retrancher de 4 diminué d'un, ce qui donne 1. Le résultat est 184; ajoutant, pour faire la preuve, le reste avec le petit nombre, nous aurons le plus grand pour somme. || 3° Cas où le plus grand nombre contient des zéros. Lorsque le chiffre qui figure à la colonne où l'on doit emprunter est un 0, il faut passer outre et continuer jusqu'à ce que l'on rencontre un chiffre ayant une valeur propre. Seulement au retour, le 0 ou les 0 se changent en 9, parce que ayant emprunté, par exemple, une centaine à la colonne des centaines, et n'ayant besoin que d'une dizaine, on en laisse 9 à la colonne des dizaines. Il va sans dire que les centaines ont diminué d'une unité.

— *Soustraction complexe.* Celle qui consiste à retrancher un nombre complexe d'un autre nombre complexe.

— Algèbr. Opération qui consiste à séparer des quantités représentées par des lettres d'autres quantités représentées de la même manière. Mais si retrancher c'est ôter, ce n'est pas toujours diminuer. Ainsi retrancher d'une dette, c'est ajouter à l'avoir, soustraire des moins, c'est donc donner des plus. D'où il suit, qu'en général, pour faire une soustraction algébrique, il suffit de changer les signes de tous les termes de la quantité qu'on veut soustraire.

— Fig. Si l'on faisait dans le monde une *soustraction* rigoureuse des sots et des méchants, à quoi se réduirait le reste? (S. Dubay.)

SOUSTRAGE. s. m. (ét. lat., *sub*, sous; *sternere*, *stratum*, coucher). Agric. Litière des bestiaux.

SOUSTRAIRE. v. a. 4e conj. irrég. (pr. *sou-tré-re*; du lat. *subtrahere*; fait de *sub*, sous; *trahere*, tirer, entraîner; proprement soutirer). *Je soustrais, tu soustrais, il soustrait, nous soustrayons, vous soustrayez, ils soustraient. Je soustrayais. J'ai soustrait. Je soustrairai. Je soustrairais. Soustrais, soustrayons, soustrayez. Que je soustraye. Que j'eusse soustrait. Soustrayant. Soustrait, soustraite.* Soutirer, ôter quelque chose à quelqu'un, l'en priver par adresse ou par fraude. Soustraire des papiers, des effets. Soustraire les pièces les plus importantes d'un dossier. Soustraire des effets considérables d'une succession. Ceux des conjoints parents, ascendants ou descendants qui soustraient par fraude des effets d'une succession, ne doivent en général que des réparations civiles; mais ceux qui ont recélé les objets soustraits sont passibles de peines prononcées par le Code pénal.

[illegible] retrancher quelque chose de sa nourriture ordinaire.

— Dérober à, préserver de. Rien ne pourra le soustraire à ma fureur. Qui pourra me soustraire à ses importunités? La justice de Dieu, indignée que vous employiez contre lui ses propres bienfaits, les *soustrait* à vos passions. (Mass.) Le principal usage des paupières est de *soustraire* les yeux à l'action continuelle de la lumière. (Richer.) La mort est pour nous un mal nécessaire qui nous *soustrait* à de plus grands maux, le dégoût, l'ennui, le désespoir. (Boiste.)

— *Soustraire des sujets à l'obéissance du prince.* Les faire révolter contre lui. Ce sont des factieux, ce sont vos ennemis plus que les ennemis de votre souverain qui cherchent à vous soustraire à sa puissance. || On dit aussi, mais moins bien, Soustraire de l'obéissance. Soustraire un peuple de l'obéissance de son souverain.

— Mathém. Oter, retrancher un nombre d'un

autre. Soustraire un nombre d'un autre. Soustraire 20 de 40.

— En général, dans le langage ordinaire, Ôter, déduire une chose d'une autre, une quantité d'une autre quantité. Le prix courant des fagots étant connu, on est instruit du produit que donnera la vente d'un pareil taillis, en *soustrayant* les frais de l'exploitation. (Moreg.)

— SE SOUSTRAIRE. v. pron. S'affranchir, se délivrer. Se soustraire à la puissance paternelle. Se soustraire à la tyrannie. Se soustraire au châtiment. Se soustraire aux poursuites, aux importunités de quelqu'un. César pour quelque temps s'est *soustrait* à nos yeux. (Rac.) Vous-même à nos regards vous voulez vous *soustraire*. (Id.) Il aurait alors perdu toute considération, et certaines classes de la société avec lesquelles il n'aurait pu vivre, se fussent *soustraites* à son autorité morale. (Chateaub.) En vieillissant, on doit moins songer à se procurer des plaisirs, qu'à se *soustraire* à la douleur. (***) Il est plus aisé de se *soustraire* aux occasions que de s'en tirer. (Mme de Puysieux.) Partout où la loi sans force ne peut protéger le faible contre le puissant, on peut regarder l'opulence comme un moyen de se *soustraire* aux injustices, aux vexations, au mépris du fort. (Helvétius.) S'abandonner au chagrin sans résister, se tuer pour s'y *soustraire*, c'est abandonner le champ de bataille avant d'avoir vaincu. (Bonaparte.) C'est une étrange prétention que celle de vouloir se *soustraire* aux lois de l'équité, parce qu'une longue suite d'aïeux en ont violé les droits : réparez plutôt leurs torts, et vous serez vraiment nobles. (Boiste.)

— Etre soustrait. Huit ne peut se soustraire de quatre. Rien ne se *soustrait* plus aisément que l'estime; la médisance et la calomnie la dérobent en secret. (Boiste.)

SOUSTRAIT, AITE. part. pass. du v. Soustraire. S'empl. adjectiv. Des objets soustraits. Des nombres soustraits. Des enfants soustraits à l'autortité paternelle. Des peuples soustraits à la tyrannie.

SOUS-TRAIT. s. m. Agric. Lit de paille placé sous les gerbes de blé, dans une grange.

SOUS-TRAITANT, ANTE. adj. et s. Sous-fermier, sous-fermière; celui, celle qui se charge d'un travail, d'une fourniture, d'une entreprise concédée au premier traitant. Des sous-traitants.

— Particulièrement, Celui avec lequel un entrepreneur qui a traité avec le gouvernement, sous-traite ensuite pour l'exécution de son entreprise. Un sous-traitant. Des sous-traitants. Lorsque pour un service public il y a un entrepreneur qui a traité avec le gouvernement, si l'entrepreneur a traité ensuite avec un *sous-traitant*, les fournitures faites au *sous-traitant* en son nom personnel n'autorisent aucun recours contre l'entrepreneur général. (C. de Metz.)

SOUS-TRAITÉ. part. pass. du v. Sous-traiter. Il est invariable.

— s. m. Traité fait sur les bases d'un autre. Passer un sous-traité avec un entrepreneur. Des sous-traités.

SOUS-TRAITER. v. n. 1re conj. Prendre à sous-ferme d'un traitant général, d'un entrepreneur, et en général, Prendre une affaire quelconque de la seconde main. Sous-traiter avec quelqu'un pour une fourniture.

SOUS-TRÉSORIER. s. m. Hist. angl. Celui qui aide le trésorier et le supplée au besoin. Un sous-trésorier. Des sous-trésoriers.

SOUS-TRIPLE. adj. des 2 g. Minér. Se dit d'une variété dans laquelle un exposant est le tiers de la somme des autres.

— Mathém. Se dit d'un nombre compris trois fois dans un autre. 4 est sous-triple de 12, 6 est sous-triple de 18.

— subst. Le sous-triple de 18 est 6.

SOUS-TROCHANTÉRIEN, IENNE. adj. Anat. Qui est situé sous le trochanter. Artère sous-trochantérienne.

SOUS-TROCHANTINIEN, IENNE. adj. (pr. *tro-kan-ti-ni-in*). Anat. Se dit d'un muscle et d'une artère de la cuisse. L'artère sous-trochantinienne.

SOUSTYLAIRE. s. f. Gnom. Ligne droite perpendiculaire au style ou gnomon d'un cadran solaire, et placée dans un plan perpendi-

[illegible]

SOUS-TYRAN. s. m. Tyran subalterne. Les chefs des Barbares qui des bords de la mer Baltique fondirent dans le reste de l'Europe, se firent monarques. Leurs capitaines partagèrent entre eux les terres des vaincus. De là ces *sous-tyrans* qui disputaient avec des rois mal affermis les dépouilles des peuples. (Volt.)

SOUS-UROBENZOATE. s. m. Chim. Urobenzoate avec excès de base.

SOUS-VANADATE. s. m. Chim. Vanadate avec excès de base.

SOUS-VASSAL. s. m. Féod. Vassal qui relevait d'un seigneur. Un sous-vassal. Des sous-vassaux.

SOUS-VENTRIÈRE. s. f. Courroie attachée aux deux limons d'une charrette et qui passe sous le ventre du limonier. Attacher, détacher la sous-ventrière. La sous-ventrière est cassée.

— Quelquefois, Sangle qui passe sous le ventre du cheval et retient la selle sur son dos. Mettre la sous-ventrière. Serrer la sous-ventrière.

SOUS-VICAIRE. s. m. Hist. ecclés. Second vicaire. Un sous-vicaire. Des sous-vicaires.

SOUS-VICARIAT. s. m. Hist. ecclés. Office de second vicaire. Nommer au sous-vicariat. Occuper un sous-vicariat.

— Durée du sous-vicariat. Pendant son sous-vicariat.

SOUS-VICOMTE. s. m. Anc. cout. Officier qui assistait le vicomte dans son gouvernement et le suppléait au besoin. Un sous-vicomte. Des sous-vicomtes.

SOUS-VIGUIER. s. m. Hist. Substitut d'un viguier; celui qui remplaçait le viguier pendant que celui-ci était à la guerre.

SOUS-YEUX. s. m. pl. Bot. Petits boutons qui poussent souvent au-dessous des véritables boutons des arbres, et qui sont destinés par la nature à les remplacer s'ils viennent à manquer. Les sous-yeux ne poussent ordinairement qu'une feuille qui sert à les nourrir et qui est différente des autres par la forme. Souvent les sous-yeux s'oblitèrent l'année même de leur naissance, souvent ils poussent de faibles bourgeons l'année suivante.

SOUTACHE. s. f. Cost. milit. Tresse de galon, de poil de chèvre, qui s'attache au shako et qui fait partie de l'équipement du hussard.

SOUTANE. s. f. (de l'ital. *sottana*; fait de *sotto*, sous; en lat. *subtus*). Habit long à manches étroites, et boutonné de haut en bas, que portent les ecclésiastiques. Soutane de serge, de drap. Soutane noire, violette. Porter une soutane noire, rouge, violette. Le pape porte une soutane blanche. Je n'ose rien entreprendre sans y avoir bien pensé; mais quand une fois j'ai pris ma résolution je vais droit à mon but et je renverse tout de ma *soutane* rouge. (Richel.) Il n'y a pas plus de cent cinquante ans que la *soutane* a été réservée aux ecclésiastiques; auparavant, tous les gens de robe, les professeurs, les medecins étaient en *soutane* même chez eux. (***)

Une épée au côté le marquis se pavane,
Le prêtre s'applaudit dans sa longue *soutane*.
(Du Resnel.)

— Fig. État ecclésiastique. Prendre la soutane. Quitter la soutane. Il a quitté la soutane pour l'épée, pour prendre l'épée.

— Anc. cost. Vêtement laïque qui descendait jusqu'aux pieds.

— Express. prov. *Sa soutane ne tient qu'à un bouton*. Se dit d'un homme qui n'est pas encore irrévocablement engagé dans les ordres.

SOUTANELLE. s. f. (dimin. de *soutane*). Petite soutane qui ne descend que jusqu'aux genoux. Une soutanelle. Des soutanelles. Porter une soutanelle. Se mettre en soutanelle. Ils me firent quitter mon habillement, qui consistait en une simple *soutanelle* fort usée, et ils me parèrent de toute la dépouille d'un gentilhomme nouvellement volé. (Le Sage.) Achèterai-je une *soutanelle* pour aller à Salamanque chercher une place de précepteur? (Id.)

SOU-TCHEOU-FOU. Géogr. Grande et belle ville de Chine située dans la province de Kiang-nan, bien peuplée et bien bâtie. Nombreuses fabriques de soieries, commerce considérable; ses environs sont magnifiques.

SOU-TCHOU. s. m. Relat. Parure de perles en usage dans la Chine.

SOUTE. s. f. Nom donné aux petits magasins qu'on bâtit dans la cale des grands bâtiments de guerre pour recevoir toutes les sortes de provisions, de munitions de rechange. Soutes à poudre. Soutes à biscuit. Soutes à voiles. Soutes au vin. Soutes aux légumes.

SOUTE-MOLOIRE. s. m. Anc. t. milit. Espèce de massue.

SOUTENABLE. adj. des 2 g. Proprement, Qui peut être soutenu. Ne s'emploie en parlant des choses physiques qu'en termes de guerre, pour Qui peut être défendu. Ce poste n'est pas soutenable. Encore dit-on mieux *tenable*.

— Par allusion, a le même sens dans le langage ordinaire. J'abandonne cette maison, le poste n'est pas soutenable! Je ne puis rester dans cette position, elle n'est pas soutenable. ‖ Mais encore en ce cas aussi *tenable* est mieux.

— Par extens. Qui ne se peut endurer, supporter. Cette vie n'est pas soutenable. Vos procédés ne sont pas soutenables.

— Au figuré seul bien usité. Qui se peut

[illegible]

cette proposition n'est pas soutenable. Cette cause est soutenable, très-soutenable. Elever une question très-soutenable.

Un sentiment impie, injuste, abominable,
Par deux ou trois d'entre eux réputé *soutenable*.
(Boileau.)

SOUTENANCE. s. f. Anc. cout. Pension alimentaire.

— Mar. Planche qui porte à sa partie supérieure une échancrure arrondie, dans laquelle on place une poignée de chanvre, pour la nettoyer.

SOUTENANT. s. m. En termes d'école, Celui qui soutient une thèse. Le soutenant a bien répondu.

— Féod. V. SOUS-TENANT.

SOUTENELLE. s. f. Bot. Nom vulgaire de l'arroche de mer.

SOUTÈNEMENT. s. m. Maçonn. Appui, soutien. Mur de soutènement. Mettre un pilier, un étai pour servir de soutènement. Colonne de soutènement.

— Prat. Raisons que l'on donne par écrit pour soutenir les articles d'un compte. Fournir soutènements et réponses. Sa partie a fourni des débats, et il a fourni des soutènements.

SOUTENEUR. s. m. Celui qui se fait le champion d'une maison de jeu ou de quelque autre mauvais lieu. Un souteneur. Des souteneurs.

SOUTENIR. v. a. 2e conj. irrég. (du lat. *sustinere*; fait de *sub*, sous, et de *tenere*, tenir, tenir par-dessous). *Je soutiens, tu soutiens, il soutient, nous soutenons, vous soutenez, ils soutiennent. Je soutenais. Je soutins. Je soutiendrai. Je soutiendrais. Soutiens. Que je soutienne. Que je soutinsse. Soutenant. Soutenu.* Porter, appuyer, supporter. Colonne qui soutient un bâtiment. Les colonnes qui soutiennent les ailes d'un édifice. Pièce de bois qui soutient la charpente d'une maison. C'est moi, dit le Seigneur, qui étends les eaux, qui soutiens la terre. Le cou *soutient* la tête et la réunit avec le corps. (Buff.)

Entre ces vieux appuis dont l'affreuse grand'salle
Soutient l'énorme poids de sa voûte infernale.
(Boileau.)

— En parlant des personnes, Empêcher qu'elles ne tombent, les tenir debout. Prêter la main à quelqu'un pour le soutenir. Soutenez-moi, je tombe. Soutenez ce vieillard, de peur qu'il ne tombe. Mes filles, *soutenez* votre reine éperdue. (Rac.)

— Dans un sens analogue, mais métaphorique, Soutenir la faiblesse de quelqu'un. Soutenir la vieillesse. Le bâton qui soutient la veillesse. Soutenir les pas de quelqu'un. Soutenir les pas chancelants d'un vieillard. Guidez, chères amies, guidez mes pas hors de la tente; Troyennes, *soutenez* la caducité de celle qui est aujourd'hui votre compagne d'esclavage, et qui fut jadis votre reine. (Prévost.) Une fois, c'était un enfant dont il s'était occupé longtemps; plus souvent un vieillard dont il avait *soutenu* les pas quand le vent agitait le vaisseau. (Mme de Staël.)

— En parlant encore des personnes, mais sous le rapport moral, Dieu soutient ceux qui ont confiance en lui. Dieu n'abandonne jamais ceux qui espèrent en lui; il les soutient dans toutes les épreuves de la vie. Mais si tu les *soutiens*, qui peut les ébranler? (Rac.) Dieu la *soutint* et dans ses douleurs et dans les amertumes de la vie. (Fléch.)

— En parlant des affaires, En avoir l'administration principale. Soutenir le faix des affaires, le poids des affaires. Soutenir les affaires. Soutenir la couronne, le poids de la couronne. Il sait *soutenir* le poids des affaires. (Boss.) La piété doit vous aider à *soutenir* la couronne. (Id.) Trois sceptres que son bras ne peut seul *soutenir*. (Rac.)

Toi qui seul, sans ministre, à l'exemple des dieux,
Soutiens tout par toi-même et vois tout par tes yeux.
(Boileau.)

— Dans le même sens, *soutenir l'Etat*. Des génies vastes, nés pour soutenir l'Etat. Vous avez *soutenu* l'Etat, il ne reste plus désormais, sinon que vous teniez ferme parmi ses ruines. (Boss.) Ecrase cet Etat que tu dois *soutenir*. (Volt.)

— Il se dit des choses morales qui servent à soutenir. Pensée qui soutient, qui console. La pensée de Dieu soutient dans tous les maux. N'avoir qu'un reste de force qui soutienne. Les forces de la nature s'usent quelquefois par les soins que l'on prend de les soutenir. Pénétré de toutes les inquiétudes que donne un mal affreux, son cœur qui le *soutenait* seul, achève à ce coup de l'accabler. (Boss.) Son zèle le *soutint* dans ces défaillances de la nature. Cette grandeur d'âme le *soutint* également dans la bonne et dans la mauvaise fortune. (Id.) La religion m'a *soutenue* dans ce passage; elle m'a montré la vie comme une courte carrière, dont la mort était le terme heureux. (B. de St-P.)

— Se dit aussi des choses qui servent d'appui, de soutien à d'autres. La vanité et les médisances *soutiennent* tout le commerce du monde. (Boss.) Tout tombe et languit si la religion du prince et des grands ne le *soutient* et ne le ranime. (Mass.) Rien n'est sûr dans les vertus humaines, si la vertu de Dieu ne les *soutient*. (Id.) La philosophie bien loin de nuire aux arts, les a *soutenus* dans leur décadence. (La Harpe.)

Ce discours, que *soutient* l'embonpoint du visage,
[illegible]

— Faire subsister. Soutenir les malheureux. Soutenir une famille, une maison. C'est lui qui soutient toute la maison. Il soutient une nombreuse famille. Combien de familles et de communautés chancelantes n'a-t-elle pas *soutenues* de ses revenus. (Fléch.)

— Appuyer, prêter main-forte à. Cette acception est surtout usitée en termes de guerre. On détacha cent soldats pour commencer l'attaque, et tout le régiment avait ordre de les soutenir. Commander cinq cents hommes pour soutenir les travailleurs. On le vit presque en même temps pousser l'aile droite des ennemis, *soutenir* la nôtre ébranlée. (Boss.)

— *Soutenir une dépense*. Fournir ce qu'il faut pour une dépense. Il ne peut pas soutenir longtemps les dépenses qu'il fait.

— *Soutenir la conversation*. Empêcher qu'elle ne vienne à languir.

— *Soutenir son rang, sa dignité*. Vivre, agir, parler d'une manière convenable à son rang, à sa dignité. Ne pouvant ni soutenir leur dignité ni supporter leurs disgrâces. Il fut pourvu de gouvernements et de charges, dans des conjonctures où il était difficile de les *soutenir*. (Fléch.) Il emprunte de tous côtés, il *soutient* l'éclat de son ancienne abondance. (Boss.) ‖ Dans le même sens *soutenir sa réputation, son honneur, sa gloire*. Soutenir la gloire et les espérances d'un grand royaume. Les enfants de Dieu doivent *soutenir* la noblesse d'une si haute origine. (Mass.) Il est plus rare de *soutenir* les honneurs auxquels on succède, que de les acquérir soi-même. (Id.) Au salon de peinture de cette année, Mme Lebrun n'a *soutenu* sa réputation que dans le portrait de M. de Calonne. (La Harpe.) ‖ *Soutenir son caractère*. Vivre, parler, agir conformément à l'idée qu'on a donnée de soi. Il a noblement soutenu son caractère. Il soutient sa fierté jusqu'à la fin. Voyons s'il *soutiendra* son indigne artifice. (Rac.) A-t-il jusqu'à la fin *soutenu* sa fierté? (Id.)

— Résister à quelque attaque, à quelque chose dont il est difficile de se défendre. Soutenir l'assaut des ennemis. Soutenir le choc de la cavalerie. Soutenir un siége. Soutenir une guerre désastreuse. J'ai *soutenu* une horrible guerre contre Charles-Quint. (Fén.) Quel commandant, en *soutenant* un siége dans une petite place contre une grande armée, ne prédit pas que la place sera prise? (Volt.)

L'Orient accablé
Ne peut plus *soutenir* leur effort redoublé. (Racine.)

— Même sens, en parlant des choses. Ce mur ne pourra soutenir les coups de boulets. Ce petit bâtiment ne peut pas soutenir le choc d'un grand navire. Des arbres qui ne peuvent soutenir la force, la violence du vent. Ces fleurs ne pourront soutenir les rayons du soleil; elles seront toutes flétries ce soir.

— Au moral, dans un sens analogue. Soutenir les malheureux avec constance. Soutenir un assaut de paroles. Qui pourra *soutenir* leurs redoutables clameurs? (Boss.) N'ayant pu vaincre la violence de sa destinée, elle en a noblement *soutenu* l'effort. (Id.)

L'ennuyeux loisir d'un mortel sans étude,
Qui jamais ne sortant de sa stupidité,
Soutient, dans les langueurs de son oisiveté,
D'une lâche indolence esclave involontaire,
Le pénible fardeau de n'avoir rien à faire. (Boileau.)

— Ne pas être fléchi, ne pas être vaincu par. Résister à. Ne pouvoir soutenir les larmes de quelqu'un.

Soutiendrai-je ces yeux dont la douce langueur
Sait si bien découvrir les chemins de mon cœur?
(Racine.)

— Endurer, supporter sans découragement, sans trouble, sans dépit. Ne pouvoir soutenir sa disgrâce, son malheur, son infortune. Soutenir des revers avec courage. Soutenir une épreuve. Ne pouvoir soutenir la présence, la vue d'un père irrité. Ne pouvoir soutenir le plus léger reproche. Une longue pénitence qu'elle *soutenait* avec beaucoup de force, tout en affaiblissant son corps a doublé l'énergie de son âme. (Fléch.) Ce fut un malheur pour lui d'avoir été mis à une si forte épreuve, que bien d'autres que lui n'ont pas *soutenue*. (Mariv.) Nous le vîmes *soutenir* les favorables regards d'un grand roi, avec les sentiments d'une joie modeste et d'une humble reconnaissance. (Fléch.)

Et le barreau n'a point de monstres si hagards,
Dont mon œil n'ait cent fois *soutenu* les regards.
(Boileau.)

Hélas! sans frissonner, quel cœur audacieux
Soutiendrait les éclairs qui partent de ses yeux?
(Racine.)

— *Soutenir la torture*. Souffrir la torture sans rien avouer. On n'a pu rien en tirer, il a soutenu la torture jusqu'au bout.

— On dit d'un ouvrage qu'*il ne soutient pas un examen approfondi*, pour dire qu'en l'examinant avec attention on y trouve beaucoup de défauts.

Tel écrit récité se soutient à l'oreille,
Qui dans l'impression au grand jour se montrant
Ne *soutient* pas des yeux le regard pénétrant. (Boil.)

— *Ne pas soutenir la risée, la raillerie*. Ne pouvoir souffrir d'être raillé; se déconcerter quand on est raillé. Cet homme ne peut soutenir la raillerie.

Qui, moi, j'aurais voulu, honteuse et méprisée,
D'un peuple qui me hait *soutenir* la risée? (Rac.)

— *Vins qui ne peuvent soutenir la mer*. Vins qu'on ne peut transporter sur mer sans les gâter.

[illegible]

recommandation. Il ne subsisterait pas si on ne le soutenait. C'est un tel qui l'a soutenu dans cette affaire. Il l'a soutenu contre tous ses ennemis. Il *soutenait* le faible contre le puissant. (Fléch.) Les grandeurs abaissent, au lieu d'élever, ceux qui ne les savent pas *soutenir*. (La Rochef.) Ne vous chargez pas d'avoir une haine à *soutenir*. (Mme de Sév.)

— Fig., dans un sens analogue. Les anges ont peine à *soutenir* leur innocence devant la justice divine. (Boss.) Apprenez où doivent aboutir vos desseins, vos prétentions, vos fortunes, si vous ne les *soutenez* par vos bonnes œuvres. (Fléch.)

Il vous faudra, seigneur, courir de crime en crime,
Soutenir vos rigueurs par d'autres cruautés. (Rac.)

— Sustenter, donner de la force, en parlant des aliments. Prendre des aliments qui soutiennent. Les viandes soutiennent plus que les légumes. Les aliments qu'on lui fait prendre ne le soutiennent pas assez.

— Défendre par raison. Soutenir une raison, une doctrine. Soutenir un système. Soutenir le

pour et le contre. Soutenir une cause, une dispute, une querelle. Soutenir son droit. Mais ne *soutenez* point cet horrible blasphème. (Boil.) Quel prince a jamais *soutenu* ses droits avec plus de fermeté? (Fléch.) Les grands doivent *soutenir* les intérêts de Dieu. (Mass.) L'imbécile ne *soutient* ni la bonne ni la mauvaise cause. (Théognis.) On perd la charité en voulant *soutenir* trop ardemment la foi. (Clém. XIV.) On ne rêve rien de si extravagant qu'un philosophe ne puisse *soutenir*. (Charron.) L'intérêt fait *soutenir* les plus grandes absurdités. (Boiste.)

— Assurer, affirmer qu'une chose est vraie. Il soutient un mensonge comme un autre soutiendrait une vérité. Vous avez dit cela, le soutiendrez-vous? Je vous l'ai confessé, je dois le *soutenir*. (Rac.) Je *soutiendrais* mal ce que je ne crois pas. (Id.) L'étourdi *soutient* une erreur avec l'assurance d'un homme qui ne se trompe jamais; l'homme sensé *soutient* une vérité avec la circonspection d'une personne qui se trompe souvent. (***)

— En ce sens, il régit *que* avec l'indicatif, quand le second verbe ne se rapporte pas au sujet du premier. Il a soutenu qu'il n'y avait rien de si vrai. Il *soutient* qu'Aricie a son cœur, a sa foi. (Rac.) Je *soutiens* que le temps n'est rien, parce qu'il n'a ni forme ni substance, que tout son être n'est que de couler. (Boss.) Platon ayant *soutenu* que rien n'est si lâche et si malheureux qu'un prince injuste, Denys lui cria : Vous parlez comme un radoteur. (Barth.) Quoiqu'on ait *soutenu* avec raison qu'il ne fallait traduire les poëtes qu'en vers, on n'a pas prétendu pour cela détruire le mérite des bonnes traductions en prose. (La Harpe.) || Il régit au contraire l'infinitif sans préposition, quand le second verbe ne se rapporte pas à ce sujet. *Il soutient l'avoir vu, il soutient qu'il l'a vu*, serait moins correct.

— Mus. *La basse soutient le dessus*. Elle lui sert de fondement. || *Les instruments soutiennent la voix*. Ils l'empêchent de baisser, de fléchir. || *Ce chanteur soutient bien sa voix*. Il prolonge le son avec la même force. || *Soutenir les cadences*. Faire des cadences longues et égales.

— Jeux. Partager le jeu d'une autre personne dans certains jeux de cartes.

— SE SOUTENIR. v. pron. Se tenir debout. Cet enfant ne peut encore se soutenir sur ses pieds. Il est si faible qu'il a peine à se soutenir. Je ne me *soutiens* plus, la force m'abandonne. (Rac.)

Sans espoir, sans secours, se *soutenant* à peine,
Ils tombent tous les deux dans la brûlante arène.
(*Manuel poétique*.)

— En parlant des choses. La tige de cette plante se soutient d'elle-même. La tige des plantes sarmenteuses ne peut se *soutenir* d'elle-même, aussi cherche-t-elle un appui dans les autres arbres et les enlace-t-elle de ses mille bras. (***) Quelques colonnes de ces temples démolis se *soutiennent* encore, et semblent montrer le ciel, où se sont retirés les dieux. (***)

— Fig. Ces vastes génies, nés pour soutenir l'Etat, ne sont plus que de faibles roseaux qui ne peuvent plus se *soutenir* eux-mêmes. (Mass.)

— Se maintenir. Il ne peut se soutenir dans le même état de vertu. Il se soutenait moins par la faveur que par la vertu.

— En parlant des choses. Être maintenu. Les faibles restes d'un crédit qui se soutient encore par lui-même. Les empires ne peuvent se *soutenir* que par l'équité des mêmes lois qui les ont formés. (Boss.) Il n'y a que la philosophie divine qui puisse se *soutenir* contre tous les coups du sort. (Boiste.) La foi ne s'obtient que par la prière; la prière ne se *soutient* que par la foi. (Id.)

— Conserver le même degré de dignité, de supériorité. Quelqu'un traitait-il avec Madame? il semblait qu'elle eût oublié son rang pour ne se *soutenir* que par sa raison. (Boss.)

— Garder partout, toujours le même degré de bonté, d'élévation, de talent, de génie, en parlant des créations de l'esprit. Discours qui se soutient bien. Ce discours ne se soutient pas. Ce livre ne se soutient pas. Poëme qui se soutient.

D'un air plus grand encor la poésie épique,
Dans le vaste récit d'une longue action,
Se soutient par la fable et vit de fiction. (Boil.)

— Continuer d'avoir le même succès, en par- [illegible] soutient. Le succès de la pièce se soutient.

— Par analogie, en parlant d'une personne, Conserver sa santé, sa vigueur plus longtemps que l'âge ne le permet ordinairement. Ce vieillard se soutient bien.

— En parlant de certaines choses, Ne pas s'amollir. Ces étoffes se soutiennent bien. Ce cuir se soutient bien.

— Se donner un mutuel secours, un mutuel appui. Les méchants se *soutiennent*, les honnêtes gens s'isolent. (Boiste.)

SOUTENU, UE. part. pass. du v. Soutenir. S'empl. adjectiv. et se dit au propre et au figuré dans tous les sens du verbe.

— *Soutenu par*. Les Otaïtiens habitaient sous des toits de feuilles de mûrier, *soutenus* par des piliers de bois odorants. (Chateaub.) La régularité des proportions de sa tête lui donne au contraire un air de légèreté qui est bien *soutenu* par la beauté de son encolure. (Buff.) Je pénétrai dans l'asile où tu nous apparus bientôt, *soutenue* par tes femmes. (X. Marm.) Encouragé et *soutenu* par un gouvernement épris de la véritable gloire et moins avide d'or, Quiros eût été le Christophe Colomb de l'Océanie. (M.-Brun.) C'est une lutte *soutenue* par de si sublimes espérances, qui constitue la vertu, dont l'homme seul est capable. (B. de St-P.) Mais outré, bizarre, sophiste même, quand il n'était pas *soutenu* par la passion, il devenait tout autre par elle. (Thiers.) Les femmes sont faibles, parce qu'elles ne sont *soutenues* que par le cœur. (Pythagore). L'amitié qui n'est pas *soutenue* par l'honneur est toujours mal assurée. (Boiste.) L'éloquence la plus vive, la plus persuasive perd beaucoup de sa force, si elle n'est pas *soutenue* par de bons exemples. (St-Lézin.)

— *Soutenu de*. Ses discours étaient *soutenus* d'une action noble et touchante. (Volt.) Amélie, *soutenue* de deux jeunes religieuses, se met à genoux sur la dernière marche de l'autel. (Chateaub.) *Soutenu* de votre amour, d'un regard de vous, je suis plus grand que le monde. (Alph. Karr.) Ma muse *soutenue* de tes judicieux avis. (Boil.)

— Absol. Qui est constamment aussi vigoureux, aussi fort. Il ne paraît pas qu'il voyage, ni qu'il sorte de l'île de St-Domingue; son vol quoique rapide, n'est pas assez élevé, assez *soutenu*, pour passer les mers, et on peut avec raison le regarder comme indigène dans cette contrée. (Buff.) Le trot doit être ferme, prompt et également *soutenu*. (Id.)

— Même sens, en parlant des choses, de l'esprit ou du cœur. En grec, il suffit d'être exact pour être harmonieux; en latin, il faut des efforts *soutenus* pour le devenir. (Le baron Théis.) L'ordonnance de l'Iliade est d'une simplicité noble et imposante. L'intérêt y est *soutenu* avec beaucoup d'ar[t]. (La Harpe.) Mais Corinne récitait avec une v[ari]été de tons qui ne détruisait pas le charm[e] *soutenu* de l'harmonie. (Mme de Staël.) Le caractère de Marie Stuart est admirablement bien *soutenu*, et ne cesse point d'intéresser pendant toute la pièce. (Id.)

SOUTERAZI. s. m. Relat. Nom donné en Turquie à la prise d'eau d'un aqueduc souterrain.

SOUTERRAIN, AINE. adj. (du lat. *subterraneus*; fait de *sub*, sous; *terra*, terre). Qui est sous terre. Cavernes souterraines. Feux souterrains. Grottes souterraines. Sources souterraines. Lacs souterrains.

— Qui est creusé, construit sous terre. Chemin souterrain. Passage souterrain. Maison souterraine. Eglise souterraine. En un lieu *souterrain* par nos pères creusé. (Rac.) Elle va descendre à ces sombres lieux, à ces demeures *souterraines*, pour y dormir dans la poussière avec les grands de la terre. (Boss.)

— Qui sort de dessous terre. Vapeur souterraine. Bruit souterrain.

— Fig. Caché, sourd. Des voies souterraines. Employer des voies souterraines pour parvenir à ses fins. Il est malheureux pour la vertu que tant d'actions de gens obscurs soient inconnues, et qu'on ne puisse pas remonter aux auteurs cachés des grands résultats. On pourrait peut-être en déterrer quelques-uns : ce serait une nouvelle manière d'écrire l'histoire. On raconterait les grands effets de ceux qui passent pour les avoir produits, et à côté l'on ferait connaître les causes et les agents ignorés : ce serait l'histoire *souterraine*, si l'on peut s'exprimer ainsi. (Le prince de Ligne.)

— Lieu voûté pratiqué sous terre, et ordinairement sous le rez-de-chaussée d'un édifice, pour différents usages. Les souterrains d'un palais. Les souterrains d'une place, d'une ville. Les catacombes sont de vastes souterrains.

— Fig. Voie, pratique secrète pour parvenir à quelque fin. Les souterrains de la politique. Les souterrains de l'intrigue. Cet homme a des souterrains dont vous ne vous doutez point. || Ce sens est peu usité.

SOUTERRAINE (LA). Géogr. Ch.-l. de cant. (Creuse), arrond. de Guéret; 9,000 hab.

SOUTERRAINEMENT. adv. Sous la terre; d'une manière souterraine. Issue qui conduit souterrainement hors de la ville.

— Secrètement; d'une manière dissimulée. Agir souterrainement.

SOUTERRÉ, ÉE. adj. Bot. Qui se cache sous terre. Fruit souterré.

SOUTESCELLE. s. f. Bot. Nom spécifique [illegible]

SOUTHWELLIE. s. f. Bot. Genre de plantes.

SOUTIEN. s. m. (ét., V. SOUTENIR). Ce qui soutient, ce qui appuie. Ce pilier est le soutien de toute la voûte, de toute la salle.

— Fig. Appui, défense, protection. Il se dit des personnes et des choses morales. Le soutien de l'Etat, de la religion. Ce jeune homme est l'unique soutien de sa famille. Dès sa première jeunesse, Marie-Thérèse fut la consolation et le seul *soutien* de la vieillesse infirme du roi son père. (Boss.) Déjà pour le *soutien* d'une minorité et d'une régence tumultueuse, un de ces hommes en qui Dieu met ses dons d'intelligence et de conseil. (Fléch.) C'est Dieu seul qui élève les grands, qui vous place au-dessus des autres, afin que vous soyez les *soutiens* de l'Eglise et les protecteurs de la vertu. (Mass.) S'il y a quelque chose de flatteur dans l'élévation, c'est pour y pouvoir devenir, en servant Dieu, la source des biens publics et le *soutien* de la religion. (Id.) Le grand *soutien* de la vieillesse est une longue habitude de la vertu. (Trad. de Cicéron.) Le *soutien* dont l'homme se sort le plus, est l'espérance. (Boiste.) Sans la philosophie, l'homme n'a pas de *soutien*. (Id.)

Un ouvrage . . .
Dont le titre souvent est l'unique *soutien*. (Boil.)

SOUTILLESSE. s. f. Vieux mot qui signifie Satiété || Subtilité.

SOUTIRAGE. s. m. Action de soutirer.

— Œnol. *Soutirage des vins*. Action de tirer le vin de dessus la lie. On dit aussi Transvasement, défécation des vins. Le soutirage demande des précautions. Le soutirage a pour but de ne conserver à la liqueur que les seuls principes incorruptibles.

SOUTIRÉ, ÉE. part. pass. du v. Soutirer. S'empl. adjectiv. Vins soutirés.

SOUTIRER. v. a. 1re conj. (de *sous*, et *tirer*, tirer par dessous). Transvaser du vin ou toute autre liqueur d'un tonneau dans un autre, de manière que la lie reste dans le premier. La manière de soutirer les vins demande des précautions infinies. On soutire ordinairement les vins à l'aide d'un siphon. Il faut soutirer le vin avant la floraison de la vigne.

— Par métaphore. La prodigalité, le luxe et la luxure, *soutirent* la substance et la vie. (Boiste.)

— Se faire donner par adresse. Cet homme lui a soutiré beaucoup d'argent. Il s'est laissé soutirer ses meilleurs effets.

— Obtenir par finesse, par importunité. La flatterie *soutire* les aveux, les secrets, les projets et les confidences. (Boiste.)

— SE SOUTIRER. v. pron. Être soutiré. Les vins doivent se soutirer avec les plus grandes précautions pour ne pas remuer la lie.

SOUTIS. s. m. Comm. Espèce de mousseline.

SOUTRA. s. m. Philol. ind. Une des divisions des livres de Bouddha. || Nom donné aux aphorismes des philosophes indiens.

SOUTRADHARA. s. m. Hist. littér. ind. Directeur d'une troupe de comédiens.

SOUTRAIT. s. m. Papet. Planche inférieure de la presse. || Endroit de la presse sur lequel les poignées de papier portent.

SOUVAROF-RYMNIKSKI (Alexandre-Wassiliewitch). Général russe très-distingué, né en Finlande en 1729, mort en 1800 avec le titre de prince Italinski.

SOUVENANCE. s. f. (du lat. *subvenientia*; fait de *sub*, sous; *venire*, venir). Souvenir, mémoire. Vieux mot qui est encore employé dans le style marotique avec beaucoup de grâce.

J'ai *souvenance*
Qu'en un pré de moines passant,
. . . .
Je tondis de ce pré la largeur de ma langue.
(LA FONTAINE.)

Combien j'ai douce *souvenance*
Du joli lieu de ma naissance. (CHATEAUBRIAND.)

Près d'Orléans vous avez *souvenance*
Que la Trimouille, ornement du Poitou,
Pour son bon roi signalant sa vaillance,
Dans un fossé fut plongé jusqu'au cou. (VOLTAIRE.)

SOUVENEZ-VOUS-DE-MOI. s. m. Bot. Nom vulgaire de la myosotide vivace, et de la myosotide annuelle.

SOUVENIR (SE). v. pron. (du lat. *subvenire*; fait de *sub*, sous; *venire*, venir, se glisser dans l'esprit, dans la mémoire). Avoir de la mémoire. Se souvenir de son enfance. Se souvenir d'un événement. Se souvenir d'une personne. Vous souvenez-vous d'un tel, de telle chose? Quand il n'y sera plus on ne se souviendra plus de lui. Je m'en souviens un peu. Je ne m'en souviens presque plus. O pontife sacré, *souvenez*-vous quand vous tiendrez entre vos mains la victime sainte, *souvenez*-vous de ce miracle de la grâce. (Boss.) L'âme se *souvenant* des tristes jalousies du monde, s'abandonne sans réserve aux douces jalousies d'un Dieu bienfaisant, qui ne veut avoir les cœurs que pour les remplir des douceurs célestes. (Id.) *Souvenez*-vous de ce jeune roi de Juda qui pour avoir préféré les avis d'une jeunesse inconsidérée à la maturité des vieillards, vit un nouveau royaume se former des débris du sien. (Mass.) *Souvenez*-vous de Charlemagne et de saint Louis, qui ajoutèrent à l'éclat de leur couronne l'éclat immortel de la justice et de la piété. (Id.)

Je ne me souviens plus des leçons de Neptune. (Rac.)

Si dans ce haut degré de gloire et de puissance
Il vous souvient des lieux où vous prîtes naissance,
Madame, il vous souvient que mon cœur en ces lieux
Reçut le premier trait qui partit de vos yeux. (Rac.)

Te *souvient-il*, ô mon Hélène,
De la montagne et du vieux chêne. (CHATEAUB.)

— Les poëtes retranchent le *s* de *souviens* à l'impératif, quand ils y sont forcés par la rime.

Vis, superbe ennemi, sois libre, et te *souvien*
Quel fut et le devoir et la mort d'un chrétien. (VOLT.)

— Garder la mémoire, se souvenir, soit d'un bienfait pour le reconnaître, soit d'une injure pour s'en venger. Je me souviendrai toute ma vie de ses bontés pour moi. Si vous lui faites ce chagrin il s'en souviendra toute la vie. C'est un homme qui ne se souvient ni des bienfaits ni des injures. Seigneur, ne vous souvenez point de mes péchés. Les hommes se *souviennent* plutôt du mal que du bien qu'on leur fait. (Boiste.) L'ingrat oublie de se *souvenir*; l'homme généreux se souvient d'oublier. (Id.)

— Absol. dans ce sens, Être reconnaissant.

Tu t'en *souviens*, Cinna, tant d'heur et tant de gloire
Ne peuvent pas sitôt sortir de ta mémoire;
Mais, ce qu'on ne pourrait jamais s'imaginer,
Cinna, tu t'en *souviens*, et veux m'assassiner. (CORN.)

Si des dettes du cœur il s'était acquitté,
Cet homme se *souvient*, disait l'antiquité. (***)

— S'occuper de. Je me souviendrai de votre recommandation. Souvenez-vous de mon affaire. Je fuis; *souvenez*-vous, prince, de m'éviter. (Rac.) Dieu ne se *souvient* plus de David votre père. (Id.)

— Faire attention, considérer. *Souvenez*-vous, disait madame la dauphine à ses enfants, du sang dont vous êtes sortis, et ne faites rien qui en soit indigne. (Fléch.) Me *souviendrai*-je alors de mon triste devoir? (Rac.)

— Ne peut se dire que des choses passées et non des choses à venir. Il est donc improprement employé dans la phrase suivante : *Souvenez*-vous de ce que vous serez dans quelques années, quand ce petit nombre de jours qui vous reste sera expiré. (Bourdal.) Pour être correct, l'auteur aurait dû dire : *songez, pensez à ce que vous deviendrez*, etc.

— *Se souvenir que*. Dans les divers sens, mais surtout dans ce dernier. Elle console le roi, qui lui écrit de sa prison même qu'il ne faut craindre de lui aucune bassesse, parce que sans cesse il se *souvient* qu'il est à elle. (Boss.) Je me *souviens* que je parle à des épouses de Jésus-Christ qui mènent une vie humble et pénitente. (Fléch.) Je me *souviens* que je parle sur l'autel même de l'Agneau, qui est venu purifier le ciel et la terre. (Mass.) Je m'attends que beaucoup de lecteurs, se *souvenant* que je donne à la femme un talent naturel pour gouverner l'homme, m'accuseront ici de contradiction : ils se trompent pourtant. (J.-J. Rouss.)

Peut-être je devrais, plus humble en ma prière,
Me *souvenir* du moins que je parle à son père. (RAC.)

Reprenez vos esprits, et *souvenez-vous* bien
Qu'un dîner réchauffé ne valut jamais rien. (BOILEAU.)

— *Se souvenir si*.

Moi-même à tous moments je me *souviens* à peine
Si je suis empereur, ou si je suis Romain. (RACINE.)

— *Faire souvenir*. Faites-moi souvenir de faire telle chose. Je viens vous faire *souvenir* de la fatale nécessité de mourir. (Fléch.) L'image du bonheur dont je jouissais me fait *souvenir* que je l'ai perdue. (Id.) Pourquoi croyez-vous que la religion consacre par des prières ce signe déplorable de la guerre, sinon pour nous faire *souvenir* que la guerre même est une manière de culte religieux. (Mass.)

Madame, le seul bruit d'une mort que j'implore,
Vous fera *souvenir* que je vivais encore. (RACINE.)

— Impersonn. Il me souvient d'avoir vu cela. Il lui en souviendra toute la vie. S'il m'en souvient bien. Il ne m'en souvient guère. Ne vous *souvient*-il plus, seigneur, quel fut Hector? (Rac.) De vos nobles projets, seigneur, qu'il vous *souvienne*. (Id.) Ne te *souvient*-il plus de tout ce que je suis? (Id.)

Quand même ma fierté pourrait s'être adoucie,
Ne *souviendrait*-il plus à mes sens égarés
De l'obstacle éternel qui nous a séparés? (RACINE.)

Mais d'un être infini je me suis *souvenu*
Dès le premier instant que je me suis connu. (ID.)

Vous *souvient-il*, mon fils, quelles étroites lois
Doit s'imposer un roi digne du diadème? (ID.)

Je me souviens, il me souvient. S'emploie souvent entre parenthèses.

Hélas! il m'en *souvient*, le jour que son courage
Lui fit chercher Achille ou plutôt le trépas,
Il demanda son fils. (RACINE.)

— Loc. prov. *Il n'est pas vieux, mais il se souvient de loin*. Se dit, par ironie, d'un vieillard qui veut paraître jeune. || *Il souvient toujours à Robin de ses flûtes*. Les souvenirs de jeunesse ne s'effacent pas.

SOUVENIR. s. m. Faculté de la mémoire, action de la mémoire par laquelle on se souvient.

[illegible] vaste *souvenir*
Embrasse le présent, le passé, l'avenir. ([illegible])

Tant d'états, tant de mers, qui vont nous désunir,
M'effaceront bientôt de votre *souvenir*. (RACINE.)

— Impression, idée que la mémoire garde d'une chose. Souvenir long, éternel, constant, confus, vague, récent, effacé, léger, fidèle, doux, tendre, aimable, gracieux, riant, agréable, précieux, noble, touchant, amer, fâcheux, triste, douloureux, pénible, affreux, cruel, dangereux, [illegible] garderai un éternel souvenir. Grâce à l'imagination, le *souvenir* du plaisir [illegible] sont au-dessus de la réalité. (***) Les *souvenirs* glorieux deviennent pénibles dans l'abaissement. (De Théis.) Conservez le *souvenir* d'un héros dont la bonté avait égalé le courage. (Boss.) Je ne vous demande aucun témoignage de *souvenir*. (J.-J. Rouss.) Les *souvenirs* se pressent en foule dans son âme. (Id.)

— Pensée par laquelle nous nous souvenons d'une chose. Souvenir qui tourmente, qui importune, qui chagrine. Souvenir qui remplit l'âme de joie, de bonheur, de tristesse, d'horreur. Chasser les souvenirs. Puisse le pieux *souvenir* d'une mère infirme et mourante entretenir dans votre cœur une vive impression de la crainte de Dieu. (Fléch.) Je ne viens pas rappeler dans votre esprit le triste *souvenir* d'une mort que vous avez déjà pleurée. (Id.) L'on ne rappelle l'histoire d'un prince ambitieux que pour rappeler le *souvenir* des maux qu'il a faits. (Id.) Le *souvenir* des injures dure plus que celui des bienfaits. (Boiste.) Mille parties de plaisir ne laissent aucun *souvenir* qui vaille celui d'une bonne action. (Id.)

Vous cherchez à mourir, et de tout ce que j'aime,
Il ne restera plus qu'un triste *souvenir*. (Rac.)

— S'emploie sans régime en ce sens. Mais dans quel *souvenir* me laissé-je égarer? (Rac.)

Je sais qu'en vous voyant un tendre *souvenir*
Peut m'arracher du cœur quelque indigne soupir. (Rac.)

Un *souvenir* fâcheux apporte à mon esprit
Ces histoires de morts lamentables, tragiques. (Boil.)

— Ce qui rappelle la mémoire d'une chose. Les blessures sont pour lui de glorieux souvenirs. Ses infirmités sont de tristes souvenirs des dérèglements de sa jeunesse. Les princes ambitieux ne survivent pas longtemps à eux-mêmes, ou s'il en reste quelque *souvenir* parmi les hommes, ils en sont plus redevables à la malignité des censures qu'à la vanité des éloges. (Mass.) La naissance n'est un bien que pour ceux qui, par leurs vertus, ont laissé d'eux un *souvenir* éternel. (Trad. de Thucyd.) Nous chérissons les lieux où nous avons vécu, comme des *souvenirs* de notre existence. (Boiste.) Manon Lescaut est un *souvenir*, un *souvenir* du pays, mais surtout un *souvenir* du cœur. (A. Houss.)

J'espère que du moins un heureux avenir,
A vos faits immortels joindra mon *souvenir*. (Rac.)

— Tablette où l'on écrit des choses dont on veut se rappeler. Écrire une chose sur son souvenir. Faire cadeau d'un joli souvenir.

— Espèce de planchette divisée en sept parties disposées en crans, portant chacune sur une étiquette le nom d'un des jours de la semaine, afin qu'on puisse placer différents memento sous les noms de chacun des jours où l'on aura besoin de se rappeler quelque affaire.

SOUVENT. adv. (du lat. *subinde*, employé quelquefois dans le même sens, et qui signifie proprement *ensuite*, *aussitôt*, *après*, *bientôt*). Fréquemment, plusieurs fois en peu de temps. En faisant souvent une chose, on en contracte l'habitude. Penser souvent à sa dernière heure. Aller souvent à la messe, au spectacle. Ses fréquentes maladies le mirent *souvent* aux prises avec la mort. (Boss.) Tremblez, âmes réconciliées qui renoncez si *souvent* à la grâce de la pénitence. (Id.) Quoiqu'elle approchât *souvent* des autels, c'était religion et non pas coutume. (Fléch.)

— Se dit des choses qui arrivent fréquemment dans l'ordre physique et moral. La magistrature n'est trop *souvent* qu'un titre d'oisiveté. (Fléch.) Le diadème qui orne la tête de nos rois n'est *souvent* orné que de pointes et d'épines qui la déchirent. (Mass.) *Souvent* l'époque glorieuse de l'élévation d'une race devient un moment après sous un indigne héritier le signal de sa décadence. (Id.) La bonté est une qualité que les grands ne connaissent guère et ne pratiquent pas *souvent*. (Mme de Motteville.) Un roi même *souvent* peut n'être qu'un infâme. (Boil.) Trop *souvent* aux yeux de la multitude, c'est être coupable que d'être accusé. (Boiste.) En administration comme à la guerre, pour réussir il faut *souvent* montrer du caractère. (Bonaparte.) *Souvent* nous devons tout à nos ennemis. (Léopold.) Du malheur du fou naît *souvent* le bonheur du sage. (Gir.)

SOUVENTE FOIS ou **SOUVENTES FOIS.** adv. Vieille locution adverbiale qui se disait pour Souvent, fréquemment, plusieurs fois.

SOUVENU, UE. part. pass. du v. Souvenir. Je me suis souvenu. Tu t'es souvenu. Elle s'est souvenue. Nous nous sommes souvenus ou souvenues.

SOUVERAIN, AINE. adj. (de l'ital. *sovrano*, fait de *sovra* ou *sopra*, sur; en latin, *supra*, au-dessus). Qui est au plus haut point en son genre, qui est suprême. L'Être souverain. Souverain bien. Souveraine félicité. Souverain bonheur. Vertu, bonté souveraine. Remède souverain. Que restait-il à une âme déchue de toutes les grâces? il restait la *souveraine* misère et la *souveraine* miséricorde. (Boss.) Un père est comme une providence bienfaisante et *souveraine*. (Picard.) C'est une folie de chercher ici-bas le *souverain* bien. (St-Evrem.) Le bien de tous est la *souveraine* loi. (Cumberland.) Le *souverain* bien est de vivre sans douleur. (Hiéronyme.)

— S'emploie en mauvaise part. Être ennuyeux au souverain degré. Avoir pour quelqu'un un souverain mépris.

[illegible] suprême. Prince souverain. Princesse souveraine. Les vases de boue entre les mains de l'ouvrier *souverain* deviennent bientôt des vases de gloire et de magnificence. (Mass.) Les dieux sont de nos jours les maîtres *souverains*. (Rac.)

Qu'Ériphile [illegible] à sa table
Reçoive aujourd'hui son *souverain* [illegible]. (Rac.)

— Se dit de l'autorité suprême et en général de tout ce qui a une puissance absolue. Autorité souveraine. Pouvoir souverain. Bras souverain. Main souveraine. Sachez, ô grand empereur, que la *souveraine* puissance vous est accordée d'en haut, afin que la vertu soit aidée et que les voies du ciel s'élargissent. (Boss.) La mort, qui égale tout, domine de tous côtés les ambitieux avec empire, et d'une main prompte et *souveraine* renverse les têtes les plus respectables. (Id.) Saint Louis ajoutait au pouvoir de la charité et de la justice le pouvoir *souverain* de tout faire. (Fléch.)

— *Cour souveraine*. Tribunal qui juge sans appel. ‖ *Jugement souverain*. Jugement en dernier ressort. ‖ *Conseils souverains*. Autrefois, Tribunaux (et jugeaient) en dernier ressort. Le conseil souverain d'Alsace, de Roussillon. ‖ *Connaître d'une affaire par main souveraine.* Se disait en parlant du droit qu'un juge royal avait de prononcer sur les contestations élevées entre un juge seigneurial et un autre juge royal. ‖ *Juger au souverain*. Juger sans appel.

SOUVERAIN, AINE. s. Celui, celle en qui réside l'autorité suprême. Dieu est le souverain des souverains. Obéir au souverain, aux lois du souverain. Le respect qu'un sujet doit à son souverain. Il faut respecter la puissance de Dieu dans celle du souverain. Ce n'est pas le *souverain*, c'est la loi qui doit régner sur les peuples. (Mass.) Les grands sont comme le canal de communication et les liens des peuples avec le *souverain*, puisque le *souverain* n'est lui-même que le père et le pasteur des peuples. (Id.) Le bonheur du peuple est le seul devoir et la seule véritable gloire des *souverains*. (Trudaine.) Il n'y a pas une nation sensée qui voulût pour *souverain* un homme tel que des prêtres ont supposé les dieux. (Id.) La tyrannie des *souverains* est la principale source des maux qui attaquent l'espèce humaine. (Azaïs.) Un grand *souverain* n'est autre chose qu'un *souverain* éminemment sage. (Fon-Visine.) Si vous avez le choix de votre *souverain*, préférez un compatriote. (Boiste.) Il n'y a pas de *souverain* plus puissant que celui qui est aimé de ses sujets. (Id.) Le *souverain* a toujours tort de parler en colère. (Bonaparte.) Un *souverain* faible est une calamité pour ses peuples. (Id.)

Je peindrai le carnage inondant les sillons,
Les *souverains* armés et leurs fiers bataillons.
(Delille.)

— Dans la poésie, Jupiter est appelé *le Souverain des dieux*, *le Souverain du monde*, *le Souverain des hommes et des dieux*; Neptune, *le Souverain des ondes*; Pluton, *le Souverain des sombres bords, de l'empire des morts*.

— Il se dit particulièrement Des princes souverains, des monarques. Grand souverain. Puissant souverain. Acte du souverain. Recevoir les ordres de son souverain, de sa souveraine.

— *Petit souverain*. Prince qui a une domination peu étendue et même subordonnée. Les petits souverains de l'Allemagne.

— Fig. Se dit des choses.

Et toi, fille du ciel, toi, puissante harmonie,
Art charmant qui polis la Grèce et l'Italie,
J'entends de tous côtés ton langage enchanteur,
Et tes chants *souverains* de l'oreille et du cœur.
(Voltaire.)

— Anc. cout. On l'employait autrefois pour Chef. ‖ *Souverain du Parlement*. Le président. ‖ *Souverains fieffeux*. Le roi, de qui tous les fiefs relevaient.

— Métrol. Monnaie d'or ayant cours en Autriche, et valant 17 francs 58 centimes. ‖ Monnaie d'or de Milan, valant 35 fr. 16 centimes. ‖ Monnaie d'or d'Angleterre, valant 25 francs 21 centimes.

SOUVERAINEMENT. adv. Au suprême degré. Dieu est souverainement bon, souverainement grand, souverainement juste. On parle du salut comme d'une affaire *souverainement* importante. (Bourdaloue.)

— Se prend en mauvaise part. Il est *souverainement* injuste de punir des excès auxquels on a poussé par des abus, de sacrifier des générations à des institutions. (Boiste.) C'est être *souverainement* fou que de vouloir, de prétendre être *souverainement* sage. (Id.) Le souverain bien en ce monde peut être regardé comme *souverainement* impossible. (Id.)

— Avec un pouvoir souverain. Commander souverainement.

Une sagesse profonde
Aux aventures de ce monde
Préside *souverainement*. (Malherbe.)

— Sans appel. Juger souverainement.

SOUVERAINETÉ. s. f. Autorité suprême. La souveraineté appartient originairement au peuple. Il n'y a de *souveraineté* du peuple que là où il y a des esclaves. (Fiévée.) La *souveraineté* des peuples est l'opinion publique. (Id.) Il n'y a de *souveraineté* durable que celle qui est fondée sur la justice et la vertu. (Ferrand.) Le peuple peut avoir la *souveraineté* d'opinion, mais jamais celle d'action. (Boiste.) Si la *souveraineté* de l'opinion publique était une chimère, l'unité serait plus que le nombre, la partie [illegible] il fut convenu que le peuple exercerait la *souveraineté* dans les assemblées primaires. (Léonard Gallois.)

— Quelquefois, Qualité, autorité d'un prince. On lui dispute la souveraineté. Il possède ces terres en souveraineté. Quand l'Espagne voulut donner au prince de Condé, ou Cambray, ou ses environs, ou le Luxembourg en pleine *souveraineté*, il déclara qu'il préférait à ces avantages... quoi? son devoir et les bonnes grâces du roi. (Boss.)

— Étendue de pays où un prince exerce la souveraineté. Sa souveraineté s'étend sur telle et telle contrée, de tel endroit à tel autre.

— On dit en parlant des différentes espèces de souveraineté, Souveraineté absolue. Souveraineté limitée. Souveraineté élective. Souveraineté héréditaire. Souveraineté passagère.

— Polit. *Souveraineté nationale*. Droit qu'une nation conserve de disposer d'elle-même, et de changer la forme de son gouvernement, quand ceux auxquels elle avait confié ce gouvernement ont enfreint ouvertement le pacte social. ‖ *Souveraineté populaire*, signifie quelquefois, Exagération des droits du peuple, incompatible avec toute idée de stabilité dans le gouvernement.

SOUVIGNY. Géogr. Ch.-l. de cant. (Allier), arr. de Moulins; 3,200 hab. Cette ville est fort ancienne. Charlemagne y fit ses premières armes.

SOVASSA. s. m. Minér. Sorte de métal dont on fait des étriers au Japon.

SOWERBÉE. s. f. Bot. Genre de plantes monocotylédones de la famille des asphodélées, ayant pour type la sowerbée à feuilles de jonc de la Nouvelle-Hollande.

SOY. s. m. (pr. *soé*). Art culin. Sorte de sauce dont l'usage est venu du Japon. Peut-être serait-il mieux d'écrire *soé*, afin d'éviter une nouvelle équivoque avec *soi* ou *soie*.

SOYALE. s. f. Bot. Espèce de palmier dont le bois est employé dans les constructions.

SOYÈRE. adj. f. Comm. Se dit de l'industrie qui consiste dans la récolte et la fabrication de la soie. Industrie soyère.

SOYETEUR. s. m. Techn. Nom donné autrefois aux ouvriers en soie.

SOYEUX, EUSE. adj. (rad. *soie*). Doux au toucher comme la soie. Poil soyeux. Cheveux soyeux. Laine soyeuse. Des fils soyeux.

— Plein de soie, bien garni de soie, en parlant des étoffes de soie. Taffetas bien soyeux. Satin très-soyeux.

— Fig. Doux et complaisant. Être souple et soyeux avec les gens en place.

— Anat. Qui a l'aspect de la soie. Peau soyeuse. ‖ Qui est couvert de poils doux, mous, couchés et serrés comme dans une étoffe de soie.

— Entom. Se dit des insectes dont le corps a la surface veloutée et luisante. Insectes soyeux.

— Minér. Se dit des minéraux dont la surface a le velouté et le luisant de la soie. Minéraux soyeux.

— Ornith. *Plumes soyeuses*. Plumes très-fines et très-luisantes.

SOYEUX. s. m. Bot. Espèce d'agarics dont la surface est sèche, lisse et luisante comme de la soie. Soyeux noisette. Soyeux tors. Ils se trouvent dans les environs de Paris.

— Ichthyol. Espèce de cyprin qui habite les eaux dormantes de la Daourie.

— s. m. pl. Ornith. Famille de passereaux comprenant ceux de ces oiseaux qui ont le plumage soyeux.

SOYON. s. m. Art vétér. Maladie du cochon, à la suite de laquelle les soies de cet animal se hérissent. Ce porc a le soyon. On l'appelle aussi *soie*.

SOYOUS. s. m. pl. Minér. Extrémité d'une veine, qui est placée sous une autre veine, dans une mine.

SOZOMÈNE (Hermias). Historien ecclésiastique du Ve siècle, originaire de Palestine, mort en 450.

SPA. Géogr. Ville de Belgique, à 40 kilom. d'Aix-la-Chapelle, célèbre par ses eaux minérales. Les eaux de Spa sont gazeuses, limpides, d'une saveur piquante, aigrelette, contenant beaucoup d'acide carbonique, des carbonates de fer, de chaux et de magnésie, du sous-carbonate de soude et du sous-chlorate de soude. La saison ouvre le 15 mai et finit le 15 octobre.

SPACIEMENT. s. m. (du lat. *spatiari*, se promener). Comm. relig. Promenade des chartreux.

SPACIEUSEMENT. adv. En grand espace, au large. Être logé spacieusement.

SPACIEUX, EUSE. adj. (du lat. *spatiosus*; rad. *spatium*, espace). Qui est de grande étendue. Lieu spacieux. Jardin spacieux. Cour spacieuse.

SPACIOSITÉ. s. f. Néol. Qualité de ce qui est spacieux. La *spaciosité* d'un jardin. La spaciosité d'une plaine.

SPADACTIDE. s. f. (ét. gr., *spadôn*, eunuque, châtré; *aktis*, rayon). Bot. Genre de plantes séparées du genre atractyle.

SPADE. s. f. (de l'ital. *spada*, épée). Anc. t. milit. Épée, glaive.

SPADASSIN. s. m. (de l'ital. *spada*, épée). Ferrailleur, bretteur, qui aime à se battre, qui cherche à se battre. Les gens braves méprisent les spadassins.

SPADELLE. s. f. Techn. [illegible] rais de plomb.

SPADICE. s. m. Bot. Mode d'inflorescence qui consiste en un assemblage de fleurs sessiles sur un axe commun simple, nu ou entouré d'une spathe.

SPADICÉ, ÉE. adj. Bot. Qui est muni d'un spadice.

— Zool. Qui a la tête d'un brun châtain.

SPADICÉPHALE. adj. des 2 g. (ét. gr., *spadix*, châtain; *kephalê*, tête). Zool. Qui a la tête d'un brun châtain.

SPADICINÉ, ÉE. adj. Bot. Dont les fleurs sont disposées en spadice. Plante, tige spadicinée. ‖ SPADICINÉES. s. f. pl. Classe de plantes cryptocotylédones, comprenant celles qui ont les fleurs disposées en spadice.

SPADILLE. s. f. (pr. *spa-di-ye*). Au jeu de l'hombre et à quelques autres jeux, As de pique, qui est la plus haute triomphe en quelque couleur qu'on puisse jouer. Avoir spadille sixième.

SPADON. s. m. (de l'ital. *spadone*, augment. de *spada*, épée). Anc. t. milit. Espadon, sorte de sabre.

— Ichthyol. Nom vulgaire de la scie.

SPAGE s. m. Hortic. Espèce de raisin.

SPAGIRIE. s. f. (ét. gr., *spaô*, j'extrais; *ageirô*, je rassemble). Didact. Art de séparer et de combiner les principes constituants des corps. Syn. de Chimie.

SPAGIRIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui a rapport à la spagirie.

— Qui a rapport au spagirisme. Médecine spagirique. La médecine spagirique était aussi appelée médecine hermétique, parce qu'on supposait que les moyens de guérison qu'elle employait avaient été trouvés dans le livre d'Hermès.

SPAGIRISME, mieux que **SPAGYRISME.** s. m. (ét., V. SPAGIRIE). Didact. Chimie qui s'occupait de l'analyse des métaux, et de la recherche de la pierre philosophale.

— Doctrine des médecins spagiristes. Le spagirisme est l'école de Paracelse, et date du XVIe siècle.

SPAGIRISTE. s. m. Nom donné aux membres d'une secte de médecins, qui prétendaient expliquer les changements qui s'opèrent dans le corps humain en santé et en maladie, de la même manière que les chimistes de leur temps expliquaient ceux du règne inorganique.

SPAHI ou **SIPAHI.** s. m. Art milit. Soldat d'un corps de cavalerie turque, dont on attribue l'organisation à Mourad Ier, de même que celle des janissaires. Autrefois, on entretenait 20,000 spahis. Leur paye, montant à 12 aspres, ou environ 8 sous par jour, leur était payée tous les trois mois. Lorsque le sultan commandait en personne, ils recevaient en outre une gratification en argent. Le corps des spahis était divisé en deux classes, dont l'une avait, en campagne, un étendard rouge; l'autre un étendard jaune. Les spahis n'étaient soumis à aucune discipline pendant la guerre; ils n'étaient divisés ni en régiments ni en escadrons; ils marchaient en troupe. Leur première attaque était impétueuse, mais s'ils ne réussissaient pas à enfoncer l'ennemi, ils se retiraient en désordre, et il était impossible de les rallier. Les spahis avaient pour armes le sabre, la lance ou le javelot, et une large épée attachée à la selle du cheval. Depuis 1820, les spahis sont, comme le reste des troupes turques, organisés à l'européenne. Ils forment un corps d'environ 11,000 hommes.

— Corps de cavalerie au service de la France en Algérie, composé en grande partie d'indigènes, armés et équipés selon l'usage de ce pays. L'organisation de ce corps offrit d'abord de nombreuses difficultés. Réunis dans le principe aux chasseurs d'Afrique, ils en furent séparés pendant quelque temps, pour être réunis de nouveau. L'uniforme des spahis, fort pittoresque, consiste en un gilet bleu, un pantalon également bleu, très-ample et serré par une ceinture qui descend jusqu'au-dessous du genou, une veste garance ouverte par-devant, et un burnous garance. Une longue ceinture de laine rouge enveloppe le ventre et les reins; un turban rouge sert de coiffure. Le sabre est placé sur la selle horizontalement sous la cuisse gauche du cavalier, et le fusil se porte en bandoulière. Les spahis se divisent en réguliers et en irréguliers. Les spahis irréguliers, qui se composent de colons européens, des indigènes établis dans les districts soumis, et des contingents des tribus alliées, ne forment pas un corps permanent; on n'évalue pas à plus de 600 le nombre des spahis irréguliers qui peuvent être appelés sous les armes dans la province d'Alger.

SPALANGIE. s. f. Entom. Genre d'insectes hyménoptères de la famille des chalcides ou des diplolèpes, dont les antennes sont insérées très-près de la bouche.

SPALATRO. Géogr. Ville et cercle de Dalmatie. Spalatro est une ancienne ville et place forte sur l'Adriatique, avec un beau port et un archevêché; 8,000 hab.

SPALAX. s. m. (pr. *spa-laks*). Mamm. Genre de rongeurs claviculés, renfermant des animaux au corps assez robuste, allongé, aux pattes très-courtes, propres à fouir la terre. Les yeux sont d'une extrême petitesse ainsi que les oreilles; la queue est nulle. Le spalax, vulgairement nommé *rat-taupe*, habite la terre, où il se creuse des galeries. Il cause de grands dégâts à l'agriculture. Le spalax commun habite l'Asie [illegible]

SPALLANZANI (Lazare). Célèbre naturaliste italien, né à Scandiano dans le Modénois, en 1729, mort en 1799.

SPALME. s. m. Mar. Nom générique de toute espèce d'enduit employé à spalmer.

SPALMÉ, ÉE. part. pass. du v. Spalmer. S'empl. adjectiv. Navire spalmé.

SPALMER. v. a. 1re conj. Mar. Enduire un navire de goudron, de brai ou d'autre spalme analogue. Spalmer un vaisseau. On dit aussi *espalmer*.

— SE SPALMER. v. pron. Être spalmé. Vaisseau qui doit se spalmer.

SPALT. s. m. Minér. Pierre luisante qui sert à mettre les métaux en fusion. V. SPATH.

SPANIONEUX, EUSE. adj. Qui est sujet à la crampe. Inusité.

SPANANTHE. adj. (ét. gr., *spanios*, rare; *anthos*, fleur). Bot. Qui ne contient qu'un petit nombre de fleurs.

SPANANTHE. s. m. Bot. Genre rapporté aux hydrocotyles.

SPANDONCÉE. s. f. (de M. *Spaendonck*, célèbre peintre de fleurs). Bot. Genre de plantes dicotylédones de la famille des légumineuses, voisin des casses, établi pour un arbrisseau fort élégant de l'Abyssinie.

SPANOPOGON. s. m. (ét. gr., σπανός, rare; πώγων, barbe). Médec. Nom donné par quelques auteurs à la rareté des poils de la barbe, particularité de conformation qui, sans constituer une affection maladive, est néanmoins presque toujours l'indice d'une constitution faible. Aussi ne la remarque-t-on que chez les hommes d'un tempérament mou et lymphatique.

SPARACTE. s. m. Ornith. Genre d'oiseaux de la famille des collurions ou piés-grièches, comprenant le bec-de-fer.

SPARADRAP. s. m. Pharm. Bande de toile, de taffetas, de papier, uniformément recouverte d'une couche médicamenteuse, d'une couche emplastique, que l'on emploie pour maintenir des topiques appliqués sur la peau, ou pour tenir rapprochés les bords d'une plaie. Le taffetas d'Angleterre est un sparadrap. || *Sparadrap commun*. Bande de toile sur laquelle on a étendu de l'emplâtre diachylon gommé, liquéfié sur un feu doux. || *Sparadrap ordinaire*. Mélange de quatre parties de cire blanche, de deux d'huile d'amande douce, et d'une partie de térébenthine, liquéfié au bain-marie et étendu sur une bande de toile.

SPARADRAPIER. s. m. Pharm. Plaque de bois à l'aide de laquelle on étend sur le linge l'emplâtre destiné à faire le sparadrap.

SPARAGON. s. m. Comm. Étoffe de laine grossière que l'on fabriquait autrefois en Angleterre.

SPARAILLON. s. m. (pr. *spa-ra-yon*). Icththyol. Espèce de poisson du genre spare.

SPARASION. s. m. Entom. Genre d'insectes hyménoptères, composé d'espèces voisines des cynips et autres pupivores.

SPARASSE. s. m. Bot. Genre de plantes de la famille des champignons, auquel on rapporte une espèce fort remarquable, qui paraît avoir des rapports avec les genres *clavaire* et *helvelle*. Ce champignon croît principalement en Allemagne et en Suède. En Silésie, on en fait un usage fréquent pour la table, c'est un manger délicieux et très-flatteur au goût.

SPARAXIS. s. m. Bot. Genre de plantes monocotylédones de la famille des iridées, renfermant plusieurs espèces du cap de Bonne-Espérance. Sparaxis à grandes fleurs. Sparaxis bicolore. Sparaxis bulbifère.

SPARCETTE. s. f. Bot. Nom vulgaire de l'esparcette cultivée.

SPARE. s. m. (du lat. *sparus*). Ichthyol. Genre de poissons holobranches, osseux, thoraciques, léiopomes.

— Anc. t. milit. Nom donné à une espèce d'épieu.

SPARÈDRE. s. m. Entom. Genre de coléoptères voisin du genre calope, et fondé sur une espèce observée en Autriche.

SPARGANE. s. m. Antiq. gr. Bande d'étoffe dont on entourait le corps des enfants au maillot.

SPARGANIER. s. m. Bot. Genre de la famille des typhinées, renfermant des plantes croissant dans les ruisseaux, les fossés, les lieux inondés de l'Europe et de l'Amérique septentrionale. Les espèces les plus remarquables sont le sparganier flottant et le sparganier dressé, que les bestiaux mangent volontiers, et qui fixent les sables et la vase, et concourent à la formation de la tourbe.

SPARGANOPHORE. s. m. Bot. Genre de plantes de la famille des composées, fondé sur deux échantillons secs, et ayant beaucoup d'analogie avec les éthulies.

SPARGANOSE. s. f. Médec. Distension excessive des mamelles causée par le lait. La sparganose diffère de la galactorrhée en ce que dans cette dernière le lait s'écoule sans difficulté, tandis que dans la sparganose il y a rétention du lait sécrété en abondance.

à la chaux phosphatée verdâtre, qu'on a nommée aussi chrysolithe.

SPARGER. v. a. 1re conj. (du lat. *spargere*, même sens). Vieux mot qui a signifié Répandre, disperser.

SPARGETTE. s. f. Bot. Nom vulgaire d'une espèce de genêts.

SPARGOUTINE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, polypétalées, de la famille des caryophyllées, comprenant plusieurs espèces de l'Amérique septentrionale.

SPARIES. s. f. pl. Anc. cout. Nom donné autrefois aux substances que la mer rejette sur ses rivages.

SPARMANE. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones de la famille des liliacées, ayant pour type un arbrisseau du cap de Bonne-Espérance, cultivé au jardin du Roi.

SPAROÏDE. adj. des 2 g. Ichthyol. Qui ressemble à un spare. || SPAROÏDES. s. m. pl. Famille de poissons acanthoptérygiens, ayant pour type le genre spare.

SPAROÏDE. s. m. Ichthyol. Espèce de canthère.

SPAROPHAGE. adj. des 2 g. (du lat. *sparus*, spare, et du gr. φάγω, manger). Ichthyol. Qui vit principalement de spares.

SPARRE. s. m. Ichthyol. V. SPARE.

SPARSIFLORE. adj. des 2 g. (ét. lat., *sparsus*, épars; *flos*, fleur). Bot. Qui a des fleurs éparses ou en petit nombre. Plante, tige sparsiflore.

SPARSIFOLIÉ, ÉE. adj. (ét. lat. *sparsus*, épars; *folium*, feuille). Bot. Qui a des feuilles éparses ou en petit nombre.

SPARSILE. adj. des 2 g. (du lat. *sparsus*, épars). Astron. Se dit des étoiles disséminées dans le ciel et qui ne se trouvent pas dans les constellations formées par les astronomes. Etoiles sparsiles.

SPARSIPÈDE. adj. des 2 g. (ét. lat., *sparsus*, séparé; *pes*, pied). Entom. Dont les pattes sont écartées. Insecte sparsipède.

SPARTE ou **SPARTE.** s. m. Bot. Genre de la famille des graminées, renfermant des plantes du midi de la France. Le sparte tenace a des tiges rondes, noueuses, des feuilles longues de trente à quarante centimètres, des fleurs jaunâtres et nombreuses. Les feuilles des spartes servent à faire des tapis, des nattes, des corbeilles et même des cordages.

SPARTACIEN, IENNE. adj. Hist. rom. Qui appartient à Spartacus. Guerre spartacienne.

SPARTACUS. (pr. *Spar-ta-kuss*). Gladiateur célèbre de Thrace, qui fut vendu aux Romains comme esclave, et qui, étant parvenu à s'échapper du cirque où il servait aux jeux, prit les armes, et rassembla une armée de 10,000 hommes, en partie esclaves, ravagea la Campanie, et vainquit plusieurs généraux romains. Il fut battu et tué à la bataille de Silane.

— s. m. Se dit d'une statue représentant Spartacus. Un beau Spartacus.

SPARTE ou **LACÉDÉMONE.** Géogr. Ville fameuse du Péloponnèse, capitale de la Laconie, était située presque au milieu, mais un peu au sud, sur un terrain environné par l'Eurotas. Le gouvernement de Sparte était un mélange d'aristocratie, de démocratie, unies à la royauté. V. LACÉDÉMONE.

SPARTERIE. s. f. (rad. *sparte*). Manufacture de tissus, de cordages de sparte. Bâtir une sparterie. Posséder une sparterie.

— Ouvrage fait avec de la sparte. Chapeau de sparterie. Natte de sparterie. Cabas de sparterie. Magasin de sparterie. Confectionner de la sparterie.

— Art de tisser les ouvrages de sparterie. Habile dans la sparterie. Connaître la sparterie. Cet ouvrier est étranger à la sparterie.

SPARTÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à un sparte. Plante spartée. || SPARTÉES. s. f. pl. Section de la famille des graminées, ayant pour type le genre sparte.

SPARTEOLES. s. m. pl. (du lat. *spartus*, jonc). Hist. rom. Soldats qui faisaient partie des cohortes établies par Auguste, pour le maintien de l'ordre dans Rome et la surveillance des incendies. On les nommait ainsi parce qu'ils étaient couverts de casques de jonc.

SPARTIATE. adj. et s. (pr. *sparr-ciate*). Habitant, habitante de Sparte. || Qui concerne Sparte ou ses habitants. Les Spartiates étaient les plus braves des Grecs. Les femmes spartiates apprenaient sans douleur que leurs enfants étaient morts au combat. V. LACÉDÉMONIEN.

SPARTIEN (Elius). Historien latin, qui vivait du temps de Dioclétien. On trouve dans l'histoire d'Auguste les bibliographies qu'il a écrites sur Adrien, Varus, Didius Julianus, Pescennius Niger, Septime Sévère, Caracalla et Geta.

SPARTIER. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones, polypétales, de la famille des papilionacées, ayant beaucoup de rapports avec les genêts; il a pour type le genêt jonciforme.

SPARTINE. s. f. Bot. Genre de plantes monocotylédones de la famille des graminées,

fleurs sont disposées sur plusieurs épis rapprochés en panicule resserrée. Spartine raide. Spartine à fleurs alternes.

SPARTON. s. m. Mar. Cordage de genêt d'Espagne.

SPASMATIQUE. adj. et s. des 2 g. Qui est affecté de spasme. Personne spasmatique. Etre spasmatique. Les spasmatiques. Les convulsionnaires et les visionnaires n'étaient autres que des spasmatiques.

SPASME. s. m. (du gr. σπάω, je tire, je contracte). Médec. Nom que les Grecs donnaient à toute espèce de convulsion.

— De nos jours, Toute contraction musculaire involontaire, et particulièrement celles des muscles de la vie intérieure ou organique. Le spasme précède presque toujours la convulsion; mais il peut exister sans elle, et l'on voit journellement des femmes qui sont dans un état continuel de spasme, sans éprouver des convulsions. || *Spasmes toniques*. Ceux qui consistent dans la rigidité et l'immobilité complète des muscles qui en sont le siége. || *Spasmes cloniques*. Ceux qui consistent dans des contractions et des relâchements alternatifs de ces mêmes organes. || *Spasme cynique*. Ris sardonique.

— Dans Sauvages et Cullen, Ordre de la classe des névroses.

SPASME. s. m. Mamm. Espèce de mammifère insectivore, de l'ordre des chéiroptères ou chauves-souris, qui habite Amboine et quelques autres îles de l'Océan indien.

SPASMODIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport au spasme. Mouvements spasmodiques. Les mouvements spasmodiques précèdent presque toujours la convulsion. Souvent l'état spasmodique dépend de la faiblesse de la constitution. Affection spasmodique.

— Qui prédispose au spasme. Constitution spasmodique.

SPASMODIQUEMENT. adv. Médec. Par spasmes.

SPASMOLOGIE. s. f. (ét. gr., σπασμός, spasme; λόγος, discours). Didact. Traité consacré à l'histoire des spasmes ou maladies spasmodiques.

SPASMOLOGIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui est relatif à la spasmologie. Traité spasmologique.

SPASMOSEUX, EUSE. adj. Médec. Qui est sujet aux convulsions. Personne spasmoseuse. Mieux *spasmatique*.

SPASTIQUE. adj. des 2 g. Syn. de SPASMODIQUE.

SPATAGNE ou **SPATAGUE.** s. f. Mamm. Nom spécifique d'une chauve-souris.

SPATALLE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones de la famille des protéacées, renfermant des arbrisseaux à corolles purpurines, du cap de Bonne-Espérance. Spatalle pédonculée. Spatalle prolifère. Spatalle à feuilles soyeuses.

SPATANGUE. s. m. Zooph. Genre d'échinides comprenant des espèces d'oursins de toutes les parties du monde. Spatangue cariné, ventru, ovale, colombaire, planulé, sternal.

SPATAPHORE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des bigaradiers.

SPATH. s. m. (pr. *spatt*; en lat. *spathum*, dérivé de l'allem. *spath*). Minér. Mot allemand que les anciens minéralogistes donnèrent à certaines espèces de minéraux à texture lamellaire et cristalline.

— Aujourd'hui, *Spath calcaire*. Nom par lequel on désigne quelquefois le Carbonate de chaux. || *Spath fluor*. La fluorine. || *Spath pesant*. Sulfate de baryte natif. || *Spath séléniteux*. Le gypse. || *Spath amer*. La dolomie.

— C'est à tort que quelques-uns écrivent *spar*, *spalt* ou *spat*; ce mot doit suivre l'orthographe étymologique allemande et latine : toutes les deux veulent le *th*.

SPATHA. s. f. Bot. Gaine qui enveloppe la fleur mâle du dattier.

SPATHACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui est pourvu d'une spathe ou d'une partie ayant quelque analogie avec ce corps. Fruit spathacé.

SPATHAGNE. s. m. Zooph. Famille de zoophytes échinodermes à coquille bivalve.

SPATHE. s. f. (du gr. σπάθη, épée, tige de palmier). Bot. Partie membraneuse et ordinairement sèche ou coriace qui, dans certaines plantes, telles que les palmiers, les narcisses, les arums, enveloppe, en forme de sac ou de cornet, toutes les parties de la fructification, et se fend ou se crève lorsqu'elles ont acquis un certain développement. Spathe uniflore, biflore, multiflore. Fleurs à spathe.

— Antiq. Espèce de sabre commun aux Germains et aux Gaulois, dont la garde était faite de manière qu'on pouvait s'en servir des deux mains.

SPATHÉLIE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, de la famille des térébinthacées, ayant pour type la spathélie simple, arbuste de la Jamaïque.

SPATHESTER. s. m. Anc. chir. Instrument qui servait à ramener le prépuce sur le gland lorsqu'il était trop court.

SPATHIFIÉ, ÉE. part. pass. du v. Spathi-

SPATHIFIER. v. a. 1re conj. Former en spath.

— SE SPATHIFIER. v. pron. Être changé, formé en spath.

SPATHILLE. s. f. (dimin. de *spath*). Bot. Petite spathe partielle de chacune des fleurs enveloppées d'une spathe commune.

SPATHIQUE. adj. des 2 g. Qui tient du spath, qui a la forme, la contexture du spath. On dit mieux *fluorique*.

SPATHODIE. s. f. (ét. gr., σπάθη, spathe; εἶδος, ressemblance). Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, monopétalées, de la famille des bignoniées, comprenant des arbres ou arbrisseaux exotiques. Spathodée en corymbe, à longues fleurs. Spathodée campanulée, lisse.

SPATHOGLOTTIS. s. m. Bot. Genre de plantes monocotylédones de la famille des orchidées, ayant pour type le spathoglottis plissé, plante herbacée de Java, qui fleurit en tout temps.

SPATILE. s. f. Médec. Matière fécale liquide.

SPATOLA. s. m. Foss. Fossile de Monte-Bolca.

— Minér. Espèce de silure ascite.

SPATHULAIRE. s. f. Bot. Genre de plantes cryptogames de la famille des champignons, comprenant de petites espèces, parmi lesquelles sont la spathulaire jaune pâle, qui se rencontre en automne sur les feuilles tombées et sur les mousses qui se pourrissent, et particulièrement dans le nord de l'Europe.

— Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, de la famille des violacées, établi pour un arbrisseau du Brésil.

SPATULE. s. f. (du lat. *spathula*, fait du gr. σπάθη, épée). Pharm. et chir. Instrument dont on se sert pour remuer ou pour étendre les électuaires, les onguents, les emplâtres. Etendre de l'onguent avec la spatule. Spatule de fer, d'argent. Spatule de bois, d'ivoire. Spatule de chirurgien. Spatule de pharmacien.

— Quelques dictionnaires écrivent *spathule*; cette orthographe est plus conforme à l'étymologie; elle est cependant généralement moins usitée.

SPATULE. s. f. (du gr. σπάθη, épée). Ornith. Genre de la famille des échassiers, renfermant des oiseaux remarquables par leur bec long, arrondi et aplati à son extrémité. Les spatules ont les jambes très-élevées; elles vivent dans les marais boisés en troupes ou par couples, et se nourrissent de poisson. La spatule blanche, qui habite l'Europe et surtout la Hollande, est remarquable par la huppe blanche qu'elle a sur l'occiput.

— Bot. Sorte d'iris fétide.

— Ichthyol. Espèce de pégase et de gobésioce.

— Ce mot devrait s'écrire *spathule*, conformément à l'étymologie.

SPATULÉ, ÉE. adj. Hist. nat. Qui a la forme d'une spatule. Feuilles spatulées. || On devrait écrire *spathulé*.

SPATULIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *spathula*, spatule; *fero*, je porte). Hist. nat. Qui porte des parties ayant la forme d'une spatule. Feuilles spatulifères. || L'étymologie exigerait qu'on écrivît *spathulifère*.

SPÉ. s. m. Liturg. Nom donné au plus ancien des enfants de chœur, à Paris.

SPÉAUTRE. s. m. Bot. Espèce de méteil.

SPÉCIA. s. f. Comm. Solde de compte.

SPÉCIAL, ALE. adj. (du lat. *specialis*; rad. *species*, espèce). Exclusivement déterminé à; particulier, institué pour. Grâce spéciale. Pouvoir spécial. Autorisation spéciale. Faveur spéciale. Procureur général et spécial. Clause spéciale. Etudes spéciales. Travail spécial. Connaissances spéciales. Faire d'une science l'objet spécial de ses études. Consulter les écrivains spéciaux.

SPÉCIALEMENT. adv. D'une manière spéciale; qui désigne une personne, une chose particulière. Affecter, destiner une chose spécialement à tel usage. Désigner spécialement. Il lui a donné tous ses meubles, et spécialement ses livres. Il lui a affecté, hypothéqué tous ses biens, et spécialement tel domaine. Tous les savants, et spécialement les chimistes. La ville d'Argos fut *spécialement* consacrée à Junon. (Barth.)

SPÉCIALISÉ, ÉE. part. pass. du v. Spécialiser. S'empl. adjectiv. Choses spécialisées.

SPÉCIALISER, v. a. 1re conj. (pr. *spé-cia-li-zé*; rad. *spécial*). Néol. Indiquer d'une manière spéciale. Spécialiser des objets, des personnes. Bien spécialiser ce que l'on veut, ce que l'on entend.

— SE SPÉCIALISER. v. pron. Être spécialisé.

SPÉCIALITÉ. s. f. Qualité de ce qui est spécial. La musique de Hummel a plus de spécialité pour le piano.

— Branche d'étude, de travaux d'arts ou de sciences, à laquelle un écrivain ou un savant se consacre exclusivement. La chimie est sa spécialité. C'est un homme qui a des connaissances universelles, mais qui fait sa spécialité des mathématiques. Quelle est votre spécialité en fait de connaissances?

— Abusiv. Branche de fabrication ou de commerce

Spécialité de bas, de soieries.

— Homme qui est doué d'un talent spécial. Il n'y a de talents utiles que les spécialités.

— Prat. Détermination, désignation d'une chose spéciale. || On dit en matière d'hypothèques, Sans que la spécialité déroge à la généralité.

— Financ. Application exclusive d'un certain fonds à une nature particulière de dépense. *Déroger à la spécialité*, c'est ne pas appliquer le fonds à la dépense suivant ce qui avait été prescrit.

SPÉCIALISTE. adj. et s. m. Néol. Écrivain ou savant qui s'occupe d'une spécialité.

SPECIES. s. m. (pr. *spé-ci-ès*; mot latin qui signifie *espèce*). Hist. nat. Description rangée par ordre de méthode; énumération brièvement descriptive d'espèces qui appartiennent à une des divisions de l'histoire naturelle. Species iconographique des coquilles vivantes. Species entomologique. Publier un species. Les dictionnaires le font à tort du féminin, bien qu'il soit de ce genre en latin.

— Anc. comm. Solde d'un compte.

— S'empl. adjectiv. pour indiquer les monnaies réelles. Monnaies species.

SPÉCIEUSEMENT. adv. D'une manière spé-

cieuse, avec apparence de vérité. Déguiser les choses spécieusement. Exposer un fait spécieusement, pour tromper.

SPÉCIEUX, EUSE. adj. (du lat. *speciosus*, beau; rad. *species*, espèce, beauté). Qui a une apparence de vérité et de justice. Prétexte spécieux. Raisons spécieuses. Donner à une affaire un tour spécieux. Raisonnement spécieux. Ce que vous dites là n'est que spécieux. L'un tâche à l'émouvoir par des images affectées de la misère; l'autre travaille à l'éblouir par des apparences de droit et par des raisons *spécieuses*. (Fléch.) Tous les fanatismes ont quelque chose de *spécieux*, excepté le fanatisme de l'égoïste. (Boiste.) C'est souvent à l'aide d'une amélioration *spécieuse* que l'on détériore. (Id.)

— Didact. *Arithmétique spécieuse*. S'est dit pour Algèbre. Cette dénomination lui venait de ce que les quantités n'y sont que fictives

SPÉCIEUX. s. m. Ce qu'il y a de spécieux. Le faux prend le masque du *spécieux*, et le *spécieux* celui du vrai. (Boiste.) Les esprits ordinaires s'arrêtent au *spécieux*. (Id.)

SPÉCIFICATIF, IVE. adj. Mot qui signifiait anciennement, Particulièrement propre à une chose.

— Gramm. ar. *Nom spécificatif* Nom qui restreint une idée générale, en l'appliquant à une idée particulière.

— Gramm. gén. *Terme spécificatif*. Mot qui restreint à une partie d'un tout ce qui semblait dit du tout dans son entier.

SPÉCIFICATION. s. f. (pr. *spé-ci-fi-ka-ci-on*; ét., V. SPÉCIFIER). Expression, détermination des choses particulières, en les spécifiant. Il fut dit dans le contrat telle chose, sans autre spécification.

SPÉCIFICITÉ. s. f. Didact. Qualité de ce qui est spécifique. La spécificité d'un remède.

SPÉCIFIÉ, ÉE. part. pass. du v. Spécifier. S'empl. adjectiv. Choses spécifiées. Cela est spécifié dans le marché.

SPÉCIFIER. v. a. 1re conj. (ét. lat., *species*, espèce; *facere*, faire). *Je spécifie, nous spécifions, vous spécifiez. Je spécifiais, nous spécifiions, vous spécifiiez. Que je spécifie, que nous spécifiions, que vous spécifiiez*, etc. Exprimer, déterminer en particulier, en détail. Il faut spécifier dans un contrat les choses que l'on veut retenir. La loi ne peut pas spécifier tous les cas particuliers.

— Absol. Il faut bien spécifier pour éviter toute contestation.

— SE SPÉCIFIER. v. pron. Être spécifié. Tous les cas particuliers doivent se spécifier exactement.

— Ce verbe prend deux *i* à la première et à la deuxième personne de l'imparfait de l'indicatif et du présent du subjonctif. *Nous spécifiions, vous spécifiiez. Que nous spécifiions, que vous spécifiiez*. Cela vient de ce que la terminaison amène *ions, iez* à ces deux temps pour la désinence.

SPÉCIFIQUE. adj. des 2 g. Qui est propre spécialement à. Remède spécifique. Différence spécifique. Vertu spécifique.

— Se dit particulièrement en médecine des médicaments que l'on croit propres à guérir sûrement et toujours une maladie. Remède spécifique. Agent spécifique. Propriétés spécifiques d'un médicament. A peine l'homme se fait-il une idée d'une maladie, que le nom du médicament *spécifique* se présente à son esprit. (Mérat.)

— Se prend substantiv. en ce sens. Un spécifique. Le quinquina est un spécifique contre les fièvres intermittentes. Le soufre est un spécifique pour les maladies de la peau, l'iode pour le goître.

— Se prend le p[illegible]ouvent en mauvaise part. Les spécifiques so[illegible] chimères. L'homme qui a la plus saine rai[illegible] a peine à se défendre de croire à l'existence des *spécifiques*. (Mérat.)

— Fig. Le travail est le *spécifique* universel pour les maux de l'âme. (D'Arlinc.)

— Phys. *Pesanteur spécifique, gravité spécifique*. Ce que pèse un corps pris sous un volume [illegible] volume pris pour unité de poids. L'unité de poids est ordinairement un volume égal d'eau sous une même température. ‖ *Chaleur spécifique d'un corps*. Rapport de la quantité de chaleur nécessaire pour élever ce corps à une certaine température, à la quantité de chaleur nécessaire pour élever une égale masse d'eau à la même température.

SPÉCIFIQUEMENT. adv. D'une manière spécifique et particulière. Caractériser spécifiquement. Désigner spécifiquement. Les os d'un quadrupède sont *spécifiquement* plus pesants que ceux d'un oiseau. (Acad.) La propriété d'attirer le fer appartient *spécifiquement* à l'aimant. (Id.)

SPÉCIMEN. s. m. (pr. *spé-ci-mènn*; mot latin qui signifie Apparence, montre, échantillon, exemple). Echantillon, modèle. On l'emploie surtout en parlant d'ouvrages scientifiques, d'éditions nouvelles, etc. Faire paraître un spécimen d'un ouvrage. Joindre un spécimen de l'édition au prospectus. Des spécimens.

SPÉCIOL. s. m. Pharm. Médicament réduit en espèces.

SPÉCIOLÉ. s. m. Pharm. Médicament particulier réduit en espèces.

SPÉCIOLIQUE. adj. des 2 g. Pharm. Qui a le caractère d'espèce. Médicament spéciolique.

SPÉCIOSITÉ. s. f. (du lat. *speciositas*, beauté). Beauté, belle apparence. La spéciosité d'une femme.

— Qualité de ce qui est spécieux. La spéciosité de ses raisons, de ses prétextes. La spéciosité de ses conseils.

SPECTABLE. adj. des 2 g. Vieux mot qui signifiait Illustre. Les hommes spectables de la Grèce et de Rome.

— Hist. Surnom de dignité sous les empereurs romains. Les sénateurs du premier rang étaient appelés illustres, ceux du second spectables, et ceux du troisième clarissimes.

SPECTACLE. s. m. (du lat. *spectaculum*; rad. *spectare*, regarder attentivement). Tout objet, tout ensemble d'objets qui attire les regards, qui arrête la vue. Beau, triste, horrible spectacle. Spectacle tragique, touchant, instructif. Spectacle magnifique, ravissant, délicieux. Doux spectacle. Quel spectacle! Quel spectacle se présente, s'offre à mes regards! Ne pouvoir supporter ce spectacle, ce spectacle d'horreur. Détourner les yeux d'un spectacle horrible, dégoûtant, hideux, d'un spectacle d'horreur. Etaler le spectacle de sa misère. Ce fut un véritable spectacle que l'entrée de ce monarque dans sa capitale. Le *spectacle* de la nature est plein d'enchantement, de grâce et de vie. (A. Mart.) Quel trouble! quel affreux *spectacle* s'offre à mes yeux! (Boss.)

— Fig. Dans un sens moral. Quel *spectacle* de voir et d'étudier ces deux grands hommes, et d'apprendre de chacun d'eux toute l'estime que méritait l'autre. (Boss.) Un prince vertueux est le plus grand *spectacle* que la foi puisse donner à la terre. (Mass.) Plus les siècles se corrompent, plus un prince sage et pieux devient un grand *spectacle* par sa vertu. (Id.) Le tableau du ciel est sans doute le plus beau *spectacle* qui nous soit offert par la nature. (A. Libes.) Il n'est rien de plus doux, selon moi, que le *spectacle* que présente un bon ménage et de bonnes gens. (De Juss.)

Un indigne empereur sans empire, sans cour,
Vil *spectacle* aux humains des faiblesses d'amour.
(RACINE.)

— Fig. Ce sera sans doute un grand *spectacle* quand celui qui est assis sur le trône d'où relève tout l'univers, prononcera à la fin des siècles qu'il va renouveler toutes choses. (Boss.) L'ambition donne tous les jours à l'univers de nouveaux *spectacles*. (Mass.)

Et je pourrai donner à vos yeux effrayés
Le *spectacle* sanglant que vous me prépariez. (RAC.)

— Particulièrement, Représentation théâtrale donnée au public. La tragédie est un beau spectacle. La comédie est un spectacle très-agréable. Spectacle agréable, divertissant, touchant, attendrissant. Aller au spectacle. Assister au spectacle. Aimer le spectacle. Courir les spectacles. Jeux, conversations, *spectacles*, rien ne tira madame la dauphine de sa solitude. (Fléch.) Une femme de la cour disait à Bourdaloue : Pensez vous, mon père, que je fasse un grand mal en allant au *spectacle*? Madame, répondit Bourdaloue, c'est à vous que je le demande. (Salient.)

— Pompe, magnificence, dans la représentation d'une pièce dramatique. Il y a beaucoup de spectacle dans cet opéra, dans cette tragédie. Une pièce à grand spectacle. Une pièce à spectacle.

— Par extension, Grande cérémonie, réjouissance publique. C'est un grand et beau spectacle que le couronnement du pape. Les feux de joie, les carrousels, sont des spectacles fort agréables à la multitude. Auguste journée où ces deux rois, avec leur cour, d'une grandeur, d'une politesse et d'une magnificence aussi bien que d'une conduite si différente, furent l'un et l'autre à tout l'univers un si grand *spectacle*. (Boss.) Voilà ce que j'ai pu recueillir des discours d'autrui sur ce brillant *spectacle*. (J.-J. Rouss.)

— Théâtre. Bâtir, élever un nouveau spectacle. A l'entrée, à la porte du spectacle.

— *Etre en spectacle*. Etre exposé à l'attention publique. Quand on est dans un poste éminent, [illegible] monde. Les grands sont en *spectacle* à tout l'univers. (Mass.)

— Fig. Dans le même sens, *être le spectacle*. Les grands sont tous comme le *spectacle* éternel du reste de la terre. (Mass.)

Dieu ne vous a pas choisie
Pour être un vain *spectacle* aux peuples de l'Asie.
(RACINE.)

— *Donner en spectacle, se donner en spectacle*. Exposer, s'exposer aux regards, aux jugements du public. On aime le devoir et l'équité quand notre fermeté va nous donner en *spectacle* au monde. (Mass.)

En *spectacle* il met sous leurs yeux
Le monde entier, meublé de mille personnages.
(FR. DE NEUFCH.)

— Dans cette locution, *spectacle* ne doit point avoir d'épithète, et l'on a blâmé le vers suivant de Racine :

On traîne, on va donner en *spectacle* funeste
De son corps tout sanglant le misérable reste.

— *Servir de spectacle*. Être exposé à la risée, au mépris du public. Servir de spectacle à la foule imbécile. Hérode voulut faire servir Jésus-Christ de *spectacle* à son loisir et à son oisiveté. (Mass.)

— *Se donner en spectacle et servir de spectacle*, se prennent le plus souvent en mauvaise part.

Pour toute ambition, pour vertu singulière,
Il excelle à conduire un char dans la carrière,
A disputer des prix indignes de ses mains,
A se donner lui-même en *spectacle* aux Romains.
(RACINE.)

SPECTATEUR, TRICE. s. Celui, celle qui est témoin oculaire de quoi que ce soit. Spectateur indifférent, curieux, des mœurs de son siècle. L'homme n'est heureusement que le *spectateur* de la nature. (***) La piété est plus utile lorsqu'elle se rencontre dans l'âme des souverains, parce qu'ayant un plus grand nombre de *spectateurs*, elle répand plus loin ses bons exemples. (Fléch.) Les grands vivent comme s'ils n'avaient point de *spectateurs*. (Mass.) La sagesse païenne formait des héros de théâtre dont les grands sentiments n'étaient que pour les *spectateurs*. (Id.) Les autres décidèrent de mon sort, et je ne fus moi-même qu'une *spectatrice* stupide de l'engagement éternel que je pris. (Mariv.)

— Celui, celle qui regarde, observe sans agir, par opposition à Acteur, celui qui agit. Quoi! pouvez-vous rester spectateur d'un acte aussi injuste sans chercher à l'empêcher de s'accomplir.

— Particulièrement, Celui, celle qui assiste à une représentation théâtrale, à quelque exercice, à quelque grande cérémonie ou réjouissance publique. Pièce qui ravit les spectateurs. Les acteurs et les spectateurs. Il y avait beaucoup de spectateurs à cette revue. Un faux héros n'est qu'un saltimbanque qui s'agite bruyamment pour occuper les *spectateurs*. (***)

Vos froids raisonnements ne feront qu'attiédir
Un *spectateur* toujours paresseux d'applaudir. (BOIL.)

SPECTRE. s. m. (du lat. *spectrum*, vision; rad. *spectare*, voir). Fantôme, figure fantastique qui présente les formes d'un mort, et que l'imagination montre à certaines personnes. Les anciens croyaient à l'existence des spectres. Ils s'imaginaient que, quand le cadavre était déposé dans le tombeau, il en surgissait une ombre, une figure entièrement semblable qui se manifestait aux parents, aux amis des morts. Aussi avaient-ils établi des fêtes pour conjurer les spectres, afin qu'ils ne vinssent pas effrayer les hommes par leur apparition. Grand spectre. Spectre noir, hideux, effrayant, fugitif, aérien, blanc. Spectre qui apparaît toutes les nuits. Avoir peur des spectres. Hobbes, cet esprit si fort, craignait de se trouver seul, et redoutait les *spectres*. (Sallent.)

— En général, Figure fantastique représentant quoi que ce soit.

— Par exagération, Personne grande, hâve et maigre. C'est un spectre. C'est un vrai spectre.

Mais pourquoi donc ce *spectre* féminin
Nous poursuit-il de son regard malin? (VOLTAIRE.)

— Phys. *Spectre solaire*. Nom donné à l'image colorée que produit la lumière décomposée par son passage au travers d'un prisme. Le spectre est formé de sept franges diversement colorées, disposées dans l'ordre suivant : rouge, orangé, jaune, bleu, vert, indigo, violet. Newton regardait cette image colorée comme le produit des sept couleurs qu'on y distingue, et dont trois seules sont simples, les quatre autres résultant du mélange de celles-là. On avait toujours cru d'après cela que les trois couleurs, bleu, rouge et jaune, étaient seules principales; mais personne n'avait pu le démontrer. Brewster a prouvé depuis peu que le spectre n'est réellement composé que de ces trois couleurs formant trois spectres d'inégale longueur, et qui tous trois tombent exactement au même endroit.

— Entom. Famille d'insectes orthoptères, comprenant ceux de ces insectes qui ont le corps filiforme et linéaire, et ressemblent ainsi à des spectres.

SPÉCULAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *specularis*; rad. *speculum*, miroir). Minér. Qui offre des lames brillantes et réfléchissant la lumière. Fer spéculaire. Pierre spéculaire.

— *Science spéculaire*. S'est dit pour Science qui traite de l'art de faire les miroirs.

— Minér. *Pierre spéculaire*. Se dit d'une pierre transparente, qui, comme le mica, a la [illegible] anciens s'en servaient pour garnir les croisées des maisons, les côtés des litières.

SPÉCULAIRE. s. m. Nom donné à des devins qui faisaient apparaître dans un miroir les personnes ou les choses qu'on désirait voir.

SPÉCULAIRE. s. m. Ichthyol. Espèce de carpe.

SPÉCULATEUR, TRICE. s. (ét., V. SPÉCULER). Celui, celle qui spécule, qui observe les astres et les phénomènes du ciel. Spéculateur des astres. En ce sens il a vieilli.

— Celui, celle qui fait des projets de banque, de finance, de commerce. Bon spéculateur. Hardi spéculateur. Profond spéculateur.

— Antiq. rom. Soldat envoyé à la découverte. C'est ce qu'on appelle maintenant un éclaireur.

— S'empl. adjectiv. Etre spéculateur. Femme spéculatrice.

SPÉCULATIF, IVE. adj. (rad. *spéculer*). Qui a coutume de spéculer, d'observer attentivement. Philosophe spéculatif. Esprit spéculatif. C'est une tête spéculative. Le bonheur des nations, comme celui des individus, est donc intéressé dans les erreurs qui prévalent tour à tour sous le nom de philosophie, quoique ces erreurs paraissent purement *spéculatives*. (Roy.-Collard.)

— Plus ordinairement, Qui s'attache à la spéculation sans avoir la pratique pour objet. Ecrivain spéculatif. C'est un esprit spéculatif. Ne pensez pas que j'imite ces politiques *spéculatifs* qui arrangent suivant leurs idées les conseils des rois, et composent sans instruction les annales de leur siècle. (Boss.)

— Qui est l'objet de la spéculation. Science spéculative.

— S'empl. subst., mais alors il signifie, Celui qui raisonne bien ou mal sur les matières politiques, sans être obligé de s'en occuper, ou qui en toute autre matière pousse le raisonnement à l'excès sans s'attacher assez aux faits, à la pratique. En ce sens il s'emploie le plus souvent au pluriel. Les spéculatifs croient que toute cette négociation n'aboutira à rien. Les spéculatifs ont débité là-dessus force rêveries.

SPÉCULATION. s. f. (pr. *spé-ku-la-ci-on*). Proprement, Action de spéculer, de regarder ou d'observer curieusement, soit avec des lunettes, soit à la simple vue, les objets célestes ou terrestres. La spéculation des astres.

— Méditation attentive sur quelque matière. Spéculation métaphysique. Belle spéculation. Profonde spéculation. Etre plongé dans une continuelle spéculation. Découvrir quelque chose de nouveau par ses spéculations. Il n'entend rien aux spéculations de la politique.

— Observations faites, écrites par un spéculateur. Toutes les spéculations de la philosophie n'ont encore pu expliquer d'une manière satisfaisante le mal moral et le mal physique. Il nous a communiqué ses spéculations sur cette matière.

— Théorie, par opposition à Pratique. Souvent une chose bonne dans la spéculation ne vaut rien dans la pratique. Cela n'est bon que dans la spéculation.

— Particulièrement, Projets, raisonnements, calculs, entreprises que l'on fait en matière de banque, de finance, de commerce, d'industrie. Faire des spéculations. Se livrer à des spéculations hasardeuses. Se ruiner par de fausses spéculations. Faire une bonne spéculation. Des spéculations qui réussissent, qui tournent mal. Spéculations heureuses, malheureuses. Les *spéculations* du cabinet d'un financier sont aussi difficiles que les *spéculations* d'un cabinet littéraire. (Fonten.)

— Conchyl. Espèce de coquille du genre cône.

SPÉCULATOIRE. s. f. Sc. occ. Interprétation des phénomènes de la nature.

SPÉCULÉ, ÉE. part. pass. du v. Spéculer. S'emploie adject. Astres spéculés soigneusement.

SPÉCULER. v. a. 1re conj. (du lat. *speculari*, contempler; rad. *speculum*). Proprement, Regarder ou observer curieusement, soit avec des lunettes, soit à la simple vue, les objets célestes ou terrestres. Passer les nuits à spéculer les astres.

— Absol. Passer les nuits à spéculer. Il spécule sans cesse. Cette acception a vieilli tout à fait. On dit aujourd'hui *observer*.

— Neutral. Méditer attentivement sur quelque matière. Spéculer sur la philosophie. Spéculer sur la politique.

— Créer des théories, par opposition à Mettre en pratique. Ce n'est pas tout que de spéculer, il faut encore mettre en pratique.

— Particulièrement, Faire des calculs, des projets, des opérations de finance, de commerce, d'industrie. Spéculer sur les fonds publics, sur les vins, sur les blés.

Or, savez-vous comment les deux apôtres
En sens contraire ont gouverné leurs biens?
Le père *spéculait* sur les livres des autres,
Le fils, hélas! *spéculait* sur les siens. (***)

— On dit de même Spéculer sur la curiosité publique. Spéculer sur l'ignorance. Spéculer sur les faiblesses de l'humanité.

— Fig. et activ.

Vous, qui nagez dans des flots d'opulence,
A l'indigent accordez vos bienfaits;
Placer ses fonds sur la reconnaissance,
C'est *spéculer* d'assez forts intérêts. (RÉSSAUER.)

[illegible] des oiseaux qui portent sur l'aile une tache appelée miroir. Sterne spéculifère.

SPECULUM. s. m. (pr. *spé-ku-lomm*; mot lat. qui signifie *miroir*). Chir. Nom donné à divers instruments propres à dilater l'entrée de certaines cavités, de manière que l'on puisse voir l'état intérieur d'un organe, soit directement, soit au moyen des surfaces réfléchissantes de ces instruments. Chacun de ces instruments prend le nom latin de la partie pour laquelle on l'emploie. ‖ *Speculum oculi*. Speculum pour l'œil. ‖ *Speculum nasi*. Speculum pour le nez. ‖ *Speculum oris*. Speculum de la bouche. ‖ *Speculum uteri*. Spéculum de l'utérus.

— Souvent aussi les spéculum font l'office de conducteurs, et permettent de porter profondément jusque sur une partie malade un instrument ou un topique.

SPÉE. s. f. Eaux et for. Bois d'un an ou deux.

SPEIRÈME. (du gr. σπείρημα, même signif.). Bot. Nom donné aux corpuscules reproducteurs des lichens. Ces corpuscules portent aussi le nom de gonidie.

SPÉIS. s. m. Chim. Substance qui se sépare du bleu de Saxe dans la dissolution.

SPEISE. s. m. Minér. Pyrite du fer sulfuré

magnétique. || Minerai qui renferme de l'arsenic au lieu de soufre, et qui donne par la fusion un mélange pierreux, composé d'arsenic métallique et des autres métaux non scoriés.

SPELONQUE. s. f. (du lat. *spelunca*, grotte). Vieux mot qui a signifié grotte, antre. O Paris, qui n'êtes plus Paris, mais une *spelonque* de bêtes farouches. (Sat. Ménip.)

— Fig. Appartement triste, de difficile accès.

SPEMILRE. s. f. Bot. Genre de plantes d'Amérique.

SPENCER. s. m. (pr. *spain-çair;* mot emprunté de l'anglais). Vêtement qui a la forme qu'aurait un habit coupé entre la taille et les basques. Porter un spencer par dessus sa robe. Spencer de drap, de velours.

— Simplement, Corsage différent de la jupe, dans l'habillement des femmes. Une jupe de soie et un spencer de velours.

SPENCER (Hugues). Fils de Hugues Spencer, comte de Winchester, devint en 1320 le favori d'Edouard II, roi d'Angleterre, acquit le plus grand ascendant sur l'esprit de ce prince, gouverna à sa place avec orgueil et férocité. Il fut décapité en 1326. || SPENCER (Edmond). Célèbre poëte anglais, né à Londres, devint poëte lauréat de la reine Elisabeth, qui lui donna une propriété assez étendue dans le comté de Cork, où il vécut et mourut en 1598.

SPENDITEUR, TRICE. adj. et s. Celui, celle qui a eu la peste et ne peut plus la gagner. Inusité.

SPENS. s. m. pl. Pêch. Nom donné, en Provence, aux dix pièces qui composent un grand filet nommé sardinal.

SPÉO. s. m. Foss. Genre de coquilles de la famille des enroulées, ne comprenant qu'une espèce fossile, le *spéo tornatille*, trouvé à la Trinité, près de Nice.

SPERCHÉE s. f. Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des hélocères ou clavicornes, établi pour y ranger une espèce aquatique qui se rapproche beaucoup des élophores.

SPERGULAIRE. s. f. Bot. Genre de plantes caryophyllées, établie pour y placer une espèce d'arénaire.

SPERGULE, ou **SPARGOULE**, ou **SPARGOUTE.** s. f. Bot. Genre de plantes fourragères de la famille des caryophyllées, renfermant une dizaine d'espèces. On la nomme aussi *espargoule*, *sporée*, *spurie*. La spergule des champs, l'espèce la plus intéressante, donne un fourrage annuel; elle est particulièrement propre aux sables frais, et fournit une excellente nourriture pour les vaches laitières. La spergule enfouie en vert est indiquée par plusieurs agronomes comme un des meilleurs engrais végétaux. Spergule française. Spergule du Brabant.

— *Beurre de spergule.* Nom qu'on donne dans les Pays-Bas au beurre qu'on fait du lait des vaches qui se sont nourries de spergule. Le beurre de spergule est un beurre de qualité supérieure.

SPERGULÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à la spergule. || SPERGULÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des paronychiées, qui a pour type le genre spergule.

SPERKISE. s. f. (ét. all., *speer*, lame; *kies*, pyrite). Chim. Nom donné au fer sulfuré blanc de la pyrite blanche, substance d'un jaune plus ou moins clair foncé, et qui se décompose facilement à l'air pour se transformer en sulfate de fer.

SPERLINGA. Géogr. Petite ville de Sicile, dans le val di Mazzara, célèbre pour avoir été la seule ville de l'île qui s'opposa au massacre des Français lors des Vêpres siciliennes, en 1282. Cinq cents Français qui s'y réfugièrent eurent la vie sauve.

SPERMACÉTI. s. m. (ét. lat., *sperma*, sperme; *ceti*, de baleine). Syn. de Blanc de baleine. V. BALEINE. Cette locution, que l'on sépare avec raison en deux mots dans certains dictionnaires, est toute latine.

SPERMACOCÉE. s. f. Bot. Genre de plan- [illegible] renfermant plusieurs espèces de la Guiane, de Cayenne, de la Jamaïque et du Pérou.

SPERMACOCÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à la spermacocée. || SPERMACOCÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des rubiacées, qui a pour type le genre spermacocée.

SPERMACRASIE. s. f. Médec. Écoulement involontaire de semence.

SPERMADICTYON. s. m. Bot. Arbrisseau des Indes orientales.

SPERMALOGIE. s. f. Didact. Syn. de Spermatologie. La Spermalogie de Brehmer. V. SPERMATOLOGIE.

SPERMALOGIQUE. adj. des 2 g. Didact. V. SPERMATOLOGIQUE.

SPERMAPODE. s. m. (du lat. *spermapodium*, même signif.; rad. gr. σπέρμα, graine; πούς, pied). Bot. Filet qui soutient les deux parties du fruit des ombellifères, et qui devient parfaitement visible après leur séparation, à l'époque de la maturité.

SPERMAPODOPHORE. adj. des 2 g. (ét. gr., σπέρμα, sperme; πούς, pied; φέρω, je porte). Syn. de Spermophore.

SPERMATIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport au sperme, à la semence. Conduits spermatiques. Vaisseaux spermatiques. Artères, veines spermatiques. Plexus, nerfs spermatiques || *Animalcules, vers spermatiques.* Animalcules que l'on découvre dans le sperme à l'aide du microscope.

SPERMATINE. s. f. Chim. Substance particulière contenue dans le sperme.

SPERMATOBOLE. s. f. (ét. gr., σπέρμα, graine; βάλλω, je jette). Agric. Machine dont on se sert pour ensemencer.

SPERMATOCÈLE. s. f. (ét. gr., σπέρμα, sperme; κήλη, tumeur). Médec. Engorgement du testicule, attribué à la surabondance du sperme.

SPERMATOCYSTIDION. s. m. (du lat. *spermatocystidium*, même signif.; rad. gr. σπέρμα, graine; κύστις, vessie). Bot. Nom donné par Hedwig aux anthères; par Sprengel aux utricules transparentes oblongues qui sont incrustées dans l'épiderme des péryses.

SPERMATOGRAPHE. s. f. Didact. Auteur d'une spermatographie.

SPERMATOGRAPHIE. s. f. (ét. gr., σπέρμα, graine; γράφω, écrire). Didact. Description des graines. || Histoire de la reproduction des végétaux par le moyen des graines.

SPERMATOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui a rapport à la spermatographie.

SPERMATOLOGIE. s. f. (ét. gr., σπέρμα, semence; λόγος, discours). Didact. Traité, dissertation sur le sperme.

SPERMATOLOGIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui a rapport à la spermatologie. Traité spermatologique.

SPERMATOLOGUE ou **SPERMATOLOGISTE.** s. m. Didact. Celui qui s'adonne à la spermatologie. || Auteur d'une spermatologie.

SPERMATOPÉ, ÉE. adj. (ét. gr., σπέρμα, sperme; ποιέω, je fais). Médec. Se dit des aliments qui paraissent exciter la sécrétion du sperme. Substances spermatopées. Les champignons, les œufs, les morilles, sont spermatopés.

— s. m. Un spermatopé énergique. Les laites des poissons ont été regardées à tort comme des spermatopés. Tout ce qui sera capable de porter de la force à tout le corps, et, par suite, d'augmenter l'énergie des sécrétions, devra être considéré comme un *spermatopé*. (Devill.)

SPERMATOPHAGE. adj. des 2 g. (ét. gr., σπέρμα, graine; φάγω, manger). Entom. Qui se nourrit de graines. || SPERMATOPHAGES. s. m. pl. Section des charançonites comprenant ceux de ces insectes qui vivent de substances ligneuses ou de graines.

SPERMATORRHÉE. s. f. (ét. gr., σπέρμα, sperme; ῥέω, je coule). Médec. Écoulement involontaire de semence.

SPERMATORRHÉIQUE ou **SPERMATORRHOÏQUE.** adj. des 2 g. Médec. Qui a rapport à la spermatorrhée.

SPERMATOSE. s. f. Médec. Production ou sécrétion du sperme.

SPERMAXYRE. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs incomplètes, de la famille des sapotées, ayant pour type le spermaxyre à feuilles de phyllanthe de la Nouvelle-Hollande.

SPERME. s. m. (du gr. σπέρμα) Anat. Semence des animaux, ou liquide blanchâtre, visqueux, sécrété par les testicules, transmis par le canal déférent dans les vésicules séminales, où il séjourne pendant quelque temps pour sortir à volonté au moyen des canaux éjaculateurs et du canal de l'urètre. Le sperme paraît renfermer une prodigieuse quantité d'animalcules microscopiques, doués de mouvements rapides et variés.

— *Sperme de baleine.* Syn. de Blanc de baleine. V. BALEINE.

— Art hermét. *Sperme de Vénus.* Le vert de gris. || *Sperme mâle.* Le soufre. || *Sperme femelle.* Le mercure.

— Anc. minér. *Sperme d'émeraude.* Nom donné autrefois à ce qu'on appelle maintenant [illegible]

SPERMÉ, ÉE. adj. Bot. Se dit des végétaux axifères dans lesquels il se développe des corpuscules reproducteurs.

SPERMÉTISER. v. n. 1re conj. Rendre du sperme. Inusit.

SPERMIDÉ, ÉE. adj. Bot. Qui produit des graines. Plantes spermidées.

SPERMIODE. s. f. Sperme de grenouille. Le spermiode est un puissant réfrigératif.

— Pharm. Espèce de poudre employée contre les hémorrhagies.

SPERMIOLE. s. m. Erpét. Nom vulgaire des œufs de grenouilles et de crapauds.

SPERMIPOLE. s. f. Bot. Genre de plantes cryptogames de la famille des algues, ne comprenant qu'une seule espèce des côtes de Sicile, qui répand une odeur fétide.

SPERMIQUE. adj. des 2 g. (du gr. σπέρμα, graine). Bot. Qui a rapport à la graine des végétaux.

SPERMODERME. s. m. (ét. gr., σπέρμα, graine; δέρμα, peau). Bot. Ensemble des téguments propres de la graine des végétaux.

SPERMODERMIE. s. f. Bot. Genre de plantes cryptogames de la famille des champignons, comprenant une petite espèce qui croît enfoncée dans l'écorce des arbres.

SPERMOGONIE. s. f. Bot. Genre d'algues de la famille des hydrophytes.

SPERMOPHILE. s. m. Mamm. Genre de mammifères rongeurs claviculés, ayant pour type l'animal connu sous le nom de souslik, qui était rangé précédemment dans le genre des marmottes.

SPERMOPHORE. adj. des 2 g. (ét. gr., σπέρμα, graine; φέρω, porter). Bot. Qui porte des graines ou des corpuscules reproducteurs. || s. m. Placenta des péricarpes.

SPERNIOLE. s. f. OEufs ou frai de grenouille. La *sperniole* est cette substance mucilagineuse qui flotte sur les eaux des mares et qui est formée des œufs agglutinatifs des grenouilles. (Mérat.)

— Pharm. *Sperniole de Crollens.* Poudre composée de myrrhe, d'oliban, de camphre et de safran, arrosée avec l'eau provenant du frai de grenouilles distillé, recommandée contre les hémorrhagies.

SPERONARE. s. m. ou **SPERONADE.** s. f. Mar. Petit bâtiment maltais gréant une voile à livarde, sur un seul mât placé vers l'avant.

SPÉRONELLE. s. f. Bot. Consoude royale à fleurs doubles.

SPET. s. m. Ichthyol. Poisson du genre ésoce.

SPEUSIPPE. Philosophe athénien, neveu et disciple de Platon, auquel il succéda l'an 348 av. J.-C. dans la direction de son école. Ses ouvrages, que nous n'avons plus, étaient très-estimés des anciens. Speusippe déshonora ses talents par son avarice, ses emportements et ses débauches. Il mourut en 338 av. J.-C.

SPHACÉLAIRE. s. f. Bot. Genre de plantes cryptogames de la famille des algues, comprenant treize espèces toutes marines.

SPHACÈLE. s. m. (en gr. σφάκελος). Chir. Gangrène qui occupe toute l'épaisseur d'un membre, d'un organe. Organe affecté de sphacèle.

SPHACÉLÉ, ÉE. adj. Chir. Qui est affecté de sphacèle. Membre, organe sphacélé. Jambe sphacélée.

SPHACELER. v. a. 1re conj. Vieux mot qui a signifié Meurtrir.

— S'emploie neutral. en médecine pour Se gangréner. Muscle qui sphacèle.

SPHACÉLIE. s. f. Bot. Genre de champignons.

SPHACTÉRIE. Géogr. anc. Petite île de la Méditerranée, à l'ouest de la Mécénie, en face et près de Pylos.

— Hist. anc. *Massacre de Sphactérie.* Acte de perfidie dont les Athéniens se rendirent coupables dans cette île en 425. Les Lacédémoniens s'étaient emparés de Sphactérie; les Athéniens vinrent les y attaquer avec des forces supérieures, et les Spartiates se rendirent: mais les vainqueurs massacrèrent jusqu'au dernier leurs ennemis désarmés.

SPHAGE. s. m. (du gr. σφαγή, gosier). Anat. Gosier, partie antérieure du cou.

SPHAGÉBRANCHE. s. m. Ichthyol. Genre de poissons de l'ordre des ophichthes, renfermant des espèces à squelette osseux, sans catopes et sans opercules ni membrane des branchies. Sphagébranche imberbe.

SPHAGITIDE. s. f. Anat. Veine de la gorge.

SPHAIGNE. s. m. Bot. Genre de plantes cryptogames de la famille des mousses, comprenant des plantes molles, flasques, souples comme des éponges, qui se rencontrent par toute la terre; elles se plaisent dans les eaux tourbeuses, dans les bruyères placées dans les terrains gras, et dans les marais des bois.

SPHAGNOÏDE, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à un sphaigne. || SPHAGNOÏDÉES. s. f. pl. Famille de mousses ayant pour type le genre sphaigne.

SPHALÉROCARPE. s. m. (ét. gr., σφαλερός, trompeur; καρπός, fruit). Bot. Fruit monosperme indéhiscent, recouvert en tout ou en partie [illegible] qui a pris l'apparence d'une baie ou d'un péricarpe charnu.

SPHALÉROMORPHE. adj. des 2 g. (ét. gr., σφαλερός, trompeur; μορφή, forme). Hist. nat. Qui a une forme trompeuse.

SPHALLOÏDE. adj. des 2 g. (ét. gr., σφάλλω, tromper; εἶδος, ressemblance). Minér. Épithète donnée à une variété de quartz dont la forme est trompeuse, en ce qu'au premier abord on serait tenté de la croire prismatique, quoiqu'elle ne le soit pas.

SPHANIDOPHYTE. s. m. (ét. gr., στεφανηδόν, en forme de couronne; φυτόν, plante). Bot. Nom donné par Necker aux plantes dont le fruit est couronné par des dents, par le calice, par une aigrette ou par tout autre corps analogue.

SPHARGOÏDE. adj. des 2 g. Erpét. Qui ressemble à un sphargis. || SPHARGOÏDES. s. m. pl. Famille de reptiles chéloniens, ayant pour type le genre sphargis.

SPHARGIS. s. m. Erpét. Genre de reptiles chéloniens.

SPHASE. s. m. Entom. Genre d'insectes de la famille des aranéides, comprenant des espèces dont les huit yeux sont rangés deux à deux sur quatre lignes transverses (2:2:2:2).

SPHÉCIFORME. adj. des 2 g. (du lat. *spheciformus*; rad. *sphes*, guêpe; *forma*, forme). Entom. Qui a la forme d'une guêpe.

SPHÉCISME. s. m. (du gr. σφήξ, abeille, guêpe). Mus. anc. Jeu de flûte imitant le bourdonnement des abeilles ou des guêpes.

SPHÉCODE. s. m. Entom. Genre d'insectes hyménoptères voisin des andrènes, de la famille des mellites.

SPHÉCOMYE. s. f. Entom. Genre d'insectes diptères.

SPHÉCOTHÈRE. s. m. Ornith. Genre d'oiseaux de l'ordre des sylvains, ayant pour type le sphérothère vert de l'Australasie.

SPHÈGE. s. m. Entom. Genre d'hyménoptères de la famille des oryctères, renfermant des insectes qui vivent dans les lieux les plus secs et les mieux exposés à l'ardeur du soleil. Sphège spirifège. Le sphège des sables se trouve communément aux environs de Paris.

SPHÉGIDE. adj. des 2 g. (ét. gr., σφήξ, guêpe; εἶδος, ressemblance.) Entom. Qui ressemble à un sphège. || SPHÉGIDES. s. m. pl. Tribu de la famille des hyménoptères fouisseurs, ayant pour type le genre sphège.

SPHÉGIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. gr., σφήξ, guêpe; φέρω, porter). Bot. Se dit d'une plante dont la fleur imite une guêpe.

SPHÉGIME. adj. des 2 g. Entom. V. SPHÉGIDE.

SPHÈNE. s. f. (du gr. σφήν, coin). Minér. Substance vitreuse, translucide, de couleur claire ou brune, et d'un éclat assez vif, tirant parfois sur l'adamantin. Sphène amorphique, prismatique, décaèdre.

— Conch. Petit genre de coquilles établi pour une espèce de corbule.

SPHÉNENCÉPHALE. s. m. (ét. gr., σφήν, coin; ἐν, dans; κεφαλή, tête). Anat. Monstre qui offre une déviation particulière de l'os sphénoïde.

SPHÉNENCÉPHALIE. s. f. Anat. Monstruosité qui consiste en une déviation particulière de l'os sphénoïde.

SPHÉNENCÉPHALIEN, IENNE. adj. Anat. Épithète donnée aux monstres par sphénencéphalie.

SPHÉNENCÉPHALIQUE. adj. des 2 g. Anat. Qui appartient à la sphénencéphalie.

SPHÉNI-MAXILLIEN. adj. et s. m. Anat. Il se dit d'un muscle qui s'étend du sphénoïde à la mâchoire inférieure.

SPHÉNISQUE. s. m. Ornith. Division du genre manchot.

— Entom. Genre d'insectes coléoptères.

SPHÉNO-BASILAIRE. adj. et s. m. Anat. Il se dit de l'os sphénoïde et de l'occipital.

SPHENOCARPE. s. m. (ét. gr., σφήν, coin; καρπός, fruit). Bot. Syn. de Manglier.

SPHÉNOCÉPHALE. s. m (ét. gr., σφήν, coin; κεφαλή, tête). Anat. Monstre dont les oreilles sont rapprochées et réunies sous la tête.

SPHÉNOCÉPHALIE. s. f. Anat. Monstruosité qui caractérise les sphénocéphales.

SPHÉNOCÉPHALIEN, IENNE. adj. Anat. Se dit des monstres par sphénocéphalie.

SPHÉNOCÉPHALIQUE. adj. des 2 g. Anat. Qui appartient à la sphénocéphalie.

SPHÉNOCLÉE. s. f. Bot. Plante des Indes orientales.

SPHÉNO-ÉPINEUX, EUSE. adj. Anat. Qui a rapport à l'épine du sphénoïde. Trou sphéno-épineux. Artère sphéno-épineuse. Veine sphéno-épineuse.

SPHÉNOGYNE s. m. Bot. Genre de plantes de la famille des synanthérées, fondé sur une espèce du Cap.

SPHÉNOÏDAL, ALE. adj. Anat. Qui a rapport au sphénoïde. Fente, suture sphénoïdale. Sinus sphénoïdaux. Apophyse sphénoïdale. Cornet sphénoïdal. Selle sphénoïdale.

SPHÉNOÏDE. adj. des 2 g. (ét. gr., σφήν, coin, εἶδος, ressemblance). Anat. Proprement, Qui ressemble à un coin. Se dit d'un os impair [illegible] et concourant à former les cavités nasales, les orbites, les fosses zygomatiques et la paroi de la cavité gutturale. Os sphénoïde.

— s. m. Le sphénoïde a été comparé à une chauve-souris. Le corps du sphénoïde a quatre faces. Petites ailes du sphénoïde. Grandes ailes du sphénoïde.

SPHÉNO-MAXILLAIRE. adj. des 2 g. Anat. Qui a rapport aux os sphénoïde et maxillaire. Fente sphéno-maxillaire. Fosse sphéno-maxillaire.

SPHÉNO-OCCIPITAL, ALE. adj. Anat. Qui a rapport à l'os sphénoïde et à l'os occipital. Os sphéno-occipital. Suture sphéno-occipitale.

SPHÉNO-ORBITAIRE. adj. des 2 g. Anat. Qui fait partie du sphénoïde et de l'orbite. Fente sphéno-orbitaire.

SPHÉNO-PALATIN, INE. adj. Anat. Qui appartient à l'os sphénoïde et au palais. Crénelure sphéno-palatine. Échancrure sphéno-palatine. Canal sphéno-palatin. Artère sphéno-palatine. Veine sphéno-palatine. Ganglion sphéno-palatin. Nerf sphéno-palatin.

SPHÉNO-PARIÉTAL, ALE. adj. Anat. Qui a rapport à l'os sphénoïde et à l'os pariétal.

Les articulations sphéno-pariétales sont des sutures qui unissent les extrémités des grandes ailes du sphénoïde avec les angles antérieurs-inférieurs des pariétaux.

SPHÉNOPTÈRE. adj. (ét. gr. σφήν, coin; πτερόν, aile). Hist. nat. Qui a les ailes en coin, comme celles qui surmontent le fruit du gyrocarpe sphénoptère.

SPHÉNO-PTÉRYGO-PALATIN, INE. adj. Anat. Se dit du muscle peristaphylin externe, parce qu'il s'attache à l'apophyse ptérygoïde du sphénoïde et au palais.

SPHÉNO-RAMPHE. adj. des 2 g. (ét. gr., σφήν, coin; ῥάμφος, bec). Ornith. Qui a le bec en forme de coin || SPHÉNO-RAMPHES. s. m. pl. Famille d'oiseaux comprenant ceux qui ont le bec en forme de coin.

SPHENO-SALPINGO-STAPHYLIN, INE. adj. Anat. Syn. de Sphéno-ptérygo-palatin.

SPHÉNO-STAPHYLIN, INE. Se dit quelquefois du muscle péristaphylin interne.

SPHÉNO-TEMPORAL, ALE. adj. Anat. Qui a rapport aux os sphénoïde et temporal. Suture sphéno-temporale. Fente sphéno-temporale.

SPHÉNURE. adj. des 2 g. (ét. gr., σφήν, coin; οὐρά, queue). Ornith. Qui a la queue en forme de coin. Caprimulgue sphénure.

SPHÉRANTHE. s. m. Bot. Genre de plantes de la famille des synanthérées.

SPHÉRANTHÉ, ÉE. adj. des 2 g. Bot. Qui ressemble au sphéranthe. || SPHÉRANTHÉES. s. f. pl. Groupe de la section des inulées buphthalmées, ayant pour type le genre sphéranthe.

SPHÈRE. s. f. (du gr. σφαῖρα, globe, balle). Géom. Solide terminé par une surface courbe dont tous les points sont également distants d'un point intérieur qu'on appelle centre. On peut encore la définir, Solide engendré par la révolution d'un demi-cercle autour du diamètre; car la surface décrite dans ce mouvement par le demi-cercle aura tous ses points à égale distance d'un point pris sur le diamètre à égale distance de ses deux extrémités, et ce point sera le centre de la sphère. Rayon de la sphère. Diamètre ou axe de la sphère. Les cercles de la sphère. Le grand cercle de la sphère. Le petit cercle de la sphère. Plan tangent à la sphère. Toute section de la *sphère*, faite sur un plan, est un cercle. (Legendre.) Le plus court chemin d'un point à un autre sur la surface de la *sphère* est l'arc de grand cercle, qui joint les deux points donnés. (Id.) Tout plan perpendiculaire à l'extrémité d'un rayon est tangent à la *sphère*. (Id.) La surface de la *sphère* est égale à son diamètre multiplié par la circonférence d'un grand cercle. (Id.) La solidité de la *sphère* est égale à sa surface multipliée par le tiers de son rayon. (Id.) Les solidités de deux *sphères* sont comme les cubes de leurs rayons ou comme les cubes de leurs diamètres. (Id.)

— Astron. Machine ronde et mobile, composée de divers cercles représentant ceux que les astronomes imaginent dans le ciel. C'est ce que l'on nomme aussi sphère armillaire ou artificielle. V. ARMILLAIRE. Archimède, le plus grand mathématicien de son temps, inventa une *sphère* de verre dont les cercles avaient les mêmes mouvements que ceux du ciel. (Sallent.)

— Disposition du ciel selon les cercles imaginés par les astronomes. Sphère droite. Sphère oblique. Les diverses positions de la sphère. La sphère céleste est représentée par la sphère artificielle.

— Connaissance des principes d'astronomie que l'on apprend par le moyen de la sphère. Étudier, enseigner la sphère. Traité de la sphère.

— Espace dans lequel une planète accomplit sa révolution. La terre parcourt sa sphère en une année, Saturne en trente. La sphère de Jupiter. Une comète qui entre dans la sphère d'une planète.

— Phys. *Sphère d'activité.* Espace dans lequel la vertu d'un agent naturel peut s'étendre et hors lequel il n'a pas d'action appréciable.

[illegible] térale, dans laquelle un homme communique son mouvement à ceux qui l'entourent. La sphère d'activité s'étend à une foule d'objets. Malheur à ceux qui se trouvent placés dans sa *sphère* d'activité, ils n'ont aucun repos. (Acad.) Les individus nous intéressent selon qu'ils entrent plus ou moins dans notre *sphère* d'activité. (Boiste.)

— Fig. Étendue de pouvoir, d'autorité, de connaissances, de talent, de génie. Étendre, élargir la sphère des connaissances humaines.

— État, condition. On est malheureux toutes les fois que l'on sort de sa sphère. Il est impossible de sortir de sa sphère sans s'égarer. Faites dans votre petite sphère tout ce que vous pourrez de bien. Cette compagnie, jetée hors de sa *sphère*, ne connaissait ni ses droits ni son pouvoir réel. (Volt.)

Nul à Paris ne se tient dans sa *sphère*,
Dans son métier ni dans son caractère. (Volt.)

De sa condition heureux qui se contente!
Tenons-nous dans la *sphère* où le ciel nous a mis.
Dans un poste élevé toujours mal affermis,
Craignons une chute éclatante. (Lesage.)

— Ce mot est heureusement employé dans cette phrase: Voyez ce grand ministre dans la *sphère* où il est attaché, et qu'il fait mouvoir par lui-même. (Boss.)

— Philos. hermét. *Sphère philosophale.* Fourneau qui sert à préparer la pierre.

— Foss. Genre de coquilles bivalves, épaisses, globuleuses, fondé sur une seule valve trouvée fossile en Angleterre.

SPHÉRIACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à la sphérie. || SPHÉRIACÉES. s. f. pl. Tribu de champignons qui a pour type le genre sphérie.

SPHÉRICARPE. adj. des 2 g. (ét. gr., σφαῖρα, sphère; καρπός, fruit). Bot. Qui a le fruit ou l'urne sphérique.

SPHÉRICITÉ. s. f. Didact. Qualité de ce qui est sphérique. La sphéricité de la terre. La sphéricité des astres vient en partie de leur mouvement de rotation, en partie de la force centripète.

SPHÉRICULÉ, ÉE. adj. Bot. Qui a presque la forme d'une sphère. Cyprée sphériculée.

SPHÉRIDIE. s. f. Entom. Genre d'insectes coléoptères de la famille des hélocères, comprenant des espèces des environs de Paris, qui vivent dans les bouses, dans les caries humides du tronc des ormes, et dans les matières stercorales.

SPHÉRIDIOPHORE. s. m. Bot. Genre de plantes formé pour l'indigofère linifolié des Indes orientales.

SPHÉRIDIOTE. adj. des 2 g. Entom. Qui ressemble à la sphéridie. || SPHÉRIDIOTES. s. f. pl. Tribu de la famille des coléoptères palpicornes qui a pour type le genre sphéridie.

SPHÉRIE. s. f. Bot. Genre de plantes cryptogames de la famille des hypoxylons et des champignons, comprenant plus de six cents espèces.

SPHÉRINÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à la sphérie. || SPHÉRINÉES. s. f. pl. Groupe de la tribu des sphériacées, ayant pour type le genre sphérie.

SPHÉRIQUE. adj. des 2 g. Qui a la forme d'une sphère, d'un globe. Corps sphérique. Figure sphérique.

— Qui appartient à la sphère. || *Triangle sphérique.* Partie de la surface de la sphère, comprise entre deux arcs du grand cercle. Triangle sphérique isocèle. Triangle sphérique rectangle. Triangle sphérique équilatéral. Dans tout triangle *sphérique* un côté quelconque est plus petit que la somme des deux autres. (Legendre.) La somme des trois côtés d'un triangle *sphérique* est moindre que la circonférence d'un grand cercle. (Id.) La somme des angles de tout triangle *sphérique* est moindre que six, et plus grande que deux angles droits. (Id.) Deux triangles *sphériques* symétriques sont égaux en surface. (Id.) La surface d'un triangle *sphérique* quelconque a pour mesure l'excès de la somme de ses trois angles sur deux angles droits. (Id.) || *Polygone sphérique.* Partie de la surface de la sphère terminée par plusieurs arcs de grands cercles. La somme des côtés de tout polygone *sphérique* est moindre que la circonférence d'un grand cercle. (Legendre.) La surface d'un polygone *sphérique* a pour mesure la somme de ses angles, moins le produit de deux angles droits par le nombre des côtés du polygone moins deux. (Id.) || *Fuseau sphérique.* Partie de la surface de la sphère comprise entre deux demi-grands cercles qui se terminent à un diamètre commun. || *Coin* ou *onglet sphérique.* Partie du solide de la sphère, comprise entre deux demi-grands cercles, et à laquelle le fuseau sert de base. || *Pyramide sphérique.* Partie du solide de la sphère comprise entre les plans d'un angle solide dont le sommet est au centre. La base de la pyramide sphérique est le polygone sphérique intercepté par les mêmes plans. || *Zone sphérique.* Partie de la surface de la sphère, comprise entre deux plans parallèles qui en sont les bases. L'un de ces plans peut être tangent à la sphère, alors la zone n'a qu'une base. La hauteur de la zone *sphérique* est la distance des deux plans qui en sont les bases. (Legendre.) La surface d'une zone *sphérique* quelconque est égale à la hauteur de cette zone multipliée par la circonférence d'un grand cercle. (Id.) || *Segment sphérique.* Portion du solide de la sphère comprise entre deux plans parallèles qui en sont les bases. L'un de ces [illegible] segment sphérique n'a qu'une base. La hauteur du segment sphérique est la distance des deux plans parallèles qui en sont les bases.

— Qui traite de la sphère. Trigonométrie sphérique.

SPHÉRIQUEMENT. adv. D'une manière sphérique, en forme de sphère.

SPHÉRISTE. s. m. (du gr. σφαῖρα, balle). Antiq. Celui qui enseignait les différents exercices où l'on se servait de balles.

SPHÉRISTÈRE. s. m. (du gr. σφαῖρα, balle). Antiq. gr. Lieu destiné aux différents exercices où l'on se servait de balles.

SPHÉRISTIQUE. adj. des 2 g. (ét., V. SPHÉRISTE). Antiq. gr. Qui appartient à l'art de jouer à la balle. Exercices sphéristiques. Art sphéristique.

— subst. fém. Partie de la gymnastique des anciens, dans laquelle on s'exerçait au jeu de la balle. Connaître la sphéristique.

SPHÉROBLASTE. adj. des 2 g. (ét. gr., σφαῖρα, sphère; βλαστός, germe). Bot. Se dit des embryons dont les cotylédons ne se divisent point en deux pièces, mais s'élèvent hors de terre, sous la forme de petits globules pédicellés. Embryons sphéroblastes.

SPHÉROBOLE. s. m. Bot. Genre de plantes cryptogames de la famille des champignons, comprenant plusieurs espèces, la plupart d'Europe, d'une à deux lignes de diamètre, globuleux, sessiles, qui croissent solitaires ou rapprochés sur le bois et les écorces des arbres. Sphérobole étoilé, globuleux. Sphérobole porte-cercle.

SPHÉROBOLE. adj. des 2 g. Bot. Qui ressemble au sphérobole. || SPHÉROBOLES. s. m. pl. Groupe de la famille des sarcocarpiens, ayant pour type le genre sphérobole.

SPHÉROCARPE. adj. des 2 g. (ét. gr., σφαῖρα, sphère; καρπός, fruit). Bot. Qui a des fruits ronds. Hamelie sphérocarpe.

SPHÉROCARPE. s. m. Bot. Genre de plantes cryptogames de la famille des hépatiques, fondé sur une espèce observée d'abord en Toscane et en France.

SPHÉROCARPÉ, ÉE. adj. Bot. (ét., V. SPHÉROCARPE). Bot. Qui a des corps reproducteurs arrondis ou sphériques. || SPHÉROCARPÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des floridées, comprenant celles de ces algues qui ont des corps reproducteurs ou sphériques.

SPHÉROCÉPHALE. adj. des 2 g. (ét. gr., σφαῖρα, sphère; κεφαλή, tête). Bot. Se dit d'un champignon capitulé ou d'une plante qui a des fleurs réunies en capitules globuleux.

SPHÉROCÈRE. s. m. Entom. Genre d'insectes diptères, auquel on rapporte la mouche cynophile.

SPHÉROCOQUE. s. m. Bot. Genre de plantes de la famille des algues, comprenant des espèces toutes marines, ordinairement de couleur pourprée, passant au rose et au rouge de sang.

SPHÉROÈDRIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., σφαῖρα, sphère; ἕδρα, base). Minér. Se dit d'un système de cristallisation à trois axes perpendiculaires et à angles droits l'un sur l'autre, parce qu'on peut décrire un cercle autour d'eux.

SPHÉROGASTRE. s. m. Entom. Genre d'insectes coléoptères de la famille des rhinocéros, établi pour une espèce de la Chine.

SPHÉROÏDAL, ALE. adj. (ét. gr., σφαῖρα, sphère; εἶδος, ressemblance). Qui approche de la ressemblance d'une sphère. Ce minerai de fer se présente en petites masses à peu près *sphéroïdales*. (***)

— Minér. *Roche sphéroïdale.* Roche dont les parties sont disposées en sphéroïde.

SPHÉROÏDAL-COMPRIMÉ, SPHÉROÏDALE-COMPRIMÉE. adj. Minér. Se dit d'une variété de diamant dérivé de la sextuplée, dans laquelle, parmi les assortiments de six triangles qui répondent aux faces du noyau, deux opposés entre eux se rapprochent, de manière que le cristal s'offre comme un prisme hexaèdre très-court, à bases curvilignes et très-surbaissées.

SPHÉROÏDAL-CONJOINT, SPHÉROÏDALE CONJOINTE. adj. Minér. Se dit d'une variété de diamant offrant la sphéroïdale sextuplée, dont les faces prises deux à deux paraissent se confondre en une seule qui est un rhombe bombé, parce que leur arête de jonction est comme oblitérée.

SPHÉROÏDAL-SEXTUPLÉ, SPHÉROÏDALE-SEXTUPLÉE. adj. Minér. Se dit d'une variété de diamant offrant quarante-huit facettes curvilignes qui répondent six à six aux faces de l'octaèdre primitif.

SPHÉROÏDE. s. m. (ét. gr., σφαῖρα, sphère; εἶδος, ressemblance). Géom. Solide dont la figure approche de celle de la sphère, ou dont un diamètre est plus grand que l'autre. Ce *sphéroïde* est plus ou moins accourci aux deux extrémités de l'axe de rotation. (Buff.)

— Se dit par analogie de tout ce qui a la forme d'un sphéroïde. Les botanistes comprennent sous le nom de monopétales le *sphéroïde* du muguet et la trompette du convolvulus. (B. de St-P.)

— Ichthyol. Genre de poissons chondroptérygiens de la famille des téléobranches ostéodermes, ayant pour type le sphéroïde tuberculé, [illegible]

SPHÉROÏDINE. s. f. Foss. Genre de coquilles cloisonnées de la classe des céphalopodes, ayant pour type la sphéroïdine bulloïde qui est dans la mer Adriatique.

SPHÉROLOBE. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones, de la famille des légumineuses, ayant pour type une espèce à fleur jaune, qui croît au cap de Van-Diémen, dans la Nouvelle-Hollande.

SPHÉROMACHIE. s. f. (ét. gr., σφαῖρα, balle; μάχη, combat). Antiq. Exercice de la paume ou du bâton.

— Espèce particulière de jeu avec les balles de plomb.

— Traité sur cet exercice.

SPHÉROMACHIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport à la sphéromachie. Traité sphéromachique.

SPHÉROME. s. m. Crust. Genre type de la famille des sphéromides, renfermant des crustacés qui habitent les bords de la mer, sous les pierres, les rochers et les tas de plantes marines. Les sphéromes ont la propriété de se contracter en boule comme certains cloportes. Ils restent réunis en troupes nombreuses, marchent et nagent avec dextérité. Le sphérome denté habite les côtes de l'Océan et de la Méditerranée.

SPHÉROMÈTRE. s. m. (ét. gr., σφαῖρα, sphère; μέτρον, mesure). Opt. Instrument qui sert à mesurer la courbure des faces sphériques.

SPHÉROMÉTRIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport au sphéromètre.

SPHÉROMIDE. adj. des 2 g. Crust. Qui ressemble à un sphérome. || SPHÉROMIDES. s. m. pl. Famille de l'ordre des crustacés isopodes, ayant pour type le genre sphérome.

SPHÉROMYCÈTE. adj. des 2 g. (ét. gr., σφαῖρα, sphère; μύκης, champignon). Bot. Se dit des champignons qui ont la forme de petites têtes arrondies. || SPHÉROMYCÈTES. s. m. pl. Tribu de champignons.

SPHÉRONÈME. s. m. Bot. Genre de plantes cryptogames de la famille des hypoxylons ou des champignons, comprenant des espèces très-petites, qui ont le port et les habitudes des sphéries, et qui se rencontrent presque toutes en Europe.

SPHÉROPHORE. adj. des 2 g. (ét. gr., σφαῖρα, sphère; φέρω, je porte). Entom. Qui a la tête subcordiforme, avec un très-grand rostre globuleux au sommet.

SPHÉROPHORE. s. m. Bot. Genre de plantes de la famille des lichens, ayant pour type les lichens globifère et fragile.

SPHÉROPHORÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble au sphérophore. || SPHÉROPHORÉES. s. f. pl. Famille de la tribu des lichens, ayant pour type le genre sphérophore.

SPHÉROPHYTE. s. m. (ét. gr., σφαῖρα, sphère; φυτόν, plante). Bot. Se dit des plantes dont la fructification est globuliforme.

SPHÉROPLIE. s. f. Genre de plantes de la famille des algues et de l'ordre des algues confervoïdes. Sphéroplie soyeuse, annelée.

SPÉROSIDÉRITE. s. m. Minér. Variété de fer carbonaté.

SPHÉROSPERME. adj. des 2 g. (ét. gr., σφαῖρα, sphère; σπέρμα, graine). Bot. Qui a des graines rondes.

SPHÉRULACÉ, ÉE. adj. (du lat. *sphærula*, petite sphère). Moll. Qui ressemble à une sphère. || SPHÉRULACÉS. s. m. pl. Famille de l'ordre des céphalophores polythalamacés, comprenant ceux dont l'animal porte probablement dans sa partie dorsale un corps calcaire plus ou moins sphéroïdal.

SPHÉRULE. s. f. (du lat. *sphærula*, petite sphère, rad. gr. σφαῖρα, sphère). Bot. Conceptacle arrondi, oblong ou conique, s'ouvrant au sommet par des fentes ou des pores, et répandant des séminules mucilagineuses, sous forme de gelée, que la sécheresse réduit en une poudre très-fine.

SPHÉRULE. s. f. Entom. Syn. d'Orobite.

SPHÉRULÉ, ÉE. adj. (rad. *sphère*). Qui a la forme orbiculaire. || SPHÉRULÉS. s. m. pl. Moll. Ordre des céphalopodes polythalmes, comprenant ceux dont la coquille a une forme arrondie.

SPHÉRULITE. s. m. Minér. Nom sous lequel on désigne les globules ou petits sphéroïdes lithoïdes qui sont disséminés dans les roches à pâte vitreuse.

SPHÉRULITE. s. f. Foss. Genre de coquilles établi pour une espèce fossile, qui rappelle un peu la forme des orbiculés.

SPHEX. s. m. Entom. Genre d'insectes de l'ordre des hyménoptères, famille des fouisseurs.

SPHINCTER. s. m. (pr. *sphink-tèrr*; du gr. σφιγκτήρ, rad. σφίγγειν, lier). Anat. Nom donné à certains muscles annulaires, parce qu'ils servent à fermer et à resserrer les ouvertures ou conduits naturels. Sphincter des lèvres. Sphincter du gosier. Sphincter de l'anus. Sphincter cutané. Sphincter intestinal.

SPHINCTRINE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des hypoxylons ou des champignons, comprenant des espèces qui croissent à la surface du bois mort.

[illegible] semble au sphinx. || SPHINGIDES. s. m. pl. Famille de l'ordre des insectes lépidoptères, ayant pour type le genre sphinx.

SPHINGIVORE. adj. des 2 g. (ét. lat., *sphinx*, sphinx; *voro*, je mange). Hist. nat. Qui dévore les sphinx ou leurs chenilles.

SPHINX. s. m. (pr. *sfeinkss*; du gr. σφίγξ). Myth. Monstre, fils d'Echidna et de Typhon, et qui avait la tête et le sein d'une femme, le corps d'un chien, les griffes d'un lion, les ailes d'un aigle, et la queue armée d'un dard aigu. Le sphinx, dit la fable, habitait dans le voisinage de Thèbes, sur un mont élevé, proposait des énigmes aux passants, et dévorait ceux qui ne pouvaient les deviner. Créon, roi de Thèbes, promit la main de sa fille Jocaste et la couronne à celui qui ferait cesser ce fléau. Œdipe devina l'énigme, et le sphinx se précipita du haut des rochers.

— *Énigme du sphinx.* Cette question que le sphinx proposait et qui fut résolue par Œdipe. Quel est l'animal qui a quatre pieds le matin, deux à midi et trois le soir? l'homme, qui, dans l'enfance, se traîne sur quatre membres, dans la virilité marche debout et dans la vieillesse s'appuie sur un bâton.

— Image du sphinx représentée sur les mo-

numents. Les ornements égyptiens sont communément ornés de sphinx.

— Nom qu'on donne à des statues ordinairement égyptiennes ayant le corps d'un lion, une tête d'homme ou de femme. La tête des sphinx est parfois soutenue par un buste humain orné de deux seins; le corps est ordinairement couché et les pattes posées à plat.

— Iconol. Le Sphinx était l'emblème de la prudence, de la sagesse et de la force réunies. Quelques auteurs pensent que c'était l'image de l'état où se trouve le Nil pendant son inondation périodique, qui a lieu quand le soleil parcourt les signes de la Vierge et du Lion.

— Entom. Genre de lépidoptères crépusculaires, renfermant des insectes au corps robuste, à la tête allant un peu en pointe, aux ailes triangulaires, à l'abdomen conique. Les sphinx volent le soir avec rapidité sur les fleurs, dont ils sucent les sucs pour se nourrir. Les sphinx du troëne ont les ailes parées de couleurs éclatantes.

SPHODRE. s. m. Entom. Genre de coléoptères démembré de celui des carabes.

SPHRAGIDE. s. f. Minér. anc. Sorte de jaspe, plus propre que les autres à être gravé pour servir de cachets.

SPHYGMIQUE. adj. des 2 g. (du gr. σφυγμός, pouls). Méd. Qui a rapport au pouls.

SPHYGMOCÉPHALE. s. m. Médec. Sentiment incommode de pulsations qui ont lieu à la tête.

SPHYGMOCÉPHALIQUE. adj. des 2 g. Médec. Qui a rapport au sphygmocéphale.

SPHYGMOMÈTRE. s. m. (ét. gr., σφυγμός, pouls, μέτρον, mesure). Médec. Instrument pour mesurer le pouls. Le sphygmomètre ne peut servir à reconnaître les qualités du pouls autres que la vitesse et la régularité de ses mouvements.

SPHYRENE. s. f. Ichthyol. Genre de la famille des parcoïdes, renfermant des poissons au corps allongé, au museau pointu, munis d'une gueule large, armée de dents aiguës et tranchantes. Les sphyrènes sont très-voraces. La sphyrène de la Méditerranée a une chair légère, de bon goût et recherchée.

SPIC. s. m. Bot. Nom vulgaire de la grande lavande, qui fournit une huile odorante et volatile, appelée par corruption huile d'aspic.

SPICA. s. m. (mot latin qui signifie *épi*). Chirurg. Nom donné à certains bandages croisés dont les tours de bandes sont disposés autour d'un membre comme les épillets des graminées autour de leur axe commun. Spica ascendant. Spica descendant. Spica inguinal. Spica de l'épaule. Spica du pouce. Le spica a été remplacé avec avantage par le 8 de chiffre.

SPICANARD. s. m. Nard qui vient des Indes.

SPICARE. s. m. Ichthyol. Genre de poissons voisin des labres et des spares.

SPICCATO. s. m. Mus. Mot italien qui signifie Piqué, et qui, sur les partitions, annonce qu'un passage doit être exécuté en détachant les notes les unes des autres.

SPICIFÈRE. adj. des 2 g. (ét lat., *spica*, épi; *fero*, je porte). Ornith. Qui porte un épi ou une huppe droite sur la tête.

SPICIFÈRE. s. m. Ornith. Espèce de paon du Japon.

SPICIFLORE. adj. des 2 g. (ét. lat., *spica*, épi: *flos*, fleur). Bot. Qui a les fleurs disposées en épi.

SPICIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *spica*, épi; *forma*, forme). Qui a la forme d'un épi. || *Cuivre sulfuré spiciforme*. Cuivre en petites masses ovales, aplaties, relevées par des saillies ayant l'apparence d'écailles.

— Bot. *Thyrse spiciforme*. Celui qui résulte d'un assemblage de cimes courtes, dont l'ensemble imite un épi terminal.

SPICIGÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *spica*, épi; *gero*, je porte). Bot. Qui a les fleurs disposées en épi.

SPICILÉGE. s. m. (ét. lat., *spica*, épi; *lego*, je choisis). Recueil d'actes, de pièces [illegible]

[illegible] adj. des 2 g. (du lat. *spiculum*, javelot). Minér. Il se dit d'un cristal ayant pour type un rhomboïde aigu, qui en s'allongeant a pris une forme analogue à celle d'un javelot. Chaux carbonatée spiculaire.

SPICULAIRE. s. f. Bot. Genre de plantes cryptogames de la famille des champignons, voisin des moisissures.

SPICULATEUR. s. m. (du lat. *spiculum*, javelot). Soldat armé d'un javelot qui gardait un prince. Les spiculateurs.

SPICULÉ, ÉE. adj. (du lat. *spica*, épi). Bot. Se dit de l'épi quand il est composé de plusieurs épis sessiles ou presque sessiles, serrés les uns contre les autres.

SPICULIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *spica*, épi; *fero*, je porte). Bot. Se dit d'une plante dont les fleurs sont disposées en épillets et d'une éponge dont la masse se partage en lobes droits, ayant de la ressemblance avec de petits épis.

SPIELMANNE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des verbénacées, ayant pour type a spielmanne d'Afrique, arbrisseau de 1 à 2 mètres, qui est cultivé au Jardin du roi.

SPIGÉLIACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une spigélie. || SPIGÉLIACÉES. s. f. pl. Famille de plantes ayant pour type le genre spigélie.

SPIGÉLIE. s. f. Bot. Genre de la famille des gentianées, renfermant des plantes herbacées, rarement frutescentes, appartenant à l'Amérique. Les spigélies portent de belles fleurs d'un rouge vif. On cultive dans nos jardins la spigélie du Maryland. Ce genre comprend plusieurs espèces, parmi lesquelles est la spigélie anthelminthique, vulgairement *poudre aux vers, brainvillère*, qui croît dans plusieurs contrées de l'Amérique méridionale.

SPIGÉLINE. s. f. Minér. Substance brune, non azotée, amère, nauséeuse, purgative et causant une sorte d'ivresse; très-soluble dans l'eau et dans l'alcool, peu dans l'éther; soluble dans l'acide nitrique et précipitée par le sous-acétate de plomb, que l'on trouve dans les feuilles et surtout dans la racine de la spigélie anthelmée, et que l'on regarde comme un principe actif.

SPIGÉLIUS. Célèbre anatomiste de Padoue, qui donna son nom au petit lobe du foie.

SPILACRE. s. m. Bot. Genre de plantes de l'ordre des synanthérées, fondé sur un échantillon sec du Volga.

SPILANTHE. s. m. Bot. Genre de la famille des synanthérées, renfermant des plantes herbacées propres aux contrées chaudes de l'Amérique. Une espèce de spilanthe, le spilanthe oléracé, possède de hautes propriétés antiscorbutiques et contre les maux de dents. Cette espèce se nomme aussi *cresson de Para*, *abécédaire*, *herbe de Malacca* ou *de Ternate*.

SPILANTHÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à un spilanthe. || SPILANTHÉES. s. f. pl. Groupe de la section des hélianthées, ayant pour type le genre spilanthe.

SPILE. s. m. (du gr. σπίλος, tache). Bot. Petite tache située sous la première pellicule du fruit des graminées, à la base interne de ce fruit, et qui paraît être le point où les vaisseaux atteignent le spermoderme soudé avec lui dans toute la surface.

SPILHÉMIGONE. adj. des 2 g. (ét. gr., σπίλος, tache; ἥμισυς, demi; γωνία, angle). Bot. Épithète donnée aux plantes dont l'ombelle est marquée à son centre d'une tache arrondie.

SPILITE. s. f. Minér. Roche brune, verte ou noire, avec des taches blanches ou rouges.

SPILOCÉE. s. f. Bot. Genre de plantes cryptogames de la famille des champignons, comprenant la spilocée de la pomme, qui croît sur ce fruit encore sur pied, et y forme des taches irrégulières, qui s'élargissent au point de couvrir quelquefois tout le fruit.

SPILOGASTRE. adj. des 2 g. (ét. gr., σπίλος, tache; γαστήρ, ventre). Zool. Qui a le ventre tacheté ou ponctué.

SPILOGONE. adj. des 2 g. (ét. gr., σπίλος, tache; γωνία, angle). Bot. Se dit des plantes dont l'ombelle est garnie à sa circonférence de taches anguleuses.

SPILOME. s. m. Bot. Genre de cryptogames de la famille des lichens, comprenant des espèces qui croissent sur le bois et l'écorce des arbres.

— Médec. Tache de naissance.

SPILOPTÈRE. adj. des 2 g. (ét. gr., σπίλος, tache; πτερόν, aile). Zool. Qui a les ailes tachetées.

SPILOTE. s. m. (du gr. σπιλωτός, taché). Erpét. Grande et belle couleuvre de la Nouvelle-Hollande.

— Ornith. Genre d'oiseaux.

SPILUS ou **SPINUS.** s. m. Anc. min. Espèce de pyrite des anciens.

SPIN. s. m. Hortic. Espèce de raisin qui croît aux environs de Cahors.

SPINA. s. f. Antiq. rom. Espèce de digue qui régnait au milieu du cirque.

SPINA-BIFIDA. s. m. (mots latins qui signifient *épine à deux pointes*, *épine fendue*). Pathol. Nom par lequel Rhazès, médecin arabe, a désigné l'hydrorachis congéniale, à cause de l'écartement que présentent les apophyses épineuses dans les endroits malades.

[illegible] du Nord.

SPINAL, ALE. adj. (du lat. *spina*, épine). Anat. Qui a rapport à l'épine du dos. Nerf spinal. Artères spinales.

SPINARELLE. s. f. Ichthyol. Espèce de céphalacanthe.

SPINA-VENTOSA. s. m. (pr. *spi-na-vèn-to-za*; mots latins qui signifient *épine venteuse, enflée*). Pathol. Nom que les médecins arabes donnaient à une maladie consistant en une collection de pus dans l'intérieur d'un os. Le mot *spina* (épine) représentait, selon eux, le caractère de la douleur propre à cette maladie, et celui de *ventosa* (enflée) l'espèce de gonflement emphysémateux qu'elle présente.

— Aujourd'hui, selon les uns, Affection simultanée du tissu osseux et de l'organe médullaire; selon d'autres, Distension, amincissement progressif, puis perforation des parois du canal médullaire. Le siége de la maladie est la membrane médullaire elle-même. C'est à l'accroissement considérable de cette membrane qu'est dû le développement extraordinaire de l'os. L'art ne peut rien contre la spina-ventosa, l'amputation du membre peut seule sauver le malade.

SPINCTÉRULE. s. f. Conchyl. Division générique établie avec les espèces de lenticulines qui sont carinées et lenticulées à leur circonférence.

SPIND. s. m. Métrol. Mesure de capacité employée à Brême et valant 4 litres 63 cent.

SPINELLANE. s. m. Minér. Pierre d'un brun noirâtre, blanchissant au chalumeau, et s'y fondant facilement en un verre blanc très-bulleux, assez dure pour rayer le verre, et se présentant sous la forme de petits cristaux opaques ou translucides.

SPINELLE. adj. m. Joaill. Se dit d'un rubis d'un rouge pâle. Rubis spinelle.

— S'empl. substantiv. Un spinelle.

— Bot. Nom donné à une pointe plus forte que les poils, mais qui n'a pas la consistance ligneuse des épines et des aiguillons. || Genre de plantes monocotylédones de la famille des graminées, comprenant plusieurs plantes de la Nouvelle-Hollande.

SPINELLE. s. m. Minér. Aluminate de magnésie.

SPINELLÉ, ÉE. adj. Bot. Qui est garni de spinelles.

SPINELLEUX, EUSE. adj. Bot. Qui paraît chargé de spinelles.

SPINELLIN. s. m. ou **SPINELLINE.** s. f. Minér. Variété de sphène.

SPINESCENCE. s. f. (du lat. *spina*, épine). Bot. État d'un corps dont la surface est garnie d'épines plus ou moins nombreuses.

SPINESCENT, ENTE. adj. (du lat. *spina*, épine). Bot. Qui tend à devenir une épine, qui se termine en épine.

SPINGARDE. s. f. Anc. t. milit. Ancienne machine de guerre. || Petite pièce de canon.

SPINHUYS. s. m. Hist. Nom donné, en Hollande, à une maison de force où l'on enferme les femmes condamnées à la détention.

SPINI-AXOÏDO-OCCIPITAL, ALE. adj. Anat. Qui s'étend de l'axis à l'occipital. Le muscle spini-axoïdo-occipital. || S'empl. subst. pour ce muscle. Le spini-axoïdo-occipital.

SPINI-AXOÏDO-TRACHÉLI-ATLOÏDIEN, ENNE. adj. Anat. Qui s'étend de l'axis à l'atlas. Le muscle spini-axoïdo-trachéli-atloïdien. || S'empl. substant. pour ce muscle. Le spini-axoïdo-trachéli-atloïdien.

SPINICAUDE. adj. des 2 g. (ét. lat., *spina*, épine; *cauda*, queue). Zool. Se dit des oiseaux qui ont les pennes de la queue pointues, et des reptiles qui ont la queue hérissée d'épines.

SPINI-CÉRÉBRAL, ALE. adj. Zool. Se dit de tout animal qui a un système nerveux cérébro-spinal.

SPINICOLLE. adj. des 2 g. (ét. lat., *spina*, épine; *collum*, cou). Entom. Qui a le cou ou le corselet épineux.

SPINICORNE. adj. des 2 g. (ét. lat., *spina*, épine; *cornu*, corne). Entom. Qui a les cornes ou les antennes épineuses.

SPINI-CRÂNIO-TRAPÉZIEN. adj. et s. m. Anat. Se dit d'un nerf qu'on nomme ordinairement *accessoire de Willis*.

SPINICRURE. adj. des 2 g. (ét. lat., *spina*, épine; *crus*, cuisse). Entom. Qui a les pattes épineuses.

SPINIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *spina*, épine; *ferre*, porter). Hist. nat. Qui porte des épines.

SPINIFÈRE. s. m. Ichthyol. Espèce de perche et de daurade.

SPINIFOLIÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *spina*, épine; *folium*, feuille). Bot. Qui a les feuilles épineuses.

SPINIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *spina*, épine; *forma*, forme). Hist. nat. Qui a la forme d'épines.

SPINIGÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *spina*, épine; *gero*, je porte). Hist. nat. Qui porte des épines.

SPINILABRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *spina*, [illegible]

[illegible] garni d'épines.

SPINIMANE. adj. des 2 g. (ét. lat., *spina*, épine; *manus*, main). Zool. Qui a les mains ou les pinces couvertes de rugosités épineuses.

SPININERVÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *spina*, épine; *nervus*, nerf). Bot. Dont les nervures des feuilles sont denticulées.

SPINIPÈDE. adj. des 2 g. (ét. lat., *spina*, épine; *pes*, pied). Entom. Qui a les pattes chargées d'épines.

SPINITARSE. adj. des 2 g. (ét. lat., *spina*, épine; *tarsus*, tarse). Entom. Qui a les tarses épineux.

SPINITE. s. f. Pathol. Inflammation de la moelle épinière.

SPINOCARPE. adj. des 2 g. (du lat. *spina*; et du gr. καρπός, fruit). Bot. Qui a des fruits épineux.

SPINOLA. Illustre famille de Gênes, dont les branches se sont répandues en Italie et en Espagne, et qui a donné, dans le XVIIe siècle, un général fameux à l'Espagne, Ambroise Spinola, né en 1569, mort en 1630.

SPINOSA ou **SPINOZA.** (Baruch ou Benoît). Philosophe célèbre du XVIIe siècle, né à Amsterdam en 1632, d'une famille israélite originaire du Portugal, étudia ardemment la théologie, embrassa le christianisme, vécut dans la solitude et mourut en 1677. Spinosa eut des mœurs pures; il était sobre, désintéressé, affable. L'ouvrage de ce philosophe qui a fait le plus de bruit est son *Traité théologico-politique*, dans lequel il réduit l'athéisme en système ou plutôt un panthéisme poussé dans ses dernières limites.

SPINOSISME. s. m. Phil. Doctrine de Spinosa. Le spinosisme admet dans la nature une substance unique, Dieu, l'être infini, doué d'une infinité d'attributs, et entre autres de l'étendue et de la pensée. Selon le spinosisme encore, tous les corps qui existent sont des modifications de cette substance en tant qu'étendue, et tous les autres êtres, tels que les âmes des hommes, sont des modes de cette substance en tant que pensée. Le spinosisme veut que tout ce qui existe soit une partie ou une modification de Dieu.

SPINOSISTE. adj. et s. des 2 g. Philos. Celui, celle qui admet, qui professe les principes du spinosisme.

SPINOSULE. adj. des 2 g. Entom. Se dit des chenilles qui n'ont que quelques épines obtuses sur le dos.

SPINT. s. m. Métrol. Mesure de capacité employée à Hambourg, et valant 6 litres 58 centilitres.

SPINTHÈRE. s. m. Minér. Minéral en petits cristaux décaèdres, d'un vert grisâtre, ordinairement encroutés de chlorite et implantés par une de leurs extrémités sur des cristaux de calcaire spathique de la variété bibinaire.

SPINTHÉROMÈTRE. s. m. (ét. gr., σπινθήρ, étincelle; μέτρον, mesure). Phys. Instrument propre à mesurer la force des étincelles électriques.

SPINTHÉROMÉTRIQUE. adj. des 2 g. Phys. Qui a rapport au spinthéromètre.

SPINTHRIEN, IENNE. adj. Antiq. rom. Qui a rapport aux spinthries et à leurs débauches.

SPINTHRIES. s. m. pl. Antiq. rom. Nom donné aux compagnons des débauches de Tibère dans l'île de Caprée. Sous les empereurs suivants, on donna ce nom à ceux qui inventèrent de nouveaux raffinements de débauche.

SPINULAIRE. s. f. Bot. Genre d'algues.

SPINULE. s. f. (du lat. *spinula*, dimin. de *spina*, épine). Bot. Petite épine.

SPINULEUX, EUSE. adj. Bot. Se dit des plantes garnies de petites épines et des plantes dont les feuilles ou les rameaux sont spinescents.

SPINULIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *spinula*, épine; *ferre*, porter). Bot. Qui porte de très-petites épines.

SPINULIFLORE. adj. des 2 g. (ét. lat. *spinula*, petite épine; *flos*, fleur). Bot. Qui a les calices de ses fleurs garnis de petites épines.

SPINULIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *spina*, épine; *forma*, forme). Bot. Qui a la forme d'une petite épine.

SPIO. s. m. Chétop. Genre de néréides établi pour un petit nombre d'espèces de nos côtes.

SPIONCELLE. s. m. Ornith. Nom vulgaire du pipit des buissons.

SPIPOLETTE. s. f. Ornith. Espèce de fauvette.

SPIRACANTHE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones de la famille des synanthérées, ayant pour type la spiracanthe à feuilles de cornouiller, arbrisseau de l'Amérique septentrionale.

SPIRACULE. s. m. (du lat. *spiraculum*, petit soupirail). Entom. Nom employé par Latreille pour désigner les orifices extérieurs des trachées des insectes.

SPIRAL, ALE. adj. Qui a la figure d'une spirale. Forme spirale. Ligne spirale. Ressort spiral. Les ressorts spiraux d'une montre.

— Bot. Qui est tordu ou disposé en spirale. Feuilles spirales. Pédoncules spiraux. Tiges [illegible] verts dans les plantes par [illegible], en 1801. || *Embryon spiral*. Embryon qui, plus large que la graine, décrit un tour et demi, deux ou trois tours. || *Estivation spirale*. Celle qui a lieu quand les organes floraux se tordent les uns sur les autres en spirale, mais sans que leurs bords se recouvrent. || *Feuilles spirales*. Celles qui se tordent sur elles-mêmes. || *Pédoncule spiral*. Celui qui se roule en forme de tire-bouchon.

— Conchyl. *Coquilles spirales*. Coquilles qui tournent plusieurs fois sur elles-mêmes, ou plutôt qui s'enroulent autour d'un axe réel ou fictif.

SPIRAL. s. m. Un ressort spiral. Le spiral d'une montre.

SPIRALE. s. f. (du gr. σπεῖρα, tour). Ligne courbe qui fait plusieurs révolutions successives à partir d'un point donné, et dont tous les points sont disposés régulièrement par rapport à ce point donné. Des légions de cygnes tracent autour de sa cime de longues spirales, et font entendre au haut des airs des accents inconnus à nos climats. (B. de St-P.)

— *En spirale*. En forme de spirale. La chaîne d'une montre se roule en spirale autour de la fusée. Le vasou est une espèce de petit palmier

dont les feuilles croissent en *spirale* autour du tronc. (B. de St-P.)

SPIRALÉ, ÉE. adj. Didact. Qui est tordu ou disposé en spirale.

— Bot. Se dit des feuilles solitaires sur un même plan horizontal autour de la tige, lorsqu'elles sont disposées en une spirale formée de plus de cinq feuilles.

SPIRALEMENT. adv. En spirale. Fleurs spiralement attachées à un axe.

SPIRALITÈLE. adj. des 2 g. Entom. Se dit d'une araignée dont la toile forme une spirale.

SPIRANTHE. s. m. Bot. Genre de plantes orchidées.

SPIRANTHÉ, ÉE. adj. Bot. Épithète donnée aux plantes dont les sépales calicinaux sont disposés en spirale autour de la sommité qui supporte les organes sexuels.

SPIRANTHÈRE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones de la famille des rutacées, ayant pour type la spiranthère odorante, qui croît dans les champs élevés du Brésil.

SPIRARCHIE. s. f. (pr. *spi-rar-kie*). Antiq. Fonctions de spirarque.

SPIRARCHIQUE. adj. des 2 g. Antiq. Qui a rapport à la spirarchie et au spirarque.

SPIRARQUE. s. m. Antiq. rom. Chef d'une spire ou d'un chœur bachique.

SPIRATELLE. s. f. Malacoz. Genre de mollusques établi pour la limacine.

SPIRATION. s. f. (pr. *spi-ra-ci-on*; du lat. *spirare*, souffler). Théol. Manière dont la troisième personne de la Trinité procède des deux autres. Le Saint-Esprit procède du Père et du Fils par spiration. Spiration active.

SPIRE s. f. Géom. Un seul des tours d'une ligne spirale.

— Se prend quelquefois pour Spirale en général.

— Archit. Base d'une colonne, en tant que la figure ou le profil de cette base va en serpentant.

— Archit. anc. Il se disait du tore ou des deux tores placés à la base d'une colonne.

— Antiq. Il se dit quelquefois d'un chœur de ministres de Bacchus.

— Conchyl. Partie d'une coquille spirivalve qui est formée par l'enroulement du cône spiral, dont une révolution complète s'appelle *tour de spire*.

SPIRE. Géogr. Ville d'Allemagne, jadis capitale de l'évêché de ce nom, aujourd'hui chef-lieu du cercle du Rhin, dans la Bavière. 4,000 hab. Spire fut jusqu'en 4188 le siége de la chambre impériale. Elle fut détruite en 1689 par les Français, qui s'en emparèrent de nouveau en 1793. Elle appartint à la France jusqu'en 1814, et fit partie du département du Mont-Tonnerre.

— *Diète de Spire.* Diète que tint dans cette ville, en 1529, l'empereur Charles-Quint, et dans laquelle les luthériens protestèrent contre les édits précédents touchant la religion, ce qui leur fit donner le nom de *protestants*.

— *Évêché de Spire.* Ancien évêché d'Allemagne suffragant de l'archevêché de Mayence.

SPIRÉACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une spirée. ‖ SPIRÉACÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des rosacées ayant pour type le genre spirée.

SPIRÉE. s. f. Genre de plantes de la famille des rosacées, qui renferme trente et une espèces, arbustes ou arbrisseaux pour la plupart, et qui sont admis avec distinction dans nos jardins d'ornement. Ces arbrisseaux ont un beau feuillage et de très-jolies fleurs réunies en grappes ou en bouquets qui s'épanouissent au printemps. On les plante dans les parterres et les bosquets. Quelques espèces à tiges herbacées croissent dans les campagnes des diverses parties de l'Europe, notamment la spirée barbe, la spirée filipendule et la spirée reine des prés.

SPIRIDENT. s. m. Bot. Genre de plantes cryptogames de la famille des mousses, fondé pour une espèce découverte sur le volcan de Ti-[illegible]

SPIRIFÈRE. adj. des 2 g. Conchyl. Qui est muni d'une spire. ‖ SPIRIFÈRES. s. f. pl. Coquilles univalves offrant à l'intérieur une double spirale qui se rend le long du bord inférieur vers les angles latéraux. ‖ Genre de coquilles de la famille des térébratules, établi pour un petit nombre d'espèces fossiles.

SPIRIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *spira*, spire; *forma*, forme). Didact. Qui est en forme de spirale.

SPIRIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui a la forme de spires.

— Géom. *Lignes spiriques.* Nom sous lequel les anciens géomètres désignaient les courbes que l'on obtient en coupant un tore par un plan.

SPIRIROSTRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *spira*, spire; *rostrum*, bec). Hist. nat. Qui a le bec ou le sommet infléchi et spiralé.

SPIRITAIN. s. m. Hist. relig. Nom donné aux sectaires qui voulaient que la loi nouvelle cessât et que le règne du Saint-Esprit commençât.

SPIRITROMPE. s. f. Entom. Nom donné par Latreille à la trompe roulée en spirale des insectes lépidoptères.

SPIRITUALISATION. s. f. (rad. *spiritualiser*). Chim. Action d'extraire des liqueurs spiritueuses des corps solides et liquides. La spiritualisation se fait par la distillation. Ce sens a vieilli.

— Action de convertir le sens littéraire d'un passage en un sens spirituel allégorique. La spiritualisation de la Bible.

SPIRITUALISÉ, ÉE. part. pas. du v. Spiritualiser. S'empl. adjectiv. Liqueurs spiritualisées. Sels spiritualisés.

— Dans un autre sens, Sens, passage spiritualisé.

SPIRITUALISER. v. a. 1re conj. (du lat. *spiritus*, esprit). Chim. Convertir en esprits les solides, les liquides. Spiritualiser les liqueurs, les sels. Ce sens a vieilli.

— Convertir le sens littéral d'un passage en un sens spirituel, allégorique. Les théologiens ont spiritualisé presque toute la Bible.

— Donner une tendance spiritualiste; dégager des sens, de la matière. Spiritualiser un système. Les philosophes qui *spiritualisent* la matière relèvent l'homme, ceux qui matérialisent l'esprit le dégradent. (Boiste.)

— SE SPIRITUALISER. v. pron. Être spiritualisé. Ce passage peut se spiritualiser facilement.

SPIRITUALISME. s. m. (du lat. *spiritus*, air, vent, souffle, esprit). Système de philosophie qui établit d'autres êtres que les corps, êtres qu'on appelle esprits. Il se dit par opposition à Matérialisme. Socrate, Platon, Descartes, Leibnitz ont enseigné le spiritualisme.

— Doctrine mystique, excès, abus de la spiritualité. Ouvrage rempli d'un spiritualisme obscur.

SPIRITUALISTE adj. et s. des 2 g. Philos. Partisan du spiritualisme. Socrate et Platon dans les temps anciens, Descartes et Leibnitz dans les temps modernes, ont été spiritualistes. Les spiritualistes sont opposés aux matérialistes.

— Qui a rapport à la spiritualité. Ouvrage spiritualiste.

SPIRITUALITÉ. s. f. Qualité, nature de ce qui est spirituel. La spiritualité de l'âme. La spiritualité de Dieu et des anges.

— La métaphysique, par opposition à Matérialité.

— Vie religieuse intérieure. Une haute, une profonde spiritualité, est un degré éminent de perfection dans cette vie. Le parlement rendu sédentaire fut composé mi-partie d'évêques; Philippe le Long, par son ordonnance de 1319, réforma cet abus. Je me ferais conscience, disait-il, d'empêcher ces révérends pères en Dieu de vaquer à leur *spiritualité*. (Ste Foix.)

— Mysticité. Opinion qui n'admet rien de matériel.

SPIRITUEL, ELLE. adj. (du lat. *spiritus*, air, vent, souffle, esprit). Qui est esprit, incorporel, immatériel. Substance spirituelle. Les anges sont des substances spirituelles. Dieu est un être spirituel.

— Dévot. Qui regarde la conduite de l'âme, l'intérieur de la conscience. En ce sens, il s'oppose à Charnel, sensuel, corporel. ‖ *Communion spirituelle.* Part que ceux qui ne communient point prennent à l'action du prêtre quand il communie, en s'unissant avec lui en esprit. ‖ *Concert spirituel.* Concert public que l'on donne les jours de la semaine sainte où il n'y a pas d'autre spectacle, et qui se compose ordinairement de morceaux de musique dont les sujets sont religieux.

— Qui regarde la religion, l'Église, par opposition à Temporel. La puissance spirituelle et la temporelle. Les affaires spirituelles et les affaires temporelles. Les intérêts spirituels et les intérêts temporels. Sacrifier les biens temporels aux biens spirituels. Chef spirituel et temporel. Il y a certains intérêts délicats et certaines ambitions *spirituelles* que les dévots ne savent que trop accommoder avec la vertu. (Fléch.) Le curé est encore administrateur *spirituel* des sacrements de son église et des bienfaits de la charité. [illegible]

— [illegible] En ce sens. Le spirituel et le temporel. Le spirituel d'un bénéfice. Ne se mêler que du spirituel et laisser à un autre le soin du temporel. Comme la puissance temporelle ne doit pas toucher à l'autel, le *spirituel* ne doit pas toucher au trône. (Fléch.)

— Allégorique, mystique, par opposition à Littéral. Jacob et Esaü, dans le sens spirituel, représentent les bons et les méchants.

— Dans le langage ordinaire, Qui a de l'esprit. Homme spirituel. Femme spirituelle. Les femmes sont plus spirituelles que les hommes; les hommes sont plus instruits que les femmes. Celui qui conçoit l'idée d'un homme plus *spirituel* que lui, peut s'élever graduellement à celle de Dieu. (***) Crébillon fils était un homme *spirituel*, léger, facile, délicat, bonnement caustique, et très-aimable en société. (Sallent.) Que les hommes soient *spirituels* sans prétention, et les femmes aimables sans être trop coquettes. (Brill.-Sav.)

— En parlant des choses, Ingénieux, où il y a de l'esprit. Réponse spirituelle. Pensée spirituelle. Ouvrage spirituel. Lettre spirituelle.

— Qui annonce, qui dénote de l'esprit. Avoir un air spirituel. Physionomie spirituelle.

— Peint. *Touche spirituelle.* Manière dont un peintre rend avec esprit les choses qu'il s'est proposé de représenter.

SPIRITUEL. s. m. Commun. relig. Nom donné à quelques-uns des membres de l'ordre des frères mineurs de Saint-François, qui firent schisme dans cet ordre, sous prétexte d'observance exacte de la règle.

SPIRITUELLEMENT. adv. Avec esprit. Répondre spirituellement, fort spirituellement. Tableau composé fort spirituellement.

— En esprit, en pensée. Communier spirituellement avec le prêtre.

SPIRITUEUX, EUSE. adj. (rad. *esprit*). Qui contient de l'esprit de vin, de l'alcool. Vin spiritueux, fort spiritueux. Faire usage des liqueurs spiritueuses. Ma constitution, vierge d'excès bachiques, triomphera facilement des deux Anglais, probablement usés par l'excès des boissons *spiritueuses*.

— Fig. Il y a des gens qui au moyen d'une grande vivacité d'esprit paraissent avoir plus d'esprit qu'ils n'en ont en effet. Ils sont *spiritueux*, si cela peut se dire, plutôt que spirituels. (Trublet.)

— substantiv. Des spiritueux pris avec excès sont dangereux. Faire abus des spiritueux.

SPIRITUOSITÉ. s. f. Chim. État d'un liquide spiritueux; degré d'alcoolisation. La spirituosité du vin.

SPIRIVALVE. adj. des 2 g. Conchyl. Se dit d'une coquille dont le corps résulte d'un enroulement oblique de gauche à droite ou de droite à gauche, et de bas en haut.

SPIRLIN. s. m. Ichthyol. Espèce de cyprin.

SPIROBRACHIOPHORE. adj. des 2 g. (ét. gr., σπεῖρα, spire; βραχίων, bras; φέρω, porter). Moll. Qui porte des bras contournés en spirale. ‖ SPIROBRACHIOPHORES. s. m. pl. Classe de mollusques acéphales.

SPIROBRANCHE. s. m. Annél. Genre d'annélides.

SPIROGLYPHE. s. m. Entom. Genre de chétopodes.

SPIROGRAPHE. s. m. Zooph. Genre de chétopodes du groupe des véritables amphitrites.

SPIROGYRE. s. f. Bot. Genre d'algues.

SPIROÏDE. adj. des 2 g. (ét. gr., σπεῖρα, spire; εἶδος, ressemblance). Didact. Qui a de la ressemblance avec une spire.

SPIROLE. s. f. Anc. t. milit. Petite coulevrine.

SPIROLINE. s. f. Conchyl. Genre établi pour un certain nombre de coquilles microscopiques.

SPIROLOBÉ, ÉE. adj. (ét. gr., σπεῖρα, spire; λοβός, lobe). Bot. Qui a des cotylédons roulés en spirale. ‖ SPIROLOBÉES. s. f. pl. Nom donné par Decandolle à une tribu de la famille des crucifères.

SPIROLOCULINE. s. f. Foss. Genre de céphalopodes de la famille des agathistègues.

SPIROPORE. s. m. Zooph. Genre de polypiers fossiles, comprenant plusieurs espèces des terres australes. Spiropore en gazon. Spiropora élégant.

SPIRORBE. s. m. Genre de chétopodes établi pour des espèces de serpules.

SPIROSPERME. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones de la famille des ménispermées, établi pour un arbrisseau de l'île de Madagascar, à fleurs disposées en grappes pendantes.

SPIROSTYLE. adj. des 2 g. (ét. gr., σπεῖρα, spire; στῦλος, style). Bot. Qui a le style tordu en spirale.

SPIROYLE. s. f. (pr. *spi-ro-i-le*). Chim. Radical que quelques chimistes ont cru trouver dans l'huile d'ulmaire.

SPIROYLURE. s. m. (pr. *spi-ro-i-lu-re*). Chim. Nom donné aux combinaisons de la spiroyle avec les corps simples.

SPIRULACÉ, ÉE. adj. Conchyl. Qui ressemble à la spirule. ‖ SPIRULACÉES. s. f. pl. Famille de coquilles univalves ayant pour type [illegible]

SPIRULE. s. f. Genre de malacozaires céphalés conchylifères, de la famille des lituacées, comprenant des espèces très-communes dans la mer Atlantique.

SPIRULÉ, ÉE. adj. Didact. Qui est contourné en spirale.

SPIRULIER. s. m. Conchyl. Mollusque qui habite la spirule.

SPIRULINE. s. f. Bot. Genre de production microscopique mal déterminée et peu connue.

SPIRULITE. adj. des 2 g. V. SPIRULACÉ.

SPIRURE. adj. des 2 g. (ét. gr., σπεῖρα, spire; οὐρά, queue). Ornith. Qui a la queue contournée en spirale.

SPISSICORNE. adj. des 2 g. (ét. lat., *spissus*, épais; *cornu*, corne). Entom. Qui a les cornes ou les antennes épaisses.

SPISSIROSTRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *spissus*, épais; *rostrum*, bec). Ornith. Qui a le bec épais.

SPITHAME. s. f. Métrol. anc. Petite mesure de longueur employée par les Grecs, et qui valait la moitié de la coudée.

— Bot. Espèce de mesure linéenne qui représente l'espace compris entre le pouce et l'index ouverts le plus possible.

SPITHAMÉEN, ENNE. adj. et s. Antiq. Nom d'une nation de pygmées.

SPITZBERG. (ét. all., *spitz*, pointe; *berg* ou *bergen*, montagne, à cause des collines et des montagnes droites et aiguës dont il est rempli). Géogr. Groupe d'îles de la mer Glaciale, découvert en 1553 par l'Anglais Willoughby, à l'E. du Groenland. Ces îles, couvertes de rochers aigus, sont inhabitables à cause du froid excessif qui y règne. On y trouve des ours, des rennes, des baleines et autres grands cétacés. Les Russes y ont quelques établissements pour la pêche. ‖ Ile principale du groupe.

SPIURE ou **SPIURRE.** s. f. Techn. Poussière de la houille.

SPIXIE. s. f. Bot. Arbre du Brésil.

SPIZAÈTE. s. m. Ornith. Genre d'oiseaux de proie dont la plupart se rapportent aux aigles-autours.

SPIZE. adj. des 2 g. (du gr. σπίζα, pinson). Ornith. Qui ressemble au pinson. ‖ SPIZES. s. m. pl. Famille d'oiseaux ayant pour type le genre fringilla.

SPLACHNUM. s. m. Bot. V. SPLANCHNE.

SPLANCHNIQUE. adj. des 2 g. (pr. *splan-kni-ke*; du gr. σπλάγχνον, viscère). Anat. Qui a rapport aux viscères. Nerfs splanchniques. Cavités splanchniques. Le crâne, la poitrine et l'abdomen sont nommés cavités splanchniques, parce qu'ils contiennent les viscères.

SPLANCHNEURYSME. s. m. Médec. Développement excessif de quelque viscère.

SPLANCHNOCÔTE. s. f. Anat. Côte du splanchnosquelette.

SPLANCHNODENT. s. f. Anat. Dent de splanchnosquelette.

SPLANCHNOGRAPHE. s. m. Didact. Nom donné à celui qui s'occupe de splanchnographie.

SPLANCHNOGRAPHIE. s. f. (ét. gr., σπλάγχνον, viscère; γράφω, j'écris). Didact. Description des viscères.

SPLANCHNOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui appartient à la splanchnographie.

SPLANCHNOÏDÉ, ÉE. adj. (ét. gr., σπλάγχνον, viscère; εἶδος, ressemblance). Bot. Qui ressemble à un splanchne. ‖ SPLANCHNOÏDÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des mousses, ayant pour type le genre splanchne.

SPLANCHNOLITHIASIE. s. f. (ét. gr., σπλάγχνον, viscère; λίθος, pierre). Médec. Maladie causée par la présence de calculs dans un viscère.

SPLANCHNOLOGIE. s. f. (ét. gr., σπλάγχνον, viscère; λόγος, discours). Anat. Partie de l'anatomie qui traite des viscères. Étudier la splanchnologie.

— Ouvrage qui traite des viscères. Une bonne splanchnologie.

SPLANCHNOLOGIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui appartient à la splanchnologie.

SPLANCHNOLOGUE. s. m. Didact. Auteur d'une splanchnologie; celui qui s'occupe de splanchnologie.

SPLANCHNOSCOPIE. s. f. (ét. gr., σπλάγχνον, entrailles; σκοπέω, je regarde). Antiq. Inspection des entrailles des victimes, pour connaître l'avenir.

SPLANCHNOSQUELETTE. s. m. Anat. Squelette qui enveloppe les viscères.

SPLANCHNOSQUELETTIQUE. adj. des 2 g. Anat. Qui a rapport au splanchnosquelette.

SPLANCHNOTOMIE. s. f. (ét. gr., σπλάγχνον, viscère; τέμνω, je coupe). Anat. Anatomie des viscères.

SPLANCHNOTOMIQUE. adj. des 2 g. Anat. Qui appartient à la splanchnotomie.

SPLANCHNOVERTÉBRAL, ALE. adj. Anat. Qui a rapport à la splanchnovertèbre.

SPLANCHNOVERTÈBRE. s. f. Anat. Vertèbre du splanchnosquelette.

[illegible] [mousses], comprenant des espèces d'une consistance molle et spongieuse, qui forment des gazons ou coussinets, et qui se plaisent dans les marais tourbeux des régions boréales, et dans les lieux humides des parties élevées des montagnes alpines.

SPLEEN. s. m. (pr. *spline*; du gr. σπλήν, rate, parce qu'on avait cru que la rate était le siége spécial de cette affection). Pathol. Mot anglais employé pour désigner en français l'hypocondrie, ou un état de consomption engendrée par la mélancolie et caractérisée par la tristesse du malade, le dégoût de la vie, une grande apathie, de l'indifférence pour toute chose. Le spleen entraîne quelquefois la mort.

SPLÉNALGIE. s. f. (ét. gr., σπλήν, rate; ἄλγος, douleur). Médec. Douleur qu'on ressent à la rate, ou dont on rapporte le siége à la rate.

SPLÉNALGIQUE. adj. des 2 g. Médec. Qui concerne la splénalgie.

SPLENDEUR. s. f. (du lat. *splendor*, éclat; *splendeo*, je brille). Grand éclat de lumière. Il n'est usité que dans le style soutenu et dans la poésie. La splendeur du soleil. La splendeur des astres. La splendeur du jour, du ciel.

Des lieux chéris où le jour prend naissance
Jusqu'aux climats où finit sa *splendeur*.
(J.-B. Rousseau.)

— Fig. Grand éclat d'honneur et de gloire. La splendeur du rang, du nom, de la race. Maison qui a beaucoup de splendeur. Empire qui perd, qui recouvre sa splendeur, son ancienne splendeur, sa splendeur primitive. Quelle jeunesse! quelle fortune! quels établissements! rien ne manquait à son bonheur; il nous semble que c'est la *splendeur* qui est morte. (Mme de Sév.)

— Magnificence, pompe. Vivre avec splendeur. Vivre dans une ambassade avec une splendeur extraordinaire. La *splendeur* des grands ajoute à notre propre misère le poids du bonheur des autres. (La Bruy.)

Dans quel palais superbe et plein de ma grandeur
Puis-je jamais paraître avec plus de *splendeur*?
(Racine.)

SPLENDIDE. adj. des 2 g. (du lat. *splendidus*; rad. *splendor*, éclat de lumière). Qui fait les choses avec magnificence. Homme splendide.

— Où il y a de la magnificence, de la pompe, qui est somptueux. Repas splendide. Festin splendide. Table splendide. Cour splendide. La salle à manger était moins *splendide* que le boudoir qu'il venait de quitter; elle était tout en marbre, avec des bas-reliefs antiques du plus grand prix. (A. Dumas.)

SPLENDIDEMENT. adv. D'une manière splendide. Traiter splendidement. Vivre splendidement. Des portières pendaient devant la porte par laquelle Franz était entré, et devant une autre porte donnant passage dans une seconde chambre qui paraissait *splendidement* éclairée. (A. Dumas.)

SPLÉNECTOMIE. s. f. (ét. gr., σπλήν, rate; τέμνω, je coupe). Didact. Extirpation de la rate.

SPLÉNECTOMIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui appartient à la splénectomie.

SPLÉNEMPHRACTIQUE. adj. des 2 g. Médec. Qui appartient à la splénemphraxie.

SPLÉNEMPHRAXIE. s. f. (ét. gr., σπλήν, rate; ἐμφράσσω, j'obstrue). Médec. Obstruction de la rate, qui résulte de l'inflammation de cet organe ou de l'afflux d'une trop grande quantité de sang occasionné par une course forcée ou par un accès de fièvre intermittente.

SPLÉNÉTIQUE. adj. et s. des 2 g. Médec. Qui est sujet aux obstructions de la rate.

— Qui a le spleen. Les habitants du Nord sont sujets à devenir splénétiques.

SPLÉNIFICATION. s. f. (du gr. σπλήν, rate, et du lat. *facio*, je fais). Médec. Dégénérescence d'un tissu organique devenu semblable à celui de la rate. La splénification s'observe surtout dans le foie.

SPLÉNIQUE. adj. des 2 g. (du gr. σπλήν, rate). Anat. Qui a rapport à la rate. Artère splénique. Veine splénique. Plexus splénique.

— Se dit aussi des médicaments propres aux maladies de ce viscère. Médicament splénique.

SPLÉNISATION. s. f. (pr. *splé-ni-za-ci-on*). Médec. Formation d'un tissu analogue à celui de la rate.

SPLÉNITE. s. f. (formé du gr. σπλήν, rate, avec la désinence *ite*, qui indique une phlegmasie). Médec. Inflammation de la rate, caractérisée par la fièvre, une tension dans l'hypocondre gauche, accompagnée de chaleur, de gonflement, et d'une douleur qui augmente par la pression. La splénite se combat, comme toutes les phlegmasies, par les moyens antiphlogistiques.

— Anc. anat. Nom qu'on donnait autrefois à une veine de la main gauche à laquelle on supposait des rapports avec la rate.

SPLÉNIUS. s. m. (pr. *splé-nius*; mot. lat. dérivé du gr. σπλήν, rate). Anat. Muscle situé à la partie postérieure du cou et supérieure du dos, allongé, aplati, divisé inférieurement en deux parties, et dont on a trouvé apparemment que la forme avait quelque analogie avec celle de la rate.

— adjectiv. Muscle splénius.

SPLÉNOCÈLE. s. f. (ét. gr., σπλήν, rate; κήλη, tumeur). Chir. Hernie de la rate.

SPLÉNOGRAPHE. s. m. Didact. Nom donné à celui qui s'occupe de splénographie.

[illegible] rate; γράφω, j'écris). Didact. Description de la rate.

SPLÉNOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui appartient à la splénographie.

SPLÉNOLOGIE. s. f. (ét. gr., σπλήν, rate; λόγος, discours). Didact. Traité sur la rate.

SPLÉNOLOGIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui appartient à la splénologie.

SPLÉNOLOGISTE ou **SPLÉNOLOGUE.** s. m. Didact. Auteur d'une splénologie.

SPLÉNONCIE. s. f. (ét. gr., σπλήν, rate; ὄγκος, tumeur). Médec. Engorgement de la rate.

SPLÉNOPARECTAME. s. f. (ét. gr., σπλήν, rate; παρέκταμα, étendue excessive). Médec. Augmentation du volume de la rate.

SPLÉNOPHRACTIQUE. adj. des 2 g. Médec. Qui appartient à la splénophraxie.

SPLÉNOPHRAXIE. s. f. Médec. Obstruction de la rate. Syn. de Splénemphraxie.

SPLÉNOTOMIE. s. f. (ét. gr., σπλήν, rate; τέμνω, je coupe). Médec. Extirpation de la rate.

SPLÉNOTOMIQUE. adj. des 2 g. Médec. Qui appartient à la splénotomie.

SPODE. s. f. (du gr. σποδός, cendre). Chim. Nom ancien de l'oxyde de zinc obtenu par sublimation en calcinant la tuthie.

— Ivoire calciné à blanc.

SPODITE. s. m. Minér. Nom donné à des éjections pulvérulentes ou cendres de volcans blanchâtres qui paraissent venir de la désagrégation des laves vitreuses à base de feldspath.

SPODOCÉPHALE. adj. des 2 g. (ét. gr., σποδός, cendre; κεφαλή, tête). Zool. Qui a la tête d'un gris cendré.

SPODOCHRE. adj. des 2 g. (ét. gr., σποδός, cendre; χρόα, couleur). Hist. nat. Qui est de couleur cendrée.

SPODOLEUQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., σποδός, cendre; λευκός, blanc). Hist. nat. Qui est de couleur grise et blanche.

SPODOMANCIE. s. f. (ét. gr., σποδός, cendre; μαντεία, divination). Art divinat. Divination pratiquée avec la cendre.

SPODOMANCIEN, IENNE. s. Art divinat. Celui, celle qui pratique la spodomancie.

SPODOXANTHE. adj. des 2 g. (ét. gr., σποδός, cendre; ξανθός, jaune). Hist. nat. Qui est de couleur grise et jaune.

SPODUMÈNE. s. m. Minér. Nom donné à un minéral plus généralement connu sous le nom de Triphane.

SPOLETTE. (en ital. *Spoleto*). Ville d'Italie, ch.-l. de la délégation du même nom; 7,000 h.

— *Duché de Spolette.* Duché formé autrefois par le territoire de Spolette, et qui eut des ducs particuliers sous l'autorité des empereurs d'Orient. Charlemagne le donna au pape vers 780, et il lui est toujours resté depuis.

— *Délégation de Spolette.* Délégation des États romains, entre celles de Viterbe, Rieti, Fermo et Pérouse. Superf., 840 kilom. carrés; 800,000 hab.

SPOLIARIUM. s. m. (pr. *spo-li-a-riomm*; fait de *spoliare*, dépouiller; rad. *spolia*, dépouilles). Ant. rom. Chambre des thermes où les baigneurs se dépouillaient de leurs vêtements.

— Lieu situé dans le voisinage d'un amphithéâtre, où l'on dépouillait les cadavres des gladiateurs, et où l'on achevait ceux qui étaient blessés mortellement.

SPOLIATEUR, TRICE. s. Celui, celle qui spolie, dépouille par force ou par fraude. La loi punit le spoliateur. Nos avocats célèbres empruntèrent à la littérature cet art qui fit de l'éloquence l'effroi du *spoliateur* et le bouclier du faible. (Lemerc.)

— adj. Acte spoliateur. Mesure spoliatrice. Loi spoliatrice. L'histoire n'offre que d'éternelles vicissitudes; des nations tour à tour victorieuses et vaincues, persécutrices et persécutées, spoliées et *spoliatrices*. (***) Qu'avez-vous fait de cette France que je vous ai laissée si brillante? Je vous ai laissé ses victoires, je retrouve des revers. Je vous ai laissé les millions de l'Italie, et je retrouve... des lois *spoliatrices* et la misère. (Bonaparte.)

SPOLIATIF, IVE. adj. Médec. Qui dépouille. ‖ *Saignée spoliative.* Saignée qui diminue notablement la masse du sang.

SPOLIATION. s. f. (pr. *spo-li-a-ci-on*). Prat. Action de spolier.

SPOLIÉ, ÉE. part. pass. du v. Spolier. S'empl. adjectiv. Homme spolié de tout avoir. Il a été entièrement spolié.

SPOLIER. v. a. 1re conj. (du lat. *spoliare*; rad. *spolium*, dépouille). On dit à l'imparfait de l'indicatif, *nous spoliions*, *vous spoliiez*, avec deux *i*; de même qu'au présent du subjonctif, *que nous spoliions, que vous spoliiez*. Dépouiller par force ou par fraude. Spolier quelqu'un d'une chose. On l'a spolié de son héritage. On l'a spolié.

— SE SPOLIER. v. pron. Se dépouiller mutuellement par force ou par fraude. Ils se sont spoliés l'un l'autre.

SPONDAÏQUE. adj. des 2 g. Qui tient du spondée. Se dit particulièrement en parlant des poésies latines ou grecques, des vers hexamètres [illegible]

dée, finissent par deux spondées. Le vers spondaïque doit se terminer par un seul mot. Dans le vers spondaïque, le quatrième pied est ordinairement un dactyle.

— *Vers spondaïque.* Se dit aussi d'un vers composé entièrement de spondées, et un vers hexamètre dont tous les pieds sont des spondées, à l'exception de l'avant-dernier qui est un dactyle.

— Ant. gr. *Flûte spondaïque.* Flûte qui servait à accompagner certains hymnes religieux.

SPONDALIES. s. m. pl. V. SPONDAULIUM.

SPONDAULE. s. m. (ét. gr., σπονδή, libation; αὐλός, flûte). Antiq. Musicien qui jouait de deux flûtes à la fois pendant qu'on faisait des libations ou un sacrifice.

SPONDAULIUM. s. m. (ét., V. SPONDAULE). Antiq. Air joué par le spondaule.

— Vers qu'on chantait sur la même mesure que les airs joués par le spondaule.

SPONDÉ. s. f. (du gr. σπονδή, libation). Ant. gr. Septième heure du jour, celle qui était consacrée aux libations.

SPONDÉASME. s. m. Mus. anc. Altération qui élevait la corde de trois demi-tons.

SPONDÉE. s. m. Dans les vers latins ou grecs, Pied composé de deux syllabes longues. *magnum.* Le vers hexamètre est composé de dactyles et de spondées. Le spondée donne de la majesté au vers, à l'expression. ‖ Il exprime, dans la poésie imitative, le bruit sourd et prolongé.

SPONDIACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble au spondias. ‖ SPONDIACÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des térébinthacées, qui a pour type le genre spondias.

SPONDIAS. s. m. Bot. V. MONBIN.

SPONDYLALGIE. s. f. (ét. gr., σπόνδυλος, vertèbre; ἄλγος, douleur). Médec. Douleur ou affection de la colonne vertébrale.

SPONDYLALGIQUE. adj. des 2 g. Médec. Qui appartient à la spondylalgie.

SPONDYLARTHROCACE. (ét. gr., σπόνδυλος, vertèbre; ἄρθρον, articulation, κακός, mauvais). Médec. Carie de la colonne vertébrale.

SPONDYLE. s. m. (du gr. σπόνδυλος, vertèbre). Anat. Vertèbre; particulièrement, Deuxième vertèbre du cou.

— Moll. Genre de mollusques ostracés, à coquille bivalve, voisins des huîtres et des peignes. Les spondyles vivent fixés sur les rochers et les autres corps sous-marins. La chair des spondyles se mange comme celle des huîtres.

— Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramérés, comprenant une espèce qui se nourrit et se développe dans l'intérieur du bois des pins.

— Antiq. gr. Boule de cuivre qui servait à donner les suffrages.

SPONDYLITE. s. f. (du gr. σπόνδυλος, vertèbre; et de *ite*, qui exprime une phlegmasie). Médec. Inflammation de la colonne vertébrale.

SPONDYLOCLADE. s. m. Bot. Genre de plantes de la famille des champignons, ne comprenant qu'une espèce, le spondylade fumé, qui se développe sur le bois pourri ou desséché, et surtout sur les herbes.

SPONDYLOLITHE. s. f. Foss. Nom donné aux portions de pâte moulées ou pétrifiées entre les cloisons des ammonites, dont les bords sont découpés et qui n'adhèrent point les unes avec les autres.

SPONDYLOZOAIRE. s. m. (ét. gr., σπόνδυλος, vertèbre; ζῶον, animal). Zool. Nom donné par Eichwald aux animaux vertébrés.

SPONGIAIRE. adj. des 2 g. Zooph. Qui ressemble à l'éponge. ‖ SPONGIAIRES. s. f. pl. Classe d'hétérozoaires qui renferme le genre éponge.

SPONGIÉ, ÉE. adj. (du lat. *spongia*, éponge). Qui ressemble à l'éponge. ‖ SPONGIÉES. s. f. pl. Famille de l'ordre des polypiers cortifères, ayant pour type le genre éponge.

— Hortic. Racines des asperges entortillées ensemble.

SPONGIEUX, IEUSE. adj. (rad. *éponge*). Anat. Qui est d'une structure poreuse, semblable à celle de l'éponge.

— *Tissu spongieux.* Tissu qui forme la presque totalité des os courts et les extrémités des os longs. Il est formé par l'entrecroisement d'une foule de lames osseuses dirigées en tous sens, laissant entre elles des cellules d'une étendue variable, qui communiquent toutes ensemble et qui sont tapissées d'une membrane, fournissant un suc huileux, analogue à la moelle.

— Minér. Qui est susceptible d'imbibition. Métal spongieux. Chaux carbonatée spongieuse.

— Bot. Qui ressemble à une sorte d'amadou. Gastonie à pomme spongieuse. L'écorce du cyprès est spongieuse comme de l'éponge. (B. de St-P.) ‖ Dont la tige est remplie d'un tissu compressible, élastique, retenant l'humidité comme une éponge.

SPONGIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *spongia*, éponge; *forma*, forme). Bot. Qui a la forme ou l'aspect d'une éponge.

SPONGILLE. s. f. V. ÉPONGILLE.

SPONGIOCARPÉ, ÉE. adj. (du lat. *spongia*, éponge; et du gr. [illegible]) [illegible]

[illegible] et spongieuse. ‖ SPONGIOCARPÉES. s. f. pl. Famille des algues, renfermant celles qui ont pour fructification des verrues [illegible], lisses et spongieuses.

SPONGIOLE. s. f. (du lat. *spongiola*, diminutif de *spongia*, éponge). Bot. Nom donné à certaines parties extérieures des végétaux, situées à la surface des racines, des pistils ou des graines, qui ont une tendance très-énergique à absorber les liquides avec lesquels on les met en contact, et qui semblent dans ce cas agir comme de petites éponges.

SPONGIOLITHE. s. f. Foss. Espèce de polypier qui se trouve dans les campagnes des environs de Boulogne.

SPONGION. s. m. Médec. anc. Épithème ou malagme que l'on croyait propre à pomper la sérosité dans les hydropisies.

SPONGIOSITÉ. s. f. Qualité de ce qui est spongieux. La spongiosité d'un tissu. Les plantes s'alimentent, grâce à leur spongiosité, des sucs nutritifs qu'elles puisent dans la terre et dans les [illegible].

SPONGITE. adj. des 2 g. Qui tient de l'éponge. ‖ SPONGITES. s. m. pl. Famille de polypes qui a pour type le genre éponge.

SPONGITE. s. f. (du lat. *spongia*, éponge). Minér. Pierre remplie de plusieurs trous et qui imite l'éponge.

SPONGODIE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des algues, comprenant une espèce dont la fronde globuleuse et creuse est semblable à une bourse et varie beaucoup de volume, depuis celui d'un petit œuf jusqu'à la tête d'un homme.

SPONGODIÉ, ÉE. adj. Qui ressemble à la spongodie. ‖ SPONGODIÉES. s. f. pl. Famille d'hydrophytes qui a pour type le genre spongodie.

SPONHEIM. Géogr. Ancien comté d'Allemagne qui était compris dans le palatinat du Haut-Rhin et appartenait à l'électeur palatin de Bavière, au margrave de Bade, et à d'autres princes allemands. Il appartient aujourd'hui à la Prusse et fait partie du cercle du Bas-Rhin.

SPONSALIES. s. f. (en lat. *sponsalia*). Antiq. Épousailles, fiançailles chez les Romains.

SPONTANÉ, ÉE. adj. (du lat. *spontaneus*; rad. *sponte*, de son propre mouvement). Qui est libre, volontaire, que l'on fait de son propre mouvement. Mouvement spontané. Action spontanée.

— Physiol. Se dit des mouvements qui s'exécutent d'eux-mêmes, sans cause extérieure apparente. Les mouvements du cœur sont spontanés. Les mouvements du cerveau, des artères sont des mouvements spontanés. Vous me demanderez si les mouvements des animaux sont *spontanés*: je vous dirai que je n'en sais rien, mais que l'analogie est pour l'affirmative. (J.-J. Rouss.)

— Médec. Qui n'est provoqué par aucun remède. Vomissement spontané. Évacuation spontanée. ‖ Qui n'a point de cause apparente. Lassitude spontanée. Maladie spontanée.

SPONTANÉITÉ. s. f. Qualité de ce qui est spontané. La spontanéité d'une action, d'un mouvement. La *spontanéité* est un des modes de l'activité humaine, celui qui précède le mode réfléchi, auquel on l'oppose d'ordinaire. (Adélon.)

SPONTANÉMENT. adv. D'une manière spontanée. Agir spontanément. Prendre spontanément une résolution. Mouvement qui s'exécute spontanément. Maladie qui se développe spontanément. Les mouvements du cœur s'exécutent spontanément. Qu'étaient les sacrifices faits *spontanément* par des nations pour conquérir la liberté, comparés à ceux auxquels les peuples furent réduits pour retomber dans l'esclavage? (Boiste.)

SPONTON. s. m. Ichthyol. V. ESPONTON.

SPORADES. (du gr. σπείρω, semer). Géogr. Îles célèbres de l'Archipel, ainsi nommées de leur dissémination. Les sporades sont situées le long de la côte occidentale de l'Anatolie, à l'est des Cyclades, entre Samos et Rhodes. Les plus remarquables des Sporades sont, Stanco, Levo, Calimno.

SPORADES. s. f. Astron. Nom qu'on donne quelquefois à des étoiles dispersées dans le ciel, et qui ne font pas partie des constellations.

SPORADIQUE. adj. des 2 g. (du gr. σπείρω, je disperse). Pathol. Se dit des maladies qui n'attaquent qu'un individu à la fois, ou quelques individus isolément, qui surviennent indifféremment en tout temps, en tout lieu, et indépendamment d'aucune influence épidémique. Maladies sporadiques. Choléra-morbus sporadique.

— Bot. Se dit des genres et des familles de plantes dont les espèces sont répandues dans diverses régions du globe.

SPORADIQUEMENT. adv. D'une manière sporadique. Les saisons engendrent des maladies qui viennent saisir sporadiquement les individus qui s'y trouvent exposés d'après leur tempérament, leur âge et leur sexe. (Virey.) Omiss. des Dictionn.

SPORANGE. s. m. (ét. gr. σπορά, graine; ἀγγεῖον, vase). Bot. Nom donné aux vésicules ou capsules membraneuses qui renferment les [illegible]

[illegible]

SPORANGIDIUM. s. m. Bot. Nom qu'on a quelquefois donné à la columelle des mousses.

SPORANGIOLE. s. m. (diminutif de sporange). Bot. Petit sporange. Quelques auteurs désignent par ce mot de petites capsules contenant un certain nombre de spores, qui sont renfermées dans une enveloppe commune, c'est-à-dire dans un sporange. Lorsque les sporangioles sont de forme cylindrique et qu'elles contiennent des spores disposées en série, on les appelle *thèques*, lesquelles à leur tour renferment des thèques plus petites ou thécules.

SPORANGIOLIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *sporangiolum*, sporangiole; *fero*, je porte). Bot. Qui porte des sporangioles.

SPORE. s. m. (du gr. σπορά, semence, graine). Bot. Corpuscule reproducteur des mousses, et par extension, de toutes les plantes cryptogames, qui, sans être une graine, remplit la même fonction que les graines des plantes phanérogames. Les spores prennent le nom de [illegible], lorsqu'ils sont réunis en masses, et celui de propagules quand ils sont en train de se développer.

— Syn. simpl. Sporule, gongyle, bésimen, séminule, sporangie, sporidie, péridie, thèque, spothèque, spermatocyste.

SPORIDÉ, ÉE. adj. Bot. Qui porte des spores. Végétaux sporidés.

SPORIDIE. s. f. (ét. gr., σπορά, graine; εἶδος, ressemblance). Bot. Corpuscule reproducteur des champignons, quand on est incertain si l'on doit les considérer comme des spores ou gongyles, ou comme des sporanges ou gongylanges.

— Désignation par laquelle quelques auteurs entendent les gongyles de tous les champignons, ne voulant pas les appeler spores tant qu'on ignorera si les organes ou parties des champignons qui les reproduisent et les portent sont de nature femelle.

SPORIDIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., sporidia, sporidie; fero, je porte). Bot. Qui porte ou renferme des sporidies.

SPORIDIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *sporidia*, sporidie; *forma*, forme). Bot. Qui a la forme des sporidies.

SPORIDOQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., σπορά, graine; δοχός, qui reçoit). Bot. Nom donné par quelques auteurs à l'organe que d'autres désignent sous celui de récaptacle, qui se trouve interposé entre les sporanges, ou quand les conceptacles manquent, entre les sporidies et le thalle.

SPORISORIUM. s. m. (pr. *spo-ri-so-rionm*). Bot. Genre de plantes de la famille des champignons, de l'ordre des moisissures.

SPOROBOLE. s. m. Bot. Genre de plantes monocotylédones, de la famille des graminées, comprenant plusieurs espèces des Indes orientales. Sporobole pyramidal, diandre.

SPOROCARPE. s. m. (ét. gr., σπορά, graine; καρπός, fruit). Bot. Nom donné par quelques auteurs aux corps reproducteurs des lichens, considérés d'une manière générale. Sporocarpes angiospores. Sporocarpes gymnospores.

SPOROCHNE. s. m. Bot. Genre de cryptogames de la famille des algues et de l'ordre des fucoïdées, comprenant des plantes marines d'une substance cartilagineuse, un peu dure, et qui vivent dans les mers tempérées et entre les tropiques. Sporochne pédonculé, vert, ligulé.

SPOROCHNÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à un sporochne. || SPOROCHNÉES. s. f. pl. Famille des fucoïdées, qui a pour type le genre sporochne.

SPOROCHNOÏDÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble au sporochne. || SPOROCHNOÏDÉES. s. f. pl. Famille des algues ayant pour type le genre sporochne.

SPOROCYBE. s. m. Bot. Genre de plantes cryptogames de la famille des champignons, établi pour y placer plusieurs espèces du genre péricornie.

SPORODESME. s. m. Bot. Genre de plantes de la famille des champignons, ne comprenant qu'une seule espèce, le sporodesme noir, qui forme sur le bois et les souches pourris des plaques noires fortement adhérentes, nombreuses, étendues, de forme allongée, rétrécie, et semblables à de petites taches d'une ligne de diamètre.

SPORODESMIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble au sporodesme. || SPORODESMIÉES. s. f. pl. Tribu de l'ordre des coniomycètes autophytes, qui a pour type le genre sporodesme.

SPORODINIE. s. f. Bot. Genre de la famille des champignons hyphomycètes, comprenant une espèce qui se trouve sur les champignons en putréfaction.

SPOROMYCÈTE. adj. des 2 g. (ét. gr., σπορά, graine; μύκης, champignon). Bot. Qui est composé de filaments produits par des sporidies adhérentes. || SPOROMYCÈTES. s. m. pl. Tribu de l'ordre des coniomycètes mucédinés.

SPOROPHLÉUM. s. m. Bot. Genre de la famille des champignons hyphomycètes ou moisissures, renfermant une espèce qui se trouve sur les feuilles arides de diverses graminées.

SPOROPHORE. s. m. (ét. gr., σπορά, graine; φέρω, je porte). Bot. Qui porte de la graine.

[illegible] *rophthalmie*; ét. gr., [illegible], gale; ὀφθαλμός, œil). Pathol. Lèpre des yeux.

SPOROPHTHALMIQUE. adj. des 2 g. Pathol. Qui concerne la sporophthalmie; qui a rapport à la sporophthalmie.

SPOROTAME. s. m. (ét. gr., σπορά, graine; ταμεῖον, office). Bot. Partie du corps des lichens que l'on désigne plus ordinairement sous le nom de réceptacle.

SPOROTRICHÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble au sporotrique. || SPOROTRICHÉES. s. f. pl. Groupe de la tribu des mucédinées, qui a pour type le genre sporotrique.

SPOROTRIQUE. s. m. Bot. Genre de la famille des champignons, comprenant des moisissures qui forment des espèces de pellicules, de toiles, de toiles, de flocons semblables à de la laine, de taches ou de petits gazons blancs, jaunes, couleur de fumée, brunes, rouges, noirs. On les trouve sur l'écorce et le bois pourris, les mousses, les feuilles mortes, les excréments, la colle de farine, etc.

SPORT. s. m. (pr. *sport*). Mot anglais qui signifie Divertissement, jeu, plaisir, badinage, et particulièrement Chasse, le plaisir de la chasse, de la pêche. C'est un mot fort à la mode aujourd'hui parmi nous. Ces tournois nautiques, à la lance, étaient chers aux enfants de la Seine; c'était le *sport* séquanien. (Eug. Briff.)

SPORTE. s. m. Panier de jonc que les capucins portaient pour faire leurs quêtes.

SPORTSMAN. s. m. (pr. *sport-smann*; littéral. *sports*, de chasse; *man*, homme). Mot anglais qui signifie Chasseur, qui aime la chasse, la pêche, etc. C'est encore un de ces mots que l'anglomanie a introduits parmi nous.

SPORTULE. s. f. (du lat. *sportula*, dimin. de *sporta*, corbeille). Hist. anc. Petit présent de monnaie, sorte de don ou d'aumône en comestibles que les grands de Rome faisaient distribuer à leurs clients, par portions. || Panier ou corbeille dans laquelle les pauvres allaient recevoir ce que les riches leur donnaient.

SPORULE. s. f. (diminutif de *spore*). Bot. Nom donné aux corpuscules reproducteurs des cryptogames, dépouillés de toute enveloppe, corps en général ovoïdes, oblongs ou sphériques, libres par tous les points de leur surface, et sans nulle adhérence à l'intérieur des conceptacles qui les renferment.

SPORULEUX, EUSE. adj. Bot. Se dit d'un champignon dont les péridions renferment une grande quantité de sporidies.

SPORULIE. s. f. Conchyl. Genre de coquilles établi pour une petite coquille d'une ligne de diamètre, trouvée en grande abondance dans les sables de la mer Adriatique.

SPORULIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *sporula*, sporule; *fero*, je porte). Bot. Qui porte des sporules. Se dit quelquefois de la membrane interne des mousses, parce que c'est celle qui renferme immédiatement les sporides ou séminules. Sac sporulifère.

SPORULIGÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *sporula*, sporule; *gero*, je porte). Bot. Qui porte ou renferme des sporules.

S. P. Q. R. Abréviation des mots latins *Senatus Populus Que Romanus*. Le sénat et le peuple romain.

SPRACISTE. s. m. Antiq. Inspecteur des animaux à manger.

SPRENGÉLIE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones de la famille des épacridées, ayant pour type la sprengélie incarnate, petit arbuste de la Nouvelle-Hollande.

SPRINGALLE. s. f. Anc. t. milit. Machine à jeter des pierres. On disait aussi *springarde*.

SPROPOSITO. s. m. Néol. Mot italien qui signifie, Chose dite hors de propos. On l'emploie quelquefois en français dans le même sens, et, selon Voltaire, une pareille expression manquait à notre langue. On dit au pluriel des *spropositi*. Le sel de ses gentillesses anéantissait mes lourds *spropositi*. (J.-J. Rouss.)

SPROT ou **SPRAT.** s. m. Pêch. Peau d'anguille qui sert d'appât pour les poissons.

SPRUCE-BEER. s. f. (pr. *sprou-ce-bir*). Sorte de bière que l'on boit en Amérique.

SPUMAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *spuma*, écume). Bot. Qui est semblable à l'écume. || SPUMAIRES. s. m. pl. Groupe de la famille des dermatocarpiens comprenant ceux qui sont d'abord mous et en quelque sorte semblables à une écume.

SPUMAIRE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des champignons, comprenant plusieurs espèces qui vivent sur les tiges et les feuilles des plantes.

SPUMESCENT, ENTE. adj. (du lat. *spuma*, écume). Qui ressemble à l'écume, qui écume, jette de l'écume.

— Bot. Se dit particulièrement en botanique des plantes qui ressemblent à de l'écume pour l'aspect et la consistance. Plantes spumescentes.

SPUMEUX, EUSE. adj. (du lat. *spumeus*; rad. *spuma*, écume). Rempli, couvert d'écume.

SPUMIGÈNE. adj. des 2 g. (ét. lat., *spuma*, écume; *gigno*, j'engendre). Qui est né de l'écume. Se dit de Vénus, qui naquit de l'écume de la mer. Vénus spumigène.

SPURCILOQUE. adj. des 2 g. (ét. lat., *spurcus*, sale; *loquor*, je parle). Dont la conversation est sale, ordurière. Vieux.

SPURINE. s. f. Minér. Roche nommée porphyre, composée d'une pâte de stéatite enveloppant des grains de quartz et des petits cristaux de feld-spath.

SPUTATEUR. s. m. Ichthyol. Nom spécifique d'un gecko.

SPUTATION. s. f. (pr. *spu-ta-si-on*; du lat. *sputare*, crachoter). Pathol. Action de cracher, crachement.

SQUADRONISTE. s. m. (pr. *skoua-dro-niste*). Hist. ecclés. Cardinal qui, dans les conclaves, n'appartient à aucune faction.

SQUALE. s. m. (pr. *skoua-le*; du lat. *squalus*). Ichthyol. Genre de la famille des sélaciens ou des plagiostomes pleurotrèmes, renfermant des poissons au corps allongé, légèrement comprimé, revêtu d'une peau très-dure, terminé par une queue grosse, charnue et souvent fourchue; au museau proéminent, à la bouche garnie de dents fortes et extrêmement tranchantes. Les squales sont les poissons les plus voraces de la mer. Ils parviennent à de fortes dimensions. Leur chair est dure et coriace. Leur peau sert dans les arts pour polir divers ouvrages, pour couvrir des étuis, etc. Les squales se divisent en plusieurs sous-genres, dont les principaux sont le requin, la roussette, le milandre, la scie et le marteau.

SQUALETTE. s. f. (pr. *skoua-lè-te*; autref. *esqualette*; du gr. ἐσχαρίτης, pain de pâtisserie cuit sur le gril). Vieux mot dont on se sert encore en Normandie, pour désigner Une sorte de gâteau mince, de galette.

SQUALIDE. adj. des 2 g. Vieux mot qui a signifié Maigre. Homme, femme squalide.

— Sale, crasseux, malpropre. Haillons squalides.

SQUALIDE. adj. des 2 g. (pr. *skoua-li-de*; du lat. *squalus*, squale). Ichthyol. Qui ressemble au squale. || SQUALIDES. s. m. pl. Famille de poissons qui a pour type le genre squale.

SQUALIDITÉ ou **SQUALEUR.** s. f. Néol. État de ce qui est sale, malpropre.

SQUAMARIE. s. f. Bot. V. ÉCAILLAIRE.

SQUAMARIÉ, ÉE. adj. (pr. *skoua-ma-rie*). Bot. Qui ressemble à une squamarie. || SQUAMARIÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des lichens, qui a pour type le genre squamarie.

SQUAME. s. f. (pr. *skoua-me*; du lat. *squama*, écaille). Bot. Nom donné aux bractées qui composent le péricline des synanthérées.

SQUAMELLE. s. f. (pr. *skoua-mè-le*; du lat. *squamella*, diminutif de *squama*, écaille). Bot. Nom par lequel on désigne quelquefois les appendices du clinanthe des synanthérées, vraies bractées, dont chacune accompagne médialement et extérieurement une fleur, de sorte que leur nombre n'excède point celui des fleurs.

SQUAMELLIFÈRE. adj. des 2 g. (pr. *skoua-mel-li-fè-re*; ét. lat., *squamella*, petite écaille; *fero*, je porte). Bot. Qui porte des squamelles. Se dit particulièrement du clinanthe des synanthérées lorsqu'il est garni de squamelles.

SQUAMELLI-FIMBRILLÉ, ÉE. adj. (pr. *skoua-mel-li-fin-bri-ye*). Bot. Se dit du clinanthe des synanthérées quand il porte des squamelles et des fimbrilles.

SQUAMELLIFORME. adj. des 2 g. (pr. *skoua-mel-li-for-me*; ét. lat., *squamella*, squamelle; *forma*, forme). Bot. Qui a la forme des squamelles. Se dit du péricline ou clinanthe des synanthérées quand elles ne diffèrent pas des squamelles.

SQUAMELLULE. s. f. (pr. *skoua-mel-lu-le*; du lat. *squamellula*, dimin. de *squama*, écaille). Bot. Nom donné aux parties qui constituent l'aigrette des synanthérées.

— Nom donné par quelques auteurs à de petites écailles qui sont placées à l'orifice de la corolle de certaines plantes.

SQUAMEUX, EUSE. adj. (pr. *skoua-meu, euse*; du lat. *squamosus*; fait de *squama*, écaille). Bot. Qui est formé ou composé d'écailles. || *Aigrette squameuse*. Aigrette qui résulte d'un assemblage d'écailles ou de folioles variables pour la forme, le nombre, la longueur et la consistance. || *Bulbe squameuse*. Bulbe formée de feuilles avortées, épaisses et peu ou point embarrassantes. || *Fruits squameux*. Fruits qui résultent d'écailles soudées.

— Ornith. *Plumes squameuses*. Celles qui, par leur forme ou leur coloration, ressemblent à des écailles imbriquées les unes sur les autres en forme de squames, dont la plus petite constitue le sommet margino-central.

SQUAMIFÈRE. adj. des 2 g. (pr. *skoua-mi-fè-re*; ét. lat., *squama*, écaille; *fero*, je porte). Hist. nat. Qui porte des écailles.

— Erpét. Qui a le corps couvert d'écailles. || SQUAMIFÈRES. s. m. pl. Classe d'animaux vertébrés, comprenant les ovipares à respiration pulmonaire qui ont le corps garni d'écailles.

SQUAMIFLORE. adj. des 2 g. (pr. *skoua-mi-flo-re*, ét. lat., *squama*, écaille; *flos*, fleur). Bot. Se dit du périanthe qui se compose d'une seule ou de plusieurs écailles accompagnant les organes sexuels, mais ne présentant jamais de disposition circulaire.

SQUAMIFOLIÉ, ÉE. adj. (pr. *skoua-mi-fo-*[illegible]) Bot. Qui a des feuilles en forme d'écailles imbriquées. Symphonie squamifolié.

SQUAMIFORME. adj. des 2 g. (pr. *skoua-mi-for-me*; ét. lat., *squama*, écaille; *forma*, forme). Hist. nat. Qui a la forme d'écailles.

— Minér. Se dit d'un cristal qui s'est aplati en forme de lame semblable à une petite écaille. Mica squamiforme.

— Bot. *Feuilles squamiformes*. Feuilles semi-amplexicaules, courtes, larges et comparables à des écailles. || *Nectaires squamiformes*. Nectaires qui ressemblent à une écaille. || *Squamelles squamiformes*. Squamelles qui ne diffèrent pas des squames ou bractées du péricline.

— Conchyl. Se dit d'une coquille à cause de sa forme plate, qui la fait ressembler à une écaille de poisson ou à un ongle.

SQUAMIGÈRE. adj. des 2 g. (pr. *skoua-mi-gè-re*; ét. lat., *squama*, écaille; *gero*, je porte). Zool. Qui porte des écailles ou qui a des reflets squamiformes.

SQUAMIPÈDE. adj. des 2 g. (pr. *skoua-mi-pède*; ét. lat., *squama*, écaille; *pes*, pied). Zool. Qui a des petites écailles aux [illegible].

SQUAMIPENNE. adj. des 2 g. (pr. *skoua-mi-pene*, ét. lat., *squama*, écaille; *penna*, plume, aile, nageoire). Ichthyol. Qui a des nageoires garnies d'écailles. || SQUAMIPENNES. s. m. pl. Famille de poissons acanthoptérygiens, comprenant ceux dont les nageoires dorsale et ventrale sont garnies d'écailles.

SQUAMODERME. adj. des 2 g. (pr. *skoua-mo-der-me*; du lat. *squama*, écaille, et du gr. δέρμα, peau). Qui a la peau couverte d'écailles.

SQUAMOLOMBRIE. s. m. (pr. *skoua-mo-lon-bri*). Chétop. Division des lombries.

SQUAMOSITÉ. s. f. (pr. *skoua-mo-si-té*). État squameux.

SQUAMULE. s. f. (pr. *skoua-mu-le*; en lat. *squamula*, dimin. de *squama*, écaille.) Petite écaille.

SQUAMULIFORME. adj. des 2 g. Syn. de Squamiforme. V. SQUAMIFORME.

SQUARE. s. m. (mot anglais qui signifie *place*). Place publique, à Londres, au milieu de laquelle est une espèce de parc entouré d'une grille.

SQUARREUX, EUSE. adj. (pr. *skoua-reu, euze*). Bot. Se dit de toute partie de plantes qui est composée d'écailles raides et rapprochées, dont l'extrémité supérieure se recourbe en arrière.

SQUATINE. s. f. (pr. *skoua-ti-ne*). Ichthyol. Genre de poissons chondroptérygiens, de la famille des plagiostomes, établi aux dépens du genre squale.

SQUELETTE. s. m. (pr. *ske-lè-te*; du gr. σκελετός, aride, desséché, c'est-à-dire cadavre desséché, dont il ne reste plus que les os). Anat. Dans le langage ordinaire, Assemblage de tous les ossements d'un corps mort et décharné dans leur situation naturelle. Squelette affreux, hideux. Horrible squelette. La mort est représentée comme un squelette qui tient une faux. Chez les Acousacats, on réduit en poudre les *squelettes* de son père et de sa mère et des amis qu'on chérissait le plus, pour pouvoir les avaler, les incorporer en soi et ne plus faire qu'un avec eux. (Ste-Foix.) Les Égyptiens s'excitaient mutuellement à jouir des plaisirs de la table et des douceurs de la vie en présentant un *squelette* aux yeux des convives, avec ces mots: Jouis et bois, en voyant ce que tu deviendras. (Encycl.)

— Scientifiquement, Charpente osseuse qui sert d'appui à tous les autres organes, et qui représente tantôt des leviers dont les muscles sont les puissances, tantôt des cavités destinées à loger des organes essentiels à la vie, et à les garantir de l'action des corps extérieurs. Le squelette présente des différences essentielles selon le sexe. Celui de la femme est plus petit, plus grêle; les saillies osseuses sont bien moins prononcées. Les membres abdominaux ayant proportionnellement plus de largeur que chez l'homme, le milieu de la hauteur du corps correspond au-dessous du pubis, tandis que chez l'homme il correspond à peu près au niveau du pubis. La tête est plus allongée d'avant en arrière, et plus rétrécie en avant. Les épaules sont plus basses; les membres supérieurs sont plus courts, les poignets plus étroits, les doigts plus effilés. Mais c'est surtout par la configuration du bassin, que le squelette de la femme se reconnaît facilement.

— Se dit aussi de la charpente osseuse des animaux. Le squelette d'un cheval, d'un bœuf, d'un âne, d'un porc, d'un chameau, d'un lion, d'un éléphant, d'une souris, d'un oiseau, d'un poisson, d'un reptile. Tous les mammifères, les oiseaux, les reptiles, les poissons, ont un squelette intérieur plus ou moins semblable à celui de l'homme, composé à peu près des mêmes os, et mu également par des muscles placés entre cette charpente solide et l'enveloppe tégumentaire.

— *Squelette naturel*. Réunion de toutes les parties du système osseux et de quelques autres qui lui sont accessoires dans les fonctions qu'il accomplit. || *Squelette artificiel*. Réunion de toutes les parties du système osseux dépouillées de leurs organes accessoires et attachées entre elles par des fils de métal propres à les assujétir dans leur position naturelle.

— Fig. et fam. Personne extrêmement maigre [illegible] squelette. C'est un squelette ambulant, vivant.

— Fig. Ouvrage d'esprit où le sujet est présenté d'une manière sèche, aride. Qui ne sait l'histoire que par les imprimés du temps, en conçoit à peine le *squelette*. (Duclos.) Un dictionnaire sans exemples est un *squelette*. (Volt.)

— Erpét. Espèce de rainette.

SQUELETTOLOGIE. s. f. (pr. *ske-lè-to-lo-ji*; ét. gr., σκελετός, squelette; λόγος, discours). Traité du squelette.

SQUELETTOLOGISTE ou **SQUELETTOLOGUE.** s. m. Didact. Auteur d'un traité de squelettologie.

SQUELETTOPÉE. s. f. (pr. *ske-lè-to-pé*; ét. gr., σκελετός, squelette; ποιέω, je fais). Art de préparer un squelette ou les différents os d'un squelette.

SQUENIE. s. f. (pr. *skè-ni*). Antiq. Petit manteau en usage chez les anciens. || Écharpe des femmes.

SQUILLE. s. f. (pr. *ski-ye*). Crust. Genre de crustacés stomapodes, famille des unipeltés, au corps allongé, étroit, recouvert d'un test mince

mince, et composé de douze segments. Les squilles habitent les lieux sablonneux et fangeux sur les bords de la mer. Les squilles sont d'un goût fort agréable. La squille mante habite la Méditerranée.

SQUILLIAIRE. adj. des 2 g. (pr. *ski-li-ère*). Qui ressemble à une squille. || SQUILLIAIRES. s. f. pl. Famille de crustacés ayant pour type le genre squille.

SQUINANCIE. s. f. Pathol. V. ESQUINANCIE.

SQUINE. s. f. (pr. *ski-ne*). Bot. Plante du genre salsepareille, qui croît en Chine, et dont les racines, grosses, noueuses, tuberculeuses, pesantes, ligneuses, ont une saveur terreuse et légèrement astringente.

SQUIRRHE. s. m. (pr. *ski-re ;* du gr. σκίῤῥος; rad. σκίρος, marbre). Pathol. Tumeur dure et non douloureuse qui se forme en quelques parties du corps. C'est un tissu anormal ainsi appelé à cause de sa dureté, et qui n'a point d'analogues parmi les tissus naturels de l'économie. C'est une substance d'un blanc bleuâtre ou grisâtre, un peu transparente, qui crie sous le scalpel qui l'incise. Le *squirrhe* et la matière encéphaloïde sont les deux tissus accidentels, sans analogie dans l'économie, qui par leur développement constituent le cancer. (Nysten.)

— Art vétér. Endurcissement d'un tissu organique ordinairement sans douleur, presque toujours avec tuméfaction, produit par une irritation chronique. On pense que le squirrhe est un commencement de cancer, et qu'il ne faut pas le confondre avec l'induration, qui peut sans doute passer elle-même pour un prélude du squirrhe. Toutes les parties du corps peuvent être affectées du squirrhe, mais il attaque plus particulièrement le cordon testiculaire à la suite de la castration, les testicules, les mamelles, et les ganglions lymphatiques. Squirrhe ancien. Squirrhe volumineux.

— L'Académie écrit *squirre*, en observant que quelques-uns écrivent *squirrhe ;* elle aurait pu ajouter qu'il y en a aussi qui écrivent *skirrhe* et même *scirrhe*. V. Boiste. Quant à nous, nous dirons que tous les médecins écrivent *squirrhe*, et qu'en cela ils se conforment à l'étymologie, l'esprit rude dont est affecté le ρ grec se représentant par un *h* dans notre langue.

SQUIRRHEUX, EUSE. adj. (pr. *ski-reu*). Pathol. Qui est de la nature du squirrhe. Tumeur squirrheuse. Engorgement squirrheux. Aspect squirrheux. La masse squirrheuse peut tomber en gangrène et être expulsée par un effort conservateur de la nature.

SQUIRRHOGASTRIE. s. f. (pr. *ski-ro-gass-tri ;* ét. gr., σκίῤῥος, squirrhe; γαστήρ, ventre). Médec. Dégénération squirrheuse de l'estomac. || Onzième genre de la famille des gastroses, dans la nosologie.

SQUIRRHOGASTRIQUE. adj. des 2 g. (pr. *ski-ro-gass-tri-ke*). Médec. Qui a rapport à la squirrhogastrie.

SQUIRRHOSARQUE. adj. des 2 g. (pr. *ski-ro-zar-ke*). Pathol. Endurcissement et épaississement du tissu cellulaire.

SQUIRRHOSITÉ. s. f. (pr. *ski-ro-zi-té*). Qualité, état de ce qui est squirrheux. La squirrhosité d'une tumeur.

S. S. Abréviation pour Sa Sainteté, titre du pape.

SS. PP. Abréviation de Saints Pères.

S. T. Antiq. rom. Signe que les Romains gravaient ordinairement sur la porte de leurs demeures, et qui signifie *Silentium tene* ou *tenete*, faites silence.

ST! ST! (pr. *sit, sit*, en passant légèrement sur l'*i*, et en faisant fortement siffler le *s*). Interjection dont on se sert pour appeler quelqu'un à voix basse. St! venez ici. *St!* paix! rangeons-nous chacune immédiatement contre un des côtés de la porte. (Mol.) *St! st!* ramassez vite, et sauvez-vous. (Beaumarch.)

St! st! un mot : comme amis l'un de l'autre,
Buvez à ma santé, je vais boire à la vôtre.
(Boursault.)

STAAL (Baronne de). V. LAUNAY (Mlle de).

STAAVIE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones de la famille des rhamnées, fondé sur un arbrisseau très-rameux du cap de Bonne-Espérance.

STAB. s. f. Métrol. Mesure de longueur employée à Fribourg, et qui vaut 1 mètre 7 décim.

STABAT ou **STABAT MATER**. s. m. (pr. *sta-batt ma-tèrr*). Premiers mots d'une hymne célèbre par lesquels on la désigne. Cette hymne, que l'on chante le soir du jeudi de la semaine sainte, rappelle dans un style simple et naïf les souffrances de la sainte Vierge pendant le crucifiement de son fils; elle est remplie de tristesse et de mélancolie. Le Stabat a été mis en musique par les plus célèbres compositeurs, Pergolèse, Haydn, Hændel, Rossini.

— Nom donné à la composition musicale du Stabat. Le Stabat de Pergolèse est le plus simple et le plus touchant. Chanter le Stabat.

STABILISATION. s. f. (pr. *sta-bi-li-za-ci-on ;* rad. *stable*). Néol. Action de stabiliser. La stabilisation d'un gouvernement. La stabilisation des institutions.

STABILISÉ, ÉE. part. pass. du v. Stabiliser. S'empl. adjectiv. Institutions stabilisées. Gouvernement stabilisé.

STABILISER. v. a. 1re conj. Rendre stable. Stabiliser un gouvernement. Stabiliser des institutions. L'observation exacte des lois peut seule stabiliser le gouvernement. Adam Smith regarde les travaux qui s'appliquent à des objets dont la jouissance est durable comme étant seuls productifs, parce qu'ils *stabilisent* la valeur des consommations faites par l'ouvrier. (Dup. de Nem.)

— SE STABILISER. v. pron. Être établi. Un gouvernement, des institutions se stabilisent.

STABILISME. s. m. (rad. *stable*). Système d'immutabilité des institutions. Que serions-nous aujourd'hui avec le stabilisme? Goths, Welches, sauvages.

STABILISTE. adj. et s. des 2 g. Partisan du stabilisme. Les stabilistes sont de fait et par principe ennemis du progrès.

— Qui appartient au stabilisme. Système stabiliste.

STABILITÉ. s. f. (du lat. *stabilitas ;* rad. *stare*, se tenir debout, ferme). Qualité de ce qui est stable, ferme, solidement établi. La stabilité d'un édifice.

— S'emploie quelquefois pour Solidité. Ce pont n'a pas de stabilité, manque de stabilité.

— Fig. La stabilité d'un état. La stabilité des lois. Il n'y a point de stabilité dans les choses du monde. La stabilité ne se trouve qu'en Dieu. Un gouvernement qui veut établir quelque *stabilité* ne peut séparer son intérêt de celui des peuples. (Daru.) La *stabilité* de la France réside dans l'union intime avec l'une des trois grandes puissances de l'Europe. (***) Un gouvernement en opposition avec les mœurs et les opinions ne peut avoir de *stabilité*. (Montesq.) L'instruction primaire universelle est désormais une des garanties de l'ordre et de la *stabilité* sociale. (Guizot.)

— Fig. Fermeté, constance. La stabilité du cœur. La stabilité d'une personne dans ses idées, dans ses projets. Une foi vive est le fondement de la *stabilité* que nous admirons dans Marie-Thérèse. (Boss.) La *stabilité* empêche de varier et soutient le cœur contre les mouvements de légèreté et de curiosité que la diversité des objets pouvait y produire; elle tient de la persévérance et justifie le choix. (Gérard.)

— État de permanence dans un lieu. Ce sens est rare. Avoir droit de stabilité. Faire vœu de stabilité dans un couvent. Avoir droit de stabilité dans un endroit.

— Mécan. Propriété qu'un corps dérangé de son état d'équilibre a de revenir à cet état.

STABLAT. s. m. Sorte d'habitation que les habitants des Alpes préparent à l'approche des neiges et où ils se renferment jusqu'à la fin de l'hiver avec leurs troupeaux.

STABLE. adj. des 2 g. (du lat. *stabilis ;* rad. *stare*, se tenir debout, ferme). Qui est dans un état, dans une situation ferme. On dit plus ordinairement Solide. Un édifice stable. Échafaud qui n'est pas stable.

— Fig. Assuré, durable, permanent. En ce sens, il se dit surtout des choses morales. Une paix ferme et stable. Fortune stable. Esprit stable. Il n'y a rien de stable ni d'assuré dans sa fortune. Rien n'est stable dans ce monde. Il n'y a rien de stable, de véritablement stable que Dieu.

Aucun bonheur n'est *stable* en ce bas monde,
Et le destin se plaît à nous tenir en l'air. (Nivernais.)

Les œuvres des humains sont fragiles comme eux,
Dieu désigne à son gré leurs desseins factieux,
Lui seul est toujours *stable*... (Volt.)

— En parlant des choses physiques. Le temps est stable, n'est pas stable. Le vent n'est pas stable.

— Mus. anc. S'est dit de la corde proslambanomène et des deux cordes extrêmes de chaque tétracorde.

— Phys. *Équilibre stable des corps*. Équilibre qui a lieu quand ces corps étant retenus en équilibre par une force, et leur état venant à être dérangé par une cause quelconque, ils y reviennent peu à peu par suite d'oscillations.

STABLEMENT. adv. D'une manière stable, avec stabilité. Omiss. des dictionn.

STABLÈRE. s. m. Hist. relig. Membre d'une secte protestante qui avait la guerre en horreur. Les stablères, d'après leurs statuts, ne devaient porter aucune arme offensive ou défensive.

STABROEK. Géogr. Capitale de la Guiane anglaise. Port sur le Démérary; 9,000 hab.

STABULATION. s. f. (pr. *sta-bu-la-ci-on ;* du lat. *stabulum*, étable). Action, manière d'entretenir une étable. Une *stabulation* si vicieuse n'est pas seulement l'effet de la paresse et de l'incurie, elle tient encore à des préjugés et à de fausses idées d'économie. (Grognier.) D'après la méthode flamande, qui se lie à une *stabulation* permanente, les fumiers ne sont extraits des étables que tous les dix ou douze jours. (Id.) Omiss. des dictionn.

STACCATO. adv. (de l'ital. *staccare*, attaquer). Mus. Mot italien qui, mis sur une partition, indique qu'il faut attaquer brusquement la corde avec l'archet, pour faire entendre chaque note détachée.

— substantiv. Un staccato

STACE (Papinius Statius). Célèbre poète latin, né à Naples l'an 60, rhéteur assez estimé, il vint à Rome avec son père, et s'attira la faveur de Domitien à qui il prodigua les flatteries les plus basses dans ses ouvrages. Stace avait une grande facilité pour improviser des vers sur toutes sortes de sujets, et les déclamait si bien qu'on allait l'entendre. On a de lui les *Sylves*, recueil de divers poèmes; la *Thébaïde*, poème en douze chants sur la guerre des Thébains et des Argiens, et les deux premiers chants de l'*Achilléide*, que la mort l'empêcha de terminer. Stace a du feu, de l'imagination, un style noble et correct.

STACHYDE. s. f. (pr. *sta-ki-de*). Bot. Genre de la famille des labiées, renfermant des plantes aux tiges carrées, aux feuilles opposées, aux fleurs répandant une odeur peu agréable quand on les froisse. Les espèces les plus remarquables sont la stachyde des marais qui fournit une fécule angulée; la stachyde des bois, qui donne une belle couleur jaune et dont les fibres corticales peuvent servir à faire des cordages; la stachyde laineuse, la stachyde grecque, l'épineuse et l'écarlate, qui se cultivent dans les jardins.

STACHYLIDION. s. m. Bot. Genre de plantes de la famille des champignons, comprenant des espèces semblables à des moisissures.

STACHYOPTÉRIDE. adj. des 2 g. (ét. gr., στάχυς, épi; πτερίς, fougère). Bot. Qui a la fructification disposée en épi. || STACHYOPTÉRIDES. s. f. pl. Ordre de plantes cryptogames, comprenant celles qui ont la fructification disposée en épi.

STACKOUSIE. s. f. Bot. Crypt. Genre de plantes de la famille des algues, fondé sur la stackousie linéaire de la Nouvelle-Hollande.

— Bot. phanér. Genre de plantes dicotylédones à fleurs complètes, polypétalées, fondé sur une espèce de la Nouvelle-Hollande.

STACKOUSIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à la stackousie. || STACKOUSIÉES. s. f. pl. Famille de plantes qui a pour type le genre stackousie.

STADE. s. m. (du gr. στάδιον). Antiq. gr. Mesure itinéraire en usage chez les Grecs et sur la valeur de laquelle les archéologues ne sont pas d'accord. Quelques-uns pensent que le stade valait 333 mètres; d'autres prétendent que c'était, à proprement parler, la mesure de la course ordinaire de l'homme. Courir vingt stades sans se lasser. Tel lieu est distant de tant de stades. Huit stades valent un mille romain.

— Nom commun à diverses mesures itinéraires anciennes que l'on distinguait par des épithètes. || *Stade olympique*. Mesure itinéraire qui valait 184 mètres 95 centimètres. || *Stade pythique*. Mesure itinéraire, plus petite que la précédente et qui valait 147 mètres 96 centimètres. L'existence du stade pythique a été contestée par quelques antiquaires. || *Stade philétérien*. Mesure itinéraire qui fut employée dans l'Orient vers le IIIe siècle av. J.-C., et qui valait 213 mètres. || *Stade romain* ou *italique*. Mesure itinéraire qui valait 185 mètres 15 centimètres. || *Grand stade asiatique*. Mesure qui valait 222 mètres 28 centimètres. || *Stade nautique*. Mesure qui valait 166 mètres 84 centimètres.

— Carrière ou espace dans lequel les Grecs s'exerçaient au jeu de la course. C'était, selon Vitruve, une étendue de 125 pas, entre deux bornes ou cippes, le long de laquelle il y avait un amphithéâtre où se plaçaient les spectateurs; quelquefois le stade était couvert et environné de portiques et de colonnes pour servir dans le mauvais temps. Courir le stade. Gagner le prix du stade. Être vainqueur au stade. Selon Pausanias, il y avait un stade en marbre blanc sur l'isthme de Corinthe. Le cirque, chez les Romains, remplaça le *stade* des Grecs, autant pour les usages que pour la forme; seulement, les cirques romains l'emportèrent en grandeur et en magnificence sur les *stades* grecs. (Encycl.) Ces derniers furent remplacés par des athlètes qui fournirent douze fois la longueur du *stade*. (Barthél.)

— *Stade olympique*. Endroit où se tenait la réunion des villes grecques pour la célébration des jeux olympiques. || *Stade pythique*. Lieu où avaient lieu les jeux pythiques.

— Médec. Chaque période ou degré d'une maladie, et particulièrement chacun des trois temps que présente un accès de fièvre intermittente.

STADE. Géogr. Ville de Hanovre autrefois transéatique et comprise dans le duché de Brême, dont elle était le siége principal. Elle fut longtemps l'entrepôt de toutes les marchandises allant de l'Angleterre à Hambourg; 6,000 hab.

STADINGUE ou **STADING**. adj. et s. des 2 g. Géogr. et hist. relig. Nom d'un peuple qui habitait des marais situés entre la Frise et la Saxe. Ce peuple ayant refusé de payer les dîmes, fut excommunié vers la fin du XIe siècle et forma une église à part. Les Stadingues furent détruits en 1233 par Henri, duc de Brabant.

STADIODROME. s. m. (ét. gr., στάδιον, stade; δρομεῖν, courir). Antiq. Celui qui parcourait un stade à la course.

STADMANE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones de la famille des sapindées, établi pour un grand et bel arbre qui croît à l'île de France.

STAËL-HOLSTEIN (Anne-Louise-Germaine Necker, baronne de). Un des plus célèbres publicistes dont s'honore la France, née en 1766, de Necker, qui fut depuis ministre de Louis XVI. Elle se fit remarquer, jeune encore, par ses brillantes dispositions et son goût prononcé pour la littérature. Elle épousa en 1786 le baron de Staël, gentilhomme suédois, ambassadeur en France. Son premier ouvrage, ses *Lettres sur J.-J. Rousseau*, commença sa réputation littéraire. A l'époque de la mort de Louis XVI elle écrivit un mémoire plein d'éloquence en faveur de Marie-Antoinette, et après la terreur une brochure sur la paix intérieure; écrit qui lui valut quelques années d'exil pendant lequel elle écrivit son livre *De l'influence des passions*. Il s'établit entre elle et Bonaparte une inimitié qui dura toujours. Elle se jeta dans l'opposition et fut exilée en 1803. Vers 1810, elle épousa, en secondes noces, un jeune officier français, M. de Rocca, revint en France en 1815, et mourut en 1817. On a aussi d'elle *Corinne ou l'Italie*, *Delphine*, *de l'Allemagne*, *Considérations sur la révolution française*.

STAFARDE. Géogr. Village situé près de Salmes, dans le royaume de Sardaigne.

— Hist. *Bataille de Staffarde*. Victoire remportée par Catinat sur le duc de Savoie, en 1690.

STAFFA. Géogr. Petite île d'Écosse dont l'extrémité porte sur des colonnes basaltiques naturelles, et présente l'aspect d'un palais magnifique bâti par la nature. C'est la grotte de Fingal.

STAFFORD. Géogr. Comté d'Angleterre entre ceux de Chester, de Derby, de Warwick et de Shrop; 300,000 hab. La partie du nord est montagneuse et offre des carrières de pierres, d'albâtre et de gyspe; la partie sud est riche et fertile en céréales. || Ch.-l. du comté, 5,000 h.

STAGE. s. m. (du lat. *statio ;* d'où l'ital. *staggione*, proprement *station*. Inusité en ce sens). Nom qu'on donnait autrefois, dans certaines églises, à la résidence que devait faire un chanoine pendant six mois ou un an, après la prise de possession, pour jouir des honneurs et revenus du canonicat.

— Aujourd'hui, Espace de temps pendant lequel les licenciés en droit sont obligés de fréquenter le barreau avant d'être admis au tableau des avocats. La durée du stage est fixée à trois ans consécutifs, qui ne peuvent être interrompus pendant plus de trois mois. La durée du stage peut être prolongée, selon les circonstances, par les conseils de discipline.

— Espace de temps pendant lequel les jeunes médecins sont obligés de fréquenter les cours de médecine et les hôpitaux avant d'exercer eux-mêmes.

STAGE. s. m. (pr. *sté-dge*). Mot anglais qui signifie Diligence, et que l'on emploie quelquefois en français pour désigner un fourgon. J'arrêtai ma place au *stage*, qui faisait trois fois la semaine le voyage de Philadelphie. (Chateaub.) A quatre heures du matin je montai dans ce *stage*, et me voilà roulant sur les chemins du Nouveau-Monde. (Id.)

— Se dit principalement en parlant des fourgons destinés au service de la cour. Le stage de Saint-Cloud. Remettre un paquet au stage. Le faire parvenir par le stage. Ce mot est omis dans les dictionnaires.

STAGIAIRE. adj. des 2 g. Qui fait son stage. Avocat stagiaire. Médecin stagiaire.

— Qui concerne le stage. Période stagiaire.

— substantiv. Les stagiaires de la cour royale.

STAGIER. s. m. Hist. ecclés. Chanoine qui doit assister régulièrement aux offices de son église pendant six mois, avant de jouir d'une prébende dont il a pris possession.

STAGNAL, ALE. adj. Hist. nat. Qui vit ou se plaît dans les marais. Agaric stagnal. Branchiope stagnal.

STAGNANT, ANTE. adj. (pr. *stag-nan ;* du lat. *stagnare*, dormir en étang, en parlant des liquides). Qui ne coule point, qui dort en étang. Eau stagnante. Les eaux stagnantes et les eaux coulantes. Ces couches reçoivent le nitre, d'autant plus abondamment, que ces mêmes eaux y demeurent sans écoulement et presque *stagnantes*. (Buff.) Cette configuration est très-convenable au véhicule des semences des plantes qui croissent sur le bord des eaux *stagnantes* et des lacs. (B. de St-P.)

— Où l'eau séjourne. Virgile oppose les fleuves aux marais *stagnants*, les monts hérissés de roches aux grèves sablonneuses. (B. de St-P.)

— S'empl. en parlant des humeurs, du sang, lorsqu'ils cessent de circuler et s'accumulent [illegible] stagnante.

— Fig. Il fallait offrir à la curiosité *stagnante* quelque chose qui la réveillât. (Linguet.) Les richesses, les priviléges rendent *stagnantes* des facultés naturelles que le besoin eût stimulées. (Boiste.)

STAGNATION. s. f. (pr. *stag-na-ci-on ;* rad. *stagnant*). État d'une eau dormante, stagnante. La stagnation des eaux dans les terres détermine les marais, les étangs, les lacs.

— Médec. État du sang et des humeurs qui ne coulent pas ou qui circulent trop lentement. La stagnation du sang et des humeurs amène l'altération de ces liquides.

— Fig. Suspension des affaires de banque, de commerce, qui languissent. La stagnation des affaires, du commerce, de l'industrie. Le commerce est dans un état de stagnation très affligeant.

— Fig. État d'immobilité des choses morales. La stagnation de l'intelligence. La stagnation des idées. La stagnation des facultés naturelles.

STAGNÉ. part. pass. du v. Stagner. Il est invariable.

STAGNER. v. n. 1re conj. (pr. *stag-né;* du lat. *stagnare ;* rad. *stagnum*, étang). Qui repose, qui reste en nappe immobile, en parlant des eaux, qui forme une espèce d'étang. Les eaux qui stagnent dans ces plaines.

— Ce verbe est peut être inusité, ou du moins nous n'en avons aucun exemple ; cependant nous n'avons pas craint de l'introduire dans notre dictionnaire, persuadés qu'il est nécessaire à notre langue, aussi bien que *stagnant* et *stagnation*, ses congénères.

STAGNICOLE. adj. des 2 g. (pr. *stag-ni-co-le;* ét. lat., *stagnum*, étang ; *colo*, j'habite). Hist. nat. Qui vit dans les étangs. || Qui se tient sur les herbes des étangs. Kératocère stagnicole.

STAHL (Georges-Ernest). Médecin célèbre, auteur de nombreux ouvrages de médecine et de chimie, né à Anspach en 1660, mort en 1734 à Berlin. Stahl fut l'auteur de la brillante théorie du phlogistique, que la chimie moderne a renversée.

STAHLIANISME. s. m. Système de Stahl. Partisan du stahlianisme. Le stahlianisme est établi sur un système dont les propositions fondamentales sont que la matière est absolument passive ; que la mixtion animale, c'est-à-dire la constitution matérielle de l'homme et des animaux tend sans cesse à se corrompre; que l'âme qui veille persévéramment à la conservation du corps, qui n'existe que par elle, ordonne les mouvements nécessaires pour prévenir la corruption de cette mixtion.

STAHLIEN, IENNE. adj. Qui a rapport à Stahl ou à ses œuvres. Système stahlien. Philosophie stahlienne.

— Partisan de la doctrine de Stahl. || S'empl. subst. Les stahliens reconnaissent l'influence constante de l'âme sur le corps à l'état de santé ou de maladie. Selon eux, un médecin ne doit opérer qu'en suivant attentivement les effets de l'âme sur le corps.

STAJA. s. f. Métrol. Mesure de capacité pour le blé, employée en Sardaigne, et valant 38 litres 33 centilitres. || Mesure de capacité pour l'huile employée à Naples et valant 9 litres 90 centilitres. || Mesure de capacité de Palerme, valant 2 litres 46 centilitres.

STAJO. s. m. Métrol. Subdivision des mesures de capacité employée en Italie. Le stajo vaut 80 litres. || Mesure de capacité employée à Lucques et valant 24 litres 12 centilitres. || Mesure de capacité de Modène valant 70 litres 40 centilitres. || Mesure de Parme qui vaut 51 litres 37 centilitres. || Mesure de Toscane qui vaut 24 litres 36 centilitres. || Mesure employée en Dalmatie, valant 48 litres 165 centilitres.

STAJOLO. s. m. Métrol. Mesure agraire employée en Toscane et valant 4 ares 96 centiares.

STALACTIFÈRE. adj. des 2 g. Hist. nat. Qui porte des stalactites.

— Qui offre des sillons semblables à des stalactites filiformes. Gland stalactifère.

STALACTITE. s. m. (du gr. σταλάζω, tomber goutte à goutte). Minér. Nom donné à des concrétions calcaires, d'un volume variable, formées par l'action des eaux qui, après avoir suinté à travers le sol, arrivent à une cavité et y déposent les molécules calcaires qu'elles tiennent en dissolution. Les stalactites présentent l'aspect le plus curieux et le plus bizarre, surtout lorsqu'on pénètre dans les grottes qui les possèdent une torche à la main. Quelquefois les stalactites et les stalagmites se réunissent et forment des piliers qui grossissent graduellement et finissent par combler les cavités qui les renferment.

STALACTITIQUE. adj. des 2 g. Hist. nat. Qui ressemble à un stalactite. Concrétion stalactitique.

STALAGMITE. s. m. (du gr. σταλαγμός). Minér. Concrétion pierreuse qui se forme en mamelons sur le sol des cavités souterraines par la chute des eaux liquifiques.

STALAGMITIQUE. adj. des 2 g. Hist. nat. Qui ressemble au stalagmite. Concrétion stalagmitique. Dépôt stalagmitique. On a observé dans les mines de charbon de terre un dépôt *stalagmitique* formé de douze petites couches alternativement blanches et noires, et d'une [illegible] dont l'épaisseur égale la somme d'une couche blanche et d'une couche noire. (Tourn.)

— Bot. Plante des Indes orientales, de la famille des guttifères.

STALLE. s. f. (de l'all. *stall*). Siéges de bois qui sont autour du chœur d'une église, dont le fond se lève et se baisse, et sur lesquels sont assis les chanoines, les religieux et ceux qui chantent au chœur. Les stalles basses. Les stalles hautes. Occuper une stalle. Céder sa stalle à quelqu'un.

— Au théâtre, Siéges ordinairement placés à l'orchestre et dont le fond se lève et se baisse comme celui des stalles d'église. Occuper une stalle. Louer deux stalles. Un rang de stalles. La première, la seconde stalle. Un billet de stalle.

— Billet de stalle. Acheter une stalle, deux stalles. Vendre sa stalle.

STAMBOUL. (ét. gr., εἰς, dans ; τὴν, la ; πόλιν, ville). Géogr. Nom que les Turcs donnent à Constantinople. Il s'emploie en français dans la poésie, comme synonyme de Constantinople. Le sultan de Stamboul.

Du sultan de *Stamboul* l'odorante pastille
. . . . Sur les tisons pétille. (Hassoun. et Mass.)

STAMETTE. s. f. Comm. Étoffe de laine qu'on fabrique en Hollande.

STAMINAIRE. adj. des 2 g. (du gr. στήμων, étamine). Bot. Se dit des fleurs doubles dont les pétales surnuméraires sont dues à la transformation des étamines. Fleurs staminaires.

STAMINAL, ALE. adj. Bot. Qui appartient ou qui est relatif aux étamines.

STAMINÉ, ÉE. adj. Bot. Qui porte des étamines. Se dit particulièrement dans les synanthérées des corolles qui sont accompagnées d'organes mâles.

STAMINEUX, EUSE. adj. Bot. Se dit d'une plante dont les étamines font une grande saillie hors de la fleur.

STAMINIFÈRE. adj. des 2 g. Bot. Qui porte des étamines. || *Fleur staminifère.* Fleur mâle. Il est une multitude d'arbres et de plantes dont les fleurs *staminifères* et pistillifères s'élèvent sur deux pieds différents. (A. Martin.)

STAMINADE. s. m. (ét. gr., στήμων, étamine ; εἶδος, ressemblance). Bot. Nom donné aux appendices du gynostème des orchidées, qui paraissent être des rudiments d'étamines avortées.

STAMINIPORE. adj. des 2 g. Bot. Se dit d'une fleur dont les organes ont pris la forme d'étamines.

STAMINULE. s. f. (dimin. de *stamine*). Bot. Étamine rudimentaire.

STANCARI (François). Théologien de la confession d'Augsbourg dans le XVIe siècle, et un de ceux qui travaillèrent avec le plus de succès à établir dans la Pologne la religion réformée, né à Mantoue, mort en 1574. Il enseignait que Jésus-Christ était médiateur en qualité d'homme seulement, et non comme réunissant en lui la nature divine.

STANCARIANISME. s. m. Doctrine de Stancari. V. ce mot.

STANCARIEN, ENNE. s. Hist. relig. Disciple de Stancari.

STANCE. s. f. (de l'ital. *stanza;* rad. *sto*, je m'arrête). Poés. Nombre déterminé de vers formant un sens complet et assujéti pour la mesure des vers et le mélange des rimes, à des règles qui s'observent dans toute la pièce. La stance ne peut avoir moins de quatre vers ni plus de dix. La mesure des vers qui doivent entrer dans une stance n'est soumise qu'au caprice du poëte. Stance régulière. Stance irrégulière. Stance de quatre vers, de huit vers. Première, seconde stance. Les poëmes italiens sont généralement composés en stances. Voltaire assure que si à Venise quelqu'un récite dans une barque une *stance* de la Jérusalem délivrée, la barque voisine lui répond par une *stance* suivante. (***) Les *stances* n'ont été introduites dans la poésie française que sous le règne de Henri III. (Sall.) Jean de Lingendes, dans les poésies duquel on trouve une facilité et une douceur admirables, est le premier de nos poëtes qui ait fait des *stances*. (Id.)

— Au pl. Pièce de poésie composée d'un certain nombre de stances. Stances héroïques. Belles stances. Faire des stances. Réciter des stances. Les stances du Tasse.

STANGUE. s. f. Blas. La tige d'une ancre. On employait aussi ce mot dans l'ancienne marine.

STANGUETTE. s. f. Mus. Barre de division.

STANHOPE. Ancienne maison du comté de Nottingham, qui a donné des guerriers et des politiques distingués à l'Angleterre. || Jacques, comte de Stanhope, né en 1673, conclut en 1718 le traité célèbre de la quadruple alliance, entre la France, la Grande-Bretagne, l'empereur et les États-Généraux. Il mourut en 1721. || Charles, né en 1753, fut un défenseur zélé de la révolution française à la tribune parlementaire d'Angleterre. Il mourut en 1816.

STANHOPE. s. f. Typogr. Nom d'une presse de fonte inventée par lord Stanhope. Ces presses ont remplacé avec beaucoup d'avantage les presses en bois de toute espèce.

STANISLAS (Saint). Né en 1030 à Sczepanow, fut élu évêque de Cracovie en 1071. Boleslas II, à qui il reprochait un crime, [illegible] au rang des saints. On le fête le 7 mai.

STANISLAS LECZINSKI. Roi de Pologne, né à Lemberg en 1682, élu en 1704 à la place d'Auguste, détrôné par Charles XII, roi de Suède, et dépossédé par ce même Auguste, après la mort de Charles XII. A la mort d'Auguste, il tâcha en vain de ressaisir la couronne. Par le traité de 1736, il renonça au trône, conserva le titre de roi, et obtint la jouissance du duché de Lorraine, qui à son décès devait revenir à la France. Il fit le bonheur de ses nouveaux sujets, embellit Nancy, fit fleurir les sciences et les arts, et se fit adorer par sa bienfaisance.

STANLÉYÉE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, de la famille des crucifères.

STANNAGE. s. m. Techn. Opération qui consiste à imprégner une étoffe d'une dissolution d'étain, avant de la teindre.

STANNATE. s. m. (du lat. *stannum*, étain). Chim. Genre de sels qui résultent de la combinaison de l'oxyde stannique avec les bases salifiables.

STANNEUX, EUSE. adj. (du lat. *stannum*, étain). Qui tient de l'étain. || *Oxyde stanneux.* Le premier degré d'oxydation de l'étain. || *Sulfure stanneux.* Premier degré de sulfuration de l'étain.

— *Sel stanneux.* Combinaison de l'oxyde stanneux avec les acides, et du sulfure avec les sulfides, ainsi que celle de l'étain avec les corps halogènes qui correspondent à celles-là pour la composition.

STANNIDE. adj. des 2 g. Minér. Qui ressemble à l'étain. || STANNIDES. s. m. pl. Famille de substances minérales qui comprend l'étain et ses combinaisons.

STANNIFÈRE. adj. des 2 g. Minér. Qui contient de l'étain.

STANNIQUE. adj. des 2 g. (du lat. *stannum*, étain). Chim. Qui tient de l'étain. || *Oxyde stannique.* Second degré d'oxydation de l'étain.

— *Sulfure stannique.* Second degré de sulfuration de l'étain.

— *Sels stanniques.* Combinaisons de cet oxyde stannique avec les acides, et du sulfure stannique avec les sulfides. || Combinaisons proportionnelles de l'étain avec les corps halogènes.

STANNOSO-POTASSIQUE. adj. m. Chim. Se dit des sels produits par la combinaison d'un sel stanneux avec un sel potassique. Tartrate stanno-potassique.

STANNOVOÏ. adj. et s. m. pl. Géogr. Chaîne de montagnes de la Sibérie qui sépare en partie ce pays de l'empire chinois.

STANTZAÏTE. s. f. Minér. Variété d'andalousite.

STAPÈDE. s. m., ou **STAPIE.** s. f. (ét. lat., *stare*, se tenir ; *pes*, pied). Antiq. rom. Nom par lequel des archéologues ont désigné un prétendu étrier des cavaliers romains.

STAPÉDIEN. adj. m. (du lat. *stapes*, étrier). Anat. Se dit d'un muscle qui appartient à l'étrier de l'oreille interne. Il se prend substantiv. pour ce muscle. Le stapédien.

STAPÉLIE. s. f. Bot. Genre de la famille des apocynées, renfermant des plantes qui se font remarquer par la bizarrerie de leurs parties. L'espèce la plus belle est la stapélie panachée, originaire du cap de Bonne-Espérance, dont les fleurs sont grandes, monopétales, divisées en cinq découpures finissant en pointe. Ces fleurs répandent une odeur cadavéreuse et fétide.

STAPHISAIGRE. s. m. (du lat. *staphis*, staphis ; et du gr. ἄγρια, sauvage). Bot. Espèce de dauphinelle ou pied-d'alouette, originaire de la France méridionale, et dont les graines âpres sont un violent purgatif, et s'appliquent souvent en poudre sur la tête des enfants dont on veut tuer les poux. On l'appelle vulgairement pour cette raison *herbe aux pouilleux* ou *herbe aux poux*.

STAPHYLIACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble au staphylier. || STAPHYLIACÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des célastrinées, qui a pour type le genre staphylier.

STAPHYLIER. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones, de la famille des rhamnées, renfermant de petits arbrisseaux cultivés dans les jardins d'agrément. Le staphylier à feuilles ailées est commun en France. Il s'élève de trois à cinq mètres, et porte des rameaux nombreux. Il fleurit en avril ou en mai. Il est surtout remarquable par la beauté de son feuillage.

STAPHYLIN. adj. et s. m. Anat. Il se dit d'un muscle qui appartient à la luette.

STAPHYLIN. s. m. Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des brévipennes, comprenant une dizaine d'espèces. La couleur des staphylins varie beaucoup : il en est de lisses et très-brillants par le poli des diverses parties ; d'autres, au contraire, sont couverts de poils plus ou moins rares. Il en est même qui sont absolument velus comme des abeilles bourdons, avec lesquelles on serait tenté de les confondre au premier moment où on les voit s'abattre sur les charognes. Staphylin velu. Staphylin odorant, bleu, gris de souris, pubescent.

STAPHYLINIDE. adj. des 2 g. Entom. Qui ressemble au staphylin. [illegible] pl. Tribu de coléoptères, famille des brachélytres, renfermant des insectes qui répandent pour la plupart une odeur désagréable quand on les saisit.

STAPHYLINIEN, IENNE. adj. V. STAPHYLINIDE.

STAPHYLINIFORME. adj. des 2 g. Entom. Dont la forme rappelle celle du staphylin. Insecte staphyliniforme.

STAPHYLINO-PHARYNGIEN. adj. et s. m. Anat. Qui appartient à la luette et au pharynx. Muscle staphylino-pharyngien. Il se prend substantiv. pour ce muscle. Le staphylino-pharyngien.

STAPHYLOMATEUX, EUSE. adj. Pathol. Qui a rapport au staphylôme. La cornée staphylomateuse.

STAPHYLÔME. s. m. (du gr. σταφύλωμα ; rad. σταφυλή, grain de raisin). Pathol. Dénomination qui a été d'abord employée pour désigner une tumeur particulière de la cornée, et qui s'applique aujourd'hui à diverses autres lésions de cet organe et même à des affections qui ont leur siége dans d'autres tissus de l'œil.

— Convexité très-saillante que présente la cornée distendue par l'humeur aqueuse sans perte de la transparence. Staphylôme de la cornée. Staphylôme transparent. Staphylôme opaque.

— Amincissement de la cornée avec adhérence à l'iris et protension de ces membranes par les humeurs de l'œil. Staphylôme de l'iris.

— Bosselures bleuâtres qui se forment quelquefois à la surface d'un sclérotique, autour de la circonférence de la cornée. Staphylôme de la sclérotique. Staphylôme antérieur de la sclérotique ou staphylôme du corps ciliaire. Staphylôme postérieur de la sclérotique.

STAPHYLORRHAPHIE. s. f. Chirurg. Suture du voile du palais.

STAPHYLORRHAPHIQUE. adj. des 2 g. Chir. Qui appartient à la staphylorrhaphie.

STAPHYLOTOME. s. m. Chir. Instrument destiné à exciser la luette.

STAPHYLOTOMIE. s. m. Chir. Excision de la luette.

STAPHYLOTOMIQUE. adj. des 2 g. Chir. Qui appartient à la staphylotomie.

STARELLO. s. m. Métrol. Mesure de capacité pour le blé, employée en Sardaigne, et valant 48 litres 96 centilitres.

STARIE. s. f. Anc. comm. Mot employé autrefois, en Hollande, pour désigner le temps qu'une escorte reste à Smyrne. Une starie trop longue est aux frais de l'armateur.

STARIQUE. s. m. Ornith. Genre de palmipèdes.

STARKENBURG. Géogr. Principauté de Hesse-Darmstadt. Pays fertile en blés, vins et fruits. || Capitale de cette principauté.

STARLET. s. m. Ichthyol. V. STERLET.

STAROSTE. adj. et s. m. (ét., V. STAROSTIE). Gentilhomme polonais jouissant d'une starostie. Un staroste. Les starostes polonais.

STAROSTIE. s. f. (du slav. *starii*, vieux, ancien, dignitaire). Sorte de fief polonais cédé par les rois à des gentilshommes pour les aider à soutenir les frais des expéditions militaires. Les rois se réservaient le droit de nommer aux starosties, et obligeaient les chefs à payer le quart de leur revenu pour entretenir plusieurs cavaliers. Les starosties étaient avec ou sans juridiction.

STARRE. s. f. Diplom. Nom des chartes des Juifs.

STASE. s. f. (du gr. στάσις ; rad. στάω, je m'arrête). Pathol. Séjour du sang ou des humeurs dans quelque partie du corps, à cause de la cessation ou de la lenteur de leur mouvement. La stase ne suppose pas, comme la stagnation, l'altération des liquides. L'automne affecte les individus mélancoliques, dont le sang veineux ou noir éprouve des *stases* dangereuses dans les vaisseaux hémorroïdaux et le système de la veine-porte. (Virey.)

— Fig. Il y a dans les nations comme chez les individus, des époques inflammatoires et des *stases* d'atonie. (Virey.)

STATÈRE. s. m. Antiq. Monnaie d'or des Grecs. || *Statère de Cyzique.* Monnaie d'or qui valait 28 drachmes athéniennes d'argent. || Monnaie des Egyptiens et des Juifs, dont la valeur n'est pas bien connue.

STATÈRE. s. f. (du lat. *statera*). Antiq. Balance romaine, peson.

STATHMOS. s. m. Antiq. Nom donné par les historiens grecs à une maison où les voyageurs peuvent s'arrêter. C'est ce qu'on nomme à présent *caravansérail*.

STATHOUDER. s. m. Hist. Mot hollandais qui signifie Amiral, capitaine général.

— Titre que l'on donnait au chef de l'ancienne république des Provinces-Unies. Les stathouders, d'abord subordonnés aux états, agrandirent les attributions de leur charge aux dépens des droits et de la liberté des Provinces-Unies, et acquirent une grande puissance. Le premier stathouder fut Guillaume de Nassau.

STATHOUDÉRAT. s. m. Dignité du stathouder. Après la mort de Guillaume II, [illegible] assemblée nationale abolit le stathoudérat dans les Provinces-Unies, et rétablit la république sur les bases constitutionnelles. Relevé et aboli à diverses époques, le stathoudérat fut définitivement détruit en 1795, lors de l'envahissement de la Hollande par les armées françaises.

— Temps pendant lequel la dignité de stathouder était exercée. Pendant le stathoudérat de Guillaume II.

STATHOUDÉRIEN, IENNE. adj. et s. Hist. Partisan du stathoudérat. || Qui appartient au stathoudérat.

STATICE. s. f. Bot. Genre de la famille des plombaginées, renfermant des plantes herbacées ou sous-frutescentes, au port élégant, garnies de fleurs nombreuses, aux couleurs très-variées. On cultive dans nos jardins, pour tapis de verdure, la statice gazon, vulgairement appelée petit gazon, gazon d'Olympe, originaire des lieux arides et sablonneux voisins de la mer. Du sein de ses feuilles linéaires s'élève une tige sans feuilles, grêle, terminée par des fleurs rouges, blanches ou roses. Statice arméria. Statice à feuilles de plantain. Statice en faisceau. Statice limonion. Statice à feuilles de

pâquerette, à feuilles d'olivier. Statice vipérine. Statice menue. Statice articulée. Statice à corolle monopétale.

STATICÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à la statice. || STATICÉES. s. f. pl. Nom donné quelquefois à la famille des plombaginées, à cause du genre statice qu'elle renferme.

STATIF, IVE. adj. Didact. Qui appartient à une station.

— Hist. *Camp statif.* Camp où une armée demeurait quelque temps, soit pour se reposer, soit pour garder un pays. || *Féries statives.* Fêtes célébrées par tout le peuple, et dont le jour était fixé par les fastes.

STATION. s. f. (pr. *sta-ci-on* ; du lat. *statio* ; rad. *stare*, être debout, s'arrêter, demeurer). Physiol. Action de se tenir debout, immobilité active et volontaire du corps, que la contraction permanente de ses muscles extenseurs maintient en équilibre sur sa base de sustension, de manière qu'une ligne verticale passant par le centre de gravité, tombe sur cette base. Dans la station, les muscles de la partie antérieure du cou se contractent pour maintenir la tête en équilibre sur la colonne vertébrale; les muscles extenseurs de cette colonne entrent en action pour l'empêcher d'être entraînée en avant par le poids des membres supérieurs et des organes thoraciques et abdominaux. Le poids du corps est aussi transmis par la colonne vertébrale au bassin, par le bassin au fémur, par le fémur à la jambe, par la jambe au pied, et par le pied au sol.

— En général, Manière dont un animal se tient. La station de l'homme est bipède. La station du chien est quadrupède.

— Astron. État d'une planète qui paraît n'avancer ni reculer dans le zodiaque. Entre la direction et la rétrogradation, il y a toujours une station.

— Pause, demeure de peu de durée qu'on fait dans un lieu. Ne faire qu'une station, qu'une courte station. Écrire une lettre à chaque station, pendant un voyage. Franz abaissa une torche et reconnut que ce devait être une des *stations* habituelles des visiteurs nomades de l'île de Monte-Cristo. (A. Dumas.)

— Endroit où se tiennent les voitures publiques pour prendre les voyageurs. Il n'y a point de voitures à la station.

— Dans les lignes des chemins de fer, Endroit où s'arrête un convoi pour prendre ou déposer des voyageurs. Un convoi qui s'arrête à chaque station. Il y a dix minutes de telle station à telle autre. Aménagement d'une station. Destinées à offrir au public toutes facilités pour l'accès au chemin de fer, les *stations* doivent être à portée des grands centres de population, et pénétrer autant que possible dans l'intérieur des villes. (Tourn.)

— En matière de dévotion, Église, chapelle, autel désigné par le supérieur ecclésiastique où l'on va faire certaines prières, afin de gagner les indulgences. Station pour gagner le jubilé. Les stations des sept églises à Rome. Faire des stations pour gagner les indulgences.

— Prières que l'on fait à une station. Diane de Poitiers, maîtresse de Henri II, [illegible] par son testament qu'on lui fit faire une *station* dans l'église des Filles Pénitentes, avant d'être transportée à l'église d'Anet, qu'elle avait choisie pour sa sépulture. (Ste-Foix.)

— *Donner une station à un prédicateur.* Le nommer pour prêcher dans une église pendant l'Avent ou le Carême. L'évêque lui a donné cette église pour station. On dit de même, *cette église est une bonne station.*

— Dans les opérations trigonométriques et de nivellement, Lieu où l'on se place pour faire l'observation convenable. Un coup de niveau est compris entre deux stations.

— Mar. Certaine étendue de mer, certain parage assigné à des vaisseaux pour y établir leur croisière pendant un temps fixé. Ce bâtiment est en station, est en station dans tel parage. Station navale. Quitter la station. Les bâtiments de la station. En temps de guerre on établit aussi des stations près des côtes ennemies.

— Bâtiments qui sont en station. Relever la station.

— Bot. Nom donné à la nature particulière

plantes a coutume de croître et de se développer. Les plantes, sous le rapport de leur station, se distinguent en plantes terrestres, arénaires, saxatiles, sylvatiques, campestres, alpestres, alpines, salines, littorales, maritimes, aquatiques, marines, fluviatiles, marécageuses, etc., etc.

— Antiq. rom. Relais de poste sur les routes militaires. || Garnison établie sur les frontières de l'empire ou dans les provinces dont on suspectait la fidélité. || Sentinelle.

— Hist. or. Ce qu'un homme peut parcourir en un jour.

— Liturg. Le jeûne du mercredi et du vendredi, qui ne durait que jusqu'à six heures.

STATIONNAIRE. adj. des 2 g. (pr. *sta-cio-nè-re* ; du lat. *sto*, je m'arrête). Astron. Planète, lorsqu'elle paraît n'avoir aucun mouvement parmi les étoiles fixes. Ce phénomène a lieu par Mercure et Vénus, tant que le rayon visuel dirigé vers ces astres est tangent à leur orbite.

— Pathol. Se dit des maladies populaires qui, dans certains pays, se montrent et se prolongent sans interruption pendant une ou plusieurs saisons ou même plusieurs années. Les maladies stationnaires et les maladies intercurrentes.

— Qui demeure au même point, sans faire de progrès. Les arts étaient stationnaires.

— Antiq. rom. *Soldats stationnaires.* Soldats qui étaient distribués en différents lieux pour avertir leur chef de ce qui s'y passait. || On dit aussi substantiv., les *stationnaires.*

— STATIONNAIRE. s. m. Mar. Tout navire en station, et particulièrement Petit bâtiment de guerre mouillé en tête d'une rade pour exercer une sorte de police sur les bâtiments qui entrent et qui sortent. Le capitaine du stationnaire.

— Hist. ecclés. Diacre qui était de semaine pour chanter l'évangile à la messe que le pape disait dans les stations.

STATIONNAIREMENT. adv. (pr. *sta-cio-nè-re-man*). D'une manière stationnaire.

STATIONNALE. adj. f. (pr. *sta-cio-na-le*). Dévot. Où l'on fait des stations. Église stationnale.

— S'empl. substantiv. Une stationnale.

STATIONNARITÉ. s. f. (pr. *sta-cio-na-ri-te*). Néol. État de ce qui est stationnaire.

STATIONNÉ. part. pass. du v. Stationner. Il est invariable, et ne s'emploie qu'avec l'auxiliaire *avoir*. Cette voiture a stationné longtemps dans cette rue. Ces voitures ont stationné.

STATIONNEMENT. s. m. (pr. *sta-cio-ne-man*). Action de stationner, en parlant des voitures publiques. Interdire le stationnement des voitures sur la voie publique.

STATIONNER. v. n. 1re conj. (pr. *sta-cio-ne* ; rad. *station*). Faire une station, s'arrêter dans un lieu, en parlant des voitures publiques. Les voitures de place ne peuvent stationner dans cette rue passé telle heure.

STATIQUE. s. f. (du gr. στατική, sous-entendu ; θεωρία, la science du poids, du pesage, féminin de l'adjectif στατικός, qui pèse ; dérivé de ἵστημι, je pose, et au moyen, je repose, je pèse). Didact. Branche de la mécanique qui a pour objet les lois de l'équilibre des corps ou des puissances qui agissent les unes sur les autres; son but est de rechercher les rapports qu'ont entre elles plusieurs forces qui se combattent et qui anéantissent leurs effets réciproques et opposés, tandis que l'autre branche de la mécanique, la dynamique, a pour objet les propriétés du mouvement considéré en lui-même, ou produit par l'action ou la réaction que plusieurs corps exercent les uns sur les autres.

— Proprement, Une des divisions de la statique, celle qui s'occupe de l'équilibre dans les solides. On divise la statique en statique propre, en hydrostatique, et en aérostatique.

STATIRA. Femme et sœur de Darius Codoman, roi de Perse, tomba avec toute sa famille au pouvoir d'Alexandre, après la bataille d'Issus. Elle était alors enceinte. Ses malheurs lui occasionnèrent une fausse couche, des suites de laquelle elle mourut peu de temps après.

— Fille de la précédente et de Darius, prise par Alexandre avec sa famille, et depuis femme d'Alexandre, dont elle n'eut pas d'enfants. Roxane la fit périr après la mort d'Alexandre.

STATISTICIEN, IENNE. adj. Didact. Celui, celle qui étudie la statistique; qui se livre à des recherches statistiques.

STATISTIQUE. s. f. (de l'all. *staat*, état; fait du lat. *status*, dans le sens de *status reipublicæ*, et non point, comme on le croit généralement, de *status*, état ou situation). Mot qui fut employé vers le milieu du siècle dernier par Achenwal, professeur à Gœttingue, pour comprendre dans un traité général et méthodique l'exposé des forces physiques, morales et politiques des divers États qui composaient l'Europe à l'époque où il écrivait. Ce premier traité créa une science nouvelle que l'on peut définir en d'autres termes moins généraux :

— Science qui apprend à connaître un État sous le rapport de son étendue, de sa population, de son agriculture, de son industrie, de son commerce, etc., dans un moment donné, lequel moment donné est ordinairement le pré-

sagé dans différentes périodes. La *statistique* ne ressemble plus qu'aux bourses de commerce qui tiennent compte seulement du cours du jour, et qui n'ont ni veille ni lendemain. (De Pradt.)

— Description détaillée d'un pays relativement à son étendue, à sa population, à son commerce, à ses ressources agricoles et industrielles. Statistique de la France. Statistique d'un département. Statistique de l'Europe. Statistique générale. Statistique particulière.

— Par extens. et abusiv. État, situation quelconque. La statistique des coulisses. La statistique des cafés de Paris. La statistique des acteurs.

— Fig. On a dit à propos du prix Monthyon, que l'Académie française s'est chargée de faire tous les ans la *statistique* de la vertu. (***)

— S'empl. adjectiv. pour les 2 g. Description statistique. Mémoires statistiques. Connaissances statistiques.

STATMEISTER. s. m. Hist. Bourgmestre ou maire de l'ancienne ville libre de Strasbourg.

STATOR. adj. m. Mot latin qui signifie *qui arrête*. Il se dit de Jupiter. Jupiter Stator. En mémoire de ce que ce dieu avait arrêté les Romains fuyant devant les Sabins, Romulus voua un temple à Jupiter Stator.

STATOSPERME. adj. des 2 g. (ét. gr., [illegible], se tenir ; [illegible], graine). Bot. Se dit des plantes dont les graines sont ou droites ou ascendantes.

STATUAIRE. s. m. Sculpteur qui fait des statues. Habile, excellent statuaire.

— adjectiv. Qui est propre à faire des statues. Marbre statuaire. Le marbre statuaire est blanc, sans aucune tache ni veine. V. MARBRE.

— Qui concerne les statues. Art statuaire.

— Archit. *Colonne statuaire.* Colonne terminée par une statue.

STATUAIRE. s. f. Art de faire des statues. Apprendre la statuaire. Connaître la statuaire. Être habile dans la statuaire. Les monuments de l'architecture et de la statuaire chez les anciens.

STATUE. s. f. (du lat. *statua* ; rad. *stare*, se tenir debout). Représentation d'une figure humaine entière et de plein relief. Statue de marbre, d'or, d'argent, de bois, d'argile. Statue de grandeur naturelle. Grande, petite statue. Statue gigantesque, colossale. Statue équestre, pédestre. Statue curule. Statue antique. Statue de Jupiter, de Junon, de Minerve. La statue de Henri IV. La statue de Louis XIV. La statue de Napoléon. Statue bien faite, mal faite. Statue grossière. Dresser, élever, ériger des statues. Décerner des statues à quelqu'un. Abattre, mutiler les statues de quelqu'un. Relever les statues des grands hommes. Le public, toujours égaré dans son enthousiasme, vous dresse des *statues* et les brise pour vous en casser la tête. (Volt.) Les hommes sont comme les *statues*, il faut les voir en place. (De Ségur.) L'amant de sa patrie dresse dans son cœur une *statue* au grand écrivain. (Mme de Staël.) On demandait un jour à Caton pourquoi on ne lui avait point érigé des *statues*, dans un temps où Rome en était pleine? J'aime mieux, dit-il, qu'on me demande pourquoi je n'ai point de *statues*, que pourquoi j'en ai. (Roll.) Les monuments publics de la piété des princes font plus d'honneur à leur mémoire que les *statues* et les inscriptions. (Mass.) L'empereur Domitien était si jaloux du respect dû à ses *statues* qu'il fit condamner à mort une femme qui s'était déshabillée devant l'une d'elles. (Sallent.)

— Fig. La doctrine des stoïciens au lieu de faire un sage n'en faisait que la *statue*. (Balz.)

— Fig. Personne ordinairement sans action et sans mouvement. C'est une statue. || On dit d'une femme belle, mais froide, sans physionomie et sans esprit, que *c'est une belle statue.*

— B.-arts. *Statue grecque.* En général, une statue entièrement nue ou n'ayant qu'un bout de draperie. || *Statue romaine.* Statue drapée ou armée à la romaine. Les Romains divisaient leurs statues de la manière suivante : *Statues paludates.* Celles qui ont un manteau. || *Statues thoracates.* Celles qui ont une cotte d'armes. || *Statues loricates.* Celles qui ont une simple cuirasse. || *Statues trabéates.* Celles des sénateurs et des augures. || *Statues togates.* Celles qui sont revêtues de la toge. || *Statues tunicates.* Celles des hommes du peuple. || *Statues stolates.* Les statues des femmes. || *Statue allégorique.* Celle qui représente, par l'expression de ses traits, par son costume, par les attributs qui l'entourent, un être moral; un être collectif; ou même un événement. || *Statue persique.* Statue d'homme qui sert de colonne ou de pilastre. || *Statue sacrée.* Nom donné quelquefois à des images de la sainte Vierge et des saints.

STATUÉ, ÉE. part. pass. du v. Statuer. S'empl. adjectiv. Rien n'a été statué par l'assemblée.

Il est *statué* par les lois d'aujourd'hui
Qu'un mari de bel air n'aime jamais chez lui.
(Desmahis.)

STATUER. v. a. 1re conj. (rad. *statut*). *Je statue, nous statuons, vous statuez. Je statuais, nous statuions, vous statuiez. Que je statue, que nous statuions, que vous statuiez*, etc. Ordonner, régler d'une manière stable. L'assemblée n'a rien statué sur cela. La loi statue sur une chose. Le juge n'a rien statué sur ce chef, sur cette demande.

bien. (Montesq.)

STATUETTE. s. f. (diminut. de *statue*). B.-arts. Petite statue. Les statuettes sont maintenant fort à la mode. Acheter une statuette. Cheminée ornée de statuettes. Les statuettes de Dantan.

— Ce joli diminutif, qui semble aussi ancien que le mot *statue* dans notre langue, fut pour la première fois hasardé par Cambry, dans son Voyage pittoresque de Suisse et d'Italie.

STATU QUO (IN). (pr. *inn sta-tu ko*). Mots pris du latin et qui signifient *dans l'état où sont actuellement les choses*. Cette expression est surtout employée en diplomatie. Laisser les choses in statu quo.

— *Statu quo.* S'empl. substantiv. Maintenir le statu quo. Les partisans du statu quo. Le statu quo, c'est l'immobilité. A diverses époques, les gouvernements ont voulu ériger l'immobilité en système ; au bout d'un temps plus ou moins long sont survenues des révolutions violentes ou des invasions. Le progrès est la loi des sociétés; celles qui ne marchent pas [illegible].

STATURE. s. f. (du lat. *statura*). Hauteur de la taille d'une personne. Il est de grande stature, de stature moyenne. Avoir une stature colossale. Stature naine. Stature gigantesque. Stature ordinaire. Stature rabougrie, bossue, tortue, banale, maléficiée. En général, les individus plus courts de *stature* paraissent communément plus larges et plus épais dans leurs proportions que les individus très-longs, lesquels sont fluets. (Virey.) L'homme de courte *stature* a le pouls plus fréquent et plus rapide que les individus de haute taille. (Id.)

STATUT. s. m. (pr. *sta-tu* ; du lat. *statutum* ; rad. *stare*, rester). Loi, règlement, ordonnance. Chaque disposition d'une loi est un *statut* qui permet, ordonne ou défend quelque chose. (Chabr. Cham.)

— *Statut personnel.* Celui qui règle directement et principalement la capacité ou l'incapacité des personnes pour contracter. Les lois sur la légitimité des enfants, sur la minorité, ou la majorité sur la puissance paternelle ou maritale, sont des *statuts* personnels qui suivent partout la personne des Français. (Chabr. Cham.)

— *Statut réel.* Statut qui a principalement pour objet la prohibition de disposer d'une espèce particulière de biens.

— *Statut local.* Se disait des statuts qui régissaient autrefois les diverses parties du territoire. Les statuts locaux ont été abandonnés, cependant dans toutes les circonstances où les lois s'en réfèrent aux usages-coutumes particuliers, on suit les statuts locaux sur les différents points pour lesquels le législateur renvoie à leur autorité.

— Plus ordinairement, Règle, règlement établi pour la conduite d'une compagnie, d'une communauté. Les statuts d'une confrérie. Les statuts des chevaliers du Saint-Esprit. Les statuts d'une société, d'une académie. Faire, dresser des statuts. Statuts synodaux.

— Comm. Ensemble des droits et obligations résultant de la réunion de plusieurs personnes en société civile et commerciale. Ces statuts rédigés en forme de règlement ne sont autre chose que l'acte de société auquel adhèrent tous ceux qui prennent part aux risques, périls et avantages de l'entreprise qui forme l'objet de la société.

— Hist. *Statut d'Alexandre.* Loi par laquelle il est défendu au roi de Pologne de disposer des revenus de la couronne sans le consentement des États et de la diète. || *Statut du sang.* Nom donné par les dissidents d'Angleterre au bill d'Henri VIII, plus connu sous le nom de *bill des six articles*. || *Statuts.* C'est le nom que portent chez nos voisins d'outre-mer les lois faites par les trois grands pouvoirs de l'État.

STAUNTONIE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, de la famille des ménispermées, ayant pour type un arbrisseau sarmenteux garni de rameaux cylindriques tortueux, terminés en vrille, et qui croît en Chine.

STAURACANTHE. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones, de la famille des légumineuses, ayant pour type le stauracanthe aux feuilles, arbrisseau à tiges rameuses qui croît dans le Portugal parmi les bois de pin, dans les terrains sablonneux.

STAUROBARYTE. s. f. Minér. Nom donné à l'harmotome.

STAUROGLYPHE. adj. des 2 g. (ét. gr., σταυρός, croix ; γλύφω, graver). Didact. Qui est marqué d'une croix.

STAUROLÂTRE. s. m. (ét. gr., σταυρός, croix ; λατρεία, culte, honneur). Hist. relig. Membre d'une ancienne secte d'Arméniens, qui ne voulait pas adorer d'autre image que la croix. || Nom donné quelquefois par les païens aux catholiques.

STAUROLITHE. s. m. (ét. gr., σταυρός, croix ; λίθος, pierre). Minér. Nom donné à l'harmotome et à la staurotide.

STAUROPHYLLE. adj. des 2 g. (ét. gr., σταυρός, croix ; φύλλον, feuille). Bot. Qui a les feuilles opposées en croix.

STAUROPTÈRE. adj. des 2 g. (ét. gr., [illegible], croix ; [illegible], aile). Entom. Qui a les ailes marquées d'une croix.

Minér. Substance d'un brun rougeâtre [illegible], fusible en fritte, et s'offrant toujours cristallisée sous la forme de prismes rhomboïdaux. Ce minéral a reçu beaucoup de noms ; il a été appelé *schorl cruciforme, pierre de croix*, [illegible], *grenatite, staurolithe*.

STAUROTIQUE. adj. des 2 g. Minér. Qui contient des cristaux [illegible] de staurotide.

STCHOTE. s. m. (littéral. *compte, calcul*). Mot russe qui désigne un petit appareil, espèce de compteur fort habilement manié par les Russes, et qui n'est autre chose que l'abax des Grecs, l'abacus des Romains, et le [illegible] des Chinois.

STEAM ou STEAM BOAT. s. m. (pr. [illegible]; ét. angl., *steam*, vapeur ; *boat*, bateau). Mar. Bateau à vapeur. On dit aussi *steamer*.

STÉARATE. s. m. Chim. Genre de sels qui sont produits par la combinaison de l'acide stéarique avec les bases salifiables. Stéarate d'ammoniaque. Stéarate de baryte. Stéarate de chaux. Stéarate de plomb. [illegible] de plomb. Stéarate de potasse. [illegible]

tasse. Stéarate de soude. Tous les stéarates délayés ou dissous dans l'eau sont décomposés par les acides très-solubles dans ce liquide.

STÉARATÉ ou **STÉARATOLÉ**. Pharm. Emplâtre.

STÉARINE. s. f. (du gr. στέαρ, suif). Chim. Principe immédiat qui fait partie de la graisse, et qui est composé de carbone, d'hydrogène et d'oxygène. La stéarine est incolore, insipide, peu odorante, fusible à 38 degrés du thermomètre centigrade, soluble dans l'alcool bouillant. La stéarine s'obtient en traitant la graisse par l'alcool bouillant. La stéarine se précipite par le refroidissement.

STÉARIQUE. adj. m. Chim. Qui se forme par l'action des alcalis sur la stéarine. Acide stéarique.

STÉAROCONOTE. s. f. Chim. Une des matières grasses du cerveau.

STÉAROL. s. m. Pharm. La graisse considérée comme excipient.

STÉAROLÉ. s. m. Pharm. Graisse médicamenteuse.

STÉAROLIQUE. adj. des 2 g. Pharm. Qui a le caractère d'un stéarolé.

STÉAROLITE. s. m. Pharm. Pommade magistrale.

STÉAROLURE. s. m. Pharm. Médicament formé par la combinaison d'un corps gras et d'une substance métallique.

STÉARONE. s. f. Chim. Substance particulière qu'on obtient en distillant l'acide stéarique avec de la chaux.

STÉAROPTÈNE. s. m. (ét. gr., στέαρ, suif; πτηνός, volatil). Chim. Portion concrète et cristalline des huiles volatiles.

STÉARO-RICINATE. s. m. Chim. Genre de sels qui résultent de la combinaison de l'acide stéaro-ricinique avec les bases salifiables.

STÉARO-RICINIQUE. adj. m. Chim. Se dit de l'un des trois acides qui se produisent pendant la saponification de l'huile de ricin. Acide stéaro-ricinique.

STÉASCHISTE. s. m. Minér. Roche d'aspect sédimenteux, mais néanmoins de forme cristalline, à base de talc, ayant la structure schisteuse et renfermant différents minéraux cristallisés. Stéaschiste rude, porphyroïde, noduleux, granatique.

STÉATIQUE. s. f. (du gr. στέαρ, graisse, suif). Minér. Substance minérale, silicate de magnésie, composée de 60 à 62 parties de silice, 28 à 30 de magnésie, 5 à 6 d'eau, et quelques parties de chaux, d'alumine et de fer. La stéatique est compacte ou finement écailleuse, douce et grasse au toucher. On l'emploie en poudre pour adoucir le frottement des machines dont les rouages sont en fer. Les bottiers se servent de stéatique pour faire glisser le pied dans les bottes.

STÉATITE. s. f. Minér. Pierre douce et savonneuse au toucher, qui se laisse couper et tourner avec la plus grande facilité, mais qui ne reçoit jamais un poli bien vif. Les nuances de vert, de jaune d'huile figée, de rose, la couleur de chair, le rouge vif ou marbré de blanc, de grisâtre, se rencontrent dans les stéatites des différents pays, dans celles de Corse et de la Chine, où l'on en fait cette foule de petites figures grotesques nommées *magots*.

STÉATITEUX, EUSE. adj. Minér. Qui contient de la stéatite; qui en est formé.

STÉATOCÈLE. s. f. (ét. gr., στέαρ, στέατος, graisse; κήλη, tumeur). Pathol. Tumeur du scrotum, formée par une matière semblable à du suif.

STÉATOLIQUE. adj. des 2 g. Pharm. Médicament qui a le caractère d'un stéatolé.

STÉATOMATEUX, EUSE. adj. Méd. Qui est de la nature du stéatôme.

STÉATOMATODE. adj. des 2 g. Méd. Qui ressemble au suif.

STÉATÔME. s. m. (du gr. στεάτωμα; rad. στέαρ, suif). Pathol. Tumeur formée par l'accumulation d'une substance grasse ayant la consistance et la couleur du suif. La plupart des auteurs considèrent le stéatôme comme un lipôme dégénéré. L'extirpation des tumeurs stéatomateuses est presque toujours indispensable.

[illegible] suif; [illegible], derrière). Mamm. Qui a la base de la queue formée d'une masse de graisse.

STÉBÉ. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones de la famille des composées, comprenant des arbrisseaux élégants de l'Afrique, et particulièrement du cap de Bonne-Espérance.

STÉBLÉVIEN. s. m. Hist. relig. Membre d'une secte de chrétiens plus connus sous le nom de *bérulistes*.

STECKEN. s. m. Métrol. Mesure cubique pour le bois employée dans le grand-duché de Hesse-Darmstadt, et valant 100 décimètres cubes 763 centimètres cubes.

STECO. s. m. Jeu. Mot employé au remonteau, pour désigner la marque que l'on efface pour celui qui fait la dernière levée.

STEEPLE-CHASE. s. m. (pr. *sti-ple-tchèse*; littéral. *chasse au clocher*). Manég. Mot anglais qu'on emploie assez souvent en français pour désigner une course à cheval faite à travers champs et en franchissant toute espèce d'obstacles. Il est défendu de parcourir plus de deux longueurs de cheval sur un chemin battu.

STÉGANE. adj. des 2 g. (du gr. στεγανός, couvert). Ornith. Se dit des pieds des oiseaux, lorsque les quatre doigts sont engagés jusqu'aux ongles dans une même membrane.

STÉGANOGRAPHIE. s. f. (ét. gr., στεγανός, couvert; γράφω, j'écris). Sorte d'écriture chiffrée, employée pour déguiser un nom, et qui consiste à écrire successivement les vingt-quatre lettres de l'alphabet sur deux lignes horizontales et parallèles, de cette manière:

a b c d e f g h i k l m
n o p q r s t u v x y z

et à mettre au lieu de chaque lettre du mot que l'on veut déguiser celle qui lui correspond dans l'autre. Si l'on voulait écrire le mot *roi* selon ce procédé, on aurait *ebv*.

— Art d'écrire et d'expliquer la stéganographie.

STÉGANOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à la stéganographie. Écriture stéganographique. Signe stéganographique. Procédé stéganographique. Écrire un mot par le procédé stéganographique.

STÉGANOGRAPHIQUEMENT. adv. Par le procédé stéganographique, à la manière stéganographique. Mots écrits stéganographiquement.

STÉGANOPE. s. m. Ornith. Genre d'oiseaux de l'ordre des échassiers, ayant pour type le stéganope tricolore.

STÉGANOPODE. adj. des 2 g. (ét. gr., στεγανός, couvert; πούς, pied). Ornith. Se dit des oiseaux dont tous les doigts sont engagés dans la même membrane. || STÉGANOPODES. s. m. pl. Famille d'oiseaux nageurs.

STÉGIE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des champignons, comprenant des espèces qui forment sur les planches de bois et les solives de petits points noirs, qui ne sont sensibles à l'œil que par leur multiplicité. L'espèce type a été découverte en Pologne.

STÉGNOSE. s. f. Médec. Effet d'une substance astringente.

STÉGNOTIQUE. adj. des 2 g. Médec. Qui exerce une action astringente.

STÉGOPTÈRE. adj. des 2 g. (ét. gr., στέγη, toit; πτερόν, aile). Entom. Qui a les ailes disposées en forme de toit. || STÉGOPTÈRES. s. m. pl. Famille de névroptères.

STÉHÉLINE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones de l'ordre des synanthérées, comprenant des sous-arbrisseaux qui habitent les lieux secs et stériles de la France méridionale, de l'Italie et de l'Espagne.

STÉHÉLINÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à la stéhéline. || STÉHÉLINÉES. s. f. pl. Section de la tribu des carlinées, ayant pour type le genre stéhéline.

STEIN. s. m. Métrol. Poids qui vaut 10 kilogrammes 287 grammes. || Ancien poids d'Anvers, valant 3 kilogr. 761 gr. || Nouveau poids du grand-duché de Bade, valant 5 kilogr. || Poids de Leipzig, valant 10 kilogr. 284 gr. || Poids de Pologne, valant 12 kilogr. 960 gr. || Poids de Suisse, canton de Soleure, valant 5 kilogr. 184 gr.

STEINHEILITE. s. f. Minér. Nom donné à la dichroïte.

STEINKOHLE. s. m. Minér. La houille filicifère, remarquable par la quantité considérable et constante de feuilles de fougères dont elle présente les empreintes.

STÉIROSE. s. f. (du gr. στεῖρος, stérile). Médec. Stérilité de l'homme ou de la femme.

STEKAN. s. m. Métrol. Mesure de capacité employée autrefois dans les Pays-Bas pour le vin, et valant 19 litres 40 centilitres. || Mesure de capacité employée autrefois à Amsterdam pour les liqueurs, et valant 19 litres 75 centilitres.

STELAGE. s. m. Anc. cout. Impôt sur chaque setier de grains. || Droit que l'on percevait sur le sel, dans la principauté de Bouillon.

STELAGIER. s. m. Anc. cout. Collecteur du stelage.

STÈLE. s. f. (du gr. στήλη, colonne). Archit. Monument monolithe ayant la forme d'un fût de colonne, d'un cippe, etc.

— Antiq. Espèce de colonne [illegible] [illegible] tean où l'on exposait certains condamnés dans quelques villes de la Grèce.

STÉLÉCHITE. s. f. Minér. Incrustation calcaire autour d'une racine.

STÉLIDE. s. f. Bot. Genre de plantes monocotylédones de la famille des orchidées, renfermant des espèces de la Jamaïque.

STELLA. Mot latin qui signifie *étoile*, et qui sert de racine à plusieurs mots de notre langue.

STELLA (Jacques). Peintre célèbre, né à Lyon en 1596, d'une famille de peintres originaire de Flandre, mort en 1657. On estime beaucoup ses tableaux. On voit au Louvre Jésus apparaissant à la Madeleine, et Minerve au milieu des Muses.

STELLAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *stella*, étoile). Astron. Qui a rapport aux étoiles. Lumière stellaire. Radiation stellaire. Astronomie stellaire.

— Bot. Plante qui porte une étoile jaune au centre de ses fleurs. Sabbatie stellaire.

STELLAIRE. s. f. (du lat. *stella*, étoile; nom que lui vaut la forme de ses fleurs). Bot. Genre de la famille des caryophyllées, renfermant des petites plantes herbacées, aux tiges rameuses, aux feuilles étroites et linéaires, aux fleurs blanches, ouvertes en étoile. Quelques espèces croissent en France dans les bois, aux lieux montagneux et sur les bords des eaux stagnantes. On connaît surtout la stellaire graminée.

STELLÉ ou **STELLO**. Myth. Enfant qui ayant osé se moquer de l'avidité avec laquelle Cérès buvait dans une cabane où elle était entrée pendant son voyage à la recherche de sa fille Proserpine, fut changé par la déesse en lézard.

STELLÈRE. s. f. Genre de mammifères cétacés herbivores, dans lequel on place un animal marin du Kamtschatka.

STELLÉRIDE. adj. des 2 g. Zooph. Se dit des animaux dont le corps large et déprimé est régulièrement divisé à sa circonférence en angles plus ou moins aigus, ce qui les a fait comparer à des étoiles. || STELLÉRIDES. s. m. pl. Famille d'animaux de l'ordre des radiaires échinodermes.

STELLÉRINE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones apétales de la famille des thymélées, comprenant des plantes herbacées dont on ne connaît que trois espèces.

STELLIFÈRE. adj. des 2 g. Didact. Qui porte des étoiles. || *Monde stellifère*. Le ciel.

— Hist. nat. Qui porte des taches étoilées ou des parties disposées en étoile.

STELLIFÈRE. s. m. Ichthyol. V. ÉTOILÉ.

STELLIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *stella*, étoile; *forma*, forme). Didact. Qui a la forme d'une étoile.

STELLIGÈRE. adj. des 2 g. Didact. Qui a quelque partie disposée en rosace ou en étoile.

STELLINERVÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *stella*, étoile; *nervus*, nerf). Bot. Dont les nervures partent du milieu de la lame et se portent vers la circonférence en rayons divergents. Feuilles stellinervées.

STELLION. s. m. Erpét. Genre de reptiles sauriens, de la famille des iguaniens, comprenant des animaux au corps épais, couverts d'une peau lâche et garnie d'écailles nombreuses. On remarque surtout le stellion du Levant, animal très-agile d'un bleu olivâtre, aux pieds jaunes.

STELLIONAT. s. m. (de *stellio*, petit lézard dont on fait le symbole de la fraude). Dr. rom. Toute espèce de fraude et de tromperie qui n'avait pas de dénomination particulière. Le stellionat constituait un véritable crime, il était quelquefois puni de peines très-graves, telles que la condamnation aux mines.

— Dr. franç. Action de celui qui vend ou hypothèque un meuble dont il sait n'être pas le propriétaire, ou de celui qui présente comme libres des biens hypothéqués, ou déclare des hypothèques moindres que celles dont ces biens sont chargés. Être condamné pour fait de stellionat. Encourir la peine du stellionat.

STELLIONATAIRE. adj. des 2 g. Droit fr. et rom. Qui est coupable de stellionat.

— S'empl. substantiv. La peine qui peut être appliquée aux stellionataires est la contrainte par corps.

STELLIONIDE. adj. des 2 g. Erpét. Qui ressemble au stellion. || STELLIONIDES. s. m. pl. Famille de reptiles sauriens qui a pour type le genre stellion.

STELLIPORE. adj. des 2 g. (ét. lat., *stella*, étoile; *porus*, pore). Zooph. Qui a des pores en forme d'étoiles. || STELLIPORES. s. m. pl. Famille de polypiaires.

STELLULE. s. f. (du lat. *stellula*, dimin. de *stella*, étoile). Bot. Petite étoile ou disque foliacé qui, dans certaines mousses, termine les tiges et renferme les fleurs mâles.

STELLULÉ, ÉE. adj. Hist. nat. Qui a des feuilles disposées en étoiles, des poils ramifiés en manière d'étoiles, ou des pores en forme d'étoiles. Feuilles stellulées.

STÉMASTRE. s. m. Bot. Genre de plantes de la famille des champignons, de la division des lycoperdons.

[illegible] plantes dicotylédones de la famille des synanthérées, ayant pour type le stemmacanthe faux-artichaut, qui habite les Pyrénées.

STEMMATE. s. m. (du gr. στέμμα, couronne). Entom. Nom donné aux yeux lisses qui sont placés sur la tête, chez certains insectes.

STEMMATIQUE. adj. des 2 g. Entom. Qui a rapport aux stemmates.

STEMMATOPE. s. m. Mamm. Genre de mammifères carnassiers amphibies, établi pour y placer quelques espèces de phoques.

STEMMATOSPERME. s. m. Bot. Genre de graminées ne comprenant qu'une seule espèce des îles d'Afrique.

STEMMODONTIE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des rubiacées.

STÉMODIE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones de la famille des personées, comprenant des plantes herbacées des Indes orientales et de la Jamaïque.

STÉMONE. s. f. Bot. Genre de plantes monocotylédones de la famille des asparaginées, ayant pour type la stémone tubéreuse, plante grimpante de la Chine et de la Cochinchine.

STÉMONITE. s. f. Bot. Genre de cryptogames de la famille des champignons, comprenant des plantes qui imitent par leur port quelques espèces de moisissures.

STÉMONURE. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, de la famille des santalacées, comprenant des arbres et des arbrisseaux exotiques.

STÉNACTE. s. m. Genre de plantes dicotylédones de l'ordre des synanthérées.

STÉNANTHÈRE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, de la famille des épacridées, ayant pour type la sténanthère à feuilles de pin, qui croît dans la Nouvelle-Hollande.

STENAY. Géogr. Ch.-l. de canton (Meuse), arr. de Montmédy; 3,380 hab.

STENCORE. s. m. Entom. Genre d'insectes coléoptères établi pour y ranger quelques espèces de leptures ou de capricornes.

STÈNE. s. m. (du gr. στενός, resserré). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamérés, de la famille des brachélytres, comprenant de petites espèces que l'on ne trouve que dans les lieux humides.

STÉNÉLOPHE. s. m. Entom. Genre d'insectes coléoptères créophages, qui comprend plusieurs espèces de carabes.

STÉNÉLYTRE. adj. des 2 g. (ét. gr., στενός, étroit; ἔλυτρον, étui). Entom. Qui a les élytres rétrécis à la partie postérieure du corps. || STÉNÉLYTRES. s. m. pl. Famille de coléoptères.

STÉNIDE. adj. des 2 g. Bot. Qui ressemble à un stène. || STÉNIDES. s. m. pl. Tribu de la famille des coléoptères brachélytres, qui a pour type le genre stène.

STÉNIES. s. f. pl. Antiq. gr. Fête athénienne dans laquelle les femmes s'adressaient mutuellement des railleries.

STENKIL. adj. et s. Hist. Se dit des membres d'une dynastie suédoise qui régna de 1060 à 1128. C'est sous la domination des Stenkils que la religion chrétienne fit de grands progrès en Suède.

STÉNOCARDIAQUE. adj. des 2 g. Médec. Qui appartient à la sténocardie.

STÉNOCARDIE. s. f. (ét. gr. στενός, étroit; καρδία, cœur). Médec. Angine de poitrine.

STÉNOCARPE. adj. des 2 g. (ét. gr., στενός, étroit; καρπός, fruit). Bot. Qui a des fruits ou des urnes remarquables par leur étroitesse.

STÉNOCARPE. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones de la famille des protéacées, fondé sur un arbrisseau de la Nouvelle-Calédonie.

STÉNOCHILE. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones de la famille des myoporinées, comprenant deux espèces de la Nouvelle-Hollande. Les sténochiles glabre et longifolié.

STÉNODERME. s. m. Mamm. Genre de mammifères chéiroptères, ne comprenant qu'une seule espèce, le sténoderme roux.

STÉNODIDACTYLE. adj. des 2 g. (ét. gr., στενός, étroit; δίς, deux; δάκτυλος, doigt). Ornith. Qui a deux doigts sans membranes, comme les autruches. || STÉNODIDACTYLES. s. m. pl. Famille d'oiseaux comprenant ceux qui ont deux doigts sans membranes.

STÉNODONTE. adj. des 2 g. (ét. gr., στενός, étroit; ὀδούς, dent). Hist. nat. Qui a des dents étroites.

STÉNOGLOSSE. s. m. (ét. gr., στενός, étroit; γλῶσσα, langue). Bot. Genre de plantes dicotylédones, de la famille des orchidées, fondé sur une plante de la Nouvelle-Grenade.

STÉNOGONE. adj. des 2 g. (ét. gr., στενός, étroit; γωνία, angle). Minér. Se dit d'une variété de chaux carbonatée dans laquelle l'avortement des faces fait disparaître une partie des inclinaisons de leurs bords, dont les uns deviennent parallèles et les autres [illegible] sur un même plan en même temps que d'autres arêtes se réunissent sous des angles plus ou moins aigus.

STÉNOGRAPHE. adj. et s. des 2 g. Celui, celle qui se sert de la sténographie, qui l'a étudiée, qui la sait. Habile sténographe. Les sténographes de tous les temps se sont peu attachés à différencier les sons qui ont des prononciations peu éloignées. Un bon *sténographe* est un polymathicien, un vrai de Clainville, qui peut jouter contre tout un dictionnaire. (Bertin.)

STÉNOGRAPHIE. s. f. (ét. gr., στενός, serré; γραφή, écriture). Art de se servir de signes abrégés et conventionnels pour écrire aussi vite que la parole. Cet art est du plus grand secours pour conserver les discours prononcés à la tribune législative et les débats des tribunaux. La sténographie ne date guère, en France, que de l'époque de notre première révolution; toutefois cet art remonte à une haute antiquité. C'est aux [illegible] facultative de certaines lettres voyelles qu'est fondé en général l'art de la sténographie. La plus ancienne de toutes les méthodes dont les traces soient parvenues jusqu'à nous est celle de Tiron, affranchi de Cicéron, chargé de recueillir les discours du grand orateur.

STÉNOGRAPHIÉ, ÉE. part. pass. du v. Sténographier. S'empl. adjectiv. Discours sténographiés.

STÉNOGRAPHIER. v. a. 1re conj. (ét., V. STÉNOGRAPHIE). Ecrire en abréviation par le moyen de la sténographie. Sténographier un discours. On sténographie les discours prononcés aux Chambres, aux Académies.

— Absol. Art de sténographier. Savoir sténographier. Sténographier habilement.

— SE STÉNOGRAPHIER. v. pron. Être sténographié. La parole se sténographie aussi vite qu'elle se prononce.

STÉNOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport à la sténographie. Écriture sténographique. Caractères sténographiques. L'écriture sténographique commença à être plus pratiquée sous le Directoire. Quelle que soit la diversité des combinaisons, quelles qu'en soient les chances inépuisables en apparence, aucun alphabet sténographique ne peut fournir plus de dix-huit caractères simples, en remplissant les conditions requises.

STÉNOGYNE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones de l'ordre des synanthérées, fondé sur une espèce du cap de Bonne-Espérance.

STÉNOLOBE. adj. des 2 g. (ét. gr., στενὸς, étroit ; λόβος, lobe). Bot. Qui a des lobes étroits. Laminarie sténolobe.

STÉNOLOPHE. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones de l'ordre des synanthérées.

STÉNONOME. adj. des 2 g. (ét. gr., στενὸς, étroit ; νόμος, loi). Minér. Se dit d'une variété qui offre un grand nombre de formes produites par des décroissements dont les exposants sont resserrés entre les limites des trois premiers nombres naturels. Pyroxène sténonome.

STÉNON STURE. Noble suédois qui fut élu administrateur du royaume après la mort de Charles Bonde (1470) ; remporta une grande victoire sur les Danois (14 octobre 1470), fonda l'université d'Upsal, et fit régner la paix dans le royaume. Il mourut empoisonné en 1503. || Petit-fils de celui-ci, qui succéda à son père, Svante Sture, dans la charge d'administrateur du royaume de Suède, défit complètement Christiern II, roi de Danemark, dans une rencontre, mais fut vaincu et blessé dans une autre. Il mourut des suites de ses blessures en 1520.

STÉNOPÉTALE. adj. des 2 g. (ét. gr., στενὸς, étroit ; πέταλον, pétale). Bot. Qui a des pétales étroits ou linéaires. Arapis sténopétale.

STÉNOPÉTALE. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones de la famille des crucifères, ayant pour type le sténopétale linéaire, plante herbacée de la Nouvelle-Hollande.

STÉNOPHYLLE. adj. des 2 g. (ét. gr., στενὸς, étroit ; φύλλον, feuille). Bot. Qui a des feuilles étroites ou linéaires. Morinde sténophylle.

STÉNOPODE. adj. des 2 g. (ét. gr., στενὸς, étroit ; ποῦς, pied). Hist. nat. Qui a les pieds ou le stipe étroit ou mince, relativement à sa longueur. Agaric sténopode. || STÉNOPODES. s. m. pl. Ornith. Ordre des mydalornithes comprenant ceux de ces oiseaux qui ont les pieds étroits ou non garnis de membranes.

STÉNOPTÈRE. adj. des 2 g. (ét. gr., στενὸς, étroit ; πτέρον, aile). Hist. nat. Qui a des ailes étroites. || STÉNOPTÈRES. s. m. pl. Entom. Famille de l'ordre des coléoptères, comprenant ceux de ces insectes dont les élytres sont rétrécies à leur extrémité libre.

STÉNOPYRE. s. f. Médec. Fièvre inflammatoire.

STÉNORHIZE. adj. des 2 g. (ét. gr., στενὸς, étroit ; ῥίζα, racine). Bot. Qui a des racines grêles.

STÉNORHYNQUE. s. m. Mamm. Genre de mammifères carnassiers amphibies, qui ne comprend qu'une seule espèce, le phoque leptonyx.

— Entom. Genre de charançons ou rhinocères, rangé parmi les baridies.

STÉNOSE. s. f. Médec. Resserrement d'une partie quelconque.

STÉNOSIS. s. m. Entom. Genre d'insectes de la famille des photophyges, fondé sur quelquelques espèces de tagénies.

STÉNOSOME. s. m. Moll. Genre de crustacés édriophthalmes de l'ordre des isopodes.

STÉNOSTACHYÉ, ÉE. adj. (ét. gr., στενὸς, étroit : στάχυς, épi). Bot. Dont les fleurs sont disposées en épis grêles.

STÉNOSTÉGNOSE. s. f. Médec. Rétrécissement du canal de Sténon.

STÉNOSTOMATASPISTE. adj. des 2 g. (ét. gr., στενὸς, étroit ; στόμα, bouche ; ἀσπίς, serpent). Erpét. Se dit d'un serpent qui a la [illegible] || STÉNOSTOMATASPISTES. s. m. pl. Famille de reptiles ophidiens comprenant ceux qui ont la bouche étroite et le corps couvert d'écailles.

STÉNOSTOME. adj. des 2 g. (ét. gr., στενὸς, étroit ; στόμα, bouche). Hist. nat. Qui a la bouche ou l'opercule étroit.

STÉNOSTOME. s. m. Entom. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, séparé des œdémères à cause du prolongement extrême du museau, qui est presque aussi long que la tête.

STÉNOTACTIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., στενὸς, étroit ; τακτική, disposition). Minér. Se dit d'une variété produite par des décroissements dont une moitié naît sur le même angle et l'autre moitié sur les mêmes bords.

STÉNOTÉTRADACTYLE. adj. des 2 g. (ét. gr., στενὸς, étroit ; τέτρα, quatre ; δάκτυλος, doigt). Zool. Qui a quatre doigts sans membranes. || STÉNOTÉTRADACTYLES. s. m. pl. Ornith. Famille des mydalornithes comprenant ceux qui, comme le dronte, ont quatre doigts sans membrane.

STÉNOTRÈME. s. f. Conchyl. Genre de coquilles établi aux dépens des hélices, et qui a pour type la sténotrème convexe des États-Unis.

STÉNOTRIDACTYLE. adj. des 2 g. (ét. gr., στενὸς, étroit ; τρίς, trois ; δάκτυλος, doigt). Ornith. Qui a trois doigts sans membrane. || STÉNOTRIDACTYLES. s. m. pl. Famille des mydalornithes comprenant ceux de ces oiseaux qui, comme l'autruche, ont trois doigts sans membrane.

STENTÉ, ÉE. adj. (de l'ital. *stentato*, peiné, fatigué). Se dit d'un tableau où se manifeste l'effort du travail de l'artiste. Tableau stenté. Avoir le faire stenté.

STENTOR. (pr. *stan-tor*). Myth. L'un des Grecs qui se rendirent au siége de Troie, célèbre par la puissance de sa voix. Il l'avait en effet si forte et si éclatante, qu'il faisait autant de bruit que cinquante hommes qui auraient crié tous ensemble, aussi servait-il de trompette à toute l'armée des Grecs. Homère l'appelait *le guerrier à la voix d'airain.* Ayant voulu lutter contre les poumons immortels et infatigables de Mercure, ses efforts furent vains, et il perdit la vie dans ce nouveau genre de combat.

— De là le prov. *Avoir une voix de stentor.* Avoir une voix forte et éclatante. Cet homme a une voix de stentor. Cet homme est étourdissant avec sa voix de stentor. Les plus ignorants parmi le peuple disent *une voix de Centaure.* Les *stentors* des salons sont pour nous un supplice. (Del.)

STENTORÉ, ÉE. adj. Qui est fort, éclatant comme la voix de Stentor. Le peuple s'étonna, entendant sa voix *stentorée.* (Rab.)

Il fait. . . . avancer les soldats,
Criant : Louvel ! d'une voix *stentorée.* (VOLT.)

STÉPHANE. s. f. Bot. Genre de plantes monocotylédones, à fleurs incomplètes, dioïques, comprenant plusieurs espèces grimpantes de la Cochinchine.

— Entom. Genre d'insectes hyménoptères établi pour y placer une espèce d'ichneumon qui a les ailes colorées en brun.

STÉPHANITE. adj. des 2 g. Antiq. gr. Se dit des exercices où le prix du vainqueur était une simple couronne. Les jeux stéphanites.

STÉPHANOÉ. s. m. (du gr. στέφανος, couronne). Bot. Nom donné aux péricarpes soudés avec le calice, dont les divisions sont placées à leur sommet comme une couronne. Syn. d'Achaine et de Cypsèle.

STÉPHANOÏDE. adj. des 2 g. (ét. gr., στέφανος, couronne ; εἶδος ; forme). Didact. Qui a la forme d'une aigrette.

STÉPHANOIS, OISE. adj. et s. Géogr. Habitant de la ville de Saint-Etienne. || Qui appartient à cette ville ou à ses habitants.

STÉPHANOMIE. s. f. Entom. Genre d'actinozoaires établi pour des animaux extrêmement singuliers, qui flottent librement dans l'intérieur des eaux. Stéphanomie hérissée.

STÉPHANOPE. s. m. Zooph. Genre d'animalcules infusoires.

STÉPHANOPHORE. s. m. (ét. gr., στέφανος, couronne ; φέρω, je porte). Antiq. gr. Nom donné à des prêtres ou pontifes particuliers d'un ordre distingué, qui portaient une couronne de laurier, et quelquefois une d'or, dans les cérémonies publiques. Ce sacerdoce était établi dans plusieurs villes d'Asie, à Smyrne, à Sardes, etc.

STÉPHANOPIN, INE. adj. Bot. Qui ressemble au stéphanope. || STÉPHANOPINS. s. m. pl. Tribu d'infusoires rotatoires qui a pour type le genre stéphanope.

STÉPHANOSTOME. adj. des 2 g. (ét. gr., στέφανος, couronne ; στόμα, bouche). Helmint. Qui n'a qu'une seule trompe. || STÉPHANOSTOMES. s. m. pl. Famille de l'ordre des helmintaproctes costoïdes, comprenant ceux qui n'ont qu'une seule trompe.

STÉPHOCARPE. adj. des 2 g. (ét. gr., στέφος, couronne ; καρπός, fruit). Bot. Qui a ses fruits disposés en rond.

STEPPE. s. m. (mot slave ou russe qui signifie *lande*). Géogr. Nom donné en Russie à des plaines immenses, presque nivelées, d'une [illegible] stériles, les autres sillonnées par des ruisseaux et couvertes de pâturages. Les steppes de la Russie. Transportons-nous au milieu des *steppes* arides et salées de la Haute-Tartarie, que parcourt le Mongol nomade sur son coursier, parmi ces âpres rochers du Caucase, où vont peuples armés de fer, couverts de cottes de mailles, se disputent sans cesse les rapines et les conquêtes. (Virey.)

— A été appliqué par les géographes aux terres des autres contrées qui offrent un aspect analogue. Les steppes de l'Afrique.

STERCOLOGIE. s. f. (du lat. *stercus*, fiente, excrément, fumier, et du gr. λόγος, discours). Didact. Traité des excréments. La stercologie de Spina.

STERCOLOGIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui a rapport à la stercologie.

STERCORAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *stercus*, excrément). Bot. Qui croît sur le fumier ou sur les excréments. Agaric stercoraire.

— Entom. Qui vit dans le fumier. Mouche stercoraire.

— Chir. *Fistules stercoraires.* Celles qui sont entretenues par le passage continuel des matières fécales.

STERCORAIRE. s. m. (du lat. *stercus*, fumier, ordure). Ornith. Genre d'oiseaux palmipèdes que l'on rencontre sous les latitudes nord et qui viennent en automne jusqu'à nos côtes maritimes. Les stercoraires sont de la taille du canard ; leurs plumes sont estimées, leur chair n'est d'aucun usage.

— Entom. Nom donné à plusieurs insectes qu'on trouve dans les plus sales ordures. Tels sont quelques bousiers et autres scarabées diptères.

STERCORAL, ALE. adj. (du lat. *stercus*, excrément). Qui concerne les excréments, qui tient des excréments. Matières stercorales.

STERCORANISME. s. m. Hist. relig. Doctrine des stercoranistes.

STERCORANISTE. adj. et s. des 2 g. (du lat. *stercus*, excrément). Hist. relig. Membre d'une secte qui croyait que les espèces de l'eucharistie étaient digérées comme d'autres aliments. || Nom donné à ceux qui pensaient que la communion rompait le jeûne.

STERCORATION. s. f. (pr. *ster-ko-ra-ci-on* ; du lat. *stercus*, excrément). Médec. Matière fécale.

STERCORIN, INE. adj. (du lat. *stercus*, excrément). Didact. Excrémentiel. Matières stercorines.

STERCULIACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à la sterculie. || STERCULIACÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des byttnériacées, qui a pour type le genre sterculie.

STERCULIÉ, ÉE. adj. Bot. Syn. de Sterculiacé.

STERCULIER. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs incomplètes, de la famille des hermaniées, comprenant de très-grands arbres de l'Asie et de l'Afrique. Sterculier fétide, ou *bois puant.* Sterculier cordifolié, ou *mangose, collier faux.*

STÈRE. s. m. (du gr. στερεός, solide). Métrol. Nouvelle mesure particulièrement destinée pour les bois de chauffage, et qui vaut un mètre cube.

STÉRÉOBATE. s. m. (ét. gr., στερεός, solide ; βάσις, base). Archit. Espèce de soubassement sans moulures qui supporte un édifice.

STÉRÉOCAULE. s. m. (ét. gr., στερεός, solide ; καυλός, tige). Bot. Genre de cryptogames de la famille des lichens, comprenant de jolies plantes qui imitent de petits arbrisseaux de deux pouces au plus de hauteur, assez touffus, d'un bleu plus ou moins gris. Les stéréocaules se plaisent dans les lieux stériles ou montueux, sur les rochers.

STÉRÉOCÈRE. adj. des 2 g. (ét. gr., στερεός, solide ; κέρας, corne). Entom. Qui a les cornes solides ou paraissant telles. || STÉRÉOCÈRES. s. m. pl. Famille de l'ordre des coléoptères, comprenant ceux dont les antennes forment une masse arrondie qui paraît solide à cause du rapprochement des articulations.

STÉRÉODYNAMIE. s. f. (ét. gr., στερεός, solide ; δύναμις, force). Didact. Branche de la physique qui expose les lois du mouvement des corps solides.

STÉRÉODYNAMIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport à la stéréodynamie.

STÉRÉOGONÉ, ÉE. adj. (ét. gr., στερεός, solide ; γωνία, angle). Bot. Dont la fronde articulée ou arrondie est solide ou pleine. || STÉRÉOGONÉES. s. f. pl. Famille d'hydrophytes marines.

STÉRÉOGRAPHE. adj. et s. des 2 g. Celui, celle qui pratique la stéréographie, qui sait la stéréographie.

STÉRÉOGRAPHIE. s. f. (ét. gr., στερεός, solide ; γράφω, j'écris). Perspect. Art de représenter les solides sur un plan.

STÉRÉOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport à la stéréographie. Projection stéréographique de la sphère.

STÉRÉOGRAPHIQUEMENT. adv. D'une manière stéréographique.

[illegible] λόγος, discours). Didact. Étude des solides organiques.

STÉRÉOLOGIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport à la stéréologie.

STÉRÉOMÉTRIE. s. f. (ét. gr., στερεός, solide ; μέτρον, mesure). Science qui traite de la mesure des solides. S'occuper de stéréométrie.

STÉRÉOMÉTRIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport à la stéréométrie.

— Minér. *Caractères stéréométriques.* Caractères que l'on tire de la structure des corps.

STÉRÉONOMIE. s. f. (ét. gr., στερεός, solide ; νόμος, loi). Didact. Science qui exprime les lois des phénomènes en formule, pour déduire de là, par le calcul, toutes les vérités qui en dépendent.

STÉRÉONOMIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport à la stéréonomie.

STÉRÉOPE. adj. des 2 g. (ét. gr., στερεός, solide ; ποῦς, pied). Hist. nat. Qui a le pied ou le stipe plein et dur.

STÉRÉOPHYLLE. adj. des 2 g. (ét. gr., στερεός, solide ; φύλλον, feuille). Bot. Qui a des feuilles solides ou fermes. Centaurée stéréophylle.

STÉRÉORAMA. s. m. Carte topographique en relief faite de pâte de papier.

STÉRÉOSTATIQUE. s. f. (ét. gr., στερεός, solide ; στάω, se tenir). Didact. Partie de la physique qui traite de l'équilibre des corps.

— adj. des 2 g. Qui appartient à cette science. Traité stéréostatique. Vérité stéréostatique.

STÉRÉOTHALAME. adj. des 2 g. (ét. gr., στερεός, solide ; θάλαμος, lit). Bot. Se dit des lichens dont les expansions redressées ou fruticuleuses sont solides et pleines.

STÉRÉOTOMIE. s. f. (ét. gr., στερεός, solide ; τέμνω, je coupe). Géom. Art de tailler les bois et les pierres, et de leur donner les formes convenables pour leur emploi dans les constructions.

STÉRÉOTOMIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport à la stéréotomie.

STÉRÉOTYPAGE. s. m. (ét., V. STÉRÉOTYPIE). Impr. Action de stéréotyper, et ouvrage qui en résulte. Procédé de stéréotypage.

— Manière de stéréotyper. On a longtemps regardé William Ged, orfèvre d'Edimbourg, comme l'inventeur du stéréotypage.

— Fig. Par cet habile artifice, il passa d'un *stéréotypage* sans variété à l'art d'assouplir la phrase et d'en nuancer le sens logique. (Ch. Nod.)

STÉRÉOTYPE. adj. des 2 g. (ét., V. STÉRÉOTYPIE). Impr. Qui est imprimé avec des planches dont les caractères ne sont pas mobiles, et que l'on conserve pour de nouveaux tirages. Ouvrage stéréotype. Edition stéréotype. Avec le temps les éditions stéréotypes deviennent parfaitement correctes.

STÉRÉOTYPÉ, ÉE. part. pass. du v. Stéréotyper. S'empl. adjectiv. Ouvrage stéréotypé.

— Dans un autre sens. Planches stéréotypées. Il est certain que les planches stéréotypées coulées étaient connues en France dès 1735.

— Fig. Ce sont des phrases, des expressions stéréotypées. Le sourire du comte *stéréotypé* sur les lèvres annonçait toujours la même bienveillante curiosité. (Al. Dumas.) Il semble qu'on ait envoyé de Londres dans toutes les parties de l'Angleterre des modèles de meubles, de mets, des échantillons de boissons, et même des patrons de servantes et de maîtresses d'auberge ; car tout ce qu'on voit, ce qu'on entend, ce qu'on prend dans chaque lieu est tellement moulé sur ce qu'on a rencontré dans les autres, qu'on se demande où est le type caché sous lequel l'Angleterre s'est trouvée ainsi *stéréotypée.* (De Custine.)

STÉRÉOTYPER. v. a. 1re conj. (ét., V. STÉRÉOTYPIE). Imprimer avec des planches solides, au lieu de formes composées de caractères mobiles. Stéréotyper un livre. On a stéréotypé Racine et Corneille.

— Convertir les formes en caractères solides. Stéréotyper les formes, les planches.

— Fig. Jeter dans un moule inaltérable. Stéréotyper les idées. Stéréotyper les institutions.

— SE STÉRÉOTYPER. v. pron Être stéréotypé. Tous les bons ouvrages devraient se stéréotyper.

STÉRÉOTYPEUR. s. m. Typogr. Celui qui stéréotype.

STÉRÉOTYPIE. s. f. (ét. gr., στερεός, solide ; τύπος, type, caractère). Impr. Art de convertir en formes ou planches solides les pages composées avec des caractères mobiles, suivant les procédés ordinaires. La *stéréotypie* est une invention française, très-probablement par son origine et incontestablement par son usage et ses perfectionnements. (L. Lenorm.) De nos jours, MM. Firmin Didot et Herhan, chacun par des procédés divers, ont porté à une grande perfection l'art de la *stéréotypie*, auquel Foulis de Glascow, Hoffman de Strasbourg avaient déjà consacré d'heureux essais. (Id).

— Atelier où l'on stéréotype. Une belle stéréotypie. Entrer à la stéréotypie.

STÉRENSINE. s. f. (ét. gr., στερεός, solide ; οὐσία, essence). Nom donné à la partie concrète et cristalline des huiles volatiles. [illegible]

STÉRIGME. s. m. (du gr. στήριγμα, appui). Bot. Nom donné aux fruits hétérocarpiens plurioculaires, à loges monospermes ou polyspermes distinctes.

— Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, de la famille des crucifères, comprenant des plantes vivaces, peu élevées, de l'Asie.

STÉRILE. adj. des 2 g. (du lat. *sterilis*). Qui ne porte point de fruit, quoiqu'il soit de nature à en porter. Champ, terre, arbre stérile.

— Qui ne conçoit point, qui ne produit point. Femme stérile. Femelle stérile. On voit des femmes qui avaient été *stériles* pendant un grand nombre d'années devenir fécondes

dans la suite. (Virey.) On a vu deux individus qui avaient été *stériles* pendant leur union, donner l'un et l'autre des preuves de fécondité, si, après avoir été séparés, ils contractaient un nouveau mariage. (Id.)

— Se dit des animaux. Chienne stérile. Vache stérile. Jument stérile. Cette femelle est stérile.

— Et même des fleurs. La fleur stérile est celle où ne s'opère point la fécondation.

— Se dit des années où la récolte est mauvaise. Année stérile.

— Fig. Qui ne produit point de, lui-même. Esprit stérile. Auteur stérile. Poëte stérile. Les esprits *stériles* sont les plus féconds en paroles. (S. Dub.) Oh ! que l'imagination des hommes est *stérile* auprès de l'intelligence de la nature ! (B. de St-P.)

— Qui ne rapporte aucun avantage. Travail stérile. Occupation stérile. Veilles stériles. Études stériles.

— D'où il ne résulte rien, infructueux. Sans l'argent tout est stérile. Il n'y a souvent rien de plus *stérile* que l'amour de la réputation. (Trad. de Théophrast.) Par de *stériles* vœux pensez-vous m'honorer ? (Lamart.) L'argent, l'argent, dit-on ; sans lui tout est *stérile*. (Id.)

Fuyez de ces auteurs l'abondance *stérile*.
Et ne vous chargez point d'un détail inutile. (Boil.)

— *Sujet stérile*. Sujet qui fournit peu.

— *Admiration stérile*. Celle qui n'imite pas ce qu'elle admire. Fasse l'esprit de Dieu que le récit des vertus de sainte Thérèse produise en nous, non pas une admiration *stérile*, mais une sincère imitation de la sainteté. (Fléch.)

— *Gloire stérile*. Celle dont on ne tire aucune utilité.

Ces vains tributs, ces *stériles* honneurs,
De sa perte cruelle aigrissaient les douleurs.
(Esménard.)

— *Pitié stérile*. Celle qui n'a aucun résultat pour la personne qui en est l'objet.

— *Stérile en*. Temps, époque stérile en grands hommes. Quelle langueur dans nos cercles, s'il se passe trois jours seulement *stériles* en nouvelles, en aventures. On dirait que les esprits y sont vides de connaissances et *stériles* en idées. Vite des tables de bouillotte, de piquet, de trictrac. (Sallent.)

Si vous étiez semblable à ces femmes frivoles,
Stériles en raisons, fertiles en paroles. (L. Racine.)

— J.-B. Rousseau a employé ce mot d'une manière bien hardie et en même temps bien heureuse :

Sujets, amis, parents, tout deviendra *stérile*,
Et, dans ce jour fatal, l'homme à l'homme inutile
Ne paira point à [illegible] le prix de sa rançon.

— Bot. *Anthère stérile*. Celle dont les loges ne contiennent pas de pollen, cas dans lequel sont trois des étamines du cassia grandiflore. || *Brome stérile*. Brome ainsi nommé parce que la finesse de ses graines les a fait regarder comme nulles.

— Minér. *Filons stériles*. Ceux qui ne contiennent que des matières non exploitables.

STÉRILEMENT, adv. D'une manière stérile.

Elle ne produit plus, *stérilement* fertile,
Que d'importuns chardons ou qu'une herbe inutile.
(Rosset.)

STÉRILISÉ, ÉE. part. pass. du v. Stériliser. S'empl. adjectiv. Femme stérilisée. Champs stérilisés. Sujet stérilisé.

— Fig. Quelle âme navrée et *stérilisée* par les mille secrètes blessures de la vie n'eût plaisir à se repaître de cette lecture sympathique, où de telles douleurs trouvent tant d'échos. (A. Desplaces.)

STÉRILISER. v. a. 1re conj. (pr. *sté-ri-li-zé*). Rendre stérile. Stériliser une femme. Stériliser un champ. Stériliser la terre. La destruction des forêts a stérilisé l'Afrique et une grande partie de l'Asie. Les milices feodales disparurent, les communes se désarmèrent, le pillage cessa partout de *stériliser* les champs, le commerce retrouva son activité, et les lois reprirent leur empire. (De Ségur.) Les monceaux d'or *stérilisent* le sol sur lequel on les entasse. (Ferrand.)

— Fig. Jamais on n'a *stérilisé* plus malheureusement un sujet plus fécond. (Delille.)

— SE STÉRILISER. v. pron. Être stérilisé, devenir stérile. Terre qui se stérilise. Champ qui se stérilise.

— Se rendre stérile soi-même. Femme qui se stérilise pour ne point déformer sa taille en devenant mère.

STÉRILITÉ, s. f. Qualité de ce qui est stérile. La stérilité d'un champ, d'une terre. Des campagnes frappées de stérilité. La stérilité d'une femme, d'une bête. C'est pour vous punir que Dieu frappe quelquefois de *stérilité* les terres et les campagnes. (Mass.) Les éléments semblaient être conjurés contre les hommes, qui se voyaient [illegible] ou par la colère du ciel ou par la *stérilité* de la terre. (Fléch.)

— État des animaux, des végétaux qui ne se reproduisent point par la conception. La stérilité est le néant, la fécondité c'est la vie. La fécondité comme la *stérilité* sont deux phénomènes de la nature vivante dont les causes sont le plus souvent un mystère. (Virey.)

— Particulièrement, État de l'homme ou de la femme qui les rend impropres à avoir des enfants, à engendrer, à concevoir. Être frappé de stérilité. La stérilité chez les anciens, surtout chez les Juifs, était un opprobre. La *stérilité* est un vice de la nature ou un attentat contre la nature. (Volt.)

— Fig. La stérilité d'un auteur, d'un sujet.

— Fig. Sécheresse. Sainte Thérèse trouve des demi-spirituels et des demi-savants qui lui reprochent la *stérilité* de son âme. (Fléch.)

— *Stérilité de*. Manque de. Stérilité de nouvelles. Stérilité de pensées. Il y a dans cet ouvrage une grande stérilité de pensées.

STERLET. s. m. Ichthyol. Nom spécifique d'un esturgeon.

STERLING. s. m. (du saxon *easterling*, hommes de l'Est, nom par lequel on désigna les marchands des villes hanséatiques et les Néerlandais ; ces derniers ayant été employés à l'hôtel des monnaies sous le roi Jean, l'on appliqua leur nom aux nouvelles pièces de monnaie auxquelles ils travaillaient). Métrol. Monnaie de compte d'Angleterre. Il ne se dit point seul et est invariable. Livre sterling. Sou sterling. Cinquante livres sterling. Denier sterling. La livre sterling vaut 20 shellings ou 24 francs environ.

STERNAL, ALE. adj. (du gr. στέρνον, poitrine). Anat. Qui a rapport au sternum. Côtes sternales. Appendice sternal.

STERNALGIE. s. f. (ét. gr., στέρνον poitrine ; ἄλγος, douleur). Pathol. Nom donné à l'angine de poitrine, à cause de la douleur violente que le malade éprouve sous le sternum.

STERNALGIQUE. adj. des 2 g. Pathol. Qui a rapport à la sternalgie.

STERNBERGIE. s. f. Bot. Genre de plantes monocotylédones de la famille des narcissées, ayant pour type la sternbergie à fleurs dicolchiques, qui croît dans les lieux arides et champêtres de la Tauride et de la Hongrie.

STERNE (Laurence). Publiciste anglais célèbre surtout par ses ouvrages intitulés *Voyage sentimental* et *la Vie et les Opinions de Tristram Shandy*. Ces ouvrages, qui ont eu un succès prodigieux, sont écrits avec abandon, esprit et finesse, et montrent une grande connaissance du cœur humain. Sterne naquit en 1713 et mourut en 1768.

STERNE. s. m. Ornith. Genre d'oiseaux aquatiques qui ont l'aile très-longue et en général la queue fourchue. Ils volent constamment, saisissent leur proie au vol ou en rasant la surface des eaux. On les nomme vulgairement hirondelles de mer et on les trouve au printemps sur nos côtes.

STERNECHUS. s. m. (pr. *ster-né-kuss*). Entom. Genre d'insectes coléoptères établi parmi les charançons.

STERNICORNE. adj. des 2 g. (ét. lat., *sternum*, sternum ; *cornu*, corne). Zool. Qui a le sternum avancé en forme de corne.

STERNO. Mot dérivé de Sternum, qui entre en composition avec plusieurs mots où il désigne le sternum.

STERNO-CLAVICULAIRE. adj. Anat. Qui est relatif à la fois au sternum et à la clavicule. Articulation sterno-claviculaire. Ligaments sterno-claviculaires rayonnés.

STERNO-CLÉIDO-MASTOÏDIEN, IENNE. adj. Anat. Qui a rapport en même temps au sternum, à la clavicule et à l'apophyse. Muscle sterno-cléido-mastoïdien.

STERNO-COSTAL, ALE. adj. Anat. Qui a rapport au sternum et aux côtes. Muscle sterno-costal.

STERNO-COSTO-CLAVIDO-HUMÉRAL, adj. et s. m. Anat. Se dit du muscle grand pectoral, qui s'étend du bord antérieur de la clavicule, de la face antérieure du sternum, et des cartilages des sixième et septième côtes à la coulisse bicépitale de l'humérus.

STERNODYNIE. s. f. Pathol. Douleur qui se fait sentir vers le sternum.

STERNODYNIQUE. adj. des 2 g. Pathol. Qui a rapport à la sternodynie.

STERNO-HUMÉRAL. adj. et s. m. Anat. Se dit quelquefois du grand pectoral.

STERNO-HYOÏDIEN. adj. et s. m. Anat. Se dit du muscle qui s'étend de la partie inférieure de l'os hyoïde, à la partie supérieure postérieure du sternum.

STERNO-MASTOÏDIEN. adj. et s. m. Anat. Qui a rapport au sternum et à l'apophyse mastoïde. Muscle sterno-mastoïdien. Le sterno-mastoïdien.

STERNOPAGE. s. m. Anat. Monstre double, à deux corps réunis sur l'étendue du thorax.

STERNOPAGIE. s. f. Anat. Monstruosité d'un être qui a deux corps réunis sur toute l'étendue du thorax.

STERNOPAGIEN, IENNE. adj. Anat. Qui est monstrueux par rapport à la sternopagie.

STERNOPAGIQUE. adj. des 2 g. Anat. Qui [illegible]

STERNOPTÉRYGIEN, IENNE. adj. (ét. gr., στέρνον, poitrine ; πτέρυξ, nageoire). Ichthyol. Dont les catopes sont placées au-dessous ou au-devant des nageoires pectorales. || STERNOPTÉRYGIENS. s. m. pl. Ordre de la classe des poissons, comprenant ceux dont les catopes sont placées au-dessous ou au-devant des nageoires pectorales.

STERNOPTYGE. adj. des 2 g. (ét. gr., στέρνον, poitrine ; πτύξ, pli). Ichthyol. Qui a un pli festonné de chaque côté du tranchant abdominal. || STERNOPTYGES. s. m. pl. Ordre de poissons osseux, comprenant ceux qui ont les catopes comme remplacées par un pli festonné de chaque côté du tranchant abdominal.

STERNOPTYX. s. m. Ichthyol. Genre de poissons établi pour une espèce de la Jamaïque.

STERNO-PUBIEN. adj. et s. m. Anat. Qui est relatif au sternum et au pubis. Muscle sterno-pubien. Le sterno-pubien.

STERNOTHÉRIN, INE. adj. Erpét. Qui ressemble au sternothéris. || STERNOTHÉRINS. s. m. pl. Tribu de la famille des émydes, ayant pour type le genre sternothéris et comprenant les tortues qui ont le sternum mobile.

STERNO-THYROÏDIEN. adj. et s. m. Anat. Qui est relatif au sternum et au thyroïde. Muscle sterno-thyroïdien. Le sterno-thyroïdien.

STERNOXE. adj. des 2 g. (ét. gr., στέρνον, poitrine ; ὀξύς, aigu). Entom. Dont le sternum se prolonge en pointe. || STERNOXES. s. m. pl. Famille ou tribu d'insectes coléoptères, comprenant ceux dont le sternum se prolonge en pointe par devant et par derrière.

STERNUM. s. m. (pr. *stér-nomm ;* du gr. στέρνον, la partie antérieure de la poitrine). Anat. Partie osseuse et aplatie qui s'étend du haut en bas de la partie antérieure de la poitrine et qui s'articule avec les côtes et les clavicules.

— Pièce analogue chez les animaux. Chez les quadrupèdes monodactyles, le sternum est formé primitivement de sept pièces osseuses, donne attache aux neuf premières côtes, et se termine antérieurement par un prolongement aplati latéralement et recourbé de bas en haut. Chez les oiseaux, le sternum donnant attache aux muscles du vol, constitue un grand bouclier convexe et ordinairement carré qui recouvre le thorax et une grande partie de l'abdomen.

— Entom. Ligne médiane de la partie inférieure du tronc des insectes.

STERNUTATIF, IVE. adj. Médec. Qui provoque les éternuements. Substance sternutative.

STERNUTATION. s. f. (pr. *ster-nu-ta-ci-on ;* du lat. *sternutatio*, éternuement). Action d'éternuer.

STERNUTATOIRE. adj. des 2 g. (du lat. *sternutatio*, éternuement. Qui provoque l'éternuement. Substance sternutatoire. Poudre sternutatoire. Le tabac, les poudres de bétoine, de cabaret, de marjolaine, les fleurs du muguet, sont sternutatoires.

— Particulièrement, *Poudre sternutatoire*. Mélange de fleurs sèches de marjolaine, de bétoine et d'asaret, et de fleurs sèches de muguet pulvérisées.

— s. m. Le tabac et la bétoine sont des sternutatoires.

On est loin de nier les charmes bienfaisants
Que cette poudre noire offre à ses partisans;
Mais si, trop aveuglés par ce *sternutatoire*,
Ils voulaient du cigare atténuer la gloire,
On pourrait, sans effort, rabaisser leur orgueil.
(Barthélemy.)

STÉROPE. s. m. Entom. Genre de coléoptères créophages, voisin des scarites.

STERREBECKIE. s. f. Bot. Genre de plantes cryptogames de la famille des champignons gastéromyciens, ne comprenant qu'une espèce, la sterrebeckie étoilée, qui se trouve dans les lieux sablonneux de l'Italie, de l'Espagne et du Portugal.

STERRICHROTE. adj. des 2 g. (pr. *ster-ri-kro-te ;* ét. gr., στερρός, solide ; χρώς, corps). Erpét. Qui a le corps raide et immobile. || STERRICHROTES. s. m. pl. Ordre de reptiles comprenant ceux qui ont le corps raide et immobile.

STERTEUR. s. f. (du lat. *stertor*, même sens). Médec. Ronflement.

STERTOREUX, EUSE. adj. (du lat. *stertor*, ronflement). Médec. Qui tient du ronflement. Respiration stertoreuse.

STÉSICHORE. Poëte lyrique grec, né à Himère en Sicile, dans le VIe siècle av. J.-C. Les anciens estimaient beaucoup ses poésies, dont il ne nous reste presque rien. On lui attribue l'invention de l'épithalame. Pausanias dit que Stésichore ayant perdu la vue en punition des vers satiriques qu'il avait faits contre Hélène, il ne la recouvra qu'en chantant la palidonie.

STÉSICHRATE. Fameux sculpteur et architecte grec qui proposa à Alexandre de tailler le mont Athos, pour former la statue de ce prince. Il se chargeait de mettre une ville dans l'une des mains du colosse, et dans l'autre une coupe immense où se rendraient les eaux pour être déversées dans la mer. Mais Alexandre rejeta ce projet comme inutile et ruineux, sinon impossible à réaliser.

STÉTHIDION. s. m. (du gr. στηθίδιον, petite poitrine). Entom. Partie du corps qui comprend le bouclier dorsal et l'écusson, ainsi que la poitrine et ses côtés.

STETHION. s. m. (du gr. στηθιαῖος, pectoral). Zool. Partie antérieure ou supérieure du corps des mammifères et des oiseaux considérés en masse, celle qui renferme la poitrine.

STÉTHOMÈTRE. s. m. Instrument qui sert à mesurer les dimensions de la poitrine.

STÉTHOMÉTRIE. s. f. (ét. gr., στῆθος, poitrine ; μέτρον, mesure). Mesure des divers diamètres de la poitrine.

STÉTHOMÉTRIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport à la stéthométrie.

STÉTHOSCOPE. s. m. (ét. gr., στῆθος, poitrine ; σκοπεῖν, considérer, examiner). Médec. Instrument d'acoustique pour explorer la poitrine. Il en est de différentes formes, mais le plus ordinaire est une espèce de cornet acoustique formé d'un cylindre de bois ou de métal percé dans toute sa longueur d'une ouverture qui présente la forme d'un entonnoir. Pour ausculter avec le stéthoscope, l'observateur tient le cylindre comme une plume à écrire, il place l'extrémité de l'instrument sur le point de la poitrine qu'il veut explorer, en ayant soin qu'il soit appliqué exactement ; il applique son oreille à l'autre extrémité, entend distinctement les sons que produisent par leur mouvement les organes pectoraux, et reconnaît ainsi les altérations qu'ils peuvent avoir éprouvées.

STÉTHOSCOPIE. s. f. Médec. Art de se servir du stéthoscope.

STÉTHOSCOPIQUE. adj. des 2 g. Méd. Qui a rapport au stéthoscope ou à la stéthoscopie.

STETTIN. Géogr. Belle et grande ville de Prusse, ch.-l. de la régence du même nom, et capit. de la Poméranie, sur l'Oder, à 140 kilom. de Berlin. Gymnase, école de sourds-muets, observatoire, hôpitaux, bourse et théâtre. Commerce considérable avec tous les États de l'Europe.

— Régence de la Poméranie, bornée au nord par la Baltique ; 340,000 hab.

STÉVÉNISTE. s. m. Hist. relig. Membre d'une secte fondée en Belgique par Stévens, vicaire général de Namur

STEVENSIE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones de la famille des rubiacées, ayant pour type la stevensie à feuilles de buis, arbrisseau de dix à douze pieds qui croît à Saint-Domingue.

STÉVÉNIE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones de la famille des crucifères, renfermant des plantes herbacées couvertes d'un duvet cendré, qui croissent dans la Sibérie.

STÉVIE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones de la famille des composées, de l'ordre des flosculeuses renfermant des herbes ou sous-arbrisseaux du Mexique.

STEWARD. s. m. (pr. *sté-ou-ard*). Mot anglais qui signifie Maître d'hôtel, intendant, régisseur.

— Hist. angl. *High steward*. Grand sénéchal, un des grands dignitaires de la couronne d'Angleterre.

STEWARD (Dugald). Célèbre philosophe, né à Edimbourg en 1753, étudia à l'université de cette ville, et se distingua à la fois dans les lettres et dans les sciences. Il mourut en 1828, laissant un grand nombre d'ouvrages.

STEWARTIE. s. f. (de *Jean Stuart*). Bot. Genre de plantes dicotylédones de la famille des malvacées, ayant pour type un arbrisseau qui croît dans les lieux frais et ombragés de la Caroline, et dans les lieux maritimes de la Virginie.

STEYER. Géogr Ville de la Haute-Autriche, ch.-l. du cercle de Traun ; 10,000 hab. Les Français prirent Steyer en 1800, et un armistice y fut conclu entre la France et l'Autriche.

STHÉNÉLUS. Roi d'Argos et de Mycènes, et fils de Persée et d'Andromède, épousa Nicippe, fille de Pélops, et en eut Eurysthée dont Junon hâta la naissance de deux mois, afin de lui donner sur Hercule la supériorité de l'âge Il fut tué par Hyllus, fils d'Hercule.

STHÉNIE. s. f. (du gr. σθένος, force). Médec. Excès de force, exaltation de l'action organique. Ce mot a été employé surtout par les brownistes, ainsi que celui d'asthénie, qui est son opposé.

STHÉNIEN, ENNE. adj. (du gr. σθένος, force). Hist. anc. Epithète donnée à Jupiter. || *Jeux sthéniens*. Jeux qui se célébraient à Argos en l'honneur de Jupiter, surnommé *Sthénien*, c'est-à-dire le fort, le puissant.

STHÉNIES ou **FÊTES STHÉNIENNES**. s. f. pl. Hist. anc. Fêtes que célébraient les femmes athéniennes, et dans lesquelles elles se disaient mutuellement des injures.

STHÉNIQUE. adj. des 2 g. Médec. Qui est causé ou entretenu par la sthénie.

STIBADION. s. m. (du gr. στιβάς, même signif.) Antiq. Lit d'herbes et de joncs sur lequel les anciens se mettaient à table.

STIBIALE. s. m. Chim. Syn. d'Antimoniale.

STIBIÉ, ÉE. adj. (du lat. *stibium*, antimoine). Chim. Qui contient de l'antimoine. Tartre stibié. Pommade stibiée.

STIBITE. s. m. Chim. Syn. d'Antimonite.

STIBIURE. s. m. Chim. Alliage en proportions définies de l'étain avec un autre métal.

STICHOCARPE. adj. des 2 g. (pr. *sti-ko-car-pe ;* ét. gr., στίχος, rang ; καρπός, fruit). [illegible] en spirale.

STICHOMANCIE. s. f. (pr. *sti-ko-man-cie ;* ét. gr., στίχος, vers ; μαντεία, divination). Antiq. Divination au moyen de petits fragments d'un poëme jetés dans une urne et tirés au hasard.

STICHOMANCIEN, IENNE. adj. et s. (pr. *sti-ko-man-ci-ein*). Celui, celle qui pratique la stichomancie.

STICHOMÉTRIE. s. f. (pr. *sti-ko-mé-tri*, ét. gr., στίχος, vers, verset ; μέτρον, mesure). Division d'un ouvrage en versets. Au moyen âge, la manière de suppléer à la ponctuation fut d'écrire par versets et de distinguer ainsi les membres et sous-membres du discours. Cha-

que **verset était** renfermé dans une ligne, en sorte qu'en comptant les versets on savait combien de lignes il y avait dans un volume. Saint Jérôme introduisit cette stichométrie dans la Bible pour en faciliter la lecture et l'intelligence. Elle a cessé d'être employée au commencement du XIIIe siècle, pendant lequel s'établit pour les saintes Écritures la division qui subsiste encore.

STICHOMÉTRIQUE. adj. des 2 g. (pr. *sti-ko-mé-tri-ke*). Qui a rapport à la stichométrie.

STICOSTÈGUE. adj. des 2 g. (ét. gr., στίχος, rang; στέγη, toit). Dont les loges sont empilées bout à bout sur un seul axe. ‖ STICHOSTÈGUES. s. m. pl. Famille de l'ordre des céphalopodes foraminifères, comprenant ceux dont les loges sont empilées bout à bout sur un seul axe.

STICTA. s. m. Bot. Genre de plantes de la famille des lichens, comprenant un assez grand nombre d'espèces qui sont répandues par tout le globe. Elles se plaisent dans les bois, sur les rochers et sur le tronc des arbres.

STICTÉEN, ENNE. adj. Bot. Qui ressemble au stictis. ‖ STICTÉENS. s. m. pl. Tribu de l'ordre des hyménomycètes qui a pour type le genre stictis.

STICTIQUE. adj. des 2 g. (du gr. στικτός, point). Hist. nat. Qui est marqué de points.

STICTIS. s. m. Bot. Genre de la famille des champignons, renfermant des espèces fort petites, très-simples, rassemblées en tas et entièrement enfoncées.

STICTOPÉTALE. adj. des 2 g. (ét. gr., στικτός, ponctué; πέταλον, pétale). Bot. Qui a les pétales garnis de points glanduleux. Eugénie stictopétale.

STIFFTIE. s. f. (du baron de *Stifft*). Bot. Genre de plantes de l'ordre des synanthérées, dont on ne connaît qu'une seule espèce, la stifftie à fleurs d'or, petit arbre qui atteint tout au plus douze pieds de haut, et qui se trouve au Brésil, près de Rio-Janeiro.

STIFFTIÉ, ÉE. adj. des 2 g. Qui ressemble à la stifftie. ‖ STIFFTIÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des labiatiflores, qui a pour type le genre stifftie.

STIGMANTHE. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, de la famille des rubiacées, ayant pour type le stigmanthe en cime, grand arbrisseau grimpant de la Cochinchine.

STIGMAROTE. s. m. Bot. Arbre de médiocre grandeur, qui croît dans les lieux cultivés de la Cochinchine.

STIGMATAIRE. adj. des 2 g. (du gr. στίγμα, marque). Bot. Qui est marqué de points enfoncés, comme les rameaux du poullopore stigmataire.

STIGMATE. s. m. (du gr. στίζω, je pique). Marque que laisse une plaie, cicatrice. Porter les stigmates de la petite vérole.

— Marque, note en général. Se prend le plus souvent en mauvaise part. Les stigmates de la justice imprimés au fer rouge sur l'épaule d'un voleur. Un stigmate flétrissant. Un stigmate honteux. Rien ne peut faire disparaître ce stigmate flétrissant. Les chameaux portent toutes les empreintes de la servitude et les *stigmates* de la douleur. (Buff.)

— Fig. et fam. *Il en porte encore les stigmates.* Il vient d'être maltraité publiquement, d'essuyer en public des reproches humiliants.

— Bot. Partie du pistil destinée à recevoir le principe fécondant et à le transmettre à l'ovaire, soit immédiatement, soit par l'intermédiaire d'un support plus ou moins long appelé style. ‖ Petit mamelon qui surmonte les globules verdâtres qu'on observe dans l'involucre des équisetum. ‖ Pointe caduque qui termine la columelle des mousses.

— Entom. Ouvertures placées sur le côté du corps des insectes qui sont les orifices des trachées aux canaux aériens. ‖ Partie du bord externe de l'aile des hyménoptères qui est plus épaisse que le reste.

— Hist. relig. *Stigmates de saint François.* Marques semblables à celles des cinq plaies de Jésus-Christ, que saint François avait aux pieds, aux mains et au côté.

— Ichthyol. Espèce de lutjan.

STIGMATIDION. s. m. Bot. Genre de plantes cryptogames de la famille des lichens, comprenant des espèces qui vivent et qui se trouvent sur les écorces d'arbres et sur les feuilles.

STIGMATIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *stigma*, stigmate; *forma*, forme). Hist. nat. Qui a la forme d'un stigmate. Ouverture stigmatiforme pour la respiration.

STIGMATIPHORE. adj. des 2 g. (ét. [illegible]) [illegible] des stigmates. Se dit particulièrement de la partie du style des synanthérées qui porte les stigmates.

STIGMATIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient au stigmate.

STIGMATISATION. s. f. (pr. *stig-ma-ti-za-ci-on*). Action de stigmatiser; résultat de cette action.

STIGMATISÉ, ÉE. part. pass. du v. Stigmatiser. Il a été stigmatisé au front, à l'épaule.

STIGMATISER. v. a. 1re conj. (ét. V. STIGMATE). Marquer d'un fer rouge ou autrement. Stigmatiser un voleur. Autrefois on stigmatisait les esclaves fugitifs.

— Fig. Imprimer le cachet d'une honte ineffaçable. Les vices les plus honteux ont stigmatisé son front.

— Blâmer, critiquer durement et publiquement. On l'a cruellement stigmatisé dans ce pamphlet, dans cette satire.

— SE STIGMATISER. v. pron. Être stigmatisé.

STIGMATOGRAPHE. adj. et s. des 2 g. Celui qui écrit avec des points.

STIGMATOGRAPHIE. s. f. (ét. gr., στίγμα, point; γράφω, j'écris). Art d'écrire avec des points.

STIGMATOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport à la stigmatographie.

STIGMATOPHORE. adj. des 2 g. (ét. gr., στίγμα, marque; φέρω, je porte). Didact. Qui porte des trous.

STIGMATOPNÉ, ÉE. adj. (ét. gr., στίγμα, stigmate; πνέω, je respire). Entom. Qui respire par des stigmates. ‖ STIGMATOPNÉS. s. m. pl. Famille de la classe des polymérées, comprenant ceux qui respirent par les stigmates.

STIGMATOSTÉMONE. s. m. (ét. gr., στίγμα, stigmate; στήμων, étamine). Bot. Dont les étamines sont implantées sur les stigmates.

STIGME. s. m. Entom. Genre d'insectes hyménoptères ne comprenant qu'une espèce, qui porte un point noir sur les ailes supérieures.

STIGMITE. s. m. Minér. Sorte de roche de fusion ou de cristallisation, essentiellement composée d'une pâte de rétinite ou d'obsidienne, renfermant des grains ou des cristaux de feldspath.

STIGMULE. s. m. (dimin. de *stigmate*). Bot. Chacune des divisions d'un stigmate qui en offre plusieurs.

STIGONÈME. s. f. Bot. Genre de la famille des algues, comprenant plusieurs espèces qu'on trouve à l'île Bourbon dans les fentes des rochers remplies par l'eau de la pluie, et en Norwége sur les pierres, au bord des rivières.

STILAGINÉ, ÉE. adj. Qui ressemble à la stilago. ‖ STILAGINÉES. s. f. pl. Famille de plantes qui a pour type le genre stilago.

STILAGO. s. m. Bot. Genre de plantes nommé aussi *antidesme*. V. ce mot. Il ne comprend qu'un arbre de médiocre grandeur, qui croît dans les Indes orientales.

STILBE. s. m. Entom. Espèce de chrysides ou guêpes dorées.

— Bot. Genre de plantes de la famille des champignons, comprenant de très-petites espèces semblables à des moisissures, qu'on trouve sur les bois humides, les vieux troncs d'arbres, les écorces et sur les excréments des animaux.

STILBÉ. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones de la famille des épacridées, renfermant des arbrisseaux du cap de Bonne-Espérance.

STILBINÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble au stilbé. ‖ STILBINÉES. s. f. pl. Famille de plantes qui a pour type le genre stilbé.

STILBITE. s. f. Minér. Substance ordinairement blanche, à cassure vitreuse et à éclat nacré dans le sens du clivage le plus net et le plus facile.

STILBOÏDE. adj. des 2 g. Bot. Qui ressemble au stilbé. ‖ STILBOÏDES. s. m. pl. Ordre des coniomycètes mucorinées, qui a pour type le genre stilbé.

STILBOSPORE. s. m. Bot. Genre de plantes de la famille des champignons, qui comprend des espèces infiniment petites, composées uniquement de sporidies cloisonnées, naissant sous l'épiderme des plantes, qu'elles déchirent pour se mettre à jour.

STILBOSPORÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble au stilbospore. ‖ STILBOSPORÉES. s. f. pl. Groupe de la famille des coniomycètes entophytes et tribu de la famille des urédinées, ayant pour type le genre stilbospore.

STIL-DE-GRAIN. s. m. Peint. Couleur jaune employée par les peintres.

STILLATION. s. f. (pr. *stil-la-cion*; du lat. *stillatio*; rad. *stilla*, goutte). Action d'un liquide qui tombe goutte à goutte. Les stalagmites se forment par stillation.

STILLATOIRE. adj. des 2 g. (du lat. *stilla*, goutte). Qui tombe goutte à goutte.

STILLINGE. s. f. Bot. Genre de la famille des euphorbiacées, comprenant des plantes qui contiennent dans toutes leurs parties un suc laiteux, gluant, mais sans âcreté. Une des espèces, la stillinge des bois, propre aux contrées arides de la Caroline, est employée comme antisyphilitique.

[illegible] merciale de marchands étrangers établis à Londres. Le stillyard, fondé en 1215, afin de favoriser les villes d'Allemagne, fut détruit en 1552.

STILPNOSIDÉRITE. s. f. Minér. Minéral de fer qui vient principalement de Kaiserstermel, dans le Westerwald.

STIMULANT. part. prés. du v. Stimuler. Il est invariable. Qui stimule. L'émulation stimulant les enfants et les hommes.

STIMULANT, ANTE. adj. Qui est propre à stimuler, à éveiller, à exciter.

— Médec. Qui a la propriété d'exciter plus ou moins promptement et d'une manière manifeste l'action organique des divers systèmes de l'économie. Potion stimulante. Médicament stimulant.

— Fig. Des épicuriens religieux assaisonnaient les délices d'une vie secrètement voluptueuse avec les *stimulantes* austérités de la dévotion. (***)

— subst. Médicament stimulant. Un stimulant. Les stimulants. Stimulants diffusibles. Stimulants persistants. Les stimulants diffusibles ont une action prompte et de peu de durée, les stimulants persistants ont une action moins prompte quelquefois mais toujours plus durable.

— Dans le langage ordinaire et fig. Ce qui excite et aiguillonne l'esprit. L'amour-propre est le plus grand stimulant. L'émulation est un *stimulant* d'une étrange espèce; nous ne nous servons pas d'elle, c'est elle qui se sert de nous. (B. de St-P.) Nos éducations modernes sont dangereuses, puisqu'elles tendent sans cesse à donner l'essor à l'émulation, ce *stimulant* des passions naissantes. (Id.) S'il arrivait, ce qui est rare, que quelque enfant indolent eût du penchant à croupir dans la paresse, il ne faudrait point le livrer à ce penchant dans lequel il s'engourdirait tout à fait, mais lui administrer quelque *stimulant* qui l'éveille. (J.-J. Rouss.)

STIMULATEUR, TRICE. adj. Qui stimule, qui excite.

STIMULATION. s. f. (pr. *sti-mu-la-ci-on*). Action de stimuler; action des stimulants.

STIMULE. s. m. (du lat. *stimulus*, aiguillon). Bot. Poils fins et un peu raides dont la piqûre cause une douleur cuisante et des démangeaisons.

STIMULÉ, ÉE. part. pass. du v. Stimuler. S'empl. adject. Les enfants stimulés par l'émulation font de rapides progrès. N'attendez rien d'un sot qui n'est pas *stimulé* par son propre intérêt. (Boiste.)

STIMULER. v. a. 1re conj. (du lat. *stimulare*, aiguillonner; rad. *stimulus*, aiguillon). Proprement, Aiguillonner, pousser avec un aiguillon. Il ne s'emploie qu'au figuré. Stimuler un enfant. L'amour-propre stimula les hommes. Il suffit de son intérêt pour le stimuler. Il a de bonnes intentions, mais il faut le stimuler. *Stimuler* indiscrètement l'intelligence d'un enfant, c'est secouer un flambeau pour le faire brûler plus vite. (Boiste.)

— Médec. Exciter, réveiller, animer par le moyen d'un stimulant. Remède propre à stimuler les intestins paresseux. Il ne faut stimuler l'estomac qu'avec précaution.

— SE STIMULER. v. pron. Être stimulé. Les esprits paresseux ne sauraient trop se stimuler par tous les moyens.

— S'exciter mutuellement. Ils se stimulaient par de mutuelles exhortations.

STIMULEUX, EUSE. adj. (du lat. *stimulus*, aiguillon). Bot. Se dit des surfaces qui sont garnies de poils raides, dont la piqûre occasionne une douleur brûlante. Les feuilles de l'ortie sont stimuleuses.

STIMULUS. s. m. (pr. *sti-mu-luss*). Médec. Mot latin qui signifie Aiguillon, piquant, et dont on se sert pour désigner tout ce qui est de nature à déterminer une excitation dans l'économie animale. Un puissant stimulus.

— Fig. L'émulation est un puissant stimulus pour tous les âges.

STIPACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une stipe. ‖ STIPACÉES. s. f. pl. Famille de graminées qui a pour type le genre stipe.

STIPE. s. m. (du lat. *stipes*). Bot. Tige ligneuse de plantes monocotylédones arborescentes, qui se termine par un faisceau de feuilles.

— Partie des champignons munis d'un chapeau qui supporte cette dernière expansion.

— Prolongement cylindrique que la cypsèle de certaines synanthérées offre au-dessus de la partie occupée par les graines.

— Appendices du clinanthe des synanthérées, qui, au lieu de faire saillie sur le réseau, élèvent à leur sommet les aréoles ovalifères, et représentent de petites colonnes plus ou moins épaisses et charnues.

STIPE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des graminées, qui comprend vingt-six espèces: la plus intéressante est la stipe plumeuse, qui est employée à faire des jolies bordures. Cette espèce croît dans les pâturages arides et montagneux, et fournit un foin dur que les bestiaux ne mangent guère qu'avant la floraison.

STIPÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une stipe. ‖ STIPÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des graminées, qui a pour type le genre stipe.

STIPELLE. s. f. (dimin. de *stipe*). Bot. Nom donné aux stipules qui, dans une feuille composée, naissent à la base des folioles. sur les pé- [illegible]

— Support du connectif, celui-ci étant regardé comme le véritable filet de l'étamine.

STIPELLÉ, ÉE. adj. Bot. Se dit d'un pétiole secondaire, tertiaire ou partiel, qui est muni de petites stipules à sa base.

STIPENDIAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *stipendium*, solde). Qui est à la solde de quelqu'un. Troupes stipendiaires. Soldats stipendiaires.

STIPENDIÉ, ÉE. part. pass. du v. Stipendier. S'empl. adject. Troupes stipendiées. Soldats stipendiés.

— subst. De vils stipendiés. Il était accompagné d'une troupe de stipendiés. Il est un homme plus scélérat encore que les scélérats; c'est celui dont ils sont les *stipendiés*. (Mirab.)

STIPENDIER. v. a. 1re conj. (ét., V. STIPENDIAIRE). On dit avec deux *i* à l'imparf. de l'ind. *Nous stipendiions, vous stipendiiez*, et au prés. du subj. *Que nous stipendiions, que vous stipendiiez.* Gager, avoir à sa solde. Stipendier des troupes. Les rois de France ont longtemps stipendié des troupes suisses, surtout à l'époque des guerres d'Italie.

— Se prend plus souvent en mauvaise part en parlant des gens que l'on paye pour l'exécution de mauvais desseins. Stipendier des bandits, une troupe de bandits.

STIPIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *stipes*, stipe; *fero*, je porte). Bot. Qui porte des stipes. Clinanthe stipifère.

STIPIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *stipes*, stipe; *forma*, forme). Bot. Qui a la forme d'un stipe. Se dit de la tige des plantes dicotylédones, lorsqu'elle s'élève à la manière des stipes du palmier, portant comme lui un faisceau de tiges à son sommet, et marquée dans sa longueur de cicatrices qui sont dues à la chute des anciennes feuilles.

STIPITÉ, ÉE. adj. (du lat. *stipes*, pied, tige). Bot. Qui est porté sur un support. Bellis stipité.

— Qui s'attache à la graine au moyen d'une base intermédiaire. Aigrette stipitée.

— Entom. Dont le thorax se rétrécit un peu à la partie postérieure en manière de pédicule.

STIPON. s. m. Conchyl. Coquille de la côte de Gorée.

STIPTIQUE. adj. des 2 g. Qui a une saveur astringente. Agaric stiptique.

STIPULACÉ, ÉE. adj. (du lat. *stipula*, stipule). Bot. Se dit des bourgeons qui sont formés par la superposition d'un grand nombre de stipules renfermant collectivement une jeune pousse entière, ou dont les stipules, soit libres, soit soudées ensemble par leur bord extérieur, forment des enveloppes propres à chaque feuille, et se développent graduellement avec la branche elle-même.

— Qui a de grands et larges stipules. Plante stipulacée.

STIPULAIRE. adj. des 2 g. Bot. Qui tient des stipules, qui a rapport aux stipules.

— Qui est remarquable par la grandeur des stipules. Plante stipulaire.

— *Vrilles stipulaires.* Celles qui sont produites par le prolongement ou la transformation des stipules. ‖ *Membrane* ou *gaîne stipulaire.* Membrane qui semble faire partie de l'embryon du nelumbo. ‖ *Agaric stipulaire.* Agaric à une tige capillaire.

STIPULAIRE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones de la famille des rubiacées, ayant pour type une grande et belle plante d'Afrique.

STIPULANT. part. prés. du v. Stipuler. Qui stipule. Il est invariable.

STIPULANT, ANTE. adj. Jurispr. Qui peut stipuler. Les parties stipulantes d'un contrat.

STIPULATION. s. f. (pr. *sti-pu-la-ci-on*). Jurispr. Toute sorte de clause, de condition et de convention qui entre dans un contrat. Stipulation expresse, précise, illicite.

— Bot. Tout ce qui a rapport aux stipules.

STIPULE. s. f. (dimin. de *stipe*). Bot. Petite feuille supplémentaire, laminaire, réduite à la nervure médiane, ou produite par une expansion du pétiole, libre ou soudée en forme de gaîne, qui s'insère à la base de certaines feuilles, bordant ainsi un nœud vital d'où naît quelquefois un embryon fixé à son aisselle.

— Ornith. Plume qui sort de la peau et qui est encore enveloppée dans sa gaîne.

STIPULÉ, ÉE. part. pass. du v. Stipuler. S'empl. adjectiv. Clause formellement stipulée.

— Bot. Qui est muni de stipules. Pultanée stipulée. Sassée stipulée. ‖ Qui a de grandes stipules. Spirée stipulée.

— Entom. Se dit des cuisses des insectes, lorsqu'elles offrent à leur base une lame forte et raide.

STIPULÉEN, ENNE. adj. Qui doit son origine à des stipules transformées. Aiguillons stipuléens. Épines stipuléennes.

STIPULER. v. a. 1re conj. Prat. Convenir de quelque chose dans un contrat, par un contrat. Ils ont stipulé telle chose.

— Demander, exiger, faire promettre à quelqu'un en contractant; l'obliger à telle ou telle chose.

— Absol. En règle générale, on ne peut s'engager ni *stipuler* en son propre nom que pour soi-même. (Chabr.-Cham.) [illegible] clause doit se stipuler expressément dans le contrat.

STIPULEUX, EUSE. adj. Bot. Qui est garni de très-grandes stipules. Plantes stipuleuses.

STIPULICIDE. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones de la famille des caryophyllées, ayant pour type le stipulicide sétacé, petite plante vivace qui croît dans les plaines sablonneuses et arides de la Caroline.

STIPULIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *stipula*, stipule; *fero*, je porte). Bot. Qui porte des stipules. Pétiole stipulifère.

STIQUE. s. m. Antiq. gr. et rom. Nom que

l'on donne aux versets ou lignes distinctes, dont les anciens ont fait quelquefois une subdivision de leurs ouvrages, pour en rendre la lecture facile. V. STICHOMÉTRIE.

STIRPÉ, ÉE. adj. des 2 g. (du lat. *stirps*, racine). Enraciné, qui a pris racine.

STIVAIRE. s. m. Relat. Celui qui conduit une charrue dont le manche se nomme stive.

STIVE. s. f. Relat. Manche de la charrue en Orient.

STIXIDE. s. f. Bot. Genre de plantes établi pour un grand arbrisseau grimpant des forêts de la Cochinchine.

STIZE. s. m. Entom. Genre d'insectes hyménoptères, voisin des larres.

STIZOLOPHE. s. m. Bot. Genre de plantes de l'ordre des synanthérées, ayant pour type le stizolophe à feuilles de balsamite, qui habite l'Arménie.

STLATAIRE. s. m. Mar. Capitaine d'un stlate.

STLATE. s. m. Mar. Nom qu'on donne à un bâtiment de course en Istrie.

STOBÉE (Jean). Auteur grec du VIe siècle, né à Stobes, ville de Macédoine. Son Anthologie est un ouvrage précieux qui contient des extraits d'environ cinq cents écrivains anciens, en prose et en vers, la plupart perdus.

STOBÉE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones de l'ordre des flosculeuses, comprenant plusieurs espèces du cap de Bonne-Espérance.

STOC. s. m. Tech. Base sur laquelle appuie l'enclume des grosses forges.

STOCK. s. m. Métrol. Mesure de capacité employée à Hambourg pour l'orge et l'avoine. Elle vaut 3158,76.

STOCKACK. Géogr. et hist. Bourg de Bade, à 35 kilom. de Constance, dans lequel l'archiduc Charles battit complètement le général Jourdan en 1799, et dont les Français s'emparèrent le 2 mai 1800, après un combat des plus acharnés.

STOCKFISH. s. m. (pr. *stok-fiche*). Mot emprunté de l'allemand et qui signifie Toute sorte de poisson salé et séché.

— Particulièrement, Espèce de morue séchée à l'air.

— On écrit aussi *stokfiche*, *stoch-fisch*; mais il nous semble que la meilleure francisation serait *stocfiche*.

STOCKHOLM. (pr. *sto-kolm*). Capitale de la Suède dans l'Upland, bâtie sur les rives de Malarn, à l'endroit où il se réunit à un golfe de la Baltique. Elle couvre deux péninsules et plusieurs petites îles du Malarn, ce qui la rend une des villes les plus pittoresques du monde. On y remarque plusieurs beaux monuments, entre autres le palais, résidence des rois de Suède, commencé par Charles XI et fini par Gustave III, l'hôtel de ville, l'opéra, une galerie de tableaux, une bibliothèque de trente mille volumes et 800 manuscrits, de magnifiques promenades. Stockholm possède encore une académie des sciences, un observatoire, un cabinet d'histoire naturelle, une académie de belles-lettres, d'histoire et d'antiquités, une académie suédoise, une académie des sciences militaires, un collége des mines, etc. Port vaste et sûr. Commerce très-considérable: 77,000 hab.

STOCKING. s. m. Crit. Mot anglais qui s'emploie dans cette locution *blue-stockings*, bas-bleus; locution qu'on applique à des femmes qui ont des prétentions littéraires mal fondées. V. BAS-BLEU.

STOEBE. s. f. (pr. *stè-be*). Bot. Genre de plantes de l'ordre des synanthérées.

STOECHIOGÉNIE. s. f. (ét. gr., στοιχεῖον, élément; γεννάω, engendrer). Didact. Recherche de l'origine des éléments.

STOECHIOGÉNIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à la stoechiogénie.

STOÉCHIOLOGIE. s. f. (pr. *sté-ki-o-lo-gî*). Synonyme de Stoéchiométrie.

STOÉCHIOLOGIQUE. adj. Synonyme de Stoéchiométrique.

STOÉCHIOMÉTRIE. s. f. (ét. gr., στοιχεῖον, élément; μέτρον, mesure). Chim. Partie de la chimie qui recherche les quantités relatives dans lesquelles les diverses substances simples ou composées se combinent les unes avec les autres.

STOÉCHIOMÉTRIQUE. adj. des 2 g. Chim. Qui a rapport à la stoéchiométrie.

STOFF. s. m. (de l'allem. *stoff*; ou de l'angl. *stuff*, étoffe). Comm. Étoffe de laine sèche et Angleterre. Du stoff. Acheter trois mètres de stoff.

STOFFLET (Nicolas). Célèbre général vendéen, qui avait été, avant la révolution, seize ans comme simple soldat dans les troupes royales, et qui, après son congé, était entré chez le comte Maulevrier comme domestique et puis comme garde-chasse. Il naquit à Lunéville en 1752, et mourut fusillé en 1796.

STOÏCHÉIOMANCIE. s. f. (pr. *sto-ï-ké-io-man-cî*; ét. gr., στοιχεῖον, élément; μαντεία, divination). Divination qui se faisait en ouvrant, au hasard, Homère ou Virgile, et en prenant pour l'avis des dieux le premier vers qui se présentait

STOÏCHÉIOMANCIEN, IENNE. adj. Qui a rapport à la stoïchéiomancie.

— Celui, celle qui exerce, pratique la stoïchéiomancie.

STOÏCIEN, IENNE. adj. (du gr. στοά, portique; les disciples de Zénon se réunissaient dans un portique pour y recevoir les leçons de leur maître). Qui suit la doctrine de Zénon. Philosophe stoïcien.

— Qui appartient à la doctrine de Zénon ou à ses partisans. Philosophie stoïcienne. Vertu stoïcienne. Opinion stoïcienne. Maxime stoïcienne.

— substant. Philosophe de la secte de Zénon. Les stoïciens regardaient la vertu comme le souverain bien; ils étaient austères et graves. Posidonius, Sénèque, Epictète et Marc-Aurèle furent, chez les Romains, les plus célèbres stoïciens.

— Par extens. Homme ferme, sévère, inébranlable. C'est un stoïcien. Il a souffert en stoïcien.

Graves *stoïciens*, votre pompeux jargon,
Ne peut, dans le péril, sauver votre raison.
(DESTOUCHES.)

STOÏCISME. s. m. Philos. Système de philosophie fondé au commencement du IIIe siècle av. J.-C. par Zénon, et développé par Chrysippe. Le stoïcisme combine le matérialisme et le fanatisme avec une morale très-sévère, fondée sur la notion du juste, du saint et du devoir. Le stoïcisme implique contradiction. Le *stoïcisme* ne nous a donné qu'un Epictète, et la philosophie chrétienne en forme des milliers dont la vertu est poussée jusqu'à ignorer leur vertu même. (Volt.)

— École philosophique grecque qui eut pour fondateur Zénon, et qui enseignait à être insensible à tous les maux physiques et moraux.

— Par extens. Fermeté, austérité, telle qu'était celle des stoïciens. C'est par pur stoïcisme qu'il vit ainsi. Il a supporté sa disgrâce et son malheur avec un stoïcisme admirable. Il faut du *stoïcisme* dans plus d'une circonstance, mais je n'en adopte que les principes qui laissent l'âme sensible à l'amitié. (Volt.)

STOÏCITÉ. s. f. Mot nouveau qui signifie Fermeté, constance, qualité de ce qui est stoïque. La stoïcité de sa conduite, de son regard.

STOÏQUE. adj. des 2 g. Qui tient de la fermeté et de l'insensibilité qu'affectaient les stoïciens. Vertu stoïque. Mœurs stoïques. Visage stoïque. Maxime stoïque. Rien ne peut ébranler sa *stoïque* constance. (Barth. et Méry.)

STOÏQUEMENT. adv. En stoïcien, avec la vertu et le courage d'un stoïcien. Souffrir stoïquement. Souvent l'homme ne peut endurer *stoïquement* les peines auxquelles il est sujet. (Charb.)

STOÏSME. s. m. Qualité de ce qui est stoïque. Il y a la même différence de stoïsme à stoïcisme, que de stoïque à stoïcien. Le stoïsme de son langage. Ce mot est très-peu usité. On dit mieux *stoïcisme* et *stoïcité*.

STOKÉSIE. s. f. Genre de plantes de l'ordre des synanthérées ne comprenant qu'une seule espèce, la stokésie bleue, plante herbacée de la Caroline méridionale.

STOLARQUE. adj. et s. (ét. gr., στόλος, flotte; ἄρχων, commandant). Antiq. Amiral de la flotte. Le stolarque des Athéniens.

STOLE. s. f. Antiq. rom. Nom de la robe traînante que portaient les dames romaines.

STOLÉPHORE. s. m. Ichthyol. Genre de poissons réuni aux anchois, et qui ne renfermait que deux espèces, le stoléphore commersonnien et le stoléphore japonais.

STOLIDITÉ. s. f. (du lat. *stoliditas*; de *stolidus*, stupide). Néol. Stupidité, bêtise grossière. La stolidité de certaines gens est inimaginable.

STOLIDOPHIDES. s. m. pl. (ét. gr., στολίς, pli; ὄφις, serpent). Erpét. Famille de reptiles ophidiens, comprenant les serpents qui ont la peau plissée.

STOLIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *stola*, stole; *fero*, je porte). Antiq. Qui porte une stole.

STOLISOMANCIE. s. f. (ét. gr., στολίζω, habiller; μαντεία, divination). Antiq. Divination qui se tirait d'après la manière de s'habiller.

STOLISOMANCIEN, IENNE. adj. Qui a rapport à la stolisomancie.

— subst. Celui, celle qui pratique, qui explique la stolisomancie.

STOLON. s. m. (du lat. *stolo*). Bot. Nom donné à des filets grêles que certaines plantes émettent de leurs racines, tiges ou branches, qui racinent et produire de nouveaux individus.

STOLONIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *stolo*, stolon; *fero*, je porte). Bot. Qui produit des stolons. Arabis stolonifère.

— Se dit quelquefois d'une plante dont la racine émet un grand nombre de tiges rameuses et humifuses.

STOMACACE. s. m. (ét. gr., στόμα, bouche; κακός, mauvais). Médec. Ulcération fétide de la bouche.

— Se dit quelquefois du scorbut, à cause de l'état de la bouche dans cette maladie.

STOMACAL, ALE. adv. (du gr. στόμαχος, estomac). Qui appartient à l'estomac.

— Qui est bon pour l'estomac, qui fortifie l'estomac. Le bon vin est fort stomacal. Une poudre stomacale.

— Plur. masc. *Stomacaux*.

STOMACHIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à l'estomac. Veines stomachiques.

— Qui est bon pour l'estomac, qui le fortifie. Pilules stomachiques. Les toniques généraux, particulièrement les amers, sont stomachiques.

— subst. Tonique. Un bon stomachique. Le vin de Bordeaux est un excellent stomachique.

STOMALGIE. s. f. (ét. gr., στόμα, bouche; ἄλγος, douleur). Pathol. Douleur de la bouche.

STOMAPODE. adj. des 2 g. (ét. gr., στόμα, bouche; πούς, pied). Crust. Qui a des pieds-mâchoires. ‖ STOMAPODES. s. m. pl. Ordre de la classe des crustacés, comprenant ceux dont les pieds-mâchoires sont conformés de même que les quatre premiers pieds thoraciques ou à peu près. Les stomapodes font le passage des décapodes aux amphipodes. Ils ont les yeux portés sur un pédicule mobile. L'extrémité antérieure de la tête présente une articulation qui sert de support à ces organes, ainsi qu'aux antennes intermédiaires.

STOMAPODIFORME. adj. des 2 g. Entom. Se dit des larves carnivores ou sarcophages, hexapodes et munies de longues antennes, dont le corps allongé et subdéprimé est garni de mains ravissantes.

STOMATACÉ, ÉE. adj. des 2 g. Conchyl. Qui ressemble à la stomate. ‖ STOMATACÉS. s. m. pl. Famille de gastéropodes ayant pour type le genre stomate.

STOMATE. s. m. (du gr. στόμα, bouche). Bot. Nom donné par quelques auteurs à des orifices visibles au microscope, dans l'épiderme de la plupart des surfaces herbacées des plantes; d'autres les nomment glandes milliaires, glandes corticales, spiracules, pores évaporatoires, glandes épidermoïdes, pores de l'épiderme.

— L'épiphragme des mousses.

STOMATE. s. f. Conchyl. Genre établi pour une ou deux coquilles très-rares qui viennent de l'Océan des grandes Indes.

STOMATELLE. s. f. Conchyl. Genre de coquilles établi pour un assez petit nombre d'espèces. Stomatelle imbriquée, rouge, auricule, sulcifère.

STOMATIE. s. f. Conchyl. Genre établi pour une petite coquille des côtes de la Méditerranée, qui ressemble à un cabochon tortillé.

STOMATIQUE. adj. des 2 g. (du gr. στόμα, bouche). Médec. Qui est relatif à la bouche. Se dit des médicaments qu'on emploie dans les diverses affections de la bouche. Médicaments stomatiques.

STOMATITE. s. f. (du gr. στόμα, bouche, et de *ite*, qui en composition exprime une phlegmasie). Pathol. Inflammation de la membrane muqueuse de la bouche. Stomatite simple. Stomatite aphtheuse. Stomatite crémeuse ou pultacée. Stomatite pseudo-membraneuse. Stomatite gangréneuse. La stomatite simple est le plus souvent produite par l'introduction dans la bouche de boissons ou d'aliments trop chauds.

STOMATOPTÉROPHORE. adj. des 2 g. (ét. gr., στόμα, bouche; πτερόν, aile; φέρω, je porte). Ichthyol. Dont la bouche est munie de nageoires. ‖ STOMATOPTÉROPHORES. s. m. pl. Classe de mollusques qui correspond aux ptéropodes.

STOMATORRHAGIE. s. f. (ét. gr., στόμα, bouche; ῥέω, je coule). Pathol. Hémorrhagie qui a lieu par un ou plusieurs points de la cavité de la bouche.

STOMATORRHAGIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport à la stomatorrhagie.

STOMATOSCOPE. s. m. (ét. gr., στόμα, bouche; σκοπέω, je regarde). Médec. Nom donné à divers instruments employés pour tenir la bouche ouverte et permettre de voir dans son intérieur ou d'y pratiquer quelque opération.

STOMIAS. s. m. Ichthyol. Genre de poissons osseux holobranches abdominaux, de la famille des siagonotes, ne comprenant qu'une seule espèce, le stomias boa, animal remarquable qui porte une tête de reptile sur un corps de poisson.

STOMIDE. s. m. Entom. Genre d'insectes coléoptères créophages, voisin des cychres.

STOMENCÉPHALE. adj. des 2 g. (ét. gr., στόμα, bouche; ἐν, dans; κεφαλή, tête). Qui a la bouche prolongée en une trompe fermée. ‖ STOMENCÉPHALE. s. m. Genre de monstres comprenant ceux qui ont la bouche prolongée en une trompe fermée.

STOMOBLÉPHARE, ÉE. adj. (ét. gr., στόμα, bouche; βλέφαρον, paupière). Dont le corps est garni de cirres vibratiles sur les bords ou aux alentours d'un orifice buccal. ‖ STOMOBLÉPHARÉS. s. m. Classe des microscopiques.

STOMO-GASTRIQUE. adj. Anat. Qui a rapport à l'estomac et au ventre. Se dit de la coronaire stomachique du gastrique supérieur.

STOMOTECHIUM. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones de la famille des borraginées, ayant pour type le stomotechium à mamelons, du cap de Bonne-Espérance.

STOMOXE. s. m. (ét. gr., στόμα, bouche; ὀξύς, aigu). Entom. Genre d'insectes diptères de la famille des sclérostomes, comprenant des insectes qui ont l'apparence d'une mouche, et qui constituent cette race de mouches qui est si incommode en automne, où elle pique les jambes de l'homme et des animaux, surtout des chevaux.

STOMOXYDÉ, ÉE. adj. Entom. Qui ressemble au stomoxe. ‖ STOMOXYDÉES. s. f. Famille de l'ordre des insectes diptères, qui a pour type le genre stomoxe.

STONE. s. m. Techn. Mot anglais qui veut dire *pierre*. On l'a transporté dans le langage technique, pour désigner les dés en pierre sur lesquels on fait quelquefois porter les coussinets dans lesquels sont encastrés les rails de chemins de fer. Cependant ce mot est maintenant peu usité.

STONE-HENGE. s. m. (ét. angl., *stone*, pierre; *henge*, rangée, tas, monceau). Antiq. celt. Monument druidique qui se trouve en Angleterre, à deux lieues de Salisbury, et qui se compose de quatre rangées d'énormes pierres brutes, placées debout et circulairement.

STOCP. s. m. Métrol. Mesure de capacité employée autrefois dans les Pays-Bas, pour les liquides, et valant litr. 2,42.

STOOR-JUNKARE. s. m. Relat. Espèce de fétiche des Lapons.

STOP! (mot anglais. C'est l'impératif du du verbe *stop*, arrêter). Manég. Cri du cavalier pour arrêter son cheval. Stop! stop!

— Mar. S'emploie dans la marine, où il se prononce brièvement et à haute voix, celui qui dans l'expérience du loch, veille à l'écoulement du sable dans l'ampoulette qui sert à mesurer la durée de l'expérience; il annonce à celui qui file la ligne d'arrêter aussitôt.

STOPPER. s. m. Mar. Nom d'une ingénieuse et robuste machine inventée depuis peu pour arrêter les chaînes-câbles des navires. Il arrive, dans diverses circonstances de mouillage, que ces lourdes chaînes s'échappent du navire avec une rapidité effrayante à laquelle on ne pourrait rien opposer quand il serait nécessaire d'en arrêter la sortie. C'est au moyen du stopper que l'on s'en rend maître, et cela avec un tel succès, qu'un seul homme exécute ce que tout un équipage tenterait vainement d'accomplir. Les Anglais ont inventé cette précieuse machine: un de nos officiers de marine, M. Béchamiel, l'a perfectionnée.

STOPY. s. m. Métrol. Mesure de longueur de Pologne, qui vaut mètr. 0,002068.

STOQUER. v. a. 1re conj. Techn. Dans les raffineries de sucre, conduire le feu du fourneau de manière à rendre la chaleur égale partout.

STOQUEUR. s. m. Techn. Verge de fer dont on se sert pour gouverner le feu dans un fourneau de raffineur de sucre.

STORAX. s. m. Bot. Espèce de résine qu'on croyait autrefois fournie par le liquidambar d'Orient, mais qui paraît l'être par l'aliboufier officinal. ‖ *Storax liquide*. Autre produit végétal qui paraît produit par une espèce du genre dammara ou rosamale.

STORCK (Nicolas). Célèbre hérésiarque né en Saxe, s'attacha d'abord à la doctrine de Luther, qu'il abandonna pour former la secte des anabaptistes. Voyant ses partisans proscrits, il se retira en Silésie, puis en Souabe et en Franconie, où il souleva les paysans contre leurs seigneurs. Il mourut dans la misère vers 1530.

STORE. s. m. (du lat. *storea*, natte). Espèce de rideau de toile ordinairement claire et transparente qui se lève et se baisse par le moyen d'un ressort, et qu'on met devant une fenêtre, une portière de voiture, pour se garantir du soleil ou de la poussière. Avoir des stores à ses fenêtres. Lever, baisser les stores. Des stores à ressort spiral. Des stores peints.

STORÈNE. s. m. Entom. Genre d'insectes formé parmi les araignées pour y ranger une espèce de la Nouvelle-Hollande, dont la couleur est bleue.

STORILLE. s. m. Conchyl. Genre de coquilles microscopiques, établi pour une espèce du golfe Persique, le storille rayonnant.

STORTHING. s. m. Hist. Assemblée générale ou diète en Norwége. Le storthing norwégien est un corps représentatif et électif dans lequel tous les ordres de l'Etat sont confondus. Le storthing s'assemble tous les trois ans.

STORTZ. s. m. Métrol. Mesure de capacité employée à Zurich pour les liquides, et valant le quart du mass, ou lit. 1,89.

STOUFFACHER (Werner). Suisse du canton de Schwitz, qui délivra sa patrie opprimée par Gessler, gouverneur pour l'empereur d'Allemagne. Il s'associa avec Walter Furst, Arnold de Melchthal et autres Suisses, qui soulevèrent leurs compatriotes, chassèrent les Allemands, et firent une ligue qui fut l'origine de la république helvétique.

STOUGHTON. s. m. Mot anglais qui s'emploie dans cette locution *stoughton-madère*, vin apéritif qui remplace avec avantage l'absinthe bither; il se prend ordinairement avant et après le repas pour donner de l'appétit et faciliter la digestion. Boire un verre de stoughton-madère. Du stoughton-madère.

STOURNE. s. m. Ornith. Genre d'oiseaux ayant un bec médiocre, convexe en dessus, comprimé à la pointe qui est échancrée, déprimé à la base, etc. Toutes les espèces connues

sont de l'ancien continent, le plus grand nombre d'Afrique. Les stournes ont un plumage très-éclatant, couvert de couleurs métalliques. Ils vivent comme les étourneaux et les martins, mais ressemblent plus ou moins aux merles par le bec et par les pieds. Le type de cette division est l'*oiseau de paradis noir*, ou stourne noir, on le trouve à la Nouvelle-Guinée.

STRABIQUE ou **STABITE**. adj. et s. des 2 g. Affecté de strabisme. Personne strabique. Homme strabique. Femme strabique. Il est strabique. Un strabique. Une strabique.

STRABISME. s. m. (du lat. *strabismus*, fait du gr. στραβὸς, louche). Disposition vicieuse des yeux qui ne sont pas dirigés simultanément vers la même objet. Le strabisme dépend d'une irrégularité dans la force des muscles moteurs de l'œil, d'une différence dans la sensibilité des deux yeux, ou d'une lésion cérébrale. Il y a le strabisme en dehors et le strabisme en dedans. Avec de la volonté et de la persévérance on peut corriger le strabisme.

STRABON. Célèbre géographe, né à Amasie en Cappadoce, 60 ans av. J.-C. Strabon parcourut la plus grande partie du monde pour s'instruire et recueillir des notions exactes sur les divers pays. Sa Géographie est un ouvrage précieux.

STRACTION. s. f. (pr. *strak-ci-on*). Anc. typogr. Action d'ôter des lettres ou des mots avec la pince pour en remettre d'autres.

STRADA (Fabien). Jésuite, né à Rome et mort dans cette ville en 1649, composa une histoire des guerres des Pays-Bas fort estimée. Cette histoire, écrite en latin et dont le style est pur, brillant et animé, se divise en deux décades. La première s'étend depuis la mort de Charles-Quint jusqu'en 1578; la deuxième depuis 1578 jusqu'en 1590. ‖ JEAN STRADA. Peintre flamand, né à Bruges en 1530, mort à Florence en 1604. Ses tableaux d'histoire et ses chasses sont très-estimés.

STRADELLA (Alexandre). Compositeur et chanteur fameux du XVIIe siècle, né à Venise vers 1630, connu autant par sa vie romantique que par ses talents. Il aima une jeune Vénitienne d'une famille noble, l'enleva et la conduisit à Rome. Un seigneur jaloux de la préférence de cette jeune femme pour Stradella, mit sur leur trace deux assassins. On dit que ces scélérats ayant entendu Stradella chanter dans l'église de Saint-Jean de Latran un *oratorio* de sa composition, furent tellement enthousiasmés par les talents du chanteur, qu'ils se jetèrent à ses pieds et lui conseillèrent de fuir une ville où il n'était pas en sûreté. Peu de temps après, le père de la jeune femme les perça tous les deux de la même épée, à Gênes.

STRADIGO. s. m. (altération du mot gr. στρατηγός). Hist. Titre que portait autrefois le gouverneur de Messine.

STRADIOT ou **STRADIOTE**. s. m. Hist. Soldat grec au service de la république de Venise.

— Anciens cavaliers albanais au service de la France.

STRADIVARIUS (Antoine). Le plus célèbre luthier qui ait existé, né à Crémone en 1708, mort en 1734. Ses altos, ses violoncelles, ses contrebasses, mais surtout ses violons sont très-recherchés.

— s. m. Luth. Violon fabriqué par Antoine Stradivarius. Ce violon est un stradivarius. Les stradivarius sont très-recherchés par les violonistes.

STRAFFORD (Thomas-Wentworth, comte de). D'une ancienne famille d'Angleterre, né à Londres en 1593, fut député du comté d'York aux parlements de 1621 et de 1625, et se fit remarquer par l'indépendance de ses opinions et par la fermeté de sa résistance aux actes arbitraires du duc de Buckingham, ministre de Charles Ier. Plus tard, devenu lui-même ministre, il se dévoua tout entier au roi et à sa cause. Il maintint par sa fermeté et la vigueur de son administration le pouvoir dans les faibles mains de Charles. Mais le roi fut enfin forcé de convoquer le parlement de 1640, dont le premier acte fut la mise en accusation et la condamnation de lord Strafford. Lui-même il pria le roi de souscrire à sa sentence, et le roi eut la faiblesse de lui obéir. 1641.

STRAGULE. s. f. Nom donné quelquefois à la glumelle des graminées.

STRALSUND. Géogr. Régence des États prussiens, formée de la Poméranie, entre la Baltique, la régence de Stettin et le Mecklembourg. Pop. 187,800 hab. ‖ Capitale de cette régence, 18,000 hab.

STRAMMASETTE. s. f. T. de jeux. Il se dit, au trois-sept, de neuf levées de suite que font les associés sans pouvoir marquer un point.

STRAMMASON. s. m. T. de jeux. Il se dit au trois-sept de neuf levées faites par un seul joueur. Il a fait strammason.

STRAMOINE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des solanées, renfermant une douzaine d'espèces, toutes exotiques et propres aux pays chauds. Une seule est acclimatée chez nous, la stramoine commune. Elle est originaire du Pérou et est devenue propre à toute l'Europe, où elle se multiplie dans les lieux secs. Ses fleurs sont d'un blanc sale et très-grandes. Elle répand, lorsqu'il fait chaud et encore plus lorsqu'on la froisse, une odeur nauséabonde qui porte à la tête et donne des vertiges à ceux qui s'endorment dans son voisinage. C'est un dangereux poison dont les effets commencent toujours par des assoupissements léthargiques, et dont le remède est le vinaigre et autres acides végétaux.

STRAMONITE. s. f. Conchyl. Genre de coquilles établi pour une espèce de pourpre dont la columelle est calleuse transversalement en arrière.

STRAMONIUM. s. m. (pr. *stra-mo-ni-omm*). Bot. V. STRAMOINE.

STRANGE (Robert). Un des plus habiles graveurs du siècle dernier, né aux Orcades en 1721, mort en 1792, membre de plusieurs académies de peinture.

STRANGÉOMANE. adj. et s. des 2 g. Néol. Qui est admirateur outré des étrangers, des choses qui appartiennent aux étrangers. Si on laissait faire les *strangéomanes*, notre langue ne serait bientôt plus qu'une véritable tour de Babel. (***)

STRANGÉOMANIE. s. f. (du lat. *extraneus*, ou de l'ital. *strano*, étranger, et du mot fr. *manie*). Néol. Admiration exclusive et exagérée des nations étrangères, de leurs institutions, de leur langage, de leurs mœurs, de leurs manières et de leurs modes. Il serait bien temps d'opposer une forte digue aux invasions de la *strangéomanie*. (***)

STRANGULATEUR. s. m. Celui qui étrangle, qui strangule.

STRANGULATION. s. f. (pr. *stran-gu-la-ci-on*; du lat. *strangulare*, étrangler; fait de *stringere*, serrer, et *gula*, gorge). Constriction du cou par un lien circulaire qui intercepte l'accès de l'air dans les organes de la respiration et le retour vers le cœur du sang porté au cerveau par le système artériel.

STRANGULER. v. a. 1re conj. (du lat. *strangulare*, étrangler; fait de *stringere*, serrer, et *gula*, gorge). Etrangler. Ne se dit guère au propre.

STRANGURIE. s. f. (ét., gr. στράγξ, goutte; οὐρὸν, urine). Pathol. Difficulté extrême d'uriner; sortie de l'urine goutte à goutte avec douleur, ardeur et tenesme vésical continuel.

STRAPAROLE. s. f. Conchyl. Genre de coquilles établi pour des espèces fossiles que l'on trouve à l'état de moules dans un calcaire de sédiment ancien des environs de Namur.

STRAPASSER. v. a. 1re conj. Maltraiter de coups. Strapasser quelqu'un. Peu usité.

— Peint. Peindre ou dessiner à la hâte et sans correction, en affectant la négligence et la facilité. Strapasser une figure. Strapasser un tableau.

STRAPASSON. s. m. Dessinateur qui a l'habitude d'exagérer jusqu'à l'incorrection des figures.

STRAPASSONNER. v. a. 1re conj. Fréquentatif de Strapasser. Strapassonner ses tableaux. Très-peu usité.

STRAPONTIN. s. m. (ét. lat., *stratus*, couché, étendu; *pons*, pont). Siége garni que l'on met sur le devant dans les carrosses coupés ou aux portières dans les grands carrosses, et qui peut se lever et s'abaisser. S'asseoir sur le strapontin.

STRASBOURG. (autref. *Argentoratus*; du theuton. *strat*, grand chemin; *burg*, ville; parce qu'elle fut rebâtie sur le grand chemin; on disait anc. *Stratebourg*). Géogr. Grande et belle ville de France, ch.-l. du départ. du Bas-Rhin, sur l'Ill, à peu de distance de la rive gauche du Rhin. Pop., 59,900 hab. Tribunal de première instance et de commerce, évêché, faculté de médecine, faculté des sciences, faculté des lettres, collége royal, école industrielle, bibliothèque publique de 55,000 volumes, école de pharmacie, fonderie de canons, arsenal, musée, jardin botanique et hôtel des monnaies; magnifique cathédrale, l'un des plus beaux monuments du style gothique, commencée en 1015 et achevée en 1275, avec une tour haute de 149 mètres.

— Hist. Strasbourg est une ville très-ancienne et porta jadis le nom de *Argentoratum*. Elle devint un des plus grands établissements des Romains dans les Gaules. Les Barbares s'en emparèrent; Attila la ravagea; Clovis l'enleva aux Allemands. Elle fit partie du royaume d'Austrasie et devint ensuite le siége d'une république indépendante jusqu'à sa réunion à la France, en 1681. Louis XIV en fit une des places les plus fortes de l'Europe.

STRAS. s. m. (de *Strasse*, chimiste allemand.) Minér. Substance dont on se sert pour imiter les pierres précieuses. Le strass incolore peut imiter les diamants, mais lorsqu'on y introduit divers oxydes métalliques, il reproduit le saphir, l'émeraude, et les autres pierres précieuses. On imite le saphir en mêlant une certaine quantité de strass avec l'oxyde de cobalt, l'améthyste en mêlant au strass de l'oxyde de manganèse, de l'oxyde de cobalt et du pourpre de Cassius.

— Fausse gemme faite avec du strass. Les substances qui servent à faire le beau strass sont le cristal de roche, le minium, la potasse pure, le borax et l'arsenic.

STRASBOURGEOIS, OISE. adj. et s. Habitant, habitante de Strasbourg. ‖ Qui appartient à Strasbourg ou à ses habitants.

STRASSE. s. f. Techn. Bourre ou rebut de la soie.

STRATAGÈME. s. m. (ét. gr., στρατὸς, camp, armée; ἄγω, je conduis). Ruse de guerre. Nouveau, vieux stratagème. Trouver un stratagème. User, se servir d'un stratagème. Deux historiens, l'un Grec, Polyen; l'autre Latin, Frontin, ont laissé deux excellents recueils de stratagèmes. Voici donc un *stratagème*, puisque ce mot grec, depuis quelque temps, a trouvé lieu au langage français, autant brave qu'on pourrait songer. (***)

— Fig. Finesse, tour d'adresse, subtilité, surprise dont on use dans toutes sortes d'affaires. Inventer, imaginer, trouver des stratagèmes. Recourir à un stratagème. User d'un stratagème. Stratagème perfide, plaisant, ridicule. Employer tous les stratagèmes possibles.

STRATE. s. f. (du lat. *stratus*, couche). Minér. Partie d'une masse minérale qui se trouve comprise entre les fissures ou joints. Les strates ne sont que des parties de couches. Les roches forment des strates lorsque leurs masses assises les unes sur les autres ou posées les unes à côté des autres sont divisées en parties beaucoup plus étendues dans le sens de la longueur et de la largeur, que dans celui de l'épaisseur. Les deux faces d'une strate sont ordinairement parallèles.

— Géogn. Disposition d'une masse ou couche minérale qui est divisée en lits ou couches d'un ordre inférieur, par des fissures parallèles, étendues, peu distantes, résultant elles-mêmes du mode de formation.

STRATÈGE ou **STRATÈGUE**. s. m. (du gr. στρατηγός). Antiq. gr. Général d'armée et l'un des archontes d'Athènes, chargé des fonctions d'un ministre de la guerre.

— Il s'est dit particulièrement du chef de la ligue achéenne.

— Nom que les Grecs donnaient aux officiers supérieurs de l'armée de terre. Les strages étaient nommés directement par le roi; ils appartenaient ordinairement à la famille des Achéménides ou au moins à la tribu des Pasargades.

— Se dit encore quelquefois pour Général, sous le rapport de ses connaissances dans l'art stratégique.

STRATÉGIE. s. f. (ét. gr., στρατὸς, armée; ἡγέομαι, je conduis). Science des mouvements d'une armée ou partie de l'art militaire qui s'applique aux grandes opérations de la guerre. Etudier la stratégie. Général habile en stratégie.

STRATÉGIEN, ENNE. adj. Didact. Il s'est dit quelquefois pour Stratégiste.

STRATÉGIEN. s. m. Chronol. Neuvième mois des Bithyniens.

STRATÉGIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à la stratégie, qui concerne la stratégie. Etudes stratégiques, opérations stratégiques.

STRATÉGIQUEMENT. adv. Selon la stratégie. Tracer stratégiquement un plan de campagne.

STRATÉGISTE. s. m. Celui qui est habile dans la stratégie. Habile stratégiste.

— Celui qui écrit sur la stratégie. Tous les ouvrages des stratégistes ne sauraient faire un Condé ou un Napoléon.

STRATÉLATE. s. m. Hist. Officier des troupes byzantines qu'on appelait aussi prince de la milice.

STRATH-PIPE. s. m. Mus. Air écossais qui se joue sur la cornemuse.

STRATIFICATION. s. f. (pr. *stra-ti-fi-ka-ci-on*; ét., V. STRATIFIER). Géol. Disposition des masses minérales arrangées par couches ou strates. La stratification des minéraux, des terrains.

— Dans un sens plus général, Opération par laquelle on dispose par couches des corps que l'on veut combiner ensemble. L'on obtient l'acier par stratification, en faisant chauffer des barreaux de fer que l'on a eu soin de séparer par autant de couches de ciment dont le charbon fait la base.

— Arboricult. *Stratification des graines*. Disposition des graines dont on veut conserver la faculté germinative par couches alternatives, avec différentes matières propres à intercepter l'action de l'air.

STRATIFIÉ, ÉE. part. pass. du v. Stratifier. S'empl. adjectiv. Substances stratifiées. Métaux stratifiés. Graines stratifiées.

— Se dit d'une roche que des fissures parallèles et d'une grande étendue, divisent en lits ou en assises superposées les unes sur les autres. Roche stratifiée.

— Se dit aussi d'une masse de terrain qui se compose de couches de différentes espèces.

couche; *facere*, faire). *Je stratifie, nous stratifions, vous stratifiez. Je stratifiais, nous stratifiions, vous stratifiiez. Que je stratifie, que nous stratifiions, que vous stratifiiez*, etc. Arranger par couches. Stratifier des substances, des métaux.

— SE STRATIFIER. v. pron. Être stratifié. Les substances se stratifient dans des vaisseaux. Les minéraux qui se sont stratifiés dans la nature.

STRATIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *stratus*, couche; *forma*, forme). Minér. Se dit des corps concrétionnés résultant d'un assemblage de couches qui s'étendent en formant ordinairement des ondulations plus ou moins sensibles.

STRATIOME. s. m. (ét. gr., στρατιώτης, armée; μυῖα, mouche). Entom. Genre d'insectes diptères, de la famille des simplicornes, comprenant plusieurs espèces qui, à l'état de papillon, se trouvent sur les fleurs des prairies, dont elles sucent les nectaires. Stratiome caméléon. Stratiome rayé.

STRATIOMYDE. adj. des 2 g. Entom. Qui ressemble au stratiome. ‖ STRATIOMYDES. s. m. pl. Famille et tribu d'insectes diptères qui a pour type le genre stratiome.

STRATIOTIDE. s. f. (du gr. στρατὸς, armée). Antiq. gr. Vaisseau de guerre des Grecs.

STRATIOTIQUE. adj. et s. des 2 g. Hist. relig. Nom donné à d'anciens sectaires valentiniens.

STRATOCÉRYCE. s. m. (ét. gr., στρατὸς, armée; κήρυξ, héraut, trompette, crieur). Antiq. gr. Un des officiers inférieurs attachés à chaque hécatontarchie. Il était chargé de transmettre à haute voix les ordres du commandant.

STRATOCRATIE. s. f. (pr. *stra-to-kra-cie*; ét. gr., στρατὸς, armée; κράτος, puissance). Gouvernement militaire.

STRATOCRATIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à la stratocratie.

STRATOGRAPHE. s. m. Celui qui écrit sur l'art militaire. Comme le meilleur grammairien peut être un fort mauvais écrivain, de même un fort bon stratographe peut être incapable de conduire les armées.

STRATOGRAPHIE. s. f. (ét. gr., στρατὸς, camp, armée; γράφω, je décris). Description d'une armée, de ses opérations, de la manière de camper, de ses armes, etc. Végèce nous a laissé la stratographie des Romains.

STRATOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport à la stratographie. Traité stratographique.

STRATOÏDE. adj. des 2 g. (du lat. *stratus*, couche; et du gr. εἶδος, ressemblance). Minér. Qui est formé de couches superposées. Roche à structure stratoïde.

STRATON. Philosophe péripatéticien de Lampsaque, disciple de Théophraste, auquel il succéda dans la direction de l'école, l'an 288 av. J.-C. Straton fit de Dieu la nature et pensa que l'âme réside dans le cerveau. Il écrivit différents traités qui ne nous sont point parvenus. ‖ Ami intime de Brutus, le meurtrier de César. Après la bataille de Philippe, Brutus se voyant pressé par Antoine, pria Straton de lui donner la mort. Après de longs refus Straton y consentit et le perça de son épée.

STRATON. s. m. Entom. Nom vulgaire de l'attelabe bacchus, qui vit aux dépens de la vigne et en roule les feuilles.

STRATONICE. Fille de Démétrius Nicator, roi de Macédoine, épousa Séleucus Nicator, roi de Syrie. Antiochus Soter, que Séleucus avait eu d'une première femme, devint éperdument amoureux de cette princesse, qui de son côté conçut pour lui la plus tendre affection. Antiochus, malade d'amour, serait mort, si son père, averti par les médecins, ne l'eût rappelé à la vie en lui donnant Stratonice pour femme. Ce sujet a fourni à Th. Corneille une tragédie, à Méhul un opéra, et à Ingres un tableau. L'opéra et le tableau passent pour des chefs-d'œuvre. ‖ Maîtresse de Mithridate qui, pour se venger de l'abandon de ce prince, livra à Pompée la forteresse de Symphorium. Mithridate pour la punir fit massacrer sous ses yeux le fils qu'il avait eu d'elle, 65 av. J.-C.

STRATONIQUE. adj. (ét. gr., στρατὸς, armée; νίκη, victoire). Hist. Victorieux, conquérant. Surnom qui a été donné à quelques auteurs du Bas-Empire.

STRATOPÉDARCHIE. s. f. Antiq. Charge, fonctions de stratopédarque.

STRATOPÉDARCHIQUE. adj. des 2 g. Antiq. Qui a rapport à la stratopédarchie ou au stratopédarque.

STRATOPÉDARQUE. s. m. (ét. gr., στρατὸς, armée; πέδον, sol, plaine; ἄρχων, commandant). Antiq. Chef de la garde lacédémonienne. ‖ Intendant des vivres.

STRATOPÉDIQUE. s. m. Syn. de Stratopédarque.

STRÈBLE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs incomplètes, dioïques, comprenant plusieurs arbres de la Chine et de la Cochinchine.

STRÉBLOSE. s. f. Chir. Entorse. Inusité.

STRÉBLOTRIQUE. s. m. Bot. Genre de plantes de la famille des mousses, établi sur des espèces du genre barbula.

reur). Corps d'infanterie moscovite qui avait à peu près la même organisation que celle des janissaires turcs. La milice des strélitz avait de nombreux priviléges, et s'élevait à 40,000 hommes. Les strélitz, qui formaient la garde des czars, se rendirent souvent aussi redoutables à leurs maîtres que les janissaires aux sultans turcs. Pierre Ier supprima les strélitz en 1678, les fit décimer, et exila ceux qui restaient. Ceux-ci s'étant soulevés de nouveau furent entièrement détruits.

— *Mecklembourg-Strélitz*. V. MECKLEMBOURG.

STRÉLUGE. s. m. Anc. cout. Droit de mesurage sur les blés.

STRÉLITZIE. s. f. Bot. Genre de la famille des scitaminées, comprenant des plantes originaires du cap de Bonne-Espérance, et dont une seule espèce, la strélitzie de la reine, est cultivée dans nos jardins pour la beauté de ses fleurs.

STRÉNIA. (d'où est venu le mot *étrenne*). Myth. rom. Déesse qui présidait aux présents qu'on se faisait le jour de l'an.

STREPSICÈRE. adj. des 2 g. (ét. gr., στρεπτὸς, tordu ; κέρας, corne). Qui a les cornes contournées en spirale. Tragélaphe strepsicère. Cette épithète paraît avoir été donnée par les anciens à une race de moutons sauvages de l'île de Crète.

STREPSICHROTE. adj. des 2 g. (pr. *strep-ci-kro-te* ; ét. gr., στρεπτὸς, tordu ; χροτιή, corps). Erpét. Qui a le corps susceptible de se plier et de décrire plusieurs tours. || STREPSICHROTES. s. m. pl. Ordre de la classe des reptiles, comprenant les serpents, ou ceux dont le corps, développé dans le sens de la longueur, est remarquable par la faculté qu'il a de décrire plusieurs tours.

STREPSIPTÈRES. s. m. pl. (ét. gr., στρεπτὸς, tordu ; πτερὸν, aile). Entom. Ordre de la classe des insectes, comprenant ceux chez lesquels on aperçoit, près de la hanche des deux pattes antérieures, deux écailles linéaires et cochléariformes que l'on regarde comme des rudiments d'élytres.

STREPTACHNE. s. m. (pr. *strep-ta-kne*). Bot. Genre de plantes monocotylédones de la famille des graminées, comprenant des espèces du Mexique. Streptachne rude, velu, grêle.

STREPTAPTODACTYLE. adj. des 2 g. (ét. gr., στρεπτὸς, tordu ; ἅπτω, je saisis ; δάκτυλος, doigt). Ornith. Dont les pieds embrassent les objets en les entourant de leurs doigts. || STREPTAPTODACTYLES. s. m. pl. Famille d'oiseaux.

STREPTOCARPE. adj. des 2 g. (ét. gr., στρεπτὸς, tordu ; καρπὸς, fruit). Bot. Qui a des fruits striés en spirale.

STREPTOGYNE. s. f. Bot. Genre de plantes monocotylédones de la famille des graminées, qui ne comprend qu'une seule espèce des États-Unis.

STREPTOPE. adj. des 2 g. (ét. gr., στρεπτὸς, tordu ; ποῦς, pied). Hist. nat. Qui a le pied ou le stipe contourné.

STREPTOPE. s. m. Bot. Genre de plantes monocotylédones de la famille des asparaginées, comprenant plusieurs espèces qui croissent dans la Caroline.

STREPTOPÉTALE. adj. des 2 g. (ét. gr., στρεπτὸς, tordu ; πέταλον, pétale). Bot. Qui a des pétales tordus.

STREPTOPHORE. adj. des 2 g. (ét. gr., στρεπτὸς, collier ; φέρω, je porte). Ornith. Qui porte un collier. Le perroquet streptophore est ainsi nommé parce qu'il a le derrière du cou marqué d'un large collier.

STREPTOSTACHYS. s. m. (pr. *strep-to-sta-kiss* ; ét. gr., στρεπτὸς, tordu ; στάχυς, épi). Bot. Genre de plantes monocotylédones de la famille des graminées, fondé sur le streptostachys velu de l'Amérique.

STRETTE. s. f. (du lat. *stringere*, serrer). Vieux mot qui a signifié Étreinte. À la première *strette* que donne la goutte au roi, il a beau être sire et majesté. (Mont.)

— Musiq. Partie d'une fugue dans laquelle on ne rencontre plus que des fragments de sujet, avec les réponses ou les imitations immédiatement amenées. La strette est comme un dialogue pressé et véhément. || *Strette magistrale*. Celle qui termine une fugue, quand celle-ci est en canon. Les compositeurs la regardent comme un coup de maître.

STRETTO. adj. m. Musiq. Mot italien qui veut dire Serré, et qui sur les partitions indique que le mouvement doit devenir plus rapide. Stretto, più stretto.

STRIATULE. s. f. Bot. Genre de plantes cryptogames de la famille des mousses, établi pour deux espèces du Cap de Bonne-Espérance.

STRIATULÉ, ÉE. adj. Hist. nat. Qui est marqué de petites stries. La couleuvre *striatulée* a ses écailles carénées de manière à former des stries longitudinales. (Jourd.)

STRIBORD. s. m. (pr. *stri-bor* ; abrégé de *destribord*). Mar. Le côté droit du navire, en allant de la poupe à la proue. Il est opposé à *bâbord*. On prononce toujours, et on écrit plus ordinairement, *tribord*. V. TRIBORD.

STRICK. s. m. Métrol. Mesure de capacité employée en Bohême pour les matières sèches, et valant 106,77 litres.

de *strictum*, supin de *stringo*, je serre). Proprement, Étroit, resserré ; mais il ne s'emploie qu'au moral, et signifie Rigoureux. Devoir strict. Obligation stricte. Sens strict et rigoureux.

— En parlant des personnes, Exact, sévère. Être strict en affaires.

STRICTEMENT. adv. D'une manière stricte, serrée, rigoureuse, exacte, sévère. Remplir strictement ses devoirs.

STRIDENT, ENTE. adj. (du lat. *stridere*, crier en grinçant, rendre un bruit dur et aigre). Qui rend un bruit aigre, perçant, comme celui qui est produit par un corps réfractaire attaqué avec la lime ou avec la scie. Bruit strident. Voix stridente. Le bruit strident des machines à vapeur. Soudainement de soi-même s'ouvrirent, et s'ouvrant firent un bruit *strident*, un frémissement horrible, comme font ordinairement portes de bronze rudes et pesantes. (Rab.)

— Fig. J'ai nécessité bien urgente de repaître dents aiguës, ventre vide, gorge sèche et appétit *strident*. (Rab.)

— Ce mot expressif et vrai, dit Charles Nodier, heureusement formé du *stridere* des Latins, n'a point encore été admis dans l'usage de notre langue, qu'il ne pourrait qu'enrichir.

STRIDER. v. n. 1re conj. (du lat. *stridere*, pousser un son aigu, perçant). Crier comme la souris, comme le grillon, la sauterelle. Les oiseaux qui gazouillaient mélodieusement, et les insectes qui stridaient avec monotonie.

STRIDEUR. s. f. (du lat. *stridor*, même sens). Cri perçant, son aigre et désagréable. La strideur de la lime. Tout le monde sait que l'on fait cesser par un grand bruit la *strideur* incommode des grillons. (Buff.) La voix habituelle du cygne privé est plutôt sourde qu'éclatante ; c'est une sorte de *strideur* parfaitement semblable à ce que le peuple appelle le jurement du chat. (Id.)

STRIDULANT. part. prés. du v. Striduler. Qui stridule. Il est invariable. Les grillons stridulant sous l'herbe.

STRIDULANT, ANTE. adj. Qui fait un bruit perçant, aigu, importun, comme les grillons, les cigales. Insectes stridulants. || STRIDULANTS. s. m. pl. Famille des cicadaires renfermant le genre cigale, à cause du bruit particulier que font ces insectes.

STRIDULATION. s. f. (pr. *stri-du-la-ci-on*). Sorte de chant ou plutôt de bruit monotone et légèrement roulant que font entendre certains insectes orthoptères et hémiptères. La stridulation du grillon, de la cigale.

STRIDULER. v. a. 1re conj. (du lat. *stridere*, grincer, faire un bruit perçant). Faire un bruit perçant, aigu, mais légèrement roulant, comme font les grillons, les cigales, avec le frottement de leurs élytres. Les grillons qui stridulent.

STRIDULEUX, EUSE. adj. Qui est un peu strident. Le bruit striduleux du chant de la cigale.

STRIE. s. f. (du lat. *stria*, strie). Hist. nat. Nom donné à de petits sillons parallèles et longitudinaux. Les stries des fleurs. Les stries des feuilles. Les stries des tiges. Les stries des plumes. Les stries des coquilles. La tête du cotte insidiateur présente des *stries* relevées. (Lacép.)

— Archit. Cannelures avec listel qui ornent des colonnes, des pilastres.

STRIÉ, ÉE. adj. Hist. nat. Qui est marqué de stries. Feuilles striées. Fruits striés. Graines striées. Tiges striées. Coquilles striées. Insecte au corselet strié. Oiseau aux ailes striées.

— Archit. Qui est orné dans toute sa hauteur de cannelures avec listel. Colonne striée. Pilastre strié.

STRIÉ. s. m. Ichthyol. Nom spécifique d'un spare.

STRIGA. s. f. (du lat. *striga*). Bot. Nom donné à des écailles étroites, allongées, et semblables à des points. La striga des fougères.

— Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, monopétalées, ayant pour type le striga à fleurs jaunes, qui croît en Chine.

STRIGICOLLE. adj. des 2 g. (du lat. *striga*, strie ; *collum*, cou). Entom. Se dit d'un insecte qui a le corselet strié.

STRIGIDE. adj. des 2 g. (du gr. στρίξ, chouette). Ornith. Qui ressemble à la chouette. || STRIGIDES. s. f. pl. Famille de l'ordre des oiseaux rapaces, qui a pour type le genre chouette.

STRIGILIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *strigil*, étrille ; *forma*, forme). Qui a l'apparence d'une étrille, c'est-à-dire qui est très-rude au toucher.

STRIGILE. s. m. Antiq. gr. et rom. Instrument en forme de racloir en bronze, en argent ou en or, avec lequel on enlevait de la surface du corps des gladiateurs le mélange que formait l'huile d'olive dont ils s'étaient oints avant leurs exercices, et la poussière et la sueur qui s'y étaient mélangées. Le produit de cette opération s'appelait *strigmenta* et se vendait fort cher ; il passait pour un remède excellent contre diverses maladies.

— Bot. Genre de plantes dicotylédones de la famille des méliacées, établi pour plusieurs arbrisseaux du Pérou.

— Conchyl. Genre de coquilles créé pour la lucine divariquée, espèce commune sur toutes nos côtes.

[illegible] de la famille des champignons, fondé sur un agaric qui sert en Italie pour étriller les chevaux, d'où lui vient son nom.

STRIGOCÉPHALE. s. m. Foss. Espèce de coquille bivalve trouvée à l'état fossile, et qui a quelques rapports avec les térébratules.

STRIGOÏDE. adj. des 2 g. (ét. gr., στρίξ, chouette ; εἶδος, ressemblance). Ornith. Qui ressemble à la chouette. Caprimulgue strigoïde.

STRIGOPE. adj. des 2 g. (ét. gr., στρίξ, strie ; πούς, pied). Hist. nat. Qui a le pied ou le stipe rude au toucher.

STRIGOSULE. s. f. Foss. Espèce de petite huître à valves égales, avec de grandes stries qui partent obliquement du milieu du dos.

STRIGUEUX, EUSE. adj. (du gr. στρίξ, strie). Hist. nat. Se dit quelquefois d'un corps dont la surface est raboteuse.

STRIGULE. s. f. Bot. Genre de plantes cryptogames de la famille des hypoxylons, ne comprenant qu'une seule espèce, qui a été observée sur les feuilles vivaces de plantes des tropiques.

STRIGULINÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à la strigule. || STRIGULINÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des sphériacées, qui a pour type le genre strigule.

STRIIFLORE. adj. des 2 g. (ét. lat., *stria*, strie ; *flos*, fleur). Bot. Qui a le tube de la corolle strié.

STRIOLÉ, ÉE. adj. (du lat. *stria*, strie ; diminutif de *strié*). Qui est légèrement strié.

STRIPHNOCALICÉ, ÉE. adj. (ét. gr., στριφνὸς, rugueux ; κάλυξ, calice). Bot. Qui a des calices hérissés, très-velus.

STRIPHOCÈRE. adj. des 2 g. V. STREPSICÈRE.

STRIURE. s. f. Archit. Synonyme de Strie. V. STRIE.

STRIVALE. s. m. Ichthyol. Nom vulgaire du sanglier de mer.

STRIXÉ, ÉE. adj. (du gr. στρίξ, chouette). Ornith. Qui ressemble à la chouette. || STRIXÉS. s. m. pl. Section de la famille des accipitres, ayant pour type le genre chouette.

STROBILACÉ, ÉE. adj. des 2 g. (du gr. στρόβιλος, pomme de pin). Bot. Qui a ses fleurs disposées en une sorte de chaton. Cassie strobilacée.

— Qui a quelque ressemblance avec une pomme de pin. Le bolet strobilacé a son chapeau chargé d'écailles épaisses, squirrheuses et dressées, qui le font ressembler à une pomme de pin.

STROBILANTHE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones de la famille des acanthacées, renfermant plusieurs espèces qui croissent dans l'île de Java. Strobilanthe hérissée, penchée, crépue, colletée, glanduleuse.

STROBILE. s. m. (du gr. στρόβιλος, pomme de pin). Bot. Réunion de fruits couverts, provenant de fleurs nées à l'aisselle de bractées écailleuses, dont la réunion forme un corps conique ou globuleux.

STROBILIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *strobilus*, pomme de pin ; *fero*, je porte). Bot. Se dit d'une plante dont les fleurs sont disposées en épis et garnies de grandes bractées, de sorte que le tout imite plus ou moins bien un cône ou strobile.

STRIBILIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *strobilus*, strobile ; *forma*, forme). Bot. Qui a la forme d'un cône ou d'un strobile.

STROBILIN, INE. adj. des 2 g. Hist. nat. Qui a la forme d'un cône de sapin. Éponge strobiline.

— Qui croît sur les pommes de sapin. Agaric strobilin.

STROBILIPHAGE. adj. des 2 g. (ét. gr., στρόβιλος, strobile ; φάγω, je mange). Qui mange des strobiles.

STROBOSCOPIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., στρόβος, tourbillon, mouvement en rond ; σκοπέω, je vois). Phys. Se dit de tables qui ont pour but de réunir dans l'œil l'impression de plusieurs figures successives, de manière à représenter une action, un mouvement suivi.

STROECK ou **STROUK.** s. m. Mar. Petit bâtiment à voiles et à rames dont on se sert sur le Volga pour le commerce d'Astracan.

STROGONOF (Comtes de). Famille historique russe, issue de ces riches marchands auxquels Ioann IV Vassiliévitch dut la conquête d'une immense portion de l'Asie.

STROMATECHNIE. s. f. (pr. *stro-ma-tek-ni* ; ét. gr., στρῶμα, tapis ; τέχνη, art). Art de faire de la tapisserie.

STROMATECHNIQUE. adj. des 2 g. (pr. *stro-ma-tek-ni-ke*). Qui a rapport à la stromatechnie.

STROMATÉE. s. f. Ichthyol. Genre de poissons apodes dont le corps est aussi large que long, et aussi aplati que celui des chétodons.

STROMATÉIDE. adj. des 2 g. Ichthyol. Qui ressemble à une stromatée. || STROMATÉIDES. s. m. pl. Famille de poissons qui a pour type le genre stromatée.

STROMATES. s. m. pl. (du gr. στρῶμα, tapis). Philol. Littéral. *les Tapisseries*. Titre qui renferme une grande variété de faits et de spéculations historiques, philosophiques et théologiques.

STROMATOSPHÉRIE. s. f. (ét. gr., στρῶμα, tapis ; φέρω, je porte). Bot. Genre de plantes établi pour y placer quelques espèces du genre sphérie, qui toutes sont du nombre de celles dont les périthéciums ou sphérules sont portés sur une base propre ou stroma, variable dans sa forme.

STROMATOURGIE. s. f. Point sarrasin dans les tapis.

STROMBE. s. m. Moll. Genre de mollusques caractérisés par des coquilles univalves ventrues, terminées à leur base par un canal accompagné d'un sinus distinct, et dont la lèvre droite se dilate ou s'étend avec l'âge en un lobe simple ou digité. On les trouve dans les mers d'Europe et des Indes.

STROMBÉ, ÉE. adj. Moll. Qui ressemble au strombe. || STROMBÉES. s. m. pl. Famille de l'ordre des gastéropodes cténobranches, qui a pour type le genre strombe.

STROMBIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *strombus*, strombe ; *forma*, forme). Qui a la forme d'un strombe. Colombelle strombiforme.

STROMBITE. s. m. Foss. Strombe fossile.

STROMBLE. s. m. Agric. Crochet à manche dont on se sert pour tirer les herbes qui embarrassent le soc de la charrue.

STROMBOÏDE. adj. des 2 g. Qui ressemble à un strombe.

STROMBOSIE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones de la famille des rhamnées, fondé sur un grand arbre de l'île de Java.

STROMBULIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *strombus*, vis ; *fero*, je porte). Bot. Qui porte des fruits contournés en spirale.

STROMBULIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *strombus*, vis ; *forma*, forme). Bot. Qui est contourné en manière de vis, ou en spirale.

STROME. s. m. (du gr. στρῶμα, tapis). Bot. En général, Partie des plantes cryptogames qui porte ou renferme la fructification.

— Particulièrement, Thalle de certains champignons, qui est épais, subéreux, et parfois développé en forme de fronde ou de fongosité.

STROMITE. s. Minér. Combinaison de baryte sulfatée et de strontiane carbonatée.

STRONGLE. s. m. Entom. Genre de vers intestinaux de la famille des ascaridiens.

STRONGYLE. s. m. Entom. Genre d'insectes coléoptères établi pour y ranger quelques espèces de nitidules et de sphéridies. || Autre genre de coléoptères fondé sur quelques espèces de coccinelles.

STRONGYLIUM. s. m. (pr. *stron-gi-li-omm*). Bot. Genre de la famille des champignons, fondé sur une espèce qui se trouve sur le bois de sapin.

STRONGYLOCÈRE. adj. des 2 g. (ét. gr., στρογγύλος, rond ; κέρας, corne). Entom. Qui a des cornes rondes.

STRONGYLOCERQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., στρογγύλος, rond ; κέρκος, queue). Erpét. Qui a la queue ronde. || STRONGYLOCERQUES. s. m. pl. Groupe de reptiles ophidiens comprenant ceux qui ont la queue ronde.

STRONITE. s. f. Minér. La strontiane carbonatée.

STRONTIANE. s. f. (pr. *stron-ti-a-ne* ; de *Strontian*, nom d'un endroit d'Écosse où se trouve cette substance). Chim. Oxyde métallique alcalin, formé d'oxygène et de strontium. La strontiane est solide, grisâtre ou blanche, d'une saveur caustique, et verdit le sirop de violette. On ne la trouve jamais pure dans la nature, on l'obtient en décomposant le nitrate de strontium par la chaleur. La strontiane s'emploie en chimie comme réactif.

STRONTIANIQUE. adj. des 2 g. Chim. (pr. *stron-ti-a-ni-ke*). Qui renferme de la strontiane.

— Minér. Se dit particulièrement d'un genre de roches pierreuses, comprenant celles dont le sulfate de strontiane fait la base.

STRONTIANITE. (pr. *stron-ti-a-ni-te*). s. f. Chim. Carbonate de strontiane natif, d'où l'on a retiré la strontiane.

STRONTICO-ARGENTIQUE. adj. des 2 g. Chim. Qui résulte de la combinaison d'un sel strontique avec un sel argentique. Sel stronticо-argentique.

STRONTIQUE. adj. des 2 g. Chim. Qui a rapport au strontium, qui tient du strontium.

— *Oxyde strontique*. Premier degré d'oxydation du strontium ou strontiane. || *Sulfure strontique*. Premier degré de sulfuration du strontium. || *Sels strontiques*. Combinaison de l'oxyde avec les acides ou du sulfure avec les sulfides, ainsi que celles du métal avec les corps halogènes.

STRONTITE. s. f. Chim. Un des noms de la strontiane.

STRONTIUM. s. m. (pr. *stron-ti-omm* ; ét. V. STRONTIANE). Minér. Métal blanc, brillant, solide, plus pesant que l'eau, qui, uni à l'oxygène, constitue la strontiane. Ce métal a été découvert par Davy.

STROPHADES. Géogr. anc. Petites îles de la mer Ionienne, au S. de Zacynthe. Aujourd'hui *Strivali*. Ce sont deux écueils à quelques dis-

STROPHANTE. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones de la famille des apocynées, fondé sur plusieurs espèces grimpantes de l'Afrique et de l'Asie.

STROPHE. s. f. (du gr. στροφή, retour). Littér. Chez les anciens, Partie de l'hymne que le chœur chantait en tournant à droite autour de l'autel, tandis que l'antistrophe, autre division de l'hymne, se chantait en allant vers la gauche.

— Dans la poésie moderne, Stance d'une ode, d'un hymne, suivie d'une autre ou de plusieurs autres de la même mesure et du même nombre de vers dans la même disposition. La

strophe est dans l'ode ce que le couplet est dans la chanson.

STROPHIOLE. s. f. (du gr. στρέφω, je tourne). Bot. Nom donné aux bosses fongueuses ou calleuses qu'on trouve sur le ventre de certaines graines.

— Appendices calleux situés autour de l'ombilic, dans quelques graines.

STROPHION ou **STROPHIUM.** s. m. Ant. gr. Sorte de ruban dont les Grecs se ceignaient la tête.

— Bandelette que les jeunes filles mettaient autour de leur sein.

STROPHITE. s. m. Malacoz. Genre de mollusques voisin des ascidies.

STROPHOMÈNE. s. f. Foss. Genre de coquilles fossiles qui ne se rencontrent que dans des couches très-anciennes.

STROPHOSOME. s. m. Entom. Genre d'insectes coléoptères.

STROPHOSTOME. s. m. Conchyl. Genre de coquilles bivalves.

STROPHOSTYLE. s. m. Bot. Genre de plantes d'Amérique.

STROPHOTE. adj. des 2 g. (du gr. στρέφω, je tourne). Entom. Qui a les pieds contournés. ‖ STROPHOTES. s. m. pl. Classe des cirripèdes, contenant des animaux aux pieds de forme contournée.

STROPHULUS. s. m. (pr. *stro-fu-luss*). Pathol. Inflammation cutanée fréquente chez les enfants à la mamelle, et à l'époque de la première dentition, caractérisée par des papules prurigineuses rouges ou blanches, d'un volume variable, apparaissant successivement, le plus souvent sur la face et les membres, disparaissant et se reproduisant quelquefois d'une manière intermittente, et se terminant par résolution ou par une desquammation furfuracée.

STROPPUS. s. m. (pr. *strop-puss*). Antiq. rom. Espèce de coiffure que portaient certains prêtres dans les sacrifices.

STROTODACTYLE. adj. des 2 g. (ét. gr., στρωτός, allongé; δάκτυλος, doigt). Ornith. Qui a les doigts allongés. ‖ STROTODACTYLES. s. m. pl. Famille d'oiseaux aquatiques, comprenant ceux qui ont de très-longs doigts.

STRUCTEUR, TRICE. adj. (du lat. *structor*; fait de *struo*, je construis). Qui construit, qui élève, qui bâtit. Ne se dit qu'au moral. Faculté structrice. Pouvoir structeur.

STRUCTEUR. s. m. Antiq. rom. Esclave qui, chez les Romains, était chargé d'ordonner les repas et de disposer la table.

STRUCTURE. s. f. (du lat. *structura*; rad. *struo*, je bâtis). Manière dont un édifice est bâti. La structure d'un édifice, d'un bâtiment, d'une maison, d'un palais. Structure solide, légère, belle, magnifique.

— Par analogie, Manière dont un corps organique est composé, dont ses parties sont arrangées entre elles. La structure du corps humain. La structure d'un animal, d'une plante.

— Fig. Ordre, disposition, arrangement des parties d'un discours, d'un poëme. La structure d'un poëme.

— J.-B. Rousseau dit en parlant du ciel et de la terre :

> Ce grand et superbe ouvrage
> N'est point pour l'homme un langage
> Obscur et mystérieux ;
> Son admirable structure
> Est la voix de la nature
> Qui se fait entendre aux yeux.

STRUENSÉE (Jean-Frédéric, comte de). Médecin du roi de Danemark, Christian VII, s'empara de l'esprit du roi, devint, à ce que l'on croit, l'amant de la reine, se rendit odieux au peuple et à la noblesse, et fut à la fin condamné à être dégradé de ses titres et dignités, à avoir la main droite et la tête coupées, et le corps écartelé. Il mourut avec fermeté. (1772).

STRUFERCTAIRES. s. m. pl. (du lat. *strues* et *ferctum*, espèces de gâteaux). Antiq. rom. Ceux qui étaient chargés de purifier les arbres frappés de la foudre, en offrant au pied de ces arbres des gâteaux à Jupiter.

STRUGULE. s. m. Habit antique; contrepointe.

STRUMAIRE. s. f. Bot. Genre de plantes monocotylédones de la famille des narcissées, comprenant plusieurs plantes du cap de Bonne-Espérance.

STRUME. s. m. (du lat. *struma*, de *struo*, j'amasse en tas). Pathol. Mot regardé le plus ordinairement comme synonyme de Scrofule, tandis que, suivant d'autres, il s'applique seulement à une tumeur de la thyroïde, qui vient à tout âge et qui ne s'abcède et ne suppure ... quent fréquemment.

STRUMÉE. s. f. (du lat. *struma*, écrouelles). Bot. Plante ainsi nommée par les anciens, parce qu'elle guérissait les parties affectées d'écrouelles. Ce n'est autre chose que la ficaire ou la petite éclaire, de la famille des renonculacées.

STRUMELLE. s. f. Bot. Nom donné à des tubercules noirs, hémisphériques, saillants, qui apparaissent sur les plantes légumineuses et qui finissent insensiblement par se convertir en une substance analogue à celle qui leur sert de matrice.

STRUMEUX, EUSE. adj. (du lat. *struma*, goître). Zool. Qui porte un goître.

— Se dit particulièrement d'un entozoaire, le spiroptère trumeux, parce qu'à une certaine distance de son extrémité antérieure, il offre un petit tubercule qui simule une espèce de goître.

STRUMIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *struma*, goître; *fero*, je porte). Zool. Qui porte un goître.

— Bot. Se dit d'un onchophore dont l'urne est garnie d'une apophyse à sa base.

STRUMOSITÉ. s. f. Pathol. Amas de plusieurs tumeurs qui surviennent à différentes parties du corps, et particulièrement au cou, chez les sujets disposés aux affections scrofuleuses.

STRUMPFIE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones de la famille des rubiacées, fondé sur la strumpfie maritime, arbrisseau de l'Amérique méridionale.

STRUTHIOLAIRE. s. f. Conchyl. Genre établi pour une ou deux coquilles du genre rocher.

STRUTHIOLE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones de la famille des thymélées, comprenant plusieurs espèces du cap de Bonne-Espérance.

STRUTHIONÉ, ÉE. adj. (du gr. στρουθός, moineau). Ornith. Qui ressemble au moineau. ‖ STRUTHIONÉS. s. m. pl. Famille d'oiseaux qui a pour type le genre moineau.

STRUTHIOPHAGE. adj. des 2 g. Zool. Qui se nourrit de sauterelles ou de petits oiseaux.

STRUTHIOPTÉRIDE. s. f. (ét. gr., στρουθός, moineau; πτερίς, fougère). Bot. Nom donné à deux genres de la famille des fougères, établi l'un pour une espèce d'osmonde, l'autre pour une espèce d'onoclée. Ces plantes ont été ainsi nommées parce que les oiseaux font souvent leur nid dans leur feuillage touffu.

STRUTHOBALANE. adj. et s. m. (ét. gr., στρουθός, moineau; βάλανος, gland; littéral., *moineaux glands*). Philol. Nom d'un peuple imaginaire dont parle Lucien dans son Histoire véritable.

STRUTHOPHAGE. adj. et s. (ét. gr., στρουθός, moineau, autruche, φάγω, je mange; *mangeur d'autruches*). Géogr. anc. Nom donné à quelques peuplades de l'Ethiopie.

STRUTHOPODE. adj. et s. f. (ét. gr., στρουθός, moineau, autruche; πούς, pied). Antiq. Littéral. *qui a des pieds d'autruche*. Nom que les Grecs ont donné à des femmes de l'Inde méridionale, pour indiquer qu'elles ont le pied trop petit. Les struthopodes sont probablement les femmes des Chinois établis dans ce pays.

STRYCENATE s. m. (pr. *strik-na-te*). Chim. Nom générique des sels formés par la combinaison de l'acide strychnique avec les bases.

STRYCHNÉ, ÉE. adj. (pr. *strik-né*). Bot. Qui ressemble au strychnos. ‖ STRYCHNÉES. s. f. pl. Famille de plantes ayant pour type le genre strychnos.

STRYCHNINE. s. f. (pr. *strik-ni-ne*). Chim. Alcali végétal composé d'hydrogène, d'oxygène et de carbone découvert dans le fruit de plusieurs espèces du genre strychnos ou vomiquier. La strychnine est solide, inodore, très-amère, inaltérable à l'air, et forme des sels avec les acides. Elle est extrêmement vénéneuse, et la noix vomique lui doit des propriétés médicinales.

STRYCHNIQUE. adj. des 2 g. (pr. *strik-ni-ke*). Chim. Se dit des sels dont la strychnine fait la base.

STRYCHNOCHROMINE. s. f. (pr. *stri-kno-kro-mine*). Chim. Matière extractive contenue dans l'upas tienté. Elle devient verte quand on la traite par les acides.

STRYCHNOS ou **VOMIQUIER.** s. m. (pr. *stri-knoss*). Bot. Genre de plantes de la famille des strychnées, renfermant plusieurs espèces, la plupart très-fortement vénéneuses. On remarque le strychnos noix vomique, arbre de l'Inde dont le fruit nommé noix vomique est un poison des plus violents; le strychnos tienté, bel arbre de Bornéo, au bois blanc, d'une odeur nauséabonde, et dont les racines donnent un poison violent; le strychnos ignatier, qui croît aux Philippines, et porte des graines vénéneuses de couleur brun pâle, connues sous le nom de fèves de l'Inde, fèves des jésuites, graines de Saint-Ignace; le strychnos bois de couleuvre qui vient aux Indes, et qui est ainsi nommé de la marbrure de son écorce.

STRYGE. s. m. Syn. de Vampire. Les stryges strymphalides.

STRYMON. Géogr. Fleuve considérable de Thrace, qui prenait sa source dans les monts Hémus, coulait du N. au S. entre la Macédoine et la Thrace, passait à Héracléo, et se jetait dans la mer Egée. Ce fut sur les bords du ...

S. T. T. L. Antiq. rom. Abréviation qui signifie *Sit tibi terra levis* (que la terre te soit légère). On gravait quelquefois cette inscription sur les tombeaux.

STUART. Célèbre famille d'Ecosse qui a donné à ce pays et à l'Angleterre une longue suite de rois. Elle était issue d'une branche des *Fitz-Allan*, famille anglo-normande qui s'établit en Ecosse, et reçut dans la personne d'un de ses membres le titre héréditaire de sénéchal ou *Stewart*, nom qu'elle changea en celui de Stuart. David II mort, le fils de Walter Stuart monta sur le trône, prit le nom de Richard II, et fut la souche de la maison royale des Stuarts. V. JACQUES, ROBERT, MARIE STUART. Le fils de Marie Stuart, Jacques VI d'Ecosse et Ier d'Angleterre, réunit les royaumes d'Ecosse et d'Angleterre, et eut pour descendants et successeurs Charles Ier, Charles II et Jacques II, qui fut dépossédé. Guillaume III d'Orange, époux de Marie, fille de Jacques II, eut la couronne. Anne Stuart lui succéda, et avec elle cessa de régner sur l'Angleterre la maison des Stuarts (1714). Le fils de Jacques II, connu dans l'histoire sous le nom de Prétendant, prit le titre de Jacques III. En vain chercha-t-il à intéresser quelques nations à sa cause, il ne put reconquérir le sceptre. Il en fut de même de ses deux fils, Charles-Edouard et Henri-Benoît. Ce dernier, qui s'intitulait Henri IX, est mort en 1807.

STUBCHEN. s. m. Métrol. Mesure de capacité usitée en diverses provinces d'Allemagne, et variant de valeur selon les lieux. Elle vaut, au Hanovre, 3 lit. 92; au Mecklembourg, 3 lit. 62; à Brême, 3 lit. 22; à Brunswick, 3 lit. 74; à Hambourg, 3 lit. 61.

STUC. s. m. Composition faite avec du marbre blanc pulvérisé et de la chaux ou de la colle-forte, mélange qui, gâché avec une certaine quantité d'eau, forme une espèce de mortier susceptible de prendre très-facilement la forme qu'on désire, de recevoir le plus beau poli, et de devenir d'une dureté égale à celle de la pierre. On s'en sert ordinairement en architecture pour les revêtements, les bas-reliefs, les corniches et d'autres ornements de ce genre. Le stuc n'est point sujet à se fendiller, imite parfaitement le marbre, et prend facilement la couleur qu'on veut lui donner.

STUCATEUR. s. m. Ouvrier qui travaille en stuc.

STUDIEUSEMENT. adv. Avec l'amour de l'étude, avec application, avec soin. Lire studieusement. Studieusement travaillé.

STUDIEUX, EUSE. adj. (du lat. *studiosus*; rad. *studium*, étude). Qui aime l'étude. Jeune homme studieux. Personne studieuse. Heureux, mille fois heureux, l'écrivain qui a pu multiplier les heures agréables de l'homme *studieux !* (Boiste.)

— Qui est plein de soin, d'application. Galantis à me plaire en tout temps *studieuse*. (Desaint.)

STUDITE. adj. et s. m. Hist. relig. Nom des religieux d'un ordre fondé à Constantinople par François Studius, en 463. Saint Nicolas était un studite.

STUKELEY (Guillaume). Médecin et célèbre antiquaire anglais, un des fondateurs de la société égyptienne de Londres. Né en 1687, mort en 1765.

STUM. Géogr. Bourg de Prusse, cercle de Dantzig. *Bataille de Stum*. Victoire remportée par Gustave-Adolphe sur les Polonais, en 1630.

STUPÉFACTIF, IVE. adj. (rad. *stupéfier*). Médec. Syn. peu usité de Stupéfiant.

STUPÉFACTION. s. f. (pr. *stu-pé-fak-ci-on*; rad. *stupéfier*). Médec. Suspension maladive et plus ou moins complète et prolongée du mouvement et du sentiment dans une partie de l'économie animale.

— Au moral, Etonnement extraordinaire et extatique. Grande stupéfaction. Etre en stupéfaction. Revenir de sa stupéfaction. Etre frappé de stupéfaction. Sortir de sa stupéfaction. Tomber en stupéfaction, dans la stupéfaction. Ma stupéfaction fut complète. Celui qui est esclave au centre de son être dégradé par la *stupéfaction* et l'apathie, est esclave sans le savoir, dans toute sa conduite. (De Willers).

STUPÉFAIT, AITE. adj. (du lat. *stupefactus*; rad. *stupor*, stupeur). Qui est interdit, immobile de surprise, d'étonnement. A cette vue il demeura stupéfait. Il en fut stupéfait.

STUPÉFIANT. part. prés. du v. Stupéfier. Qui stupéfie. Il est invariable. Une nouvelle stupéfiant tous ceux qui l'entendent.

STUPÉFIANT, ANTE. adj. Médec. Qui est propre à stupéfier. Remède stupéfiant. Les corps naturels auxquels on attribue une propriété stupéfiante, sont la jusquiame, la belladone, la ciguë, etc.

— Au moral, Qui est propre à frapper de stupeur. Spectacle stupéfiant et inattendu.

— subst. Remède qui stupéfie. Un stupéfiant. Les narcotiques sont des stupéfiants.

STUPÉFIÉ, ÉE. part. pass. du v. Stupéfier. S'empl. adj. Il resta tout stupéfié. L'assemblée fut stupéfiée par ce discours.

STUPÉFIER. v. a. 1re conj. (du lat. *stupefacere*, fait de *stupor*, stupeur, *facere*, faire). *Je stupéfie, nous stupéfions, vous stupéfiez. Je stupéfiais, nous stupéfiions, vous stupéfiiez.* Qu... physique, Engourdir, diminuer et suspendre le sentiment et le mouvement. Le propre de l'opium et de tous les narcotiques est de stupéfier ceux qui les prennent. Les excès fréquents d'ivresse et de crapule abrutissent complétement les ivrognes, de même que l'usage de l'opium et des narcotiques stupéfie les Turcs, les Orientaux. (Virey.)

— Au moral, Causer une grande surprise, frapper de stupeur. Spectacle qui stupéfie l'esprit. Cette nouvelle m'a stupéfié.

— Absol. Les narcotiques stupéfient. Spectacle qui stupéfie.

STUPEUR. s. f. (du lat. *stupor*, même signif.) Au physique, Engourdissement, suspension des facultés intellectuelles, accompagnées d'une sorte d'immobilité et d'une expression d'étonnement ou d'indifférence dans la physionomie.

— Au moral, Espèce d'immobilité causée par une grande surprise ou par un grand effroi. Etre dans la stupeur. Tomber dans une stupeur silencieuse et morne. Rester plongé dans la stupeur. Sortir de sa stupeur. Ce peuple dégradé qui ne fait que passer et revenir sans cesse des convulsions de la révolte à la stupeur de l'esclavage. (De Boulogne.)

STUPIDE. adj. des 2 g. (du lat. *stupidus*, qui a les facultés intellectuelles engourdies). Qui est hébété, qui est d'un esprit lourd et pesant. Homme stupide. Femme stupide. Enfant stupide. Il est si stupide qu'on ne peut rien faire de lui. Il faut être stupide pour ne pas voir le nom de Dieu écrit en traits immortels sur le front de la nature.

— Se dit des animaux dans un sens analogue. L'âne est un animal stupide. Le chien est loin d'être aussi stupide que l'âne.

— Se dit de celui que la surprise ou la frayeur rend tout interdit.

— Se dit aussi des choses. Insensibilité, silence stupide. Le sentiment religieux devient *stupide* lorsqu'il se passionne par la terreur. (Boiste.)

— S'empl. subst. en parlant des personnes. C'est un stupide dont on ne peut rien faire. C'est un franc stupide. Phédore a les yeux creux, le teint échauffé, le corps sec et le visage maigre; il dort peu et d'un sommeil fort léger; il est abstrait, rêveur, et il a, avec de l'esprit, l'air d'un *stupide*. (La Bruy.) Le *stupide* est un sot qui ne parle pas, en cela plus supportable que le sot qui parle. (Id.)

— s. m. Ce qui fait qu'une personne, qu'une chose est stupide. Le stupide de son action est que...

STUPIDEMENT. adv. D'une manière stupide. Répondre stupidement. Rester stupidement immobile.

STUPIDITÉ. s. f. (rad. *stupide*). Pesanteur d'esprit; privation d'esprit et de jugement. Homme d'une grande stupidité. La force elle-même, si elle s'emploie avec *stupidité*, se détruit. (Weber.)

— Qualité de ce qui est stupide. La stupidité de son silence. La stupidité de sa réponse, de sa conduite, de ses paroles.

— Parole, action stupide. Ne dire que des stupidités. Ne faire que des stupidités.

— Se personnifie pour Les hommes stupides. Plusieurs institutions furent introduites par la ruse, la violence, et souffertes par l'ignorante *stupidité*. (Boiste.)

— A un sens remarquable dans cet exemple. A l'abri de cette contenance composée, d'une grande avidité pour le travail et d'une impénétrable *stupidité* pour le secret, il s'était donné pour grand politique. (Hamilt.)

— Médec. Vive impression produite par un violent chagrin, une forte surprise ou une frayeur. Acception omise dans tous les dictionnaires.

STUPRE. s. m. (du lat. *stuprum*). Copulation illégitime entre personnes libres. ‖ Débauche, libertinage.

— Action honteuse, viol, séduction. Il s'agissait de quelque *stupre*, de quelque inceste. (Volt.)

STURA. Géogr. Rivière du Piémont qui a donné son nom à un département français sous l'Empire, formé du marquisat de Saluces et autres provinces du Piémont.

STURDINÉ, ÉE. adj. (du lat. *sturnus*, étourneau). Ornith. Qui ressemble à un étourneau. ‖ STURDINÉS. s. m. pl. Tribu de la famille des oiseaux percheurs, qui a pour type le genre étourneau.

STURIONIENS s. m. pl. Ichthyol. Ordre de poissons.

STUTTGARD. Géogr. Capitale du Wurtemberg, résidence du roi et siége de toutes les administrations supérieures; 43,000 hab., y compris la garnison, les étrangers et la population de quelques bourgs voisins. Un ancien et un nouveau château, palais de la chancellerie, observatoire, opéra, cabinet d'histoire naturelle, hôtel de ville, académie militaire, bibliothèque royale de 200,000 volumes. Fabriques de soieries, de bas et de cordons, de tapis, de cordages, d'instruments de mathématiques. Cette ville devint en 1320 la résidence des comtes de Wurtemberg, plus tard élevés à la dignité de ducs, et enfin à celle de rois.

STUTZ. s. m. Métrol. Mesure de capacité employée à Soleure pour les liquides, et valant ...

STUVER ou **STUYVER.** s. m. Métrol. Vingtième partie du florin de Hollande et de celui de Brabant. ‖ Quarante-huitième partie de la rixdale danoise. ‖ Monnaie de billon de Cologne.

STYGIAL, ALE. adj. Qui appartient au Styx.

STYGIE. s. f. Entom. Insecte lépidoptère qui paraît former une sorte de passage entre les noctuelles et les petits sphinx.

STYGIEN, IENNE. adj. Ant. gr. Qui appartient au Styx, qui convient au Styx. Les eaux stygiennes. Les bords stygiens. O mânes, à jamais à mânes stygiens. (J.-B. Rouss.)

Lorsque deux rois s'entendent bien,
Et font sur le bord *stygien*
Voler des Pandours la canaille. (VOLTAIRE.)

— Anc. chim. *Eau stygienne.* Se disait des liquides qui rongent les métaux. Les eaux de la Sprée bien qu'un peu *stygiennes.* (***)

— Bot. Qui croît dans les eaux noires et croupissantes. Jonc stygien.

— Noir. Lichen stygien.

STYL. s. m. Anc. prat. La manière de procéder en justice. Il serait expédient de ramasser les *styls* de cours souveraines. (De Laurière.)

STYLAIRE. adj. des 2 g. Bot. Qui a rapport au style.

— *Loge stylaire.* Espèce de cavité qui se voit quelquefois à la base du style, et qui renferme souvent une graine.

— Entom. Filet du balancier des diptères. ‖ Longs organes raides, non articulés, qui garnissent l'anus de certains insectes.

— Entomoz. Genre d'entomozoaires établi pour une espèce de naïade.

STYLANDRE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones de la famille des apocynées, fondé sur une espèce de la Caroline et de la Floride.

STYLE. s. m. (du gr. στῦλος). Nom que les Grecs donnaient à une colonne, et par métaphore, à un poinçon ou forte aiguille avec laquelle ils traçaient les lettres sur des tablettes de cire. L'autre bout du style était aplati, et servait à effacer l'écriture quand on voulait corriger ou supprimer ce qu'on avait écrit : de là l'expression figurée *Retourner le style*, pour Effacer, corriger.

— Nos pères ont même pris ce mot dans le sens de Poinçon, aiguille. Puis avec un *style* fit hastivement certain nombre de points divers. (Rab.) Ecrivez ce mot en votre cervelle avec un *style* de fer. (Id.)

— Se dit encore dans un sens analogue, pour Aiguille d'un cadran solaire. Le style d'un cadran. Poser un style. L'ombre du style marque telle heure.

— Par métonymie, Manière dont les pensées sont exprimées par écrit, et plus particulièrement, Manière de s'exprimer portant un caractère émané, ou de la qualité de l'ouvrage ou du goût personnel, caractère qui résulte du tour de la pensée, du choix des mots et de l'arrangement respectif de toutes les parties qui composent le discours. Style simple, naturel, naïf, délicat, gracieux, fin, élégant, facile, riche, éclatant, pompeux, fort, énergique, véhément, sublime. Style élevé, soutenu, pur, brillant, clair. Style châtié, correct. Style plein et nourri. Style périodique, nombreux, mâle, nerveux, fleuri, serré, concis, laconique, égal, pathétique. Style enflé, recherché, forcé, bas, trivial, rampant, pénible, sec, lâche, diffus, mou, languissant, incorrect, décousu, inégal, affecté, précieux, obscur, embarrassé. Style simple. Style tempéré. Style sublime. Style familier. Style badin. Style burlesque. Style poétique. Style oratoire. Style historique. Style épistolaire. Style dogmatique. Style didactique. Style lapidaire. La simplicité, le naturel, la grâce du style. La naïveté du style. L'élégance, la [illegible], la richesse du style. L'éclat, la magnificence du style. La force, l'énergie, la véhémence du style. Connaître le style d'un auteur. Gâter son style. Former son style. Le style de Rousseau. Le style de Voltaire. Le style de Bernardin de Saint-Pierre. Le style de Buffon. Le style de Chateaubriand, de Victor Hugo, de Lamartine. Ce n'a été que depuis Malherbe, Balzac et Corneille, que la différence du style noble et du familier populaire s'est fait sentir; mais dès leur temps même, le *style* noble était trop guindé et ne se rapprochait pas assez du familier décent, qui lui donne du naturel. Corneille sentait bien la nécessité d'être simple dans les choses simples; mais alors il descendait trop bas, comme il s'élevait quelquefois trop haut quand il voulait être sublime. Racine a mieux connu les limites du *style* héroïque et du familier noble, et par la nuance des passages qu'il a su ménager de l'un à l'autre, par le mélange harmonieux qu'il a fait de ces deux nuances, il a fixé pour jamais l'idée de l'élégance et de la noblesse du *style*. (***) Ces choses sont hors de l'homme, le *style* est l'homme même. (Buff.) Oui, le *style* est l'homme même dans les écrivains supérieurs, et ce sont les seuls qui comptent; leur *style* est le plus sûr indice de ce qu'ont fait pour eux l'art et la nature. (Travers.) Il y a des gens dont le *style* est si différent d'eux-mêmes, qu'on ne saurait les reconnaître. (Mme de Sévig.) Les conquêtes de la vérité dépendent de la force du *style* ou de la [illegible] de l'expression. (Dussault.) Le *style* des lettres de Balzac n'aurait pas été mauvais pour des oraisons funèbres; et nous avons quelques [illegible] et de l'ode. (Volt.) Le *style* rend singulièrement les choses les plus communes, fortifie les plus faibles, donne de la grandeur aux plus simples. (Id.) Sans le style, il est impossible qu'il y ait un seul bon ouvrage, en aucun genre d'éloquence et de poésie. (Id.) Le mot célèbre : « Le *style* est l'homme, » s'applique donc à merveille à César et à Napoléon; le *style* de César, c'est César lui-même; le *style* de Napoléon, c'est Napoléon lui-même, Napoléon tout entier. (D. Hinard.) Le *style* de César annonce le chef d'un empire puissant, mais qui a vieilli et qui marche à sa décadence, et le *style* de Napoléon, le représentant d'une société qui se renouvelle et se régénère. (Id.) [illegible]

mon *style*. (J.-J. Rouss.) Quand on voit ce *style* naturel on est tout étonné et ravi. (Pascal.)

— Se dit absolument d'une manière d'écrire distinguée, pleine de force et d'agrément. Cet auteur a du style. Cet écrivain n'a pas de style. Le *style* prête aux choses un lustre, un agrément, une valeur qu'elles ne sauraient emprunter d'elles-mêmes, il donne à tout et la vie et la force, et cette fleur de jeunesse que le temps ne peut flétrir. (***)

— Dans les beaux-arts, Manière particulière à chaque artiste d'exprimer ses pensées et de leur donner une certaine forme par le choix des objets, la nature et l'agencement des contours; il y a donc dans les arts autant de styles différents que d'artistes opérant d'une manière originale. Le style d'Ingres se reconnaît facilement.

— Absol. Caractère de la composition; reproduction, par des moyens simples et exactement appropriés, d'une image formée dans le cerveau de l'artiste, avec plus ou moins des abstractions et des fictions qui constituent le beau idéal. Quand on dit d'ouvrages de peinture ou de sculpture qu'*ils ont du style*, et plus souvent qu'*ils manquent de style*, cela veut dire que ces conditions réunies de l'invention et de l'exécution s'y trouvent ou ne s'y trouvent pas. Style sévère. Style élégant. Sévérité de style. Élégance de style. Grand style. Style pur. Pureté de style. Peinture de bon style, d'un bon style. Edifice du plus beau style. Cette musique est d'un excellent style. Cette architecture manque de style, est pauvre de style. *Le style*, par cela même qu'il est l'expression juste de ce qu'il y a de beau dans l'idéal, est la partie la plus importante de l'art, et pour ainsi dire l'art tout entier. (Boutard.)

— *Style étrusque, style égyptien, style de la peinture et de la sculpture du Bas-Empire.* S'entend de la manière particulière dont les artistes étrusques, égyptiens, et ceux du temps de la décadence, s'imaginaient et rendaient la figure de l'homme, et en général de tous les objets dont ils faisaient le sujet de peintures ou de sculptures.

— *N'avoir point de style.* N'avoir point à soi une manière d'écrire.

— *Finesses, grâces du style.* Certains arrangements d'expressions, certains tours qui donnent de la finesse et de la grâce au style.

— *Style barbare.* Manière d'écrire rude, grossière, incorrecte.

— *Style de l'Ecriture.* Expressions, formes de langage usitées dans l'Ecriture sainte.

— *Style du palais.* Formules selon lesquelles on dresse les actes judiciaires. ‖ On dit dans le même sens, Style de pratique, de notaire. Style de chancellerie.

— Fig. Dans le petit pays où se fait l'Encyclopédie, ces sortes de phrases sont *style* de notaires, et servent de passe-ports aux vérités. (D'Alemb.)

— Manière de procéder en justice. Ce sens est inusité aujourd'hui. On disait, *style du Châtelet.*

— *Vieux style.* Manière dont on comptait dans le calendrier, avant la réformation par Grégoire XIII, et qui est encore suivie en Grèce et en Russie. On dit par opposition, *nouveau style*, pour la manière dont on compte depuis cette réformation. ‖ Il est dit aussi par opposition à l'ère républicaine des Français, commencée le 22 septembre 1792.

— [illegible]. Manière d'agir, de parler. [illegible] style. On reconnaît son style à [illegible]. Nous connaissons son style. Il [illegible] change de style.

— Archit. *Style de bas âge.* Celui qui se distingue par l'ignorance des raisons qui ont assigné à chaque membre d'architecture sa place et sa forme, et par le mélange désordonné de toutes les proportions et de tous les attributs. ‖ *Style latin.* Genre de construction imité directement de l'architecture romaine.

— Bot. Partie du pistil, consistant en un prolongement de l'ovaire qui supporte le stigmate. C'est un filament grêle qui loge des vaisseaux très-déliés, chargés de recevoir et de diriger les molécules polléniques sur les ovules. Le style varie beaucoup par sa forme, sa longueur, sa consistance; il peut être unique ou multiple, et le plus souvent il disparaît après l'acte de la fécondation. Il y a des plantes qui n'ont point de style; chez elles le stigmate repose immédiatement sur l'ovaire.

STYLÉ, ÉE. part. pass. du v. Styler. S'empl. adjectiv. et fam. Il est fort stylé dans les affaires. Voilà un drôle qui n'est pas encore stylé, mais [illegible] un peu d'exercice. (Brueys.)

— Bot. Qui a le style très-long.

[illegible]

STYLÉPHORE. s. m. Ichthyol. Genre de poissons osseux cryptobranches de la famille des acanthoptérygiens, dont on ne connaît qu'une espèce, le styléphore argenté, qui a été pris entre Cuba et la Martinique.

STYLER. v. a. 1re conj. Former, dresser, habituer. Styler quelqu'un aux affaires. On l'a stylé à cela. Il est fam.

— SE STYLER. v. pron. Être stylé, dressé, formé. Il se stylera avec vous. Il [illegible].

STYLET. s. m. (pr. sti-lè; dimin. de *style*). Sorte de poignard à lame ordinairement triangulaire et si menue, que la blessure qu'il fait est presque imperceptible. Un coup de stylet. Recevoir plusieurs coups de stylet. Le *stylet* est l'arme des esclaves, l'homme libre provoque son ennemi. (Boiste.)

— Fig. Il n'y a qu'une âme atroce qui se serve avec réflexion du *stylet* meurtrier de la calomnie. (Boiste.)

— Bot. Chaque division du style dans les plantes où cet organe est multiple ou multifide.

STYLEUX, EUSE. adj. Bot. Qui a un style très-long. Crucianelle styleuse.

— Dont les fruits sont acuminés par un long style persistant. Cardamine styleuse.

— Entom. Qui a le corps long et fort grêle. Tænia styleux.

STYLIDÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à la stylidie. ‖ STYLIDÉES. s. f. pl. Famille et tribu de campanulées, qui a pour type le genre stylidie.

STYLIDIE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones de la famille des lobéliacées, comprenant des espèces de la Nouvelle-Hollande.

STYLIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *stylus*, style; *forma*, forme). Bot. Qui a la forme d'un style ou d'un stylet. Axe styliforme.

STYLINE. s. f. Zooph. Genre de polypiers fondé sur une espèce de l'océan Oriental.

STYLIS. s. m. Bot. Genre de dicotylédones fondé sur un arbrisseau de la Chine.

STYLISME. s. m. (rad. *style*). Didact. Souci excessif de la phrase, sollicitude excessive pour la période arrondie et cadencée. Se montrer trop partisan du stylisme. Il ne faut jamais sacrifier la force et la vérité au stylisme.

STYLISQUE. adj. des 2 g. (du lat. *stylus*, style). Bot. Se dit du cordon pistillaire.

STYLISTE. adj. et s. des 2 g. Qui pousse à l'excès le souci de la phrase, qui a une sollicitude excessive pour la période arrondie et cadencée. M. de Sénancour n'était pas un *styliste* dans le sens rigoureux du mot; les effets d'expressions qu'il a souvent rencontrés lui sont venus plutôt d'instinct et d'un profond sentiment des choses exprimées que d'un art raisonné et systématique. (A. Desplaces.)

STYLITE. adj. et s. (du gr. στῦλος, colonne). Hist. relig. S'est dit des anachorètes qui demeuraient sur des colonnes par esprit de pénitence. Anachorète stylite. Les stylites. Saint Siméon est le premier des stylites, et il a eu des successeurs en Syrie jusqu'au XIIe siècle. L'institut des stylites était honoré dans l'Eglise d'Orient, et l'on n'y était admis qu'avec les cérémonies de l'Eglise.

STYLO. Mot qui vient du lat. *stylus*, et qui entre en composition avec plusieurs mots d'anatomie où il représente l'apophyse styloïde.

STYLOBASE. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones de la famille des térébinthacées, établi pour le stylobase spatulé.

STYLOBATE. s. m. (ét. gr., στῦλος, colonne; βάσις, base). Archit. Espèce de soubassement, ayant, à l'instar du piédestal, base et corniche, et formant en effet piédestal continu, sous un rang de colonnes.

STYLO-CÉRATO-HYOÏDIEN. adj. et s. m. Anat. Se dit du muscle stylo-hyoïdien, qui s'étend de l'apophyse styloïde à la grande corne de l'os hyoïde.

STYLOCÈRE. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones de la famille des euphorbiacées, établi pour plusieurs espèces de la Nouvelle-Hollande.

STYLO-CHONDRO-HYOÏDIEN, IENNE. adj. Anat. Qui est relatif à la fois à l'apophyse styloïde, aux cartilages et à l'os hyoïde.

STYLOCORINE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones de la famille des rubiacées, comprenant plusieurs arbrisseaux de l'île de Java.

STYLODÉ, ÉE. adj. Bot. Syn. de [illegible]. Plantes stylodées.

STYLO-GLOSSE. adj. des 2 g. Anat. Qui est relatif à l'apophyse styloïde et à la langue. Muscle stylo-glosse.

STYLOÏDE. adj. des 2 g. (ét. gr., στῦλος, style; εἶδος, ressemblance). Qui a la forme d'un stylet.

— Anat. *Apophyse styloïde.* Eminence très-grêle et très-allongée que présente la face inférieure du rocher. ‖ Nom de deux éminences grêles et allongées que présente l'extrémité carpienne du radius et du cubitus.

STYLO-HYOÏDIEN, IENNE. adj. Anat. Qui est relatif à l'apophyse et à l'os hyoïde. Muscle stylo-hyoïdien. ‖ subst. masc. Le stylo-hyoïdien.

STYLOÏDÉ, ÉE. adj. (ét. gr., στῦλος, style; εἶδος, ressemblance). Hist. nat. Qui ressemble à un style. Il se dit des coquilles univalves qui [illegible]

STYLO-MASTOÏDIEN, IENNE. adj. Anat. Qui a rapport aux apophyses styloïde et mastoïde. Trou stylo-mastoïdien. Artère stylo-mastoïdienne.

STYLO-MAXILLAIRE. adj. des 2 g. Anat. Qui est relatif à l'apophyse styloïde et à la mâchoire. Ligament stylo-maxillaire.

STYLOMÈTRE. s. m. Archit. Instrument pour mesurer les colonnes.

STYLOMÉTRIE. s. f. (du gr. στῦλος, colonne; μέτρον, mesure). Archit. Art de mesurer les colonnes.

STYLOMÉTRIQUE. adj. [illegible] g. Archit. Qui a rapport à la stylométrie ou en [illegible].

STYLO-PHARYNGIEN, IENNE. adj. Anat. Qui a rapport à l'apophyse styloïde et au pharynx. Muscle stylo-pharyngien ‖ subst. masc. Le stylo-pharyngien.

STYLOPHORE. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones de la famille des papavéracées, comprenant une espèce herbacée de l'Amérique du Nord.

STYLOPODE. s. m. (ét. gr., στῦλος, style; πούς, pied). Bot. Support du style. Gynobase des ombellifères.

STYLOPS. s. m. Entom. Genre de rhypiptères, renfermant des insectes, ayant les antennes partagées en deux branches, les élytres insérées sur les côtés du prothorax. Le stylops des andrènes est très-noir et a les ailes plus longues que le corps. On le trouve en France et en Angleterre. Il est ainsi nommé, parce que sa larve vit dans le corps de plusieurs andrènes.

STYLOSANTHE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones de la famille des légumineuses, établi pour plusieurs espèces de la Jamaïque.

STYLOSTÈGE. s. m. (ét. gr., στῦλος, style, στέγη, toit). Bot. Capuchon des apocynées.

STYLOSTÈME. adj. des 2 g. (ét. gr., στῦλος, style; στήμων, étamine). Bot. Qui a à la fois un style et des étamines.

STYLOSTÉMONE. adj. des 2 g. (ét., V. STYLOSTÈME). Bot. Qui a les étamines insérées sur le pistil.

STYLURE. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones de la famille des renonculacées, fondé sur le stylure fistuleux de la Louisiane.

STYMATOSE. s. f. (du gr. στῦμα, érection du membre viril). Pathol. Hémorragie du canal de l'urèthre, accompagnée de satyriasis.

STYMPHALE. Géogr. et myth. Petit lac d'Arcadie sur le bord duquel habitaient d'innombrables oiseaux de proie que la fable nous dépeint ayant la tête, les ailes et le bec de fer. Leur destruction fut un des douze travaux d'Hercule. ‖ Fleuve qui prenait sa source dans ce lac.

STYMPHALIDE. adj. et s. des 2 g. Qui appartient au lac Sthymphale. Oiseaux stymphalides. ‖ STYMPHALIDES. s. f. pl. Myth. gr. Oiseaux fabuleux qui dévoraient les hommes, ou, selon quelques mythologues, qui lançaient leurs propres plumes et en perçaient leurs ennemis. Les stymphalides furent tués par Hercule.

STYPANDRE. s. m. Bot. Genre de plantes monocotylédones de la famille des asphodélées, établi pour plusieurs espèces herbacées de la Nouvelle-Hollande.

STYPHARQUE. s. m. Antiq. gr. Celui qui commandait un styphe.

STYPHE. s. m. Antiq. gr. Subdivision de la phalange grecque. Le styphe contenait deux épinexagies.

STYPHÉLIE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des épacridées, établi pour des arbrisseaux de la Nouvelle-Hollande.

STYPHÉLIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à la styphélie. ‖ STYPHÉLIÉES. s. f. pl. Famille des épacridées, qui a pour type le genre styphélie.

STYPHIORE. s. m. Bot. Genre de plantes de la famille des algues, ne contenant qu'une seule espèce, très-commune et flottante à la surface des eaux de l'Ohio.

STYPTICITÉ. s. f. Méd. Qualité astringente.

STYPTIQUE. adj. des 2 g. (du gr. στυπτικός, qui resserre). Médec. Astringent, qui resserre. Médicament styptique. Substance styptique.

STYRACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble au styrax. ‖ STYRACÉES. s. f. pl. Famille de plantes qui a pour type le genre styrax.

STYRACINE. s. f. Chim. Matière cristallisable particulière que l'on a obtenue en conservant quelque temps de la teinture de styrax.

STYRACINÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble au styrax. ‖ STYRACINÉES. s. f. pl. Classe de plantes qui a pour type le genre styrax.

STYRAX. s. m. Bot. Nom scientifique de l'alibouflier. V. ce mot.

— Nom donné à diverses substances balsamiques de consistance variable et d'une odeur agréable. ‖ *Styrax calamite.* Résine que l'on obtient par incision ou par un écoulement naturel des fentes ouvertes sur l'écorce des aliboufiers, principalement de l'alibouflier officinal. Cette substance est solide, brillante, rougeâtre, en lames ou en pains; elle brûle en jetant une flamme très-claire et une odeur très-agréable. ‖ *Styrax liquide* ou *d'Amérique*. Le liquidambar.

STYRIDOPHYTE. s. m. (ét. gr., [illegible]) [illegible] plantes qui ont les poils disposés en étoile.

STYRIE. Géogr. Province de l'empire d'Autriche, avec le titre de duché, située entre l'archiduché d'Autriche, la Hongrie, l'Illyrie et le duché de Salzbourg. Superf. 19,000 kilom. carrés; 930,000 hab., presque tous catholiques; cap. Graetz. On la divise en haute et en basse Styrie. Le haut de la province forme les cercles d'Indembourg et de Bruck; le bas, ceux de Graetz, de Marbourg et de Cilly.

— La Styrie a un gouverneur pour l'administration civile et un commandant pour le militaire.

— Ce pays fit partie sous les Romains de la Pannonie et du Norique. Les Germains [illegible]

établirent plus tard, et Charlemagne les ayant soumis y établit plusieurs comtes. Dans la suite, la Styrie eut des margraves et des ducs dont le dernier légua ses domaines au duc Léopold d'Autriche, qui les réunit à ses possessions.

STYRIEN, IENNE. adj. et s. Géogr. Habitant, habitante de la Styrie. Femmes styriennes. Hommes styriens. Un Styrien. Une Styrienne. Les Styriens. Les Styriennes.

— Hist. *Ligue styrienne.* Celle que l'archiduc Ferdinand, depuis empereur sous le nom de Ferdinand II, forma en Styrie, vers 1612, pour extirper le protestantisme.

STYX. Géogr. Petite rivière de l'Arcadie septentrionale, qui courait du mont Nonacris au fleuve Crathis. Ses eaux froides donnaient, dit-on, la mort à ceux qui en buvaient, et avaient la propriété de dissoudre le fer et le cuivre.

— Myth. Fleuve des enfers qui faisait neuf fois le tour du Tartare. Les anciens juraient par le Styx, et ce serment était le plus inviolable de tous. Les dieux mêmes y étaient soumis : un exil de dix ans punissait la divinité coupable d'avoir enfreint ce serment.

— Épith. Vorace, avare, noir, profond, nébuleux, sombre, horrible, terrible, inexorable, inviolable. Du Styx les eaux inviolables.

Orphée autour de lui vit ces mânes errants,
Jeunes, vieillards, époux, femmes, filles, enfants,
Retenus à jamais dans ce séjour horrible ;
Que le *Styx*, aux mortels, aux dieux même terrible,
De son onde fangeuse environne neuf fois. (Delard.)

— Loc. *Jurer par le Styx.* Faire un serment terrible. ‖ *Visiter le Styx, les bords du Styx.* Mourir.

Junon dit. . .
J'en jure par le *Styx*, ce fleuve inexorable,
Aux célestes pouvoirs seul pouvoir redoutable. (Del.)

SU, SUE. part. pass. du v. Savoir. S'empl. adjectiv. Chose sue. Leçon sue. Nouvelles sues. Science sue. Moyens sus. Les leçons ont été sues par tous les élèves. Cette excellente coutume, ignorée de l'antiquité, est entièrement *sue* à l'Église. (Chateaub.)

SU. s. m. Connaissance d'une chose. Au su de ce qui s'était passé, il fut tout consterné. Au vu et su de tout le monde.

SUADÉ, ÉE. part. pass. du v. Suader. S'emploie adjectiv. Parti suadé.

SUADER. v. a. 1re conj. (du lat. *suadere*, persuader). S'est dit pour Persuader. Jamais vous ne me suaderez une chose pareille.

— C'est un mot doux à l'oreille que notre langue doit regretter.

SUAGE. s. m. (rad. *suer*). Mar. Humidité qui sort du bois lorsqu'un vaisseau est neuf, qu'il fait chaud et que tout est fermé. Suage du bois.

— Coût des graisses dont on enduit les vaisseaux.

— Action d'enduire un vaisseau de graisse, de suif.

— Dans le langage ordinaire, Humidité d'une bûche sortant par les deux bouts, lorsque son bois commence à sentir la chaleur du feu. Le suage des bûches vertes est très-abondant.

— Techn. Outil de chaudronnier dont on se sert pour resserrer et unir le cuivre sur les bords d'un chaudron. ‖ Outil de serrurier qui sert à enlever les barres des pênes et à forger les pièces sous diverses figures.

SUAGÉ, ÉE. part. pass. du v. Suager. S'emploie adjectiv. Vaisseau qui a été suagé.

SUAGER. v. a. 1re conj. Techn. Joindre le bord d'un chaudron avec le cercle de fer qui le soutient.

— Mar. Enduire un navire de suif ou de graisse. Suager un vaisseau.

SE SUAGER. v. pron. Être suagé. Vaisseau qui doit se suager.

SUAIRE. s. m. (du lat. *sudarium* ; rad. *sudor*, sueur). Proprement, Linge, mouchoir propre à essuyer la sueur de la tête ou du visage.

— Particulièrement, chez les anciens, Espèce de voile dont on couvrait la tête et le visage des morts.

— Chez nous, Linceul dans lequel on ensevelit un mort. Un mort enveloppé de son suaire. Les femmes de l'île de Man sont dans l'usage singulier de ne jamais sortir de chez elles sans être enveloppées dans le drap qui doit leur servir de *suaire* après leur mort. (Sallent.)

Deux ans vous ont suffi pour tisser le *suaire*
Du père et de l'enfant. (V. Hugo.)

— Fig. O mon Dieu ! accordez-moi un peu de soleil et un peu d'amour : ce n'est point un *suaire* qu'il faut sur mon cœur, c'est un cœur qui batte. (L'abbé Prévost.)

— Chez les chrétiens. *Saint suaire.* Linges qui

sieurs églises se flattent de posséder des parties du saint suaire. L'opinion la plus commune est que Raymond, comte de Toulouse, apporta le *saint suaire* de la Terre sainte ; qu'il fut plusieurs fois transporté de Cadouin à Toulouse, et de Toulouse à Cadouin, où il resta définitivement. (Sallent.) ‖ Représentation en peinture du saint suaire.

SUAMPAN ou **SOUAN-PAN.** s. m. Philol. Espèce de quipo dont les Chinois, les Tartares et les Sibériens se servent pour faire leurs calculs. C'est un de ces mots dont l'orthographe varie selon le caprice des lexicographes, car on le trouve encore écrit *souan-pan*.

SUANE. adj. et s. des 2 g. Se dit d'une tribu qui habite le Caucase, au nord de la Mingrélie. Tribu suane. ‖ Habitant, habitante de cette tribu. Les Suanes sont braves et indépendants, mais leur malpropreté est repoussante.

SUANT. part. prés. du v. Suer. Il est invar. Qui sue. De malheureux ouvriers suant sang et eau. Des esclaves suant sous leur faix.

SUANT, ANTE. adj. (rad. *suer*). Qui est en sueur, qui sue. Peau suante. Mains suantes. Visage suant. Il est venu tout suant. Des chevaux suants.

SUARD (Jean-Baptiste-Antoine). Publiciste français, auteur d'une bonne traduction de l'Histoire de Charles-Quint de Robertson, qui lui valut le fauteuil académique, né à Besançon en 1732, mort en 1817.

SUASIF, IVE. adj. Propre à suader, à persuader. Éloquence suasive. Voix douce et suasive. Raisons suasives.

— C'est un vieux mot qui se fait regretter par sa douceur.

SUASION. s. f. (du lat. *suasio* ; de *suadere*, persuader). S'est dit anciennement pour Persuasion. Si ce n'est à une grande *suasion* de la nécessité ou de la volupté, je ne communique guère aux yeux de personne les membres et les actions que notre coutume ordonne être couvertes. (Montaigne.)

Admirant en leur cœur de grande affection,
Et ta grave parole et ta *suasion*. (Ronsard.)

SUASOIRE. adj. des 2 g. Vieux mot qui s'est dit pour Persuasif.

Cette harangue *suasoire*
Fut d'abord difficile à croire. (Scarron.)

SUAVE. adj. des 2 g. (du lat. *suavis*, même sens). Qui est d'une douceur agréable aux sens et particulièrement à l'odorat. Odeur, parfum suave. Goût suave. Musique suave. Couleur suave. Coloris surve. La langue des Italiens est suave comme leur musique. Un bouquet de fleurs, un jet d'eau limpide, une belle statue, un beau tableau, une belle femme, tous les objets *suaves* sont autant de souvenirs de la malheureuse Italie pour l'exilé. (Pecchio.)

— Se dit des choses morales. Plaisir suave. Sentiment suave. Vertu suave. N'avoir que des choses suaves à dire. La piété filiale et la bienfaisance sont les plus *suaves* des vertus. (Beauchêne.)

— En termes de spiritualité, Doux à l'âme. La grâce est suave, divinement suave. L'âme goûte des plaisirs suaves dans le calme de l'innocence. Je ne sais quel plaisir suave se fait sentir à l'âme quand elle s'entretient avec Dieu.

— C'est par un abus adroit de ce sens que Molière fait dire à Tartufe, dans sa déclaration à la femme d'Orgon :

S'il faut que vos bontés veuillent me consoler
Et jusqu'à mon néant daignent se ravaler,
J'aurai toujours pour vous, ô suave merveille !
Une dévotion à nulle autre pareille.

SUAVE. s. m. Ce qu'il y a de suave, ce qui est suave. Viser au suave dans un tableau, dans une composition. Rien ne peut égaler le suave que Raphaël a répandu sur le visage de ses Vierges. Le *suave* est voisin du fade et de l'insignifiant ; il est rare qu'il n'en participe pas plus ou moins. (Boutard.)

SUAVEMENT. adv. D'une manière suave. Parler suavement. Chanter suavement.

SUAVISME. s. m. Vieux mot qui a signifié Douceur.

SUAVITÉ. s. f. (du lat. *suavitas* ; rad. *suavis*, suave). Qualité de ce qui est suave, douceur pleine de charme. Il se dit principalement de cette impression agréable que font sur nos sens les objets extérieurs, surtout sur l'odorat. La suavité d'une odeur. La suavité d'un parfum. Des roses, des violettes qui répandent des odeurs pleines de suavité. Mélodie pleine de suavité. Les compositions de ce musicien ont une suavité enchanteresse. Sa voix a une suavité qui charme. Voix qui manque de suavité. La suavité du pinceau de cet artiste. La suavité de son coloris. Il y a dans les ouvrages de ce peintre une suavité qu'on ne trouve point ailleurs. Qui n'est frappé en voyant les Vierges de Raphaël de cette *suavité* céleste qui règne dans leurs traits et dans lev-s mouvements. (***)

— Se dit des personnes pour Air de douceur, charmante tendresse qui règne dans la physionomie ; s'applique surtout aux jeunes filles. La suavité de ses traits. La suavité de son regard.

— En termes de spiritualité, Certaine douceur qui se fait sentir à l'âme quand Dieu la favorise. Éprouver des suavités ineffables. Connaître la suavité de l'innocence. Celui-là seul connaît les vrais plaisirs qui a éprouvé les ineffables

Dieu à l'ombre de l'innocence. (***)

— *En odeur de suavité.* En odeur suave. Cet encens que vous avez vu monter vers le ciel en odeur de *suavité*, est le symbole de vos prières. (Fléch.)

— S'applique abusivement aux sentiments. La suavité de l'amour. La suavité des plaisirs. L'amour maternel est une passion pleine de suavité

SUAVITEUX, EUSE. adj. Qui mène une vie délicieuse. Vieux et inusité.

SUB. Préposition latine qui signifie *sous*, *dessous*, et qui est entrée comme particule inséparable dans la composition de plusieurs mots français où elle a reçu diverses formes. Elle a passé sans altération dans les mots *subalterne*, *subdélégué*, *subdiviser*, *subjuguer*, *subordonner*, *subordination*, *subreption*, *subséquent*, *subside*, *subsidiaire*, *subvenir*, etc. Elle a changé le *b* en *c*, en *f*, en *g* et en *p*, devant les mots simples qui commencent en latin par les mêmes lettres, comme *succéder*, *succinct*, *succomber* ; *suffire*, *suffoquer*, *suffusion* ; *suggérer* ; *supplanter*, *supposer*, *supprimer*, *supputer*, etc. Dans quelques mots elle a rejeté le *b*, exemple : sujet, sujétion.

— En général elle a la même force dans la composition des mots français que dans le latin. Elle exprime comme *sous* la situation de la chose exprimée par la base à l'égard d'une autre qui est au-dessus.

— Dans les adjectifs que forme le langage scientifique ou du moins qu'il introduit dans notre langue, cette préposition a comme en latin la force d'un diminutif, comme dans *suboval*, *subcontium*, etc.

SUBABDOMINAL, ALE. adj. (ét. lat., *sub*, sous ; *abdomen*, abdomen). Qui est situé sous l'abdomen. Nageoire subabdominale. ‖ SUBABDOMINAUX. s. m. pl. Ichthyol. Classe de poissons gnathodontes, comprenant ceux qui ont les nageoires ulviennes articulées sous l'abdomen.

SUBACAULE. adj. des 2 g. (ét. lat., *sub*, sous, au-dessous de, presque ; *acaulis*, sans tige). Bot. Qui n'a presque pas de tige, qui a une tige fort courte.

SUBACICULAIRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *sub*, sous, au-dessous de, presque ; *acicularis*, qui est sous forme d'aiguille). Minér. Qui est presque sous forme d'aiguilles. Disthène subaciculaire.

SUBACTINOZOAIRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *sub*, au-dessous de ; *actinozoon*, actinozoaire). Zool. Qui est presque semblable aux actinozoaires. ‖ SUBACTINOZOAIRES. s. m. pl. Sous-classe d'animaux qui sont intermédiaires entre les entozoaires et les actinozoaires.

SUBACTION. s. f. (pr. *çu-bak-ci-on*). Médec. Diminution d'action, minimum d'activité, faiblesse.

SUBAGRÉGÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *sub*, sous, au-dessous de, presque ; *aggregatus*, agrégé). Didact. Qui est presque agrégé. ‖ SUBAGRÉGÉES. s. f. pl. Bot. Classe de plantes phanérocotylédones complètes périgynées, comprenant les familles des nyctaginées, des valérianées, des dipsacées, des corymbifères, des chicoracées et des campanulacées.

SUBAIGU, UË. adj. (ét. lat., *sub*, au-dessous, presque ; *acutus*, aigu). Didact. Qui est un peu aigu, presque aigu. Feuilles subaiguës.

SUBAILÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *sub*, sous ; *alatus*, ailé). Ornith. Qui a les ailes d'une certaine longueur.

SUBALAIRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *sub*, sous ; *ala*, aile). Ornith. Qui est situé au-dessous des ailes.

— *Tectrices subalaires.* Celles qui garnissent le dessous des ailes ou la partie en contact avec le flanc, et qui se trouvent cachées, quand l'oiseau n'est point livré au vol.

SUBALPIN, INE. adj. (du lat. *sub*, sous ; *Alpes*, Alpes). Hist. Qui est situé sous les Alpes. Province subalpine.

SUBALTERNE. adj. des 2 g. (ét. lat., *sub*, sous ; *alter*, un autre). Proprement, Qui est sous un autre, qui est subordonné, inférieur, secondaire. Il se dit des personnes et des choses physiques ou morales. Officier, magistrat subalterne. Emploi, fonctions subalternes. Juridiction, justice subalterne. Les personnages subalternes d'une tragédie.

— Fig. Médiocre, borné, incapable de grandes choses. Les esprits subalternes. Les talents subalternes. Les génies subalternes. Il est timide et irrésolu ; il n'a jamais de volontés à lui ; il n'a que très-peu le sentiment de la chose ; le ressort qui détermine les hommes n'est pas en lui. Dieu lui a donné un esprit *subalterne*. (Louv.) Il y a des esprits *subalternes* qui ne semblent faits que pour servir de registre ou de magasin aux productions d'autrui. (La Bruy.)

C'est un fat *subalterne*, il est né trop timide :
On ne va point au grand si l'on n'est intrépide. (G. L. M.)

— substantiv. en parlant des personnes. Un subalterne. Ce n'est qu'un subalterne. Il vaut mieux avoir affaire aux chefs qu'aux subalternes. On se voit passer sur le corps par des *subalternes*, gens qu'on a vus naître dans le service, et qui n'en savent pas encore assez pour obéir. (Mass.) *Les subalternes* témoins de tout l'intérieur d'une cour, savent des choses que les chefs de parti ignorent ou ne font que soupçonner. (Volt.) La plus insupportable tyrannie est la tyrannie des *subalternes*. (Napol.)

balternité. Ce mot, fait de nos jours, est moins bien formé que *subalternité*. Sans doute ceux qui l'ont employé ont cru le créer. *Subalternité* est ancien dans notre langue.

SUBALTERNEMENT. adv. D'une manière subalterne. Employer quelqu'un subalternement.

SUBALTERNISATION. s. f. (pr. *çu-bal-ter-ni-za-ci-on*). Action de subalterniser. La subalternisation des emplois, des juridictions.

SUBALTERNISÉ, ÉE. part. pass. du v. Subalterniser. S'empl. adjectiv. Emplois subalternisés. Rangs subalternisés. Hommes subalternisés.

SUBALTERNISER. v. a. 1re conj. Rendre subalterne, mettre dans un rang inférieur à un autre. Subalterniser les hommes, les choses, les emplois. Le christianisme voulant glorifier la femme, a dû laisser dans l'ombre et *subalterniser* son ancien dominateur. (Thoré.)

— SE SUBALTERNISER. v. pron. Être subalternisé. Les hommes et les choses se subalternisent à sa volonté.

SUBALTERNITÉ. s. f. État de l'être subalterne. La subalternité des personnes, des esprits. Sans la confusion constitutionnelle des classes, il n'y a jamais que de l'arrogance d'une part et de la *subalternité* de l'autre. (Mme de Staël.) Un absent qui ne fait que s'ennuyer dans une longue *subalternité* dont on ne se soucie guère. (Mme de Sévig.)

SUBANALOGUE. adj. des 2 g. Didact. Qui est presque analogue.

SUBANGULEUX, EUSE. adj. (ét. lat., *sub*, sous ; *angulatus*, anguleux). Didact. Qui a des angles peu prononcés. Figure subanguleuse.

SUBANNÉLIDAIRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *sub*, sous ; *annélidraius*, annélidaire). Qui ressemble presque aux annélides. ‖ SUBANNÉLIDAIRES. s. m. pl. Sous-classe des parentomozooaires.

SUBAPLYSIEN, IENNE. adj. Qui se rapproche des aplysies sous certains rapports. ‖ SUBAPLYSIENS. s. m. pl. Famille de l'ordre des monopleurobranches, comprenant ceux qui se rapprochent des aplysies sous certains rapports.

SUBAPTÈRE. adj. des 2 g. Entom. Qui a quelques rapports avec les aptères. Insecte subaptère. ‖ SUBAPTÈRES. s. m. pl. Section de la famille des insectes hyménoptères, comprenant ceux chez lesquels l'espèce offre constamment des espèces aptères.

SUBARMALE. s. f. (ét. lat., *sub*, sous ; *arma*, arme). Anc. art milit. Casaque qu'on portait autrefois sous les armes.

SUBARQUÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *sub*, sous, presque ; *arcuatus*, arqué). Didact. Qui est légèrement arqué ou fléchi en arc.

SUBARRONDI, IE. adj. (ét. lat., *sub*, sous, presque ; *rotundatus*, de forme ronde). Didact. Qui est de forme à peu près ronde, qui est un peu arrondi.

SUBARTICULÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *sub*, sous, presque ; *articulatus*, articulé). Didact. Qui est presque articulé. Tige subarticulée.

SUBASCENDANT, ANTE. adj. (ét. lat., *sub*, sous ; *ascendens*, montant). Didact. Qui se dirige légèrement de bas en haut.

SUBATRIENS. s. m. pl. Géogr. anc. Peuple de la Germanie qui fut vaincu par Drusus.

SUBAURICULÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *sub*, sous, presque ; *auriculatus*, auriculé). Didact. Qui a de petits appendices en forme d'auricules.

SUBAURIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *sub*, sous ; *auris*, oreille ; *forma*, forme). Didact. Qui se rapproche un peu de la forme d'une oreille.

SUBAXILLAIRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *sub*, sous, presque ; *axillaris*, axillaire). Didact. Qui est presque placé dans l'aisselle, sans y être tout à fait.

SUBBACILLAIRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *sub*, sous ; *bacillaris*, bacillaire). Didact. Qui est presque bacillaire. Se dit particulièrement, en minéralogie, d'une variété d'asbeste qui se compose de baguettes ou de prismes ébauchés réunis parallèlement à leur longueur.

SUBBIARTICULÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *sub*, sous, presque ; *bis*, deux fois ; *articulatus*, articulé). Didact. Qui est presque divisé en deux articulations.

SUBBIFLORE. adj. des 2 g. (ét. lat., *sub*, sous, presque ; *biflorus*, biflore). Bot. Qui a des pédoncules uniflores ou biflores.

SUBBILOBÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *sub*, sous ; *bilobatus*, bilobé). Bot. Qui est partagé en deux lobes comme le sommet des feuilles du capparis subbilobe.

SUBBIPINNATIFIDE. adj. des 2 g. (ét. lat., *sub*, sous ; *bipinnatifidus*, bipinnatifide). Bot. Dont les feuilles sont à peu près bipinnatifide.

SUBBIVALVE. adj. des 2 g. (ét. lat., *sub*, sous, presque ; *bivalvis*, bivalve). Conchyl. Qui est presque bivalve. Coquille subbivalve. ‖ SUBBIVALVES. s. m. pl. Ordre de coquilles.

SUBBRACHIEN, ENNE. adj. Ichthyol. Qui a les nageoires ventrales attachées en avant des pectorales, entre elles ou un peu en arrière. ‖ SUBBRACHIENS. s. m. pl. Ordre de la classe des

exprimés par leur nom.

SUBCALCAIRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *sub*, sous, presque ; *calcarius*, calcaire). Minér. Qui est presque de nature calcaire.

SUBCALLEUX, EUSE. adj. (ét. lat., *sub*, sous ; *callosus*, calleux). Qui est presque de nature calleuse.

SUBCAMPANULÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *sub*, sous ; *campanulatus*, campanulé). Hist. nat. Qui est presque de la figure d'une cloche.

SUBCANALICULÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *sub*, sous ; *canaliculatus*, canaliculé). Didact. Qui est légèrement creusé de manière à offrir l'apparence d'un canal.

SUBCAPILLAIRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *sub*, sous; *capillaris*, capillaire). Didact. Qui a presque la ténuité d'un cheveu.

SUBCARÉNÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *sub*, sous; *carinatus*, caréné). Hist. nat. Qui est revêtu d'une saillie imitant presque une carène.

SUBCARRÉ, ÉE. adj. Didact. Qui est à peu près carré, sans l'être tout à fait.

SUBCARTILAGINEUX, EUSE. adj. Qui est presque de la nature du cartilage.

SUBCAUDAL, ALE. adj. (ét. lat., *sub*, sous; *cauda*, queue). Ornith. Qui est situé sous la queue.

— *Tectrices subcaudales.* Plumes qui garnissent la base des pennes de la queue, en dessous.

SUBCAULESCENT, ENTE. adj. (ét. lat., *sub*, sous; *caulescens*, caulescent). Bot. Plante qui a la tige très-courte.

SUBCENTRAL, ALE. adj. (ét. lat., *sub*, sous, presque; *centralis*, central). Qui occupe presque le centre, sans s'y trouver tout à fait.

SUBCÉPHALIQUE. adj. des 2 g. (ét. lat., *sub*, sous; *cephalicus*, céphalique; fait du gr. κεφαλή, tête). Didact. Qui ressemble presque à une tête.

SUBCILIÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *sub*, sous; *cilium*, cil). Didact. Qui est garni sur les bords de petits poils imitant presque des cils.

SUBCLAVIFORME. adj. (ét. lat., *sub*, sous, presque; *claviformis*, qui a la forme d'une massue; fait de *clavis*, massue, et *forma*, forme). Didact. Qui a presque la forme d'une massue.

SUBCOALESCENT, ENTE. adj. Bot. Qui se forme à peu près, mais non pas tout à fait.

SUBCOLÉOPTÉRÉ, ÉE. adj. Entom. Qui ressemble presque à un insecte coléoptère.

SUBCOMPACTE. adj. des 2 g. (ét. lat., *sub*, sous; *compactus*, compacte). Minér. Dont la surface n'offre que de très-légères aspérités.

SUBCOMPRIMÉ, ÉE. adj. Didact. Qui est légèrement comprimé.

SUBCONCENTRIQUE. adj. des 2 g. (de *sub* et *concentrique*). Qui est marqué de lignes à peu près concentriques.

SUBCONIQUE. adj. des 2 g. (ét. lat., *sub*, sous; *conicus*, conique). Didact. Qui est presque conique.

SUBCONOÏDE. adj. des 2 g. (ét. lat., *sub*, sous; *conoïdus*, conoïde). Bot. Dont la forme approche de celle d'un conoïde.

SUBCONTIGU, UË. adj. Didact. Qui est presque contigu à. Chose subcontiguë à une autre.

SUBCONTINU, UE. adj. (ét. lat., *sub*, sous, presque; *continuus*, continu). Qui est presque continu à autre chose.

SUBCONVOLUTÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *sub*, sous, presque; *convolutus*, roulé). Didact. Qui est presque roulé en spirale. Feuille subconvolutée.

SUBCORDIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *sub*, sous, à peu près; *cor*, *cordis*, cœur; *forma*, forme). Didact. Qui a à peu près la forme d'un cœur.

SUBCORIACE. adj. des 2 g. (ét. lat., *sub*, sous; *coriaceus*, coriace). Didact. Qui est d'une texture légèrement coriace.

SUBCORTICAL, ALE. adj. (ét. lat., *sub*, sous; *cortex*, écorce). Didact. Qui vient sous l'écorce, qui vit sous l'écorce, qui a rapport au dessous de l'écorce. || Pl. masc., *subcorticaux*.

SUBCRUSTACÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *sub*, sous, à peu près; *crustaceus*, crustacé; rad. *crusta*, croûte). Didact. Qui a presque la consistance d'une croûte.

SUBCYLINDRACÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *sub*, sous; *cylindraceus*, cylindracé). Qui approche de la forme cylindracée.

SUBCYLINDRIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui est à peu près cylindrique, comme les utricules polliniques du cérinthe.

SUBDÉCURRENT, ENTE. adj. (ét. lat., *sub*, sous; *decurrens*, décurrent). Bot. Dont les feuilles sont presque décurrentes. Pluchée subdécurrente.

SUBDÉLÉGATION. s. f. (pr. *çu-bdé-lé-ga-ci-on*; ét. lat., *sub*, sous, *legatus*, envoyé). Commission par laquelle un officier supérieur commet un individu pour agir sous ses ordres ou en son absence.

— S'est dit des magistrats qui agissaient en certains lieux sous les intendants de province.

— Par extens. District dans lequel se renfermait l'autorité de ces subdélégués. Cela se pratiquait dans cette délégation et non dans le reste

SUBDÉLÉGUÉ, ÉE. part. pass. du v. Subdéléguer. S'empl. adjectiv. Les officiers subdélégués.

— substantiv. Les subdélégués des villes. Les intendants des provinces avaient des subdélégués dans les principales villes de leur intendance.

SUBDÉLÉGUER. v. a. 1re conj. (ét. lat., *sub*, sous; *delegare*, déléguer). L'é se change en è devant une syllabe muette. *Je subdélègue*, *tu subdélègues*, *il subdélègue*. Commettre avec pouvoir d'agir, de négocier. Il se dit lorsqu'un homme investi de quelque autorité par son prince, par son gouvernement, commet quelqu'un pour agir en sa place. L'intendant de la province subdélégua cet officier pour informer. Dans quelques pays, les légats ne peuvent subdéléguer pour l'exercice de leur légation, sans l'exprès consentement du roi.

SUBDENTÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *sub*, sous, presque; *dentatus*, denté). Bot. Qui est presque denté. Feuilles subdentées.

SUBDÉPRIMÉ, ÉE. adj. Qui est très-légèrement déprimé.

SUBDICHOTOME. adj. des 2 g. (ét. lat., *sub*, sous; *dichotomus*, dichotome). Bot. Qui est presque régulièrement dichotome.

SUBDIFFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *sub*, sous, presque; *difformis*, difforme). Didact. Dont la forme est un peu irrégulière.

SUBDIGITÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *sub*, sous, presque; *digitatus*, digité; rad. *digitus*, doigt). Bot. Qui est presque divisé en digitations.

SUB DIO. Expression du style familier emprunté à la langue latine et qui signifie Sous le ciel, à la belle étoile. Il a couché *sub dio*.

— Le mot *dio* a été pris par les Latins de Διός génitif de Ζεύς, Jupiter; et Jupiter est pris ici pour L'air, le ciel.

SUBDIPTÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *sub*, sous; *dipterus*, diptère. Entom. Dont les élytres extrêmement courtes ne recouvrent pas les ailes.

SUBDISCOÏDE. adj. des 2 g. (ét. lat., *sub*, sous; *discoïdes*, discoïde). Didact. Dont la forme se rapproche de celle d'un disque.

SUBDISTIQUE. adj. des 2 g. (ét. lat., *sub*, sous, presque; *distichus*, distique; fait du gr. δίς, deux; στίχος, rang). Minér. Se dit d'une variété offrant vers chaque sommet une rangée de facettes dont deux sont surmontées de deux autres qui offrent comme le rudiment d'une seconde rangée.

SUBDISTORS, ORTE. adj. (ét. lat., *sub*, sous; *distors*, tordu). Didact. Qui est très-légèrement tordu.

SUBDIVISÉ, ÉE. part. pass. du v. Subdiviser. S'empl. adjectiv. Matière subdivisée à l'infini. Nombres subdivisés à l'infini. La France se divise en départements; les départements sont subdivisés en arrondissements et en cantons. Chez un peuple corrompu par l'égoïsme, la république ne peut être qu'une tyrannie *subdivisée*. (Boiste.)

— Didact. Qui est presque divisé, sans l'être tout à fait.

SUBDIVISER. v. a. 1re conj. (ét. lat., *sub*, sous; *dividere*, diviser). Diviser les parties d'un tout déjà divisé. Diviser et subdiviser une chose. Diviser un discours en trois points et subdiviser chaque point. L'amour de la domination subdivise un peuple en partis.

— SE SUBDIVISER. v. pron. Être subdivisé. Pouvoir se subdiviser. La matière se divise et se subdivise à l'infini. Les grandes divisions se subdivisent en de nouvelles parties.

SUBDIVISION. s. f. (du lat. *subdivisio*, formé de *sub*, sous; *dividere*, diviser). Division d'une ou de plusieurs parties d'un tout déjà divisé. Faire une subdivision, des subdivisions. Les divisions et les subdivisions d'un territoire. Tant de divisions et de subdivisions embrouillent un discours plutôt qu'elles ne l'éclaircissent.

SUBDOUBLE. adj. des 2 g. (ét. lat., *sub*, sous, *duplex*, double). Didact. Qui est presque double.

SUBDUPLE. adj. des 2 g. Anc. math. De la moitié; qui a rapport à la moitié. 3 est à 6 en proportion subduple. V. SOUS-DOUBLE.

SUBÉLARGI, IE. adj. (du lat. *sub*, sous; et du fr. *élargi*). Didact. Qui s'élargit à peine.

SUBELLIPTIQUE. adj. des 2 g. (ét. lat., *sub*, sous; *ellipticus*, elliptique). Didact. Dont la forme se rapproche un peu de celle de l'ellipse.

SUBÉMARGINÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *sub*, sous, presque dans; *emarginatus*, émarginé; rad. *margo*, marge). Didact. Qui offre une échancrure très-légère et à peine sensible.

SUBENCHÉLISOME. adj. des 2 g. (pr. *çu-ban-ké-li-zôme*; ét. lat., *sub*, sous; *enchelysomatus*, enchélisome). Ichthyol. Dont le corps est très-allongé et presque cylindrique.

SUBENCROÛTANT, ANTE. adj. (ét. lat., *sub*, sous; *incrustans*, encroûtant; rad. *crusta*, croûte). Didact. Qui forme presque une incrustation.

SUBENROULÉ, ÉE. adj. (du lat. *sub*, sous; et du fr. *enroulé*). Didact. Qui est presque enroulé ou roulé sur soi-même.

SUBÉPINEUX, EUSE. adj. (du lat. *sub*, sous; et du fr. *épineux*). Hist. nat. Qui porte des protubérances ressemblant à des épines.

SUBÉQUILATÉRAL, ALE. adj. Didact. Qui est presque équilatéral. Se dit particulièrement, en histoire naturelle, d'une coquille bivalve, qu'une ligne, dirigée des crochets vers le milieu du bord inférieur, partage en deux moitiés presque égales.

SUBÉQUIVALVE. adj. des 2 g. (ét. lat. *sub*, sous; *equivalvis*, équivalve). Conchyl. Dont les deux valves sont à peu près semblables. Coquille subéquivalve.

SUBÉRATE. s. m. (du lat. *suber*, liége). Chim. Genre de sels résultant de la combinaison de l'acide subérique avec les bases.

SUBÉREUX, EUSE. adj. (du lat. *suberosus*; rad. *suber*, liége). Hist. nat. Qui est de la nature ou qui a la consistance du liége.

SUBÉRINE. s. f. (du lat. *suber*, liége). Chim. Matière qui reste après que le liége a été épuisé par tous les dissolvants.

SUBÉRIQUE. adj. des 2 g. (du lat. *suber*, liége). Didact. Qui tient, qui provient du liége. Se dit particulièrement, en chimie, d'un acide découvert en 1787 par Brugnatelli, et qui se produit en traitant le liége par l'acide nitrique. Acide subérique.

SUBÉRITE. s. f. (du lat. *suber*, liége). Chim. Syn. de Subérine.

SUBFASCICULÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *sub*, sous; *fasces*, faisceaux). Didact. Qui se trouve réuni à peu près en faisceaux.

SUBFIBREUX, EUSE. adj. (ét. lat., *sub*, sous; *fibrosus*, fibreux). Didact. Qui est presque fibreux. Se dit particulièrement, en minéralogie, d'un corps qui laisse apercevoir une tendance à la texture fibreuse.

SUBFILIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *sub*, sous; *filum*, fil; *forma*, forme). Didact. Qui a presque la forme d'un fil.

SUBFOLIACÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *sub*, sous; *foliaceus*, foliacé; fait de *folium*, feuille). Hist. nat. Qui a presque l'apparence d'une feuille.

SUBFRONDESCENT, ENTE. adj. (ét. lat., *sub*, sous; *frondescens*, frondescent; fait de *frondis*, fronde). Hist. nat. Qui ressemble presque à une fronde.

SUBFUSIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *sub*, sous; *fusum*, fuseau; *forma*, forme). Didact. Qui a presque la forme d'un fuseau.

SUBGÉLATINEUX, EUSE. adj. (ét. lat., *sub*, sous; *gelatinosus*, gélatineux). Didact. Qui ressemble presque à la gelée.

SUBGÉMINÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *sub*, sous; *geminatus*, unis deux à deux). Didact. Dont les parties sont presque accouplées deux à deux.

SUBGEMMIPARE. adj. des 2 g. (ét. lat., *sub*, sous; *gemma*, gemme; *pario*, j'enfante). Bot. Qui se multiplie par des espèces de gemmes ou bourgeons.

SUBGIBBEUX, EUSE. adj. (ét. lat., *sub*, sous; *gibbosus*, gibbeux, bossu; rad. *gibba*, bosse). Didact. Qui est presque gibbeux, bossu.

SUBGLABRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *sub*, sous; *glaber*, glabre). Bot. Qui a des feuilles presque glabres.

SUBGLOBULEUX, EUSE. adj. (ét. lat., *sub*, sous; *globulosus*, globuleux). Didact. Qui est presque globuleux, qui a presque la forme d'une boule.

SUBGRANULAIRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *sub*, sous; *granum*, grain). Minér. Dont les grains sont peu prononcés. Corps subgranulaire.

SUBGRANULEUX, EUSE. adj. Hist. nat. Qui est en grains peu distants.

SUBGRONDATION. s. f. (pr. *çub-gron-da-ci-on*). Chir. Enfoncement de l'os du crâne.

SUBGRONDE. s. f. Constr. Saillie en bas d'une couverture pour rejeter les eaux pluviales loin du mur.

SUBHASTATION. s. f. (pr. *çub-ass-ta-ci-on*; ét. lat., *sub*, sous; *hasta*, lance). Anc. cout. S'est dit pour Vente publique à l'enchère, soit de meubles, soit d'immeubles.

SUBHASTÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *sub*, sous; *hastatus*, hasté). Bot. Qui a des feuilles presque sphériques.

SUBHASTÉE. s. f. Syn. de Subhastation.

SUBHASTER. v. a. 1re conj. (ét. lat., *sub*, sous; *hasta*, lance). Anc. prat. Vendre aux enchères.

SUBHÉMISPHÉRIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui est presque hémisphérique, qui a la forme d'une demi-sphère.

SUBHOMOMÉRÉ, ÉE. adj. Didact. Qui se compose de parties presque semblables. || SUBHOMOMÉRÉS. s. m. pl. Ordre de la classe des chétopodes, comprenant ceux dont le corps se compose d'anneaux presque semblables.

SUBHUPPÉ, ÉE. adj. (du lat. *sub*, sous; et du français *huppé*). Didact. Qui est presque huppé.

— Ornith. Se dit d'un oiseau qui porte sur le sommet de la tête quelques petites plumes formant une huppe susceptible de se redresser à la volonté de l'animal. Sylvie subhuppée.

SUBI, IE. part. pass. du v. Subir. S'empl. adjectiv. Examen subi d'une manière satisfaisante. Deux examens *subis*, l'un dans le sénat, et l'autre dans le tribunal des Héliastes, doivent précéder immédiatement la nomination des ar-chontes. (Barthél.)

SUBICHTHYEN, IENNE. adj. (du lat. *sub*, sous; et du gr. ἰχθύς, poisson). Zool. Qui se rapproche des poissons, qui a presque la ressemblance d'un poisson. || SUBICHTHYENS. s. m. pl. Ordre de la classe des amphibies, comprenant ceux qui, comme le protée, se rapprochent des poissons à certains égards.

SUBICULE. adj. des 2 g. (du lat. *subex*, estrade). Bot. Nom donné par quelques auteurs à ce qu'on appelle vulgairement *blanc de champignon*.

SUBIMBRIQUÉ, ÉE. adj. (de *sub* et de *imbriqué*). Didact. Qui est presque imbriqué.

— Hist. nat. Qui est garni de côtes épaisses et presque imbriquées.

SUBINÉGAL, ALE. adj. (ét. lat., *sub*, sous; *inequalis*, inégal). Qui est un peu inégal, qui n'est pas tout à fait égal. || Pl. masc., *subinégaux*.

SUBINÉQUILATÉRAL, ALE. adj. (ét. lat., *sub*, sous; *inæquitus*, inégal; *latus*, côté). Didact. Dont les côtés sont presque dissemblables. Coquille subinéquilatérale. || Pl. masc., *subinéquilateraux*.

SUBIMBRICALE. adj. des 2 g. Bot. Se dit de feuilles qui, en s'appliquant l'une contre l'autre par leur face inférieure, après avoir tordu leur pétiole, embrassent entre elles la tige.

SUBINFÉRIEUR, EURE. adj. Qui est presque inférieur sans l'être tout à fait.

SUBINFLAMMATION. s. f. (pr. *çub-in-fla-ma-ci-on*). Médec. Inflammation peu prononcée.

SUBINFLAMMATOIRE. adj. des 2 g. Médec. Qui n'offre qu'à un faible degré les phénomènes de l'inflammation.

SUBINFUNDIBULIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *sub*, sous; *infundibulum*, entonnoir; *forma*, forme). Qui a presque la forme d'un entonnoir.

SUBINTRANT, ANTE. adj. (ét. lat., *sub*, sous; *intrare*, entrer). Pathol. Dont les accès empiètent les uns sur les autres, en sorte que le nouvel accès vient avant que le précédent soit terminé. Fièvre subintrante.

SUBINTÉGRIFOLIÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *sub*, sous; *integer*, entier; *folium*, feuille). Bot. Dont les feuilles sont presque entières.

SUBINVERSIBLE. adj. des 2 g. Bot. Se dit de feuilles susceptibles de s'appliquer face à face par leur partie inférieure, quand la direction a lieu vers le sommet de la tige. Feuilles subinversibles.

SUBIR. v. a. 2e conj. (du lat. *subire*; fait de *sub*, sous; *ire*, aller). Souffrir, supporter de gré ou de force. Subir le commandement d'un supérieur. Subir la nécessité. Subir la peine qui est imposée. Subir son sort. Subir le joug. Subir le jugement. Subir une rude épreuve. Subir une opération cruelle. Subir la mort. Subir la torture. Subir la question. C'est au tribunal de l'histoire que les plus grands rois n'ont plus de rang que par leurs vertus, et que dégradés à jamais par les mains de la mort, ils viennent *subir* sans cour et sans suite le jugement de tous les siècles. (Boss.) Les Arabes, défendus par leurs déserts et par leur courage, n'ont jamais subi le joug étranger. (Volt.)

Deux fois de mon destin *subissant* l'injustice,
J'ai changé d'esclavage ou plutôt de supplice.
(VOLTAIRE.)

Vous voulez que le roi s'abaisse et s'humilie;
Qu'il se fie aux Romains, et *subisse* des lois
Dont il a quarante ans défendu tous les rois. (RAC.)

Ennemi des Romains et de la tyrannie,
Je n'ai point de leur joug *subi* l'ignominie. (ID.)

— Simplement, Éprouver, surtout en parlant des choses naturelles. L'œil du rorqual admet donc des rayons qui n'ont pas *subi* de réfraction, pendant que celui du gibbar, du nord-caper, de la baleine franche, n'en reçoit que de très-réfractés. (Lacepède.)

— Dans le même sens, en parlant des choses qui donnent lieu à être changées, modifiées. Subir des modifications, des changements. Cette administration a subi de fréquentes modifications. Les modifications que subit un ouvrage, un livre, un discours. Les mœurs subirent une grande réforme. La terre ayant *subi* de grands changements à sa surface, on trouve, même à des profondeurs considérables, des trous, des cavernes, des ruisseaux souterrains, et des endroits vides qui se communiquent quelquefois par des fentes et des boyaux. (Buff.) Le temps fait *subir* aux races d'hommes d'étranges métamorphoses: de celles des sauvages du Nord, jadis si passionnés pour leur liberté, il a fait les plus cruels ennemis de cette liberté même. (Boiste.)

— Loc. *Subir un examen*. Passer à l'examen, être interrogé selon les formalités ordinaires. || *Subir un interrogatoire*. Comparaître devant un juge et répondre à ses interrogations.

— *Subir son jugement*. Subir la peine à laquelle on a été condamné par un jugement. Lorsque l'accusation doit entraîner la condamnation, il faut la *subir*, sans dépenser à se défendre sa fierté, son temps et son argent. (Boiste.)

— SE SUBIR. v. pron. Être subi. Cette épreuve ne peut se subir sans danger. Le joug des passions se subit plus facilement que le joug de la tyrannie.

SUBISSEMENT. s. m. Action de subir. Le subissement d'une peine.

subitus; rad. *subire*; formé de *sub*, sous, et *ire*, aller). Soudain, qui arrive tout à coup. Mouvement subit. Mort subite. Changement subit. Douleur subite. Résolution subite. Départ subit. Les hommes mangeaient, buvaient, bâtissaient, faisaient des mariages aux jours de Noé et de Loth, et une *subite* ruine les vint accabler. (Boss.) L'invasion *subite* des Turcs jeta l'épouvante dans tout le monde chrétien. (Fléch.)

SUBITAIRE. adj. et s. m. (du lat. *subitarius*; fait de *subitus*, subit). Antiq. rom. Il se dit des soldats qu'on levait dans une alarme soudaine. Les subitaires. Un soldat subitaire.

SUBITANÉITÉ. s. f. Didact. Qualité de ce qui est subit, soudain.

SUBITEMENT. adv. D'une manière subite, soudainement. Partir subitement. Arriver subitement. Mourir subitement. Disparaître subitement. Il tomba *subitement* dans une étrange maladie. (J.-J. Rouss.) La colère est une maladie de l'âme des plus dangereuses pour le corps, elle peut rendre fou, imbécile et faire mourir *subitement*. (De Juss.) Le tempérament ordinaire de l'éloquence espagnole est un calme menaçant, je ne sais quoi de glacé qui *subitement* aboutit à des accents de flamme. (E. Quinet.)

Allons *subitement*
Lui demander raison de cet enlèvement
(Racine.)

Et jamais on n'a vu la timide innocence
Passer *subitement* à l'extrême licence. (Id.)

SUBITO. adv. Mot latin qui signifie Soudainement, tout à coup, et qui s'emploie en français dans le langage familier. Partir subito. Disparaître subito.

SUBJACENT, ENTE. adj. (ét. lat., *sub*, sous; *jaceo*, je suis placé). Didact. Qui est situé, placé au-dessous. On dit aussi *sous-jacent*.

SUBJECTIF, IVE. adj. Philol. Qui a rapport au sujet, au sujet pensant, à l'âme. Il s'oppose à Objectif, qui a rapport à l'objet. Ce sont deux adjectifs employés par les philosophes modernes pour désigner ce qui est intime, interne, et ce qui est externe, extérieur. La réalité subjective est le sujet, le principe intellectuel, sensible et volontaire, l'âme humaine.

— S'empl. substantiv. au m. Le subjectif et l'objectif. Le subjectif est tout ce qui est identique au sujet connaissant ou *le moi*; l'objectif tout ce qui ne lui est pas identique ou *le non moi*. Le subjectif est le fondement de la psychologie.

— Se dit dans un sens analogue dans l'esthétique. Faculté subjective. Pouvoir subjectif. Puissance subjective. L'œuvre de l'artiste est due tout entière à ses facultés *subjectives*; c'est à leur foyer que l'idée en a été conçue, c'est là qu'elle s'est fécondée, c'est de là qu'elle a jailli, marquée du sceau de sa personnalité la plus intime. (Traves.)

SUBJECTIFICATION. s. f. (pr. *çub-jek-ti-fi-ka-ci-on*). Littér. Figure de rhétorique qui consiste à dire d'une chose physique ou abstraite, instrument ou attribut d'un sujet, ce qui, à la rigueur, ne peut se dire et s'entendre que du sujet lui-même.

SUBJECTION. s. f. (pr. *çub-jek-ci-on*). Littér. Figure de pensée qui consiste à interroger l'adversaire et à supposer sa réponse, ou simplement à prévoir ce qu'il pourrait dire et à fournir d'avance la réplique.

SUBJECTIVEMENT. adv. D'une manière subjective.

SUBJECTIVER. v. a. 1re conj. Philos. Rendre subjectif, considérer comme tel.

— Faire dépendre du subjectif. L'idéalisme subjective l'objectif.

SUBJECTIVITÉ. s. f. Philos. Ensemble des propriétés ou des qualités subjectives. La subjectivité est créatrice dans les arts.

— A un sens analogue, en terme d'esthétique. La subjectivité de l'artiste, du poète.

SUBJONCTIF, IVE. adj. Qui appartient au subjonctif, qui est propre au subjonctif. Le mode subjonctif. Donner à un verbe la forme subjonctive, la terminaison subjonctive.

SUBJONCTIF. s. m. (du lat. *subjunctivus*, sous-entendu *modus*, mode; fait de *subjungere*, *jungere sub*, joindre dessous). Gramm. Un des modes, dans la conjugaison des verbes, et qui est joint à un autre verbe auquel il est subordonné, et dont il dépend pour former un sens logique. *Il faut qu'il parte. Je veux qu'il le fasse. Parte* et *fasse* sont au subjonctif des verbes *partir* et *faire*. Le *subjonctif* est ainsi appelé parce que, comme son nom l'indique, il est *sous le joug*, sous la dépendance d'un verbe qui précède et dont il ne peut être séparé sans cesser de former un sens clair et déterminé. Dans cette phrase : *Je veux qu'il obéisse sur-le-champ*, les mots *il obéisse sur-le-champ* ne peuvent être séparés de ceux-ci *je veux que*, parce que seuls ils ne formeraient plus un sens complet.

— Les inflexions qui appartiennent à ce mode expriment l'idée de *temps*, non pas relativement à l'acte de la parole, mais relativement au verbe de la proposition principale. 1° Quelqu'un travaille, et on lui demande : Pourquoi travaillez-vous ? Il répond : *Il faut bien que je travaille, ou je serais puni*. Le verbe *travaille* exprime le temps présent, parce que l'action de travailler marche de pair avec la nécessité de [illegible] à quelqu'un : Pourquoi ne travaillez-vous pas ? et il répond : *Il faut pourtant que je travaille, ou je serais puni*. Ici le verbe *travaille* marque le temps futur, parce que l'action de travailler ne peut être que postérieure à la nécessité de travailler, exprimée par le verbe *il faut*. Ainsi la même forme exprime tantôt le présent, tantôt le futur, selon les vues de l'esprit. Les grammairiens appellent cette forme verbale *présent* ou *futur*. 3° On demande à une personne : Pourquoi travailliez-vous hier avec tant d'ardeur ? Et elle répond : *Il fallait bien que je travaillasse, ou j'aurais été puni*. Le verbe *travaillasse* désigne le passé, parce que l'action de travailler a eu lieu dans le même moment que la nécessité de l'action, qui s'est fait sentir elle-même dans un temps passé. 4° Si quelqu'un dit : *Il faudrait que je travaillasse, mais je n'ai pas l'esprit libre*. Le verbe *travaillasse* désigne le futur, parce que l'action de travailler ne peut être que postérieure à la nécessité de l'action. Ainsi la même forme exprime tantôt le passé, tantôt le futur, selon les vues de l'esprit. Les grammairiens appellent cette forme *imparfait*. 5° Quelqu'un dit : *Il a bien fallu que j'aie travaillé, autrement j'aurais été puni*. Quel temps exprime le verbe *que j'aie travaillé?* La nécessité de l'action et l'action ont eu lieu simultanément dans un temps passé. 6° Mais si l'on dit : *Il faut que j'aie travaillé avant l'arrivée du maître, autrement je serai puni*. Ici l'action est postérieure à la nécessité de l'action; mais elle est antérieure à une autre circonstance qui est elle-même à venir : d'où suit que le verbe exprime l'idée du *futur antérieur*. Cette forme verbale, qui exprime tantôt l'idée du passé, tantôt celle du futur, selon les vues de l'esprit, est communément appelée dans les grammaires *prétérit* ou *imparfait*. 7° *Il aurait fallu que j'eusse travaillé avant l'arrivée du maître, et je n'aurais pas été puni*. Quel temps exprime le verbe *que j'eusse travaillé?* L'action et la nécessité de l'action sont simultanées; elles ont eu lieu dans un temps passé, mais antérieurement à une autre circonstance qui est elle-même passée : d'où suit que le verbe *que j'eusse travaillé* exprime l'idée d'un *prétérit* ou *passé antérieur*. 8° *Il faudrait que j'eusse travaillé avant l'arrivée du maître, autrement je serais puni*. Ici l'action est postérieure à la nécessité de l'action, mais antérieure à une autre circonstance qui est elle-même à venir : conséquemment le verbe *que j'eusse travaillé* exprime l'idée d'un *futur antérieur*. Cette forme, qui exprime tantôt l'idée du passé, tantôt celle du futur, selon les vues de l'esprit, est appelée communément dans les grammaires *plus-que-parfait*. Ainsi, les différentes formes verbales, considérées comme signes du temps, qui appartiennent au *mode subjonctif*, sont : 1° Le *présent* ou *futur*, ainsi appelé parce qu'il exprime tantôt l'idée du présent, tantôt celle du futur; 2° l'*imparfait*, qui exprime tantôt l'idée du passé, tantôt celle du futur; 3° le *prétérit* ou *parfait*, qui exprime soit l'idée du passé, soit celle du futur, selon les vues de l'esprit; 4° Enfin, le *plus-que-parfait*, qui représente l'action comme faite dans un temps passé, ou comme à faire dans un temps à venir, mais toujours avec une idée d'antériorité à une autre circonstance. L'emploi du subjonctif présente d'assez grandes difficultés. Nous allons donner quelques règles générales qui pourront servir dans le plus grand nombre des cas.

— On emploie généralement le subjonctif après les verbes qui marquent le doute, l'incertitude, l'irrésolution, la nécessité, la permission, le désir, la crainte, la prière, etc. Je doute qu'il le fasse. Je désire qu'il sorte. Je veux qu'il suive ses conseils. J'ordonne qu'on lui obéisse. J'exige qu'on le satisfasse. Je permets qu'on le punisse. J'ai peur, je crains, j'appréhende, je tremble, qu'il n'arrive trop tard. Obéis, si tu *veux* qu'on t'*obéisse* un jour. (Volt.) J'*aime mieux* qu'Acante *soit* méchant que si je l'étais. (Fén.) ... Vous *brûlez* que je ne *sois* partie. (Id.) Je *consens* que mes yeux *soient* toujours abusés. (Id.) *Souffrez* que Bajazet *voie* enfin la lumière. Je ne m'*étonne* plus qu'il *craigne* de me voir. (Corn.) *Faut-il* que les mortels ne *soient* heureux qu'en songe. (Volt.) Il *souhaite* en son cœur que ce Dieu ne *soit* pas. (Boil.) Combattant à vos yeux, *permettez* que je *meure*. (Rac.) Puisque vous le voulez, j'*accorde* qu'il le *fasse*. (Corn.) Nous ne vous *demandons* pas qu'il *devienne* le vainqueur de l'Europe; nous vous *demandons* qu'il *soit* le père de son peuple. (Mass.)

— Après *il est juste*, *il est bon*, *il est nécessaire*, *il est essentiel*, *il est important*, *il est convenable*, *il est temps*, *il est indispensable*, *il est urgent*, et autres locutions semblables qui marquent une nécessité, on se sert toujours du subjonctif. Il est juste, grand roi, qu'un meurtrier *périsse*. (Corn.) Il serait bon qu'on *obéît* aux lois. (Pascal.) Il est temps qu'il *paraisse* et qu'on tremble à sa vue. (Volt.) Il était convenable que la nouvelle lumière se *répandît* par tout l'univers. (Boss.)

— Mais après *il est*, suivi des adjectifs *sûr*, *certain*, *vrai*, *démontré*, *incontestable*, *évident*, et quelques autres analogues par leur sens positif et affirmatif, le verbe qui suit se met à l'indicatif. Il est certain qu'il va venir. Il est sûr qu'il l'a dit. Il est démontré que.

— Lorsqu'un verbe est précédé de l'un des impersonnels *il faut*, *il importe*, *il convient*, *il vaut mieux*, *il se peut*, *il plaît*, *il peut se faire*, etc., il se met toujours au subjonctif, parce que ces impersonnels font naître l'idée [illegible] pas que vous *alliez* là. (Acad.) Il arrive bien difficilement qu'on *soit* malheureux pour ne pas savoir ce qui se passe dans le cœur des autres. (Trad. de Marc-Aurèle.)

Il fallut qu'un travail son corps rendu docile
Forçât la terre avare à devenir fertile. (Boileau.)

Dans le vulgaire obscur si le ciel t'a placé,
Qu'importe qu'un hasard ton sang vil soit versé? (Rac.)

— Mais après *il résulte*, *il s'ensuit*, *il paraît*, et autres locutions semblables, qui n'expriment aucune idée de volonté, de nécessité, le verbe suivant se met à l'indicatif et non au subjonctif.

— On emploie toujours le subjonctif après *afin que*, *à moins que*, *avant que*, *au cas que*, *bien que*, *de peur que*, *de crainte que*, *au cas que*, *encore que*, *si tant est que*, *loin que*, *non que*, *non pas que*, *nonobstant que*, *où que*, *pour que*, *pourvu que*, *quoique*, *sans que*, *soit que*, *quelque... que*, *quel que*, *qui que*, *quoi que*, *si... que*, *à quoi que*, *de quoi que*. Si mince qu'il *puisse* être, un cheveu fait de l'ombre. (Villefré.) On est mort avant qu'on *ait* aperçu qu'on pouvait mourir. (Fléch.) Il fait bon craindre, encore que l'on *soit* saint. (La Font.) Pourvu qu'on *sache* la passion dominante de quelqu'un, on est assuré de lui plaire. (Pascal.) Au cas que ce qu'on en dit *soit* véritable. (Id.) Pour qu'on vous *obéisse*, obéissez aux lois. (Volt.) Quoi que vous *écriviez*, évitez la bassesse. (Boil.) Quelque effort que *fassent* les hommes, leur néant paraît partout. (Boss.)

— Après *que* employé pour éviter la répétition des conjonctions *si*, *quoique*, et des conjonctions conjonctives dont nous avons parlé précédemment, on se sert du subjonctif. A moins qu'il n'écrive ou qu'il ne *vienne* lui-même. Afin que vous le sachiez et que vous n'en *soyez* pas surpris. Si les hommes étaient sages et qu'ils *suivissent* les lumières de la raison, ils s'épargneraient bien des chagrins. (Wailly.) Quoiqu'il relève de maladie, et qu'il *soit* encore très-faible, il a voulu se mettre en route. (Acad.)

Je ne vous quitte point,
Seigneur, que mon amour n'*ait* obtenu ce point.
(Corneille.)

— Le verbe de la proposition subordonnée se met au subjonctif, lors même que le verbe sous la dépendance duquel il se trouve est sous-entendu. Qu'il *périsse !* aussi bien il ne vit plus pour nous. (Rac.) Lorsque vous ferez l'aumône, que votre main gauche ne *sache* point ce que fait votre main droite. (De Sacy.) *Périsse* le Troyen auteur de nos alarmes ! (Rac.) *Plût* aux dieux qu'on réglât ainsi tous les procès. (La Font.)

Écrive qui voudra; chacun à ce métier
Peut perdre impunément de l'encre et du papier.
(Boileau.)

— On met le verbe de la proposition subordonnée au subjonctif, si la proposition principale est négative ou interrogative, parce que cette sorte de proposition exprime le doute, l'incertitude, etc. Je n'ai employé aucune fiction qui ne *soit* une image sensible de la vérité. (Volt.) Je ne voudrais pas assurer qu'on le *doive* écrire. (Boil.) Ne crois pas qu'elle *meure*. (Rac.) Il ne pense pas que personne *veuille* lui dresser des piéges. (La Bruy.) Penses-tu qu'en effet Zaïre me *trahisse ?* (Volt.) Crois-tu que dans son cœur il *ait* juré ta mort? (Rac.) L'homme, pour qui tout renaît, sera-t-il le seul qui *meure* pour ne jamais revivre? (Letourneur.)

— Après les verbes *ordonner*, *résoudre*, *arrêter*, *exiger*, *décider*, *commander*, etc., on met toujours au subjonctif le verbe de la phrase subordonnée, lorsque les verbes précités sont pris dans l'acception qui leur est propre, c'est-à-dire qu'ils marquent cette volonté soudaine, seule, unique, indépendante et absolue, et qu'ils sont l'expression de la volonté d'un seul. Nous l'avons vu ordonner qu'on *fléchît* devant la majesté présente. (Fléch.) Publius Valérius ordonna qu'on *séparât* les haches des faisceaux que les licteurs portaient devant les consuls. (Vertot.)

Un oracle fatal ordonne qu'elle *expire !*
Un oracle dit-il tout ce qu'il semble dire? (Rac.)

Il faut bien que je pleure...
Mon insensible amant ordonne que je meure. (Cass.)

— Mais on emploie l'indicatif ou le conditionnel, quand l'exécution de l'ordre est tellement sûre, que l'action ordonnée, exigée, résolue, etc., peut être regardée comme un fait qui aura nécessairement lieu. Il ordonna que les vétérans *recevraient* leurs récompenses en argent, et non en terres. (Montesq.) Pittacus ordonna qu'un homme qui commettrait quelque faute étant ivre, *serait* puni doublement. (Fén.) Dioclétien ordonna que les chefs des manichéens *seraient* brûlés avec leurs écrits. (Condillac.) On exigea d'eux qu'ils *remettraient* aux Romains la place et le port de Lilybée, dans la Sicile. (Vertot.)

Ordonné qu'il *sera* fait rapport à la cour
Du foin que peut manger une poule en un jour.
(Racine.)

— Après les verbes *attendre*, *entendre*, *prétendre*, *supposer*, *se plaindre*, *douter*, on emploie l'indicatif ou le subjonctif, selon l'idée qu'on veut exprimer. V. ATTENDRE, ENTENDRE, PRÉTENDRE, etc.

— Après les pronoms *qui*, *que*, *dont*, *où*, le verbe de la proposition subordonnée se met au subjonctif, si l'on veut exprimer quelque chose d'incertain, de douteux, sur quoi porte le désir, la volonté. Pompée aspirait à des honneurs qui la [illegible] naissances humaines une origine qui *réponde* à l'idée qu'on aime à s'en former. (J.-J. Rouss.) Elle ne prendra jamais pour époux qu'un homme qui *craigne* les dieux et qui *remplisse* toutes les bienséances. (Fén.) Caïus proposa de faire construire des greniers publics où l'on *pût* conserver une assez grande quantité de grains pour prévenir la disette des années de stérilité. (Vertot.) Si l'on prétend que j'ai commis quelque crime qui *mérite* un tel traitement, je suis prêt à m'en purger. (Volt.) Il n'y a point de pièce de théâtre qui *ait* excité [illegible] sensibilité. (Id.)

— On met à l'indicatif le verbe de la proposition complémentaire, toutes les fois qu'on veut exprimer une idée positive, certaine, un fait qui doit nécessairement avoir lieu. Croit-on que le dauphin regardât les honneurs, le sang ou la naissance, comme un droit qui *dispense* d'être vertueux? (Thomas.) Il n'est pas juste qu'on soit exposé après sa mort à des insultes qu'on *aurait repoussées* pendant sa vie. (Barth.) Solon voulut que l'on donnât par choix les magistratures civiles qui *exigeaient* une grande dépense, et que les autres fussent données par le sort. (Montesq.) C'est l'usage constant de la Chine, le pays du monde où les impôts *sont* les plus forts et le mieux payés. (J.-J. Rouss.)

De jaloux mouvements doivent être odieux,
S'ils partent d'un amour qui *déplaît* à nos yeux.
(Molière.)

— Après *comme si*, *sinon que*, *si ce n'est que*, *de façon que*, *de sorte que*, *de manière que*, on met le verbe au subjonctif, quand le verbe de la proposition principale exprime le doute, l'incertitude, ou le commandement, et le verbe de la proposition subordonnée une idée future. Vivez de manière que chacun *ait* pour vous de l'estime et de l'amitié. ‖ On emploie l'indicatif quand le premier verbe exprime quelque chose de positif, et aussi, quand le verbe de la proposition subordonnée énonce le présent ou le passé. Il a vécu de manière qu'il *a mérité* l'estime et l'amitié de chacun.

— Après *le premier*, *le seul*, *le dernier*, *le meilleur*, *le moindre*, *le plus*, *le moins*, *le mieux*, etc., on met le verbe au subjonctif, quand il y a doute, incertitude dans l'esprit de celui qui parle, touchant le fait qu'il avance. La plus noble conquête que l'homme *ait* jamais *faite*, est celle de ce fier et fougueux animal. (Buff.) L'Évangile est le plus beau présent que Dieu *ait* pu faire aux hommes. (Montesq.) L'argent qu'il m'a coûté m'a acquis le plus cher et le plus précieux ami que *j'aie* sur la terre. (Fén.) Le meilleur usage que l'on *puisse* faire de son esprit, c'est de s'en défier. (Id.) Racine, lu par les connaisseurs, sera regardé comme le poëte le plus parfait qui *ait écrit*. (La Harpe.) L'homme est le seul animal qui *sache* qu'il doit mourir. (B. de St-P.) ‖ On emploie l'indicatif lorsqu'on veut énoncer un fait incontestable, un principe, une sorte d'axiome. C'était la plus intrépide menteuse que *j'ai connue*. (Mariv.) J'ai fait de mon héros le portrait le plus brillant et le plus majestueux que *j'ai pu*. (Volt.) C'est la plus belle occasion que *j'aurai* jamais de vous peindre tant d'illustres originaux, et la seule peut-être que vous aurez de les connaître. (J.-J. Rouss.) La seule chose que nous ne *savons* pas, c'est d'ignorer ce que nous ne pouvons savoir. (Id.)

— Quelques grammairiens prétendent qu'après *il semble*, on met le verbe suivant au subjonctif, et qu'on le met à l'indicatif avec *il me semble*, *il te semble*, etc. Cette règle est démentie par l'usage de nos meilleurs écrivains, qui emploient dans ce cas l'indicatif ou le subjonctif, selon le sens. Comme ce point de grammaire a été contesté, nous citerons de nombreux exemples. Il semble que de tout temps la vérité *ait* eu peur de se montrer aux hommes, et que les hommes *aient eu* peur de la vérité. (La Harpe). Par la science l'homme ose franchir les bornes étroites dans lesquelles il semble que la nature l'*ait* renfermé. (Le Batteux.) Toutes les fenêtres brillèrent pendant toute la nuit d'un nombre infini de flambeaux et de bougies : il semblait que toute la ville *fût* en feu. (Vertot.) Il semble que la rusticité *n'est* autre chose qu'une ignorance grossière des bienséances. (La Bruy.) Il semble qu'il *est* moins rare de passer de l'antipathie à l'amour qu'à l'amitié. (Id.) Il semble qu'une passion vive et tendre *est* morne et silencieuse. (Id.) Il me semble que qui sollicite pour les autres a la confiance d'un homme qui demande justice. (Id.) Il semble que l'abondance a quitté une de ses cornes dans nos jardins et dans nos campagnes. (B. de St-P.) Il semble que nous *augmentions* notre être lorsque nous pouvons le porter dans la mémoire des autres : c'est une nouvelle vie que nous acquérons. (Montesq.) Il semble que la présence d'un étranger réveille le sentiment et comprime des âmes qui s'entendaient si bien sans lui. [illegible] Il semblerait du moins qu'un homme qui se hasarde à faire parler le législateur de notre poésie, devrait avoir lu l'Art poétique. (Volt.) Il semble que le meilleur moyen *était* d'équiper des vaisseaux. (Raynal.) Il semble que les climats extrêmement chauds *soient* contraires aux chevaux. (Buff.) Il semble que la nature *ait* employé la règle et le compas pour peindre la robe du zèbre. (Id.)

Eh quoi! te semble-t-il que la triste Ériphile
Doive être de leur joie un témoin si tranquille?
(Racine.)

Il me semble qu'un fils devrait, avec raison, [illegible]
[illegible]

— Lorsqu'on a de fortes raisons pour croire une chose, on emploie l'indicatif après *on dirait que*. On dirait qu'ils *travaillent* pour des siècles éternels. (Mass.) On eût dit que c'était la justice voilée qui rentrait dans son palais. (Thomas.)

On dirait que Ronsard sur ses pipeaux rustiques
Vient encor fredonner ses idylles gothiques. (Boil.)

— Avec l'indicatif, on a ellipse d'une proposition principale : *Si l'on* [illegible], on dirait qu'ils ont... *A en juger par* [illegible], on dirait que le roi le vient chercher.

— Mais s'il n'y a que de légères apparences, on met le subjonctif. Avec le subjonctif, on *dirait* équivaut à *il semble* dans sa primitive signification. On dirait que le livre des destins *ait été* ouvert à ce prophète : on ne croit nullement que ce livre lui ait réellement été ouvert ; mais on peut le supposer, surtout imaginairement. L'emploi du mode est si peu arbitraire après *on dirait*, que souvent l'on ne peut remplacer l'indicatif par le subjonctif. On dirait que l'ancienne Égypte *ait* craint que la postérité ignorât un jour ce que c'était que la mort, et qu'elle *ait* voulu, à travers les temps, lui faire parvenir des échantillons de cadavres. (Chateaub.) Le nouvelliste connaît la marche de ces armées, il sait ce qu'elles feront et ce qu'elles ne feront pas ; vous diriez qu'il *ait* l'oreille du prince ou le secret du ministre. (La Bruy.)

On dirait que pour plaire, instruit par la nature,
Homère *ait* à Vénus dérobé sa ceinture. (Boil.)

On dirait que le ciel, qui se fond tout en eau,
Veuille inonder ces lieux d'un déluge nouveau. (Id.)

— Après *tout.... que*, on emploie ordinairement l'indicatif ; cependant on trouve dans les meilleurs écrivains un grand nombre d'exemples de l'emploi du subjonctif après cette locution. V. TOUT.

— Après *s'il est vrai que*, on met l'indicatif ou le subjonctif. Quand il s'agit d'une action certaine, positive, de quelque chose sur quoi il n'y a aucun doute à former, on emploie l'indicatif ; quand il y a incertitude, on se sert du subjonctif. S'il est vrai qu'Homère *ait* fait Virgile, c'est son plus bel ouvrage. (Volt.) Mon bonheur ne finira pas même avec cette vie mortelle ; et s'il est vrai qu'il *y ait* différents lieux pour les âmes après la mort, je n'ai rien à craindre de ces endroits obscurs et ténébreux où sont relégués les méchants. (Vertot.) S'il est vrai que *j'ai chassé* les ennemis de votre territoire ; que je leur *ai tué* beaucoup de monde dans deux combats ; que *j'ai forcé* les débris de leurs armées de s'enfermer dans leurs places... que vos tribuns se lèvent. (Id.)

— Après *jusqu'à ce que*, on emploie le subjonctif si l'action exprimée par le second verbe est le but auquel tend volontairement ou nécessairement l'action. Le sceptre ne sortira point de Juda....., jusqu'à ce que *vienne* celui qui doit être envoyé. (Bossuet.) Des fosses profondes où l'on précipite chaque jour les femmes, les enfants, les vieillards, jusqu'à ce qu'elles *soient* remplies. (B. de St-P.) ‖ Mais on met le second verbe à l'indicatif s'il exprime une action fortuite, imprévue, indépendante du premier verbe. Lucain fut d'abord ami de Néron, jusqu'à ce qu'il *eut* la noble imprudence de disputer contre lui le prix de poésie. (Volt.) Ces trois grands hommes commencèrent à demeurer dans la terre de Chanaan, mais comme des étrangers, jusqu'à ce que la faim *attira* Jacob en Égypte. (Bossuet.)

— Il est souvent très-difficile de savoir à quel temps du subjonctif on doit mettre le verbe de la proposition subordonnée. Quand le verbe de la proposition principale est au présent ou au futur, on met le second verbe au présent du subjonctif, si l'on veut exprimer un présent ou un futur. Il faut que celui qui parle se *mette* à la portée de ceux qui l'écoutent. Il faudra qu'ils se *rendent* à la force de la vérité.

— Mais si l'on veut exprimer le passé, on emploie le passé du subjonctif. On ne voit aucun intérêt sensible qui *dût* le porter à faire ce qu'il fit. (J.-J. Rouss.) Il y a plus de quarante ans que je dis de la prose sans que je m'en *doutasse*. (Molière.) Crois-tu que je ne *susse* pas à fond tous les sentiments de mon père ? (Id.) Ce n'est pas qu'on disputât rien aux rois, ou que personne *eût* droit de les contraindre. (Boss.) Malgré cela, je ne crois pas que la science *possédât* encore un caractère pour distinguer les tubes qui ont appartenu à des malacozoaires de ceux qui proviennent d'entomozoaires de la classe des chétopodes, avant ceux que j'ai fait connaître. (De Blainville.)

— Si la phrase renferme une expression conditionnelle, on fait naître l'idée d'une condition quelconque, on met le verbe de la proposition subordonnée à l'imparfait ou au plus-que-parfait du subjonctif. Je ne doute pas qu'il *réussît* avec votre appui. Je ne pense pas que cette affaire *eût réussi* sans votre intervention. Je ne crois pas que vous me *jugeassiez* sans m'entendre, et que vous me *jugeassiez* si sévèrement. (J.-J. Rouss.) Je doute même qu'il *poussât* l'impudence jusqu'à réclamer quelques droits sur les écrits que j'ai eu la bêtise de lui laisser imprimer. (Id.) Je doute qu'on *osât* mettre Aristote et Ptolémée en comparaison avec le chevalier Newton et M. Cassini. (Id.) Supposons qu'il *expliquât* après cela son système, et *proposât* son moyen prétendu. (Id.) Ce n'est pas que *j'eusse* mieux fait que vous. (Mme de Sév.)

Il n'est espoir de bien, ni raison, ni maxime,
[illegible]

— Si le verbe de la proposition principale est à l'un des passés, ou au conditionnel, on met le second verbe à celui des passés du subjonctif qui répond le mieux à l'idée qu'on veut exprimer. Les Romains ne voulaient point de victoires qui *coûtassent* trop de sang. (Boss.) Il a fallu que mon malheur m'*ait instruit* pour m'apprendre ce que je ne voulais pas croire. (Fénel.) Sparte était sobre avant que Socrate *eût loué* la sobriété. (J.-J. Rouss.)

— Cependant, quoique le verbe de la proposition principale soit au passé, on met le second verbe au présent, s'il exprime une action qui a lieu au moment de la parole ou qui se reproduit en tout temps. Vous avez beaucoup de grâces à rendre à Dieu de ce qu'il *a permis* qu'il ne vous *soit* arrivé aucun accident. (Rac.) Les Romains de ce siècle n'*ont pas eu* un seul poëte qui *vaille* la peine d'être cité. (Boil.) Quelle raison *aurait-on* de vouloir que cette expression *soit* malhonnête ? (Id.) Allez dire à ce vieillard : Pour qui plantez-vous ? Il vous répondra : Pour les dieux immortels, qui *ont voulu* que je *profite* du travail de ceux qui m'ont précédé, et que ceux qui me suivront *profitent* du mien. (D'Olivet.) L'empereur *a commandé* qu'il *meure*. (Rac.) Je ne *fis* rien qui *vaille*. (J.-J. Rouss.) *J'aimerais* autant qu'on nous défendît de boire, dans la crainte que quelqu'un ne *s'enivre*. (Volt.) Dieu *a voulu* que les vérités divines *entrent* du cœur dans l'esprit, et non de l'esprit dans le cœur. (Pascal.)

Depuis deux ans entiers qu'*a-t-il dit*, qu'*a-t-il fait*,
Qui ne *promette* à Rome un empereur parfait ? (Rac.)

Et si nous n'étions seuls, malgré ce que je voi,
Je ne *croirais* jamais que l'on *s'adresse* à moi.
(Casimir.)

Vous *avez exigé* qu'aux yeux de votre cour
Ce grand événement se *cache* encore un jour. (Volt.)

— La même phrase présente quelquefois des temps différents sous la même dépendance ; c'est que chacun de ces temps, comme nous l'avons déjà remarqué, est l'expression d'une idée particulière. Soit que Julie *eût étudié* la langue et qu'elle la *parlât* par principes, soit que l'usage *suppléé* à la connaissance des règles, *elle me semblait* s'exprimer correctement. (J.-J. Rouss.) L'affaire fut résolue par les suffrages d'une compagnie composée de trois cents hommes. Qui croirait que le secret *eût été* gardé, et qu'on n'*ait* jamais rien *su* de la délibération que quatre ans après. (Boss.) Baléasar est aimé des peuples ; *il n'y a aucune famille* qui ne lui *donnât* tout ce qu'elle a de biens, s'il se trouvait dans une pressante nécessité ; *il n'y a aucun de ses sujets* qui ne *craigne* de le perdre, et qui ne *hasardât* sa propre vie pour conserver celle d'un si bon roi. (Fénelon.)

— Il est des cas où l'on peut employer le conditionnel ou le subjonctif, selon le sens. Il semble que le roman et la comédie *pourraient* être aussi utiles qu'ils sont nuisibles. (La Bruy.) Il obtint de lui qu'Eurydice *retournerait* parmi les vivants. (Fén.) Il pourrait arriver qu'en voulant perfectionner la scène française, on la *gâterait* entièrement. (Volt.) Il semble que l'on *aurait pu* tirer un plus grand parti de l'invention de Caldéron. (Id.) Dans ces exemples, la condition sous-entendue va presque sans dire. La comédie et le roman pourraient être aussi utiles..... *S'ils étaient traités comme il convient*. Il obtient qu'Eurydice retournerait parmi les vivants.... *s'il ne regardait pas derrière lui, jusqu'à ce qu'il fût sorti des enfers*. Dans les phrases suivantes, on a fait usage du subjonctif. On obtint du prince qu'il *consentît* de traiter d'égal avec l'archiduc. (Boss.)

Il n'est espoir de bien, ni raison, ni maxime,
Qui *pût* en sa faveur m'arracher une rime. (Boil.)

SUBJONCTION. s. f. (pr. *sub-jonck-si-on* ; ét. lat., *sub*, sous, *junctio*, jonction). Antiq. milit. Évolution des anciennes armées grecques, qui se faisait en plaçant des soldats armés à la légère sous les ailes de la phalange ; ce qui donnait à l'ordonnance générale la figure d'une porte.

SUBJUGATION. s. f. (pr. *sub-ju-ga-sion*). Action de subjuguer. Subjugation d'un peuple. Subjugation d'une nation.

— *Fig.* Subjugation des esprits, des cœurs.

SUBJUGUÉ, ÉE. part. pass. du v. Subjuguer. S'empl. adjectiv. Peuples subjugués. Nations, provinces subjuguées. Il n'y a point de nation *subjuguée* qui ne prétende en avoir autrefois subjugué d'autres. (Volt.) Si la femme est faite pour plaire et pour être *subjuguée*, elle doit se rendre agréable à l'homme au lieu de le provoquer ; sa violence à elle est dans ses charmes, c'est par eux qu'elle doit le contraindre à trouver sa force et à en user. (J.-J. Rouss.)

— *Subjugué par.* Il y aura dans tous les temps des hommes faits pour être *subjugués* par les opinions de leur siècle, de leur pays et de leur société. (J.-J. Rouss.) *Subjugué* par la force de cette situation, je vois le parterre en silence, étonné du charme qu'il éprouve et de ces émotions délicieuses que le théâtre n'avait point encore su réveiller au fond des cœurs. (V. Fabre.) Déjà *subjugués* par notre propre cœur, nous fûmes accablés par ces images d'amour et de maternité, qui semblaient nous poursuivre dans ces solitudes enchantées. (Chateaub.)

SUBJUGUER. v. a. 1re conj. (pr. *sub-ju-ghé* ; du lat. *subjugo*, mettre sous le joug ; formé de *sub*, sous, et *jugum*, joug). Mettre sous le joug, réduire en sujétion par la force des armes. Subjuguer une province, une nation. Subjuguer un peuple. [illegible]

[illegible] vers l'an 1600, cette nation si jalouse de sa liberté, et qui est encore fière aujourd'hui d'avoir *subjugué* Rome il y a treize siècles, fut mise sous le joug par une femme et par un peuple moins puissant que les Suédois. (Volt.) Il est aisé de *subjuguer* ses ennemis quand on a leurs compagnes pour amies. (B. de St-P.) Dans le Nord, l'ordre teutonique, en *subjuguant* les peuples errants sur les bords de la Baltique, a éteint le foyer de ces terribles éruptions qui ont tant de fois désolé l'Europe. (Chateaub.) Il faut pour *subjuguer* les peuples convaincre leur raison et toucher leur cœur ; et le cœur et la raison ne comprennent pas d'autre langage que celui de la droiture et de la vérité. (De Chaboul.)

Rome *subjuguant* l'univers abattu,
Ne vaut pas un hameau qu'habite la vertu. (Del.)

— Fig. Prendre de l'empire, de l'ascendant sur. Se laisser subjuguer par ses valets, par sa femme. Les princes ambitieux sont les ennemis et les oppresseurs des peuples, ils ne règnent pas sur leurs sujets, ils les *subjuguent*. (Mass.) Un homme veut en *subjuguer* un autre, moins pour s'emparer de son bien que pour en être admiré et même adoré. (B. de St-P.)

— Se dit également des choses morales. La sagesse doit subjuguer les passions. Subjuguer les esprits. L'éloquence subjugue l'esprit et le cœur. Quelquefois il comparait le sentiment nouveau avec l'erreur fatale des premiers moments de sa jeunesse, et repoussait vivement ensuite cette comparaison ; l'art, et un art perfide, l'avait *subjugué*. (Mme de Staël.) L'opinion publique *subjugue*, renverse toute espèce de despotisme. (Duclos.)

Jamais l'éclat des cours, ni leurs promesses vaines,
N'ont *subjugué* son cœur, n'ont profané ses vœux.
(Michaud.)

— Dans un sens particulier. Subjuguer une femme, une fille. Il n'est pas improbable que dans des pays chauds des singes aient *subjugué* des filles. (Volt.)

— SE SUBJUGUER. v. pron. Être subjugué. Les Gaulois ne purent se subjuguer que par l'extermination. Il n'y a d'homme réellement fort que celui qui se *subjugue* lui-même. (Boiste.) Une nation unie par la religion et le patriotisme ne se subjugue pas, elle quitte la terre en combattant. (Id.)

— Se subjuguer réciproquement. Tant que les partis cherchent à se subjuguer sous les yeux des ennemis, la patrie est en danger.

SUBJUGUEUR, EUSE. adj. et s. Celui, celle qui subjugue. Preneur de forts, subjugueur de provinces. (La Font.)

SUBLACUNEUX, EUSE. adj. Qui est marqué de dépressions ou lacunes peu profondes.

SUBLAIRE. s. m. Nom d'une race de moutons des environs de Vence, qui est très-farouche.

SUBLAMELLAIRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *sub*, sous, *lamella*, lamelle). Minér. Qui n'offre qu'imparfaitement la structure lamellaire.

SUBLAMELLÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *sub*, sous ; *lamellatus*, lamellé ; rad. *lamella*, lamelle.) Minér. Qui est presque divisible en lames.

SUBLAMELLEUX, EUSE. adj. (Syn. de Sublamellé.

SUBLAPSARIEN, IENNE. adj. et s. (ét. lat., *sub*, sous ; *lapsus*, chute). Hist. relig. Nom donné à ceux d'entre les calvinistes qui regardaient tous les hommes non prédestinés comme voués à une perdition inévitable, par suite de la chute d'Adam et malgré le baptême.

SUBLEYRAS (Pierre). Peintre distingué, né à Uzès (Gard) en 1699, mort à Rome le 28 mai 1749. Le musée du Louvre possède huit tableaux de lui. Un des meilleurs tableaux de Subleyras, la Pécheresse essuyant les pieds de Jésus-Christ, appartient à la galerie de Dresde.

SUBLICIUS. adj. m. Antiq. rom. Se dit d'un pont de Rome qui conduisait de l'Aventin au Janicule, et dont on voit encore les vestiges. Le pont Sublicius.

SUBLIMABLE. adj. des 2 g. Qui est susceptible d'être sublimé. Substance sublimable. Métaux sublimables.

SUBLIMATION. s. f. (pr. *su-bli-ma-si-on*). Action de sublimer, opération chimique par laquelle les parties volatiles d'un corps, élevées par la chaleur du feu, s'attachent au haut du vaisseau qui les contient. On fait la sublimation dans des vases de terre, de grès, ou plus ordinairement de verre. Sublimation du mercure. Sublimation d'un métal. Les produits chimiques qu'on nomme ordinairement fleurs résultent généralement de la sublimation. Les métaux et les minéraux ont été poussés par la *sublimation*. (Buff.)

SUBLIMATOIRE. s. m. Vaisseau dans lequel on recueille les parties élevées par la sublimation.

— Art herm. *Sublimatoire des philosophes*. L'œuf des sages, dans lequel la pierre se cuit.

SUBLIME. adj. des 2 g. (du lat. *sublimis*, haut, élevé ; fait de *supremum*, des dieux, et *limen*, porte, demeure). Proprement, Haut et élevé comme les cieux. Il n'est usité qu'en parlant des choses morales ou intellectuelles, dans le sens de Qui est relevé, qui est éminent, supérieur, qui est du premier ordre, du premier rang. Esprit, génie, âme sublime. Vertu sublime. Raison sublime. Connaissances sublimes. Devoirs sublimes. Espérances [illegible]

[illegible] sublimes du sacerdoce chrétien. Aimer Dieu d'une manière sublime. De toutes les idées, la plus sublime atteint à peine celle de Dieu. Le peuple, livré en naissant à un naturel haut, ne trouve en lui pour les devoirs *sublimes* de la foi que la bassesse d'une nature laissée à elle-même. (Mass.) La nature nous semblait embellie par les idées *sublimes* qu'il donnait de son créateur. (A. Martin.) Chez le paysan des Asturies, ce mépris de la politique humaine comparée aux secrets de la politique sacrée est d'une fierté presque *sublime*. (E. Quinet.) Dans tous les genres, la vérité est à la fois ce qu'il y a de plus difficile et de plus simple, de plus *sublime* et de plus naturel. (Mme de Staël.) Morel leva les deux mains au ciel avec une expression de résignation et de reconnaissance *sublime*. (Al. Dumas.)

— En littérature et dans les arts, Qui cause le plus haut degré possible de surprise, d'admiration, de ravissement. Pensée sublime. Discours sublime. Image sublime. Style sublime. Composition sublime. Les descriptions d'Homère sont longues, soit qu'elles tiennent du caractère tendre, ou terrible, ou triste, ou gracieux, ou fort, ou *sublime*. (Chateaub.)

Ses ouvrages, tout pleins d'affreuses vérités,
Étincellent pourtant de *sublimes* beautés. (Boileau.)

— Se prend ironiquement. Sublime écrivain ! Sublime orateur ! O le sublime génie !

— Hist. Titre de dignité et d'honneur qui, dans le ve siècle, était exclusivement accordé aux comtes. Le sublime comte.

— Anat. Un des muscles de l'avant-bras.

— s. m. Ce qu'il y a de grand, d'excellent dans les sentiments, dans les actions vertueuses, et particulièrement en littérature. Tout ce qui nous cause le plus haut degré possible de surprise, d'admiration, de ravissement. Sublime de sentiment. Sublime de pensée. Le sublime dans Homère naît ordinairement de l'ensemble des parties, et arrive graduellement à son terme. (Chateaub.) Dans la Bible, le *sublime* est toujours inattendu, il fond sur vous comme l'éclair ; vous restez fumant et sillonné par la foudre avant de savoir comment elle vous a frappé. (Id.) Dans Homère, le *sublime* se compose encore de la magnificence des mots en harmonie avec la majesté de la pensée ; dans la Bible, au contraire, le plus haut *sublime* provient souvent d'un contraste entre la grandeur de l'idée et la petitesse, quelquefois même la trivialité du mot qui sert à la rendre. (Id.) Cette sorte de *sublime* le plus impétueux de tous, convient singulièrement à un être immense et formidable qui touche à la fois aux plus grandes et aux plus petites choses. (Id.) Du *sublime* au ridicule il n'y a qu'un pas. (Napol.)

— Le *sublime* dans les arts et la littérature a été confondu avec le beau par la plupart des rhéteurs et des critiques français. Il appartenait à la critique moderne et surtout à l'Allemagne, de poser une distinction bien nette entre le sublime et le beau. Les objets sublimes, dit Burke, sont grands dans leurs dimensions, les objets beaux sont comparativement petits ; la beauté est unie et polie ; le sublime rude et négligé ; la légèreté et la délicatesse s'unissent à la beauté, tandis que le sublime demande la solidité et les masses. Il faut, selon Kant, que le sublime soit toujours grand, le beau peut s'étendre à de très-petites choses ; le sublime doit être simple, le beau souffre la parure et les ornements ; les limites sont inséparables du beau, le sublime peut être illimité, et le plaisir qu'il procure est accru par l'absence même des limites. Le Français Jouffroy n'a pas des idées moins exactes, moins vraies sur la distinction du beau et du sublime. Il me semble, dit-il, que le sentiment du sublime réveille en nous tout ce qu'il y a de grand, de noble, de sérieux dans notre nature ; il nous élève au-dessus de nous-mêmes et nous dispose au mépris de ce qui est vil, aux généreux sacrifices et aux vertus sévères. Le sentiment du beau excite au contraire toutes les affections bienveillantes de notre cœur ; il nous dispose à l'amour, à l'amitié, aux sentiments aimables, aux passions douces. Le sentiment du sublime nous fait rentrer en nous-mêmes ; il nous jette dans la méditation et la rêverie ; le sentiment du beau nous distrait de nous-mêmes, et nous porte à l'action et à la vie extérieure ; il est abondant en paroles, tandis que le sentiment du sublime est recueilli, silencieux, muet ; l'un est solitaire, l'autre social. J'ajouterai volontiers, si l'on veut me passer l'expression, que le plaisir du beau est plus sensuel, et le plaisir du sublime plus pur.

— Plus particulièrement encore. Un des trois genres dans lesquels on a divisé le style, *le simple, le tempéré, le sublime*, ou adjectiv., le *style sublime*. Par suite de cette division fondée sur une fausse idée du vrai sublime, on a des choses qui ne sont nullement sublimes écrites en style sublime, et par contre, le vrai sublime est souvent exprimé avec une excessive simplicité.

SUBLIMÉ, ÉE. part. pass. du v. Sublimer. S'empl. adjectiv. Métal sublimé. Mercure sublimé. Métaux sublimés. Tous les métaux sont susceptibles d'être *sublimés* par l'action du feu. (Buff.)

— subst. au masc. Ce qui est le résultat de la sublimation.

— *Sublimé corrosif* ou *deutochlorure de mercure*. Substance blanche, extrêmement âcre et [illegible]

[illegible] vase sublimatoire un mélange fait avec quatre parties de sel commun, une partie de peroxyde de manganèse, et, tout le deutosulfate de mercure obtenu, en faisant bouillir cinq parties d'acide sulfurique concentré sur quatre parties de mercure. La médecine emploie à petite dose le sublimé corrosif comme antisyphilitique. A la dose de quelques grains, le sublimé corrosif donne la mort avec des souffrances horribles et une extrême rapidité. Le meilleur contre-poison du sublimé corrosif est le blanc d'œuf en petite quantité.

— On dit aussi absol., *sublimé*, pour *sublimé corrosif*, surtout dans le langage ordinaire.

Attéré du coup qui l'accable,
Il prit du *sublimé* pour s'ouvrir le tombeau,
Jamais sa gueule insatiable
N'avala de si cher morceau. (***)

— Fig. Ceux qui tendent à faire donner la dictature au roi croient-ils que nous sommes aux temps des Thésée et des Hercule, où un seul homme domptait les nations et les monstres? Avons-nous pu croire que le roi ferait seul mouvoir le pouvoir exécutif? Nous aurions fait le *sublime* du despotisme. (Mirab.)

SUBLIMEMENT. adv. D'une manière sublime. Peu usité. C'est sublimement pensé.

SUBLIMER. v. a. 1re conj. (du lat. *sublimis*, haut, élevé). Elever les parties d'un corps, d'une substance sèche, par le moyen du feu, dans un matras ou dans une cornue. Sublimer du soufre. Sublimer du benjoin. Sublimer du mercure.

— SE SUBLIMER. v. pron. Être sublimé. Il n'est pas douteux que l'or ne se *sublime* en vapeurs métalliques. (Buffon.)

SUBLIMISÉ, ÉE. part. pass. du v. Sublimiser. S'empl. adjectiv. Sentiments sublimisés. Vertus sublimisées. Passions sublimisées.

SUBLIMISER. v. a. 1re conj. Rendre sublime. Sublimiser la vertu, les pensées.

— A signifié figurément, Perfectionner. Sublimiser l'homme, l'âme, le cœur, l'intelligence.

— SE SUBLIMISER. v. pron. Se rendre sublime. Or, si ces brillants critiques se sublimisent ainsi tant qu'ils peuvent, et par de grands coups d'aile, n'est-ce pas simplement faute de pouvoir se maintenir de niveau avec leur sujet?

— Être sublimisé. Les pensées de l'homme se sublimisent en s'élevant vers Dieu.

SUBLIMITÉ. s. f. Qualité de ce qui est sublime, ce qu'il y a de sublime dans les choses. Sublimité de pensée. Sublimité de sentiment. Sublimité dans l'action. La sublimité d'un vers, d'un auteur, d'un écrivain. Jamais Homère même n'a approché de la *sublimité* de Moïse dans ses cantiques. (Fén.) Homère et Platon, qui parlent des dieux avec tant de *sublimité*, n'ont rien de semblable à cette naïveté imposante avec laquelle Moïse parle de Dieu. (Chateaubriand.) La *sublimité* des lois de la nature peut se passer de l'emphase et de l'obscurité de nos expressions. (B. de St-P.) Les houppes de votre palais ne sont pas encore faites à la *sublimité* de la substance qu'elles dégustent. (A. Dumas.)

— Hist. Titre d'honneur que les rois goths donnaient à leurs principaux officiers. Votre sublimité.

SUBLINÉAIRE. adj. des 2 g. Didact. Qui approche de la forme linéaire.

SUBLINGUAL, ALE. adj. des 2 g. (pr. *çub-lin-gou-al*; du lat. *sublingualis*, formé de *sub*, sous; et *lingua*, langue). Anat. Qui est placé sous la langue. Glandes sublinguales. Artère sublinguale.

SUBLOBÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *sub*, sous; *lobatus*, lobé). Qui est presque divisé en lobes.

SUBLUISANT, ANTE. adj. (du lat. *sublucens*, fait de *sub*, sous, presque; *lucens*, luisant). Qui n'a qu'un très-léger degré d'éclat.

SUBLUNAIRE. adj. (ét. lat., *sub*, sous; *luna*, lune). Qui est entre la terre et l'orbite de la lune. Corps sublunaires. Région sublunaire. Etres sublunaires.

— *Le globe, le monde sublunaire.* La terre.

Les gens du ciel aiment souvent à rire
Des passions du *sublunaire* empire. (VOLT.)

SUBLYRÉ, ÉE. adj. des 2 g. (ét. lat., *sub*, sous; *lyra*, lyre). Bot. Qui a des feuilles presque lyrées.

SUBMAMELONNÉ, ÉE. adj. des 2 g. (du lat. *submamillatus*, fait de *sub*, sous; *mamilla*, mamelon). Minér. Dont la surface est relevée en mamelons ayant peu de saillie.

SUBMARIN, INE. adj. (du lat. *sub*, sous; *mare*, *maris*, mer). Phys. Qui excite, ou qui s'est formé sous la mer. Couches de formation submarine. V. SOUS-MARIN.

SUBMARGINAL, ALE. adj. (du lat. *submarginalis*, fait de *sub*, sous; *margo*, marge). Hist. nat. Qui est située presque sur la marge.

SUBMENTAL, ALE. adj. (ét. lat., *sub*, sous; *mentum*, menton). Anat. Qui est situé sous le menton.

SUBMERGÉ, ÉE. part. pass. du v. Submerger. S'empl. adjectiv. Pays submergés. L'aspect de la terre, les ondulations de sa surface, les dépôts des coquilles, prouvent qu'elle fut longtemps submergée. Les inondations du [illegible] colons d'une terre *submergée* quatre mois de l'année. (Volt.)

— Noyé. Ceux qui étaient dans le navire furent submergés. Craignant d'être *submergés*, nous nous hâtâmes de gagner le bord du fleuve et de nous retirer dans une forêt. (Chateaub.) D'ailleurs, la longueur de leur trompe, qu'ils redressent en haut, et par laquelle ils respirent, leur ôte toute crainte d'être *submergés*. (Buff.)

— Fig. Voilà notre pauvre Vibrage *submergé* dans les plaisirs. (Mme de Sévig.) La vanité, que l'on croit *submergée* par le torrent de l'opinion publique, se sauve comme l'insecte sur un fétu. (Boiste.)

— Bot. Qui vit entièrement sous l'eau. Plantes submergées. Cératophylle submergé.

SUBMERGER. v. a. 1re conj. (du lat. *submergere*, inonder, couler à fond, fait de *sub*, sous; *mergere*, plonger). Prend un *e* muet après le *g* devant *a* et *o*. *Nous submergeâmes. Nous submergeons.* Plonger, enfoncer entièrement dans l'eau. Les flots ont submergé le navire.

— Inonder, couvrir d'eau. Fleuve qui déborde et submerge toute la plaine. Mer qui rompt ses digues et submerge tout un pays. Mais les Chaldéens n'auraient pu savoir que par la révélation qu'un pareil fléau eût *submergé* toute la terre habitable. (Volt.)

Les efforts des vagues profondes
Submergeant les campagnes. (J.-B. Rouss.)

L'air siffle, l'onde écume, et la pluie à torrents
S'échappe de la nue et *submerge* les champs. (***)

— Noyer. Surtout dans le style élevé. Les flots les ont submergés.

Cet affreux déluge
Dont les flots vont me *submerger*. (J.-B. Rouss.)

— Fig. La douleur l'avait *submergé*. Hélas! les malheurs du premier âge préparent l'homme à entrer dans la vie. (B. de St-P.) Le torrent impétueux de l'opinion *submerge* ceux qui veulent arrêter sa course. (Boiste.)

— Prov. *Il ne faut qu'une légère voie d'eau pour submerger un grand navire.* Les grands effets ont souvent des causes très-petites.

SUBMERSIBLE. adj. des 2 g. Qui peut être submergé

— Bot. Se dit des fruits des plantes dont les pédoncules, après s'être levés hors de l'eau pour que la fécondation s'opère, s'y replongent dès qu'elle a eu lieu.

SUBMERSION. s. f. (rad. *submerger*). Grande et forte inondation qui couvre totalement le terrain inondé. Cet orage a causé la submersion de tout le pays.

— État d'une chose entièrement plongée dans l'eau. La submersion d'un navire. La submersion d'un équipage.

— Action de plonger dans l'eau.

SUBMÉTALLOÏDE. adj. des 2 g. (du lat. *sub*, sous; *metallum*, métal; et du gr. εἶδος, ressemblance). Minér. Qui a presque l'apparence d'un métal, d'appartenir à un métal. Éclat submétalloïde.

SUBMICROSCOPIQUE. adj. des 2 g. (ét. lat., *sub*, sous; *miscroscopicus*, microscopique; fait du gr. μικρός, petit; σκοπέω, je vois). Didact. Qui est si petit qu'on ne peut guère l'apercevoir qu'avec le secours d'un microscope.

SUBMONILIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *sub*, sous; *monile*, chapelet; *forma*, forme). Hist. nat. Qui est disposé de manière à ressembler presque à un chapelet.

SUBMONODACTYLE. adj. des 2 g. (du lat. *submonodactylus*, fait de *sub*, sous; et du gr. μόνος, seul; δάκτυλος, doigt). Zool. Qui semble n'avoir qu'un seul doigt.

SUBMONOMYAIRE. adj. des 2 g. (ét., V. SUB et MONOMYAIRE). Conchyl. Qui paraît n'avoir qu'une seule impression musculaire.

SUBMURMURANT, ANTE. adj. Didact. Qui fait entendre un léger murmure.

SUBMUTIQUE. adj. des 2 g. Qui est presque mutique, sans l'être tout à fait.

SUBMUTILACÉ, ÉE. adj. Moll. Qui est presque semblable au mytile. || SUBMYTILACÉS. s. m. pl. Famille de l'ordre des acéphalophores lamellibranches, comprenant ceux qui, sous certains rapports, se rapprochent des mytiles.

SUBMULTIPLE. adj. des 2 g. Mathém. V. SOUS-MULTIPLE.

SUBNOUEUX, EUSE. adj. des 2 g. Didact. Qui présente des élévations ressemblant presque à des nœuds.

SUBOBSCUR, URE. adj. Didact. Qui est un peu obscur. Leurs groupes vastes, antiques, *subobscurs*. (Daniélo.)

SUBOCELLÉ, ÉE. adj. Didact. Qui est presque ocellé.

— Entom. Se dit d'un insecte qui porte sur ses élytres une tache jaune entourée d'un cercle bleu, qui ressemble presque à un œil.

SUBOCULAIRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *sub*, sous; *oculus*, œil). Didact. Qui est situé sous l'œil.

— Entom. Se dit des antennes des insectes, quand elles s'insèrent au-dessous des yeux. Antennes suboculaires.

SUBODORER. v. a. 1re conj. (du lat. *subodorare*, fait de *sub*, sous, et *odor*, odeur). Sentir de loin, à la trace. Un chien qui subodore le gibier.

— Fig. [illegible] un projet caché. Cet esprit de divination par lequel on *subodore*, pour ainsi dire, des procédés inconnus, des expériences nouvelles, des résultats ignorés. (Dider.)

SUBOMBILIQUÉ, ÉE. adj. (pr. *çu-bon-bi-li-ké*). Hist. nat. Qui offre presque un ombilic.

SUBONDULÉ, ÉE. adj. Didact. Qui est un peu ondulé, qui offre des ondulations peu sensibles.

SUBONGUICULÉ, ÉE. adj. (pr. *çu-bon-gu-i-ku-lé*; du lat. *subunguiculatus*; fait de *sub*, sous; *ungula*, ongle). Didact. Qui a presque des ongles, qui paraît presque avoir des ongles, qui a quelque partie analogue à des ongles.

— Conchyl. *Opercule subonguiculé.* Celui dont les éléments imbriqués et fort larges se recouvrent à peine, de manière à offrir quelque ressemblance avec un ongle d'homme.

SUBONGULÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *sub*, sous; *ungula*, ongle). Hist. nat. Qui est presque ongulé, dont les sabots ressemblent un peu à des ongles ou les ongles à des sabots. || SUBONGULÉS. s. m. pl. Mamm. Famille de mammifères dont les ongles ressemblent presque à des sabots.

SUBOPAQUE. adj. des 2 g. (du lat. *subopacus*, fait de *sub*, sous, presque; *opacus*, opaque). Didact. Qui est presque opaque, qui n'est pas tout à fait opaque.

SUBORBICULAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *suborbicularis*; fait de *sub*, sous, qui en composition signifie quelquefois *presque*, et de *orbis*, globe). Didact. Qui est presque orbiculaire.

SUBORBICULÉ, ÉE. adj. Syn. de Suborbiculaire.

SUBORDINATION. s. f. (pr. *çu-bor-di-na-ci-on*; du lat. *subordinatio*; rad. *sub*, sous; et *ordo*, ordre). Ordre établi entre les personnes qui fait que les unes dépendent des autres. La subordination maintient la discipline dans les armées. Un Etat ne saurait subsister sans subordination. Troupes ennemies de toute subordination. Les revers nuisent à la subordination. La *subordination*, dans les meilleurs gouvernements, peut être insensible du second au dernier, mais elle doit être sensible et réelle du premier au second. (Sallent.)

— Particulièrement, Dépendance d'une personne à l'égard d'une autre. Il y a subordination du lieutenant au capitaine, du caporal au sergent. Demeurer dans une grande subordination à l'égard de quelqu'un. La *subordination* militaire nécessite le despotisme civil, lorsque les soldats ne sont pas citoyens, et les citoyens soldats. (Boiste.)

— Quelquefois, Dépendance où une chose est à l'égard d'une autre. La subordination d'une science à une autre. La subordination de la gravure à la peinture, de la pharmacie à la médecine.

SUBORDINÉMENT. adv. D'une manière subordonnée, avec subordination.

SUBORDONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Subordonner. S'empl. adjectiv. Les lieutenants sont subordonnés aux capitaines. Les curés sont subordonnés aux évêques. Dans toutes les religions, le clergé, s'il n'est *subordonné* à la puissance civile, s'empare de l'autorité s'il le peut. (L. Lloyd.)

— En parlant des choses. Cause subordonnée à une autre. Les épisodes dans un poème doivent être subordonnés à l'action principale. Je sais que mon existence est *subordonnée* à la sienne, et que toutes les choses qui me sont connues sont absolument dans le même cas. (J.-J. Rouss.) Elle paraît une émanation de cette âme divine qui gouverne le monde, comme celle qui lui est *subordonnée* paraît en être une du soleil, et le corps un des éléments. (B. de Saint-Pierre.)

— substantiv. en parlant des personnes. Être doux envers ses subordonnés. Manquer d'égards pour ses subordonnés.

SUBORDONNÉMENT. adv. En sous-ordre. Commander une place subordonnément au gouverneur. || Peu usité.

SUBORDONNER. v. a. 1re conj. (ét. lat., *sub*, sous; *ordo*, ordre). Etablir entre les personnes un ordre tel que les unes dépendent des autres. Subordonner les employés aux directeurs. Les lois de la discipline subordonnent les gens de guerre les uns aux autres.

— Se dit également des choses. Le système de la nature est un système d'harmonie, Dieu a subordonné les choses les unes aux autres. Les lois du royaume ont subordonné certaines juridictions à d'autres. L'auteur de la nature a *subordonné* d'abord les puissances élémentaires à la puissance végétale. (B. de St-P.) Pour vouloir fortement, il faut *subordonner* à l'objet de la volonté, tout, jusqu'à l'amour de la vie. (***)

— SE SUBORDONNER. v. pron. Être subordonné. Dans un poème épique les épisodes doivent se subordonner à l'action principale. Les lois les plus utiles en apparence doivent se *subordonner* aux circonstances. (***)

— *Se subordonner soi-même.* La toute puissance doit se subordonner à l'opinion pour se conserver elle-même.

SUBORNATION. s. f. (pr. *çub-or-na-ci-on*). Action de suborner, d'amener quelqu'un par séduction à faire quelque chose contre son honneur. Subornation de témoins. Etre convaincu, déclaré coupable de subornation. Soupçonner quelqu'un d'avoir eu part à la subornation [illegible]. Le coupable de *subornation* de témoins est passible des mêmes peines que le faux témoin, selon les distinctions énoncées au Code pénal. (Chabr. Cham.)

SUBORNÉ, ÉE. part. pass. du v. Suborner. S'empl. adjectiv. Témoins subornés. Jeune fille subornée. La subornation des témoins n'est punissable que lorsque les témoins *subornés* ont déposé ou tenté de déposer contre la vérité. (Chabr. Cham.)

SUBORNER. v. a. 1re conj. (du lat. *subornare*, même sens; fait de *sub*, sous; *orno*, orner, équiper, payer en dessous main). Séduire, porter à faire une mauvaise action, à une action contre le devoir. Suborner une fille, une servante. Suborner un domestique. Suborner des témoins pour les faire déposer contre la vérité. Celui qui suborne les témoins est puni comme les faux témoins. Celui qui suborne des témoins s'avoue coupable.

— Fig. Suborner les âmes, les esprits.

— SE SUBORNER. v. pron. Être suborné. Un tel homme ne pourrait se suborner facilement. La conscience ne peut se suborner.

SUBORNEUR, EUSE. adj. Celui, celle qui suborne. Suborneur de filles. Suborneur de témoins. C'est un suborneur. Femme condamnée comme suborneuse.

La honte de céder aux traits du *suborneur*
Dans le cœur d'une fille est l'appui de l'honneur.
(Du Resnel.)

— Fig. Le plus puissant de tous les *suborneurs* est celui dont les conseils sont les plus séduisants, l'éloquence la plus persuasive; celui qui ne connaît aucun obstacle, aucun frein; celui enfin qui triomphe de la vertu, de l'honneur, c'est l'or. (***)

— adjectiv. Des discours, des conseils suborneurs. Esprit suborneur. Femme suborneuse.

SUBOSTRACÉ, ÉE adj. Moll. Qui est presque ostracé. || SUBOSTRACÉS. s. m. pl. Famille de l'ordre des acéphalophores lamellibranches, comprenant ceux qui se rapprochent des huîtres.

SUBOVALE. adj. des 2 g. Didact. Qui est presque ovale, qui n'est pas tout à fait ovale.

SUBOVOÏDE. adj. des 2 g. Didact. Qui est presque ovoïde.

SUBPAPILLAIRE. adj. des 2 g. (pr. *sub-pa-pil-lè-re*). Bot. Qui est presque papillaire. Se dit des surfaces hérissées de petites aspérités qui ressemblent à des papilles.

SUBPARALLÉLIPIPÈDE. adj. des 2 g. Didact. Qui a presque la forme d'un parallélipipède.

SUBPECTINÉ, ÉE, adj. (ét. lat., *sub*, sous; *pecten*, *pectinis*, peigne). Didact. Qui est disposé à peu près en manière de peigne

SUBPECTORAL, ALE. adj. (ét. lat., *sub*, sous; *pectus*, poitrine). Qui tient presque à la poitrine.

SUBPÉDICULÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *sub*, sous, presque; *pediculatus*, pédiculé). Bot. Qui est preque pédiculé, c'est-à-dire, qui est porté sur des pédicules à peine visibles.

SUBPELLUCIDE. adj. des 2 g. (ét. lat., *sub*, sous; *pellucidus*, pellucide). Qui jouit d'un très-faible degré de translucidité.

SUBPENNÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *sub*, sous, presque; *pennatus*, penne). Didact. Qui est presque disposé comme les barbes d'une plume.

SUBPENTACHOTOME. adj. des 2 g. (ét. lat., *sub*, sous; *pentachotomus*, divisé en cinq portions). Didact. Qui est presque divisé en cinq portions.

SUBPENTAGONE. adj. des 2 g. Qui a presque cinq angles.

SUBPERFORÉ, ÉE. adj. Qui offre une perforation à peine sensible.

SUBPÉRIPHÉRIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui est presque périphérique.

— Bot. *Embryon subpériphérique.* Embryon qui entoure le périsperme, le déborde et s'étend sur sa surface en une lame d'une grande ténuité.

SUBPERPENDICULAIRE. adj. des 2 g. Didact. Qui se rapproche beaucoup de la perpendiculaire.

SUBPÉTIOLIFORME. adj. des 2 g. Bot. Qui est presque pétioliforme ou qui ressemble beaucoup à un pétiole.

SUBPHYTOÏDE. adj. des 2 g. Hist. nat. Qui est presque phytoïde, c'est-à-dire qui ressemble beaucoup à une plante.

SUBPIERREUX, EUSE. adj. Minér. Qui est presque pierreux, c'est-à-dire dont la consistance se rapproche beaucoup de celle d'une pierre.

SUBPILIFÈRE. adj. des 2 g. (du lat. *subpiliferus*, fait de *sub*, sous; *pilus*, poil; *fero*, je porte). Didact. Qui porte des poils très-courts ou très-écrasés.

SUBPIQUANT, ANTE. adj. Didact. Qui est un peu piquant. Feuilles subpiquantes.

SUBPLAN, ANE. adj. Didact. Qui est presque aplani.

SUBPLISSÉ, ÉE. adj. Didact. Qui est un peu plissé, qui offre de légers plis.

SUBPONCTUÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *sub*, sous; [illegible]) Didact. Qui est marqué de points peu apparents.

SUBPROBOSCIDÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *sub*, sous; *proboscis*, trompe). Didact. Qui se prolonge en une sorte de trompe ou de bec.

SUBPROLIFÈRE. adj. des 2 g. Didact. Qui est prolifère à un degré peu marqué.

SUBPYRAMIDÉ, ÉE. adj. Didact. Qui est presque pyramidé.

— Minér. Se dit d'une variété dans laquelle la forme primitive, qui est un prisme, a ses bords horizontaux remplacés par des facettes qui produisent comme une naissance de pyramide.

SUBPYRIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *sub*, sous; *pira*, poire; *forma*, forme). Didact. Qui a presque la forme d'une poire.

SUBQUADRIFIDE. adj. des 2 g. (ét. lat., *sub*, sous; *quater*, quatre; *findo*, je fends.

Didact. Qui est presque divisé en quatre parties.

SUBQUADRIVALVE. adj. des 2 g. (ét. lat., *sub*, sous; *quater*, quatre; *valva*, valve). Conchyl. Qui est conformé de manière à paraître composé de quatre valves.

SUBQUINCONCIAL, ALE. adj. Didact. Qui est presque quinconcial, presque disposé en quinconce.

SUBRADIÉ, ÉE. adj. Qui est presque radié, qui offre des rayons colorés interrompus.

SUBRAMEUX, EUSE. adj. Qui offre des ramifications peu prononcées.

SUBRAMIFIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui est partagé en rameaux très-courts.

SUBRÉCARGUE. s. m. (de l'espagn. *sobrecarga*; formé de *sobre*, sur; *carga*, charge). Comm. marit. Préposé spécial nommé par les armateurs pour veiller à la conservation et à la vente des marchandises qu'ils ont chargées, pour en acheter d'autres destinées au retour et recevoir le frêt, attributions qui ordinairement appartiennent au capitaine. Partir subrécargue à bord d'un navire allant aux Indes. Le subrécargue doit se conformer aux instructions de son armateur. Le subrécargue engage les armateurs de la même manière qu'un commis en général engage son con mettant.

SUBRÉCOT. s. m. (pr. *çu-bré-cô*; de l'esp. *sobre*, sur; et du fr. *écot*). Le surplus de l'écot, ce qu'il en coûte au-delà de ce qu'on s'était proposé de dépenser. Dépenser trois francs de subrécot par tête.

— Fig. Demande qui vient par dessus les autres, et à laquelle on ne s'attendait point. Demander quelque chose par subrécot, de subrécot.

— Il est familier dans l'une et l'autre acception.

SUBRÉGULARIFLORE. adj. des 2 g. (ét. lat., *sub*, sous; *regula*, règle; *flos*, fleur). Bot. Qui a des fleurs presque régulières. Se dit particulièrement de la calathide et du disque des synanthérées, quand ils sont composes de fleurs à corolles subrégulières. Calathide subrégulariflore. Disque subrégulariflore.

SUBRÉGULARIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *sub*, sous; *regula*, règle; *forma*, forme). Bot. Qui est presque réguláriforme. Corolle subrégulariforme.

SUBRÉGULIER, IÈRE. adj. Didact. Qui est de forme à peu près régulière.

SUBRÉNIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *sub*, sous; *reniformis*, réniforme). Didact. Dont la forme approche de celle d'un rein.

SUBREPTICE. adj. des 2 g. (ét. lat., *sub*, sous; *rapere*, ravir). Chancell. Se dit des lettres, grâces, provisions et autres choses de ce genre obtenues sur un faux exposé. Il s'oppose à Obreptice, qui se dit de celles qui sont obtenues sur un exposé où l'on a omis d'exprimer quelque chose d'essentiel. Lettres subreptices. Grâces subreptices.

— Par extens. Se dit de certaines choses qui se font furtivement et illicitement. Edition subreptice.

SUBREPTICEMENT. adv. D'une matière subreptice. Obtenir des lettres subrepticement. Editer subrepticement un ouvrage.

SUBREPTION. s. f. (pr. *çub-rep-ci-on*; rad. *subreptice*). Surprise qu'on fait à un supérieur en obtenant de lui des grâces sur un faux exposé

— *Moyens d'obreption et de subreption.* Moyens par lesquels on prouve que des lettres accordées en chancellerie sont obreptices et subreptices, pour en obtenir la nullité.

SUBRÉSINITE. adj. des 2 g. Didact. Qui n'offre que faiblement l'aspect de la résine.

SUBRÉSINOÏDE. adj. des 2 g. Chim. Qui ressemble presque à une résine.

SUBRÉTICULÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *sub*, sous; *reticulatus*, réticulé). Didact. Qui est presque disposé en manière de réseau.

SUBRHOMBOÏDAL, ALE. adj. (ét. lat., *sub*, sous; *rhomboïdalis*, rhomboïdal). Didact. Qui offre une forme presque rhomboïdale.

SUBROGATEUR. s. m. Prat. Second rapporteur.

— adjectiv. *Acte subrogateur.* Acte qui subroge un rapporteur à un autre, un tuteur à un autre

SUBROGATION. s. f. (pr. *su-bro-ga-ci-on*). Jurispr. Acte par lequel on subroge.

— Particulièrement. Transmission de tous les droits et actions appartenant au créancier contre son débiteur, à celui qui le désintéresse au lieu et place de ce dernier. Requête de subrogation. Consentir à la subrogation. La subrogation assure mon hypothèque. Subrogation conventionnelle. Subrogation consentie par le créancier. Subrogation accordée par le débiteur. Subrogation légale. Subrogation judiciaire. La subrogation diffère de la cession ou transport en ce qu'elle peut avoir lieu à l'insu du créancier par la seule volonté du débiteur, et de la délégation, en ce que cette dernière opère un changement de débiteur, tandis que la subrogation opère un changement de créancier.

SUBROGATIS. s. m. (pr. *sub-ro-ga-tiss*). Anc. prat. Ordonnance par laquelle le chef d'une compagnie nommait un rapporteur à la place d'un autre.

SUBROGATOIRE. adj. des 2 g. Anc. prat. Qui subroge. Syn. de Subrogateur. Acte subrogatoire.

SUBROGATUR. s. m. Mot pris du latin, où il signifie *est subrogé*. C'était autrefois, dans le conseil privé, un acte qui subrogeait un rapporteur à la place d'un autre.

SUBROGÉ, ÉE. part. pass. du v. Subroger. S'empl. adjectiv. Personne subrogée au lieu et place d'une autre.

— subst. Celui qui a été subrogé au lieu et place d'un autre, en ses droits, noms et actions. La subrogation transfère au subrogé tous les droits et actions du créancier originaire contre le débiteur. Le subrogé doit avoir soin de faire substituer son nom à celui du créancier passé sur les registres du conservateur des hypothèques, en déposant au bureau de ce fonctionnaire une expédition de la quittance portant subrogation à son profit.

— *Subrogé tuteur.* Celui qui est nommé par les parents et par le juge, pour empêcher que le tuteur ou la tutrice ne fasse rien contre les intérêts du mineur, et surtout pour soutenir les droits du mineur contre son tuteur, lorsque leurs intérêts sont opposés.

SUBROGER. v. a. 1re conj. (ét. lat., *sub*, sous; *rogare*, prier). On met un *e* après le *g* devant *a*, *o*. *Nous subrogeons. Je subrogeais*, etc. Jurispr. Substituer, mettre en la place de quelqu'un. Acte qui subroge quelqu'un en la place d'un autre. Je rembourserai cette somme pour vous à la condition que vous me ferez subroger en la place de votre créancier. Lorsque plusieurs personnes concourent à l'extinction de la dette, et se font *subroger* par des actes différents, tous leurs droits sont égaux, et aucun ne peut se prévaloir de l'autorité de son titre. (Chabr.-Cham.)

— Dans un sens analogue en parlant des choses. Subroger des immeubles en lieu et place d'immeubles aliénés.

— *Subroger un rapporteur.* Nommer un juge à la place d'un autre qui était rapporteur.

— SE SUBROGER. v. pron. Être subrogé.

SUBROSTRÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *sub*, sous; *rostrum*, bec). Qui se prolonge en une sorte de très-petit bec.

SUBSACCHAROÏDE. adj. des 2 g. (pr. *çub-ça-ka-ro-i-de*; ét. lat., *sub*, sous; *saccharoïdus*, saccharoïde). Didact. Qui est presque saccharoïde, qui a presque l'apparence et la texture du sucre.

SUBSÉCUTIF, IVE. adj. Postérieur. Vieux mot qui a été renouvelé. Estimant tout autre apprentissage *subsécutif* à celui-là. (Mont.)

SUBSÉQUEMMENT. adv. (pr. *çub-cé-ka-man*). Ensuite, après. Ne s'emploie guère qu'en jurisprudence. Il a déclaré verbalement qu'il se désistait de ses droits, et subséquemment il y a renoncé en forme.

SUBSÉQUENCE. s. f. (pr. *çub-cé-kan-ce*). État de ce qui est subséquent dans l'ordre du temps ou du lieu. La subséquence d'un acte. La subséquence d'une lettre, d'un mot. Cet effet est produit par la *subséquence* du *e* faible. (Boussi.) La *subséquence* d'une syllabe muette ne sera donc pas à nos yeux une raison de gravité pour le son *i*. (Id.)

SUBSÉQUENT, ENTE. adj. (pr. *çub-cé-kan, an-te*; du lat. *subsequens*; fait de *sub*, sous; *sequi*, suivre). Qui suit, qui vient après. Acte, traité subséquent. Article subséquent. Un testament subséquent annule le premier.

SUBSÉRIAL, ALE. adj. Didact. Qui est presque disposé en séries.

SUBSESSILE. adj. des 2 g. (ét. lat., *sub*, sous; *sessilis*, sessile). Bot. Qui a des feuilles dont les pétioles sont très-courts.

SUBSETACÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *sub*, sous; *seta*, soie). Didact. Qui a presque la forme d'une soie.

SUBSIDE. s. m. (pr. *çub-ci-de*; du lat. *subsidium*). Impôt, levée de deniers pour les besoins de l'État. Demander des subsides. Etablir des subsides. Payer des subsides. Subsides énormes. Ecraser le peuple de subsides. Accabler la nation de subsides.

— Tout secours d'argent que des sujets donnent à leur souverain. Les *subsides* volontaires n'épuisent jamais une nation, et si les forces viennent à lui manquer, il lui reste le courage. (Bacon.)

— Secours d'argent qu'un prince donne à un autre prince son allié, en conséquence des traités [illegible] des subsides. La nation qui fournit les *subsides* tient le sceptre du monde. (Boiste.) Les *subsides* étrangers sont des moyens de corruption et de trouble. (Id.)

— Hist. *Subside gracieux.* Subside de six deniers pour livre sur toutes les marchandises vendues à Paris, accordé par le prévôt des marchands à Philippe VI en 1349.

— Antiq. milit. Nom donné aux soldats d'un corps de réserve chez les Romains. Les subsides.

SUBSIDIAIRE. adj. des 2 g. (pr. *çub-ci-di-è-re*). Jurispr. Qui sert à fortifier un moyen principal dans une affaire contentieuse, qui vient à l'appui de. Moyens subsidiaires.

— Qu'on allègue à la suite des raisons qu'on a déjà employées. Raisons subsidiaires. Raisonnements, motifs subsidiaires.

— *Conclusions subsidiaires.* Conclusions conditionnelles qu'on prend en second lieu, et pour le cas seulement où les conclusions principales ne seraient pas adjugées.

— *Hypothèque subsidiaire.* Seconde hypothèque qui sert à assurer davantage la première, et qui n'a d'effet qu'au défaut de l'autre.

SUBSIDIAIREMENT. adv. D'une manière subsidiaire. Avoir subsidiairement recours contre un vendeur. Ecrire l'histoire d'une nation, et subsidiairement celle des peuples qui ont eu des relations avec elle.

SUBSIDIÉ, ÉE. part. pass. du v. Subsidier. S'empl. adjectiv. Rois, peuples subsidiés. Les nations subsidiées sont esclaves de qui les paye.

SUBSIDIER. v. a. 1re conj. Donner, fournir des subsides à. Subsidier un Etat. Subsidier une nation alliée. Comment ce clergé, politiquement maître, permet-il aux Etats du Brabant de *subsidier* l'université éclectique de Bruxelles? (Courr. fr.)

— SE SUBSIDIER. v. pron. Être subsidié.

SUBSIGNAIRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *sub*, sous; *signum*, étendard). Antiq. rom. Se disait des corps des armées romaines qui avaient des enseignes ou drapeaux particuliers. Les soldats subsignaires n'appartenaient plus aux légions; c'étaient des vétérans sur le point d'être licenciés.

SUBSIMILAIRE. adj. des 2 g. Conchyl. Se dit de l'opercule, quand ayant presque la forme de la coquille il est cependant beaucoup plus petit qu'elle, et ne peut s'enfoncer profondément dans sa cavité.

SUBSINUEUX, EUSE. adj. Hist. nat. Qui est presque sinueux sur ses bords.

SUBSISTANCE. s. f. (rad. *subsister*). Nourriture et entretien. Moyens de subsistance. Fournir à la subsistance de quelqu'un. Travailler pour la subsistance de sa famille. N'avoir aucun moyen de subsistance. Quels sont vos moyens de subsistance? Les Romains, sous leur gouvernement primitif, qui était agricole en même temps que militaire, cultivaient habilement et recueillaient abondamment des *subsistances* jusque dans l'intérieur des villes, et ce fût une des principales causes méconnues de leur première prospérité. (Roubaud.) Celui-ci ayant satisfait sa passion s'éloigna d'elle, et refusa même de lui assurer une *subsistance* pour un enfant dont il l'avait laissée enceinte. (B. de St-P.) L'autel doit fournir à la *subsistance* du prêtre, non à son luxe. (Boiste.)

— Particulièrement, au pluriel, Tout ce qui est nécessaire à la nourriture et à l'entretien d'une armée. Pourvoir à la subsistance des troupes. Armée qui tire sa subsistance des pays qu'elle traverse. L'administration, la régie des subsistances.

— Admin. milit. *Mettre un homme en subsistance dans un régiment.* Recueillir un soldat isolé dont le corps est éloigné; le nourrir et le solder jusqu'à ce qu'il puisse rejoindre son régiment.

SUBSISTANT. part. prés. du v. Subsister. Qui subsiste. Il est invar. Des pauvres subsistant des secours de la charité chrétienne. Une difficulté subsistant toujours. Ce fut surtout un spectacle étrange que l'avilissement, le scandale de Rome, et sa puissance d'opinion *subsistant* dans les esprits au milieu de son abaissement. (Volt.)

SUBSISTANT, ANTE. adj. Qui a la propriété d'exister, d'être, de continuer d'être. Cette faculté de produire son semblable, qui réside dans les animaux et dans les végétaux, cette espèce d'unité toujours *subsistante*, et qui paraît éternelle. (Buff.) L'attitude du corps est encore gênée par l'impression toujours *subsistante* des entraves habituelles. (Id.) C'est une personne parfaitement une en trois personnes distinctement *subsistantes*. (Id.) Cette incertitude oblige, dit-on, les gouvernements à entretenir des armées toujours *subsistantes*. (St-Lamb.) Vous aurez toujours par-devant la coalition, toujours *subsistante*, des aristocraties, un crime d'avoir, il y a cinquante ans, voulu délivrer le monde. (Michelet.)

— *Subsistant dans.* Il serait presque aussi court de chercher une vérité *subsistante* dans la nature, qu'égarée dans une multitude immense de volumes. (Dider.) Ce granit a été originairement recouvert de cornéennes; on les voit *subsistantes* dans les montagnes latérales. (Ramond.) Le combat n'était encore que contre la barbarie *subsistante* dans toute son horreur; il fallait l'abattre. (De Pradt.)

— *Subsistant entre.* Tout homme dont l'esprit [illegible] ne peut s'empêcher de connaître ses devoirs, de découvrir les rapports *subsistants* entre les hommes, de méditer sa propre nature, de démêler ses besoins, ses penchants, ses désirs, et de s'apercevoir de ce qu'il doit à des êtres nécessaires à son propre bonheur. (Volt.)

— *Subsistant par.* C'est une chose *subsistante* par sa nature. (Volt.) Ce seraient trois personnes *subsistantes* dans la même substance. (Bonnet.) Vous n'avez qu'à lire cette histoire pour vous persuader qu'une religion *subsistante* par un miracle continuel ne peut être une imagination des hommes. (Mme de Sév.) Tous les sages de l'antiquité, sans aucune exception, ont cru la matière éternelle et *subsistante* par elle-même. (Volt.)

SUBSISTÉ. part. pass. du v. Subsister. Il est invariable.

SUBSISTER. v. n. 1re conj. (du lat. *subsistere*, subsister, vivre, exister; fait de *sub*, sous, et *existere*, exister). Exister encore. En ce sens il ne se dit que des choses. Rome subsiste encore, mais la plupart des édifices qu'elle eut au temps de sa splendeur ne subsistent plus. Les pyramides de l'Egypte s'en vont en poudre, et les graminées du temps des Pharaons *subsistent* encore. (B. de St-P.) L'amour de Dieu n'est jamais plus grand que lorsqu'il *subsiste* au fond du cœur parmi ces froideurs et ces obscurités qui l'environnent. (Fléch.) Il semble que le bonheur et la sûreté publique ne puissent *subsister* que par des crimes. (Mass.) Les fruits du scandale des pêcheurs seront immortels, ils *subsisteront* après lui. (Id.)

— Continuer d'être. Les circonstances passent, et les lois qu'elles amènent subsistent. On trouve peu de gens qui fassent *subsister* leurs promesses, quand la raison qui les a fait promettre ne *subsiste* plus. (Boiste.)

— Demeurer en force et en vigueur. Il se dit particulièrement des lois, des coutumes, des traités qu'on invoque, des propositions qu'on avance, et autres choses semblables. Cette ordonnance ne subsiste plus, elle a été révoquée. Ce traité subsiste toujours. Ma proposition subsistera toujours tant qu'on ne lui opposera pas quelque chose de plus fort. Rien de ce qui ne se maintient que par le crime ne peut longtemps *subsister*. (Lemontey.) La haine qui a toujours *subsisté* entre les riches et les pauvres a partout détruit les ressources de l'honneur et de la vertu. (Barth.) Cette institution, trop belle pour *subsister* longtemps, ne dura qu'environ un siècle. (Id.) Le premier effet de l'attention, c'est de faire *subsister* dans l'esprit, en l'absence des objets, les perceptions qu'ils ont occasionnées. (Condill.)

— Se dit quelquefois collectivement des personnes, mais alors on les considère sous le rapport des institutions, du gouvernement. Les Romains ont *subsisté* longtemps sans corps de clergé: leurs magistrats étaient leurs pontifes. (B. de St P.) L'histoire n'offre pas d'exemples de nations qui aient pu *subsister* en paix sans opinions religieuses. (Id.) Afin de mieux apprécier le culte dont on les honore chez les chrétiens, voyons dans quel état ils ont *subsisté* chez les peuples idolâtres. (Chateaub.)

— S'entretenir, vivre. Subsister honnêtement. Subsister misérablement. Faire subsister une armée. N'avoir pas le moyen de subsister. Vous êtes dans un pays et dans une condition où, pour *subsister*, vous n'avez besoin ni de tromper ni de flatter. (B. de St-P.) Les blés, dont tant de peuples *subsistent*, ne sont que des espèces de graminées. (Id.) Le peuple *subsistait* sans avoir besoin de beaucoup travailler. (Condill.)

Bientôt pour *subsister*, la noblesse sans bien
Trouva l'art d'emprunter et de ne rendre rien. (Boil.)

— Se dit des animaux et des végétaux. Les animaux domestiques subsistent plus facilement autour de l'homme, qu'éloignés de lui. La terre est le seul lieu où les végétaux puissent *subsister*. (Buff.) La nature a varié à l'infini parmi les animaux les moyens de se défendre comme ceux de *subsister*. (B. de St-P.)

Comment venir à bout
De *subsister* sans connaître personne?
Les loups ne sont pas gens à nous donner l'aumône.
(La Fontaine.)

— *Subsister par.* Subsister par son travail, par son industrie. Que de pauvres, que de familles ruinées pour la cause de la foi, ont *subsisté* pendant tout le cours de sa vie, par l'immense profusion des aumônes de la reine. (Bossuet.)

— *Subsister de.* J'étais sans fortune, et je ne connaissais plus de moyen honnête d'en acquérir, lorsqu'une personne qui m'était inconnue m'obtint du prince des secours dont j'ai *subsisté* longtemps dans la solitude. (B. de St-P.) Je suppose que, dans le pays qu'habite notre peuplade, chaque homme, en travaillant, peut *subsister* du produit d'un arpent, et ne peut *subsister* à moins. (Condill.)

Une muse affamée
Ne peut pas, dira-t-on, subsister de fumée.
(Boileau.)

SUBSOMPTION. s. f. (pr. *çub-çonp-ci-on*; ét. lat., *sub*, sous, par-dessous; *sumptio*, de *sumere*, prendre). Philos. de Kant. Connaissance qu'on a sur la condition à laquelle est soumise la règle, où la majeure a lieu de quelque manière. La subsomption d'un syllogisme.

SUBSPATHACÉ, ÉE. adj. Hist. nat. Qui est presque spathacé ou muni d'une spathe.

[illegible] lat., *sub*, sous; *spathula*, spathule; *forma*, forme). Hist. nat. Qui a presque la forme d'une spathule.

SUBSPHÉRIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui a presque la forme d'une sphère.

SUBSPHÉROÏDAL, ALE. adj. Didact. V. SUBSPHÉROÏDE.

SUBSPHÉROÏDE. adj. des 2 g. Didact. Qui a presque la forme d'un sphéroïde.

SUBSPIRAL, ALE. adj. Didact. Qui est plus ou moins contourné en spirale.

SUBSPIRÉ, ÉE. adj. des 2 g. Didact. Qui n'est qu'un peu contourné en spire.

— Conchyl. Se dit de l'opercule quand il n'offre qu'un indice de commencement de spire à l'une de ses extrémités.

SUBSQUAMEUX, EUSE. adj. (pr. *çub-skoua-*

meu, eu-se ; ét. lat., *sub*, sous ; *squama*, écaille). Hist. nat. Qui a presque une disposition squameuse ou qui ressemble un peu à une écaille.

SUBSTANCE. s. f. (du lat. *substantia ;* fait de *sub*, sous ; *stare*, être). Philos. Etre qui subsiste par lui-même, à la différence de l'accident, qui ne subsiste qu'autant qu'il est adhérent à un sujet. Cet être, ce *dessous*, ce *soutien* des modes, des qualités, des phénomènes, est révélé par la raison. Nous avons conscience qu'en nous les forces de connaître, de sentir et de vouloir, qui s'exercent ensemble ou tour à tour, sont les attributs d'un être invariable, identique. Or, l'être un et identique opposé aux accidents variables, aux phénomènes transitoires, c'est la substance. Nos changements témoignent que les corps ont des qualités variables, des formes changeantes ; mais ces qualités, ces formes sont des modifications de quelque chose de réel. Ce quelque chose de réel est encore la substance. Substance spirituelle. Substance corporelle. Dieu, les anges, l'âme, sont des substances spirituelles. La matière et tous les objets matériels sont des substances corporelles. Dans le mystère de l'Eucharistie, la foi nous montre la substance du pain et du vin changée en le corps et le sang de Jésus-Christ. Je soutiens que le corps n'est rien, parce qu'il n'a ni forme ni *substance*, que tout son être n'est que de couler. (Boss.) La différence des *substances* spirituelle et matérielle qui se trouvent en nous, leurs liens mystérieux, l'évidence de leurs actions et de leurs réactions réciproques, l'impuissance de l'esprit humain à saisir l'élément substantiel de quoi que ce soit, ont fait inventer bien des systèmes pour expliquer l'inexplicable. (***) ‖ Se dit de la matière qui constitue les divers corps de la nature, et qui, différente dans chacun d'eux, leur donne leurs qualités primitives et essentielles.

— Dans les sciences et dans le langage ordinaire, Fruit d'une substance molle et aqueuse. Substances organiques. Substances inorganiques. Substances animales. Substances végétales. Substance métallique, pierreuse, terreuse, spongieuse, compacte, dure, molle, liquide, solide, gazeuse, aériforme. La *substance* du zinc est dure et n'est point cassante. (Buff.) Une cloche qu'on frappe ne perd rien de sa *substance*, et le son se répand autour d'elle. (A. Martin.) Quand l'argent est combiné avec des *substances* étrangères, ou avec des métaux d'une nature différente, il faut une grande capacité et une expérience consommée pour le purifier. (Rayn.)

— Particulièrement, Ce qu'il y a de meilleur, de plus succulent, de plus nourrissant dans une chose, pour la nourriture de l'homme ou pour celle des animaux. La substance d'une viande. La substance du bœuf s'extrait par la cuisson et reste dans le bouillon. Des aliments pleins de substance. Les arbres, les plantes attirent la substance de la terre.

— Fig. Ce qu'il y a de plus essentiel dans un discours, dans un acte, dans une affaire, etc. Oublier un récit, mais en connaître la substance. La substance d'un discours. La substance d'un livre, d'une lettre. ‖ Elle nourrissait sa piété de la *substance* des saintes Écritures. (Fléch.)

— Ce qui est absolument nécessaire pour la subsistance. S'engraisser de la substance du peuple.

— Philos. ind. *Les neuf substances*. Les éléments, qui sont : la terre, l'eau, la lumière, l'air, l'éther, le temps, le lieu, l'âme et le manas.

— *En substance*, loc. adv. Sommairement, en abrégé. Voici en substance ce qu'il a dit. Dites-moi en substance ce dont il s'agit.

— Chim. *Substances astringentes* ou *tannantes*. Matières végétales douées de la propriété de tanner les peaux. V. TANNIN.

— Médec. On dit que les médicaments sont donnés en *substance*, lorsqu'on les emploie tels que la nature les produit, sans leur avoir fait préalablement subir aucune préparation chimique, et seulement en les divisant suffisamment pour qu'ils puissent être introduits dans les voies digestives.

SUBSTANCIAIRE. adj. et s. des 2 g. Hist. relig. Nom de certains luthériens, qui prétendaient qu'Adam fut dépouillé par son péché de tous les avantages dont Dieu avait doué la nature.

SUBSTANTÉ, ÉE. part. pass. du v. Substanter. S'empl. adjectiv. Le roturier malheureux, à peine *substanté* d'un pain noir d'orge, mal garanti sous sa chaumière enfumée et ses grossiers habits contre l'injure des saisons, réduit à implorer souvent la clémence de son [...] sans défense dans le donjon des barons, végétait en tremblant à l'aspect de son très-haut et très-puissant suzerain. (Virey.)

SUBSTANTER. v. a. 1re conj. (du lat. *substentare*). Faire vivre, nourrir, soutenir. Substanter sa famille, ses enfants, son vieux père.

SUBSTANTIEL, IELLE. (pr. *cub-stan-ci-el*). Philos. Qui a rapport à la substance, qui tient de la substance. Élément substantiel. Formes substantielles. Accidents substantiels.

— Dans le langage ordinaire, Qui est succulent, nourrissant, rempli de substance. Nourriture substantielle. Tirer d'une viande tout ce qu'elle a de substantiel. L'ordre des comestibles est des plus *substantiels* aux plus légers. (Brill.-Savar.) Il faut que la nourrice prenne des aliments un peu *substantiels*. (J.-J. Rouss.)

— Fig. en parlant des ouvrages d'esprit. Discours substantiel. Extraire d'un livre, d'un discours, ce qu'il y a de plus substantiel.

— Anc. scolast. *Formes substantielles*. Substance qui détermine la matière à être une certaine chose. La nouvelle philosophie n'admet pas les formes substantielles.

SUBSTANTIELLEMENT. adv. (pr. *cub-stan-cie-le-man*). Quant à la substance, en substance. Dans le sacrement de l'Eucharistie, on reçoit le corps de Jésus-Christ réellement et substantiellement.

— Sommairement, Raconter une chose substantiellement.

SUBSTANTIF, IVE. adj. Phys. Qui a rapport à la substance.

— Chim. *Couleurs substantives*. Celles qui se combinent avec les étoffes en vertu de leur affinité propre.

— Gramm. Se dit de tout nom qui désigne une substance. *Homme* est un nom substantif. *Animal, oiseau, chaleur, grandeur, blancheur, beauté, vérité*, sont également des noms substantifs. Tout nom qui est le sujet d'une proposition est *substantif*. (Condill.)

— Qui appartient au substantif, qui lui est propre. Donner à un mot la forme substantive.

— *Verbe substantif*. « C'est le verbe *être*, disent l'Académie et Landais, quand il n'est pas auxiliaire, c'est-à-dire, quand il ne sert pas à former les temps des autres verbes, comme dans ces phrases : *Il a cessé d'être. Il vaut mieux être que paraître.* » Ce n'est pas là précisément ce qu'entendent les grammairiens par *verbe substantif*. Suivant eux, le seul verbe proprement dit est le verbe *être ;* et on le nomme *verbe substantif* parce qu'il subsiste par lui-même, et qu'il ne renferme en lui aucune idée d'attribution ; il diffère donc en cela de tous les autres verbes, tels que *aimer, courir, marcher*, etc., qui résultent de la combinaison du verbe *être* et d'un attribut ; en effet, *j'aime, je cours, je marche*, sont formés de *je suis* et des divers attributs, *aimant, courant, marchant*, etc.; aussi est-ce pour cette raison que ces verbes s'appellent *verbes attributifs* ou *verbes adjectifs*.

— substantiv. Se dit pour Nom substantif. Le substantif est un mot qui seul, et sans le secours d'aucun autre mot, signifie Tout être, toute chose qui est l'objet de notre pensée. Tout *substantif* exprime un être existant ou qu'on regarde comme existant. (Condill.) Le *substantif* et l'adjectif doivent s'accorder en genre et en nombre. (Acad.)

— Tous les êtres, tous les objets de la nature peuvent être soumis à diverses modifications. On peut dire d'une *rose* qu'elle est épanouie, flétrie, rouge, blanche ; de *champs* qu'ils sont fertiles, stériles, fleuris ; de la *blancheur* qu'elle est éclatante, vive, éblouissante. Sous ce point de vue, c'est-à-dire considérés comme le *soutien*, le support de qualités, tous les êtres, tous les objets de la nature prennent le nom de *substances*, et les mots qui les rappellent à la mémoire, qui les représentent sur le papier, dans l'écriture, se nomment *substantifs*. Les *substantifs* sont donc les noms des substances ; et par *substances* on entend les personnes, les animaux, les êtres, et généralement tous les objets qui existent dans la nature ou dans notre esprit, et qu'on peut voir, toucher, goûter, odorer, entendre ou comprendre. Les *substantifs* qui servent à désigner des êtres en général, matériels ou immatériels, les corps, les substances, ont été appelés plus communément jusqu'ici *noms*, du latin *nomen*, qui veut dire *nomen quod notat*, signe qui fait connaître. Mais on doit préférer la dénomination de *substantif*, tant parce qu'elle indique mieux la nature de l'idée que cette espèce de mots exprime, que parce que le mot *nom* a été employé par un grand nombre de grammairiens dans un sens plus étendu, comme s'appliquant à la fois aux substantifs et aux adjectifs.

— *Substantif propre*. Nom qui ne s'applique qu'à un seul individu, à un seul objet pour le distinguer de tous les autres individus, de tous les autres objets. *Paris, Londres, Rouen, Napoléon*, sont des substantifs propres. ‖ *Substantif commun*. Nom qui peut s'appliquer indifféremment à tous les individus, à tous les objets d'une même espèce, d'une même nature. *Arbre, jardin, plante, homme, femme*, sont des substantifs communs ‖ *Substantif collectif*. Nom commun qui sert à désigner une collection totale ou partielle d'individus ou d'objets d'une même nature. *Troupe, amas, foule, armée, multitude, forêt, infinité*, sont des substantifs collectifs ‖ *Substantif composé*. Nom formé de plusieurs mots réunis par un trait d'union [...] qu'une idée unique. *Arc-en-ciel, chef-d'œuvre, petit-maître*, sont des substantifs composés. ‖ *Substantifs abstraits*. Ceux qui s'appliquent à des êtres que nous ne pouvons ni voir, ni toucher, et qui n'ont d'existence que dans notre esprit. *Mémoire, éternité, justice, vertu, vice, blancheur*, sont des substantifs abstraits. ‖ *Substantifs concrets*. Ceux qui désignent la substance même revêtue de ses qualités.

— Le substantif peut remplir dans le discours cinq sortes de fonctions différentes. Il peut être employé 1° comme sujet du verbe : L'*homme* est né pour régner sur tous les animaux. (Volt.) 2° Comme régime ou complément direct du verbe : La cupidité rend l'*homme* injuste envers les autres hommes. (Mass.) 3° Comme attribut : S'il n'est *homme* du monde, il est *homme* de bien. (Fenouil de Falbert.) 4° En apostrophe : O *homme !* vous ne connaissez pas les objets que vous avez sous les yeux. (Mass.) 5° Enfin comme complément de préposition : Tout dans l'*homme* est masqué. (Coïé.) La tempérance et le travail sont les deux vrais médecins de l'*homme*. (J.-J. Rouss.)

SUBSTANTIFIÉ, ÉE. part. pass. du v. Substantifier. S'empl. adjectiv. Idées substantifiées.

SUBSTANTIFIER. v. a. 1re conj. *Je substantifie, nous substantifions, vous substantifiez. Je substantifiais, nous substantifiions, vous substantifiiez*, etc. Faire d'un mot un substantif; l'employer à la manière des substantifs ; lui faire remplir dans le discours le rôle de substantif. Substantifier les infinitifs. La langue italienne plus que la nôtre aime à substantifier les infinitifs : ainsi elle dira *son parler, son sourire, son marcher*, plutôt que, son *langage*, son *sourire*, *sa démarche*.

— Log. Présenter en substance des maximes, des idées. Substantifier les idées d'un philosophe. Quelques philosophes ont substantifié les idées de Platon.

SUBSTANTIFIQUE. adj. des 2 g. Abondant en substance, substantiel.

SUBSTANTIVÉ, ÉE. part. pass. du v. Substantiver. S'empl. adjectiv. Discours substantivé.

SUBSTANTIVEMENT. adv. En manière de substantif. Adjectif employé substantivement. Mot qui se prend substantivement. L'infinitif des verbes s'emploie quelquefois substantivement. L'adjectif est pris substantivement toutes les fois qu'il est précédé de l'article ou bien d'un adjectif déterminatif, et qu'il ne se rapporte à aucun substantif exprimé. Dans cet exemple : Nous ne haïssons point *les méchants* parce qu'ils nuisent, mais parce qu'ils sont *méchants*. (J.-J. Rouss.) L'adjectif *méchants* est employé la première fois substantivement ; la seconde comme adjectif qualificatif. Dans cette autre phrase : *Souffrir* la méchanceté qu'on a le droit de réprimer, c'est être méchant soi-même. (J.-J. Rouss.) Le verbe *souffrir* est employé substantivement.

SUBSTANTIVER. v. a. 1re conj. Gramm. Donner à un mot la valeur d'un substantif. C'est le même mot que *substantifier*, avec une variante orthographique. Substantiver un adjectif. Substantiver un verbe, un participe. Quand on arrive à la combinaison des radicaux et à la synthèse des mots pour en composer une espèce de phraséologie qui comprime la pensée et qui *substantive* le discours, comme le font les langues parvenues à leur dernier degré de perfectionnement, il n'y a plus rien à tenter. (Ch. Nod.)

— SE SUBSTANTIVER. v. pron. Être substantivé.

SUBSTITUANT. part. prés. du v. Substituer. Qui substitue. Il est invariable. Une nourrice substituant adroitement un enfant à un autre.

SUBSTITUANT. s. m. Hist. milit. Nom qu'on donnait en France, avant le XVIIe siècle, au remplaçant d'un soldat autorisé à ne pas servir en personne.

SUBSTITUÉ, ÉE. part. pass. du v. Substituer. S'empl. adjectiv. Biens substitués. Mot substitué à un autre. Enfant substitué à un autre. Le mot nature *substitué* à celui de Dieu est aussi vide de sens que celui de fortune. (D'Aguess.)

SUBSTITUER. v. a. 1re conj. (du lat. *substituere*, fait de *sub*, sous, et *statuere*, établir). *Je substitue, nous substituons, vous substituez. Je substituais, nous substituions, vous substituiez. Que je substitue, que nous substituions, que vous substituiez*, etc. Mettre établir à la place de. Il se dit des personnes et des choses. Substituer un enfant à la place d'un autre, à un autre. Substituer un mot à un autre, une pièce à une autre. On l'accuse d'avoir tiré des pièces d'un dossier et d'en avoir *substitué* d'autres. (Acad.) A des meubles anciens et riches ils en ont *substitué* de simples et de commodes. (J.-J. Rouss.) Les éléphants, auxquels nous avons *substitué* des tours, en sont la preuve. (Volt.)

— Jurispr. Appeler quelqu'un à une succession après un autre héritier. Laisser tous ses biens à un frère et lui substituer un neveu.

— Se dit aussi de ce qu'on laisse à quelqu'un par testament, pour qu'il en jouisse après le premier héritier. Substituer une terre à quelqu'un.

— Fig. La religion *substitue* la possession éternelle du bien souverain à ces idées puériles du bonheur que la superstition [...] les œuvres les plus saintes qu'on *substitue* aux devoirs. (Id.) A cet ordre abusif, la révolution en a *substitué* un plus conforme à la justice et plus approprié à nos temps. (Mignet.)

— SE SUBSTITUER. v. pron. Se mettre à la place de. Le silence des tombeaux s'est *substitué* au murmure des places publiques. (Volney.) Je me suis *substitué* à la Providence pour récompenser les bons..... Maintenant, que le Dieu vengeur me cède sa place pour punir les méchants ! (A. Dumas.)

SUBSTITUT. s. m. (pr. *cub-sti-tu* ; ét., v. SUBSTITUER). Celui qui tient la place d'un autre, qui exerce les fonctions d'un autre en cas d'absence ou d'empêchement légitime. Vous serez mon substitut pendant mon absence.

— A un sens tout particulier dans cette phrase : Un *substitut* n'eût-il pour plaire que le plaisir du changement et de la nouveauté c'est beaucoup aux yeux d'une femme galante (Fontenelle.)

— Particulièrement, Magistrat chargé de remplacer au parquet le procureur général, le procureur du roi. Les substituts du procureur général, du procureur du roi. Premier substitut.

SUBSTITUTIF, IVE. adj. Qui a la propriété de remplacer. Se dit, en pharmacie, du remplacement frauduleux d'un médicament par un autre moins cher auquel on suppose la même vertu. La méthode thérapeutique nouvelle est dite *méthode substitutive*.

SUBSTITUTION. s. f. (pr. *cub-sti-tu-cion*, ét., v. SUBSTITUER). Action de mettre une chose, une personne à la place d'une autre. Substitution de titres. Substitution d'enfant. La substitution d'enfant est un crime que le Code pénal punit de la réclusion. Nulle part la *substitution* n'est plus fidèlement observée que dans la république des lettres : la même pensée s'y transmet d'écrivain en écrivain, jusqu'à l'infini. (Boiste.) Les *substitutions* en amour ne sauraient déplaire aux dames. (Fonten.)

— Disposition par laquelle le donateur ou le testateur appelle à la succession de ses biens un ou plusieurs héritiers successivement, après celui qu'il a institué, de manière que celui-ci ne peut aliéner les biens sujets à la substitution. On appelle *grevé* celui qui reçoit ainsi à charge de restituer à sa mort, et *appelé* celui qui doit succéder à l'héritier premier institué. Les substitutions sont prohibées depuis 1792, sauf les dispositions permises aux ascendants et aux frères et sœurs en faveur d'enfants nés ou à naître au premier degré seulement. La substitution n'est ouverte que par la mort de l'héritier seulement.

— Droit rom. *Substitution exemplaire*. Testament fait pour un enfant pubère, qui avait perdu la raison, dans la prévoyance du cas où cet enfant décéderait sans avoir recouvré sa raison. ‖ *Substitution pupillaire*. Testament d'un père de famille fait pour le fils qu'il avait en sa puissance, dans la prévoyance du cas où ce fils mourrait impubère. ‖ *Substitution compendieuse*. Disposition conçue dans des termes généraux, qui semblent comprendre toutes les diverses sortes de substitutions.

— Anc. jurispr. *Substitution directe*. Celle qui avait lieu lorsque les biens de la succession passaient directement de la personne du testateur à celle du substitué. ‖ *Substitution contractuelle*. Celle qui avait lieu par contrat de mariage ou autre disposition entre vifs. ‖ *Substitution fidéi-commissaire*. Disposition par laquelle, en gratifiant une personne expressément ou tacitement, on lui imposait l'obligation de rendre la chose donnée ou toute autre chose, à un tiers qu'on gratifiait en second ordre. ‖ *Substitution vulgaire*. Institution d'un nouvel héritier ou d'un nouveau légataire pour le cas où le successeur précédemment désigné n'aurait pu recueillir. ‖ *Substitution réciproque*. Disposition qui imposait des charges à plusieurs légataires, de manière qu'elles retombassent toujours sur les survivants.

SUBSTRATUM. s. m. (pr. *cub-stra-tome*, mot lat. formé de *sub*, sous ; *stratus*, couché, gisant). Philos. Ce qui existe dans les êtres indépendamment de leurs qualités, et qui sert de support à celles-ci. Le substratum des attributs et des qualités. L'essence et la substance sont le substratum des qualités et des attributs.

SUBSTRUCTION. s. f. (pr. *cub-struk-cion* ; ét. lat., *sub*, sous ; *struo*, je construis). Fondement d'un édifice, construction souterraine, construction d'un édifice sous un autre.

— Particulièrement, Édifice antique sur lequel on en a élevé de modernes.

SUBSULTANT, ANTE. adj. (ét. lat., *sub*, sous ; *saltare*, sauter). Phys. Se dit des mouvements qui se manifestent dans un tremblement de terre.

SUBSUMPTION. s. f. (pr. *sub-sonp-cion*) Phil. Connaissance qu'on a que la condition à laquelle est soumise la règle, ou la majeure, a lieu de quelque manière. C'est un terme de la logique de Kant. La subsumption d'un syllogisme.

SUBSURDITÉ. s. f. Médec. Surdité incomplète.

SUBTÉNIOSOME. adj. des 2 g. Ichthyol. Qui a le corps long et un peu comprimé.

SUBTENTACULÉ, ÉE. adj. Hist. nat. Qui [...]

SUBTERFUGE. s. m. (ét. lat., *sub*, sous ; *fugere*, fuir). Moyen détourné et artificieux pour se tirer d'embarras en matière d'affaire ou de discussion. Trouver un subterfuge, des subterfuges. User de subterfuge. Employer des subterfuges. Peut-être aucun homme n'est-il capable d'aborder le crime sans *subterfuge*. (Mme de Staël.) Homère est vaincu par Moïse, mais d'une manière qui ne laisse aucun *subterfuge* à la critique. (Chateaub.)

> Gardez que devant un juge
> Vous niiez un fait réel ;
> En usant de *subterfuge*,
> On est deux fois criminel.

SUBTERMINAL, ALE. adj. Bot. Qui est presque terminal, presque placé à l'extrémité.

SUBTERRANÉ, ÉE. adj. Didact. Qui est sous la surface de la terre

SUBTESSULAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *subtessularis*; fait de *sub*, sous, et *tessularis*, tessulaire). Didact. Qui offre d'une manière peu prononcée la forme d'un parallélipipède rectangle. Chaux anhydrosulfatée subtessulaire.

SUBTÉTRACHOTOME. adj. des 2 g. (du lat. *sub*, sous; et du gr. τέτταρα, quatre; τέμνω, je coupe). Didact. Qui est presque partagé en divisions accouplées quatre à quatre

SUBTÉTRAGONE. adj. des 2 g. Didact. Qui a quatre angles peu marqués.

SUBTHORACIQUE. adj. des 2 g. (du lat. *sub*, sous; *thorax*, thorax). Ichthyol. Dont les membres sont articulés sous l'abdomen.

SUBTIL, ILE. adj. (du lat. *subtilis*, même signif.). Délié, fin, menu, par opposition à grossier, épais. Matière subtile. Poussière subtile. Emanation subtile. Poudre subtile. Essence subtile. Qu'est-ce que des parties *subtiles*? Y a-t-il des corps *subtils* en soi, et ceux qui nous échappent aujourd'hui ne seraient-ils pas grossiers si nous avions d'autres organes? (Condill.)

— Qui est de nature à pénétrer, à s'insinuer promptement. Venin subtil. Poison subtil.

— Fig. Perçant, délicat, fin. Vue subtile. Œil subtil. Ouïe subtile. Oreille subtile. Avoir la vue, l'ouïe, l'oreille subtile. Avoir des sens très-subtils. Le tact est le moins subtil des sens. Toute la différence est qu'à la vue commune à l'enfant et au chat, le premier joint, pour observer, les mains que lui donna la nature, et l'autre, l'odorat *subtil* dont elle l'a doué. (J.-J. Rouss.)

— En parlant de l'esprit et de ses opérations, Qui est pénétrant, fin. Esprit subtil. Imagination subtile. Réponse subtile. Interprétation subtile. Réponse subtile. Objection subtile. Réfutation subtile. Explication subtile. L'esprit devient *subtil* quand l'âme est petite. (De Malesherbes.) Les lois ne doivent point être *subtiles*, elles sont faites pour des gens de médiocre entendement. (Montesq.) Je laisse la *subtile* interprétation des dogmes que je ne comprends pas. (J.-J. Rouss.)

— Dans un sens analogue, en parlant des personnes.

Souvent dans son orgueil, un subtil ignorant,
Par d'injustes dégoûts combat toute une pièce. (Boil.)

— Qui est trop raffiné, qui échappe à l'intelligence par un excès de finesse. Ce que vous dites là est trop subtil pour moi. Cela est trop subtil pour être compris de tous.

— Qui est très-habile, très-adroit, qui a une grande dextérité. Un joueur de gobelets fort subtil. Un subtil voleur. Un subtil coupeur de bourses. Avoir la main subtile pour escamoter.

— En ce sens, on le dit aussi des animaux. Le renard est fort subtil. Le singe est un animal subtil.

— Qui est fait avec adresse. Tour subtil. Vol subtil. La plus *subtile* de toutes les finesses est de savoir bien feindre de tomber dans les piéges que l'on nous tend. (La Rochef.)

— Qui est ergoteur, raisonneur, qui se soustrait par le raisonnement. Homme subtil. Docteur subtil. Théologien subtil. L'homme *subtil* ne croit pas être un malhonnête homme, un fourbe, il est quelque chose de pis, puisqu'il échappe à la rigueur des lois. (***) Siècle vraiment *subtil* où l'on veut pécher avec raison et où la faiblesse veut s'autoriser par des maximes. (Boss.)

— Hist. litt. *Le docteur subtil*. Surnom donné à Scott. V. ce mot.

— Fauconn. *Mal subtil*. Maladie particulière aux faucons, dans laquelle ces oiseaux paraissent toujours être affamés.

SUBTIL. s. m. Personne subtile. Le *subtil* a toujours inspiré la méfiance. (***)

— Ce qu'il y a de plus subtil. En visant au subtil on n'est plus entendu.

SUBTILEMENT. adv. D'une manière subtile, adroite. Dérober, escamoter subtilement. Se glisser subtilement dans un endroit. Se dégager subtilement d'entre les mains de quelqu'un. Se tirer subtilement d'une mauvaise affaire.

— Fig. Discuter subtilement. Raisonner subtilement. Une chose subtilement imaginée.

SUBTILIFOLIÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *subtilis*, mince; *folium*, feuille). Bot. Qui a les feuilles et les folioles linéaires.

SUBTILISATION. s. f. (pr. *çub-ti-li-za-ci-on*). Chim. anc. Action de subtiliser les liquides par le feu. Subtilisation des essences, des liqueurs.

SUBTILISÉ, ÉE. [illegible] Substance subtilisée.

SUBTILISER. v. a. 1re conj. (rad. *subtil*). Anc. chim. Rendre subtil, délié, pénétrant. Subtiliser une substance. Subtiliser le sang. Le vin subtilise les esprits. Le soleil subtilise le parfum des fleurs. Je *subtiliserois* un morceau de matière. (La Font.)

Le bon vin redonne vigueur
Et force au corps qui est malade,
Il chasse la tristesse fade,
Nourrit le corps, purge le cœur;
Fait de la bile éjection,
Le sang épais il *subtilise*.
(Oliv. Basselin, poëte du XVe siècle.)

— Massillon a tiré une belle métaphore de ce sens Raffinez sur tous les plaisirs, *subtilisez*-les, mettez-les dans le creuset, de toutes ces transformations, il n'en résultera jamais que l'ennui.

— Fig. Délier. Subtiliser une pensée, un raisonnement, un argument, une objection.

— Fam. Attraper, tromper. Subtiliser quelqu'un. Ce filou l'a subtilisé de la meilleure façon du monde. Si vous ne prenez garde, il vous subtilisera. Combien aisément on nous subtilise avec des mots!

— Neutral. Raffiner, chercher beaucoup de finesse dans une question, dans une affaire. On s'éloigne quelquefois de la vérité à force de subtiliser. Il ne faut pas tant subtiliser dans les affaires. Pour trop *subtiliser* on s'embrouille soi-même. (***) Pour être heureux il ne faut pas trop *subtiliser* sur les plaisirs. (Mont.)

— SE SUBTILISER. v. pron. Etre subtilisé. L'esprit comme les esprits s'évapore en se subtilisant trop. L'homme n'expliquera tous les phénomènes de la nature que lorsqu'il saura comment et à quel point la matière se condense et se subtilise.

SUBTILISEUR, EUSE. adj. et s. Néol. Celui, celle qui subtilise. Vous êtes un subtiliseur.

— Particulièrement, Écrivain qui aime à subtiliser.

SUBTILITÉ. s. f. (rad. *subtil*). Qualité de ce qui est subtil. Finesse, délicatesse, par opposition à grossièreté, épaisseur. La subtilité d'une matière. La subtilité des atomes, des parties de la matière. La subtilité de l'air. La subtilité de la lumière, de l'électricité. La subtilité du fluide magnétique.

— Qualité de ce qui est pénétrant, de ce qui s'insinue. La subtilité du venin. La subtilité du poison. La subtilité du mercure.

— Adresse, dextérité. La subtilité d'un escamoteur. La subtilité d'un filou. Subtilité de main. Faire des tours avec subtilité. Escamoter avec subtilité. C'est alors que vous serez étonné de la *subtilité* de ses inventions pour s'approprier tous les objets auxquels il peut atteindre. (J.-J. Rouss.)

— Quelquefois, surtout au pluriel, Ruse qu'une personne emploie dans les affaires. Je ne suis point la dupe de ses subtilités. La subtilité est voisine de la friponnerie. Il fit admirer à l'Italie une judicieuse sincérité qui valait mieux que ses *subtilités* et ses adresses. (Fléch.) Toujours déplacée dans les actions, la *subtilité* n'est de mise que dans les opérations de l'esprit. (S. Dub.) La sagesse humaine s'enveloppe, s'embarrasse dans ses propres *subtilités*. (Boss.)

— Finesse, délicatesse, en parlant des sens. La subtilité de la vue, de l'ouïe. La subtilité de l'œil, de l'oreille. La trop grande *subtilité* est une fausse délicatesse et une solide *subtilité*. (La Rochef.)

— En parlant de l'esprit et de ses opérations, Adresse, pénétration extrême, finesse. La subtilité de l'esprit. La subtilité d'une pensée. La subtilité d'un raisonnement. Il pense, il raisonne avec subtilité. La finesse de cet écrivain dégénère quelquefois en *subtilité*. (Acad.) Que je hais donc ta vaine science et ta mauvaise *subtilité*, âme téméraire, qui prononces si hardiment: le péché que je commets est véniel. (Boss.)

— Parole subtile, trait subtil. Quelle subtilité! Dire des subtilités. Faire des subtilités.

— Raisonnement, distinction trop subtile et qui échappe à l'intelligence. La plupart des distinctions de l'école ne sont que des subtilités, de vaines subtilités. Les arguties, les *subtilités*, les sophismes, les paradoxes, sont les arguments de la politique. (***) Toutes les *subtilités* de la métaphysique ne me feront pas douter un moment de l'immortalité de l'âme et d'une providence bienfaisante. (J.-J. Rouss.) Toutes ces *subtilités* de l'école sont vaines, précisément parce qu'elles prouvent trop, et qu'elles combattent aussi bien la vérité que le mensonge. (Id.) Les ridicules *subtilités* des dialecticiens ne peuvent rien contre les notions d'un bon esprit; lors même qu'on n'est pas capable de les résoudre, on a le droit de s'en moquer. (Bayle.)

SUBTOMENTEUX, EUSE. adj. Hist. nat. Qui est très-légèrement vêtu.

SUBTRANSVERSE. adj. des 2 g. Didact. Qui est un peu transversal.

SUBTRIANGULAIRE. adj. des 2 g. Qui est un peu triangulaire, ou dont la forme se rapproche de celle d'un triangle.

SUBTRIARTICULÉ, ÉE. adj. Didact. Qui est presque formé de trois articles.

SUBTRICHONOME. adj. des 2 g. Didact. Qui se divise presque en trois parties.

SUBTRILOBÉ, ÉE. adj. Bot. Qui est presque divisé en trois lobes.

SUBTRIQUÈTRE. adj. des 2 g. Didact. Dont la forme se rapproche de celle d'un triangle.

SUBTRIPLE. adj. des 2 g. Géom. Se dit d'un nombre, d'une quantité, d'un rapport qui est contenu trois fois dans un autre. Nombre subtriple. Proportion, rapport subtriple. V. SOUS-TRIPLE.

SUBTUBERCULÉ, ÉE. adj. Bot. Qui porte des tubercules peu prononcés.

SUBTURBINÉ, ÉE. adj. Conchyl. Qui a une forme à peu près turbinée.

SUBTURRICULÉ, ÉE. adj. Conchyl. Qui est presque turriculé. Coquille turriculée.

SUBUCULE. s. m. Zooph. Genre établi dans la famille des holothuries.

SUBULAIRE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones de la famille des crucifères, ne comprenant qu'une espèce, la *subulaire aquatique*, qui croît dans les fossés et les lieux inondés, dans le nord de l'Europe.

SUBULARIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à la subulaire. ‖ SUBULARIÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des crucifères, qui a pour type le genre subulaire.

SUBULÉ, ÉE. adj. (du lat. *subula*, alène). Hist. nat. Étroit et rétréci en pointe de bas en haut comme une alène. Aiguillons subulés. Anthères subulées. Bractées subulées. Feuilles subulées. Folioles subulées. Filets subulés. Poils subulés. Silique subulé. Test subulé. ‖ SUBULÉS. s. m. pl. Ordre de gastéropodes pectinibranches, comprenant ceux dont la coquille est allongée en forme de poinçon ou d'alène.

SUBULICORNE. adj. des 2 g. (ét. lat., *subula*, alène; *cornu*, corne). Entom. Qui a les antennes presque en forme d'alène. ‖ SUBULICORNES s. m. pl. Famille d'insectes de l'ordre des névroptères, dont les antennes sont très-courtes, en forme de poil ou de fer d'alène.

SUBULIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *subula*, alène; *fero*, je porte). Didact. Qui porte des parties semblables à des alènes.

SUBULIFOLIÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *subula*, alène; *folium*, feuille). Bot. Qui a des feuilles subulées.

SUBULIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *subula*, alène; *forma*, forme). Synonyme de Subulé.

SUBULIPALPE. adj. des 2 g. (ét. lat., *subula*, alène; *palpus*, palpe). Entom. Qui a les palpes subulés. ‖ SUBULIPALPES. s. m. pl. Section de la tribu des carabiques, comprenant ceux de ces insectes qui ont les palpes extérieurs subulés.

SUBULIPÈDE. adj. des 2 g. (ét. lat., *subula*, alène; *pes*, pied). Hist. nat. Qui a le pied ou le stipe long et grêle. La pézize subulipède.

SUBULIROSTRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *subula*, alène; *rostrum*, rostre, bec). Zool. Qui a le bec ou le rostre subulé, grêle comme une aiguille. ‖ SUBULIROSTRES. s. m. pl. Famille de l'ordre des passereaux, comprenant ceux de ces oiseaux qui ont le bec long et effilé.

SUBUNIDENTÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *sub*, sous; *unus*, un; *dens*, dent). Zool. Qui paraît n'avoir qu'une seule dent.

SUBUNIVALVE. adj. des 2 g. Conchyl. Qui semble n'avoir qu'une valve.

SUBURBAIN, AINE. adj. (ét. lat., *sub*, sous; *urbs*, ville). Qui entoure une ville, qui est presque dans la ville. Quartiers suburbains. Maisons suburbaines. Jardins suburbains.

— Antiq. rom. Qui fait partie d'un faubourg. Maison suburbaine.

— Habitant, habitante d'un faubourg. ‖ substant. Les suburbains. Les suburbaines

SUBURBE. s. m. (du lat. *suburbium*). Vieux mot qui s'est dit pour Faubourg. V. SUBURBIUM.

SUBURBICAIRE. adj. des 2 g. (ét. lat. *sub*, sous; *urbs*, ville). Se dit des provinces d'Italie qui composent le diocèse de Rome et des églises établies dans ces diocèses. Provinces suburbicaires. Eglise suburbicaire. Evêques suburbicaires.

— Antiq. rom. Il se disait, sous l'Empire, des villes et des régions voisines de Rome. Le Picenum et la Tuscie était des régions suburbicaires.

SUBURBIUM. s. m. (pr. *çu-bur-bi-om*; ét. lat., *sub*, sous; *urbs*, ville). Antiq. rom. Faubourg.

SUBURRA. s. f. Antiq. rom. Quartier et tribu de la ville de Rome dans la seconde région. C'était dans la Suburra qu'étaient les marchés de comestibles et les lieux de prostitution.

SUBUTRAQUISTE. adj. et s. des 2 g. (ét. lat., *sub*, sous; *utraque*, l'une et l'autre). Hist. relig. Membre d'une secte de hussites qui donnaient la communion sous les deux espèces.

SUBVELOUTÉ, ÉE adj. des 2 g. Bot. Qui a presque l'apparence du velours. Feuilles subveloutées.

SUBVENIR. v. n. 2e conj. (du lat. *subvenire*, fait de *sub*, sous; et *venire*, venir). Il se conjugue comme *Venir*, avec cette différence que dans les temps composés il prend l'auxiliaire *avoir* et non l'auxiliaire *être*. Venir au secours de, secourir, soulager. Subvenir aux misérables. Subvenir à quelqu'un dans ses besoins.

— [illegible] Pouvoir, suffire. Subvenir aux besoins de quelqu'un. Subvenir aux nécessités de l'Etat. On ne peut pas subvenir à tout. Comment subvenir à tant de dépenses?

SUBVENTION. s. f. (pr. *çub-van-ci-on*; rad. *subvenir*). Secours d'argent, espèce de subside accordé ou exigé pour subvenir dans un cas pressant à une dépense imprévue de l'Etat. Subvention de guerre. Demander, accorder des subventions. Droit de subvention.

— Fonds que le gouvernement accorde pour soutenir une entreprise. Subvention annuelle. Théâtre qui obtient une subvention. Journal qui reçoit une subvention.

— Secours. La subvention des lois.

— Anc. fin. Droit du vingtième denier qu'on levait sur les marchandises.

— Hist. *Subvention territoriale*. Sorte d'impôt foncier, que Calonne voulut substituer au vingtième, et qui aurait été réparti sur toutes les terres également. Brienne, après avoir succédé à Calonne, fit enregistrer cet édit en lit de justice; mais il fut obligé de céder à la résistance des parlements. Ce fut là un des préludes de la révolution.

SUBVENTIONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Subventionner. S'empl. adjectiv. Journal subventionné. Théâtres subventionnés. Entreprises subventionnées.

SUBVENTIONNEL, ELLE. adj. (pr. *çub-van-ci-o-nel-le*). Polit. Qui appartient à une subvention, qui forme une subvention. Payement subventionnel.

SUBVENTIONNER. v. a. 1re conj. (pr. *çub-van-ci-on-né*). Polit. Donner une subvention, des secours d'argent. Subventionner un théâtre, un journal.

— SE SUBVENTIONNER. v. pron. Être subventionné. Entreprise qui mérite les secours du gouvernement, qui doit se subventionner.

SUBVENU. part. pass. invar. du v. Subvenir.

SUBVERMIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *sub*, sous; *vermis*, ver; *forma*, forme). Dont la forme se rapproche de celle d'un ver.

SUBVERRUQUEUX, EUSE. adj. Qui est hérissé de petites aspérités ressemblant presque à des verrues.

SUBVERSIF, IVE. adj. (rad. *subvertir*). Qui renverse, qui détruit. Il n'est d'usage qu'au figuré. Principes subversifs. Doctrine subversive de toute morale.

— Dans l'école sociétaire. Qui agit dans un sens contraire à l'ordre naturel.

— *Société subversive*. Celle qui est régie par des lois destructives.

— *Essor subversif*. Effet des passions qui, ne trouvant pas à s'exercer d'une manière utile, et n'étant point en harmonie entre elles, conduisent à des excès ruineux et coupables.

SUBVERSION. s. f. Action de subvertir, de renverser. Renversement. Il n'est d'usage qu'au figuré. La subversion de l'Etat. L'esprit de parti amène la subversion de tous les principes. C'était en 1720, époque de la *subversion* de toutes les fortunes des particuliers et des finances du royaume. (Volt.) La république préviendra la *subversion* de ses établissements, en donnant un frein salutaire aux caprices et aux fureurs de ses sujets. (Rayn.)

SUBVERTI, IE. part. pass. du v. Subvertir. S'empl. adjectiv. La foi est subvertie. Tous les principes de morale subvertis. Comme il n'est pas permis de mentir à un menteur, il est encore moins permis de trahir un traître; sans cela, toute la morale serait *subvertie*. (J.-J. Rouss.)

SUBVERTICAL, ALE. adj. Didact. Qui est presque vertical. Ligne subverticale. Tige subverticale.

SUBVERTICILLÉ, ÉE. adj. Didact. Qui est presque verticillé.

SUBVERTIR. v. a. 1re conj. (du lat. *subvertere*, renverser: fait de *sub*, sous; et *vertere*, renverser). Renverser. N'est d'usage qu'au figuré. Subvertir les lois, la constitution de l'Etat. Subvertir des principes de la morale. Ce conflit d'opinions et de cultes bouleversait les têtes, s'il ne *subvertissait* pas l'Etat. (Volt.)

— SE SUBVERTIR. v. pron. Être subverti.

SUBVÉSICULEUX, EUSE. adj. Qui est presque vésiculeux, qui a presque la forme ou l'aspect d'une vésicule.

SUBVITRÉ, ÉE. adj. Qui ressemble presque à du verre.

SUC. s. m. (pr. *su-k*; du lat. *succus*, suc). Liquide qu'on obtient par la pression d'une substance végétale ou animale, et qui contient ce qu'elle a de plus substantiel. Les sucs des végétaux sont aqueux, huileux, volatils et résineux, mais c'est aux sucs aqueux que l'on donne plus particulièrement le nom de sucs. Les sucs huileux et volatils constituent les huiles grasses et essentielles, les sucs résineux sont décrits sous le nom de résines. La composition des sucs aqueux est très-variée. Ils peuvent contenir différentes espèces d'acides, de sucres de gomme, de matières colorantes, de sels organiques et inorganiques; quelquefois aussi ils tiennent en état de demi-dissolution des substances résineuses qui leur donnent un aspect laiteux. Suc acide, amer, doux, sucré. Le suc de l'absinthe est amer. Tirer, exprimer le suc d'une herbe, d'un fruit. Viande qui a beaucoup [illegible] chose. N'avalez que le suc. Sucer le suc d'un fruit. L'oiseau-mouche darde sa langue hors de son bec, et la plonge jusqu'au fond du calice des fleurs pour en tirer les sucs. (Buff.) La génisse en lait pur change le suc des plantes. (Lamartine.)

Il avait renversé ces vases, ces mortiers,
Où l'on broyait des sucs trop souvent meurtriers.
(Delille.)

— Nom donné quelquefois à certaines humeurs animales. Suc gastrique. Suc pancréatique. Les sucs qui sont sécrétés dans l'estomac servent à la digestion.

— Principes de végétation renfermés dans la terre. En ce sens il s'emploie généralement au pluriel. Les sucs de la terre. Les végétaux pompent les sucs de la terre à l'aide de leurs racines qui leur servent de suçoir. Les talents se sont

développés de toutes parts, comme des terres nouvelles qui venant à être défrichées produisent avec tout leur *suc*. (B. de St-P.)

Le même *suc* dont la terre nourrit
Des fruits divers les semences écloses,
Fait des œillets, des chardons et des roses.
(Voltaire.)

— Fig. Ce qu'il y a de bon, de substantiel dans une chose. Il a profité de la lecture d'un livre. Il en a puisé, il en a pris tout le suc. D'où venait au père Bourgoing cette force d'éloquence? C'est qu'il était plein de la doctrine céleste, c'est qu'il s'était nourri et rassasié du meilleur *suc* du christianisme. (Boss.) Dans la solitude où je me trouve, je suis obligé de me nourrir de mon propre *suc*. (Balzac.)

— Fig. Engraisse-toi, mon fils, du *suc* des malheureux. (Boil.) Cette terre, où l'homme a si longtemps déposé le meilleur de l'homme, son *suc* et sa substance, son effort, sa vertu, il sent bien que c'est une terre humaine, et il l'aime comme une personne. (Michelet.)

— Chim. *Suc gastrique*. Acide hydrochlorique trouvé dans les matières contenues dans l'estomac du lapin, du cheval, du veau, du chien, etc. || *Suc pancréatique*. V. PANCRÉATIQUE.

— Pharm. *Sucs d'herbes*. Sucs obtenus en pilant dans un mortier de marbre, parties égales de feuilles fraîches de chicorée, de fumeterre, de bourrache et de cerfeuil. || *Sucs antiscorbutiques*. Sucs qu'on obtient par le même procédé de parties égales de feuilles de cresson, de cochléaria et de trèfle d'eau.

— Philos. hermét. *Suc de la liqueur végétale*. Le vin. || *Suc des lis blancs*. Le mercure hermétique. || *Suc de la lunaire*. Substance supposée dans l'or. || Esprit de la lune à l'aide duquel on croyait pouvoir convertir le cinabre en argent.

SUCCÉDANÉ, ÉE. adj. (du lat. *succedere*, succéder, prendre la place). Médec. Qu'on peut substituer à un autre, qui a les mêmes propriétés qu'un autre. Médicament succédané.

— Antiq. rom. Se disait des victimes qu'on immolait, lorsque le premier sacrifice n'avait pas paru agréable à la divinité. Victimes succédanées.

— subst. Un bon succédané. Les succédanés.

SUCCÉDÉ. part. pass. du v. Succédé. Il est invariable. Ils se sont succédé. Tous les princes qui se sont succédé sur le trône de France.

SUCCÉDER v. n. 1re conj. (du lat. *succedere*, fait de *sub*, sous, après; *cedere*, céder, venir). L'*é* se change en *è* devant une syllabe muette. *Je succède, tu succèdes, il succède*, etc. Venir après, prendre la place de. Il est toujours suivi de la préposition *à*. Se dit des personnes et des choses. La nuit succède au jour. Le jour succède à la nuit. L'ennui succède presque toujours aux plaisirs bruyants. A la parure d'un printemps éternel *succède* la nudité des plus tristes hivers. (Raynal.) Le corps achève de prendre son accroissement en hauteur à l'âge de puberté et pendant les premières années qui *succèdent* à cet âge. (Buff.)

— Recueillir l'héritage d'une personne par droit de parenté. Les enfants succèdent au père. Il lui a succédé dans tous ses biens. Les descendants de la personne dont l'hérédité s'ouvre, lui *succèdent* sans distinction de sexe ni de primogeniture, encore qu'ils soient issus de différents mariages. (Chabr. Cham.)

— En ce sens il s'emploie quelquefois absol. Être habile à succéder. Les descendants *succèdent* par égales portions et par tête quand ils sont tous au premier degré et appelés de leur chef: ils *succèdent* par souche, lorsqu'ils viennent tous ou en partie par représentation. (Chabr. Cham.)

— Particulièrement, en parlant des princes, des souverains. Occuper le trône après un autre, parvenir au pouvoir après un autre. A Romulus succéda Numa, prince pacifique. Louis XIV succéda à Louis XIII. Le roi étant mort, son fils lui succéda. Nous avons vu déjà que Richard Cromwell *succéda* paisiblement et sans contradiction au protectorat de son père, comme un prince de Galles aurait *succédé* à un roi d'Angleterre. (Volt.) La plupart de ses projets ont été exécutés par ses mains; et deux impératrices, qui lui ont *succédé* l'une après l'autre, ont encore été au delà de ses vues quand elles étaient praticables, et n'ont abandonné que l'impossible. (Id.)

— Se dit dans un sens analogue, en parlant de toute personne qui possède après une autre une charge, une dignité, etc. Un tel a succédé à un tel dans cet emploi. Succéder à quelqu'un dans la charge de chancelier. Le premier président est mort, et l'on ne sait encore qui doit lui [illegible] *cèda* a une grande partie de sa puissance. (Boss.) Ils se flattaient de le perdre et de *succéder* à son crédit. (Volt.)

— En termes de galanterie, Être après un autre l'amant d'une femme. Sainte-Foix avait eu pour maîtresse Mlle l'Ange, depuis comtesse Dubarry. Louis XV disait un jour à ce sujet: Je sais bien que je *succède* à Sainte-Foix. Oui, sire, dit un des seigneurs de la cour, Votre Majesté *succède* à Sainte-Foix, comme elle *succède* à Pharaon. (Mme Necker.)

— *Succéder à un royaume, à l'empire, à la couronne*. Parvenir à la royauté après un autre.

— On dit dans un sens analogue à ce dernier, Succéder au crédit, à la faveur, aux honneurs.

Le Parthe, des Romains comme moi la terreur,
Consent de *succéder* à ma juste fureur. (Racine.)

— Exister après. Les cours qui *succéderont* à la nôtre, trouveront encore l'histoire de vos mœurs et de vos saints exemples, mêlée avec l'histoire publique de nos jours. (Mass.)

— Se dit aussi des choses, pour exprimer le passage d'un sentiment ou d'un état quelconque à un autre. Les psaumes avaient *succédé* aux cantiques des joies du siècle. (Boss.) Un dégoût affreux *succède* à l'instant à une vaine espérance de plaisir, dont leur âme s'était d'abord flattée. (Mass.) Je ne sais quelle gêne a *succédé* à ces heures délicieuses, où du moins vous m'avouiez votre amour. (B. Constant.) Quelles tristes réflexions *succédèrent* à ce premier enchantement? (J.-J. Rouss.) Les plus tristes revers avaient *succédé* aux prospérités les plus rapides. (Volt.) J'ai vu l'attendrissement *succéder* par degrés au désespoir. (J.-J. Rouss.) Un dégoût invincible, un éternel ennui *succéderaient* à l'amour éteint. (Id.)

A tout ce grand éclat, à ce concours funeste,
On verra *succéder* un silence modeste (B. Constant.)

— *Faire succéder*. Grand Dieu, faites *succéder* des jours de joie et de miséricorde à ces jours de deuil, de courroux et de vengeance. (Boss.)

Auriez-vous jamais cru qu'un aussi prompt retour,
Fît à tant de fureurs *succéder* tant d'amour. (Racine.)

Le vulgaire inconstant avec légèreté,
Fait *succéder* la peur à la témérité. (Voltaire.)

— Réussir, avoir une heureuse issue. Tout ce qu'il entreprend lui succède. Tout lui succède à souhait. Tout succède à souhait. Tout succède à vos vœux. Tout *succède*, madame, à mon empressement. (Rac.)

Mais peut-on, qu'en souffrant, vaincre un mal sans [remède?
Qui sait se modérer, s'il veut, tout lui *succède*.
(Rotrou.)

— SE SUCCÉDER. v. pron. Venir l'un après l'autre. La suite des jours et des nuits qui doivent se succéder jusqu'à la fin des siècles. Les saisons se succèdent les unes aux autres. Les siècles se succèdent lentement. Les mouvements vibratoires des ailes de certains insectes se succèdent avec une rapidité merveilleuse. Il y voit aussi d'un coup d'œil ses nombreux aïeux, qui se sont *succédé* pendant plusieurs siècles. (B. de St-P.) Se *succédant* dès lors sans interruption, des esprits méditatifs nous ont conduits en moins de quarante siècles, aux profonds calculs de Newton et des Laplace. (Cuvier.) Cent tonnerres qui roulent et semblent rebondir sur une chaîne de montagnes, en se *succédant* l'un à l'autre, ne forment qu'un mugissement qui s'abaisse, et qui se renfle comme celui des vagues. (Marmontel.)

— *Se succéder* signifiant *succéder à soi*, le participe passé est toujours invariable. Ils se sont succédé dans l'armée. Un dictionnaire embrasse toute la science; il exige des développements et des détails; l'histoire même des erreurs qui se sont *succédé* ne lui est point étrangère. (Libes.)

SUCCENTEUR. s. m. Hist. ecclés. Nom qu'on donne au sous-chantre dans quelques églises. Le précenteur et le succenteur de Saint-Jean de Lyon.

SUCCÈS. s. m. (pr. *suk-cè*; du lat. *successus*; fait de *succedere*, succéder; rad. *sub*, sous; et *cedere*, céder). Ce qui arrive à quelqu'un de conforme ou de contraire au but qu'il se proposait dans une affaire, dans une entreprise, dans un travail. Bon, heureux, malheureux succès. Succès avantageux. Succès inattendu, inespéré. Succès douteux. Les grands succès. Les glorieux succès. Cette entreprise a eu tout le succès qu'on désirait. Expérience qui a un plein succès. Tout dépend du succès qu'elle aura. Les bons et les mauvais *succès* semblent s'être partagé la durée du siècle. (Mass.) Les *succès* les plus éclatants ne sont souvent que des crimes éclatants eux-mêmes. (Id.) La France, en suspens, attend le *succès* d'une entreprise qui, selon toutes les règles, devait être infaillible. (Fléch.) Il me semble que la fortune a soin de donner des *succès* différents aux mêmes choses, afin de se moquer toujours de la raison humaine, qui ne peut avoir de règle assurée. (Fontenelle.)

— Employé absolument, il se prend toujours en bonne part. Avoir du succès. Prêcher avec succès. Mériter, obtenir du succès dans les lettres, au théâtre. Cet ouvrage, ce poëme, ce roman a eu du succès. Dans l'esprit des ambitieux, le *succès* couvre la honte des moyens. (Mass.) D'ordinaire, chez les grands, ce ne sont pas les vertus mais les *succès* qui font les grands hommes. (Id.) Dans l'étude, il ne faut jamais se décourager, le *succès* vient à l'improviste. (Del.) Le *succès* fut toujours un enfant de l'audace. (Crébillon.)

Crois-moi, dut Auzanet t'assurer du *succès*,
Abbé, n'entreprends point même un juste procès.
(Boileau.)

A quelque extrémité qu'on se soit exposé,
Qui parvient au *succès* n'a jamais trop osé. (Reguard.)

— Il se dit aussi des ouvrages goûtés du public. Un style poétique, des expressions pittoresques frappèrent le public; les allusions qu'on y trouvait en foule achevèrent le *succès*. (Volt.)

— *Succès de circonstance*. Succès presque entièrement dû aux circonstances pour lesquelles l'ouvrage qui l'obtient a été fait. N'avoir que des succès de circonstances. || *Succès du moment*. Succès passager, qui est dû surtout à la disposition où se trouvent les esprits dans le moment où on l'obtient. || *Succès d'estime*. Succès sans éclat, qu'obtient un ouvrage estimable, mais dépourvu de grandes beautés. || *Succès de vogue*. Succès bruyant, qui n'est pas toujours une garantie du mérite d'un ouvrage. || Dans un sens analogue, Succès d'enthousiasme. Succès fou.

— *Succès de*. Le succès des armes. Désespérer du succès d'une affaire. Le mauvais succès de ses armes infortunées. Une entreprise dont le succès paraît infaillible. Tout sert à leurs passions, tout en facilite le *succès*. (Mass.) On peut dire que la discipline des mœurs et le *succès* de la piété dans la cour est en la personne des reines. (Fléch.)

Arcas, du *succès* de mon zèle
Cours à Mithridate apprendre la nouvelle. (Rac.)

Des *succès* fortunés du spectacle tragique,
Dans Athènes naquit la comédie antique. (Boil.)

— *Faire le succès de*.

L'inexpérience indocile
Du compagnon de Paul-Émile
Fit tout le *succès* d'Annibal. (J.-B. Rouss.)

SUCCESSEUR. s. m. Celui, celle qui succède. Successeur à l'empire. Successeur au trône de France, d'Angleterre. Successeur au pontificat. Successeur digne, indigne. N'avoir point de successeur. Il eut pour successeur au trône sa fille aînée. Une telle successeur de son père. Les successeurs abolissent souvent les actes des prédécesseurs. Quelle a été la conduite de son successeur dans cet emploi délicat? Les enfants des hommes illustres sont d'ordinaire les *successeurs* du rang et des honneurs de leur père, et ne le sont pas de leur gloire et de leurs vertus. (Mass.) Régnez de manière qu'on vous propose à vos *successeurs* comme le modèle des bons rois. (Id.) Que recommanda-t-il plus soigneusement à ses *successeurs* que l'amour et la piété pour les peuples. (Fléch.) Il n'y a pas d'égoïstes plus dangereux que ceux qui le sont pour eux et pour leurs *successeurs*. (Boiste.) Quand on ne blâme point un mauvais prince après sa mort, c'est que son *successeur* lui ressemble. (Pline.) Quelque nombre de personnes que vous fassiez tuer, vous ne pouvez tuer votre *successeur*. (Sénèq.) Quoi! je lui donnerais Pyrrhus pour *successeur*! (Rac.)

Ces vengeurs trouveront de nouveaux défenseurs,
Qui même après leur mort auront des *successeurs*.
(Racine.)

Les grandeurs ont leur cours; vous succédez à d'autres,
Mais d'autres quelque jour seront vos *successeurs*.
(J.-B. Rousseau.)

— Se dit particulièrement en termes de galanterie, de celui qui est l'amant d'une femme après un autre. Le premier des amants généreux de Ninon de Lenclos, fut le comte de Coligny; le marquis de Villarceaux fut son *successeur*. (Sallent.)

SUCCESSIBILITÉ. s. f. Droit de succéder. La successibilité au trône.

— Qualité de ce qui est successible. La successibilité de tel degré passe avant celle de tel autre.

— Ordre de succession. Qualité, état des choses qui se succèdent, qui se suivent sans interruption. Successibilité des impressions, des idées. Successibilité rapide, lente, modérée. Une *successibilité* très-rapide entraîne le plus souvent des impressions peu profondes et peu durables, et une faible attention. (Reydellet.)

SUCCESSIBLE. adj. des 2 g. Qui est habile à succéder. Degré successible. A défaut de parents au degré successible dans une ligne, les parents de l'autre ligne succèdent pour le tout. Les enfants naturels reconnus par la loi, prennent en totalité des biens composant l'hérédité de leur père ou mère, lorsque ceux-ci ne laissent point de parents au degré *successible*. (Chabr.)

SUCCESSIF, IVE. adj. (rad. *succéder*). Dont les parties se succèdent les unes aux autres sans interruption. Mouvement successif. Progrès successif. L'ordre successif des nuits et des jours.

— Qui se succède sans interruption, qui se suit de près. Des attaques successives. Des nuances successives. La vie s'éteint par des nuances *successives*. (Buff.) La poésie ne doit ses avantages sur la peinture qu'aux harmonies des objets, qu'elle rend plus sensible en les isolant et en en exprimant les modulations *successives*. (B. de St-P.) Je payerai ces billets si, comme je l'espère, mon bâtiment arrive à bon port, car son arrivée me rendra le crédit que les accidents *successifs* dont j'ai été la victime m'ont ôté. (A. Dumas.)

— Qui est relatif à une succession. Droit successif.

— substantiv. Droit publ. *Successif héréditaire* [illegible] par l'héritage.

SUCCESSION. s. f. (ét., V. SUCCÉDER). Suite non interrompue. La succession des êtres, des idées. Une succession de sons, d'accords. La succession des jours et des nuits. La vie est une succession de biens et de maux. Tout ce règne fut une succession de fautes. Rien de semblable ne s'est vu dans la succession des temps, des siècles. La *succession* continuelle des droits et des devoirs compose le système social. (Necker.) Si un ordre éternel gouverne les courbes des astres, il doit se retrouver dans les *successions* des peuples, des États. (Ed. Quinet.) La vie intellectuelle de l'homme est une *succession* non interrompue non pas seulement d'idées, mais de croyances explicites ou implicites. (Royer-Collard.)

— Suite de personnes qui se succèdent sans interruption ou à peu d'intervalles les unes des autres. Il y a eu dans cette place une succession de gens de mérite. Quand un peuple n'est pas corrompu, quel bonheur n'est-ce pas pour lui que la succession des rois patriotes? une république serait sans remède. (Bolinbr.) L'ordre de *succession* est une loterie où il y a dix billets noirs pour un blanc. (Necker.)

— Mode d'acquérir et de transmettre la propriété en vertu duquel l'héritier naturel ou testamentaire est saisi de plein droit de tous les biens, droits et actions du défunt, sous l'obligation d'acquitter toutes les charges qui le grevaient. Ordre de succession. Succession directe. Succession collatérale. Succession régulière. Succession irrégulière, légale. Succession ab intestat. Succession bénéficiaire. Succession testamentaire. Droits de succession.

— Hérédité, biens, effets qu'une personne laisse en mourant. Grande, riche succession. Succession endettée, embrouillée, onéreuse, chargée de beaucoup de dettes. Les effets d'une succession. Succession vacante. Curateur à la succession vacante. Renoncer à une succession. Accepter, recueillir, partager une succession. Venir à la succession de quelqu'un. Ouverture, partage de la succession. Il lui est échu deux successions en un an. Il a été exclu de la succession. Il n'a point part à cette succession. Si le défunt n'a laissé ni postérité, ni frère, ni sœur, ni descendants d'eux, la *succession* se divise par moitié entre les ascendants de la ligne paternelle et les ascendants de la ligne maternelle. (Cod. civ.)

— *Succession régulière*. Celle qui est déférée aux descendants et aux collatéraux, par opposition à celle que recueillent, soit les enfants naturels, soit le conjoint du défunt, soit enfin le fisc, et qui sont dites *irrégulières*.

— En parlant de l'hérédité d'une couronne. La succession de la couronne d'Angleterre, de la couronne de France. Elle allait unir la maison de France à celle des Stuarts, qui étaient venus à la *succession* de la couronne d'Angleterre par une fille de Henri VII. (Boss.)

— Fig. Le feu est une espèce de succession ouverte à tout le monde. (Dufresny.) La honte et le déshonneur sont quelquefois la seule *succession* que les enfants recueillent. (***) Laisserons-nous aux enfants de saint François de Paule la *succession* entière de ses vertus, nous contenterons-nous d'en être les simples imitateurs? (Fléch.) Une haute naissance est une *succession* d'honneur et de mérite; mais elle manque et s'éteint en nous dès que nous héritons de nom sans hériter des vertus qui l'ont rendu illustre. (Mass.)

— Hist. *Acte de succession*. Décision du parlement d'Angleterre, de 1701, qui exclut les catholiques du trône et appela à la couronne la maison de Hanovre ou de Brunswick-Lunebourg, branche féminine et protestante de la famille des Stuarts. || *Succession mixte*. Manière de succéder au trône de Pologne depuis Vladislas Jagellon; le trône était héréditaire dans la famille des Jagellons; seulement, à chaque changement de règne, il fallait qu'un membre de cette famille fût désigné par la succession. || *Guerre de la succession d'Espagne*, ou absol. *Guerre de la succession*. Guerre suscitée à Louis XIV par les prétentions de l'Autriche sur la couronne d'Espagne. Charles II, dernier prince de la branche espagnole d'Autriche, avait institué pour son héritier Philippe d'Anjou, petit-fils de Louis XIV, qui prit possession du trône sous le nom de Philippe V, en 1701. La crainte de voir un jour la France et l'Espagne régies par la même main souleva les puissances européennes, qui prirent parti pour l'Autriche, et une alliance fut conclue contre la France à La Haye, en 1709. La France n'eut pour elle que la Bavière, Mantoue et Cologne. Cette guerre se termina en 1713 par la paix d'Utrecht. Philippe V garda la couronne d'Espagne, à condition qu'elle ne serait jamais réunie à celle de France. || *Guerre de la succession d'Autriche*. Guerre célèbre qui a duré sept ans, de 1741 à 1748, et qui eut pour cause la succession à l'empire d'Allemagne. L'empereur Charles VI, dernier prince de la maison impériale d'Autriche, avait publié en 1719, sous le nom de pragmatique, un statut par lequel il appelait à lui succéder sa fille aînée, Marie-Thérèse. Ce souverain étant mort, plusieurs princes élevèrent des prétentions sur son héritage, entre autres Charles-Albert, électeur de Bavière, et Auguste II, électeur de Saxe. Dans cette guerre, Marie-Thérèse n'eut d'allié que Georges II, électeur de Hanovre et roi d'Angleterre. La France, l'Angleterre, l'Espagne, la Prusse, prirent part à cette guerre. L'électeur de Bavière [illegible] de Charles VII; mais il mourut en 1745. Après une guerre terrible transportée tour à tour en Allemagne, en Flandre, en Italie, la paix fut conclue à Aix-la-Chapelle en 1748. || *Poudre de succession*. Poudre empoisonnée que vendait la Voisin pendant la régence.

— Loc. adv. *Par succession de temps*. Par une longue suite des temps. Usage qui se convertit en loi par succession de temps.

SUCCESSIVEMENT. adv. D'une manière successive, l'un après l'autre. Nos années passent *successivement* comme les flots. (Boss.) Le sort donne *successivement* aux peuples des chefs dont le contraste cause une partie de leurs infortunes. (***) Il est plaisant de voir celui qui reçoit un conseil contraire à ses résolutions passer *successivement* des représentations au dépit, du dépit à la colère, de la colère aux inve-

tives. (Oxenst.) Mes mouches devaient voir d'un coup d'œil, dans mon fraisier, une distribution et un ensemble de parties que je ne pouvais observer au microscope que séparées les unes des autres, et *successivement*. (B. de St-P.) Je crois que tous les hommes sont sortis d'un premier homme, mais qu'ils sont formés *successivement* par le concours des deux sexes. (Id.) L'enfant ne devient capable d'engendrer que par une suite périodique de jours et de saisons que l'astre de la lumière produit *successivement*. (Id.) Un peu d'air renfermé dans un tube, chasse *successivement* douze balles à plus de cent pas. (A. Mart.)

SUCCESSORAL, ALE, ou SUCCESSORIAL, IALE. adj. Qui est exercé sur une succession. Retrait successorial.

SUCCET. s. m. Ichthyol. V. SUCET.

SUCCIN. s. m. (du lat. *succinum*; de *succus*, suc fossile, et aussi ambre jaune). Minér. Substance solide, combustible, d'une texture compacte, d'une cassure vitreuse, susceptible de recevoir un beau poli, inodore, mais pouvant acquérir une odeur agréable et aromatique par le frottement, la trituration et la combustion. Cette substance est une résine fossile qui paraît avoir coulé d'un végétal inconnu qui s'est trouvé enfoui dans les derniers dépôts de sédiment, avec une foule d'autres débris organiques. Le succin est exploité et mis dans le commerce comme objet d'ornement. On en fait des bijoux, des colliers, des pommes de canne, des poignées de couteau, de poignard, etc. Il reçoit très-bien le poli. Succin jaune, jaune orangé, jaune verdâtre, jaunâtre, rougeâtre, transparent, opaque. Succin résinoïde. Succin nuancé de diverses couleurs. Collier, croix, chapelet, bague de succin. Coffret, pipe de succin.

— *Succin noir*. Nom qui a été donné à un combustible fossile noir, qui n'est pas du succin, mais bien un ligutte jayet.

— Le succin se nomme aussi vulgairement *ambre jaune*, *carabé*, et scientifiquement *électrum*.

SUCCINAMIDE. s. f. (rad. *succin* et *amide*). Chim. Substance obtenue en traitant l'acide succinique anhydre par le gaz ammoniac sec. La succinamide est volatile, blanche, fusible, soluble dans l'eau, mais moins dans l'alcool et l'éther.

SUCCINATE. s. m. (rad. *succin*). Chim. Genre de sels qui résultent de la combinaison de l'acide succinique avec les bases salifiables. Succinate d'ammoniaque. Succinate d'alumine. Succinate d'argent. Succinate de baryte. Succinate de chaux. Succinate d'étain. Succinate de plomb. Succinate de soude, de potasse.

SUCCINCT, INCTE. adj. (pr. *çuk-cin, inte*; du lat. *succinctus*, ceint fortement; fait de *sub*, sous; *cingere*, ceindre). Court, bref, par opposition à Prolixe. Discours succinct. Relation succinte. Exposé succint.

— Qui a un langage succinct. Cet homme est succinct dans ses réponses. Cet auteur est très-succinct. Je serai aussi succinct que possible. Phèdre était si *succinct* qu'aucuns l'en ont blâmé. (La Font.)

— Fig. et fam. Léger. Repas succinct. Habit succint.

— D'après l'usage où l'on est de prononcer *succin* sans faire sentir le *c* final, Voltaire a écrit *succint* et l'a fait rimer avec *revint*;

. . . Et moi, conteur *succint*
J'ai déjà dit ce qu'il fit qu'il revint.
(*La Pucelle*, ch. II.)

SUCCINCTEMENT. adv. (pr. *çuk-cin-te-man*). D'une manière succincte. Raconter succinctement une chose. Exposer succinctement ses raisons. Je vous dirai la chose aussi succinctement que je pourrai.

— Fam. Déjeuner, dîner, souper succinctement.

SUCCINÉ, ÉE. adj. (rad. *succin*). Didact. Qui a la couleur jaune du succin. Corps succiné.

SUCCINÉE. s. f. Malacol. Genre d'animaux mollusques, ou mieux réellement de coquilles. Les succinées ou ambrettes ont tout à fait les mœurs et les habitudes de certaines espèces d'hélices dont le têt est mince et poli; elles vivent constamment sur les plantes qui croissent à peu de distance des eaux douces. La succinée capuchon. La succinée amphibie. La succinée oblongue.

SUCCINÉINE. s. f. (rad. *succin*). Chim. Résine du succin.

SUCCINIQUE. adj. des 2 g. Chim. Qui tient du succin. *Acide succinique*. [illegible] tillant le succin.

SUCCINITE. s. m. Minér. Nom donné à un grenat d'un jaune brunâtre de succin.

SUCCINONE. s. f. (rad. *succin*). Chim. Matière huileuse particulière qui résulte de la distillation de l'acide succinique avec la chaux.

SUCCION. s. f. (rad. *sucer*). Action de sucer, c'est-à-dire d'attirer un liquide dans la bouche en déterminant le vide dans cette cavité à l'aide de la respiration. Force de succion. Il y a des plaies qu'on guérit par la succion.

— Physiol. végét. Propriété qu'ont les racines, les feuilles et les autres parties du végétal, de pomper les fluides et les gaz dont elles sont environnées. Dans l'état naturel, la succion s'opère surtout par le chevelu et par les feuilles.

SUCCIVORE. adj. des 2 g. (ét. lat., *succus*, suc; *voro*, je mange). Entom. Qui se nourrit de suc. Insectes succivores. ‖ SUCCIVORES. s. m. pl. Famille des myodaires, comprenant ceux de ces insectes qui se nourrissent des sucs de végétaux en décomposition.

SUCCOMBÉ. part. pass. du v. n. Succomber. Il est invar.

SUCCOMBER. v. n. 1re conj. (pr. *çu-kon-bé*; du lat. *succumbere*). Fléchir sous le poids, le fardeau que l'on porte. Succomber sous le poids. Succomber sous le faix. Ce crocheteur succombe sous le poids. Ce mulet succombera sous le poids de sa charge.

— Ne pouvoir résister, être vaincu, céder. Succomber sous le faix, sous le poids des affaires. Succomber sous le travail, sous la peine, sous les efforts des ennemis, sous ses ennemis.

Sous un joug étranger nous avons *succombé*,
Et des mains de Juda notre sceptre est tombé.
(Racine.)

— En parlant des choses. Ville, place qui succombe. Cette place attaquée par terre et par mer ne tarda pas à succomber. Sa santé déjà ruinée par l'intempérance *succombe* sous la multiplicité des remèdes. (Mass.)

— Avec un nom de choses morales pour régime. Succomber à la douleur, à la tentation. Le roi même que pouvait-il, lui qui *succombait* à la douleur avec toute sa puissance et tout son courage? (Boss.) Dieu élève ses élus, de peur qu'ils ne *succombent* sous la connaissance qu'il leur donne de leurs infirmités et de leurs misères. (Fléch.) Celui qui sait souffrir avec résignation, attendre avec patience, travailler avec constance et fermeté, ne *succombe* jamais à la mauvaise fortune. (De Juss.) Sois chrétien, disait Blanca. Sois musulmane, disait Aben Hamet. Et ils se séparèrent encore une fois sans avoir *succombé* à la passion qui les entraînait l'un vers l'autre. (Chateaub.) Je fis signe de la main en criant : Bien! bien! bon jeune homme! et *succombant* à l'émotion, je m'évanouis. (A. Karr.)

Mais enfin, *succombant* à ma mélancolie,
Mon désespoir tourna mes pas vers l'Italie. (Rac.)

A la tentation *succombez* donc, de grâce,
C'est le meilleur moyen pour [illegible] guérir, je crois.
(Destouches.)

Toujours faux, toujours vains, toujours pleins d'injus-
Nous crions dans tous nos discours, [tices,
Contre les passions, les faiblesses, les vices,
Où nous *succombons* tous les jours. (Racine.)

— Se laisser vaincre. S'emploie absolument. Une femme qui succombe. Le sage qui succombe. Souvent la bonté du cœur fait *succomber* la prudence des plus sages. (Fielding.) La vanité fait *succomber* plus de femmes que le goût, le penchant et les sens. (De Meilhan.)

— Être vaincu à la guerre.

Et son ennemi qui tombe
De sa troupe qui *succombe*
Voit fuir le reste effrayé. (J.-B. Rouss.)

— Mourir, périr. Le malade a succombé. Tous ceux qui succombèrent dans cette campagne désastreuse. Succomber dans une épidémie, lors d'une épidémie.

En *succombant* demain sous nos coups généreux,
Mordra le sol rougi du sang de ses aïeux. (F. Bellv.)

Estelle, qui cherchait son malheureux amant,
Estelle a *succombé* sous leur glaive homicide.
(Michaud.)

— Avoir du désavantage en quelque chose qu'on entreprend. Vous attaquez un homme trop puissant, vous succomberez, il vous fera succomber. Succomber dans un procès, dans une entreprise. Les entreprises où il a succombé. N'abusez pas de la victoire; le sort du parti qui triomphe est de *succomber* à son tour. (***)

SUCCOT. s. m. Relig. juive. Nom hébreu de la fête des Tabernacles.

SUCCOTRIN. s. m. Minér. Syn. d'Aloès.

SUCCUBE. s. m. (ét. lat., *sub*, sous; *cubare*, être couché). Croy. pop. Démon qui, selon l'opinion commune, prend la forme d'une femme pour avoir commerce avec un homme. Dormir avec un succube. Les succubes et les incubes.

SUCCULEMMENT. adv. (pr. *çu-ku-la-man*). D'une manière succulente. Face ronde, qui avait l'air d'être *succulemment* nourrie. (Mariv.)

SUCCULENT, ENTE. adj. (pr. *çu-ku-lan, an-te*; rad. *suc*). Qui a beaucoup de suc, qui est plein de suc, qui est fort nourrissant. Ne se dit que des aliments. Viande succulente. Bouillon succulent. Potage succulent. Nourriture succulente. Le porc s'engraisse avec la jusquiame, et cette plante se change dans son sein en une viande *succulente*. (A. Mart.) Diable! je [illegible] rait pas aussi *succulente* que vous l'affirmez. (A. Dumas.)

Qui ne rirait de voir qu'avec un soin extrême
L'homme ait inventé l'art de se tuer lui-même
A force de ragoûts et de mets *succulents*? (Regnard.)

— Bot. Qui est composé en totalité ou presque entièrement d'un tissu cellulaire abondant dont les aréoles sont pleines de suc. Tige succulente. Feuilles succulentes. ‖ SUCCULENTES. s. f. pl. Classe et famille de plantes comprenant celles qui ont les tiges et les feuilles épaisses et charnues.

SUCCURSALE. adj. f. (du lat. *succurrere*, aider). Se dit proprement d'une église qui supplée à l'insuffisance de l'église paroissiale. Ce n'est pas une paroisse, ce n'est qu'une église succursale. Vicaire de l'église succursale.

— Se dit par extension de tout établissement qui sert d'aide à un autre de même nature, et dont il ressort. Maison succursale de telle autre.

— subst. Eglise succursale. Une succursale. Le desservant de la succursale.

— Établissement subordonné à un autre et créé dans le même but. La succursale d'un hôpital. Succursale de la Caisse d'épargne, du Mont de Piété. Les succursales de la maison d'éducation de Saint-Denis.

SUCCURSALISTE. s. m. Desservant d'une succursale.

SUCCUSSION. s. f. (du lat. *succussio*; fait de *succutere*, secouer). Action de secouer.

— Médec. Mode d'exploration employé par Hippocrate pour s'assurer de l'existence des épanchements dans la poitrine. Il consiste à saisir le malade par les épaules et à imprimer une secousse au tronc, pour écouter ensuite si l'on entend la fluctuation d'un liquide.

SUCÉ, ÉE. part. pass. du v. Sucer. S'empl. adjectiv. Os sucé. Fleurs sucées. Toute l'antiquité se servait des charmes contre la morsure des serpents, et quand la plaie n'était pas mortelle, elle était heureusement *sucée* par des charlatans nommés psylles. (Volt.)

— Fig.

. . . N'es-tu pas dans ces lieux
Où la haine des rois, avec le lait *sucée*,
Par crainte ou par amour ne peut être effacée. (Rac.)

SUCEMENT. s. m. Action de sucer. On dit mieux *succion*.

SUCER. v. a. 1re conj. (du lat. *succus*, suc). Le *c* prend une cédille devant *a* et *o*. *Nous suçâmes*. *Nous suçons*. Tirer quelque liqueur, quelque suc avec les lèvres et à l'aide de l'aspiration. Prend pour régime le nom du contenu et celui du contenant. Sucer le suc d'une pomme, d'une orange. Sucer une pomme, une orange. Sucer la moelle d'un os. Sucer un os. Les loups sucent le sang des brebis. La belette suce le sang des pigeons. Faire sucer une plaie par quelqu'un. Les abeilles sucent les fleurs. Les sangsues sucent le sang. Un enfant suce le lait, suce le sein de sa nourrice. Sucer un morceau de sucre d'orge. Robert, fils de Guillaume le Conquérant, ayant été blessé d'une flèche empoisonnée, les médecins déclarèrent qu'il ne pouvait guérir qu'en faisant promptement *sucer* sa blessure, et que celui qui la *sucerait* en mourrait. Mourons donc, dit-il, je ne serai jamais assez injuste et assez cruel pour souffrir que quelqu'un meure pour moi en *suçant* ma plaie. Sa femme prit le temps de son sommeil, *suça* la plaie, et perdit la vie en la sauvant à son époux. (Ste-Foix.) Les enfants *suceront* les bords du vase et ne boiront point la liqueur. (J.-J. Rouss.)

. . . Vois-tu cette Juive fidèle
Dont tu sais bien qu'alors il *suçait* la mamelle. (Rac.)

Zoïle est malade, dit-on;
Un subtil venin le consume.
— Hé quoi! l'on aurait osé...— Non;
On dit qu'il a *sucé* sa plume. (***)

— Fig. Il est bien difficile de *sucer* les bords de la coupe des plaisirs sans vouloir l'épuiser. (Boiste.) La médiocrité laisse au sage le plaisir de *sucer* voluptueusement ce qu'elle lui laisse. (Id.) Tallard, la tête en avant, *suçait* pour ainsi dire les paroles du régent à mesure qu'il les proférait. (St-Simon.)

— On dit figurément d'un homme qui a de bonne heure été imbu d'une bonne ou d'une mauvaise doctrine, ou qui a contracté de bonne heure quelque habitude que ce soit, qu'*il l'a sucée avec le lait*. Ce sont des principes qu'il a sucés avec le lait. Il a sucé la vertu, la piété avec le lait.

C'est peu qu'avec son lait une mère amazone
M'ait fait *sucer* encor cet orgueil qui m'étonne. (Rac.)

— On dit dans un sens analogue, Sucer le lait de la doctrine évangélique. Sucer de saines doctrines. Sucer la raison. Sucer la vertu.

Mais pour toi qui nourri bien en deçà de l'Oise,
As *sucé* la vertu picarde et champenoise. (Boileau.)

— Fam. Tirer peu à peu le bien, l'argent d'une personne. Il vous sucera jusqu'au dernier sou. Il a des gens d'affaires, des solliciteurs qui le sucent, qui le sucèrent jusqu'à la moelle des os.

— SE SUCER. v. pron. Être sucé. Les fruits succulents doivent se sucer.

SUCEUR, EUSE. s. Celui, celle qui suce. Il se dit particulièrement de certaines personnes qui sucent les plaies pour les guérir.

SUCEUR, EUSE. adj. Zool. Qui a la bouche propre à exercer la succion. ‖ SUCEURS. s. m. [illegible] comprenant ceux qui ont la bouche circulaire et propre à exercer la succion. ‖ Entom. Section de la classe des insectes, comprenant ceux dont la bouche est formée en suçoir.

SUCHET (le maréchal). Duc d'Albuféra, né à Lyon, partit à l'époque de la Révolution comme simple soldat, et passant successivement par tous les grades, mérita par ses talents militaires et par ses services signalés le bâton de maréchal et le titre de duc. Il commanda, en Espagne, les deux armées de Catalogne et d'Aragon, et y déploya de grands talents militaires et cet esprit de justice qui a rendu son nom cher aux Espagnols. Il mourut en 1826, laissant des mémoires sur la guerre d'Espagne.

SUÇOIR. s. m. Hist. nat. Organe propre à la succion.

— Entom. Bouche d'un grand nombre d'insectes qui est construite de manière à pouvoir sucer.

— Bot. Espèce de tubercules qui naissent sur les tiges des plantes parasites et qui leur servent à sucer le suc des végétaux auxquels elles adhèrent.

SUÇON. s. m. (rad. *sucer*). Marque que laisse sur la peau un baiser fortement appliqué. Les nourrices sont la plupart du temps si folles de leurs enfants, que souvent elles leur font des *suçons* en les baisant. (***)

SUÇOTÉ, ÉE. part. pass. du v. Suçoter. S'empl. adjectiv. Fruit qui a été suçoté par un enfant.

SUÇOTER. v. a. 1re conj. (fréquentatif de *sucer*). Sucer peu à peu et à diverses reprises. Suçoter un fruit. Suçoter un sucre d'orge. Je veux que, comme l'abeille, il *suçote* les fleurs pour en former son miel. (Est. Pasq.)

— SE SUÇOTER. v. pron. Etre suçoté.

SUCRE. s. m. (du gr. σάκχαρον, d'où le lat *saccharum*, l'angl. *sugar*, et l'allem. *zucker*, qui se rapproche le plus du français). Principe immédiat des végétaux et de certains produits naturels ou morbides des animaux, que sa saveur particulière et la propriété de subir la fermentation alcoolique distinguent de tous les autres. On reconnaît deux grandes variétés de sucre : le sucre ordinaire ou sucre cristallisable, et le sucre à cristallisation confuse ou mamelonnée. La première de ces variétés, fournie surtout par la canne, la betterave, existe aussi dans l'érable, les carottes, les citrouilles, les châtaignes, les tiges de maïs. L'autre variété se trouve dans les raisins, les pommes, les groseilles, et dans un grand nombre d'autres fruits qui présentent toujours une réaction acide. Beaucoup de substances végétales, particulièrement l'amidon, le cellulose, la gomme, sont susceptibles de se transformer en cette espèce de sucre; tel est encore le sucre qui résulte de l'action des acides sur le sucre ordinaire, le sucre de miel, le sucre que l'on retire de l'urine des diabétiques. Sucre de canne. Sucre de betterave, de raisin, de pommes de terre. Sucre d'amidon, de champignons, de diabète, de lait, de miel. Moulin à sucre. Faire du sucre. Epurer, raffiner le sucre. Sucre fort blanc. Pain de sucre. Une livre de sucre. Rôtie au sucre. Faire fondre du sucre. Des petits pois au sucre. L'eau dissout le sucre avec facilité; l'alcool faible le dissout aussi; mais l'alcool absolu n'en dissout point à froid, et à une température élevée il en dissout peu. Le sucre dissous n'est précipité ni par l'acétate ni par le sous-acétate de plomb. Chauffé, le sucre entre en fusion à 180°; à 211 ou 220 il se convertit en caramel. On l'a dit avant nous, il n'arrive point en Europe un baril de *sucre* qui n'ait abrégé la vie à plus d'un esclave. (Cérutti.) Je dois mon *sucre* et mon café aux pauvres nègres d'Afrique, qui les cultivent en Amérique sous les fouets des Européens. (B. de St-P.)

— Sous le point de vue de commerce, on distingue trois espèces principales de sucre : le sucre indigène, le sucre des colonies, et le sucre étranger. Chacun de ces sucres peut être distingué en : sucre brut, sucre terré et sucre raffiné. Les sucres bruts, c'est-à-dire non raffinés, nous viennent de Cayenne, de la Guadeloupe, de la Martinique, du Brésil, ou bien sont indigènes. Les sucres terrés nous arrivent de la Martinique, de la Guadeloupe, de la Havane, du Brésil, de Bourbon, de l'Inde. Les sucres raffinés sont en pains coniques, avec ou sans sommets. Ils sont variables de nuances et de poids. Le plus pur est le sucre royal ou double raffinage. Le sucre dit quatre cassons est en pains de 5 à 6 kilogr. Les trois cassons, plus rares, sont du poids de 3 à 4 kilogr. Les divers sucres en pains se vendent enveloppés de papier bleu, violet ou jaune, et ficelés.

— La canne à sucre est originaire de l'Inde. Elle fut apportée en Arabie et en Egypte dans le IIIe siècle; elle y fut cultivée avec succès. Le sucre qu'on en exprima fut la matière d'un commerce considérable qui fit la richesse et la puissance des soudans d'Egypte. La canne à sucre passa ensuite dans l'île de Chypre, en Sicile, en Espagne, à Madère, d'où elle fut portée à Saint-Domingue, lors de la découverte du Nouveau-Monde. La température de cette île lui fut si favorable, que bientôt le sucre qu'elle fournit fut préféré à celui de toutes les autres contrées. (Journ. des arts.)

— *Sucre de Saturne*. Nom donné à l'acétate de plomb cristallisé, à cause de la saveur sucrée de ce sel. ‖ *Sucre vermifuge*. Mélange de deutoxyde de fer noir, de mercure et de sucre, qu'on emploie pour détruire les vers qui tour[illegible]

— *Sucre tors*. Composition faite de sucre et de jus de réglisse, laquelle est en petits bâtons tortillés et dont on se sert contre le rhume.

— *Sucre d'orge*. Substance formée de sucre et d'eau d'orge, roulée en bâtons et usitée pour les rhumes. Sucer un sucre d'orge.

— Comm. *Sucre rouge*. Nom qu'a porté dans le commerce la cassonade.

— Fig. *Être tout sucre et tout miel*. Être fort doucereux. Cet homme est tout sucre et tout miel. Que l'amertume de Démosthène me semble bien de meilleur goût que toutes les douceurs fades et tout le *sucre* des beaux parleurs. (Balzac.)

— *Sucre!* Se dit en jurant comme [illegible] d'un mot grossier et indécent. Suc[illegible] Allez vous faire sucre.

Bibliothèque de l'Arsenal

— Loc. adv. et fam. *En pain de sucre*. De forme conique, en forme de cône. Montagne en pain de sucre. Chapeau en pain de sucre.

SUCRÉ, ÉE. part. pass. du v. Sucrer. S'emploie adjectiv. Qui a été sucré. Un verre d'eau sucrée. Des confitures sucrées.

— Qui contient du sucre. Liqueur sucrée.

— Qui a la saveur du sucre. Fruit sucré. Poire sucrée. Raisins sucrés. Melons sucrés. Pois sucrés. Il plantait dans les lieux secs des patates qui y viennent très-*sucrées*. (B. de St-P.) Nous mangions des mousses appelées tufes de roches, des écorces *sucrées* de bouleau et des pommes de mai, qui ont le goût de la pêche et de la framboise. (Chateaub.)

— Qui a rapport au sucre. Saveur sucrée.

— Fig. Adoucie, édulcorée. La volupté est bien plus *sucrée* quand elle cuit et quand elle écorche, que quand elle est trop facile. (Mont.)

— Fig. et fam. *Faire la sucrée*. Se dit substantiv. d'une femme qui affecte un air de modestie, d'innocence, de scrupule. Voyez comme elle fait la sucrée. || Dans un sens analogue et adjectiv., on dit : Voyez son air sucré.

SUCRER. v. a. 1re conj. Mettre du sucre dans. Sucrer de l'eau. Sucrer son café. Sucrer des confitures.

— Assaisonner avec du sucre. Sucrer un mets. Sucrer des petits pois.

— Fig. Adoucir, édulcorer. Pour faire avaler ce morceau tant amer on le sucre de belles paroles.

— SE SUCRER. v. pron. Être sucré. Certaines choses doivent se sucrer plus que d'autres.

SUCRERIE. s. f. Lieu destiné pour faire le sucre. Les sucreries de l'Amérique, les sucreries de l'Europe. Il y a aujourd'hui tant de sucreries en France. Établir une sucrerie.

— Lieu où l'on raffine le sucre. Il y a une belle sucrerie dans tel endroit. En ce sens on dit ordinairement Raffinerie.

— Au plur. Choses sucrées, telles que dragées, confitures, massepains, bonbons, etc. Aimer les sucreries. Les enfants et les femmes aiment beaucoup les sucreries. Les sucreries gâtent les dents.

SUCRIER. s. m. Écon. dom. Vase où l'on met du sucre en poudre ou en morceaux. Sucrier d'argent. Sucrier de vermeil. Sucrier de porcelaine. Sucrier de cristal.

— Techn. Ouvrier qui travaille dans une sucrerie. Bon sucrier. Habile sucrier.

SUCRIER, IÈRE. adj. Qui a rapport à la fabrication du sucre. Industrie sucrière. Colon sucrier.

SUCRIN. s. m. Hortic. Variété de melon. Bon sucrin. || adj. Melon sucrin.

SUCRONE. Géogr. anc. Ville de l'Espagne tarraconaise, à l'embouchure du Sucro. Aujourd'hui, *Colléra*.

— Hist. *Bataille de Sucrone*. Victoire remportée par Pompée sur Sertorius, en 76 avant J.-C.

SUCULES. s. f. pl. Astron. anc. Nom que quelques astronomes latins ont donné aux Hyades.

SUD. s. m. (pr. *çudd*; mot purement d'origine teutonique). Géogr. Le midi, la partie du monde opposée au nord. Aller vers le sud. Faire voile vers le sud. Venir du sud. Le vaisseau courut tant de degrés vers le sud. Le vent vient du sud, est au sud, souffle du sud. Le vent du sud. Les étoiles du sud. Orléans est au sud de Paris. La France est au sud de l'Angleterre.

— Entre dans la désignation de quelques lieux géographiques et fait office de nom propre dans ces expressions. Aussi prend-il un S majuscule. La mer du Sud. L'Amérique du Sud.

— *Mer du Sud*. Nom qu'on donne quelquefois au grand Océan.

— Mar. *Faire le sud*. Faire route vers le sud.

— Absol. Vent du sud. Le sud favorise, pousse les vaisseaux qui vont de France en Angleterre. Aller contre le sud. Avoir le sud contraire. Avoir la violence du sud à surmonter.

— adject. Méridional, qui est du côté du midi. Le pôle sud. Latitude sud. Le vent est sud.

— Se joint par un trait d'union avec le nom des autres points cardinaux, pour désigner les différents points de la rose des vents, et les vents qui soufflent de ces plages.

— SUD-EST. s. m. Géogr. Plage située au milieu de l'espace qui sépare le sud et l'est. Elle décline de 45 degrés du sud à l'est, se tourne vers le sud-est. Maison qui regarde le sud-est. Le vent qui vient du sud-est. Le vent du sud-est. Cette ville, ce pays est au sud-est de telle autre [illegible] de Corbeil. (Dulaure.)

— Vent qui souffle de cette plage. Le sud-est souffle.

— adjectiv. Le vent est sud-est.

— SUD-EST-QUART-EST. s. m. Géogr. Plage située au milieu de l'espace qui sépare le sud-est de l'est-sud-est. Elle décline de 46 degrés 15 minutes du sud à l'est. || Vent qui souffle de cette plage.

— adjectiv. Le vent est sud-est-quart-est.

— SUD-EST-QUART-SUD. s. m. Géogr. Plage située au milieu de l'espace qui sépare le sud-est du sud-sud-est. Elle décline de 33 degrés 15 minutes du sud à l'est. || Vent qui souffle de cette plage.

— adjectiv. Le vent est sud-est-quart-sud.

— SUD-OUEST. s. m. Géogr. Plage située au milieu de l'espace qui sépare le sud de l'ouest. Elle décline de 45 degrés du sud à l'ouest. Les vents du sud-ouest. Les pays du sud-ouest. Les îles au sud-ouest de tel pays. La ville de Tours est au sud-ouest de Paris. Brunoy est à cinq lieues et demie au *sud-ouest* de Paris. (Dulaure.)

— Vent qui souffle de cette plage. Le sud-ouest soufflait avec violence. Le sud-ouest est ordinairement chaud et pluvieux.

— adjectiv. Le vent sud-ouest. Le vent est au sud-ouest.

— SUD-OUEST-QUART-OUEST. s. m. Géogr. Plage située au milieu de l'espace, le sud-ouest de l'ouest-sud-ouest. Elle décline de 56 degrés 15 minutes du sud à l'ouest. || Vent qui souffle de cette plage.

— adjectiv. Le vend est sud-ouest-quart-ouest.

— SUD-OUEST-QUART-SUD. s. m. Géogr. Plage située au milieu de l'espace qui sépare le sud-ouest du sud-sud-ouest. Elle décline de 33 degrés 45 minutes du sud à l'ouest. || Vent qui souffle de cette plage.

— adjectiv. Le vent sud-ouest-quart-sud.

— SUD-QUART-SUD-EST. s. m. Géogr. Plage située au milieu de l'espace qui sépare le sud du sud-est. Elle décline de 11 degrés 15 minutes du sud à l'est. || Vent qui souffle de cette plage.

— SUD-QUART-SUD-OUEST. s. m. Géogr. Plage située au milieu de l'espace qui sépare le sud du sud-sud-ouest. Elle décline de 11 degrés 15 minutes du sud à l'ouest. || Vent qui souffle de cette région.

— adjectiv. Le vent est sud-quart-sud-ouest.

— SUD-SUD-EST. s. m. Géogr. Plage située au milieu de l'espace qui sépare le sud du sud-est. Elle décline de 22 degrés 30 minutes du sud à l'ouest. || Vent qui souffle de cette plage.

— adjectiv Le vent sud-sud-est.

SUD-SUD-OUEST. s. m. Géogr. Plage située au milieu de l'espace qui sépare le sud du sud-ouest. Elle décline de 22 degrés 30 minutes du sud à l'ouest. || Vent qui souffle de cette plage.

— adjectiv. Le vent sud-sud-ouest.

SUDAMINA. s. m. pl. Médec. Mot latin employé en français pour désigner des Pustules peu apparentes, diaphanes, incolores, semblables à des gouttes de sueur, qui annoncent à l'extérieur la dothinentérie.

SUDATION. s. f. (pr. *çu-da-ci-on*; du lat. *sudare*, suer). Action de suer, de se procurer des sueurs factices comme moyen curatif.

SUDATOIRE. adj. des 2 g. (du lat. *sudor*, sueur). Médec. Qui est accompagné de sueur. Fièvre sudatoire.

SUDATOIRE. s. m. Espèce de douche de vapeur.

— Antiq. rom. Partie des thermes où l'on prenait des douches de vapeur.

SUDERMANIE. Géogr. Ancienne province de Suède, dans la Suède proprement dite, entre la Baltique et les provinces d'Upland et de Westmanie, capitale Nikœping. Cette province forme aujourd'hui le gouvernement de Stockholm-ville et une partie de celui de Stockholm-campagne. || *Duc de Sudermanie*. Titre que porte le prince royal de Suède.

SUDÈTES. adj. et s. m. pl. Géogr. Chaîne de montagnes qui entoure la Bohême. Les monts Sudètes. Les Sudètes.

SUDORIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *sudor*, sueur; *fero*, je porte). Médec. Qui conduit ou charrie de la sueur. Qui fait suer. Tisane, potion sudorifère.

SUDORIFIQUE. adj. des 2 g. (ét. lat., *sudor*, sueur; *facio*, je fais). Syn. de Sudorifère.

SUÉ, ÉE. part. pass. du v. Suer. S'empl. adjectiv. Le sang et l'eau sués par Jésus portant sa croix.

SUÈDE. Géogr. Contrée de l'Europe septentrionale, bornée par la Norwége, la Laponie, l'empire russe, le golfe de Bothnie, la mer Baltique, le Sund et le Cattégat. Superficie 6,446 kilom. carrés; 3,250,000 hab. La Suède est couverte de montagnes richement boisées; elle a de nombreux et vastes lacs; le climat est très-rigoureux; l'hiver y est très-long et les froids très-vifs; les étés sont courts, mais souvent très-chauds, et la végétation y est singulièrement hâtée. Le sol est peu fertile, mais si bien cultivé que les céréales et les légumes de toute espèce y viennent jusqu'au delà du cercle polaire. Les bois, les pelleteries et l'extraction des mines font la principale richesse des habitants [illegible] près de six cents. L'industrie manufacturière est peu avancée.

— Admin. Ce pays se divise en trois régions, ce sont en allant vers le nord la Gothie, la Suède proprement dite et le Nordland. Ces trois régions se divisent en vingt-cinq gouvernements. D'après la constitution de 1809, le royaume de Suède, qui comprend aussi la Norwége (V. ce mot), est un gouvernement monarchique héréditaire et représentatif. La diète se compose de quatre États, les nobles, les prêtres, les bourgeois et les paysans. Ces États ne s'assemblent que tous les cinq ans, cependant le roi peut les convoquer en diète extraordinaire. La durée de la diète est de trois mois au plus, mais elle peut être prorogée dans certaines circonstances. Le roi est majeur à dix-huit ans, ses actions ne peuvent être censurées; il est assisté d'un conseil d'État de neuf membres, et de quatre ministres secrétaires d'État. Il a le commandement des forces de terre et de mer. Il doit être luthérien.

— Hist. La Suède était jadis une partie de la Scandinavie. Les premiers habitants, d'origine finnoise ou lapone, furent soumis ou chassés par les Goths et les Scythes, qui s'établirent dans la Suède. Plus tard Odin envahit ce pays, le civilisa, y établit son culte et fut la souche de la famille royale d'Inglinga, qui régna longtemps dans ce pays au milieu du IXe siècle. Le christianisme pénètre en Suède. La famille des Folkunges monte sur le trône dans le XIIIe siècle. Vers la fin du XIVe siècle, la Suède, la Norwége et le Danemark passent sous le sceptre d'Erick de Poméranie, qui fut chassé et remplacé par Christophe de Bavière (1442), et puis par Charles Bonde (1448). Sous le règne de ce prince la lutte avec le Danemark prit plus de force, Charles Bonde est forcé de fuir, et Christian de Danemark est couronné (1457). La lutte continue, Charles Bonde est rappelé et meurt roi en 1470. Il a pour successeurs, mais seulement comme administrateurs du royaume, Sténon Sture, Svante Sture, Sténon Sture le Jeune. Ce dernier est vaincu par le Danemark, et Christian II se fait reconnaître souverain de Suède (1520). Gustave Wasa lève l'étendard de la révolte, se fait proclamer régent, puis roi de Suède. Sous lui la réforme pénètre en ce pays et la monarchie devient héréditaire. Après lui les souverains de la Suède furent Erick XIV, Jean III, Sigismond, Charles IX, Gustave-Adolphe et Charles XII, deux règnes qui couvrent la Suède de gloire; Ulrique Éléonore, Frédéric de Hesse-Cassel, Adolphe-Frédéric, Gustave III, Gustave IV, détrôné et exilé à perpétuité avec toute sa famille, par les États (1809). La constitution qui régit aujourd'hui la Suède s'établit par cette révolution; Charles XIII, duc de Sudermanie, prend le sceptre, et adopte en 1810 pour prince royal le général français Bernadotte, qui lui succède en 1818 sous le titre de Charles-Jean XIV, et qui est mort le 8 mars 1844. Son fils et successeur, Charles-Oscar, règne aujourd'hui sur la Suède et la Norwége.

— *Suède proprement dite*. Une des trois grandes divisions de la Suède comprise entre la Gothie, la Norwége, la Baltique, le golfe de Bothnie et le Nordland. Elle se divise en neuf gouvernements : Stockholm-ville, Stockholm-campagne, Upsal, Westeraas, Nykœping, Œrebro, Carlstad, Fahlun, Geflebor g.

SUÉDOIS, OISE. adj. Habitant, habitante de la Suède. Les femmes suédoises. Le peuple suédois. La nation suédoise. Poète suédois. Prince suédois.

— S'empl. substantiv. en ce sens Un Suédois. Une Suédoise. Les Suédois sont robustes et laborieux, probes et braves. Les Suédois professent universellement le christianisme, et l'éducation est fort répandue parmi eux.

— Qui appartient à ce pays ou à ses habitants. Les villes suédoises. Mœurs, coutumes suédoises. Langue suédoise. Flotte suédoise.

— Qui est écrit en langue suédoise. Ouvrage, livre suédois. Roman suédois. Poésie suédoise. Auteur suédois.

— *Langue suédoise* ou *le suédois*. Idiome parlé en Suède. La langue suédoise est forte et sonore, et a de grandes affinités avec le gothique, dont elle dérive. La littérature fut d'abord entre les mains des scaldes, puis entre celles des théologiens et des historiens. Elle ne prit son essor qu'à l'époque de la réforme. Depuis lors, la Suède a produit un grand nombre d'écrivains dans tous les genres.

SUÉE. s. f. (rad. *suer*). Mot populaire qui signifie Inquiétude subite et mêlée de crainte. Il eut une terrible suée. On leur donna une fameuse suée.

SUEN ou SUENON. Nom qu'ont porté trois rois du Danemark. Sous le premier eut lieu la conquête de l'Angleterre par les Danois. Après sa mort (1015) ses deux fils régnèrent, Harald en Danemark, et Canut en Angleterre. Sous Suen II, Guillaume de Normandie descendit en Angleterre, et en expulsa les rois de race danoise. Suen III ne régna pas pour ainsi dire. Ayant eu à disputer le trône à de nombreux compétiteurs, il fut tué par les paysans, après une bataille perdue, et Waldemar Ier devint seul roi (1157).

SUEND-AAGESON. Le plus ancien historien du Danemark, qui rédigea en 1177 un abrégé de l'histoire de ce pays.

SUÉO-GOTHIQUE. adj. des 2 g. Hist. Qui appartient aux Suédois et aux Goths. || *Écriture suéo-gothique*. Écriture que l'on trouve dans les [illegible]

SUÉON, ONE. adj. et s. Hist. Nom d'un peuple de la Scandinavie qui a donné son nom à la Suède. Les Suéons. Les Suéones.

SUÉONIE. Géogr. anc. Pays des Suéons, qui depuis fut appelé Suède.

SUER. v. n. 1re conj. *Je sue, nous suons, vous suez. Je suais, nous suions, vous suiez. Que je sue, que nous suions, que vous suiez*, etc. Rendre par les pores une humeur aqueuse, incolore, d'une odeur plus ou moins forte et d'une saveur salée. Suer à grosses gouttes. Suer de faiblesse. Suer de fatigue. Suer sous le poids d'un fardeau. Suer de la tête, du visage, des mains, des pieds, de tout le corps. Les mains, les pieds lui suent. S'il sue beaucoup, il guérira.

— Par extens. Rendre de l'humidité en parlant de certaines choses; s'en couvrir. Les murailles suent pendant le dégel. Une roche qui sue. Les blés, les foins suent jusqu'à ce que l'humidité qu'ils renferment soit évaporée. Couvrir des marrons bouillis pour les faire suer.

— Fig. Travailler beaucoup, se donner beaucoup de peine, se donner grand'peine pour quelque chose. Suer sur son ouvrage. J'ai bien sué pour cette affaire. Il m'a bien fait suer.

— Bossuet, dans son discours pour la profession de Mme de La Vallière, peint admirablement les fantaisies tyranniques du luxe lorsqu'il dit que tous les arts *suent* pour le satisfaire. Toute la nature s'épuise pour parer cette femme ambitieuse, tous les arts *suent*.

— Activem. Suer sang et eau.

— Fig. et fam. *Suer sang et eau*. Se donner beaucoup de peine, faire de grands efforts. Il faudra suer sang et eau pour en venir à bout.

— *Suer le crime*. Ne respirer que pour le crime. Ce malheureux *sue* le crime. (Beaum.)

SUERIE. s. f. Action de suer. J'ai enfin achevé aujourd'hui ma douche et ma suerie. Fam.

— Techn. Bâtiment sur lequel on fait suer et fermenter le tabac.

SUESSA-AURUNCA. Géogr. anc. Ville de Campanie, capitale des Aurunces, dont le territoire se trouvait en partie dans le Latium et en partie dans la Campanie. Au[illegible]

SUESSONES. s. m. pl. Géogr. et hist. Nation puissante de la Gaule-Belgique, dont la capitale était Augusta Suessionum. Aujourd'hui Soissons.

SUÉTONE (Caïus Tranquillus). Célèbre historien latin qui vivait dans le IIe siècle de Jésus-Christ à Rome, où il exerça la profession de grammairien et de rhéteur. Nous avons de lui les Vies des douze premiers Césars, mémoires curieux qui nous présentent un tableau fidèle du caractère, des mœurs et de la conduite de ces empereurs. On y trouve aussi des renseignements précieux sur les coutumes et les mœurs de toutes les classes de la société romaine. Cet ouvrage est écrit avec sincérité et impartialité. Le style en est pur, concis, correct, élégant sans affectation, rapide, jamais chargé de réflexions, de digressions ou de raisonnements. Suétone fut le secrétaire d'Adrien; mais il perdit ses bonnes grâces pour avoir manqué de respect à l'impératrice.

SUETTE. s. f. (rad. *suer*). Maladie épidémique d'apparence pestilentielle, qui a longtemps ravagé plusieurs contrées de l'Europe et surtout l'Angleterre, et dont les principaux symptômes étaient le refroidissement subit des pieds et des mains, des sueurs abondantes et continues d'une odeur très-désagréable; l'abattement, une agitation presque continuelle, la contraction convulsive des pieds et des mains, et la fréquence et l'inégalité du pouls. La suette était regardée comme contagieuse. La durée de la suette était fort courte, et elle se terminait ordinairement par la mort.

— *Suette de Picardie*. Fièvre continue qui a régné quelquefois en Picardie, et dont les principaux symptômes étaient des sueurs très-abondantes, souvent accompagnées d'éruption milliaire.

SUEUR. s. f. (du lat. *sudor*, même signif.). Humeur aqueuse, incolore, d'une odeur plus ou moins forte, d'une saveur salée, qui sort par les pores de la peau dans l'acte de la respiration, et qui se rassemble en gouttelettes sur la surface du corps. Elle est formée d'acide acétique, d'un peu de matière animale, d'hydrochlorate de soude et d'un peu d'hydrochlorate de potasse, d'un atome de phosphate terreux et d'oxyde de fer. Sueur abondante, âcre, froide, brûlante. Sueur aigre, fétide. Sueur rentrée. La sueur de la mort. La sueur me vint au front. La sueur lui coulait sur le visage, inondait son visage. Il était tout en sueur, tout dégouttant de sueur. Couvert de sueur et de poussière. Non, l'esclave noir qui arrose de ses sueurs les sables ardents de la Floride est moins misérable que n'a été Atala. (Chateaub.) La sueur vient au front, quand on observe dans le détail les accidents divers, les succès et les chutes de cette lutte obstinée. (Michelet.) La sueur n'est-elle pas le véritable engrais qui fertilise toutes les cultures. (Virey.)

— Sortie de la sueur. Cela provoque la sueur. Les sudorifiques sont ainsi appelés parce qu'ils provoquent la sueur. Il ne faut pas arrêter la sueur. Un coup d'air qui arrête la sueur peut donner la mort. Il lui prend des sueurs. Son mal s'en ira par les sueurs.

[illegible] affaire à force de sueurs. Que de sueurs coûte au paysan le pain noir qu'il mange. La félicité publique est impossible dans les pays où de nombreuses classes d'hommes oisifs et puissants sont accoutumées, depuis des siècles, à vivre de la sueur et du sang des peuples. (Boiste.)

— *À la sueur du front*, du corps. En travaillant beaucoup. Gagner son pain à la sueur de son front. Ces pauvres gens gagnent leur vie à la sueur de leur corps. Cet arrêt divin « à la sueur de ton front » regarde la culture de l'esprit autant et plus que celle de la terre. (Le P. Castel.) Tu mangeras ton pain à la sueur de ton front jusqu'à ce que tu retournes dans la terre d'où tu as été tiré. (Genoude.) Le paysan, qui nourrit l'humanité à la sueur de son front, ne mange qu'un pain noir que les bêtes dédaignent. (***) La liberté est le pain que les peu[illegible]

ples doivent gagner à la *sueur* de leur front. (Lamennais.)

— Médec. *Sueur d'Angleterre.* Suette, V. ce mot.

— Prov. *Couvrez-vous, la sueur vous est bonne.* Se dit ironiquement à une personne qui se couvre devant ceux à qui elle doit du respect.

SUEUR. s. m. Techn. Ouvrier qui travaille le cuir sortant des mains du tanneur.

SUÈVE. adj. et s. Géogr. et hist. S'est dit avant l'ère chrétienne de certains peuples confédérés de la Germanie. Les plus inconnus d'entre les Suèves étaient les Angles, les Bourguignons, les Hermundures, les Hérules, les Lombards, les Rugiens et les Vandales. Resserrés d'abord entre la Vistule et l'Oder, les Suèves s'étendirent bientôt au-delà de l'Elbe.

— Dans un sens plus restreint, Peuple de la Germanie qui envahit l'Empire romain, et s'établit enfin vers les sources du Danube. Le pays que possédaient les Suèves est encore appelé de leur nom Souabe.

SUÉVIE. Géogr. anc. Nom que Tacite donne à une grande contrée du Nord depuis l'Albis jusqu'à la Sarmatie.

SUEZ. (pr. *çu-èz*) Géogr. Petite ville d'Égypte sur la mer Rouge; 600 hab. Suez est un entrepôt considérable du commerce qui se fait entre l'Égypte et l'Arabie. Des bateaux à vapeur anglais font un service régulier de cette ville à Bombay et à Calcutta. Suez est l'ancienne Arsinoé.

—*Isthme de Suez.* Petit isthme qui sépare la Méditerranée de la mer Rouge et qui unit l'Afrique à l'Asie. Un canal qui traverserait cet isthme et qui permettrait de traverser de la Méditerranée dans la mer Rouge, abrégerait de 9,000 kilom. la route de Cadix à l'Inde. On l'a tenté en vain, les sables semblent toujours devoir combler l'ouvrage. D'ailleurs l'inégalité du niveau des deux mers semble également s'opposer à leur jonction.

— *Golfe de Suez.* Golfe qui forme la pointe méridionale de la mer Rouge, ainsi nommé de la ville de Suez qui est bâtie sur ses bords.

SUFFECTE. adj. m. (du lat. *suffectus*). Hist. anc. Ne s'emploie que dans cette locution, *consul suffecte*, et se dit des officiers qu'on nommait pour exercer la charge d'un consul, lorsque celui-ci mourait avant l'expiration de son consulat. V. SUBROGÉ.

SUFFÈTE. s. m. Antiq. Nom des premiers magistrats de la république de Carthage. Les suffètes étaient annuels comme les consuls de Rome.

— Titre des magistrats, annuels ou à vie, de toutes les villes de Phénicie, ainsi que des colonies phéniciennes ou carthaginoises. Suffète de Cadix. Suffètes de Tyr.

SUFFI. part. pass. du v. Suffire. Il est invariable.

SUFFIBULUM. s. m. Antiq. rom. Voile blanc, attaché par une agrafe, dont les vestales se couvraient la tête pour sacrifier.

SUFFIRE. v. n. 4e conj. (du lat. *sufficere*). *Je suffis, tu suffis, il suffit, nous suffisons, vous suffisez, ils suffisent. Je suffisais. Je suffis, nous suffîmes. J'ai suffi. Je suffirai. Je suffirais. Suffis, suffisez. Que je suffise. Suffisant. Suffi.* En parlant des personnes, Avoir les talents, les moyens nécessaires pour pouvoir fournir, pourvoir subvenir, pouvoir satisfaire à. Ce domestique ne saurait suffire à servir tant de personnes. On ne saurait suffire à tout. Il est trop accablé d'affaires pour qu'il puisse suffire à toutes. Il ne peut pas suffire aux questions de tout le monde. Jérémie lui-même, qui seul semble être capable d'égaler les lamentations aux calamités, ne *suffirait* pas à de tels regrets. (Boss.) Les prêtres ne pouvaient *suffire* aux sacrifices. (Rac.) Il y a des moments où l'on ne peut *suffire* à l'abondance et à la profondeur de ses émotions; combien on doit envier alors celui qui peut les décrire et les faire partager aux autres! (C. Fée.)

— En parlant des choses, Être de la qualité ou de la quantité nécessaire pour. Cent écus par an lui suffisent pour sa subsistance. Cette somme ne suffit pas pour payer vos dettes. Peu de bien suffit au sage. La plus légère contrariété suffit pour l'irriter. Cette espérance suffit pour le rendre heureux. Les vertus privées ne *suffisent* pas aux grands, il leur faut encore les vertus publiques. (Mass.) La seule prise de Constantinople a *suffi* pour anéantir l'esprit de l'ancienne Grèce. (Volt.) Trois jours ont *suffi* pour briser un système de servitude combiné et suivi avec la plus aveugle opiniâtreté. (Jay.) Le fer ne *suffit* pas contre le bec devin. (Lacép.) [illegible] ... raient *suffi* pour troubler un cœur moins malade que le sien. (Chateaub.)

— Être assez considérable, d'un assez grand prix pour. Peu de bien suffit au sage. Dieu seul peut *suffire* à un cœur qui n'est fait que pour lui seul. (Mass.) Cette amitié m'eût *suffi*, je le proteste, si je l'avais crue sincère. (J.-J. Rouss.)

Tout ce Rochelais [illegible]
Suffisent à [illegible] (Mass.)

— Être un motif assez fort, une raison assez forte pour. La moindre rayon de beauté que l'âme aperçoit dans le corps *suffit* pour l'arrêter. (Boss.) Attendons-nous que Dieu ressuscite les morts pour nous instruire? ce qui entre aujourd'hui dans le tombeau doit *suffire* pour nous convertir. (Id.) Le mérite d'un [illegible] ne *suffit* pas pour dispenser des devoirs. (Bossu.)

Quand l'intérêt seul de votre âme ne *suffirait* pas pour vous rendre la vertu aimable, ne devrait-on pas préférer la crainte et l'amour de la loi de Dieu à tous les vains plaisirs de la terre? (Mass.)

— Être un titre suffisant pour. La mort *suffira* pour me justifier. (Rac.)

Mais le sang et les larmes
Ne me *suffisaient* pas pour mériter ses yeux. (Rac.)

— *Cela me suffit, cela suffit, suffit.* C'est assez, n'en parlons plus. Vous ne voulez pas ainsi? Suffit, n'en parlons plus.

— Prov. *A chaque jour suffit sa peine.* C'est assez de s'inquiéter des peines du moment sans se tourmenter inutilement sur l'avenir.

— Impersonn. *Il suffit de.* Il suffit de cent écus par an pour le faire subsister. Il suffit de tant de blé pour tant d'hommes. Il suffit de la plus légère contrariété pour l'irriter. Il suffit d'un calomniateur pour perdre un honnête homme. Il *suffit* de pouvoir tout pour n'être touché de rien. (Mass.)

Il *suffit* de tes yeux pour t'en persuader,
Si tes yeux un moment pouvaient me regarder.
(Racine.)

— *Il suffit que.* Je ne te dirai pas où est ton père, il *suffit* que tu sois libre de le chercher. (Fén.) Il *suffit* que l'on est contente du détour. (Mol.) Et d'où a-t-il pris cela? — Il n'importe d'où il l'ait pris. Il *suffit* que les sentiments de ces grands hommes-là sont toujours probables d'eux-mêmes. (Pascal.) Heureux ou malheureux, il *suffit* qu'on me craigne. (Rac.)

Il *suffit* que vous nous commandiez,
Vous nous verrez combattre et mourir à vos pieds.
(Racine.)

Il *suffit* que mon cœur me condamne tout bas,
Et je soutiendrai mal ce que je ne crois pas. (Id.)

Dans le crime il *suffit* qu'une fois on débute,
Une chute toujours entraîne une autre chute. (Boil.)

— Quelquefois il a un régime indirect. Il semble qu'il *suffit* aux vierges chrétiennes, selon les règles de leur état, d'être humbles et dociles. (Mass.)

Et sans chercher ailleurs des titres empruntés,
Ne vous *suffit*-il pas de ceux que vous portez? (Rac.)

— Quelquefois on supprime le pronom *il.* *Suffit* que vous devez de vous être content. (Regnard.)

Ne vous *suffit*-il pas que ma gloire offensée
Demande une victime à moi seule adressée? (Rac.)

Eh! ne *suffit*-il pas, seigneur, à vos souhaits,
Que le bonheur public soit un de vos bienfaits? (Id.)

— Racine a dit :

Qu'il te *suffise* donc pour me justifier
Que je vis, que j'aimai la reine le premier,

Au lieu de : Qu'il te suffise de savoir que je vis, etc., ellipse que permet le style poétique.

— Absol. *Il suffit.* Je n'en demande pas davantage. Quoi que Pallas ait dit, il *suffit*, je l'oublie. (Rac.) L'honneur parle, il *suffit*, ce sont là mes oracles. (Id.)

— SE SUFFIRE. v. pron. Trouver en soi les moyens de satisfaire ses besoins, les moyens d'être heureux. La vertu se *suffit* à elle-même. (La Bruy.) Un des plus grands bonheurs pour un cœur froid est de savoir se *suffire* à soi-même. (Boèce.) Tel croit pouvoir se *suffire* à qui rien ne suffit. (Boiste.) Ne dépendre que de soi-même et se *suffire* à soi-même, voilà le plus grand bonheur du monde. (***)

Tu dis avec impertinence
Qu'à toi-même tu te *suffis*;
Tu prouves par ce que tu dis
Combien grande est ta suffisance. (***)

— Dans le sens de Réciprocité. Heureux les amis, les époux à qui leur fortune suffit, et qui se suffisent.

SUFFISAMMENT. adv. (pr. *çu-fi-za-man*). Assez. Avoir du bien suffisamment pour vivre. Il y a du monde suffisamment. Être suffisamment pourvu. Il est suffisamment informé de cette affaire. Je l'ai suffisamment instruit de ce qu'il avait à faire. Tout homme est *suffisamment* noble qui est vertueux et [illegible] (Id.) La funeste influence de la tyrannie se fait longtemps sentir; après elle on croit faire *suffisamment* bien en ne faisant pas aussi mal. (Id.)

— *Suffisamment de.* Il a suffisamment de bien pour vivre. Il a suffisamment d'argent pour faire cet achat. Il y a suffisamment de monde pour remplir la salle.

SUFFISANCE. s. f. (pr. *çu-fi-zan-se*; rad. *suffire*). Ce qui suffit, ce qui est assez. Avoir suffisance de vivres, de provisions. Il a sa suffisance de bien. Il ne souhaite pas plus de bien, il a sa suffisance.

— [illegible] ... sance.

— Sotte vanité, présomption impertinente. En ce sens, il est très-usité. Homme d'une suffisance choquante. Homme plein de suffisance, d'une suffisance insupportable. Cette femme a un air de suffisance qui lui sied mal. Il n'y a rien de plus déraisonnable et de plus insupportable dans la conversation que la *suffisance*. (Temple.) La *suffisance* est toujours prête à s'admirer, et à manifester le sentiment de cette admiration par des discours également vains et emphatiques. (Vernier.)

— Prov. Qui a *suffisance* a [illegible]. Quelques biens que possède un homme, s'il ne sait pas s'en contenter, il est aussi malheureux que s'il n'avait rien. || *Suffisance* [illegible].

SUFFISANT, part. prés. inusit. du v. Suffire. Qui suffit. Votre médiocrité suffisant à nos besoins, à quoi bon désirer une fortune onéreuse?

SUFFISANT, ANTE. adj. (rad. *suffire*). Qui est de la qualité ou de la quantité nécessaire pour. Il se dit des personnes et des choses. Un seul homme est suffisant pour faire ce travail en un jour. Cette somme est suffisante pour ce voyage. Cent hommes sont suffisants pour défendre ce château. Cette grange est suffisante pour contenir la moisson. Être suffisant pour payer. Caution suffisante. Il n'y a qu'un mouvement continuel qui puisse donner au corps une chaleur *suffisante* pour résister à l'extrême rigueur du froid. (H. B. de Sauss.) Cependant ces différences ne me paraissent pas *suffisantes* pour constituer deux espèces. (Buffon.) Vous ne serez point maître de l'enfant si vous ne l'êtes de tout ce qui l'entoure; et cette autorité ne sera jamais *suffisante* si elle n'est fondée sur l'estime de la vertu. (J.-J. Rouss.) Ce système de la nécessité et de la fatalité a été inventé de nos jours par Leibnitz, à ce qu'on a dit, sous le nom de raison *suffisante*. (Volt.).

— *Suffisant de.* Rien n'est-il *suffisant* d'en arrêter le cours? (Mol.) || On disait autrefois *suffisant de*, et ce qui le prouve, c'est le vers de comédie de d'Ouville, intitulée *les Soupçons sur les apparences* :

Ce coup est *suffisant* de me faire mourir.

Suffisant pour convenait également à la mesure du vers.

— Orgueilleux, vain, présomptueux. Je vous trouve bien suffisant. Voilà une femme bien suffisante. Le suffisant personnage!

— Qui annonce de la suffisance. Air suffisant. Mine suffisante. Ton suffisant. Des manières suffisantes. Il règne dans les écrits de Diderot un ton *suffisant* et d'arrogance qui révolte l'instinct de ma liberté. (***)

— Philos. *Raison suffisante.* Dans le leibnitzianisme, Cause sans laquelle nous jugeons qu'un fait peut avoir lieu. Le principe de la raison suffisante et le principe de la contradiction sont les deux lois de l'intelligence.

— Théol. *Grâce suffisante.* V. GRÂCE.

— Prov. *Il a la grâce suffisante.* Se dit d'une personne très-suffisante.

— subst. Personne suffisante. C'est un suffisant. Une suffisante. Faire le suffisant, la suffisante. Le *suffisant* juge de tout, s'attache à la superficie, sans rien approfondir; il décèle son ignorance par un ton dédaigneux et décidé, qui le rend insupportable dans la société. (Vernier.) Le *suffisant* est d'ordinaire insuffisant en tout. (Volt.) Nous sommes tous des ignorants; quant aux ignorants qui font les *suffisants*, ils sont au-dessous des singes. (Id.)

SUFFISANTE. s. f. Anc. art milit. Pièce de quarante-huit, de dix-huit calibres de longueur.

SUFFITION. s. f. (pr. *çu-fi-ci-on*). Ant. rom. Purification que ceux qui avaient assisté à des funérailles pratiquaient en s'aspergeant d'eau et en s'exposant à la fumée.

SUFFIXE. s. m. Grammaire génér. Syllabe ou lettre qu'on ajoute après les mots, pour en modifier la signification. Toutes les désinences sont des espèces de suffixes. Affixe suffixe, préfixe. Les suffixes *ide* et *ite* jouent un grand rôle dans le langage chimique.

— Gramm. or. Dans la langue sanscrite, Syllabe que l'on met après les radicaux pour former les mots. On distingue trois sortes de suffixes appelés *kridanta*, *unâdi* et *taddhita*.

SUFFLUMINABLE. adj. des 2 g. Se dit d'un poulet qui est en incubation.

SUFFOCANT, ANTE. adj. Qui est propre à suffoquer, qui peut faire perdre ou gêner la respiration. Fumée suffocante. Vapeur, chaleur suffocante. Catarrhe suffocant. Une toux suffocante.

— Fig. Le despotisme est *suffocant*; on ne respire que sous la liberté. (Le gr. Fréd.)

SUFFOCATION. s. f. (pr. *çu-fo-ka-ci-on*; rad. *suffoquer*). Grande difficulté de respirer, étouffement, perte de respiration. Suffocation générale, continuelle. Éprouver, avoir une suffocation, des suffocations pénibles, convulsives. Souvent les animaux, les chevaux que l'on a forcés à la course, tombent et meurent par une véritable suffocation, ou impossibilité de respirer. Est-il possible de déterminer la suffocation en avalant sa langue?

— Pathol. *Suffocation de la matrice.* Affection de cet organe, plus communément appelée hystérie, et dans laquelle les femmes éprouvent à la gorge la sensation d'un corps (boule hystérique) qui les étouffe.

[illegible] entre ceux de Norfolk, d'Essex, de Cambridge et la mer d'Allemagne; 345,000 hab. Sol généralement uni et fertile. Air pur et sain, même sur le bord de la mer. Ch.-l., Ipswich.

SUFFOQUANT. part. prés. du v. Suffoquer. Qui suffoque. Il est invariable. La fumée nous suffoquant. Il ne faut pas confondre ce mot avec *suffocant*.

SUFFOQUÉ, ÉE. part. pass. du v. Suffoquer. S'empl. adjectiv. Je suis tout suffoqué. Personne ne put proférer une parole, car tous avaient le cœur serré et *suffoqué* de larmes. (V. Hugo.) O mon père, mon digne père! dit le jeune prêtre, *suffoqué* par la douleur. (Id.)

— Fig. Le goût paraît mieux dans les choses simples que dans celles qui sont *suffoquées* de richesses. (J.-J. Rouss.)

— *Viandes suffoquées.* Chair des bêtes dont on n'a pas fait sortir le sang. Le premier concile de Jérusalem défend l'usage des viandes suffoquées.

SUFFOQUER. v. a. 1re conj. (pr. *çu-fo-ké*; du lat. *suffocare*; rad. *focus*, feu). Faire perdre la respiration, étouffer. Il se dit du manque de respiration qui arrive par quelque cause intérieure, ou par l'effet de quelque vapeur nuisible. Un catarrhe l'a suffoqué. La douleur le suffoquait. Les larmes, les sanglots le suffoquaient et l'empêchaient de dire un mot. La vapeur du soufre suffoquait tout le monde. L'injustice le *suffoquait* et faisait bouillir son sang. (Ste-Beuve.)

— Absol. Il fait une chaleur, un air brûlant qui suffoque. Il fait une fumée qui suffoque. Les sanglots suffoquent.

— Fig. La vanité préfère la calomnie au silence; mais l'oubli la *suffoque.* (***) La doctrine est un aliment spirituel qui *suffoque* s'il n'est digéré. (La Mothe Le Vayer.)

— Fig. et fam. Exciter le trouble et l'indignation. Cela suffoque. Ce que vous dites là suffoque.

— Neutral. Perdre la respiration, ne pouvoir respirer. On étouffe, on suffoque, on meurt. De l'air! on suffoque. Il est près de suffoquer, il va suffoquer. On ne pouvait pénétrer dans cette caverne sans suffoquer.

— Fam. et par exagér., Avoir une extrême envie de parler. Laissez-le parler, il suffoque.

— Fig. Être animé de quelque sentiment véhément que l'on renferme avec effort au dedans de soi. Suffoquer de colère. Suffoquer d'indignation. Suffoquer de rage.

— Absol. A la vue du mérite, de la beauté, la hideuse envie *suffoque.* (Boiste.)

SUFFRAGANT, ANTE. adj. (pr. *çu-fra-gan*; rad. *suffrage*). Qui donne son suffrage.

— Fig. Qui approuve. Une doctrine non magistrale, impérieuse et importune, mais *suffragante* et docile elle-même. (Mont.)

— S'est dit particulièrement des évêques qui donnaient leur suffrage dans le synode du métropolitain. Évêques suffragants.

—Ce sens est vieux; il a passé avec la chose; mais le mot se dit encore d'un évêque à l'égard de son métropolitain. Évêques suffragants. Les évêques de Chartres, de Meaux, d'Orléans et de Blois, sont suffragants de l'archevêque de Paris.

— subst. Les suffragants de l'archevêque de Tours, de celui de Paris. Les suffragants de l'archevêque de Lyon. Appeler du suffragant au métropolitain.

— Évêque qui, n'ayant que le titre d'un évêché *in partibus*, fait les fonctions épiscopales dans le diocèse d'un autre évêque.

SUFFRAGE. s. m. (pr *çu-fra-ge*; du lat. *suffragium*; fait de *sub*, sous; *frangere*, briser; parce que chez les anciens on rompait quelquefois un bâton pour signifier qu'on donnait sa voix). Déclaration qu'on fait de son sentiment, de sa volonté, et qu'on donne soit de vive voix, soit par écrit ou autrement, à l'occasion d'une élection, d'une délibération. Donner, refuser son suffrage. Avoir, obtenir, réunir tous les suffrages. Être élu à la pluralité des suffrages. La pluralité absolue des suffrages. La pluralité relative des suffrages. Envoyer un suffrage par écrit. Prendre, recueillir les suffrages. Les suffrages sont partagés. Lorsque les *suffrages* du peuple font les lois, chacun croit s'obéir. (***) Leur place les mit en possession du trône; mais ce furent les *suffrages* publics qui attachèrent d'abord cette prérogative à leur naissance. (Mass.)

— Par extens., Approbation. Mériter, enlever les suffrages du public. Le suffrage du public. Être heureux d'obtenir le suffrage de quelqu'un. Être jaloux d'obtenir le suffrage d'une personne. On doit être jaloux d'obtenir le suffrage des gens de bien. Le *suffrage* d'un ami que l'on estime est, après celui de sa conscience, la récompense la plus douce des bonnes actions. (De Bouilli.) L'amour du peuple commence la réputation des princes, la voix des arts l'étend, le *suffrage* de la postérité l'achève. (La Beaumelle.)

— Polit. *Suffrage universel.* Droit de voter par élection des représentants du peuple accordé à tout individu qui n'est ni mendiant, ni vagabond, ni repris de justice.

— Liturg. Certaines prières qui se disaient dans l'office, à la fin de laudes et de vêpres, en certains jours de l'année, pour la commémoration des saints. || *Suffrage de l'Église.* Prière que l'Église universelle fait pour les fidèles. || *Suffrages des saints.* Prières que les saints font à Dieu en faveur de ceux qui les invoquent.

— [illegible] Oraisons de dévotion particulière.

— Par allusion à ce sens.

D'un doux baiser quand l'époux est témoin,
Jusque-là, passe; époux, quand ils sont sages,
Ne prennent garde à ces menus *suffrages*. (La Font.)

SUFFRÉNIE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, apétales, de la famille des salicariées, ne renfermant qu'une seule espèce, la suffrénie filiforme, qui croît dans les rizières du Piémont.

SUFFREN SAINT-TROPEZ (Pierre-André de), plus connu sous le nom de *Bailli de Suffren*. Célèbre marin, chevalier de l'ordre de Malte et vice-amiral français, né en Provence en 1726, mort en 1788. Il se distingua dans la guerre avec les Anglais et avec les Barbaresques.

SUFFRUTESCENT, ENTE. adj. (ét. lat., *sub*, sous; *frutescens*, frutescent). Bot. Qui est de la nature des sous-arbrisseaux ou qui en a le port. Plante suffrutescente.

SUFFUMIGATION. s. f. (pr. *çuf-fu-mi-ga-ci-on;* ét. lat., *sub*, sous; *fumigare*, faire de la fumée, brûler des parfums). Combustion des matières odorantes propres à détruire les mauvaises exhalaisons, les miasmes.

— Médec. Syn. de Fumigation. V. FUMIGATION.

SUFFUSION. s. f. (du lat. *suffusio;* fait de *suffundo*, répandre). Médec. Epanchement. Suffusion du sang. Suffusion de la bile. Se dit particulièrement de la couleur jaune qu'on observe dans l'ictère, parce qu'on a attribué cette couleur à l'épanchement de la bile au-dessous de la peau.

— Cataracte, taie dans l'humeur aqueuse de l'œil.

— Teinte rose ou rouge que certains états de l'âme, et surtout la pudeur, font naître sur les joues.

SUGA. s. m. Conchyl. Très-petite coquille du genre fuseau.

SUGER. Abbé de Saint-Denis, un des hommes les plus instruits de son siècle, fut nommé régent du royaume pendant la croisade de Louis VII, et gouverna l'Etat avec zèle, sagesse et la plus stricte économie. Il avait en vain cherché à détourner le roi d'entreprendre de nouvelles croisades. Il naquit en 1087, et mourut en 1152.

SUGGÉRÉ, ÉE. part. pass. du v. Suggérer. S'empl. adjectiv. Ceux dont les opinions sont *suggérées* par l'instinct seul les défendent comme ils défendraient leur trésor, leur existence. (***) Il fait son nid dans les troncs d'arbres, différence de mœurs peut-être *suggérée* par celle du climat. (Buff.) Le projet de fuite avait été *suggéré* à la famille royale par M. d'Agoult, évêque de Pamiers. (Dulaure.)

SUGGÉRER. v. a. 1re conj. (pr. *çug-jé-ré;* du lat. *suggero;* fait de *sub*, sous; *gero*, je porte : je porte par dessous, je fais glisser par-dessous). L'*é* se change en *è* devant une syllabe muette. *Je suggère, tu suggères, il suggère*, etc. Insinuer, faire entrer dans l'esprit de quelqu'un, inspirer à. Suggérer un bon, un mauvais dessein. Suggérer un bon, un mauvais expédient. Suggérer un projet. Suggérer une idée. Prendre le parti que la circonstance suggère.

— *Suggérer un testament.* Faire faire un testament par adresse, par artifice ou par insinuation, à l'avantage ou au désavantage de quelqu'un.

— SE SUGGÉRER. v. pron. Être suggéré. Les sentiments véritables ne se *suggèrent* pas, ils s'inspirent. (Boiste.)

SUGGESTE. s. m. Antiq. rom. Loge des empereurs romains au spectacle. || Tribune aux harangues.

SUGGESTION. s. f. (pr. *çug-jèss-ti-on;* ét., V. SUGGÉRER). Instigation. Se prend toujours en mauvaise part. Suggestion pernicieuse, dangereuse. Faire une chose à la suggestion d'un tel. Céder aux suggestions de l'amour-propre. Suggestion diabolique. Testament fait par suggestion. Jouet de la *suggestion*, l'imbécile Claude ignorait les crimes qu'il commettait; quelquefois il demandait à parler aux victimes qu'il venait de sacrifier. (Roub.)

— Persuasion au mal. Si la conscience et le remords n'étaient que des *suggestions* humaines, comment pourraient-ils atteindre l'homme sur le trône comme dans la solitude? (Boiste.)

SUGILLATION. s. f. (pr. *çu-jil-la-ci-on;* du lat. *sugere*, sucer). Médec. Nom donné quelquefois à de légères ecchymoses cutanées, y compris celles qu'on nomme vulgairement *suçons*.

— Quelquefois aussi, Ecchymoses spontanées par cause interne, pour les distinguer des ecchymoses par cause externe.

— Plus souvent, Taches scorbutiques et diverses colorations de la peau qui se produisent dans le cours de certaines affections cutanées.

— De nos jours, Nom donné ordinairement aux lividités cadavériques, aux taches violacées qui se forment sur le cadavre par le transport du sang dans les parties les plus déclives du corps, sous l'influence de la pesanteur.

SUHHERWERDITE. adj. et s. m. Relig. mahom. Membre d'un ordre monastique musulman, fondé l'an 1205 de J.-C.

SUHM (Pierre-Frédéric). Jurisconsulte et historien danois qui a laissé de nombreux travaux historiques sur les peuples du Nord et leurs institutions, tous fort estimés. Il naquit en 1728 [illegible]

SUICIDE. s. m. (ét. lat., *sui*, de soi; *occidor*, tueur, meurtrier; de *occidere*, tuer; rad. *cædes*, carnage, meurtre). Celui qui se tue lui-même. Le suicide est un lâche qui fuit avant la fin du combat. Nos barbares aïeux traînaient sur la claie le malheureux *suicide* dont souvent leurs préjugés cruels avaient dirigé le bras. (Boiste.) Que de tempêtes ont agité l'esprit, que de tortures ont déchiré le cœur du malheureux *suicide!* (Id.)

— Action de celui qui se tue lui-même. La religion, la morale, défendent le suicide. La religion païenne défendait le *suicide*, ainsi que la chrétienne; il y avait même des places dans les enfers pour ceux qui s'étaient tués. (Volt.) *Le suicide* est une mort furtive et honteuse; avant de le quitter, rends-lui ce qu'il a fait pour toi. (J.-J. Rouss.)

— Fig. Suicide moral. Le suicide moral est très-commun.

SUICIDER (SE). v. pron. (rad. *suicide*). Se tuer soi-même. Il s'est suicidé. Il n'est jamais permis de se suicider. Se *suicider* quand on laisse une famille et des amis, qu'est-ce autre chose que de l'égoïsme? (***) S'il pouvait jamais être permis à quelqu'un de se *suicider*, ce serait à celui qui ne peut plus faire le bien, même par l'exemple du courage et la résignation. (Boiste.) Le grenadier Gobaire s'est *suicidé* par amour; c'était d'ailleurs un très-bon sujet. (Las-Cases.) Le dogme qui autorisait tout particulier à se *suicider*, a été presque universellement embrassé par tous les peuples connus. (Sall.)

— C'est à la vérité un pléonasme que cette expression *se suicider*. Mais nous ne partageons point du tout la haine des grammairiens et des lexicographes pour ce mot, quoique nous partagions vivement celle des moralistes pour la chose. Toute odieuse qu'elle est, cette chose, il lui faut un nom, il faut un verbe pour exprimer l'action de ce malheureux qui tourne un bras meurtrier sur lui-même. Or, le seul mot de notre langue qui traduise bien cette idée est *se suicider;* il a été hasardé par nous ne savons qui, et tout le monde l'a compris, terriblement compris. Donc, ce mot est bon par cela seul. D'ailleurs, nous maintenons qu'il n'y a pas un pléonasme aussi choquant qu'on le veut. *Suicide*, étymologiquement parlant, veut bien dire, *meurtre de soi-même*. Mais si, faisant abstraction de l'étymologie, qui nous présente une double idée, nous appliquons notre esprit à la chose, nous verrons que le *suicide* est, de fait, une action simple comme le *meurtre* en général. L'esprit, par une abstraction toute naturelle, a simplifié ce qui était double selon l'étymologie, et fondu un ensemble de phénomènes en une seule image qu'il traduit par un seul mot, *suicide*. C'est à ce point de simplification de la chose que le nom a été pris pour former le verbe. En effet, quelqu'un ayant dit : Cet homme *s'est tué*, aura senti que sa pensée n'était pas nettement exprimée, et il aura ajouté, il *s'est suicidé*. Tout le monde l'aura compris, et peut-être que personne ne se sera aperçu qu'il ne parlait pas français. Celui-là et ceux qui l'ont entendu étaient peut-être des ignorants, mais ils étaient guidés par l'analogie, mère de toutes les langues. C'est l'analogie en effet qui dicte au savant et à l'ignorant les mêmes lois dans la formation des mots. Car, l'analogie est en grammaire générale ce que le sens commun est en idéologie. Mais quelques grammairiens ne veulent pas plus se soumettre aux lois de l'analogie qu'à celles du sens commun. Voici à propos de suicide et de grammairiens un mot plaisant que nous avons entendu en parlant d'un jeune homme qui *s'était suicidé*. *Suicidé*, s'écria quelqu'un, ah! le malheureux, il a fait un barbarisme! Que ne se coupait-il la gorge? Que ne se brûlait-il la cervelle? Que ne se jetait-il des tours Notre-Dame? Que ne se tuait-il, s'il le fallait, mais *se suicider!* C'est un barbarisme, c'est plus, c'est un pléonasme! Molière a oublié ceci dans les *Femmes savantes*. (Benj. Barbé.)

— Par un oubli inconcevable de l'étymologie de ce mot, quelques écrivains modernes emploient ce verbe dans le sens actif, et disent *suicider son opinion*, *suicider son importance*, etc., pour Détruire soi-même son importance, démentir soi-même, contredire l'opinion qu'on avait d'abord émise. Il *suicide* son importance et se donne des démentis qui mettent en lumière la faiblesse de tête et de caractère de ce bourru facile à apprivoiser. (Constitutionnel.)

SUIDAS (pr. *Sui-dâss*). Grammairien grec, qui vivait vers le Xe siècle. Nous possédons sous son nom un lexique grec historique et géographique, compilé sur un grand nombre d'auteurs la plupart perdus. Bien que faite sans jugement et sans goût, cette compilation offre le plus grand intérêt, parce qu'on y trouve l'interprétation des mots, des indications historiques et biographiques, des remarques qui s'étendent jusque sur la Bible.

SUIE. s. f. (de l'angl.-sax. *sothe*, dont les Anglais ont fait *soot*, conservé encore aujourd'hui dans la langue avec la même signification). Matière noirâtre d'une odeur désagréable, d'une saveur amère et empyreumatique qui résulte de la décomposition partielle des matières organiques par l'action de la chaleur, et que la fumée dépose sur les parois des cheminées et des tuyaux de poêles. La suie est quelquefois divisée et se présente sous forme de poudre, d'autres fois agglomérée et formant des masses luisantes d'une couleur brune-noirâtre. Elle est composée [illegible] tique et d acide acétique; souvent aussi elle contient de l'hydrochlorate d'ammoniaque et quelques autres sels. Noir comme suie, comme de la suie. La cheminée est pleine de suie. Tuyau de poêle engorgé par la suie. Sentir une odeur de suie. Avoir une couleur de suie. C'est un noir de suie. On extrait de la suie le charbon divisé connu sous le nom de bistre. La *suie* donne aux teinturiers une couleur fauve très-solide. (Chev.) La *suie* sert comme engrais sur les terres humides. (Id.) En Egypte, la *suie* des cheminées où l'on brûlait la fiente des chameaux était recueillie pour en extraire le muriate d'ammoniaque. (Id.) Quand le feu de la colère est allumé par l'ardeur du bien, il ressemble à la fumée du bois d'aloès, qui ne produit jamais de suie. (Max. or.)

Il ne vit plus qu'une vieille édentée,
Au teint de *suie*, à la taille écourtée. (VOLT.)

— Agric. Nom qu'on a quelquefois donné à la maladie des grains nommée généralement carie, charbon.

— Archit. rur. Nom qu'on donne aux environs de Marseille à des fosses dans lesquelles on réunit le fumier des cochons, la colombine et autres matières fécales.

— Techn. *Suie d'encens*. Résidu avec lequel on fait du noir de fumée.

SUIF. s. m. (pr. *suiff;* du lat. *sebum*, suif). Graisse fondue des bœufs, des vaches, des veaux, des moutons, des boucs et des chèvres, dont on se sert principalement pour faire des chandelles. Suif de mouton. Suif de bœuf. Suif blanc. Suif jaunâtre. Suif mou. Le suif de mouton et de bouc est sec et très-blanc. Le suif de bœuf est moins sec et d'un blanc jaune. Le suif de veau est très-blanc, mais mou. Suif en branches. Suif fondu. Le *suif* produit par les bestiaux consommés en France ne suffit pas aux besoins; il s'en fait chaque année une importation assez considérable. (Chevall.) Les *suifs* provenant de l'Italie sont les plus mauvais et les plus falsifiés de tous ceux qu'offre le commerce. (Id.)

— Chass. Graisse des bêtes fauves, qu'on appelle saindoux chez les bêtes noires.

— Bot. *Suif végétal*. Substance particulière qu'on retire du fruit d'un arbre originaire de la Chine. Le suif végétal a toutes les qualités du véritable suif, sa consistance, sa couleur, son odeur même; aussi les Chinois en font-ils des chandelles qui seraient aussi bonnes que les nôtres s'ils savaient le purifier comme nous purifions le suif animal. || *Arbre à suif*. Arbre qui produit le suif végétal. L'arbre à suif acquiert la grandeur d'un cerisier et se fait remarquer par ses feuilles en cœur d'un rouge vif.

— Mar. *Donner un suif à un bâtiment*. Enduire sa carène d'un mélange de suif, de brai et de soufre fondus ensemble.

SUIFÉ, ÉE. part. pass. du v. Suifer. S'empl. adjectiv. Cordages suifés.

SUIFER. v. a. 1re conj. Enduire de suif. Suifer une courroie. Suifer une corde, un cordage. Suifer un navire. Suifer un mât de cocagne.

SUIFEUX, EUSE. adj. (rad. *suif*). Qui est de la nature du suif. Substance suifeuse. Ces follicules sécrètent une humeur grasse et *suifeuse*. (Richer.)

SUIL. s. m. Philol. Quinzième lettre de l'alphabet celtique ou gaélique, répondant à notre S.

SUIN. s. m. Techn. Nom que l'on donne aux scories qui se manifestent à la surface du verre fondu.

SUINT. s. m. Substance grasse, onctueuse, très-odorante, qui remplace dans le mouton la sueur et la matière transpirable existant dans tous les autres animaux, et qui a la propriété de donner du moelleux à la laine, et d'empêcher l'eau de la pénétrer. Les substances qui peuvent agir sur le *suint* sont l'urine, le savon, les alcalis. (Roard.)

SUINTANT. part. prés. du v. Suinter. Il est invariable. L'humeur suintant.

SUINTANT, ANTE. adj. Qui a la propriété de suinter. On se sert en Orient de vases suintants que l'on place sous un courant d'air pour rafraîchir l'eau. Les alcarazas sont suintantes.

SUINTÉ. part. pass. invar. du v. Suinter.

SUINTEMENT. s. m. Action de suinter, écoulement imperceptible d'un liquide par une plaie, par les parois d'un corps quelconque. Le suintement d'une plaie. Le suintement d'une roche, d'une muraille.

SUINTER. v. n. 1re conj. S'écouler, sortir presque imperceptiblement. L'eau suinte à travers les roches. Du vin qui suinte entre deux douves. Les humeurs qui suintent d'une plaie. L'eau qui suinte à travers les roches est une des preuves de la porosité des corps. Les sommets de la plupart de ces collines de roc étaient arrondis en forme de calotte, et rendus tout luisants par des eaux qui *suintaient* à travers de longues fêlures qui les sillonnaient. (B. de St-P.)

— Laisser écouler d'une manière imperceptible un liquide, une humeur. Roche qui suinte. Muraille qui suinte. Tonneau qui suinte. Plaie qui suinte encore. De toute l'étendue de sa surface *suinte* une sérosité albumineuse, qui se mêle aux larmes et en augmente la quantité. (Richerand.)

— activ. Suinter de l'humeur. Suinter de [illegible] mûres arrosés par le vent, ses cocotiers fendus dans toute leur longueur, ses cases *suintant* la pluie, tel fut le premier aspect de désolation que le jour révéla. (Roger de Beauv.)

— Fig.

De ses amours (de l'envie) avec l'égoïsme et le temps
Naquit une race impie,
S'abreuvant de poisons, s'enivrant de douleurs
Et *suintant* le fiel de l'âpre calomnie. (Mme Waler.)

SUIPPES. Géogr. Ch.-l. de cant. (Marne), arr. de Châlons-sur-Marne; 2,300 hab.

SUISSE. Géogr. Contrée de l'Europe occidentale bornée au N. par les Etats de Bade et de Wurtemberg, à l'E. par la Bavière et le Milanais, au S. par la Savoie, à l'O. par le Rhin et le mont Jura. Elle a 300 kilom. de long de l'E. à l'O. et 255 kilom. dans sa plus grande largeur. La Suisse est traversée dans tous les sens par les Alpes et leurs ramifications, ce qui en fait un des pays les plus pittoresques du monde. On y voit des glaciers magnifiques, des sites admirables et de belles plaines coupées de lacs et de prairies. Des villages y sont bâtis à 1000 mètres au-dessus du niveau de la mer. Les pâturages font la principale richesse de la Suisse; les nombreux troupeaux qu'ils nourrissent donnent le lait qui fournit des fromages renommés, entre autres ceux de Gruyère et de Glaris. Mines et carrières nombreuses, mais non exploitées. Riches forêts. Climat très-variable. Industrie très-avancée : étoffes de soie, cordons de soie, ouvrages en paille, toiles, dentelles, montres, peaux tannées. Commerce important surtout avec la France et l'Allemagne; 2,145,000 hab., dont 1,280,000 parlent l'allemand, 462,000 le français, 122,000 l'italien, et 50,000 l'idiome roman; 1,284,000 sont protestants, 859,000 sont catholiques, et 25,000 sont juifs.

— Admin. Par la constitution de 1815 la Suisse est un Etat fédératif, une confédération de vingt-deux Etats appelés cantons. La diète, à laquelle chaque canton envoie son député, a la direction suprême des affaires. Les questions importantes demandent la sanction des cantons, et il faut une majorité des deux tiers des voix pour les rendre exécutoires; quant aux affaires de peu d'importance, elles sont résolues à la majorité des suffrages. La diète fait la paix ou la guerre, contracte les alliances, nomme les légats, les consuls, les chefs d'armée, les intendants militaires et les inspecteurs des douanes. Les séances de la diète ont lieu alternativement à Zurich, à Berne, à Lucerne. Elles sont présidées par l'avoyer, le landamman ou bourguemestre du canton directeur, canton qui garde le sceau de la république et légalise les actes de chancellerie. Outre ces assemblées, qui alternent de deux en deux ans, la diète peut être convoquée extraordinairement. Bien que l'unité règne dans l'ensemble de la république, chaque canton a sa constitution, sa législation et son administration particulière. Chacun fournit son contingent en troupes et en numéraire à la confédération.

— Hist. Du temps des Romains la Suisse était habitée par les Helvétiens, peuple gaulois que les Romains soumirent et comprirent dans la cinquième lyonnaise. Vers le Ve siècle, les Allemands s'emparèrent de presque toute la Suisse, sauf quelques contrées que se disputèrent les Bourguignons et les Lombards. Dans la suite elle passa successivement sous la domination des Francs, des Allemands encore, de ses propres seigneurs, et en particulier de ceux de Hapsbourg. Ceux-ci étant parvenus à l'empire voulurent réunir la Suisse à leurs domaines, mais la Suisse se souleva, les villes les plus importantes se confédérèrent pour la défense commune, et à la voix de Walter Furst, Arnold de Melchtal, Werner Stouffacher et Guillaume Tell, le peuple se rue aux combats et chasse les Allemands, le 1er janvier 1308. La lutte contre l'Allemagne continue toujours, la Suisse est presque partout victorieuse; pendant ce temps l'union des cantons se consomme, et, vers la fin du XVe siècle, les Allemands, sous Maximilien Ier, sont forcés de reconnaître l'indépendance définitive de la Suisse, qui fut enfin mise au rang des Etats de l'Europe par le traité de Westphalie. Les Français envahissent la Suisse et renversent la constitution, en 1798 et 1799. Bonaparte, en 1803, lui donne une autre constitution; mais en 1815 le nombre des cantons se complète, et la Suisse fait de nouveaux changements dans la constitution, qui subsiste encore.

SUISSE. adj. des 2 g. Qui appartient à la Suisse ou à ses habitants. Femme suisse. Berger suisse. Peuple suisse. Les femmes suisses ont un costume pittoresque.

— substant. au masc. Habitant de la Suisse. Un Suisse. Les Suisses sont renommés pour leur bravoure et leur amour de l'indépendance. Les Suisses vainquirent les Bourguignons à Morat, à Granson, à Nancy. Le *Suisse*, naturellement froid, paisible et simple, mais violent et emporté dans la colère, boit du laitage et du vin. (J.-J. Rouss.) || Employé comme substantif, ce mot fait au féminin *suissesse*. V. SUISSESSE.

— Hist. *Troupes suisses*. Nom qu'on donne aux troupes que la Suisse envoie au service des autres puissances. La Suisse, qui n'entretient pas de troupes soldées sur le pied de paix, permet à ses jeunes gens de servir les puissances étrangères, à la condition de rentrer dans leurs cantons respectifs en cas d'invasion. C'est un usage qui date du XIVe siècle. Les troupes [illegible] guerres d'Italie, où ils furent tour à tour à la solde des Français et de leurs ennemis, se vendant à qui les payait plus cher, et souvent même abandonnant leurs alliés au moment du combat pour passer à l'ennemi. Les rois de France ont eu des troupes suisses à leur solde jusqu'en 1792, époque où elles furent licenciées. Le Directoire et Bonaparte les reprirent, la Restauration les conserva, et 1830 les licencia de nouveau. Le Saint-Siége et le royaume de Naples ont encore à leur solde des troupes suisses.

— *Suisses*. S'est dit primitivement des 800 hommes d'armes que le duc de Calabre amena de la Suisse, en 1464, à Louis XI. || *Cent suisses*. Compagnie de Suisses, qui fut créée par Charles VIII, en 1496, et qui continua son service auprès des rois de France jusqu'en 1792.

La compagnie des cent-suisses. Un cent-suisses. ‖ *Gardes suisses.* Corps de Suisses composé par Louis XIII, et licencié en 1792. ‖ *Compagnies suisses.* Compagnies dont Louis XVIII forma six régiments, et qui furent supprimés en 1830.

— Prov. *N'entendre pas plus raison qu'un Suisse.* Ne tenir compte d'aucune représentation. ‖ On dit de même, *Autant vaudrait parler à un Suisse et se cogner la tête contre un mur.* ‖ *Point d'argent, point de Suisses.* On ne peut rien avoir sans argent. Se dit par allusion aux troupes que la Suisse envoie aux différentes nations de l'Europe.

— *A la suisse.* loc. adv. A la manière d'un Suisse. Rêver à la suisse, c'est-à-dire, ne penser à rien.

SUISSE. s. m. Domestique à qui est confiée la garde de la porte d'un grand hôtel, d'un château, d'un palais. Il est ainsi nommé, parce que jadis ce domestique était pris parmi les Suisses. Le suisse d'un hôtel. Parlez au suisse.

— Particulièrement, Domestique qui, dans les églises, ouvre et ferme les portes de la sacristie, et précède le clergé qui processionne, afin d'ouvrir la marche. Le costume du suisse est bizarre. Il a d'une main une hallebarde, de l'autre une canne.

— Entom. Nom vulgaire du lygée aptère.

— Erpét. Espèce de couleuvre. ‖ Nom bourguignon de la salamandre terrestre.

— Ichthyol. Nom vulgaire de la vandoise.

— Mamm. Espèce de petit rongeur de l'Amérique du Nord.

SUISSERIE. s. f. Loge du suisse. ‖ Auberge. Inusité.

SUISSESSE. s. f. Femme qui est née en Suisse. Une Suissesse. Les Suissesses ont le teint frais et rosé, et jouissent en général d'un embonpoint agréable. Nos *Suissesses* aiment assez à se rassembler entre elles. (J.-J. Rouss.) ‖ Quand au lieu du substantif on emploie l'adjectif, on ne dit pas autrement que *suisse.* Une femme suisse. Les femmes suisses.

SUITE. s. f. coll. (du lat. *sequi*, suivre). Ceux qui suivent, qui vont après. Il se dit des personnes, des animaux et des choses inanimées, considérées sous le rapport sérial et personnifiées. Laisser entrer les premiers et fermer la porte à la suite, à toute la suite. Les oies, les canards, les grues vont par troupes; dans leur vol, ils se forment en colonnes rangées et affectent surtout la figure triangulaire; le premier fend l'air, guide la marche, et toute la *suite* se conforme à ses évolutions. (***) L'œil découvrait au loin les sommets sourcilleux des Pyrénées; quelques-uns des pics étaient encore éclairés par le soleil couchant; la *suite* s'enfonçait peu à peu dans un horizon bleuâtre, et par nuances successives courait se perdre avec le bleu du ciel. (***)

— Cortége. Ceux qui accompagnent quelqu'un par honneur, qui sont autour de lui, devant ou après lui, pour lui faire honneur. Avoir une belle suite, une suite brillante, nombreuse. Prince qui marche sans suite et sans escorte. Le prince arriva avec les gentilshommes de sa suite. Roi entouré de la suite de ses courtisans. Ce n'est point par sa *suite* qu'on reconnaît la reine; c'est par son attention et par cette respectueuse immobilité qui ne lui permet pas de lever les yeux. (Boss.) Quel spectacle édifiant, que de la voir dans les églises, plus remarquable encore par sa vertu que par sa *suite.* (Fléch.)

Je choisis moi-même dans ma *suite*
Ceux à qui je voulais qu'on livrât sa conduite. (Rac.)

J'ai moi-même ordonné
La *suite* et l'appareil qui vous est réservé. (Id.)

— Ce qui suit, ce qui vient après. Pour bien entendre ce passage il faut lire la suite. Le commencement de cette histoire m'a ennuyé, on dit que la suite est plus intéressante. Voyons la suite. Attendons la suite. Suite du livre premier. Suite et fin de l'ouvrage.

— Ce qui est ajouté à un ouvrage pour le continuer. La suite de Don Quichotte. La suite des Annales de Baronius.

— Série, rangée de choses de même espèce mises par ordre. Une suite de médailles. Une suite d'estampes. Une suite de gravures.

— Enchaînement de choses arrivées l'une après l'autre. Une longue suite de malheurs, de prospérités, de disgrâces, de fautes. Cette campagne a été une suite de victoires. Cet ouvrage est le résultat d'une longue suite d'observations. Dans la suite des siècles. Dans toute la suite des siècles. Si je venais déplorer la mort imprévue de quelque princesse mondaine, je n'aurais qu'à vous faire voir cette *suite* de changements en nos corps par la défaillance [illegible] de nos désirs. (Fléch.) Quelle gloire de faire dire de soi, dans toute la *suite* des siècles, heureux ceux qui le virent. (Mass.)

— Avec un nom singulier pour complément, Série, enchaînement des événements, des incidents qui composent la chose exprimée par ce nom. La suite d'une affaire. La suite d'un procès. La suite des débats. Connaissez-vous toute la suite de cette affaire? Que pourront inventer les enfants d'Adam, pour couvrir ou pour effacer cette égalité si profondément gravée dans toute la *suite* de notre vie? (Boss.)

— Un certain nombre de personnes qui ont succédé ou succédèrent les unes aux autres. Une longue suite de rois. Une belle suite de magistrats. Une belle suite d'aïeux. N'était-ce donc rien que cette longue *suite* de génies, de savants, de grands hommes, de héros, pour que le Créateur les laisse à jamais anéantis. (Boiste.)

Hélas! nous espérions que de leur race heureuse
Devait sortir de rois une *suite* nombreuse. (Rac.)

— Effets d'un événement. Cette querelle peut avoir des suites fâcheuses. Cette découverte eut des suites favorables, avantageuses. Répondre des suites d'un événement. Ce qui lui est arrivé est une suite naturelle, inévitable de sa mauvaise conduite. Craindre, prévenir les suites d'une affaire. Mourir des suites d'une blessure, des suites d'une chute. Donner suite à un projet, à une idée. Par une *suite* funeste, mais naturelle, les péchés même des grands deviennent les modes des peuples. (Fléch.) L'élévation est une *suite* nécessaire et la récompense de celui qui s'est abaissé. (Id.) Souvent un seul de vos crimes, grands du monde, entraîne plus de malheurs, et a des *suites* plus funestes qu'une vie entière d'iniquités dans une âme vulgaire. (Mass.) De grâce, quittons ces jeux qui peuvent avoir des *suites* funestes. (J.-J. Rouss.)

— Absol. et en mauvaise part. Cela peut avoir des suites. Je crains les suites. On craint bien moins la mort quand on est tranquille sur les *suites.* (Mass.)

— Ce qui est arrivé, ensuite ce qui arrivera. La suite a fait voir ce qu'on pouvait attendre de lui. La suite fera voir ce que nous devons faire. Qui donc ne s'écrierait pas à un si soudain changement : Le doigt de Dieu est ici? la *suite* ne permet pas d'en douter. (Boss.)

— Temps qui suit une époque déterminée. Il devint par la suite un homme laborieux et réfléchi. Tel est le plan qu'il avait conçu, mais il le réforma beaucoup dans la suite.

— Ordre, liaison, enchaînement. Avoir de la suite dans ses raisonnements, dans ses discours, dans ses réponses. Tenir des propos sans suite.

— Dans un sens analogue, Attention continue, persévérance, égalité. Cet homme n'a pas de suite dans l'esprit. C'est un homme qui manque de suite. Il n'y a pas de suite dans sa conduite. Sa conduite manque de suite.

— Anc. cout. *Faire suite.* Poursuivre en justice.

— Anc. mus. Se disait pour Sonate. Les suites de Hændel.

— Droit féod. *Droit de suite.* Droit en vertu duquel le seigneur pouvait réclamer partout son vassal. ‖ *Argent n'a pas de suite.* Se disait pour exprimer que si le vassal recevait de l'argent pour son travail ou pour don, le seigneur ne pouvait rien exiger.

— Econ. dom. *Carosses de suite, voitures de suite.* Voitures qui sont chez un prince, chez un ambassadeur pour l'usage de ses domestiques. ‖ *Vin de suite.* Vin destiné pour la table des domestiques d'une maison.

— Jurispr. *Les meubles n'ont pas de suite par hypothèque.* Il ne peut y avoir d'hypothèque sur les meubles.

— Mathém. Termes qui se succèdent selon certaines lois. Suite arithmétique.

— Techn. Opérations successives faites sur un même bain de teinture pour obtenir des couleurs de plus en plus pâles.

— *A la suite.* loc. adv. *Etre à la suite d'une ambassade.* L'accompagner. ‖ *Etre à la suite de la cour.* Suivre la cour partout où elle va. ‖ *Etre à la suite du conseil.* Suivre le conseil pour quelque affaire. ‖ *Etre à la suite d'une affaire.* La poursuivre, la solliciter. ‖ Etre attentif à tout ce qui se passe dans le cours d'une affaire, en observer tous les incidents. Il y a dix ans qu'il est à la suite de cette affaire, personne n'en connaît mieux que lui tous les détails. ‖ *A la suite de quelqu'un.* Après lui. Marcher, venir à la suite de quelqu'un. Que l'Orient vous voie arriver à sa *suite.* (Rac.) Quelle foule de maux l'amour traîne à sa *suite.* (Id.)

— *De suite.* loc. adv. L'un après l'autre, sans interruption. Faites-les marcher de suite. Ne savoir dire deux mots de suite. Pygmalion ne coucha jamais deux nuits de *suite* dans la même chambre, de peur d'être égorgé. (Fénel.) Un étourneau peut apprendre à parler indifféremment français, allemand, latin, grec, et à prononcer de *suite* des phrases un peu longues. (Buff.)

— En ordre, selon l'ordre prescrit. Ces médailles ne sont pas de suite. Mettez, rangez ces livres de suite.

— Incontinent, aussitôt, sur-le-champ. Venez de suite. Courez de suite. Maintenant il est essentiel de dérouler de *suite* le tableau des mœurs depuis Henri II jusqu'à Henri IV. [illegible] qu'on annonce avoir été faite au général; il est vrai qu'on n'a pas trouvé de *suite* ses effets, mais rien n'a été perdu. (Journal de Paris.)

— Toutes les grammaires et tous les dictionnaires refusent à *de suite* le sens d'incontinent, sur-le-champ, qu'ils réservent exclusivement à *tout de suite.* Cette opinion n'est pas consacrée par l'usage. Tous les jours on entend autour de soi des gens du monde confondre ces deux locutions dans un même sens. Les meilleurs écrivains même s'attachent rarement à cette distinction, recommandée par les grammairiens et les lexicographes. Pour s'en convaincre, on n'a qu'à ouvrir un Racine, un Boileau, un Bossuet, un J.-J. Rousseau, un Chateaubriand, etc., à chaque page on verra *de suite* et *tout de suite*, pour incontinent, sur-le-champ.

— Il nous est facile de rendre raison de ce fait et de prouver que *de suite* et *tout de suite* ont l'un et l'autre le sens de *aussitôt*, et ne diffèrent que par plus ou moins d'énergie. Si quelqu'un dit : Allez-y *de suite*, ou *tout de suite*, il fait entendre de toute façon qu'il veut que son ordre soit exécuté immédiatement après l'acte de la parole, c'est-à-dire sans interruption de temps, et dans ce cas les deux locutions sont également bonnes.

— *Tout de suite.* loc. adv. Sur-le-champ, aussitôt, sans délai. Obéir tout de suite. Il faut boire ce vin tout de suite, parce qu'il n'est pas de garde. Votre lettre partira tout de suite. Il vole tout de *suite* au camp des troupes du Péloponnèse, et les amène au combat. (Barth.) Nous étions si accablés de fatigue, que nous gagnâmes tout de *suite* une habitation commode qui nous était préparée. (Biblioth. des voyages.)

— Sans interruption. Boire vingt rasades tout de suite. Courir vingt postes tout de suite. Boire vingt rasades de suite.

— *Par suite.* loc. adv. et prépos. On rejeta cet article du projet, et par suite toutes les dispositions qui s'y rapportaient. Par suite de nos arrangements, nous devons faire telle chose.

SUITES. s. f. pl. Chass. Nom donné aux testicules du sanglier, par corruption de Luites, qui est le vrai nom.

SUIVABLE. adj. des 2 g. Qui doit être suivi. ‖ *Fil suivable.* Fil bien égal.

SUIVANT. part. prés. du v. Suivre. Qui suit. Il est invar. Une femme portant une corbeille de raisins, une cruche, et deux petits enfants la suivant à pas inégaux.

SUIVANT, ANTE. adj. Qui est après, qui vient après. Le livre suivant. Le jour suivant. Mardi prochain et les jours suivants. La lettre suivante est une voyelle. La personne suivante. Pas cette personne, la suivante dans le même rang. On n'en pourra pas douter lorsqu'on aura vu les preuves que nous en donnons dans les chapitres *suivants.* (Buff.) Les jours *suivants* il recueillit tout ce qui avait été à son usage particulier. (B. de St-P.) La note *suivante* donnera quelques-unes des dimensions les plus remarquables d'un rorqual de 96 mètres de long. (Lacép.) Ils la pillèrent encore l'année *suivante* avant de la rendre au soudan Saleh-Ayoub. (Chateaub.)

— substantiv. Celui, celle qui accompagne, suit, escorte. Lui et ses suivants. On l'invita lui et tous ses suivants. Elle avait de nombreuses suivantes.

— Poét. *Les suivants d'Apollon.* Les poëtes, les hommes qui cultivent les lettres. ‖ *Les suivantes de l'Aurore.* Les Heures.

— Prov. et fam. *N'avoir ni enfants ni suivants.* N'avoir ni enfants ni proches parents.

SUIVANT. prép. Conformément à, selon. Suivant votre sentiment. Suivant l'opinion d'Aristote. Suivant Platon. Suivant Descartes. Suivant ce qu'il me dira. Notre bonheur consiste à vivre *suivant* la nature et la vertu. (B. de St-P.) Quant à notre jeune héros, on ne lui permit de faire l'instruction *suivant* ses goûts. (Defauconpret.)

— A proportion de, en raison de. Travailler suivant ses forces. Récompenser, punir suivant le mérite. Se gouverner suivant le temps et le lieu.

— Loc. conj. *Suivant que.* Selon que. Je le récompenserai suivant qu'il m'aura servi.

SUIVANTE. s. f. Demoiselle attachée au service d'une grande dame. On ne le dit plus guère que dans les pièces de théâtre.

— adjectiv. Demoiselle suivante.

SUIVER. v. a. 1re conj. V. SUIFER.

SUIVI, IE. part. pass. du v. Suivre. S'empl. adjectiv.

— *Suivi de.* Un berger suivi de son troupeau. Les Lacédémoniens, *suivis* de trois mille Tégéates, défilèrent au pied du Cithéron. (Barthél.) Les pauvres Bohêmes, alors qu'ils voyagent *suivis* de leurs enfants, portent sur leur dos une mauvaise harpe, d'un bois grossier, dont ils tirent des sons harmonieux. (Mme de Staël.) Mme de la Tour, *suivie* de sa négresse, trouva dans ce lieu Marguerite, qui allaitait son enfant. (B. de St-P.) Or, il était *suivi* d'une grande multitude de peuple et de femmes qui se frappaient la poitrine et qui pleuraient. (Chateaub.)

Suivi de Ménélas, de Nestor et d'Ulysse,
J'offris sur ses autels un secret sacrifice. (Racine.)

Il vit passer une dame jolie,
Leste, pimpante, et d'un page *suivie.*

— Fig. *Suivi de.* Ces paroles furent *suivies* d'une nouvelle accolade qu'il me fallut essuyer, au hasard d'avoir le sort d'Antée. (Le Sage.) Les remercîments que je fis là-dessus au marquis furent *suivis* de ceux de Laure, qui enchérirent sur les miens. (Id.) Toutes les fêtes religieuses, chez les sauvages et même chez les peuples policés, sont *suivies* de festins où l'on boit à perdre la raison. (B. de St-P.) Bientôt on vit les plus grandes victoires *suivies* des discordes civiles les plus dangereuses. (Lacép.) Ce précieux héritage, toujours accru, a été *suivi* partout de la richesse et du pouvoir. (Cuvier.)

Et de mille bienfaits sa lumière *suivie*
Nous prête son fanal sur la mer de la vie. (Delille.)

Je puis choisir, dit-on, ou beaucoup d'ans sans gloire,
Ou peu de jours *suivis* d'une longue mémoire. (Rac.)

Ses accents variés sont *suivis* d'un silence
Qu'interrompt avec grâce une juste cadence.
(St-Lambert.)

— *Suivi par.* Au propre.

Le jour où dans les fers par vous je fus *suivie*,
Pourquoi m'avoir rendue aux horreurs de la vie?
(Piron.)

— *Suivi par*, au figuré. Les grandes calamités sont toujours *suivies* par les récréations d'une joie insensée. (E. Guinot.)

— Absol. Fréquenté. Les représentations de Mustapha sont très-peu *suivies* et très-peu applaudies. (La Harpe.) Les prédicateurs sont *suivis*, parce qu'on observe les pratiques de la religion, mais ils n'attirent point par leur éloquence. (Mme de Staël.) On comptait de plus quelques églises en Islande et chez les nègres de l'Afrique, mais elles n'étaient pas régulièrement *suivies.* (Chateaub.)

— Pratiqué, observé. La dissipation, la frivolité, l'inconstance, sont des défauts qui naissent aisément de leurs premiers goûts corrompus et toujours *suivis.* (J.-J. Rouss.) Le meilleur calcul du monde, sans être le plus *suivi*, c'est celui de la probité. (S. Dubay.)

Ne croyez pas non plus que constamment *suivie*
La chaîne de l'hymen donne seule la vie. (Del.)

— Qui est continu, sans interruption. Un travail suivi. Une correspondance suivie. Des relations suivies. Lord Lowther et un M. Littleton eurent avec lui une conversation longue et *suivie* sur la politique de la haute administration. (Las-Cases.) Nul n'y prête une attention *suivie*; mais tous sont remués, encouragés, traînés par elle. (B. Constant.)

SUIVRE. v. a. 4e conj. irrég. (du lat. *sequi*, suivre). *Je suis, tu suis, il suit, nous suivons, vous suivez, ils suivent. Je suivais. Je suivis. J'ai suivi. Je suivrai. Je suivrais. Suis, suivons, suivez. Que je suive. Que je suivisse. Suivant. Suivi.* Aller, venir après. Il marchait le premier, et les autres le suivaient. Allez devant, je vous suis, je vous suivrai. Suivre quelqu'un de près. Suivre quelqu'un de loin. Je l'ai suivi de rue en rue, de ville en ville. Je le suivrai partout. Suivez-moi. La plupart de ceux qui aiment la vertu et la liberté l'ont *suivie*; elle a fondé sur la côte d'Afrique une superbe ville qu'on nomme Carthage. (Fén.) Mentor m'a dit depuis qu'on l'avait vendu à des Ethiopiens, et qu'il les avait *suivis* en Ethiopie. (Id.)

— Dans un sens analogue, en parlant des choses personnifiées. Ma lettre vous suivra à deux jours de distance et vous trouvera dans telle ville. Ma malle me suivra à un jour de distance. Je dois attendre dans cette ville des marchandises qui me suivent.

— Avec des choses morales pour sujet ou pour régime. Avoir le prince de Condé entre ses mains, c'est y avoir la victoire même, qui le *suit* dans les combats. (Boss.)

Et ce vainqueur, *suivant* de près sa renommée,
Hier avec la nuit arriva dans l'armée. (Rac.)

— *Suivre de l'œil, des yeux.* Regarder attentivement une personne, une chose qui s'éloigne. Il suivit le vaisseau des yeux, aussi longtemps qu'il put. Je l'ai longtemps suivi des yeux. Ambroise resta en haut, *suivant* de l'œil les faibles rayons de la lampe qui s'éloignaient graduellement. (G. Levis.) Je *suivais* ma main de l'œil et j'observais ses mouvements. (Buff.)

— Par métaphore, dans le même sens. Mes yeux l'ont suivi longtemps.

— *Suivre de la pensée, en pensée.* Se représenter quelqu'un dans les différents endroits qu'il parcourt. Je vous ai partout suivi de la pensée. En France, en Espagne, en Italie, partout je vous ai suivi en pensée, de la pensée.

Il le rappelle encore, et le *suivant* du cœur,
Avant d'être vaincu laisse Octave vainqueur.
(Esménard.)

— Dans le même sens. Ma pensée vous a suivi en tout lieu. Mon esprit, mon imagination vous a suivi dans tout le voyage.

— Ces divers sens manquent dans le Dictionnaire de l'Académie.

— Escorter. Suivre un prince, suivre un roi dans un voyage.

— Accompagner, aller avec. Suivre la cour dans une ville. Il suivit son ami dans l'exil.

Un jour enfin au cirque ayant *suivi* sa mère,
Elvire aux spectateurs se montra la dernière.
(Delille.)

— En parlant des animaux.

Je ne peux rien offrir à la beauté que j'aime :
Hélas! je n'eus jamais que mon cœur et mon chien,
Et mon cœur depuis longtemps est devenu son bien;
Mon chien la *suit* déjà comme un autre moi-même.
(Fresnay.)

— Même sens, en parlant de certaines choses qu'on porte avec soi ou que l'on fait apporter. [illegible] paquet doit me suivre partout. Objet chéri qui me rappelles tant de doux souvenirs, portrait de mon amie, tu me *suivras* partout dans ma carrière aventureuse, et quand je descendrai dans le tombeau, tu m'y *suivras* aussi. (***) ‖ Ce sens ne se trouve point dans l'Académie ni dans aucun des dictionnaires qui l'ont copiée servilement.

— Même sens en parlant des choses morales. Votre souvenir me suivra partout, en tous lieux. Ce remords le suit partout comme son ombre. L'image de sa maîtresse, que son imagination aimait à se retracer, le suivait en tous lieux.

— Aller, courir après pour atteindre et pour prendre. Suivre un cerf. Suivre un loup. Suivre un lièvre, un renard. Des gendarmes qui sui-

vent des voleurs. Elle arrive la première à l'enceinte où le mâle la *suivant* à la piste, entre par la même porte. (Buff.)

— Marcher aussi vite que, ne pas rester en arrière de. Les forces me manquent, je ne puis vous suivre. Vous avez beau marcher vite, j'ai bon pas, je vous suivrai. Certains coureurs peuvent suivre un cheval lancé au galop, peuvent suivre le galop d'un cheval. La diligence ne peut suivre la malle-poste. Cocher, tâchez de suivre cette voiture jusqu'à tel endroit.

— Par métaphore et dans le même sens. Suivre de l'œil les mouvements d'un corps. L'œil ne peut suivre le boulet qui s'éloigne. Ses mouvements sont trop rapides, mon œil, mes yeux ne peuvent le suivre. Je vous ai suivi de l'oreille et des yeux. Vous avez chanté trop vite, mon oreille n'a pu suivre toutes les notes. ‖ Par une nouvelle métaphore, qui fait ellipse de l'organe de la vue, de l'ouïe, on dit, Les mouvements de ce corps sont trop rapides, je ne puis les suivre. Il est impossible de suivre le boulet qui passe. Il ne court pas assez vite qu'on ne puisse le suivre d'ici au bout de la carrière. Vous chantez trop vite, je ne puis vous suivre, je ne puis suivre les notes. Cet homme parle si vite qu'on ne peut suivre la moitié de ce qu'il dit.

Moi, des bords d'un ruisseau te *suivant* dans les cieux,
De leur lumière au moins je décrirai les jeux. (Del.)

— Se dit tout naturellement dans le même sens, en parlant des choses de l'esprit. Son intelligence est active, elle suivra facilement tous vos raisonnements. Ne pressez pas tant vos raisonnements, son esprit trop paresseux ne pourrait vous suivre. Cet orateur parle si rapidement qu'il est difficile de le suivre. Je ne puis vous suivre à travers toutes ces subtilités. Ne craignons pas de *suivre* la princesse palatine jusque dans l'incrédulité où elle était enfin tombée. (Boss.) *Suivons* Jésus-Christ dans tout le cours de sa vie; toute la nature lui obéit. (Fléch.)

— Observer, épier. Il se dit des personnes et des choses. Il faut le suivre. Il échappe si on ne le suit pas. Il faut suivre les jeunes gens sans qu'ils s'en aperçoivent.

— Dans le même sens, en parlant des choses physiques et morales. Suivre la conduite de quelqu'un. Je l'ai suivi dans sa conduite et j'en ai été satisfait. Suivre les progrès de quelqu'un. Suivre les événements du siècle où l'on vit. Suivre la génération des idées.

— Aller, continuer d'aller dans une direction ou en prenant quelque objet pour direction. Suivre un chemin. Suivre les pas, les traces de quelqu'un. Suivre une allée d'arbres. Suivre une rivière. Suivre les bords de la mer. Bateau qui suit le fil de l'eau, le courant de l'eau. Après avoir *suivi* les détours de ce chemin pittoresque, et dont les moindres accidents réveillent des souvenirs. (De Balzac.)

Et la barque en *suivant* le torrent qui l'entraîne,
Conduit tout droit mon fanfaron
Sur les rives de l'Achéron. (Lebailly.)

—Dans le même sens, mais au figuré. Suivre le chemin, le sentier de la vertu. Suivre le chemin de la gloire. Suivre les traces de ses ancêtres, les pas de ses devanciers. Suivre le fil de ses idées, le fil d'un raisonnement. Suivre le fil des événements, le fil des expériences. Dans cette vue, il importe ici de prendre une route opposée à celle que nous avons *suivie* jusqu'à présent, et d'instruire plutôt le jeune homme par l'expérience d'autrui que par la sienne. (J.-J. Rouss.) Car ceux qui commettent l'iniquité n'ont pas *suivi* les voies du Seigneur. (La Harpe.)

— Parcourir en détail. Suivre la chaîne des événements. Le Saint-Esprit a voulu descendre dans un dénombrement exact de tous les ornements de la vanité, s'attachant à *suivre* par sa vengeance toutes les diverses parures qu'une vaine curiosité a inventées. (Boss.) J'ai *suivi* l'histoire de cette ville depuis les Romains jusqu'à nous. (Chateaub.)

— Se conformer à. Suivre la mode, l'usage, les coutumes du pays où l'on vit. Suivre les avis, les conseils, l'expérience de quelqu'un. Suivre les exemples de quelqu'un. Suivre des ordres, un plan, une méthode, la loi, la règle. La Fiancée de Messine a été composée d'après un système dramatique tout à fait différent de celui que Schiller avait *suivi* jusqu'alors, et auquel il est heureusement revenu. (Mme de Staël.) Nous avons tâché d'y porter quelques lumières en *suivant* l'ordre de la nature. (Buff.) Les Romains adoptèrent les fiançailles, les Grecs les ont *suivies* elles étaient en honneur sous l'ancienne alliance. (Chateaub.) Les autres voyageurs ont *suivi* cette orthographe. (Id.)

— Être du sentiment de. [illegible] Suivre Aristote. Suivre Descartes. Suivre Locke, Condillac.

— Imiter. Vos inférieurs s'étudient à l'envie ou de vous *suivre* ou de vous surpasser, parce que vous n'aimez en eux que ce qui vous ressemble. (Mass.)

Moi, je ne sais qu'un tort à nos conteurs récents,
C'est qu'ils ont trop *suivi* La Fontaine à la trace.
(F. de Neufchateau.)

Rousseau *suivit* Malherbe, et Lebrun sans scrupule
A *suivi* Malherbe et Rousseau. (Id.)

— Faire profession de. Suivre une doctrine. Suivre une opinion.

— Exercer. Suivre un métier. Suivre une profession. Suivre le métier des armes. Suivre la carrière des lettres.

— Assister assidûment. Suivre les spectacles. Suivre un cours de littérature. Suivre un cours de langue. Suivre les leçons d'un professeur. Suivre les sermons d'un prédicateur. ‖ Dans le même sens et par métaphore, Suivre un professeur. Suivre un prédicateur.

— Pratiquer. Suivre la morale évangélique. Suivre l'Evangile. Suivre sa religion, les préceptes de sa religion.

Malgré ses cruautés, malgré son désespoir,
Malgré mes intérêts, j'ai *suivi* mon devoir. (Voltaire.)

— S'abandonner à, se laisser conduire par. Suivre sa passion. Suivre son caprice, son idée, sa pensée, son imagination. Suivre son emportement, son inclination, son instinct, ses goûts, ses penchants.

— Être après, par rapport au temps, au lieu, au rang. L'été suit le printemps. L'âge mûr suit la jeunesse. La nuit suit le jour. La page qui suit.

— Résulter de, être la conséquence de. L'envie suit la prospérité. L'embarras suit les grandeurs. La satiété suit la puissance. La peine suit le crime. Le repentir suit la faute.

— *Suivre une affaire, une entreprise*, etc. S'attacher à une affaire, à une entreprise avec persévérance, ne rien négliger de ce qui la peut faire réussir. Je suivrai cette affaire. Suivez votre procès, si vous ne voulez pas le perdre. Perdre son procès faute de l'avoir suivi. Cet homme ne suit rien. Suivre un projet, une entreprise avec ardeur. ‖ Absol. Quand on a commencé, il faut suivre.

— *Suivre le parti de quelqu'un.* Être de son parti. Les uns suivaient le parti des guelfes, les autres celui des gibelins. Les Arabes qui avaient *suivi* les étendards du calife s'emparèrent de l'Egypte. (Chateaub.)

— *Suivre la cour, suivre le barreau.* S'attacher à la cour, fréquenter le barreau.

— Fig. et fam. *Suivre sa pointe.* Continuer son entreprise.

— Impr. *En suivant, faites suivre, suivez.* Ne faites point d'alinéa, et continuez la ligne commencée. Ces expressions sont quelquefois usitées lorsque l'on prépare un manuscrit pour l'imprimerie.

— Chass. *Suivre la menée.* Marcher derrière le cerf qui fuit.

— Jeux. *La main suit.* Chacun bat les cartes et distribue à son tour.

— Prov. *Qui m'aime me suive.* Que celui qui m'aime m'imite, prenne mon parti, se déclare pour moi.

— Neutral. Résulter de. L'une de ces propositions ne suit pas toujours de l'autre, ne suit pas nécessairement de l'autre.

— Imperson. dans le même sens. Il suit de ce que vous venez de dire, que je n'avais pas tort.

— SE SUIVRE. v. pron. Marcher les uns après les autres.

— Se succéder. Les jours se suivent et s'écoulent avec rapidité.

— Être dans l'ordre naturel, prescrit, convenable. Ces pages se suivent, ne se suivent pas. Ces numéros se suivent bien. Les parties de ce discours ne se suivent pas, se suivent bien.

— Prov. *Les jours se suivent et ne se ressemblent pas.* La vie est mêlée de biens et de maux.

SUJET, ETTE. adj. (du lat. *subjectus*, participe passé de *subjicio*, mettre dessous; fait de *sub*, sous; *jaceo*, être couché) Qui est soumis, subordonné, qui est dans la dépendance, qui est obligé d'obéir. Etre sujet aux ordres de quelqu'un. Etre sujet à la volonté de quelqu'un. Le fils doit se regarder comme sujet à son père. Nous sommes tous sujets aux lois et aux coutumes des pays où nous vivons.

— Qui est obligé à supporter quelques charges, à payer certains droits. Tout propriétaire est sujet à l'impôt foncier. Il était sujet au logement des gens de guerre.

— Qui est astreint inévitablement à. Tous les hommes sont sujets à la mort. La nature humaine est sujette à mille infirmités.

— Qui est accoutumé à, qui a de l'inclination pour. Etre sujet à boire, à s'enivrer. Il est sujet à cette faute. ‖ Dans le même sens, Etre sujet au vin, être sujet aux femmes. Etre sujet à ses goûts, à ses fantaisies, à ses plaisirs.

— Qui est exposé à. Etre sujet à de grandes maladies, à la goutte, à la gravelle, à la migraine, aux vapeurs. Etre sujet à tomber du haut mal. Tout homme est sujet à se tromper. Les animaux ne sont point *sujets* à toutes ces misères. (Id.) Les tourterelles sont comme les pigeons *sujettes* à varier. (Id.) On me dira que les animaux, vivant d'une manière plus conforme à la nature, doivent être *sujets* à moins de [illegible]

— En parlant des choses. Ce pays est sujet aux inondations, aux tremblements de terre. Ces couleurs sont sujettes à changer. Cette démarche est sujette à plusieurs inconvénients. Cette entreprise est sujette à bien des inconvénients. L'esprit est une finesse de raison qui s'évapore et qui est d'autant plus *sujette* à s'évanouir qu'elle est plus délicate et plus épurée. (Fléch.) La vertu n'était plus *sujette* à l'ostracisme. (Boil.) Les yeux sont *sujets* à plusieurs défauts. (Buff.)

— Qui est susceptible de. Ce passage est sujet à diverses interprétations.

— Loc. *Etre sujet à l'heure.* Être obligé de se trouver en quelque endroit, de faire quelque chose à certaine heure précise. ‖ Dans ce même sens. Etre sujet au coup de sonnette, au coup de cloche, au coup de marteau.

— Absol. *Les domestiques sont très-sujets dans cette maison.* On y exige d'eux un service très-assidu. ‖ *Père qui tient son fils très-sujet.* Père qui ne laisse à son fils presque pas de liberté. ‖ *Cette femme est fort sujette auprès de son mari.* Elle se tient continuellement auprès de lui. ‖ *Métier, emploi où l'on est fort sujet.* Métier, emploi qui oblige à une grande assiduité.

— Prov. *Etre sujet à caution.* Mériter peu de confiance.

SUJET, SUJETTE. s. Celui, celle qui est soumis à une autorité souveraine. Les sujets d'un roi, d'une république. Les sujets d'un prince. Il est né sujet du roi. Je ne suis pas sa sujette. Les sujets et le souverain. Les sujets ne sont pas des esclaves. Ce n'est que par occasion que les rois ont des ennemis à vaincre, et c'est par institution qu'ils ont des *sujets* à gouverner. (Fléch.) Quelle félicité pour le souverain de regarder son royaume comme sa famille et ses *sujets* comme ses enfants. (Mass.) Un prince n'est pas né pour lui seul, il se doit à ses *sujets*. (Id.) Heureux les Etats où les *sujets* obéissent avec amour. (Vauven.) Charles XII se déclara le protecteur des *sujets* protestants de l'empereur en Silésie. (Volt.)

— Au fémin. Mme de Montansier s'acquittait en même temps des devoirs d'une fidèle épouse et d'une fidèle *sujette*. (Fléch.)

— Personne considérée par rapport à sa capacité, à ses talents, à ses mœurs. En ce sens le masculin *sujet* s'emploie pour l'homme et la femme. Cet homme est un sujet remarquable. Cette jeune fille pourra devenir un sujet distingué. Sujet capable d'un emploi. C'est un bon sujet. C'est un mauvais sujet. Qui vit jamais un pareil sujet? C'est un sujet précieux pour cette administration. C'est un plat sujet. Un pauvre sujet. Un mince sujet. Sujet médiocre. Il n'aurait pas été préféré si l'on eût connu dans le royaume un *sujet* plus fidèle et plus capable de cet emploi. (Fléch.)

— Absol. Personne d'un mérite supérieur. C'est un sujet que cet homme. Société composée de sujets.

— Prov. *Il ne foule guère ses sujets.* C'est un homme simple et débonnaire.

SUJET. s. m. Cause, raison, motif. Sujet de querelles, de rupture. Sujet de mortification. Sujet d'affliction, de douleur, de chagrin, de tristesse. Sujet de plainte. Quel sujet important vous amène ici? Comment pourrai-je arrêter ce torrent de larmes que tant de *sujets* de joie n'ont pu tarir? (Fléch.) Il ôta à ses voisins tous les *sujets* et tous les prétextes de rompre la paix. (Id.)

Il ne fut jamais sous les cieux
Un si juste *sujet* de larmes. (Racine.)

— *Être un sujet de.* Ce qui fut en ce voyage le *sujet* d'une si juste admiration est devenu pour un grand prince le *sujet* d'une douleur qui n'a point de bornes. (Boss.)

Cependant et ma haine et ses prétentions
Sont les moindres *sujets* de nos divisions. (Rac.)

— Il se dit des personnes. Pendant que les sanglots éclataient de toutes parts, le prince, comme si un autre que lui en eût été le *sujet*, continuait à donner ses ordres. (Boss.) Les soldats ne sont que trop souvent des *sujets* de querelle dans les provinces qu'ils parcourent. (B. de St-P.)

Là tu verras d'Esther la pompe et les honneurs,
Et sur le trône assis le *sujet* de tes pleurs. (Rac.)

— *Avoir sujet de, prendre sujet de.* Nous prenons plaisir de nous comparer aux autres, et nous sommes bien aises d'avoir *sujet* de croire que nous sommes plus excellents. (Boss.) On se dispute d'autant plus qu'on a moins *sujet* de se disputer. (Campenon.) Loin d'ici ces incrédules qui prennent *sujet* de blâmer la faiblesse des hommes, de ce qui devrait les obliger de louer et d'admirer la puissance de Dieu. (Fléch.)

— *Donner sujet de.* Vous ne lui avez pas donné *sujet* de se plaindre. Il lui a donné des sujets de plainte. Il n'était pas de ceux qui semblent être persuadés que leurs ancêtres n'ont travaillé que pour leur donner *sujet* de parler de leurs travaux. (Boss.)

— *Faire de... un sujet de.* Les questions d'Hérode le conduisent à faire de Jésus-Christ un *sujet* de risée. (Mass.)

— Objet. Combien de fois se regardant comme le *sujet* de la vengeance divine, s'écria-t-il : Tournez sur moi, Seigneur, votre colère. (Fléch.)

Lorsque de notre Crète il chercha [illegible],
Digne *sujet* des vœux des filles de Minos. (Rac.)

— La matière sur laquelle on [illegible] d'un discours. Le sujet de la conversation. Le sujet d'un entretien, d'une dispute. Sujet de comédie, de tragédie. Sujet fécond, stérile, difficile, aride. Sujet rebattu, usé. Vieux sujet. Un sujet neuf, heureux. Trouver un sujet de poème, de tragédie. Manier bien un sujet. Méditer un sujet, sur un sujet. Il a pris le sujet de sa pièce dans tel ouvrage. Dominer un sujet. Etre au-dessous de son sujet. Etre plein de son sujet. Elle que j'avais vue si attentive pendant que je rendais le même devoir à sa mère, devait être sitôt après le sujet d'un discours semblable. (Boss.) Je ne puis vous donner une plus haute idée du triste *sujet* dont je viens de vous entretenir qu'en recueillant les termes nobles et expressifs dont l'Ecriture se sert pour louer la vie et déplorer la mort du sage et vaillant Machabée. (Fléch.) Ce pourrait être toutefois un *sujet* de considération sérieuse. (Defauconpret.)

Quelque *sujet* qu'on traite, ou plaisant ou sublime,
Que toujours le bon sens s'accorde avec la rime.
(Boileau.)

— Même sens, en parlant des arts. Le sujet d'un tableau. Le sujet de ce tableau est tiré de l'histoire, de l'Écriture sainte. La fable ne fournit guère plus de sujets à la peinture.

— Objet d'une science. Les corps naturels sont le sujet de la physique. Le corps humain est le sujet de la médecine.

— Mus. Air sur lequel on fait les parties, particulièrement. Phrase qui commence une fugue et qui lui sert de thème, de motif.

— Anat. Cadavre que l'on dissèque. La difficulté de se procurer des sujets nuit beaucoup dans ce pays au progrès des études anatomiques.

— Médec. Malade, par rapport à sa constitution. Un sujet trop faible. Les jeunes sujets. Dans le corps d'un sujet de vingt-cinq ans, on a trouvé, après la mort, des cicatrices dans l'urèthre.

— Hort. Végétal sur lequel on pose, on doit poser une greffe. Pour qu'une greffe réussisse, il faut qu'il y ait beaucoup d'analogie entre elle et le sujet. ‖ Particulièrement, Sauvageons qu'on élève en pépinière pour les transplanter et les greffer.

— Log. et gramm. Terme de toute proposition duquel on affirme ou l'on nie quelque chose. On reconnaît le sujet au moyen de l'une des questions *qui est-ce qui?* ou *qu'est-ce qui?* Dans cette phrase : *Dieu tient le cœur des rois entre ses mains puissantes*, qui est-ce qui tient le cœur des rois? C'est Dieu, donc *Dieu*, voilà le sujet. Le sujet d'un verbe est le plus souvent représenté par un nom ou par un pronom *Dieu voit tout; il nous jugera selon nos œuvres*. Mais un verbe peut avoir encore pour sujet un mot quelconque, variable ou invariable, ou une expression composée prise substantivement. *Aimer* est un besoin de l'âme. *Le mieux* est l'ennemi du bien. Les *qu'en dira-t-on* inquiètent peu le sage.

SUJÉTION. s. f. (pr. *su-jé-cion*; rad. *sujet*). Proprement, Etat de ce qui est au-dessous, et par extension, Dépendance, Etat de ce qui est astreint, de ce qui est obligé à quelque chose, à quelque nécessité. Vivre dans la sujétion. Tenir dans la sujétion. S'affranchir de la sujétion. La sujétion aux souverains, aux lois. Tout état de sujétion est dur par lui-même. Quelque désagrément qu'on ait à se trouver chargé d'un indigent, on goûte à peine les nouveaux avantages qui le tirent enfin de notre *sujétion*. (La Bruy.)

— Assiduité d'un domestique auprès de son maître, d'une femme auprès de son mari, d'une garde auprès d'un malade. C'est un homme, un malade auprès duquel il faut une grande sujétion.

— Assiduité que demande une charge, un emploi. Emploi d'une grande sujétion.

— Ce qui astreint, ce qui assujétit. Tous les besoins de la vie sont de grandes sujétions. Les habitudes deviennent des sujétions.

— Certaines incommodités, certaines servitudes auxquelles une maison est assujétie. C'est une maison où il y a les plus grandes sujétions.

SULAMITE. s. f. Philol. sacr. Nom de l'épouse dans le Cantique des cantiques. Que verrez-vous dans la *Sulamite*? La grâce des chœurs de danse, l'aspect imposant d'une armée. (Salomon.)

— Quelques critiques ont pensé que ce nom était une corruption de Sunamite.

SULCICOLLE. adj. des 2 g. (du lat. *sulcus*, sillon; *collum*, cou). Zool. Qui a le col ou le corselet sillonné.

SULCIDENTÉ, ÉE. adj. (du lat. *sulcus*, sillon; *dens*, dent). Zool. Qui a les dents sillonnées.

SULCIFÈRE. adj. des 2 g. (du lat. *sulcus*, sillon; *fero*, je porte). Hist. nat. Qui est chargé de sillons.

SULCIFORME. adj. des 2 g. (du lat. *sulcus*, sillon; *forma*, forme). Hist. nat. Qui a la forme de sillons.

— *Dents sulciformes.* Dans les coquilles bivalves, Dents qui ont la forme de sillons [illegible] la charnière.

SULCIPENNE. adj. des 2 g. (du lat. *sulcus*, sillon; *penna*, plume). Zool. Qui a les ailes sillonnées.

SULCIROSTRE. adj. des 2 g. (du lat. *sulcus*, sillon; [illegible]

SULFANTIMONIATE. s. m. Chim. Genre de sulfosels qui résultent de la combinaison du sulfide antimonique avec les sulfobases.

SULFANTIMONITE. s. m. Chim. Genre de sulfosels qui résultent de la combinaison du sulfide antimonieux avec les sulfobases.

SULFARSÉNIATE. s. m. Chim. Genre de sulfosels qui résultent de la combinaison avec les sulfobases du degré de sulfuration de l'arsenic correspondant à l'acide arsénique avec le rapport de la composition.

SULFARSÉNITE. s. m. Chim. Genre de sulfosels qui se forment par la combinaison avec les sulfobases du degré de sulfuration de l'arsenic correspondant à l'acide arsénieux par sa composition.

SULFATE. s. m. Chim. Sel qui résulte de la combinaison de l'acide sulfurique avec une base. Vingt-deux sulfates existent dans la nature. Sulfate de chaux. Sulfate de baryte. Sulfate d'alumine. Sulfate de potasse. Sulfate de cuivre, de fer, de magnésie, de soude. Les sulfates les plus abondants sont ceux de chaux, de baryte, d'alumine et de potasse. On emploie en médecine les sulfates d'alumine et de potasse, de cuivre, de fer, les sulfates de soude, de magnésie. On se sert dans les arts du sulfate de chaux ou gypse avec lequel on fait le plâtre; du sulfate d'alumine et de potasse ou alun, pour fixer les couleurs sur les étoffes; du sulfate de fer qui fait la base des couleurs noires.

SULFATÉ, ÉE. adj. Chim. Se dit des bases qui sont converties en sels par leur combinaison avec l'acide sulfurique.

SULFAURATE. s. m. Chim. Genre de sulfosels qui résultent de la combinaison du sulfide aurique avec les sulfobases.

SULFES. s. m. pl. Myth. celt. Génies dont l'existence était admise par les Gaulois. On croit que c'est de là qu'est venue l'idée des sylphes.

SULFHYDRATE. s. m. Chim. Genre de sels qui résultent de la combinaison du sulfide hydrique avec les sulfobases.

SULFIDE. s. m. Chim. Degrés supérieurs de sulfuration des métaux électro-négatifs dont la composition est proportionnelle à celle des oxydes métalliques, et qui se combinent à la manière des acides avec les sulfures électro-positifs, de telle sorte et dans des proportions telles que si le soufre était échangé contre un pareil nombre d'atomes d'oxygène, on obtiendrait un des oxysels que les mêmes radicaux produisent à l'état oxydé.

SULFIRIDATE. s. m. Chim. Genre de sulfosels qui résultent de la combinaison du sulfide iridique avec les sulfobases.

SULFITE. s. m. (du lat. *sulphur*, soufre). Chim. Genre de sels composés d'acide sulfureux et d'une base. Les sulfites se décomposent par le feu. Exposés à l'air, les sulfites en attirent l'oxygène et se transforment en sulfates. Le sulfite de potasse sert à blanchir la soie et la laine.

— *Sulfite sulfuré.* Genre de sels formé d'une base et d'acide hypo-sulfureux ou d'acide sulfureux et de soufre. Le sulfite sulfuré de soude a été employé comme sudorifique dans certains exanthèmes chroniques. Le sulfite sulfuré se nomme aussi *hyposulfite*.

SULFOADIPATE. s. m. Chim. Genre de sels qui résultent de la combinaison de l'acide sulfoadipique avec les bases salifiables.

SULFOADIPIQUE. adj. des 2 g. Chim. Se dit d'un acide qui se produit en faisant dissoudre la stéarine ou l'oléine dans l'acide sulfurique concentré.

SULFOARSÉNIURE. s. m. Chim. Combinaison d'un sulfure avec un arséniure.

SULFOBASE. s. f. Chim. Nom donné aux degrés de sulfuration des métaux électro-positifs qui correspondent aux oxybases et qui jouent le rôle de base dans les sulfosels.

SULFOBASIQUE. adj. des 2 g. Chim. Se dit des sels haloïdes qui sont combinés avec un sulfobase.

SULFOBORATE. s. m. Chim. Genre de sels qui résultent de la combinaison du sulfide borique avec les sulfobases.

SULFOCARBONATE. s. m. Chim. Genre de sulfosels qui doivent naissance à la combinaison du sulfide carbonique avec les sulfobases.

SULFOCARBURE. s. m. Chim. Combinaison du carbure de soufre ou sulfide carbonique avec un corps simple.

SULFOCHLORURE. s. m. Chim. Combinaison d'un chlorure avec un sulfobase.

SULFOCHROMATE. s. m. Chim. Genre de sels résultant de la combinaison du sulfide chromique avec les bases.

SULFOCHYAZIQUE. adj. des 2 g. Chim. Syn. de Sulfocyanique.

SULFOCYANATE. s. m. Chim. Nom donné par Berzélius aux sulfosels produits par l'hypersulfocyanogène considéré comme sulfide cyanique.

SULFOCYANHYDRATE. s. m. Chim. Genre de sulfosels qui résultent de la combinaison du sulfide cyanhydrique avec les sulfobases.

SULFOCYANIDE. s. m. Chim. Sulfocyanure [illegible]

SULFOCYANIQUE. adj. des 2 g. Chim. *Éther sulfocyanique.* Corps qu'on regarde comme une combinaison de sulfocyanogène et de carbure d'hydrogène.

SULFOCYANITE. s. m. Chim. Genre de sulfosels qui sont produits par le sulfocyanogène considéré comme sulfide cyaneux.

SULFOCYANOGÈNE. s. m. Chim. Corps halogène composé, qui résulte de la combinaison du cyanogène avec le soufre.

SULFOCYANURE. s. m. Chim. Combinaison du sulfocyanogène avec un métal.

SULFOHYDRIQUE. adj. des 2 g. Chim. Gaz phosphore sulfohydrique.

SULFOHYPARSÉNITE. s. m. Chim. Genre de sulfosels qui résultent de la combinaison du sulfide hyparsénieux avec les sulfosels.

SULFOINDIGOTATE. s. m. Chim. Genre de sels qui sont produits par la combinaison de l'acide sulfoindigotique avec les bases salifiables.

SULFOINDIGOTIQUE. adj. des 2 g. Chim. Qui résulte de la combinaison du bleu indigo soluble avec l'acide sulfurique.

SULFOÏODURE. s. m. Chim. Composé qui résulte de la combinaison d'un sulfure avec un iodure.

SULFOMOLYBDATE. s. m. Chim. Genre de sulfosels qui résultent de la combinaison du sulfide molybdique avec les bases salifiables.

SULFONAPHTHALIQUE. adj. des 2 g. Chim. Se dit d'un acide qui a été découvert en chauffant la naphthaline avec l'acide sulfurique anhydre.

SULFOPHOSPHATE. s. m. Chim. Genre de sulfosels qui doivent naissance à la combinaison du sulfide phosphoreux avec les sulfobases.

SULFOPLATINATE. s. m. Genre de sulfosels qui résultent de la combinaison du sulfide sélénique avec les bases salifiables.

SULFOSEL. s. m. Chim. Combinaison des sulfides et des sulfures, ou Sels qui contiennent du soufre dans leurs deux principes constituants.

SULFOSILICATE. s. m. Chim. Genre de sulfosels qui doivent naissance au sulfide silicique combiné avec les bases salifiables.

SULFOSINAPATE. s. m. Chim. Genre de sels qui résultent de la combinaison de l'acide sulfosinapique avec les bases salifiables.

SULFOSINAPIQUE. adj. des 2 g. Chim. Se dit d'un acide trouvé dans l'huile grasse du *sinapis blanc*. Acide sulfosinapique.

SULFOSINAPISINE. s. f. Chim. Substance cristalline que l'on extrait de la moutarde, et dans la composition de laquelle il entre du soufre.

SULFOSMIATE. s. m. Chim. Genre de sels qui résultent de la combinaison du sulfide osmique avec les sulfobases.

SULFOSTANNATE. s. m. Chim. Genre de sulfosels qui résultent de la combinaison du sulfide stannique avec les sulfobases.

SULFOSTIBIATE. s. m. Chim. Syn. de Sulfantimoniate.

SULFOSTIBITE. s. m. Chim. Syn. de Sulfantimonite.

SULFOTANTALATE. s. m. Chim. Genre de sulfosels qui résultent de la combinaison du sulfide tantalique avec les sulfobases.

SULFOTELLURATE. s. m. Chim. Genre de sulfosels qui résultent de la combinaison du sulfide tellurique combiné avec les sulfobases.

SULFOTITANIATE. s. m. Chim. Genre de sulfosels qui résultent de la combinaison du sulfide titanique avec les sulfobases.

SULFOTUNGSTATE. s. m. Chim. Genre de sels qui résultent de la combinaison du sulfide tungstique avec les sulfobases.

SULFOVANADATE. s. m. Chim. Genre de sulfosels qui résultent de la combinaison du sulfide vanadique avec les sulfobases.

SULFOVANADITE. s. m. Chim. Genre de sulfosels qui résultent de la combinaison du sulfide vanadeux avec les sulfobases.

SULFOVINIQUE. adj. Chim. Se dit d'un acide hyposulfurique uni à une matière organique, qui l'accompagne dans les combinaisons avec les bases.

SULFOWOLFRAMIATE. s. m. Chim. Syn. de Sulfotungstate.

SULFURATION. s. f. (pr. *sul-fu-ra-si-on*; du lat. *sulphur*). Chim. État d'une substance simple combinée avec du soufre.

SULFURE. s. m. (du lat. *sulphur*, soufre). Combinaison du soufre et d'un corps combustible. Sulfure d'antimoine, de zinc, d'arsenic.

— Quelquefois, Combinaison du soufre avec les métaux électro-positifs, dans laquelle les rapports anatomiques sont les mêmes que dans les bases.

SULFURÉ, ÉE. adj. Chim. Se dit d'un corps simple qui est combiné avec du soufre. Gaz hydrogène sulfuré.

SULFUREUX, EUSE. adj. (du lat. *sulphur*, soufre). Qui tient du soufre en dissolution. Eau minérale sulfureuse. Exhalaisons sulfureuses. [illegible] avec les corps [illegible] qui emploient l'acide sulfureux pour la composition. Chlorure sulfureux.

— Chim. *Acide sulfureux.* Second degré d'oxydation du soufre. L'acide sulfureux se forme par la combustion du soufre dans l'air.

SULFURIDE. adj. des 2 g. (du lat. *sulphur*, soufre). Qui ressemble au soufre. ‖ SULFURIDES. s. m. pl. Famille de corps pondérables qui a le soufre pour type.

— Minér. Famille de minéraux, comprenant ceux qui donnent l'odeur du soufre, soit immédiatement, soit par la combustion, ou celle du gaz hydrogène sulfuré, quand, après les avoir traités par le carbonate de potasse et le charbon, on fait agir l'acide nitrique par le [illegible].

SULFURIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *sulphur*, soufre; *fero*, je porte). Minér. Se dit d'un quartz agate globuleux, dont le noyau est composé de soufre et d'argile.

SULFURIPÈDE. adj. des 2 g. (ét. lat., *sulphur*, soufre; *pes*, pied). Zool. Qui a les pieds d'un jaune de soufre.

SULFURIQUE. adj. m. Se dit d'un acide qui est le quatrième du dernier degré d'oxydation du soufre, et le plus puissant de tous les acides connus. ‖ *Ether sulfurique.* Ether dont le mode de préparation est connu depuis le XVIe siècle.

— SULFURIQUES. s. m. pl. Ordre de composés bivalves, dans lesquels le soufre est l'élément le plus électro-négatif.

SULIME. s. m. Relat. Nom d'un cosmétique dont les femmes se servent en Orient.

SULIN. s. m. Conchyl. Espèce de coquille.

SULLY. Géogr. Ch.-l. de cant. (Loiret), arr. de Gien; 2,500 hab. Cette petite ville, située sur la rive gauche de la Loire, est remarquable par un ancien château des sires de la Trémouille, qui fut érigé en duché-pairie en faveur de Maximilien de Béthune, duc de Sully, ministre de Henri IV.

SULLY (Maximilien de Béthune, baron de Rosny, duc de). Né à Rosny en 1559, d'une famille protestante, échappa comme par miracle au massacre de la Saint-Barthélemy, s'attacha au parti du roi de Navarre; se lia d'amitié avec ce prince, le servit puissamment de son bras à la guerre et de son extrême habileté dans les négociations. En 1594, il fut nommé secrétaire d'État. Il signala son ministère par d'utiles et nombreuses réformes, corrigea les abus, mit de l'ordre dans les finances de l'État, augmenta les ressources du gouvernement, et diminua néanmoins les taxes du peuple. Ce sage ministre mourut en 1641, laissant des mémoires précieux sur le gouvernement de Henri IV.

SULPICE (Saint). Évêque de Bourges, dans le VIe siècle, se fit estimer par sa piété, sa sagesse, son zèle et son érudition. Il mourut en 591. On le fête le 19 janvier.

— SAINT-SULPICE. Géogr. Église de Paris et séminaire bâti auprès de cette église. Le curé de Saint-Sulpice. Les séminaristes de Saint-Sulpice.

SULPICE SÉVÈRE. Célèbre historien ecclésiastique, né dans le midi de la Gaule. On a de lui un Abrégé de l'histoire sainte, en deux livres, qui va depuis la création du monde jusqu'en l'an 400 av. J.-C. Ouvrage d'un style pur et rapide.

SULPICE. Commun. relig. *Congrégation de Saint-Sulpice.* Nom d'une congrégation fondée en Bretagne en 1117. Le couvent principal était un couvent de filles, et le couvent d'hommes lui était soumis.

— Hist. fr. *Réunion de Saint-Sulpice.* Nom donné à un dîner donné par le Directoire, à Bonaparte revenant d'Égypte. Cette fête doit son nom à l'église Saint-Sulpice dans laquelle elle eut lieu.

SULPICIEN. adj. m. Hist. ecclés. Qui a étudié la théologie au séminaire de Saint-Sulpice. ‖ Il se prend substant. Un sulpicien.

SULPITIA. (pr. *sul-pi-cia*). Famille patricienne de Rome, qui produisit plusieurs personnages distingués. Les Camérinus et les Galba en étaient les branches principales.

— SULPITIA. Romaine qui florissait sous Dioclétien. Elle est connue par une satire en vers, qu'elle écrivit contre l'empereur, qui avait chassé de Rome les philosophes.

— Antiq. rom. Nom donné à plusieurs lois romaines. ‖ *Loi Sulpitia touchant la religion.* Loi portée en 304 av. J.-C., qui défendit de consacrer un temple ou un autel sans la permission du sénat et de la majorité des tribuns. ‖ *Loi Sulpitia militaire.* Loi qui donna à Marius la conduite de la guerre contre Mithridate. Elle fut décrétée l'an 87 av. J.-C., sous les auspices du tribun P. Sulpitius. ‖ *Loi Sulpitia touchant le sénat.* Loi qui défendit aux sénateurs de contracter des dettes s'élevant à plus de 2 000 drachmes. ‖ *Loi Sulpitia touchant le droit de cité.* Loi qui fit incorporer dans les trente-cinq tribus anciennes les citoyens dont on avait formé huit nouvelles tribus.

SULTAN et mieux **SULTHAN.** (de l'arab. *soltân*, homme puissant). Hist. Titre qu'on donne à l'empereur des Turcs. Le sultan Ibrahim. Le sultan Mahmoud. Le palais des sultans. *Sultan* est le titre indiquant l'autorité temporelle. *Iman*, au contraire, indique l'autorité spirituelle, et le mot *calife* indique la réunion du pouvoir temporel et du pouvoir spirituel. [illegible] princes [illegible], et particulièrement aux princes de la famille des Khans de Crimée. Le sultan Galga. Le sultan Nour-Eddin.

— Titre que les habitants du pays donnent au pacha d'Égypte, mais que lui refuse la cour de Constantinople. Le sultan d'Égypte.

— Dans le langage ordinaire, Sorte de titre que les Orientaux donnent par courtoisie à toute espèce de personne.

— Fig. et fam. Homme absolu, tyrannique. C'est un sultan, c'est un vrai sultan.

— Meuble de toilette à l'usage des dames, qui consiste en une corbeille recouverte d'une étoffe de soie. Un beau sultan. Un sultan brodé. ‖ Il se dit aussi d'un petit coussin rempli de parfums.

— [illegible]. *Sultan [illegible].* La ballote [illegible]

SULTANAT ou **SULTHANAT.** s. m. Mot peu usité, et qui sert à indiquer la dignité du sultan. ‖ Règne d'un sultan.

SULTANE ou **SULTHANE.** s. f. Hist. Titre qu'on donne, en Europe, aux femmes du Grand Seigneur. Belle sultane. Les nombreuses sultanes du harem.

— Particulièrement, Épouse légitime et reconnue pour telle par le sultan. Il n'y a plus de sultane aujourd'hui; le sultan ne se marie plus, afin d'éviter les embarras et les dépenses d'une seconde cour.

— *Sultane favorite.* Première sultane en rang, celle qui avant toutes les autres a donné un fils au sultan. La sultane favorite a le pas sur toutes les autres femmes du sérail, à moins que son fils ne vienne à mourir avant le sultan régnant, et qu'une autre femme n'accouche d'un autre fils avant elle.

— *Sultane Validé.* La mère du sultan régnant. La sultane Validé jouit d'une considération particulière; son fils n'ose prendre ni femmes ni concubines sans son consentement.

— A Constantinople, le nom de *sultane* ne se donne qu'aux filles du Grand Seigneur, qui le conservent même après leur mariage. Les filles qui naissent d'elles reçoivent le titre de *kadenns sultanes* ou princesses du sang.

— Mar. *Sultane.* Espèce de vaisseau de guerre turc, portant environ 66 canons, 800 soldats de marine et 60 matelots.

— Cost. Nom d'une robe longue, ouverte pardevant et faite des plus belles étoffes.

— Pâtiss. *Sultane à la Chantilly.* Sorte de grillage en sucre filé dont on recouvre élégamment certains entremets de pâtisserie.

— adj. Ornith. *Poule sultane.* V. POULE.

SULTANI. s. m. Métrol. Monnaie qui se frappe en Égypte, à Tunis, à Alger. Le sultani du Caire vaut de 5 à 6 francs. Les sultanis de Tunis sont plus lourds, d'or plus fin, et valent un tiers de plus. Les sultanis en Algérie valent 8 fr. 40 cent.

SUMAC. s. m. Bot. Genre de la famille des térébinthacées, renfermant une cinquantaine d'espèces. Les sumacs sont des arbrisseaux dont les racines tracent au loin et poussent un grand nombre de rejets au-dessus de la surface de la terre, surtout lorsqu'ils sont plantés dans un sol léger, qu'ils aiment de préférence et où ils végètent avec une grande grande vigueur. Le sumac des corroyeurs et le fustet sont les seuls qui soient indigènes à la France; mais le cap de Bonne-Espérance, la Chine, le Japon, l'Amérique septentrionale, en produisent un grand nombre d'espèces dont plusieurs sont aujourd'hui très-répandues dans les jardins d'Europe.

— Nom donné par les teinturiers aux feuilles d'un arbre, arbrisseau, arbuste, ou simple plante, récoltée, séchée, réduite en poudre plus ou moins grossière, quelquefois chargée de bûchettes ou pétioles écrasées. Sumac de Sicile. Sumac de Malaga. Sumac de Porto. Sumac de Redon.

SUMACHINÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble au sumac. ‖ SUMACHINÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des térébinthacées, qui a pour type le genre sumac.

SUMATRA ou **SOUMADA.** Géogr. Grande île de l'Océan indien, comprise dans l'archipel de la Sonde au S.-O. de Malacca, dont elle est séparée par un détroit. Cette île, traversée par l'équateur, s'étend du N.-O. au S.-E., l'espace de 1880 kilom., sur une largeur de 100 à 170 kilom. Une chaîne de montagnes, dont quelques sommets sont très-élevés, la parcourt dans toute sa longueur. Volcans, tremblements de terre; orages fréquents; jamais de grêle ni de neige. Sol fertile. Climat très-chaud, mais agréable. Plantes utiles et agréables. Riz, cocotier, bambou, bétel, arbres à épices, chanvre, maïs, sagou, orangers, citronniers, indigo. Granit, marbre, pétrole, or, cuivre, fer, soufre, étain. Les Hollandais ont un grand nombre d'établissements dans cette île, et leur puissance augmente tous les jours. On y compte plusieurs royaumes; ceux de Siak, d'Achin et de Palembang, sont les principaux.

— Les indigènes de Sumatra appartiennent à diverses races. Les Malais habitent les ports et les villes de la côte. Les autres races principales sont les Battas, les Lampongs, les Ryangs et les Achinois.

SUMÂTRE. s. m. Mar. Grandes tempêtes qui naissent près de Sumatra.

SUMATRIEN, ENNE. adj. Habitant, habitante de Sumatra. Femme sumatrienne. Peuple sumatrien. Roi, prince sumatrien. ‖ S'empl. substantiv. en ce sens. Un Sumatrien. Une Su[illegible] la même race.

— Qui appartient à cette île ou à ses habitants. Mœurs sumatriennes. Costume sumatrien. Villes sumatriennes.

— SUMATRIENNES. s. f. pl. Géogr. Nom donné collectivement aux petites îles qui environnent Sumatra.

SUMBAVA ou **SOUMBAVA.** Géogr. Grande île de l'Océan indien, à l'E. de Java, entre Lombock et Florès. Elle se divise en plusieurs États dont les principaux sont ceux de Bima, Dompo, Sumbava, Tombоro, Pekat et Sangar. L'État de Bima est le plus puissant. Son sultan est tributaire des Hollandais; [illegible] hab. Riz, cire, chevaux, bois, tabac, métaux précieux. ‖ Capitale de l'île.

SUMBAVA-TIMOR (Iles de). V. OCÉANIE.

SUMEN. s. m. (pr. *çu-mènn*). Antiq. Nom donné par les Latins au ventre de la truie. On regarde le sumen comme le mets le plus délicieux.

SUMMANALIES. s. f. pl. Antiq. rom. Gâteaux de forme circulaire qu'on offrait à Pluton, dont le nom chez les Latins était Summanus.

SUMMANES. s. m. pl. Myth. rom. Dieux inférieurs, dont le culte se rapportait à celui de Mana.

SUMMATE. s. m. Antiq. rom. Titre qu'on donnait aux décurions de la première classe.

SUMMERS (Iles de). Géogr. V. BERMUDES.

SUMTUM. s. m. (pr. *çomm-tomm*). Chancell. Duplicata d'une signature en cour de Rome.

SUMUQUE. s. m. Entom. Genre de vers aquatiques, ayant pour type la sangsue des poissons.

SU-NAN. s. m. Art culin. Nom donné par les Japonais à ces nids d'oiseau qu'on mange à la Chine, et qu'on peut toujours se procurer en Hollande en les payant sur le pied de 40 florins l'once, c'est-à-dire environ 80 fr. de notre monnaie. On les y emploie pour garnir certaines entrées fines, et on les fait cuire dans du consommé de volaille qu'on assaisonne avec un peu de macis. La partie comestible de ces nids d'oiseau, car il s'y trouve toujours quelques matières hétérogènes, est une substance assez mucilagineuse et d'une apparence à peu près conforme à celle du gros vermicelle de Pise. Elle est pourvue d'une saveur très-fine et qui rappelle le goût de la sept-œils de Rouen. Les naturalistes orientaux pensent que ce doit être un tissu de fucus, de varech ou d'une autre plante marine; mais toujours est-il que ce sont les nids d'une hirondelle de rocher (*alcyo petreus*), et les missionnaires ont observé qu'on ne trouve jamais ces nids que dans les cavernes, au bord de la mer.

SUND. Géogr. Détroit qui sépare l'île de Seeland de la Scanie, province de Suède, et qui fait communiquer la mer du Nord et la Baltique. Il a 45 kilom. de long sur une largeur qui ne dépasse pas un kilomètre. C'est la route que prennent presque tous les vaisseaux marchands pour se rendre de la mer du Nord dans la Baltique. Le roi de Danemark prélève un droit sur tous les vaisseaux qui passent par le Sund, droit qui s'élève à un pour cent de la valeur de la cargaison pour les Français et les Anglais. L'entrée de ce détroit a été forcée deux fois, une fois par les Hollandais, une autre par les Anglais en 1801.

SUNDERLAND. Géogr. Grande ville d'Angleterre, dans le comté de Durham; 40,000 hab. Bon port d'où sortent de nombreux vaisseaux chargés de sel, de charbon de terre, de verre et autres marchandises.

SUNDGAU. Géogr. C'est-à-dire Région du sud, majeure partie de la Haute-Alsace. V. ALSACE et HAUT-RHIN.

SUNET. s. m. Conchyl. Coquille des sables du cap Bernard, qui paraît être une espèce du genre vénus.

SUNNA. s. f. Hist. relig. V. SOUNNA.

SUNNI ou **SUNNITE.** adj. et s. des 2 g. (littér. *imitateur du prophète*). Hist. relig. Se dit de tous les musulmans des quatre rites orthodoxes, appelés chaféi, hambali, hanéfi et maliki. Les Turcs sont sunnites.

SUOVÉTAURILIES. s. f. pl. (ét. lat., *sus*, truie; *ovis*, brebis; *taurus*, taureau). Antiq. rom. Sacrifice d'une truie, d'une brebis et d'un taureau, qui se faisait à la fin de chaque lustre dans le champ de Mars.

SUPER. Préposition latine qui sert à former un grand nombre de mots. Elle se change en *sur* dans *surintendant*, et en *sus* dans *suspendre*.

SUPER. v. n. 1re conj. Mar. Se boucher. La voie d'eau a supé. || *Super les étoupes.* Se dit lorsqu'en persistant à faire jouer le piston d'une pompe quand il n'y a plus d'eau, on aspire les étoupes des coutures, des bordages environnants.

SUPERADDITION. s. f. (pr. *çu-per-ad-di-ci-on*). V. SURADDITION.

SUPÉRATION. s. f. (pr. *çu-pé-ra-ci-on*). Astron. Différence de mouvement d'une planète comparée à une autre ou à elle-même, en deux points différents de son orbite.

SUPERAXILLAIRE. adj. des 2 g. Bot. Qui naît plus haut que l'angle formé par les feuill- [illegible] fleurs superaxillaires.

SUPERBE. adj. des 2 g. (du lat. *superbus*). Orgueilleux, arrogant, vain, fier. Esprit superbe. Homme superbe. Vainqueur superbe. Athènes me montra mon *superbe* ennemi. (Rac.) Cette âme si *superbe* est enfin dépendante. (Id.) Ile fait tout l'orgueil d'une *superbe* mère. (Id.) S'il n'y avait qu'une religion dans le monde, elle serait *superbe* et despotique sans retenue. (Le grand Frédéric.)

Heureux qui, satisfait de son humble fortune,
Libre du joug *superbe* où je suis attaché,
Vit dans l'état obscur où les dieux l'ont caché. (Rac.)

— Dans un sens analogue, se dit aussi des choses. Les hommes vont tous ensemble se confondre dans un abîme où l'on ne reconnaît plus ni princes, ni rois, ni toutes ces qualités *superbes* qui les distinguent. (Boss.) De quelque *superbe* distinction que se flattent les hommes, ils ont tous une même origine, et cette origine est petite. (Id.) S'il y a des rois dans le monde, ce n'est pas pour recevoir l'encens de leurs sujets dans une oisiveté *superbe*. (Fléch.) Son cœur dément en lui sa *superbe* origine. (Boil.)

Il songe quelle était autrefois cette ville
Si *superbe* en remparts, en héros si fertile. (Rac.)

—Somptueux, magnifique. Ornement superbe. Festin superbe. Habit, vêtement superbe.

Souvent ce cabinet *superbe* et solitaire
Des secrets de Titus est le dépositaire. (Rac.)

— Élevé, sublime, noble, imposant. Se dit des ouvrages d'esprit. Discours superbe. Poème, vers, tragédie superbe.

— Très-bien fait, très-beau. Architecture superbe. Maison superbe. Bijoux superbes.

— Se dit aussi pour exprimer la grandeur, la belle apparence, les admirables proportions des hommes, des animaux, et de plusieurs autres objets de la nature. Homme superbe. Femme superbe. Arbre superbe. Parc superbe.

— Anat. Se dit du muscle releveur de l'œil, parce qu'il entre en action lorsque cet organe exprime l'orgueil.

SUPERBE. s. m. Orgueilleux. Qui résiste au *superbe* et punit l'homicide. (Rac.)

— Ornith. Espèce de paradisier, type du genre lophorine.

— Syn. comp. SUPERBE. ORGUEILLEUX. Le *superbe* est tout bouffi de soi, l'*orgueilleux* en est plein. Le *superbe* est un orgueilleux arrogant, qui affecte sur les autres une supériorité humiliante.

SUPERBE. s. f. (en lat. *superbia*; de *super*, par dessus; *ire*, aller). Orgueil superbe ou arrogant, insolent, fastueux. Esprit de superbe. Hé! mes amis, un peu moins de *superbe*. (J.-B. Rouss.) Abattons sa *superbe* avec sa liberté. (Corn.) La *superbe* est l'ostentation de l'orgueil, qui fait qu'en affectant une très-haute opinion de soi, l'on témoigne en même temps un grand dédain des autres : l'orgueil peut inspirer de bonnes actions, la *superbe* ne veut que des actions d'éclat. (Roubaud.)

— Bot. V. MÉTHONIQUE.

SUPERBEMENT. adv. D'une manière superbe, orgueilleuse. Répondre superbement. Quand on est comme je le suis, on laisse agir à l'aise le sentiment qu'on a de ses avantages en marchant *superbement*. (Mariv.)

— Magnifiquement. Être meublé, habillé superbement.

SUPERCARGUE. s. m. Mar. V. SUBRÉCARGUE.

SUPERCATHOLIQUE. adj. des 2 g. Qui est catholique au suprême degré.

SUPERCÉLESTE. adj. des 2 g. Qui s'élève au-dessus du ciel; qui se perd dans les nues.

— Myth. Se dit des huit grands dieux adorés par les prêtres égyptiens.

SUPERCESSION. s. f. Anc. législ. Arrêt du conseil contenant la décharge des comptables.

SUPERCHERIE. s. f. (par contract. de *supertricherie*). Fraude, tromperie avec finesse. Grande, fine supercherie. Adroite supercherie. Faire une supercherie. User de supercherie. Employer les supercheries. Quand les peuples sont malheureux, les mots *honneur*, *patrie*, leur paraissent vides de sens et la dernière *supercherie* de leurs tyrans. (De Guibert.) Faire l'aumône par *supercherie* à quelqu'un, malgré lui, n'est pas le servir, c'est l'avilir. (J.-J. Rouss.)

SUPERCOQUENTIEUX, EUSE. adj. (pr. *çu-per-ko-kan-cieu*; par contract. de *superlificocantieux*). Magnifique, très-beau. Costume supercoquentieux. Mot burlesque, et pourtant fort en vogue aujourd'hui.

SUPÈRE. adj. des 2 g. (du lat. *superus*, ce qui est en haut). Bot. Se dit du *calice*, quand il s'insère au-dessus de l'ovaire avec la paroi interne duquel il est confondu et soudé par sa base; de l'*ovaire*, lorsqu'il est libre dans l'intérieur de la fleur; de la *radicule*, quand la graine étant périsperme, la radicule vient aboutir à la superficie de l'amande.

SUPEREXCRÉTION. s. f. (pr. *çu-pèr-èks-kré-ci-on*). Médec. Excrétion trop abondante.

SUPERFÉTATION. s. f. (pr. *çu-pèr-fé-ta-ci-on*; du lat. *superfetatio*; fait de *superfetare*, concevoir de nouveau). Physiol. Conception d'un second fœtus pendant le cours d'une grossesse, de la gestation. Les *superfétations* sont fréquentes dans les espèces du lièvre. (Buff.) [illegible] des corps politiques ont de ruineuses *superfétations*. (Boiste.) Dans quelque rang que vous soyez né, tâchez de n'être point une *superfétation* sociale. (Id.) Ces petites *superfétations* dont notre littérature n'abonde que trop. (Linguet.)

SUPERFICIAIRE. adj. des 2 g. Qui appartient à la superficie.

— Jurispr. *Propriétaire superficiaire.* Celui qui, ayant loué un terrain, a fait bâtir sur ce terrain, et ne possède que ce qui est à la superficie de la terre.

SUPERFICIALITÉ. s. f. Qualité de ce qui est superficiel. La *superficialité* donne le moyen d'être claire à ceux qu'un élan élevé eût perdus et laissés dans les nuages. (A. Vinet.)

SUPERFICIE. s. f. (ét., lat. *super*, dessus, de dessus; *facies*, face, côté). La surface ou l'étendue d'un corps solide, considéré quant à sa longueur et à sa largeur, sans égard à sa profondeur, à son épaisseur. La superficie des corps. La superficie de la terre.

— Dans le langage usuel, La simple surface, l'étendue d'une surface. La superficie d'un champ. La superficie d'un jardin. Mesures de superficie. L'île de Sumatra a une superficie de 6,046 milles carrés. La superficie du département de Vaucluse est d'environ 8,473 kilomètres carrés.

— Se dit aussi de la surface des corps, considérée comme ayant quelque épaisseur. Enlever la superficie d'un corps.

— Géom. Synon. du mot Aire. Ainsi, pour désigner l'étendue renfermée par les trois côtés d'un triangle, on dit indifféremment la *superficie* ou l'*aire* d'un triangle. V. AIRE.

— Prat. *La superficie cède au fonds.* La surface du terrain et tout ce qui est bâti ou planté dessus appartiennent au propriétaire du fonds.

— Fig. Surface, légère connaissance, notion imparfaite. Ceux-ci n'ont que des dehors et qu'une simple *superficie*. (La Bruy.) Ne pensez pas à cette vaine et fastueuse religion qui se répand tout au dehors, et qui n'a que le corps et la *superficie* des bonnes œuvres. (Fléch.) C'est une liseuse; elle sait un peu de tout; j'ai aussi une petite teinture, de sorte que nos *superficies* s'accordent fort bien ensemble. (Mme de Sév.)

SUPERFICIEL, ELLE. adj. Qui n'est qu'à la superficie, qui ne s'arrête qu'à la superficie. Plaie superficielle. Blessure superficielle. Les altérations de la nature ne sont que *superficielles*. (Buff.)

— Fig. Qui ne connaît rien à fond, qui n'approfondit pas. Esprit superficiel. Homme superficiel. Les esprits superficiels sont en grand nombre dans le monde.

— Peu approfondi, léger. Connaissance superficielle. Celui qui cherche la récompense de la vertu hors d'elle-même, n'en a qu'une idée bien superficielle. (Oxenstiern.) Les lumières *superficielles* valent beaucoup mieux que l'ignorance. (Condorcet.) Ce voyage ne me donna que des connaissances *superficielles* d'un si vaste pays. (Rayn.) Une tristesse *superficielle* compose pour un temps le visage et la contenance, mais l'esprit et le cœur n'en sont pas frappés. (Fléch.)

— Pathol. *Pouls superficiel.* Pouls dont les battements se font sentir, comme si l'artère était placée immédiatement sous la peau. || *Ulcère superficiel.* Celui qui n'attaque que les couches les plus extérieures de la peau, des membranes. || *Veines superficielles.* Celles qui rampent dans l'épaisseur ou immédiatement sous la peau, et qu'on voit à l'extérieur.

SUPERFICIELLEMENT. adv. D'une manière superficielle. Toucher, blesser superficiellement. Ce coup ne l'a touché que *superficiellement*. (Acad.)

— Fig. Étudier superficiellement. Ils dressaient la jeunesse athénienne à disserter *superficiellement* sur toutes ces matières. (Barth.) Si nous examinons de même *superficiellement* leur développement, leur attitude et leur grandeur, nous verrons qu'il y a autant d'harmonie dans l'agrégation de leurs parties que dans celles de leurs espèces. (B. de St-P.)

SUPERFIN, INE. adj. Qui est de première qualité par la finesse. Papier superfin. Liqueur superfine. Teinture superfine. Drap superfin.

SUPERFIN. s. m. Ce qui est très-fin. Ce qui est de la qualité la plus recherchée. C'est du superfin.

SUPERFLU, UE. adj. (du lat. *superfluum*; fait du gr. ὑπέρ, sur; φλύω, je coule). Qui est de trop. Ornements superflus. Meubles superflus. Tout ce qui n'est pas nécessaire est *superflu*. (Max. lat.) L'habitude rend nécessaire ce qui est *superflu*, de là naît la pauvreté du riche. (Boiste.)

— Fig. Inutile. Regrets superflus. Raisonnement superflu. Des paroles superflues. Soins superflus. Ce que vous me recommandez était tout à fait *superflu*. (J.-J. Rouss.) La sagesse ne consiste pas à prendre indifféremment toutes sortes de précautions, mais à choisir celles qui sont utiles et à négliger les *superflues*. (Id.)

N'attirez point sur vous des périls *superflus*,
Pour un fils insolent que vous ne verrez plus. (Rac.)

Conçois-tu bien la joie
Du plus sensible père au désespoir en proie,
Qui, noyé si longtemps dans des pleurs *superflus*,
Reprend sa fille enfin, quand il ne l'attend plus.
(Voltaire.)

— Bot. *Polygamie superflue.* Ordre de la [illegible] qui sont hermaphrodites au disque et femelles à la circonférence, parce que ces dernières lui paraissent superflues, les autres étant fécondes.

SUPERFLU. s. m. Ce qui est de trop, ce qui est au-delà du nécessaire. Ôter le superflu. Loin d'avoir du superflu, c'est à peine s'il a le nécessaire. On est obligé de donner le superflu de son bien aux pauvres. C'est un plaisir pour eux de donner aux étrangers leur *superflu*. (Fén.) Le *superflu* de droit est à ceux qui n'ont rien. (Volt.) On n'acquiert le *superflu* qu'aux dépens du nécessaire. (B. de St-P.) Quiconque achète le *superflu*, vendra bientôt le nécessaire. (Franklin.) Tant que quelqu'un manque du nécessaire, quel homme a du *superflu*? (J.-J. Rouss.) La colonie fut bientôt obligée de verser au dehors de ses habitants, et de céder à d'autres solitudes le *superflu* de ses mains laborieuses. (Chateaub.) Chez un peuple dominé par le luxe, la privation du *superflu* est presque aussi sensible que le manque du nécessaire. (S. Dubay.) Les sages ne désirent que le nécessaire, ils se mettent peu en peine du *superflu*. (Acad.) Le *superflu* n'a point de bornes. (Id.)

Du soin d'aider le pauvre on dispensa l'avare,
Et même chez les rois le *superflu* fut rare. (Boil.)

— *Donner son superflu.* Se dit quelquefois pour, Donner le superflu de son bien. On est obligé de donner son superflu aux pauvres.

SUPERFLUITÉ. s. f. (du lat. *superfluitas*; fait de *superfluum*, superflu). Abondance inutile, ce qui est superflu. Superfluité de paroles. Vaine superfluité. Superfluité embarrassante. Éviter la superfluité des paroles dans un discours. Superfluité en habits, en meubles, etc. A quoi bon cette superfluité? La netteté demande qu'on choisisse exactement les idées, qu'on dégage le discours de toutes *superfluités*. (Cond.) La *superfluité* est condamnable en toutes choses. (Acad.)

Sa table toutefois, sans *superfluité*,
N'avait rien que d'honnête en sa frugalité. (Boil.)

— Ce qui est superflu, chose superflue. Retrancher les superfluités. Les consommations en *superfluités* sont un crime contre la société. (Mirab.) Les *superfluités* nuisent au nécessaire. (Boiste.)

Un poëte à la cour est de bien mince aloi,
Des *superfluités* il est la plus futile. (Piron.)

SUPÉRIEUR, EURE. adj. (du lat. *superior*, compar. de *superus*, qui est d'en haut). Qui est au-dessus. Région supérieure. Orifice supérieur. Partie supérieure. Etages supérieurs. Après avoir calmé ces grandes tempêtes qui troublent les régions *supérieures* de l'État, ils venaient dissiper ces petits orages qui s'élèvent quelquefois dans les inférieures. (Fléch.)

— Fig. Qui est au-dessus d'un autre, qui l'emporte sur les autres pour la condition, la dignité, le mérite, l'autorité, les forces, etc. Poste supérieur. Place supérieure. Emploi, grade supérieur. Ordre supérieur. Puissance, autorité, valeur supérieure. Prix supérieur. Tout ouvrage d'esprit est d'autant plus *supérieur* que celui qui le produit est plus universel. (Bonap.) Le général, par une manœuvre *supérieure*, fut d'abord le maître de la campagne. (Volt.) La France a été obligée de s'élever à une intelligence *supérieure* du droit. (E. Quinet.) A l'aide du travail et de l'expérience, les temps actuels offrent pour notre espèce en société une masse de bien-être *supérieur* à tout ce que connaissait l'antiquité la plus vantée. (Virey.)

— Se dit aussi des personnes. Officier supérieur. Esprit, génie supérieur. Les classes supérieures de la société. Etre supérieur en science, en doctrine. La véritable ambition consiste bien plus à se rendre *supérieur* en mérite qu'en dignité. (Boiste.) L'universalité des connaissances est nécessaire pour être *supérieur* dans une partie quelconque. (Mme de Staël.) S'instruire dans les collèges avec les livres, et dans le monde avec les hommes, voilà ce qui fait les écrivains *supérieurs*. (Aignan.) Combien d'hommes *supérieurs* sont enfants plus d'une fois dans la journée. (Bonap.) Les hommes *supérieurs* sentent trop qu'ils sont forts, et pas assez qu'ils sont mortels. (Lémontey.) L'homme *supérieur* partout où il se trouve, se crée une clientèle d'admirateurs. (Al. Dumas.) Les hommes *supérieurs* ne font dans leur élévation que prendre leur place et leur rang. (S. Dubay.)

— Qui est à l'épreuve des événements, des revers. Etre supérieur aux événements, aux revers. Avoir un courage supérieur. Il montrait un courage *supérieur* au danger. (Barth.)

— *Etre supérieur à sa place.* Avoir plus de talent que n'en exige la place qu'on occupe.

— *Supérieur par.* Pendant le moyen âge, les nobles, bien *supérieurs* par le rang, les droits et la fortune, aux serfs et aux vassaux qu'ils opprimaient, se montraient sinon plus vaillants, du moins plus guerriers, et les seuls hommes d'armes de cette époque. (Virey.)

— Astron. *Planètes supérieures.* Celles qui ont un rayon vecteur plus grand que celui de la terre.

— Géogr. Se dit des pays les plus rapprochés de la source du fleuve ou de la rivière qui les traverse. Germanie supérieure.

—*Lac Supérieur.* Le plus occidental et le plus vaste des cinq grands lacs de l'Amérique du Nord; il a 590 kil. sur 300.

— Géogr. anc. *Mer Supérieure.* Nom donné par les Romains à la mer Adriatique, entre l'Italie et l'Illyrie.

[illegible] *supérieurs*. Les cours, les tribunaux qui jugent en dernier ressort.

— Myth. *Dieux supérieurs.* V. DIEU.

— Zool. *Vertébrés supérieurs.* Les animaux vertébrés, pour les distinguer des animaux articulés qui sont désignés sous le nom de *vertébrés inférieurs*.

SUPÉRIEUR, EURE. s. Celui, celle qui a autorité sur un autre ou qui a le droit de commander à un autre. Obéir à ses supérieurs. Se laisser conduire par ses supérieurs. Supérieur pour le temporel. Supérieur pour le spirituel. Il faut obéir à ses supérieurs. Les relations de supérieur à inférieur. Il est mon égal, non pas mon supérieur. L'orgueil souffre sans peine que nos bienfaiteurs soient en même temps nos *supérieurs* et nos maîtres. (Mass.)

— Dans les couvents, Celui, celle qui dirige, qui gouverne un monastère. Le supérieur. La supérieure. Les séminaristes se retirèrent avec

leur *supérieur* à l'établissement préparé pour eux. (Chateaub.)

SUPÉRIEUREMENT. adv. D'une manière supérieure. Écrire supérieurement à un autre. Ces deux auteurs ont écrit sur la même matière, mais l'un bien *supérieurement* à l'autre. (Acad.)

— Absol. Très-bien, parfaitement. Écrire, parler supérieurement. Peindre, chanter supérieurement. Tel se croit un grand homme parce qu'il danse ou chante *supérieurement;* il n'est que *supérieurement* sot. (Boiste.)

SUPER-IMPRÉGNATION. s. f. (pr. *çu-per-in-preg-na-ci-on*). Synonyme de Superfétation. V. ce mot.

SUPÉRIORISÉ, ÉE. part. pass. du v. Supérioriser. S'empl. adjectiv.

SUPÉRIORISER. v. a. 1re conj. Néol. Rendre supérieur.

SUPÉRIORITÉ. s. f. (rad. *supérieur*). Élévation, excellence au-dessus des autres. Grande supériorité, extrême supériorité. Supériorité incontestable, frappante, méritée. Supériorité de talents, de forces, de moyens. Avoir de la supériorité. Prétendre à la supériorité sur quelqu'un. Il n'y a de *supériorité* réelle que celle du génie et de la vertu. (Vauven.) On ne veut céder à qui que ce soit la *supériorité* du jugement. (De Bugny.) Il y a des temps où une nation conserve constamment sa *supériorité.* (Volt.) La France conservait encore sa *supériorité* sur tous ses ennemis. (Id.) Tant de vertu désarmait ceux qui étaient accablés de l'éclat de ses actions et de la *supériorité* de ses lumières. (Barth.) Tout marque dans l'homme, même à l'extérieur, *supériorité* sur tous les êtres vivants. (Buff.) La *supériorité* a plus d'envieux que de justes prétendants. (S. Dubay.) Les prospérités militaires laissent dans l'âme je ne sais quel plaisir touchant qui la remplit, et l'occupe tout entière : on s'attribue une *supériorité* de force et de puissance. (Fléch.)

— Dignité, emploi, charge des supérieurs. Parvenir à la supériorité, avoir la supériorité d'un monastère.

— Autorité. Aucun homme n'aurait cru avoir la *supériorité* sur ses semblables, si quelques hommes ne lui avaient persuadé qu'elle lui venait de Dieu. (Boiste.) Ils ne connaissent d'autres *supériorités* que celle des emplois. (Voltaire.)

— Personne supérieure. Les *supériorités* individuelles doivent l'emporter en tout sur les *supériorités* sociales. (Boiste.) Toutes les *supériorités* s'attirent et s'appuient mutuellement. (Virey.)

SUPÉRISTE. s. m. Hist. ecclés. Ancienne dignité de l'Église.

SUPERJECTION. s. f. (pr. *çu-per-jèk-ci-on*). V. HYPERBOLE.

SUPERLATIF, IVE. adj. (du lat. *superlativus;* fait de *super*, au-dessus; *latus*, porté). Gramm. Qui exprime la qualité, bonne ou mauvaise, portée à un très-haut degré, au plus haut degré. Adjectif superlatif. Adverbe superlatif. Terminaisons superlatives. Degré superlatif. Nous avons, en français, un très-petit nombre de mots qui expriment par eux-mêmes un degré superlatif.

SUPERLATIF. s. m. Gramm. Le plus haut degré de supériorité ou d'infériorité que puisse énoncer un mot. En latin et en italien, le superlatif se forme par le changement de la terminaison, comme *doctus, dotto*, savant; *doctissimus, dottissimo*, très-savant. En français, nous n'avons qu'un très-petit nombre de mots qui énoncent cette idée par eux-mêmes et au moyen de leurs finales. V. plus bas. Mettre un adjectif au superlatif. Cet adverbe est au superlatif. C'est agir en homme sage de ne parler jamais au *superlatif*. (Boiste.)

— En français, le superlatif s'exprime à l'aide d'un des adverbes *bien, très, fort, infiniment, extrêmement*, ou d'une des locutions adverbiales *le plus, le moins*, qu'on met devant l'adjectif. La prospérité est *la plus forte* épreuve de la sagesse. (La Harpe.) *La moindre* affectation est un vice. (Volt.) *Le meilleur* de tous les casuistes, c'est la conscience. (J.-J. Rouss.) *La pire* des bêtes est le tyran, parmi les animaux sauvages; parmi les animaux domestiques, c'est le flatteur. (Marmont.)

— Le mot même qui énonce la qualité bonne ou mauvaise portée au plus haut degré. Il faut éviter l'abus des superlatifs. Nous avons, en français, un très-petit nombre de superlatifs, que nous avons empruntés, soit de l'italien.

sime, bellissime, clarissime, corpulentissime, éminentissime, excellentissime, nobilissime, savantissime, puissantissime, fidélissime, fourbissime, généralissime, grandissime, habilissime, ignorantissime, petitissime, illustrissime, rarissime, vérissime, sérénissime, parvulissime, etc. Dans le discours familier, on ne se fait point faute de ces sortes de superlatifs, et l'on ne craint point d'en créer selon le besoin.

— Un adjectif possessif placé devant un comparatif de supériorité ou d'infériorité, forme un superlatif, *ma plus grande inquiétude; son meilleur ami; notre moindre souci.*

— Dans le style léger, on se sert souvent aussi de la particule *archi* pour exprimer un degré superlatif. *Il est archifou*, c'est-à-dire très-fou; *archimenteur*, menteur au dernier point.

— En italien lorsque le participe passé est employé tout simplement comme un qualificatif, il reçoit alors le superlatif *issimo*, et l'on dit, par exemple, *mio stimatissimo amico*, mon ami très-estimé. Les adverbes peuvent aussi devenir superlatifs. *Grandemente*, grandement; *grandissimamente*, très-grandement.

— *Superlatif absolu.* Celui qui exprime la qualité à un très-haut degré, sans rapport à une autre chose ou à une autre personne, comme *très-sage.* || *Superlatif relatif.* Celui qui exprime le plus haut degré de la qualité, avec comparaison et relativement aux objets comparés, comme *le plus sage, la plus belle.* || *Superlatif d'infériorité.* Celui qui se compose avec les mots *le moins.* Le moins beau de tous ces jeunes gens.

— Fig. Villon fait trophée de ses tromperies, esquelles il était un *superlatif.* (E. Pasquier.)

— *Au superlatif.* loc. adv. Au dernier degré, on ne peut mieux ou plus mal. Cette femme est laide au superlatif. Cet homme est bête au superlatif.

SUPERLATISER. v. a. 1re conj. S'est dit pour Posséder à un degré éminent. Tu as usé par ci par là dans ton libelle de phrases nouvelles, et formé des mots esquels tu excelles et *superlatise.* (Nic. Pasquier.)

SUPERLATIVEMENT. adv. Au superlatif, au plus haut degré. Cette femme est superlativement laide. Sa manière de procéder, pour être simple et facile au premier coup d'œil, n'en est pas moins bouffonne et *superlativement* récréative. (Th. Gautier.) Burl.

SUPERLICOCANTIEUX, EUSE. adj. (pr. *çu-per-li-ko-kan-cieu*). Mot forgé par Rabelais, pour exprimer un degré supérieur, et particulièrement l'État d'un fou qui surpasse tous les autres en folie.

— Par extension on a dit et on dit quelquefois dans le peuple *supercoquentieux.* V. ce mot.

SUPERLIFIQUE. adj. des 2 g. S'est dit pour Grave, magnifique, imposant.

SUPERNATURALISME. s. m. Philos. On dit mieux *supranaturalisme.* V. SUPRANATURALISME.

SUPERNUMÉRAIRE. adj. des 2 g. S'est dit pour Surnuméraire, qui est au-delà du nombre.

SUPERNUTRITION. s. f. (pr. *çu-per-nu-tri-ci-on*). Pathol. Excès de nutrition.

SUPEROVARIÉ, ÉE. adj. Bot. Dont l'ovaire est supère. Plante, fleur superovariée.

SUPERPARTIENT, ENTE. adj. Géom. V. SURPARTIENT.

SUPERPOSÉ, ÉE. part. pass. du v. Superposer. S'empl. adjectiv. Couche, ligne superposée.

— Bot. Épithète donnée au bulbe, quand il s'en développe un nouveau sur l'ancien, et aux lobes de l'anthère lorsqu'ils sont placés l'un au-dessus de l'autre.

— Fig. Il est presque impossible que le cercle de nos affections, de nos idées, de nos intérêts, de nos opinions, de nos sentiments, soit si exactement *superposé* à celui d'un autre, qu'ils se confondent. (Boiste.) La politesse est comme une teinte générale, uniforme, *superposée* à tous les vices. (Id.)

SUPERPOSER. v. a. 1re conj. (pr. *çu-per-po-sé*). Littéral. Poser dessus; poser une ligne, un plan, une surface, un corps sur un autre, pour voir s'ils coïncident parfaitement.

— Fig. Superposer ses opinions, ses sentiments, ses intérêts, aux opinions, aux sentiments, aux intérêts des autres.

— SE SUPERPOSER. v. pron. Être superposé, être posé dessus.

SUPERPOSITIF, IVE. adj. Bot. Se dit de la préfloraison, quand les pièces du calice ou de la corolle s'appliquent successivement les unes au-dessus des autres par leur partie supérieure, comme dans les verbascums.

SUPERPOSITION. s. f. (pr. *çu-per-po-si-ci-on;* du lat. *superpositio;* fait de *super*, sur, au-dessus; *positio*, position). Didact. Action de superposer, de poser une chose sur une autre; état de ce qui est superposé. La superposition des couches terrestres. Les minéraux se forment par la *superposition* de petites lames. (Buff.)

— Géol. Ordre dans lequel se succèdent les terrains, les formations, les étages, les groupes, les assises, les roches et toutes les parties qui composent l'ensemble de l'écorce terrestre. En géologie, l'ordre de superposition est constant et jamais interverti; en sorte que, connaissant un groupe de roches, on peut connaître celui qui le supporte et celui qui le recouvre.

qui s'étendaient jusqu'à deux jours entiers.

SUPERPURGATION. s. f. (pr. *çu-per-pur-ga-ci-on*). Médec. Purgation excessive ou immodérée causée par des substances trop irritantes ou données à contre-temps. Les superpurgations sont souvent dangereuses. Causer une superpurgation. La *superpurgation* est souvent le résultat d'une disposition particulière du corps qui fait que le médicament donné à dose convenable produit des effets exagérés qu'il était impossible de prévoir. (Mérat.) Il y a une classe d'hommes qui ne fait la médecine qu'au moyen de *superpurgations*, ce sont les charlatans. (Id.)

SUPERSATURÉ, ÉE. part. pass. du v. Supersaturer. S'empl. adjectiv.

SUPERSATURER. v. a. 1re conj. Saturer au-delà du terme, à l'excès.

SUPERSÉCRÉTION. s. f. (pr. *çu-per-cé-kré-ci-on*). Sécrétion abondante, excessive.

SUPERSÉDER. v. n. 1re conj. S'est dit pour Surseoir.

SUPERSENSIBLE. adj. des 2 g. Qui échappe aux sens.

SUPERSTITIEUSEMENT. adv. (pr. *çu-per-sti-cieu-ze-man*). Avec superstition, d'une manière superstitieuse. S'attacher superstitieusement à de certaines pratiques, à de certaines dévotions.

— Fig. Se dit en parlant des choses où l'attention, l'exactitude, le scrupule est porté jusqu'à l'excès. Il est bon d'être exact, mais il ne faut pas s'attacher *superstitieusement* aux choses indifférentes. (Acad.)

SUPERSTITIEUX, EUSE. adj. (pr. *çu-per-sti-cieux;* du lat. *superstitiosus;* fait de *superstes*, qui a survécu). Qui a de la superstition. Homme superstitieux. Femme superstitieuse. Enfant superstitieux. Les habitants des campagnes, toujours ignorants et *superstitieux*, ne croient fermement que ce qui est incroyable. (Bodin.) Ce sont toujours les mauvais gouvernements qui rendent les peuples *superstitieux.* (Boulang.)

— Dans un sens analogue, Ignorance superstitieuse. Il y a trop de connaissances et trop d'esprit en France pour que la barbarie *superstitieuse* puisse renouveler ses atrocités. (Le gr. Frédéric.) Jamais la nature humaine n'est plus aidée que quand l'ignorance *superstitieuse* est armée du pouvoir. (Volt.)

— Où il y a de la superstition. Culte superstitieux. Cérémonies superstitieuses. Préjugés superstitieux. Les idées *superstitieuses* sont presque toujours ineffaçables, parce qu'elles sont gravées par la peur ou l'espérance. (Boiste.) Les temps les plus *superstitieux* ont toujours été ceux des plus horribles crimes. (Volt.) Le défaut de lumières dans tous les ordres de l'État fomentaient chez les plus honnêtes gens des pratiques *superstitieuses* qui déshonoraient la religion. (Id.) Pour déraciner un culte *superstitieux* et le transformer en culte raisonnable, le moyen le plus sûr et le plus efficace est de répandre les lumières, et de fonder autant que possible les croyances sur la raison. (Artaud.)

— Fig. Exact jusqu'à l'excès. Recherches superstitieuses. Soins superstitieux.

SUPERSTITIEUX, EUSE. s. Celui, celle qui a de la superstition. Il est bien rare que le *superstitieux* veuille s'éclairer. (Lakington.) Souvent le lettré, le savant, deviennent victimes, soit du *superstitieux*, à cause de l'exercice de leur raison, soit de l'envie des contemporains, par l'éclat du talent ou de l'esprit. (Virey.) Le *superstitieux* a nécessairement le jugement faux, l'âme faible et parfois le cœur dur : il met une force idéale à la place de la raison. (Fonten.)

SUPERSTITION. s. f. (pr. *çu-per-sti-ci-on*). Corruption du sentiment religieux altéré par l'ignorance; foi sans raison, croyance aveugle qui ne se fonde sur aucun examen. La superstition honore Dieu d'une manière indigne de lui; elle défigure l'objet de son culte et le dégrade. Les esprits faibles sont sujets à la *superstition.* (Acad.) La *superstition* est ennemie de la religion. (Id.) Rien n'est plus opposé à la véritable dévotion que la *superstition.* (Id.) Les femmes ont beaucoup de penchant à la *superstition.* (Id.) Les augures entretenaient la *superstition* parmi le peuple. (Id.) Ce sont les lumières qui distinguent la religion de la *superstition.* (Artaud.) La *superstition* craint ce qu'elle devrait aimer, et n'adore que ce qu'elle craint. (Dussaulx.) La *superstition* ne déshonore pas seulement la religion, elle fait encore le malheur du monde. (S. Dub.) La *superstition* attribue à des causes surnaturelles les choses dont l'ignorance ne permet pas de rendre raison. (Condill.) La *superstition* est le plus terrible fléau du genre humain; elle abrutit les simples, elle persécute les sages, elle enchaîne les nations, et produit partout des maux effroyables. (J.-J. Rouss.)

— Pratiques superstitieuses. Les superstitions mahométanes. Les superstitions de l'Inde, de la Chine. Chère patrie! tu t'es dépouillée de tes *superstitions* et de tes vices, comme on se dépouille d'un haillon flétri. (A. Mart.) La multitude tient d'autant plus à ses *superstitions*, qu'on fait plus d'efforts pour l'en arracher. (Barthél.) Quelques crédulités banales, quelques *superstitions* populaires se sont confondues dans les âges de ténèbres et d'ignorance, avec les hautes croyances du pur dogme chrétien. (Lamartine.)

— Vain présage qu'on tire de certains acci-

Avoir de la superstition. Croire que, lorsqu'on se trouve treize à table, il en doive mourir un dans l'année, c'est une superstition. Il y a des superstitions du cœur, telles que les pressentiments, à l'égard des personnes qui nous sont chères. L'amour qui est, comme la dévotion, le culte de l'idéal, de la perfection, de la beauté suprême, est enclin comme elle aux *superstitions.* (Artaud.) La principale différence entre la religion et la *superstition*, c'est que celle-ci a pour base l'ignorance, et la religion la sagesse. (Spinosa.) Il est sans doute très-facile de plaisanter agréablement sur les *superstitions* médicales de nos bons et crédules aïeux, mais il faut convenir qu'en parlant de mort devant un malade, ou quand un vieillard voit passer un convoi funèbre, c'est moins la *superstition* de cette rencontre, ou de ces paroles qui influe sur eux, que l'impression menaçante qui en résulte, et qu'il est utile d'écarter. (Virey.)

— Fig. Tout excès d'exactitude, de soin, en quelque matière que ce soit. Il est si jaloux de l'exactitude grammaticale, qu'il va sur cela jusqu'à la *superstition.* (Acad.)

SUPERSTITIOSITÉ. s. f. (pr. *su-perss-ti-ci-o-zi-té*). Tendance au spiritualisme, à la contemplation.

SUPERSTRUCTURE. s. f. Addition inutile à un ouvrage. Tout le reste n'est qu'une *superstructure* inutile à l'édifice. (Volt.)

SUPERSUBSTANTIEL, ELLE. adj. (pr. *su-per-çubs-tan-ciel*). Philos. Qui est au-dessus de toute substance.

SUPIER. s. m. Bot. Nom vulgaire du sureau.

SUPIN. s. m. (du lat. *supinum*, fait dans le même sens de *supinus*, couché sur le dos, et fig., nonchalant, indolent, parce que le supin d'un verbe semble oisif et sans action). Gramm. lat. Temps de l'infinitif des verbes latins, qui, sans perdre sa nature de verbe, s'emploie comme substantif. Aussi les grammairiens l'appellent-ils *substantif verbal.* Le supin est déclinable, et a quatre cas : le nominatif terminé en *um;* le datif terminé en *u;* l'accusatif terminé en *um;* et l'ablatif terminé ordinairement en *u* et quelquefois en *o.* A quelque cas que soit employé le supin, il conserve sa force de verbe; et s'il appartient à un verbe actif, il prend un régime direct; en sa qualité de substantif verbal, il peut être sujet d'une proposition, complément d'un verbe ou d'une préposition exprimée ou sous-entendue. *Difficile dictu*, chose difficile à dire; c'est pour *negotium*, chose; *difficile*, difficile; (*in hoc actu*) *dictu*, dans l'action de dire. *Lusum it Mæcenas*, Mécène va jouer; c'est pour *Mæcenas*, Mécène; *it*, va; *ad*, pour; (*hoc actum*) *lusum*, l'action de jouer. *Nihil est facilius dicto*, il n'y a rien de plus aisé à dire; c'est pour *nihil*, rien; *est*, est; *facilius*, plus facile; (*in hoc actu*) *dicto*, dans l'action de dire.

— Quelques grammairiens admettent un supin en français. Dans *la reine a vu, la reine a vu l'armée*, le participe *vu*, dit-on, est un supin, c'est-à-dire un substantif verbal, qui répond au latin *visum, visu.* Mais comment, dit le savant Lemare, expliquer un supin construit avec *avoir?* Jamais les Latins, de qui nous l'aurions emprunté, ont-ils construit leur supin avec *habere?* Ne sait-on pas que ce n'est qu'après des verbes de mouvement qu'ils employaient leur supin, comme dans *eo lusum*, je vais jouer? Et puis, comment avec ce supin arriver à l'idée de passé qui résulte de la phrase *j'ai vu?* Car *visum* exprime, du moins par résultat, une idée d'activité. *Eo visum* signifie *je vais au voir*, ou à l'action de voir; *habeo visum*, si cette construction pouvait exister, voudrait dire, *j'ai l'action de voir*, ce qui ne réveillerait aucune idée de passé. Dans l'analogie latine, ce serait plutôt une idée de futur qu'il ferait naître. Il faut donc rayer de notre langue le supin ou substantif verbal.

SUPINATEUR. adj. m. (en lat. *supinator;* de *supinus*, couché à la renverse). Anat. Se dit de deux muscles qui font mouvoir l'avant-bras et la main de manière que, lorsqu'ils se contractent, le plat de la main se tourne en dehors. Le muscle grand supinateur. Muscle petit supinateur.

— substantiv. Se dit pour Muscle supinateur. On distingue deux supinateurs : l'un appelé *long* ou *grand supinateur*, est l'huméro-sus-radical; l'autre, appelé *court supinateur*, est l'épichondyloradial.

SUPINATION. s. f. (pr. *çu-pi-na-ci-on*). Mouvement que les muscles supinateurs font exécuter à l'avant-bras et à la main. La supination de la main. La supination du radius. Lorsque la main est dans la pronation, le grand supinateur l'amène dans la *supination;* il peut aussi fléchir l'avant-bras sur le bras, ou le bras sur l'avant-bras. (Dict. des sc. méd.) Le court supinateur fait tourner le radius sur son axe, de devant en dehors, et amène la main dans la *supination.* (Id.)

— Pathol. Attitude dans laquelle le malade est couché à la renverse sur son lit, la tête jetée en arrière, les bras et les jambes étendus : c'est le signe d'une grande faiblesse.

SUPPÉDITER. v. a. 1re conj. (du lat. *suppeditare*, mettre sous les pieds). S'est dit pour Fouler aux pieds, anéantir.

SUPPILOTE. s. m. (mot mexicain qui veut dire, *roi vautour*). Ornith. Nom donné à deux oiseaux de proie, dont l'un est dit avoir sur la tête une crête de chair, et l'autre une huppe

SUPPLANTATEUR, TRICE. s. Celui, celle qui supplante.

SUPPLANTATION. s. f. (pr. *çu-plan-ta-ci-on*). Action de supplanter.

SUPPLANTÉ, ÉE. part. pass. du v. Supplanter. S'empl. adjectiv. Rival supplanté.

— *Supplanté par.* Les courtisans souvent négligés ou *supplantés* par d'autres dans l'inconstance des faveurs qu'ils s'efforcent de fixer, sont toujours inquiets. (Virey.)

SUPPLANTER. v. a. 1re conj. (pr. *çu-plan-té;* ét. lat., *sub*, sous; *planta*, la plante des pieds). Faire perdre à quelqu'un le crédit, la faveur, l'autorité, l'établissement qu'il avait auprès d'une personne, le ruiner dans l'esprit de cette personne et se mettre à sa place. Supplanter son rival. Supplanter tous ses concurrents. Pour l'ordinaire, un fat *supplante* un honnête homme. (La Chauss.) Les jeunes gens se

montrèrent enchantés de l'adresse avec laquelle j'avais *supplanté* le comte. (B. Constant.)

— SE SUPPLANTER. v. pron. Être supplanté. Les courtisans se *supplantent* les uns les autres. (Boiste.)

SUPPLÉANCE. s. f. Action de suppléer, de remplacer; effet de cette action. Qu'est-ce que la fiction de la paternité adoptive, si ce n'est la *suppléance* de la paternité sociale? (Cormenin.) Omiss. des dictionnaires.

SUPPLÉANT. part. prés. du v. Suppléer. Qui supplée. Il est invariable. Des agrégés suppléant des professeurs titulaires.

SUPPLÉANT, ANTE. s. Celui, celle qui remplace quelqu'un, qui le représente, qui fait ses fonctions à son défaut. Être le suppléant de quelqu'un. On lui a donné, on lui a nommé un suppléant. Avoir un bon suppléant. Cette dame est sa suppléante au bureau de charité. Un juge intègre, impassible, ne trouve pas toujours de *suppléant*. (Boiste.)

— adj. Professeur suppléant. Juge suppléant. Député suppléant.

SUPPLÉÉ, ÉÉE. part. pass. du v. Suppléer. S'empl. adjectiv. Personnes suppléées.

SUPPLÉER. v. a. 1re conj. (du lat. *supplere*). *Je supplée, tu supplées, il supplée, nous suppléons, vous suppléez, ils suppléent. Je suppléais. J'ai suppléé. Je suppléai. Je suppléerai. Je suppléerais. Supplée, suppléons, suppléez. Que je supplée. Que je suppléasse. Suppléant. Suppléé, suppléée.* Ajouter ce qui manque; fournir ce qu'il faut de surplus. S'il y a moins de cent francs, je suppléerai le reste.

— Fig. Quant à l'éducation morale, rien ne peut *suppléer* dans l'instituteur la volonté de bien faire. (Guizot.)

— Ajouter à une phrase, ce qui y est sous-entendu. Dans, *Ce curé est allé à Saint-Eustache,* il faut suppléer *l'église de.* V. ELLIPSE.

— *Suppléer ce qui manque dans un auteur, à un auteur.* Remplir les lacunes qui se trouvent dans ses ouvrages.

— *Suppléer les cérémonies de baptême.* Faire à l'église la cérémonie du baptême sur un enfant qui a été ondoyé.

— *Suppléer quelqu'un.* Tenir sa place, le représenter, lui servir de suppléant.

— v. n. Réparer le manquement, le défaut de quelque chose. Suppléer à tout. Suppléer aux omissions. La valeur supplée au nombre. En richesse, comme en autre chose, rien ne *supplée* au temps. (B. Constant.) La routine, en beaucoup de choses, *supplée* à l'esprit. (De Retz.) Les remèdes de la force ne peuvent *suppléer* aux remèdes de la raison. (T. Payne.)

L'esprit *supplée* à des feux languissants,
Et son travail fait le repos des sens. (BERNARD.)

— SE SUPPLÉER. v. pron. Être, pouvoir être suppléé. La religion, le bon sens et la vertu, ne peuvent, en aucun cas, se *suppléer*. (Boiste.)

— Réciproq. Se remplacer. Se suppléer tour à tour.

— Syn. comp. SUPPLÉER UNE CHOSE. SUPPLÉER À UNE CHOSE. *Suppléer une chose,* c'est la fournir pour compléter un tout, c'est ajouter à une chose ce qui manque pour qu'elle soit entière et complète. Ce sac doit être de mille francs, et ce qu'il y a de moins, je le suppléerai. *Suppléer à une chose,* c'est mettre à sa place une chose qui en tienne lieu. Son mérite supplée au défaut de sa naissance. Dans les arts, le travail ne peut suppléer au génie.

SUPPLÉMENT. s. m. (du lat. *supplementum,* même signif.). Ce qu'on donne pour suppléer, ce qu'on donne en sus. Donner tant pour supplément. Supplément de dot, de partage. Supplément de solde.

— Fig. La politesse est le *supplément* des vertus qu'on n'a pas. (De Meilhan.) Une critique équitable et périodique est le *supplément* des lois. (Boiste.) Les satisfactions du cœur ne sauraient avoir un *supplément*. (Azaïs.) On fait de l'orgueil le *supplément* du mérite. (Mass.)

— *Prendre un supplément.* Se dit dans les théâtres et les concerts, pour Changer le billet qu'on avait acheté, contre un autre d'une place supérieure, et payer le surplus du prix. ‖ Se dit aussi, dans les restaurants à prix fixe, lorsqu'on prend plus de plats que le nombre indiqué, en payant toutefois la différence.

— Ce qui est ajouté à un livre, pour suppléer à ce qui y manquait. Supplément de Tite-Live, de Tacite. Publier un supplément. Le supplément d'un ouvrage.

— Fig. Le gouvernement, la religion est un

Un bon gouvernement est le *supplément* de la morale des hommes. (Ferrand.)

— Feuille ou feuillet ajouté quelquefois à un journal, lorsque son étendue ordinaire ne suffit pas pour contenir tout ce qu'on peut publier. Premier supplément. Deuxième supplément. Le Moniteur universel contient quelquefois jusqu'à sept ou huit suppléments. Le supplément des Débats, du Constitutionnel. Lire le supplément.

— Géom. *Le supplément d'un angle.* Ce qu'il faut ajouter à un angle pour former deux angles droits.

— Gramm. Se dit des mots que la plénitude du sens veut qu'on ajoute à ceux qui composent la phrase usuelle et elliptique. Dans *à la Saint-Jean*, les mots *fête de* sont le supplément de la phrase. *à la fête de saint Jean.*

SUPPLÉMENTAIRE. adj. des 2 g. Qui sert de supplément, qui est mis, donné en forme de supplément. Article supplémentaire. Crédit supplémentaire.

— *Jurés supplémentaires.* Ceux qui sont désignés pour suppléer les jurés titulaires en cas d'absence ou de maladie.

SUPPLÉMENTAIREMENT. adv. D'une manière supplémentaire. Omission des dictionnaires.

SUPPLÉTER. v. a. 1re conj. L'é se change en è devant une syllabe muette. *Je supplète, tu supplètes, il supplète,* etc. Néol. Donner un supplément. La différence de ce mot avec *compléter* est la même que celle qui existe entre *supplément* et *complément.*

SUPPLÉTIF, IVE. adj. Qui supplée, qui complète, qui sert de supplément. Proposition supplétive.

SUPPLÉTOIRE. adj. des 2 g. Syn. de Supplétif. ‖ Se dit du serment déféré d'office par le juge.

SUPPLIANT. part. prés. du v. Supplier. Qui supplie. Il est invar. Je les ai vus suppliant leurs juges. Une femme suppliant le roi d'accorder la grâce de son mari. Elle courait porter d'abondantes aumônes à de riches moines qui la dirigeaient, les *suppliant* d'apaiser la Divinité par le sacrifice de sa fortune. (B. de St-P.)

SUPPLIANT, ANTE. adj. Qui supplie avec instance. Personne suppliante.

A cet aspect, vers lui nos mains sont étendues,
Du peuple *suppliant* le cri perce les nues. (PIRON.)

— Se dit aussi des choses. Ne rougis point de prendre une voix *suppliante*. (Rac.) Sa joue était couverte de rougeur, et ses regards *suppliants* semblaient lui demander grâce. (Léon de Wailly.) Aben-Hamet avait gardé le silence, mais ses regards *suppliants* parlaient au défaut de sa bouche. (Chateaub.) Leurs postures *suppliantes* parlaient pour eux. (Fén.)

Sa *suppliante* main vers les dieux est tendue,
Sa prière par eux n'est que trop entendue. (MALFIL.)

— substantiv. Être en posture de suppliant. Air, mine de suppliant. Une foule de suppliants.

Hélas! est-il un roi si dur et si cruel,
A moins qu'il n'ait pour mère une autre Jésabel,
Qui d'un tel *suppliant* ne plaignît l'infortune.
(RACINE.)

— S'est dit particulièrement des personnes qui présentent des requêtes en justice ou à quelque puissance, pour obtenir quelque chose. Le suppliant demande que. La suppliante.

SUPPLICATION. s. f. (pr. *çup-pli-ka-ci-on*). Prière avec soumission. Très-humble supplication. Faire une supplication. En venir aux supplications. Des supplications touchantes. De vaines supplications. De basses supplications. J'ai toujours persisté dans cette idée et dans mes *supplications*. (Volt.) A la joie et à l'abondance succèdent souvent la terreur et la détresse, et aux pompes du triomphe, les *supplications* de la captivité. (Virey.)

— SUPPLICATIONS. s. f. pl. Hist. rom. Prières publiques que le sénat ordonnait en diverses occasions importantes, et qui étaient accompagnées de cérémonies religieuses dont le rit était prescrit.

— Hist. mod. Remontrances de vive voix que le parlement faisait aux rois en certaines occasions.

SUPPLICE. s. m. (du lat. *supplicium;* fait de *sub*, sous; *plicare*, plier). Punition corporelle ordonnée par la justice. Le supplice de la roue, du gibet, de la croix, du fouet. Le supplice des parricides, des matricides. Souffrir les plus cruels supplices. Des instruments de supplice. Le *supplice* public d'un roi change l'esprit d'une nation pour jamais. (Diderot.) Il prévint son *supplice* en se donnant la mort. (Volt.)

— *Condamner au dernier supplice.* Condamner à mort. ‖ *Mener quelqu'un au supplice.* Le mener à un supplice qui est suivi de mort.

— *Les supplices éternels.* Les peines de l'enfer.

— Par extens. Tout ce qui cause une vive douleur de corps, et qui dure quelque temps. La goutte, la paralysie est un supplice cruel. Le rêve du méchant est son premier *supplice*. (Del.) L'enfer n'a point assez de *supplices* pour le ministre qui fait la guerre contre le gré de la nation. (Boiste.)

— Fig. Tout ce qui cause une peine, une affliction, une inquiétude violente et de quelque durée. Les supplices de l'avarice, de l'envie, de l'ambition. Le cœur en changeant de passion ne fait que changer de *supplice*. La vie me na-

L'homme trouve son *supplice* dans ses espérances. (Mass.) La gêne de l'âme m'a toujours paru un *supplice*. (Volt.)

Jamais hymen formé sous le plus noir auspice,
De l'hymen que je crains n'égala le *supplice*.
(RACINE.)

— Fig. et fam. *Être au supplice.* Souffrir beaucoup de quelque mal, de quelque incommodité, de quelque peine.

— Se dit aussi en parlant de sujets peu graves. Je suis au supplice depuis qu'il chante, quand il faut que je l'entende. Si nos amis morts nous voient, nous entendent, ils doivent être sans cesse au *supplice*, c'est peut-être là leur purgatoire. (Boiste.)

SUPPLICIÉ, ÉE. part pass. du v. Supplicier. S'empl. adjectiv.

— *Supplicié pour.* Être *supplicié* pour une bonne cause, c'est une glorieuse ignominie. (P. Syrus.)

— substantiv. Celui, celle qui a subi le supplice de la mort. Un supplicié. Une supliciée. Le lieu où l'on enterre les suppliciés. Les corps des *suppliciés* sont délivrés à leurs familles, si elles le réclament, à la charge par elles de les faire inhumer sans aucun appareil. (Code pén.) Les *suppliciés* ont été longtemps les seuls sujets à la disposition des médecins pour la dissection de l'homme. (Mérat.)

SUPPLICIER. v. a. 1re conj. (rad. *supplice*). *Je supplicie, nous supplicions, vous suppliciez. Je suppliciais, nous suppliciions, vous suppliciiez. Que je supplicie, que nous suppliciions, que vous suppliciiez,* etc. Faire souffrir le supplice de la mort. Supplicier un assassin. Le supplicier en place de Grève.

— Fig. Tourmenter à l'excès.

— SE SUPPLICIER. v. pron. Souffrir le supplice de la mort. Quelle plus haute idée peut-on donner à l'homme de lui-même, que de dire: « Dieu s'est *supplicié* pour toi. » (Boiste.)

— Fig. Les passions se *supplicient* elles-mêmes. (Boiste.)

— Réciproq. et fig. Se faire subir un supplice. Les époux mal assortis se *supplicient*. (Boiste.)

SUPPLIÉ, ÉE. part. pass. du v. Supplier. S'empl. adjectiv. Personne suppliée avec instance.

SUPPLIER. v. a. 1re conj. (du lat. *suplicare;* fait du gr. ὑπό, sous; πλέκω, je plie). *Je supplie, nous supplions, vous suppliez. Je suppliais, nous suppliions, vous suppliiez. Que je supplie, que nous suppliions, que vous suppliiez,* etc. Prier quelqu'un avec instance, avec soumission, pour avoir ce qu'on désire, ce qu'on demande. Je vous supplie de faire cela. Il ne pouvait plus souffrir la préférence que mon cœur donnait à Dieu; il l'exigeait avec hauteur, il la demandait en *suppliant*. (Barthél.)

Je pars, adieu, Marie. Adieu, je pars demain,
Si vous me regrettez, oh! je vous en *supplie*,
Donnez-moi cette fleur chérie
Que toucha votre main (BARATTEAU.)

SUPPLIQUE. Requête qu'on présente pour demander quelque grâce. Présenter une supplique au roi. au pape.

— *Ayez égard à ma supplique.* Ayez égard à ma prière, à ma demande.

SUPPORT. s. m. (pr. *çu-por*). Ce qui porte, soutient une chose, ce sur quoi elle pose. Avoir un support. Support solide. Donner un support à une voûte, à une plante. Les supports doivent être proportionnés aux masses qu'ils ont à soutenir, non-seulement effectivement, pour assurer la solidité de l'édifice, mais encore en apparence, pour que l'imagination ne soit pas inquiétée par une idée fausse de l'impuissance du support, et l'œil offensé par la disparate des masses.

— Fig. Aide, appui, soutien, protection. Être le support de sa famille, de son père, de sa mère. Servir de support à quelqu'un. En cherchant un *support* étranger nous paralysons nos facultés les plus nobles. (Mme Azaïs.) Heureux, si j'ai pu quelquefois étayer de mon faible *support* son édifice merveilleux, ébranlé aujourd'hui de toutes parts. (B. de St-P.) Que craint-on d'un enfant sans *support* et sans père? (Rac.) Pour les âmes faibles la foi est un *support*. (Artaud.)

Trois autres Turcs d'un rang moindre en puissance,
Lui vont offrir leur *support* en commun.
(LA FONTAINE.)

Je le dois, je le puis; ils n'ont plus de *support*,
Les plus séditieux sont déjà loin du bord. (RAC.)

— Blas. Se dit des figures d'anges, d'hommes ou d'animaux qui soutiennent un écusson. Avoir deux anges, deux lions pour supports.

SUPPORTABLE adj. des 2 g. Qui peut être supporté, qu'on peut supporter, souffrir. Douleur supportable. Froid supportable. Reproche supportable. Rendre la vie supportable. L'ennui de la solitude est plus *supportable* que celui de la société des sots. (Boiste.) Il n'y a d'esclavage *supportable* que celui du cœur. (Id.) On s'accoutume à la candeur; l'esprit nous la rend *supportable*. (De Bernis.)

— Excusable, qu'on peut tolérer, excuser. Cet homme n'est pas supportable. Expression supportable. C'est une extravagance qui n'est pas *supportable*. (Raul.)

SUPPORTABLEMENT. adv. D'une manière supportable, tolérable.

SUPPORTANT. part. prés. du v. Supporter. Qui supporte. Il est invariable. Un piédestal

SUPPORTANT, ANTE. adj. Blas. Qui est employé comme support, qui sert de support.

SUPPORTÉ, ÉE. part. pass. du v. Supporter. S'empl. adjectiv.

— Fig. Par des souffrances patiemment *supportées*, ils acquéraient une place dans cette république des saints qui est à l'abri des persécutions des hommes. (Chat.)

— *Supporté par.* Un belle cuve de marbre blanc, *supportée* par des griffes dorées, occupe le fond de la salle. (Th. Gauthier.)

SUPPORTER. v. a. 1re conj. (du lat. *sub*, par dessous; *portare*, porter). Porter, soutenir. Ces piédestaux supportent une belle statue. Ces piliers supportent cette maison. Un seul pilier supporte toute la voûte.

— Souffrir, endurer. Supporter le froid. Supporter la chaleur du soleil. Supporter les injures de l'air. Supporter son mal. Cet homme avait *supporté* la perte entière d'une très-grande fortune avec une sérénité parfaite. (Mme de Staël.)

— Fig. Souffrir avec patience. Supporter les défauts, les infirmités de son prochain. Supporter toutes les injures sans se fâcher. Supporter l'humeur, les manières d'une personne. Ne pouvoir *supporter* tous les mauvais caractères dont le monde est plein n'est pas un fort bon caractère. (La Bruy.) Les malheurs honteux sont seuls impossibles à *supporter*. (Arnault.) La vraie sagesse consiste à savoir *supporter* les hommes et la douleur. (Cook.) Comme celui qui a raison s'irrite moins dans la dispute, celui dont la conscience est pure *supporte* mieux la prison. (Lope de Véga.) Il vaut mieux employer son esprit à *supporter* ses infortunes qu'à les prévoir. (La Rochef.)

— Être à l'épreuve de. Un vase qui ne peut pas supporter le feu. Ce navire ne supporterait pas la mer. Ses yeux se couvraient des ombres de la mort; il les entr'ouvre à la lumière; mais à peine l'a-t-il trouvée, qu'il ne peut plus la *supporter*. (Fén.)

— Fig. Cet ouvrage ne supporte pas l'examen, la censure, la critique. Vous voyez combien ces maximes *supportent* mal l'examen de la saine raison. (J.-J. Rouss.) Il fallait qu'une génération nouvelle, formée par ses soins, embrassât au moins les idées de bonheur et de gloire que n'avaient pu *supporter* leurs pères. (Volt.)

— SE SUPPORTER. v. pron. Être, devoir être supporté, endurer. Cela ne peut se supporter.

— Réciproq. Se souffrir. Ces enfants ne peuvent se supporter. Les hommes doivent se *supporter* les uns les autres, pour mieux *supporter* le malheur de leur condition. (Boiste.)

SUPPOSABLE. adj. des 2 g. Que l'on peut supposer, Qui peut être supposé. Crime supposable. Fait, intention supposable.

SUPPOSÉ ÉE. part. pass. du v. Supposer. S'empl. adjectiv. Se présenter sous un nom supposé. Faits, créanciers supposés. Un ennemi déclaré est moins dangereux qu'un ami *supposé*. (Boiste.) La recherche du détroit *supposé* fut poursuivie avec ardeur. (Malte-Brun.) L'âme est *supposée* être dans la poitrine, et c'est en effet le sentiment de presque toute l'antiquité. (Volt.)

Dira-t-on qu'en des vers à mordre disposés,
Ma muse prête aux grands des vices supposés.
(GILBERT.)

— *Cela supposé.* Cela étant supposé.

— *Supposé que.* loc. adv. Posez le cas que, dans la supposition que. Supposé que tel accident arrive, vous êtes mort. Il n'y a là aucun mal ni aucune difficulté, *supposé* qu'on ait beaucoup d'hommes, beaucoup d'instruments et de vivres. (Volt.)

SUPPOSER. v. a. 1re conj. (du lat. *super*, sur; *ponere*, poser). Poser une chose pour établie, pour reçue, faire une hypothèse, afin d'en tirer ensuite quelque induction. Supposer qu'un fait soit vrai. Supposer que l'or soit aussi commun que le fer. Supposer une chose impossible. Je suppose qu'il réussisse. On ajoute que d'autres navigateurs ont tourné cette partie du monde; mais ces entreprises, en les *supposant* réelles, n'ont pas eu de suite. (Barth.) Cela posé, examinons ce qui doit arriver en *supposant* la lune au méridien d'une plage de la mer. (Buff.) En *supposant* que douze heures de repos suffisent par jour à la baleine, il ne lui faudrait que quarante-sept jours environ pour faire le tour du monde en suivant l'équateur. (Lacép.) En *supposant* que toute la caste des parias ait pris part à ce crime, leurs descendants n'en ont point été complices. (B. de St-P.) Quand je veux qu'une mère introduise sa fille dans le monde, c'est en *supposant* qu'elle la lui fera voir tel qu'il est. (J.-J. Rouss.)

— Former une conjecture, présumer soit en bien, soit en mal. Je suppose qu'il est menteur. Supposer un crédit, du mérite, des talents à une personne. Je suppose que vous fassiez telle chose. Les bonnes œuvres, en *supposant* que vous en fassiez, sont des dettes payées à l'humanité, des compensations à l'injustice du sort. (Nota.) On estime beaucoup les gens tels qu'on les *suppose;* on les mépriserait tels qu'ils sont. (Boiste.) Le vulgaire *suppose* quelquefois une étendue d'esprit prodigieuse et un génie presque divin dans ceux qui ont gouverné des empires avec quelque succès. (Volt.) L'analyse décompose les choses, et démêle tout ce que l'imagination y *suppose* sans fondement. (Co-

— Alléguer, produire pour vrai quelque chose de faux, de controuvé. Supposer des faits. Supposer un complot. Supposer un testament, un contrat, une donation.

— *Supposer un enfant.* Vouloir le faire passer, le faire reconnaître pour fils ou fille de ceux dont il n'est pas né.

— Se dit d'une chose qui demande, qui exige que quelque autre chose soit ou ait été. L'obligation suppose un droit. Tous les talents *supposent* des germes innés. (Villem.) Le crédit *suppose* une double confiance: confiance dans la personne qui en a besoin, et confiance dans ses facultés. (Rayn.) Tous les phénomènes de la nature *supposent* l'étendue et le mouvement. (Condill.) Ceux qui se louent eux-mêmes *supposent* le silence d'autrui. (Boiste.)

— Neutral. Anc. prat. *Supposer en justice.* Produire une pièce fausse.

— SE SUPPOSER. v. pron. Être supposé. Cela ne peut se supposer.

— Se donner pour, se croire. On veut se *supposer* fort quand il s'agit de satisfaire une ambition ou des désirs présomptueux. (Degér.)

— Supposer être. Se supposer au théâtre, au bal. En se *supposant* dans l'intérieur d'une baleine franche, on voit donc au-dessus de sa tête deux rangées de lames parallèles et transversales. (Lacép.)

SUPPOSITIF, IVE. adj. (pr. *çu-po-zi-tif*). Qui tient de la supposition, qui s'y rapporte.

— Gramm. gén. *Mode suppositif.* Le conditionnel.

— Gramm. or. *Mode suppositif.* Mode particulier à la conjugaison turque.

SUPPOSITION. s. f. (pr. *çu-po-zi-ci-on*). Action de supposer. La supposition d'un enfant, d'un nom.

— Proposition que l'on suppose comme vraie ou comme possible, pour en tirer quelque induction. Dans la supposition que vous faites, il faudrait que.... Supposition inadmissible. Dans cette supposition. En supposition. Par supposition. De *suppositions* fausses en *suppositions* fausses, nous nous sommes égarés parmi une multitude d'erreurs. (Condill.)

— Attribution d'un ouvrage à des temps ou à un auteur auquel il n'appartient pas. Que dit-on pour autoriser la *supposition* du Pentateuque, et que peut-on objecter à une tradition de trois mille ans soutenue par sa propre force et par la suite des choses? (Boss.)

— Conjecture, opinion qui ne résulte pas de preuves positives. Folle supposition. Hardie, étrange supposition. Faire des suppositions. Admettre une supposition. Tout dans votre existence est si mystérieux, que je suis prêt à toutes les *suppositions*. (G. Sand.)

— Production d'une fausse pièce, allégation d'un fait controuvé. La supposition d'un complot, d'un contrat.

— Jurispr. *Supposition de nom.* Simple allégation d'un faux nom pris par un individu. A l'égard des passe-ports, un emprisonnement de trois mois à un an est la peine encourue par une supposition de nom. ‖ *Supposition de personne.* Présentation d'une personne au lieu et à la place d'une autre, comme si elle était cette personne elle-même. Dans le faux par écriture authentique, la supposition de personne est punie des travaux forcés à temps. ‖ *Supposition d'enfant* ou *de part.* Délit de supposition de maternité ou de substitution d'un enfant à un autre, dont est accusée une femme qui n'a pas accouché, ou qui a accouché d'un enfant mort auquel elle en a substitué un autre qui n'est pas le sien. Chez les Romains, peuple où les citoyens étaient presque toujours à la guerre, où les épouses étaient souvent délaissées, et exposées à voir leurs maris périr au loin sans laisser de postérité directe, il paraît que la supposition de part était assez commune. Toute supposition d'un enfant à une femme qui ne sera pas accouchée est punie de la réclusion.

— Anc. mus. *Notes par supposition.* Les notes de passage. ‖ *Accords par supposition.* Dans la théorie de Rameau, Accords où la basse continue ajoutait ou supposait un nouveau son au-dessous de la basse fondamentale.

— Syn. comp. SUPPOSITION. HYPOTHÈSE. *L'hypothèse* est une supposition purement idéale; tandis que la *supposition* se prend pour la proposition ou vraie, ou avouée.

SUPPOSITOIRE. s. m. (pr. *çu-po-zi-toi-re*; du lat. *suppositorium*, fait de *supponere*, mettre sous, dessous). Pharm. Tout médicament solide en forme de cône long destiné à être introduit dans le rectum, soit pour favoriser les évacuations intestinales, soit pour agir comme adoucissant. Suppositoire purgatif. Préparer un suppositoire. Suppositoires émollients, graisseux. Suppositoires irritants.

SUPPÔT. s. m. (pr. *çu-pô*; du lat. *super*, sur; *positus*, placé). S'est dit de Celui qui était membre d'un corps et qui remplissait de certaines fonctions pour le service de ce corps. Les suppôts de l'université. La justice et ses suppôts.

— Celui qui est fauteur et partisan de quelqu'un dans le mal, qui sert aux mauvais desseins d'un autre. Les suppôts d'une cabale, d'un parti, d'un tyran. Dès qu'un homme devient le *suppôt* du despotisme, il est haï du plus indulgent philanthrope. (Boiste.)

— *Un suppôt de Satan.* Un méchant homme.

— *Suppôt de Bacchus.* Buveur, ivrogne.

[illegible] Une pierre est un suppôt et une personne un être.

SUPPRESSIF, IVE. adj. (pr. *çu-pres-sif*). Qui cause une suppression.

SUPPRESSION. s. f. (pr. *çu-pres-si-on*). Action de supprimer. La suppression d'un libelle, d'un contrat, d'une circonstance dans un exposé. La suppression d'un emploi, d'un impôt.

— État de ce qui est supprimé. Faire de grandes suppressions.

— *Edit de suppression.* Edit qui éteignait et supprimait quelque charge, quelque impôt.

— Médec. Suspension d'une évacuation habituelle, continuelle ou périodique, ou d'une affection cutanée dont l'éruption avait déjà commencé. Suppression d'urine. Suppression de la menstruation, des lochies.

— Jurispr. *Suppression d'état.* Enlèvement, destruction ou soustraction des registres qui sont destinés à constater l'état civil des citoyens. La suppression d'état est punie de la réclusion ou des travaux forcés à temps. ‖ *Suppression de part* ou *d'enfant.* Crime par lequel on cherche à dissimuler un accouchement, la naissance d'un enfant. La suppression de part est punie de la réclusion.

— Syn. comp. SUPPRESSION. RÉTENTION. La *suppression* suppose une maladie qui empêche les liquides excrémentitiels de se séparer du sang et de se sécréter dans les organes destinés à les élaborer. La *rétention* suppose au contraire que la sécrétion a eu lieu, mais que le produit est arrêté par une cause quelconque. Il y a suppression d'urine quand la sécrétion de ce liquide est empêchée; il y a rétention lorsque l'urine, sécrétée par les reins, s'arrête dans la vessie.

SUPPRIMABLE. adj. des 2 g. Qui peut être, qui doit être supprimé. Un homme de mérite m'a prié de supprimer ce que j'avais fait contre un des plus *supprimables* hommes de France. (Scarron.)

SUPPRIMÉ, ÉE. part. pass. du v. Supprimer. S'empl. adjectiv. Appointements supprimés. Edit, impôt supprimé. Quant au reste des assistants, le sermon aurait pu être *supprimé* sans qu'ils fussent désappointés. (L. de Wailly.) Depuis la révolution, le changement du travail des administrations a fait reculer encore le dîner vers le soir, et le souper a été *supprimé*. (Virey.)

SUPPRIMER. v. a. 1re conj. (pr. *çu-pri-mé*; en lat. *supprimere*; de *sub*, sous; *premere*, comprimer). Empêcher de paraître, faire cesser, faire disparaître, ne pas publier. Supprimer un écrit, un livre, un journal. Supprimer un article. On lui a fait entendre que c'est moi qui débite cette édition, tandis que je n'ai épargné depuis un an ni soins, ni argent pour la *supprimer*. (Volt.) Si j'avais eu la force de finir mon éloge, j'aurais eu celle de le *supprimer*. (Barth.)

— Jurispr. Blâmer un écrit et en défendre la publication. Supprimer un mémoire calomnieux.

— Dérober, ôter la connaissance d'une pièce, d'un acte, d'un contrat. Supprimer un acte défavorable, une pièce essentielle.

— Taire, passer sous silence, ne pas exprimer. Supprimer des circonstances, des détails. Je *supprime* toutes les considérations personnelles qui peuvent me regarder. (J.-J. Rouss.)

— Retrancher. Supprimer quelques lignes. Supprimer la moitié d'un discours. Supprimer une lettre dans un mot. Cette précaution *supprime* toute sorte de soins. (Buff.)

— Abolir, supprimer. Supprimer des emplois inutiles. Suprimer des impôts. Supprimer la censure.

— SE SUPPRIMER. v. pron. Être supprimé. Cela peut se supprimer. Dans un livre, tout ce qui est inutile pour l'instruction ou le plaisir doit se *supprimer*. (Boiste.)

SUPPURANT. part. prés. du v. Suppurer. Il est invariable. Qui suppure. Une plaie suppurant beaucoup.

SUPPURANT, ANTE. adj. (pr. *çu-pu-ran*). Qui est dans un état de suppuration. Plaie suppurante. Omission des dictionnaires.

SUPPURATIF, IVE. adj. (du lat. *suppurativus*, même signif.) Pharm. Qui facilite la suppuration. Onguent suppuratif.

— substantiv. Les *suppuratifs* sont ordinairement des vésicants étendus dans un corps gras. (Nysten.)

SUPPURATION. s. f. (pr. *çu-pu-ra-ci-on*). Pathol. Sécrétion du pus. La suppuration constitue une terminaison fréquente de l'inflammation, qui peut arriver dans presque toutes les phlegmasies des différents systèmes. C'est à une action excitante qu'on doit la propriété inhérente à certains médicaments, de provoquer la *suppuration*. (Nyst.) V. PYOGÉNIE.

SUPPURÉ, ÉE, part. pass. du v. Suppurer. S'empl. adjectiv. Selon Linné, l'abcès est une inflammation *suppurée*, changée, rassemblée en pus. (Dict. de médec.) Les petits abcès des environs de l'anus sont des tubercules *suppurés*, ordinairement superficiels, et peu ou point douloureux. (Id.) Omiss. des dictionn.

SUPPURER. v. n. 1re conj. (pr. *çu-pu-ré*; rad. *pus*). Pathol. Fournir, rendre, jeter du pus. Une plaie qui commence à suppurer. La plaie suppure beaucoup, abondamment. Tout suppuratif trop violent, loin de faire *suppurer*, augmentera tellement l'inflammation qu'il [illegible]

SUPPUTATION. s. f. (pr. *çu-pu-ta-cion*). Compte, calcul. Supputation exacte, fausse, juste. La supputation des temps, d'une dépense. Faire une supputation. On se trompe toujours dans la *supputation* des opinions particulières pour former l'opinion publique, parce qu'on ne compte pas ceux qui se taisent. (Boiste.) On écrit *mille* et *mil*. De ces deux acceptions, *mille* est la seule régulière, et aussi la seule en usage dans les *supputations* ordinaires. (***)

SUPPUTÉ, ÉE. part. pass. du v. Supputer. S'empl. adjectiv.

SUPPUTER. v. a. 1re conj. (du lat. *supputare*; de *super*, sur; *putare*, chercher, s'enquérir). Calculer, compter à quoi montent les nombres. Supputer des sommes. Supputer la dépense d'une chose.

— SE SUPPUTER. v. pron. Être supputé.

SUPRAGE. s. f. Bot. Genre de plantes de l'ordre des synanthérées et de la tribu des eupatoriées, comprenant des plantes herbacées de l'Amérique septentrionale, et dont le type est la suprage.

SUPRAJUNCTAIRE. s. m. Hist. Charge qui fut créée vers la fin du XIIIe siècle, par Jacques II, roi d'Aragon, et dont les attributions se rapprochaient de celles des prévôts de maréchaussée.

SUPRAJURASSIQUE. adj. des 2 g. Minér. Nom donné à un groupe de terrains sédimenteux, pélagiques, comprenant les jurassiques supérieurs.

SUPRALAPSAIRE. s. m. Hist. relig. Nom donné à des calvinistes qui pensaient que Dieu avait rendu la chute du premier homme inévitable, afin de manifester sa justice et sa miséricorde à l'égard de la race humaine.

SUPRA-MONDAIN, AINE. adj. Philos. Qui est au-dessus du monde, qui est dans un monde supérieur. *Ame supra-mondaine.* Dieu même, duquel l'âme du monde émane.

SUPRANATURALISME. s. m. (du lat. *quod supra naturam est*). Philos. Ce qui est en dehors et au-dessus du cours ordinaire des choses. Toutes les religions anciennes étaient empreintes de *supranaturalisme*, et cette tendance plus ou moins mystique dominait encore dans le polythéisme au moment de sa chute, que le néoplatonisme ne réussit pas à empêcher. (Artaud.) ‖ On dit aussi, mais à tort, *supernaturalisme*.

SUPRARBIE. Géogr. et hist. Nom d'un ancien royaume d'Espagne, appelé depuis *royaume de Navarre*.

SUPRÉMATIE. s. f. (pr. *çu-pré-ma-cie*; rad. *suprême*). Droit que les rois d'Angleterre et les reines qui le sont par leur naissance se sont attribué d'être chefs de la religion anglicane. Prêter le serment de suprématie.

— Supériorité, excellence au-dessus de tous les autres. Juste, légitime suprématie. En se conduisant d'après la règle unique de son intérêt bien entendu, l'espèce humaine se dépouille de tout ce qui caractérise sa *suprématie*. (B. Constant.) Les gens de lettres, les savants d'une nation peuvent lui conserver une *suprématie* que ses grands, ses prêtres, ses nobles et ses soldats n'auront pu défendre. (Boiste.) Ces pouvoirs sont constitués par deux castes ou ordres d'hommes se disputant souvent la *suprématie*, mais plus ordinairement ils associent ou combinent leur licence. (Virey.)

SUPRÊME. adj. des 2 g. (du lat. *supremus*, très-haut; de *superrimus*, le plus haut). Qui est au-dessus de tout en son genre, en son espèce. Vertu suprême. Pouvoir suprême. Autorité suprême. Qu'importe le jugement des hommes? c'est au jugement de l'Être *suprême* qu'il faut être innocent. (Lope de Vega.) Le salut du peuple est la *suprême* loi. (Mont.) Non, le salut du peuple n'est pas la *suprême* loi! Non, le salut du prince n'est pas la *suprême* loi: la *suprême* loi, c'est la vertu, c'est la dignité morale de l'homme. (De Broglie.) En fait de gouvernement, la nécessité, le salut commun, voilà la loi *suprême*. (De Chamboulon.) La raison du plus fort est, sinon la meilleure, du moins la raison *suprême* de tout mauvais gouvernement. (Ganilh.)

— Qui termine le tout. Vœu suprême. But suprême. Morel avait tardé autant qu'il lui avait été possible de recourir à ces *suprêmes* moyens. (Al. Dumas.)

— Poét. *L'heure, le moment, le jour suprême*, L'heure, le moment, le jour de la mort. Mais déjà Sarpédon touche au moment *suprême*. (Aignan.)

S'il meurt, l'immortalité même
Vient planer sur sa tête à son heure *suprême*:
Son âme vole dans les cieux. (Lesueur.)

— *Les honneurs suprêmes.* Les funérailles, les derniers honneurs qu'on rend aux morts.

Rendons à ce héros, trahi par la victoire,
Les *suprêmes* honneurs dignes de sa mémoire.
(Baour-Lormian.)

— *Au suprême degré.* loc. adv. Extrêmement. Cette femme est belle, est laide au suprême degré.

SUR. prép. (par contract. du lat. *super*). Préposition de lieu qui marque le rapport, la situation d'une chose à l'égard d'une autre qui est immédiatement dessous. Marcher sur la terre. Monter sur une chaise, sur un cheval, sur un vaisseau. Mettre les mets sur la table. Marcher sur la tête. S'appuyer sur un bâton. [illegible] ancienne loi des Guèbres défendait de naviguer *sur* les fleuves. (Mont.) Au lever de l'aurore, tous les habitants du village et des alentours étaient déjà *sur* la grande place. (Flor.)

— On dit de même avec ellipse de l'article. Sur terre. Sur mer et sur terre. Les voyages *sur* mer sont remplis d'amertumes. (Fabre d'Églant.)

— *Cet oiseau se soutient sur ses ailes.* Il plane.

— *Sur soi.* Avoir une chose sur soi. J'ai sur moi ce que vous me demandez. Avoir toujours de l'argent sur soi.

— Cette préposition s'emploie dans un grand nombre de phrases qui marquent et qui indiquent: 1° La situation voisine ou supérieure des choses dont on parle. Cette fenêtre donne sur la rue, donne sur un superbe jardin, sur une sale cour. Cet appartement a vue sur la route, sur la campagne.

— 2° Ce que l'on touche, ce que l'on frappe. Donner un coup de hache sur la tête, sur le cou, sur le corps. Porter la main sur quelqu'un. Frapper sur une enclume.

— 3° La matière sur quoi l'on travaille, ou la matière qui est travaillée ou sur laquelle une chose est gravée, écrite, dessinée, etc. Graver sur marbre, sur pierre, sur cuivre. Sculpter sur bois. Sculpteur sur pierre. Ecrire sur du papier. Ecrire sur tel sujet.

— 4° Toute sorte d'imposition, de privation. Des impositions *sur* les denrées, sur les vins, sur le tabac. Assigner une portion sur les produits d'une terre. Prendre sur sa nourriture. Mettre opposition sur les appointements d'un employé, d'un commis. Il prend *sur* ses besoins réels, pour des besoins imaginaires. (J.-J. Rouss.)

— 5° La supériorité, la domination, la juridiction, l'avantage, l'influence d'une chose à l'égard d'une autre. Régner sur plusieurs nations. Avoir autorité sur ses valets. Etre maître de soi. Avoir un grand avantage sur quelqu'un. La nature et le climat dominent presque seuls *sur* les sauvages. (Mont.)

— 6° Un rapport d'assurance, de confiance. Prêter de l'argent sur gages. Etre fondé sur de bonnes raisons, sur de mauvaises. Je suis tranquille sur son compte. Je compte déjà *sur* votre amitié. (Volt.)

— 7° L'affirmation, la garantie de quelque chose. Sur ma parole. Sur mon honneur. Sur ma conscience. Sur mon âme.

— 8° Un rapport d'imitation, de conformité. Sésostris ne pouvait pas se régler *sur* un plus parfait modèle. (Boss.) Puisque les mots sont les signes de nos idées, il faut que le système des langues soit formé *sur* celui de nos connaissances. (Condill.)

— Cette préposition sert encore à marquer, lorsqu'elle est précédée et suivie du même mot, une succession rapide, une accumulation. Faire bêtise sur bêtise. Mettre sou sur sou. Bohémond, qui était en Sicile, envoyait courriers *sur* courriers à Godefroy pour l'empêcher de s'accorder avec l'Europe. (Volt.) Titus ayant pris Jérusalem la deuxième année du règne de Vespasien, il ne resta pas pierre *sur* pierre du temple où Jésus-Christ avait fait tant de choses glorieuses. (Chateaub.)

— *Sur* s'emploie encore pour certaines prépositions ou locutions prépositives, telles sont celles qui suivent.

— Au dessus de. Les globes célestes qui roulent sur nos têtes. Les astres, les étoiles qui sont sur nos têtes. Regardez, enfant, cet oiseau qui plane sur cette rivière, et reconnaissez une puissance divine qui lui a donné des ailes.

— Joignant, tout proche. Les villes qui sont sur la Seine, sur le Rhin. Nogent-sur-Seine. Châlons-sur-Marne. Bar-sur-Aube. Se promener sur le bord de la mer, de la rivière. Je pourrai vous montrer *sur* les bords du Rhin autant de trophées que *sur* les bords de l'Escaut et de la Sambre. (Fléch.)

— A. Mettre deux compositeurs sur la même feuille pour aller plus vite.

— Vers, du côté de. Tourner sur la gauche, sur la droite. Tirer sur quelqu'un, sur un sanglier, sur un oiseau. Souffler sur la chandelle. Sa douleur s'est portée sur les bras, sur les jambes. L'armée s'est portée sur la rive gauche.

— Par anal. Revenir sur ses pas. Revenir sur le passé. Fermer la porte sur quelqu'un.

— Parmi. Il eut dix voix sur quinze. Avoir deux pommes de bonnes sur quatre.

— Touchant, concernant, à cause de, à l'égard de. Il y a contradiction sur ce point, sur cette matière, sur ce sujet. Disputer longtemps sur une question banale. Féliciter quelqu'un sur son retour, sur son arrivée, sur son voyage. Se tromper sur le caractère d'une personne. Faire réflexion sur une affaire. Je ne m'étonne plus s'il avait tant d'humeur *sur* ce feu. (Beaum.) Il y a un certain nombre de phrases toutes faites que l'on prend comme dans un magasin, et dont on se sert pour se féliciter les uns les autres *sur* les événements. (La Bruy.)

— D'après, suivant, en conséquence, en considération de. Juger sur l'étiquette. Juger sur la mine. Se régler sur quelqu'un. Venir sur l'invitation de quelqu'un. Prendre une résolution sur l'avis de quelqu'un. Trouver de l'argent sur sa bonne mine, sur de bons renseignements. Zadig dirigeait sa route *sur* les étoiles. (Volt.) *Sur* quelques ordres qu'elle m'a donnés, je vois qu'elle ne croit pas en revenir. (J.-J. Rouss.)

— Durant, environ, vers. Il viendra me voir sur les deux heures, sur le coup de midi. Sur [illegible] soir. Etre sur son départ.

— *Sur ce.* Se dit elliptiq. et fam. pour Sur ce sujet, sur ce propos. Ecrivez-moi, de grâce, vos petites réflexions *sur ce*. (Volt.) *Sur ce*, bonsoir, tâchez de dormir. Moi, je sais bien qui ne dormira pas. (Alex. Dumas.)

— *Sur toute chose* ou *toute chose.* loc. adv. Par préférence à toute autre chose. Principalement sur toute chose, je vous recommande cette lettre. Je vous prie sur toutes choses de m'envoyer à manger, à dîner.

— *Sur tout.* Sur tout objet. Sur toute chose. Cet orateur est toujours prêt à parler sur tout. N'imitons pas ceux qui trouvent à redire sur tout. Il ne faut pas confondre *sur tout* écrit en deux mots avec *surtout* écrit en un seul. V. SURTOUT.

— *Sur et tant moins.* loc. adv. En déduction. Cette acception n'est plus usitée.

— *Sur le tout.* loc. adv. En somme. Sur le tout, je m'en rapporte à mon avoué.

— Blas. *Brochant sur le tout.* V. TOUT et BROCHANT.

— Nous avons pris soin de rapporter toutes les distinctions établies par les lexicographes touchant la préposition *sur*. Comme on le voit, elle marque une infinité de rapports différents, et peut au besoin remplacer plusieurs autres prépositions. Cette doctrine nous paraît tout à fait fausse. La préposition *sur* n'a qu'une seule propriété : celle de marquer un rapport de situation supérieure ; mais cette idée ne peut être exprimée que par l'adjectif *mis, placé, situé*, ou tout autre semblable. Il est donc ridicule de dire que *sur* marque, par exemple, comme le prétend l'Académie, la supériorité, la domination, l'imposition, etc. Quand on dit *taxe sur les marchandises étrangères, avoir l'œil sur quelqu'un*, etc. ; n'est-ce pas pour *taxe mise, imposée, placée sur les marchandises étrangères ; avoir l'œil constamment placé, dirigé, ouvert sur les actions de quelqu'un?* Il est plus ridicule encore de dire que *sur* se met pour *joignant, tout proche*, dans ces phrases ou locutions : *Les villes qui sont sur la Seine, une maison sur le grand chemin, il a deux fenêtres sur la rue.* Ici, comme partout, *sur* est employé dans son sens propre et ne tient la place d'aucun autre mot. En effet, ces phrases ne sont-elles pas pour celles-ci : *Les villes qui sont bâties sur un terrain avoisinant la Seine; une maison située, bâtie sur le grand chemin; il a deux fenêtres qui donnent vue sur la rue?* La préposition *sur* n'est pas non plus pour *à* dans *Etre toujours sur les livres*, car c'est un abrégé de *Etre toujours courbé sur les livres.* Nous n'en finirions pas si nous voulions redresser toutes les erreurs des lexicographes à l'occasion du mot *sur*. Le peu que nous en avons dit suffit pour faire comprendre que cette préposition ne remplit qu'une seule et unique fonction.

SUR. Particule prépositive que l'on met au commencement de certains mots, où elle marque excès : comme dans les mots *surabondance, surcharge, surfaire, surajouter*, etc.

— *Sur* a remplacé *super* dans plusieurs de ses composés. On disait autrefois *supernaturel, superintendant, supernuméraire.*

SUR, URE. adj. (de l'all. *sauer*). Qui a un goût acide, aigre. Fruit sur. Oseille sure. Pommes sures.

— Techn. *Eau sure.* Préparation dans laquelle les chamoiseurs mettent les cuirs pour les amollir. ‖ Chez les salineurs, Résidu des eaux mêmes dont on a tiré le sel. ‖ Chez les amidonniers, Eau et farine qui ont subi un commencement de fermentation et d'où l'on a tiré l'amidon.

SÛR, ÛRE. adj. (du lat. *securus;* en ital. *sicuro*). Certain, indubitable; vrai. Cela est sûr. C'est une chose sûre. Regarder une chose comme sûre. L'affabilité est comme le caractère inséparable et la plus *sûre* marque de la grandeur. (Mass.)

— Qui doit arriver infailliblement, qu'on regarde comme devant nécessairement arriver. Profit sûr. Gain sûr. Victoire sûre. Rien n'est si *sûr* que la mort. (Acad.) L'avantage du poste qu'il avait choisi rendait sa victoire *sûre*. (Voltaire.)

Voyez-vous, la plus *sûre* et meilleure manière,
C'est quand on veut de l'eau d'en prendre à la rivière.
(BARTHÉLEMY.)

— Dont le succès est certain. Affaire sûre. Entreprise sûre.

— Qui produit ordinairement son effet. Remède sûr. Moyen sûr. Règle sûre. S'il fallait faire réussir une grande affaire, d'autres auraient choisi les moyens les plus éclatants, M. de Lamoignon choisissait les plus *sûrs* et les plus utiles. (Fléch.) C'est toujours le moyen le plus *sûr* de prévenir les effets de la négligence ordinaire des nourrices. (Buff.)

— *Avoir un coup sûr à quelque jeu ou exercice.* Avoir un coup presque immanquable.

— *Avoir la mémoire sûre.* N'être jamais trompé par sa mémoire. Je n'ai pas la mémoire et bien fraîche et bien *sûre*. (Volt.)

— *Avoir le goût sûr.* Discerner parfaitement la qualité de certaines choses. Ce cuisinier a le goût sûr. Ce gourmet a le goût sûr.

— Fig. Juger bien des ouvrages d'esprit. ‖ On dit de même, Avoir le jugement sûr, le tact sûr.

— *Avoir le coup d'œil sûr.* Juger d'une manière à peu près exacte, à la simple vue, la distance, l'étendue, le poids d'un objet. Cet homme n'a pas le coup d'œil sûr. [illegible] pour prévoir les dangers, pour sortir d'embarras, il faut avoir le coup d'œil *sûr*. (Acad.)

— *Avoir la main sûre.* Avoir une main ferme, qui ne tremble point. Cet enfant n'a pas la main sûre. Il faut que les chirurgiens aient la main sûre pour faire leurs opérations. Et d'un dard lancé d'une main *sûre*. (Boil.)

— *Ce cheval a le pied sûr, la jambe sûre, il est bien sûr.* Il ne bronche jamais.

— En parlant des personnes. Qui sait quelque chose d'une manière certaine. Etre sûr, n'être pas sûr de ce qu'on dit. Je suis sûr de ce que j'avance. Je suis sûr d'avoir vu cet homme dans tel endroit ; je suis sûr de l'avoir entendu. Ce coup part, j'en suis *sûr*, d'une main janséniste. (Boil.) Nous pouvons croire qu'il y a quelque chose hors de nous ; mais nous n'en sommes pas *sûrs ;* au lieu que nous sommes assurés de l'existence réelle de tout ce qui est en nous. (Buff.) Avant que de bercer les enfants, il faut être *sûr* qu'il ne leur manque rien, et on ne doit point les agiter au point de les étourdir. (Id.) On n'eût point vu Madame s'attirer la gloire avec une ardeur inquiète et précipitée ; elle l'eût attendue sans impatience, comme *sûre* de la posséder. (Boss.) Ne combattez que pour Dieu, et vous serez toujours *sûrs* de la victoire. (Mass.)

— Dans un sens analogue. Assuré, certain. Soyez *sûr* de mon zèle et de la discrétion que je dois à votre confiance. (Volt.)

— *Etre sûr de son fait, de son coup.* Etre certain du succès de ce qu'on a entrepris.

— *Etre sûr de quelqu'un.* Compter fermement sur lui, sur son secours; être assuré de ses bons sentiments, de ses bonnes opinions.

— Mus. *Etre sûr de sa partie.* La savoir de telle manière qu'on est sûr de la chanter ou de l'exécuter sans faire de faute.

— Au jeu. Avoir fait sa partie de manière à être assuré de gagner.

— Fig. et fam. Avoir si bien pris ses mesures dans une affaire, qu'on est assuré qu'elle réussira. Et je tiendrais mes coups bien plus *sûrs* que les siens. (Rac.)

— Au jeu de cartes. *Avoir jeu sûr.* Avoir si beau jeu, qu'il est impossible qu'on ne gagne pas.

— Fig. et fam. *Jouer à jeu sûr.* Etre certain du succès des moyens qu'on emploie dans une affaire. ‖ *Parier à jeu sûr, à coup sûr.* Parier sur un fait dont on a la certitude.

— En qui on peut se fier. Ami sûr. Domestique sûr. Banquier sûr. Guide sûr. Avoir un sûr garant de ce qu'on avance. Sa place eût été donnée si on eût pu la remplir d'un homme aussi *sûr*. (Boss.) Je sais par expérience que c'est un ami *sûr*. (D'Alemb.) L'union même engendre les folâtres querelles, et l'on ne s'égare mutuellement que pour montrer combien on est *sûr* les uns des autres. (J.-J. Rouss.)

— En quoi on peut ajouter foi, dans quoi on peut placer sa confiance. La piété est plus *sûre* lorsqu'elle se rencontre dans l'âme des souverains, parce que l'hypocrisie n'a pas lieu où il n'y a ni peine à craindre, ni récompense à espérer. (Fléch.) L'autorité n'est *sûre* et bien placée qu'entre les mains de ceux qui craignent le Seigneur. (Mass.)

— Qui sera justifié par l'événement. Cette révolution que je vous prédis est sûre. Cet oracle est plus *sûr* que celui de Calchas. (Rac.)

— Qui est exempt d'erreur, de faute. Un homme d'une si grande capacité que M. Le Tellier et d'une conduite si *sûre* dans les affaires. (Boss.)

— Qui est inexpugnable, qui est solidement établi. L'amour de ses peuples était le plus *sûr* rempart de son empire. (Mass.) Ne parlons pas des vivants, dont les vertus, non plus que les louanges, ne sont jamais *sûres* dans le variable état de cette vie. (Boss.) Sans la crainte de Dieu, toute probité humaine est fausse, ou du moins elle n'est pas *sûre*. (Mass.) La raison n'a d'autre fin que ce qui est bien, les règles sont *sûres*. (J.-J. Rouss.)

— Qui ne trompe, qui n'égare pas. Se dit des choses. L'instinct est un guide *sûr*. (Condillac.) Les enfants sont très-sensibles à la beauté, et ils ont pour la reconnaître un tact souvent plus *sûr* que celui des hommes. (B. de St-P.)

— *Le temps n'est pas sûr.* Il y a apparence que le temps deviendra bientôt mauvais.

— Où l'on est en sûreté. Lieu sûr. Chemin sûr. Route sûre. Asile sûr. Rade sûre. La navigation est facile et *sûre* dans ces parages. (Rayn.) Le port de Cuba est l'un des plus *sûrs* de l'univers. (Id.) Les chemins de Jérusalem n'étaient pas *sûrs*. (Volt.)

— Fig. Rien ne paraissait à la princesse Anne ni agréable ni *sûr* que la solitude. (Boss.)

La mer la plus terrible et la plus orageuse
Est plus *sûre* pour nous que cette cour trompeuse
(RACINE.)

— Dont on ne peut se servir sans danger. Navire sûr. Planche sûre. Tonneau sûr. Armes sûres.

— Qui procure la sûreté. Garde sûre. Il a toujours autour de lui la plus *sûre* garde, qui est l'amour des peuples. (Fénel.) Les premiers applaudissements ne sont pas toujours un *sûr* garant de la bonté d'un ouvrage. (Volt.)

— Fig. *Mettre quelqu'un en lieu sûr.* Le mettre en prison, ou quelque lieu où l'on soit assuré de sa personne.

— *A coup sûr.* loc. adv. Immanquablement, infailliblement. Vous réussirez à coup sûr. Nous [illegible] cet endroit. Et toujours à coup *sûr* ennemis de leur maître. (Boil.) Quand même la vertu ne nous gagnerait pas les affections de nos amis, elle nous acquerrait à coup *sûr* leur estime. (B. de St-P.) Amenez un petit garçon dans un cercle de femmes, il va à coup *sûr* porter ses caresses à la plus belle. (Id.)

— *Pour sûr.* loc. adv. Certainement. Pour sûr, nous vous attendrons à tel village, à telle ville, à tel endroit. Pour sûr, il viendra.

— Absol. et substantiv. *Le plus sûr.* Le parti le plus sûr. Prendre le plus sûr. Aller au plus sûr. Le plus sûr est de se taire. Le plus *sûr* est pour nous de garder le silence. (Boil.)

SUR. Géogr. sacr. Nom du premier désert que rencontrèrent les Israélites après le passage de la mer Rouge. ‖ Ville de l'Arabie Pétrée.

SURABONDAMMENT. adv. (pr. *çu-ra-bon-da-man*). Plus que suffisant, en surabondance. Parler surabondamment. Satisfaire surabondamment. L'expérience l'a prouvé surabondamment.

SURABONDANCE. s. f. Très-grande abondance. Surabondance de vivres, de blé, de vin. Le renne du Nord cherche sa femelle à l'équinoxe de septembre, parce que c'est à cette époque que les neiges sont tout à fait fondues dans les régions boréales, et qu'ayant d'abondantes pâtures, il acquiert une *surabondance* de vie. (B. de St-P.) Cette *surabondance* de vie, source de la force et de la santé, ne pouvant plus être contenue au dedans, cherche à se répandre au dehors. (Buff.)

— Fig. Surabondance de faveurs, de grâces, d'idées, de paroles. Elle vint m'aborder avec une *surabondance* d'amitié qui me surprit. (Mme de Sév.)

SURABONDANT. part. prés. du v. Surabonder. Il est invariable. Qui surabonde. Des preuves surabondant de toutes parts.

SURABONDANT, ANTE. adj. Qui est en surabondance. Des biens surabondants. Preuves surabondantes. Dans l'affliction, la joie, l'amour, la honte, la compassion, les yeux se gonflent tout à coup, une humeur *surabondante* les couvre et les obscurcit, il en coule des larmes. (Buff.) C'est une simple addition de matière *surabondante* qui enfle le volume du corps et le charge d'un poids inutile. (Id.)

— Minér. Nom donné à une variété dans laquelle un des angles ou des bords subit deux décroissements, tandis que chacun des autres n'en subit qu'un seul. Baryte sulfatée surabondante.

SURABONDANT. s. m. Ce qui est en surabondance. Le colon fait un commerce de production, lorsqu'il vend le *surabondant* de sa récolte. (Condill.)

SURABONDER. v. n. 1re conj. Être très-abondant. Le vin surabonde dans ce pays. Les denrées surabondent dans cette ville.

— Fig. Les grâces surabondent. Où le péché abondait, la grâce a *surabondé*. (Evangile.)

SURACHAT. s. m. Anc. cout. Remise qui était faite aux particuliers qui vendaient des métaux à la Monnaie.

SURACHETÉ, ÉE. part. pass. du v. Surracheter. S'empl. adjectiv.

SURACHETER. v. a. 1re conj. L'*e* se change en *è* devant une syllabe muette. *Je surachète, tu surachètes, il surachète*, etc. Acheter une chose plus qu'elle ne vaut.

SURADDITION. s. f. (pr. *çur-ad-di-ci-on*). Action d'ajouter de nouveau à ce que l'on avait déjà ajouté; ce que l'on ajoute de nouveau. Il est prouvé que les lames antérieures s'ossifient, et que c'est par la *suraddition* de ces lames à l'os qu'il croît en tous sens. (Ch. Bonnet.)

SURAIGU, UË. adj. Mus. Fort aigu. ‖ Se dit d'une voix de femme dont le diapason comprend à l'aigu une octave de plus que les voix ordinaires. Les voix *suraiguës* sont très-rares. (C.-Blaze.)

— subst. *Tétracorde des suraiguës.* Sixième tétracorde ajoutée par Gui d'Arezzo dans le haut système des Grecs.

SURAJOUTÉ, ÉE. part. pass. du v. Surajouter. S'empl. adjectiv. Toute espèce particulière d'animaux a une propriété commune avec d'autres espèces et une propriété *surajoutée* qui les distingue. (Diderot.) Une femme *surajoutée* à celle qu'on a déjà ne peut être légitime. (Boss.) J'appelle nécessaires toutes les idées sans lesquelles le sens ne saurait être terminé; et j'appelle *surajoutées*, les circonstances, le moyen, la fin, le motif, toutes les idées, en un mot, qu'on ajoute à un sens déjà fini. (Condill.)

SURAJOUTEMENT. s. m. Action de surajouter.

SURAJOUTER. v. a. 1re conj. Ajouter au-dessus de ce qu'on avait précédemment ajouté.

SURAL, ALE. adj. (du lat. *sura*, le mollet, le gras de la jambe). Anat. Qui appartient au mollet. Les anciens anatomistes ont donné cette épithète aux différents nerfs et vaisseaux qui appartiennent plus particulièrement aux organes qui forment la partie supérieure de la jambe. ‖ *Nerfs suraux.* Les différents filets nerveux qui naissent de la partie supérieure des nerfs sciatiques poplités internes et externes. ‖ *Artères surales.* Celles qui sont fournies par l'artère tibiale postérieure. ‖ *Veines surales.* Celles [illegible] guments postérieurs de la jambe, et vont se jeter dans la veine saphène externe.

SURALLER. v. n. 1re conj. Chass. Passer sur la voie sans se rabattre et sans rien dire. Se dit en parlant d'un limier ou d'un chien courant.

— SE SURALLER. v. pron. Revenir sur ses voies. Cette bête se suralle.

SURANDOUILLER. s. m. (pr. *çur-an-dou-yé*). Véner. Grand andouiller qui se rencontre à quelques têtes de cerfs, et qui excède en longueur les autres de l'empaumure.

SURANNATION. s. f. (pr. *çur-ann-na-ci-on;* rad. *suranner*). Cessation de l'effet d'un acte qui n'est valable que pour un temps déterminé, et qu'on n'a pas renouvelé quand il le fallait.

— *Lettres de surannation.* Celles qu'on obtenait du prince, pour rendre la force et la validité à celles qui étaient surannées.

SURANNÉ, ÉE. part. pass. du v. Suranner. (pr. *çu-rann-né*). S'empl. adjectiv.

— Se dit de certains actes publics, lorsque l'année ou le temps au delà duquel ils ne peuvent avoir d'effet est expiré. Brevet suranné. Passeport suranné. Lettres surannées. Procuration surannée.

— Se dit aussi des concessions qui, faute d'être enregistrées dans le temps prescrit, deviennent nulles.

— Fig. Qu'on regarde comme n'étant plus nouveau, comme passé de mode. Paletot suranné. Habit suranné. Robe surannée. Façon de parler surannée. On a honte des éloges qu'on a donnés aux mauvais princes, c'est un langage *suranné* et insipide qu'on n'oserait plus parler. (Mass.) Ce n'est pas dans un siècle de lumière qu'on peut se flatter d'accréditer les abus *surannés* du pouvoir religieux. (Ganilh.)

— Se dit aussi des personnes. Galant suranné. Femme surannée. Beauté surannée. D'un jeu de mots grossier partisans *surannés*. (Boil.)

SURANNER. v. n. 1re conj. (rad. *année*). Avoir plus d'un an de date. Laisser suranner des lettres de chancellerie. Laisser suranner son passeport.

— activ. Ne plus laisser de mode, mettre hors d'usage par la vétusté, par les temps ou par le progrès des mœurs. Le temps suranne tout.

SURANTIMONIATE. s. m. Chim. Antimoniate avec excès d'acide.

SURANTIMONITE. s. m. Chim. Antimonite avec excès d'acide.

SUR-ARBITRE. s. m. Arbitre choisi par les parties ou par le juge pour la décision d'une contestation sur laquelle les arbitres sont partagés. V. TIERS-ARBITRE.

SURARD. adj. m. (rad. *sureau*). Se dit d'un vinaigre qu'on prépare avec des fleurs de sureau. Vinaigre surard.

SURARSÉNIATE. s. m. Chim. Arséniate dans lequel il y a une fois et demie ou deux fois autant d'acide que dans le sel neutre correspondant.

SURATE. Géogr. Grande et forte ville de l'Hindoustan, dans la province de Goudjerat; population, 80,000 hab. Commerce très-considérable. Exportation de coton, d'étoffes, d'or et d'argent, d'indigo, d'acier. Surate fut dans le principe le centre du commerce britannique dans les Indes. Les Français y eurent des comptoirs. Elle appartient aujourd'hui aux Anglais.

SURATE. s. m. Chapitre du Coran. Le Coran est divisé en cent quatorze surates, parce que chaque chapitre était une leçon que l'auteur donnait à apprendre à ses sectateurs.

SURATTENDRE. v. a. 4e conj. S'est dit pour Attendre longtemps.

SURATTRIBUT. s. m. Addition à l'attribut.

— Gramm. Se dit quelquefois pour Adverbe. L'adverbe est un surattribut. Quand on dit *aimer tendrement, aimer* est une contraction de *être aimant ; aimant* est attribut, et *tendrement* qui le modifie est le surattribut.

SURBAISSÉ, ÉE. part. pass. du v. Surbaisser. S'empl. adjectiv. Archit. Se dit de l'arc de certaines voûtes, qui est une section de l'ellipse sur sa plus longue dimension. Voûte surbaissée.

— Minér. Se dit d'un cristal prismatique terminé par des sommets très-bas. Chaux carbonatée surbaissée.

SURBAISSEMENT. s. m. Archit. Trait de tout arc surbaissé.

SURBAISSER. v. a. 1re conj. Archit. Construire une voûte, un centre qui baisse par le milieu. Surbaisser une archivolte.

SURBANDE. s. f. Chir. Bande qui s'applique sur la compresse.

— Artill. Bande de fer pour retenir les tourillons d'une pièce de canon dans l'encastrement.

SURBASIQUE. adj. des 2 g. Chim. Se dit d'un sel avec excès de base au maximum. Chlorure plombique surbasique.

SURBAU. s. m. Mar. Nom donné aux bords du cadre d'une écoutille, ou aux morceaux de bois qui forment les côtés de ce cadre, et qui sont cloués tant sur les baux que sur les entremises, par lesquels l'écoutille est limitée.

— Les Dictionnaires donnent *surbau* pour [illegible]

SUR-BIPARTIENTE-TIERCE. adj. f. Arith. et géom. Se dit d'une raison de plus grande inégalité entre deux termes dont l'un contient l'autre une fois et deux tiers.

SURBOUCHE. s. f. Entom. Chaperon des condylopes.

SURBOUT. s. m. Constr. Grosse pièce de bois tournant sur un pivot qui reçoit divers assemblages de charpente pour des machines.

SURCARBONATE. s. m. Chim. Carbonate dans lequel l'acide est multiplié par un et demi ou par deux.

SURCASE. s. f. Jeux. Au trictrac, Case où il y a plus de deux dames.

SUR-CAUSE. s. f. Médec. légale. Cause secondaire. Il faut connaître les causes et les sur-causes.

SURCENS. s. m. Jurispr. féod. Première rente seigneuriale dont un héritage était chargé par-dessus le cens.

SURCHARGE. s. f. Nouvelle charge ajoutée à une autre. Donner de la surcharge à un cheval, à une voiture

— Fig. Augmentation de peines, de maux.

— Se dit des mots écrits sur d'autres mots dont on a employé les lettres ou parties de lettres pour en former de nouvelles. Faire une surcharge dans une lettre de change. Dans un acte judiciaire ou sous seing privé, les surcharges doivent être approuvées.

— Fig. et par anal. Il n y a point d'éloquence où il y a *surcharge* d'idées. (Volt.) On ne trouve dans les vers de Racine, pas un mot de *surcharge* ou d'enflure. (Rigol. de Juvign.)

SURCHARGÉ, ÉE. part. pass. du v. Surcharger. S'empl. adjectiv. Vaisseau surchargé. Cheval surchargé. On portait au moyen de cette machine, sans être *surchargé*, un poids de deux milliers. (Buff.)

— Fig. Pays surchargé d'impôts.

— Dans un sens moral. Être surchargé de maux, de misère. Que peut-on voir de plus illustre que la descendance immédiate de la maison d'Autriche, où l'on trouve une si grande affluence de maisons royales, avec tant d'États et de royaumes, qu'on a prévu il y a longtemps qu'elle en serait *surchargée*? (Boss.) Et *surchargé* de jours, il n'aspire plus qu'au terme. (J.-B. Rouss.) Charmes de la première jeunesse, délices des premières amours, pourquoi vous retracer encore à ce cœur accablé d'ennui et *surchargé* de lui-même? (J.-J. Rouss.)

— *Être surchargé de travail, d'affaires.* Avoir trop de travail, d'affaires. Rien ne fatigue plus que la paresse; dans son oisiveté, elle est toujours attardée, *surchargée* d'affaires indispensables à mesure qu'elle en fait moins. (Virey.)

SURCHARGER. v. a. 1re conj. On met un *e* après le *g* devant *a*, *o*. *Nous surchargeons, je surchargeais*, etc. Imposer une charge excessive, un trop grand fardeau. Surcharger un cheval, un bateau. Surcharger un commissionnaire.

— Charger d'impôts excessifs. Surcharger une ville, un département. Ils oppriment le commerce par les impôts sans nombre dont ils le *surchargent*. (Rayn.)

— Fig. Il faudrait que la mollesse ne nous *surchargeât* plus de mille besoins factices inconnus à nos ancêtres. (Rayn.)

— Faire une surcharge dans l'écriture. Surcharger un mot, une ligne.

— SE SURCHARGER. v. pron. Se charger surabondamment.

— Fig. Se surcharger de travail. Se surcharger d'affaires, d'embarras. Je ne veux pas qu'on se *surcharge* d'obligations. (Ganganelli.)

— *Se surcharger l'estomac.* Manger excessivement. ‖ On dit dans le même sens, *Se surcharger d'aliments, de nourriture.*

SURCHAUFFÉ, ÉE. part. pass. du v. Surchauffer. S'empl. adjectiv.

SURCHAUFFER. v. a. 1re conj. Forg. Donner trop de feu au fer, le brûler en partie.

SURCHAUFFURE. s. f. Forg. Défaut du fer surchauffé.

SURCHLORURE. s. m. (pr. *çur-klo-ru-re*). Chim. Chlorure acide ou combiné avec de l'acide hydrochlorique.

SURCHROMATE. s. m. (pr. *çur-kro-ma-te*). Chim. Chromate qui contient deux fois autant d'acide que le sel neutre correspondant.

SURCILIER, ÈRE. adj. ou **SURCILIAIRE.** adj. des 2 g. (du lat. *supercilliaris*). Anat. Qui a rapport aux sourcils. V. SOURCILIER.

SURCILIÈRE. s. f. S'est dit du bas du front, où sont les sourcils.

SURCILIO-CONCHIEN. adj. et s. m. Anat. Se dit d'un muscle qui s'étend du sourcil à la conque de l'oreille.

SURCOMPENSÉ, ÉE. adj. Qui est compensé et au delà.

— Minér. Épithète donnée à une variété dans laquelle un des bords ou des angles solides reste intact, tandis que chacun des autres bords ou angles subit un décroissement, et que de plus deux d'entre eux en subissent chacun deux, en sorte qu'il y a plus que compensation. Baryte sulfatée surcompensée.

SURCOMPOSÉ, ÉE. adj. Gramm. Se dit des temps des verbes dans la conjugaison desquels on redouble l'auxiliaire. *Tu aurais eu dit, il aurait eu mangé cela*, sont des temps surcomposés.

— Bot. Se dit des feuilles composées dont le pétiole commun se subdivise avant de porter des folioles.

— Minér. Se dit d'une variété dont la forme est composée d'un grand nombre de facettes qui résultent de diverses lois de décroissement. Chaux surcomposée.

SURCOMPOSÉ. s. m. Chim. Corps qui résulte de la combinaison des corps composés.

SUR-COSTAL, ALE. adj. (ét. lat., *supra*, au-dessus; *costales*, côtes). Anat. Qui est placé à la partie postérieure des côtes. Muscles surcostaux.

— subst. au masc. Les *surcostaux* servent à l'élévation des côtes, et par suite à l'inspiration. (Dict. de méd.)

SURCOUPER. v. a. et n. 1re conj. Jeux. Couper avec un atout supérieur à celui qu'un autre joueur a déjà employé.

SURCRÉNELÉ, ÉE. adj. Qui est doublement crénelé.

SURCROISSANCE. s. f. Ce qui croît au corps par-dessus la nature.

SURCROÎT. s. m. (pr. *çur-kroa*). Augmentation, ce qui ajoute à quelque chose, ce qui accroît le nombre, la quantité ou la force d'une chose. Grand surcroît. Surcroît de bois, de blé. Surcroît de vivres, de vin, de munitions.

— Fig. Surcroît d'embarras. Surcroît de peines, d'afflictions, de douleurs. Paix! silence! il me vient un *surcroît* de pensée. (Regnard.) Les propos qu'on tient aux malades sont des *surcroîts* d'affliction. (Mme de Sommery.) Les lettres de condoléance ne sont que des *surcroîts* d'affliction. (La Font.)

— *De surcroît.*

Et du foin que leur bouche au râtelier laissait,
De *surcroît* une mule encor se nourrissait. (Boil.)

— *Par surcroît.* loc. adv. Cherchez d'abord le royaume de Dieu et sa justice, et le reste vous sera donné par *surcroît*. (Évangil.)

— *Pour surcroît de.* loc. prépos. Pour *surcroît* de douleur, madame, je l'ignore. (Rac.)

Et voyant pour *surcroît* de douleur et de haine,
Parmi ses étendards porter l'aigle romaine.
(Racine.)

Et, pour *surcroît* de maux, un sort malencontreux,
Conduit en cet endroit un grand troupeau de bœufs.
(Boileau.)

SURCROÎTRE. v. a. 4e conj. *Je surcrois, tu surcrois, il surcroît, nous surcroissons, vous surcroissez, ils surcroissent. Je surcroissais. Je surcrûs, nous surcrûmes. Je surcroîtrai. Je surcroîtrais. Surcrois, surcroissons, surcroissez. Que je surcroisse. Que je surcrusse. Surcroissant. Surcrû, surcrue.* S'est dit pour Augmenter sans mesure, accroître au delà des bornes. Surcroître le prix des marchandises.

— neutral. Se dit des chairs qui se forment dans les plaies avec trop d'abondance et de rapidité. Couper la chair qui surcroît dans une plaie.

SURCRÛ, UE. part. pass. du v. Surcroître. S'empl. adjectiv

SURCUIDANCE. s. f. S'est dit pour Présomption.

SURCUIDER. v. n. 1re conj. S'est dit pour Présumer et être présomptueux.

SURCULE. s. m. (du lat. *surculus*, rejeton). Bot. Tige des mousses.

SURCULEUX, EUSE. adj. Qui donne des rejetons. Arbre surculeux.

SURCULIGÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *surculus*, rejeton; *gero*, je porte). Bot. Se dit de l'embryon de quelques plantes aquatiques, dont le plumet s'allonge en un jet filiforme.

SURCULOTTE. s. f. Cost. milit. Genre de vêtement qui était à l'usage de la cavalerie.

SURCYANATE. s. m. Chim. Cyanate qui contient deux fois autant d'acide que le sel neutre correspondant.

SURDÂTRE. adj. des 2 g. (du lat. *surdus*, sourd). Qui est légèrement sourd.

SURDÉCOMPOSÉ, ÉE. adj. Bot. Dont le pétiole commun se divise plusieurs fois avant de porter des folioles. Famille surdécomposée.

SURDEMANDE. s. f. Anc. cout. Demande excessive.

SURDEMANDER. v. a. 1re conj. S'est dit et se dit encore dans quelques provinces pour Surfaire.

SUR-DEMI-ORBICULAIRE. adj. et s. m. Anat. Se dit du muscle orbiculaire des lèvres.

SURDENT. s. f. (ét. lat., *supra*, dessus; *dens*, *dentis*, dent). Anat. Dent surnuméraire qui pousse hors des rangs des autres dents et plus ou moins éloignée de l'arcade alvéolaire. Les surdents sont le résultat ou des dents de la première dentition qui persistent après la venue de celles de la seconde, ou bien d'un germe surnuméraire, suite de la conformation primitive. Le plus souvent les surdents n'existent qu'aux dents canines et incisives. On ne peut presque jamais remédier à la gêne et à la difformité qu'occasionnent les surdents qu'en en opérant l'extraction.

— Art vétér. Dent du cheval qui est plus longue que les autres.

SURDI-MUTITÉ. s. f. Mutité ou privation de la parole par suite d'une surdité congéniale. Ce n'est pas, comme on le croyait autrefois, [illegible] sont mal conformés que les sourds-muets sont privés de la parole: c'est la privation du sens de l'ouïe, qui, en les mettant dans l'impossibilité de recueillir les éléments du langage, est la cause de cette infirmité. La *surdi-mutité* élève entre le sourd-muet et le monde intellectuel, une double barrière qui empêche, d'un côté, ses idées et ses sensations de venir jusqu'à nous, et de l'autre, nos idées et nos sensations d'arriver jusqu'à lui: une seule voie de communication lui reste, c'est la vue. (Vaïdy.) Ce mot est omis dans les dictionnaires.

SURDISTENDRE. v. a. 4e conj. Distendre outre mesure.

SURDISTENSION. s. f. Didact. Distension portée au delà du degré où la partie peut céder.

SURDITÉ. s. f. (en lat. *surditas*; de *surdus*, sourd). Abolition plus ou moins complète du sens de l'ouïe. Surdité commençante. Surdité légère. Guérir la surdité. Guérir quelqu'un de la surdité. Sa surdité augmente. Une surdité complète. Les degrés d'intensité de la surdité. La surdité varie sous plusieurs rapports. Traitement de la surdité. Surdité congéniale. La surdité peut être l'effet d'une otite aiguë ou chronique, d'une paralysie de la pulpe auditive, ou du tronc même du nerf auditif, ou enfin d'un obstacle mécanique qui s'oppose au libre accès des sons. Mais on observe des surdités dont on ne peut assigner la cause, et qu'on ne peut combattre par conséquent que par un traitement expérimental.

SURDORÉ, ÉE. part. pass. du v. Surdorer. S'empl. adjectiv.

Mes yeux ne voient point un maudit Bourvalais,
Dans un char *surdoré* jouir avec audace
Des regards indignés dont chacun le menace.
(Regnard.)

— Fig. L'hypocrisie n'est que le vice *surdoré* de vertus. (Boiste.)

SURDORER. v. a. 1re conj. Dorer doublement, dorer solidement; mettre une seconde dorure. Surdorer un lingot d'argent.

SURDOS. s. m. (pr. *çur-dô*). Manég. Bande de cuir qui porte sur le dos du cheval de carrosse. Le surdos sert à soutenir les traits et le reculement.

SUREAU. s. m. (pr. *çu-rô*; en lat. *sambucus*; vient peut-être de *surculus*, diminutif de *surus*, branche, pieu). Bot. Genre de plantes de la famille des caprifoliacées, comprenant des arbustes et des arbrisseaux à fleurs blanches, disposées en corymbes ou en grappes plus ou moins larges. Le sureau commun. Le sureau hyèble. Le sureau à grappes. Le sureau commun sert à de nombreux usages en médecine et en économie domestiques. On fait avec ses baies un rob sudorifique; les fleurs communiquent au vin ordinaire un faux goût de vin muscat; ses fruits, cuits dans le vinaigre, teignent le fil et les peaux en violet; son bois, quand il est vieux, devient assez dur, et est propre à être employé pour certains ouvrages de tour. Les enfants se servent des jeunes branches du sureau, desquelles ils ont vidé la moelle abondante dont elles sont remplies, pour faire des canonnières et des sarbacanes.

Le chèvre-feuille, ami de l'ombre des forêts,
Le *sureau*, le lilas, l'épaisse giroflée,
L'églantier orgueilleux de sa fleur étoilée,
De ce beau labyrinthe émaillent les détours.
(Roucher.)

— *Sureau aquatique* ou *sureau d'eau*. La viorne obier.

SUREAUTIER. s. m. Bot. Agaric qui a la forme d'un entonnoir blanc, et qui croît en Toscane, sur les racines des peupliers et surtout sur celles du sureau.

SURÉCOT. s. m. Dépense en sus de l'écot, de ce qu'on croyait devoir. La plupart des dictionnaires écrivent *subrécot*, mais cette orthographe n'est pas tolérable. V. SUBRÉCOT.

SURÉGADE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des euphorbiacées, fondé sur un arbre découvert à Madras.

SURÉLEVÉ, ÉE. adj. Qui est élevé au-dessus.

— Archit. *Voûte surélevée.* Celle dont l'arc est une section de l'ellipse sur sa dimension la plus étroite.

SURELLAGATE. s. m. Chim. Ellagate avec excès d'acide.

SURELLE ou **SURETTE.** s. f. Bot. Nom vulgaire de l'oseille des prés, de l'oxalide des bois, et principalement d'une espèce de patience, qui convient surtout aux bêtes à laine, chez qui elle prévient la maladie appelée *pourriture*.

SURÉMARGINÉ, ÉE. adj. Qui est très-échancré.

— Minér. Se dit d'une variété dont les bords, moins deux opposés entre eux, sont remplacés chacun par une facette, en même temps que les deux autres le sont chacun par deux facettes. Pyroxène surémarginée.

SÛREMENT. adv. Avec sûreté, en sûreté. Placer de l'argent sûrement. Endroit où l'on ne peut séjourner sûrement. Il vaut mieux sans doute faire le bien que de le connaître; mais on le fait plus *sûrement* quand on le connaît. (Charron.) La lumière offusquée a perdu son éclat sans rien perdre de sa force; elle nous éclaire moins, mais elle nous guide *sûrement*. (Buff.) Vous vivez plus *sûrement*, plus honorablement au milieu d'un peuple entier qui vous aime, que les rois entourés de tous leurs soldats. (J.-J. Rouss.) L'avarice est la racine de [illegible] moyen d'avoir presque *sûrement* tout ce qu'on désire. (Boss.) Il faut savoir essuyer des dégoûts pour plaire aux grands, et savoir entrer en part de leurs désordres pour participer plus *sûrement* à leurs grâces. (Mass.)

— Certainement. Il ne vient pas, sûrement il a été arrêté. Cela est sûrement arrivé. Fabian est *sûrement* près d'ici; mais ce malheureux ami, qui n'espère plus vous voir, qui vous pleure sans cesse, va mourir de sa joie, si vous vous offrez tout d'un coup à lui. (Florian.)

SURÉMINENT, ENTE. adj. Éminent au suprême degré. Savoir suréminent. Vertu suréminente.

— Supérieur. On voit que cette dignité est *suréminente* à l'état monastique. (Grégoire.)

— SURÉMINENT. s. m. Philos. Épithète donnée par Xénocrate à la Monade ou Dieu suprême.

SURÉMINI. Relig. mahom. Celui qui commande en chef les pèlerins qui vont à la Mecque.

SURÉMOUSSÉ, ÉE. adj. Qui est plus émoussé que de coutume.

— Minér. Nom donné à une variété dans laquelle les sommets aigus de celle qui porte le nom d'*émoussée* sont interceptés par des facettes perpendiculaires. Chaux carbonatée surémoussée.

SURÉNA. s. m. Relat. Titre des généraux parthes. ‖ Pl., les *surénas*.

SURENCHÈRE. s. f. Enchère mise sur une autre enchère. La faculté de surenchérir dans les ventes immobilières se divise en *surenchère sur aliénation volontaire* et *surenchère sur expropriation forcée*; la première n'est accordée qu'aux créanciers ayant hypothèque inscrite sur l'immeuble aliéné; la deuxième est permise à toute personne indistinctement. (Code de procédure.)

— La *surenchère du dixième* s'applique aux ventes sur aliénation volontaire, et la *surenchère du sixième* est admise pour les ventes sur expropriation, pour les ventes des biens des mineurs, pour les ventes sur licitation. Dans les ventes des immeubles appartenant à un débiteur failli, tout créancier a le droit de surenchérir: la *surenchère* ne peut être dans ce cas au-dessous du dixième du prix principal de l'adjudication. (Code de comm.)

SURENCHÉRIR. v. n. 2e conj. Faire une surenchère. Accorder un délai pour surenchérir

SURENCHÉRISSEUR. s. m. Celui qui fait une surenchère.

— adj. Créancier surenchérisseur.

SURÈNE. Géogr. Petite ville de France (Seine), près de Neuilly, renommée par la mauvaise qualité du vin que produisent ses vignobles.

— Prov. *On n'a point d'avocat pour du vin de Surène.*

— s. m. Vin du territoire de Surène. Ne boire que du surène.

— Par extens. Vin détestable. C'est du vin de Surène.

SURÉPINEUX, EUSE. adj. Anat. V. SUS-ÉPINEUX.

SURÉROGATION. s. f. (pr. *çu-ré-ro-ga-ci-on*). Ce qu'on fait de bien au-delà de ce qu'on est obligé de faire, ce qu'on n'est pas précisément obligé de faire. Les faux dévots aiment mieux faire des œuvres de *surérogation*, que de satisfaire à celles qui sont d'obligation. (Acad.)

— Par extens. Ce qu'on fait au delà de ce qu'on a promis. Faire une chose par surérogation.

SURÉROGATOIRE. adj. des 2 g. Qui est au delà de ce qu'on est obligé de faire. Œuvre surérogatoire. Conseils surérogatoires.

SUR-ESPÉRER. v. a. 1re conj. (du lat. *supersperare*). Espérer beaucoup.

SURESTARIE. s. f. (du lat. *stare*, rester). Jurispr. Retard apporté dans le chargement d'un navire frété. Ce chargement doit être fait dans le délai convenu ou déterminé par l'usage des lieux. C'est ce qu'on nomme *jours de planche*. Le délai expiré, le fréteur qui a mis l'affréteur en demeure de tenir son engagement, a droit à des dommages-intérêts appelés *frais de surestarie*.

SURET, ÈTE. adj. (dim. de *sur*). Qui est un peu aigre, un peu acide. Du lait suret. Du vin suret. Fruits surets. Pomme surète.

SÛRETÉ. s. f. Éloignement de tout péril, état de celui, de celle qui n'a rien à craindre. Grande sûreté. Pleine sûreté. Entière sûreté. La sûreté d'une personne. Être en sûreté. Se mettre en lieu de sûreté. Pourvoir à sa sûreté. Dormir, voyager en sûreté. Un méchant peut être en *sûreté*: mais il n'est jamais en assurance. (St-Evrem.) Tout homme vivant dans une société a acquis trois droits: droit de liberté, droit de *sûreté*, droit de propriété. (Ferrand.) À force de chercher sa *sûreté* il ne pouvait plus la trouver. (Fén.) C'est sous les bons rois que les esprits rebelles ne trouvent de protection et de *sûreté* que dans l'obéissance, dans l'unité. (Mass.)

Cette tranquillité
Dont je ne puis souffrir l'indigne *sûreté*. (Racine.)

Laissez mourir un fat dans son obscurité,
Un auteur ne peut-il pourrir en *sûreté*? (Boileau.)

— Se dit aussi des choses. La sûreté de sa fortune, de ses biens. Mettre son bien en sûreté. [illegible] vous voulez que votre vertu soit en *sûreté*; mais surtout défiez-vous de vous-mêmes. (Bourgogne.)

— Dans un sens analogue, se dit des choses personnifiées. La *sûreté* du genre humain semblait demander un frein à de pareilles violences. (Volt.) Autrefois on mettait la force et la *sûreté* de l'empire uniquement dans les troupes, qu'on disposait de manière qu'elles se prêtaient la main les unes aux autres. (Boss.)

— *Être en lieu de sûreté.* Être dans un lieu où l'on n'a rien à craindre. ‖ *Mettre quelqu'un en lieu de sûreté.* Se dit particulièrement pour Mettre quelqu'un en prison, s'assurer de sa personne. ‖ Dans un sens analogue. Le prince avait mis en *sûreté*, non-seulement toute notre frontière et toutes nos places, mais encore tous nos soldats. (Boss.)

— *En sûreté de conscience.* Sans que la conscience soit blessée. Dire une chose en sûreté de conscience. Agir, penser en sûreté de conscience.

— Par analogie. Il n'y a presque plus de réconciliations qui ne soient feintes; on croit être en *sûreté* pourvu qu'on sauve les apparences. (Fléch.)

— *Serrure de sûreté, verrou de sûreté.* V. SERRURE, VERROU. || *Soupape de sûreté.* V. SOUPAPE.

— Caution, garantie que l'on doit donner ou que l'on donne pour l'exécution d'un traité. Donner des sûretés. Prendre toutes les sûretés possibles. Avoir des sûretés.

Deux *sûretés* valent mieux qu'une,
Et le trop en cela ne fut jamais perdu. (La Font.)

— *Place de sûreté.* Celles qui sont retenues ou données par un prince ou par un Etat pour la sûreté de l'exécution d'un traité.

— Assurance, fermeté du pied pour marcher, fermeté de la main pour écrire, pour faire une opération chirurgicale, etc. Avoir beaucoup de sûreté. Avoir une grande sûreté dans la main. N'avoir pas de sûreté du tout.

— Fig. Sûreté de tact, de coup d'œil, de goût.

— La sûreté personnifiée. La *sûreté* dans l'ombre a choisi son séjour. (Piron.)

— Chass. Les chiens chassent en sûreté lorsqu'ils suivent la même voie, le nez collé à terre, et crient également.

— On dit prov. *La méfiance est la mère de sûreté*, ou *méfiance est mère de sûreté.* || *Qui n'a sûreté, n'a mal.*

— Iconol. La Sûreté est représentée par une femme qui de la main droite s'appuie sur une pique, et de la gauche sur une colonne, symbole de fermeté, comme la pique est le symbole du commandement.

SUREXCITATION. s. f. (pr. *çur-èk-ci-ta-ci-on*). Surcroît d'excitation, augmentation de l'action vitale dans un tissu, dans un organe.

SUREXCITÉ, ÉE. part. pass. du v. Surexciter. S'empl. adjectiv.

SUREXCITER. v. a. 1re conj. Éprouver, causer une surexcitation. Omis par tous les dictionnaires.

SURF. s. m. Helminth. Nom donné par les pêcheurs de harengs à un ver marin dont ces poissons se nourrissent. Ces vers sont si abondants qu'ils couvrent quelquefois la surface des eaux.

SURFACE. s. f. Étendue qui n'a que deux dimensions, longueur et largeur; superficie, l'extérieur d'un corps. La surface de la terre. Surface de l'eau. Une belle surface. Une grande surface de terrain. La lune nulle part n'a de *surface* unie. (La Font.) Un nombre infini de bâtiments de toute espèce volaient sur la *surface* de la mer. (Barth.) Des atterrissements et des tremblements de terre ont changé toute la surface de cette contrée. (Id.) Nos petits maîtres sont l'espèce la plus ridicule qui rampe avec orgueil sur la *surface* de la terre. (Volt.) Quelque inégalité qui paraisse dans le cours des rivières qui arrosent la *surface* de la terre, elles ont toutes cela de commun qu'elles viennent d'une petite origine. (Boil.) Nous tâchons de leur donner une plus grande idée de nos richesses en agrandissant la *surface* de ces métaux, nous voulons fixer leurs yeux, ou plutôt les éblouir. (Buff.)

— *Surface plane* ou absol. *plan.* Surface sur laquelle on peut appliquer exactement une ligne droite dans tous les sens. || *Surface courbe.* Celle sur laquelle on ne peut appliquer exactement une ligne droite dans tous les sens. || *Surface réglée.* Celle qui est engendrée par le mouvement d'une ligne droite, qui doit glisser sur trois autres lignes directrices dont la position est donnée, ou seulement sur deux directrices, mais en étant alors assujétie à rester parallèle à un plan donné. || *Surface gauche.* Surface réglée dans laquelle deux positions de la droite génératrice, aussi rapprochées que l'on veut, ne se trouvent jamais dans un même plan. || *Surface développée.* Surface réglée qui peut être développée sur un plan.

— Fig. Extérieur, dehors, apparence. S'en tenir à la surface des choses. Il ne faut pas s'en tenir à la surface. Aller au-delà de la surface. Si on s'en tenait toujours à la surface des choses comme des hommes, on serait souvent dupe. Je connais des *surfaces*, mais je me défie du fond. (Marm.) Vous qui n'examinez que la *surface* de votre âme, condamnez-vous aujourd'hui sur le soin et l'exactitude de Marie-Thérèse. (Fléch.) Nous n'avons qu'une teinture et une *surface* de religion. (Id.)

SURFAIRE. [illegible] *surfaites, ils surfont. Je surfaisais; nous surfaisions. Je surfis. J'ai surfait. Je surferai. Je surferais. Surfais, surfaisons, surfaites. Que je surfasse. Que je surfisse. Surfaisant. Surfait.* Demander plus qu'il ne faut d'une chose qui est à vendre. Surfaire des marchandises.

— Fig. Exagérer le prix d'une chose. Il y a deux choses, entre beaucoup d'autres auxquelles on rend un bien mauvais service, en les *surfaisant*: les hommes et leurs ouvrages. (Dider.) Chaque passion *surfait* le bonheur. (Boiste.)

— Dans un sens encore plus figuré. Il y a des gens dont l'orgueil est visionnaire, et leur *surfait* tout ce qu'ils sont. (Mariv.)

— On dit aussi elliptiquement, *Vous me surfaites*, pour, Vous surfaites la marchandise que vous me vendez.

— neutral. Les marchands surfont toujours. Aimer à surfaire. Surfaire de moitié.

— SE SURFAIRE. v. pron. Être surfait. Ce qui est d'un prix réel ne doit pas se *surfaire.* (Boiste.)

— réciproq. Les intrigants se *surfont* les uns les autres. (Boiste.)

SURFAISANT. part. prés. du v. Surfaire. Qui surfait. Il est invariable. Une marchande surfaisant beaucoup, surfaisant habituellement.

SURFAIT, AITE. part. pass. du v. Surfaire. S'empl. adjectiv. Des marchandises surfaites de moitié prix.

SURFAIX. s. m. (pr. *çur-fè*). Sell. Large bande de cuir noir, sangle portant un sanglon ou une boucle, que l'on place au-dessus de la selle lorsqu'on veut la rendre plus fixe.

SURFEUILLE. s. f. (pr. *çur-feu-ye*). Bot. Nom sous lequel un botaniste a désigné la pérule. V. PÉRULE.

SURFLEURIR. v. n. 2e conj. Agric. Fleurir après avoir donné des fruits.

SURFLUORURE. s. m. Chim. Composé qui résulte de la combinaison d'un fluorure avec l'acide hydrofluorique.

SURFONCIER, IÈRE. adj. Anc. cout. Qui est par-dessus l'impôt ou le revenu foncier. || *Rente surfoncière.* Celle qui est créée sur un fonds, en sus d'une autre rente déjà existante.

SURFONGATE. s. m. Chim. Fongate avec excès d'acide.

SURFS. s. m. pl. Helminth. V. SURF.

SURGARDE. s. m. Nouveau garde établi près d'autres.

SURGE. s. f. Comm. Laine qui se vend sans avoir été lavée et dégraissée. || adj. Laine surge.

SURGEON. s. m. (du lat. *surgere, surrigere*, lever, élever). Bot. Branche qui naît du collet ou de la souche, s'élève dès qu'elle sort de terre, et est susceptible d'être séparée avec une partie de la racine, et de former ainsi un nouvel individu. Les surgeons nuisent à la durée des arbres, ainsi qu'à l'abondance de leurs fruits. Il faut toujours extirper les surgeons dans la force de leur croissance; si on les coupe l'hiver ils reviennent l'année suivante.

— Fig. Descendant. Un surgeon de la race de Charlemagne.

— *Surgeon d'eau.* S'est dit d'un petit jet d'eau qui sort naturellement de terre ou d'une roche.

SURGÈRES. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Rochefort (Charente-Inférieure); 2,000 hab.

SURGIR. v. n. 2e conj. (du lat. *surgere*, s'élever). Arriver, aborder. Surgir au port, à bon port. J'ai *surgi* dans une seconde île déserte, plus inconnue, plus charmante que la première. (J.-J. Rouss.)

— Fig. *Surgir au port.* Atteindre au but de ses vœux, réussir dans ce qu'on avait entrepris.

— Fig. Sortir, s'élever. De nouvelles difficultés surgirent. Voir surgir la réputation d'un écrivain. Morrel était attendu par toute sa famille avec une grande anxiété; de ce voyage à Paris devait *surgir* sa dernière voie de salut. (Al. Dumas.) Lorsque l'empilement social ou l'excès de concurrence obstrue quelques branches, l'ingénieuse nécessité fait d'ordinaire *surgir* une nouvelle industrie, ouvre une route inconnue. (Virey.)

SURGLACÉ, ÉE. part. pass. du v. Surglacer. S'empl. adjectiv. Mets surglacé. Pâtisserie surglacée.

SURGLACER. v. a. 1re conj. Le *c* prend une cédille devant *a, o. Nous surglaçons. Je surglaçais*, etc. Art culin. Mettre un glacé de sucre sur un mets, sur une pâtisserie.

SURHAUSSÉ, ÉE. part. pass. du v. Surhausser. S'empl. adjectiv. Voûte surhaussée.

SURHAUSSEMENT. s. m. Action de surhausser. || Etat de ce qui est surhaussé. Le surhaussement d'une voûte, d'un bâtiment. Le surhaussement des marchandises.

SURHAUSSER. v. a. 1re conj. Archit. Elever plus haut. Surhausser une voûte.

— Mettre à plus haut prix ce qui était déjà assez cher. Surhausser les denrées, les marchandises. Surhausser le prix d'une chose. Surhausser la valeur des espèces.

— SE SURHAUSSER. v. pron. Être surhaussé.

— Se surhausser soi-même, s'élever au-dessus de sa propre valeur, s'estimer beaucoup trop. Nous nous *surhaussons* toujours dans l'évaluation de nous-mêmes. (Boiste.)

[illegible] vous de leurs paroles. (Boiste.)

SURHUMAIN, AINE. adj. Qui est au-dessus de l'humanité, soit par sa nature, soit par des qualités acquises. Toutes les sciences *surhumaines* s'accoutrent du style poétique. (Montaigne.) Princesse *surhumaine* et céleste, et en tous points parfaite et accomplie. (Brantôme.) Il y eut quelque chose de *surhumain* dans sa valeur et dans sa capacité en cette occasion. (De Retz.) Nulle puissance humaine ou *surhumaine* ne peut jamais y justifier l'effet rétroactif d'aucune loi. (Mirab.) Eh bien! ouvrez vos ailes et consolez-vous dans les régions *surhumaines.* (A. Dumas.)

SURHUMÉRAL, ALE. adj. (du lat. *humerus*, épaule). Anat. Qui se porte aux muscles de l'omoplate. Veine surhumérale. Artère surhumérale.

SURHYPOSULFARSÉNITE. s. m. Chim. Hyposulfarsénite avec excès de sulfite hyparsénieux.

SURHYPOSULFATE. s. m. Chim. Hyposulfate qui contient un excès d'acide.

SURHYPOSULFITE. s. m. Chim. Hyposulfate avec excès d'acide.

SURIANE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, de la famille des rosacées, fondé sur un arbrisseau de deux à trois mètres de hauteur, qui croît dans l'Amérique méridionale et à Porto-Ricco.

SURICATE ou **SURIKATE.** s. m. Mamm. Genre de mammifères carnassiers digitigrades, ne renfermant qu'une seule espèce très-voisine des mangoustes, qui habite les environs du cap de Bonne-Espérance.

SURIE. Géogr. V. SYRIE.

SURIEN, IENNE. adj. et s. V. SYRIEN.

SURIER. s. m. Bot. Nom vulgaire du chêne à liége.

SURIMPOSÉ, ÉE. adj. Entom. Se dit de l'abdomen des insectes, quand son pédicule s'insère à la partie supérieure du postécusson, de manière qu'un intervalle considérable existe entre lui et l'arrière-poitrine.

SURIN. s. m. Bot. Nom vulgaire des jeunes pommiers, dans certains cantons.

SURINAM. Géogr. Etablissement hollandais dans l'Amérique méridionale, qui tire son nom d'un fleuve qui l'arrose. Ce pays a 375 kilom. de long sur 335 de large, et est d'une extrême fertilité, surtout sur le bord des rivières qui l'arrosent. Sucre, café, cacao, indigo, coton, bois, fer, acajou. Climat peu sain à cause des inondations périodiques des fleuves qui fécondent leurs rives. Pop., 10,000 blancs et 80,000 nègres esclaves. L'intérieur est habité par des peuplades indigènes. Cap. Paramaribo.

SURINAM. s. m. Ichthyol. Nom spécifique d'une espèce d'esclave, d'un pristipome, d'un spare et de l'anableps.

SURINAMINE. s. f. Chim. Alcaloïde découvert dans l'écorce de la géoffrée de Surinam.

SURINSTITUTION. s. f. S'est dit d'une institution faite sur une autre.

SURINTENDANCE. s. f. Inspection et direction générale au-dessus des autres, charge de surintendant ou de surintendante. La surintendance des finances, des bâtiments.

— Fig. Il faut que l'âme sape et mine par le menu toutes les passions qui ont quelque *surintendance* sur elle. (N. Pasquier.)

— Dans les maisons royales, Demeure du surintendant des bâtiments. Etre logé, se loger à la surintendance.

SURINTENDANT. s. m. Se disait autrefois de celui qui était ordonnateur, administrateur en chef des finances du roi, et se dit aujourd'hui de celui qui a l'intendance de quelque chose au-dessus des autres. Nicolas Fouquet fut surintendant des finances.

— Fig. Les deux maîtres et *surintendants* des affaires du monde sont l'industrie ou vertu et la fortune. (Charron.)

— Hist. ecclés. Titre que prenaient les évêques luthériens.

SURINTENDANTE. s. f. La femme du surintendant. Madame la surintendante.

— *Surintendante de la maison de la reine.* La dame qui avait la première charge de la maison de la reine.

— Titre donné à la principale directrice des maisons d'éducation établies pour les filles des membres de la Légion d'honneur.

SURIRELLE. s. f. (de *Surirey*, docteur). Zool. Genre d'animaux microscopiques, extrêmement remarquables par leurs formes symétriques, leur grande transparence et par leur mode de reproduction. La surirelle striée.

SURIRRITATION. s. f. (pr. *çur-ir-ri-ta-ci-on*). Irritation morbide.

SURIS. s. m. Relat. Prêtre des Hottentots.

SURJALLÉ, ÉE. adj. Mar. Se dit d'une ancre, lorsque le câble qui la retient, au lieu de se tendre directement de l'organeau à l'écubier, fait un tour sur le jas. Les amateurs de variantes orthographiques ne se plaindront pas, car on écrit encore *surjouaillé, surjalié*, et même *surjoulé.* Comme on voit, on peut choisir; néanmoins, nous pensons que *surjouaillé* est la seule forme correcte; elle dérive naturellement de *jouail.*

[illegible] ture qu'on fait en tenant les deux étoffes qui doivent être jointes, appliquées l'une sur l'autre bord à bord, et en les traversant toutes deux à chaque point d'aiguille. Faire un surjet, des surjets.

SURJET. s. m. Anc. cout. Augmentation de prix.

SURJETANT. part. prés. du v. Surjeter. Il est invariable.

SURJETANT. s. m. Anc. jurispr. Celui qui offre un prix plus élevé.

SURJETÉ, ÉE. part. pass. du v. Surjeter. S'empl. adjectiv.

SURJETER. v. a. 1re conj. Le *t* se double devant une syllabe muette. *Je surjette, tu surjettes, il surjette*, etc. Cout. Coudre en surjet.

— S'est dit pour Enchérir, hausser le prix.

SURJURER. v. a. 1re conj. Jurispr. S'est dit pour Opposer son serment à celui d'une autre personne.

SURLANGUE. s. f. Médec. vétér. Charbon à la langue des bestiaux.

SURLENDEMAIN. s. m. Le jour qui suit le lendemain. Il partit le surlendemain de sa noce. On n'avait pas revu à Marseille le mandataire de la maison Thomson et French; le lendemain ou le *surlendemain* de sa visite à M. Morrel il avait disparu. (A. Dumas.)

SURLIÉ, ÉE. part. pass. du v. Surlier. S'emploie adjectiv.

SURLIER. v. a. 1re conj. *Je surlie, nous surlions, vous surliez. Je surliais, nous surliions, vous surliiez. Que je surlie, que nous surliions, que vous surliiez.* Mar. Envelopper avec un petit cordage le bout d'un gros cordage pour qu'il ne se détorde pas.

SURLIURE. s. f. Mar. Action de surlier.

SURLONGE. s. f. Bouch. Partie du bœuf qui reste après qu'on a levé l'épaule et la cuisse, et où l'on prend les aloyaux.

SURLOUÉ, ÉE. part. pass. du v. Surlouer. S'empl. adjectiv. Appartement surloué. Maison surlouée.

SURLOUER. v. a. 1re conj. (rad. *louage*). S'est dit pour Louer au-dessus de la valeur réelle.

SURLOUER. v. a. 1re conj. (rad. *loyer*). Prat. Louer, donner en location pour un prix supérieur à la valeur réelle.

SURLUNAIRE. adj. des 2 g. Qui habite au-dessus de la lune.

— Fantastique. La figure de mes êtres *surlunaires.* (J.-J. Rouss.)

SURMALATE. s. m. Chim. Malate avec excès d'acide.

SURMARCHER. v. n. 1re conj. Chass. V. SURALLER.

SURMARGARATE. s. m. Chim. Margarate avec excès d'acide.

SURME. s. m. Relat. Trompette égyptienne très-bruyante.

SURMÉ ou **SURMEH.** s. m. Relat. Fard noir des femmes turques.

SURMENÉ, ÉE. part. pass. du v. Surmener. S'empl. adjectiv. Cheval surmené.

SURMENER. v. a. 1re conj. L'*e* se change en *è* devant une syllabe muette. *Je surmène, tu surmènes, il surmène*, etc. Excéder une bête de fatigue, en la faisant aller trop vite ou trop longtemps. On surmène un cheval en le soumettant tout à coup à un travail, et même à un exercice violent.

SURMESURE. s. f. Prat. Ce qui se trouve au delà de la mesure exprimée dans les actes de vente.

SURMETTRE. v. a. 4e conj. S'est dit pour Imposer, charger.

SURMOLYBDATE. s. m. Chim. Molybdate qui contient deux fois autant d'acide que le sel neutre correspondant.

SURMONTABLE. adj. des 2 g. Qui peut être surmonté. Obstacle surmontable. Difficulté surmontable. Il y a peu de difficultés qui ne soient *surmontables* pour celui qui les combat avec un courage opiniâtre. (Boiste.)

SURMONTÉ, ÉE. part. pass. du v. Surmonter. S'empl. adjectiv.

— *Surmonté de.* Dans un enfoncement était une espèce de divan *surmonté* d'un trophée d'armes arabes à fourreaux de vermeil et à poignées resplendissantes de pierreries. (A. Dumas.) Il y a de ces pitons qui sont surmontés d'un rocher de forme cubique, qui les couronne comme un chapiteau. (B. de St-P.) Cette bourse est composée de petites capsules en cul-de-lampe et à deux becs, remplies de semences *surmontées* d'aigrettes. (Id.)

— Fig.

Hercule à désarmer coûtait moins qu'Hippolyte,
Et vaincu plus souvent, et plus tôt surmonté,
Préparait moins de gloire aux yeux qui l'ont dompté.
(Racine.)

— Blas. *Pièce surmontée.* Pièce au-dessus de laquelle il y en a une autre qui la touche immédiatement.

SURMONTEMENT. s. m. S'est dit pour Action de surmonter.

SURMONTER. v. a. 1re conj. Monter au-dessus. Au déluge, l'eau surmonta de quinze coudées les plus hautes montagnes. [illegible] mente toujours.

— Fig. Vaincre, dompter. *Surmonter* ses ennemis. Surmonter sa colère, sa haine, ses passions. Surmonter toutes les difficultés. Les femmes peuvent moins *surmonter* leur coquetterie que leurs passions. (La Rochef.) La raison supporte les disgrâces, le courage les combat, la patience et la religion les *surmontent.* (Mme de Sommery.) L'héroïque résistance qu'ils déploient contre leurs oppresseurs prouve bien que les âmes peuvent surmonter la faiblesse du corps. (Virey.) Les difficultés semblent croître avec mon zèle à les surmonter. (J.-J. Rouss.) Après que, par le dernier effet de notre courage, [illegible] surmonté la [illegible] jusqu'à ce courage par lequel nous semblions le défier. (Boss.) En butte à tous les maux, on [illegible] les surmonte. (Volt.)

Sentiments trop jaloux, c'est à vous de vous taire;
Respectez ma vertu, qui vous a *surmontés*. (Rac.)

J'admirais si Mathan, dépouillant l'artifice,
Avait pu de son cœur *surmonter* l'injustice. (Id.)

— Surpasser. Surmonter tous ses concurrents. Surmonter quelqu'un en générosité, en éloquence, en talent.

— Se dit quelquefois d'un objet qui est placé, qui s'élève au-dessus d'un autre. Des vases antiques surmontent cette colonne. Une statue surmonte cette colonne. Dans la peur, la terreur, l'effroi et l'horreur, le front se ride, les sourcils s'élèvent, la paupière s'ouvre autant qu'il est possible, elle *surmonte* la prunelle, et laisse paraître une partie du blanc de l'œil au-dessus de la prunelle. (Buff.)

— SE SURMONTER. v. pron. Être surmonté, dompté. Toute passion peut se *surmonter* avec le temps et la volonté. (Boiste.)

— Se maîtriser, se vaincre, se dompter. Celui qui se *surmonte* lui-même surmonte facilement les autres. (Boiste.)

SURMOULE. s. m. Techn. Moule fait sur une figure coulée.

SURMOULÉ, ÉE. part. pass. du v. Surmouler. S'empl. adjectiv.

SURMOULER. v. a. 1re conj. Techn. Mouler sur une figure de plâtre coulé.

— SE SURMOULER. v. pron. Être surmoulé.

SURMOUSSE. s. m. Bot. Espèce de champignons du genre agaric.

SURMOÛT. s. m. Vin tiré de la cuve sans avoir cuvé ni avoir été pressuré. Un muid de surmoût. Faire du surmoût.

SURMULET. s. m. Ichthyol. Espèce de poissons du genre mule, renfermant un beau poisson qui se distingue du rouget par des raies dorées et longitudinales s'étendant jusque sur la tête, où elles se marient au rouge vermillon qui fait le fond de la couleur de cette partie. Le surmulet a de grandes écailles sur toutes les parties du corps; sa chair blanche et feuilletée, ferme, est agréable au goût. On le pêche dans l'Océan et la Méditerranée.

SURMULOT. s. m. Mamm. Nom employé par Buffon pour désigner l'espèce du rat gris domestique, la plus commune maintenant en France, et qui y a remplacé presque partout l'espèce du rat proprement dit ou rat noir.

SURMURIN, INE. adj. Mamm. Qui se rapproche du rat, mais qui est plus gros. ‖ SURMURINS. s. m. pl. Famille de mammifères.

SURNAGEANT. part. prés. du v. Surnager. Qui surnage. Il est invar. De l'huile surnageant sur l'eau.

SURNAGEANT, ANTE. adj. Qui est tenu en suspension. Se dit en parlant des liquides. Eau surnageante.

SURNAGER. v. n. 1re conj. (rad. *nager*). On met un *e* après le *g* devant *a*, *o*. *Nous surnageons. Je surnageais*, etc. Se soutenir à la surface, sur la surface d'un fluide. Le liége surnage. L'huile surnage. Un corps qui pèse moins qu'un volume égal au sein de la liqueur dans laquelle il est plongé *surnage* en partie; mais il s'y enfonce jusqu'à ce qu'il ait déplacé un volume de cette liqueur aussi pesant que lui. (Brisson.) Certaines graines sont enduites d'une cire qui les fait *surnager*; telles sont les baies de l'arbre de cire. (B. de St-P.) Les graines des haricots coulent d'abord au fond de l'eau, et *surnagent* quand elles en sont pénétrées. (Id.) Les balles renflées de l'avoine, semblables à deux longues demi-vessies, et peu adhérentes aux graines, les rendent propres à *surnager*, et à traverser les eaux par le secours du vent. (Id.)

— Fig. Subsister, persister. La vérité, comme l'huile, *surnage* toujours. (Prov.) Le vrai mérite seul *surnage*. (Boiste.) Il *surnageait* au torrent du monde. (X. Marm.) Barbarieux fit tout ce qu'il put pour noyer dans les plaisirs ses chagrins; mais ceux-ci *surnagèrent*. (St-Simon.) Il y a toujours dans le cœur humain un sentiment d'équité qui *surnage* entre les passions. (Lemontey.)

SURNAÎTRE. v. n. 1re conj. Naître par dessus.

SURNATURALITÉ. s. f. Qualité de ce qui est surnaturel.

SURNATUREL, ELLE. adj. (rad. *nature*). Qui est au-dessus des forces de la nature. Effet surnaturel. Cause, puissance surnaturelle. Qualité surnaturelle. Don surnaturel. Si tu pouvais, par un seul désir, tuer un homme à la Chine et hériter de sa fortune en Europe, avec la conviction *surnaturelle* qu'on n'en saurait jamais rien [illegible] (Chateaub.) L'Église est la société *surnaturelle* des disciples de Dieu, séparés des enfants de colère ou de la masse de perdition destinée à d'éternels supplices. (Lamenn.) Des temples furent élevés, avec le temps, à tous ceux qu'on avait supposés être nés du commerce *surnaturel* de la Divinité avec nos femmes et nos filles. (Volt.)

— *Vérité surnaturelle*. Celles que l'on ne connaît que par la foi.

— Par exagér. Extraordinaire, singulier, fort au-dessus du commun. Esprit surnaturel. Adresse surnaturelle. Bonheur surnaturel.

— substantiv. au masc. Ce qui est surnaturel, chose surnaturelle. Il n'y a point de surnaturel dans la nature, mais beaucoup d'incompréhensible. (Boiste.)

SURNATURELLEMENT. adv. D'une manière surnaturelle. Cela ne se peut faire que surnaturellement. Enseignement *surnaturellement* infaillible. (Lamenn.) Sacrements *surnaturellement* efficaces. (Id.)

SURNEIGÉE. s. f. Chass. Voie du gibier sur laquelle la neige est tombée.

SURNIE. s. f. (en lat. *surnia*). Ornith. Nom donné à des chevêches qui ont la queue longue ou étagée, le corps allongé, et qu'on désignait sous le nom de *chouettes-éperviers*.

SURNOM. s. m. Nom qui est ajouté au nom propre d'une personne ou d'une famille; il désigne quelque qualité ou quelque circonstance particulière. Avoir un surnom. Surnom noble, odieux. Scipion eut le surnom d'Africain. On gagne le *surnom* de grand, moitié par hasard, moitié par son mérite. (Galiani.) Je voudrais qu'un enfant choisît un patron parmi ceux d'entre eux avec lesquels il se trouverait le plus de convenances, et qu'il en ajoutât le *surnom* au nom de sa famille. (B. de St-P.)

SURNOMMÉ, ÉE. part. pass. du v. Surnommer. S'empl. adjectiv. Le duc de Guise, surnommé le Balafré. Guillaume, surnommé le Conquérant.

SURNOMMER. v. a. 1re conj. Ajouter une épithète au nom d'une personne, soit pour marquer quelqu'une de ses actions, ou de ses bonnes ou mauvaises qualités, soit pour la désigner par quelque chose de remarquable.

SURNOURRI, IE. part. pass. du v. Surnourrir. S'empl. adjectiv.

SURNOURRIR. v. a. 2e conj. Nourrir abondamment. Fam.

SURNUMÉRAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *supernumerarius*; fait de *super*, au-dessus; *numerus*, nombre). Qui est au-dessus du nombre déterminé. Employé surnuméraire. Officier surnuméraire. Doigt surnuméraire.

— substantiv. Un surnuméraire. Des surnuméraires. Avoir des surnuméraires.

— Particulièrement, Commis qui travaille sans appointements, jusqu'à ce qu'on l'admette au nombre des commis en titre. Être surnuméraire dans un bureau, dans une administration.

— Anat. *Surnuméraires de la voûte du crâne*. Nom donné aux os wormiens.

SURNUMÉRARIAT. s. m. Temps pendant lequel on est surnuméraire dans une administration. Faire son surnumérariat.

SUROLÉATE. s. m. Chim. Oléate avec excès d'acide.

SURON. s. m. Bot. Nom donné à la racine tubéreuse de la terre-noix.

— Comm. Ballot couvert de peaux de bœufs ou de vaches. On met toujours le poil en dedans, et on les coud avec des filets ou des lanières de la même peau. Les surons viennent ordinairement de l'Amérique méridionale.

— Ce que contient un suron. Un suron d'indigo.

SUROS. s. m. (pr. *su-ross*). Art vétér. Tumeur osseuse située à la partie interne du canon. Lorsque les suros avoisinent les tendons ou les articulations, ils font boiter l'animal.

SUROXALATE. s. m. Chim. Oxalate dans lequel il entre deux ou quatre fois autant d'acide que dans le sel neutre correspondant.

SUROXYDE. s. m. Chim. Oxyde qui contient trop d'oxygène pour pouvoir contracter union avec les acides.

SUROXYGÉNATION. s. f. (pr. *sur-ok-si-gé-na-si-on*). Chim. Oxygénation au plus haut degré.

SUROXYGÉNÉ, ÉE. adj. Qui est au plus haut degré d'oxydation.

SUROXYGÉNÈSE. s. f. Nosol. Maladie attribuée à une surabondance d'oxygène dans l'économie.

SURPARTIENTE. adj. f. (pr. *sur-par-si-an-te*; du fr. *sur*; et du lat. *partiens*; fait de *partiri*, partager). Math. Se dit d'une raison de plus grande inégalité entre deux termes, dont l'un contient l'autre une fois, et, en outre, plus d'une de ses parties. ‖ On dit aussi *superpartiente*, et selon plusieurs dictionnaires *superpartiente* ou *surpartiente*.

SURPASSABLE. adj. des 2 g. Qui peut être surpassé, que l'on peut surpasser.

SURPASSÉ, ÉE. part. pass. du v. Surpasser. S'empl. adjectiv. Les princes veulent bien être aidés, mais non *surpassés*. (Gracian.)

— *Surpassé par*. Les travaux du laboureur sont toujours *surpassés* par les bienfaits de la [illegible]

SURPASSER. v. a. 1re conj. Excéder, être plus haut, plus élevé. Cette échelle surpasse la muraille. Ce jeune homme *surpasse* son frère de trois centimètres. Le cyprès de la Louisiane s'élève sur les bords du Mississipi à une hauteur qui *surpasse* celle de presque tous les arbres de l'Europe. (B. de St-P.) Les aloès, les bambous et les graminées arborescentes, dont la hauteur *surpasse* souvent celle de nos chênes, contrastent avec la forme souple des lianes [illegible]. (Lamouroux.)

Une tête en sortait en forme de pyramide,
Dont le triangle affreux tout hérissé de crins,
Surpassait en grosseur une pique de [illegible] (Bréb.)

— Fig. Être au-dessus de quelqu'un, le surmonter, soit en bien, soit en mal. Surpasser tous ses camarades. Les surpasser en science, en bonté, en malice, en vertu. Nul ne l'avait *surpassé* à faire du bien à ses amis et du mal à ses ennemis. (B. de St-P.) L'homme d'esprit *surpasse* plus le sot en esprit que le savant ne *surpasse* l'ignorant en science. (***) La plus noble vengeance que l'on puisse tirer de ses rivaux, est de les *surpasser* en talents, en vertus. (Boiste.) Les conditions moyennes, devenues plus riches par les bienfaits de l'industrie croissante, se sont aujourd'hui élevées au niveau de leurs maîtres, ou même les peuvent maintenant *surpasser* en tout genre de vigueur physique et d'activité morale. (Virey.)

— Excéder les forces, l'intelligence, les ressources. Cette science surpasse mon esprit. Tel exercice surpasse mes forces. Cette dépense surpasse ma fortune. Les hommes d'un mérite modeste *surpassent* toujours les espérances de leurs amis. (Fergusson.) Quand le bien *surpasse* le mal, la chose doit être admise, malgré ses inconvénients; quand le mal *surpasse* le bien, il faut le rejeter, malgré tous ses avantages. (J.-J. Rouss.) Celui dont la force *surpasse* les besoins, fût-il un insecte, un ver, est un être fort; celui dont les besoins *surpassent* la force, fût-il un éléphant, un lion; fût-il un héros, fût-il un dieu, c'est un être faible. (Id.)

— Causer un étonnement qui confond les idées. Cet accident me surpasse. Cela me surpasse. Des miracles qui *surpassent* la portée des esprits faibles. (Fléch.)

— SE SURPASSER. v. pron. Être surpassé. Cet élève ne peut se surpasser.

— Faire encore mieux qu'on ne fait à son ordinaire, ou qu'on n'a fait jusqu'à présent. Cet acteur s'est surpassé dans tel rôle. Et Mignot aujourd'hui s'est voulu *surpasser*. (Boil.) Il se *surpassa* dans l'art de gagner les cœurs. (Barth.) Animé par de si grands motifs, il se *surpasse* lui-même. (Fléch.)

— v. récipr. L'emporter tour à tour l'un sur l'autre, les uns sur les autres.

SURPAYE. s. f. Action de surpayer. ‖ Gratification accordée au-dessus de la paye ordinaire.

SURPAYÉ, ÉE. part. pass. du v. Surpayer. S'empl. adjectiv. Quelle volupté ressuscite dans tous les sens, lorsqu'allégé par une diète continue, l'homme se permet sans péril désormais les jouissances pures dont il fut sevré si longtemps! Combien il se trouva alors *surpayé* de ses sacrifices! (Virey.)

SURPAYER. v. a. 1re conj. Il conserve la lettre *y* dans toute la conjugaison. *Je surpaye, tu surpayes, il surpaye. Je surpayerai*, etc. Payer au-delà de la juste valeur. Surpayer une étoffe. Surpayer une marchandise.

— Fig. À un estomac tendre comme ceux de mon âge, un mauvais baiser en *surpaye* un bon. (Mont.)

— Payer au-delà de ce qui est dû. Surpayer quelqu'un. Surpayer un domestique, un commissionnaire.

SURPEAU. s. f. Anat. Syn. d'Épiderme. V. ÉPIDERME.

SURPENTE. s. f. Mar. V. SUSPENTE.

SURPHOSPHATE. s. m. Chim. Phosphate dans lequel la quantité d'acide est une fois et un tiers, une fois et demie et deux fois aussi considérable que dans le sel neutre correspondant.

SURPLIS. s. m. (pr. *sur-pli*; en lat. *superpelliceum*; de *super*, sur; *pellis*, peau; *surplis* se dit pour *surpelisse*). Sorte de vêtement d'église fait de toile, qui va à mi-jambes, et qui a ordinairement, au lieu de manches, des espèces d'ailes longues et plissées qui pendent par derrière. Être en surplis. La conscience et la réputation d'un bon prêtre doivent être pures comme son surplis. (Boiste.)

— *Porter le surplis dans telle paroisse*. Être du clergé de cette paroisse, y assister ordinairement au service.

SURPLOMB. s. m. (pr. *sur-plon*). État, défaut de ce qui n'est pas à-plomb.

— Archit. *En surplomb*. loc. adv. Se dit en parlant des parties supérieures d'une construction, lorsqu'elles sont en saillie des parties inférieures.

SURPLOMBER. v. n. 1re conj. Être en surplomb. Ce mur surplombe.

Là, dans les flancs creusés d'un rocher qui *surplombe*,
S'ouvre une grotte obscure, un nid où la colombe
Aime à gémir d'amour. (Lamartine.)

SURPLUIES. s. f. pl. Chass. Voies lavées par la pluie depuis que l'animal est passé.

SURPLUS. s. m. (pr. *sur-plu*). Ce qui est au-delà d'une certaine quantité, d'un certain [illegible] surplus. Payer le surplus. C'est cette hauteur de *surplus* dans cet endroit du corps qui fait la belle face. (Buff.)

— *Au surplus*. loc. adv. Au reste, quant à ce qu'on pourra dire de plus. Je pense au surplus que... *Au surplus*, l'imitation d'un homme vertueux, dont la vénération, comme celle d'un monument, s'accroît par celle des siècles, est un grand rempart contre le vice. (B. de St-P.)

— La Fontaine a dit, *pour le surplus*; mais cette locution n'est point usitée.

— Prov. *Le surplus rompt le couvercle*. Ce qu'on a de trop est quelquefois plus nuisible qu'utile; et fig. Le véritable point de la richesse c'est de n'être ni trop près ni trop loin de la pauvreté.

SURPOIDS. s. m. S'est dit pour Ce qui est au-dessus du poids.

— Fig. Ces additions ne sont que *surpoids*, qui ne condamnent point la première forme, mais donnent quelque prix particulier à chacune des suivantes, par une petite subtilité ambitieuse. (Montaigne.)

SURPOINT. s. m. Techn. Râclure que les corroyeurs tirent des peaux en leur donnant la dernière façon.

SURPOSÉ, ÉE. adj. Qui est posé au-dessus d'une chose.

— Bot. Se dit des ovules contenus dans une loge biovulée, quand ils naissent l'un au-dessus de l'autre.

— Zool. Se dit de l'abdomen, quand il est joint au thorax par un filet qui part de sa partie supérieure.

SURPOUSSE. s. f. Pousse surajoutée à celle de l'année.

SURPRENABLE. adj. des 2 g. Qui peut être surpris, que l'on peut surprendre.

SURPRENANT. part. prés. du v. Surprendre. Il est invar. Qui surprend. Des hommes surprenant des voleurs chez eux

SURPRENANT, ANTE. adj. Qui cause de la surprise, étonnant. Discours surprenant. Effet surprenant. Cause surprenante. Action, nouvelle surprenante. Séduite par les expériences de ce génie *surprenant*, elle résolut d'étudier la physique, et de me prendre pour son guide. (A. Mart.) Du haut de la colline, on découvre une quantité *surprenante* d'îles de toutes grandeurs. (Barth.)

SURPRENDRE. v. a. 4e conj. *Je surprends, tu surprends, il surprend, nous surprenons, vous surprenez, ils surprennent. Je surprenais. Je surpris. J'ai surpris. Je surprendrai. Je surprendrais. Surprends, surprenons, surprenez. Que je surprenne. Que je surprisse. Surprenant. Surpris, surprise.* Prendre quelqu'un sur le fait, le trouver dans une action, dans un état où il ne croyait pas être vu. Surprendre un voleur. Surprendre quelqu'un en fraude, en flagrant délit. Il est pénible à un homme fier de pardonner à celui qui le *surprend* en faute. (La Bruy.) A vos genoux je viens de le *surprendre*. (Rac.) Que serait-ce, grand Dieu! s'il venait vous *surprendre*. (Id.)

— Prendre à l'improviste, au dépourvu. Nos gens ont surpris l'ennemi. Le tyran m'a *surpris* sans défense et sans armes. (Rac.) Je saurai le *surprendre* avec son Atalide. (Id.)

— Se dit également de toutes les choses auxquelles on ne s'attendait point. La pluie nous a surpris. La nuit nous surprit à moitié chemin.

— Se dit aussi des choses désagréables, et qui traversent nos desseins.

— Particul., se dit d'un mal qui arrive inopinément, subitement. La mort nous surprend souvent au milieu de nos projets, et quelquefois au moment de les accomplir. Elle était si bien préparée que la mort n'a pu la *surprendre*, encore qu'elle soit venue sous l'apparence du sommeil. (Boss.)

— Fig. *Le feu a surpris cette pâtisserie, cette viande*. Cette viande, cette pâtisserie a été brûlée avant d'être cuite par un feu trop vif.

— Tromper, abuser, induire en erreur. Discours propre à surprendre les ignorants. Se laisser surprendre par un air de candeur, par des promesses. Surprendre la bonne foi, la crédulité de quelqu'un. Une femme aisément d'un mari peut bien *surprendre* l'âme. (Mol.) Je sais que la pénitence de ceux qui se laissent *surprendre* à la mort doit être suspecte. (Fléch.)

— Obtenir par fraude, par artifice, par voies indues. Surprendre la signature, le consentement de quelqu'un. Surprendre un privilége, une autorisation. Lorsque le vice veut *surprendre* l'admiration, il agit comme la vertu. (Vauven.) La tranquillité de leurs petites sociétés était quelquefois troublée par des devins qui avaient *surpris* leur crédulité. (Rayn.) On *surprend* la crédulité des rois par des apparences de bonne foi. (Fléch.) Les justes sont plus exposés à être surpris, parce qu'ils ignorent eux-mêmes l'art de *surprendre*. (Mass.) On peut des plus grands rois *surprendre* la justice. (Rac.) Ils couvrent leurs passions sous une apparence de piété, pour *surprendre* l'approbation du monde. (Fléch.)

Si vous saviez, prince, avec quelle adresse
Le cruel est venu *surprendre* ma tendresse. (Racine.)

— *Surprendre des lettres*. Les prendre furtivement, les intercepter. ‖ *Surprendre la confiance de quelqu'un*. La gagner par artifice. ‖ *Surprendre le secret de quelqu'un*. Le découvrir par hasard ou par adresse.

— Se dit quelquefois en parlant des actions, [illegible] font connaître sa pensée, ses sentiments malgré lui. J'ai *surpris* ses soupirs qu'il voulait me cacher. (Rac.) *Surprenons*, s'il se peut, les secrets de son âme. (Id.)

— *Surprendre à quelqu'un, chez quelqu'un un moment de faiblesse*. Apercevoir en lui un moment de faiblesse.

— Étonner. Cette nouvelle m'a surpris. Sa conduite ne me surprend point. Comment frustrer cette tendre mère du plaisir de *surprendre* un jour son époux par des progrès dans les études qu'elle lui cache à ce dessein. (J.-J. Rouss.) Une telle démarche a bien *surpris* les pays étrangers. (Volt.) Le zèle de Joad n'a point dû vous *surprendre*. (Rac.) Vous me donnez des noms qui doivent me *surprendre*. (Id.)

— Manég. *Surprendre un cheval*. Se servir des aides trop brusquement, sans aucune gra-

dation et par à-coup. ‖ Approcher d'un cheval quand il est à sa place dans l'écurie, sans lui parler, c'est-à-dire sans faire entendre quelques mots sonores.

— neutral. Étonner. Il y a beaucoup de personnes que l'on croyait bien connaître et dont le style *surprend.* (Boiste.)

— SE SURPRENDRE. v. pron. Être surpris. L'expérience se *surprend* difficilement. (Boiste.)

— Surprendre soi. Nous nous *surprenons* nous-mêmes lorsque nous sondons notre cœur. (Boiste.)

— *Se surprendre à.* Se surprendre à pleurer, à soupirer. Se surprendre à rire.

SURPRIS, ISE. part. pass. du v. Surprendre. S'empl. adjectiv. Qu'on ne soit pas *surpris* si des fièvres ardentes et ataxiques, si diverses affections bilieuses, aiguës, inflammatoires, atteignent davantage un sang nobiliaire que le roturier. (Virey.) Je suis *surpris* sans doute, mais c'est avec justice. (Rac.)

Comme un miroir brisé mille fois nous présente
L'objet qu'il multiplie à nos regards *surpris* :
De même un seul coup d'œil de ma belle Phyllis,
Grave dans tous les cœurs son image charmante.
(FLORIAN.)

De votre esprit la naïve justesse
Me rend *surpris* autant qu'il m'intéresse. (VOLTAIRE.)

— *Surpris de.* Vous avez été souvent *surpris* de ses bontés et de ses lumières. Fléch.) Que vos sujets soient encore plus *surpris* de la justice de votre règne, que de la magnificence de votre cour. (Mass.)

— *Surpris de,* suivi d'un verbe. Les trois bergers furent *surpris* à leur réveil de ne pas trouver Elicio. (Florian.)

Assez *surpris*, rentrant dans sa maison,
De voir que le portier lui demande son nom.
(BOILEAU.)

— *Surpris par.* Le sage n'est jamais *surpris* par les événements. (Acad.) A la douce clarté de Phœbé, au milieu d'un profond silence, on aime à se resserrer dans soi-même, et à être *surpris* tout à coup par les gémissements de la forêt. (A. Martin.) Dans les armées, lorsqu'on craint d'être *surpris* par l'ennemi, on place un dé sur un tambour, et l'on voit ce dé sauter à l'approche de la cavalerie. (Id.)

— *Surpris que.* Je suis *surpris* que vous me demandiez mon nom, de l'argent. (***)

Mais, madame, après tout, faut-il être *surprise*
Que Bajazet. . . . (RACINE.)

SURPRISE. s. f. Action par laquelle on surprend ; tromperie. Se rendre maître d'une chose par surprise. Se servir de surprise pour avoir une chose. User de surprise. Surprise étrange. Pour éviter les *surprises*, les affaires étaient par écrit. (Boss.) Il obtint par *surprise* le trône de Messénie. (Barthél.) C'est dans les grands surtout que la piété doit craindre les préjugés et la *surprise.* (Mass.)

En guerre on aime la *surprise*,
De tout temps on la crut permise. (HAUBOURT.)

— Étonnement, trouble. Surprise agréable, inconcevable. Surprise douce, violente. Ne pas revenir de sa surprise. Causer une grande surprise. Ménager une surprise agréable. *La surprise* est toujours l'effet de l'ignorance. (F. de Neufchat.) Souvent, au milieu du silence de la nuit, on y entend avec *surprise* les accents des chansons à boire, et les sons argentins des coupes pleines. (Gessner.) L'hôte laissa un instant Franz tout à sa *surprise*, et d'ailleurs il lui rendait examen pour examen, et ne le quittait pas des yeux. (Al. Dumas.) L'espérance amène autant de méprises que la crainte peut rencontrer d'agréables *surprises.* (Boiste.) Tout ce que je voyais, tout ce que j'entendais, m'était si nouveau, qu'à chaque instant mon intérêt croissait avec ma *surprise.* (Barthél.) Les miracles faits pour le secours des misérables touchent le cœur, et joignent à la *surprise* et à l'étonnement l'amour et la reconnaissance. (Fléch.)

— Chose qui surprend. A plusieurs jeux on donne des surprises pour prix. Gagner une surprise. Dans les prix il y a deux surprises.

— Horlog. Pièce montée sur le limaçon des quarts d'une pièce d'horlogerie à répétition, pour assurer l'effet de la sonnerie, à l'aide d'un petit écart qui lui est donné par la pression de l'étoile du sauteur : cette pression fait un peu avancer la surprise sur ce limaçon, lorsqu'il ne doit entendre sonner aucun quart.

— Techn. Petite boîte renfermant un ressort qui se détend lorsqu'on lève le couvercle, et qui présente aux yeux un objet inattendu. ‖ On dit aussi *boîte à surprise.*

SUR-QUADRIPARTIENTE. adj. f. (pr. [illegible]) Arithm. et géom. [illegible] deux termes, dont l'un contient l'autre une fois et quatre septièmes.

SURQUÉRIR. v. a. 2ᵉ conj. S'est dit pour Interroger avec indiscrétion.

SURRÉNAL, ALE. adj. Anat. Qui est placé au-dessus des reins. Corps surrénaux. Capsules surrénales. Artères, veines surrénales.

— s. m. *Le grand surrénal.* Le nerf grand splanchnique. ‖ *Le petit surrénal.* Le petit splanchnique. ‖ *Ganglion surrénal.* Le ganglion semi-lunaire.

SURREY. Géogr. Comté d'Angleterre borné par la Tamise, le comté de Kent, celui de Sussex, celui de Northampton et celui de Berks. Superficie 60 kilom. de long sur 40 de large ; 186,000 hab. Pays agréable et sain ; sol très-varié et très-fertile. Capitale Guilfort.

SURROGATOIRE. adj. des 2 g. V. SURÉROGATOIRE, qui est le seul bon et le seul usité.

SURSAS. s. m. (pr. *çur-çâ*). Nom donné en Bretagne à ce qu'on nomme ailleurs *recoupe ;* c'est le son séparé du gruau et des recoupettes par le blutoir.

SURSATURÉ, ÉE. adj. Syn. de Supersaturé.

— Chim. Se dit d'un sel neutre, dans lequel la base salifiable se trouve avec excès.

SURSATURER. v. a. V. SUPERSATURER.

SURSAUT. s. m. (pr. *çur-çô ;* contraction et corruption de *soubresaut*). Surprise lorsqu'on est éveillé brusquement. S'éveiller en sursaut. Se lever en sursaut. Il s'éveille en *sursaut*, il saute à ses armes, se croyant surpris par un voleur. (J.-J. Rouss.)

Me tirant par l'oreille,
La nuit, lorsque je dors, en *sursaut* me réveille.
(BOILEAU.)

SURSÉANCE. s. f. Délai, suspension, temps durant lequel une affaire est sursise. Surséance de huit jours, d'un mois. Les arrêts du sort n'ont pas de *surséance.* (Boiste.)

— *Lettres de surséance.* Lettres qu'un débiteur obtenait du sceau, pour faire suspendre les poursuites de ses créanciers.

SURSEL. s. m. Chim. Nom donné aux oxysels ou sulfosels qui contiennent un excès d'acide ou de sulfide, et aux sels haloïdes qui sont combinés avec l'hydrocide du corps halogène qu'ils contiennent.

SURSÉLÉNIATE. s. m. Chim. Séléniate dans lequel la proportion d'acide est double de celle qui existe dans le sel neutre correspondant.

SURSÉLÉNITE. s. m. Chim. Sélénite qui contient deux ou quatre fois autant d'acide que le même sel à l'état neutre.

SURSEMAINE. s. f. S'est dit populair. pour En deçà, au-delà de la semaine. Rester en sursemaine. Acheter du pain en sursemaine.

SURSEMÉ, ÉE. part. pass. du v. Sursemer. S'empl. adjectiv.

— Se dit des porcs ladres qui ont des grains sur la langue.

SURSEMER. v. a. 1ʳᵉ conj. L'*e* se change en *è* devant une syllabe muette. *Je sursème, tu sursèmes, il sursème*, etc. Agric. Semer une nouvelle graine dans une terre déjà ensemencée.

— SE SURSEMER. v. pron. Être sursemé.

SURSEOIR. v. a. 3ᵉ conj. irrégul. *Je sursois, tu sursois, il sursoit ; nous sursoyons, vous sursoyez, ils sursoient. Je sursoyais, nous sursoyions. Je sursis, nous sursîmes. Je surseoirai. J'aurai sursis. Je surseoirais. Sursois, sursoyons, sursoyez. Que je sursoie, que nous sursoyions. Que je sursisse, que nous sursissions. Sursoyant. Sursis, sursise.* Suspendre, remettre, différer. Surseoir toutes les affaires. Surseoir une délibération. Surseoir le jugement d'un procès.

— neutral. *Surseoir à.* Surseoir au jugement d'un procès, d'une affaire. Surseoir à l'exécution d'un arrêt. Surseoir aux poursuites.

SURSILICATE. s. m. Chim. Silicate dans lequel l'acide est multiple par un et demi ou par deux, de celui qui existe dans le sel neutre correspondant.

SURSIS, ISE. part. pass. du v. Surseoir. S'empl. adjectiv. Affaire sursise. Délibération sursise.

SURSIS. s. m. (pr. *çur-ci*). Délai. Ordonner un sursis. Demander, obtenir un sursis de quinze jours, d'un mois.

— Ce mot s'emploie principalement dans les affaires judiciaires, et toujours dans un sens favorable.

SURSOLIDE. s. et adj. des 2 g. Algèb. Se dit de la quatrième puissance d'une grandeur, ainsi nommée par la supposition ou la fiction qu'elle a une dimension de plus que le solide.

— *Problème sursolide.* Problème qui ne peut être résolu que par des courbes plus élevées que les sections coniques.

SURSTÉARATE. s. m. Chim. Stéarate avec excès d'acide.

SURSULFARSÉNIATE. s. m. Chim. Sulfarséniate avec excès de sulfide arsénique.

SURSULFARSÉNITE. s. m. Chim. Sulfarsénite avec excès de sulfide arsénieux.

SURSULFATE. s. m. Chim. Sulfate qui contient deux fois autant d'acide que le sel neutre correspondant.

SURSULFOMOLYBDATE. s. m. Chim. Sulfomolybdate avec excès de sulfide.

[illegible] lotungstate avec excès de sulfide.

SURTARTRATE. s. m. Chim. Tartrate contenant deux fois autant d'acide que le même sel à l'état neutre.

SURTAUX. s. m. Imposition excessive.

— *Se plaindre en surtaux.* Se plaindre à l'autorité compétente d'avoir été taxé trop haut. ‖ On dit aussi *présenter, former une plainte en surtaux.*

SURTAXE. s. f. Nouvelle taxe. Payer la taxe et la surtaxe.

— Taxe excessive et illégale. Se faire décharger d'une surtaxe.

SURTAXÉ, ÉE. part. pass. du v. Surtaxer. S'empl. adjectiv. Denrées surtaxées.

SURTAXER. v. a. 1ʳᵉ conj. Taxer trop haut. Surtaxer des denrées, des marchandises.

SURTELLURATE. s. m. Chim. Tellurate avec excès d'acide.

SURTHORAX. s. m. Entom. Thorax des hyménoptères à abdomen pédiculé, et des diptères.

SURTIRÉ. s. m. Celui sur lequel une lettre de change est tirée et qui l'accepte.

SURTITANATE. s. m. Chim. Titanate avec excès de base.

SURTONDRE. v. a. 4ᵉ conj. *Je surtonds, nous surtondons. Je surtondais. Je surtondis. Je surtondrai. Je surtondrais. Surtonds, surtondons, surtondez. Que je surtonde. Que je surtondisse. Surtondant. Surtondu, surtondue.* Techn. Enlever le poil d'une peau préparée à la chaux.

— SE SURTONDRE. v. pron. Être surtondu.

SURTONDU, UE. part. pass. du v. Surtondre. S'empl. adjectiv.

SURTONTE. s. f. Techn. Action de surtondre.

SURTOUT. adv. Principalement, plus que tout autre chose. On exploite *surtout* avec une rare habileté, une circonstance bien favorable à celui qui veut se mentir. (Degérando.) On voit certaines nourrices, *surtout* dans le bas peuple, qui mâchent des aliments pour les faire avaler ensuite à leurs enfants. (Buff.) La raison, la logique, un résultat *surtout*, doivent être le guide et le but constant de tout ici-bas. (Bonaparte.)

— S'emploie aussi comme signe de recommandation. Surtout, du silence. Et *surtout* évitez un dangereux accord. (Boil.)

Surtout qu'en vos écrits la langue révérée,
Dans vos plus grands excès vous soit toujours sacrée.
(BOILEAU.)

SURTOUT. s. m. Vêtement large, ainsi nommé, parce qu'on le met par dessus tous les autres habits. Mettre un surtout. Avoir de beaux surtouts. Carméla avait son bonnet tout brodé de perles, les aiguilles de ses cheveux étaient d'or et de diamants, son *surtout* et son jupon étaient de cachemire. (Alex. Dumas.)

Se plaint-elle du froid dans le cœur du mois d'août?
Ce Protée aussitôt s'affuble d'un *surtout.* (RASSAAS.)

— Fig. Dehors, apparence.

Quelque paré qu'on soit, on a besoin d'avoir
Un *surtout* de jeunesse. . . . (BESSSAAS.)

— Grande pièce de vaisselle qu'on place au milieu des grandes tables et sur lesquelles il y a des figures, des vases de fleurs, des fruits, etc. Des surtouts de nappes. Des *surtouts* dorés auprès desquels on meurt de faim, des cristaux pompeux chargés de fleurs pour tout dessert, ne remplissent point la place des mets. (J.-J. Rouss.)

— Espèce de petite charrette fort légère, faite en forme de grande manne, et qui sert à porter du bagage.

— Anat. *Surtout ligamenteux de la colonne vertébrale.* Nom donné aux ligaments vertébraux antérieur et postérieur.

SUR-TRIPARTIENTE-QUARTE. adj. (pr. *çur-tri-par-cian-te-kar-te*). Arithm. et géom. Se dit d'une raison de plus grande inégalité entre deux termes dont l'un contient l'autre une fois et trois quarts.

SURTUNGSTATE. s. m. Chim. Tungstate contenant le double de l'acide qui existe dans le même sel à l'état neutre.

SURTUR. Myth. celt. Génie qui doit, à la fin du monde, revenir à la tête des génies du feu, pénétrer par une ouverture du ciel, et armé d'une épée plus étincelante que le soleil, combattre les dieux, lancer des feux sur toute la terre, et consumer le monde entier.

SURTURBRAND. s. m. (nom islandais). Minér. Lignite ou bois bitumineux, fossile, abondant et fort utile en Islande comme combustible et même comme présentant des morceaux propres à être taillés et polis à la manière de l'ébène ou du jayet.

SURVANADATE. s. m. Chim. Vanadate avec excès de base.

SURVÉCU. part. pass. du v. Survivre. Est toujours invariable, et ne se sépare jamais de l'auxiliaire *avoir.* Si ceux qui ont péri ensemble avaient moins de quinze ans, le plus âgé sera présumé avoir survécu. Ils ont survécu. Elles ont survécu.

SURVEILLANCE. s. f. (pr. *çur-vè-yan-ce*). Action de surveiller. Surveillance active, continuelle, rigoureuse. Rien n'est plus utile à l'État qu'une liberté connue et une *surveillance* cachée. (Boiste.)

[illegible] cessoire en matière criminelle et correctionnelle. L'effet du renvoi sous la surveillance de la haute police est de donner au gouvernement le droit de déterminer certains lieux dans lesquels il sera interdit au condamné de paraître après qu'il aura subi sa peine.

— État de celui qu'on surveille. Être sous la surveillance de la haute police. Avoir deux ans de surveillance. Rester en surveillance.

SURVEILLANT. part. prés. du v. Surveiller. Il est toujours invar. Qui surveille. Des gens surveillant les perturbateurs.

SURVEILLANT, ANTE. adj. (pr. *çur-vè-yan, an-te*). Qui a l'habitude de surveiller, qui doit surveiller, qui surveille continuellement. Homme surveillant. Un rival devient plus circonspect par la jalouse *surveillance* de son rival. (Volt.)

— subst. Surveillant soigneux, habile, éclairé. Une bonne surveillante. Un sage surveillant. Les surveillants d'un jardin public. Les peuples en se choisissant un roi, n'ont pas voulu se faire une idole pour l'adorer, c'est un *surveillant* qu'ils ont mis à leur tête pour les protéger. (Mass.)

Je vois deux *surveillants*, ses maîtres et les miens,
Présider l'un ou l'autre à tous nos entretiens. (RAC.)

— Fig. Le soupçon et la peur sont de bons *surveillants.* (Boil.)

SURVEILLE. s. f. (pr. *çur-vè-ye*). Le jour qui précède la veille. La surveille de Noël. La surveille du combat. Dix fois M. Morrel était venu chez le père Dantès pour le retirer chez lui, et la veille ou la *surveille* de sa mort, il avait laissé sur la cheminée une bourse avec laquelle on paya les dettes du bonhomme. (Alex. Dumas.)

SURVEILLER. v. n. 1ʳᵉ conj. (pr. *çur-vè-yé*). Avoir l'œil sur quelque chose. Surveiller à une affaire. Surveiller à tout ce qui se passe.

— activ. Veiller sur quelqu'un, sur quelque chose avec autorité. Surveiller quelqu'un. Surveiller des travaux. Surveiller la conduite, les démarches de quelqu'un. Jusque sous les régimes républicains, à mesure que le citoyen est plus libre, et devient plus responsable de ses actions, il doit s'affecter davantage de tout, comme un père de famille soucieux de *surveiller* toutes ses affaires. (Virey.) *Surveillez* vos habitudes ; les liens dont elles entourent, s'attachent à l'âme, et ne se rompent jamais. (Boiste.)

— SE SURVEILLER. v. pron. Être surveillé. C'est à leur naissance que les passions doivent se *surveiller.* (Boiste.)

— Surveiller soi, s'examiner attentivement. *Surveillez*-vous vous-mêmes ; nul surveillant ne peut y être plus intéressé. (Boiste.)

— récipr. Se surveiller l'un l'autre. Les rivaux se *surveillent* souvent, au point de ne plus se surveiller eux-mêmes. (Boiste.)

SURVENANCE. s. f. Jurispr. Arrivée qui n'a point été prévue. ‖ Se dit en parlant des enfants qui surviennent après une donation faite.

SURVENANT. part. prés. du v. Survenir. Il est invariable. Des ennemis survenant à l'improviste.

SURVENANT, ANTE. adj. Qui arrive inopinément. Des personnes survenantes.

— substant. J'assiste à des soupers priés où la porte est fermée à tout *survenant.* (J.-J. Rouss.) On nous voit tous, pour l'ordinaire, piller le *survenant.* (La Font.)

SURVENDRE. v. a. 4ᵉ conj. *Je survends, tu survends, il survend, nous survendons, vous survendez, ils survendent. Je survendais. J'ai survendu. Je survendis. Je survendrai. Je survendrais. Survends, survendons, survendez. Que je survende. Que je survendisse. Survendant. Survendu, survendue.* Vendre trop cher, plus cher que la chose ne vaut. Survendre sa marchandise. *Survendre* au peuple les fruits de la terre, c'est la lui ravir. (Raynal.)

— neutral. En survendant, ce marchand s'éloigne un grand nombre de pratiques.

SURVENDU, UE. part. pass. du v. Survendre. S'empl. adjectiv. Chose survendue. Marchandises survendues.

SURVENIR. v. n. 2ᵉ conj. *Je surviens, tu surviens, il survient, nous survenons, vous survenez, ils surviennent. Je survenais, nous survenions. Je survins. Je suis survenu. Je surviendrai. Que je survienne. Que je survinsse. Survenant. Survenu.* Arriver inopinément. Cette matière est la graisse qui *survient* ordinairement à trente-cinq ou quarante ans. (Buff.)

— S'emploie le plus ordinairement impersonnellement. Il survient du monde. Il vous survient des affaires. Au moment de sortir, il survint un orage. Au bout de trois jours il *survient* ordinairement une jaunisse, et dans ce même temps il y a du lait dans les mamelles de l'enfant. (Buff.) Il *survint* une émeute qui fut bientôt apaisée. (Barth.) Souvent, pour m'achever, il *survient* une pluie. (Boil.)

— Arriver de surcroît. Le moindre accident pourrait survenir. Il lui survint de nouveaux embarras.

SURVENTE. s. f. (rad. *vente*). Vente à un prix excessif. Ce n'est pas une vente, c'est une survente.

SURVENTE. s. f. (rad. *vent*). Mar. Augmentation du vent.

[illegible] du vent qui augmente de force. Quand il *survente*, on redouble de précaution. (B. Leconte.)

SURVENU, UE. part. pass. du v. Survenir. S'empl. adjectiv. Personnes survenues pendant la conversation. Accidents survenus en un instant. A force d'argent elles trouvèrent des rameurs qui essayèrent de nous rejoindre. Le calme *survenu* seconda leurs efforts. (Flor.)

— *Survenu à.* Un abcès *survenu* à l'œil gauche fit tout craindre. (Volt.)

— *Survenu dans.* Des difficultés *survenues* dans ce grand nombre d'intrigues et de partis, firent voir que la paix n'est pas un bien que le monde donne. (Fléch.)

SURVÊTEMENT. s. m. Vêtement mis sur un autre.

SURVÊTU, UE. part. pass. du v. Survêtir. S'empl. adjectiv.

SURVÊTIR. v. a. 2e conj. *Je survêts, tu survêts, il survêt, nous survêtons, vous survêtez, ils survêtent. Je survêtais. Je survêtis. Je survêtirai. Je survêtirais. Survêts. Survêtons, survêtez. Que je survête. Que je survêtisse. Survêtant. Survêtu.* Mettre un habillement par-dessus un autre.

— SE SURVÊTIR. v. pron. Survêtir soi.

SURVIDÉ, ÉE. part. pass. du v. Survider. S'empl. adjectiv.

SURVIDER. v. a. 1re conj. Oter une partie de ce qui est dans un vase, dans un sac trop plein. Survider un sac, un vase.

SURVIE. s. f. Jurispr. État de celui qui survit à un autre.

— *Gain de survie.* Avantages faits entre époux en faveur du survivant.

— Fig. Succession à un bien quelconque.

La haine si souvent reçue,
En *survivance* de la paix. (J.-B. Rouss.)

SURVIVANCE. s. f. Faculté de succéder à quelqu'un dans sa charge, dans son emploi, après sa mort.

SURVIVANCIER. s. m. Celui qui a la survivance d'une charge.

SURVIVANT. part. prés. du v. Survivre. Il est invar. Qui survit. Une femme survivant à son mari. Des enfants survivant à leur mère.

SURVIVANT, ANTE. adj. Qui survit à une autre personne. La femme survivante. Les enfants survivants. La loi règle l'ordre de succéder entre les héritiers légitimes : à leur défaut, les biens passent aux enfants naturels, ensuite à l'époux *survivant.* (Code civil.)

— substantiv. Le survivant. La survivante. Ces présomptions peuvent être invoquées par les successeurs ou représentants des survivants, quels qu'ils soient.

SURVIVANTIAIRE. s. m. Anc. cout. S'est dit pour Survivancier.

SURVIVRE. v. n. 4e conj. *Je survis, tu survis, il survit, nous survivons, vous survivez, ils survivent. Je survivais, nous survivions. Je survis. J'ai survécu. Je survivrai. Je survivrais. Que je survive. Que je survécusse. Survivant. Survécu.* Demeurer en vie après la mort d'une personne. Des enfants qui survivent à leur père. Survivre à ses enfants. Un amant qui survit à sa maîtresse. Daignez me *survivre;* votre âge, plus que le mien, est digne de la vie. (B. de St-P.) Il y a des contrées où il est honteux à une femme de *survivre* à son mari, aucune où il soit honteux à un mari de *survivre* à sa femme. (Encycl.)

— Par anal. Heureux si, comme Pascal, ils avaient pu sauver de l'oubli une foule d'ouvrages qu'ils consacrèrent aux disputes du temps, et qui n'ont pu *survivre* à ses disputes. (Dussault.) Prêt à mourir dans la victoire, ou à *survivre* à son malheur. (Fléch.) A son dernier arrêt je ne puis plus *survivre.* (Rac.)

— Exister après la perte d'une chose. Survivre à son honneur, à sa réputation, à sa fortune. L'amour de l'honneur *survit* à la perte de l'honneur. (La Baumelle.) Les faux grands hommes *survivent* souvent à leur gloire, et ce doit être pour eux un long supplice. (Boiste.) La Providence a voulu que la reine *survécût* à ses grandeurs, afin qu'elle pût *survivre* aux attachements de la terre. (Boss.)

— Se dit aussi des choses. Les vieux ifs de nos cimetières ont plus d'une fois *survécu* aux églises qu'ils y ont vu bâtir. (B. de St-P.)

— *Survivre à soi-même.* Perdre avant la mort l'usage des facultés naturelles, comme la mémoire, la raison, l'ouïe. ‖ Partic. Se dit de ceux qui tombent en enfance.

— activ. Survivre son fils. Survivre sa femme. On ne peut avoir, en servant ces sortes de malades, que la malheureuse consolation de les voir mourir, ou la triste espérance de les *survivre* de quelques jours. (Fléch.)

— SE SURVIVRE. v. pron. Survivre à soi.

— *Se survivre dans ses enfants.* Laisser après soi des enfants qui perpétuent le souvenir du nom qu'on portait, ou des qualités des talents qu'on possédait.

— Dans un sens analogue. Se survivre dans ses ouvrages.

SUS. prép. (pr. *çuss*). Sur. Courir sus à quelqu'un.

— *En sus.* loc. adv. Au delà. Toucher des gratifications en sus.

— *La moitié, le tiers en sus.* Addition qu'on fait à une somme de la moitié, du tiers de cette somme. Quatre cents francs, et le quart en sus.

— Financ. *Le tiers, le quart en sus.* Quantité [...]

somme totale dont cette quantité est le tiers, le quart.

— *En sus de.* loc. prépos. Souvent des objets en fonte moulés sont aciérés par cémentation avec du fer, de l'oxyde de fer ou de manganèse, et en général, avec des corps susceptibles d'enlever à la fonte la quantité de carbone qu'elle contient, en *sus* de celle qui entre dans la composition de l'acier. (Pelouze.)

SUS! Interjection familière dont on se sert pour exhorter, pour exciter. Sus, mes amis, partons. *Sus* donc! qui vous retient? (Corn.)

— *Or sus.* Interjection qui s'emploie pour exciter.

SUSAIEUL, EULE. adj. S'est dit pour Bisaïeul.

SUSAIN. s. m. Anc. mar. Partie du tillac, qui règne depuis la dunette jusqu'au grand mât.

SUSANNE. Fille d'Helcias et femme de Joachim, célèbre par son amour pour la chasteté, qui la fit surnommer la chaste. Elle vivait à Babylone avec son mari, lorsque deux vieillards conçurent pour elle une passion criminelle. Un jour qu'ils la surprirent au bain et qu'ils se virent repoussés par elle, ils l'accusèrent de l'avoir trouvée avec un jeune homme. Susanne fut condamnée à mort, et marchait au supplice, lorsque le jeune Daniel demanda un second examen de cette affaire. Les accusateurs, interrogés séparément, se contredirent dans leurs réponses. L'innocence de Susanne fut reconnue, et ses accusateurs punis.

SUSARION. Un des plus anciens poètes dramatiques grecs, né vers l'an 589 av. J.-C. Il s'associa une troupe d'acteurs, et représenta ses propres pièces. Ses farces grossières firent les délices des Grecs. Il ne nous reste de lui que cinq vers.

SUSAUREUX. adj. m. Chim. Se dit du second degré d'oxydation de l'or.

SUS-BANDE. s. f. V. SURBANDE.

SUSBEC. s. m. Fauconn. Pituite âcre que les oiseaux de proie jettent par le bec, et qui en fait mourir un grand nombre.

SUSCARPIEN, ENNE. adj. Anat. Qui appartient à la face dorsale du corps. Artère suscarpienne.

SUSCEPTEUR. s. m. Hist. ecclés. Celui qui reçoit les ordres sacrés.

— Hist. rom. Officier qui était chargé par les décemvirs de recueillir les impôts.

SUSCEPTIBILITÉ. s. f. Propriété de recevoir les impressions qui déterminent l'exercice des actions organiques.

— Partic. Exaltation de la sensibilité physique et morale, que l'on observe particulièrement dans les affections nerveuses.

— Disposition à se choquer trop aisément. Etre d'une grande susceptibilité. Il n'est point de passion plus injuste dans ses écarts que l'esprit de parti dans sa *susceptibilité.* (De Bouilly.) La *susceptibilité* consiste à se fâcher sans raison de ce qu'on vous fait; elle est l'erreur ou le masque de la délicatesse : l'erreur, lorsqu'elle ne vient que d'un faux jugement; le masque, lorsqu'elle vient d'un faux orgueil. (Livry.) La *susceptibilité* dans un simple particulier n'est qu'un travers; elle est un vice dans l'homme public, qui doit s'estimer assez pour se croire au-dessus de l'épigramme et même de l'injure. (Tassy.)

SUSCEPTIBLE. adj. des 2 g. (du lat. *suscipere,* recevoir). Qui peut recevoir certaine qualité, qui peut être modifié. La matière est susceptible de toutes sortes de formes. Terre, jardin susceptible d'améliorations. Il n'y a que les plantes qui viennent dans les lieux qui leur ont été particulièrement assignés par la nature, qui y acquièrent toute la perfection dont elles sont *susceptibles.* (B. de St-P.) C'est par le moyen de cet aqueduc que la nature a rendu les formes mêmes des plantes aquatiques *susceptibles* de végéter dans les lieux les plus arides. (Id.) La nature rend les fleurs *susceptibles* de réfléchir la chaleur à différents degrés de latitude, sans presque rien changer à leurs formes. (Id.) On ne doit pas ici considérer la vie comme une chose absolue, mais comme une quantité *susceptible* d'augmentation et de diminution. (Buff.)

— *Cette proposition, ce passage est susceptible de plusieurs sens, d'interprétations différentes.* Cette proposition peut être entendue dans plusieurs sens différents; ce passage peut être expliqué ou interprété de façons différentes.

— Fig. Esprit susceptible de mauvaises, de bonnes opinions. Etre susceptible d'amour, de haine, du bien, du mal. Je parle d'une sagesse qui vient d'en haut, qui est chaste, modeste, *susceptible* de tout bien. (Fléch.) Les grands sont d'autant plus *susceptibles* de préjugés qu'ils aiment moins la peine de l'examen et l'embarras de la défiance. (Mass.)

De la foi d'un chrétien les mystères terribles
D'ornements égayés ne sont point *susceptibles.*
(Boileau.)

— Absol. Qui est facile à blesser, qui s'offense aisément. Craignez de l'offenser, il est très-susceptible, fort susceptible. Esprit, caractère susceptible.

— subst. Celui, celle qui s'offense aisément. Il reste à faire une comédie du *susceptible.* (Boiste.)

SUSCEPTION. s. f. (pr. *çuss-cèp-ci-on*; du lat. *susceptio,* entreprise). Action de prendre les [...]

[...] (Acad.)

— Se dit aussi de deux fêtes de l'Eglise catholique. La Susception de la sainte Croix. La Susception de la sainte Couronne.

SUSCES. s. m. pl. Comm. Espèce de taffetas du Bengale.

SUS-CHROMIQUE. adj. m. Chim. Se dit du second degré d'oxydation du chrome. ‖ *Sulfide sus-chromique.* Le second degré de sulfuration du chrome. ‖ *Chlorure sus-chromique.* Combinaison avec le chlore qui correspond à l'oxyde sus-chromique pour la composition.

SUSCITATION. s. f. (pr. *çuss-ci-ta-ci-on*; du lat. *suscitatio*; fait de *suscito,* exciter, mouvoir). Suggestion, instigation. Le tribun Marcellin fut enveloppé dans ce malheur, à la *suscitation* des donatistes. (Fleury.)

SUSCITÉ, ÉE. part. pass. du v. Susciter. S'empl. adjectiv.

SUSCITEMENT. s. m. Néol. Action de susciter.

— S'est dit pour Résurrection.

SUSCITER. v. a. 1re conj. (du lat. *suscitare*; fait de *sursum,* en haut; *cito,* mouvoir). Faire naître, faire paraître dans un certain temps. ‖ Se dit particulièrement en parlant des hommes extraordinaires que Dieu inspire, qu'il conduit à exécuter ses volontés. Dieu suscita les libérateurs de son peuple. Dieu *suscite* les héros pour punir ou relever les nations. (Boiste.) Depuis que Dieu *suscita* des princes chrétiens et qu'ils eurent défendu les conventicules, la loi ne permettait pas aux hérétiques des assemblées en public. (Boss.) L'expérience nous apprend que Dieu *suscite* de temps en temps des femmes fortes, qu'il élève au-dessus des faiblesses ordinaires de la nature. (Fléch.)

— Ecrit. Ste. *Susciter lignée à son frère.* Faire revivre le nom de son frère mort sans postérité, en épousant sa veuve pour en avoir des enfants. Cette coutume était d'usage parmi les Juifs.

— Ordinairement et en mauvaise part. Faire naître à quelqu'un des embarras, des affaires fâcheuses, des inimitiés, dans le dessein de lui nuire. Susciter à quelqu'un des ennemis. Susciter un procès, une querelle, des embarras. Susciter des obstacles. Que celui qui *suscite* l'ennemi contre sa patrie soit puni de mort. (Loi des douze tables.) Lorsqu'un roi veut faire le bien général, les intérêts particuliers lui *suscitent* mille obstacles. (Boiste.)

Il vient de *susciter,* dans ce moment affreux,
Un secret ennemi pour nous trahir tous deux. (Rac.)

— Dans un sens analogue, se dit des choses. Sa gloire, sa fortune lui a suscité bien des envieux. Le vin et les aliments succulents *suscitent* la témérité et les révoltes. (Virey.) L'esprit laborieux et patriotique exalte l'énergie physique et morale, *suscite* l'amour de la gloire. (Id.) Ces nouvelles forces augmentent le libre essor des âmes, électrisent les talents, *suscitent* une existence plus brillante et plus allumée. (Id.)

— SE SUSCITER. v. pron. Etre suscité.

— Se prend réciproquement. Susciter à soi, s'attirer. Les rivaux se suscitent mille obstacles. Nous nous *suscitons* des ennemis implacables par nos critiques. (Boiste.)

SUSCRIPTION. s. f. (pr. *çuss-krip-ci-on*). Adresse écrite sur le pli extérieur d'une lettre missive.

— Diplom. Formule qui termine un manuscrit.

SUS-DÉNOMMÉ, ÉE. adj. et s. Prat. Qui a été nommé plus haut.

SUSDIT, ITE. adj. Nommé, indiqué ci-dessus. La susdite maison. La susdite personne. Le susdit payement. Il va sans dire qu'Albert demeurait dans la rue *susdite,* faisait tous les jours sa promenade fashionable, et dînait quotidiennement dans le seul café où l'on dîne. (A. Dumas.)

— subst. Le susdit. La susdite. Fam.

Outre plus, le *susdit* serait venu de rage
Pour lacérer ledit présent procès-verbal. (Racine.)

SUS-DOMINANTE. s. f. Mus. Note qui est d'un degré au-dessus de la dominante, la sixième du ton.

SUSE. Géogr. anc. Célèbre et ancienne ville d'Asie, cap. de la Susiane, près de l'Hydaspe. C'est à Suse que les rois de Perse renfermaient leurs trésors, et qu'ils faisaient leur résidence pendant l'hiver. C'est aujourd'hui une petite ville nommée Chouchten, et qui est la capitale du Khousistan.

— Géogr. mod. Province du Piémont, dans la division de Turin, au pied des Alpes Cottiennes; 85,000 hab. ‖ Cap. de cette province, 7,000 hab. Jadis place importante par sa position à l'entrée de la route du mont Cénis. Sous l'Empire, elle fut le chef-lieu d'un canton du département du Pô.

— Royaume ou province de l'empire de Maroc, près de l'Océan et les confins du Sahara. Ce nom lui vient de la rivière de Suse, qui coule de l'Atlas à l'Océan. Sol plat et fertile en blé, coton, cannes à sucre, indigo, oliviers, gommiers. Ch.-l. Agadir.

SUSEAU. s. m. Bot. Nom vulgaire donné dans quelques cantons au sureau. V. SURSEAU.

SUS-ÉPINEUX, EUSE. adj. Anat. Qui est placé au-dessus de l'épine. Muscle sus-épineux. Ligament sus-épineux. ‖ *Fosse sus-épineuse.* Enfoncement triangulaire qui se trouve placé au-dessus de l'épine de l'omoplate.

[...] grive draine.

SUS-HYOÏDIEN, IENNE. adj. Anat. Qui est placé au-dessus de l'os hyoïde. Muscle sus-hyoïdien. Région sus-hyoïdienne.

SUSIANE. Géogr. anc. Contrée d'Asie entre le golfe Persique, la Babylonie, l'Assyrie et la Perside. Cap. Suse.

SUSIN, s. m. Anc. mar. V. SUSAIN.

— Agric. Espèce de raisin blanc.

SUSIRIDEUX, EUSE. adj. Chim. Se dit du second oxyde de l'iridium et d'un chlorure dont la composition correspond à celle de cet oxyde.

SUSIRIDICO-POTASSIQUE. adj. m. Chim. Se dit des sels doubles qui résultent de la combinaison d'un sel susiridique avec un sel potassique.

SUSIRIDIQUE. adj. des 2 g. Chim. Se dit d'un oxyde et d'un sulfure qui sont le quatrième degré d'oxydation et de sulfuration de l'iridium. ‖ *Chlorure susiridique.* Combinaison de chlore et d'iridium qui correspond à l'oxyde quant à la composition.

SUSIRIDOSO-AMMONIQUE. adj. m. Chim. Nom donné à des sels doubles qui résultent de la combinaison d'un sel susirideux avec un sel ammonique.

SUSIRIDOSO-IRIDEUX, EUSE. adj. Chim. Qui résulte de la combinaison des oxydes susirideux et irideux. Oxyde susiridoso-irideux.

SUSIRIDOSO-POTASSIQUE. adj. des 2 g. Chim. Qui est produit par un sel susirideux combiné avec un sel potassique. Sel susiridoso-potassique.

SUSIRIDOSO-SODIQUE. adj. des 2 g. Chim. Qui résulte de la combinaison d'un sel susirideux avec un sel sodique. Chlorure susiridoso-sodique.

SUS-MAXILLAIRE. adj. et s. m. Anat. Nom donné aux os maxillaires supérieurs. Les os sus-maxillaires. Les sus-maxillaires.

SUS-MAXILLO-LABIAL. adj. et s. m. Anat. Qui a rapport aux os sus-maxillaires et aux lèvres. Muscle sus-maxillo-labial, ou substantiv. le grand, le moyen, le petit sus-maxillo-labial.

SUS-MAXILLO-NASAL. adj. et s. m. Anat. Qui appartient aux os sus-maxillaires et au nez. ‖ *Muscle sus-maxillo-nasal,* ou substantiv., *le sus-maxillo-nasal.* Le muscle transversal ou dilatateur du nez.

SUS-MERCUREUX. adj. m. Chim. Se dit de certains composés dans lesquels il entre du mercure.

SUS-MÉTACARPO-LATÉRI-PHALANGIEN. adj. et s. m. Anat. Qui appartient à la région dorsale du métacarpe et aux parties latérales des phalanges. ‖ *Muscles sus-métacarpo-latéri-phalangiens.* Muscles inter-osseux dorsaux de la main à raison de leurs insertions.

SUS-MÉTATARSIEN, ENNE. adj. Anat. Qui appartient à la partie supérieure du métatarse. ‖ *Artère sus-métatarsienne.* L'artère du métatarse fournie par l'artère pédieuse.

SUS-MÉTATARSO-LATÉRI-PHALANGIEN, ENNE. adj. Anat. Qui appartient à la face dorsale du métatarse et aux parties latérales des premières phalanges. ‖ *Muscles sus-métatarso-latéri-phalangiens.* Les muscles inter-osseux dorsaux ou supérieurs du pied.

SUS-NOMMÉ, ÉE. adj. Prat. Qui est nommé ci-dessus, qui a déjà été nommé. ‖ substantiv. Le sus-nommé un tel. La sus-nommée. Omission de tous les dictionnaires.

SUS-OPTICO-SPHÉRI-SCLÉROTICIEN. adj. m. Anat. Nom donné au muscle droit supérieur de l'œil.

SUS-OPTICO-SPHÉRO-SCLÉROTICIEN. adj. m. Anat. Qui a rapport à la partie supérieure du trou optique du sphéroïde et à la sclérotique. ‖ *Muscle sus-optico-sphéro-scléroticien,* ou substantiv. *Le sus-optico-sphéro-scléroticien.* Muscle droit supérieur de l'œil.

SUS-ORBITAIRE. adj. des 2 g. Anat. Qui est placé au-dessus de l'orbite. Trou sus-orbitaire. Artère sus-orbitaire.

SUSOSMIEUX. adj. m. Chim. Se dit des seconds degrés d'oxydation et de sulfuration de l'osmium. ‖ *Chlorure susosmieux.* Combinaison de ces composés avec les acides et les sulfates, et ceux de l'osmium avec les corps halogènes qui leur correspondent pour la composition.

SUSOSMIQUE. adj. des 2 g. Chim. Se dit du quatrième degré de sulfuration de l'osmium. ‖ *Chlorure susosmique.* Combinaison de l'osmium et du chlore qui correspond à l'acide osmique pour la composition.

SUSPECT, ECTE. adj. (pr. *çuss-pèkt*; du lat. *suspectus*; fait de *suspicio,* soupçonner). Qui est soupçonné, qui mérite de l'être, qui inspire de la méfiance. Silence *suspect.* Marchandises suspectes. Opinion suspecte. Mœurs suspectes. Démarche suspecte. Lieu suspect. Lorsqu'il s'agit de la doctrine elle-même, toute autre voix que la voix unanime des pasteurs doit être *suspecte.* (Mass.) L'euphraise est une nourriture astringente et aromatique, et ne possède point les qualités *suspectes* et délétères des autres plantes de la même famille. (Richard.)

Laissant de Galien la science *suspecte,*
De méchant médecin devient bon architecte. (Boil.)

— Se dit aussi des personnes. Personne suspecte. Hommes suspects. Femmes suspectes [...]

[...]

— *Suspect à.* Cet homme m'est suspect. Cette femme est suspecte à tout le monde. Ces ornements sont presque toujours *suspects* aux [...] teurs. (P. Syrus.) La tendresse de son propre fils ennuie Saül, et lui devient *suspecte.* (Mass.) Une reine est *suspecte* à l'empire romain. (Rac.) Dès qu'on leur est *suspect* on n'est plus innocent. (Id.)

Et suspect à moi-même, à moi-même odieux,
Ma vertu n'ose point lutter contre les dieux. (Volt.)

— *Suspect de,* suivi d'un nom. Suspect de fraude, de partialité, de trahison. Discours suspect d'artifice. Opinion suspecte d'hérésie. Plus les grands aiment la vertu, plus aisément on leur rend *suspects* de dissolution et de vice ceux qu'un reste de jalousie a intérêt à perdre. (Mass.)

— *Lieu, pays suspect de peste, de contagion*, ou absol. *Lieu, pays suspect*. Lieu, pays qui est soupçonné, suspecté de peste, de contagion.

— *Suspect de*, suivi d'un verbe. Homme suspect d'avoir trahi l'Etat. Etre suspect d'entretenir des intelligences avec l'ennemi. Tout livre approuvé par l'inquisition y serait défendu comme étant, par cette approbation même, *suspect* de contenir des maximes favorables à ces intérêts, et contraires à ceux du genre humain. (B. de St-P.)

— *Suspect par*. Se rendre supect par ses actions, par ses paroles.

— subst. Un suspect. Ecarter, éloigner les suspects.

— Hist. fr. *Loi des suspects*. Loi rendue le 17 septembre 1793, par laquelle toutes les personnes suspectes au gouvernement ou plutôt au parti dominant, devaient être mises en état d'arrestation.

SUSPECTÉ, ÉE. part. pass. du v. Suspecter. S'empl. adjectiv. Marchandise suspectée. Opinion suspectée.

SUSPECTER. v. a. 1re conj. (rad. *suspect*). Soupçonner, tenir pour suspect. Suspecter la fidélité de ses domestiques. Suspecter la doctrine, les mœurs, la bonne foi d'une personne. Suspecter la déclaration d'un temoin.

— SE SUSPECTER. v. pron. Être suspecté. Sans l'appui de la religion, toute humaine vertu peut se *suspecter*. (Boiste.)

— Se soupçonner soi-même. Qui se connaît, se *suspecte* lui-même. (Boiste.)

— réciproq. Se suspecter mutuellement. Les jaloux se suspectent. Entre eux les fripons ont une marche timide, circonspecte, cauteleuse; ils se *suspectent*. (Boiste.)

SUSPENDRE. v. a. 4e conj. (pr. *suss-pandre*; du lat. *suspendere*; fait de *sursum*, en haut; *pendere*, pendre). *Je suspends, nous suspendons. Je suspendais. Je suspendis. Je suspendrai. Je suspendrais. Suspends, suspendons, suspendez. Que je suspende. Que je suspendisse. Suspendant. Suspendu, suspendue*. Elever quelque chose en l'air, l'attacher, le soutenir en l'air au moyen d'un lien, de telle sorte qu'il pende et qu'il ne porte sur rien. Suspendre un lustre. Suspendre une lampe. Suspendre la caisse d'une voiture. On lui lia les pieds, on vous le *suspendit*. (La Font.)

— Fig. Surseoir, différer, cesser pour quelque temps. Suspendre l'exécution d'un arrêt. Suspendre des poursuites. Suspendre son ressentiment, sa colère. Suspendre ses coups. Je vais faire *suspendre* une pompe funeste. (Rac.) Un léger sommeil *suspendait* mes ennuis. (Id.) En toutes choses, on doit *suspendre* son jugement. (Lacyde.)

O divin Apollon! fais entendre ta lyre,
Viens animer les jeux, *suspendre* la douleur.
(A. Martin.)

— *Suspendre son jugement sur quelque chose*. Attendre, pour porter son jugement, qu'on soit plus éclairé.

— Interrompre, arrêter, suspendre sa marche. Suspendre son travail, ses travaux.

Au pâtre fatigué la nuit permet enfin
De *suspendre* un travail qu'il reprendra demain.
(La Harpe.)

— Dans un sens analogue.

Que toujours dans vos vers le sens coupant les mots,
Suspende l'hémistiche, en marque le repos. (Boil.)

— Fig. Interrompre les fonctions d'un magistrat, d'un officier, d'un agent quelconque, sans lui ôter son caractère. Suspendre un prêtre de ses fonctions. Suspendre un officier pour six mois.

— Absol. Suspendre en l'air.

— SE SUSPENDRE. v. pron. Etre suspendu, devoir être suspendu. Ce lustre se suspendra à ce plafond, celui-là dans l'autre chambre.

— Se tenir suspendu. Se suspendre à une branche. Se suspendre à une corde.

— Fig. Notre imagination se *suspend* aux brillantes ailes de l'espérance, qui vole sans cesse dans le riant avenir. (Boiste.) Les amants se *suspendent* à l'espérance. (Id.)

SUSPENDU, UE. part. pass. du v. Suspendre. S'empl. adj. Lampe suspendue. Pont suspendu. Voiture suspendue. La plupart des peuples de la partie méridionale de l'Amérique couchent les enfants nus sur des lits de coton *suspendus*. (Buff.)

— Par extens. Se dit des choses qui sont en équilibre, et qui paraissent se soutenir d'elles-mêmes, comme les nuages, les nues, un morceau de fer à une pierre d'aimant.

[illegible] nos travaux champêtres sont malheureusement *suspendus*. (Volt.) Le fatal sacrifice est encore *suspendu*. (Rac.)

— Fig. Dans l'admiration, la surprise, l'étonnement, tout mouvement est *suspendu*, on reste dans une même attitude. (Buff.) Quand Télémaque se trouva seul, toutes ses passions, *suspendues* comme un torrent arrêté par une forte digue, reprirent leur cours. (Fén.)

Oh! qui m'expliquera les mystères des cieux?
Mon âme à leur aspect demeure *suspendue*. (A. Mass.)

Ce n'est pas que mon cœur, vainement *suspendu*,
Balance pour t'offrir un encens qui t'est dû. (Boil.)

— *Suspendu à*. Des lustres suspendus au plafond. Des milliers de lanternes de couleurs étaient *suspendues* aux arbres du jardin. (Al. Dumas.) Les fleurs mâles du coudrier se manifestent sous la forme de chenilles *suspendues* aux branches. (B. de St-P.) Les parties sexuelles du mâle sont formées pour l'ordinaire de petits corps ovoïdes ou lobes appelées anthères, *suspendus* en équilibre à des filets nommés étamines. (Id.)

Nos lyres détendues
Languissent en silence aux saules *suspendues*.
(L. Racine.)

— *Suspendu dans*.

Comme une lampe d'or dans l'azur *suspendue*,
La lune se balance aux bords de l'horizon.
(Lamart.)

— *Suspendu de*. Un fonctionnaire suspendu de ses fonctions.

— *Suspendu par*. Des travaux suspendus par le mauvais temps. Combien d'entreprises suspendues par le manque d'argent. ‖ Fig. L'âme est donc faite pour Dieu, et c'est à lui qu'elle devait se tenir attachée et comme *suspendue* par sa connaissance et par son amour. (Boss.)

— *Suspendu sur*. Les corps célestes sont suspendus sur nos têtes. L'épée de Damoclès est *suspendue* sur toutes les têtes qui portent une couronne. (Boiste.)

— Bot. Se dit de la graine lorsqu'étant annexée par la partie supérieure de son bord ou de sa face interne, elle dirige son sommet vers la base de la loge qui la renferme.

— Mus. *Accord suspendu*. Celui qui renferme une suspension.

SUSPENS. adj. des 2 g. (pr. *suss-pan*; du lat. *suspensus*, suspendu). S'est dit pour Suspendu. Le comma tient le sens en partie *suspens*. (Dolet.) Les Français divisèrent leur armée, afin qu'une partie campée devant les ennemis, les tînt *suspens*. (Cl. Fauchet.)

— adj. m. Interdit. Se dit d'un ecclésiastique qu'on suspend des fonctions de son état. Un prêtre suspens.

— *En suspens*. loc. adv. Dans l'incertitude, sans savoir à quoi se déterminer. Etre en suspens de ce qu'on doit faire. Tenir quelqu'un en suspens. Rester en suspens. L'irrésolution d'un prince qui le tient en *suspens*, ballotté par les vents des intérêts qui tourbillonnent autour de lui. (Boiste.) Une mauvaise honte me tenait en *suspens*. (Fén.) La défiance et l'inquiétude tenaient en *suspens* tous les esprits; on craignait de se parler. (Volt.) La France en *suspens* attendait le succès d'une entreprise qui, selon toutes les règles de la guerre, était infaillible. (Fléch.)

Par des ressorts nouveaux sa politique habile
Tient l'Europe en *suspens*, divisée et tranquille.
(Voltaire.)

— *Affaire demeurée en suspens*. Affaire encore indécise.

SUSPENSE. s. f. (rad. *suspens*). Censure par laquelle un ecclésiastique est déclaré suspens. Encourir la suspense.

— Etat d'un ecclésiastique en suspens.

— Anc. législ. *Charte de suspense*. Charte royale, en vertu de laquelle tout procès intenté à une personne absente pour le service ou par les ordres du prince, demeure en surséance jusqu'à son retour.

SUSPENSEUR. adj. m. Anat. Qui soutient, qui suspend. Ligament suspenseur du foie de la verge. Muscle suspenseur du testicule.

SUSPENSIF, IVE. adj. (rad. *suspendre*). Jurispr. Qui suspend, qui arrête et empêche d'aller en avant, de continuer. Appel suspensif.

— Gramm. *Points suspensifs*. Points mis à la suite les uns des autres pour marquer la suspension ou l'interruption du sens, de la pensée.

— Hist. fr. *Véto suspensif*. V. VETO.

SUSPENSION. s. f. (du lat. *suspensio*; fait de *suspendere*, suspendre). Action de suspendre, état d'une chose suspendue. La suspension d'une lampe. La suspension d'un cheval. Suspension par le cou. Suspension par la tête. Suspension par les bras. Suspension par les pieds. La suspension par les pieds a été quelquefois mise en usage dans les temps anciens pour supplicier les criminels.

— Etat d'un cadavre qui est suspendu. Faire un rapport sur les causes de la suspension d'un homme.

— Fig. Cette *suspension* de désirs entre la vie et la mort, et cette volonté soumise à celle de Dieu, ne sont-ce pas des caractères d'une âme chrétienne? (Fléch.)

— Surséance, cessation d'une opération pendant quelque temps. Suspension de payement. Suspension de poursuites. La suspension d'un journal. La suspension d'un [illegible]

[illegible] Cessation momentanée des actes d'hostilité.

— Action d'interdire un fonctionnaire public de ses fonctions pour un temps.

— Rhétor. Figure sur laquelle l'orateur commence son discours, de manière que l'auditeur n'en prévoit pas la conclusion, et que l'attente de quelque chose de grand excite son attention et pique sa curiosité.

— Gramm. Sens interrompu brusquement et qui n'est point achevé.

— Mécan. *Point de suspension d'une balance*. Le point auquel la balance est suspendue. Les points de suspension des poids de la balance, sont les points où sont attachés ces poids. Le point de suspension est quelquefois placé au milieu de la longueur du fléau, comme dans la balance ordinaire; d'autres fois, il est vers une des extrémités du fléau, comme dans la balance romaine.

— Pharm. État où se trouvent des particules de substances solides, flottantes et nageantes dans un liquide quelconque, sans s'y dissoudre ni s'y précipiter. Les urines offrent souvent diverses sortes de supensions, dont le pronostic peut varier. Les médicaments insolubles sont souvent pris en suspension dans une boisson liquide.

— Mus. Marche de tout accord sur la base duquel on soutient un ou plusieurs sons de l'accord précédent, avant de passer à ceux qui appartiennent à l'accord actuel.

— Horlog. Se dit des pièces ou parties par lesquelles un régulateur est suspendu.

— Mar. Machine telle, que, dans toutes les agitations du vaisseau, la boussole ou l'horloge même demeure parfaitement horizontale, sans participer au mouvement que la suspension éprouve par les ballottements du vaisseau.

SUSPENSOIR. adj. m. Anat. Syn. de Suspenseur. Ligament suspensoir.

SUSPENSOIRE. s. m. Ce qui sert à suspendre, ce qui tient suspendu. On se sert d'un suspensoire pour suspendre les chevaux.

— Anat. Bandage destiné à soutenir le scrotum dans les cas de maladies des testicules, ou de hernie scrotale.

SUSPENTE. s. f. Mar. Fort cordage, par lequel est suspendu un fardeau, un palan. Il y a une suspente à chaque bas-mât.

SUSPICION. s. f. (du lat. *suspicio*, soupçon). Jurispr. Soupçon, défiance. Grande suspicion. Suspicion légitime, juste. Suspicion de fraude. Donner suspicion. Entrer en suspicion. C'est le caractère de l'accusé qui affaiblit ou fortifie la *suspicion*. (Encycl.)

SUSPIED. s. m. Manég. Courroie de l'éperon qui passe sur le cou-de-pied.

SUSPIRIEUX, EUSE. adj. (du lat. *suspiriosus*, qui a courte haleine). Qui est accompagné de soupirs. Respiration suspirieuse.

SUSPLATINEUX. adj. m. Chim. Se dit du second degré d'oxydation du platine.

SUS-PUBIEN, ENNE. adj. Anat. Qui est placé au-dessus du pubis. Artère sus-pubienne. Cordons sus-pubiens. Nerf suspubien.

SUS-PUBIO-FÉMORAL, ALE. adj. Anat. Qui a rapport à la partie supérieure du pubis et au fémur. ‖ Nom donné au muscle pectiné, parce qu'il se porte obliquement de la partie supérieure du pubis au fémur.

SUS-SCAPULAIRE. adj. des 2 g. Anat. Se dit des muscles suspineux et sous-épineux.

SUS-SCAPULO-TROCHITÉRIEN. adj. et s. m. Anat. Nom donné à trois muscles qui se rapportent du scapulum à la tubérosité externe de l'humérus. Ce sont le muscle grand sus-scapulo-trochitérien, le muscle petit sus-scapulo-trochitérien et le muscle plus petit sus-scapulo-trochitérien.

SUSSEX. Géogr. Comté d'Angleterre, situé entre ceux de Surrey, de Kent, de Hampshire, et la Manche. Il a 150 kil. de long sur 40 à 50 de large; 210,000 hab. Forêts de chênes considérables, pâturages excellents. Chef-lieu Chichester.

SUSSEYEMENT. s. m. (onomatopée). Vice de prononciation, qui consiste à donner au *j* le son du *z*, au *ch* celui du *ç*, etc.

SUSSEYER. v. a. et n. 1re conj. Faire des susseyements. Etre sujet au susseyement.

SUS-SPINI-SCAPULO-TROCHITÉRIEN. adj. et s. m. Anat. Nom donné au muscle sus-épineux à cause des attaches à la partie supérieure de l'épine de l'omoplate, et au trochiter ou grosse tubérosité de l'humérus.

SUS-STANNEUX. adj. m. Chim. Se dit d'un sulfure qui est le second degré de sulfuration de l'étain.

SUSTANCE. s. f. S'est dit pour Substance.

SUS-TARSIEN, ENNE. adj. Anat. Qui appartient à la face dorsale du pied. Artère sus-tarsienne.

SUSTENTATION. s. f. (pr. *suss-tan-ta-cion*; du lat. *sustentatio*, aliment). Action de se sustenter. Ce qui sert à sustenter. Nos rois ont pleine puissance de leur assigner une place de religieux, pour leur vivre et *sustentation*, en certaines abbayes. (Et. Pasquier.)

— Action de soutenir.

— Fig. La sustentation de l'esprit.

[illegible] compris entre ses trois pieds, dans sa station.

— Littér. Figure de rhétorique qu'on nomme plus généralement *suspension*. V. ce mot.

SUSTENTÉ, ÉE. part. pass. du v. Sustenter. S'empl. adjectiv. Personne sustentée.

SUSTENTER. v. a. 1re conj. (du lat. *sustentare*, soutenir, conserver, nourrir). Nourrir, entretenir la vie par le moyen des aliments. Sustenter les pauvres.

— Fig. La lecture *sustente* l'esprit. (Boiste.) La lecture de l'Ecriture sainte est plus propre qu'aucune autre à *sustenter* l'âme. (Encycl.)

— SE SUSTENTER. v. pron. Être sustenté.

— Sustenter soi, se nourrir. Ne pas avoir de quoi se sustenter.

SUSTENTIFIQUE. adj. des 2 g. Physiol. Qui sustente.

SUSTILLE. s. f. (pr. *suss-ti-ye*). Entom. Sorte de chenille qui se nourrit des feuilles de l'acacia à fruit sucré, arbre sur lequel elle se file, en commun avec d'autres de la même race, un tissu de soie très-fin, qui peut être employé aux mêmes usages que le papier.

SUS-TONIQUE. s. f. Mus. Note qui est au-dessus de la tonique.

SUSUNAM. s. m. Relat. Titre de l'ancien empereur de Mataram, dans l'île de Java.

SUSURRATEUR, TRICE. adj. Qui fait un petit bruit comme celui d'une personne qui parle à voix basse. Mercure susurrateur.

SUSURRATION. s. f. (pr. *su-zur-ra-ci-on*; du lat. *susurratio*; fait de *susurro*, murmurer). S'est dit pour Chuchotement, paroles dites à l'oreille et à voix basse.

— Ce mot a été employé par nos écrivains modernes dans le sens de Murmure, léger sifflement. La *susurration* du vent solitaire. (Chateaubriand.)

SUSURRE. s. m. Néol. Espèce de sifflement doux et faible.

SUSURREMENT. s. m. S'est dit pour Susurration. V. Ce mot.

SUSURRER. v. n. 1re conj. (du lat. *susurrare*, même signif.). S'est dit [illegible] Chuchoter, murmurer.

SUTHERLAND. Géogr. Comté d'Écosse, au nord, situé entre la mer d'Allemagne, le comté de Caithness, le détroit de Dornoch, le comté de Ross et le détroit de Minch. Sup. 1,730 kilomètres carrés; 20,700 hab. Peu de fertilité; landes et montagnes stériles. Ch.-l. Dornoch.

SUTHERLANDIE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones à fleurs papilionacées, de la famille des légumineuses, comprenant un arbrisseau fort élégant d'un mètre de hauteur qui est originaire de l'Afrique. La sutherlandie à jolies fleurs d'un rouge éclatant, se cultive dans les jardins comme une très-belle plante d'ornement.

SUTILE. adj. des 2 g. (du lat. *sutilis*, cousu). Didact. Qui est cousu. Se dit par opposition à Textile.

SUTRI. Géogr. Ville des Etats de l'Église, à 32 kilom. de Rome, dans le patrimoine de Saint-Pierre.

SUTTÉE. s. f. Relat. Sacrifice volontaire d'une veuve indienne qui se fait brûler vive pour ne pas survivre à son mari.

SUTURAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *sutura*, suture). Bot. Qui est muni d'une suture. Le style des légumineuses est suturaire.

SUTURAL, ALE. adj. (du lat. *suturalis*; fait de *sutura*, suture). Qui a rapport aux sutures.

— Bot. *Déhiscence suturale*. Celle qui se fait sur un péricarpe par une suture marginale. ‖ *Côtes marginales*. Dans le fruit des ombellifères, celles qui représentent la suture suivant laquelle deux sépales sont soudés entre eux.

SUTURELLE. s. f. Foss. Nom donné quelquefois aux spondylolithes.

SUTURE. s. f. (du lat. *sutura*; fait de *suo*, je couds). Anat. Articulation immobile qui réunit les os du crâne et de la face.

— Bot. En général, Nom donné aux lignes un peu proéminentes qui indiquent les points où les ruptures doivent avoir lieu, parce qu'on les a comparées aux lignes saillantes des lèvres qui ont été réunis par une couture.

— Chir. Opération qui consiste à coudre les lèvres d'une plaie pour en obtenir la réunion. Suture à points séparés. Suture enchevillée ou emplumée. Suture à points passés. Suture entortillée.

— Conchyl. Petit espace qui se voit, dans certaines coquilles bivalves, au-dessous de celui qui sépare les nymphes, et qui est formé par le bord interne de cette partie de la circonférence des valves. ‖ Dans les coquilles univalves, Sillon de jonction des tours de spire.

— Entom. Ligne droite qui joint l'une à l'autre les élytres des insectes coléoptères.

— Fig. Travail que l'on fait pour empêcher que la suppression ne paraisse. Se dit en parlant des ouvrages d'esprit dont on a retranché quelque partie.

— Conchyl. Genre de coquilles bivalves fondé avec les espèces de pernes rondes, peu ou point auriculées, très-nacrées.

SUTURÉ, ÉE. adj. Qui offre une suture ou des sutures.

[illegible] d'une autre couleur que celle de ces dernières. Insecte suturé.

SUTUREUX, EUSE. adj. Qui présente des sutures. Antilope sutureuse.

SUVARI-MOUCABÉLÉ. s. m. Hist. ott. Un des [illegible] du département des Ecuries, contrôle de la cavalerie et des officiers de la maison du sultan.

SUWA. Myth. jap. Dieu des chasseurs, en l'honneur duquel les bonzes font tous les ans une procession solennelle.

SUZANNE (SAINTE-). Chef-lieu de canton (Mayenne), arrond. de Laval; 1,800 hab. Jadis place forte qui joua un rôle important dans les guerres de Bretagne et de France.

SUZE (LA). Géogr. Ch.-l. de cant., arr. du Mans (Sarthe); 1,800 hab.

USTILLE. s. f. (pr. *sus-ti-ye*). Entom. ...te de chenille qui se nourrit des feuilles de ...cia à fruit sucré, arbre sur lequel elle se ... en commun avec d'autres de la même race, ... tissu de soie très-fin, qui peut être employé ... mêmes usages que le papier.

US-TONIQUE. s. f. Mus. Note qui est au-...us de la tonique.

USUNAM. s. m. Relat. Titre de l'ancien ...ereur de Mataram, dans l'île de Java.

USURRATEUR, TRICE. adj. Qui fait un ...t bruit comme celui d'une personne qui ...e à voix basse. Mercure susurrateur.

USURRATION. s. f. (pr. *su-sur-ra-ci-on*, ...at. *susurratio*; fait de *susurro*, murmurer). ...t dit pour Chuchotement, paroles dites à ...eille et à voix basse.

— Ce mot a été employé par nos écrivains ...dernes dans le sens de Murmure, léger sif-...ent. La *susurration* du vent solitaire. (Cha-...briand.)

USURRE. s. m. Néol. Espèce de sifflement ...x et faible.

USURREMENT. s. m. S'est dit pour Su-...ration. V. Ce mot.

USURRER. v. n. 1re conj. (du lat. *susu-*...*, même signif.). S'est dit ... Chuchoter, ...murer.

UTHERLAND. Géogr. Comté d'Écosse, au ..., situé entre la mer d'Allemagne, le comté ... Caithness, le détroit de Dornoch, le comté ... Ross et le détroit de Minch. Sup. 1,[illegible] ki-...ètres carrés; 20,700 hab. Peu de fertilité; ...ies et montagnes stériles. Ch.-l. Dornoch.

UTHERLANDIE. s. f. Bot. Genre de ...tes dicotylédones à fleurs papilionacées, ...a famille des légumineuses, comprenant un ...isseau fort élégant d'un mètre de hauteur ...est originaire de l'Afrique. La sutherlandie ... les fleurs d'un rouge éclatant, se cultive dans ...ardins comme une très-belle plante d'orne-...t.

...ILE. adj. des 2 g. (du lat. *sutilis*, cousu ...). Qui est cousu. Se dit par opposition ...ile.

UTRI. Géogr. Ville des États de l'Église, ... kilom. de Rome, dans le patrimoine de ...t-Pierre.

UTTÉE. s. f. Relat. Sacrifice volontaire ...e veuve indienne qui se fait brûler vive ... ne pas survivre à son mari.

UTURAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *sutura*, ...re). Bot. Qui est muni d'une suture. ... des légumineuses ...

UTURAL, ALE. adj. (du lat. *sutura* ...) ... *sutura*, suture). Qui a rapport à la su...

[illegible]

SUZE (Henriette de Châtillon de Coligny, comtesse de la). Née à Paris en 1618, était petite-fille du fameux amiral de Coligny, et femme du comte de la Suze, dont elle se sépara. Elle s'est fait un nom par son esprit et ses talents littéraires.

SUZERAIN. s. m. Féod. Seigneur qui possédait un fief relevant immédiatement du roi, et duquel d'autres fiefs relevaient directement. Le suzerain devait protection et justice à ses vassaux et à ses arrière-vassaux. À leur tour, ceux-ci lui rendaient foi et hommage, le suivaient à la guerre lorsqu'il les en requérait, et lui payaient quelquefois des redevances de diverses natures.

— On dit aussi au féminin *suzeraine*.

— adjectiv. Seigneur suzerain. Dame suzeraine.

SUZERAINETÉ. s. f. Féod. Droit du suzerain; circonscription dans laquelle s'exerçait ce droit.

SUZÉTÈTE. s. m. Hist. secr. V. SYZÉTÈTE.

SVANTEVIT ou SVIATOVID. Myth. slav. V. SWIATOWID.

SVELTE. adj. des 2 g. (de l'ital. *svelto*, mince). Léger, délié, dégagé.

— B.-arts. Se dit de la stature de l'homme, et par analogie de quelques autres objets, pour exprimer le plus haut degré de légèreté, d'élévation verticale, auquel ils puissent être portés, sans que le système des proportions soit faussé, sans qu'il en résulte aucune apparence de maigreur, de faiblesse, de délicatesse outrée. Il se dit de l'individu comparativement aux individus de même espèce, et des individus de certaines espèces comparativement à ceux d'autres espèces. Le beau cheval de race anglaise ou limousine est *svelte*; les cerfs et les gazelles sont des animaux *sveltes*. (Boutard.)

— Se dit aussi en parlant des végétaux. Un jeune chêne, un jeune tilleul de belle venue sont *sveltes*; mais l'un et l'autre, en vieillissant, perdent cette qualité. (Boutard.) Le bouleau, le peuplier d'Italie, sont, de leur nature, *sveltes*. (Id.)

— *Formes sveltes*. Les formes propres aux diverses parties d'un corps svelte.

— Archit. Se dit des piliers, des colonnes, des flèches, des obélisques et autres constructions. Entre plusieurs colonnes d'un même ordre, les unes seront plus *sveltes* que les autres, suivant le sentiment que l'architecte aura apporté à leur composition. (Boutard.) Dans ces nouvelles demeures, qu'on leur a faites si *sveltes* et si diaphanes, les blanchisseuses et les lavandières n'ont rien perdu de leur vivacité proverbiale. (Eug. Briffaut.)

SVERRER. Un des plus grands hommes que la Norwége ait produits. Il était à la veille de recevoir les ordres, lorsque sa mère lui déclara qu'il était fils de Sigurd II. Il se mit à la tête d'un parti considérable, vainquit le roi Magnus VI, et s'assit sur le trône. Le clergé obtint contre lui une bulle d'interdiction que Sverrer eut le courage de braver. Il se maintint sur le trône, et mourut en 1202. Il était brave, actif, humain, équitable.

SVIAGA. Géogr. Rivière de Russie près de laquelle le khan des Tartares fut vaincu en 1480.

SVIATOPOLK. Grand prince de Russie qui se disputa la domination avec ses frères, se fit élire en 1015 et se maintint quelque temps. Il se souilla du meurtre de plusieurs de ses frères. Il mourut en Bohême.

SVIATOSLAV. Grand prince de Russie, succéda à son père Igor en 945. Son règne ne fut qu'une suite de guerres contre ses voisins. Il mourut dans une bataille contre les Petchenègues, en 972.

SVIRE. Géogr. Rivière de Russie qui sort du lac Onéga et se jette dans le lac Ladoga.

SWABHAVIKA. s. m. Hist. relig. Membre d'une secte bouddhiste qui regarde l'Être suprême comme n'ayant d'autre attribut que celui de l'existence absolue.

SWADA. Philos. ind. Divinité qui existait dans le sein de Brahma lorsqu'il produisit Maya, et associée [illegible].

SWAINSONE. s. f. Bot. Genre de plantes de la Nouvelle-Hollande.

SWAMMERDAM. Célèbre anatomiste hollandais à qui l'on doit un grand nombre d'ouvrages estimés, né à Amsterdam en 1637, mort en 1680.

SWAMP. s. m. Mot anglais qui signifie Marais, et qu'on emploie quelquefois dans notre langue. Qui pourrait méconnaître ces changements prodigieux opérés par la civilisation, [illegible] jusque récemment ne couvraient ou [illegible] ... parmi les *swamps* et d'impénétrables forêts, ... les États-Unis de l'Amérique septentrionale? (Virey.)

SWAN-PAN. s. m. Arithm. Machine arithmétique des Chinois, formée de boules enfilées avec des fils d'archal en différentes colonnes, dont la première à droite exprime les unités, et les autres vont en proportion décuple en allant de droite à gauche. On écrit aussi *souan-pan*, *suan-pan*, etc.

SWAN-RIVER. (litt. *Rivière des Cygnes*). Géogr. Fleuve de la Nouvelle-Hollande.

SWANSEA. Géogr. Ville d'Angleterre, principauté de Galles, comté de Glamorgan; [illegible] habitants.

SWARGA. Myth. ind. Paradis des Indiens, séjour habité par les dieux et les mortels ... tinés. ‖ Par extens. Se dit du ciel tout entier.

SWARTZIE. s. f. (de *Swartz*). Bot. Genre de plantes de la famille des légumineuses, comprenant des arbres de troisième hauteur et des arbrisseaux à feuilles simples, d'un vert foncé, sur lesquelles tranchent d'une manière fort pittoresque des grappes de fleurs rouges ou d'un beau pourpre.

SWARTZIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une swartzie. ‖ SWARTZIÉES. s. f. pl. Sous-ordre de la famille des légumineuses, qui a pour type le genre swartzie.

SWASTIKA. s. m. Myth. ind. Figure mystérieuse qu'on trace sur une personne ou sur une chose pour lui porter bonheur.

SWEDENBORG (Emmanuel). Philosophe mystique, né en Suède au XVIIe siècle. Il se livra d'abord à l'étude des lettres et des sciences; publia divers ouvrages scientifiques qui lui firent une réputation distinguée. Bientôt on le vit tout d'un coup renoncer au monde, résigner ses fonctions pour accomplir, disait-il, une mission divine. Il prétendit avoir des communications avec les êtres surnaturels, avec Dieu, les anges, les âmes des morts, et en recevoir des révélations sur le culte de Dieu et les saintes Écritures. Il a raconté dans ses écrits ses révélations et ses entretiens avec la Divinité et les êtres surnaturels. Il mourut en 1772, après avoir fait tous ses efforts pour propager ses idées.

SWENDENBORGIANISME. s. m. Philos. V. SWEDENBORGISME.

SWEDENBORGIEN, IENNE. adj. et s. Philos. Syn. de Swedenborgiste.

SWEDENBORGISME. s. m. Philos. Doctrine de Swedenborg. Le swedenborgisme distingue un monde matériel et un monde spirituel. Il enseigne que la Trinité divine est tout entière en Jésus-Christ, et qu'il faut distinguer en lui l'humanité, la divinité et leur union en une seule personne; que les Écritures présentent trois sens : le sens divin et céleste, le sens spirituel et le sens littéral; que le sens divin n'est connu que de Dieu; que le sens spirituel, après avoir été connu jusqu'au temps de Job, s'est perdu, et a été de nouveau révélé à Swedenborg. La communication continuelle des hommes avec les esprits est un des principaux points du swedenborgisme.

SWEDENBORGISTE. adj. et s. des 2 g. Hist. relig. Disciple du philosophe Swedenborg. Les swedenborgistes forment une Église à part qu'ils nomment Jérusalem nouvelle, et sont surtout répandus en Suède, en Allemagne, en Angleterre et dans les États-Unis.

— Qui appartient au swedenborgisme.

SWEN. Prêtre païen, surnommé le *sacrificateur*, régna quelque temps sur la Suède à la place de son beau-frère Inge, et protégea le paganisme. Mais les chrétiens ayant eu le dessus, Swen fut brûlé dans sa demeure, en 10[illegible]

SWENKASUND ou SWINESUND. Géogr. Baie de la mer du Nord, entre Frédérickshall et la province de Bahus. Il s'y livra, le 10 juillet 1790, une bataille qui fut gagnée par Gustave III, roi de Suède, sur la flotte russe.

SWERKER. Nom qu'ont porté plusieurs rois de Suède au XIIe et au XIIIe siècle.

SWÉTAMBARA. s. m. Hist. relig. Membre d'une secte indienne qui forme une branche de celle des djaïnas.

SWÉTOWID. Myth. slav. Dieu du soleil et de la guerre.

SWIÉTÉNIE. s. f. (de *Van Swieten*, célèbre médecin). Bot. Genre de plantes de la famille des méliacées, composé d'arbres élevés croissant aux pays les plus chauds de l'Asie, de l'Afrique et de l'Amérique.

SWIFT (Jonathan). (pr. *souift*). Publiciste anglais que l'on a surnommé le Rabelais de l'Angleterre, né à Dublin en 1667, mort en 1745. Il avait embrassé l'état ecclésiastique et avait eu sur la fin de ses jours le doyenné de Saint-Patrice en Irlande. Son caractère était un mélange assez bizarre d'inconséquence et d'originalité. Ses ouvrages sont généralement connus; on cite, *le Conte du tonneau*, *les Voyages de Gulliver*, *les Lettres du drapier*, etc.

SWITCHE. s. f. (mot angl. qui signifie aiguille). Mécan. Se dit des Aiguilles servant aux croisements de voies, sur les chemins de fer.

SYAGRE. s. m. (ét. gr., [illegible]; sauvage). Bot. Espèce de palmier du Brésil.

SYAGRIUS (Flavius). Général romain vaincu par les Francs vers le milieu du Ve siè-[illegible]

SYALISME. s. m. V. SIALISME.

SYBARIS. Géogr. anc. Grande ville de l'Italie méridionale, sur le golfe de Tarente, fondée par les peuples de la Locride ou du Bruttium, et agrandie par une colonie d'Achéens. Sybaris s'éleva à un tel degré de puissance qu'elle domptait plusieurs nations voisines et pouvait mettre 300,000 hommes sur pied. Bientôt ses habitants se perdirent par leurs richesses; leurs mœurs se corrompirent et leur mollesse devint proverbiale. Subjuguée par les peuples voisins, Sybaris perdit jusqu'à son nom. Elle devint Thurium sous les Athéniens et Copia sous les Romains.

— Temps hér. Monstre qui demeurait dans une caverne du mont Parnasse, et dévorait les hommes et les animaux; il fut tué par Eurybate.

SYBARISME. s. m. Néol. Système des Sybarites, caractère du Sybarite. Le bonheur, ou seulement une vie sans souffrance, nous plonge dans une sorte de *sybarisme* qui nous rend sensibles au plus petit mal. (Boiste.)

SYBARITE. adj. des 2 g. Géogr. Habitant, habitante de Sybaris. Femme sybarite. Citoyen sybarite. Soldat sybarite. ‖ subst. Un Sybarite. Une Sybarite. Les Sybarites étaient le peuple le plus corrompu et le plus amolli de l'antiquité. La mollesse des Sybarites est passée en proverbe. Abrutis par le luxe et la volupté, les Sybarites furent facilement asservis par les Crotoniates.

— Qui appartient à Sybaris ou à ses habitants. Mœurs sybarites. Coutume sybarite.

— Par extension, Qui est mou, efféminé, corrompu comme les Sybarites. Prince sybarite. Un roi sybarite. ‖ S'empl. plus souvent substantivement en ce sens. C'est un sybarite. Cet homme est un vrai sybarite. Avoir les manières d'un sybarite. Voyez ces *sybarites* indolents au sein de l'opulence, et dans les plus hautes régions de la société, ils laissent au vulgaire la vie diurne; ils ne commencent presque à s'éveiller que lorsque le pauvre se couche. (Virey.)

— Qui appartient à un homme mou, efféminé. Avoir des mœurs sybarites.

SYBARITIDE. adj. des 2 g. Antiq. Qui appartient à Sybaris.

— Philol. anc. *Fables sybaritides*. Livres obscènes composés par des poëtes de Sybaris.

SYBARITIQUE. adj. des 2 g. Néol. Qui appartient aux Sybarites, à un Sybarite.

SYBARITIQUEMENT. adv. À la manière des Sybarites.

SYBARITISME. s. m. V. SYBARISME.

SYBISTROME. s. m. Entom. Genre d'insectes de l'ordre des diptères.

SYCÉPHALE. s. m. (ét. gr., σύν, ensemble; κεφαλή, tête). Térat. Monstre qui a deux têtes confondues ensemble.

SYCÉPHALIE. s. f. Térat. Monstruosité du sycéphale.

SYCÉPHALIEN, ENNE. adj. Térat. Se dit d'un monstre qui a deux têtes confondues ensemble.

SYCÉPHALIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à la sycéphalie.

SYCHINIUM. s. m. (pr. *si-ki-niomm*). Bot. Genre de plantes dicotylédones de la famille des urticées, fondé sur le sychinium fourchu du Brésil.

SYCIOT. s. m. Bot. Genre de plantes de la famille des cucurbitacées.

SYCOMANCIE. s. f. (ét. gr., σῦκον, figuier; μαντεία, divination). Hist. anc. Divination par les feuilles de figuier, sur lesquelles on écrivait les questions dont on voulait avoir la réponse.

SYCOMANCIEN, ENNE. adj. et s. Qui pratique la sycomancie. ‖ Qui a rapport à la sycomancie.

SYCOMORE. s. m. (ét. gr., σῦκον, figuier; μορέα, mûrier). Bot. Espèce du genre figuier, qui acquiert une grande élévation et une grosseur considérable. Ses branches sont fort étendues, ses fruits d'une saveur douce, mais d'un goût peu délicat et petits. Ils naissent sur le tronc et sur les grosses branches par touffes dépourvues de feuilles. C'est un arbre d'Égypte. Les anciens croyaient son bois vénéneux et incorruptible, et les caisses qui renferment les momies étaient faites de ce bois.

— Bot. Nom vulgaire d'une espèce d'érable. ‖ *Faux sycomore*. Nom vulgaire de l'azédarach.

SYCONE. s. m. (du gr. σῦκον, figue). Bot. Réunion de fruits couverts, carcérules ou drupéoles, provenant de plusieurs fleurs placées sur un clinanthe qui tapisse la paroi interne d'un involucre. La figue est un sycone.

SYCOPHAGE. adj. des 2 g. (ét. gr., σῦκον, figue; φάγος, mangeur). Qui se nourrit de figues.

SYCOPHANTE. s. m. (ét. gr., σῦκον, figue; φαίνω, dénoncer). Littéralement, dénonciateur de figues. Nom que les Grecs donnaient à ceux qui révélaient les infractions faites à une loi athénienne qui défendait d'exporter les figues de l'Attique.

— Comme on abusa souvent de cette loi pour accuser des innocents, ce mot devint bientôt synonyme de Calomniateur, de faux délateur, d'imposteur. C'est en ce sens que les auteurs grecs et latins l'employaient.

— C'est encore en ce sens qu'il a passé dans la langue [illegible] ... servile sycophante. Un infâme sycophante. Être accusé par des sycophantes. Soudoyer des sycophantes pour perdre la vertu. Dans les mains des sycophantes politiques, l'État devient comme ces fruits que l'on cache de main après en avoir exprimé le suc. (Boiste.) [illegible] et le sycophante approche doucement. (La Font.)

SYCOPHANTIN. s. m. S'est dit pour Bouffon, parasite.

SYCOPHANTISME. s. m. Néol. Impudence, bassesse d'un sycophante.

SYCOSE. s. f. (du gr. σύκωσις; fait de σῦκον, figue). Pathol. Tumeur disposée en figue. La sycose couvre les parties couvertes de poils.

SYCOTIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport à la sycose.

SYDENHAM (Thomas). Un des plus célèbres médecins anglais, né en 1624 à Winfor-Eagle. Il ramena les études médicales dans la voie de l'observation et de l'expérience.

SYDNEY. Géogr. Ville de la Nouvelle-Hollande, capitale de la Nouvelle-Galles, à quelque distance de Botany-Bay; pop., 16,000 hab., dont 2,000 déportés et 400 militaires. Le plus beau port du monde. Ville bien bâtie. Hôtel de ville, palais du gouverneur, banque, caserne, théâtre, école de commerce, société philosophique, société d'agriculture et d'horticulture, jardin botanique.

SYDRAQUE. adj. des 2 g. Géogr. anc. Peuple des Indes, dont le pays fut le terme de l'expédition d'Alexandre.

SYÈNE. Géogr. anc. Célèbre ville de l'Égypte, dans la Thébaïde méridionale. Aujourd'hui, *Saïd* ou *Assouan*.

— *Combat de Syène*. Victoire remportée par le général Davoust sur les Mameluks, le 12 février 1799.

SYÉNILITE. s. f. Minér. Roche formée d'une sorte de syénite dont la texture grenue a disparu.

SYÉNITE. adj. et s. 2 g. Géogr. anc. Habitant de Syène. ‖ Qui appartient à Syène ou à ses habitants.

SYÉNITE. s. f. (de *Syène*, ville d'Égypte). Minér. Roche composée essentiellement de feldspath lamellaire, de quartz et d'amphibole actinote. La syénite est susceptible, par ses masses, ses couleurs et son poli, d'être employée dans les arts de construction et dans les ornements des édifices. Elle a surtout été d'un grand usage en Égypte. Les obélisques, le tombeau de Chéops, les sphinx, sont faits avec des syénites.

SYÉNITIQUE. adj. des 2 g. Qui contient de la syénite. Diabase syénitique.

SYGOLLIPHYTE. s. m. (ét. gr., συγκολλάω, unir ensemble; φυτόν, plante). Bot. Plante dont le fruit adhère tellement à la fleur qu'il fait corps avec elle.

SYL. V. SYN.

SYLÉA. Temps hér. Fille de Corinthus et mère de Sinis.

SYLÉUS. Temps hér. Fils de Neptune et roi d'Aulide, tué par Hercule.

SYLLA (L. Cornelius). Un des hommes les plus connus qui aient existé, né à Rome en 136 av. J.-C. Il fit ses premières armes sous Marius dans la guerre de Numidie, se fit distinguer par sa valeur, et s'attira l'amour du soldat. Bocchus remit Jugurtha entre ses mains, et ce fut là le commencement de l'inimitié de Marius et de Sylla : préteur en 92, il replaça Ariobarzane sur le trône de Cappadoce, que lui disputait Mithridate, battit les Marses et les alliés dans la guerre sociale, et voulut commander l'expédition contre Mithridate. Mais Marius s'était fait donner le commandement en son absence. Ce fut l'origine de la guerre civile. Sylla furieux vole à Rome, se rend maître de la république, proscrit Marius, met sa tête à prix, court porter la guerre en Asie, s'empare en passant de la Grèce, attaque Mithridate dans ses États, le force à lui demander la paix, retourne à Rome où avait reparu Marius, le défait lui, puis ses partisans, entre triomphant à Rome, l'inonde de sang, la dépeuple par ses proscriptions, se fait nommer dictateur perpétuel, agit en maître absolu, et fatigué des grandeurs, abdique en 79, et meurt l'année suivante de ses débauches.

— Philol. *Dialogue de Sylla et d'Eucrate*. Ouvrage de Montesquieu qui en est l'auteur; il introduit Sylla discourant dans sa retraite sur les affaires de la république et sur son administration.

SYLLABAIRE. s. m. (rad. *syllabe*). Petit livre élémentaire à l'usage des enfants, dans lequel les syllabes sont rangées par ordre.

SYLLABAIRE. adj. des 2 g. Se dit quelquefois pour Syllabique. La lettre phonétique représente le son radical ou *syllabaire*, et n'avertit la pensée que par l'intermédiaire de l'oreille, en lui rappelant la parole. (Ch. Nodier.)

SYLLABE. s. f. (du gr. συλλαβή, fait de σύν, avec; λαμβάνω, je prends, je saisis). Voyelle seule ou jointe à d'autres lettres qui se prononcent par une seule émission de voix. Le mot *amitié* est formé de trois syllabes, *a*, *mi*, *tié*, dont la première est simple et les deux autres articulées. Un mot de deux syllabes, de trois syllabes. Le plus long vers français a douze syllabes, et quelquefois treize, quand il se termine par une syllabe muette. Pour bien prononcer un mot, il faut le diviser en ses diverses syllabes ou articulations. Quelle que soit l'augmentation d'une *syllabe*, elle ne détermine pas plus la nuance [illegible] ... termine la teinte des objets, ou que la durée en musique ne détermine l'intervalle d'une note à une autre. (Soph. Dupuis.) L'harmonie d'une langue consiste principalement dans le juste accord des *syllabes*. (Id.) L'orgueil et la vanité s'alimentent de si peu de chose, que des *syllabes*, un *de*, suffisent pour les enfler. (Boiste.) Quoi! tu trouves tout cela dans ces quatre? — *Je saurais qu'il ne s'en faut pas une syllabe.* (Bruèys.) On sera tout étonné après tant de discours, que les peuples n'en retiennent pas une *syllabe*. (E. Quin.)

Chaque syllabe marquée
Par sa [illegible] en toute durée
[illegible] (E. [illegible])

— Un mot composé d'une syllabe s'appelle monosyllabe; celui qui est composé de [illegible]

syllabes, *dissyllabe*, de trois, *trissyllabe*, etc. || *Syllabe pure*. Celle qui ne renferme qu'une seule voyelle. || *Syllabe mixte* ou *composée*. Celle qui renferme une diphthongue ou une triphthongue. || *Syllabe directe*. Celle qui n'a qu'une consonne au commencement, telles sont *ba*, *de*, *po*. || *Syllabe inverse*. Celle qui n'a qu'une consonne à la fin, comme *ab*, *ad*, *as*. || *Syllabe close* ou *fermée*. Celle où la voyelle est entre deux consonnes, comme dans *sel*, *bas*, *bon*. || *Syllabe longue*. Celle que l'on prononce avec un certain prolongement de son. || *Syllabe brève*. Celle sur laquelle on passe rapidement en prononçant. || *Syllabe féminine*. Celle qui se termine par un *e* muet. || *Syllabe masculine*. Celle qui se termine par toute autre lettre que l'*e* muet.

— *Il ne lui a pas répondu une syllabe*. Il ne lui a rien répondu.

— Gramm. hébr. *Syllabe pure*. Celle qui se termine par une voyelle. || *Syllabe mixte* ou *composée*. Celle qui se termine par une lettre mobile.

— Anc. mus. Consonnante de la quarte.

SYLLABER. v. a. 1re conj. S'est dit pour Écrire, signifier par écrit.

— Assembler les lettres par syllabes.

SYLLABICO-IDÉOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Philol. Qui est syllabique et idéographique à la fois. L'écriture chinoise moderne est syllabico-idéographique.

SYLLABIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport, qui se rapporte aux syllabes. Augment syllabique. Valeur syllabique. Pour faire des vers, pour les juger, pour les bien lire même, il est indispensable de connaître la quantité *syllabique* des mots. (***) Un mot est un tout *syllabique*. (Dagou.)

— *Écriture syllabique*. Écriture dans laquelle chaque syllabe est représentée par un seul caractère.

— *Diphthongue syllabique*. Celle qui fait entendre en une seule syllabe les deux voix consécutives qui forment la diphthongue, comme *ui* dans *oui*.

— Mus. *Chant syllabique*. Chant dans lequel chaque note répond à une syllabe.

SYLLABIQUEMENT. adv. Gramm. Par syllabes, d'une manière syllabique.

SYLLABISATION. s. f. (pr. *cil-la-bi-za-ci-on*). Action d'épeler en décomposant par syllabes.

SYLLABISÉ, ÉE. part. pass. du v. Syllabiser. S'empl. adjectiv.

SYLLABISER. v. a. 1re conj. Ranger, diviser par syllabes.

SYLLEPSE. s. f. (du gr. σύλληψις, action de comprendre, de contenir; fait de σύν, ensemble, avec; λῆψις, prise). Gramm. Figure par laquelle on fait accorder un mot avec celui auquel il correspond dans la pensée, et non avec celui auquel il se rapporte dans la phrase. Cette figure se nomme aussi *compréhension*, *synthèse*. La syllepse, rare en prose, est assez fréquente en poésie. On en distingue de trois espèces.

— *Syllepse du nombre*. Celle où les mots ne sont pas en rapport de nombre. En voici des exemples.

Entre le *pauvre* et vous, vous prendrez Dieu pour juge,
Vous souvenant, mon fils, que, caché sous le lin,
Comme *eux* vous fûtes pauvre, et comme *eux* orphelin.
(Racine.)

Tout le *peuple* au devant court en foule avec joie;
Ils bénissent le chef que Madrid *leur* envoie
(Voltaire.)

— *Syllepse du genre*. Celle où les mots correspondants ne sont pas au même genre, comme dans les vers suivants.

Jeune et charmant *objet*. . . . . . .
Vous n'êtes point *tombée* en de barbares mains.
(Voltaire.)

Un seul *être* du moins me restait sous les cieux;
(Ce coup) *la* frappa lentement pour m'être plus sensible.
(Lamartine.)

— *Syllepse de la personne*. Celle où les mots correspondants ne sont pas à la même personne.

Étouffe tes soupirs, malheureuse *Constance*,
Soyons en tous les lieux digne de *ma* naissance.
(Voltaire.)

Sauvons, par ce mystère,
Un chagrin à Danville, et *faisons* mon devoir.
(Cas. Delavigne.)

[illegible]
(Marmontel.)

Quelques personnes, dit un critique, désapprouveront peut-être cette construction, usitée par nos plus grands poëtes, où le pluriel et le singulier sont employés à la même personne; mais si l'on fait réflexion que l'impératif pluriel ne figure ici que pour le singulier, qui n'existe pas (l'impératif n'ayant pas de première personne), on trouvera que cette syllepse n'est point illogique, et que les poëtes ont bien fait d'en richir notre langue.

— Rhét. Figure par laquelle un même mot est pris en deux sens différents dans la même phrase. Ainsi dans ces vers de Racine:

Il souffre tous les maux que j'ai faits devant Troie,
Vaincu, chargé de fers, de regrets consumé,
Brûlé de plus de feux que je n'en allumai,

Le participe *brûlé* est au propre, par rapport aux feux que Pyrrhus alluma dans la ville de Troie, et il est au figuré par rapport à la passion violente que Pyrrhus dit qu'il ressent pour Andromaque. Cette figure joue trop sur les mots pour ne pas exiger beaucoup de circonspection. Il faut éviter des jeux de mots trop affectés et tirés de loin.

SYLLEPTIQUE. adj. des 2 g. Gramm. Qui a rapport à la syllepse. Rapport sylleptique. Sens sylleptique. Emploi sylleptique. Omiss. des dictionnaires.

SYLLEXIE. s. f. (du gr. σύλλεξις, réunion, recueil). Gramm. Collection, famille de mots qui se rapportent à la même idée ou à la même racine.

SYLLIEN, ENNE. adj. Annél. Qui ressemble à une syllis. || SYLLIENNES. s. f. pl. Section de la famille des néréides, ayant pour type le genre syllis.

SYLLIS. s. f. Annél. Genre de la famille des néréides, comprenant deux ou trois espèces d'annélides très-agiles qui se déplacent en serpentant. Syllis monilaire.

SYLLOCHISME. s. m. (pr. *cil-lo-kis-me*; du gr. συλλοχισμός, réunion en cohorte). Antiq. milit. Manœuvre de la phalange grecque; réunion de plusieurs lochos en une systase.

SYLLOGISER. v. n. 1re conj. (pr. *cil-lo-ji-zé*). S'est dit pour Argumenter, compter, faire un calcul. Le fermier *syllogisait* sur ses doigts: il y a pour gagner tant pour cent. (Contes d'Eutrapel.)

SYLLOGISME. s. m. (pr. *cil-lo-jis-me*; du gr. συλλογισμός, raisonnement; fait de σύν, avec; λογίζομαι, penser, réfléchir). Logiq. Argument composé de trois propositions, savoir: la majeure, la mineure, et la conséquence qui se déduit nécessairement des deux autres. Le syllogisme est la forme réelle de la démonstration logique. Son but est de dégager une proposition douteuse ou controversée d'une proposition plus générale tenue pour certaine. En voici un exemple. *Un assassin mérite la mort.* — *Or, Milon est un assassin.* — Donc Milon mérite la mort. La majeure et la mineure s'appellent *prémisses*. Formuler les règles du syllogisme. Faire un syllogisme. Conséquence du syllogisme. Si vous vous traînez dans les quatre points du *syllogisme*, vous devenez lourd. (Cormen.) Nous tracerons pour les femmes quelques pages de l'histoire de la sagesse humaine; puis, abandonnant ces routes arides que les philosophes hérissent à plaisir d'abstractions et de *syllogismes*, nous entrerons dans une route nouvelle où la nature elle-même doit nous servir de guide, où tout est facile, où tout est beau. (A. Martin.)

SYLLOGISTIQUE. adj. des 2 g. Logiq. Qui appartient au syllogisme. Forme syllogistique.

— *Chaîne syllogistique*. Se dit quelquefois du sorite.

SYLLOGISTIQUER. v. a. 1re conj. Logiq. Argumenter d'une manière syllogistique.

SYLPHE. s. m. **SYLPHIDE**. s. f. (du lat. *sylvani*, sylvains). Nom donné, dans la théosophie du moyen âge, aux génies élémentaires des deux sexes peuplant l'air, leur élément particulier, et se mettant fréquemment au service de l'homme. Les *sylphes* ont des sympathies moins aériennes, des communications moins invisibles. (Chateaub.) Vous ne vous doutez pas de la multitude de *sylphes* légers que vous avez à vos ordres. Continuellement occupés à recueillir vos pensées, à peine vous prononcez un mot, qu'ils s'en emparent, et le vont répéter tout autour de vous. Leur légèreté est si grande qu'ils parcourent mille pas en une seconde, ce sont les *sylphes* de Paracelse et de Gabalès. (A. Mart.)

Les *sylphes* vaporeux
Ont caressé de leur souffle amoureux
La vierge pure, et font jouer dans l'ombre
De leurs miroirs les facettes sans nombre.
(Millevoye.)

SYLPHION. s. m. Bot. Nom donné, chez les anciens, à une plante si rare et si précieuse, qu'on l'estimait au poids de l'or.

SYLPHIRIE. s. f. Pays des sylphes.

— Gresset appelle de ce nom la cellule qu'il habitait au collége Louis le Grand.

Des régions de *Sylphirie*
De ce séjour aérien.

SYLVAIN, AINE. adj. (du lat. *sylva*, forêt. Ornith. Qui vit dans les bois. Oiseau sylvain. || SYLVAINS. s. m. pl. Ornith. Ordre de la classe des oiseaux, comprenant ceux dont la [illegible]

SYLVAIN. s. m. Mythol. Divinité particulière du Latium. C'était le dieu des bois, et, par extension, des champs, des troupeaux et des pasteurs. Comme Pan, comme les satyres, il protége les travaux de l'agriculture, il aime et poursuit les nymphes; comme eux, il a des pieds de bouc, symbole de force et de fécondité. Sylvain agreste, champêtre.

Le front de chêne orné, vient l'agreste *Sylvain*,
Agitant des rameaux et des lis dans sa main.
(Desaintange.)

— *Les Sylvains*. Les Faunes, les satyres, les Silènes, les Pans, les Egipans, les Tityres, etc. Sylvains légers, vagabonds, enjoués, folâtres, amoureux. Les *Sylvains* couronnés de rameaux verdoyants. (De Fontanes.)

Ne reverrons-nous plus paraître dans nos bois,
Les Faunes, les *Sylvains*, les Nymphes, les Dryades,
Les Silènes tardifs, les humides Naïades.
(J.-B. Rouss.)

SYLVAIN. s. m. Entom. Genre d'insectes coléoptères de la famille des xylophages, comprenant de très-petites espèces d'un brun-marron, qui vivent dans les maisons, les herbiers, les magasins de grains, et sous les écorces des arbres.

SYLVANDRE. s. m. Entom. V. SILVANDRE.

SYLVANE ou **SYLVANITE**. s. f. Minér. Substance métalloïde, de la couleur du gris d'acier clair, et qui se présente ordinairement en lames ou en aiguilles disséminées ou groupées dans du quartz.

SYLVATIQUE. adj. des 2 g. V. SYLVESTRE.

SYLVE. s. f. (du lat. *sylva*, forêt). Hist. anc. Espèce de chasse qui faisait souvent partie des divertissements publics des Romains.

— Philol. lat. Titre d'un recueil de trente-deux petits poëmes de Stace.

SYLVÉCULTURE. s. f. Mot mal formé du latin pour désigner la culture et l'entretien des bois. V. SILVICULTURE.

SYLVESTRE. adj. des 2 g. (du lat. *sylvestris*; fait de *sylva*, forêt). Bot. Qui croît dans les bois ou dans les forêts. Urobe sylvestre. Angélique sylvestre. Anémone sylvestre. Seneçon sylvestre.

— Zool. Qui vit dans les bois. Animal sylvestre.

SYLVESTRE. Nom porté par deux papes. || SYLVESTRE I, que l'Eglise canonisa après sa mort, monta sur le siége pontifical en 314, après avoir souffert beaucoup de persécutions; mort le dernier jour de l'année 335, jour où l'Eglise célèbre sa fête. || SYLVESTRE II, qui, avant de ceindre la tiare pontificale, était connu sous le nom du moine Gerbert, fut un homme de science. Il monta en 999 sur le trône pontifical; mais il ne l'occupa que 4 ans, étant mort en 1003 avec la réputation d'un des plus grands savants de son temps; il contribua puissamment à la restauration des études en Occident.

SYLVIA (Rhéa). V. RHÉA.

SYLVIADE. adj. des 2 g. Ornith. Qui ressemble à une sylvie. || SYLVIADES. s. m. pl. Tribu de la famille des dentirostres, qui a pour type le genre sylvie.

SYLVICOLE. adj. des 2 g. (du lat. *sylvicolus*; fait de *sylva*, forêt; *colo*, j'habite). Qui vit dans les bois. || SYLVICOLES. s. m. pl. Entom. Famille d'insectes coléoptères, comprenant ceux qui vivent dans les bois.

SYLVIE. Fille de Tyrrhénus: Ascagne, fils d'Enée, tua par accident dans une chasse un cerf qu'elle avait apprivoisé; cet accident fut une des causes de la guerre des Troyens et des Latins.

SYLVIE. s. f. Ornith. Nom donné à une foule d'oiseaux chanteurs du genre des becs-fins, comme la fauvette, le rouge-gorge, le roitelet, etc. Les *sylvies* sont voyageuses et appartiennent souvent à des climats lointains; elles viennent égayer nos contrées par leur chant pendant la belle saison. (Encycl.)

— Bot. Nom vulgaire d'une jolie espèce d'anémone.

— Entom. Espèce de libellule.

SYLVIETTE. s. f. Ornith. Genre d'oiseaux proposé pour le picucule fauvette.

SYLVINE. Minér. Substance saline, soluble, d'une saveur analogue à celle du sel marin.

SYLVIUS. Savant médecin allemand, né en 1614 à Hanau (Hesse).

— Anat. *Fosse de Sylvius*. Nom donné à la petite cavité qu'on rencontre entre les deux lames de la cloison transparente.

SYMBAMASE. s. m. (du gr. σύμβαμα, événement, cas fortuit). Philos. Espèce de catégorème, reconnue par l'école stoïque.

SYMBAQUES. s. m. pl. Antiq. gr. Les deux prêtres qui devaient purifier la ville d'Athènes, pendant les Thargélies.

SYMBIE. adj. des 2 g. (ét. gr., σύν, ensemble; βιόω, vivre). Qui vit en commun. || SYMBIES. s. m. pl. Famille de l'ordre des elminthaproctes cystiques, comprenant ceux dont le kyste renferme plusieurs animaux.

SYMBLÉPHAROSE. s. f. (du lat. *symblepharosis*; fait du gr. σύν, avec; βλέφαρον, paupière). Pathol. Adhérence contre nature des paupières, et particulièrement de la paupière supérieure au globe de l'œil.

[illegible] σύν, avec, ensemble; βάλλω, je jette). Figure ou image qui sert à désigner quelque chose, soit par le moyen de la peinture ou de la sculpture, soit par le discours. Le chien est le symbole de la fidélité. Le lion est le symbole de la valeur. Le cynisme forme un contraste révoltant avec des cheveux blancs, *symbole* de sagesse et de pureté. (De Barante.) Les signes qui sont le *symbole* des passions deviennent habituels sur le visage, qu'elles agitent souvent. (Hogarth.) Le *symbole* des ingrats ce n'est point le serpent, c'est l'homme. (La Font.) Le laitage et le sucre sont des goûts naturels du sexe, et comme le *symbole* de l'innocence et de la douceur, qui font son plus aimable ornement. (J.-J. Rouss.) Deux javelots unis sont sans doute des *symboles* d'union, et on peut dire que l'amitié de deux jeunes guerriers est une hache à deux tranchants. (B. de St-P.)

Guillaume, enfant de chœur, prête sa main novice,
Son front nouveau tondu, *symbole* de candeur,
Rougit, en approchant, d'une honnête pudeur
[illegible] (Boileau.)

— Partic. Marque, figure représentée sur les médailles, et qui sert à désigner, soit des hommes ou des divinités, soit des parties du monde, des royaumes, des provinces ou des villes. Les symboles de la ville de Paris. Avoir pour symbole un vaisseau, un blason.

— Lit. cathol. *Symboles sacrés*, ou absol. *symboles*. Les signes extérieurs des sacrements. Jésus-Christ nous a donné son corps et son sang dans l'Eucharistie, sous le symbole du pain et du vin.

— Formulaire qui contient les principaux articles de la foi. Le symbole des apôtres. Le symbole de Nicée. Le symbole d'Athanase. Si l'on réduisait en *symbole* les propositions de l'athéisme, on n'y verrait qu'absurdité. (Addis.)

— Rhétor. Espèce de trope par lequel on substitue au nom d'une chose le nom d'un signe que l'usage a choisi pour la désigner.

— Archit. *Colombe symbolique*. Colonne qui par des attributs désigne ou une nation, ou quelque action mémorable.

SYMBOLIQUE. adj. des 2 g. Qui sert de symbole. Langage symbolique. Le langage *symbolique* des anciens a cessé avec la religion qui lui avait donné naissance. (Condill.) Là régnaient jadis la gravité, le silence, le mystère dans ses hiéroglyphes et ses cérémonies *symboliques*, parmi les momies et les catacombes. (Virey.)

— *Livres symboliques*. Nom donné de nos jours aux confessions ou professions de foi officielles qui proclament les croyances d'une communauté religieuse, ainsi que les points sur lesquels elle s'éloigne des autres parties de l'Eglise chrétienne.

— Philol. Se dit d'une sorte d'écriture hiéroglyphique.

SYMBOLIQUE. s. f. Ensemble des symboles propres à une religion, à un peuple, à une époque. || Science qui expose ces symboles et qui cherche à en pénétrer le sens, soit par l'histoire et par la critique, soit par une faculté supérieure, par une sorte d'inspiration, analogue à celle qui les créa. La symbolique et mythologie de Creuzer. La symbolique païenne. La symbolique chrétienne. La symbolique polythéiste. La symbolique du culte mosaïque.

— Fig. Une science nouvelle, indiquée par Vico, est devenue possible; la *symbolique* du droit. (Michelet.)

SYMBOLISATION. s. f. (pr. *cin-bo-li-za-ci-on*; rad. *symbole*). Action de symboliser; état de ce qui symbolise, de ce qui a du rapport, de la conformité.

— Règle particulière de l'ancienne poésie française, qui consistait à faire rimer ensemble plusieurs vers de suite ou plusieurs parties du même vers.

SYMBOLISÉ, ÉE. part. pass. du v. Symboliser. S'empl. adjectiv.

SYMBOLISER. v. n. 1re conj. (pr. *cin-bo-li-zé*; rad. *symbole*). Avoir du rapport, de la conformité avec. Le soleil symbolise avec l'or. Que votre parler *symbolise* avec vos personnes, et vos personnes avec votre parler. (N. Pasq.)

— v. a. Représenter par un symbole. Symboliser ses idées, ses paroles.

SYMBOLISME. s. m. Philos. État primitif de la langue philosophique, dans lequel les dogmes ne sont exprimés que par des symboles, par les images familières à la poésie.

— Philos. *Symbolisme naturel*. Celui des religions primitives de l'Orient. || *Symbolisme anthropomorphique*. Celui des religions plus éclairées de la Grèce, où l'art et la personnalité humaine ont un caractère marqué.

SYMBOLOLOGIE. s. f. (ét. gr., σύμβολον, symbole, signe; λόγος, discours). Anc. méd. Partie de la médecine qui traite des signes et des symptômes des maladies.

SYMBOLOLOGIQUE. adj. des 2 g. Méd. Qui a rapport à la symbolologie.

SYMÉ. Temps hér. Nymphe que Neptune rendit mère de Chthonius.

SYMÉ. s. m. Ornith. Genre d'oiseaux créé pour une espèce voisine des martins-pêcheurs, le *symé torotoro*, qui habite le bord de la mer, le long des palétuviers de la Nouvelle-Guinée.

SYMÈLE. s. m. (ét., V. SYMÉLIE). Térat. [illegible] même paire sont fondus ensemble.

SYMÉLIE. s. f. (ét. gr., σύν, avec, ensemble; μέλος, membre). Térat. Fusion des deux membres d'une même paire sur la ligne médiane.

SYMÉLIEN, ENNE. adj. Térat. Se dit des monstres par fusion des membres.

SYMÉLIQUE. adj. des 2 g. Térat. Qui a les caractères de la symélie.

SYMÈTE. s. m. Crust. Genre de crustacés de l'ordre des malacostracés.

SYMÉTHIDE. Myth. gr. Fille du fleuve Syméthus, Nymphe que Faunus rendit mère d'Acis.

SYMÉTHUS. Géogr. anc. Fleuve de Sicile, à l'E.; aujourd'hui le *Giaretto*.

SYMÉTRIE. s. f. (du gr. συμμετρία, fait de σύν, avec, ensemble; μετρέω, mesurer). Rapport de grandeur et de figure, proportion et arrangement qu'ont entre elles les parties correspondantes d'un tout. Belle symétrie. Symétrie

agréable. Faire symétrie. Contre la symétrie. La symétrie du corps humain. La scrupuleuse *symétrie* réduit les jardins et les ornements à moitié en les doublant. (Boiste.) La *symétrie* et la régularité plaisent à tous les yeux. (J.-J. Rouss.) Le concours bien combiné du jeu de la fortune et des actions des hommes me plait extrêmement, comme une belle *symétrie* dans un tableau, ou comme une pièce bien conduite au théâtre. (Id.) La *symétrie* contribue à la beauté de plusieurs manières : par elle se manifeste l'ordre dans la composition ; et parce qu'elle tend à rattacher les parties à un centre d'unité, et qu'elle fait apercevoir d'un seul coup d'œil le tout ensemble, elle est un puissant moyen de grandiose. (Boutard.)

— Se dit de toutes choses arrangées suivant une certaine proportion, un certain ordre. Des tableaux arrangés avec symétrie. Observer la symétrie. Garder la symétrie. Négliger, déranger la symétrie. Dans une œuvre d'architecture, s'il y a quatre colonnes d'un côté, il faut, pour la symétrie, qu'il y en ait quatre de l'autre.

— Particul. Ordre, disposition, économie d'un discours, d'un ouvrage d'esprit. La symétrie d'un discours. La symétrie d'un traité, d'un dictionnaire. Un discours, un ouvrage d'esprit doivent avoir aussi leur *symétrie*, mais moins rigoureuse : l'ordre et la disposition y auront plus de jeu et de liberté. (Encycl.)

— *Symétrie du style.* Correspondance de mots et de membres d'une phrase entre eux ou même de plusieurs phrases entre elles.

— Mus. Proportion et rapport de durée et d'intonation que les parties d'un air ont entre elles et avec leur tout. La symétrie entre les phrases est nécessaire pour la musique dansante. La symétrie admet la répétition des mêmes formes ; mais elle n'exige quelquefois que leur correspondance.

SYMÉTRIQUE. adj. des 2 g. Qui a de la symétrie. Ordre symétrique. Phrase symétrique. Discours symétrique. Rien n'est plus insipide qu'un discours oratoire, *symétrique*, bien arrangé, bien distribué, bien compassé. (Encyclopédie.)

— Algèbr. *Fonction symétrique.* Fonction de plusieurs quantités dans laquelle des quantités entrent d'une manière tellement identique, qu'on peut changer leur ordre ou les permuter l'une à la place de l'autre sans changer la valeur de la fonction.

— Géom. *Polyèdres symétriques.* Polyèdres qui, ayant une base commune, sont construits semblablement l'un au-dessus du plan de cette base, l'autre au-dessous, avec cette condition que les sommets des angles solides homologues soient situés à égales distances du plan de la base, sur une même droite perpendiculaire à ce plan.

— Minér. Se dit d'une variété dont la forme atteint une certaine limite qui lui donne de la symétrie. Arragonite symétrique.

— Zool. Qui est susceptible d'être partagé en deux côtés égaux par un plan dirigé dans les arcs de son axe réel ou fictif.

SYMÉTRIQUE. s. f. Erpét. Espèce de couleuvre.

SYMÉTRIQUEMENT. adv. Avec symétrie. Disposer des tableaux symétriquement. Ranger, travailler symétriquement.

SYMÉTRISÉ, ÉE. part. pass. du v. Symétriser. S'empl. adjectiv.

SYMÉTRISER. v. n. 1re conj. (pr. *ci-mé-tri-zé* ; rad. *symétrie*). Faire symétrie. Ces croisées, ces tableaux symétrisant, ne symétrisent pas.

— v. a. Rendre symétrique.

— SE SYMÉTRISER. v. pron. Être symétrisé, rendre symétrique.

SYMFÉROPOL. Géogr. Ville de Russie, dans la Crimée, ch.-l. du gouvernement de Tauride ; 3,000 hab.

SYMMACHIE. s. f. (pr. *cim-ma-ki*, ét. gr., σύν, ensemble ; μάχη, combat). Ant. gr. Alliance offensive et défensive entre deux États.

SYMMAQUE (Quintus-Aurélius-Avianus). Illustre Romain du IVe siècle ; proconsul d'Afrique, puis préfet de Rome et consul. Il est surtout connu par ses talents oratoires et par le zèle ardent qu'il fit éclater pour le rétablissement du paganisme. Il trouva un puissant adversaire dans saint Ambroise. On a de lui dix notions qu'elles renferment sur l'histoire du temps.

SYMMÈLE. s. m. Anat. V. SYMÈLE.

SYMMÉTRANTHE. adj. des 2 g. (ét. gr., συμμετρία, symétrie ; ἄνθος, fleur). Bot. Dont les périgones sont partageables en deux moitiés parfaitement semblables.

SYMMÉTROCARPE. adj. des 2 g. (ét. gr., συμμετρία, symétrie ; καρπός, fruit). Bot. Dont le péricarpe se laisse partager en deux moitiés latérales exactement semblables.

SYMMORIE. s. f. (ét. gr., σύν, avec ensemble ; μείρω, partager, diviser). Antiq. gr. Compagnie de soixante citoyens riches d'Athènes, qui devaient subvenir aux besoins extraordinaires de l'État.

SYMNEL (Lambert). Fils d'un boulanger, qu'un moine intrigant et ambitieux, sous le règne de Henri VII, voulut faire passer pour le comte de Warwick, dernier rejeton des *Plantagenets*, alors dans la Tour de Londres. Le roi marcha contre lui et le vainquit à Stoke, mais loin de lui faire aucun mal, il le relégua dans les cuisines royales.

SYMPATHIE. s. f. (pr. *cin-pa-ti*, du lat. *sympathia*, fait du gr. σύν, avec, ensemble ; πάθος, affection). Rapport qui existe entre l'action de deux ou de plusieurs organes éloignés l'un de l'autre. Les anciens attribuaient à certains corps une aptitude de correspondance et d'union ; ils croyaient que c'est par sympathie que le mercure s'unit à l'or, que le fer s'attache à l'aimant, etc.

— Penchant instinctif qui attire deux personnes l'une vers l'autre ; rapport d'humeur et d'inclination. Les liens du sang, qui ont tant de poids sur les natures vulgaires, que sont-ils au prix de ceux que nous forge le ciel dans le trésor de ses mystérieuses *sympathies* ? (G. Sand.) Et cependant, vous ne partagez pas l'horreur qu'il m'inspire. Vous semblez au contraire attirée vers lui par une invincible *sympathie*. (Id.) Pour être parfaite et faire le bonheur de deux individus, la *sympathie* doit être éprouvée par eux simultanément et au même degré. (S. Dubay.)

Il est des nœuds secrets, il est des *sympathies*,
Dont par le doux rapport les âmes assorties
S'attachent l'une à l'autre, et se laissent piquer
Par ces je ne sais quoi qu'on ne peut m'expliquer.
(P. CORNEILLE.)

. . . . . La *sympathie* unit nos destinées,
Et sans raisonnement détermine nos cœurs.
(LEBRUN.)

— Philos. Faculté que nous avons de participer aux peines et aux plaisirs les uns des autres. La sympathie montre un semblable, un ami dans celui que l'on croyait son ennemi. (Mme de Staël.) Un sentiment de *sympathie* fait éprouver à l'homme un besoin d'exciter en autrui le sentiment qu'il éprouve. (Desaint.)

— *Poudre de sympathie.* Sulfate de cuivre blanc, effleuri par son exposition prolongée au soleil et à l'air.

— Anat. Rapport qui existe entre les actions de deux ou de plusieurs organes plus ou moins éloignés, et qui fait que l'affection du premier se transmet secondairement aux autres, ou à un des autres, par des moyens qui nous sont inconnus.

— Peint. Propriété qu'ont certaines couleurs de plaire et de se faire mutuellement valoir par leur rapprochement, ou qui, mêlées ensemble, se modifient l'une par l'autre agréablement.

SYMPATHIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à la sympathie. Vertu sympathique. Qualité sympathique. Mouvements sympathiques. La plus solide affection, l'amitié, est involontaire et comme *sympathique* ; on aime, malgré soi-même, sans aucun espoir de retour. (Boiste.)

— Anat. Nom donné à trois nerfs à cause du rôle important qu'on leur fait jouer dans les sympathies. Nerf grand sympathique. Nerf petit sympathique.

— *Encre sympathique.* V. ENCRE.

— *Poudre sympathique.* Poudre au moyen de laquelle on prétendait guérir instantanément les plaies ou faire reconnaître un meurtrier.

SYMPATHIQUEMENT. adv. Avec sympathie, d'une manière sympathique. Les membranes synoviales sont aussi, mais plus rarement, *sympathiquement* malades, avec les glandes séreuses splanchniques. (Cardini.) Mot omis dans les dictionnaires.

SYMPATHISABLE. adj. des 2 g. Que l'on peut faire sympathiser, qui est susceptible de sympathie.

SYMPATHISANT. part. prés. du v. Sympathiser. Qui sympathise. Il est invariable. Deux animaux sympathisant ensemble.

SYMPATHISANT, ANTE. adj. Qui a de la sympathie avec. Je le crois fort *sympathisant* avec messieurs les rats. (La Font.)

SYMPATHISER. v. n. 1re conj. (pr. *cein-pa-ti-zé* ; rad. *sympathie*). Avoir de la sympathie, se convenir. La gaîté soutenue et la vraie joie ne peuvent *sympathiser* qu'avec des mœurs simples et pures. (S. Dubay.) L'amour et la majesté ne *sympathisent* pas ensemble (Naudé.) Au mouvement de la société, on croirait que les méchants *sympathisent* mieux que les bons. (Boiste.)

SYMPATHISTE. s. m. Philos. Philosophe qui prétend que l'unique source de l'amour, de la haine ou de l'indifférence est dans l'effet que les émanations d'une personne produisant

SYMPÉRASME. s. m. (du gr. σύν, avec ; περαίνω, terminer). Anc. logiq. Espèce de syllogisme dont la conclusion est très-directe.

SYMPÉRIANTHÉ, ÉE. adj. Bot. Dont la corolle et le calice se réunissent en un seul tube staminifère.

SYMPÉRI-ÉLECTRIQUE. adj. des 2 g. Phys. S'est dit quelquefois d'un corps qui est électrisable par lui-même.

SYMPÉTALIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., σύν, ensemble ; πέταλον, feuille). Bot. Nom donné aux étamines qui, réunissant ensemble les pétales, donnent à une corolle polypétale l'apparence d'une corolle monopétale, comme dans la mauve.

SYMPHASE. s. f. (du gr. σύμφασις, apparition de plusieurs choses à la fois). Astron. Émersion de plusieurs astres qui paraissent simultanément.

SYMPHODE. s. m. Ichthyol. Genre de poissons osseux, thoraciques, marins, très-voisin de celui des labres, mais qui en diffère en ce que les deux nageoires pectorales sont réunies par une membrane, au lieu d'être séparées. Symphode fauve.

SYMPHONIASTE. s. m. Mus. Compositeur de plain-chant.

SYMPHONIE. s. f. (du gr. συμφωνία, fait de σύν, ensemble ; φωνή, voix). Mus. S'est dit d'abord, chez les Grecs, de ce que nous appelons consonnance, et plus spécialement la consonnance d'octave.

— Depuis on a donné ce nom à un instrument monté d'un petit nombre de cordes appartenant à la famille des harpes. L'épinette ou clavecin primitif l'a aussi porté.

— Dans un sens plus moderne, Toute pièce musicale composée pour une réunion d'instruments quelconques, et plus particulièrement d'instruments à cordes.

— Aujourd'hui, Grande composition destinée à être exécutée par une réunion nombreuse d'instruments, formée de ce qu'on appelle les instruments d'orchestre. Belle symphonie. Excellente symphonie. La symphonie est ordinairement composée de la succession de quatre morceaux différents de caractère, et absolument distincts les uns des autres. L'allegro d'une symphonie. L'andante de la symphonie. Le final de la symphonie. Lully a été l'un des premiers à donner aux *symphonies* qui précédaient ses opéras de l'ensemble et de la couleur. (La Fage.) San Martini parait avoir été le premier qui ait écrit des *symphonies* véritablement intéressantes. (Id.)

— Par abus de langage, on l'emploie aussi quelquefois pour désigner l'orchestre lui-même, par opposition aux parties vocales, ou bien seulement les instruments à cordes, par opposition aux instruments à vent, qu'un autre abus de langage a fait appeler *harmonie*.

— Dans un sens fort restreint, il se dit quelquefois pour Chant mélodieux. Les oiseaux sifflent, l'homme seul chante ; et l'on ne peut entendre un chant, une *symphonie*, sans se dire à l'instant : Un autre être sensible est ici. (J.-J. Rouss.)

SYMPHONIE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des guttifères.

SYMPHONIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une symphonie. ‖ SYMPHONIÉES. s. m. pl. Tribu de la famille des guttifères, ayant pour type le genre symphonie.

SYMPHONISTE. s. m. Celui qui compose des symphonies, ou qui fait sa partie dans une symphonie.

— Musicien qui, dans l'orchestre, joue d'un instrument quelconque.

SYMPHORÈME. s. f. (du gr. συμφόρημα, amas). Bot. Genre de plantes dicotylédones à fleurs complètes, monopétalées comprenant un arbrisseau grimpant, dont les rameaux sont opposés et qui croît dans les forêts du Coromandel.

SYMPHORICARPE. adj. des 2 g. (ét. gr., σύν, ensemble ; φέρω, je porte ; καρπός, fruit). Bot. Qui porte des fruits réunis en pelote.

SYMPHORICARPE. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones de la famille des caprifoliacées, renfermant des arbrisseaux fort élégants du Mexique, naturalisés en France. Symphoricarpe à petites fleurs, à petites feuilles. Symphoricarpe des montagnes.

SYMPHORIEN (SAINT-). Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Bagas (Gironde) ; 1,690 hab.

— SAINT-SYMPHORIEN-SUR-COISE. Ch.-lieu de cant., arr. de Lyon (Rhône), 1,790 hab.

SYMPHORINE. s. f. Bot. Genre de plantes originaire de la Virginie. L'espèce la plus intéressante pour nous est la symphorine à petites fleurs, qui vient dans tous les terrains et dans toutes les expositions. Ses feuilles rapprochées, arrondies ou ovales, sont d'un vert terne ; ses fleurs petites et nombreuses ; ses baies, grosses comme un grain de poivre, mûrissent l'automne et se teignent d'une couleur pourpre.

SYMPHYONÈME. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones de la famille des protéacées, renfermant des arbustes ou des herbes glabres, auxquels on rapporte la symphyonème des marais, qui croît dans les lieux marécageux de la Nouvelle-Hollande.

SYMPHYOSTÉMONE. adj. des 2 g. (ét. gr., σύν, ensemble ; φύω, je nais ; στήμων, étamine). par les filets. Plante, fleur symphyostémone.

SYMPHYSANDRIE. s. f. (ét. gr., σύν, ensemble ; φύω, je nais ; ἀνήρ, homme). Bot. Classe comprenant les plantes dont les étamines sont soudées par les anthères.

SYMPHYSE. s. f. (ét. gr., σύν, avec ; φύω, je nais). Anat. Ensemble des moyens qui servent à retenir les os en rapport dans les articulations.

— Particulièrement, Nom donné à certaines articulations, telles sont la symphyse du pubis, la symphyse sacro-iliaque.

SYMPHYSÉOTOMIE. s. f. (du lat. *symphysis*, symphyse ; et du gr. τομή, section). Chir. Opération ou section de la symphyse.

SYMPHYSÉOTOMIQUE. adj. des 2 g. Chir. Qui appartient à la symphyséotomie.

SYMPHYSIE. s. f. (ét. gr., σύν, ensemble ; φύω, je nais). Térat. Genre de déviations organiques, comprenant celles qui sont dues à l'union ou à la fusion des parties.

SYMPHYSIEN, ENNE. adj. Anat. Qui se rapporte à une symphyse.

— Chir. *Couteau symphysien.* Instrument qui sert à pratiquer l'opération de la symphysie.

SYMPHYSISTÉ, ÉE. adj. Bot. Dont le tissu cellulaire est continu, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur, et non divisé par les diaphragmes transversaux. ‖ SYMPHYSISTÉES. s. f. pl. Section de la famille des thalassiophytes.

SYMPHYSODACTYLE. s. m. (ét., V. SYMPHYSODACTYLIE). Térat. Personne qui a des doigts réunis en un seul.

SYMPHYSODACTYLIE. s. f. (ét. gr., σύν, avec ; φύω, je nais ; δάκτυλος, doigt). Térat. Déviation organique qui consiste dans la réunion anormale des doigts.

SYMPHYSODACTYLIEN, ENNE. Térat. adj. Se dit du monstre par symphysodactylie.

SYMPHYSODACTYLIQUE. adj. des 2 g. Térat. Qui appartient à la symphysodactylie.

SYMPHYSOPSIE. s. f. (ét. gr., σύν, avec, φύω, je nais ; ὤψ, œil). Térat. Déviation organique qui consiste dans la réunion monstrueuse des deux yeux en un seul.

SYMPHYSOPTIQUE. adj. des 2 g. Térat. Qui appartient à la symphysopsie.

SYMPHYSOSKÈLE. s. m. (ét., V. SYMPHYSOSKÉLIE). Térat. Monstre qui a les deux jambes réunies.

SYMPHYSOSKÉLIE. s. f. (ét. gr., σύν, avec ; φύω, je nais ; σκέλος ; jambe). Térat. Déviation organique qui consiste dans la réunion monstrueuse des deux membres pelviens en un seul.

SYMPHYSOSKÉLIEN, ENNE. adj. Térat. Se dit d'un monstre par symphysoskélie.

SYMPHYSOSKÉLIQUE. adj. des 2 g. Térat. Qui appartient à la symphysoskélie.

SYMPHYTANTHÉRÉ, ÉE. adj. (ét. gr., σύν, avec ; φύω, je nais ; ἀνθηρός, anthère). Bot. Dont les étamines sont soudées ensemble sur les anthères. Plante symphytanthérée.

SYMPHYTOGYNE. adj. des 2 g. (ét. gr., σύν, ensemble ; φύω, je nais ; γυνή, femme). Bot. Dont l'ovaire est adhérent avec le calice. Plante symphytogyne.

SYMPHYTOTHÈLE. adj. des 2 g. (ét gr., σύν, ensemble ; φύω, je nais ; θηλή, mamelon). Bot. Dont l'ovaire est adhérent.

SYMPHYTUM. s. m. (pr. *cin-fi-tomm*). Bot. Nom scientifique du genre consoude.

SYMPIÉSOMÈTRE. s. m. (ét. gr., συμπιέζω, comprimer, fouler ; μέτρον, mesure). Phys. Instrument destiné à remplacer le baromètre nautique ordinaire. Il est composé de deux tubes, l'un barométrique, l'autre thermométrique, renfermés sous verre dans une boîte qu'on peut transporter et adapter facilement à bord.

SYMPLECTIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., σύν, avec ; πλέκω, nouer). Minér. Se dit d'une variété de dolérite, formée de cristaux de feldspath et de pyroxène entrelacés les uns dans les autres.

SYMPLÉGADE. s. f. (du gr. συμπλήσσω, entrechoquer). S'est dit pour Embrassement, accolade.

SYMPLÉGADES. adj. et s. f. pl. Géogr. anc. Nom de deux îles ou rochers du Pont-Euxin, près du Bosphore de Thrace.

SYMPLOCARPE. s. m. Bot. Genre de plantes monocotylédones, à fleurs incomplètes, de la familles des aroïdes, établi pour y placer une espèce du genre pothos.

SYMPLOCINÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à un symploque. ‖ SYMPLOCINÉES. s. f. pl. Famille de plantes qui a pour type le genre symploque.

SYMPLOCION. s. m. (ét. gr., σύν, avec ; πλέκω, nouer). Bot. Anneau élastique qui, le plus souvent, unit les deux valves par lesquelles s'ouvrent en travers les capsules des fougères.

SYMPLOQUE. s. f. (ét. gr., σύν, avec ; πλέκω, je noue). Littér. Syn. de Complexion.

— Bot. Genre de la famille des styracées, renfermant des plantes ligneuses, arbrisseaux ou arbres de la deuxième et même de la première grandeur, originaires de l'Amérique méridionale. ‖ *Symploque thé* ou *arbre à thé de Bogota.* Bel arbre couvert de feuilles odoriférantes d'un beau noir luisant, et dont les fleurs blanches répandent une odeur suave. Les feuilles d'un vert jaunâtre, d'une odeur aromatique fort agréable et très-rafraîchissante.

SYMPODE. adj. des 2 g. (ét. gr., σύν, ensemble ; πούς, pied). Ichthyol. Dont les pieds postérieurs sont réunis en nageoires. Poisson sympode.

SYMPOSIAQUE. s. m. (ét. gr., σύν, ensemble ; πόσις, le boire). Antiq. gr. Entretien dans un banquet.

SYMPOSIARQUE. s. m. (ét. gr., συμπόσιον, festin ; ἀρχή, commandement). Hist. anc. Chez les anciens Grecs, Directeur d'un repas, qui était tiré ordinairement au sort. On l'appelait aussi *basileus*, roi de la fête.

SYMPOSIASTE. s. m. Antiq. gr. Convive dans un festin.

SYMPOSIE. s. f. (ét. gr., συμπόσιον, fait de σύν, avec ; πίνω ou πόω je bois). Antiq. gr. Festin, banquet qui était ordinairement une réunion de plusieurs philosophes qui traitaient quelque question de philosophie.

SYMPTOMATIQUE. adj. des 2 g. Pathol. Qui est le symptôme d'une autre affection. Maladie symptomatique.

SYMPTOMATISME. s. m. Didact. Médecine dans laquelle on traite les symptômes isolément les uns à l'égard des autres.

SYMPTOMATISTE. s. m. Didact. Partisan du symptomatisme.

SYMPTOMATOLOGIE. s. f. (ét. gr., σύμπτωμα ; symptôme ; λόγος, discours). Pathol. Branche de la pathologie qui a pour objet la connaissance des symptômes.

SYMPTOMATOLOGIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport à la symptomatologie.

SYMPTOMATOLOGISTE ou **SYMPTOMATOLOGUE.** s. m. Auteur d'une symptomatologie.

SYMPTÔME. s. m. (du gr. σύμπτωμα, fait de σύν, avec ; πίπτω, je tombe). Pathol. Tout changement perceptible aux sens, survenu dans quelque organe ou dans quelque fonction, et lié à l'existence d'une maladie. Symptômes très-graves. Symptômes très-variés. Symptômes essentiels. Symptômes accessoires, accidentels. Symptômes favorables. Symptômes funestes. Broussais appelait avec raison les symptômes, les cris de douleur des organes souffrants. L'étude des symptômes occupe une grande place en médecine, et forme la base du diagnostic, du pronostic, et par suite du traitement. Les modernes ont poussé la science des *symptômes* fort loin, par les moyens d'investigation qu'ils ont inventés ou perfectionnés. (F. Ratier.) La médecine ne doit pas se borner à combattre le *symptôme* là où il se montre, mais aller chercher la cause du mal et l'attaquer au point où elle siége réellement. (Id.)

— Fig. Indice, présage. Symptômes de décadence, de mécontentement. Symptômes d'amour, d'ambition. Le luxe est un symptôme de satiété.

SYMPTOSE. s. f. (du gr. σύμπτωσις, fait de συμπίπτω, je tombe). Pathol. Amaigrissement, atrophie, soit de tout le corps, soit d'une partie seulement.

SYN. Particule inséparable, formé de la préposition grecque σύν, avec, ensemble. *Syn* se change en *syl*, en *sym* et en *sys*. Quelquefois l'*n* se retranche, comme dans *sycéphale*, *syzygie*, etc.

SYNADELPHE. s. m. (ét. gr., σύν, ensemble ; ἀδελφός, frère). Térat. Monstre qui a un seul tronc et huit membres.

SYNADELPHIE. s. f. Térat. Déviation organique consistant dans l'insertion de huit membres sur un seul tronc.

SYNADELPHIEN, ENNE. adj. Térat. Qui est affecté de synadelphie.

SYNADELPHIQUE. adj. des 2 g. Térat. Qui se rapporte à la synadelphie.

SYNAGÉLASTIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., σύν, avec ; ἀγελάζω, j'assemble). Qui se rassemble en troupe.

— Ichthyol. Se dit des poissons qui nagent par bandes.

SYNAGOGUE. s. f. (du gr. συναγωγή, assemblée, congrégation ; fait de σύν, ensemble ; ἄγω, conduire). Assemblée des fidèles. Docteur de la synagogue. Enfant de la synagogue.

— Depuis la publication de l'Evangile, se dit par opposition à l'Eglise. L'Eglise a succédé à la synagogue.

— Lieu où les Juifs s'assemblaient hors du temple, pour faire des lectures, des prières publiques. Jésus-Christ allait à la synagogue le jour du sabbat, et y prêchait l'assemblée après la lecture de la loi et des prophètes.

— Temple des Juifs ; lieu où ils s'assemblent pour l'exercice public de leur religion. Dans le moyen âge, pendant les persécutions exercées contre les Juifs, beaucoup de leurs synagogues leur furent enlevées pour être converties en églises. De toutes celles de l'antiquité, aucune ne fut plus célèbre que la synagogue d'Alexandrie par sa beauté et son étendue. La synagogue de Bagdad. La grande synagogue de Tolède. Les synagogues de Seesen, de Livourne, de Vienne et d'Altona. A Paris, les Juifs ont leur synagogue rue Notre-Dame de Nazareth. Le rabbin est le chef de la synagogue.

— *La grande synagogue.* L'assemblée des docteurs de la loi, qui subsista depuis Esdras jusqu'au grand prêtre Siméon, et à qui le judaïsme dut beaucoup d'institutions [illegible]

— [illegible] Toute réunion, toute assemblée où il y a des murmures, du bruit, de la confusion.

— Prov. *Enterrer la synagogue avec honneur.* Se soutenir jusqu'au bout, malgré les dégoûts et les obstacles, terminer une affaire, une entreprise par quelque chose de remarquable.

— *Assurer la synagogue.* Assurer le succès d'une faction. || Cette locution se trouve dans la Satyre Ménippée.

SYNAGRE. s. m. Entom. Genre d'insectes hyménoptères de l'ordre des guêpiaires, renfermant un très-petit nombre d'espèces de l'Afrique.

— Ichthyol. Nom spécifique d'un spare.

SYNALÉPHE. s. f. (du gr. συναλείφω, unir, mêler). Gramm. Jonction de deux mots en un seul, comme dans *entr'eux*, *quelqu'un*, pour *entre eux*, *quelque un*.

SYNALISSE. s. f. (du gr. συναλίζω, assembler, réunir). Bot. Genre de plantes cryptogames de la famille des lichens, voisin des rhizomorphes.

SYNALLACTIQUE. adj. des 2 g. (du gr. συναλλακτής, conciliateur). Qui concilie.

— Minér. Se dit d'une variété de chaux carbonatée, dans laquelle le résultat d'une loi compliquée, ajouté à la variété analogique, se concilie tellement avec les effets des lois simples d'où dépend cette dernière variété, qu'il y ajoute de nouvelles analogies.

SYNALLAGMATIQUE. adj. des 2 g. (du gr. συνάλλαγμα, échange, commerce ; fait de σύν, avec ; ἀλλάσσω, je change). Jurispr. Qui contient une obligation réciproque, un engagement mutuel. Contrat synallagmatique. Les actes *synallagmatiques* sous signature privée doivent être faits doubles. (Toulet.) On dit aussi *bilatéral*. V. BILATÉRAL.

— Fig. Les chartes et constitutions modernes sont de véritables contrats *synallagmatiques* passés entre un roi, un chef d'État, et un peuple ou les représentants de ce peuple, et qui obligent également les deux parties. (Encycl.)

SYNALLAXE. s. m. Ornith. Genre d'oiseaux ténuirostres de la famille des grimpeurs, comprenant des espèces de l'Amérique méridionale, qui se tiennent dans les broussailles et dans les petits bois. Les synallaxes sont surtout remarquables par leur longue queue, toujours terminée en pointe, et par une grande conformité dans leur plumage. Synallaxe ardent, gris. Synallaxe damier.

SYNANCÉE. s. f. (du gr. συνάγκεια, endroit où aboutissent deux vallons). Ichthyol. Genre de poissons osseux holobranches de la famille des céphalotes, comprenant plusieurs espèces qui habitent les mers des Indes, et parmi lesquelles sont la synancée horrible ou crapaud de mer, la synancée double filament, et la synancée didactyle.

SYNANCIE. s. f. Pathol. V. ESQUINANCIE.

SYNANDRE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones de la famille des labiées, qui a beaucoup de rapport avec les lamiers et les galéopsis, et qui renferme une espèce des bords de l'Ohio, dans l'Amérique septentrionale.

SYNANTHÉ, ÉE. adj. (ét. gr., σύν, avec ; ἄνθος, fleur). Bot. Se dit des plantes dont les fleurs et les feuilles, ou du moins leurs bourgeons, paraissent en même temps.

SYNANTHÉRÉ, ÉE. adj. (ét. gr., σύν, ensemble ; ἀνθηρός, anthère). Bot. Dont les étamines sont réunies ensemble par les anthères. Fleur synanthérée. Plante synanthérée.

— SYNANTHÉRÉES. s. f. pl. Bot. Nom sous lequel on a réuni les familles des chicoracées, des corymbifères et des cinarocéphales ou carduacées, qui ont pour caractères communs d'avoir cinq étamines à filets distincts, dont les anthères sont soudées ensemble et forment un tube traversé par un style simple que termine un stigmate bifide. Leurs feuilles sont généralement alternes ; leurs fleurs sont petites et forment des capitules ou calathides hémisphériques, globuleuses ou plus ou moins allongées, qu'on nomme communément *fleurs composées*, d'où cette famille elle-même avait reçu le nom de *composées*. Chaque capitule est formé d'un réceptacle commun, convexe ou concave, et d'un involucre commun. On trouve fréquemment aussi, à la base de chaque fleur, de petites écailles ou des poils plus ou moins nombreux. Les fleurs qui forment les capitules sont de deux sortes : les unes ont une corolle monopétale, régulière, infundibuliforme, qu'on nomme *fleurons* ; les autres ont une corolle irrégulière, déjetée latéralement en forme de languettes et sont appelées *demi-fleurons*. Tantôt les capitules ne sont composés que de fleurons et constituent la tribu des *flosculeuses*, tantôt ils ne contiennent que des demi-fleurons et constituent les *semi-flosculeuses*, tantôt leur centre est occupé par des fleurons et leur circonférence par des demi-fleurons, comme dans les *radiées*.

— On dit aussi au singulier, en parlant d'un individu de cette famille, Une synanthérée.

SYNANTHÉRIE. s. f. Bot. Classe qui renferme les plantes à étamines réunies par les anthères.

SYNANTHÉRIQUE. adj. des 2 g. Bot. A anthères réunies. || *Etamines synanthériques*. Celles dont les anthères sont soudées l'une à l'autre par les côtés en un tube que traverse le style.

SYNANTHÉROGRAPHE. s. m. Didact. Celui qui s'occupe de synanthérographie. qui dé[illegible]

[illegible] *phe* n'attribuait à ce genre qu'une seule espèce, habitant, dit-on, les Indes orientales. (H. Cassini.)

SYNANTHÉROGRAPHIE. s. f. (du fr. *synanthérée* ; et du gr. γραφή, description). Didact. Partie de la synanthérologie qui comprend la description de tous les genres et de toutes les espèces appartenant à l'ordre des synanthérées.

SYNANTHÉROGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui appartient à la synanthérographie.

SYNANTHÉROLOGIE. s. f. (du fr. *synanthérée* ; et du gr. λόγος, discours). Didact. Science des synanthérées. La synanthérologie présente, suivant l'ordre chronologique, l'analyse critique et raisonnée de tous les botanistes qui se sont occupés de l'étude des synanthérées.

SYNANTHÉROLOGIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui se rapporte, qui a rapport à la synanthérologie. Géographie synanthérologique. || *Glossologie synanthérologique*. Vocabulaire méthodique et systématique des termes techniques qu'il convient d'employer pour désigner toutes les parties de la fleur et de la calathide des synanthérées, ainsi que leurs diverses modifications, de manière à donner des idées justes sur leur nature et leurs rapports, et à introduire dans la description des genres l'ordre, l'uniformité, l'exactitude.

SYNANTHÉRONOMIE. s. f. (du fr. *synanthérée* ; et du gr. νόμος, loi.) Didact. Partie de la synanthérologie qui a pour objet la connaissance générale, 1° des caractères, de l'organisation et des fonctions, qui appartiennent en commun à toutes les plantes de l'ordre des synanthérées ; 2° des modifications que ces caractères, cette organisation et ces fonctions présentent dans chacune des tribus naturelles, et qui appartiennent en commun à la plupart des plantes de la tribu.

SYNANTHÉRONOMIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui appartient à la synanthéronomie.

SYNANTHÉROTECHNIE. s. f. (pr. *ci-nan-té-ro-tek-ni* ; du fr. *synanthéré* ; et du gr. τέχνη, art). Bot. Art d'étudier les synanthérées.

SYNANTHÉROTECHNIQUE. adj. des 2 g. (pr. *ci-nan-té-ro-tek-nik*). Bot. Qui appartient à la synanthérotechnie.

SYNAPHE. s. f. (du gr. συναφή, jonction). Anc. musiq. Conjonction de deux tétracordes.

SYNAPHÉE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones de la famille des protéacées, renfermant des arbrisseaux très-élevés, du cap de Bonne-Espérance. Synaphée dilatée. Synaphée polymorphe.

SYNAPSION. s. m. Bot. Genre de plantes cryptogames de la famille des mousses, comprenant de jolies espèces qui végètent dans les endroits marécageux de l'île Melville, située dans la partie septentrionale de l'Amérique.

SYNARMOPHYTE. s. m. (ét. gr., συναρμόζω, faire un tout ; φυτόν, plante). Bot. Plante à fleurs gynandres.

SYNARTHRE. s. m. (ét. gr., σύν, avec, ensemble ; ἄρθρωσις, articulation ; littér. *jointures réunies*). Bot. Genre de plantes de l'ordre des synanthérées, ne comprenant qu'une seule espèce, le synarthre appendiculé de l'île de France.

SYNARTHRODIAL, IALE. adj. Anat. Qui a rapport, qui appartient à la synarthrose. Articulation synarthrodiale.

SYNARTHROSE. s. f. (ét. gr., σύν, avec ; ἄρθρωσις, articulation). Anat. Articulation immobile.

SYNASPISME. s. m. (du gr. συνασπισμός, même signif.). Antiq. milit. Ordre serré de la phalange grecque.

SYNATHROÏSME. s. m. (du gr. συναθροισμός, amas). Littér. Figure par laquelle on accumule dans une phrase plusieurs termes dont la signification est corrélative, plusieurs adjectifs, plusieurs verbes ou plusieurs propositions complémentaires.

— s. f. S'est dit pour Miscellanées, recueil confus.

SYNATHROPHYTE. s. m. (ét. gr., συναθροίζω, ramasser ; φυτόν, plante). Bot. Plante dont le fruit est formé par l'agrégation de plusieurs carpelles.

SYNAULIE. s. f. (du gr. συναυλία ; fait de σύν, avec, ensemble ; αὐλός, flûte). Hist. anc. Concert de plusieurs joueurs de flûtes qui se répondaient alternativement.

SYNAXAIRE. s. m. (du gr. σύναξις, assemblée). Hist. gr. Recueil abrégé de la vie des saints.

SYNAXE. s. f. (du gr. σύναξις, assemblée ; fait de συνάγω, je réunis). Hist. anc. Assemblée des anciens chrétiens pour célébrer la cène.

SYNBRANCHE. s. m. Ichthyol. Espèce de murène.

SYNCARPE. s. m. (ét. gr., σύν, ensemble ; καρπός, fruit). Bot. Fruit composé, provenant de plusieurs ovaires qui sont devenus charnus, se sont soudés ensemble. || Assemblage de fruits contenus dans les enveloppes florales devenues charnues.

SYNCARPHE. s. m. (ét. gr., σύν, avec ; κάρφος, paille ; littér. *paillettes soudées*). Bot. Genre de plantes de la famille des synanthérées, ne comprenant qu'une seule espèce du cap de Bonne-Espérance.

[illegible] σύν, avec, ensemble ; κέλλα, cellule). Dans l'ancienne Eglise grecque, sorte d'officier qui était placé auprès des patriarches, des évêques, pour avoir inspection sur leur conduite.

SYNCELLE (Georges le). Historien byzantin du VIIIe siècle de notre ère, à qui nous devons une chronologie intitulée Choix de chronologie, laquelle commence à la création du monde et s'arrête au règne de Dioclétien. Cet ouvrage est très-utile pour la chronologie ancienne.

SYNCÉPHALE. adj. des 2 g. (ét. gr., σύν, avec ; κεφαλή, tête). Zool. Dont la tête est réunie avec le corps.

SYNCÉPHALÉ, ÉE. adj. (ét. gr., σύν, avec ; κεφαλή, tête). Zool. Qui a la tête réunie avec le corps. Crustacés syncéphalés.

SYNCHITE. s. m. (pr. *cin-ki-te*). Entom. Petit genre de coléoptères de la famille des planiformes, établi pour y placer le lycte du noyer.

SYNCHONDROSE. s. f. (pr. *cin-kon-dro-ze* ; ét. gr., σύν, avec ; χόνδρος, cartilage). Anat. Articulation, union de deux os au moyen d'un cartilage.

SYNCHONDROTOMIE. s. f. (pr. *cin-kon-dro-to-mie* ; ét. gr., σύν, avec ; χόνδρος, cartilage ; τομή, section). Chirur. Section de la symphyse du pubis.

SYNCHONDROTOMIQUE. adj. des 2 g. (pr. *cin-kon-dro-to-mik*). Chirurg. Qui appartient à la synchondrotomie.

SYNCHRÈSE. s. f. (pr. *cin-krè-ze* ; du gr. σύγχρησις, commerce). Anc. rhét. Réunion de deux voyelles en une diphthongue.

SYNCHRONE. adj. des 2 g. (pr. *cin-krone* ; ét. gr., σύν, ensemble ; χρόνος, temps). Médec. Qui se fait, qui s'exécute dans le même intervalle de temps. Chutes, vibrations synchrones. Oscillations synchrones.

— Géom. *Courbe synchrone.* Courbe telle que plusieurs corps pesants égaux entre eux, partant d'un même point et décrivant des courbes, arrivent aux différents points de celle-ci dans le même et dans le plus petit intervalle de temps possible.

SYNCHRONIQUE. adj. des 2 g. (pr. *cin-kro-nik*). Didact. Se dit d'un tableau dans lequel on rapproche les événements arrivés en différents lieux, à la même époque.

SYNCHRONISME. s. m. (pr. *cin-kro-nis-me*). Identité du temps pendant lequel plusieurs choses se font. Le synchronisme des oscillations de deux pendules.

— Tableau de plusieurs événements qui se sont passés dans le même temps.

SYNCHRONISTE. adj. et s. (pr. *cin-kro-nis-te*). Qui a vécu dans le même temps, contemporain.

SYNCHRONISTIQUE. adj. des 2 g. (pr. *cin-kro-nis-tik*). Chron. Qui appartient au synchronisme. Tableau synchronistique. On dit de l'histoire, de la chronologie, qu'elles sont *synchronistiques*, quand elles mettent en regard les uns des autres les événements contemporains arrivés dans différents pays.

SYNCHRONOLOGIE. s. f. (pr. *cin-kro-no-lo-ji*). Traité des synchronismes.

SYNCHYSE. s. f. (pr. *cin-kize*, du gr. συγχέω, je confonds ; fait de σύν, avec ; χέω, je répands). Gramm. Confusion, transposition des mots qui trouble l'ordre et l'arrangement d'une phrase, d'une période. La *synchyse* est plutôt un défaut qu'une beauté, si ce n'est lorsqu'on veut peindre une grande agitation. Elle n'est permise qu'aux poètes, qui sont quelquefois obligés d'intervertir l'ordre des mots pour la mesure ou la rime. Il faut éviter cette figure surtout en prose, et le plus qu'on peut en poésie.

SYNCIMÉNIQUE. s. f. Philos. Science des relations et traités qui existent entre les nations.

SYNCLÈTE. s. f. Antiq. gr. Assemblée extraordinaire du peuple d'Athènes que l'on convoquait spécialement dans les circonstances importantes et inattendues.

SYNCOLLÉSIE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des algues confervoïdées, comprenant des êtres formés de simples filaments moniliformes articulés, dont les articulations se désunissent et forment de petites masses, dont les grains se gonflent en produisant de nouveaux filaments.

SYNCOPAL, ALE. adj. (rad. *syncope*). Pathol. Qui est caractérisé par des syncopes. Fièvre syncopale.

SYNCOPE. s. f. (du gr. συγκοπή, retranchement). Pathol. Suspension subite ou momentanée de l'action du cœur, accompagnée de cessation de la respiration, des sensations et des mouvements volontaires. La syncope diffère de l'apoplexie, en ce que dans celle-ci, l'action du cerveau est la première interrompue, et de l'asphyxie, parce que ce sont les poumons qui cessent les premiers leurs fonctions. Le meilleur moyen de remédier à la syncope est de faire en sorte que le cerveau reçoive du cœur le sang nécessaire à son excitation ; aussi le coucher horizontal suffit-il pour rappeler à la connaissance et à la vie les individus tombés en syncope.

— Gramm. Figure de grammaire qui consiste dans le retranchement d'une lettre ou d'une syllabe au milieu d'un mot, comme dans *je louerai* pour *j'avouerai* ; *gaîté* pour *gaieté*.

— Mus. [illegible] son [illegible] La syncope a ses usages dans la mélodie pour l'expression et le goût du chant ; mais sa principale utilité est dans l'harmonie pour la pratique des dissonances. (C.-Blaze.)

SYNCOPÉ, ÉE. part. pass. du v. Syncoper. S'empl. adj. Mot syncopé.

— Mus. Qui fait une syncope. Toute note *syncopée* est à contre-temps, et toute suite de notes *syncopées* est une marche à contre-temps. (C.-Blaze.)

SYNCOPER. v. a. 1re conj. (rad. *syncope*). Gramm. Retrancher une lettre ou une syllabe à un mot.

— v. n. Mus. Faire produire une syncope. Des notes qui syncopent.

— SE SYNCOPER. v. pron. Être syncopé.

SYNCOTYLÉDONÉ, ÉE. adj. (ét. gr., σύν, avec ; κοτυλήδων, cotylédon). Bot. Dont les deux cotylédons sont réunis et confondus en une seule masse.

SYNCRANIEN, IENNE. adj. Anat. Qui tient au crâne. Mâchoire syncranienne.

SYNCRASE. s. f. (du gr. σύγκρασις, mixtion). Philos. Fusion ; mélange.

SYNCRÉTISME. s. m. (du gr. συγκρητισμός, même signific.). Insurrection légale de tous les Crétois contre les magistrats de la république, quand ceux-ci avaient abusé de leur pouvoir.

— Conciliation, rapprochement de diverses sectes ou communions. La tolérance civile et religieuse donne le vrai *syncrétisme*. (Boiste.)

— Philos. Mélange confus d'opinions qu'une école philosophique adopte sans se donner la peine de les concilier entre elles. C'est une certaine manière de philosopher, qui prend naissance après les époques de création originale, et qui prétend réunir en un seul tous les systèmes les plus divers enfantés par les philosophes des temps antérieurs, et concilier même jusqu'à leurs contradictions.

SYNCRÉTISTE. s. m. Celui qui cherche à rapprocher, à concilier diverses sectes ou différentes communions.

— adjectiv. Les théistes seuls peuvent être *syncrétistes*. (Boiste.)

SYNCRISE. s. f. (du gr. σύγκρισις, fait de συγκρίνω, je coagule). Rhétor. Antithèse ou comparaison deux choses ou de deux personnes contraires.

— Anc. chim. Passage d'un corps de l'état liquide à l'état solide, ou plutôt à la coagulation de deux liquides mêlés ensemble.

— Médec. Se dit quelquefois pour Mélange.

SYNCRITIQUE. adj. des 2 g. Anc. médec. Astringent.

SYNDACTYLE. adj. des 2 g. (ét. gr., σύν, avec ; δάκτυλος, doigt). Zool. Dont les pieds sont réunis par une membrane étroite.

— SYNDACTYLES. s. f. pl. Ornith. Famille de l'ordre des passereaux.

SYNDÉRÈSE. s. f. S'est dit pour Remords de conscience. Mouvements de syndérèse. Avoir une perpétuelle syndérèse.

SYNDESMOGRAPHE. s. m. Auteur d'une syndesmographie.

SYNDESMOGRAPHIE. s. f. (ét. gr., σύνδεσμος, ligament ; γραφή, description). Didact. Partie de l'anatomie qui donne la description des ligaments.

SYNDESMOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui a rapport à la syndesmographie.

SYNDESMOLOGIE. s. f. (ét. gr., σύνδεσμος, ligament ; λόγος, discours). Didact. Partie de l'anatomie qui traite de l'usage des ligaments.

SYNDESMOLOGIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui a rapport, qui appartient à la syndesmologie.

SYNDESMOLOGISTE. s. m. ou **SYNDESMOLOGUE.** s. m. Celui qui s'occupe de syndesmologie.

SYNDESMO-PHARYNGIEN. adj. et s. m. Anat. Nom donné à un des faisceaux du muscle constricteur supérieur du pharynx.

SYNDESMOSE. s. f. Anat. Articulation de deux ou plusieurs os au moyen de ligaments.

SYNDESMOTOMIE. s. f. (ét. gr., σύνδεσμος, ligament ; τομή, section). Anat. Dissection des ligaments.

SYNDESMOTOMIQUE. adj. des 2 g. Anat. Qui a rapport à la syndesmotomie.

SYNDIC. s. m. (du gr. σύνδικος, avocat chargé de défendre une cause). Officier établi, mandataire délégué pour prendre soin des affaires d'une communauté, d'un corps, d'une réunion quelconque d'individus, dont il est membre. Syndic des communautés d'arts et métiers. Syndic des villes, des diocèses. Syndic de la chambre des notaires, de la chambre des avoués.

— Jurispr. comm. Celui qui, dans les faillites, est chargé de représenter la masse des créanciers dans les opérations auxquelles la situation du failli peut donner lieu. Nomination de syndic. Nommer un syndic.

— Mar. Individu qui, dans les sous-quartiers, et plus particulièrement dans les localités éloignées des centres de population, exerce, envers les marins classés et leurs familles, le patronage attribué, pour les quartiers, les sous-arrondissements, aux commissaires, et de l'inscription.

— Premier magistrat de la république de

SYNDICAL, ALE. adj. Qui appartient au syndicat. Fonctions syndicales. La liberté absolue qui règne dans l'industrie, et qui a donné lieu à la concurrence la plus effrénée, a fait penser aux bons esprits de nos jours qu'une autorité *syndicale* pourrait encore exercer dans cette sphère une action salutaire. (Encycl.)

— *Chambre syndicale*. Espèce de tribunal disciplinaire institué pour juger les infractions aux règlements d'une corporation et aux devoirs imposés à ses membres.

— Se dit particulièrement avec le mot Chambre. La chambre syndicale d'un diocèse.

SYNDICAT. s. m. (pr. *sin-di-ka*). Fonction, charge de syndic. Accepter, refuser le syndicat.

— Temps pendant lequel on remplit les fonctions de syndic.

SYNDIQUE. s. m. Antiq. rom. Orateur athénien chargé de la défense d'une loi.

SYNDIQUER. v. a. 1re conj. (rad. *syndic*). S'est dit pour Contrôler, critiquer, censurer. Bien apprentis sont ceux qui *syndiquent* leur liberté. (Montaign.)

SYNDROME. s. m. (du gr. συνδρομή, concours). Anc. pathol. Réunion des symptômes qui a lieu dans les maladies. Syndrome pléthorique.

SYNECDOCHE ou **SYNECDOQUE.** s. f. (du gr. συνεκδοχή, compréhension, conception). Rhétor. Trope par lequel un mot prend un nouveau sens en augmentant ou en diminuant sa compréhension. Si la métaphore est fondée sur la ressemblance, et la métonymie sur une simple corrélation, la synecdoche s'en distingue par un caractère de connexion facile à reconnaître. On distingue parmi les synecdoques celles : 1° du *tout* pour la *partie* : *castor* pour chapeau fait avec le poil de cet animal ; 2° de la *partie* pour le *tout* : *âme* pour hommes, *voiles* pour vaisseaux ; 3° du *nombre* : l'*homme*, le *Français*, le *riche*, pour les hommes, les Français, les riches ; 4° du *genre* pour l'*espèce* : l'*animal* pour tel ou tel animal ; 5° l'*espèce* pour le *genre* : les *roses* pour les fleurs ; 6° de la *matière* : le *fer* pour l'arme, l'*airain* pour la cuirasse, la trompette ; 7° d'*abstraction* : *jeunesse* pour jeunes gens, *vieillesse* pour vieillards. ‖ *Synecdoches d'individus*. Les noms propres employés pour des noms communs et les noms communs employés pour des noms propres.

SYNÉCHIE. s. f. (pr. *ci-né-ki*, ét. gr., συνεχής, continu). Médec. Adhérence de l'iris à la cornée.

SYNECPHONÈSE. s. f. (ét. gr. σύν, avec ; ἐκφωνέω, je prononce). Gramm. Suppression d'une syllabe. Élision.

SYNÉDRELLE. s. f. Bot. Genre de plantes de l'ordre des synanthérées, ne comprenant qu'une seule espèce, la synédrelle nodiflore, plante herbacée de l'Amérique méridionale.

SYNÉDRELLÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une synédrelle. ‖ SYNÉDRELLÉES. s. f. pl. Groupe de la section des hélianthées, ayant pour type le genre synédrelle.

SYNÉMATIQUE. adj. des 2 g. Bot. Qui forme ou qui sert à former le synème. Substance synématique.

SYNÈME. s. m. (ét. gr., σύν, ensemble ; νῆμα, fil). Bot. Partie du gynostème des orchidées, qui représente les filets des étamines. ‖ Tout corps produit par la réunion de deux ou plusieurs étamines.

SYNEMMÉNON. adj. des 2 g. (littéral. *des conjointes*). Anc. mus. Se dit de ce qui appartient au troisième tétracorde.

SYNÉRÈSE. s. f. (ét. gr., συναίρεσις ; fait de σύν, ensemble ; αἱρέω, je prends). Gramm. Contraction, réunion de deux syllabes en une seule dans un même mot, mais sans aucun changement.

SYNERGIE. s. f. (ét. gr., σύν, ensemble ; ἔργον, ouvrage). Physiol. Concours de plusieurs organes.

SYNERGIQUE. adj. des 2 g. Physiol. Qui dépend de la synergie.

SYNERGISTES. s. m. pl. Philos. Secte de luthériens, suivant lesquels l'homme peut contribuer en quelque chose à sa conversion.

SYNÈSE. s. f. (du gr. σύνεσις, jonction). Littér. Assemblage régulier de mots.

SYNETHÈRE. s. m. Mamm. Genre de mammifères rongeurs.

SYNÉVROSE. s. f. Anat. Mot par lequel on désignait, chez les anciens, les parties blanches, telles que les nerfs, les tendons, les aponévroses, les ligaments.

— Articulation maintenue au moyen de ligaments.

SYNÉZIZIS. s. f. Pathol. V. SYNIZÈSE.

SYNGÈNE. adj. des 2 g. (ét. gr., σύν, avec ; γεννάω, produire). Bot. Nom donné aux arbres verts de la famille des conifères, dont les feuilles tombent en même temps, de bas en haut, la seconde année.

SYNGÉNÈSE. adj. des 2 g. Bot. Se dit des étamines lorsqu'elles sont soudées ensemble par les anthères.

SYNGÉNÉSIE. s. f. Bot. Classe du système sexuel de Linné, comprenant les plantes qui ont leurs étamines réunies par les anthères.

SYNGÉNÉSIQUE. adj. des 2 g. Bot. Qui appartient à la syngénésie.

SYNGNATHE. adj. des 2 g. (ét. gr., σύν, avec ; γνάθος, mâchoire). Syn. de Chélopode. V. ce mot.

SYNGNATHE. s. m. Ichthyol. Genre de poissons de la famille des lophobranches, comprenant une quarantaine d'espèces nommées *aiguilles de mer* par les pêcheurs, à cause de leur forme, et qui se nourrissent principalement de vers et d'œufs de poissons frais.

SYNGRAPHE. s. m. (ét. gr., σύν, avec, ensemble ; γράφω, j'écris). Acte privé passé entre le débiteur et le créancier, et gardé par les deux.

SYNIA. Myth. scand. Déesse qui ouvrait la porte du palais des dieux.

SYNISACTE. s. m. Hist. relig. Sectaire qui prétendait que tout est pur pour des consciences pures.

SYNISTATE. adj. des 2 g. (du gr. συνίστασθαι, être uni par cohésion). Entom. Dont les mâchoires sont soudées à leur base avec la lèvre inférieure. ‖ SYNISTATES. s. m. pl. Classe d'insectes qui embrasse la plupart des névroptères et quelques aptères.

SYNIZÈSE. s. f. Rhétor. V. SYNÉRÈSE.

— Médec. Absence de la pupille.

SYNNADA. Géogr. anc. Ville de la Phrygie, métropole de la Phrygie salutaire.

SYNNERVEUX, EUSE. adj. Bot. Qui est pourvu de nervures dont les tiges secondaires convergent vers le sommet de la feuille.

SYNNERVIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui est pourvu de nervures dont les tiges principales convergent vers le sommet de la feuille.

SYNOCHITE ou **SYNOCHITIDE.** s. f. (ét. gr., σύν, avec ; ἔχω, je contiens). Pierre avec laquelle les magiciens prétendaient contenir les ombres qu'ils avaient évoquées.

SYNOCHORION. s. m. (pr. *ci-no-ko-ri-on* ; ét. gr., σύν, ensemble ; χόριον, chorion). Bot. Syn. de Dïérésile. V. ce mot.

SYNODAL, ALE. adj. Qui appartient au synode. Assemblée synodale. Constitutions synodales. Règlements, statuts synodaux.

— *Témoins synodaux*. Curés et doyens qui, dans les synodes, rendaient témoignage de la conduite du clergé séculier.

SYNODALEMENT. adv. En synode. Les curés étaient synodalement assemblés.

SYNODATIQUE. adj. des 2 g. Qui se fait dans le synode. Acte synodatique. ‖ *Droit synodatique*. Droit d'assister au synode.

SYNODE. s. m. (du gr. σύνοδος ; fait de σύν, avec, ensemble ; ὁδός, voie, chemin). Assemblée religieuse. Synode national. Synode provincial. Synode métropolitain ou diocésain. Le synode des chapitres. Convoquer le synode.

— S'est dit aussi des assemblées qui n'avaient pas pour objet des questions religieuses. Les réunions annuelles des chefs d'établissements d'enseignement de Paris s'appelaient aussi *synodes*.

SYNODE. s. f. Anc. astron. Conjonction des astres.

— Antiq. *Synode d'Apollon*. Espèce de confrérie en l'honneur d'Apollon où l'on recevait des gens de théâtre appelés *scéniques*, des poëtes, des musiciens, des joueurs d'instruments, etc.

— Ichthyol. Genre de poissons holobranches osseux, abdominaux, de la famille des siagonotes. Synode chinois. Synode renard. Synode malabar.

SYNODENDRE. s. m. (ét. gr., σύν, avec ; δένδρον, bois). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamérés, de la famille des serricornes ou priocères, comprenant des espèces qui se trouvent sur les écorces des arbres. Synodendre cylindrique. Synodendre épineux.

SYNODIQUE. adj. des 2 g. Hist. ecclés. Se dit des lettres écrites au nom des conciles, aux évêques absents, et qui traitaient de la foi. Lettres synodiques.

— Astron. Nom qu'on donne aux révolutions des planètes considérées relativement à leur conjonction avec le soleil. La révolution *synodique* de la lune se nomme particulièrement mois *synodique*. (Montfer.)

SYNODIQUE. s. m. Philol. Recueil de décisions synodales.

SYNODITE. s. m. Hist. relig. Religieux. ‖ Moine qui vivait dans une communauté.

SYNODONTE. s. m. (ét. gr., σύν, ensemble ; ὀδούς, ὀδόντος, dent ; les dents de ce poisson forment un paquet). Ichthyol. Genre de poissons de la famille des siluroïdes, comprenant des espèces qu'on trouve dans le Nil et dans le Sénégal.

SYNOECIES. s. f. pl. (ét. gr., σύν, ensemble ; οἶκος, maison). Hist. anc. Fêtes instituées par Thésée chez les Athéniens, en mémoire des onze bourgades de l'Attique qu'il avait engagées à venir habiter conjointement dans Athènes.

SYNOÏQUE. s. m. Moll. Genre de mollusques de la famille des ascidiens agrégés, établi pour plusieurs espèces d'ascidies. Synoïque figue de Hyères. Synoïque lobé, étalé, tremblant.

SYNONYME. adj. des 2 g. (ét. gr., σύν, ensemble ; ὄνομα, nom). Se dit d'un nom qui a la même signification qu'un autre mot, ou une signification presque semblable. Il y a des hommes dont le nom est *synonyme* de tous les [illegible] synonymes parfaits dans [illegible]. La justice est *synonyme* d'habileté en matière de crédit. (Mme de Staël.) Dans le dictionnaire de la galanterie, politesse est synonyme d'affection ; compliment, de déclaration ; et soupir, d'un serment d'aimer toujours. (Lessing.) Ignorant et sot sont *synonymes*. (Boit.)

— Hist. nat. Qui sert à désigner le même animal ou la même plante.

— substantiv. Un synonyme. Il n'y a pas de mots qui aient plus ou moins de *synonymes* que le bonheur : le plus exact est vertu. (Boist.)

— Au pluriel, Titre des ouvrages qui traitent des mots synonymes, et dans lesquels ces mots sont rangés dans un ordre alphabétique ou méthodique. Les synonymes de Benjamin Lafaye. Les synonymes de Guizot, de Girard, de Beauzée, de Laveaux.

SYNONYMIE. s. f. Qualité des mots synonymes.

— Rhétor. Figure par laquelle on emploie plusieurs mots synonymes ou différents termes qui ont la même signification, dans le dessein d'amplifier ou d'enfler le discours.

— Hist. nat. Rapprochement, concordance des mots qui servent à distinguer le même animal ou le même végétal. Synonymie entomologique, botanique, zoologique.

SYNONYMIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à la synonymie, au synonyme.

— Synonyme. Mot synonymique. Le pédantisme saupoudre les sciences de tant de mots *synonymiques* que l'esprit est suffoqué par cette épaisse poussière scolastique. (Boiste.)

SYNONYMIQUE. s. f. Art ou science des synonymes et de leur distinction.

SYNONYMIQUEMENT. adv. D'une manière synonymique.

SYNONYMISER. v. a. 1re conj. Néol. Rendre synonyme.

— v. n. Faire des synonymes.

SYNOPSIS. s. m. (ét. gr., σύν, ensemble ; ὄψις, vue). Didact. Coup d'œil jeté sur l'ensemble d'une science, d'un objet d'enseignement. Le synopsis de la flore des environs de Paris.

SYNOPTÈRE. adj. des 2 g. (ét. gr., σύν, avec ; πτερόν, aile). Ichthyol. Dont les nageoires pelviennes sont réunies par les bords. ‖ SYNOPTÈRES. s. m. pl. Famille de poissons gnathodontes hétérodermes.

SYNOPTIQUE. adj. des 2 g. Qui permet d'embrasser, de saisir du même coup d'œil les diverses parties d'un ensemble, qui en offre une vue générale. Tableau synoptique. On se fait, en place de sensibilité, en place de goût, une mémoire alphabétique et *synoptique* qui est l'esprit des sots et le savoir des ignorants. (Nod.)

— Minér. Nom donné à une variété produite par des lois de décroissement offrant comme le tableau de celles qui ont lieu dans l'ensemble des autres variétés de feldspath.

SYNOPTOMATOLOGIE. s. f. (ét. gr., σύν, avec ; ὄπτομαι, je vois ; λόγος, discours). Didact. Partie de la médecine qui expose les effets ou les accidents des maladies : elle a pour objet les choses contraires aux lois de la nature.

SYNOQUE. adj. f. (ét. gr., σύν, avec ; ἔχω, je tiens). Pathol. Se dit d'une fièvre continue sans redoublement.

SYNORHIZE. adj. des 2 g. (ét. gr., σύν, ensemble ; ῥίζα, racine). Bot. Se dit de l'embryon végétal quand la radicule est un peu soudée avec le périsperme par son sommet.

SYNOSTÉOGRAPHIE. s. f. Anat. Partie de l'anatomie qui traite des articulations.

SYNOSTÉOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Anat. Qui a rapport à la synostéographie.

SYNOSTÉOLOGIE. s. f. Anat. Traité des articulations.

SYNOSTÉOLOGIQUE. adj. des 2 g. Anat. Qui a rapport à la synostéologie.

SYNOSTÉOTOMIE. s. f. Chirurg. Dissection, préparation anatomique des articulations.

SYNOSTÉOTOMIQUE. adj. des 2 g. Chirurg. Qui a rapport à la synostéotomie.

SYNOTE. adj. des 2 g. (ét. gr., σύν, ensemble ; οὖς, ὠτός, oreille). Mamm. Nom donné aux chauve-souris dont les oreilles sont conjointes.

— s. m. Térat. Genre de monstres qui, sur un seul corps, portent une seule face et quatre oreilles.

SYNOTIE. s. f. Térat. Monstruosité du synote.

SYNOTIEN, ENNE. adj. Térat. Qui est affecté de synotie.

SYNOTIQUE. adj. des 2 g. Térat. Qui appartient à la synotie ou aux synotes.

SYNOVIAL, ALE. adj. Térat. Qui a rapport à la synovie.

— *Glandes synoviales*. Nom donné aux franges sécrétoires qui flottent dans l'intérieur des capsules synoviales, dont elles ne sont que les dépendances, et qui paraissent destinées à la sécrétion de la synovie.

SYNOVIE. s. f. (ét. gr., σύν, avec ; ᾠόν, œuf ; la synovie est ainsi appelée parce qu'elle ressemble au blanc d'œuf). Liqueur douce et savonneuse qui lubréfie les articulations des os et les coulisses des tendons. Ce fluide semble destiné à adoucir les frottements et à remplir les mêmes fonctions chez les animaux que l'huile et le graisse dans les machines dont on veut diminuer le frottement.

SYNSOMATIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., σύν, ensemble ; σῶμα, corps). Hist. nat. Qui fait partie de la même classe de corps.

SYNSOME. s. m. V. SYSOME.

SYNSTIGMATIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., σύν, avec ; στίγμα, stigmate). Bot. Se dit du pollen, lorsqu'il forme une masse terminée inférieurement par un fil ayant à son extrémité un corpuscule qui adhère au stigmate.

SYNSTYLÉ, ÉE. adj. (ét. gr., σύν, avec ; στῦλος, style). Bot. Dont les styles sont soudés en une sorte de colonne. ‖ SYNSTYLÉES. s. f. pl. Section du genre rosier.

SYNTAGMATARQUE. s. m. Antiq. milit. Chef d'un syntagme.

SYNTAGME. s. m. Didact. Traité méthodique, système.

— Philol. *Syntagme de la philosophie d'Épicure*. Titre d'un ouvrage de Gassendi.

— Antiq. milit. Subdivision de la phalange grecque; petit bataillon.

SYNTAXE. s. f. (du gr. σύνταξις, construction; fait de σύν, avec; τάσσειν, arranger). Arrangement, construction des mots et des phrases selon les règles de la grammaire. Observer la syntaxe. Négliger la syntaxe, les règles de la syntaxe.

— Les règles mêmes de la construction des mots et des phrases. Savoir la syntaxe. Apprendre la syntaxe.

— Par extension. Livre qui comprend les règles de la syntaxe. Acheter une syntaxe.

— Classe que l'on appelle plus généralement dans les colléges *troisième*.

SYNTAXER. v. a. 1re conj. Faire de la syntaxe. Selon toutes les probabilités, la massore n'a dû sa naissance, ainsi que les grammaires hébraïques, qu'à la nécessité où l'on fut au IXe siècle d'analyser, de *syntaxer*, de fixer la langue de Moïse et de David, pour faciliter son étude à un grand nombre d'étudiants de cette époque qui n'étaient pas enfants d'Israël. (Denne-Baron.) Omiss. des dictionn.

SYNTAXIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à la syntaxe. Ordre syntaxique. Règles syntaxiques.

SYNTÉCOPYRE. s. f. Pathol. Fièvre colliquative.

SYNTÉNOSE. s. f. Anat. Articulation dans laquelle deux os sont joints par un tendon, comme celles des os sésamoïdes avec les orteils.

SYNTEXIE. s. f. (ét. gr., σύν, avec; τήκω, je fends). Pathol. Colliquation.

SYNTHÈME. s. m. Antiq. milit. Mot d'ordre dans les armées grecques. ‖ Marron de ronde des Romains. ‖ Ordre du jour des légions.

SYNTHÈSE. s. f. (du gr. σύνθεσις; fait de σύν, avec; τίθημι, placer, mettre). Logiq. Méthode de composition qui descend des principes aux conséquences, des causes aux effets. Si le raisonnement ne s'appuyait pas sur des principes antérieurs à la raison, l'analyse n'aurait pas de fin, ni la *synthèse* de commencement. (Roy.-Coll.)

— Chim. Opération par laquelle on réunit des corps simples ou composés, pour en former d'autres d'une composition plus complexe. ‖ Réunion des éléments d'un corps composé séparés par l'analyse.

— Chir. Opération chirurgicale qui consiste à réunir les parties divisées et à rapprocher celles qui sont écartées ou éloignées. ‖ *Synthèse de continuité.* Réunion des bords d'une plaie ou rapprochement des pièces d'un os fracturé. ‖ *Synthèse de contiguïté.* Réduction des organes déplacés, comme dans les hernies et les luxations.

— Math. Démonstration des proportions successives par la seule composition de celles qui sont déjà prouvées précédemment.

— Archéol. Habit que prenaient les Romains en se mettant à table.

SYNTHÉTIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à la synthèse. Méthode synthétique. Démonstration synthétique.

— Philos. *Jugement synthétique.* Dans la philosophie de Kant, Jugement qui affirme plus que le concept du sujet, et qui ajoute par conséquent à nos connaissances.

SYNTHÉTIQUEMENT. adv. D'une manière synthétique. Démontrer synthétiquement. Procéder synthétiquement. Nous ne connaissons donc les qualités du soleil qu'en les combinant *synthétiquement* avec les autres puissances de la nature, et nous les faisons disparaître en les séparant par l'analyse. (B. de St-P.)

SYNTHÉTISME. s. m. Chir. Ensemble des opérations et des moyens propres à réduire une fracture et à la maintenir réduite.

SYNTHRÔNE. adj. des 2 g. (ét. gr., σύν, avec; θρόνος, trône). Hist. anc. Assesseur de tous les dieux. Titre que donnaient quelquefois les anciens à ceux à qui ils décernaient les honneurs de l'apothéose.

SYNTOCRATOR. adj. m. Hist. Qui a tout pouvoir, favori. Jean Ducas de Patras, qualifié *syntocrator*. (Fleury.)

SYNTOMIDE. s. f. Entom. Genre d'insectes lépidoptères de la famille des crépusculaires, comprenant des espèces qui ont le même port [illegible]

SYNTONIQUE. adj. des 2 g. Mus. anc. Épithète donnée chez les Grecs à une espèce du genre diatonique. Le genre syntonique de Ptolémée.

SYNTONO-LYDIEN. adj. et s. m. Mus. anc. Se dit d'un des modes qui étaient employés par les Grecs.

SYNTRICHIE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des mousses, comprenant six à huit espèces vivaces, qui forment des touffes ou gazons, ou coussinets.

SYNTROPHIQUE. adj. des 2 g. (du gr. [illegible], vivre ensemble). Bot. Nom donné à toutes les plantes fausses parasites, qui, sans vivre aux dépens des végéta[ux s]ur lesquels elles croissent, partagent en tous points leur sort, et sont soumises aux mêmes influences.

SYNUCHUS. s. m. Entom. Genre d'insectes coléoptères créophages.

SYNUSIASTES. s. m. pl. (ét. gr., σύν, avec; οὐσία, substance). Sectaires chrétiens qui n'admettaient en Jésus-Christ qu'une seule nature et une seule substance.

SYNZOOECIPHYTE. s. m. (ét. gr., σύν, avec; ζάω, vivre; οἰκία, habitation; φυτόν, plante). Zooph. Animal qui vit dans une habitation semblable à une plante. ‖ Syn. de Polypier.

SYNZYGIE. s. f. (ét. gr., σύν, avec; ζυγόω, joindre). Bot. Point de jonction des deux cotylédons sur la radicule, quand ils sont opposés.

SYOUAH (l'ancienne oasis d'Ammon). Géogr. Oasis d'Afrique, à l'E. du désert de Barca, tributaire de l'Égypte.

SYPHILIDE. s. f. Pathol. Nom sous lequel on comprend généralement diverses affections cutanées non fébriles, de nature vénérienne, et coïncidant avec des symptômes syphilitiques primitifs, ou se manifestant après que ces symptômes ont disparu.

— *Syphilide papuleuse.* Se dit des altérations diverses que la contagion syphilitique fait subir à la peau et aux portions les plus extérieures des membranes muqueuses. ‖ *Syphilide maculeuse.* L'exanthème ou roséole syphilitique, affection qui consiste en une sorte de suffusion sanguine formant des taches sans saillie, irrégulières, se confondant en groupes plus ou moins étendus, disparaissant sous le doigt. ‖ *Syphilide pustuleuse.* Affection qui consiste en pustules, ou plutôt en petits abcès ou phlegmoses qui se forment plus ou moins rapidement, et qui laissent après eux des ulcères opiniâtres.

SYPHILIMANE. adj. et s. des 2 g. Se dit de ceux qui croient voir partout la syphilis, qui l'étendent à des lésions tout à fait étrangères à la maladie vénérienne. Les *syphilimanes* ne peuvent voir une affection morbifique résister aux moyens ordinaires sans l'accuser d'être syphilitique. (Dict. de méd.)

SYPHILIS. s. f. (pr. *ci-fi-lìss*; du lat. *syphilis*, que les uns font venir du gr. σῦς, cochon, et φιλεῖν, aimer: amour sale, dégoûtant; les autres de σιφλός, formé par contraction de σιφαλός, honteux; les premiers écrivent par conséquent *syphilis*, et les seconds *siphilis*). Pathol. Affection multiforme et complexe, ou plutôt groupe d'affections très-diverses procédant toutes d'une cause première, de l'action d'un virus qui se transmet d'un individu infecté à un individu sain, par contact immédiat, et surtout par le coït, quelquefois aussi par inoculation, ou simplement par son application sur la peau dénudée ou sur une membrane muqueuse. On l'appelle aussi *vérole*, *maladie vénérienne*, *mal de Naples*, *mal français*. L'origine de la syphilis est inconnue; on croit cependant qu'elle a été apportée d'Amérique en Europe à la fin du XIVe siècle. Les ravages de la syphilis. L'invasion de la syphilis. Les symptômes de la syphilis. Le traitement de la syphilis varie suivant la nature de la maladie. Propagation de la syphilis. Il y a des syphilis héréditaires du père et de la mère.

SYPHILISÉ, ÉE. adj. Qui est attaqué de syphilis.

SYPHILITIQUE. adj. des 2 g. Pathol. Qui est de la nature de la syphilis, qui appartient à la syphilis. Chancre syphilitique. Pustules syphilitiques. Maladies syphilitiques. Les douleurs *syphilitiques* ont particulièrement leur siége dans les os longs. (Chomel.)

— Qui a rapport à, qui appartient à la syphilis. Taches syphilitiques.

SYPHILOMANIE. s. f. Manie de ceux qui croient voir partout la syphilis.

SYPHON. s. m. Phys. V. SIPHON.

SYRA. Géogr. Une des îles Cyclades, dans l'Archipel; 40,000 hab.

SYRACUSAIN, AINE. adj. et s. Géogr. Habitant de Syracuse. ‖ Qui appartient à Syracuse ou à ses habitants. Gélon, tyran de Géla, fut le véritable fondateur de la puissance syracusaine.

— Philol. *Le Syracusain.* Idylle de Théocrite.

SYRACUSE. (aujourd'hui *Siragosa*). Géogr. Ancienne capitale de la Sicile, sur la côte orientale, avec un grand port extérieur et un petit port intérieur. Elle passait pour une des villes les plus vastes et les plus belles de l'antiquité; sa circonférence n'avait pas moins de 178 stades. Du temps de sa splendeur, elle comptait plus de 800,000 hab., et formait [illegible] ticulier.

— Fondée l'an 735 av. J.-C. par une colonie corinthienne sous la conduite de l'Héraclide Archias, Syracuse devint bientôt la ville la plus puissante de la Sicile. Jusqu'en 484, elle se gouverna en république. Mais après avoir secoué le joug de leurs orgueilleux patriciens, les Syracusains se virent asservis par Gélon. Plus tard, le gouvernement républicain fut rétabli. Syracuse ne put résister à la puissance romaine. Après un siége de trois ans, dans lequel le génie d'Archimède contribua puissamment à sa défense, elle fut prise et saccagée par Marcellus, 212 av. J.-C. A l'époque de sa puissance, sous le tyran Denys, elle pouvait entretenir 10,000 cavaliers, 100,000 fantassins et 400 vaisseaux de guerre.

— Hist. *Bataille navale de Syracuse.* Victoire remportée le 11 mai 1718 par l'amiral Bing sur la flotte espagnole.

— Antiq. gr. *Fête de Syracuse.* Fête qui se célébrait tous les ans à Syracuse, elle durait dix jours, et les femmes remplissaient les fonctions de sacrificatrices.

SYRÈNE. s. f. Myth. Nom donné aux filles du fleuve Achéloüs et de la muse Calliope. Les Syrènes étaient au nombre de trois. Lysie touchait la lyre, Leucosie jouait de la flûte, et Parthénope chantait.

Phébus avait donné des leçons à Lysie;
Pan plaça savamment les doigts de Leucosie,
Et Parthénope enfin, par les soins de l'Amour,
Possédait du beau chant l'élégance et le tour.
(*Poëme sur l'origine de la musique.*)

— Les Syrènes fixaient leur séjour en Sicile, près du cap Pélore. Orphée, par la puissance de sa lyre, sauva les Argonautes de leurs piéges. Ulysse s'en préserva par sa prudence. C'est un emblème allégorique des passions qui nous attirent par leurs séductions, et qui, bientôt après, avec l'impétuosité d'un torrent, nous entraîne dans le précipice. (Desaint.)

— Instrument d'acoustique.

SYRIAQUE. adj. des 2 g. Se dit de la langue qui était parlée par les anciens peuples de la Syrie. Langue syriaque.

— Qui est écrit en langue syriaque. Manuscrit syriaque.

— Qui traite du syriaque, de la langue syriaque. Grammaire syriaque.

— *Ecole syriaque gnostique.* Se dit d'une partie des gnostiques qui résidèrent en Phénicie, et qui professèrent, en général, le dualisme, c'est-à-dire, la reconnaissance des deux principes.

— SYRIAQUE. s. m. Idiome sémitique qui se parlait autrefois entre la Méditerranée et l'Euphrate.

SYRIARQUE. s. m. Antiq. gr. Grand-prêtre qui était chargé de sacrifier aux dieux, pour le bonheur de toute la Syrie.

SYRIE. Géogr. Pays appartenant à l'empire turc, sur les côtes occidentales de l'Asie, aux bords de la Méditerranée. Il est borné au N. par l'Asie Mineure, à l'E. par l'Euphrate et le Grand Désert, au S. par l'Arabie, et à l'O. par la Méditerranée. C'est une contrée longue, étroite, hérissée de montagnes calcaires. Le Liban, ramification du Taurus, court du Nord au Sud jusqu'à Suez et dans l'Arabie; 2,500,000 h.

— *Syrie première*, *Syrie deuxième* ou *salutaire*. Province du diocèse d'Orient. ‖ *Syrie euphratésienne.* Partie de la Syrie voisine de l'Euphrate. ‖ *Syrie des rivières.* La Mésopotamie.

SYRIEN, ENNE. adj. et s. Géogr. Habitant de la Syrie. ‖ Qui appartient à la Syrie ou à ses habitants.

— *Syriens noirs.* Se disait des habitants de la Syrie propre. ‖ *Syriens blancs.* Les habitants de la Cappadoce.

— Myth. *Déesse syrienne.* Déesse particulièrement honorée en Syrie, et qui réunissait les attributs de plusieurs autres divinités. ‖ *Syrien.* Surnom de Jupiter, qui avait une statue dans le temple de la déesse syrienne.

— Hist. *Princes syriens.* Se dit des empereurs de la famille de Sévère, qui avait épousé Julia Domna, Syrienne d'Émèse.

— Philol. *Lettres syriennes.* Dénomination par laquelle les auteurs anciens désignent les écritures de forme cursive, qui remplacèrent les caractères cunéiformes.

SYRIGMON. s. m. (du gr. συριγμός, sifflement). Mus. anc. Instrument qui paraît avoir été une flûte très-aiguë.

— Médec. Bourdonnement d'oreille.

SYRINGA. s. m. (du lat. *syrinx*; fait du gr. σῦριγξ, roseau). Bot. Genre de plantes de la famille des myrtes, dont on compte cinq espèces. On les cultive dans les parterres et dans les bosquets. Ils croissent en buissons et en forme de beaux massifs en les entremêlant avec les chèvrefeuilles, les lilas et les cytises. Leurs feuilles sont ovales, opposées et d'un beau vert. Leurs fleurs, qui sont blanches et nombreuses, répandent une odeur agréable, mais un peu forte en général. Le syringa croît naturellement dans les vallées du Piémont et dans les montagnes du Caucase.

— On l'écrit aussi *seringa* et *seringat*, mais ces deux formes sont mauvaises sous tous les rapports.

SYRINGE. s. f. Mus. Instrument très-ancien, composé de douze [illegible] tuyaux, dont on joue avec la bouche [illegible] rapprochés les uns des autres. [illegible] syringe n'est en usage que parmi les musiciens ambulants. ‖ On la nomme encore *flûte de Pan* et *Syrinx*.

— Anat. Nom donné quelquefois aux branchies.

SYRINGITE. s. f. Foss. Dentale fossile de forme cylindrique.

SYRINGODENDRON. s. m. Bot. Nom donné à un cierge fossile.

SYRINGOÏDE. adj. des 2 g. (ét. gr., σῦριγξ, roseau; εἶδος, forme). Qui ressemble à un amas de roseaux pétrifiés. Pierre syringoïde.

SYRINGOPORE. s. m. Zooph. Genre de polypiers.

SYRINGOTOME. s. m. (du gr. σῦριγξ, tuyau, fistule; τέμνω, je coupe). Chir. Instrument de chirurgie dont on se servait autrefois dans l'opération de la fistule à l'anus. C'était une espèce de couteau falciforme.

SYRINGOTOMIE. s. f. Chir. Opération de la fistule.

SYRINX. Myth. gr. Nymphe d'Arcadie, qui fut métamorphosée en roseau, tandis qu'elle fuyait les poursuites de Pan.

Pour fuir le dieu des bois, plongée au fond des eaux,
Syrinx fut transformée en d'utiles roseaux. (Gass.)

SYRINX. s. m. Moll. Nom générique d'une espèce de siponcle de la Méditerranée.

SYRIOT. s. m. Ornith. Nom vulgaire du guignart.

SYRITE. s. m. Minér. Pierre précieuse, qui s'engendre, selon les anciens, dans la vessie du loup.

SYRMAÏSME. s. m. Pathol. Évacuation douce par le vomissement ou par les selles.

SYRMATOPHORE. adj. des 2 g. (ét. gr., σύρμα, longue queue; φέρω, je porte). Zool. Qui a une queue très-longue.

SYRME. s. f. Antiq. gr. Espèce de mets ou de breuvage qu'on donnait aux vainqueurs dans les syrmées. ‖ Espèce de robe longue.

SYRMÉES. s. f. pl. Fêtes et jeux établis à Sparte.

SYRO-MACÉDONIENNE ou **MACÉDONIÈRE.** s. f. V. SÉLEUCIDES.

SYROMASTE. s. m. Entom. Genre d'insectes hémiptères, de la famille des géocorises, renfermant un grand nombre d'espèces assez remarquables.

SYROP. s. m. V. SIROP.

SYRO-PHÉNICIE. Géogr. anc. Se dit quelquefois de la Syrie.

SYRO-PHÉNICIEN, ENNE. adj. et s. Habitant de la Syro-Phénicie. ‖ Qui appartient à la Syro-Phénicie ou à ses habitants.

SYRPHE. s. m. (du gr. σύρφος, sorte d'insecte). Entom. Genre d'insectes diptères, de la famille des latérisètes, comprenant un grand nombre d'espèces qui vivent sur les plantes. Syrphe gai, cuivreux, terne, luisant. Syrphe de la menthe sauvage, du poirier sauvage.

SYRPHIDE. adj. des 2 g. Entom. Qui ressemble à un syrphe. ‖ SYRPHIDES. s. m. pl. Famille de diptères ayant pour type le genre syrphe.

SYRPHIE. adj. des 2 g. Entom. Syn. de Syrphide.

SYRPHIQUE. adj. des 2 g. Entom. Syn. de Syrphide.

SYRRHAPSE. s. m. Ornith. Syn. d'Hétéroclite.

SYRRHOPODE. s. m. Bot. Genre de plantes cryptogames de la famille des mousses.

SYRRHOPODONTOÏDE, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à un syrrhopode. ‖ SYRRHOPODONTOÏDÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des mousses qui a pour type le genre syrrhopode.

SYRTE. s. f. (du gr. σύρτις, mot dérivé de σύρω, attirer). Nom sous lequel les anciens désignaient les bancs de sable mobiles, jetés par les vents et les courants sur les côtes de l'Afrique septentrionale. Deux de ces bancs de sable se distinguaient par leur étendue. La *Grande Syrte*, aujourd'hui *Sydre*, à l'est, s'étendait depuis le cap Horion jusqu'au cap Céphale, et enfermait plusieurs îles, comme celles de Gaïa, de Pontia et de Misynos. La *Petite Syrte*, plus à l'ouest dans le golfe de Gadès, se terminait au promontoire d'Ammon, et enveloppait les îles de Cercina et de Meninx.

SYRTIDE. s. m. Entom. Genre d'insectes hémiptères.

SYRTIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient aux Syrtes. Le pays entre les deux Syrtes s'appelait *Région syrtique*; il répond à l'État de Tripoli.

SYRUS. (pr. *si-russ*). Temps hér. Fils d'Apollon et de Sinope, qui donna son nom à la Syrie.

SYSOMATIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à la sysomie.

SYSOME. s. m. (ét. gr., σύν, avec, ensemble; σῶμα, corps). Térat. Monstre qui a deux corps.

SYSOMIE. s. f. Térat. Déviation organique caractérisée par la présence de deux corps.

SYSOMIEN, ENNE. adj. Qui est affecté de sysomie.

SYSSARCOSE. s. f. (ét. gr., σύν, avec, ensemble; σάρξ, chair). Anat. Union des os par le moyen des muscles.

[illegible] les Spartiates prenaient en commun.

SYSTALLIQUE. adj. des 2 g. (du gr. συστέλλω, je contracte). Physiol. Nom donné au mouvement de toutes les parties qui se dilatent et se contractent alternativement, comme le cœur, les artères.

SYSTARQUE. s. m. Antiq. milit. Chef d'une systase.

SYSTASE. s. f. Antiq. milit. Subdivision de la milice grecque.

SYSTELLOPHYTE. s. m. (ét. gr., [illegible], resserrer; φυτόν, plante). Bot. Plante dont le calice persistant embrasse le fruit à tel point qu'il semble faire corps avec lui.

SYSTÉMATARQUE. s. m. Syn. de Systarque.

SYSTÉMATIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient au système, qui tombe dans un ordre [illegible], qui se rattache à un corps de doctrine. Ordre, arrangement systématique.

— Par dénigr. Qui tient à un système imaginaire, qui repose sur ce système plutôt que sur les faits et sur la raison. Idée, opinion systématique. L'éducation des grands avait pour base un égoïsme *systématique* et consacré, fortifié par des assertions religieuses. (Boiste.)

— Se dit de celui qui, dominé par un certain nombre d'idées, habitué à une marche méthodique, veut en faire partout l'application et y ramener toutes choses, quelquefois en dépit de l'expérience et du bon sens. Écrivain systématique. Les hommes *systématiques* ne sont pas toujours des esprits faux; et il est souvent profitable de les consulter. L'habitude de la spéculation donne à leur jugement plus de sûreté, ils prévoient mieux et plus loin que le vulgaire. (B. Hauréau.)

SYSTÉMATIQUEMENT. adv. D'une manière systématique.

SYSTÉMATISATION. s. f. (pr. *cis-té-ma-ti-za-ci-on*). Action de systématiser, de réduire en système. La systématisation des connaissances humaines. La riche matière historique que nous avons entre les mains eût péri, étouffée dans une trop rigoureuse *systématisation*. (Michelet.) Les contributions indirectes, variables à l'infini comme elles le sont, étrangères à toutes règles fixes et communes, quant à leur assiette et à leurs modes si divers de perception et de payement, échappent dès lors à toute *systématisation* et à toute analyse. (A. de Vaulabelle.)

SYSTÉMATISÉ, ÉE. part. pass. du v. Systématiser. S'empl. adjectiv.

SYSTÉMATISER. v. a. 1re conj. (rad. *système*). Réduire en système, réunir des faits ou des opinions en un seul corps de doctrine. Machiavel *systématise* le crime pour le démasquer. (Boiste.)

— v. n. Se livrer à des systèmes, faire des systèmes. Le philosophe systématise.

— SE SYSTÉMATISER. v. pron. Être réduit en système. Cette idée ne peut se systématiser.

SYSTÉMATISME. s. m. Didact. Méthode qui consiste à classer tous les faits relativement à une opinion vraie ou fausse.

— Esprit de système.

SYSTÉMATISTE. s. m. Celui qui systématise. Iron.

SYSTÉMATOLOGIE. s. f. Didact. Histoire des systèmes.

SYSTÉMATOLOGIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui a rapport à la systématologie.

SYSTÈME. s. m. (du gr. σύστημα, assemblage, fait de σύν, ensemble; ἵστημι, placer). Assemblage de propositions, de principes vrais ou faux mis dans un certain ordre et enchaînés ensemble, de manière à en tirer des conséquences et à s'en servir pour établir une opinion, une doctrine, etc. Le système astronomique de Ptolémée. Le système de Newton, de Copernic. Composer un système. Soutenir un système. Tout *système* n'est qu'une combinaison raisonnée. (Buff.) En physique, en morale, en politique, le *système* le moins compliqué est toujours le meilleur. (S. Dubay.)

— Se prend souvent en mauvaise part et signifie alors Une supposition purement gratuite à laquelle on s'efforce de ramener la marche de la nature. Bâtir un nouveau système. Un *système* détruit ne prouve pas toujours en faveur de celui qui s'élève sur ses ruines. (S. Dubay.) Les *systèmes* sont en quelque sorte les préjugés des savants. (Id.) Rien ne dépose plus contre les *systèmes* que leur nombreuse diversité. (Id.) Les faiseurs de *systèmes* les confondent souvent avec la vérité, dont ils ne sont tout au plus que l'échafaudage. (Id.) Ce *système* ainsi mis à découvert tout d'un coup nous eût fait horreur. (J.-J. Rouss.)

— Hist. nat. Distribution méthodique et artificielle des êtres propres à en faciliter l'étude. Le système sexuel de Linné.

— Polit. L'organisation et le jeu de la constitution des États. Système féodal. Système représentatif.

— Financ. Plan qu'on se fait et les moyens à employer pour répartir l'impôt et établir le crédit. Le système de Law a ruiné la France.

— *Système bibliographique.* Ordre que l'on suit dans la classification des livres qui composent un catalogue de livres rangés par ordre de matière, ou dans la formation et l'arrangement d'une bibliothèque.

— Assemblage de parties dont chacune peut exister isolément, mais qui dépendent les unes des autres suivant des règles ou des lois fixes. Système planétaire. Système de l'univers. Système nerveux, musculaire. Système solaire. Le *système* solaire est la science par excellence. (Salvador.) L'explication du *système* du monde est un problème de mathématiques auquel il ne fallait qu'une idée physique heureusement conçue pour le réaliser. (Buff.) Chez l'artisan laborieux, le *système* musculaire fréquemment excité, ou mis en jeu, est par là plus robuste, plus développé. (Virey.)

— Dans le langage ordinaire, Plan qu'on se fait, moyen qu'on se propose d'employer pour réussir en quelque chose. Système de conduite. Suivre un autre système, un bon système, un mauvais système.

— *Se faire un système de quelque chose.* S'y tenir avec entêtement, et vouloir y donner une apparence de raison.

— Musiq. Tout intervalle composé, ou conçu comme composé d'autres intervalles plus petits, lesquels considérés comme les éléments du système s'appellent diastème. Le système général de la musique embrasse huit octaves et demie; celui du violon comprend trois octaves et une sixte.

— Méthode de calcul pour déterminer les rapports des sons admis dans la musique, ou ordre de signes établi pour les exprimer. Système pythagoricien. Système aristoxénien.

— Poés. Hypothèse que choisit le poëte, et dont il ne doit jamais s'éloigner.

— Syn. comp. SYSTÈME, MÉTHODE. En général, un *système* diffère d'une *méthode* : le premier est un ordre artificiel fondé sur un petit nombre de caractères, comme dans le *système* botanique de Linné. Une *méthode* repose, au contraire, sur un ensemble de rapports réels; telle est la *méthode* de Jussieu

SYSTÉNIES. s. f. pl. Hist. anc. Fêtes, repas publics à Sparte.

SYSTOLE. s. f. (du gr. συστέλλω, je contracte). Physiol. Mouvement de resserrement ou de contraction du cœur et des artères, pour donner l'impulsion au sang et déterminer sa progression. C'est le mouvement opposé à la diastole.

— Littér. anc. Licence poétique par laquelle on emploie comme brève une syllabe longue.

SYSTOME. s. m. Erpét. Genre de reptiles batraciens.

SYSTREMMATARQUE. s. m. Ant. milit. Commandant d'une systremme.

SYSTREMME. s. m. Ant. milit. Subdivision de la phalange grecque; ensemble de deux xénagies.

SYSTROGASTRE. adj. des 2 g. (ét. gr., στροφὸς, entouré; γαστήρ, ventre). Entom. Dont l'abdomen peut se rouler de manière à envelopper la tête. ‖ SYSTROGASTRES. s. m. pl. Famille d'insectes de l'ordre des hyménoptères.

SYSTROPE. s. m. Entom. Genre d'insectes diptères.

SYSTROPHE. s. m. Entom. Genre d'insectes hyménoptères de la famille des mellites.

SYSTYLE. adj. des 2 g. (ét. gr., σύν, avec; στῦλος, colonne). Archit. Se dit d'une ordonnance suivant laquelle l'entrecolonnement est de deux diamètres ou quatre modules. Portique systyle. Péristyle systyle. Temple systyle.

— Bot. Dont les styles sont soudés en une seule colonne.

SYSTYLE. s. m. Archit. Ordonnance systyle.

— Bot. Genre de cryptogames de la famille des mousses, ne comprenant qu'une espèce type, le systyle splachnoïde.

— Minér. Minéral prismatique, d'une couleur bleuâtre mate à l'extérieur, quelquefois brillante à l'intérieur. Le systyle a été trouvé dans une carrière de basalte de la contrée de Detmold, en Hesse.

SYZÉTÈSE. s. f. (ét. gr., σύν, avec; ζητέω, je discute). Littér. Figure de rhétorique par laquelle on commence, on établit une discussion.

SYZÉTÈTE. s. m. Se dit de certains docteurs juifs qui cherchent les sens allégoriques et mystiques de l'Écriture.

SYZYGIE. s. f. (ét. gr., σύν, avec; ζευγνύω, je joins). Astron. Conjonction et opposition d'une planète avec le soleil. Se dit particulièrement de la lune.

— Myth. égypt. Se dit de la dualité des émanations, suivant lesquelles les divinités de l'Égypte s'engendrent les unes des autres.

SYZYGITE. s. m. Bot. Genre de cryptogames de la famille des champignons, fondé sur une plante semblable à une moisissure qui végète sur les champignons en putréfaction.

SYZYGITÉEN, ENNE. adj. Qui ressemble à un syzygite. ‖ SYZYGITÉES. s. m. pl. Tribu de l'ordre des coniomycètes mucorins, ayant pour type le genre syzygite.

SYZYGOPS. s. m. (ét. gr., σύζυγος, conjoint; ὤψ, œil). Entom. Genre d'insectes établi parmi les charançons et ayant pour type une espèce remarquable de l'île Bourbon.

SZAMOS. Géogr. Ville de Hongrie, sur la Theis; 82,000 hab.

SZEKLERS. s. m. pl. Géogr. Population d'une des trois grandes divisions de la Transylvanie.

SZISTOWA. Géogr. Ville de l'empire ottoman, dans la Bulgarie, sur le Danube; 20,000 hab. Un traité de paix y fut signé entre l'empereur Léopold et la Porte, le 4 août 1791.

SZNURY. s. m. Métrol. Mesure agraire de Pologne appelée aussi *chaîne*, et qui vaut le tiers de l'arpent, c'est-à-dire 598,1980.

SZOPA. s. m. (littéral. *sénat* ou *table du sénat*). Relat. Grand bâtiment de bois élevé à l'extrémité du champ nommé Konau, où toute la noblesse polonaise s'assemblait à cheval pour l'élection d'un roi.

alphabet de [illegible]
et la vingt-de[illegible]
sième et la [illegible]
la dix-neuvi[illegible]
[illegible] et thou [illegible]
les Chaldéens [illegible]
[illegible] par les [illegible]
[illegible]. V. [illegible]
Un petit t. [illegible]

— L'opérat[illegible]
du T est la [illegible]
vant encore, [illegible]
la même figu[illegible]
comme deux [illegible]
par un seul [illegible]
une nouvelle [illegible]
T, la langue [illegible]
de la [illegible]
d'un [illegible]
[illegible]
en fait le so[illegible]
soit dans la [illegible]
primer ainsi [illegible]
lettre frappa[illegible]
que chose de [illegible]
chose de [illegible]
nous offre l[illegible]
dont il est u[illegible]

[illegible]
Le T dans [illegible]

— Le t [illegible]
dentale, [illegible]
ble, plus d[illegible]
confondu [illegible]
maniques, [illegible]
latin, [illegible]
le D. [illegible]
vemant, [illegible]
[illegible], quod, [illegible]
le T et le D [illegible]
nonçons le [illegible]

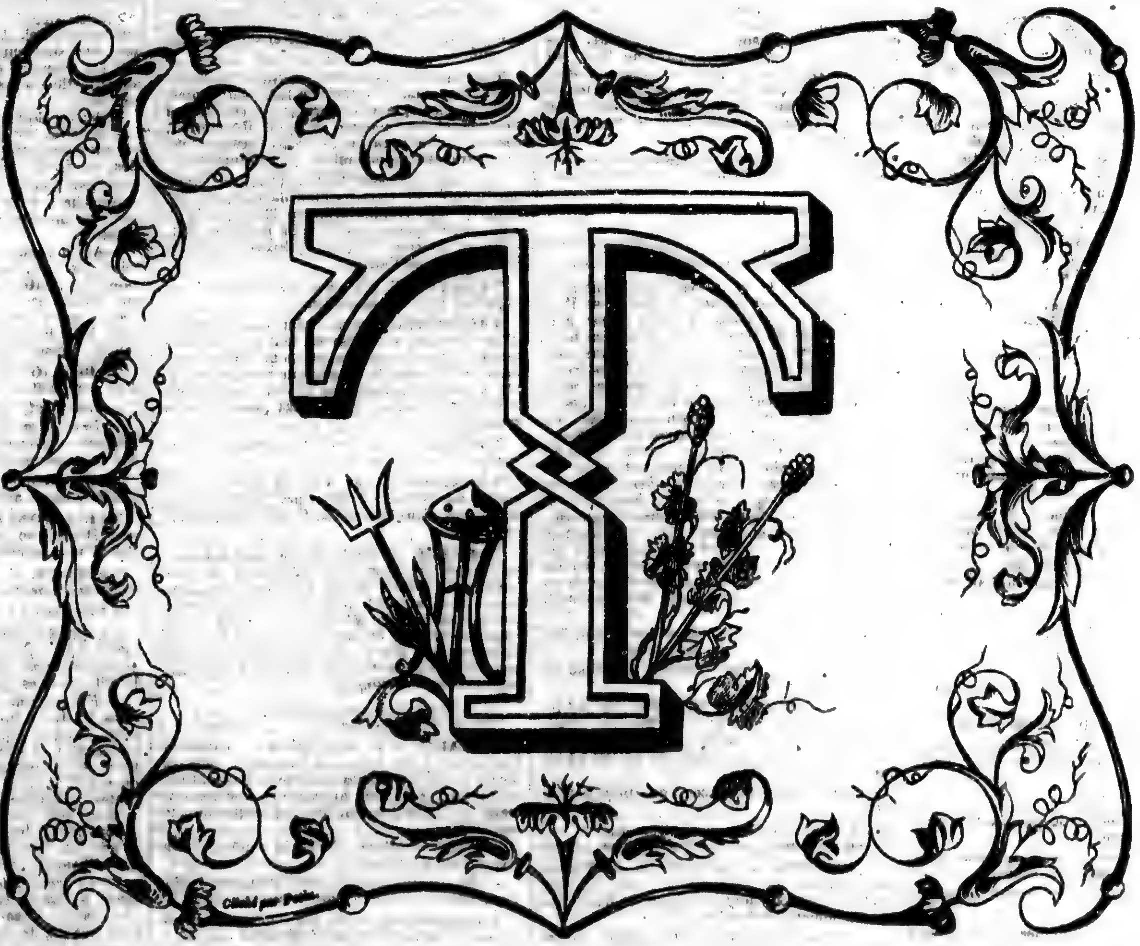

T, s. m. (pr. *té*, suivant l'épellation ancienne et usuelle, et *te*, suivant la méthode moderne). Vingtième lettre de l'alphabet, et seizième consonne, dans toutes les langues néo-latines et germaniques qui ont pris leur alphabet de celui des Latins. C'est la neuvième et la vingt-deuxième lettre des Hébreux, la troisième et la seizième des Arabes, le huitième et la dix-neuvième des Grecs. Le *T* était appelé *téth* et *thau* par les Hébreux, les Syriens et les Chaldéens; *tè* et *te* par les Arabes; *tau* et *thêta* par les Grecs. V. TETH, THAU, TA, TAU, THÊTA. V. aussi [illegible] et [illegible]. Un grand *T*. Un petit *t*. Des *t* trop multipliés.

— L'opération de l'organe dans la production du *T* est la même que celle du *D*. En la décrivant encore, il ne pouvait donc en résulter que la même figure, sans aucune différence. Mais comme deux sons ne peuvent se représenter par un seul et même signe, il a fallu imaginer une nouvelle forme pour le *T*. Pour proférer le *T*, la langue s'appuie fortement sur les dents de la mâchoire supérieure, et les frappe assujetti [illegible] [illegible] en fait le son le plus ferme et le plus sec qui soit dans la voix. Le *T* est, si l'on peut s'exprimer ainsi, une lettre frappante; or une lettre frappante ne peut se figurer que par quelque chose de semblable, c'est-à-dire par quelque chose de propre à frapper. C'est donc ce que nous offre le *T*, sous le symbole d'un marteau, dont il est une image parfaite.

Exactement taillé sur le type du Tau,
Le *T* dans tous ses temps imite le marteau.

(DU PUY.)

— Le *t* est une lettre à la fois linguale et dentale, comme le *d*, son corrélatif, plus faible, plus doux, avec lequel il est fréquemment confondu, non-seulement dans les langues germaniques, mais dans la plupart des langues. En latin, cette lettre se permute fréquemment avec le *D*. *Attalis*, pour *adtalis*. On écrivait primitivement, *set*, *aput*, *quot*, *haut*, au lieu de, *sed*, *apud*, *quod*, *haud*. Cette grande affinité entre le *T* et le *D* explique la manière dont nous prononçons le *t* final, quand le mot qui le suit commence par une voyelle ou un *h* aspiré. Le *d* se change alors en *t*, et on prononce *grant exemple*, *grant homme*, etc., tandis qu'on écrit *grand exemple*, *grand homme*.

— Du XVIe siècle au commencement du XIXe, on a supprimé presque généralement le *t* dans les pluriels des substantifs et des adjectifs en *ent* et en *ant*. L'Académie n'a pas admis cette exception dans la dernière édition de son dictionnaire, et l'on doit écrire au pluriel, *parents*, *enfants*, etc., *prudents*, *turbulents*, etc.

— On le fait suivre de la lettre *h* dans tous les mots français tirés d'un mot grec où il se trouve un thêta, *théologie*, *thyrse*, *pléthore*, etc. Ce groupe *th* s'emploie aussi dans plusieurs mots tirés de la langue anglaise.

— *T* conserve toujours le son qui lui est propre au commencement des mots, quoiqu'il soit suivi de deux voyelles : *tiare*, *tiédeur*, *le tiers*, *le tien*, etc.

— Au milieu des mots, et quand il est suivi d'un *i* ou d'une autre voyelle, il se prononce, tantôt *ti*, et tantôt *si*, mais un grand usage est nécessaire pour bien faire cette distinction. Néanmoins, voici quelques règles. ‖ On conserve la prononciation propre [illegible] 1° dans les [illegible] *amitié*, *moitié*, *pitié*, *entier*, *chantier*, *laptier*, etc.; 2° dans les mots terminés en *tie*, comme : *partie*, *amnistie*, *dynastie*, *garantie*, *hostie*, *modestie*, *repartie*, *sacristie*, etc., à l'exception de ceux dont nous allons parler; 3° dans ceux qui se terminent en *tion* et *tienne*, tels que *antien*, *maintien*, *antienne*, *tienne*, *chrétienne*; 4° dans le verbe *châtier*, et dans les parties des verbes terminés en *tions* : *nous portions*, *nous mettions*, *nous inventions*, etc. ‖ 5° enfin, dans tous les mots où il est précédé d'un *s* ou d'un *x*, comme *bastion*, *bestial*, *mixtion*, etc. ‖ Mais *ti* devant une voyelle se prononce *si*, 1° dans *patient* et ses dérivés, dans tous les mots terminés en *tial*, *tiel*, *tion*, et ceux qui en dérivent : *partial*, *essentiel*, *perfection*, *rationnel*; 2° dans les noms propres terminés en *tien*, comme *Gratien*, *Dioclétien*, et dans ceux qui désignent de quel pays l'on est, comme : *Vénitien*, *Vénitienne*; 3° dans quelques mots terminés en *tie*, tels que *ineptie*, *prophétie*, et ceux qui sont terminés en *atie* : *aristocratie*, *démocratie*, etc.; 4° dans les mots *satiété*, *insatiable*, et les deux verbes, *initier*, *balbutier*.

— La préposition *anti*, jointe à un mot commençant par un *a*, n'empêche pas le *t* d'être dur, comme dans *antiapoplectique*, *antiasthmatique*, *antiacide*, *antiarthritique*, etc.

— Le *t* est dur aussi dans *Critias*, *tutie* ou *tuthie*, *étioler*, *épizootie*, *époutieuse*. ‖ *Aiantiea*, fêtes en l'honneur d'Ajax, se prononce *aïanties*.

— Il ne faut pas confondre *tya* avec *tia*, comme dans *ptyalisme*, *ptyalagogue*, etc., où le *t* est dur à cause de la lettre *y*. ‖ *Clitie* et mieux *Clytie* se prononce également avec le *t* dur.

— Le *t* est également dur dans *Pétion*, qui s'écrit mieux *Péthion*, *Ephestion*, *amphictyon*.

— Dans *Fitzjames*, *Dentzick*, le *t* prend l'articulation du *d*, *Fidjame*, *Dandsik*.

— En général, dans notre langue, le *t* final ne se fait pas entendre, à moins qu'il ne soit suivi d'une voyelle ou d'un *h* aspiré; mais dans un certain nombre de mots, surtout monosyllabiques, ou empruntés du latin, on le fait, au contraire, toujours sonner, même devant une consonne. *Abject*, *accessit*, *brut*, *chut*, *contact*, [illegible] *dolce et unit*, [illegible], *lest*, *luth*, *net*, *prétérit*, *rapt*, *subit*, *suspect*, *strict*, *tacet*, *tact*, *toast*, *transit*, *vent d'est*, *ouest*, *zénith*, *zist et zest*. Pour la prononciation de *vingt*, de *sept* et de *huit*, V. chacun de ces mots. ‖ Il sonne aussi quand il est suivi d'une voyelle ou d'un *h* non aspiré auquel il doit s'unir. *Un savant homme*, *je suis tout à vous*, *c'il vient à partir*, se prononcent, *un savan-thomme*, *je suis tou-tà-vous*, *c'il vien-tà-partir*. ‖ Cependant, quand il se trouve un *r* devant le *t* final, comme dans, *il part aujourd'hui*, *il court à bride abattue*; *il s'endort à l'ombre*, l'usage le plus commun est de ne pas prononcer le *t*.

— *Th* n'a pas d'autre articulation que celle du *t* simple : *absinthe*, *acanthe*, *thériaque*, *Thalès*, *Mithridate*, se prononcent *absinte*, *acante*, etc., la lettre *h* n'étant ici, comme nous l'avons dit plus haut, que pour l'étymologie. ‖ En anglais, au contraire, et dans quelques autres langues, la prononciation du *th* a quelque chose de particulier; l'articulation devient plus fortement dentale, sifflante et désagréable à l'oreille par sa fréquente répétition. Le turc est à peu près dans le même cas, *othman* et *osman* se confondent.

— Lorsque *t* est doublé, on n'en prononce qu'un, excepté dans *atticisme*, *attique*, *battologie*, *guttural*, *pittoresque*, *quartetto*, *quintetti*, où l'on fait entendre les deux *t*, parce qu'ils sont des parties primitives de ces mots.

— Quand un verbe est à la troisième personne du singulier et finit par une voyelle, on met par euphonie, entre cette voyelle et l'un des sujets *il*, *elle*, *on*, un *t* précédé et suivi du trait d'union : *dîne-t-il aujourd'hui? s'exprime-t-elle bien; achèvera-t-on?* Mais on doit écrire *va-t'en*, et non *va-t-en*, parce que le *t* n'est pas alors une lettre euphonique, mais un pronom, ce qu'indique le pluriel, *allez-vous-en*. Cette interposition du *t* entre les troisièmes personnes des verbes et les mots *il*, *elle*, *on*, n'était pas observée autrefois, et n'a guère commencé à être pratiquée qu'à l'époque où nos poètes se sont interdit les hiatus, c'est-à-dire du temps de Malherbe.

— Abréviation du mot *terme*. ‖ *Anc. t. milit.* Ancien terme militaire.

[illegible] moyen âge, T valait 160; surmonté d'un trait horizontal, 160,000; surmonté de deux points, 1,000 et quelquefois 800.

— T, dans les calendriers républicains, sert à indiquer *tridi*, le troisième jour de la décade.

— Dans les marques qu'on gravait autrefois sur l'épaule des condamnés, cette lettre signifiait *travaux*. *T. F.* Travaux forcés. *T. P.* Travaux à perpétuité.

— Antiq. rom. Formait la signature des tribuns du peuple dans les actes publics, et la marque de leur approbation au bas d'un sénatus-consulte. ‖ Dans les inscriptions et les médailles romaines, T tient lieu du nom propre *Titus*, et quelquefois de *Titius*, *Tullus* ou *Tullius*. Il représente aussi différents mots. T. F. J. *Testamento fieri jussit*. T. P. *Tribunitia potestate*. T. V. *Titulo vovit*, etc.

— Comm. T s'emploie comme signe abréviatif dans les écritures de commerce; ainsi *Tr.* signifiant Traites.

— Hist. relig. Espèce de croix tronquée que les religieux de l'ordre de St-Antoine portaient sur leurs vêtements.

— Impr. et rel. Indique la vingtième feuille d'un volume.

— Métrol. Sur les monnaies de France, marque que la pièce a été frappée à Nantes.

— Mus. Sur une partie de chant, T signifie *taille*. ‖ Sur les partitions d'une symphonie, il se met quelquefois pour *tutti*.

— Relig. Marque dont il est question dans l'Apocalypse.

— Techn. Ce qui a la forme d'un T. V. TÉ.

— Chir. *Bandage en T*. On donne le nom de *T* ou bandage en *T* à quelques appareils propres à être appliqués sur diverses parties du corps, et dont la forme et la confection consistent en général en bandes de linge d'une largeur variable, et qui sont attachées les unes aux autres de manière à se réunir à angles droits en imitant ainsi, jusqu'à un certain point, la figure de la lettre dont ces bandages portent le nom. Le *T* de la tête. Le *T* double du nez. Le *T* de l'oreille.

— En poésie, les mots finissant par *t* riment sans difficulté avec ceux qui finissent par *d*.

> La pluie et le beau temps, et le froid et le *chaud*
> Sont des fonds qu'avec art on épuise *bientôt*. (Mol.)

> De chicane il épuisait l'*art*,
> Payait maint avocat *bavard*. (Lesage.)

— La répétition de cette lettre est très-propre à exprimer un bruit retentissant. Les vents *tumultueux*, les *tempêtes* bruyantes. (Del.) Sous le *marteau tonnant retentit* l'*atelier*. (B.-Lorm.) Qu'aux coups de vos maillets vos *tonneaux retentissent*. (Castel.)

TA. s. m. Gramm. ind. Nom d'une consonne de l'alphabet dévanâgari, qui est la forte du quatrième ordre ou de l'ordre des dentales.

— Gramm. ar. et turq. La troisième lettre de l'alphabet arabe, et la quatrième de l'alphabet turc; elle répond à notre *t*.

— Signe numérique de 400.

— Mus. anc. Une des quatre syllabes avec lesquelles les Grecs solfiaient la musique : *Te, ta, thi, tho*.

— Musiq. milit. Coup de baguette sec donné sur une caisse de tambour.

— Chim. Abréviation qui signifie Tantale.

TA. adj. poss. f. de la seconde pers. Ta mère. Ta sœur. Ta maison. Ta prudence. Il fait *tes* au pl. V. TON.

TA. exclam. V. TA-TA-TA-TA.

TAACHE. s. f. Vieux mot qui signifiait Action de tâcher, d'essayer.

— *Frapper en taache*. C'était frapper au hasard, sans savoir où portent les coups.

TAAON-YU-TCHIN. s. m. Ornith. Martin-pêcheur de la Chine.

TAAUT. Myth. syr. Dieu des Phéniciens, qui présidait à l'art d'écrire et aux sciences. C'est l'Hermès des Grecs.

TAB. Géogr. Rivière de Perse qui sépare le Khouzistan du Farsistan, et se jette dans le golfe Persique, après un cours de 280 kilom.

TABAC. s. m. (pr. *ta-ba*, et devant une voyelle, *ta-bak*; de *Tabago* ou *Tabaco*, une des Antilles où les Espagnols rencontrèrent cette plante pour la première fois). Bot. Genre de plantes de la famille des solanées, originaire d'Amérique, nommé *nicotiane* par les botanistes, et cultivé aujourd'hui, non-seulement dans les colonies, mais aussi en Europe, où il s'est naturalisé. La tige est droite, haute d'un mètre à un mètre et demi; les feuilles très-amples, molles et d'un vert foncé; les fleurs d'une teinte rosée, et réunies en bouquets élégants. Toute la plante a une odeur forte et désagréable, une saveur âcre et nauséabonde. Elle est annuelle dans nos climats, et vivace en Amérique, où elle peut persister de 10 à 12 ans. Quoiqu'on en connaisse une douzaine d'espèces, on n'en cultive guère que trois, le *tabac arbrisseau*, le *tabac rustique* et le *tabac paniculé*. Une touffe de tabac. Semer, repiquer du tabac. La récolte du tabac. Le long de la rivière et autour des cases, des bananiers qui donnent toute l'année des régimes de fruits, et enfin quelques plantes de *tabac*, pour charmer ses soucis et ceux de ses bonnes maîtresses. (B. de St-P.) En thérapeutique, on met quelquefois à profit l'action irritante du *tabac*. (Nyst.) Depuis une trentaine d'années, la culture du *tabac* a fait de grands [illegible] (Berthelot.) Le *tabac* a besoin d'un terrain frais, substantiel et bien fumé, pour produire de grandes et belles feuilles. (Id.)

— Nom que l'on donne également aux différentes préparations que l'on fait subir aux feuilles séchées de cette plante, pour la mâcher, la prendre en poudre par le nez, ou en fumée par la bouche. Tabac à chiquer. Tabac à priser. Tabac à fumer. Du bon, du mauvais tabac. Une carotte de tabac. Du tabac en corde. Du tabac en poudre. Râper, humecter du tabac. Mâcher du tabac. Fumer une pipe de tabac. S'habituer au tabac. Tabac de la régie. Tabac de contrebande. Les tabacs étrangers. Tabac de Virginie, de Maryland, de Macouba, de la Havane, etc. La manufacture royale des tabacs. Un débit de tabac. Un marchand de tabac. Le docteur Fagon n'ayant pu assister à une thèse contre le *tabac*, chargea un de ses amis de le remplacer, mais le nez du confrère fut constamment en désaccord avec son langage, car il ne cessa de priser pendant tout le temps de sa dissertation. (Berthelot.) Quoi qu'en puisse dire Aristote et toute sa philosophie, il n'est rien d'égal au *tabac* : c'est la passion des honnêtes gens, et qui vit sans *tabac* est indigne de vivre. (Mol.) O *tabac*, ô *tabac*, mes plus chères amours. (Th. Corn.) Le petit peuple ayant commencé à prendre du *tabac* par le nez, ce fut d'abord une indécence aux femmes d'en faire usage. (Volt.) L'Espagnol passe un jour entier couché ou debout sous un soleil brûlant, sans mouvement, sans parole, fumant un *tabac* qui l'enivre. (De Vigny.) Renversé dans un fauteuil, sur un bras duquel il avait une jambe étendue, il se balançait en râpant du *tabac*. (Le Sage.) Le *tabac* est brûlé pour le plaisir des yeux. (Barth.)

> Quant au *tabac* en poudre, il a beaucoup d'appas,
> J'en conviens, mais qu'y faire? il ne m'inspire pas. (Barthélemy.)

> Du choix de vos *tabacs* je vous laisse l'arbitre;
> . . . .
> Maryland, Varinas, Levant ou Virginie,
> Exotique ou français, contrebandier ou non,
> S'il plait à votre goût, je le déclare bon. (Id.)

— Au Brésil, le tabac avait reçu le nom de *petun*. J. Nicot, ambassadeur de France en Portugal (1569), le présenta au grand prieur, puis à Catherine de Médicis, ce qui le mit en honneur, et lui fit donner le nom de *nicotiane*, conservé par les botanistes, et de *herbe du grand prieur*, *médicée* ou *herbe de la reine*. Introduit en Italie par le cardinal de Ste-Croix, nonce en Portugal, et Nic. Tornabon, légat en France, on l'appela aussi, *herbe de Ste-Croix*, *herbe Tornabonne*. Enfin ses vertus réelles ou supposées lui valurent les dénominations de *buglosse* ou *panacée antarctique*, *herbe sainte* ou *sacrée*, *herbe à tous les maux*, *jusquiame du Pérou*, etc. Le tabac a été repoussé longtemps, par les uns comme malpropre, par d'autres comme malsain. Aujourd'hui, son usage est presque universel. En France, le commerce des tabacs est devenu entre les mains du gouvernement l'objet d'un monopole très-productif nommé *régie*.

— *Tabac du régent* ou *du prince régent*. Tabac à priser préparé avec des aromates.

— *Prendre du tabac*. Prendre du tabac en poudre par le nez.

— Pop. *Tabac de caporal*. La seconde qualité de tabac à fumer, que la régie vend au détail.

— Prov. *Je n'en donnerais pas une prise de tabac*. Se dit d'une chose dont on ne fait aucun cas.

— Odeur qu'exhalent ceux qui prennent du tabac.

> Et fait à ses amants, trop faibles d'estomac,
> Redouter ses baisers pleins d'ail et de tabac. (Boil.)

— Bot. *Tabac de montagne* ou *des Vosges*. Nom vulgaire de l'arnique. ‖ *Tabac marron*. Espèce de morelle dont les nègres de Saint-Domingue fument les feuilles.

— Entom. *Tabac d'Espagne*. Espèce de papillon du genre argyne.

TABACCO ou **TABACO**. s. m. Relat. S'est dit primitivement, au Mexique, de rouleaux de tabac, nu ou enfermé dans des roseaux, pur ou avec un mélange d'épices et d'ambre, que l'on fume comme des cigares. Fumer un tabacco, des tabaccos.

TABAC-ESKI. s. m. Hist. ottom. Officier chargé du soin des porcelaines du sérail.

TABACHIR. s. m. Pharm. Concrétion siliceuse que l'on trouve dans les nœuds du bambou. On écrit aussi *tabaxir* ou *tabashur*.

TABACO. Géogr. V. TABAGO.

TABACOLOGIE. s. f. Traité sur le tabac, sur ses propriétés, etc. Un philosophe médecin, Néander, a publié en 1622 un livre sous ce titre.

TABAGIE. s. f. (rad. *tabac*). Lieu public où l'on va fumer du tabac, en jouant à différents jeux, en buvant de la bière, des liqueurs. Tenir une tabagie. Aller à la tabagie. Un habitué de tabagie.

— Par exagérat. Endroit où l'on fume souvent, où l'odeur de la fumée de tabac domine. Il fait de sa maison une tabagie. Sa chambre est une vraie tabagie.

— Sorte de petit coffre dans lequel on serre du tabac à fumer, des pipes, etc. Tabagie de voyage. Emporter, oublier sa tabagie.

TABAGO. Géogr. Une des Antilles, entre la Trinité et la Grenade; superficie, 50 kilomètres sur 19 : 16,000 hab., dont plus de 12,000 es- [illegible] tout en tabac; grand commerce de rhum.

— Hist. Cette île fut découverte par Christophe Colomb en 1498; elle appartint alternativement aux Anglais et aux Hollandais, puis aux Français jusqu'en 1799. Elle est restée aux Anglais depuis ce temps.

TABALA. s. m. Relat. Grand tambour des nègres.

TABANIEN, ENNE. adj. (du lat. *tabanus*, taon). Entom. Qui ressemble à un taon. ‖ TABANIENS. s. m. pl. Famille de l'ordre des diptères qui a pour type le genre taon. Elle renferme des insectes connus par les tourments qu'ils font éprouver aux bœufs et aux chevaux.

TABANIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *tabanus*, taon; *fero*, je porte). Bot. Se dit des pétales qui représentent un taon.

TABANIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *tabanus*, taon; *forma*, forme). Entom. Qui a la forme d'un taon.

TABAQUEUR. s. m. Entom. Espèce de noctuelle, ainsi nommée parce qu'elle se nourrit principalement des feuilles du tabac.

TABAR s. m. (de l'ital. *tabaro*, manteau des Crispins). Sorte de petit manteau court autrefois en usage.

> Et (je laisse) à chacun un grand *tabar*
> De cordelier jusques aux pieds. (Villon.)

— Cotte d'armes des hérauts et rois d'armes. Inusité.

TABARAUD (Matthieu). Savant oratorien, né à Limoges né 1744, mort en 1832. Fut professeur de théologie et supérieur des colléges de Pézénas et de Limoges avant la Révolution, censeur de la librairie en 1811. Presque tous ses ouvrages sont empreints de jansénisme.

TABARCA. Géogr. Ville de l'État de Tunis, sur la côte, et vis-à-vis l'îlot de Tabarca, qui appartint aux Génois jusqu'en 1798, puis à la compagnie française de la Calle jusqu'en 1814. ‖ Île sur la côte d'Espagne, faisant partie de l'intendance de Valence.

TABARDIAU. adj. et s. m. Vieux mot qui signifiait Etourdi, imprudent.

TABARDILLO. s. m. Relat. Nom espagnol d'une maladie, d'une fièvre, dont sont ordinairement attaqués les Européens qui débarquent dans les colonies de l'Amérique méridionale. ‖ On a appelé *tabardilli*, au pluriel, les boutons pestilentiels qui se manifestent pendant cette maladie.

TABARET. s. m. Ornith. Nom vulgaire d'une linotte.

TABARIEH. Géogr. Ville de Syrie, sur le lac du même nom, à 65 kilom. S.-E. d'Acre; 4,000 hab. Eaux thermales. C'est l'ancienne Tibériade.

TABARIN. (de l'ital. *tabaro*, petit manteau de Crispin que portait ordinairement ce personnage). Célèbre farceur qui vivait au commencement du XVIIe siècle. Il fut d'abord valet ou compagnon de Mondor, charlatan de la place Dauphine, et parcourut avec lui la ville et la province. Les quolibets de Tabarin ont été recueillis sous le titre de *Recueil de questions et fantaisies tabariniques*.

> Le charton n'avait pas dessein
> De les mener voir *Tabarin*. (La Font.)

TABARIN. s. m. Nom donné aux bateleurs qui jouent leurs farces en plein air, dans les foires ou sur les places publiques. Plaisanterie de tabarin. Aller voir les tabarins. Apollon travesti devint un *tabarin*. (Boil.) Presque inusité aujourd'hui.

— *Faire le tabarin*. Faire le bouffon. Cette expression a vieilli.

— Techn. Morceau de bois qui forme la clé de la charpente de la drôme dans une forge.

TABARINAGE. s. m. (rad. *tabarin*). Bouffonnerie, action de tabarin. Presque inusité.

— Agric. Soupente dans laquelle les petits cultivateurs élèvent des vers à soie.

TABARINIQUE. adj. des 2 g. (rad. *tabarin*). Qui est dans le genre des plaisanteries de Tabarin; qui est digne d'un tabarin, d'un bouffon. Style tabarinique. Les œuvres *tabariniques* n'offrent que de grossières plaisanteries, et il est assez difficile de s'expliquer le goût qui les fait tant rechercher aujourd'hui par un petit nombre de curieux. (Travers.)

TABARISTAN. Géogr. Province de l'Iran qui dans l'antiquité était en grande partie occupée par un peuple appelé *Tapuriens*; 130,000 hab. Chef-lieu Téhéran.

TABART. s. m. V. TABAR.

TABASCO. Géogr. État du Mexique, à l'extrémité S.-E. de cette contrée. Superf., 39,500 kilom.; 72,000 hab. ‖ *Villa Hermosa de Tabasco*, ou simplement *Tabasco*. Chef-lieu de cet État, à l'embouchure du Guijalva, et à 700 kilom. de Vera-Cruz.

TABASHEER. s. m. Chim. Concrétion que l'on trouve dans les nœuds du bambou, et qui a l'aspect d'un caillou calciné.

TABATIÈRE. s. f. (rad. *tabac*). Petite boîte où l'on met du tabac en poudre. Tabatière d'or, d'argent, d'écaille. Tabatière de buis. Tabatière de carton peint. Tabatière doublée d'écaille, de corne. Tabatière à charnières. Tabatière ronde. Tabatière ornée d'un portrait. Offrir une tabatière à quelqu'un. Perdre, égarer, oublier sa [illegible] sont d'invention moderne, se fabriquent en immense quantité quelquefois à Sarreguemines, et chez l'étranger à Brunswick et dans le Hanovre.

— Se dit des priseurs en général, et aussi de l'habitude de priser. Mais c'est trop discuter avec la *tabatière*. (Barth.)

— S'est dit par plaisanterie d'une marchande de tabac, de la femme ou de la fille d'un marchand de tabac. Il y avait à Bruxelles une bourgeoise qui avait usurpé le nom de belle, et qu'on appelait la belle *tabatière*, parce qu'elle était fille d'un marchand de tabac. (Mme Dunoyer.)

TABEL. s. m. Agric. Nom que l'on donne, dans le midi de la France, aux tas de gerbes qu'on forme dans les champs.

TABELLAIRE. s. m. (du lat. *tabella*, tablette.) Antiq. rom. Esclave chargé de porter les lettres, ou tablettes missives.

— Se dit aussi d'un bâtiment léger qui précédait les flottes romaines et qui annonçait leur arrivée.

TABELLAIRE. adj. des 2 g. Antiq. rom. Se dit des lois romaines qui ordonnèrent que les suffrages ne se donneraient plus de vive voix, mais par un vote écrit sur des tablettes. On compte quatre lois tabellaires.

TABELLION. s. m. (du lat. *tabellio*; fait de *tabula*, tablette). Anc. cout. Officier public qui dans une seigneurie ou justice subalterne faisait les fonctions de notaire. Les châtelains et hauts justiciers avaient le droit d'établir un tabellion.

— Dans quelques provinces, *Tabellions royaux*. Les notaires royaux, que l'on appelait ainsi pour les distinguer des tabellions de seigneuries, ou tabellions subalternes.

— Hist. S'est dit primitivement des fonctionnaires chargés de mettre en grosse les actes dont les minutes avaient été dressées par les notaires.

— Antiq. rom. A Rome, les tabellions étaient, selon les uns, des esclaves publics qui recevaient les contrats passés entre particuliers, et qui étaient écrits en simples notes par des clercs; selon les autres, c'étaient des officiers chargés de la garde des actes publics, et exerçant en même temps les fonctions de greffier.

TABELLIONAGE. s. m. (rad. *tabellion*). Anc. cout. Office, fonction de tabellion.

— Logement, étude du tabellion.

— *Droit de tabellionage*. Droit qu'avaient les seigneurs châtelains et hauts justiciers d'établir un tabellion dans l'étendue de leur justice.

TABELLIONÉ, ÉE. part. pass. du v. Tabellioner. S'empl. adjectiv. Acte tabellioné.

TABELLIONER. v. a. 1re conj. Jurispr. anc. Dresser un acte, en donner expédition. Tabellioner un acte, un contrat.

TABEOUN. s. m. Relat. Nom que les musulmans donnent à une classe de docteurs.

TABÉRISTAN. Géogr. V. TABARISTAN.

TABERNACLE. s. m. (du lat. *tabernaculum*, tente). Tente, pavillon. Il n'est usité en ce sens que dans les traductions de l'Écriture. Retourne, Israël, dans tes *tabernacles*. (Acad.)

— *Fête des Tabernacles*. Une des trois grandes fêtes des Juifs, instituée en l'honneur des quarante ans que leurs pères avaient passés dans le désert. Elle commençait le 15 du mois de tisri (30 septembre). Pendant les huit jours qu'elle durait, les Juifs demeuraient sous des tentes et des berceaux de feuillage, et célébraient avec leurs familles des festins de réjouissance où les étrangers eux-mêmes étaient admis. La fête des Tabernacles est nommée dans l'Evangile *scénopégie*. V. SCÉNOPÉGIE.

— *Le tabernacle du Seigneur*, et par excellence, *le Tabernacle*. Temple portatif des Israélites dans le désert. Il avait trente coudées de long sur dix de large et dix de haut. Un voile précieux le séparait en deux parties, l'une de vingt coudées, dite *le saint*, l'autre de dix, nommée *le saint des saints*. Dans celle-ci était l'arche d'alliance. Le grand prêtre seul pouvait y entrer, encore n'était-ce qu'une fois par an. On dit aussi quelquefois, *Tabernacle du témoignage*.

— *Tabernacle du conseil* ou *de l'assemblée*. Tente où, pendant le séjour des Israélites dans le désert, le peuple se réunissait pour les affaires ordinaires.

— Dans le Nouveau Testament, *Les tabernacles éternels*. Le ciel, le séjour des bienheureux. Que les rois de la terre vous honorent, il vous importe seulement que Dieu vous reçoive dans les *tabernacles* éternels. (Fléch.)

— Chez les catholiques, on appelle *tabernacle* une petite armoire en orfèvrerie, en marbre ou en menuiserie, placée sur la table de l'autel, et où l'on renferme la sainte Eucharistie. Tabernacle en vermeil. Tabernacle en marbre blanc. Tabernacle en bois de cèdre. Ouvrir, refermer le tabernacle. Il y a un beau tabernacle dans cette église, dans cette chapelle.

— Fig. Le trésor de chacun est un *tabernacle* dont il écarte les profanes, même ses amis. (Boiste.)

— Se dit quelquefois, fig. et par plaisanterie, pour Petit coffre, petite armoire. Il eut soin de ne pas nous laisser manquer de certaines liqueurs qu'il tira d'une espèce de *tabernacle* dont il avait la clé. (Brill.-Sav.)

— Antiq. rom. Se disait du lieu où le magistrat qui tenait les comices plaçait sa tente, pour [illegible] Si, en choisissant le tabernacle, on avait violé en quelque point les rites consacrés, le résultat des comices était déclaré nul. ‖ Lieu élevé que choisissaient les augures pour y faire leurs observations.

— Anc. mar. Petit exhaussement pratiqué vers la poupe d'une galère, pour servir de poste au capitaine.

— Constr. Espace libre ménagé sous terre, autour d'un robinet, pour qu'on puisse le manœuvrer au moyen d'une clé à long manche.

— Techn. Caisse ajustée sur la meule du coutelier.

TABERNAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *taberna*, auberge). Antiq. rom. Qui appartient aux hôtelleries, aux auberges.

— Littér. lat. *Fable tabernaire*. Se dit d'un genre de comédies dont les personnages étaient pris dans les conditions les plus basses.

TABERNA-MONTANUS (Jacques-Théodore). Médecin et naturaliste, né à Bergzabern.

en Alsace, et mort à Heidelberg en 1590. A publié en allemand un recueil de trois mille plantes, et un ouvrage sur les eaux minérales.

TABERNAS-Y-TURILLAS. Géogr. Ville d'Espagne (Grenade), à 25 kilom. N.-E. d'Almeira, 5,500 hab.

TABERNE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, monopétalées, de la famille des apocynées. Les nombreuses espèces appartiennent toutes à l'Amérique méridionale. On dit aussi *tabernemontane*, nom francisé du botaniste auquel ce genre fut dédié.

TABES. s. m. (pr. *ta-bèss*). Médec. Mot latin que l'on emploie quelquefois pour Consomption, marasme. Les progrès du tabes.

— Il s'est dit aussi pour Pus.

TABIDE. adj. des 2 g. (du lat. *tabidus*; fait de *tabes*, consomption). Médec. Qui est d'une maigreur excessive par suite de consomption, de marasme.

TABIFIQUE. adj. des 2 g. (ét. lat., *tabes*, consomption; *facere*, faire, produire). Médec. Qui cause, qui entraine la consomption, le marasme.

TABIS. s. m. (pr. *ta-bi*). Comm. Sorte d'étoffe de soie ondée par la calandre. Gros tabis. Petit tabis. Tabis plein ou uni. Tabis double. Tabis à fleurs.

On apporte à l'instant ses somptueux habits,
Où sur l'ouate molle éclate le *tabis*. (Boil.)

TABISÉ, ÉE. part. pass. du v. Tabiser. S'empl. adjectiv. Ruban tabisé.

TABISER. v. a. 1re conj. (rad. *tabis*). Rendre une étoffe à la manière du tabis. Tabiser de la moire. Tabiser du ruban.

TABITI. Myth. anc. Nom que les Scythes, selon Hérodote, donnaient à Vesta, qui était leur principale divinité.

TABLATE. s. f. Vieux mot qui s'est dit pour Tablette.

TABLATURE. s. f. (du lat. *tabula*, tableau). Anc. mus. Arrangement de certains signes dont on se servait pour marquer le chant à ceux qui chantaient ou jouaient des instruments. On disait, chanter, jouer sur la tablature. Entendre bien la tablature, etc.

— *Tablature alphabétique*. Se dit de l'emploi qu'on a fait longtemps des lettres de l'alphabet pour noter les parties du luth, de la guitare et de quelques instruments du même genre. On figurait les cordes par plusieurs lignes parallèles. A, sur la ligne d'une corde, marquait qu'on devait la pincer à vide; B, qu'il fallait mettre un doigt de la main gauche sur la première touche du manche, et ainsi de suite.

— On appelle aujourd'hui *tablature* un tableau qui représente un instrument à vent et à trous, et qui indique quels trous doivent être bouchés ou bien ouverts pour former toutes les notes. La tablature se place en tête des méthodes de flûte, de flageolet, etc.

— Fig. *Donner une tablature*, a signifié, Donner une connaissance exacte de quelque chose. Tu parles si pertinemment du métier, que je ne pense pas de trouver jamais personne qui puisse m'en donner une meilleure *tablature* que toi. (Naudé.)

— Fig. et fam. *Il entend la tablature*. Se dit d'une personne fine et rusée. ‖ *Il lui donnerait sur cela de la tablature*. Il est en cela plus capable, plus habile que lui. ‖ *Donner de la tablature à quelqu'un*. Lui donner de l'embarras, de la peine, lui susciter une affaire fâcheuse. Voilà un visage qui donne sûrement de la *tablature* à la dame du logis. (Boissy.)

TABLE. s. f. (du lat. *tabula*, qui signifie proprement, Ais, planche). Meuble ordinairement de bois, fait d'un ou de plusieurs ais posés sur des pieds, et qui sert à différents usages. Table d'acajou, de palissandre, de noyer, de chêne, de sapin. Table de marqueterie. Table de marbre, de pierre. Table ronde, carrée, ovale. Table à un pied, à quatre, à six pieds. Table à roulettes. Table brisée. Table à coulisses, à tiroirs. Table à manger. Table à thé. Table à thé ou table de jeu. Table à ouvrage. Table à écrire. Table de cuisine. Le milieu d'une table. Les deux extrémités, les deux bouts d'une table. Allons, prenez, monsieur, la *table* pour écrire. (Mol.) Le vieillard vida le sac, étala les espèces sur une *table* et se mit à les compter. (Le Sage.) Je liai Léonarde aux pieds d'une grosse *table*, en lui protestant que je la tuerais si elle poussait [illegible] son grand fauteuil de tapisserie, le coude appuyé sur la *table*, il se livra profondément à ses réflexions. (De Vigny.) Enfin la bonne approcha une petite *table* ronde, telle qu'on en avait autrefois, et qu'on nommait guéridon. (Brill.-Sav.)

Jupin pour chaque état mit deux *tables* au monde;
L'adroit, le vigilant et le fort sont assis
À la première, et les petits
Mangent leur reste à la seconde. (La Font.)

La *table* où l'on servit le champêtre repas,
Fut d'ais non façonnés à l'aide du compas. (Id.)

— *Table de trictrac, de bouillotte, de brelan, de piquet*, etc. Table où l'on joue au trictrac, à la bouillotte, au brelan, au piquet, etc.

— *Table de nuit*. Petite table d'une forme particulière que l'on met à côté du lit, et sur laquelle on pose tout ce dont on peut avoir besoin pendant la nuit.

— Absol. Table à manger, ou table servie, couverte de mets. Table de quatre, de douze couverts. Dresser la table. Servir, mettre la table. Être à table. Faire les honneurs d'une table. Servir à table. Et moi, qu'on me porte au bout de la *table*, en attendant que je meure. (Mol.) Il entra dans la case où toute la famille était à *table*. (B. de St-P.) Ils sourirent de plaisir quand ils virent la *table* prête. (Brill.-Sav.) Quoiqu'il fût à peine midi, je le trouvai déjà à *table*. (Id.) Aux deux bouts de la *table*, s'élevait une bouteille de vin de Sauterne soigneusement essuyée. (Id.) Il entra dans la salle deux autres parasites que je connaissais pour les avoir vus à la *table* de l'ambassadeur. (Le Sage.) Nous étions treize à *table*, et c'est vous qui en avez été cause, ma chère duchesse. (De Vigny.) Des fruits de ses vergers sa *table* se couronne. (Thomas.) Aussi leur *table* était-elle toujours mise, et couverte, à chaque repas, des mets les plus délicats et les plus friands. (Gall.) Les Anglais ont l'habitude de rester très-longtemps à *table*. (Las-Cases.) Il n'y a rien de plus préjudiciable à l'homme que de manger avec excès; c'est un coupe-gorge qu'une *table* remplie de trop de viandes. (Mol.) Quand on eut mangé, on se mit à boire, et nous passâmes ainsi la soirée, devisant, causant, pots sur *table*, jusqu'à ce qu'il fût heure de dormir. (P.-L. Courier.)

Le seul chanoine Evrard, d'abstinence incapable,
Ose encor proposer qu'on apporte la *table*. (Boil.)

— *La grande table*. La table des grandes personnes, par opposition à *la petite table*, la table des enfants. N'oubliez pas la petite table, surtout au dessert.

— Chez le roi. *La table du chambellan, la table du maître d'hôtel, la table des aides de camp*, etc. Se dit en parlant de tables servies régulièrement, et où certains officiers de service ont droit de manger.

— Dans les grandes maisons. *La première table*. La table des maîtres. ‖ *La seconde table*. Celle des principaux domestiques. ‖ *La troisième table*. Celle des valets.

— Dans les communautés. *La première table*. La principale table, qui se sert à une heure réglée. ‖ *La seconde table*. Celle qui est le supplément de la première, et qui est principalement servie pour ceux que leurs fonctions empêchent de s'asseoir à la première.

— *Tenir la première, tenir la seconde table*. Faire les honneurs de la première, de la seconde table.

— *Tenir table ouverte*. Tenir une table où l'on reçoit beaucoup de personnes, et même celles qui n'ont pas été invitées. Ajoutez à cela qu'à l'exemple de son excellence, qui tenait *table* ouverte, je résolus de donner aussi à manger. (Le Sage.)

— Absol. *Tenir table*. Donner ordinairement à manger. Il tenait table à cette époque. Il ne tient plus table.

Vous vous croyez considérable,
Mais, dites-moi, tenez-vous *table*? (La Font.)

‖ Signifie encore, Demeurer longtemps à table. C'est un homme qui aime à tenir table. On dit d'un grand qui tient *table* deux fois le jour, et qui passe sa vie à faire sa digestion, qu'il meurt de faim, pour exprimer qu'il n'est pas riche. (La Bruy.) Ils continuèrent à tenir *table* avec d'autant plus d'agrément qu'Amgiad n'était plus inquiet. (Gall.)

Sans réfléchir qu'un jour ouvrable
N'était point fait pour tenir *table*. (Vadé.)

— *Bénir la table*. Faire en commun, avant le repas, la prière nommée *Benedicite*.

— *Servir à table*. Distribuer les mets aux personnes qui sont à table. C'est ordinairement la maîtresse de la maison qui sert à table. Quelquefois, cependant, elle en charge un des convives, pour lui faire honneur. ‖ Se dit aussi en parlant des domestiques qui apportent les plats, changent les assiettes, donnent à boire, etc. Toujours prêt à suivre les carrosses la nuit comme le jour, ou bien à servir à *table*, et à dévorer des yeux les plats que je voyais dessus. (Le Sage.)

— *Se mettre à table*. S'asseoir auprès de la table pour manger. Allons donc nous mettre à *table*, et qu'on fasse venir les musiciens. (Mol.) L'opération finie, nous courûmes nous mettre à *table*, avec des appétits aiguisés par le retard. (Brill.-Sav.) ‖ *Sortir, se lever de table, quitter la table*. Interrompre ou finir le repas. On allait sortir de *table*, lorsque l'horloge ayant sonné deux heures, cinq chevaux parurent dans la cour. (De Vigny.) Comment! plus raisonnable! interrompit à son tour le docteur, en se [illegible] êtes le plus grand fou du monde. (Le Sage.) ‖ On dit aussi dans ce dernier sens, *Être hors de table*. Eh bien! mon poulet, me dit-il quand nous fûmes hors de table, es-tu content de mon ordinaire? ne vaut-il pas bien celui de ton hôpital? (Id.)

— *Admettre quelqu'un à sa table*. Inviter à dîner quelqu'un d'inférieur à soi. Le roi, le ministre l'a admis à sa table.

— *Donner la table, sa table à quelqu'un*. Le faire manger habituellement avec soi. Les habitants, fort hospitaliers, s'empressèrent de nous offrir leur *table* et leur maison. (Chateaubriand.) ‖ On dit de même, *Avoir la table chez quelqu'un*. Le faire manger habituellement à sa table. Commis qui a la table et le logement, qui est nourri et logé chez celui qui l'emploie. J'acceptai le logement qu'il m'offrit gratuitement chez lui, avec la *table*. (Le Sage.)

— *Vivre à la même table*. Manger habituellement ensemble.

— *Courir les tables, piquer les tables*. Aller manger chez ceux qui tiennent table ouverte; faire le parasite. Quoique je m'aperçusse que c'était un vilain métier que celui d'aller piquer les *tables*, je commençai à me repentir de m'être moi-même interdit celle des pages du cardinal. (Le Sage.)

— *Table d'hôte*. Table servie à heure fixe, et où l'on mange à tant par tête. Manger à table d'hôte. Tenir une table d'hôte. Il existait quelques hôtels avec *table* d'hôte, qui, à peu d'exceptions près, n'offraient que le strict nécessaire, et qui d'ailleurs avaient une heure fixe. (Brill.-Sav.)

— *Propos de table*. Propos joyeux que l'on tient ordinairement en mangeant. ‖ *Chanson, ronde de table*. Chanson à boire, faite pour être chantée au dessert. On mangea sur nouveaux frais; on causa, on rit; on chanta des chansons de *table*. (Brill.-Sav.)

— Fig. *La dernière table du naufrage*. La dernière ressource.

— Fig. et fam. *Rester sous la table*. S'enivrer au point de ne pouvoir quitter la table. ‖ *Mettre quelqu'un sous la table*. L'enivrer complètement. L'homme à la grande bouche avait dit qu'il espérait bien qu'à lui tout seul il mettrait les Français sous la *table*. (Brill.-Sav.) *Écumeur de tables*. Parasite. Un jour qu'il donnait à dîner à l'ambassadeur de France, il ne vit pas sans peine arriver deux écumeurs de *tables*. (Le Sage.)

— Express. prov. *Dîner à la table de son maître*. Se dit d'un homme qui se laisse maîtriser par sa femme. ‖ *Ne faire qu'un lit et qu'une table*. Manger et coucher ensemble. ‖ *Mettre couteaux sur table*. Se disposer à faire bonne chère. ‖ *Se tenir mieux à table qu'à cheval*. Se dit d'un gourmand qui n'est bon à rien. ‖ *Avoir le dos au feu et le ventre à table*. Avoir toutes ses aises en mangeant.

— Fig. Toutes les personnes qui se trouvent à une même table. Le cardinal, à cette réponse, éclata de rire, et toute la *table* suivit son exemple. (Le Sage.) Ces vieux vers et l'air du maréchal faisaient rire toute la *table*, hormis trois personnes. (De Vigny.)

— *La sainte table*. L'autel où l'on communie, et fig., la communion. Se présenter à la sainte table. S'approcher de la sainte table. ‖ *La table du Seigneur*. Se dit pour l'autel en général.

— *Table* signifie aussi le repas même, la nourriture que l'on prend à table. Bonne table. Table délicate. Table simple. Table frugale. Luxe de table. Dépense de table. Table qui coûte beaucoup. Augmenter sa table. Retrancher, diminuer, réformer sa table. Viande qui se sert aux meilleures tables, sur les meilleures tables. Ayez une *table* frugale, mais suffisante. (J.-J. Rouss.) Il avait une des maisons les plus brillantes de cette ville; sa *table* surtout était excellente. (Brill.-Sav.) Une gaîté piquante est l'âme de la *table*. (Lebrun.)

— Par extens. Bonne chère. Les plaisirs de la table. Un ami de la table. Aimer trop la table. Cet annuaire, si cher aux amis de la *table*, se recommandait par le piquant de ses idées. (Brill.-Sav.) Le plaisir de la *table* est particulier à l'espèce humaine. (Id.) Il distingue partout le plaisir de la *table* d'avec le plaisir de manger. (De Balz.) Le cuisinier donne la collation à quelques-uns de ses amis, tous gens gaillards et nés pour la *table*. (Le Sage.)

Décorez cependant dans un goût convenable
L'asile où vous goûtez les plaisirs de la *table*. (Besco.)

— *Renoncer aux plaisirs de la table*. Renoncer aux recherches, aux excès de la table.

— Lame de métal, morceau de marbre ou de pierre plat et uni sur lequel on peut écrire, graver, peindre. Graver sur une table d'airain, sur une table de cuivre. Placer des tables de marbre pour recevoir les inscriptions d'un monument. Leur tragique histoire est gravée en lettres d'or sur cette *table* de marbre. (Le Sage.)

— *Table rase* ou *table d'attente*. Lame, pierre ou planche pour laquelle il n'y a encore rien de gravé. ‖ Fig. *Table rase*. Enfant, personne dont l'esprit encore neuf peut recevoir toutes les idées, toutes les impressions qu'on voudra bien lui donner. ‖ *Faire table rase*. Enlever tout ce qui se trouve sur une table. Les valets firent table rase. ‖ Se dit fig. d'une personne qui rejette toutes les opinions, toutes les notions qu'il a comme douteuses, pour les adopter de nouveau, les modifier ou les proscrire définitivement après un sérieux examen.

— *Table*. Se dit encore d'une liste ordinaire- [illegible] mots principaux qui sont dans un livre, et qui renvoient aux pages où se trouvent ces matières ou ces mots. Table alphabétique. Table des matières. Table bien faite, mal faite. Table exacte, fautive. Livre qui manque de table. Lorsque j'ai commencé d'écrire, ma *table* des matières était faite, et mon livre tout entier dans ma tête. (Brill.-Sav.) ‖ *Table des chapitres*. Table où l'on indique le sujet traité dans chacun des chapitres du livre.

— Planche, feuille où les matières historiques, didactiques, etc., sont réduites méthodiquement et présentées en raccourci, afin qu'on les puisse voir plus facilement, et d'un même coup d'œil. Table généalogique. Table chronologique. Table de longévité. Table synoptique. Enseigner la philosophie, l'histoire par tables. Mettre toutes les sciences en tables.

— *Tables astronomiques*. Tables calculées d'après les lois physiques du mouvement des astres, et au moyen desquelles on peut, à l'aide de simples opérations numériques, assigner d'avance la position de ces corps pour un temps quelconque. ‖ *Tables de logarithmes*. Tables de nombres en progression arithmétique, correspondant à des nombres d'une progression géométrique, dont l'emploi, universel dans les calculs mathématiques, ramène les multiplications et les divisions numériques à de simples additions et soustractions. ‖ *Tables loxodromiques*. Tables où la différence des longitudes, et la route que l'on a parcourue en suivant un certain rumb, sont marquées de dix en dix minutes de latitude. ‖ *Tables météorologiques*. Tables où l'on inscrit, jour par jour, les changements qui ont lieu dans l'atmosphère. ‖ *Table pythagorique* ou *de Pythagore*. Table qui contient tous les produits de la multiplication des nombres simples, les uns par les autres, depuis un jusqu'à neuf. ‖ *Table des signaux*. Table offrant la réunion de tous les signaux à employer en mer, pour les communications. ‖ *Table des sinus*. Tables qui contiennent par ordre les longueurs des sinus, tangentes et sécantes de tous les degrés et minutes d'un quart de cercle, exprimées numériquement en parties du rayon que l'on prend pour le sinus total. ‖ Il y a encore, dans les différentes parties des sciences exactes, plusieurs autres tables destinées à abréger les calculs difficiles ou d'un usage fréquent.

— Anat. Lame qui revêt chaque face d'un os plat. ‖ *Tables du crâne*. Lames de tissu compacte qui recouvre la surface externe et la surface interne des os du crâne. Table externe. Table interne. Cette dernière est appelée aussi *table vitrée*, à cause de sa fragilité.

— Antiq. *Table isiaque*. V. ISIAQUE. ‖ *Table égyptienne*. Table de marbre égyptien que l'on a trouvée à Rome en 1709, sur le mont Aventin, et qui est chargée d'hiéroglyphes dont on a vainement cherché l'explication. ‖ *Loi des douze tables*. Recueil de lois faites, dit-on, d'après les lois grecques de Solon, et publiées par les décemvirs, l'an 450 av. J.-C. Elles furent gravées sur des tables d'airain, au nombre de dix d'abord, puis on en ajouta deux nouvelles. La loi des douze tables était divisée en cent un articles. Ce fut la seule loi des Romains, depuis l'expulsion des Tarquins jusqu'à Auguste. Quelques fragments de ces lois sont venus jusqu'à nous. ‖ *Tables nouvelles*. Édit qui abolissait toutes les dettes et obligations. ‖ *Table de Pentinger* ou *table pentingérienne*. V. PENTINGÉRIEN.

— Archéol. *Table de marbre*. Grande table réellement de marbre qui était au palais de Justice, à Paris, où elle servait, entre autres usages, de théâtre aux clercs de la basoche pour y jouer des scènes bouffonnes et satiriques nommées sotties, farces ou moralités. Quoique cette table ait été détruite par le grand incendie du palais en 1618, les trois tribunaux qui siégeaient à l'entour, la connétablie, l'amirauté et les eaux et forêts, n'en conservèrent pas moins jusqu'en 1730 le nom de *table de marbre*. V. MARBRE. ‖ *Chevaliers de la Table-ronde*. Ordre fabuleux que les romans du cycle breton supposent établi par Arthus, au VIe siècle. La fable de la table ronde n'est guère antérieure au XIe siècle et paraît avoir été introduite par Robert Wace. L'ordre se composait de vingt-quatre chevaliers, dont les noms se trouvent gravés sur une table de marbre ronde, conservée à Winchester depuis 1480. ‖ *Table ronde*. S'est dit, en général, pour Joute, tournoi, parce que ces jeux étaient ordinairement suivis de festins où, pour éviter les disputes de préséance, on faisait asseoir les combattants à une table ronde.

— Fig., fam. et par plaisanterie. *Chevalier de la table ronde*. Gourmand; homme qui aime à rester longtemps à table.

— Astron. *Montagne de la table*. Constellation méridionale.

— Blas. *Table d'attente*. Écu qui n'est chargé d'aucune pièce ni meuble.

— Anc. comm. Nom que l'on donnait aux plaques de verre de Lorraine qui avaient deux pieds et demi en carré sans nœud au milieu. Il y avait six tables au lien et vingt-cinq liens dans un ballot. ‖ *Table de camelot*. S'est dit à Smyrne des ballots de cette étoffe qui viennent d'Europe et qui sont plats et carrés. ‖ *Table* ou *rouelle d'essai*. Se disait de deux plaques d'étain dont l'une était déposée au Châtelet, et l'autre à la communauté des potiers: ces tables portaient les empreintes des poinçons de tous les fabricants.

— Constr. Planche ou pièce de plomb [illegible] d'un réservoir. Une table de plomb. Du plomb en table.

— Féod. Table se disait de l'endroit où les seigneurs recevaient leur cens. ‖ *Mettre en sa table. Unir ou réincorporer à sa table*. User de retrait par puissance de fief, sur l'acheteur ou l'héritier d'un fief.

— Géogr. Sommet d'une montagne, quand elle forme une espèce de plateau. La table du mont Thabor. ‖ *Mont de la Table*. Montagne à surface plate, qui se trouve dans la colonie du cap de Bonne-Espérance, au sud de la ville du Cap. Elle a 1,500 mètres de haut. ‖ Une montagne de l'île de Rhodes et une autre des États-Unis (Caroline du Sud), portant le même nom. ‖ *Baie de la Table*. Baie à l'O. de la colonie du Cap, au S. de la baie de Saldanha. Elle est très-dangereuse.

— Géogr. anc. *Table du Soleil*. Endroit, sur les limites de l'Égypte et de l'Éthiopie, où l'on portait chaque année la statue de Jupiter Am-

mon, et où l'on offrait des festins aux dieux. On l'appelle aussi *héliotrapèze*.

— Hist. sainte. *Tables de la loi* ou *tables de Moïse*. Nom des lois que Dieu donna à Moïse sur le mont Sinaï, et qui étaient gravées sur deux tables de pierre V. DÉCALOGUE.

— Jeux. Autrefois, *Table secque*. Académie de jeux, brelan. || *Jeux de la table*. Tours d'escamotage. V. TABLETEUR. || *Jeux de tables*. Se disait de tous les jeux dans lesquels on emploie des dames et un échiquier ou un tablier, parce qu'au trictrac, les dames étaient alors désignées sous le nom de *tables*. || *Table* se dit aujourd'hui de chacune des divisions du tablier d'un trictrac, appelées aussi jans. Chaque table ou jan contient six cases désignées par autant de flèches. || *Toute table* ou *toutes tables*. Sorte de jeu qui se joue dans un trictrac.

— Lapid. Défaut à la surface d'un diamant. || *Diamant en table*. Diamant taillé de manière que la surface en est plate. On dit aussi *table de diamant*. *Table de rubis*. || *Table de bracelets*. Pierreries taillées en table, et arrangées pour servir à faire un bracelet.

— Mar. anc. *Table de loch*. Assemblage de deux planches noircies, jointes par une charnière, sur lesquelles on écrivait à la craie les chiffres indiquant toutes les opérations nautiques. Le contenu des tables de loch se reportait à la fin de chaque quart sur le livre de loch ou casernet. V. CASERNET.

— Métrol. Dans quelques provinces, *Poids de table*. Poids à l'usage du pays, et qui différait du poids de marc. || *Table de réduction*. Table indiquant le rapport que différents poids, différentes mesures, différentes monnaies, ont les uns avec les autres.

— Musiq. Table d'harmonie ou simplement *table*. Partie supérieure de certains instruments de musique, où sont tendues les cordes. Table de piano. Table de guitare. Table de basse, de violon.

— Philol. *Tables alphonsines*. *Tables rudolphines*. V. ALPHONSIN et RUDOLPHIN. || *Tables chronologiques*. Ouvrage de l'Ecossais Jean Blain, publié vers le milieu du XVIIIe siècle.

— Techn. *Table à la Tronchin*. Table haute sur laquelle on écrit debout, de l'invention du célèbre praticien de ce nom. || *Table de billard*. Châssis de madriers bien joints et bien unis, sur lequel on applique le tapis. || *Table à couler*. Masse de fonte sur laquelle on coule les glaces. || *Table à moules*. Table sur laquelle le chandelier dresse ses moules. || *Table aux voiles*. Grands bâtis de bois sur lesquels sont étendues les toiles où l'on met blanchir les cires. || *Table d'une enclume*. Lame d'acier qui recouvre la partie de l'enclume sur laquelle on frappe. || Chez les cartiers, *Mener la table*. Assortir les cartes et les diviser par deux.

TABLÉ. part. pass. du v. Tabler. Il est invar.

TABLEAU. s. m. (du lat. *tabula*). Ouvrage de peinture fait sur une table de bois, de cuivre, etc., ou sur de la toile. Grand, petit tableau. Beau tableau. Tableau estimé. Tableau de prix. Mauvais tableau. Vieux tableau. Un tableau de Raphaël, de Rubens, du Titien, du Poussin, etc., etc. Un tableau de Lebrun, d'Horace Vernet, d'Ingres, de Delaroche, etc. Tableau italien, français, flamand, espagnol. Tableau d'histoire. Tableau de genre, de chevalet. Tableau d'église. Cabinet, galerie de tableaux. Le fond, le devant, les plans d'un tableau. Le cadre d'un tableau. Mettre la dernière main à un tableau. Restaurer un tableau. Vernir, rentoiler un tableau. Etre curieux de tableaux. Il vit encore des *tableaux* de deux cents ans, et des statues de plus de vingt siècles, qui lui parurent des chefs-d'œuvre. (Volt.) Elles dînèrent dans une grande salle où il y avait plusieurs *tableaux*. (Le Sage.) Voilà l'histoire de ma famille, et un récit des malheurs qui sont représentés dans ce *tableau*. (Id.)

— Fig. La mort a effacé, pour ainsi dire, sous le pinceau même, un *tableau* qui s'avançait à la perfection avec une incroyable diligence. (Boss.) Lorsque l'âme est agitée, la face humaine devient un *tableau* vivant où les passions sont rendues avec autant de délicatesse que d'énergie. (Buff.)

— *Exposition annuelle des tableaux*. V. EXPOSITION.

— Fig. *C'est une ombre au tableau*. Se dit d'un léger défaut qui fait ressortir les qualités d'une personne, les beautés d'un ouvrage.

— Se dit aussi fig. d'un ensemble d'objets [illegible] cette hauteur, on découvre un tableau magnifique. Le *tableau* du [illegible] excite l'admiration, lorsqu'on considère la majesté de son ensemble. (A. Libes.) Les deux rives du Meschacebé présentent le *tableau* le plus extraordinaire. (Chateaubriand.) Des archers nombreux, armés de longues piques, encadraient ce *tableau* d'une manière digne de lui. (De Vigny.) Ces faneurs vont m'offrir un plus riant *tableau*. (Léon.)

Je connais la nature, et sur ses grands *tableaux*,
J'ai cent fois, jeune encore, essayé mes pinceaux.
(Lebrun.)

Le *tableau* de l'espèce humaine
Est un *tableau* mouvant. Là, des biens et des maux
La génération se succède et s'enchaîne.
Chaque acte aux spectateurs offre des traits nouveaux,
Et les héros changent à chaque scène. (Dumesnil.)

— Représentation naturelle d'une chose, en action, de vive voix ou par écrit. Tableau fidèle, exact, complet. Tableau inexact, exagéré. Tableau de la vie humaine. Tableau des passions et des vices. Tableau historique. Tableau des principaux événements de l'époque. Faire, tracer le tableau de nos troubles civils, de nos révolutions. Cette scène offre un des plus beaux tableaux qui soient au théâtre. Vous avez prétendu que je consacrasse la mémoire des vertus du père Bourgoing, et que je vous proposasse comme un *tableau* le modèle de sa sainte vie. (Boss.) A ce *tableau* des avantages de l'industrie, j'en vais accoler un autre, d'un genre absolument opposé. (Brill.-Sav.) Ces livres me présentent des *tableaux* des passions qui en rendent les habitants si misérables. (B. de St-P.) Les *tableaux* de l'histoire inspirent la résignation : quand les hommes furent-ils moins malheureux ? (Boiste.)

— Liste des membres d'une compagnie selon l'ordre de leur réception. Avocat inscrit au tableau, rayé du tableau. On a effacé son nom du tableau. Le roi a nommé trois nouveaux conseillers, selon l'ordre du tableau.

— Feuille ou planche sur laquelle des matières didactiques, historiques, etc., sont rangées méthodiquement, et de manière à être embrassées d'un seul coup d'œil. Tableau statistique. Tableau synoptique. Tableau comparatif des anciennes mesures et des nouvelles. Les colonnes d'un tableau.

— Dans les classes, dans les écoles, Table de bois noircie sur laquelle on trace avec de la craie des caractères, des chiffres, des figures. Ecrire une phrase sur le tableau. Faire une opération sur le tableau. Aller au tableau.

— Cadre de menuiserie fixé sur une muraille, pour y afficher des actes publics, et qui est ordinairement fermé par un grillage. Son mariage, sa demande en séparation, est au tableau, est affiché au tableau.

— Autrefois, Paix ou reliquaire que l'on donnait à baiser à la messe, pendant l'*Agnus Dei*.

— Antiq. *Tableau votif* ou *tablette votive*. Tableau consacré dans un temple, par celui qui avait échappé à quelque danger, tel qu'un naufrage, etc. Ce tableau représentait l'événement même qu'il devait consacrer. C'est de là que nous est venu l'usage des *ex voto*.

— Archit. Partie de l'épaisseur d'une baie de porte ou de fenêtre qui est en dehors de la fermeture.

— Droit civ. Les tableaux sont considérés comme immeubles quand ils sont placés à demeure; comme meubles quand ils font partie d'une collection, dans des galeries ou pièces particulières; comme meubles meublants, quand ils font partie du mobilier d'un appartement.

— Hist. *Tableau civique*. S'est dit, dans la révolution française, d'un tableau où étaient inscrits tous les citoyens d'un canton ou d'une section qui avaient prêté le serment civique.

— Littér. dram. Division d'un drame, ou subdivision des actes d'un ouvrage dramatique, qui a été introduite depuis peu dans les pièces des théâtres du second ordre. On compte ordinairement autant de tableaux que de changements de décoration. Drame en huit tableaux. Pièce en cinq actes et en douze tableaux.

— Mar. Cadre de menuiserie placé à l'arrière, et dans lequel est la figure qui donne le nom au bâtiment, ou simplement ce nom, entouré de sculptures.

— Phys. *Tableau magique*. Nom donné à un carreau de verre monté dans une bordure dont les deux surfaces sont couvertes en partie par une feuille d'étain. On varie extrêmement la construction de cet instrument. Quand il est électrisé, il produit les mêmes effets que la bouteille de Leyde.

— Typogr. Se dit de tout ouvrage à cadre, filets et accolades. On ne confie les tableaux qu'à un compositeur habile. Labeur chargé de tableaux.

TABLÉE. s. f. (rad. *table*). Réunion de personnes autour d'une table. Une tablée de parents, d'amis. Pop. et peu usité.

— Techn. Longueur d'étoffe qui s'étend d'un bout de la table à l'autre, après avoir été tondue.

TABLER. v. n. 1re conj. (rad. *table*). Tenir table. Homme qui aime à tabler. Et, plein de joie, allez *tabler* jusqu'à demain. (Mol.)

— Au trictrac, Poser, arranger les tables ou dames, suivant les points qu'on a amenés. On ne dit plus que *caser*.

— Fig. et fam. *Vous pouvez tabler là-dessus*. [illegible] et vous pouvez tabler là-dessus.

TABLE-RONDE. s. f. Institution de la chevalerie qui paraît avoir appartenu au XIe siècle. V. TABLE.

TABLET. s. m. Vieux mot qui s'est dit pour Reliquaire. || S'est dit aussi pour Petite table.

TABLETEUR. s. m. Celui qui fait des jeux de table, escamoteur. Vieux et inusité.

TABLETIER, IÈRE. s. (rad. *table*). Celui, celle qui fait et qui vend des échiquiers, des trictracs, des jeux de dominos, des billes de billards, des tabatières et autres ouvrages d'ivoire, d'ébène, de buis, etc.

TABLETTE. s. f. (du lat. *tabella*, dimin. de *tabula*). Planche posée pour y mettre quelque chose. Les tablettes d'une armoire, d'une bibliothèque. Ranger ses cartons, ses livres sur des tablettes. Posez cela sur la tablette.

— S'est dit pour Petite table. || *Manger à la tablette*. Manger sur une petite table, séparée de la grande, ce qui est encore une espèce de pénitence dans quelques communautés.

— Au pl. Planches de bois enduites d'une légère couche de cire sur laquelle les anciens écrivaient avec le style. V. STYLE.

— Se dit également parmi nous de plusieurs feuilles d'ivoire, de parchemin ou de papier, attachées ensemble, et que l'on porte sur soi pour prendre des notes, écrire les choses dont on veut se souvenir. De jolies tablettes. Des tablettes garnies d'or ou d'argent. Ecrire sur ses tablettes. Oublier, perdre ses tablettes. Qu'y avait-il donc de si précieux dans vos *tablettes*, grande reine ? (Boil.) Eh bien ! nous donnerez-vous l'explication des paroles qui sont sur vos *tablettes* ? (Id.) J'écrivais tous les matins, sur mes *tablettes*, les histoires que je voulais lui conter dans la journée. (Le Sage.)

Que l'on cherche partout mes *tablettes* perdues,
Et que sans les ouvrir elles me soient rendues.
(Quinault.)

— Prov. et fig. *Etre écrit, être marqué sur les tablettes d'une personne*. Etre connu d'une personne, en avoir été remarqué sous quelque rapport. Cet homme-là n'est point écrit sur mes *tablettes* entre les grands médecins. (Mol.) Je me remets cette créature-là; il y a longtemps qu'elle est marquée à l'encre rouge sur mes *tablettes*. (Le Sage.) || *Rayez, ôtez cela de vos tablettes*. Ne vous attendez pas à cela, ne comptez pas là-dessus. || *Vous êtes sur mes tablettes*. Se dit, par manière de menace ou de reproche, pour, Je me souviendrai de vous.

— Admin. anc. *Charge sans tablettes*. Se disait autrefois de toutes les fonctions qu'on occupait provisoirement, sans nomination définitive.

— Antiq. rom. *Tablettes centauriennes*. Registre sur lequel les censeurs réglaient la perception des impôts. || *Tablettes d'absolution*. Celles sur lesquelles le juge inscrivait la lettre A, initiale d'*Absolvo* (j'absous). || *Tablettes de condamnation*. Celles sur lesquelles le juge inscrivait la lettre C, initiale de *Condamno* (je condamne). || *Tablettes comitiales*. Celles qui servaient à sanctionner ou à rejeter un projet de loi. || *Tablette votive*. V. TABLEAU.

— Jeux. *La tablette*. Amusement de société, dans lequel on fait rouler dans un tableau deux petites boules, marquées sur différentes facettes depuis 1 jusqu'à 19.

— Pharm. Médicament solide, de forme aplatie, tantôt ronde, tantôt carrée ou rhomboïdale, et qui se compose de substances pulvérisées incorporées au sucre par un mucilage. Tablettes alcalines ou de Vichy. Tablettes antimoniales. Tablettes balsamiques de Tolu. Tablettes martiales. Tablettes de roses de Provins. Tablettes de kermès. Tablettes de magnésie. Tablettes de manne. Tablettes de quinquina. Tablettes de soufre. Tablettes de guimauve.

— Nom donné à quelques autres compositions sèches de formes semblables. Tablette de chocolat. || *Tablettes de bouillon*. Bouillon évaporé jusqu'à siccité, auquel on donne la forme de tablettes qui peuvent se conserver en bon état pendant plusieurs années.

— Philol. Titre de plusieurs ouvrages qui présentent des matières rédigées par ordre ou en raccourci. Tablettes historiques. Tablettes dramatiques. || *Tablettes chronologiques*. Ouvrage publié au commencement du XVIIIe siècle par l'abbé Lenglet-Dufresnoy.

TABLETTERIE. s. f. Métier, commerce de tabletier. Travailler en tabletterie. Exercer la tabletterie. La tabletterie, industrie toute française, qui demande de l'adresse et du goût, est un de nos principaux objets d'exportation pour l'Europe et pour l'Amérique.

— Ouvrage de tabletterie. Magasin de tabletterie. Acheter de la tabletterie. C'est surtout à Paris que se fabrique la tabletterie fine et de luxe.

TABLIER. s. m. (rad. *table*). Tableau distingué par soixante-quatre carrés de deux différentes couleurs, comme blanc et noir, rouge et jaune, sur lequel on joue aux échecs, aux dames. On ne dit plus aujourd'hui que *échiquier* ou *damier*.

— S'emploie pour désigner la totalité d'un trictrac qui est divisé en deux parties, sous-divisées chacune en deux tables.

TABLIER. s. m. (pr. *ta-bli-é*; rad. *table*.) Pièce de toile, de cuir, etc., que les ouvriers et les femmes mettent devant eux en travaillant pour préserver leurs vêtements. Tablier [illegible] peau. Tablier à bavettes, à poches. Tablier de maçon, de serrurier. Tablier de cuisine. Vous n'avez qu'à quitter votre *tablier*, et prendre congé de votre maître. (Le Sage.) Là je pris mes grades, et le bonnet de marmiton, c'est-à-dire un bonnet de nuit avec un *tablier* blanc. (Id.) Bedreddin reprit le chemin de la ville, en étanchant le sang de sa plaie avec son *tablier*. (Gall.)

— *Droit de tablier*. Droit que, dans quelques métiers, les apprentis qui passent ouvriers payent à leurs nouveaux camarades.

— Morceau d'étoffe que les femmes mettent devant elles pour ornement. Tablier de mousseline. Tablier de taffetas. Tablier de moiré. Tablier noir, vert, rouge. Tablier de point. Tablier à dentelles. Tablier festonné, brodé. Il remplissait le *tablier* de Virginie de toutes sortes de provisions et l'amenait devant nous. (B. de St-P.) On voyait passer sur cette robe plusieurs corps à l'usage des dames, des *tabliers* bigarrés, et des coiffures nouvelles. (Le Sage.)

— *Tablier de sapeur*. Tablier de peau blanche que portent devant eux les sapeurs des régiments d'infanterie française et de la garde nationale.

— *Lever son tablier*. Se dit dans un sens obscène, d'une fille ou d'une femme qui a commerce avec un homme.

De son amant Iris a fait un père;
Sexe malin, pourquoi vous en railler?
L'amour a fait lever son *tablier*,
Le vôtre est-il d'étoffe moins légère? (Bertrand.)

— Prov. *Cela sent le tablier de cuisine*. Aristodème, courtisan d'Antigonus, était fils d'un cuisinier. Un jour qu'il conseillait à son maître de diminuer ses dépenses et ses libéralités, Antigonus lui répondit : Tais-toi, ce que tu me dis là sent le *tablier* de cuisine. (Dict. historiq.)

— Au théâtre. *Rôle à tablier*. Rôle d'artisan, pour les hommes, de soubrette pour les femmes. Il excelle dans les rôles à tablier. Elle est déplacée dans les rôles à tablier.

— Se dit aussi d'un morceau de cuir attaché sur le devant d'un cabriolet, d'une carriole pour garantir de la pluie, des éclaboussures.

— *Tablier de timbale*. Étoffe enrichie de broderies qui se met autour d'une timbale.

— Anc. admin. Se disait, en Bretagne, du bureau de recette des droits du roi. || *Droit de tablier et prévôté*. Droit de quatre deniers par livre qu'on levait, à la Rochelle, sur les marchandises qui sortaient de ce port.

— Anat. Prolongement des petites lèvres de la vulve, chez les Hottentotes.

— Bot. Division inférieure du périanthe des orchidées. On la nomme aussi *labelle*.

— Écon. rur. Morceau de toile qu'on suspend sous le ventre des béliers, pour les empêcher de saillir les brebis. || *Tablier de ruche*. Support en bois ou en pierre sur lequel pose la ruche.

— Entom. Ensemble des pièces qui voilent les organes sexuels de quelques araignées.

— Fortif. Partie d'un pont-levis qui s'abaisse pour donner passage sur le fossé.

— Mar. Doublure dont on renforcit certaines voiles pour les préserver du frottement des hunes et des barres.

— Ponts-et-chauss. Ensemble des poutres et des planches qui forment une des travées d'un pont de charpente.

— Sculpt. Ornement sculpté sur la face d'un piédestal.

— Techn. Morceau de peau cloué à la table qui enchâsse la pierre des batteurs d'or.

TABLINUM. s. m. (pr. *ta-bli-nome*). Antiq. rom. Appartement d'une maison romaine qui était voisin de l'atrium, et qui formait une galerie de tableaux et de statues.

TABLOIN. s. m. Art milit. Plate-forme faite de madriers, pour y placer une batterie de canons.

TABOOR, TABOR et **TABOUR**. s. m. Anc. t. milit. Tambour, instrument de musique militaire.

TABOR. Géogr. V. THABOR.

TABORÉOR ou **TABOURDEUR**. s. m. Anc. t. milit. Celui qui bat du tambour.

TABORER, TABOULER ou **TABOURDER**. v. n. 1re conj. Anc. t. milit. Tambouriner, battre du tambour.

TABORITE. s. m. Hist. relig. V. THABORITE.

TABORS. s. m. pl. Anc. t. milit. Retranchements qu'on faisait autrefois avec les bagages pour arrêter la carabine.

TABOT. s. m. Relat. Grand coffre qui sert d'autel aux prêtres éthiopiens. Ils prétendent que le tabot est l'arche d'alliance furtivement enlevée du temple de Jérusalem.

TABOU. s. m. Relat. Coutume superstitieuse qui règne dans toute la Polynésie; c'est une espèce d'interdiction prononcée sur un objet ou sur une personne par les prêtres ou les chefs. Un particulier peut imposer le tabou sur ses propres biens, sur sa maison, sur certains aliments dont il s'interdit l'usage. Depuis la venue des Européens, le tabou est aboli en plusieurs lieux.

— Se dit adjectiv. des objets et des personnes sur lesquels pèse l'interdit du tabou. Autrefois, le souverain des îles Sandwich était tabou, et mettait à mort quiconque avait jeté les yeux sur lui.

TABOUER. v. a. 1re conj. (rad. *tabou*). Relat. Déclarer tabou, assujettir à l'interdiction appelée tabou.

TABOUILLER. v. n. 1re conj. (pr. *ta-bou-yé*). S'est dit dans le même sens que *tabourer*. V. TABOURER.

TABOUILLIS. s. m. (pr. *ta-bou-yi*). S'est dit dans le même sens que *tabourement*. V. TABOUREMENT.

TABOUREMENT. s. m. Action de battre du tambour.

— Fig. Grand bruit; tapage. Vieux et inusité dans ces deux acceptions.

TABOURER. v. a. 1re conj. Battre du tambour.

— Fig. Faire du bruit, du tapage. Tabourer à une porte. Vieux et inusité dans ces deux acceptions.

TABOURET. s. m. (suivant Ménage, de *tambour*, à cause de la ressemblance d'un tabou[illegible]

ret à un petit tambour). Petit siége à quatre pieds, qui n'a ni bras ni dossier. Tabouret de paille, de velours. S'asseoir sur un tabouret.

— Espèce d'estrade sur laquelle on exposait en place publique ceux qui sont condamnés à une peine infamante. Homme qui mérite le tabouret. Il a été sur le tabouret.

— Ancienn. Sorte de parure de femme.

— Bot. Espèce du genre thlaspi, que l'on nomme vulgairement *bourse-à-pasteur*. V. THLASPI.

— Équit. *Tabouret d'équitation*. Sorte de fauteuil ou de siége quelconque auquel on donne les différents mouvements que l'on fait exécuter à un cheval de manége.

— Hist. *Droit de tabouret*. Droit de s'asseoir sur un tabouret, en présence de la majesté royale. Cette prérogative ne date que du règne de Louis XIII, et fut d'abord accordée par Anne d'Autriche à la femme du chancelier Séguier. Le même droit fut donné bientôt aux princesses et duchesses, puis aux femmes des grands d'Espagne en 1626. Dans les cercles de la reine, le droit de tabouret était pour les dames ce qu'était pour les hommes de la cour le fauteuil chez le roi.

— *Avoir le tabouret, l'honneur du tabouret*. Avoir le droit de tabouret, le droit de s'asseoir sur un tabouret ou un siége pliant en présence du roi et de la reine.

— Phys. *Tabouret électrique*. Siége supporté par quatre petites colonnes de cristal, pour isoler les personnes et les choses qu'on veut électriser.

— Techn. Lanterne qui fait partie des machines destinées à puiser les eaux dans une carrière.

TABOUREUR. s. m. Celui qui bat le tambour. Vieux et inus. On dit *tambourineur*.

TABOURIN. s. m. Tambour; instrument de musique militaire. Vieux et inus. en ce sens.

— S'est dit aussi pour Tambourin.

> Adieu mesure, adieu cadence,
> *Tabourins*, hautbois, violons,
> Puisqu'à la guerre nous allons. (Malh.)

— Archéol. Sorte de petite monnaie qui valait 10 deniers.

— Anc. mar. Partie de la galère où se trouvait l'éperon.

— Techn. Machine tournante en quart de sphère, que l'on pose au-dessus d'une cheminée pour l'empêcher de fumer.

TABOUROT (Étienne), sieur des Accords, procureur du roi à Dijon, né en 1547, mort en 1590; connu par plusieurs ouvrages facétieux et bizarres qu'on ne lit plus aujourd'hui.

TABS. Géogr. Ville d'Iran (Kouhistan), à 90 kilom. S.-O. de Toun; 8,000 hab. Citadelle, jadis forteresse des Assassins.

TABUDA. Géogr. anc. Un des noms de l'Escaut. V. SCALDIS.

TABULAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *tabula*, tableau). Qui tient aux tableaux, à l'emploi des tableaux. ‖ *Méthode tabulaire*. Celle dans laquelle on se sert de tableaux pour l'exposition d'une nomenclature, d'une série de faits. On dit aussi *méthode synoptique*. ‖ *Logarithmes tabulaires*. Ceux des tables.

TABULAIRE. s. m. Antiq. rom. Nom que l'on donnait aux affranchis, dont l'acte de manumission s'appelait *table*. ‖ Officier civil chargé de dresser les rôles d'impositions. ‖ Sorte de greffier municipal.

— Féod. Serf qui s'était affranchi en se plaçant sous la protection d'une église.

TABULAIRE. s. f. Comm. relig. Titre d'un office dans les couvents de femmes. La tabulaire marquait sur une tablette le nom des sœurs qui avaient quelque office à remplir pendant la semaine.

TABULCHANA. s. m. Relat. Cortége militaire que le sultan de Constantinople accorde à chacun de ses officiers. Le tabulchana du grand visir.

TABUR. s. m. S'est dit pour Tambour. Violes, taburs et citoles.

TABURAGN. s. m. Ichthyol. Un des noms du marteau de mer.

TABUST et **TAPUT.** s. m. S'est dit pour Querelle, contestation. ‖ Bruit, vacarme. Autour de luy, un *tabust* de ses valets plein de licence. (Mont.) Sa vie solitaire et retirée, grand séjour et seule retraite du *tabust* et brouillis du monde. (Chass.)

TABUSTÉ ou **TABUTÉ,** ÉE. part. pass. des v. Tabuster et Tabuter.

TABUSTER et **TABUTER.** v. a. 1re conj. Vieux mot qui signifiait Inquiéter, quereller. ‖ Faire du bruit, du tapage.

TAC. s. m. Médec. Nom d'une épidémie qui régna dans Paris en 1441.

— Médec. vétér. Maladie contagieuse qui attaque les brebis et les moutons. Le tac s'est mis dans ce troupeau.

— Moll. Nom vulgaire du tritine.

TACAIN. s. m. Vieux mot qui signifiait Querelleur, brouillon, mutin. V. TACQUIN.

TACAMAHACA ou **TAMAQUE.** s. m. Pharm. Résine peu usitée, d'une odeur analogue à celle de la lavande, qui provient d'un arbre de la famille des térébinthacées. ‖ Matière résineuse verdâtre, liquide, fournie par le calaba. On la nomme aussi *baume vert* ou *baume Marie*.

TACAPE. Géogr. Ville de l'Afrique ancienne. V. CABES.

TACAND. s. m. Ichthyol. Nom spécifique d'une morue.

TACAZZÉ. Géogr. Rivière d'Afrique, qui arrose l'Abyssinie et la Nubie. On la nomme aussi *Al Barah*.

TACCA. s. m. Bot. Genre de plantes monocotylédones, à fleurs incomplètes, de la famille des narcissées. Le taca pennatifide croît à Madagascar et dans les Indes orientales, où ses racines épaisses, tubéreuses, servent d'aliment.

TACCACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à un tacca. ‖ TACCACÉES. s. f. pl. Famille de plantes qui a pour type le genre tacca.

TACCO. s. m. Ornith. Oiseau d'Amérique, qui est une espèce de coucou. *Tacco* est le cri habituel, et néanmoins peu fréquent de ce coucou. (Buff.) On le nomme vulgairement *vieillard*.

TACET. s. m. (pr. *ta-cète*; 3e pers. du sing. du prés. de l'indic. du v. lat. *tacere*, se taire). Mot latin qui est usité en musique dans ces phrases : *Tenir le tacet, faire le tacet*, qui se disent d'une partie qui se tait pendant que les autres chantent.

— Fam. et par extens. *Garder le tacet*. Ne dire mot, se taire. Il a constamment gardé le tacet.

> On dit que ce nouveau Tacite
> Aurait dû garder le tacet. (Voltaire.)

TACHAN. Géogr. Ville de Bohême, à 52 kilom. N.-O. de Pilsen; 2,200 hab. Célèbre manufacture de glaces. André Procope, chef hussite, battit les impériaux à Tachan en 1431.

TÂCHANT. part. prés. du v. Tâcher. Qui tâche. Il est invar.

TACHANT. part. prés. du v. Tacher. Qui tache. Il est invar. Vin, liqueur tachant les habits.

TACHANT, ANTE. adj. Bot. Se dit des plantes qui salissent les doigts quand on y touche. *Dermode tachant*.

TACHARD. s. m. Ornith. Oiseau de proie du genre des buses.

TACHE. s. f. Souillure, marque qui salit. Une tache de graisse. Une tache d'huile. Une tache d'encre. Cela fait tache sur le linge. Enlever, ôter, faire disparaître une tache. Cette tache s'en ira à la lessive. Habit plein de taches. Vous savez bien, monsieur, qu'un des devants de mon pourpoint est couvert d'une grande *tache* de l'huile de la lampe. (Mol.)

— Fig. *La tache du péché*. La souillure que l'âme contracte par le péché. Offrez-lui cette âme sainte qui, après avoir lavé dans le sang de Jésus-Christ ces *taches* que le péché laisse en nous après la mort, jouit sans doute d'un bonheur éternel? (Fléch.)

— Prov. et fig. *C'est une tache d'huile*. C'est une flétrissure ineffaçable.

— Marque naturelle ou accidentelle sur la peau, sur un organe. Avoir des taches sur la figure. Avoir une tache sur l'œil, sur la cornée. Des *taches* noires défiguraient sa belle gorge et son beau visage. (Volt.) Je regardais ce petit trou qu'elle a au côté du menton, et je croyais d'abord que ce fût une *tache*. (Mol.) Il survient aussi sur les ongles, particulièrement dans le printemps, de petites *taches* blanches que les anciens appelaient fleurs des ongles, et que le peuple nomme mensonges; ces *taches*, qui n'indiquent aucune maladie, méritent à peine d'être remarquées. (Dict. de médec.) ‖ *Taches de rousseur*. V. ÉPHÉLIDE.

— Marque naturelle sur le poil ou sur la peau d'un animal. Chien blanc qui a des taches noires.

— Fig. *L'Agneau sans tache*. Notre Seigneur Jésus-Christ. Chastes épouses de Jésus-Christ, attirez sur ce dépôt sacré quelques regards de l'Agneau sans *tache* que vous suivez. (Fléch.)

— Se dit, à peu près dans le même sens, en parlant des végétaux. Les taches d'un œillet, d'un dahlia. Les feuilles du geranium ont des taches noirâtres.

— Endroit obscur sur la surface lumineuse du soleil, de la lune et de quelques planètes. Apercevoir de nouvelles taches dans le soleil, dans la lune.

— Prov. et fig. *Il veut trouver des taches dans le soleil*. Se dit d'un homme qui cherche à trouver des défauts dans un chef-d'œuvre.

— *Tache*, signifie encore figurément, Imperfection, défaut dans un ouvrage d'esprit. Il y a des taches dans ce poëme, dans cette ode.

— Fig. et absol. Tout ce qui porte atteinte à l'honneur, à la réputation. C'est une tache à son honneur. C'est une grande tache dans sa vie. Cet affront est une *tache* qui ne peut se laver que dans le sang. Ce nom antique, dont il était si fier, n'était pas venu sans *tache* jusqu'à lui. (Villem.) La noblesse de ma maison a-t-elle quelque *tache* que j'ignore? (Le Sage.) Quoi! ton maître fera une *tache* à sa gloire! (Th. Corn.)

— Peint. Dans un tableau, Masse de couleurs sans liaison, sans harmonie. La peinture veut des ombres, mais non des *taches*, pour relever l'éclat des couleurs. (Mme de Staël.)

— Ichthyol. *Tache noire*. Nom spécifique d'un chétodon.

TÂCHE. s. f. (de *taxa*, qui dans la basse latinité signifiait *taxe*, et par extens., obligation; on écrivait autrefois *tasche*). Travail, ouvrage que l'on donne à faire à quelqu'un, dans un temps fixé et à certaines conditions. Tâche longue, pénible. Ouvrage exécuté à la tâche. Donner une tâche à des enfants, à des ouvriers. S'imposer, se prescrire une tâche. Remplir sa tâche. Faire, exécuter sa tâche. Achever sa tâche. J'ai fini ma courte *tâche*; je n'ai plus rien à dire et je me tais. (J.-J. Rouss.) Le jeune auteur de tant de biens, le possesseur de tant de gloire, était loin de se croire au terme de sa *tâche*. (Thiers.)

— Se dit aussi, dans le même sens, des animaux. Là, de nombreux essaims d'abeilles remplissent avec ardeur leur *tâche* délicieuse. (Deleuze.)

— *Travailler à la tâche, être à la tâche*. Travailler à un ouvrage qu'on a entrepris en gros et dont on doit être payé sans égard au nombre de journées qu'on y aura employées. Des ouvriers qui sont à la tâche ou à leur tâche, qui travaillent à la tâche. On dit de même, Entreprendre une besogne à la tâche, la prendre à la tâche. Donner un ouvrage à la tâche.

— Fig. *Prendre à tâche de faire une chose*. S'attacher à faire une chose, saisir toutes les occasions de la faire. Il a pris à tâche de me contredire, de me contrarier. Il semble que vous ayez pris à tâche de le perdre, de le ruiner. C'est une entreprise que j'ai pris à tâche de faire réussir. C'est la source des combats des philosophes, dont les uns ont pris à *tâche* d'élever l'homme en découvrant ses grandeurs; les autres de l'abaisser en représentant ses misères. (Pasc.)

— Loc. adv. *En bloc et en tâche*. En gros et sans entrer en discussion du détail. Entreprendre un travail en bloc et en tâche. Marchander des objets en bloc et en tâche. Vieux et peu usité.

— Anc. cout. On appelait *tâche* dix cuirs réunis ensemble.

— Anc. métrol. Pièce de terre d'une certaine mesure.

TÂCHÉ. part. pass. du v. n. Tâcher. Il est invariable.

TACHÉ, ÉE. part. pass. du v. Tacher. S'emploie adjectiv. Habit taché. Linge taché. Sa robe *tachée* porte l'empreinte de la carrière qu'il a parcourue. (B. Const.)

— *Taché de*. La pleine lune qui se lève au sommet du mont Ida *taché* de neige, répandait une lumière sereine. (Lamart.) Ce sac était lié d'un ruban rouge, et *taché* d'encre au milieu. (Le Sage.)

> Nos fils bien gros,
> Bien dispos,
> Naîtront parmi les pots,
> Le front *taché* de lie. (Béranger.)

— Fig. Quelles horreurs! Mon règne en sera *taché*. (De Vigny.)

— Bot. Se dit des pétales ou des feuilles qui portent des taches.

TACHÉE. s. f. Ichthyol. Nom vulgaire du lutjan.

TACHÉOGRAPHE, TACHÉOGRAPHIE, TACHÉOGRAPHIQUE. V. TACHYGRAPHE, TACHYGRAPHIE, TACHYGRAPHIQUE.

TACHÉOTYPE. s. m. (pr. *ta-ké-o-ty-pe*; ét. gr., ταχὺς, rapide; τύπος, caractère, empreinte). Typogr. Nom donné à une méthode, à une construction de casse d'imprimerie, par lesquelles on prétendait obtenir une grande rapidité de travail.

TACHER. v. a. 1re conj. (rad. *tache*). Souiller, faire une tache. L'encre tache le linge. Cela tache les habits. A l'égard du sac où il y avait de l'argent, je le gardai; je ne l'avais *taché* d'encre et lié d'un ruban rouge que pour le faire paraître ainsi devant l'hôte et l'hôtesse. (Le Sage.)

— Fig. Il ne faut qu'une mauvaise action pour *tacher* la plus belle vie. (Acad.)

— SE TACHER. v. pron. Se faire une tache, des taches. Prenez garde de vous tacher.

— Être taché. Le blanc, le rose se tachent aisément.

TÂCHER. v. n. 1re conj. (rad. *tâche*). Faire des efforts pour venir à bout d'une chose. Tâchez de vous avancer. Il tâchera de vous payer, de vous satisfaire. La vanité *tâche* en quelque sorte de couvrir la honte de la mort par les honneurs de la sépulture. (Boss.) A Dieu ne plaise que je *tâche* d'[illegible] l'esprit du siècle [illegible] les gens qu'ils ont *tâché* d'animer contre lui, outre que cela est de très-mauvaise grâce, je ne vois rien de plus ridicule. (Mol.) Si je rencontre quelque infortuné, je *tâche* de venir à son secours par mes conseils. (B. de St-P.) Mais lorsque vous serez au milieu des hommes, [illegible] par l'hypocrite. (De Vigny.) *Tâchez* de vivre tranquille si vous ne pouvez vivre heureux. (Quin.) Je lui parlais sans cesse, et *tâchais* de m'en faire écouter. (Le Sage.) *Tâchez* dans ce dessein de l'affermir vous-même. (Rac.)

— *Tâcher à*. Viser à. L'on *tâche* à l'émouvoir par des images affectées de sa misère. (Fléch.) Je m'cache contre elle et *tâche* à la braver. (Rac.) Je vois qu'encore mon frère ne *tâche* à me nuire. (Mol.)

> Il suffit qu'il se rende plus sage,
> Et *tâche* à mériter la grâce où je m'engage. (Mol.)

> Quoi! vous osez, dit-elle, à mes yeux vous produire,
> Après que [illegible] *tâché* à me nuire. (La Font.)

— Absol. Faire des efforts pénibles en s'appliquant à un ouvrage auquel on n'est point propre. Un artiste qui tâche ne peut acquérir ni habileté ni réputation. Malheur à qui *tâche* en quelque genre que ce puisse être. (Volt.)

— Fam. *Il n'y tâchait pas*. Il l'a fait sans intention. Pardonnez-lui ce manque d'égards, il n'y tâchait pas.

— *Il n'y tâchait pas* se dit aussi en parlant d'un homme qui réussit plutôt par hasard que par talent ou par adresse.

TÂCHERON. s. m. (rad. *tâche*). Techn. Ouvrier qui entreprend une tâche pour la faire lui-même ou pour la faire faire.

TACHETÉ, ÉE. part. pass. du v. Tacheter. S'empl. adjectiv. Oiseau tacheté. Jument tachetée. Il est obscur et terne, excepté deux ou trois espèces qui sont légèrement *tachetées*. (Buff.)

> Je garde à ma Phyllis, pour le jour de sa fête,
> Deux chevreaux *tachetés* qu'avec soin je nourris. (Florian.)

— *Tacheté de*. Cheval tacheté de noir. Perroquet tacheté de jaune et de vert. Il a la gorge fond blanc, *tachetée* de deux teintes différentes de brun. (Buff.)

— Bot. Qui est marqué de taches dont le nombre est indéterminé. Fleur, feuille tachetée. Œillet tacheté de rouge, de blanc.

— Médec. *Maladie tachetée*. Affection qui consiste en une éruption de taches rouges très-nombreuses, étroites, arrondies, sur presque toute la surface du corps. Ces taches semblent dues à une légère extravasation du sang sous l'épiderme.

TACHETÉ. s. m. Ichthyol. Nom spécifique d'un diodon, d'un baliste et d'un labre.

TACHETÉE. s. f. Erpét. Nom vulgaire de quelques couleuvres.

— Ichthyol. Nom spécifique d'une murène d'Arabie.

TACHETER. v. a. 1re conj. (rad. *tache*). Marquer de diverses taches. Le soleil lui a tacheté le visage. La nature a tacheté la peau du mâle seulement.

— Se dit aussi en parlant des taches artificielles. Tacheter de rouge le fond d'un papier, d'une étoffe.

— SE TACHETER. v. pron. Être tacheté.

TACHI. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, monopétalées, de la famille des gentianées. Il ne comprend qu'une seule espèce, le tachi de la Guiane, arbrisseau grimpant qui croît au bord des ruisseaux.

TÂCHIBLE. adj. des 2 g. Féod. Se disait d'une terre sujette au droit de tâche ou de terrage.

TACHIBOTE. s. [illegible] Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, polypétalées, de la famille des cistées. L'unique espèce appartient à la Guiane.

TACHIGALE. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, polypétalées, de la famille des légumineuses, renfermant le tachigale paniculé et le tachigale trigone, arbres de la Guiane.

TACHIN. s. m. (du gr. ταχινός, vif, prompt). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamérés, de la famille des brachélytres.

TACHINAIRE. adj. des 2 g. Entom. V. TACHINIDE.

TACHINIDE. adj. des 2 g. (rad. *tachin*). Entom. Qui ressemble à un tachin. ‖ TACHINIDES. s. m. pl. Famille de coléoptères qui a pour type le genre tachin.

TACHIROU. s. m. Ornith. Espèce de coucou d'Afrique.

TACHKEND. Géogr. Ville du Turkestan, dans le khanat de Khokand, jadis capitale d'un Etat particulier. 80,000 hab.

TACHOUS, OUSE. adj. Vieux mot qui signifiait Sale, malpropre.

TACHYDROME. adj. des 2 g. (pr. *ta-ki-dro-me*; ét. gr., ταχὺς, rapide; δρόμος, course). Zool. Qui court très-vite. Se dit de plusieurs animaux.

— TACHYDROMES. s. m. pl. Ornith. Nom donné à une famille d'oiseaux échassiers.

TACHYDROMYE. s. f. (pr. *ta-ki-dro-mie*; ét. gr., ταχὺς, rapide; δρόμος, course; μυῖα, mouche). Entom. Genre d'insectes de l'ordre des diptères.

TACHYDROMYOÏDE. adj. des 2 g. Entom. Qui ressemble à une tachydromye. ‖ TACHYDROMYOÏDES. Famille d'insectes diptères qui a pour type le genre tachydromye.

TACHYERGE. s. m. (pr. *ta-ki-èrge*; ét. gr., ταχὺς, vite, rapide; ἔργον, ouvrage). Entom. Sous-genre établi parmi les charançons.

TACHYGRAPHE. s. m. (pr. *ta-ki-grafe*; ét. gr., ταχὺς, vite, rapide; γράφω, j'écris). Celui qui pratique la tachygraphie, qui s'occupe de tachygraphie.

— Ant. S'est dit dans le Bas-Empire, à partir du Xe siècle, des écrivains qui se servaient de l'écriture cursive, et aussi de ceux qui, pour écrire plus rapidement, se servaient de signes d'abréviation.

TACHYGRAPHIE. s. f. (pr. *ta-ki-gra-fie*; ét., V. TACHYGRAPHE). Art d'écrire au moyen d'abréviations, presque aussi vite que la parole. Connaître la tachygraphie. Traité de tachygraphie. En France et ailleurs, la tachygraphie et

fait en retranchant des lettres ou des syllabes entières de mots, comme *sdm* pour *secundum; aut.* pour *auteur*, *st* pour *saint*, etc. (J.-B. Morin.) Les rabbins se sont fait aussi une *tachygraphie* par des abréviations qui sont des espèces de mots techniques dans lesquels chaque consonne tient lieu d'un mot entier. (Id.) V. STÉNOGRAPHIE.

TACHYGRAPHIQUE. adj. des 2 g. (pr. *ta-ki-gra-fi-ke*). Qui appartient, qui a rapport à la tachygraphie.

TACHYGRAPHIQUEMENT. adv. Didact. Au moyen de de la tachygraphie.

TACHYLITHE. s. f. (pr. *ta-ki-lite*). Minér. Minéral particulier et peu connu, qui se rapproche de l'obsidienne.

TACHYMÉNIS. adj. m. (pr. *ta-ki-mé-niss;* du gr. ταχύμενις, fait de ταχὺς, prompt; μῆνις, colère). Myth. gr. Qui s'irrite promptement. Surnom de Bacchus.

TACHYMÈTRE. s. m. (pr. *ta-ki-mè-tre;* ét. gr., ταχὺς, vite; μέτρον, mesure). Mécan. Instrument que l'on a proposé pour mesurer le mouvement d'une machine.

TACHYPE. s. m. (pr. *ta-kipe;* ét. gr., ταχὺς, rapide; πούς, pied). Entom. Genre de coléoptères pentamères de la famille des créophages. Il renferme plusieurs espèces. Tachype doré, brillant, enchaîné. Tachype jardinier. Tachype des champs.

TACHYPÈTE. adj. des 2 g. (pr. *ta-ki-pète;* ét. gr., ταχὺς, rapide; πέτομαι, voler). Ornith. Qui a un vol rapide. Se dit de plusieurs oiseaux, et particulièrement de la frégate.

TACHYPHONE. s. m. (pr. *ta-ki-fone;* ét. gr., ταχὺς, rapide; φωνή, voix). Ornith. Genre d'oiseaux sylvains de la famille des péricalles.

TACHYPLOTÈRE. adj. des 2 g. (pr. *ta-ki-plo-tère;* ét. gr., ταχὺς, prompt; πλόος, navigation). Ornith. et ichthyol. Qui nage avec vélocité. Se dit de plusieurs oiseaux aquatiques et de plusieurs espèces de poissons.

TACHYS. s. m. (pr. *ta-kiss;* du gr. ταχὺς, rapide). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères établi pour quelques espèces du genre bembidion.

TACHYSAURE. s. m. (pr. *ta-ki-zore;* ét. gr., ταχὺς, rapide; σαῦρος, lézard). Erpét. Genre de reptiles de l'ordre des sauriens.

TACHYSURE. s. m. (pr. *ta-ki-zure;* ét. gr., ταχὺς, rapide; οὐρά, queue). Ichthyol. Genre de poissons osseux holobranches rapporté à la famille des oplophores.

TACITA. Myth. lat. Déesse du silence à laquelle Numa éleva un temple. C'est la même que *Muta.*

TACITE. adj. des 2 g. (du lat. *tacitus*, part. pass. du v. *tacere*, taire). Qui n'est pas formellement exprimé; qui est sous-entendu ou peut se sous-entendre. Clause tacite. Convention tacite. Condition tacite. Aveu, consentement tacite. Approbation tacite. C'est un pacte, un traité tacite. Il savait d'ailleurs qu'une convention *tacite* des deux années empêchait que les tirailleurs ne fissent feu sur les sentinelles. (De Vigny.)

— Jurispr. *Tacite reconduction.* Continuation de la jouissance d'un bien affermé, aux mêmes prix et conditions après l'expiration du bail et sans qu'il ait été renouvelé.

TACITE (Caïus-Cornelius). Historien latin, né à Intéramne en Ombrie, vers l'an 54 de J.-C., parut d'abord au barreau, puis dans les armées. Il épousa en 79 la fille d'Agricola, fut gouverneur de province, et consul subrogé en 97. On croit qu'il mourut octogénaire vers 130 ou 134. Plusieurs de ses ouvrages ont été perdus, mais nous possédons en partie ses *Annales* et ses *Histoires*, et en totalité, la *Vie d'Agricola*, les *Mœurs des Germains*, et un *Dialogue sur l'éloquence*, souvent attribué à Quintilien. Historien et philosophe à la fois, il expose les faits sans partialité. Son style est grave, élégant et concis.

TACITEMENT. adv. D'une manière tacite, sans être formellement exprimé. Cela est tacitement compris dans le traité. L'humilité de saint François de Paule ne condamne-t-elle pas *tacitement* notre luxe et notre vanité. (Fléch.)

TACITURNE. adj. des 2 g. (du lat. *taciturnus*, fait de *tacere*, se taire). Qui parle habituel-

Vieillard morne et taciturne. On le voyait toujours doux, paisible et *taciturne*, ne disant jamais mot, et ne jouant jamais à tous ces petits jeux que l'on nomme enfantins. (Mol.) Il est *taciturne* à donner des vapeurs. (Hamilt.)

— Par extens. Esprit, caractère taciturne. Mine taciturne. A combien de sottes âmes, en mon temps, a servi une mine froide et *taciturne* de titre de prudence et de capacité. (Mont.)

— TACITURNE. s. m. Hist. relig. Membre d'une secte d'anabaptistes qui se faisaient un devoir du silence.

— Hist. *Le Taciturne.* Se dit absol. de Guillaume Ier, prince d'Orange, fondateur de la liberté des Provinces-Unies.

— *Syn.* comp. TACITURNE. SILENCIEUX. Le *silencieux* garde le silence. Le *taciturne* garde un silence obstiné. Le *silencieux* n'aime pas à discourir. Le *taciturne* y répugne. Aussi le premier n'a-t-il qu'un air silencieux, tandis que le second a l'air morne.

TACITURNITÉ. s. f. (rad. *taciturne*). Tempérament, caractère ou état d'une personne taciturne, ou qui parle peu; disposition au silence et à la tristesse. Homme d'une grande taciturnité. Demeurer dans une taciturnité absolue. M. Sidrac, qui avait jusque-là gardé le silence, sortit enfin de sa *taciturnité.* (Volt.) Faut-il s'étonner si la *taciturnité* qu'ils voient régner chez eux les en chasse, et s'ils sont peu tentés d'embrasser un état si déplaisant? (J.-J. Rouss.)

TACLE. s. m. Anc. art milit. Sorte de bouclier.

TACON. s. m. Vieux mot qui a signifié Jambon. ‖ La boule que l'on pousse avec le mail, et le Jeu de mail lui-même. ‖ Pièce de cuir que l'on remet à un soulier.

— Bot. Maladie du safran. C'est une espèce d'ulcère causé par une trop grande humidité, qui attaque l'ognon et le fait périr.

— Anc. typog. Entaillure que l'on faisait à la frisquette pour imprimer en rouge une partie de la forme. ‖ V. TAQUON.

— Relat. Sorte de litière en usage à Madagascar.

— Ichthyol. Nom vulgaire du saumoneau.

TACONÉ, ÉE. adj. Agric. Se dit du raisin dont la peau a été altérée par le soleil.

TACONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Taconner. S'empl. adjectiv.

— Typogr. V. TAQUÉ.

TACONNER. v. a. 1re conj. S'est dit pour Raccommoder, surtout en parlant de la chaussure. Taconner des souliers.

TACONNET (Toussaint-Gaspard). Acteur, né à Paris en 1730, mort en 1774, jouait dans la troupe foraine de Nicolet, dont il fit la fortune, et mourut à l'hôpital. Il excellait dans la parade, et avait composé un grand nombre de farces, dont plusieurs ont été imprimées.

TACONNEUR ou **TACONNET.** s. m. (rad. *tacon*). Raccommodeur de souliers; savetier. Vieux et inus.

TACONCHÉ-TESSÉ. Géogr. Rivière de l'Amérique anglaise, dans l'O. de la Nouvelle-Bretagne; sort du lac Trazer, coule au S.-O., et tombe dans le golfe de Géorgie.

TACQUE ou **TAQUE.** s. f. Longue verge de bois flexible, de la grosseur du pouce, et terminée par une masse de bois, dont on se servait autrefois pour jouer au billard. On la nommait aussi *tacon.* V. TACON.

— Anc. administ. Se disait, dans les tarifs de la douane, de tous les ustensiles de fer fondu.

TACQUON. s. m. Typogr. V. TAQUON.

TACQUONNER. v. a. 1re conj. Typogr. V. TAQUONNER.

TACRIR. s. m. Hist. ott. Rapport sur les affaires publiques, adressé par des employés inférieurs au vizir, et par celui-ci au sultan.

TACSONE. s. f. Bot. Genre séparé des grenadilles, dont il diffère pour quelques-uns de ses caractères. Il contient neuf espèces propres à l'Amérique méridionale.

TACT. s. m. (pr. *takt;* du lat. *tactus*, fait de *tangere*, toucher). Physiol. L'un de nos cinq sens, celui par lequel il nous est donné d'apprécier certaines qualités des corps, telles que leur température, leur forme, leur consistance, leur plus ou moins de sécheresse, leurs aspérités, etc. Chez l'homme, les sensations produites par le tact ou toucher s'exercent au moyen des nerfs en général et de la peau où ils se terminent, laquelle communique par les nerfs avec le cerveau. Le sens du tact. Fonction du tact. Le mécanisme du tact. La physiologie du tact. L'impression du tact. La sensation du tact. Effectuer le tact. Le tact peut, comme tout autre sens, s'exercer de deux manières : ou *passivement*, quand les corps extérieurs s'appliquent d'eux-mêmes, et à l'insu de la volonté, à la peau; ou *activement*, quand c'est la peau qui s'applique elle-même aux corps extérieurs, et que la volonté érige la partie nerveuse pour qu'elle développe mieux l'impression que ces corps doivent y faire naître. Le *tact* est le plus général de tous les sens. (Adelon.) La peau est principalement l'organe du *tact.* (Id.) Chaque partie constituante de la peau concourt à la production du *tact.* (Id.) Puisque le *tact* est une sensation externe, la cause de l'action d'impression qui est le fondement de cette sensation ... coup sur le contact d'un corps extérieur. (Chauss.) Le *tact* sera d'autant plus délicat que la peau sera plus convenablement organisée pour cette fonction. (Id.) Le *tact* est fort délicat chez l'homme. (Adelon.) Le *tact* est tributaire de l'éducation, et l'on peut en restreindre ou en étendre beaucoup la puissance. (Id.) Le *tact* est plus exquis dans la femme, dont la peau est plus fine et plus nerveuse, que dans l'homme, et dans le vieillard surtout, dont la peau est plus épaisse, gercée, ridée, et dont les papilles nerveuses sont affaissées et atrophiées. (Chauss.) Ceux des arts qui exigent un *tact* délicat ont été presque tous inventés dans les pays chauds. (Id.) Quelle différence entre le *tact* obtus de l'ouvrier sans cesse occupé à de rudes travaux, et le *tact* si délicat d'une femme mondaine qui use convenablement de bains et de parfums! (Id.) Quelle distance entre le *tact* exercé d'un aveugle, qui reconnaît au *tact* jusqu'aux couleurs des étoffes, et celui d'un homme qui, jouissant de tous ses sens, n'a pas autant cultivé son toucher! (Id.) Les régions de la peau les plus propres à exercer le *tact* sont celles où les papilles nerveuses sont plus développées. (Id.)

— *Tact cutané.* Tact dont la peau est le principal organe. ‖ *Tact muqueux* ou *tact des membranes muqueuses.* Tact exercé par les parties qui revêtent l'intérieur des organes communiquant avec l'extérieur par des ouvertures naturelles, et qui semblent former dans leur ensemble comme une peau interne.

— Fig. Jugement sûr, finesse de goût; fonction de l'esprit prompte, subtile et juste, qui semble prévenir le raisonnement et provenir d'un goût, d'un sentiment, d'un instinct. En morale, le tact est pour ainsi dire le sens du toucher appliqué aux choses de l'intelligence; c'est cette faculté d'appréciation, transportée de la main à l'esprit, qui fait que celui-ci juge avec promptitude et avec sûreté de la qualité des objets, de la valeur des questions dont il est appelé à connaître. Tact médical. Tact poétique. Tact artistique. Tact exercé. Le *tact* est aux médecins ce que le goût est aux peintres et aux poètes. (Monfalc.) Le médecin qui a du *tact* apprécie les phénomènes dont ses sens sont frappés. (Id.) Tel homme a une grande érudition, du jugement, et même de l'expérience, qui cependant manque de *tact* et n'est qu'un praticien médiocre. (Id.)

— *Avoir du tact.* Se former une opinion exacte et rapide des choses ou des individus avec lesquels on se trouve en rapport, par ses intérêts ou par ses habitudes. Ce peintre a beaucoup de tact.

— *Montrer du tact.* Ne s'écarter jamais, dans sa conduite, des convenances de sa situation; observer en tout les égards et les bienséances qui sont le lien de la société et qui en font le charme; user d'indulgence envers les autres, afin d'en rencontrer pour soi-même.

— *Homme de tact.* Celui qui, exempt de prévention orgueilleuse et malveillante, comme de présomption blessante et hautaine, évite de se prononcer sur rien d'une manière trop absolue. L'homme dont on peut dire qu'il vaut mieux avoir tort comme lui que raison comme tel autre, est à coup sûr un homme de *tact.* (Encycl.)

— S'emploie quelquefois pour Contact. La neige qui fondait au *tact* du rayon rose. (Lamartine.)

— Syn. comp. TACT. TOUCHER. ATTOUCHEMENT. Le *tact* est doué des qualités distinctives du sens, délicatesse, finesse, ou grossièreté, etc. Par le *toucher*, on reconnaît au contraire la qualité des choses; ainsi un corps est doux ou rude au toucher. L'*attouchement* nous fait distinguer les circonstances particulières de tel acte relativement à tel objet.

TAC-TAC. Onomatopée dont on se sert pour exprimer un bruit réglé, qui se renouvelle à temps égaux.

— Il est aussi substantif, et s'écrit avec un trait d'union. Ce tac-tac est insupportable.

TACTÉE. adj. f. Musiq. Épithète employée par quelques auteurs en parlant d'une note piquée ou pointée, d'un staccato.

TACTICIEN. s. m. Celui qui entend bien la tactique, qui est habile dans la tactique. C'est un grand tacticien, un bon tacticien.

TACTICOGRAPHE. s. m. (ét., V. TACTICOGRAPHIE). Auteur d'une tacticographie, d'un traité de tactique.

TACTICOGRAPHIE. s. f. (ét. gr., τακτική, tactique; γράφω, j'écris). Art milit. Délinéation des manœuvres militaires; représentation géographique des évolutions de guerre.

TACTICOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Art milit. Qui appartient, qui a rapport à la tacticographie.

TACTILE. adj. des 2 g. (du lat. *tactilis;* fait de *tactus*, le toucher). Didact. Qui est ou qui peut être l'objet du tact; qui appartient au tact, qui en dépend, qui lui est propre. Impression tactile. Sensation tactile. La sensibilité tactile. Notions tactiles. Notre corps, qui est mobile, peut à notre gré s'appliquer aux objets extérieurs dont nous voulons recevoir une impression *tactile.* (Adelon.) Le contact étant ainsi effectué, la peau développe aussitôt l'action d'impression, qui, transmise par des nerfs conducteurs au cerveau, et perçue par cet organe, devient le fondement de la sensation *tactile.* (Id.) Il n'est personne qui n'ait observé sur lui-même la différence d'énergie d'une sensation *tactile*, selon qu'elle est produite passivement ... peau se rapportent les diverses sensations de chaud et de froid que nous éprouvons consécutivement aux variations de la température du milieu ambiant. (Id.)

— *Qualités tactiles des corps.* Propriétés de ces mêmes corps qui les rendent sensibles au sens du toucher. Tels sont l'étendue, la dureté, la mollesse, le froid, le chaud, l'humidité, la sécheresse, le poli, etc.

TACTILITÉ. s. f. (rad. *tactile*). Didact. Faculté cérébrale destinée à percevoir et à juger les sensations du toucher. Nous avons en commun avec les animaux la faculté de la *tactilité;* ils savent aussi très-bien calculer les résistances qu'ils ont à vaincre, et le poids des corps dont ils veulent se charger. (Fossati.)

TACTION. s. m. (pr. *tak-ci-on;* du lat. *tactio*, même signif.). Didact. Action de toucher. Peu usité.

TACTIQUE. s. m. (du gr. τακτική; fait de τακτός, rangé). Art de ranger des troupes, des vaisseaux en bataille, de camper, de faire des évolutions militaires, etc. Tactique militaire. Tactique navale. La tactique des anciens, des modernes. Entendre bien la tactique. Il faut changer la *tactique* de la guerre tous les dix ans, si l'on veut conserver quelque supériorité. (Napol.)

— Fig. Marche qu'on suit pour réussir dans une affaire, dans une intrigue. C'est une vieille tactique, une tactique fort adroite. Telle est la tactique de tous les ambitieux. Je vois sa tactique. La *tactique* ordinaire des méchants est de reprocher aux autres leurs propres défauts. (Boiste.)

— Antiq. gr. Celui qui enseignait l'art de la guerre, chez les Grecs.

— Hist. Nom d'un corps de troupes régulières, dans la Grèce moderne.

— Hist. relig. Livre ecclésiastique à l'usage des Grecs; il contient l'ordre et la règle des offices. On l'appelle aussi *typique.*

TACTUEL, ELLE. adj. (rad. *tact*). Philos. Qui appartient au tact. Organe tactuel. Perception tactuelle.

TACUBA. Géogr. Ville du Mexique, nommée jadis *Tlacopan*, à 11 kil. N.-O. de Mexico; 2,500 hab. Fut longtemps capitale d'un petit royaume indépendant.

TADDHITA. adj. et s. m. pl. Gramm. ind. Se dit de certains suffixes qui servent à former des mots dérivés, et particulièrement les noms patronymiques, dans la langue sanscrite. Les taddhita ou les suffixes taddhita sont ceux qui s'ajoutent après des noms qui ne sont pas eux-mêmes primitifs; les suffixes qui s'appliquent aux radicaux s'appellent *krit* ou *kridanta* et *unâdi.* V. KRIDANTA et UNÂDI.

TADER. Géogr. anc. Fleuve de l'Espagne tarraconaise, affluent de la mer intérieure, aujourd'hui la *Segura.*

TADIN. s. m. Conchyl. Nom vulgaire d'une coquille du genre des nérites.

TADJIK. s. m. Relat. Nom que se donne la nation qui fait le fond de la population de la Perse. V. TAIDSCHI.

TADMOR. Géogr. Nom d'un village arabe qui se trouve sur les ruines de Palmyre. V. PALMYRE.

TADORNE. s. m. Ornith. Espèce du genre canard, à bec très-aplati vers le bout. Le tadorne commun a le duvet aussi doux que celui de l'eider. Il vient par petites troupes au printemps visiter nos côtes. Sa chair est délicieuse.

TAEL. s. m. Métrol. V. TAIL.

TÆNIA. s. m. Helmint. V. TÉNIA.

TAFALLA. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs dioïques, qui comprend quelques arbres ou arbrisseaux du Pérou, encore peu connus.

TAFALLA. Géogr. Ville d'Espagne (Pampelune), à 43 kil. S. de Pampelune; 5,000 hab. Résidence royale.

TAFELDSPATH. s. m. Minér. Substance minérale lamelleuse d'un blanc rosé, qui, selon quelques auteurs, est un silicate de chaux.

TAFFETAF. s. m. Ancien nom du taffetas. Les bourses comme panetières, les ceintures de *taffetaf.* (La *Grande nef des fous.*)

TAFFETAS. s. m. (pr. *ta-fe-ta;* mot formé par onomatopée du bruit que fait cette étoffe; on écrivait autrefois *taffetaf*). Etoffe de soie fort mince et tissue comme de la toile. Taffetas de la Chine. Taffetas de Florence. Taffetas de Tours, d'Avignon. Taffetas uni. Taffetas rayé. Taffetas blanc, noir, gris, vert, etc. Une robe, un jupon de taffetas. Une doublure de taffetas. Des rideaux de taffetas. Le tout bien conditionné, et doublé d'un petit *taffetas* changeant rouge et bleu. (Mol.) Elle était vêtue de mousseline blanche doublée de *taffetas* rose. (B. de St-P.) Un art voluptueux y voile la lumière du jour à travers des *taffetas* de toutes couleurs. (Id.)

— Rabelais appelle *Vin de taffetas*, un bon vin, un vin aussi doux à boire que le taffetas est doux à manier.

— Pharm. *Taffetas d'Angleterre*, *taffetas gommé* ou *agglutinatif.* Etoffe ordinairement noire ou couleur de chair, gommée d'un côté, et qu'on applique sur les coupures pour maintenir en contact les lèvres de la solution de continuité. C'est un sparadrap préparé en ... tas blanc, une couche de colle de poisson dissoute dans la teinture de benjoin à chaud.

— Conchyl. Nom marchand d'une coquille univalve.

TAFFETATIER. s. m. (rad. *taffetas*). Nom donné, dans quelques endroits, aux fabricants de taffetas.

TAFIA ou **TAFFIA.** s. m. Nom américain de l'eau-de-vie retirée de la canne à sucre. V. RUM.

TAFILET. Géogr. District de l'Etat de Maroc, appelé par les Maures le *pays des chérifs*, parce que la famille qui règne à Maroc en est sortie au milieu du XVIIe siècle. Environ 650,000 habitants. Sol fertile. Au Nord s'élève l'Atlas. ‖ Ville de l'Etat de Maroc, ch.-l. du district de Tafilet, sur le Zis, à 110 kil. S.-E. de Maroc; 2,500 hab.

TAFNA. Géogr. Petite rivière de l'Algérie, dans le district de Mascara, tombe dans la Méditerranée après un cours de 43 kil.

— Hist. *Traité de la Tafna.* Traité conclu sur les bords de la Tafna, en 1837, entre le général

Bugeaud et Abd-el-Kader, et dont l'objet était de fixer les limites de l'Afrique française. Il fut rompu en 1839 par Abd-el-Kader.

TAFON. s. m. Conchyl. Coquille du genre pourpre, commune au Sénégal.

TAFT. Géogr. Ville d'Iran (Fars), à 31 kil. S.-O. d'Yezd; 6,000 hab. On y fait les plus beaux tapis de Perse.

TAFUR. s. m. Vieux mot qui signifiait Fripon, vaurien.

TAGALE. adj. et s. des 2 g. Géogr. Nom d'une tribu de Malais de l'île Luçon, dans les Philippines.

TAGANROG. Géogr. Ville de la Russie d'Europe, sur la mer d'Azof, 10,000 hab. Port, citadelle, chantiers de construction, pêche active, commerce considérable, favorisé par le canal du Don ou Volga. || Fondée en 1706, par Pierre le Grand; démolie en vertu du traité de Pruth, en 1711; rebâtie en 1796. Alexandre Ier est mort dans cette ville en 1825.

TAGAROT. s. m. Ornith. Un des noms du hobereau.

TAGASTE. Géogr. anc. Ville de Numidie, à l'E., patrie de saint Augustin. Aujourd'hui *Tagilt*, village au milieu des ruines.

TAGE. (du lat. *Tagus*). Géogr. Rivière de la Péninsule hispanique; naît dans le mont San-Felipe, traverse l'Espagne et le Portugal, et se jette dans l'Atlantique au dessous de Lisbonne, après un cours de 760 kil. Ses principaux affluents sont l'Hénarès, l'Alberche, l'Algon et la Zézère. Bords escarpés, arides, vantés à tort par les poëtes. Le Tage roule un peu d'or.

TAGÉNIE. s. f. Entom. Genre d'insectes de l'ordre des coléoptères, famille des mélasomes.

TAGÈS. Myth. lat. Etrurien qui sortit d'une motte de terre et enseigna à ses compatriotes la science des augures.

TAGÈTE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs composées, de l'ordre des radiées, famille des synanthérées, section des tagétinées, renfermant des plantes annuelles, originaires des contrées équinoxiales du nouveau continent. On les nomme vulgairement *œillets d'Inde*, et on les cultive dans les jardins à cause de la beauté de leurs fleurs. Les principales espèces sont: la grande tagète, la tagète multiflore, la tagète étalée et la tagète à aigrette.

TAGÉTINÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à la tagète ou œillet d'Inde. || TAGÉTINÉES. s. f. pl. Section de plantes composées qui a pour type la tagète.

TAGLIACOZZI (Gaspard). Chirurgien, né à Bologne en 1546, mort en 1599, est l'auteur de l'ouvrage le plus complet sur la rhinoplastie, qu'il pratiqua lui-même avec succès.

TAGLIACOZZO. Géogr. Ville du royaume de Naples (Abruzze ultérieure), à 17 kil. O. d'Alba; 3,000 hab. Charles Ier d'Anjou y remporta en 1268, sur Conradin, roi de Sicile, une victoire décisive.

TAGLIAMENTO. Géogr. Fleuve du royaume lombard-vénitien; sort des Alpes Juliennes et tombe dans le golfe de Venise, à 15 kil. S. de Marano; cours 180 kil. Il a donné son nom à un département du royaume français d'Italie qui fut formé en 1806 du territoire de Trévise et d'une partie du Frioul vénitien; ch.-l., Trévise. Il revint à l'Autriche en 1814.

— Hist. *Bataille de Tagliamento.* Victoire remportée par le général Bonaparte sur les Autrichiens, le 14 mars 1796. || Autre bataille gagnée par le général Masséna sur l'armée autrichienne, le 12 novembre 1805.

TAGME. s. m. (du gr. τάγμα, même signification). Anc. art milit. Corps de troupes; légion, cohorte.

— Subdivision en usage dans la milice byzantine.

TAGOS. s. m. (du gr. ταγός). Antiq. gr. Titre du chef militaire et du magistrat suprême, dans plusieurs Etats de la Grèce septentrionale, et particulièrement de la Thessalie.

TAGUAN. s. m. Mamm. Espèce de polatouche. V. POLATOUCHE.

TAGUS. Temps hér. Guerrier latin tué par Nisus.

TAHIA. s. m. Ornith. Espèce de [illegible] [illegible] le nom est tiré de son cri. Quelques naturalistes la nomment par erreur *tahié*.

TAHUC ou **TAHUT.** s. m. Vieux mot qui signifiait, Bière, cercueil.

TAHVIL-CALÉMI. s. m. Hist. ott. Bureau de la chancellerie d'Etat, à Constantinople.

TAÏAUT. Véner. Cri du chasseur, quand il voit partir le cerf, le daim, le chevreuil.

TAIDSCHI, IE. adj. et s. Géogr. Nom des anciens indigènes de la Grande Boukharie. V. TADJIK.

TAIE. s. f. (pr. *tè*; du lat. barb. *tega*; fait de *tegere*, couvrir). Linge en forme de sac, qui sert d'enveloppe à un oreiller. Une taie d'oreiller en percale, en mousseline. Taie d'oreiller brodée, garnie.

— Tache blanche ou pellicule qui se forme sur la cornée transparente de l'œil. Avoir une taie sur l'œil, sur la cornée. C'est le nom vulgaire de l'albugo, du leucôme, et de quelques autres affections de la cornée.

— Fig. Nostre nécessité nous oste la *taie* des yeux. (Sat. Ménipp.) Il est nécessaire de laisser tomber les grosses *taies* que l'enthousiasme étend sur la prunelle de l'auteur, dans la première ivresse d'une composition rapide. (Volt.)

TAÏ-HIO. s. m. Philos. chin. Littéral. *Grande science.* Titre d'un livre qui traite des devoirs de l'homme, et que l'on attribue à Thseng-Tsou, disciple de Confucius.

TAÏ-KI. s. m. Philos. chin. Littéral. *Grand comble.* Nom chinois du premier principe.

— Relat. Chef d'une horde de Tartares mongols.

TAIKO-SAMA. Premier souverain séculier du Japon. Avait été esclave; il devint ensuite lieutenant d'un général qui s'était rendu maître de quelques provinces, et en 1585, réduisit le Daïri à la souveraineté spirituelle.

TAIL. s. m. S'est dit pour Taille, action de tailler.

TAIL. s. m. Métrol. Poids de la Chine, qu'on appelle aussi *lyang*, et qui vaut le seizième du catty, ou, 0,0375 kil. || Monnaie de compte des Chinois, qui vaut f. 8, 25. On écrit aussi *tael*.

TAILLABILITÉ. s. f. (pr. *ta-ya-bi-li-té*; rad. *taille*). Féod. Etat de celui qui est taillable.

TAILLABLE. adj. des 2 g. (pr. *ta-ya-ble*; rad. *taille*). Qui est sujet à la taille. Être taillable et corvéable à merci. Les gentilshommes n'étaient point taillables, avaient le privilége de n'être point taillables.

— Il est aussi substantif en ce sens. Les taillables d'un pays, d'une province, d'une paroisse.

— Se disait aussi en parlant des pays dont les habitants étaient sujets à la taille, et des biens sur lesquels on l'imposait. Ville, province taillable. Les biens nobles et souvent les biens ecclésiastiques n'étaient pas taillables.

TAILLABLIER. s. m. (pr. *ta-ya-bli-yé*; rad. *taille*). Dr. cout. Seigneur qui avait le droit d'exiger la taille.

TAILLADE. s. f. (pr. *ta-ya-de*; rad. *tailler*). Coupure, entaille dans la chair, dans les chairs. On lui a fait des taillades au bras, au visage. Le barbier lui a fait une taillade au menton.

— Sorte d'épée tranchante autrefois en usage.

— Coupure en long faite dans une étoffe, dans des habits, à dessein ou par maladresse. On lui a fait une taillade dans son manteau. On portait autrefois des pourpoints à taillades. Les hauts-de-chausses des cent-suisses étaient à taillades.

TAILLADÉ, ÉE. part. pass. du v. Taillader. S'empl. adjectiv. Visage tailladé. Hauts-de-chausses tailladés. Les hommes portaient des collets *tailladés*, avec des habits qui ne leur couvraient pas la moitié de la peau, tant ils étaient déchirés. (Le Sage.)

TAILLADER. v. a. 1re conj. (pr. *ta-ya-dé*; rad. *taillade*). Faire des taillades. Se dit tant des balafres qu'on fait sur la peau et dans les chairs, que des coupures qu'on fait dans de l'étoffe.

— SE TAILLADER. v. pron. Être tailladé. Les anciens pourpoints se tailladaient ordinairement.

TAILLADIN. s. m. (pr. *ta-ya-din*). Techn. Chez les confiseurs, Tranche mince de citron ou d'orange.

TAILLAGE. s. m. (pr. *ta-ya-je*). S'est dit pour Taxe, impôt.

TAILLAIRE. s. m. (pr. *ta-yè-re*; rad. *taille*). S'est dit pour Collecteur, receveur de tailles.

TAILLANDERIE. s. f. (pr. *ta-yan-de-ri*). Techn. Métier, commerce du taillandier. Exercer la taillanderie. S'enrichir dans la taillanderie. Avant la suppression des jurandes et maîtrises, la taillanderie comprenait les œuvres blanches, la vrillerie, la grosserie et la poêlerie. Depuis que les maîtrises ont été supprimées, l'art de la taillanderie a donné naissance à une multitude d'arts particuliers qui ont pris le nom spécial de la partie qu'ils exercent; tels sont le poêlier, le fabricant de limes, etc.

— Ouvrages, outils que fait le taillandier. Acheter, vendre de la taillanderie.

— S'est dit pour Métier de tailleur.

TAILLANDIER. s. m. (pr. *ta-yan-dié*; rad. *tailler*). Artisan qui fait toutes sortes de gros outils, pour les laboureurs, les charpentiers, les tonneliers, etc., tels que faux, serpettes, ha[illegible] ouvrier taillandier.

— S'est dit pour Tailleur, faiseur de vêtements.

TAILLANDIER (Charles-Louis). Savant bénédictin, né à Arras en 1705, mort en 1786. On lui doit le 2e vol. de l'*Histoire ecclésiastique et civile de la Bretagne*, une des meilleures qui existe en ce genre.

TAILLANT. part. prés. du v. Tailler. Qui taille. Est invar. Une personne taillant une plume. Un jardinier taillant des arbres.

TAILLANT. s. m. (pr. *ta-yan*; rad. *tailler*). Tranchant d'un couteau, d'un sabre, d'une hache, etc. Aiguiser le taillant d'un couteau, d'un sabre. Prendre une épée par le taillant. Frapper avec le taillant.

— Au pl. *Taillants.* Se disait autrefois des ciseaux de tailleur.

TAILLE. s. f. (pr. *ta-ye*). Stature, grandeur du corps. Haute taille. Riche taille. Taille moyenne, médiocre, petite. Taille de tant de mètres. Être d'une taille avantageuse. Il est de ma taille. Nous sommes de la même taille. La *taille* de ce monarque, imposante et majestueuse, effaçait celle de ses rivaux. (Volt.) Sa *taille* était plus élevée que celle de Virginie, son teint plus rembruni, son nez plus aquilin. (B. de St-P.) C'était un garçon de vingt ans tout au plus, de belle *taille* et de bonne mine. (Le Sage.) La maréchale était d'une *taille* imposante, dont les yeux grands et bleus étaient d'une beauté remarquable. (De Vigny.) J'ai connu une jeune femme de *taille* moyenne, qui ne pesait que soixante-cinq livres. (Brill.-Sav.)

— Absol. *Ne pas avoir la taille.* Ne pas avoir la taille exigée pour certains services, et principalement pour le service militaire. Il sera réformé, il n'a pas la taille.

— Express. prov. *De toutes tailles bons levriers.* La taille ne fait rien au mérite.

— Se dit dans le même sens en parlant des animaux. Cheval de haute *taille*, de bonne taille. Chien de petite taille. La longueur des jambes doit être proportionnée à la *taille* du cheval. (Buff.) L'once est d'une *taille* plus petite que la panthère. (Id.) La femelle du grenadin est de la même *taille* que son mâle. (Id.)

— Particulièrement, Conformation du corps depuis les épaules jusqu'à la ceinture. Taille élevée, noble, élégante. Taille fine, aisée, dégagée, svelte, effilée. Taille courte, épaisse. Taille gâtée, courbée. Robe, habit qui prend bien la taille, qui serre trop la taille. Voici ma maîtresse qui vient: ah! qu'elle est agréable! quel air et quelle *taille!* (Mol.) Menues plutôt que bien faites, elles n'ont pas la *taille* fine. (J.-J. Rouss.)

— Fam. *Taille pincée.* Taille fine, mais serrée avec une sorte d'affectation. || *Femme qui n'a point de taille.* Qui est grosse et courte.

— Prov. et fig. *Cette fille craint de se gâter la taille.* Elle craint de se déshonorer par une faiblesse.

TAILLE. s. f. (pr. *tâ-ye*). Tranchant d'une épée. En ce sens il n'est guère usité que dans cette phrase, *frapper d'estoc et de taille*, c'est-à-dire, frapper de la pointe et du tranchant. Et en disant ces mots, il frappait d'estoc et de *taille* sur un grand Espagnol. (De Vigny.)

Déjà le fer croise le fer;
On se bat d'estoc et de *taille*. (LE BAILLY.)

— Coupe; manière dont on coupe certaines choses, dont certaines choses sont coupées. La taille d'un habit. La taille d'une plume. La taille de votre pantalon est manquée. Je n'entends rien à la taille des plumes.

— *Habit galonné sur toutes les tailles.* Habit galonné sur tous les endroits où il est taillé. On dit plus ordinairement, Galonné sur toutes les coutures.

— Se dit aussi en parlant du bois, de la pierre ou du marbre, que l'on coupe selon certaines règles, certaines dimensions. Ouvrier qui connaît la taille du bois, la taille des pierres. La taille du marbre exige des précautions.

— *Pierre de taille.* Pierre qui est ou qui doit être taillée pour entrer dans une construction. Maison de pierres de taille. Mur en pierres de taille. Acheter, voiturer des pierres de taille. Les religieuses qui les conduisaient, croyant que ce cortége était destiné à rendre des honneurs à quelque grand personnage, leur permirent de monter sur de larges pierres de *taille* accumulées derrière les soldats. (De Vigny.)

— Petit morceau de bois partagé en deux parties égales, sur lesquelles le vendeur et l'acheteur font des coches ou petites entailles pour tenir compte des marchandises que l'un fournit à l'autre. La plus longue partie reste au marchand et se nomme *souche*, l'autre reste à l'acheteur et se nomme l'*échantillon*. Taille de boulanger. Prendre à la taille du vin chez le cabaretier, de la viande chez le boucher. Marquer, effacer plusieurs pains sur la taille.

— *Jouer à la taille.* Se dit des joueurs qui, devant jouer ensemble plusieurs jours de suite, sont convenus qu'au lieu de payer immédiatement, on écrira la perte ou le gain, pour ne payer la différence que le dernier jour.

— Admin. forest. Bois qui commence à revenir après avoir été coupé. Jeune taille. Taille de deux ans, de quatre ans. Poursuivre le gibier dans les tailles.

— Chir. Opération qui a pour but d'extraire les calculs qui se sont formés dans la vessie, et qui se pratique de plusieurs manières. Taille la[illegible] urinaire, etc. V. CYSTOTOMIE, qui est le mot consacré maintenant dans la science. || *Taille périnéale* ou *bas appareil.* Celle dans laquelle on attaque la vessie par l'un des nombreux points du périnée. || *Taille hypogastrique* ou *haut appareil.* Celle par laquelle on arrive à la vessie en incisant la partie antérieure et inférieure de l'abdomen, au-dessus du pubis.

— Anc. fin. Espèce d'imposition de deniers mise par le souverain sur ses sujets, et destinée à ses propres besoins et à ceux de l'Etat. Son nom lui vient de ce que les paysans, ne sachant pas lire, marquaient leurs recettes ou leurs payements sur une taille de bois. Dans l'origine, la taille était temporaire et de circonstance. Les mandements, les rôles des tailles. Receveur, collecteur des tailles. Sergent des tailles. Être mis, être imposé à la taille. Être exempt de taille. Le bailli, le receveur des *tailles* et leurs femmes furent du souper. (Volt.) Je m'étonne, madame, que de tous ces grands noms que je devine, vous ayez pu redescendre à un monsieur Thibaudier, le conseiller, et à un monsieur Harpin, le receveur des *tailles*. (Mol.)

— *Taille personnelle.* Celle qui s'imposait sur chaque personne taillable, c'est-à-dire sur les roturiers. Les nobles, les ecclésiastique, les officiers en étaient exempts; quelques personnes l'étaient par des priviléges. || *Taille réelle.* Celle qui se levait sur les terres et autres propriétés, sans distinction autre que celle des biens nobles et des biens roturiers. || *Taille annuelle et perpétuelle.* Celle que Charles VII établit en 1444; elle était spécialement affectée au paiement et à l'entretien des troupes. || *Taille royale.* Impôt général établi par Louis XI. || *Grande taille.* La taille la plus ancienne, la première qui était imposée. || *Taille haut et bas.* Redevance que le seigneur augmentait ou levait à volonté. || *Taille abounée* ou *abournée.* Taille à laquelle se soumettaient les hommes de corps, pour s'affranchir de la taille haut et bas et d'autres droits et corvées. || *Taille franche.* Celle que payait un homme libre, par opposition à *taille serve*, ou mortaille. || *Taille jurée.* Taille que les seigneurs imposaient arbitrairement sur leurs vassaux, sans avoir égard à l'importance des biens qu'ils avaient. || *Taille du pain et du vin.* Celle qu'on payait sur ces denrées. || *Taille de la reine.* Impôt qu'on appelait aussi ceinture de la reine. V. CEINTURE. || *Taille aux quatre cas.* Taille double qu'un seigneur avait droit de lever quand il armait son fils chevalier, quand il mariait sa fille, quand il était prisonnier, etc. || *Taille seigneuriale.* Redevance que certains seigneurs levaient, les uns sur leurs justiciables, les autres sur les mainmortables.

— Grav. Incision faite avec le burin dans le cuivre ou toute autre matière. Tailles bien nettes. Tailles légères, profondes. Les secondes, les troisièmes tailles.

— *Taille-douce.* Gravure faite au burin seul, sans le secours de l'eau forte, sur une planche en cuivre. Gravure, estampe en taille-douce. Imprimeur en taille-douce. Taille-douce d'une belle exécution. Ce pédant ridicule, connu par sa fatuité et son outrecuidance, était convaincu que son image en *taille-douce* ferait un merveilleux effet au frontispice des hommes illustres. (Jouy.) Chauveau, Nanteuil, Neulan, Audran, etc., ont réussi dans les *tailles-douces.* (Id.)

— *Taille de bois.* Gravure faite sur une planche de bois. Des gravures en taille de bois. Artiste connu par ses belles tailles de bois.

— *Taille-douce, taille de bois.* Se disent aussi en parlant des estampes tirées sur une taille-douce, sur une taille de bois. Une belle taille-douce. Une belle taille de bois. Livre orné de tailles-douces, de tailles de bois.

— Hortic. Opération par laquelle on coupe une partie des branches ou jets d'un arbre, pour donner à cet arbre une certaine disposition, ou pour lui faire porter de plus beaux fruits, et, chaque année, presque en même nombre. Taille en espalier, en contre-espalier, en quenouille, en pyramide. La taille de la vigne. La taille des abricotiers, des poiriers, des pruniers, etc. Jardinier qui entend bien la taille. Chaque variété d'arbre exige une *taille* qui lui est exclusivement propre. (P. Gaub.) C'est en hiver que se fait la *taille* des arbres fruitiers, et généralement de tous les arbres. (Id.) La *taille* ne doit pas être faite à la hâte, pour l'être bien; et, quand la saison presse, on ne peut opérer convenablement. (Id.)

— Jeux. Au trente-et-un, au pharaon, et à quelques autres jeux, Série de coups qui se succèdent jusqu'à ce que le banquier ait retourné toutes les cartes qu'il a dans la main. Gagner, perdre la première taille, la seconde taille. Combien voulez-vous nous donner de tailles?

— Anc. jurispr. Territoire d'une ville.

— Lapid. Manière dont on travaille les pierres précieuses. La taille du diamant, des diamants. La taille des émeraudes, des rubis. La taille des pierreries diffère suivant la mode et les différents pays.

— Anc. littér. fr. *Taille de rime à queue simple.* Se disait lorsque le mot qui terminait un vers commençait aussi le vers suivant.

— Manég. *Cheval entre deux tailles.* Cheval de taille moyenne, médiocre.

— Anc. mar. *Taille de point.* Se disait pour Cargue-point. || *Taille de fond.* Cargue-fond. V. CARGUE.

— Monn. Quantité d'espèces qui, suivant l'ordonnance [illegible] marc d'or, d'argent ou de cuivre; ce qui fait proprement le poids de chaque pièce. Ainsi l'on dit que les pièces sont de tant à la taille, pour dire qu'on en fait tant au marc. Les anciens louis d'or étaient de vingt-quatre pièces à la taille.

— Musiq. Celle des quatre parties de la musique qui est entre la basse et la haute-contre. Une voix de taille. Chanter la taille. On dit plus ordinairement *ténor*, excepté dans la musique d'église.

— Celui qui a une voix de taille. C'est une belle taille. Il nous faudrait une taille.

— *Haute-taille.* Voix qui approche de la haute-contre. || *Basse-taille.* Voix qui approche de la basse. V. HAUTE-TAILLE, BASSE-TAILLE.

— Sculpt. S'est dit autrefois pour Bas-relief, qui seul est usité aujourd'hui. V. BAS-RELIEF.

— Techn. Chemin dans une veine de houille.

TAILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Tailler. S'empl. adjectiv. Pierres habilement taillées. Habit mal taillé. Soupe toute taillée. Malade taillé deux fois. Cette colline de granit *taillé* se présentait à nous par son extrémité orientale. (Lamart.) Cet obélisque est de granit; il a été

taillé en Egypte ; il a été élevé par Sixte-Quint. (Dupaty.) Le bœuf, *taillé* comme un rocher, pâtura les prairies, se coucha sur leurs molles graminées, et fit retentir les vallées de ses mugissements. (B. de St-P.) En tirant le premier tiroir à droite, on trouve une écritoire, du papier de toute espèce, des plumes *taillées*, de la cire à cacheter. (X. de Maistre.)

Dans cette grotte mal *taillée*,
La sœur aimable de l'amour
Appelle sur la fin du jour
Les bergères à la veillée. (De Bernis.)

— Fig.

Et tout esprit n'est pas composé d'une étoffe
Qui se trouve *taillée* à faire un philosophe. (Mol.)

— *Taillé en.* Des arbres taillés en espaliers. Des pins, des noyers sauvages, des rochers *taillés* en forme de fantômes décorent la scène. (Chateaub.) Dans la ville impériale de Poloti, il y avait un grand morceau de marbre *taillé* en forme de table de six palmes et six doigts de longueur, cinq palmes et six doigts de large, et deux doigts d'épaisseur. (Buff.) Il est difficile de passer devant ces maisons sans admirer les énormes madriers dont les bouts sont *taillés* en figures bizarres. (De Balz.) Plusieurs furent *taillées* en nacelles, en gondoles. (Del.)

— *Taillé dans.* Cette grotte était *taillée* dans le roc en voûte pleine de rocailles et de coquilles. (Fén.) On se trouve alors au milieu d'une salle découverte, *taillée* dans le roc. (Chateaub.) Nous mîmes pied à terre au bas de ce mont pour gravir un chemin *taillé* dans le roc. (Id.) Sur le bord du fleuve, au milieu de la vapeur humide qui rafraîchit les airs, j'aperçus une grotte bizarrement *taillée* dans le rocher. (Deleuze.) Du pied même du château de Laufen part une rampe très-raide et *taillée* dans le roc, par où l'on descend au bord du fleuve. (R.-Roch.)

— *Cote mal taillée.* Arrêté de compte en gros, sans égard à ce qui peut appartenir rigoureusement à chacun. Leurs comptes n'étaient pas d'accord, mais ils ont fait une cote mal taillée. On le dit aussi en parlant de toute composition que l'on fait en gros, sur des prétentions quelconques.

— *Homme bien taillé.* Homme bien fait, qui a le corps bien proportionné.

— Fam. *C'est de la besogne toute taillée.* Se dit en parlant d'un ouvrage dont les matériaux sont si bien préparés qu'il n'y a plus qu'à les mettre en œuvre.

— Pop. *Etre taillé pour quelque chose.* Y être propre, disposé. Il est taillé pour la course, pour la danse.

— Fig. et fam. *Il a ses morceaux taillés.* Il n'a que bien juste ce qu'il lui faut pour vivre.

— Blas. *Taillé* se dit d'un écu partagé en deux parties égales par une ligne tirée de la gauche du chef à la droite de la pointe. Il porte taillé d'argent et de gueules. ‖ *Habit mal taillé.* Qui est représenté de deux couleurs rangées non symétriquement.

TAILLE-BACON. s. m. (pr. *tâ-ye-ba-kon*). S'est dit pour Ecuyer tranchant. Il s'employait fig. pour désigner un homme de rien. Réputez-moi à jamais un *taille-bacon* de la berne. (Rab.)

TAILLEBOURG. Géogr. Bourg de France, département de la Charente-Inférieure, à 14 kil. S.-O. de Saint-Jean-d'Angely ; 1,200 hab.

— Hist. *Bataille de Taillebourg.* Victoire remportée en 1242, par saint Louis, sur le comte de la Marche, révolté, et sur l'armée anglaise qui l'appuyait.

TAILLE-BUISSON. s. m. (pr. *tâ-ye-bui-çon*). Agric. anc. Instrument dont on se servait pour tailler ou couper les buissons. ‖ Pl., des *taille-buissons*.

TAILLE-CRAYON. s. m. (pr. *tâ-ye-kré-yon*). Instrument propre à tailler les crayons. ‖ Pl., des *taille-crayons*.

TAILLE-DOUCE. s. f. V. TAILLE. ‖ Pl., des *tailles-douces*.

TAILLE-DOUCIER. s. m. (pr. *tâ-ye-doucie*). Techn. Imprimeur en taille-douce. Inusité. ‖ Pl., des *taille-douciers*.

TAILLÉE. s. f. Vieux mot qui s'est dit pour Taille, impôt.

TAILLEFER. adj. m. (pr. *tâ-ye-fèr*). Qui [illegible]
age, à tous les chevaliers qui pourfendaient la cuirasse d'un adversaire, et particulièrement à un comte d'Angoulême qui, selon la chronique, avait coupé en deux, d'un coup d'épée, un Normand revêtu de son armure.

TAILLE-MÈCHE. s. m. (pr. *tâ-ye-mè-che*). Techn. Instrument dont le cirier se sert pour couper ses mèches. ‖ Pl., des *taille-mèches*.

TAILLE-MER. s. m. (pr. *tâ-ye-mèr*). Mar. Partie de l'éperon ou gorgère d'un vaisseau qui fend l'eau la première. ‖ Pl., des *taille-mer*.

— Ornith. Un des noms vulgaires du goëland brun.

TAILLE-PLUME. s. m. (pr. *tâ-ye-plu-me*). Techn. Instrument propre à tailler une plume d'un seul coup et d'un seul mouvement. ‖ Pl., des *taille-plumes*.

TAILLER. v. a. 1re conj. (pr. *tâ-yé;* du lat. barbare *taliare;* fait de *talia*, qui s'est dit pour *talea*, branche coupée d'un arbre). Couper, retrancher d'une matière, pour lui donner certaine forme, la rendre propre à certain usage. Tailler une pierre pour l'employer dans un bâtiment. Tailler un bloc de marbre pour en faire une statue, un groupe. Tailler une chapelle dans le roc. Tailler une plume à écrire. La voix seule des pipeurs, ou le bruit qu'ils font en *taillant* les branches, l'attire. (Buff.)

— Couper en plusieurs pièces, en plusieurs morceaux, soit avec un couteau, soit avec des ciseaux. Tailler des morceaux. Tailler du pain, de la viande par morceaux. Tailler des soupes, ou tailler la soupe. Tailler des chemises. Tailler un manteau. Tailler de l'ouvrage. On peut tailler un habit dans ce coupon.

— Absol. *Un ouvrier, une ouvrière qui taille bien.* Qui entend parfaitement la coupe des habits, des robes, etc.

— S'est dit pour Compter, estimer. Solon *taille* l'extrême durée de la vie à soixante-dix ans. (Mont.)

— Fig. *Tailler en pièces une armée.* La défaire entièrement. Mentor ayant achevé de mettre les ennemis en désordre, les *tailla* en pièces, et poussa les fuyards jusque dans les forêts. (Fén.)

— Fig. et fam. *Tailler des croupières à l'ennemi.* Le mettre en fuite, le poursuivre. ‖ *Tailler des croupières à quelqu'un.* Lui susciter des obstacles, des difficultés, des peines. ‖ *Tailler de la besogne à quelqu'un.* Lui donner beaucoup de choses à faire ; ou lui susciter des embarras. Il m'a taillé bien de la besogne, je crains de n'y pouvoir suffire. C'est un chicaneur qui vous taillera de la besogne. ‖ *Tailler les morceaux à quelqu'un.* Régler, limiter la dépense qu'il doit faire ; ou, lui prescrire bien exactement ce qu'il doit faire. ‖ *Il lui a taillé ses morceaux bien courts.* Il a fait sa part bien exiguë, bien petite.

— Fig. et pop. *Tailler une bavette, des bavettes.* Bavarder.

— Prov. et fig. *Tailler la robe selon le corps.* Mesurer ses entreprises à ses moyens. ‖ *Tailler et rogner.* Disposer des choses à son gré, selon son caprice. Je me mis à *tailler* et à rogner à ma fantaisie, et tout ce que je fis fut trouvé fort bien fait. (Le Sage.) Ils furent fort alarmés quand ils apprirent des gens du logis que j'y *taillais* et rognais à ma fantaisie. (Id.) ‖ *Il peut tailler en plein drap, il a de quoi rogner en plein drap.* Il a abondamment tout ce qu'il faut pour réussir dans son dessein. ‖ *Il a taillé en plein drap.* Il a été à même de faire tout ce qu'il a voulu.

— Anc. fin. Mettre à la taille, imposer. Ce fut Louis IX qui le premier tailla les Français, pour se délivrer des gens de guerre.

— Chirur. Faire l'opération de la taille. Il est dangereux de *tailler* les individus affaiblis ou trop âgés. (Huguier.) L'histoire rapporte que Tryphon l'usurpateur fit *tailler* le jeune Antiochus, bien qu'il n'eût pas la pierre, et qu'il donna ordre que l'opération fût pratiquée de manière à ce qu'il en mourût. (Id.)

— Écon. rur. *Tailler les ruches.* Enlever une partie des provisions que les abeilles y ont placées pendant la belle saison, qui est le temps de leur récolte.

— Hortic. Couper méthodiquement les branches ou jets d'un arbre pour lui donner telle ou telle disposition, ou lui faire porter de plus beaux fruits, et presque toujours en même nombre. Tailler des abricotiers, des pêchers. Tailler des ormes en éventail, des pommiers en pyramide, en quenouille. Lorsqu'on *taille* un arbre pendant la sève, la déperdition de cette liqueur l'affaiblit, et détermine pour l'année suivante une pousse de boutons à fruits. (P. Gaub.) Souvent on *taille* un arbre qui a été mal conduit pendant plusieurs années consécutives, ou qui a souffert de la grêle, de la gelée, uniquement pour le rétablir. (Id.) Pour suivre l'ordre de la végétation, on *taillera* donc d'abord les abricotiers, par la raison qu'ils entrent en fleurs les premiers. (Noisette.)

— Absol. dans le même sens. Plusieurs coupent, mais fort peu savent *tailler*. (La Quintin.) Ne *taillez* pas dans l'intention de forcer la production du fruit. (P. Gaub.)

— Lapid. *Tailler.* Se dit particulièrement en parlant des pierres précieuses. Tailler un diamant, un rubis.

— Mar. *Tailler un bâtiment.* L'évider par devant, pour lui donner une marche supérieure. ‖ Absol. *Tailler de l'avant.* Aller avec vitesse.

— Monn. Diviser un marc d'or ou d'argent [illegible]
ordonnances.

— TAILLER. v. n. Jeux. Se dit au vingt-et-un, au pharaon, et à quelques autres jeux, pour indiquer la fonction du banquier, qui tient les cartes, et joue contre tous les autres joueurs. Tailler à la bassette, au pharaon, au trente-et-quarante. C'est à lui à tailler. Qui veut tailler ?

— SE TAILLER. v. pron. Etre taillé. Cette pierre se taille difficilement. Les palissades se taillent de près. Diamants qui se taillent en table. Les femmes se taillent moins difficilement que les hommes.

— Tailler à soi, pour soi, pour son usage propre. Se tailler une soupe. Se tailler un manteau. Se tailler des plumes. Les premiers hommes, avant qu'un culte impie se fût *taillé* des divinités de bois et de pierre, adorèrent le même Dieu que nous adorons. (Mass.)

TAILLERAN. adj. m. (pr. *tâ-ye-ran*). Signifiant Qui ne coupe rien. Ce fut le surnom donné aux comtes de Périgord, à cause de la faiblesse d'un de leurs aïeux, surnom dont on a fait celui de *Talleyrand*, conservé par une branche de cette maison. V. TALLEYRAND.

TAILLERESSE. s. f. (pr. *tâ-ye-rè-ce;* rad. *tailler*). Anc. monn. Ouvrière qui réduisait les pièces au taux de l'ordonnance.

TAILLERIE. s. f. (pr. *tâ-ye-ri*). Vieux mot qui s'est dit pour Métier de tailleur. ‖ Lieu où l'on taille les vêtements.

TAILLEROLE. s. f. (pr. *ta-ye-role*). Techn. Instrument dont on se sert pour tondre le velours.

TAILLET. s. m. (pr. *tâ-yè*). Techn. Outil à l'usage des forgerons.

TAILLE-TRANCHÉ, ÉE. adj. (pr. *ta-ye-tran-ché*). Blas. Se dit d'un écu taillé qui porte une tranche au milieu de sa division diagonale. ‖ Pl., des écus *taille-tranchés*.

TAILLETTE. s. f. (pr. *tâ-yè-te*). Constr. Petite espèce d'ardoise.

— S'est dit anciennement pour Taillis, broussaille.

TAILLEUR. s. m. (pr. *tâ-yeur;* rad. *tailler*). Celui qui taille quelque chose que ce soit. Tailleur d'habits. Tailleur de pierres. Tailleur d'arbres. Un tailleur de limes. Tailleur des monnaies. Un tailleur de diamants, de cristal. En passant contre un bâtiment, il lui est tombé sur la tête un marteau de *tailleur* de pierres. (Mol.)

— Absol. Tailleur d'habits, artisan qui fait, qui vend des habits. Bon tailleur. Tailleur renommé. Tailleur pour homme. Tailleur pour femme. Maître tailleur. Garçon tailleur. Tailleur en chambre, en boutique. Le mémoire d'un tailleur. Payer le tailleur. Devoir à son tailleur. Ce maudit *tailleur* me fait bien attendre, pour un jour où j'ai tant d'affaires. (Mol.) Les *tailleurs* ont toujours déguisé la nature : ils sont trop charlatans ; l'homme n'est point connu. (Volt.) J'envoyai chercher un fameux *tailleur*, qui habillait presque tous les petits-maîtres. (Le Sage.) Je demandai donc un *tailleur ;* on m'en amena un qui me servit à souhait. (Id.)

— Jeux. Celui qui taille dans une maison de jeu.

— Anc. cout. *Tailleurs de sel.* A Bordeaux, Commis chargés de mesurer et de visiter les sels apportés dans cette ville.

— Anc. techn. *Tailleur d'armes sur étain.* Titre que prenaient les potiers d'étain à Paris. ‖ *Tailleur d'images sur ivoire.* Titre que prenaient les peigniers-tabletiers à Paris. ‖ *Tailleur de limes.* Titre d'une partie du corps des taillandiers. ‖ *Tailleur d'images.* Se disait, en général, d'un sculpteur.

TAILLEUSE. s. f. (pr. *tâ-yeu-se*). Comm. Se dit dans quelques provinces pour Couturière, celle qui taille et coupe les vêtements de femme.

TAILLEVACIER. s. m. Anc. t. milit. Soldat qui portait un taillevas.

— Se disait figurément pour Mauvais soldat, poltron.

TAILLEVAS. s. m. Anc. t. milit. Bouclier du genre des pavois.

TAILLE-VENT. s. m. (pr. *tâ-ye-van*). Mar. Voile à bourset qui remplace la grande voile, dans certains bâtiments, quand le vent est trop fort. ‖ Pl., des *taille-vent*.

— Ornith. Un des noms vulgaires du goëland.

— *Taille-vent* s'est dit figurément pour Hâbleur, fanfaron.

TAILLIER. s. m. (pr. *tâ-yé*). S'est dit pour Tranchant. ‖ *Epée à haut taillier.* Sabre.

TAILLIF, IVE. adj. (pr. *tâ-ye-if*). Qui est sujet à la taille. Vieux est inusité. On dit *taillable*.

TAILLIS. adj. m. (pr. *tâ-yi ;* rad. *tailler*). Se dit d'un bois que l'on taille, que l'on coupe de temps en temps. Bois taillis. C'est dans un bois *taillis* que la scène se passe. (Le Bailly.)

— substantiv. Un taillis. Un jeune taillis. Un taillis touffu. S'enfoncer dans les taillis. Poursuivre du gibier dans les taillis. Un moment après il s'enfonça dans un *taillis* avec l'un d'entre eux. (De Vigny.) Le merle cherche l'ombre et les *taillis* épais. (Michaud.)

Et du sein des *taillis* les folâtres pinsons
Répondent aux bouvreuils cachés dans les buissons. (Roucher.)

— Eaux et forêts. *Jeunes taillis.* Bois qui se [illegible]
Celui que l'on coupe depuis dix jusqu'à vingt-cinq ans. ‖ *Haut-taillis.* Celui qui s'exploite depuis vingt-cinq jusqu'à trente ans.

— Prov. et fig. *Gagner le taillis.* S'enfuir ; se mettre en lieu de sûreté.

Mais tu seras armé de pied en cap.—Tant pis,
J'en serai moins léger à gagner le *taillis*. (Mol.)

TAILLOIR. s. m. (pr. *tâ-yo-ar ;* rad. *tailler*). Assiette de bois sur laquelle on taille, on coupe de la viande. Peu usité.

— Archit. Partie supérieure du chapiteau des colonnes ; espèce de table carrée sur laquelle porte l'architrave.

TAILLON. s. m. (pr. *tâ-yon ;* rad. *taille*, dans le sens d'*impôt*). Anc. fin. Imposition de deniers qui se levait de la même manière que la taille. Elle fut établie par Henri II, en 1549, pour fournir à la dépense des gens de guerre. Receveur général, receveur particulier du taillon.

— S'est dit aussi pour Impôt en général.

— Hist. fr. *Ministre du taillon.* Anciennement, le ministre de la guerre

TAILLON. s. m. (pr. *tâ-yon ;* rad. *taille*, dans le sens de *coupe*). Partie taillable ou taillée d'une plume à écrire. Le taillon de la plume.

TAILLOT. s. m. (pr. *tâ-yô ;* rad. *tailler*). Anc. techn. Instrument tranchant qui était une espèce de serpe.

TAILLURE. s. f. (pr. *tâ-yu-re ;* rad. *tailler*). Broderie de pièces rapportées sur le fond d'une étoffe. Vieux et inusité.

TAIN. s. m. (du lat. *stannum*, étain). Feuille d'étain très-mince, formée d'un mélange d'étain et de mercure, qu'on applique derrière une glace pour y fixer la représentation des objets. Le tain de cette glace, de ce miroir est gâté, est tombé.

TAIN ou **THIN.** Géogr. Ch.-lieu de canton (Drôme), sur le Rhône, au pied du coteau de l'Ermitage ; 2,400 hab.

— Hist. *Bataille de Tain.* Bataille gagnée par Louis de Bavière sur les Normands, en 881. Hugues, fils de Louis, y perdit la vie.

TAINT, AINTE. adj. S'est dit pour Pâle, blême, défait.

TAÏON. s. m. Vieux mot qui a signifié Aïeul. Philippe le Conquérant, *taïon* de saint Louis. (Monstrel.)

TAIRE. v. a. 4e conj. (du lat. *tacere*, même signif.). *Je tais, tu tais, il tait, nous taisons, vous taisez, ils taisent. Je taisais. Je tus. J'ai tu. Je tairai. Je tairais. Tais, taisons, taisez. Que je taise. Que je tusse. Taisant. Tu, tue.* Ne dire pas. Taire une chose. Ne pas savoir ce qu'il faut taire ou ne pas taire. Il nous a tu les détails. Ne soyez pas curieux de savoir ce qu'il est également dangereux de dire ou de *taire* (Cardan.) C'est leur en dire assez : le reste, il le faut *taire*. (Rac.) On croit les âmes vertueuses insensibles, parce que non-seulement elles savent *taire*, mais encore sacrifier leurs peines secrètes. (Boss.) M. Le Tellier seul, disaient les factieux, savait dire et *taire* ce qu'il fallait. (Id.) *Taisez* le premier ce que vous voulez qu'on *taise*. (Max. lat.) Puis-je *taire*, ô Bacchus, ta gloire et tes bienfaits ! (De Wailly.)

— SE TAIRE. v. pron. S'abstenir de parler. Garder le silence. Il faut tout voir et se taire. Taisez-vous donc. Ordonnez-leur de se taire. Par la force de la raison, elle apprit l'art de parler et de se *taire*. (Fléch.) Vous vous *taisez* exprès, et me laissez parler par belle malice. (Mol.) Voulez-vous vous *taire*, impertinente ; vous venez toujours mêler vos extravagances à toutes choses. (Id.) Chacun l'imita, en se *taisant* ou en parlant bas. (De Vigny.) Il se *tut*, et pour se consoler, se mit à une fenêtre du côté de la rivière. (Id.)

— *Se taire de.* C'est avoir bien de la langue que de ne pouvoir se *taire* de ses propres affaires. (Mol.)

— *Se taire sur.* On doit se *taire* sur les puissants. (La Bruy.)

— Fig. La mer et les vents se *turent* à la voix de Jésus-Christ. (Acad.) Au bruit de tant de jets d'eau qui ne se *taisaient* ni jour ni nuit. (Boss.) Nous sommes tous dans la main des dieux, et que leur oracle se *taise*, ce n'est pas moins leur volonté que nous accomplissons. (Reyrac.)

— *Ne pas se taire, ne pouvoir se taire d'une chose.* La publier, en parler sans cesse. Il ne peut se taire du service que je lui ai rendu. Il a raison, madame, et je ne puis m'en *taire*. (Bours.)

— Prov. *Qui se tait consent.* Quand on garde le silence sur quelque proposition, c'est une marque qu'on ne s'y oppose pas. ‖ *Voir, ouïr et se taire sont difficiles à faire.* Il est difficile de regarder et d'écouter sans parler de ce qu'on a vu et entendu.

— Etre tu, passé sous silence. Cela se peut *taire*. (Bruéys.)

— Il signifie aussi, Ne pas faire de bruit, et alors il se dit des animaux et même des choses. Faites en sorte que ces chiens, que ces métiers se taisent.

— S'emploie aussi avec ellipse du pronom personnel. Faire taire un bavard. Faites taire vos enfants, votre chien. La stupeur fit *taire* et rendit immobile toute la chambre. (De Vigny.) Faire *taire* certaines gens est un plus grand miracle que de faire parler les muets. (Balz.)

— Fig. et poétiq. Si je n'ai pas fait *taire* mon âme, si je n'ai pas imposé silence à ces flat- [illegible]
lait faire *taire* ces pensées de chair et de sang qui offusquent sa raison. (Mass.) J'ai fait *taire* le sang, fait taire l'amitié. (Volt.) Un prodige étonnant fit *taire* ce transport. (Rac.) Où les faits parlent, n'est-ce pas au raisonnement à se *taire*. (J.-J. Rouss.)

Calchas qui t'attend en ces lieux,
Fera *taire* nos pleurs, fera parler les dieux. (Rac.)

— Fig. *Faire taire la presse.* Entraver, gêner la liberté de la presse. ‖ *Faire taire les lois.* Empêcher l'exécution des lois. J'ai fait *taire* les lois et gémir l'innocence. (Rac.) ‖ *Faire taire son ressentiment.* Le maîtriser ou le dissimuler. ‖ *Faire taire l'envie.* Réduire les envieux au silence. Par de vifs et continuels efforts, il emporte l'admiration du genre humain, et fait *taire* l'envie. (Boss.)

— Art milit. *Faire taire le canon des ennemis.* Mettre le canon des ennemis hors d'état de tirer.

— *Taire* a été employé substantiv. par Montaigne. Voilà pas un *taire* parlier et bien intelligible, c'est-à-dire un silence bien éloquent.

— Syn. comp. TAIRE. CÉLER. CACHER. *Taire* marque le pur silence que l'on garde sur une chose. *Céler*, le secret qu'on en fait. *Cacher*, le mystère dans lequel on veut l'ensevelir. On *tait* ce qui déplairait à quelqu'un. On *cèle* ce qui lui nuirait. On *cache* avec soin ce qui le perdrait.

TAISERON. s. m. S'est dit pour Tison. Inusité.

TAISIBLE. adj. des 2 g. (rad. *taire*). Qui se tait, qui parle peu. Vieux et inusité en ce sens.

— Jurispr. Que l'on peut taire dans certains cas. Nonobstant toute disposition, possession, acte exprès ou *taisible*, fait ou intervenu pendant l'instance. (Berthel. de Fer.)

— Dr. comm. *Société taisible*. V. SOCIÉTÉ.

TAISIBLEMENT. adv. S'est dit pour Silencieusement. Vieux et inusité.

TAISIR. v. a. et n. 3e conj. Vieux mot qui signifiait Taire, se taire.

TAISSON. s. m. Le blaireau. Chasser le taisson.

— Prov. *Puer comme un taisson*. Sentir fort mauvais.

TAISSONNIÈRE. s. f. (rad. *taisson*). Chass. Tanière de taisson ou blaireau.

TAÏT. s. m. Entom. Un des noms vulgaires de la courtilière ou taupe-grillon.

TAI-TAI. Interj. Chass. Cri que l'on fait entendre pour rappeler les chiens quand ils sont éloignés.

TAITBOUT. Famille parisienne dont une branche a possédé pendant tout le XVIIIe siècle la charge de greffier en chef et conservateur des hypothèques de la ville de Paris, a donné son nom à une rue du quartier de la Chaussée-d'Antin.

TAÏTI. Géogr. V. OTAHITI.

TAÏ-TSON. Empereur chinois. Chassa les Mongols de la Chine en 1368, et fonda la dynastie indigène des Mings. V. CHINE.

TAK. Géogr. Chaîne de montagnes d'Asie, entre la Perse et la Turquie.

TAKCHAKA. Myth. ind. Un des princes des Nâgas, habitants du Pâtâla.

TAKIAS. s. m. Relat. Se dit des demeures communes des derviches.

TAKINA. Géogr. Royaume de la Guinée supérieure, tributaire des Achantis. ‖ Capitale de ce royaume, à 160 kilom. de Coumassie.

TAKLIDI. s. m. Relat. Action de ceindre le sabre d'Osman, à la mosquée d'Ayoub. La cérémonie du taklidi est le sacre des sultans de Constantinople.

TAKROUR. s. m. Géogr. Nom donné par les Africains à la Nigritie, ou au moins à la plus grande partie de cette contrée.

TAL. s. m. Relat. Espèce de cymbales des Indiens.

TALAÏDITES. adj. et s. m. pl. Antiq. gr. Se dit de certains jeux qui se célébraient en Crète, sur le mont Taléus, en l'honneur du Soleil, que les Crétois appelaient *Talos*. Quelques-uns écrivent *Taladites* ou *Talédites*.

TALAÏONIDES. Temps hér. Surnom d'Adraste, d'Eryphile et d'Eurydice, enfants de Talaüs. V. TALAÜS.

TALAIRE. s. m. (du lat. *talus*, talon). Myth. anc. V. TALONNIÈRE.

— S'est dit pour Soulier, chaussure.

TALAMASQUE. s. f. Archéol. S'est dit autrefois de marques représentant des figures hideuses que l'on prenait dans certaines fêtes publiques et même religieuses.

— adjectiv. *Lettres talamasques*. Lettres occultes, employées pour les sortilèges ou pour écrire en chiffres.

TALANCHE. s. f. Comm. Sorte d'étoffe de fil et laine qui se fabrique en Bourgogne.

TALANT. s. m. Vieux mot qui signifiait Désir, besoin. C'est une corruption orthographique. V. TALENT.

TALANTER. v. a. 1re conj. S'est dit pour Convoiter, désirer. V. TALANT ou plutôt TALENT.

TALANTI ou **TALANDA**. Géogr. Ville de [illegible] golfe dit aussi de Talanti; 500 hab. Évêché.

TALAPIOT. s. m. Ornith. Espèce de geai.

TALAPOIN. s. m. Relat. Nom que les Siamois et les habitants du Laos et de Pégu donnent à leurs prêtres, qui sont des espèces de moines mendiants ou prêcheurs. Les talapoins sont dans ces pays ce que les bonzes sont en Chine, et en Tartarie les lamas. Les *talapoins* de Siam font raser la tête et les sourcils aux enfants dont on leur confie l'éducation. (Buff.)

— Mamm. Petite guenon des Indes.

TALAPOINE. s. f. Relat. Femme siamoise qui a embrassé la vie religieuse.

TALARD ou **TALART**. s. m. S'est dit pour Endroit élevé, disposé en talus.

— Techn. Espèce de châssis sur lequel on étend des cordes à boyau pour les faire sécher.

TALARO. s. m. Métrol. Monnaie d'argent de Venise, qui a cours dans l'Orient. Le talaro vaut fr. 5, 98. ‖ Monnaie de Raguse qui vaut fr. 3, 99, 3, 90 et 3, 85. ‖ Monnaie d'Égypte, fr. 4, 47. On dit au pl. *talari*.

TALARU. Noble maison du Lyonnais, qui a fourni à la ville de Lyon plusieurs prélats distingués. ‖ JEAN DE TALARU. Archevêque en 1375, cardinal en 1387. ‖ AMÉDÉE DE TALARU. Archevêque en 1415, cardinal en 1440. ‖ HUGUES DE TALARU. Archevêque et cardinal en 1488.

TALAUMA. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, polypétalées, régulières, de la famille des magnoliacées.

TALAÜS. Temps hér. Un des Argonautes, fils de Bias et Péro, et père d'Adraste, d'Eryphile et d'Eurydice.

TALAVÉRA. Géogr. Ville d'Espagne (Tolède), sur le Tage, à 65 kilom. O. de Tolède; 8,000 hab. Patrie du jésuite Mariana.

— Hist. *Bataille de Talavéra*. Victoire remportée par les Anglais et les Espagnols sur les Français, commandés par Joseph Napoléon, le 27 et le 28 juillet 1809.

TALAVEYRA-LA-RÉAL. Géogr. Ville d'Espagne (Badajoz), à 18 kilom. E. de Ciudad-Rodrigo; 2,000 hab.

TALBE ou **TALEB**. s. m. Relat. Selon quelques voyageurs, Nom que l'on donne à un docteur mahométan, dans le royaume de Maroc.

TALBERT (François-Xavier). Né à Besançon en 1728, grand vicaire de Lescar, eut de la réputation comme prédicateur, émigra et mourut à Lemberg, en 1803.

TALBOT (Jean). Général anglais, né vers 1373, se signala en France dès 1417, assiégea inutilement Orléans, défendu par Jeanne d'Arc, devint chef des troupes anglaises après l'affaire de Jargeau (1429), perdit la bataille de Patay, y fut pris par Xaintrailles, qui le renvoya sans rançon; occupa la Guyenne en 1452, et fut tué devant Castillon en 1453.

TALC. s. m. (pr. *talk*). Minér. Substance terreuse, flexible, non élastique, réductible en poussière onctueuse au toucher, et ne rayant aucun minéral. Elle se présente en général sous une forme feuilletée, compacte ou écailleuse; sa couleur est blanche. Le talc se compose de silice, de magnésie, de protoxyde de fer, de quelques traces d'alumine et d'eau. Il existe en grande quantité dans les terrains de micaschiste, dans les couches de calcaire. Il sert à fabriquer les crayons de pastel, et à enlever les taches.

— *Talc glaphique*. Variété de talc qui se trouve dans le commerce sous forme de petites caricatures chinoises appelées *pagodites*. ‖ *Talc stéatique*. Autre espèce de talc connue sous le nom de *craie de Briançon*. ‖ *Talc de Moscovie*. Mica divisé en grandes feuilles qu'on peut employer comme vitraux : on s'en sert en Russie, surtout pour les fenêtres des vaisseaux. ‖ *Talc de Montmartre*. Nom donné, très-improprement, au gypse laminaire commun dans les environs de Paris.

TALCA. Géogr. Ville du Chili, à 190 kil. S. de Santiago.

TALCAIRE. adj. des 2 g. (rad. *talc*). Minér. Qui a rapport au talc.

TALCIQUE. adj. des 2 g. (rad. *talc*). Minér. Qui est composé de talc. Roche talcique.

TALCITE. s. m. Minér. Talc nacré; mica altéré par les feux volcaniques.

TALCIUM. s. m. (pr. *tal-ci-omm*). Chim. Nom donné au magnesium par quelques chimistes allemands.

TALCO-MICACÉ, ÉE. adj. Minér. Qui renferme du talc et du mica. Schiste talco-micacé.

TALCO-QUARTZEUX, EUSE. adj. Minér. Qui est formé de talc et de quarts. Roche talco-quartzeuse.

TALE. s. m. Métrol. Poids du Japon, qui vaut le seizième du catty, ou kil. 0,0371.

— *Tale* ou *tayel*. Monnaie de compte du Japon, composée de 10 mares ou 100 candorins, et valant f. 7,62. V. TAIL.

TALÉ, ÉE. part. pass. du v. Taler. S'empl. adjectiv. Des fruits talés.

TALEBART. s. m. Sorte de manteau anciennement en usage.

TALEBOT. s. m. Vieux mot qui signifiait Pillard, voleur.

TALED. s. m. Sorte d'habit que les Juifs portent lorsqu'ils récitent leurs prières à la sy-[illegible] qu'ils portaient autrefois, et auquel Moïse avait ordonné d'attacher des franges et des houppes de couleur bleue.

TALÉE. s. f. (du lat. *talea*, branche d'arbre coupée). Antiq. rom. Pieux aigus que les Romains plantaient en avant des fossés des retranchements, pour les rendre inabordables.

TALÉGALE. s. m. Ornith. Genre formé pour un oiseau voisin des mégapodes, dont on ne connaît qu'une seule espèce de la Nouvelle-Guinée.

TALENT. s. m. (pr. *ta-lan*; du lat. *talentum*; fait du gr. τάλαντον). Métrol. anc. Poids d'or ou d'argent qui variait suivant les divers pays où l'on s'en servait. Un talent d'or, un talent d'argent. L'ange, pour contribuer à l'y faire retourner plus tôt, voulut bien se charger du soin d'aller chez Gabélus, pour lui demander les dix *talents* qu'il devait à Tobie. (De Sacy.) Je vous donnerai deux amphores, deux trépieds pour les poser, et deux *talents* d'or pour acheter du vin. (B. de St-P.)

Veuillez, au lieu d'écus, de livres et de francs,
Nous exprimer la dot en mines, en *talents*. (Mol.)

— Fig. Si votre corps est un *talent* précieux qui doive profiter entre les mains de Dieu, mettez-le de bonne heure dans le commerce, et n'attendez pas à le lui donner qu'il le faille enfouir en terre. (Boss.)

— *Talent attique*. Il se composait de 60 mines ou 6,000 drachmes, et valait, kil. 26, 1780. Il y avait aussi le *grand talent attique*, qui était de 80 mines. ‖ *Talent d'Egine* ou *de Corinthe*. Il valait en talents attiques, 1 et 2/3, ou 100 mines. ‖ *Talent attique d'argent* ou *cuboïque*. Poids d'argent qu'on évalue à fr. 5,560, 90, pour la période antérieure au IIe siècle av. J.-C., et à fr. 5,222, 40, pour la période suivante, le drachme étant tombé à 5 grains. ‖ *Talent d'or*. Valeur d'environ 10 talents d'argent, ou fr. 55,609 V. SICLE. ‖ *Talent babylonien*. Il valait comme poids 30 kil. 837 gr., et comme monnaie, fr. 6,416. ‖ Chez les Hébreux, le *talent d'argent* valait environ fr. 5,000, et le *talent d'or*, fr. 70,000. ‖ Il y avait encore un grand nombre d'autres talents sur la valeur desquels on ne peut rien avancer de certain.

TALENT. s. m. Capacité, aptitude naturelle ou acquise pour certaines choses. Grand, beau talent. Talent remarquable, particulier, rare, extraordinaire, merveilleux. D'heureux talents. Le talent de la parole. Le talent d'écrire. Le talent de la peinture, de la musique. Avoir du talent pour la chaire, le barreau. Avoir beaucoup de talent pour la poésie. Acquérir un talent, des talents. Déployer ses talents. Se faire connaître, s'illustrer par ses talents. Etre dans la force de son talent. Ne pas connaître la portée, les bornes, les limites de son talent. Tirer parti de ses talents. Donner des talents à ses enfants. Homme dénué de talent, qui manque de talent, qui est sans aucun talent. Il n'est pas sans talent, sans un certain talent. Bossuet fut l'homme de tous les *talents* et de toutes les sciences. (Mass.) Mme d'Aiguillon trouvait-elle des gens de bien inconnus ou négligés? elle leur procurait des emplois selon leurs *talents*. (Fléch.) Pour suivre son *talent*, il le faut connaître. (J.-J. Rouss.) Les *talents* ne se communiquent pas par la fréquentation. (Duclos.) Les esprits bornés ne peuvent comprendre cette universalité de *talents* que l'on remarque quelquefois dans un même sujet. (La Bruy.) Les *talents* sont encore plus rares que la naissance et que les richesses. (B. de St-P.) Son extrême jeunesse donne un nouveau prix à tous ses *talents*. (Volt.) Je ne pensai plus qu'à cultiver mon *talent*, et je m'attachai au travail. (Le Sage.) Tout prévenu que j'étais en faveur des *talents* de la mère et de la fille, je tremblai pour elles. (Id.) On engage les gens de lettres à cause de l'estime qu'on fait de leurs *talents*. (Brill.-Sav.) Les *talents* militaires périssent les derniers dans la décadence des peuples. (Ségur.)

Ne forçons point notre *talent*;
Nous ne ferions rien avec grâce. (LA FONT.)

La nature, fertile en esprits excellents,
Sait entre les auteurs partager les *talents*. (BOIL.)

— *Homme de talent*. Homme qui a du talent, qui possède un talent. ‖ *Gens à talents*. Ceux qui professent bien certains arts qui demandent du talent, comme la musique, le dessin, etc. Toutes ces femmes à grands *talents* n'en imposent jamais qu'aux sots. (J.-J. Rouss.) Les meilleurs livres sont ceux que le vulgaire décrie, et dont les gens à *talents* profitent sans en parler. (Id.)

— Express. prov. *Il ne faut pas enfouir ses talents*. Il faut faire un emploi utile à l'humanité des dons qu'on a reçus de la Providence. Se dit par allusion à une parabole de l'Évangile.

— On dit par analogie, Avoir le talent de s'enrichir, de faire fortune. Avoir le talent de parvenir, de s'insinuer, de plaire; et fam. et ironiq. Avoir le talent de se ruiner. Avoir le talent d'ennuyer, de déplaire, de se faire moquer de soi, etc. Je vous avoue, madame, que je n'ai point le *talent* de dissimuler, et que je porte un cœur sincère. (Mol.)

— Fam. Personne qui possède un talent. C'est un talent, un vrai talent. C'est un talent manqué, un demi-talent. Encourager, récompenser les talents. Aimer à s'entourer de tous les talents. Le vrai talent est ordinairement modeste. L'époque actuelle est riche en *talents*; ils se nuisent peut-être par leur multitude. [illegible]

— *Talent* a signifié Envie, volonté, désir. Hors de ville eus *talent* d'aller. (Rom. de la Rose.)

TALENTAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *talentarius*, qui est du poids d'un talent). Antiq. rom. Machine de guerre qui lançait un poids de soixante ou quatre-vingts livres.

TALER. s. m. V. THALER.

TALER. v. a. 1re conj. Fouler, meurtrir. Vieux mot dont on se sert quelquefois en parlant des fruits. La voiture a talé ces prunes, ces cerises, ces pêches.

TALETON. s. m. Antiq. gr. Nom que l'on donnait au sommet septentrional du Taygète, en Laconie.

— Édifice consacré au soleil et construit sur le Taleton. On y sacrifiait des chevaux.

TALEVAS. s. m. Anc. art milit. Sorte de bouclier anciennement en usage.

TALEVASSIER. s. m. (rad. *talevas*). Soldat armé d'un talevas.

— S'est dit fig. pour Fanfaron, hâbleur.

TALÈVE. s. m. Ornith. V. PORPHYRION.

TALI. s. m. Relat. Nom donné, chez les Indiens, à un bijou que le mari attache au cou de sa femme, dans la cérémonie du mariage. La femme porte le tali jusqu'à la mort de son époux.

TALIATA. Géogr. anc. Ville de Mésie, sur le Danube; elle prenait le nom d'Ister au-dessus de cette ville. On l'appelait aussi *Tanatis*. Aujourd'hui, *Tatalia*.

TALIÈRE. s. f. Bot. Espèce de palmier des Indes.

TALICTRON. s. m. Bot. Nom vulgaire donné à une espèce du genre sisymbre. Le *talictron des boutiques* est une petite plante annuelle à fleurs jaunes, employée comme astringente.

TALIGALE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, monopétalées, de la famille des verbénacées. Les deux espèces, la taligale champêtre et la taligale pourprée, croissent en Amérique.

TALIGAN. s. m. Mar. Partie du bordage d'un bâtiment de guerre qui a servi à masquer ou à fermer, en tout ou en partie, l'ouverture d'un sabord.

TALIGRÉPI. s. m. Relat. Nom d'une sorte d'ermites indiens.

TALIK. adj. et s. m. Philol. Nom du genre de caractères et d'écriture dont se servent les Persans. On l'appelle aussi *nestalik*.

TALIM-KHANEDJI. s. m. Hist. ott. Officier des janissaires qui dirigeait les exercices militaires de ce corps.

TALIN. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, polypétalées, de la famille des portulacées, renfermant plusieurs espèces originaires d'Amérique, et très-voisines des pourpiers. Elles sont en général rafraîchissantes et antiscorbutiques. Quelques-unes sont employées comme assaisonnement.

TALINGUER. v. a. 1re conj. Mar. V. ÉTALINGUER.

TALION. s. m. (du lat. *talio*; fait de *talis*, tel). Peine, punition par laquelle on traite le coupable de la même manière qu'il a traité ou voulu traiter les autres. Ainsi le talion, ou la loi du talion veut que l'on mette à mort celui qui a tué son semblable, que l'on crève un œil à celui qui a crevé un œil à un autre, etc. Ordonner le talion. Prescrire la loi du talion. Souffrir la peine du talion. Prendre son talion. La peine devant être proportionnée au délit, l'assassinat seul devrait, par la loi du *talion*, être puni de mort. (Boiste.)

—La peine du talion remonte à la plus haute antiquité. Elle est exprimée avec une énergique précision dans la loi de Moïse : « Œil pour œil; dent pour dent »; et fut autorisée par les législations grecque et romaine, puis modifiée. Au moyen âge, on l'appliquait seulement aux calomniateurs et à ceux qui s'étaient rendus coupables du crime de lèse-majesté. Introduite dans le Koran par Mahomet, surtout pour ce qui regarde le meurtre, la loi du talion est encore en usage chez les musulmans.

TALISIER. s. m., ou **TALISIE**. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones à fleurs polygames, polypétalées, de la famille des sapindées. Il renferme le talisier à grappes et le talisier rose, beaux arbres des forêts de la Guiane.

TALISMAN. s. m. (de l'arabe *thilsam*, conversation). Pièce de métal fondue et gravée sous certaines constellations, ou figure, pierre, chargée de certains caractères, à laquelle on attribue des vertus extraordinaires. Avoir, porter un talisman. Faire un talisman. Croire aux talismans. La superstition des talismans. Le fameux *talisman* de Catherine de Médicis existe encore. (Volt.) Moi je guéris par des paroles, par des sons, par des lettres, par des *talismans*, et par des anneaux constellés. (Mol.) Le magicien fit un *talisman* composé des plus puissants caractères de la cabale. (Le Sage.) Je n'ai pas plutôt touché un *talisman* qui est à l'entrée de ma chambre, que le génie paraît. (Gall.)

— *Talismans astronomiques*. Ceux qui portent la figure de quelque corps céleste avec certains caractères inintelligibles. ‖ *Talismans magiques*. Ceux qui ont des formes et des figures extraordinaires avec des mots bizarres et inconnus. ‖ [illegible] signes et de mots barbares.

—Fig. Tout ce qui opère un effet subit, merveilleux, extraordinaire. L'imagination est un *talisman* par lequel on opère tous les miracles de la magie. (Cook.) Les mots liberté, honneur, patrie, sont des *talismans* qui de tout temps ont enfanté et enfanteront des prodiges en France. (Boiste.)

TALISMANIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient, qui a rapport au talisman. Vertu talismanique. Signes talismaniques. Il était revêtu d'une robe courte de satin blanc, ceinte par le milieu d'une large bande de parchemin vierge, toute marquée de caractères *talismaniques*. (Le Sage.)

— Fig. La République a été pour la génération dont je sors un mot *talismanique* d'une incroyable puissance. (Ch. Nod.)

TALISSON. s. m. Myth. sept. Nom que l'on donne aux prêtres idolâtres des anciens Prussiens. V. LIGASTON

TALITRE. s. m. Crust. Genre de crustacés amphipodes des côtes de France.

TALLAR. s. m. Mar. anc. Partie d'une galère qui s'étend depuis le coursier jusqu'à l'apostis, où se mettent les escomes.

TALLARET. s. m. Ornith. Nom vulgaire de la petite mouette cendrée.

TALLARO. s. m. Métrol. V. TALARO.

TALLART (Camille d'Hostun, duc de). Maréchal de France, né en 1652, mort en 1728. Il servit sous Condé et Turenne; devint lieutenant général (1693), maréchal (1703), et après la mort de Louis XIV, fut membre du conseil de régence, et ministre sous Louis XV.

TALLE. s. f. (du gr. θάλλω, pousser des branches). Agric. Branche enracinée qu'un arbre pousse à son pied, et que l'on en sépare si elle est trop forte. Une talle, pour être bonne, doit avoir au moins un œil et des racines. Choisir une talle. Planter des talles.

— Ensemble des pousses qui, après le développement de la tige principale, sortent du collet des racines d'une plante.

— Nom vulgaire du châtaignier.

— S'est dit autrefois pour Contusion, tumeur.

TALLÉ. part. pass. du v. Taller. Il est invariable.

TALLEMANT DES RÉAUX (Franç.). Littérateur et traducteur, aumônier de Louis XIV, membre de l'Académie française, né à La Rochelle en 1620, mort à Paris en 1693. ‖ TALLEMANT (Paul). Cousin du précédent, littérateur, ecclésiastique et académicien comme lui, né à Paris en 1652, mort en 1712.

TALLEMENT. s. m. (rad. *talle*). Agric. Action de taller.

TALLER. v. n. 1re conj. (ét., V. TALLE). Agric. Pousser une ou plusieurs talles. Les gelées de l'hiver, les sécheresses du printemps, les insectes, etc., en faisant périr la jeune pousse des plantes, les font souvent *taller*. (Dictionn. d'agric.)

TALLEVANE. s. f. Écon. dom. Pot de grès où l'on met du beurre.

TALLEVAS. s. m. Anc. art milit. V. TAILLEVAS.

TALLEVASSIER. s. m. V. TAILLEVASSIER.

TALLEYRAND. Surnom que prirent, au commencement du XIIe siècle, plusieurs membres de la famille des comtes de Périgord. Le premier qui le porta fut Hélie de Talleyrand, qui vivait vers 1100. ‖ TALLEYRAND-PÉRIGORD (Hélie de). Cardinal et légat, né en 1301, mort en 1364. ‖ TALLEYRAND (Henri de). Comte de Chalais, ministre et favori de Louis XIII, né en 1599, entra dans un complot contre Richelieu, et périt sur l'échafaud en 1626.

TALLEYRAND-PÉRIGORD (Alexandre-Angélique de). Cardinal, pair de France, né à Paris en 1736, fut archevêque de Reims (1777), et archevêque de Paris (1819); mort en 1821.

TALLEYRAND-PÉRIGORD (Charles-Maurice de). Célèbre diplomate, né à Paris en 1754, était boiteux, et fut fait évêque d'Autun à 25 ans. Il adopta les principes de la Révolution, officia pontificalement à la Fédération (14 juillet 1790), sacra les évêques assermentés, ce qui le fit excommunier par le pape; fut envoyé à Londres par Louis XVI en 1792, revint bientôt en France, d'où il s'éloigna après le 10 août pour passer en Amérique. Rappelé en 1796 et admis à l'Institut, il obtint du Directoire le ministère des relations extérieures, appuya Bonaparte au 18 brumaire, signa les traités de Lunéville, d'Amiens, de Presbourg, de Tilsitt; fut nommé prince de Bénévent (1806), et privé de son portefeuille (1808), pour avoir conseillé l'alliance anglaise. En 1814, il fit partie du gouvernement provisoire, devint ministre des affaires étrangères, et assista au congrès de Vienne. Mis à l'écart après les Cent jours, et demeuré simple pair, il figura dans l'opposition, et contribua à la révolution de juillet. Louis-Philippe confia l'ambassade de Londres à Talleyrand, qui signa en 1834 le traité de quadruple alliance, assista aux conférences qui pacifièrent les Pays-Bas, prit enfin sa retraite, et mourut réconcilié avec l'Église en 1838.

TALLIEN. (Jean-Lambert). Né à Paris en 1769, d'abord clerc de procureur et commis, secrétaire greffier de la commune de Paris, et membre de la Convention; fut envoyé à Bordeaux en 1794, pour y établir la terreur, et y connut Mme Fontenay, depuis Mme Tallien, qui parvint à le rendre plus modéré. Devenu suspect, il contribua puissamment à la chute de Robespierre, 9 thermidor, fit partie du conseil des Cinq-cents, suivit Bonaparte en Égypte; fut pris par les Anglais à son retour, et nommé consul à Alicante. Il mourut dans l'obscurité en 1820.

— TALLIEN (Jeanne-Marie-Ignace de Cabarrus, Mme). Célèbre par sa beauté et ses galanteries, née à Sarragosse vers 1775, épousa à 16 ans le marquis de Fontenay, conseiller au parlement de Paris; quitta cette ville en 1794 pour se réfugier en Espagne, fut arrêtée à Bordeaux, et protégée par Tallien, qui l'épousa après le 9 thermidor. Un divorce rompit cette union en 1802, et en 1805, elle épousa le prince de Caraman, depuis prince de Chimay. Morte en 1831.

TALLIPOT. s. m. Bot. Espèce de palmier à larges feuilles, qui croît à Ceylan et au Malabar.

TALLURE. s. f. Vieux mot qui signifiait Entaille, plaie faite d'un coup de taille.

* **TALLY.** s. m. Hist. angl. Se disait autrefois de certaines tailles de bois, dont une moitié se gardait à l'échiquier, et dont l'autre se donnait aux particuliers qui avaient prêté de l'argent à l'État, pour leur tenir lieu d'obligation. On dit au pl. *tallies*. Rembourser les tallies.

TALMA (François-Joseph). Tragédien français, né à Paris en 1763, fut d'abord dentiste, comme son père; débuta aux Français en 1787, par le rôle de Séide dans *Mahomet*; commença en 1789 la réforme du costume; créa plusieurs rôles (Manlius, Othello, Hamlet, Régulus, Sylla); et mourut en 1826, dans toute la force de son talent.

TALMACHE. s. f. Anc. mar. Mufle, tête d'animal sculpté que l'on mettait à la proue de certains bâtiments. C'est une corruption de *talamasque*. V. TALAMASQUE.

TALMEILLERIE. s. f. S'est dit pour Boulangerie.

TALMELIER. s. m. S'est dit pour Boulanger. On écrivait aussi, *talemelier* et *talemellier*.

TALMONT. Géogr. Ville de France, ch.-l. de cant. (Vendée), à 40 kil. E. de Sables; 3,087 hab. Anc. abbaye. ‖ Bourg de la Charente-Inférieure, à 31 kilom. S. de Saintes; 6,000 hab. Petit port.

TALMOUSE. s. f. (du lat. *talus*; fait de *tabula*, planche, rouleau, parce que c'est avec un rouleau qu'on pétrit la pâte, et de *musa*, d'où nous avons fait *mouse*, pour désigner une sorte de bouillie). Sorte de pâtisserie faite avec de la crème boursoufflée, des œufs et du beurre. On assaisonne le plus souvent ces sortes de gâteaux avec du fromage, et quelquefois avec du sucre et des aromates. Manger des talmouses. Les talmouses de Saint-Denis sont renommées.

— Fig. et pop. Soufflet, coup de poing. Distribuer, recevoir des talmouses, de bonnes talmouses.

TALMOUSER. v. a. 1re conj. (rad. *talmouse*). Donner des talmouses, des soufflets. Il est populaire.

TALMUD. s. m. (pr. *tal-mudd*; mot hébreu qui signifie *cérémonial*, *rituel*). Littér. hébr. Livre renfermant tout le corps du droit civil et religieux des Juifs, les règlements de toutes les cérémonies de leur culte, les préceptes qu'ils doivent suivre et leurs usages particuliers. C'est, d'après eux, le code le plus complet de la doctrine traditionnelle et de leur religion. Il se divise en deux parties : la première, qui sert comme de texte, est la *Mischna*; la deuxième, qui est le commentaire du texte, est la *Gemara*.

— *Talmud de Jérusalem*. Talmud composé dans le IIIe siècle de l'ère chrétienne. ‖ *Talmud de Babylone*, ou simplement *Talmud*. Celui qui ne fut achevé que dans le cours du VIe siècle. C'est le plus estimé, celui qui a le plus d'autorité dans les écoles juives.

TALMUDIQUE. adj. des 2 g. Littér. hébr. Qui appartient au Talmud, qui a pour objet les préceptes de ce livre. Livre talmudique. Décision talmudique.

TALMUDISTE. s. m. (rad. *Talmud*). Littér. hébr. Celui qui est attaché aux opinions du Talmud, qui les professe.

TALOCHE. s. f. (du fr. *taler*, meurtrir). Coup donné sur la tête avec la main. Donner, recevoir une taloche, de vigoureuses taloches. Il est pop.

— Anc. art milit. Sorte d'ancien bouclier que l'on nommait aussi *taillevas*. V. TAILLEVAS.

— Constr. Planche mince, de forme triangulaire, munie d'un manche sur l'une de ses faces, et servant à étendre le plâtre frais, pour former un enduit ou un plafond.

TALON. s. m. (du lat. *talus*). Partie postérieure et inférieure du pied, formée par l'os calcanéum. Se blesser au talon. Avoir le talon écorché. On dit qu'Achille ne pouvait être blessé qu'au *talon*. (Acad.) Il le fit donc asseoir sur ses *talons*, les jambes croisées comme un tailleur, suivant l'usage du pays. (B. de St-P.) Jacques s'élança avec violence contre les faibles planches qui formaient le mur; d'un coup de *talon* en jeta deux dehors, et passa par l'espace qu'elles avaient laissé. De (Vigny.)

— Se dit aussi en parlant de la partie postérieure [illegible] talons hauts, les talons bas. Cheval relevé de talon, bas de talon. Cheval dont les talons sont serrés.

— Saillie postérieure du tarse dans les mammifères et les oiseaux. Le talon d'un cerf. Le talon d'un coq, d'un perroquet.

— Par extens. Partie de la chaussure où pose le derrière du pied. Talon de botte, de soulier, de sabot. Talon haut. Talon bas. Talon rouge. Remettre des talons à des souliers, à des bottes. Je me donnai des souliers de maroquin noir à *talons* rouges, avec des bas de soie et tout le reste d'un habillement de prélat. (Le Sage.) D'énormes nœuds de la même couleur, placés sur ses souliers à *talons* hauts, cachaient presque entièrement ses pieds. (De Vigny.) Oh! plutôt que de faire dire cela, lapidons le proscrit; mettons-lui notre *talon* sur la figure, achevons-le! (G. Sand.)

— Fig. et fam. *Talon rouge*. Se disait autrefois d'un homme de la cour, d'un grand seigneur qui avait des talons rouges à ses souliers, ce qui était une marque de noblesse. C'est un talon rouge. Les talons rouges de Versailles, de l'œil-de-bœuf.

— *Donner du talon à un cheval, à un âne*, etc. Lui donner des coups de talon pour le faire avancer, courir. Nous avions tant d'envie d'être hors de la ville, que nous commençâmes à donner du *talon* à nos ânes, qui servirent bien notre impatience. (Le Sage.)

— Fig. et fam. *Marcher sur les talons de quelqu'un*. Le suivre de très-près. Il vient, il marche sur mes talons. ‖ Signifie, plus fig. encore, Approcher beaucoup de quelqu'un, par rapport à l'âge, à la fortune, aux talents. Il marche sur les talons de son frère aîné. Cet élève marche sur les talons de son maître. ‖ *Montrer les talons*. S'enfuir. On lui a fait montrer les talons. On dit, dans ce sens, *Montrez-nous vos talons*. Allez-vous-en. ‖ *Il est toujours à mes talons, sur mes talons*. Il m'accompagne partout, il m'importune en me suivant toujours. ‖ *On n'aime que ses talons*. On est fort aise de le voir partir.

— Prov., fig. et fam. *Jouer de l'épée à deux talons*. S'enfuir. ‖ *Avoir des ailes aux talons*. S'enfuir rapidement. On dit de même, *La peur lui a mis des ailes aux talons*. ‖ *Avoir l'esprit aux talons*. Être préoccupé au point de ne pas savoir ce qu'on dit. ‖ *Se donner du talon, des talons dans le derrière*. Se moquer de tout ce qui peut arriver, ou se donner du bon temps, du plaisir.

— Par anal. Partie inférieure et postérieure de certaines choses.

— *Le talon d'une pipe*. La petite éminence qu'on laisse au bas du godet d'une pipe, et qui sert, en la frappant, à détacher ce qui s'est fixé aux parois du fourneau

— *Le talon d'une hallebarde, d'une pique, d'un esponton*. Le fer qui garnit la partie inférieure de ces armes.

— Administr. *Talon de souche*. Sorte de chiffre ou de vignette imprimée en forme de bande à l'endroit d'un registre à souche où doivent être coupés les feuillets dont on veut détacher une partie.

— Agric. Portion inférieure d'une bouture coupée sur du vieux bois.

— Archit. Sorte de moulure composée d'une partie concave et d'une partie convexe que l'on emploie dans les profils. On l'appelle *talon droit* lorsque la partie concave est en bas; *talon renversé*, lorsqu'elle est en haut.

— Arquob. *Talon d'un fusil*. Partie du fusil qui entre dans le bois au-dessus de la poignée, et qui est percée pour donner passage à une des grandes vis de la platine.

— Conchyl. Dans les coquilles bivalves, Partie la plus épaisse, qui forme un bec très-court au-dessus de la charnière.

— Écon. dom. Dernier morceau, reste d'une chose entamée. Le talon du pain, du fromage. ‖ Dans le pain, on appelle aussi *talon* la croûte la plus tendre, qui se trouve sur le côté.

— Entom. Chez les insectes, Extrémité du tibia qui s'unit avec le tarse. ‖ Renflement qui se trouve à la base de l'étui de l'aiguillon chez les hyménoptères.

— Escr. Tiers du tranchant d'une épée, voisin de la garde.

— Hortic. Petite feuille échancrée qui soutient la feuille des orangers.

— Jeux. Au piquet et à quelques autres jeux de cartes, Ce qui reste de cartes après qu'on a donné à chacun des joueurs le nombre qui lui en revient. Compter le talon. Il manque une carte au talon, dans le talon. Tous les rois sont au talon.

— Manég. Éperon qui se trouve au talon du cavalier. Cheval qui entend les talons, qui connaît les talons, qui obéit, qui répond aux talons. ‖ *Cheval qui est bien dans les talons*. Qui est docile, sensible à l'éperon. ‖ *Serrer les talons, pincer des deux talons*. Appuyer deux coups d'éperon à son cheval. ‖ *Promener un cheval dans la main et dans les talons*. Le gouverner avec la bride et l'éperon. ‖ *Porter un cheval d'un talon sur l'autre*. Lui faire fuir tantôt l'éperon droit, tantôt l'éperon gauche, dans un même manége.

— Mar. *Talon des varangues*. La partie qui repose sur la quille.

— Anc. mar. *Talon de rode*. Se disait, dans les galères, du pied de la rode de proue ou de la rode de poupe, qui s'enchâssait à la carène.

— Techn. Espèce d'ébauchoir dont les sculpteurs se servent pour les ouvrages de stuc. ‖ Extrémité d'un pêne de serrure qui avoisine la [illegible] teau, d'un rasoir. ‖ Gros bout d'un coin de ressort. ‖ Derrière d'une moulure. ‖ Partie inférieure de la brisure d'une boucle d'oreille. ‖ Dans une horloge, Partie de la potence qui soutient la verge du balancier. ‖ Dans les instruments à cordes, Partie du manche qui est collée sur le tasseau.

TALON (Omer). Avocat général au Parlement de Paris, né vers 1595 à Saint-Quentin, mort en 1652, déploya pendant les troubles de la Fronde le plus noble caractère. Il fut un des premiers à faire entendre au barreau un langage pur et de bon goût. On a de lui des Mémoires. ‖ TALON (Denis). Son fils, né en 1626, mort en 1698, fut également avocat général, et devint président à mortier. Il eut grande part aux ordonnances de Louis XIV.

TALONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Talonner. S'empl. adjectiv.

TALONNER. v. a. 1re conj. (rad. *talon*). Poursuivre de près. Talonner l'ennemi.

— Importuner, presser vivement. Talonner un débiteur. Je le talonnerai jusqu'à ce qu'il ait donné son consentement. Il est fam. [illegible] les deux sens.

— Fig. dans le même sens. Déjà vieux, souffrant, sans ami, sans appui, sans consolation, sans ressource, voilà la pauvreté prête à me *talonner*. (J.-J. Rouss.)

> Mais de ses feux la mémoire importune
> Le *talonnait*; toujours au double canal
> Allait en croupe à la chasse avec lui. (La Font.)

— TALONNER. v. n. Mar. Toucher le fond de la mer avec le talon du vaisseau et par secousses. Bâtiment qui est en danger de talonner.

TALONNETTE. s. f. (rad. *talon*). Écon. dom. Morceau de tricot dont on se sert pour renforcer le talon d'un bas.

TALONNIER. s. m. (rad. *talon*). Techn. Ouvrier qui fait des talons. Se disait surtout à l'époque où l'on portait des talons de bois.

TALONNIÈRE. s. f. (rad. *talon*). Comm. relig. Morceau de cuir que les religieux des ordres déchaussés ajoutaient à leurs sandales, pendant l'hiver, pour se couvrir le talon.

— Mar. Partie inférieure du gouvernail, coupée en onglet, pour ne pas porter sur la saillie que fait la quille au-delà de l'étambot.

— Myth. Ailes que Mercure portait aux talons.

TALOS. Myth. gr. Un des noms du soleil chez les Crétois.

TALPACHE. s. m. Hist. milit. Soldat d'une troupe légère hongroise au service de l'Autriche.

TALPAT. s. m. Nom vulgaire de la taupe, dans quelques départements de la France.

TALPIDE. adj. des 2 g. (du lat. *talpa*, taupe). Mamm. Qui ressemble à la taupe. ‖ TALPIDES. s. m. pl. Famille de mammifères insectivores qui a pour type le genre taupe.

TALPIEN, ENNE. adj. (du lat. *talpa*, taupe). Zool. Qui se rapproche de la taupe par la forme du corps. ‖ TALPIENS. s. m. pl. V. TALPIDES.

TALPIER. s. m. Entom. Nom vulgaire de la clique, parce qu'elle pénètre dans les chairs comme la taupe dans la terre.

TALPIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *talpa*, taupe; *forma*, forme). Zool. Qui a la forme de la taupe.

TALPIN, INE. adj. Zool. V. TALPIEN.

TALPINETTE. s. f. Mamm. Espèce de musaraigne.

TALPOÏDE. s. m. (du lat. *talpa*, taupe, et du gr. εἶδος, forme, ressemblance). Mamm. Genre de mammifères rongeurs voisins de la taupe. On les nomme vulgairement *rats-taupes*.

TALQUEUX, EUSE. adj. (rad. *talc*). Minér. Qui est formé de talc.

TALTHYBIUS. Temps hér. Hérant d'Agamemnon pendant le siége de Troie. Ses descendants exercèrent à Sparte les fonctions de héraut.

TALUD. s. m. S'est dit pour Talus. V. TALUS.

TALUDÉ, ÉE. part. pass. du v. Taluder.

TALUDER. v. a. 1re conj. (rad. *talud*). Anc. techn. Disposer en talus. On ne dit plus que Taluter. V. TALUTER.

TALUS. s. m. (pr. *ta-lu*; du lat. *talus*). Pente, inclinaison de haut en bas que l'on donne à la surface verticale d'un terrain, d'une construction. Fossé en talus. Le talus d'une pyramide, d'une muraille. Donner du talus à un mur de terrasse.

— Se dit aussi du terrain même qui est en pente, en talus. Un talus revêtu de gazon. Les talus d'une batterie de canons. L'Océan n'y trouve que de longs *talus* où ses flots s'étalent sans résistance. (B. de St-P.)

— *Tailler, couper une chose en talus*. La couper obliquement, en biseau.

TALUS. Temps hér. Fils de *Perdrix* et neveu de Dédale. Il fut l'élève de son oncle : celui-ci le fit périr par jalousie, et il fut changé en perdrix. ‖ Un des compagnons d'Énée, tué par Turnus.

TALUTAGE. s. m. Techn. Action de taluter et état de ce qui est taluté. Le talutage d'un fossé.

TALUTÉ, ÉE. part. pass. du v. Taluter. [illegible]

TALUTER. v. a. 1re conj. (rad. *talus*). Techn. Construire ou mettre en talus. Taluter un fossé. Taluter les bords d'un étang.

— SE TALUTER. v. pron. Être taluté. Ce genre de construction ne se talute ordinairement que d'un seul côté.

TALWEG. s. m. V. THALWEG.

TAMAGUA. Géogr. Rivière d'Espagne, naît en Galice, traverse le Portugal, et tombe dans le Douro, à 15 kilom. S.-O. d'Amarante, après un cours de 160 kilom.

TAMAN. Géogr. Ile de la Russie d'Europe (Tauride), entre la mer Noire et la mer d'Azof, à l'entrée du détroit d'Iénikaleh; superficie, 60 kilom. sur 40. Elle est habitée par les Cosaques. ‖ *Détroit de Taman*. Se dit quelquefois du détroit d'Iénikaleh.

TAMANDUA. s. m. Mamm. Espèce de fourmilier.

TAMARIDA. Géogr. Capitale de l'île de Socotora, dans la mer des Indes.

TAMARIN. s. m. (de l'espagn. ou de l'indien *tamarindos*). Bot. Fruit du tamarinier. C'est une gousse allongée, d'un rouge brun,

renfermant une pulpe acidule et rafraîchissante au milieu de laquelle se trouvent les semences. Cette pulpe délayée dans l'eau donne une boisson très-agréable, et on en fait une conserve employée en médecine comme laxatif. Conserve de tamarin. Électuaire, tisane de tamarin. Il n'y a pas seulement ici un *tamarin* ou un citron pour te rafraîchir. (B. de St-P.)

— Se dit quelquefois abusivement pour Tamarinier.

— Mamm. *Tamarin*, *tamarin aux mains rousses*. Nom de deux singes d'Amérique, voisins des ouistitis.

TAMARINIER. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, polypétalées, régulières, de la famille des légumineuses, comprenant un arbre des Indes et de l'Égypte naturalisé en Amérique, et remarquable par ses belles fleurs rouges, odorantes, réunies en grappes, et ses fruits connus sous le nom de tamarin. V. TAMARIN.

TAMARISC, **TAMARIS** ou **TAMARIX**. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones, polypétales, de la famille des portulacées. On en connaît une vingtaine d'espèces. On a employé comme astringent l'écorce du tamarisc de France, ou tamarisc de Narbonne, arbrisseau commun dans le midi de l'Europe et de la France, et que l'on admet dans les jardins d'agrément.

TAMARISCINÉ, **ÉE**. adj. Bot. Qui ressemble au tamarisc. ‖ TAMARISCINÉES. s. f. pl. Famille de plantes qui a pour type le genre tamarisc.

TAMASCHE. s. f. S'est dit pour Masque, faux visage. V. TAIAMASQUE.

TAMASE. Géogr. anc. Ville de l'île de Cypre, au pied du mont Olympe.

TAMATIA. s. m. (pr. *ta-ma-ci-a*). Ornith. Oiseau d'Amérique, qui est un barbu.

TAMBAC. s. m. Relat. Nom donné autrefois à une composition métallique en usage à Siam, que l'on croyait formée de sept parties d'or sur trois de cuivre. C'est ce qu'on a appelé depuis *tombac*. V. TOMBAC.

TAMBOUL. s. m. Bot. Arbre de Madagascar, qu'on appelle aussi *ambore*. V. AMBORE.

TAMBOV. Géogr. Ville de la Russie d'Europe, ch.-l. du gouvernement de même nom, sur la Tzna, à 508 kilom. S.-E. de Moscou. Archevêché, école centrale et commerce très-actif; 19,000 hab.

TAMBOUR. s. m. (de l'esp. *tambor*, dérivé de l'arabe *altambor*; on a dit originairement, *tabur*, *tabor* et *tabour*). Instrument guerrier qui sert à cadencer le pas des troupes à pied, à les exciter au combat, à les assembler, etc. C'est une caisse cylindrique, entièrement fermée en dessus et en dessous par des peaux tendues, sur l'une desquelles on frappe avec deux baguettes. Le tambour était en usage chez tous les peuples de l'antiquité, excepté chez les Grecs et les Romains. Il a été importé en Europe par les Sarracins et les Maures, et adopté en France en 1347. Marcher au son du tambour. S'armer au premier coup de tambour. Chez les Lapons-Suédois, il y a dans chaque famille un *tambour*. (Buff.) Il marchait à grands pas sans savoir où, quand il entendit le son du *tambour*. (Volt.) Vers les sept heures du matin, nous entendîmes dans les bois un bruit de *tambours*; c'était le gouverneur. (B. de St-P.) Leurs *tambours*, voilés de longs crêpes, ne faisaient entendre que des sons lugubres. (Id.)

Agitez tous leurs sons d'une rage insensée;
Tambours, fifres, trompettes, étes-leur la pensée.
(Lamartine.)

— *Battre du tambour*. Tirer des sons du tambour. Apprendre à battre du tambour. ‖ *Battre le tambour*. Donner un signal avec le tambour. Battre le tambour pour assembler la compagnie. On dit aussi simplement, *battre*. V. BATTRE.

— *Le tambour est*. Le tambour se fait entendre. ‖ *Le tambour appelle*. On bat le tambour pour rassembler les soldats, pour leur faire prendre les armes.

— Petit tambour que l'on donne à un enfant pour lui servir de jouet. On lui achètera un tambour pour ses étrennes, pour sa foire. Et le petit Colin, fait-il toujours bien du bruit avec [illegible]

— *Gros tambour*. Se dit quelquefois de la grosse caisse. ‖ *Tambour roulant*. Caisse roulante. ‖ *Tambour de Provence*. Le tambourin.

— *Tambour de basque*. Petit tambour à un seul fond, dont la caisse, qui n'a que quelques pouces de hauteur, est entourée de grelots et de plaques de cuivre mobiles. On en joue avec le bout des doigts ou en l'agitant. Jouer du tambour de basque. Danser au son du tambour de basque. On ignore l'origine du *tambour* de basque; il a été toujours inconnu aux Basques, dont il porte le nom. (Encycl. us.) Aussitôt une troupe de jeunes bayadères sortit d'un des jardins, et vint au-devant de lui en chantant et en dansant au son des *tambours* de basque. (B. de St-P.)

— Fig. et fam. *Mener quelqu'un tambour battant*. Le malmener, ou remporter sur lui plusieurs avantages consécutifs, au jeu, dans une discussion, dans une affaire.

— Prov. *Avoir le ventre tendu comme un tambour*. Avoir le ventre enflé, ou tendu à force d'avoir mangé. ‖ *C'est vouloir prendre des lièvres au son du tambour*. Se dit lorsqu'on divulgue mal à propos un dessein qui a besoin du secret pour réussir.

— Prov. et fig. *Ce qui vient de la flûte retourne au tambour*. Le bien acquis trop aisément, ou par des voies peu honnêtes, se dissipe aussi facilement qu'il a été amassé.

— Se dit, par extens., de celui dont la fonction est de battre du tambour. Le tambour d'une compagnie. Les tambours d'un régiment. Donner pour boire au tambour.

— *Tambour-major*. Chef des tambours, celui qui les commande et dirige leur instruction. Il a le grade de sergent-major, et porte un costume fort riche. On choisit ordinairement pour remplir les fonctions de *tambour*-major, un homme d'une stature élevée et d'une taille bien prise. (Encycl. us.)

— Fig. Quoique sa stature colossale lui donnât en quelque sorte l'air du *tambour*-major de la cour de cassation, il était grand homme d'esprit. (De Balzac.)

— *Tambour-maître*, ou *caporal-tambour*. Celui qui est chargé, sous la surveillance du tambour-major, de l'instruction, de la police et de la discipline des tambours. Il y en a un par bataillon.

— Anat. Membrane qui termine le conduit auditif, et que l'on nomme plus ordinairement *tympan*.

— Archit. Chacune des assises de pierres cylindriques qui composent le fût d'une colonne, ou le noyau d'un escalier à vis. ‖ Se dit aussi quelquefois de la campane ou cloche du chapiteau corinthien.

— Archit. hydraul. Coffre de plomb établi dans un bassin, pour rassembler l'eau destinée à plusieurs jets. ‖ Tuyau triangulaire de différente grosseur aux deux bouts, dont on se sert pour joindre un tuyau d'un diamètre assez grand, à un d'un diamètre plus petit.

— Constr. Petite enceinte de menuiserie, avec une ou plusieurs portes, que l'on place aux principales entrées d'un édifice, d'une salle, pour empêcher le vent de pénétrer dans l'intérieur. Tambour vitré. Tambour garni de toile, de velours. Les tambours d'une église, d'un café.

— Écon. dom. Ustensile de bois ou d'osier, au milieu duquel on place un réchaud de charbon allumé, pour chauffer ou sécher du linge.

— Fortif. Retranchement qui couvre la porte d'une ville ou l'entrée d'un ouvrage.

— Ichthyol. Nom vulgaire donné à un poisson du genre labre, à cause du bruit sourd qu'il fait entendre sous l'eau.

— Jeux. A certains jeux de paume, Avance ou saillie de maçonnerie [illegible] fais, qui est du côté de la grille, et qui, en détournant le cours de la balle, la rend plus difficile à jouer.

— Mar. Assemblage de plusieurs planches clouées en forme de coffre carré, pour couvrir la tête du gouvernail, et le préserver des coups de mer. ‖ Compartiment de planches qui entoure trois faces d'une écoutille, en laissant un passage dans la cale, du côté qui se trouve ouvert.

— Mécan. Espèce de roue placée autour d'un axe, et au sommet de laquelle sont deux leviers, pour pouvoir plus facilement tourner l'axe et soulever le poids. ‖ Se dit aussi de toute roue creuse.

— Techn. Cylindre sur lequel est roulée la corde ou la chaîne qui sert à monter une horloge. ‖ Boîte ronde qui contient le grand ressort d'une montre. ‖ Instrument de forme circulaire, sur lequel on tend une étoffe, pour y exécuter à l'aiguille différents dessins de broderie. ‖ Cylindre rembourré pour faire et raccommoder la dentelle. ‖ Tamis de crin ou de soie, dont les confiseurs se servent pour passer le sucre en poudre. ‖ Pièce cylindrique d'une serrure. ‖ Machine à pétrir l'argile. ‖ *Couteau à tambour*. Couteau à gaîne dont la mitre est ronde.

TAMBOURETTE. s. f. (rad. *tambourin*). Ornith. Espèce de pigeon, dont la voix imite le son du tambourin.

TAMBOURIN. s. m. (rad. *tambour*). Mus. Espèce de tambour long et étroit, sur lequel on frappe avec une seule baguette, et dont l'on accompagne ordinairement avec une petite flûte. Jouer du tambourin. Danser au son du tambourin. L'un avait fait des guirlandes pour en orner la porte de la maison des mariés; l'autre, avec son *tambourin* et sa flûte, leur donnait [illegible]

— Air vif et gai, dont on marque la mesure avec le tambourin. Il y a dans cet opéra-comique un joli tambourin.

— Sorte de danse provençale. Danser un tambourin.

— Se dit par extens., de celui qui joue du tambourin. Il y avait deux violons et un tambourin.

— Anc. prov. *Venir, arriver comme tambourin à noces*. Survenir fort à propos.

— Comm. Perle ronde d'un côté et plate de l'autre.

— Relat. *Tambourin chinois*. Instrument monté de dix cordes d'acier, sur lesquelles on frappe avec une baguette.

— Techn. Dans les fabriques de soie, Machine sur laquelle on porte les chaînes pour les plier.

TAMBOURINAGE. s. m. Action de tambouriner. Ces enfants vont-ils cesser leur tambourinage? Il est fam.

— Fig. Mme de Coulange a des soins de moi admirables, elle me rend le *tambourinage* qu'elle reçoit de beaucoup d'autres. (Mme de Sév.)

TAMBOURINÉ, **ÉE**. part. pass. du v. Tambouriner. S'empl. adjectiv.

TAMBOURINER. v. n. 1re conj. (rad. *tambour*). Battre le tambour ou le tambourin. Se dit surtout en parlant des enfants, quand ils battent de petits tambours qui leur servent de jouet. Ce petit garçon ne fait que tambouriner.

— v. a. Réclamer un objet perdu au son du tambour. Tambouriner un chien, une montre, une bourse, un portefeuille.

— Fig. et fam. Préconiser, vanter avec étalage, avec éclat, une personne ou une chose. Tambouriner un auteur. Tambouriner un ouvrage. Il tambourine partout le mérite, les talents de son ami. Omission de tous les dictionnaires.

— SE TAMBOURINER. v. pron. Être tambouriné. Un pareil objet ne doit pas se tambouriner.

— Fig. et fam. Se vanter, se prôner avec éclat. Ces deux charlatans se tambourinent à qui mieux mieux.

TAMBOURINEUR. s. m. Celui qui tambourine.

TAMERLAN. Célèbre conquérant mogol, dont le vrai nom est *Timour leng*, c'est-à-dire Timour le boiteux, né en 1336, à Kech, près de Samarcande, succéda en 1360 à son oncle Séif-Eddin, comme prince de Kech. Il conquit d'abord la Perse, ravagea l'Arabie et la Géorgie, soumit l'Arménie et la Mésopotamie, pénétra en Russie et en Pologne, dévasta ces deux pays, et revint en Perse avec un immense butin et des milliers d'esclaves. En 1400, il attaqua Bajazet, sultan des Turcs, qui fut vaincu et fait prisonnier en 1402, tourna ses armes contre les Chinois, et mourut en route, à Otrar sur le Sihoun, en 1405. Tamerlan était brave, mais fanatique et sanguinaire.

— s. m. Néol. Se dit, par plaisanterie, d'un homme pacifique de sa nature, qui, faisant partie de quelque milice bourgeoise, essaye de se donner un air guerrier, un aspect redoutable. C'est un Tamerlan. Le bonnet à poil lui donne l'air d'un Tamerlan.

TAMÈTES. s. f. pl. Comm. Sorte de toiles des Indes.

TAMIA. s. m. Mamm. Genre de mammifères rongeurs, claviculés, démembré du genre écureuil.

TAMIATHIS. (pr. *ta-mi-a-tiss*). Géogr. anc. Ville d'Égypte, aujourd'hui *Damiette*.

TAMIER ou **TAMINIER.** s. m. Bot. Genre de plantes monocotylédones de la famille des asparaginées. Le tamier ou taminier commun est originaire de Barbarie et croît en Europe dans les bois et les haies. On l'a introduit dans les jardins d'agrément pour couvrir des berceaux et des tonnelles. Sa racine est purgative et employée pour résoudre le sang épanché dans les meurtrissures et les contusions. Elle donne aussi une fécule alimentaire. Les Orientaux mangent ses jeunes pousses en salade. On nomme vulgairement cette plante *sceau de Notre-Dame*, *vigne noire*, *racine vierge*, *racine de la femme battue*.

TAMIRADE. Temps hér. Nom donné aux descendants d'un certain Tamiras, qui rebâtit le temple que Cyniras avait consacré à Vénus, à Paphos. Les Tamirades partagèrent quelque temps avec les Cynirades les fonctions sacerdotales.

TAMIS. s. m. (pr. *tami*; du fr. *étamine*, étoffe dont on a fait des tamis). Sorte de sac qui sert à passer des matières pulvérisées ou des liqueurs épaisses. Tamis fin. Gros tamis. Passer au tamis, par le tamis.

— Fig. et fam. *Passer par le tamis*. Être examiné sévèrement sur ses mœurs, sur sa conduite, sur son savoir.

— Pêch. Filet maintenu par un cylindre de bois en forme de tambour, ajusté au bout d'une perche.

— Mus. Morceau de bois percé d'un grand nombre de trous, qui porte et maintient les tuyaux dans l'orgue.

TAMISAGE. s. m. Techn. Action de tamiser. ‖ Ce qu'on a tamisé.

TAMISAILLE. s. f. (pr. *ta-mi-za-ye*). Anc. mar. Trou par lequel passait la barre du gou- [illegible] du capitaine.

— Bot. Nom vulgaire de l'amourette.

TAMISE. s. f. (du lat. *Tamesis*). Géogr. Fleuve d'Angleterre, formé par la réunion de la Thame et de l'Isis, traverse Londres, où il porte vaisseau, et se jette dans la mer du Nord, après un cours de 700 kilom. environ. ‖ Ville de Belgique (Flandre orient.), sur l'Escaut, à 20 kilom. de Dendermonde; 5,600 hab.

TAMISE. s. f. Comm. Étoffe de laine lustrée.

TAMISÉ, **ÉE**. part. pass. du v. Tamiser. S'empl. adjectiv. Plâtre tamisé. Sucre tamisé.

TAMISER. v. a. 1re conj. (rad. *tamis*). Passer par le tamis. Tamiser du plâtre. Tamiser du sucre, de la farine.

TAMISEUR. s. m. Celui qui tamise chez un droguiste, un confiseur, un parfumeur, etc.

— Dans quelques villes d'Allemagne, Garçon boulanger chargé de passer au tamis la farine, qui ne se blute pas au moulin, comme cela se pratique partout ailleurs.

TAMISIER. s. m. Techn. Ouvrier qui fait des tamis.

— S'est dit autrefois des fariniers qui allaient dans les maisons tamiser la farine, que l'on continua encore longtemps à moudre avec des moulins à bras. Les tamisiers ont été les premiers boulangers.

TAMOLE. s. m. Relat. Magistrat des îles Carolines. Il y a des tamoles dans chaque bourgade.

TAMONÉE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, monopétalées, irrégulières, de la famille des verbénacées. Tamonée épineuse, lappulacée. Tamonée en épi.

TAMOUL, **OULE**. adj. et s. Ethnog. Nom d'un peuple de la famille malabare, qui habite le Carnate. ‖ *Langue tamoule*. Langue de ce peuple. ‖ *Alphabet tamoul*. Alphabet en usage dans le pays de Carnate. Il sert quelquefois à écrire le sanscrit.

TAMPANE. s. f. Mécan. Pignon de la cage d'un moulin, que le grand arbre traverse.

TAMPE. s. f. Techn. Petit morceau de bois qu'on insère de force entre le frisoir et une autre partie du métier à friser les étoffes.

TAMPÉ, **ÉE**. part. pass. du v. Tamper. S'empl. adjectiv.

TAMPER. v. a. 1re conj. Techn. Mettre des tampes à un métier.

TAMPICO. Géogr. Ville du Mexique (Tamaulipas), à 470 kilom. N. de la Vera-Cruz, sur le golfe du Mexique. Très-commerçante. Elle n'existe que depuis 1824.

TAMPLON. s. m. Techn. Sorte de petit rot dont le tisserand se sert pour augmenter la largeur de sa toile.

TAMPOA. s. m. Bot. Arbre de la Guiane, encore peu connu. Son bois est nommé vulgaigairement, *bois portugais*.

TAMPON. s. m. (de l'esp. *tapar*, boucher). Morceau de bois servant à boucher un tuyau, une cruche, une ouverture. Tampon de bois. Tampon de liége. Boucher avec un tampon.

— Bouchon fait avec du linge ou du papier. Faire un tampon de linge, de chiffons, de papier.

— Pop. Se soucier d'une chose comme de colin-tampon. V. COLIN-TAMPON.

— Chir. Bouchon de charpie, d'amadou, dont on se sert pour arrêter une hémorrhagie.

— Constr. Plaque de pierre, de bois ou de fonte, ajustée dans une feuillure pour fermer un orifice horizontal. ‖ Grosse cheville de bois que l'on met dans les cloisons, entre les solives des planchers, pour soutenir la maçonnerie.

— Hydraul. Cheville de bois ou morceau de cuivre aplati, rivé et soudé au bout d'un tuyau, à deux mètres de la souche d'un jet.

— Mar. Plaque de fer, de cuivre ou de bois, servant à remédier aux dommages que causent les coups de canon qu'un vaisseau peut recevoir dans un combat. ‖ *Tampons d'écubiers*. Morceaux de bois qui servent à fermer les écubiers.

— Techn. Rouleau avec lequel les imprimeurs en taille-douce appliquent l'encre sur la planche gravée. ‖ Cheville de bois que l'on met dans un trou percé dans un mur de pierre, pour y faire entrer un clou, une vis, etc. ‖ Oreilles de fer qui sont scellées dans une pierre, et dans lesquelles tourne le fuseau ou axe de la meule des cloutiers d'épingles.

TAMPONNÉ, **ÉE**. part. pass. du v. Tamponner. S'empl. adjectiv. Crevasse tamponnée. Planche tamponnée.

TAMPONNEMENT. s. m. Techn. Action de tamponner.

TAMPONNER. v. a. 1re conj. (rad. *tampon*). Boucher avec un tampon. Tamponner une cruche. Tamponner une fuite d'eau.

— Chir. Introduire des bourdonnets ou des tampons de charpie dans une plaie ou une cavité naturelle, pour arrêter, étancher le sang.

— Techn. Frotter une plaque de cuivre avec un tampon. ‖ Étendre l'encre sur une planche gravée en taille-douce.

TAM-TAM. s. m. (mot formé par onomatopée). Musiq. Instrument de percussion originaire de la Chine et de l'Inde. C'est un grand plateau de métal sur lequel on frappe avec un marteau ou une forte baguette garnie d'un tam- [illegible] étrange et très-fort. Les vibrations en sont lentes et lugubres. Le *tam-tam*, fort en usage chez les Orientaux, ne s'emploie chez nous que bien rarement, avec beaucoup de réserve, et seulement dans la musique funèbre, et dans certaines scènes de la musique dramatique destinée à produire des effets d'un caractère sombre et terrible. (Ch. Bochsa.) Au milieu de cette fête diabolique, le glas du *tam-tam*, semblable à la voix lamentable de l'enfer, se mêle au murmure des cloches souterraines. (D'Ortig.) Tantôt, au son du *tam-tam* de Domingue, elle se présentait sur la pelouse, portant une cruche sur la tête. (B. de St-P.)

TAMWORTH. Géogr. Ville d'Angleterre, à 13 kil. S. E. de Lichfield, sur la Thame qui la sépare en deux parties égales, dont l'une est dans le comté de Warwick, l'autre dans le comté de Stafford; 7,900 hab.

TAMYNES. Géogr. anc. Ville de l'île d'Eubée, près de la côte occidentale, dans le territoire d'Érétrie.

TAN. s. m. (du lat. *tannum*). Écorce de chêne moulue avec laquelle on prépare les cuirs. Il sert à leur ôter toute humidité, à rendre leur

tissu plus fort et plus compacte. Moulin à tan. Fosse à tan.

— Se dit par extension De diverses écorces qui, pilées ou moulues comme celle du chêne, peuvent servir au même usage, à raison de la quantité de tannin qu'elles contiennent.

TANA. Géogr. Rivière de Norvége, qui sépare le Finmark de la Laponie russe, tombe dans l'océan Glacial après un cours de 350 kil.

TANACÉTÉ, ÉE. adj. (du lat. *tanacetum*, tanaisie). Bot. Qui ressemble à la tanaisie. ‖ TANACÉTÉES. s. f. pl. Famille de plantes à fleurs composées qui a pour type la tanaisie.

TANACÉTIQUE. adj. m. (du lat. *tanacetum*, tanaisie). Chim. Se dit d'un acide découvert dans la tanaisie vulgaire.

TANAGRE. Temps hér. Fille d'Eole ou du fleuve Asopus, et femme de Pémandre, fondateur d'une ville à laquelle il donna le nom de son épouse.

— Géogr. anc. Fleuve de Lucanie. ‖ Ville de Béotie, au S. E. sur l'Asopus. On y voyait le tombeau de Corinne. Cette ville était renommée pour les coqs que l'on y dressait à combattre.

— Hist. anc. *Bataille de Tanagre*. Victoire remportée, en 457, par les Spartiates sur les Athéniens que commandait Cimon. ‖ Victoire que les Athéniens, commandés par Myronides, remportèrent à leur tour, l'année suivante, sur les Thébains, alliés des Spartiates.

TANAGRÉEN, ENNE. adj. et s. Géogr. anc. Habitant de Tanagre. ‖ Qui appartient à Tanagre ou à ses habitants.

TANAGRIQUE. s. f. Géogr. anc. Territoire de Tanagre.

TANAÏDE. adj. f. Myth. anc. Surnom de Vénus. Artaxerxe érigea des temples à Vénus Tanaïde, et introduisit son culte parmi les Perses.

TANAÏS. Géogr. anc. Fleuve de Sarmatie, affluent du Palus-Méotide. Il séparait l'Europe de l'Asie. Aujourd'hui *le Don*. ‖ Ville de la Sarmatie d'Asie, à l'embouchure du Tanaïs.

TANAISIE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs composées, de la famille des synanthérées, ordre des flosculeuses, renfermant plusieurs espèces. La plus connue est la tanaisie vulgaire, nommée vulgairement *barbotine*, qui croît en France dans les terrains humides. Elle exhale une odeur très-pénétrante. Les fleurs, d'un jaune doré et disposées en corymbes, font l'ornement des jardins, et sont employées comme toniques et comme vermifuges. On en retire aussi une eau distillée et une huile volatile.

TANAÏTES. s. m. pl. Hist. relig. Nom donné aux docteurs juifs qui ont conservé la tradition depuis Esdras jusqu'à Juda, qui les recueillit, l'an 200 de l'ère chrétienne. On dit aussi *Tanéens*.

TANANARIVE. Géogr. Ville de Madagascar, cap. du royaume des Ovas; 50,000 hab. Imprimerie madécasse pour les missionnaires. On l'appelle aussi *Tanane-arrivou, Tatane-arrivou*.

TANAOS. s. m. (du gr. τάναος, allongé). Entom. Genre de charançons qui ne comprend qu'une espèce des Indes orientales.

TANAQUIL. Femme de la ville de Tarquinies, habile dans l'art des augures, épousa Tarquin l'Ancien, l'engagea à s'établir à Rome, où il devint roi, et fit proclamer ensuite Servius Tullius, son gendre.

TANARO. Géogr. Rivière des États sardes qui passe à Asti, à Alexandrie, et se jette dans le Pô, après un cours de 230 kil. Avant 1814, le Tanaro donnait son nom à un département français dont le ch.-l. était Asti.

TANARUS. (pr. *ta-na-russ*). Myth. celt. Surnom que les Gaulois et les Bretons donnaient à Jupiter, et qui paraît signifier Tonnant. On l'appelait aussi *Taran* ou *Taranis*.

TANCARVILLE. Géogr. Village du départ. de la Seine-Inférieure, à 26 kil. E. du Havre; 500 hab. Célèbre par sa position pittoresque, et son vieux château en ruines, ancienne résidence des comtes de Tancarville.

TANCARVILLE (Jean, vicomte de Melun, [illegible] par les chevaliers teutoniques, combattit les Maures en Espagne, les Anglais en Normandie, fut pris à la bataille de Poitiers (1356), contribua à la paix de Brétigny, fut successivement grand chambellan, grand maître des eaux et forêts, gouverneur de Champagne, de Bourgogne et de Languedoc. Mort en 1382.

TANCE. s. f. Vieux mot qui signifiait Querelle, dispute.

TANCÉ, ÉE. part. pass. du v. Tancer. S'emploie adjectiv. Enfant tancé par son père.

TANCER. v. a. 1re conj. (du lat. *tangere*, toucher). On met une cédille sous le *c* devant *a*, *o*. *Nous tançons, je tançais*, etc. Réprimander fortement. On l'a tancé vertement. Son père l'en a tancé. Après avoir tancé le page étourdi, il lui demanda la lettre qu'il disait avoir à remettre à M. de Cinq-Mars quand il serait évadé. (De Vigny.) Il est fam.

— S'est dit neutral. pour Disputer, se quereller.

TANCEUR, EUSE. s. Celui, celle qui tance, qui réprimande sans cesse. Fam. Le féminin est maintenant tout à fait inusité.

TANCHA. Géogr. Cap des États-Unis, au S. de la Floride. Le cap Tancha s'appelle aussi *le cap de sable*.

TANCHE. s. f. (du lat. *tinca*). Ichthyol. Genre de poissons osseux, holobranches, de la famille des gymnopomes, formé aux dépens du genre cyprin. La tanche commune est noirâtre ou d'un jaune doré, suivant le plus ou moins de pureté des eaux qu'elle fréquente. Sa chair est blanche, mais fade, remplie d'arêtes, et fréquemment imprégnée d'une odeur de vase. Tanche farcie. Tanche sur le plat. Tanches en matelotte. Tanches grillées. Tanches à la poulette. Tanches frites.

Moi, des tanches, dit-il; moi, héron, que je fasse
Une si pauvre chère! Et pour qui me prend-on?
(La Fontaine.)

— *Tanche de mer*. Nom vulgaire du tancoïde.

— Anat. *Museau de tanche*. Orifice vaginal de la matrice.

TANCOÏDE. s. m. (du lat. *tinca*, tanche, et du gr. εἶδος, ressemblance). Ichthyol. Poisson de mer qui est une espèce de labre.

TANCRÈDE. Guerrier célèbre, fils de Odo ou Ottobonus et d'Emma, sœur de Robert Guiscard, fils de Tancrède de Hauteville et souverain de Sicile. Il naquit en 1078, prit part à la première croisade (1096); se distingua surtout au siége de Jérusalem (1099), où il prit d'assaut une tour qui porte encore son nom, et mourut en Asie vers 1118. Le Tasse a chanté les exploits de Tancrède dans son poëme de la Jérusalem délivrée.

TANDAH. Géogr. Ville de l'Inde anglaise (Calcutta), à 32 kilom. nord-ouest de Mourchedabab.

TANDEIS. s. m. Anc. art milit. Espèce de rempart pour se mettre à couvert des traits de l'ennemi.

TANDELIN. s. m. Techn. Hotte de sapin à l'usage des sauniers.

TANDEM. s. m. Sorte de cabriolet découvert dont l'usage et le nom sont venus d'Angleterre en France.

TANDIS. adv. (pr. *tan-di*; du lat. *tandiù*, formé de *tam*, si, autant; *dies*, jour). Il s'emploie suivi de *que*, et signifie Pendant le temps que. Travaillez, *tandis* qu'il ira se promener. (Acad.) Il faut se hâter de jouir du monde, avant qu'il nous échappe, et *tandis* qu'il est encore temps. (Mass.) Ainsi éclatait la grandeur de la France, *tandis* qu'au dedans elle s'affaiblissait par ses propres avantages. (Id.) L'abondance embellit le dedans du royaume, *tandis* que la valeur en recule les frontières. (Id.) *Tandis* que nous parlons, la mort est en ces lieux. (Volt.)

Quoi! *tandis* que Néron s'abandonne au sommeil,
Faut-il que vous veniez attendre son réveil? (Rac.)

Et *tandis* que l'Asie occupera Pharnace,
De cette autre entreprise honorez mon audace. (Id.)

— Il sert quelquefois à marquer une opposition, un contraste. Cette vaine félicité qui trompe les spectateurs, *tandis* qu'elle ne peut vous rendre heureux et vous séduire vous-mêmes. (Mass.) Ce peuple si faible, opprimé en Égypte, n'a jamais pu être exterminé, *tandis* que d'autres plus puissants ont suivi la destinée des choses humaines. (Id.)

Et que me servira que la Grèce m'admire,
Tandis que je serai la fable de l'Épire? (Racine.)

— On l'employait autrefois sans *que*. Faites cela, et tandis je me reposerai. *Tandis* la nuit s'en va, les lumières s'éteignent. (Malherbe.)

Tandis, souvenez-vous, malgré tous ses mépris,
Que j'ai fait ce que font et le père et le fils. (Corn.)

TANDOUR. s. m. Relat. Table couverte d'un tapis, sous laquelle on met un brasier, et autour de laquelle on se range pour se chauffer, en Turquie, de même que nous nous mettons autour d'une cheminée.

TANDROLE. s. f. Techn. S'est dit, dans les verreries, d'une matière qui surnage sur la première fonte.

TANEVOT. s. m. Constr. Nom que les menuisiers donnent à une moulure qui a la forme du quart d'un ovale.

TANFANA. Myth. sept. Divinité des Marses, peuple de Germanie. Ses prêtres prédisaient l'avenir.

TANG. s. m. Comm. Espèce de mousseline unie et fine que les Anglais tirent des Indes orientales.

— Ichthyol. Nom spécifique d'un muge.

TANGAGE. s. m. Mar. Balancement d'un vaisseau de l'avant à l'arrière, et de l'arrière à l'avant alternativement.

TANGARA. s. m. Ornith. Genre d'oiseaux de l'ordre des passereaux, dont les nombreuses espèces offrent tant de variations qu'on les a divisées en six groupes, qui sont: les tangaras bouvreuils; les tangaras gros-becs; les tangaras proprement dits; les tangaras loriots; les tangaras cardinals et les tangaras ramphocèles. Ces oiseaux habitent l'Amérique, et particulièrement les contrées équinoxiales. Ils se distinguent par la variété et l'éclat de leurs couleurs.

TANGARON. s. m. Ornith. Espèce de tachyphone de Cayenne.

TANGENCE. s. f. (du lat. *tangere*, toucher). Géom. Synon. de Contact. Le *point de tangence* est le point où deux lignes, deux surfaces se touchent sans se couper.

TANGENT, ENTE. adj. (pr. *tan-jan, an-te*; du lat. *tangens, entis*, qui touche; fait de *tangere*, toucher). Géom. Qui touche une ligne ou une surface en un seul point. Tracer un cercle tangent à trois cercles donnés. La ligne tangente d'un cercle. On dit aussi, *la tangente d'un cercle*. V. TANGENTE.

TANGENTE. s. f. (pr. *tan-jan-te*). Géom. Ligne droite qui touche une courbe en quelqu'un de ses points, sans la couper dans ce point. Tirer une tangente. Mener une tangente à une courbe.

— *Tangente d'un angle*. Dans le cercle, tangente menée à l'une des extrémités de la base que l'angle embrasse, et terminée au prolongement du rayon qui passe par l'autre extrémité.

— *Méthode des tangentes*. Méthode de déterminer la grandeur et la position de la tangente d'une courbe quelconque algébrique, en supposant qu'on ait l'équation qui exprime la nature de cette courbe.

— *Méthode inverse des tangentes*. Méthode de trouver l'équation ou la construction de quelque courbe, par le moyen de la tangente ou d'une autre ligne dont la détermination dépend d'une tangente donnée.

— Prov. et fig. *S'échapper par la tangente*. S'esquiver, se tirer d'affaire adroitement.

TANGER. Géogr. Ville et port de l'empire de Maroc (roy. de Fez), près de la baie de Tanger, à 192 kil. N. de Fez; 7,000 hab. Commerce assez important. C'est la Tingis des Romains, capitale de la Mauritanie tingitane. V. TINGIS.

TANGERMUNDE. Géogr. Ville des États prussiens (Saxe), au confluent du Tanger et de l'Elbe, à 10 kil. S.-E. de Stendal; 3,200 hab.

TANGHINE. s. f. Chim. Principe vénéneux très-âcre, cristallisable, extrait du fruit de la tanghinie.

TANGHINIE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, monopétalées, de la famille des apocynées. Il ne renferme qu'une seule espèce, la tanghinie vénéneuse, dont le fruit est un véritable poison employé par les Malgaches.

TANGIBILITÉ. s. f. (rad. *tangible*). Didact. Qualité de ce qui est tangible, tactile.

TANGIBLE. adj. des 2 g. (du lat. *tangibilis*; fait de *tangere*, toucher). Didact. Qui peut être soumis au sens du toucher, être distingué par le tact. Il est syn. de Tactile. Autre chose est donc, par rapport à nous, l'objet mesurable et *tangible*, autre chose est l'objet visible. (Volf.) En même temps que l'éléphant flaire, goûte, touche par cet organe unique, il mesure les distances des corps, juge de leur résistance, démêle leurs qualités *tangibles*. (Ch. Bonnet.) Ce qu'il y a de visible et de *tangible* dans les corps s'appelle matière. (Dider.) V. TACTILE.

TANGON. s. m. Mar. Espart double, placé en travers sur l'avant du mât de misaine, et saillant au delà du pont, pour soutenir les ancres loin du bord, ou pour amarrer les chaloupes, afin de ne pas accoster les flancs du bâtiment.

TANGOUT. Géogr. Nom d'un empire autrefois puissant, qui comprenait la partie N.-O. de la Chine et une portion du Tibet. Cette dénomination est aujourd'hui restreinte au pays qui environne le cap de Kokonoore. Cap., Sa-Tcheou.

TANGUE. s. f. Agric. Espèce de sable marin dont on se sert pour engraisser les terres, et d'où l'on tire du sel.

TANGUER. v. n. 1re conj. (pr. *tan-ghé*). Mar. Se dit d'un bâtiment qui éprouve le balancement du tangage. Vaisseau qui tangue beaucoup, qui tangue trop.

— Se dit aussi d'un navire qui enfonce trop dans l'eau par son avant. Bâtiment qui tangue sur son ancre.

TANGUEUX, EUSE. adj. (rad. *tanguer*). Mar. Se dit d'un bâtiment qui tangue plus que ne font, en général, les navires de même espèce.

TANGUIGNY. s. m. Ichthyol. Poisson d'eau douce des îles Philippines, dont l'espèce et le genre nous sont inconnus.

TANIBOUCIER. s. m. Bot. Genre de plantes [illegible] mille des mirobolanées. L'espèce unique croît à la Guiane, dans les lieux marécageux.

TANIÈRE. s. f. (du bas lat. *tana*). Caverne, cavité dans la terre, dans le roc, où les bêtes sauvages se retirent. La tanière d'un lion. Un ours qui sort de sa tanière, qui rentre dans sa tanière.

— Fig. Non, jamais on ne vit des gens aussi fiers d'être traîtres. Prudemment enfoncés dans leurs tanières, ils s'applaudissent de leurs lâchetés, et insultent à ma franchise en la redoutant. (J.-J. Rouss.)

— Fig. et fam. *Il est toujours dans sa tanière*. Se dit d'un homme d'humeur sauvage, qui sort peu de chez lui.

TANIN. s. m. Chim. V. TANNIN.

TANIS. Géogr. Ville très-ancienne de l'Égypte inférieure, dans le petit Delta, au N., et sur une des branches du Nil. L'Écriture l'appelle *Zoan*: aujourd'hui *Sann* ou *San*.

TANISTRY. s. f. Législ. angl. Ancienne loi d'Irlande, qui déférait, en certains cas, un héritage au plus puissant des membres d'une famille, à l'exclusion de l'aîné. La tanistry fut supprimée par Jacques Ier.

TANITE. adj. et s. des 2 g. Hist. anc. Habitant de Tanis. ‖ Qui appartient à Tanis ou à ses habitants. Nome tanique.

— Se dit, selon le Syncelle, des rois égyptiens de la seizième dynastie, de la vingt et unième, de la vingt-deuxième et de la trentième. ‖ Selon Manéthon et Eusèbe, il se dit des rois de la vingt et unième dynastie, de 1101 à 971, et de la vingt-troisième, de 851 à 796. ‖ *Tanite thébain*. Se dit, selon ces derniers auteurs, des rois de la première et de la deuxième dynastie, dans les temps obscurs.

TANITIQUE. adj. des 2 g. Géogr. anc. Qui appartient à Tanis, au nome tanique.

— *Branche tanitique*. Sixième bras du Nil, en partant de l'O. et du nome tanite. ‖ *Bouche tanitique*. Celle des bouches du Nil qu'Hérodote appelle *Mendésienne*. Strabon confond la bouche saïtique avec la bouche tanitique, par suite de la confusion que les Grecs faisaient entre la ville de Saïs et de Tanis.

TANJEB. s. m. Comm. Espèce de mousseline double du Bengale.

TANNAGE. s. m. Art, action de tanner les cuirs; résultat de cette action.

TANNANT. part. prés. du v. Tanner. Il est invar.

TANNANT, ANTE. adj. Ennuyeux, fatigant; qui est à charge. C'est un homme tannant. Elle est vraiment tannante. Il est pop.

TANNATE. s. m. Chim. Genre de sels qui résultent de la combinaison du tannin avec les bases salifiables.

TANNE. s. f. Physiol. Petite bulle noire qui se forme dans les pores de la peau, particulièrement sur les ailes du nez, au front et au cou.

— Techn. Marque, piqûre qui reste sur une peau d'animal, après qu'elle a été préparée.

TANNÉ, ÉE. part. pass. du v. Tanner. S'empl. adjectiv. Cuir bien, mal tanné.

— Qui est de couleur à peu près semblable à celle du tan. Un chien tanné. Du drap tanné. Du velours tanné. La robe des capucins était tannée, de couleur tannée.

— Il s'emploie quelquefois substantiv. *Cela tire sur le tanné*. Sur la couleur tannée, la couleur du tan.

TANNÉE. s. f. (rad. *tan*). Techn. Vieux tan qui a déjà servi à préparer les peaux. On en fait des mottes à brûler et on l'emploie quelquefois comme engrais.

TANNEGUI DU CHÂTEL. Vaillant capitaine du parti des Armagnacs, maréchal de Guienne et prévôt de Paris en 1413, sauva le dauphin (Charles VII) des mains des Bourguignons, lors de leur entrée à Paris (1418), fut comblé de biens et de dignités par ce prince devenu roi, et mourut en 1449, à près de 80 ans.

TANNENBERG. Géogr. Village de Prusse (Brandebourg), dans le cercle de Postdam, près de Teltow.

— Hist. *Bataille de Tannenberg*. Victoire remportée par Vladislas V, roi de Pologne, sur les chevaliers teutoniques, le 15 juillet 1410.

TANNER. v. a. 1re conj. (rad. *tan*). Techn. Préparer les cuirs avec le tan, c'est-à-dire, combiner la gélatine qu'ils contiennent avec le tan, de manière à les rendre plus solides, imputrescibles, imperméables à l'eau, sans cependant leur enlever leur flexibilité. Tanner des cuirs de vache. Les Indiens tannent supérieurement la peau du bison avec l'écorce du bouleau. (Chateaub.)

— Fig. et pop. *Fatiguer*, ennuyer, molester. Il tanne tout le monde. C'est un homme qui me tanne.

— Pêch. Tremper un filet dans une décoction de tan, pour le conserver.

TANNERIE. s. f. (rad. *tanner*). Techn. Lieu où l'on tanne les cuirs. Tannerie vaste, bien située. Établir une tannerie.

— Fig. Je le remercie de sa complaisance, et ne veux, non plus que lui, visiter sa tannerie, qu'il appelle bibliothèque. [illegible]

— Prov. et fig. *A la boucherie toutes vaches sont bœufs, et à la tannerie tous bœufs sont vaches*. [illegible] faire débiter plus facilement.

TANNEUR. s. m. (rad. *tanner*). Techn. Celui qui tanne les cuirs, qui vend des cuirs tannés.

— adjectiv. Maître tanneur. Ouvrier tanneur.

TANNIN. s. m. (rad. *tan*). Chim. Substance particulière qui existe dans l'écorce du chêne, la noix de galle et plusieurs autres végétaux. Le tannin est un astringent précieux pour la thérapeutique. Il fait la base de beaucoup de produits des arts et de l'industrie, et sert principalement à la préparation des cuirs. V. TANNAGE.

TANNINGIQUE. adj. m. Chim. Se dit d'un acide particulier qu'on extrait du cachou.

TANQUART. s. m. Métrol. Mesure contenant environ deux pintes; pot à bière.

TANQUE. s. f. Relat. Réservoir dans lequel les Indiens font leurs [illegible].

— Écon. rur. Sable mêlé de vase et de débris animaux, employé comme engrais. V. TANGUE.

TANQUEUR. s. m. Anc. navig. Se disait des portefaix qui chargeaient et déchargeaient les navires dans les ports, souvent en se mettant dans l'eau jusqu'à mi-corps pour porter les paquets et les passagers. On les appelait aussi *Gabarriers*.

TANREC. s. m. Mamm. V. TENREC.

TAN-SI. s. m. Hist. chin. Lettré qui a déjà passé par des grades inférieurs.

TANT. adv. (du lat. *tantus*, si grand). Qui exprime une quantité indéfinie, un nombre indéterminé. On lui donne souvent pour corrélatif la conjonction *que*. Il a tant de vertu, tant de complaisance, tant de belles qualités, tant de vices, tant de défauts. Il a tant d'argent qu'il n'en sait pas le compte. Cette tragédie offre tant de beautés que je l'aurais crue du siècle dernier. Le ridicule a acquis *tant* de force en France qu'il y est devenu l'arme la plus terrible qu'on puisse employer. (B. de St-P.) Il faut plaindre les rois et les excuser. Ne sont-ils pas à plaindre d'avoir à gouverner *tant* d'hommes dont les besoins sont infinis et qui donnent *tant* de peine à ceux qui veulent les bien gouverner. (Fén.) La flatterie n'a *tant* de charmes que parce qu'elle nous paraît confirmer le jugement de notre amour-propre. (De Lévis.) *Tant* d'hommes ne seraient pas si insolents, si *tant* d'autres n'étaient pas si bêtes. (Boiste.)

Pour prix de *tant* de gloire et de *tant* de vertus,
Je lui dirai : Partez, et ne me voyez plus.
(RACINE.)

— Il se dit aussi de toute sorte de nombre qu'on n'exprime point. Payer cinquante et tant de francs. On lui a donné tant pour ses déboursés et tant pour sa commission. Nous partagerons ; il y aura *tant* pour vous et *tant* pour moi. (Acad.)

Monsieur le mort, j'aurai de vous
Tant en argent, et *tant* en cire,
Et *tant* en autres menus coûts. (LA FONT.)

— *Tous tant que nous sommes, tous tant que vous êtes.* Tout ce que nous sommes, tout ce que vous êtes de personnes.

— Pop. *Il pleut tant qu'il peut.* Il pleut très-fort, beaucoup.

— Prov. *Tant tenu, tant payé.* Se dit pour exprimer que le travail d'une personne, l'usage d'une chose, sera payé en raison de son importance, de sa durée. ‖ Signifie encore qu'on est quitte envers celui qu'on a payé, qu'on a récompensé raisonnablement.

— Prov. et fig. *Tant vaut l'homme, tant vaut sa terre* ou *la terre.* C'est l'intelligence, l'activité du propriétaire qui fait valoir plus ou moins sa terre, son bien.

— Au jeu. *Nous sommes tant à tant.* Notre jeu est égal ; nous avons autant de points, autant de parties l'un que l'autre.

— A un tel excès, à tel point. Il ne faut pas tant se vanter. Il en but tant qu'il s'enivra. L'Angleterre a *tant* changé, qu'elle ne sait plus elle-même à quoi s'en tenir. (Boss.) Rien ne persuade *tant* les gens qui ont peu de sens que ce qu'ils n'entendent pas. (De Retz.) Vous vous ennuyez dans la Normandie que vous aimiez *tant*. (B. de St-P.) Il semblait qu'elle n'en eût jamais porté d'autres, *tant* son air était noble et son action aisée. (Le Sage.) L'hôte, qui ne savait pourquoi l'on riait *tant*, ni pourquoi l'autre se fâchait, nous écoutait en homme qui se croyait intéressé dans cette affaire. (Id.)

— Il s'emploie souvent dans ce dernier sens par forme d'exclamation. Tant il est difficile d'être sage ! Tant le monde est crédule ! Tant est haut son courage. Tant est vaste son intelligence. *Tant* ses destinées sont glorieuses. (Boss.) *Tant* le désir de vivre est naturel à tous les hommes ! *tant* on espère ce qu'on désire. (Fléch.)

Tant au cœur des humains la justice et les lois
Même aux plus endurcis font entendre leur voix.
(VOLTAIRE.)

— Prov. et fig. *Tant va la cruche à l'eau qu'à la fin elle se brise.* V. CRUCHE.

— *Tant* sert encore à marquer une certaine relation, un certain rapport entre les choses. Tant bon que mauvais. Ce n'est pas tant manque de zèle que manque de secours. Avec le genre humain, Noé conserva les arts, tant ceux [illegible] que ceux que les hommes avaient inventés depuis. (Boss.)

— S'emploie quelquefois pour Autant. Rien ne m'a tant fait plaisir que cette pièce. Rien n'empêche *tant* d'être naturel que l'envie de le paraître. (La Roch.) Ce n'est souvent pas *tant* la chose défendue que la défense qui fait le crime. (Mazarin.)

— *Tant que.* Aussi longtemps que. Tant que je vivrai. Tant que le monde durera. Tant qu'il fréquentera cet homme, il négligera ses devoirs. *Tant* qu'elle a été heureuse, elle a fait sentir son pouvoir au monde par des bontés infinies. (Boss.) *Tant* qu'il respirera, je ne vis qu'à demi. (Rac.) Les meilleures constitutions ne sont rien *tant* qu'elles ne sont qu'écrites. (Fiévée.) *Tant* que j'eus de l'argent, mon hôte me fit bonne mine et eut de grands égards pour moi. (Le Sage.)

— *Tant que.* Signifie encore Aussi loin que. Tant que la vue, tant que le bras peut s'étendre. Tant que la terre le pourra porter.

— *S'il faisait tant que ; quand il faisait tant que.* Quand il allait, quand il se portait jusqu'à faire telle chose. Quand il faisait tant que de jouer, il y passait toute la nuit.

— Dans le style badin ou marotique, *tant* peut se mettre pour *si* devant un simple adjectif. Ma tant jeune, ma tant douce amie. Il n'est physicien *tant* expert qui ne sût t'alléger ce mal, fors moi seule. (P.-L. Courier.) Pourtant si tu ne me veux laisser mourir de mon mal, baille-moi, ma mie, tout à l'heure cette *tant* douce médecine. (Id.)

Mais si d'amour n'ai plus la douce ivresse,
Gardons au moins *tant* doux chagrins d'amour.
(HOFFMAN.)

Comment oublier
Sa beauté, son bien dire,
Son *tant* doux, *tant* doux regarder. (***)

— *Tant soit peu.* loc. adv. Qui s'emploie pour peu, très-peu. Donnez-moi tant soit peu de cela. Attendez-moi tant soit peu. Ne croyez pas que ces excessives et insupportables douleurs aient *tant* soit peu troublé sa grande âme. (Boss.) Ni les conseils de la Providence, ni l'état de la princesse, ne permettaient qu'elle partageât *tant* soit peu son cœur. (Id.) Il me faut un cheval de service, et je ne saurais en avoir un *tant* soit peu raisonnable à moins de soixante pistoles. (Mol.)

— *Tant plus que moins.* loc. adv. et fam. A peu près. Il y a gagné vingt mille livres de rente, tant plus que moins. Peu usité.

— *Tant mieux.* Loc. adv. dont on se sert pour exprimer qu'une chose est avantageuse, qu'on en est bien aise. L'hiver est fort doux, tant mieux. Il en sera récompensé ; tant mieux pour lui. *Tant* mieux, morbleu ! *tant* mieux ; c'est ce que je demande. (Mol.) *Tant* mieux ! lorsque le médecin fait rire le malade, c'est le meilleur signe du monde. (Id.) Rien de nouveau dans l'État ; *tant* mieux : moins de nouvelles, moins de sottises. (Volt.)

— *Tant pis.* Loc. adv. dont on se sert pour exprimer qu'une chose est désavantageuse, qu'on en est fâché. Les vivres seront chers, tant pis. Il en sera puni, tant pis pour lui. Mangez-vous bien, monsieur ? — Oui, et bois encore mieux. — *Tant* pis. (Mol.) Après cela, si vous ne vous rendez pas, *tant* pis pour vous. (Id.) *Tant* pis, reprit Sangrado ; avec les principes que vous aviez reçus de moi, vous seriez devenu un habile médecin. (Le Sage.) *Tant* pis pour Samuel, s'il a été capable de toucher cette somme, après avoir été remboursé du tout par le seigneur de Santillane. (Id.)

— *Tant pis* et *tant mieux* se disent aussi quelquefois pour marquer que la chose dont il s'agit est indifférente, qu'on ne s'en soucie nullement. Il se fâchera peut-être, mais tant pis.

— *Tant s'en faut que.* loc. fam. Bien loin que. Tant s'en faut qu'il y répugne.

— *Tant s'en faut qu'au contraire.* S'emploie familièrement et par plaisanterie pour Au contraire. Vous demandez s'il est pauvre : tant s'en faut qu'au contraire.

— *Tant y a que.* loc. fam. Quoi qu'il en soit. Tant y a qu'il est mort. Je ne sais pas qui l'a dénoncé ; tant y a qu'il est en prison.

— *Si tant est.* loc. fam. Supposé que cela soit. Si tant est que cela arrive. J'irai le voir, si tant est que je puisse le rencontrer. Sa mère en mourra de douleur, si *tant* est qu'elle en meure. (Mme de Sév.)

— *Sur et tant moins.* Loc. fam. dont on se sert en parlant de quelque chose payé à compte. Il m'a donné deux cents francs sur et tant moins de ce qu'il me doit. Elle est inusitée. Maintenant, on dit, *à compte, à valoir sur.*

— *Tant seulement.* Se disait autrefois habituellement, et se dit encore quelquefois par plaisanterie, comme plus expressif que le mot *seulement*. Il ne m'a pas tant seulement salué. J'arrive de cent pieds sous terre, pour vous voir *tant* seulement. (Voit.)

— *Tant ne quant.* Loc. adv. qu'on employait anciennement pour, Nullement, en aucune façon. Elle est maintenant tout à fait hors d'usage.

TANTALATE. s. m. Chim. Genre de sels qui résultent de la combinaison de l'acide tantalique avec les bases salifiables.

TANTALE. s. m. Minér. Nom donné au colombium, métal découvert en 1801, parce qu'il ne se laisse dissoudre par aucun acide. [illegible] et d'Afrique, qui a été réuni aux [illegible]

TANTALE. Myth. anc. Roi de Sipyle, en Phrygie, fils de Jupiter et de Tmolus et d'une Nymphe nommée Pluté. Il commit envers les dieux une offense sur la nature de laquelle les mythographes ne s'accordent pas : suivant les uns, il tua son fils Pélops et l'offrit à manger aux dieux ; suivant d'autres, il trahit des secrets que Jupiter lui avait confiés. Il fut puni, dans les enfers, d'un supplice qui consistait à souffrir la soif et la faim, au milieu des eaux qui fuyaient ses lèvres, et près des fruits qui se dérobaient à sa main. ‖ Fils de Thyeste et d'Europe, femme d'Atrée : celui-ci tua Tantale et en fit servir les membres dans un festin, à son frère Thyeste.

L'onde fournit à ta soif, ô Tantale, et le fruit
Chasse et fuit tour à tour la main qui le poursuit.
(DORAT.)

— Fig. *Supplice de Tantale.* Se dit de la position d'une personne qui croit sans cesse toucher au but de ses désirs, sans pouvoir l'atteindre en réalité.

— *Tantale* se dit fig. et substantiv. d'un riche avare, d'un homme qui se prive de tout au sein même de l'abondance. Parmi eux, il y a peu de *tantales*. (Montesq.)

Tantales obstinés, nous ne portons les yeux
Que sur ce qui nous est interdit par les cieux.
(LA FONTAINE.)

— Phys. *Vase de Tantale.* Coupe dans l'intérieur de laquelle on a disposé un siphon, de telle sorte qu'au moment où on achève de la remplir, tout le liquide s'écoule par le pied. Ordinairement, le siphon est caché par une petite figure représentant Tantale, jusqu'aux lèvres de laquelle la liqueur s'élève avant de s'échapper.

TANTALEUX, EUSE. adj. Chim. Qui appartient, qui a rapport au tantale. ‖ *Acide tantaleux.* L'oxyde tantalique.

TANTALICO-AMMONIAQUE. adj. m. Chim. Se dit d'un sel tantalique combiné avec un sel ammoniaque. Fluorure tantalico-ammoniaque.

TANTALICO-CALCIQUE. adj. m. Chim. Se dit d'un sel tantalique combiné avec un sel calcique.

TANTALICO-HYDRIQUE. adj. m. Chim. Se dit d'un sel tantalique combiné avec un composé hydrique.

TANTALICO-MAGNÉSIQUE. adj. m. Chim. Se dit d'un sel tantalique combiné avec un sel magnésique. Chlorure tantalico-magnésique.

TANTALICO-POTASSIQUE. adj. m. Chim. Se dit d'un sel tantalique combiné avec un sel potassique.

TANTALICO-SODIQUE. adj. m. Chim. Se dit d'un sel tantalique combiné avec un sel sodique.

TANTALIDE. Temps hér. Descendant de Tantale. Il se dit particulièrement d'Agamemnon, de Ménélas et de Niobé.

TANTALIDES. s. m. pl. Minér. Famille de minéraux qui renferme le tantale.

TANTALINE. s. f. Minér. Nom sous lequel on a désigné une terre à laquelle on avait trouvé de l'analogie avec l'oxyde de tantale, et qu'on a reconnu depuis être de la silice.

TANTALIQUE. adj. des 2 g. Chim. Qui appartient au tantale. ‖ *Oxyde tantalique.* Le premier degré d'oxydation du tantale. ‖ *Acide tantalique.* Le second degré d'oxydation de ce métal. ‖ *Sulfure* ou *sulfide tantalique.* Combinaison du tantale avec le soufre. ‖ *Sels tantaliques.* Combinaisons du tantale avec les corps halogènes.

TANTALISÉ, ÉE. part. pass. du v. Tantaliser. S'empl. adjectiv.

TANTALISER. v. a. 1re conj. (pr. *tan-ta-li-zé ;* rad. *Tantale*). Néol. Traiter quelqu'un comme Tantale, lui inspirer des désirs qu'on ne veut pas satisfaire. Cette expression a été importée de l'anglais en français. Mirabeau l'a employée.

TANTALITE. s. m. Chim. Sel formé par la combinaison de l'oxyde tantalique avec les bases salifiables.

TANTALITE. s. f. Minér. Mine d'où l'on extrait le tantale.

TANTALIUM. Minér. V. TANTALE.

TANTANT. adv. S'est dit pour Autant.

TANTE. s. f. (du lat. *amita ;* on a dit autrefois *ante, ta ante*, puis, par contract., *t'ante*, enfin *ta tante*, sans s'apercevoir que le *ta* était redoublé). La sœur du père ou de la mère. Tante paternelle. Tante maternelle. Être élevé par une tante. Jarni, je vas dire à sa *tante* tout ce manége-ci. (Mol.) Vous avez, ajouta-t-il, madame, une *tante* de qualité et fort riche, à Paris, qui vous réserve sa fortune et vous attend auprès d'elle. (B. de St-P.) Entendez-vous, Clarice ? — Oui, ma *tante*, j'entends. (Destouch.) Je n'ai garde de remporter d'ici mon cœur, puisqu'il n'échapperait point à la *tante* si la nièce pouvait le manquer. (Le Sage.)

— *Grand'tante.* La sœur de l'aïeul ou de l'aïeule. Ma *grand'tante* m'a interdit toute correspondance au dehors, qui pourrait, selon elle, mettre obstacle aux grandes vues qu'elle a sur moi. (B. de St-P.)

— *Tante à la mode de Bretagne.* La cousine germaine du père ou de la mère. [illegible] Se dit d'une personne habile en cajoleries.

— *Ma tante.* Express. fam. et burlesque qui désigne un prêteur sur gages ou le Mont-de-piété. Je porterai cela chez ma tante. Je n'ai pas ma montre sur moi, je l'ai laissée chez ma tante.

— Ichthyol. Ancien nom d'une espèce de sèche.

TANTERNEL, ELLE. adj. (rad. *tante*). Mot forgé, par plaisanterie, à l'instar de *paternel*, *maternel*. Inusité.

TANTET. s. m. Une petite quantité, un peu. Donnez-moi un tantet de pain, un tantet de ce vin. Il est fam.

— On dit adverbial. *Un tantet.* Elle est un tantet grondeuse.

Diversité c'est ma devise.
Cette maîtresse un tantet bise
Rit à mes yeux. (LA FONT.)

TANTIN. s. m. S'est dit dans le langage fam., pour Tantet, jusqu'au commencement du XVIIIe siècle. Inusité aujourd'hui.

TANTINET. s. m. (pr. *tan-ti-nè ;* dimin. de *tantet*). Une très-petite quantité. Je n'en veux qu'un tantinet ? Donnez-lui un tantinet de confitures. Il est très-fam.

— On dit aussi adverbial., *Un tantinet.* Il est un tantinet fâché. Elle est un tantinet malade. Vous êtes un *tantinet* ladre, de votre naturel. (Danc.)

TANTÔT. adv. de temps. (pr. *tan-tô ;* selon les uns, du lat. *tam cito ;* selon d'autres, de l'ital. *tantosto*). Dans peu de temps. Il s'emploie ordinairement au futur, et en parlant de la journée où l'on est. J'irai tantôt. Je finirai tantôt. Je le reverrai encore tantôt.

Et que *tantôt*, aux yeux du chapitre assemblé,
Il soit sous trente mains en plein jour accablé.
(BOILEAU.)

— Il s'emploie aussi pour le passé, mais toujours en parlant de la même journée, et alors il signifie Il y a peu de temps. On m'a dit que vous étiez venu tantôt chez moi. Pour moi, je me contente de ce que je vous ai dit *tantôt*, et demeure votre serviteur. (Mol.) Vous ne sauriez me faire accroire que c'est pour célébrer mon retour de Madrid, puisque je vous ai dit *tantôt* que je soupais en ville. (Le Sage.)

Oh ! ne m'avez-vous pas
Vous-même, ici, *tantôt*, ordonné son trépas ? (RAC.)

— Fam. *A tantôt.* Se dit pour exprimer qu'on se reverra, qu'on reparlera d'une affaire dans la même journée. Je suis forcé de vous quitter, de sortir pour le moment ; à tantôt.

— *Tantôt* désigne aussi quelquefois un temps indéterminé, et signifie Bientôt. Il est tantôt nuit. Son ouvrage est tantôt fini. J'en suis tantôt quitte. Voici *tantôt* mille ans que l'on ne vous a vue. (La Font.)

— Redoublé, il s'emploie pour marquer des changements consécutifs et fréquents d'un état à un autre, une diversité quelconque, soit dans la même chose, soit dans des choses de même nature. Voilà les hommes que Dieu envoie à l'univers, quand il y veut faire éclater, *tantôt* dans une nation, *tantôt* dans une autre, selon ses conseils éternels, sa puissance ou sa sagesse. (Boss.) *Tantôt* elle employait ses pieuses mains au soulagement de la malade, *tantôt* elle les levait au ciel pour demander à Dieu sa santé. (Fléch.) Ils étaient tous deux, en se battant, fort incommodés par don Alonze, qui faisait tomber son bâton *tantôt* sur l'un et *tantôt* sur l'autre. (Le Sage.) *Tantôt* l'avenir disparaît aux yeux de l'homme passionné, *tantôt* il l'absorbe tout entier. (Boiste.)

Et de mille remords son esprit combattu
Croit *tantôt* son amour et *tantôt* sa vertu. (RAC.)

TANTRA. s. m. Philol. ind. Traité sur les formules et les rites qu'on doit employer dans le culte des dieux. Les tantras ont ordinairement la forme d'un dialogue entre Siva et Dourgâ. On y trouve la manière d'obtenir un pouvoir surnaturel.

TANWIN. Philol. or. V. TENWIN.

TANYGLOSSE. s. m. (ét. gr., τανύω, étendre ; γλῶσσα, langue). Entom. Genre d'insectes diptères de la famille des sclérostomes, comprenant deux espèces de taons.

TANYPE. s. m. (ét. gr., τανύω, étendre ; πούς, pied). Entom. Genre d'insectes de la famille des tipules ou des hydromies, établi pour les espèces nommées tipules culiciformes.

TANYRHYNCHIDE. adj. des 2 g. Entom. Qui ressemble à un tanyrhynque. ‖ TANYRHYNCHIDES. s. m. pl. Famille d'insectes coléoptères qui a pour type le genre tanyrhynque.

TANYRHYNQUE. s. m. (ét. gr., τανύω, étendre ; ῥύγχος, bec). Entom. Genre d'insectes coléoptères comprenant les espèces de charançons qui ont le bec très-prolongé.

TANYSPHYRE. s. m. (ét. gr., τανύω, étendre ; σφυρόν, la malléole). Entom. Genre d'insectes coléoptères comprenant plusieurs charançons dont les jambes sont garnies en dedans d'un fort crochet.

TANYSTOME. adj. des 2 g. (ét. gr., τανύω, étendre ; στόμα, bouche). Entom. Qui a la bouche saillante. ‖ TANYSTOMES. s. m. pl. Famille d'insectes diptères comprenant ceux qui ont la trompe saillante, avec le dernier article des antennes non divisé.

TAO. s. m. Philos. chin. Un des noms chinois [illegible] sidérée dans ses actes, la loi.

TAON. s. m. (pr. *tan ;* du lat. *tabanus*). Entom. Genre de diptères de la famille des sclérostomes ou hydromyes, dont les principales espèces sont : le taon des bœufs, le taon pattes blanches, le taon d'automne et le taon noir. Ces insectes fréquentent surtout les bois et les prairies, et les femelles principalement piquent les chevaux et les bœufs au point de leur faire de véritables blessures. Leur vol bruyant inspire seul à ces animaux une frayeur qui les agite et les rend indociles.

— Prov. et fig. *La première mouche qui le piquera sera un taon.* Le moindre malheur qui lui arrivera le décidera, ou achèvera de le perdre.

TAONIEN, ENNE. adj. Entom. V. TABANIENS.

TAOQUE. adj. et s. des 2 g. Géogr. anc. Nom d'un peuple d'Arménie, au N.-O. Il tenta de s'opposer au passage des Dix mille (401 av. J.-C.).

TAORMINA. Géogr. Ville de Sicile (Messine), sur la Méditerranée, à 50 kilom. S.-O.

de Messine. Ruines de *Tauromenium;* carrières de marbre aux environs.

TAO-SSÉ. s. m. Philos. chin. Nom des membres d'une secte philosophique et religieuse de la Chine, qui adore le Créateur sous le nom de Tao, et qui en outre révère Lao-tseu et le considère comme une émanation divine. Les opinions des tao-ssé ont de grands rapports avec celles des bouddhistes.

TAOSSISME. s. m. Philos. chin. Doctrine, croyance des tao-ssé. Le *taossisme* s'était répandu jusque dans la Tartarie. (Danièlo.)

TAO-TE-KING. s. m. (littéral. *Livre de la raison suprême*). Philos. chin. Titre du principal ouvrage de Lao-tseu. Ce philosophe y développe la partie métaphysique des principes posés dans l'Y-king.

TAOUKRAH. Géogr. Ville ruinée de Barbarie (Barca), sur la mer, à 30 kilom. S.-O. de Tolometa.

TAP. s. m. Anc. mar. Pièce de bois qui soutenait les pierriers sur l'apostis d'une galère. Tap de pierriers.

TAPABOR. s. m. (corrup. de *cap à bord*). Mod. Ancien bonnet de campagne dont les bords se rabattaient pour garantir du mauvais temps. On le nommait aussi *buckingham*, parce que la mode en fut apportée en France, sous Louis XIII, par les Anglais à la suite du duc de Buckingham.

TAPACOU. s. m. Relat. Valet d'un talapoin, dans le royaume de Siam. Chaque talapoin a pour le servir un ou deux tapacous.

TAPADA. s. m. Conchyl. Coquille du genre des hélices.

TAPAGE. s. m. Désordre accompagné d'un grand bruit. Tapage nocturne. Faire du tapage. Il est fam.

— Reproches faits avec bruit, criailleries. Voilà bien du tapage pour peu de chose.

— B.-arts. Se dit de l'effet d'un tableau dans lequel il y a trop de mouvement, trop de contrastes. On dit plus ordinairement *fracas*. V. FRACAS.

TAPAGEUR, EUSE. s. Celui, celle qui fait du tapage, qui a l'habitude de faire du tapage. C'est un tapageur, une tapageuse.

— S'empl. adjectiv. Enfant tapageur. Petite fille tapageuse. Ils étaient joueurs, libertins, *tapageurs*, et faisaient partie essentielle du train d'une beauté à la mode. (Brill.-Sav.)

— Fig. La vanité est tapageuse.

TAPALIAPE. s. m. Relat. Une des divinités des habitants de Formose.

TAPARARA. s. m. Ornith. Alcyon de Cayenne.

TAPAYE. s. m. Erpét. Genre de reptiles sauriens d'Amérique.

TAPAZOUI. s. m. Hist. ind. Nom de certains enthousiastes qui se font un jeu des plus cruelles souffrances, et s'infligent des pénitences effrayantes.

TAPE. s. f. (mot formé par onomatopée). Coup de la main, soit ouverte, soit fermée. Donner, recevoir une tape, une bonne tape. Il est fam.

— Mar. Tampon conique de bois mou, qui bouche les écubiers, etc.

— Techn. Bouchon de liége qui ferme le trou d'une forme à sucre. || Bâton qui bouche le fond de la cuve de brasseur, et dont le manche s'élève au-dessus de la surface du liquide.

TAPÉ, ÉE. part. pass. du v. Taper. S'empl. adjectiv. Enfant bien tapé. Cheveux tapés.

— Se dit de certains fruits aplatis et séchés au four. Poires tapées. Pommes tapées.

— Fig. et pop. *Un mot bien tapé, une réponse bien tapée.* Un mot spirituel ou piquant, une réponse faite à propos et piquante. Voilà un mot bien tapé. On dit aussi un *discours bien tapé*, un discours bien fait, bien adapté à la circonstance.

— Archéol. *Pièce tapée.* S'est dit de certains sous parisis, au milieu desquels on avait ajouté la marque d'une fleur de lis, pour en faire des sous tournois.

— Anc. comm. *Sucre tapé.* Espèce de cassonade blanche, que l'on faisait passer aux Antilles pour du sucre raffiné.

TAPE-BOIS. s. m. Ornith. Nom vulgaire de [illegible]

TAPE-CUL. s. m. Sorte de bascule qui s'abaisse au moyen d'un contre-poids, ou autrement, pour fermer l'entrée d'une barrière. || Pl., des *tape-cul.*

— Bascule, jeu où deux personnes, placées chacune sur le bout d'une poutre mise en équilibre, s'amusent à se faire hausser et baisser. Jouer à tape-cul.

— Se dit ironiq. d'une voiture cahotante et rude. Ce cabriolet n'est qu'un tape-cul, est un vrai tape-cul. Voyager en tape-cul.

— Cost. relig. Nom donné, par plaisanterie, à la poche que les capucins portaient par derrière, sous leurs habits.

— Mar. Petite voile placée sur l'arrière de certains bâtiments, comme les [illegible] et les chaloupes. || Chaise de sangles dans laquelle sont assis les ouvriers qui travaillent le long du bord des vaisseaux.

— Ponts et ch. Partie chargée d[illegible] la bascule.

— L'Académie et plusieurs dictionnaires écrivent à tort *tapecu.*

TAPÉINOSE. s. f. (du gr. ταπεινόω, diminuer). Littér. Figure de rhétorique plus connue sous les noms d'*exténuation*, *litote*. On dit aussi *tapinose*.

TAPEMENT. s. m. (rad. *taper*). Coup. || Bruit produit par un coup. Fam.

TAPER. v. a. 1re conj. (rad. *tape*). Donner une ou plusieurs tapes. Taper un enfant. On l'a bien tapé. Fam.

— Absol. Il tape trop fort. Elle aime trop à taper.

— Mar. Boucher avec une tape. Taper les canons. Taper les écubiers, etc.

— Mod. *Taper les cheveux.* Les relever avec le peigne, les friser en les faisant bouffer. Vieux, en ce sens on dit *créper*.

— Techn. Boucher le trou d'une forme à sucre avec la tape, pour empêcher que le sirop n'en sorte. Taper les formes.

— TAPER. v. n. Frapper avec un instrument quelconque. Taper avec un marteau. Il tape dès le matin dans sa chambre. Empêchez donc ces enfants de taper ainsi.

— *Taper du pied.* Frapper la terre, le plancher avec le pied.

— Se dit figurement et familièrement en parlant de l'effet d'un vin capiteux. Ce vin tape fort. Il tape à la tête.

— SE TAPER. v. pron. et récipr. Se donner mutuellement des tapes. Ils se sont tapés sérieusement.

TAPEREAU. s. m. S'est dit pop. pour Pétard.

TAPETTE. s. f. (diminut. de *tape*). Petite tape. Elle lui a donné de petites tapettes avec sa jolie petite main.

— B.-arts. Sorte de tampon dont se servent les paveurs. || Espèce de palette de bois dont les tonneliers se servent pour boucher les bouteilles.

— Se dit aussi comme terme de jeu de billes. || *Jouer à la tapette.* Taper une bille contre un mur.

TAPHIEN. s. m. Mamm. Genre de mammifères carnassiers de la famille des chéiroptères, comprenant plusieurs espèces de chauves-souris propres à l'Inde et à l'Amérique du Nord.

TAPHIEN, IENNE. adj. et s. Géogr. anc. Habitant des Taphies ou Téléboïdes. || Qui appartient à ces îles ou à leurs habitants. || *Iles Taphiennes.* V. TAPHIES.

TAPHIES. Géogr. anc. Petites îles de la mer Ionienne, entre l'Achaïe et Leucade. On les nomme aussi *Téléboïdes*, et *îles taphiennes* ou *Téléboennes*. V. TÉLÉBOENNES.

TAPHIUS. (pr. *ta-fi-uss*). Temps hér. Fils de Neptune et d'Hippothoé, qui donna son nom aux îles Taphiennes.

TAPHRIE. s. f. Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères de la famille des créophages, séparé des carabes.

TAPHRINE. s. f. Bot. Genre de la famille des champignons, renfermant une seule espèce qui se trouve sur les feuilles du tremble et du peuplier.

TAPHROS. (pr. *ta-fross*). Géogr. anc. Ville de la Sarmatie d'Europe, sur l'isthme qui joint la Chersonèse Taurique au continent, et qu'on appelait, *Isthme de Taphros.* Aujourd'hui, *Pérécop.* || *Détroit de Taphros.* Détroit entre la Corse et la Sardaigne. Aujourd'hui *détroit de Bonifacio.*

TAPI, IE. part. pass. du v. Se tapir. S'emploie adjectiv. Mon maître fut trouvé par les gens de justice *tapi* dans son bahut. (P.-L. Cour.)

TAPIAI. s. m. Entom. Espèce de fourmi de l'Amérique méridionale.

TAPIER. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, polypétalées, régulières, de la famille des capparidées, renfermant plusieurs arbres propres à l'Amérique méridionale.

TAPIÈRE. s. f. Anc. mar. Longue pièce de bois placée sur les côtés d'un vaisseau.

TAPIN. s. m. (du gr. ταπεινός, humble, bas). Vieux mot qui signifiait Caché, secret. || *En tapin.* En cachette. On a dit plus tard *en tapinois*, qui est encore usité.

— Se dit pop. de celui qui bat le tambour. [illegible] terme soldatesque.

TAPINAGE. s. m. S'est dit pour Secret. || Lieu caché. || *En tapinage.* Signifiait aussi Secrètement.

TAPINAUDIÈRE. s. f. Lieu secret, où l'on se cache. Vieux mot qui se trouve dans Rabelais.

TAPINEUX, EUSE. adj. et s. S'est dit d'une personne cachée, dissimulée. Vieux et inusité.

TAPINOIS (EN). loc. adv. (du vieux franç. *tapin*, secret, caché. V. TAPIN). Sourdement, en cachette. Venir, s'avancer en tapinois.

> C'est où tendait le sycophante,
> Qui longue en tapinois leur épaisse toison.
> (Le Bailly.)

> L'oiseau madré le connut à la mine,
> A son œil prude ouvert en tapinois. (Gresset.)

— Se dit aussi en parlant d'un homme dissimulé, qui cherche à réussir par des voix sourdes, détournées. Il ne fait rien qu'en tapinois. Vous avez agi en tapinois.

TAPINOSE. s. f. Littér. V. TAPÉINOSE.

TAPINOTE. s. m. (ét. gr., ταπεινός, bas; νῶτος, dos). Entom. Genre d'insectes coléoptères de la famille des gonatocères, établi pour une espèce de charançon.

TAPIOCA ou **TAPIOKA.** s. m. Mot américain adopté en Europe pour désigner la fécule retirée de la racine du manioc. Le tapioca est très-nourrissant. On en fait des potages, des gelées, des pâtisseries, et un chocolat analeptique. Tapioca au gras. Tapioca au lait. Chocolat au tapioca.

TAPION. s. m. Relat. Nom donné par quelques voyageurs à des taches ou marques blanches qui paraissent à une certaine hauteur sur les rochers d'une côte, et que les marins prennent quelquefois pour signes de reconnaissance.

TAPIR. s. m. Mamm. Genre de l'ordre des mammifères pachydermes, qui se compose de deux espèces, le tapir de l'Inde, et le tapir de l'Amérique ou commun, vulgairement nommé *cheval marin*, *vache sauvage*, *âne-vache*, *mulet sauvage*, etc. Les tapirs ont pour leur aspect et leur taille quelque analogie avec le cochon; ils sont néanmoins plus élevés sur leurs jambes; leurs doigts sont terminés par de petits sabots arrondis, et leur nez allongé forme une petite trompe très-mobile, mais qui ne sert point d'organe de préhension, comme celle de l'éléphant. Ces animaux sont doux et timides. Ils habitent de préférence les contrées ombragées et humides. Leur chair est sèche et d'un goût désagréable. Les *tapirs* en Amérique, les buffles et les hippopotames, marchent fièrement sur les bords des fleuves. (A. Martin.)

TAPIR (SE). v. pron. 2e conj. Se cacher en se tenant dans une posture raccourcie, resserrée. Se tapir dans un coin. Se tapir derrière une porte, derrière une haie. Se tapir sous un arbre, dans un buisson.

> Le pâtre se *tapit*, et dit à demi mort,
> Que l'homme ne sait guère, hélas! ce qu'il demande.
> (La Fontaine.)

— Se dit des végétaux, etc. La terre aux environs est toute bossue de grosses roches noires, où se *tapissent* loin du soleil les mousses et les capillaires. (B. de St-P.)

— On l'emploie quelquefois dans le sens de Se blottir. Ainsi, bien munis jusqu'au dîner, on se dispersa, et j'allai me *tapir* dans un bon lit. (Brill.-Savar.)

— Fig. Qui veut se *tapir* en son foyer est plus libre que le doge de Venise. (Mont.) On se *tapit* dans l'égoïsme, pour éviter les traits de la commisération. (Boiste.)

— Syn. comp. SE TAPIR. SE BLOTTIR. Se *tapir*, c'est se cacher derrière quelque chose en prenant une posture raccourcie; se *blottir*, c'est se ramasser sur soi-même.

TAPIRÉ, ÉE. adj. Zool. Se dit d'animaux dont la couleur habituelle se parsème accidentellement de teintes variées.

TAPIRIEN, ENNE. adj. (rad. *tapir*). Mamm. Qui ressemble au tapir. || TAPIRIENS. s. m. pl. Famille de mammifères qui a pour type le genre tapir.

TAPIRIER. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, polypétalées, régulières, de la famille des térébinthacées, comprenant un grand arbre des forêts de la Guiane.

TAPIROTHÈRE. s. m. Foss. Mammifère fossile dont on a fait un genre particulier, nommé aussi *lophiodonte*.

TAPIS. s. m. (pr. *ta-pi*; du lat. *tapes*, *tapetis*; tiré du gr. τάπης). Pièce d'étoffe, de tissu de laine ou de soie, dont on couvre une estrade, le carreau ou le parquet d'une chambre, etc. Tapis de Turquie. Tapis de Perse. Tapis de la Savonnerie. Tapis de velours. Riche tapis. Tapis de pied. Le tapis d'un salon, d'une chambre à coucher. Marcher sur des tapis. J'apporte en présent au chef des brahmes un *tapis* de Perse, de poil de chèvre, et des étoffes de la Chine. (B. de St-P.) Des carreaux de velours s'étendaient au pied de chaque fauteuil, sur d'épais *tapis*. (De Vigny.) Ils se prosternèrent tous ensemble, en frappant du front contre le *tapis*. (Gall.)

> On n'y voit point l'émail de ces riches *tapis*,
> Qu'a tissus des Persans l'industrieuse adresse.
> (Thomas.)

— Se dit aussi de l'étoffe dont on recouvre un bureau, une table de jeu. Le tapis d'une [illegible] tapis vert d'une table de jeu. Autour de cette table, couverte d'un *tapis* bariolé et chargé de papiers et de portefeuilles, étaient assis et courbés sur leurs plumes huit secrétaires. (De Vigny.)

— Fig. *Nettoyer le tapis.* Sully se levait tous les jours à quatre heures du matin, été comme hiver. Jusqu'à six heures, il lisait ses lettres, mémoires et requêtes, et expédiait ses dépêches. Il appelait cela nettoyer le *tapis*. (Noël.)

— Fig. Un conquérant est un joueur déterminé, qui prend un million d'hommes pour jetons, et le monde entier pour *tapis*. (De Ségur.)

— Fig. *Mettre une affaire, une question sur le tapis.* La proposer pour l'examiner, la discuter, ou simplement, en faire le sujet de la conversation. On a mis son mariage sur le tapis. On ne devrait jamais mettre la politique sur le tapis. Eh bien! pour faire les choses dans l'ordre, je vais donc mettre sur le *tapis* mes parents. (Le Sage.) Ils mirent sur le *tapis* divers projets pour la campagne prochaine. (Id.)

— *Tenir quelqu'un sur le tapis.* Parler de lui, s'en occuper, pour en dire du bien ou du mal. On dit de même, *Être sur le tapis.* Être le sujet de l'entretien.

— Fig. et fam. *Amuser le tapis.* Entretenir la compagnie de choses vagues ou inutiles; parler beaucoup sans en venir au fait, soit à dessein, soit autrement. Il a pour habitude d'amuser le tapis. Elle amusait le tapis pour gagner du temps.

— *Tapis du billard.* Drap vert qui recouvre la table d'un billard, sur laquelle il est fortement tendu.

— Fig. *Tapis vert.* Table à jouer, et quelquefois, l'endroit même où l'on joue, surtout à des jeux de hasard. Fréquenter le tapis vert. Il a perdu sa fortune au tapis vert.

> Autour d'un *tapis* vert,
> Dans un maudit brelan ton maître joue et perd.
> (Regnard.)

— Lieu où s'assemblent des administrateurs. Discuter une affaire au tapis vert.

— *Tapis* se dit aussi fig. de tout ce qui couvre la surface de la terre comme d'un tapis. Tapis de verdure, de gazon, ou tapis vert. Tapis de fleurs. Tapis de mousse. Tapis de neige. On voyait çà et là des moissons de blé dans la plaine, des *tapis* de fraisiers dans les éclaircies des bois, et des haies de rosiers le long des routes. (B. de St-P.) Les forêts se couvrent de feuillages; un tapis de verdure entoure le globe. (A. Mart.) La mousse sous les pieds étend un *tapis* frais. (Desaint.) Des *tapis* d'émeraude ont bordé les ruisseaux. (St-Lamb.)

> J'admire avec la neige en *tapis* épandue,
> La perle en blancs festons aux arbres suspendue.
> (Bérenger.)

— En poésie, on dit par périphrase, *le tapis des plaines, des prés, des prairies*, pour dire les plaines, les prés, les prairies. Ici tu foulerais le vert *tapis* des plaines. (Tissot.)

— Au jeu. *Le tapis brûle.* Se dit lorsque quelqu'un a oublié de déposer sa mise.

— Conchyl. *Tapis de Perse.* Coquille bivalve du genre fasciolaire.

— Comm. *Tapis à emballer.* V. CARPETTE.

— Manég. *Raser le tapis.* Se dit d'un cheval qui, n'ayant pas d'élasticité dans les épaules, galope près de terre sans presque s'élever.

— Techn. Se dit des couleurs qu'on étend et qu'on fait flotter sur l'eau pour marbrer le papier.

TAPISSÉ, ÉE. part. pass. du v. Tapisser. S'empl. adjectiv. Chambre tapissée. Les rues étaient tapissées.

> Quand cette femme aurait dit vrai
> Dans une chambre *tapissée*,
> On s'en serait moqué, la vogue était passée.
> (La Fontaine.)

— *Tapissé de.* Salon tapissé de damas. Boudoir tapissé de taffetas.

— Par extens. Chambre tapissée de papier peint, tapissée d'images, de dessins. Il ferma vite la vieille fenêtre *tapissée* de toiles d'araignées, et revint à sa place sans parler. (De Vigny.)

> Il est un lieu *tapissé* de sentences,
> D'emblèmes saints, de mystiques vertus. (Gresset.)

— On dit aussi. Mur tapissé d'annonces. Coin de rue tapissé d'affiches. Devanture de boutique tapissée d'écriteaux.

— Fig. Mur tapissé de lierre, tapissé de vigne. Les rivages du Groenland, du Spitzberg et de la Nouvelle-Zemble, sont *tapissés* d'herbes marines. (B. de St-P.) Les bois de genévrier y sont *tapissés* de fraisiers. (Id.) Cette grotte était *tapissée* d'une jeune vigne qui étendait ses branches souples également de tous côtés. (Fén.)

TAPISSENDIS. s. m. pl. Anc. comm. Espèce de toiles de coton peintes des deux côtés.

TAPISSER. v. a. 1re conj. (rad. *tapis*). Orner, revêtir de tapisseries les murs d'une salle, d'une chambre. Tapisser un salon, une chambre à coucher. Tapisser les maisons, les rues, pour le passage d'un cortége, d'une procession. Plusieurs pièces qui *tapissent* un appartement s'appellent une tenture. (Volt.)

— Se dit par extens. de tout ce qui orne ou couvre les murailles d'un appartement, etc. Tapisser une chambre de papier peint. Tapisser un salon de portraits, de gravures, de dessins. Il a tapissé sa cellule d'images. Les malades *tapissaient* de leurs offrandes les temples d'Esculape. (Volt.) Ce sont des vers [illegible] faute de papier, d'écrire ses poèmes sur le mur. (Le Sage.)

— Fig. En parlant de différentes choses qui revêtent une surface. Le gazon qui tapisse les plaines. Une vigne qui tapisse un berceau, l'entrée d'une grotte. Tantôt elle fait croître à leur pied des lianes grimpantes, qui les *tapissent* à une grande hauteur, où ne sauraient atteindre les plus grands arbres. (B. de St-P.)

> Les plantes et les fleurs qui, dans chaque saison,
> Croissent aux bords des eaux ou *tapissent* la plaine.
> (Baour-Lormian.)

> La jeune Flore, avec ses doigts de rose,
> Avait de fleurs *tapissé* le gazon. (Parny.)

— S'est dit absol. pour Faire de la tapisserie. Elle s'amusait à tapisser. || Un poète a dit fig. en ce sens. Dame araignée en ces lieux *tapissait*. (De Guerle.)

— Anat. Se dit des membranes qui recouvrent l'intérieur des cavités du corps. La muqueuse qui tapisse les fosses nasales.

— SE TAPISSER. v. pron. Être tapissé. Les rues se tapissent pour le cortége. Les murs se

tapissent tous les jours de nouvelles annonces. Sous ses pieds le gazon se *tapissait* de fleurs. (Del.)

— Fig. Mon imagination s'y *tapissera* de quelques souvenirs de sites. (Mme Campan.)

TAPISSERIE. s. f. (rad. *tapis*). Ouvrage fait à l'aiguille sur du canevas, avec de la laine, de la soie, de l'or, etc. Tapisserie de point de Hongrie, de point d'Angleterre, de point d'Espagne. Faire de la tapisserie. Travailler en tapisserie. Fauteuil, chaise, tabouret de tapisserie. Sac, pelotte de tapisserie. Dans ce sens, on dit quelquefois *tapisserie de point*, et on appelle *tapisserie de petit point*, par opposition à *tapisserie de gros point*, celle dont le point est fin et serré.

— Grandes pièces d'ouvrages faites au métier, avec de la laine, de la soie, etc., et servant à orner, à revêtir les murailles d'une salle, d'un appartement, etc. Tapisserie des Gobelins. Tapisserie de Bergame. Tapisserie de Beauvais, d'Auvergne, de Flandre. Tapisserie de verdure. Tapisserie à personnages. Tenture, pièce de tapisserie. Bordure de tapisserie. Tendre, détendre une tapisserie. Se cacher derrière une tapisserie. Les *tapisseries* des Gobelins sont des chefs-d'œuvre d'après les plus grands maîtres. (Volt.) Plus une tenture de *tapisserie* des Amours de Gombaud et de Macé. (Mol.) Et moi, si j'étais en votre place, j'achèterais une belle tenture de *tapisserie* de verdure ou à personnages, que je ferais mettre à sa chambre. (Id.) Dans l'un il y avait une *tapisserie* des Pays-Bas, avec un lit et des chaises de velours. (Le Sage.) Viens, scélérat, dit-il, en soulevant une *tapisserie* qui séparait l'appartement de son ami du sien. (De Vigny.)

— *Tapisserie à haute* ou *de haute lisse*. Tapisserie dont la chaîne est tendue de haut en bas. ‖ *Tapisserie à basse* ou *de basse lisse*. Tapisserie dont la chaîne est horizontale.

— *Garnir une tapisserie*. La doubler de toile.

— Se dit de tout ce qui sert à orner, à couvrir les murailles d'une chambre. Tapisserie de velours, de damas. Tapisserie de brocatelle. Tapisserie de cuir doré. Tapisserie de papier peint.

— Fig. J'étalai dans une galerie toutes nos viandes, que je pendis à des clous le long du mur, ce qui formait une *tapisserie* très-agréable à la vue. (Le Sage.)

— Fig. *Faire tapisserie*. Se dit des personnes qui assistent à une cérémonie, à une grande réunion, sans y prendre part, et seulement assises autour de la salle.

— Comm. Art, métier du tapissier.

— Le mot *tapisserie* est trop familier pour la haute poésie, et on le remplace ordinairement par une périphrase. La laine ingénieuse est tissue en tableau. (Thomas.)

Ces beaux tissus où l'art des Gobelins
En longs tableaux fait ondoyer la laine. (Castel.)

Ces tissus où de la nature
L'aiguille a reproduit les traits. (Ducis.)

— Syn. comp. TAPISSERIE. TENTURE. La *tapisserie* est faite pour couvrir quelque chose ; la *tenture* pour être tendue sur quelque chose. La *tapisserie* est *tenture* en tant qu'elle est placée, étendue sur un mur ; la *tenture* est *tapisserie* en tant qu'elle revêt et pare le mur.

TAPISSIER, IÈRE. s. (rad. *tapis*). Celui, celle qui travaille en toute sorte de meubles de tapisserie, d'étoffe. Un tapissier habile. Faire meubler son appartement par le tapissier. La boutique, le magasin d'un tapissier. Louer des tentures chez le tapissier. Il alla sur-le-champ avec Formosante commander le canapé à un *tapissier* de sa connaissance. (Volt.)

— Se dit fig. et poétiq. en parlant de l'araignée, qui tapisse les murailles de ses toiles.

J'y veux voir de nos murs la *tapissière* agile,
La mouche qui bâtit, et la mouche qui file. (Del.)

— *Tapissière*. S'est dit aussi d'une ouvrière qui fait de la tapisserie, qui travaille en tapisserie à l'aiguille. Ce sens n'est plus usité.

— adjectiv. Maître tapissier. Garçon tapissier. Il y a des valets de chambre *tapissiers*. (Volt.)

TAPISSIÈRE. s. f. Sorte de voiture suspendue, ouverte de tous côtés, qui sert aux tapissiers pour transporter des meubles, et qu'on emploie aussi pour les déménagements et le transport de certaines marchandises. Louer une tapissière.

[illegible] certaines abeilles qui coupent des pétales de fleurs pour en revêtir, en tapisser leur nid. ‖ TAPISSIÈRES. s. f. pl. Tribu de la famille des aranéides, comprenant celles qui filent des toiles serrées, horizontales et régulières.

TAPITÈLE. adj. des 2 g. (du lat. *tapes*, *tapetis*, tapis). Entom. Se dit des insectes qui filent une toile serrée comme un tapis. ‖ TAPITÈLES. s. f. pl. Nom donné à une famille d'arachnides.

TAPOGOME. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones à fleurs complètes, monopétalées, régulières, de la famille des rubiacées, contenant huit espèces qui croissent dans l'Amérique méridionale.

TAPON. s. m. (de l'esp. *tapar*, boucher, fermer). Se dit en parlant du linge, des étoffes, etc., que l'on bouchonne, que l'on met tout en un tas. Sa chemise est tout en tapon. Mettre en tapon son habit, son gilet. Il est fam.

— Mar. Morceau de toile qui sert à boucher un trou dans une voile.

— Ornith. Un des noms vulgaires du bouvreuil.

TAPOTÉ, ÉE. part. pass. du v. Tapoter. S'empl. adjectiv.

TAPOTER. v. a. 1re conj. (rad. *taper*). Donner de petits coups à plusieurs reprises. Tapoter des enfants. Il est fam.

— Pop. Toucher, manier en badinant. Tapoter les bras d'une femme.

— SE TAPOTER. v. pron. Se frapper légèrement les uns les autres, ou se manier mutuellement par plaisanterie.

TAPOUYA. s. m. Relat. Nom que les Indiens convertis des provinces maritimes du Brésil donnent à leurs compatriotes sauvages.

TAPPIGNER. v. a. 1re conj. S'est dit pour Maltraiter, houspiller.

TAPROBANE. Géogr. anc. Grande île d'Asie, au S. de la presqu'île des Indes, en deçà du Gange. On l'appelait aussi *Salice* ou *Simondi*. Aujourd'hui, *Ceylan*.

TAPSIE. s. f. Bot. V. THAPSIE.

TAPSUS. Géogr. anc. Ville de l'Afrique propre, dans la Byzacène, sur la côte de la mer Intérieure. On écrit aussi *Thapsus*.

TAPTI. Géogr. Rivière de l'Inde : naît dans les monts de Gandouana, et se jette dans la mer des Indes, à 16 kilom. E. de Surate : cours, 700 kilom.

TAPURE. s. f. (rad. *taper*). Anc. cost. Sorte de coiffure ; cheveux tapés. V. TAPER.

TAPURE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, monopétalées, irrégulières, établi pour un arbrisseau de la Guiane, vulgairement nommé *bois de golette*.

TAPURIEN, IENNE. adj. et s. Géogr. anc. Nom d'un peuple qui habitait les contrées montagneuses auxquelles touche la pointe méridionale de la mer Caspienne. Le pays des Tapuriens formait une des satrapies de Perse.

TAQUE. s. f. Techn. Plaque de fer fondu. ‖ Plaque que forme le contre-cœur d'une cheminée.

— Jeux. V. TACQUE.

TAQUÉ, ÉE. part. pass. du v. Taquer. S'empl. adj. Forme bien, mal taquée.

TAQUER. v. a. 1re conj. (ét., V. TAQUOIR). Typogr. Frapper sur le taquoir, en le passant successivement sur toutes les pages de la forme. Taquer une forme, une page. Taquer légèrement. On doit *taquer* avant de serrer entièrement la forme, et après avoir faiblement arrêté les coins. (Encycl. us.) V. TAQUOIR.

TAQUERET. s. m. Techn. Plaque de fonte, dans un fourneau de forge.

TAQUET. s. m. Fauconn. Ais sur l'extrémité duquel on frappe quand l'oiseau a joui assez longtemps de sa liberté et qu'on veut le faire revenir. ‖ *Nourrir un oiseau au taquet*. L'appeler avec le taquet pour lui donner sa nourriture.

— Mar. Nom donné à différents crochets de bois auxquels on amarre des manœuvres. Taquets de cabestan. Taquets de haubans.

— Techn. Morceau de bois qui porte le bout d'un tasseau. ‖ Petits morceaux de bois taillés dont les ébénistes se servent pour maintenir l'encoignure d'une armoire, d'un meuble. ‖ Petits piquets que l'on enfonce en terre pour servir de repères dans un alignement.

TAQUIN, INE. adj. (pr. *ta-kein* ; de l'ital. *taccagno*, même signif.). Querelleur, contrariant. Homme, enfant taquin, d'une humeur taquine. Elle est méchante et taquine. Fam.

— S'est dit pour Avare, vilain dans la dépense. Vieillard taquin. Ce sens est hors d'usage.

— substantiv. Un taquin. Une taquine. Une petite taquine. Je hais les taquins.

TAQUINÉ, ÉE. part. pass. du v. Taquiner. S'empl. adjectiv. Les animaux trop taquinés deviennent méchants.

TAQUINER. v. n. 1re conj. (pr. *ta-ki-né* ; rad. *taquin*). Avoir l'habitude de contrarier, d'impatienter sur de petits objets. Il aime taquiner. Elle ne fait que taquiner.

— S'emploie aussi activ. Vous le taquinez trop. Ne taquinez pas ainsi ce chien, ce chat.

— SE TAQUINER. v. pron. et récip. Se contrarier mutuellement. Ils se taquinent sans cesse [illegible]

TAQUINEMENT. adv. D'une manière taquine. Peu usité.

TAQUINERIE. s. f. (pr. *ta-ki-ne-ri* ; rad. *taquin*). Caractère, défaut d'une personne taquine. Être d'une taquinerie insupportable. La *taquinerie*, fille de l'entêtement et de la vanité, a pour fidèle compagne la haine qu'elle engendre. (Boiste.)

— Actions, paroles de celui qui taquine. Cessez vos taquineries. Il ne faut point répondre à ses taquineries.

TAQUOIR. s. m. (de *tac*, onomatopée du bruit qu'on fait avec cet outil). Typogr. Morceau de bois de sapin, de la grandeur d'une page in-octavo, et doublé de bois de chêne, sur lequel on frappe légèrement avec le manche du marteau, en parcourant toutes les pages de la forme, pour abaisser les lettres trop hautes.

TAQUON. s. m. (pr. *ta-kon*). Typogr. Garniture que l'on met au tympan ou sous les caractères trop bas, pour que toutes les lettres viennent également bien. On dit plus ordinairement *hausse*. V. HAUSSE.

TAQUONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Taquonner. S'empl. adjectiv. Tympan taquonné.

TAQUONNER. v. a. 1re conj. (pr. *ta-ko-né* ; rad. *taquon*). Typogr. Mettre des taquons dans le tympan ou sous les caractères, pour que l'impression vienne également bien. V. TAQUON. Presque inusité. On dit *Garnir le tympan* et *mettre des hausses*.

TAR. s. m. Hist. or. Nom arabe de la peine du talion.

TAR. Géogr. Rivière des États-Unis (Caroline du Nord). Elle se jette dans la baie de Pamlico, après un cours de 300 kilom.

TARA. Géogr. Ville de la Russie d'Asie (Omsk), à 260 kilom. N. d'Omsk ; 6,000 hab. ‖ Un affluent de l'Irtyche se nomme aussi *Tara*.

TARABAT. s. m. (mot fait par onomatopée). Comm. relig. Espèce de crécelle, instrument dont on se servait dans quelques ordres monastiques pour réveiller les religieux.

TARABÉ. s. m. Ornith. Perroquet du Brésil, de la division des amazones.

TARABISCOT. s. m. Constr. Chez les menuisiers, Petite cavité qui sépare une moulure d'une autre ou d'une partie lisse. ‖ Outil avec lequel on fait cette cavité.

TARABITE. s. m. Relat. Pont de lianes que les Indiens jettent sur un torrent.

TARABOQUE. adj. et s. des 2 g. Hist. Nom donné, dans le XIVe siècle, à une partie des habitants de la Marche d'Ancône, qui tenaient pour Louis de Bavière, et qu'on accusait d'hérésie. Les Taraboques se retirèrent dans l'Esclavonie.

TARABUSTÉ, ÉE. part. pass. du v. Tarabuster. S'empl. adjectiv. Enfant trop tarabusté.

TARABUSTER. v. a. 1re conj. (du celt. *tarabusti*, importuner, troubler). Troubler, importuner par des interruptions, du bruit, des discours à contre-temps. Vous le tarabustez. Vous me tarabustez l'esprit. Pourquoi me viens-tu *tarabuster* l'esprit ? (Mol.) Tu ne fais que *tarabuster* mon attention d'un endroit à l'autre. (Hamilt.)

— Signifie quelquefois Traiter rudement, brusquer. Elle tarabuste ses enfants. On ne doit pas tarabuster ainsi les gens. Il est familier dans ces deux acceptions.

TARAGON. s. m. Entom. Nom vulgaire de la vrillette de l'olivier.

TARAHUMAR, ARE. adj. et s. Géogr. Nom d'un peuple américain de la Nouvelle-Biscaye.

— substantiv. *Le tarahumar*. La langue de ce peuple.

TARAISON. s. f. Techn. Tuile qu'on place devant l'entrée du fourneau de verrerie, pour diminuer cette ouverture.

TARAKA. Myth. ind. Espèce de mauvais génie auquel on donne différentes formes. La plus connue est celle d'une femme, épouse de Daltya Sounda. Taraka ayant ravagé les provinces et troublé des sacrifices, Rama le tua.

TARALÉE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, polypétalées, irrégulières, de la famille des légumineuses, établi pour un grand arbre de Cayenne.

TARAN ou **TARANIS.** Myth. celt. V. TARANUS.

TARANCHE. s. f. Techn. Grosse cheville de fer, qui sert à tourner la vis d'un pressoir.

TARANCON. Géogr. Ville d'Espagne (Tolède), à 40 kil. N.-E. d'Ocagna ; 4,175 hab. Excellent vin.

TARANTAISE. Géogr. Province des États sardes (Savoie), entre celles de Faucigny, d'Aoste, de Maurienne, et la Savoie supérieure. Superf., 60 kil. sur 31 ; 44,000 hab. Ch.-l. Moutiers. Glaciers, montagnes, parmi lesquelles on remarque le mont Iseran et le petit Saint-Bernard.

TARANTARA. s. m. Anc. littér. fr. V. TARATANTARA.

TARANTIN. s. m. Antiq. S'est dit, chez les Grecs, d'un cavalier armé à la légère. On écrit aussi *tarentin*.

TARANTINARCHIE. s. f. (ét. gr., [illegible]) Antiq. gr. Cavalerie de l'ancienne milice grecque. Sous l'empire grec, ce mot répondait à ce qu'on appelle de nos jours, l'arme de la cavalerie. ‖ S'est dit, plus anciennement, d'un corps de deux cent cinquante-six cavaliers. On écrit aussi *tarentinarchie*.

TARARE. Interj. familière dont on se sert pour marquer qu'on se moque de ce que l'on entend dire ou qu'on ne le croit pas. Vous voulez que je croie cela ? tarare ! Peut-être la beauté. — *Tarare !* la beauté ! la beauté ! C'est bien la beauté, vraiment, qui prend un homme comme lui. (Brueys.) *Tarare !*... il ne l'aura jamais. (Beaumarch.)

— *Tarare pon-pon*. Se dit quelquefois pour se moquer de la vanité que quelqu'un étale dans un récit, dans ses projets.

TARARE. s. m. Écon. rur. Appareil destiné à nettoyer, à purger de tout corps étranger les grains qu'on veut moudre. Il approche beaucoup du blutoir par sa forme. L'usage du *tarare* s'est beaucoup répandu dans les fermes, en France, depuis la fin du siècle dernier. (Matth. de Domb.)

TARARE. Géogr. Ch.-l. de cant. (Rhône), sur la Turdine, à 26 kil. S.-O. de Villefranche ; 7,726 hab. Nombreuses fabriques de mousseline.

TARAS. Temps hér. Fils de Neptune et d'une nymphe, fondateur de Tarente, où il recevait les honneurs héroïques.

TARAS. Géogr. V. TURKESTAN.

TARASCON. (en lat. *Tarasco* ; du celt. *tracon*, caverne souterraine ; d'où l'on a fait *trascon*, *tarascon* ; il y a près de Tarascon une caverne souterraine qui a donné son nom à cette ville ; on appelle encore aujourd'hui cette caverne *Tarasque*). Géogr. Ch.-l. de cant. (Bouches-du-Rhône), à 15 kilom. N. d'Arles, sur le Rhône, vis-à-vis de Beaucaire ; 10,874 hab. Commerce très-actif.

— TARASCON-SUR-ARIÉGE. Ch.-l. de cant. (Ariége), à 17 kilom. S. de Foix ; 1,075 hab.

TARASPIC ou **TÉRASPIC.** s. m. Agric. Noms vulgaires et corrompus du thlaspi.

TARASQUE. s. f. Archéol. Représentation d'un animal monstrueux que l'on promène solennellement à Tarascon et dans plusieurs autres villes de France, à certains jours de l'année. La tarasque de Tarascon rappelle un dragon ou crocodille, dont le pays, suivant une légende, fut délivrée par sainte Marthe.

TARASQUE. adj. et s. des 2 g. Peuplade indienne du Mexique.

— Ethn. *Le tarasque*. La langue qu'on parle dans la Nouvelle-Galice.

TARATANTARA ou **TARATANTARE.** s. m. Onomatopée par laquelle on a voulu imiter le son de la trompette. Ce mot se trouve dans un vers d'Ennius, et a été employé par quelques écrivains. Le roulement du tambour des charlatans de nos places, le *taratantara* de leurs trompettes, l'emphase de leurs paroles retentissantes, peuvent donner une idée de la redondance dans les vers comme dans la prose. (Champag.)

— Anc. littér. fr. *Vers en taratantara*, et par corruption, *vers en tarantara*. S'est dit des vers français de dix syllabes, dont le repos est après le cinquième. Le mot *taratantara* est une espèce d'onomatopée qui indique l'effet prosodique de chaque hémistiche de ce vers. Régnier-Desmarets a composé une épître morale en *taratantara* ; elle n'est pas fort harmonieuse, et il était impossible qu'elle le fût, avec une pareille mesure. (Noël.)

TARAUD. s. m. (du gr. τερεῖν, percer). Techn. Pièce de fer ou d'acier taillée en vis, dont on se sert pour tarauder. ‖ Outil de fer destiné à creuser des écrous de bois. ‖ Espèce de tarière à l'usage des charrons. ‖ Petit morceau de bois dont on se sert pour tendre les cordes autour de la perche des arçonneurs. Dans ces deux derniers sens, quelques dictionnaires écrivent à tort *taran*.

TARAUDÉ, ÉE. part. pass. du v. Tarauder. S'empl. adjectiv. Écrou taraudé.

TARAUDER. v. a. 1re conj. (ét., V. TARAUD). Techn. Tailler, creuser en spirale les parois d'un trou fait dans une pièce de bois ou de métal, pour qu'elle puisse recevoir une vis. Tarauder un écrou. ‖ *Tarauder une vis*. Faire les cannelures qui mordent dans le bois ou s'enchâssent dans les écrous, et fixent la vis avec solidité.

— SE TARAUDER. v. pron. Être taraudé. Pièce qui se taraude à froid, à chaud.

TARAXACÉ, ÉE. adj. (du lat. *taraxacum*, pissenlit). Bot. Qui ressemble au pissenlit. ‖ TARAXACÉES. s. f. pl. Famille de plantes à fleurs composées, qui a pour type le genre pissenlit.

TARAXIPPE. Myth. gr. Génie dont la statue était placée près de la borne, dans le stade d'Olympie. On l'invoquait pour qu'il n'effrayât point les chevaux.

TARAZONA. Géogr. Ville d'Espagne (Saragosse), à 35 kil. N.-O. de Saragosse ; 10,000 h. ‖ TARAZONA DE LA MANCHA. Autre ville d'Espagne (Cuença), près du Jucar, à 48 kil. E. de Saint-Clémente ; 6,800 hab.

TARBÉ (Louis-Hardouin). Né à Sens en 1753, fut avocat et premier commis des finances sous Necker et Calonne, directeur des contri- [illegible] et mourut en 1806.

TARBELLE. adj. et s. des 2 g. Géogr. anc. Nom d'un peuple gaulois, dans la Novempopulanie, à l'O., le long des côtes de la mer. La capitale des Tarbelles était Dax.

TARBELLIEN, ENNE. adj. et s. Géogr. anc. Syn. de Tarbelle. V. ce mot.

TARBES. (en lat. *Tarba*, *Turba* ; du celt. *tarr*, coupée ; *bi*, rivière ; l'Adour s'y partage en quatre ou cinq canaux). Géogr. Ch.-l. de préfecture (Hautes-Pyrénées), sur l'Adour, à 815 kilom. S.-O. de Paris ; 12,630 hab. Évêché, collége, tribunaux de 1re instance et de commerce. Patrie de Barère et du chanteur Laïs. L'arrondissement de Tarbes a 11 cantons, 197 communes et 110,549 habitants.

TARCAIRE. s. m. Vieux mot qui signifiait Carquois.

TARCHON. s. m. Bot. Ancien nom de l'estragon. On disait aussi *tarcon* ou *targon*.

TARCHON. Temps hér. Chef étrusque, auxi-

liaire d'Enée. Il passait pour le fondateur de Tarquinies.

TARCHONANTHE. s. m. Bot. Genre de l'ordre des synanthérées, tribu naturelle des vernoniées, renfermant cinq espèces, toutes du cap de Bonne-Espérance.

TARCHONANTHÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à un tarchonanthe. ‖ TARCHONANTHÉES. s. f. pl. Famille de plantes synanthérées qui a pour type le genre tarchonanthe.

TARCON. s. m. Bot. V. TARCHON.

TARD. adv. (pr. *tar*; du lat. *tardè*). Après le temps convenable, nécessaire, prescrit, après le temps ordinaire et accoutumé. Se lever tard. Se coucher tard. Arriver tard, trop tard. Vous vous en avisez bien tard. Pâques arrive tard cette année. Il faut mourir tôt ou *tard*. (Acad.) Il n'est jamais trop *tard* pour apprendre. (Domergue.) Le secours arriva *tard*. (Barth.) L'homme mourant ne conserve de tous ses titres que celui de pécheur, qu'il se donne en vain et trop *tard*. (Mass.) Le fat ne va pas où on l'attend; il arrive *tard* où il n'est pas attendu. (Desmahis.) Vous plaindrez, mais trop *tard*, ce cœur infortuné. (Volt.) Ces messieurs arrivent toujours un peu *tard*; on ne les accueille que mieux, parce qu'on les a désirés. (Brill.-Sav.) Vous êtes arrivé trop *tard*, jeune homme, dit d'une voix aigre le cardinal-duc. (De Vigny.)

Le corbeau honteux et confus,
Jura, mais un peu *tard*, qu'on ne l'y prendrait plus.
(LA FONTAINE.)

— Prov. *Il vaut mieux tard que jamais.*

— Vers la fin de la journée. Rentrer tard chez soi. N'arriver que tard au gîte.

— Il s'emploie adjectiv. dans ces deux sens. Il est trop tard pour s'en occuper. Il est bien tard pour commencer. Il se fait tard. Le jour baisse, il commence à se faire tard. Il n'est pas question de prendre du repos, lui dis-je, il est trop *tard* pour me coucher entre deux draps. (Le Sage.) Si vous avez du mal à dire de votre mari, dépêchez-vous, car il est *tard*. (Mol.) Et vous, allumez deux bougies dans mes flambeaux d'argent, car il se fait *tard*. (Id.) Il est *tard*, mon ami, la nuit approche; vous vous êtes arrêté bien longtemps. (De Vigny.)

— substantiv. *Sur le tard.* Quand il est déjà tard. Commencer sur le tard. Arriver sur le tard. Celui qui se met en route sur le *tard* pour monter au Parnasse y arrive rarement. (Boiste.) Sur le *tard*, que tout était muet et coi partout, à l'heure du meilleur somme, un bruit s'entend. (P.-L. Courier.)

TARD, ARDE. adj. S'est dit pour Lent, tardif, qui vient tard.

Si suis-je heureux d'avoir vu la lumière
En ses ans *tards* (RONSARD.)

TARDANCE. s. f. Vieux mot qui signifiait Lenteur, retard.

TARDÉ. part. pass. du v. n. Tarder. Il est invariable. Ils ont trop tardé.

TARDENOIS. Géogr. Ancien petit pays de France, dans le Soissonnais (Ile-de-France), aujourd'hui compris dans le département de l'Aisne. Il avait pour capitale la Fère en Tardenois.

TARDER. v. n. 1re conj. (du lat. *tardere*). Différer de faire quelque chose. Il ne faut pas tarder plus longtemps. [illegible], pourquoi tarde-t-il? Si l'on tarde [illegible], on manquera l'occasion. Va, va traître, je suis lasse de tes déportements, et je veux m'en plaindre, sans plus *tarder*, à mon père et à ma mère. (Mol.) Étant venue mourir, je lui demandai pourquoi elle avait *tardé* si longtemps. (Prévost.) Perfides, ma vengeance a *tardé* trop longtemps. (Racine.)

— Il peut se construire avec *de*, mais l'usage a consacré presque exclusivement la préposit. *à*. On a trop *tardé* à envoyer ce secours. (Acad.) Puisse la chrétienté ouvrir les yeux: que *tarde*-t-elle à se souvenir, et des secours de Candie, et de la fameuse journée de Raab, où Louis renouvela dans le cœur des infidèles l'ancienne opinion qu'ils avaient des armes françaises. (Bossuet.)

Si le sens de vos vers *tarde* à se faire entendre,
Mon esprit aussitôt commence à se détendre
(BOILEAU.)

— Être, demeurer longtemps. Tarder à venir. Tarder en chemin. Allez-y, et ne tardez pas. Paul, qui sentait ses forces rétablies, l'assura qu'ils ne *tarderaient* pas à tranquilliser leurs parents. (B. de St-P.) Le médecin ne [illegible] j'avais fait, et le malade fit ses aveux. (Brill.-Savar.) Vous deviez bien vous imaginer que le grand-duc ne *tarderait* pas à savoir votre trahison. (Le Sage.)

— Il s'emploie aussi impersonnellement et signifie Avoir impatience de quelque chose. Il régit alors *que* avec le subjonctif ou *de* avec l'infinitif. Il me tarde que cet ouvrage soit terminé. Il me tarde de partir. A entendre les discours, à voir la conduite de beaucoup de gens, il semblerait qu'il leur *tarde* d'être malheureux. (Boiste.)

— Syn. comp. TARDER, DIFFÉRER. L'idée propre de *tarder* est celle d'être, de demeurer longtemps à venir, à faire; et l'idée de *différer* celle de remettre, de renvoyer à un autre temps.

TARDETS. Géogr. Ch.-l. de cant. (Basses-Pyrénées), à 15 kilom. S. de Moléon; 916 hab.

TARDIEU. Famille de graveurs célèbres, parmi lesquels on distinguait surtout Henri-Nicolas TARDIEU, élève d'Audran (1674-1749). ‖ Antoine-François TARDIEU (1757-1822). ‖ Alexandre TARDIEU (1758-1837).

TARDIF, IVE. adj. (rad. *tard*). Qui tarde, qui vient tard. Repentir tardif. Regrets tardifs. Sa pénitence ne fut ni *tardive* ni forcée. (Fléch.) Hélas! que me serviront désormais ces précautions *tardives*! (J.-J. Rouss.) Ils pressent par leurs yeux la cuisine *tardive*. (Berch.)

— Lent. Mouvement tardif. Pas tardif. Vol lourd et tardif. Lavée dans le sang de l'Agneau, madame la dauphine prit de nouvelles forces pour attendre une mort *tardive*. (Fléch.) On vit un Turenne qui, plus *tardif* que Condé en apparence, n'en était que plus sûr du succès. (Mass.) Nestor le reconnaît et se hâte, mais d'un pas pesant et *tardif*, de l'aller recevoir. (Fén.) Le bouc suit avec peine, et traîne un pas *tardif*. (Rosset.)

Le blé pour se donner, sans peine ouvrant la terre,
N'attendait pas qu'un bœuf, pressé par l'aiguillon,
Traçât à pas *tardifs* un pénible sillon. (BOILEAU.)

— *Tardif à.* Sa justice (la justice de Dieu) est *tardive* à punir. (J.-J. Rouss.)

— Qui se forme, qui se développe lentement. Enfant tardif, d'un esprit tardif. Le raisin est tardif cette année. Les chevaux de Naples sont *tardifs*. (Acad.) Alexis a un esprit *tardif* qui se développera peu à peu à l'aide d'un bon gouverneur. (Le Sage.)

— Se dit aussi des animaux qui naissent après les autres, des fruits qui ne mûrissent qu'après les autres de la même espèce. Des agneaux tardifs. Des poulets tardifs. Des perdreaux tardifs. Des cerises tardives. Des pêches tardives. Des melons tardifs. Des poires tardives. Bas! disais-je en moi-même, les arbres *tardifs* sont ceux qui portent les meilleurs fruits. (Mol.)

— *Terrain tardif.* Terrain où les productions sont lentes à venir.

TARDIFLORE. adj. des 2 g. (ét. lat., *tardus*, tardif; *flos*, fleur). Bot. Se dit des plantes qui fleurissent tard.

TARDIGRADE. adj. des 2 g. (ét. lat., *tardus*, lent; *gradior*, je marche). Zool. Qui marche avec lenteur. Lémur tardigrade.

— TARDIGRADE. s. m. Genre d'animalcules infusoires.

— TARDIGRADES. s. m. pl. Mamm. Famille de mammifères comprenant ceux qui se font remarquer par la lenteur de leurs mouvements.

TARDILLON. s. m. Écon. rur. V. TARDON.

TARDINEAU. s. m. Ichthyol. Nom vulgaire de la plie.

TARDIPÈDE. adj. m. (ét. lat., *tardus*, tardif; *pes*, *pedis*, pied). Myth. lat. Epithète de Vulcain, qui était boiteux.

TARDITUDE. s. f. Vieux mot qui signifiait Retard.

TARDIVETÉ. s. f. (rad. *tard*). Hortic. Croissance tardive. Se dit en parlant des plantes, des fleurs et des fruits, qui viennent après le temps ordinaire.

TARDON. s. m. Écon. rur. Agneau tardif, né en avril ou mai. On dit aussi *tardillon*.

TARDONNE. s. f. Ornith. Un des noms de la tadorne.

TARD-VENUS. s. m. pl. Hist. Se dit d'un ramas de gens de guerre des armées françaises et anglaises, et principalement des garnisons de Gascogne, qui étant licenciés après le traité de Brétigny, se mirent à parcourir la France en la ravageant. Les tard-venus battirent les troupes que le roi avait envoyées contre eux et menacèrent Avignon. Le pape leur envoya le marquis de Monferrat, qui acheta leurs services et les mena en Italie contre les Milanais.

TARE. s. f. (de l'ar. *tarah*, rejeter). Comm. Diminution, déchet qui se trouve sur le poids, la quantité ou la qualité. Il y a de la tare, tant de tare. Trouver de la tare sur des sacs d'argent, sur des marchandises.

— Fig. Vice, défectuosité, défaut. Cheval sans tare. Ce charbon est excellent, il n'y a point de tare.

— Se dit quelquefois au sens moral. Homme sans tare. Femme qui n'a ni tare, ni défaut. L'esprit a ses maladies, ses défauts et ses *tares*, aussi bien que le corps. (Charr.) Peu usité en ce sens.

— Poids des caisses, tonneaux, barils, [illegible], qui contiennent des marchandises, par opposition à *net*, qui se dit du poids des marchandises mêmes. Déduire la tare.

— Diminution que supporte le marchand par rapport à la tare, c'est-à-dire au poids des caisses, tonneaux, barils, emballages, etc.

— *Tare d'espèces.* Rabais que l'on supporte dans le compte de l'argent, lorsqu'on change un billet ou une monnaie, et qui est le droit du changeur. ‖ *Tare de caisse.* Perte qui se trouve sur les sacs d'argent, soit à cause des fausses espèces, soit à cause des mécomptes, en payant ou en recevant.

— Blas. Se disait autrefois des grilles qui couvraient la visière des casques.

— Relat. Petite monnaie d'argent de la côte de Malabar.

TARÉ, ÉE. part. pass. du v. Tarer. S'empl. adjectiv. Marchandises tarées. Fruits tarés.

— Fig. *Homme taré.* Homme dont la réputation est tachée d'une ou plusieurs mauvaises actions.

— Blas. Se dit de la position du heaume ou du timbre de l'écu. Taré de front. Taré de côté ou de profil.

TAREAU. s. m. S'est dit pour Signe, marque.

TAREFRANCHE ou **TAREFRANQUE.** s. f. Ornith. Nom vulgaire de l'aigle de mer.

TARELARE. s. f. Métrol. anc. Nom d'une monnaie qui avait cours en Flandre.

TARELLE. s. f. Anc. techn. Instrument qui servait à percer les murs.

TARENNE. s. f. Bot. Plante de Ceylan, qui n'est encore connue que par ses fruits.

TARENTE. (pr. *ta-ran-te*; du lat. *Tarentum*; en ital. *Taranto*). Géogr. Ville du royaume de Naples (terre d'Otrante), au fond du golfe de Tarente, à 100 kil. N.-O. de Lecce; 14,500 hab. Château-fort; cathédrale remarquable, etc. Peu d'industrie; pêche active, surtout du murex et de la pinne marine.

— Hist. Fondée par Taras, et accrue, vers l'an 700 av. J.-C., par une colonie de Spartiates, Tarente figura parmi les principales villes de la Grande Grèce, et fut regardée comme la capitale de la Lucanie, de l'Apulie et de la Messapie. Dans les temps modernes, elle suivit le sort de l'Italie moderne, devint une principauté qui n'eut que deux princes, et qui ne fut plus ensuite qu'un fief puissant. Patrie d'Archytas le pythagoricien.

— *Golfe de Tarente.* Golfe de la mer Ionienne, sur la côte de l'Italie méridionale (royaume de Naples); il a environ 140 kil. de l'E. à l'O., sur 109 de largeur.

TARENTE (Macdonald, duc de). V. MACDONALD.

TARENTE. s. m. Erpét. Nom donné au gecko des murailles.

TARENTELLE. s. f. (pr. *ta-ran-tè-le*; rad. *Tarente*). Danse en usage aux environs de Tarente, ville du royaume de Naples.

— Mus. Air sur lequel on règle cette danse. Il est d'un caractère fort gai, et écrit en mesure à deux temps. La tarentelle de la *Muette de Portici*.

TARENTIN, INE. adj. et s. (pr. *ta-ran-tin*). Géogr. Habitant de Tarente et de son territoire. ‖ Qui appartient à Tarente ou à ses habitants.

— Antiq. gr. V. TARANTIN.

TARENTINARCHIE. s. f. Antiq. gr. V. TARANTINARCHIE.

TARENTISME. s. m. (pr. *ta-ran-tis-me*; rad. *Tarente*). Médec. Maladie feinte ou imaginaire, endémique aux environs de Tarente, qui était caractérisée par un désir extrême de danser au son des instruments, et que le vulgaire attribuait à la piqûre de la tarentule. Selon d'autres, le tarentisme était une affection causée par la morsure de la tarentule, consistant en une somnolence qui ne pouvait être combattue que par la musique et la danse.

TARENTULE. s. f. (pr. *ta-ran-tu-le*; du lat. *tarentula*; fait de *Tarentum*, Tarente). Entom. Espèce d'araignée du genre lycose, très-commune aux environs de Tarente. Sa piqûre passait autrefois pour être très-dangereuse, et causer la maladie nommée *tarentisme*. V. TARENTISME. Il est reconnu maintenant que la morsure de la tarentule n'a rien de grave.

— Erpét. V. TARENTE.

— TARENTULES. s. f. pl. V. TARENTULIDES.

TARENTULIDE. adj. des 2 g. (pr. *ta-ran-tu-li-de*). Entom. Qui ressemble à la tarentule. ‖ TARENTULIDES. s. f. pl. Famille d'araignées qui a pour type le genre tarentule.

TARENTULISME. s. m. V. TARENTISME.

TARER. v. a. 1re conj. (rad. *tare*). Causer de la tare, du déchet, gâter, corrompre. L'humidité a taré ces marchandises, ces fruits.

— *Fig. Tarer la réputation de quelqu'un.* Donner atteinte à la réputation de quelqu'un.

— Comm. Peser une caisse, un baril, un vase, etc., avant d'y mettre quelque chose, afin qu'en le repesant ensuite, on sache au juste le poids de ce qu'on y a mis. Tarer un baril. Tarer un panier. Tarer une bouteille, un pot.

— SE TARER. v. pron. Être taré, gâté. Fruits, confitures qui commencent à se tarer.

TARERONDE. s. f. Ichthyol. Nom vulgaire [illegible]

TARET. s. m. (pr. *ta-rè*). Malacos. Genre de malacozoaires acéphalés, lamellibranches, de la famille des tubicolés, renfermant plusieurs espèces. Ces animaux se logent dans les pièces de bois immergées, et y pratiquent des trous assez nombreux pour ruiner promptement les pilotis, digues, jetées, etc. On a vu même des vaisseaux qui ont coulé à la suite des voies d'eau déterminées par des trous de tarets.

TARGE. s. f. (de l'ar. *tarcha*, bouclier). Anc. art milit. Bouclier échancré à droite, pour laisser passer la lance.

— Anc. métrol. Monnaie des ducs de Bretagne, qui portait au revers l'image d'un bouclier.

— Prov. *N'avoir ni sou ni targe.* N'avoir point d'argent. Jeu de mots sur la double signification d'écu et de targe.

— Hortic. Dans les compartiments d'un parterre, Ornement qui a la forme d'un croissant arrondi par ses extrémités.

TARGER. s. m. Anc. t. milit. Soldat portant une targe.

TARGET. s. m. Relat. Bouclier des montagnards écossais.

TARGET (Gui J.-B.). Né à Paris, en 1733, acquit de la célébrité comme avocat, et eut peu de succès à l'Assemblée constituante. Choisi par Louis XVI pour être un de ses trois défenseurs, il déclina ce beau rôle, et acheva de se rendre méprisable en obtenant l'emploi de secrétaire du tribunal révolutionnaire. Mort en 1807, membre de la cour de cassation.

TARGETTE. s. f. Petite plaque de métal qui porte un verrou plat, et qu'on met aux portes, aux fenêtres, etc., pour les fermer. Targette de bronze, de cuivre, de fer. Targette dorée.

— Techn. Morceau de cuir dont les aplaigneurs se couvrent la main, pour qu'elle ne soit point écorchée par les cardes.

TARGEUR. s. m. Ichthyol. Nom spécifique d'un turbot.

TARGIER. v. a. 1re conj. S'est dit pour Tarder, retarder.

— SE TARGIER. v. pron. Anc. t. milit. Se couvrir d'une targe.

TARGIONIE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des hépatiques. La targionie hypophylle est très-commune en France.

TARGON. s. m. Bot. V. TARCHON.

TARGON. Géogr. Ch.-l. de cant. (Gironde), à 25 kil. N.-O. de la Réole; 980 hab.

TARGOVICE ou **TARGOWITZ.** Géogr. Ville de la Russie d'Europe (Kiew), à 50 kil. S. d'Ouman.

— Hist. *Confédération de Targovice.* Ligue formée le 14 mars 1792, par des seigneurs polonais partisans de la Russie, et qui avait pour objet le maintien de l'ancienne constitution de la Pologne. Elle augmenta l'anarchie et amena le second partage.

TARGUER (SE). v. pron. 1re conj. (pr. *tar-ghé*). Se prévaloir, tirer avantage, vanité d'une chose. Se targuer de sa noblesse, de son pouvoir. Se targuer de son crédit, de ses richesses. On ne se *targue* que des vertus que l'on n'a pas. (Dussault.) Se *targuer* d'un bienfait est comme si on ne l'avait pas accordé. (Lessing.)

Certes, vous vous *targuez* d'un bien faible avantage,
Et vous faites sonner terriblement votre âge. (MOL.)

— Ce mot est familier, et ne peut trouver place dans la haute poésie; aussi a-t-on blâmé J.-B. Rousseau de s'en être servi dans une de ses odes:

Des héros de ses écoles,
La Grèce a beau se *targuer*.

TARGUM. s. m. (pr. *tar-gomm*; littéral., *explication*). Philol. Nom donné aux diverses paraphrases chaldaïques de l'Ancien Testament. Les plus remarquables de ces paraphrases sont celles d'Onkélos, de Jonathan ben-Uziel, de Joseph l'Aveugle, etc. ‖ Pl., des *Targum*.

TARGUMIQUE. adj. des 2 g. Philol. Qui appartient au Targum.

TARGUMISTE. s. m. (rad. *targum*). Philol. Classe d'écrivains hébraïques, paraphrastes de l'Ancien Testament.

TARI. s. m. Liqueur assez agréable que l'on tire des palmiers et des cocotiers. On l'administrait autrefois en médecine comme tonique, et il servait à la préparation d'une espèce de sucre que l'on nommait *jagre*.

TARI, IE. part. pass. du v. Tarir. S'empl. adjectiv. Ruisseau tari. Fontaine tarie.

TARIBOT. s. m. Relat. Nom par lequel on a désigné de prétendus nains qui existaient, a-t-on dit, dans les montagnes de Madagascar.

TARICHANES. s. m. pl. Philol. Nom d'un des peuples imaginaires que Lucien, dans son Histoire véritable, place dans le ventre de la baleine par laquelle il suppose que fut englouti le navire qu'il montait.

TARICHÉE. s. f. Hist. anc. Nom donné par les Grecs à des lieux de l'Egypte où l'on conservait les corps embaumés et desséchés. Tarichées de Pelouse. Tarichées mendésiennes.

TARICHÉE. Géogr. anc. Ville de Palestine, en Galilée, sur le lac de Génésareth, qu'on appelle aussi *lac de Tarichée*.

TARIER. s. m. Ornith. Un des noms de [illegible]

TARIÈRE. s. f. (du gr. [illegible], percer). Techn. Outil de fer dont se servent les charpentiers, les charrons, les menuisiers, etc., pour faire des trous ronds dans le bois. Grosse tarière. Petite tarière.

— Instrument dont on se sert pour connaître la nature des substances renfermées dans le sein de la terre. On le nomme plus ordinairement *sonde anglaise* ou simplement *sonde*.

— Chir. Sorte de tire-balle ou tire-fond.

— Conchyl. Genre de coquilles univalves séparé des bulles, dont on connaît trois espèces, une vivante, qui habite l'Océan indien, et deux fossiles.

— Entom. Sorte d'aiguillon qui se trouve à la partie postérieure du corps des femelles de certains insectes: il leur sert à percer l'épiderme des végétaux, ou la peau des animaux, pour y déposer leurs œufs.

TARIF. s. m. (mot arabe qui signif. [illegible]). Tableau qui marque le prix de certaines [illegible]

rées, les droits que doivent payer les différentes sortes de marchandises, etc. Tarif des denrées coloniales. Tarif des douanes. Tarif de l'octroi. Tarif de la poste aux lettres, de la poste aux chevaux.

— *Tarif des glaces*. Table qui marque le prix des glaces, proportionnellement à leurs dimensions. Glace qui vaut trois cents francs suivant le tarif.

— *Tarif des monnaies*. Rôle, table qui marque la valeur courante des monnaies.

— Jurispr. *Tarif*. État des droits ou émoluments alloués aux fonctionnaires publics et aux officiers ministériels, pour les différents actes de leur ministère. ‖ *Tarif des frais et dépens*. Règlement qui fixe le coût des divers actes et les droits de vacations, en matière de procédure civile, criminelle et de police.

— Hist. fr. *Le tarif*. Se dit de l'édit porté par le surintendant Jean Particelli, sous Mazarin, en 1648 : il haussait les droits d'entrée sur les denrées et les marchandises. L'édit du *tarif*, sous la minorité de Louis XIV, fit révolter le parlement, et causa la guerre insensée de la Fronde. (Volt.)

— Fig. La corruption, la flatterie, la bassesse, la perfidie, ont un *tarif* bien connu des despotes. (Boiste.)

TARIF ou **TARIK** (Ben-Zeyad ou Ben-Mélik). Chef sarrasin, au VIIIe siècle. Il envahit l'Espagne en 710, débarqua au lieu depuis nommé Tarifa, tua le roi Rodrigue, et se rendit maître de tout le pays compris entre Gibraltar et la baie de Biscaye. En butte à la jalousie de Mouça, son souverain, il mourut ignoré au commencement du IXe siècle.

TARIFA. (de *Tarif*, chef sarrasin). Géogr. Ville d'Espagne (Cadix), sur le détroit de Gibraltar, à 40 kil. S.-E. de Cadix ; 13,000 hab. Petit port, fanal. Oranges délicieuses.

— Hist. Fondée par Tarif, prise aux Sarrasins ou Maures par Sanche en 1290, assiégée par eux en 1340, Alphonse IV de Portugal la délivra définitivement par une victoire qu'il remporta près de la ville. Les Français l'assiégèrent inutilement en 1811 et 1812, mais la prirent en 1823.

TARIFÉ, ÉE. part. pass. du v. Tarifer. S'empl. adjectiv. Marchandises tarifées.

TARIFER. v. a. 1re conj. (rad. *tarif*). Appliquer un tarif ; fixer d'après un tarif les droits que doivent payer certaines choses. Tarifer des marchandises, des denrées.

— Fig. C'est insulter Dieu que de *tarifer* son indulgence. (Boiste.)

TARIK. V. TARIF.

TARIKH. s. m. Philol. or. Mot arabe qui signifie Compte, et qui entre dans le titre de plusieurs ouvrages historiques.

TARIKHDJI-CALÉMI. s. m. Hist. ott. Un des bureaux du département des finances. C'est celui des terres.

TARIN. s. m. Ornith. Espèce du genre chardonneret, renfermant un oiseau voisin des serins, mais qui s'en distingue par son plumage et la forme effilée de son bec. Le tarin est vif et toujours en mouvement. On l'apprivoise aisément. Il est originaire de la Russie, et passe en France dans l'automne. Le chant du *tarin* ne vaut pas celui du chardonneret, mais il n'a pas moins de docilité que lui, et il est très-facile de le façonner à l'exercice de la galère. (Buff.)

TARIN ou **TARINO**. s. m. Métrol. Monnaie de Palerme qui valait le douzième du scudo, ou 43 centimes. ‖ Pl., des *tarini*.

— Archéol. Ancienne monnaie d'or de la Pouille et de la Sicile. Le tarin était le sixième du florin ou trentième de l'once d'or.

TARIR. v. a. 2e conj. (du lat. *arere*, sécher). Mettre à sec. Tarir un étang, un vivier. Tarir un puits. La chaleur, la sécheresse a tari cette source, ce ruisseau. Dieu souffle, et de la mer *tarit* le gouffre immense. (L. Rac.)

> L'excès des chaleurs
> A brûlé nos plaines,
> A séché nos fleurs,
> Tari nos fontaines. (Demaux.)

— Se dit aussi en parlant des larmes. Comment pourrai-je arrêter ce torrent de larmes que le temps n'a pas épuisé, que tant de justes sujets n'ont pas *tari* ? (Boss.) Des larmes d'Octavie on peut *tarir* la source. (Rac.) L'excès du malheur *tarit* la source des larmes. (Boiste.)

[illegible]
Par un heureux hymen je tarirai vos larmes. (Rac.)

— Fig., en parlant de l'argent. Ces dépenses ont tari son trésor. Tous ces frais ont tari ma bourse.

— Fig. Faire cesser, arrêter. La justice et la vigilance de ce prince *tarirent* la source des maux publics. (Acad.) Le luxe, toujours le précurseur de l'indigence, en corrompant les mœurs, *tarit* la source de nos biens. (Mass.) L'agiotage *tarit* les sources de l'industrie. (***)

— v. n. Être mis à sec ; cesser de couler. Source, puits qui ne tarit point, qui ne tarit jamais. Les chaleurs ont fait tarir ce ruisseau. Ses larmes ne tarissent point. Des fontaines blanches s'élevaient sur les croupes de la montagne, sillonnées çà et là de l'écume des torrents, qui tarissaient de tout côté. (B. de St-P.) ‖ On dit de même qu'une cause a *tari*.

— Fig. S'arrêter, cesser. [illegible] source de grâces qui ne tarit point. On vit *tarir* tout d'un coup les principales sources de la charité. (Fléch.)

— *Ne point tarir sur un sujet*. En parler sans cesse ; y revenir continuellement. Quand il parle de votre mérite, des services que vous lui avez rendus, il ne tarit point. On ne *tarissait* point sur vos louanges. (Barth.)

— SE TARIR. v. pron. S'épuiser par l'évaporation. Un ruisseau qui s'est tari. Une source, une fontaine qui se tarissent. Votre bouillon s'est tari.

TARIRI. s. m. Bot. Genre de la famille des térébinthacées, renfermant un arbrisseau de la Guiane, dont les feuilles servent pour teindre le coton en violet.

TARISSABLE. adj. des 2 g. (rad. *tarir*). Qui peut se tarir, être tari. Puits tarissable. Source qui n'est pas tarissable. La source de ses larmes n'est pas *tarissable*. (Acad.)

TARISSANT. part. prés. du v. Tarir. Qui tarit. Il est invariable. Des chaleurs excessives tarissant les sources et les ruisseaux.

TARISSANT, ANTE. adj. Qui est dans un état de tarissement. Puits tarissant. Source tarissante.

— Fig. Je leur en donnai quelques mois de leçons, qui ravitaillèrent un peu ma bourse *tarissante*. (J.-J. Rouss.) Mon imagination *tarissante* ne peuplait plus ma solitude d'êtres formés selon mon cœur. (Id.)

TARISSEMENT. s. m. (rad. *tarir*). État de ce qui est tari ; dessèchement. Le tarissement des eaux. *Le* tarissement des puits, des sources, des ruisseaux, des fontaines.

TARKHOU. Géogr. Ville de la Russie méridionale (Daghestan), à 150 kilom. N.-O. de Derbend ; 19,000 hab., presque tous Tartares. On la nomme aussi *Tarki* et *Chamchalovo*.

TARLATANE. s. f. Comm. Sorte de mousseline très-claire, dont les fils sont un peu gros.

TARMA. Géogr. Ville du Pérou (Junin), à 180 kilom. E. de Lima ; 10,000 hab. Mines d'argent, de mercure, d'antimoine.

TARN. (pr. *tar-ne* ; en lat. *Tarnis* ; du celt. *Tarn*, crase de *taran*, tonnerre, parce qu'elle coule parmi les rochers avec un si grand bruit, qu'il cause de l'horreur et de l'effroi à ceux qui l'entendent). Géogr. Rivière de France, sort du mont Lozère, dans le département de ce nom, passe à Milhau, Alby, Gaillac, Villemur, Montauban, Moissac, et se jette dans la Garonne après un cours de 350 kilom. Elle donne son nom à deux départements.

— *Département du Tarn*. Département de France, formé de l'Albigeois ; superficie, 5,730 kilom. carrés ; pop., 340,614 hab. ; ch.-l., Alby. Sol fertile, quoique montagneux ; bêtes à laine ; manufactures et usines. Il comprend 4 arrondissements, 35 cantons et 327 communes ; appartient à la 10e division militaire ; a une cour royale à Toulouse, et un archevêché à Alby.

— *Département de Tarn-et-Garonne*. Département de France, formé de parties du Bas-Quercy, du Haut-Languedoc, de l'Agénois, de la Basse-Marche et du Rouergue ; superficie, 3,670 kilom. carrés ; pop., 242,184 hab. ; ch.-l., Montauban. Beaux pâturages ; céréales ; gros bétail et gibier ; nombreuses manufactures ; grand commerce avec l'Espagne. Ce département a 3 arrondissements, 25 cantons, et 195 communes ; il appartient à la 10e division militaire ; a une cour royale à Toulouse et un évêché à Montauban.

TARNADES ou **TARNATES**. Géogr. anc. Ville des Nantuates, dans les Alpes Pennines. On l'appelait aussi *Agaunum*. Aujourd'hui, *Saint-Maurice*.

TARNOPOL. Géogr. Ville de Galicie, ch.-lieu de cercle, sur le Sereth, à 110 kilom. sud-est de Lemberg ; 7,500 hab. Grand commerce. ‖ Le cercle de Tarnopol a 35 kilom. sur 60, et 210,000 hab. Napoléon le fit céder à la Russie en 1809 ; il fut rendu à l'Autriche en 1814.

TARNOW. Géogr. Ville de Galicie, ch.-l. de cercle, à 190 kilom. ouest de Lemberg ; 4,300 hab. Évêché. ‖ Le cercle de Tarnow a 100 kilom. sur 50, et 240,000 hab.

TARO. s. m. Métrol. Mesure agraire de Parme, valant le sixième de la biolca, ou 5 ares 12 ce. ‖ [illegible] Monnaie de Malte, le douzième du scudo, valant 19 cent. ‖ Au pl., des *tari*.

TARO. Géogr. Rivière des États Sardes ; sort des Apennins (Gênes), traverse le duché de Parme, et se jette dans le Pô après un cours [illegible] ; elle donnait son nom au département du Taro, dont le ch.-l. était Parme.

TAROT. s. m. Musiq. Ancien nom du basson.

— Jeux. Nom d'une espèce de dés. V. TAROTS.

TAROTÉ, ÉE. adj. Jeux. Se dit de cartes dont le dos ou revers est marqué de grisaille en compartiments. Cartes tarotées.

TAROTIER. s. m. Anc. comm. Fabricant de tarots.

TAROTS. s. m. pl. Jeux. Cartes à jouer dont on se sert dans quelques pays, surtout en Espagne et en Allemagne. Leur revers est orné de grisailles en compartiments, et elles sont marquées d'autres figures que les cartes ordinaires. Ainsi, au lieu des trèfles, cœurs, piques et carreaux, elles ont des coupes, des deniers, des épées et des bâtons.

TAROUPE. s. f. S'est dit de l'espace qui est entre les deux sourcils, et des poils qui croissent quelquefois dans cet intervalle.

TARPANA. s. m. Relig. ind. Espèce de cérémonie funèbre que les Indiens accomplissent chaque jour, en l'honneur du dieu de la mort, Yama.

TARPÉIA. Fille de Tarpéius, gouverneur du Capitole sous Romulus, premier roi de Rome ; livra cette citadelle aux Sabins, en leur demandant, pour prix de sa trahison, ce qu'ils portaient à la main gauche, c'est-à-dire leurs bracelets. Les Sabins lui jetèrent aussi leurs boucliers, qu'ils portaient également au bras gauche, et l'écrasèrent sous le poids de ces armes, l'an 746 av. J.-C.

TARPÉIA. s. f. Antiq. rom. Loi romaine décrétée en 484 av. J.-C., et qui donna à tous les magistrats de la république le droit d'infliger des amendes.

TARPÉIEN, ENNE. adj. Antiq. rom. Qui appartient à Tarpéia, jeune fille qui livra le Capitole aux Sabins.

— *Mont Tarpéien* ou *roche Tarpéienne*. Partie du mont Capitolin où Tarpéia fut enterrée. C'est de là qu'on précipitait les condamnés à mort.

— Fig. *La roche Tarpéienne est près du Capitole*. Parole de Mirabeau qui est devenue proverbiale, et qui signifie que le supplice touche souvent au triomphe, l'ignominie à la gloire. La roche Tarpéienne, d'où l'on précipitait à Rome les criminels, était en effet située près du Capitole, où l'on couronnait les triomphateurs.

— Myth. rom. Épithète de plusieurs dieux ou déesses spécialement honorés sur le mont Tarpéien ou Capitolin. Jupiter Tarpéien. Mars Tarpéien. Apollon Tarpéien. Junon Tarpéienne. Minerve Tarpéienne.

— *Jeux tarpéiens*. Jeux célébrés à Rome en l'honneur de Jupiter Tarpéien.

TARPOUCHE. s. m. Relat. Toque de brocart d'or et de velours cramoisi que portent les femmes de Smyrne.

TARQUE. s. f. Sorte d'ancien bouclier ou targe. V. TARGE.

— Se dit encore du bouclier dont les matelots sont armés dans les joutes qui ont lieu à Marseille, à Toulon et dans les autres ports du Midi.

TARQUETTE. s. f. Petite tarque ou targe.

TARQUIN. s. m. Hortic. Variété de poire.

TARQUIN. Nom des deux derniers rois de Rome et de leur famille. Tarquin l'Ancien. Tarquin le Superbe, etc. L'expulsion des Tarquins.

— Se prend quelquefois substantiv. et fig. pour désigner un mauvais prince. C'est un Tarquin, un vrai Tarquin.

— TARQUIN Ier, dit TARQUIN L'ANCIEN. Cinquième roi de Rome, né à Tarquinies, 656 ans av. J.-C., vint à Rome et se fit proclamer roi au préjudice des deux fils d'Ancus Martius. Il combattit avec succès les Latins et les Sabins, doubla le nombre des sénateurs et des chevaliers, embellit Rome, et périt assassiné par les fils d'Ancus, 577 ans av. J.-C. ‖ TARQUIN II ou TARQUIN LE SUPERBE, septième et dernier roi de Rome, petit-fils du précédent, épousa Tullie, fille du roi Servius Tullius, après avoir fait périr son frère Aruns, époux de Tullie, et s'être défait de sa première femme. Il parvint au trône en ôtant la vie à son beau-père (534 ans av. J.-C.), soumit les peuples voisins, acheva le Capitole, mais se rendit odieux par son orgueil et sa tyrannie. Banni par suite de l'attentat de son fils Sextus (509), il ne cessa de conspirer inutilement, et mourut octogénaire chez Aristodème, tyran de Cumes. ‖ TARQUIN (Sextus), fils aîné de Tarquin le Superbe, livra Gabies à son père, et fut cause de l'abolition de la royauté par l'outrage qu'il fit à Lucrèce. V. LUCRÈCE. Il suivit sa famille dans l'exil, combattit contre les Romains, et fut tué à la bataille du lac Régille, 494 ans av. J.-C.

TARQUINIEN, ENNE. adj. et s. Géogr. anc. Habitant de Tarquinies et des pays voisins. Les Tarquiniens formaient un des douze peuples toscans. Longtemps en guerre avec les Romains, ils furent entièrement soumis par eux 283 ans av. J.-C. ‖ Qui appartient à Tarquinies ou à ses habitants.

TARQUINIES. Géogr. anc. Ville d'Étrurie, au S., sur la Marta. Patrie de Tarquin l'Ancien. V. TARQUINIEN.

TARRACO. Géogr. anc. Ville et port de l'Hispanie citérieure, capitale de la Tarraconaise, fondée par les Phéniciens et agrandie par les Romains, qui en firent une des villes [illegible] ; aujourd'hui *Tarragone*.

TARRACONAIS, AISE. adj. et s. Géogr. anc. Habitant de Tarraco ou de son territoire. ‖ Qui appartient à cette ville ou à ce pays.

TARRACONAISE. s. f. Géogr. anc. Une des trois provinces d'Hispanie sous les Romains, la plus grande et la plus méridionale. Elle était située entre les Pyrénées, la Méditerranée, la Bétique, la Lusitanie et l'Océan. Sa capitale était Tarraco.

TARRAGONAIS, AISE. adj. et s. Géogr. Habitant de Tarragone. ‖ Qui appartient à cette ville ou à ses habitants.

TARRAGONE. Géogr. Ville d'Espagne (Catalogne), sur la Méditerranée, à 83 kilom. S.-O. de Barcelone ; 12,000 hab. Antiquités, port, belle cathédrale. Pêche active.

— Hist. Capitale de la Tarraconaise et de toute l'Espagne citérieure sous les Romains, cette ville appartint ensuite aux Visigoths, aux Arabes (de 1114 à 1120), puis aux Maures, auxquels Alphonse le Batailleur la reprit. Les Anglais l'occupèrent en 1705, dans la guerre de la Succession, et y mirent le feu en l'évacuant. Les Français s'en emparèrent en 1808 et 1811, et l'ont gardée jusqu'en 1813.

TARREAU. s. m. Techn. Tarière de charron. On écrit plus correctement *taraud*.

TARSAL, ALE. adj. (rad. *tarse*). Zool. Se dit d'un animal dont les tarses sont d'une autre couleur que le reste du corps.

TARSATICA. Géogr. anc. Ville d'Illyrie, dans la Liburnie, aujourd'hui *Tarsatz*.

TARSE. s. m. (du lat. *tarsus* ; fait du gr. ταρσός, claie, parce que le tarse est formé de plusieurs pièces rangées avec ordre). Anat. Partie postérieure du pied, composée de sept os enclavés les uns dans les autres. Les os forment deux rangées, la première dite rangée jambière, et la seconde, rangée métatarsienne.

— Cartilage très-mince placé dans l'épaisseur du bord libre de chaque paupière.

— Ornith. Chez les oiseaux, Troisième article des pieds, immédiatement après la jambe. Il est maigre, arrondi, couvert d'écailles et quelquefois de plumes.

— Entom. Chez les insectes, Extrémité terminale des pattes, qui répond au pied des autres animaux. Il est divisé en plusieurs articles, et terminé par un ou plusieurs angles, des crochets, des pinces ou des brosses, pour la préhension, la marche sur les corps polis ou sur l'eau.

TARSE. adj. des 2 g. Anat. Se dit des cartilages des paupières ou tarses. Cartilages tarses ou fibro-cartilages tarses.

TARSE. Géogr. anc. Ville de l'Asie-Mineure, capitale de la Cilicie orientale, près de l'embouchure du Cydnus, dans la Méditerranée. Patrie d'Athénodore, d'Hermogène et de l'apôtre saint Paul.

TARSÉ, ÉE. adj. Zool. Qui a les tarses autrement colorés que le reste du corps.

TARSENAL. s. m. Anc. t. milit. S'est dit pour Arsenal.

TARSIEN, IENNE. adj. (rad. *tarse*). Anat. Qui appartient, qui a rapport au tarse. Artère tarsienne. Articulations tarsiennes.

— *Os tarsiens*. Les os du tarse, tant chez l'homme que dans les quadrupèdes.

TARSIER. s. m. (rad. *tarse*). Mamm. Genre de mammifères de l'ordre des quadrumanes, et de la famille des lémuriens ou makis. Cet animal est nocturne et vit d'insectes. Il habite Madagascar. Tarsier aux mains rousses. Tarsier aux mains brunes. Tarsier de Banca.

TARSIS ou **THARSIS**. Géogr. anc. Lieu peu connu, où les flottes de Salomon allaient chercher des métaux précieux. Quelques-uns pensent que Tarsis était sur la côte de Zanguebar.

TARSO. s. m. Constr. Sorte de marbre très-dur qu'on trouve en Toscane.

TARSO-MÉTATARSIEN, IENNE. adj. Anat. Qui a rapport au tarse et au métatarse. Articulations tarso-métatarsiennes.

TARSO-MÉTATARSI-PHALANGIEN. adj. et s. m. Anat. Se dit d'un muscle du pied.

TARSO-PHALANGIEN. adj. et s. m. Anat. Nom donné au muscle court fléchisseur du gros orteil.

TARSO-SOUS-PHALANGIEN. adj. et s. m. Anat. Se dit de deux muscles du pied. Tarso-sous-phalangien du petit orteil. Tarso-sous-phalangien du pouce.

TARSOUS. Géogr. Ville de la Turquie d'Asie, dans la Caramanie. C'est l'ancienne Tarse, mais beaucoup moins considérable. Pendant l'hiver, la population s'élève à 30,000 hab. On y fait quelque commerce.

TARTAGLIA (Nicolas). Célèbre mathématicien du XVIe siècle, mort à Venise, en 1557. Fut un des premiers qui appliquèrent les mathématiques à l'art de la guerre.

TARTAN. s. m. Comm. Sorte d'étoffe dont s'habillent les habitants du nord de l'Écosse et des îles Hébrides. Elle est de laine, à carreaux de diverses couleurs.

— Par extension, Vêtements de tartan, et particulièrement, Châle de tartan que les femmes [illegible] tartan. Prendre, mettre son tartan.

TARTANE. s. f. Mar. Petit bâtiment en usage sur la Méditerranée, portant un grand mât, un beaupré et une voile triangulaire.

— Pêch. Sorte de filet à manche ressemblant au gangui. On s'en sert à Marseille et sur les côtes du Languedoc, pour faire une pêche qui porte le même nom.

TARTARE. adj. et s. des 2 g. Nom d'un peuple originaire du Turkestan, et répandu dans plusieurs contrées, au N. et à l'O. de l'Asie et dans l'Europe orientale. Il y a parmi les Tartares beaucoup de nomades. On a donné vaguement ce nom à tous les peuples de l'Asie moyenne, depuis la mer Caspienne jusqu'aux côtes orientales. Les Tartares. Les hordes Tartares. On comprend souvent à tort sous cette dénomination les Mongols, les Mandchous, les Toungouses et les Turcs, qui appartiennent à quatre souches différentes. V. ces mots.

— *Tartare-Usbeck*. Peuple tartare qui s'est

rendu maître de la Grande Boukharie, où il forme une caste aristocratique.

— Qui appartient à la Tartarie ou à ses habitants. Mœurs tartares. Coutumes tartares.

— *Tartare* se dit absol. et fig. en parlant d'un peuple barbare quelconque. Une invasion de Tartares.

— Ethnogr. Famille de peuples. Les auteurs d'ethnographie et de linguistique se servent plus ordinairement du mot *tatar*. V. TATAR.

— Art culin. *A la tartare*. Se dit en parlant d'une manière d'accommoder le poisson et la viande, qui consiste à les servir, panés et grillés, avec une sauce froide à la moutarde, que l'on nomme aussi *sauce à la tartare*. Anguille à la tartare. Poulet à la tartare. Faire une sauce à la tartare sur du veau froid. Quant au souper, il se composait d'un faisan rôti, entouré de merles de Corse, d'un jambon de sanglier à la gelée, d'un quartier de chevreau à la *tartare*, d'un turbot magnifique et d'une gigantesque langouste. (Al. Dumas.)

TARTARE. s. m. Nom qu'on donnait aux valets qui servaient les troupes à cheval de la maison du roi, en campagne.

— Relat. Se dit des courriers employés par la Porte ottomane et les ambassadeurs européens, à Constantinople. On a vu passer par cette ville trois tartares.

TARTARE. Myth. gr. Fils de l'Ether et de la Terre, et père des géants.

TARTARE. s. m. (du lat. *tartarus*; en gr. τάρταρος; fait de ταράττειν, épouvanter). Myth. anc. Partie des enfers qui renfermait les impies et les scélérats dont les crimes ne pouvaient s'expier. Le Tartare avait pour limite le Phlégéthon, qui, par ses circonvolutions, formait autour de lui comme une barrière infranchissable.

Qu'entends-je! le *Tartare* s'ouvre :
Quels cris! quels douloureux accents.
(LAMOTHE.)

— Syn. d'Enfer. V. ENFER. || Epith. Noir, profond, horrible, épouvantable, ténébreux, entr'ouvert. || Périphr. La nuit du Tartare. Les gouffres, les profondeurs du Tartare.

Que sa main moins barbare
Ne m'a-t-elle englouti dans la nuit du *Tartare*.
(LEGOUVÉ.)

TARTARÉEN, ENNE. adj. Myth. anc. Qui appartient au Tartare. Ombres tartaréennes.

TARTAREUX, EUSE. adj. Chim. Qui est de la nature du tartre. Sédiment tartareux. Les parties tartareuses d'une liqueur. || *Acide tartareux*. V. TARTRIQUE.

TARTARIE. s. f. Géogr. Se dit, en général, de tous les pays habités par les peuples tartares. On a longtemps étendu le nom de *Tartarie* ou *Grande Tartarie*, à tous les pays tributaires de la Chine, au N. et à l'O., à la Russie d'Asie, et même à une partie de la Russie d'Europe. On disait de même, *Tartarie asiatique*, *Tartarie chinoise*, *Tartarie russe*. Toutes ces dénominations mal choisies sont abandonnées maintenant.

— *Tartarie indépendante*. Le Turkestan. V. TURKESTAN. || *Petite Tartarie*. S'est dit autrefois de la Crimée. || *Mer de Tartarie*. S'est dit de l'Océan septentrional. || *Manche de Tartarie*. V. TCHOKA.

TARTARIEN. s. m. Ornith. Un des noms du martin-pêcheur.

TARTARIN, INE. adj. et s. S'est dit pour Tartare, habitant de la Tartarie. Vieux et inus.

TARTARIN. s. m. Mamm. Nom spécifique d'une espèce de singe du genre des cynocéphales.

TARTARIQUE. adj. des 2 g. Chim. V. TARTRIQUE.

TARTARISÉ, ÉE. part. pass. du v. Tartariser. S'empl. adjectiv.

— Anc. chim. *Tartre tartarisé*. V. TARTRE.

— Pharm. *Teinture de mars tartarisée*. Tartrate de potasse et de fer rendu liquide, et auquel on ajoute de l'alcool pour le conserver.

TARTARISER. v. a. 1re conj. (rad. *tartre*). Anc. chim. Purifier à l'aide du sel de tartre. Tartariser l'esprit de vin.

TARTARISER. v. a. 1re conj. (rad. *tartare*). Néol. Rendre tartare. Donner les mœurs des Tartares. On n'a pu tartariser la Chine.

TARTARO. Géogr. Rivière du royaume lombard-vénitien; naît près du lac de Garda, et tombe, sous le nom de canal Bianco, dans l'Adriatique. Cours, 100 kil.

[illegible] s. m. [illegible] Monnaie de cuivre de l'empire grec, frappée par Nicéphore Phocas. C'était probablement le quart de l'as. Selon quelques auteurs, les Grecs l'appelaient *tétarteron*.

TARTAS. Géogr. Ch.-l. de canton (Landes), à 20 kil. S.-O. de Saint-Sever, sur la Midouze; 2,785 hab.

TARTE. s. f. (du lat. *torta*, tourte). Sorte de pâtisserie plate dans laquelle on met de la crème, des fruits cuits ou des confitures. Tarte à la crème. Tarte aux confitures. Tarte de pommes, de poires. Tarte de cerises, de prunes, d'abricots. Il consistait en une énorme pièce de rostbeef, un dindon mis dans son jus, des racines bouillies, une salade de choux crus et une *tarte* aux confitures. (Brill.-Sav.) Apprenez que personne au monde n'est capable de faire de si bonnes *tartes* à la crème. (Gall.) En parlant ainsi, elle fit donner de l'argent à l'eunuque pour acheter la *tarte*, et il partit. (Id.)

TARTELETTE. s. f. (dimin. de *tarte*). Petite tarte. Tartelette à la crème. Tartelettes encore chaudes. Manger des tartelettes.

TARTERON (le Père). Savant jésuite, né à Paris, en 1644, mort en 1720. Professa les humanités, et donna plusieurs traductions estimées dans leur temps

TARTESSE. Géogr. anc. Ile et ville de l'Hispanie, à l'embouchure du Bétis, centre du commerce des Phéniciens. Ce nom de Tartesse fut aussi appliqué à toute la partie de l'Espagne où les Phéniciens répandirent leur commerce.

TARTESSIEN, ENNE. adj. et s. Habitant de Tartesse. || Qui appartient à Tartesse ou à ses habitants.

TARTEVELLE ou **TARTAVELLE.** s. f. Vieux mot qui signifiait Crecelle.

— Il se disait des lépreux, parce qu'ils faisaient du bruit avec une crecelle, pour avertir qu'on s'écartât de leur route.

TARTEVELLE. s. f. Techn. Partie de la trémie d'un moulin.

* **TARTEVELLÉ, ÉE.** part. pass. du v. Tarteveller. S'employait adjectiv.

Cuisine où rien n'est avalé
Qui n'ait été *tartevellé*. (*Sat. chrest.*)

TARTEVELLER. v. a. 1re conj. Vieux mot qui signifiait Annoncer avec la tartevelle ou tartavelle.

TARTIER. s. m. (rad. *tarte*). S'est dit pour Vendeur de tartes; pâtissier.

TARTIFLE. s. f. Bot. Nom vulgaire du topinambour.

TARTINE. s. f. (rad. *tarte*). Tranche de pain recouverte de quelque chose de facile à étendre avec le couteau. Tartine de beurre. Tartine de miel. Tartine de confitures.

TARTINI (Joseph). Musicien célèbre, né en 1692, à Pirano (Istrie), mort en 1770, ne se distingua pas moins comme virtuose que comme théoricien. On cite surtout de lui une sonate qu'il composa dans un songe où il lui semblait qu'il écrivait sous la dictée de Satan, et qu'on appelle *sonate du Diable*.

TARTONÉMIE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des joncées, établi pour une plante de la Nouvelle-Hollande.

TARTRATE. s. m. (rad. *tartre*). Chim. Nom générique des sels formés par la combinaison de l'acide tartarique avec les bases. Les tartrates sont neutres ou acidules; dans ce dernier cas, on les nomme *bitartrates*. Tartrate d'alumine, d'ammoniaque, d'argent. Tartrate de baryte, de bismuth. Tartrate de chaux. Tartrate de magnésie, de mercure. Tartrate de plomb, de potasse. Tartrate de quinine, etc.

— Chim. et pharm. *Tartrate acidule de potasse* ou *bitartrate de potasse*. Le tartre raffiné ou crème de tartre. V. TARTRE. || *Tartrate de potasse et d'antimoine*. Sel que l'on obtient en faisant bouillir et évaporant à siccité du tartrate acidule de potasse et du peroxyde de fer hydraté. || *Tartrate de potasse et de soude*. Sel que l'on prépare en faisant bouillir, puis cristalliser du tartrate acidule de potasse dans lequel on a versé du carbonate de soude jusqu'à saturation. Il est connu sous le nom de *sel des Seignette*, *sel de la Rochelle*, et employé comme purgatif.

TARTRE. s. m. (du lat. *tartarus*). Dépôt terreux et salin que forment les vins sur les parois des cuves où ils fermentent, et dans les tonneaux ou bouteilles où ils vieillissent. Il est rouge ou blanc, suivant la nature du vin dont il provient. Tartre rouge. Tartre blanc. Vin qui a peu, qui a beaucoup de tartre. Quelque temps avant les vendanges, lorsqu'on dispose les futailles à la recevoir, on défonce les tonneaux et on détache le *tartre*, pour l'employer dans le commerce à ses divers usages. (Chapt.) Le *tartre* concourt à la formation de l'alcool, en facilitant la fermentation. (Id.)

— *Crème de tartre*. Sel qui se forme pendant l'évaporation de la dissolution du tartre ordinaire ou tartre brut, et qui est d'un grand usage dans les arts. En chimie, on le nomme *tartrate acidule de potasse*, ou *bitartrate de potasse*. V. TARTRATE.

— *Tartre émétique* ou *stibié*. V. STIBIÉ.

— Anc. chim. *Tartre ammoniacal*. Le tartrate d'ammoniaque. || *Tartre chalybé*. Le tartrate de potasse et de fer. || *Tartre crayeux*, *tartre méphitique*. Le carbonate de potasse. || *Tartre régénéré*. L'acétate de potasse. || [illegible] de potasse et de soude. || *Tartres solubles*. Dénomination qu'on appliquait à tous les tartrates simples ou doubles, solubles dans l'eau. || *Tartre tartarisé*. Le tartrate de potasse neutre, que l'on appelait aussi *sel végétal*. || *Tartre vitriolé*. Le sulfate de potasse.

— Physiol. *Tartre dentaire*, ou simplement *tartre*. Enduit, d'abord limoneux, qui s'amasse au collet des dents, et forme à la base de la couronne une incrustation qui finit par en environner la surface, si l'on n'a pas soin de l'enlever.

TARTRIMÈTRE. s. m. (du lat. *tartarus*, tartre, et du gr. μέτρον, mesure). Chim. Instrument analogue à l'alcalomètre, et qui sert à établir la valeur commerciale du tartrate acidule de potasse ou crème de tartre.

TARTRIQUE. adj. des 2 g. (rad. *tartre*). Chim. Se dit de l'acide qui existe tout formé dans le tartre du vin, et qui en fut isolé pour la première fois en 1770. On en fait une limonade sèche, en l'incorporant avec le sucre en poudre. Acide tartrique. On disait plus souvent autrefois, *tartarique*.

TARTRITE. s. m. Chim. V. TARTRATE.

TARTRO-BORATES. s. m. pl. Chim. Nom donné à des composés où l'acide borique entre avec une base alcaline dans la composition de certains tartrates doubles.

TARTUF. s. m. Orthographe que La Fontaine a donnée, par licence poétique, au nom de Tartufe. C'étaient deux vrais *tartufs*, deux archipatelins. (La Font.)

TARTUFE. s. m. (de l'ital. *tartufo*, truffe; Molière ayant vu, dit-on, un béat s'extasier sur de très-belles truffes, en s'écriant avec admiration : *Tartufi! tartufi!* fit de ce mot le nom de son imposteur ou faux dévot). Nom inventé par Molière, et devenu appellatif pour désigner un hypocrite, un faux dévot. C'est un tartufe, un vrai tartufe. L'homme le plus odieux est un *tartufe*. (Boiste.) On trouve souvent un *tartufe* sous le voile hideux de l'athéisme. (Mme Neck.) Le monde est une grande comédie où l'on trouve cent mille *tartufes* pour un Molière. (Napol.) Il est fam.

— *Tartufe de mœurs*. Homme vicieux qui affecte des principes de morale sévère.

— Philol. Titre d'une des meilleures comédies de Molière, d'après le nom du principal personnage. La première représentation du Tartufe eut lieu le 5 août 1667. Jouer, réimprimer le Tartufe. On doit approuver la comédie du *Tartufe* ou condamner généralement toutes les comédies. (Mol.) Molière, qui croyait que la comédie pouvait attaquer les vices les plus odieux, pourvu qu'ils eussent un côté comique, n'eut besoin que d'une seule idée pour venir à bout du *Tartufe*. (La Harpe.)

TARTUFERIE. s. f. (rad. *tartufe*). Caractère, action de tartufe, d'hypocrite. Je connais sa tartuferie. Il y a de la tartuferie dans cette conduite, dans cette réponse. C'est une tartuferie. La *tartuferie* politique est un vice moderne; elle empêche de savoir à qui l'on s'adresse. (Boiste.)

TARTUFFITE. s. f. (de l'ital. *tartufo*, truffe). Minér. Bois fossile qui répand une odeur de truffe. On le nomme vulgairement, *Pierre à odeur de truffe*.

TARTUFIÉ, ÉE. part. pass. du v. Tartufier. S'empl. adjectiv. Non, vous serez, ma foi, *tartufié*. (Mol.)

TARTUFIER. v. n. 1re conj. (rad. *tartufe*). Faire le tartufe, l'hypocrite. Il est peu usité.

— Molière a employé ce verbe activement, dans le sens de, Épouser Tartufe, un tartufe. V. TARTUFIÉ, part.

TARUENNA. Géogr. anc. Ville de la deuxième Belgique, capitale des Morins. On l'appelait aussi *Taruanna*. Aujourd'hui *Thérouanne* ou *Térouenne*.

TARUSATE. adj. et s. des 2 g. Géogr. anc. Nom d'un peuple gaulois de la Novempopulanie, à l'E. des Tarbelles. La capitale des Tarusates était *Atures*. Aujourd'hui *Aire*.

TARVIS. Géogr. Bourg des Etats autrichiens (Laybach), à 27 kilom. S.-O. de Villach.

— Hist. *Combat de Tarvis*. Victoire remportée par Masséna, sur une colonne autrichienne, le 25 mars 1797.

TARVOS. Myth. celt. V. *Taureau trigéranien*, au mot TAUREAU.

TAS. s. m. (pr. *tâ*; par antiphrase, du gr. τάσσειν, arranger). Monceau, amas de quelque chose. Gros tas. Petit tas. Tas de blé, d'avoine. Tas de gerbes, de fagots. Tas de pierres. Un tas de livres, de papiers. Un tas de boue. Un tas d'ordures. Faire un tas. Mettre en tas, en un tas. Amasser, assembler en tas, en un tas. Ce doit être un *tas* de bouquins fort ennuyeux, dit-elle, et je serais bien fâchée, pour mon compte, d'y mettre le nez. (G. Sand.) Il vida les sacs, qui firent un gros *tas* d'or dont sa femme fut éblouie. (Gall.) Comme l'aigle fond sur sa proie, je me jetai sur le premier *tas* de monnaie d'or qui se présenta devant moi. (Id.) Mais au lieu de trouver une salle, je sens que je traversais une cour, dont le pavé est si sale et si glissant, qu'après avoir fait quelques pas, je tombe dans un *tas* de boue. (Le Sage.)

Et dévorant maisons, palais, châteaux entiers,
Rend pour des monceaux d'or de vains *tas* de papiers.
(BOILEAU.)

— Fig. Ces biens lui échappent; ce *tas* de boue fond à ses yeux. (Mass.)

— Fam. *Se mettre tout en un tas*. Se ramasser, se mettre en peloton.

— Prov. et pop. *Mettre plusieurs choses ablativo tout en un tas*. Les mettre, les jeter ensemble confusément.

— Prov. et fig. *Crier famine sur un tas de blé*. Se plaindre comme si l'on manquait de tout, bien qu'on soit dans l'abondance. || *C'est un homme qui ferait rire un tas de pierres*. C'est un homme très-facétieux, très-plaisant.

— *Tas* se dit quelquefois, fig. et fam., en parlant des choses morales. Un tas d'erreurs. Un tas de mensonges. Un tas de friponneries.

— Il se dit aussi par ironie et par mépris, d'une multitude de gens assemblés. Un tas de gueux. Un tas de fainéants. Un tas de vauriens, de fripons, de filous. Quel que soit le mode de gouvernement chez une vieille nation corrompue, elle sera toujours le jouet d'un *tas* d'intrigants ambitieux, qui la duperont avec de grands mots. (Boiste.)

Un *tas* d'hommes perdus de dettes et de crimes
Que pressent de mes lois les ordres légitimes. (CORN.)

— Archit. Masse d'un ouvrage de construction. *Approcher des matériaux sur le tas*, c'est les monter, de sorte qu'ils soient prêts à être employés. || *Tas de charge*. Dans les voûtes gothiques, se dit des coussinets à branches, d'où partent les ogives, formerets, arcs doubleaux, etc.

— Jeux. Au trictrac, se dit de l'amas de dames qu'on fait avant de commencer le jeu.

— P. et chauss. *Tas droit*. Rangée de pavés en ligne droite, sur le milieu d'une chaussée.

— Techn. Petite enclume portative des orfèvres et de quelques autres artisans. || Matrice dont se servent les boutonniers.

TASCHE. s. f. Ancienne orthographe du mot *tâche*. || Action de tâcher. Frapper en tasche. V. TÂCHE.

TASCHIEN, ENNE. adj. et s. Géogr. anc. Nom d'un peuple qui habitait l'intérieur des montagnes de la Mésopotamie.

TASCODRUGITE. s. m. Hist. ecclés. Membre d'une secte montaniste qui parut au IIe siècle, en Phrygie. Les tascodrugites enseignaient que le silence perpétuel est obligatoire d'après la loi divine. V. PASSALORYNCHITE.

TASMAN (Abel Janssen). Célèbre navigateur hollandais, né à Hoorn vers 1600, fut chargé par Van-Diémen, gouverneur des Indes hollandaises, de faire un voyage de découvertes dans l'océan Austral, et découvrit la contrée qu'il nomma *Terre de Van-Diémen*, ainsi que la Nouvelle-Zélande.

TASMANIE. s. f. Géogr. Nom donné, par quelques géographes, à la terre de Van-Diemen et à la Nouvelle-Zélande, découvertes par Tasman.

TASMANNIE. s. f. (de *Tasman*, voyageur hollandais). Bot. Genre de plantes dicotylédones à fleurs dioïques, de la famille des magnoliacées, renfermant deux espèces, la tasmannie aromatique et la tasmannie insipide, propres à la Nouvelle-Hollande.

TASQUE. s. f. Féod. Droit de champart.

TASSAO. s. m. Relat. Tranche de bœuf séché au soleil, dont les habitants de l'Amérique méridionale font provision, quand ils vont à la chasse.

TASSE. s. f. (de l'esp. *tasa*, qui vient lui-même de l'ar. *thas*). Sorte de vase à bords peu élevés, dont on se sert pour boire. Tasse d'argent. Tasse de cristal. Tasse de porcelaine, de faïence. Mettre du lait, du bouillon dans une tasse. Boire à pleine tasse, à tasse pleine. Il recueillit tout ce qui avait été à son usage particulier : les derniers bouquets qu'elle avait portés; une *tasse* de coco où elle avait coutume de boire. (B. de St-P.) Elle servit plusieurs sortes de mets, et mit sur un buffet des bouteilles de vin et des *tasses* d'or. (Gall.)

— Se dit particulièrement des petits vases à anses dans lesquels on prend du thé, du café, du chocolat. Tasse dorée. Tasse ornée de dorures, de peintures. Une tasse avec sa soucoupe. Cabaret de six tasses, de douze tasses. Eh bien! vous fîtes comme ne fit sûrement personne : tout le monde boit son café dans sa *tasse*, et jamais dans sa soucoupe. (Berch.)

Vainement du Moka la brûlante liqueur
Fume dans des *tasses* dorées
Que, rival du Japon, Sèvres a colorées. (AIM. MARTIN.)

— *Demi-tasse*. Tasse plus petite que les tasses ordinaires, et dans laquelle on sert ordinairement le café à l'eau.

— Se dit aussi de ce qui est contenu dans la tasse, dans la demi-tasse. Prendre une tasse de lait, de bouillon, une tasse de thé, de café, de chocolat. Se faire servir une demi-tasse de café, ou simplement une demi-tasse. Elle prit une *tasse* d'eau, et prononça dessus des paroles qui la firent bouillir comme si elle eût été sur le feu. (Gall.) Je fortifiai mon dîner de deux grandes *tasses* de café également fort et parfumé. (Brill.-Sav.) Après la fondue vinrent les fruits de la saison et les confitures, une *tasse* de vrai moka fait à la Dubelloy, et enfin deux espèces de liqueurs. (Id.) Il va prendre une *tasse* de chocolat, après quoi il passera toute la journée à jouer aux échecs. (Le Sage.)

— Prov., fig. et pop. *Boire à la grande tasse*. Se noyer dans la mer, ou seulement, dans une rivière.

— Ce mot, quoique familier, peut être employé dans la haute poésie avec une épithète qui le relève. Il est cependant mieux [illegible] périphrase, telle que l'albâtre fragile, l'albâtre, l'émail du Japon, du Japonais.

Sèvres d'une pure argile
Compose l'albâtre fragile
Où Moka nous verse ses feux. (LASSES.)

Du grain de Moka la liqueur enflammée
Qui fume dans l'albâtre orné d'or et de fleurs
Dont l'art du Japonais a pétri les couleurs.
(CHÊNEDOLLÉ.)

TASSE (Bernard). Poète italien, né à Bergame en 1493, mort en 1569, fut secrétaire du prince de Salerne et gouverneur d'Ostigha. On a de lui l'Amadis de Gaule, poème en cent chants, imité du roman de ce nom.

— TASSE (Torquato Tasso, dit LE), le plus célèbre des poètes italiens, né en 1544 à Sorrente, fut attiré à la cour de Ferrare par le duc Alphonse II (1565), conçut pour la sœur de ce prince, la belle Eléonore, une passion malheureuse qui lui fit éprouver des contrariétés par suite desquelles sa tête s'étant égarée, il quitta la cour (1577), erra longtemps de ville en ville;

hasards de revenir à Ferrare (1579), fut enfermé par ordre du duc dans une maison de fous, et n'en sortit qu'au bout de neuf ans (1586). Le Tasse venait d'être appelé à Rome par le pape Clément VIII pour y être solennellement couronné, quand il mourut dans cette ville en 1595. Son drame pastoral d'*Aminta* est demeuré sans égal, et sa *Jérusalem délivrée*, poëme épique qui place son auteur à côté de Virgile et de Milton, a été traduit dans toutes les langues.

TASSÉ, ÉE. part. pass. du v. Tasser. S'emploie adjectiv. Terres bien tassées.

— Archit. Se dit d'un bâtiment dont la charge a fait tout son effet. Bâtiment tassé.

— Peint. et sculpt. *Figure tassée.* Figure trop courte et trop lourde.

TASSEAU. s. m. (rad. *tasser*). Constr. Bout de bois assemblé à tenon, sur les arbalétriers, pour soutenir les pannes. ‖ Petits fragments de moellons, maçonnés avec du plâtre, pour faire le scellement des sapines ou écoperches qui supportent un échafaudage.

— Techn. Petit morceau de bois qui sert à soutenir une tablette. ‖ Petite enclume portative. ‖ Forme sur laquelle les luthiers appliquent et collent les éclisses qui composent le corps d'une guitare, d'un violon, etc.

TASSÉE. s. f. (rad. *tasse*). Econ. dom. Le contenu d'une tasse; plein une tasse. Une tassée de lait. Peu usité.

TASSEL. s. m. S'est dit pour Tasseau.

— Anc. cost. Pièce d'étoffe carrée qui faisait partie du costume des femmes.

TASSEMENT. s. m. (rad. *tasser*). Effet des terres, des constructions qui se tassent, qui s'affaissent sous leur propre poids.

— S'est dit pour Palissade. Vieux et inusité en ce sens.

TASSER. v. a. 1re conj. (rad. *tas*). Mettre des choses en tas, pour qu'elles occupent moins de place. Tasser du foin. Tasser des fagots. Il faut tasser tous ces paquets.

— Peint. et sculpt. Ne pas donner le développement nécessaire. Tasser des figures. Tasser un groupe.

— v. n. Hortic. Multiplier, augmenter, s'élargir. De l'oseille qui tasse. Des giroflées qui commencent à tasser.

— SE TASSER. v. pron. Se mettre, demeurer en tas. Les aliments coulent avec plus de peine, et se *tassent* moins dans l'estomac. (Brill.-Sav.)

— Se dit aussi des choses qui s'affaissent sur elles-mêmes par leur propre poids. Des terres qui se tassent. Ce bâtiment se tasse à vue d'œil.

TASSETERIE. s. f. Anc. techn. Métier du tassetier. Inusité.

TASSETIER. s. m. (rad. *tasse*). Anc. techn. Ouvrier qui faisait des tasses, des bourses. Inusité.

TASSETTE. s. f. Partie de l'ancienne armure qui couvrait les cuisses de l'homme de guerre. ‖ S'est dit plus tard des basques d'un pourpoint.

TASSIN (Dom). Savant bénédictin, né en 1677, mort en 1777, fut un des auteurs de l'Histoire de la congrégation de Saint-Maur et du Nouveau Traité de diplomatique.

TASSIOT. s. m. Techn. Croix formée de deux lattes par laquelle le vannier commence certains ouvrages.

TASSONI (Alexandre). Poëte italien, né à Modène en 1565, mort en 1635, fut secrétaire du cardinal Ascagne Colonna, puis du duc de Savoie, et conseiller du duc de Modène, François Ier. Il est principalement connu par *la Secchia rapita* (*le Seau enlevé*), poëme héroï-comique où il chante en vers burlesques une querelle survenue entre Modène et Bologne, à propos d'un seau de puits enlevé par les Modénais.

TASSOLE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des nyctaginées.

TASSOT. s. m. Erpét. Nom vulgaire du triton.

TASSUGON. s. m. Métrol. anc. Un des noms du chaloous.

TASTO. s. m. (mot. ital. qui signifie *touche*). Mus. anc. S'écrivait autrefois sur les parties de basse, pour indiquer qu'on ne devait jouer que la note marquée, sans y ajouter aucun accord. Tasto, ou tasto solo. ‖ *Capo di tasto.* V. CAPO-TASTO.

[illegible]

ployait autrefois pour Lisières. Il est encore au ata. Inus.

TATA. adj. (corrupt. du mot *tatillon*). Mot familier qui ne s'emploie que dans ces locutions, *madame tata, mademoiselle tata*, en parlant d'une personne qui se mêle de tout, qui descend dans les plus petits détails et veut en remontrer aux autres.

TATAC. s. m. Ornith. Oiseau du Mexique, rapporté par Buffon au genre guit-guit.

TATANE-ARRIVOU. Géogr. V. TANANARIVE.

TATAR, ARE. adj. et s. Ethnogr. Famille de peuples dont l'origine doit être placée dans la Tartarie indépendante, et qui paraît avoir été primitivement une tribu mongole. Les Tatars furent soumis, au XIIe siècle, par Djinghiz-khan, qui les incorpora parmi les Mongols. Ils donnèrent leur nom aux hordes de ce conquérant et à celles de Tamerlan. A la chute de leur empire, les hordes tatares restèrent dispersées sur le territoire conquis, et celles du Nord furent soumises par les Russes. V. MONGOL. ‖ On distingue les Tatars d'Astrakan, Bachkirs, Barabintses, Beltyres, de Crimée, Itchikinskoi, de Kussimov, Katschins, de Kazan, Kirghis, Konndors, Mestcheriaks, Nogaïs, de l'Obi, d'Oczakov, d'Oufa, Sagaïtzis, Saïansks, de Tschary, de Tobolsk, de Tomsk, Usbecks.

— *Langues tatares.* Se dit d'un groupe de langues asiatiques qui comprend les familles tongouse et mandchoue, mongole et kalmouke, turque, yakoute, etc. V. TARTARE.

TATAR-AGHA. s. m. Hist. ott. Chef des courriers du gouvernement, ou Tartares. V. TARTARE.

TATARIE. Géogr. V. TARTARIE.

TA-TA-TA-TA. interj. Sorte d'exclamation dont on se sert pour arrêter celui qui se perd en divagations, ou pour se moquer de lui. On écrit aussi, en séparant les syllabes par des virgules, *ta, ta, ta, ta. Ta, ta, ta, ta !* voilà bien instruire une affaire ! (Rac.)

TATARET. s. m. Ornith. Nom que les anciens fauconniers donnaient à une variété du faucon pèlerin.

TÂTÉ, ÉE. part. pass. du v. Tâter. S'empl. adjectiv.

— B.-arts. Se dit d'un dessin dont le trait est incertain et mal arrêté. On dit dans le même sens, *tâtonné*.

TÂTEMENT. s. m. Action de tâter, de sonder. Peu usité.

TÂTE-POULE. s. m. Sobriquet que l'on donne populairement à un homme qui s'occupe des soins du ménage ou de choses trop minutieuses. ‖ Pl., des *tâte-poules*.

TÂTER. v. a. 1re conj. (du lat. *tactum*, supin de *tangere*, toucher). Toucher, manier doucement une chose pour juger de sa consistance, de sa nature. Tâter une étoffe. Tâter du pain. Tâter les mains d'un enfant pour savoir s'il a froid. Je *tâte* votre habit, l'étoffe en est moelleuse. (Mol.) D'abord qu'il eut le sac en sa puissance, il se mit à le *tâter*. (Le Sage.) Non, monsieur, répondit le jeune homme en *tâtant* avec curiosité cette peau symbolique, assez semblable à une feuille de métal par son peu de flexibilité. (De Balz.)

— Absol. Tâter avec la main. S'avancer en tâtant. Il alla droit à mon lit, dont il connaissait la position, et eut l'air de vérifier, en *tâtant* avec la main, si je m'y trouvais effectivement. (Brill.-Sav.) Apercevant une corde qui se trouva par hasard attachée au plancher, il s'y prit et se soutint en l'air, pendant que les aveugles fermèrent la porte et firent le tour de la chambre en *tâtant* partout avec leurs bâtons. (Gall.)

> Monsieur, *tâtez* plutôt :
> Le soufflet sur ma joue est encore tout chaud. (Rac.)

— *Tâter le pouls.* Presser légèrement l'artère pour connaître le mouvement du sang. Le docteur s'approcha de moi, me *tâta* le pouls, et observa mon visage. (Le Sage.) Je lui pris le bras pour lui *tâter* le pouls, et j'aperçus ma bague à son doigt. (Id.) Seigneur, lui dis-je, je vous prie de me donner la main, que je vous *tâte* le pouls. (Gall.) ‖ Fig. et fam. *Tâter le pouls à quelqu'un.* Le sonder, essayer de connaître ses dispositions, ses sentiments sur une affaire. Il a besoin d'argent, il voudrait être mon gendre, et ne vient me voir que pour me tâter le pouls.

— *Tâter le pavé.* Ne pouvoir appuyer fortement le pied en marchant. Ce convalescent ne fait encore que tâter le pavé. ‖ Fig. et fam. *Tâter le pavé, le terrain.* Agir avec précaution, avec circonspection. Surtout ne précipitez rien; tâtez pendant quelque temps le pavé, le terrain.

— Signifie Goûter à quelque chose, de quelque chose. Tâter au vin. Tâter d'un pâté, d'un poulet. *Tâtez* de cela, voilà qui est le meilleur du monde. (Mol.) Je *tâtai* des fruits du duc, et bus quelques coups d'un verdet dont ce prince les avait accompagnés. (Le Sage.)

— *Tâter aux sauces.* Se dit d'un cuisinier qui goûte les sauces, les ragoûts, avant de les servir.

— Fig. et fam. *Il n'a point tâté de ce mets.* Il n'en a point mangé.

— Prov. et fig. *Il n'en tâtera que d'une dent.* Il n'en aura que peu ou point du tout; et plus figurément encore, Il n'obtiendra pas ce qu'il a [illegible]

— *Tâter* signifie encore fig., Essayer de quelque chose, éprouver ce que c'est. Il faut lui laisser tâter de ce métier. Mais vous avez voulu *tâter* de la noblesse, et il vous ennuyait d'être maître chez vous. (Mol.) Il faut savoir jouir et savoir se passer; j'ai *tâté* de l'un et de l'autre. (Volt.) Vous voulez donc absolument *tâter* du préceptorat ? à la bonne heure. (Le Sage.)

— Essayer de connaître la capacité, les sentiments, les dispositions de quelqu'un. Tâter un savant, le tâter sur la chronologie, sur l'histoire. Tâter un homme sur une affaire avant de s'y engager. Il cessa enfin de me *tâter*, et changeant de discours, de peur de m'inspirer quelque défiance, il me dit d'aller voir la duchesse, qui m'attendait impatiemment. (Le Sage.)

— *Tâter quelqu'un, le courage de quelqu'un.* Éprouver, sonder le courage d'un homme, lui susciter une première affaire. Dans les régiments, on tâte ordinairement les conscrits. ‖ Signifie encore, en termes d'escrime, Commencer à attaquer son adversaire, lui porter quelque botte, pour voir comment il se défendra. A la manière dont le nouveau venu se développa sous les armes, S. vit bien qu'il n'avait pas affaire à un novice; il ne se mit pas moins en devoir de le *tâter*. (Brill.-Sav.)

— Art milit. *Tâter l'ennemi.* Faire des mouvements, de petites attaques, pour connaître les dispositions de l'ennemi.

— Manég. *Cheval qui tâte le terrain.* Cheval qui ne marche pas franchement, qui n'a pas le pied sûr. ‖ *Tâter son cheval.* Essayer la finesse et les moyens du cheval que l'on monte.

— SE TÂTER. v. pron. Tâter soi. Se tâter pour s'assurer si l'on est blessé.

— Fig. S'examiner, se sonder sur quelque chose. Tâtez-vous bien avant de rien promettre. Je me tâterai là-dessus.

— Être trop attentif à sa santé. Il se tâte continuellement. C'est une femme habituée à se tâter.

TÂTEUR, EUSE. s. (rad. *tâter*). Celui, celle qui se tâte continuellement, qui agit avec irrésolution, avec timidité. C'est un tâteur éternel, un tâteur insupportable. Peu usité. On dit plus souvent *tâtonneur*.

TÂTE-VIN. s. m. Techn. Instrument en fer-blanc qui a la forme d'un tuyau, et dont on se sert pour tirer le vin par le bondon, lorsqu'on veut le goûter. ‖ Pl., des *tâte-vin*.

TATI. s. m. Ornith. Nom donné par les uns au grimpereau de la côte de Coromandel, et par d'autres à la fauvette couturière.

TATIANITE. s. m. (pr. *ta-ci-a-nite*). Hist. ecclés. Membre d'une secte fondée au XIIe siècle par Tatien, et qui n'eut qu'une courte existence. Les tatiens admettaient deux différents dieux, condamnaient le mariage, et disaient que la chair de Jésus-Christ n'avait été qu'apparente. On dit aussi *tatianien* et *tatianiste*.

TATIEN. (pr. *ta-ci-en*). Philosophe platonicien, né vers l'an 130 de J.-C., en Syrie; se convertit au christianisme, et se mit au nombre des disciples de saint Justin; mais il tomba, vers 172, dans les erreurs des gnostiques, et fut regardé comme hérésiarque.

TATIENS. s. m. pl. (pr. *ta-cien*). Antiq. rom. Nom que Romulus donna à une des trois premières tribus du peuple romain. Les Tatiens habitaient le Capitolin et le Quirinal. ‖ Nom de la centurie de chevaliers prise dans cette tribu.

TATIGNON. s. m. Techn. Petit meuble sur lequel les brodeurs posent les mouchettes et la chandelle pendant la veillée.

TATIGUÉ. interj. Sorte de jurement. V. TÉTIGUÉ.

TATILLON, ONNE. s. (pr. *ta-ti-yon*). Celui, celle qui tatillonne. C'est un tatillon, un tatillon ridicule, insupportable. Cette femme n'est qu'une tatillonne. Fam. ‖ L'Académie fait de *tatillon* un substantif des deux genres, ce qui est d'autant plus inutile qu'elle donne aussi le féminin *tatillonne*, plus régulier, et par conséquent préférable.

TATILLONNAGE. s. m. (pr. *ta-ti-yo-na-je*). Action de tatillon; caractère du tatillon. Je ne puis souffrir ce tatillonnage, son tatillonnage. Fam.

TATILLONNÉ. part. pass. du v. Tatillonner. Il est invar.

TATILLONNER. v. n. 1re conj. (pr. *ta-ti-yoné*; dimin. de *tâter*). Entrer inutilement, longuement, dans les plus petits détails. Ne faire que tatillonner. Il est fam.

TATIN. s. m. Vieux mot qui signifiait Une petite quantité, un peu. Distribuant un *tatin* de potage. (Rabel.)

TÂTINER. v. a. 1re conj. (fréquent. de *tâter*). S'est dit pour Tâter plusieurs fois, à plusieurs reprises.

TATITCHEF (Basile-Nikitich). Historien russe, né en 1686, remplit diverses missions en Sibérie, en Suède, devint grand-maître des mines (1737), et mourut en 1750. Son histoire de Russie, qui n'a pas été achevée, renferme des documents précieux.

TATIUS. (pr. *Ta-ciuss*). Roi de Cures, chez les Sabins, prit les armes contre les Romains à la suite du rapt des Sabines (745 av. J.-C.); entra dans la citadelle, grâce à la trahison de Tarpéia; était sur le point de vaincre quand les Sabines vinrent séparer les combattants, et con- [illegible] ment avec Romulus, mais il fut tué sept ans plus tard à Lavinium.

TÂTONNÉ. part. pass. du v. Tâtonner. Il est invar.

TÂTONNEMENT. s. m. Action de tâtonner. Peu usité au propre.

— Fig. Les hommes, en tout, ne s'éclairent que par le *tâtonnement* de l'expérience. (Turgot.) De *tâtonnements* en *tâtonnements* on découvrit l'alcool, l'esprit de vin, l'eau-de-vie. (B.-Sav.)

— Phys. et mathém. *Méthode de tâtonnement.* Méthode par laquelle on cherche à résoudre une question en essayant différentes suppositions et différents moyens.

TÂTONNER. v. n. 1re conj. (rad. *tâter*). Chercher dans l'obscurité en tâtant. Tâtonner pour trouver un objet, l'endroit où l'on a mis un objet.

— Tâter avec les pieds et avec les mains pour se conduire plus sûrement. Marcher, s'avancer en tâtonnant.

— Fig. Hésiter, parler, procéder avec timidité ou avec incertitude. Il n'a point d'idée fixe, il n'a point de méthode certaine, il ne fait que tâtonner. Je suis si accoutumée à me voir confondue sur la plus grande partie de mes désirs, que je ne parle de l'avenir qu'en *tâtonnant*. (Mme de Sév.) Il a fallu *tâtonner* beaucoup dans les premières représentations pour retrancher ce qui avait le plus déplu. (Grimm.)

— Mme de Sévigné a employé ce verbe dans un sens actif. Le petit homme chanta et fit un vrai plaisir à l'abbé de Marcillac, qui admirait et *tâtonnait* ses paroles avec des tons et des manières qui faisaient souvenir de celles de son père.

TÂTONNEUR, EUSE. s. Celui, celle qui tâtonne. S'empl. surtout au fig. C'est un tâtonneur, un franc tâtonneur.

TÂTONS (À). loc. adv. En tâtonnant dans l'obscurité. Aller, marcher à tâtons. Chercher quelque chose à tâtons. Il s'approche de la porte; il entre et suit *à tâtons* une allée obscure, au milieu de laquelle il rencontre un escalier. (Le Sage.) Je m'avance *à tâtons*, comme un colin-maillard, mais au lieu de trouver une salle, je sens que je traverse une cour. (Id.) J'allai *à tâtons* et en me bouchant le nez, prendre le pain et l'eau qui étaient dans ma bière, et j'en mangeai. (Gall.)

— Fig. D'une manière incertaine, sans les lumières et les connaissances nécessaires. J'ai si peu de connaissance de ces choses là que je n'y vais qu'*à tâtons*. (Acad.) Nous cherchons le bonheur *à tâtons*, lorsque la philosophie ne nous guide pas. (Boiste.) Chacun cherche *à tâtons* le vrai et le beau; nul ne les attrape; mais il n'y a personne pour juger les méprises. (Mme du Deff.)

TATOU. s. m. Mamm. Genre de mammifères de la classe des édentés, nommé aussi *dasype*, et renfermant des animaux remarquables par l'espèce de cuirasse composée de petits écussons rangés en bandes symétriques, qui revêt leur tête, leurs épaules, leur dos et leur croupe. Les tatous ont de un mètre à un mètre et demi de longueur; ils vivent dans les bois de l'Amérique méridionale, et se nourrissent de substances végétales, d'insectes et de mollusques. Presque tous sont nocturnes et creusent des terriers.

TATOUAGE. s. m. Relat. Action de tatouer, d'imprimer des dessins, des figures sur la peau, en la piquant, et résultat de cette action. Aux Carolines, le *tatouage* ne doit être opéré que sous les auspices des idées religieuses, et sous certains signes divins. (De Rienzi.) Le capitaine Lütke nous apprend que les habitants d'Oldia refusèrent plusieurs fois de conférer la décoration du *tatouage* aux officiers russes qui le demandaient. (Id.)

TATOUÉ, ÉE. part. pass. du v. Tatouer. S'empl. adjectiv. Sauvage tatoué. Nous avons vu à Biban-el-Molouk, près de l'ancienne Thèbes, en Egypte, des tableaux du tombeau d'Ousiris Ier, où les ancêtres asiatiques de la race blanche européenne, peut-être même de ceux qui étaient établis dans la Thrace, sont représentés *tatoués* et couverts de peaux d'animaux. (De Rienzi.)

TATOUER. v. a. 1re conj. (rad. *tatou*, à cause des dessins réguliers que présente le test de cet animal). *Je tatoue, nous tatouons, vous tatouez. Je tatouais, nous tatouïons, vous tatouïez. Que je tatoue, que nous tatouïons, que vous tatouïez*, etc. Relat. Se dit en parlant de l'usage, très-répandu parmi les sauvages, d'imprimer sur leurs corps différents dessins, différentes figures et de diverses couleurs. On tatoue en enfonçant des pointes aiguës dans la chair, et y versant une substance colorée. Le dessin qui en résulte est inaltérable. Chaque insulaire a son moko ou dessin qui lui sert comme d'armoiries et rappelle son mérite individuel. En Europe, les soldats et les matelots tatouent aussi quelquefois certaines parties de leur corps, en piquant la peau jusqu'au vif et brûlant sur les piqûres de la poudre à canon très-fine, dont les grains impriment en pénétrant des dessins ineffaçables. Tous les peuples nus se peignent la peau de diverses couleurs; ils y tracent, ils y impriment ou *tatouent* des raies droites, obliques, courbes, spirales, des figures carrées ou ovales, des échiquiers, etc. (Virey.) Quant aux femmes, il est défendu de les *tatouer* autre part que sur les mains, sur les bras, aux lèvres et au lobe de l'oreille. (De Rienzi.)

[illegible] peuples de l'Océanie et de la Polynésie se tatouent, ont l'habitude de se tatouer.

TATOUEMENT. s. m. Relat. Mot que quelques voyageurs ont employé à tort pour Tatouage.

TATOUEUR. s. m. Relat. Celui qui tatoue, qui pratique sur un autre l'opération du tatouage.

TATTA. Géogr. Ville de l'État de Maroc, à 240 kil. O. de Draha; 10,000 hab. ‖ Ville de l'Inde (Lindhy), près du Sind, à 80 kil. de la mer, et à même distance d'Haïderabad, au S.; 15,000 hab. Commerçante, mais déchue aujourd'hui.

— Géogr. anc. Grand lac salé situé dans un désert, au S.-E. de la Phrygie.

TATUSIE. s. f. Mamm. Groupe dans lequel on a rangé plusieurs espèces de tatous dépourvus d'incisives.

TAU. s. m. Gramm. La dix-neuvième lettre de l'alphabet grec (τ) : c'est une consonne qui répond à notre T. || Comme lettre numérale, avec l'accent inférieur à droite, il vaut 300, et avec l'accent supérieur à gauche 300,000. || Dans un autre système de notation, elle vaut 19, et désigne le 19e chant de l'Iliade et de l'Odyssée.

— Vingt-deuxième lettre de l'alphabet hébraïque. *Depuis aleph jusqu'à tau* Depuis le commencement jusqu'à la fin.

— Hist. relig. Se dit, selon quelques auteurs ecclésiastiques, du signe que l'ange, dans l'Apocalypse, imprime sur le front des prédestinés. || Nom de l'espèce de croix potencée d'azur qui se trouve sur les écus du commandeur de l'ordre de Saint-Antoine, et que les religieux de cet ordre portaient sur leurs vêtements. On pense que c'est simplement la sommité d'une crosse grecque que l'on a donnée à saint Antoine, parce qu'il était abbé.

— Antiq. Instrument en forme de tau grec, que plusieurs divinités égyptiennes tiennent à la main.

— Entom. Espèce de phalène sur lequel on remarque la lettre T marquée en blanc sur une tache violâtre.

TAUBER. Géogr. Rivière d'Allemagne qui naît dans le Wurtemberg, et se jette dans le Mein à Wertheim. Cours, 125 kil.

TAUBÈRE. s. m. Agric. Petit fossé pratiqué à travers des sillons, pour l'écoulement des eaux.

TAUBOUR. s. m. Anc. navig. Nom que l'on donnait à la partie d'un aviron qui est entre le support et la poignée.

TAUCHIE. s. f. Vieux mot qui signifiait Damasquinure.

TAUCHIRES. Géogr. anc. Ville de la Cyrénaïque, près du pays des Cabales.

TAUDE. s. f. Mar. Banne de toile goudronnée qui sert à former des tentes, ou à couvrir des marchandises, soit à bord des bâtiments, soit sur les quais.

TAUDÉ, ÉE. part. pass. du v. Tauder. S'empl. adjectiv.

TAUDER. v. a. 1re conj. (rad. *taude*). Mar. Couvrir avec une taude. Tauder une partie du pont. Tauder des marchandises.

TAUDION. s. m. Logement petit, malpropre. Il est pop. On dit plus ordinairement *taudis*. V. TAUDIS.

TAUDIS. s. m. (pr. *tô-di* ; du vieux mot fr. *se taudir*, qui signif. se couvrir). Petit logement malpropre, en mauvais état. C'est un taudis, un vrai taudis, un misérable taudis. Loger dans un taudis. Mais quand j'étais retiré dans mon *taudis*, le seigneur s'évanouissait, et il ne restait que le pauvre Gil Blas. (Le Sage.) Il est très-fam.

> De Philémon vous connaissez l'histoire:
> Amant aimé, dans le coin d'un *taudis*
> Jusqu'à cent ans il caressa Baucis. (Volt.)

— *C'est un taudis, un vrai taudis.* Se dit d'une chambre, d'un appartement où tout est malpropre et en désordre.

— Anc. t. milit. Nom des baraques de soldat, au XVe siècle. || Logement qui faisait partie des travaux d'un siége, pour la facilité des approches.

TAUGOUR. s. m. Techn. Petit levier qui tient un essieu de charrette bandé sur les brancards.

TAULE. s. f. S'est dit pour Table. Mettre, approcher la taule.

TAULE. Géogr. Ch.-l. de canton (Finistère), à 7 kil. N.-O. de Morlaix ; 2,892 hab.

TAULENTIEN, ENNE. adj. et s. Géogr. anc. Nom d'un peuple de la Nouvelle-Epire, près d'Epidamne ou Dyrrachium.

TAULER (Jean). Mystique, né en Allemagne, vers 1294. Prit l'habit de St-Dominique, et mourut, à Strasbourg, en 1361, laissant plusieurs ouvrages regardés comme classiques par les mystiques.

TAULIER. s. m. (rad. *taule*). S'est dit pour Etabli.

— Comm. relig. Tablette sur laquelle on présente les portions aux religieux, dans les réfectoires de certains monastères.

TAULPETIER. adj. et s. m. (rad. *taulpe*, anc. orthogr. du mot *taupe*). S'est dit pour Aveugle comme une taupe; et fig. Ignorant. C'est un terme injurieux employé fréquemment [illegible]

TAUMALIN. s. m. Crust. Nom vulgaire du crabe pagure ou poupart.

— Relat. Se dit dans les îles d'une sauce que l'on fait avec l'intérieur des crabes.

TAUMATTE. s. m. Bot. V. TOMATE.

TAUNTON. Géogr. Ville d'Angleterre (Somerset), à 59 kilom. S.-O. de Bristol, sur la Tone; 12,200 hab. Grand commerce de soieries.

— Hist. *Bataille de Taunton.* Victoire remportée par Warwick et Édouard IV, duc d'York, sur Henri VI, de Lancastre, le 29 mars 1461.

TAUNUS. (pr. *tô-nuss*). Géogr. Chaîne de montagnes de l'Allemagne occidentale, dans le duché de Nassau. Sommets principaux : Grand-Feldberg (868 m.); Alte-Kœnig (800 m.).

TAUPE. s. f. (du lat. *talpa;* on écrivait autrefois *taulpe*). Mamm. Genre de mammifères de l'ordre des carnassiers, famille des insectivores, renfermant plusieurs espèces propres aux deux continents. Les taupes ont un pelage très-fin ; leurs yeux sont si petits et si couverts, qu'on cru longtemps que cet organe leur manquait ; leur tête se termine par une espèce de boutoir, renforcé d'un osselet particulier qui le rend propre à fouir ; les pieds de devant sont larges et armés d'ongles tranchants. Ces animaux se creusent sous terre des galeries soutenues de distance en distance par des cloisons et des piliers; ils se nourrissent d'insectes, de petits animaux, de racines, et causent surtout de grands dégâts aux agriculteurs et aux jardiniers en bouleversant le sol. Taupe commune. Taupe du Canada. Trou de taupe. Tendre des piéges aux taupes. La *taupe* ne se trouve guère que dans les pays cultivés. (Buff.)

— *Taupe asiatique, taupe du Cap.* La chrysochlore. || *Taupe des dunes, taupe tachetée.* L'oryctère. || *Taupe muscardine.* Le muscardin. || *Taupe de Virginie.* Le scalope.

— Fam. *Noir comme une taupe.* Extrêmement noir, basané. Femme petite et noire comme une taupe.

— Fig. Aveugle.

> Lynx envers nos pareils et *taupes* envers nous,
> Nous nous pardonnons tout, et rien aux autres hommes.
> (La Fontaine.)

— Fig. et fam. *C'est une taupe, une vraie taupe.* C'est un sournois, un traître, un homme qui agit par des voies souterraines.

— Prov. *Ne voir pas plus clair qu'une taupe.* Se dit d'une personne qui ne voit pas bien. || *Il est où la taupe juche ; il est allé au royaume des taupes.* Il est mort et enterré. || *Marcher comme un preneur de taupes.* Marcher doucement, sans faire de bruit. || *C'est un preneur de taupes.* C'est un homme fin et adroit. || *Un chasseur, un pêcheur et un preneur de taupes feraient de beaux coups sans les fautes.*

— *Taupe.* Se disait autrefois d'une petite pelote couverte de velours noir, dont on se servait pour nettoyer les chapeaux et les habits.

— Art vétér. Tumeur inflammatoire, dégénérée en ulcère fistuleux, ayant son siége sur le sommet de la tête, entre les deux oreilles du cheval, et qui est ordinairement le résultat d'une forte contusion.

— Chirur. Tumeur molle, sinueuse, contenant une matière pultacée, qui quelquefois carie les os du crâne, et produit des sillons sur le cuir chevelu, soulevé comme la terre fouillée par une taupe.

— Conchyl. Nom vulgaire d'une coquille du genre porcelaine.

— Entom. *Taupe-grillon, taupe volante.* La courtilière.

— Ichthyol. *Taupe de mer.* Nom vulgaire donné au requin.

TAUPETTE. s. f. (dimin. de *taupe*). Entom. Un des noms vulgaires de la courtilière.

TAUPIER. s. m. (rad. *taupe*). Preneur de taupes.

TAUPIÈRE. s. f. (rad. *taupe*). Piége pour prendre des taupes, et qui consiste en un morceau de bois creusé, muni d'une soupape.

— Bot. Champignon du genre agaric. On le nomme aussi *touffe argentine.*

TAUPIN. s. m. (rad. *taupe*, parce que les taupins remuaient, creusaient la terre). Anc. t. milit. Nom qu'on donnait autrefois aux pionniers des armées, aux mineurs.

— *Francs taupins.* Corps de fantassins levés par Charles VII, en 1448, et qui furent dans l'origine exempts de presque tout subside. On les employait surtout à creuser des mines, des tranchées. C'est de la création des francs taupins que date en France l'établissement d'une milice régulière.

— Se disait fig. pour Lâche, poltron, et aussi pour Tapageur, à cause du peu de courage que montrèrent les francs taupins quand on les exposa à la mousqueterie, et de leur insubordination.

— Entom. Genre de l'ordre des coléoptères pentamères, famille de thoraciques, renfermant des insectes nommés vulgairement *scarabées à ressort.* Ils habitent l'Europe, et se trouvent sur les fleurs et les plantes. Quelques espèces, propres à l'Amérique, sont phosphorescentes, et désignées sous le nom de *mouches à feu.* Taupin ferrugineux. Taupin soyeux. Taupin nébuleux. Taupin marqueté. Taupin cracheur. Taupin hématode, etc.

— Conchyl. Nom [illegible] du genre cône.

TAUPIN, INE. adj. et s. (rad. *taupe*). S'est dit fam. pour Noir comme une taupe. Il est vieux et taupin. C'est une petite taupine. Vieux et inus.

TAUPINIÈRE ou **TAUPINÉE.** s. f. (rad. *taupe*). Petit monceau de terre qu'une taupe a élevé en fouissant. La moindre taupinière était mont à ses yeux. (La Font.)

— Fam. et par plaisanterie. Petite élévation de terre, monticule, qui se trouve au milieu d'une campagne. Cette taupinière arrête la vue, gâte le site. Il faudrait faire disparaître cette taupinière.

— Petite maison de campagne sans apparence. Ce n'est qu'une taupinière. Il loge dans une vraie taupinière. Charles Fourier a bâti des villes auprès desquelles Rome, Babylone et Tyr ne sont que des *taupinières.* (Th. Gaut.)

TAURAILLE. s. f. (pr. *tô-ra-ye ;* rad. *taureau*). Assemblage de jeunes taureaux; troupeau de bœufs. Peu usité.

TAURE. s. f. Jeune vache qui n'a point encore porté. Une taure bien grasse. Peu usité.

TAURE. adj. et s. des 2 g. (en lat. *Tauri*, et en gr. Ταῦροι). Géogr. anc. Peuple qui habitait la Chersonèse Tauride (Crimée). Ils se mêlèrent aux Scythes, et s'appelèrent alors *Tauro-Scythes.* Les Taures étaient renommés pour leur férocité, et immolaient à Diane des victimes humaines.

TAUREADOR. s. m. V. TORÉADOR.

TAUREAU. s. m. (du lat. *taurus*, tiré du gr. ταῦρος). Nom du mâle entier, dans l'espèce du bœuf domestique. C'est un animal fougueux et indocile, qui est dans toute la vigueur de l'âge entre trois ou quatre ans. Le taureau mugit. Mener une vache au taureau. Conduire des taureaux. Le *taureau* est de la taille du cheval. (Buff.) Quelle âme a donc reçue l'impie, pour se regarder avec complaisance comme un vil assemblage de boue, et le compagnon du bœuf et du *taureau*? (Mass.) Les anciens qui ont écrit que Thémistocle et d'autres s'étaient empoisonnés avec du sang de *taureau* falsifient à la fois l'histoire et la nature. (Volt.) Il fit fièrement face au *taureau*, et lui passa sa lance entre le cou et l'épaule avec tant de vigueur, qu'il le cloua à terre. (Le Sage.)

— Fig. et fam. *Cou de taureau.* Cou large et musculeux. || *Voix de taureau.* Voix forte et retentissante. || *C'est un taureau.* Se dit d'un homme très-robuste, et dont la taille annonce la vigueur.

— *Combat de taureaux.* Combat d'hommes contre des taureaux. C'est un spectacle que les Espagnols ont pris des Maures. En Espagne, les combats de taureaux font partie de la plupart des réjouissances publiques. Ils sont aussi en usage dans quelques départements français voisins de cette contrée. Donner un combat de taureaux. Il a passé par la grande place, où les apprêts du combat de *taureaux* qui s'est fait aujourd'hui l'ont arrêté. (Le Sage.) || On dit aussi quelquefois, *course de taureaux.* C'était huit jours avant la course des *taureaux*, dans le temps que chacun s'occupait des préparatifs superbes qui se faisaient pour cette fête. (Id.)

— Féod. *Taureau banal.* Taureau appartenant au seigneur, et par lequel tous les vassaux devaient faire saillir leurs vaches.

— Fig. et bassem. *C'est un taureau banal.* Se dit d'un homme débauché, d'un libertin qui court après toutes les femmes, belles ou laides, jeunes ou vieilles.

— Astron. Nom de la seconde constellation du zodiaque. Selon les mythographes, c'est le taureau dont Jupiter prit la figure pour enlever Europe. Le Soleil entre dans le Taureau vers le 20 avril, et en sort vers le 19 mai.

> Cependant le printemps, dans sa route première,
> Ramène le *Taureau* couronné de lumière.
> (Roucher.)

— Entom. *Taureau volant.* Nom vulgaire d'un scarabée.

— *Taureau royal de Poniatowski.* Petite constellation boréale située entre le Serpent, l'Aigle et Ophiucus.

— Ichthyol. *Taureau de mer* ou *taureau marin.* Nom spécifique d'un coffre.

— Mamm. *Taureau à bosse, taureau des Illinois, taureau du Mexique, taureau sauvage du Canada.* Noms vulgaires du bison. || *Taureau des Indes.* Le zébu. || *Taureau de Péonie* ou *taureau sauvage de Peonie.* L'aurochs.

— Myth. celt. *Taureau trigenarien.* Taureau que l'on voit sur plusieurs monuments gaulois, accompagné de trois grues. On prétend que cette idole, placée au milieu d'un lac, était consultée comme un oracle.

— Myth. anc. Le taureau était la victime la plus ordinaire dans les sacrifices : avant de l'immoler, on l'ornait de guirlandes et souvent on lui dorait les cornes. On choisissait des taureaux noirs pour Neptune, Pluton, et les dieux infernaux. || *Taureau de Crète.* V. CRÈTE. || *Taureau de Marathon.* V. MARATHON.

— Ornith. *Taureau des étangs.* Nom vulgaire donné au héron butor, à cause de la force du mugissement qu'il fait entendre en plongeant son bec dans la vase.

— Temps hér. *Taureau de Phalaris.* V. PHALARIS.

— Philos. parse. *Taureau symbolique* ou *primitif.* Créature d'Ormuzd, qui contenait les principes de la vie des hommes, des animaux et des plantes. Il fut tué par Ahrimane : mais le [illegible] droite, et la vie de tous les animaux de son épaule gauche. Ce symbole se trouve dans le culte mithriaque : Mithras est représenté tuant un taureau qu'on appelle *taureau de Mithras.*

— Mar. Navire de charge, à deux mâts et très-renflé de l'avant, en usage dans la Manche.

— Versif. *Taureau* se prend, en poésie, dans la signification de bœuf en général, parce qu'il a plus de noblesse que ce dernier terme. De tes *taureaux* nerveux aiguillonne les flancs. (Delille.)

— Épith. Vigoureux, nerveux, robuste, ruminant, mugissant, fougueux, ardent, impétueux, indompté, fier, superbe, furieux, infatigable, laborieux, agriculteur, au large front, aux cornes menaçantes. || Périphr. L'amant d'Io. Le ravisseur d'Europe.

> Entre la mort et la victoire,
> L'amant d'Io vole aux combats. (De Gerard)

TAURÉEN. adj. m. (rad. lat. *taurus*, taureau). Myth. gr. Surnom de Neptune, à qui on immolait ordinairement des taureaux noirs.

TAURÉIES. s. f. pl. Antiq. gr. V. TAURIES.

TAURÉON. s. m. Chronol. Nom d'un des mois de l'année, chez les habitants de Cyzique.

TAURESIUM. s. m. (pr. *tô-ré-si-omm*). Géogr. anc. Ville de Mésie, au pied du mont Hémus. Patrie de l'empereur Justinien, ce qui lui fit donner le nom de *Justiniana prima.* Aujourd'hui *Ghiustendis.*

TAURICEPS. adj. m. (pr. *tô-ri-cè-pss ;* ét. lat., *taurus*, taureau ; *caput*, tête). Myth. anc. V. TAUROCÉPHALE.

TAURICIDER. v. n. (ét. lat., *taurus*, taureau ; *cædere*, tuer). Combattre des taureaux. Vieux et inusité.

— S'est dit aussi par plaisanterie, pour Donner des combats de taureaux. Le roi d'Espagne a *tauricidé* pour la victoire de Fleurus. (Bussy-Rab.)

TAURICORNE. adj. m. (ét. lat., *taurus*, taureau ; *cornu*, corne). Myth. anc. V. TAUROCÉPHALE.

TAURIDE. s. f. Géogr. anc. Un des noms de la Chersonèse Taurique. V. TAURIQUE.

— Géogr. mod. Gouvernement de la Russie méridionale ; se compose de la presqu'île de la Crimée, et d'un vaste territoire au N. de cette presqu'île ; superf. 400 kil. sur 150 ; 400,000 h. Ch.-l., Simféropol. Forêts, lacs salés et marins; pâturages excellents ; commerce maritime fort déchu depuis la fondation d'Odessa.

TAURIENS. adj. m. pl. (rad. lat. *taurus*, taureau). Antiq. rom. Se dit de certains jeux qui se célébraient à Rome en l'honneur des dieux infernaux. Ils furent institués par Tarquin le Superbe, pour arrêter une épidémie répandue parmi les femmes grosses, et attribuée à l'usage qu'on faisait de la chair des taureaux immolés dans les sacrifices. On dit aussi *tauriliens.*

TAURIES. s. f. pl. (ét. gr., ταῦρος, taureau). Ant. gr. Fête en l'honneur de Neptune, tune, dans laquelle on immolait des taureaux. Les tauries ou *tauréies* se célébraient particulièrement à Ephèse. Les jeunes gens chargés de dépecer les victimes étaient appelés *taureaux.*

TAURIFORME. adj. m. (ét. lat., *taurus*, taureau ; *forma*, forme). Myth. anc. V. TAUROCÉPHALE.

TAURILIENS. s. m. pl. Ant. rom. V. TAURIENS.

TAURILLIÈRE. adj. et s. m. (rad. *taure*). Econ. dom. Se dit, dans quelques localités, d'une vache sujette à avorter.

TAURILLON. s. m. (dimin. de *taureau*). Écon. rur. Jeune taureau.

TAURINE. s. f. (du lat. *taurus*, bœuf, taureau). Chim. Substance cristallisable particulière, découverte dans la bile du bœuf.

TAURINS. s. m. pl. (en lat. *Taurini*). Géogr. anc. Peuple de la Gaule cisalpine, entre les Alpes et la partie supérieure du Pô. *Augusta Taurinorum*, aujourd'hui *Turin*, était leur capitale.

TAURIQUE. s. f. Géogr. anc. Pays des Taures, au N. du golfe Carcinitès, entre la ville de Carcinitès et le Palus-Méotide.

TAURIQUE. adj. des 2 g. Géogr. anc. Qui appartient aux Taures.

— *Chersonèse taurique.* Presqu'île située entre le golfe Carcinitès et le Bosphore cimmérien. Elle était habitée par les Taures. Aujourd'hui la *Crimée.*

— Myth. anc. *Diane Taurique.* Divinité à laquelle les Taures offraient des sacrifices humains. Iphigénie fut prêtresse de Diane Taurique. V. IPHIGÉNIE et ORESTE.

TAURIQUES. s. m. pl. Myth. anc. Sacrifices dans lesquels les Taures immolaient des victimes humaines.

TAURIS. (pr. *tôriss*). Géogr. Ville d'Iran, ch.-l. de l'Aderbaïjan, 70,000 hab. Elle en a eu, dit-on, 500,000 avant le tremblement de terre de 1721, qui la renversa en partie et fit périr 100,000 personnes. Commerce considérable.

— Hist. *Bataille de Tauris.* Victoire remportée par Sélim Ier sur Ismaël Sophi, en 1514. La ville de Tauris se rendit au vainqueur.

TAURISQUE. adj. et s. des 2 g. Nom d'un peuple celte qui fut chassé des bords du Danube et s'établit près d'Aquilée. || Il y avait d'autres [illegible] la Thrace et dans la Dacie.

TAUROBOLE. s. m. (ét. gr., ταῦρος, taureau ; βολή, action de frapper). Antiq. Sacrifice expiatoire inventé par les prêtres païens, dans le IIIe siècle, pour l'opposer au baptême des chrétiens. Il consistait à immoler à Cybèle un taureau sur une pierre creuse, percée de trous, et sous laquelle était une fosse où se plaçait l'expié, qui se trouvait ainsi couvert du sang de l'animal immolé.

— Se dit aussi de l'espèce d'autel sur lequel on faisait ce sacrifice.

TAUROBOLIQUE. adj. des 2 g. Antiq. Qui concerne un taurobole. Inscription taurobolique.

TAUROBOLISER. v. n. 1re conj. (rad. *taurobole*). Célébrer un taurobole. Mot créé par Voltaire.

TAUROCATHAPSIES. s. f. pl. (du gr. [illegible]

...καθάψια, formé de ταῦρος, taureau ... attaquer). Antiq. Combat ou cha... reaux, qui se donnaient dans un cirq...

TAUROCÉPHALE. adj. m. (ét. g... taureau ; κεφαλή, tête). Myth. anc. ... Bacchus, que l'on représente ayant ... des espèces de cornes. On dit ausi ... *Tauricorne, Tauroceros, Taurocrâne,* ... *morphe.*

TAUROCÉROS. adj. m. (ét. gr., ... reau ; κέρας, corne). Myth. anc. V... PHALE.

TAUROCRÂNE. adj. m. (ét. g... taureau ; κρανίον, tête). Myth. anc. V... PHALE.

TAUROCHOLION. s. m. (pr. *tô-*... ét. gr., ταῦρος, taureau ; χολόω, me... reur). Antiq. gr. Combat de taureau... donnait à Cyzique en l'honneur de N...

TAUROCOLLE. s. f. (ét. gr., τ... reau ; κόλλα, colle). Techn. Colle pré... les tendons, les cartilages, les r... peau et les pieds de taureau, de bœu...

TAUROENTUM. (pr. *tô-ro-en-tom*... anc. Ville de la Gaule viennoise, d... des Marseillais, sur la mer intérieur...

TAUROMACHIE. s. f. (pr. *to-ro-*... gr., ταῦρος, taureau ; μάχη, combat)... dit des combats de taureaux.

TAUROMENIUM. (pr. *tô-ro-m*... Géogr. anc. Ville de Sicile, sur la ... taie, à l'E. de l'Etna, entre Messine ... S'était augmentée des restes de la po... Naxos, ville voisine saccagée par ... Tyran. Aujourd'hui *Taormine.*

TAUROMORPHE. adj. m. (ét. ... taureau ; μορφή, forme). Myth. anc. ... CÉPHALE.

TAUROPHAGE. adj. m. (ét. gr., ... reau ; φάγω, manger). Myth. anc. ... Bacchus, ou parce qu'on lui sacrifia... reaux, ou parce qu'un taureau était ... dithyrambe composé en l'honneur ...

TAUROPHONE. adj. m. (ét. gr., ... reau ; φόνος, meurtre). Myth. an... d'Hercule, qui tua et mangea tou... taureau d'Hyllus.

TAUROPOLE. adj. f. (ét. gr., ... Taures ; πόλις, ville, cité). Myth. a... de Diane, particulièrement honoré... Taures.

TAUROPOLIUM. s. m. (pr. *tô-ro*... ét., V. TAUROPOLE). Antiq. Templ... Tauropole.

TAURO-SCYTHE. adj. et s. des ... anc. V. TAURE.

TAURUS. s. m. (pr. *tô-russ*). Gé... de montagnes de la Turquie d'Asie, ... depuis les côtes de l'Archipel ju... phrate. L'*Anti-Taurus* lie cette c... celles de l'Elbours et du Caucase, ... un ensemble nommé par les géogra... du *Taurus.* La cime la plus élevée es... *dagh*, dans le pachalik d'Hamid (4,...

— Géogr. anc. Les anciens étend... de Taurus aux chaînes de montagne... le Taurus au S. de la mer Caspienne, ... l'Inde. || *Taurus.* Cap de Sicile, au... de Tauromenium. Aujourd'h... *Santa-Croce.*

— Antiq. Selon quelques critiqu... teurs des mythes, nom d'un Crét... Pasiphaé et père du Minotaure.

TAUSCHÉRIE. s. f. Bot. Genr... dicotylédones, à fleurs complètes, ... régulières, de la famille des cruci... mant une seule espèce, la tausc... velus, découverte dans les déserts...

TAUSSER. v. a. 1re conj. ... Taxer. || Fixer, évaluer.

TAUSSIN. s. m. Anc. cout. ... dans le for de Navarre et de Béa...

TAUTE. s. f. Pêch. Nom que l... donnent à une espèce de seiche.

TAUTOCHRONE. adj. des 2 ... *kro-ne* ; ét. gr., ταὐτό, le même ; ... Mécan. Qui a lieu dans des temps...

— Mathém. *Courbe tautochrone*... que si on laisse tomber un corps ... de sa cavité, il arrivera toujou... plus bas dans le même temps, de... qu'on le fasse partir. La cycloïde ... tautochrone dans le vide.

[illegible] ...*nisme* ; rad. *tautochrone*). Méca... temps pendant lequel certains e... duits. || Propriété des mouvemen... lations du pendule.

TAUTOGRAMME ou **TAUT... TIQUE.** adj. des 2 g. (ét. gr., ... γράμμα, lettre). Littér. Se dit ... poëmes, dont tous les mots com... même lettre. On a les poëmes ... tiques de Christianus Piérius, ... et de Nicolas Memmeranus sur ... tous les mots commencent pa... aussi *lettrisé.* V. ce mot.

TAUTOLOGIE. s. f. (ét. gr., ... λόγος, discours). Didact. Ré... d'une même idée en différents t...

TAUTOLOGIQUE. adj. des ... *logie*) Qui a rapport à la tautol...

ροκαθαψία, formé de ταῦρος, taureau ; καθάπτειν, attaquer). Antiq. Combat ou chasse de taureaux, qui se donnaient dans un cirque.

TAUROCÉPHALE. adj. m. (ét. gr., ταῦρος, taureau ; κεφαλή, tête). Myth. anc. Épithète de Bacchus, que l'on représente ayant sur la tête des espèces de cornes. On dit ausi *Tauriceps*, *Tauricorne*, *Tauroceros*, *Taurocrâne*, et *Tauromorphe*.

TAUROCÉROS. adj. m. (ét. gr., ταῦρος, taureau ; κέρας, corne). Myth. anc. V. TAUROCÉPHALE.

TAUROCRÂNE. adj. m. (ét. gr., ταῦρος, taureau ; κρανίον, tête). Myth. anc. V. TAUROCÉPHALE.

TAUROCHOLION. s. m. (pr. *tô-rô-kô-li-on* ; ét. gr., ταῦρος, taureau ; χολόω, mettre en fureur). Antiq. gr. Combat de taureaux que l'on donnait à Cyzique en l'honneur de Neptune.

TAUROCOLLE. s. f. (ét. gr., ταῦρος, taureau ; κόλλα, colle). Techn. Colle préparée avec les tendons, les cartilages, les rognures de peau et les pieds de taureau, de bœuf.

TAUROENTUM. (pr. *tô-ro-en-tomm*). Géogr. anc. Ville de la Gaule viennoise, dans le pays des Marseillais, sur la mer intérieure.

TAUROMACHIE. s. f. (pr. *to-ro-ma-kie* ; ét. gr., ταῦρος, taureau ; μάχη, combat). Hist. S'est dit des combats de taureaux.

TAUROMENIUM. (pr. *tô-ro-mé-ni-um*). Géogr. anc. Ville de Sicile, sur la côte orientale, à l'E. de l'Etna, entre Messine et Catane. S'était augmentée des restes de la population de Naxos, ville voisine saccagée par Denys le Tyran. Aujourd'hui *Taormine*.

TAUROMORPHE. adj. m. (ét. gr., ταῦρος, taureau ; μορφή, forme). Myth. anc. V. TAUROCÉPHALE.

TAUROPHAGE. adj. m. (ét. gr., ταῦρος, taureau ; φάγω, manger). Myth. anc. Surnom de Bacchus, ou parce qu'on lui sacrifiait des taureaux, ou parce qu'un taureau était le prix du dithyrambe composé en l'honneur de ce dieu.

TAUROPHONE. adj. m. (ét. gr., ταῦρος, taureau ; φόνος, meurtre). Myth. anc. Surnom d'Hercule, qui tua et mangea tout entier le taureau d'Hyllus.

TAUROPOLE. adj. f. (ét. gr., Ταῦροι, les Taures ; πόλις, ville, cité). Myth. anc. Surnom de Diane, particulièrement honorée chez les Taures.

TAUROPOLIUM. s. m. (pr. *tô-ro-po-li-omm* ; ét., V. TAUROPOLE). Antiq. Temple de Diane Tauropole.

TAURO-SCYTHE. adj. et s. des 2 g. Géogr. anc. V. TAURE.

TAURUS. s. m. (pr. *tô-russ*). Géogr. Chaîne de montagnes de la Turquie d'Asie, qui s'étend depuis les côtes de l'Archipel jusqu'à l'Euphrate. L'*Anti-Taurus* lie cette chaîne avec celles de l'Elbours et du Caucase, ce qui forme un ensemble nommé par les géographes *système du Taurus*. La cime la plus élevée est le *Sogout-dagh*, dans le pachalik d'Hamid (4,700 m.).

— Géogr. anc. Les anciens étendaient le nom de *Taurus* aux chaînes de montagnes qui se prolongent au S. de la mer Caspienne, jusque vers l'Inde. ‖ *Taurus*. Cap de Sicile, sur la côte E., près de Tauromenium. Aujourd'hui, *Capo di Santa-Croce*.

— Antiq. Selon quelques critiques, explicateurs des mythes, nom d'un Crétois amant de Pasiphaé et père du Minotaure.

TAUSCHÉRIE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, polypétalées, régulières, de la famille des crucifères, renfermant une seule espèce, la tauschérie à fruits velus, découverte dans les déserts de l'Asie.

TAUSSER. v. a. 1re conj. S'est dit pour Taxer. ‖ Fixer, évaluer.

TAUSSIN. s. m. Anc. cout. Chêne blanc, dans le for de Navarre et de Béarn.

TAUTE. s. f. Pêch. Nom que les Marseillais donnent à une espèce de seiche.

TAUTOCHRONE. adj. des 2 g. (pr. *to-to-kro-ne* ; ét. gr., ταὐτό, le même ; χρόνος, temps). Mécan. Qui a lieu dans des temps égaux.

— Mathém. *Courbe tautochrone*. Courbe telle que si on laisse tomber un corps pesant le long de sa cavité, il arrivera toujours au point le plus bas dans le même temps, de quelque point qu'on le fasse partir. La cycloïde est la courbe tautochrone dans le vide.

TAUTOCHRONISME. s. m. (pr. *to-to-kro-nis-me* ; rad. *tautochrone*). Mécan. Egalité de temps pendant lequel certains effets sont produits. ‖ Propriété des mouvements ou des oscillations du pendule.

TAUTOGRAMME ou **TAUTOGRAMMATIQUE.** adj. des 2 g. (ét. gr., ταὐτό, le même ; γράμμα, lettre). Littér. Se dit des vers, des poëmes, dont tous les mots commencent par la même lettre. On a les poëmes tautogrammatiques de Christianus Pierus, sur Jésus-Christ, et de Nicolas Memmeranus sur la chasse, dont tous les mots commencent par un C. On dit aussi *lettrisé*. V. ce mot.

TAUTOLOGIE. s. f. (ét. gr., ταὐτό, le même ; λόγος, discours). Didact. Répétition inutile d'une même idée en différents termes.

TAUTOLOGIQUE. adj. des 2 g. (rad. *tautologie*) Qui a rapport à la tautologie.

— *Echo tautologique*. Echo qui répète plusieurs fois le même son.

— Log. *Proposition tautologique*. Celle ou l'identité des concepts se manifeste implicitement. Les propositions tautologiques sont virtuellement vides ou dénuées de conséquences.

TAUTOMÉTRIE. s. f. (ét. gr., ταὐτό, le même ; μέτρον, mesure). Didact. Répétition d'une même mesure.

— Littér. anc. Répétition servile des mêmes mètres, dans la poésie des anciens.

TAUTOMÉTRIQUE. adj. des 2 g. (rad. *tautométrie*). Didact. Qui a rapport à la tautométrie.

TAUVES. Géogr. Ch.-l. de cant. (Puy-de-Dôme), à 65 kil. O. d'Issoire ; 2,358 hab.

TAUX. s. m. (pr. *tô* ; du lat. *taxare*, taxer). Prix établi pour la vente des denrées. Le taux du pain. Ordonnance de police qui met le taux à telle denrée, à telle marchandise.

— Se dit aussi en parlant des frais de justice, des fonds publics, etc. Il faut réduire le taux de ces écritures, de ces vacations. Le taux des actions se soutient.

— Denier auquel sont établis, stipulés les intérêts de l'argent. Prêter de l'argent au taux légal, au taux de la loi, fixé par la loi. Le taux d'une rente viagère. Cinq pour cent est un taux raisonnable.

— Somme à laquelle on est taxé pour les impositions. Dans ce sens, on dit plus ordinairement *taxe*.

— *Taux* se dit aussi quelquefois en parlant de l'argent que l'on expose au jeu, du prix auquel on met la partie. Il parlait de jouer à six francs la fiche, ce qui excédait de beaucoup le *taux* de notre jeu le plus cher. (Brill.-Sav.)

— Fig. et en mauvaise part. Prix auquel un homme met ses opinions, ses services. Nous savons maintenant quel est le taux de son dévouement, de sa fidélité. Tous les hommes sont marchandises ; la seule difficulté gît dans le *taux* auquel chacun s'évalue. (Walpole.)

— Syn. comp. TAUX. TAXE. TAXATION. On dit assez indifféremment *taux* ou *taxe* en parlant du prix établi dans la vente des denrées ; on ne dit que *taxe* s'il s'agit du règlement judiciaire pour fixer certains frais, ou d'une imposition de deniers ; on dit quelquefois *taxation* au singulier pour marquer l'opération de la taxe.

TAVAÏ-PANAMMOU. Géogr. Une des îles qui compose la Nouvelle-Zélande.

TAVAILLON. s. m. (pr. *ta-va-yon*). Constr. Morceau de sapin refendu dont on se sert pour couvrir les maisons.

TAVAÏOLLE. s. f. (pr. *ta-va-yole* ; de l'ital. *tavaglia*, nappe). Linge très-fin, garni de dentelles, dont on se sert pour présenter un enfant au baptême, ou pour rendre le pain bénit. Une riche tavaïolle.

— Relat. Nom que quelques voyageurs donnent à un linge dont on s'enveloppe la tête, en Turquie, pour ne rien perdre des parfums d'une cassolette, que l'on met également sous ce linge.

TAVALLE. s. f. Bot. Genre de plantes à fleurs dioïques de la famille des conifères, renfermant plusieurs arbres ou arbustes résineux, odoriférants, propres au Pérou.

TAVANNES. Géogr. Village de Suisse (Berne), à 34 kil. N.-O. de Berne, au milieu du Jura ; 1,500 hab.

TAVANNES (SAULX-). Illustre maison de Bourgogne, qui a fourni plusieurs hommes illustres ; tirait son double nom du château de Saulx en Bourgogne, qu'elle possédait au XIIe siècle, et de Marguerite de Tavannes, sœur et héritière de Jean de Tavannes, gentilhomme allemand au service de France, que Jean de Saulx épousa en 1504.

— TAVANNES (Gasp. de Saulx, seigneur de). Général français, né à Dijon en 1509, fut pris à Pavie avec François Ier, dont il était page ; se distingua par sa valeur, surtout au siége d'Yvoi et à Cerisolles (1544) ; prit Metz (1552) ; eut la principale part aux victoires de Renti (1554), de Jarnac et Montcontour (1569) ; fut nommé gouverneur de Provence, et mourut en 1573. ‖ TAVANNES (Guill. de Saulx, seigneur de). Fils aîné du précédent, né en 1553, mort en 1633, fut lieutenant du roi en Bourgogne (1574) ; se déclara pour Henri IV dès 1589, et se distingua surtout à Fontaine-Française. Il a laissé des mémoires historiques. ‖ TAVANNES (Jean de Saulx, vicomte de). Frère du précédent, né en [illegible] maréchal par Mayenne ; ne posa les armes qu'en 1576, et mourut dans ses terres (vers 1630). On a de lui une vie de son père.

TAVASTCHUS. (pr. *ta-vast kuss*). Géogr. Ville de la Russie d'Europe (Finlande), ch.-l. de gouvernement, sur un lac, à 135 kil. N.-O. de Helsingfors ; 1,800 hab. Jadis capitale d'un petit Etat nommé *Tavastie*.

TAVDA. Géogr. Rivière de la Russie d'Asie, formée par la réunion de la Sosva et de la Losva ; se jette dans le Tobol après 400 kil. de cours.

TAVEL. s. m. Vin très-estimé qui se récolte aux environs de Tavel. Une bouteille, un verre de tavel.

— Anc. t. milit. Espèce de bouclier. V. TAILLEVAS.

TAVEL. Géogr. Bourg du départ. du Gard, à 8 kil. S.-O. de Roquemaure ; 860 hab. Vins renommés.

TAVELÉ, ÉE. part. pass. du v. Taveler. S'emploie adjectiv. Serpent tavelé. Panthère tavelée. Avoir le visage tout tavelé.

— Techn. Se dit de la chandelle qui a été tachée, parce qu'on a employé le suif trop chaud.

TAVELER. v. a. 1re conj. Tacheter, moucheter. Se dit en parlant de la peau de certains animaux. Il est peu usité.

— SE TAVELER. v. pron. Se tacheter, se moucheter. La peau de cet animal commence à se taveler.

TAVELLE. s. f. Techn. Passementerie fort étroite. ‖ Petite tringle de bois qui frappe la trame, dans certains métiers.

TAVELURE. s. f. (rad. *taveler*). Bigarrure d'une peau tavelée. La tavelure d'un léopard. La tavelure de ce chien est fort bizarre.

— Fauconn. Se dit des mailles ou taches de diverses couleurs qui se trouvent sur le manteau d'un oiseau de proie.

TAVERNA. Géogr. Ville du royaume de Naples (Calabre ult.), à 14 kil. N. de Catanzaro ; 2,000 hab. Patrie du peintre Matthias Preti, dit *le Calabrois*.

TAVERNAGE. s. m. (rad. *taverne*). Anc. jurisp. Patente que l'on payait au seigneur pour avoir le droit de tenir taverne. ‖ Écrit, permission que le seigneur accordait.

TAVERNE. s. f. (du lat. *taberna*, cabaret). Lieu où l'on vend du vin en détail ; cabaret. Dans ce sens, il ne se dit que par mépris. Tenir taverne. Aller à la taverne. Hanter les tavernes. Ivrogne qui ne quitte pas la taverne. Avant que de sortir de la *taverne*, il a fallu compter avec l'hôte. (Le Sage.) Encore un hôte de *taverne* ! s'écria Léandro ; ces gens-là veulent-ils donc empoisonner tout le monde ! (Id.) Aujourd'hui, il est beaucoup moins usité que *cabaret*.

— En Angleterre, lieu où l'on donne à manger à prix d'argent. La taverne de l'Ancre ; la taverne de la Couronne. Dîner à la taverne. Je payai mon passage au capitaine, et lui donnai un dîner d'adieu dans une très-bonne *taverne* auprès du port. (Chateaub.) Quoique sa pitance fût fortement restreinte, il n'en était pas moins un jour à dîner dans une des plus fameuses *tavernes* de Londres. (Brill.-Sav.)

— Anc. jurispr. *Taverne banale*. Taverne où les tenanciers étaient tenus d'aller acheter du vin.

TAVERNER. v. n. 1re conj. (rad. *taverne*). S'est dit pour Hanter les tavernes.

TAVERNERET. s. m. (rad. *taverne*). Terme de mépris qui signifiait Pilier de taverne, ivrogne.

TAVERNES. Géogr. Ch.-l. de canton (Var), à 28 kil. N. de Brignolles ; 1,494 hab.

TAVERNIER. s. (rad. *taverne*). Celui, celle qui tient une taverne, un cabaret. Peu usité. On dit *cabaretier*.

TAVERNIER (Jean-Baptiste). Voyageur célèbre, né à Paris en 1605 ; parcourut successivement, et à diverses reprises, l'Europe, la Turquie, la Perse et les Indes, sur lesquelles il a laissé des relations curieuses. Mort à Moscou, en 1689.

TAVIDES. s. m. pl. Relat. Sorte de caractères auxquels les Maldives attribuent une influence occulte.

TAVIRA. Géogr. Ville du Portugal, ch.-l. de l'Algarve, à 220 kilom. S.-E. de Lisbonne, et à l'embouchure de la Seca, dans l'Atlantique ; 8,700 hab. Pêche active.

TAVIRNA. s. m. Relat. Paradis des Taïtiens.

TAVISTOCK. Géogr. Ville d'Angleterre (Devon), à 49 kilom. S.-E. d'Exeter ; 6,300 h. Sources minérales. Patrie de l'amiral François Drake.

TAVIUM. (pr. *ta-vi-omm*). Géogr. anc. Ville de l'Asie Mineure, en Galatie ; capitale des Trocines. Aujourd'hui *Tchouroum*.

TAVOILLER. v. a. 1re conj. Vieux mot qui signifiait Chatouiller ; et fig., Flatter, réjouir.

TAVOLA. Géogr. anc. Fleuve de l'île de Corse, affluent de la mer Tyrrhénienne. Aujourd'hui, *le Golo*.

TAVOLARA. Géogr. Ile de la Méditerranée, sur la côte N.-E. de Sardaigne ; 8 kilom. sur 5.

TAVON. s. m. Ornith. Nom donné au mégapode, oiseau des Philippines. V. MÉGAPODE.

TAWNTON. Géogr. V. TAUNTON.

TAXANTHÈME. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, polypétalées, régulières, de la famille des plombaginées. Taxanthème austral, ou de la Nouvelle-Hollande.

TAXATEUR. s. m. (rad. *taxer*). Celui qui taxe, qui établit une taxe.

— A la poste. Commis qui taxe les lettres et les paquets.

— Procéd. Celui qui taxe les frais de justice, les dépens.

— adjectiv. dans ce dernier sens. Juge taxateur.

TAXATIF, IVE. adj. (rad. *taxer*). Procéd. Susceptible d'être taxé. Les dépens sont toujours taxatifs. Peu usité.

TAXATION. s. f. (pr. *tak-ça-ci-on* ; du lat. *taxatio*). Action de taxer, d'établir une taxe. La taxation des denrées. La taxation d'une lettre, d'un paquet à la poste. La taxation des frais, des dépens d'un procès.

— Au pl. Avantages pécuniaires attribués à des employés de quelques administrations. Régler les taxations.

— Se disait également autrefois de certains droits attribués aux officiers qui avaient le maniement des deniers du roi.

TAXE. s. f. (du gr. τάξις, fait de τάσσειν, régler). Règlement établi par l'autorité pour le prix des denrées ou de certaines choses. Faire la taxe du pain, la taxe de la viande, la taxe des vivres. Le port des lettres se paye suivant la taxe. Est-ce qu'il y a quelque ordonnance qui règle de quoi l'on doit vivre dans cette hôtellerie, ou si l'on a mis une *taxe* là-dessus ? (Le Sage.)

— Fig. La censure est la *taxe* que l'envie met sur le mérite. (Sterne.)

— Prix fixé par ce règlement. Taxe trop haute, trop basse. La taxe de la livre de pain blanc est de tant. La taxe des paquets mis à la poste est fort élevée.

— Imposition de deniers qui se fait en certains cas sur les personnes. Mettre une taxe sur les plus riches propriétaires, sur les plus imposés.

— Montant des impositions ordinaires. Taxe exorbitante, excessive, écrasante. Taxe faible, modique. Payer sa taxe.

— Procéd. Taxation, règlement des frais de justice, des dépens, etc. Taxe des vacations des juges de paix. Taxe des actes des huissiers. Taxe des dépens. Cet article ne peut entrer en taxe. Il faut recourir à la taxe.

— *Tierce taxe*. Taxe faite par l'avoué de l'une des parties, sur la prière de son confrère, qui occupait pour la partie adverse.

TAXÉ, ÉE. part. pass. du v. Taxer. S'empl. adjectiv. Or les oliviers dont nous parlons ne sont *taxés* qu'à huit médines. (Chateaubr.) Il était reçu autrefois en Europe, chez toutes les nations qui n'avaient point été subjuguées par les Romains, qu'un homme libre ne peut être *taxé* ni gouverné que de son aveu. (De Rulhières.)

— *Taxé de*. Ce fut alors qu'elle fut *taxée* de mener une vie licencieuse. (Anquet.) L'homme circonspect est souvent *taxé* de froideur par ceux qui, sur les accès d'une ardeur soudaine, se croient une chaleur d'âme dont nul autre n'approche. (X. Marm.)

TAXEMENT. s. m. Féod. Droit seigneurial.

TAXECTE. s. m. Hist. Appariteur, huissier de l'empire grec.

TAXER. v. a. 1re conj. (pr. *tak-cé* ; du lat. *taxare* ; fait du gr. τάσσειν, régler). Régler, fixer le prix des denrées, ou de quelque autre chose que ce soit. Taxer le pain. Taxer le fourrage. Taxer les vivres.

— Faire une imposition, soit en deniers, soit en denrées. Taxer une commune, les propriétaires d'une commune. Taxer un village à tant. Taxer l'industrie. On taxa les habitants à tant de sacs de blé, à tant de milliers de foin.

— Anc. cout. *Taxer d'office*. Régler par autorité supérieure et par extraordinaire la taxe qu'un taillable devait porter.

— Accuser. Taxer un homme d'avarice, de lâcheté. On le taxe d'être fort curieux, fort indiscret. Pourquoi *taxer* d'hypocrisie son air sage ? (Le Sage.) Nos propres défauts sont ceux dont nous sommes le plus enclins à *taxer* les autres ; nous en avons l'instinct. (Boiste.)

— Absol. *Je ne taxe personne*. Je ne fais tomber sur personne le soupçon, le reproche, l'accusation dont il s'agit.

— Procéd. Fixer les frais de justice faits dans un procès, une faillite, etc. Taxer les dépens. Taxer les vacations à tant.

— SE TAXER. v. pron. Fixer soi-même la somme qu'on veut donner pour quelque objet. Je me taxe à tant pour ma part. Tous ses amis se taxèrent pour lui procurer un remplaçant, pour payer ses dettes.

— S'accuser réciproquement. Ils se sont taxés tous les deux de poltronnerie.

TAXIARCHAT. s. m. (pr. *tak-ci-ar-ka* ; ét., V. TAXIARCHIE). Antiq. milit. Charge, fonctions du taxiarque.

TAXIARCHIE. s. f. (pr. *tak-ci-ar-ki* ; ét. [illegible]). Antiq. milit. Subdivision de l'infanterie grecque, qui contenait cent vingt-huit hommes. C'était la moitié d'une xénagie.

TAXIARQUE. s. m. (ét., V. TAXIARCHIE). Antiq. milit. Chef d'une taxiarchie. ‖ Chez les Athéniens, Titre de dix officiers placés sous les dix stratéges.

TAXICOLE. adj. des 2 g. (ét. lat., *taxus*, if ; *colere*, habiter). Bot. Qui croît sur le tronc des ifs, comme le xylomyzon taxicole.

TAXICORNE. adj. des 2 g. (ét. lat., *taxus*, if ; *cornu*, corne). Entom. Qui a les antennes perfoliées, et comme taillées en if. ‖ TAXICORNES. s. m. pl. Famille de coléoptères hétéromères dont les antennes perfoliées sont taillées en if ou en masse.

TAXIDERMIE. s. f. (ét. gr., τάξις, arrangement ; δέρμα, peau). Didact. Art de préparer le

squelette et la peau des animaux morts, de manière à leur conserver leurs formes, leurs caractères génériques et spécifiques. C'est ce que l'on nomme vulgairement l'art de l'empailleur Traité de taxidermie La *taxidermie* est un art que l'on peut regarder comme nouveau, et dont les premières tentatives remontent à peine à un demi siècle. (Belf.-Lefèv.) Ce n'est que lorsque la *taxidermie*, ou du moins ses principaux procédés furent créés, que les naturalistes purent compter sur la représentation matérielle et durable de l'objet de leurs études, et que des moyens de comparaison irrécusables vinrent servir la science. (R.-P. Lesson.)

TAXIDERMIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui a rapport à la taxidermie.

TAXIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *taxus*, If; *forma*, forme). Bot. Se dit d'une plante dont les feuilles ont à peu près la même disposition que celles de l'if.

TAXILE ou **TAXILA**. Géogr. anc. Ville de l'Inde, sur l'Indus, capitale du royaume de Taxile. Aujourd'hui, *Attok*.

TAXILE. Roi de l'Inde septentrionale, dont les États étaient entre l'Indus et l'Hydaspe. Fut vaincu par Alexandre, et traité honorablement par ce conquérant.

TAXINÉ, ÉE. adj. (du lat. *taxus*, if). Bot. Qui ressemble à l'if. || TAXINÉES. s. f. pl. Famille de conifères qui a pour type le genre if. || On dit aussi au sing., une *taxinée*.

TAXIS. s. m. (pr. *tak-ciss;* du gr. τάξις, arrangement). Chir. Pression méthodique qu'on exerce avec la main sur une tumeur herniaire pour la réduire.

TAXOLOGIE. s. f. (ét. gr., τάξις, ordre, arrangement; λόγος, discours). Didact. Science des classifications.

TAXOLOGIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui appartient à la taxologie ou à la classification.

TAXOLOGUE. s. m. (ét., V. TAXOLOGIE). Didact. Auteur d'une classification, d'un traité sur les classifications. On dit aussi *taxologiste*.

TAXONOMIE. s. f. (ét. gr., τάξις, arrangement, νόμος, loi). Didact. Théorie des classifications.

TAXONOMIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui appartient à la taxonomie. Ray vint tirer la science *taxonomique* du chaos dans laquelle elle était plongée. (D'Orbigny.)

TAXOZOAIRE. adj. des 2 g. (ét. gr., τάξις, série; ζῶον, animal). Zool. Se dit des animaux chez lesquels les parties primitives de la colonne vertébrale, garnies de pieds souvent nombreux, se développent en opposition directe. || TAXOZOAIRES. s. m. pl. Classe d'animaux qui présentent cette disposition.

TAY. s. f. Vieux mot qui signifiait Boue, fumier.

TAY. Géogr. Rivière d'Écosse (Perth), sort des monts Grampians, traverse le lac Tay, et tombe dans la mer du Nord, après un cours de 150 kil.

TAYAMONT. s. m. Relat. Nom que certains auteurs donnent à une purification prescrite par le Coran : elle consiste à se frotter avec du sable ou de la poussière, quand on n'a point d'eau pour l'ablution ordinaire ou abdest.

TAYATT. interj. Vén. Cri du chasseur, quand il appelle les chiens pour les lancer après la bête.

TAYEF. Géogr. Ville d'Arabie (Hedjaz), à 110 kil. S.-E. de la Mecque. Mosquée célèbre. Tombeau d'Abdallah-ibn-Abar, secrétaire de Mahomet.

TAYGÈTE. Myth. gr. Une des Pléiades. Elle eut de Jupiter un fils nommé Lacédémon, qui donna son nom à une montagne de Laconie.

TAYGÈTE. s. m. Géogr. anc. Chaîne de montagnes de la Laconie, se liait aux monts de l'Arcadie, à l'O. Les Lacédémoniens y célébraient les mystères de Bacchus, et y exposaient les enfants difformes. Hauteur 2,400 mètres.

TAYLOR (J. Brook). Mathématicien anglais, né à Edmonton (Middlesex), mort en 1732, inventeur de la formule analytique dite *théorème de Taylor*, et de plusieurs ouvrages.

TAYLORIE. s. f. (de *Taylor*, nom d'un naturaliste anglais). Bot. Genre de mousses aussi nommé *hookérie* et *trémuline*.

TAYON. s. m. S'est dit pour Aïeul et grand oncle.

— Eaux et for. Baliveau de trois coupes. V. PÉROT.

[illegible] s. m. Hist. or. Titre que portent en Chine les héritiers présomptifs de la couronne.

TCHA, TCHHA. s. m. Philol. Nom de deux consonnes de l'alphabet sanscrit : ce sont les deux fortes du deuxième ordre, ou de l'ordre des palatales.

T'CHA. Géogr. V. TCHI.

TCHACRA. s. m. Hist. ind. Figure circulaire; roue. || Particulièrement, Sorte d'arme enchantée, en forme de disque, à bords tranchants, qu'on lançait au milieu des ennemis. Le tchacra de Crichna est célèbre dans la mythologie indienne sous le nom de Soudarsana. || Dans la chiromancie indienne, *tchacra* se dit d'une disposition des lignes de la main, en forme de soleil, qui présage la domination souveraine.

TCHACRÂ-VACÂ. s. m. Myth. ind. Oiseau aquatique duquel les Hindous racontent qu'il est condamné, pour quelque offense mystérieuse envers les dieux, à passer les nuits loin de sa compagne.

TCHAD. Géogr. Grand lac de la Nigritie centrale. On le désignait autrefois, sans le connaître, sous les noms de *Ouangara, mer de Nigritie*. Les eaux en sont douces, quoiqu'il n'ait pas d'écoulement visible. 380 kil. sur 225.

TCHADIR-DAGH. (littéral, *montagne de la Tente*.) Géogr. Montagne de la Russie d'Europe (Tauride), dans le sud de la Crimée; 1,580 m.

TCHADÏR-MEHTERI. s. m. Hist. or. Titre des officiers chargés du soin des tentes du sultan. || *Tchadir-mehter-baschi*. Chef des garde-tentes.

TCHAG. s. m. Chron. Cycle de dix ans en usage chez les Cathayens.

TCHAKIRDJI-BASCHI. s. m. Hist. ott. Officier de la vénerie.

TCHAMOUNDA. Myth. ind. Nom donné à Dourgâ, femme de Siva, ou plutôt à une émanation de cette déesse sortie de son front pour combattre les Asouras Tchanda et Mounda.

TCHANARGAR. Géogr. Ville de l'Inde anglaise (Calcutta), sur le Gange, à 32 kil. de Bénarès; 1,500 hab.

TCHANDALA. Hist. ind. Celui qui est né d'un père soudra et d'une femme brahmane, ou d'un kchatriya et d'une soudra. Les tchandalas sont impurs : c'est parmi eux qu'on prend les bourreaux.

TCHANDERKOUNA. Géogr. Ville de l'Inde anglaise (Calcutta), à 110 kil. O. de Calcutta; 18,000 hab. Étoffes de soie, de coton.

TCHANDERLI. Géogr. Bourg de la Turquie d'Asie (Anatolie), à 65 kil. N.-O. de Smyrne, sur l'ancien golfe de Cumes, aujourd'hui *golfe de Tchanderli*.

TCHANDI. Myth. ind. Nom de la déesse Dourgâ, incarnée pour la destruction de Mahichâ Soura.

TCHANDRA. Myth. ind. Un des noms du dieu de la lune V. SOMA.

TCHANDRAGOUPTA. Temps hér. ind. Fils d'un roi de Magadha et d'une femme soudra. Aidé par le brahmane Tchanakya, il extermina ses neuf frères, anéantit ainsi la dynastie des Nandas, et monta sur le trône comme premier roi de la dynastie des Môrias. V. VRICHALA, NANDA et MÔRIA.

TCHANG. Géogr. Lac de Sibérie, entre le gouvernement de Tomsk et celui de Tobolsk.

TCHANTADJI. s. m. Hist. ott. Officier qui porte un sac de pièces de monnaie à la suite du sultan.

TCHANTIBOND. Géogr. Ville du royaume de Siam, ch.-l. de la province de Tchantibond, sur le golfe de Siam, à 200 kil. S.-E. de Bankok. Port, grand commerce.

TCHAOUCH ou **TCHAOUX**. s. m. Hist. ott. V. TCHAVOUSCH.

TCHAPPRA ou **TCHOPRAH**. Géogr. Ville de l'Inde anglaise (Calcutta), dans le Béhar, ch.-l. du district de Saru[illegible], 43,000 hab. Aux Anglais depuis 1757.

TCHARDAC-THORBADJI. s. m. Hist. ott. Officier des janissaires.

TCHARKEY. s. m. Métrol. Mesure de capacité employée en Russie pour les liquides, et valant le centième du védro, ou lit. 1,229.

TCHÂRVAKÂ. s. m. Philos. ind. Se dit des membres d'une des écoles hétérodoxes de la philosophie hindoue. Les tchârvakâs professent le matérialisme; on les nomme aussi *lokayaticas*.

TCHASCHNIGUIR-BASCHI. s. m. Hist. ott. Intendant de la table du sultan.

TCHA-TCHA. s. m. (onomatopée). Ornith. Un des noms vulgaires donnés à la grive draine, et tiré de son cri.

TCHAVOUSCH. s. m. Hist. ott. Huissier audiencier. || Musicien du sérail. || Sous-officier attaché au corps des janissaires. || *Tchavousch-baschi*. Officier qui réunit plusieurs fonctions : il est vice-président du tribunal du grand vizir, ministre de la police générale, introducteur des ambassadeurs et chef d'une compagnie de milice féodale. On écrit aussi *Tchavouche*.

TCHAVOUSCHLAR-ÉMINI et **TCHAVOUSCHLAR-KIATIBI**. s. m. Hist. ott. Titre de deux officiers des huissiers appelés tcha- [illegible]

TCHÉ-KIANG. Géogr. Province de la Chine, sur la mer Jaune à l'E.: 450 kil. sur 350; 19,000,000 hab. Ch.-l. Hang-Tcheou. Industrie et commerce très-actifs.

TCHENEDGIR. s. m. Relat. Officier de la maison du sultan, qui sert les repas. || *Tchenedgir-baschi*. Maître d'hôtel du sultan.

TCHEOU. s. m. Géogr. Nom que les Chinois donnent à un arrondissement, subdivision d'un *fou*, département.

TCHÈQUE. adj. et s. des 2 g. (de l'all. *Tschech*). Ethnogr. Nom d'un peuple de race slave, qui habite la Bohême. || Qui appartient à ce peuple. Famille tchèque. On écrit aussi *Tchekh*.

— *Langue tchèque*. Langue des Tchèques ou Bohêmes. Elle est très-distincte du russe et du polonais; mais appartient comme ceux-ci à la famille des langues slaves.

TCHERDINE. Géogr. Ville de Russie (Perm), à 300 kilom. nord de Perm; 2,500 hab.

TCHÉRÉMISSE. adj. et s. des 2 g. Géogr. Nom d'un peuple de la famille finnoise, qui habite la Russie d'Europe, au sud-est, sur les bords du Volga. Les Tchérémisses sont en grande partie idolâtres.

TCHÉRIC. s. m. Ornith. Petit figuier de Madagascar, auquel on a donné le nom vulgaire d'*œil de verre* ou *œil blanc*.

TCHÉRITA. s. m. Littér. ind. Nom de certains récits historico-mythologiques écrits en pali.

TCHERKASK. Géogr. Ville de la Russie d'Europe (Cosaques du Don), à 55 kilom. nord-est d'Azov, sur le Don; 1,500 hab. On l'appelle aussi *Vieux-Tcherkask*. || *Nouveau-Tcherkask*. Chef-lieu de la province, à 22 kilom. nord du Vieux-Tcherkask; 8,000 hab.

TCHERKESSE. adj. et s. des 2 g. Géogr. Nom d'un peuple nomade et guerrier qui habite au nord du Caucase. Les Tcherkesses ont conservé leur indépendance, et ne payent aucun tribut à la Russie, avec laquelle ils sont en guerre depuis plusieurs années. Ils font le commerce des esclaves, mais ne vendent point les femmes de leur nation. Les Tcherkesses ont à juste titre la réputation d'être une des plus belles races du globe. On les appelle aussi *Circassiens*, et le pays des Tcherkesses s'appelle Circassie. V. CIRCASSIE.

TCHERNIBOG ou **TCHERNOBOG**. Myth. slave. Le mauvais principe. Il est opposé à Belbog ou Bialibog.

TCHERNIGOV. Géogr. Ville de la Russie d'Europe, à l'ouest, ch.-l. d'un gouvernement de même nom; 7,000 hab.

TCHERNOWITZ. Géogr. Ville des États autrichiens (Gallicie), ch.-l. du cercle de Tchernowitz; 5,400 hab.

TCHEROKI. s. m. Ethnogr. Membre d'une tribu de l'Amérique. V. CHÉROKI.

TCHERV. s. m. Philol. Nom de la vingt-cinquième lettre de l'alphabet slave et de la vingt-quatrième lettre de l'alphabet russe. Le tcherv est une consonne composée qui a la valeur du groupe *tch*.

TCHETCHENTZE. adj. V. TCHERKESSE.

TCHESMÉ. Géogr. V. TSCHESMÉ.

TCHETANAYA. Myth. et hist. ind. Nom d'une incarnation moderne de Vichnou. Tchetanaya a fondé une secte de vichnavas, qui n'admet pas de caste. Il a vécu dans le XIVe siècle.

TCHETVÉRIK. s. m. Métrol. Mesure de capacité employée en Russie, et valant le huitième du tchetvert, ou 26 lit. 22.

TCHETVERT. s. m. Métrol. Mesure de capacité employée en Russie pour les matières sèches, et valant deux osmines, ou 209 lit. 74.

TCHETVERTKA. s. f. Métrol. Mesure de capacité employée en Russie, et valant le quart du tchetvérik, ou 6 lit. 55.

T'CHI-ET-T'CHA. Onomatopée par laquelle on exprime le bruit que fait une personne en éternuant. Sors donc, pauvre homme de bien! et *t'chi-et-t'cha :* l'un m'éternue au nez, l'autre m'y bâille. (Beaumarch.)

TCHICKIRNÉ. s. f. Mar. Gabarre turque qui sert au transport des bois sur la mer Noire et dans les environs de Constantinople.

TCHIRIKA. Géogr. Rivière de l'empire chinois (Daourie), sort des monts Stanovoï et tombe dans l'Amour, après un cours de 750 kilom.

TCHI-LI. Géogr. Province de la Chine, entre le golfe de Tchi-li à l'est, et au nord la grande muraille, qui la sépare de la Mongolie; 700 kilom. sur 490; 35,000,000 d'hab.; ch.-l. Pékin, capitale de tout l'empire.

— *Golfe de Tchi-li*. V. PÉ-TCHI-LI.

TCHIL-MINAR. (littéral. *les quarante colonnes*). Antiq. parse. Nom arabe des ruines de Persépolis. Les Persans emploient le nombre 40 pour désigner un grand nombre, comme 600 en latin et 10,000 en grec. Le palais royal d'Ispahan est aussi appelé *Tchil-minar*.

TCHIM. s. m. Gramm. Nom de la septième lettre de l'alphabet turc. Elle répond au *g* italien.

TCHINEWAD. s. m. Relig. parse. Pont qui conduit du mont Alborchs à la voûte céleste, [illegible] où se trouve la demeure d'Ahrimane.

TCHINGUÉ. s. f. Relat. Joueuse de harpe chez les Turcs.

TCHIPROVATZ. Géogr. Ville de la Turquie d'Europe (Roumélie), en Bulgarie, à 80 kilom. sud de Viddin.

TCHIRMEN. Géogr. Ville de la Turquie d'Europe (Roumélie), ch.-l. de sandjakat, à 35 kil. nord-ouest d'Andrinople.

TCHITRAGOUPTA. Myth. ind. Secrétaire d'Yama : c'est lui qui tient le livre où sont inscrites les actions humaines, et efface de ce livre ceux qui vont mourir.

TCHITRALIKHA. Myth. ind. Une des Apsaras.

TCHITRARATHA. Myth. ind. Chef des Grandharbas à la cour d'Indra.

TCHOCADAR. s. m. Hist. ott. Officier de la maison du sultan. || Domestique du grand vizir. || *Tchocadar-agha*. Maître de la garde-robe du sultan.

TCHORBADJI. s. m. Hist. ott. Titre des capitaines commandants des janissaires.

TCHOROK. Géogr. Rivière de la Turquie d'Asie (Erzeroum), limite l'Asie Mineure à l'est et tombe dans la mer Noire; cours, 310 kilom.

TCHOUDE. adj. et s. des 2 g. Ethnogr. Nom que l'on donne quelquefois à la famille des peuples ouraliens ou finnois. || Linguist. *Langues tchoudes*. V. FINNOIS.

TCHOUET. s. m. Ornith. Nom vulgaire du friquet.

TCHOUGOUIEV. Géogr. Ville de Russie (Kharkow), à 32 kilom. nord-est de Zmiev; 10,000 hab. Tanneries.

TCHOUKTCHI. adj. et s. m. Géogr. Nom d'un peuple d'Asie qui occupe le nord-est de la Sibérie, et donne son nom au cap Tchoukotsk; environ 50,000 âmes.

TCHOUNG-YOUNG. s. m. (littéral. *l'invariable milieu*). Philol. chin. Titre d'un ouvrage philosophique de Koung-tseu ou Confucius. Quelques auteurs l'attribuent à Tseu-sse, petit-fils de ce philosophe.

TCHOUROUM. Géogr. Ville de la Turquie d'Asie (Sivas), ch.-lieu de Livah, à 160 kilom. nord-ouest de Tokat.

TCHOUWACHE. adj. et s. des 2 g. Géogr. Nom d'un peuple de la Russie d'Europe, de race finnoise, qui habite les rives du Volga, au nombre de 350,000 individus. Les Tchouwaches ne sont chrétiens que depuis le XVIIIe siècle.

TCHU-SAN. Géogr. Île de la Chine, dans la mer Bleue, sur la côte de la province de Tche-kiang. Les Anglais en ont pris possession en 1840.

TCHUN-THSIÉOU. s. m. (littéral. *le printemps et l'automne*). Philol. chin. Titre d'un ouvrage historique de Koung-tseu ou Confucius, qui n'a encore été traduit dans aucune langue européenne.

TCHYAVANA. Temps hér. ind. Petit-fils de Brahma. Il était tellement absorbé dans la contemplation que les fourmis faisaient leur nid sur son corps sans qu'il s'en aperçut. Il épousa Sounyâ, fille du roi Saryâti.

TE. pron. personnel de la 2e personne des deux genres. Il a la même signification que *toi*, et s'emploie de même lorsqu'on parle, 1° à ses inférieurs ou aux personnes avec qui l'on vit très-familièrement; 2° à ceux que l'on méprise ou que l'on veut insulter, quelle que soit leur condition. V. TU et TUTOIEMENT.

— Il est tantôt régime direct. Je te remercie! Ah! scélérat, c'est maintenant que je *te* connais. (Mol.) Quoique je *te* perde de vue à travers les arbres, je n'ai pas besoin de *te* revoir pour *te* retrouver. (B. de St-P.) Tu peux partir, je ne *te* maudis pas. (Camp.) Sur ce pied-là, repris-je, va *te* remettre à table, et ne ménage point le vin de ma cave. (Le Sage.)

A qui du bien d'autrui veut *te* gratifier,
Tu ne dois pas trop *te* fier. (PESSELIER.)

— Tantôt il est régime indirect. Je te promets une récompense, c'est-à-dire, je promets à toi. Si je *te* disais le nom de toutes celles qu'il a épousées en divers lieux, ce serait un chapitre à durer jusqu'au soir. (Mol.) Quelque chose de toi, que je ne puis *te* dire, reste pour moi dans l'air où tu passes, sur l'herbe où tu t'assieds. (B. de St-B.) Si tu persistes à quitter la poésie, je *te* le répète, je *te* ferai obtenir un poste honnête et lucratif. (Le Sage.)

Lyre, qui *te* rendra ta divine influence,
Et tes magiques sons qui soumettaient nos cœurs?
(Mme TASTU.)

— Il est souvent, dans la même phrase, régime direct d'un verbe, et régime indirect d'un autre verbe. Il t'apprécie et te donne tous les jours de nouvelles preuves de son estime. Je t'aime, et pour *te* le prouver, je *te* fais mon confident. (Le Sage.) Dis-moi, je *te* prie, qui peut t'inspirer une peur d'un si mauvais augure? (Mol.)

Je te donnai sa place en ce triste accident,
Et te fis après lui mon plus cher confident.
(CORNEILLE.)

— L'*e* de *te* s'élide lorsque le verbe suivant commence par une voyelle. Il t'ennuyerait. On t'oubliera bien vite. Je ne t'accuse point, je pleure mes malheurs. (Corn.) Va, reprit-elle, je t'aime encore mieux dans ton naturel qu'autrement. (Le Sage.) *T'attendre aux veux d'autrui* [illegible] puis-je t'exprimer ce que je sens si bien. (Montesq.) Je t'avoue que cela me donne un furieux chagrin. (Mol.) J'aime bien ma mère, j'aime bien la tienne, mais quand elles t'appellent mon fils, je les aime encore davantage. (B. de St-P.)

— Il en est de même avec les temps composés. On t'a trompé. On t'aurait ruiné. Ton maître t'a-t-il ouvert son cœur là-dessus, et t'a-t-il dit qu'il eut quelque froideur qui l'ait obligé de partir? (Mol.) Pourquoi veux-tu me quitter? t'aurais-je donné, sans y penser, quelque sujet de mécontentement? (Le Sage.) Si l'habitant de la rivière Noire t'avait refusé la grâce de son esclave, je me serais battu avec lui. (B. de St-P.)

— Il s'élide aussi devant les pronoms *en* et *y*. Il ne t'en parlera plus. Ne t'y fie point. En toute chose, fais ce que tu dois, et, quelle que

soit l'opinion du vulgaire, ne t'en inquiète pas. (Boiste.) Tu peux t'en reposer sur le cœur d'une mère. (Volt.) Ame vénale, crois-tu donner à ton fils un autre père avec de l'argent : ne t'y trompe point ; ce n'est pas même un maître que tu lui donnes, c'est un valet. (J.-J. Rouss.) Si ta propre mort ne te fait descendre au tombeau, celle de ton épouse t'y entraîne toute vivante. (B. de St-P.)

— Quand *te* employé comme régime indirect est accompagné d'un autre pronom, il se place toujours le premier. On ne te l'enlèvera pas. Je *te* le dis du fond de mon cœur, j'honore le Français comme le seul peuple qui aime véritablement les hommes, et qui soit bienfaisant par caractère. (J.-J. Rouss.) Je ne *te* l'aurais pas dit autrefois, parce que j'aurais craint d'avoir l'air du despotisme. (Mirab.)

— *Te* se place toujours devant le verbe dont il est le complément. Il veut te convaincre. Tels sont les avantages qu'on te promet. Nos oiseaux chantent quand ils *te* voient ; tout est gai autour de toi, toi seule es triste. (B. de St-P.) Viens m'éclairer, source de lumière, foudroie avec ta plume divine les difficultés que je vais *te* proposer. (Montesq.) Je *te* verrai sans ombre, ô vérité céleste. (Volt.) *Te* montrerai-je les objets tels qu'ils sont ? (J.-J. Rouss.)

— Cependant, quand il est le complément d'un infinitif, il peut se trouver séparé de cet infinitif par un autre verbe, transposition qui ne manque pas d'élégance, mais qui est beaucoup moins usitée qu'autrefois, même en poésie. Je ne *te* puis blâmer d'avoir fui l'infamie. (Corn.) Soleil, je *te* viens voir pour la dernière fois. (Rac.) Je *te* le veux donner ; hélas ! c'est tout mon bien. (Flor.)

Et j'ai peur, s'il *te* faut expliquer mon souci,
Qu'on l'indemnise mal des frais de celui-ci.
(TH. CORNEILLE.)

— Cette transposition est impossible avec un temps composé. On ne pourrait dire, dans aucun cas, *comment t'a-t-elle pu faire consentir à cela;* il faut, *comment a-t-elle pu te faire,* etc.

— La répétition du pronom *te* devant chaque verbe est indispensable. Il voudrait te voir, t'entendre, t'embrasser. On t'honore dans Rome, on *te* courtise, on t'aime. (Corn.)

— Quoiqu'on dise *transportez-vous-y*, l'usage ne permet pas que l'on se serve au singulier du pronom *te* avant cet adverbe, et que l'on dise *transporte-t'y*. Il faut dire *transportes-y-toi*, ou plutôt prendre un autre tour, parce que cette dernière manière de s'exprimer, quoique régulière, est bizarre et choquante pour l'oreille.

TE. Chim. Abréviation qui veut dire *tellure*.

TÉ. s. m. Chir. Bandage qui imite la forme de la lettre T. Il est tantôt simple et tantôt double.

— Fortif. Disposition de plusieurs fourneaux de mine en forme de T pour faire sauter une fortification.

— Mus. anc. Une des quatre syllabes dont les Grecs se servaient pour solfier. *Té, ta, ti, tho.*

— Techn. Équerre dont la forme est celle du T. ‖ Vis qui tient la lame avec le manche du couteau. ‖ Sorte d'équerre double dont on se sert pour dessiner l'architecture. ‖ Bâtis de tôle en forme de T, mis au-dessus d'un tuyau de poêle, pour prévenir l'engouffrement du vent dans l'intérieur.

TEANUM. (pr. *té-a-nomm*). Géogr. anc. Ville de Campanie, capitale des Sidicins ; aujourd'hui *Teano*. ‖ Ville d'Apulie, au N., sur le Frento, non loin de la mer ; aujourd'hui *Civita*.

TEARUS. (pr. *té-a-russ*). Géogr. anc. Rivière de la Thrace, qui se jette dans le Contadesdus ; elle a trente-huit sources, les unes chaudes, les autres froides.

TEATE. Géogr. anc. Ville du Samnium, capitale des Marrucins. Patrie de Pollion, rival de Cicéron ; aujourd'hui *Chieti*.

TEBA. Géogr. Ville d'Espagne (Séville), à 60 kil. N.-O. de Malaga ; 4,500 hab.

TEBELEN. Géogr. Ville de la Turquie d'Europe (Roumélie), à 150 kilom. N.-O. de Janina. Patrie d'Ali, pacha de Janina.

TEBERRA. s. m. Relig. mahom. Espèce de moine persan.

TEBET. s. m. Relat. Hache d'armes des Turcs.

TEBETH. s. m. Chron. sacr. Nom du quatrième mois de l'année civile des Hébreux, qui était le dixième mois de leur année sacrée.

TÉBRUS. Temps hér. Un des douze fils d'Hip- [illegible]

[illegible] livres.

TECBIR. s. m. Hist. Nom par lequel les historiens des croisades désignent un cri de guerre des Sarrasins. C'est une corruption des mots *Allah acber*, Dieu est puissant.

TECH. Géogr. Rivière de France (Pyrénées-Orientales), se perd dans la Méditerranée, à 5 kilom. N.-E. d'Argelès ; cours, 70 kilom.

TECHDID. s. m. Philol. or. V. TECHEDID.

TECHN. Abréviation du mot Technologie.

TECHNICITÉ. s. f. (pr. *tèk-ni-si-té*). Néol. État, qualité de ce qui est technique. La technicité des termes.

TECHNESTHÉTIQUE. s. f. Didact. Science des beaux-arts. Dans la classification de M. Ampère, c'est une division des sciences [illegible] tiques et [illegible].

TECHNIQUE. adj. des 2 g. (pr. *tèk-ni-ke* ; du gr. τέχνη, art). Qui appartient à un art, qui est propre à un art. Mot technique. Terme technique. Expression technique. Le langage technique. Le nombre des mots *techniques* tend sans cesse à s'accroître, puisque, dans toutes les sciences, dans tous les arts, le génie de l'invention tend au progrès. (Encycl.)

— Philol. *Vers techniques*. Vers faits pour aider la mémoire, en y rappelant en peu de mots des principes, des faits, etc. Géographie, histoire de France en vers techniques. Les racines grecques de Claude Lancelot sont en vers techniques.

TECHNIQUE. s. f. S'est dit autrefois pour La science. La technique des langues.

TECHNIQUEMENT. adv. (pr. *tèk-ni-ke-man*). D'une manière technique ; selon les procédés techniques. Les batteurs sont désignés *techniquement* sous le nom de *calvanieri*. (H. Vivien.)

TECHNOGRAPHIE. s. f. (pr. *tèk-no-gra-fi* ; ét. gr., τέχνη, art ; γράφω, j'écris). Didact. Connaissance des procédés par lesquels on opère les transformations que les corps doivent subir, pour être appropriés aux divers usages auxquels on les destine. Ce mot a été employé par M. Ampère dans sa classification des sciences.

TECHNOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. (pr. *tèk-no-gra-fi-ke*). Didact. Qui appartient à la technographie.

TECHNOLITHE. s. f. (pr. *tèk-no-li-te* ; ét. gr., τέχνη, art ; λίθος, pierre). Minér. Pierre qui représente des dessins d'objets particuliers aux arts. On appelle *technomorphite* celle qui a la forme même d'un de ces objets.

TECHNOLOGIE. s. f. (pr. *tèk-no-lo-ji* ; ét. gr., τέχνη, art ; λόγος, discours). Didact. Traité des arts en général. On en a fait surtout la science des arts industriels, la connaissance des procédés employés dans les arts et métiers. La technologie nous paraît être en quelque sorte la théorie de l'industrie pratique. Se rapportant surtout à la description des procédés industriels, elle les prend dans la pratique, pour les décrire, les raisonner, indiquer leurs perfectionnements et en retracer l'histoire, rechercher ceux dont ils sont susceptibles, mettre en même temps les procédés actuels à la portée des industriels qui les ignorent encore et les rappeler à ceux qui les connaissent, en leur recommandant de nouveaux moyens, en leur montrant l'analogie de procédés empruntés à d'autres professions, en recherchant des applications aux découvertes scientifiques, etc. La technologie embrasse un champ immense. S'occuper de technologie. Rendre l'étude de la technologie plus facile.

— Explication des termes propres aux différents arts et métiers.

— S'est dit autrefois de la science des mots, et de la connaissance des choses. V. TERMINOLOGIE.

TECHNOLOGIQUE. adj. des 2 g. (pr. *tèk-no-lo-ji-ke*). Didact. Qui a rapport à la technologie, aux arts en général. Dictionnaire technologique. Nomenclature technologique. Procédés technologiques. Opérations technologiques. La science technologique.

TECHNOMORPHITE. s. f. (pr. *tèk-no-mor-fi-te* ; ét. gr., τέχνη, art ; μορφή, forme). Minér. V. TECHNOLITHE.

TECHNOPÉGIE. s. f. (pr. *tèk-no-pé-ji* ; ét. gr., τέχνη, art ; παίγνιον, enfantillage). Philol. Titre d'un petit poëme d'Ausone, dont chaque vers finit par un monosyllabe qui revient au commencement du vers suivant. Clément Marot a imité en vers français la technopégie.

TECK. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, monopétalées, régulières, de la famille des verbénacées, comprenant une seule espèce, le teck des Indes, grand et bel arbre dont le bois est employé dans les constructions, et dont les feuilles donnent une teinture rouge. On écrit quelquefois *tek*.

— Bois de cet arbre, recherché surtout pour la construction des navires. Un bordage de teck.

TECKLEMBOURG. Géogr. Ville des États prussiens (province Rhénane), à 30 kilom. N.-E. de Münster. Il y a eu autrefois un comté de Tecklembourg, qui n'a été réuni entièrement à la Prusse qu'en 1706.

TECMESSA. Temps hér. Fille de Teuthras ou de Téleutras, roi de Phrygie. Elle devint la captive d'Ajax Télamonien, qui l'épousa et en eut Eurysacès.

[illegible] λίθος, pierre). Minér. anc. Pierre que l'on trouve dans les éponges, et que l'on croyait propre à dissoudre les calculs des reins.

— Nom donné par quelques minéralogistes modernes à des pointes d'oursins fossiles en forme de massue.

TÉCOLOTE. s. m. Ornith. Hibou du Mexique, à plumage noir et brun.

TÉCOME. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, monopétalées, irrégulières, de la famille des bignoniées. Le técome grimpant, vulgairement nommé *jasmin de Virginie*, est cultivé dans les jardins. Le técome à cinq feuilles est aussi connu sous le nom vulgaire de *poirier des Antilles*.

TÉCOR. s. m. Ichthyol. Nom vulgaire du [illegible].

TECT. s. m. (du lat. *tectum*). Vieux mot qui signifiait Toit.

— Se dit encore pour Étable, dans quelques départements.

— Véner. Partie de l'os frontal sur laquelle porte le bois du cerf, du daim, etc.

TECTAIRE. s. f. Conchyl. Genre de coquilles univalves établi avec l'espèce de troque désignée sous les noms vulgaires de *toit chinois*, de *pagode* ou de *cul-de-lampe*.

TECTAME. Temps hér. Fils de Dorus et arrière-petit-fils de Deucalion ; il conduisit en Crète une colonie d'Étoliens.

TECTER. v. a. 1re conj. (du lat. *tectum*, toit). S'est dit pour Abriter.

TECTIBRANCHE. adj. des 2 g. (du lat. *tectus*, couvert, et du gr. βράγχια, branchies). Moll. Qui a les branchies couvertes. ‖ TECTIBRANCHES. s. m. pl. Ordre de gastéropodes, comprenant ceux de ces mollusques dont les branchies sont couvertes par une lame du manteau, ou enveloppées dans un bord redressé du pied.

TECTIPENNE. adj. des 2 g. (ét. lat., *tectum*, toit ; *penna*, aile). Entom. Dont les ailes forment une sorte de toit. ‖ TECTIPENNES. s. m. pl. Famille d'insectes névroptères, dont les ailes à l'état de repos, forment sur le dos une sorte de toit incliné à droite et à gauche.

TECTONE. s. m. Bot. Nom donné au teck. V. TECK.

TECTOSAGE. adj. et s. des 2 g. Géogr. anc. Nom d'un peuple gaulois qui faisait partie des Volces, dans la 1re Narbonnaise. Les principales villes des Tectosages étaient Toulouse, Carcassonne et Narbonne. ‖ Peuple de l'Asie Mineure, en Galatie, au N.-O. Ancyre et Gordinus étaient ses villes principales. C'était une colonie des Volces tectosages de la Gaule.

TECTRICE. adj. et s. f. (du lat. *tectrix*, *icis*; fait de *tegere*, couvrir). Ornith. Se dit des plumes qui couvrent les ailes et la queue des oiseaux. Les plumes tectrices ou les tectrices. ‖ *Les tectrices des ailes* sont partagées en *grandes tectrices*, placées immédiatement sur les rémiges ; *petites tectrices*, qui garnissent le haut de l'aile ; *tectrices moyennes*, tenant le milieu entre les précédentes ; *tectrices supérieures*, qui occupent le dessus de l'aile ; *tectrices inférieures*, qui en occupent le dessous. ‖ *Les tectrices de la queue* sont divisées en *supérieures*, qui couvrent le dessus de l'origine des rémiges, et *inférieures*, qui en couvrent le dessous.

TÉDÈLES. Géogr. Cap de l'Algérie, entre Bougie et Alger.

TE DEUM. s. m. (pr. *té dé-omm*). Cantique de l'Église catholique qui commence par ces mots latins : *Te Deum laudamus*. Il se dit ordinairement à la fin des matines, les jours qui ne sont point simples féries, ni dimanches du Carême et de l'Avent, et on le chante extraordinairement pour rendre publiquement grâces à Dieu d'une victoire ou de quelque autre événement heureux. Le Te Deum est attribué à saint Augustin et à saint Ambroise. Chanter un Te Deum pour telle victoire. Chanter un Te Deum pour la conclusion de la paix. ‖ Pl., des Te Deum. Nous avons souvent chanté des *Te Deum* que bien des mères traduisaient en *De profundis*. (Boiste.)

— Cérémonie qui accompagne cette action de grâces. Être invité au Te Deum. Assister au Te Deum.

TÉDIEUX, EUSE. adj. (du lat. *tædiosus*). Ennuyeux, fatigant, importun. Vieux, mais à regretter. *Tédieux*, plus noble qu'*ennuyeux*, aurait mieux figuré dans le style soutenu.

TÉDIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *tæda*, torche, flambeau ; *fero*, je porte). Myth. lat. Qui porte un flambeau. Surnom de Diane ou de la Lune, et de Cérès.

TEDJEN. Géogr. Rivière d'Asie, naît dans l'Iran et tombe dans le golfe de Balkhan. Cours, 450 kilom.

TEDORO. s. m. Pêch. Filet du genre des folles, dont les mailles ont trois pouces et demi d'ouverture.

TÉÉ. s. m. Relat. Nom du génie que chaque famille des habitants de Taïti adore dans son moraï ou cimetière.

TEEDIE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, monopétalées, de la famille des personnées, renfermant une seule espèce, la teedie luisante, qui croît au cap de Bonne-Espérance.

[illegible] Sud, naît dans le [illegible] au-dessous de la petite ville de Teffé.

TEFFILIN. s. m. Hist. relig. Espèce d'amulette que portent quelques juifs, et qui se compose d'un morceau de parchemin sur lequel ils écrivent plusieurs passages de la loi.

TEFLIS. Géogr. V. TIFLIS.

TÉGÉATE. adj. et s. des 2 g. Géogr. anc. Habitant de Tégée. ‖ Qui appartient à Tégée ou à ses habitants. ‖ Il se dit pour Arcadien. C'est un surnom de l'Arcadienne Atalante, de Carmente, de Calisto, de Mercure et de Pan.

TÉGÉATÈS. Temps hér. Un des fils de Lycaon. Il fut le fondateur de Tégée.

TÉGÉE. Géogr. anc. Ville d'Arcadie, près de l'Argolide, au S. de Mantinée, était une des plus anciennes de la Grèce. Patrie d'Aristarque. Mercure et Pan y étaient particulièrement honorés. Elle avait un temple de Minerve où périt Pausanias. Aujourd'hui *Piali*, et selon d'autres *Palæo-Episcopi* ou *Moklia*.

TÉGÉEN, ENNE. adj. et s. Géogr. anc. V. TÉGÉATE.

TÉGÉNERIE. s. f. Entom. Genre d'araignées contenant plusieurs espèces, entre autres celles dites *araignée domestique* et *araignée privée*.

TEGMEN. s. m. (pr. *teg-mènn*. du lat. *tegmen*, enveloppe). Bot. Enveloppe immédiate de l'amande. ‖ Enveloppe extérieure de la fleur des graminées. ‖ Ensemble des écailles qui recouvrent les germes dans le bourgeon.

— Entom. Nom donné par quelques auteurs aux ailes supérieures des insectes, quand elles sont coriaces et parsemées de nervures, comme dans les orthoptères.

TEGMINÉ, ÉE. adj. Bot. Qui est pourvu d'un tegmen.

TEGMINIPENNE. adj. des 2 g. (ét. lat., *tegmen, inis*, couverture ; *penna*, aile). Entom. Dont les ailes ressemblent à des espèces d'élytres.

TÉGULAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *tegula*, tuile). Minér. Qui est susceptible d'être divisé en lames assez étendues et peu épaisses.

TÉGULE. s. f. (du lat. *tegula*, tuile). Entom. Petite plaque située à l'origine des ailes supérieures des insectes hyménoptères.

TÉGUMENT. s. m. (pr. *té-gu-man* ; du lat. *tegumentum*, couverture, enveloppe ; rad. *tegere*, couvrir). Anat. Membrane extérieure qui couvre le corps de l'homme. Syn. peu usité de Peau.

— Se dit d'une manière plus générale de toutes les parties qui recouvrent et protégent le corps des animaux, avec leurs dépendances, poils, plumes, écailles, plaques cornées, etc.

— Bot. Membrane qui couvre les sores des fougères. ‖ *Tégument propre*. Enveloppe propre de la graine, ou spermoderme. ‖ *Teguments floraux*. Le calice et la corolle, c'est-à-dire les enveloppes des organes sexuels, envisagées d'une manière générale.

TÉGUMENTAIRE. adj. des 2 g. (pr. *té-gu-man-tè-re* ; rad. *tégument*). Hist. nat. Qui a le caractère du tégument. ‖ Qui fait l'office de tégument.

TÉGYRA. Géogr. anc. Ville de Béotie, où Apollon avait un oracle célèbre.

TÉGYRÉIEN, ENNE. adj. et s. Géogr. anc. Habitant de Tégyra. ‖ Qui appartient à cette ville ou à ses habitants.

— Myth. Surnom d'Apollon, Spécialement honoré à Tégyra.

TÉHAMA. s. m. Géogr. Territoire plat qui longe la côte de la mer Rouge, en Arabie.

TÉHÉRAN. Géogr. Capitale de la Perse ou royaume d'Iran, dans l'Irak-Adjémi ; 130,000 h.

TEHUANTEPETL. Géogr. Ville du Mexique (Oaxaca), sur le golfe de Tehuantepetl, à l'embouchure de la rivière du même nom, dans le grand Océan, à 260 kilom. S.-E. d'Oaxaca.

— *Isthme de Tehuantepetl*. Langue de terre qui va du golfe de Tehuantepetl à celui de Campêche ; 260 kilom. de large.

TEHYEMMUN. s. m. Relat. V. TEYAMOUN.

TEIA ou **TEIAS.** Dernier roi des Ostrogoths, en Italie, élu en 552, tué dans une bataille, à Nocera, en 553.

TÉIEN, ENNE. adj. et s. Géogr. anc. Habitant de la ville de Téos. ‖ Qui appartient à cette ville ou à ses habitants.

— Poét. *Le poëte téien*. Anacréon, qui était né à Téos.

TEIFALES. s. m. pl. Hist. Nom d'un peuple d'origine scythique, qui, selon quelques historiens, habitait le Poitou à l'époque de la bataille de Tolbiac, en 496.

TEIGNANT. part. prés. du v. Teindre. Qui teint. Il est invariable. Des baies molles, rougeâtres, et teignant les mains.

De sa noire liqueur *teignant* la mer profonde,
L'autre plonge, s'esquive, et disparaît dans l'onde.
(DELILLE.)

TEIGNANT, ANTE. adj. Qui est propre à teindre. Les corps qui jouissent de la double propriété de pouvoir tout à la fois s'unir à la fibre organique et à la matière *teignante*. (Lenorm.)

TEIGNASSE. s. f. V. TIGNASSE.

TEIGNE. s. f. (pr. *tè-gne* ; du lat. *tinea*, on [illegible] cuir chevelu, caractérisée par la rougeur, une démangeaison violente, et l'éruption de vésicules transsudant une humeur âcre, fétide, qui ronge les glandes cutanées, les tissus, et amène avec le temps une altération générale de l'organisme. La teigne est quelquefois héréditaire. La mauvaise nourriture, la malpropreté surtout, favorisent son développement. Teigne faveuse, granulée, furfuracée, amiantacée, muqueuse. Tête couverte de teigne. Avoir la teigne. La teigne se distingue des éruptions communes dans l'enfance par sa persistance, et c'est ce qui la fait reconnaître aux personnes qui sont étrangères à l'instruction médicale. (Charb.) On voit communément de graves accidents succéder à une disparition trop rapide de la *teigne*. (Id.) On considère vulgairement la *teigne* comme une affection contagieuse : l'observation et

l'expérience ont rendu cette opinion contestable. (Id.) Puis il me demanda si ce n'était pas moi qu'il avait vu à la porte d'une église, la tête couverte d'une *teigne*. (Le Sage.)

— Prov. et fig. *Tenir comme la teigne.* Être difficile à enlever, à écarter.

— Agric. Maladie de l'écorce des arbres.

— Art vétér. Ulcération fétide qui a son siége à la fourchette du pied des chevaux, et qui amène la chute de la partie attaquée.

— Bot. Nom vulgaire de la cuscute.

— Entom. Genre de lépidoptères séticornes de la tribu des tinéites, dont on distingue plusieurs espèces connues par les dégâts qu'elles causent dans nos habitations. Les principales sont : la *teigne fripière*, la *teigne des pelleteries*, la *teigne des tapisseries*, qui déposent leurs larves dans les étoffes de laine, les livres, les pelleteries, et, à l'état de chenille, endommagent ces objets, non-seulement en les rongeant, mais en s'y frayant des routes ; la *teigne des grains*, qui fréquente les greniers, lie ensemble plusieurs grains de blé, d'avoine, etc., avec de la soie, et les attache à un fourreau dans lequel elle se retire, se procurant ainsi à la fois la nourriture et le logement. ‖ *Teigne à falbalas.* Nom donné aux fourreaux que construisent les chenilles des teignes, quand ils sont formés de replis flottants comme festonnés. ‖ *Teigne des faucons.* Nom vulgaire des ricins qui vivent sur les plumes des oiseaux de proie. ‖ *Teignes aquatiques.* Larves des friganes.

TEIGNERIE. s. f. (rad. *teigne*). Hist. médic. Dans quelques hôpitaux, Emplacement où l'on met les teigneux, où l'on fait leur pansement.

TEIGNEUX, EUSE. adj. et s. (rad. *teigne*). Qui a la teigne. Il est teigneux. C'est un teigneux.

— Pop. *C'est un teigneux, c'est donc un teigneux* Se dit d'un homme qui n'ôte pas son chapeau pour saluer.

— Prov. et pop. *Il n'y avait que trois teigneux et un pelé.* Se disait autrefois, comme on dit aujourd'hui, *il n'y avait que trois tondus et un pelé.*

— Anc. typogr. *Balles teigneuses.* Balles sur lesquelles l'encre ne pouvait pas prendre, parce qu'elles étaient trop humides.

TEIL et TEILLEAU. s. m. Bot. Noms vulgaires du tilleul.

TEILLAGE ou **TILLAGE.** s. m. (pr. *tè-ya-je, ti-ya-je*). Techn. Opération qui consiste à rompre les crins de chanvre, à séparer les chenevottes de l'écorce, et à réduire celle-ci en filasse, pour la convertir ensuite en fil. Le *teillage* à la main se fait ordinairement, à la campagne, par les femmes qui conduisent leurs animaux au pâturage, et dans la seule vue d'utiliser leur temps. (Lenorm.) Dans les grandes exploitations, le *teillage* se fait par machine. (Id.) Il serait à désirer que les mécaniciens dirigeassent leurs recherches du côté du *teillage*, plutôt que du côté du broyage. (Id.)

TEILLÉ, ÉE, ou **TILLÉ, ÉE.** part. pass. du v. Teiller ou Tiller. Chanvre teillé. Lin teillé. Le déchet du chanvre broyé est plus considérable que celui du chanvre *teillé*. (Lenorm.)

TEILLER ou **TILLER.** v. a. 1re conj. (pr. *tè-yé, ti-yé*; du gr. τίλλειν, arracher, séparer, diviser ; d'où l'allem. *theilen*, *teilen*, qui a la même signif. ; ou du lat. *tiliare*, fait de *tilia*, tilleul et espèce d'arbuste, de l'écorce duquel on fait de la corde). Techn. Retirer le lin, le chanvre, etc., de dessus le bois de la tige de la plante qui fournit la filasse, et que cette peau renferme. Teiller le chanvre. Teiller le lin. Avant de *teiller* le chanvre, on lui fait subir quelques opérations préparatoires, car les plantes textiles ne céderaient pas leur écorce au moment où on les récolte. (Lenorm.)

TEILLEUL. Géogr. Ch.-l. de canton (Manche), à 12 kil. S.-E. de Mortain ; 2,400 hab.

TEILLEUR, EUSE, ou **TILLEUR, EUSE.** (pr. *tè-yeur, ti-yeur*). Techn. Ouvrier, ouvrière qui s'occupe de retirer le lin, le chanvre, etc., de dessus le bois de la tige de la plante qui fournit la filasse. Un teilleur. Une teilleuse. La même ouvrière distribue aux *teilleuses* le chanvre au fur et à mesure qu'il est suffisamment sec, et le remplace par d'autre qui n'est pas hâlé. (Lenorm.)

TEINCHER. v. a. 1re conj. Vieux mot. S'est dit pour Tancer, gronder, quereller.

TEINDOUX. s. m. Hortic. Variété de pêche.

TEINDRE. v. a. 4e conj. (du lat. *tingere*; dérivé du gr. τέγγω, même signif.). *Je teins, tu teins, il teint ; nous teignons, vous teignez, ils* [illegible] *teindrai. Je teindrais. Teins, teignons, teignez. Que je teigne. Que je teignisse. Teignant.* Faire prendre à une étoffe ou à quelque autre chose une couleur différente de celle qu'elle avait, en la plongeant dans une liqueur chargée d'une substance colorante qui la pénètre. Teindre du fil, de la laine, de la soie, du coton. Teindre de la toile, du drap, des étoffes. Teindre en bleu, en violet, en vert, en rouge, etc. Chez presque tous les peuples, la couleur rouge *teignit* le manteau des rois. (Richer.) Les couleurs qui servent à *teindre* les fils ou les tissus se divisent en deux grandes classes ; la plus grande partie appartient au règne organique ; un certain nombre est d'origine minérale. (Gault. de Claubry.) Il est possible de *teindre* un châle de cachemire en couleurs variées, et de lui rendre toute l'apparence de la nouveauté. (Id.) Les procédés qu'on emploie pour *teindre* le coton filé s'appliquent également à *teindre* le fil de lin ou le fil de chanvre. (Lenorm.)

— Se dit aussi en parlant des choses qui colorent l'eau et autres liqueurs où on les jette. Le bois de campêche teint l'eau en rouge. Les gros vins rouges du Midi peuvent servir à teindre les vins blancs. Je joignis aux pavots et aux soucis une fleur de foulsapatte, qui sert aux cordonniers à *teindre* leurs cuirs en noir. (B. de St-P.)

— Colorer en général, imprimer une couleur. L'encre teint le linge. Les mûres teignent les mains. Il passa par le bois, où il *teignit* leurs habits du sang du lion, et continua son chemin jusqu'à la capitale de l'île d'Ebène. (Gall.)

— Fig. L'humiliation de mon état *teignait* de sa couleur jusqu'aux louanges qu'on me donnait. (Mme de Staël.)

— Fig. et poét. Teindre son bras, ses mains dans le sang de quelqu'un. Teindre la terre, les dalles de son sang. Les nuages qui teignent l'horizon.

Jurez-moi que jamais vous ne *teindrez* vos mains
De votre propre sang ni du sang des Romains.
(Crébillon.)

Ils *teignent* de leur sang ce palais odieux,
En implorant leur roi qui les trahit tous deux.
(Voltaire.)

— se teindre. v. pron. Être teint. Le lin et le chanvre se *teignent* difficilement, et la teinture est peu solide. (Gault. de Claub.) La soie exige peu de chaleur ; la laine au contraire se *teint* par une grande ébullition. (Id.)

— Fig. Les lois rencontrent toujours les passions et les préjugés du législateur. Quelquefois elles passent au travers et s'y *teignent*; quelquefois elles y restent et s'y incorporent. (Montesq.) Il est plus facile de se *teindre* d'une infinité de connaissances que de se bien pénétrer d'un petit nombre. (Boiste.)

TEINE. s. m. Philol. Nom de la seizième lettre de l'alphabet celtique ou gaélique. Le teine répond à notre *t*.

TEINT. s. m. (pr. *tein*). Techn. Manière de teindre. On appelle *grand teint* ou *bon teint*, le teint qui se fait avec des substances chères, et qui donnent une couleur solide ; et *petit teint*, *faux teint* ou *mauvais teint*, celui qui se fait avec des substances communes dont la couleur tient peu. Etoffe qui est bon teint, qui est mauvais teint. Le drap de cette nuance n'est pas bon teint.

TEINT. s. m. (pr. *tein*). Coloris du visage. Teint blanc, vermeil. Teint brun, jaune, olivâtre. Teint vif, délicat, fleuri, clair, uni, frais, reposé. Teint pâle, blême, décoloré, défait, flétri. Teint échauffé, couperosé, basané, plombé, huileux, blafard, livide. Avoir le teint beau, délicat, le teint haut en couleur. Le soleil gâte le teint. Eau, pommade pour le teint. Jamais je ne vous vis un *teint* si frais et si gaillard. (Mol.) Soudain, son visage a changé, son *teint* s'est éclairci, ses yeux se sont animés. (Id.) Ses yeux se cavèrent, son *teint* jaunit et sa santé s'altéra. (B. de St-P.) Elles ont le *teint* médiocrement blanc. (J.-J. Rouss.) La pâleur de la mort est déjà sur son *teint*. (Rac.) La sombre jalousie au *teint* pâle et livide. (Volt.) Je lui aurais souhaité seulement un *teint* plus vermeil, car elle était fort pâle. (Le Sage.) Il possédait plusieurs secrets fort utiles aux dames, et entre autres celui de leur rendre le *teint* admirable par le moyen d'une eau de son invention. (Id.) L'âge fait perdre successivement au *teint* son éclat. (Encycl.) L'homme qui passe une grande partie de sa vie à l'air libre et dont la face reste exposée au contact direct des rayons solaires, ne tarde point à voir son *teint* rougir, brunir fortement. (Id.)

On dit que ton front jaune et ton *teint* sans couleur,
Perdit en ce moment son antique pâleur. (Boil.)

— Épith. Teint de lis, d'albâtre, de rose ; teint de lis et de rose. ‖ Périphr. La fraîcheur, l'éclat, la pâleur du teint ; les lis, les roses de son teint ; l'incarnat de son teint ; de son teint les couleurs vermeilles ; les vives couleurs, les couleurs virginales, l'albâtre de son teint. Son *teint* décoloré regrette en vain ses roses. (De Guerle.)

Les roses et les lis
Etaient sur son *teint* leur brillant coloris. (Massen.)

Un feu subit a peint
D'un ardent incarnat l'albâtre de son *teint*. (De.)

— En poésie, *teint* se dit quelquefois pour Couleur, en parlant des choses. Que l'arbre offre à vos mains la pomme au *teint* vermeil. (Del.)

Et des sels du fumier se forment en secret,
Le parfum de la rose et le *teint* de l'œillet. (Id.)

[illegible]
Le pourpre de son *teint* accuse sa vieillesse. (Basse.)

TEINT, EINTE. part. pass. du v. Teindre. S'empl. adjectiv. Etoffe solidement teinte. As-tu remarqué ses cheveux noirs ? ils sont *teints*, aussi bien que ses sourcils et ses moustaches. (Le Sage.)

— *Teint en.* Drap teint en vert. Robe teinte en bleu. Le tissu *teint* en jaune par la gaude du vert avec indigo. (Gault. de Claub.)

— *Teint de.* La plupart des pastels ne sont que des terres d'alun *teintes* de différentes couleurs. (Buff.) On sait avec quel empressement les peuples sauvages recherchent les étoffes *teintes* de la couleur rouge. (Richer.) Les chefs de guerres, le tomahawk à la main, le pennage en tête, les bras et la poitrine *teints* de sang, prennent la gauche. (Chateaub.)

— Fig. Où trouverai-je ces mots *teints* de toutes les nuances, et ces expressions animées dont le charme parfume mes vers de cette essence pure, de cet air aromatique qui circule sans cesse autour de vous ? (Deleuze.)

— Fig. *Avoir le bras teint de sang, les mains teintes de sang ; être teint du sang de ses victimes.* Se dit en parlant d'un homme qui a commis ou ordonné un ou plusieurs meurtres. Mon bras n'est encore *teint* que du sang des Français. (Volt.) Réponds-moi, de quel sang tes mains sont-elles *teintes* ? (Id.) Vous, *teint* du sang d'un père expirant à mes yeux. (Rac.)

— Comm. *Drap teint en laine.* Drap dont la laine a été teinte avant d'être employée à fabriquer l'étoffe.

TEINTE. s. f. Peint. Nuance qui résulte du mélange de deux ou de plusieurs couleurs. Teinte bleue-verdâtre. Teinte jaune-verdâtre. Teinte brune-noirâtre. Teinte blafarde. Teinte sale.

— Degré de force des couleurs. Teinte forte. Teinte faible. La diminution, la dégradation des teintes. Tout ce que nous venons de dire s'applique aux fils et tissus d'une *teinte* uniforme. (Gault. de Claub.)

— Fig. Avec quelle sollicitude nous devons veiller sur nos préjugés, et nous défier de la *teinte* dont l'esprit de parti colore notre vue. (Thomas.) La vertu prend la *teinte* du tempérament. (L'ab. Prévôt.)

— *Teinte plate.* Teinte uniforme. ‖ *Teinte vierge.* Couleur qui n'est point mélangée.

— *Demi-teinte.* Teinte extrêmement faible, ton moyen entre la lumière et l'ombre. Figures qui sont dans la demi-teinte, qui se détachent en demi-teinte.

— Fig. La plupart des esprits sont dans la demi-*teinte*. (Boiste.)

— *Teinte* se dit en parlant des couleurs répandues dans la nature. Lorsque l'aurore venait joindre à leurs douces et éternelles clartés ses *teintes* de rose, je me croyais aux portes du ciel. (B. de St-P.) Les mâts, les haubans, les vergues du navire, étaient couverts d'une *teinte* de rose. (Chateaub.)

La paisible clarté décroît par intervalles,
D'une *teinte* plus douce elle empreint les tableaux.
(Delav.)

L'aimable demi-jour, avant-coureur de l'ombre,
Sur la pourpre des monts verse une *teinte* sombre.
(Novaris.)

— Fig. et au sens moral, Apparence légère. Une teinte d'amour-propre. Une teinte de malice, d'ironie. Il y a dans ces vers une teinte de mélancolie qui émeut.

TEINTÉ, ÉE. part. pass. du v. Teinter. S'empl. adjectiv.

— Fig. Coloré. Voyez-vous cette île ? continuait [illegible], en étendant le doigt vers le midi, et montrant une masse conique qui sortait du milieu de la mer *teintée* du plus bel indigo. (Al. Dumas.)

TEINTER. v. a. 1re conj. (rad. *teinte*). Peint. et archit. Colorier d'une manière plate, avec des teintes plates plus ou moins foncées. Teinter un plan. Teinter de jaune, de rouge, de bleu, etc., telle partie d'un plan.

TEINTURE. s. f. (rad. *teinte*). Liqueur préparée pour teindre. Mettre des étoffes à la teinture. Donner la teinture à une pièce de soie, à une pièce de drap.

— Fig. C'est une forte *teinture*, quand l'âme en est une fois abreuvée ; et qui ne s'en va qu'elle n'emporte aussitôt la pièce. (Mont.)

— Action, art de teindre, fixation à la surface des fibres textiles, de particules colorantes. On doit attribuer à la teinture une origine très-reculée. Il est à présumer que les premières teintures furent dues à des matières animales. L'établissement des Gobelins a eu une grande part dans l'avancement de la teinture. S'occuper de teinture. Procédé nouveau pour la teinture des draps. La *teinture* des divers tissus exige des conditions particulières, suivant leur nature. (Gault. de Claub.)

— Impression de couleur que prend l'étoffe ou la chose que l'on teint. Etoffe qui prend bien la teinture. Drap d'une bonne, d'une mauvaise teinture.

— Fig. Connaissance légère, superficielle, d'une science, d'un art. Avoir une teinture de géographie, de physique. Avoir quelque teinture des belles-lettres. A peine la tête d'un jeune présomptueux a-t-elle reçu une *teinture* superficielle d'instruction, qu'il va la frotter, dans des débats, contre des têtes qui en sont imprégnées. (Boiste.) Nous n'avons qu'une *teinture* et une surface de religion. (Fléch.) Ils se connaissaient, [illegible] mais ils n'avaient pas la moindre *teinture* de celles qu'on enseigne dans les universités. (Le Sage.)

— Fig. encore, Impression que l'éducation, les fréquentations, etc., laissent dans l'âme. Quand on a été élevé par des gens de bien, il en reste quelque teinture de vertu. Il est impossible de hanter des gens corrompus, sans qu'il en reste une teinture de libertinage. L'esprit prend, malgré qu'il en ait, la *teinture* des choses auxquelles il s'applique. (Volt.)

— Chim. et pharm. Solution d'une ou de plusieurs substances, simples ou composées, dans l'alcool ou l'éther. Teinture d'alun, d'antimoine, de belladone, de benjoin, de cannelle, de gaïac, d'iode, de Mars, d'opium, d'or, de quinquina, de safran, de savon, de succin ; teintures [illegible] éthérée de castoréum, de cantharides, de bestuchef, de phosphore. Aujourd'hui, quand on parle de teintures à base d'alcool, ou teintures spiritueuses, on se sert plus ordinairement du mot *alcool*, et on dit plutôt *alcool de gaïac, de safran*, que *teinture de gaïac, de safran*.

TEINTURERIE. s. f. Tech. Atelier de teinture. ‖ Métier du teinturier. Teinturier sur coton et sur fil. Les *teintureries* de Sidon et de Tyr étaient les plus célèbres dans l'antiquité. (Encycl.)

TEINTURIER, IÈRE. s. Techn. Celui, celle dont le métier est de teindre. Teinturier habile, soigneux. Envoyer, donner une robe, un châle, un habit au teinturier. Les ateliers du *teinturier* sur coton diffèrent beaucoup de ceux dans lesquels on opère sur la laine et sur la soie. (Lenorm.) Les *teinturiers* qui réussissent le mieux sont ceux qui s'étudient à bien connaître les ingrédients qu'ils emploient. (Id.)

— *Teinturier-dégraisseur.* Celui qui se charge non-seulement de teindre, de donner une couleur différente aux étoffes, aux vêtements, mais de les nettoyer, d'en faire disparaître les taches.

— On appelle fig. et fam. *teinturier*, celui qui revoit, corrige les écrits d'un autre. Voltaire a été longtemps le teinturier du roi de Prusse. Il n'est point de femme auteur à qui la jalousie des hommes ne suppose un *teinturier*. (Boiste.) ‖ On dit proverb. dans ce sens, *Il a fait cela avec son teinturier.*

TÉIIDES. s. m. pl. Erpét. Famille de reptiles de l'ordre des sauriens.

TEK. s. m. Bot. V. teck.

TÉKAYRNE. s. m. Hist. or. Nom que les Arabes d'Afrique donnent à tous les musulmans qui ont fait le pèlerinage de la Mecque.

TEKEDEMPT. Géogr. Ville de l'Algérie, à 270 kil. S.-O. d'Alger, et à 80 kil. de Mascara. Les Français ne l'ont occupée qu'en 1841.

TÉKÉLI (Emeric). Magnat hongrois, né en 1658, tenta de se soustraire à la domination de l'Autriche, s'unit aux Turcs, remporta de grands avantages sur les troupes impériales, et fut nommé par Soliman II prince de Transylvanie (1690), puis roi de Bohême. Battu quelque temps après par le prince de Bade, il ne fit plus la guerre qu'en partisan, fut contraint de se réfugier à Constantinople, où il se fit cabaretier, et mourut près de Nicomédie en 1705.

TEKIÉ. s. m. Relat. Monastère des Bektachites.

TEKKE-ILI. Géogr. Sandjakat de la Turquie d'Asie (Anatolie) ; 150 kil. sur 130. Ch.-l. Sat..leh.

TEKKIDA. s. m. Relat. Nom d'une fête solennelle au Tonquin. On y fait une espèce d'exorcisme général.

TEKLÉ. s. m. Relat. Bande d'étoffe qui fait partie du vêtement des Brésiliens.

TÉKO. s. m. Relat. Se dit, à Banca, des enfants d'un Chinois et d'une Malaise.

TEL, ELLE. adj. Pareil, semblable ; qui est de même qualité. Je ne vis jamais rien de tel. Une telle conduite n'est pas supportable. De tels hommes sont bien coupables. Ah ! monsieur, voudriez-vous que je commisse un tel péché ? (Mol.) Il n'est rien tel en ce monde que de se contenter. (Id.) On peut dire qu'une *telle* action n'a point et de modèle, et qu'elle ne sera point imitée. (Fléch.) Pour bien peindre de *telles* choses, il faut avoir un génie capable de les faire. (Id.) De *tels* sujets fournissent ordinairement de nobles idées. (Boss.) Pour chacun, les femmes, les fleurs les plus belles sont celles qui lui paraissent *telles*. (Boiste.)

— On s'en sert aussi, dans le style noble, pour comparer une personne à elle-même. Tel on l'avait vu dans les combats, [illegible] sible, occupé de ce qu'il fallait pour le [illegible] nir, *tel* parut-il dans ce dernier choc (Boss.) *Tel*, et encore plus grand, [illegible] temps après à Nerwinde. (Mass.)

— Il sert à marquer le rapport d'une personne, d'une chose à une autre, et se construit alors avec *que*. Il est tel que son frère. C'est une femme telle qu'il vous la faut. Les ouvrages légers, tels que les contes, les épigrammes, les chansons. Que ne puis-je vous le représenter *tel* qu'il était lorsqu'après un long et pénible travail il allait jouir d'un noble repos. (Fléch.) Il se vit mortel, et se sentit *tel* que nous le voyons aujourd'hui. (Id.) La voilà cette princesse si admirée et si chérie, la voilà *telle* que la mort nous l'a faite. (Boss.) Je peins le monde *tel* que vous le connaissez [illegible] loir paraître *tel* que l'on est. (De Bern.) La vraie philosophie est de voir les choses telles qu'elles sont. (Buff.)

— Quand il y a opposition, on répète le mot *tel*. Regardez le monde *tel* que vous l'avez vu dans vos premières années, et *tel* que vous le voyez aujourd'hui. (Mass.) Il faut paraître, non pas *tel* qu'on est, mais *tel* qu'on vous veut. (Id.)

— Il se construit encore avec *que*, lorsqu'il remplace un adjectif qui [illegible] tout. Il est d'une telle difformité, qu'il n'ose se présenter nulle part. [illegible]

courage, elle se conserva toujours dans la confidence des princesses de la cour. (Fléch.) *Telle* est l'injustice des hommes : la gloire la plus pure et la mieux acquise les blesse. (Id.) *Tel* est le caractère de l'avarice de se manifester de tous les côtés. (Mass.) *Telle* est la destinée de presque tous les conquérants. (Fén.) Ils eurent ensemble un entretien qui fut *tel*, que le protecteur obtint que je serais élargi dès ce jour-là. (Le Sage.) Tel que vous me voyez, je puis vous être utile. (Id.)

Tel est du préjugé le pouvoir ordinaire :
Il asservit aisément le crédule vulgaire.
(L. Franc. de Pomp.)

— *Tel que* suivi d'un nom s'emploie tantôt en bonne et tantôt en mauvaise part. Ainsi, un *homme tel que lui* peut signifier un homme de son rang, de son mérite, ou encore, un homme aussi médiocre, aussi vil. On dit de même, *un homme tel que moi, tel que vous, des hommes tels que nous*. Un homme *tel* que vous méritait bien cette distinction. (Acad.) Des pécheurs *tels* que nous refuseraient-ils de faire pénitence, comme fit cet homme juste. (Fléch.) Se peut-il qu'il y ait sur la terre des gens assez las de vivre, pour oser tenir de semblables discours d'un homme *tel* que moi ! (Le Sage.)

Un soldat *tel* que moi peut justement prétendre
A gouverner l'État, quand il l'a su défendre. (Volt.)

— Fig. et fam. *A telles enseignes*. La preuve en est que. Je reviens des Tuileries, à telles enseignes que j'y ai rencontré votre frère. Ah ! je m'en souviens présentement, repartit l'administrateur avec un sourire malin, à *telles* enseignes que vous étiez tous deux de bons enfants. (Le Sage.)

— Prov. *Tel maître, tel valet*. Les valets suivent ordinairement l'exemple de leur maître. ‖ *Telle vie telle fin*. D'ordinaire, on meurt comme on a vécu.

— *Tel* se dit des personnes et des choses qu'on ne peut ou qu'on ne veut pas nommer, désigner d'une manière déterminée. Ces vers sont de tel poète. Il est maintenant dans telle ville. Par telle raison. A telles conditions. Tel homme méprise ce que tel autre recherche. *Tel* abbé qui s'intitule frère se fait appeler monseigneur par ses moines. (Volt.) *Telle* personne qui cherchait à vous plaire s'y est pris beaucoup plus mal et a moins bien réussi que *telle* autre, dont le cœur était libre et indifférent. (Scribe.) *Telles* femmes pendant la terreur avaient donné des preuves multipliées d'héroïsme, de qui la vertu est venue échouer contre un bouquet de fleurs, une fête, une mode nouvelle. (Chateaub.) Mettez-vous dans *telle* situation qu'il vous plaira, il n'est point de moment qui ne puisse être pour vous le dernier. (Mass.) Demain, à six heures, on part pour la pêche; on va se promener à *tel* endroit : voulez-vous en être ? (J.-J. Rouss.) Il y a *telle* folie qui vaut mieux que *telle* sagesse. (La Beaum.)

— substantiv. *Un tel, une telle*, désignent quelqu'un indéterminément. C'est un homme qu'on ne saurait trouver : il est tantôt chez monsieur un *tel*, et tantôt chez madame une *telle*. (Acad.) Un *tel* laisse un poste vacant, et on s'empresse de le demander. (Mass.) Un *tel* a composé la plus jolie pièce du monde sur un *tel* sujet. (Mol.) Une *telle* a fait des paroles sur un *tel* air. (Id.) Monsieur un *tel* écrivit hier au soir un [illegible] à mademoiselle une *telle*. (Id.) N'est-ce pas vous, monsieur, qui vous nommez un *tel* ? (Regnard.)

[illegible]
Qu'un *tel* a de l'esprit, qu'il est homme de bien.
(Mme [illegible])

— Quelquefois on supprime le déterminatif *un, une*. *Tel* est récompensé, qui [illegible] puni. [illegible] plus, [illegible] que son maître lui a [illegible] d'autorité et trop de richesses. (Fén.) *Tel* [illegible] à pleines mains qui n'oblige personne. (Corn.) *Tel* est riche avec un arpent de terre, *tel* est gueux au milieu de ses monceaux d'or. (J.-J. Rouss.) *Tel* qui rampait s'élève et nous étonne. (Lamotte.) *Tel* qui résiste à l'art se rend à la nature. (Demoust.) Et *tel* qui tend un piège y peut tomber soi-même. (Roissy.) *Tel* brille au second rang qui s'éclipse au premier. (Volt.) *Tel* vous semble applaudir qui vous raille et vous joue. (Boil.) *Tel* est pris qui croyait prendre. (La Font.)

Tel [illegible] soldat,
A qui le soldat porte envie. [illegible]

Tels que l'on [illegible]
Dans la [illegible] de bons serviteurs. [illegible]

— Prov. *Tel refuse qui après muse*. [illegible]

[illegible]

— *Présents tels et tels*. Formule du style de notaire, dans les actes. A ce présents et acceptants tels et tels.

— Il [illegible]

[illegible]

que avec le subjonctif est assez rare, surtout chez les bons écrivains modernes, mais il est des circonstances où il devient nécessaire, et on en trouve des exemples dans les meilleurs auteurs du XVIIe et du XVIIIe siècle. Qu'y a-t-il de plus évident que cette vérité, qu'un nombre, *tel* qu'il soit, peut être augmenté. (Pasc.) Le plus fin, *tel* qu'il soit, en est toujours la dupe. (Regnard.) On prouve très-bien à cet enfant que cette religion, *telle* qu'elle soit, est la seule véritable. (J.-J. Rouss.) Ce grand choix, *tel* qu'il soit, peut n'offenser personne. (Volt.) V. QUEL.

— En poésie et dans le style soutenu, *tel* s'emploie dans les comparaisons pour *Ainsi*. *Tel* Hercule filant rompait tous les fuseaux. (Boil.)

Telle à l'aspect du loup, terreur des champs voisins,
Fuit d'agneaux effrayés une troupe bêlante. (Boileau.)

Telle aux feux du soleil, à demi-colorée,
Rougit en mûrissant la grappe diaprée. (Desaint.)

— Quelquefois il se met, tant au premier nombre qui établit une comparaison, qu'au commencement de celui où elle est appliquée.

Tel qu'on voit aux rayons d'un oblique soleil
Se peindre d'un feu rouge un nuage vermeil,
Ou briller au matin la pourpre de l'aurore,
Telle on voit la rougeur dont son teint se colore.
(Desaintange.)

— *Tel quel*. Manière de parler qui signifie Aussi mauvais que bon, ou encore, De peu de considération, de peu de valeur. Un domestique tel quel. Un dîner tel quel. Une voiture telle quelle. Des gens tels quels. Après eux marchaient les prévôts des marchands et des échevins, bigarrés de diverses couleurs, puis la cour du parlement, *tel* quel. (Chateaub.) Cette expression familière a été ennoblie par Bossuet, qui a dit en parlant d'Henriette d'Angleterre : *La voilà telle que la mort nous l'a faite, et encore ce reste, tel quel, va-t-il disparaître*. (Boss.)

— Se dit quelquefois d'une chose prise au hasard. Ils ont été contraints de prendre une proposition *telle* quelle, et de la condamner. (Pascal.)

— *Tel quel*, signifie aussi Sans aucun changement, dans le même état. Je vous rends votre livre tel quel, votre maison telle quelle, vos ustensiles tels quels.

— *De telle sorte que, en telle sorte que*. loc. conjonct. A tel point que. Il s'est avancé de telle sorte, qu'on peut regarder son engagement comme certain. On a embrouillé la question de telle sorte, que personne n'y comprend plus rien. On dit de même, *de telle manière que, de telle façon que*.

— Syn. comp. TEL, PAREIL, SEMBLABLE. *Tel*, qui a les mêmes qualités, les mêmes rapports, qui est parfaitement conforme. *Pareil*, se dit des choses qui, sans être rigoureusement égales, ont néanmoins de grands rapports. *Semblable*, se dit de celles qui n'ont pas une égalité ou conformité parfaites. Ainsi *semblable* dit moins que *pareil*, et *pareil* moins que *tel*.

TELA. s. m. Relat. Médaille d'or qu'on frappe à l'avènement de chaque souverain de la Perse.

TÉLACÉ, ÉE. adj. (du lat. *telaceus*; rad. toile). Hist. nat. Qui imite une toile mince. Membrane télacée. Expansions télacées.

TÉLAMON. s. m. (du gr. τελάω, je supporte). Antiq. gr. Courroie avec laquelle on portait le bouclier suspendu.

— TÉL[illegible] s. m. pl. Archit. Statues employées pour porter des corniches, des entablements.

[illegible]MON. Temps hér. Fils d'Eaque et [illegible] il tué involontairement son frère [illegible], il fut forcé de s'exiler de [illegible], sa patrie, et [illegible] dans l'île de Salamine, où il épousa Glaucé, fille du roi Cychréus, qui lui laissa le trône. Il suivit Jason en Colchide et Hercule au siège de Troie; là il épousa Hésione, qui le rendit père de Teucer. Il avait été [illegible] de Péribée.

TÉLAMONIDE ou **TÉLAMONIEN.** adj. et s. m. Temps hér. Descendant de Télamon. Ajax Télamonide. Les Télamoniens.

TÉLANGIECTASIE. s. f. (du gr. [illegible]; ἀγγεῖον, vaisseau; ἔκτασις, dilatation). Pathol. Dilatation des vaisseaux [illegible] du cœur.

TÉLARCHIE. s. f. (pr. [illegible]; ét. gr., τέλος, légion, cohorte; ἀρχή, commandement). Antiq. milit. Subdivision de l'ancienne phalange grecque. On l'a appelée aussi [illegible].

TÉLARQUE. s. m. (ét., V. TÉLARCHIE). Antiq. gr. Chef d'une télarchie.

TÉLA[illegible] [illegible]

[illegible]

TELCHIN. Temps hér. Roi de Sicyone, fils d'Europs.

TELCHINES. s. m. pl. Myth. anc. Fils du Soleil et de Minerve ou de Thalassa, qui, dans les temps fabuleux, vinrent habiter l'île de Rhodes, où ils s'adonnèrent à la sorcellerie et au travail des métaux. Jupiter les ensevelit sous les flots, et les changea en rochers. On confond les Telchines avec les Dactyles idéens.

TELCHINIE ou **TELCHINIS.** Géogr. anc. Ancien nom de l'île de Crète, d'où étaient sortis les Telchines. ‖ Nom de l'île de Rhodes, où les Telchines s'étaient établis.

TELCHINIEN, IENNE. adj. et s. Géogr. anc. Habitant de l'île de Crète ou de l'île de Rhodes. ‖ Qui a rapport à ces îles, à leurs habitants, ou aux Telchines.

— Myth. gr. *Telchinien*. Epithète d'Apollon chez les Rhodiens. ‖ Surnom de Minerve à Teumesse en Béotie. ‖ Surnom de Junon à Jalysus, dans l'île de Rhodes.

TELCHIUS. (pr. *tel-ki-uss*). Temps hér. Un des écuyers de Castor et de Pollux. L'autre était Amphius.

TÈLE. s. f. (du lat. *tela*). S'est dit pour Toile.

TÉLÉARCHIE. s. m. Antiq. milit. V. TÉLARCHIE.

TÉLÉARQUE. s. m. Ant. gr. V. TÉLARQUE. ‖ Chez les Thébains, Officier chargé de l'entretien et de la propreté des voies publiques. Les téléarques différaient peu des *astynomes* d'Athènes.

TÉLÉBOAS. (pr. *té-lé-bo-ass*). Temps hér. Petit-fils de Lélex, et frère de Taphus, qui donna son nom aux îles Téléboïdes ou Taphiennes. ‖ Nom d'un Centaure. ‖ Un des fils de l'Arcadien Lycaon.

TÉLÉBOËN, ÉNNE. adj. et s. Géogr. anc. Nom d'un peuple d'Etolie. Les Téléboëns s'établirent dans quelques petites îles, à l'E. de Leucade, qui furent appelées Téléboïdes ou Taphiennes. Ils paraissent avoir envoyé postérieurement une colonie dans l'île de Caprée.

TÉLÉBOÏDES. adj. et s. f. pl. Géogr. anc. Petites îles de la Grèce, dans la mer Ionienne, entre l'île de Leucade et l'Acarnanie.

TÉLÉBOÏTE. s. f. Foss. Genre de coquilles fossiles univalves, qui a pour type l'espèce nommée téléboïte annelée.

TÉLÉDAMOS. (pr. *té-lé-da-moss*). Temps hér. Nom donné par quelques auteurs au fils qu'Ulysse eut de la nymphe Calypso.

TÉLÉEN, ÉENNE. adj. (du gr. τέλειος, qui préside aux noces). Myth. anc. Epithète de Jupiter et de Junon invoqués dans les cérémonies du mariage.

TÉLÉGONE. Temps hér. Fille de Pharis, épouse d'Alphée et mère d'Orsilochus.

TÉLÉGONIES. s. f. pl. Philol. Titre d'un des poèmes du cycle troyen. Le sujet des Télégonies était le meurtre d'Ulysse par Télégonus.

TÉLÉGONUS. (pr. *té-le-go-nus*). Temps hér. Fils d'Ulysse et de Circé. Etant débarqué à Ithaque, il tua son propre père sans le connaître, ce qui avait été prédit par un oracle. ‖ Fils d'Epaphus, roi d'Egypte : il épousa Io, après qu'elle eut repris la forme humaine.

TÉLÉGRAPHE. s. m. (ét. gr., τῆλε, de loin; γράφω, j'écris). Instrument qui sert à transmettre au loin, et en très-peu de temps, un avis, une nouvelle, au moyen de différents signaux qu'il exécute, et que répètent l'un après l'autre des instruments semblables, placés de distance en distance sur des points élevés. Le télégraphe consiste en une branche principale, ou régulateur mobile sur son axe, et dont les ailes ou petites branches sont également mobiles. C'est dans les différentes positions du régulateur, dans les angles droits, aigus ou obtus que peuvent former les ailes, qu'on trouve des combinaisons propres à rendre non-seulement toutes les syllabes de notre langue, mais une foule de phrases convenues à l'avance. Le télégraphe a été inventé à peu près tel qu'il existe, en 1793, par les frères Chappe. Il avait déjà été l'objet de nombreux essais dans différents temps et chez différentes nations. Faire jouer le télégraphe. Nouvelle apportée par le télégraphe. Nous devons regarder comme le véritable inventeur du *télégraphe* celui qui a eu assez de courage et de persévérance pour le mettre à exécution et le faire universellement adopter. (Breton.) Le premier essai du *télégraphe* fut l'annonce de la reprise de Condé sur les Autrichiens. (Id.) Les autres peuples, notamment les Anglais, n'ont point imité tout à fait le *télégraphe* de Chappe. (Id.)

— *Télégraphe électrique*, *voltaïque* ou *galvanique*. Se dit de quelques moyens qui ont été proposés ou essayés, pour correspondre à de grandes distances et avec une grande rapidité, au moyen du fluide électrique circulant dans un fil de métal. On a établi dans ces derniers temps des télégraphes électriques le long de plusieurs chemins de fer. ‖ *Télégraphe de nuit*. Appareil qu'on a proposé pour correspondre la nuit. Il est muni de lanternes qui forment plusieurs séries de figures lumineuses auxquelles on donne un sens. ‖ *Télégraphe marin*. Instrument destiné à transmettre les signaux sur mer. ‖ *Télégraphe militaire*. Appareil portatif au moyen duquel un général en chef peut faire parvenir ses [illegible]

TÉLÉGRAPHIE. s. f. (rad. télégraphe). Didact. Art de construire ou d'employer les télégraphes. La *télégraphie* est de tous les ressorts employés par le gouvernement, l'un des plus puissants, comme il en est le plus rapide. C'est aujourd'hui la sécurité de l'État, sa force administrative. ([illegible]) Selon nous, et quand on y regarde bien, la *télégraphie* se trouve être, dans l'organisation sociale, l'expression la plus active du génie de la civilisation. (Id.) La *télégraphie* de nuit est un complément indispensable à l'art télégraphique. (Encycl.)

TÉLÉGRAPHIÉ, ÉE. part. pass. du v. Télégraphier. S'empl. adjectiv. [illegible], nouvelle télégraphiée.

TÉLÉGRAPHIER. v. [illegible] conj. (rad. télégraphe). Néol. [illegible] velle, etc., à l'aide du télégraphe, des signes télégraphiques. Télégraphier une nouvelle. Télégraphier le cours de la Bourse.

— v. n. Correspondre par le télégraphe. Peu usité, surtout dans ce dernier sens.

TÉLÉGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport au télégraphe. Ligne télégraphique. Signes télégraphiques. [illegible] a publié son procédé *télégraphique* en 16[illegible]. (Breton.) Les frères Chappe n'ont pas été médiocrement aidés dans la composition de la langue *télégraphique* par un de leurs cousins, Léon Delaunay. (Id.) La ligne *télégraphique* de Paris à Lille fut terminée en 1794. (Encycl.)

TÉLÉGRAPHIQUEMENT. adv. Didact. Par le moyen du télégraphe.

TÉLÉANTE. adj. des 2 g. (ét. gr., τέλειος, parfait; ἄνθος, fleur). Dont les fleurs sont pourvues d'étamines et de pistils. Plante téléiante.

TÉLÉKIE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des Synanthérées, établi pour une plante de la Transylvanie.

TÉLÉMAQUE. Temps hér. Fils d'Ulysse et de Pénélope. Il était encore au berceau lorsque son père partit pour Troie. Plus tard, il voyagea pour le rejoindre, mais il ne le retrouva qu'à Ithaque, où il l'aida à se défaire des prétendants. Il épousa Circé, Cassiphoné, Polycaste ou Nausicaa. Télémaque a fourni à Fénelon le sujet d'un poème en prose, où presque toutes les aventures sont de la création de l'auteur.

TÉLÉMÈTRE. s. m. (ét. gr., τῆλε, de loin, μέτρον, mesure). Didact. Machine que l'on a proposée pour mesurer les distances et les objets éloignés.

TÉLÉMÉTRIE. s. f. (ét., V. TÉLÉMÈTRE). Didact. Art de mesurer les distances.

TÉLÉMÉTRIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui appartient à la télémétrie.

TÉLÉMUS (pr. *Té-lé-muss*). Temps hér. Fils d'Eurymus; possédait le don de lire dans l'avenir, et prédit à Polyphème les maux que lui causerait Ulysse. ‖ Fils de Protée, autre devin. V. PROTÉE.

TÉLENGOUT, OUTE. adj. et s. Ethnogr. Se dit d'un peuple tartare que les Russes appellent Kalmouks blancs. On dit aussi *Telenter*.

TÉLÉOBRANCHE. adj. des 2 g. (ét. gr., τέλειος, complet; βράγχια, branchies). Ichthyol. Qui a des branchies complètes. ‖ TÉLÉOBRANCHES. s. m. pl. Ordre de poissons cartilagineux comprenant ceux qui ont des branchies complètes, c'est-à-dire munies d'une membrane et d'un opercule.

TÉLÉOGÉOPHILE. adj. des 2 g. (ét. gr., τέλειος, parfait; γῆ, terre; φιλέω, aimer). Moll. Qui a des poumons et qui habite la terre. ‖ TÉLÉOGÉOPHILES. s. m. pl. Famille de mollusques comprenant ceux qui ont des poumons et qui vivent à terre.

TÉLÉOHYDROPHILE. adj. des 2 g. (ét. gr., τέλειος, complet; ὕδωρ, eau; φιλέω, aimer). Moll. Qui a des poumons et qui habite l'eau. ‖ TÉLÉOHYDROPHILES. s. m. pl. Famille de mollusques comprenant ceux qui ont des poumons et qui vivent dans l'eau.

TÉLÉOLOGIE. s. f. (ét. gr., τῆλε, de loin; λόγος, discours). Didact. Se dit de l'ensemble des moyens employés ou proposés pour converser à de grandes distances

TÉLÉOLOGIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., τέλος, fin, but; λόγος, discours). Didact. Qui a rapport à la téléologie.

— Philos. Qui envisage le rapport des moyens à leurs fins. Jugement téléologique.

TÉLÉOLOGUE. s. m. (ét., V. TÉLÉOLOGIE). Didact. Instrument proposé pour converser à de grandes distances.

TÉLÉON. Temps hér. Athénien, époux de Zeuxippe et père de l'argonaute Butès.

TÉLÉOPODE. adj. des 2 g. (ét. gr., τέλειος, complet; [illegible], pied). Ornith. Qui a les pieds complets. ‖ TÉLÉOPODES. s. m. pl. Famille d'oiseaux nageurs comprenant ceux qui ont les pieds complets, c'est-à-dire munis d'un pouce.

TÉLÉOSAURE. s. m. (ét. gr., τέλειος, complet; σαῦρος, lézard). Foss. Sorte de crocodile fossile.

TÉLÉOZONE. s. m. Bot. Genre de fougères comprenant trois espèces propres aux régions intertropicales.

TÉLÉPHAÉ. Temps hér. Première femme de Cadmus.

TÉLÉPHASSA. Temps hér. Femme d'Agénor, mère de Cadmus, d'Europe, de Phénix et de Cilix.

TÉLÈPHE. Temps hér. Fils d'Hercule et d'Augé, fille d'Aléus; ayant été exposé par ordre de son aïeul, il fut adopté par Teuthras, roi de Mysie, et gouverna ensuite ce pays. Il combattit d'abord les Grecs qui venaient attaquer Troie, et fut vaincu par Achille. Mais ayant été guéri par la lance même qui l'avait blessé, il se réunit aux Grecs. Les malheurs de Télèphe étaient passés en proverbe dans l'antiquité.

TÉLÉPHE. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones polypétalées, de la famille des portulacées, dont on ne connaît que deux espèces, l'une exotique, l'autre indigène.

TÉLÉPHIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à

un télèphe. || TÉLÉPHIÉES. s. f. pl. Famille de plantes qui a pour type le genre télèphe.

TÉLÉPHIEN. adj. m. (rad. *télèphe*). Chir. S'est dit de tout ulcère de mauvaise nature et difficile à guérir, par allusion à la blessure que Télèphe reçut de la main d'Achille, et qui dégénéra en ulcère malin.

TÉLÉPHION. s. m. Bot. Un des noms de l'orpin.

TÉLÉPHONIE. s. f. (ét. gr., τῆλε, de loin; φωνή, voix). Phys. Art de faire entendre la voix, les sons, à de grandes distances.

TÉLÉPHONIQUE. adj. des 2 g. Phys. Qui appartient à la téléphonie.

TÉLÉPHORE. s. m. (ét. gr., τῆλε, loin; φέρω, je porte). Entom. Genre d'insectes coléoptères, pentamérés, de la famille des mollipennes, comprenant plusieurs espèces communes dans les prairies. Téléphore brun, livide. Téléphore thoracique, testacé. Téléphore à queue noire.

TÉLÉPHORIEN, IENNE. adj. Entom. Qui ressemble à un téléphore. || TÉLÉPHORIENS. s. m. pl. Famille de coléoptères qui a pour type le genre téléphore

TÉLEPTÉ. Géogr. anc. V. THALA.

TÉLERIE. s. f. (rad. lat. *tela*, toile). Métier de tisserand. Vieux et inusité.

TELERON. s. m. S'est dit pour Tisserand et Marchand de toile. On disait aussi *Telier*.

TÉLÈS. Temps hér. Fils d'Hercule et de la Thespiade Lysidice.

TÉLESCOPE. s. m. (ét. gr., τῆλε, de loin; σκοπέω, j'examine). Opt. Nom générique de tous les instruments d'optique, soit à réflexion, soit à réfraction, dont l'effet est de rapprocher et de rendre distincte l'image des objets éloignés, tant sur la terre que dans le ciel. On ignore le nom de l'inventeur du télescope, et on en attribue la découverte au hasard, chez un lunettier de Middelbourg nommé Jensen, au milieu du XVIe siècle. Télescope newtonien ou de Newton. Télescope d'Herschell. Télescope grégorien ou de Grégoire. Les *télescopes* sortis des ateliers de Jensen n'avaient pas dix-huit pouces de longueur. (Ferry.) Quoique les *télescopes* dits terrestres fussent prostitués à des usages frivoles, on n'avait pas perdu de vue leur grande et noble destination. (Id.) Aujourd'hui, les *télescopes* sont réservées à l'astronomie, et pour l'observation des objets terrestres à une grande distance, on se contente de longues vues. (Id.) Les *télescopes* ne sortent point des observatoires, où tout est disposé pour les services que ces instruments doivent rendre, afin d'assurer l'exactitude des observations et des mesures. (Id.) Le directeur lui avait donné, aux frais de la nation, un beau *télescope* et un tapis de pied de Perse pour le chef des brahmes. (B. de St-P.)

— Fig. Dans la naissance de l'amour, nous ne voyons rien que par un *télescope* enchanteur (Dernev.) Ce ne sont pas des lunettes, c'est un *télescope* qu'il faut à l'homme d'Etat. (Ferrand.)

— Phys. *Télescope aérien*. Se dit d'un télescope catadioptrique débarrassé de sa lourde enveloppe.

— Se dit figurément et en poésie, en parlant des yeux du limaçon.

Toi-même, insecte impur, quand tu me développes,
Les étonnants ressorts de tes longs *télescopes*.
(L. RACINE.)

Ce reptile gluant qui traîne sa maison,
Qu'avilit l'ignorant, qu'admire la raison,
Et dont le double étui par degré développe
Ou referme à son gré son double *télescope*. (DELILLE.)

— Astron. Petite constellation méridionale, située entre le Scorpion et le Sagittaire.

— Ichthyol. Nom spécique d'un pomatome, espèce du genre cyprin.

— Conchyl. Grande coquille de l'Inde, que l'on nomme aussi *cérithe télescope* ou simplement *cérithe*.

TÉLESCOPHTHALME. adj. m. (du lat. *telescopium*, télescope, et du gr. ὀφθαλμός, œil). Ornith. Epithète donné à un gobe-mouche, à cause d'un cercle membraneux qui lui entoure les yeux. Gobe-mouche télescophthalme.

TÉLESCOPIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *telescopium*, télescope; *forma*, forme). Didact. Qui a la forme d'un télescope.

— Entom. Se dit de la tarière des insectes, quand elle consiste en plusieurs tubes rétractiles qui peuvent rentrer les uns dans les autres comme les pièces d'un télescope.

TÉLESCOPIQUE. adj. des 2 g. Qui se fait avec le télescope. Observations télescopiques.

— Astron. Se dit de certaines planètes, telles

que on ne peut apercevoir qu'avec le secours des télescopes.

TÉLÉSIA. Géogr. anc. Ville du Samnium, près du Vulturne. Aujourd'hui *Télésé*.

TÉLÉSIE. s. f. Minér. Variété de corindon hyalin, pierre précieuse qui reçoit différents noms, selon les couleurs sous lesquelles elle se présente. Télésie rouge. Télésie violette. Télésie jaune. Télésie bleue. Télésie verte. Télésie limpide, etc.

TÉLÉSILLE. Argienne célèbre comme poète et comme héroïne; sauva sa ville natale attaquée par Cléomène, roi de Sparte, en faisant une sortie à la tête des femmes armées, 520 av. J.-C. Il nous reste d'elle quelques fragments.

TÉLÉSIO (Bernardin). Philosophe italien, né en 1509 à Cosenza (roy. de Naples), mort en 1588, essaya de remplacer l'aristotélisme par un nouveau système, maintenant oublié.

TÉLESME. s. m. Philos. herm. Nom qu'employaient les alchimistes pour désigner la perfection du grand œuvre.

TÉLESPHORE (Saint). Pape; était Grec de nation. Il succéda à Sixte Ier en 127, fut martyrisé en 128, et eut saint Hygin pour successeur. On fait sa fête le 5 janvier.

TÉLESPHORUS. (pr. *té-les-fo-russ*). Temps hér. Nom sous lequel on adorait, particulièrement à Pergame, une des divinités de la Santé ou de la Médecine. C'est le dieu que les Egyptiens appelaient Horus, les Sicyoniens Evamérion, les Grecs Harpocrate: on le voit sur les monuments avec Hygie et Esculape.

TÉLESTAS. (pr. *té-les-tas*). Temps hér. Un des fils de Priam.

TÉLESTO. Temps hér. Une des Océanides.

TÉLESTO. s. m. Polyp. Genre de polypiers phytoïdes voisins des alcyons, qui se trouve dans les mers de la Nouvelle-Hollande. Télesto orangé. Télesto jaune. Télesto pélagique.

TÉLÈTE. s. f. (du gr. τελετή, rad. τέλος, mystère). Antiq. gr. Initiation aux mystères. — s. m. Celui qui était initié aux mystères.

TÉLÉTHUSE. Myth. rom. Femme de Lygdus et mère de Sphis, cacha longtemps le sexe de sa fille, et obtint de Vénus qu'elle fût changée en homme.

TÉLÉTHUSES. s. f. pl. (ét. gr., τέλος, fin; θύσανοι, franges). Annél. Famille d'anélides comprenant ceux de ces animaux qui n'ont que l'extrémité postérieure du corps garnie de franges branchiales.

TÉLÉTIQUE. adj. des 2 g. (du gr. τελετή, initiation, mystère). Antiq. gr. Qui appartient aux mystères.

— Qui a institué des mystères. Poète, philosophe télétique. Se dit d'Orphée.

TÉLEUTAGORAS. (pr. *té-leu-ta-go-rass*). Temps hér. Fils d'Hercule et de la Thespiade Eurycé.

TÉLEUTAS. (pr. *té-leu-tass*). Temps hér. Roi de Phrygie, père de Tecmessa. On l'appelle aussi *Teuthras*. V. ce mot.

TÉLEUTE. adj. et s. des 2 g. Ethnogr. Nom d'un peuple tartare. V. TÉLENGOUT.

TÉLEUTÉ. adj. f. (du gr. τελευτή, accomplissement). Myth. anc. Un des noms que les Egyptiens donnaient à Vénus, selon Plutarque.

TELEVAS. s. m. V. TAILLEVAS.

TÉLIAMBE. adj. et s. m. (ét. gr., τέλος, fin; ἴαμβος, ïambe). Littér. anc. Se dit d'un vers terminé par un ïambe.

TELIER. s. m. V. TELERON.

TÉLIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *telum*, dard; *fero*, je porte). Qui porte des dards, des traits.

— Myth. lat. Épithète donnée à Cupidon, ou l'Amour.

TÉLIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *telum*, dard, flèche; *forma*, forme). Hist. nat. Qui a la forme d'une flèche ou dard. Feuille téliforme.

TÉLIGNY (Louis de). Gentilhomme protestant, épousa la fille de Coligny, devint un des principaux chefs du parti de la réforme, et périt dans la nuit de la Saint-Barthélemy (24 août 1572).

TÉLIGOUL (Golfe de). Géogr. Dans la Russie d'Europe (Kherson), est formé par la mer Noire, à 35 kil. N.-E. d'Odessa.

TÉLINGA. adj. et s. des 2 g. Ethnogr. Nom d'un peuple de la famille malabare, qui habite entre la rivière de Paliakate et la côte d'Orissa. Les Télingas ont dominé jusque dans l'île de Java.

— Qui appartient à ce peuple. Langue télinga. Alphabet télinga.

— substantiv. *Le télinga*. La langue télingate.

TÉLIPOGON. s. m. Bot. Genre de plantes monocotylédones, à fleurs incomplètes, de la famille des orchidées, comprenant deux espèces propres à l'Amérique méridionale.

TELKYSS. s. m. Hist. ott. V. TAC-IR.

TELL (Guillaume). Un des chefs de la révolution suisse de 1307, était du canton d'Uri. Ayant refusé de saluer le chapeau que Gessler, gouverneur du pays pour le duc d'Autriche, avait fait élever sur la place publique d'Altorf,

ne réussit à abattre avec une flèche une pomme placée sur la tête de son fils. Il réussit, fut néanmoins embarqué comme prisonnier sur le lac de Lucerne, mais une tempête étant survenue, Tell fut délié, sauta à terre, et tua Gessler d'un coup de flèche. Mort à Bingen, en 1354.

— Géogr. *Plateau de Tell*. Nom donné au rocher sur lequel Guillaume Tell s'élança, en repoussant du pied la barque dans laquelle il se trouvait avec Gessler.

TELLEMENT. adv. De telle sorte. Il est tellement malade qu'il ne reconnait plus personne. L'âme possédée de l'amour de Dieu est *tellement* éprise qu'elle le préfère à soi-même. (Boss.) Notre cœur s'enfle *tellement* que nous regardons tous les autres comme étant d'un ordre inférieur à nous. (Id.) La méchanceté dessèche *tellement* l'âme qu'elle finit par inspirer une indifférence profonde pour les vertus. (Mme de Staël.) Il se retournait *tellement* que sa femme s'en inquiéta, et lui demanda s'il était malade. (Brill.-Sav.)

— Fam. En sorte. Tellement que vous n'y consentez plus. Tellement que les voilà mariés.

— *Tellement quellement*. Loc. adv. et fam. qui signifie, Ni bien, ni mal, et plutôt mal que bien. Il se porte tellement quellement. Il remplit ses devoirs tellement quellement. Laisser aller le monde comme il va, faire son devoir *tellement* quellement, et dire toujours du bien de monsieur le prieur, est une ancienne maxime de moine. (Volt.)

TELLER (Guillaume-Abraham). Théologien protestant, né à Leipsick en 1734, mort en 1804, était pasteur à Helmstadt lorsqu'il fut destitué comme déiste, et contraint de se réfugier à Berlin, où il devint membre du consistoire et de l'Académie.

TELLETTE. s. f. Techn. Sorte de toile de crin à l'usage des fabricants de papier.

TELLIANE. adj. f. Hist. Se dit d'une des trois républiques qui furent établies un instant en Suisse en 1798. *République rhodanique; république helvétique* et *république telliane*, composée de la Valteline.

TELLIER (LE). V. LE TELLIER.

TELLIÈRE. adj. m Comm. Se dit d'un papier que l'on emploie surtout pour les pétitions. Papier tellière. On dit aussi *papier ministre*.

TELLINAIRE. adj. des 2 g. Conchyl. Qui ressemble à une tellière. || TELLINAIRES. s. f. pl. Famille de coquilles bivalves qui a pour type le genre telline.

TELLINE. s. f. Conchyl. Genre de coquilles bivalves répandues dans toutes les mers, et dont les espèces sont très-nombreuses. La plupart se distinguent par de belles couleurs ordinairement rouges ou pourpres.

— Géogr. Un des noms de la Valteline. V. ce mot.

TELLINIDE. s. f. Conchyl. Genre de coquilles établi pour une espèce qui diffère principalement des tellines parce qu'elle n'a pas de pli flexueux en arrière.

TELLINIER. s. m. Moll. Animal des tellines.

TELLINITE. s. f. Foss. Telline fossile.

TELLISTE. s. m. (rad. *Tell*). Hist. Partisan de Guillaume Tell.

TELLURATE. s. m. Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide tellurique avec une base.

TELLURAURATE. s. m. Chim. Genre de tellurisels produits par la combinaison du telluride aurique avec des tellurures.

TELLURE. s. m. (du lat. *tellus*, *uris*, terre). Chim. Métal solide, d'un blanc bleuâtre, brillant, lamelleux, très-fusible et très-volatil, découvert en 1797 dans les mines d'or de Transylvanie. Sa pesanteur spécifique est de 6,115. Le tellure appartient à la section des métaux cassants et oxydables. Il est rare, et n'a encore aucun usage.

TELLURÉ, ÉE. adj. Chim. Qui contient du tellure.

TELLURHYDRIQUE. adj. des 2 g. Chim. V. HYDROTELLURIQUE.

TELLURICYANURE. s. m. Chim. Composé de tellure et d'un cyanure.

TELLURIDE. s. m. Chim. Combinaison de tellure et d'un corps simple.

TELLURIEN, ENNE. adj. (du lat. *tellus*, *uris*, terre). Didact. Qui appartient à la terre, qui en vient. Emanations, effluves telluriennes.

TELLURIQUE. adj. des 2 g. (rad. *tellure*). Chim. Qui est produit par le tellure. || *Oxyde tellurique*. L'oxyde de tellure, qui joue le double rôle d'acide et de base. || *Sulfide tellurique*. Le seul degré de sulfuration connu du tellure. || *Sels telluriques*. Combinaisons du tellure avec les corps halogènes.

TELLURISEL. s. m. Chim. Sel produit par la combinaison d'un telluride et d'un tellure, c'est-à-dire dont l'acide et la base contiennent tous deux du tellure.

TELLURISME. s. m. Nom par lequel Kiefer, auteur d'un *Système du tellurisme*, a voulu désigner cette Action particulière émanant de la terre, en lat. *tellus*. V. MAGNÉTISME TERRESTRE.

TELLURURE. s. m. Chim. Combinaison de

TELLUS. (pr. *tel-luss*). Myth. anc. La Terre, fille du Chaos. Selon Hésiode, elle enfanta seule Pontus, les Montagnes et Uranus. Ayant épousé le premier, elle en eut les dieux de la mer. Ayant aussi épousé Uranus, elle mit au monde les Centimanes et les Titans, parmi lesquels était Cronos ou Saturne. Comme femme de ce dernier, elle est connue sous le nom de Cybèle. V. CYBÈLE.

TELMESSIEN, ENNE. adj. et s. Géogr. anc. Habitant de Telmesse. || Qui appartient à cette ville ou à ses habitants.

— Myth. anc. *Telmessien*. Surnom d'Apollon.

TELMESSE. Temps hér. Fils d'Apollon et d'une fille d'Agénor, et fondateur de la ville de Telmesse.

— Géogr. anc. Ville de Lycie, sur la mer intérieure: patrie du devin Aristandre, aujourd'hui *Meiss*. || Il y avait encore deux villes de ce nom, l'une près d'Halicarnasse, l'autre dans la Pisidie.

TELON. s. m. Musiq. anc. Espèce de lyre ou de psaltérion.

— Anc. comm. Sorte d'étoffe dont la chaîne était de lin ou de chanvre, et la trame de laine.

TÉLON. Temps hér. Roi des Téléboens, père d'OEbalus.

TÉLONGNE. s. f. Bot. Nom vulgaire de la chélidoine.

TÉLOPÉE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs incomplètes, de la famille des protéacées, renfermant deux espèces, la télopée élégante et la télopée tronquée, qui appartiennent à la Nouvelle-Hollande.

TÉLOS. s. m. (pr. *té-loss*; du gr. τέλος). Antiq. milit. Subdivision de l'ancienne cavalerie grecque.

— Géogr. anc. Petite île de la mer Carpatienne.

TELPHISSE. s. f. Polyp. Genre de polypiers établi pour placer les tubulaires d'eau douce.

TELPHUSE. Myth. gr. Nymphe, fille du fleuve Ladon, qui donna son nom à une fontaine et à une ville d'Arcadie.

TELXINIE. Myth. gr. Fille d'Ogygès, une des nourrices de Minerve. V. PRAXIDICE.

TEMBOUCTOU. Géogr. V. TEN-BOKTOUE.

TÉMÉNIDE. Temps hér. Nom donné aux enfants de l'Héraclide Téménos.

TÉMÉNITE. adj. m. Myth. anc. Surnom d'Apollon, dont la statue fut apportée à Rome par Tibère: elle était auparavant dans un téménos voisin de Syracuse.

TÉMÉNOS. s. m. (pr. *té-mé-noss*; du gr. τέμενος, champ, lieu sacré). Antiq. gr. Enceinte d'un temple qui contenait le bois et les terres sacrées. Le téménos fut primitivement le seul temple des divinités.

TÉMÉNOS. (pr. *té-mé-noss*). Temps hér. Fils de Pélagus, qui veilla sur l'enfance de Junon. || Un des chefs des Héraclides qui s'emparèrent du Péloponnèse vers 1190. Il eut pour lot le pays d'Argos.

TÉMÉRAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *temerarius*). Qui est hardi avec imprudence. Homme téméraire. Esprit téméraire. Il faut être bien téméraire pour se conduire ainsi. Ne pensez pas que je veuille, en interprète *téméraire* des secrets d'Etat, discourir sur le voyage d'Angleterre. (Boss.) Loin d'ici, s'écria Minerve, loin d'ici, *téméraire* enfant. (Fén.)

Ton insolence
Téméraire vieillard, aura sa récompense. (Boileau.)

C'est en vain qu'en l'arnasse un *téméraire* auteur,
Pense de l'art des vers atteindre la hauteur. (Id.)

— Il se dit aussi en parlant des choses. Dessein, projet téméraire. Action téméraire. Démarche, entreprise téméraire. Discours téméraire. Réponse téméraire. Cette impatience *téméraire* de la plupart des jeunes gens. (Fléch.) On ne doit se permettre aucun parallèle injurieux et *téméraire*. (Duclos.) Ce *téméraire* aveu m'offenserait sans doute dans un autre temps, mais je le pardonne au trouble qui vous agite. (Le Sage.) Nous ne regardâmes donc plus cette entreprise *téméraire* que comme une comédie dont il ne fallait songer qu'à bien concerter la représentation. (Id.)

— impers. *Il est téméraire de*. Il est téméraire de condamner sans savoir. (P. Syrus.) Il est *téméraire* de se mouvoir dans les ténèbres. (Boiste.)

— *Jugement téméraire*. Jugement qu'on porte d'une personne ou d'une action en mauvaise part et sans preuves suffisantes. Faire, porter un jugement téméraire. Vous condamnez trop légèrement cet homme, c'est un jugement téméraire.

— Théol. *Proposition téméraire*. Proposition de laquelle on peut tirer des inductions contraires à la saine doctrine. Avancer une proposition téméraire.

— substantiv., en parlant des personnes. Un jeune téméraire. C'est un téméraire. Un assemblage confus de libertins qu'il faut plier à l'obéissance, de *téméraires* qu'il faut contenir, d'impatients qu'il faut accoutumer à la constance. (Fléch.) *Le téméraire* qui porte le coup est puni à l'instant de son audace. (Mass.) Elle a conduit ce jeune *téméraire* dans l'île de Chypre pour m'outrager. (Fénelon.) Saisissez-vous de ce *téméraire* et le punissez comme vous le jugerez à propos. (Le Sage.)

hardiesse, présomption. Se jeter témérairement au milieu du danger. A Novigrade, une escarmouche engagée trop *témérairement* avec les Turcs change de face à l'arrivée du prince qui y vole. (Mass.) Une grande habileté dans ceux qui gouvernent, c'est de ne point présumer *témérairement* de leurs forces. (De Breteuil.)

— Légèrement, inconsidérément. Parler, juger témérairement. Avancer témérairement une proposition. Nous jugeons *témérairement* nos frères. (Mass.)

— Anc. jurispr. Contre droit et raison. Il était surtout usité dans les arrêts, qui portaient ordinairement ces mots: *Pour avoir téméraire*ment dit, avancé, soutenu, etc.

TÉMÉRITÉ. s. f. (du lat. *temeritas*). Hardiesse imprudente et présomptueuse. Grande

témérité. Il y a de la témérité dans cette action, dans ce jugement, dans cette assertion. Si la *témérité* insensible des hommes abuse des bontés de Dieu, son bras, pour cela, n'est pas raccourci, et sa main n'est pas affaiblie. (Boss.) Les banqueroutes exemptes de mauvaise foi ne le sont presque jamais de *témérité*. (Fénel.) La *témérité* réussit souvent. (Napol.) Quand la *témérité* est heureuse, elle ne trouve plus de censeurs. (Le Sage.) Comme nous vous voyons étranger, nous voulons excuser une si grande *témérité*, à condition que dans vingt-quatre heures, vous serez hors de Saragosse. (Id.)

Et le malheur n'est plus, dès qu'il est mérité,
Qu'un juste châtiment de la *témérité*. (Piron.)

— Modifié par une épithète, il se prend quelquefois en bonne part. Une noble témérité. M. de Turenne releva, par une heureuse et prudente *témérité*, l'Etat penchant vers sa ruine. (Fléch.)

— Action téméraire. Dans ce sens, il a un pluriel. Il y a des *témérités* heureuses. (Acad.)

TEMES. Géogr. Rivière de Hongrie; naît dans les Carpathes, et tombe dans le Danube au-dessus de Panesova. Cours 450 kil.

TÉMÈSE. Géogr. anc. Ville du Brutium, près de l'embouchure du Sébéthus. Elle était célèbre par les mines de cuivre que l'on exploitait dans ses environs. On la nommait aussi *Tempsa*. Aujourd'hui *Torre di Nocera*.

TEMESVAR. Géogr. Ville forte de la Hongrie, ch.-l. du comitat de Temesvar, sur la Temes, à 110 kil. N.-E. de Petervaradi; 12,700 hab. ‖ *Le comitat de Temesvar*, situé dans le cercle au-delà de la Thersa, a 140 kil. sur 65, et 266,000 hab. Il est divisé en quatre marches.

— Hist. *Trêve de Temesvar*. Celle qui mit fin à la guerre entre l'Empire et les Turcs, en 1662.

TEMIN. s. m. Métrol. Nom d'une monnaie franque qui avait cours en Turquie. ‖ Douzième de la piastre de Smyrne.

TÉMINE. s. f. Métrol. Monnaie réelle de Barbarie.

TEMNODON. s. m. Ichthyol. Genre de poissons squamipennes, renfermant une seule espèce, qui habite la mer des Indes.

TEMNURE. adj. des 2 g. (ét. gr. τέμνω, couper; οὐρά, queue). Ornith. Se dit des oiseaux qui ont les rectrices découpées, et comme tronçonnées au bout.

TEMO. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, polypétalées, établi pour un arbuste toujours vert du Chili.

TÉMOIGNAGE. s. m. (rad. *témoin*). Rapport d'un ou de plusieurs témoins qui affirment en justice, soit de vive voix, soit par écrit, la réalité, la certitude d'un fait. Témoignage juridique. Témoignage de vive voix. Témoignage par écrit. Témoignage irréprochable, convaincant. Témoignage suspect. Faux témoignage. Aller en témoignage. Être appelé, entendu en témoignage. Recevoir, récuser le témoignage de quelqu'un. La preuve testimoniale résulte de l'autorité du *témoignage* ou du degré de confiance que l'on doit accorder au témoin. (Teulet.) Il faut que toutes les présomptions tendantes à établir l'accusation aient été réunies dans une instruction préalable, qui ne peut reposer que sur des *témoignages*. (Id.) Les citations en *témoignage* ne peuvent pas être indistinctement remises à toute personne; il en est qui, soit à raison de leur âge, soit à raison de certaines incapacités, ne peuvent être entendues qu'à titre de renseignement. (Id.) Si j'aperçois dans votre *témoignage* le moindre ménagement pour lui, vous êtes perdu vous-même. (Le Sage.)

— Il signifie aussi l'action de témoigner, de faire connaître ce qu'on sait. Témoignage officieux. Témoignage respectable. Témoignage irréfléchi, indiscret. Rendre bon témoignage, un bon témoignage de quelqu'un. Rendre témoignage de la probité, de la capacité d'une personne. Rendre témoignage à la vérité. Invoquer le témoignage de quelqu'un, le témoignage de tel historien. D'après le témoignage de tout le monde. Je m'en réfère, je m'en rapporte à votre témoignage. Il cherchait la gloire dans les actions, non pas dans le *témoignage* des hommes. (Fléch.) Ajoutez à tous ces honneurs le *témoignage* d'un grand roi, dont les paroles sont des oracles. (Id.) La grande et pieuse Anne d'Autriche rendait un perpétuel *témoignage* à l'inviolable fidélité de M. Le Tellier. (Boss.) Tout le monde rendait *témoignage* à la vérité de ses sentiments. (Id.) Tous conviennent du bonheur des gens de bien, tous souhaitent de le devenir, tous rendent *témoignage* contre eux-mêmes. (Mass.)

prince de Condé et le vigilant Turenne ont rendu ce grand *témoignage*, que jamais il n'avait perdu un seul moment favorable. (Boss.)

— *Il faut toujours rendre témoignage à la vérité*. Aucune considération humaine ne doit empêcher de dire la vérité.

— Fig., en parlant des choses. Les plaies qui rendent encore *témoignage* à votre valeur, le nombre de vos campagnes, tout cela paraît réel. (Mass.) Il est impossible, monseigneur, que ce gazon vert ne rende pas le *témoignage*. (Viardot.)

— *Le témoignage de la conscience*. Le sentiment et la connaissance que chacun a en soi-même de la vérité ou de la fausseté d'une chose, de la bonté ou de la méchanceté d'une action. S'en rapporter au témoignage de la conscience de quelqu'un. Après le *témoignage* de sa conscience, qu'avait-il besoin de nos éloges? (Boss.) Des reproches soutenus constamment par M. de Lamoignon, quand il a eu le *témoignage* de sa conscience. (Fléch.)

— *Le témoignage des sens*. Ce que les sens nous font connaître sous l'existence et les qualités des objets extérieurs. Le témoignage des sens peut quelquefois nous tromper.

— *Ne s'en rapporter qu'au témoignage de ses sens*. Ne croire que ce que l'on a vu; n'ajouter foi qu'aux faits dont on a été témoin.

— *Témoignage* se dit aussi pour Preuve, marque de quelque chose. Donner à quelqu'un des témoignages d'amitié, d'affection, de bienveillance, d'estime. Donner des témoignages de sa probité, de son courage, de sa fidélité. Cette conduite est un témoignage de son désintéressement. Il semble que Dieu n'ait conservé à Madame le jugement libre, jusqu'au dernier soupir, qu'afin de faire durer les *témoignages* de sa foi. (Boss.) O ciel! ô terre! étonnez-vous à ce prodige nouveau! C'est que parmi tant de *témoignages* de l'amour divin, il y ait tant d'incrédules. (Id.) Il n'est pas douteux que je ne doive les premiers *témoignages* de ma reconnaissance aux hommes auxquels je suis redevable des premiers besoins de la vie. (B. de St-P.)

TÉMOIGNÉ, ÉE. part. pass. du v. Témoigner. S'empl. adjectiv.

TÉMOIGNER. v. a. 1re conj. (rad. *témoin*). Porter témoignage en justice; servir de témoin. Dans ce sens, il s'empl. absol. Témoigner contre quelqu'un. Témoigner de l'intégrité, de l'innocence de quelqu'un. Témoigner de sa bonne foi.

— Faire connaître ce qu'on sait, ce qu'on éprouve, ce qu'on a dans la pensée. Témoigner partout son assentiment, son désaveu. Témoigner de la joie, du chagrin, de l'impatience. Témoigner de l'amitié, de l'amour, de la bienveillance, de l'estime. Témoigner de la haine, du dégoût, du mépris. Témoigner quelle est sa pensée, quel est son sentiment. Dieu *témoigne* plus d'amour au juste toujours fidèle; il en *témoigne* davantage aussi au pécheur réconcilié. (Boss.) Quel zèle ne *témoigna*-t-il pas toujours pour l'Eglise, et par sa propre piété, et par les soins de son fils. (Fléch.) Sophronyme reçut chez lui le vieillard avec la tendresse et le respect qu'il avait *témoignés* à Alcime même. (Fén.) Les femmes qui accompagnaient la troupe *témoignaient* pour ma jeunesse une pitié tendre, une curiosité aimable. (Chateaub.) Si le cardinal n'avait pour but que de *témoigner* à votre famille de l'attachement et de la reconnaissance, il n'irait pas si loin dans ses faveurs. (De Vigny.) Je lui rendis un million de grâces des sentiments favorables qu'il venait de me *témoigner*. (Le Sage.)

— *Témoigner que*. Je *témoignerai* partout que je lui ai vu faire. (Acad.) Il a voulu *témoigner* par là qu'il est tout entier à vos charmes. (Mol.) Comme s'ils voulaient *témoigner* qu'ils sont prêts à périr pour lui. (B. de St-P.) Je *témoignai* au religieux que je me faisais un scrupule de les accepter. (Le Sage.)

— SE TÉMOIGNER. v. pron. Être témoigné. Ce sont de ces choses qui ne se témoignent pas.

TÉMOIGNERIE. s. f. S'est dit pour Action de témoigner, d'attester.

TÉMOIN. s. m. (du lat. *testis*; on a dit autrefois *tesmoing* et *tesmoin*). Celui qui a vu ou entendu quelque fait, et qui peut en faire rapport, l'affirmer en justice. Témoin exact, irréprochable, sans reproche, consciencieux. Témoin suspect, reprochable, corrompu, suborné. Faux témoin. Témoin à charge. Témoin à décharge. Assigner des témoins. Entendre, interroger, confronter des témoins. Produire des témoins. Récuser un témoin. Etre cité comme témoin. La déposition des témoins lui est favorable. Les témoins s'accordent dans leurs dépositions. Le premier acte de l'instruction criminelle, c'est l'audition des *témoins* au moment même où le crime vient d'être commis, où il vient d'être dénoncé à la justice. (Teulet.) Chacune des parties se présente souvent à l'enquête escortée de ses *témoins*, qui viennent déposer contrairement aux *témoins* de la partie adverse. (Id.) La seule garantie que l'on ait pu demander au *témoin*, pour assurer la véracité de sa déposition, est le serment de dire la vérité. (Id.) Il est certains *témoins* qui, à raison de leur qualité, doivent être entendus dans une forme particulière. (Id.) Au geste du président, on fit retirer les *témoins*, auxquels un huissier ouvrit une porte étroite. (De Vigny.) Je m'offre à vous le prouver par *témoins*; il y a plus de cent personnes qui m'ont vu tuer le veau. (Le Sage.)

— *Témoin auriculaire*. Celui qui rend témoignage [illegible]

Témoin auriculaire. Celui qui rend témoignage de ce qu'il a entendu de ses propres oreilles. ‖ *Témoins nécessaires*. Témoins que la loi n'admet point, mais qui sont reçus dans certaines occasions, lorsqu'il s'agit, par exemple, d'une chose qui n'a pu être connue que d'eux. Les enfants, les domestiques sont des témoins nécessaires. ‖ *Témoin muet*. Chose qui dans une affaire criminelle peut servir d'indice, de preuve. Une arme, un vêtement, une clé, etc., peuvent être des témoins muets.

— Se dit encore de ceux qui assistent à certains actes, tant pour constater l'identité des parties contractantes, ajouter à l'authenticité d'un fait, que pour donner une garantie de plus à l'opinion publique et à la société tout entière. En droit, on les appelle *témoins instrumentaires*, par opposition aux témoins qui déposent en justice, et qu'on nomme *témoins judiciaires*. Servir de témoin pour un mariage, pour un testament. Se rendre à la mairie, chez un notaire, avec deux témoins, quatre témoins. Dresser l'acte en présence des témoins. Faire signer les témoins. Le premier cadi de Bagdad, appelé avec des *témoins*, dressa le contrat de mariage. (Gall.)

— On le dit de même de ceux qui accompagnent un homme qui se bat en duel. Etre le témoin de quelqu'un, lui servir de témoin. Amener ses témoins. Un de ses amis, *témoin* du combat, examina longtemps en silence une blessure si foudroyante. (Brill.-Sav.)

— Simplement, Celui qui voit ou entend quelque chose. Etre témoin d'une dispute, d'un raccommodement. Scène qui s'est passée devant plusieurs témoins. Entrevue qui a lieu sans témoins. Le prince de Conti montre de loin aux vœux des Polonais, *témoins* et admirateurs de ses actions, le héros digne d'être placé un jour sur le trône. (Mass.) Heureux si, ne me sentant pas capable de partager avec vous la gloire de vos travaux, je pouvais du moins en être ici le *témoin* et l'admirateur. (Id.) Vous-même, grand roi, auguste *témoin* de la vertueuse et sage conduite de Marie-Thérèse, vous l'avez aimée, vous l'avez pleurée, vous l'avez louée. (Fléch.) Rarement de sa faute on aime le *témoin*. (Volt.) Me rendrez-vous mon fils, dieux *témoins* de mes larmes? (Id.) Dieu veuille que vous ne soyez pas *témoin* d'horreurs plus grandes! (De Vigny.) Je répandis dans la ville l'accident funeste dont j'avais été *témoin*. (Le Sage.) Je vous laisse ensemble sans *témoins*, afin que vous puissiez plus librement contenter votre curiosité. (Id.) Pour être si bien au fait de tous ces détails, il faut que vous en ayez été le *témoin*. (Al. Dumas.)

— *Avoir pour témoin*. Cette querelle eut pour *témoins* un grand nombre de personnes. (Acad.) Je parle avec d'autant plus de confiance, que j'ai pour *témoins* de ce que je dis la plupart de ceux qui m'entendent. (Fléch.)

— Il s'emploie également en parlant d'une femme. Elle a été témoin de ce qui s'est passé. Venez, mesdames, être *témoins* du triomphe de la philosophie. (Marmontel.)

Eh quoi! te semble-t-il que la triste Ériphile
Doive être de leur joie un *témoin* si tranquille?
(Racine.)

— Fig. La vérité n'est point à nous; nous n'en sommes que les *témoins*, les défenseurs et les dépositaires. (Mass.) Quoique invisibles, il est toujours deux *témoins* qui nous regardent, Dieu et la conscience. (Fén.) Je suis bien aise d'avoir un *témoin* du fond de mon âme, et des véritables motifs qui m'obligent à faire les choses. (Mol.) Dans les scènes de la vie morale, l'âme est tout à la fois acteur et *témoin*. (De Gérando.)

— *Mes yeux en sont témoins*. Se dit en parlant d'une chose qu'on a vue soi-même.

— Se dit fig. et poétiq. en parlant des choses inanimées. Arbres, forêts, témoins de nos peines. Rochers, témoins de mes soupirs. La montagne si souvent *témoin* des gémissements de Jésus. (Boss.) Et ces lauriers encore *témoins* de sa victoire. (Rac.) Les vallées et les montagnes entendent la voix de l'homme et sont *témoins* de sa puissance et de son génie. (A. Mart.)

. . . Malheureux diadème,
Instrument et *témoin* de toutes mes douleurs. (Rac.)

— *Être témoin*. Pouvoir rendre témoignage. Saints autels, vous m'êtes *témoins* que ce n'est pas aujourd'hui par ces artificieuses fictions de l'éloquence que je mets dans la bouche de M. Le Tellier ces fortes paroles. (Boss.) Savants et immenses recueils où M. de Lamoignon renferma la jurisprudence ancienne et nouvelle, vous pourriez être des *témoins* publics de ce que je dis. (Fléch.)

— *Dieu m'est témoin, m'en est témoin, le ciel m'en est témoin*. Espèce de serment par lequel on affirme la vérité d'une chose. Dieu m'est témoin que je ne voulais que son bonheur. Le ciel me sera *témoin* que j'ai fait pour toi tout ce que j'ai pu. (Mol.) Les dieux me sont *témoins* que j'ai eu le cœur pur, en vous donnant cette invention utile en elle-même. (Fén.)

Les dieux me sont *témoins* que mon cœur tout à vous
Vous chérirait encore. . . . . (Volt.)

— *Témoin* signifie quelquefois Marque, monument. Cette fondation est un des témoins de la piété du saint roi. Ces amphithéâtres, ces aqueducs, sont des témoins de la domination romaine.

— Il s'emploie adverbial., 1° au commencement d'une phrase, et alors il se dit d'une chose qui sert à prouver ce qu'on vient d'avancer [illegible]

Témoin ses blessures. Témoin les prix qu'il a obtenus. La diction dépend de la grammaire, *témoin* les beaux vers de Corneille. (Volt.)

Quand avons-nous manqué d'aboyer au larron?
Témoin trois procureurs dont icelui Citron
A déchiré la robe. . . . . (Racine.)

— 2° Dans cette phrase, *Prendre quelqu'un à témoin*. Invoquer son témoignage, le sommer de déclarer ce qu'il sait. Je vous prends tous à témoin. Je vous prends à *témoin*, vous tous qui m'écoutez et qui voyez mes larmes. (Mass.) Il prit les hommes et les dieux à *témoins* de tous les maux que causerait à la république une pareille innovation. (Vertot.) Alors j'acceptai sans répugnance sa main devant le ciel, qu'il prit à *témoin* de notre engagement. (Le Sage.) C'est une imposture, s'écria mon frère; il est faux qu'aucun de nous voie clair: nous en prenons Dieu à *témoin*. (Gall.)

Iris, je prends le ciel et les dieux à *témoins*
Que vous êtes l'objet de mon plus tendre soin.
(Mme de la Suze.)

‖ On dit aussi dans le même sens, mais avec l'accord, *Vous êtes tous témoins que...*

— *En témoin de quoi*. loc. adv. qui s'employait au palais pour signifier, En témoignage de quoi. On dit aujourd'hui, *En foi de quoi*.

— Anc. comm. *Témoin*. Se disait de deux bûches qu'on mettait aux deux côtés de la membrure, lorsqu'on cordait le bois au chantier. ‖ Il se disait aussi d'une poignée de blé qui servait d'échantillon.

— Anc. t. milit. Morceau d'amadou semblable à celui qui servait de mèche à une mine: on mettait le feu aux deux morceaux en même temps, et on emportait le témoin pour connaître quand approcherait le moment où la mine devait faire explosion.

— Agric. Petits morceaux de tuile, d'ardoise, etc., qu'on enterre sous les bornes d'un champ, d'un héritage, afin de reconnaître si ces bornes n'ont pas été déplacées.

— Diplom. *Témoin moi-même* ou *témoin le roi*. Formule dont se sont servis quelques princes, et notamment les rois d'Angleterre, pour ratifier quelques chartes.

— Eaux et for. Arbres de lisière et autres qu'il est défendu d'abattre dans les ventes.

— Hist. ecclés. *Témoins synodaux*. Nom donné à des censeurs ecclésiastiques que les conciles nommaient autrefois pour découvrir les abus, et généralement tous les crimes et désordres auxquels on devait remédier dans ces mêmes assemblées.

— P. et chauss. Butte, élévation de terre qu'on laisse pour faire voir de quelle hauteur étaient les terres qu'on a enlevées tout autour.

— Rel. Feuillets qu'on laisse exprès sans les rogner, pour faire voir qu'on a fait son possible pour épargner les marges.

— Techn. Petit bouton d'argent, tiré d'une quantité égale à celle qu'on a employée dans la coupellation. ‖ Défaut de tonte du drap.

— Typogr. Marges qui dépassent beaucoup trop les autres, ce qui provient de ce que la garniture de la feuille n'a pas été bien faite.

TEMPE. s. f. (pr. *tan-pe*; du lat. *tempus*, temps, parce que c'est à cet endroit que les cheveux commencent à blanchir, et à indiquer une des périodes de la vie). Dépression que présente la tête sur ses parties latérales, entre le front et l'œil qui sont en avant, et l'oreille, qui est en arrière. Tempe droite, tempe gauche. Coup dans la tempe, à la tempe. Mettre des compresses sur les tempes. Il emportait une douleur de tête en mettant un fer rouge aux deux côtés du nez, aux *tempes*, aux joues et sous le menton. (Le Sage.) Un nez fort épaté lui tombait sur une moustache rousse qui s'élevait encore jusqu'à la *tempe*. (Id.)

— Entom. Chez les insectes, Partie située de chaque côté de la moitié postérieure des yeux, entre le front et le vertex.

— Techn. Morceau de bois dont le boucher se sert pour tenir ouvert le ventre d'un animal qu'il a tué.

TEMPÉ. (pr. *tan-pé*). Géogr. anc. Vallée célèbre de la Thessalie, entre la chaîne de l'Olympe et celle de l'Ossa. Selon les poètes, la vallée de Tempé, arrosée par le Pénée, était un séjour délicieux que les dieux et les déesses honoraient souvent de leur présence.

— On le dit fig. en parlant d'une vallée riante, pittoresque. Si nos fraîches *tempés*, si nos albunées riantes doivent leurs gazons et leurs bouquets aux ruisseaux qui les arrosent, il est nombre de montagnes qui doivent leurs fleurs aux forêts qui les couronnent. (A. Mart.)

TEMPELBURG. (pr. *tan-pel-bur*). Géogr. Ville des états prussiens (Poméranie), à 85 kil. S.-O. de New-Stettin; 9,400 hab. Fondée par les Templiers au XIIIe siècle.

TEMPÉRAMENT. s. m. (pr. *tan-pé-ra-man*, du lat. *temperamentum*; rad. *temperare*, tempérer, parce qu'on regardait autrefois les corps organisés comme des assemblages d'éléments combinés de manière à être tempérés les uns par les autres). Physiol. Nom donné à des différences qui existent entre les hommes, compatibles avec le maintien de la santé, et caractérisées par une diversité de proportions entre les parties constituantes de l'organisme. C'est dans ce sens qu'on dit, *tempérament sanguin*, *nerveux*, etc., selon qu'il y a dans l'économie prédominance du système sanguin, nerveux, etc., sur les autres. On distingue les [illegible]

[illegible] ou athlétique, musculaire, famélique et gastronomique, gastropathique ou mélancolique et érotique. Les anciens avaient cru voir dans le corps humain quatre humeurs primitives qui, par leur mélange, forment toutes les autres, et par leur dominance respective, constituent autant de *tempéraments*. (De Fourcault.) La dominance du système nerveux, celle du système sanguin ou du système cellulaire, élément primordial de l'organisation, forment en réalité les trois types fondamentaux dont les autres *tempéraments* ne sont que des nuances intermédiaires. (Id.) On n'admet plus guère aujourd'hui l'influence des *tempéraments*, depuis qu'il est reconnu que c'est à des modifications, à des dispositions particulières de l'encéphale qu'il faut attribuer

les penchants, les affections, les passions, les facultés intellectuelles et les qualités morales. (Nysten.)

— On le dit aussi abusivement, et surtout dans le langage ordinaire, pour Complexion, constitution du corps. Bon tempérament. Mauvais tempérament. Tempérament fort, robuste. Tempérament faible, délicat. Les tempéraments sont différents. Connaître, étudier son tempérament. La mère de M. de Montausier ne souffrait pas en lui ces délicatesses qui affaiblissent le *tempérament* et la vigueur du corps et de l'âme. (Fléch.) Combien de santés précieuses, qu'on croit conservées par la vigueur du *tempérament*, qui sont le fruit des vœux d'un homme de bien. (Id.) Une vie sobre, tranquille et laborieuse, lui avait fait comme un nouveau *tempérament*. (Fén.) Attendons que l'âge ait formé son *tempérament*, et qu'il puisse nous soutenir par son travail. (B. de St-P.) Le caractère et l'expression du *tempérament*. (Azaïs.) Connaître son *tempérament*, c'est avoir trouvé le meilleur médecin. (Beauchêne.) Ce magistère est destiné aux *tempéraments* robustes, aux gens décidés, et à ceux en général qui s'épuisent par action. (Brill.-Sav.)

— Fig. Si jeune encore, Byron revenait sans être corrigé ni changé, mais son *tempérament* poétique s'était fortifié dans cette course de deux années. (Villem.)

— Il se prend aussi pour Caractère. Tempérament violent, fougueux, bouillant. Tempérament froid, tranquille. L'humilité ne fut pas dans saint Louis un effet de son *tempérament*, ce fut un effet de la grâce de Jésus-Christ. (Fléch.) J'avouerai de bonne foi que je suis paresseux par *tempérament*, et si paresseux, que s'il me fallait travailler pour vivre, je crois que je me laisserais mourir de faim. (Le Sage.)

— Absol. *Avoir du tempérament*. Être de complexion amoureuse; être très-porté, très-propre aux plaisirs de l'amour. Sur la fin du bal, nos nouveaux mariés s'échappèrent pour gagner un appartement où ils s'enfermèrent avec une femme de chambre et moi, ce qui fournit à la compagnie un nouveau sujet d'accuser la marquise d'avoir du *tempérament*. (Le Sage.)

— Fig. Expédient, adoucissement qu'on propose pour concilier les esprits, pour accommoder les affaires. Proposer un tempérament. Prendre, essayer divers tempéraments. Le tranquille ministre, qui connaissait les sages *tempéraments* des conseils des rois, sut encore lever les yeux vers la divine Providence. (Fléch.) Tous nos discours ne sont que des adoucissements de la vérité et des *tempéraments* pour la concilier avec les passions de ceux avec qui nous avons à vivre. (Mass.) Tous les *tempéraments* en matière de devoir sont à craindre. (Id.) Voilà le beau *tempérament* qu'on trouva pour accorder les parties. (Le Sage.)

— Il signifie encore un mélange de choses contraires tempérées l'une par l'autre, comme le mélange de la sévérité et de la douceur, etc. M. Le Tellier fut choisi pour chercher ces difficiles *tempéraments* de menace qui étonne, de douceur qui apaise, et de sévérité qui châtie. (Fléch.) Par un juste *tempérament*, il avançait dans son élève les fruits de la raison, et corrigeait les défauts de l'âge. (Id.) Il se forma dans le cœur des saints un juste *tempérament* de retenue et de courage. (Id.)

— Mus. Altération légère qu'on fait subir à de très-petits intervalles, pour que la même corde puisse exprimer, sans dissonance choquante, l'un ou l'autre des deux sons voisins entre lesquels ces intervalles se trouvent compris. Tempérament d'orgue, de piano.

TEMPÉRAMENTAL, ALE. adj. (pr. *tan-pé-ra-man-tal*; rad. *tempérament*). Qui appartient, qui a rapport au tempérament. Vice tempéramental. Faiblesse tempéramentale. Observons encore que cette grande débilité *tempéramentale* peut exister sans aucune maladie; elle est le plus souvent due à des altérations organiques lentes. (Nacquart.)

TEMPÉRANCE. s. f. (pr. *tan-pé-ran-ce*; du lat. *temperantia*; formé de *temperare*, tempérer, adoucir). Vertu morale qui règle, modère les passions et les désirs, particulièrement les désirs sensuels. C'est une des quatre vertus cardinales. Les lois, les règles de la tempérance. Observer la tempérance. La *tempérance* fut considérée, dès la nuit des temps, comme le moyen le plus propre à assurer le bonheur de l'homme. (Charbon.) La *tempérance* modère tous les plaisirs des sens, et jusqu'aux désirs qui en sont dépendants. (Vernier.) Représentez-vous un vrai chrétien régissant toutes les [illegible] qui ont paru sages et tempérants, c'est que la satiété du plaisir les avait menés à cette fausse *tempérance*. (Id.)

Cherche à suivre en tout point la sage *tempérance*;
Un corps robuste et sain en est la récompense.
(De [illegible].)

— Signifie aussi simplement, Usage modéré des aliments, et surtout des boissons. L'expérience, plus puissante que tout, nous enseigne à comprendre les avantages de la *tempérance*. (Charbon.) On voit les Italiens et les Espagnols observer presque généralement les règles que la *tempérance* commande; chez eux c'est une retenue engendrée par le climat. (Id.)

— Hygiène publ. *Société de tempérance*. Titre de certaines associations fondées aux États-Unis et en Angleterre, dans le but d'arrêter l'abus des liqueurs spiritueuses. En 1830, l'Union comptait plus de seize cents sociétés de tempérance. En Angleterre, le système des sociétés de tempérance est connu sous le nom de *totalisme* ou *teetotalisme*.

TEMPÉRANT. part. prés. du v. Tempérer. Qui tempère. Il est invariable. Une mère tempérant la sévérité des reproches par la douceur des expressions.

TEMPÉRANT, ANTE. adj. (pr. *tan-pé-ran*). Qui a la vertu de tempérance. Homme tempérant. Femme très-tempérante. Trouvez-moi, si vous le pouvez, des hommes sages véritables, réglés, *tempérants*, qui ne croient pas en Dieu. (Mass.) Que les impies ne jugent pas de tous les hommes par eux-mêmes; il est encore des âmes chastes, pudiques, *tempérantes*. (Id.) Soyez *tempérants* dans les plaisirs, pour en jouir plus longtemps. (Montesq.) Cet autre qui, pour conserver une taille fine, s'abstient de vin et ne fait qu'un seul repas, n'est ni sobre ni *tempérant*. (La Bruy.)

On te voit revenir des portes de la mort,
Plus ferme, plus constant, plus *tempérant*, plus fort.
(Voltaire.)

— substantiv. Personne tempérante. Semblable au vieillard, le *tempérant*, ennemi des excès, jouira sans doute d'une santé uniforme, mais délicate, et condamnée à l'habitude de la modération, de la régularité. (Virey.) Le *tempérant* est un homme qui s'observe et fait son profit de la sottise d'autrui. (Id.) ‖ On distingue le continent du tempérant. Le premier a la faculté de se défendre des vicieux penchants, car même n'en fût-il pas exempt, il aurait toujours le pouvoir de les refréner par sa disposition morale. Le tempérant, au contraire, ne montre point de ces vicieux désirs; il conserve toujours l'usage de la droite raison. Donc le continent est affecté par les passions, quoiqu'il y résiste avec effort; le tempérant, plus froid et plus lymphatique, n'est point ému.

— Médec. Se disait des médicaments auxquels on attribuait la propriété de modérer l'activité trop grande de la circulation. Poudre tempérante.

— substantiv., dans ce dernier sens. Un tempérant. Faire usage de tempérants. Les *tempérants* sont de légers calmants. (Nysten.)

TEMPÉRATURE. s. f. (pr. *tan-pé-ra-tu-re*; du lat. *temperatura*; formé de *temperare*, tempérer, modérer). État sensible de l'air qui affecte nos organes, selon qu'il est chaud ou froid, sec ou humide. Température douce, agréable. Température froide et rigoureuse. Température saine, égale. Température malsaine, inégale. La température de l'air, ou la température est la même dans ces deux pays. En général, chaque cent toises de hauteur diminue d'un degré la *température* du lieu, comme chaque cent pieds creusés dans la terre augmente d'un degré la chaleur. (Virey.) Les *températures* ne sont presque jamais uniformes dans toutes les zones parallèles de même degré, en chaque hémisphère. (Id.) Et quel obstacle la *température* de l'air pouvait-elle opposer à la baleine franche. (Lacépède.) Je me suis fixé dans cette île peu habitée, séduit par sa douce *température* et ses solitudes. (B. de St-P.) La seule *température* de l'air monte ou démonte notre machine: nous sommes gais ou tristes au gré des nuages. (Boiste.)

— Degré appréciable de chaleur qui règne dans un lieu ou dans un corps. La température d'une chambre, d'une étuve. La température d'un bain. La température du corps humain. Être dans telle température. On dit que la *température* d'un corps est plus élevée que celle d'un autre, lorsqu'il produit sur nous une plus vive sensation de chaleur. (Encycl.)

— S'est dit pour Tempérament. Feu M. le cardinal de Lorraine fut d'une *température* où il n'y avait rien à désirer. (Malh.)

TEMPÉRÉ, ÉE. part. pass. du v. Tempérer. S'empl. adjectiv. Chaleur tempérée.

— *Tempéré de*. Une sévérité *tempérée* de douceur. (Acad.)

— *Tempéré par*. L'ardeur du soleil est tempérée par la fraîcheur du vent. La loi de nature n'eut plus lieu qu'entre les diverses sociétés, où, sous le nom de droit des gens, elle fut *tempérée* par quelques conventions tacites pour rendre le commerce possible. (J.-J. Rouss.)

— *Air tempéré*. Air qui n'est ni trop froid ni trop chaud. ‖ *Climat, pays tempéré*. Climat, pays où il ne fait ni trop froid ni trop chaud. Les climats *tempérés* s'étendent depuis le 31e degré de latitude jusque vers le 55e ou 60e des deux hémisphères boréal et austral. (Virey.) Le lynx n'habite que les pays froids ou tempérés. [illegible] restres sont plus grands et plus forts que dans les pays froids ou *tempérés*. (Id.) ‖ *Zone tempérée*. Chacune des deux zones placées entre la zone torride et une des deux glaciales, à 23 degrés et demi de l'équateur et du pôle. Il fait beaucoup plus froid sous les zones *tempérées* de l'hémisphère austral que sous celles au septentrion des mêmes parallèles. (Virey.) On voit qu'on peut diviser la puissance végétale, par rapport au soleil, en végétaux des zones torrides, *tempérées* et glaciales, d'été et d'hiver, de jour et de nuit. (B. de St-P.)

— *Monarchie tempérée*. Celle où le monarque n'exerce pas seul la puissance législative, et n'est point investi d'une autorité absolue. Une monarchie *tempérée* est la constitution qui approche le plus de la perfection. (De Molliens.) Une monarchie *tempérée* peut sauver une nation épuisée par le despotisme et l'anarchie. (Boiste.)

— *Tempéré* signifiait figurément, Modéré, sage, posé. Homme tempéré. Esprit fort tempéré. Aujourd'hui, il est peu usité en ce sens.

— Rhétor. Se dit d'un genre qui tient le milieu entre le sublime et le simple: il admet plus d'ornements que le premier, moins de mouvements que le second, et convient surtout aux sujets agréables. Genre tempéré. Style tempéré. Éloquence tempérée.

TEMPÉRÉ. s. m. Température tempérée, moyenne. Il se dit surtout en parlant du baromètre et du thermomètre. Le baromètre marque le tempéré, va au tempéré. Le thermomètre est au tempéré.

— Rhétor. Genre tempéré, c'est-à-dire mitoyen entre le sublime et le simple. Ne pas s'élever au-dessus du tempéré. V. TEMPÉRÉ, adj.

TEMPÉRER. v. a. 1re conj. (pr. *tan-pé-ré*; du lat. *temperare*). L'é se change en è devant une syllabe muette. *Je tempère, tu tempères, il tempère*, etc. Modérer, diminuer l'excès d'une qualité quelconque, et de quelque manière que ce soit. Tempérer l'aigre par le doux. Vent qui tempère la chaleur, l'ardeur du soleil. J'imitai donc les peintres, qui pour *tempérer* la dureté des couleurs leur donnent une teinte plus douce. (Le Sage.)

— Fig. Dieu *tempère* les prospérités des hommes puissants par des peines presque inévitables. (Fléch.) Je viens vous représenter un homme doux et secourable, qui a su *tempérer* l'austérité des lois par tous les adoucissements qu'inspirent la miséricorde et la charité. (Id.) Saint Louis *tempérait* l'éclat de la royauté par un air de bonté et de simplicité chrétienne. (Id.)

— Se dit aussi en parlant des choses qui tempèrent. Les aliments mêlés aux boissons en *tempèrent* l'ardeur, et les empêchent de se porter au cerveau avec tant de violence. (Brill.-Sav.) Une douceur surprenante lui ouvre les cœurs, et donne je ne sais comment un nouvel éclat à la majesté qu'elle *tempère*. (Boss.)

— Fig. et au sens moral. Le temps finit par tempérer la douleur, l'affliction. L'âge tempère les passions, la fougue du caractère. Le temps, loin de l'amollir en *tempérant* ses humeurs féroces, ne fait qu'aigrir le fiel de sa rage. (Buff.)

— Médec. Dans la doctrine des humoristes, *tempérer l'âcreté, l'acrimonie des humeurs*. Diviser, fondre les humeurs par l'emploi des tempérants.

— Fig. *Tempérer sa bile*. Réprimer sa colère.

— SE TEMPÉRER. v. pron. Être tempéré. Le mal se tempère par le bien.

TEMPESTA (Antonio). Peintre et graveur italien, né à Florence en 1555, mort en 1630, excella à peindre les animaux.

TEMPESTATIF, IVE. adj. (pr. *tan-pès-ta-tif*; rad. *tempeste*). S'est dit pour Impétueux, colère, emporté. Il frappe, il mord, il jure, le plus *tempestatif* maître de France. (Mont.)

TEMPESTE. s. f. Ancienne orthographe du mot Tempête. V. TEMPÊTE.

— Fig. Au bout d'une heure de *tempeste*, ils (les disputeurs) ne savent ce qu'ils cherchent; l'un est bas, l'autre est haut, l'autre costier. (Mont.)

— S'est dit pour Température, saison.

TEMPESTER. v. n. 1re conj. (rad. *tempeste*). Vieux mot qui signifiait Faire mauvais temps, faire tempête.

— Fig. Faire du bruit. En ce sens, on dit encore aujourd'hui, Tempêter. V. TEMPÊTER.

— activ. Secouer, agiter. Je me propose en mille visages ceux que leur fortune ou leur propre erreur emporte et *tempeste*. (Mont.)

TEMPESTIF, IVE. adj. (pr. *tan-pes-tif*; rad. *temps*). Néol. Qui vient dans un temps convenable. On l'a dit par opposition à Intempestif.

TEMPESTUEUX, EUSE. adj. Ancienne orthographe du mot Tempestueux. Suis-je à couvert chaudement dans une bonne salle, pendant qu'il se passe une nuit orageuse et *tempestueuse*, je m'étonne et m'afflige pour ceux qui sont hors en la campagne. (Mont.)

TEMPÊTE. s. f. (pr. *tan-pê-te*; du lat. *tempestas*). Violente agitation de l'air, ordinairement accompagnée de pluie, de grêle, d'éclairs et de tonnerre. Il se dit surtout des orages qui arrivent sur mer. Grande, terrible tempête. Tempête qui s'élève, qui éclate, qui redouble, qui s'apaise. Être accueilli d'une tempête. Être surpris, assailli par la tempête. Se mettre à couvert, à l'abri de la tempête. Vaisseaux battus, dispersés, brisés par la tempête. [illegible] se met en mer au mois de février, malgré l'hiver et les *tempêtes*. (Boss.) Quand on est arrivé au port, qu'il est doux de rappeler le souvenir des orages et des *tempêtes*. (Mass.) C'est une consolation pour moi de mourir avec vous; il serait inutile de disputer notre vie contre la *tempête*. (Fén.) L'horizon offrait tous les signes d'une longue *tempête*. (B. de St-P.) L'intrépide Paul, suivi de Domingue, allait d'une case à l'autre, malgré la fureur de la *tempête*. (Id.) Je te retrouverai dans les *tempêtes* qui te donnent tant d'effroi sur la terre. (Id.) Croyez-vous que celui qui peut calmer une pareille *tempête* ne pourra pas apaiser les troubles du cœur de l'homme? (Chateaub.) La *tempête* en fureur [illegible] les éléments. (St-Victor.)

— Fig. Après s'être [illegible], une autre *tempête* lui fit presque faire [illegible] de canon tonnèrent sur elle à son arrivée. (Boss.)

— En poésie, et quelquefois aussi en prose, on dit même Une *tempête* de pierres, une tempête de flèches, de traits, etc. Ce qui m'attirait chaque fois nouvelle *tempête* de coups, parce qu'ils craignaient que mon braire ne les découvrît. (P.-L. Courier.)

L'assiégé se défend, fait pleuvoir sur leur tête
De pierres et de traits une horrible *tempête*. (Del.)

Nous l'avons vu, dit l'une, affronter la *tempête*
De cent foudres d'airain tournés contre sa tête. (Boil.)

— Fig. Persécution qui s'élève contre une personne, malheur, calamité qui fond sur elle. Conjurer, détourner la tempête. Laisser passer la tempête. La tempête se forme. Il faut conserver sa fermeté, son courage au milieu de la tempête. Cette tempête ne l'a pas abattu.

Cédez à la *tempête*:
Sous ses coups passagers il faut courber la tête.
(Voltaire.)

— Trouble violent, révolution dans un État. L'empire, le royaume est menacé de quelque tempête. Un coup de *tempête* civile et domestique jette sur des bords étrangers cette princesse infortunée. (Fléch.) Dieu tire, quand il veut, des trésors de sa Providence ces grandes âmes qu'il a choisies pour faire naître du sein des *tempêtes* le calme et la tranquillité publique. (Id.) Les plus effroyables *tempêtes* naissent de l'agitation du peuple. (Boiste.)

Heureux qui dans le sein de ses dieux domestiques
Se dérobe au fracas des *tempêtes* publiques. (Delille.)

— *Tempête* se dit encore figurément en parlant du trouble, des désordres que les passions excitent dans l'âme. La raison doit nous aider à calmer les tempêtes qui s'élèvent dans notre âme. L'amour peut bien remuer le cœur des héros du monde; il peut bien y soulever des *tempêtes*, mais il y a des âmes supérieures à ses lois. (Boss.) Si Dieu a pitié de moi, et que la *tempête* de ma poitrine se peut calmer. (Bal.)

Quelle *tempête* affreuse, à mon repos fatale,
S'élève dans les sens d'une faible vestale. (Colar.)

— Fig. et fam. Bruit éclatant, fracas.

Leur troupe n'était pas encore accoutumée
A la *tempête* de sa voix. (La Font.)

— Querelle violente mêlée d'invectives, de reproches.

Pour peu que l'on s'oppose à ce que veut sa tête,
On en a pour huit jours d'effroyable *tempête*. (Mol.)

— Myth. rom. *Les Tempêtes*. Divinités allégoriques auxquelles L. Cornelius Scipion éleva un temple, vers l'an de Rome 494, après que sa flotte eut échappé à un naufrage, sur les côtes de Corse.

— Syn. simpl. Orage, ouragan, tourmente. ‖ Épith. Affreuse, horrible, furieuse, effroyable, violente, bruyante, soudaine, imprévue, menaçante, inévitable. ‖ Périphr. La voix, le bruit des tempêtes, le char des tempêtes. De la tempête au loin mugit la voix. (Millev.)

Que le char brûlant des *tempêtes*
Coure d'un pôle à l'autre et lance les éclairs. (Lemi.)

TEMPÊTÉ. part. pass. du v. n. Tempêter. Il est invar.

TEMPÊTER. v. n. 1re conj. (pr. *tan-pê-té*; rad. *tempête*). Faire beaucoup de bruit en grondant, en querellant. Tempêter contre quelqu'un, contre quelque chose. Tempêter pour rien, à propos de rien. Il ne fait que tempêter. Enfin, las de jurer et de *tempêter*, il se jeta sur un lit, où, le prenant sur un ton plaintif, il reprend ses lamentations. (Le Sage.) Messieurs, [illegible] plus loin *tempêter* de la sorte. (Rac.)

TEMPÉTUEUX, EUSE. adj. (pr. *tan-pé-tu-eu*; rad. *tempête*). Qui appartient à la tempête; qui amène, cause la tempête. Vents tempétueux. Les aquilons tempétueux. C'est un vieux mot (V. TEMPESTUEUX), que les poëtes descriptifs du siècle dernier ont eu raison de rajeunir. Où fuis, tant d'obscurcit la nuit tempétueuse. (Berq.) Ainsi les éléments voulaient tempêtueux. (Rouch.)

Où les noirs ouragans, poussés en tourbillons,
Font siffler et mugir leur voix *tempétueuse*. ([illegible])

La nuit *tempétueuse*
[illegible]
([illegible])

— Qui est sujet aux tempêtes. Une mer tempétueuse.

Et toi, terrible mer, séjour *tempétueux*,
J'ai déjà célébré ton [illegible]. (Del.)

— Fig. La tempérance a pour effet naturel de diminuer en même proportion que les nourritures, le sang, les humeurs du corps, et par là de calmer ces agitations [illegible] [illegible] des accès de fréquence et d'[illegible]

TEMPLE. s. m. (pr. *tan-ple*; du lat. *templum*). Édifice public consacré à Dieu, ou à une divinité. Temple magnifique. Les temples du vrai Dieu, du Dieu vivant. Les temples des faux dieux, des idoles. Le temple de Jérusalem. Le temple de Delphes, d'Éphèse. Le temple de Jupiter, de Neptune, de Minerve, etc. Le temple de Junon, de Vénus, etc. Le temple de la Paix, de la Victoire. [illegible] Trajane un temple. [illegible] de la déesse. (Fén.) Les statues des faux dieux furent renversées dans [illegible] et de leurs temples. (Mass.) Jérusalem [illegible] des princes infidèles [illegible] et la splendeur de son temple. (Id.) [illegible] Thésée [illegible] [illegible] Il [illegible]

sance de l'homme, et invoqua l'Esprit saint, qui préfère à tous les *temples* un cœur simple et pur. (De Vigny.)

> Sion, repaire affreux de reptiles impurs,
> Voit de son *temple* saint les pierres dispersées.
> (Racine.)

— Fig. Comme le Fils de Dieu a résolu de ne venir au monde qu'une fois, il a fondé son *temple* si solidement, qu'il n'aura jamais besoin qu'on le rebâtisse. (Boss.) L'univers entier est un *temple* que Dieu remplit de sa gloire et de sa présence. (Mass.) En vain nos actions seront l'admiration des siècles à venir, elles ne seront point écrites sur les colonnes du *temple* céleste. (Id.) L'univers est un *temple* où siége l'Éternel. (Volt.)

— Absol. *Le temple.* Le temple que Salomon bâtit à Jérusalem par ordre de Dieu et avec la plus grande magnificence, sur le plan conçu par David. Détruit par Nabuchodonosor, l'an 3416 du monde, il fut rétabli en 3489 par Esdras, rebâti en 3840 par Hérode, mais avec moins de splendeur, et définitivement renversé lors de la prise de Jérusalem par Titus, l'an 79 de J.-C. Le parvis, le portique, le pinacle du temple. Elle avait passé le reste de sa vie, jusqu'à quatre-vingt-quatre ans, toujours dans les jeûnes et dans les prières, sans sortir du *temple.* (Le Maistre de Sacy.) Jérusalem n'est plus, et le *temple* est en poudre. (L. Rac.)

— Lieu où les protestants s'assemblent pour l'exercice de leur religion. Aller au temple. Que Louis était grand lorsqu'il abattait les hauteurs, je veux dire les *temples* que l'hérésie avait élevés sur les débris de nos autels! (Fléch.)

— En poésie et dans le style soutenu, il se dit aussi en parlant des églises catholiques. Ces terres, ces palais dont la piété de nos pères enrichissait autrefois nos *temples.* (Mass.) Souvent il s'asseyait sur l'une des bornes de l'église, se mettant à l'abri de la tonte des neiges sous ces statues horizontales de saints qui sortent du toit de ce *temple.* (De Vigny.) Le *temple* à sa faveur est ouvert par Boirude. (Boil.)

> La peur, l'airain sonnant, dans les *temples* sacrés
> Font entrer à grands flots les peuples consternés.
> (Saint-Lambert.)

— Lieu où demeuraient, dans certaines villes, les chevaliers du Temple. *Le Temple* ou *la tour du Temple*, se dit à Paris des restes d'un monastère de l'ordre du Temple, qui subsistèrent jusqu'au commencement de ce siècle. La tour du Temple fut la prison de Louis XVI ; il y entra le 14 août 1792 et en sortit le 21 janvier 1793 pour aller à l'échafaud. Elle fut détruite en 1811, et remplacée par un édifice qui devait être le ministère des cultes, et qui est maintenant un couvent de femmes.

— *Chevalerie du Temple.* L'ordre des templiers. V. TEMPLIER.

— Fig. et poétiq. *Le temple de la Faveur.* La cour, où les courtisans se disputent la faveur du prince. ‖ *Le temple de Thémis.* Le lieu où l'on rend la justice, où siégent les juges. ‖ *Le temple de la Fortune.* Tout endroit où l'on peut s'enrichir promptement et sans beaucoup de peine. Il me semble qu'on peut appeler le *temple de la Fortune* la maison d'un premier ministre. (Le Sage.) ‖ *Aller au temple de Mémoire, avoir son nom inscrit au temple de Mémoire, dans le temple de la Gloire.* Être assuré d'une réputation, d'une gloire immortelle.

> J'irais plus haut peut-être au temple de Mémoire,
> Si dans un genre seul j'avais usé mes jours.
> (La Fontaine.)

> Que d'auteurs ont cru leur nom
> Inscrit au *temple* de Mémoire,
> Qui n'ont recueilli qu'un chardon
> Au lieu des palmes de la gloire. (Const. Dubos.)

‖ *Un temple de Vénus, un temple à Vénus consacré.* Un lieu de prostitution, de débauche.

> Ces temples de Vénus où l'on voit si souvent
> Le commissaire en robe appuyé d'un sergent.
> (Regnard.)

— *Le temple du ventre.* S'est dit autrefois pour le bas-ventre. Recevoir un coup dans le temple du ventre.

— Antiq. Les temples anciens se distinguaient en temples [illegible], prostyles, amphiprostyles, périptères, pseudopériptères, diptères, pseudodiptères, hypètres, et monoptères. Leur enceinte était un asile inviolable. Les temples les plus célèbres étaient ceux de Vulcain à Memphis, de Diane à Éphèse, d'Apollon à Delphes, de Minerve à Athènes, et de Jupiter Capitolin à Rome.

— Antiq. rom. Espace que les augures déterminaient dans le ciel, pour observer le vol des oiseaux.

— Epith. Sacré, saint, religieux, révéré, redoutable, inviolable, antique, majestueux, [illegible] superbe. Les lambris, les portiques, les [illegible] pourpris.

— Techn. Outil de charron. ‖ Instrument destiné à tenir l'étoffe étendue en largeur, quand elle est sur le métier. On le nomme aussi *templu.*

TEMPLE. s. f. S'est dit autrefois pour Tempe.

TEMPLE (William, dit *le Chevalier*). Diplomate, né à Londres en [illegible], mort en [illegible], ou [illegible]. Ce fut lui qui conclut la fameuse triple alliance formée en 1668 entre l'Angleterre, les États-Généraux et la Suède contre la France.

TEMPLES. s. f. pl. (pr. *tan-ple*). Pêch. [illegible] horizontales qui servent à construire les bordigues.

TEMPLET. s. m. (pr. *tan-plè*). Techn. Outil dont le relieur se servait autrefois pour coudre les livres.

TEMPLETTE. s. f. (pr. *tan-plè-te*; rad. *temple*, pour *tempe*). Anc. cost. Bandelette qui faisait partie d'une coiffure de femme.

TEMPLIER. s. m. (pr. *tan-pli-yé*). Hist. relig. Membre d'un ordre militaire et religieux fondé vers 1118 à Jérusalem, dans le but de protéger les pèlerins, et qui se répandit dans toute l'Europe. Les templiers furent ainsi nommés parce qu'ils habitèrent d'abord près de l'emplacement occupé jadis par le temple de Salomon. En 1307, sous Philippe le Bel, tous les templiers qui se trouvaient en France furent arrêtés, et un grand nombre périt dans les flammes. L'ordre entier fut supprimé par le pape Clément V en 1312.

— Membre d'une secte mystique qui prétend tirer son origine de l'ancien ordre des templiers, et à laquelle se rattachent les francs-maçons.

— Prov. et pop. *Boire comme un templier.* Boire avec excès.

TEMPLIER. s. m. Se dit, dans la Haute-Garonne, d'un orage qui menace de ravager les récoltes.

TEMPLOMANIE. s. f. (du lat. *templum*, temple, et du gr. μανία, manie, folie). Néol. Manie de multiplier les temples dans les jardins. Les temples doivent inspirer la volupté ou rappeler cette secrète terreur qu'on sentait en y entrant autrefois; mais que sent-on, lorsqu'on les voit les uns sur les autres, et gâter, par une *templomanie*, ceux qui mériteraient nos éloges. (Le p. de Ligne.) Inusité.

TEMPLU. s. m. Techn. V. TEMPLE.

TEMPO. s. m. (pr. *tem-pô*). Mus. Mot italien qui signifie Temps, et qui s'emploie dans les locutions suivantes : *Tempo di minuetto*, temps de menuet, mesure en trois temps; *Tempo di marcia*, mouvement de marche, andante maestoso à deux temps; *Tempo di polacca*, mouvement de polonaise, allegretto animé; *Tempo giusto*, mouvement exact et modéré. ‖ *A tempo.* Au temps, expression indiquant qu'il faut revenir au mouvement primitif, quand on l'a ralenti ou accéléré momentanément.

TEMPORAIRE. adj. des 2 g. (pr. *tan-po-rè-re*; rad. *temps*). Qui n'est que pour un temps. Pouvoir temporaire.

— Théol. S'est dit de ceux qui n'ont qu'une foi chancelante.

TEMPORAIREMENT. adv. (pr. *tan-po-rè-reman*). Pour un temps. N'occuper un emploi que temporairement.

TEMPORAL, ALE. adj. (pr. *tan-po-ral*; du lat. *temporalis*; rad. *tempus*, tempe). Anat. Qui appartient, qui a rapport aux tempes. Artère temporale. Aponévrose temporale. Nerfs temporaux.

— *Os temporaux.* Os situés, l'un à droite, l'autre à gauche, aux parties latérales et inférieures de la tête. ‖ *Fosse temporale.* Dépression de chacune des parties latérales de la tête.

— Substantiv. *Le temporal.* Chacun des deux os temporaux. ‖ Muscle large, aplati, triangulaire, qui se porte de la fosse temporale, qu'il remplit, à l'apophyse coronoïde de la mâchoire inférieure.

TEMPORALITÉ. s. f. (pr. *tan-po-ra-li-té*; rad. *temporel*). Revenu, bien temporel. Vieux et inusité en ce sens.

— Autrefois, Juridiction du domaine temporel d'un évêché, d'une abbaye, d'un chapitre, etc.

TEMPOREL, ELLE. adj. (pr. *tan-po-rèl*; rad. *temps*). Qui passe avec le temps. Il s'oppose à *éternel* et à *spirituel.* Préférer les biens temporels aux biens éternels, aux biens spirituels. La noblesse *temporelle* est en soi trop peu de chose pour qu'on doive s'y arrêter. (Boss.) Est-il possible de joindre la vanité avec la vérité, les choses éternelles avec les *temporelles*? (Fléch.) Les grands de la terre, malheureux dans le cours même de leurs prospérités *temporelles*, errent de passion en passion. (Id.) La véritable piété l'emporte sur tous les intérêts *temporels.* (Richards.)

— Séculier. Il se dit alors par opposition à *ecclésiastique* et à *spirituel.* Puissance temporelle. Juridiction temporelle. La puissance *temporelle* a semblé vouloir tenir l'Église captive, et se récompenser de ses pertes sur Jésus-Christ même. (Boss.) Comme la puissance *temporelle* ne doit pas toucher à l'autel, la spirituelle ne doit pas toucher au trône. (Fléch.)

— Comm. relig. *Père temporel.* Chez les capucins, Personne séculière que déléguait le [illegible] par ses moines, et avait soin de leurs affaires.

TEMPOREL. s. m. Revenu qu'on tire d'un bénéfice. Abandonner son temporel.

— Puissance temporelle des rois. Les rois, quant au temporel, sont indépendants de la puissance spirituelle. (Acad.)

TEMPORELLEMENT. adv. (pr. *tan-po-rè-leman*). Pour un temps. Il s'oppose à *éternellement.* Les impies ne peuvent être heureux que temporellement.

TEMPORISATION. s. f. (pr. *tan-po-ri-za-si-on*; rad. *temporiser*). Action de temporiser.

TEMPORISÉ. part. pass. du v. n. Temporiser. Il est invariable.

TEMPORISEMENT. s. m. (pr. *tan-po-ri-zeman*). Synonyme de Temporisation, qui est beaucoup plus usité.

TEMPORISER. v. n. 1re conj. (pr. *tan-po-ri-zé*; du lat. *tempus*, *temporis*, temps). Retarder, différer, dans l'attente d'un temps plus favorable. Il faut temporiser. Il y a deux ans qu'on temporise. L'oisiveté et la paresse demandent à être brusquées; si l'on *temporise* avec elles, leur victoire est sûre et complète. (S. Dub.)

TEMPORISEUR. s. m. (pr. *tan-po-ri-zeur*; rad. *temporiser*). Celui qui temporise, qui a l'habitude de temporiser. C'est un temporiseur, un grand, un insupportable temporiseur.

— Hist. rom. Surnom donné au dictateur Fabius, parce qu'il parvint à entraver la marche d'Annibal par la lenteur de ses opérations, et en évitant soigneusement tout engagement décisif.

TEMPORO-AURICULAIRE. adj. et s. m. (pr. *tan-po-ro*-...). Anat. Se dit d'un des muscles de l'oreille externe.

TEMPORO-CONCHINIEN. adj. et s. m. Anat. Se dit d'un des muscles de l'oreille externe.

TEMPORO-MAXILLAIRE. adj. des 2 g. Anat. Qui appartient à la tempe et à la mâchoire.

TEMPORO-MAXILLIEN. adj. et s. m. Anat. Se dit d'un muscle qui appartient à l'os temporal et au maxillaire.

TEMPS. s. m. (pr. *tan*; du lat. *tempus*). Durée des choses, mesurée principalement par le mouvement et la révolution apparente du soleil. Le temps présent. Le temps passé. Un long temps. Un temps très-court. Un temps limité. Dans un temps futur. Avec le temps. Il y a bien du temps. Il y a peu de temps. Compter, mesurer le temps. Le temps coule, s'écoule, passe vite. L'abîme, le gouffre des temps. Que si le *temps* comparé au *temps*, la mesure à la mesure, et le terme au terme, se réduit à rien, que sera-ce si l'on compare le *temps* à l'éternité, où il n'y a ni mesure ni terme? (Boss.) Vous avez, dit le Psalmiste, établi le cours de ma vie pour être mesuré par le *temps.* (Id.) Nous arrivons, sans y penser, à ce point fatal où le *temps* finit, et où l'éternité commence. (Fléch.) Les jours, les mois, les années s'enfoncent et se perdent sans retour dans l'abîme des *temps.* (La Bruy.)

> Le temps, cette image mobile
> De l'immobile éternité. (J.-B. Rouss.)

— *Un temps.* Un certain espace de temps. Cela est bon pour un temps. Cela ne durera qu'un temps, qu'un certain temps. ‖ On dit dans le même sens, *Quelque temps.* Ils furent quelque *temps* saisis, muets, immobiles. (Fléch.) Après avoir appuyé quelque *temps* ses mains sur son front, voici ce que le vieillard me raconta. (B. de St-P.) ‖ *Cela n'a qu'un temps, n'aura qu'un temps.* Se dit d'une chose qui ne dure, qui ne doit durer que fort peu.

— *Laps de temps.* V. LAPS.

— Dans le style noble, on personnifie souvent le *temps.* Le temps détruit tout, dévore tout. Le temps flétrit la beauté. Le temps découvre la vérité, dévoile le mensonge. Une douleur que le *temps* emporte avec tout le reste. (Boss.) Cette suite ne fera suspecte que le *temps* et la fortune n'ont osé troubler. (Fléch.) On fait revivre par l'imagination tout ce que l'âge et le *temps* nous ont ôté. (Mass.) Hâtons-nous, le *temps* fuit et nous traîne avec soi. (Boil.) Si le *temps* modifie les gouvernements, quels droits n'a-t-il pas sur de simples usages. (Brill.-Sav.) Sur les mondes détruits le *temps* dort immobile. (Gilbert.)

> Quand le flambeau du jour s'avance,
> L'ombre se dissipe et s'enfuit,
> De même fait notre existence
> Devant le *temps* qui la poursuit. (Merveille.)

— On dit aussi, surtout en poésie et par allusion aux attributs que les mythographes donnent au temps, *le vol du temps, les ailes du temps*, pour exprimer la rapidité avec laquelle le temps s'écoule, et *la faux du temps* pour exprimer son pouvoir destructeur. Il a plu à Dieu, pour consoler les mortels de la perte continuelle qu'ils font de leur être par le vol irréparable du *temps*, que ce même temps fût un passage à l'éternité qui demeure. (Boss.) Le *temps* n'a point d'ailes pour le captif. (De Jouy.)

> Les grâces, la beauté, la folâtre jeunesse,
> Sur les ailes du temps s'envolent tous les jours.
> (Deshoulières.)

> Le temps [illegible]
> [illegible]

— Fig. *L'injure du temps, des temps.* L'effet du temps, les dégradations, les calamités inséparables de sa durée. Monument ruiné par l'injure du temps. Ouvrage qui n'est pas échappé à l'injure des temps. [illegible] à l'abri des injures du *temps.* (Boil.)

— Particulièrement, [illegible] des jours, des heures, des moments, considérée relativement aux différents [illegible], aux différentes occupations auxquelles on peut se livrer. Ouvrage qui demande, qui prend bien du temps, qui emporte, qui exige beaucoup de temps. Ménager, perdre le temps. Faire un bon usage, un bon emploi du temps. Employer bien le temps. Ne pas connaître le prix du temps. Le temps est cher, est précieux. [illegible] tout son temps à [illegible]. Quelle folie de prodiguer [illegible] un temps qui peut être le prix de notre salut éternel. (Mass.) Vous perdez à délibérer un *temps* qui ne vous est laissé que pour vous dégager du péril. (Id.) Il donnait à la prière ce *temps* qu'on donne à des études humaines. (Fléch.) Il sut employer le *temps*, et quelquefois même le perdre pour compatir à des misérables. (Id.) On n'est pas né pour la gloire, lorsqu'on ne connaît pas le prix du *temps.* (Vauven.) Celui qui ne perd pas de *temps* en a beaucoup. (Fonten.) Le *temps*, qui partout est précieux, l'est peut être dans les tribunaux plus que partout ailleurs. (La Harpe.)

> Je suis d'avis
> Que nous rendions le *temps* moins long par des récits.
> (La Fontaine.)

— Dans ce sens, on le joint souvent avec le pronom possessif. Ce travail me prend tout mon temps. Je vous demande une heure de votre temps. Les visiteurs lui font perdre son temps. Il partageait son *temps* entre les plaisirs qui étaient de son âge, et les affaires qui étaient de son devoir. (Volt.) Il avait partagé son *temps* de manière qu'il n'y avait pas de semaine qu'il n'allât à la chasse au moins une fois. (Gall.)

— *Perdre le temps* ou *son temps.* Ne rien faire ou faire des choses inutiles. En attendant cette maturité, je n'appris ni à lire ni à écrire, mais je n'en perdis pas pour cela mon *temps.* (Le Sage.) Jugeant bien qu'il perdrait le *temps* à vouloir me détourner de mon dessein, il poursuivit de cette sorte. (Id.)

— *N'avoir point de temps à perdre.* N'avoir pas de temps à employer inutilement. ‖ *N'avoir pas de temps à perdre pour arriver à tel endroit.* N'avoir que le temps nécessaire pour ne pas y arriver trop tard. ‖ *Sans perdre de temps.* Sans différer, avec diligence, promptitude. Il me promit que, sans perdre de *temps*, il allait travailler à ma délivrance. (Le Sage.) Puis, sans perdre de *temps*, il envoya un homme de la bande retenir des chevaux de poste pour partir à la pointe du jour. (Id.)

— *Réparer le temps perdu, réparer la perte du temps.* Profiter mieux du temps qu'on n'avait fait jusqu'alors; redoubler son travail pour faire en peu de temps ce qu'on avait d'abord négligé.

— On le dit quelquefois, par plaisanterie, en parlant des amusements, des plaisirs. Je me prépare désormais à me donner du divertissement, et à réparer comme il faut le *temps* perdu. (Mol.)

— *Passer son temps, passer le temps à quelque chose.* L'y employer. On ne le dit qu'en parlant des choses futiles. Passer son temps à jouer, à courir. Passer son temps à ne rien faire. A quoi passez-vous le *temps*? vous demandent les sots et les gens d'esprit. (La Bruy.) Il ne fait autre métier que de faire le vagabond, et passer tout son *temps* à jouer avec les enfants, comme vous l'avez vu. (Gall.)

— Absol. *Passer le temps.* Se distraire en attendant l'heure marquée pour quelque chose.

— Fam. *Passer bien, passer agréablement le temps, son temps, se donner du bon temps.* Se divertir. Il se fit en peu de jours une société de gens à peu près de son âge et de sa condition, et ne songea plus qu'à leur faire passer le *temps* très-agréablement. (Gall.) Monsieur le trésorier passait son *temps* le plus agréablement qu'il lui était possible, avec des jeunes gens dont la connaissance était fort propre à lui procurer des occasions de dépenser son argent. (Le Sage.) Nous logions, nous mangions ensemble, nous passions fort bien le *temps.* (Id.)

— *Passer mal le temps, son temps.* S'ennuyer ou souffrir beaucoup, être maltraité.

— Fig. et fam. *Tuer le temps.* Faire des riens, des inutilités, pour se désennuyer. On dit proverbialement, dans le même sens, *pousser le temps avec l'épaule.*

— *Couler le temps.* Laisser écouler le temps, dans l'attente d'une occasion plus favorable.

— Prov. *L'amour fait passer le temps, et le temps fait passer l'amour.* ‖ *Le temps perdu ne se répare point, ne se recouvre point.* ‖ *Après bon temps on se repent.* Le repentir suit la prodigalité.

— *Temps* se dit aussi d'un terme préfix. Prévenir, devancer le temps. Payer au temps convenu. Accoucher avant le temps. Faire une chose dans le temps, dans le temps prescrit. Marquer le temps. Convenir du temps. Le temps s'approche. Le temps est arrivé. Quel *temps* à mon exil, quel lieu prescrivez-vous. (Rac.)

— Durée de certaines choses. Entretenir quelqu'un pendant tout le temps qu'il est à table. Reposez-vous, pendant ce temps-là je continuerai votre travail. Depuis le *temps* qu'il me [illegible] (Le Sage.) Pendant ce *temps-là* le carrosse et les cavaliers s'approchaient. (Id.) Quelques personnes ont de l'humeur pendant tout le *temps* qu'elles digèrent. (Brill.-Sav.) Pendant tout le *temps* que dura notre retour, j'eus l'air absorbé dans de profondes réflexions. (Id.)

— *Avoir fait son temps.* Sortir d'un emploi dont le temps était limité, ou n'être plus propre aux choses dont on s'acquittait autrefois. Il n'a obtenu sa pension qu'après avoir fait son temps. Ce dentiste a la main lourde, il a fait son temps. ‖ On le dit quelquefois des choses. Cet habit a fait son temps, c'est-à-dire, qu'il a été porté autant qu'il pouvait l'être, qu'il est hors de service.

— Délai. Prendre, demander du temps. Obtenir un an de temps. Prolonger le temps. Donner, accorder du temps.

— *Gagner temps, gagner du temps.* Différer, traîner exprès les choses en longueur.

En vain pour gagner *temps* dans ses transes affreuses,
Traîne d'un dernier mot les syllabes honteuses.
(Boileau.)

— Prov. *Qui a temps, a vie.* Quand le terme où l'on doit satisfaire à quelque chose est encore éloigné, il est aisé de se préparer à remplir son obligation.

— Loisir. Je n'ai pas même le temps de manger. Laissez-moi le temps de réfléchir. Faites durer, Seigneur, notre sacrifice, que notre âme ait le *temps* de se purifier par la tribulation. (Fléch.) Le *temps* lui a manqué, mais non pas le courage, pour accomplir ses désirs. (Id.) Je vous laisse le *temps* de bien peser toutes choses. (J.-J. Rouss.) Il fut hors de l'église avant que Cinq-Mars eût le *temps* de le suivre. (De Vigny.) Ce docteur est si expéditif, qu'il ne donne pas à ses malades le *temps* d'appeler des notaires. (Le Sage.) Il eut le *temps* de se reconnaître, et de demander pardon à Dieu de s'être lui-même ôté la vie. (Id.)

— Conjoncture, occasion propre. Temps favorable, opportun, convenable. Laisser passer le temps de faire une chose. Attendre à un autre temps. Ce n'est pas le temps d'en parler. Chaque chose a son temps. Le choix des *temps* et des occasions est la grande science des courtisans. (Mass.) Il distinguait le *temps* d'attaquer et le *temps* de défendre. (Fléch.) Pour un hymen quel *temps* choisissez-vous? (Rac.)

— Impersonnel. *Il est temps de.* Il faut à présent, voici le moment de. Il est *temps* de nous élever par la foi au-dessus des faiblesses de la nature. (Fléch.) S'il en est *temps* encore, épargnez votre race. (Rac.) Il est *temps*, disais-je, que je songe à faire fortune. (Le Sage.) Arrivé à vingt-huit ans, il crut qu'il était *temps* de se marier. (Brill.-Sav.) || On dit dans le sens contraire, *il n'est pas encore temps de* ou *que*, *il n'est plus temps de*, ou absol., *il n'est plus temps*. Il n'est pas *temps* que nous partions encore. (Rac.) Pour mon malheur, je te connais lorsqu'il n'est plus *temps*, et que cette connaissance ne peut plus servir qu'à me désespérer. (Mol.)

— *Prendre quelqu'un sur le temps.* Ne pas lui laisser le temps de la réflexion. || *Prendre son temps, prendre bien son temps, prendre mal son temps.* Prendre ou ne pas prendre le moment favorable pour faire quelque chose. L'escarbot prend son *temps*, fait faire aux œufs le saut. (La Font.) Il partit à l'heure même, et prit si bien son *temps*, qu'il trouva tous ses amis chez eux. (Gall.) Je jugeai par là que j'avais mal pris mon *temps*. (Le Sage.)

Mon galant ne songeait qu'à bien prendre son *temps*,
Afin de happer son malade. (La Fontaine.)

— *Prendre son temps* signifie aussi, Faire une chose à loisir, sans se presser. || *Prendre le temps de quelqu'un.* Attendre le moment qui convient à quelqu'un dont on a besoin.

— *Un temps viendra.* Il arrivera une circonstance, un moment où.

— Prov. *Il y a temps pour tout.* || *Il y a temps de rire et temps de pleurer, temps de parler et temps de se taire.* || *Tout vient à temps pour qui peut attendre.* Avec le temps et la patience on vient à bout de tout.

— Saison propre à chaque chose. Le temps de la moisson. Le temps des vendanges. L'Avent, le Carême, sont des temps de pénitence. Il dérobait le *temps* de son sommeil pour le donner à la prière. (Fléch.) Les *temps* des plaisirs absorbent ceux des devoirs. (Id.) Il n'y a point de bonheur parfait sur la terre, parce que ce n'est pas ici le *temps* des consolations, mais le *temps* des peines. (Mass.) Ai-je passé le *temps* d'aimer? (La Font.)

— *Le temps des perdreaux, le temps des cerises, des melons, des petits pois*, etc. Le temps où l'on va à la chasse des perdreaux; le temps où l'on mange des cerises, des melons, des petits pois, etc.

— *Le temps de Noël, le temps de Pâques* ou *le temps pascal.* Les jours pendant lesquels l'Église célèbre la fête de Noël, la fête de Pâques. || *Le temps des vacances.* L'époque de l'année où les tribunaux et les colléges sont fermés.

— *Temps.* Se dit encore des siècles, des différents âges, des différentes époques. Du temps, au temps du déluge. Du temps des patriarches. Du temps d'Abraham, de Moïse. Du temps d'Auguste, de Pharamond, de Clovis. Du vieux temps. Au bon vieux temps. Dans mon jeune temps. De notre temps. Deux hommes qui vivaient dans le même temps. [illegible] se tromper sur le temps. Que dirai-je du zèle et de la piété de nos pères, dans des temps moins éloignés de nous? (Mass.) Les grands ne doivent point aimer les premiers *temps*. (La Bruy.) Ils s'étonnèrent d'autant plus, que tout se faisait encore chez eux comme du *temps* de la régence. (Brill.-Sav.) Tous les *temps* ont produit des héros. (Volt.)

— *Dans le cours des temps, dans la suite des temps.* Dans un temps futur, fort éloigné de celui dont on parle.

— *Le berceau des temps, la source des temps.* Les commencements du monde. || *La nuit des temps.* Les temps les plus éloignés, dont on n'a aucune connaissance certaine. || *Les temps fabuleux.* L'époque qui s'est écoulée jusqu'au déluge de Deucalion. || *Les temps héroïques.* L'époque qui s'étend depuis le déluge jusqu'à la première olympiade. || *Les temps historiques.* L'époque qui commence à la première olympiade, et comprend tous les temps postérieurs.

— Dans l'Écriture sainte. *Avant tous les temps, avant le temps.* Avant la création du monde. || *Dans la plénitude des temps.* Dans le temps auquel Jésus-Christ est venu accomplir les prophéties. || *A la consommation des temps.* A la fin du monde.

— Prov. et pop. *Du temps du roi Guillemot, du roi Dagobert; du temps qu'on se mouchait sur la manche.* Dans les siècles éloignés, dans les siècles ignorants et grossiers.

— Partie quelconque de la vie humaine. Le redouté capitaine tombe au plus beau *temps* de sa vie. (Boss.) Elle eut de la sagesse en un *temps* où l'on n'a presque point encore de la raison. (Fléch.)

— Se dit relativement à l'état où sont les choses pour le gouvernement d'un pays, les mœurs, les usages, etc. Un bon temps. Un mauvais temps. Un temps heureux, tranquille. Un temps difficile, misérable, fâcheux. Temps de guerre, de trouble, de corruption. En temps de paix. Le temps qui court. Les modes du temps. Céder, s'accoutumer au temps. Qu'est devenu ce temps? Il fut, il y eut un temps que. C'est le goût du temps. Que manquait-il dans ces *temps* heureux à la gloire de Louis? (Mass.) Ces *temps* difficiles étaient passés où l'on donnait les charges par nécessité plutôt que par choix. (Fléch.) Que les *temps* sont changés. (Rac.) Il faut savoir souffrir, et attendre des *temps* plus heureux. (Volt.) Cela m'accommoderait fort, et je ne me plaindrais pas, comme je fais, que le *temps* est misérable. (Mol.) Les grands écrivains ont toujours paru dans les *temps* les plus difficiles à supporter à toute société, les *temps* de barbarie et ceux de dépravation. (B. de St-P.) Avant la lecture que l'on attendait du jeune Sybarite, une grande contestation s'éleva entre lui et d'autres poètes et prosateurs du *temps*. (De Vigny.)

— *Le temps des scélérats, des calomniateurs, des délateurs.* Le temps où il y en a beaucoup, où on les souffre le plus.

— Prov. *Autre temps, autres mœurs.* || *Après ce temps-ci il en viendra un autre.*

— Prov. et fig. *Prendre le temps comme il vient.* Ne s'inquiéter de rien; s'accommoder de tous les événements.

— État de l'atmosphère, disposition de l'air. Beau temps. Temps calme, serein. Vilain, mauvais temps. Temps chaud, sec, orageux. Temps froid, humide, bas, couvert. Temps variable, inconstant. Le temps se met au beau. Le temps change. Le temps s'éclaircit, se couvre, s'obscurcit. Être exposé aux injures du temps. Je ne vous conseille pas de vous remettre en chemin par ce *temps*-là, à moins que vous n'ayez des affaires bien pressantes. (Le Sage.) Le *temps* changea subitement, et fit succéder l'espérance au désespoir. (Id.) Le vent s'apaisa, les nuages se dissipèrent, et le soleil ayant ramené le beau *temps*, nous abordâmes à une île où nous nous arrêtâmes deux jours à prendre des rafraîchissements. (Gall.) Le *temps* était clair et serein, mais par moments il venait du côté du nord des bouffées d'une bise très-froide. (Mme Cottin.)

— Fig. et fam. *Faire la pluie et le beau temps.* Avoir beaucoup d'influence, beaucoup de crédit, dans un pays, dans une maison. Dès que je me vis aimé de ma maîtresse, et considéré des domestiques comme celui qui faisait la pluie et le beau *temps*, je commençai à jouer un autre rôle dans la maison. (Le Sage.) || *Parler de la pluie et du beau temps.* Parler de choses indifférentes.

— Fig. et fam. *Il fera beau temps quand cela m'arrivera, quand je reviendrai*, etc. Cela ne m'arrivera plus, je n'y reviendrai pas de sitôt.

Sachez que pour céans j'en rabats de moitié,
Et qu'il fera beau *temps* quand j'y mettrai le pied.
(Molière.)

— Prov. *Il fait un temps de demoiselle.* Il ne fait ni poussière ni soleil. || *Du temps faut parler, pour propos renouveler.* || *Changement de temps, entretien des sots.* L'état de la température est un éternel sujet de conversation dans la bouche des sots.

— Prov., fig. et pop. *Hausser le temps.* Boire. Peu usité. || *Voici un temps bien salé.* Un temps fort chaud, qui provoque la soif.

— *A temps.* loc. adv. Assez tôt. Arriver à temps. Vous n'y serez pas à temps pour le voir.

— *Chose qui n'a pas été faite à temps.* Qui a été faite trop tôt ou trop tard.

— *A temps* signifie aussi, Pour un temps fixé. Bannissement à temps. Travaux forcés à temps.

[illegible] loc. adv. Dans le même instant, à la même heure. Ils sont arrivés, ils sont partis en même temps. Elle s'acquittait en même *temps* de tous les devoirs d'une fidèle épouse et d'une fidèle sujette. (Fléch.) Je les reçois presque en même *temps*. (J.-J. Rouss.) En même *temps*, il prit un flambeau et m'ordonna de le suivre. (Le Sage.)

— *Dans le même temps que.* loc. préposit. Lorsque, pendant que. Jésus-Christ est venu surprendre la reine dans le *temps* que nous la croyions la plus saine, dans le *temps* qu'elle se croyait la plus heureuse. (Boss.) J'entrai dans son appartement dans le *temps* qu'elle lisait Don Belianis de Grèce. (Le Sage.) || On dit dans le même sens, *Dans un temps où*. Dans un *temps* où tout un royaume se remue pour la conversion des hérétiques, on ne craint pas d'en autoriser les blasphèmes. (Boss.)

— *De tout temps, en tout temps.* loc. adverb. Toujours. Cela s'est vu de tout temps, en tout temps. De tout *temps* la vertu s'est fait estimer. (Acad.) Prête en tout *temps* à faire le bonheur des uns et à soulager les peines des autres. (Fléch.)

Hélas! on voit que de tout *temps*
Les petits ont pâti des sottises des grands. (La Font.)

— *La plupart du temps.* loc. adverb. Presque toujours. La calomnie ne raisonne pas, et ainsi font la plupart du *temps* ceux qui l'écoutent. (Misse Bellamy.)

— *De temps en temps, de temps à autre.* loc. adverb. De fois à autre; quelquefois. S'absenter de temps en temps. La grâce de Jésus-Christ, qui ranime de *temps* en *temps* les âmes faibles et tièdes. (Fléch.) Je sens de *temps* en *temps* des douleurs de tête. (Mol.) Elle ne reprit ses sens que pour s'occuper de son amie, qui tombait de *temps* en *temps* dans de longs évanouissements. (B. de St-P.) Il racle de *temps* en *temps* une guitare en chantant des romances de sa composition. (Le Sage.)

— *En temps et lieu.* loc. adv. Dans le temps et le lieu convenable. On vous le dira en temps et lieu.

— *Suivant* ou *selon le temps, les temps.* loc. adverb. Conformément à la circonstance. Se gouverner suivant le temps. Un homme qui agit, qui parle suivant le temps, selon les temps.

— Astron. *Temps vrai* ou *apparent.* Le temps mesuré par le mouvement réel et inégal de la terre autour du soleil. || *Temps moyens.* Le temps mesuré par un mouvement uniforme, réglé sur la vitesse moyenne de la terre. || *Temps périodique.* Temps qu'un corps céleste emploie à faire une révolution entière autour d'un point; et plus particulièrement, le temps qu'emploie une planète à parcourir son orbite entière. || *Temps astronomique.* Temps qui se compte d'un midi à l'autre, par la révolution du soleil. || *Temps civil.* Le temps astronomique accommodé aux usages de la société civile, et divisé en années, mois et jours que l'on compte d'un midi à l'autre.

— Art milit. Dans les exercices militaires, Moments précis pendant lesquels il faut faire certains mouvements qui sont distingués et séparés par des pauses. Un temps et deux mouvements. Charge en quatre temps, en douze temps. || On dit dans un sens analogue, Un temps d'arrêt.

— Chacun des intervalles ou des mouvements dont se compose la cadence. Observer les temps de la danse.

— Déclam. Pause, silence que l'on observe ou qu'il faut observer entre certaines phrases, entre certains mots. Celui qui parle en public doit observer soigneusement les temps. Après ce vers, après cette phrase, il y a un temps à garder.

— Escrim. Chacun des mouvements que l'on fait avant de parvenir à toucher. Pousser une botte en deux temps, en trois temps. || Se dit aussi du moment favorable que l'on doit choisir pour fondre sur son adversaire. || *Prendre sur le temps.* Frapper son adversaire d'une botte, au moment où il s'occupe de quelque mouvement. || *Tirer sur le temps.* Pousser une botte au moment où l'adversaire se prépare lui-même à en tirer une. || *Coup de temps.* Coup pris d'opposition sur un développement; les tireurs le regardent comme un des plus beaux coups d'armes. Mais au premier mouvement qu'il fit, le Charolais partit d'un coup de *temps*, et le coup fut tellement fourni, que le chevalier était mort avant d'être touché. (Brill.-Sav.)

— Gramm. Chacune des terminaisons diverses que le verbe prend dans toutes les langues, et dont l'effet est de marquer si l'action exprimée se rapporte à une période passée, ou présente, ou à venir. Ainsi le *temps passé* ou *le passé*, est la période de durée dans laquelle celui qui parle se considère comme n'étant plus: *j'aimais*; le *temps présent* ou *le présent*, est la période de durée dans laquelle il se considère comme existant actuellement, *j'aime*; enfin le *temps futur* ou *le futur*, la période dans laquelle il se considère comme n'étant pas encore, *j'aimerai*. Chaque mode ayant ses temps, on dit, les temps de l'indicatif, du conditionnel de l'impératif, du subjonctif et de l'infinitif. V. mode. En français les temps se divisent encore en *temps simples*; *temps composés*, ceux qui se combinant avec les verbes auxiliaires *être* ou *avoir*; *temps primitifs*, ceux qui servent à former les autres et qui sont au nombre de cinq: le présent de l'infinitif, le participe présent [illegible] l'infinitif, le parfait défini; *temps dérivés*, ceux qui se forment à l'aide des temps primitifs.

— Gramm. lat. *Temps primitifs.* En latin, le présent de l'indicatif et celui de l'infinitif, le parfait et le supin.

— Gramm. grecq. *Temps primitifs* ou *principaux.* En grec, le présent, le futur et le parfait. Les temps secondaires sont, l'imparfait, l'aoriste, le plus-que-parfait, et au passif, le futur antérieur. || *Temps seconds.* Se dit d'une seconde forme de certains temps. *Futur second, aoriste second* et *parfait second*.

— Gramm. ind. *Temps spéciaux.* Se dit des quatre premières formes de temps ou de modes du verbe sanscrit, qui sont: le présent de l'indicatif, le potentiel, l'impératif et le prétérit augmenté uniforme. Quant aux *temps spéciaux*, les verbes se divisent en dix classes formant quatre conjugaisons. || *Temps généraux.* Se dit des six autres formes de temps ou de modes, qui sont: le prétérit augmenté multiforme, le prétérit redoublé, le futur premier, le précatif, le futur second ou auxiliaire et le conditionnel. Pour les temps généraux, il n'y a plus de distinction de classes et de conjugaisons.

— Relig. cathol. *Quatre-temps.* V. ce mot.

— Liturg. cathol. *Propre du temps.* Manière de célébrer l'office suivant les jours, fêtes et féries de l'année. || Office particulier à certaines fêtes.

— Mar. *Gros temps.* Temps d'orage.

— Anc. mar. *Temps de perroquet.* Vent frais, favorable, pendant lequel on se sert des mâts de perroquet. || *Temps fin.* Ciel pur et dégagé de vapeurs. || *Temps bas.* Ciel sombre et couvert.

— Manég. Se dit de chaque mouvement accompli, de quelque allure qu'il soit. Exercice qui se fait en deux ou trois temps. Le cavalier ne doit pas perdre un temps du cheval. || *Temps de galop.* Une galopade qui ne dure pas très-longtemps.

— Mus. Se dit des principales divisions de la mesure, dont les unes sont plus marquées que les autres dans l'exécution, quoique d'ailleurs elles soient égales en durée. Temps faibles. Temps forts. Mesure à deux temps, à trois temps, à quatre temps. || *Appuyer sur les temps forts.* Les faire sentir.

— Anc. mus. *Temps parfait.* Celui dans lequel la brève ou carrée valait trois rondes. || *Temps imparfait.* Celui dans lequel la brève ne valait que deux rondes.

— Anc. méd. *Temps de nécessité.* Époque où l'on est forcé d'employer un médicament, de pratiquer une opération, pour couper le mal dans sa racine ou l'empêcher de s'aggraver. || *Temps d'élection.* Celui que l'on choisit pour agir, quand on peut attendre, et qui offre le plus d'avantages et de sécurité.

— Philol. *Trésor des temps.* Titre de l'ouvrage chronologique grec d'Eusèbe, publié d'abord par Scaliger et corrigé depuis d'après le manuscrit arménien. || *Rationnaire des temps.* Ouvrage du même auteur, qui n'est que le résumé du précédent.

— Philol. sacr. *Le livre des temps.* S'est dit des Paralipomènes.

— Véner. *Revoir du bon temps.* Trouver une voie fraîche et de la nuit. || *La bête ne va plus de temps.* Il y a un jour ou deux que la bête est passée.

— Myth. anc. *Le Temps.* Divinité allégorique, confondue souvent avec Saturne. V. Saturne.

— Iconol. On représente le Temps sous la figure d'un vieillard, ayant la barbe et les cheveux blancs, des ailes au dos, une faux dans une main et un sablier dans l'autre.

Parut le Temps, vieillard aux ailes étendues,
Nu, le front chauve, et la faux à la main.
(Béranger.)

— Épith. Jaloux, destructeur, mobile, volage, fugitif, rapide, inexorable, fixé, prolongé. || Périphr. La faux, la lime, la dent du temps; le cercle des temps; les ouvrages du temps; l'abîme, le gouffre des temps; le fleuve du temps; le naufrage des temps; le lointain des temps.

TEMPSA. Géogr. anc. V. [illegible]

TÉMULENCE. s. f. (du lat. *temulentia*; rad. *temulentus*, chancelant). Anc. méd. Ivresse, ou délire, apoplexie causée par l'ivresse.

TENABLE. adj. des 2 g. (rad. *tenir*). Art milit. Se dit d'une place, d'un poste, d'un lieu, où l'on peut se défendre, où l'on peut se tenir sans un trop grand danger. Il s'emploie surtout avec la négative. Cette place n'est pas tenable. Ce château, ce poste, n'est pas tenable. Occuper une position qui n'est pas tenable. Il faudrait attendre, il est vrai, que la saison fût plus douce elle-même; car quant à présent la campagne n'est pas *tenable*. (J.-J. Rouss.)

— Fig. *La place n'est pas tenable.* Se dit, dans le langage ordinaire, d'un endroit où l'on ne peut demeurer commodément. Il fait trop froid, il fait trop chaud ici, la place n'est pas tenable.

— *Tenable* a signifié Qui tient, qui est durable. Vieux et inusité en ce sens.

TENACE. adj. des 2 g. (du lat. *tenax*). Visqueux, qui résiste à la séparation. Matière tenace et gluante. Humeur tenace. La poix est tenace.

— *Métal tenace.* Métal qui supporte une pression, un tiraillement considérable, sans se rompre.

— Fig. et fam. Qui est avare, [illegible] qu'on n'en peut rien tirer.

— Qui est attaché opiniâtrément à ses idées, à ses opinions, à ses projets. Se montrer tenace. Il est trop tenace pour renoncer facilement à cette prétention. Les sots, les ignorants sont *tenaces*; moins ils ont d'idées, plus ils y tiennent. (Boiste.)

— Se dit aussi des choses qui annoncent de l'attachement à une idée, à une opinion. L'obstination tenace des Juifs.

— Fig. *Avoir la mémoire tenace.* Ne rien oublier de ce qu'on a appris.

— Jeux. *Demeurer tenace.* A l'hombre, [illegible] deux cartes, l'une inférieure et l'autre supérieure à la plus haute de l'adversaire, [illegible] faire les deux levées, parce que l'adversaire doit jouer le premier.

— Bot. Se dit des plantes et parties de plantes qui s'attachent à ce qui les touche et s'en détachent difficilement. Tige tenace. Les [illegible] du grateron sont tenaces.

— Minér. *Roche tenace.* Roche qu'on a de la peine à détacher, à casser.

TENACEMENT. adv. D'une manière tenace; avec ténacité. Peu usité.

TENACEUX, EUSE. adj. S'est dit pour Tenace, obstiné.

TÉNACITÉ. s. f. (du lat. *tenacitas*). Qualité de ce qui est tenace. La ténacité de la poix, de la glu, de la cire.

— *La ténacité des métaux.* La propriété en vertu de laquelle certains métaux peuvent supporter une pression, un tiraillement considérable sans se rompre.

— Fig. Avarice. Il a bien de la ténacité.

— Attachement opiniâtre à une idée, à une opinion, à un projet. Montrer de la ténacité pour les moindres choses. Vous ne pourrez vaincre sa ténacité. On n'y comprenait plus rien, et l'on remettait, avec la *ténacité* particulière aux prophètes de mauvaises nouvelles, la faillite à la fin de septembre. (A. Dumas.)

— Fig. *Avoir la mémoire d'une grande ténacité.* Avoir la faculté de retenir toujours ou longtemps ce qu'on a appris.

TENAILLE. s. f. (pr. *te-nâ-ye;* rad. *tenir*). Instrument de fer composé de deux pièces attachées l'une à l'autre par une goupille, autour de laquelle elles s'ouvrent et se resserrent pour tenir ou arracher quelque chose. On le dit ordinairement au pluriel. Des tenailles de serrurier, de maréchal, de menuisier. Une paire de tenailles. De petites tenailles. Arracher un clou avec la tenaille, ou les tenailles.

— *Mors de la tenaille.* Se dit de deux demi-cercles qui sont à un bout, parce qu'en se rencontrant, quand on les ferme, ils serrent, mordent les choses qui se trouvent entre eux deux.

— Chir. *Tenaille incisive.* Sorte de pince à mors tranchants, dont on se sert pour couper des esquilles ou des cartilages.

— Entom. Nom donné aux crochets recourbés qui terminent l'abdomen dans les labidoures ou perce oreilles, et chez les mâles de certaines libellules ou demoiselles.

— Fortif. Ouvrage composé de deux faces qui présentent un angle rentrant vers la campagne, et qui sert à couvrir une courtine. ‖ *Double tenaille.* Celle qui a un angle saillant au milieu, entre deux angles rentrants. ‖ *Tenaille de la place.* Le front de la place compris entre les points de deux bastions voisins. ‖ *Tenaille du fossé.* Ouvrage que l'on fait devant une courtine, au milieu du fossé.

— Ichthyol. Poisson des Indes mal déterminé, et qui a la bouche en forme de tenailles.

— Techn. Dans les manufactures de glaces, on appelle *tenailles* un cadre de fer avec lequel on embrasse les cuvettes qui tiennent le verre en fusion pour le verser sur la table de cuivre.

TENAILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Tenailler. S'empl. adjectiv.

— Fortif. Qui est garni d'une tenaille. Ouvrage tenaillé.

TENAILLÉE. s. f. (pr. *te-nâ-yé*). Techn. Quantité de tronçons d'épingles que l'empointeur prend pour les porter sur la meule.

TENAILLER. v. a. 1re conj. (pr. *te-nâ-yé;* rad. *tenaille*). Tourmenter un criminel avec des tenailles ardentes. Ce supplice n'était guère usité que pour les criminels de lèse-majesté au premier chef.

— SE TENAILLER. v. pron. Être tenaillé.

— Fig. Se tourmenter mutuellement. Les amants d'humeur fantasque se *tenaillent* tant que leur passion dure. (Boiste.)

TENAILLON. s. m. (pr. *te-nâ-yon*). Fortif. Ouvrage construit vis-à-vis de l'une des faces de la demi-lune.

TENANCE. s. f. (rad. *tenir*). Anc. cout. Tenure; position du tenancier. ‖ Bien qu'il occupe.

TENANCIER, IÈRE. s. (rad. *tenir*). Anc. cout. Celui, celle qui tenait des terres en roture, dépendantes d'un fief auquel il était dû des cens et autres droits.

— *Franc tenancier.* Celui qui tenait des terres en roture, mais qui en avait racheté les droits.

— Féod. *Grand tenancier.* S'est dit pour Grand vassal.

— *Tenancier* se dit encore quelquefois du fermier d'une petite métairie dépendante d'une [illegible]

TENANT. part. prés. du v. Tenir. Qui tient. Il est invar. L'austère Justice, *tenant* un voile trempé de pleurs, se montre entre la Pitié et l'Espérance. (Chateaub.) Huit jeunes demoiselles, des plus considérables de l'île, vêtues de blanc et *tenant* des palmes à la main, portaient le corps de leur vertueuse compagne, couverte de fleurs. (B. de St-P.)

> Gais et brillants après un long repas,
> Deux jeunes gens, se *tenant* sous les bras,
> Lisant tout haut des lettres de leurs belles,
> D'un air galant leur figure étalaient. (Volt.)

TENANT. s. m. Anc. cheval. Celui qui, dans un tournoi, entreprenait de tenir contre toutes sortes d'assaillants. Les tenants et les assaillants. Les tenants composaient la première quadrille.

— Fig. et fam. Celui qui, dans une discussion, soutient une question, une opinion, contre ceux qui la combattent. Etre le tenant d'une discussion, d'une dispute. Il faut que, pour mes péchés, je sois le *tenant* contre tous les complimenteurs de France. (Balz.)

— Se dit de même en parlant de celui qui défend une personne dans une conversation. Etre, se déclarer le tenant de tel ministre, de tel auteur.

— *Être le tenant dans une maison.* La fréquenter; y trancher du maître. ‖ *Être le tenant d'une dame.* En être le galant déclaré.

— Ce qui tient, ce qui est adjacent. Ces deux chemins sont les tenants de cette propriété.

— *Les tenants et les aboutissants d'une pièce de terre,* etc. Les pièces de terre ou propriétés qui la bornent de divers côtés. Les affiches de vente doivent énoncer les tenants et aboutissants. Donner une déclaration par tenants et aboutissants.

— Fig. et fam. *Connaître, savoir tous les tenants et aboutissants d'une affaire.* En bien connaître toutes les circonstances, tous les détails.

— *Tout en un tenant, tout d'un tenant.* loc. adv. D'une même continuité, sans interruption. Se dit en parlant de biens-fonds. Avoir tant d'arpents de pré, de vigne, etc., tout en un tenant, tout d'un tenant.

— Blas. *Tenant* se dit des figures d'homme ou d'ange qui soutiennent les écus; lorsque ce sont des animaux qui portent l'écu, on dit *support*. Les armes de France avaient pour tenants deux anges vêtus en lévites de la dalmatique de France.

TENANT, ANTE. adj. Qui tient. On ne l'emploie guère que dans cette locution, *Séance tenante.* Dans le cours de la séance, avant que la séance soit terminée. Rendre une décision, rendre un arrêt séance tenante. ‖ On disait aussi autrefois, *Les plaids tenants.* A l'audience.

— S'est dit pour Avare, qui tient à son argent. Si *tenant* et fascheux qu'il ne bailloit à son fils que peu ou rien pour son entretien. (Cont. d'Eutrap.)

TÉNARE. Temps hér. Fils de Neptune, qui donna son nom au cap et à la ville de Ténare. ‖ Fils de Jupiter. ‖ Fils d'Italus et d'Eurymède.

TÉNARE. Géogr. anc. Ville de la Laconie, au sud-ouest, sur la mer, près du cap du même nom. Aujourd'hui *Caibares.* ‖ *Ténare* ou *cap Ténare.* Cap de la Laconie, aujourd'hui *cap Matapan.* On y voyait une caverne profonde qui était regardée comme une des entrées de l'enfer. De là, chez les poètes, la synonymie de *Ténare* et d'*enfer.*

TÉNARE. s. m. Se dit, en poésie, de l'enfer en général, ou en particulier du lieu des enfers destiné au supplice des méchants. Etre précipité dans le Ténare. Elle invoque à grands cris tous les dieux du *Ténare.* (J.-B. Rouss.)

— *Les habitants, les pâles habitants du Ténare.* Les morts. ‖ *Descendre au Ténare.* Mourir.

— Syn. simpl. Tartare. Enfers. ‖ Epith. Noir, profond, obscur, horrible, affreux, épouvantable. ‖ Périphr. Les portes du Ténare. Les profondeurs, les gouffres du Ténare.

> Las d'accuser le ciel de son destin barbare,
> Orphée osa franchir les portes du *Ténare.* (Delille.)

TÉNARIEN. adj. m. Myth. anc. Surnom de Neptune, honoré particulièrement sur le cap Ténare.

TÉNARIES. s. f. pl. Antiq. gr. Fête qu'on célébrait sur le cap Ténare, en l'honneur de Neptune.

TÉNASSERIM. Géogr. Ville de l'Indo-Chine britannique, dans la province de même nom, sur le Ténasserim, et à 70 kilom. sud-ouest de Merghi. Aujourd'hui à peu près en ruines. ‖ Fleuve de l'Indo-Chine britannique, affluent du golfe du Bengale.

TENCE. s. m. V. TENSON

TENCE. Géogr. Ch.-l. de cant. (Haute-Loire); à 15 kilom. E. d'Yssengeaux, sur le Signon; 5,400 hab.

TENCHON et TENÇON. s. m. V. TENSON.

TENCHONNEUX, EUSE. adj. V. TENSONNEUX.

TENCIN (P. Guérin de). Né à Grenoble en 1680, mort en 1758; d'abord grand-vicaire de Sens, devint chargé d'affaires de France à Rome (1791), archevêque d'Embrun et cardinal (1739), et archevêque de Lyon (1740). Il fit partie du ministère Fleury, et figura dans la lutte entre le parlement et les jansénistes. ‖ TENCIN (Claudine-Alexandrine Guérin de). Sœur du précé- [illegible] noble en 1681, morte en 1749; fut religieuse pendant cinq ans, rentra dans le monde après avoir été déliée de ses vœux, et eut clandestinement, du chevalier Destouches-Canon, un fils qu'elle abandonna : c'est l'encyclopédiste d'Alembert. Elle a laissé plusieurs romans, parmi lesquels on distingue *le Siége de Calais* et *le comte de Comminges.*

TENCTÈRE. adj. et s. des 2 g. Géogr. anc. Nom d'un peuple germain, à l'ouest, vers le confluent du Rhin et de la Sippe. Il finit par être compris dans la ligue des Francs.

TENDABLE. adj. des 2 g. Qui peut être tendu. Vieux et inus.

TENDANCE. s. f. (rad. *tendre*). Phys. Action, force par laquelle un corps tend à se mouvoir vers un côté, ou à pousser un autre corps qui l'en empêche.

— Dans le langage ordinaire, Direction du mouvement.

— Fig. Direction sensible vers un but, vers une fin. Avoir une tendance naturelle à l'égoïsme, à l'avarice. Il y a dans cet ouvrage une tendance au matérialisme. Chaque état a, dans la société, une *tendance* marquée à encourager certains défauts, certaines erreurs. (Gisborne.) La licence est la *tendance* de l'homme; le respect des mœurs et des usages, celle de la femme. (Boiste.)

— Log. Série de raisonnements répréhensibles dans leur ensemble.

TENDANT. part. prés. du v. Tendre. Il est invariable. Des chasseurs tendant leurs gluaux. Des mères tendant les bras à leurs enfants. La faction ennemie d'Annibal se vengea lâchement de ce grand homme, en l'accusant auprès du sénat romain de projets *tendant* à rallumer la guerre. (Ségur.)

TENDANT, ANTE. adj. Qui tend à. Ce mot, comme adjectif, ne s'emploie qu'en termes de palais. Le comte de Charolais et le prince de Conti présentèrent une requête *tendante* à faire annuler les droits accordés aux princes légitimes. (Volt.)

— Cependant l'Académie écrit : Des maximes tendantes à la corruption. Répandre des brochures tendantes à la révolte. Quelques écrivains en ont également fait usage.

> Mais voilà, me dis-tu, des phrases mal sonnantes,
> Sentant son philosophe, au vrai même *tendantes.* (Volt.)

TENDARIDÉE. s. f. Bot. V. TYNDARIÉE.

TENDE. Géogr. Ville des Etats sardes (Nice), à 47 kil. N.-E. de Nice; 1,500 hab. ‖ *Col de Tende.* Passage de la chaîne des Alpes marines, à l'O. de son point de jonction avec les Apennins, entre Nice et Coni, et à 9 kil. N. de Tende; 1,795 m. de hauteur.

— Hist. *Tende.* Etat autrefois indépendant, qu'Emmanuel Philibert acquit, en 1592, d'Henriette de Foix, par échange avec le marquisat de Mirbel, en Bresse.

TENDE (René de Savoie, comte de). Fils naturel de Philippe II, duc de Savoie; déclaré criminel de lèse-majesté, passa en France, se distingua à Marignan (1515), et mourut à Paris (1525). ‖ TENDE (Claude de Savoie, comte de). Fils du précédent, né en 1507, fut pris à Pavie, devint gouverneur et sénéchal de Provence. Révoqué en 1566, il mourut la même année. ‖ TENDE (Honorat de Savoie, comte de Villars et de). Frère du précédent, né en 1509, fut blessé à la bataille de Saint-Quentin (1557), et fut successivement lieutenant-général de Languedoc, puis de Guienne, maréchal et amiral; mort en 1580.

TENDELET. s. m. (rad. *tendre*). Mar. Espèce de dais que l'on place au dessus de l'arrière de certains canots, pour abriter ceux qui s'y trouvent placés. ‖ Tente de la poupe d'une galère.

— Hortic. Petite tente dont on se sert pour mettre certaines plantes délicates à l'abri des rayons du soleil du midi.

TENDELIN. s. m. (pr. *tan-de-lin*). Techn. Sorte de hotte de sapin, pour le transport de la vendange.

TENDER. s. m. (pr. *tan-derr;* du lat. *tendere*, tendre). Chem. de fer. Mot anglais employé pour désigner un chariot d'approvisionnement qui porte l'eau et le charbon nécessaires à l'alimentation de la locomotive. Le tender est ordinairement porté sur quatre roues. Un tender qui peut contenir 3,900 litres d'eau et 400 kilogrammes de coke suffit à nos machines ordinaires pour un parcours de cinq à six myriamètres. Le plancher du tender. Tender à six roues. On dit aussi *allége*, mais *tender* est aujourd'hui beaucoup plus usité.

TENDERIE. s. f. (pr. *tan-de-rie;* rad. *tendre*). Chass. Chasse où l'on tend des piéges pour attraper des oiseaux ou d'autres animaux.

— S'est dit, autrefois, de la faculté de faire cette chasse, et de ce qu'on payait pour en avoir le droit.

TENDEUR. s. m. (pr. *tan-deur;* rad. *tendre*). Celui qui tend quelque chose. Tendeur de tapisseries. Les tendeurs des pompes funèbres.

— Chass. Braconnier qui tend des lacs, des traîneaux, des collets, pour prendre le gibier.

TENDINEUX, EUSE. adj. (pr. *tan-di-neu;* rad. *tendon*). Anat. Qui est de la nature des tendons, qui a rapport aux tendons. Centre tendineux. Membrane tendineuse.

TENDOIR. s. m. (pr. *tan-doir;* rad. *tendre*). [illegible] serand, et qui empêche la poitrinière de se dérouler. ‖ Se dit des perches sur lesquelles on étend des étoffes pour les faire sécher.

TENDON. s. m. (pr. *tandon;* du lat. *tendo;* dérivé du gr. *teinô*, tendre). Anat. Cordon fibreux, blanchâtre, quelquefois rond, plus ordinairement aplati, qui termine les muscles, et sert à les attacher aux os ou à d'autres parties. On regarde les tendons comme des cordes propres à transmettre le mouvement des muscles. Le tendon, les tendons d'un muscle.

— *Tendon d'Achille.* Gros tendon aplati, formé, à la partie postérieure et inférieure de la jambe, par la réunion de plusieurs tendons, et s'attachant à la partie inférieure de la face postérieure du calcanéum. Il est ainsi nommé parce que, selon la fable, Achille fut blessé à ce tendon pendant le siége de Troie.

— Art vétér. Partie postérieure des jambes des chevaux, qu'on appelait autrefois *le nerf.* Cheval qui a le tendon engorgé.

— *Tendon failli.* Celui qui est trop faible. ‖ *Tendon féru.* Celui qui est blessé.

TENDRE. adj. des 2 g. (pr. *tan-dre;* du lat. *tener*). Qui peut être aisément coupé, divisé : l'opposé de *dur.* Des pierres tendres. Du bois tendre. L'étain est un métal tendre.

— En parlant des aliments, Qui est aisé à inciser, à broyer avec les dents. Viande tendre. Chair tendre au couteau, tendre sous le couteau, tendre sous la dent. Légumes très-tendres. Je leur répondis que j'aimais beaucoup le mouton quand il était *tendre.* (Volt.) Pris à point (le faisan), c'est une chair *tendre*, sublime et de bon goût. (Brill.-Sav.)

> Mon jardin n'offre-t-il pas
> La *tendre* chicorée et la mauve légère? (De Wailly.)

— *Tendre comme la rosée.* Extrêmement tendre. Se dit également des viandes, des herbes, des légumes.

— *Pain tendre.* Pain nouvellement cuit. Ne manger que du pain tendre.

— Délicat, sensible aux impressions de l'air. Etre tendre au froid. Avoir la peau tendre. Cet arbrisseau a l'écorce très-tendre. O membres *tendres* et délicats. (Boss.)

— Fig. C'est chose *tendre* que la vie, et aisée à troubler. (Mont.)

— Fig. et fam. *Être tendre à la tentation.* Etre très-accessible à la tentation. Vous êtes donc bien *tendre* à la tentation? (Mol.)

— *Avoir la vue tendre, les yeux tendres.* Avoir la vue délicate et faible.

— Fig. et au sens moral, Susceptible d'impressions. Imprimer dans les âmes encore *tendres* des jeunes princes des sentiments divers. (Fléch.) Il y a des gens qui ont l'imagination *tendre* et le cœur dur. (Boiste.)

— *Avoir la conscience tendre.* Être délicat, timoré, sur les choses qui regardent la conscience.

— *Dès ses plus tendres années, sa plus tendre jeunesse, dans un âge tendre.* Dès l'enfance, la première jeunesse, dans la grande jeunesse. Son naturel heureux lui tient lieu d'expérience dès ses plus *tendres* années. (Fléch.) Il s'accoutume à porter le joug du Seigneur dès sa plus *tendre* jeunesse. (Mass.) On aime à voir briller dans l'âge *tendre* les premières lueurs de toutes les passions. (Id.)

> Dans un âge si *tendre*,
> Quel éclaircissement en pouvez-vous attendre? (Rac.)

— Fig. Qui est sensible à la compassion, à l'amitié, et particulièrement à l'amour. Un père tendre. Un ami tendre. Une mère tendre. Un tendre amant. Etre tendre, d'un naturel tendre. Avoir l'âme tendre, le cœur tendre. Il eut un cœur *tendre* pour son peuple. (Fléch.) Elle était *tendre*, vive et sage. (Volt.) Les philosophes ne sont guère *tendres.* (Id.) Les personnes qui n'ont pas de religion ont rarement le cœur *tendre.* (Vanières.) Ma *tendre* veuve fut touchée de la peinture que je lui fis des tourments que me faisait souffrir par avance la longue attente qui me menaçait. (Le Sage.)

— Accompagné d'un sentiment de tendresse. Tendre affection. Amitié tendre. Un tendre intérêt. De tendres sentiments. Dieu ne demanda pas aux personnes du sexe une sublime raison, mais une dévotion *tendre.* (Fléch.) Rappelez en votre mémoire avec quelle *tendre* joie il recueillit ce qu'il avait semé dans l'âme de ce jeune prince. (Id.) C'est me donner des marques d'un amour bien *tendre*, et j'y suis sensible pa-tant que je puis. (Mol.) Je crains un pouvoir qui combattra dans votre cœur les *tendres* sentiments que vous pouvez avoir pour moi. (Id.)

— Se dit aussi des choses propres à inspirer ou à exprimer la compassion, l'amitié, et surtout l'amour. Discours tendres. Tendres paroles. Lettre fort tendre. Vers tendres. Air tendre. Tendre aveu. Tendres caresses. Regards tendres. De tendres adieux. Ceux qui l'avaient ouï parler si souvent de ce grand roi assuraient que jamais ils n'avaient rien entendu de plus respectueux et de plus *tendre* pour sa personne sacrée. (Boss.) La princesse ne répondit qu'en donnant à son oiseau mille *tendres* baisers. (Volt.) L'enfance qui connaît des caresses plus *tendres*, ne connaît pas de plus doux noms. (B. de St-P.) En vain nous l'appelions par les noms les plus *tendres*, elle paraissait insensible à ces témoignages de notre ancienne affection. (Id.) Dans l'excès de mon ravissement, lui prenant une de ses belles mains, je la baisai d'un air *tendre* et passionné. (Le Sage.)

— [illegible] voix tendre. Avoir le son de la voix touchant, gracieux.

— Manég. *Cheval tendre à l'éperon.* Cheval extrêmement sensible à l'éperon. ‖ *Cheval qui a la bouche tendre.* Qui a la bouche délicate, qui ne doit pas être gourmandé de la main. ‖ *Cheval tendre aux mouches.* Qui est sensible aux moindres piqûres de mouches.

— Fig. et fam. *Il est tendre aux mouches.* Se dit d'un homme qui ne peut supporter la plus légère incommodité, ou qui s'offense des moindres choses.

— Mus. *Air tendre.* Air d'une mélodie touchante, passionnée. Je chantai un air *tendre*, que j'accompagnai des plus doux sons de ma guitare. (Le Sage.)

— Peint. *Touche tendre.* Touche extrêmement délicate. On dit de même, *pinceau tendre.* Ce peintre a le pinceau tendre.

— *Couleur tendre.* Couleur délicate, qui ne fatigue point la vue.

TENDRE. s. m. S'est dit fam. pour Tendresse. Avoir du tendre pour une femme. Pour moi, j'ai un furieux *tendre* pour les hommes d'épée. (Mol.)

Pas tout à fait : elle m'a fait entendre
Tant seulement, qu'elle a pour nous du *tendre*.
(VOLTAIRE.)

— L'Académie aurait dû faire remarquer que *tendre* employé substantiv. était déjà ridicule du temps de Molière. *Avoir du tendre pour quelqu'un*, dit à ce sujet Ch. Nodier, est un barbarisme de précieuses. Si un bon écrivain s'est servi de ce mot, c'est par ironie, et cela ne suffit pas pour qu'il soit français.

— *Le pays de Tendre*. S'est dit fig. dans le style précieux, pour l'Amour, que l'on peignait allégoriquement sous l'emblème d'un pays imaginaire. La carte de Tendre, ou du pays de Tendre, est décrite dans l'Astrée de d'Urfé. Elisabeth faisait peut-être quelques pas dans le pays de *Tendre*, mais assurément elle se gardait bien d'aller jusqu'au bout. (Fontenelle.)

TENDRE. s. f. Art culin. Portion de la cuisse du bœuf.

TENDRE. v. a. 4e conj. (pr. *tan-dre;* du lat. *tendere;* dérivé du gr. τείνω, même signif.) *Je tends, tu tends, il tend, nous tendons, vous tendez, ils tendent. Je tendais. J'ai tendu. Je tendis. Je tendrai. Je tendrais. Tends, tendons, tendez. Que je tende. Que je tendisse. Tendant. Tendu, tendue.* Bander, tirer quelque chose en le raidissant. Tendre une corde. Tendre un arc. Tendre les chaînes d'une ville. Tendre des toiles pour le sanglier. Tendre des filets aux oiseaux. Il dit, et les poursuivants s'emportent contre lui, craignant qu'il ne vienne à bout de *tendre* l'arc. (Mme Dacier.) Car le Seigneur lui-même a *tendu* son arc contre eux, jusqu'à ce qu'ils tombent sans force. (La Harpe.)

—On dit quelquefois absol., *tendre aux oiseaux, aux cailles, aux bécasses*, etc., pour Tendre des filets aux oiseaux, aux cailles, aux bécasses, etc.

— *Tendre un piége*. Le placer, le disposer de manière que l'animal puisse s'y prendre. On le dit de toute espèce de piége. Tendre un panneau, tendre une souricière. Tendre des gluaux. Tendre des collets. Cette allégorie signifiait que la lumière de la lune était favorable aux chasseurs pour *tendre* des piéges aux bêtes fauves. (B. de St-P.)

Tant y furent qu'un soir, à l'entour de ce pin,
L'homme *tendit* ses rets. (LA FONT.)

— Fig. *Tendre un piége, un panneau à quelqu'un*. L'induire à commettre quelque faute, à faire quelque fausse démarche, etc., dont on espère profiter. Qu'il est difficile qu'une âme sans expérience échappe à tant de piéges que lui *tend* le monde! (Fléch.) Les ministres lui ont *tendu* un piége; ils ont encouragé ce sentiment. (De Las-Cases.)

— *Tendre un pavillon, une tente*. Les dresser, les mettre en état de servir. On dit de même, Tendre une tapisserie, tendre un lit.

— *Tendre une salle, un appartement*, etc. Les tapisser, les parer de tapisseries. Tendre une chambre de damas. Tendre de noir la nef d'une église.

— S'emploie quelquefois absol. dans ce dernier sens. Tendre dans toutes les rues où passe la procession, le cortége. Tendre partout.

— Présenter en avançant. Tendre la joue. Tendre le cou. Tendre la main à quelqu'un. Tendre les bras au ciel, vers le ciel. Tendre le dos, les épaules aux coups. Tendre une corde à quelqu'un qui se noie. Le religieux les suivait en *tendant* les mains au nom de Jésus-Christ. (Chateaub.) Aussitôt Idoménée s'avance, *tend* la main à Mentor : Nous nous sommes vus, dit-il, autrefois. (Fén.) En prononçant ces mots je lui *tendis* les bras, et nous nous embrassâmes pendant un quart d'heure. (Le Sage.)

J'arrive, je l'appelle, et, me *tendant* la main,
Il ouvre un œil mourant qu'il referme soudain.
(RACINE.)

— *Tendre le cou, tendre le ventre*. Avancer trop le cou, avancer trop le ventre.

— *Tendre la main*. Mendier. Il est encore trop robuste pour tendre la main.

— Proverb. *Il vaut mieux tendre la main que le cou*. Il vaut mieux mendier que s'exposer au supplice en volant.

— Fig. *Tendre la main, les mains à quelqu'un*. Lui offrir du secours. Il regarde en tremblant l'abîme d'où il est sorti, et *tend* la main à ceux qu'il y a laissés. (Fléch.) A combien de malheureux n'a-t-il pas *tendu* des mains charitables. (Mass.)

— Fig. *Tendre les bras à quelqu'un, à quelque chose*. Inviter quelqu'un à venir; se montrer prêt à recevoir quelque chose. Rome *tend* les bras à César, qui demeure, sous le nom d'Auguste, seul maître de tout l'empire. (Boss.) Un tel homme qui a mis toute son espérance en la vie future, voyant approcher la mort, ne la nomme ni cruelle, ni inexorable; au contraire, il lui *tend* les bras. (Id.) Argos nous *tend* les bras, et Sparte nous appelle. (Rac.)

— *Tendre les bras à quelqu'un* signifie encore L'aider, le secourir, être prêt à lui pardonner ses torts. Je lui ai tendu les bras dans son malheur. Son père lui tendra encore les bras. Jetons-nous dans les bras qu'on nous *tend* avec joie. (Rac.) Ce prince bienfaisant vous *tend* les bras. (Boss.)

— *Tendre les bras, tendre les mains à quelqu'un, vers quelqu'un*, se dit, dans un autre sens pour Implorer son secours. Je *tends* les bras à mon libérateur. (Pascal.)

— TENDRE. v. n. Aller vers, aboutir à. Où tend ce chemin, ce sentier. Nous commencions à nous sentir fort fatigués, lorsqu'à la pointe du jour nous aperçûmes le bois où *tendaient* nos pas. (Le Sage.)

— S'empl. fig. dans le même sens. Tendre à la perfection. Où tendent ces discours, ces questions? A quoi tendent vos désirs, vos projets? Tout cela ne tend à rien. La fausse gloire ne le tentait pas; tout *tendait* au vrai et au grand. (Boss.) L'étude et l'oraison considèrent le même objet et *tendent* à la même fin. (Fléch.) La nature ne *tend* pas à faire du bruit. (Buff.) Tout doit *tendre* au bon sens. (Boil.) Ce que nos efforts ont toujours *tendu* à calmer, tu vas le rallumer d'un signe, et en faire naître la plus horrible catastrophe. (X. Marm.) L'homme *tend* de toutes ses forces au bonheur. (Boiste.) Où *tendez*-vous plus haut? (Rac.) Tous nos conseils ne *tendent* qu'à sa gloire. (Id.) Pour moi, je crois qu'au ciel *tendent* tous vos soupirs. (Mol.)

On voit partout que l'art des courtisans
Ne *tend* qu'à profiter des sottises des grands.
(MOL.)

— *Cette maladie tend à la mort*. Elle est mortelle. ‖ *Ce malade tend à sa fin*. Il approche de sa fin.

— Fig. *Tendre à sa fin*. Se diriger vers la fin, vers le but que l'on se propose. On apprend à *tendre* à sa fin, c'est-à-dire à Dieu, par la seule voie qui y mène, je veux dire par l'amour. (Boss.) ‖ *C'est un homme qui tend à ses fins*. C'est un homme qui va constamment, et avec adresse vers le but qu'il a en vue.

— Escr. *Tendre*. Allonger le bras raide, au lieu de parer les coups, afin de blesser son adversaire, au risque d'être blessé soi-même.

— SE TENDRE. v. pron. Etre tendu. Ce piége se tend ordinairement la nuit. Les maisons se tendaient jusqu'à la rentrée des processions.

— Se raidir, devenir tendu. La peau, en se *tendant*, laisse l'intervalle nécessaire pour le développement de l'organe particulier que nous avons annoncé. (Lacépède.)

TENDRÈFLE. s. f. Anc. t. milit. Espèce de fronde.

TENDRELET, ETTE. adj. (pr. *tan-dre-let*). Diminutif de Tendre. Il est inusité. ‖ On l'employait aussi fig. Ayant chué par terre à la première secousse du vent de ses armes, les racines *tendrelettes* et jeunes de la guerre civile. (Nic. Pasq.)

TENDREMENT. adv. (pr. *tan-dre-man*). Avec tendresse. Aimer quelqu'un tendrement. Regarder tendrement. Ses entrailles sont *tendrement* émues sur le malheur de ses frères. (Mass.) Je vous aime *tendrement*. (J.-J. Rouss.) Voilà une coutume bien impertinente, qu'un mari ne puisse rien laisser à une femme dont il est aimé *tendrement*. (Mol.) C'est assez, me dit-il *tendrement*, je cesse de me plaindre de vous. (Le Sage.)

TENDRESSE. s. f. (pr. *tan-drè-ce;* rad. *tendre*, adj.). Sensibilité à l'amitié, à l'amour, aux affections de la nature. La tendresse d'un ami, d'un amant, d'un père. Tendresse d'âme, de cœur. Aimer avec tendresse. Donner à quelqu'un des marques, des témoignages de tendresse. Sensible jusqu'à la fin à la *tendresse* des siens, elle ne s'y laisse jamais vaincre. (Boss.) Il se reprochait de n'avoir pas pour Dieu toute la *tendresse* et la sensibilité qu'il avait pour ses amis. (Fléch.) C'est à vous d'aviser promptement aux moyens de sauver des fers un fils que vous aimez avec tant de *tendresse*. (Mol.) Il lui semblait trouver dans Virginie la dignité et la sagesse d'Antiope, avec les malheurs et la *tendresse* d'Eucharis. (B. de St-P.) Elle m'a toujours élevé avec une *tendresse* extrême, et je ne saurais me résoudre à lui donner du déplaisir. (Le Sage.)

— Se dit aussi pour La passion même de l'amour. Avoir de la tendresse pour une femme. Avoir le cœur plein de tendresse pour elle. Tant de beautés qui briguent leur *tendresse*. (Rac.) Cependant tu vois où la dureté de mon père réduit toute cette *tendresse*. (Mol.)

Vous voyez ce que peut une indigne *tendresse*,
Et je vous fais tous deux témoins de ma faiblesse.
(MOLIÈRE.)

— Dans les sens précédents, il n'a été employé au pluriel que rarement, et par licence poétique.

Tu sais combien de fois ses jalouses *tendresses*
Ont pris soin d'assurer la mort de ses maîtresses.
(RACINE.)

Sa dernière prière a béni mes *tendresses*. (VOLT.)

— *Tendresses* au pl. signifie ordinairement Caresses, témoignages d'affection. Défiez-vous de toutes ces tendresses. L'heureux vieillard jouit jusqu'à la fin des *tendresses* de sa famille. (Boss.) Le prince de Conti arrive, pénétré de reconnaissance et de douleur : les *tendresses* se renouvellent. (Id.) Tantôt se jetant entre ces bras et ce sein paternel, il semble par tant d'efforts vouloir retenir ce cher objet de ses respects et de ses *tendresses*. (Id.)

Je vous vois accabler un homme de caresses,
Et témoigner pour lui les dernières *tendresses*. (MOL.)

— B.-arts. S'est dit autrefois de la douceur, de la délicatesse et de la légèreté du pinceau, du ciseau.

TENDRETÉ. s. f. (pr. *tan-dre-té*). S'est dit pour Tendresse, sensibilité.

— Qualité de ce qui est tendre, en parlant des viandes, des fruits, des légumes, des plantes. La tendreté d'un aloyau, d'un gigot, d'un lièvre. La tendreté d'une poire, d'un artichaut. Les harmonies animales du blé consistent principalement dans la longueur de ses feuilles, dans la souplesse et la tendreté de sa tige. Il est peu usité, quoique fort utile, puisqu'il n'a pas d'équivalent.

TENDRETTE. s. f. (pr. *tan-drè-te;* rad. *tendre*). Bot. Nom vulgaire de la rave ou radis long.

TENDREUR. s. f. (pr. *tan-dreur;* rad. *tendre*). Vieux mot qui signifiait, au propre et au fig., la qualité de ce qui est tendre. Il nous faut fortifier l'ouïe et la durcir contre cette *tendreur* du son cérémonieux des paroles. (Mont.)

TENDRIFIER. v. a. 1re conj. (pr. *tan-drifié;* rad. *tendre*). Attendrir, rendre tendre. ‖ neutral. S'attendrir. Vieux et inus.

Je sens mon cœur *tendrifier*,
Et mes yeux humidifier. (SCARR.)

TENDRON. s. m. (pr. *tan-dron;* rad. *tendre*). Bot. Bourgeon, rejeton tendre d'un arbre, d'une plante. Il faut prendre garde que les chèvres ne broutent les tendrons de ce jeune arbre.

— Fig. et fam. *Un tendron, un jeune tendron*. Une jeune fille. Je connais un apothicaire qui est le premier homme du monde pour métamorphoser la face noire et ridée d'une vieille en un visage de *tendron*. (Le Sage.)

— Art culin. Se dit des cartilages qui sont à l'extrémité de la poitrine de quelques animaux. Des tendrons de veau. Blanquette de tendrons.

— S'est dit autrefois, dans le Bourbonnais, pour Agneau. Manger un tendron, du tendron.

TENDU, UE. part. pass. du v. Tendre. S'empl. adjectiv. Tous les arcs sont *tendus*. (Boss.) Ces plis disparaissent lorsque la peau est *tendue*. (Lacépède.) Dans l'automne, il mange les fruits des ronces, ce qui le fait donner aux piéges tendus pour les grives. (Buff.)

— Fig. *Avoir l'esprit tendu, toujours tendu*. Avoir l'esprit fortement tendu à quelque chose.

— Revêtu de tapisseries, de tentures. Chambre tendue de velours. Eglise tendue de noir, tendue de deuil. Le cardinal, porté et suivi par ses trente-huit pages, vint se placer dans sa loge *tendue* de pourpre. (De Vigny.) Toute la chambre était *tendue* d'étoffe turque de couleur cramoisie et brochée de fleurs d'or. (Al. Dumas.)

— Littér. *Style tendu*. Style qui sent le travail, qui manque d'aisance, de souplesse.

Le style devient sec, moins nerveux que *tendu*,
Et pour vouloir trop dire on n'est point entendu.
(LEFR. DE POMP.)

— Bot. Se dit de la lèvre supérieure ou inférieure d'une corolle bilabiée, quand elle se porte en avant, en suivant la direction du tube.

— Ornith. Se dit du pouce des oiseaux, lorsqu'il se couche par terre sur plusieurs articulations ou sur toute sa longueur.

TENDUE. s. f. (pr. *tan-du;* rad. *tendre*). Chass. Action de tendre des piéges, des filets. Les *tendues* et les pipées d'oiseaux terminent cette succession de plaisirs variés. (A. Rauch.)

— Canton où l'on a tendu des piéges, des toiles, des filets.

TÉNÉA. Géogr. anc. Bourg du pays de Corinthe, où Apollon avait un temple célèbre.

TÉNÉATE. adj. des 2 g. Géogr. anc. Habitant de Ténéa. ‖ Qui appartient à Ténéa ou à ses habitants.

— Myth. gr. *Ténéate*. Surnom d'Apollon.

TÉNÈBRES. s. f. pl. (du lat. *tenebræ*). Privation de lumière; obscurité profonde. Ténèbres épaisses, horribles. Les ténèbres de la nuit. L'épaisseur, l'horreur des ténèbres. Dissiper les ténèbres. Que deviendrons-nous! dans quelles *ténèbres* serons-nous cachés? (Boss.) Alors le grand Esprit couvre les montagnes d'épaisses *ténèbres*. (Chateaub.) J'aime à m'ensevelir dans l'horreur des *ténèbres*. (Colard.)

— Fig. Le coupable cherche autant qu'il est en soi les *ténèbres*, mais pour la passion de l'avarice, on ne se la cache qu'à soi-même. (Mass.) Tous les rois ont la même condition malheureuse : ils sont mal entourés et trompés; ils vivent en agissant dans les *ténèbres*. (Dumour.) Les sentiers des méchants sont les *ténèbres;* ils ne savent pas contre quoi ils se heurtent. (De Genoude.)

[illegible] ténèbres de l'ignorance. Les ténèbres de l'idolâtrie, du péché. Des œuvres de ténèbres. Les ténèbres de l'ancien temps. Répandre des ténèbres sur une question, sur une matière. Que vois-je ici? la foi véritable qui d'un côté ne se lasse point de souffrir, et de l'autre ne cherche plus qu'à se développer des *ténèbres*. (Boss.) La nature est pour l'homme un livre fermé, et le créateur, pour confondre l'orgueil humain, s'est plu à répandre des *ténèbres* sur la face de cet abîme. (Mass.) Le vrai chrétien cache ses œuvres de lumières, comme si c'était des œuvres de *ténèbres*. (Id.) La cour est une région de *ténèbres*, où la vérité est étouffée par le mensonge. (Fléch.) Les *ténèbres* de l'hypocrisie sont l'asile du crime. (Mme de Puysieux.)

— Dans le style de l'Ecriture, *l'ange des ténèbres, l'esprit des ténèbres, le prince des ténèbres*. Le démon.

A ce cri l'ange des *ténèbres*
Applaudit au fond des enfers. (H. GASTON.)

— Liturg. cathol. Se dit des matines qui se chantent l'après-dînée du mercredi, du jeudi et du vendredi de la semaine sainte. Les leçons, les psaumes de ténèbres. Aller à ténèbres. Entendre les ténèbres.

L'autre, encore agité de vapeurs plus funèbres,
Pense être au jeudi saint, croit que l'on dit *ténèbres*.
(BOILEAU.)

TÉNÉBREUSEMENT. adv. D'une manière ténébreuse; dans les ténèbres. Il est peu usité.

TÉNÉBREUX, EUSE. adj. (rad. *ténèbres*). Sombre, obscur. Les voiles ténébreux de la nuit. Le séjour *ténébreux* de la mort. (Mass.) On n'apercevait dans ce séjour *ténébreux* que la pointe du rivage où nous étions. (B. de St-P.)

— En poésie. *Le séjour ténébreux*. L'enfer. Fussiez-vous dans ces terres *ténébreuses* dont il est parlé dans l'Ecriture, venez voir d'où la main de Dieu a retiré la princesse Anne. (Boss.)

Pour toujours descendue au *ténébreux* séjour,
Ah! que mon ombre encor fidèle à mon amour,
Apparaisse les nuits aux yeux de mon amante.
(DENNE-BARON.)

— Qui se passe dans les ténèbres. Enfin, toute l'horreur d'un combat *ténébreux*. (Rac.)

— Fig. *Être sombre et ténébreux; avoir l'air sombre et ténébreux*. Etre sombre, triste, mélancolique.

— *Ténébreux* signifie aussi, Qui se plaît dans les ténèbres, pour cacher ses desseins coupables. Conspirateur ténébreux. Un coquin ténébreux. Souvenez-vous de ce temps de désordre où l'esprit *ténébreux* de discorde confondait le devoir avec la passion. (Fléch.) ‖ On dit dans un sens analogue, Une marche ténébreuse. Une conduite ténébreuse.

— Fig. *Les temps ténébreux de l'histoire*. Les temps où l'histoire est obscure, incertaine.

— Littér. *Le beau Ténébreux*. Dans les romans de chevalerie, se dit d'Amadis, qui désespéré des rigueurs de la belle Oriane, vécut comme un sauvage dans une solitude. Don Quichotte voulut imiter le beau Ténébreux.

TÉNÉBRICOLE. adj. des 2 g. (ét. lat., *tenebræ*, ténèbres; *colo*, j'habite). Zool. Qui se plaît dans les ténèbres. ‖ TÉNÉBRICOLES. s. m. pl. Entom. Famille de l'ordre des coléoptères, comprenant ceux de ces animaux qui fuient la lumière et recherchent l'obscurité.

TÉNÉBRION. s. m. Esprit de ténèbres; fantôme qui se montre la nuit. Vieux et inusité.

— Entom. Genre d'insectes coléoptères hétéromérés, qui vivent la plupart dans l'obscurité, et ne volent que le soir. Les vers du ténébrion meunier sont désignés sous le nom de *vers de la farine*. On les recherche comme appât pour la pêche, et pour prendre des rossignols vivants.

TÉNÉBRIONITE. adj. des 2 g. Entom. Qui ressemble à un ténébrion. ‖ TÉNÉBRIONITES. s. m. pl. Famille de coléoptères qui a pour type le genre ténébrion.

TÉNÉBROSITÉ. s. f. Qualité de ce qui est ténébreux. Vieux. Il se trouve encore dans P. Corneille.

TÉNÉCHIR. s. m. Relat. Planche ou pierre plate sur laquelle les Turcs placent les morts, pour les laver avec soin avant de les ensevelir.

TÉNÉDIEN, IENNE. adj. et s. Géogr. anc. Habitant de Ténédos. ‖ Qui appartient à Ténédos ou à ses habitants.

— Mus. anc. *Nome ténédien*. Nome pour les flûtes, employé dans la musique des Grecs.

TÉNÉDOS. (pr. *té-né-doss*). Géogr. anc. Ile de la mer Egée, près de Troie; 9 kil. sur 5. Elle s'appelait primitivement *Leucophrys*. V. TÉNÈS. Ce fut à Ténédos que les Grecs cachèrent leur flotte, quand ils feignirent d'abandonner le siége de Troie. Aujourd'hui, *Ténédos* ou *Bogaja*.

TENELLE. s. f. Bot. Variété d'orge à deux rangs.

TENELLIFLORE. adj. des 2 g. (ét. lat., *tenellus*, petit; *flos*, fleur). Bot. Qui a de petites fleurs.

TENEMENT. s. m. (rad. *tenir*). Jurispr. féod. Métairie dépendante d'une seigneurie. Tenement roturier.

— Il signifiait aussi, Fief, terre, domaine en général.

TENEMENTIER. s. m. S'est dit pour Tenancier.

TÉNÉRIFFE. Géogr. La plus grande des Canaries, dans l'Atlantique; [illegible] appartient à l'Espagne. Sol fertile, vins rivaux de ceux de Madère; commerce actif.

— *Pic de Ténériffe*. Pic volcanique fameux, dont la cime s'élève à 3,808 mètres, et qui a eu de fréquentes éruptions, la dernière en 1798.

TÉNÉROS. Myth. gr. Fils d'Apollon et de la nymphe Mélie. Il avait reçu de son père le don de prédire l'avenir.

TÉNÈS. Temps hér. Fils de Cycnus et de Proclée, et frère d'Hémithée. Sa belle-mère Philonome l'ayant accusé d'un outrage commis envers elle, Cycnus enferma Ténès dans un coffre et le jeta à la mer. Ténès fut poussé sur les rivages de l'île de Leucophrys, dont il devint roi, et à laquelle il donna le nom de Ténédos. Il fut tué par Achille, et reçut les honneurs héroïques.

— *La hache de Ténès*. Se disait de l'arme avec laquelle, au moment où son père Cycnus, désabusé, implorait son pardon, Ténès avait coupé le câble qui retenait le navire de Cycnus au port de Ténédos. La hache de Ténès fut conservée dans le temple de Ténédos, et ensuite

dans le temple de Delphes. || *C'est la hache de Ténès.* Se disait fig. d'un homme inflexible. Selon quelques auteurs, c'était une allusion à la sévérité des lois de Ténès contre les adultères et les faux témoins.

TENESME. s. m. (du lat. *tenesmus*; dérivé du gr. τείνω, tendre). Pathol. Envie continuelle et douloureuse d'aller à la selle, accompagnée d'ardeur à l'anus, et de contraction des sphincters.

— *Tenesme vésical.* Envie continuelle d'uriner, avec chaleur et cuisson, dont le siége paraît être au col de la vessie.

TENETTE. s. f. Chir. Espèce de pinces que l'on introduit dans la vessie pour en extraire les calculs, dans l'opération de la cystotomie. Ce mot s'emploie le plus ordinairement au pluriel. Des tenettes. Une paire de tenettes. La forme des *tenettes* varie ainsi que leur dimension. (Nyst.)

TENEUR. s. f. (rad. *tenir*). Ce qui est contenu mot à mot dans un arrêt, dans un acte. Acte, arrêt dont voici la teneur, dont la teneur suit. L'arrêt fut exécuté selon sa forme et teneur.

— Plain-chant. Partie de la psalmodie qui en est comme la dominante.

TENEUR. s. m. Celui qui tient. Il n'est usité que dans cette dénomination, *Teneur de livres*, celui qui, chez un négociant, est chargé d'inscrire sur les livres ou registres, l'entrée, la sortie, l'emploi des fonds, le détail des ventes et achats. Un bon teneur de livres. Entrer chez un banquier, chez un fabricant, un marchand, en qualité de teneur de livres.

— Fauconn. Se dit du troisième oiseau qui attaque le héron dans son vol. Cet oiseau est un excellent teneur.

TENEURE. s. f. Féod. V. TENURE.

— Dans la coutume de Cassel et de Flandre, il signifie Prescription.

TENGA. s. m. Métrol. Monnaie de Goa qui vaut 60 rées, ou fr. 0,77. || *Bon tenga.* Monnaie de Goa, le quart d'un pardo-sephin, ou fr. 0,96. || *Mauvais tenga.* Monnaie de Goa, le cinquième d'un pardo commun, ou fr. 0,69.

TENGYRE. s. m. Entom. Genre d'insectes hyménoptères voisins des tiphies, auxquels plusieurs auteurs les ont réunis.

TENHALA. s. m. Relat. Prince du sang, chez les habitants du Sénégal.

TÉNIA. s. m. (du gr. ταινία, bandelette). Helminth. et médec. Genre de vers entozoaires dont le corps plat, et composé d'un grand nombre d'anneaux articulés, a souvent plusieurs mètres de longueur. Les ténias vivent dans les intestins de presque tous les animaux vertébrés. Celui de l'homme a reçu le nom vulgaire de *ver solitaire*, parce qu'on s'imaginait autrefois qu'il n'y en avait jamais qu'un seul à la fois dans le canal intestinal, ce qui est une erreur. On en distingue deux variétés, le *ténia annelé*, ou *ténia à longs anneaux*, et le *ténia non annelé*, ou *ténia large*. Ces animaux déterminent dans l'économie des désordres d'abord peu graves, mais qui peuvent amener à la longue le marasme et la mort. Plusieurs ouvrages scientifiques donnent *ténie*, orthographe plus conforme à l'étymologie.

TÉNICLE. s. f. S'est dit pour Tunique.

— Anc. cost. milit. Espèce de caparaçon du cheval, qui était quelquefois formé par les pans et la queue de la robe du chevalier.

TÉNICLÉ. adj. m. Se disait d'un cheval couvert de sa ténicle.

TÉNIE. s. f. (du gr. ταινία, bandelette, ruban). Archit. Moulure plate, listel qui couronne l'architecture dorique, au-dessous du triglyphe. On dit plus ordinairement *bandelette*.

TÉNIERS (David), dit *le Vieux*, peintre flamand, né à Anvers en 1582, mort en 1649. Il eut pour maître Rubens, et s'appliqua à rendre la nature flamande dans toute sa naïveté. Ses tableaux sont fort difficiles à distinguer de ceux de son fils. || TÉNIERS (David), dit *le Jeune*, fils et élève du précédent, né à Anvers en 1610, mort en 1674, fut honoré de la protection de l'archiduc Léopold, du roi d'Espagne et du prince d'Orange. Il affectionnait le genre de son père et le porta à la perfection. Le nombre de ses tableaux est considérable, et presque tous représentent des scènes villageoises ou grotesques. [illegible]

— s. m. Tableau peint par Téniers. Acheter un Téniers. Les Téniers se vendent fort cher.

TÉNIOBRANCHE. adj. des 2 g. (ét. gr., ταινία, ruban; βράγχια, branchies). Ichthyol. Qui a les branchies en forme de ruban.

TÉNIOÏDE. adj. des 2 g. (ét. gr., ταινία, ruban; εἶδος, ressemblance). Hist. nat. Qui a la forme d'un ruban; qui est long et aplati comme un ruban.

TÉNIOLÉ, ÉE. adj. (du gr. ταινία, bande, ruban). Hist. nat. Qui est marqué de longues bandes colorées.

TÉNIOPE. adj. des 2 g. (ét. gr., ταινία, bande, ruban; ὤψ, œil). Zool. Qui a les yeux marqués de bandes colorées.

TÉNIOPTÈRE. adj. des 2 g. (ét. gr., ταινία, bande, ruban; πτέρον, nageoire, ou aile). Zool. Qui a les nageoires ou les ailes marquées de bandes colorées.

TÉNIORHYNQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., ταινία, bande, ruban; ῥύγχος, bec.) Ornith. Qui a une bande colorée sur le bec.

TÉNIOSOME. adj. des 2 g. (ét. gr., ταινία, bande, ruban; σῶμα, corps.) Zool. Qui a le corps en forme de ruban.

TÉNIOTE. adj. des 2 g. (ét. gr., ταινία, bande, ruban; οὖς, oreilles). Zool. Qui a les oreilles longues et étroites.

TÉNIOTIQUE. adj. des 2 g. Antiq. Nom d'une des espèces de papier d'Égypte, de qualité inférieure. Le papier téniotique était moins large que le papier saïtique.

TÉNIOURE. s. f. Ichthyol. Nom donné à une girelle. V. GIRELLE.

TENIR. v. a. 3ᵉ conj. (du lat. *tenere*, dérivé du gr. τείνειν, tendre, à cause de l'état de tension où sont les muscles quand on tient quelque chose). *Je tiens, tu tiens, il tient; nous tenons, vous tenez, ils tiennent. Je tenais. Je tins. J'ai tenu. Je tiendrai. Je tiendrais. Tiens, tenons, tenez. Que je tienne. Que je tinsse. Tenant. Tenu.* Avoir à la main, entre les mains. Tenir une épée, une canne. Tenir un livre. Tenir un enfant par les lisières. Tenir quelqu'un par la main, par le bras. Tenir un cheval par la bride. Tenir des chiens en laisse. Tenez bien cela, tenez-le ferme, serré. Il *tint* jusqu'à sa mort les livres saints entre les mains. (Fléch.) La déesse *tenait* d'une main un sceptre d'or, pour commander aux vagues. (Fén.) Il *tient* dans ses mains un long dard, et l'enfonce presque tout entier dans le flanc de l'horrible animal. (Id.) M'étant avancé vers elle pour l'aider à marcher, je vis qu'elle *tenait* Paul par le bras, enveloppé presque en entier sous la même couverture. (B. de St-P.) Je vis le vieux nègre en chemise, qui d'une main *tenait* une lanterne sourde, et de l'autre l'instrument de mon supplice. (Le Sage.) Il conduisait les enfants à l'église, et les accompagnait à l'école, en *tenant* une longue baguette à la main. (Chateaub.)

— Fig. *Tenir entre ses mains, dans ses mains.* Avoir en son pouvoir, en sa puissance. Dieu veut nous faire sentir qu'il est le maître, et qu'il *tient* nos destinées entre ses mains. (Mass.) Dieu *tient* le cœur des rois entre ses mains puissantes. (Rac.)

— Fig. Tenir le fil d'une intrigue. En avoir saisi le nœud, le secret. || On dit dans un sens analogue, *tenir le fil d'un raisonnement, le sens d'un passage; tenir le mot de l'énigme*, ou simplement, *tenir l'énigme*.

— Absol. *Tenez.* Prenez ce que je vous présente. *Tenez*, voilà la clé de mon armoire. (Mol.) *Tenez*, monsieur, voilà une chaise auprès d'elle. (Id.) *Tenez*, voici les clés de mes coffres, le seigneur Pompée veut bien que j'envoie prendre quelques hardes et le linge dont je puis avoir besoin pendant huit jours. (Le Sage.) || Se dit quelquefois, fam., uniquement pour s'attirer l'attention. *Tenez*, il me semble déjà que j'y suis, et que j'en vois une demi-douzaine autour de moi. (Mol.)

> *Tenez*, mille ducats
> Au bout de vos discours ne me tenteraient pas.
> (Andrieux.)

— *Il faut le tenir à quatre.* Se dit d'un fou, d'un furieux, que plusieurs personnes ont peine à contenir.

— On le dit aussi fig. et fam. en parlant d'un homme emporté, dont on a de la peine à modérer la violence.

— *Tenir quelqu'un à la gorge.* Lui serrer la gorge avec les mains.

— Fig. Le réduire dans un état à ne pouvoir faire aucune résistance à ce qu'on exige de lui. On dit dans le même sens, *Tenir le poignard, le pied sur la gorge à quelqu'un.* Il est en état de me faire tout accepter, et il me *tient*, le scélérat, le poignard sur la gorge. (Mol.)

— Fig. et fam. *Tenir quelqu'un, quelque chose dans sa manche, tenir quelqu'un le bec dans l'eau.* V. MANCHE et BEC. || *Tenir quelqu'un par les lisières.* Le mener, le gouverner à sa fantaisie, et comme un enfant. || *Tenir quelqu'un de court.* Ne pas lui laisser la liberté de faire ce qu'il voudrait.

— Fig. et pop. *Tenir quelqu'un au cul et aux chausses.* Le serrer de si près qu'il ne peut échapper, ni refuser de faire ce qu'on veut. || Il signifie encore, S'occuper de quelqu'un pour en médire, pour censurer sa conduite, son caractère. Je vous dirai franchement qu'on se moque partout de vous, et que l'on n'est point plus ravi que de vous *tenir* au cul et aux chausses [illegible]

— *Tenir un enfant sur les fonts de baptême*, ou simplement *Tenir un enfant.* En être le parrain ou la marraine. Vous étiez donc là quand mon cousin l'élu fit *tenir* son enfant à monsieur le gouverneur? (Mol.) Madame la gouvernante, voulant que j'eusse l'honneur d'être doublement son compère, *tint* avec moi la fille de Scipion, à laquelle nous donnâmes le nom de Séraphine. (Le Sage.)

— Fig. et fam. *Tenir quelqu'un sur les fonts.* Le questionner, le faire parler, l'examiner. Vieux en ce sens. || Signifie encore, S'entretenir de quelqu'un en détail, soit en bien, soit en mal. Je sais qu'on m'a tenu sur les fonts. On dit plus ordinairement, dans cette dernière acception, *Tenir quelqu'un sur le tapis.*

— Prov. *Il tient bien ce qu'il tient.* Il n'est pas aisé de lui faire quitter prise, ou c'est un avare, un homme qui n'aime point payer. || *Tenir le loup par les oreilles.* Être dans une situation embarrassante; ne savoir quel parti prendre. || *Il vaut mieux tenir que courir après*, ou *que courir.* La jouissance, la possession vaut mieux que l'espérance. || *Un tiens vaut mieux que deux tu l'auras.* La possession d'un bien présent vaut mieux que l'espérance d'un bien plus grand, mais qui est incertain.

> Un *tiens* vaut, ce dit-on, mieux que deux tu l'auras.
> L'un est sûr; l'autre ne l'est pas.
> (La Fontaine.)

|| *Il ne tient rien.* Se dit d'une personne qui manque à réussir dans quelque chose. Il croyait obtenir cette place, il comptait m'attraper, mais il ne tient rien.

— Prov. et fig. *Il en tient.* Se dit d'un homme à qui il arrive quelque chose de fâcheux, d'embarrassant. Il a perdu son procès, il a reçu son congé, il en tient. || *Il en tient* signifie le plus souvent, Il est ivre, ou il est amoureux. Il est resté quatre heures à table, il en tient. Il parle sans cesse de cette femme, il en tient. Mon cher maître, vous êtes bien épris de dona Anna, la dame, de son côté, en *tient* aussi apparemment. (Le Sage.) || *Tenir le bon bout par devers soi.* Être nanti, avoir des garanties, des sûretés. || *Je tiens mon homme, je le tiens.* Je l'ai amené dans le piége, ou je l'ai réduit à ne plus pouvoir tergiverser, reculer. Oh! parbleu, Philippe, s'écria-t-il, je vous *tiens*; c'est pour le coup que les affaires vont vous faire peur. (Le Sage.)

— Prov. et pop. *Serrez la main, et dites que vous ne tenez rien.* Se dit à ceux de qui on se moque, en faisant semblant de vouloir leur donner une chose qu'on ne leur donne pas.

— Posséder, occuper. Tenir un pays en souveraineté. Tenir une terre à ferme, à bail. Tenir une maison à loyer. Les Anglais tiennent les plus belles provinces de cet ancien royaume. Rome, que tu *tenais*, t'échappe. (Boss.) On croit *tenir* tous les biens, et on les goûte par avance. (Id.) On lui arrache la victoire qu'il croyait déjà *tenir*. (Mass.) Gaspard, entendant parler d'une riche dot, et croyant déjà la *tenir*, répondit sans hésiter qu'il était prêt à faire ce voyage. (Le Sage.)

— *Ce commandant, cet officier tient telle ville, telle place, pour le roi, pour le service de tel prince.* Il y commande au nom du prince. Se dit quand on parle des temps de guerre ou de troubles civils.

— *Tenir une terre à foi et à hommage de quelqu'un.* Posséder une terre qui relève de quelqu'un. Les rois d'Angleterre ont tenu autrefois la Normandie et la Guienne à foi et à hommage de la France. (Acad.) || Absol., dans le même sens. Il tenait de tel roi, de tel seigneur. Les princes qui tenaient de l'Empire.

— Fig. *Tenir quelque chose de quelqu'un.* Lui en avoir l'obligation. Elle reconnut qu'elle *tenait* de lui tout ce qu'elle pouvait avoir et de justice et de lumières. (Fléch.) Oui, Leicester, et ce n'est pas absolument la liberté que je voulais vous devoir, mais une liberté qui me devint plus chère en la *tenant* de vous. (Mᵐᵉ de Staël.) Oui, je *tiens* tout de vous. (Rac.) || Dans le sens contraire, *Ne tenir rien de quelqu'un.* Ne lui avoir aucune obligation, ne point dépendre de lui. Vous n'avez point d'ordre à me donner, je ne tiens rien de vous.

— *Tenir la vie de quelqu'un.* Lui avoir obligation de la vie. || On dit de même, *Ceux de qui*, ou *dont il tient la vie.* Son père et sa mère.

— *Tenir quelque chose de quelqu'un.* L'avoir appris de quelqu'un. Tenir telle nouvelle d'un homme sûr. Tenir un remède, un secret de l'inventeur même. Je *tiens* cette nouvelle d'un vieux chevalier de Calatrava, qui a un talent tout particulier pour découvrir les choses les plus secrètes. (Le Sage.)

— *Tenir quelque chose de son père et de sa mère.* Leur ressembler en cette chose. || Absol. *Tenir de son père et de sa mère.* Leur ressembler, soit au physique, soit au moral. || On dit encore, dans le même sens, *Il a de quoi tenir.* Il est bien fait, il est adroit, il est brave, il a de quoi tenir.

— *Tenir une chose de race, de naissance, de nature.* Se dit en parlant d'une chose qu'on a reçue de ses ancêtres, qu'on a apportée en naissant. La fermeté qu'il *tenait* de la nature. (Fléch.) Ils sont tous braves dans cette maison-là, ils *tiennent cela de race.* (Acad.) || On dit aussi absol., *Tenir de race.*

— *Tenir* se dit aussi des maladies du corps ou de l'esprit. Il y a longtemps que ce rhume, que cette fièvre le tient. Sa folie, sa colère le [illegible] tient. [illegible] le remède qu'il y faut apporter. (Mol.) Voilà sa folie qui le *tient*. (Id.)

— Fam. *Qu'est-ce qui le tient?* Quel sujet, quelle raison a-t-il de parler ainsi? d'agir ainsi?

— Il signifie Occuper, remplir, en parlant de l'espace. Tenir trop de place. Tenir la place de deux personnes. Une forêt qui tient le quart du département. Les digressions tiennent plus de la moitié de cet ouvrage.

— *Tenir une maison, un appartement.* Occuper une maison, un appartement, l'habiter. Tenir la maison tout entière. Tenir le premier, le second étage.

— Fig. *Tenir lieu d'une personne, d'une chose.* La suppléer, la remplacer. Sous la conduite d'une reine qui lui *tenait* lieu de mère par la tendresse, et de guide par son expérience. (Fléch.) *Tenez-moi* lieu du fils que j'ai perdu; ne vous remariez point. (Le Sage.) La lame entra profondément dans le matelas, ou plutôt dans la natte qui m'en *tenait* lieu. (Brill.-Sav.) Je suis votre oncle, qui vous *tient* présentement lieu de père, et vous ne devez pas me répliquer. (Gall.) || On dit de même, *Tenir la place de quelqu'un.* Lui succéder dans son emploi. Tu *tiendras* ici la place d'un garçon qui s'est laissé mourir depuis quinze jours. (Le Sage.)

— *Tenir la chambre, tenir le lit.* Demeurer dans sa chambre, dans son lit, par suite de maladie. Il tient le lit depuis quelques jours.

— Se dit des lieux que l'on occupe pour y exercer une profession, un métier. Tenir pension, école. Tenir académie de jeu, d'équitation. Tenir café, cabaret. Tenir boutique. Tenir un bal. Tenir hôtellerie, une hôtellerie. Tenir des chambres garnies. Ce galant qui occupe à cette table la place d'un honnête homme, et que vous croyez d'un sang noble, est fils d'un père qui *tient* boutique auprès de l'église cathédrale de Cordoue. (Le Sage.) Dès que l'on sut dans Barcelonne que la veuve du jeune Soloni *tenait* l'hôtellerie du Phénix, les jeunes gens y vinrent en foule. (Id.)

— *Tenir la table.* Se dit de celui qui fait les honneurs de la table chez un prince, un grand seigneur. Tenir la première, la seconde table.

— *Tenir table ouverte.* Tenir une table où l'on reçoit beaucoup de personnes, et même celles qui n'ont pas été invitées. Ajoutez à cela qu'à l'exemple de son excellence, qui *tenait* table ouverte, je résolus de donner aussi à manger. (Le Sage.)

— Absol. *Tenir table.* Donner ordinairement à manger. Il tenait table à cette époque. Il ne tient plus table.

> Vous vous croyez considérable,
> Mais, dites-moi, *tenez*-vous table?
> (La Fontaine.)

— Signifie encore, Demeurer longtemps à table. C'est un homme qui aime à tenir table. On dit d'un grand qui *tient* table deux fois le jour, et qui passe sa vie à faire sa digestion, qu'il meurt de faim, pour exprimer qu'il n'est pas riche. (La Bruy.) Ils continuèrent à *tenir* table avec d'autant plus d'agrément qu'Amgiad n'était plus inquiet. (Gall.)

> Sans réfléchir qu'un jour ouvrable
> N'était point fait pour *tenir* table. (Vass.)

— Être dans un certain rang, dans un certain ordre, en parlant des personnes et des choses. Tenir le premier rang. Tenir le haut bout. Les poëtes latins tiennent le premier rang dans sa bibliothèque. Il faut que chacun tienne son rang. De plus, et cette raison est sans réplique, le rang que tu *tiens* auprès de mon fils demande que tu sois noble. (Le Sage.) Les coquettes *tiennent* le milieu entre les femmes vertueuses et les vicieuses. (Scudéri.) C'est moi qui *tiens* le rang de père de famille. (Mol.)

— Fig. *Tenir bien son rang, sa place, son poste.* Exercer avec dignité, avec capacité, l'emploi où l'on est. || On dit familièrement dans le même sens, *Tenir bien son coin.*

— *Tenir* se dit encore en parlant des assemblées, des fonctions publiques. Tenir un concile. Le pape tenait consistoire. Le roi tenant son lit de justice. Les jours que le roi tient conseil. Cette académie ne tient pas régulièrement ses séances. Justinien fit *tenir* à Constantinople le cinquième concile général, qui confirma les précédents. (Boss.) Comme les procès étaient rares, les souverains *tenaient* eux-mêmes leur parlement. (Fléch.) Il se leva, et se rendit dans la chambre où il *tenait* son conseil et donnait audience. (Gall.) Abou-Hassan fit de profonds remerciements au calife, qui le quitta pour aller *tenir* conseil, selon sa coutume. (Id.) Vous pouvez tous les jours *tenir* deux audiences. (Rac.)

> Ici l'on *tient* la cour d'amour,
> Si redoutable aux infidèles. (De Brosse.)

— *Tenir chapelle.* V. CHAPELLE.

— Mettre, garder en quelque lieu. Tenir quelqu'un en prison, le tenir prisonnier. Tenir des papiers dans un secrétaire. Tenir son argent dans un coffre-fort. Tenir des provisions à la cave. Tenir des marchandises en dépôt. Les nymphes, qui avaient cru les *tenir* captifs, poussèrent des cris pleins de fureur. (Fén.) Pour moi, dès que j'ai eu découvert la violence de cet amour, j'ai su *tenir* toujours ma fille renfermée. (Mol.) Le magicien qui me *tenait* prisonnier dans une bouteille vient de s'apercevoir que je ne suis plus dans son laboratoire. (Le Sage.)

— *Tenir sa femme à la campagne.* [illegible] dans un couvent. || *Tenir son fils dans un collége, au collége.* Le mettre au collége, afin qu'il y fasse ses études. || *Tenir quelqu'un chez soi.* L'avoir chez soi, ou le loger chez soi, lui donner la table. Tu veux que je tienne chez moi une personne qui est aimée de ton frère, et qui m'a dit tantôt au nez mille sottises de moi-même. (Mol.)

— *Tenir des écoliers, des élèves en pension.* Les avoir en pension chez soi.

— On dit qu'un *prince tient un ambassadeur, un résident auprès de tel autre prince, auprès de telle cour*, pour dire Qu'il y entretient un ambassadeur, un résident.

— *Tenir garnison dans une ville.* Y entretenir une garnison.

— Maintenir. Tenir une chose en état, en bon état. Une ménagère doit tenir tout en état.

— *Tenir en exercice, tenir en haleine.* Exercer souvent. V. HALEINE.

— Contenir, renfermer ou pouvoir contenir, renfermer. Salle qui tient deux cents person-

nes. Grange qui tient dix milliers de gerbes. Cave qui peut tenir trente pièces de vin. Ce tonneau tient tant de bouteilles. Votre verre ne tient pas autant que le mien.

— *Ce tonneau tient bien le vin, ce seau*, etc., *tient bien l'eau*. Le vin ou l'eau qu'on y met ne s'enfuit point.

— Arrêter, fixer. Cet enfant, ce jeune homme est si vif qu'on ne peut le tenir.

— Réprimer, empêcher de faire, de dire. Il ne peut tenir sa langue. Quand elle est en train de jaser, rien ne peut la tenir.

— *Je ne sais qui me tient que*. Je ne sais qui m'empêche, qui me retient. Je ne sais qui me tient que je ne me fâche contre lui. Je ne sais ce qui me *tient* que je vous en fasse autant. (Mol.) Je ne sais qui me *tient*, maudite, que je ne vous fende la tête avec les pièces du repas que vous êtes venue troubler. (Id.)

Je ne sais qui me *tient*, infâme,
Que je ne t'arrache les yeux. (Mol.)

— *Il n'y a parenté, amitié*, etc., *qui tienne*. Il n'y a aucune considération de parenté, d'amitié, qui empêche que. Il n'y a crédit ni fortune qui tiennent, on le condamnera s'il est coupable. Il n'y a morale qui *tienne*, je me veux mettre en colère tout mon soûl, quand il m'en prend envie. (Mol.)

— Signifie encore, Faire qu'une personne ou une chose demeure dans un certain état, une certaine situation. Tenir les peuples dans le devoir. Tenir un enfant dans la soumission, dans le respect. Tenir quelqu'un en échec. Tenir les esprits en suspens. Tenir une ville assiégée. Tenir sa maison, sa chambre propre. Tenir les portes fermées. Tenir les fenêtres ouvertes. Tenir la tête droite, baissée. Tenir les yeux fermés. Pendant que la nature nous *tient* si bas, que peut faire la fortune pour nous élever? (Boss.) C'était le dessein d'avancer dans l'étude de la sagesse, qui la *tenait* si attachée à l'étude de l'histoire. (Id.) La sévérité de mon père m'a *tenue* jusqu'ici dans une sujétion la plus fâcheuse du monde. (Mol.) Ils me parurent de saints personnages, tant le lieu où j'étais *tenait* mon esprit en respect. (Le Sage.) Et mes armes encor vous *tiennent* assiégés. (Rac.) Oui, je soutiens qu'en *tenant* la coquetterie dans ses limites, on la rend modeste et vraie, on en fait une loi de l'honnêteté. (J.-J. Rouss.)

Mais de nos saints autels qu'elle *tienne* éloignée
D'un ramas d'étrangers l'indiscrète fureur. (Rac.)

— Absol. Il faut essayer de le tenir. Ils me *tenaient* là tous les deux : chacun avait bien cinq cents gentilshommes autour de lui, armés jusqu'aux dents, et tout prêts à m'expédier comme Concini. (De Vigny.)

— *Tenir une chose secrète*. Garder le silence sur une chose, n'en point parler.

Oui, quand on veut *tenir* une chose secrète,
Moins on a de témoins, plus la chose est bien faite.
(Th. Corneille.)

— Prov. *Il nous a tenu le cas secret*. Il a affecté de n'en point parler, il nous en a fait mystère.

— Occuper durant quelque temps. Je l'ai tenu le moins possible. Cette cérémonie nous tiendra longtemps. On l'a tenu deux heures à attendre, à ne rien faire.

— Réputer, croire, estimer. Je tiens ce fait vrai, pour vrai. Je tiens ces deux opinions condamnables. On tient l'affaire faite. Je le tiens honnête homme, pour honnête homme. Il tient ce propos à injure, ce procédé à honneur. Tous ces conseils sont admirables, assurément, mais je les *tiens* intéressés. (Mol.) Je *tiens* tout parti détestable dans l'Eglise et dans l'Etat. (St-Simon.) Rome *tient* maintenant sa victoire assurée. (Rac.)

— *Tenir que*. Je *tiens* que cela a besoin d'explication. (Acad.) Je *tiens* que, sans la méthode, aucun grand ouvrage ne passe à la postérité. (Volt.) Voilà une malade qui n'est pas tant dégoûtante, et je *tiens* qu'un homme bien sain s'en accommoderait assez. (Mol.)

On *tient* que mon mari veut dégager sa foi
Et vous donner sa fille : est-il vrai, dites-moi? (Mol.)

— Professer. L'opinion que nous tenons. La loi, le dogme que tiennent ces peuples. Vous tenez des maximes opposées aux miennes. ‖ On dit aussi, *Tenir pour maxime*. Avoir pour maxime, professer l'opinion que. Il *tenait* pour maxime qu'un habile capitaine peut bien être vaincu, mais qu'il ne lui est pas permis d'être surpris. (Boss.)

[illegible] ces phrases dont on trouvera l'explication en se reportant au substantif auquel il se trouve joint. Nous allons cependant rappeler les principales.

— *Tenir une route, un chemin*. Suivre une route, un chemin. Tenir la route de Paris, la route de Lyon. Il y a divers chemins à tenir.

— *Tenir la plume dans une compagnie*. Etre préposé pour écrire les actes, les délibérations, d'une compagnie.

— *Tenir note de quelque chose*. En prendre note pour s'en souvenir.

— *Tenir registre de quelque chose*. L'écrire sur un registre, en prendre note. Oh ! si l'on pouvait *tenir* registre des rêves d'un fiévreux, que de grandes et sublimes choses on verrait sortir quelquefois de son délire. (J.-J. Rouss.) Nous *tenons* registre de tous les grands personnages qui sont à vingt lieues à la ronde. (Le Sage.)

— Fig. *Tenir registre de tout*. Remarquer tout exactement et s'en souvenir.

— *Tenir compte d'une somme à quelqu'un*. Lui passer cette somme en compte.

— Fig. *Tenir compte à quelqu'un d'une chose*. Lui en savoir gré. On lui *tient* compte de n'être pas toujours insupportable. (La Bruy.) Elle veut vous protéger sans vous revoir, ce que ses parents ne sauraient trouver mauvais : *tenez*-lui compte de sa prudence. (Le Sage.) Je me laissai fièrement mettre en prison, moins affligé que bien aise d'un malheur dont j'espérais que son excellence me *tiendrait* compte. (Id.) ‖ *Ne tenir compte, ne tenir aucun compte de quelqu'un, de quelque chose*. N'en faire aucun cas, ne pas s'en soucier. Il ne tient aucun compte de ses anciens amis. Il n'a jamais tenu compte des conseils que je lui ai donnés. Nous ne *tenons* aucun compte à la fortune de ses faveurs, pour peu qu'elle nous abandonne. (Boiste.)

Il n'en a *tenu* compte : il a si bien veillé,
Et si bien fait, qu'on dit que son timbre est fêlé.
(Racine.)

— *Tenir le parti de quelqu'un*. Suivre le parti de quelqu'un, être du parti de quelqu'un.

— Fig. *Tenir une bonne conduite, une mauvaise conduite*. Se conduire bien, se conduire mal. Je ne sortirai point de Salamanque, et je vous promets de *tenir* une conduite dont vous serez satisfait. (Le Sage.) Rien ne faisait plus de plaisir à monseigneur que d'apprendre ce qu'on pensait à Madrid de la conduite qu'il *tenait* dans son ministère. (Id.) Je vous remets votre épouse, en vous protestant qu'elle a toujours *tenu* une conduite irréprochable. (Id.)

— *Tenir sa parole, sa promesse, tenir ce qu'on a promis*. Exécuter ce qu'on a promis. Ecoute cependant, et *tiens* mieux ta parole. (Corn.) Ils ne *tiennent* pas les promesses qu'ils ont faites à leur gouverneur. (Boss.) Je vous dis qu'il *tiendra* sa promesse, j'en suis sûr. (Mol.) Le procureur *tint* sa promesse ; il tourna ses armes contre les autres créanciers, et m'assura la possession de mon château. (Le Sage.)

— Prov. *Promettre et tenir sont deux*. Souvent on manque à ce qu'on a promis.

— *Tenir une convention, un traité, tenir un marché*. Exécuter une convention, un traité, un marché. Pour éprouver si elle *tiendrait* le marché : Donnez-moi l'argent, lui dit-il, la cavale est à vous. (Gall.)

— *Tenir des discours, des propos, tenir un langage*. Avancer de certaines choses, parler d'une certaine façon. Amis faibles, c'est donc là le fruit des discours que nous avons *tenus* si souvent. (B. de St-P.) Dieu, si je vous en crois, me *tiendra* ce langage. (Boil.) Je *tins* encore d'autres discours à Gaspard, pour le détourner d'une entreprise si coupable. (Le Sage.)

J'enrage
Lorsque j'entends *tenir* ces sortes de langages.
(Molière.)

— *Tenir compagnie à quelqu'un*. L'accompagner, se tenir auprès de lui, pour l'entretenir, le distraire. Pendant ce temps-là, le père, faisant fort l'occupé, me demandait quelquefois pardon de me *tenir* si mal compagnie. (Le Sage.) Sous prétexte de venir lui *tenir* compagnie, on venait de toute part lui proposer des marchés, des achats, des ventes, des échanges et autres choses de cette espèce, qui avaient été jusque-là l'objet de son commerce habituel. (Brill.-Sav.)

— *Tenir conseil*. Se dit en général de gens qui délibèrent entre eux. Que ferons-nous aujourd'hui ? *tenons* conseil là-dessus. (Le Sage.)

— *Tenir sa colère*. Persister dans son ressentiment. Il est très-vif, mais il ne tient pas sa colère. Peu usité.

— *Tenir sa gravité, sa morgue*. Affecter un air fier, dédaigneux. Alors tous les acteurs revinrent sur la scène, et se rangèrent tout autour du seigneur Thomas, qui *tenait* aussi bien sa morgue qu'un préfet de collége. (Le Sage.)

— *Tenir rigueur à quelqu'un*. Persister à ne pas le voir, à le traiter avec froideur, malgré les avances qu'il fait pour renouer, pour rentrer en grâce.

— *Tenir tête*. Faire bonne contenance ; résister, ne point céder en quelque chose. Tenir tête au danger. Il s'adoucit aussitôt qu'on lui tient tête. Nous sommes dans une vilaine position, avec ces trois gaillards-là en face, les archers pas loin d'ici, et les Espagnols là-haut ; il faut *tenir* tête à trois feux. (De Vigny.) Pour sa femme, elle s'était si bien reposée, qu'il ne semblait pas qu'elle eût *tenu* tête à cinq ou six ivrognes. (Le Sage.) De mon côté, je *tenais* tête rondement aux deux Anglais. (Brill.-Sav.)

— Fig. *Tenir la main à* [illegible] à ce qu'on exécute bien les ordres qui ont été donnés. V. MAIN

— *Faire tenir une lettre*, etc., *faire tenir de l'argent à quelqu'un*. Faire remettre une lettre, etc., faire toucher de l'argent. Je fis *tenir* le jour suivant à cette jeune personne, par mon hôtesse, un billet des plus tendres et des plus galants. (Le Sage.) J'ai, par négligence, laissé passé le temps auquel j'ai promis de lui faire *tenir* cent pistoles. (Id.)

— Art milit. *Cette place, ce château-fort tient le pays en respect, en crainte*. Le pays est en quelque sorte sous sa domination, sous sa dépendance.

— *Ce corps de troupes a tenu les ennemis en respect*. Il les a empêchés de faire aucun mouvement, aucune entreprise. ‖ Fig. *Tenir quelqu'un en respect*. Le contenir, l'empêcher d'agir, de sortir d'un endroit. Il me laissa dans la salle avec ses archers, qui, faisant briller à mes yeux la pointe de leurs hallebardes, me *tinrent* en respect jusqu'à son retour. (Le Sage.)

— Comm. *Tenir les livres*. Être chargé, chez un banquier ou un négociant, d'écrire régulièrement, sur les livres ou registres, ce qui est payé, ce qui est dû, ce qui est acheté, ce qui est vendu. ‖ *Tenir la caisse, une caisse*. Etre chargé du soin de recevoir l'argent, de payer, chez un banquier, un receveur, un négociant, etc.

— Faucon. *Tenir amont*. V. AMONT.

— Jeux, *Tenir jeu à quelqu'un*. Continuer à jouer contre quelqu'un autant qu'il veut. ‖ *Tenir les cartes*. Les mêler et les donner ensuite.

— Au jeu de dés. *Tenir les dés*. Tenir le cornet ; avoir la main pour donner les dés. ‖ Fig. et fam. *Tenir le dé dans la conversation*. Se rendre maître de la conversation. ‖ On dit de même, Quand il s'agit de parler, de jaser, de médire, c'est lui qui tient le dé, qui tient toujours le dé.

L'on est chez vous contrainte de se taire,
Car madame à jaser *tient* le dé tout le jour. (Mol.)

— A la paume. *Tenir le jeu*. Être du côté de la grille, pour recevoir et jouer le service.

— Au jeu de boule. *Tenir pied à boule*. Tenir son pied où la boule s'est arrêtée. ‖ Fig. et fam. Etre assidu ; s'attacher à quelque chose avec application, persévérance. Au reste, quelques raisons qu'il ait de vous avoir mal reçu, *tenez* ici pied à boule. (Le Sage.)

— Au trictrac. *Tenir*. Se dit absol. pour signifier, n'être pas forcé par le dé de rompre son plein, ou, continuer à jouer sans lever les dames.

— Aux jeux de renvi. *Tenir*. Accepter un renvi ; y aller de tout l'argent dont un autre y va. Vous y allez de cinq francs, de dix francs, je les tiens ; ou absol. Je tiens de cinq francs, de dix francs. Je tiens.

— Manég. *Tenir un cheval*. Le maintenir dans les différents exercices, dans les différentes allures, auxquels on le soumet. Tenir un cheval en main, en bride, en talons. Tenir la bride haute, la bride courte à un cheval. ‖ *Tenir la main*. Tirer la bride. ‖ *Tenir un cheval dans la main*. En être toujours le maître. ‖ *Tenir un cheval sujet*. Soutenir quand il se traverse. ‖ *Tenir des chevaux au filet*. Les attacher avec un filet dans la bouche, afin de les empêcher de manger.

— Fig. et fam. *Tenir quelqu'un en bride*. L'arrêter, le conduire malgré lui. ‖ On le dit plus fig. encore des choses dont on se rend maître, que l'on contient. Tenir sa colère, tenir son impatience en bride. Nous *tînmes* d'abord notre industrie en bride, et nous commençâmes d'étudier le terrain, avant que de former aucune entreprise. (Le Sage.) ‖ On dit dans le même sens *Tenir les rênes*. Qui peut se vanter d'être de fer ou de rocher ? Mais, du moins, la forte raison peut *tenir* les rênes, au milieu des jouissances et des souffrances. (Virey.)

— *Tenir la bride haute à quelqu'un*. Le traiter avec sévérité, le contenir dans le devoir. Il est bon de lui *tenir* un peu la bride haute. (Mol.)

— *Tenir quelqu'un au filet*. L'amuser par des espérances, par des promesses.

— Mar. *Tenir la mer*. Naviguer, demeurer à la mer. Une flotte qui tient la mer. Ce vaisseau n'est plus en état de tenir la mer. ‖ *Tenir le vent*. Se dit d'un vaisseau qui ne dérive pas, ou qui dérive peu sous l'effort du vent. ‖ *Tenir un objet, un autre bâtiment par son travers*. Le laisser sur le côté. ‖ *Tenir la côte*. Le ranger de près. ‖ *Tenir le large*. Courir en haute mer. ‖ Absol. *Tenir*. Se dit pour Rider, prendre des ris. ‖ Neutral. *Tenir au vent*. Naviguer avec le vent presque contraire. ‖ *Tenir sous voiles*. Avoir toutes les voiles appareillées et être prêt à faire route.

— Musiq. *Tenir sa partie*. Chanter ou jouer sa partie.

— Fig. et fam. *Tenir bien sa partie*. Faire bien ce qu'on a à faire ; bien s'acquitter de son emploi.

— *Cet instrument tient, ne tient pas l'accord*. Ses cordes demeurent ou ne demeurent pas d'accord, à l'unisson.

— Prat. *Tenir prison*. Demeurer en prison. Être condamné à tenir prison jusqu'à parfait payement.

— TENIR. v. n. Être attaché à quelque chose, être difficile à arracher, à déplacer. Tenir à chaux et à ciment. Des pierres qui tiennent fortement. Des clous qui ne tiennent [illegible] ensemble.

— Fig. Les premières amours *tiennent* terriblement. (Quinault.)

— Fam. *Cela ne tient ni à fer ni à clou*. Cela est très-mal attaché.

— Fig. *Cette affaire ne tient ni à fer ni à clou*. Elle n'est ni terminée, ni conclue ; ou, elle ne dépend que de l'argent qu'on peut y employer.

— Prov. *Cela tient comme poix, comme teigne*. Se dit d'une chose qui tient fortement à une autre.

— *Tenir sur*. La boue tient sur cette étoffe. La neige tient encore sur la terre. Le vent empêche la gelée de *tenir* sur les arbres. (Acad.)

— Fig. Il y a des hommes sur qui la gloire ne *tient* pas. (Necker.)

— *Tenir dans*. Crochet qui tient dans le mur. Ses dents ne tiennent plus dans leurs alvéoles.

— *Tenir à*. Gravier qui tient à la vessie. Il sue tellement que sa chemise lui tient au dos. La neige *tient* à mes sabots. (Lemonn.)

— Fig. *Ne tenir qu'à un fil*. Ne tenir presque à rien. Se dit des choses que l'on peut perdre aisément, ou que l'on est en danger de perdre. La vie de l'homme ne tient qu'à un fil. La vie de ce vieillard ne tient plus qu'à un fil.

— Fig. *Cette femme lui tient au cœur*. Il a pour elle de l'inclination, de l'attachement. Il est question de te dire qu'une beauté me *tient* au cœur, et qu'entraîné par ses appas, je l'ai suivie jusqu'à cette ville. (Mol.) ‖ On dit dans un sens analogue, l'*amour lui tient au cœur*. Diantre ! l'amour vous *tient* au cœur de bon matin. (Rac.) ‖ *Cela lui tient au cœur*. Cela le chagrine ou l'inquiète vivement. Ouais ! ce maître d'armes vous *tient* bien au cœur. (Mol.) Il me dit que ce qui lui *tenait* le plus au cœur, c'était d'avoir dissipé des biens considérables dans ses campagnes. (Le Sage.)

— Fig. *Ses pieds ne tiennent pas à la terre, il ne tient pas à la terre*. Se dit d'un enfant, d'un jeune homme vif, pétulant, sans cesse en mouvement ; ou d'une personne qui marche, qui danse avec légèreté.

— En termes de dévotion. *Ne tenir plus à la terre, au monde*. Etre entièrement détaché des choses du monde. Un chrétien qui achève son sacrifice, et ne *tient* plus à la terre. (Boss.) Par la loi du corps, je *tiens* à ce monde, qui passe, et par la foi, je tiens à Dieu qui ne passe point. (Fléch.)

— Fig. *Tenir à une personne*. Être attaché à une personne par quelque lien d'intérêt, d'amitié, de reconnaissance. C'est un infortuné qui n'a point de Dieu, et qui ne *tient* à aucun être, hors à lui. (Mass.) Pour moi, je ne *tiens* plus à vous par aucun attachement du monde. (Mol.) Tout ce qui nous fait *tenir* aux humains nous prépare toujours des peines. (***.)

— Fig. *Tenir à quelque chose*. Y être extrêmement attaché, affectionné. Tenir à la vie. Tenir à l'argent. Tenir à son opinion. Nous *tenons* encore aux débris d'un monde qui s'est déjà écroulé entre nos mains. (Mass.) Les femmes *tiennent* à leurs agréments encore plus qu'à leurs passions. (Mme de Staël.) Quelquefois la vie tient plus à nous que nous ne *tenons* à la vie. (Boiste.) Beaucoup de gens *tiennent* plus à leurs opinions par calcul que par conviction. (Id.) Les hommes *tiennent* à leurs lois. (Montesquieu.)

— Fig. *Je tiens à vous convaincre de mon attachement, de mon innocence*, etc. J'ai un extrême désir, etc.

— Prov. et fig. *Tenir au petit pot*. Se tenir dans un état modeste.

— *Tenir* signifie encore Participer. Le rhinocéros tient beaucoup de l'éléphant. Le mulet *tient* de l'âne et du cheval. (Buff.) Certaines maximes rebattues qui, à force d'être redites, commencent à *tenir* de la bassesse du proverbe. (Mass.) La tristesse *tient* de la folie. (Max. gr.)

— Ressembler. Tenir de son père, de sa mère. Je *tiens* un peu de vous, je vous en avertis. (Le Sage.)

— Etre contigu. Sa maison tient à la mienne. Mon appartement tient au sien. Cette terre tient aux forêts de la couronne.

— Se rattacher à. Notre esprit *tient* tellement à notre corps, que, sans la raison qui est le partage de l'âme immortelle, nous ne serions que des machines. (Goldoni.) Je n'en fais ici mention que pour montrer que je suis au courant de tout ce qui *tient* à mon sujet. (Brill.-Savar.) La gastronomie *tient* à la cuisine par l'art d'apprêter les mets et de les rendre agréables au goût. (Id.)

— Dépendre, résulter, provenir de. Cette infirmité tient à la faiblesse des organes. Cet événement tient à telle cause.

— Impersonnell. *Il ne tient qu'à vous, il ne tient qu'à moi*, etc. Il ne dépend que de vous, que de moi, etc. Mon ami, il ne *tiendra* qu'à vous d'être un de mes secrétaires. (Le Sage.) J'eus lieu de juger par leurs réponses qu'il ne *tiendrait* qu'à eux de profiter de mes leçons. (Id.)

Il ne *tiendra* qu'à vous, beau sire,
D'être aussi gras que moi, lui repartit le chien.
(La Fontaine.)

— S'emploie encore impersonnell. en parlant des obstacles, des considérations qui empêchent de faire une chose. Il ne tient pas à moi, il ne tient pas à lui que l'affaire réussisse. A quoi tient-il que cela ne se fasse? S'il ne tient qu'à donner mon consentement, je le donnerai. S'il ne *tient* qu'à cela. Les choses tient à [illegible] victoires. (Mascaron.) J'ai vu des automates dédaigner le génie, le talent, d'aussi bonne foi que s'il n'avait *tenu* qu'à eux de les posséder. (St-Aulaire.)

— Fam. *Qu'à cela ne tienne*. Que cela ne fasse aucun empêchement.

— *Tenir pour quelqu'un*. Être dans les intérêts, dans le parti de quelqu'un, être de son avis, de son opinion. Tenir pour le roi. Tenir pour le peuple. Certains musiciens tenaient pour Gluck, d'autres pour Piccini.

— On dit dans le même sens, Tenir pour la vérité. Tenir pour tel parti. Tenir pour tel système politique, pour tel système de philosophie.

— Résister. Tenir contre une armée ennemie. Place qui ne peut tenir longtemps. Bâtiment qui ne saurait tenir à la mer, tenir contre les vagues. Ce général a tenu jusqu'ici contre des forces supérieures.

— Comm. Continuer les affaires. L'opinion de tout le commerce de Marseille était que, sous

les revers successifs qui l'accablaient, Morel ne pouvait *tenir*. (A. Dumas.)

— Fig. Ne pouvoir tenir contre les prières, contre les pleurs de quelqu'un. C'est un homme qui ne peut tenir contre l'intérêt, contre l'argent. Il est difficile de tenir contre de pareilles raisons. L'homme ne saurait *tenir* ni contre l'adversité, ni contre la prospérité. (Fléch.) Voilà qui est fini, monsieur, il n'y a pas moyen de *tenir* contre un si juste sujet de plainte. (Le Sage.) Il n'y eut pas moyen de *tenir* contre la vivacité de ses instances. (Id.) Mais, hélas! je crains bien qu'ils n'aient pu *tenir* contre mon ingratitude. (Id.)

— *Il ne peut tenir contre la raillerie, contre la plaisanterie.* Il s'embarrasse, il perd contenance dès qu'on le raille, dès qu'on le plaisante.

— *On n'y peut plus tenir, c'est à n'y plus tenir.* Il est impossible de supporter plus longtemps cet ennui, cet inconvénient, ce chagrin. Un matin, n'y pouvant plus *tenir*, je sortis de chez Montanos pour n'y plus rentrer. (Le Sage.) Franchement je me suis trouvé parmi eux si déplacé, que je n'ai pu y *tenir*. (Id.)

— *Tenir bon, tenir ferme.* Résister avec fermeté, se défendre. Un général qui tient bon devant l'ennemi. Un juge qui tient ferme contre les sollicitations. Il court à la défense d'un pont, et *tient* ferme contre une armée. (Fléch.) ‖ Signifie aussi Ne point se relâcher, ne point céder à des persuasions, à des influences étrangères. Monsieur, *tenez* bon, s'il vous plaît. (Molière.)

— *Tenir* signifie encore Subsister sans aucune altération, aucun changement, en parlant d'un traité, d'une convention. Ce traité tient-il encore? il faut que notre marché tienne dans tous les cas.

— Demeurer dans un certain état. Cette frisure ne tient pas.

— *Cette couleur ne tient pas.* Elle n'est pas solide, elle passe, se déteint aisément.

— *Le temps ne tiendra pas.* Il ne restera pas aussi beau qu'il est maintenant.

— Être compris dans un certain espace, une certaine mesure. Tout ce monde ne tiendra pas chez vous. Mes meubles ne tiendraient pas dans cet appartement, dans cette chambre. ‖ Impersonnell. dans le même sens. Il tient deux cents personnes dans cette salle. Il tiendrait trois mille volumes dans ce cabinet, dans cette bibliothèque.

— Prov. et pop. *Je n'en ai pas plus qu'il n'en tiendrait dans l'œil, dans mon œil.* Se dit d'une chose dont on veut affirmer qu'on n'a pas du tout.

— Être assemblé, tenir ses séances, en parlant des corps délibérants. Les Chambres ne tiennent guère que pendant cinq mois. La cour royale commence à tenir à la mi-novembre.

— Durer, avoir lieu, en parlant des foires, des marchés. Ce marché tient tous les lundis. La plupart des foires tiennent pendant l'été.

— Art milit. *Les ennemis ne tiendront pas.* Ils se retireront dès qu'on marchera contre eux, dès qu'on fera mine de les attaquer.

— Chass. *Les perdrix ne tiennent pas.* Elles n'attendent pas, elles partent de suite.

— SE TENIR. v. pron. Se tenir par la main, par les mains. Se tenir par le bras. Je n'arrivais point ici de fois que je ne les visse tous deux tout nus, suivant la coutume du pays, pouvant à peine marcher, et se *tenant* ensemble par les mains et sous les bras. (B. de St-P.)

— Fig. L'ignorance et l'opiniâtreté se *tiennent* par la main. (Oxenstiern.)

— Fig. et fam. *Se tenir à quatre*, ou simplement *se tenir*. Faire un grand effort sur soi-même pour ne pas éclater, pour ne pas s'emporter. Je me suis tenu à quatre pour ne pas le mettre à la porte. J'ai peine à me *tenir*, et la main me démange. (Mol.)

— Fam. *Se tenir les côtés de rire.* Rire démesurément. Il me regarda pendant quelques instants avec surprise, puis il se mit à rire de toute sa force, en se *tenant* les côtes. (Le Sage.)

— Se prendre, s'attacher à quelque chose pour s'empêcher de tomber. Se tenir aux crins d'un cheval. Se tenir à la muraille, à la rampe. Se tenir à une branche.

— Fig. Si l'âme n'avait pas oublié Dieu, elle se serait *tenue* à lui comme au seul appui de son être. (Boss.) Il vaut mieux se *tenir* aux [illegible]

— *Se tenir bien à cheval.* S'y tenir ferme, de bonne grâce. ‖ Dans le sens opposé. Ce jeune homme se tient mal à cheval, ne sait pas se tenir à cheval.

— Prov. et fig. *Se tenir mieux à table qu'à cheval.* Se dit d'un gourmand qui n'est bon à rien.

— Fig. *Se tenir, s'en tenir à quelque chose.* S'y arrêter, s'y fixer invariablement. Il s'en tient à cet emploi, à ce logis. Je m'en tiens à votre opinion, à votre décision. L'incrédule s'en tiendra-t-il au présent, qui doit finir demain? (Mass.) L'Angleterre a tant changé qu'elle ne sait plus elle-même à quoi s'en *tenir*. (Boss.) Je m'en suis donc *tenu* aux voyageurs français. (Chateaub.) Il fallut m'en *tenir* au commerce des bourgeoises. (Le Sage.) Je dis au marchand que je m'en rapportais à sa bonne foi; qu'il n'avait qu'à priser la bête en conscience, et que je m'en *tiendrais* à la prisée. (Id.)

Mais c'est assez avant pousser le témoignage;
Je m'y *tiens*, et n'en veux pour moi pas davantage.
(MOLIÈRE.)

— *S'en tenir à son mot.* Se dit d'un marchand qui ne veut rien rabattre du prix qu'il a annoncé. Il en demande vingt francs, et s'en tient à son mot.

— On dit aussi, *Se tenir à peu de chose, se tenir à peu*, en parlant de toute espèce de marché, de conventions, de traité. Il se tient à trop peu de chose. Il ne faut pas se tenir à si peu. Et de même, Se tenir à dix francs, à trente francs. Comment peut-on se tenir à cinquante francs sur un objet de mille écus? ‖ *Se tenir à une bagatelle, à une vétille, se tenir à rien.* Se tenir à très-peu de chose.

— Prov. et fig. *Se tenir au gros de l'arbre.* Rester attaché à ce qu'il y a de plus solidement établi. En fait de religion, il faut toujours se tenir au gros de l'arbre.

— Se croire, s'estimer. Il ne se tient pas pour battu. Je me tiens heureux d'avoir pu vous être utile. Un simple gentilhomme doit-il se refuser à une alliance dont un grand se *tiendrait* honoré. (Le Sage.) Ne te tiens-tu pas fort de ma poltronnerie? (Mol.)

— *Je me le tiens pour dit.* Il n'est pas besoin qu'on me le répète, qu'on m'en avertisse davantage. Je me *tins* pour dit qu'il fallait absolument nous débarrasser d'un si fastidieux personnage. (Le Sage.) ‖ On dit de même, *Tenez-vous pour dit que.* Rappelez-vous que; soyez assuré que.

— *Se tenir de.* Se retenir, s'empêcher de. Il ne peut se tenir de parler, de rire, de jouer. Il ne peut s'en tenir. Je vous demande pardon, mais vous êtes si plaisant que je ne saurais me *tenir* de rire. (Mol.)

— Être, demeurer dans un certain lieu. Se tenir chez soi. Se tenir dans sa chambre, dans son lit. Se tenir à l'ombre, au soleil. Tenez-vous donc là. Le serval se *tient* constamment sur les arbres. (L. Ardant.) Il se *tint* dans sa boutique, et nous entrâmes tous trois dans son cabinet. (Le Sage.)

— *Se tenir six mois à la campagne et six mois à la ville.* Passer six mois à la campagne et six mois à la ville.

— Prov. *Quand on est bien il faut s'y tenir.* Pour peu qu'on se trouve bien, il ne faut pas changer légèrement. ‖ *Quand on est bien, on ne s'y peut tenir.* Le seul désir du changement fait qu'on s'ennuie de tout. ‖ *S'il est bien qu'il s'y tienne.* Se dit, par dépit, d'un homme dont on entend vanter trop pompeusement le bonheur.

— Être, demeurer dans un certain état, dans une certaine position. Se tenir ferme. Se tenir droit, courbé. Se tenir debout. Se tenir à genoux. Se tenir tranquille. Se tenir caché. A chaque attaque, il se *tient* prêt, et il attend le moment de sa délivrance. (Boss.) Polyclète, se penchant trop sur ses chevaux, ne put se *tenir* ferme dans une secousse. (Fén.) Chaque courtisan allait le saluer profondément, et, se *tenant* debout devant lui près de la cheminée, attendait qu'il lui adressât la parole. (De Vigny.) Celui qui possède doit se *tenir* armé. (Goëthe.)

— Absol. *Tenez*-vous que je vous voie en face. (Mol.) *Tiens*-toi un peu, enfonce ton bonnet en méchant garçon; campe-toi sur un pied, mets la main au côté, fais les yeux furibonds, marche en roi de théâtre. (Id.)

— *Tenez-vous en repos*, ou absol., *tenez-vous donc.* Se dit à une personne qui gêne, qui étourdit, qui impatiente.

— *Se tenir bien, se tenir comme il faut.* Avoir un bon maintien. On a bien de la peine à vous mettre; ne sauriez-vous vous *tenir* comme il faut? (Mol.) ‖ Dans le sens contraire, *Se tenir mal, ne savoir comment se tenir.*

— Fam. et par menace ou par forme d'avertissement. *Tenez-vous bien, vous n'avez qu'à vous bien tenir.* Prenez garde à vous, prenez les moyens nécessaires pour ne pas vous laisser surprendre, pour vous bien défendre. Vous m'avez joué un tour que je n'oublierai pas, ainsi tenez-vous bien. On cherche à vous supplanter, vous n'avez qu'à bien vous tenir.

— Fig. et fam. *Se tenir les bras croisés.* Rester oisif, lorsqu'il faudrait travailler; demeurer dans l'inaction, lorsqu'il faudrait agir.

— *Se tenir sur ses gardes.* Être attentif à ne pas se laisser surprendre. L'homme qui a du bon sens voit de loin et se *tient* sur ses gardes. (De Juss.) Je jugeai bien qu'il avait dessein de tâter mon esprit, je me *tins* sur mes gardes et me préparai à mesurer tous mes mots. (Le Sage.)

A quelque temps de là notre chat vit de loin
[illegible]
([illegible])

— *Se tenir.* Se dit encore en parlant des assemblées publiques ou particulières, des foires, des marchés, et alors il signifie Avoir lieu. Les conseils de fabrique se tiennent tous les mois. Cette assemblée se tiendra dans huit jours. La foire, le marché ne se tient plus sur telle place. Je n'étais pas sans inquiétude en attendant le résultat de la conférence qui se *tenait* dans l'appartement de mes parties. (Le Sage.)

TÉNITES. s. f. pl. Myth. lat. Déesses des sorts, qui tenaient en leur main la destinée des mortels. Il n'en est fait mention que dans Testus.

TÉNIURE. adj. des 2 g. (ét. gr., [illegible], bande, ruban; [illegible], queue). Zool. Qui a une bande colorée sur la queue.

TEN-KA-DAÏ. Myth. or. Une des principales divinités des Japonais.

TENNANT (Smithson). Chimiste anglais, né en 1761, mort en 1815, professeur à Cambridge.

TENNANTITE. s. f. (du nom de *Tennant*, chimiste anglais). Minér. Variété de cuivre pyriteux, découvert dans les mines de Cornouailles.

TENNEMANN (Will. Gottlieb). Philosophe allemand, né à Brembach, près d'Erfurt, en 1761, mort en 1819. Il adopta les idées de Kant, et devint professeur de philosophie à l'université d'Iéna. Son ouvrage principal est une *Histoire de la philosophie.*

TENNESSÉE. Géogr. Rivière des États-Unis, naît en Virginie, traverse l'État de Tennessée, qui lui donne son nom, et tombe dans l'Ohio; cours, 1,050 kil.

— *État de Tennessée.* Un des États de l'Union, au centre, divisé en 62 comtés; capitale Nashville; 750,000 hab. Climat sain, sol fertile.

TENNIS. s. m. Jeux. Sorte de jeu de balle, dans lequel on se sert de raquettes ou de palettes de bois très-étroites.

TENNSTADT. Géogr. Ville des États prussiens (Saxe), à 18 kil. N.-E. de Langensalza; 2,560 hab. Patrie du philologue Ernesti. Eaux salines sulfurées.

TENON. s. m. (rad. *tenir*). Techn. Extrémité d'une pièce de bois ou de métal taillée de manière à entrer dans une mortaise ou entaillure de même forme et de même grandeur faite à une autre pièce. Tenon à queue d'aronde. Assemblages à tenons et à mortaises.

— Ligature de plomb employée autrefois par les vitriers.

— Arqueb. Partie postérieure de la grande capucine d'un fusil de munition, qui est percée de manière à laisser passer la baguette. ‖ Petite cheville de fer, qui sert à assujétir le canon d'une arme sur son bois.

— B.-arts. Il se dit des morceaux de marbre qu'on laisse derrière des parties qui paraissent détachées, afin de soutenir celles-ci. On laisse des tenons derrière les feuilles d'un chapiteau corinthien. Le sculpteur a laissé un tenon pour soutenir ce bras.

TÉNONTAGRE. s. f. (ét. gr., τένων, tendon; ἄγρα, prise). Médec. Goutte qui attaque les tendons.

TÉNOR. s. m. (de l'ital. *tenore*). Mus. Voix moyenne entre la hautre-contre et la basse-taille. On la désignait autrefois sous le nom de taille, qui est encore usité dans la musique d'église. Le ténor a la même étendue que le soprano ou dessus, voix ordinaire des femmes et des enfants, mais il est à une octave plus bas.

— Se dit aussi du chanteur qui a ce genre de voix. Un bon ténor. Engager un ténor, deux ténors.

TENOUIN. s. m. Philol. V. TENWIN.

TENREC. s. m. Mamm. Genre de petits mammifères insectivores très-rapproché de celui des hérissons, et comprenant trois espèces trouvées à Madagascar. Les tenrecs se creusent des demeures souterraines dans le voisinage des eaux. Comme les hérissons, ils passent plusieurs mois de l'année dans un sommeil léthargique. On écrit aussi *tanrec.*

TENSA. s. f. Antiq. rom. Char ou litière dont on se servait pour transporter les images des dieux et les objets sacrés dans les pompes religieuses. On écrit quelquefois *thensa.*

TENSEMENT. s. m. Anc. cout. Droit en argent imposé sur les héritages.

TENSIF, IVE. adj. (pr. *tan-cif*; rad. *tension*). Didact. Qui est accompagné de tension. Douleur tensive.

TEN-SIO-DAÏ-SIN. Myth. jap. La plus grande divinité des Japonais sintoïstes.

TENSION. s. f. (pr. *tan-ci-on*; du lat. *tensio*; fait de *tendere*, tendre). État de ce qui est tendu. La tension de la peau d'un tambour. La tension des cordes d'un instrument.

— Physiol. État des parties vivantes qui ont perdu leur souplesse naturelle par suite d'un tiraillement ou d'un écartement accidentel. La tension des nerfs. La tension de l'épiderme.

— Phys. Mot employé comme synonyme de *pression* pour les fluides élastiques.

— Fig. *Tension d'esprit.* Grande application d'esprit. S'épuiser par une trop grande tension d'esprit. La tension de l'esprit use plus promptement le corps que celle des nerfs.

TENSON. s. f. (pr. *tan-çon*; de l'ital. *tenzone*, même signif.). Vieux mot qui signifiait [illegible] débats et dissensions. (Monstrelet.) On a dit aussi *tense*, *tenchon* et *tençon.*

— Poésie fr. Nom qu'on avait donné à d'anciennes pièces de poésie qui avaient pour objet des questions ingénieuses sur l'amour, que les poètes appelés troubadours se proposaient les uns aux autres; il en naissait d'agréables disputes qu'on appelait *jeux mi-partis.* La tenson n'avait pas toujours pour objet une question d'amour; c'étaient parfois des plaintes alternatives langoureusement exprimées, et parfois encore des reproches amers, de sanglantes injures qu'échangeaient deux adversaires.

TENSONNEUX, EUSE. adj. (rad. *tenson*). S'est dit pour Disputeur, querelleur. ‖ Difficile, acariâtre. On écrivait aussi *tençonneux.*

TENTACULAIRE. adj. des 2 g. (pr. *tan-ta-ku-lère*; rad. *tentacule*). Zool. Qui a le caractère d'un animal tentaculé.

TENTACULAIRE. s. m. Entom. Genre de vers intestinaux établi pour un animal trouvé à la surface du foie et dans les intestins de la coryphène dorade.

TENTACULE. s. m. (pr. *tan-ta-ku-le*). Zool. Appendice mobile, non articulé et très-diversement conformé, dont beaucoup d'animaux sont pourvus, et qu'ils tendent en avant soit pour tâter le terrain et les objets environnants, soit pour choisir leur proie, soit enfin pour se défendre. Les mollusques, les zoophytes, plusieurs poissons, portent des tentacules. Les tentacules d'une limace, d'un limaçon. On dit vulgairement *cornes.*

TENTACULÉ, ÉE. adj. (pr. *tan-ta-ku-lé*). Zool. Qui est muni de tentacules. ‖ TENTACULÉS. s. m. pl. Famille de l'ordre des gastéropodes tectibranches, comprenant ceux qui ont la tête chargée de deux ou quatre tentacules.

TENTACULIFORME. adj. des 2 g. (pr. *tan-ta-ku-li-for-me*; ét. lat., *tentaculum*, tentacule; *forma*, forme). Zool. Qui a la forme d'un tentacule.

TENTANT. part. prés. du v. Tenter. Qui tente. Il est invariable. Des savants tentant hardiment de nouvelles routes.

D'autres plus indiscrets
Comme moi d'un ami *tentant* la patience,
De leurs vers nouveau-nés lui font la confidence.
(DELILLE.)

TENTANT, ANTE. adj. (pr. *tan-tan*; rad. *tenter*). Qui est propre à tenter. Occasion tentante. Cela est bien tentant. Si votre excellence trouve si *tentante* l'odeur de ce chevreau, je puis aller offrir à nos voisins deux de nos oiseaux pour une tranche de leur quadrupède. (Alex. Dumas.)

TENTATEUR, TRICE. s. (pr. *tan-ta-teur*; rad. *tenter*). Celui, celle qui tente. C'est un tentateur. Quelle tentatrice!

— Absol. dans l'Écriture. *Le tentateur.* Le démon. Mettons notre confiance en Jésus-Christ tenté et victorieux du *tentateur*, et toutes les tentations ne serviront qu'à fortifier notre vertu et à multiplier nos couronnes. (Le Maistre de Sacy.)

— adjectiv. dans le même sens. L'esprit tentateur.

TENTATIF, IVE. adj. (pr. *tan-ta-tif*; rad. *tenter*). Se dit familièrement pour Tentant, qui tente. Objet tentatif.

— Didact. *Méthode tentative.* Méthode grossière et imparfaite que l'on tâche de perfectionner par des essais et des expériences. Peu usit.

TENTATION. s. f. (pr. *tan-ta-ci-on*; rad. *tenter*). Mouvement intérieur par lequel on est porté, sollicité à faire quelque chose. Avoir la tentation de voyager. Résister à la tentation d'écrire. La *tentation* de mal faire augmente avec les facilités. (J.-J. Rouss.) N'exposez plus votre vie aux *tentations* de la misère et du désespoir. (Id.) A vous dire vrai, il me donnerait par ses procédés des *tentations* de le voler. (Mol.) Je résistai pourtant à la *tentation* de rire, et je fis bien, car le révérend père y alla de la meilleure foi du monde. (Le Sage.) Je me sentis tenté d'y porter la main, et la *tentation* fut si violente que j'y succombai. (Id.)

— Relig. Induction ou sollicitation au mal, occasionnée par les attraits du monde, la concupiscence de la chair, ou par la malice du démon. Résister à la tentation. Céder, succomber à la tentation. Induire en tentation. La tentation de la chair. Les tentations du diable, du malin esprit. Les tentations auxquelles nous sommes tous exposés. Ces idoles que le monde adore, à combien de *tentations* délicates ne sont-elles pas exposées. (Boss.) N'est-ce pas un bienfait de Dieu d'avoir abrégé les *tentations* avec les jours de Madame? (Id.) Le juste sent que vous avez les yeux ouverts sur lui pour écarter les *tentations.* (Mass.) Et quelle espérance de salut peut-on avoir dans un lieu qui devient le séjour des *tentations*? (Fléch.) Chaque jour je succombe à la *tentation.* (X. Marm.)

— *Les tentations des saints, des anachorètes, les tentations de saint Antoine.* Les tentations qu'ont supportées les saints, les anachorètes, etc.

— Se personnifie quelquefois. La *Tentation* se glisse d'abord doucement; elle fait la modeste pour ne point effrayer; puis elle devient tyrannique. (Fén.)

Tentation, fille d'Oisiveté,
Ne manque pas d'agir de son côté. (La Font.)

TENTATIVE. s. f. (pr. *tan-ta-ti-ve*; rad. [illegible]) [illegible] de réussir dans quelque chose. Une tentative d'évasion. Une tentative de vol, d'assassinat. Faire une tentative auprès de quelqu'un. Des tentatives qui demeurent inutiles. Sa première *tentative* fut malheureuse. (Volt.) D'autres *tentatives* furent faites sans résultat. (J.-J. Rouss.) J'aurais fait une *tentative* pour me sauver, si la porte n'eût pas été fermée. (Le Sage.) Toute *tentative* est offerte, permise en révolution à l'ambitieux, parce que tout est en loterie. (Boiste.) Août s'écoulait dans des *tentatives* sans cesse renouvelées par Morrel de relever son ancien crédit, ou de s'en ouvrir un nouveau. (A. Dum.)

— Théol. Premier acte que fait, première thèse que soutient celui qui veut être reçu licencié en théologie.

TENTE. s. f. (pr. *tan-te*; du lat. *tentorium*, fait de *tendere*, tendre, étendre). Sorte de pavillon, fait ordinairement de grosse toile, que l'on dresse en pleine campagne pour se mettre à l'abri. Les peuples nomades, les armées séjournent ordinairement sous des tentes, et cet

usage est de la plus haute antiquité. *Dresser une tente, des tentes.* Les tentes des Arabes. La tente du général en chef. Caravane qui campe sous des tentes. La tente d'un marchand forain. Pauvres en esprit, détachés de vos biens, vous vous tenez aussi prêts à les quitter qu'un voyageur empressé à déloger de la *tente* où il passe une courte nuit. (Boss.) Les amiraux d'Égypte, encore sanglants du meurtre de leur général, entrent dans la *tente* de saint Louis, et leur férocité se change en respect. (Fléch.) L'armée fatiguée reposait sous les *tentes*, dont les feux marquaient la ligne. (De Vigny.) Qu'ils viennent vous chercher sous les *tentes* d'Achille. (Rac.)

> Mais, quels que soient ton culte et ta patrie,
> Dors sous ma *tente* avec sécurité. (Campen.)

— Fig. Son éclat (l'éclat du soleil), où il sembla, ô mon Dieu, que vous avez manifesté principalement votre gloire et votre puissance, lui a attiré autrefois des hommages impies et insensés; on adore cette *tente* superbe, où il semble que vous avez établi votre demeure et caché votre majesté. (Mass.)

— Anat. *Tente du cervelet.* Large repli de la dure-mère, tendu entre le cerveau et le cervelet.

— Chass. Sorte de filet que l'on tend pour prendre des bécasses et autres oiseaux de passage.

— Chir. Faisceau de charpie longue, dont les filaments sont disposés bien parallèlement et liés avec un fil par le milieu, que l'on introduit dans une plaie profonde, un foyer purulent, pour empêcher qu'il ne se referme.

— Hist. sainte. *Fête des tentes.* V. TABERNACLES.

— Mar. *Tente de nage.* Toile que l'on tend au-dessus des bancs, dans quelques embarcations légères.

— Pêch. *Tente à la basse eau.* Se dit de plusieurs manières de pêcher au bord de la mer, lorsqu'elle est basse.

— Techn. *Tente.* V. TENDE.

TENTÉ, ÉE. part. pass. du v. Tenter. S'empl. adjectiv. La chose ne vaut-elle pas la peine d'être *tentée*? (Mass.) De nobles et périlleuses entreprises seront tentées sans autre but que d'accroître la masse des connaissances acquises. (Malte-Brun.)

— *Tenté par.* Il y fut inutilement *tenté* par les démons. (Chateaub.)

> On nous raconte que Léda
> Par le diable autrefois *tentée*,
> D'un amant à l'aile argentée
> Un beau matin s'accommoda. (Arnault.)

— *Tenté de.* Ces êtres que, de la hauteur où notre pensée nous a élevés, nous serions *tentés* de croire les seuls habitants de la terre, sont les cétacés. (Lacép.) Les lois y sont cependant sévères, mais le peuple, qui trouve aisément à gagner sa vie, n'est point *tenté* de les enfreindre. (B. de St-P.) De ce beau mets je n'étais point *tenté*. (Volt.) Il y avait des moments où, piqué contre la duègne, j'étais *tenté* de ne pas la ménager. (Le Sage.)

— Fam. *Être bien tenté de faire une chose.* En avoir une extrême envie. Je fus bien *tenté* de lui répondre d'une manière qui ne lui aurait pas plu. (Acad.)

TENTEMENT. s. m. (pr. *tan-te-man*; rad. *tenter*). Escr. Mouvement qui consiste à battre deux fois le fer de l'adversaire.

TENTER. v. a. 1re conj. (pr. *tan-té*; du lat. *tentare*). Essayer, mettre en usage quelque moyen pour faire réussir une chose. Tenter une expérience, une entreprise. Tenter différents moyens. Tenter l'impossible. La mort se déclare, on ne *tente* plus de remède contre ses funestes attaques. (Boss.) Je parle d'une hardiesse sage et réglée, qui entreprend les choses difficiles et ne *tente* pas les impossibles. (Fléch.) Croyez-vous que les rois puissent employer d'abord la violence pour soutenir leurs prétentions, sans avoir *tenté* toutes les voies de douceur et d'humanité? (Fén.) Pour me rendre à vos pleurs que n'a-t-il point *tenté*! (Rac.) Pourquoi *tenter* si loin des courses inutiles? (Id.) J'ai *tenté* tous les moyens d'acquérir son suffrage. (La Font.) Que d'inutiles efforts il a déjà *tentés* pour retrouver le palais de son enchanteresse. (Chateaub.) On a souvent *tenté* des comparaisons entre ces deux frères. (Anquet.) Quiconque connaît l'esprit humain *tente* de grandes choses qui paraissent comme impossibles. (Vauvenarg.) Je me plais à *tenter* des entreprises hasardeuses. (Mol.)

— *Tenter de.* Que la fortune ne *tente* donc pas [illegible] *tente* de marcher dans les rudes sentiers de la gloire où s'est élevée son humble patronne. (B. de St-P.) Des ministres presbytériens ont *tenté* dernièrement de prêcher l'Évangile à O'Taïti. (Chateaub.) Comment vos jeunes guerriers n'ont-ils pas *tenté* de détruire une semblable coutume? (X. de Maistre.) J'avais *tenté*, mais en vain, de le sauver de cette exaltation dangereuse; il recevait en souriant mes plus sages conseils. (J. Janin.)

> L'industrie a *tenté* d'obtenir tous les ans
> Par des essais nouveaux des fruits plus abondants.
> (Rosset.)

— Absol. Avant de renoncer au succès, il faut du moins *tenter*. (Boiste.) Lorsqu'il s'agit de faire du bien, on ne risque jamais de *tenter*. (Id.)

— *Tenter fortune, tenter la fortune.* Hasarder quelque chose dans l'espérance du succès. Poussons à bout l'ingrat et *tentons* la fortune. (Rac.)

— Donner, inspirer le désir, l'envie de faire quelque chose. Les fruits, les sucreries tentent les enfants. Il avoua qu'il avait péché, et que dans le sac de Jéricho, un manteau d'écarlate l'avait *tenté*. (Le Maistre de Sacy.) Tout le cerf vous est dû, pour le peu qu'il vous *tente*. (F. de Neuf.) La gloire est le seul bien qui me puisse *tenter*. (Rac.) Combien le trône *tente* un cœur ambitieux. (Id.)

— Attirer par un appât; essayer de séduire, de corrompre. L'intérêt et l'amour de la fortune ne purent jamais *tenter* M. de Montausier. (Fléch.) Cependant Vindex avait *tenté* la fidélité des légions des deux Germaniques. (Anquet.) Je m'imaginai que je triompherais facilement de sa vertu, si je la *tentais* par des présents capables de l'ébranler. (Le Sage.) Tu sais par quels efforts il *tenta* sa vertu. (Rac.)

— Dans l'Écriture, *Tenter*, éprouver le zèle, la fidélité. Dieu *tenta* Abraham. (Acad.) ‖ *Tenter Dieu.* Lui demander sans nécessité des miracles, des effets de sa toute-puissance. Les hommes superbes ont *tenté* Dieu en songeant à se faire heureux malgré ses lois. (Boss.)

— *Tenter* signifie encore, Porter, solliciter au mal, au péché. Le serpent tenta la première femme. Le démon tenta Notre-Seigneur dans le désert, et il a tenté les plus grands saints.

— Escrim. Faire un tentement. V. TENTEMENT.

— Anc. chir. *Tenter une plaie.* Y mettre une tente.

— SE TENTER. v. pron. Tenter soi. Nous nous *tentons* souvent par des illusions, de faux calculs, des espérances exagérées. (Boiste.)

TENTHRÈDE. s. f. (pr. *tan-trè-de*; du gr. τενθρηδών, guêpe). Entom. Genre d'insectes hyménoptères de la famille des serricaudes, tribu des tenthrédins, nommés vulgairement mouches à scie, parce que les femelles sont munies d'une tarière dentelée en scie qui rentre dans l'abdomen. On en distingue plusieurs espèces. La plus commune, la *tenthrède guêpe*, est connue dans les environs de Paris.

TENTHRÉDIN, INE. adj. Entom. Qui ressemble à une tenthrède. ‖ TENTHRÉDINES. s. m. pl. Tribu d'hyménoptères renfermant le genre tenthrède.

TENTHRÉDINIDE. adj. des 2 g. Entom. V. TENTHRÉDIN.

TENTHRÉDINIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *tenthredo*, tenthrède; *fero*, je porte). Bot. Se dit d'une plante dont la fleur ressemble à un tenthrède.

TENTIPELLE. s. m. (ét. lat., *tendere*, tendre; *pellis*, peau). Comm. S'est dit d'un cosmétique qui efface les rides.

TENTOI. s. m. (pr. *tan-toi*). Techn. Barre qui, dans les métiers de haute lisse, sert à tourner les rouleaux pour tendre la chaîne de l'ouvrage.

TENTURE. s. f. (pr. *tan-tu-re*; rad. *tendre*). Se dit d'un certain nombre de pièces de tapisserie de même facture, de même dessin, et dont les sujets font suite l'un à l'autre. Riche tenture. Tenture à personnages. Tenture de verdure. Tenture des Gobelins, d'Aubusson. D'épais tapis, de larges et splendides *tentures* voilaient les murs de la prison. (De Vigny.) Vous vendez des tapisseries, monsieur Guillaume, et vous avez la mine d'avoir quelque *tenture* qui vous incommode. (Mol.)

— Se dit aussi de tout ce qui sert à tapisser une chambre. Tenture de velours, de damas. Tenture de cuir doré. Tenture de deuil. Une tenture de papiers peints. Les meubles de l'autre appartement étaient dans le même goût: c'était une vieille *tenture* de damas de Gênes jaune, avec un lit et des fauteuils de la même étoffe. (Le Sage.)

— Action de tendre des tapisseries. Payer tant pour la tenture.

— Syn. comp. TENTURE. TAPISSERIE. V. TAPISSERIE.

TENTYRA ou **TENTYRIS.** Géogr. anc. Ville de la Haute-Égypte sur le Nil. Aujourd'hui *Dendérah*. On y a découvert un zodiaque de pierre appelé *Zodiaque de Dendérah* ou *de Tentyra*.

TENTYRIE. s. f. Entom. Genre d'insectes coléoptères photophyges, créé pour quelques espèces de pinélies.

TENTYRITE. adj. et s. des 2 g. Géogr. anc. Habitant de Tentyra. ‖ Qui appartient à Tentyra ou à ses habitants. Nome tentyrite.

[illegible] adjectiv. Flambeau tenu par un domestique. Des chevaux tenus en main.

— *Parc, jardin bien tenu.* Parc entretenu avec soin, jardin bien cultivé. ‖ *Maison bien tenue.* Maison où règnent l'ordre et la propreté.

— Prov. *Tant tenu, tant payé.* Se dit pour exprimer que le travail d'une personne, l'usage d'une chose, sera payé en raison de son importance, de sa durée. ‖ Signifie encore qu'on est quitte envers celui qu'on a payé, qu'on a récompensé raisonnablement.

— Qui est obligé de faire une chose. Être tenu de dédommager, d'indemniser quelqu'un. C'est posséder un bénéfice sans être *tenu* d'acquitter les charges. (Le Sage.)

— *Tenu à.* Je ne suis pas tenu à cela. (Acad.)

— Prov. *A l'impossible nul n'est tenu.*

— *Tenu pour.* Réputé pour.

> Un jeune commis était tenu pour saint,
> On lui gardait place dans la légende. (La Font.)

TÉNU, UE. adj. (du lat. *tenuis*). Didact. Qui est délié, fort mince. Substance ténue. Les parties ténues.

— Fig. Subtil. Cette distinction est si ténue, qu'il est impossible de la saisir.

— Médec. *Urine tenue.* Celle qui est limpide et presque aqueuse.

TENUE. s. f. Durée d'une assemblée, temps pendant lequel elle se tient. La tenue d'un concile. Pendant la tenue des états généraux. A la dernière tenue des assises.

— Assiette, position ferme d'un homme à cheval. Avoir de la tenue à cheval. Cavalier qui n'a point de tenue, qui manque de tenue.

— *Selle qui n'a point de tenue.* Selle incommode, sur laquelle il est difficile de se tenir ferme.

— Fig. *Le temps n'a point de tenue.* Il est incertain, variable.

— Se dit aussi du maintien, de la manière de se tenir dans le monde, en société. Avoir de la tenue. Manquer de tenue. Cette demoiselle manque de grâce, elle n'a point de *tenue*. (Acad.)

— Fig. *Manquer de tenue, n'avoir aucune tenue.* Être léger, inconstant, changer souvent d'opinion, d'avis. Autre esprit inégal, sans aucune *tenue*. (Gress.)

— Art milit. *Tenue* se dit par rapport à l'uniforme ou à la toilette du soldat, à l'allure qu'il a sous les armes. La tenue d'un régiment, d'un soldat. Tenue d'hiver. Tenue d'été.

— *Être en grande tenue*, ou simplement, *Être en tenue.* Être en habits de parade. On dit par opposition, *Être en petite tenue*, n'avoir sur soi que ce qui est exigé pour le service ordinaire.

— Par extens. *Avoir une bonne tenue.* Être propre, soigné dans ses habits. Ce jeune homme a une bonne tenue, une excellente tenue.

— Callig. *Tenue de la plume.* Chez les maîtres d'écriture, manière dont on tient la plume.

— Comm. *Tenue d'un registre. Tenue des livres.* Action de tenir un registre, de tenir des livres au moyen desquels on peut se rendre compte de l'état exact de ses affaires. Tenue des livres en partie double. Tenue des livres en partie simple. Entendre bien la tenue des livres.

— Anc. cout. *Tenue noble.* Fief qui relève d'un autre fief. ‖ *Tenue moyenne.* Arrière-fief. ‖ *Tenue par la loi.* Se disait à Valenciennes de l'action d'un créancier qui recueillait les fruits d'un héritage qu'il avait saisi. ‖ *Longue tenue.* En Bretagne, longue possession. ‖ *Tenue de duchainne.* En Normandie, fief qui relevait immédiatement d'un duc.

— Jeux. Au trictrac, Action du joueur qui, ayant gagné un ou plusieurs trous, ne s'en va pas lorsqu'il pourrait le faire.

— Mar. *Fond de bonne, de mauvaise tenue.* Fond qui est bon ou mauvais pour l'ancrage. ‖ *Ancre qui a une bonne tenue.* Ancre dont la patte est bien prise.

— Musiq. Continuation d'une même note pendant quelques mesures.

— *Tout d'une tenue.* loc. adverb. Tout d'un tenant. Posséder, acheter tant d'arpents de terre, tout d'une tenue.

TÉNUICORNE. adj. des 2 g. (ét. lat., *tenuis*, grêle, *cornu*, corne). Zool. Qui a des cornes ou des antennes grêles.

TÉNUICOSTÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *tenuis*, grêle; *costa*, côte). Hist. nat. Qui est relevé de côtes peu épaisses.

TÉNUIFLORE. adj. des 2 g. (ét. lat., *tenuis*, petit; *flos*, *oris*, fleur). Bot. Qui a de petites fleurs.

TÉNUIFOLIÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *tenuis*, petit; *folium*, feuille). Bot. Qui a des feuilles ou folioles grêles.

TÉNUIPÈDE. adj. des 2 g. (ét. lat., *tenuis*, grêle; *pes*, *pedis*, pied). Zool. Qui a un pied ou des pieds grêles.

TÉNUIPENNE. adj. des 2 g. (ét. lat., *tenuis*, mince; *penna*, plume). Ornith. Qui a des plumes minces, presque dénuées de barbes.

TÉNUIROSTRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *tenuis*, grêle; *rostrum*, bec). Ornith. Qui a le bec grêle. ‖ TÉNUIROSTRES. s. m. pl. Famille de passereaux dont le bec est long, étroit, sans échancrure, souvent flexible. ‖ Famille d'oiseaux échassiers qui ont le bec mou, grêle, obtus, cylindrique et arrondi.

[illegible] grêle; *siliqua*, silique). Bot. Qui a des siliques grêles.

TÉNUISTRIÉ, ÉE. adj. (du lat. *tenuistriatus*). Hist. nat. Qui a des stries très-fines.

TÉNUITÉ. s. f. (du lat. *tenuitas*, même signif.) Didact. Qualité d'une chose ténue. La ténuité d'une substance.

— Fig. Petitesse. La *ténuité* de l'homme le met en sûreté. (Volt.)

— S'est dit autrefois pour Pauvreté, Indigence.

TENURE. s. f. (rad. *tenir*). Féod. Mouvance, dépendance et étendue d'un fief. Une terre dans la tenure, ou de la tenure de tel duché, de tel marquisat.

— Mode ou condition de la possession d'un fief, d'un bénéfice militaire. On distinguait en Normandie quatre sortes de tenure: *par hommage, par parage, par aumône et par bourgage.*

— *Tenure de grande sergenterie.* Une de celles qui furent introduites en Angleterre par Guillaume le Conquérant: elle obligeait le tenancier à rendre au roi un service regardé comme honorable, tel que de porter son épée, son écu, ou de lui ôter ses bottes. ‖ *Tenure féodale.* Fief noble, en général. ‖ *Tenure de chevalier.* Fief noble qui imposait la condition de suivre son seigneur à la guerre, armé de toutes pièces et avec la suite convenable. ‖ *Tenure de roture.* Mode de possession qui existe encore en Angleterre, et pour laquelle le tenancier doit un service déterminé: elle se divise en *tenure de petite sergenterie, de bourgage* et *de gavelkind.* ‖ *Tenure de petite sergenterie.* Celle dans laquelle on tient ses terres du roi, à qui l'on paye tous les ans un tribut consistant en une arme de guerre ou sa valeur. ‖ *Tenure de bourgage.* Seigneurie d'un bourg qui est tenu de la part du roi, ou franchises d'un bourg libre qui paye une rente. ‖ *Tenure de gavelkind.* Coutume établie dans quelques provinces d'Angleterre et principalement dans le comté de Kent, en vertu de laquelle les biens du père, après sa mort, étaient également divisés entre ses fils.

— Techn. *Tenure.* Trou [illegible] dans un [illegible] d'ardoise pour recevoir le coin.

TENWIN. s. m. (pr. *te-nou-[illegible]*) [illegible] dont les Arabes se servent dans [illegible] pour indiquer que la voyelle doit [illegible] suivie de l'articulation d'un *noun*. Ce signe n'est autre chose que la figure de la voyelle analogue redoublée.

TENZEL (Will.-Ernest). Littérateur allemand, né en 1668 en Thuringe, mort en 1707, fut professeur au gymnase de Gotha, conservateur du cabinet des médailles et du musée de cette ville, conseiller de l'électeur et historiographe de Saxe.

TÉOREE. s. m. V. TÉHORBE.

TÉOCALLI. s. m. Antiq. mexic. Espèce de pyramide qui servait de temple chez les anciens Mexicains. On montait par un large escalier jusqu'au sommet des téocallis, et c'est là qu'on sacrifiait des victimes humaines.

TÉOPONÉE. s. m. Relig. Nom que les habitants d'O-Taïti donnent à leurs prêtres.

TÉOS. (pr. *té-óss*). Géogr. anc. Ville et port d'Ionie, au S.-E. de la presqu'île de Clazomène. Auguste l'agrandit, et par cette raison fut regardé comme son second fondateur. Aujourd'hui, *Boudroun*.

— Poétiq. *Le poète, le chantre de Téos, le vieillard de Téos*, Anacréon, qui était né à Téos. V. ANACRÉON.

TÉOYAOTIMIQUI. Myth. amér. Nom d'une déesse à qui les anciens Mexicains offraient des sacrifices humains. La statue colossale de Téoyaotimiqui est enterrée sous la galerie de l'université, à Mexico.

TÉOTIHUALCAN. Géogr. Ville du Mexique (Mexico), à 52 kil. N.-E. de Mexico; 4,000 hab.

TÉPALE. s. m. Bot. Chacune des pièces d'un périgone.

TÉPÉHUANE. adj. et s. Linguist. Se dit d'une langue mexicaine qu'on parle dans la Nouvelle-Biscaye. La langue tépéhuane.

TÉPHRACANTHE. adj. des 2 g. (ét. gr., τεφρός, cendré; *akantha*, épine). Bot. Qui a des épines ou des aiguillons blanchâtres.

TÉPHRALIDES. s. m. pl. (du gr. [illegible], cendre). Chim. Classe de corps simples qu'on trouve dans les cendres des végétaux.

TÉPHRICE. Géogr. anc. Ville de Cappadoce, sur le Lycus, fondée par Pompée. On l'appelait aussi *Nicopolis*. Aujourd'hui *Devrighi*.

TÉPHRINE. s. f. (du gr. [illegible], grisâtre). Minér. Sorte de lave feldspathique de couleur grise. Téphrine solide. Téphrine friable.

TÉPHRITE. s. f. Entom. Genre d'insectes diptères de la famille des athéricères, décrit par quelques auteurs sous le nom de [illegible]. La larve de la téphrite vit dans les épis de l'orge, et en détruit le grain.

TÉPHROCÉPHALE. adj. des 2 g. (ét. gr., τεφρός, cendré; κεφαλή, tête). Zool. Qui a la tête grisâtre ou cendrée.

TÉPHROÏTE. s. f. (du gr. [illegible], grisâtre). Minér. Minéral compacte, d'une couleur grise de cendre et d'un éclat [illegible] [illegible]

TÉPHROMANCIE. s. f. (ét. gr., [illegible], cendre; *manteia*, divination). Ant. Espèce de divination dans laquelle on se servait de la cendre des sacrifices.

TÉPHROMANCIEN, IENNE. [illegible] Celui, celle qui pratiquait la téphromancie.

TÉPHROMÉLE. adj. des 2 g. (ét. gr., [illegible] cendré; *melas*, noir). Hist. nat. Qui est de couleur cendrée et noire.

TÉPHROPHYLLE. adj. des 2 g. (ét. gr., [illegible], cendré; *phyllon*, feuille). Bot. Qui a des feuilles grisâtres, cendrées.

TÉPHROSANTHE. adj. des 2 g. (ét. gr., τεφρός, cendré; *anthos*, fleur). Bot. Qui a des fleurs de couleur brune.

TÉPHROSE. adj. des 2 g. (du gr. [illegible], même signif.). Hist. nat. Qui est d'un gris cendré.

TÉPHROSIE. s. f. (du gr. [illegible], cendre).

Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, papilionacées, de la famille des légumineuses. Il renferme plusieurs espèces qui croissent dans les Indes orientales et l'Amérique méridionale.

TÉPHROTIQUE. adj. des 2 g. (du gr. [illegible], grisâtre, cendré). Hist. nat. Qui est couvert de poils gris.

TÉPIDARIUM. s. m. (pr. *té-pi-da-ri-omm ;* du lat. *tepidus*, tiède). Antiq. rom. Chambre des thermes romains où l'on prenait des bains tièdes.

TÉPIDE. adj. des 2 g. (du lat. *tepidus*). Didact. Tiède, un peu chaud.

TÉPIDITÉ. s. f. (du lat. *tepiditas*). Didact. Qualité de ce qui tépide, tiède.

TÉPLITZ. Géogr. V. TOEPLITZ.

TEPTYARE. adj. et s. des 2 g. Ethnogr. Nom d'un mélange de plusieurs peuplades ouraliennes et tchérémisses, qui, à l'époque de la conquête des khanats de Kasan et d'Astrakan par les Russes, se réfugièrent dans l'Oural. Chacune des peuplades des Teptyares a conservé ses mœurs, ses usages, sa langue et ses fétiches propres.

TÈQUE. s. m. Bot. V. TECK.

TÉQUENDAMA. Géogr. Nom d'une cataracte de Colombie, lieu où la Bogotte tombe de 659 pieds de haut par une crevasse de rocher. Le saut du Téquendama.

TER. adv. lat. qui signifie *trois fois*. On l'emploie souvent en français après *bis*, deux fois. ‖ On s'en sert aussi en musique pour indiquer qu'un passage doit être répété trois fois. ‖ Dans les paroles des chansons, *ter* indique également qu'un vers ou un fragment de vers doit être repris trois fois.

TER Géogr. Rivière d'Espagne (Barcelone); sort des Pyrénées et tombe dans la Méditerranée à 89 kil. E. de Girone.

— Hist. *Bataille de Ter.* Victoire remportée par le maréchal de Noailles sur les Espagnols, en 1694.

TERA. s. f. Techn. Auget qui contient l'eau dans laquelle le potier se mouille les mains pour travailler. On dit mieux *terrain*.

TÉRAMBUS. (pr. *té-ran-buss*). Myth. anc. Fils d'Eusirus et de la nymphe Othreis, habile musicien. Il devint le favori de Pan et des nymphes, mais ayant mené boire ses troupeaux dans une source sacrée, il fut changé en un insecte nommé cérambyx. On l'appelle aussi *Cérambi.*

TÉRAMNE. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, papilionacées, de la famille des légumineuses, renfermant une seule espèce qui croît à Saint-Domingue, le téramne sarmenteux.

TERAMO. Géogr. Ville du royaume de Naples, ch.-l. de l'Abruzze ultérieure, à 24 kil. S.-E d'Ascoli ; 10,000 hab. Évêché. Commerce de lainages et de grains.

TERAMO (Jacques de), dit *Palladino*, écrivain ascétique, né à Téramo, en 1349, évêque de Monopoli, puis archevêque de Tarente, mort en 1417. Il est connu par un roman ascétique fort bizarre, intitulé *le Procès de Bélial.*

TÉRANE. s. m. Bot. Genre de champignons placé parmi les agarics.

TÉRAPÈNE. s. f. Erpét. Nom spécifique d'une tortue d'Amérique.

TÉRAT-BOULAN. s. m. Ornith. Espèce de motteux nommé vulgairement *merle des Indes.*

TÉRATOLOGIE. s. f. (ét. gr. [illegible], monstre ; [illegible], discours). Didact. Partie de la physiologie générale qui traite des diverses anomalies et monstruosités de l'organisation animale.

— Histoire des monstruosités organiques.

TÉRATOLOGIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui appartient, qui a rapport à la tératologie. Traditions tératologiques.

TÉRATOLOGISTE ou **TÉRATOLOGUE.** s. m. (ét. V. TÉRATOLOGIE). Didact. Celui qui s'occupe de tératologie. ‖ Auteur d'une tératologie.

TÉRATOSCOPIE. s. f. (ét. gr. [illegible], monstre ; [illegible], j'examine). Antiq. Sorte de divination qui consistait dans l'observation des phénomènes qu'on supposait miraculeux.

TÉRATOSCOPIQUE. adj. des 2 g. Antiq. Qui appartient à la tératoscopie.

TERBURG. (Gérard), peintre de l'école flamande, [illegible] ses tableaux se distinguent par leur naturel et leur vérité.

TERCE. s. f. Hist. Se disait, au XVIe siècle, d'un corps de troupes espagnoles. Capitaine d'une terce. On disait aussi *terze.*

TERCÉ ou **TERSÉ**, ÉE. part. pass. du v. Tercer, Terser. S'empl. adjectiv. Vigne tercée.

TERCEAU. s. m. Anc. cout. Droit que devait payer le serf ou le colon qui cultivait les terres du seigneur ; il consistait dans le tiers des fruits. ‖ Droit que levait le seigneur sur chaque cuve ou autre vaisseau de vin.

TERCEL ou **TERSEL.** s. m. Anc. métrol. Mesure de terre qui était le tiers d'un arpent.

TERCELÉE ou **TERSELÉE.** s. f. Anc. métrol. Mesure de grains qui était le tiers d'un setier.

TERCER ou **TERSER.** v. a. 1re conj. (rad. lat. *ter*, trois fois). Agric. Donner un troisième labour, une troisième façon à la vigne. Tercer une vigne, les vignes.

TERCÈRE. s. m. (de l'espagn. *tercero*, même signif.). Se disait autrefois pour Entremetteur d'amour.

> Jupiter et Mercure et Mars
> En craignirent tous les hasards,
> Et vous éclairant de leurs sphères,
> Ils furent tous trois vos *tercères*. (Voiture.)

Ce mot, qui exprimait modestement une idée peu honnête, aurait dû être conservé.

TERCÈRE. Géogr. Rivière des Provinces-Unies de Rio-de-la-Plata (Cordova). Va grossir le Parana à Rosario ; cours, 750 kil.

TERCÈRE ou **TERCEIRE.** Géogr. Une des Açores, au N. O. de San-Miguel, superf. 590 kil. carrés ; pop. 40,000 hab. Ch.-l. Angra. Mer poissonneuse. Commerce avec le Brésil.

TERCET. s. m. (du lat. *ter*, trois fois). Couplet ou stance de trois vers. Le sonnet est composé de quatorze vers distribués en deux quatrains et deux *tercets.* (Carp.)

TERCEUIL. s. m. Féod. Droit seigneurial sur les vignes.

— Écon. rur. Ce qui reste de la farine après qu'on l'a passée au tamis. Vieux en ce sens.

TERCHOIS. s. m. Anc. t. milit. Carquois.

TERCIADE. adj. des 2 g. (du lat. *tertius*, troisième). Didact. Qui occupe le troisième rang. ‖ *Vanille terciade.* Nom spécifique d'une vanille, la vanille moyenne. V. VANILLE. Il nous semble qu'on devrait écrire *tertiade*, par analogie avec *tertiaire*, que, du reste, on emploie plus ordinairement.

TERCINE. s. f. (du lat. *tertius*, troisième). Bot. Nom donné à l'une des membranes qui se forment dans le nucelle ou corps intérieur de l'ovule des végétaux. Elle est ainsi appelée parce qu'elle est placée au dedans des deux autres membranes, la primine et la secondine.

TERCOL ou **TERCOU.** s. m. Ornith. Nom vulgaire du torcol.

TÉRÉBELLAIRE. s. f. (du lat. *terebra*, vis). Foss. Genre de polypiers fossiles contournés en spirale.

TÉRÉBELLE. s. f. (du lat. *terebra*, vis). Chétop. Genre de chétopodes à tuyaux artificiels, établi pour des animaux vermiformes de la classe des vers à sang rouge, qui vivent sur le rivage de nos mers, quelquefois enfoncés dans le sable.

TÉRÉBELLÉ, ÉE. adj. (du lat. *terebra*, vis). Hist. nat. Qui a la forme d'une vis. Coquille térébellée.

TÉRÉBÈNE. s. f. Chim. Matière qui fait la base de l'essence de térébenthine, et que l'on nomme plus ordinairement *camphène.*

TÉRÉBENTHINE. s. f. Suc résineux, et de consistance mielleuse, qui découle du tronc de plusieurs arbres de la famille des térébinthacées et de celle des conifères. Il est visqueux, plus ou moins transparent, inflammable, d'une saveur chaude et piquante, d'une odeur forte, entièrement composé de résine et d'huile essentielle, et soluble dans l'alcool. On l'obtient en pratiquant à l'arbre des incisions par lesquelles la résine coule dans des vases.

— *Térébenthine du Brésil.* Celle qui découle du copaïfère officinal, et qui, sous le nom de *copahu*, est employé dans les maladies des voies urinaires. ‖ *Térébenthine du Canada.* Celle du sapin baumier. On la nomme vulgairement *baume du Canada.* ‖ *Térébenthine de Chio, de Scio* ou *de Chypre.* Celle du térébinthe. Elle est employée en médecine, et entre dans la composition de la thériaque. ‖ *Térébenthine de France* ou *térébenthine commune.* Celle qu'on retire de plusieurs espèces de pins ou de sapins. En brassant le résidu de la distillation de cette térébenthine avec de l'eau, on obtient la poix-résine. ‖ *Térébenthine de Hongrie, térébenthine en pâte.* Le galipot. V. GALIPOT. ‖ *Térébenthine de Judée, du Grand-Caire, d'Égypte.* Celle que donne l'amyris. Elle est recherchée pour sa rareté, et connue en pharmacie sous les noms de *baume de la Mecque, de Constantinople, de Judée, de Giléad, opobalsamum,* etc. ‖ *Térébenthine de Strasbourg, de Briançon.* Résine produite par les grands sapins des Vosges, de l'Alsace, de l'Allemagne. Elle a une odeur agréable de citron qui l'a fait nommer quelquefois *térébenthine à citron.* ‖ *Térébenthine de Venise.* Celle qui est fournie par le mélèze, ainsi nommée parce qu'elle était autrefois l'objet d'un grand commerce à Venise. Elle est [illegible] baumes de Fioraventi, de Geneviève, de Lucatel, etc., de l'emplâtre vésicatoire, des pilules de Stahl. Solidifiée par l'action du feu, elle prend le nom de *térébenthine cuite.*

— *Essence de térébenthine.* Huile volatile qu'on obtient par la distillation de la térébenthine. Elle est d'un grand usage dans la peinture en bâtiments, et dans plusieurs arts.

TÉRÉBENTHINE. s. f. Bot. Champignon du genre agaric, qui porte une odeur sensible de térébenthine. Il est malfaisant.

TÉRÉBINTHACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble au térébinthe. ‖ TÉRÉBINTHACÉES. s. f. pl. Famille de plantes qui a pour type le genre térébinthe, et qui comprend des arbres ou des arbrisseaux contenant la plupart un suc balsamique, résineux ou caustique. Elle se divise en cinq sections : les anacardiées, les burséracées, les amyridées, les connaracées et les spondiacées.

TÉRÉBINTHE. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones, polypétales, type de la famille des térébinthacées. Les principales espèces sont le térébinthe commun, qui croît spontanément dans le midi de la France, le pistachier et le lentisque.

TÉRÉBINTHÉ, ÉE. adj. Bot. Syn. de Térébinthacé. ‖ TÉRÉBINTHÉES. s. f. pl. V. TÉRÉBINTHACÉ.

TÉRÉBINTHINÉ, ÉE. adj. Chim. Qui contient de la térébenthine, qui en a les qualités.

TÉRÉBRAL, ALE. adj. (du lat. *terebra*, vis). Conchyl. Se dit des coquilles qui ont la forme d'une vis. Pyrène térébrale.

TÉRÉBRANT, ANTE. adj. (du lat. *terebrans*, part. prés. de *terebrare*, percer). Didact. Qui perce ou perfore.

— Se dit fig. d'un mal vif et poignant. Douleurs térébrantes.

— Conchyl. Se dit des coquilles bivalves dont les animaux ont la faculté de percer des pierres plus ou moins dures, dans l'intérieur desquelles elles se logent.

TÉRÉBRANTS. s. m. pl. Entom. Grande section de l'ordre des hyménoptères, renfermant ceux de ces insectes dont les femelles sont pourvues d'une tarière ou aiguillon qui leur sert à percer les substances étrangères pour y déposer leurs œufs.

TÉRÉBRATION. s. f. (pr. *té-ré-bra-si-on ;* du lat. *terebratio*, fait de *terebrare*, percer). Didact. Action de percer.

— Se dit particulièrement de l'action de percer un arbre pour en extraire la gomme, la résine, etc.

TÉRÉBRATULACÉ, ÉE. adj. Conchyl. Qui ressemble à une térébratule. ‖ TÉRÉBRATULACÉES. s. f. pl. Famille de coquilles bivalves qui a pour type le genre térébratule.

TÉRÉBRATULE. s. f. (rad. lat. *terebra*, tarière). Conchyl. Genre de coquilles bivalves dont les espèces sont répandues dans toutes les mers. La valve supérieure des térébratules est percée d'un trou arrondi donnant passage à un pédicule propre à fixer la coquille aux rochers et aux corps marins.

TÉRÉBRATULITHE. s. f. Foss. Térébratule fossile.

TÉRÉBRÉ, ÉE. part. pass. du v. Térébrer. S'empl. adjectiv. Arbre térébré.

TÉRÉBRER. v. a. 1re conj. (du lat. *terebrare*). Didact. Percer ; perforer ; pratiquer la térébration. Térébrer un frêne, un sapin.

TÉRÉDINE. s. f. Foss. Genre de coquilles bivalves qui ne se rencontrent qu'à l'état fossile.

TÉRÉDON. Géogr. anc. Ville de Chaldée, près de l'embouchure de l'Euphrate, à peu de distance du lieu où est aujourd'hui Bassora.

TÉRÉDYLE. adj. des 2 g. (ét. gr. [illegible], percer ; [illegible], bois). Entom. Se dit de tous les insectes qui rongent et percent le bois. ‖ TÉRÉDYLES. s. m. pl. Famille de coléoptères pentamérés, comprenant ceux de ces insectes qui percent le bois en y creusant des trous arrondis. On les nomme vulgairement *Perce-bois.*

TÉRÉE. Myth. gr. Roi de Thrace, fils de Mars et de Bistonis. Il épousa Procné, fit violence à Philomèle, sa belle-sœur, et fut changé en huppe. V. PHILOMÈLE et PROCNÉ.

TÉREK. Géogr. Rivière de la Russie méridionale, descend du mont Kasbek, en Circassie, et tombe par plusieurs bouches dans la mer Caspienne, après un cours de 500 kil.

TEREKDJI-BASCHI. s. m. Hist. ott. Officier qui perçoit les droits dus au bostandji-baschi.

TÉRENCE (P. Terentius Afer). Poëte comique latin, né vers 193 av. J.-C. en Afrique, fut esclave du sénateur Terentius Lucanus qui l'affranchit, s'acquit l'amitié de Scipion Émilien et de Lélius, qui, dit-on, eurent part à la composition de ses ouvrages. On n'a de lui que six pièces, remarquables par l'élégance et la pureté du style.

TÉRÉNA. Temps hér. Fille de Strymon ; Mars la rendit mère de Triballus.

TÉRÉNIABIN ou **TÉRÉNIUBIN.** s. m. Anc. pharm. Manne liquide qu'on tirait de Perse.

TÉRÉNITE. s. f. Minér. Variété de schiste argileux solide, à feuillets épais.

[illegible] (pr. [illegible] ; du lat. *terere*, écraser, broyer). Myth. rom. Déesse qui, selon Arnobe, présidait au battage des grains.

TERENTIA. Famille plébéienne de Rome. Une de ses branches porta le nom de Varron. ‖ Femme de Cicéron, qui en eut Tullie, et la répudia pour crime d'adultère. Elle épousa Salluste l'historien, puis Messala Corvinus. Elle mourut à 103, et même selon quelques-uns à 117 ans.

TERENTIA. Dr. rom. Loi décrétée en 469 av. J.-C., et qui fixa les limites du pouvoir consulaire. ‖ Autre loi décrétée en 73 av. J.-C. ; elle fixa le prix du blé, et détermina la quantité de céréales à fournir gratis aux citoyens.

TÉRENTINS. adj. m. pl. Antiq. rom. Se dit des jeux qu'on célébrait dans le Térentus. Les jeux térentins étaient les mêmes que les jeux séculaires. V. SÉCULAIRE.

TÉRENTUS. s. m. Antiq. rom. Endroit du champ de Mars, près du Tibre, où se trouvait enfoui l'autel de Pluton et de Proserpine : on ne le déterrait que pour célébrer les jeux séculaires ou térentins.

TÉRÈTE. adj. des 2 g. (du lat. *teres, teretis* lisse). Hist. nat. Qui n'a point d'angles, d'inégalités. Aiguillon térète. Peu usité.

TÉRÉTICAUDE. adj. des 2 g. (ét. lat. *teres teretis*, grêle ; *cauda*, queue). Zool. Qui a une queue grêle. ‖ TÉRÉTICAUDES. s. m. pl. Famille de reptiles sauriens à queue comprimée.

TÉRÉTICAULE. adj. des 2 g. (ét. lat., *teres, teretis*, grêle ; *caulis*, tige). Bot. Qui a une tige grêle.

TÉRÉTICOLLE. adj. des 2 g. (ét. lat., *teres, teretis*, grêle ; *collum*, col). Zool. Qui a le cou ou le corselet grêle.

TÉRÉTIFOLIÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *teres, teretis*, grêle ; *folium*, feuille). Bot. Qui a des feuilles grêles.

TÉRÉTIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *teres, teretis*, lisse ; *forma*, forme). Didact. Qui a une forme cylindrique. ‖ TÉRÉTIFORMES. s. m. pl. Entom. Famille d'insectes coléoptères appelée depuis cylindroïdes.

TÉRÉTIROSTRE. adj. des 2 g. (ét. lat. *teres, teretis*, grêle ; *rostrum*, bec). Zool. Qui a le bec ou le rostre grêle.

TÉRÉTIUSCULE. adj. des 2 g. (dimin. de *térète*). Didact. Presque térète. Peu usité.

TÉRÉTULARIÉ, ÉE. adj. (rad. lat. *teres, teretis*, lisse). Zool. Qui a le corps térète, lisse. ‖ TÉRÉTULARIÉS. s. m. pl. Famille de l'ordre des subannélidaires aporocéphales, comprenant ceux qui ont le corps plus ou moins cylindrique et allongé.

TERGAL, ALE. adj. (du lat. *tergum*, dos). Entom. Qui a rapport au dos des insectes. ‖ *Pièce tergal.* Le tergum. V. TERGUM.

TERGÉMINÉ, ÉE. adj. (du lat. *tergeminus*, triple). Bot. Qui forme trois couples. Il se dit principalement des feuilles à pétiole bifide, qui porte deux folioles sur chaque extrémité, et deux autres à l'endroit de la bifurcation.

TERGESTE. Géogr. anc. Ville de l'Istrie, sur un golfe auquel elle donnait son nom, au nord de la mer Adriatique. Aujourd'hui *Trieste.*

TERGESTIN, INE. adj. et s. Géogr. anc. Habitant de Tergeste. ‖ Qui appartient à Tergeste ou à ses habitants.

— *Golfe Tergestin.* Golfe de l'Adriatique, où était située la ville de Tergeste.

TERGIDUCTEUR. s. m. (ét. lat., *tergum*, dos ; *ducere*, conduire). Antiq. milit. Dernier homme d'une file d'infanterie. Ce mot, qui ne se trouve point dans les ouvrages des anciens, a été forgé par des écrivains modernes qui ont traité de la milice romaine. Quelques-uns ont dit *tergiliste.*

TERGIPÈDE. s. m. (ét. lat., *tergum*, dos ; *pes, pedis*, pied). Moll. Genre de mollusques qui ont la faculté de marcher sur un sol résistant à l'aide des branchies papilliformes dont leur dos est pourvu.

TERGILISTE. s. m. Antiq. milit. V. TERGIDUCTEUR.

TERGIVERSATEUR. s. m. (rad. *tergiverser*). Didact. et anc. prat. Celui qui use de tergiversations.

TERGIVERSATION. s. f. (pr. *ter-gi-ver-ça-ci-on ;* rad. *tergiverser*). Action de tergiverser. User de tergiversation.

TERGIVERSÉ. part. pass. du v. Tergiverser. Il est invariable.

TERGIVERSER. v. n. 1re conj. (du lat. *tergiversari ;* formé de *tergum*, dos ; et *vertere*, tourner). Prendre des détours, des faux-fuyants, pour éviter de conclure, de donner une réponse positive. Il tergiverse continuellement. Il ne fait que tergiverser. Fam.

TERGLON (Mont). Géogr. Le point culminant des Alpes Juliennes, à 20 kilom. S. de Villach, dans les États autrichiens ; 2,808 m.

TERGON. s. m. V. TARGE.

TERGOVITZ. Géogr. Ville de la Valachie, à 70 kilom. N.-O. de Boukharest ; 5,000 hab. Résidence des voïvodes jusqu'en 1698.

TERGUM. s. m. (pr. *ter-gomm ;* mot lat.) Entom. Partie supérieure de chacun des trois segments du thorax des insectes.

TÉRIASTRE. adj. des 2 g. [illegible] des débris de corps organisés qui n'existent plus.

TÉRIAKI. s. m. Relat. Se dit, parmi les Turcs de Constantinople, de ceux qui se livrent à la passion de l'opium, et qui en deviennent comme insensés ou stupides.

TÉRIDAÉ. Temps hér. Esclave de Ménélas, qui le rendit mère de Mégapenthès.

TÉRIN. s. m. Ornith. Nom vulgaire du Tarin.

TÉRINDANNE. s. f. Anc. comm. Espèce de mousseline du Bengale.

TÉRINÉ. Géogr. anc. Ville du Brutium. Aujourd'hui *Santa-Eufemia.*

— *Golfe de Tériné.* Golfe de la mer Tyrrhénienne, à l'O. du Brutium.

TERJETÉ, ÉE. part. pass. du v. Terjeter. S'empl. adjectiv.

TERJETER. v. a. 1re conj. Techn. Se disait

dans les verreries, et signifiait, Vider, dans les pots à cueillir, la matière propre à faire le verre, déjà préparée et mise en parfaite fusion.

TERK. s. m. Techn. Brai ou goudron.

TERLIZZI. Géogr. Ville du royaume de Naples (terre de Bari), à 28 kilom. S.-E. de Barletti ; 10,000 hab. Vieux château.

TERMAGANT. Croyances pop. Nom par lequel on désignait, au moyen âge, une idole qu'on croyait adorée des mahométans et invoquée par les enchanteurs. Apollon et mieux Apollyon, Mahom et Termagant. Quelques-uns écrivent *Tervagant*.

TERMAILLET. s. m. Anc. cost. Ornement qui était à l'usage des femmes. Selon le dictionnaire de Trévoux, peut-être faut-il lire *fermaillet*, petit fermail.

TERME. s. m. (du lat. *terminus ;* dérivé du gr. τέρμα). Fin, borne des actions et des choses, par rapport au lieu ou au temps. Le terme d'une course, d'un voyage. Le terme de la vie. Etre au terme de ses adversités, de ses malheurs. Mettre un terme à une contestation, à des procès. Affaire qui est à son terme. Maladie qui touche à son terme. Tout a un terme. Nous le vîmes, comme un sage pilote, aller droit comme au *terme* unique d'une si périlleuse navigation, à la conservation du corps de l'Etat. (Boss.) Que la vanité humaine rougisse en regardant le *terme* fatal que la Providence divine a donné à ses espérances trompeuses. (Id.) M. Le Tellier a regardé la mort comme la fin de son travail et le *terme* de son pèlerinage. (Fléch.) Qui vous a dit que vous arriverez au *terme* que vous vous marquez à vous-même? (Mass.) Il ne s'en fallut guère qu'un accident ne mît un *terme* à tous mes projets. (Chateaub.) Le soleil, parvenu au *terme* de sa majestueuse carrière, versait la pourpre et l'or sur l'azur des cieux. (Jauffrey.)

— *Etre à son terme, à son dernier terme, à son terme fatal*. Etre à l'article de la mort. La reine touche presque à son *terme* fatal. (Rac.)

— Limite en général. Dans tous les arts, il y a un terme qu'il est impossible de dépasser. Les efforts ont un *terme* passé lequel il est plus difficile de faire mieux qu'autrement. (Dussault.)

— *Moyen terme*. V. MOYEN.

— Temps préfix de payement. Payer dès que le terme est échu. Les loyers des maisons et des appartements se payent en quatre termes. Emprunter à long terme.

— *Terme de rigueur*. Terme passé lequel il n'y a plus de délai à espérer.

— Par extens. Somme due au bout du terme. Payer son terme. Devoir deux termes. Réclamer à son locataire les termes arriérés, plus le terme qui court.

— Prov. *Qui a terme ne doit rien*. On n'est pas obligé de payer avant le terme échu. ‖ *Le terme vaut l'argent*. Quand on a beaucoup de temps devant soi, on a le moyen de satisfaire à ses engagements.

— Temps au bout duquel une femme doit accoucher, selon les lois de la nature. En ce sens, on l'emploie sans article ou avec l'adjectif possessif. Accoucher à terme, avant terme. Enfant qui est venu à terme. Cette femme n'est pas encore à son terme, elle approche de son terme.

— Se dit également en parlant de quelques animaux. Jument, chienne qui met bas avant terme. Vache qui est à son terme. Une lice étant sur son *terme*. (La Font.)

— *Terme* signifie encore Mot, diction. Terme propre. Terme figuré. Terme usité, nouveau, clair, intelligible, expressif. Terme inusité, vieilli, équivoque, ambigu, obscur. Terme honnête. Terme malhonnête. Termes nobles, pompeux, emphatiques. Termes bas, durs, barbares. S'exprimer en termes choisis. Se servir de termes impropres. Expliquer une chose en termes précis. Dire la même chose en d'autres termes. S'en tenir aux termes d'une convention, d'un contrat. Le pape saint Grégoire, écrivant au pieux empereur Maurice, lui représente en ces *termes* le devoir des rois chrétiens. (Boss.) Pour me servir des *termes* d'un célèbre Romain, elle ne paraissait pas tant une dame mortelle qu'une divinité favorable aux malheureux. (Fléch.) Ce sont les *termes* et non les choses qui révoltent les hommes. (Volt.) C'est abuser des *termes* que de dire que les végétaux dorment la nuit. (B. de St-P.) Sa mère et madame de La Tour le priaient, par les *termes* les plus tendres, de ne pas augmenter leur douleur par son désespoir. (Id.) Ce *terme* est équivoque, il le faut éclaircir. [illegible] *termes* passionnés. (Mol.) Je ne suis pas surpris que vous soyez un peu laid, pardonnez-moi, s'il vous plaît, le *terme*. (Le Sage.) Ils firent son oraison funèbre dans des *termes* peu honorables pour sa mémoire. (Id.) Ainsi désappointé dans toute la force du *terme*, je retournai dans la maison où j'avais dîné. (Brill.-Sav.)

Une plume exercée habilement rassemble
Ces *termes* qui, surpris et charmés d'être ensemble,
D'un hymen favorable empruntant le secours,
Fécondent la pensée, échauffent le discours.
(Millevoye.)

— *En propres termes*. En se servant de ceux mêmes qui ont été employés par la personne que l'on fait parler ou par l'écrivain que l'on cite. Je lui ai dit cela en propres termes. Je rapporte ici ses propres termes. ‖ *En termes propres*. En se servant de ceux que l'usage a consacrés, qui sont convenables à la chose dont on parle. S'exprimer en termes propres.

— *Parler, s'exprimer en bons termes*. S'exprimer d'une manière claire et correcte. Il fut surpris d'entendre parler en bons *termes* un homme dont l'habillement ne prévenait point en faveur de son éducation. (Le Sage.)

— *Mesurer, peser, ménager les termes*. Parler avec circonspection, ménagement. ‖ Dans le sens contraire, *Ne pas mesurer, ne pas ménager les termes*. Dire avec dureté des choses désagréables. Parlez-moi brutalement devant tout le monde ; ne mesurez pas les *termes*. (Le Sage.) Il borna toutefois sa fureur à maudire notre négligence et à nous apostropher sans ménager les *termes*. (Id.)

— Se dit aussi des façons de parler particulières à une science, à un art, à un métier. Terme didactique. Terme scientifique. Terme technique. En termes de l'Ecriture. Les termes d'astronomie, de mathématiques, de logique, de grammaire, de jurisprudence, etc. Les termes de musique, de peinture, d'architecture, de sculpture, etc. Les termes de marine. Les termes de fortification, de commerce, de mécanique. Ce sont termes de l'art dont il est permis de se servir. (Mol.) Vous en parlez dans tous les *termes*, et l'on voit bien, monsieur, que vous êtes du métier. (Id.)

— Au pl., Etat où est une affaire ; position réciproque des personnes par rapport à une affaire. Négociation qui est en bons, en mauvais termes. Les parties sont en termes d'accommodement. En quels termes en sont-ils depuis leur dispute? Leur mariage est en termes de se conclure, de se rompre. Dans les *termes* où nous en sommes, on ne doit pas faire de façons. (Le Sage.)

— Anc. cout. *Terme* se disait dans la Marche pour Terre.

— Antiq. rom. Se disait des bornes qui servaient à indiquer les limites d'un champ, d'un terrain, et qui souvent représentaient le dieu Terme. V. TERME (Dieu).

— Archit. Statue d'homme ou de femme sans bras, dont la partie inférieure se termine en gaine, et que l'on place dans les jardins d'agrément, au coin des allées et des palissades. ‖ *Terme angélique*. Figure d'ange à demi-corps, dont la partie inférieure est en gaine. ‖ *Terme double*. Terme composé de deux demi-corps ou de demi-bustes adossés, qui sortent de la même gaine. ‖ *Terme en buste*. Terme sans bras, et qui n'a que la partie supérieure de l'estomac. ‖ *Terme en console*. Terme dont la gaine finit en enroulement, et dont le corps est avancé pour porter quelque chose. ‖ *Terme marin*. Terme qui se termine en queue de poisson. ‖ *Terme rustique*. Terme dont la gaine, ornée de bossages ou de glaçons, porte la figure de quelque divinité champêtre.

— Fig. et fam. *Etre, rester planté comme un terme*. Rester longtemps debout et immobile au même endroit. Il est planté là comme un terme depuis une heure.

— Gramm. *Terme de comparaison, de relation*. Chacun des deux objets que l'on compare l'un avec l'autre, qui ont de la relation, du rapport entre eux. Les termes de cette comparaison sont inexacts. Père et fils, frère et sœur, sont des termes de relation.

— Log. *Termes d'un syllogisme*. Les trois termes dont les idées combinées deux à deux forment les trois propositions. ‖ *Grand terme d'un syllogisme*. Se disait dans l'ancienne logique de l'attribut contenu dans la majeure et la conclusion, à cause de sa grande extension. ‖ *Petit terme*. Se disait du sujet contenu dans la mineure et la conclusion, à cause de son peu d'extension. Si l'on se reportait à la compréhension des termes, comme dans la logique moderne, ces deux expressions devraient être renversées.

— Math. *Termes d'un rapport, d'une proportion, d'une progression*. Chacune des quantités qui composent le rapport, la proportion, la progression. ‖ *Terme d'une expression algébrique*. Chacune des quantités qui composent cette expression, et qui sont séparées par les signes + ou —.

— Fig. L'or est le *terme* extrême de cette proportion. (Buff.)

— Mar. Se dit des deux pièces de bois qui forment les angles du couronnement, à l'arrière d'un grand bâtiment. C'étaient autrefois deux statues d'hommes ou de femmes, dont la partie inférieure se terminait en gaine ou en queue de poisson tortillée. On les nomme aussi *amortissements*.

— Philos. *Complexion des termes*. Connaissance des rapports qui existent entre les termes : cette [illegible] pas de l'expérience, mais de certains germes de conceptions rationnelles préexistant dans notre esprit. ‖ *Extension des termes*. Se dit de leur généralité, du nombre d'espèces qu'ils comprennent comme genre. ‖ *Compréhension des termes*. Se dit de leur particularité, du nombre d'idées qu'ils renferment avec leur idée principale.

TERME. Myth. rom. Dieu qui présidait aux limites des champs. Il était spécialement honoré dans les campagnes, où on lui offrait les prémices des fruits et des récoltes.

— Iconol. Le dieu Terme fut d'abord représenté sous la figure d'une grosse pierre carrée ou d'une souche. Dans la suite on lui donna une tête humaine placée sur une borne pyramidale, et quelquefois des bras, mais jamais de pieds, pour marquer qu'il ne devait point changer de place.

TERMENOIS. Géogr. Ancien pays de France dans le Roussillon.

TERMER. v. a. 1re conj. (rad. *terme*). Vieux mot qui signifiait Limiter, borner.

TERMÉRIEN, IENNE. adj. Temps hér. Qui appartient au brigand Termerus. ‖ *Mal termérien*. Se disait figurément, chez les Grecs, d'un mal qui retombe sur son auteur.

TERMÉRUS. (pr. *ter-mé-russ*). Temps hér. Brigand thessalien, qui avait coutume de fondre à coups de tête sur ceux qu'il voulait dépouiller. Thésée accepta cette espèce de combat, et lui brisa le crâne.

TERMÈS. s. m. Entom. V. TERMITE.

TERMESSUS. (pr. *ter-mess-cuss*). Géogr. anc. Ville de l'Asie-Mineure, en Pisidie.

TERMILE. adj. et s. des 2 g. Géogr. anc. Nom d'une colonie de Crétois que Sarpédon amena en Lycie. Les Lyciens gardèrent le nom de *Termiles* jusqu'à l'époque où Lycus, fils de Pandion, arriva dans leur pays.

TERMINAIRE. s. m. Comm. relig. Quêteur ou prédicateur d'un couvent, d'un ordre mendiant, qui devait se renfermer dans les limites assignées à sa communauté. Ce mot et la délimitation à laquelle il correspond étaient principalement employés dans les Pays-Bas.

TERMINAISON. s. f. (rad. *terminer*). État d'une chose qui se termine, qui cesse, qui finit. La terminaison d'un procès, d'une affaire. La terminaison d'une maladie.

— Gramm. Désinence d'un mot. Terminaison douce, agréable. Terminaison sonore. Terminaison dure, rude, choquante. Terminaison masculine. Terminaison féminine. Terminaison française. Terminaison latine. Terminaison en *er*, en *ir*, en *oir*, en *or*, en *ur*, etc.

TERMINAL, ALE. adj. (rad. *terminer*). Bot. Qui termine, qui occupe le sommet, l'extrémité d'une partie quelconque. Style terminal. Anthère terminale. Fleurs terminales. Epis terminaux.

— Conchyl. *Charnière terminale*. Charnière de coquille bivalve qui est située en dehors des crochets.

— Minér. Se dit d'une variété de chaux carbonatée dans laquelle les limites entre les faces situées l'une au-dessus de l'autre sont tracées par des suites d'arêtes communes, situées sur des plans perpendiculaires à l'axe.

TERMINAL, ALE. adj. (du lat. *terminalis ;* rad. *terminus*, terme). Antiq. rom. Qui concerne les termes ou limites. Loi terminale.

— Myth. rom. *Terminal*. Épithète de Jupiter, dans le temple duquel on avait conservé une statue du dieu Terme.

— TERMINALES. s. f. pl. Fêtes que les Romains célébraient en l'honneur du dieu Terme ou de Jupiter Terminal, le 23 février, vers la fin de leur année primitive.

TERMINALIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à un terminalier, ou badamier. ‖ TERMINALIÉES. s. f. pl. Famille de plantes qui a pour type le genre terminalier.

TERMINALIER. s. m. Bot. V. BADAMIER.

TERMINANT. part. prés. du v. Terminer. Qui termine. Il est invariable. Des montagnes terminant l'horizon.

Et la fièvre, au retour, *terminant* son destin,
Fit par avance en lui ce qu'aurait fait la faim.
(Boileau.)

TERMINATEUR. s. m. Hist. ecclés. Titre du maître des cérémonies, dans quelques églises de Sicile.

TERMINATIF, IVE. adj. Didact. et gramm. Qui termine, qui forme la terminaison.

TERMINÉ, ÉE. part. pass. du v. Terminer. S'empl. adjectiv. Quand cette dernière opération est *terminée*, on travaille au dépouillement de la tête. (Lacép.) Avant que l'action fût *terminée*, quelques Thébains, à ce qu'on prétend, se rendirent aux Perses. (Barthél.) La guerre des Morisques était à peine *terminée*, et la présence d'un Abencerrage dans ce moment pouvait inspirer aux Espagnols de justes craintes. (Chateaub.) Les matines *terminées*, Ambrosio se retira dans sa cellule. (Lévis.)

Cessez de me parler de ce triste hyménée ;
Le flambeau s'est éteint, ma course est *terminée*.
(Racine.)

— *Terminé par*. L'extrémité de la trompe est *terminée* par un rebord qui s'allonge par le dessus en forme de doigt. (Buff.) Les feuilles sont *terminées* par un disque à deux lobes. (Cuv.) Elles sont pour l'ordinaire *terminées* par un bouquet de feuilles qui [illegible] immédiates de l'air et du soleil. (B. de St-P.) L'ouvrage de M. de Rochefort est *terminé* par une excellente dissertation sur les voyages d'Ulysse. (La Harpe.)

— B.-arts. *Traits, contours terminés*. Traits, contours bien arrêtés, qui n'ont rien de vague, d'indécis.

TERMINER. v. a. 1re conj. (du lat. *terminare ;* rad. *terminus*, terme, fin, limite). Borner, limiter, marquer la fin. Forêt qui termine la vue. Cet épisode termine agréablement l'ouvrage.

L'Éternel dans ses mains tient cette chaîne immense
Que *termine* l'insecte et que l'homme commence.
(Chênedollé.)

— Fig. La mort *termina* les conquêtes d'Alexandre. (Acad.)

— Achever, finir. Terminer un ouvrage. Terminer une lettre. Terminer un différend. Terminer une discussion, une dispute. Elle serrait entre ses bras la malheureuse Antigone, dont un nœud fatal avait *terminé* les jours. (Barthél.) On eût dit qu'un heureux traité allait *terminer* toutes les guerres de l'Europe. (Fléch.) On ne pouvait assez louer l'incroyable dextérité de Madame à *terminer* tous les différends d'une manière qui conciliait les intérêts les plus opposés. (Boss.) Leurs désastres communs ont *terminé* leur cours. (Volt.)

Un mot de votre bouche en *terminant* mes peines,
Peut rendre Esther heureuse entre toutes les reines.
(Racine.)

— *Terminer par*. Terminer une campagne par une victoire. Terminer son discours par une invocation. Il force à conclure la paix ceux qui croyaient *terminer* la guerre par notre entière et prompte défaite. (Fléch.)

— SE TERMINER. v. pron. Se passer, s'achever. La journée ne se terminera pas sans orage. Leurs entrevues se terminent ordinairement par des larmes. Tout cela s'est heureusement terminé. Pour que la vie se *termine* bien, il faut qu'elle ait été bien employée. (Boiste.)

— Aboutir. Les saints prêtres ont toujours en main les livres saints, pour en chercher sans relâche la lettre par l'étude, et la fin par la charité, à laquelle tout se *termine*. (Boss.)

— Se dit aussi de la désinence d'un mot, de la manière dont on écrit, dont on prononce la dernière syllabe. Les noms qui se terminent en *eur*, en *ir*, en *oir*. Les verbes de la première conjugaison se terminent en *er*.

TERMINI. Géogr. Ville de Sicile (Palerme), à 35 kil. E. de Palerme, près de l'embouchure d'un petit fleuve qui porte le même nom ; 14,200 hab.

TERMINISME. s. m. Hist. ecclés. Doctrine des terministes.

TERMINISTE. s. m. Hist. ecclés. Nom que l'on donne à ceux qui croient que, dans l'Eglise et hors de l'Eglise, Dieu a fixé dans la vie de chaque homme un terme de rigueur au delà duquel il ne lui accorde plus aucun moyen de repentir ou de salut, quoique son existence se prolonge encore sur la terre.

— Philos. S'est dit des nominaux.

TERMINISTIQUE. adj. des 2 g. Hist. ecclés. Qui concerne le terminisme. Controverse terministique.

TERMINOLOGIE. s. f. (du lat. *terminus*, terme, et du gr. λόγος, discours). Science des termes techniques ou des idées qu'ils représentent. La terminologie botanique. La terminologie chimique. La terminologie médicale. La terminologie entomologique. La terminologie linnéenne. Une terminologie rigoureuse. Les termes particuliers pour désigner les objets spéciaux d'un art, d'une science, d'un métier, sont inventés par les personnes qui s'occupent de cette science, de ce métier, de cet art, et le plus souvent empruntés aux langues savantes, le grec ou le latin. Ordinairement, ils sont alors adoptés, sans altération essentielle, par toutes les nations qui se livrent à la culture des sciences et des arts. A mesure que les sciences, empiriques ou spéculatives, se perfectionnent, la *terminologie* s'enrichit de nouveaux mots ; cela est inévitable, on le conçoit ; seulement il ne faut pas pousser à l'excès la manie de l'innovation à cet égard, de peur de hérisser la langue d'une multitude de mots étranges et inutiles. C'est ainsi que la *terminologie* philosophique a pris en Allemagne une extension vraiment effrayante. (Encycl.) La science, le goût et le discernement, doivent présider au perfectionnement de la *terminologie*. (Id.)

— Il se prend aussi en mauvaise part. Cette prétendue science n'est qu'une vaine *terminologie*. (Compl. Acad.) N'a-t-il pas fallu créer des mots nouveaux pour livrer au ridicule ces idéologues qui ont anéanti de fait l'âme de l'homme, et qui veulent nous traîner de force dans l'obscure caverne de leur *terminologie*, pour y fanfarer leur prétendue victoire. (Mercier.) Les formules scientifiques exigent l'habitude d'une certaine *terminologie*, ou, si l'on veut, d'un argot plus ou moins solennel, dont tout le monde n'a pas la clé. (Ch. Nodier.)

TERMINOLOGIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui appartient, qui a rapport à la terminologie.

TERMINTHE. s. m. (du gr. τερμίνθος, fruit du térébinthe). Anc. médec. Tumeur inflammatoire, terminée par une pustule noire à laquelle on a trouvé de la ressemblance avec le fruit du térébinthe.

TERMINUS. s. m. Mot latin qui signifie, terme, extrémité, et que les Anglais emploient [illegible] de fer. On en fait quelquefois usage en France dans le même sens.

TERMITE ou **TERMÈS.** s. m. Entom. Genre de névroptères, de la famille des termitipennes, dont les principales espèces sont le termite belliqueux ou fatal, le termite voyageur, le termite destructeur, le termite mordant, le termite lucifuge. Ces insectes vivent en sociétés composées de mâles, de femelles, de travailleurs, à l'état de larve, et de soldats dépourvus d'ailes, chargés de la défense commune. Ils habitent les Indes, l'Amérique méridionale, le midi de l'Europe, et partout ils se rendent redoutables par les dégâts qu'ils causent dans le bois, les meubles, les étoffes et les marchandises. On les nomme vulgairement *fourmis blanches*.

TERMITIN, INE. adj. Entom. Qui ressemble à un termite. ‖ TERMITINES. s. m. pl. Famille d'insectes névroptères, qui a pour type le genre termite.

TERMONDE. Géogr. V. DENDERMONDE.

TERMOYEUR. s. m. Celui qui donne un terme, qui vend à terme. Vieux et inus.

TERMULON. s. m. Anc. art milit. Genre de troupes du moyen âge.

TERNAGE. s. m. Bot. Nom vulgaire du lupin.

TERNAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *ternarius*; rad. *terni*, trois). Qui est composé de trois unités. Nombre ternaire.

— Il signifie aussi, Qui est distribué trois par trois.

— Chim. Se dit d'un composé qui résulte de la combinaison de trois corps simples, ou plutôt de deux composés binaires, ayant un principe commun.

— Minér. Qui est produit en vertu d'un décroissement par trois rangées. Corindon ternaire.

— Mus. anc. *Mesure ternaire.* Mesure divisée en trois temps. ‖ *Rhythme ternaire.* Celui dans lequel la mesure est ternaire.

TERNAIRE. s. m. Métrol. anc. Nom d'une monnaie d'or frappée par Héliogabale, qui valait trois aureus.

TERNATE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, papilionacées, de la famille des légumineuses.

TERNATE. Géogr. Une des Moluques, à l'O. de Gilolo; 18 kil. sur 9; sol fertile. Les habitants sont des Malais musulmans. Elle est sous la dépendance des Hollandais.

TERNAUX. Célèbre industriel, né à Sédan en 1765, mort en 1833. Il perfectionna le tissage des laines, introduisit en France les chèvres du Thibet et la fabrication des cachemires.

— adjectiv. *Cachemire Ternaux.* Cachemire fabriqué par la maison de commerce fondée par Ternaux, à l'imitation de ceux des Indes. ‖ On dit aussi substantiv. dans le même sens. Un ternaux.

TERNE. adj. des 2 g. Qui n'a pas d'éclat, ou qui n'a pas l'éclat qu'il doit avoir. Œil terne. Diamant terne. Des cristaux ternes.

— Se dit figurément en parlant du style, des pensées, etc. Style terne. Pensée terne. Ces images sont tout à fait ternes.

— Peint. *Coloris terne.* Coloris mat, sans aucun éclat.

TERNE. s. f. (du lat. *terni*, trois). S'est dit d'une réunion de trois personnes, comme on dit aujourd'hui *trio.* Un Sénèque, un Burrhe, un Trazée, cette *terne* de gens de bien. (La Boétie.)

TERNE. s. m. Jeux. Réunion de trois nombres pris à la loterie, et qui ne doivent produire un gain qu'à la condition de sortir tous trois au même tirage. Prendre, gagner un terne. Jouer le terne.

— *Terne sec.* Trois numéros qu'on prend, sans jouer l'extrait ni l'ambe.

— Fig. et fam. *C'est un terne à la loterie.* Se dit d'un bien, d'un avantage qui n'est dû qu'au hasard.

— Au loto. Se dit de trois numéros gagnant ensemble sur la même ligne horizontale, ou de la même couleur.

— Jeu de dés. Coup de dé qui amène deux trois. Un terne. On dit plus ordinairement au pluriel, *Amener ternes.*

TERNÉ, ÉE. adj. (du lat. *ternatus*; rad. *terni*, trois). Bot. Qui est disposé par trois sur un pétiole, sur un support commun. Feuilles ternées. Epis ternés.

TERNI, IE. part. pass. du v. Ternir. S'emploie adjectiv. Si, quelques années après votre mort, vous reveniez, hommes oubliés, au milieu du monde, vous vous hâteriez de rentrer dans vos tombeaux, pour ne pas voir votre nom *terni.* (Boss.)

Peut-être d'un regard le Parnasse excité
De son lustre *terni* reprendrait la beauté. (Volt.)

— *Terni par.* Sa peau n'a pas été *ternie* par un soleil ardent. (Lacép.)

TERNI. Géogr. Ville de l'État ecclésiastique (Spolète-et-Rieti), dans une île de la Nera, à 91 kilom. S.-O. de Spolète; 8,500 hab.

— Hist. *Bataille de Terni.* Victoire remportée par le général Lemoine sur une colonne napolitaine, dans le mois de décembre 1798.

TERNIER. s. m. Ornith. Nom vulgaire du grimpereau.

[illegible] trois; *flos*, *floris*, fleur). Bot. Qui a les fleurs disposées trois par trois. Clématite terniflore.

TERNIFOLIÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *terni*, trois; *folium*, feuille). Bot. Qui a des feuilles verticillées trois par trois.

TERNION. s. m. (du lat. *terni*, trois). Diplom. Se disait d'un cahier de manuscrit composé de trois feuilles ou feuillets.

TERNIR. v. a. 2ᵉ conj. (rad. *terne*). Rendre terne, obscur; diminuer le brillant, l'éclat. Ternir des couleurs. Certains gaz ternissent l'argent. L'haleine ternit le verre des glaces. Le soleil ternit le teint.

— Se dit figurément en parlant des choses morales. Ternir sa gloire. Ternir la réputation de quelqu'un. Cela ternira sa mémoire. Rome n'eut point à reprocher au cardinal Mazarin d'avoir *terni* l'éclat de la pourpre dont il était revêtu. (Boss.) La clémence n'a jamais *terni* aucune gloire. (Lemontey.) C'est l'ingratitude la plus noire que de *ternir* la réputation d'une femme qui a osé l'exposer pour notre bonheur. (Mᵐᵉ de Puysieux.) L'hymen de Soliman *ternit*-il sa mémoire? (Rac.) C'est peu que de son peuple il ait *terni* la gloire. (Piron.)

Ah! traître, oses-tu bien, par cette fausseté,
Vouloir de sa vertu *ternir* la pureté? (Mol.)

— SE TERNIR. v. pron. Être terni. L'or se ternit. Les couleurs tendres se ternissent aisément. Son teint commence à se ternir.

— Fig. Sa réputation ne se ternira jamais. Le faux honneur est sujet à se *ternir.* (Boiste.) Rien ne se *ternit* plus facilement que le brillant. (Id.)

TERNISPINÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *terni*, trois; *spina*, épine). Hist. nat. Qui porte des épines disposées sur trois rangs.

TERNISSURE. s. f. État de ce qui est terni. La ternissure de l'argenterie. La ternissure d'une glace, d'un miroir.

TERNO-ANNULAIRE. adj. des 2 g. Minér. Se dit d'une substance cristallisée en prismes, dont chaque base offre un anneau de facettes dues à un décroissement par trois rangées.

TERNO-BISUNITAIRE. adj. des 2 g. Minér. Se dit d'une substance dont les cristaux résultent d'un décroissement par trois rangées, et de deux décroissements par une seule rangée.

TERNOVA. Géogr. V. TIRNAVA.

TERNSTRŒMIACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une ternstrœmie. ‖ TERNSTRŒMIACÉES. s. f. pl. Famille établie aux dépens des aurantiacées, pour y placer des plantes exotiques, dont plusieurs sont cultivées en France dans des serres chaudes.

TERNSTRŒMIE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, polypétalées, qui est le type de la famille des ternstrœmiacées. Il renferme des arbres propres aux régions tropicales des deux hémisphères.

TERNSTRŒMIÉ, ÉE. adj. Bot. V. TERNSTRŒMIACÉ.

TERNUE. s. f. Bot. Un des noms vulgaires du lupin. V. TERNAGE.

TÉROUANNE. Géogr. V. THÉROUANNE.

TÉROULLE. s. f. Techn. Terre noire et légère qui, dans la recherche des mines de charbon de terre, est considérée comme un indice de l'approche de ce minéral. On dit aussi *terre de houille.*

TERPANDRE. Musicien et poète grec, né à Lesbos vers 676 av. J.-C. Il ajouta trois cordes à la lyre et inventa la scolie, espèce de chanson de table.

TERPHALÉEN, ENNE. adj. et s. Géogr. et hist. anc. Nom d'un peuple d'Assyrie qui fut envoyé dans la Samarie quand les Juifs furent menés captifs à Babylone.

TERPNANTHE. s. m. Bot. Genre de la famille des rutacées, établi pour un arbrisseau qui répand une odeur agréable approchant de celle du jasmin.

TERPSICHORE. (pr. *ter-psi-kor*; ét. gr., τέρψις, charmes; χορός, danse, qui charme par la danse). Myth. gr. Une des Muses; elle présidait à la danse. Selon quelques auteurs, le fleuve Achéloüs la rendit mère des Sirènes.

— Poét. *L'art de Terpsichore, les jeux de Terpsichore.* La danse.

Le jour paraissait déjà qu'on se livrait encore
Au tumulte charmant des jeux de *Terpsichore.* (Aim.-Chail.)

— Fig. Danseuse remarquable par sa grâce, sa légèreté. En un mot, tous les seigneurs furent enchantés de cette nouvelle *Terpsichore*, et je n'en fus pas moins frappé qu'eux. (Le Sage.)

J'ai vu Daphné, *Terpsichore* légère,
S'abandonner à des bonds pleins d'appas. (De Bern.)

— Icono. On représente Terpsichore sous les traits d'une jeune fille vive et enjouée, couronnée de fleurs, et tenant un tambour de basque au son duquel elle dirige ses pas en cadence.

TERPSICRATE. Temps hér. Une des filles de Thestius.

TERQUE. s. m. Techn. V. TERC.

TERRACINE. Géogr. Ville de l'État ecclésiastique (Frosinone), sur la mer Thyrrénienne, à l'extrémité S.-E. des marais Pontins et à [illegible]

— *Canal de Terracine.* Canal qui continue le canal Pie à travers les marais Pontins, jusqu'au port de Terracine.

TERRADE. s. f. (rad. *terre*). Agric. Bon... des rues qu'on porte sur les terres.

TERRAGE. s. f. (rad. *terre*). Agric. Action de remonter la terre des vignes de la base au sommet, ou d'y apporter des terres des champs voisins.

— Anc. cout. Droit qu'avaient plusieurs seigneurs de prendre en nature une certaine partie des fruits provenus sur les terres qui étaient dans leur censive. ‖ Droit qui se percevait à Nantes sur les sels déchargés au-dessous des ponts.

— Féod. V. CHAMPART.

— Techn. Action de terrer les sucres.

— S'est dit autrefois pour Terrasse.

TERRAGÉ, ÉE. part. pass. du v. Terrager. S'empl. adjectiv.

TERRAGEAU. s. m. Anc. cout. Seigneur à qui appartenait le droit de terrage. Dans ce sens, on disait aussi *terrageur* et *terragier.*

— Terre sujette au droit de terrage.

TERRAGER. v. a. 1ʳᵉ conj. Agric. Faire le terrage. Terrager une vigne.

— v. n. Anc. cout. Lever le terrage.

TERRAGNOL. adj. et s. m. (rad. *terre*). Man. Se dit d'un cheval dont les mouvements sont trop retenus et trop près de terre, qui est chargé d'épaules et qui a de la peine à lever le devant.

TERRAIL. s. m. S'est dit pour Élévation de terre, rempart, chaussée.

TERRAILLE. s. f. (pr. *tè-râ-ye*; rad. *terre*). Comm. Sorte de poterie fine, jaune ou grisâtre, qui se fabrique à Escrome, près le Pont Saint-Esprit.

— S'est dit pour Terreau, fumier.

TERRAILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Terrailler. S'empl. adjectiv.

TERRAILLER. v. a. 1ʳᵉ conj. (pr. *tè-ra-yé*; rad. *terraille*). Agric. Répandre de la terre sur les prés, pendant l'hiver.

TERRAILLON. s. m. (pr. *tè-ra-yon*; rad. *terraille*). Anc. t. milit. Ouvrier qui travaille aux terrails, aux remparts; terrassier.

TERRAIN ou **TERREIN.** s. m. (rad. *terre*). Espace de terre considéré par rapport, soit à l'usage qu'on en fait ou qu'on en peut faire, soit à l'action qui s'y passe. Jardin, bâtiment qui occupe beaucoup de terrain. Un beau terrain pour bâtir. Louer, acheter un terrain. Des troupes qui gagnent du terrain, qui se disputent le terrain. Celui qui fait produire à un *terrain* une gerbe de blé de plus leur rend un plus grand service que celui qui leur donne un livre. (B. de St-P.) On voit dans un *terrain*, jadis cultivé, les ruines de deux cabanes. (Id.) Tout homme est propriétaire de la portion de *terrain* qui fournit les aliments et les vêtements qu'il consomme dans l'année. (Salvador.) Tous arrivèrent pêle-mêle sur un petit *terrain* de gazon, au pied des remparts à demi ruinés. (De Vigny.)

— Fig. Il est bon, madame, de ne pas laisser un amant seul maître du *terrain.* (Mol.) C'est un grand tort, sur le *terrain* de la cour, que de ne pas se mettre en avant. (Napol.) Le grand homme a besoin de beaucoup de *terrain.* (Lessing.) Monsieur, répondit-il en colère contre le comte d'Olivarès, à votre place, je n'abandonnerais pas si facilement le *terrain.* (Le Sage.)

— *Aller sur le terrain.* Se battre en duel. L'explication a été si vive qu'ils ont été sur le terrain. Omission des dictionnaires.

— *Ménager le terrain.* L'employer de manière qu'il n'y en ait point de perdu.

— Fig. et fam. Se servir avec prudence des moyens dont on peut disposer dans une affaire. Vous réussirez, mais il faut ménager le terrain.

— Fig. *Disputer le terrain.* Se défendre pied à pied, ne céder sur chaque point, dans une contestation, un débat, qu'autant qu'on y est forcé. ‖ *Connaître bien le terrain.* Connaître à fond le caractère, les inclinations, les intérêts des personnes avec qui l'on traite, avec qui l'on se trouve en rapport. Vous êtes dans une maison où les vrais et les faux dévots vivent pêle-mêle; il vous faudrait un temps infini pour connaître le *terrain.* (Le Sage.) ‖ *Reconnaître le terrain, sonder, tâter le terrain.* Pressentir les dispositions de ceux à qui l'on doit avoir affaire. Nous allâmes faire un tour dans la ville pour reconnaître le *terrain*, et voir s'il ne s'offrirait point quelque occasion de travailler. (Le Sage.) ‖ *Gagner du terrain.* Avancer peu à peu dans une affaire. On dit dans le sens contraire, *perdre du terrain.* ‖ *Être sur son terrain.* Parler d'une chose que l'on connaît bien; agir dans une affaire dont on a l'habitude, l'expérience. Quand il parle musique, il est sur son terrain. On est fort sur son *terrain*, faible sur celui d'autrui. (Boiste.) ‖ Dans un sens opposé, *n'être pas, n'être plus sur son terrain.*

— Prov. et fig. *Se placer sur un bon, sur un mauvais terrain.* Embrasser une bonne ou une mauvaise cause. ‖ Signifie encore, Choisir bien ou mal ses moyens d'attaque, de défense. Vous vous êtes placé sur un mauvais terrain, vous échouerez.

— *Terrain* se dit aussi de la terre par rapport à ses qualités. Bon terrain. Mauvais terrain. Terrain égal, uni. Terrain raboteux, inégal. Terrain sec, léger, dur, ferme, élevé. [illegible] y voyez quelques lisières de prairies, et un *terrain* assez uni, mais qui n'est guère meilleur que l'autre. (B. de St-P.) Ce bois était un *terrain* marécageux. (Chateaub.) Il vit qu'un *terrain* en apparence marécageux, mais très-solide, conduisait jusqu'au pied du bastion espagnol. (De Vigny.) Il y a des hommes dont le coup d'œil est si exercé, qu'à l'inspection d'un *terrain* ils peuvent dire avec quelque certitude si on y peut trouver des truffes. (Brill.-Sav.)

— Fig. Vous allez partir, mon enfant; vous allez à la cour; c'est un *terrain* glissant aujourd'hui. (De Vigny.) Il n'y a pas de *terrain* plus glissant que celui de la fausseté; dès que l'on a fait un faux pas, on est entraîné de chute en chute. (Mᵐᵉ de Montolieu.)

— Agric. *Défoncer un terrain.* Le fouiller à la profondeur de deux ou trois pieds, en ôter les pierres et les graviers, et mettre à la place du fumier ou de la terre nouvelle.

— Art milit. *Regagner son terrain.* Repousser l'ennemi, après avoir été forcé par lui de reculer.

— Géol. Se dit des différentes couches de terre, par rapport à leur ancienneté et à leur position. Terrain primaire ou primitif. Terrain secondaire. Terrain tertiaire.

— *Terrain plutonien.* Terrain d'origine ignée, et qui est le plus ancien. ‖ *Terrain diluvien.* Terrain formé par le charriement des matières minérales par les eaux diluviennes. ‖ *Terrain récent* ou *moderne.* Celui qui se forme encore.

— Manég. Piste qu'on suit dans le manége en travaillant son cheval. Cheval qui embrasse bien le terrain. ‖ *Ce cheval tâte le terrain.* Il n'a pas les pieds sûrs, il ne marche pas franchement.

— Peint. Se dit de toutes les parties d'un paysage qui représentent la terre nue, ou seulement revêtue d'herbe. Des terrains bien disposés, bien rendus.

— Techn. Vase plein d'eau dans lequel le potier trempe ses mains, en tournant les pots. V. TERA.

— Syn. comp. TERRAIN. TERRE. TERROIR. TERRITOIRE. V. TERRE.

TERRAL. s. m. (rad. *terre*). Mar. Vent de terre. Peu usité.

TERRA-NOVA. Géogr Ville du royaume des Deux-Siciles, sur la mer, à 56 kil. S.-O. de Catane; 9,200 hab. Grand commerce. ‖ Deux autres villes de Sicile, moins importantes, portent le même nom, l'une dans la Calabre citérieure, l'autre dans la Calabre ultérieure.

TERRAPÈNE. s. f. V. TÉRAPÈNE.

TERRAQUÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *terra*, terre; *aqua*, eau). Composé de terre et d'eau. Il n'est guère usité que dans cette expression, le *globe terraqué*, le globe que nous habitons. J'ai bien peur, dit Mannon, que notre petit globe *terraqué* ne soit précisément les petites-maisons de l'univers, dont vous me faites l'honneur de me parler. (Volt.) Le globe *terraqué* se forme de cinq continents. (Bory de St-V.) Peu usité. On dit plus ordinairement le *globe terrestre.*

TERRAS. s. m. Comm. Résine qui tombe au pied des arbres, et s'y mélange de terre.

TERRASSE. s. f. (rad. *terre*). Levée de terre, ordinairement soutenue par de la maçonnerie, et servant à procurer le plaisir de la vue ou la commodité de la promenade. Terrasse qui a une belle vue. Se promener sur une terrasse. La *terrasse*, à quelque usage qu'on la destine, rentre dans les attributs de l'art de bâtir, toutes les fois qu'il est nécessaire de soutenir par des épaulements de construction l'amas de terre qu'on élève. (I. Humbert.) C'est autant pour sauver des inégalités que pour procurer des points de vue que l'on élève des *terrasses* dans les jardins sur les terrains plats, et la construction de la maçonnerie n'est pas toujours indispensable pour les soutenir. (Id.) La plus belle *terrasse* des environs de Paris est celle de Saint-Germain en Laye, d'où l'on jouit d'un coup d'œil également vaste et ravissant. (Id.)

— *Jardin en terrasse.* Jardin qui est élevé en forme de terrasse. ‖ *Jardin tout en terrasse.* Jardin composé de plusieurs terrasses plus élevées les unes que les autres.

— Se dit aussi d'un ouvrage de maçonnerie en forme de balcon, de galerie découverte. Salon, chambre qui donne sur une terrasse. Le vieil abbé et Grandchamp se penchèrent sur le parapet de la *terrasse*, pour regarder du côté de la rivière. (De Vigny.) Je parcourus une longue rue solitaire, formée, à droite et à gauche, des maisons bordées de *terrasses*, portées par des arcades, où sont les boutiques des marchands. (B. de St-P.)

S'il rencontre un palais, il m'en dépeint la face,
Il me promène après de *terrasse* en *terrasse.* (Boileau.)

— Couverture d'un édifice, lorsqu'elle est en plate-forme. Comble en terrasse. Monter sur la terrasse d'une maison. Dans l'Orient, presque tous les toits sont en terrasse. Portons ce cadavre sur la *terrasse* de notre logis, et le jetons par la cheminée dans la maison du musulman notre voisin. (Gall.) Il se trouva sur le toit en *terrasse* d'un palais magnifique, couronné d'une balustrade de marbre à hauteur d'appui. (Id.)

— *Travaux en terrasse.* Ouvrages qu'on fait en remuant, en fouillant, en déplaçant des terres.

— *Terrasse.* S'est dit anciennement pour Pa[illegible]

— Peint. Se dit du devant, du premier plan des paysages.

— Sculpt. Surface du socle, sur laquelle reposent les pieds de la figure.

— Techn. Partie d'une pierre précieuse qui ne peut souffrir le poli. ‖ Cuvette où l'on chauffe l'argent que l'on veut dorer.

TERRASSÉ, ÉE. part. pass. du v. Terrasser. S'empl. adjectiv. Des murailles terrassées. Sa bouche n'est bonne tout au plus qu'à dévorer les membres d'ennemis *terrassés.* (De Salvandy.) Il voit sans intérêt leur grandeur *terrassée.* (Rac.)

Mais sa langue en sa bouche à l'instant s'est glacée,
Et toute son audace a paru *terrassée.* (Rac.)

— *Terrassé par.* Il fut terrassé par cette nouvelle.

On exprimait une peinture
Où l'artisan avait tracé

Un lion d'immense stature
Par un seul homme *terrassé*. (La Font.)

— Blas. Il se dit d'un arbre, d'une plante représentée sur un écu avec la terre qui couvre sa racine. || Se dit aussi de la pointe d'un écu qui représente un terrain.

TERRASSEMENT. s. m. Action de terrasser, de transporter des terres en quelque endroit, d'en former des amas. Faire un terrassement, des terrassements.

— Chem. de fer. Ensemble des travaux de fouille, charge, transport et dépôt des terres extraites d'une tranchée et portées en remblais. Entreprendre de grands travaux de terrassements.

— S'est dit pour Etat de celui qui est terrassé, renversé. Ils eurent plustost vu que prevu leur *terrassement*. (Nic. Pasq.)

TERRASSER. v. a. 1re conj. (rad. *terrasse*). Amasser des terres derrière une muraille pour la fortifier, ou pour divers autres usages. Terrasser un mur, les murailles d'une ville. Il faut terrasser ce chemin.

— Signifie aussi Jeter de force par terre. Terrasser son adversaire. Ils se prirent au corps, et l'un eut bientôt terrassé l'autre.

— Fig. *Terrasser quelqu'un à force de raisons*. Le réduire, par la force des raisons, à ne savoir que répondre.

— Fig. Abattre, ôter les forces. Ce coup, cette maladie l'a terrassé. Les fortes saignées terrassent les hommes les plus robustes.

— Fig. Consterner; faire perdre courage. Cette perte, ce dernier revers m'a terrassé. Sa présence seule est capable de *terrasser* ses ennemis. (Acad.)

— SE TERRASSER. v. pron. Etre terrassé. Les chaussées doivent se terrasser.

— A la guerre, *Se terrasser*. Se couvrir d'ouvrages de terre. Les ennemis s'étaient terrassés pour se mettre à l'abri d'un coup de main.

— Se renverser par terre. Leurs forces étant égales, ils se sont terrassés tour à tour et pendant quelque temps.

—Fig. Les courtisans se *terrassent* l'un l'autre auprès de l'idole qui s'en amuse. (Boiste.)

TERRASSEUR. s. m. Constr. Ouvrier qui fait le colombage, qui hourde le sol et les cloisons.

TERRASSEUX, EUSE. adj. Techn. Se dit d'un marbre, d'une pierre qui contient des terrasses.

TERRASSIER. s. m. Entrepreneur de terrassements. || Ouvrier employé aux travaux de terrassement. || Sous ce nom sont plus particulièrement désignés ceux qui exécutent les fouilles et la charge du déblai, et ceux qui répandent et disposent les terres en remblai. On ne compte comme terrassiers les ouvriers employés aux transports que dans le cas des transports à la brouette.

TERRASSON. s. m. Ornith. Un des noms vulgaires du motteux.

TERRASSON. Géogr. Ch.-l. de cant. (Dordogne), sur la Vezère, à 32 kilom. N. de Sarlat; 3,945 hab.

TERRASSON (L'abbé Jean). Écrivain, né à Lyon en 1670, mort en 1750; fut professeur de philosophie grecque et latine au collége de France, membre de l'Académie française et de celle des sciences. *Séthos*, roman moral et politique, est son principal ouvrage.

TERRAY (L'abbé Joseph-Marie). Ministre fameux, né en 1715, mort en 1778, parvint en 1769 au contrôle des finances, et fut nommé, tout en conservant son portefeuille, intendant général des bâtiments et directeur des beaux-arts. Il accabla la France d'impôts, et organisa presque ouvertement le monopole des grains.

TERRE. s. f. (du lat. *terra*). Substance inodore, insipide, insoluble dans l'eau, qui compose en partie le globe que nous habitons et qui était un des quatre éléments des anciens. Terre noire. Terre blanche. Terre jaune, rouge. Une brouettée, une pelletée, une poignée de terre. Mettre de la terre dans un sac, dans un panier. Il avait formé çà et là des pyramides dans les assises desquelles il avait mêlé de la *terre* et des racines de rosiers, de poincillades, et d'autres arbrisseaux qui se plaisent dans les roches. (B. de St-P.) Là il ramassa une poignée de *terre*, et prononça ou plutôt marmotta dessus certaines paroles auxquelles je ne compris rien. (Gall.)

— Particulièrement, Sol, terre sur laquelle on marche, on bâtit, et qui produit les [illegible] qui vivent dans la terre. Les fruits de la terre. Joncher la terre de feuillages, de fleurs. Se coucher à terre, par terre. Tomber à *terre*, par terre. Jeter quelqu'un à terre, par terre, contre terre. Creuser, remuer la terre. Chemin sous terre. La terre est couverte de neige. Dieu commanda ensuite que la *terre* produisît toutes sortes d'herbes et de fruits. (Le Maistre de Sacy.) La *terre* se fendait de toutes parts; l'herbe était brûlée. (B. de St-P.) Quand il fut auprès de l'église, dans l'allée des bambous, il s'en fut droit au lieu où il vit la *terre* fraîchement remuée. (Id.) La *terre* est couverte des hommes que Télémaque renverse. (Fén.) A peine fut-il étendu par *terre* que je lui tendis la main pour le relever. (Id.) J'entends gronder la foudre et sous trembler la *terre*. (Rac.) Je me couchai par *terre* comme un homme qui avait les cuisses rompues et la plante des pieds enflée. (Le Sage.) Je ne crois pas que le prince Agib vienne me chercher sous *terre*, au milieu d'une île déserte. (Gall.)

— Fig.

Ses vers plats et grossiers, dépourvus d'agrément,
Toujours baisent la *terre* et rampent tristement.
(Boileau.)

— *A terre, par terre*. Se dit par extension des choses qui tombent ou sont jetées sur un carreau, sur un parquet, etc. Le bonhomme Parouba tomba par *terre* à ces paroles. (Volt.) Je m'en suis aperçu, madame, étant à *terre*. (Mol.) Il a jeté son chapeau à *terre*, au lieu de le mettre sur un fauteuil. (Acad.) Vous n'avez qu'à la prendre et qu'à la jeter par *terre*, j'apparaîtrai tout aussitôt en forme humaine. (Le Sage.)

— Fig. *Cette parole, ce propos n'est pas tombé à terre*. On l'a relevé, on y a pris garde pour s'en souvenir. Il en eut une si grande joie que, ne pouvant la contenir, il laissa échapper quelques paroles qui ne tombèrent point à *terre*. (Le Sage.) || On dit dans le même sens, *Il n'a pas laissé tomber cela à terre*.

— *Remuer de la terre*. La transporter d'un lieu dans un autre; faire de grands travaux de terrassement. Il a bien remué de la terre dans ce parc, dans ce jardin. Ces terres ont été bien des fois remuées dans un court espace de temps.

— Fig. Les sujets ont cessé d'en révérer les maximes, quand ils les ont vues céder aux passions et aux intérêts de leurs princes; ces *terres* trop remuées, et devenues incapables de consistance, sont tombées de toutes parts, et n'ont fait voir que d'effroyables précipices. (Boss.)

— *Raser la terre*. Se dit des oiseaux qui s'en approchent en volant. || Se dit aussi fig. et fam. d'un auteur qui manque d'élévation dans les idées.

— Fig. *Mesurer la terre*. Tomber par terre. Les guerriers de ce coup vont mesurer la *terre*. (Boil.)

— Fig. et fam. *Donner du nez en terre*. Echouer dans une affaire. || *Battre quelqu'un à terre*. Abuser de son avantage contre un homme qu'on a mis hors de défense ou qui ne se défend plus. || *Il ne laisse pas toucher du pied à terre*. Il ne donne pas le temps de se reconnaître, de respirer. || *Cette affaire n'a pas touché à terre*. Elle a passé sans obstacle, sans difficulté.

— Prov. et fig. *Faire de la terre le fossé*. Tirer de la chose même de quoi subvenir aux dépenses nécessaires pour l'agrandir, l'orner, ou encore, Faire de nouvelles dettes pour payer les anciennes. || *Il a peur que terre ne lui manque, que la terre ne lui manque*. Se dit d'un homme avare ou timide, qui craint toujours de manquer du nécessaire.

— Se dit, 1° par rapport à l'action d'inhumer. Mettre, porter quelqu'un en terre. Ouvrir la terre d'un cimetière. Il y a huit jours qu'il est en terre. N'attendez pas à consacrer votre corps au Seigneur qu'il le faille enfouir en *terre*. (Boss.) On dirait qu'ils prennent plaisir à mourir pour décréditer notre médecine; j'en ai rencontré aujourd'hui deux que l'on portait en *terre*. (Le Sage.)

Paul, ce grand médecin, l'effroi de son quartier,
Qui causa plus de maux que la peste et la guerre,
Est curé maintenant, et met les gens en *terre*;
Il n'a pas changé de métier. (Boil.)

— Fam. *Sentir la terre*. Être proche de sa fin. Ce malade sent la terre.

— Fig. *Six pieds de terre suffisent pour le plus grand homme*. La mort rétablit l'égalité entre tous les hommes.

— 2° Par rapport à la nature du sol, de la terre, à ses qualités. Terre végétale. Terre meuble, fertile. Terre stérile. Terre sèche, friable, sablonneuse. Terres fortes. Terres légères. Il semait du petit mil et du maïs dans les endroits médiocres, un peu de froment dans les bonnes *terres*. (B. de St-P.)

— *Terre à potier*, ou simplement *terre*. Sorte d'argile dont les potiers font leurs ouvrages. De la poterie de terre. De la vaisselle de terre. Une cruche de terre. Un pot, une assiette, une écuelle de terre. Ceux-ci mettaient des couverts sur de longues tables dressées sous des tentes; ceux-là remplissaient de vin des cruches de *terre*. (Le Sage.) Nous nous assîmes à une table sur laquelle il n'y avait ni nappe ni serviette, mais seulement deux assiettes de *terre*. (Id.)

— *Terre cuite*. Cette même terre façonnée en vases, en statues, etc., et durcie au feu. Statue, buste, médaillon en terre cuite. || On dit de même, *Il a la terre cuite de telle statue, de tel buste*, etc.

— 3° Par rapport à sa destination, son état. Terre inculte. Terre en friche, en jachère. Terre cultivée. Terres labourables. Terre à blé, à froment. Labourer, fumer des terres. *La terre est travaillée par l'homme*. (Mme de Staël.) Tandis qu'il restera des *terres* libres et incultes, nous ne voudrions pas même défendre les nôtres contre des voisins qui viendraient s'en saisir. (Fén.)

— Fig. Il n'a pas travaillé inutilement, la *terre* qu'il cultivait lui ayant donné avec abondance des fruits de bénédiction et de grâce. (Boss.)

— *Pomme de terre*. Nom donné à la solanée tubéreuse et aux tubercules produits par cette plante. Pomme de terre rouge. Pomme de terre violette. Pomme de terre jaune ou de Hollande. Planter, arracher des pommes de terre. Faire cuire, accommoder des pommes de terre. Pommes de terre à la maître d'hôtel. Pommes de terre frites. Pommes de terre à l'anglaise, à la hollandaise. Croquettes de pommes de terre. Gâteau de fécule de pommes de terre. Rien de meilleur que les pommes de *terre*; j'en mange de toutes les manières. (Brill.-Sav.) Faites-moi, monsieur, le plaisir de me passer les pommes de *terre* qui sont devant vous. (Id.)

— *Terres rapportées*. Terres que l'on a tirées d'un endroit pour les porter dans un autre. Une levée, une terrasse faite en terres rapportées.

— Prov. *Bonnes terres, mauvais chemins*. Dans les terres grasses les chemins sont mauvais.

— *Terre* se dit encore du globe de terre et d'eau sur lequel nous vivons, et qui est la troisième des planètes dans l'ordre de leur distance au soleil, dont elle est éloignée d'environ trente-cinq millions de lieues. La terre est ronde, aplatie vers les pôles; elle tourne sur elle-même, autour d'un axe idéal, en complétant chaque jour une révolution. Pendant ce temps, elle se meut encore dans l'espace en décrivant chaque année, autour du soleil, une ellipse qui est son orbite. Ce mouvement de translation produit l'alternative des saisons. La surface de la terre est de 5,099,857 myriamètres carrés, et son volume de 1,082,634,000 myriamètres cubes. Les divers climats de la terre. Faire le tour de la terre. C'est moi, dit le Seigneur, qui ai fait la *terre*, avec les hommes et les animaux. (Boss.) La *terre* n'est pas assez vaste pour contenir ce prince ambitieux. (Mass.) Chacun se promet une espèce d'immortalité sur la *terre*. (Id.) La bienfaisance est le bonheur de la vertu; il n'y en a point de plus grand et de plus assuré sur la *terre*. (B. de St-P.) Me voici donc seul sur la *terre*, n'ayant plus de frère, de prochain, d'ami, de société que moi-même. (J.-J. Rouss.)

Le soleil voit de loin notre *terre* inclinée
Conduire obliquement les signes de l'année. (Fontanes.)

— On la personnifie quelquefois. La *Terre*, cette bonne nourrice, multiplie ses dons selon le nombre de ses enfants, qui méritent ses fruits par leur travail. (Fén.)

La voix de l'univers à ce Dieu me rappelle,
La *Terre* le publie : Est-ce moi, me dit-elle,
Est-ce moi qui produis mes riches ornements?
(L. Racine.)

— *Être sur terre*. Vivre, exister. Tant que je serai sur terre.

— Fam. *On ne voit ni ciel ni terre*. Se dit lorsqu'on est dans une grande obscurité.

— Fig. et fam. *Remuer ciel et terre*. Employer toutes sortes de moyens pour arriver à son but.

— Prov. *Tant que terre nous pourra porter*, ou absol., *tant que terre*. Aussi loin que nous pourrons aller. Nous partirons à la pointe du jour, et nous irons tant que terre nous pourra porter.

— Se dit également, surtout au pluriel, des diverses parties ou portions du globe de la terre. Terres inconnues. Terres inhabitées. Les terres boréales, les terres australes.

— Étendue d'un pays, d'une contrée. Les terres de France. Les terres d'Espagne. Être en terre papale. Vivre en terre étrangère, en terre ennemie. Ravager les terres de ses voisins. Les Egyptiens, pour reconnaître leurs *terres*, tous les ans couvertes par le débordement du Nil, ont été obligés de recourir à l'arpentage, qui leur a bientôt appris la géométrie. (Boss.) Une *terre* étrangère et infidèle reçoit les derniers soupirs de saint Louis. (Mass.) Dans quelle *terre* aborderez-vous qui vous soit plus chère que celle où vous êtes né? (B. de St-P.) Je méditais ma fuite aux *terres* étrangères. (Rac.) La *terre* de France appartient à quinze ou vingt millions de paysans qui la cultivent; la *terre* d'Angleterre à une aristocratie de trente-deux mille personnes qui la font cultiver. (Michelet.)

— *La terre de promission*, ou *la terre promise*; *la terre sainte*. La Palestine, qui fut promise aux Israélites, et plus tard sanctifiée par le mystère de la rédemption.

— Fig. *C'est une terre de promission*. Se dit d'un pays très-riche, très-fertile.

— Domaine particulier, fonds rural. Terre seigneuriale. Terre érigée en marquisat, en comté, en duché, en pairie. Terre d'un bon revenu. Acheter, vendre, céder une terre. Engager, hypothéquer une terre. Saisir une terre. Faire valoir une terre. Donner une terre à ferme. Aller dans ses terres, à sa terre. Vivre sur ses terres. Mourir dans ses terres. Chasser sur ses terres, sur les terres d'autrui. La *terre* de Fontenay était autrefois seigneuriale. (Dulaure.) Si [illegible] et nous vivrons là très-commodément. (Le Sage.) C'en est trop, lui répondis-je, votre bonté doit s'en tenir au don de cette *terre*, qui a de quoi combler mes désirs. (Id.) En peu d'années, il la ruina, coupa ses bois, lui fit vendre ses *terres*, et l'abandonna sans autre ressource qu'une rente substituée de cent cinquante livres sterling. (Villem.)

— *Terre bien plantée*. Terre où il y a de belles, de vastes plantations. || *Terre bien bâtie*. Terre où il y a un château bien bâti, une belle maison d'habitation.

— Fig. et fam. *N'avoir pas un pouce de terre*. N'avoir aucun bien en fonds de terre.

— Prov. *Qui terre a guerre a*. Celui qui a du bien est sujet à avoir des procès. || *Terre chevauchée est à moitié mangée*. La terre d'un grand chasseur perd la moitié de son rapport.

— Prov. et fig. *Tant vaut l'homme, tant vaut la terre*. C'est l'intelligence, l'activité du propriétaire qui fait valoir plus ou moins sa terre, son bien. || *Chasser sur les terres d'autrui*. Empiéter sur les droits d'autrui; prétendre à une chose qui appartient à un autre.

— *Terre* se prend encore pour La terre qui est sur le bord de la mer ou d'un fleuve. Terre haute. Terre basse. Apercevoir la terre. Gagner la terre. Une brise de terre. Un vaisseau qui range la terre. Une chaloupe, un bateau qui rase la terre. Nous aperçûmes de loin la *terre*, et le vent nous en approchait. (Fén.) Quand nous fûmes près de la *terre*, la mer nous poussait contre des pointes de rochers qui nous eussent brisés. (Id.) J'y mettrais toute ma fortune et j'y dormirais aussi tranquillement qu'à *terre*. (B. de St-P.) Il était mouillé entre l'île d'Ambre et la *terre*, en deçà de la ceinture de rescifs qui entoure l'île de France. (Id.) Quand nous fûmes en pleine mer, nous prîmes la route des Indes, et après vingt jours de navigation, nous vîmes *terre*. (Gall.)

— *Terre ferme*. Le continent et tout ce qui tient au continent, par opposition aux îles. Aborder en terre ferme. Les eaux devinrent si basses, qu'il n'y avait plus qu'un petit trajet de mer entre moi et la *terre* ferme. (Gall.) V. TERRE-FERME.

— *Armée de terre, forces de terre*. Les troupes qui combattent sur terre, par opposition à *armée de mer, forces de mer*.

— *Bien avant dans les terres*. A une certaine distance de la mer. Cette ville est bien avant dans les *terres*. (Acad.) La lame jeta bien avant dans les *terres* une partie des spectateurs qu'un mouvement d'humanité avait portés à s'élancer vers Virginie. (B. de St-P.)

— *Prendre terre*. Aborder, descendre à terre. Nous eûmes à peine pris *terre* que nous louâmes des mules pour nous rendre à Saragosse. (Le Sage.) Je me hâtai aussitôt de prendre *terre*, de peur qu'une autre vague ne me reprît. (Gallois.)

— *Aller terre à terre*. Ne pas s'éloigner des côtes. Se dit en parlant des petits bâtiments. Notre chaloupe n'allait que terre à terre.

— *Perdre terre*. S'éloigner assez de la terre pour la perdre de vue.

— Se dit encore lorsque, étant debout dans l'eau, on ne peut plus toucher le fond avec ses pieds.

— Fig. et fam. *Faire perdre terre à quelqu'un*. Le réduire, dans une discussion, à ne plus savoir que dire, que répondre.

— Prov. et fig. *Chercher quelqu'un par mer et par terre*. Le chercher partout, ou en divers endroits.

— *Terre* se prend encore figurément et par exagération pour Les habitants de la terre. Un conquérant qui veut soumettre toute la terre, qui fait trembler toute la terre. La *terre* avec horreur dès longtemps les endure. (Rac.) La *terre* veut être trompée par ceux qui la gouvernent, et le peuple a besoin d'être ébloui par des merveilles. (Léopold.) Une révolution est l'un des plus grands maux dont le ciel puisse affliger la *terre*. (Napol.)

— Grand nombre de personnes, par rapport au lieu, aux circonstances. Toute la terre en parle. Cela est reçu par toute la terre. Délaissé de toute la *terre* dès ma naissance, je fus comme jeté entre les bras de sa providence paternelle. (Boss.) Non, vous ne ferez point une action qui soulèverait contre vous toute la *terre*, et qui serait suivie d'un infâme châtiment. (Le Sage.)

— Dans l'Ecriture. *La terre des vivants*. Le ciel, le séjour des bienheureux. Arrivé en la bienheureuse *terre* des vivants. (Boss.)

La main d'un ministre céleste
M'ouvre la *terre* des vivants. (J.-B. Rousseau.)

— Fig. *La terre*. Les biens, les plaisirs de cette vie. Mépriser la terre. Tenir trop à la terre. Ne songer qu'à la terre. Ces âmes qui regardent le ciel sans perdre la *terre* de vue. (Fléch.) Dans ces pensées, je trouvais la mort désirable, et je venais à mépriser la *terre*. (B. de St-P.) Cinq-Mars sourit avec tristesse et sans amertume, parce qu'il n'appartenait déjà plus à la *terre*. (De Vigny.) Il est beau pour l'honneur du christianisme qu'il y ait des personnes qui soient détachées de la *terre*, et qui vivent fort austèrement. (Le Sage.)

— *Négliger le ciel pour la terre*. Négliger son salut pour les choses de ce monde.

— Agric. *Terre acide, aigre*. Terre tourbeuse, infertile. || [illegible] sant sur une épaisse couche d'argile. || *Terre ardue* ou *aubue*. Terre qui se durcit par la pluie. || *Terre blanche*. Nom donné à des marnes superficielles, très-pauvres en humus. || *Terre bladale*. Terre à blé, en Provence. || *Terre brûlée*. Celle qui est devenue momentanément infertile, pour avoir reçu trop d'engrais. || *Terre de bruyère*. Mélange de sable fin et d'humus. || *Terre caillouteuse*. Terre pleine de cailloux. || *Terre chaude*. Terre fumée. || [illegible] Terre non fumée ou écobuée. || [illegible], *terre crevassée*. Celle qui laisse déchausser les céréales par suite des gelées d'hiver. || *Terre* qui se tasse lentement après le labour. || *Terre à criquet*. Terre végétale qui se feuillète par la sécheresse. || *Terre délayante*. Celle qui devient facilement boueuse par l'effet des pluies. || *Terre fautive*. Terre de bonne apparence, mais qui donne de faibles récoltes. || *Terre forte*. Celle dans laquelle l'argile domine. || *Terre franche*.

Terre argileuse contenant plus de moitié de silice ou du calcaire et beaucoup de terreau. || *Terre froide*. Terre argileuse et humide; terrain écobué. || *Terre gâcheuse*. Terre franche dans laquelle la silice domine. || *Terre gaste*. Terrain sec, qu'on ne peut arroser par irrigation. || *Terre gâtée*. Terre rendue infertile par des labours d'été. || *Terre géoponique*. Celle qui est susceptible de recevoir des céréales. || *Terre gourmande*. Terre argileuse, parce qu'elle exige plus de semence que d'autres. || *Terre grasse*. Terre argileuse. || *Terre infumable*. Celle dans laquelle le fumier ne se décompose pas. || *Terre marneuse*. Terre végétale contenant un excès de marne. || *Terre noire*. Terreau ou terre de bruyère. || *Terre novale*. Terre nouvellement labourée. || *Terre panicière*. Celle qui rapporte tous les ans du maïs ou du froment. || *Terre pauvre*. Celle qui contient peu d'humus. || *Terre raffermie*. Terre tassée par les pluies. || *Terre vierge*. Terre végétale non encore cultivée. || *Terres veules*. Terres stériles.

— Comm. *Terre mérite*. Nom donné à la racine de curcuma réduite en poudre.

— Anc. cout. *Terre allodiale*. Terre qui était tenue en franc-alleu. || *Terre emblavée*. Terre chargée de blé qui est déjà levé.

— Féod. *Terre bénificiaire*. Celle que le roi détachait de son domaine et qu'il donnait comme récompense militaire. || *Terre tributaire*. Celle que le possesseur distrayait de son alleu, et dont il cédait l'usufruit sous des conditions particulières.

— Fortif. *Remuer la terre, de la terre*. Fouir, enlever, transporter des terres pour faire des retranchements ou d'autres ouvrages.

— Géogr. *Terre australe*. V. HOLLANDE (NOUVELLE). || *Terre de Bari, de Labour, d'Otrante*. V. BARI, LABOUR, OTRANTE. || *Terre de Feu*. V. FEU. || *Terre des Papous*. V. PAPOUASIE. || *Terre-ferme*. V. ce mot.

— Dans les Antilles. *Grande-terre*. Se dit des parties situées au vent ou à l'est. || *Basse-terre*. Se dit des parties situées sous le vent ou à l'ouest.

— Manég. *Aller, travailler terre à terre*. Se dit en parlant d'un cheval dont le galop est de deux temps et deux pistes. V. TERRE-À-TERRE.

— Fig. *Il ne va que terre à terre*. Se dit d'un homme qui a les vues peu élevées, d'un auteur dont les pensées sont communes, dont le style manque d'originalité.

— Mar. *La grande terre*. La terre ferme, le continent. || *Vent de terre*. Vent qui souffle de terre.

— Minér. *Terre adamique*. Fer oxydé rouge. || *Terre d'Almagra*. Terre ocreuse rouge usitée dans la peinture à fresque. || *Terre alumineuse*. Variété du lignite terreux. || Terre dont on extrait de l'alun. || Alumine. || *Terre ampélite*. V. AMPÉLITE. || *Terre anglaise*. V. TERRE DE PIPE. || *Terre animale*. Phosphate calcaire qui entre dans les eaux. || *Terre argileuse*. Argile. || *Terre d'Arménie*. Espèce d'ocre rouge. || *Terre arsenicale*. Arsenic noir et pulvérulent. || *Terre des îles Baléares*. V. TERRE DE CLUPÉE. || *Terre de basalte*. Poterie noire, mate, et parfaitement dure. || *Terre bitumineuse*. Terre imprégnée de bitume. || *Terre blanche, terre blanche de Cologne*. V. TERRE DE PIPE. || *Terre bleue*. Fer phosphaté pulvérulent. || Lithomarge colorée en bleu. || *Terre de Boucaros*. Celle qui sert à faire des alcarazas. || *Terre brune de Cologne*. Espèce de lignite terreux. || *Terre caillouteuse*. Kaolin dur et plein de nœuds. || *Terre calaminaire*. Calamine. || *Terre calcaire*. Chaux, carbonate de chaux. || *Terre de la Chine*. Kaolin. || *Terre de Clupée*. Terre qu'on croyait propre à tuer les scorpions. || *Terre courte*. Argile assise sur une argile plus dure, qui repose sur du tuf. || *Terre corundi*. Emeril de l'Inde. || *Terre cuivreuse*. Minerai de cuivre pulvérulent. || *Terre de Damas*. Espèce d'ocre rouge. || *Terre damnée*. Résidu fixe des distillations. || *Terre décolorante*. Lignite terreux qui a la propriété de décolorer beaucoup de liquides. || *Terre écumeuse*. Chaux carbonatée magnésienne nacrée. || *Terre élémentaire*. Celle qu'on regardait comme l'élément terreux par excellence. || *Terre foliée de tartre*. Acétate de potasse. || *Terre à foulon*. Nom donné à différentes argiles douces au toucher, et dont on se sert pour le dégraissage des étoffes de laine. || *Terre à four*. Argile mêlée de sable que l'on emploie de préférence pour la construction des fours. || *Terre glaise*. V. GLAISE. || *Terre gypseuse*. Baryte sulfatée. || Cuivre malachite. || *Terre hypponium*. Magnésie carbonatée. || *Terre de houille*. Charbon impur et friable, qui recouvre la houille de bonne qualité. || *Terre du Japon*. Cachou. || *Terre jaune*. Argile ocreuse. || [illegible] [illegible] || *Terre magnésienne*. Magnésie. || *Terre mercurielle*. Élément hypothétique des anciens chimistes. || *Terre [illegible]*. Chaux carbonatée farineuse. || *Terre [illegible]*. Boue qu'on trouve dans l'auge des rémouleurs. || *Terre nitreuse*. Celle qui contient du nitre. || *Terre de Nocera*. Nom de la terre d'ombre. || *Terre ocreuse*. Mélange d'argile [illegible] et de fer. || *Terre [illegible]*. Cérium. || *Terre d'ombre*. Espèce d'ocre brune, dont on se sert en peinture. Elle vient, non-seulement de l'Ombrie, mais de plusieurs autres parties de l'Italie. || *Terre des os*. V. TERRE ANIMALE. || *Terre pesante*. Baryte. || *Terre de pipe*. Sorte d'argile plastique qui devient blanche à la cuisson, et dont on fait des pipes, de la vaisselle, etc. || *Terre des potiers*. Argile jaune et maigre dont se servent les potiers-fumistes. || *Terre à porcelaine*. Kaolin. || *Terre pourrie*. Espèce de tripoli préparé. || *Terre quartzeuse*. Silice. || *Terre rouge*. Ocre rouge. || *Terre rubrique*. Crayon rouge. || *Terre de Salinelle*. Magnésie silicifère. || *Terre salpêtre*. V. TERRE NITREUSE. || *Terre savonneuse*. Terre ou argile à foulon. || *Terre de Sedlitz*. Magnésie. || *Terre de Sienne*. Ocre d'un beau jaune qu'on tire des environs de Sienne. || *Terre de Sienne brûlée*. Ocre rouge. || *Terre sigillée*. Terre de Lemnos, ainsi appelée parce qu'on en formait autrefois de grosses pastilles sur lesquelles on imprimait le sceau du Grand Seigneur. || *Terre talcaire*. Talc pulvérulent. || *Terre tufière*. Tuf friable, déposé par les eaux. || *Terre verte*. Terre colorée par du carbonate de cuivre. || *Terre à vigne*. V. AMPÉLITE. || *Terre vitrifiable*. Silice. || *Terres absorbantes*. Nom donné à plusieurs substances qui ont la propriété d'absorber les sucs acides de l'estomac, comme la magnésie, le phosphate de chaux. || *Terres alcalines*. La chaux, la baryte, la strontiane et la magnésie. || *Terres bolaires*. V. BOL. || *Terres à briques*. Les argiles les plus communes. || *Terres comestibles*. Celles que certains peuples sauvages mangent avec plaisir, au rapport des voyageurs. || *Terres métalliques*. Les oxydes métalliques. || *Terres ocreuses*. V. OCRE. || *Terres réfractaires*. Celles qui résistent au feu. || *Terres végétales*. Celles qui contiennent des détritus de corps organisés.

— Myth. anc. *La Terre*. V. TELLUS.

— Anc. pharm. *Terre de Lemnos*. Matière solide, rougeâtre, que l'on préparait avec le fruit du baobab, et qui était employée comme astringent.

— Syn. simpl. Le globe. Cybèle. || Argile. || Sol, champ, plaine, campagne.

— Périphr. Le sein, les flancs, les entrailles, la ceinture de la terre, le terrestre séjour, le globe, le séjour des humains. Dans le style badin, la machine ronde, le globe sublunaire.

> *La terre* sans ruisseau, sans culture,
> N'y voit pas une fleur émailler sa ceinture.
> (BAOUR-LORMIAN.)

— Syn. comp. TERRE, TERROIR, TERRAIN, TERRITOIRE. *Terre* se dit de la terre en général; *terroir*, de la terre en tant qu'elle produit des fruits; *terrain*, d'un espace de terre considéré par rapport à son usage, à sa destination; *territoire* est l'espace dans lequel s'exerce un district, une juridiction.

TERRÉ, ÉE. part. pass. du v. Terrer. S'emploie adjectiv. Arbre terré. Etoffe terrée. Du sucre terré.

TERRE-À-TERRE. s. m. Manég. Sorte de galop du cheval, composé de deux temps et de deux pistes. Le terre-à-terre est une allure artificielle. || Pl. des *terre-à-terre*.

— Chorégr. Pas de danse qui s'exécute sans sauter, en rasant la terre avec les pieds.

— Fig. Cet ouvrage n'offre rien d'élevé, rien de saillant, rien d'original, c'est un terre-à-terre continuel.

TERREAU. s. m. (rad. *terre*). Hortic. Terre mélangée de fumier décomposé, dont on fait des couches dans les jardins. Couche de terreau. Répandre du terreau sur des planches de salade.

— Se dit quelquefois de la terre naturelle qui constitue, à des profondeurs inégales, la couche la plus extérieure du globe, et que l'on nomme aussi *humus*, ou *terre franche*, *terre végétale*. Cette lave est stérile et n'est couverte que de très-peu de *terreau*. (Buff.) La nature répand leurs semences sur toute l'étendue de son domaine; sa main libérale la confie au *terreau* qui les nourrit, au vent qui les disperse. (Deleuze.)

TERREAUDÉ ou TERREAUTÉ, ÉE. part. pass. du v. Terreauder. S'empl. adjectiv.

TERREAUDER ou TERREAUTER. v. a. 1re conj. (rad. *terreau*). Hortic. Améliorer une terre avec du terreau. || Couvrir de terreau les racines d'une plante.

— Absol. Terreauder avec le crible. Terreauder avec la main. On doit terreauder avant que la graine ait levé.

— SE TERREAUDER OU TERREAUTER. v. pron. Être terreauté. Certains repiquages doivent se terreauder.

TERRECRÊPE. s. f. Bot. Nom vulgaire d'une espèce de scorsonère.

TERRE-DE-FEU. Géogr. Groupe d'îles au nombre de onze grandes et plus de vingt petites, situé à l'extrémité méridionale de l'Amérique, séparé de la Patagonie par le détroit de Magellan, et de l'île des États par celui de Lemaire. Découverte par Magellan en 1520, la Terre-de-Feu a été ainsi nommée par ce célèbre [illegible] pendant la nuit, et qu'il attribua à des volcans.

TERRÉE. s. f. Agric. Petite pièce de terre exhaussée par ce qu'on retire de fossés larges et profonds qui l'entourent.

TERRE-FERME. s. f. Géogr. Ancien nom de la partie méridionale de l'Amérique du Sud. Elle forme aujourd'hui la Colombie.

— S'est dit aussi des provinces continentales de la république de Venise, par opposition à Venise et aux îles. Les nobles de terre-ferme. || Aujourd'hui, on désigne encore ainsi le duché de Venise, la Lombardie vénitienne, le marquisat de Trévise, le Frioul et l'Istrie.

TERREGRADE. s. f. Anc. cout. Ce qui concerne les bornes, limites ou chemins. Matière de terregrade.

TERREIN. s. m. V. TERRAIN.

TERREMENT. s. m. Agric. Opération qui consiste à exhausser un bas-fonds habituellement immergé, au moyen de terres enlevées à des hauteurs, et qu'on fait charrier et déposer par les eaux.

TERRÈNE. s. f. Vieux mot qui signifiait Poterie, faïence.

TERRE-NEUVE. Géogr. Grande île de l'Amérique septentrionale anglaise, comprise dans la Nouvelle-Bretagne; superf., 600 kil. sur 275 de largeur moyenne; pop., 70,000 hab.; capitale, Saint-Jean. Climat froid; végétation chétive; pêche considérable.

— *Banc de Terre-Neuve*. Vaste banc de sable dans l'Atlantique, à l'E. et au S.-E. de l'île de Terre-Neuve; plus de 1,000 kil. de long sur 800 de large. C'est sur ce banc que se fait la pêche de la morue.

— *Chiens de Terre-Neuve*. Belle race de chiens à poils soyeux originaire de Terre-Neuve: ils sont remarquables par leur grande taille, leur force, ainsi que par leur habileté à nager. || substantiv. On dit aussi *un terre-neuve* pour Un chien de Terre-Neuve.

TERRE-NEUVIER. Pêcheur qui va à la pêche de la morue sur le banc de Terre-Neuve.

— Se dit aussi des navires qui servent à cette pêche. Equiper un terre-neuvier. S'embarquer sur un terre-neuvier.

— adjectiv. dans le dernier sens. Bâtiment terre-neuvier. Navire terre-neuvier.

TERRE-PLAIN. s. m. V. TERRE-PLEIN, orthographe de l'Académie.

TERRE-PLEIN. s. m. Fortif. Surface plate et unie d'un amas de terres rapportées servant à fortifier une place. Le terre-plein d'un chemin couvert. Le terre-plein d'un rempart. Le terre-plein d'un bastion. || Pl. des *terres-pleins*.

— Terrain élevé et soutenu par des murailles, soit qu'il fasse partie d'une fortification, soit qu'il ait tout autre usage. Se retrancher derrière un terre-plein. Le terre-plein du Pont-Neuf, à Paris.

TERRE-NOIX. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des ombellifères. La racine de la terre-noix est tuberculeuse et d'un goût approchant de celui de la châtaigne. On la mange dans beaucoup de localités sous le nom de *suron*.

TERRER. v. a. 1re conj. (rad. *terre*). Agric. et hortic. Mettre de la nouvelle terre au pied d'une plante. Terrer un arbre, une vigne. Terrer des rosiers, des pieds d'œillets.

— Répandre de la terre sur les prairies et les gazons.

— Reporter dans le haut d'une propriété en pente la terre que les eaux ont entraînée en bas.

— Techn. *Terrer une étoffe*. La glaiser, l'enduire de terre à foulon pour la dégraisser. || *Terrer du sucre*. Le blanchir en couvrant d'une terre grasse le fond des formes où on le fait purger. || *Terrer un artifice*. En garnir la gorge de poussière, de terre.

— TERRER. v. n. Se loger, se cacher sous terre. Se dit en parlant de certains animaux. Un renard, un blaireau, un lapin qui terre. Le lièvre ne terre pas.

— SE TERRER. v. pron. Être terré, couvert de terre. La vigne se terre quelquefois. Le sucre se terre avant d'être mis en forme.

— S'emploie dans le même sens que le neutre, en parlant des animaux qui se logent sous terre. Un renard qui se terre.

— Art milit. Se mettre à couvert du feu de l'ennemi par des travaux de terre. Se terrer contre la batterie d'une place.

TERRESTRE. adj. des 2 g. (du lat. *terrestris*). Qui appartient, qui a rapport à la terre; qui vient de la terre. Ce corps terrestre. *Les* animaux terrestres. Vapeurs, exhalaisons terrestres. Quel est donc l'homme heureux sur la terre? c'est un cœur à qui la mort n'ôte rien que l'embarras du corps *terrestre* qui l'éloignait de Dieu. (Mass.) Les harmonies animales des plantes marines ne sont pas moins admirables que les *terrestres*. (B. de St-P.) En cessant d'être social, l'homme cesserait d'être puissant; l'amour, qui l'élève au ciel, lui ferait perdre jusqu'à son empire *terrestre*. (A. Mart.)

— *Paradis terrestre*. Lieu de délices où Dieu plaça Adam et Eve après qu'il les eut créés. || Se dit fig. d'un lieu délicieux, d'un pays fertile, abondant. Ce jardin est un paradis terrestre. Cette île est un vrai paradis terrestre. Je commence à m'apercevoir que je cherche le paradis *terrestre* à la suite de Jésus-Christ, au lieu de chercher la montagne des Olives, par où il [illegible]

— Poétiq. *Le terrestre séjour*. La terre que nous habitons.

> Ainsi tout doit finir; ainsi moi-même un jour
> Il me faudra quitter le terrestre séjour. (B.-Lorm.)

— Relig. chrét. Se dit par opposition à Spirituel et à Éternel. Agir par des vues terrestres. N'avoir que des sentiments terrestres, des pensées toutes terrestres. L'âme chrétienne se dépouille de ce qu'il y a de *terrestre* même dans les affections les plus innocentes. (Boss.) On vit tomber de leur propre poids ces maximes fatales à l'erreur, qui ne devaient plus servir à aucun office humain et *terrestre*. (Fléch.) Les Germains croyaient voir quelque chose de céleste dans une beauté; la jeune vierge n'a rien de *terrestre*. (Boiste.)

— Bot. Se dit d'une plante qui croît sur la terre sèche. Agaric terrestre.

— TERRESTRES. s. m. pl. Zool. Nom donné à une section de la classe des mammifères, à une section de celle des oiseaux, à une famille de crustacés isopodes et à une famille de gastéropodes pulmonés, divisions qui toutes comprennent des animaux qui vivent sur la terre.

TERRESTRÉITÉ. s. f. Scolast. Qualité de ce qui est terrestre. Esprits dégagés de toute terrestréité.

— Au pl. Anc. chim. Parties les plus grossières d'une substance, d'une liqueur.

TERRÈTE. s. f. Bot. Un des noms vulgaires du lierre terrestre.

TERRE-TREMBLE. s. m. S'est dit pour Tremblement de terre.

TERREUR. s. f. (du lat. *terror*). Epouvante; émotion profonde causée par la présence ou simplement l'annonce, la peinture d'un grand mal, d'un grand danger. Etre saisi, glacé de terreur. Répandre partout la terreur. Remplir de terreur. Faire régner la terreur dans un pays, dans une ville. Jeter la terreur parmi les ennemis. Sa présence a dissipé toutes les terreurs. La *terreur* et la désertion se mettent dans les troupes des ennemis. (Boss.) Dans le camp du prince de Condé, on ne connaît point les vaines *terreurs* qui fatiguent et rebutent plus que les véritables. (Id.) Nos flottes portaient au loin la *terreur* et la victoire. (Mass.) Il se répand autour des trônes certaines *terreurs* qui empêchent de parler aux rois avec liberté. (Fléch.) Repoussez une injuste *terreur*. (Rac.) Le grand intérêt qui règne dans ce dernier acte, la *terreur* de cette situation et le grand nom de Corneille, couvrent ici tous les défauts. (Volt.) En approchant des forêts du temple d'Ammon, l'âme était saisie d'une *terreur* mélancolique. (A. Mart.)

> Chaque pas qui l'engage en ces routes secrètes
> Eveille autour de lui les *terreurs* inquiètes.
> (G. FABCY.)

— *Il remplit tout de la terreur de son nom*. Se dit d'un conquérant dont le nom seul imprime la terreur. || *Il est la terreur des ennemis*. Se dit d'un grand capitaine. || *Il est la terreur des coupables*. Se dit d'un juge intègre, sévère.

— *Terreur panique*. Terreur subite et sans fondement. V. PANIQUE. Vous écoutez une *terreur* panique, et nous nous opposerions vainement à votre dessein; il faut donc vous satisfaire. (Le Sage.)

— Hist. *La terreur*. Se dit absol. de l'époque de la Révolution française pendant laquelle le parti jacobin se maintint au pouvoir, en couvrant la France de ruines, de prisons et d'échafauds. La terreur ou le règne, le régime de la terreur dura depuis le 31 mai 1793 jusqu'au 27 juillet 1794 (9 thermidor), et coûta la vie à des milliers de victimes de tout âge et de tout sexe. Cependant quelques historiens donnent à la terreur une date plus ancienne, et la prolongent jusqu'à un terme plus récent.

— Myth. anc. *La Terreur*. V. TERROR.

TERREUX, EUSE. adj. (rad. *terre*). Mêlé de terre. Métal terreux. Sable terreux. Ce banc de tourbe qui renferme les coquilles est continuellement *terreux*. (Buff.)

— *Goût terreux, odeur terreuse*. Goût de terre, odeur de terre.

— Qui est sali de terre, de crasse, de poussière. Visage terreux. Avoir les mains terreuses, toutes terreuses.

— *Avoir le visage terreux*. Signifie aussi Avoir un visage jaune, défait, avoir le visage d'un moribond.

— Minér. Se dit d'une substance qui ressemble à une terre durcie. Strontiane sulfatée terreuse.

— Lapid. Qui est couleur de terre. Brillant terreux. Pierres terreuses.

— Peint. *Couleur terreuse*. Couleur terne, qui n'a aucune transparence.

TERRIBILITÉ. s. f. Qualité de ce qui est terrible. Il y a là-dessous une *terribilité* cachée. (Balz.) Mot de la création d'Amelot de la Houssaye, et qui n'a pas été adopté.

TERRIBLE. adj. des 2 g. (du lat. *terribilis*). Qui cause de la terreur, qui est propre à causer de la terreur. Fléau terrible. Un bruit terrible. Un cri terrible. Homme d'un aspect terrible. Quel moment terrible. S'il faut des coups de surprise à nos cœurs enchantés de l'amour du monde, celui-ci est assez grand et assez *terrible*. (Boss.) Elle a vu plus d'une fois la mort dans son plus *terrible* appareil, sans en être émue. (Fléch.) Comptez, si vous pouvez, ceux de vos proches qu'une mort *terrible* a surpris tout d'un coup sans préparations, sans repentir. (Mass.) Les sites les plus *terribles* nous [illegible] (B. de St-P.) La vue de cette aimable personne exposée à un si *terrible* danger nous remplit de douleur et de désespoir. (Id.)

> Et toi dont le courroux veut engloutir la terre,
> Mer *terrible*, en ton lit que ta main te resserre.
> (L. RACINE.)

— Se dit aussi des personnes, des animaux. C'est là que Louis avait des ennemis plus *terribles* que ceux que l'Europe entière pourrait armer contre lui. (Boss.) Vous faites bien sentir, ô Seigneur, que vous êtes plus *terrible* quand vous dissimulez ici-bas avec les outrages des pécheurs. (Mass.) Les bergers, témoins de ma victoire, voulurent que je me revêtisse de la peau de ce *terrible* animal. (Fén.)

— *Terrible à*. Il devint *terrible* à ses ennemis. (Acad.) Ce héros si *terrible* au reste des humains. (Rac.)

— *Terrible dans.* Alexandre était *terrible* dans sa colère. (Montesq.)

— Fig. Etrange, étonnant dans son genre, extraordinaire. Un travail terrible. Une terrible aventure. Jouer un jeu terrible. Faire une terrible dépense. Il fait un temps terrible. Mais un grand seigneur méchant homme est une *terrible* chose. (Mol.) Cette objection serait *terrible* si elle était juste. (J.-J. Rouss.) C'est une *terrible* affaire que de s'engager, par contrat, d'aimer. (Bussy-Rab.)

Faut-il que l'amour-propre aveugle les esprits
D'une si *terrible* manière? (La Font.)

— *C'est un terrible homme.* Se dit aussi fam. d'un homme importun, fatigant.

— Ironiq. C'est un terrible faiseur de vers. C'est un terrible harangueur. C'est un terrible chanteur. Quel terrible complimenteur !

— Chez les francs-maçons. *Frère terrible.* Se dit de celui qui préside aux épreuves auxquelles on soumet les récipiendaires.

— Géogr. *Mont Terrible.* Montagne de Suisse (Berne), au S.-E. de Porentruy, 747 mètres de haut. Le vrai nom est mont *Terri.* ‖ *Département du mont Terrible.* Département français formé, sous la République, des principautés de Monthéliard et de Porentruy. Il a été partagé depuis entre le canton de Berne et le département du Doubs.

TERRIBLEMENT. adv. De manière à inspirer de la terreur. Un fou qui roule terriblement les yeux. Un taureau qui mugit terriblement. Il tonnait terriblement. Alors la licence excessive ou la patience poussée à l'extrémité menacent *terriblement* les maisons régnantes. (Boss.)

— Fam. Extrêmement, excessivement. Parler terriblement. Gagner, perdre terriblement. Homme terriblement ennuyeux. Enfant qui mange terriblement. Il pleuvait terriblement. Je l'ai grondé *terriblement.* (Volt.)

TERRICOLE. adj. des 2 g. (ét. lat., *terra*, terre; *colo*, j'habite). Hist. nat. Qui habite la terre; qui vit sur la terre ou dans la terre. ‖ TERRICOLES. s. m. pl. Entom. Groupe de la tribu des tipulaires, comprenant ceux de ces diptères qui déposent leurs œufs dans la terre.

TERRIEN, ENNE. adj. (rad. *terre*). S'est dit pour Terrestre. La considération de la nature nous fait dédaigner les choses basses et *terriennes.* (Mont.)

— Féod. *Chevalier terrien.* Celui qui tient un fief dans sa mouvance.

TERRIEN, ENNE. s. Celui, celle qui possède beaucoup de terres. Il n'est guère usité que dans cette locution, *grand terrien*, seigneur qui possède plusieurs terres. Peu usité.

— *Grand terrien* s'est dit aussi d'un prince dont la domination s'étend sur beaucoup de pays. Charles-Quint était un des plus grands terriens de l'Europe. Cette acception est encore moins usitée que la précédente.

TERRIER. adj. m. (rad. *terre*). Féod. *Papier terrier.* Registre contenant les noms de ceux qui relèvent d'une seigneurie, les droits, cens et rentes qu'ils doivent. Le papier terrier de tel duché, de telle baronnie. Faire, dresser un papier terrier.

— Chass. *Chien terrier*, ou substantiv. *terrier.* Basset, chien propre à la chasse des lapins, des renards, etc. Peu usité maintenant. On dit *basset.*

TERRIER. s. m. Anc. cout. Juge d'un territoire.

— Féod. Carte topographique d'une seigneurie et de tous les fiefs qui en relevaient. ‖ Papier terrier. V. TERRIER. adj. m. ‖ *Lettres de terrier.* Lettres qu'on obtenait en chancellerie, à l'effet de contraindre tous les vassaux et sujets à représenter leurs titres et passer une nouvelle reconnaissance.

— Hist. Se disait autrefois, en certains lieux, des Représentants des droits de la communauté. A Lyon, dans la nomination des échevins, les deux anciens qui devaient sortir et qui donnaient les premiers leurs suffrages pour l'élection des nouveaux étaient nommés *terriers.*

— Commun. rel. Se disait, dans les monastères, du religieux chargé du recouvrement des cens et autres droits.

— Chass. *Terrier.* Chien basset. V. TERRIER. adj.

— Ornith. Nom vulgaire du grimpereau de [illegible]

TERRIER. s. m. Trou, cavité souterraine que certains animaux se creusent pour s'y retirer. Terrier de lapin. Terrier de renard, de blaireau. Terrier de taupe. Renard qui s'est retiré au fond de son terrier. Lapin qui vient mourir dans son terrier.

Au sortir d'un *terrier*, deux chiens aux pieds agiles
L'étranglèrent du premier bond. (La Font.)

— Fig. et fam. *Se retirer dans son terrier.* Vivre dans une retraite profonde. ‖ *Aller mourir dans son terrier.* Aller mourir dans sa maison, dans son pays natal.

TERRIÈRE. s. f. S'est dit autrefois des terriers de renards, de lapins, etc.

— Agric. Lieu d'où l'on tire de la terre.

TERRIFICATION. s. f. (pr. *ter-ri-fi-ca-cion*). Anc. chim. Assemblage des parties terreuses dans la fermentation.

TERRIFIÉ, ÉE. part. pass. du v. Terrifier. S'empl. adjectiv. Il fut terrifié en apprenant cette nouvelle.

TERRIFIER. v. a. 1re conj. (ét. lat., *terra*, terre; *facere*, faire). Anc. chim. Convertir en terre.

— SE TERRIFIER. v. pron. Être terrifié.

TERRIFIER. v. a. 1re conj. (du lat. *terrificare*). Néol. Frapper de terreur, épouvanter.

TERRIFORE. adj. des 2 g. (ét. lat., *terra*, terre; *foro*, je perce). Hist. nat. Qui fait des trous dans la terre. ‖ TERRIFORES. s. m. pl. Entom. Section de la famille des hyménoptères, comprenant ceux de ces insectes qui font des trous dans la terre pour y déposer leurs œufs.

TERRIGÈNE. adj. des 2 g. (ét. lat., *terra*, terre; *genus*, race). Myth. lat. Enfant de la terre. On le dit des Géants et des Titans. Les frères terrigènes.

TERRINE. s. f. (rad. *terre*). Vaisseau de terre rond, et qui va en s'élargissant par le haut. Terrine à mettre du lait. Savonner dans une terrine.

— Ce qui est contenu dans une terrine. Acheter une terrine de lait, une terrine de crème.

— Art culin. *Pâté de terrine*, ou simplement *terrine.* Viande cuite dans une terrine, et que l'on conserve pour être mangée froide. Terrine de poularde et jambon. Terrine de lièvre. Terrine de foies gras aux truffes. Terrine de perdreaux aux truffes. Les terrines de foies de canards de Toulouse et celles de Nérac, qui sont garnies de perdreaux aux truffes, ont une juste réputation. Terrine à l'ancienne mode. Terrine du Louvre.

— Anc. chim. *Terrine de départ.* Sorte de vase dont on se servait dans les opérations chimiques et les préparations pharmaceutiques.

TERRINÉE. s. f. (rad. *terrine*). Plein une terrine, autant qu'il en peut tenir dans une terrine. Manger une terrinée de lait.

TERRIR. v. n. 3e conj. (rad. *terre*). Se dit des tortues qui viennent sur le rivage en certains temps, et après avoir fait un trou dans le sable, y pondent leurs œufs, puis les recouvrent.

— Mar. Arriver en vue d'une terre. Un navire qui territ à tel endroit.

— Pêch. Se dit des poissons, lorsque par un temps chaud ils s'approchent de la terre. Il fait très-chaud, le poisson territ.

TERRITÈLE. adj. des 2 g. (ét. lat., *terra*, terre; *tela*, toile). Entom. Qui file des toiles sur la terre. ‖ TERRITÈLES. s. f. pl. Famille d'araignées fileuses qui tendent leurs toiles sur la terre pour y saisir leur proie.

TERRITOIRE. s. m. (rad. *terre*). Étendue de terre qui dépend d'un royaume, d'une principauté, d'une province, d'une ville, d'une juridiction, etc. Territoire étendu. Vaste territoire. Les productions de notre territoire. Bannir quelqu'un du territoire français. Un juge ne doit pas donner de sentence hors de son territoire. Le fils d'un bourgeois naissait bourgeois comme son père, s'il naissait hors du *territoire.* (J.-J. Rouss.)

— *Donner, prêter territoire.* Se dit d'un évêque qui, dans son diocèse, permet à un autre évêque de faire certaines fonctions épiscopales.

— Syn. comp. TERRITOIRE. TERRE. TERRAIN. TERROIR. V. TERRE.

TERRITORIAL, ALE. adj. Qui concerne, qui comprend le territoire. Impôt territorial. Propriété territoriale.

— Hist. fr. *Assignats territoriaux.* Nom sous lequel les assignats furent créés par l'Assemblée nationale, le 19 décembre 1789. ‖ *Mandats territoriaux.* Nom d'un genre d'obligation publique crée sous le Directoire, le 18 mars 1796. Les mandats territoriaux, s'élevant à une somme de 2,400 millions, furent donnés en échange des assignats, mis hors de cours.

TERRIVOME. adj. des 2 g. (ét. lat., *terra*, terre; *vomere*, vomir). Géol. Qui vomit de la fange ou du limon. Se dit de certains volcans. Les salses sont des volcans terrivomes.

TERROIR. s. m. (rad. *terre*). Terre considérée par rapport à ses produits. Bon terroir. Terroir fertile. Terroir stérile. Terroir gras, humide. Terroir sec, aride, pierreux. Ce terroir est très-ingrat. Le terroir de ce département est bon pour les blés, bon pour les vignes.

— *Vin qui sent le terroir, qui a un goût de terroir.* Vin qui a un certain goût, une certaine odeur, qui vient de la qualité du terrain.

— Fig. *Il sent le terroir.* Il a les défauts [illegible] [illegible] aux gens de son pays. C'est un honnête homme, mais il sent le terroir. ‖ *Sentir le terroir.* Se dit aussi en parlant des ouvrages d'esprit, quand ils ont les défauts qu'on peut attribuer aux habitudes du pays de l'auteur.

— Syn. comp. TERROIR. TERRE. TERRAIN. TERRITOIRE. V. TERRE.

TERROR. Myth. rom. Le dieu de la terreur, compagnon de Tisiphone; il habitait à l'entrée du Tartare. Quelques auteurs le supposent fils de Mars et et de Vénus, et l'un des auriges du dieu de la guerre. Les Grecs l'appelaient *Deimos*, et lui donnaient pour frère *Phobos.* V. PHOBOS.

TERRORIFIER. v. a. 1re conj. (du lat. *terror*, terreur; *fieri*, devenir). Néol. Frapper de terreur, épouvanter. On dit mieux *terrifier.* V. TERRIFIER.

TERRORISÉ, ÉE. part. pass. du v. Terroriser. S'empl. adjectiv.

TERRORISER. v. a. et n. 1re conj Hist. Etablir le système de la terreur; soumettre au régime de la terreur.

TERRORISME. s. m. (rad. *terreur*). Hist. Système, régime de la terreur qui a pesé sur la France pendant une partie de la Révolution.

TERRORISTE. s. m. Hist. Partisan, agent du système de la terreur. Les terroristes ont décimé la France.

TERROUER. s. m. S'est dit pour Sol, territoire.

TERRURE. s. f. (rad. *terre*). Agric. Action de terrer les vignes. On dit aussi TERRAGE. V. ce mot.

TERS, ERSE. adj. (du lat. *tersus*). Propre, net, bien nettoyé. Vieux et inusité.

TERSANNÉ-ÉMINI. s. m. Hist. ott. Intendant de l'amirauté.

TERSANNÉ-KEHAYA. s. m. Hist. ott. Intendant des galères.

TERSER. v. a. 1re conj. V. TERCER.

TERSER. v. a. 1re conj. (du lat. *tersus*, part. pass. de *tergere*). S'est dit pour Essuyer, frotter, nettoyer.

TERSET. s. m. Agric. Houe à large fer et à manche court.

TERSINE. s. f. Ornith. Genre d'oiseaux de l'ordre des passereaux, famille des baccivores, renfermant un genre confondu par quelques auteurs avec les cotingas.

TERTIADE. adj. des 2 g. V. TERCIADE.

TERTIAIRE. adj. des 2 g. (pr. *ter-ci-è-re*; du lat. *tertiarius*; rad. *tertius*, troisième). Didact. Qui occupe le troisième rang.

— Géol. Se dit collectivement de tous les terrains situés au-dessus de la craie, quoiqu'ils ne soient pas tous à beaucoup près du même âge.

— *Période tertiaire.* Troisième période géologique. ‖ *Terrain tertiaire.* Terrain formé pendant cette période.

— Bot. *Pédoncule tertiaire.* Second degré de ramification d'un pédoncule composé. ‖ Se dit aussi du rameau de la branche qu'émet ce pédoncule.

TERTIANAIRE. adj. des 2 g. (pr. *ter-ci-a-nè-re*). Méd. Qui est relatif à la fièvre tierce. Peu usité.

TERTIO. adv. lat. (pr. *ter-ci-o*). Mot latin qui signifie Troisièmement, et qui s'emploie pour désigner le troisième article d'une série (3°), quand on a commencé à compter par *primo*, *secundo.*

TERTO. s. m. Métrol. anc. Mesure linéaire de l'Egypte. V. ZARETH.

TERTRE. s. m. Eminence de terre dans une plaine; monticule. Tertre élevé. Tertre couvert de gazon. Maison située sur un tertre. S'asseoir sur un tertre. Ce qui restait de seigneurs dans le quartier royal s'était approché du cardinal, qui, à vingt pas du roi, était assis sur un petit *tertre* de gazon façonné en banc par les soldats. (De Vigny.) Il s'approcha de moi, et vint se reposer sur le *tertre* où j'étais assis. (B. de St-P.)

— Se dit quelquefois des éminences qui recouvrent une sépulture. On n'a point élevé de marbres sur leurs humbles *tertres* ni gravé d'inscriptions à leurs vertus. (B. de St-P.) Parmi les plantes, la mauve rampante avec ses fleurs rayées de pourpre, et l'asphodèle avec sa longue tige garnie de belles fleurs blanches ou jaunes, se plaisent à croître sur les *tertres* funèbres. (Id.)

— Techn. Espèce d'établi sur lequel les tanneurs font les tourbes ou mottes de vieux tan.

TERTULLIANISME. s. m. Hist. relig. Hérésie, opinion des Tertullianistes.

TERTULLIANISTE. s. m. Hist. relig. Partisan de Tertullien, après l'adhésion de celui-ci aux opinions montanistes.

TERTULLIEN. Docteur de l'Eglise, né vers 160 à Carthage, mort en 245. D'abord païen, il se convertit au christianisme, reçut les ordres sacrés, et donna l'exemple de toutes les vertus. Plus tard cependant il embrassa le montanisme, et y renonça pour fonder lui-même une secte nouvelle, qui eut peu de durée.

TÉRUEL. Géogr. Ville d'Espagne (Saragosse), chef-lieu de la province, sur le Guadalaviar, à 140 kil. de Saragosse; 7,550 hab.

[illegible] trol. Anc. poids et monnaie des Romains, qui valait trois onces, ou le quart de l'as et du denier. V. QUADRANS.

TERVAGANT. s. m. Croy. pop. V. TERMAGANT.

TERZE. s. m. Anc. t. milit. Nom que l'on a donné à des corps espagnols, hollandais, italiens, de la force d'un gros régiment. On écrit aussi *Terce.* V. ce mot.

TERZETTO. s. m. Musiq. Petit trio.

TES. Pluriel de l'adjectif possessif *Ton*, *ta.* V. TON.

TESA. s. f. Métrol. Mesure de longueur de Turin, valant 5 pieds, ou m. 1,7125.

TESCARET. s. m. Comm. Certificat des douanes du Levant, pour justifier que les droits d'entrée ont été payés. On dit aussi *Theskéré.*

TESCATILPUTZA. Myth. mex. Nom d'une ancienne divinité du Mexique. Sa fête, qui consistait en une espèce de jubilé, se célébrait tous les quatre ans.

TESCHDID. s. m. (littéral., *corroboration*). Gramm. or. Signe que les Arabes placent au-dessus d'une consonne, pour indiquer qu'elle doit être redoublée.

TESCHEN. Géogr. Ville des Etats autrichiens (Moravie), ch.-l. de cercle, à 29 kil. S.-E. de Mœhrisch-Ostrau; 5,000 hab. On dit quelquefois *Tiessin.*

— *Duché* ou *principauté de Teschen.* Un des duchés entre lesquels se partageait autrefois la Silésie. Après la réunion de ce pays à l'Autriche, les titres de *duc de Teschen*, *duc de Saxe-Teschen*, ont encore subsisté.

— Hist. *Traité de Teschen.* Paix conclue à Teschen, entre l'Autriche et la Prusse, le 13 mai 1779, par la médiation de la France et de la Russie, qui réglèrent le partage de la Silésie.

TESCHRIFATDJI. s. m. Hist. ott. Grand-maître des cérémonies.

TESÉE. s. f. S'est dit pour Toise, longueur d'une toise.

TÉSER. v. a. et n. 1re conj. Vieux mot qui signifiait Bander un arc, tirer de l'arc. On disait aussi *Tésir.*

TÉSIN. Géogr. Rivière qui naît en Suisse, au mont St-Gothard, sépare les Etats sardes d'avec le royaume lombardo-vénitien, et se jette dans le Pô près de Pavie. Cours, 154 kil.

— *Canton du Tésin.* Le dix-huitième de la confédération suisse; superf., 95 kil. sur 55; pop., 108,000 hab., presque tous Italiens et catholiques; ch.-l. Lugano. Pâturages magnifiques; nulle industrie.

— Hist. *Bataille du Tésin.* Victoire remportée par le général Murat sur les Autrichiens, le 31 mai 1800.

TÉSIR. v. a. et n. 2e conj. V. TÉSER.

TESMOIGNER. v. a. et n. 1re conj. Ancienne orthographe du mot Témoigner. V. TÉMOIGNER.

— *Tesmoigner quelqu'un.* Signifiait, Rendre un bon témoignage sur son compte.

TESMOING. s. m. Ancienne orthographe du mot Témoin.

TESQUES. s. m. pl. (du lat. *tesqua*, dérivé du gr. δάσκιος, ombragé). Antiq. rom. Lieux agrestes, consacrés à quelque divinité champêtre. ‖ Lieux où les augures venaient établir une enceinte, pour consulter le vol des oiseaux.

— *Tesques* s'est dit autrefois, dans quelques parties de la France, de certaines terres vagues.

TESSARACONDACTYLE. adj. des 2 g. (ét. gr., τεσσαράκοντα, quarante; δάκτυλος, doigt). Zool. Qui a quarante doigts.

TESSARIE. s. f. (du nom de *Tessari*, botaniste ital.). Bot. Genre de plantes de l'ordre des synanthérées, famille des vernoniées, renfermant deux arbrisseaux du Pérou, qui se plaisent au bord des eaux.

TESSARTHRONIE. s. f. (ét. gr., τέσσαρες, quatre; ἄρθρον, article.) Bot. Genre de plantes cryptogames que l'on trouve à la surface des corps plongés dans les eaux douces et tranquilles.

TESSEAUX. s. m. pl. Anc. mar. S'est dit autrefois des barres de hunes.

TESSELITE. s. f. Minér. Minéral des îles Féroé, qui n'est autre chose qu'une combinaison de silicate de chaux et de silicate de potasse.

TESSELLE. s. f. Constr. Morceau de marbre carré, qui entre dans la composition d'un pavé.

TESSELLÉ, ÉE. adj. Constr. Qui est disposé par carreaux, comme un damier. Ouvrage tessellé.

TESSÉRAIRE. s. m. (rad. *tessère*.) Ant. milit. Officier des armées romaines qui, ayant reçu la tessère du général ou du tribun militaire, la distribuait dans les postes.

TESSÈRE. s. f. (du lat. *tessera*). Antiq. rom. Petite tablette d'ivoire ou de métal, qui reçoit diverses dénominations selon son usage particulier.

— *Tessère hospitale.* Tablette que ceux qui contractaient ensemble les liens de l'hospitalité brisaient pour en prendre chacun la moitié. ‖ *Tessère à jouer.* Dé. ‖ *Tessère militaire.* Tablette qui, dans les armées romaines, servait à la transmission du mot d'ordre. ‖ *Tessère théâtrale.* [illegible] d'entrée dans les théâtres, et qui contenait l'indication de la place destinée à celui qui en était porteur. ‖ *Tessère judiciaire* ou *votive.* Tablette dont on se servait pour voter. V. TABLETTE. ‖ *Tessère frumentaire* ou *numéraire.* Celle dont on se servait pour les distributions de vivres et d'argent au peuple romain. ‖ *Tessère gladiatoriale.* Celle qu'on donnait aux gladiateurs, en attestation de leur victoire.

TESSÉRÉ, ÉE. adj. Vieux mot qui signifiait fait en mosaïque.

TESSIN. Géogr. V. TÉSIN.

TESSON. s. m. Débris de bouteille cassée, de vase de terre ou de faïence cassé. Un tesson de bouteille, d'assiette. Un amas de tessons. Se blesser, se couper en marchant sur un tesson. On dit aussi *têt.*

— Agric. Sorte de bêche concave.

— Mamm. V. TAISSON.

TESSU. s. m. S'est dit pour Tissu.

TESSULAIRE. adj. des 2 g. Minér. Qui se rapporte au cube.

— *Système tessulaire.* Ensemble de toutes les

formes dérivées du cube et de l'octaèdre régulier, et qui possèdent les propriétés générales de ces solides.

TESSURE. s. f. Pêch. Se dit de plusieurs pièces d'appelets, jointes les unes au bout des autres.

TEST. s. m. S'est dit pour le Crâne. La couture du *test*. (Mont.)

TEST. s. m. (pr. *tes-te ;* du lat. *testa*). Hist. nat. Enveloppe solide et calcaire qui protége le corps mou d'un très-grand nombre d'animaux invertébrés, comme les mollusques à coquille et les crustacés.

— Se dit aussi, par extens., de la carapace des tortues, et de la cuirasse des pangolins, des tatous, des crocodiles et de certains poissons.

— Bot. Pellicule, ordinairement lisse et écailleux, qui revêt la surface extérieure de la graine.

— Chim. et métall. Scarificateur ; vaisseau de terre dans lequel on fait en grand l'opération de la coupelle. On dit aussi *têt à vitrifier, têt à rôtir*, ou simplement *têt*.

TEST. s. m. (mot angl. qui signifie *épreuve*). Hist. mod. *Serment du test*. Serment auquel étaient tenus les fonctionnaires et officiers anglais ; il consistait à déclarer qu'on ne croyait pas à la transsubstantiation, et qu'on regardait comme une idolâtrie le culte de la sainte Vierge et des saints. En Ecosse, on y ajoutait la promesse d'être fidèle au roi régnant et aux lois du royaume.

— *Acte du test.* Acte du parlement d'Angleterre, de l'an 1672, selon les Bénédictins, et 1673, selon Larrey, qui ordonnait le serment du test. Cet acte avait pour but de reconnaître les catholiques cachés et de les éloigner des affaires. Il fut aboli en 1828.

TESTACÉ, ÉE. adj. (du lat. *testaceus ;* rad. *testa*, coquille). Hist. nat. Qui est recouvert d'une coquille, d'un têt. ‖ TESTACÉS. s. m. pl Classe de mollusques dont le corps est recouvert d'une coquille. ‖ On dit aussi, au sing., un testacé. L'huître, l'escargot est un testacé. Ce mot, qui eût pu s'appliquer aussi bien aux crustacés, à certains reptiles, à quelques zoophytes même, qu'aux mollusques à coquille, est assez vague, et se refuse à une formule générale quand on embrasse toute la série animale ; il doit être rejeté de la science, ou au moins disparaître de nos classifications.

TESTACÉE. adj. f. (du lat. *testa*, tesson). Se dit d'une petite colline qui se trouve à Rome, et qui est formée de débris de poteries.

TESTACÉIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *testa*, coquille ; *forma*, forme). Hist. nat. Qui a la forme d'une coquille.

TESTACELLE. s. f. (du lat. *testacella ;* dimin. de *testa*, coquille). Moll. Genre de mollusques de la famille des limacinées, ordre des pulmonaires, établi pour une espèce de limacine du midi de la France, qui est pourvue d'une très-petite coquille.

TESTACÉOGRAPHE. s. m. (ét., V. TESTACÉOGRAPHIE). Didact. Auteur d'une testacéographie.

TESTACÉOGRAPHIE. s. f. (du lat. *testaceus*, testacé, et du gr. γραφή, description). Didact. Description des testacés.

TESTACÉOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui appartient à la testacéographie.

TESTACÉOLOGIE. s. f. (du lat. *testaceus*, testacé, et du gr. λόγος, discours). Didact. Histoire des testacés.

TESTACÉOLOGIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui appartient à la testacéologie.

TESTACÉOLOGUE. s. m. (ét., V. TESTACÉOLOGIE). Didact. Celui qui s'occupe de testacéologie ; auteur d'une histoire des testacés.

TESTACITE. s. f. (rad. lat. *testa*, coquille). Foss. Coquille fossile en général.

TESTADON. s. m. Pêch. Piquet faisant partie des filets appelés petite et grande pentière.

TESTAMENT. s. m. (du lat. *testamentum ;* fait de *testari*, attester). Acte authentique par lequel une personne dispose pour le temps où elle n'existera plus, de tout ou partie de ses

lable. Testament nul. Testament fait, passé par-devant notaires. Faire, dicter son testament. Disposer de ses biens par testament. Donner, léguer une chose à quelqu'un par testament. Mettre une personne sur son testament, ne pas l'oublier dans son testament. Confirmer, révoquer un testament. Supposer un testament. Faire casser un testament. Ouvrir un testament. Exécuter un testament. C'était un conseil de régence qu'on lui demandait, afin de borner la puissance du régent ; il fit son *testament* sur ce principe. (Anquet.) Le seul mot de *testament* me fait tressaillir de douleur. (Mol.) Un vieillard opulent laissa par son *testament* toute sa fortune à une jeune harpiste qui, conduite par sa mère, lui avait procuré quelques heures seulement de récréation, pendant sa dernière maladie. (Breton.) Sentant que l'affaire deviendrait sérieuse, il envoya chercher deux notaires à Madrid, pour leur faire faire son *testament*. (Le Sage.) Cet homme m'a bien soufflé des *testaments*. (Id.)

— *Testament authentique* ou *solennel*. Celui qui est reçu par deux notaires en présence de témoins, ou par un notaire en présence de quatre témoins. ‖ *Testament olographe*. Celui qui est écrit, daté et signé de la main du testateur. ‖ *Testament mystique* ou *secret*. Testament écrit ou au moins signé par le testateur, et remis par lui clos et scellé à un notaire, en présence de six témoins. ‖ *Testament inofficieux*. Testament dans lequel le testateur ne fait aucune mention de quelqu'un de ses proches héritiers de droit. ‖ *Testament ab irato*. Celui qui est fait par un motif de haine, de ressentiment, de colère. ‖ *Testament militaire*. Testament fait à l'armée, sans toutes les formalités nécessaires aux autres testaments. ‖ *Testament maritime*. Celui qui est fait sur mer, avec des formalités restreintes, comme le testament militaire.

— *Testament de mort*. Déclaration volontaire d'un criminel après sa condamnation à mort. Peu usité. ‖ Se dit, par extens., de tout écrit qui atteste les derniers sentiments d'une personne. Cette lettre touchante est son testament de mort.

— *Testament politique*. Écrit politique attribué à certains hommes d'Etat, concernant les vues, les projets, les motifs qui ont dirigé ou qu'on suppose avoir dirigé leur conduite. Testament politique de Richelieu, de Colbert. Testament politique d'Albéroni.

— Prov. *Grande chère et petit testament*. L'homme prodigue laisse peu de bien à ses héritiers.

— *Ancien Testament*. Les livres saints qui ont précédé la venue de Jésus-Christ. ‖ *Le Nouveau Testament*. Les livres saints postérieurs à la naissance de Jésus-Christ. Ils se disent aussi en parlant de l'alliance de Dieu avec les hommes. L'Ancien *Testament* n'était que la figure du Nouveau. (Acad.) Tout est nouveau dans ce mystère ; c'est le Nouveau *Testament* de notre Sauveur, et on commence à y boire ce vin nouveau dont la céleste Jérusalem est transportée. (Boss.)

— Anc. jurispr. *Testament nuncupatif*. Testament qui se faisait de vive voix. A Rome, le testament nuncupatif devait être prononcé en présence de sept témoins.

— Diplom. Testament s'est dit, au moyen âge, de presque tous les genres de chartes. On disait, Testament de donation, de dot, de liberté ou de manumission, de vente, etc. Testament des rois, des évêques, des seigneurs, etc.

— Hist. ecclés. *Droit de testament*. Droit que les évêques se sont arrogé pendant longtemps, de disposer et de jouir, en pleine propriété, tantôt de la neuvième partie, tantôt même du quart des legs pieux d'un testament.

— Philol. *Testament des douze patriarches* ou *des douze fils de Jacob*. Ouvrage dont l'original grec se trouve dans plusieurs bibliothèques, et est même assez commun dans le Levant. On en ignore l'auteur.

TESTAMENTAIRE. adj. des 2 g. (rad. *testament*). Qui appartient, qui a rapport au testament.

— *Héritier testamentaire*. Héritier institué par testament. ‖ *Exécuteur testamentaire*. Celui qui est chargé de l'exécution d'un testament. ‖ *Disposition testamentaire*. Disposition contenue dans un testament.

— Législ. rom. *Loi testamentaire*. Loi portée par le dictateur Cornélius Sylla, qui prononçait la peine de mort contre les esclaves, et la déportation avec confiscation de biens contre les personnes libres, auteurs ou signataires de faux testaments.

TESTAMENTER. v. n. 1re conj. Faire son testament. Il a *testamenté* tout d'une autre manière. (Regn.) Ce mot, forgé par Regnard, n'a guère été employé que par lui.

TESTAMENTEUR. s. m. S'est dit pour Exécuteur testamentaire.

TESTARD, ARDE. adj. et s. Vieux mot qui signifiait Entêté, têtu.

TESTART. s. m. Archéol. Monnaie d'Angleterre, qui valait 18 deniers.

TESTATEUR, TRICE. s. (rad. *tester*). Celui, celle qui fait un testament. L'intention, la volonté du testateur. La testatrice l'a ordonné, l'a ainsi voulu. De quelque défiance qu'un *testateur* soit armé contre son héritier, si l'héritier sait bien se masquer, le *testateur* en est toujours la dupe. (Le Sage.) Elle ne pouvait charger de cette commission un homme plus

être un jour son ... avec plus d'intérêt que personne à m'écarter de la *testatrice*. (Id.)

TESTE. s. f. Ancienne orthographe du mot *tête*.

— *Juger de la teste de quelqu'un*. Être juge dans une affaire capitale. Il vous siéra bien de vouloir entreprendre de juger de la *teste* de celui par le moyen duquel vous avez l'autorité de juger tout le monde. (Mont.)

TESTÉ. part. pass. du v. n. Tester. Il est invariable.

TESTÉ, ÉE. part. pass. du v. a. Tester. S'empl. adjectiv.

TESTER. v. n. 1re conj (du lat. *testari ;* rad. *testis*, témoin, parce que, chez les Romains, les testaments devaient être faits devant des témoins). Faire un testament ; déclarer par un acte ce que l'on veut qui soit exécuté après sa mort. Mourir sans avoir testé. Etre privé de la faculté de tester. Je sortis vite pour faire ce qu'il m'ordonnait, laissant auprès de lui la dame Jacinthe, qui craignait encore plus que moi qu'il ne mourût sans *tester*. (Le Sage.

TESTER. v. a. 1re conj. Techn. Rétablir un peigne de tisserand, en substituant d'autres dents aux anciennes.

TESTI (Fulvio). Poëte italien, né à Ferrare en 1593, mort vers 1646, fut bibliothécaire d'Alphonse II, secrétaire d'État d'Alphonse III, et remplit diverses missions.

TESTICULAIRE. adj. des 2 g. Qui appartient au testicule. Cordon testiculaire. Vaisseaux testiculaires.

TESTICULE. s. m. (du lat. *testiculus ;* rad. *testis*, témoin, parce que les testicules rendent témoignage de la virilité). Anat. Nom donné à deux organes glanduleux, ovoïdes, contenus, chez l'homme et la plupart des mammifères, dans une poche cutanée, et destinés à sécréter le sperme. Ils sont formés par une membrane fibreuse et albuginée, et par une substance grise et mollasse, composée d'une multitude de canaux flexueux et entrelacés, qui sont les conduits séminifères. Le testicule droit. Le testicule gauche.

— Anc. anat. S'est dit de deux petites glandes rondes qui se trouvent dans le cerveau.

— Conchyl. Nom marchand d'une coquille du genre buccin.

— Bot. *Testicule de chien*. Nom vulgaire de l'orchis mâle.

TESTICULÉ, ÉE. adj. Zool. Qui est muni de testicules.

TESTIÈRE. s. f. (rad. *teste*). Armure dont on couvrait autrefois la tête du cheval de guerre.

TESTIF. s. m. Comm. Poil de chameau. Peu usité.

TESTIFIER. v. a. 1re conj. S'est dit pour Tester, attester.

TESTIMONIAL, ALE. adj. (du lat. *testimonialis ;* rad. *testimonium*, témoignage). Qui rend témoignage. Il n'est guère usité que dans ces locutions. *Lettres testimoniales*. Lettres qui rendent témoignage de la conduite, des mœurs de quelqu'un. *Preuves testimoniales*. Preuves par témoins. ‖ Au pl., *testimoniaux*.

TESTIMONIALEMENT. adv. Prat. D'une manière testimoniale, par témoins.

TESTON. s. m. (rad. *teste*). Archéol. Monnaie d'argent frappée sous Louis XII, en 1513, sur laquelle la tête du roi était représentée. Les testons, qui valaient 10 sous 2 deniers, s'élevèrent successivement jusqu'à 19 sous 6 deniers : ils furent mis hors de cours par Henri III.

— Monnaie d'argent d'Angleterre, de Henri VIII et d'Edouard III. Le teston valut successivement, 12, 9 et 6 deniers.

— *Teston rogné*. Se disait, fig., d'un ignorant, parce que les monnaies rognées n'ont plus de lettres ou de légende.

— Prov. *N'avoir pas un teston*. Être fort pauvre. ‖ *Avoir toujours le teston au gousset*. Avoir toujours de l'argent sur soi. ‖ *Ne valoir pas un teston*. Etre de vil prix. ‖ *Il ne donnerait pas un teston pour un quart d'écu*. Il y regarde de fort près.

— Par un mauvais jeu de mots. *Avoir l'âge d'un teston*. Avoir quinze ans.

— Métrol. Monnaie d'argent de Portugal, de 1799, valant fr. 0,62. ‖ Monnaie de Portugal, de 1802, valant fr. 0,61.

TESTONE. s. m. Métrol. Monnaie d'argent des Etats de l'Eglise. Le *testone de Rome* vaut fr. 1,84. ‖ *Le testone de Bologne* vaut fr. 1,60. ‖ Il y avait autrefois, dans différentes villes d'Italie, des *testoni* dont la valeur se rapprochait de ceux-ci.

TESTONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Testonner. S'empl. adjectiv.

Et ma tête ainsi *testonnée*,
D'un chapeau de fleurs fut ornée. (SCARRON.)

TESTONNER. v. a. 1re conj. (rad. *teste*). Peigner, accommoder les cheveux, la tête. Toutes ces femmes de Saint-Germain se font *testonner* par la Martin. (Mme de Sévigné.)

Ces deux veuves en badinant,...
L'allaient quelquefois *testonnant*,
C'est-à-dire ajustant sa tête. (LA FONTAINE.)

— Battre ; donner des coups sur la tête.

— S'est dit fig. pour Outrager, piquer. Catulle qui avait *testonné* si rudement César. (Mont.) Ce verbe est vieux et inusité mainte-

— SE TESTONNER. v. pron. Se coiffer, s'arranger les cheveux. Un empereur mourut de l'esgratignure d'un peigne en se *testonnant*. (Montaigne.)

TESTONNEUR. s. m. S'est dit pour Coiffeur. A l'issue des salles du logis des dames, estoient les parfumeurs et *testonneurs*. (Rabel.)

TESTRY. Géogr. Ancien village du département de la Somme, près de Péronne.

— Hist. *Bataille de Testry*. Bataille gagnée par Pépin, duc d'Austrasie, sur Thierry III, en 687. Après cette victoire, Pépin força le roi à conclure la *paix de Testry*, et à lui donner le titre de maire du palais.

TESTUDINAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *testudo*, tortue). Didact. Qui ressemble à l'écaille de tortue.

TESTUDINÉ, ÉE. adj. (du lat. *testudo*, tortue). Zool. Qui ressemble à une tortue. ‖ TESTUDINÉS. s. m. pl. Famille de reptiles qui a pour type le genre tortue.

TESTUDINIDE ou **TESTUDINOÏDE.** adj. des 2 g. Zool. V. TESTUDINÉ.

TESTUDO. s. f. (mot lat. qui signifie *tortue*). Anc. médec. Tumeur de la tête, dont la forme a été comparée à celle d'une écaille de tortue.

TESTULE. s. m. Bot. Membrane extérieure de l'ovule.

TESURE. s. m. Vieux mot qui signifiait Filet, panneau.

TÈT. s. m. V. TESSON.

TÊT. s. m. Le crâne. Avoir le têt fêlé, brisé. Vieux. On a dit aussi *test*.

— Véner. Partie de l'os frontal d'où partent les pivots de la tête du cerf.

— *Cerf qui a les meules dans le têt*. Qui a les meules très-basses.

TÊT. s. m. Hist. nat. V. TEST.

— Chim. et métall. *Têt, têt à vitrifier, têt à rôtir*. V. TEST.

TET. Géogr. Rivière de France (Pyrénées-Orientales) ; se jette dans la Méditerranée à 12 kil. E. de Perpignan. Cours, 110 kil.

TÉTANIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *tetanus*, tétanos ; *forma*, forme). Médec. Qui a l'apparence du tétanos.

TÉTANIQUE. adj. des 2 g. Médec. Qui tient au tétanos. ‖ Qui est de la nature du tétanos. Affections tétaniques.

TÉTANOCÈRE. s. m. (ét. gr., τέτανος, tendu, dressé ; κέρας, corne). Entom. Genre d'insectes diptères de la famille des latérisètes.

TÉTANOS. s. m. (pr. *té-ta-noss ;* du gr. τείνω, je tends). Médec. Maladie caractérisée par la tension convulsive d'un plus ou moins grand nombre de muscles, et quelquefois de tous les muscles soumis à l'empire de la volonté.

— *Tétanos général* ou *tétanos droit*. Celui qui s'étend à tout le corps, qu'il maintient dans un état permanent de rigidité. ‖ *Tétanos imparfait*. Celui qui est borné à plusieurs parties seulement. ‖ *Tétanos traumatique*. Celui qui succède à une blessure, aux plaies avec déchirement, aux morsures, aux brûlures, aux opérations chirurgicales. ‖ *Tétanos spontané*. Celui qui se manifeste sous l'influence obscure de causes prédisposantes ou occasionnelles, telles que le froid, la chaleur, des émotions vives, des agitations violentes du système nerveux.

TÉTANOTHRE. s. m. Antiq. Cosmétique que l'on croyait propre à faire disparaître les rides. V. TENTIPELLE.

TÉTAR. s. m. Mar. Bloc de bois sur la tête duquel on a creusé un cran pour loger un rôa de poulie. On place un tétar sur chaque bord du bâtiment, près des plats-bords.

TÊTARD. s. m. (pr. *tê-tar ;* rad. *tête*). Erpét. Nom donné au petit de la grenouille, du crapaud et des autres batraciens, depuis le moment où il sort de l'œuf, jusqu'à celui où, à la suite de diverses métamorphoses, il passe à l'état adulte. Le têtard est surtout caractérisé par une tête très-grosse et une queue mince.

— Agric. Saule qu'on étête et qu'on émonde de manière qu'il se forme une touffe épaisse au sommet du tronc.

— Eaux et for. Arbre qui, dans les coupes de bois, est conservé comme tête de limite.

— Ichthyol. Nom spécifique d'un holocentre.

TÉTARTIN. s. m. Minér. Espèce de feldspath à base de soude.

TÉTARTOÈDRE. s. m. (ét., V. TÉTARTOÉDRIE). Minér. Cristal qui offre le phénomène de la tétartoédrie.

TÉTARTOÉDRIE. s. f. (ét. gr., τέταρτος, quatrième ; ἕδρα, base). Minér. État d'un cristal en pyramide carrée, dont chaque face a un mode particulier d'inclinaison sur sa base.

TÉTARTOÉDRIQUE. adj. des 2 g. Minér. Qui offre le caractère de la tétartoédrie.

TÉTARTOPHIE. s. f. (ét. gr., τέταρτος, quatrième ; φύω, naître.) Médec. Fièvre rémittente quarte.

TÉTARTOPRISMATIQUE. adj. des 2 g. (du gr. τετάρτη, quart, et du lat. *prismaticus*). Minér. Qui a la forme d'un prisme, et n'en montre que le quart des faces.

TÉTASSES. s. f. pl. (rad. *téter*). Mamelles flasques et pendantes. Il est libre et ne se dit que par mépris.

TÊTE. s. f. (du lat. *testa*, crâne). Partie qui forme l'extrémité supérieure du corps, et dont les cavités renferment les principaux organes des sens. Chez l'homme, elle tient au reste du corps par le cou. Tête bien proportionnée. Grosse tête. Tête difforme. Tête plate, ronde, pointue. Le devant, le derrière, le haut, le sommet de la tête. Branlement de tête. Signe de tête. Lever la tête. Baisser la tête. Tourner la tête. Pencher la tête. Hocher la tête. Examiner quelqu'un de la tête aux pieds, depuis les pieds jusqu'à la tête. Tomber la tête la première. Couper, trancher la tête à un criminel. On vit saint Louis baisser sa *tête* sacrée aux pieds des pauvres qui lui représentaient Jésus-Christ. (Fléch.) Le cou soutient la *tête* et la réunit avec le corps. (Buff.) Idoménée écoutait ce discours la *tête* baissée et sans répondre. (Fénel.) Il lui fit un signe de *tête*, n'étant pas dans l'usage de faire la révérence. (Volt.) Vous n'avez que faire de hocher la *tête* et de me faire la grimace. (Mol.) Il n'en peut plus, et dit qu'il sent dans la *tête* les plus grandes douleurs du monde. (Id.) Lorsqu'on a, comme moi, épousé une méchante femme, le meilleur parti qu'on

puisse prendre est de s'aller jeter dans l'eau la *tête* la première. (Id.) A cette vue, elle se troubla et détourna la *tête* pour que Paul ne la vît pas pleurer. (B. de St-P.) Je reposerai ma *tête* sur ton sein : je réchaufferai mon cœur contre ton cœur. (Id.) Je vis passer huit chameaux décores de banderolles : j'appris qu'ils étaient chargés de *têtes* de rebelles. (Id.) J'ai le froid sur la *tête* et la mort dans le cœur. (De Vigny.)

— Se dit aussi en parlant des animaux, et même des poissons et des reptiles, chez qui la tête tient immédiatement au corps. La tête d'un cheval, d'un âne, d'un mouton. La tête d'un coq, d'un dindon, d'un perroquet. La tête d'une couleuvre. Une tête de carpe, de brochet, de saumon, de merlan. La *tête* du chat sauvage est plus large et plus forte que celle du chat domestique. (L. Ardant.) L'inconnu donna la *tête* du lion à son valet. (Volt.) Il n'y eut pas encore un grand mal, quand un chasseur, pour s'attirer la protection de Diane, y suspendit la *tête* d'un loup. (B. de St-P.) Je le comptais pour la vingtième fois, quand tout à coup ma mule, levant la *tête*, s'arrêta au milieu du grand chemin. (Le Sage.) Je dis que c'est une *tête* de veau bien fraîche et des meilleures. (Id.) Tenez, voilà la *tête* et les pieds du chapon. (Rac.) L'oiseau rouge a la *tête* d'un beau noir. (Buff.) Un corbeau, qui venait fondre sur ces *têtes* de poissons, fut la proie du renard. (Id.) Le cotte raboteux a la *tête* allongée. (Lacép.)

— *Tête-bêche*. V. ce mot.

— *Examiner quelqu'un de la tête aux pieds, depuis les pieds jusqu'à la tête*. Signifie quelquefois l'examiner en détail et avec attention. Ils commencèrent à m'examiner depuis les pieds jusqu'à la *tête*, sans daigner me répondre une syllabe. (Le Sage.)

— *Tête de mort*. Tête humaine dont il ne reste que la partie osseuse. Ces fossoyeurs chantent des airs à boire en jouant avec des *têtes* de mort. (Volt.)

— *Avoir la tête enfoncée dans les épaules*. Avoir le cou extrêmement court. Représentez-vous un petit homme haut de trois pieds, extraordinairement gros, avec une *tête* enfoncée entre les deux épaules. (Le Sage.)

— *Mettre la tête de quelqu'un à prix*. Promettre une somme à qui le tuera. La tête de ce brigand est mise à prix, est à prix.

— *Perdre la tête, porter sa tête sur un échafaud*. Avoir la tête tranchée sur un échafaud. Le chef de la révolte porta sa tête sur un échafaud. ‖ On dit dans le même sens, *Sa tête tomba sur l'échafaud, sur un échafaud*. Vous serez à moi, Marie, ou ma *tête* tombera sur l'échafaud. (De Vigny.)

— *Il lui en coûta la tête, il paya de sa tête*. Il subit la mort. ‖ Dans un sens analogue, *Risquer, hasarder sa tête pour le service de quelqu'un, répondre d'une chose sur sa tête*. Je réponds de son arrestation sur ma *tête*, sire. (De Vigny.)

— Par exagér. *Je parierais ma tête, ma tête à couper*. Je parierais tout ce qu'on voudrait, je me soumettrais à perdre tout ce qu'on voudrait. ‖ On dit de même, pour affirmer fortement une chose, *Je mettrais ma tête à couper que cela est, que cela n'est pas*.

— Fig. *Lever la tête*. Se montrer, paraître avec plus de hardiesse. Vous commencez à lever la *tête*. (Boss.)

— Fig. *Aller partout tête levée, la tête levée*. Aller partout sans craindre aucun reproche, aucun affront.

— Se dit aussi en mauvaise part, pour marquer l'effronterie, l'impudence. Le crime va la *tête* levée; la vertu rougit et se cache. (Mass.)

— Fig. et fam. *Tête baissée*. Inconsidérément, témérairement. Aller au combat tête baissée.

> Une chauve-souris donna *tête* baissée
> Dans un nid de belette. (La Font.)

— Avec zèle, avec chaleur. Donner tête baissée dans une affaire. Je donnai *tête* baissée dans ce projet extravagant, et nous en commençâmes l'exécution dès le lendemain, l'après-midi. (Le Sage.) ‖ *Donner tête baissée dans un piége*. Donner complétement dans un piége. Je ne puis souffrir l'entêtement où vous êtes pour elle, et que vous donniez *tête* baissée dans tous les piéges qu'elle vous tend. (Mol.)

— Fig. et fam. *Il s'y est jeté la tête la première*. Se dit en parlant d'un homme qui s'est engagé brusquement et sans réflexion dans une affaire périlleuse.

— Fig. et fam. *Avoir des affaires, des dettes* [illegible] ble de dettes.

— Fig. et fam. *Ne savoir où donner de la tête*. Ne savoir que devenir. Il ne sied à personne de faire le fier, encore moins à un homme qui n'a pas le sou, et qui ne sait où donner de la *tête*. (Le Sage.)

— Fig. et fam. *Laver la tête à quelqu'un*. Lui faire une réprimande sévère. Le marquis fut ou parut fort en colère contre son intendant, dit qu'il lui laverait la *tête*, et qu'il prétendait que je fusse payé régulièrement de quartier en quartier. (Le Sage.)

— Fig. et fam. *Chanter, crier à pleine tête, à tue-tête, du haut de sa tête*. Chanter, crier de toute sa force. Il était déjà sur pied, et chantait à pleine *tête* en apprêtant ses mules. (Le Sage.) La maîtresse criait à pleine *tête* : Où est ma robe? Elle était ici tout à l'heure. (Id.)

> Et cette autre personne honnête
> Criérait du haut de sa *tête*. (La Font.)

— Fig. et pop. *Jeter une marchandise à la tête*. L'offrir à vil prix. Il y avait tant de poisson qu'on le jetait à la tête. ‖ *Jeter une chose à la tête de quelqu'un*. La lui offrir sans qu'il la demande. Depuis qu'il est riche et qu'il veut se marier, on lui jette les partis à la *tête*. (Acad.)

> Et je vis par les vers qu'à la *tête* il nous jette,
> De quel air il fallut que fût fait le poète. (Mol.)

— *Se jeter à la tête de quelqu'un*. Le rechercher avec trop d'empressement, lui faire toutes les avances. Il a la mauvaise habitude de se jeter à la tête des gens.

— Prov. et fig. *Grosse tête peu de sens*. La grosseur de la tête n'est pas un indice de la capacité de l'esprit. ‖ *Être bien chaudement la tête au ruisseau*. Être affligé d'un grand malheur. ‖ *On voit bien à ses yeux que sa tête n'est pas cuite*. Se dit d'un ivrogne. ‖ *Quand le diable vous tient par un cheveu, il faut lui abandonner toute la tête*. (Prov. allem.)

— Prov., fig. et pop. *Y aller de cul et de tête, y aller de cul et de tête comme une corneille qui abat des noix*. S'employer avec ardeur, se donner beaucoup de mouvement pour faire réussir une chose.

— Pop. *Tête de bœuf, tête de mulet, tête d'âne*. Qualifications injurieuses dont on se sert dans la colère, en parlant à des personnes bornées, entêtées, ignorantes. Hé bien! vous ai-je dit comme cela, *tête* de bœuf! (Mol.)

— *Tête* signifie aussi Le crâne, la partie qui comprend le cerveau. Se donner un coup à la tête. Se casser, se fendre la tête. Se faire un trou à la tête. Je reçus le coup à la *tête*, et j'en fus si étourdi dans le moment, que je pensai tomber à la renverse. (Le Sage.) Je lui plongerai un poignard dans le sein, ou lui casserai la *tête* d'un coup de pistolet, et je me sauverai, si je puis, en Espagne. (Id.)

> Ah! je te casserai la *tête* assurément,
> Si tu ne veux, maraud, t'expliquer autrement. (Mol.)

— *Sa tête a porté*. Se dit d'un coup que l'on s'est donné en tombant.

— *Avoir la tête pelée, la tête chauve*. N'avoir plus de cheveux, ou n'en avoir point sur une partie de la tête. Ah! que vous plaindriez cet autre esclave qui a sur sa *tête* chauve une calotte de drap brun, si vous saviez tous les maux qu'il a soufferts à Alger. (Le Sage.)

— Se dit même quelquefois de l'intérieur de la tête. Mal de tête. Douleur de tête.

> Madame eut avant-hier la fièvre jusqu'au soir,
> Avec un mal de *tête* étrange à concevoir. (Mol.)

— Dans un sens analogue. Il y a des personnes dont les sentiments sont dans la *tête* et ne descendent pas jusqu'au cœur. (Boiste.)

— Fig. *Mettre son cœur dans sa tête*. Faire céder tous les sentiments du cœur aux intérêts de son ambition, de sa politique.

— *Avoir la tête pesante, embarrassée*. Avoir dans la tête un sentiment de pesanteur, d'embarras.

— *Avoir cinquante ans, soixante ans sur la tête*. Être âgé de cinquante ans, de soixante ans. Il est vrai que la marquise était encore plus laide que vieille, quoiqu'elle eût soixante bonnes années sur la *tête*. (Le Sage.)

— Fig. *Il y a eu beaucoup de têtes cassées à ce siége, ce siége a coûté bien des têtes*. On y a tué beaucoup de monde.

— Fig. et fam. *Fendre la tête à quelqu'un*. L'incommoder en faisant un grand bruit. Ces enfants me fendent la tête avec leurs cris. ‖ On dit de même, *Bruit, tapage à fendre la tête*. ‖ *La tête me fend*. J'ai un très-grand mal de tête.

— Fig. et fam. *Rompre la tête à quelqu'un*. L'importuner en lui tenant des discours inutiles ou qui lui déplaisent. Ne vous rompez pas davantage la *tête*, et songez à demander pardon à votre femme. (Mol.) Allez donc, et cessez de nous rompre la *tête*. (Rac.) Je ne puis donc gagner sur vous que vous abandonniez tous ces longs discours qui n'aboutissent à rien qu'à me rompre la *tête*. (Gall.)

> Puis, allez-moi rompre la *tête*
> De vos greniers! (La Font.)

— *Se rompre la tête à faire quelque chose*. S'y appliquer avec une grande contention d'esprit. Il se rompt la tête à faire des vers, à chercher de nouveaux problèmes.

— Fig. et fam. *C'est un casse-tête*. V. CASSE-TÊTE.

— Fig. et fam. *Avoir la tête mal timbrée, la tête fêlée; avoir un coup de hache, un coup de marteau dans la tête*. Être étourdi, bizarre; être [illegible]

— Fig. et fam. *Tourner la tête à quelqu'un, lui faire tourner la tête*. L'étourdir, l'excéder. Ce bavard, cet importun me fait tourner la tête.

— Signifie encore, Lui donner des espèces de vertiges qui changent entièrement sa façon de penser, ses sentiments. Cette femme lui a tourné la tête. Les honneurs font souvent tourner la tête. La gloire! quelle fumée plus capable de faire tourner les meilleures *têtes!* (Boss.) Ce discours fit tourner la *tête* au roi d'Égypte. (Volt.) Tâchez que les faveurs ne vous étourdissent pas, et que l'élévation ne vous fasse pas tourner la *tête*. (De Vigny.)

— *La tête lui tourne*. Se dit d'une personne qui se trouve étourdie pour avoir regardé en bas d'un lieu très-élevé.

— Fig. et fam. Se dit, 1° de ceux qui se trouvent dans le péril ou dans une occasion importante. La frayeur le saisit, et la tête lui tourna au point qu'il ne sut pas même se défendre. ‖ 2° De ceux qui s'enflent et se méconnaissent dans la prospérité. Je ne m'étonne plus si la *tête* tourne à des personnes du commun qui parviennent brusquement à des postes élevés, puisqu'une place de page inspire de l'orgueil à un gentilhomme. (Le Sage.) ‖ 3° De ceux qui deviennent fous. Il apprit un jour la mort d'un riche contador dont il se trouvait l'unique héritier; il ne fut point à l'épreuve d'une si joyeuse nouvelle : la *tête* lui tourna. (Le Sage.)

— *Porter, monter à la tête*. Se dit d'une odeur forte, des fumées de certains vins, de la vapeur du charbon. Ce vin est violent, il porte à la tête. Ce parfum est léger, il ne monte pas à la tête. Oui, le vin pur monte à la *tête*. (Mol.) En m'en retournant au palais du roi mon oncle, les vapeurs du vin me montaient à la *tête*. (Gall.)

— Fig. Quelques vapeurs d'avarice et d'ambition me montèrent subitement à la *tête*. (Le Sage.)

— *Avoir la tête bonne*. Boire beaucoup sans s'enivrer.

— *Par la tête!* ou simplement *tête!* Sorte de jurement, d'imprécation autrefois en usage. Par le sang, par la *tête!* s'il était là, je lui donnerais tout à l'heure de l'épée dans le ventre! (Mol.) Ah, *tête!* ah, ventre! que ne le trouvé-je à cette heure avec tout son secours! (Id.)

— Prov. et fig. *C'est vouloir donner de la tête contre les murs*. C'est vouloir, c'est tenter une chose impossible. ‖ *Tête de fou ne blanchit jamais*. Se dit soit parce que la folie abrége les jours, soit parce que les fous ne sont point sujets aux inquiétudes, aux chagrins qui font blanchir de bonne heure les cheveux. ‖ *A laver la tête d'un Maure, à laver la tête d'un âne, on perd son savon, sa lessive*. C'est perdre sa peine et son temps que de vouloir instruire, corriger une personne stupide, incorrigible. ‖ *Avoir martel en tête*. Avoir de l'inquiétude, du souci. On dit de même, *Mettre martel en tête à quelqu'un, lui donner martel en tête*. ‖ *Mal de tête veut paître*. Il faut manger pour guérir le mal de tête. ‖ *Sa tête donne bien du mal à ses pieds*. Se dit d'un homme inquiet, qui s'agite et prend souci pour peu de chose. ‖ *Avoir la tête près du bonnet*. Se fâcher, s'emporter aisément. ‖ *Ce sont deux têtes dans un bonnet, dans le même bonnet*. Se dit de deux personnes liées d'amitié et d'intérêt, et qui sont toujours de la même opinion.

— *Tête* se dit encore de l'esprit, de l'entendement, de l'imagination. Avoir quelque chose en tête, dans la tête. Se mettre en tête de faire une chose. Se mettre des chimères, des sottises en tête. Rouler de grands projets dans sa tête. On ne peut lui ôter cette idée de la tête. Elle en avait été traitée de fille insensée, dont la *tête* était gâtée par les romans. (B. de St-P.) J'ai dans la *tête* certaine petite vengeance dont je vais goûter le plaisir. (Mol.) Il a fallu, pour mes péchés, que cette passion lui soit venue en *tête*. (Id.) C'est une folie qu'il n'y a pas moyen de lui ôter de la *tête*. (Id.) Je cherche seulement dans ma *tête* un homme qui nous soit affidé, pour jouer un personnage dont j'ai besoin. (Id.) Il roule actuellement dans sa *tête* un dessein qui fera sa fortune s'il réussit. (Le Sage.) Je sortis de Séville la *tête* pleine de chimères, et la bourse presque vide d'argent. (Id.) Dès que tu jugeras que ma *tête* s'affaiblira, donne-m'en aussitôt avis. (Id.) Vos aventures ne peuvent lui sortir de la *tête*. (De Vigny.)

— *Mettez-vous en tête, dans la tête que*. Soyez bien convaincu, bien persuadé que. Mettez-vous donc en *tête* que je ne me divertis pas toujours si bien que vous le pensez. (Mol.)

— *Bonne, excellente tête, forte tête*. Homme de beaucoup de jugement, de beaucoup de capacité. C'est une des plus fortes têtes du conseil. ‖ *Tête sage, rassise, posée*. Homme d'un esprit droit, d'une imagination réglée. ‖ *Tête faible*. Homme impressionnable, timide, qui se laisse aller à tout ce qu'on lui suggère. ‖ *Tête légère*. Homme qui a peu de suite, peu de tenue dans ses idées, dans sa conduite. Les *têtes* légères ne sont propres à rien. (Mme de Puysieux.) ‖ *Tête folle*, et fam., *tête éventée, écervelée, tête à l'évent, tête sans cervelle, tête de linotte, tête de girouette*. Se dit en général d'une personne frivole, qui manque de conduite, de jugement. ‖ *Une mauvaise tête*. Une personne opiniâtre ou sujette à beaucoup d'écarts dans sa conduite, dans ses opinions.

— Fig. et fam. *Tête carrée*. Homme qui a beaucoup de justesse, de solidité de jugement.

— Prov. *Mauvaise tête et bon cœur*. Les gens [illegible] un bon cœur.

— *Avoir la tête chaude*. S'irriter, s'emporter aisément. Ma femme bien souvent a la *tête* un peu chaude. (Mol.) ‖ On dit dans le sens opposé, *Avoir la tête froide*. Conserver son sang-froid.

— *Avoir la tête dure*. Avoir peu de capacité, peu d'intelligence. Laissez-moi faire, je veux l'endoctriner; il n'a pas la *tête* dure, et je puis vous assurer que dans peu il en vaudra bien un autre. (Le Sage.)

— Absol. *Avoir de la tête*. Avoir du jugement, du calme. ‖ On dit dans le sens opposé, *N'avoir pas de tête*.

— *Il a encore toute sa tête*. Se dit en parlant d'un vieillard ou d'un malade dont le jugement n'est point affaibli. ‖ Dans le sens contraire, *Il n'a plus sa tête, il n'a plus de tête*.

— *Un homme de tête*. Un homme qui réunit la fermeté à la capacité. Outre cela, il était homme de *tête*, et je me trouvai bien de ses conseils. (Le Sage.)

— *Conserver sa tête*. Garder tout son sang-froid dans une circonstance embarrassante, périlleuse. ‖ Dans le sens contraire, *Perdre la tête, n'avoir plus sa tête, n'avoir plus la tête à soi*. Non, non, tout n'est pas perdu quand on ne perd pas la *tête*. (Kotzebue.) ‖ *Perdre la tête* signifie aussi Devenir fou. La gouvernante, cette brave femme qui est toujours si prudente, il paraît que pour le coup elle a perdu la *tête*. (X. Marm.)

— *Agir, payer de sa tête*. Prendre un parti avec sang-froid et résolution dans une affaire difficile.

— Fam. *Faire un coup de tête*. Faire résolument et sans réflexion une chose hardie. ‖ *Faire des coups de tête*. Faire des inconséquences, des étourderies. ‖ *Faire un coup de sa tête*. Se déterminer de soi-même, agir sans avoir pris conseil de personne.

> Qu'on me traite partout du plus grand des faquins,
> S'il est aucun respect ni pouvoir qui m'arrête,
> Et si je ne fais pas quelque coup de ma *tête*. (Mol.)

— On dit dans un sens analogue, *N'en faire qu'à sa tête, ne vouloir rien faire qu'à sa tête*. ‖ *Faire un coup de sa tête* signifie encore, Faire de soi-même une fausse démarche.

— *Passer de la tête*. S'oublier, être mis en oubli. Il y a cent choses comme cela qui passent de la *tête*. (Mol.)

— Fam. *Échauffer la tête de quelqu'un*. Impatienter quelqu'un, le mettre en colère. Savez-vous bien, monsieur le rieur, que je ne ris pas, et que si vous m'échauffez la *tête*, je vous ferai rire d'une autre sorte? (Mol.)

— Fig. *Tenir tête, faire tête*. Faire bonne contenance, résister, ne point céder en quelque chose. Tenir tête au danger. Il s'adoucit aussitôt qu'on lui tient tête, qu'on lui fait tête. Nous sommes dans une vilaine position, avec ces trois gaillards-là en face, les archers pas loin d'ici, et les Espagnols là-haut : il faut tenir *tête* à trois feux. (De Vigny.) Pour sa femme, elle s'était si bien reposée, qu'il ne semblait pas qu'elle eût tenu *tête* à cinq ou six ivrognes. (Le Sage.) De mon côté, je tenais *tête* rondement aux deux Anglais. (Brill.-Sav.)

— Fig. *Faire tête à l'orage*. Montrer de la résolution, de la fermeté dans une occasion périlleuse.

— *Mettre un homme en tête à quelqu'un*. Opposer à quelqu'un un homme qui puisse lui résister. On lui a mis en tête un homme qui l'embarrasse beaucoup.

— *Avoir quelqu'un en tête*. Avoir quelqu'un pour concurrent, pour adversaire. Dans cette terrible journée où le ciel sembla vouloir décider du sort de ce prince, où, avec l'élite des troupes, il avait en *tête* un général si pressant. (Boss.)

— *Mettre une rente viagère sur la tête de quelqu'un*. Constituer une rente viagère pour en jouir durant la vie de quelqu'un.

— *Cette rente, cette pension passera sur la tête d'un tel*. Il aura cette rente, cette pension, après la mort de la personne qui en jouit actuellement.

— Fig

> Les titres, les honneurs sur ma *tête* amassés,
> Sur celle de mon fils étaient encor placés.
> (De Belloy.)

— *Tête* se dit quelquefois pour Individu, personne. Mettre une rente viagère sur plusieurs têtes. Payer tant par tête. Dîner à tant par tête. Une taxe qui porte sur toutes les têtes. Illustres *têtes* qui m'écoutez, voyez cette pompe funèbre. (Fléch.) Combien de fois, anges de Dieu, Marie-Thérèse vous conjura-t-elle de conserver une *tête* si précieuse et si chère. (Id.) J'ignore le destin d'une *tête* si chère. (Rac.) Dans la monarchie absolue, le bonheur de toute une nation est placé sur une seule *tête*. (Boiste.)

— *Tête couronnée*. Empereur ou roi. Parler avec respect des têtes couronnées. Les poëtes ne sont-ils pas en possession de rendre les princes tributaires de leur muse; il n'est point de *tête* couronnée qui n'ait quelques-uns de ces messieurs pour pensionnaires. (Le Sage.)

— Prov. *Autant de têtes, autant d'opinions*. Autant de personnes, autant d'opinions, de manières de voir différentes.

— Se dit de même en parlant des animaux. Troupeau composé de tant de têtes. Les droits sur les bestiaux se payent par têtes.

— *Payer tant par tête de loup*. Payer tant à [illegible]

— Représentation, imitation d'une tête humaine. Belle tête. Tête antique. Tête d'étude. Acheter une tête. La tête d'un médaillon. C'est une tête de Raphaël, du Titien. Une tête de Canova.

— En parlant des monnaies et des médailles, *La tête*. Le côté où est l'effigie du prince.

— *Tête à perruque*. Figure de tête d'homme, faite de bois, sur laquelle on pose les perruques pour les ajuster, les friser. ‖ Se dit fig. et fam. et par mépris, d'un vieillard de peu d'esprit, et qui tient aux anciennes idées. C'est une tête à perruque, une vraie tête à perruque.

— *Courre* ou *courir les têtes*. Frapper au théâtre au grand galop, avec la lance, l'épée ou le pistolet, des têtes de carton disposées à cet effet. Cet exercice, fort usité autrefois, ne se pratique plus guère que dans quelques académies. Le samedi dixième, Sa Majesté voulut courre les *têtes*, c'est un exercice que peu de gens ignorent, et dont l'usage est venu d'Allemagne. (Félib.)

—Se dit, par extens., pour Chevelure. Avoir la tête belle. Avoir une belle tête. Se friser, se boucler la tête.

— Tête naissante. Cheveux qui commencent à revenir, après avoir été rasés ou coupés de très-près.

— *Tête* s'applique, par analogie, au sommet de certaines choses, et particulièrement des arbres, des plantes. Montagne qui élève sa tête jusque dans les nues. Un arbre coupé par la tête. Les longs pins de la montagne balancent leurs *têtes* harmonieuses. (A. Mart.) Il allait avec lui dans les bois voisins déraciner de jeunes plantes de citronniers, d'orangers, de tamarins, dont la *tête* ronde est d'un si beau vert. (B. de St-P.) Le pavot dans les champs lève sa *tête* altière. (Mich.)

Un vent frais fait rider la surface des eaux,
Et courbe, en se jouant, la *tête* des roseaux.
(Michaud.)

— En parlant des légumes, il désigne, tantôt l'extrémité d'en haut. Une tête de chou, de chou-fleur. Des têtes d'artichaut. ‖ Tantôt l'extrémité inférieure. La tête d'un ognon. La tête d'un poireau. Une tête d'ail.

— Dans les fruits, Extrémité opposée à la queue. Poire à deux têtes. Pommes qui se gâtent par la tête.

— *La tête d'un clou, d'une vis.* L'extrémité ronde ou aplatie qui est opposée à la pointe. ‖ *La tête d'une épingle.* Le petit bout arrondi qui retient l'épingle dans la toile ou l'étoffe, et l'empêche de s'y enfoncer entièrement. ‖ *La tête d'une aiguille.* Le bout qui est percé pour y passer le fil.

— Commencement d'un livre; d'une liste, d'une lettre, etc. Mettre un avertissement, une préface à la tête d'un livre. Son nom est à la tête de la liste des souscripteurs. Votre nom, Seigneur, est un nom de tendresse, que nous mettons avec confiance à la *tête* de toutes les supplications qui montent vers vous. (Mass.) Nunez me fit voir une préface qu'il prétendait mettre à la *tête* d'un recueil de comédies qu'il avait sous presse. (Le Sage.)

— *Une tête de lettre.* Une feuille de papier à lettre sur laquelle on a fait imprimer les premières lignes.

— *La tête d'un bois, d'un canal, d'un étang.* L'endroit où ils commencent.

— *La tête d'une station de fiacres, de cabriolets.* L'endroit où commence une station de fiacres, de cabriolets de place. ‖ Se dit quelquefois de la voiture qui se trouve à la tête de la station, qui est la première de la file. Prendre la tête. Faire marcher la tête.

— Partie d'une armée, d'un corps de troupe, d'un cortége, etc., qui marche la première. La tête d'une armée, d'une colonne, d'un régiment, d'une compagnie. La tête d'un cortége, d'un convoi. Marcher en tête. Prendre la tête. Etre placé en tête.

— *Officier cassé à la tête de sa compagnie.* En présence de sa compagnie, devant les premiers rangs.

— *A la tête.* A la première place, au premier rang. Se mettre à la tête des troupes, à la tête des rebelles. Charger à la tête de son régiment. Etre à la tête du conseil. Porter la parole à la tête de sa compagnie. Elle marche comme un général à la *tête* d'une armée royale. (Boss.) Il se disposait à venir lui-même à la *tête* des infidèles. (Fléch.) Il charge jusqu'à six fois à la *tête* de six corps différents. (Mass.) Le roi crut qu'en faisant paraître le duc de Bourgogne, son petit-fils, à la *tête* des armées de Flandre, la présence de l'héritier présomptif de la couronne ranimerait l'émulation. (Volt.) Le roi de Scythie délogea dans la nuit avec la princesse Aldée, bien résolu de venir combattre pour elle à la *tête* de trois cent mille Scythes. (Id.) Le roi de France était à la *tête* de son armée. (Anquet.) On vit sortir du château un officier à la *tête* d'un détachement des gardes. (B. de St-P.)

— *Etre à la tête des affaires.* Avoir la principale direction des affaires. Lorsqu'il revenait à la maison, ce n'était plus un homme, mais un diable, ce qui avait fait prendre à sa femme le parti de le maîtriser et de se mettre à la *tête* des affaires de son commerce. (Le Sage.) ‖ On dit de même, *Etre à la tête d'une maison, d'une administration, d'une entreprise.*

— *Tête à tête.* loc. adv. Seul à seul. Être [illegible] jouer, dîner tête à tête. L'empereur de la Chine, en dînant avec elle *tête à tête*, eut la politesse de bannir l'embarras de toute étiquette gênante. (Volt.) J'entrai dans son cabinet, non sans être troublé de me trouver *tête à tête* avec mon roi. (Le Sage.)

Quoi, l'on ne peut jamais vous parler *tête à tête* ?
A recevoir du monde on vous voit toujours prête.
(Molière.)

— Il est aussi subst. V. TÊTE-À-TÊTE.

— *Tête pour tête.* loc. adv. L'un devant l'autre. Se rencontrer dans la rue tête pour tête. Fam. et peu usité.

— Anat. Eminence sphérique des os, au-dessous de laquelle est un rétrécissement nommé *col.* La tête du fémur. La tête de l'humérus.

— Astron. *Tête d'une comète.* Lumière plus ou moins vive et de figure ronde, qui forme le corps d'une comète, par opposition à la traînée lumineuse, que l'on nomme *queue.* ‖ *Tête du dragon.* Nœud ascendant de la lune. On l'exprime par le caractère ☊.

— Archit. *Tête de nef.* La partie antérieure d'une nef. ‖ *Tête de voussoir.* La face antérieure d'un voussoir. ‖ *Tête de mur.* L'épaisseur d'un mur à son extrémité. ‖ *Tête de victime.* Tête de bœuf ou de bélier décharnée, que les anciens sculptaient dans les métopes de la frise dorique des temples. V. BUCRANE.

— Art milit. *La tête de la tranchée.* L'endroit de la tranchée qui est le plus avancé du côté de la place. Etre tué à la tête de la tranchée. ‖ *La tête du camp.* La partie du camp qui regarde le champ de bataille. ‖ *Tête de pont.* Le bout du pont du côté de l'ennemi. ‖ *Pont à deux têtes.* Pont dont les deux extrémités sont fortifiées. ‖ *Boulet à deux têtes.* Boulet ramé.

— *Tête* se dit quelquefois d'un corps de troupe qui s'avance vers l'ennemi, soit pour lui résister, soit pour lui dérober la connaissance d'une opération, d'un mouvement, etc. Montrer une tête, faire avancer une tête de tel côté, sur telle direction.

— Bot. *Tête* se dit de toute plante qui offre un gros volume sur une tige grêle. ‖ *Tête d'âne.* Nom vulgaire d'une centaurée. ‖ *Tête de carpe.* Espèce d'agaric. ‖ *Tête de cochon.* La cymbalaire. ‖ *Tête de coq.* Espèce de sainfoin. ‖ *Tête de dragon.* V. DRACOCÉPHALE. ‖ *Tête d'épingle.* Le sphérocarpe. ‖ *Tête de moineau.* Espèce de centaurée. ‖ *Tête de souris.* L'orpin. ‖ *Tête rouge, tête rouge et noire, tête rousse, tête safranée.* Noms de différents agarics.

— Chim. *Tête de more.* Vaisseau de cuivre dont on se sert dans quelques distillations. ‖ *Tête morte.* V. CAPUT MORTUUM.

— Constr. *Tête-de-chat.* Moellon que l'on a trop arrondi.

— Comm. Elite de certaines marchandises. Tête de blé. Acheter des têtes de vin. ‖ *Avoir tête et queue.* Se dit d'une pièce d'étoffe qui n'a pas été entamée.

— Conchyl. *Tête d'araignée.* Coquille du genre murex. ‖ *Tête de barbet.* Nom marchand d'une espèce de cérite. ‖ *Tête de bécasse.* Coquille du genre rocher. ‖ *Tête de bœuf.* Coquille du genre casque. ‖ *Tête de dragon.* Coquille du genre porcelaine. ‖ *Tête de fourmilier.* Espèce de pyrule ‖ *Tête d'isis.* Nom marchand du murex cannelé. ‖ *Tête de requin.* Espèce de buccin.. ‖ *Tête de serpent.* Synonyme de Tête de dragon.

— Econ. dom. *Tête de moine.* Sorte de fromage du Cantal, de forme entièrement ronde.

— Entom. *Tête armée.* Coléoptère pétalocère du genre aphodie. ‖ *Tête bleue.* Papillon du genre bombyce. ‖ *Tête tranchée.* Nom vulgaire de l'attelabe du coudrier. ‖ *Tête de mort.* Le sphinx atropos, parce qu'il porte sur le corselet, d'un gris foncé, une tache jaune qui représente à peu près une tête de squelette d'homme.

— Erépet. *Tête de chien.* Espèce de boa. ‖ *Tête fourchue.* Un des noms du basilic d'Amboine. ‖ *Tête noire.* Nom spécifique d'une couleuvre.

— Ethnogr. *Tête chauve, tête plate.* Noms donnés par les Anglais à des nations américaines entièrement différentes entre elles.

— Fauconn. *Faire la tête d'un oiseau.* Accoutumer un oiseau au chaperon.

— Hist. *Têtes rondes.* Nom par lequel les cavaliers ou partisans de la cour, pendant la guerre de Charles Ier et jusque sous Charles II, désignèrent leurs ennemis, les parlementaires. Il fut plus tard remplacé par celui de *whig.* Cette espèce de sobriquet avait d'abord été donné aux Ecossais, quand ils vinrent en rebelles dicter l'armistice de Rippen, à cause de l'aspect bizarre qu'offrait leur tête rasée de très-près.

— Hist. relig. *Messe à plusieurs têtes.* Se dit de certaines messes qu'on disait plusieurs ensemble, pour acquitter plus vite les fondations dont une église était chargée. Cet usage s'introduisit dans le XIIe siècle.

— Hortic. *Un oranger qui fait bien sa tête.* Un oranger dont la tête est bien garnie et bien ronde.

— Ichthyol. *Tête d'âne.* Le chabot, poisson d'eau douce du genre cotte. ‖ *Tête bleue.* V. CYANOCÉPHALE. ‖ *Tête de lièvre.* Espèce de gobie. ‖ *Tête nue.* V. GYMNOCÉPHALE.

— Jeux. *Tête*, se dit au trictrac de la onzième flèche, c'est-à-dire de celle du coin qui est à droite de la personne contre laquelle on joue.

— Jurispr. *Succéder par tête.* Se dit lorsque des copartageants viennent de leur chef à l' [illegible] autre. Ainsi, la succession d'un père de famille se partage par tête, lorsque tous les enfants sont vivants.

— Mamm. *Tête de mort.* Espèce de sapajou à museau lisse.

— Manég. *Avoir la tête dedans.* Se dit d'un cheval lorsqu'on le mène de biais sur la volte, et qu'on lui fait plier la tête un peu au dedans de la volte.

— Mar. *La tête d'un mât, d'un gouvernail*, etc. Leur extrémité supérieure. ‖ *Faire tête à son ancre.* Se dit d'un bâtiment qui est placé dans la direction de son ancre et de son câble. ‖ *Tête du vent.* Instant où le vent commence à souffler. ‖ *Tête de More.* V. *Cap de More*, au mot CAP.

— Mus. *La tête d'une note.* Sa partie la plus grosse et la plus arrondie, dont la position sur la portée indique le nom et la valeur de la note. ‖ *Tête d'un instrument à cordes.* Le haut du manche, où s'attachent les chevilles.

— Natat. *Donner une tête.* Se jeter à l'eau la tête la première.

— Ornith. *Tête blanche.* Le suiriri, oiseau d'Amérique, dont la tête seule est d'un blanc de neige. Il vit dans les marais, où il se perche sur les joncs. ‖ *Tête de faïence.* Nom vulgaire de la mésange bleue.

— Pêch. *Tête d'un filet.* Partie supérieure d'un filet qui est tendu verticalement.

— Peint. *Tête.* Mesure comparative à l'aide de laquelle on fixe les dimensions des autres parties du corps. La tête elle-même se divise en quatre parties égales marquées par le sommet de la tête, la racine des cheveux, la racine du nez, la partie inférieure du menton. L'ensemble d'une figure a de sept têtes à sept têtes et demie.

— *Air de tête.* Attitude de tête. De grands airs de tête. De beaux airs de tête.

— Se dit quelquefois dans le langage ordinaire. Ceux qui survivent en petit nombre sont encore reconnaissables à l'air de *tête*, mais ils sont maigres et marchent avec peine, ils ont la goutte. (Brill.-Sav.)

— Techn. *Tête.* Premier assemblage des pièces de bois d'un train à flotter. ‖ Petit bout d'un pain de sucre. ‖ Extrémité d'une bougie, d'une chandelle, par où on l'allume. ‖ *Clous à tête emboutée, à tête ronde, à tête rabattue* ou *à trois coups, à tête de champignon, à tête plate.* Se dit des différentes espèces de clous qu'on distingue entre elles par la configuration de la tête. ‖ *Clou, vis à tête perdue.* Clou, vis dont la tête ne doit point excéder la surface de ce qu'ils attachent. ‖ *Tête à la romaine.* Se dit de la sommité d'une grosse vis, qui est sphérique et percée d'un trou pour la faire tourner. ‖ *La tête d'un compas.* La partie ronde où les deux jambes sont assemblées par une charnière. ‖ *La tête d'un marteau.* La partie de fer d'un marteau qui ne se termine pas en pointe. Il y a des *marteaux à deux têtes.* ‖ *La tête d'une cognée.* La partie la plus épaisse du fer, dans laquelle entre le manche.

— Typogr. *Ligne de tête.* La première ligne d'une page; celle qui contient ordinairement le folio, le titre courant.

— Vén. Se dit du bois des cerfs. Un cerf qui a mis bas sa tête.

— *Tête couronnée.* Bois dont les andouillers du sommet forment une espèce de couronne. ‖ *Tête paumée.* Bois dont le sommet s'ouvre et représente la paume de la main. ‖ *Tête en fourche.* Bois dont les andouillers du sommet font la fourche. ‖ *Bois portant trochures.* Bois qui porte trois ou quatre andouillers à la sommité.

— *Cerf de quatrième tête.* Celui qui a cinq ans.

TÊTE-À-TÊTE. s. m. Conversation, entrevue de seul à seul. Avoir un long tête-à-tête avec quelqu'un. La conversation de Jean-Jacques Rousseau était très-intéressante, surtout dans le *tête-à-tête*, mais l'arrivée d'un étranger suffisait pour l'interdire. (B. de St-P.) C'est dans la maison de cette fidèle amie que je prétends avoir un *tête-à-tête* avec vous. (Le Sage.) Là ils jouissaient d'un agréable *tête-à-tête*, et s'entretenaient de mille plaisanteries qui leur faisaient faire des éclats de rire plus ou moins grands. (Gall.) Dans les *tête-à-tête* les plus secrets, Emile n'oserait solliciter la moindre faveur, pas même y paraître aspirer. (J.-J. Rouss.)

TÊTE-BÊCHE. adv. Se dit de la position de deux personnes dont l'une a la tête du côté où l'autre a les pieds. Coucher tête-bêche. Il y a un jeu d'enfants dans lequel les deux joueurs se tiennent *tête-bêche* ou *à tête-bêche.* (Compl. Acad.)

TÊTE-BLEU. interj. (par corrupt. pour Tête-dieu, tête de dieu). Espèce de jurement de l'ancienne comédie. *Tête-bleu*, messieurs, me voulez-vous faire enrager aujourd'hui? (Mol.) *Tête-bleu*, monsieur, pour qui me prenez-vous? (Brueys.)

Tête-bleu ! ce me sont de mortelles blessures,
De voir qu'avec le vice on garde des mesures. (Mol.)

TÉTÉ, ÉE. part. pass. du v. Téter. S'empl. adjectiv.

TÉTER. v. a. 1re conj. (du gr. τιτθή, mamelle). Le *t* se double toutes les fois qu'il est suivi d'un *e* muet, *je tette, je tetterai, je tetterais.* Sucer le lait de la mamelle d'une femme, ou de la femelle de quelque animal. Téter sa mère. Téter sa nourrice. Téter une vache, une chèvre. C'est par la pesanteur de l'air qu'un enfant *tette* sa mère, car il fait un vide dans sa bouche en [illegible] St-P.)

— *Téter de plusieurs laits.* Avoir plusieurs nourrices. On dit aussi, Téter de mauvais lait. Téter d'un lait échauffé, corrompu.

— S'emploie absol. Donner à téter à un enfant. Enfant qui tette beaucoup, qui ne tette plus. On voyait *téter* les enfants depuis le commencement du monde, mais on ne pouvait sentir le poids de l'air qui poussait le lait dans leur bouche, comme il fait jaillir l'eau dans les pompes aspirantes. (Sénob.) Mêle-toi de donner à *téter* à ton enfant, sans tant faire la raisonneuse. (Mol.)

— Se dit aussi en parlant des autres mammifères. Un poulain, un agneau qui tette sa mère.

— Ce verbe, familier dans le sens propre, a été employé figurément avec beaucoup de bonheur par un poëte moderne.

Heureuses ces coupes vermeilles
Que pressent tes lèvres, pareilles
Aux frélons qui *tettent* les fleurs. (Lamart.)

— L'Académie écrit aussi *teter*, et ne donne que *tetin, tetine, teton*, etc. Cette orthographe est contraire à la prononciation la plus généralement usitée. L'accent aigu est donc indispensable.

TÉTERON. s. m. (rad. *téter*). Nom vulgaire d'un agaric dont le stipe a la forme d'un bout de mamelle.

TETH. s. m. Philol. Nom que donnent à la neuvième lettre de l'alphabet quelques philologues qui supposent que cette lettre ne recevait pas d'aspiration, bien qu'elle corresponde au théta des Grecs.

TÉTHIE. s. f. Moll. Genre voisin de celui des alcyons, dont il diffère principalement par la structure fibreuse, rayonnante, avec un encroûtement cellulifère, comme cortical.

TÉTHRONIUM. (pr. *té-tro-ni-omm*). Géogr. anc. Ville de Phocide, près du Céphise. Aujourd'hui, *Vilitza.*

TÉTHYS. (pr. *té-tiss*). Myth. anc. Fille du Ciel et de la Terre, épouse d'Océanus, qui la rendit mère des Océanides. Il ne faut pas la confondre avec *Thétis*, mère d'Achille. V. THÉTIS.

— Poétiq. La mer. *Téthys* n'embrassait point les longs flancs de Cybèle. (Desaint.) Les écueils de *Téthys* eux-mêmes sont fertiles. (Chênedollé.)

La terre sort des eaux ; et ses flancs endurcis
Dans un lit plus étroit emprisonnent *Téthys.*
(F. Didot.)

— Iconol. On représente Téthys comme montée sur une conque traînée par des chevaux marins.

TÉTHYS. s. m. Moll. Genre de malacozoaires nus, de la famille des dicères, établi pour un petit nombre d'espèces qui se trouvent dans la Méditerranée.

TÊTIER. s. m. (rad. *tête*). Techn. Ouvrier qui fait les têtes d'épingles.

TÊTIÈRE. s. f. (rad. *tête*). Petite coiffe de toile qu'on met aux enfants nouveau-nés. Un enfant en têtière.

— Partie supérieure de la bride, qui passe derrière le toupet du cheval et qui soutient le mors.

— Mar. Bord supérieur d'une voile.

— Techn. Bois qui soutiennent les plis des soufflets d'orgues.

— Typogr. Bois qu'on mettait en tête des pages, dans l'imposition, avant l'invention des garnitures.

TÉTIGUÉ, TÉTIGUENNE. interj. Sorte de jurement des paysans dans l'ancienne comédie. *Tétigué !* ne me frappez pas. (Mol.) *Tétigué !* v'là justement l'homme qu'il nous faut. (Id.) *Tétiguenne !* parce qu'vous êtes monsieur, vous viendrez caresser nos femmes à notre barbe ! (Id.)

TÉTIN. s. m. (rad. *téter*). Le bout de la mamelle, soit aux hommes, soit aux femmes. Enfant qui prend bien le tétin. Son adversaire reçut le coup sous le tétin gauche. V. TÉTER.

— Il se prend aussi pour toute la mamelle. Vieux en ce sens.

— Se dit de deux petits mamelons de la vache, qui quelquefois se trouvent placés en arrière des quatre principaux mamelons, et qui ne fournissent que rarement du lait. Cette acception est omise dans tous les dictionnaires.

TÉTINE. s. f. (rad. *téter*). Pis de la vache, de la truie, considéré comme bon à manger. De la tétine de vache. Fricassée de tétine. Manger de la tétine. V. TÉTER.

— En général, se dit des mamelles des animaux auxquels on a donné le nom de mammifères. Dans les multipares, les *tétines* sont disposées en deux rangées, une de chaque côté de la ligne médiane, depuis le pubis jusqu'au sternum. (Nyst.) Cette acception est omise dans tous les dictionnaires.

— Médec. Siphon renversé, évasé par un bout, dont on se servait pour dégorger les mamelles.

— Bot. *Tétine de souris.* Nom vulgaire de la trique blanche.

TÊTOIR. s. m. (rad. *tête*). Techn. Machine dont on se sert pour frapper les têtes d'épingles.

TÉTON. s. m. (du gr. τιτθή, même signif.). Mamelle d'une femme. Enfant qui est encore au téton. Nourrice qui donne le téton à son en- [illegible] cherchaient, mais en vain, à presser le *téton* maternel, qui, rebelle aux efforts du faible enfant, en recevait à peine une légère empreinte. (Ch. Pougens.) C'est l'office des médecins de voir les *tétons* des nourrices. (Mol.)

— Quand il ne s'agit pas de l'action de téter, ce mot est libre. V. TÉTER.

— Pop. *Téton borgne.* Se dit d'un téton qui manque. Au moment que j'étais prêt à me pâmer sur cette gorge qui semblait pour la première fois souffrir la bouche et la main d'un homme, je m'aperçus qu'elle avait un *téton* borgne. (J.-J. Rouss.)

— Conchyl. *Téton blanc.* Nom vulgaire d'une coquille du genre nérite.

— Foss. *Téton de saint Paul.* Nom donné à certaines cidarites fossiles remarquables par leurs gros mamelons ou tubercules.

— Hortic. *Téton de Vénus.* Belle variété de pêche.

TÉTONNIÈRE. s. f. (rad. *téton*). Femme qui a beaucoup de gorge. Mot bas et grossier.

— Bande avec laquelle on soutient quelquefois les seins.

TÉTOUAN. Géogr. Ville de l'Etat de Maroc (Fez), près de la Méditerranée, à 44 kil. S.-E. de Tanger; 15,000 hab.

TÉTRA-ATOMIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., τέτρα, quatre; ἄτομος, atome). Chim. Dont le nombre absolu des atomes est quadruple.

TÉTRABOTHRYDE. adj des 2 g. (ét gr., τέτρα, quatre; βόθρος, trou). Hist. nat. Qui est creusé de quatre fossettes.

TÉTRABRANCHE. adj. des 2 g. (ét. gr., τέτρα, quatre; βράγχια, branchies). Moll. Qui a quatre branchies. || TÉTRABRANCHES. s. m. pl. Ordre de céphalopodes comprenant ceux qui ont quatre branchies.

TÉTRACAMÈRE. adj. des 2 g. (du gr. τέτρα, quatre, et du lat. *camera*, camère). Bot. Qui est formé de quatre camères.

TÉTRACANTHE. adj. des 2 g. (ét. gr., τέτρα, quatre; ἄκανθα, épine). Bot. Qui porte quatre épines.

TÉTRACARPE. adj. des 2 g. (ét. gr., τέτρα, quatre; καρπός, fruit). Bot. Qui porte quatre fruits.

TÉTRACÈRE. adj. des 2 g. (ét. gr., τέτρα, quatre; κέρας, corne). Moll. Qui a quatre antennes ou tentacules. || TÉTRACÈRES. s. m. pl. Famille de l'ordre des paracéphalophores polybranches, comprenant ceux qui ont deux paires de tentacules.

TÉTRACÈRE. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, polypétalées, de la famille des dilléniacées. Il comprend plusieurs espèces propres aux deux Indes.

TÉTRACHAINE. s. m. (pr. *té-tra-kè-ne;* ét. gr., τέτρα, quatre; ἀ, priv.; χαίνω, ouvrir). Bot. Nom donné à un fruit simple formé par un ovaire adhérent avec le calice, qui, à sa maturité, se partage en quatre loges.

TÉTRACHIRE. adj. des 2 g. (pr. *té-tra-ki-re;* ét. gr., τέτρα, quatre; χείρ, main). Mamm. Dont les quatre membres se terminent par des mains. || TÉTRACHIRES. s. m. pl. Famille de mammifères dont les quatre membres se terminent par des mains.

TÉTRACHORDE. s. m. Mus. anc. V. TÉTRACORDE.

TÉTRACITHARÉ. s. m. (ét. gr., τέτρα, quatre; κιθάρα, harpe). Polyp. Nom donné à un polypier dont les cellules sont groupées quatre à quatre, par verticilles, le long des rameaux.

TÉTRACOLE. s. m. Bot. Genre de champignons de l'ordre des hypomycètes.

TÉTRACOME. s. m. (ét. gr., τέτρα, quatre; κώμη, village). Antiq. gr. Chant et danse en l'honneur d'Hercule.

TÉTRACOQUE. adj. des 2 g. Bot. Qui est formé de quatre coques.

TÉTRACORDE. s. m. (ét. gr., τέτρα, quatre; χορδή, corde). Mus. anc. Lyre à quatre cordes.

— Suite de quatre sons par laquelle les Grecs divisaient l'étendue générale de leur échelle musicale. Ut, ré, mi, fa, composaient un tétracorde.

TÉTRACOTOME. adj. des 2 g. (ét. gr., τετραχῶς, par quart; τέμνω, diviser). Bot. Qui se divise par quatre.

TÉTRACTIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., τετρακτύς, groupe de quatre). Didact. Qui n'admet que quatre nombres, quatre chiffres. Arithmétique tétractique.

TÉTRACTYS. s. f. (pr. *té-trak-tiss;* du gr. τετρακτύς). Philol. anc. Le nombre quaternaire. V. TÉTRADE.

TÉTRADACTYLE. adj. des 2 g. (ét. gr., τέτρα, quatre; δάκτυλος, doigt). Zool. Qui a quatre doigts. || TÉTRADACTYLES. s. m. pl. Mamm. Famille de mammifères rongeurs, comprenant ceux qui ont quatre doigts à leurs pieds antérieurs.

— Ornith. Famille de l'ordre des gallinacés, comprenant des oiseaux qui ont les pieds pourvus de quatre doigts.

TÉTRADE. s. m. (du gr. τέτρα, quatre). Assemblage des quatre premiers nombres naturels, 1, 2, 3 et 4. Pythagore et Platon attribuaient de grandes vertus à la tétrade.

TÉTRADÉCAPODE. adj. des 2 g. (ét. gr., τέτρα, quatre; δέκα, dix; πούς, pied). Zool. Qui a sept paires de pattes. || TÉTRADÉCAPODES. s. m. pl. Classe d'entozoaires ...

... des animaux qui ont sept paires d'appendices articulés.

TÉTRADÈNE. adj. des 2 g. (ét. gr., τέτρα, quatre; ἀδήν, glande). Didact. Qui porte quatre glandes.

TÉTRADION. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes ou polygames, de la famille des térébinthacées.

TÉTRADIQUE. adj. des 2 g. (du gr. τέτρα, quatre). Qui appartient au nombre quatre, à la tétrade.

TÉTRADISIUM. s. m. (pr. *té-tra-di-zi-omm;* ét. gr., τέτρα, quatre). Antiq. Nom d'un bâtiment dans lequel Constantin établit les écoles de sa nouvelle capitale. On l'appelait aussi *octogone*.

TÉTRADISTE. adj. et s. m. (du gr. τετραδιστής, né le quatrième jour du mois). Antiq. S'est dit, chez les anciens, pour Malheureux, parce que l'on croyait que les enfants nés le quatre de la lune étaient voués au malheur. C'était une allusion aux travaux d'Hercule, qui était né dans un jour semblable.

TÉTRADITE. s. m. (rad. gr., τέτρα, quatre). Hist. relig. Nom que l'on a donné à plusieurs sectes d'hérétiques : aux sabéens, parce qu'ils jeûnaient le quatrième jour; aux manichéens, qui ajoutaient à la Trinité un quatrième principe; et enfin aux partisans de Pierre Foulon, qui ajoutaient un article au trisagion.

TÉTRADONTE. s. m (ét. gr., τέτρα, quatre; ὀδούς, ὀδόντος, dent). Bot. Genre de mousses.

TÉTRADRACHME. s. m. (ét. gr., τέτρα, quatre; δραχμή, drachme). Antiq. gr. Monnaie grecque qui valait quatre drachmes.

TÉTRADYME. adj. des 2 g. (ét. gr., τέτρα, quatre; δίδυμος, double). Didact. Qui offre quatre degrés de longueur.

TÉTRADYNAME. adj. des 2 g. V. TÉTRADYNAMIQUE.

TÉTRADYNAMIE. s. f. (ét. gr., τέτρα, quatre; δύναμις, puissance). Bot. Classe du système sexuel de Linné qui comprend les plantes à six étamines, dont quatre plus longues que les deux autres.

TÉTRADYNAMIQUE. adj. des 2 g. Bot. Qui appartient, qui a rapport à la tétradynamie. On dit aussi *tétradyname*.

TÉTRAÈDRE. s. m. (ét. gr., τέτρα, quatre; ἕδρα, base). Géom. Solide formé par la réunion de quatre plans triangulaires égaux.

— Il s'emploie quelquefois adjectiv. V. TÉTRAÉDRIQUE.

TÉTRAÉDRIQUE. adj. des 2 g. (rad. *tétraèdre*). Géom. Qui appartient au tétraèdre.

— Hist. nat. Se dit de tous les corps qui se rapprochent seulement de cette forme. Térébratule tétraédrique.

TÉTRAÉTÉRIDE. s. f. (du gr. τετραετηρίς, fait de τέτρα, quatre; ἔτος, année). Chron. anc. Espace de quatre années, au bout desquelles les Athéniens redressaient primitivement les erreurs de leur calendrier. Ils adoptèrent ensuite l'*octoétéride*..

TÉTRAFOLIÉ, ÉE. adj. (du gr. τέτρα, quatre, et du lat. *folium*, feuille). Bot. Qui a les feuilles rangées quatre par quatre.

TÉTRAGMATON. s. m. Théol. V. TÉTRAGRAMME.

TÉTRAGNATHE. s. f. (ét. gr., τέτρα, quatre; γνάθος, mâchoire). Entom. Genre d'araignées fileuses de la famille des orbitèles.

TÉTRAGONE. adj. des 2 g. (ét. gr., τέτρα, quatre; γωνία, angle). Géom. Qui a quatre angles ou quatre côtés.

— Hist. nat. Se dit de tout ce qui offre quatre angles. Capsule tétragone. Stigmate tétragone. Anthères tétragones. Pédoncules tétragones. Feuilles tétragones. Coquille tétragone.

— Astrol. *Aspect tétragone*. Aspect de deux planètes qui sont distantes de la quatrième partie d'un cercle, ou de 90 degrés.

— Il est aussi subst. Un tétragone.

TÉTRAGONE. s. m. Erpét. Nom spécifique d'une couleuvre.

TÉTRAGONE. s. f. (ét., V. TÉTRAGONE). Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs incomplètes, apétalées, de la famille des ficoïdes. Il contient plusieurs espèces, originaires des contrées intertropicales.

TÉTRAGONISME. s. f. (ét., V. TÉTRAGONE). Géom. Expression dont quelques anciens géomètres se sont servis pour désigner la quadrature du cercle.

TÉTRAGONOCARPE. adj. des 2 g. (ét. gr. τέτρα, quatre; γωνία, angle; καρπός, fruit). Bot. Qui a des fruits tétragones.

TÉTRAGONOCÉPHALE. adj. des 2 g. (ét. gr., τέτρα, quatre; γωνία, angle; κεφαλή, tête). Zool. Dont la tête offre quatre angles.

TÉTRAGONOLOBE. adj. des 2 g. (ét. gr., τέτρα, quatre; γωνία, angle; λοβός, lobe). Bot. Qui a des fruits quadrangulaires.

TÉTRAGONOPTÈRE. adj. des 2 g. (ét. gr. τέτρα, quatre; γωνία, angle; πτερόν, nageoire). Ichthyol. Qui a des nageoires carrées.

TÉTRAGONOTHÈQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., τέτρα, quatre; γωνία, angle; θήκη, boîte). Bot. Qui a l'involucre tétragone.

TÉTRAGONURE. adj. des 2 g. (ét. gr., τέτρα, quatre; γωνία, angle; οὐρά, queue). Zool. Qui a la queue carrée ou à quatre faces planes.

TÉTRAGONURE. s. m. Ichthyol. Genre de poissons osseux, holobranches, qui habitent la mer de Nice.

TÉTRAGONURIDE. adj. des 2 g. Ichthyol. Qui ressemble à un tétragonure. || TÉTRAGONURIDES. s. m. pl. Famille de poissons qui a pour type le genre tétragonure.

TÉTRAGRAMMATIQUE. adj. des 2 g. Philol. V. TÉTRAGRAMME.

TÉTRAGRAMMATON. s. m. Théol. V. TÉTRAGRAMME.

TÉTRAGRAMME. adj. des 2 g. (ét. gr., τέτρα, quatre; γράμμα, ligne). Didact. Qui porte quatre lignes colorées.

TÉTRAGRAMME. adj. des 2 g. (ét. gr., τέτρα, quatre; γράμμα, lettre). Philol. Qui est composé de quatre lettres.

— substantiv. *Un tétragramme*. Un mot qui n'a que quatre lettres. *Même* est un tétragramme.

TÉTRAGRAMME. adj. et s. m. Théol. Locution mystique employée pour exprimer, sans le prononcer, le nom de la Divinité, qui en hébreu, en sanscrit, en grec, en latin, en français, en allemand, est composé de quatre lettres. Le nom de Jehovah forme le tétragramme : il s'écrit en hébreu par les lettres *jod, hé, vau, he.* De même *Déva*, Θεός, *Deus*, *Dieu*, *Gott*. Le tétragramme s'écrit dans un triangle lumineux.

TÉTRAGULE. s. m. (du gr. τέτρα, quatre, et du lat. *gula*, bouche). Entom. Genre de vers intestinaux établi pour un très-petit animal trouvé dans les voies aériennes du cochon d'Inde.

TÉTRAGYNE. adj. des 2 g. (ét gr., τέτρα, quatre; γυνή, femme). Bot. Qui a quatre pistils. On dit aussi quelquefois *tétragynique*.

TÉTRAGYNIE. s. f. (ét., V. TÉTRAGYNE). Bot. Nom donné, dans le système sexuel de Linné, à plusieurs ordres renfermant des plantes qui ont quatre pistils.

TÉTRAGYNIQUE. adj. des 2 g. Bot. V. TÉTRAGYNE.

TÉTRA-HEPTAÈDRE. adj. des 2 g. (ét. gr., τέτρα, quatre; ἑπτά, sept; ἕδρα, base). Minér. Qui offre quatre assortiments de faces, chacun de sept.

TÉTRAHIT. s. m. Bot. Genre de plantes de la famille des labiées. Il ne renferme qu'une seule espèce.

TÉTRAHYDRIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., τέτρα, quatre; ὕδωρ, eau). Chim. Qui contient de l'hydrogène en proportion quadruple.

TÉTRALÉPIDE. adj. des 2 g. (ét. gr., τέτρα, quatre; λεπίς, écaille). Hist. nat. Qui est formé de quatre écailles; qui porte quatre écailles.

TÉTRALIX. s. f. Bot. Nom spécifique d'une espèce de bruyère.

TÉTRALOGIE. s. f. (ét. gr., τέτρα, quatre; λόγος, discours). Littér. anc. Nom donné, chez les Grecs, à quatre pièces dramatiques d'un même auteur, dont les trois premières étaient des tragédies, la quatrième satirique ou bouffonne, et qui avaient pour but de concourir dans les combats littéraires.

TÉTRALOGIQUE. adj. des 2 g. Littér. anc. Qui a rapport à une tétralogie.

TÉTRAMÈRE. adj. des 2 g. (ét. gr., τέτρα, quatre; μέρος, partie). Entom. Qui a quatre articles aux tarses. || TÉTRAMÈRES. s. m. pl. Section de l'ordre des coléoptères, qui comprend ceux de ces insectes qui ont quatre articles à tous les tarses.

TÉTRAMÉRIÉ, ÉE. adj. (ét., V. TÉTRAMÈRE). Chim. Se dit d'un corps composé de deux composés binaires.

TÉTRAMÉRION. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, monopétalées, régulières, de la famille des rubiacées, renfermant un arbre et un arbrisseau de l'Amérique méridionale.

TÉTRAMÈTRE. adj. et s. m. (ét. gr., τέτρα, quatre, μέτρον, mesure). Littér. anc. Se dit d'un vers grec ou latin composé de quatre pieds. On trouve, dans les comiques, des vers tétramètres, des tétramètres ïambiques.

TÉTRAMÉTRIQUE. adj. des 2 g. (ét., V. TÉTRAMÈTRE). Minér. Se dit de substances dont les cristaux se rapportent à un système de quatre axes.

TÉTRANDRE. adj. des 2 g. (ét. gr., τέτρα, quatre; ἀνήρ, homme). Bot. Qui a quatre étamines.

TÉTRANDRIE. s. f. (ét., V. TÉTRANDRE). Bot. Nom donné, dans le système sexuel de Linné, à une classe et à deux ordres, comprenant des plantes à quatre étamines.

TÉTRANDRIQUE. adj. des 2 g. Bot. Qui appartient à la tétrandrie.

TÉTRANÈME. adj. des 2 g. (ét. gr., τέτρα, quatre; νῆμα, fil). Hist. nat. Qui a quatre filaments ou tentacules.

TÉTRANTHE. s. m. (ét. gr., τέτρα, quatre; ἄνθος, fleur). Bot. Genre de plantes de la famille des composées. La seule espèce connue est le tétranthe littoral, plante herbacée de la Nouvelle-Espagne, remarquable par ses quatre fleurs ...

TÉTRAO. s. m. Ornith. V. TÉTRAS.

TÉTRAODION. s. m. (ét. gr., τέτρα, quatre; ᾠδή, chant). Liturg. Nom que l'on donne, dans l'Église grecque, à une hymne en quatre parties que l'on chante le vendredi saint.

TÉTRAONIDE. adj. des 2 g. Ornith. Qui ressemble à un tétras. || TÉTRAONIDES. s. m. pl. Famille d'oiseaux qui a pour type le genre tétras.

TÉTRAOPE. s. m. Entom. Genre dans lequel on a réuni plusieurs espèces de lamies de l'Amérique septentrionale.

TÉTRAORIE. s. f. (du gr. τετραορία, formé de τέτρα, quatre; ἀείρω, emporter). Antiq. gr. Attelage de quatre chevaux; quadrige.

TÉTRAPÉTALE. adj. des 2 g. (ét. gr., τέτρα, quatre; πέταλον, feuille, pétale). Bot. Dont les corolles sont composées de quatre pétales.

TÉTRAPHALANGARCHIE. s. f. (ét. gr., τέτρα, quatre; φάλαγξ, phalange; ἀρχή, commandement). Antiq. milit. Corps d'infanterie grecque. C'était la phalange portée à son maximum de force, ou l'ensemble de quatre phalanges.

TÉTRAPHALANGARQUE. s. m. (ét., V. TÉTRAPHALANGE). Antiq. milit. Général commandant la tétraphalangarchie.

TÉTRAPHALANGE et **TÉTRAPHALANGIE.** V. TÉTRAPHALANGARCHIE.

TÉTRAPHARMACUM. s. m. (pr. *té-tra-far-ma-comm;* ét. gr., τέτρα, quatre; φάρμακον, médicament). Anc. pharm. Remède ou emplâtre composé de quatre ingrédients.

— Antiq. rom. Mets composé de quatre viandes différentes.

TÉTRAPHARMAQUE. adj. des 2 g. Pharm. Qui est composé de quatre substances. V. TÉTRAPHARMACUM.

TÉTRAPHIDE. s. f. Bot. Genre de la famille des mousses, caractérisé par un péristome simple à quatre dents pyramidales.

TÉTRAPHYLLE. adj. des 2 g. (ét. gr., τέτρα, quatre; φύλλον, feuille). Bot. Qui se compose de quatre feuilles. || Dont les feuilles sont divisées en quatre parties.

TÉTRAPILE. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs dioïques, de la famille des jasminées. La seule espèce est le tétrapile branchu, arbrisseau grimpant de la Cochinchine.

TÉTRAPLES. s. m. pl. (du gr. τετραπλόος, quadruple). Littér. sacr. Bible dans laquelle Origène a placé, sur quatre colonnes, quatre versions grecques de l'Ancien Testament : celle d'Aquila, celle de Symmaque, celle des Septante et celle de Théodotion. Il ne faut pas confondre les *Tétraples* avec les *Hexaples*.

TÉTRAPLOSTÉMONE. adj. des 2 g. (ét. gr., τετραπλόος, quadruple; στήμων, étamine). Bot. Dont les étamines sont en nombre quadruple des pétales.

TÉTRAPNEUMONE. adj. des 2 g. (ét. gr., τέτρα, quatre; πνεύμων, poumon). Zool. Qui a quatre poumons.

TÉTRAPODE. adj. des 2 g. (ét. gr., τέτρα, quatre; πούς, ποδός, pied). Zool. Qui a quatre pieds. || TÉTRAPODES. s. m. pl. Erpét. Famille de reptiles sauriens, comprenant ceux qui ont quatre pieds. || Ichthyol. Division de poissons gnathodontes squamodermes, dans laquelle on range ceux qui ont deux paires de membres.

TÉTRAPOLITHE. s. m. (ét. gr., τετράπους, quadrupède; λίθος, pierre). Foss. Squelette de quadrupède fossile.

TÉTRAPODOLOGIE. s. f. (ét. gr., τετράπους, quadrupède; λόγος, discours). Didact. Partie de l'histoire naturelle qui traite des animaux quadrupèdes, ou à quatre pieds.

TÉTRAPODOLOGIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui appartient à la tétrapodologie.

TÉTRAPOGONE. s. f. (ét. gr., τέτρα, quatre; πώγων, barbe). Bot. Genre de plantes monocotylédones, à fleurs glumacées, polygames, monoïques, de la famille des graminées.

TÉTRAPOLE. s. f. (ét. gr., τέτρα, quatre; πόλις, ville). Géogr. anc. Nom donné à quelques provinces, telles que la Séleucide, en Syrie; la Doride occidentale et une province de Phrygie, parce qu'elles renfermaient quatre villes. || Nom donné à Antioche, parce que cette ville était divisée en quatre quartiers principaux, qui formaient pour ainsi dire autant de villes.

TÉTRAPOLITAIN, AINE. adj. Qui a rapport à la tétrapole. || *Confession tétrapolitaine*. La confession des quatre villes, Strasbourg, Constance, Memmingen et Lindau, qui fut présentée à l'Empereur et à la diète d'Augsbourg, en 1530.

TÉTRAPTÈRE. adj. des 2 g. (ét. gr., τέτρα, quatre; πτερόν, aile). Entom. Qui a quatre ailes. || TÉTRAPTÈRES. s. m. pl. Section de la classe des insectes, comprenant ceux qui sont pourvus de quatre ailes.

TÉTRAPTÈRE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones à fleurs complètes, polypétalées, de la famille des malpighiacées. Ses différentes espèces croissent aux Antilles et à Cayenne.

TÉTRAPTÉRIDE. adj. des 2 g. Bot. Qui ressemble à une tétraptère. || TÉTRAPTÉRIDES. s. f. pl. Famille de plantes qui a pour type le genre tétraptère.

... quatre; πτῶσις, chute, cas). Gramm. Se dit des noms grecs ou latins qui n'ont que quatre terminaisons différentes à un même nombre.

— substantiv. C'est un tétraptote. Le mot *dies* au singulier est un tétraptote.

TÉTRAPTURE. s. m. Ichthyol. Genre de poissons osseux, thoraciques, voisin de l'istiophore. On n'en connaît qu'une seule espèce, le tétrapture bellone.

TÉTRAQUÈTRE. adj. des 2 g. Bot. Qui offre quatre angles tranchants. Placentaire tétraquètre. || Se dit quelquefois des plantes dont les feuilles sont disposées sur quatre rangs.

TÉTRARCHAT. s. m. (pr. *té-trar-ka;* ét. gr., τέτρα, quatre; ἀρχή, pouvoir). Hist. anc. Autorité, dignité d'un tétrarque. || Durée de ses fonctions. Sous le tétrarchat d'Hérode.

TÉTRARCHIE. s. f. (ét., V. TÉTRARCHAT). Antiq. milit. Subdivision de l'ancienne phalange grecque; ensemble de quatre files; agrégation de soixante-quatre hommes.

— Hist. anc. État partagé entre quatre chefs, quatre vice-régents. Il se dit, en ce sens, de l'Empire romain partagé par Dioclétien entre deux augustes et deux césars. La tétrarchie de Dioclétien, qui dura de 286 à 292, était établie ainsi : 1° Dioclétien, auguste, Asie, Égypte, etc. ; résidence, Nicomédie ; 2° Maximien, auguste, Italie, Afrique ; résidence, Milan ; 3° Constance, césar, Gaules, Espagne, Grande-Bretagne ; résidence, Trèves ; Galère, césar, Illyrie, Grèce ; résidence, Sirmium.

TÉTRARDITE. s. m. Hist. ecclés. Membre d'une secte chrétienne qui reconnaissait pour chef un certain Tétrardius, qui prétendait que le corps de Jésus-Christ était corruptible, et sujet aux passions comme celui des autres hommes.

TÉTRARHYNQUE. s. m. (ét. gr., τέτρα, quatre; ῥύγχος, bec). Entoz. Genre de vers intestinaux dont on distingue plusieurs espèces. Le tétrarhynque appendiculé se trouve dans le foie et les muscles du saumon.

TÉTRARQUE. s. m. (ét., V. TÉTRARCHAT). Antiq. milit. Chef d'une tétrarchie.

—Hist. anc. Se dit absol. des douze chefs qui gouvernaient les quatre principautés des Galates, dans l'Asie Mineure. ‖ Plus tard, il s'est dit des gouverneurs de provinces, chez différents peuples de l'Asie.

TÉTRARRHÈNE. s. f. Bot. Genre de plantes monocotylédones, à fleurs glumacées, de la famille des graminées.

TÉTRAS. s. m. (pr. *té-trass*). Ornith. Genre de l'ordre des gallinacés, renfermant ceux de ces oiseaux qui sont surtout caractérisés par des narines couvertes à moitié par une membrane, des sourcils noirs, garnis de papilles rouges, des jambes couvertes de plumes jusqu'aux doigts, comme la gélinotte, le coq de bruyère, etc.

TÉTRASÉPALE. adj. des 2 g. (du gr. τέτρα, quatre; et du lat. *sepalus*, sépale). Bot. Qui a quatre divisions au calice.

TÉTRASPASTE. s. m. (ét. gr., τέτρα, quatre; σπάω, je tire). Mécan. anc. Moufle composé de quatre poulies.

TÉTRASPERME. adj. des 2 g. (ét. gr., τέτρα, quatre; σπέρμα, graine). Bot. Qui contient quatre graines.

TÉTRASPERMÉ, ÉE. adj. Bot. Dont le fruit se compose de quatre graines. ‖ TÉTRASPERMÉES. s. f. pl. Classe de plantes phanérocotylédones, complètes, polypétales, comprenant celles dont le fruit a quatre graines.

TÉTRASPORE. s. f. (ét. gr., τέτρα, quatre; σπορά, semence). Bot. Genre d'ulves dans lesquelles les spores ou semences sont disposées quatre à quatre dans l'épaisseur de la fronde.

TÉTRASTACHYÉ, ÉE. adj. (pr. *té-tra-sta-ki-é*; ét. gr., τέτρα, quatre; στάχυς, épi). Bot. Dont les fleurs sont en épis quaternes.

TÉTRASTATÈRE. s. m. (ét. gr., τέτρα, quatre; στατήρ, statère). Ant. Poids et monnaie de l'Égypte et d'une partie de l'Asie, qui valait quatre statères. V. STATÈRE.

TÉTRASTÉMONE. adj. des 2 g. (ét. gr., τέτρα, quatre; στήμων, étamine). Bot. Qui a quatre étamines.

TÉTRASTIGMATÉ, ÉE. adj. (ét. gr., τέτρα, quatre; στίγμα, stigmate). Bot. Qui a un stigmate quadrifide.

TÉTRASTIQUE. adj. des 2 g. (du gr. τετράστιχος; fait de τέτρα, quatre; στίχος, rang). Antiq. Qui a quatre rangs de colonnes. Portique tétrastique.

—Bot. Qui est disposé sur quatre rangs. Orge tétrastique.

— Littér. Qui est composé de quatre vers. Stance, épigramme tétrastique.

TÉTRASTOME. adj. des 2 g. (ét. gr., τέτρα, quatre; στόμα, bouche). Zool. Qui a quatre bouches ou suçoirs.

TÉTRASTROPHE. adj. des 2 g. (ét. gr., τέτρα, quatre; στροφή, strophe). Littér. Qui se compose de quatre strophes. Ode tétrastrophe. Peu usité.

TÉTRASTYLE. s. m. (ét. gr., τέτρα, quatre; στῦλος, colonne). Archit. anc. Temple à quatre colonnes de front.

— adjectiv. Temple tétrastyle.

TÉTRASTYLE. adj. des 2 g. (ét. gr., τέτρα, quatre; στῦλος, style). Bot. Qui est muni de [illegible]

TÉTRASYLLABE. adj. des 2 g. (ét. gr., τέτρα, quatre; συλλαβή, syllabe). Gramm. Se dit d'un mot composé de quatre syllabes.

— Il est aussi subst. [illegible], en vers, est un tétrasyllabe.

TÉTRASYLLABIQUE. adj. des 2 g. Qui a quatre syllabiques. Mot tétrasyllabique.

TÉTRATHÈQUE. s. f. (ét. gr., τέτρα, quatre; θήκη, boîte). Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, polypétalées, de la famille des polygalées.

TÉTRATOME. s. m. (ét. gr., τέτρα, quatre; τομή, section). Entom. Genre d'insectes coléoptères hétéromères de la famille des [illegible]. L'espèce principale se trouve aux environs de Paris, dans les champignons du genre bolet.

TÉTRATONON. s. m. (ét. gr., τέτρα, quatre; τόνος, ton). Mus. anc. Intervalle de quatre tons; quinte superflue.

TÉTRICUS (T. Pivesus). Usurpateur, fut d'abord consul; prit la pourpre à Bordeaux (268), régna six ou sept ans sur les Gaules, l'Espagne et la Bretagne, céda ses prétentions à Aurélius (275), et mourut gouverneur de Lucanie.

TÉTRINNER. v. n. 1re conj. (du lat. *tetrinnere*). Onomatopée que l'on a proposée pour exprimer le cri du canard.

TÉTRIQUE. adj. des 2 g. (du lat. *tetricus*). S'est dit pour Austère, chagrin.

TÉTRIX. s. m. Entom. Genre d'insectes orthoptères de la famille des grilloïdes.

TÉTROBOLE. s. f. (ét. gr., τέτρα, quatre; ὀβολός, obole). Ant. gr. Poids et monnaie des Grecs, valant 4 oboles. Le tétrobole fut longtemps la solde militaire, et désignait figurément la vie de soldat.

TÉTRODON. s. m. (ét. gr., τέτρα, quatre; ὀδούς, ὀδόντος, dent). Ichthyol. Genre de poissons cartilagineux de l'ordre des téléobranches, famille des ostéodermes. On les nomme vulgairement *boursouflés*, parce qu'ils peuvent se gonfler en remplissant d'air leur estomac, ou plutôt une sorte de jabot qui occupe toute la longueur de l'abdomen.

TÉTROPHTHALME. adj. des 2 g. (ét. gr., τέτρα, quatre; ὀφθαλμός, œil). Zool. Qui a quatre yeux.

TÉTRORAS. s. m. Ichthyol. Genre de poissons chondroptérygiens qui ne renferme qu'une espèce, le tétroras l'ange, des côtes de Sicile et de Sardaigne.

TETTE. s. f. Le bout de la mamelle. Il ne se dit qu'en parlant des animaux. La tette d'une truie, d'une chèvre.

TETTE-CHÈVRE. s. m. Ornith. Nom vulgaire de l'engoulevent. On le nomme aussi *caprimulge*.

TETTIGOMÈTRE. s. m. (ét. gr., τέττιξ, cigale; μήτηρ, mère). Entom. Genre d'insectes hémiptères de la famille des auchénorhynques.

TETTIGONE. s. f. (du gr. τέττιξ, cigale). Entom. Genre qui comprend les véritables cigales chanteuses. Il a été réuni aux cicadelles.

TETTIGONIDE. adj. des 2 g. Entom. Qui ressemble à une tettigone. ‖ TETTIGONIDES. s. f. pl. Famille d'insectes hémiptères qui avait été établie pour le genre tettigone.

TETTIN. s. m. Techn. Ouverture, bouche du four à potier.

TETTIX. Temps hér. Prince crétois à qui Plutarque attribue la fondation de Ténare, en Laconie.

TÊTU, UE. adj. (rad. *tête*). Qui est opiniâtre, obstiné, très-attaché à sa volonté, à ses opinions. Homme têtu. Enfant têtu. Les filles sont quelquefois un peu *têtues*. (Mol.)

TÊTU. s. m. Constr. Marteau à tête carrée avec lequel on abat la pierre, près des arêtes, pour la dégrossir. On s'en sert aussi pour assurer la pierre sur le mortier, quand on la pose.

TEUCER. (pr. *Teu-cère*). Temps hér. Premier roi de la Troade, père de Batée, épouse de Dardanus. Selon Virgile, il était originaire de Crète; mais Apollodore le croit fils de Scamandre et d'Idéa. ‖ Fils de Télamon, roi de Salamine, et d'Hésione ou d'une esclave. A son retour du siége de Troie, étant exilé par son père, il alla s'établir dans l'île de Cypre, où il fonda une ville qu'il appela Salamine.

TEUCRIDE. Temps hér. Batée, fille de Teucer.

TEUCRIE. Géogr. anc. Nom primitif de la Troade.

TEUCRIEN, ENNE. adj. et s. Géogr. anc. Habitant de la Teucrie. ‖ Qui appartient à la Teucrie ou à ses habitants.

TEUCRIETTE. s. f. Bot. Nom donné à une espèce de véronique.

TEUGUE ou **TUGUE.** s. f. Mar. Petite dunette dont le plancher est très-convexe.

TEULAGIE. s. f. S'est dit pour Théologie.

TEUMÉSIEN, ENNE. adj. Géogr. anc. Qui appartient à la forêt de Teumèsus. ‖ *Le lion teumésien.* Se dit quelquefois du lion de Némée, qui fut tué par Hercule, dans la forêt de Teumèsus.

TEUMÈSUS. (pr. *teu-mé-suss*). Géogr. anc. Nom d'une forêt de Béotie.

[illegible] Père de Pélasgus.

TEUTAMIAS. (pr. *teu-ta-mi-ass*). Temps hér. Roi de Larisse, fils d'Amyntor, selon quelques auteurs. Ce fut dans les jeux funèbres célébrés à la mort de Teutamias, qu'Acrisius fut tué par Persée.

TEUTAMIDE. Temps hér. Descendant de Teutamus.

TEUTAMUS (pr. *teu-ta-muss*). Temps hér. Fils de Dorus, époux d'Astérie et père d'Astérius. ‖ Roi d'Assyrie : il envoya Memnon au secours de Troie.

TEUTATÈS ou **TEUT.** Myth. celt. Un des dieux auxquels les Gaulois et les Teutons ou Germains offraient des victimes humaines. Comme on le représentait avec des ailes à la tête, les Romains l'ont confondu avec leur Mercure. On l'a fait aussi confondre avec Thoth, le Mercure égyptien.

TEUTHRANIE. Géogr. anc. Ville et contrée de Mysie, près du Caïque.

TEUTHRANTIEN, ENNE. adj. et s. Temps hér. Descendant de Teuthras. On dit aussi *Teuthrantide*.

— *La tourbe teuthrantienne.* Les cinquante filles de Thespius.

TEUTHRAS. (pr. *teu-trass*). Temps hér. Roi de Mysie, qui accueillit Télèphe et lui donna pour épouse sa fille Argiope. ‖ Fils de Pandion, roi de Tégée et père de Thespius. ‖ Guerrier grec tué par Mars au siége de Troie. ‖ Un des compagnons d'Énée, tué en Italie.

TEUTOBOURG ou **TEUTEBERG.** Géogr. Nom d'une forêt de la Germanie, chez les Chérusques, dans la contrée où se trouvent aujourd'hui Paderborn et Detmoldt. C'est dans la forêt de Teutobourg que Hermann ou Arminius défit les trois légions de Varus.

TEUTO-GOTHIQUE. adj. des 2 g. Ethnogr. Qui appartient aux Goths, peuple teuton.

TEUTON, ONNE. adj. et s. Ethnog. Se dit de l'ensemble de tous les peuples germains, appelés dans leur propre langue, *Teutsch*.

— Hist. *Les Teutons.* Peuple germain des bords de la mer Baltique, qui se réunit aux Cimbres vers 110 av. J.-C., et forma avec eux une armée de 300,000 hommes, pour aller ravager le midi de l'Europe. Bientôt cette armée se partagea en deux bandes; l'une, composée principalement des Teutons, se dirigea vers le midi des Gaules, pour passer de là en Italie; mais elle fut arrêtée près d'Aix, en 102 av. J.-C., par Marius, qui la tailla en pièces; l'autre, qui comprenait surtout les Cimbres, arriva par le Tyrol dans la Gaule transalpine, mais elle fut rejointe sur l'Adige par le même général romain et entièrement détruite.

—Linguist. *L'idiome teuton* ou *le teuton.* Se dit de l'ancienne langue germanique, qui resta en usage à la cour des rois francs jusqu'au traité de Verdun, époque à laquelle se forma l'ancien français.

TEUTONIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient, qui a rapport aux Teutons.

— Hist. *Ordre des chevaliers teutoniques*, ou *ordre teutonique.* Ordre fondé pendant le siége d'Acre, pour recueillir les pauvres et les malades allemands abandonnés en Palestine; il fut confirmé par Calixte III, en 1192. Les membres de cet ordre étaient de la règle de Saint-Augustin, et s'appelaient d'abord *hospitaliers teutoniques*, mais peu à peu ils prirent des habitudes militaires, et on les nomma *chevaliers teutoniques.* En 1230, ils furent appelés en Prusse par le duc de Souabe, qui leur donna tout le territoire de Culm. Bientôt ils devinrent puissants, conquirent la Prusse et la Livonie et y bâtirent des villes. Les rois de Pologne leur firent la guerre, et les vainquirent à Tannenberg en 1410. Albert, marquis de Brandebourg, leur grand maître, abdiqua cette dignité en 1525; il embrassa le luthéranisme et reconnut la suzeraineté de la Pologne : un petit noyau de chevaliers se retira seul à Marienthal. L'ordre teutonique, qui ne conservait plus que quelques propriétés, a cessé d'exister de fait avec l'empire d'Allemagne. Napoléon le supprima définitivement par un décret du 24 avril 1809, décret ratifié par le congrès de Vienne, en 1815.

— Diplom. *Teutonique* se dit d'une espèce d'écriture gothique. Écriture teutonique. Lettres teutoniques.

TÉVERONE. Géogr. Rivière de l'État ecclésiastique. Naît dans la délégation de Frosinone et joint le Tibre à 5 kil. N. de Rome. Cours 90 kil. C'est l'ancien *Anio*.

TÉVERTIN. adj. et s. m. Constr. V. TRAVERTIN.

TEVIOT. Géogr. Rivière d'Écosse (Roxburg), naît dans le comté de Dumfries, et se jette dans la Tweed, après un cours de 60 kil.

TEWKESBURY. (pr. *teu-kes-bu-ri*). Géogr. Ville d'Angleterre (Glocester), à 14 kil. N. de Glocester, sur l'Avon; 6,000 hab.

— Hist. *Bataille de Teukesbury.* Victoire remportée en 1471 par Édouard IV, duc d'York, sur les troupes d'Henri VI, de Lancastre. Le prince de Galles y fut fait prisonnier, puis massacré.

TEXAS. (pr. *tek-çass*). Géogr. et hist. Ancien pays de l'Amérique méridionale, le long du golfe du Mexique. Lors de l'organisation de la confédération mexicaine (1824), il fut réuni à la province de Cohahuila, sous le nom d'État de Cohahuila et Texas. Mais dès 1832, les [illegible] ration, et le Texas forme aujourd'hui une république fédérative, qui s'est déclarée indépendante en 1836. Superficie 42,000,000 d'hectares environ; population, qui s'élevait en 1832 à 60,000 hab., mais qui s'accroît tous les jours; capitale Austin, ville importante, quoique les fondements n'en aient été jetés qu'en 1840.

— *Colonie du Texas.* Colonie de Français réfugiés que le colonel Lallemand essaya de fonder en 1817. On lui donna aussi le nom de *Champ d'Asile*.

TEXEL. Géogr. Île de la Hollande septentrionale, dans la mer du Nord, à la pointe N.-O. du Zuyderzée; 20 kil. sur 12; 5,000 hab. Ch.-l. Le Bourg.

— Hist. *Bataille du Texel.* Victoire remportée par les Français sur les Hollandais, en janvier 1794. Les vaisseaux hollandais arrêtés dans la glace furent enlevés par la cavalerie. ‖ *Bataille navale du Texel.* Victoire remportée par une flotte anglaise sur une flotte hollandaise, le 11 octobre 1795.

TEXERANT. s. m. S'est dit pour Tisserand. On a dit aussi *texeur* et *texulier*.

TEXIEN, IENNE. adj. et s. Géogr. Habitant du Texas. ‖ Qui appartient au Texas ou à ses habitants.

— *République texienne.* V. TEXAS.

TEXTE. s. m. (du lat. *textus*, fait de *texere*, faire un tissu). Les propres paroles d'un auteur, par opposition aux notes ou commentaires qu'on a faits dessus. Texte pur. Texte obscur. Texte altéré, corrompu, falsifié. Le texte de l'Écriture sainte. Le texte de Platon, d'Homère, de Virgile. Le texte hébreu, grec, latin. Traduction imprimée avec le texte en regard. Texte accompagné de notes savantes. L'étude des *textes* ne peut jamais être assez recommandée. (La Bruy.)

— *Restituer un texte.* En rétablir l'ordre, les mots, la ponctuation.

— Absol. Passage de l'Écriture qu'un prédicateur prend pour sujet de son sermon. Texte bien choisi. Texte heureux. Prendre un beau texte. Bien appliquer son texte. Ce *texte*, qui convient à tous les états et à tous les événements de la vie pour une raison particulière, devient propre à mon lamentable sujet. (Boss.) Vous ne pouvez que trop redire désormais les paroles de mon *texte* : Qui trouvera maintenant une femme forte? (Fléch.)

— Fig. Sujet. Tour à tour enthousiaste et satirique, les lieux ne sont pour lui qu'un *texte* de sentiments et d'idées. (Villem.)

— Fig. et fam. *Revenir à son texte.* Revenir au sujet dont il est question. ‖ *Il a mal pris, mal choisi son texte.* Se dit d'un homme qui prétend s'autoriser d'une raison ou d'un exemple qui ne lui est pas favorable.

— Liturg. Livre des Évangiles, que l'on porte aux processions, et que l'on donne à baiser au célébrant et au clergé, dans les messes solennelles.

— Littér. Dans la poésie espagnole, il se dit de Trois vers qui expliquent le sujet d'une certaine pièce de vers dont le reste s'appelle *glose*. Le texte se met en tête de la glose, et sert de refrain à chaque stance de celle-ci.

—Typogr. *Gros texte.* Caractère qui est entre le gros romain et le saint-augustin. Son corps est de quatorze points. ‖ *Petit texte.* Caractère qui est entre la gaillarde et la mignonne. Il porte sept points et demi.

TEXTIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *textus*, tissu; *forma*, forme). Hist. nat. Qui a la forme d'un tissu, d'un réseau.

TEXTILE. adj. des 2 g. (du lat. *textilis*, fait de *texere*, former un tissu). Didact. Qui peut être divisé en filets propres à faire un tissu. L'amiante est textile. Les matières *textiles* sont rarement employées dans leur état originel. Par la teinture, on peut leur communiquer une variété considérable de couleurs. (Encycl.) La teinture est la fixation à la surface des fibres *textiles* de particules colorantes. (Id.)

TEXTILÉ, ÉE. adj. Hist. nat. Qui est garni de rides, ayant l'apparence d'un tissu de tricot.

TEXTILITÉ. s. f. Didact. Propriété des corps textiles.

TEXTUAIRE. adj. des 2 g. (rad. *texte*). Philol. Qui concerne le texte. Observation, méthode textuaire.

TEXTUAIRE. s. m. Livre où il n'y a que le texte, sans commentaires, sans notes. Un textuaire de la Bible.

— Se dit aussi de Celui qui a l'intelligence des textes.

— Hist. ecclés. Nom de certains sectaires juifs plus connus sous le nom de Caraïtes.

TEXTUEL, ELLE. adj. (rad. *texte*). Qui est dans le texte d'un livre, d'une loi, etc. ; qui est conforme au texte. Passage textuel. Disposition textuelle. Citation textuelle.

TEXTUELLEMENT. adv. D'une manière textuelle, conforme au texte. Citer textuellement. Or voici *textuellement* ce que je lui dis, à la manière des héros d'Homère. (Brill.-Sav.) Ainsi se formaient des corps de doctrine construits avec conséquence et méthode, et *textuellement* construits. (De Barante.)

TEXTULAIRE. s. f. Foss. Genre de coquilles pyramidales dont toutes les espèces sont fossiles.

[illegible] *texere*, tisser). Action de tisser, et état de ce qui est tissu. Peu usité en ce sens.

— Didact. Arrangement particulier, entrelacement des parties qui composent un corps. Texture lâche, serrée. La texture des tendons.

— Fig. Liaison des différentes parties d'un ouvrage d'esprit. La texture d'un poëme, d'un drame.

— Techn. Se dit, dans quelques localités, de la trame d'un tissu.

TEXUE. s. f. S'est dit pour Ceinture tissue.

TEZCUCO. Géogr. Ville du Mexique (Mexico), à 26 kil. N. E. de Mexico; 5,000 hab. Grand commerce. ‖ *Lac de Tezcuco.* Un des cinq lacs de la vallée de Mexico, à 7 kil. de Mexico; 24 kil. sur 16; eaux très-salées.

TH. Chim. Abréviation qui signifie *Thorinium*. ‖ Gramm. V. THETA.

THA. s. m. Gramm. ind. Nom d'une con[illegible]

sonne de l'alphabet dévanagari, qui est la forte aspirée du quatrième ordre, c'est-à-dire de l'ordre des dentales.

— Gramm. or. La seizième lettre de l'alphabet arabe; elle répond au groupe *th*. || Dix-neuvième lettre de l'alphabet turc.

— Signe numérique de 9.

THABESKH. s. m. (littéral. *bourreau*). Relig. mah. Nom de l'ange qui tourmente les damnés. V. ZARBAN.

THABOR. Géogr. anc. et mod. Montagne isolée de la Galilée inférieure, dans la tribu de Zabulon. On croit que ce fut sur le Thabor que Notre Seigneur se transfigura en présence de trois de ses disciples. Le Thabor est aujourd'hui dans la Syrie, pachalik d'Acre, à 11 kil. S. E. de Nazareth; environ 1,000 mètres de haut.

— Hist. *Bataille du mont Thabor.* Victoire remportée par le général Bonaparte sur les troupes turques, le 17 avril 1799.

THABOR ou **TABOR.** Géogr. Cercle de Bohême, sur les confins de la Moravie; 180,000 hab. Son ch.-l. était autrefois Béchin, c'est aujourd'hui Thabor. || Ville de Bohême, ch.-l. du cercle qui porte son nom, à 77 kil. S. E. de Prague; 3,300 hab. || Nom que les thaborites donnèrent à un rocher de Bohême, sur lequel ils bâtirent une forteresse. Le château de Thabor fut pris, en 1544, par les troupes de l'Empereur. V. THABORITE.

THABORITE ou **TABORITE.** s. m. Hist. relig. Membre d'une secte de hussites qui, sous la conduite de Ziska, se retirèrent sur une montagne de Bohême qu'ils nommèrent *Thabor*. Ils rejetaient le purgatoire, la confession auriculaire, la confirmation, l'extrême-onction et la présence réelle. V. THABOR.

THAHÉRITE. adj. et s. m. Hist. or. Nom d'une dynastie de princes arabes qui régna dans le Khorassan, au IXe siècle de notre ère. Les thahérites furent remplacés par les saffarides.

THAÏDE. s. f. Entom. Genre de papillons de la classe des diurnes.

THAÏM. s. m. Hist. Provision que la Porte accorde aux princes à qui elle donne asile. Le grand vizir retrancha au roi de Suède son *thaïm*, qui consistait en cinq cents écus par jour, en argent.

THAÏS. Courtisane d'Athènes, se rendit en Asie auprès d'Alexandre et sut captiver ce prince. Elle devint ensuite la maîtresse de Ptolémée, qui la mit au nombre de ses femmes lorsqu'il fut roi d'Égypte. || Le nom de Thaïs a été porté depuis par plusieurs autres courtisanes.

THAKIF. Hist. or. Nom d'une ancienne tribu arabe. La tribu de Thakif.

THAKIFITE. adj. et s. des 2 g. Hist. or. Membre de la tribu de Thakif. Les Thakifites adoraient Alleth.

THALA. Géogr. anc. Ville d'Afrique, dans la Byzacène, au S. O. On l'appelait aussi *Télepté*.

THALAME. s. m. (du gr. θάλαμος, lit). Bot. Évasement du pédoncule qui porte les fleurs, dans les synanthérées. || Sorte de fructification des lichens. || On dit aussi *thalamion*.

THALAME. s. m. Anc. chim. Sorte de matras à long col.

THALAMÈGUE. s. m. (ét. gr. θάλαμος, chambre; ἄγω, conduire). Antiq. Vaisseau garni de riches appartements, dont les Ptolémées se sont servis pour faire des voyages de plaisir sur le Nil.

THALAMES. Géogr. anc. Ville de Laconie, célèbre par un oracle d'Apollon que le roi Agis alla consulter, avant de rétablir les lois de Lycurgue.

THALAMIFLORE. adj. des 2 g. (du gr. θάλαμος, lit; et du lat. *flos*, fleur). Bot. Se dit des plantes dont les organes sexuels s'attachent au réceptacle.

THALAMION. s. m. Bot. V. THALAME.

THALAMIQUE. adj. des 2 g. (du gr. θάλαμος, lit). Bot. Se dit de l'insertion qui a lieu sur le réceptacle.

THALAMIQUE. s. m. (du gr. θαλαμίτης; ét. θαλαμία, trou par où passe la rame). Antiq. gr. Nom des rameurs qui se plaçaient au premier rang d'en bas des trirèmes.

THALAMOS ou **THALAMUS.** s. m. (pr. *ta-la-moss*; *ta-la-muss*; du gr. θάλαμος; du lat. *thalamus*). Antiq. gr. et rom. Lit nuptial ou chambre nuptiale des anciens. On emploie quelquefois en français cette forme grecque ou latine.

THALAMOSTÉMONE. adj. des 2 g. (ét. gr., θάλαμος, lit; στήμων, étamine). Bot. Dont les étamines s'insèrent sur le réceptacle.

THALASSA. (du gr. θάλασσα). Myth. gr. Déesse de la Mer, fille d'Éther et d'Hémère, c'est-à-dire, du dieu de l'Air et de la déesse du Jour.

— Philol. Titre du neuvième livre d'Apicius, qui traite de la manière d'apprêter les poissons.

THALASSAGÈNE. adj. des 2 g. (du gr. θάλασσα, mer; γεννάω, engendrer). Qui est extrait de l'eau de mer. || *Parfumerie thalassagène*. Nom donné à une nouvelle sorte de cosmétiques extraits de l'eau de mer.

THALASSARCHIE. s. f. (pr. *ta-las-sar-ki*; ét. gr., θάλασσα, la mer; ἀρχή, pouvoir). Syn. de Thalassocratie. V. ce mot.

THALASSÈME. s. f. (du gr. θάλασσα, la mer). Chétopod. Genre de subentomozoaires ou de vers à sang rouge, dont les espèces vivent plus ou moins enfoncées dans le sable des bords de la mer. On s'en sert pour amorcer les hameçons.

THALASSIBIE. adj. des 2 g. (ét. gr., θάλασσα, la mer; βιόω, vivre). Hist. nat. Qui vit dans les eaux de la mer.

THALASSIDROME. s. m. (ét. gr., θάλασσα, la mer; δρόμος, course). Ornith. Genre d'oiseaux de mer démembré des pétrels.

THALASSIN, INE. adj. (du gr. θάλασσα, la mer). Hist. nat. Qui vit dans la mer.

THALASSINE. s. f. Crust. Genre de crustacés décapodes macroures, voisin de celui des écrevisses.

THALASSINIDE. adj. des 2 g. Crust. Qui ressemble à une thalassine. || THALASSINIDES. s. m. pl. Famille de crustacés, qui a pour type le genre thalassine.

THALASSIOPHYTE. s. m. (ét. gr., θαλάσσιος, marin; φυτόν, plante). Bot. Nom donné à toutes les productions végétales qui se développent au fond de la mer ou à la surface des rochers qui en bordent le littoral. On les divise en quatre ordres, les fucacées, les floridées, les dictyotées et les ulvacées.

THALASSIQUE. adj. des 2 g. (du gr. θάλασσα, mer). Hist. nat. Qui a rapport à la mer, qui en provient.

— Géol. Se dit des terrains de sédiment supérieurs, c'est-à-dire, de ceux qu'on trouve depuis la surface de la terre jusqu'à la craie exclusivement. Terrain thalassique.

THALASSITE. adj. des 2 g. (du gr. θάλασσα, mer). Zool. Se dit des animaux qui vivent dans la mer, qui habitent la mer.

THALASSITE s. m. Antiq. Vin qu'on avait plongé dans la mer, afin de hâter sa maturation.

THALASSIUS. (pr. *ta-lass-ci-us*). Temps hér. Jeune Romain pour qui on enleva une des Sabines, en criant *Thalassio* (C'est pour Thalassius). Son mariage fut tellement heureux, qu'on l'invoqua par la suite comme un des dieux de l'hymen, et qu'en conduisant une fiancée à la maison de son époux, on répétait ce refrain, *Thalassio*.

THALASSOCRATE. adj. des 2 g. et s. m. (ét., V. THALASSOCRATIE). Polit. Dominateur des mers. Peuple, nation thalassocrate. Les thalassocrates.

THALASSOCRATIE. s. f. (pr. *ta-lass-o-kra-ci*; ét. gr., θάλασσα, la mer; κράτος, empire). Polit. Empire des mers. Les Phéniciens, les Carthaginois, les Anglais, ont aspiré à la thalassocratie.

THALASSOCRATIQUE. adj. des 2 g. Polit. Qui appartient à la thalassocratie.

THALASSOMEL. s. m. (ét. gr., θάλασσα, mer; μέλι, miel). Médec. anc. Potion que l'on préparait chez les anciens, avec parties égales d'eau de mer, d'eau douce et de miel. Elle était employée comme purgatif.

THALASSOMÈTRE. s. m. (ét. gr., θάλασσα, la mer; μέτρον, mesure). Phys. Sonde marine.

THALASSOMÉTRIQUE. adj. des 2 g. Phys. Qui concerne les sondages en mer.

THALASSOPOTE. (ét. gr., θάλασσα, mer; πότης, buveur). Philol. Un des chefs des géants, dont Lucien décrit le combat dans son *Histoire véritable*.

THALER. s. m. (pr. *ta-lèrr*). Métrol. Monnaie de compte d'Allemagne. || *Thaler de Brême*. Monnaie de compte de 72 gros ou 360 schwaren, valant fr. 3,90. Le thaler a la même valeur à Brunswick et dans le Hanovre. || *Thaler de Lubeck*. Monnaie de compte qui fait 3 marcs, 48 schillings ou 576 pfennings, et vaut fr. 4,58. *Thaler*. Monnaie de compte de Prusse, qui fait 30 silbergros ou 360 pfennings, et vaut fr. 3,71. || Monnaie de compte de Cobourg, valant fr. 3,95. || *Thaler de caisse*. Monnaie de compte de Saxe-Weimar, fr. 3,90. || *Thaler du commerce*. Monnaie de compte du même pays, 3 67. || *Thaler*. Monnaie d'argent. || *Thaler de Cassel de* 1778. Monnaie qui vaut fr. 3,88. || *Thaler de* 1769, fr. 3,73. || *Thaler de* 1815, fr. 5,02. || *Thaler d'espèces de Lubeck*. Monnaie qui vaut fr. 5,77. || *Thaler courant*, fr. 4,50. [illegible] fr. 4,05. || *Thaler de Lucerne de* 1715, fr. 5,18. || *Thaler de* 1796, fr. 5,93.

THALÈS. Célèbre philosophe, originaire de Phénicie, né l'an 636 av. J.-C., mort l'an 548. On le met au nombre des sept sages. Thalès fonda une école connue sous le nom d'école Ionienne; il admettait comme principe matériel des choses l'eau ou l'état liquide, et y ajoutait un principe moteur, l'esprit.

THALÉTIQUE. adj. des 2 g. Philos. Qui appartient à Thalès, à l'école ionienne.

THALIACÉ, ÉE. adj. Moll. V. THALIDE.

THALICTROÏDES. adj. des 2 g. (ét. gr., θάλικτρον, pigamon; εἶδος, ressemblance). Bot. Qui ressemble à un pigamon.

THALIDE. adj. des 2 g. Moll. Qui ressemble à une thalie. || THALIDES. s. m. pl. Famille de mollusques établi pour le genre thalie.

THALIE. (du gr. θάλεια, réjouissance). Myth. gr. Une des neuf Muses; elle présidait à la comédie. Apollon la rendit mère des Corybantes.

— Se prend poétiq. pour la Comédie même.

> D'un spectacle agréable employant l'artifice,
> *Thalie* en badinant sait démasquer le vice.
> (DANCHET.)
>
> Trop de finesse affadit la saillie
> De la piquante et sincère *Thalie*.
> (DE BERNIS.)

— *Les jeux de Thalie*. La Comédie, le théâtre.

— Iconol. On la représente sous la figure d'une jeune fille à l'air folâtre. Elle est couronnée de lierre, a des brodequins pour chaussure et tient un masque à la main.

— Une des Grâces, selon Hésiode. || Une des Néréides.

— Littér. Titre d'une hymne dans laquelle Arius a développé ses doctrines religieuses. En condamnant Arius, on condamna ses écrits, et nommément sa *Thalie*. (Fleury.)

THALIE. s. f. Moll. Genre de mollusques de la Jamaïque. On l'a aussi désigné sous le nom de *salpa*.

— Erpét. Nom spécifique d'une couleuvre.

— Bot. Genre de plantes monocotylédones, à fleurs irrégulières, de la famille des amomées. La thalie géniculée croît dans plusieurs contrées de l'Amérique méridionale.

THALLE. s. m. (du gr. θαλλός, feuille, rameau). Bot. Expansion foliacée qui constitue les lichens.

THALLITE. s. f. Minér. Un des noms de l'épidote.

THALLO. Myth. gr. Une des Heures ou Saisons.

THALLODIQUE. adj. des 2 g. Bot. Qui ressemble au thalle, qui y a rapport.

THALLOPHORE. s. m. (du gr. θαλλοφόρος; fait de θαλλός, branche, rameau; φέρω, porter). Antiq. gr. Se dit des vieillards qui portaient des branches d'olivier dans les Panathénées.

THALMUD. s. m. V. TALMUD.

THALOUEN. Géogr. V. [illegible].

THALPIUS. (pr. *tal-pi-uss*). Temps hér. Fils d'Eurytus, qui commandait les Épéens au siége de Troie.

THALSINIE. Temps hér. Fille d'Ogygès et de Thébé.

THALWEG. s. m. (de l'all. *thal*, vallée; *weg*, chemin). Géol. Ligne plus ou moins sinueuse, au fond d'une vallée, suivant laquelle se dirigent les eaux courantes. Dans les négociations de Rastadt, en 1798, la députation de l'Empire proposa pour ligne de partage le thalweg du Rhin, c'est-à-dire le milieu du principal bras navigable.

THALYSIES. s. f. pl. (du gr. θαλύσια, prémices des fruits). Antiq. gr. Fêtes qu'on célébrait en l'honneur de Cérès, de Bacchus et de Neptune après la moisson.

THAMANÉENS. s. m. pl. Hist. anc. Peuple d'Asie mentionné par le seul Hérodote. On ignore sa situation.

THAMAR. Femme chananéenne, épousa successivement les deux fils aînés de Juda, Her et Onan. Elle eut avec son beau-père un commerce furtif, d'où naquirent Pharès et Zara. || Fille de David. Amnon, son frère, lui fit violence. Absalon, autre frère de Thamar, tua Amnon pour venger cet outrage.

THAME. Myth. syr. V. THAMUS.

THAME. Géogr. Rivière d'Angleterre; naît dans le comté de Buckingham, et va se joindre à l'Isis, à Dorchester, pour former la Tamise; cours 65 kilom. || Ville d'Angleterre (Oxford), à 20 kilom. E. d'Oxford, sur la Thame; 2,500 h. Ancienne et commerçante.

THAMIMASADE. Myth. anc. Le dieu des eaux chez les Scythes.

THAMMOUZ. s. m. Chron. V. THAMUZ.

THAMNA. Géogr. sacr. Ville de Palestine, dans le pays des Philistins, près de Modin.

THAMNASTÉRIE. s. f. Foss. Genre de polypiers fossiles couverts d'étoiles, trouvé dans le département du Calvados, et que l'on regarde comme une espèce d'astrée.

THAMNATH-SARÉ. Géogr. sacr. Ville de Palestine, tribu d'Éphraïm. Sous les Romains, elle donnait son nom à une province appelée *Thamnitique*.

[illegible] champignons [illegible] moisissures.

THAMNITIQUE. Géogr. anc. Province de Galilée, au [illegible]. Les Romains la séparèrent de la Judée.

THAMNOMYCE. s. m. (ét. gr., θάμνος, arbrisseau; μύκης, champignon). Bot. Genre de champignons de la famille des hypoxylées.

THAMNOPHILE. s. m. (ét. gr., θάμνος, arbrisseau, rejeton; φίλος, ami). Entom. Genre d'insectes coléoptères de la division des orthocères.

THAMNOPHILIDE. adj. des 2 g. Entom. Qui ressemble à un thamnophile. || THAMNOPHILIDES. s. m. pl. Famille de coléoptères qui a pour type le genre thamnophile.

THAMNOPHILIN, INE. adj. Entom. V. THAMNOPHILIDE.

THAMNOPHORE. s. m. (ét. gr. θάμνος, rejeton; φέρω, porter). Bot. Genre de la famille des algues, découvert sur les côtes de la Nouvelle-Hollande et du cap de Bonne-Espérance.

THAMUS. (pr. *ta-muss*). Myth. syr. Nom phénicien d'Adonis.

THAMUZ. s. m. (pr. *ta-muzz*). Chron. Nom d'un mois des Juifs, qui était le quatrième de leur année sacrée, et le dixième de leur année civile. On dit aussi *thammouz*.

THAMYRIS. (pr. *ta-mi-riss*). Temps hér. Poëte inspiré, né en Thessalie, fils de Philammon et d'Argiope, et petit-fils d'Apollon. Les Muses, qu'il avait défiées, le rendirent aveugle. On l'appelle aussi *Thamyras*.

THANACÉ. Temps hér. Fille de Mégassarès et mère de Cinyras.

THANASIME. s. m. (du gr. θανάσιμος, qui donne la mort). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des térédyles.

THANATOLOGIE. s. f. (ét. gr., θάνατος, mort; λόγος, discours). Didact. Traité sur la mort; théorie de la mort. Peu usité.

THANATOLOGIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui appartient à la thanatologie.

THANATOPHILE. s. m. (ét. gr. θάνατος, mort; φίλος, ami). Entom. Genre établi parmi les coléoptères pentamères hélocères, et qui comprend deux de ces insectes, dont les extrémités des élytres sont échancrées.

THANATOS. (pr. *ta-na-toss*; du gr. θάνατος, même signif.). Myth. gr. La Mort, personnifiée comme un dieu.

THANATUSIES. s. f. pl. (rad. gr. θάνατος, mort). Antiq. gr. Fête que les Athéniens célébraient, au mois d'anthestérion, en l'honneur des morts. On les appelle aussi *Nécysies*.

THANE. s. m. Hist. Titre en usage chez les anciens Anglo-Saxons. Il y avait deux sortes de thanes. || *Thanes royaux*. Seigneurs possédant des fiefs qui relevaient immédiatement du roi. || *Thanes ordinaires, médiocres ou inférieurs*. Seigneurs qui rendaient eux-mêmes la justice à leurs sujets et tenanciers.

THANET. Géogr. Ile d'Angleterre (Kent), formée par l'embouchure de la Tamise et les deux bras de la Stour; 16 kilom. sur 12; 20,000 hab.

THANN. Géogr. Ville de France, ch.-l. de cant. (Haut-Rhin), à 88 kilom. N.-E. de Béfort, sur la Thur; 5,036 hab. Toiles peintes, machines. On y voit les ruines du château d'Engelbourg.

THAON. Myth. gr. Un des géants qui voulurent escalader le ciel.

THAPSAQUE. Géogr. anc. Ville de la Syrie proprement dite, à l'E., sur l'Euphrate. Aujourd'hui *Deir*.

THAPSIE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones de la famille des ombellifères, dont on connaît sept à huit espèces naturelles à l'Europe et à l'Afrique septentrionale.

THAPSIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une thapsie. || THAPSIÉES. s. f. pl. Famille d'ombellifères qui a pour type le genre thapsie.

THAPSIPHAGE. adj. des 2 g. (du lat. *thapsus*, bouillon blanc, et du gr. φάγω, manger). Hist. nat. Qui vit, qui végète sur le bouillon blanc.

THAPSOÏDE. adj. des 2 g. (du lat. *thapsus*, bouillon blanc, et du gr. εἶδος, ressemblance). Bot. Qui ressemble au bouillon blanc.

THAPSUS. s. m. (pr. *tap-suss*). Bot. Un des noms du bouillon blanc.

THARANDITE. s. f. Minér. Variété de dolomie spathique.

THARGÉLIES. s. f. pl. (du gr. θαργήλια, fait de θάργηλος, vase dans lequel on offrait les prémices des fruits de la terre). Antiq. gr. Fête athénienne en l'honneur d'Apollon et de Diane. C'était pendant les Thargélies qu'on inscrivait les enfants adoptifs.

THARGÉLION. s. m. (du gr. θαργηλιών). Chronol. Onzième mois de l'année athénienne, pendant lequel on célébrait les Thargélies.

THARGUM. s. m. V. TARGUM.

THAROPS. Temps hér. Roi de Thrace, père d'Œagre et aïeul d'Orphée.

THARSIS. (pr. *tar-siss*). Géogr. Contrée lointaine où les Israélites allaient trafiquer du temps de Salomon. On ignore sa situation précise.

[illegible]

Nom d'une idole des Hévéens [illegible] des Rois, était un [illegible]

THARU. s. m. Ornith. Autour du Chili.

THASIEN, ENNE. adj. et s. Géogr. anc. Habitant de l'île de Thasos. || Qui appartient à cette île ou à ses habitants.

— Myth. anc. *Hercule Thasien*. Nom sous lequel Hercule fut adoré à Thasos, puis à [illegible] et à Olympie.

THASO. Géogr. Ile de la [illegible] sur la côte de Roumélie; [illegible] ch.-l. [illegible]

THASOS [illegible]

[illegible] de Thasos.

— Géogr. anc. [illegible]

THASPION. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones de la famille des ombellifères.

THAU. Géogr. Étang de France, dans le département de l'Hérault, qui s'étend le long des côtes de la Méditerranée. Le canal de Cette le fait communiquer avec la mer, dont il n'est séparé que par une langue de terre fort étroite sur laquelle est bâtie Cette. Long., 65 kilom.

THAU ou **THAV.** s. m. Gramm. hébr. Nom que donnent à la dernière lettre de l'alphabet hébreu ceux qui considèrent cette consonne comme aspirée, bien qu'elle corresponde, pour l'ordre alphabétique primitif, au *tau* des Grecs. V. TAU et THET.

THAULACHE. s. f. Archéol. Sorte d'arme dont il est fait mention dans le tarif de la douane de Lyon de 1632. Les thaulaches étaient des espèces de hallebardes ou d'épieux. Il paraît cependant que l'on a aussi désigné par ce mot un bouclier. C'est à tort que les dictionnaires en font une arme des Francs.

THAUMANTIADE. Myth. gr. Surnom d'Iris, fille de Thaumas. On dit aussi *Thaumantide.*

THAUMAS (pr. *tô-mass*). Myth. gr. Fils de Pontos et de Ghé, époux d'Électre, père d'Iris et des Harpies. || Un des Centaures.

THAUMASIE. s. f. Bot. Genre d'algues marines.

THAUMASIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une thaumasie. || THAUMASIÉES. s. f. pl. Famille d'algues qui a pour type le genre thaumasie.

THAUMASION. s. m. Géogr. anc. Montagne d'Arcadie, sur laquelle plusieurs anciens ont cru que Jupiter était né.

THAUMATURGE. adj. des 2 g. (ét. gr., [illegible], miracle; ἔργον, ouvrage). Qui fait des miracles. Saint Grégoire Thaumaturge.

— Il est aussi subst. Un thaumaturge. Les montagnes[illegible] et ces masses sans soutien demeurent suspendues par la force de la foi de ce *thaumaturge.* (Fléch.)

THAUMATURGIE. s. f. (ét., V. THAUMATURGE). Didact. Pouvoir des thaumaturges.

THAUMATURGIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui appartient à la thaumaturgie.

THAUME. s. f. Agric. Espèce de faux courte et à long manche.

THAUT. Myth. égypt. V. TAAUT et THOTH.

THÉ. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, polypétalées, de la famille des théacées, renfermant plusieurs espèces d'arbrisseaux cultivées à la Chine et au Japon. Les principales sont le *thé vert* et le *thé bou.*

— *Thé d'Amérique* ou *de la Martinique.* La capraire. || *Thé du Chili.* Le psoralier. || *Thé d'Europe.* La véronique. || *Thé de France.* La sauge, la mélisse officinale. || *Thé du Labrador.* Le lédon. || *Thé du Mexique.* La capraire biflore et l'ansérine. || *Thé des Norwégiens.* La ronce du Nord. || *Thé de Simon Pauli.* Le galé. || *Thé du Paraguay.* Le psoralier, l'érytroxyle, et une espèce de houx nommé aussi maté. V. MATÉ. || *Thé de Suisse* ou *thé suisse.* Le faltrank, mélange de plusieurs plantes aromatiques qui croissent dans les Alpes. || *Thé des sultanes.* Le serkis.

— Nom que l'on donne également aux feuilles desséchées de cette plante, avec lesquelles on fait une infusion très-agréable qui se prend chaude. Dans le commerce, on distingue le *thé impérial*, qui est celui de la première récolte, et le plus estimé; le *thé vert* et le *thé noir*. Les variétés de thé vert sont le *thé hysven*, le plus répandu; le *thé perlé*, d'une odeur plus agréable et d'une couleur plus brune; le *thé poudre à canon*, choisi parmi les feuilles les plus petites, et d'un prix assez élevé; le *thé tchoulan*, presque semblable au thé hyswen, mais plus agréable. Ceux du thé noir sont le *thé souchong*, d'une odeur et d'une saveur plus faibles que les thés verts; le *thé pékoe*, qui ne paraît être qu'un choix du précédent.

— *Boîte à thé.* Sorte de boîte en ferblanc vernissé et fermant hermétiquement, dans laquelle on conserve le thé.

— *Thé* se dit aussi de la liqueur que l'on prépare en infusant des feuilles de thé dans de l'eau bouillante. En Chine, cette infusion est la boisson habituelle des pauvres et des riches. Depuis 1762, son usage est très-répandu en Europe, surtout en Angleterre et en Hollande. [illegible]

[illegible] Une tasse de thé. Offrir du thé. Boire, prendre du thé. Verser le thé. Le *thé* était une [illegible] pour des Français de la vieille roche. (Brill.-Sav.) Que le thé ne soit pas trop chargé; que les [illegible] et le punch fait avec soin. (Id.)

— Sorte de collation dans laquelle on sert du thé, des [illegible] pâtisseries, etc., et qui offre l'occasion de se réunir le soir en société. Être invité à un thé. Donner un thé. Les *thés* somptueux, qui ont remplacé les soupers d'autrefois, [illegible], et les pâtisseries les plus fines, les plus légères et les plus brillantes, se [illegible] l'éclat et aider à la consommation des liquides. (Brill.-Sav.) Gardons-nous de manquer un thé chez Aspasie. (Viode.)

Il (Favart) blâme avec vivacité
[illegible]
[illegible] (Del.)

— [illegible], odorant, parfumé, doré.

|| Périphr. La feuille de la Chine, du Japon, de Canton. Des antiques Chinois la feuille parfumée. (Rosset.)

Le feuillage chinois, par un plus doux succès,
De nos dîners tardifs corrige les excès. (Delil.)

THÊ. Musiq. anc. Selon quelques auteurs, Une des syllabes dont les Grecs se servaient pour solfier.

THÉA ou **THÉIA.** Myth. gr. Titanide, fille d'Uranus et de Ghé. Elle épousa son frère Hypérion, de qui elle eut Hélios, Séléné et Éos. || Une des Océanides.

THÉACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble au thé. || THÉACÉES. s. m. pl. Famille de plantes qui a pour type le genre thé.

THÉAGÈNES. Temps hér. Athlète que les Thasiens adoraient comme un dieu, et dont la statue opérait des prodiges.

THÉAKI. Géogr. Une des îles Ioniennes. Ch.-l. Vathy. C'est l'ancienne Ithaque.

THÉAMÈDES. s. m. Antiq. Pierre que les anciens croyaient exister dans les montagnes de l'Éthiopie, et qui, selon Pline, avait une vertu contraire à celle de l'aimant, c'est-à-dire la vertu de repousser le fer.

THÉANDRIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., θεός, dieu; ἀνήρ, homme). Théol. Qui est à la fois divin et humain. Terme dont se servit d'abord saint Denys d'Athènes, dans un sens approuvé par l'Église, et dont les monothélites abusèrent ensuite.

THÉANO. Temps hér. Une des Danaïdes, épouse de Phantès. || Fille de Cisséus, femme d'Anténor et prêtresse de Minerve, à Troie. || Une des Leuctrides.

THÉANTHROPE. s. m. (ét. gr., θεός, dieu; ἄνθρωπος, homme). Théol. Il s'est dit quelquefois de la personne de Jésus-Christ, Dieu et homme tout ensemble.

THÉANTHROPIE. s. f. (ét., V. THÉANTHROPE). Théol. Il s'est dit quelquefois pour Anthropomorphisme. V. ce mot.

THÉARIOS. adj. m. (pr. *té-a-ri-oss*). Myth. gr. Surnom d'Apollon. Pitthée avait bâti à Trézène un temple d'Apollon Théarios.

THÉATE. Géogr. anc. V. TEATE.

THÉATIN, INE. s. Comm. relig. Membre d'une congrégation de clercs réguliers, fondée en 1524 par Jean-Pierre Caraffe, évêque de Chieti, autrefois Téate ou Théate. En France, les théatins n'avaient qu'une seule maison, à Paris. Les religieuses de cet ordre reconnaissaient pour fondatrice Ursule Benincasa, morte en 1618. On les distinguait en *théatines de la Conception*, et *théatines de l'Ermitage*.

THÉÂTRAL, ALE. adj. (rad. *théâtre*). Qui appartient, qui convient au théâtre. Action théâtrale. Situation théâtrale. Manières théâtrales. Une situation purement passive n'est jamais *théâtrale*. (La Harpe.) La musique *théâtrale* fit parmi nous ses premiers essais à la Foire, et s'établit à l'Opéra-Comique longtemps avant d'animer la tragédie chantée. (Id.) Plusieurs poëtes et Voltaire lui-même n'ont pas vu que tout ce qui est *théâtral* n'est pas tragique. (Boiste.) || Au pl. m., *théâtrals.*

— *Année théâtrale.* Temps qui s'écoule depuis le lundi de Pâques jusqu'à la clôture occasionnée par la semaine sainte.

THÉÂTRALEMENT. adv. D'une manière théâtrale.

THÉÂTRE. s. m. (du gr. θέατρον, dérivé de θεάομαι, regarder, être spectateur). Lieu où l'on représente des ouvrages dramatiques, où l'on donne un spectacle. Le théâtre de l'Opéra, de l'Opéra-Comique, etc., à Paris. Le théâtre de Drury-Lane, à Londres. Le théâtre de Saint-Charles, à Naples. Un théâtre de pantomimes. Un théâtre de marionnettes. Bâtir, ouvrir un théâtre. La façade d'un théâtre. L'administration d'un théâtre. Le personnel d'un théâtre. Chez les modernes, les premiers *théâtres* fixes furent construits au XVIe siècle, par des architectes italiens. (Encycl.) D'où vient que l'on rit si librement au *théâtre*, et que l'on a honte d'y pleurer? (La Bruy.) Les convives demeurèrent à table jusqu'à ce qu'il fallut aller au *théâtre*. (Le Sage.) Cette pièce sera représentée dans trois jours sur le théâtre du Prince. (Id.)

— *Théâtre-Français.* Théâtre de Paris, particulièrement affecté à la représentation des pièces des auteurs classiques français, des tragé-[illegible]

Molière était le chef en a formé le premier noyau. L'organisation de ce théâtre diffère de celle des autres en ce que les acteurs qui le composent sont associés entre eux, reçoivent une subvention de l'État, et sont surveillés par un commissaire particulier. Ils prennent le titre de *Comédiens ordinaires du roi.*

— *Il y a un théâtre français à Saint-Pétersbourg, un théâtre italien à Paris, à Londres, etc.* Il y a à Saint-Pétersbourg un théâtre où l'on joue des pièces françaises, à Paris, à Londres, un théâtre où l'on joue des pièces italiennes, etc.

— Particulièrement. La scène, la partie élevée où jouent les acteurs. Le devant, le bord, le fond du théâtre. La décoration du théâtre. S'avancer sur le théâtre. L'on ne vient point céans de dessus un *théâtre* ce qu'on doit dire en particulier. (Mol.) J'étais derrière le théâtre; il voulut me faire des reproches; je lui ris au nez. (Le Sage.) Elles ne pouvaient pas même se soutenir; abattues par leur désespoir, elles se laissant tomber sur le *théâtre*. (Id.)

— Fig. Dans les occasions d'éclat, l'homme est sur le *théâtre*, il représente. (Mass.) Les courtisans sont toujours sur le *théâtre*. (La Bruy.)

— *Changements de théâtre.* Les changements de décoration, dans la même pièce. On dit plus ordinairement, *changements de décoration, changements de scène.*

— *Fermer le théâtre.* Cesser les représentations pendant quelque temps. || *Rouvrir le théâtre.* Recommencer à jouer.

— *Dresser, élever un théâtre.* Construire dans un appartement, un jardin, etc., un théâtre qui n'y doit pas rester longtemps. Après la fête, on enleva le théâtre qui avait été dressé la veille. Mais je considérai plus que tout le reste un grand *théâtre* qu'on avait élevé. (Le Sage.)

— *Les personnes de théâtre.* Les acteurs, les actrices de profession. Une femme, une fille de théâtre. La veuve de don Antonio Coello a toujours eu des sentiments trop relevés pour vouloir se mettre au service d'une fille de *théâtre*. (Le Sage.) Lorsqu'une dame de *théâtre* a le bonheur d'être en vogue, les amants ne sauraient lui manquer. (Id.)

— *Pièce de théâtre.* Se dit en général, d'un opéra, d'une tragédie, d'une comédie, d'un vaudeville, etc. V. PIÈCE.

— *Habits de théâtre.* Habits, costumes qui servent pour les représentations dramatiques. Nous en donnâmes l'argent à compte à des ouvriers, qui nous firent à chacun un habit de *théâtre* aussi riche que galant. (Le Sage.) Il ne saurait manquer de l'être, lui dis-je en voyant arriver Lucrèce dans un déshabillé qui lui prêtait plus de charmes que ses habits de *théâtre* les plus superbes. (Id.)

— *Monter sur le théâtre.* Exercer la profession de comédien. Il y a plus de vingt ans qu'il monte sur le théâtre.

— *Être né pour le théâtre.* Avoir un talent naturel pour bien représenter. Je te dis, moi, sans flatterie, que tu es née pour le *théâtre*. (Le Sage.)

— *Avoir l'habitude, l'usage, l'expérience du théâtre.* Avoir l'habitude, la pratique nécessaire pour bien jouer. || On dit dans le sens contraire, *N'avoir pas l'habitude, etc., du théâtre, n'être pas assez accoutumé au théâtre.*

— *Quitter le théâtre.* Renoncer à la profession de comédien. Il a quitté le *théâtre* par fantaisie, et s'en est depuis repenti par raison. (Le Sage.) || Se dit aussi en parlant d'un auteur qui ne veut plus faire de pièces de théâtre.

— *Écrire, travailler pour le théâtre.* Composer des tragédies, des comédies, etc. || *Mettre une pièce au théâtre.* La faire représenter. || *Mettre un sujet au théâtre.* En faire une tragédie, une comédie, un drame, etc.

— Fig. *Un roi de théâtre.* Un roi faible, sans autorité.

— Prov. *Marcher en roi de théâtre.* Marcher gravement, en affectant un air majestueux, comme un mauvais acteur qui joue un rôle de roi.

— *Théâtre* s'applique encore à l'art de composer des pièces de théâtre, de les représenter. Les règles, la pratique du théâtre. Connaître, entendre le théâtre. Fonder, purger le théâtre d'une nation. Il paraît n'avoir cédé qu'à l'impression universelle et au témoignage irrécusable de l'expérience du *théâtre*. (La Harpe.) Rien de si froid au *théâtre* que d'insister longtemps sur des propositions d'amour qui seront infailliblement refusées. (Id.) Parmi nous, le génie du *théâtre* peut chercher des sujets dans toutes les parties du monde connu. (Id.) Le *théâtre* instruit mieux que ne fait un gros livre. (Volt.) L'amour est l'ornement du *théâtre* et le perturbateur du monde. (Bacon.) Le *théâtre* montre les précipices, et loin d'empêcher d'y tomber, il y mène. (Boiste.)

Chez nos dévots aïeux le *théâtre* abhorré,
Fut longtemps dans la France un plaisir ignoré.
(BOILEAU.)

— *Coup de théâtre.* Événement imprévu, quoique préparé, qui change tout à coup la situation des personnages d'une pièce de théâtre, soit en bien, soit en mal.

— Fig. Son arrivée fut un coup de théâtre. La journée des dupes, sous Louis XIII, fut un coup de *théâtre*. (Acad.)

— *Accommoder un sujet au théâtre.* Le disposer de manière qu'il soit propre à être représenté sur le théâtre.

— Fig. [illegible] Se dit d'une chose que l'on écrit ou que l'on raconte en y ajoutant quelque circonstance propre à en augmenter l'effet. C'est une histoire ajustée, accommodée au théâtre. Cet artifice est trop ajusté au *théâtre* (Volt.)

— Pièces de théâtre que possède une nation. Le théâtre des Grecs. Le théâtre des Latins. Le théâtre français, italien, anglais, espagnol, etc. On trouve encore bien des personnes instruites qui croient le théâtre grec bien supérieur au nôtre. (La Harpe.)

— Recueil de toutes les pièces d'un auteur qui a travaillé pour le théâtre. Le théâtre de Corneille, de Racine. Le théâtre de Molière, de Regnard. Le théâtre de Crébillon, de Voltaire. Le théâtre de Quinault. Le *théâtre* de Corneille élève l'âme; celui de Racine l'attendrit. (Boiste.)

— Fig. Lieu où se passent de grands événements, où un homme peut développer ses qualités, ses talents, peut être en spectacle. Cette province, cette ville, fut le théâtre de la guerre, devint le théâtre des événements les plus extraordinaires. Cet emploi ne lui convient pas, il lui faut un plus grand théâtre. Le monde est un grand *théâtre* où chacun, presque, joue un personnage emprunté. (Mass.) La cour est le *théâtre* de toutes les passions. (Id.) L'histoire est le *théâtre* où la politique et la morale sont mis en action. (Barth.) Les actes de l'humanité sur le *théâtre* du monde ont sans doute un ensemble, mais le sens de cette vaste tragédie qu'elle y joue ne sera visible qu'à l'œil de Dieu. (De Vigny.) Tu parles là d'un homme qui joue le premier rôle sur le *théâtre* de la monarchie d'Espagne. (Le Sage.) Je passe sous silence les villes, bourgs et bourgades où nous fîmes valoir notre talent, pour en venir tout à coup à Séville, le *théâtre* de nos exploits. (Id.)

Le ciel pur, le vent calme et la mer immobile
Offrent aux jeux de Mars un *théâtre* tranquille.
(Legouvé.)

— Poétiq. *Le théâtre des tempêtes, des naufrages.* La mer.

— *Théâtre anatomique, théâtre de jardin, d'architecture.* Se disait autrefois pour Amphithéâtre anatomique, etc.

— Antiq. Vaste édifice où l'on s'assemblait, chez les anciens, pour voir des représentations scéniques, pour discuter les intérêts de l'État, et même traiter des doctrines philosophiques. Les premiers théâtres furent fondés en Grèce vers l'an 540 av. J.-C. La plupart étaient à ciel ouvert, garantis par une toile du soleil et de la pluie. || *Théâtre* se dit aussi particulièrement de l'hémicycle où étaient rangés les spectateurs, et qui était opposé à la scène.

— Hydraul. *Théâtre d'eau.* Disposition de plusieurs allées d'eau avec jets, cascades, rocailles et figures.

— Littér. *Théâtre.* Mot qui forme le titre de plusieurs anciens ouvrages. Théâtre d'honneur et de chevalerie de Vulson et d'André Favin. Théâtre de la vie humaine de Lycosthènes, etc.

— Mar. Emplacement de la cale ou du faux pont, près de la grande écoutille, où l'on met les blessés pendant un combat. || Il s'est dit autrefois du château d'avant d'un navire.

— Techn. Pile de bois à brûler, dans un chantier. || Dans les moulins à poudre, Échafaud sur lequel on expose la poudre pour la sécher.

THÉÂTRIFIÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *theatrum*, théâtre; *fieri*, devenir). Néol. Expression hasardée par Le Sage pour signifier, Qui est identifié avec le théâtre. Il y a si longtemps qu'il paraît sur le théâtre, qu'il est, pour ainsi dire, *théâtrifié*. (Le Sage.)

THÉAULON (E.) Auteur dramatique, né à Aigues-Mortes en 1787, mort à Paris en 1841. A composé seul ou en société plus de deux cent cinquante pièces de théâtre, où l'on trouve de l'esprit et de la gaîté.

THÉBAÏDE. Géogr. anc. Une des trois grandes provinces de l'Égypte, au S., ainsi nommée de Thèbes, sa capitale. On l'appelait aussi *Haute-Égypte*. C'est dans les déserts qui l'environnent, de l'E. à l'O., que vécurent les premiers ermites et anachorètes chrétiens.

— Fig. Désert, solitude profonde. C'est une véritable thébaïde. Vivre dans une thébaïde.

— Philol. *La Thébaïde.* Titre d'une épopée de Stace, qui a pour sujet la guerre entre les fils d'Œdipe, Étéocle et Polynice.

THÉBAÏDE. Temps hér. Surnom d'Andromaque, qui était de Thèbes en Cilicie.

THÉBAIN, AINE. adj. et s. Géogr. anc. Habitant de Thèbes en Béotie, ou de Thèbes en Égypte.

— Linguist. *Dialecte thébain.* Nuance du dialecte éolien qui était employé en Béotie. || Dialecte égyptien parlé à Thèbes.

— Hist. anc. *Guerre thébaine.* Guerre que Sparte eut à soutenir contre Thèbes, après que Pélopidas eut chassé les Spartiates de la citadelle de Thèbes, en 378, jusqu'à la paix générale conclue sous la médiation des Perses, en 360. Les deux événements les plus remarquables de la guerre thébaine sont la bataille de Leuctres, en 371, et celle de Mantinée, en 362. || *Dynastie thébaine.* Se dit, selon Eusèbe et Manéthon, des dynasties des rois d'Égypte qui résidèrent à Thèbes; ce sont la onzième, la douzième, la treizième, la quinzième, la seizième, la dix-huitième, la dix-neuvième et la vingtième. Cette dernière finit en 1070 av. J.-C.

— Hist. relig. *Légion thébaine.* V. THÉBÉEN.

[illegible] appartient à Thèbes, à la Thébaïde.

— *Pierre thébaïque.* Sorte de beau granit d'Égypte.

THÉBARMAÏ. Géogr. anc. Ville de Médie, patrie du second Zoroastre. Aujourd'hui, *Ourmiah.*

THÈBE. Géogr. anc. Ville de Cilicie. V. THÉBAÏDE.

THÉBÉEN, ENNE. adj. Hist. Qui appartient aux Thébains, à Thèbes ou à la Thébaïde. Il n'est guère usité que dans cette expression, *légion thébéenne*. Légion romaine, composée de Thébains chrétiens, qui, plutôt que de sacrifier aux idoles, se laissa massacrer sous Dioclétien et Maximilien. On dit aussi *légion thébaine.*

THÈBES. (du gr. [illegible]; fait de l'anc. égypt. *[illegible]*). Géogr. anc. Capitale de la Haute-Égypte, sur les deux rives du Nil. Une des plus grandes villes de l'antiquité, appelée aussi *Hécatompylos*, c'est-à-dire, la ville aux cent portes ou aux

cent temples. On la nommait encore *Diospolis* (ville de Jupiter). Ses ruines occupent une surface immense. Aujourd'hui, *Luxor* ou *Louqsor.*

— Ville de la Grèce, capitale de la Béotie, sur l'Ismène. Patrie d'Hercule, d'Epaminondas, de Pélopidas et de Pindare. Aujourd'hui *Thiva.* ‖ Ville de Thessalie, dans la Phthiotide. ‖ Ville de Palestine, dans la demi-tribu d'Andromaque. On l'appelait aussi *Hypoplacie.* Plusieurs archéologues, se fondant sur ce que le nom de cette ville est du sing. en grec, écrivent *Thèbe*, en Cilicie, sans *s*.

— Hist. Thèbes en Béotie, fondée par Cadmus vers 158 ans avant J.-C., est célèbre dans les temps fabuleux par les aventures tragiques de Laïus, d'Œdipe et de ses enfants. Cette ville adopta le gouvernement républicain en 1092. Elle fut subjuguée par les Lacédémoniens, mais Pélopidas et Epaminondas l'affranchirent et lui assurèrent la prépondérance en Grèce. V. *Guerre thébaine* au mot THÉBAIN. La guerre sacrée amena la décadence de Thèbes. V. SACRÉ. Philippe la soumit, et comme elle s'était révoltée, Alexandre la détruisit entièrement, 334 ans avant J.-C. Rebâtie par Cassandre, elle ne reprit aucune importance.

THEBNI. Israélite; se fit proclamer roi en 933 avant J.-C., et régna conjointement avec Amri.

THÉCACORE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des euphorbiacées, établi pour une plante peu connue qui croît à Madagascar.

THÉCADACTYLE. s. m. (ét. gr., θήκη, boîte; δάκτυλος, doigt.) Erpét. Genre de reptiles sauriens.

THÉCAPHORE. s. m. (ét. gr., θήκη, boîte; φέρω, porter). Bot. Petit support qui naît du réceptacle, et ne soutient qu'une seule carpelle.

THÉCAPODE. s. m. (ét. gr., θήκη, boîte; πούς, ποδός, pied.) Bot. Nom donné au support du fruit, dans les caryophyllées.

THÉCARIE s. f. (du gr. θήκη, boîte). Bot. Genre de lichens dont les apothécies ressemblent à de petites boîtes munies de leur couverture. Il ne contient qu'une seule espèce.

THÉCARIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une thécarie. ‖ THÉCARIÉES s. f. pl. Famille de lichens qui a pour type le genre thécarie.

THÉCIDÉE. s. f. Foss. Genre de coquilles bivalves qui ne se sont rencontrées que dans les couches crayeuses.

THÉCIDIEN. s. m. (du gr. θήκη, boîte). Bot. Genre de fruit monosperme, à péricarpe sec, dur, crustacé et adhérent.

THÉCIGÈRE. adj. des 2 g. (du gr. θήκη, boîte, et du lat. *gerere*, porter). Bot. Qui porte les graines. Membrane thécigère.

THÈCLE (Sainte). Vierge et première martyre; convertie par saint Paul, à Icone, vers l'an 45, elle fut exposée aux bêtes et brûlée comme chrétienne. Sa fête, le 24 septembre.

THÉCOSOME. adj. des 2 g. (ét. gr., θήκη, boîte; σῶμα, corps.) Moll. Qui a le corps enveloppé d'une coquille ou d'un étui. ‖ THÉCOSOMES. s. m. pl. Nom donné à une famille de mollusques comprenant ceux qui ont une coquille mince ou un étui cartilagineux.

THÉCOSTOME. adj. des 2 g. (ét. gr., θήκη, boîte; στόμα, bouche). Entom. Dont le suçoir est renfermé dans une gaîne. ‖ THÉCOSTOMES. s. m. pl. Section dans laquelle on a proposé de comprendre tous les insectes qui ont un suçoir renfermé dans une gaîne.

THÉCULE. s. f. Bot. V. THÈQUE.

THÉE. s. m. Pêch. Se dit, en Provence, du bois de pin bien sec, que l'on brûle pour pêcher à la rissole.

THÉELOGIE. s. f. (du lat. *thea*, thé, et du gr. λόγος, discours.) Didact. Histoire du thé.

THÉGLATPHALASAR. Roi d'Assyrie, fils et successeur de Sardanapale, commença à régner à Ninive l'an du monde 3257. Il est ordinairement nommé dans l'histoire Ninus le Jeune. ‖ Roi d'Assyrie, qui fut appelé au secours d'Achaz, roi de Juda, contre Razin, roi de Syrie. Il ravagea ensuite la Syrie, et mourut l'an du monde 3276. Salmanasar lui succéda.

THEIL (Le). Géogr. Ch.-l. de canton (Orne), sur l'Huisme, à 35 kil. de Mortagne; 870 hab.

THÉID. Myth. égypt. V. THOTH.

THÉIÈRE. s. f. (rad. *thé.*) Vase dans lequel on fait infuser le thé. Une théière d'argent. Une théière de plaqué. Une théière de por-

Vider en causant la *théière*,
Ou le flacon de l'amitié. (DELILLE.)

THÉIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *thea*, thé; *forma*, forme.) Bot. Qui ressemble au thé.

— *Infusion théiforme.* Se dit de toute infusion qu'on prépare comme le thé.

THÉINE. s. f. (du lat. *thea*, thé.) Chim. Matière cristallisable qu'on a extraite du thé, et qui est considérée par quelques chimistes comme une base salifiable particulière.

THÉIOTHERMINE. s. f. (ét. gr. θεῖον, soufre; θερμός, chaud.) Chim. Substance glaireuse qu'on trouve dans les eaux thermales.

THEISS. Géogr. Rivière de Hongrie; sort des monts Carpathes, et se jette dans le Danube, à 39 kil. S.-E. de Peterwaradin; cours, 1,000 kil.

THÉISME. s. m. (du gr. Θεός, Dieu.) Philos. Croyance à l'existence de Dieu. C'est l'opposé d'*athéisme.*

THÉISTE. adj. et s. des 2 g. (ét., V. THÉISME). Philos. Se dit de ceux qui croient à l'existence d'un Dieu rémunérateur et vengeur. Philosophe théiste. C'est un théiste. Il ne faut pas confondre les déistes et les théistes.

— *Systèmes théistes.* Se dit de tous les systèmes de philosophie qui reconnaissent l'action de Dieu sur l'univers.

THÉIT. s. m. Philol. Nom de la neuvième lettre de l'alphabet hébraïque : elle correspond au thêta des Grecs. ‖ Prise numériquement, elle vaut 9.

THÉKUPHE. s. f. Chron. Se dit, dans le calendrier juif, des quatre points où commencent les quatre saisons; ce sont les équinoxes et les solstices.

THÉLACTE. s. m. Bot. Genre de la famille des champignons, voisin des moisissures.

THÉLALGIE. s. f. (ét. gr., θηλή, mamelle; ἄλγος, douleur.) Pathol. Douleur dans les mamelles.

THÉLALGIQUE. adj. des 2 g. Pathol. Qui a rapport à la thélalgie.

THÉLAZIE. s. f. Entoz. Genre de vers intestinaux qui ne contient qu'une seule espèce, la *thélazie de Rhodes.*

THÉLÉBOLE. s. m. Bot. Genre de la famille des champignons.

THÉLÈME. (du gr. θέλημα, volonté). Philol. Nom par lequel Rabelais désigne l'abbaye fondée par Gargantua. En la reigle de l'abbaye de *Thélème* n'estoit que cette clause : Fay ce que vouldras. (Rabel.)

— Nom sous lequel Voltaire a personnifié la volonté, dans un conte intitulé *Thélème et Macare.* V. MACARE.

Thélème est vive, elle est brillante,
Mais elle est bien impatiente :
Son œil est toujours ébloui,
Et son cœur toujours la tourmente.
(VOLT.)

THÉLÉMITE. s. des 2 g. (ét., V. THÉLÈME). Philol. Religieux, religieuse de l'abbaye de Thélème.

— Fig. Personne qui se pique d'une parfaite indépendance.

THÉLÈPHE. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones de la famille des portulacées.

THÉLÉPHORE. adj. des 2 g. (ét. gr., θηλή, mamelon; φέρω, porter.) Hist. nat. Qui est chargé de mamelons ou de papilles.

THÉLÉPHORE. s. m. Bot. Genre de champignons de l'ordre des sarcomyces. Il contient un grand nombre d'espèces, qui croissent sur les troncs d'arbres, les branches mortes, et même les planches qui servent de clôture.

THÉLÉPHORÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à un téléphore. ‖ TÉLÉPHORÉES. s. f. pl. Famille de champignons qui a pour type le genre téléphore.

THÉLÉPOGONE. s. f. (ét. gr., θηλή, mamelon; πώγων, barbe.) Bot. Genre de graminées établi pour une plante des Indes

THÉLÉPROCTE. adj. des 2 g. (ét. gr., θηλή, mamelon; πρωκτός, anus.) Entom. Se dit d'un insecte qui a l'abdomen globuleux.

THÉLÉSIOGNOSIE. s. f. (ét. gr., θέλησις, volonté; γνῶσις, connaissance.) Didact. Connaissance approfondie des effets de la volonté.

THÉLÉSIOGNOSTIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui appartient à la thélésiognosie.

THÉLÉSIOGRAPHIE. s. f. (ét. gr., θέλησις, volonté; γραφή, description.) Didact. Description des phénomènes de la volonté.

THÉLÉSIOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui appartient à la thélésiographie.

THÉLÉSIOLOGIE. s. f. (ét. gr., θέλησις, volonté; λόγος, discours.) Didact. Science qui remonte aux fondements objectifs des vérités morales.

THÉLÉSIOLOGIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui appartient à la thélésiologie. Ce mot, et les cinq précédents, font partie de la nomenclature proposée par M. Ampère pour la classification des sciences.

THÉLIDE. Hist. anc. Membre d'une famille noble de Phénicie, qui prétendait descendre de Cadmus et d'Agénor. Thalès était Thélide.

THÉLITE. s. f. (du gr. θηλή, mamelon). Pathol. Inflammation du mamelon.

[illegible] s. m. Bot. Genre de plantes cryptogames de la famille des lichens.

THELOUZAIN et THOLOSAIN. s. m. Arch. Monnaie des comtes de Toulouse.

THELOUZE et THOLOSE. Anciens noms de la ville de Toulouse.

THELPHISSE. s. m. Polyp. Genre de polypiers renfermant les tubulaires d'eau douce.

TELPHUSE. s. f. Crust. Genre de crustacés décapodes macroures, renfermant particulièrement les crabes d'eau douce d'Italie, d'Espagne, et de plusieurs contrées des bords de la Méditerranée. A Rome, on mange le crabe fluviatile dans tous les temps de l'année, et on le sert sur les meilleures tables.

THELXINOÉ. Myth. gr. Une des quatre Muses primitives. Thelxinoé, Aœdé, Arché et Mélété.

THÉLYDOMYDES. s. m. pl. (ét. gr., θῆλυς, délicat; μυῖα, mouche). Entom. Tribu de la famille des myodaires phytomydes, comprenant ceux de ces insectes qui ont le corps plus ou moins filiforme.

THÉLYGONE. s. m. (ét. gr., θῆλυς, délié; γωνία, angle). Bot. Genre de plantes de la famille des chénopodées. Le thélygone cynocrambe croît dans les crevasses des rochers de la Méditerranée.

THÉLYMITRE. s. f. (ét. gr., θῆλυς, délié; μίτρα, ceinture). Bot. Genre de plantes monocotylédones, à fleurs incomplètes, de la famille des orchidées. Il contient deux espèces propres à la Nouvelle-Hollande.

THÉLYPHONE. s. f. (ét. gr., θῆλυς, délié; φωνή, voix). Entom. Genre d'arachnides de la famille des araignées.

THÉLYPTÈRE. s. f. (ét. gr., θῆλυς, délié; πτερόν, aile). Bot. Genre de la famille des fougères.

THÉLYRE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, polypétalées, régulières, de la famille des rosacées, établi pour un arbre de Madagascar.

THÉMATIQUE. adj. des 2 g. (rad. *thème*). Mus. Qui concerne les thèmes ou motifs musicaux.

— *Catalogue thématique.* Catalogue des morceaux d'un opéra, dans lequel on indique la première phrase musicale de chaque morceau.

THÈME. s. m. (du gr. θέμα, ce qu'on pose, ce qu'on établit; rad. τίθημι, poser). Didact. Sujet, proposition que l'on entreprend de prouver, d'éclaircir. Bien prendre son thème. Il n'a pas bien suivi son thème.

— Fig. et fam. *Il a mal pris son thème.* Se dit d'une personne qui a avancé quelque chose faussement ou mal à propos.

— Plan, projet. Les romans qui attachent le plus sont ceux qui offrent à l'imagination un *thème* de félicité (Boiste.)

— T. de collége. Ce qu'on donne à un écolier à traduire de sa langue dans celle qu'on veut lui apprendre. Thème aisé, difficile. Thème grec. Thème latin. Thème anglais, italien. Thème pour les prix. Cours de thèmes. Donner, dicter un thème.

— Se dit aussi du travail, de la composition de l'écolier. Composer un thème. Faire son thème. Corriger un thème. Il compose un *thème*, madame, que je viens de lui dicter sur une épître de Cicéron. (Mol.)

— Fig. *Faire son thème de deux façons.* Dire, écrire la même chose de deux manières différentes. ‖ Signifie encore, Tendre au même but de deux manières différentes.

— Astrol. *Thème céleste* ou simplement *thème.* Position où se trouvent les astres, par rapport au moment de la naissance de quelqu'un et au lieu où il est né, position d'après laquelle on tire l'horoscope. ‖ Figure que tracent les astrologues lorsqu'ils veulent tirer l'horoscope d'une personne, en marquant le lieu où sont à ce moment les étoiles et les planètes.

— Anc. cout. *Thème.* Se disait, à Liége, d'une demande libellée.

— Hist. Dans le Bas-Empire, Gouvernement gardé par une légion, qui était elle-même appelée *thème.* Cette division territoriale fut substituée, pendant le VIIe siècle, aux diocèses et provinces. Le thème de Lombardie. Le thème de Macédoine.

— Gramm. Radical primitif d'où un verbe a été tiré. Peu usité en ce sens.

— Gramm. gr. Nom donné au présent du verbe, parce que les autres temps en sont formés.

— Gramm. sanscr. Se dit de la forme pure des noms, forme qui diffère de leur nominatif, et qu'on emploie lorsqu'on veut citer ces mots d'une manière abstraite.

— Mus. Se dit d'un air sur lequel on compose des variations.

THÉMÈDE. s. f. Bot. Genre de plantes monocotylédones, à fleurs glumacées, de la famille des graminées. La thémède polygame croît en Arabie.

THÉMÉLIUCHUS. (pr. *té-mé-li-u-kuss*; ét. gr., θεμέλιος, fondement; ἔχω, garder, conserver). Myth. gr. Surnom de Neptune, lorsqu'il présidait à la fondation des villes.

THÉMÉONE. s. f. Conchyl. Genre de coquilles polythalames, établi pour une espèce de nautile.

[illegible] Myth. anc. Fille du Ciel et de la Terre, et déesse de la justice. Elle posséda la première le temple de Delphes, et y rendit des oracles.

— En poésie et dans le style soutenu, *Thémis* se prend pour la Justice même.

D'une *Thémis* vénale il marchande l'honneur,
Et d'un bien usurpé grossit son opulence. (GRESSET.)

— *Les prêtres, les ministres de Thémis.* Les juges, les magistrats. ‖ *Les arrêts de Thémis.* Les lois, les jugements.

— Iconol. On représente Thémis avec un bandeau sur les yeux, tenant une balance d'une main et un glaive de l'autre.

Pour contenir le crime, à la sage *Thémis*
Le glaive et la balance ainsi furent remis. (DELILLE.)

— Épith. Sage, prudente, équitable, incorruptible, fugitive, effrayée, timide, vénale. ‖ Périphr. La déesse de la justice.

— Astron. *Thémis.* Un des noms de la constellation de la Vierge.

THÉMISCYRE. Géogr. anc. Ville de Cappadoce, au N., à l'embouchure du Thermodon, capitale du royaume des Amazones. Aujourd'hui, *Thermeh.*

THÉMISON. Célèbre médecin grec de Laodicée, disciple d'Asclépiade, et fondateur de la secte des méthodiques, opposée à celle des empiriques. Il vivait sous Auguste.

THÉMISTAGORA. Temps hér. Une des cinquante Danaïdes.

THÉMISTIADE. Myth. Nymphe de la suite de Thémis. ‖ Prêtresse du temple de Thémis, chez les Athéniens.

THÉMISTIEN. s. m. Hist. ecclés. Nom qu'on a donné aux Agnoètes, parce qu'ils avaient adopté les opinions de Thémistius. V. AGNOÈTE.

THÉMISTIUS. Rhéteur et sophiste grec, né en Paphlagonie, vers 325, embrassa la philosophie péripatéticienne, se fixa à Constantinople, jouit d'un grand crédit à la cour sous sept princes différents, et mourut au plus tard sous Arcadius. Il avait été nommé sénateur, puis préfet de Constantinople. On a de lui plusieurs ouvrages.

THÉMISTO. Temps hér. Fille d'Hypsée et femme d'Athamas; en voulant immoler les enfants de sa rivale Ino, elle fit périr ses propres enfants et se tua de désespoir. V. INO. ‖ Une des Néréides. ‖ Mère d'Homère, selon Pausanias.

THÉMISTOCLE. Illustre Athénien, né vers 535 av. J.-C. Eut part à la bataille de Marathon (490); commanda les forces athéniennes lors de l'invasion de Xerxès, auquel il porta le dernier coup par la victoire navale de Salamine (480). Malgré d'éclatants services rendus à sa patrie, il en fut banni par l'ostracisme; se réfugia d'abord auprès d'Admète, roi des Molosses, puis chez le roi des Perses Artaxerxès Ier, qui voulut lui faire porter les armes contre la Grèce. Thémistocle s'empoisonna pour ne pas obéir, 470 av. J.-C.

THÉMISTONOÉ. Temps hér. Fille de Céyx et femme de Cycnus.

THÉMUDITE. adj. et s. des 2 g. Hist. or. Membre d'une des tribus que les Arabes nomment *perdues*, et que Dieu extermina pour leur infidélité.

THÉNAR. s. m. (du gr. θέναρ, la paume de la main). Anat. Eminence à la partie antérieure et externe de la main, formée par la saillie des muscles court abducteur, opposant et court fléchisseur du pouce. Le thénar, ou l'éminence thénar.

— *Muscle thénar.* Nom donné à l'abducteur et au court fléchisseur du gros orteil.

THÉNARDIE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, monopétalées, de la famille des apocynées. L'espèce unique, la thénardie à fleurs nombreuses, croît au Mexique.

THÉNARDITE. s. f. Minér. Sulfate de soude naturel dont on distingue deux variétés, la thénardite basée et la ténardite octaèdre.

THENÇON. s. m. Anc. t. milit. Sorte de maillet, de masse d'armes.

THÈNE. s. m. Crust. Genre de crustacés décapodes macroures que l'on a réuni à celui des scyllares.

THENEZAY. Géogr. Ch.-l. de cant. (Deux-Sèvres), à 15 kil. N.-E. de Parthenay; 2,000 habitants.

THENON. Géogr. Ch.-l. de cant. (Dordogne), à 40 kil. S.-E. de Périgueux; 1,000 hab.

THENSA. s. f. Antiq. rom. V. TENSA.

THÉOBROME. s. m. (ét. gr., θεός, dieu; βρῶμα, nourriture). Un des noms que l'on a donnés au chocolat. ‖ Nom d'une nouvelle substance alimentaire préconisée comme antiseptique.

THÉOBUTIEN. s. m. Hist. ecclés. Membre d'une secte fondée au Ier siècle du christianisme, par un certain Théobute, dont la doctrine participait de celle des diverses sectes juives.

THÉOC[illegible]AGNOSTE. s. m. (ét. gr., θεός, dieu; [illegible], condamnation). Hist. ecclés. Nom d'anciens hérétiques qui se permettaient de blâmer certains actes et certaines paroles attribuées à Dieu dans l'Écriture. Il n'est point démontré que les théocatagnostes aient formé une secte proprement dite.

[illegible] lyphéide, devin habile : il prédit la victoire et le retour d'Ulysse.

THÉOCRATE. s. m. (ét., V. THÉOCRATIE). Hist. Membre d'une théocratie; celui qui exerce un pouvoir théocratique.

THÉOCRATIE s. f. (pr. *té-o-kra-ci*; ét. gr., θεός, Dieu; κράτος, pouvoir). Gouvernement de Dieu, c'est-à-dire dont les chefs sont regardés comme étant les ministres de Dieu, chargés de manifester sa volonté. Le gouvernement des Hébreux, jusqu'à Saül, était une théocratie. Je soupçonne que les peuples qui ont cultivé les arts ont été tous sous une *théocratie.* (Volt.) Si quelque chose donne une idée de la *théocratie*, il faut convenir que c'est le pontificat de Rome. (Id.)

THÉOCRATIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport à la théocratie, qui tient de la théocratie. Le gouvernement de Numa Pompilius fut vi

siblement *théocratique*. (Volt.) Les brahmanes dans l'Inde ont eu longtemps le pouvoir *théocratique*. (Id.) Les timides habitants des tropiques ont établi des constitutions *théocratiques* soutenues par les terreurs religieuses et les rites cérémonieux qui enlacent toutes les actions sociales. (Virey) L'uniformité est le propre des gouvernemens *théocratiques*. (Kératry.)

THÉOCRATIQUEMENT. adv. D'une manière théocratique. Gouverner un pays théocratiquement.

THÉOCRATISER. v. a. 1re conj. (rad. *théocratie*). Néol. Soumettre à un pouvoir théocratique. Théocratiser une nation. Ce mot ne se trouve dans aucun dictionnaire.

THÉOCRITE. Poète bucolique grec, natif de Syracuse, florissait dans le IIIe siècle av. J.-C. Il revint dans sa patrie après avoir passé une partie de sa vie à la cour des deux premiers Ptolémées, et y mourut très-âgé. Ses Idylles sont placées parmi les modèles du genre. ‖ Orateur et sophiste d'Athènes et antagoniste de Théopompe. Antigone le fit mettre à mort.

THÉODAMAS. (pr. *té-o-da-mass*). Temps hér. V. THIODAMAS. ‖ Myth. gr. Un des géants.

THÉODEBERT Ier. Deuxième roi de Metz et d'Austrasie, fils de Thierry Ier, régna de 534 à 548, époque de sa mort. ‖ THÉODEBERT II. Sixième roi d'Austrasie, monta sur le trône en 596, fut battu par Thierry II, son frère, à Toul et à Tolbiac, en 612, pris et livré à Brunehaut qui le fit mourir.

THÉODOLITE. s. m. (ét. gr., θεάομαι, regarder ; δολιχός, long). Géom. prat. Instrument de géodésie dont on se sert pour lever les plans et réduire les angles à l'horison.

THÉODORA. Impératrice d'Orient, d'abord danseuse et courtisane, monta sur le trône avec Justinien, son époux, en 527 et mourut en 548. Elle déploya de la résolution et du courage, au milieu même de ses désordres. ‖ On compte trois autres Théodora, impératrices d'Orient.

THÉODORE D'AMASÉE (Saint). Né en Arménie, était soldat à Amasée lorsqu'il fut martyrisé en 307. On le fête le 9 novembre. ‖ THÉODORE STUDITE (Saint). Ainsi nommé du monastère de Stude, à Constantinople, né dans cette ville en 759. Sa fermeté le fit persécuter par Constantin VI, par Nicéphore, et par l'iconoclaste Léon V. Mort en 826. On en fait mémoire le 12 novembre.

— THÉODORE Ier, pape, succéda à Jean IV en 642, et mourut en 649. Martin Ier lui succéda. ‖ THÉODORE II. Succéda à Romain en 898, ne gouverna que vingt jours, et eut Jean IX pour successeur.

— THÉODORE DE MOPSUESTE. Père de l'Eglise, né à Antioche, fut évêque de Mopsueste en Cilicie, vers 395, et mourut en 429. De tous ses ouvrages, nous n'avons que sa profession de foi et sa liturgie.

— THÉODORE L'ATHÉE. Philosophe de l'école cyrénaïque, né à Cyrène, vivait vers 395 av. J.-C. Il niait l'existence de Dieu et celle de l'amitié. Banni de sa patrie à cause de son impiété, il se réfugia à Athènes, où il fut, dit-on, condamné à boire la ciguë.

THÉODORÉE. s. f. Bot. Genre de plantes synanthérées de la famille des carlinées, contenant deux espèces, la théodorée amère et la théodorée jolie, propres à la Sibérie.

THÉODOSE, dit le Grand, empereur d'Orient, naquit en Espagne en 346. Il avait déjà combattu avec avantage les Visigoths, lorsque Gratien le proclama empereur d'Orient, en remplacement de Valens (379). Théodose acheva la soumission des Barbares, marcha contre l'usurpateur Maxime et le défit près d'Aquilée (388). Devenu seul maître de l'empire par la mort de Valentinien, successeur de Gratien, il continua de régner avec gloire, et mourut en 395, laissant deux fils, Honorius, qui eut l'Occident, et Arcadius, qui eut l'Orient. Obligé de comprimer de fréquentes révoltes, il avait fait égorger sept mille habitants de Thessalonique : pour le punir de cet emportement, saint Ambroise lui interdit l'entrée de l'église, et l'empereur se soumit à la pénitence publique. ‖ THÉODOSE II, le Jeune, fils d'Arcadius, né en 401, lui succéda en 408 sous la tutelle de sa sœur Pulchérie. Mort en 450. ‖ THÉODOSE III. Etait receveur à Adramyte, en Natolie, lorsque l'armée d'Anastase II s'étant révoltée, le proclama empereur. Il abdiqua dès que l'Age [illegible] d'Ephèse.

THÉODOSIE (Sainte). Vierge et martyre, née à Tyr, en Phénicie, n'avait que dix-huit ans lorsqu'elle fut torturée de la manière la plus cruelle à Césarée, en 308. On fait sa fête le 2 avril.

THÉODOSIE. Géogr. anc. Ville de la Chersonèse Taurique, au S.-E., sur le Pont-Euxin. Aujourd'hui *Caffa*.

THÉODOSIEN, IENNE. adj. Hist. Qui appartient à Théodose le Grand ou à Théodose II, son petit-fils.

— *Code théodosien*. Titre d'un recueil de lois romaines depuis Constantin, rédigé en seize livres par huit jurisconsultes, sur l'ordre de Théodose II. Le code théodosien fut promulgué en Orient l'an 438, et introduit par Valentinien III en Occident. ‖ *Loi théodosienne*. Se disait, dans la Gaule, de la loi romaine, de même que *loi théodoricienne* de celle des Goths. ‖ *Table théodosienne, peutingérienne* ou *de Peutinger*. V. PEUTINGÉRIEN.

THÉODOSIEN. s. m. Hist. ecclés. Nom donné aux eutychiens d'Alexandrie, parce qu'ils étaient disciples de Théodose, patriarche de cette ville.

THÉODOTIEN. s. m. Hist. ecclés. Disciple du Byzantin Théodote, qui vivait au IIe siècle. Il enseignait que le Verbe n'était ni Dieu ni en Dieu, et que Jésus-Christ n'était qu'un homme.

THÉODOXE. s. m. Conchyl. Genre de coquilles univalves qui a pour type la nérite fluviatile.

THÉODULPHE. Évêque d'Orléans, dans le IXe siècle, se signala par la pratique de toutes les vertus. Bernard, roi d'Italie, s'étant révolté contre Louis le Débonnaire, Théodulphe fut accusé faussement d'avoir pris part à cette conspiration, et se vit déposé, puis relégué dans un monastère où il mourut en 821. On a de lui des capitulaires, des traités de théologie et des poésies.

THÉOGAMIES. s. f. pl. (ét. gr., θεός, Dieu ; γαμέω, se marier) Antiq. gr. Fête en l'honneur de l'enlèvement de Proserpine. On célébrait les théogamies à Nysa, en Carie. Les Siciliens les appelaient *Anthesphories*.

THÉOGNÈTE. Temps hér. Fille de Laodicus et mère de Jason.

THÉOGNIS. Poète gnomique, né vers 538, à Mégare, fut banni de sa patrie et se fixa à Thèbes. On a de lui des sentences en vers élégiaques.

THÉOGONIE. s. f. (du gr. θεογονία, fait de θεός, Dieu ; γονή, naissance). Branche de la théologie païenne qui traitait de la génération des dieux.

— Dans une acception plus usuelle, se dit de tout système religieux imaginé dans le paganisme. La théogonie des Égyptiens. La théogonie des Grecs, des Romains, des Perses, etc.

— Philol. Titre d'un poème d'Hésiode, qui traite de la naissance et de la filiation des dieux.

THÉOGONIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport à la théogonie. Doctrines théogoniques.

THÉOL. Abréviation du mot Théologie.

THÉOLOGAL. s. m. (ét. V. THÉOLOGIE). Chanoine institué dans le chapitre d'une église cathédrale ou collégiale pour enseigner la théologie et prêcher dans certaines occasions. Théologal de Paris, de Rouen, de Lyon, de Sens. ‖ Au pl., *théologaux*. La plupart des *théologaux* n'enseignent plus. (Acad.)

THÉOLOGALE. s. f. Charge, dignité de théologal.

THÉOLOGALE. adj. f. Dogm. Se dit des vertus qui ont principalement Dieu pour objet, et qui sont : la foi, l'espérance et la charité. Les trois vertus théologales.

THÉOLOGASTRE. s. m. Critiq. Se dit d'un mauvais théologien, d'un ergoteur en matières religieuses. Cet oracle caché de nos libertés gallicanes a passé sans nom au milieu des *théologastres* et des hérésiarques, dont les fougueuses déclamations tiennent une place si mal employée dans nos bibliothèques, et dont la vie occupe une place si mal employée dans nos biographies. (Ch. Nod.)

THÉOLOGÉION. s. m. Antiq. Partie de la scène où les dieux paraissaient dans des machines.

THÉOLOGIE. s. f. (ét. gr., θεός, dieu ; λόγος, discours). Science qui a pour objet les dogmes, les préceptes religieux. On le dit proprement en parlant de la religion chrétienne. La faculté de théologie. Cours, leçons de théologie. Thèses, actes de théologie. Chaire de théologie. Traité, somme de théologie. Question de théologie. Professeur de théologie. Bachelier, licencié, docteur en théologie. Enseigner la théologie. Etudier en théologie. Proposition contraire à la saine théologie. La *théologie* a suivi les progrès du christianisme ; elle s'est fortifiée de ses luttes constantes et de ses revers passagers, agrandie de ses triomphes, augmentée des siècles qu'il a franchis. (L. Veuillot.) La *théologie* exploite toutes les connaissances humaines, parce qu'il n'est pas une de ces connaissances qui puisse être autre chose qu'une route pour arriver à la vérité, qui est Dieu. (Id.) Connaître Dieu dans tout ce que les hommes peuvent pénétrer de ses [illegible] sa bonté ; le révéler à qui l'ignore, le rappeler à qui l'oublie, le faire entendre au sourd, le faire voir à l'aveugle, le faire toucher à l'incrédule, tel est le but de la *théologie*. (Id.)

— *Théologie naturelle*. Ce que la raison nous apprend de l'existence et des attributs de Dieu, des vérités premières de la religion. ‖ *Théologie surnaturelle*. Celle que nous apprenons par la révélation. ‖ *Théologie positive*. Connaissance de l'Ecriture sainte et des sentiments des Pères et des conciles. ‖ *Théologie morale*. Celle qui donne la connaissance des lois divines pour régler les mœurs. ‖ *Théologie scolastique*. Celle qui, par le raisonnement, tire de la révélation la connaissance des choses divines. V. SCOLASTIQUE.

— *Faire sa théologie*. Faire son cours de théologie.

— Se dit, par extens., en parlant des dogmes des païens, des infidèles, etc. La théologie des anciens. La théologie des Indiens. La théologie des mahométans. Les *théologies* grecque et latine ont été pour la foule des nomenclatures sans base et sans liens. (L. Veuillot.)

— Doctrine théologique. Une théologie sublime, profonde. La théologie des Pères de l'Eglise. La théologie de Bossuet.

— Opinion particulière plus ou moins reçue parmi les écrivains ecclésiastiques. Contredire, attaquer sur plusieurs points la théologie de saint Irénée, de saint Thomas.

— Recueil des ouvrages théologiques d'un auteur. Théologie de Bellarmin. Théologie de Tournely, etc.

— Philol. *Théologie naturelle*. Titre d'un ouvrage de Raymond de Sebonde qui, au XVe siècle, tenta de lier les spéculations religieuses à l'observation de la nature et de l'humanité.

THÉOLOGIEN. s. m. Celui qui sait la théologie, qui écrit sur cette science. Un docte, un profond théologien. C'est un grand théologien. J'ai connu un vrai *théologien* : il possédait les langues de l'Orient, et était instruit des anciens rites des nations autant qu'on peut l'être. (Volt.) Les bons *théologiens* ont été des hommes vertueux ; les grands *théologiens* sont des saints. (L. Veuillot.)

— Par extens. Il se dit des étudiants en théologie.

— Hist. eccl. *Aigle des théologiens*. Se dit, par excellence, de saint Jean l'Evangéliste. ‖ *Le second* ou *le jeune théologien*. Se dit de saint Grégoire de Nazianze. ‖ *Théologien illuminé*. Se dit de Jean Taulère.

— On peut lui donner un féminin en parlant d'une femme qui voudrait se mêler de théologie, qui prétendrait la connaître. Elle fait la théologienne. Quelle théologienne !

THÉOLOGIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à la théologie ; qui concerne la théologie. Matière théologique. Somme théologique. Doctrine théologique. Proposition, question théologique. Les études *théologiques*, bien loin de nuire aux sciences humaines, ont été, par la seule force du principe sur lequel elles reposent et du but où elles tendent, l'agent le plus actif, nous pourrions peut-être dire l'unique agent des progrès de l'esprit humain. (L. Veuillot.) Tout édifice du savoir au-dessus duquel on n'a pu placer une vérité *théologique*, ressemble à ces ruines précoces que forment les monuments inachevés. (Id.)

THÉOLOGIQUEMENT. adv. Selon les principes de la théologie.

THÉOLOGISER. v. n. 1re conj. (rad. *théologie*). Critiq. Parler des matières théologiques, en raisonner. Tout le monde aujourd'hui se mêle de *théologiser*. (*Mém. de Trév.*) Peu usité.

THÉOLOGISME. s. m. Néol. Abus du raisonnement, de la discussion en matière religieuse.

— Par extens. Ergoterie, subtilité. Je me suis engagé dans ces causeries avec la seule intention de raconter l'histoire de la parole et de l'écriture, sans pédantisme, sans philosophisme et sans *théologisme*. (Ch. Nod.) Ce mot ne se trouve encore dans aucun dictionnaire.

THÉOLOGUE. s. m. (ét., V. THÉOLOGIEN). Didact. S'est dit quelquefois pour Théologien, surtout en parlant de l'antiquité. Les théologues égyptiens.

THÉOMANCIE. s. f. (ét. gr., θεός, dieu ; μαντεία, divination). Art divin. Divination dans laquelle on se prétendait inspiré par une divinité.

THÉOMANCIEN, IENNE. s. Art divin. Celui, celle qui pratique la théomancie.

THÉOMANIAQUE ou **THÉOMANE.** s. des 2 g. Méd. Celui, celle qui est en proie à la théomanie.

THÉOMANIE. s. f. (ét. gr., θεός, dieu ; μανία, folie). Méd. Manie religieuse dans laquelle on se croit Dieu, ou inspiré de Dieu.

THÉOMAQUE. adj. et s. m. (ét. gr., θεός, dieu ; μάχομαι, combattre). Myth. anc. Se dit des géants qui ont combattu les dieux.

THÉOMYTHIE. s. f. (ét. gr., θεός, dieu ; μῦθος, tradition). Didact. Système de dogmes antiques conservés par tradition.

THÉOMYTHIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui appartient à la théomythie.

THÉOMYTHOLOGIE. s. f. (ét. gr., θεός, dieu ; μῦθος, fable ; λόγος, discours). Didact. Traité sur les dieux du paganisme, de la fable.

THÉOMYTHOLOGIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui appartient à la théomythologie.

THÉON. Fameux mathématicien d'Alexandrie, et un des plus savants professeurs de cette ville, florissait de 365 à 390 après J.-C., et fut père de la célèbre Hypatie. On a de lui plusieurs ouvrages. ‖ Mathématicien de Smyrne, sous Trajan et Adrien, a laissé un abrégé des quatre sciences mathématiques.

THÉONÉE. s. f. Foss. Genre de polypier fossile qui se rapproche des millépores.

THÉONOÉ. Temps hér. Une des filles de Thestor ; elle fut enlevée par des pirates et vendue à Icarus, roi de Carie, chez lequel son père, Thestor, et sa sœur, Leucippe, la retrouvèrent miraculeusement.

THÉOŒNIES. s. f. pl. (ét., V. THÉOŒNUS). Antiq. gr. Fête athénienne en l'honneur de Bacchus.

THÉOŒNUS. (p. *té-o-é-nuss* ; ét. gr., θεός, dieu ; οἶνος, vin ; *dieu du vin*). Myth. gr. Surnom de Bacchus.

THÉOPASCHITE. s. m. (pr. *té-o-pass-kite* ; ét. gr., θεός, dieu ; πάσχω, souffrir). Hist. ecclés. Membre d'une secte qui prit naissance au Ve siècle, et qui eut pour chef Pierre de Foulon. Les théopaschites croyaient que les trois personnes de la Trinité avaient souffert dans la passion de Jésus-Christ. On dit aussi *théopathite*.

THÉOPHAGE. adj. et s. des 2 g. (ét. gr., θεός, dieu ; φάγω, manger). Hist. relig. S'est dit, dans un sens injurieux, des catholiques.

THÉOPHANE. Temps hér. Fille de Bisaltès, roi de Thrace. Neptune l'enleva et la changea en brebis pour cacher ce rapt : elle mit au monde le bélier à toison d'or qui porta Phryxus en Colchide.

THÉOPHANIE. s. f. (ét. gr., θεός, dieu ; φαίνω, manifester). Ant. gr. Apparition ou révélation de la Divinité. V. THÉOPSIE.

— THÉOPHANIES. s. f. pl. Fête qu'on célébrait à Delphes, en mémoire de l'apparition d'Apollon dans cette contrée : on y croyait le dieu présent à chaque anniversaire.

THÉOPHANIE. s. f. Hist. relig. Ancien nom de l'Epiphanie.

THÉOPHILANTHROPE. s. m. (ét. gr., θεός, dieu ; ἄνθρωπος, homme ; φίλος, ami). Hist. relig. Membre d'une secte religieuse et philosophique qui professait le théisme ; elle s'établit en France en 1796, obtint du gouvernement l'usage de plusieurs églises, et fut supprimée par les consuls, le 4 octobre 1801. Le chef de cette secte était le conventionnel la Réveillère-Lépaux. Le culte des théophilanthropes consistait dans des discours de morale, et des hymnes à l'Etre suprême et à toutes les vertus.

THÉOPHILANTHROPIE. s. f. Hist. relig. Doctrine des théophilanthropes ; système religieux et philosophique qui s'appuyait principalement sur l'amour de Dieu et des hommes.

THÉOPHILANTHROPIQUE. adj. des 2 g. Hist. relig. Qui appartient à la théophilanthropie, aux théophilanthropes. Secte théophilanthropique. Système théophilanthropique.

THÉOPHILE. adj. des 2 g. (ét. gr., θεός, dieu ; φίλος, ami). Didact. Qui aime Dieu.

THÉOPHILE (Saint), évêque d'Antioche, né au commencement du IIe siècle, mort vers 190, a laissé une apologie de la religion chrétienne. On fait sa fête le 13 octobre. ‖ Un autre saint THÉOPHILE, évêque de Césarée en Palestine, est fêté le 5 mars.

— THÉOPHILE, empereur d'Orient, de 829 à 842, fils et successeur de Michel II, punit les meurtriers de Léon V, et montra beaucoup de zèle pour les images.

— THÉOPHILE DE VIAU, plus connu par son seul prénom de Théophile, poète français, né aux environs d'Agen en 1590, mort en 1626, s'attira de nombreux ennemis par sa causticité. Il était calviniste, mais professait presque ouvertement l'athéisme. Ses poésies prouvent de l'imagination, mais elles sont déshonorées par le cynisme et l'impiété.

THÉOPHOBE. adj. des 2 g. et s. m. (ét., V. THÉOPHOBIE). Didact. Ennemi de Dieu ; qui hait Dieu en reconnaissant son existence, à la différence de l'athée, qui ne la reconnaît point.

THÉOPHOBIE. s. f. (ét. gr., θεός, dieu ; φόβος, crainte, horreur). Didact. Haine de Dieu ; haine de la religion. V. THÉOPHOBE.

THÉOPHOBIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui appartient à la théophobie.

THÉOPHRASTE. (ét. gr., θεός, dieu ; φράζω, parler ; qui parle comme un dieu). Philosophe grec né à Eresus, dans l'île de Lesbos, 371 av. J.-C. Son vrai nom était Tyrtame, et son talent pour la parole lui valut le surnom sous lequel il est connu. Il remplaça Aristote, lorsque celui-ci cessa d'enseigner au Lycée, 322 av. J.-C., et mourut à 85 ans selon les uns, 107 selon les autres. Son principal ouvrage est un recueil de portraits moraux qui a servi de modèle aux *Caractères* de La Bruyère, et qui porte le même titre.

THÉOPHYLACTE, dit Simocatta, historien grec, né en Egypte, remplit diverses charges importantes à la cour de l'empereur Maurice, et mourut vers 640. On a de lui des lettres, des problèmes de physique, et une histoire de l'empereur Maurice.

THÉOPNEUSTE. adj. et s. m. (ét. gr., θεός, dieu ; πνεῦμα, souffle). Antiq. gr. Se dit des devins, des hommes qui se prétendaient inspirés.

[illegible] av. J.-C., fut pris par Aristodème à la bataille d'Ithome, et égorgé.

— THÉOPOMPE de Chio, historien et orateur célèbre, né vers 350 av. J.-C., eut pour maître Isocrate, et se livra aussi avec succès à la philosophie. Il ne nous reste que des fragments de ses ouvrages.

THÉOPSIE. s. f. (ét. gr., θεός, dieu ; ὄψις, vision). Ant. gr. Apparition d'un dieu, d'une déesse, le jour où on célébrait une fête en leur honneur. V. THÉOPHANIE.

THÉORBE. s. m. (de *Tiorbo*, nom du musicien italien qui l'a inventé). Musiq. Instrument à cordes en forme de luth, qui se touchait avec un archet. Dans les accompagnements, le théorbe avait à peu près le rôle qui est rempli maintenant par le violoncelle. Il vous faudra trois voix : un dessus, une haute-contre et une basse, qui seront accompagnés d'une basse de viole, d'un *théorbe* et d'un clavecin pour les basses

continues. (Mol.) Le *théorbe* plaintif, l'harmonieuse lyre. (B.-Lorm.) On écrit aussi *téorbe*, et on écrivait autrefois *tuorbe*.

THÉORBISTE. s. m. Anc. musiq. Celui qui joue du théorbe.

THÉORE. s. m. (du gr. θεωρός, qui offre des sacrifices). Ant. gr. Membre d'une théorie.

— Se dit particulièrement des sacrificateurs que les Athéniens envoyaient à Delphes. Les théores étaient tirés du corps du sénat et de celui des thesmothètes.

THÉORÈME. s. m. (du gr. θεώρημα, fait de θεωρέω, considérer). Didact. Proposition d'une vérité spéculative, qui se peut démontrer. Théorème général. Théorème particulier. Il est surtout usité dans les sciences mathématiques. Quand on dit que la valeur de la surface d'une sphère est quatre fois celle d'un de ses grands cercles, on pose un théorème qu'il s'agit de rendre évident par la démonstration.

THÉORÉTIQUE. adj. des 2 g. (rad. *théorie*). Philol. Qui appartient à la théorie; spéculatif. La raison théorétique est distincte, dans le kantisme, de la raison pratique. V. RAISON. ‖ *Proposition théorétique*. Celle qui détermine seulement ce qui convient à un objet. On le dit, dans le kantisme, par opposition à *proposition pratique*.

— S'est dit particulièrement d'une secte de médecins qui fondaient leur doctrine sur le raisonnement.

THÉORÈTRES. s. m. pl. (du gr. θεώρητρα; rad. θεωρέω, regarder). Ant. gr. Présents que le futur époux faisait à sa fiancée, la première fois qu'elle levait son voile devant lui.

THÉORICIEN. s. m. (rad. *théorie*). Celui qui connaît les principes d'un art sans le pratiquer. C'est au musicien d'avoir du génie et du goût pour trouver les choses d'effet; c'est un *théoricien* à en chercher les causes. (J.-J. Rouss.)

THÉORIDE. s. f. (du gr. θεωρίς, θεωρίδος, même signif.) Ant. gr. Vaisseau qui portait les théores.

THÉORIE. s. f. (du gr. θεωρία, fait de θεωρέω, contempler). Connaissance qui s'arrête à la simple spéculation, sans passer à la pratique. La théorie de la musique, de la peinture, etc. Réduire la théorie en pratique. Avoir plus de théorie que de pratique. Chose belle dans la théorie, mais difficile, impossible dans la pratique. Cette *théorie* est conforme à ce qui se passe tous les jours sous nos yeux. (Buff.) Les lois qui sont, en *théorie*, le type de la clarté, ne deviennent que trop souvent un chaos dans l'application. (Napol.) Il n'y a que les gens médiocres qui mettent en opposition la *théorie* et la pratique. (Mme de Staël.) Le lendemain, ma *théorie* reçut la sanction de l'expérience. (Bril.-Sav.) Se montrer avec éclat, donner au mensonge les couleurs de la vérité, exciter l'imagination en éblouissant la raison, connaître les faiblesses des autres, dissimuler les siennes, voilà la *théorie* du charlatanisme. (De Beauch.) Attacher son nom à des *théories* désastreuses, c'est le vouer à l'éternelle exécration. (Boiste.)

— Astron. *Théorie des planètes*. Science qui apprend à connaître les lois de leurs mouvements, leur distance, leur grandeur, etc. On dit de même, en physique, la *théorie de la gravitation*, la *théorie de l'électricité*, etc.

— Art milit. Principes de la tactique, des manœuvres, des exercices ordinaires. Traité de théorie. Connaître bien la théorie, sa théorie. La *théorie* commence l'instruction des officiers et des sous-officiers; la pratique achève leur éducation militaire. (Bicard.) Chaque arme a sa tactique, sa *théorie* particulière. (Id.)

— *Faire la théorie*. Enseigner la théorie.

— Se dit aussi du développement de ces principes, des leçons de théorie. Il y a théorie tous les deux jours.

— Antiq. gr. Pompe, procession, en général. ‖ Députation solennelle que les différentes villes de la Grèce envoyaient à Delphes, à Délos, pour offrir des sacrifices aux divinités adorées dans ces villes.

THÉORIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient, qui a rapport à la théorie. Cours théorique et pratique. Tout cela est purement théorique.

— Antiq. gr. *Impôt théorique*. Celui dont le produit devait être consacré aux représentations dramatiques. Chez les Athéniens, c'était un crime capital de proposer l'application de l'impôt théorique à d'autres usages; et même aux besoins de la guerre.

[illegible] théorie, il faudrait-il, suivant l'ordre de la discipline, mettre la *théorique* avant la pratique. (Mont.)

THÉORIQUEMENT. adv. D'une manière théorique.

THÉORISER. v. a. 1re conj. (rad. *théorie*). Didact. Créer une théorie, des théories.

THÉORISTE. s. m. S'est dit pour Théoricien, qui a prévalu.

THÉOSOPHE. s. m. (ét., V. THÉOSOPHIE). Philos. Celui qui enseigne ou qui pratique la théosophie. ‖ Sorte d'illuminé.

THÉOSOPHIE. s. f. (du gr. θεός, dieu; σοφία, sagesse). Philos. Science qui enseigne la théorie des sacrifices, la divination et tous les moyens de se rendre la Divinité favorable ou de communiquer avec Dieu, avec les puissances supérieures. Quelques Alexandrins se sont appliqués à la théosophie.

— Secte de philosophes illuminés qui regardaient en pitié la raison humaine, et se prétendaient éclairés par un principe intime, surnaturel et divin, qui brillait en eux et s'y éteignait par intervalles.

THÉOSOPHIQUE. adj. des 2 g. Philos. Qui appartient à la théosophie, aux théosophes.

THÉOSOPHISME. s. m. (ét., V. THÉOSOPHIE). Philos. Nom donné par Kant au système des philosophes qui, comme Malebranche, croient voir tout en Dieu.

THÉOT ou **THÉOS** (Catherine). Visionnaire, née près d'Avranches, en 1725, se persuada qu'elle était, tantôt la mère de Dieu, tantôt une nouvelle Eve. En 1794, elle forma avec le chartreux D. Gerle un club qui eut de nombreux affiliés, et auquel Robespierre ne fut pas étranger. Arrêtée cette même année par ordre de la Convention, elle mourut après cinq semaines de détention, âgée de 70 ans.

THÉOTISME. s. m. Philos. Nom que l'on a donné à la doctrine de Catherine Théot. V. THÉOT ou THÉOS.

THÉOTISQUE. adj. des 2 g. Linguist. Se dit du tudesque ou ancien allemand, et principalement du dialecte de la tribu franque.

THÉOXÉNIEN. adj. m. (ét. gr., θεός, dieu; ξένος, étranger). Antiq. gr. Epithète d'Apollon.

THÉOXÉNIES. s. f. pl. (ét., V. THÉOXÉNIEN). Antiq. gr. Fête célébrée dans plusieurs villes grecques, et particulièrement à Delphes et à Pellène, en l'honneur d'Apollon Théoxénien et de tous les dieux étrangers.

THÈQUE. s. f. (du gr. θήκη, boîte). Bot. Urne des mousses. ‖ Conceptacle cylindrique formé d'une membrane très-fine et transparente, qui contient plusieurs spores disposées en séries, à la suite les unes des autres.

THÉRA. Temps hér. Une des filles de Niobé.

— Géogr. anc. Une des îles Sporades, entre la Crète et les Cyclades. Elle fut occupée par une colonie de Lacédémoniens, et devint à son tour la métropole de Cyrène. Aujourd'hui, *Santorin*.

THÉRAMÈNE. Temps hér. Nymphe aimée de Cycnus et mère d'Astrée.

THÉRAMÈNE. Philosophe et général athénien, contemporain d'Alcibiade, fut un des trente tyrans de sa patrie. Critias, un autre tyran, le fit mettre à mort en 404 av. J.-C.

THÉRAPEUTES. s. m. pl. (du gr. θεραπευταί; rad. θεραπεύω, servir). Hist. relig. Religieux juifs fort analogues aux esséniens, qui étaient établis principalement à Alexandrie. Voués au célibat, à la contemplation et à une vie solitaire, ils donnaient l'exemple de toutes les vertus. Eusèbe, saint Jérôme et d'autres Pères croient qu'ils étaient chrétiens.

THÉRAPEUTIQUE. s. f. (du gr. θεραπεύω, soigner, guérir). Didact. Partie de la médecine qui a pour objet le traitement des maladies et la manière d'administrer les médicaments. Cours de thérapeutique.

THÉRAPEUTIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport aux thérapeutes. La vie thérapeutique.

THÉRAPEUTISTE. s. m. Didact. Celui qui se livre spécialement à la thérapeutique. Un bon thérapeutiste. Les médicaments irritants sont d'un grand secours pour le *thérapeutiste*. (Jules Cloquet.)

THÉRAPEUTRIDE. s. f. Hist. relig. Se dit des femmes qui suivaient les pratiques des thérapeutes, et vivaient avec ces religieux.

THÉRAPHIM. s. m. pl. Hist. hébr. Espèce d'idoles ou d'images dont il est question plusieurs fois dans la Bible. Rachel enleva les théraphim de son père Laban. Les rabbins se sont servis des théraphim pour obtenir des révélations de l'avenir.

THÉRAPHNATIDIES ou **THÉRAPNATIDIES** s. f. pl. Antiq. gr. Fête que l'on célébrait à Théraphné ou Térapné, en Laconie.

THÉRAPHNÉ ou **THÉRAPNÉ**. Géogr. Ville de la Laconie, à l'O. de l'Eurotas, et tout près de Sparte. Patrie d'Hélène, de Castor et de Pollux. Elle reçut son nom de Théraphné, fille de Lélex.

THÉRAPHNÉEN ou **THÉRAPNÉEN, ENNE.** adj. et s. Géogr. anc. Habitant de Théraphné. ‖ Qui appartient à Théraphné.

— Antiq. gr. Epithète de Castor, de Pollux et d'Hélène.

THÉRAPHOSES. s. f. pl. Entom. Tribu établie parmi les aranéides, pour renfermer les genres dont les mâchoires et les mandibules sont dirigées en avant, avec l'onglet replié en dessous.

THÉRAPIA. Géogr. Bourg de la Turquie d'Europe (Roumélie), à 16 kilom. N.-E. de Constantinople, sur le golfe de Buiuk-Déré. Résidence d'été de l'ambassadeur de France.

THÉRAPIE. s. f. Didact. S'est dit pour Thérapeutique.

THÉRARQUE. s. m. (ét. gr., θήρ, bête sauvage; ἄρχω, commander). Antiq. milit. Chef qui commandait les soldats portés sur des éléphants.

THÉRAS. (gr. Θήρας). Temps hér. Lacédémonien qui conduisit une colonie dans l'île de Calliste, à laquelle il donna le nom de Théra, et où il reçut, après sa mort, les honneurs héroïques.

THÉRATE. s. m. Entom. Genre de coléoptères créophages, comprenant des insectes propres aux îles de la mer du Sud.

THÉRATÈS. (du gr. θηρατής, chasseur). Myth. gr. Surnom que l'on donnait à Mars, en Colchide.

THÉRÉE. Temps hér. Centaure qui fut tué par Hercule près de la caverne de Pholus.

THÉRÉEN, ENNE. adj. et s. Géogr. anc. Habitant de l'île de Théra. ‖ Qui appartient à cette île ou à ses habitants.

THÉRÈSE. Fille naturelle d'Alphonse VI, roi de Castille; épousa vers 1090 Henri de Bourgogne, premier comte de Portugal, et en 1124 Ferdinand Paez, comte de Transtamare; prit les armes contre sa sœur, la fameuse Urraque, et contre son propre fils Alphonse. Morte en 1130.

— THÉRÈSE (Sainte) de Cépède, née en 1515, à Avila, dans la Vieille-Castille, après avoir figuré dans le monde, prit l'habit de carmélite, entreprit de réformer cet ordre, et après beaucoup de traverses, vit seize couvents embrasser sa nouvelle règle. Elle mourut en 1582, et fut canonisée en 1621 par Grégoire XV. Ses œuvres, écrites en espagnol, sont remarquables par le style, et surtout par les sentiments d'une piété un peu exaltée, mais aussi touchante que sincère. Sa fête, le 15 octobre.

THERESIENSTADT. Géogr. Ville de Hongrie (Bacs), à 42 kilom. S.-O. de Debrinesin; 25,000 hab.; ch.-l. de cercle.

THÉRÈVE. s. f. Entom. Genre d'insectes diptères de la famille des latérisètes, dont quelques espèces se trouvent aux environs de Paris.

THÉRIACAL, ALE. adj. Médec. et pharm. Qui contient de la thériaque, qui en a les propriétés. Essence thériacale. Plante, herbe thériacale. ‖ Au pl. m., *thériacaux*.

— *Eau thériacale*. Produit obtenu par la distillation d'un grand nombre de substances végétales aromatiques et de la thériaque. On l'emploie comme excitante et tonique, soit à l'intérieur, soit à l'extérieur.

THÉRIACLEUR. s. m. Vieux mot qui signifiait Marchand de thériaque, charlatan.

THÉRIAQUE. s. f. (ét. gr., θήρ, bête féroce ou venimeuse; ἀκέομαι, guérir). Médec. et pharm. Electuaire très-composé, ainsi appelé parce qu'on le regardait comme un spécifique contre toute espèce de venins et de poisons. La thériaque, dont on a attribué l'invention à Andromaque, médecin de Néron, paraît être le mithridate modifié et perfectionné par ordre de l'empereur romain. Elle contient une foule de substances, et s'emploie comme stomachique ou comme calmant.

— *Thériaque allemande*. L'extrait de genièvre.

THÉRIAQUES. s. m. pl. Philol. Titre d'un traité sur les bêtes venimeuses, composé par Nicandre de Colophon, au milieu du IIe siècle av. J.-C.

THÉRICLÉEN. adj. m. Antiq. rom. Se dit de certains vases, modelés et sculptés avec beaucoup d'art, dans le genre de ceux qui avaient été faits d'abord par un artiste nommé Thériclès. Verrès enleva de la maison de Diodore deux beaux vases thériclééens.

THÉRIDION. s. m. Entom. Genre d'araignées de l'ordre des pulmonaires. Le théridion bienfaisant est très-commun dans les jardins. Il fait une petite toile irrégulière qui, quoique très-fine, suffit pour préserver les raisins de la morsure des autres insectes.

THÉRIMAQUE. Temps hér. Un des fils d'Hercule et de Mégare. Son père le tua dans un accès de fureur.

THÉRIOTOMIE. s. f. (ét. gr., θήρ, bête, τομή, section). Didact. Anatomie des animaux. [illegible] de Zootomie.

THÉRIOTOMIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui appartient à la thériotomie.

THÉRISTRE. s. m. Antiq. Vêtement d'été fort léger à l'usage des femmes.

THÉRITE. Philol. Nom que Lucien, dans son *Histoire véritable*, donne à la divinité des habitants du Soleil.

THERMA. Géogr. anc. Premier nom de la ville de Thessalonique. V. THESSALONIQUE.

THERMAÏQUE. adj. des 2 g. Géogr. anc. [illegible]

— *Golfe thermaïque*. Golfe au N.-O. de la mer Egée. Aujourd'hui *golfe de Thessalonique*. Quelques auteurs l'appellent *golfe Thermen*.

THERMAL, ALE. adj. (du gr. θερμός, chaud). Il ne se dit guère que des eaux minérales chaudes. Eaux thermales.

THERMALITÉ. s. f. (rad. *thermal*). Phys. Qualité, nature des eaux thermales.

THERMANÉMIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., θερμός, chaud; ἄνεμος, vent). Phys. Se dit d'un appareil que l'on a proposé pour tirer parti du calorique perdu dans les tuyaux de cheminée.

THERMANTIDE. adj. des 2 g. (ét. gr., θερμός, chaud; [illegible]). Qui a été altéré par des feux non volcaniques.

THERMANTIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., θερμαντικός; rad. θερμαίνω, échauffer). Médec. Se dit des remèdes excitants.

— substantiv. Un thermantique. Abuser des thermantiques.

THERMASTRIS. s. f. (pr. *ter-mass-triss*) (du gr. θερμαστρίς, rad. θέρμη, chaleur). Antiq. gr. Sorte de danse dans laquelle on se livrait à des mouvements très-violents.

THERMES. s. m. pl. (du lat. *thermæ*, dérivé du gr. θερμός, chaud). Antiq. rom. Nom donné, chez les Romains, à des édifices destinés d'abord à l'usage des bains publics, et qui plus tard devinrent de vastes palais où il y avait des gymnases, des bibliothèques, des jardins, etc. Ils portent la plupart le nom des empereurs qui les ont fait construire. Thermes de Néron, de Titus, de Domitien, de Caracalla, d'Antonin, de Dioclétien. On voit encore à Paris, rue de la Harpe, les restes des Thermes de Julien, qui ont servi de résidence à plusieurs empereurs romains et à deux reines de France.

— Géogr. anc. Nom de plusieurs villes grecques et romaines, et particulièrement d'une ville de Sicile.

— Ant. gr. *Fêtes des Thermes*. Fête que célébraient les Eoliens.

THERMES (Paul de la [illegible], seigneur de) Maréchal de France, [illegible] 1482, servit avec distinction sous François Ier et ses successeurs, fut battu et pris à Gravelines par le comte d'Egmont, et mourut en disgrâce en 1562.

THERMÉSIENNE. adj. f. Myth. gr. Surnom de Cérès. Cérès thermésienne avait deux temples chez les Trézéniens.

THERMIDOR. s. m. (du gr. θέρμη, chaleur). Onzième mois du calendrier de la république française. Il commençait le 19 juillet et finissait le 17 août. Le calme universel qui règne dans la nature annonce l'arrivée du brûlant *thermidor*. Ce mois est celui du repos. Il exerce en été, en sens opposé, la même degré d'influence que le rigoureux frimaire en hiver. (Rouss.) La fin de *thermidor* annonce l'arrivée de l'automne; encore quelque temps, et les fruits, parvenus à leur maturité, accroîtront la récolte de l'année. (Id.)

Thermidor brûle et dessèche la terre;
Pour échapper à ses feux vigoureux,
La jeune Nymphe et le Faune amoureux
Cherchent des bains la fraîcheur salutaire.

— Hist. fr. *Journée du 9 thermidor* ou *Journée de thermidor*. Se dit du 9 thermidor an II (27 juillet 1794), jour où Robespierre, Saint-Just, Couthon et leurs adhérents furent arrêtés, pour être conduits le lendemain à l'échafaud. Cette journée mit un terme à la terreur, et sauva un grand nombre de victimes que le parti jacobin destinait à l'échafaud.

— Archit. *Style thermidor*. Se dit, dans les ateliers, d'un genre de décoration lourd et sans caractère, employé dans les édifices qui furent construits dans les derniers temps de la République française.

THERMIDORIEN, IENNE. adj. Hist. fr. Se dit du parti qui, le 9 thermidor an II, renversa la puissance de Robespierre. Parti thermidorien. Réaction thermidorienne.

— Il est aussi subst. m. C'est un thermidorien. Les thermidoriens.

THERMIEN. adj. m. Myth. gr. Surnom d'Apollon. Apollon Thermien avait un autel à Elis.

THERMO-BAROMÈTRE. s. m. Phys. Instrument qui réunit les propriétés du baromètre à celles du thermomètre.

THERMO-BAROMÉTRIQUE. adj. des 2 g. Phys. Qui concerne le thermo-baromètre, ou le baromètre et le thermomètre.

THERMODON. Myth. gr. Dieu fleuve, fils de Pontus et de Thalassa.

— Géogr. anc. Petit fleuve de Cappadoce, coulait du S. au N. et se jetait dans le Pont-Euxin, près de Thémiscyre. La fable place les Amazones sur les bords du Thermodon. Aujourd'hui, le Thermeh, ‖ Rivière de Béotie.

THERMOPOTE. s. m. (du gr. θερμοπότης; rad. θερμός, chaud). Antiq. gr. Celui qui [illegible] de l'eau chaude dans les bains publics.

THERMO-ÉLECTRICITÉ. s. f. Phys. Électricité développée par la chaleur.

THERMO-ÉLECTRIQUE. adj. des 2 g. Phys. Qui a rapport à la thermo-électricité, à la chaleur et à l'électricité.

THERMOGÈNE. adj. des 2 g. (ét. gr., θέρμη, chaleur; γεννάω, produire). Médec. Qui [illegible]

THERMOLAMPE. s. f. (ét. gr., θέρμη, chaleur; λαμπάς, lampe). Phys. Appareil qui fournit à la fois le gaz pour l'éclairage, et la chaleur pour chauffer les appartements.

THERMOLOGIE. s. f. (ét. gr., θέρμη, chaleur; λόγος, discours). Didact. Traité de la chaleur.

THERMOLOGIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui appartient à la thermologie.

THERMO-MAGNÉTIQUE. adj. des 2 g. Phys. Qui a rapport au thermo-magnétisme.

THERMO-MAGNÉTISME. s. m. Phys. Magnétisme développé par la chaleur.

THERMOMÈTRE. s. m. (ét. gr., θέρμη, chaleur; μέτρον, mesure). Phys. Instrument qui sert à mesurer les degrés de température de l'atmosphère, ou des substances avec lesquelles on le met en contact. Les thermomètres sont

des tubes de verre gradués, contenant une quantité déterminée d'alcool, ou mieux encore de mercure, et fermés hermétiquement. Leur construction est fondée sur la propriété qu'ont tous les corps d'être dilatés par la chaleur, et de revenir à leurs dimensions premières quand on les ramène aux mêmes circonstances. Ils ne sont pas tous gradués de la même manière, et on en connaît un grand nombre d'espèces. On ignore quel est l'inventeur du thermomètre. On penche généralement pour l'Italien Santorius et l'Allemand Drebbel, physiciens distingués du XVIIe siècle. Thermomètre à alcool. Thermomètre à mercure. Graduer un thermomètre. Le thermomètre est monté, est descendu de tant degrés. Le thermomètre marque tant de degrés au-dessus, au-dessous de zéro.

— *Thermomètre de Fahrenheit.* Celui dont l'échelle a pour points extrêmes la congélation et l'ébullition du mercure. Sur cette échelle, le point de congélation de l'eau est au 32e degré, et son ébullition au 212e degré. || *Thermomètre de Réaumur.* Celui dont l'échelle, ayant pour points extrêmes la congélation et l'ébullition de l'eau, est divisée en 80 degrés. || *Thermomètre centigrade.* Le même thermomètre, dont l'échelle est divisée en 100 degrés. || *Thermomètre à gaz.* Instrument où l'on se sert de la dilatation des fluides élastiques pour apprécier de très légères variations de température. Il n'est usité que dans certaines expériences de physique. || *Thermomètre métallique.* Thermomètre inventé par Breguet. Il est fondé sur l'inégale dilatation des métaux, et son extrême sensibilité le rend précieux dans les recherches scientifiques. || *Thermomètre à registre.* Nom donné à un instrument qui n'est autre chose qu'un thermomètre ordinaire, disposé de manière à noter ou enregistrer successivement ses propres indications, en l'absence de l'observateur.

— Se prend quelquefois dans un sens figuré. L'intérêt est le *thermomètre* des actions des hommes, et particulièrement des princes. (Machiavel.) L'alphabet est le *thermomètre* intelligent de la société humaine. (Ch. Nodier.)

THERMOMÉTRIE. s. f. (ét., V. THERMOMÈTRE). Phys. Mesure de la chaleur.

THERMOMÉTRIQUE. adj. des 2 g. Phys. Qui appartient, qui a rapport au thermomètre ou à la thermométrie. Expérience thermométrique. Nous passons sous silence une multitude d'autres moyens *thermométriques* qui ont été proposés par des savants d'un grand mérite. (Pelouse.)

THERMO-MULTIPLICATEUR. s. m. Phys. Instrument qui rend sensibles de très-petites quantités de chaleur.

THERMONA. (rad. gr. [illegible], chaleur). Myth. lat. Nymphe qui présidait aux eaux chaudes et aux eaux minérales.

THERMOPHILE. adj. des 2 g. (ét. gr., [illegible], chaleur; [illegible], j'aime). Hist. nat. Qui aime la chaleur; qui vit dans les pays chauds.

THERMOPOLE. s. m. (du gr. [illegible]; fait de [illegible], chaud; [illegible], vendre). Antiq. Espèce de taverne où l'on vendait des boissons chaudes. Mille et mille fois plus estimables et plus innocents que les cabarets de nos jours, ces *thermopoles* des siècles passés, où l'on n'allait pas honteusement prostituer son bien et sa vie en se gorgeant de vin, mais où l'on s'assemblait pour s'amuser honnêtement et sans risque à boire de l'eau chaude. (Le Sage.)

THERMOPSIDE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones à fleurs complètes, papilionacées, de la famille des légumineuses. La thermopside lancéolée croît au Kamtschatka.

THERMOPYLES. s. m. pl. (ét. gr., [illegible], thermes; [illegible], porte, passage, parce qu'il y avait près de ce défilé des thermes ou bains chauds). Géogr. anc. Défilé de la Grèce, dans la Locride épicnémidienne, formé par le mont Œta et la mer. Il formait l'entrée de la Grèce proprement dite du côté de la Thessalie. Sa longueur est de [illegible] environ; sa largeur, qui du temps des Grecs n'était que de 50 à 60 mètres, a presque doublé depuis par la retraite de la mer. Aujourd'hui, [illegible].

— Hist. anc. *Combat des Thermopyles.* Mort héroïque de Léonidas et de trois cents Spartiates, qui arrêtèrent les Perses au défilé des Thermopyles, en 480 av. J.-C. || *Bataille des Thermopyles.* Victoire que les Romains remportèrent sur Antiochus, en 191 av. J.-C.

THERMOS. s. m. ([illegible]). Antiq. Un des noms du poids d'Égypte et de Judée, qu'on appelle aussi [illegible]. [illegible]

[illegible] Phys. Instrument destiné à faire connaître les changements qui surviennent dans la température, par la dilatation de l'air renfermé dans deux boules qu'un tube deux fois coudé sépare l'une de l'autre. Il diffère du thermomètre, en ce que celui-ci mesure les variations que régistre et marque seulement le thermoscope.

THERMOSCOPIE. s. f. (ét., V. THERMOSCOPE.) Phys. Mesure de la chaleur atmosphérique.

THERMOSCOPIQUE. adj. des 2 g. Phys. Qui a rapport au thermoscope ou à la thermoscopie.

THERMOSTAT. s. m. [illegible]

THERMUS. (pr. *ter-muss*). Géogr. anc. Ville de la Grèce, capitale de l'Étolie. C'est là que se tenaient les diètes générales de l'Étolie.

THERMUTIDE. s. f. Bot. Genre de la famille des champignons, comprenant plusieurs espèces qui croissent sur les pierres, à terre, dans les lieux humides, et n'ont été trouvées jusqu'ici que dans le Nord.

THERMUTIS. (pr. *ter-mu-tiss*). Myth. égypt. Nom d'Isis irritée et punissant les crimes.

THÉRO. Temps hér. Fille de Phylas et de Déiphile. Fut aimée d'Apollon et en eut Chéron, fondateur de Chéronée.

THÉROIGNE DE MÉRICOURT. Fille d'un cultivateur du pays de Liége, vint à Paris au commencement de la révolution, établit en 1791 une espèce de club dans sa maison, où se réunissaient les principaux conventionnels. Elle prit une part active à toutes les horribles journées de cette époque, haranguant le peuple, et souvent même trempant ses mains dans le sang des victimes. Morte à la Salpêtrière, en 1817.

THERPANDRE. Poëte et musicien grec de l'île de Lesbos, florissait vers l'an 650 av. J.-C. Il remporta plusieurs fois le prix de musique aux jeux pythiques. Ses poésies ne nous sont point parvenues.

THERSANDRE. Temps hér. Fils de Polynice et d'Argie, un des sept Épigones. Après le siége de Thèbes, il monta sur le trône; il alla ensuite au siége de Troie, où il fut tué par Télèphe. || Fils de Sisyphe, roi de Corinthe.

THERSANON. Temps hér. Fils du Soleil et de Leuconoé; un des Argonautes.

THERSILOQUE. Temps hér. Fils d'Anténor. Il fut tué par Achille.

THERSITE. Temps hér. Fils d'Agrius, le plus laid et le plus lâche de tous les Grecs qui vinrent au siége de Troie, courait après le renom de bouffon, et outrageait sans cesse les chefs de l'armée. Achille l'assomma d'un coup de poing, parce qu'il s'était moqué des larmes que versait le héros à la vue de Penthésilée morte.

— Fig. Se dit d'un homme lâche et envieux. C'est un Thersite.

THÉSAURIER. s. m. S'est dit pour Trésorier.

THÉSAURISATION. s. f. (pr. *té-zo-ri-za-ci-on*). Néol. Action de celui qui thésaurise. L'esprit de *thésaurisation*, si nuisible. (Necker.)

THÉSAURISÉ. part. pass. du v. n. Thésauriser. Il est invariable.

THÉSAURISER. v. n. 1re conj. (pr. *té-zo-ri-zé*; du lat. *thesaurus*; dérivé du gr. [illegible], trésor). Amasser de l'argent; former un trésor. Un homme qui thésaurise, qui aime à thésauriser. J'aime à faire circuler les espèces; je ne *thésaurise* point. (Le Sage.) Mon ami, quoiqu'il ne convienne guère aux ermites de *thésauriser*, cela ne diminue pas votre [illegible]. (Id.) Cette supposition n'est admissible que là où le défaut de lumières et de sûreté porterait à *thésauriser*. (Mirabeau.)

L'avare [illegible] pleure;
Il a le moins de part au trésor qu'il conserve;
Thésaurisant pour les voleurs,
Pour ses parents ou pour la terre. (La Font.)

— Il a été employé comme verbe actif, au fig. Il *thésaurise* une double immortalité : l'une au ciel à son âme, l'autre en la terre à sa gloire. (Nic. Pasq.)

THÉSAURISEUR, EUSE. s. et adj. Celui, celle qui thésaurise. C'est un thésauriseur, une grande thésauriseuse.

THÉSAUROCHRYSONICOCHRYSIDÈS. (rad. gr. [illegible], trésor; [illegible], or). Philol. Mot forgé par Plaute, qui en fait le nom d'un avare, dans sa pièce des Captifs. Quelques critiques disent *Thesaurocrysonicochrysides*, et d'autres, *thesaurochrysonicocrusides*.

THÈSE. s. f. (du gr. [illegible]; fait de [illegible], poser, établir). Proposition, question que l'on met en avant, dans la conversation, avec l'intention de la soutenir. Une bonne thèse. Une mauvaise thèse. Thèse générale. Thèse qui ne peut se défendre. Soutenir une thèse. Changer de thèse. Sortir de la thèse. Soutenir sa thèse. Éclaircir une thèse. Ce n'est pas là une thèse. Les deux convives demeurèrent tout étonnés, et voici comme le savant Grec prouva sa thèse. (Volt.)

— Particulièrement. Toute proposition de théologie, de philosophie, de droit, etc., que l'on soutient publiquement dans les écoles, dans les universités. Thèse de théologie, de physique, de chimie. Cette thèse est erronée, est téméraire.

— Ensemble des propositions, des thèses qu'on soutient ou qu'on se propose de soutenir. Préparer sa thèse. Examiner la thèse d'un étudiant.

— Dispute des thèses. Soutenir une thèse. Soutenir thèse. Disputer, argumenter à une thèse. Assister à une thèse. Présider à une thèse. Nos ignorants allaient soutenant des thèses sur tout ce qu'il est possible de savoir; [illegible]

— Fig. [illegible]

— Fig. et fam. Cela change la thèse. Cela change la question, me fait changer d'opinion, d'intention à cet égard.

— *Thèse* se dit encore de la feuille, du cahier imprimé, qui contient les propositions de celui qui doit soutenir ou a soutenu thèse. C'était autrefois une feuille de satin ou de papier, ordinairement enrichie de dessins ou d'enluminures. Belle thèse. Thèse magnifique. Dédier, offrir, présenter sa thèse à quelqu'un. Faire afficher, encadrer sa thèse. Envoyer, distribuer des thèses. J'ai, contre les circulateurs, soutenu une *thèse*, qu'avec la permission de monsieur j'ose présenter à mademoiselle. (Mol.)

Peindrai-je son jupon bigarré de latin,
Qu'ensemble composaient trois *thèses* de satin?
(Boileau.)

THÉSÉE. Temps hér. Héros athénien, né d'une union furtive entre Égée, roi d'Athènes, et Éthra, fille de Pitthée. Dès l'âge de seize ans, il se fit reconnaître de son père, à l'aide de l'épée que celui-ci avait laissée chez Pitthée. Il tua plusieurs brigands, le taureau de Marathon et le Minotaure, et enleva Ariane, qu'il abandonna dans l'île de Naxos. Après la mort d'Égée, étant monté sur le trône d'Athènes, il rassembla en une seule ville tous les habitants des bourgs de l'Attique, leur donna des lois, et institua la république, en se dépouillant de l'autorité souveraine. Alors il recommença ses courses aventureuses, et se lia d'amitié avec Pirithoüs : accompagné de ce héros, il prit part à la guerre des Centaures, à la conquête de la toison d'or et à la chasse de Calydon, vainquit les Amazones, et descendit aux enfers pour enlever Proserpine : là il fut détenu par Pluton et délivré par Hercule. Dès lors il ne connut plus que l'infortune : malheureux dans sa famille (V. PHÈDRE et HIPPOLYTE), il fut chassé du trône par Mnesthée, et se retira chez Lycomède, qui le fit périr en le précipitant d'un rocher.

— Astron. Nom de la constellation d'Hercule, ou selon d'autres, de l'un des Gémeaux.

THÉSÉE. s. m. Entom. Nom donné à un papillon de Sumatra.

THÉSÉENNES ou **THÉSÉIES.** s. f. pl. Antiq. gr. Fête athénienne en l'honneur de Thésée.

THÉSÉIDE. Temps hér. Surnom d'Hippolyte, fils de Thésée.

THÉSÉIDE. s. f. Antiq. gr. Coiffure imitée de celle de Thésée, qui s'était coupé les cheveux de devant pour les offrir à Apollon.

— Littér. anc. Titre d'un poëme latin de Codrus, qui n'est point venu jusqu'à nous. || Cycle épique qui embrassait toute la vie de Thésée.

THÉSÉUM. s. m. (pr. *té-zé-omm*). Antiq. gr. Temple de Thésée, chez les Athéniens.

THÉSIMÈNE. Temps hér. Fils de Parthénopée et de la nymphe Clymène; un des Épigones.

THÉSION. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones, apétales, de la famille des éléagnées. On en connaît un grand nombre d'espèces, parmi lesquelles cinq seulement appartiennent à l'Europe.

THESMOPHORE. adj. des 2 g. (du gr. [illegible], législateur, législatrice; formé de [illegible], loi; [illegible], porter). Myth. gr. Surnom de Bacchus. || Surnom de Cérès et d'Isis.

THESMOPHORIES. s. f. pl. (du gr. [illegible]; V. THESMOPHORE). Antiq. gr. Fête de Cérès Thesmophore, qui se célébrait dans l'Afrique au mois de pyanepsion. Les femmes seules assistaient à cette fête, à laquelle elles se préparaient par la plus sévère pureté; elle durait cinq jours, et se terminait par une procession à Éleusis, où avait lieu l'initiation aux mystères de la déesse.

THESMOPHORION. s. m. Antiq. gr. Édifice d'Athènes où l'on élevait, aux frais de l'État, les jeunes filles qui devaient figurer dans les Thesmophories.

THESMOTHÈTE. s. m. (du gr. [illegible]; formé de [illegible], loi; [illegible], garder). Antiq. gr. Titre qu'on donnait à Athènes aux magistrats gardiens des lois.

THÉSOR. s. m. (du lat. *thesaurus*). S'est dit pour Trésor.

THESPIADE. Temps hér. Se dit des cinquante filles de Thespius, qu'Hercule rendit toutes mères en une seule nuit. Une Thespiade. Les Thespiades. || Se dit aussi des cinquante fils qu'Hercule eut des filles de Thespius. Iolaüs les conduisit en Sardaigne. Quelques-uns disent, dans ces deux sens, *Thestiade*.

[illegible] Habitant de Thespies. On dit plus ordinairement *Thespien*.

— Myth. gr. Surnom des Muses, qui étaient adorées près de Thespies, en Béotie.

THESPIE. Temps hér. Fille du fleuve Asopus. Selon quelques auteurs, elle donna son nom à la ville de Thespies.

THESPIEN, IENNE. adj. et s. Géogr. anc. Habitant de Thespies. || Qui appartient à Thespies ou à ses habitants.

THESPIES. Géogr. anc. Ville de Béotie, au S. et au pied de l'Hélicon. Elle était consacrée aux Muses. Aujourd'hui, [illegible].

THESPIS. (pr. *tess-piss*). Créateur de la tragédie, né au bourg d'Icarie près d'Athènes, florissait en 540 av. J.-C. Banni d'Athènes, parce que ses fictions donnaient l'exemple du mensonge, il se mit à parcourir l'Attique avec quelques acteurs montés sur un chariot qui lui servait de théâtre.

THESPIUS. (pr. *tess-pi-uss*). Temps hér. Fils de Teuthras, et petit-fils de Pandion, fut le fondateur et le premier roi de Thespies. Il eut de Mégamède cinquante filles appelées *Thespiades*. Quelques auteurs le nomment *Thestius*, et d'autres *Thespis*.

THESPROTIE. Géogr. anc. Contrée de l'Épire occidentale, à l'O. d'Ambracie, était arrosée par l'Achéron et le Cocyte. Buthrotum et Dodone en étaient les principales villes.

THESPROTIEN, IENNE. adj. et s. Géogr. anc. Habitant de la Thesprotie. || Qui appartient à la Thesprotie ou à ses habitants.

— Myth. gr. *Thesprotien.* Épithète de Jupiter.

THESPROTUS. (pr. *tess-pro-tuss*). Temps hér. Un des fils de Lycaon, roi d'Arcadie. || Roi d'Épire, chez lequel Thyeste se réfugia avec sa fille Pélopie. Atrée, croyant celle-ci fille de Thesprotus, l'épousa.

THESSALIE. Géogr. anc. et hist. Contrée de la Grèce, entre la Macédoine au N., l'Épire et l'Acarnanie à l'E., l'Étolie, la Phocide et la Locride au S. Ville principale, Larisse. On la divisait en cinq parties principales : la Perrhébie, la Pélasgiotide, l'Histiéotide, la Thessaliotide et la Phthiotide. Après avoir formé plusieurs États indépendants, la Thessalie passa sous la domination des rois de Macédoine. Elle devint, sous l'Empire, une des provinces du diocèse de Macédoine, préfecture d'Illyrie. Aujourd'hui elle forme le *sandjakat de Tricala*, au S. de la Turquie d'Europe; 370,000 hab.; ch.-l., Tricala.

THESSALIEN, IENNE. adj. et s. Géogr. anc. et hist. Habitant de la Thessalie. Les Thessaliens étaient superstitieux et adonnés à la magie. || Qui appartient à la Thessalie ou à ses habitants. La cavalerie *thessalienne* était célèbre dans l'antiquité. (Compl. acad.)

— Philol. *Dialecte thessalien.* Une des variétés du dialecte éolien.

THESSALIOTIDE. Géogr. anc. Une des cinq parties de la Thessalie, à l'O. et au S.

THESSALONICIEN, IENNE. adj. et s. Géogr. anc. Habitant de Thessalonique. || Qui appartient à Thessalonique ou à ses habitants.

THESSALONIQUE. Géogr. anc. et hist. Ville de Macédoine, en Mygdonie, sur le golfe Thermaïque, s'appelait d'abord *Therma*, et reçut le nom de Thessalonique en l'honneur de Thessalonica, sœur d'Alexandre et femme de Cassandre. Sous les Romains, elle devint la capitale de la Macédoine. Ses habitants s'étant révoltés contre Théodose (390), cet empereur fit massacrer 7,000 d'entre eux dans le cirque. V. THÉODOSE. Aujourd'hui *Salonique*.

THESSALUS. Temps hér. Fils d'Hercule et de Chalciope, et père de Phidippus et d'Antiphus. || Un des fils de Jason et de Médée : il échappa à la fureur de sa mère, fut élevé à Corinthe, et s'empara d'Iolchos. || Fils d'Hémon, qui donna son nom à la Thessalie.

THESTÉE. Géogr. et hist. anc. Fondateur de Libye, près de laquelle les Cyrénéens remportèrent une victoire sur les Égyptiens.

THESTIADE. Temps hér. V. THESPIADE. || Se dit de Léda, d'Althée, de Toxée et de Plexippe, enfants de Thestius.

THESTIUS. (pr. *tess-ti-uss*). Temps hér. V. THESPIUS. || Roi d'Étolie, fils d'Agénor ou de Mars et d'Androdice, père de Léda, d'Althée et des deux oncles de Méléagre.

THESTOR. Temps hér. Fils de l'Argonaute Idmon et de Laothée, père de Calchas et de Théoclymène : il eut en outre deux filles nommées Leucippe et Théonoé.

THESTORIDE. Temps hér. Fils de Thestor. Il se dit de Calchas.

THÊTA. s. m. Philol. Nom de la huitième lettre de l'alphabet grec (θ), primitivement la neuvième de cet alphabet, aspirée de l'ordre des dentales, correspondant à notre groupe th. || Lettre malheureuse, parce qu'elle est l'initiale du mot *thanatos* ([illegible]), mort. On l'employait ainsi sur les tablettes judiciaires, et sur les listes de soldats après une bataille. || Quelques critiques s'en sont servis comme signe d'improbation, en marge des manuscrits. || Lettre numérale qui avec l'accent supérieur à droite, vaut 9, et avec l'accent inférieur à gauche, 9,000. || Dans un autre système de notation, [illegible]

THÈTE. s. m. (du gr. [illegible], adoptif). Antiq. gr. Enfant adoptif. Les thètes étaient inscrits le jour des Thargélies.

— Citoyen de la dernière classe, à Athènes, dans la constitution de Solon; prolétaire, mercenaire.

THETFORD. Géogr. Ville d'Angleterre (Norfolk), à 46 kilom. S.-O. de Norwich; [illegible] hab. Grand commerce de houille.

THÉTIS. (pr. *té-tiss*). Myth. [illegible]

meuse pomme que les déesses se disputèrent. Achille naquit de cet hymen. Il ne faut pas confondre Thétis, la Néréide, avec Téthys, femme d'Océanus. V. TÉTHYS.

THÉTIS. s. f. Foss. Genre de coquilles bisalves fossiles, trouvé sur les côtes d'Angleterre.

THEUMELLE. s. f. Anc. t. milit. Cotte d'armes.

THÉURGIE. s. f. (ét. gr., θεός, dieu; ἔργον, ouvrage). Evocation des démons bienfaisants, dans le but de produire quelque bien; l'opposé de *goétie*.

THÉURGIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient, qui a rapport à la théurgie. Opération théurgique.

THEUX. Géogr. Ville de Belgique (Liége), à 24 kil. S.-E. de Liége; 3,100 hab.

THÉVENOT (Jean). Voyageur, né à Paris en 1633, mort en 1667, parcourut successivement l'Angleterre, la Hollande, l'Allemagne, l'Italie, Malte, Constantinople, l'Asie Mineure, l'Egypte, Suez, l'Etat de Tunis, et enfin, la Syrie, la Perse et une grande partie de l'Inde. ‖ THÉVENOT (Melchisédech). Oncle du précédent, né en 1620, mort en 1654, avait aussi parcouru plusieurs pays de l'Europe. Ils ont laissé tous deux divers recueils de voyages.

THÈZE. Géogr. Ch.-l. de canton (Basses-Pyrénées), à 22 kil. N. de Pau; 504 hab.

THI. Musiq. anc. Une des quatre syllabes dont les Grecs se servaient pour solfier.

THIA. Myth. gr. V. THÉA.

THIA. s. m. Crust. Genre de crustacés de l'ordre des décapodes, famille des brachyures.

THIAN-CHAN. (littéral., *monts célestes*). Géogr. Chaîne de montagnes de l'empire chinois, entre le Turkestan chinois et la Dzoungarie. Nombreux volcans.

THIARABÉKESIS. s. m. Relat. Balayeur des mosquées et des tombeaux, en Perse.

THIARD (Pontus de). Evêque de Châlons-sur-Saône, et l'un des poëtes composant la Pléiade de Ronsard, né vers 1521, dans le Mâconnais, mort en 1605.

THIASE. s. m. (du gr. θίασος). Antiq. gr. Chœur religieux qui chante et qui danse; chœur de bacchants et bacchantes.

THIASOTE. s. m. Antiq. gr. Membre d'un collége de prêtres de Bacchus.

THIASSE. Myth. scand. Géant, père de Skada.

THIATIS. s. m. (pr. *ti-a-tiss*). Antiq. Un des mois des Egyptiens.

THIAUCOURT. Géogr. Ch.-l. de canton (Meurthe), à 35 kil. N. de Toul; 1,590 hab.

THIBAUDE. s. f. Comm. Tissu grossier de poil de vache, dont on se sert pour doubler les tapis de pied.

THIBAUDIE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, monopétalées, de la famille des éricées, renfermant plusieurs arbrisseaux qui croissent dans l'Amérique méridionale.

THIBAUT. Nom commun à plusieurs comtes de la deuxième maison de Champagne, issus de Thibaut, dit le Tricheur, comte de Blois et de Chartres. Le plus illustre est THIBAUT VI, né en 1201, mort en 1253. Il est surtout connu par son talent comme troubadour et la passion qu'il éprouva, dit-on, pour Blanche de Castille. Ses chansons ne manquent pas de charme.

THIBET. Géogr. V. TIBET.

THIE. s. f. Techn. Se dit, dans quelques provinces, d'un petit instrument de métal qu'on attache à l'extrémité supérieure du fuseau à filer, pour faciliter l'arrangement du fil.

THIÉBAUTIE. s. f. Bot. Genre de plantes monocotylédones, à fleurs incomplètes, de la famille des orchidées. La thiébautie nerveuse croît aux Antilles.

THIEL ou **THEL.** Géogr. Ville de Hollande (Gueldre), sur le Wahal, à 29 kil. S.-E. d'Utrecht; 4,100 hab.

THIELT. Géogr. Ville de Belgique (Flandre occidentale), à 20 kil. S.-E. de Bruges; 10,000 hab. Patrie d'Olivier Ledain.

THIÉRACHE. Géogr. Ancien petit pays de France, dans la Picardie; est aujourd'hui compris dans le N. du département de l'Aisne. Guise en était la capitale.

THIÉRACHIEN, ENNE. adj. et s. Géogr. Habitant de la Thiérache. ‖ Qui appartient à la Thiérache et à ses habitants.

— Anc. comm. *Thiérachien* se disait d'un voiturier qui transportait les bois.

THIERRI (Saint). Disciple de saint Remi de Reims et abbé du mont d'Hor, près de cette ville, mort en 533; est fêté le 1er ou le 3 juillet. ‖ Evêque d'Orléans, vers 1016.

— THIERRI. Quatre rois francs ont porté ce nom. ‖ THIERRI Ier, l'aîné des fils de Clovis, roi de Metz ou d'Austrasie (511), mort en 534. ‖ THIERRI II, roi d'Orléans, de Bourgogne, de Metz et d'Austrasie, fils puîné de Childebert II, mort en 613. ‖ THIERRI III, troisième fils de Clovis II, succéda, en 670, à son frère Clotaire III, sur le trône de Neustrie et de Bourgogne, fut détrôné presque aussitôt, puis rappelé, et se laissa gouverner par Ebroïn, qui par Pepin, maires du palais. ‖ THIERRI IV, dit de Chelles, fils de Dagobert III, fut, en 720, tiré du monastère de Chelles pour régner en Austrasie, et mourut en 737. Son ministre eut seul l'autorité souveraine.

THIERS. Géogr. Ch.-l. d'arr. (Puy-de-Dôme), à 36 kil. N.-E. de Clermont-Ferrand, sur le penchant d'une montagne; 9,982 hab. Ville jadis importante, et qui donna son nom à une branche de la maison d'Auvergne. ‖ L'arrondissement de Thiers a 6 cantons, 39 communes et 70,675 hab.

THIGNEL. s. m. Gros bâton dont on se servait anciennement pour porter les seaux.

THIMERAIS. s. m. Géogr. Ancien petit pays de France, dans le Perche. Capital, Châteauneuf-en-Thimerais.

THIN. Géogr. et hist. V. TAIN.

THING. s. m. Hist. Se dit de certains cercles de pierres que l'on trouve au milieu de la campagne, dans les pays du Nord, et où se tenaient les assemblées des nations scandinaves.

— Se dit aussi de ces assemblées elles-mêmes.

THIODAMAS. (pr. *ti-o-da-mass*). Temps hér. Roi des Dryopes, père d'Hylas. Hercule ayant rencontré ce monarque monté sur un char attelé de deux bœufs, en tua un pour apaiser sa faim et celle de son fils Hyllus; Thiodamas courut chercher du secours et revint attaquer Hercule, mais il fut tué par ce héros, qui ensuite prit soin d'Hylas.

THIOIS, OISE. adj. et s. S'est dit pour Allemand.

— Linguist. *Le thiois* ou *la langue thioise*. Ancienne langue allemande, et spécialement, Dialecte franc. Dans le traité d'alliance que Charles le Chauve et Louis le Germanique firent ensemble contre Lothaire, en 840, le premier prononça son serment en langue *thioise*, le second en langue romane. (Compl. Acad.)

THIONIDES. s. m. pl. (du gr. θεῖον, soufre). Chim. Famille de corps simples qui renferme le soufre.

THIONVILLE. Géogr. Ville de France (Moselle), ch.-l. d'arrondissement sur la Moselle, à 24 kil. N. de Metz; 5,680 hab. Place forte. Elle fut assiégée inutilement par les Prussiens en 1792, bombardée par les alliés en 1814 et prise en 1815. ‖ L'arrondissement de Thionville a 5 cantons, 117 communes, et 87,520 hab.

THIPHAINE ou **THIPHANIE.** s. f. S'est dit pour Epiphanie, fête des rois. C'était aussi un nom de baptême.

THIRON-LE-GARDAIS. Géogr. Ch.-l. de cant. (Eure-et-Loire), à 15 kil. de Nogent-le-Rotrou; 670 hab.

THIROULE. s. f. Minér. V. TÉROULE.

THIRSA ou **THERSA.** Géogr. anc. Ville de Palestine, dans la demi-tribu occidentale de Manassé, capitale du royaume d'Israël avant que Samarie eût été construite. On écrit aussi *Thirsa*.

THIS. (pr. *tiss*). Géogr. anc. Ville de l'Égypte supérieure, au N.-O. d'Abydos, sur un bras dérivé du Nil, fut jadis la capitale d'un Etat particulier dont Thèbes faisait partie. Cette dernière ville prévalut ensuite, et This ne fut plus que le chef-lieu d'un nome.

THISBÉ. Myth. gr. Amante de Pyrame: elle se perça de la même épée avec laquelle son amant s'était tué. V. PYRAME.

THISRI. s. m. Chron. Nom du premier mois de l'année civile des Hébreux, qui était en même temps le septième de leur année religieuse. Quelques-uns écrivent *tisri*.

THIVA. Géogr. Ville du royaume actuel de Grèce (Béotie), à 37 kil. E. de Livadie; 5,000 h. C'est l'ancienne Thèbes.

THIVIERS. Géogr. Ch.-l. de cant. (Dordogne), à 25 kil. S.-E. de Nontron; 2,415 hab.

THIZY. Géogr. Ch.-l. de cant. (Rhône), à 31 kil. O. de Villefranche; 1,600 hab.

THLASIE s. f. ou **THLASME.** s. m. (du gr. θλάω, je brise). Chir. Contusion ou enfoncement d'un os plat.

THLASPI. s. m. Bot. Genre de la famille des crucifères, comprenant des plantes herbacées annuelles, rarement vivaces, que l'on rencontre dans les champs sablonneux. Tous les bestiaux les mangent avec plaisir, particulièrement les moutons. Plusieurs espèces se mangent en salade.

— *Thlaspi des jardiniers*. Nom vulgaire de l'ibéride en ombelle, et de quelques autres espèces du même genre, cultivées dans les jardins. ‖ *Thlaspi jaune*. L'alysse jaune. ‖ *Faux thlaspi*. La lunaire. ‖ *Thlaspi de montagne*. L'ibéride amer.

— Certains jardiniers disent et écrivent *téraspic*, et quelques lexicographes, induits en erreur par cette fausse orthographe, en ont fait une variété de *thlaspi*; mais il n'en est pas moins certain que *téraspic* et *taraspic* ne sont autre chose que de vrais barbarismes.

THLASPIDÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble au thlaspi. ‖ THLASPIDÉES. s. f. pl. Famille de plantes crucifères qui a pour type le genre thlaspi.

THLASPIOÏDE. adj. des 2 g. (du lat. *thlaspidium*, et du gr. εἶδος, ressemblance). Bot. Qui ressemble au thlaspi.

THLIPSENCÉPHALE. s. m. (ét. gr., θλίβω, écraser; ἐν, dans; κεφαλή, tête). Anat. Monstre dont le cerveau a été déformé par l'effet de la compression.

THLIPSENCÉPHALIE. s. f. (ét., V. THLIPSENCÉPHALE). Anat. Monstruosité qui caractérise les thlipsencéphales.

THLIPSENCÉPHALIEN, IENNE. adj. Anat. Se dit des monstres par thlipsencéphalie.

THLIPSENCÉPHALIQUE. adj. des 2 g. Anat. Qui appartient à la thlipsencéphalie.

THLIPSIE. s. f. (du gr. θλίψις; rad. θλίβω, serrer, froisser). Médec. Resserrement, compression.

THNÉTOPSYCHITE. s. m. (ét. gr., θνητός, mortel; ψυχή, âme). Hist. ecclés. Noms de certains hérétiques qui s'élevèrent en Arabie, selon quelques-uns, dans le VIIe siècle: ils enseignaient que l'âme meurt avec le corps, et qu'elle est d'une nature semblable chez l'homme et chez les bêtes.

THO. Mus. anc. Une des quatre syllabes dont les Grecs se servaient pour solfier, *ta, té, thi, tho*.

THOA ou **THOÉ.** Myth. gr. Une des cinquante filles de Nérée et de Doris. ‖ Une des trois cents filles de l'Océan et de Téthys.

THOA. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs incomplètes, monoïques, de la famille des urticées. Le thoa piquant croît dans les forêts de la Guiane.

THOAS. (pr. *to-ass*). Temps hér. Roi de la Chersonèse Taurique: il faisait immoler à Diane tous les étrangers qui abordaient sur ses côtes. ‖ Fils de Bacchus et d'Ariane et père d'Hypsipyle qu'il eut de Myrina: quand les Lemniennes massacrèrent tous les hommes de leur île, Thoas fut sauvé par sa fille. ‖ Petit-fils du précédent, fils d'Hypsipyle et de Jason. ‖ Fils d'Andrémon et de Gorgé, roi de Calydon et de Pleuron: il alla au siége de Troie.

THOÉE. s. f. Polyp. Genre de polypiers établi parmi les sertulaires. On en connaît deux espèces.

THOISSEY. Géogr. Ch.-l. de canton (Ain), à 30 kil. N. de Trévoux, sur la Saône; 1,628 hab. Collége célèbre.

THOLAÏTE. Hist. sacr. Descendant de Thola, fils aîné d'Issachar, cinquième fils de Jacob et de Lia.

THOLONIDE. Hist. or. Descendant de Thouloun; nom d'une dynastie qui a régné en Egypte et en Syrie, depuis l'an 270 de l'Hégire jusqu'en 292, c'est-à-dire, de 883 à 904 de notre ère. Les Tholonides sont de race turque.

THOLUS. s. m. (pr. *to-luss*; du gr. θόλος, dôme). Antiq. Chapelle construite en forme de rotonde, avec un dôme. ‖ Sommité d'un dôme.

THOMAR. Géogr. Ville de Portugal (Estramadure), à 140 kil. N.-E. de Lisbonne; 3,800 h.

THOMAS (Saint), dit en grec DIDYME (δίδυμος, jumeau; *Thomas* en hébreu a le même sens). Un des douze apôtres, est célèbre par l'incrédulité qu'il montra lors de la résurrection de Jésus-Christ. Il prêcha l'Evangile jusque dans l'Inde, y subit le martyre, et son corps fut transporté à Edesse. On le fête le 21 décembre.

— Bot. *Fleur de saint Thomas*. Nom vulgaire de la guettarde de l'Inde.

— THOMAS D'AQUIN (Saint). Célèbre théologien de l'ordre des Dominicains, né en 1227, dans le royaume de Naples, vint à Paris, s'y livra avec un grand succès à la prédication et à l'enseignement, refusa constamment les dignités de l'Eglise, et mourut en 1274, à Naples, où il avait été envoyé par ses supérieurs. Son profond savoir lui valut les surnoms de *Docteur universel, Docteur angélique, Ange de l'école.*

— THOMAS (Ant.-Léonard). Littérateur français, né à Clermont-Ferrand en 1732, d'abord professeur au collége de Beauvais, à Paris, remporta cinq fois le prix d'éloquence et une fois le prix de poésie à l'Académie française, où il fut admis en 1767. Mort en 1785.

THOMAS (SAINT-). Géogr. Une des îles Vierges, dans les Petites Antilles; 8,000 hab. Elle appartient aux Danois. Ch.-l. Saint-Thomas; 4,000 hab. Commerce de denrées coloniales. ‖ Ile du golfe de Guinée, aux Portugais. Ch.-l. Panosan.

[illegible] cotylédones, à fleurs polypétalées, de la famille des buttnériacées, renfermant plusieurs arbrisseaux propres à la Nouvelle-Hollande.

THOMÉEN, ENNE. adj. et s. Hist. relig. Se dit des habitants de Méliapour que les Portugais trouvèrent attachés à la religion de Jésus-Christ, quand ils arrivèrent dans les Indes, et parmi lesquels on croit que l'Evangile fut prêché par saint Thomas. La ville de Méliapour elle-même est appelée *San-Thomé* par les Portugais.

THOMISE. s. m. Entom. Genre établi parmi les araignées vulgairement appelées *araignées crabes*.

THOMISME. s. m. Théol. Doctrine de saint Thomas d'Aquin, particulièrement sur la prédestination et la grâce.

THOMISTE. adj. des 2 g. et s. m. Théol. et philos. Se dit de ce qui appartient à la philosophie de saint Thomas d'Aquin, et des partisans de cette philosophie. Les thomistes sont nominaux, et opposés sur ce point aux scottistes ou réalistes: quant à la grâce, ils sont opposés aux molinistes.

THOMISTIQUE. adj. des 2 g. Philos. Qui appartient, qui a rapport à saint Thomas d'Aquin.

THOMSON (James). Célèbre poëte écossais, né en 1700, à Ednam, mort en 1748. On a de lui des tragédies et des poëmes didactiques, dont le principal, le poëme des *Saisons*, est un des modèles du genre, et a été traduit ou imité dans plusieurs langues. Quelques-uns écrivent *Thompson*.

THOMSONITE. s. f. (de *Thomson*, chimiste qui l'a analysé le premier). Minér. Minéral blanc, vitreux, transparent, d'une dureté médiocre, qui a été trouvé en Ecosse.

THON. s. m. (du gr. θύννος). Ichthyol. Genre établi aux dépens de celui des scombres, et renfermant des poissons très-estimés, qui vivent dans toutes les mers: ils pèsent jusqu'à mille livres, et souvent davantage. La pêche du thon commun date de la plus haute antiquité; elle est concentrée aujourd'hui dans l'intérieur de la Méditerranée, et coïncide avec l'arrivée des maquereaux, que les thons poursuivent pour en faire leur proie. La chair de ce poisson se mange fraîche, salée ou marinée dans l'huile; elle est blanche et très-savoureuse. Thon frais. Thon mariné. Salade de thon. Le thon se sert en hors-d'œuvre. C'est une omelette au *thon*, dit-il, ma cuisinière les entend à merveille, et peu de gens y goûtent sans m'en faire compliment. (Brill.-Sav.)

— Pêch. *Matte de thons*. Nom sous lequel les Provençaux désignent un banc de thons.

THONAIRE. s. m. (rad. *thon*). Pêch. Filet du genre des folles; enceinte de filets mobiles dont on se sert dans la Méditerranée pour prendre les thons.

— *Thonaire de poste*. Se dit de celui qui est sédentaire. ‖ *Thonaire de courantille*. Celui qu'on laisse dériver.

THONINE. s. f. (rad. *thon*). Comm. Chair de thon salée.

THONNIEU. s. m. Anc. cout. Droit que le duc de Bouillon percevait sur chaque tonneau de vin vendu en gros dans ses Etats.

THONON. Géogr. Ville des Etats sardes (Savoie), ch.-l. de la petite intendance du Chablais, sur le lac de Genève, à 31 kilom. N.-E. de Genève; 4,000 hab.

THOON. Myth. gr. Un des géants qui escaladèrent le ciel.

— Temps hér. Frère de Xanthus, tué comme celui-ci par Diomède. ‖ Egyptien, époux de Polydamna, chez qui séjournèrent Ménélas et Hélène, et qui fit connaître à celle-ci le népenthès.

THOOSA. Myth. gr. Nymphe, fille de Phorcys et de Céto; Neptune la rendit mère de Polyphème.

THOR. Myth. sept. Un des dieux principaux des Scandinaves, fils aîné d'Odin et de Frigga. Il présidait à la foudre et aux combats; le jeudi lui était consacré.

— Iconol. On représente Thor sous les traits d'un homme à longue barbe, la couronne sur la tête, une massue ou un sceptre à la main. Il est quelquefois sur un char traîné par deux boucs.

THORA. s. f. (mot hébr. qui signifie *loi*). Rabbinisme. Nom sous lequel les Juifs désignent le Pentateuque.

THORA. s. f. Bot. V. THORE.

THORACANTHE. s. m. (ét. gr., θώραξ, poitrine; ἄκανθα, épine). Entom. Genre d'insectes de l'ordre des hyménoptères.

THORACENTÈSE. s. f. (ét. gr., θώραξ, poitrine; κεντεῖν, percer). Chirur. Opération de l'empyème.

THORACHIQUE. adj. des 2 g. V. THORACIQUE.

THORACICO-ABDOMINAL, ALE. adj. Anat. Qui a rapport à la poitrine et au bas-ventre.

THORACIDE. s. m. (ét. gr., θώραξ, poitrine; εἶδος, ressemblance). Zool. Partie antérieure du corps d'un crustacé, qu'on appelle communément le thorax, et qui n'en est que la principale pièce.

THORACIEN, ENNE. adj. Anat. V. THORACIQUE.

THORACIQUE. adj. des 2 g. (du gr. θώραξ, poitrine). Anat. Qui appartient, qui a rapport au thorax ou à la poitrine. Région thoracique. Membres thoraciques. Artères thoraciques.

— *Canal thoracique*. Canal ou gros tronc lymphatique formé par la réunion successive de tous les vaisseaux lymphatiques des membres inférieurs, de l'abdomen, du membre supérieur gauche, et du côté gauche de la tête, du cou et du thorax.

— *Viscères thoraciques*. Les divers organes renfermés dans la poitrine.

— Médec. Se dit des médicaments qui sont propres aux maladies de poitrine. En ce sens, on dit plus ordinairement *pectoral*.

— L'Académie donne aussi *thorachique*, et semble même le préférer: cependant, en histoire naturelle comme en anatomie, *thoracique* est beaucoup plus usité.

THORACIQUES. s. m. pl. Ichthyol. Ordre de la classe des poissons osseux, comprenant ceux de ces animaux qui ont les nageoires ventrales placées sous les pectorales.

— Entom. Nom donné à une famille de l'ordre des coléoptères, à laquelle on rapporte ceux de ces insectes qui ont le corselet terminé en pointe, et à une section de la tribu des carabiques.

THORACODYNIE. s. f. (ét. gr., θώραξ, poitrine; ὀδύνη, douleur). Pathol. Douleur à la poitrine.

THORACO-FACIAL. adj. et s. m. Anat. Se dit d'un muscle qui s'étend de la poitrine à la face. On l'appelle aussi *thoraco-maxillifacial.*

THORACOSCOPIE. s. f. (ét. gr., θώραξ, poitrine; σκοπέω, j'examine). Médec. Exploration de la poitrine.

THORACOSCOPIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à la thoracoscopie.

THORACOZOAIRE. adj. des 2 g. (ét. gr., θώραξ, poitrine; ζῷον, animal). Zool. Se dit des animaux chez lesquels les organes respiratoires ont acquis un grand développement.

— substantiv. *Les thoracozoaires.* Les animaux thoracozoaires.

THORAL. s. m. Anc. cout. V. TORAL.

THORALE. adj. f. Chirom. Se dit de la ligne qui traverse la paume de la main, parallèlement à la ligne hépatique. La ligne thorale s'appelle aussi *ligne mensale* ou *ligne de Vénus.*

THORANUS. (pr. *to-ra-nuse*). Myth. celt. Dieu des anciens Bretons, dont les attributs se rapprochaient de ceux de Jupiter.

THORAX. s. m. (du gr. θώραξ, poitrine). Anat. et zool. Chez l'homme et les animaux vertébrés, capacité de la poitrine, renfermant les principaux organes de la respiration et de la circulation, les poumons et le cœur.

— Chez les animaux articulés, on donne le nom de *thorax* aux anneaux intermédiaires entre la tête et l'abdomen, et chez les insectes, il se confond quelquefois avec l'abdomen. Chez les arachnides, le thorax est toujours confondu avec la tête, et forme avec elle le céphalothorax. (V. ce mot.) Enfin, chez la plupart des crustacés, ce n'est que par analogie qu'on donne le nom de thorax aux premiers anneaux qui suivent la tête.

THORDA. Géogr. V. THORENBOURG.

THORE. s. f. Bot. Nom vulgaire d'un aconit et d'une renonculacée.

THOREACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une thorée. ‖ THOREACÉES. s. f. pl. Genre de plantes cryptogames qui a pour type le genre thorée.

THORÉE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des algues, qui fait partie de l'ordre des confervoïdes. Ses différentes espèces naissent sur les corps plongés dans les rivières ou les eaux courantes.

THOREMANETH. s. m. Chron. Lune de Thor. Nom du mois de janvier, chez les anciens habitants de la Suède et du mois de mars, chez les Danois.

THORENBOURG. Géogr. Ville de Transylvanie, pays des Hongrois, ch.-l. d'un comté qui porte le même nom, à 26 kil. S.-E. de Klausenbourg; 8,000 hab. On la nomme aussi *Thorda.*

THORICO-POTASSIQUE. adj. m. Chim. Se dit d'un sel thorique combiné avec un sel potassique.

THORIGNY. Géogr. Ch.-l. de cant (Manche), à 14 kil. S.-E. de Saint-Lô; 2,350 hab. Jadis titre de vicomté. Patrie de Brébeuf.

THORINE. s. f. Chim. Oxyde de thorium.

THORIQUE. adj. m. Chim. Se dit de l'oxyde de thorium. ‖ Se dit aussi des sels que cet oxyde produit.

THORIUM. s. m. (pr. *to-ri-omm*). Chim. Métal nouveau et encore peu connu. Il se présente en poudre noirâtre, d'un aspect métallique, insoluble dans l'eau et peu soluble dans les acides.

THORN. Géogr. Ville des États prussiens (Prusse orientale), à 49 kil. E. de Bromberg, sur la Vistule; 44,000 hab. Patrie de Copernic.

— Hist. *Paix de Thorn.* Traité conclu en 1466, entre la Pologne et l'ordre teutonique. La Pologne obtint toute la Prusse polonaise, [illegible]

mage aux rois de Pologne.

THORNAX. Temps hér. Épouse d'Iapet et mère de Buphagus.

— Géogr. anc. Montagne du Péloponnèse.

THORON. s. m. Vieux mot qui signifiait Eminence, colline.

THOTH ou **THOT.** Myth. égypt. Dieu qui présidait à la parole, à l'écriture, aux sciences, dont il passait pour l'inventeur. Ses attributs se rapprochent de ceux de l'Hermès des Grecs.

THOTH ou **THOT.** s. m. Chron. Nom du premier mois de l'année solaire des Égyptiens.

THOU (Jacq.-Aug. de). Historien, né à Paris en 1553, se livra d'abord à l'étude du droit, fut chargé par Henri III de diverses missions, puis nommé conseiller d'État. N'ayant pu obtenir de Louis XIII la place de premier président du parlement de Paris, qui lui avait été promise, il se montra inconsolable de cette injustice, et mourut deux ans après, en 1618. Son Histoire, écrite en latin, embrasse soixante ans, et fait autant d'honneur au talent de l'écrivain qu'à l'impartialité du magistrat. ‖ DE THOU (François-Auguste). Fils aîné du précédent, fut nommé très-jeune maître de la bibliothèque du roi; il se jeta bientôt dans le parti opposé à Richelieu, prit l'épée, s'attacha au grand écuyer Cinq-Mars, conspira avec lui contre le ministre, et fut condamné à mort ainsi que son ami, et exécuté à Lyon, le 12 septembre 1642.

THOUARS. Géogr. Ch.-l. de cant. (Deux-Sèvres), à 28 kil. N.-E. de Bressuire; 2,275 h. Beau château sur un rocher.

— Hist. *Combat de Thouars.* Affaire sanglante à la suite de laquelle cette ville, qui était au pouvoir des républicains, fut emportée par les royalistes, le 5 mai 1793. Le général Quétineau paya de sa tête la perte de Thouars.

THOUET. Géogr. Petite rivière navigable de France, naît dans le département des Deux-Sèvres, et tombe dans la Loire, près de Saumur; cours, 120 kil.

THOUINIE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, polypétalées, de la famille des sapindées, propre à l'Amérique méridionale.

THOULOUSE. Géogr. Ancienne orthographe du nom de la ville de Toulouse.

THOUNG-TING. Géogr. Lac de la Chine; 92 kil. sur 48.

THOURET (Jacq.-Guill.) Membre de l'assemblée constituante, né à Pont-l'Évêque en 1746, se montra partisan des idées révolutionnaires, ce qui ne l'empêcha pas de monter sur l'échafaud, le 22 avril 1794.

THOUROUT. Géogr. Ville de Belgique (Flandre occidentale), à 15 kil. S.-O. de Bruges; 6,300 hab.

THOUS. Temps hér. Troyen de la famille de Priam; il fut tué pendant le siége d'Ilion.

— Myth. gr. Un des chiens d'Actéon.

THOUS. Géogr. Rivière d'Iran, naît dans les monts du Khoraçan, et tombe dans le golfe de Balkhan. Cours, 500 kil.

THOUTMOSIS. (pr. *toutt-mo-zise*). Hist. anc. Nom de trois rois égyptiens de la dix-huitième dynastie, qui régnèrent du XXe au XVIIe siècle. Le plus célèbre est Thoutmosis Ier, qui acheva l'expulsion des Hycsos.

THRACE. s. f. (du lat. *Thracia*). Géogr. anc. Grande contrée de l'Europe ancienne, bornée par le mont Hémus, au N.; le Pont-Euxin, à l'E.; la Propontide et la mer Égée, au S.; et la Macédoine, à l'O. On étend quelquefois le nom de Thrace à la Médie et à la Dacie.

— Hist. *Royaume de Thrace.* État qui eut ses rois propres jusqu'à l'époque où il fut conquis par Philippe et Alexandre. La Thrace reprit sa liberté à la mort de ce dernier, et fut bientôt après envahie par les Gaulois, mais un descendant des anciens rois, Seuthès, extermina ces étrangers, et sa dynastie régna jusqu'à Vespasien, époque où la Thrace devint une province romaine. Sous Adrien, la Thrace fut une des onze grandes divisions de l'empire; elle comprenait six provinces, dont la première s'appela particulièrement *Thrace.* Sous Constantin, elle forma un des six diocèses de la préfecture d'Orient; il comprenait encore six provinces. La Thrace forme aujourd'hui la partie orientale de la Romélie.

— Poétiq. *Le chantre de Thrace.* Orphée.

— *Bosphore de Thrace.* Détroit situé entre le Pont-Euxin et la Propontide, sépare la Thrace de l'Asie Mineure. Aujourd'hui *canal de Constantinople.*

THRACE. adj. et s. des 2 g. (du lat. *Thracus*). Géogr. anc. Habitant de la Thrace. Les Thraces passaient pour braves, farouches et ivrognes. On les confond avec les Scythes.

— Prov. anc. *Boire à la thrace.* Boire immodérément, ou boire beaucoup d'un seul trait. Les Thraces se portaient mutuellement des défis à qui boirait le plus sans reprendre haleine, c'est ce qu'on appelait l'*amystide thrace.*

— Temps hér. Surnom d'Opis, d'Harpalyce et d'Orphée.

THRACIE. Temps hér. Fille de Parthénope et de Mars, de Titan ou de l'Océan.

THRACIE. s. f. Conchyl. Genre de coquilles bivalves. Il a pour type la Thracie corbuloïde.

[illegible]

[illegible] leine. On appelle *thran clair*, celle que l'on tire par expression; et *thran brun*, celle que l'on obtient par l'ébullition.

THRANITE. s. m. (du gr. θρανίτης; rad. θρᾶνος, siége). Antiq. gr. Se dit des rameurs du troisième banc, c'est-à-dire, du banc supérieur d'une trirème. V. THALAMITE.

THRASCIAS. s. m. (du gr. θρασκίας). Antiq. Nom que les anciens donnaient au vent du nord-ouest.

THRASIE. s. f. Bot. Genre de plantes monocotylédones, à fleurs glumacées, de la famille des graminées. L'espèce unique croît sur les bords de l'Orénoque, aux lieux inondés.

THRASYMÈDE. Temps hér. Fils de Nestor et d'Anaxibie; il alla au siége de Troie, et revint heureusement avec son père. ‖ Aurige de Sarpédon, tué par Patrocle.

THRASYMÈNE. Géogr. et hist. V. TRASIMÈNE.

THRAX. Temps hér. Fils de Mars et de Nériène. Il donna son nom à la Thrace.

THRELKELDIE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs incomplètes, de la famille des atriplicées, établi pour un arbuste de la Nouvelle-Hollande.

THRÈNE. s. m. (du gr. θρῆνος, fait de θρηνέω, pleurer). Antiq. gr. Lamentation, chant plaintif. ‖ *Les Thrènes.* Nom par lequel on désigne quelquefois les Lamentations de Jérémie.

THRÉNODE. s. des 2 g. (du gr. θρηνῳδός; rad. θρηνέω, pleurer). Antiq. gr. Chanteur ou chanteuse, pleureur ou pleureuse qu'on employait dans les funérailles.

THRÉNODIE. s. f. Antiq. gr. V. THRÈNE.

THREPSIOLOGIE. s. f. (ét. gr., θρέψις, nourriture; λόγος, discours). Didact. Science qui traite des divers moyens de nourrir, de soigner les animaux domestiques. Ce mot appartient à la classification des sciences de M. Ampère.

THREPSIOLOGIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui appartient à la threpsiologie.

THREPSIPPUS. (pr. *trep-sip-puss*). Temps hér. Fils d'Hercule et de la Thespiade Panope.

THRÉSOR. s. m. Ancienne orthographe du mot Trésor.

— Comm. relig. *Le Thrésor.* Abbaye de filles de l'ordre de Cîteaux, fondée en 1228, dans le Vexin, près de Sausseuse.

THRIACLE. s. f. S'est dit pour Thériaque.

THRIACLEUR. s. m. S'est dit pour Marchand de thériaque, charlatan.

THRIAMBOS. adj. m. (pr. *tri-an-boss*; du gr. θρίαμβος, triomphe). Myth. gr. Un des surnoms de Bacchus.

THRIDACE. s. f. (du gr. θρίδαξ, laitue). Pharm. Suc fourni à l'époque de la fructification, par les tiges de la laitue cultivée, et avec lequel on prépare des pilules ou un sirop nommé *sirop de thridace.* C'est un calmant et un soporifique moins actif que l'opium.

THRIES. s. f. pl. (du gr. θριαί, petits cailloux). Myth. gr. Nymphes inventrices d'une espèce de divination qui se pratiquait avec de petits cailloux.

THRINACE. s. m. Bot. Genre de plantes monocotylédones, à fleurs incomplètes, de la famille des palmiers. Le thrinace à petites fleurs croît sur les côtes arides et maritimes de la Jamaïque et de la Nouvelle-Espagne.

THRINCIE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs composées, de l'ordre des semi-flosculeuses.

THRIPOPHAGE. adj. des 2 g. (ét. gr., θρίψ, vermisseau; φάγω, je mange). Zool. Qui vit de petits vers et d'insectes.

THRIPS. s. m. (du gr. θρίψ, vermisseau). Entom. Genre d'insectes de l'ordre des hémiptères, famille des physapodes. On croit que ce sont les thrips qui rendent stériles les fleurs du seigle.

THRIPSIDE. adj. des 2 g. Entom. Qui ressemble à un thrips. ‖ THRIPSIDES. s. m. pl. Famille d'insectes hémiptères qui a pour type le genre thrips.

THRISSE. s. m. Ichthyol. Genre de poissons osseux, holobranches, de la famille des gymnopomes. Il ne renferme qu'une espèce de la mer des Indes.

THRIXSPERME. s. m. (ét. gr., θρίξ, cheveu; σπέρμα, semence). Bot. Genre de plantes monocotylédones, à fleurs incomplètes, de la famille des orchidées. Le thrixsperme centipède, caractérisé par la finesse de ses semences, semblables à des poils, croît à la Cochinchine.

THROMBOSE. s. f. (du gr. θρόμβος, grumeau). Méd. Coagulation du lait dans les veines.

THROMBUS. s. m. (pr. *tron-buss*; ét., V. THROMBOSE). Chir. Petite tumeur dure, arrondie, violacée, qui se forme quelquefois autour de l'ouverture d'une veine sur laquelle on a pratiqué la saignée, par suite de l'épanchement d'un peu de sang dans le tissu cellulaire environnant.

THRONIUM. (pr. *tro-ni-omm*). Géogr. anc. Ville des Locriens Épicnémidiens, près du fleuve Boagrius. ‖ Ville de l'Abantide, en Épire.

THROSNE. s. m. Ancienne orthographe du mot Trône.

[illegible] qui en proviennent.

THROSQUE. s. m. (du gr. θρώσκω, je saute). Entom. Genre de l'ordre des coléoptères pentamérés, famille des sternoxes. La seule espèce connue vit sur le chêne.

THRYALLIDE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs incomplètes, polypétalées régulières, de la famille des malpighiacées. La thryallis du Brésil.

THRYOTHORE. s. m. Ornith. Genre de petits oiseaux très-voisins de celui des troglodytes. Les thryothores habitent l'Amérique.

THRYPTOCÉRATÉ, ÉE. adj. (ét. gr., θρύπτω, briser; κέρας, corne). Entom. Qui a les antennes comme brisées. ‖ THRYPTOCÉRATÉES. s. f. pl. Section de la famille des myodaires, comprenant ceux de ces insectes dont le second article des antennes est souvent comme brisé dans son articulation avec le troisième.

THUARÉE. s. f. Bot. Genre de plantes monocotylédones, à fleurs glumacées, de la famille des graminées. La thuarée sarmenteuse croît à Madagascar.

THUCION. s. m. Anc. navig. Sorte de gros gouvernail qui ne pouvait se mouvoir qu'avec le secours de plusieurs personnes.

THUCYDIDE. Célèbre historien grec, né à Athènes, vers 471 av. J.-C., servit pendant la guerre du Péloponnèse; fut chargé de secourir Amphipolis et Eïon (424), mais ne put sauver la première de ces villes, et fut puni par le bannissement (423); son exil dura vingt ans; il le passa en Thrace, et mourut, assassiné, croit-on, vers 395. Son Histoire de la guerre du Péloponnèse est un des chefs-d'œuvre de l'antiquité.

THUERIS. (pr. *tu-é-riss*). Myth. égypt. Amante de Typhon.

THUEYS. Géogr. Chef-lieu de canton (Ardèche), à 26 kilom. N.-O. de l'Argentière; 2,544 hab.

THUG. s. m. Relat. Se dit de certaines hordes de l'Inde anglaise, qui croient être agréables à leurs divinités en immolant tous les étrangers qui tombent entre leurs mains. Plusieurs bandes de Thugs ont été détruites par les troupes de la compagnie. Les Thugs s'appellent aussi *phanségars* ou *étrangleurs.*

THUGUT (François). Né à Lintz en 1739, fut ambassadeur d'Autriche en Pologne (1780), administrateur général de la Valachie et de la Moldavie (1788), et premier ministre (1794-1809). Mort en 1818.

THUIA. s. m. Bot. V. THUYA.

THUIN. Géogr. Ville de Belgique (Hainaut), sur la Sambre, à 14 kil. S.-O. de Charleroi; 3,000 hab.

THUIR. Géogr. Ch.-l. de cant. (Pyrénées-Orientales, sur le Tet, à 10 kil. S.-O. de Perpignan; 2,500 hab.

THUISTON. Myth. sept. Dieu des Celtes et des Germains, analogue à Pluton, était fils de la Terre, appelée *Tuis* chez les Celtes.

THULÉ. Géogr. anc. Ile de l'Océan septentrional, au N. de la Calédonie. On ne sait pas précisément à quelle terre les anciens donnaient ce nom: peut-être est-ce aux Shetland, peut-être à la Scandinavie, ou même à l'Islande. Ils regardaient Thulé comme l'extrémité du monde.

THULITE. s. f. Minér. Minéral encore peu connu, trouvé en Norwége.

THUMITE. s. f. Minér. Un des noms de l'axinite.

THUMMIM. s. m. Hist. sacr. Partie ou ornement du pectoral ou rational du souverain sacrificateur des Juifs. On ne sait pas précisément en quoi il consistait. Quelques-uns y attachent des vertus mystérieuses, et croient que le grand-prêtre les consultait pour rendre des oracles. V. URIM.

THUMOS. s. m. (pr. *tu-moss*; du gr. θυμός). Philos. Nom que les philosophes platoniciens donnent au siége des passions intermédiaires entre l'amour du bien absolu et les appétits animaux. L'ambition, l'amour de la gloire, la colère, appartiennent au thumos.

THUN. Géogr. Ville de Suisse (Berne), sur l'Aar, près de la sortie du lac de Thun, à 24 kilom. S.-E. de Berne; 3,600 hab.

— *Lac de Thun.* Lac de Suisse (Berne), traversé par l'Aar, qui le met en communication avec celui de Brienz; 18 kilom. sur 4.

THUNBERG (Charles-Pierre). Botaniste et voyageur suédois, élève de Linné, mort en 1798. On a de lui: *Flore du Japon*, *Voyage au Japon*, etc.

THUNBERGIE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, monopétalées, de la famille des acanthacées. Thunbergie du Cap. Thunbergie odorante

THUNES. Géogr. S'est dit pour Tunis, ville de Barbarie.

— Archéol. franç. *Roi des Thunes.* Un des noms que les truands donnaient à leur roi ou grand Coësre. V. COËSRE.

THUR. Géogr. Rivière de Suisse, naît dans le canton de Saint-Gall et se jette dans le Rhin près de Schaffhouse. Cours, 100 kilom. ‖ Rivière de Hongrie, affluent de la Theiss. Cours, 140 kilom.

THURAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *thura-* [illegible]

se compose d'encens. Offrande thuraire.

— *Flûte thuraire.* Celle dont on jouait pendant un sacrifice où l'on n'offrait que de l'encens.

THURARIE. s. f. (du lat. *thus*, *thuris*, encens, à cause de sa résine). Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, monopétalées, très-rapproché de la famille des solanées. La thurarie du Chili est un arbrisseau qui donne une résine très-aromatique.

THURÈCLE. s. m. Anc. t. milit. Tour de fortification.

THURGOVIE. Géogr. Canton de la confédération suisse, au N. du duché de Bade; 700 kil. carrés; 93,000 hab. (dont un quart catholiques). Capitale, Frauenfeld. Le gouvernement est un mélange d'aristocratie et de démocratie.

THURGOVIEN, ENNE. adj. et s. Géogr. Habitant de la Thurgovie. ‖ Qui appartient à la Thurgovie ou à ses habitants.

THURIBULAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *thuribulum*, encensoir). Néol. Qui encense.

— S'est dit fig. de ce qui a rapport à la flatterie. Qu'il exerce infatigablement ses fonctions *thuribulaires* au pied des autels de Voltaire. (Sabatier.)

THURIBULUM. s. m. (pr. *tu-ri-bu-lomm*; mot lat.). Antiq. rom. Vase dans lequel on brûlait l'encens pendant les sacrifices; sorte de cassolette. ‖ Cassette dans laquelle on renfermait l'encens. V. THYMIATÉRION.

THURIFÉRAIRE. s. m. (ét. lat., *thus*, *thuris*, encens; *ferre*, porter). Clerc qui porte l'encensoir, la navette, dans les cérémonies de l'Église.

— Néol. S'est dit quelquefois fig. pour Flatteur, louangeur. Les thuriféraires du pouvoir. Le peuple a aussi ses thuriféraires.

THURIFÈRE. adj. des 2 g. (ét., V. THURIFÉRAIRE). Didact. Qui produit de l'encens. Région thurifère.

— Bot. Se dit des arbres qui donnent une résine analogue à l'encens. Genévrier thurifère.

— Il s'est dit aussi dans le sens de Thuriféraire, mot qui est moins ancien et qui a prévalu.

THURINGE. Géogr. Ancien pays d'Allemagne, compris aujourd'hui dans les duchés de Saxe-Cobourg-Gotha, Saxe-Meiningen et Saxe-Weimar. Il a souvent changé de forme et de limites.

— Hist. Pays de la Haute-Saxe où se fixa, au v° siècle, une tribu de Visigoths appelés *Thurs* ou *Thoringes*, les mêmes, à ce que l'on croit, que les Hermundures, qui, chassés des sources du Mein par les Suèves, vinrent habiter entre l'Elbe et le Weser. ‖ *Royaume de Thuringe*. Etat fondé par ces barbares. Il comprenait la Thuringe proprement dite, la Saxe, la Franconie, la Hesse, le Haut-Palatinat, et peut-être une partie de la Bohême, de la Lusace et de la Moravie. Schneidigen, sur l'Unstrutt, près de Naumbourg, en était la capitale. Il fut détruit en 530 par les Francs alliés aux Saxons. La portion que Thierry, fils de Clovis, garda pour lui-même forma la Franconie: le reste fut réuni à la Saxe ou occupé par des peuples slaves. ‖ *Margraviat* ou *landgraviat de Thuringe*. Etat que l'on trouve établi sous Othon II, de 973 à 993, et qui fut réuni à la Misnie en 1247. Il suivit depuis le sort de cette contrée.

THURINGERWALD. (littéral. *forêt de Thuringe*). Géogr. Chaîne de montagnes boisées de l'ancienne Thuringe, aujourd'hui en Saxe; 80 kilom. de long.

THURINGIEN, ENNE. adj. et s. Géogr. et hist. Habitant de la Thuringe. ‖ Qui appartient à la Thuringe ou à ses habitants.

THURIUM. (pr. *tu-ri-omm*). Géogr. anc. Ville de Lucanie, bâtie en 444 par une colonie d'Athéniens sur les ruines de Sybaris, avec laquelle elle se confondit bientôt. Aujourd'hui *Torre Brodognato*.

THURON. s. m. Mamm. Nom vulgaire de l'aurochs.

THUROT (François). Fameux corsaire, né en 1727 à Nuits, mort en combattant le 20 août 1760. Il prit dans une seule campagne jusqu'à soixante vaisseaux de commerce.

THURSO. Géogr. Ville et port d'Écosse (comté de Caithness), à 81 kilom. N.-O. de Wick; 4,700 hab.

THUSCIE. Géogr. anc. V. TUSCIE.

THUYA. s. m. (du gr. θύω, sacrifier, parce que son bois, qui est odorant, était employé comme encens). Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs incomplètes, monoïques, de la famille des conifères, et voisin des cyprès. On en distingue plusieurs espèces. Le *thuya occidental* ou *du Canada* a été introduit en France sous François Ier, et figure dans les jardins d'agrément. On le nomme vulgairement *arbre de vie*, à cause de sa verdure perpétuelle. Le *thuya articulé* fournit la résine sandaraque. On écrit aussi *thuia*. Après avoir marché longtemps, elle s'assit fatiguée dans un lieu retiré qu'ombrageaient des *thuyas* de la Chine. (G. Sand.) Le *thuya* vous ramène aux plaines de la Chine. (Delille.)

THYA. Myth. gr. Fille du fleuve Céphise, amante d'Apollon. ‖ Fille de Deucalion; elle fut aimée de Jupiter et devint mère de Macédon.

THYADE. s. f. (du gr. θυάς, θυάδος; rad. θύειν, [illegible]) Myth. gr. [illegible] ... [illegible], qui se prirent de Thyas. Delphus naquit d'Apollon et d'une Thyade.

> Et la *Thyade*, en sa fougue nouvelle,
> Chante Évohé, danse, boit et chancelle. (Brassac.)

THYAMIS. Géogr. anc. Fleuve d'Épire, affluent de la mer Ionienne. Aujourd'hui le *Calamas*.

THYAS. (pr. *ti-ass*). Antiq. gr. Fille de Castalius, fut la première prêtresse de Bacchus. V. THYADE.

THYATIRE. Géogr. anc. Ville de Lydie, au N., près de la Mysie. Aujourd'hui *Ak-Hissar*. Fut une des premières villes qui comptèrent des chrétiens.

THYELLIES. s. f. pl. (du gr. θύελλα, fracas). Antiq. gr. Fête de Vénus, qu'on invoquait pendant les orages.

THYÉNÉ. Myth. anc. Une des nymphes Dodonides.

THYESTE. Temps hér. Fils de Pélops et d'Hippodamie, et frère d'Atrée. La haine qui divisa les deux frères est célèbre. Atrée ayant feint de se réconcilier avec Thyeste, lui servit dans un repas les membres de ses enfants. Thyeste, ne respirant que la vengeance, fit assassiner par Égisthe, le seul fils qui lui restait, Atrée au milieu d'un sacrifice, et monta sur le trône d'Argos, d'où il fut encore chassé par ses neveux, Agamemnon et Ménélas.

— Philol. *Thyeste*. Titre d'une tragédie de Sénèque.

THYESTIADE. Temps hér. Se dit d'Égisthe, fils de Thyeste.

THYIES. s. f. pl. (du gr. θύειν, être en fureur). Myth. gr. Fête de Bacchus, chez les Éléens.

THYLACINE. s. m. Mamm. Espèce de sarigue dont on a proposé de faire un genre.

THYLACITE. s. m. (du gr. θυλακίτης, en forme de sac). Entom. Genre d'insectes coléoptères de la famille des rhinocères ou des charançons.

THYLLIES. s. f. pl. Antiq. gr. V. THYELLIES.

THYM. s. m. (pr. *tin*; du lat. *thymus*, dér. du gr. θύμος; rad. θύω, je parfume). Bot. Genre de plantes dicotylédones, monopétales, de la famille des labiées, renfermant des plantes vivaces remarquables par une odeur aromatique très-agréable. Les deux espèces les plus répandues sont le *thym commun*, que l'on cultive dans les jardins et qui entre dans les assaisonnements, et le *thym serpolet*. Cette plante est très-commune sur les collines exposées au soleil. Les animaux herbivores la recherchent et la mangent avec plaisir.

> Et les zéphyrs légers, voltigeant sur le *thym*,
> Nous rapportent le soir les parfums du matin.
> (Lasiauss.)

> Indigent et sans force, à peine votre soin
> Peut porter le genêt, la fougère et le thym. (Rosset.)

— *Thym blanc*. Nom vulgaire de la germandrée de montagne.

THYMALE. s. m. Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamérés de la famille des holocères.

THYMALLE. s. m. Ichthyol. Nom spécifique d'un corégone.

THYMBER. Temps hér. Fils de Daucus et frère de Laride, tué en même temps que celui-ci par Pallas, fils d'Evandre.

THYMBRE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, monopétales, de la famille des labiées, renfermant quatre espèces du midi de l'Europe.

THYMBRÉE. (en lat. *Thymbrium*). Géogr. et hist. anc. Ville de Lydie, à l'E. et près de Sardes. Crésus y perdit contre Cyrus (548 av. J.-C.) une bataille décisive. ‖ Ville de Troade, où Apollon avait un temple célèbre.

THYMBRÉUS. (pr. *tin-bré-uss*). Temps hér. Ami de Dardanus, et fondateur de la ville de Thymbrée. ‖ Un des fils de Lycaon.

— Myth. anc. Surnom d'Apollon, honoré particulièrement à Thymbrée, ville de Troade.

THYMBRIS. (pr. *tin-briss*). Géogr. anc. Rivière de Phrygie, affluent du Sangarius. Aujourd'hui le *Pursck*.

THYMÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble au thym. ‖ THYMÉES. s. f. pl. Section de la famille des labiées qui a pour type le genre thym.

THYMÈLE. s. m. (en gr. θυμέλη). Antiq. gr. Autel, et par extens., Temple. ‖ Palais des Prytanes, à Athènes. ‖ Espèce d'estrade qui se trouvait au-devant et au milieu du proscénium d'un théâtre grec, et où se plaçaient les musiciens pour guider les évolutions des chœurs qui se faisaient dans l'orchestre. Quand le chœur ne figurait pas dans la pièce, il se réunissait sur les gradins du thymélé, au sommet duquel se tenait le coryphée. C'est par une espèce de corruption que l'on a fait ce mot du masculin en français.

THYMÉLÉES. s. f. pl. (ét. gr., θύμος, thym; ἐλαίον, huile). Bot. Famille de plantes dicotylédones renfermant des arbustes élégants ou des plantes herbacées, portant des feuilles simples, alternes et entières ou opposées, des fleurs d'un aspect agréable, blanches, jaunes, vertes ou roses, se montrant à l'aisselle des feuilles ou au sommet des rameaux. Le fruit est charnu ou sec, mince, et renferme une graine renversée et pendante.

THYMÉLICIEN. s. m. Antiq. gr. Musicien qui occupait le thymélé dans un théâtre ancien.

— Litt. anc. Se dit d'un pied composé d'une longue, trois brèves et une longue.

THYMÉLIES. s. f. pl. Antiq. gr. Chants en l'honneur de Bacchus.

THYMIAMATES. s. m. pl. (du gr. θυμίαμα; rad. θυμιάω, brûler des parfums). Antiq. gr. Parfums employés dans une cérémonie magique. ‖ Offrande d'encens.

THYMIATECHNIE. s. f. (pr. *ti-mi-a-tek-ni*; ét. gr., θυμίαμα, parfum; τέχνη, art). Didact. Art de faire, de composer les parfums.

— *Thymiatechnie médicale*. Art d'employer les parfums en médecine; et dans un sens plus étendu, Emploi des fumigations.

THYMIATECHNIQUE. adj. des 2 g. (pr. *ti-mi-a-tek-nik*). Didact. Qui appartient à la thymiatechnie.

THYMIATÉRION. s. m. (du gr. θυμιατήριον; rad. θυμιάω, parfumer). Antiq. gr. Sorte de coffret dans lequel on apportait l'encens pour les sacrifices. ‖ Cassolette.

THYMIFLORE. adj. des 2 g. (ét. lat., *thymus*, thym; *flos*, *floris*, fleur). Bot. Dont les fleurs ressemblent à celles du thym.

THYMIQUE. adj. des 2 g. Anat. Qui a rapport au thymus.

THYMITE. s. f. Médec. Inflammation du thymus.

THYMOETES. Temps hér. Troyen, fils de Laomédon, qui le premier conseilla d'introduire le cheval de bois dans la ville. ‖ Poète contemporain d'Orphée. ‖ Troyen, fils d'Hicataon, qui fut tué par Turnus.

THYMOPHYLLE. s. f. (ét. gr., θύμος, thym; φύλλον, feuille). Bot. Genre de plantes de la famille des synanthérées, établi pour un arbuste à fleurs purpurines de la Nouvelle-Espagne.

THYMUS. s. m. (pr. *ti-muss*; du gr. θύμος, tubercule). Anat. Corps glanduleux, oblong, mollasse, qui se trouve situé dans l'écartement supérieur du médiastin inférieur. Le thymus n'existe que chez le fœtus, et dans les premières années de la vie, et ses fonctions sont encore inconnues. On pense cependant que cet organe temporaire contribue au perfectionnement de l'hématose.

THYNE. adj. et s. des 2 g. Géogr. anc. Nom d'un peuple thrace qui s'établit dans l'Asie Mineure, et donna son nom à la Bithynie. On dit aussi *Thynien, enne*.

THYNIADE. Myth. anc. Nom des nymphes de Bithynie qui enlevèrent Hylas.

THYNIAS. (pr. *Ti-ni-ass*). Géogr. anc. Ville de Thrace, sur le Pont-Euxin, bâtie par les Thynes ou Thyniens. Aujourd'hui, *Ainada*.

THYNIEN, ENNE. adj. et s. Géogr. anc. V. THYNE.

THYNNE. s. m. Entom. Genre d'insectes hyménoptères, voisin des scolies, qui ne comprend qu'une espèce de la Nouvelle-Hollande.

THYNNIES. s. f. pl. (du gr. θυννεῖον; rad. θύννος, thon). Antiq. gr. Fête dans laquelle les pêcheurs sacrifiaient des thons à Neptune.

THYNNOCÉPHALES. s. m. pl. (ét. gr., θύννος, thon; κεφαλή, tête). Philol. Nom par lequel Lucien, dans son Histoire véritable, désigne les habitants de la baleine par laquelle il est englouti.

THYONE. s. f. Actinoz. Genre d'holoturies.

THYONÉ. Myth. gr. Nom sous lequel Sémélé, mère de Bacchus, fut reçue parmi les dieux.

THYONÉUS. Myth. gr. Un des noms de Bacchus, fils de Sémélé ou Thyoné.

THYOURRE. s. f. Ichthyol. Nom donné au centropome-loup, dans les environs de Bayonne.

THYRÉ. Géogr. anc. Ville de Messénie, au S.-E. de Messène, célèbre par une bataille entre les Lacédémoniens et les Argiens. Aujourd'hui, *Tyros*.

THYRÉAL. s. m. Ichthyol. Un des os branchiaux des poissons.

THYRÉ ou **THYRÉES.** Géogr. anc. Ville de la Cynurie, dans l'Argolide. ‖ Ville d'Arcadie, entre Hypsunte et Parorée.

THYRÉOPHORE. s. m. (ét. gr., θυρεός, écusson; φέρω, porter). Entom. Genre de l'ordre des diptères, famille des muscides, renfermant des insectes dont l'écusson est prolongé et terminé par deux pointes. Le thyréophore cynophile est remarquable par sa tête rouge, sa phosphorescence dans les ténèbres. Il vit sur les cadavres des chiens, des chevaux, etc.

THYRÉUS. (pr. *Ti-ré-uss*; rad. gr. θύρα, porte). Myth. gr. Surnom d'Apollon, protecteur des portes.

— Temps hér. Fils de Lycaon, fondateur de Thyré.

THYRIA. Temps hér. Fille d'Amphinomus, amante d'Apollon et mère de Cycnus. On l'appelle aussi *Hyria*.

THYRIDE. s. f. Entom. Genre de papillons crépusculaires des environs de Paris.

THYRO-ARYTÉNOÏDIEN, ENNE. adj. Anat. Qui appartient au cartilage thyroïde et au cartilage aryténoïde.

THYROCÈLE. s. f. (ét. gr. θυρεός, la thyroïde; κήλη, tumeur). Méd. Gonflement de la glande thyroïde, goître.

THYRO-ÉPIGLOTTIQUE. adj. des 2 g. Anat. Qui appartient au cartilage thyroïde et à l'épiglotte.

THYRO-HYOÏDIEN, ENNE. adj. Anat. Qui appartient au cartilage thyroïde et à l'hyoïde.

THYROÏDE. adj. des 2 g. (ét. gr., θυρεός, bouclier; εἶδος, forme, ressemblance). Anat. Se dit d'un cartilage du larynx et d'une glande qui le recouvre. Le *cartilage thyroïde*, nommé aussi *cartilage scutiforme*, occupe la partie antérieure et supérieure du larynx. Chez l'homme, il présente une saillie verticale vulgairement nommée *pomme d'Adam*. ‖ La *glande thyroïde* ou *corps thyroïde* est située sur la partie antérieure et inférieure du larynx et sur les premiers anneaux de la trachée-artère. Ses fonctions sont inconnues.

— On dit substantiv., au masc., *le thyroïde*, en parlant du muscle thyroïde, et au fém., *la thyroïde*, en parlant de la glande thyroïde.

THYROÏDIEN, ENNE. adj. Anat. Qui appartient au cartilage ou à la glande thyroïde. Artères thyroïdiennes. Veines thyroïdiennes.

THYROÏDITE. s. f. Médec. Inflammation de la glande thyroïde.

THYRONCIE. s. f. (ét. gr., θυρεός, la thyroïde; ὄγκος, tumeur). Médec. Gonflement de la glande thyroïde.

THYRO-PHARYNGIEN, ENNE. adj. Anat. Qui a rapport au cartilage thyroïde et au pharynx.

THYRO-STAPHYLIN. adj. et s. m. Anat. Se dit d'un des muscles de la luette. Le muscle thyro-staphylin ou le thyro-staphylin.

THYRSAGÈTES ou **THYSSAGÈTES.** s. m. pl. Géogr. anc. Nom d'une nation nombreuse et indépendante qui habitait au bord du Tanaïs.

THYRSANTHE. adj. des 2 g. (ét. gr., θύρσος, thyrse; ἄνθος, fleur). Bot. Qui a les fleurs en thyrse.

THYRSE. s. m. (du lat. *thyrsus*, en gr. θύρσος). Javelot environné de pampre et de lierre que portaient les bacchantes, et qu'on donne pour sceptre à Bacchus.

— Dans les monuments les plus anciens, le thyrse est un javelot dont la pointe est environnée de feuillage, mais sans pomme de pin.

— Bot. Grappe de fleurs qui affecte une forme à peu près conique ou pyramidale, parce que les pédicules du milieu sont plus longs que ceux de la base et du sommet. Le lilas, le marronnier ont leurs fleurs en thyrse.

THYRSIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *thyrsus*, thyrse; *ferre*, porter). Myth. rom. Qui porte un thyrse; épithète de Bacchus et des bacchantes.

— Bot. Qui a ses fleurs en thyrse. Plante thyrsifère.

THYRSIFLORE. adj. des 2 g. (ét. lat., *thyrsus*, thyrse; *flos*, *floris*, fleur). Bot. Dont les fleurs sont disposées en thyrse.

THYRSIGÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *thyrsus*, thyrse; *gerere*, porter). Syn. de Thyrsifère. V. ce mot.

THYRSOÏDE. adj. des 2 g. (ét. gr., θύρσος, thyrse; εἶδος, forme, ressemblance). Bot. Dont les fleurs sont en thyrse.

THYSANE. s. m. (du gr. θύσανοι, franges). Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, polypétalées, régulières, de la famille des térébinthacées, établi pour un arbrisseau de la Cochinchine, à semences frangées sur leur bord.

THYSANOMITRION. s. m. Bot. Genre de la famille des mousses.

THYSANOTE. s. m. Bot. Genre de plantes monocotylédones, à fleurs incomplètes, de la famille des asphodélées. Les espèces, très-nombreuses, croissent à la Nouvelle-Hollande.

THYSANOURE. adj. des 2 g. (ét. gr., θύσανοι, franges; οὐρά, queue). Entom. Dont la queue se termine par des filets. ‖ THYSANOURES. s. m. pl. Ordre d'insectes comprenant tous ceux qui ont la queue garnie de filets en forme de franges.

THYSANOURIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *thysanura*, thysanoure; *forma*, forme). Entom. Qui ressemble à un insecte thysanoure.

THYSSAGÈTES. s. m. pl. Géogr. anc. V. THYRSAGÈTES.

TI. Antiq. rom. Abréviation qui signifie *Tiberius* (Tibère).

— Chim. Abréviation qui signifie *Titane*.

TIARANTE. Géogr. anc. Fleuve de Scythie, qui se jetait dans l'Ister, au S.-O.

TIARE. s. f. (du gr. τιάρα; rad. τίω, honorer). Hist. Ornement de tête qui était un des symboles du pouvoir chez les Mèdes et les Perses; il servait aux princes et aux sacrificateurs. Les rois de Perse portaient la tiare droite. On ne la connaît cependant que par des descriptions assez vagues, et la forme de cette coiffure ne peut encore être déterminée avec certitude. Je ceignis la *tiare* et marchai son égal. (Rac.)

— Aujourd'hui, Triple couronne que porte le pape dans les cérémonies. L'ancienne tiare était un bonnet rond, élevé, ayant au bas une couronne. Boniface VII y en ajouta une deuxième, et Benoît XII [illegible]

— Fig. *Porter la tiare*. Être pape. ‖ *Mettre, poser la tiare sur la tête de quelqu'un*. Le faire pape.

— Se dit aussi fig. de la dignité papale. Se montrer digne de la tiare. Aspirer à la tiare. Soutenir l'honneur de la tiare.

> [illegible]
> [illegible]
> ([illegible])

— Conchyl. *Tiare bâtarde*, *tiare épiscopale*. Noms marchands de deux espèces de volutes. ‖ *Tiare fluviatile*. Espèce de mélanie. ‖ *Tiare papyracée*, *tiare ventrue*, *tiare épineuse*. Noms de trois variétés de la même coquille. ‖ *Tiare papale*. Nom spécifique d'une espèce de mitre.

TIARELLE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, polypétalées, régulières, de la famille des saxifragées. Ses différentes espèces appartiennent à l'Amérique méridionale.

TIARIDION. s. m. Bot. Genre de plantes

dicotylédones, à fleurs complètes, monopétalées, de la famille des borraginées. Il contient trois espèces qui existent aux Indes, dans les lieux incultes.

TIASA. Myth. gr. Fille de l'Eurotas, qui donna son nom à une petite rivière de Laconie.

TIBALANG. s. m. Relat. Nom de fantômes, que les habitants des Philippines s'imaginent voir dans le feuillage de certains arbres, et qu'ils croient être les esprits de leurs ancêtres.

TIBARÉNIEN, ENNE. adj. et s. Géogr. anc. Nom d'un peuple de Pont. Les Tibaréniens étaient voisins des Mosynéciens, et de la plaine de Thémiscyre. Leur principale ville était Polémonium.

TIBBOU. adj. et s. des 2 g. Géogr. Nom d'un peuple de l'Afrique centrale, dans le Sahara oriental; il appartient à la famille atlantique ou berbère. Le territoire qu'occupent les Tibbous peut avoir 1,200 kil. sur 1,000; leur nombre est d'environ 150,000.

TIBÈRE (Tiberius Claudius Nero). Deuxième empereur romain, était fils de Tiberius Nero et de Silvie, qui depuis épousa l'empereur Auguste. Celui-ci lui donna sa fille et le nomma son héritier. Le sénat décerna l'empire à Tibère, l'an 14 de J.-C., et dès lors ce prince développa son caractère cruel et défiant. Sur de simples soupçons, il fit mourir Julie, sa femme; Drusus et Agrippa, ses frères; Germanicus, son neveu, et les patriciens les plus illustres. Retiré dans l'île de Caprée (26), il s'y livra de plus en plus à la débauche, fit mettre à mort son favori Séjan (31), et mourut en 37, étouffé, dit-on, par ordre de Caligula, son successeur.

— Nom de deux empereurs d'Orient: ‖ TIBÈRE II OU TIBÈRE CONSTANT, successeur de Justin II (578), mort après quatre ans de règne (582). ‖ TIBÈRE III, détrôna Léonce (698), et eut la tête tranchée par ordre de Justinien II (705).

TIBÉRIADE. (rad. lat. *Tiberius*, Tibère). Géogr. anc. Ville de Palestine, en Galilée (jadis dans la tribu de Zabulon), au S.-E., sur la côte E. du lac de Génésareth ou de Tibériade. Avait été fondée, l'an 17 de J.-C., par Hérode Antipas, en l'honneur de Tibère.

— *Lac de Tibériade*, dit aussi *mer de Tibériade* et *lac de Génésareth*. Lac de Palestine, entre la tribu de Nephtali et la demi-tribu de Manassé; était traversé du N. au S. par le Jourdain.

— Hist. *Bataille de Tibériade*. Victoire remportée par Saladin sur les chrétiens de Palestine, en 1187.

TIBÉRIADE. s. f. (rad. lat. *Tiberis*, le Tibre). Philol. Titre d'un traité de Barthole, sur le Tibre en particulier, et en général sur tous les fleuves.

— Anc. cont. Topographie, description des lieux. Il était en usage en ce sens au parlement de Dijon, et on l'avait tiré de l'ouvrage de Barthole.

TIBÉRIEN, ENNE. adj. Néol. Qui porte le caractère du despotisme, de la cruauté, de la défiance, vices dominants de l'empereur Tibère. Interprétation tibérienne.

TIBÉRIN, INE. adj. (du lat. *tiberinus*; rad. *Tiberis*, le Tibre). Antiq. rom. Qui appartient, qui a rapport au Tibre.

TIBÉRINE ou **TIBÉRINIDE.** adj. et s. f. Myth. lat. Se dit des Nymphes du Tibre.

TIBÉRINUS. (pr. *ti-bé-ri-nuss*). Myth. lat. Fils de Capys, roi des Albains, qui se noya dans l'Albula, et qui donna son nom à ce fleuve. Il fut divinisé comme le génie du Tibre.

TIBÉRON. s. m. Ichthyol. V. TIBURON.

TIBET ou **THIBET.** Géogr. et hist. Grande région de l'Asie centrale, qui fait partie des pays tributaires de l'empire chinois, et a pour bornes, à l'E. la Chine, au S. l'Inde et le Boutan, au N. le pays de Khoukhounoor; superf. 2,200 kil. de l'E. à l'O., sur 240; 6,000,000 d'hab. Cap. Lahsa. Climat tempéré; sol fertile; lacs, montagnes très-élevées et immenses déserts; mines de presque tous les métaux; chèvres à châles, que l'on est parvenu à acclimater en France. Le Dalaï-lama, dieu vivant des Tibétains, autrefois monarque spirituel et temporel, n'a plus que l'autorité spirituelle; le gouvernement est confié à des généraux chinois.

— *Petit Tibet*. Partie occidentale du Tibet. Capitale Lé ou Lat dak.

TIBÉTAIN, AINE. adj. et s. Géogr. [illegible] Habitant du Tibet. ‖ Qui appartient au Tibet ou à ses habitants.

— *Religion tibétaine*. V. LAMAÏSME. ‖ *Langue tibétaine*. Langue asiatique qui forme à elle seule une famille spéciale. ‖ *Alphabet tibétain*. Alphabet qui a de grands rapports avec le dévanagari des Hindous, et dont on se sert dans le Tibet.

TIBIA. s. m. (du lat. *tibia*, employé dans le même sens, et qui signifie proprement Flûte, parce que, dit-on, les anciens se sont servis de os pris chez les animaux pour faire des flûtes). Anat. Os long, triangulaire, placé en dedans du péroné, à la partie interne et antérieure de la jambe. Il s'articule avec le fémur, le péroné et l'astragale.

— *Tubérosités du tibia*. Chacune des deux éminences que présente sur ses côtés l'extrémité supérieure du tibia.

TIBIAIRE. adj. des 2 g. Entom. Se dit d'un insecte dont les jambes offrent quelque particularité.

— Entom. Nom donné à la troisième articulation des pattes des insectes.

TIBIAL, ALE. adj. (rad. *tibia*). Anat. Qui appartient, qui a rapport au tibia. Muscle tibial. Artère tibiale. Nerfs tibiaux.

— Ornith. *Plumes tibiales*. Celles qui garnissent la jambe de l'oiseau.

TIBIALES. s. m. pl. Antiq. rom. Bandelettes d'étoffe dont on s'enveloppait les cuisses et les jambes, pendant l'hiver.

TIBIANE. s. f. Polyp. Genre de polypiers fistuleux ou tubuleux, dont on connaît deux espèces des mers de l'Australasie.

TIBICINE. s. m. (du lat. *tibicen*, *inis*; rad. *tibia*, flûte). Antiq. rom. Joueur de flûte.

TIBIO-CALCANIEN. adj. et s. m. Anat. Se dit d'un des muscles de la jambe.

TIBIO-MALLÉOLAIRE. adj. des 2 g. Anat. Qui a rapport au tibia et à la malléole.

TIBIO-PÉRONÉO-CALCANIEN. adj. et s. m. Anat. Se dit d'un des muscles de la cuisse. On le nomme aussi *tibio-calcanien*.

TIBIO-PÉRONÉO-TARSIEN. adj. et s. m. Anat. Se dit d'un des muscles de la jambe.

TIBIO-SOUS-PHALANGETTIEN. adj. et s. m. Anat. Se dit des muscles du pied.

TIBIO-SOUS-TARSIEN. adj. et s. m. Anat. Se dit d'un des muscles postérieurs de la jambe.

TIBIO-SUS-TARSIEN. adj. et s. m. Anat. Se dit d'un des muscles antérieurs de la jambe.

TIBIO-TARSIEN, ENNE. adj. Anat. Qui appartient au tibia et au tarse. Muscle tibio-tarsien. Articulation tibio-tarsienne.

TIBISQUE. Géogr. anc. Grande rivière à l'O. de la Dacie, affluent du Danube. Aujourd'hui la *Theiss*. ‖ Ville de Dacie. Aujourd'hui *Temesvar*.

TIBOU. s. m. Relat. Prêtre madécasse d'un ordre inférieur.

TIBOUCHINE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs incomplètes, polypétalées, régulières, de la famille des mélastomées. La *tibouchine rude* est un arbrisseau de la Guiane, à fleurs aromatiques et pectorales.

TIBRE. (du lat. *Tiberis*; en ital. *Tevere*). Géogr. Fleuve d'Italie, naît dans les Apennins, traverse la Toscane, les États de l'Église, baigne Rome et Ostie, et se jette dans la Méditerranée par deux bras.

— Hist. *Bataille du Tibre*. Bataille qui eut lieu sur les bords du Tibre et sous les murs de Rome en 312, entre Constantin et Maxence; ce dernier y perdit la victoire et la vie.

— Fig. *Le Tibre*. La puissance romaine.

TIBULA. Géogr. anc. Ville de l'île de Sardaigne, sur le détroit de Taphros. Aujourd'hui *Luogo-Sardo*.

TIBULLE (Albius Tibullus). Poète latin, né l'an 43 av. J.-C., suivit Messala Corvinus à la guerre des Gaules, sous Auguste, mais abandonna de bonne heure le métier des armes, pour mener à Rome une vie paisible. Il y mourut l'an 17 de J.-C. Une sensibilité profonde, une rare élégance, distinguent ses élégies et en font des modèles du genre.

TIBUR. Géogr. Ville du Latium, sur l'Anio, au N.-E. de Rome, célèbre par la beauté des sites qui l'entourent. Horace y avait sa maison de campagne. Aujourd'hui *Tivoli*.

TIBURCE (Saint), Martyr au IIe ou IIIe siècle, avec Valérien et Maxime. On le fête le 4 avril. ‖ Martyr à Rome en 286. On le fête le 11 août.

TIBURNUS. (pr. *ti-bur-nuss*). Temps hér. Fils aîné d'Amphiaraüs, ou, selon quelques-uns, fils d'Hercule et fondateur de Tibur. Il avait un autel dans le temple d'Hercule de cette ville.

TIBURON. s. m. Ichthyol. Un des noms du requin.

TIBURTIN, INE. adj. et s. Géogr. anc. Habitant de Tibur. ‖ Qui appartient à Tibur ou à ses habitants.

TIC. s. m. Habitude vicieuse que contractent les chevaux, les bêtes à cornes. Cheval, bœuf qui a un tic, qui a pris un tic.

— *Tic rongeur*. Celui qui consiste dans l'ac[illegible] etc. ‖ *Tic en l'air*. Celui par lequel un cheval élève la tête et rote. ‖ *Tic de l'ours*. Celui par lequel l'animal se balance constamment d'un côté à l'autre.

— Prov. et fig. *Avoir le tic de l'ours*. Avoir l'habitude de se dandiner.

— Sorte de mouvement convulsif, ou contraction de certains muscles auxquels certaines personnes sont sujettes. Avoir un tic. Avoir un tic dans les yeux, dans la bouche. On l'appelle quelquefois *tic convulsif*, pour le distinguer du *tic douloureux*, ou névralgie faciale.

— Se dit aussi de certaines habitudes que l'on a contractées sans s'en apercevoir. Avoir le tic de se ronger les ongles, de se pincer les lèvres, de cligner les yeux. Il répète toujours ce mot, cette phrase, c'est son tic.

— *Tic et tac* ou *tic et toc*. Ancienne onomatopée, remplacée aujourd'hui par *tic-tac*. On a dit aussi *tic-toc-choc*.

TICAL. s. m. Métrol. Monnaie du royaume de Siam. On en distingue trois sortes: le *tical d'argent*, divisé en 4 mas ou 8 fouangs, vaut 2,99; le *tical d'or* vaut fr. 25,15. Le *tical de compte* est égal au tical d'argent.

TICHFIELD. Géogr. Ville d'Angleterre (Hampshire), à 50 kil. O. de Farcham; 3,530 habitants.

TICHODROME. s. m. (pr. *ti-ko-dro-me*; ét. gr., τεῖχος, mur; δρόμος, course). Ornith. Nom sous lequel on a proposé de créer un genre pour y placer le grimpereau de muraille. V. GRIMPEREAU.

TICHORHIN, INE. adj. (pr. *ti-ko-rin*; ét. gr., τεῖχος, mur; ῥίν, nez). Zool. Dont la voûte nasale est soutenue par une cloison verticale.

TICINUM. (pr. *ti-ci-nomm*). Géogr. anc. Ville des Insubres, sur le Tésin, dans la Gaule cisalpine. Aujourd'hui *Pavie*.

TICKELL (Thomas). Poète anglais, né en 1686, mort en 1740; fut l'ami d'Addison, qui lui procura des emplois lucratifs.

TICONDÉROGA. Géogr. Fort des États-Unis, dans l'État de New-York, près de l'extrémité S. du lac Champlain.

— Hist. *Combat de Ticondéroga*. Victoire remportée par le marquis de Montcalm et 6,000 Français sur un corps de 20,000 Anglais, le 8 juillet 1758. Le général Howe y perdit la vie.

TICORÉE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, polypétalées, de la famille des rutacées. La *ticorée fétide*, arbrisseau assez élégant, croît à la Guiane. Les feuilles, écrasées entre les doigts, répandent une odeur désagréable.

TIC-TAC. Onomatopée qui sert à exprimer un mouvement régulier, accompagné d'un petit bruit. Les moulins font tic tac.

> Quand je vois une fillette,
> Soudain mon cœur fait *tic tac*. (DÉSAUGIERS.)

— Il est aussi s. m., et s'écrit alors avec le trait d'union. Un tic-tac monotone. Le tic-tac d'un moulin, d'une horloge. Les siliques noires du canéficier, quand elles sont mûres, et que le vent les agite, font, en se choquant, le bruit du *tic-tac* d'un moulin. (B. de St-P.) Le scarabée pulsateur fait entendre la nuit le *tic-tac* d'une montre, pour appeler sa famille. (Id.)

TIDONE. Géogr. Petite rivière du duché de Parme, qui se jette dans le Pô.

— Hist. *Bataille de Tidone*. Bataille gagnée par les Français et les Espagnols sur l'armée du roi de Sardaigne, le 10 août 1746.

TIDOR. Géogr. Une des petites Moluques, au S. de Ternate, à 12 kil. de Gilolo; 5 kil. sur 4; 10,500 hab. Elle est gouvernée par un sultan à peu près vassal des Hollandais.

TIÈBLE. s. m. Écon. rur. Nom dont on se sert, dans quelques provinces, pour désigner l'endroit où sont les ruches.

TIÈDE. adj. des 2 g. (du lat. *tepidus*). Qui est entre le chaud et le froid. Il se dit surtout des choses liquides. De l'eau tiède. Du lait tiède. Un bain tiède. Une eau *tiède* remplit cette aiguière champêtre. (Desaint.) Je mis de l'eau sur le feu, et lorsqu'elle fut *tiède*, j'en remplis le bain portatif. (Gall.)

— Poétiq. *La tiède saison*. Le printemps.

> Reguidant de ses mains, dans la *tiède* saison,
> Deux paisibles coursiers à la blanche toison.
> (MÉRY et BARTH.)

— Fig. Qui manque d'activité, de zèle, de ferveur. Un ami tiède. Un protecteur bien tiède. Une amitié tiède. Une dévotion tiède. Être tiède pour ses amis. On l'a trouvé tiède sur ce mariage. Tous les philosophes sont trop tièdes. (Volt.) Je voudrais vous marquer ce zèle avec lequel Mme d'Aiguillon animait les âmes les plus *tièdes* à secourir le prochain dans le temps des calamités. (Fléch.) Le conseil, en bien des rencontres, est le fruit d'une amitié *tiède*. (Oxenstiern.)

— Il est aussi subst. en parlant des personnes. Dieu rejette les *tièdes*, mais le monde les doit souffrir. (St-Evrem.)

— adverbial. *Boire tiède*. Ne prendre que des boissons tièdes. Le médecin lui a ordonné de boire tiède.

TIÈDEMENT. adv. Avec tiédeur, nonchalance. Servir ses amis tièdement. Dieu ne veut pas qu'on le serve tièdement.

TIÉDEUR. s. f. (rad. *tiède*). Qualité de ce qui est tiède. La tiédeur d'un [illegible]

> J'aime à sentir la *tiédeur* de cette eau,
> Qui du nuage échappe en gouttes [illegible] (CHÊNEDOLLÉ.)

— Se dit quelquefois en parlant de la température. Les physiciens ont attribué la *tiédeur* des hivers et la fraîcheur des étés aux vapeurs de l'air. (B. de St-P.)

— Fig. Manque d'activité, de zèle, de ferveur. Agir avec tiédeur. Servir ses amis avec tiédeur. Tomber dans la tiédeur. Le cœur, par ses infidélités journalières, inséparables de la *tiédeur*, franchit le pas qui le sépare du crime, sans presque s'en apercevoir. (Fléch.) Les passions de la jeunesse ne sont guère plus opposées au salut que la *tiédeur* des vieilles gens. (La Rochef.) L'amitié a ses moments de *tiédeur* comme la dévotion. (Mme de Puysieux.) Une lâche *tiédeur* s'empara des courages. (Boil.)

> Loin de nous ces alarmes, et qu'on ne dise pas
> Qu'une *tiédeur* coupable enchaîne ici nos pas.
> ([illegible])

TIÉDIR. v. n. 2e conj. Devenir tiède. Faire, laisser tiédir de l'eau. Le mascaret pour lui fait *tiédir* l'onde pure. (Aignan.)

— Fig. Son zèle tiédit. Sa dévotion commence à tiédir.

TIEDEMANN (Dietrich). Historien de la philosophie, né en 1745 près de Brême, mort en 1803, fut professeur au collége de Cassel et à l'université de Marbourg.

TIEN. s. m. Philos. chin. Un des noms que les disciples de Koung-tseu ou Confucius donnent à l'Être suprême: c'est le ciel pris pour emblème de la Divinité.

TIEN, TIENNE. adj. possessif, relatif à la seconde personne du singulier. Il ne se met point devant un nom, et on le fait ordinairement précéder de l'article *le* ou *la*. Ce n'est pas mon livre, c'est le tien. Voilà ma part, prends la tienne. Ce sont là mes habits, et non les tiens. Il s'occupe des affaires des autres, et néglige les tiennes.

— Dans le style épistolaire, dans le style de l'apologue, ainsi que dans le style badin ou burlesque, au lieu de l'article *le*, *la*, on se sert quelquefois de *un*, *une*. Un tien ami. Une tienne cousine.

— Quelquefois aussi, on supprime l'article. Cette tournure donne peut-être à l'idée de possession plus de force et d'énergie, mais elle a vieilli. Ces biens-là peuvent devenir *tiens*. (Acad.) Oui, tendre et généreux amant, ta Julie sera toujours *tienne*. (J.-J. Rouss.)

— substantiv. *Le tien*. Le bien qui t'appartient. Personne ne songe à t'enlever le tien.

— *Le tien et le mien*. La propriété. La propriété en général. Le tien et le mien sont la source de toutes les divisions, de toutes les querelles.

> Et le mien et le *tien*, deux frères pointilleux,
> Par son ordre amenant les procès et la guerre.
> (BOILEAU.)

— Au pl. *Les tiens*. Tes parents, tes amis, tes domestiques, tous ceux qui t'appartiennent, qui sont du même parti. C'est un des tiens. Tu devrais d'abord favoriser les tiens. Je ne me soucie ni de toi ni des tiens.

TIENBORD. s. m. Anc. mar. S'est dit pour Stribord ou tribord.

TIENS. s. m. Impératif du verbe *tenir*, pris substantiv. Un tiens vaut mieux que deux tu l'auras. V. TENIR.

— *Tiens! tiens!* s'emploie comme interjection, dans le langage fam., pour marquer l'étonnement, et quelquefois l'ironie. Ah! tu ne l'as pas vu. Tiens, tiens! c'est étonnant. ‖ Se dit aussi à une personne que l'on frappe, qui subit quelque mauvais traitement. Tiens! tiens! attrape cela.

TIENSU. s. f. Relat. Divinité adorée au Tonkin, comme protectrice des arts.

TIÉRAN. s. m. (corrupt. de *tiers-an*.) Véner. Troisième année. Ce sanglier est à son tiéran. ‖ Se dit aussi du sanglier lui-même qui a atteint sa troisième année. Un tiéran.

TIERÇAGE. s. m. (rad. *tierce*.) Anc. cout. Troisième partie des biens d'un défunt, que le curé de la paroisse avait droit de prendre, en certains endroits, pour donner la sépulture au corps; ce droit exorbitant fut ensuite réduit au neuvième.

TIERÇAIN. s. m. Anc. métrol. Nom d'une mesure de liquides anciennement en usage.

TIERÇAIRE, TERCIAIRE ou **TIERTIAIRE.** adj. des 2 g. V. TERTIAIRE.

TIERCE. s. f. (du lat. *tertius*, troisième). Au jeu de piquet, se dit de trois cartes de même couleur qui se suivent. Ainsi, l'as, le roi et la dame forment une *tierce majeure*; le roi, la dame, le valet, forment une *tierce au roi*; la dame, le valet, le dix, une *tierce à la dame*, etc. Les tierces qui partent du dix, du neuf, se nomment *tierces basses*.

— Blas. Se dit des fasces mises trois à trois.

— Bot. Nom vulgaire de la circée.

— Chron. La deuxième des quatre divisions du jour artificiel, chez les Romains, depuis la fin de la troisième heure jusqu'à midi.

— Comm. relig. Compagne que l'on donne à une religieuse, quand elle reçoit une visite au parloir.

— Escrim. Position du poignet tourné en dedans, dans une situation horizontale, et au-dessus du bras de l'adversaire, en laissant son épée à droite. Dégager, parer en tierce. Se fendre en tierce. Tirer de tierce. Êtes-vous fou de [illegible] quarte? (Mol.)

— *Porter une tierce, une botte en tierce*, ou absol., *porter en tierce*. Porter une botte dans cette position.

— Féod. Droit seigneurial sur les fruits de la terre.

— Imprim. La dernière épreuve, que l'on ne fait ordinairement que conférer avec la bonne à tirer, pour s'assurer que toutes les corrections sont exécutées. Voir une tierce. Corriger la tierce.

— Liturg. La deuxième des heures canoniales, qui dans l'origine se chantait à la troisième heure du jour, qui répondait à neuf heures du matin. L'hymne, l'antienne de tierce. Chanter tierce.

— Mathém. et astron. La soixantième partie d'une seconde, qui est elle-même la soixantième partie d'une minute. Depuis l'introduction du système décimal, les tierces ne sont plus usitées.

— Musiq. Intervalle composé de deux tons

de la gamme, entre lesquels il n'y en a qu'un selon l'ordre naturel. *Ut mi, ré fa, si ré*, sont des tierces.

— *Tierce diminuée*. Celle qui n'est composée que de deux demi-tons (de ut dièze à mi bémol). || *Tierce mineure*. Celle qui renferme trois demi-tons (de ut naturel à mi bémol). || *Tierce majeure*. Celle qui a quatre demi-tons (de ut à mi naturels.) || *Tierce augmentée* ou *superflue*. Celle qui embrasse cinq demi-tons (de ut naturel à mi dièze). La tierce majeure détermine les tons majeurs; la tierce mineure, les tons mineurs. || *Tierce de Picardie*. S'est dit, par plaisanterie, de la tierce majeure donnée, au lieu de la mineure, à la fin d'un morceau composé en mode mineur. Cet usage a subsisté longtemps dans la musique d'église, et particulièrement en Picardie.

— *Tierce*. Jeu d'orgue qui sonne la tierce au-dessus du prestant.

TIERCÉ, ÉE. part. pass. du v. Tiercer. S'emploie adjectiv.

— Blas. Se dit d'un écu qui est divisé en trois parties. Tiercé en bande, en pal, en fasce.

TIERCE-FEUILLE. s. f. Blas. Trèfle avec une queue. || Pl., des *tierces-feuilles*.

TIERCELET. s. m. (rad. *tiers*). Fauconn. Nom donné au mâle des oiseaux de proie, parce qu'il est d'un tiers environ moins grand et moins fort que la femelle. Tiercelet de faucon, d'autour, d'épervier, de lanier.

Une aigle figurée
D'un *tiercelet* vaincu fait en l'air sa curée.
(Le P. Lemoine.)

— Fig. et par dénigr. Homme qu'on prétend fort au-dessous de ce qu'il croit ou doit être. Un tiercelet de prince, de gentilhomme. Un tiercelet de savant, de poète. Tant que nous avons de *tiercelets* et quartelets de rois. (Mont.) Vieux, et presque inusité aujourd'hui.

— Archéol. Monnaie qui avait cours à Milan, dans le XIIe siècle.

TIERCELINE. adj. et s. f. Comm. relig. Nom des religieuses du tiers-ordre de Saint-François de l'étroite observance. Les sœurs tiercelines. Aller aux tiercelines.

TIERCEMENT. s. m. (rad. *tiers*). Anc. jurispr. Surenchère du tiers du prix principal pour lequel une adjudication avait été faite. Faire un tiercement.

— Dans les fermes du roi, Surenchère par laquelle on triplait le prix de l'adjudication.

— Se dit quelquefois de l'augmentation d'un tiers dans le prix des places d'un spectacle. Le tiercement des places.

— Agric. Synonyme de Sole, dans certains cantons.

TIERCEMENT. adv. S'est dit pour Troisièmement, en troisième lieu.

TIERCENAL. s. m. Anc. t. milit. Arsenal.

TIERCENERIE. s. f. Anc. cout. Redevance qui consistait dans le tiers des fruits d'une terre.

TIERCER. v. a. 1re conj. (rad. *tiers*). Anc. jurispr. Hausser d'un tiers le prix d'une chose, après que l'adjudication en a été faite.

— Dans les fermes du roi, Surenchérir en triplant le prix de l'adjudication.

— Anc. cout. *Tiercer le cens*. Dans quelques endroits, tels que Chartres, Dreux, etc., l'augmenter de moitié. Quand on *tierce* le cens, pour vingt sous de cens, le sujet doit au seigneur trente sous. (De Laurière.)

— Comm. relig. Partager les fruits d'une abbaye en trois parts, pour en donner une à l'abbé, distribuer la seconde aux religieux, et réserver l'autre pour les réparations.

— Constr. Réduire au tiers. || *Tiercer le pureau des ardoises*. En recouvrir les deux tiers.

— Agric. Donner aux terres le troisième labour. V. TERCER.

— TIERCER. v. n. Faire un tiercement. Il y avait un délai pour tiercer. On a tiercé aujourd'hui à tel théâtre.

— Jeux. A la paume, Servir de tiers d'un côté, et tenir une place vers la corde. Joueur qui tierce bien.

— SE TIERCER. v. pron. Etre tiercé. Les revenus de cette abbaye se tierçaient tous les six mois.

TIERCERAIN. adj. et s. m. Agric. S'est dit d'un grain mêlé de trois espèces de blé.

[illegible]

TIERCERON. s. m. Archit. Arc qui naît des angles, dans une voûte gothique.

TIERCEUR. s. m. Anc. jurispr. Enchérisseur qui faisait un tiercement.

— Jeux. Celui qui tierce, à la paume.

TIERCIER. adj. Anc. cout. Se disait, dans le Poitou, d'un boisseau deux fois plus large que long. Boisseau tiercier.

TIERCIÈRE. s. f. Pêch. Sorte de filet à manche, à mailles étroites et carrées.

TIERCINE. s. f. Techn. Morceau de tuile fendu en long, dont les couvreurs se servent pour le battellement.

TIERÇON. s. m. Anc. cout. Mesure de liquides, qui contenait le tiers d'une mesure entière.

— Comm. Caisse de sapin dans laquelle on expédie le savon. || Sorte de tonneau.

TIERS, ERCE. adj. (du lat. *tertius*). Troisième. Il se donna premièrement deux grands coups autour de la gorge; bientôt après il s'en donna un *tiers* dans le ventre. (Mont.) Le premier lui apprenait la religion; le second, à être toujours véritable; le *tiers* à se rendre maître des cupidités, le quart à ne rien craindre. (Id.)

— Il n'est plus usité aujourd'hui que dans quelques phrases. Un tiers parti. La tierce partie d'un tout. Parler à tierce personne, à la tierce personne. Ecrire à la tierce personne. Déposer une chose en main tierce. Ne se voir qu'en maison tierce. Tout ce qu'on put obtenir du prince fut qu'il consentit de traiter d'égal avec l'archiduc, à condition qu'en lieu *tiers* ce prince ferait les honneurs des Pays-Bas. (Boss.)

— Comm. relig. *Tiers ordre*. Association qui s'est formée primitivement de personnes séculières et même mariées, et qui s'est attachée à suivre, sous les autres rapports, la règle d'un ordre religieux. Quelques tiers ordres sont devenus entièrement réguliers, comme les religieux pénitents du tiers ordre de Saint-François, et les religieuses du tiers ordre de Saint-Dominique; d'autres sont restés presque séculiers. On distingue le *tiers ordre de Saint-Augustin*, établi en 1401; le *tiers ordre des Carmes*, en 1476; le *tiers ordre de Saint-Dominique*, vers 1422; le *tiers ordre de Saint-François*, en 1221; le *tiers ordre de Prémontré*, *de la Merci*, *des Servites* et *de la Trinité* sont les moins connus.

— Féod. *Tierce foi*. État dans lequel un fief tombait, lorsque celui qui l'avait acquis, puis son héritier, puis l'héritier de ce dernier, en faisaient foi et hommage. || *Tiers denier*. Droit consistant dans le tiers du prix des ventes extraordinaires des bois et des pâturages des communautés, qui était attribué au roi et aux seigneurs hauts justiciers. || *Tiers lods*. Prélèvement que faisaient le roi et les seigneurs hauts justiciers, à la vente d'un pré, du tiers du droit de lods, pour prix de la concession des eaux qui servaient à l'irrigation de ce pré.

— Hist. *Le tiers état*. Nom donné en France, en Suède, et en divers autres pays, à la classe bourgeoise, par opposition à la noblesse et au clergé, qui formaient les deux premières classes. En France, le tiers état fut admis pour la première fois aux assemblées nationales sous Philippe le Bel, en 1304; il cessa en 1789, dès la transformation des états généraux en assemblée nationale. || *Doublement du tiers*. V. DOUBLEMENT. || *Parti des deux tiers*. Se disait des partisans du doublement du tiers, en 1789.

— Jurispr. *Tiers arbitre*. Arbitre qui est appelé à départager des arbitres volontaires.

— Mar. *Voile en tiers point*. Voile qui a trois angles.

— Médec. *Fièvre tierce*. Fièvre intermittente dont les accès reviennent de deux jours l'un, et par conséquent le troisième jour. || *Fièvre tierce doublée*. Celle qui présente deux accès tous les deux jours, et un d'intermittence. || *Fièvre double tierce*. Celle où le malade a tous les jours des accès alternativement semblables, de sorte que le premier répond au troisième, le deuxième au quatrième, ainsi de suite.

— Véner. *Tiers an*. Troisième année. Sanglier qui est dans son tiers an. On disait aussi, *c'est un tiers an*. V. TIÉRAN.

TIERS. s. m. Une troisième personne. Le droit du tiers. Déposer une somme entre les mains d'un tiers. Servir de tiers dans une contestation. Etre, se mettre en tiers avec tel et tel.

— Fam. *Le tiers et le quart*. Toutes sortes de personnes indifféremment et sans choix. Conter ses affaires au tiers et au quart. Médire du tiers et du quart. Donner son bien au tiers et au quart.

Bien souvent le prochain en a sa bonne part,
Et l'on y sait médire et du *tiers* et du quart. (Mol.)

— *Tiers* se dit aussi des choses, et signifie une des parties d'un tout qui est ou que l'on conçoit divisé en trois parties égales. Le tiers d'une succession. Etre pour un tiers dans une entreprise. Avoir droit à un tiers dans un partage. Le tiers de douze est quatre. Ce coupon a une aune et un tiers, trois aunes et deux tiers. Plût au ciel que j'eusse seulement le *tiers* de l'argent qu'il a touché sur les fausses lettres de change qu'il a faites. (Le Sage.)

— *Toile d'un tiers*, *de deux tiers*. Toile qui a un tiers, deux tiers de largeur.

— Anc. cout. *Tiers*. Droit qui se levait en [illegible] vente de forêts. || *Tiers coutumier*. Troisième partie des biens du père et de la mère, dont il n'était pas permis de disposer au préjudice des enfants.

— Droit comm. *Tiers porteur*. Le second endosseur d'un effet de commerce.

— Féod. *Tiers à merci*. Droit seigneurial du tiers, que le seigneur prenait à volonté.

— Financ. *Tiers et danger*. Impôt qui fut levé par Louis XIV, en 1674, lors de la ligue qui se forma contre lui en Europe. || *Tiers consolidé*. Capital des rentes sur l'Etat, qui fut réduit au tiers sous le Directoire. || *Décret du tiers consolidé*. Décret du 30 septembre 1797, qui réduisit d'un tiers la dette française.

Laissez ce procédé
A celui qui, réduit au *tiers* consolidé,
Couché sur le Grand-Livre en tristes caractères,
Se soumet par prudence à des jeûnes austères.
(Bonnefoy.)

— Jeux. Nom d'une espèce de colin-maillard.

— Jurispr. *Tiers*. Celui qui n'a pas été partie [illegible] dans un acte. || Procureur qui règle un différend entre le demandeur et le défendeur en taxe. || *Tiers détenteur*. Celui qui est actuellement possesseur d'un bien sur lequel une personne autre que celle dont il le tient a une hypothèque à exercer, un droit à réclamer. || *Tiers saisi*. Celui entre les mains duquel on a fait une saisie, une opposition. || *Tiers opposant*. Celui qui, n'ayant point été partie dans une contestation jugée, prétend que la sentence ou l'arrêt lui porte préjudice, et s'oppose à l'exécution. || *Tierce opposition*. Acte que fait signifier le tiers opposant.

— Mar. *Naviguer au tiers franc*. Se dit quand le propriétaire d'un bâtiment de commerce reçoit le tiers du fret, et que les deux autres tiers servent à la solde et à la nourriture de l'équipage.

— Anc. métrol. *Tiers*. Petite mesure qui était entre la chopine et le demi-setier. || *Tiers de sou*. Monnaie d'or que quelques archéologues ont attribuée aux rois de la première race. || *Deux tiers*. Nom d'une monnaie de Saxe, frappée en Lusace, en 1664.

TIERS-POINT. s. m. Archit. Point de section qui est au sommet d'un angle équilatéral. || Courbure des voûtes gothiques, qui sont composées de deux arcs de cercle.

— Perspect. Point que l'on prend à discrétion sur la ligne de vue, et où l'on fait aboutir les diagonales.

— Techn. Sorte de ligne à l'usage du peignier. || Pl., des *tiers-points*.

TIERS-POTEAU. s. m. Constr. Pièce de bois de sciage dont on se sert pour les cloisons légères. || Pl., des *tiers-poteaux*.

TIEULET. s. m. Comm. Très-petit fagot.

TIEULLE. s. f. Vieux mot qui s'est dit pour Tuile.

TIEUTÉ. s. m. Relat. Poison très-subtil, fourni par une plante de Java.

TIESSIN. Géogr. V. TESCHEN.

TIFATA. Géogr. anc. Montagne de la Campanie, près de Capoue.

TIFERNO. Géogr. Rivière d'Italie, naît à l'O. de Bojana, et tombe dans l'Adriatique, à 6 kilom. S.-E. de Buca. Cours, 90 kilom.

TIFLIS. (pr. *ti-fliss*). Géogr. Ville de la Russie asiatique, ch.-l. de la Géorgie, près de la rive droite du Kour, à 2,350 kilom. de Saint-Pétersbourg; 90,000 hab. Bains sulfureux. Commerce très-actif.

— Hist. *Paix de Tiflis*. Paix conclue, le 15 septembre 1814, entre la Russie et la Perse; les préliminaires de ce traité avaient été arrêtés à Seïva, le 12 octobre 1813.

TIGARÉE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs incomplètes, dioïques, de la famille des dilléniacées.

TIGE. s. f. Partie du végétal qui s'élève hors de terre, le plus souvent en ligne droite, pour servir de support aux feuilles, aux fleurs et aux fruits. Tige branchue. Tige droite, élevée. Quoique sa *tige* ne fût pas plus grosse que la jambe, elle avait plus de soixante pieds de hauteur. (B. de St-P.) Les jardins sont ornés de *tiges* fructueuses. (Rousseau.)

— *Arbre à haute tige*, ou *hautes tiges*. Arbres fruitiers dont on laisse la tige s'élever. || *Arbres à basse tige*, ou *basses tiges*. Ceux dont on empêche la tige de s'élever.

— *Tige* se dit plus particulièrement en parlant des plantes qui ne sont ni arbres ni arbrisseaux. Tige herbacée. Tige ligneuse. Tige simple. Tige rameuse. Tige droite. Tige couchée. Tige carrée. Tige cylindrique. Tige glabre. Tige velue. Tige de lis, de tournesol, de pavot.

Après les feux du jour, les plantes inclinées
Languissent tristement sur leurs tiges fanées.
(Castel.)

L'épi cher à Cérès, sur sa *tige* dressé,
Cache l'or des moissons dans son sein hérissé.
(Michaud.)

— Fig. La bienveillance est la fleur de l'amitié, et son parfum dure toujours quand on la laisse sur sa *tige* sans la cueillir. (B. de St-P.) Le plaisir est une fleur qui naît sur la *tige* de la vertu. (Young.)

— Généal. Le premier père duquel sont sorties toutes les branches d'une famille. Sortir d'une tige illustre. [illegible] branches de cette maison ne sortent pas [illegible] même tige. On ne connaît point la tige [illegible] famille. D'une *tige* coupable il craint [illegible] (Rac.)

[illegible]
Chère et dernière fleur d'une *tige* si belle. (Rac.)

— Archit. Pied qui supporte une coupe d'où jaillit une fontaine. || *Tige d'une colonne*. Le fût. || *Tige d'un rinceau*. Espèce de branche qui part d'un culot de fleuron, et porte les feuillages d'un rinceau d'ornement.

— Techn. Partie d'un flambeau qui prend depuis le pied jusqu'à la bobèche inclusivement. || Corps d'un clou. || Partie longue et cylindrique qui est entre l'anneau et le panneton d'une clé. || Partie d'un guéridon qui prend depuis la tige jusqu'à la tablette. || Partie de la botte qui enveloppe la jambe. || Partie d'un bas de tricot où on le rétrécit. || *Tige d'une roue de montre*. Arbre de cette roue, quand il est un peu mince.

TIGÉ, ÉE. adj. Blas. Se dit des plantes représentées avec une tige d'un émail autre que celui des feuilles ou des fleurs.

TIGELLE. s. f. (dimin. de *tige*). Bot. Tige de l'embryon; partie de l'embryon végétal qui unit la radicule au cotylédon.

TIGELLÉ, ÉE. adj. Bot. Qui est muni d'une tigelle.

TIGELLIN. (Sofonius). Favori de Néron, fut préfet des cohortes prétoriennes, et acquit une triste célébrité par sa perfidie et ses intrigues. Il ne survécut que de quelques mois à Néron, et se donna la mort par ordre d'Othon.

TIGELLULAIRE. adj. des 2 g. Bot. Qui a le caractère des tigellules. Tissu tigellulaire.

TIGELLULE. s. f. Bot. Très-petite tige.

TIGERON. s. m. Techn. Tige très-courte, qui entre dans l'axe d'une roue ou d'un balancier d'horloge.

TIGETTE. s. f. (dimin. de *tige*). Archit. Espèce de tige ornée de feuilles, d'où sortent les volutes, dans le chapiteau corinthien.

TIGLINE. s. f. Chim. Substance résineuse particulière extraite des graines du croton tiglion.

TIGNAIRE. s. m. (du lat. *tignus*, poutre). Antiq. rom. Charpentier dans les armées romaines.

TIGNASSE, et mieux **TEIGNASSE**. s. f. (rad. *teigne*). Mauvaise perruque.

— Coiffe enduite d'onguent pour les teigneux.

— Ce mot est une corruption de *teignasse*, qui est la seule forme correcte, puisqu'elle dérive de *teigne*, et qu'on ne dit pas *tigneux*, *tigneuse*, mais bien *teigneux*, *teigneuse*.

TIGNOL. s. m. Pêch. Petit bateau employé dans le Morbihan pour pêcher à la fouane.

TIGNON. s. m. Partie des cheveux qui est derrière la tête. Se dit en parlant des femmes. Tignon bien relevé. Pop. On doit dire *chignon*. V. ce mot.

TIGNONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Tignonner. S'empl. adjectiv.

TIGNONNER. v. a. 1re conj. (rad. *tignon*). Arranger, boucler les cheveux du tignon.

— SE TIGNONNER. v. pron. Relever son tignon; se boucler les cheveux du tignon. Elle passe des heures entières à se tignonner.

— Se prendre, se tirer par le tignon. Elles en viendront à se tignonner. Il est pop. dans toutes ses acceptions, et peu usité.

TIGRANE. s. m. (littéral., roi, souverain). Hist. et phil. anc. Titre de dignité chez les Arméniens, analogue au τύραννος (tyran) des Grecs.

— Nom sous lequel ont régné plusieurs princes d'Arménie. On en compte jusqu'à huit. Le plus célèbre est Tigrane II, dit le Grand, de 95 à 60 av. J.-C. Il déclara la guerre aux Romains, envahit la Cappadoce (83), la Syrie (70); mais bientôt vaincu par Lucullus et par Pompée, il fut forcé d'abandonner non-seulement ses conquêtes, mais encore la Petite Arménie.

TIGRANOCERTE. Géogr. anc. Ville d'Arménie, dans la Gordyène, fut, dit-on, fondée en 78 av. J.-C. par Tigrane II, qui la peupla de 300,000 prisonniers faits en Cappadoce et ailleurs, et en fit la capitale de ses états en remplacement d'Artaxate.

TIGRE. s. m. (du lat. *tigris*; dérivé du gr. τίγρις). Mamm. Mammifère du genre chat, de même taille que le lion, mais plus mince, plus bas sur jambes, à tête plus petite et arrondie. Le poil est ras, la queue couverte d'anneaux alternativement noirs et jaunes. Cet animal se trouve dans l'Asie méridionale et l'Afrique. Sa force prodigieuse et sa férocité en font la terreur des pays qu'il habite. L'espèce du tigre a toujours été plus rare et beaucoup moins répandue que celle du lion. (Buff.) Le *tigre* fait mouvoir la peau de sa face, grince les dents, frémit, rugit comme fait le lion, mais son rugissement est différent (Id.) Si le *tigre* est le plus terrible des quadrupèdes, il en est peut-être aussi le plus beau. (Id.) Le *tigre* n'a aucune des nobles qualités de son rival. (P. [illegible]) Sa monture était un *tigre* qu'il avait dompté, et qui était aussi haut que les plus beaux chevaux de Perse. (Volt.) Voilà [illegible] pour vous sécher et vous préserver des *tigres*. (B. de St-P.) Les *tigres* amollis dépouillaient leur audace. (Boil.) Le *tigre* déchire sa proie et dort; l'homme devient homicide et veille. (Chateaub.)

— La femelle du tigre s'appelle *tigresse*. V. ce mot.

— *Etre jaloux comme un tigre*. Etre [illegible]

— Fig. *Un tigre*, *un vrai tigre*, *un cœur de tigre*. Se dit d'un homme cruel et impitoyable. *Tigre* altéré de sang qui me défends les larmes! (Corn.) Cœur de *tigre*. (Mol.) [illegible] sa vie pour un agneau, dont la révolution a fait un *tigre*. (Bélain.)

Ce *tigre*, que jamais je n'abordai sans crainte,
Soumis, apprivoisé, [illegible]
([illegible])

— Fig. Se dit du groom d'un élégant. Il a envoyé ce billet par son tigre.

— *Tigre du Brésil* ou *de la Guiane*. Le jaguar. || *Tigre barbet* ou *frisé*. Le guépard. || *Tigre chat*. Le serval, l'ocelot. || *Tigre des Iroquois*, *tigre rouge*, *tigre poltron*. Le couguar. || *Tigre loup*. L'hyène. || *Tigre marin*. Phoque à taches brunes sur un fond clair. || *Tigre noir*. Le jaguar. || *Tigre royal*. Le tigre ordinaire.

— Astron. Nom d'une petite constellation qui a été introduite dans quelques [illegible] planisphères célestes, et qui est située entre les constellations de Pégase et du Serpentaire.

— Conchyl. Nom spécifique d'une espèce de cône et d'une espèce de porcelaine, à cause des taches orbiculaires noires dont elles sont ornées sur un fond blanc.

— Entom. *Tigre puce* ou *tigre*. Insecte hémiptère, de couleur grise, qui attaque les feuilles des arbres fruitiers, et principalement des poiriers. ‖ *Tigre punaise*. Espèce d'acanthie.

— Ichthyol. Poisson du genre squale.

TIGRE. adj. des 2 g. Se dit de quelques animaux qui sont tavelés et mouchetés à peu près comme des tigres. Cheval tigre. Une jument tigre. Des chiens tigres.

TIGRE. Géogr. Rivière de la Turquie d'Asie; elle passe à Mossoul, à Bagdad, et se joint à l'Euphrate pour former le Chat-el-Arab, qui va se perdre dans le golfe Persique. On a prétendu que le Tigre ne se confondait pas autrefois avec l'Euphrate, et avait une embouchure particulière. Cours, 1,240 kil.

TIGRÉ, ÉE. part. pass. du v. Tigrer. S'empl. adjectiv. Cette fourrure est fausse; elle a été tigrée.

— Qui est naturellement moucheté comme le tigre. Cheval, chien tigré.

TIGRÉ. Géogr. Royaume d'Afrique, dans l'Abyssinie, dont il est le principal État; environ 440 kilom. en tout sens; capitale, Adova. Sol fertile; reptiles énormes.

TIGRER. v. a. 1re conj. (rad. *tigre*). Techn. Orner de taches pareilles aux mouchetures ou aux bandes du poil du tigre. Tigrer une fourrure fausse. Tigrer un tapis, une étoffe.

TIGRESSE. s. f. Femelle du tigre. La *tigresse* produit comme la lionne quatre ou cinq petits. (Buff.) Irritées de sa tristesse profonde, et semblables à des *tigresses* en furie, qui roulent, en grondant, leur prunelle embrasée, les cruelles Bacchantes s'élancent en foule sur lui, déchirent ses membres palpitants, et jettent sa tête sanglante dans l'Hèbre épouvanté. (Reyrac.)

— Fig. Se dit quelquefois d'une femme d'une vertu sévère. Je viens voir si je ne pourrai point adoucir ma *tigresse* par une sérénade. (Mol.)

— S'empl. adjectiv. dans le même sens. La dame n'était pas *tigresse*; elle prêta volontiers l'oreille aux conseils de la vieille. (Le Sage.)

TIGRIDIE. s. f. Bot. Genre de la famille des iridées, renfermant des plantes originaires du Mexique, et introduites en Europe en 1785. Elles sont recherchées pour la beauté de leurs fleurs écarlates, qui s'épanouissent vers les huit heures du matin, et se flétrissent à quatre heures du soir.

TIGRINE. s. f. Comm. Étoffe souple et légère, qui est mélangée de soie et de cachemire, et sert particulièrement à l'habillement des femmes. Une robe, une écharpe de tigrine. Mot nouveau, qui ne se trouve encore dans aucun dictionnaire.

TIGRINE. s. f. Conchyl. Coquille du genre vénus.

TIGRIS. (pr. *ti-griss*). Myth. anc. Fils de Pontus et de Thalassa, dieu fleuve d'Arménie. V. TIGRE. ‖ Nom d'un des chiens d'Actéon.

TIGURIN, INE. adj. et s. Géogr. anc. Nom d'un peuple de l'Helvétie, qui habitait un des quatre cantons de cette contrée. Leur nom se retrouve dans Zurich (*Tigurinum*).

TIKHVINE. Géogr. Ville de la Russie d'Europe (Novogorod), sur le canal de Tikhvine; 3,600 hab. Grand commerce.

TIKLIN. s. m. Ornith. Nom spécifique d'un râle des Philippines.

TIKMIST. s. m. Chron. Second mois de l'année des Éthiopiens. On l'appelle aussi *tekmt*, *tekempt* et *tecmet*.

TIL. s. m. Gramm. Nom d'un signe, semblable au tilde des Espagnols, dont les Portugais se servent pour indiquer que la voyelle qui en est surmontée doit être suivie d'une articulation nasale : on écrit en portugais *pão*, pour pano, pain.

TILAKA. s. m. Hist. ind. Marque que les Hindous se font avec des terres de couleur, entre les deux sourcils. Le tilaka est quelquefois un simple ornement, quelquefois une distinction de secte.

TILAVENTUM. (pr. *ti-la-vein-tomm*). Géogr. anc. Fleuve de la Vénétie, affluent de la mer Adriatique. Aujourd'hui, le Tagliamento.

TILBURG. Géogr. Ville des Pays-Bas (Brabant septentrional), à 22 kilom. S.-O. de Bois-le-Duc; 10,000 hab. Fabriques de drap.

TILBURY. s. m. (mot anglais). Espèce de cabriolet fort léger, et ordinairement découvert. Promenade en tilbury. Aller en tilbury. ‖ Au pl. des *tilbury*.

TILDA. s. m. Gramm. Petit signe que l'on met en espagnol sur la lettre *n*, entre deux voyelles (ñ), et qui indique que cette consonne représente une articulation mouillée, comme le *gn* français dans *règne*. *Doña*, *señor*, se prononcent, *dogna*, *segnor*.

TILDÉ, ÉE. adj. Gramm. Affecté d'un tilde. Un ñ tildé.

TILÉSIE. s. f. Foss. Genre de polypiers fossiles trouvé dans les environs de Caen.

TILIACÉ, ÉE. adj. (du lat. *tilia*, le tilleul). Bot. Qui ressemble au tilleul. ‖ TILIACÉES. s. f. pl. Famille naturelle de plantes dicotylédones, polypétales, hypogynes, renfermant des arbres, des arbrisseaux, et quelques plantes herbacées, aux feuilles alternes et simples, aux fleurs bisexuées, portées en grand nombre sur de petites tiges, aux fruits en forme de capsule à plusieurs loges. Elle a pour type le genre tilleul.

TILIN. s. m. Conchyl. Nom vulgaire du cône marchand.

TILLAC. s. m. (pr. *ti-yak*). Mar. Pont d'un vaisseau. Il ne se dit plus guère qu'en parlant des bâtiments de commerce. Monter sur le tillac. Se promener sur le tillac. Le Saint-Géran parut alors à découvert, avec son pont chargé de monde, et ses mâts de hune amenés sur le *tillac*. (B. de St-P.)

— Se dit aussi en parlant des grands bateaux et coches de rivière.

— Anc. mar. *Franc tillac*. Le pont le plus bas du vaisseau. ‖ *Faux tillac*. Espèce de pont établi à fond de cale, pour la conservation des marchandises.

TILLAGE. s. m. (pr. *ti-ya-ge*; rad. *tiller*). Action de tiller.

TILLANDSIE. s. f. Bot. Genre de la famille des broméliacées, renfermant des plantes semblables aux agaves et aux ananas, et qui habitent l'Amérique. La tige de la *tillandsie usnéoïde* donne un crin végétal dont on fait des cordes; la *tillandsie recourbée* est réduite en pâte employée avec succès contre les hémorroïdes; la *tillandsie articulée* offre dans ses feuilles une espèce de réservoir précieux où s'amasse l'eau des rosées et des pluies.

TILLANDSIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une tillandsie. ‖ TILLANDSIÉES. s. f. pl. Famille de plantes qui a pour type le genre tillandsie.

TILLAU, TILLET ou **TILLOT.** s. m. Bot. Noms du tilleul des bois.

TILLE. s. f. (pr. *ti-ye*; ét., V. TILLER). Peau mince qui est entre l'écorce et le bois du tilleul, et dont on fait de grosses cordes.

— Écorce du chanvre, que l'on nomme aussi *teille*.

— S'est dit autrefois pour Tranche, morceau. ‖ Échinée de porc.

— Mar. Sorte de retranchement à l'avant ou à l'arrière d'un bâtiment non ponté.

— Techn. Instrument qui peut servir à la fois de hache et de marteau. ‖ Outil dont on se sert pour fouiller le fond des formes de sucre, avant de leur donner la terre. ‖ Sorte de terre dont on fait des creusets.

TILLE. s. m. (du gr. τίλλω, j'arrache). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères de la famille des perce-bois ou térédyles.

TILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Tiller. S'empl. adjectiv. Le chanvre *tillé* est plus fort, mais moins souple que le chanvre broyé. (Acad.) ‖ On dit aussi *teillé*.

TILLÉE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, polypétales, de la famille des crassulacées. La tillée-mousse croît en France dans les sentiers des bois et les lieux un peu humides.

TILLEMONT (Sébastien le Nain de). Historien, né à Paris, en 1637, étudia à Port-Royal, où il compta Nicole parmi ses maîtres; il entra dans les ordres en 1676, se retira à Tillemont (entre Montreuil et Vincennes) après la dispersion des solitaires de Port-Royal, et mourut en 1698. Son Histoire des empereurs, ses Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique, sont pleins d'exactitude et d'érudition.

TILLER ou **TEILLER.** v. a. 1re conj. (pr. *ti-yé*; du gr. τίλλειν, séparer). Écon. rur. Détacher avec la main le filament du chanvre. S'occuper à tiller ou teiller du chanvre.

— Abusiv. Passer les soirées à tiller.

TILLETAGE. s. m. Anc. cout. Droit qu'on payait au roi pour le renouvellement des charges et des offices.

TILLETTE. s. f. (pr. *ti-iè-te*). Constr. Espèce d'ardoise d'échantillon.

TILLEUL. s. m. (pr. *ti-yeul*; du lat. *tilia*). Bot. Genre de plantes dicotylédones, polypétales, type de la famille des tiliacées. Les principales sont, le *tilleul des bois*, le *tilleul des jardins* ou *de Hollande*, tous deux propres à l'Europe; le *tilleul argenté*, très-répandu en France, et qui se distingue par ses feuilles vertes en dessus, blanches et cotonneuses en dessous. Le bois du tilleul sert aux menuisiers, aux tourneurs et aux sculpteurs; réduit en charbon, il remplace le fusain pour esquisser, et sert à la [illegible] une [illegible] sudorifique; on l'emploie en infusion pour ranimer les forces vitales, et dans les maladies nerveuses. Tailler un tilleul, des tilleuls. Une allée de tilleuls. Le *tilleul* porte ses semences dans un corps sphérique semblable à un petit boulet; ce boulet est attaché à une longue queue de l'extrémité de laquelle descend obliquement une foliole fort allongée, avec laquelle le vent l'emporte en pirouettant. Quand il tombe dans l'eau, il y plonge de la longueur d'un pouce, et sert en quelque sorte de lest à sa queue et à la foliole qui y est attachée, qui se trouvant dans une position verticale fait alors la fonction d'un mât et d'une voile. (B. de St-P.)

Nos superbes tilleuls, nos ormeaux vigoureux,
De ces champs essuiés redoublent la fraîcheur. (Del.)

Des tilleuls la pâle feuillage
Frémit sous l'aile d'un zéphyre. (Dorat.)

TILLEUR ou **TEILLEUR, EUSE.** s. (pr. *ti-yeur*, *yeuse*; rad. *tiller*). Écon. rur. Ouvrier, ouvrière qui tille le chanvre.

TILLOTIER. s. m. (pr. *ti-yo-tié*). Pêch. Se dit des bateliers pêcheurs établis à Bayonne, où ils forment une compagnie.

TILLOTTE. s. f. (pr. *ti-yo-te*). Écon. rur. Instrument dont on se sert en Champagne pour broyer le chanvre.

— Pêch. Petit bateau très-léger, terminé en pointe à ses extrémités, dont on se sert pour pêcher dans les endroits où il y a très-peu d'eau.

TILLOTTÉ, ÉE. part. pass. du v. Tillotter. S'empl. adjectiv. Du chanvre tillotté.

TILLOTTER. v. a. 1re conj. (pr. *ti-yo-té*). Écon. rur. Briser le chanvre avec la tillotte.

TILLY (J. Tzerclaes, comte de). Fameux général allemand, d'abord jésuite, se distingua en Hongrie contre les Turcs, et devint, pendant la guerre de trente ans, lieutenant de Maximilien de Bavière, puis général en chef des troupes impériales. La victoire lui fut fidèle jusqu'à la bataille de Leipsick (1631), qu'il perdit contre Gustave-Adolphe. Réduit à fuir, il mourut à Ingolstadt en 1632.

TILLY. Géogr. Ch.-l. de canton (Calvados), sur la Seule, à 20 kil. de Caen; 1,190 hab.

TILPHOSA. Géogr. anc. Fontaine de Béotie près de laquelle était le tombeau de Tirésias.

TILPHOSIEN. adj. m. Myth. anc. Surnom d'Apollon qui présidait à la fontaine de Tilphosa.

TILSIT. (pr. *til-zit*). Géogr. Ville des États prussiens (Prusse), sur le Niémen et la Tilse, à 55 kil. N.-O. de Gumbinnen; 12,000 hab. Commerce avec la Pologne.

— Hist. *Paix de Tilsit*. Traité conclu, le 7 juillet 1807, entre la France et la Russie, à la suite d'une entrevue que les deux empereurs eurent sur le Niémen. C'était, au fond, un vrai partage de l'Europe continentale entre Napoléon et Alexandre.

TILTRE. s. m. Ancienne orthographe du mot Titre.

— Se disait figurément pour Prétexte, motif.

— Anc. techn. Marque que les sayettiers d'Amiens étaient tenus de mettre au chef de chaque pièce de leur fabrique.

TIMALIE. s. f. Ornith. Genre d'oiseaux très-voisin du merle, dont il diffère par le bec et par les jambes. La timalie à calotte habite Java.

TIMAGÈNE. Historien grec, né à Alexandrie, y fut fait prisonnier lors de la prise de cette ville par les Romains, et après avoir été esclave de Faustus, fils de Sylla, enseigna la rhétorique et écrivit l'histoire d'Alexandre et celle d'Auguste. Elles ne nous sont point parvenues.

TIMANDRA. Temps hér. Fille de Tyndare et de Léda, épouse d'Échémus et mère d'Évandre.

TIMANTHE. Peintre grec, natif de Cythnos, une des Cyclades; fut contemporain et rival de Parrhasius, IVe siècle av. J.-C. On a surtout vanté de lui deux beaux tableaux, le Cyclope endormi et le Sacrifice d'Iphigénie.

TIMAR. s. m. Hist. ott. Bénéfice d'un timariot.

TIMARCHE. s. f. Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des phytophages.

TIMARÈTE. Temps hér. Une des trois prêtresses de Dodone qui furent changées en colombes.

TIMARIOT. s. m. Hist. ott. Soldat turc qui jouit d'un bénéfice militaire, au moyen duquel il est obligé de s'entretenir, lui et quelques autres miliciens qu'il fournit.

TIMARQUE. s. m. Hist. anc. Titre des magistrats de la république massaliote.

TIMAVE. Géogr. Petite rivière des États autrichiens (Trieste); naît à 12 kilom. S. de Goritz, et tombe dans l'Adriatique; cours, 5 kilom.

TIMBALE. s. f. (du gr. τύμπανον). Mus. Instrument de percussion formé de deux bassins semi-sphériques en cuivre, recouverts d'une peau qui se tend par un cercle de fer et des vis, et sur laquelle on frappe avec des baguettes. Cet instrument a été importé en France par les Sarrasins et les Maures. Les premières timbales parurent en France sous le règne de Charles VII. [illegible] roi. Aujourd'hui, elles ne figurent que dans les orchestres. Une paire de timbales. Battre les timbales ou battre des timbales. La prise de *timbales* par l'ennemi équivalait anciennement à la perte d'un drapeau ou d'un étendard. (Sicard.) Les *timbales* servent encore à accompagner des symphonies, des ouvertures et autres morceaux de musique à grand effet. (Id.) Il n'y avait pas longtemps que nous étions de retour au palais, sans que personne se fût aperçu de notre absence, lorsque nous entendîmes un bruit confus de trompettes, de *timbales*, de tambours et d'autres instruments de guerre. (Gall.)

— Jeu d'orgues qui imite le roulement des timbales.

— Sorte de gobelet en métal qui a la forme d'une timbale ou celle d'un verre sans pied. Timbale d'argent. Boire dans une timbale.

— Se dit encore de petites raquettes couvertes de peau dont on se sert pour jouer au volant.

— Fig. et pop. Marmite. ‖ *Faire bouillir la timbale*. Faire bonne chère. ‖ *La timbale va bien*. Il y a bonne cuisine.

TIMBALIER. s. m. Celui qui bat des timbales. Les baguettes dont se servent les *timbaliers* sont de bois de cormier ou de buis. (Sicard.) Dans les marches et dans les batailles, les *timbaliers* occupaient la même place que les trompettes; ils étaient choisis parmi les hommes d'une bravoure éprouvée. (Id.)

TIMBAREL. s. m. Techn. Espèce de tombereau.

TIMBRAGE. s. m. Admin. Action, manière de timbrer le papier.

TIMBRE. s. m. (du gr. τύμπανον; rad. τύπτειν, frapper). Sorte de cloche immobile, qui n'a point de battant, et qui est frappée par un marteau placé en dehors. Timbre sonore. Timbre fêlé. Le timbre d'une horloge, d'une pendule, d'un réveille-matin. Le *timbre* de la pendule vibre pour lui comme si chaque coup du marteau d'acier vibrait sur son propre cœur. (Al. Dumas.)

— *Le timbre d'un tambour*. La corde à boyau mise en double au dessous d'un tambour, et qui sert à en augmenter le son.

— Se dit aussi du son que rend le timbre. Timbre argentin, éclatant.

— Sorte de tambour anciennement en usage.

— Fig. Qualité du son, en parlant, soit de la voix, soit des instruments. Le timbre de la voix. Le timbre du violon, de la clarinette. Voix qui a du timbre, qui n'a point de timbre. Le timbre de la flûte diffère de celui du cor. Le *timbre* du violon réunit la douceur à l'éclat. (J.-J. Rouss.)

— Fig. et fam. Cerveau. *Avoir le timbre fêlé, brouillé*. Être un peu fou.

On cherche ce qu'il dit après qu'il a parlé,
Et je lui crois, pour moi, le *timbre* un peu fêlé.
(Molière.)

. . . . Il a si bien veillé,
Et si bien fait, dit-on, que son *timbre* est brouillé.
(Racine.)

— *Timbre* se dit aussi du premier vers d'une chanson dont l'air est connu, que l'on écrit au dessus d'une autre, pour indiquer sur quel air cette dernière doit être chantée. Mettre les timbres aux couplets d'un vaudeville.

— Marque imprimée sur le papier, dont la loi oblige de se servir pour certaines impressions, et pour tous actes, toutes écritures, qui peuvent être produits en justice et y faire foi. L'impôt du timbre. Payer le timbre. Les feuilles périodiques, les affiches, sont soumises au timbre. Les extraits, copies, expéditions d'actes publics ou privés sont assujétis au droit du timbre. La contrefaçon des *timbres* est punie par la réclusion ou par les travaux forcés et la dégradation civique. (Encycl. nouvelle.)

— *Timbre sec*. Timbre qui n'est marqué que par la pression du coin sur lequel il est gravé. ‖ *Timbre de dimension*. Celui dont le prix est en raison de la grandeur du papier employé. ‖ *Timbre proportionnel*. Celui dont le prix est calculé d'après les sommes et valeurs auxquelles il est destiné. ‖ *Timbre extraordinaire*. Celui qui s'applique sur les papiers présentés par les particuliers eux-mêmes aux préposés chargés de la perception, ou sur les actes venant des colonies et de l'étranger.

— Bâtiment où l'on timbre. Aller au timbre.

— *Bureau de timbre*. Bureau où l'on débite le papier timbré.

— Marque particulière que chaque bureau de poste imprime sur les lettres qu'il fait partir, pour indiquer le lieu et le jour du départ, et sur celles qu'il reçoit, pour constater le jour de l'arrivée. Le timbre de cette lettre est de Montpellier.

— Blas. *Timbre*. Dans les armoiries, le Casque qui est au-dessus de l'écu.

— Anc. comm. Se disait, chez les pelletiers, d'un certain nombre de peaux de martre ou d'hermine. Le timbre était ordinairement de trente paires ou soixante peaux.

— Bot. *Timbre violet*. Genre de petit champignon de la famille des serpentins. Il forme au pied des arbres des touffes d'une douzaine d'individus.

— S'est dit autrefois de la partie inférieure du corps. Qui ne finoient de ruer le *timbre* en haut. (Rom. de la Rose.)

TIMBRÉ, ÉE. part. pass. du v. Timbrer. S'empl. adjectiv. Papier timbré. Lettre timbrée de Nevers, de Fontainebleau.

— Se dit quelquefois en parlant de la monnaie. [illegible] devise bien différente de celle de Malte. (B. de St-P.)

— Fig. et fam. *Une cervelle, une tête timbrée, un cerveau mal timbré*. Un fou, un écervelé. On dit de même, *Il est timbré, elle est un peu timbrée*.

— Blas. *Écu timbré*. Écu surmonté d'un timbre ou casque.

TIMBRER. v. a. 1re conj. (rad. *timbre*). Imprimer sur du papier ou du parchemin la marque ordonnée par la loi, pour les usages qu'elle a déterminés. Timbrer des billets, des affiches. Faire timbrer un passe-port.

— Mettre le timbre sur une lettre. On a timbré cette lettre deux fois.

— *Timbrer les livres d'une bibliothèque*. Les marquer d'un cachet particulier qui serve à les faire reconnaître.

— Admin. *Timbrer une pièce*. Écrire au-dessus la nature de cette pièce, sa date, le sommaire de ce qu'elle contient.

— Blas. Mettre au-dessus d'un écu un timbre, ou quelque autre marque d'honneur.

— TIMBRER. v. n. S'est dit pour Jouer du timbre, du tambour.

— SE TIMBRER. v. pron. Être timbré. Les ports d'armes de chasse doivent se timbrer.

TIMBREUR. s. m. Celui qui timbre, qui imprime un timbre.

TIMÉAS. (pr. *ti-mé-as*). Temps hér. Fils de Polynice, et un des Epigones.

TIMÉE. Philosophe platonicien, dans la Grèce, florissait au commencement du ve siècle av. J.-C., et remplit dans sa patrie les premières magistratures. On a de lui un Traité sur l'âme du monde et sur la nature.

— TIMÉE. Historien grec, né à Tauromenium en Sicile, vers 350 av. J.-C., avait écrit une Histoire de la Sicile et une Histoire des guerres de Pyrrhus, dont il ne reste que quelques fragments.

— TIMÉE. Grammairien d'une époque incertaine (du IIe au IIIe siècle de J.-C.), est auteur d'un dictionnaire des locutions platoniques.

TIMÉSIUS. (pr. *ti-mé-si-uss*). Temps hér. Clazoménien, fondateur d'Abdère, où il reçut les honneurs héroïques.

TIMIDE. adj. des 2 g. (du lat. *timidus*, fait de *timere*, craindre). Qui manque d'assurance, de hardiesse. Homme, enfant timide. Jeune personne très-timide. Esprit, caractère timide. Animal timide. Être timide auprès des femmes, avec les femmes. L'amour rend timide. Vifs, fiers et intraitables quand il s'agit de nos passions, nous devenons lâches, timides, rampants, dès qu'il ne s'agit plus que de la vérité. (Mass.) Tandis que cette multitude d'hommes timides et troublés regrette la vie sans chercher les moyens de la conserver, ne perdons pas un moment pour sauver la nôtre. (Fén.) Est-il possible, dis-je, qu'un homme si assuré dans la guerre soit si *timide* en amour? (Mol.) Elles passèrent d'abord auprès des uns pour *timides*, et auprès des autres pour fières. (B. de St-P.) Je vous exhorte à cesser d'être *timide* avec elle, la première fois que vous la reverrez. (Le Sage.) Le mouton est encore plus *timide* que la brebis. (Buff.)

L'amour même est timide, et dans son abandon,
La nature est sans voix sous des lois sans pardon.
(Delille.)

— Se dit aussi des choses où il entre de la timidité, qui marquent la timidité. Air timide. Regard timide. Marche, contenance timide. Donner des conseils timides. Prendre un parti timide. Ce n'étaient d'abord que des libertés *timides*, le désordre suivit de près. (Mass.) Vains prétextes de condition et de bienséance, *timides* conseils de la sagesse de la chair, vous n'étes point de part à sa conduite. (Fléch.) Paul s'approcha d'elle d'un air *timide*, et lui présenta son bras pour l'aider à marcher. (B. de St-P.)

Le voyageur qu'arrête un obstacle liquide,
À l'écorce d'un bois confie un pied timide.
(L. Racine.)

— Fig. Vos yeux, levés vers la voûte bleue où se montraient à peine quelques étoiles *timides*, brillaient d'un feu sacré. (G. Sand.)

— Fig. *Marche timide*. Conduite trop prudente, trop circonspecte.

— Littér. *Ecrivain timide*, *style timide*. Ecrivain, style qui manque de hardiesse, d'énergie.

— B.-arts. *Timide* se dit d'une manière de travailler du peintre, du sculpteur ou du graveur, qui manque de décision et de fermeté. Un faire timide. Pinceau, ciseau, burin timide.

TIMIDEMENT. adv. Avec timidité. Agir timidement. Se présenter, répondre timidement.

TIMIDITÉ. s. f. (rad. *timide*). Qualité de celui qui est timide. Grande timidité. Timidité excessive. Timidité nuisible, ridicule. Une sage *timidité* lui fit presque toujours supprimer une partie de son avis. (Fléch.) Saint Louis était à ses sujets la *timidité* que la pauvreté donne par elle-même. (Id.) Si la *timidité* est difficile à vaincre, c'est qu'elle tient à la fois au caractère et à l'amour-propre. (Beauch.) Il sentait aussi l'approche d'une conversation d'un ordre trop relevé, dans laquelle la *timidité* de son esprit l'empêchait de se hasarder. (De Vigny.)

— Se dit aussi en parlant des actions, des discours, etc. On a désapprouvé la timidité de sa conduite. La timidité de vos conseils l'a perdu.

TIMIRI. s. m. Bot. [illegible]

TIMITI. s. m. Bot. Palmier des forêts voisines de l'Orénoque.

TIMMIE. s. f. Bot. Genre de la famille des mousses, comprenant deux espèces communes en Europe.

TIMOCRATE. s. m. (ét., V. TIMOCRATIE). Polit. Partisan de la timocratie.

TIMOCRATIE. s. f. (gr. *timokratia*; de *timê*, richesse, honneur; *kratos*, puissance). Polit. Gouvernement dans lequel les fonctions, les honneurs, sont réservés aux plus riches. Marseille était anciennement une timocratie.

TIMOCRATIQUE. adj. des 2 g. Polit. Qui appartient à la timocratie, aux timocrates.

TIMOCRÉON. Poète comique, né à Rhodes, dans le ve siècle av. J.-C., remporta le prix aux jeux olympiques. On n'a que des fragments de ses poésies.

TIMOK. Géogr. Rivière qui sépare la Turquie de la Servie, se jette dans le Danube, à 24 kil. N.-O. de Widdin; cours, 200 kil.

TIMOLÉON. Général athénien, né vers 410 av. J.-C., s'opposa aux entreprises de son frère Timophane, qui voulait usurper le pouvoir à Corinthe, le fit mettre à mort, et s'exila lui-même. En 343, il délivra les Syracusains de la tyrannie de Denys le Jeune, établit la république, et mourut en 337, à Syracuse.

TIMON. s. m. (du lat. *temo*, *temonis*, fait de *tenere*, tenir, retenir). Longue pièce de bois du train de devant d'un chariot, d'un carrosse, aux deux côtés de laquelle on attèle les chevaux. Lever, abaisser le timon. Le timon de la voiture s'était cassé.

Autour du timon d'or, du joug et du harnais,
La perle aux diamants se mélange avec choix.
(Desaintange.)

— *Timon d'une charrue*. Pièce de bois en forme de timon, à laquelle sont attelés les chevaux ou les bœufs.

— Mme de Sévigné a dit fig., en parlant d'un homme qui allait se marier, après avoir paru fort éloigné du mariage: Mais enfin il faut venir au timon et se mettre au joug comme les autres.

— Mar. Longue pièce de bois attachée au gouvernail d'un navire, et qui sert à le mouvoir. On dit plus ordinairement aujourd'hui, *barre du gouvernail*.

— Dans le discours ordinaire, il se prend pour le gouvernail même. Tenir le timon. Être au timon. Abandonner le timon.

— Fig. Gouvernement de l'État, des affaires de l'État. Prendre le timon de l'État, le timon des affaires.

Ai-je mis dans sa main le timon de l'État,
Pour le conduire au gré du peuple et du sénat? (Rac.)

TIMON, dit le Misanthrope, philosophe athénien, né vers 440 av. J.-C., fut victime de quelques injustices, et prit dès lors tous les hommes en aversion. Il se cassa la jambe en tombant d'un arbre, et comme il vivait seul, il périt ainsi faute de secours.

— TIMON, dit le Sillographe, philosophe et poète, né à Phlionte vers 350, fut le disciple de Pyrrhon le sceptique, enseigna la philosophie à Chalcédoine, en Égypte, en Macédoine, puis se fixa à Athènes, où il mourut. Il avait composé contre les philosophes des Silles, espèce de satires dont nous avons des fragments.

TIMONERIE. s. f. (rad. *timon*). Mar. Lieu voisin du mât d'artimon d'un bâtiment, où se trouve la roue du gouvernail.

— *Maître de timonerie*. Officier subalterne qui commande sur cette partie du pont.

TIMONIER. s. m. Cheval qu'on met au timon. Deux vigoureux timoniers.

— Mar. Celui qui gouverne le timon d'un vaisseau sous les ordres du pilote. En apercevant son armateur, le digne *timonier* parut fort embarrassé. (Al. Dumas.)

TIMOPHANE. Frère de Timoléon. V. TIMOLÉON.

TIMOR. Myth. anc. Dieu de la crainte. V. PHOBOS.

TIMOR. Géogr. Grande île de l'archipel de la Sonde, entre l'Océan Indien et la mer des Moluques; superf., 450 kilom. sur 110; population composée de Malais, Papous, Portugais, Hollandais et Chinois. Sol fertile; grande quantité de singes, d'abeilles sauvages, de buffles, de reptiles.

TIMORÉ, ÉE. adj. (du lat. *timor*, crainte). Qui est pénétré de la crainte d'offenser Dieu. Être timoré. Ame timorée. Conscience timorée. La princesse palatine croyait voir partout dans ses actions un amour-propre déguisé en vertu; quel supplice à une conscience *timorée*! (Boss.)

— Se dit par extension d'une personne qui porte trop loin le scrupule. Vous êtes bien timoré!

TIMORIA. Myth. gr. Déesse du châtiment, adorée par les Lacédémoniens.

TIMOTHÉE. Général athénien, fils de Conon et disciple d'Isocrate, remporta sur les Lacédémoniens une célèbre bataille navale, l'an 376 av. J.-C.; se distingua surtout dans la première guerre des Athéniens contre leurs alliés (357), et malgré d'éclatants services rendus à sa patrie, fut condamné à une forte amende et mourut dans l'exil.

— TIMOTHÉE (Saint). Disciple de saint Paul, [illegible] la première captivité; fut fait évêque d'Éphèse, et martyrisé vers 97. Il est fêté le 21 mars.

TIMOTHÉENS. s. m. Hist. ecclés. Nom d'anciens sectaires plus connus sous celui de monophysites. Ils étaient les disciples de Timothée Ælurus, qui vécut au milieu du ve siècle.

TIMPF. s. m. Métrol. Petite monnaie d'argent de Dantzick, qui vaut environ 60 centimes.

TIMUR ou **TIMOUR.** V. TAMERLAN.

TIMURIDES ou **TIMOURIDES.** s. m. pl. Hist. Nom qu'on donne à la dynastie de Timerlan ou Timur-Lenk, et qui régna jusqu'en 1494.

TIN. s. m. Pièce de bois qui soutient les tonneaux dans une cave.

— Mar. Pièce de bois qui soutient la quille d'un vaisseau sur le chantier, qui sert à assujétir, étayer les futailles, les ballots, les caisses d'arrimage sur le pont, etc.

— S'est dit pour Tempe, partie de la tête.

TINAMOU. s. m. Ornith. Groupe d'oiseaux gallinacés exclusivement propres à l'Amérique méridionale. On le nomme aussi *crypture*.

TINCAL. s. m. Comm. Borax impur et brut.

TINCHEBRAY. Géogr. Chef-lieu de canton (Orne), sur le Noireau, à 22 kilom. de Domfront; 3,786 hab.

— Hist. *Bataille de Tinchebray*. Victoire remportée en 1106 par Henri Ier d'Angleterre sur son frère le duc Robert, devant Tinchebray, dont Henri faisait le siège.

TINCTORIAL, ALE. adj. (du lat. *tinctorius*, fait de *tinctum*, supin de *tingere*, teindre). Qui sert à teindre. Plante tinctoriale. Substance, matière tinctoriale. La même substance *tinctoriale* fournit souvent des résultats différents avec les différents tissus. (Lenorm.)

TINDAL (Matthieu). Fameux déiste anglais, né en 1656, mort en 1733. Ses écrits attaquent toutes les religions, et Voltaire y a puisé la plupart de ses objections.

TINE. s. f. Écon. dom. Sorte de tonneau qui sert à transporter de l'eau.

— Vaisseau de bois à douves destiné à conserver le lait ou du beurre. Une tine de lait. Une tine de beurre. Dans ce sens, on dit aussi *tinette*.

— Conchyl. *Tine de beurre*. Nom marchand d'[illegible] du genre cône.

[illegible] s. m. V. TINEL.

T[illegible] adj. des 2 g. (du lat. *tinea*, teigne). Entom. Qui ressemble à une teigne. ‖ TINÉITES. s. m. pl. Famille de lépidoptères nocturnes qui a pour type le genre teigne.

TINEL. s. m. V. TINET.

— Anc. cout. Salle basse où mangeaient les officiers d'un prince ou d'un grand seigneur. ‖ Son d'une cloche qui faisait connaître l'heure des repas dans les palais des grands. ‖ La cour du roi ou du prince. ‖ Droit qui était dû par les marchands pour la place qu'ils occupaient dans les marchés. Dans ce dernier sens, on écrivait aussi *tincil*.

TINET. s. m. Gros bâton, levier dont on se servait pour porter des tines.

— Techn. Machine dont on se sert dans les boucheries pour suspendre par les jambes de derrière un bœuf ou un autre animal écorché.

TINETTE. s. f. (dimin. de *tine*). Écon. dom. Vaisseau de bois fait de douves, ordinairement plus large par en haut que par en bas, où l'on met du beurre salé ou du beurre fondu.

— Techn. Vaisseau de bois de la même forme, mais plus grand et cerclé en fer, qui sert au transport des matières fécales. Une voiture chargée de tinettes.

TINGENT, ENTE. adj. (du lat. *tingens*, *entis*, part. prés. du v. *tingere*, teindre). Fiction hasard. Qui teint, colore. L'élixir doit être en poudre fondante, pénétrante, et *tingente* en blanc et en rouge. (Compl. Acad.)

TINGIS. s. m. Entom. Genre d'insectes hémiptères de la famille des géocorises, renfermant plusieurs espèces qui toutes vivent sur les plantes, en piquant les feuilles, et y produisant quelquefois de fausses galles.

TINGIS. (pr. *tin-giss*). Géogr. anc. Ville de Mauritanie, sur le détroit de Gadès. On l'appelait aussi Césarée. Aujourd'hui *Tanger*.

TINGITAN, ANE. adj. et s. Géogr. anc. Habitant de Tingis. ‖ Qui appartient à Tingis ou à ses habitants. Mauritanie tingitane. V. MAURITANIE.

TINGITANIE. s. f. Géogr. anc. Partie occidentale de la Mauritanie, ainsi nommée de Tingis sa capitale; aujourd'hui l'empire de Maroc. On l'appelait aussi *Mauritanie Tingitane*.

TINGUÉ. part. pass. du v. n. Tinguer. Il est invariable.

TINGUER. v. n. 1re conj. Jeux. Faire bas au jeu, tenir bas. Il est peu usité.

TINIAN. Géogr. Une des îles Mariannes; 65 kilom. de tour. Elle est fertile et pittoresque.

TINIOTE. s. m. Bot. Nom vulgaire du chiendent.

TINOPORE. s. m. Conchyl. Genre de coquilles polythalames voisin des cristellaires. Les espèces qui le composent n'ont pas plus de deux lignes de diamètre, et se trouvent dans la mer [illegible]

TINTAMARRE. s. m. (selon Pasquier, de *tinter* et de *marre*, espèce de houe, de bêche, parce que les vignerons, pour s'avertir mutuellement que le moment de quitter le travail était venu, frappaient, tintaient sur leur marre avec une pierre). Bruit éclatant accompagné de tumulte, de désordre. Faire un grand tintamarre. Quel tintamarre! Il y a trop de tintamarre là-dedans, trop de brouillamini. (Mol.) Quel *tintamarre*! lui dis-je; quelle sorte de personnes logez-vous dans le bas? (Le Sage.)

Dieu me pardonne, on se bat. Ouvre! grand
Voyons un peu d'où vient ce tintamarre. (Volt.)

Les trompes et les cors font un tel tintamarre,
Que le bonhomme est étourdi. (La Font.)

‖ Il est fam.

— Fig. Lorsque la voix de la sagesse est étouffée par le *tintamarre* des opinions populaires, celle du repentir lui sert d'écho. (Bernardin.)

TINTAMARRÉ. part. pass. du v. n. Tintamarrer. Invar.

TINTAMARRER. v. n. 1re conj. Faire du tintamarre. Vos sous sifflent, bruyent, grondent, s'élèvent et *tintamarrent* comme une tempête orageuse. (Mont.) Vieux et pop.

— Il a été employé comme verbe actif. Il y a une heure que ce fâcheux me tintamarre la cervelle. (Richel.)

TINTÉ, ÉE. part. pass. du v. Tinter. Usité adjectiv.

TINTEMENT. s. m. (rad. *tinter*). Prolongement du son d'une cloche, qui va toujours en diminuant après que le coup a frappé. Le tintement d'une cloche. Le *tintement* de la cloche vibrait encore, lorsque [illegible] en personne. (A. Dumas.)

— Action de tinter, et bruit de la cloche qu'on tinte. Ce tintement annonce que le sermon va commencer. Tintement monotone, funèbre.

— Médec. *Tintement d'oreille*. Perversion de l'ouïe dans laquelle on croit entendre des bruits, tantôt sourds, tantôt éclatants, et qui ne sont pas réellement produits à l'extérieur.

TINTENAGUE. s. f. V. TOUTENAGUE.

TINTENIAC. Géogr. Ch.-l. de cant. (Ille-et-Vilaine), à 41 kil. N.-E. de Saint-Malo; 2,123 hab.

TINTER. v. a. 1re conj. (du lat. *tintinnire*, onomatopée du son de la cloche). Faire sonner lentement une cloche, en sorte que le battant ne touche qu'un côté. Tinter la grosse cloche. Tinter la petite cloche. Il se promenait régulièrement dans la cathédrale, tintant lui-même au besoin la cloche du travail. (Roq. de Beauv.)

— Absol. On tinte à la cathédrale, à la paroisse.

— *Tinter la messe*, *tinter le sermon*. Tinter la cloche, afin d'avertir que la messe, que le sermon va commencer.

— TINTER. v. n. *La cloche tinte*. On tinte la cloche.

Et la cloche de la prière
Tintait pour sa dernière fête. (Millevoye.)

— *La messe, le sermon tinte*. La cloche tinte pour avertir que la messe, que le sermon va commencer.

— *Faire tinter un verre*. Lui faire rendre un son en le frappant.

— *L'oreille lui tinte*, *les oreilles lui tintent*. Il y éprouve des tintements.

— Prov. et fig. *Vous n'avez qu'à tinter*. Vous n'avez qu'à faire connaître votre volonté, et on s'empressera d'obéir. ‖ *Les oreilles doivent lui avoir bien tinté*. On a beaucoup parlé de lui en son absence. ‖ *Le cerveau lui tinte*. Il a la tête dérangée, il est un peu fou.

— SE TINTER. v. pron. Être tinté. Le bourdon de Notre-Dame ne tinte d'habitude les grandes fêtes.

TINTER. v. a. 1re conj. (rad. *tin*). Mar. Appuyer, maintenir avec des tins. Tinter la quille d'un vaisseau. Tinter des caisses, des balles, des futailles.

— SE TINTER. v. pron. Être tinté. Les tonneaux se tintent dans l'entrepont.

TINTIN. Onomatopée qui imite le son des verres lorsque des buveurs trinquent. On trouve ce mot dans les chansons bachiques, ainsi que *tintin-tintin*, *tintintin*.

TINTINNABULER. v. n. 1re conj. Onomatopée par laquelle on exprime le son de la sonnette.

TINTINNE. s. f. Infus. Genre d'animalcules infusoires établi pour quelques espèces de vorticelles.

TINTO. Géogr. Rivière d'Espagne, qui se jette dans le Guadalquivir, près de Moguer.

— *Vin de Tinto*. Vin d'Espagne, récolté sur les bords du Tinto.

TINTORET (Jacques Robusti, dit le), célèbre peintre, né à Venise en 1512, mort en 1594, était fils d'un teinturier, d'où lui vient son nom. Il fut élève du Titien, et composa beaucoup; mais son œuvre n'est pas partout égale à elle-même. Ses chefs-d'œuvre sont le Crucifiement et le Miracle de saint Marc.

TINTOUIN. s. m. (du lat. *tintinnum*, onomatopée du bruissement qui se fait quelquefois aux ventricules du cerveau, et qui frappe l'oreille). Bourdonnement, bruit sourd dans les oreilles. Avoir un tintouin continuel dans les oreilles.

— Fig. et fam. Inquiétude, embarras, souci [illegible] Ce mariage, ce procès lui cause bien du tintouin. L'envie de régner y causait de grands tintouins dans une tête, quand mes ancêtres s'y présentèrent. (Sat. Ménip.) Un peu comme aujourd'hui me donne du tintouin. (La Chauss.)

TINTOUINER. v. a. 1re conj. Tourmenter, faire entendre un tintouin. Les cris des petits, des femmes et des enfants; la visitation des parents, [illegible] nombre de valets pâles et éplorés; une chambre sans jour; des cierges allumés; notre chevet assiégé de médecins et de prêcheurs; [illegible] ceux qui nous tintouinent aux oreilles: mon pauvre maître, ou, mon grand ami, [illegible] mon cher père! ou, ma bonne [illegible] Je crois que ce sont des masques et apparences [illegible] de quoi nous entourons la mort, qui nous font plus de peur qu'elle. (Montaig.)

TION. s. m. Techn. [illegible] du creuset.

TIOQUET. s. m. Ornith. Nom vulgaire du pinson des Ardennes.

TIOUMEN. Géogr. Ville de la Russie d'Asie (Tobolsk), sur la Toura et la Tioumenka, à [illegible] kil. S.-O. de Tobolsk; 10,000 hab. Fonderie de cloches.

[illegible]. s. f. Se dit pour Tiphanie. On écrivait [illegible].

TIPHIE. s. f. Entom. Genre d'insectes hyménoptères de la famille des fouisseurs. La tiphie à cuisses [illegible] l'Europe. On la rencontre sur les fleurs.

TIPHLE. s. m. Ichthyol. Poisson qui paraît être une espèce de syngnathe.

TIPHYS. (pr. *tifice*). Temps hér. Fils d'Hagnias ou de Phorbas, et d'Hyrmine, [illegible], et pilote des Argonautes.

TIPHYSA. Temps hér. Une des Thespiades. Hercule la rendit mère d'[illegible].

TIPPERAH. Géogr. District de l'Inde anglaise (Calcutta), dans l'ancien Bengale; 750,000 hab. Ch.-l., Komilla.

TIPPERARY. Géogr. Comté d'Irlande (Munster); 96 kilom. sur 60; 420,000 hab. Ch.-l., Cashel. Sol fertile, qui a fait surnommer le territoire de ce comté *la Vallée d'Or*. ‖ Ville qui a donné son nom à tout le comté, à 16 kil. O. de Cashel. Jadis plus importante.

TIPPO ou TIPPOU-SAEB, dit *Behader* (le Brave). Dernier nabab de Mysour, né en 1749, monta en 1782 sur le trône, et fit aussitôt la guerre aux Anglais. Il les força de lui rendre les provinces conquises par eux sur son père (1784), et prit le titre de sultan. Ayant attaqué de nouveau les possessions anglaises, il n'obtint la paix cette fois qu'en cédant une partie de ses États. La guerre recommença bientôt, et Tippou, assiégé dans Seringapatam, y périt les armes à la main, le 4 mai 1799.

TIPSA. Géogr. Ville d'Algérie (Constantine), à 280 kilom. S.-E. de Constantine.

TIPULAIRE. adj. des 2 g. Entom. Qui ressemble à une tipule. ‖ TIPULAIRES. s. m. pl. Famille de diptères qui a pour type le genre tipule.

TIPULE. s. f. (du lat. *tipula*). Entom. Genre d'insectes diptères némocères, renfermant plusieurs espèces qui se trouvent sur les plantes, dans les prairies, les jardins. On les voit, surtout en automne, s'élever dans les airs et former de petites nues qui s'agitent en tout sens, en faisant entendre une sorte de bourdonnement.

TIPULIFORME. adj. des 2 g. (du lat. *tipula*, tipule; *forma*, forme). Entom. Qui a la forme d'une tipule.

TIPULOÏDE. adj. des 2 g. (du lat. *tipula*, et du gr. [illegible], ressemblance). Entom. Qui ressemble à une tipule.

TIQUE. s. f. Entom. Genre d'insectes aptères de la famille des parasites ou rhinaptères, renfermant de très-petites espèces qui s'attachent au corps des animaux et en sucent le sang. La plus commune est la *tique ricin*, qui attaque principalement la tête des chiens et des bœufs.

— *Tique du fromage.* V. [illegible].

TIQUÈLE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, monopétales, régulières, de la famille des borraginées. La seule espèce, la *tiquèle dichotome*, croît au Pérou.

TIQUER. v. n. 1re conj. Avoir un tic. Se dit en parlant des chevaux. Un cheval, une jument qui tique.

TIQUET. s. m. Entom. Nom vulgaire des altises.

TIQUETÉ, ÉE. adj. Qui est marqué de petites taches. Œillet tiqueté. Coquille tiquetée.

TIQUETURE. s. f. État d'une chose tiquetée. La tiqueture d'une fleur, d'une coquille.

TIQUEUR, EUSE. adj. Art vétér. Se dit d'un cheval, d'une jument qui tique.

TIR. s. m. Action, art de tirer une arme à feu dans une direction déterminée. La théorie du tir. La pratique, l'habitude du tir. Tir à la cible. Chasse au tir. Être habile au tir. ‖ On dit aussi, *le tir de l'arbalète*.

— *Ce fusil n'a pas le tir juste.* On n'est pas assuré de l'effet de la direction.

— Ligne suivant laquelle on tire une pièce d'artillerie. Tir plongeant. Tir perpendiculaire. Tir oblique. Tir [illegible]. Tir à [illegible]. [illegible]

— Lieu où l'on s'exerce à tirer des armes à feu. Tir au fusil. Tir au pistolet. Aller au tir.

TIR. s. m. Chron. Cinquième mois des [illegible].

TIRA. s. m. Relig. Se dit, au Japon, d'un temple consacré aux idoles étrangères.

TIRABOSCHI (Jérôme). Jésuite italien, né à Modène en 1731, mort en 1794. On a de lui plusieurs grands ouvrages, et entre autres une excellente Histoire de la littérature italienne.

TIRADE. s. f. (rad. *tirer*). Morceau d'une certaine étendue en prose ou en vers, qui fait partie d'un ouvrage, et roule entièrement sur la même idée. [illegible], discours qui offre de belles tirades. Il y a de magnifiques tirades dans ce poème.

— Dans les pièces de théâtre, Suite de phrases, de vers, débités sans interruption par un des personnages. Tirade trop longue. Tirade bien écrite, bien placée. J'ouvris la scène par une *tirade* de vers qui aboutissait à dire que, ne pouvant me défendre des charmes du sommeil, j'allais m'y abandonner. (Le Sage.)

— En mauvaise part, Lieux communs employés avec un certain développement, mais qui ne se lient que peu au sujet. Tirade oiseuse, inutile. Il cherche à briller par des tirades. Telles étaient les *tirades* réjouissantes dont le Biscayen me régalait de temps en temps, et dont je ne laissais pas de profiter. (Le Sage.)

— Fam. Une tirade d'injures. Une longue suite d'injures dites coup sur coup. Répondre par une tirade d'injures.

— Mus. Passage que fait la voix ou l'instrument, dans l'intervalle d'une note à une autre. Une brillante tirade.

— *Tout d'une tirade*, express. adv. Tout de suite, sans s'arrêter. Réciter une pièce de vers tout d'une tirade. Fam.

TIRAGE. s. m. Action de tirer. *Payer tant pour le tirage d'un bateau.*

— *Chevaux de tirage.* Chevaux employés à tirer, à remonter les gros bateaux.

— *Il y a du tirage dans ce chemin.* Les chevaux ont de la peine à y tirer.

— *Tirage au sort*, ou simplement *Tirage*. Action de tirer au sort. L'armée se recrute au moyen d'un tirage au sort dans chaque commune. Le tirage aura bientôt lieu.

— *Le tirage d'une loterie.* L'action d'en tirer les billets, les numéros. Tout le monde peut assister au tirage de cette loterie.

— Espace laissé sur le bord des rivières pour le passage des chevaux qui remontent les bateaux. On n'a laissé que tant de pieds de tirage de chaque côté de ce canal, de cette rivière.

— Impr. Action de mettre les feuilles sous presse pour les imprimer, et résultat de cette action. On a pris tant par feuille pour le tirage. Tirage fait avec soin. ‖ On le dit aussi en parlant des estampes, des lithographies.

— *Livre, gravure qui a eu plusieurs tirages, dont on a fait plusieurs tirages.* Dont on a fait plusieurs réimpressions sur les mêmes formes ou planches. On dit de même, Premier, second, troisième tirage.

— Techn. *Le tirage des métaux.* L'action de les faire passer par la filière, de les étirer. Le tirage de l'or, de l'argent, du cuivre. ‖ *Le tirage de la soie.* L'action de faire passer la soie des cocons sous le dévidoir, pour en former la soie grège. ‖ *Tirage.* Quantité de lacet qu'on fabrique en un quart d'heure.

TIRAILLE. s. f. (pr. *ti-ra-ye*). Techn. Espèce de balancier, dans une machine d'exhaustion.

TIRAILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Tirailler. S'empl. adjectiv.

TIRAILLEMENT. s. m. (pr. *ti-ra-ye-man*). Action de tirailler, et effet de cette action. Vos tiraillements finiront par déchirer mon habit.

— Fig. Incertitude, perplexité continuelle, partage entre des sentiments opposés. La faiblesse nous expose à des *tiraillements* perpétuels qui fatiguent plus que les efforts pour exécuter une ferme résolution. (Boiste.)

— Ébranlement dans certaines parties intérieures du corps, qui les fait sentir comme tiraillées. Tiraillement d'estomac. Tiraillements d'entrailles.

TIRAILLER. v. a. 1re conj. (pr. *ti-ra-yé*; fréquentatif de *tirer*). Tirer une personne à diverses reprises de côté et d'autre, et avec importunité. Les agents de police l'ont tiraillé longtemps avant de pouvoir l'emmener. Il est familier dans toutes ses acceptions.

— Fig. Multiplier les instances. Il y a longtemps qu'on le tiraille pour obtenir un consentement.

— Fig. encore Importuner, harceler, distraire. Les affaires me *tiraillent* de tout côté. (Volt.) On est sûr qu'aucune distraction domestique, aucune visite importune, aucune affaire du jour ne viendra vous surprendre de deux ou trois heures, et *tirailler* votre pensée. (Lamart.)

— SE TIRAILLER. v. pron. Se tirer avec importunité ou violence. Des enfants qui se tiraillent entre eux.

Voilà donc élèves [illegible],
[illegible],
[illegible]. ([illegible])

— TIRAILLER. v. n. Tirer d'une arme à feu [illegible]. [illegible]

— T. de guerre. Commencer l'attaque par un feu irrégulier et à volonté. On tirailla longtemps avant d'engager l'action.

TIRAILLERIE. s. f. (pr. *ti-ra-ye-ri*). Action de tirailler, de tirer d'une arme à feu mal et souvent. Cette tiraillerie est insupportable.

TIRAILLEUR. s. m. (pr. *ti-ra-yeur*). Celui qui tiraille, qui tire mal et souvent. Ce n'est pas un chasseur, c'est un tirailleur.

— T. de guerre. Soldat qui tiraille en avant d'une colonne, pour commencer l'attaque. Une troupe de tirailleurs. Envoyer cinquante hommes en tirailleurs.

— *Corps de troupes institué en France en* [illegible]. Les tirailleurs sont armés de carabines d'une grande portée; ils doivent s'éparpiller dans tous les sens pour inquiéter l'ennemi, et se rassembler au son du clairon, dès que l'attaque est commencée.

TIRAILLEUR. adj. m. Entom. Se dit de plusieurs coléoptères qui ont la faculté d'émettre avec explosion, par l'anus, une fumée blanchâtre servant à écarter leurs ennemis.

TIRANA. s. f. Musiq. Sorte d'air espagnol, d'un mouvement très-lent et à trois temps. ‖ Chanson, paroles composées sur cette espèce d'air.

TIRANCE. s. f. (rad. *tirer*). Mar. Action de tirer des cordages au fond de la mer. ‖ *Pieux de tirance.* Pieux établis pour faciliter cette opération.

TIRANITE. s. m. Conchyl. Genre de coquilles [illegible] trouvé près de Rouen.

TIRANNE. s. f. V. [illegible].

TIRANT. part. prés. du v. Tirer. Qui tire. Il est invar. Des chevaux tirant un bateau.

TIRANT. s. m. (rad. *tirer*). Cordon qui sert à ouvrir et à fermer une bourse. Les tirants d'une bourse.

— Morceaux de cuir placés des deux côtés du soulier, et portant les boucles, agrafes ou cordons qui servent à l'attacher sur le cou-de-pied.

— Anses faites d'un fort tissu de fil, qui sont cousues des deux côtés de la tige d'une botte, et dans lesquelles on passe des crochets, ou simplement le doigt, lorsqu'on tire la botte pour se chausser. Casser un des tirants. Il faut recoudre les tirants de cette botte.

— Sorte de nœud de cuir qui sert à tendre la peau d'un tambour, en bandant les cordes qui y sont attachées.

— *Tirant* se dit encore de certains nerfs jaunâtres qui se trouvent dans la viande de boucherie.

— Archit. Pièce de bois ou de fer, arrêtée aux deux extrémités par des ancres, pour empêcher l'écartement d'une charpente, de deux murs ou d'une voûte, etc.

— Hortic. Partie du sarment de vigne que la taille conserve. ‖ Se dit des deux mêmes branches des espaliers conduits d'après la méthode de Montreuil. ‖ Se dit encore des gourmands et des pousses perpendiculaires du sommet des espaliers.

— Mar. *Tirant d'eau.* Quantité d'eau que tire un navire; nombre de pieds dont un vaisseau s'enfonce dans l'eau, mesurés depuis le bas de la quille jusqu'à sa flottaison. Le tirant d'eau est marqué par des chiffres romains faits avec des lames de plomb.

— Musiq. Bouton auquel s'attache la queue d'un violon ou d'un violoncelle.

— Anc. prat. *Tirant.* Petite bande de parchemin avec laquelle on enfilait plusieurs papiers, chez les procureurs et les notaires.

— Techn. Morceau de fer attaché sur une poutre ou scellé contre un mur. ‖ Pièce du métier à bas. ‖ Partie d'un métier de rubanier.

TIRARIE. s. f. Techn. Se dit, dans les salines, d'une ouvrière qui retire le sel des chaudières.

TIRASSADOUR. s. m. Pêch. Se dit, en Provence, d'une partie de l'embouchure d'une manche de filet, dont les mailles ont quinze lignes d'ouverture en carré.

TIRASSE. s. f. Chass. Sorte de filet pour prendre des alouettes, des cailles, des perdrix.

— Musiq. Clavier des pédales qui, dans les petites orgues, fait baisser seulement les basses du clavier à la main.

— Techn. Pièce d'un moulin.

TIRASSÉ, ÉE. part. pass. du v. Tirasser. S'empl. adjectiv. J'avais été vilainement *tirassé* par ces pauvres gens, qui avaient pris la peine de me porter sur leurs bras. (Mont.)

TIRASSER. v. a. 1re conj. (rad. *tirer*). S'est dit pour Tirailler. ‖ Fig. Lorsque la jalousie saisit les pauvres âmes des femmes, faibles et sans résistance, c'est pitié comme elle les *tirasse* et tyrannise cruellement. (Mont.)

TIRASSER. v. n. 1re conj. (rad. *tirasse*). Chass. Chasser à la tirasse. Tirasser aux cailles, aux perdrix. S'amuser à tirasser.

— S'empl. quelquefois activ. Tirasser des cailles, des alouettes, des perdrix.

TIRA-TUTTO. s. m. (mots ital.). Musiq. Registre destiné à ouvrir tous les jeux de l'orgue à la fois.

TIRE. s. f. Il est surtout employé dans l'expression *tire-d'aile*. V. ce mot.

— *A tire ou de tire.* loc. adv. Tout droit. Vieux et inusité.

— [illegible] continuation, tout de suite. Faire un ouvrage tout d'une tire. Relier la pièce tout d'une tire. (Volt.) Fam. et peu usité.

— Blas. *Tire* se dit des traits ou rangées de vair. Quand un chef ou une fasce sont vairés, il faut spécifier de combien de tires.

— Anc. comm. Étendue d'une pièce de toile. Une tire de six aunes de [illegible].

TIRÉ, ÉE. part. pass. du v. Tirer. S'empl. adjectiv. On voit encore près d'Altorf, dans le canton d'Uri, une statue en pierre grossièrement travaillée, qui représente Tell après que la pomme a été *tirée*. (Mme de Staël.) Il ne pouvait comprendre comment la flèche qu'il avait *tirée* était, pour ainsi dire, devenue invisible. (Gall.) Le [illegible] attire une [illegible] à tout arbitre qui, *tiré* au sort, refuse son ministère. (Barthél.)

— *Tiré de.* Que le corps enlevé à la terre d'où il a été *tiré*. (Boss.) Les chevaux *tirés* du Danemark produiront de plus beaux chevaux que ceux de Perse. (Buff.) Protésilas avait orné sa maison avec une dépense *tirée* du sang des misérables. (Fén.) Ah! monsieur, si vous saviez combien de gens ont été *tirés* de peine par cette bonne patronne de mon pays, par la bonne sainte Anne d'Auray. (B. de St-P.) Les cantiques sont *tirés* des prophètes, et sont, comme les psaumes, accompagnés de notes, quand elles m'ont paru nécessaires. (La Harpe.)

Que de l'or le plus pur les [illegible] soient parés,
Et que du sein des monts le marbre soit *tiré*. (Rac.)

— *Tiré par.* Dans la troisième, Cupidon paraissait assis sur un char *tiré* par des tigres. (La Font.) Nous étions, mon confident et moi, dans une chaise *tirée* par deux mules conduites par un postillon. (Le Sage.)

— *Un visage tiré.* Un visage abattu, maigri.

— Fam. *Être tiré à quatre épingles.* Être ajusté, paré avec beaucoup de soin, de symétrie.

— Fig. et fam. *Cette comparaison, cette interprétation*, etc., *est tirée par les cheveux*. Elle est amenée d'une manière forcée, peu naturelle.

— Prov. *En être à couteaux tirés, aux couteaux tirés.* Être ennemis déclarés. Depuis ce procès, ils en sont à couteaux tirés.

— Prov. et fig. *Le vin est tiré, il faut le boire.* L'affaire est engagée, il n'y a plus à reculer. Il paraît décidément que nous ne serons pas riches; mais puisque le vin est *tiré*, il faudra le boire. (Alph. Karr.)

TIRÉ. s. m. Se dit pour la chasse au fusil. Les princes ont commandé un tiré. Le roi a fait un beau tiré. On dit dans le même sens, Chasse au tiré.

TIRE-À-BARRE. s. m. Techn. Outil de tonnelier. ‖ Pl., des *tire-à-barre*.

TIRE-ARRACHE. s. m. Ornith. Nom vulgaire de la rousserole.

TIRE-BALLE. s. m. Instrument dont on se sert pour retirer d'un fusil, d'une carabine, la balle qui y est entrée de force. ‖ Pl., des *tire-balles*.

— Chir. Instrument dont on se servait fréquemment autrefois pour retirer les balles ou autres projectiles engagés dans une plaie profonde.

TIRE-BARBE. s. f. Conchyl. Nom marchand de la vulselle linguiée, qui lui vient de sa forme de pince.

TIRE-BONDE. s. m. Techn. Outil de tonnelier, pour enlever la bonde d'un tonneau. ‖ Pl., des *tire-bondes*.

TIRE-BORD. s. m. Mar. Instrument de bois dont on se sert dans les chantiers de construction, pour faire appuyer les bordages sur les membrures. ‖ Pl., des *tire-bords*.

TIRE-BOTTE. s. m. Petite planche élevée d'un côté, avec une entaille où peut s'engager le pied d'une botte, et dont on se sert pour se débotter seul. ‖ Pl., des *tire-bottes*.

— Crochets de fer qu'on passe dans les tirants d'une botte, quand on veut la déchausser.

— Il s'est dit aussi pour Tirant, qui seul est usité maintenant. V. TIRANT.

— Techn. Gros galon de fil dont les tapissiers se servent pour border les étoffes employées en meubles, et que l'on nomme aujourd'hui *anglaise*.

TIRE-BOUCHON. s. m. Sorte de vis en acier ou en fer, ordinairement emmanchée, dont on se sert pour tirer les bouchons des bouteilles. Enfoncer le tire-bouchon. Cor[illegible] en tire-bouchon. ‖ Pl., des *tire-bouchons*.

— *Cheveux en tire-bouchon, frisés en tire-bouchon.* Cheveux frisés en spirale, à peu près dans la forme d'un tire-bouchon.

— Bot. *En tire-bouchon.* Se dit des parties des plantes qui sont naturellement en forme de spirale. Les fleurs de la vallisneria sont encore plus artistement disposées: elles croissent dans le Rhône, et elles y auraient été disposées à être inondées par les crues de ce fleuve, si la nature ne leur avait donné des tiges formées en *tire-bouchon*, qui s'allongent tout à coup de trois ou quatre pieds. (B. de St-P.)

TIRE-BOURRE. s. m. Sorte de crochet qui, mis au bout de la baïonnette d'une arme à feu, sert à en tirer la bourre, afin qu'on puisse ôter ensuite la charge. ‖ Pl., des *tire-bourre*.

— Conchyl. Nom marchand des vermets, à cause de la disposition particulière de leur spire.

— Techn. Outil de bourrelier. ‖ Outil du paveur, pour enlever les ordures qui se trouvent [illegible].

TIRE-BOUTON. s. m. Instrument en forme de crochet, dont on se sert pour faire entrer les boutons dans les boutonnières. ‖ Pl., des *tire-boutons*.

TIRE-BRAISE. s. m. Techn. Outil en forme de long crochet, pour tirer la braise du four. ‖ Pl., des *tire-braise*.

TIRE-CENDRE. s. m. Minér. Nom vulgaire de la tourmaline, à cause de la propriété qu'elle a d'attirer la cendre en devenant électrique par la chaleur.

TIRE-CLOU. s. m. Techn. Outil de couvreur, pour arracher les clous. ‖ Pl., des *tire-clous*.

TIRE-D'AILE. s. m. Battement d'aile vigoureux et redoublé que fait un oiseau quand il vole rapidement. ‖ Pl., des *tire-d'aile*.

— adverbial. *Voler à tire d'aile.* Voler aussi rapidement, aussi vigoureusement que possible.

TIRE DENT. s. m. Techn. Pince plate dont on se sert pour rechanger les dents d'un peigne. ‖ Pl., des *tire-dents*.

— Se dit vulgairement des différents outils du dentiste.

TIRÉE. s. f. Techn. Portion de la surface d'une glace qu'on polit en une fois.

TIRE-FIENTE. s. m. Agric. Espèce de fourche à fumier. ‖ Pl., des *tire-fiente*.

TIRE-FILET. s. m. Techn. Outil propre à former des filets sur les métaux. ‖ Sorte de bouvet à l'usage du menuisier. ‖ Pl., des *tire-filets*.

TIRE-FOIN. s. m. Anc. t. de mar. Se disait d'un instrument semblable au tire-bourre, pour décharger les canons, qui autrefois étaient bourrés avec du foin. ‖ Pl., des *tire-foin*.

TIRE-FOND. s. m. Chir. Instrument destiné à pénétrer dans les corps étrangers qu'il faut extraire, et à se fixer dans leur substance assez fortement pour les amener au dehors. On s'en servait aussi autrefois pour enlever la pièce d'un os scié par le trépan. ‖ Pl., des *tire-fond*.

— Techn. Anneau de fer terminé en vis, dont les tonneliers se servent pour enlever la dernière douve du fond d'un tonneau; les tapissiers pour suspendre un lustre, un ciel de lit, etc.

TIRE-GORET. s. m. Bot. Nom vulgaire de la renouée.

TIRCH. Géogr. Ville de la Turquie d'Asie (Anatolie). Ch.-l. du sandjakat d'Aïdin, à 53 kil. S.-E. de Smyrne; 20,000 hab.

TIRE-LAINE. s. m. S'est dit, comme tireur de laine, pour Voleur de manteaux. V. TIREUR.

— Techn. Outil de fondeur, pour tirer la laine des moules. ‖ Pl., des *tire-laine*.

TIRE-LAISSE. s. m. Espoir qui vient à manquer, désappointement. C'est un terme employé d'un ancien jeu, et qui n'est plus en usage aujourd'hui. Voilà un fâcheux tire-laisse. On lui a donné là un terrible tire-laisse.

TIRE-LANGUE. s. m. Ornith. Nom vulgaire du torcol.

TIRE-LARIGOT. (Les opinions sont partagées sur l'étymologie de ce mot : la plus probable paraît être celle qui fait dériver *larigot* du lat. *larynx, laryngis*, gosier; ainsi boire à *tire-larigot*, c'est boire à *tire-gosier*. Si pourtant l'on écrit *tire la rigaud*, comme l'Académie semble aussi le permettre, *la rigaud* viendrait de *la Rigault*, grosse cloche de la cathédrale de Rouen, ainsi nommée de celui qui l'avait donnée, parce que ceux qui la *tiraient* se fatiguaient au point d'avoir besoin de boire beaucoup). Locution proverbiale et populaire qui n'est usitée que dans cette phrase : *Boire à tire-larigot*, boire excessivement. On écrit aussi, *tire la rigaud*. V. LARIGOT.

TIRE-LIGNE. s. m. Petit instrument d'argent, d'acier ou de cuivre, terminé par une pincette de fer en forme de lance, qui se resserre plus ou moins au moyen d'une vis, et donne le moyen de tirer des lignes plus ou moins grosses. ‖ Pl., des *tire-lignes*.

— Fig. et fam. Se dit d'un architecte dépourvu d'invention, qui ne sait que tirer des lignes pour copier des modèles. Ce n'est qu'un tire-ligne. Ce n'est pas un artiste, c'est un tire-ligne.

— Techn. Outil de plombier, pour tracer une raie sur le plomb qu'il veut couper.

TIRELIRE. s. m. Onomatopée qui se dit fam. du cri de l'alouette. L'alouette fait entendre son joyeux tirelire.

TIRELIRE. s. f. (par corrupt. de *tire-liard*; les liards et autres pièces de monnaie que l'on fait entrer dans la tirelire ne s'en *tirent* qu'un à un). Petit vaisseau, ordinairement de terre, fait en forme de petit tronc, avec une fente en haut par laquelle on fait entrer les pièces de monnaie qu'on veut amasser. Mettre ses épargnes dans une tirelire. Sa tirelire est pleine. Il faut casser la tirelire.

TIRELIRER. v. n. 1re conj. S'est dit par onomatopée en parlant de l'alouette qui chante.

TIRE-LISSES. s. f. pl. Techn. Pièces du métier à gaze.

TIRELLE. s. f. Techn. Se dit des petites cordes employées au montage des chaînes, dans les métiers de soieries.

TIRE-MOELLE. s. m. Petit instrument d'argent de la forme d'un manche de cuiller [illegible] table pour tirer la moelle d'un os. ‖ Pl., des *tire-moelle*.

TIRE-MONDE. s. f. Mot qui n'est employé que dans cette expression : *Madame Tire-monde*, qui se dit pop. en parlant d'une sage-femme.

TIREPENDIÈRE. s. f. S'est dit pour Femme de mauvaise vie.

TIRE-PIÈCE. s. m. Techn. Ecumoire de raffineur de sucre. ‖ Pl., des *tire-pièces*.

TIRE-PIED. s. m. Courroie ou lanière de cuir dont les cordonniers et selliers se servent pour assujétir leur ouvrage sur leur genou. ‖ Pl., des *tire-pieds*.

— Se dit aussi d'un morceau de cuir très-souple dont on se sert pour chausser un soulier. On dit plus ordinairement en ce sens, *chausse-pied*.

TIRE-PLOMB. s. m. Techn. Sorte de rouet pour réduire le plomb en petites lames. ‖ Pl., des *tire-plomb*.

TIRE-PLOYER. v. a. 1re conj. Anc. techn. Se disait, dans quelques manufactures, pour Décharger. Tire-ployer des marchandises.

TIRE-POIL. s. m. Anc. techn. Procédé qui était autrefois employé dans les monnaies, pour donner la couleur aux flans d'or et pour blanchir les flans d'argent.

— Conchyl. Nom marchand de la vulselle linguléé.

TIRE-POINT. s. m. Mar. Sorte de ceinture de bois dans l'intérieur d'un bâtiment.

— Techn. Tringle à l'usage du cirier. ‖ Pl., des *tire-points*.

TIRE-PUS. s. m. Chir. Espèce de seringue dont on se sert pour évacuer le pus des cavités qui en contiennent. On dit aussi *pyulque*. ‖ Pl., des *tire-pus*.

TIRER. v. a. 1re conj. (du lat. *trahere*). Mouvoir vers soi; amener vers soi ou après soi. Tirer en haut, en bas. Tirer avec force. Tirer avec peine, sans peine. Tirer quelqu'un par le bras, par l'habit. Tirer quelqu'un à part, à l'écart. Tirer les oreilles, les cheveux à un enfant. Des chevaux qui tirent une voiture, un bateau. Après avoir *tiré* leur felouque sur le sable, ils s'acheminèrent vers la cité, et traversèrent un bois qui la séparait du rivage. (B. de St-P.) Quand les chevaux ne s'accordent pas, et *tirent* chacun de son côté, le char s'en va dans le précipice. (De Juss.) Mais *tirez* cette porte avant qu'on vous le dise. (Mol.) Un jour je *tirai* à part le maître à danser, qui venait montrer au logis, et lui demandai si ses leçons lui étaient bien payées. (Le Sage.) Cet instant fut court, et pendant ce peu de mots, Gondi n'avait cessé de les *tirer* par leur manteau. (De Vigny.) Le janissaire m'accompagna, *tirant* les chevaux par la bride. (Chateaub.)

— Absol. Bœuf, cheval qui tire bien, qui ne tire pas, qui refuse à tirer. Passer ainsi la vie à chamailler, c'est peser sur le collier sans relâche, comme les malheureux chevaux de la remonte des fleuves, qui ne reposent pas, même quand ils s'arrêtent, et qui *tirent* toujours, quoiqu'ils cessent de marcher. (Beaumarch.)

— Fig. et fam. *On aura bien à tirer dans cette affaire*. On aura beaucoup de peine à la faire réussir. On dit dans un sens analogue, *Il a encore bien à tirer pour en venir là*. Il a encore beaucoup à étudier, à travailler, il a encore beaucoup de choses à faire avant de parvenir à son but.

— *Tirer un criminel à quatre chevaux*. L'attacher par les pieds et par les mains à quatre chevaux qui tirent chacun d'un côté, et le démembrent.

— Fig. et fam. *Tirer quelqu'un à quatre*. Lui faire de grandes instances pour le décider à quelque chose. Il a fallu le tirer à quatre pour le marier.

— Prov. et fig. *Tirer le diable par la queue*. Avoir beaucoup de peine à subsister. J'affectai de paraître fort mal dans mes affaires, et je lui répondis que je *tirais* toujours le diable par la queue. (Le Sage.)

— Fig. et fam. *Se faire tirer l'oreille*. Avoir de la peine à consentir à une chose. Allons, monsieur, faites les choses galamment, et sans vous faire *tirer* l'oreille. (Mol.)

— *Tirer le verrou*. Fermer une porte au verrou.

— Fig. et fam. *Tirer la couverture à soi, de son côté*. Chercher, dans une affaire, à s'emparer de profits, d'avantages qui doivent être partagés avec d'autres. On dit aussi, *tirer tout à soi*.

— Prov. et fig. *Après lui il faut tirer l'échelle*. Se dit d'un homme si habile en quelque chose, que personne ne peut faire mieux.

— Prov., fig. et pop. *Tirer ses chausses, tirer ses guêtres*. S'en aller, s'enfuir. ‖ On dit plus ordinairement aujourd'hui, *tirer ses guêtres*.

— Oter, faire sortir d'un lieu, d'une chose. Tirer un cheval de l'écurie. Tirer du charbon de la mine, du marbre de la carrière. Tirer un œil de la tête. Tirer une épine de son doigt. Tirer une bague du doigt de quelqu'un. Tirer de l'argent de son secrétaire, de sa bourse, de sa poche. Tirer de l'eau d'un puits, du vin d'un tonneau. Tirer son épée du fourreau. Je *tirai* mon cheval de l'écurie sans même qu'il parût s'en apercevoir. (Le Sage.) Il *tira* de sa bourse trente pistoles qu'il étala sur la table. (Id.) Son Excellence *tira* de sa poche une bourse pleine de pistoles d'Espagne et en fit présent à la sou[illegible] de son doigt ma bague, et me la donna. (Id.) Il *tira* son épée, s'avança vers l'esprit, et lui en déchargea du plat sur la tête un assez rude coup. (Id.) En attendant que l'on *tirât* les pâtés du four, je m'occupai l'esprit de ma cruelle aventure. (Id.)

— Fig. Après que Dieu eut *tiré* du néant le ciel, la terre et la mer. (Le Maistre de Sacy.) Grand Dieu, ce n'est pas en *tirant* du néant toutes les créatures, que la grandeur de votre nom a paru le plus admirable sur la terre. (Mass.) Je ne dois *tirer* ce que je dis que du sein de la vérité. (Fléch.) Le christianisme a *tiré* du fond du sépulcre toutes les moralités qu'il renferme. (Chateaub.)

Des ombres du néant il a *tiré* le monde,
Lui seul de l'univers est le maître et l'appui.
(A. Marin.)

— *Tirer du vin au clair*. Le mettre en bouteilles quand il a bien reposé.

— Fig. et fam. *Tirer au clair une affaire, un fait, une difficulté*. S'en rendre compte, l'éclaircir.

— *Tirer l'épée contre quelqu'un*. Se battre contre lui. Il a osé tirer l'épée contre son meilleur ami. ‖ *Faire tirer l'épée à quelqu'un*. L'obliger à se battre.

— Fig. *Tirer l'épée contre son souverain, contre son prince*. Se révolter contre lui.

— *Tirer du sang*. Saigner. Alors Sangrado m'envoya chercher un chirurgien qu'il me nomma, et fit *tirer* à mon maître six bonnes palettes de sang. (Le Sage.) J'ai apporté mes rasoirs et mes lancettes; souhaitez-vous que je vous rase ou vous *tire* du sang? (Gall.)

— *Tirer une vache*. La traire.

— *Tirer des sons d'un instrument*. Lui faire rendre des sons. Je suspendis mon hautbois aux branches de ce chêne antique, attestant les cieux que je n'en *tirerais* aucun son, jusqu'au jour fortuné où je viendrais à ton temple, t'offrir solennellement le tribut de mes chants. (Reyrac.)

— *Tirer du feu d'un caillou*. Faire jaillir du feu d'un caillou, en le frappant.

— *Tirer des larmes des yeux de quelqu'un*. Le faire pleurer. Ce discours tira des larmes des yeux de tout le monde. Taisons-nous : ce n'est pas des larmes que je veux *tirer* de vos yeux. (Boss.) Pour me *tirer* des pleurs, il faut que vous pleuriez. (Boil.)

— *On ne saurait tirer raison de cet homme*. On ne peut obtenir de lui qu'il fasse ce qu'il doit.

— *Tirer raison, tirer satisfaction d'une injure, d'une offense*. Faire réparer l'injure, l'offense qu'on a reçue.

— *Tirer les bas, les bottes à quelqu'un*. Les lui ôter des jambes.

— *Tirer la langue*. Avancer la langue hors de la bouche.

— Fig. et fam. *Tirer pied ou aile d'une chose*. V. PIED. ‖ *Tirer une plume de l'aile à quelqu'un*. Attraper quelque chose à quelqu'un. Autre plume qu'on me *tira* de l'aile. (Le Sage.)

— Prov. et fig. *Faire tirer la langue à quelqu'un; lui faire tirer la langue d'un pied de long*. Le priver du nécessaire; le faire languir dans l'attente de quelque assistance, de quelque secours. ‖ *Tirer à quelqu'un les vers du nez*. Lui faire dire ce qu'on veut savoir, en le questionnant adroitement. Nenni; vous avez envie de me *tirer* les vers du nez. (Mol.) Là, pour gagner ma confiance, ou plutôt pour me *tirer* les vers du nez, il commença par me plaindre. (Le Sage.) ‖ *Tirer à quelqu'un une épine du pied*. Le délivrer d'un grand embarras. ‖ *Tirer son épingle du jeu*. Se dégager adroitement d'une mauvaise affaire. Parmi mes confrères, que je vois se mêler de petits commerces, je sais *tirer* adroitement mon épingle du jeu, et me démêler prudemment de toutes les galanteries qui sentent tant soi peu l'échelle. (Mol.) ‖ Signifie encore, Retirer à temps les avances qu'on a faites dans une entreprise qui tourne mal. ‖ *Tirer les marrons du feu avec la patte du chat*. Faire faire par un autre quelque chose de périlleux, pour en tirer soi-même le profit. ‖ *Tirer d'un sac deux moutures*. Prendre double part, faire double profit dans une même affaire.

— Signifie aussi Faire sortir quelqu'un d'un endroit; l'éloigner d'une chose. Tirer une personne d'un ruisseau, du bourbier où elle est tombée. Tirer un homme d'une prison pour la mettre dans une autre. On ne saurait le tirer de son jardin, de ses livres. Ceux qui admirent l'homme puissant voudraient être à sa place; ceux qui le craignent voudraient l'en *tirer*. (Fléch.) Jeux, conversations, spectacles, rien ne *tira* madame la dauphine de sa solitude. (Id.)

Vous voyez, ai-je dit, les secrets de mon cœur,
Ma vie est dans les camps dont vous m'avez *tiré*.
(Voltaire.)

— Fig. *On ne peut le tirer de là*. Se dit en parlant d'un homme qui se tient attaché constamment à la même idée, qui répond toujours la même chose.

— Fig. *Tirer quelqu'un d'un mauvais pas*. Le dégager d'une affaire difficile, embarrassante, fâcheuse.

— Fig. *Tirer quelqu'un de la boue, de la poussière*. Le faire sortir d'un état bas, abject, misérable. ‖ On dit de même, *Tirer de l'obscurité, de la pauvreté, de la médiocrité*. La Providence *tira* saint François de Paule de son obscurité, pour le faire paraître dans la plus éclatante partie du monde. (Fléch.) Il est plus facile d'élever au plus haut degré de puissance une nation barbare, que de *tirer* de la médiocrité une nation polie. [illegible]

— [illegible] quelqu'un. Tirer quelqu'un de prison, le tirer de captivité. Tirer son ami de peine, de ennui, d'inquiétude, d'embarras, le tirer d'un péril, d'un danger. Tirer un homme d'erreur. Ne saurais-tu trouver quelque moyen pour me *tirer* de peine? (Mol.) Ce que j'en dis n'est qu'entre nous, et j'aurais souhaité de pouvoir un peu vous *tirer* de l'erreur où vous êtes. (Id.) Je vous aurais *tiré* d'affaire avant qu'il fût pas. (Id.) Une belle nuit, il la *tira* d'esclavage, et disparut avec elle de la Vera-Cruz. (Le Sage.) Je prétends vous *tirer* de la mauvaise situation où vous êtes. (Id.) Vous me *tirez* d'une erreur que j'aurais peut-être conservée longtemps. (Id.) Eh bien! dit son Eminence en me voyant arriver, voici Guzman qui va nous *tirer* d'embarras. (Id.)

Aux soupçons toutefois si votre âme est livrée,
Dans le séjour affreux dont vous m'avez tirée,
Renvoyez-moi traîner le reste de mes jours. (Piron.)

— Signifie encore, Etendre, allonger. Tirer une corde. Tirer une courroie. Un homme ne peut le casser en le *tirant* avec les mains, quoiqu'il soit élastique et pliant. (Buff.) Je montai au premier étage, et je *tirai* le cordon de la sonnette. (P. de Musset.)

— *Tirer le cordon*. Se dit en parlant de l'action du portier qui tire le cordon placé dans sa loge, pour ouvrir la porte extérieure de la maison. Le concierge, le portier a refusé de lui tirer le cordon. Voyez avec quelle promptitude il *tire* le cordon, avec quelle précipitation les valets vous ouvrent la porte. (Arnault.) ‖ Fig. et fam. *Tirer le cordon*. Etre portier. Dans sa vieillesse, il en est réduit à tirer le cordon.

— *Tirer l'or, l'argent*. Les étendre, les réduire en fils déliés, pour s'en servir ensuite à divers usages.

— *Tirer à poil une étoffe*. En faire sortir, en faire paraître le poil avec la carde.

— Fig. et fam. *Tirer le poil à quelqu'un*. Lui soutirer de l'argent par force ou par adresse.

— *Tirer la laine*. S'est dit pour Voler les manteaux.

— *Tirer bien ses bas*. Les étendre bien sur la jambe, de manière à ce qu'ils ne fassent aucuns plis.

— *Tirer les rideaux*. Ouvrir ou fermer les rideaux. Je *tirai* les rideaux de mon lit, ne pouvant croire les paroles qui frappaient mes oreilles. (Le Sage.) ‖ Fig. *Tirer le rideau sur une chose*, ou absol. *Tirer le rideau*. Ne plus parler, ne plus s'occuper de quelque chose de désagréable. Gonzalès, reprit-elle d'un air sérieux, *tirons* le rideau sur la conduite que vous m'avez vue tenir. (Le Sage.)

— Fig. *Tirer un voile sur quelque chose*. Le passer sous silence. Tirer un voile sur les défauts d'autrui. Tirer un voile sur le passé. Je laisse ses belles actions sous les voiles qu'elle avait *tirés* pour les couvrir. (Fléch.)

— Fig. *Tirer une affaire en longueur*. En éloigner autant que possible la conclusion. Il ne tire ce mariage en longueur que pour trouver une occasion de le rompre.

— Pop. *Tirer sa révérence à quelqu'un*. Le saluer. Il est venu me tirer sa révérence. ‖ Fig. et fam. S'en aller. Je lui ai dit franchement ce que j'en pensais, et je lui ai tiré ma révérence. ‖ S'emploie encore pour exprimer un refus. Cela ne me convient nullement, et je vous tire ma révérence.

— Prov. et fig. *Tirer la courroie*, ou absol. *Tirer*. Etendre les profits d'une charge; ou employer beaucoup d'économie pour soutenir une dépense jusqu'à telle époque. Il m'a fallu bien tirer la courroie pour attraper la fin du mois.

— Prov. et fig. *Tirer la quintessence de tout*. Pénétrer jusqu'au fond d'une affaire, et en retirer tout l'avantage, tout le profit qu'elle peut offrir. ‖ *Il tirerait de l'huile d'un mur*. Se dit d'un homme qui sait tirer profit de tout. ‖ On dit de même d'un avare, qu'*on tirerait plutôt de l'huile d'un mur que de tirer de l'argent de lui*.

— Fig. Puiser, emprunter. Tirer un mot du grec, du latin. Tirer un passage de l'Ecriture. Tirer des maximes, des sentences des anciens. Tirer une décision des meilleurs casuistes. Tirer de l'histoire de France le sujet d'une tragédie, d'un roman. Cette ville tire de là son nom. Je regarde un alphabet comme un monument incontestable du pays dont une nation a *tiré* ses premières connaissances. (Volt.) Il passe sa vie sur les palmiers, et c'est de là qu'il a *tiré* son nom. (Buff.)

— Inférer, conclure. Tirer un argument, une conséquence, une conclusion. Tirer telle conjecture de tel fait. Tirer un bon, un mauvais augure, un heureux, un fâcheux présage de quelque chose. Rassemblez ces maximes pour en *tirer* cette conclusion où vous tendez, qu'on peut tuer dans la pratique pour de simples médisances. (Pasc.) De cette conformité d'application on *tire* une puissante conjecture d'une conformité d'idée, mais cela n'est pas absolument convaincant. (Id.) A ces derniers mots, don Juan laissa éclater une agréable surprise, dont je *tirai* un augure favorable. (Le Sage.) Le retour imprévu d'un frère, et d'un frère violent, ne présenta pas à mon esprit une image riante : j'en *tirai* un très-mauvais augure. (Id.) Les hommes intelligents n'ont besoin que de prendre une notion exacte des choses pour en *tirer* des conséquences exactes. (Ch. Nod.)

— *Tirer l'horoscope d'une personne*. Faire l'horoscope d'une personne selon les principes de l'astrologie judiciaire. Aussitôt je *tirai* son [illegible] monde. (Gall.) ‖ *Tirer les cartes à quelqu'un*. Lui prédire sa destinée d'après l'arrangement fortuit des cartes que l'on consulte. Il a eu la faiblesse de se faire tirer les cartes.

— Tracer. Tirer une ligne, un plan sur le papier. Tirer le plan d'une maison. Tirer une raie sur le mur. Tirer une allée au cordeau.

— *Tirer en ligne de compte*. Comprendre dans un compte. On dit plus souvent, *Mettre en ligne de compte*.

— *Tirer quelqu'un*. Faire le portrait de quelqu'un, soit en peinture, soit en sculpture. Se faire tirer par un très-bon peintre. On l'a tiré en plâtre. Vous m'avez tiré au naturel. Cette acception a vieilli.

— Imprimer, reproduire par une impression quelconque. Tirer une feuille, la première feuille d'un ouvrage. Tirer un livre à tant d'exemplaires. Donner le bon à tirer. Tirer des estampes. Tirer des lithographies.

— *Tirer copie.* Copier. Tirer copie d'un acte, d'une lettre. Tirer copie d'un tableau, d'un dessin.

— *Tirer*, en parlant des armes de trait et des armes à feu, signifie Les faire partir. Tirer des flèches. Tirer le pistolet. Tirer son fusil en l'air. Tirer le canon. Tirer un coup de pistolet, un coup de fusil, un coup de carabine, un coup de canon. *Tire* les trois flèches contre la statue; le cavalier tombera dans la mer, et le cheval de ton côté. (Gall.) Pour *tirer* un coup de pistolet à la figure de ce géant, il a bien fallu me pencher en avant et m'élever sur l'étrier. (De Vigny.) Nous y trouvâmes huit ou dix villageois, qui, s'étant assemblés là, *tiraient* et dérouillaient leurs armes à feu pour célébrer mon arrivée. (Le Sage.) ‖ On dit de même, Tirer des pétards, des fusées. Tirer un feu d'artifice.

— *Tirer un oiseau, tirer un lièvre, une perdrix*, etc. Tirer sur un oiseau, sur un lièvre, etc.

— Fig. et fam. *Pour lui parler, il faut le tirer au vol, le tirer en volant.* Se dit d'un homme à qui il est difficile de parler, parce qu'il passe toujours précipitamment, parce qu'il s'échappe.

— Prov. et fig. *Tirer sa poudre aux moineaux.* Employer pour des bagatelles son argent, son crédit, ses amis, dont on aurait pu se servir plus utilement.

— Prendre au sort, au hasard. Tirer les numéros d'une loterie. Tirer un bon, un mauvais billet. Tirer au sort les noms de ceux qui doivent concourir. Après avoir fait ces deux partages, j'engageai ces deux dames à les *tirer* au sort. (B. de St-P.) Les quatre brigands faisaient voir une égale envie de posséder la dame qui était tombée entre leurs mains, et ils parlaient de la *tirer* au sort. (Le Sage.)

— *Tirer une loterie.* Tirer les numéros, les billets d'une loterie, pour savoir à qui les lots seront donnés.

— *Tirer le gâteau des Rois*, ou simplement, *Tirer les Rois.* Distribuer les parts du gâteau pour voir à qui écherra la fève.

— Arithm. *Tirer la racine carrée, la racine cubique d'un nombre.* Trouver, par le calcul, la racine carrée, la racine cubique de ce nombre.

— Fig. Recueillir, recevoir, obtenir. Tirer de l'avantage, du profit. Tirer dix mille francs par an d'une terre, d'une maison. Tirer de grands services d'un homme. Tirer beaucoup d'instruction de ses lectures. Ce livre tire un grand mérite des circonstances. On peut *tirer* de très-grands avantages du malheur. (Volt.) C'est peu de reconnaître l'importance de bien mourir, si l'on n'en *tire* des motifs pour bien vivre. (Fléch.) L'âme chrétienne *tire* sa force et sa consolation de la nourriture céleste qu'elle reçoit à l'autel. (Id.) Plus un arbre a de chevelu, plus il *tire* de nourriture. (B. de St-P.) Justement, répondit Bernardina, je suis cette méthode, et j'en *tire* un grand profit. (Le Sage.) J'ai l'autre côté, en tous cas, d'où je suis assurée de *tirer* bonne récompense. (Mol.) Le méchant *tire* avantage de la probité du juste et de sa propre injustice. (J.-J. Rouss.)

— *Tirer de l'argent de quelqu'un.* Se faire donner de l'argent par quelqu'un à force de ruses ou de sollicitations. Voilà deux cents pistoles que j'ai *tirées* de votre père. (Mol.) Il me *tire* cinq cents écus contre toute sorte de droit. (Id.)

— *Tirer quelque grâce de quelqu'un.* En obtenir quelque grâce par adresse ou par instance.

— *Tirer promesse, tirer parole de quelqu'un.* Faire en sorte qu'il fasse telle promesse, qu'il engage sa parole.

— *On ne peut tirer un mot de lui, on ne peut rien tirer de lui.* Se dit en parlant d'un homme qui s'obstine à ne pas répondre sur une chose. Il ne fut pas possible à sa mère de *tirer* de lui la moindre parole. (Gall.) ‖ On dit aussi *tirer la vérité*, en parlant d'un accusé qui ne veut rien avouer.

Et de son cœur d'un vain espoir flatté,
Par un mensonge adroit tirons la vérité. (Hac.)

— *Tirer vengeance, tirer une vengeance.* Se venger. Pour moi, je ne la reverrai de ma vie; c'est la seule vengeance que j'en dois *tirer*. (Le Sage.)

— *Tirer parti de quelqu'un, de quelque chose.* En tirer des services, de l'avantage. Savoir tirer parti des hommes. Tirer parti des circonstances. Tirer parti de tout. Il est incroyable quel parti ils ont *tiré* d'une infinité de productions que nous laissons perdre. (B. de St-P.) Il avait *tiré* parti des lieux les plus raboteux. (Id.)

— *Tirer vanité, tirer gloire d'une chose.* S'en [illegible] rang, c'est annoncer que l'on est au-dessus. (Mar. Leckzinska.) La maison de France, à qui les plus puissantes maisons peuvent bien céder sans envie, puisqu'elles tâchent de *tirer* leur gloire de cette source. (Boss.) Il *tire* de son crime une gloire nouvelle. (Rac.) Ne rougissez-vous pas de mériter si peu votre naissance? Êtes-vous en droit, dites-moi, d'en *tirer* quelque vanité? (Mol.)

— *Tirer avantage d'une chose.* La tourner, l'interpréter à son avantage.

— *Tirer son origine, tirer sa source de.* Descendre, tenir son origine de. Tirer son origine de telle famille. Le Tibre tire sa source des Apennins. Les Français *tirent* leur origine d'une nation barbare. (Volt.) Cette observation est conforme aux idées qu'on doit avoir de la quantité des eaux souterraines, qui, ne *tirant* pas leur origine des eaux pluviales, sont d'autant plus abondantes qu'elles ont moins d'épaisseur de terre à traverser. (Buff.)

— *Tirer des marchandises, des denrées*, etc., *d'un pays, d'une province, d'une ville.* Les faire venir de ce pays, de cette province, etc. Tirer ses vins de la Bourgogne. Tirer des étoffes de Nîmes, de Rouen. Les Romains tiraient leur blé de la Sicile.

— *Tirer* signifie aussi Extraire par distillation ou autrement. Tirer de l'eau-de-vie de la pomme de terre. Tirer de l'huile à froid. Tirer le suc des herbes, le jus des viandes. Les anciens *tiraient* du poisson deux assaisonnements de haut goût. (Brill.-Sav.) Plusieurs auteurs célèbres, et entre autres Becher et Lancelot, ont écrit qu'ils avaient *tiré* du mercure de l'antimoine. (F. Deleuze.)

— Comm. et financ. *Tirer une lettre de change.* Signer une sorte d'effet de commerce par lequel on engage un correspondant à payer au porteur la somme énoncée. Tirer une lettre sur quelqu'un, ou simplement, Tirer sur quelqu'un. ‖ *Tirer par seconde de change, la première ne l'étant.* Faire la copie d'une première lettre de change qui a été envoyée à l'acceptation, et qui reste entre les mains d'un tiers à la disposition du porteur de la seconde.

— Escr. *Tirer des armes.* Faire des armes. On dit aussi absol., *Tirer.* V. au neutre.

— *Tirer une estocade, tirer un coup d'estocade.* Porter un coup d'estocade, en faisant des armes ou en se battant. ‖ Fig. et fam. *Tirer l'estocade, une estocade à quelqu'un.* Lui demander de l'argent à emprunter, sans avoir l'intention de le lui rendre. Cette phrase a vieilli, tant au propre qu'au figuré.

— Jeux. *Tirer tout.* Faire la vole.

— Mar. *Navire qui tire tant de mètres d'eau.* Qui enfonce dans l'eau de tant de mètres. V. TIRANT.

— Techn. *Tirer le cierge.* Le fabriquer à la main. ‖ *Tirer l'épingle.* Faire passer le laiton par la filière. ‖ *Tirer au sec.* Faire sécher une confiture. ‖ *Tirer une étoffe à la perche.* La tirer à poil; en faire sortir, paraître le poil.

— TIRER, v. n. S'emploie dans quelques uns des sens de l'actif.

— *Cette corde tire.* Elle est tendue extrêmement ferme.

— *Cette affaire, cette maladie tire en longueur.* Elle se prolonge; on ne peut en fixer la conclusion, la fin.

— Fig. *Cela tire à conséquence.* Se dit d'une chose dont on pourrait s'autoriser, se prévaloir à l'avenir pour quelque chose de pareil. Cette grâce, cette demande pourrait tirer à conséquence. On lui a donné cette permission, mais sans que cela doive, que cela puisse tirer à conséquence; ou absol., Sans que cela tire à conséquence.

— Il signifie particulièrement, Faire usage d'une arme de trait ou d'une arme à feu. Tirer de l'arc, de l'arbalète. Tirer de l'arquebuse. Tirer à la cible. Tirer à balle. Tirer à poudre. Tirer en l'air. Tirer juste. Tirer à coup sûr. Tirer à ricochets, à boulets rouges, à coups perdus. Tirer sur quelqu'un. Tirer aux moineaux, aux perdrix. Il ne cessa de *tirer* du canon de trois minutes en trois minutes. (B. de St-P.) Il leur défendit à tous deux de *tirer* sans l'avoir auparavant averti de ce qu'ils auraient remarqué. (Le Sage.) Nous nous rendîmes maîtres de leurs armes avant qu'ils nous découvrissent, puis, *tirant* sur eux à bout portant, nous les étendîmes tous sur la place. (Id.)

— *Tirer au vol.* Tirer sur un oiseau lorsqu'il vole.

— *Tirer à l'oiseau.* S'exercer à abattre d'un coup de fusil ou d'un coup de flèche, un oiseau de bois placé au haut d'une perche.

— Fig. et fam. *Tirer sur quelqu'un.* Médire de quelqu'un, en dire du mal. ‖ *Tirer à cartouche, à boulets rouges sur quelqu'un.* En dire les choses les plus offensantes. ‖ *Tirer sur quelqu'un à bout portant.* Lui dire en face des choses dures, mortifiantes; le railler impitoyablement. ‖ Ces expressions s'emploient quelquefois en parlant de plaisanteries inoffensives. *Tenez-vous bien, je vais tirer sur vous, je vais tirer à boulets rouges sur vous.*

— Prov. et fig. *Vous tirez sur vos troupes, sur vos gens.* Vous attaquez vos amis, ceux qui sont dans vos intérêts.

— Se dit aussi des armes à feu qui partent, qui détonnent. Un fusil qui tire juste. Le canon n'a pas cessé de tirer. Prenez garde que votre arme ne vienne à tirer.

— Se dit aussi des choses qu'on remet à la décision du sort. Tirer au sort. Faire tirer quel- [illegible] billets.

Tenez donc, voici deux bûchettes,
Accommodez-vous, ou tirez. (La Fontaine.)

— Fig. et fam. *Tirer au bâton, tirer au court bâton avec quelqu'un.* Contester avec lui d'égal à égal. Il ne vous sied pas de tirer au court bâton avec lui. Peu usité.

— Il signifie encore, Aller, s'acheminer. *Tirez* de cette part, et vous, *tirez* de l'autre. (Mol.) Et vous, *tirez* de ce côté, voilà votre père qui vient droit ici. (Dancourt.) A trente pas de là, en *tirant* vers le nord, est un olivier au pied duquel le souverain arbitre prédit le jugement universel. (Chateaub.)

— *Tirer de long, tirer de large.* S'esquiver, s'enfuir.

Le vilain retourne la tête,
Le citoyen l'entend, part et tire de long. (La Font.)

— Fig. et fam. *Tirer de long.* Traîner en longueur; apporter des délais dans une affaire.

— *Tirer à sa fin.* Être près de finir, d'être terminé. Cette maladie tire à sa fin, son ouvrage tire à sa fin. Le tonneau tire à sa fin, il en faut un autre.

— *Ce malade tire à sa fin, tire à la fin.* S'approche de la mort.

— *Tirer sur.* Avoir quelque rapport, quelque ressemblance. Se dit surtout en parlant des couleurs. Une pierre qui tire sur le violet, sur le vert. Ces taches et ces bandes sont sur un fond d'un blanc sale et roussâtre, et *tirant* plus ou moins sur le gris. (Buff.) Ceux qui *tiraient* sur le jaune étaient des saphirs, et ainsi des autres. (Gall.)

Un homme de moyen âge
Et *tirant* sur le grison,
Jugea qu'il était saison
De songer au mariage. (La Fontaine.)

— Chass. *Tirer au juger.* Faire feu sur le gibier sans le voir, mais en jugeant par certains indices la place qu'il occupe.

— Fauconn. *Faire tirer l'oiseau.* Le faire becqueter en le paissant, et surtout en lui donnant un pât nerveux pour exciter son appétit.

— Jeu. *Tirer à qui fera.* A qui commencera, à qui donnera les cartes.

— Escr. *Tirer des armes*, ou simplement *tirer.* Faire des armes. Tirer de tierce, de quarte. Tirer en tierce, en quarte. Il tire très-bien. Et moi je leur soutiens à tous deux que la science de *tirer* des armes est la plus belle et la plus nécessaire de toutes les sciences. (Mol.)

— *Tirer sur le temps.* Tirer au moment où l'adversaire se prépare à tirer lui-même. ‖ *Tirer la main plate.* Enlever la main avec les ongles en l'air. ‖ *Tirer au mur, à la muraille.* Pousser de tierce et de quarte à quelqu'un qui ne fait que parer. ‖ *Tirer dans le fer.* Tirer dans le côté où l'adversaire est couvert. ‖ *Tirer en avant.* Tirer sans opposition, pour faire gagner la pointe au corps, indépendamment de la parade. ‖ *Tirer des feintes.* Faire des mouvements simulés, pour tromper son adversaire. ‖ *Tirer dans les armes.* Allonger un coup d'épée entre les bras de son adversaire, ou, ce qui est la même chose, du côté gauche de son épée. ‖ *Tirer hors les armes.* Allonger un coup d'épée hors des bras de son adversaire, ou, ce qui revient au même, du côté droit de son épée. ‖ *Tirer sur les armes.* Porter une botte à son adversaire, dehors ou dans les armes, en faisant passer la lame de l'épée par-dessus son bras. ‖ *Tirer sous les armes.* Porter une botte à son adversaire, dehors et dans les armes, en faisant passer la lame de l'épée par-dessous son bras.

— Fig. et fam. *Tirer sur le temps.* Saisir prestement l'occasion de faire ou de dire quelque chose.

— Manég. *Tirer à la main.* Se dit d'un cheval qui résiste à l'action de la bride.

— Anc. mar. *Tirer à la mer.* Prendre le large. ‖ *Tirer.* Ramer. ‖ *Tire avant!* Commandement qu'on adresse aux rameurs, pour qu'ils nagent avec plus de vigueur.

— Vener. *Tirez, tirez chiens.* Cri dont on se sert pour faire suivre les chiens, quand on les appelle. ‖ *Tirer de long.* Se dit de la bête qui va sans s'arrêter. ‖ *Tirer sur le trait.* Se dit en parlant du limier qui a trouvé la voie et veut avancer.

— SE TIRER, v. pron. Sortir, se dégager de. Vous ne vous *tirerez* jamais de ce mauvais chemin. (Acad.) Je reculai aussitôt, pour me *tirer* de là en regagnant la porte, mais elle n'était plus ouverte. (Le Sage.)

— Fig. Se tirer d'esclavage. Se tirer d'intrigue, d'embarras. Se tirer d'affaire. Se tirer de la misère. On savait très-bien que je me *tirerais* d'affaire. (J.-J. Rouss.) Je me *tirai* de ce mauvais pas plus galamment peut-être que ne l'aurait fait à ma place un véritable neveu de l'ambassadeur d'Espagne. (Le Sage.) Quand ce drôle m'eut quitté, je m'applaudis de m'être si bien *tiré* de cette scène. (Id.) L'espérance de se *tirer* de la pauvreté désarma le pêcheur. (Gall.)

— Absol. *S'en tirer, s'en bien tirer.* Sortir heureusement d'une maladie, d'une difficulté, d'une affaire fâcheuse. Le respect que je dois à la vérité m'oblige d'assurer que nous nous en *tirâmes* fort bien. (Brill.-Sav.) Je me souvins alors de l'embarras où je m'étais trouvé avec le duc de Lerme en pareil cas, et de quelle façon je m'en étais *tiré*. (Le Sage.) ‖ Dans le sens contraire, S'en tirer fort mal. Il ne s'en tirera jamais. Le cousin ayant au contraire [illegible] sûr que je ne m'en tirerais pas. (Brill.-Sav.)

— *Se tirer du pair, se tirer de pair.* S'élever au-dessus de ses égaux.

TIRE-RACINE. s. m. Chirurg. Instrument de dentiste, fendu en pied de biche à son extrémité. ‖ Pl., des *tire-racines*.

TIRERIE. s. f. Techn. Atelier où l'on étire le fil de fer.

TIRE-SÈVE. s. m. Agric. et hortic. Branche garnie de boutons. ‖ Pl., des *tire-sève*.

TIRÉSIAS. (pr. *ti-ré-zi-ass*). Temps hér. Célèbre augure thébain, fils d'Evérès et de la nymphe Chariclo. Il avait été femme pendant sept ans. Une discussion s'étant élevée entre Junon et Jupiter sur les avantages de l'homme et de la femme, Tirésias fut pris pour arbitre et se prononça en faveur de Jupiter: Junon le punit en lui ôtant la vue. Minerve lui donna en échange le don de prévoir l'avenir. Après sa mort, les Thébains l'adorèrent comme un dieu.

TIRÉSIAS. s. m. Bot. Genre de conferves de la famille des hydrophycées. Il vit dans les eaux douces.

TIRE-SOU. s. m. Se dit pop. d'un receveur d'impôts, d'un usurier. ‖ Pl., des *tire-sous*.

— Importun qui demande sans cesse de l'argent. ‖ L'homme qui s'attache à des gains petits et sordides.

— Jeux. V. TIRE-TESTON.

TIRET. s. m. Petit trait horizontal que l'on nomme plus ordinairement, *trait d'union.* V. TRAIT.

— Typogr. V. DIVISION. ‖ Ligne qui indique un nouvel interlocuteur dans le dialogue, ou une suspension dans le discours. Quant à ce dernier emploi, le tiret remplace, dans quelques éditions modernes et surtout dans les livres anglais, les points de suspension.

— Constr. Pièce de bois qui sert d'arc-boutant dans un moulin.

TIRETAINE. s. f. Comm. Sorte de drap grossier moitié laine, moitié fil. Un habit de tiretaine.

TIRETANIER. s. m. Anc. fab. Ouvrier qui fait de la tiretaine.

TIRE-TERRE. s. m. Techn. Outil de carrier, pour enlever la terre qui retient les pierres. ‖ Pl., des *tire-terre*.

TIRE-TESTON. s. m. Se dit de tout jeu de cartes où l'on convient que celui qui gagnera le coup tirera seulement une pièce de monnaie de la masse. Jouer au tire-teston, à tire-teston. On dit aussi *tire-sou*.

TIRE-TÊTE. s. m. Chir. Nom donné à divers instruments dont on se servait autrefois pour retirer la tête du fœtus mort. ‖ Pl., des *tire-têtes*.

— Appareil orthopédique destiné à redresser le cou.

TIRETOIR. s. m. Chir. Instrument dont les dentistes se servent pour extraire les incisives et les racines de la mâchoire inférieure.

TIRETOIRE. s. f. Techn. Outil de tonnelier.

TIRETTE. s. f. Agric. Long sarment de vigne contourné.

— Techn. Plaque de fer qui sert à boucher le tuyau de la cheminée d'une distillerie. ‖ Morceau de cuir dont on se sert pour remettre l'escarpin sur la forme.

TIREUR. s. m. (rad. *tirer*). Celui qui tire. Se dit de celui qui chasse au fusil. Un bon, un fort tireur. Un mauvais tireur. C'est un des plus habiles tireurs du pays.

— Chasseur qu'on entretient pour tuer du gibier. Il a un tireur, deux tireurs qui lui fournissent toute sorte de gibier. Pour l'aide de cuisine, poursuivit-il, c'est un ivrogne, et le portier un brutal dont nous n'avons pas besoin, non plus que du *tireur*. (Le Sage.)

— Se dit aussi des soldats envoyés pour faire feu sur l'ennemi. Disposer des tireurs sur une colline, sur la lisière d'un bois.

— *Tireur de laine.* Se disait autrefois d'un filou qui volait les manteaux pendant la nuit.

— Comm. et financ. *Tireur.* Celui qui tire une lettre de change sur quelqu'un. C'est au tireur à payer la somme portée sur la lettre de change protestée.

— *Tireur d'armes.* Celui dont la profession est de montrer à faire des armes. Tout beau! monsieur le *tireur* d'armes, ne parlez de la danse qu'avec respect. (Mol.) Et un grand maître *tireur* d'armes, qui vient, avec ses battements de pieds, ébranler toute la maison. (Id.) Peu usité.

— Escrim. Absol. Celui qui fait des armes. Un bon, un médiocre, un mauvais tireur. ‖ *Arrêter un tireur.* Prendre un coup d'arrêt sur une marche, avec opposition.

— Techn. Ouvrier épinglier. ‖ Ouvrier qui applique le mordant sur les toiles peintes. ‖ *Tireur d'or.* Celui qui réduit l'or en fils déliés.

TIREUR, EUSE. s. Techn. Ouvrier, ouvrière, chargés de tirer les ficelles des sangles dans une manufacture d'étoffes.

— *Tireur de cartes, tireuse de cartes.* Celui, celle qui tire les cartes, qui prédit l'avenir d'après les diverses combinaisons des cartes à jouer.

TIRE-VEILLE. s. f. Mar. Corde garnie de nœuds et attachée en dehors d'un bâtiment pour [illegible] ruption, *tire-vieille*.

— *Tire-veille de beaupré.* V. SAUVE-GARDE.

TIRE-VERGE. s. m. Techn. Outil du fabricant de bas. ‖ Pl., des *tire-verges*.

TIRICA. s. m. Ornith. Nom spécifique d'un perroquet d'Amérique.

TIRIDATE. Nom de deux rois d'Arménie. TIRIDATE Ier, roi des Parthes, usurpa le trône sur Rhadamiste (62 de J.-C.), et après avoir lutté pendant quelques années contre son compétiteur et contre les Romains, finit par recevoir la couronne des mains de Néron. Mort en 73. ‖ TIRIDATE II, dit le Grand, roi d'Arménie de 259 à 314, vainquit les Parthes, et se fit baptiser, après avoir été longtemps opposé au christianisme.

TIRIRI. s. m. (onomatopée qui exprime son cri). Ornith. Nom vulgaire d'une espèce de tyran.

TIRIT. s. m. Ornith. Un des noms vulgaires du mouchet et du proyer.

TIRITE. s. m. Bot. Palmier qui croît sur le bord des grands fleuves de l'Amérique méridionale.

TIRIX, ou **TIREX.** s. m. Chronol. Premier mois de l'année des Cappadociens.

TIRLEMONT. Géogr. Ville de Belgique (Brabant mérid.), à 17 kil. S. E. de Louvain ; 8,600 hab. Patrie de Bollandus.

— Hist. Cette place, jadis importante, fut prise et reprise, notamment en 1635, par les Français et les Hollandais ; en 1792, par Dumouriez ; en 1794 par Jourdan ; incendiée en 1800 ; démantelée en 1804.

TIRMAH. s. m. Chronol. Quatrième mois de l'année des anciens Perses. On dit aussi *Tourmah*.

TIRNAVA ou **TERNAVA.** Géogr. Ville de Turquie d'Europe (Roumélie), à 90 kil. S. E. de Nikopoli ; 12,000 hab.

TIROIR. s. m. (rad. *tirer*). Sorte de petite caisse emboîtée dans une armoire, une table, un comptoir, une commode, etc., et qui se tire par le moyen d'une clé, d'un anneau ou d'un bouton. Le tiroir d'une table. Les tiroirs d'un bureau, d'une commode, d'un secrétaire, d'un chiffonnier. Mettre, serrer des papiers, du linge dans un tiroir. Ouvrir, fermer un tiroir. En achevant ces paroles, je tirai mes patentes d'un *tiroir* où je les tenais humblement cachées, et je les présentai au gentilhomme. (Le Sage.)

— Art milit. Se dit fig. et fam. du second rang d'une troupe formée sur trois rangs. Mettre les hommes de petite taille dans le tiroir.

— Fauconn. Paire d'ailes de chapon ou de poulet, ajustée sur un petit morceau d'étoffe rouge, que les fauconniers présentent à l'oiseau pour le faire revenir sur le poing.

— Littérat. *Pièce à tiroir.* Pièce de théâtre dont les scènes tiennent à une idée commune, mais sans être liées l'une à l'autre de manière à former une action.

— Technol. Cylindre de la machine à friser les étoffes. ‖ Morceau de fer plat qui sert à fixer le canon sur le fût du fusil.

TIROLE. s. f. Pêch. Filet à très-petites mailles en trémail, ayant cinq ou six pieds en carré et monté sur une perche de douze pieds de long. On dit aussi *Trésale*.

TIRON. s. m. (du lat. *tiro, tironis*, apprenti). Antiq. rom. Jeune soldat, jeune Romain qui, à l'âge de dix-sept ans, venait de prendre la robe virile et d'être inscrit dans la milice.

— S'est dit anciennement pour Apprenti, commençant.

TIRON (Tullius Tiro). Affranchi et secrétaire de Cicéron. Il inventa, et selon d'autres ne fit que perfectionner, une espèce de tachygraphie dont les signes prirent le nom de *notes tironiennes*. V. TIRONIEN. Il avait composé une vie de Cicéron et un recueil de ses bons mots.

TIRONIEN, ENNE. adj. Ant. rom. Qui appartient à Tiron, affranchi de Cicéron. ‖ *Note tironienne, caractère* ou *signe tironien.* Noms que l'on a donnés à des figures, à des assemblages de signes ou de caractères, qui représentent un ou plusieurs mots, et que l'on employait au lieu des caractères ordinaires, pour écrire avec plus de rapidité. On en attribue l'invention ou le perfectionnement à Tullius Tiron. V. TIRON. L'usage des notes tironiennes n'a cessé en France que vers le Xe siècle.

— Diplom. *Alphabet tironien.* Table alphabétique et explicative des notes tironiennes.

TIROT. s. m. S'est dit de la partie de la charrue à laquelle les chevaux sont attachés pour la tirer.

— Ichthyol. Nom vulgaire de la raie bouclée.

TIROUER. s. m. Lieu où l'on donnait la question aux criminels. On écrivait aussi *Tirouère*.

TIROUNAL. s. m. Relet. Fête indienne pour la dédicace d'un temple.

TIRTHA. Myth. ind. Nom générique des lieux saints où les Hindous se rendent en pèlerinage. ‖ Dans un sens particulier, Nom donné à de grands étangs, alimentés, autant que cela est possible, par les eaux du Gange : les dévots brahmanes s'y rendent processionnellement, à certaines époques de l'année, pour y faire leurs ablutions.

TIRTOIR. s. m. Techn. V. TIRETOIRE.

petit-fils de Jupiter, fondateur de la ville de Tirynthe.

— Géogr. anc. Ville de l'Argolide, entre Epidaure et Nauplie. Hercule y fit souvent sa résidence.

TIRYNTHIEN, IENNE. adj. et s. Géogr. anc. Habitant de Tirynthe. ‖ Qui appartient à Tirynthe ou à ses habitants.

— Temps hér. *Tirynthien.* Surnom d'Hercule. ‖ *Tirynthienne.* Surnom d'Alcmène. ‖ Epithète de Sagonte, ville fondée par Hercule.

TIS. s. m. Pêch. Synonyme de Maillade dans quelques endroits de la Provence. ‖ Se dit encore d'une nappe de filet. On dit aussi *tisse*.

TISAGE. s. m. Techn. Action de chauffer le four dans une verrerie.

TISAMÈNE. Temps hér. Fils d'Oreste et d'Hermione, roi d'Argos et de Sparte : il fut chassé par les Héraclides, et périt en faisant la guerre aux Ioniens ; plus tard, ses cendres furent rapportées à Sparte. ‖ Fils de Thersandre et de Démonassa, et petit-fils de Polynice : il monta sur le trône de Thèbes. ‖ Célèbre devin de Sparte, de la tribu des Iamides.

TISANDRE. Temps hér. Un des fils de Jason et de Médée. ‖ Un des Grecs qui se cachèrent dans le cheval de Troie.

TISANE. s. f. (du gr. πτισάνη, orge mondé, la décoction d'orge étant la tisane ordinaire des anciens ; rad. πτίσσω, piler). Eau dans laquelle on a fait bouillir, infuser, soit de l'orge, de la réglisse, de la guimauve, du chiendent, soit toute autre plante ou substance, pour en faire une boisson médicamenteuse. Tisane rafraîchissante. Tisane adoucissante. Se faire de la tisane. Boire de la tisane, un verre de tisane.

— *Tisane purgative.* Celle où l'on a mêlé quelque purgatif.

— *Tisane de Champagne.* Espèce de vin de Champagne plus léger que le vin de Champagne ordinaire.

TISANERIE. s. f. Lieu d'un hôpital où se font les tisanes. Fam. et peu usité.

TISARD. s. m. Techn. Ouverture par laquelle on met le combustible, dans un four à glace.

TISCHBEIN (J. Henri). Peintre et élève de Vanloo, né en 1722, dans la Hesse, mort en 1789. Il a peint presque exclusivement la mythologie.

TISCHRI. s. m. Chronol. V. TISRI.

TISER. v. a. 1re conj. Vieux mot qui signifiait Attiser, et fig. Animer, exciter.

— Techn. Introduire du combustible dans un four de fusion.

TISENT. s. m. (rad. *tiser*). Techn. Ouvrier chargé de chauffer le four d'une verrerie.

TISIPHONE. (du gr. Τισιφόνη, fait de τίω, venger ; φόνος, meurtre ; *vengeresse du meurtre*). Myth. gr. Une des trois Furies.

TISOIR. s. m. Techn. Instrument pour attiser le feu d'un four de fusion.

TISON. s. m. (du lat. *titio*). Reste d'une bûche, d'un morceau de bois dont une partie a été brûlée. Tison ardent, allumé. Tison éteint. Rapprocher, éloigner les tisons. Bientôt ils aperçurent leurs mères et Marie qui venaient au-devant d'eux avec des *tisons* flamboyants. (B. de St-P.) Je remue un chenet ou je pousse un *tison*. (Le P. Ducerc.)

J'entre autant que je peux dans le commun système,
En remuant et tournant mes *tisons*.
(Le P. Ducerc.)

— Fig. Un poète a dit d'une façon assez originale :

Deux vieux époux sont deux *tisons*
Qui ne brûlent plus, mais qui fument. (Dësaug.)

— Fam. *Garder les tisons, être toujours sur les tisons, avoir toujours le nez sur les tisons.* Se dit d'une personne qui est constamment auprès du feu. Vous avez deviné bien juste que, tandis que l'ardeur du soleil vous forçait encore quelquefois à chercher l'ombre, j'étais réduit à garder mes *tisons*. (J.-J. Rouss.)

— Fig. et fam. *Cracher sur les tisons.* Se dit des vieilles gens qui sont toujours auprès du feu.

— Prov. et fig. *Tison d'enfer.* Personne vicieuse, méchante, qui excite au mal par ses discours, par ses exemples. ‖ *Tison de discorde.* Personne qui se plaît à semer la discorde, à exciter partout des dissensions. ‖ Se dit encore d'une chose qui est une cause de discorde, une matière à contestation.

— Anc. mar. S'est dit pour la Quille d'un vaisseau.

TISONNÉ. part. pass. du v. n. Tisonner. Il est invariable.

TISONNÉ. adj. m. *Gris tisonné.* Se dit du poil d'un cheval parsemé de taches noires irrégulières, comme s'il eût été noirci dans ces endroits avec un tison. Cheval gris tisonné. On dit aussi *gris charbonné*.

TISONNER. v. n. 1re conj. (pr. *ti-zo-né* ; rad. *tison*). Remuer les tisons sans nécessité. S'amuser à tisonner. J'aime à *tisonner*, je l'avoue. (Le P. Ducerc.)

On ne peut pas toujours discourir, raisonner,
[illegible] à *tisonner*.
(Le P. Ducerceau.)

TISONNEUR, EUSE. s. (rad. *tison*). Celui, celle qui aime à tisonner. Un grand tisonneur.

[illegible]
(Le P. Ducerc.)

Cependant je sais bien que tel tout bas en grogne
[illegible]
Je dis aussi tout bas : [illegible]
(Le P. Ducerceau.)

TISONNIER. s. m. Techn. Outil de forgeron, de maréchal, pour attiser le feu, retirer le mâchefer.

TISRI. s. m. Chronol. Premier mois de l'année civile des Hébreux, le septième de leur année sacrée. On écrit aussi *thisri*, et ce mois s'appelle encore *ethanim*.

TISSAGE. s. m. Action de tisser ; ouvrage de celui qui tisse. Le tissage des draps. Un bon, un mauvais tissage.

TISSE. s. f. Pêch. V. TIS.

TISSÉ, ÉE. part. pass. du v. Tisser. S'empl. adjectiv. Toile bien tissée.

TISSER. v. a. 1re conj. (ét., V. TISTRE). Faire de la toile, des étoffes en croisant, en entrelaçant les fils qui doivent les composer. Tisser du lin, du coton, de la soie, de la laine. Tisser de la toile, du calicot, du taffetas, du drap. Plus loin, des peuples d'ouvriers reçoivent le coton des Indes, le filent, le *tissent*, et lui impriment les plus vives couleurs. (A. Mart.) L'Inde à grands frais *tissait* ses vêtements. (Volt.)

— Il ne se dit point au fig. V. TISTRE.

— SE TISSER. v. pron. Etre tissé. A Saint-Etienne, ces mêmes fils se *tissent* en rubans qui se déroulent sur toute la surface de l'Europe. (A. Mart.)

TISSERAND. s. m. (rad. *tisser*). Ouvrier qui tisse, qui fait de la toile. Le métier, la navette d'un tisserand. Commander de la toile au tisserand. On me montra, en cette ville, un jeune officier français qui exerçait la profession de *tisserand*. (Brill.-Sav.)

— Techn. *Tisserand en soie.* Celui qui fait des étoffes de soie. ‖ *Tisserand en drap, tisserand drapant.* Celui qui fait des draps, des étoffes de laine. ‖ *Tisserand futanier.* Celui qui fait des futaines. ‖ *Tisserand en basin.* Celui qui fait des basins.

— *Tisserand.* Hist. relig. Un des noms qu'on a donnés aux Albigeois.

TISSERAND. s. m. Entom. Nom donné à l'acare qui produit en automne les filaments déliés appelés *fils de la Vierge, fils de Notre-Dame*.

— TISSERANDS. s. m. pl. Ornith. Famille de l'ordre des sylvains, tribu des anysodactyles, comprenant des oiseaux qui se distinguent par l'art avec lequel ils tissent, ils confectionnent leurs nids.

TISSERANDERIE. s. f. (rad. *tisserand*). Profession de ceux qui tissent ou qui vendent les ouvrages faits par les tisserands. Exercer la tisseranderie.

TISSERIN. s. m. Ornith. Genre de l'ordre des sylvains, famille des tisserands, dont on compte un grand nombre d'espèces. Le plus grand nombre habite l'Afrique et les Indes orientales. Ces oiseaux nichent au fond des bois, et se réunissent en troupes nombreuses.

TISSIÉROGRAPHIE. s. f. (de *Tissier*, nom propre, et du gr. γράφω, j'écris). Gravure en relief sur pierre, nouvelle invention due à M. Tissier, qui lui a donné son nom. Les gravures typographiques sur pierre obtenues par les procédés chimiques de la tissiérographie ont l'avantage de reproduire identiquement l'originalité du dessin. Les pierres matrices se placent au milieu des caractères d'imprimerie, et remplissent les conditions des vignettes sur bois.

TISSOT (Simon-André), médecin distingué, né en 1728 à Grancy (dans le pays de Vaud), mort en 1797, professa à Lausanne et à Pavie, et se fit un nom par ses cures et par ses ouvrages.

TISSU, UE. part. pass. du v. Tistre. S'empl. adjectiv. Une étoffe bien tissue.

— Fig. Nos années sont *tissues* de peines et de plaisirs. (Boiste.) Tous nos jours sont *tissus* de regrets et d'alarmes. (Aignan.)

TISSU. s. m. (du lat. *textum*, supin du v. *texere*, tisser). Ouvrage de fils entrelacés, fait au métier. Un tissu d'or, de soie. Un tissu de cheveux. Voyez d'un faible lin naître un *tissu* solide. (Talbert.) Les filles du Soleil, dans l'intérieur de leur palais, étaient occupées, les unes à filer, les autres à ourdir les précieux *tissus* de laine dont le pontife et le roi sont vêtus. (Marmont.)

— Se dit poétiq., en parlant de l'araignée.

Tout son ventre se gonfle, et, fileuse araignée,
A l'aide de longs doigts qui lui servent de pieds,
Elle ourdit une toile en *tissus* déliés.
(Delille.)

— On le dit aussi quelquefois en parlant des étoffes tissues. Les riches tissus de la Perse, de l'Inde. Et leur brillant *tissu* frémit au gré des vents. (Del.)

Six nymphes aux pieds nus, à la démarche vive,
Sur un *tissu* de joncs ont servi le festin.
(Desaintange.)

— Par extens., Tissure, texture. Le tissu de cette étoffe est beaucoup trop lâche. Elle avait renfermé ces semences dans une petite bourse dont le *tissu* était fort simple. (B. de St-P.)

— Fig., en littérat. Ordre, disposition, économie du style, des diverses parties d'un discours, d'un poème, ou de tout autre ouvrage d'esprit. Tissu lâche, inégal. Le tissu du style,

[illegible] Il y a de beaux scènes dans cette tragédie, mais le tissu ne vaut rien.

— Fig. encore. Suite, enchaînement de diverses choses. Un tissu de merveilles. Un tissu de bienfaits. Un tissu de mensonges, de calomnies. Un tissu de faussetés, d'absurdités. Sa vie est un tissu de belles actions. Ce roman est un tissu d'horreurs. La vie de saint Vincent de Paul fut un tissu de bonnes œuvres dont nous jouissons encore. (Maury.) Toute sa vie ne fut qu'un tissu d'actions les plus héroïques de la charité. (Chateaub.) Tous ses jours n'ont été qu'un *tissu* de bienfaits. (Duc[illegible].) Non, désormais ma vie est un *tissu* d'horreurs. (Volt.)

[illegible]
[illegible]
(Lem[illegible].)

— Anat. Se dit de diverses substances qui entrent dans la structure des organes, et qui, par leur entrelacement, en forment les éléments anatomiques. Tissu cellulaire, musculaire, fibreux, vasculaire. Le tissu de la chair. Le tissu de la peau. La fibre est ce qui compose le tissu de la chair, et ce qui se présente à l'œil après la cuisson. (Brill.-Sav.)

Le sang qui reflétait sa pourpre et son feu
Colorait de sa peau le tissu délicat. (Olivier.)

— Bot. Tissu se dit aussi en parlant des différentes parties qui constituent les végétaux. Tissu vasculaire, cellulaire. Le tissu du bois, de l'écorce. Le tissu des feuilles, du calice, des corolles. Le tissu d'un fruit. Un tissu membraneux, cellulaire et continu, plus ou moins transparent, forme toute la substance des végétaux. (Massey.) Le bois est composé de longs filets disséminés dans le tissu médullaire. (Id.) Les corolles ont un tissu lâche et des veines délicates. (Id.)

— Techn. Tissu. Espèce de corde plate, dont on fait des sangles pour les bêtes de somme.

TISSURE. s. f. (rad. *tissu*). Liaison de ce qui est tissu. Tissure ferme, serrée. Tissure lâche. La tissure de cette toile, de cette étoffe, est inégale.

— Fig., en littérat. *La tissure d'un discours, d'un poème,* etc. La disposition, l'ordre de ses parties. On dit plus ordinairement le *tissu*.

— S'est dit de tout ouvrage à l'aiguille.

TISSULAIRE. adj. des 2 g. (rad. *tissu*). Hist. nat. Qui offre des tissus distincts.

TISSUTERIE. s. f. Techn. Art du passementier, du rubanier, du gantier, etc.

TISSUTIER. s. m. Techn. Ouvrier qui fait toutes sortes de tissus, de rubans, de passements. Tissutier-frangier. Tissutier-rubanier.

TISTRE. v. a. irrég. 4e conj. (du lat. *texere* ; on a dit d'abord *tiestre*, en interposant un *t*, puis *tistre* et *tissir*, d'où provient le participe *tissu*). Synonyme de Tisser. Il n'est usité qu'au participe, *tissu*, et aux temps composés. Il a lui-même tissu cette toile, cette étoffe. Il est de mes cheveux, je l'ai *tissu* moi-même. (La Font.)

Que vous fait l'innocente [illegible]
Dont la molle toison a *tissu* vos habits? (Dumas.)

— Il s'emploie également au fig. C'est lui qui a tissu cette intrigue. Une femme habile a tissu le fil de cette perfidie. (Volt.)

Moi seule j'ai *tissu* le lien malheureux
Dont tu viens d'épouser les détestables nœuds.
(Rac.)

Elle vient de rompre la trame
Des jours qu'elle m'a *tissus*. (J.-B. Rouss.)

TITACIDE. Géogr. anc. Nom d'un bourg athénien de la tribu Antiochide.

TITÆA. Myth. gr. V. TITÉE.

TITAN. Myth. anc. Se dit des enfants d'Uranus et de Titée ou Ghé, qui étaient Océanus, Caus, Crius, Hypérion, Japetus et Cronus. V. TITANIDE. Ghé excita les Titans contre leur père Uranus, puis contre leur frère Cronus et contre les enfants de celui-ci, quand il eut été détrôné par Jupiter. Les Titans furent vaincus et précipités dans le Tartare. On les confond à tort avec les Géants et les Centimanes. ‖ Nom que l'on donne particulièrement à un des fils d'Uranus et de Vesta, de Titée ou de Ghé, dont on fait alors le père des Titans et des Titanides. ‖ Se dit quelquefois du soleil, Hélios, fils du Titan Hypérion et de Théa.

— Fig. *C'est un Titan, il a un orgueil de Titan.* Se dit d'un homme très-orgueilleux. ‖ *C'est une œuvre de Titan.* C'est un travail très-considérable, très-difficile.

— Hist. ecclés. *Titan* ou *Titann.* Un des noms de l'Antechrist : ce mot, en lettres grecques (τειταν), fait 666, nombre de la Bête.

TITANATE. s. m. Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide titanique avec une base salifiable.

TITANE. s. m. Chim. Nom donné par Klaproth, en 1794, à un métal trouvé par lui dans le schorl rouge de Hongrie. Il avait été découvert dès 1787 dans le sable de la vallée de Menacan (Cornouailles), et nommé alors menaccanite. On en distingue deux espèces, le titane *rutile*, et le *titane anatase*. Il existe dans la nature à l'état d'oxyde ; sa couleur est rouge jaunâtre, et c'est un des métaux les plus infusibles. On dit aussi *titanium*.

TITANÉ, ÉE. adj. Minér. Qui contient le titane à l'état de combinaison. Fer titané.

TITANIA. Myth. sept. Reine des fées et des fairies, épouse d'Obéron. V. FAIRY.

TITANIATE. s. m. Chim. V. TITANATE.

dit d'un sel titanique combiné avec un sel ammonique.

TITANICO-CALCIQUE. adj. m. Chim. Se dit d'un sel titanique combiné avec un sel calcique.

TITANICO-CUIVRIQUE. adj. m. Chim. Se dit d'un sel titanique combiné avec un sel cuivrique.

TITANICO-FERRIQUE. adj. m. Chim. Se dit d'un sel titanique combiné avec un sel ferrique.

TITANICO-HYDRIQUE. adj. m. Chim. Se dit d'un sel titanique combiné avec un hydracide.

TITANICO-MAGNÉSIQUE. adj. m. Chim. Se dit d'un sel titanique combiné avec un sel magnésique.

TITANICO-PLOMBIQUE. adj. m. Chim. Se

dit d'un sel titanique combiné avec un sel plombique.

TITANICO-POTASSIQUE. adj. m. Chim. Se dit d'un sel titanique combiné avec un sel potassique.

TITANICO-SODIQUE. adj. m. Chim. Se dit d'un sel titanique combiné avec un sel sodique.

TITANIDE. s. f. Myth. Se dit des filles de Titée, sœurs des Titans; elles étaient au nombre de six : Téthys, Rhéa, Thémis, Théa, Mnémosyne et Phœbé. ‖ Enfant, descendant des Titans. Il se dit de Pyrrha, de Circé, de Diane et de Latone.

— Fig. Homme, femme d'une espèce primitive, supérieure au reste de l'humanité.

TITANIDES. s. m. pl. Chim. Famille de corps simples qui renferme le titane. ‖ Famille de substances minérales qui se compose du titane et de ses combinaisons.

TITANIES. s. f. pl. Ant. gr. Fête en mémoire du combat des Titans.

TITANIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *titanum*, titane; *ferre*, porter). Minér. Qui contient accidentellement du titane. Fer oxydulé titanifère. Sable titanifère.

TITANIQUE. adj. des 2 g. (rad. *titane*). Chim. Qui appartient, qui a rapport au titane. Sulfure titanique.

— *Oxyde titanique*, *acide titanique*. Le premier et le second degré d'oxydation du titane. ‖ *Sels titaniques*. Les combinaisons de l'oxyde avec les acides, et du métal avec les corps halogènes.

TITANIQUE. adj. des 2 g. (rad. *Titan*). Néol. Qui appartient aux Titans. Entreprise titanique. Orgueil titanique.

TITANITE. s. f. Minér. Le titane silico-calcaire ou sphène. V. [illegible].

TITANOCRATOR. adj. m. (ét. gr., Τιτανες, Titan; [illegible], vaincre). Myth. gr. Vainqueur des Titans. Surnom de Jupiter.

TITANOMACHIE. s. f. (pr. *ti-ta-no-ma-hi*; ét. gr., Τιτανες, Titan; μαχη, combat). Myth. anc. Combat des dieux contre les Titans.

TITANOXYDE. s. m. Chim. Oxyde de titane.

TITARÉSUS. (pr. *ti-ta-ré-zuss*). Géogr. anc. Fleuve de Thessalie, dont les eaux étaient si noires qu'on disait que sa source était le Styx.

TITE. Disciple de saint Paul, qui le mena avec lui à Jérusalem. Il fut envoyé depuis à Corinthe, et mourut évêque de Crète. Sa fête se fait le 4 janvier.

TITÉE. Myth. gr. Sœur et femme d'Uranus et mère des Titans. La même que Ghé, Vesta, Cybèle, et, selon quelques-uns, Rhéa. V. [illegible].

TITE-LIVE. (Titus Livius). Historien latin, né à Padoue, en 59 av. J.-C. Vécut longtemps à Naples et à Rome, où l'empereur Auguste lui confia l'éducation de Claude. Il revint à Padoue après la mort du premier, et y mourut l'an 18 ou 19 de J.-C. Son Histoire romaine renfermait cent quarante livres; il ne nous en reste que trente-cinq. Son style est élégant, sa narration vive et abondante.

TITHÉNIDIES. s. f. pl. (du gr. [illegible]; rad. [illegible], nourrice). Antiq. gr. Fête lacédémonienne pendant laquelle les nourrices présentaient les enfants mâles au temple de Diane corythallienne.

TITHOÈS. Temps hér. Le septième des demi-dieux de l'ancienne dynastie des rois d'Égypte.

TITHON. Myth. gr. Fils de Laomédon et de Strymo. L'Aurore l'enleva et le rendit père de Memnon et d'Émathion. Elle obtint pour son époux l'immortalité; mais comme elle avait oublié de demander une jeunesse éternelle, il devint tellement caduc que la vie lui étant insupportable, la déesse le changea en cigale.

— Poét. *L'époux, l'amant de Tithon*. L'Aurore.

À peine de Tithon la jeune et belle amante
Mêle à l'azur des cieux sa pourpre éblouissante.
(St-Victor.)

TITHONIE. s. f. Bot. Genre de plantes de l'ordre des synanthérées, tribu des hélianthées, comprenant deux espèces, la tithonie à feuilles trilobées et la tithonie à feuilles indivises, qui toutes deux se trouvent au Mexique.

TITHORÉE. Myth. gr. Nymphe qui donna son nom à une ville de Phocide, et à l'une des deux cimes du Parnasse.

TITHRAMBO. Myth. égypt. Nom d'Isis [illegible] on écrit aussi [illegible]; c'est la même que Thermutis.

TITHROMÈNE. adj. f. Myth. gr. Surnom que les Myrrhinusiens donnaient à Minerve, adorée dans la ville de Tithronium, en Phocide.

TITHYMALE. s. m. (du gr. [illegible], l'euphorbe). Bot. Genre de plantes qui a été réuni aux euphorbes. On le dit encore de quelques euphorbes indigènes, telles que l'épurge, l'ésule, etc.

TITHYMALÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble au tithymale ou euphorbe. ‖ TITHYMALÉES. s. f. pl. Famille de plantes qui a pour type le genre tithymale ou euphorbe. V. [illegible].

TITHYMALOÏDE. adj. des 2 g. (ét. gr., [illegible], euphorbe; [illegible], ressemblance). Bot. Qui ressemble au tithymale ou euphorbe.

TITI. s. m. Ornith. Nom vulgaire de la fauvette des buissons.

— Nom populaire donné à Paris aux jeunes ouvriers des faubourgs. C'est un titi, un vrai titi. Une bande de titis.

— Sorte de déguisement du carnaval. Un costume de titi. Se travestir en titi.

— Se dit aussi de ceux qui portent ce costume. Donner le bras à un titi. Danser avec un titi.

TITIA. (pr. *ti-ci-a*). Myth. gr. Déesse révérée des Milésiens. La même sans doute que Titée. V. TITÉE.

TITIA. (pr. *ti-ci-a*). Droit rom. Nom de plusieurs lois romaines. ‖ L'une, portée par le tribun C. Titius, l'an 369 av. J.-C., doubla le nombre des questeurs, et ordonna que l'on tirerait au sort les provinces où ces magistrats seraient envoyés. ‖ L'autre, décrétée par le tribun P. Titius, en 43 av. J.-C., établit le triumvirat de Lépide, Antoine et Octave.

TITIAS. (pr. *ti-ci-âss*). Temps hér. Un des héros de l'île de Crète; on le disait fils de Jupiter. Après sa mort, on l'invoqua comme le Dieu du bonheur.

TITIEN (Attilius Titianus). (pr. *ti-cien*). Patricien, prit la pourpre impériale sous le règne d'Antonin, et fut mis à mort par ordre du sénat, l'an 156 de J.-C.

TITIEN (Titiano Vecelli, dit le). (pr. *ti-cien*). Peintre célèbre, né à Cadore, vers 1477. Il fit les portraits de la plupart des souverains de son temps, et résista aux efforts qu'ils firent pour l'attirer dans leurs États. C'est à Charles-Quint surtout qu'il voua ses talents, et il fut comblé par lui de biens et d'honneurs. Le Titien mourut de la peste, à Venise, en 1576, à 99 ans. Il est sans contredit le premier des coloristes, et le vrai chef de l'école vénitienne.

TITIENS. adj. et s. m. pl. (pr. *ti-cien*). Antiq. rom. Se dit des prêtres d'un collége institué par Titus Tatius ou par Romulus, pour conserver à Rome les cérémonies des Sabins. Les titiens. Les sodales titiens. ‖ Il se disait quelquefois des Tatiens.

TITILLANT, ANTE. adj. Didact. Qui titille. Saveur titillante.

TITILLATION. s. f. (pr. *ti-til-la-ci-on*; du lat. *titillatio*). Didact. Légère agitation qui se remarque en certains corps. La titillation de la fièvre. Mouvement de titillation. Quand on apaise une soif à haut degré, ou qu'à une soif modérée on oppose une boisson délicieuse, tout l'appareil papillaire est en *titillation*, depuis la pointe de la langue jusque dans les profondeurs de l'estomac. (Brill.-Sav.)

— Chatouillement. Titillation agréable. Titillation continuelle, incommode.

TITILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Titiller. S'empl. adjectiv. Gosier légèrement titillé.

TITILLER. v. a. 1re conj. (pr. *ti-til-lé*; du lat. *titillare*). Didact. Causer une légère agitation, chatouiller. Substance qui titille les nerfs. Liqueur qui titille agréablement le palais.

— TITILLER. v. n. Éprouver un mouvement de titillation.

TITIT. s. m. Ornith. Nom vulgaire de la fauvette d'hiver.

TITIUS. (pr. *ti-ci-uss*). Antiq. rom. Nom qui s'employait communément, dans les Institutes, pour désigner un individu quelconque, comme nous disons Pierre et Paul.

TITON DU TILLET (Évrard). Né à Paris en 1677, successivement capitaine de dragons, commissaire des guerres et conseiller au parlement de Paris, mort en 1762. S'est fait connaître par le monument de bronze qu'il fit exécuter sous le nom de *Parnasse français*, et qui se voit à la Bibliothèque royale, mais surtout par la protection qu'il accorda aux artistes et aux hommes de lettres.

TITRE. s. m. (du lat. *titulus*; dérivé du gr. [illegible]; rad. [illegible], j'honore; on écrivait autrefois *tiltre*). Inscription qui fait connaître la matière d'un livre, et ordinairement le nom de l'auteur qui l'a composé. Le titre d'un livre. Donner à un ouvrage un titre pompeux, bizarre. Juger un livre sur le titre. Ce succès m'a inspiré la vanité de donner à mon ouvrage le titre de Tableau de la nature. (B. de St-P.) Je demandai à notre poëte le titre de sa tragédie. (Le Sage.) J'ai fait élever un théâtre sur lequel, Dieu aidant, je ferai représenter par mes disciples une pièce que j'ai composée; elle a pour titre : les [illegible] de [illegible], roi de [illegible]. (Id.)

Sans date et titre,
[illegible]
[illegible] (De Banville.)

— Se dit aussi des inscriptions analogues placées au commencement des divisions d'un livre. Le titre d'un chapitre, d'un paragraphe, d'une section. Le titre des chapitres n'a aucun rapport avec le contenu.

— Se dit, par extens., des subdivisions employées dans les recueils de jurisprudence, dans les codes de lois. Le titre cinq du Digeste. Le titre des [illegible], dans le code de commerce.

— Qualité honorable, nom de dignité de prééminence. Avoir le titre de duc, de marquis, de comte, de baron, etc. Terre qui porte le titre de duché. Prendre le titre de prince. Recevoir le titre de grand. Être orgueilleux de ses titres. Les princes se font honneur des titres ambitieux qu'ils prennent de leurs États; saint Louis ne voulut pas d'autre titre que celui de Louis de Poissy, lieu de son baptême. (Fléch.) En vain vos titres et vos dignités se conserveront sur le marbre et sur le cuivre, ils périront avec les hommes qui les ont écrits. (Mass.) Alexiowitz avait le *titre* de grand. (Volt.) Le nom de ce panégyriste semble gémir sous le poids des *titres* dont il est accablé. (La Bruy.) Le comte d'Olivarès, que j'appellerai désormais le comte-duc, parce qu'il plut au roi dans ce temps-là de l'honorer de ce *titre*, avait un faible que je ne découvris pas infructueusement. (Le Sage.) Les rois, à vous ouïr, m'ont paré d'un vain *titre*. (Rac.)

— Qualification que l'on donne par honneur. On donne aux papes le titre de Votre Sainteté; aux rois le titre de Majesté, de Votre Majesté; aux cardinaux, le titre d'Éminence, de Votre Éminence; aux évêques, le titre de Monseigneur; aux princes le titre d'Altesse, de Votre Altesse, etc.

— Le titre de Majesté n'a commencé à être en usage en France que sous Louis XI. Henri VIII d'Angleterre est le premier roi de ce pays qui ait pris le titre de Majesté : ce fut François Ier qui le lui donna, dans la célèbre entrevue du camp du drap d'or, en 1520. Auparavant, il avait pris celui d'Altesse, et ses prédécesseurs se faisaient appeler Votre Grâce.

— Qualification qu'on donne aux personnes pour exprimer certaines relations. Le titre de père, d'époux, de frère. Le titre de mère, de sœur. Le titre de parent. Le titre d'ami, de bienfaiteur. Il respectait les liens de la religion et de la nature, les doux *titres* de père et de mère. (Mass.) La religion ne voit dans les hommes que le *titre* de fidèle qui les égale tous. (Id.) Les rois joignent au *titre* de maîtres du monde celui d'esclaves de la loi. (D'Aguess.)

— *Titre* se dit aussi en parlant de certaines églises de Rome ou des environs, dont les cardinaux prennent le nom. Cardinal du titre de Saint-Pierre aux Liens. Cardinal du titre de Saint-Jean de Latran, du titre de Sainte-Sabine.

— Propriété d'une charge, d'un office. Avoir une charge en titre. Mettre opposition au titre d'un office. ‖ Depuis la suppression des charges, *titre* s'emploie dans le même sens en parlant des professions qu'on n'exerce qu'en vertu d'un diplôme, d'un brevet. Recevoir son titre d'avocat, de médecin, de notaire. Il n'a pas encore son titre. Il attend son titre.

— Fig. La magistrature n'est que trop souvent un *titre* d'oisiveté que l'on n'achète que par honneur, et que l'on n'exerce que par bienséance. (Fléch.)

— *Professeur en titre*. Professeur nommé à une chaire, par opposition au Professeur suppléant, au suppléant. ‖ *Commis en titre*. Commis en pied, en exercice, par opposition à Surnuméraire.

— Fig. et fam. *Un fripon, un escroc en titre d'office*, ou simplement, *en titre*. Un maître fripon, un habile escroc.

— Il se prend encore pour l'Acte, la pièce authentique qui sert à établir un droit, une qualité. Titre de noblesse. Titre de propriété. Les titres d'une maison, d'une abbaye. Produire des titres. Soustraire des titres. Supposer des titres. Alors elle fit déployer devant la princesse tous les *titres* de la maison des Aldées. (Volt.) Apprenez qu'un gentilhomme qui vit mal est un monstre dans la nature, et que la vertu est le premier *titre* de noblesse. (Mol.)

— Fig. Le genre humain avait perdu ses *titres*; Montesquieu les a retrouvés et les lui a rendus. (Volt.)

— Droit qu'on a de posséder, de faire, de demander quelque chose. Possession vaut titre. À bon titre. À juste titre. Posséder à titre d'achat. A quel titre demande-t-il de l'avancement, sollicite-t-il un emploi?

— *À juste titre, à bon titre*. Signifient encore, Justement, avec raison. Se plaindre, réclamer à juste titre. Croyez-moi, mes enfants, je vous parle à bon *titre*. (La Font.) Nous nous rendîmes en bon équipage à Madrid, ville appelée à juste *titre* la ressource des malheureux. (Le Sage.)

— Par extens. Qualités, services, capacités qui donnent droit à une chose. Avoir ses titres à une place. Avoir des titres à l'amitié, à l'estime, à la reconnaissance de quelqu'un. Faire valoir ses titres. L'ancienneté est ici un titre. Saint Louis était convaincu que l'affection est un *titre* qui donne droit d'aborder un bon prince. (Mass.) Il n'a pas cru que la grandeur fût un *titre* suffisant contre les règles communes de l'Évangile. (Fléch.) Les changements [illegible] par la destruction ne sont pas un titre [illegible].

— *À titre de*. loc. prépos. En qualité de. À titre de parent, d'ami. À titre d'héritier. S'introduire dans une maison à titre de compatriote.

— *À titre de grâce, de don, de cadeau, de prêt*, Comme grâce, comme don, etc. Il demande cette permission à titre de grâce, et nullement à titre de dette. Celui qui reçoit des louanges non méritées doit les prendre à titre d'instructions. (Charles-Quint.)

— *À titre d'office*. loc. adv. En vertu de sa qualité, de sa charge. Présider à titre d'office. Procéder, instrumenter à titre d'office.

— Ant. rom. Écriteau que l'on pendait au cou des esclaves mis en vente, et qui indiquait leurs qualités bonnes ou mauvaises. ‖ Étiquette placée sur une amphore pour indiquer le cru et l'âge du vin. ‖ Étiquette qui était inscrite en tête d'un rouleau ou volume manuscrit, puis à la fin de ce même rouleau, et répétée une troisième fois sur un morceau de parchemin attaché au bas du rouleau.

— Chass. Lieu, relais où l'on poste les chiens, pour courir la bête à propos, quand elle passe. ‖ *Mettre les chiens à bon titre*. Les bien poster pour courre.

— Anc. cour. Provisions d'un office ou d'un bénéfice. Il s'employait alors au pl. et avec le mot *capacités*. Faire voir ses titres et capacités. ‖ *Titre clérical*. Contrat par lequel on assurait une rente à celui qui voulait entrer dans les ordres sacrés.

— Imprim. *Faux titre*. Premier titre abrégé, imprimé sur le feuillet qui précède le faux titre. ‖ *Titres courants*. Lignes en grandes ou en petites capitales, qui se placent au haut des pages, pour indiquer les matières qui y sont traitées.

— Jurispr. *Titre authentique*. Titre qui émane d'un officier public. ‖ *Titre coloré*. Celui qui paraît légitime et qui a l'apparence de la bonne foi, quoiqu'il ne soit pas suffisant pour transférer seul la propriété, sans le secours de la possession et de la prescription. ‖ *Titre exécutoire*. Celui qui emporte exécution parée contre l'obligé. ‖ *Titre gratuit*. Celui par lequel on acquiert une chose sans qu'il en coûte rien. ‖ *Titre lucratif*. Celui en vertu duquel on emporte quelque chose, comme une donation, un legs, etc. ‖ *Titre nouvel*. Acte par lequel un nouveau possesseur, un héritier, s'oblige de payer la même rente ou redevance que devait celui qu'il présente. ‖ *Titre onéreux*. Celui par lequel on acquiert une chose, non pas gratuitement, mais à prix d'argent, ou moyennant d'autres charges ou conditions. ‖ *Titre primordial*. Celui qui constate une obligation et qui en fait preuve. ‖ *Titre translatif de propriété*. Celui en vertu duquel la propriété d'une chose est transférée sans réserve; tel est un contrat de donation, de vente, etc. ‖ *Titre non translatif de propriété*. Celui qui ne transfère pas la propriété de la chose : tel est l'acte qui donne un usufruit, etc. ‖ *Titre vicieux*. Celui qui est défectueux par la forme, comme un acte non signé, ou dans le fond, comme une donation non acceptée.

— *Passer titre nouvel*. Se dit aussi du nouvel engagement que l'on est en droit d'exiger du débiteur originaire, lorsque le temps de la prescription approche.

— Métrol. Degré de fin, de l'or et de l'argent monnayé. Monnaie qui n'est pas au titre légal.

— On le dit aussi en parlant de la vaisselle, et même des matières d'or ou d'argent non fabriqué. Vaisselle au titre de tel pays. Or, argent qui est à un titre élevé, qui est au plus bas titre.

— Philol. Petit trait que l'on met au-dessus d'une ou de plusieurs lettres, pour marquer abréviation. [illegible] pour *Votre*.

— Techn. [illegible] Marque que chaque ouvrier met en chef de chaque pièce de sa fabrique.

TITRÉ, ÉE. part. pass. du v. Titrer. S'empl. adjectiv.

— Qui porte un grand titre, comme celui de duc, de duchesse, de pair, de grand d'Espagne, etc. Un homme titré. Une femme titrée. À sa démarche noble et à ses manières aisées, je m'imaginai que ce devait être quelque dame *titrée*. (Le Sage.) Les femmes, même les plus *titrées*, s'occupaient dans l'intérieur de leurs maisons de la préparation des aliments. (Brill.-Sav.)

— *Terre titrée*. Terre qui a le titre de duché, de marquisat, de comté, etc.

TITREC. s. m. Ornith. Nom vulgaire du motteux. On dit aussi *vitrec*.

TITRE-PLANCHE. s. m. Libr. Nom qu'on donne au titre d'un livre, lorsqu'il est gravé en taille-douce ou lithographié avec des ornements historiés et relatifs au sujet de l'ouvrage. ‖ Pl., des titres-planches.

TITRER. v. a. 1re conj. Donner un titre d'honneur à une personne, à une terre. ‖ Donner à une personne les prérogatives attachées à certains titres.

TITRIER. s. m. (rad. *titre*). Comm. relig. Religieux chargé de veiller à la conservation des titres d'un monastère.

— Se dit quelquefois en mauvaise part d'un falsificateur de titres, d'un fabricateur de faux titres. C'est un titrier. Ce n'est pas un généalogiste, ce n'est qu'un titrier. Peu usité maintenant.

— Adjectiv. *Père titrier* ou *dom titrier*. Se di[illegible] curieur.

TITTERIE. Géogr. Province d'Algérie. Hamza, Sidi-Hamza et Médéah en sont les endroits principaux. A l'O. se trouve le lac de Titteri, que traverse le Chélif.

TITUBANT, ANTE. adj. (du lat. *titubans*). Chancelant. Un ivrogne titubant, à la marche titubante. Peu usité.

— Il a été employé fig. De Platon naquirent d'autres sectes, dit-on; aussi, à mon gré, jamais instruction ne fut titubante et rien assurante si la sienne ne l'est. (Mont.)

TITUBATION. s. f. (pr. *ti-tu-ba-ci-on*; du lat. *titubatio*). Action de chanceler en général. Peu usité.

— Fig. Manque d'assurance. Vieux et inusité en ce sens.

— Astron. Se dit du mouvement de rotation de l'axe de la terre.

TITUBER. v. n. 1re conj. (du lat. *titubare*). Chanceler. Avant même d'être achevé, notre Panthéon a fléchi sur ses jambes comme un enfant rachitique, et a *titubé* comme un invalide ivre-mort. (Th. Gaut.)

— Se dit quelquefois, par plaisanterie, en parlant d'un ivrogne.

TITULAIRE. adj. des 2 g. (rad. *titre*). Qui a le titre et le droit d'une dignité sans la posséder, sans en remplir les fonctions. Constantinople a eu longtemps des empereurs titulaires.

— *Patron titulaire d'une église.* Le saint dont cette église porte le nom. Cette église a pour patrons saint Pierre et saint André, outre le patron titulaire.

— Se dit aussi de celui qui est revêtu d'un titre, qu'il en remplisse ou qu'il n'en remplisse pas les fonctions. Professeur titulaire. Juré titulaire. Chanoine titulaire. Les membres titulaires d'une société savante.

— Diplom. S'est dit des caractères avec lesquels on écrit des titres d'ouvrages ou de chapitres. Écriture titulaire.

— Il est aussi substantif. On supprimera cette chaire après la mort du titulaire. Il tient ce bureau de poste, mais une telle en est la titulaire.

— Se disait dans le même sens en parlant de charges, d'offices, de bénéfices. Le titulaire et le survivancier.

TITULARIAT. s. m. Néol. Charge, fonction qui donne un titre à celui qui la remplit. Une ordonnance royale du 30 août 1843 constitue en *titulariat* le cours de pathologie auquel M. Ranque a été nommé. (***)

TITUS (T. Flavius Sabinus Vespasianus), fils aîné et successeur de Vespasien, né en 40, suivit son père en Judée, et termina seul la guerre par la prise de Jérusalem (8 sept. 70). Parvenu à l'empire en 79, il ne s'appliqua plus qu'à faire le bonheur de ses peuples, et sa bienfaisance lui mérita le surnom de *Délices du genre humain*. Il mourut en 81, empoisonné peut-être par ordre de son frère Domitien, qui lui succéda.

TITYRE. s. m. (du gr. τίτυρος, chalumeau). Myth. anc. Divinité champêtre du genre des Faunes, qui faisait partie de la suite de Bacchus. Les Tityres, les Marsyas et les Silènes.

— Iconol. On représente les Tityres couverts de peaux de bêtes, dansant ou jouant de la flûte, du chalumeau

— Philol. Nom que les poëtes bucoliques donnent à leurs bergers.

TITYRE. s. m. Entom. Nom donné à un papillon du genre hétéroptère.

TITYUS. (pr. *ti-ci-uss*). Myth. gr. Géant, fils de la Terre ou de Jupiter et d'Elara. On dit que son corps étendu couvrait un espace de trente arpents. Ayant outragé Latone, il fut précipité dans le Tartare, où un vautour dévorait ses entrailles qui renaissaient toujours.

L'immense *Tityus*, embrassant neuf arpents,
De ses membres repaît les oiseaux dévorants.
(Millevoye.)

TIVÉ. Géogr. Forme moderne, ou plutôt prononciation grecque moderne de la ville de Thèbes.

TIVEL. s. m. Conchyl. Coquille du genre telline, propre au Sénégal.

TIVOLI. Géogr. Ville des États de l'Église, à 26 kilom. N.-E. de Rome, sur une colline, à gauche du Teverone (Anio), qui y forme plusieurs cascades; 6,000 hab. Aspect délicieux et pittoresque, nombre d'antiquités. À 4 kilom. de là sont les bains de Tivoli. V. TIBUR.

— Nom d'un jardin public qui fut ouvert à Paris vers 1795, et qui devint bientôt célèbre par les fêtes qu'on y donnait.

TIXERAND. s. m. S'est dit pour Tisserand.

TIXERANDERIE. s. f. S'est dit pour Métier de tisserand. Il y a encore à Paris une rue qui porte le nom de rue *de la Tixeranderie*.

TIXTRE. v. a. 2e conj. V. TISTRE.

TLA. s. m. Mus. milit. Coup donné sur le tambour des deux baguettes presque simultanément, avec mollesse de la première, et en frappant un coup sec de l'autre.

— [illegible]

[illegible] nom de la première des dix-huit parties de l'année chez les Mexicains.

TLEMCEN ou **TREMECEN.** Géogr. Ville d'Algérie (Mascara), à 80 kilom. S.-O. d'Oran. Elle n'a été occupée définitivement par les Français qu'en 1841.

TLÉPOLÈME. Temps hér. Fils d'Hercule et d'Astyochée ou d'Astydamie. Les Rhodiens le choisirent pour roi; il les conduisit au siége de Troie, où il fut tué par Sarpédon. ‖ Fils de Damastor, tué par Patrocle.

TLÉPOLÉMIES. s. f. pl. Antiq. gr. Jeux célébrés à Rhodes en l'honneur de Tlépolème. Les adolescents étaient seuls admis à y disputer le prix.

TLOS. (pr. *tloss*). Temps hér. Fils de Milet et de la nymphe Praxidice; fondateur de la ville de Troie en Lycie.

TMARUS. (pr. *tma-russ*). Temps. hér. Guerrier rutule.

— Géogr. anc. Montagne d'Épire, voisine de Dodone.

TMÈSE. s. f. (du gr. τμῆσις, coupure). Littér. Figure de grammaire qui consiste à placer une ou plusieurs expressions entre les deux parties d'un mot composé. La tmèse n'est admise que dans la poésie grecque et latine. Virgile a fait une tmèse en disant : *Circum dea fudit amictu*, pour *Dea circumfudit amictu.*

TMÉSIPTÉRIDE. s. f. (ét. gr., τμῆσις, coupure; πτερίς, fougère). Bot. Genre de plantes de la famille des lycopodiacées. Il ne contient qu'une seule espèce, trouvée à l'île de Tauna et à la Nouvelle-Hollande.

TMOLUS. (pr. *tmo-luss*). Temps hér. Fils de Protée, qui, avec son frère Télégonus, exerçait le brigandage. Protée ayant pris la forme d'un monstre épouvantable, les effraya et les détourna de cette vie infâme. Ce Tmolus est aussi appelé *Polygonus*. ‖ Roi de Lydie, fils de Sipyle et de Chthonie, et époux d'Omphale. Ayant outragé Arrhiphé, nymphe de Diane, cette déesse envoya un taureau furieux qui le tua. Il fut inhumé sur une montagne de Lydie qui prit son nom. ‖ Le mont Tmolus divinisé. Il fut pris pour arbitre par Midas, et se prononça en faveur d'Apollon.

— Géogr. anc. Montagne de Lydie, au centre; aujourd'hui le *Berki*. ‖ Ville située au pied du mont Tmolus.

TNEK. s. m. Comm. Mousseline brodée des Indes.

TOAST. s. m. (pr. *toste*). Mot emprunté de l'anglais, et qui signifie Proposition de boire à la santé de quelqu'un, à l'accomplissement d'un vœu, au souvenir d'un événement. Porter un toast. Il y eut vingt toasts portés. Les *toasts* sont parfois bruyants. (Acad.) Ce fut alors le moment des *toasts* ; et nous bûmes amplement au pouvoir des rois, à la liberté des peuples et à la beauté des dames. (Brill.-Sav.) ‖ On écrit aussi *toste*, et cette francisation est infiniment préférable, mais elle est moins usitée.

TOASTER. v. a. 1re conj. (pr. *tos-té*). Porter un toast, des toasts. Il faut toaster le général qui a remporté cette victoire. On a toasté la paix, l'abolition de la traite des nègres. Exalté par le changement de vins, il triomphait de leur impuissance et *toastait* leur santé de nombreuses rasades. (Brill.-Sav.)

— neutral. Nous passâmes toute la nuit à toaster. ‖ On écrit aussi *toster*, et cette forme, beaucoup plus française, est certainement préférable

TOBA ou **TOBBAH.** s. m. Relat. Titre que certaines tribus arabes de l'Yémen donnaient à leurs chefs.

TOBDJI. s. m. Hist. ott. V. TOPDJI.

TOBEL. s. m. Bot. Sorte de palmier des Indes.

TOBIE. Juif de la tribu de Nepthali, qui avait toujours conservé le culte du vrai Dieu, pendant la captivité des Juifs. Salmanazar, roi des Assyriens, touché de sa piété, lui accorda la permission d'aller où il voudrait, et lui rendit la liberté. Devenu aveugle, Tobie recouvra la vue en appliquant sur ses yeux le fiel d'un poisson, que son fils avait réservé pour cet usage, dans un voyage qu'il avait fait en Médie avec l'ange Raphaël, sous la figure d'un jeune homme. Tobie mourut à 98 ans. Après la mort de ses parents, Tobie fils retourna à Ecbatane, où il vécut jusqu'à un âge très-avancé.

— Titre d'un livre de l'Ancien Testament, qui contient l'histoire des deux Tobie. Les juifs et les protestants le regardent comme apocryphe. Chez les catholiques, l'authenticité de ce livre a été longtemps controversée parmi les Pères de l'Église et les docteurs; enfin le concile de Trente l'a admis au rang des livres canoniques.

TOBINIE. s. f. Bot. Genre de plantes d'Amérique.

TOBIRE. s. m. Bot. Genre de plantes ayant pour type un arbuste de la Chine, cultivé dans nos jardins.

TOBOL. Géogr. Rivière de la Russie d'Asie, qui se jette dans l'Irtich, près de Tobolsk. Son cours est de 900 kilom.

TOBOLSK. Géogr. Ville de la Russie d'Asie, cap. de la Sibérie orientale et du gouvernement de Tobolsk. Entrepôt de commerce entre la Russie et la Chine. 90,000 hab. Le gouverne- [illegible]

[illegible] large; 600,00 hab.

TOC. interj. Onomatopée d'un bruit, d'un choc sourd. On frappe à la porte. Toc, toc! Qui va là?

TOC. s. m. Espèce de sonnerie sourde d'une montre à répétition sans timbre. Montre à toc.

— Sorte de trictrac, que l'on joue avec quinze dames de chaque couleur. On l'appelle ainsi, parce que le seul but des joueurs est de toucher et de battre son adversaire, ou de gagner une partie double ou simple par un jan, ou par un plein.

TOCA. s. m. Antiq. Pierre qui servait de limite à un champ.

TOCAN. s. m. Pêche. Saumon qui a moins d'un an.

TOCANE. s. f. (de *toc*, *toc*, bruit qu'il fait en tombant). Vin nouveau fait de la mère goutte. Bonne, excellente tocane. Tocane de Champagne.

— Se dit surtout du vin d'Aï, en Champagne, qui se boit dans la nouveauté, et ne peut se garder que six mois.

TOCANHOA. s. m. Bot. Noix vomique de Madagascar.

TOCCATE. s. f. (de l'ital. *toccare*, toucher). Musiq. Pièce d'exécution écrite par un instrument à touches, tel que le piano, l'orgue. La toccate diffère de la sonate en ce que la première n'est composée que d'un seul morceau. Une toccate de Clementi.

TOCCATO. s. m. Musiq. V. TOQUET.

TOCHARE. adj. et s. des 2 g. Géogr. anc. Nom d'un peuple de la Bactriane.

TOCK. s. m. Ornith. Espèce du genre calao.

TOC-KAIE. s. m. (ainsi appelé à cause de son cri). Erpét. Espèce de lézard vert fort commun dans le royaume de Siam.

TOCKEMBOURG. Géogr. Comté de la Suisse, dans le canton de Saint-Gall.

TOCKOWONGE. s. m. Racine de Virginie, qui ressemble aux patates en grosseur et en saveur.

TOCO. s. m. Ornith. Espèce de toucan.

TOCOCO. s. m. Bot. Genre de plantes que l'on a réuni aux mélastomes.

TOCOGRAPHIE. s. f. V. TOKOGRAPHIE.

TOCOLIN. s. m. Ornith. Espèce de troupiale.

TOCONY. s. m. Techn. Sorte de toile fabriquée dans l'Amérique espagnole.

TOCOT-GUÉBIT ou **SOCOT-GUÉBIT.** s. m. Bot. Arbre d'Amérique avec le bois duquel les Américains faisaient des idoles. On recueillait sous son écorce une résine plus blanche que l'encens.

TOCOYÈNE. s. f. Bot. Genre de plantes d'Amérique, appartenant à la famille des rubiacées.

TOCQUET. s. m. Erpét. Espèce de lézard de Siam.

TOCRO. s. m. Ornith. Genre d'oiseaux gallinacés de la famille des nudipèdes. Il n'est composé que d'une seule espèce, qui a des rapports avec les perdrix et les cailles.

TOCSIN. s. m. (du v. franç. *toque-sing*, fait de *toquer*, frapper; *sing*, petite cloche). Bruit d'une cloche qu'on sonne à coups pressés et redoublés pour donner l'alarme, pour avertir du feu, etc. Sonner le tocsin pour annoncer l'arrivée de l'ennemi. Sonner le tocsin pour incendie. Sonner le tocsin sur les ennemis. Sonner le tocsin pour ameuter le peuple.

— *La cloche du tocsin* ou le *tocsin*. La cloche qui, dans quelques villes, est destinée à sonner le tocsin. Le tocsin est bien placé dans cette tour.

— Fig. Ces prêcheurs qui de leurs chaires font un *tocsin* de sédition. (Nic. Pasq.)

— Fig. *Sonner le tocsin sur quelqu'un.* Exciter contre lui le public.

— Chose, écrit qui donne l'éveil, qui trouble. Les noms des congrès retentissent à l'oreille des nations comme un *tocsin* d'alarme, comme le tintement des funérailles. (Bignon.)

— Fig. *Sonner le tocsin.* Se dit d'un orateur, d'un écrivain dont les paroles sont propres à soulever, à enflammer la multitude.

Vous verrez aussitôt le peuple féminin
S'élever à grands cris et sonner le *tocsin*. (La Chauss.)

TODDALIE. s. f. Bot. Genre de plantes des Indes, appartenant à la famille des térébinthacées et renfermant cinq espèces. On emploie quelquefois la toddalie asiatique comme succédané du quinquina. On dit aussi un *toddali*.

TODDI. s. m. Relat. Liqueur spiritueuse que l'on tire d'une espèce de palmier, dans les Indes orientales.

TODDY. s. m. Art culin. Espèce de boisson forte, mélange d'eau chaude et de liqueurs spiritueuses, qui est en usage parmi les Anglais.

TODÉE. s. f. Bot. Genre de fougères établi pour une espèce du cap de Bonne-Espérance.

TODIDÉ, ÉE. adj. Ornith. Qui ressemble à un todier. ‖ TODIDÉS. s. m. pl. Tribu de la famille des oiseaux percheurs fissirostres, qui a pour type le genre todier.

TODIER. s. m. (du lat. *todus*, petit). Ornith. Genre d'oiseaux sylvains, remarquables par le brillant de leurs couleurs; ils appartiennent à [illegible]

[illegible] seule espèce dont le genre de vie soit bien connu, se rapproche des martins-pêcheurs, non-seulement par la réunion de ses doigts, mais encore par l'habitude de se tenir au bord des eaux vives, et de nicher dans un trou sur le rivage.

TODIRAMPHE. s. m. Ornith. Genre d'oiseaux créé pour placer quelques espèces de martins-pêcheurs de la mer du Sud. Les insulaires des îles de la Société les regardaient autrefois comme des êtres sacrés, qu'il était défendu de tuer sous des peines très-sévères.

TOENDE. s. f. Métrol. Mesure de capacité employée à Copenhague pour la bière, et valant 131 litr. 28.

TOEPLITZ. Géogr. Bourg de Bohême, renommé par ses nombreuses sources d'eaux thermales; 2,500 hab.

TOF. s. m. Chirur. Excroissance osseuse plus dure que l'exostose.

TOFFANA. adj. Hist. Se dit d'un poison très-violent, dont on a fait usage en Italie. Il n'est usité que dans cette expression, *aqua toffana*. Ce poison terrible fut ainsi nommé de Tofania.

TOFIELDIE. s. f. Bot. Genre de plantes liliacées. On en connaît huit espèces, dont deux croissent naturellement en Europe.

TOGATE. adj. f. Antiq. rom. Revêtu de la toge.

— *Gaule togate.* La Gaule cispadane.

— *Fable togate.* Pièce de théâtre dont les personnages étaient Romains : ce genre comprenait la prétexte, la trabéate, la tabernaire, l'atellane et la planipède. En ce sens, on opposait la togate à la palliate ou comédie grecque. ‖ *Comédie togate.* Se dit aussi des trois dernières espèces du genre dit *fable togate*, et alors on l'emploie par opposition à Prétexte.

TOGE. s. f. (du lat. *toga*, fait de *tegere*, couvrir, envelopper). Antiq. rom. Robe de laine fort ample et longue, qui était le vêtement particulier des Romains, et qu'ils mettaient par-dessus la tunique. La toge était un habit de paix et de ville. La toge blanche, unie et sans ornements, était celle qu'on donnait aux jeunes gens qui avaient atteint dix-sept ans. C'était aussi celle du plus grand nombre des citoyens. Les consuls, les préteurs, les triomphateurs, avaient un toge rayée de différentes couleurs, et tissue d'une broderie en or. Dans le deuil et les calamités publiques, les Romains quittaient la toge blanche pour revêtir celle de couleur noirâtre ou de gris foncé. Tous les Romains portaient la toge, excepté les criminels condamnés et les exilés.

TOGGENBOURG. Géogr. et hist. Nom d'une vallée fertile de la Suisse, dans le canton de Saint-Gall; 50,000 hab. Elle formait autrefois le comté de Toggenbourg. Ch.-l. Lichtensteig.

TOGGORT. Géogr. Ville de l'Algérie; 12,000 habitants.

TOHU-BOHU. s. m. (de l'hébr. *tohou-va-bohou*, chaos, désordre). Hist. sacr. Nom que l'on donne, d'après les livres hébraïques, au chaos primitif, à l'état confus des éléments qui précéda la création.

— Fig Se dit pour Confusion, mélange ou conflit d'opinions, de principes. C'est un véritable tohu-bohu. Notre révolution a vu paraître et disparaître tous les systèmes politiques, et de leurs débris se forma dans les têtes un véritable *tohu-bohu.* (Boiste.)

— Désigner une parure de fleurs sous le nom d'un *tohu-bohu de fleurs*, c'est présenter bien mal une image gracieuse.

TOI. pron. pers. de la 2e pers. du singulier et des deux genres. Et *toi*, ô fils d'Achille, je te déclare que tu ne peux vaincre sans Philoctète, ni Philoctète sans *toi*. (Fén.) Sous Pierre le Grand, on disait *toi* et non pas vous; un seul homme ne croyait pas en valoir plusieurs. (Fon-Vizine.)

— Il n'est ordinairement employé comme sujet que lorsqu'il est mis par opposition. Comment as-tu perdu le goût de ces plaisirs que *toi* seule étais capable de sentir et de rendre? (J.-J. Rouss.)

Et *toi*, Soleil, et *toi*, qui, dans cette contrée,
Reconnais l'héritier et le vrai fils d'Atrée;
Toi qui n'osas du père éclairer le festin,
Recule. . . . . (Rac.)

— Il peut aussi servir de sujet, quand il se trouve à la fin d'une phrase. Oh! mon ami, je défie qu'on trouve dans les quatre cantons un homme plus amoureux que *toi*. (J.-J. Rouss.)

— Employé seul, comme réponse, il peut être sujet ou régime direct. Qui sera chargé de le lui annoncer? Toi; c'est-à-dire, tu seras chargé de le lui annoncer. Dans cet exemple, il est sujet. Qui a-t-on voulu désigner? Toi; c'est-à-dire, on a voulu te désigner. Dans cet exemple il est régime direct.

— Il s'emploie quelquefois par opposition et réduplication, soit comme sujet, soit comme régime. Toi, tu oserais le défier! Que répondras-tu à cela, toi qui ne restes jamais court? Toi, tu soutiens telle opinion, et lui telle autre. Voudrais-je t'affliger, toi que j'aime tant? Toi, tu vivras vil et malheureux, et je mourrai trop vengée. (J.-J. Rouss.)

— Dans ce cas, on peut aussi dire, *pour toi*, *quant à toi*. Pour *toi*, tire ta plus belle parure des fleurs. (B. de St-P.)

— Elliptiq. *Toi*, *me trahir! faire une bassesse?* [illegible]

faire une bassesse? ‖ As-tu pu me trahir, faire une bassesse?

— Il s'emploie de même par opposition avec un nom ou un autre pronom. Toi et moi nous avons fait ce que nous devions. J'ai appris que toi et lui, que toi et ton frère vous partiez bientôt. Il veut vous voir, toi et ta sœur.

— S'il est joint à un autre pronom de la troisième personne, ou à un substantif, on le fait suivre du pronom personnel vous, qui devient le sujet de la proposition toi et lui. Vous êtes de mes amis. Ton frère et toi, vous irez à la campagne. ‖ Cependant cette règle n'est pas absolue, et quelques écrivains s'en sont écartés. Il faut que *toi* et ceux qui sont ici *fassiez* les mêmes serments, ou je vous tuerai tous. (Vertot.)

— Il se construit encore avec les pronoms *ce* et *il* dans les phrases suivantes et autres semblables. C'est toi qui l'as fait. Ce ne peut être que toi. Si c'était toi qui eusses fait cela. C'est de toi qu'il s'agit. C'est à toi qu'il en veut. Il n'y a que toi qui puisses le faire.

C'est *toi* dont l'ambassade, à tous les deux fatale,
L'a fait pour son malheur pencher vers sa rivale.
(Racine.)

— Après une préposition, il n'y a que le

pronom *toi* qui puisse exprimer la seconde personne du singulier. On a parlé de toi. Je pensais à toi. Je viens de chez toi. Je partirai avec toi, sans toi, avant toi, après toi. Je compte sur toi. Il est fort irrité contre toi. Cela est pour toi. On ne demande pas de *toi* beaucoup de paroles, on n'exige de *toi* que la vérité. (Democrate.)

> Pour *toi*, ma fille, alarmée et tremblante,
> Puis-je avec calme envisager la mort? (Mme Tastu.)

— Il en est de même après une conjonction. Ta sœur et toi. Ta sœur ou toi. Ta sœur aussi bien que toi. Personne que toi. Nul autre que toi. Ni ton frère ni toi.

— On emploie également ce même pronom, comme régime direct ou indirect, après la seconde personne de l'impératif, en l'y joignant par un trait d'union. Tais-toi. Retire-toi. Garde-toi d'y toucher. Fais-toi soldat. Fais-toi justice. Fais-toi instruire. Laisse-toi conduire. Fais-toi rendre ton argent. Ne t'attends qu'à *toi* seul. (La Font.) Rappelle-*toi*, rappelle-*toi* ce sentiment si calme et si doux que tu connus une fois, et que tu décrivis d'un ton si touchant et si tendre. (J.-J. Rouss.)

> Garde-*toi*, tant que tu vivras,
> De juger les gens sur la mine. (La Font.)

— Il suit toujours le verbe, si ce n'est quand le verbe qui le régit est précédé et gouverné par le verbe *faire* ou par le verbe *laisser*. Fais-toi instruire. Fais-toi rendre ton argent. Laisse-toi conduire.

— Lorsqu'il se trouve ainsi après la seconde personne de l'impératif, et qu'il est suivi des pronoms *en* ou *y*, on élide la diphthongue *oi*. Va-t'en. Garde-t'en bien. Fais-t'en donner la moitié. Mets-t'y. Jette-t'y.

— On ne se sert ordinairement de *toi* que quand on parle à des personnes fort inférieures, ou avec qui on est en très-grande familiarité.

— Quelquefois, au contraire, on l'emploie, dans le style oratoire ou poétique, en s'adressant aux personnes qu'on respecte le plus, aux rois, aux princes, à Dieu même.

> O mon souverain roi!
> Me voici donc tremblante et seule devant *toi*. (Racine.)

> O *toi* qui vois la honte où je suis descendue,
> Implacable Vénus, suis-je assez confondue! (Id.)

— On s'en sert encore en faisant parler certaines nations, et principalement les Orientaux, lorsqu'on veut leur conserver un caractère étranger, et quelquefois aussi dans la poésie.

— Hors de là, on emploie le pronom pluriel *vous*.

TOÏA. Myth. amér. C'est sous ce nom que les habitants de la Floride adorent le diable, c'est-à-dire, l'auteur du mal.

TOICT. s. m. Ancienne orthographe du mot *toit*.

TOIDE. s. f. Bot. Un des noms de la comphrène globuleuse.

TOILAGE. s. m. Techn. Ce qui forme le dessin d'une dentelle.

TOILE. s. f. (du lat. *tela*; fait de *texo*, tisser, tresser). Tissu de fil, de lin, de chanvre ou de coton, fait sur le métier à tisserand. L'art de tisser des toiles est très-ancien. On l'a porté de nos jours, en France, à une grande hauteur, et nos produits peuvent lutter avec ceux de l'Angleterre, de la Belgique et de la Hollande. La plus grande partie est le produit d'un travail fait en famille, mais ce genre d'industrie, resté stationnaire depuis des siècles, est menacé d'une grande révolution, par l'introduction de machines à filer le chanvre. Toile fine, déliée. Toile claire. Grosse toile. Toile ronde. Toile de ménage. Toile bien unie. Toile lâche, serrée. Toile forte. Toile crue, écrue, qui n'a point encore été à la lessive. Toile jaune. Toile blanche. Toile demi-blanche. Blanchir de la toile. Toile de chanvre. Toile de lin. Toile de coton. Toile des Indes. Toile de linon. Toile de batiste. Toile de Hollande, de Normandie, de Bretagne. Toile d'emballage. Faire le commerce des toiles. Tisser de la toile. Faire de la toile. Avoir plusieurs pièces de toile sur le métier. Un mètre de toile. Un coupon de toile. Chemise de toile. Coller sur toile. Peindre sur toile. Je détruirai, dit le Seigneur, les manteaux et les broderies, et les *toiles* si déliées, ces vaines conver-

rendaient rarement à la ville, de peur d'y être méprisées, parce qu'elles étaient vêtues de grosse *toile* bleue du Bengale, comme les esclaves. (B. de St-P.) Ensuite le vieux brame, l'ayant lavé trois fois, le revêtit d'une *toile* de coton, couleur de sandal. (Id.) Les ambitieux sont comme des ballons d'une *toile* plus ou moins solide et brillante; ils s'enflent, s'élèvent et retombent. (Boiste.)

— *Toile écrue*. Toile qui n'a pas encore été mouillée, et qui est telle qu'elle est sortie des mains de l'ouvrier. ‖ *Toiles mi-blanc*. Toiles de chanvre qui n'ont été qu'à demi-blanchies. ‖ *Toiles blanches*. Toiles écrues qu'on a fait blanchir sur le pré et à force de lessives. ‖ *Toile de ménage*. Toile que les particuliers font faire pour leur usage, et dont le chanvre ou le lin a été filé chez eux. On en fait des chemises, des draps, des serviettes, des pantalons, etc. ‖ *Toiles ouvrées*. Toiles de chanvre ou lin, sur lesquelles il paraît divers dessins, diverses figures. ‖ *Toile à tamis, à sas*. Sorte de toile très-claire, dont on se sert pour tamiser les choses qu'on met en poudre fine. ‖ *Toile à voiles*. Forte toile en fil de chanvre pour les voiles des vaisseaux. ‖ *Toiles de sabords ou de délestage*. Vieilles voiles ou autres toiles qu'on cloue sous les sabords, quand on veut délester, afin de recevoir le lest. ‖ *Toile de compte*. Toile fine, qui a un nombre de cent fils déterminé pour chaque compte sur la largeur de quinze seizièmes. ‖ *Toile de compte en vingt*. Toile qui contient en chaîne deux mille fils. ‖ *Toile de compte en vingt-deux*. Celle qui contient deux mille deux cents fils.

— Les différentes espèces de toile sont quelquefois appelées parmi les marchands, du nom seul du pays où elles sont fabriquées. De la Hollande, une chemise de Hollande. *Hollande* est employé en ce sens par tout le monde, mais il n'y a guère que les marchands qui emploient le nom des autres pays de cette manière. Une pièce de Rouen. Une pièce de Cambrai, de Bretagne, etc. ‖ On connaît, dans le commerce, sous le nom de mi-hollandes, des toiles fabriquées dans les environs de Beauvais, quoique valant autant que celles qui sont fabriquées sur les bords du Rhin, qu'on nomme toile de Hollande.

— Chaque contrée donne à ses toiles une désignation qui change presque à chaque localité; cependant, dans le langage du commerce, on s'est arrêté à une désignation plus régulière; ainsi on distingue les toiles en *toile de brin*, *toile demi-brin*, *toile d'étoupe*. ‖ *Toile de brin*. Celle dont la chaîne et la tissure sont fil de brin, c'est-à-dire, en chanvre épuré, exempt d'étoupe. ‖ *Toile demi-brin*. Celle dont la chaîne est de ce fil de brin, et la tissure en fil d'étoupe. ‖ *Toile d'étoupe*. Celle qui est fabriquée, chaîne et trame, avec cette matière, résidu du chanvre.

— Il y a plusieurs sortes de toiles de lin. ‖ La *toile de lin proprement dite* est fabriquée avec le cœur du lin, c'est-à-dire, avec le lin peigné, épuré, et en finesses très-diverses. ‖ *Toile demi-lin*. Celle dont la chaîne est en lin et la trame en étoupe. ‖ *Toile d'étoupe*. Celle qui est faite avec l'étoupe, résidu du peignage.

— Le mot *toile* désigne toujours un tissu, de quelque substance qu'il soit composé, cependant on ajoute toujours au mot *toile* le nom de la matière dont elle est formée, excepté dans le cas où elle a reçu un nom particulier par l'usage. Ainsi l'on dit *toile de coton*, lorsqu'on parle généralement des toiles faites avec cette substance; mais lorsqu'on veut les désigner plus particulièrement, on dit *calicot*, *percale*, *basin*, etc. Les noms suffisent pour faire connaître et la substance dont elles sont formées, et la qualité qu'elles affectent.

— *Toile de mai*. Toile qu'on enduit d'un emplâtre agglutinatif dans lequel il entre un peu de beurre, et une certaine quantité d'alcool affaibli, en place de térébenthine.

— *Toile cirée*. Toile enduite d'une composition qui fait que l'eau ne la traverse pas. C'est à tort qu'on l'appelle *toile cirée*, car il n'entre pas de cire dans l'enduit dont elle est recouverte. L'expression de *toile cirée* conviendrait donc beaucoup mieux aux coutils et autres toiles préparées pour contenir les duvets et les plumes. Les toiles cirées servent à beaucoup d'usages. Rendues imperméables au moyen d'une substance non hygrométrique, elles servent de tapis de pied et de table, de tapisseries, de cartes géographiques, de paravents, de tapis d'escalier, de couvertures, de bâches, de hangars; on les emploie aussi pour l'emballage.

— *Toile peinte*. Toile de coton qui est peinte de diverses couleurs. Il se dit d'une toile peinte aux Indes ou à la manière des Indes, avec des couleurs solides et durables. On imite aujourd'hui en France les toiles peintes des Indes, et l'on y peint des toiles de chanvre et de lin comme celles de coton. Quoiqu'elles sont imprimées aujourd'hui, on a conservé leur ancien nom, comme si elles étaient toujours faites au pinceau.

— *Toile imprimée*. Toile peinte par impression. ‖ Toile préparée pour recevoir les couleurs du peintre.

— *Toile à coller*. Toile employée pour tenture, pour tapisserie.

— *Toile mécanique*. Toile fabriquée avec du fil filé mécaniquement.

— *Toile à la main*. Toile fabriquée en fil filé à la quenouille.

— *Toile à canevas* ou *canevas*. Grosse toile

Les plus grossières sont employées à couvrir les ballots.

— *Toiles incombustibles*. Toiles imprégnées de phosphate d'ammoniaque ou de sulfate de potasse.

— Se dit aussi de quelques autres tissus. On fait aujourd'hui des toiles avec du crin, de l'amiante, des fils métalliques, des fils d'araignée, des produits végétaux, tels que de la bourre d'asclépiade, et l'écorce de saule et de peuplier.

— *Toile métallique*. Tissu fait avec des fils métalliques, soit de laiton, soit de fer, d'acier ou d'argent. Les toiles métalliques, qui jadis n'étaient employées que pour les cribles, entrent aujourd'hui comme auxiliaire puissant dans divers genres de manufactures. On s'en sert dans les fabriques de papiers, dans les brasseries, dans la fabrication des cribles, des grilles, des tamis, des blutoirs, etc. On peut les employer avantageusement contre les incendies.

— *Toile d'or*, *toile d'argent*. Certains tissus légers dont la trame est d'or ou d'argent, et la chaîne de soie.

— *Drap en toile*. Draps de laine qui n'ont point encore été foulés, et qui sont tels qu'ils sont sortis de dessus le métier. On les appelle ainsi, parce qu'ils ont quelque rapport en cet état à de la grosse toile de chanvre ou de lin écrue.

— Prov. *Il a trop de caquet, il n'aura pas ma toile*, ou *vous parlez trop, vous n'aurez pas ma toile*. Se dit d'un grand parleur, à qui l'on ne veut point avoir affaire.

— *Toile d'araignée*. Sorte de tissu que font les araignées avec des fils qu'elles tirent de leur ventre et qu'elles tendent pour prendre des mouches. Les lois ressemblent aux *toiles* d'araignées. (Boiste.) Tels que l'araignée par sa *toile*, l'agitation nous vient de tous côtés, par des causes d'abord imperceptibles. (Id.) Celui qui s'attache au parti triomphant est comme l'araignée qui fixe sa *toile* à la girouette dans un temps de calme. (Id.)

— *Toile d'araignée*. Tricot à jour dont on fait des jupons, des couvre-pieds.

— Conchyl. *Toile d'araignée*. Nom marchand d'une coquille univalve du genre cône, ainsi appelée à cause de sa coloration. ‖ *Toile à matelas*. Espèce de coquille univalve, appartenant au genre pyrule, parce qu'elle est striée par gros carreaux.

— Le rideau qui cache la scène dans un théâtre. Lever la toile. Baisser la toile. Nos constitutions éphémères n'étaient que de brillantes *toiles* de spectacle, derrière lesquelles on préparait des machines de despotisme. (Boiste.)

— Chir. La toile sert à faire les bandes, les compresses, les enveloppes au moyen desquelles on recouvre et on fixe l'ensemble d'un appareil, etc. Pour les compresses, elle ne doit être ni trop grosse ni trop fine. On n'emploie la toile très-grossière que pour recouvrir une certaine épaisseur d'étoupes.

— Mar. Se dit quelquefois de la quantité de voiles d'un vaisseau. Ce navire porte beaucoup de toile, il fait de la toile.

— Pêch. Nappe fine qui se trouve entre les deux hamaux des filets en tramail.

— Peint. Toile clouée sur un cadre et enduite d'une teinte ordinairement blanche ou grisâtre, sur laquelle on peint. ‖ Se dit fig. pour Tableau. On a de lui quelques belles toiles.

— Fig. Afin qu'il soit à chacun plus manifeste sur quel métier on ourdit cette *toile*. (Sat. Mén.)

— Techn. Feuille de métal qui se forme entre les pièces d'un moule.

— TOILES. s. f. pl. Chass. Grands filets que l'on tend pour prendre des cerfs, des biches, des chevreuils, etc. Quand on veut prendre des cerfs, on les prend dans les toiles.

— Fam. *Se mettre dans les toiles*. Se coucher.

— *Les toiles d'un moulin à vent*. Les toiles tendues sur les ailes d'un moulin pour le faire aller.

— Rideaux qui descendent depuis le toit jusque sur la muraille d'un jeu de paume, et que l'on tire pour se mettre à l'abri du soleil. Tirer les toiles. Aller aux toiles. La balle a donné dans les toiles.

— Ce mot, au propre, est familier et a besoin d'être ennobli par une épithète ou par l'encadrement, pour entrer dans la haute poésie; mais le poëte dira *le lin* ou *le chanvre* pour La toile.

— Se dit quelquefois particulièrement du cadre sur lequel les peintres travaillent; et en ce sens on dit poétiquement que la toile s'anime, respire sous le pinceau, que le pinceau donne la vie à la toile. La *toile* a respiré sous le feu du pinceau. (Lebrun.) La *toile* est animée et le marbre respire. (Volt.)

> L'art sur une *toile* sensible
> Rapproche les temps et les lieux. (Sabatier.)

> Je dévore des yeux ces *toiles* animées
> Où brillent de Vanloo les touches enflammées. (Delille.)

— Syn. comp. TOILES. TOILERIES. Par *toiles*, on entend, dans le langage des arts manufacturiers, tous les tissus unis ou croisés de lin ou de chanvre, destinés à être teints, blanchis ou consommés en écru, depuis le linon et la batiste, jusqu'à la toile d'emballage et la toile à voiles; et par *toileries*, tous les tissus de coton pur et mélangé, ainsi que toutes les étoffes de matières végétales autres que le chanvre et le lin pur, avec quelque matière qu'elles soient mélan-

étoffes de soie et de coton, connues à Rouen sous le nom de toiles de soie à carreaux, jusqu'aux siamoises, à toutes les espèces de cotonnades, au velours de coton même.

TOILÉ. s. m. Techn. Fond de la dentelle, dont le tissu a quelque ressemblance avec les toiles. ‖ Blonde d'un point très-serré. ‖ *Toilé d'une dentelle*. Ce qui, dans le point à l'aiguille, se nomme le tissu ou point fermé. Plus le toilé d'une dentelle est serré, plus l'ouvrage est bon. Ce terme ne s'applique guère qu'aux dentelles de fil.

TOILERIE. s. f. Marchandise de toile. Le commerce de toilerie.

— Nom collectif par lequel on désigne tous les tissus de coton pur ou mélangé, ainsi que toutes les étoffes faites de matières végétales autres que le chanvre et le lin pur.

— Commerce de tissus. ‖ Atelier où l'on fabrique les toiles. ‖ Magasin où l'on vend des toiles.

— Syn. comp. TOILERIES. TOILES. V. TOILES.

TOILETTE. s. f. Toile qu'on étend sur une table, pour y mettre ce qui sert à l'ornement et à l'ajustement des hommes et des femmes. Toilette unie. Toilette à dentelle.

— *Toilette de point*. Point préparé pour servir de toilette. Acheter une toilette de point, de point d'Angleterre.

— Se dit plus particulièrement Des flambeaux, des boîtes, des flacons, des carrés, etc., qui servent à une femme lorsqu'elle se pare. Toilette d'argent. Toilette de bois de Sainte-Lucie.

— *Dessus de toilette*. Pièce de velours, de damas, etc., bordée de dentelle ou de frange, avec laquelle on couvre tout ce qui est sur la toilette. Dessus de toilette de velours. Dessus de toilette de damas.

— Tout ce qui couvre et garnit le meuble devant lequel une femme se place, lorsqu'elle veut se parer. Belle toilette. Riche toilette. Magnifique toilette. Toilette de noces. Mettre la toilette.

— Le meuble même qui est garni de ce qui sert à la parure d'une femme. On l'appelle ainsi de ce que les tables de toilettes de nos dames étaient recouvertes d'une petite toile garnie, avant que ces tables fussent faites en bois d'acajou, de citron, etc. Approcher, reculer la toilette. Miroir de la toilette. L'une est une coquette qui se couche après avoir laissé ses cheveux, ses sourcils et ses dents sur la *toilette*; l'autre est un galant sexagénaire qui revient de faire l'amour. (Le Sage.)

> On voit sur sa *toilette* un Euler, un Pascal,
> Salis et barbouillés de rouge végétal. (Boileau.)

— *Toilette de campagne*. Table à compartiments, qui contient les boîtes, les flacons, etc., nécessaires à la toilette.

— *Cabinet de toilette*. V. CABINET.

— *Voir une dame à sa toilette, l'entretenir à sa toilette*. La voir, l'entretenir pendant qu'elle se coiffe.

— *Propos de toilette*. Propos fadement galants, et ridiculement précieux.

— *Revendeuse à la toilette, marchande à la toilette*. V. REVENDEUSE.

— Prov. *Plier la toilette*. Enlever, emporter les hardes d'une personne. ‖ Se dit principalement d'un valet qui vole les hardes de son maître. Il a vieilli.

— Se dit des détails de l'ajustement. Une toilette soignée, recherchée. Être en grande toilette. La *toilette* la plus recherchée, la plus sublime ne peuvent masquer certaines absences. (Brill.-Savar.) La *toilette* d'une femme peut engloutir une grande fortune. (Boiste.) S'il était vrai que la physionomie fût une erreur, pourquoi ferions-nous tant de cas de la *toilette*? (Id.)

— Action de s'habiller, de se parer, pour paraître en public, en société. Faire sa toilette. Être longtemps à sa toilette. N'être occupé que de sa toilette. Un peu de toilette fait valoir la figure. La toilette de cet homme n'est pas longue. Avoir tant pour sa toilette. Aimer la toilette. Dépenser beaucoup pour sa toilette. On lui présenta même Mme de Saint-Yves, quand elle eut fait sa *toilette*. (Volt.) Pendant qu'elle préparait le dîner, Arsénie se leva et resta jusqu'à midi à sa *toilette*. (Le Sage.)

— *Toilette des condamnés*. Se dit de la coupe des cheveux que l'on fait aux condamnés à mort peu de temps avant l'exécution.

— Se dit quelquefois des choses. Le débit des trains de bois et le lavage des bûches, auxquelles on fait une *toilette* préparatoire, a toujours demandé un grand nombre de bras. (Briffaut.)

— Diaphragme des animaux, dont on se sert dans la boucherie et la charcuterie.

— *Bleu de toilette*. Espèce de teinture bleue dont on se sert pour donner une teinte bleuâtre au linge blanc qu'on empèse, avant de le repasser.

TOILIER, IÈRE. s. Celui, celle qui vend de la toile en gros ou en détail.

— Ouvrier, ouvrière qui fabrique de la toile.

— adjectiv. Marchand toilier. Ouvrier toilier.

TOILIER, IÈRE. adj. Qui a rapport à la fabrique de la toile. L'industrie toilière.

TOISE. s. f. (du bas lat. *tesa*; fait de *tensus*, tendu). Ancienne mesure longue de six pieds ou d'environ deux mètres. Toise marquée par [illegible] la toise, la toise à la main.

— Fig. Des hellénistes font commerce de mots grecs et les vendent à la *toise*; tels que *mégalanthropogénésie*. (Boiste.) Je ne connais pas de *toise* plus exacte et de meilleure pierre de touche qu'une révolution. (Mme Roland.)

— Prov. *On ne mesure pas les hommes à la toise*. C'est par leur degré de mérite qu'il faut les apprécier.

— Prov. et fig. *Mesurer les autres à sa toise*. Les juger d'après soi, les comparer à soi.

— Longueur de six pieds ou d'environ deux mètres. Construire plusieurs toises de murailles. Faire marché à la toise. Travailler à la toise, à tant la toise. ‖ *Toise courante*. Mesure en longueur de quelque chose que ce soit, dont la hauteur ou la largeur est supposée partout la même. Faire marché à la toise courante. ‖ *Toise carrée* ou *superficielle*. Surface carrée dont le côté est une toise. ‖ *Toise cube*, *solide* ou *massive*. Cube dont chaque face a une toise. ‖ Se dit, par extension, d'une quantité de matière équivalente à celle qui est renfermée dans un corps cubique de six pieds.

— Constr. *Toise d'échantillon*. Se dit de la

toise de chaque lieu où l'on mesure, quand elle est différente de celle de Paris. || *Toise à mur.* Réduction de plusieurs toises d'ouvrages de maçonnerie, par rapport à une toise de gros mur. Toise à mur de gros et de légers ouvrages. || *Toise de corniche.* Se dit d'une corniche que l'on mesure, sans avoir égard à ses moulures. || *Toise de lambris.* Se dit d'un lambris que l'on mesure, sans considérer s'il est d'appui ou de renversement.

— Métrol. Ancienne mesure française de longueur, qui contenait 1 mètre 95. || Mesure de longueur, employée dans le grand-duché de Hesse-Darmstadt; elle vaut 2 mètres 5. || Mesure de Saxe-Cobourg, valant 1 mètre 72. || Mesure de Saxe-Weimar, valant 91 mètres 69. || Mesure de Suisse, canton de Berne, valant 2 mètres 35. || Mesure de Fribourg et de Neufchâtel, valant 2 mètres 93. || *Toise anglaise.* V. FATHAM. || *Toise d'Autriche.* V. KLAFTER.

— Hortic. *Toise traçoir.* Instrument qui permet de tracer à la fois, selon le besoin, trois, quatre ou cinq lignes parallèles.

TOISÉ. s. m. Mesurage à la toise. Faire le toisé d'une maison. Toisé qui n'est pas juste, qui n'est pas exact.

— Art de mesurer les surfaces et les solides, et d'exprimer leur étendue ou leur volume en parties de certaines unités convenues : par exemple, en toises ou en mètres carrés s'il s'agit de surfaces; cubes, s'il s'agit de volumes.

— Mémoire ou dénombrement par écrit des toises de chaque sorte d'ouvrages qui entre dans la composition d'un bâtiment, afin de juger la dépense, ou d'estimer et de régler le prix et la quantité de ces mêmes ouvrages.

— Anc. admin. *Édit du toisé.* Ordonnance rendue sous Mazarin, en 1648, à l'appui de celle de Henri II, qui défendait de prolonger les faubourgs de Paris et de bâtir au-delà de certaines limites, sous peine de démolition et d'amende.

TOISÉ, ÉE. part. pass. du v. Toiser. S'empl. adjectiv. Homme toisé. Objet toisé.

— Fig. et pop. *Cette affaire est toisée.* Cette affaire est terminée. || Se dit, le plus souvent, en mauvaise part, d'une affaire terminée désavantageusement. C'est une affaire toisée, il il n'en faut plus parler. Cela est toisé.

TOISER. v. a. 1re conj. Mesurer à la toise. Toiser un bâtiment, une muraille. Des folliculaires qui jugent un grand écrivain semblent des pygmées qui *toisent* les pyramides. (Boiste.)

— *Toiser la pierre de taille.* Réduire la taille de toutes les façons d'une pierre à la toise courante d'un pied sur six.

— *Toiser le bois.* Le réduire par trois pieds cubes ou douze pieds de longueur sur six pouces d'écarrissage.

— *Toiser un soldat.* Mesurer sa taille.

— Fig. et fam. *Toiser quelqu'un, toiser un homme, son homme.* L'examiner avec attention pour apprécier son mérite, ou pour lui témoigner du dédain. Toiser quelqu'un de la tête aux pieds. Quand je le *toisai* avec ce regard qui pénètre jusqu'à la moelle des os, je vis qu'il était d'un tempérament lymphatique. (Brill.-Sav.)

Aussi connais-je bien mon monde, et je défie,
Quand j'ai *toisé* quelqu'un, qu'on m'en impose en rien.
(GRESSET.)

— Se dit des choses dans un sens analogue. Cette profondeur d'impiété était effrayante, et à vous voir ainsi *toiser* du regard l'épouse qui est entre nous et le ciel, tout ce qui était là se sentait petit. (G. Sand.)

— Se dit pour Mesurer en général.

— Absol. Constr. *Toiser à mur.* Réduire de légers ouvrages de maçonnerie en toises de gros mur, en les mesurant. || *Toiser à toise bout avant.* Mesurer les ouvrages sans retour ni demi-face, et les murs tant plein que vide, sans avoir égard aux saillies. || *Toiser aux us et coutumes.* Mesurer tant plein que vide, en y comprenant les saillies.

— SE TOISER. v. pron. Etre toisé. Ce mur doit se toiser aujourd'hui.

— Etre jugé, être estimé. La vraie grandeur ne doit se *toiser* que d'après l'étendue du bien qu'elle a fait. (Boiste.)

— S'examiner mutuellement. Se toiser sans se dire un seul mot. De lâches rivaux se *toisent* longtemps avant de s'attaquer. (Boiste.)

TOISEUR. s. m. Celui qui toise, dont la profession est de toiser. Etre toiseur des bâtiments du roi. Habile toiseur. Toiseur en bâtiments.

— Anc. admin. Se disait des mesureurs de plâtre.

TOISON. s. f. (du lat. *tonsio*, action de tondre). Laine d'une brebis, d'un mouton, après qu'elle a été tondue. Avoir une belle toison. Abattre la toison. Laver, éplucher les toisons. Vendre les toisons de ses bêtes à laine. Toison très-pesante.

Heureux qui vit en paix du lait de ses brebis,
Et qui de leur *toison* voit filer ses habits! (RACAN.)

— Se dit quelquefois de la laine qui est encore sur l'animal. Les tribunaux sont comme les buissons, la brebis y trouve un refuge, mais elle ne peut en sortir sans y laisser de sa *toison*. (Boiste.)

— Mamm. Pelage laineux de plusieurs mammifères. On s'en sert à l'égard du mouton, pour désigner la peau entière de l'animal encore revêtue de sa laine. Non-seulement la toison sert à garantir l'animal qui la porte des intempéries de l'air, mais elle est employée d'une foule de manières dans l'économie domestique.

— Blas. Peau de mouton garnie de sa laine. || Se dit quelquefois du mouton tout entier.

— *Toison d'or.* Toison du bélier sur lequel les anciens poètes feignent que Phrynus et Hellé passèrent la mer. Jason alla avec les Argonautes à la conquête de la toison d'or, qui était gardée dans la Colchide par deux taureaux vomissant des flammes.

— *Toison d'or*, ou absolument *toison.* Nom d'un ordre de chevalerie institué par Philippe le Bon, duc de Bourgogne.

— Hist. *Collier de la toison d'or.* Collier de l'ordre institué à Bruges, en 1429. C'est une chaîne d'or dont les ornements figurent des briquets en forme de B, et des cailloux qui étincellent; à cette chaîne est suspendue une toison d'or. L'ordre se composait primitivement de 24 chevaliers, nombre qui fut porté à 31, ensuite à 51, et qui enfin devint illimité. Le roi d'Espagne en demeura le chef, en sa qualité de duc de Bourgogne. || *Ordre des trois toisons d'or.* Nom d'un ordre que Napoléon institua le 15 août 1809, afin de récompenser les services civils et militaires : il devait avoir cent grands chevaliers, quatre cents commandeurs et mille chevaliers; mais les seules nominations accomplies furent celles du grand chancelier et du grand trésorier.

— Philos. hermét. *La toison d'or qui était enfermée dans le temple de Mars.* La matière par le moyen de laquelle on fait les ouvrages de la pierre, qu'on met dans un fourneau qui est un four en partie de fer, métal appelé aussi Mars, où était enfermée la toison, jetant le feu par les narines; ce qui nous enseigne que le feu doit être ménagé adroitement, et que les sages prennent les narines pour les registres du fourneau.

— Syn. comp. TOISON, LAINE. La *toison* est la totalité de la *laine* dont l'animal est revêtu. On distingue différentes sortes de *laines* dans une *toison*.

TOIT. s. m. (pr. *toa*; du lat. *tectum*; fait de *tegere*, couvrir; on écrivait anciennement *toict*). Partie supérieure des bâtiments, des maisons, qui sert à les couvrir et à les abriter. Toit plat. Toit en pente. Les toits en pointe sont en usage dans le nord; les toits plats dans le midi. Toit en dos d'âne. Toit en terrasse. Toit à l'italienne. Travailler sur le toit d'une maison. La couverture du toit est d'ardoise, de tuile, de plomb. Ce toit a un comble de bois, de fer, avec une couverture de cuivre. Monter sur le toit. Aller d'un toit à l'autre. Ils le poursuivirent quelque temps sur les *toits*, mais il trompa leur poursuite à la faveur de l'obscurité. (Le Sage.) Les vierges éperdues sortent de leur palais, dont les *toits* menacent de fondre sur leur tête. (Marm.)

Les passereaux ardents, dès le lever du jour,
Font retentir les *toits* de la grange bruyante. (MICH.)

Enorgueilli déjà des beautés qu'il rassemble,
Le palais qui s'étend sous ses superbes *toits*
Ajoute par sa pompe à la grandeur des rois. (THOMAS.)

— Le toit se compose de la charpente, du comble et des tuiles ou des ardoises qui le recouvrent. Toutefois, l'usage n'admet guère l'emploi du mot *toit* que lorsqu'il s'agit d'un toit à un seul egout ou à double égout. En parlant d'un système de charpente et de couverture plus compliqué, on se sert ordinairement du mot *comble*.

— *Toit à la mansarde.* Se dit des toits coupés qui ont une double pente de chaque côté, ce qui retranche de leur élévation et ménage plus de logement. Ces toits tirent leur nom de Mansard, leur inventeur.

— Il s'emploie souvent pour Maison. Ici la veuve, couverte de deuil, sous un *toit* pauvre et dépourvu, jette de tristes regards sur des enfants que la faim presse. (Mass.) Nous n'avons eu qu'un *toit*, qu'un berceau, nous n'aurons qu'un tombeau. (B. de St-P.) Chaque soir, aux accords champêtres du chalumeau, aux bruits argentés des clochettes qui pendent au cou des brebis, tous ces troupeaux reviennent sous le *toit* agreste du laboureur. (A. Martin.)

— Se dit par extension de toutes sortes de domiciles. On l'étend même, dans les vers et dans le comique, aux écuries et aux étables. Les troupeaux ne sont plus sous leurs rustiques *toits*. (Mme Deshoul.)

— *Habitant des toits.* Nom qu'on donne aux chats, parce qu'ils se plaisent dans les gouttières et sur les toits.

Punis des habitants des *toits*
La brutale et dure insolence. (Mme DESHOUL.)

— *Habiter sous le même toit.* Loger dans la même maison.

— *Toit paternel.* Se dit quelquefois de la maison paternelle. Sous le toit paternel. Il va vivre et mourir loin du *toit* paternel. (Delille.)

— Fig. *Un toit hospitalier, un toit protecteur.* Une maison où l'on reçoit l'hospitalité, où l'on trouve un refuge.

— *Un humble toit.* Une petite maison de peu d'apparence, une chaumière qu'habitent de pauvres gens.

— Fig. *Publier, prêcher une chose sur les toits.* En parler publiquement, l'annoncer hautement. || Cette expression, plusieurs fois employée dans l'Ecriture sainte, est venue de ce que les grands édifices de la Judée étaient couverts par une plate-forme ou terrasse sur laquelle on avait la liberté de monter, et du haut de laquelle on haranguait quelquefois le peuple.

— Fam. *Dire une chose sur les toits.* La répandre, la divulguer partout

— Se dit, dans un jeu de paume, des ais en forme de toit qui couvrent la galerie, le côté du dedans et l'autre bout du jeu où est la grille.

— Prov. et fig. *Servir quelqu'un sur les deux toits.* Lui faciliter les moyens de réussir dans ce qu'il souhaite. || Lui donner occasion de paraître, de se faire valoir.

— *Toit à cochons, à porcs.* La petite loge où l'on enferme ces animaux.

— Fig. et fam. *C'est un toit à cochons.* Se dit d'une chambre malpropre.

— Dans les mines, la partie de la roche qui couvre la mine ou le filon.

— Géogn. Partie supérieure d'un filon, d'un banc, d'une couche.

— Conchyl. *Toit chinois.* Espèce de coquille du genre des patelles. || Nom vulgaire d'une coquille dont on a fait le genre tectaire et de la toupie pagode. || *Toit persique.* Nom qu'on donne quelquefois au troque obélisque et à la toupie pagode.

— Syn. simpl. Toiture, couverture, comble, faîte, sommet. Maison, demeure, logis, foyers, lares, pénates, palais, réduit, chaumière. || Epith. Elevé, fragile, incliné, officieux, protecteur. — Religieux, sacré, superbe, magnifique, somptueux, solitaire, tranquille, paisible, humble, champêtre, agreste, rustique, désert, indigent, hospitalier.

— *Toit.* Se dit encore pour Le réduit, le lieu où on loge certains animaux domestiques, et remplace utilement les mots *écurie*, *étable*, *colombier*, *poulailler*, etc., qui sont trop familiers pour la haute poésie.

— Syn. comp. TOIT, TOITURE. La *toiture* est tout ce qui sert à couvrir une maison, et le *toit* n'en est qu'une partie, celle qui est exposée à l'air et à l'eau.

TOITURE. s. f. Ce qui compose le toit d'une maison, d'un bâtiment. Travailler à la toiture. Employer beaucoup de bois, d'ardoise, de plomb, de tuile pour la toiture. Faire des réparations à la toiture.

— Confection des toits.

— Mar. *Toiture mobile.* Toit ou couverture que l'on emploie dans les arsenaux pour mettre le dessus et les hauts d'un bâtiment en construction ou désarmé à l'abri des intempéries du temps, ainsi que de l'ardeur du soleil.

TOKAI ou **TOKAY.** Géogr. Bourg de Hongrie, célèbre par ses vins; 4,200 hab.

TOKAI. s. m. Vin de Hongrie, que l'on place au premier rang de tous les vins connus.

TOKAT. Géogr. Ville de la Turquie d'Asie, dans l'Anatolie; 100,000 hab.

TOKAUN. s. m. Bot. Plante dont les Brésiliens font des filets pour pêcher.

TOKKIVARI. s. m. Relat. Armoire à compartiments qui fait un des principaux meubles des Japonais, dans laquelle ils placent le livre de la loi, qu'ils ne montrent point aux étrangers, et qu'ils ne laissent jamais traîner dans leurs chambres.

TOKOGRAPHE. s. m. (ét. gr., τόκος, enfantement; γράφω, écrire). Didact. Auteur d'une tokographie.

TOKOGRAPHIE. s. f. Didact. Traité, description des accouchements.

TOKOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui appartient à la tokographie.

TOKOLOGIE. s. f. Didact. Traité sur les accouchements.

TOKOLOGIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui appartient à la tokologie.

TOKOMATIQUE. s. m. Chir. Mannequin mécanique qui sert à donner aux élèves en chirurgie une idée de la profondeur et de la forme de l'utérus, et à les exercer à l'opération des accouchements.

TOKONOMIE. s. f. (ét. gr., τόκος, enfantement; νόμος, règle). Didact. Ensemble des règles de l'art des accouchements.

TOKONOMIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui appartient à la tokonomie.

TOKOTECHNIE. s. f. (pr. *to-ko-tèk-ni*; ét. gr., τόκος, accouchement; τέχνη, art). Didact. Manœuvre des accouchements.

TOKOTECHNIQUE. adj. des 2 g. (pr. *to-ko-tèk-ni-ke.*) Didact. Qui appartient à la tokotechnie.

TOL ou **TOLL.** s. m. Droit de navigation, perçu par les Hollandais, sur l'Escaut et les autres rivières qui traversent les Pays-Bas.

TOL. s. m. Relat. Le plus petit poids et la plus petite mesure dont on se serve sur la côte de Coromandel.

TOLAI. s. m. Mamm. Espèce de lièvre.

TOLBIAC. Géogr. Ville de la 2me Germanie. Auj. *Zulpich*.

— Hist. *Bataille de Tolbiac.* Victoire remportée par Clovis sur les Allemands, en 496. Ce fut après cette bataille que Clovis se fit chrétien. || Autre bataille gagnée, en 612, par Thierri II, roi de Bourgogne, sur Théodebert, roi d'Austrasie.

TÔLE. s. f. (peut-être du lat. *tela*, à cause de son peu d'épaisseur). Techn. Fer battu et réduit en feuilles ou plaques minces, dont on fait des poêles, les cloisons de moyennes ferrures, les platines des verroux et targettes, et les ornements de relief. On fait aussi des ornements de tôle évidée ou découpée à jour. On l'obtient soit au moyen du martinet, soit par le laminage. Poêle en tôle. Tuyaux de tôle. Cheminée garnie de tôle. Vase et plateau de tôle vernie. || On appelle en général *tôle* une feuille de métal, mais ce nom a été plus particulièrement réservé aux feuilles de fer et de cuivre. Lorsqu'on parle d'une tôle sans désigner le métal dont elle est formée, c'est ordinairement de la tôle de fer qu'il s'agit. || La tôle de fer se divise dans le commerce en trois classes : les *tôles minces*, dont l'épaisseur varie d'un demi à 3 millimètres; les *tôles moyennes*, d'une épaisseur de 3 à 6 millimètres, et les *tôles fortes*, de 3 à 12 millimètres et au-delà. || La tôle de fer, recouverte d'un enduit d'étain, se nomme *ferblanc*, et, quand elle est recouverte d'un enduit de zinc qui s'applique de la même manière, elle porte le nom de *tôle galvanisée*, à cause de la propriété qu'elle acquiert de se laisser difficilement attaquer par la rouille, ce que l'on attribue à l'action galvanique résultant de la présence de ces deux métaux.

— Plaque de fer battu, percée de plusieurs petits trous, et dont les bords sont relevés. Elle sert aux émailleurs pour faire chauffer les plaques ou pièces à émailler.

TOLÉDAN, ANE. adj. et s. Géogr. Habitant de Tolède. || Qui appartient à Tolède ou à ses habitants.

TOLÈDE. Géogr. Ville d'Espagne, dans la Nouvelle-Castille, ch.-l. de la prov. de Tolède, et ancienne cap. de l'Espagne; 15,000 hab. || La prov. de Tolède a 360,000 hab.

— Hist. *Royaume de Tolède.* S'est dit du royaume des Visigoths, dont cette ville fut la capitale. V. VISIGOTHS. || *Prise de Tolède.* Occupation de cette ville par Alphonse VI, roi de Castille, en 1085. || Tolède avait été pendant 372 ans au pouvoir des infidèles; elle ne cessa d'être la capitale de l'Espagne qu'en 1560, époque où Philippe II transporta la cour à Madrid.

— Prov. *Jouer des arts de Tolède.* Attraper, tromper, faire des tours de force.

TOLÉNO. s. m. Antiq. milit. V. TOLLÉNON.

TOLENTINO. Géogr. Petite ville des Etats de l'Eglise; 4,000 hab.

— Hist. *Paix de Tolentino.* Paix conclue, en 1797, entre le pape Pie VI et la république française, représentée par le général Bonaparte. || *Bataille de Tolentino.* Défaite de Joachim Murat par les Autrichiens, le 3 mai 1815.

TOLER. s. m. Métrol. Monnaie de Suède qui était une espèce de lingot de cuivre, et valait une rixdale d'argent.

TOLÉRABLE. adj. des 2 g. (du lat. *tolerabilis.*) Qu'on peut tolérer, qu'on peut supporter. Chose tolérable. Défaut tolérable. Douleur qui n'est pas tolérable. La vanité n'est *tolérable* que lorsqu'elle veut plaire; mais malheur à ceux près desquels ses efforts sont inutiles! (Boiste.) Serait-ce une situation *tolérable* pour plusieurs milliers d'hommes, que celle où l'ordre de trois hommes, ou d'un seul, pourrait les faire passer de leurs foyers dans un cachot? (Id.) Si vous avez craint effectivement, comme vous le dites, de vous constituer domestique de grand seigneur, ce n'est pas *tolérable*. (Volt.)

— Médiocre. Ecrivain tolérable.

TOLÉRABLEMENT. adv. D'une manière tolérable, supportable. Je travaille quand je me porte *tolérablement*. (Volt.)

— *Ecrire tolérablement.* S'est dit autrefois pour Ecrire passablement, médiocrement.

TOLÉRANCE. s. f. (du lat. *tolerantia*). Condescendance, indulgence pour ce qu'on ne peut empêcher, ou qu'on croit ne devoir pas empêcher. Longue tolérance. Ce n'est pas un droit, c'est une tolérance. Ne jouir de quelque chose que par tolérance, n'en jouir que par la tolérance de ceux qui le pourraient empêcher.

— S'empl. de la même manière en jurisprudence. La tolérance d'une servitude ne donne jamais le droit; il faut avoir un titre. Les actes de simple tolérance supposent une permission de la part du propriétaire, tels sont les actes qu'entraînent les relations de bon voisinage et qui ne proviennent que de l'amitié, de l'humanité, de la complaisance du propriétaire.

— Permission d'exercer un culte, de professer une doctrine, une opinion. La déclaration de *tolérance* est un acte d'intolérance; faut-il une permission pour respirer? (Boiste.) La tolérance est le seul remède contre la diversité des opinions. (Id.) La philosophie nous a donné la *tolérance* religieuse; puisse-t-elle y ajouter la *tolérance* politique, sociale et littéraire! (Id.)

— Se dit plus particulièrement en matière de religion. Réfléchissons toujours que la première loi de l'empire de Russie, plus grand que l'empire romain, est la *tolérance* de toute secte. (Volt.) La *tolérance* seule a pu étancher le sang qui coulait d'un bout de l'Europe à l'autre. (Id.)

— *Tolérance théologique, ecclésiastique ou religieuse.* Condescendance qu'on a les uns pour les autres, touchant certains points qui ne sont pas regardés comme essentiels à la religion. Une douce tolérance. L'Eglise latine a toujours usé de tolérance pour l'Eglise grecque sur le mariage des prêtres. La tolérance est prescrite aux théologiens touchant les opinions des diverses écoles.

— *Tolérance civile.* Permission qu'un gouvernement accorde de pratiquer, dans l'Etat, d'autres religions que celles qui y sont établies, reconnues par les lois, pratiquées par le plus grand nombre des citoyens. La tolérance civile est quelquefois restreinte à certains cultes et

certaines croyances. Tolérance générale, universelle. L'esprit de tolérance commence à se répandre dans un grand nombre de pays.

— Admin. *Maison de tolérance.* Se dit, à la police de Paris, d'une maison de prostitution.

— Techn. Se dit, dans la fabrication des monnaies, de ce qu'on appelait autrefois Remède.

— TOLÉRANCES. s. f. pl. Limites, en plus ou moins, dans les proportions ou dimensions d'armes, de projectiles et autres objets.

TOLÉRANT. part. prés. du v. Tolérer. Qui tolère. Il est toujours invariable.

TOLÉRANT, ANTE. adj. (du lat. *tolerans*). Disposé à tolérer. Absolu jusqu'à la plus redoutable impatience, il fut *tolérant* jusqu'à la longanimité. (Mirabeau.)

— Se dit surtout en matière de religion. Prince tolérant. Si Dieu l'avait voulu, tous les hommes auraient la même religion, comme ils ont le même instinct moral : soyez donc *tolérant.* (Boiste.) Le premier devoir d'un homme *tolérant* est de l'être à l'égard de ceux à qui il recommande la tolérance. (Alm. littér.)

— Se dit quelquefois d'un homme indulgent dans le commerce de la vie. Être fort tolérant de son naturel.

— S'empl. aussi substantiv. Les tolérants.

TOLÉRANTISME. s. m. Théol. Se dit de l'opinion de ceux qui étendent trop loin la tolérance théologique. La tolérance dégénère en tolérantisme.

— Se dit quelquefois, par dénigrement, du système de ceux qui croient qu'on doit tolérer dans un État toutes sortes de religions. Flétrir du nom de tolérantisme, l'indulgence du prince pour toutes les religions. Vous flétrissez l'indulgence, la tolérance, du nom de *tolérantisme.* (Volt.)

TOLÉRANTISTE. s. m. Théol. Partisan du tolérantisme.

TOLÉRÉ, ÉE. part. pass. du v. Tolérer. S'empl. adjectiv. Homme toléré. Femme tolérée. Religion tolérée.

TOLÉRER. v. a. 1re conj. (du lat. *tolerare*). L'é se change en è devant une syllabe muette. *Je tolère, tu tolères, il tolère,* etc. Supporter, avoir de l'indulgence pour des abus, des injustices, et pour les personnes qui les commettent. Tolérer les injustices de quelqu'un. Ne pas tolérer que quelqu'un s'arroge des droits qu'il n'a pas. Il y a des abus qu'on ne doit jamais tolérer. Nul n'aime à *tolérer* les fripons, s'il n'est fripon lui-même. (Boiste.) Un prince qui *tolère* les injustices de ses ministres. (Volt.) La licence assurée de l'impunité est une bassesse qui rend méprisables et le particulier qui en est coupable, et l'État qui la *tolère.* (Barth.)

— Avoir de l'indulgence pour les fautes, les défauts, les imperfections de ses semblables. Il faut tolérer les défauts de son prochain. Nous *tolérons* volontiers les opinions qui ne heurtent pas nos intérêts. (Boiste.)

— Supporter des choses qui d'elles-mêmes ne sont pas bien, ou que l'on croit n'être pas bien. Tolérer toutes sortes de religions. Ne pas autoriser l'exercice d'une religion, mais la tolérer seulement. Il avait été nourri dans l'erreur que la France *tolérait* alors. (Boss.) M. de Montausier reconnut dans l'Église de Jésus-Christ une puissance de décision qui nous fait *tolérer* avec soumission ce qu'elle *tolère.* (Fléch.) Une religion qui peut *tolérer* les autres ne songe guère à sa propagation. (Montesq.)

— *Tolérer quelqu'un.* Supporter quelqu'un dont la présence nous est désagréable.

— SE TOLÉRER. v. pron. Être toléré. Cela ne peut, ne doit pas se tolérer.

— Se supporter soi-même. Les hommes désœuvrés, les coupables, ne peuvent se *tolérer* eux-mêmes. (Boiste.)

— Syn. comp. TOLÉRER, SOUFFRIR, PERMETTRE. On *tolère* les choses lorsque, les connaissant et ayant le pouvoir en main, on ne les empêche pas. On les *souffre* lorsqu'on ne s'y oppose pas, en faisant semblant de les ignorer, en ne pouvant les empêcher. On les *permet* lorsqu'on les autorise par un consentement formel.

TÔLERIE. s. f. Art du tôlier. ‖ Fabrique de tôle.

[illegible] Cheville de bois plus grosse au milieu qu'à ses extrémités, et enfoncée de sa demi-longueur dans le plat-bord d'une embarcation, pour recevoir l'estrope d'un aviron ou pour l'appuyer pendant qu'on le manœuvre. Il y a aussi des tolets pour servir de point d'appui aux rames.

TOLÉTAN, ANE. adj. et s. Géogr. Habitant de Tolède. ‖ Qui appartient à Tolède ou à ses habitants. On dit mieux Tolédan.

TOLÉTIÈRE. s. f. Mar. Renfort de deux ou trois centimètres d'épaisseur, placé sur le plat-bord pour recevoir le frottement de l'aviron.

TOLHUYS. Géogr. Village des Pays-Bas, province de Gueldre, sur le Rhin. Il est célèbre par le passage du Rhin que les Français y effectuèrent sous les yeux de Louis XIV, en 1672.

TOLIDE. s. f. Bot. Un des noms de la camphrée globuleuse.

TÔLIER. s. m. (rad. *tôle*). Celui qui fabrique la tôle.

TOLIÈRE. s. f. (du lat. *tollere*, élever). Mar. Élévation en forme de taquets plats, sur le plat-bord des bâtiments ou bateaux à rames ; on y perce des trous pour placer l'aviron sur son tolet ou entre ses tolets.

TOLINET. s. m. Se dit, dans quelques endroits du nord de la France, d'un petit fagot de bois sec dont on se sert pour allumer le feu.

TOLL. s. m. Bot. Nom que les nègres du Sénégal donnent à une liane appelée *liane à citron,* parce que son fruit, qui a beaucoup de rapports avec celui du manguier de l'Inde, a la figure et le goût du citron.

TOLLART. s. m. (du lat. *tollere*, enlever). Rabelais a employé ce mot dans le sens de Bourreau. Aujourd'hui il est encore usité parmi les filous, dans leur argot.

TOLLÉ. s. m. (pr. *tol-lé*; du lat. *tolle*, impér. de *tollere*, ôter). Mot latin pris de l'Évangile et emprunté de l'exclamation que faisaient les Juifs contre le Sauveur, quand ils criaient, selon la version latine, *tolle, tolle,* pour le faire crucifier. Il n'est usité que dans cette phrase familière, *Crier tollé sur quelqu'un, contre quelqu'un.* Crier, afin d'exciter de l'indignation contre quelqu'un. Il y a eu dans la chambre un *tollé* général contre la ligue abolitionniste. (Cour. fr.)

TOLLE. s. m. Agric. Nom qu'on donne au sarment dans les vignobles du Jura.

TOLLÉNON. s. m. (du lat. *tolleno*; fait de *tollere*, enlever). Antiq. milit. Machine de guerre des anciens ; c'était une cage propre à contenir des soldats et attachée à l'extrémité d'une longue poutre jouant à bascule, de manière à élever les assaillants au niveau des murailles de la place assiégée, ou les défenseurs au niveau d'une tour mobile construite par les assaillants.

— Perche en bascule, pour tirer l'eau d'un puits.

TOLLOMI. s. m. Bot. Espèce de plante d'Amérique et des Indes.

TOLMÈRE. adj. des 2 g. Audacieux, téméraire. C'est un hellénisme de Rabelais.

TOLMÈRE. s. m. Entom. Espèce d'insecte de l'ordre des diptères.

TOLNA. Géogr. Comitat de Hongrie, de 65 kilom. sur 45 ; 160,000 hab.

TOLOIE. s. m. Archéol. Monnaie de l'évêque de Toul.

TOLOSA. Géogr. Ville d'Espagne, ch.-l. du Guipuscoa ; 5,000 hab.

— Hist. *Bataille de Tolosa.* Victoire remportée par les Espagnols sur les Maures, en 1212.

TOLOSATE. adj. et s. des 2 g. Géogr. anc. Nom d'un peuple gaulois de la première Narbonnaise. Les Tolosates étaient les plus riches et les plus puissants parmi les Volces tectosages. Ils furent vaincus par le consul Cépion, en 106 av. J.-C. Leur capitale était Toulouse.

TOLPACHE. s. m. Hist. milit. Fantassin hongrois.

TOLPIDE. s. f. Bot. Genre de plantes chicoracées.

TOLSTOÏ (Pierre, comte de). Diplomate russe, né vers le milieu du XVIIe siècle, jouit de la plus grande faveur sous Pierre le Grand. Mais, sous Pierre II, s'étant joint aux ennemis de Menzikof, il fut dépouillé de ses biens et enfermé dans un couvent, où il mourut presque aussitôt, en 1728.

TOLU. Géogr. Ville et port de la Colombie, sur la mer des Antilles.

TOLU. s. m. (de la ville de *Tolu*, près de laquelle on le trouve). Bot. Arbre résineux de la famille des térébinthacées, qui croît au Mexique, et fournit le baume de Tolu. Quelques botanistes en font aujourd'hui un genre de la famille des légumineuses.

— Pharm. *Baume de Tolu.* Baume que l'on tire de cette ville, et qui découle d'un arbre de la Colombie. On l'emploie avec succès contre les affections pulmonaires et catarrhales.

TOLUIFÈRE. adj. des 2 g. Bot. Qui produit le baume de Tolu.

TOLYPEUTE. s. m. Mamm. Genre que l'on a séparé des tatous, pour y placer un dasype.

TOM. s. m. Entom. Nom d'un insecte parasite d'Amérique.

[illegible] à l'aiguillon à bœufs, dans quelques contrées.

TOMAHAWK. s. m. Relat. Casse-tête de sauvage. Les chefs de guerre, le *tomahawk* à la main, le pennage en tête, les bras et la poitrine teints de sang, prennent la gauche. (Chateaub.)

TOMAISON. s. f. Impr. et libr. Indication du tome auquel appartient chaque feuille d'impression, dans les ouvrages qui ont plusieurs tomes. Vérifier la tomaison.

TOMATE. s. f. (de l'esp. *tomate*, ou de l'ind. *tomatl*). Bot. Espèce de morelle, autrement nommée *pomme d'amour,* qui porte des fruits d'un rouge vif, auxquels on donne le même nom, et dont le suc, légèrement acide, sert à faire des potages et des sauces. Elle est originaire du Mexique et du Pérou, et on la cultive beaucoup dans les parties chaudes de l'Europe, et même à Paris. Les Italiens mangent ces fruits crus et en salade. On les confit aussi dans le vinaigre. Sauce aux tomates. Purée de tomates. Cervelles de veau aux tomates.

— S'empl. adjectiv. Sauce tomate. Ris de veau piqués à la sauce tomate.

TOMATIQUE. adj. des 2 g. (du gr. τομή, coupe). Se dit de ce qui vient à la suite des plaies.

TOMBAC. s. m. (du pers. *tombac*). Chim. Alliage composé de cuivre et de zinc. Le tombac est blanc quand c'est le zinc qui domine, et jaune quand c'est le cuivre. ‖ Alliage composé d'or, d'argent et de cuivre jaune, tirant sur la couleur d'or, dont on fait en Orient des boucles, des boutons et autres ouvrages. ‖ Alliage d'or, de zinc et d'acier. ‖ *Tombac blanc.* Composition métallique blanche qui ressemble assez à de l'argent. C'est du cuivre blanchi [illegible] l'arsenic.

TOMBAL, ALE. adj. A[illegible]ol. Sépulcral. Pierre tombale. ‖ Pl., *tombaux.*

TOMBANT. part. prés. du v. Tomber. Qui tombe. Il est toujours invariable. Les vitesses des corps *tombant* librement sur la surface de la terre sont proportionnelles aux masses. (Libes.) Son voile laissait échapper ses cheveux *tombant* en grappes soyeuses. (R. de Beauv.)

Dans ce temps, de Juda les nombreuses familles
Recueillaient les épis *tombant* sous les faucilles.
(Florian.)

TOMBANT, ANTE. adj. Bot. Se dit de la tige et des rameaux lorsqu'ils sont trop faibles pour se soutenir. Les tiges de cette plante sont grêles et tombantes. ‖ *Graine tombante.* Se dit lorsque le style regarde la partie supérieure du péricarpe, et que le placenta est situé inférieurement, de sorte que le funicule, pour arriver au style, est forcé de s'allonger jusqu'à son niveau, en tournant des côtés de la graine, comme dans les plombaginées. ‖ *Calice tombant.* Celui dont la chute n'a lieu qu'au moment de celle des pétales. ‖ *Feuilles tombantes.* Feuilles qui tombent en automne.

— *La nuit tombante.* La partie du jour où la nuit commence à paraître. Serait-ce vrai ce qu'un ami me disait dernièrement à l'oreille, que vers la nuit *tombante* elle reçoit un homme en secret, après m'avoir modestement congédié avant le soir ? (Marmier.) À la nuit *tombante,* la porte en claire-voie est remplacée par une porte pleine. (De Balzac.)

— *Des cheveux tombants.* Des cheveux longs qui ne sont pas rattachés.

— Sur le point de tomber. Modon ne présente aux regards qu'une ville du moyen âge, entourée de fortifications gothiques à moitié *tombantes.* (Chateaub.)

— Conchyl. *Ouverture tombante.* Ouverture d'une coquille univalve lorsque, en suivant la direction du spire, elle s'abaisse d'une manière subite.

— Phys. Susceptible de tomber.

C'est peu ; des corps *tombants* à qui l'air fait passage
La fluide épaisseur ralentit le voyage. (Del.)

TOMBE. s. f. (du gr. τύμβος, sépulcre de pierre). Grande table de pierre, de marbre, de cuivre, etc., dont on couvre une sépulture. Tombe de marbre. Tombe de pierre. Tombe de cuivre. Lever une tombe. Mettre une épitaphe sur une tombe. Ci-gît sous cette tombe. Une voile soigneusement dressée couvrira notre *tombe.* (De Sénanc.) Dans les calamités nationales, la première chose à laquelle on pense, c'est à sauver les trésors de la *tombe.* (Chateaub.) La plus belle *tombe* est la plus modeste. (Plat.) La *tombe* du brave est sacrée pour la patrie. (Ozerof.) L'herbe des *tombes,* doucement agitée, lui rappelle ses pères, et le gémissement lointain de l'orage réveille les pensées de sa jeunesse. (A. Mart.)

Mais son fils étendu dans la sombre demeure
Est caché sous la *tombe* et ne te répond pas.
(Baour-Lormian.)

— Sépulcre. Être dans la tombe. Fallait-il donc ensevelir la victime des fleurs de la morale et de la religion pour la faire entrer dans cette *tombe* vivante ? (Courr. fr.) Sans la liberté, le repos n'est pas la vie, c'est la mort sociale, c'est le calme de la *tombe.* (Bignon.) Aux plus infortunés la *tombe* sert d'asile. (La Font.)

Voici d'Emma la *tombe* solitaire,
Voici l'asile où dorment ses vertus. (Parny.)

— *Descendre dans la tombe.* Mourir.

— *Être sur le bord de la tombe.* Être très-âgé ou être dangereusement malade.

— *Avoir droit de tombe dans une église.* Il se disait pour Avoir droit d'y être enterré. On dit aujourd'hui *avoir droit de sépulture.*

[illegible] élevée dans un jardin. Une belle tombe de [illegible]

— Syn. simpl. Tombeau, sépulcre, monument, sépulture. Mort, trépas. ‖ Épith. Humble, modeste, paisible, froide, glacée, muette, solitaire, avide, poudreuse, sacrée, fermée, ouverte, entr'ouverte, profanée.

— Syn. comp. TOMBE, TOMBEAU, SÉPULCRE, SÉPULTURE. V. TOMBEAU.

TOMBÉ, ÉE. part. pass. du v. Tomber. S'empl. adjectiv. Homme tombé. Femme tombée. L'homme est un dieu *tombé* qui se souvient des cieux. (Lamart.) Le Seigneur soutient ceux qui sont près de leur chute ; il relève ceux qui sont *tombés.* (La Harpe.)

Que le Christ, avant ses premiers ambassadeurs,
Veut de l'homme *tombé* relever la grandeur. (Esc.)

— *Auteur tombé.* Auteur dramatique dont la pièce a été sifflée.

— *Tombé dans.* Comme je sortais par la lucarne pour détacher ce plomb, il a atteint près de moi un pigeon qui est justement *tombé* dans ma gouttière. (Marmier.)

— Fig. Et la fille d'Achab dans le piége *tombée.* (Rac.) Si je l'avais donné à votre aînée, elle l'aurait conservé, et ne serait pas *tombée* dans la faute que vous avez faite. (La Font.) Tu faisais la traite des esclaves, et tu te plains d'être *tombé* dans l'esclavage ! Infidèle ! Dieu est juste, il te punit par où tu as péché. (B. de St-P.) Les nations qui l'ont négligé sont *tombés* dans la faiblesse et l'obscurité. (Cuvier.) Les poètes allemands sont presque tous *tombés* dans ce défaut. (Michaud.)

— *Tombé de.* Figurez-vous un fleuve immense qui, tout à coup *tombé* de soixante pieds de haut, entre d'énormes rocs fracassés, tonne, éclate, tourbillonne avec bruit, avec une fougue inexprimable. (Raoul-Rochette.)

— Fig. Adam et Ève étant *tombés* d'une chute si funeste, commencèrent à sentir le premier effet de leur faute, en voyant qu'ils étaient nus. (Le Maistre de Sacy.) Un sceptre sitôt *tombé* d'une royale main. (Boss.)

— *Tombé en.* Elles sont *tombées,* depuis en désuétude. (Lewis.)

— *Tombé par.* La gloire retient donc constamment à la superficie une partie des eaux infiltrées dans les terres supérieures ou *tombées* par les fentes des rochers. (Buff.)

Car soudain, patatras ! un spectre au teint plombé,
Tout au milieu de l'assemblée,
Par la cheminée est *tombé.* (F. de Neufch.)

— *Tombé sous.* Tout ce que j'adorais est *tombé* sous ses coups. (Volt.)

Seigneur, et si Laïus est *tombé* sous vos coups,
Sans doute avec honneur il expira sous vous. (Volt.)

— *Tombé sur.* Jamais, répondit le paria, la foudre n'est *tombée* sur un figuier des Banians. (B. de St-P.)

TOMBÉ. s. m. Chorégr. Pas que l'on exécute en s'élevant d'abord sur la pointe des pieds et pliant après le pas.

TOMBEAU. s. m. (rad. *tombe*). Sépulcre, monument élevé à la mémoire d'un mort dans l'endroit où il est enterré. Tombeau magnifique. Superbe tombeau. Les tombeaux des rois. Dresser, élever un tombeau. Violer un tombeau. Profaner un tombeau. C'était là qu'on avait creusé un immense *tombeau.* (Chateaub.) Je me cachai derrière un *tombeau,* et j'attendis la nuit qui n'était pas éloignée. (Le Sage.) Les pavots étaient arrosés, et elle avait mis un nouveau panier de fruits à quelque distance du *tombeau.* (B. de St-P.) Et si demain ce grand nom (Méhémet-Ali) s'écrivait sur un *tombeau,* que ne lui serait-il pas permis d'espérer, entre deux héritiers jaloux l'un de l'autre. (Barrault.) Que ce *tombeau* nous convainque de notre néant, pourvu que cet autel nous apprenne en même temps notre dignité. (Boss.) Quel *tombeau* renferma jamais de si précieuses dépouilles ! (Fléch.) Les marbres des *tombeaux* sur leurs bases frémirent. (Legouvé.)

— Fig. Les monuments du luxe et de la gloire sont de vastes *tombeaux* sous lesquels sont ensevelies les générations qu'ils ont coûtées. (Boist.) Le *tombeau* le plus durable et le plus glorieux est un bon livre : l'âme s'y trouve tout entière. (Id.) La réputation est le plus magnifique *tombeau.* (Boursault.) Ici gît au *tombeau* le cadavre de Tyr. (Roucher.)

Peuple, dont sa valeur dissipa les alarmes,
Élevez-lui du moins un *tombeau* dans vos cœurs.
(Crébillon.)

— Tout lieu où un homme est enterré. Que le monde voit peu de ces veuves qui s'ensevelissent pour ainsi dire elles-mêmes dans le *tombeau* de leurs époux. (Boss.) Ils ont aux champs troyens marqué votre *tombeau.* (Rac.)

Et Rome, unique espoir d'un désespoir si beau,
Du fils de Mithridate est le digne *tombeau.* (Rac.)

— *Cette famille a son tombeau en tel endroit.* On enterre ordinairement en tel endroit les morts de cette famille.

— *Les tombeaux sont sacrés.* Il faut respecter le lieu où les morts sont enterrés.

— *Fouiller dans le tombeau de quelqu'un.* Rechercher sa vie après sa mort pour noircir sa mémoire.

— Fig. La mort. Chaque instant de notre vie nous approche du tombeau. Nous allons sans cesse au *tombeau,* ainsi que des eaux qui se perdent sans retour. (Boss.) Il n'attend rien au delà du *tombeau.* (Mass.) L'élite de la [illegible] présomption et la vanité de vouloir gouverner au delà du *tombeau* est la plus insupportable des tyrannies. (Payne.)

.... En vain vos injustes secours
Me ferment du *tombeau* les chemins les plus courts.
(Racine.)

.... Il (l'homme) arrive au tombeau
Plus faible, plus enfant qu'il ne l'est au berceau.
(L. Racine.)

— *Jusqu'au tombeau.* Jusqu'à la mort. Être fidèle à quelqu'un jusqu'au tombeau. Portant jusqu'au *tombeau* le nom de son amant. (Rac.)

— *Ami du tombeau.* Celui dont l'amitié se conserve au delà du tombeau. Il est honnête, quand on a aimé les gens pendant leur vie, de les regretter après leur mort ; les amis du *tombeau* ne scandalisent point. (Mlle de Scudéry.)

— Poét. *L'horreur du tombeau, la nuit du tombeau.* La mort. Entrée dans l'horreur du *tombeau.* (Fléch.) Selon vous, un anéantissement éternel va bientôt confondre le juste et l'impie dans l'horreur du *tombeau.* (Mass.) Dans la nuit du *tombeau* j'enfermerai ma honte. (Rac.)

Bientôt de Jézabel la fille meurtrière,
Instruite que Joas voit encor la lumière,
Dans l'horreur du *tombeau* viendra le replonger.
(Racine.)

— *Mettre, conduire, mener quelqu'un au tombeau.* Causer sa mort. Cette maladie le mènera au tombeau. Le chagin l'a conduit au tombeau.

— *Descendre au tombeau.* Mourir.

Ce sang pour vous servir prodigué tant de fois,
Ce bras jadis l'effroi d'une armée ennemie,
Descendaient au *tombeau* tout chargés d'infamie.
(Corneille.)

— *Tirer quelqu'un du tombeau.* Lui sauver la vie, le rendre à la vie. Son médecin l'a tiré du tombeau.

— *Suivre quelqu'un au tombeau.* Mourir peu de temps après lui. Sa femme n'a pas tardé à le suivre au tombeau.

— Se personnifie quelquefois. L'affreux *tombeau* pour jamais les délivre. (Rac.) Le *tombeau* contre vous ne peut-il les défendre? (Boil.)

Là cent *tombeaux*, pareils aux livres des prophètes,
Sont des lois de la mort les tristes interprètes.
(Frunay.)

— *Vain tombeau.* S'est dit autrefois pour Cénotaphe. Placer un vain tombeau dans une église.

— Mod. *Lit à tombeau.* S'est dit autrefois d'un lit dont le ciel était plus élevé vers la tête que vers les pieds. || *Lit en tombeau.* Se dit aujourd'hui de celui dont le bois a la forme carrée d'un monument sépulcral.

— *Chaudière en tombeau.* Chaudière à basse pression, ainsi nommée à cause de sa forme, qui ressemble à celle d'un tombeau.

— Fig. Fin, destruction, en parlant des choses. On a dit que le mariage était le tombeau de l'amour. L'anarchie est le tombeau de la liberté. La plupart des princes, des ministres, des hommes constitués en dignités, n'ont pas le temps de lire; ils méprisent les livres, et ils sont gouvernés par un gros livre qui est le *tombeau* du sens commun. (Noël.) L'ennui est le *tombeau* de tous les sentiments. (Mme du Deffant.) L'hymen est le *tombeau* de la liberté. (St Chrysost.) L'intérêt est le *tombeau* de l'amitié. (Boiste.) La possession est le *tombeau* du désir. (De Bugny.) Les petites considérations sont le *tombeau* des grandes choses. (Volt.)

— Titre de quelques ouvrages. Tombeau de la mélancolie. Tombeau des controverses. Tombeau de l'impiété.

— Prov. et fam. *Aller à tombeau ouvert.* Aller à cheval, en voiture, avec une très-grande vitesse et au péril de sa vie.

— Syn. simpl. Sépulcre, tombe, monument, marbre, cercueil, sépulture, mort, trépas, décès. || Epith. Noir, affreux, froid, glorieux, fastueux, vaste, immense, sacré, auguste, entr'ouvert, antique, désert, solitaire, profané, violé.

— Antiq. rom. Les Romains avaient trois sortes de tombeaux : le sépulcre, le monument et le cénotaphe. Le sépulcre était le tombeau ordinaire, où l'on déposait le corps entier du défunt.

— Fig. La justice de Dieu leur a creusé un *tombeau* dès les premières années de leur course. (Mass.)

Et le *tombeau*, seigneur, est moins triste pour moi,
Que le lit d'un époux qui m'a fait cet outrage. (Rac.)

— Hist. Nom qui a été donné à un genre d'aventuriers qui désolaient la France, et qu'on appelait aussi *écorcheurs*.

— Syn. comp. TOMBEAU. TOMBE. SÉPULCRE. SÉPULTURE. La *tombe* est proprement la table de pierre, de marbre ou de toute autre matière, élevée ou placée au-dessus de la fosse qui a reçu les ossements, qui contient les cendres des morts. Le *tombeau* est une sorte d'édifice ou un ouvrage de l'art érigé à l'honneur des morts, pour conserver et illustrer leur mémoire par l'éloge de leur vie, par des emblèmes, des allégories, etc. La *sépulture* est proprement le lieu désigné ou consacré pour rendre les derniers devoirs aux morts, avec des cérémonies religieuses. Le *sépulcre* est particulièrement le caveau, la fosse, et en général un lieu quelconque qui reçoit, engloutit, conserve les corps, etc.

TOMBECORNE. s. m. Bot. Genre de plantes à fleurs composées, renfermant deux espèces.

TOMBÉE. s. f. Ne s'emploie guère que dans [illegible] où le jour tombe, où la nuit approche.

— Comm. Ce qui fait tomber entièrement le bassin de la balance où se trouve la marchandise. Il manque la tombée.

— Chorégr. Espèce de pas. V. TOMBÉ.

TOMBELIER. s. m. Charretier qui conduit un tombereau.

TOMBELLE. s. f. (dimin. de *tombe*). Tombe formée d'une éminence de terre. Peu usité.

TOMBER. v. n. 1re conj. (du lat. *tumulare*, mettre au tombeau). Se conjugue ordinairement avec l'auxiliaire *être*. Etre emporté, entraîné, de haut en bas, par son propre poids. Il se dit des personnes et des choses. Tomber lourdement. Tomber à plomb. Tomber à la renverse. Tomber de son haut, de toute sa hauteur. Tomber sur les genoux. Tomber à terre. Tomber par terre. Tomber à plate terre. Tomber dans l'eau. Tomber tout à plat. Tomber d'une fenêtre. Tomber de cheval. Tomber dans un fossé. Tomber dans un précipice. Tomber percé de coups. Faillir tomber. Tomber en voulant courir. Relever un enfant qui était tombé. La maladie lui a fait tomber les cheveux. Toutes les dents lui sont tombées. Fluxion, rhume qui tombe sur la poitrine. Les larmes tombent de ses yeux. Le tonnerre est tombé. Tout nage dans le sang, et on ne *tombe* que sur des corps morts. (Boss.) Il ne leur restait plus qu'à considérer de quel côté allait *tomber* ce grand arbre. (Id.) Il *tombe* sur son lit sans chaleur et sans vie. (Rac.) Je prends une pierre, je feins de la jeter en l'air; j'ouvre la main, la pierre *tombe*. Je regarde Emile attentif à ce que je fais, et je lui dis : Pourquoi cette pierre est-elle tombée? (J.-J. Rouss.) Une pomme lui étant *tombée* sur le visage, il se demanda pourquoi la puissance d'attraction qui déterminait cette chute ne s'étendrait pas aux corps planétaires. (D'Orbig.)

Fait frémir en *tombant*, sous mille coups divers,
Le courageux essaim des chasseurs des déserts.
(Belly.)

— *Laisser tomber.* Permettre de tomber. Dieu veut que de vos tables somptueuses vous laissiez du moins *tomber* quelques miettes pour soulager les pauvres. (Mass.)

— Fig. Si Dieu laisse *tomber* sur nous quelques étincelles de son feu divin. (Mass.)

On peut, pour son esclave oubliant sa fierté,
Laisser *tomber* sur elle un regard de bonté. (Volt.)

— Cesser de voler.

Des deux oiseaux partis du même essor,
L'un est *tombé*, quand l'autre vole encor!
(Berenger.)

— Se dit quelquefois de la neige, de la grêle, etc. La pluie tombe. Le brouillard tombe. Le serein tombe. La neige tombe. La grêle tombe. La foudre qui fût *tombée* à mes pieds ne m'eût pas causé plus d'effroi que cette lettre. (Chateaub.) || On emploie plus souvent le verbe impersonnel dans cette acception.

— On dit à ceux qui font des suppositions impertinentes, *Si le ciel tombait, il y aurait bien des alouettes de prises.*

— On le conjugue quelquefois avec l'auxiliaire *avoir*. Les poëtes disaient que Vulcain *a tombé* du ciel pendant un jour entier. (Acad.)

— La plupart des grammairiens disent que le verbe *tomber* ne prend pour auxiliaire que le verbe *être*, et qu'on ne peut jamais le conjuguer avec le verbe *avoir*; cependant, en donnant cette règle avec beaucoup d'assurance, ils ne peuvent se dispenser de convenir que plusieurs écrivains, dans certains cas, ont conjugué *tomber* avec l'auxiliaire *avoir*. En voici quelques exemples : Si la belle avec lui n'eût *tombé* dans cette eau. (La Font.) Le coup que je lui porte aurait *tombé* sur moi. (Volt.) Jamais Voltaire n'avait été plus brillant que dans *Alzire*, et l'on a peine à concevoir qu'il ait *tombé* de si haut jusqu'à *Zulime*, ouvrage médiocre. (La Harpe.)

Où serais-je, grand Dieu! si ma crédulité
Eût *tombé* dans le piége à mes pas présenté? (Volt.)

Les grammairiens, dit Laveaux, appellent ces locutions des distractions ou des fautes, et n'en regardent pas moins leur règle comme infaillible. Je conviendrai qu'il faut toujours dire *je suis tombé*, si par cette locution on veut exprimer toutes les nuances, toutes les vues de l'esprit que peuvent présenter les temps composés du verbe *tomber*; mais s'il est des cas où cette locution confond une vue de l'esprit avec une autre, je serai fondé à croire qu'elle ne suffit pas. Une mère voit son enfant près de tomber; elle dit, *il va tomber*; elle le voit tomber, elle dit, *il tombe*; elle le voit à terre après sa chute, elle dit, *il est tombé*; mais si elle le relève, et qu'elle veuille indiquer à quelqu'un l'accident qui lui est arrivé, comment dira-t-elle? Dira-t-elle encore, *mon enfant est tombé?* Elle se servira donc de la même locution pour exprimer deux vues différentes de l'esprit. Si elle dit : *Mon enfant est tombé*, on lui répondra, Courez vite le relever. — Mais je ne veux pas dire qu'il est actuellement par terre. — Que voulez-vous donc exprimer? Il n'y a point de femme qui, pressée par ces questions, ne réponde : *Alors je veux dire qu'il a tombé*. Il y a des choses dont on peut dire *qu'elles ont tombé*, et dont on ne peut jamais dire, exactement parlant, *qu'elles sont tombées*, telles sont les choses qui, ayant un nom avant leur chute et dans leur chute, le perdent quand leur chute est consommée. On appelle *pluie* l'eau qui tombe du ciel, *la pluie tombe*, *la pluie a tombé*; mais, strictement parlant, on ne devrait pas dire que *la pluie est tombée*; car, [illegible] la pluie qui peut être ou avoir été dans un état de chose tombante, ne peut être dans un état de chose tombée. On peut donc dire, *la pluie tombe*, *la pluie a tombé*; mais on ne devrait pas dire, *la pluie est tombée*; cependant on le dit, en parlant d'une période qui n'est pas encore écoulée; *la pluie est tombée ce matin à verse*; mais il serait ridicule de dire : *La pluie est tombée à verse il y a dix jours.* On peut appliquer les mêmes observations aux mots *foudre* et *tonnerre*. L'année dernière le tonnerre *a tombé* sur plusieurs édifices. Le tonnerre *a tombé* ce matin, ou *est tombé* dans la Seine. Vouloir également que l'on emploie l'auxiliaire *être* pour signifier et l'action et l'état qui résulte de l'action, c'est confondre dans une seule expression deux choses réellement distinctes, c'est bannir de la langue une locution nécessaire pour exprimer une vue particulière de l'esprit, c'est appauvrir la langue.

— *Ce bâtiment, cet édifice tombe de vétusté, tombe en ruine.* Il est dans un tel état de vétusté, de délabrement, qu'il en tombe de temps en temps quelque partie. Les aras font leurs nids dans les trous de vieux arbres pourris, qui ne sont pas rares dans leur pays natal, où il y a plus d'arbres *tombant* de vétusté que d'arbres jeunes et sains. (Buff.)

— Se dit de même des choses que l'on renverse ou qui s'écroulent d'elles-mêmes. Quand tout cédait à Louis, quand les murailles *tombaient* au bruit des trompettes. (Boss.) L'arche qui fit *tomber* tant de superbes tours. (Rac.)

Il ne sorte à l'instant des feux qui vous embrasent,
Ou qu'en *tombant* sur vous ces murs ne vous écrasent.
(Racine.)

— Fig. S'empl. dans un sens analogue. Tout *tombait* en ruine dans vos mœurs. (Boss.) Les esprits, une fois émus, *tombant* de ruines en ruines, se sont divisés en plusieurs sectes. (Id.)

— Se dit des feuilles dont les arbres se dépouillent pendant l'automne. Les feuilles tombent.

— Se dit des objets dont la chute est occasionnée par une maladie. La maladie fait quelquefois tomber les cheveux. Les dents lui sont tombées. Après avoir dit, je ferai *tomber* leurs cheveux, je détruirai, poursuit le Seigneur, les colliers et les bracelets. (Boss.) A quatre ans et demi environ, il en *tombe* quatre autres, toujours à côté de celles qui sont tombées et remplacées. (Buff.)

— On dit *qu'une fluxion, qu'un rhume tombe sur la poitrine.*

— Couler. Les larmes lui tombent des yeux. Les larmes *tombèrent* dans la fontaine. (Chateaub.) Ces paroles saisirent mon cœur; des larmes d'admiration et de tendresse *tombèrent* de mes yeux. (Id.)

— Se dit de toutes les chutes d'eau. A peine avait-elle dit ces mots, qu'ils entendirent le bruit d'une source qui *tombait* d'un rocher voisin. (B. de St-P.)

— *Tomber raide mort, tomber mort.* Mourir tout d'un coup en tombant.

— *Tomber aux pieds, aux genoux de quelqu'un.* S'y jeter, ou s'abaisser devant lui aux plus humbles supplications. Rome avec lui *tombant* à vos genoux. (Rac.) Une mère à vos pieds peut *tomber* sans rougir. (Id.) Parmi les nations modernes, était-ce un incrédule que ce fier Sicambre, vainqueur de Rome et des Gaules, qui, *tombant* aux pieds d'un prêtre, jetait les fondements de l'empire français? (Chateaub.)

— Se dit d'un ennemi vaincu. Merci *tombe* aux pieds du prince digne victime de sa valeur. (Boss.) Venez voir à vos pieds *tomber* vos ennemis. (Rac.)

— S'abattre. J'ai vu sa main défaillante chercher encore en *tombant* de nouvelles forces pour appliquer sur ses lèvres le signe de notre rédemption. (Boss.) Les mains *tombèrent* au peuple de douleur et d'étonnement. (Id.) *Tombez, tombez*, voiles importuns. (Fléch.) Je vis mon homme se raccourcir d'un pouce; ses bras *tombèrent*; ses joues s'aplatirent. (Brill.-Sav.) Chaque voile qui *tombe* offre un charme de plus. (Baour-Lormian.)

— Se dit d'un regard, d'un coup d'œil. Tous vos regards sur moi ne *tombent* qu'avec peine. (Rac.)

Des courtisans sur nous les inquiets regards
Avec avidité *tombent* de toutes parts. (Volt.)

— Se dit des rayons du soleil. Si humble que soit la chaumière, elle est aperçue du soleil, qui y fait *tomber* un de ses rayons. (A. Mart.)

— Prov. et fig. *Tomber des nues.* Etre extrêmement surpris, étonné. Quand je vois, quand j'entends de pareilles choses, je tombe des nues, il me semble que je tombe des nues. || *Cet homme semble tomber des nues.* Il est embarrassé de sa contenance, il ne sait à qui s'adresser dans la compagnie où il se trouve. || *Cet homme est tombé des nues.* Il n'est connu ni avoué de personne. || Il est arrivé sans être attendu. || *Ce personnage, cet incident, ce dénoûment tombe des nues.* Il est mal amené, mal préparé.

— *Tomber sur ses pieds.* Se trouver sur ses pieds après sa chute.

Le pendu ressuscite, et sur ses pieds *tombant*,
Attrape les plus paresseuses. (La Font.)

— Fig. et fam. *Tomber sur ses pieds.* Se tirer heureusement d'une circonstance critique, se trouver dans la même situation qu'auparavant. Tomber toujours sur ses pieds. Ne pouvoir tomber que sur ses pieds. || On dit dans le même sens, *ne pouvoir tomber que debout.*

— Prov. et fig. *Tomber de son haut.* Etre extrêmement surpris de quelque chose. Quand je vois cela, je tombe de mon haut.

Et ce qui m'a vingt fois fait *tomber* de mon haut,
C'est de vous voir au ciel élever des sornettes,
Que vous désavoueriez si vous les aviez faites. (Mol.)

— *Les bras me tombèrent.* Ma surprise fut si grande, que je demeurai sans action.

— Fig. et fam. *Cet homme est tombé les quatre fers en l'air.* Il est tombé à la renverse. || Dans un sens plus figuré, il a été frappé d'étonnement.

— Prov. et fig. *Quand la poire est mûre, il faut qu'elle tombe.* Quand les affaires sont venues à un certain point, il faut nécessairement qu'elles éclatent.

— Fig. et fam. *Ce mot, ce propos n'est pas tombé à terre.* On l'a remarqué; on l'a relevé, pour en faire usage en temps et lieu.

— *Ce discours ne tombera point à terre.* Quelqu'un le relèvera, en tirera avantage.

— Fig. *Laisser tomber ses paroles.* Parler nonchalamment. La préoccupation de mademoiselle Michonneau ne lui permettait pas d'écouter les phrases *tombant* une à une de la bouche de Poiret. (De Balzac.)

La Mollesse, en pleurant, sur un bras se relève,
Ouvre un œil languissant, et, d'une faible voix,
Laisse *tomber* ces mots qu'elle interrompt vingt fois.
(Boileau.)

— Fig. *Laisser tomber sur quelqu'un un regard de pitié, de dédain*, etc. Le regarder avec pitié, etc.

— *Tomber sur quelqu'un.* Se jeter, se précipiter, fondre sur lui, le charger, l'attaquer vigoureusement. Tomber sur quelqu'un avec fureur, avec impétuosité, à bras raccourci. Ils sont tombés l'un sur l'autre. La cavalerie de l'aile droite tomba sur la gauche de l'ennemi. Les ennemis, ayant fait une sortie, tombèrent sur les travailleurs. Ce fut lui qui commença l'attaque, *tombant* sur les Allemands avec une grande résolution. (De Peyronnet.) Il précipite sa marche pour *tomber* sur nos soldats épuisés. (Boss.)

— Se dit des choses dans un sens analogue. Six vaisseaux de guerre tombèrent tout à coup sur une flotte de navires marchands. Après le gain de la bataille, l'armée tomba sur une des places les plus fortes de l'ennemi. C'est sur les braves que *tombent* la plupart des fléaux des guerres civiles et étrangères qui désolent votre beau pays depuis tant de siècles. (B. de St-P.) Les traits qui *tombent* sur lui de tout le rivage. (Fléch.) Le coup qu'on m'a prédit va *tomber* sur ma tête. (Rac.) Il se trouve enveloppé par un corps de Spartiates qui font *tomber* sur lui une grêle de traits. (Barth.)

— S'emploie souvent dans les imprécations.

Tombe avec moi plutôt ce fatal diadème,
Odieux à la Grèce. (Volt.)

— Fauconn. *L'oiseau a tombé sur la perdrix.* Il a fondu tout d'un coup sur elle.

— Fig. et fam. *Tomber sur quelqu'un, lui tomber rudement sur le corps, tomber sur sa friperie.* Dire de quelqu'un des choses dures et désobligeantes, soit en sa présence, soit en son absence. Il *tombe* sur lui avec une barbarie que rien ne peut adoucir. (Marm.)

— Il se dit aussi du mal qu'on fait à quelqu'un par ses actions.

— Fig. et fam. *Tomber sur un mets, sur un plat.* En manger avec avidité.

— Fig. *Tomber sur un passage, sur un vers, sur un mot*, etc. Le rencontrer par hasard dans un livre. En ouvrant le livre, je suis tombé sur le passage que je cherchais.

— Se dit en parlant des accidents. Un de ces accidents rares, uniques, qui ne *tombent* que sur quelques malheureux. (Mass.)

— Il se dit aussi des grâces, des faveurs. Comblée de toutes les grâces qui pouvaient *tomber* sur sa personne ou sur sa famille. (Fléch.) Quand la providence de Dieu fera *tomber* la couronne sur sa tête. (Id.) Jaloux des grâces qui *tombent* à côté d'eux. (Mass.) Elle ne profita point de sa place pour faire *tomber* toutes les dignités dans sa famille. (Volt.)

— Fig. *Il est bien tombé.* Il a bien rencontré, le hasard l'a bien servi. Cette femme était celle qui lui convenait, il est bien tombé.

Aujourd'hui nous jouons une pièce excellente,
J'en suis l'auteur, elle a pour titre l'*Indolent*;
Ridicule jamais ne fut si bien daubé :
Et vous êtes, pour rire, on ne peut mieux *tombé*.
(Piron.)

— Fig. et fam. *Tomber sur les bras de quelqu'un.* Se trouver inopinément à sa charge.

— *Tomber sous la main de quelqu'un.* Se trouver sous sa dépendance, ou à portée de sa colère, de son ressentiment. S'il tombe jamais sous ma main, il se repentira de m'avoir offensé.

— Il s'emploie dans un sens analogue avec d'autres expressions. Dieu permit qu'il *tombât* sous la puissance de ceux qu'il avait tant de fois vaincus. (Fléch.)

— Fig. et fam. *Tomber sous la main.* Se dit quelquefois des choses qui se trouvent fortuitement, sans qu'on les cherche. Si, en arrangeant votre bibliothèque, ce volume vous tombe sous la main, je vous prie de le mettre à part. Sur cette plante vous pourrez vous former une idée des autres, jusqu'à ce qu'elles vous *tombent* sous la main. (J.-J. Rouss.)

— Fig. *Faire tomber les armes des mains.* Fléchir quelqu'un, l'apaiser. [illegible] mains.

[illegible] elle n'attend qu'un [illegible]
[illegible] faire tomber les armes de la main. (Rac.)

— *Faire tomber la plume des mains.* Décourager quelqu'un, le dégoûter d'écrire, faire qu'il s'interrompe tandis qu'il écrit. Cet ouvrage est si beau, qu'il a fait tomber la plume des mains à ceux qui voulaient traiter le même sujet. Le mauvais goût du siècle fait tomber la plume des mains à la plupart des auteurs sensés. Cette nouvelle fâcheuse m'a fait tomber la plume de la main, des mains.

— S'applique, par extension, à différentes maladies ou affections maladives dont on est saisi, surpris. Tomber en défaillance. Tomber en démence. Tomber en syncope. Tomber en pâmoison. Tomber en langueur. Tomber en enfance. Tomber en léthargie. Tomber en apoplexie. La reine *tombe* en langueur. (Rac.) Ceux qui *tombent* dans les infirmités. (Fléch.) J'ai honte du trouble où je le vois tomber. (Rac.)

— *Tomber malade.* Devenir malade. || *Tomber d'épilepsie, du haut mal.* Avoir le haut [illegible]. || *Tomber de faiblesse, d'inanition.* [illegible] dans une

extrême faiblesse, être près de se trouver mal, faute de nourriture. || *Tomber en chartre.* Devenir étique. || *Tomber de sommeil.* Avoir un besoin extrême de dormir. || *Tomber dans une maladie.* Devenir malade.

— Fig. *Tomber dans la pauvreté, dans la misère, dans le malheur.* Devenir pauvre, malheureux.

— *Tomber dans le mépris.* Devenir un objet de mépris.

— *Tomber dans la faim, dans le désespoir.* Être en proie à la faim, au désespoir. Croyant éviter la mort, elles *tombaient* dans la faim et le désespoir, plus redoutables que la mort même. (Fléch.)

— *Tomber en disgrâce, dans la disgrâce.* N'être plus dans les bonnes grâces de quelqu'un, n'avoir plus de part à sa bienveillance, à sa faveur.

— *Faire tomber quelqu'un en confusion.* Lui faire éprouver, lui causer une grande confusion.

— *Tomber dans le trouble.* Être troublé, agité.

Je croyais ma vertu moins prompte à succomber,
Et j'ai honte du trouble où je la vois tomber. (Rac.)

— Fig. et fam. *Tomber dans la dévotion.* Devenir dévot.

— Fig. *Tomber en faute, tomber dans le crime, tomber dans le péché.* Commettre une faute, un crime, un péché. Le péché où l'âme peut *tomber* sans cesse. (Boss.) Les excès où *tombent* naturellement les grandes puissances. (Id.) L'incrédulité où elle était enfin *tombée.* (Id.) Les gens de bien même *tombent* dans des infidélités inévitables. (Fléch.)

— *Tomber d'abîmes en abîmes.* Commettre crimes sur crimes.

Ces malheureux, *tombant* d'abîmes en abîmes,
Fatiguèrent le ciel par tant de nouveaux crimes,
Qu'enfin, lent à punir, mais las d'être outragé,
Par un coup éclatant leur maître fut vengé. (Rac.)

— Absol., dans le langage de l'Écriture, Pécher. Le juste tombe sept fois le jour. Sitôt que l'on est tombé, il faut songer à se relever. Il est bien plus glorieux de se relever que de n'être jamais *tombé.* (Fén.) Ce n'est point parce qu'on est faible qu'on *tombe*, c'est parce qu'on se croit fort. (Mongin.)

— Succomber. Il vaut mieux *tomber* avec des hommes, que de rester debout avec des enfants. (Lessing.) Que tout ce qui rampe se console, car tout ce qui s'élève *tombe.* (Dupaty.) L'homme innocent, courageux et persécuté s'indigne, *tombe*, mais ne s'incline pas. (Boiste.)

— Être entraîné de haut en bas. La beauté qui quitte la route austère du devoir, est comme l'étoile qui *tombe* pour ne plus briller jamais dans les cieux. (Boiste.)

— Fig. *Tomber dans l'aveuglement, dans l'endurcissement.* Devenir insensible aux vérités de la religion.

— *Tomber en désuétude.* Cesser d'être en usage.

— *Cela est tombé dans l'oubli.* On ne s'en souvient plus.

— Fig. *Sa voix tombe.* Sa voix faiblit.

— *Laisser tomber sa voix.* La laisser s'affaiblir. Il ne faut pas laisser tomber sa voix à la fin des phrases.

— Mar. *La mer tombe.* Les lames commencent à diminuer. || *Le vent tombe.* Sa force diminue très-sensiblement. || *Un mât tombe, une galère tombe*, quand ils penchent. || *Tomber sous le vent.* Perdre l'avantage du vent qu'on avait gagné, ou qu'on tâchait de gagner. || *Tomber sous le vent d'un point quelconque.* Être emporté à une plus grande distance d'un point, ou sous son vent, après avoir été plus près de ce point, de l'origine du vent régnant. || *Tomber sur un vaisseau.* Arriver et fondre sur un vaisseau. || Être entraîné sur lui, et menacé, sans intention de le choquer, soit par l'effet du vent, des courants, ou par suite d'une mauvaise manœuvre. || *Tomber dans une flotte, un convoi*, etc. S'y jeter, sans le savoir, la nuit, ou par un temps de brume. || *Un bâtiment tombe sur le nez* ou *tombe de l'arrière*, lorsqu'il incline vers ces parties.

— Dans la versification latine, on dit qu'un *vers tombe* lorsqu'il n'a point de césure au deuxième pied ou au troisième.

— Se terminer.

Les stances avec grâce apprirent à tomber,
Et le vers sur le vers n'osa plus enjamber. (Boil.)

— Fig. Dégénérer, descendre, se laisser aller [illegible] le burlesque. Cet auteur prétend au sublime, et tombe souvent dans le galimatias. Tomber dans l'affectation, dans le précieux. Ce peintre tombe quelquefois dans la manière. C'est un défaut dans lequel sont *tombés* les plus fameux écrivains, dans tous les siècles où les sociétés achèvent de se séparer de la nature. (B. de St-P.)

— *Tomber dans le ridicule.* Faire quelque action ridicule. || *Tomber dans quelque inconvénient.* Faire quelque démarche qui a des suites fâcheuses. || *Tomber dans l'erreur, dans la contradiction.* Se tromper, se contredire. || *Tomber à rien.* Se réduire à très-peu de chose. Tout ce grand étalage tombe à rien. || *Cette dépense tombe en pure perte.* Elle ne produit rien. || *Cette maison est tombée en quenouille.* Il n'en reste que des filles. || *Cette couronne, cette souveraineté tombe en quenouille.* Les filles en peuvent hériter au défaut des mâles. || *Tomber en putréfaction, en pourriture.* Se pourrir. || *Tomber en poussière.* Se réduire en poussière.

— Chim. *Tomber en déliquescence, en déliquium.* V. DÉLIQUESCENCE, DÉLIQUIUM.

— Fig. Déchoir de réputation, de crédit, perdre de sa vogue. Ce livre a eu d'abord quelque succès, mais il est tombé. Cet homme-là n'a pas été longtemps en crédit, il est bientôt tombé. Ces fabriques, ces manufactures sont tombées. Cette mode commence à tomber. Les livres qui *tombent* à Paris font la fortune des libraires de province. (J.-J. Rouss.) Je vais en Guinée pour y faire *tomber* l'esclavage des noirs en Amérique. (B. de St-P.)

— Mourir. Tout *tombe* sous les coups du vainqueur. (Boss.) Le redouté capitaine *tombe* au plus beau temps de sa vie. (Id.) Les Titans sont *tombés;* plaignez leur sort affreux. (Volt.)

— Succomber, périr, s'anéantir. Ilion tomba sous les efforts des Grecs. On vit ces empires tomber les uns après les autres. Avec lui tomba la puissance de son favori. Cette théorie, ce système, cette argumentation tombe devant les faits. Tu céderas, ou tu *tomberas* sous ce vainqueur, Alger ! (Boss.)

— Il se dit, en général, de tout ce qui périt, de tout ce qui est détruit. Ainsi *tombe* celui qui met sa confiance dans les richesses. (Boss.) Détruisons l'idole des ambitieux, qu'elle tombe anéantie devant ces autels. (Id.) Ainsi *tombait* l'hérésie avec son venin. (Id.) La jeunesse est une fleur qui *tombe.* (Id.) Les couronnes des pécheurs se flétrissent, et *tombent* presque d'elles-mêmes. (Fléch.) Nous avons vu l'élévation d'une famille, et tout l'attirail de sa fortune, *tomber* avec celui qui en avait été le premier artisan. (Mass.) Les anciennes superstitions ont *tombé* avec la puissance de leurs sectateurs. (Id.)

Je *tomberai* comme une fleur
Qui n'a vu qu'une aurore. (Rac.)

— *Faire tomber les difficultés.* Les faire disparaître. Il n'y a que votre présence qui puisse faire *tomber* les difficultés. (Mass.)

— Cesser, discontinuer. Le vent est tombé. La conversation tombe. On a laissé tomber la conversation. Ce grand courage a tombé tout à coup. Laisser tomber les bruits, les mauvais propos. Cette calomnie tombera d'elle-même. Ainsi *tomba* tout à coup la fureur des vents et des flots. (Boss.) J'ai vu de son courroux *tomber* la violence. (Rac.)

— *Le jour tombe.* La nuit approche.

Le jour *tombe*, et la Nuit de son trône d'ébène,
Jette son crêpe obscur sur les monts, sur les flots. (Delille.)

— *Il faut laisser tomber cela.* Il faut, pour empêcher qu'on n'y fasse attention, paraître n'y pas faire attention soi-même.

— *Ces bruits commencent à tomber.* On parle moins de ce qui faisait le sujet de ces bruits.

— En parlant des ouvrages littéraires, et surtout des ouvrages dramatiques, Ne pas réussir. Cette pièce est tombée à la première représentation, elle est tombée à plat, tout à plat.

— *Cette pièce de théâtre est absolument tombée.* On ne la joue plus, on n'en fait plus aucun cas.

— *Ces études sont tombées.* On les néglige beaucoup aujourd'hui.

— *Son goût pour les tableaux, pour la musique, etc., est bien tombé.* Il s'est bien affaibli.

— Littér. Se dit absolument, d'un vers dont la césure est défectueuse.

— Mus. Se dit d'une phrase musicale qui finit brusquement, qui n'est pas carrée.

— *C'est un homme qui tombe, qui est tombé.* Se dit d'un homme affaibli de corps et d'esprit.

— Fig. Se dit en parlant de toute position fâcheuse ou périlleuse dans laquelle on se trouve jeté, engagé fortuitement ou malgré soi. Tomber entre les mains de ses ennemis. Tomber au pouvoir de l'ennemi. Tomber dans les fers, dans l'esclavage. Tomber dans une embuscade, dans un piége. Ces navires marchands tombèrent dans une flotte de vaisseaux ennemis. C'est une chose horrible de *tomber* entre les mains du Dieu vivant. (Boss.) Le danger que courut l'Italie de *tomber* entre les mains de Mahomet. (Fléch.) *Tomber* entre les mains de la justice divine. (Id.) Je vous plains de *tomber* dans ses mains redoutables. (Rac.) Il en eut d'autant plus de chagrin qu'il me voyait réduit à prendre la fuite, de peur de *tomber* dans les mains de la justice. (Le Sage.)

Je verrai sans regret *tomber* entre ses mains
Tout ce que lui promet l'amitié des Romains. (Racine.)

— *Tomber au milieu de gens inconnus.* Se trouver par hasard au milieu d'eux.

— Prov. et fig. [illegible]
En voulant éviter un mal, tomber dans un autre.

— Prov. et fig. *Tomber de fièvre en chaud mal.* Tomber d'un état fâcheux dans un pire. || On dit de même, *Tomber de la poêle dans la braise.*

— Chass. *Tomber en défaut.* Se dit des chiens qui perdent la piste de la bête.

— Fig. Échoir. Cette terre est tombée en partage au cadet. Cela est tombé dans son lot. Cette charge est tombée entre les mains d'un habile homme. Cela est tombé en de bonnes mains, en bonnes mains.

Mais si quelque vertu m'est tombée en partage,
Seigneur, je crois surtout avoir fait éclater
La haine des forfaits qu'on ose m'imputer. (Rac.)

— *Ce document, cet écrit, etc., est tombé entre mes mains, le hasard l'a fait tomber entre mes mains.* C'est à une circonstance fortuite que je dois la possession, la connaissance de ce document, de cet écrit, etc.

— *Faire tomber la conversation sur quelque sujet.* L'y amener.

— Se dit de ce qui successivement fait l'objet du discours. L'entretien tomba sur vous. Le discours vint à tomber sur les affaires présentes. La conversation *tomba* ensuite sur les modes et les chevaux que nous venions d'amener au souterrain. (Le Sage.) Sur quelque genre d'érudition que *tombât* le discours. (Fléch.)

— Rappeler au souvenir. Que j'aime à *tomber* de temps en temps sur les moments agréables de ma jeunesse. (J.-J. Rouss.)

— *Le soupçon tomba sur lui.* Se porta sur lui. Chercher à faire tomber le soupçon, les soupçons sur son ennemi.

— S'empl. dans plusieurs circonstances analogues où le mot est pris en mauvaise part. Ce dernier reproche ne doit pas *tomber* sur moi. (Buff.) Sa haine sur Titus *tombera* tout entière. (Rac.)

— *Cela m'est tombé dans l'esprit.* Cela m'est venu tout d'un coup dans l'esprit. || *Cela ne me serait jamais tombé dans l'esprit.* Je ne me serais jamais avisé de cela, je n'aurais jamais conçu un tel soupçon, fait une telle conjecture. || *Cela ne peut tomber que dans l'esprit, que dans la tête d'un fou.* Il n'y a qu'un fou qui puisse imaginer pareille chose.

— *Les biens de cette maison sont tombés en telle autre.* Ils y sont passés.

— *Le sort tomba sur lui.* Ce fut lui que le sort désigna.

— *Ce chemin tombe dans tel autre.* Ce chemin aboutit à tel autre.

— *Tomber à la conscription.* Être désigné par le sort pour servir en qualité de soldat. Fernand, quelques jours avant le retour, était *tombé* à la conscription. (A. Dumas.)

— *Cette rivière tombe dans telle autre.* Cette rivière se décharge dans telle autre.

— *Cette fête tombe un jeudi.* Elle arrive, on la chôme un jeudi.

— Arriver à une époque fixe. Le payement tombe à la fin du mois.

— Typogr. *Tomber en page.* Ménager la composition d'un ouvrage, de manière qu'elle se termine convenablement. || *Tomber bien, tomber mal.* Se dit d'un livre, d'un chapitre, etc., qui se termine bien ou mal, relativement au commencement du chapitre suivant. || *Faire tomber les pages les unes sur les autres en imprimant.* Faire que les pages imprimées sur l'un des côtés d'une feuille répondent exactement à celles qui sont imprimées sur l'autre côté.

— *Tomber d'accord avec quelqu'un.* Convenir avec lui. Albert et moi nous sommes *tombés* d'accord. (Mol.)

— *Tomber d'accord.* Avouer, convenir que. Je tombe d'accord que cela est ainsi. Je ne conteste point ce que vous dites, j'en tombe d'accord.

— *Tomber dans le sens, tomber dans le sentiment de quelqu'un.* Être du même avis que lui, se rendre à son avis.

— *Ils l'ont fait à la fin tomber dans leur sens.* Ils lui ont enfin persuadé de se ranger de leur avis.

— *Tomber dans un piége.* Donner dans un piége. Je *tombais* dans le piége en voulant l'éviter. (Volt.)

— Prov. *Tomber dans la nasse.* Être pris à quelque piége qu'on nous a dressé.

— *Cela ne tombe pas sous le sens.* Se dit d'une chose qui paraît absurde, qui blesse le sens commun.

— *Cela tombe sous le sens.* Se dit d'une chose claire, évidente.

— Être pendant. Ses cheveux lui tombent sur les épaules. Son manteau lui tombe toujours sur les talons. Son habit tombe en loques.

— Être supporté par. Le fardeau doublé *tomba* d'aplomb sur les épaules des faibles et des pauvres, qui furent bien obligés de vendre. (Michelet.)

— *Tomber par terre*, en poésie, est toujours mauvais. La raison est que *par terre* est inutile et n'est pas noble. Cette manière de parler est de la conversation familière.

Toute votre félicité,
Sujette à l'instabilité,
En moins de rien *tombe* par terre. (Corn.)

— Il s'est employé autrefois activ.

Les aquilons mutins, soufflant horriblement,
Tombent le chêne vieux qui fait plus de défense. (Desportes.)

— *Tomber de l'eau.* Montaigne l'a employé [illegible]

— v. unipers. Se dit de la pluie, de la grêle, etc. Il tombe de la pluie. Il est tombé ce matin beaucoup de pluie. Il est tombé de la neige quatre jours de suite. Il tombe de la grêle. Il tombe de l'eau.

— *Il m'est tombé entre les mains une pièce fort curieuse.* Une circonstance fortuite m'a procuré une pièce fort curieuse.

— Les troisièmes personnes *il tombe, ils tombent*, qui ne présentent à l'oreille qu'un monosyllabe lourd, deviennent imitatifs à la fin des vers, où ils peignent fort bien la pesanteur d'un corps entraîné par son poids. Ces mots produisent le même effet quand ils enjambent sur le vers. Sur les flancs nus d'un roc son corps chancelant *tombe.* (Millev.)

L'air siffle, et de Daris le terrible adversaire,
Par son énorme masse entraîné vers la terre,
Tombe. (Chassanet.)

Moins lourds, les noirs marteaux sur l'immortelle enclume
Tombent, bossant le fer qui rebondit et fume. [illegible] (De Guerle.)

— Syn. comp. TOMBER À TERRE, TOMBER PAR TERRE. *Tomber par terre* se dit de ce qui, étant déjà à terre, tombe de sa hauteur; *tomber à terre*, de ce qui, étant élevé au-dessus de la terre, tombe de haut. || TOMBER. CHOIR. FAILLIR. V. CHOIR. || TOMBER D'ACCORD. ACQUIESCER. On *acquiesce* sans être convaincu que la chose est juste; quand on *tombe d'accord*, on convient qu'elle l'est.

TOMBEREAU. s. m. (du fr. *tomber*, parce que le tombereau se renverse, lorsque, pour le décharger plus facilement, on appuie sur la partie de derrière). Sorte de charrette entourée d'ais, servant à porter de la boue, du sable, des pierres, etc. Les tombereaux des boueurs de Paris. Tombereau plein d'immondices.

— Les wagons employés sur les chemins de fer aux mêmes usages, sont de véritables tombereaux. Au lieu de les renverser par derrière, on les dispose quelquefois pour être renversés par côté, ou encore pour se vider par le fond.

— Tout ce qui est contenu dans un tombereau. Un tombereau de gravois. Un tombereau de sable.

— Antiq. gr. Voiture sur laquelle on prétend que les premiers acteurs grecs représentaient leurs pièces.

Thespis fut le premier. . . . .
Qui d'acteurs mal ornés chargeant un *tombereau*,
Amusa les passants d'un spectacle nouveau. (Boileau.)

— Espèce de charrette sur laquelle on promenait par la ville les femmes coupables de fornication ou d'adultère, et qu'en quelques lieux on faisait plonger plusieurs fois dans l'eau. || Charrette sur laquelle on menait au supplice les criminels de lèse-majesté, les parricides et autres grands coupables.

— Chass. Petite claie en forme de trémie, avec laquelle on prend les oiseaux, en hiver, sur la neige.

— Pêch. Sorte de retranchement que l'on pratique derrière la bonde d'un étang, pour y pêcher, quand la bonde perd de l'eau.

TOMBEREL. s. m. S'est dit pour Tombereau.

— Anc. législat. Sorte de supplice qu'on infligeait aux femmes adultères. Quelques auteurs pensent que ce mot désigne le tombereau dans lequel on promenait ces malheureuses en public; d'autres croient qu'il signifie l'immersion dans l'eau qu'on leur faisait subir après cette promenade.

TOMBERELLE. s. f. Chass. Grand filet avec lequel on prend des perdrix.

TOMBISEUR. s. m. Faucon. Se dit du premier des oiseaux qui attaque le héron dans son vol.

TOMBOLA. s. f. (de l'ital. *tombolo*, culbute, amas de sable). Variété du jeu de loto, empruntée comme ce dernier à la langue italienne. Pour gagner le prix, c'est-à-dire la poule de la tombola, il faut que les quinze numéros d'un même carton aient été appelés, ce qui, rendant le triomphe plus difficile, donne plus d'intérêt à son attente.

TOMBORO. Géogr. Volcan de l'île de Sumbava dans la Malaisie; c'est le plus terrible des volcans connus, il a lancé des cendres dans un rayon de plus de 1,200 kilom., et, en 1816, il a détruit complètement la ville de Tomboro, située à sa base, et qui comptait 12,000 hab.

TOMBOUCTOU. Géogr. Ville d'Afrique, à l'ouest de la Nigritie; elle est très-commerçante et très-peuplée; 17,000 hab. On lui en attribua 80,000 et même 200,000. || Royaume d'Afrique dans la Nigritie centrale. On suppose qu'il fut fondé en 1116; il était fort puissant au XIVe siècle; mais de 1679 à 1705, il a été tributaire de l'empire de Maroc. Il est aujourd'hui indépendant, mais paye tribut aux Touariks pour être à l'abri de leurs incursions. || On écrit aussi *Ten-Boktoue* et *Timboctou.*

TOMBOUROU. Myth. ind. Demi-dieu attaché au service de Couvéra, et un des principaux Gandharbas.

TOMBRÉE. s. f. Anc. métrol. Mesure de capacité employée dans le Périgord et l'Angoumois; elle répondait à un poids d'environ 250 kilogrammes de blé.

TOME. s. m. (du lat. *tomus*; pris du gr. *tomos*, partie d'un tout). Division d'un ouvrage imprimé ou manuscrit. Tome in-folio, in-quarto. Il y a vingt tomes à ce livre, à cet ouvrage. Une histoire imprimée en deux tomes, en trois petits tomes. Faire relier deux tomes en un volume [illegible] quelquefois plusieurs tomes dans un volume, et quelquefois aussi il y a plusieurs volumes, sans qu'il y ait de tome.

— Se prend quelquefois dans le sens de Volume. Faire imprimer tous ses ouvrages en un tome. Cette confusion a surtout lieu dans la conversation. On dit indistinctement, *j'ai perdu un tome, un volume de cette histoire.*

— Fig. et fam. *Faire le second tome de quelqu'un.* Lui ressembler en quelque chose. Il ne se prend guère qu'en mauvaise part.

— Syn. comp. TOME. VOLUME. Un *volume* peut contenir plusieurs *tomes*, mais le *tome* ne peut pas faire plusieurs *volumes.*

TOMÉ, ÉE. part. pass. du v. Tomer. S'emploie adjectiv. Ouvrage tomé. Feuille tomée.

TOMELLEUSE ou **TOMELLINE.** adj. f. Chir. Se dit d'une des parties colorantes du sang.

— On dit aussi subst. au fém. *tomelline.*

TOMENTELLE. s. f. Bot. Genre de champignons.

TOMENTEUX, EUSE. (du lat. *tomentum*, bourre). Bot. Qui est couvert de poils courts et serrés de manière à offrir l'apparence du drap ou du velours, comme les feuilles de la jurinée tomenteuse, la tige du brome tomenteux, le péricarpe de l'amandier commun. || On abuse souvent de cette expression dans la composition du nom spécifique de beaucoup de plantes, et pour caractériser des entrelacs de poils différents; il ne faut se servir du mot *tomenteux* que pour ceux qui sont grossièrement bourrés, comme les poils des tiges et des feuilles du bouillon blanc.

— Entom. Se dit du corselet de quelques hannetons, et du corps du byture tomenteux. || TOMENTEUSES. s. f. pl. Section de la famille des muscides, comprenant celles qui ont le corps garni de duvet sur les côtés du corselet.

— Ichthyol. Le monacanthe tomenteux est ainsi appelé parce qu'il a le corps couvert de piquants.

— Anat. Se dit des parties cotonneuses et comme veloutées.

— Syn. comp. TOMENTEUX. LAINEUX. COTONNEUX. Ce qui est *tomenteux* présente aux yeux une bourre grossière; les parties *laineuses* des plantes ont une bourre fine, douce et longue; et l'on fait usage de l'adjectif *cotonneux* pour désigner des rameaux ou des feuilles revêtus d'un fin coton très-blanc.

TOMENTIGÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *tomentum*, coton; *gero*, porter). Hist. nat. Qui est chargé de poils épais.

— Entom. Se dit d'insectes qui ont le corps velu, comme plusieurs espèces de curculionides.

TOMENTUM. s. m. (pr. *to-man-tomm*; du lat. *tomentum*, duvet). Bot. Tissu velouté et serré qui recouvre certaines parties de plusieurs végétaux.

TOMER. v. a. 1re conj. Diviser un ouvrage par tomes.

— Indiquer le chiffre des tomes au bas des feuilles.

— Multiplier les tomes.

— SE TOMER. v. pron. Être partagé en tomes.

TOMEX. s. m. Bot. Genre de plantes établi pour un arbre d'Arabie.

TOMI ou TOMES. Géogr. anc. Ville de Mésie, dans la partie appelée *Petite Scythie*. Ovide y fut exilé et y mourut. Auj. *Tomiswar*.

— Myth. Ce fut dans cette ville que Médée mit en pièces son frère Absyrte.

TOMIE. s. f. (du gr. τομή, incision; fait de τέμνω, couper). Action de couper. Ce mot ne s'emploie pas seul; il entre dans la composition de plusieurs mots français, comme *lithotomie*, *phlébotomie*, etc.

— TOMIES. s. f. pl. Antiq. Sacrifices qu'on offrait aux dieux pour la ratification des ligues solennelles. On prêtait serment sur les parties génitales de la victime, que les victimaires avaient coupées exprès.

TOMIN ou TOMINE. s. m. Anc. métrol. La huit centième partie de la livre d'Espagne; c'est une mesure de pesanteur de quelques grains.

TOMIPARE. adj. des 2 g. (du gr. τόμος, morceau, et du lat. *pario*, produire). Hist. nat. Qui se multiplie par scission ou coupure, comme quelques plantes et quelques animaux.

TOMIQUE. s. m. Entom. Genre d'insectes coléoptères de la famille des xylophages. Les larves de ces insectes font de grands dégâts dans nos forêts, en perçant en tous sens les arbres qu'elles habitent. Ce sont surtout les arbres résineux qu'elles attaquent.

TOMME. s. f. Écon. rur. Masse de caillé fermenté, rempli de trous et d'yeux, et qui a augmenté considérablement de volume.

TOMOGÈRE. s. m. Conchyl. Genre de coquilles établi pour placer l'hélice grimale.

TOMOGYNIE. s. f. (ét. gr., τέμνω, couper; γυνή, femme). Bot. Classe de plantes dont l'ovaire est profondément partagé en quatre lobes distincts.

TOMOLO. s. m. Métrol. Mesure de capacité employée à Naples pour le blé et valant 55 litres 18.

TOMOMYRE. s. f. Entom. Genre d'insectes diptères.

TOMON-PUTE. s. m. Bot. Espèce de racine mûre.

TOMORODÉE. s. f. Relat. Danse lascive en usage parmi les habitants d'Otaïti.

TOMOSITE. s. f. Minér. Variété de carbonate de manganèse.

TOMOTOCIE. s. f. (ét. gr., τομή, incision; τόκος, accouchement). Chirurg. Opération césarienne. || Tout accouchement à l'aide d'incision.

TOMOTOCIQUE. adj. des 2 g. Chirurg. Qui concerne la tomotocie.

TOM-POUCE. Nom d'un nain dont il est question dans un conte de fée. || Nom que l'on a donné par imitation à un nain américain, qui s'est fait voir dernièrement dans plusieurs contrées.

— Un député a employé cette expression adjectivement, dans le sens de Très-petit. La mesure n'aura pour résultat que de favoriser les petites races au détriment des grandes; de telle sorte qu'avant dix années, la France possédera des bœufs *tom-pouce*. (Monit.)

TOMSK. Géogr. Ville de Sibérie, ch.-lieu du gouvernement de Tomsk, sur le Tom; 7,000 hab. || Le gouvernement de ce nom a 2,600 kilom. de long sur 1,040 de large; 875,000 hab.

TON. adj. poss. m. se rapportant à la 2e personne. Ton Dieu, ton roi, ton ami. Je lui avais dit: Va, parle à *ton* frère errant Jean-Jacques, qui se fourvoie, et le ramène en bon chemin. (J.-J. Rouss.)

. . . . Que tu dis des folies,
Et choisis mal ton temps pour de telles saillies.
(MOLIÈRE.)

— Il se joint, par euphonie, avec les substantifs et les adjectifs féminins qui commencent par une voyelle ou un *h* muet. Ton épée. Ton âme. Ton aventure. Ton habileté. Mon Dieu, voici *ton* heure, on t'amène ta proie. (Racine.)

Que *ton* affection me soit alors sévère,
Et tienne, comme il faut, la main à ma colère.
(MOLIÈRE.)

— Il fait au féminin *ta*. Ta femme. Ta mère. Ta main. Ta haine. Tu veux ma mort, eh bien! je vais remplir *ta* haine. (Volt.)

En cet aveuglement ne perds pas la mémoire
Qu'ainsi que de *ta* vie il y va de *ta* gloire. (CORN.)

Va, je verrai peut-être à mes pieds abattu
Cet orgueil insultant de *ta* fausse vertu. (VOLT.)

— Il fait *tes* au pluriel pour les deux genres. Tes parents. Tes amis. Tes affaires.

Tes écrits, il est vrai, sans art et languissants,
Semblent être formés en dépit du bon sens. (BOIL.)

Reprends ta liberté, remporte *tes* richesses,
A l'or de ces rançons joins mes justes largesses.
(VOLTAIRE.)

— *Ton* peut être placé devant un substantif suivi de *que* ou de *qui*. *Ton* Dieu que tu trahis, *ton* Dieu que tu blasphèmes. (Volt.) *Ton* honneur qui te parle et *ton* Dieu qui t'éclaire. (Id.)

TON. s. m. (du lat. *tonnus*, ou du gr. τόνος). Certain degré d'élévation ou d'abaissement de la voix ou de quelque autre son. Ton de voix. Ton aigre. Avoir plusieurs tons dans la voix. Un ton plus haut. Un ton plus bas. Hausser, baisser le ton. Hausser, baisser d'un ton. Donner le ton. Prendre le ton. Avoir de beaux tons dans la voix. Ton de conversation. Ton de déclamateur. Ton lamentable. Ton plaintif. Ton pleureur. Ton suppliant. Dire quelque chose d'un ton qui marque du dépit. Le ton du sentiment, de la colère, de l'indignation. Le ton de la pitié, de l'amour. Il n'y a point de *ton* dans un *ton* simple. (Buff.) C'est donc ainsi que vous êtes! lui dit-elle avec douceur et du *ton* dont une mère consolerait son enfant affligé. (G. Sand.)

Ainsi que son esprit tout peuple a son langage,
Ses sons et ses accents à sa voix ajustés,
Des mains de la nature exactement notés;
L'oreille heureuse et fine en sent la différence.
Sur le *ton* des Français il faut chanter en France.
(VOLTAIRE.)

— Se dit, par extension, de la manière de parler, non-seulement par rapport au son de la voix, mais relativement à la nature du discours. Parler d'un ton de maître, d'un ton ferme, impérieux, hautain, fier, d'un ton moqueur, railleur. Ton amical. Ton décidé. Ton tranchant. Ton absolu. Ton dogmatique. Ton patelin. Ton doctoral. Être sur un ton badin, sur un ton sérieux. Être toujours sur un ton doucereux, avoir toujours un ton mielleux avec les femmes. Être toujours sur le ton plaintif, sur un ton familier, sur un ton de réserve, sur le ton de la réserve. Un ton de supériorité. Le ton de la supériorité. Un ton leste, grivois. Un ton noble. Rebattre sans cesse les mêmes choses, être toujours sur le même ton. Sa voix change de *ton*. (Boil.) Elle avait cet esprit juste et naturel avec lequel on prend à propos tous les *tons*. (La Beaumelle.) Les femmes et beaucoup d'hommes sont des instruments qui ne gardent pas longtemps le *ton* sur lequel on les a montés. (Boiste.) Quel *ton*, quel ascendant ne prennent-ils pas sur les savants! (La Bruy.) Il ne tarda pas à prendre le *ton* ferme et l'air ouvert qui convient à son caractère. (J.-J. Rouss.) C'est de l'usage de tout dire sur le même *ton*, qu'est venu celui de persifler les gens sans qu'ils le sentent. (Id.)

— Se dit du langage que l'on tient relativement à l'impression qu'il doit faire sur les autres. Le *ton* modeste doit être le mien, et celui de tout homme qui se livre au public. (Volt.) Elle continua de me parler sur le même *ton*. (J.-J. Rouss.) Le *ton* de la conversation est [illegible]; il est savant sans pédanterie, gai sans tumulte, poli sans affectation, galant sans fadeur, badin sans équivoque. (Id.) Le jargon fleuri de la galanterie est beaucoup plus éloigné du sentiment, que le *ton* le plus simple qu'on puisse prendre. (Id.) Malgré le mauvais *ton* de vos lettres, elles me touchent et m'instruisent. (Id.)

— Fig. Fuir ce ton radouci que prend la médisance. (Boil.)

Mais la gloire, Madame,
Ne s'était point encor fait entendre à mon cœur
Du ton dont elle parle au cœur d'un conquérant.
(RACINE.)

— Par extens. et en plaisantant, il s'est dit des coups.

Ah! qu'est ceci? grands dieux! il frappe un ton plus fort,
Et mon dos pour un mois en doit être malade.
(MOLIÈRE.)

— Fig. et fam. *Parler à quelqu'un du bon ton, d'un bon ton*. Lui parler d'une manière propre à le persuader, à lui imposer.

— Fig. et fam. *Le prendre sur un ton, sur un certain ton*. Prendre de certaines manières, avoir une certaine conduite, un certain procédé, un certain langage. Si vous le prenez avec moi sur un ton de fierté, vous ne réussirez pas. Le prenez-vous sur ce ton? Sur quel ton le prenez-vous? Le prendre sur un ton fort haut, sur le haut ton. Quoi! fallait-il fulminer et le prendre d'un *ton* si haut, pour abattre si peu de chose? (Boss.)

— Fig. et fam. *Faire baisser le ton à quelqu'un*. L'obliger à rabattre des airs de supériorité qu'il se donne, à parler d'un ton moins impérieux ou moins emporté.

— Fig. et fam. *Changer de ton*. Changer de conduite, de manières, de langage. Il traitait tout le monde avec hauteur, mais on lui a bien fait changer de ton.

— Fig. et fam. *Prendre un ton*. Prendre des airs, affecter une sorte de supériorité. Vous prenez avec moi un ton qui ne vous convient point.

— *Bon ton*. Caractère propre au langage et aux manières du monde poli, élégant. Le bon ton s'acquiert par la fréquentation des personnes bien élevées. Un homme, une femme de bon ton, du bon ton. N'avoir pas bon ton. Cette façon de parler, ce genre n'est pas de bon ton. || On dit, dans le sens contraire, Un homme de mauvais ton. Un propos, une familiarité de mauvais ton. La contradiction est toujours de mauvais *ton*. (Mme de Puysieux.) Le mauvais *ton* rend insupportable la société de beaucoup de gens d'esprit. (Boiste.)

— Se dit, dans un sens analogue, des manières en usage dans les diverses classes de la société. Le ton de la ville, de la cour. Le ton du collége. Le ton des halles. Le ton du corps de garde. Le ton d'un homme du monde. Le ton des Anglais. Le ton général des Français. Le ton des marchands. Le ton de la campagne. Le ton des artisans. Le ton de la bonne société.

— Caractère, genre de style des ouvrages d'esprit. Le ton de cet ouvrage est soutenu. Commencer son ouvrage sur un ton qu'on ne peut soutenir. Prendre dès le commencement de son livre le ton libre, le ton oratoire, le ton pathétique. Le ton plaintif de l'élégie. Le ton galant du madrigal. Je n'ai ni le *ton*, ni la voix assez forte. (Boil.) D'un *ton* plus haut, mais pourtant sans audace, la plaintive élégie. (Id.) Sur un *ton* si hardi, sans être téméraire, Racan pourrait chanter. (Id.)

Ce n'était pas jadis sur ce *ton* ridicule
Qu'Amour dictait les vers que soupirait Tibulle.
(BOILEAU.)

— On distingue plusieurs espèces de tons en littérature. Le ton du genre, comme par exemple, du tragique et du comique. Le ton du sujet, qui peut être plus ou moins comique, plus ou moins tragique. Le ton des parties d'un ouvrage. Chaque partie du sujet a, outre le ton général, le ton particulier. Il y a aussi le ton de chaque idée, de chaque pensée. En prose, il y a le ton simple ou familier, le ton médiocre, le ton soutenu. Enfin le ton ou le langage d'un conte, d'une lettre, d'une histoire, d'une oraison funèbre, doivent être bien différents.

— Mus. Intervalle entre deux notes consécutives de la gamme, excepté l'intervalle du *mi* au *fa*, et celui du *si* à l'*ut*.

— *Demi-ton* ou *semi-ton*. La moitié d'un ton ou à peu près. Il faut chanter cet air d'un demi-ton plus haut. Il faut hausser ce piano d'un semi-ton. Cette basse est d'un demi-ton plus bas que l'autre. Il y a dans la gamme un demi-ton du *mi* au *fa* et un autre du *si* à l'*ut*.

— Gamme que l'on adopte pour un air, pour un morceau de musique, et qui prend son nom de la note où elle commence. Ton d'*ut*, de *ré*, de *mi*, etc. Il y a un dièse dans le ton de *sol*, deux dans le ton de *ré*, trois dans le ton de *la*, etc. Le ton d'*ut*, mode majeur. Le ton de *la*, mode mineur. Jouer plusieurs morceaux sur un même ton. Chanter dans tel ton. Ce musicien sort du ton. Ce morceau de musique est dans tel ton. Changer de ton. Passer du ton d'*ut* au ton de *sol*.

— Intervalle qui caractérise le système et le genre diatonique.

— *Ton majeur*. Celui dont la tierce est composée de deux tons. || *Ton mineur*. Celui dans lequel la tierce est composée d'un ton et d'un demi-ton. || On dit aussi *demi-ton majeur*, *demi-ton mineur*.

— *Tons relatifs*. [illegible] sonne de l'[illegible] avec le son principal.

— *Tons de l'Église*. Manière de moduler le plain-chant sur telle ou telle finale prise dans le nombre prescrit, en suivant certaines règles dans toutes les églises où l'on pratique le chant grégorien. Les huit tons de l'Église. Les tons du plain-chant se divisent en tons authentiques et tons plagaux. Tel psaume se chante sur le troisième, sur le quatrième ton. Le ton de l'épître, de l'évangile, de la préface. || *Tons authentiques*. Ceux où la tonique occupe à peu près le plus bas degré du chant. || *Tons plagaux*. Ceux où le chant descend trois degrés plus bas que la tonique. || *Tons impairs*. Les quatre tons authentiques. || *Tons pairs*. Les quatre tons plagaux. || *Tons mixtes*. Tons dont l'étude est égale à celle de deux tons réunis. || *Tons irréguliers*, ou plutôt, *pièces irrégulières*. Pièces de musique dont il est difficile de déterminer le ton, parce qu'elles ne paraissent appartenir à aucun des tons du plain-chant.

— *Ton du quart*. Plagal du mode mineur, qui s'arrête et finit sur la dominante, au lieu de tomber sur la tonique. Ce nom lui vient de ce que telle est spécialement la modulation du quatrième ton dans le plain-chant.

— S'est dit du petit instrument qu'on appelle aujourd'hui *diapason*.

— Se dit des corps de rechange du cor et de la trompette, que l'on y adapte tour à tour, pour en changer l'intonnation. Les tons du cor, de la trompette.

— *Tons ouverts*. Se dit de ceux qu'on obtient sur le cor sans mettre la main dans le pavillon, à la différence des *tons bouchés*, que l'on ne peut faire rendre au cor sans boucher plus ou moins l'ouverture de cet instrument avec le poignet.

— Phys. Rapport de gravité ou d'intensité entre deux sons, qualité qui fait qu'un son est plus ou moins grave. Le ton dépend du nombre de vibrations exécutées dans un temps donné.

— Vénerie. *Ton pour les chiens*. Air que l'on joue sur le cor de chasse. Les tons pour les chiens, ou les tons de chasse, sont au nombre de dix-neuf; ils ont chacun une signification particulière, que les chiens comprennent parfaitement.

— *Donner le ton*. Marquer en chantant ou en touchant un instrument, le ton sur lequel un morceau doit être chanté ou joué.

— Fig. *Donner le ton*. Exercer sur les autres une influence qui les oblige, qui les amène à dire ou à faire les mêmes choses que soi et de la même manière. C'est lui qui donne le ton aux jeunes gens pour la manière de s'habiller. C'est lui qui, dans cette maison, donne le ton à la conversation. (Il) donne à votre lutrin, et le *ton* et la loi. (Boil.) La république ne peut s'établir chez un peuple où les femmes donnent le *ton*; la liberté ne leur convient en aucun genre. (Boiste.) Quelquefois un grand homme donne le *ton* à tout son siècle. (Fonten.) Les mœurs donnaient autrefois le *ton* à Lacédémone; les maximes du gouvernement et les mœurs anciennes le donnaient dans Rome. (Montesq.)

— *Donner le ton*, dans le sens de Se rendre maître de la conversation, ou l'arbitre de la mode, passait pour une expression précieuse aux yeux de l'abbé Desfontaines.

— Fig. et fam. *Je le ferai bien chanter sur un autre ton*. Je l'obligerai à parler, à se conduire autrement qu'il ne fait.

— Prov. et fig. *C'est le ton qui fait la musique*. C'est le ton, c'est la manière dont on dit les choses qui dénote l'intention de celui qui les dit; c'est moins ce qu'on dit qui blesse que la manière dont on le dit.

— Degré d'élévation du son des instruments. Les instruments sont sur le ton de l'opéra, du ton de la chapelle. Il faut baisser le ton de cette harpe. Son violon était monté sur ce ton-là. On dit que le ton d'un piano, d'une harpe, d'une guitare, est trop haut ou trop bas. Le ton de l'orchestre est toujours le même; les instruments à vent et le diapason le règlent d'une manière invariable. Le ton de l'Académie royale de musique est plus bas d'un demi-ton que celui de tous les autres orchestres de France.

— Fig. *Sa maison est montée sur ce ton-là*. Telle est la manière dont on y vit, dont les dépenses y sont réglées, etc.

— Fig. *Se mettre au ton de quelqu'un*. Se conformer à lui pour les idées, le langage, les goûts. Ne pouvoir se mettre au ton de quelqu'un.

— *Être au ton de quelqu'un*. Avoir de la conformité dans les idées, dans les expressions, dans les goûts.

— Grav. Se dit, dans une estampe, des passages du blanc au noir. Cette estampe est d'un beau ton; les tons y sont bien ménagés, bien gradués.

— Peint. Se dit des teintes, suivant leur différente nature et leur différent degré de force ou d'éclat. Tons obscurs. Tons clairs. Tons chauds. Tons vigoureux. Tons fins. Ton jaunâtre, verdâtre, etc. Tons faux, blafards. Quelle différence dans le ton de couleur, entre l'original et la copie! Paysage d'un beau ton de couleur, d'un mauvais ton de couleur. Le ton de la couleur de ce tableau tire sur le rouge, sur le jaune, etc. || *Ton de couleur*. Degré de force, de vigueur, d'intensité, de coloris. || Harmonie, accord général des couleurs d'un tableau ou de quelqu'une de ses parties. || Couleur qui domine dans un tableau. Il n'y a point d'intelligence dans des *tons* de la couleur. (Dider.) Le *ton* général de la couleur [illegible] n'est pas la finesse de [illegible] ceux de Vernet, mais les effets en sont plus décidés. (Id.) || Lorsqu'on veut louer un peintre [illegible] de tons ou de ton, alors il signifie que les objets sont bien caractérisés par la couleur, relativement à leur position, et que de la composition de leurs tons résulte une harmonie satisfaisante. On le dit même d'une estampe où les passages du plus grand noir au plus grand blanc sont habilement ménagés. || [illegible] tons, signifie que de leur [illegible] tout le contraire. || *Tons vigoureux*. Ceux qui ont beaucoup d'intensité. || *Tons chauds*. Ceux qui à une grande intensité joignent un certain éclat procédant de couleur de feu. || *Tons fins*. Ceux qui résultent de [illegible], qui ont peu d'intensité, et se [illegible] par des passages doux et en quelque sorte insensibles.

— Physiol. État de tension, d'élasticité ou de fermeté naturelle aux différents organes du corps, dans l'état de santé. Les cordiaux donnent du ton à l'estomac.

— Fig. Énergie, vigueur. Le bonheur engourdit l'âme, un peu d'infortune lui donne du *ton*. (Boiste.)

— Mar. Partie supérieure d'un mât, comprise entre les jottereaux et le tenon du chouquet qui maintient le mât supérieur; et, par en bas, pied du mât supérieur sur le tenon du mât inférieur, par le moyen d'une cheville de fer appelée clé. On prend aujourd'hui pour le ton d'un mât la septième partie de sa longueur. ‖ Une voile amenée, et qui semble s'arrêter sur le chouquet, quoiqu'elle n'y repose pas, est dite *amenée sur le ton*.

— Métrol. Poids anglais, équivalant à 1,097 kilogr. 150 gr.

— Techn. Dans le métier du rubanier, Grosse noix percée de plusieurs trous par lesquels passent deux cordes que l'on bande à l'aide de cet appareil.

— Syn. comp. TON DE VOIX. SON DE VOIX. Le son de voix est déterminé par la constitution physique de l'organe. Le *ton* de voix est une inflexion déterminée par les affections intérieures que l'on veut peindre.

TONADILLA. s. f. (de l'esp. *tonada*, chanson, parce que, dans l'origine, on n'y chantait que des chansons). Littér. Petite comédie du théâtre espagnol, dans laquelle on introduit des airs, soit nouveaux, soit déjà connus, et même de grands morceaux de musique. Les tonadillas ressembleraient assez à nos vaudevilles, si l'on n'y introduisait pas de temps en temps de grands morceaux empruntés aux meilleurs opéras.

TONAIGE. s. m. Anc. Cout. Impôt que levaient, sans droit et sans titre, certains particuliers sur les individus qui, par ordre du roi, recueillaient des paillettes d'or dans des rivières et sur quelques montagnes du Languedoc.

TONAL, ALE. adj. Musiq. Ce qui est conforme au ton. Intervalle tonal. Corde tonale. ‖ *Fugue tonale*. Fugue qui fait entendre, dans le sujet et la réponse, des notes principales du ton, c'est-à-dire, la tonique et la dominante. ‖ ‖ Plur., *tonals*.

TONALCHILE. s. m. Bot. Poivre de Guinée.

TONALISATION. s. f. (pr. *to-na-li-za-ci-on*): Syn. de Tonalité. Ce n'est que depuis le XVe siècle qu'on a fixé la *tonalisation*. (Brill.-Savar.) Omiss. des dictionnaires.

TONALITÉ. s. f. Musiq. Propriété caractéristique d'un ton; qualité d'un morceau écrit dans un ton bien déterminé. La note sensible et l'accord parfait déterminent la tonalité.

TONARION. s. m. Antiq. Flûte avec laquelle on donnait le ton aux orateurs.

TONCHITCHE. s. m. Relat. Herbe mystérieuse et sacrée, que les Kamtschadales portent à la main ou sur la tête, et qu'on sert partout dans les cérémonies religieuses.

TONCIN. s. m. Métrol. Poids espagnol.

TONDA. Géogr. Ancienne capitale du Bengale et du Béhar, aujourd'hui fort déchue.

TONDAGE. s. m. Techn. Opération qui consiste à tondre le poil des draps aussi également, aussi nettement, et la plupart du temps aussi ras que possible, en se gardant bien toutefois de découvrir le tissu.

— Action de tondre le poil des chevaux et des autres animaux.

TONDAILLE. s. f. (pr. *ton-da-ye*). Anc. écon. rur. S'est dit autrefois pour Tonte.

— Laine qu'on en retire.

— Fête, repas qui accompagnait la tonte.

TONDAISON. s. f. V. TONTE.

TONDERN. Géogr. Ville du Danemark, ch.-l. d'un district de Sleswig.

— Hist. *Corne d'or de Tondern*. Vase d'or en forme de corne, d'un mètre de longueur environ, qui fut trouvé en 1639 dans un champ du Jutland, et porté ensuite à Tondern, où le gouvernement le fit acheter. L'explication des figures qui y sont tracées, entre sept cercles, a causé bien des disputes parmi les savants. La corne d'or de Tondern, gardée dans le musée de Copenhague, a été enlevée, vers le milieu du siècle dernier, par un voleur qui l'a fondue.

TONDEUR, EUSE. s. Celui, celle qui tond. Prendre des tondeurs à la journée pour tondre des troupeaux. Tondeuse de chiens. Tondeur de draps. Porter des draps au tondeur. Ton-[illegible]

— Express. prov. Tondeur de nappes. Parasite, piqueur d'assiettes.

TONDEUSE. s. f. Techn. Machine qui tond les draps. Tondeuse transversale. Tondeuse à mouvement continu et à double effet.

TONDI. s. m. Bot. Grand arbre du Malabar.

TONDIN. s. m. (de l'ital. *tondino*). Archit. Astragale au bas des colonnes.

— Techn. Cylindre dont le plombier se sert pour former et arrondir les tuyaux de plomb destinés à la conduite et à la décharge des eaux, et les tuyaux d'étain pour monter les orgues.

TONDRE. v. a. d'conj. (du lat. *tondere*, raser, tailler). *Je tonds, tu tonds, il tond, nous tondons*, etc. *Je tondais. Je tondis. Je tondrai.* Tondu, tondue, tondus. Tondant. Tonds. Couper la laine ou le poil aux bêtes. Tondre les brebis, les troupeaux. Tondre un barbet.

— *Tondre la laine en suint*. La tondre sur la bête avant qu'elle soit lavée.

— Fig. Un bon pasteur tond ses brebis et ne les écorche pas. (Prov.)

— Fig. et fam. *Se laisser tondre la laine sur le dos*. Supporter patiemment des injustices, des vexations, des exactions.

— *Tondre les draps, les feutres*, etc. En couper les poils de manière à les rendre plus unis et plus ras.

— *Tondre un chapeau*. Se disait autrefois des chapeaux de laine pure que l'on faisait passer par la flamme d'un feu clair, pour en ôter les plus longs poils. ‖ Se disait également des chapeaux composés d'autres poils, pour indiquer l'opération que l'on faisait avec une pince, pour user le poil trop long.

— *Les brebis ont entièrement tondu ce pré*. Elles en ont brouté toute l'herbe. Je *tondis* de ce pré la largeur de ma langue. (La Font.)

Un troupeau de brebis, à la blanche toison,
Bondit sur la colline et tond le vert gazon. (Castel.)

— Prov. et fig. *Il tondrait sur un œuf*. Se dit d'un avare qui veut épargner sur les plus petites choses.

— Hortic. *Tondre les arbres*. Couper les branches des arbres, afin que leur ensemble présente une surface régulière et prenne la forme qu'on désire. ‖ *Tondre une palissade*. La rendre unie en coupant les feuilles et les branches qui débordent. Vous ferez épaissir cette palissade en la tondant. ‖ On dit dans le même sens, *Tondre le buis, le gazon*, etc.

— Constr. Enlever une faible épaisseur du parement de la pierre.

TONDU, UE. part. pass. du v. Tondre. S'emploie adjectiv. Mouton tondu. Brebis tondue.

— Prov. et fig. *A brebis tondue Dieu mesure le vent*. Dieu proportionne nos maux à nos forces.

— Pop. et par forme de serment. *Je veux être tondu, je veux qu'on me tonde, si je fais telle chose*. Je ne la ferai pas. Par allusion à l'usage où l'on était autrefois de tondre ceux que l'on voulait dégrader. Cette peine était mise au même rang que la fustigation par les lois de Charlemagne. On jurait sur ses cheveux comme on jure aujourd'hui sur son honneur, et les couper à quelqu'un, c'était le déshonorer.

— Fig. et fam. *Il est tondu*. Il est ruiné, perdu.

— Fig. et pop. *Il a été tondu sur le peigne*, et plus ordinairement, *Il a été tondu*. Son avis n'a pas été suivi. ‖ Il a pleinement échoué dans ses prétentions, dans ses démarches. ‖ Cette figure, peu usitée maintenant, était empruntée à l'usage des moines, qui, quand ils avaient été tondus, renonçaient à toute poursuite des biens de ce monde.

— Diplom. *Lettres tondues*. Espèce de caractères du XIIIe siècle, dépourvus de toutes les pointes ou saillies dont les lettres gothiques ordinaires sont surchargées.

— substantiv. *Un tondu*. Se dit par plaisanterie en parlant d'un moine. Un des pères nous lut quelques vers de sa façon, qui vraiment n'étaient pas mauvais pour avoir été faits par un *tondu*. (Brill.-Sav.)

— Prov. et fig. *Il n'y avait que trois tondus et un pelé*. Se dit en parlant d'une réunion peu nombreuse, où il n'y avait que des personnes de peu de considération. ‖ *Ne se soucier ni des rois ni des tondus*. Être indifférent à tout ce qui peut se faire ou se dire.

TONÉES. s. f. pl. (du gr. τόνος, tension). Antiq. gr. Fête que les Argiens célébraient en l'honneur de Junon.

TONELADA. s. f. Métrol. Mesure de capacité employée en Portugal pour les liquides, et valant 860 litres 13.

TONG. s. m. Bot. Arbre de la Chine, dont la graine donne de l'huile.

TONGA. s. m. Pathol. Espèce de gangrène endémique au Brésil, qui attaque principalement les doigts des pieds, quelquefois ceux des mains, et les autres parties molles du corps; elle est causée par des insectes appelés *chiques*.

— Bot. V. TONKA.

— Entom. Il est quelquefois syn. de Chique.

— Mamm. Grande espèce de roussette, dont les nègres de Guinée mangent la chair.

TONGA. Géogr. Nom d'un archipel de l'Océanie; on l'appelle aussi *les îles des Amis*; 50,000 hab.

[illegible] îles des Amis ou de [illegible] Tonga, dans la Polynésie méridionale; 16,000 hab.

TONG-CHU. s. m. Bot. Genre de plantes de la famille des sterculiacées, contenant douze espèces. Une d'elles fournit une huile odorante qu'on emploie à divers usages, et principalement pour composer des vernis.

TONGRES. adj. et s. des 2 g. Géogr. anc. Nom d'un peuple germain qui occupait le pays des Éburons, dans la deuxième Germanie. Les Tongres ont donné leur nom à Tongres, leur capitale.

TONGRES. Géogr. Ville de Belgique, dans le Limbourg; 4,000 hab.

— Hist. *Bataille de Tongres*. Bataille gagnée par le duc de Bourgogne sur l'armée des Liégeois, en 1408.

TONICITÉ. s. f. (du lat. *tonicitas*, rigidité, tension). Physiol. Faculté de laquelle dépend le ton des parties vivantes. C'est un mode de motilité commun à tous les solides, d'où provient le ton général, le resserrement fibrillaire du tissu des organes. La tonicité appartient plus spécialement aux tissus membraneux, spongieux, parenchymateux, aux papilles nerveuses, aux vaisseaux lymphatiques. ‖ Souvent aussi on désigne par ce mot la contractilité organique insensible et la sensibilité organique.

TONIE. s. f. Relat. Sorte de canot des Indes.

TONILIÈRE. s. f. Espèce de râteau dont la tête est garnie d'une poche de filet, et qui sert à pêcher certains coquillages.

TONINE. s. f. Bot. Genre établi pour une plante de la Guiane, qui croît au fond des eaux, et qui y forme des touffes très-denses et couchées dans le sens du courant; elle appartient à la famille des restiacées.

TONIQUE. adj. des 2 g. (du lat. *tonicus*, fait du grec τόνος, ton, tension). Physiol. Se dit du mouvement de contraction insensible des fibres du corps vivant, qui leur donne successivement différents degrés de tension.

— Pharm. Se dit des remèdes qui augmentent graduellement l'activité de nos organes, de nos tissus. Si l'ambre, considéré comme parfum, peut être nuisible aux profanes qui ont les nerfs délicats, pris intérieurement, il est souverainement *tonique* et exhilarant. (Brill.-Sav.)

— Mus. Se dit de la note principale ou fondamentale d'un ton, d'un mode. *Ut* est la note tonique dans le ton d'*ut*.

— Gramm. *Accent tonique*. Se dit de la prononciation plus forte de certaines syllabes des mots d'une langue. L'accent tonique existe dans toutes les langues, même sans être écrit. Il existe des dictionnaires italiens, anglais, etc., où l'on a marqué l'accent tonique. Les accents grecs sont destinés à marquer l'accent tonique; mais les accents ne marquent rien de semblable en français. Il ne faut pas confondre l'accent tonique avec la longueur des syllabes. V. ACCENT.

— Phys. *Écho tonique*. Celui qui ne répète que certains sons, ou qui modifie ceux qu'il transmet, de manière à en altérer sensiblement la nature.

TONIQUE. s. m. Pharm. Remède qui donne du ton à nos organes. Ordonner à un malade les toniques, l'usage des toniques. Toniques spécifiques. Toniques proprement dits. Au moyen de ce *tonique*, l'action de la vie devient aisée. (Brill.-Sav.)

TONIQUE. s. f. Musiq. Note tonique. La tonique et la dominante.

TONISME. s. m. Pathol. Nom que quelques auteurs donnent au tétanos.

TONKA. s. m. Comm. Nom de l'amande du coumarou, que l'on emploie en Europe pour aromatiser le tabac. Avoir une fève tonka dans sa tabatière. Tabac à la fève tonka.

TONKAY. s. m. Bot. Espèce de thé.

TONKIN ou TONG-KING. Royaume de l'empire d'An-Nam, au N.-O. Capitale, Kécho; 18,000,000 hab ‖ *Golfe de Tonkin*. Golfe formé par la mer de Chine, à l'E. de l'empire d'An-Nam, et au S. de la Chine.

TONKIN. s. m. Bot. Arbre grimpant de la Guiane.

TONLIEU. s. m. (du lat. *telonium*, impôt ou bureau de recette). Cout. Droit qui se payait pour les places où l'on étalait dans un marché. ‖ Droit perçu sur les marchandises en général à la barrière des villes.

TONLOIER. s. m. Se disait pour Seigneur à qui appartenait le tonlieu.

TONNAGE. s. m. Mar. Capacité d'un navire, d'un bateau, nombre de tonneaux, de 1,000 kil. chacun qu'il peut porter. Des navires d'un fort tonnage, d'un faible tonnage.

— *Droit de tonnage*. Droit que paye un navire de commerce en raison de la capacité des tonneaux qu'il contient.

— Féod. V. TONNAGE.

— Hist. angl. *Droit de tonnage et de pondage*. V. PONDAGE.

TONNANT. part. prés. du v. Tonner. Qui tonne. Il est toujours invariable.

TONNANT, ANTE. adj. (du lat. *tonans*). Myth. Qui fait entendre le tonnerre. Jupiter tonnant.

— Se dit de plusieurs des attributs de Jupiter.

Jupiter assemblant les nuages,
Devant son char *tonnant* roule en vain les orages,
[illegible]

— Les chrétiens le disent aussi de Dieu.

Je sais que tous nos jours ne sont rien, Dieu *tonnant*,
Devant vos jours sans nombre. (V. Hugo.)

— Où se fait entendre le bruit du tonnerre. Paraissez sur vos nues *tonnantes*, innombrables soldats, antiques légions de la patrie. (Chateaubriand.)

— Fig. *Une voix tonnante*. Une voix forte et éclatante.

— Poét. *L'airain tonnant*. Le canon.

Mais des bronzes *tonnants*, des tubes enflammés,
La mort vole en sifflant sur nos rangs alarmés.
(Rosset.)

— Blas. Avec feu et fumée.

TONNANT. s. m. Musiq. milit. Nom qui fut donné originairement à la grosse caisse.

TONNANTES. s. f. pl. Musiq. Timbales qui imitent le tonnerre.

TONNAY-CHARENTE. Géogr. Ch.-l. de canton, arrond. de Rochefort (Charente-Inférieure); 3,560 hab.

TONNE. s. f. (de l'allem. *tonne*). Vaisseau de bois à deux fonds, en forme de muids, qui est plus grand et plus renflé par le milieu que le tonneau. Tonne de vin. Tonne reliée de fer. Tonne de vinaigrier. Une tonne de bois de sapin. Une tonne à mettre des marchandises. Tonne de pruneaux.

Captive dans la *tonne*,
La fumeuse liqueur frémit, monte, bouillonne.
(Rosset.)

Qu'aux coups de vos maillets vos *tonnes* retentissent,
Sur leurs flancs arrondis que les cercles s'unissent.
(Castel.)

— Son contenu. Acheter une tonne, deux tonnes, trois tonnes de vin.

— Fig. Se dit pour Vin. Une carrière plus vaste s'est ouverte aux poètes de nos jours; ils ont pu chanter les plaisirs de la table sans être nécessairement obligés de se noyer dans la *tonne*. (Brill.-Sav.)

— Métrol. *Tonne d'or*. Certaine somme d'argent, dont la valeur varie suivant les pays. Donner une tonne d'or en mariage à sa fille. ‖ La tonne d'or est de cent mille florins en Hollande. ‖ Elle est de cent mille thalers en Allemagne. ‖ *Tonne*, mesure de capacité, employée à Brême pour la bière, et valant 159 litr. 72. ‖ Mesure de capacité du duché d'Oldenbourg, valant 183 litr. 43. ‖ Mesure de Brunswick, valant 100 litr. 98. ‖ Mesure agraire de Danemark, dont il y a deux espèces. La *tonne hert-korn* vaut 22 ares 22. La *tonne Saatland* vaut 5 ares 55. ‖ Mesure de liquides usitée en Angleterre; elle vaut 419 litr.

— Chem. de fer. Unité de poids équivalant à mille kil. ou à dix quintaux métriques. C'est le poids d'un mètre cube d'eau. La tonne est l'unité de poids employée pour l'application du tarif aux marchandises qui circulent sur les chemins de fer. Néanmoins cette application est susceptible d'exceptions, qui sont déterminées dans les cahiers des charges de chaque compagnie. ‖ La tonne anglaise est de 20 quintaux anglais, valant ensemble 1,015 kilogr. 65, de sorte que la tonne anglaise est un peu plus forte que la tonne française.

— Fig. *Tonne d'or*. Une grande fortune. Un grain de jugement vaut mieux qu'une *tonne* d'or. (Boiste.) Je préfère une goutte de sagesse à des *tonnes* d'or. (Id.) Ce qui tiendrait de contentement dans un dé est supérieur à une *tonne* d'or. (Dodsley.)

— Fig. *Cette affaire a coûté des tonnes d'or*. Elle a coûté beaucoup.

— Conchyl. Genre de coquilles univalves, de forme arrondie. On en compte une douzaine d'espèces, dont les grosses s'emploient, dans le midi de la France, pour puiser l'huile dans les vases où on l'a déposée. ‖ *Tonne sphérique* ou *tonne perdrix*. Coquillage du genre des buccins. ‖ *Tonne bigarrée*. Nom marchand d'une volute, appelée plus communément gondole. ‖ *Tonne cannelée*. Nom marchand de plusieurs buccins. ‖ *Tonne fluviatile*. Espèce de limnée fort mince et très-renflée. ‖ *Tonne à mamelons*. Nom d'une volute. ‖ *Tonne de mer*. Nom que les marchands et les amateurs de coquilles donnaient anciennement à la cérite ou au troque télescope. ‖ *Petite tonne réticulée*. Espèce de cancellaire, qui est ventrue. ‖ *Tonne volutée*. Nom marchand qu'on donnait autrefois au buccin en spire.

— Mar. Embarcation sans mât, marchant à la rame, employée sur la côte de Malabar. ‖ Sorte de tonneau dans lequel un des fonds est remplacé par un allongement des douves en forme de cône tronqué: de la base de ce cône part une chaîne qui est fixée à un corps mort, et retient la tonne flottante sur le point où on l'a placée, pour indiquer l'entrée d'un port, d'une rade, etc. ‖ Dans la marine française, Poids de mille kilogrammes. ‖ Baril défoncé dont on se sert pour couvrir la tête des mâts, quand ils sont dégarnis. ‖ *Droit de tonnes*. Rétribution que perçoit l'autorité locale sur tous les navires qui touchent son territoire, pour l'entretien des tonnes vides que l'on place au-dessus des rochers et bancs de sable, afin de les indiquer aux navigateurs.

— Pêch. Espèce de gros tonneau rempli d'eau, qui a une large ouverture carrée à sa bonde, et dont on se sert pour transporter le poisson d'eau douce.

— Syn. comp. TONNE. TONNEAU. *Tonne* est le terme générique; il se dit pour désigner toutes sortes de barriques. Le *tonneau* est une [illegible] dont l'usage et la capacité sont réglés suivant les pays.

TONNEAU. s. m. Grand vaisseau de bois de forme à peu près cylindrique, mais renflé dans le milieu, à deux bases planes, rondes et égales, construit de planches ou douves arquées et contenues dans des cerceaux, et fait pour mettre des liquides ou pour enfermer certaines marchandises, comme du miel, des pruneaux, etc. Tonneau de vin. Tonneau de cidre. Merrain pour faire des tonneaux. Tonneau vide. Vider les tonneaux. Boire sur le cul d'un tonneau. Enfoncer un tonneau. Défoncer un tonneau. Mettre un tonneau en perce. Faire du bien, non pour l'amour du bien, mais pour la réputation, c'est ressembler aux tonneaux qu'on perce: on n'en peut rien tirer qu'on ne leur donne du vent. (Charm.)

— Prov. *Les tonneaux vides sont ceux qui font le plus de bruit*. Les grands parleurs sont comme des vases vides qui résonnent plus que les pleins.

De l'esprit faut-il qu'on décide
Sur le bruit d'un parleur sans fin?
Ne sait-on pas qu'un *tonneau* vide
Résonne plus qu'un *tonneau* plein? (Pannart.)

— Hist. Les Grecs, du temps d'Hésiode, connaissaient l'usage des tonneaux, quoiqu'ils se servissent de grands vases de terre pour le dépôt et le transport des vins. Les Romains les déposaient dans des outres faites communément de peaux de boucs, ce qui communiquait au vin un goût désagréable. Depuis quelques années on a imaginé en Angleterre de fabriquer, par mécanique, des tonneaux de toute dimension, avec une très-grande perfection et une célérité qui paraît incroyable. Il s'est formé, en France, plusieurs manufactures du même genre.

— Liqueur contenue dans le tonneau. Boire un tonneau de vin dans un mois. Un tonneau d'huile. Un tonneau de cidre.

— Quantité de liquide que l'on peut mettre dans un tonneau. Si vous permettez au peuple de verser impunément une goutte de sang, il en versera des *tonneaux*. (Maury.)

— Se dit de même des autres marchandises renfermées dans un tonneau. Un tonneau de pruneaux. Un tonneau de sardines.

— Se dit quelquefois pour Petite tonne.

— Un tonneau servait, dit-on, de demeure à Diogène. Il promenait partout sa maison avec lui, comme les limaçons promènent la leur. Il n'en était pas pour cela plus modeste; il était plus vain de son tonneau qu'un autre d'un palais. La vraie philosophie n'ose pas regarder au fond du *tonneau* de Diogène. (De Jaucourt.) L'ambition suivit Diogène jusque dans son *tonneau*; ce fut là qu'il eut l'audace de commander à Alexandre. (St-Evrem.)

Gardons-nous d'imiter ce fou de Diogène,
Qui, pouvant chez les siens, en bon bourgeois d'Athène,
A l'étude, au plaisir doucement se livrer,
Véeut dans un *tonneau* pour se faire admirer. (Volt.)

— Tonneau rempli de pointes de clous, dans lequel on dit que les Carthaginois firent périr Régulus. L'homme vertueux et sensible est dans le monde comme Régulus dans son *tonneau*. (Boiste.)

— Fig. et fam. *C'est un tonneau*. Se dit quelquefois d'un ivrogne, d'un homme habitué à boire excessivement.

— Expr. prov. *C'est un tonneau percé*. Se dit d'un dissipateur.

— Myth. *Tonneau des Danaïdes*. Tonneau sans fond dans lequel les Danaïdes, pour punition de leurs crimes, étaient obligées de verser sans cesse de l'eau.

Tel qu'au séjour des Euménides
On nous peint ce fatal *tonneau*
Des sanguinaires Danaïdes,
Châtiment à jamais nouveau (Lamotte.)

— Prov. et fig. *C'est le tonneau des Danaïdes*. Se dit en parlant de celui qui dissipe à mesure qu'il reçoit, ou dont le cœur insatiable désire sans cesse et n'est jamais satisfait. Le *tonneau* des Danaïdes est le symbole de nos désirs. (Boiste.)

Des grandeurs et des biens ne soyons point avides,
Nous serions par le sort confondus et trahis:
Jamais l'ambition ne voit ses vœux remplis,
C'est le *tonneau* des Danaïdes. (Lassaux.)

— Mesure qui tient deux, trois ou quatre muids de vin, de cidre, etc., plus ou moins, selon la différence des lieux.

— Poids de 2000 ou de 1000 kilogrammes, ou espace d'environ 13 mètres cubes. Bâtiment de cent, de deux cents, de trois cents tonneaux, du port de tant de tonneaux. On a vu des vaisseaux de plus de deux mille tonneaux. ‖ *Tonneau de poids*. Poids de 1000 kilogrammes. On s'en sert pour les marchandises pesantes. Le tonneau des Anglais équivaut à 1015 kilogrammes. ‖ *Tonneau de volume* ou *d'encombrement*. Espace de 1440 décimètres cubes. On s'en sert pour les marchandises légères sous un grand volume. Le tonneau des Anglais est plus faible d'environ un tiers.

— Métrol. Se disait autrefois d'une certaine mesure de grains. ‖ C'était aussi une mesure pour les pierres. ‖ Mesure de capacité employée en Hongrie. Le tonneau de Tokai ou authal vaut 50 litr. 54.

— Jeu composé d'une machine de bois, ronde ou carrée, à peu près de la hauteur d'un tonneau et percée au-dessus de plusieurs ouvertures, dans lesquelles on cherche à jeter de loin de petits palets de cuivre, pour gagner un certain nombre de points. Le jeu du tonneau. On [illegible] chands de vin et dans les guinguettes.

— Hortic. Variété de poire.

— Art milit. Appareil composé d'un tonneau fixé perpendiculairement au bout d'une perche, et qui sert de but pour tirer à la bombe. Tirer au tonneau. Mettre dans le tonneau.

— Constr. Masse de quatorze pieds cubes de pierres de Saint-Leu, pesant dix quintaux.

— Hist. *Tonneau de permission*. Tonneau de marchandises que le conseil des Indes d'Espagne permettait à un particulier d'envoyer en Amérique par les galions.

— Mar. V. TONNE.

— Techn. Baril défoncé, sur lequel les argenteurs posent la chaudière [illegible] qu'elle soit plus à portée de l'ouvrier.

— Ce terme, comme celui de *tonne*, n'est que du style familier, il faudra donc dans la haute poésie le remplacer par une périphrase. C'est ainsi que Rosset a dit en parlant du vin.

De nos sages Gaulois la prudente industrie
Sut dans un bois courbé captiver sa furie.
Elle assembla des ais de cercles entourés,
D'une chaîne invincible ils furent resserrés.

— Syn. comp. TONNEAU. TONNE. V. TONNE

TONNÉE. adj. f. Comm. Se dit d'une peau piquée par les insectes.

TONNEINS. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Marmande (Lot-et-Garonne); 7,100 hab.

TONNELAGE. s. m. Anc. fin. Droit que la Chambre du commerce de Marseille percevait dans les échelles du Levant, et qui fut supprimée en 1718.

— *Marchandises de tonnelage*. Marchandises liquides qui se mettent dans des futailles, ou marchandises sèches qu'on encaisse dans des tonnes, tonneaux ou autres caisses faites de douves, comme les sucres, les drogues, etc.

— Techn. S'est dit de ce qui concerne la tonnellerie.

TONNELÉ, ÉE. part. pass. du v. Tonneler. S'empl. adjectiv. Perdrix tonnelée.

TONNELER. v. a. 1re conj. Ce verbe double le *l* dans toutes les personnes dont la terminaison commence par un *e* muet. *Je tonnelle, tu tonnelles, il tonnelle, nous tonnelons, vous tonnelez, ils tonnellent. Je tonnellerai. Je tonnellerais. Tonnelle, tonnelons, tonnelez. Que je tonnelle*, etc. Chass. Prendre à la tonnelle. Tonneler des perdrix.

— S'est dit fig. pour Saisir, rassembler plusieurs personnes. ‖ Prendre par ruse.

— SE TONNELER. v. pron. Être pris dans un piége.

TONNELET. s. m. (dimin. de *tonneau*). Sorte de petit baril destiné à contenir du vin, de l'eau-de-vie ou quelque autre boisson. Le tonnelet d'un fantassin, d'une vivandière.

— Se disait autrefois de la partie inférieure d'un habit à la romaine, relevée en rond au moyen d'une espèce de petit panier. Les tonnelets ont disparu du théâtre depuis qu'on y a introduit l'exactitude du costume antique. ‖ Se disait aussi, dans les carrousels, d'un bas de soie ou pourpoint plissé, enflé et tourné en rond, avec un bas d'attache qui allait jusque sous le tonnelet.

TONNELEUR. s. m. Chasseur qui prend des perdrix à la tonnelle.

TONNELIER. s. m. Artisan qui fait et qui raccommode les tonneaux, les barils, les cuviers, et en général tous les vases propres à contenir des liquides.

— Mar. Celui qui a soin des futailles que l'on embarque.

TONNELIÈRE. s. f. Femme d'un tonnelier.

— Il se disait particulièrement, sous le régime des maîtrises, de la veuve d'un tonnelier qui faisait travailler des compagnons.

TONNELLE. s. f. Sorte de berceau de treillage couvert de verdure. On le fait avec des treillages peints en vert, que l'on garnit avec des arbres ou avec des plantes sarmenteuses dont on assujétit les branches sur les treillages. Ces sortes de décorations ne conviennent que dans les petits jardins. S'endormir sous la tonnelle de son jardin. Manger sous une tonnelle. Ce mot est peu usité; il serait cependant fâcheux de le laisser perdre.

Que je me plais à voir, sous les vastes *tonnelles*,
Des couples défiant les feux ardents du jour.
(Saint-Just.)

— Anc. cost. S'est dit pour Tonnelet.

— Archit. Construction, voûte en plein cintre. ‖ V. TUNNEL.

— Chass. Espèce de filet à prendre des perdrix, qui va toujours en diminuant vers la queue. Prendre des perdrix à la tonnelle. La tonnelle dépeuple un pays de gibier. ‖ Figure de bœuf ou de cheval peinte sur la toile, ou peau de ces animaux étendue sur une claie que le chasseur porte devant lui, ou dont il se couvre pour suivre le gibier sans l'effrayer et le faire entrer dans les filets.

— Pêch. Sorte de rets ou de gard, que l'on tend au bord de la mer.

— Techn. Se dit, dans les verreries, de deux larges ouvertures voûtées communiquant à l'intérieur du fourneau de fusion à l'allemande.

TONNELLERIE. s. f. Profession du tonnelier.

— Lieu où l'on fabrique les tonneaux.

[illegible] quelques autres religieux, Lieu du couvent où sont les cuves et les futailles où l'on cuve le vin, etc.

— Mar. Atelier dans lequel on fabrique les tonneaux, dans les grands ports militaires.

— Il se disait pour Portique en tonnelle.

TONNELLON. s. m. Fortif. Pont à bascule dont se servaient les anciens pour aller à l'assaut.

TONNER. v. unipers. de la 1re conj. (du lat. *tonare*, fait du gr. τόνος, son prolongé). Ce verbe a tous ses temps et toutes ses personnes au figuré. *Il tonne. Il tonnait. Il a tonné. Il avait tonné. Il eut tonné. Il tonnera. Il tonnerait. Il aurait tonné. Qu'il tonne. Qu'il tonnât. Qu'il ait tonné. Qu'il eût tonné. Avoir tonné. Tonnant*. Se dit du bruit causé par le tonnerre. Il n'a fait qu'éclairer et tonner toute la nuit. Il tonne souvent dans ce pays.

— Relat. Lorsqu'il tonne, les Chingulais se persuadent que le ciel veut leur infliger un châtiment, et que les âmes des méchants sont chargées de diriger les coups pour les tourmenter et les punir de leurs péchés.

— Prov. *C'est un bruit si grand, qu'on n'entendrait pas Dieu tonner*. Se dit en parlant d'un très-grand bruit, d'un bruit qui assourdit. Dieu, pour s'y faire ouïr, *tonnerait* vainement. (Boil.)

— Prov. et fig. *Tant tonne qu'il pleut*. Après les menaces viennent les coups. On attribue l'origine de ce proverbe à un mot de Socrate. Un jour sa femme l'avait accablé d'injures; mais, voyant qu'il n'y était nullement sensible, elle finit par lui jeter un seau d'eau sur la tête. Je savais bien, dit froidement le philosophe à ses amis, qu'après le tonnerre viendrait la pluie.

— Prov. *En mars quand il tonne chacun s'en étonne; en avril s'il tonne, c'est nouvelle bonne*. ‖ *Quand il tonne, il faut écouter tonner*. ‖ *Quand il a tonné et encore tonne, la pluie approche et montre la corne*.

— On dit, dans le style noble, que *Dieu tonne*, pour exprimer que c'est lui qui fait entendre le tonnerre, qui lance la foudre. On s'en sert au propre et au figuré. Dieu *tonne* du plus haut des cieux, et la Pologne est délivrée. (Boss.) Quoi! dira-t-on, ce grand Dieu qui déracine par son souffle les cèdres du Liban, *tonne* pour abattre les feuilles des arbres? (Id.) Je crois l'âme immortelle, et que c'est Dieu qui *tonne*. (Boil.) *Tonne*, frappe, il est temps; rends-moi guerre pour guerre. (Desbarreaux.) Le Seigneur a *tonné* du haut des cieux; le Très-Haut a fait entendre sa voix; sa voix a éclaté comme un orage brûlant. (La Harpe.) Quelle bizarrerie de ne reconnaître l'auteur de la nature, et de ne fléchir le genou, que lorsqu'il *tonne*! (Castel.)

Il marche; il est semblable à ce maître des dieux,
Qui frappant les Titans et *tonnant* sur leurs têtes,
D'un front majestueux dirigeait les tempêtes. (Volt.)

— On dit aussi, dans le même sens, que *le ciel tonne*. Le ciel armé d'éclairs *tonne* contre la terre. (Brébœuf.)

— Se dit, par extension et poétiquement, d'un grand bruit qui imite celui du tonnerre. L'artillerie commençait à tonner. L'airain tonne. Cent pièces de canon *tonnèrent* sur elle à son arrivée. (Boil.) Ces foudres de bronze que l'enfer a inventés pour la destruction des hommes, *tonnaient* de tous côtés pour favoriser sa retraite. (Fléch.) Peindre Bellone en feu *tonnant* de toutes parts. (Boil.) Le voyez-vous se précipiter au milieu des ennemis *tonnant* de toutes parts, comme un aigle au travers des foudres et des éclairs. (Gilbert.)

— Fig. Parler contre quelqu'un ou contre quelque chose, avec beaucoup de force et de véhémence. Tonner contre l'ambition, l'avarice, le luxe, etc. Tonner contre quelqu'un. Tonner contre les vices. Tonner du haut de la chaire, du haut de la tribune. Quand les clameurs de l'Hindostan foulé aux pieds s'élevèrent au ciel pour appeler des injustices de l'homme, la voix de Shéridan *tonna*. (Lord Byron.)

Ainsi contre Juda, du haut de Samarie,
Des prophètes menteurs *tonnait* la bouche impie.
(Voltaire.)

— Il se dit, en général, de tout homme qui parle avec véhémence, avec menace, etc. Pleure, *tonne*, gémis; je suis indifférente. (Volt.)

La Discorde, qui voit leur honteuse disgrâce,
Dans les airs cependant *tonne*, éclate, menace.
(Boileau.)

— Se dit des menaces de l'excommunication. Le pape *tonna* contre le père et le fils. (Mém. de Trév.)

— Se dit également pour Criailler, quereller, faire du bruit.

— Fig. Exercer une puissance, une autorité redoutable. Ces ministres, ces grands qui *tonnent* sur nos têtes. (Volt.) Il a fait sur moi des dieux *tonner* l'ordre suprême. (Delille.)

— Il a quelquefois pour sujet un nom de chose. Sa voix *tonnait*, quand il fallait défendre les intérêts de la patrie. (Marmontel.)

— Un poète contemporain l'a employé activement.

Et vous, nobles canons qui *tonnez* la victoire,
Et qui semblez la voix formidable d'un Dieu,
Ma tâche est terminée! à tout jamais, adieu!
(De Vigny.)

TONNERRE. s. m. (du lat. *tonitru*. C'est une onomatopée). Phys. Bruit qui se fait entendre par intervalle, dans le cours de certains orages, et qui consiste tantôt en une sorte de roulement semblable à celui [illegible] en une véritable explosion subite, en une suite de détonations distinctes. On n'est point encore parvenu à expliquer ce phénomène d'une manière satisfaisante. Il est souvent accompagné d'éclairs, de pluie, de grêle, et quelquefois de la foudre. Le tonnerre commençait à gronder. Un grand coup de tonnerre. Un grand éclat de tonnerre. Le *tonnerre* est, comme tout le reste, l'effet nécessaire des lois de la nature. (Volt.) Chemin faisant, nous crûmes entendre rouler le *tonnerre*. (B. de St-P.) Les dieux font sur l'autel entendre le *tonnerre*. (Rac.) Ce n'est plus la vapeur qui produit le *tonnerre*. (Boil.) O nuit effroyable! où retentit tout à coup comme un éclat de *tonnerre*, cette étonnante nouvelle, Madame se meurt! Madame est morte! (Boss.) Cependant bientôt le ciel prit une face menaçante, les nuages s'amoncelèrent, et un orage épouvantable éclata, avec *tonnerre*, pluie et grêle. (Brill.-Sav.)

— Se prend souvent, dans la conversation, pour La foudre. Le tonnerre tombe d'ordinaire sur les lieux les plus élevés. Le tonnerre est tombé sur cette tour. Les bizarres effets du tonnerre. Être frappé du tonnerre. Le feu du tonnerre. Au commencement du XVe siècle, le *tonnerre* tomba sur le couvent de Chelles. (Dul.) L'un croit que le *tonnerre* est tombé sur l'église. (Boil.) Monstre, qu'a trop longtemps épargné le *tonnerre*. (Rac.) Il semblait à son gré gouverner le *tonnerre*. (Id.) Le *tonnerre*, en éclatant, n'est pas sans utilité; il rafraîchit l'atmosphère et semble avoir rétabli l'équilibre dans la nature; il purge l'air d'une infinité d'exhalaisons nuisibles, et plusieurs malades semblent effectivement aller mieux après que l'orage a cessé; mais ce bien n'est que trop souvent compensé par le mal qu'il occasionne: les vers à soie périssent communément durant les grands orages; plusieurs liquides entrent en fermentation; d'autres cessent de fermenter, comme le vin et la bière; d'autres se gâtent, comme le lait, mais plus que tout cela, les hommes et les animaux domestiques en sont souvent les victimes; l'observation prouve que cette action délétère peut s'exercer de trois manières, ou par des lésions directes du tissu, ou par commotion, ou par suffocation. (Fodéré.)

— Bruit de l'artillerie, et, en général, tout grand bruit.

— Fig. Boileau l'a employé en parlant d'un Avicenne, livre de droit d'une grosseur énorme:

Et sur le couple pâle et déjà demi-mort,
Fait tomber à deux mains l'effroyable *tonnerre*.

— Prov. et fig. *Toutes les fois qu'il tonne, le tonnerre ne tombe pas*. Des menaces ne sont pas toujours suivies d'effet.

— Fig. *C'est un tonnerre, c'est une voix de tonnerre*. Se dit d'un homme dont la voix est très-forte et très-éclatante. Une voix de *tonnerre* se fit entendre dans la cour, et l'on vit paraître un grand homme en tablier de cuisine avec un long couteau pendant à sa ceinture. (Le Sage.) Il semblait emprunter la voix du *tonnerre*. (Barth.)

N'allez pas d'abord
Crier à vos lecteurs d'une voix de *tonnerre*:
Je chante le vainqueur des vainqueurs de la terre.
(Boileau.)

— Fig. *Ce fut un coup de tonnerre pour lui*. Se dit d'un événement imprévu et fatal, qui a frappé quelqu'un tout à coup.

— Mme de Sévigné a employé cette expression d'une manière bien hardie. Le moyen de souffrir des coups de *tonnerre* de bonheur?

— On dit qu'un *homme est à l'abri du tonnerre*, quand il a quelque charge, quelque protection qui le met à couvert des accidents dont la fortune le pouvait menacer.

— Poét. *Le séjour, la région du tonnerre*. Le ciel, la région supérieure de l'atmosphère et quelquefois l'Olympe. Iris dit, et revole au séjour du *tonnerre*. (Aignan.)

— *Le maître, l'arbitre du tonnerre*. Jupiter. ‖ Dieu. ‖ On dit, dans le même sens, *le dieu qui lance le tonnerre*.

— *L'oiseau qui porte le tonnerre*. L'aigle, qui était l'oiseau de Jupiter.

— S'emploie quelquefois pour désigner la puissance souveraine. Dieu fit choix de Cyrus, l'arme de son *tonnerre*. (Rac.)

— Représentation ou imitation du tonnerre qui se fait au moyen de machines, dans les spectacles.

— Endroit du canon d'un fusil, d'un pistolet, où se met la charge. Les armes dont le tonnerre n'est pas renforcé sont sujettes à crever.

— Ichthyol. Un des noms du malaptérure électrique.

— Poét. On dit *des tonnerres de bronze, des tonnerres d'airain*, pour désigner les canons et autres pièces d'artillerie. Cent *tonnerres* de bronze ont donné le signal. (Volt.)

Lorsqu'en des tourbillons de flamme et de fumée
Cent *tonnerres* d'airain, précédés des éclairs,
De leurs globes brûlants renversent une armée.
(Voltaire.)

— Il s'emploie quelquefois au pluriel. Bientôt des *tonnerres* affreux firent retentir de leurs éclats les bois, les plaines et les vallons. (B. de St-P.) Le ciel a plus de *tonnerres* pour épouvanter que de foudres pour détruire. (Boiste.)

. . . L'éclair luit, les vents grondent,
Les *tonnerres* lointains sourdement se répondent.
(La Fontaine.)

Sous un ciel noir et pluvieux,
Où les *tonnerres* errants [illegible]

— Myth. Le tonnerre a été adoré comme un dieu. Procope dit que les Slavons et les Antes le regardaient comme le premier des dieux. Chez les Péruviens, il était le troisième. Les Égyptiens le regardaient comme le symbole de la voix éloignée, parce que de tous les bruits c'est celui qui se fait entendre de plus loin.

— Syn. simpl. Foudre, carreaux. — Fracas, éclat, bruit horrible. ‖ Épith. Effrayant, grondant, affreux, éclatant, aux éclats, menaçant, roulant, redoutable, allumé, étincelant.

— Syn. comp. TONNERRE. FOUDRE. L'usage vulgaire est d'attribuer au *tonnerre* les propriétés et les effets propres de la foudre; cependant il en est aussi essentiellement distingué que l'éclair. Le *tonnerre* fait le bruit, comme l'éclair la lumière; *foudre* exprime la matière, ses propriétés, ses effets. Cette confusion n'a pas lieu au figuré.

TONNERRE. Géogr. Ch.-l. d'arr. (Yonne); 4,800 hab.; à 205 kilom. de Paris. ‖ *Mont-Tonnerre*. Montagne de la Bavière rhénane qui don-

nait son nom, avant 1814, à un département français, dont Mayence était le chef-lieu.

TONNERROIS, OISE. adj. et s. Géogr. Habitant de Tonnerre. ‖ Qui appartient à cette ville ou à ses habitants.

TONNERROIS. Géogr. Territoire de Tonnerre, petit pays de Champagne.

TONNINGIE. s. f. Bot. Genre établi pour placer la tradescantie axillaire, plante du Malabar.

TONNITE. s. f. Conchyl. Tonne fossile.

TONOBRANCHE. adj. des 2 g. (ét. gr., τόνος, corde; βράγχια, branchies). Conchyl. Qui a les branchies étendues. ‖ TONOBRANCHES. s. m. pl. Ordre de la classe des mollusques saccophores.

TONON. s. m. Erpét. Lézard gris d'Amérique.

TONOTECHNIE. s. f. (pr. *to-no-tek-ni*; ét. gr., τόνος, air; τέχνη, art). Musiq. Art de noter des airs en général.

— Il se dit particulièrement de l'art de noter, sur les cylindres des orgues de Barbarie ou des machines de cette espèce, les airs qu'on veut leur faire jouer.

TONOTECHNIQUE. adj. des 2 g. (pr. *to-no-tèk-ni-ke*). Mus. Qui appartient à la tonotechnie.

TONQUIN. Géogr. V. TONKIN.

— s. m. Etoffe de soie, ordinairement blanche, qui tire probablement son nom du Tonquin, où on l'a fabriquée d'abord.

TONSELLE. s. f. (du v. fr. *tondre*, parce que l'épi de cette plante est sans barbe). Bot. Genre de plantes d'Afrique renfermant deux espèces.

TONSILLAIRE. adj. des 2 g. (pr. *ton-cil-lère*; du lat. *tonsillæ*, amygdales). Anat. Qui a rapport aux amygdales. ‖ *Artère tonsillaire.* Artère qui naît de l'artère labiale, et qui va se distribuer à la langue et surtout à l'amygdale. ‖ *Nerfs tonsillaires.* Nerfs fournis par le lingual et le glosso-pharyngien.

TONSILLE. s. fr. (pr. *ton-ci-le*). Antiq. rom. Il se dit des pieux auxquels on amarrait les navires.

— Anat. Se dit des amygdales.

TONSILLITE. s. f. (pr. *ton-cil-li-te*). Pathol. Inflammation des amygdales.

TONSURE. s. f. (du bas lat. *tonsura*, action de tondre). Cérémonie de l'église catholique, par laquelle l'évêque introduit un homme dans l'état ecclésiastique, et lui donne le premier degré de la cléricature en lui coupant une partie des cheveux. Tonsure cléricale. Donner la tonsure. Recevoir la tonsure. Des lettres de tonsure.

— *Tonsure romaine* ou *de saint Pierre.* Tonsure partielle et circulaire. ‖ *Tonsure grecque.* Celle qui s'étendait sur toute la tête. ‖ *Tonsure écossaise* ou *de saint Paul.* Celle qui allait d'une oreille à l'autre sur le devant de la tête seulement.

— Anciennement la tonsure était une marque d'infamie en France; en sorte que, lorsqu'on voulait rendre un prince incapable de succéder à la couronne, on le faisait tondre et raser.

— *Prendre la tonsure.* Entrer dans l'état ecclésiastique.

— *Bénéfice à simple tonsure.* Bénéfice que l'on peut posséder n'ayant que la tonsure, et sans être obligé de prendre les ordres sacrés, ni de résider sur les lieux.

— Prov. et fig. *Docteur à simple tonsure.* Docteur qui n'est pas fort habile. ‖ On disait aussi *un médecin, un avocat à simple tonsure*, pour désigner un médecin, un avocat fort peu habile.

— Couronne que l'on fait sur la tête aux clercs, sous-diacres, diacres, prêtres, etc., en leur rasant des cheveux. Faire faire sa tonsure. Tonsure de clerc, de sous-diacre, de diacre, de prêtre.

— Se prend quelquefois dans le sens de Clergé. ‖ *La haute tonsure.* Le haut clergé.

TONSURÉ, ÉE. part. pass. du v. Tonsurer. S'empl. adjectiv. Clerc tonsuré. Un vieillard à la tête *tonsurée* marchait avec peine en sanglotant, soutenu par deux jeunes gens d'une figure intéressante. (De Vigny).

TONSURER. v. a. 1re conj. Donner la tonsure. Tonsurer un diacre. Se faire tonsurer.

TONTANE. s. f. Bot. Genre de la famille des rubiacées, établie pour une plante rampante, qui se trouve dans les forêts humides de [illegible]

TONTE. s. f. Action de tondre. Faire la tonte.

— Laine qu'on retire en tondant un troupeau. La tonte de son troupeau lui a rapporté beaucoup.

— Techn. Action de couper les branches des arbres.

— Anc. techn. Façon que l'on donne à une étoffe en la tondant avec les forces.

TONTEL. s. m. Bot. Genre de la famille des hippocratées, créé pour placer plusieurs plantes d'Amérique.

TONTÉLÉE. s. f. Bot. Genre de plantes d'Amérique.

TONTI (Laurent), banquier italien, vint s'établir en France, vers 1650, et imagina ces emprunts en rentes viagères, où la part des décédés profite à ceux qui survivent.

TONTINE. s. f. (de l'ital. *Tonti*, qui le premier en conçut l'idée, en 1650). Sorte de société, ou, pour mieux dire, de loterie, dans laquelle un certain nombre d'individus faisant une mise convenue, gagne ou perd en intérêt ou capital, suivant que la chance lui procure ou lui refuse l'accomplissement des conditions prévues et stipulées. Les tontines sont divisées en plusieurs classes de rentiers, suivant les différents âges. Tout le revenu de chaque classe d'une tontine accroît aux derniers vivants de la même classe. Mettre à la tontine. Avoir des actions à la tontine. Payeur de la tontine. Les associations que l'on a appelées *tontines*, du nom de leur inventeur, ont pour objet de mettre en commun des fonds qui après le décès de chaque associé sont partagés entre tous les survivants. (Fourier.) Ainsi, les *tontines*, immorales comme la plupart des constitutions viagères, sont des déceptions qui punissent l'avidité des contractants. (Francœur.)

— Se dit aussi de la rente viagère que fait cette association. Recevoir, toucher sa tontine.

— Sorte de jeu de cartes auquel peuvent prendre part douze, quinze et même vingt personnes. Celui qui reste avec quelques jetons de sa prise gagne tout le fond que les joueurs ont fait pour la tontine.

TONTINIER, IÈRE. s. Celui, celle qui a des rentes de tontine.

— Celui, celle qui a une ou plusieurs actions dans une tontine.

TONTISSE. adj. des 2 g. Techn. Qui vient de la tonture des draps.

— *Bourre tontisse.* Espèce de bourre qui tombe des draps lorsqu'on les tond.

— *Papier-tontisse.* Papier de tenture sur lequel on a appliqué des tontures de drap pour figurer différents dessins.

TONTISSE. s. f. Techn. Sorte de tenture faite de toile, sur laquelle on a appliqué des tontures de drap pour figurer différents dessins. Belle tontisse. Tapisserie de tontisse.

TONTONG. s. m. (pr. *ton-ton*). Tambour des nègres.

TONTURE. s. f. Techn. Poil que l'on tond sur les draps.

— Hortic. Se dit des branches et des feuilles que l'on coupe, que l'on taille aux palissades, aux bordures de buis, etc. La tonture d'une palissade. ‖ Action de tondre un gazon. ‖ Le foin que cette opération produit.

— Mar. Forme concave que l'on donne au pont d'un bâtiment, dans le sens de sa longueur. On la supprime totalement dans les nouvelles constructions, comme inutile.

TONTURÉ, ÉE. part. pass. du v. Tonturer. Il s'empl. adjectiv. Bâtiment tonturé.

TONTURER. v. a. 1re conj. Mar. Donner la tonture à un navire.

— SE TONTURER. v. pron. Être tonturé.

TONDE. s. m. Métrol. Mesure de capacité employée en Danemark pour les matières sèches, et valant 136 litres.

TOPAL-OSMAN, grand-vizir, se signala d'abord dans la carrière des armes, puis, en 1731, fut appelé au vizirat, où il porta des vues utiles et du talent. Il mourut en 1733, dans la guerre de Perse.

TOPAN. Myth. jap. Dieu du tonnerre. Il est figuré sur un autel d'airain qui représente une nue, armé, avec un casque couronné, et une massue à la main. Quand il est en colère, il voltige dans les airs, secoue sa massue et excite de violents orages.

TOP-ARABADJI. s. m. Hist. ott. Soldat du train; voiturier qui suit l'artillerie avec des munitions de guerre.

TOPARCHIE. s. f. (pr. *to-par-chi*; ét. gr. τόπος, lieu; ἀρχή, pouvoir). Géogr. anc. Nom donné aux différentes provinces de la Palestine, sous les Romains. La Judée était divisée en dix toparchies.

TOPARCHIQUE. adj. des 2 g. Antiq. Qui appartient à une toparchie, à la toparchie.

TOPARQUE. s. m. Antiq. Gouverneur d'une toparchie.

TOPAZE. s. f. (du gr. τοπάζιος, fait de τοπάζω, chercher; parce que les anciens cherchaient cette pierre avec beaucoup de soin). Minér. Pierre précieuse, transparente, brillante, généralement composée de beaucoup d'alumine, de silice, d'acide fluorique et de fer. Sa dureté est assez grande pour rayer le quartz. Ses cou- [illegible] de plus le rosâtre, le bleu et le blanc. On emploie souvent les topazes dans la bijouterie. Les seules qui soient estimées sont d'un beau jaune pur, d'un jaune orangé, d'un rouge hyacinthe rosâtre. Belle topaze. Topaze orientale. Topaze d'Inde. Topaze de Bohême. Topaze du Brésil. L'émeraude, la *topaze*, le saphir et le pyrope, étaient regardés comme les plus précieux ornements. (Volt.)

— Les anciens appelaient *topaze* une pierre verte, qui se trouvait communément dans une île de la mer Rouge. Cette pierre n'offre aucune analogie avec celle que les minéralogistes désignent aujourd'hui sous ce nom. ‖ *Topazes brûlées.* Topazes jaunes qui ont pris, par l'action du feu, une teinte rosâtre. ‖ *Topazes naturelles* ou *rubis du Brésil.* Topazes qui ont cette couleur naturellement. ‖ *Topaze orientale.* Le corindon silésie. ‖ *Topazes orientales.* Celles qui viennent d'Orient, ce sont les plus dures et les plus estimées. ‖ *Topazes occidentales.* Celles que l'on trouve dans nos contrées.

— Hist. hébr. La topaze était la deuxième pièce du premier rang sur le rational du grand-prêtre des Juifs. On y gravait le nom de la tribu de Siméon.

TOPAZOLITHE. s. f. Minér. Grenat d'un jaune de topaze.

TOPAZOSÈME. adj. des 2 g. Minér. Se dit d'une roche qui contient des topazes disséminées, comme la leptinite topazosème.

TOPAZOSÈME. s. f. Minér. Roche de quartz, dans laquelle on trouve des veines de topaze grenue.

TOPCHIS. s. m. pl. (pr. *top-chi*). Relat. Soldats turcs qui correspondent à nos soldats d'artillerie et à nos canonniers.

TOPDJI. s. m. Hist. ott. Canonnier, soldat chargé du service d'une pièce. ‖ *Topdji-bachi.* Grand-maître de l'artillerie.

TOPE! Interjection qui marque consentement. V. TOPER.

TOPE ET TINGUE. s. m. (de l'hébr. *thoub*, bon, agréable, ou plutôt de l'esp. *toppo*). Nom d'une sorte de jeu de dés.

TOPER. v. n. 1re conj. Jeu de dés. Consentir à aller d'autant que met au jeu celui contre qui on joue. J'ai massé vingt pistoles, il n'y a pas voulu toper.

— Ellipt. *Tope!* Je tope ou j'accepte votre offre. L'un des joueurs ayant dit: Masse dix pistoles, l'autre a dit: Tope! ‖ On dit aussi, *Tope et tingue.* Je tope et tiens.

— Fig. et fam. Consentir à une offre, adhérer à une proposition. On m'a proposé une partie de promenade, j'y ai topé. Je tope à cela, ou absol. Tope! ‖ La plupart des lexicographes écrivent *tôper*, *tôpe*, mais c'est bien à tort, car tout le monde prononce *toper* et non *tôper*.

TOPGIS. s. m. pl. (pr. *top-ji*). Relat. Ouvriers qui fondent les pièces d'artillerie en Turquie.

TOPHACÉ, ÉE. adj. Pathol. Qui appartient, qui a rapport au tophus; qui est de la nature du tophus.

TOPHACH. s. m. Antiq. hébr. Mesure de longueur qui était le sixième de la coudée sacrée; elle équivalait à 9 centim. 20.

TOPHANA. adj. f. V. TOFANA.

TOPHE. s. f. Pathol. V. TOPHUS.

TOPHORE. s. f. Bot. Genre de plantes cryptogames filamenteuses ou byssoïdes qui se rencontre dans les mines et les grottes.

TOPHUS. s. m. (pr. *to-fuss*; du lat. *tophus*, tuf). Pathol. Concrétion qui s'est développée à la surface d'une articulation.

TOPIAIRE. adj. des 2 g. Antiq. rom. Qui se rapporte à l'art d'embellir les jardins, d'y placer des treillages, d'y donner au buis et aux charmilles des figures régulières. L'art topiaire était en grand honneur chez les Romains.

— s. m. Esclave qui exerçait cet art.

TOPILZIN. s. m. Hist. Nom que les Mexicains donnaient à leur grand sacrificateur.

TOPINAMBOU, OUE. adj. et s. Géogr. Peuplade du Brésil qui est originaire de la province de Fernambouc, et qui habite maintenant une grande île de l'Amazone nommée Topinambas.

TOPINAMBOUR. s. m. (du pays des Topinambous, d'où il a été apporté). Bot. Nom vulgaire sous lequel on connaît en Europe l'hélianthe tuberculeux, espèce du genre hélianthe, de la famille des corymbifères. C'est une plante à fleurs radiées, haute de plus d'un mètre, qui est originaire du Brésil et du Canada, et s'est parfaitement acclimatée dans les jardins d'Europe. Outre ses racines propres, qui sont rampantes et s'étendent beaucoup, elle a la propriété de donner des tiges souterraines, se terminant par des tubercules dont la peau est brune, et la chair blanche, bonne à manger. On en fait une excellente friture, et l'on s'en sert aussi comme garniture pour certains ragoûts. Les bestiaux aiment beaucoup les jeunes tiges, les feuilles et les fruits du topinambour.

— On donne le même nom aux tubercules, qui sont bons à manger. Ils ont à peu près la saveur de l'artichaut.

— *Topinambour blanc.* Nom vulgaire que l'on donne à des racines d'une jolie espèce de pélégrine.

[illegible] Se disputer.

TOPIQUE. adj. des 2 g. (du gr. τοπικός, local; fait de τόπος, lieu). Pharm. Se dit d'un médicament qu'on applique à l'extérieur, comme les cataplasmes, les emplâtres, etc., et qui n'opère qu'autant qu'il est placé sur la partie malade ou sur celle qui y répond. Remède topique.

— Pathol. *Fièvre topique.* Celle qui se fait sentir constamment et périodiquement dans la même partie.

— Antiq. Qui concerne les lieux.

— *Surnoms topiques.* Surnoms donnés aux divinités, d'après les pays où elles reçoivent un culte particulier.

TOPIQUE. s. m. Pharm. Médicament local qu'on applique à l'extérieur. C'est un excellent topique pour ce mal-là.

— Fig.

Vous êtes pour mon cœur comme un julep futur
Qui doit le nettoyer de ce qu'il a d'impur;
Mon hymen avec vous est un sûr émétique,
Et je vous prends enfin pour mon dernier *topique*.
(REGNARD.)

— Prat. Règle de droit tellement reconnue par une jurisprudence constante qu'elle n'est plus discutable. Tel est cet axiome: *Pater is est quem nuptiæ demonstrant.*

— TOPIQUES. s. m. pl. Rhét. anc. Traité sur les lieux communs, d'où l'on tire des arguments. Les Topiques d'Aristote. Les Topiques de Cicéron.

TOPIQUE. s. f. Philos. Se dit, dans la philosophie ancienne et dans celle de Bacon, d'une méthode pour trouver des arguments. La topique générale et particulière fait partie de la logique.

TOP-KHANA. s. m. Hist. ott. Nom de l'arsenal de Constantinople et d'un faubourg qui en est voisin.

TOP-KHANI-NAZIRI. s. m. Hist. ott. Inspecteur de la fonderie de canons.

TOPOBÉE. s. f. Bot. Genre de la famille des mélastomes, établi pour une plante parasite de Cayenne qui croît ordinairement sur le tronc des grands arbres. On mange son fruit et on l'emploie à colorer les bois des meubles.

TOPOGRAPHE. s. m. Didact. Celui qui s'occupe de topographie.

TOPOGRAPHIE. s. f. (ét. gr., τόπος, lieu; γράφω, décrire). Didact. Description détaillée d'un lieu, d'un canton particulier. Savoir bien la topographie des environs de Paris. Les principaux lieux de cette carte sont bien placés, mais la topographie en est défectueuse.

— Art de décrire un lieu et d'en lever le plan avec tous les accidents de terrain, tels que les montagnes et vallées de diverses grandeurs.

— *Topographie souterraine.* Description des gîtes houillers et métallifères exploités par l'art du mineur.

— Littér. Figure de rhétorique qui consiste en une description détaillée d'un lieu quelconque. C'est une des plus belles figures, et une des plus propres à faire connaître le talent du poète; mais il n'y faut rien de vague. C'est ici surtout que la poésie doit être un tableau de la nature.

— Philol. *Topographie chrétienne.* Titre d'un traité de géographie écrit au VIe siècle par Cosmas Indicopleustès.

— Syn. comp. TOPOGRAPHIE. CHOROGRAPHIE. La *topographie* est la description particulière d'un lieu particulier; la *chorographie* est la description d'une étendue considérable, d'une contrée, d'un département, etc.

TOPOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui appartient à la topographie. Description topographique. Carte topographique.

TOPOGRAPHIQUEMENT. adv. D'une manière topographique, détaillée.

TOPOLOGIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., τόπος, lieu; λόγος, discours). Des lieux, qui a rapport aux lieux.

— *Système topologique.* Système qui consiste à rattacher une suite d'idées abstraites à d'autres idées dont les archétypes soient des objets sensibles, familiers, ou tout au moins placés dans le moment même sous les yeux.

TOPORAMA. s. m. (ét. gr., τόπος, lieu; ὁράω, voir). Phys. Panorama d'un endroit particulier.

— Vue d'optique.

TOPORISTIQUE. s. f. Didact. Science qui détermine la position des divers lieux de la terre. Ce mot est de la création de M. Ampère.

TOPOTHÉSIE. s. f. Rhétor. anc. Tableau, description d'un lieu supposé.

TOPOTHÉSIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport à la topothésie.

TOPRATY. s. m. Relat. Milices provinciales en Turquie, qui sont fournies par les pachas de chaque province. Ce sont des espèces de troupes légères, et non réglées.

TOPTINK. s. m. Sorte de jeu.

TOQUAGE. s. m. Typogr. Action de toquer, de remplacer momentanément un ouvrier dans son travail. V. TOQUER.

TOQUART. s. m. Fam. Couvert d'une toque.

TOQUE. s. f. (du bas bret. *tocq*, chapeau, ou de l'espag. *toca*, coiffure). Sorte de chapeau à petits bords, couvert de velours, de satin, etc. [illegible] velours. Toque de camelot. Les avocats, les avoués, les juges, portent la toque lorsqu'ils sont en fonctions. Toque de dame.

— Sorte de coiffure en usage sous les règnes de Henri II, de François Ier, de Charles IX, de Henri III et de Henri IV.

— Blas. Nom donné par quelques lexicographes à un bourrelet qui se met sur le casque. V. TORQUE.

— Bot. Genre de plantes labiées, renfermant plus de [illegible] espèces, dont plusieurs appartiennent à l'Europe. Plusieurs espèces ont été ou sont encore usitées en médecine.

— Commun. relig. Linge de chanvre ou de gros lin, qui couvre les épaules et l'estomac des religieuses du Saint-Sacrement.

— Mamm. Espèce de singe du genre macaque.

— Métrol. Poids dont on se sert à la Chine et dans les Indes pour les essais de l'or et de l'argent. La toque se divise en cent parties.

— Relat. Monnaie de compte dont on se sert dans le royaume de Judah, et qui vaut quarante cauris.

TOQUÉ, ÉE. part. pass. du v. Toquer. S'empl. adjectiv. Personne toquée.

— Fam. Qui a le cerveau dérangé.

TOQUER. v. a. 1re conj. Onomatopée. Se disait pour Toucher, frapper.

— Se disait pour Marquer les cartes dans un coin, dans l'intention de tricher.

— v. n. Typogr. Remplacer un ouvrier dans son travail, soit pour un jour, soit pour une nuit. Il se dit particulièrement des ouvriers employés aux journaux.

— SE TOQUER. v. pron. Se frapper.

TOQUERIE. s. f. Techn. Chaufferie ou endroit du foyer d'un fourneau de forge.

TOQUET. s. m. Sorte de coiffure, de bonnet qui, dans certains pays, est à l'usage des femmes du menu peuple et des paysannes.

— Sorte de bonnet que portaient les enfants.

— Expr. prov. *Nanon toquet* Se dit d'une femme coiffée d'une façon bizarre et ridicule.

— Musiq. Nom de la quatrième trompette d'une fanfare.

TOQUEUX. s. m. Techn. Sorte de fourgon à l'usage du raffineur de sucre; il sert à attiser le charbon et à nettoyer la grille de la fournaise.

TOQUIS. s. m. Relat. Nom que les Araucaniens donnent à une espèce de sorciers.

TOR. Myth. germ. V. THOR.

— Une des divinités subalternes des Tschouvaches, peuplade de Sibérie.

TORA. Myth. Divinité suprême des Tschouvaches.

TORA. s. m. Bot. Sorte d'herbe de l'Inde. ‖ Espèce de renoncule qui croît dans les Alpes, et qui passe pour un violent poison.

TORAGE. s. m. Anc. cout. Droit d'élever un manoir défendu par des tours.

— Ce que les prisonniers payaient autrefois au geôlier de la tour où ils étaient renfermés.

TORAILLE. s. f. (pr. *to-ra-ye*). Se disait pour Lieu élevé d'un château. ‖ Edifice, partie d'un édifice où l'on faisait sécher le grain.

— Espèce de corail brut qu'on expédie pour l'Afrique.

TORAL. s. m. (du lat. *torus*, colline). Anc. cout. Élévation de terre destinée à séparer deux héritages. Les toraux formaient des sentiers élevés.

TORANGA. Myth. jap. Un des camis ou héros japonais, qui, par leurs belles actions, ont mérité les honneurs divins. Du rang de simple chasseur, il s'éleva sur le trône par son mérite.

TORASSE. s. f. Se disait pour Génisse qui court après le taureau.

TORBÉRITE. s. f. (de *Torbern Bergman*). Minér. Phosphate d'urane naturel.

TORCHE. s. f. (du lat. *torquere*, tordre, parce que leur forme est quelquefois torse, ou qu'on les fait avec du fil tors). Flambeau grossier fait de résine ou de [illegible] consistant quelquefois en un bâton de sapin ou de quelque autre bois résineux entouré de cire et de mèche. Allumer les torches. Torches funéraires. Entrer dans une ville la torche à la main, pour y mettre le feu. Ce criminel fut condamné à faire amende honorable la torche au poing. Cependant le paria sortit avec une *torche* à la main, une charge de bois sec sur son dos, et un panier plein de cocos et de bananes sous son bras. (B. de St-P.) Sur chaque marche était posté l'un des arquebusiers de la garde du cardinal, tenant une *torche* à la main et une longue carabine dans l'autre. (De Vigny.)

— Fig. *Les torches de la Discorde.* Les flambeaux que les poëtes et les peintres mettent dans les mains de la Discorde.

— Anc. chir. Espèce d'éclisse.

— Anc. cost. Linge plissé, espèce de fraise.

— Bot. Nom qu'on donne à Saint-Domingue au cierge épineux.

— Peint. Petit linge dont les peintres se servent pour essuyer les pinceaux et la palette.

— Techn. Résine de poix. ‖ Poignée de foin, roulée dans l'argile, dont on garnit le tour des tuiles qui forment les ouvreaux du four de glacerie. ‖ Rang de quatre ou cinq cerceaux sur un [illegible]

[illegible] en différents endroits d'une hotte. ‖ Paquet de fil ou de laiton plié en rond. On dit aussi *torque*. ‖ Echeveau d'or coupé par aiguillées, pour broder. ‖ Paquet d'ognons liés autour d'un bâton. ‖ Natte que l'on met sur le chariot où l'on transporte des pierres taillées. ‖ Selle bourrée en paille et recouverte en grosse toile, qu'on met sur le dos des mules, des ânes ou des chevaux.

— Véner. Se dit des fumées qui sont à demi formées.

— Syn. simpl. Flambeau, fanal. ‖ Epith. Ardente, flamboyante, dévorante, incendiaire, funèbre, funéraire.

TORCHÉ, ÉE. part. pass. du v. Torcher. S'empl. adjectiv. Enfant torché.

— On dit d'un homme sale et dégoûtant, qu'*il est bien mal torché.*

— Fig. et pop. *Cela est mal torché, est torché à la diable.* Se dit de tout ouvrage fait grossièrement.

TORCHE-CUL. s. m. Linge, papier, ou autre chose, dont on s'essuie le derrière après qu'on a été à la garde-robe. Il est bas. ‖ Pl., des *torche-cul.*

— Fig. et pop. Écrit fort méprisable. Cet écrit n'est qu'un torche-cul, un vrai torche-cul. Pour lui complaire, je prenais ces précieux *torche-cul*, je les mettais dans ma poche, et je n'y songeais plus que pour le seul usage auquel ils étaient bons. (J.-J. Rouss.) Les éditeurs enthousiastes impriment tout, jusques aux papillottes, aux *torche-cul.* (Boiste.)

TORCHE-FER. s. m. Techn. Torchon mouillé dont on se sert pour essuyer les fers à souder. ‖ Pl., des *torche-fer.*

TORCHE-LORGNE. loc. adv. Se disait pour A tort et à travers. En frappant *torche-lorgne* dessus le géant. (Rabel.)

TORCHE-NEZ. s. m. Manég. Corde ou ficelle dans laquelle on passe et on engage la lèvre antérieure d'un cheval méchant, et que l'on serre ensuite avec un morceau de bois. On le met aussi à l'oreille de ces animaux. Mettre le torche-nez à un cheval, pour qu'il soit tranquille. On dit plus ordinairement *serre-nez.* ‖ Pl., des *torche-nez.*

— Art vétér. Instrument qu'on fixe sur le nez des chevaux rétifs, pour les ferrer.

TORCHE-PIN. s. m. Nom vulgaire de l'espèce de pin que les naturalistes appellent mugho.

TORCHE-PINCEAU. s. m. Peint. Petit linge dont le peintre se sert pour essuyer ses pinceaux et sa palette. ‖ Pl., des *torche-pinceau.*

TORCHE-POT. s. m. Ornith. Nom vulgaire de la sittelle. On l'appelle aussi *torche-pot'eux* et *torche-pertuis.* ‖ Pl., des *torche-pot.*

TORCHER. v. a. 1re conj. (du lat. *torquere*, tordre, parce que les premiers torchons ont été des bottes de paille ou de foin tordu, tortillé). Essuyer, nettoyer pour ôter l'ordure. Les nourrices torchent leurs enfants.

— Pop. Frotter pour ôter la malpropreté. Torcher un plat. Torcher un meuble.

— Peint. Essuyer, nettoyer des pinceaux ou la palette.

— Fig. et pop. *Torcher quelqu'un.* Le battre. ‖ *Se faire torcher.* Se faire battre.

— Constr. Recouvrir un mur, une cloison, avec du torchis.

— Fig. et pop. Faire à la hâte, mal travailler. Mal torcher un ouvrage.

— Mar. *Torcher de la toile.* Se dit trivialement pour Faire porter beaucoup de voiles à un bâtiment, en déployer outre mesure.

— Techn. Faire, avec un ou plusieurs brins d'osier, le cordon qui borde certains ouvrages de vannerie. ‖ *Torcher le tas.* Chez les cartiers, Enlever la colle que la presse a fait sortir d'entre les feuilles. ‖ *Torcher le quarteron d'or.* Le nettoyer avec un morceau de drap.

— SE TORCHER. v. pron. Etre torché. ‖ Se torcher soi-même. ‖ Se battre.

— Prov., fig. et pop. *Il n'a qu'à s'en torcher le bec.* Se dit pour exprimer qu'un homme n'aura pas ce qu'il désire. ‖ On disait autrefois dans le même sens, *Il n'a qu'à s'en torcher le nez ou la barbe.* ‖ On dit de celui qui ne veut pas profiter des remontrances qu'on lui fait, qu'*il s'en torche le derrière.*

TORCHÈRE. s. f. (du fr. *torche*, flambeau). Espèce de flambeau grossier, vase de fer et à jour, qui est placé à l'extrémité d'un long manche, et dans lequel on met des matières combustibles destinées à donner de la lumière. Les torchères servent à éclairer les places, les cours, etc.

TORCHETTE. s. f. Fam. Petit torchon.

— Petite poignée de paille.

— Techn. Osier tortillé autour d'une hotte. ‖ Instrument de forge, pour rétrécir le diamètre de la tuyère.

TORCHIS. s. m. (du lat. *torquere*, tordre, parce que, pour l'employer, on le tortille au bout de certains bâtons faits en forme de torche). Mortier composé de terre grasse et de paille ou de foin coupé, qu'on emploie pour certaines constructions.

TORCHON. s. m. (du fr. *torcher*). Espèce de serviette de grosse toile, dont on se sert pour torcher, pour essuyer la vaisselle, la batterie de cuisine, les meubles, etc. Torchon blanc, [illegible]

— Se dit, à la Nouvelle-Orléans, d'une cucurbitacée dont on emploie les feuilles à laver la vaisselle et autres objets.

— Pop. Femme malpropre. C'est un torchon.

— *Etre fait comme un torchon.* Etre habillé négligemment, malproprement.

— Se disait pour Torche.

— Prov. et fig. *Le torchon brûle entre eux*, ou simplement, *le torchon brûle.* Il y a de la brouille dans ce ménage.

— Constr. Poignée de paille tortillée, ou petite natte de paille très-épaisse, servant à garantir les arêtes des pierres, lorsqu'on les remue. V. TORCHE.

— adj. m. *Papier torchon.* Sorte de papier dont on se sert pour l'aquarelle et la gouache.

TORCINÉ, ÉE. part. pass. du v. Torciner. Il s'empl. adjectiv. Verre torciné.

TORCINER. v. a. 1re conj. (du fr. *tordre*). Techn. Tordre le verre pendant qu'il est chaud.

— SE TORCINER. v. pron. Etre torciné.

TORCOL. s. m. (des m. fr. *tordre* et *cou*). Ornith. Genre d'oiseaux grimpeurs de la famille des cunéirostres. Le torcol d'Europe a l'habitude singulière de tourner la tête de manière à avoir le cou comme tordu.

TORCOT, TORCOU. s. m. Ornith. Noms vulgaires du torcol.

TORCY (J. Colbert, marquis de). Né en 1665, mort en 1746, fut chargé par Louis XIV de missions en Portugal, en Danemark et en Angleterre, et fit partie du conseil de régence pendant la minorité de Louis XV. Il a laissé des mémoires qui renferment des documents précieux pour l'histoire.

TORDAGE. s. m. Action de tordre; façon qu'on donne à la soie, en doublant les fils sur les moulinets.

TORDE. s. f. (rad. *tordre*). Mar. Anneau de corde, au bout des grandes vergues.

TORDEUR, EUSE. s. Techn. Ouvrier, ouvrière qui tord la laine, la soie, le fil, etc.

TORDEUR, EUSE. adj. Entom. Qui tord les feuilles. ‖ TORDEUSES. s. f. pl. Tribu de la famille des lépidoptères nocturnes, comprenant ceux dont les chenilles vivent à couvert dans des tuyaux de feuilles qu'elles tordent et roulent.

TORDION. s. m. Ancienne danse, qui se réglait sur un air à trois temps, et qui ressemblait à la gaillarde.

TORD-NEZ. s. m. Manég. Instrument dont on se sert pour assujétir les chevaux. ‖ Pl. des *tord-nez.*

TORDOIR. s. m. Tech. Sorte de moulin à huile.

— S'est dit de ce qui sert à tordre; garot en bâton avec lequel on tord, on ressetre une corde.

TORD-PIED. s. m. Bot. Genre de mousses, renfermant onze espèces, que l'on trouve dans les zones tempérées ou chaudes des deux hémisphères. Elles végètent entre les pierres, sur les rochers, sur la terre, et rarement sur le bois pourri.

TORDRE. v. a. 4e conj. (du lat. barb. *tortare*, fréquentatif de *torquere*, tordre. On a dit autrefois *tortre*). *Je tords, tu tords, il tord, nous tordons*, etc. *Je tordais. Je tordis. Je tordrai. Je tordrais. Tords. Tordons, tordez. Que je torde. Que je tordisse. Tordant. Tordu.* Tourner un corps long et flexible par ses deux extrémités en sens contraire, ou par l'une des deux, l'autre étant fixe. Tordre du fil. Tordre un lien, des cordes. Tordre du linge. Tordre une branche.

— *Tordre le cou.* Faire mourir en tournant le cou et en disloquant les vertèbres. Tordre le cou à un pigeon, à un poulet. On croyait autrefois que le diable tordait le cou aux sorciers quand il les faisait mourir.

— *Tordre les bras à quelqu'un.* Les lui tourner violemment et de manière à lui faire mal.

— *Tordre le cou, la bouche.* Tourner le cou, la bouche de travers. Avoir la mauvaise habitude de tordre le cou, de tordre la bouche. Les courtisans d'Alexandre *tordaient* le cou pour imiter leur maître, qui penchait un peu la tête. (Trév.)

— Fig. Par quelque moyen que nous ayons loi de redresser le monde, et ranger de nouveau, nous ne pouvons guère le *tordre* de son accoutumé pli, que nous ne rompions tout. (Mont.)

— Fig. *Tordre un homme.* Le presser, l'obliger à parler.

— On dit de ceux à qui on veut reprocher trop de jeunesse, ou un manque d'expérience: *Si on lui tordait le nez, il en sortirait du lait.*

— Fig. *Tordre une loi, un passage*, etc. Détourner une loi, un passage, etc., de son sens naturel, pour lui en donner un différent plus convenable aux vues de celui qui l'emploie.

— Techn. *Tordre de la laine, de la soie, du fil.* Tourner à la main, au rouet ou au moyen d'une machine, plusieurs brins pour n'en former qu'un seul fil. ‖ Attacher ces matières sur une cheville, et en rouler plusieurs écheveaux ensemble. ‖ *Tordre.* S'est dit aussi des soies plates pour désigner le pliage en petites colonnes torses. ‖ *Tordre le câble.* Joindre en un les cordons qui doivent le composer. ‖ *Tordre le drap à la cheville.* Le tordre sur une espèce de cheville, ou gros fuseau de bois, au sortir des vaisseaux où il a été foulé, afin d'en faire sortir la graisse et les ordures qui peuvent y être restées. ‖ Les [illegible]

[illegible] dent aussi à la cheville, après qu'ils ont été mouillés et foulés aux pieds, afin d'en faire sortir la plus grande partie de l'eau.

— Prov. et pop. *Ne faire que tordre et avaler.* Manger trop avidement et avaler presque sans mâcher. La friandise annonce la délicatesse du tact: le friand suce, le gourmand mâche, le goulu *tord* et avale. (Boiste.)

— SE TORDRE. v. pron. Se dit des différentes parties d'un corps qui se tournent en sens contraire. Un ver qui se tord. Cette branche s'est toute tordue.

— *Se tordre les mains.* Se les tourner violemment, de façon à se faire mal. Dans sa douleur elle se tordait les mains. A cet aspect, Edward désespéré abandonna l'aviron; les deux femmes tombèrent à genoux, criant: O mon Dieu! en se *tordant* les mains. (A. Karr.)

— Syn. comp. TORDRE, TORTUER, TORTILLER. *Tordre* marque un changement de direction opéré avec effort. *Tortuer* signifie tourner en divers sens. *Tortiller* veut dire tordre à plusieurs tours plus ou moins serrés.

TORDU, UE. part. pass. du v. Tordre. S'emploie adjectiv. Fil tordu. Corde tordue. Bras tordu. Branche tordue.

— Syn. comp. TORDU, TORS, TORTU, TORTUÉ, TORTILLÉ. V. TORS.

TORDUET. s. m. Comm. Sorte d'étoffe de laine

TORDYLE. s. m. (du gr. τόρδυλον, fenouil de Crète). Bot. Genre de plantes ombellifères. Les principales espèces sont le tordyle géant et le tordyle officinal. Le tordyle offre dans ses jeunes feuilles un aliment aux Turcs. En médecine, on regarde sa racine et ses graines comme carminatives et diurétiques. Ce genre contient une douzaine d'espèces.

TORDYLINÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à un tordyle. ‖ TORDYLINÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des plantes ombellifères, qui a pour type le genre tordyle.

TORE. s. m. (du lat. *torus*, corde, parce que ces anneaux représentent les cercles ou cordes qu'on mettait anciennement aux troncs d'arbre qui servaient de colonnes, pour les empêcher d'éclater). Archit. Moulure ronde faisant ordinairement partie de la base des colonnes, ou placée à l'extrémité du faîte d'une colonne ou d'un piédestal circulaire. ‖ *Tore supérieur.* Le plus mince d'une base attique ou corinthienne. ‖ *Tore inférieur.* Le plus épais de la même base. Les autres bases n'ont qu'un seul tore. ‖ *Tore corrompu.* Celui dont le profil a la forme d'un demi-cœur.

— Bot. Réceptacle cylindrique de certains fruits.

— Géom. Surface engendrée par un cercle qui tourne autour d'une droite située dans le plan du cercle.

— Techn. Ornement en rond sur une pièce de canon.

TORÉA. s. m. Ornith. Oiseau aquatique des îles de la Société, que l'on appelle aussi *petit corlieu.*

TORÉADOR. s. m. (mot espagn.) Cavalier qui combat les taureaux dans les courses publiques.

TORELLAGE. s. m. Anc. cout. Droit sur les torailles.

TORELLI. Illustre maison d'Italie qui, de 1116 à 1310, eut la souveraineté de Ferrare, mais qui finit par la céder à la maison d'Este.

TORÉNIE. s. f. Bot. Genre de plantes des Indes appartenant à la famille des scrofulaires; il contient deux espèces.

TORÉNO (don Josè Maria Queypo de Llano Ruiz de Saravia, comte de). Homme d'état et écrivain espagnol distingué, né en 1786, mort en 1843.

TORÉSIE. s. f. Bot. Genre de plantes du Pérou.

TOREUMAOTGRAPHE. s. m. Archéol. Celui qui connaît la toreumatographie.

TOREUMATOGRAPHIE. s. f. (du gr. τόρευμα, gén. de τόρευμα, ouvrage sculpté, taillé en rond; γράφω, décrire). Archéol. Art de sculpter les bas-reliefs.

TOREUMATOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Archéol Qui concerne les bas-reliefs antiques.

TOREUMATOGRAPHIQUEMENT. Adv. D'une manière toreumatographique. Peu usité.

TOREUTIQUE. s. f. (du gr. τορευτική). Art de sculpter les bas-reliefs sur du bois. ‖ Art de ciseler. ‖ Art de damasquiner. ‖ Art de fondeur. ‖ Art de donner le fini à une statue coulée au moyen du ciseau.

TORÉSIE. s. f. Bot. Plante graminée du Pérou.

TORFACÉ, ÉE. adj. (du flam. *torf*, tourbe). Bot. Qui croît dans les tourbières, comme l'agaric torfacé, la pezize torfacée.

TORGAU ou **TORGAW.** Géogr. Ville des États prussiens, province de Saxe; 7,[illegible] hab.

— Hist. *Bataille de Torgau.* Victoire remportée par le roi de Prusse sur les troupes autrichiennes en 1760. ‖ *Livre de Torgau.* Ouvrage publié à Torgau par Luther contre les crypto-calvinistes.

TORGNIOLE. s. f. (du gr. [illegible], tour, bâton). Coup sec et bien appliqué. Donner une torgniole, une bonne torgniole. Pop.

[illegible] tory, que l'on emploie quelquefois en français. Mais il est beaucoup plus conforme à l'usage et au génie de notre langue d'écrire *tory.* V. TORY.

TORIFÈRE. adj. des 2 g. Bot. Qui porte des tubercules.

— Entom. Se dit d'un insecte qui porte un ou plusieurs tubercules, comme on en voit un oblong et déprimé sur le vertex du [illegible] tériere.

TORIGNY. Géog. Ch.-l. de cant., arr. de Saint-Lô (Manche); [illegible] hab.

TORILE. s. m. Bot. Genre de plantes ombellifères.

TORISME. s. m. Polit. Système politique des torys.

TORJOK. Géogr. Ville de Russie, dans le gouvernement de Twer; 10,000 hab.

TORLAQUI. s. m. Relat. Nom d'une secte de religieux turcs.

TORMENT. s. m. Se disait pour une machine de guerre, espèce de grande baliste.

— Espèce de jeu de cartes.

TORMENTILLE. s. f. (pr. *tor-man-ti-ye*; du lat. *tormentum*, tourment, parce que sa racine pulvérisée et mise dans la cavité des dents soulage le mal qu'elles font; ou du lat. *tormentilla*, tranchée, à cause des vertus qui lui sont attribuées pour guérir la colique). Bot. Genre de plantes de la famille des rosacées, qui croissent dans les bois et les lieux ombragés.

TORMINAL, ALE. adj. Pathol. Qui a le caractère d'une colique. ‖ Pl., *torminaux*.

— Qui apaise les tranchées. Alizier torminal.

TORMINAL. s. m. (du lat. *tormina*, tranchée, parce que le fruit du torminal est propre pour les apaiser). Bot. Nom spécifique d'un alizier.

TORMINEUX, EUSE. adj. Pathol. V. TORMINAL.

TORNA. Géogr. Comitat de Hongrie, dont la capitale porte le même nom.

TORNABONE. s. m. (de l'ital. *Tornabonio*, qui en vanta les propriétés). Bot. Un des noms donnés au tabac, lors de son introduction en Europe.

TORNADJI-BACHI. s. m. Hist. ott. Officier des chasses, dans la maison du Grand-Seigneur.

TORNADOS. s. m. Mar. Nom qu'on donne sur les côtes du Sénégal à un vent violent qui règne aux mois de juillet, août et septembre.

TORNADOT. s. m. Anc. jurispr. Retour de dot.

TORNAS. s. m. Anc. cout. Lods et ventes.

TORNATELLE. s. f. Conchyl. Genre de coquilles univalves, renfermant cinq espèces vivantes et autant à l'état fossile. L'espèce type est la tornatelle mouchetée.

TORNATURA. s. f. Métrol. Mesure agraire employée dans le Bolonais pour les rizières, et valant 19 ares 53.

TORNÉA. Géogr. Fleuve qui prend sa source en Suède, sépare ce pays de la Russie, et se jette dans la mer Baltique. ‖ *Tornéa* ou *Tornéo*. Ville en Finlande, où l'on voit une pyramide élevée en mémoire des observations astronomiques qui y furent faites en 1736 et 1737, par Maupertuis et d'autres savants français.

TORNEBOUTTE. s. f. Anc. mus. Instrument à vent, en bronze.

TORNEURE. s. f. S'est dit pour Tournure.

— Diplom. *Lettres de tourneure*. Nom que l'on donnait, dans le XVe siècle, aux majuscules gothiques, tant des imprimés que des manuscrits.

— On a dit aussi adjectiv. *Lettres tourneures*.

TORO. Géogr. Ville d'Espagne, dans le royaume de Léon, ch.-l. de la province de Toro; 9,500 hab. ‖ La province de ce nom a été supprimée en 1833, et répartie entre diverses intendances.

— Hist. *Bataille de Toro*. Victoire remportée par Ferdinand sur les Maures en 1476. ‖ *Lois de Toro*. Lois rendues en 1505 dans la ville de Toro. Ces lois forment la base de la législation municipale en Espagne.

TORO. s. m. Relat. Mets composé du fruit d'un palmier et de poisson, en usage chez les Illinois.

— Art vétér. Nom que l'on donne dans quelques contrées au charbon des bêtes à laine.

TORON. s. m. (du lat. *tornus*, fait du gr. [illegible], tourner, travailler au tour). Assemblage de plusieurs fils de caret tournés ensemble, qui font partie d'une corde, d'un câble. Chaque toron est formé d'une plus ou moins grande quantité de fils tortillés, disposés en un long faisceau; plusieurs torons forment un cordage. Les torons pour les différents cordages sont désignés par le nombre des fils de caret.

— Archit. Gros tore à l'extrémité d'une surface droite.

TORONAÏQUE. adj. des 2 g. Géogr. Qui appartient à la ville de Torone. ‖ Se dit d'un golfe de la mer Égée, au S. de la Chalcidique.

TORONE. Géogr. Ville de Macédoine, dans la Chalcidique.

TORONTHAL. Géogr. Comitat de Hongrie; 149,000 hab.

TOROPETZ. Géogr. Ville de la Russie d'Europe; 12,000 hab. Cette ville était au [illegible]

TOROUX. s. m. pl. Techn. Nom qu'on donnait en Barbarie aux plus beaux cuirs que les Maures venaient y négocier avec les Français.

TORPÉDO ou **TORPILLE.** s. f. Art milit. Machine infernale, sorte de pétard sous-marin que l'on a proposé pour faire sauter ou détruire les vaisseaux ennemis.

TORPEUR. s. f. (du lat. *torpor*; fait de *torpere*, être engourdi). Engourdissement, pesanteur insolite qui rend presque incapable de sentir et de se mouvoir. Un malade est dans la torpeur. L'ivresse est suivie de la torpeur et du tremblement des nerfs. (La Grange.)

— Par extens. Cessation de sentiment dans la totalité du corps ou dans un membre.

— Fig. État de l'âme qui cause son inaction. Il n'y a pas moyen de tirer cet homme de sa torpeur. Tous les esprits étaient dans la torpeur. L'imaginer dans cet état brut (imaginer l'homme dans l'état sauvage), comme on le voit dans l'état police, s'agitant, observant sans cesse, et se portant à toutes sortes d'essais, ce serait une erreur grossière. L'expérience prouve qu'il lui faut des siècles pour sortir de sa *torpeur* naturelle. (Rayn.)

— Se dit aussi des choses. La *torpeur* philosophique s'est emparée des théâtres. (Lingust.)

TORPIDE. adj. des 2 g. (du lat. *torpidus*, engourdi). Néol. Qui est dans la torpeur.

TORPILLE. s. f. (pr. *tor-pi-ye*; du lat. *torpedo*, proprement *engourdissement*). Ichthyol. Genre de poissons cartilagineux, de la famille des plagiostomes, qui ont la propriété de donner une commotion électrique d'où résulte l'engourdissement de la main de celui qui les touche, soit immédiatement, soit avec un bâton, et de donner la mort aux poissons et aux animaux qui composent leur nourriture. La paresse est comme la *torpille*. (Boiste.)

— Art milit. V. TORPÉDO.

TORQUAT. s. m. (du lat. *torques*, collier). Antiq. milit. Soldat romain décoré d'un collier d'honneur. Il y avait des torquats duplaires, ou recevant double ration, et des torquats sesquiplaires, ou touchant une ration et demie.

TORQUATUS. Surnom de la famille Manlia, qui fut porté par plusieurs personnages célèbres.

TORQUE. s. f. (du lat. *torquere*, tordre). Blas. Bourrelet rond d'étoffe tortillée, des deux principaux émaux de l'écu, qui se place quelquefois pour cimier sur le heaume qui couronne les armoiries. C'est par erreur que quelques lexicographes l'appellent *toque*.

— Antiq. Sorte de collier que les Romains, comme une marque distinctive, donnaient au soldat soit de cavalerie, soit d'infanterie, qui avait tué son adversaire à la guerre en combattant corps à corps contre lui.

— Techn. Botte de fil de laiton pliée en cercle, comme un collier.

TORQUÉ, ÉE part. pass. du v. Torquer. Il s'empl. adjectiv. Tabac torqué.

TORQUER. v. a. 1re conj. (du lat. *torquere*, tordre, tortiller). Techn. Filer le tabac pour le mettre en rouleaux.

— SE TORQUER. v. pron. Être mis en rouleaux.

TORQUET. s. m. (du lat. *torquere*). Se disait pour Piége, panneau.

— Pop. *Donner un torquet, donner le torquet*. Tromper quelqu'un, lui dire une chose contraire à ce qu'on pense, pour lui donner le change.

— *Donner dans le torquet*. Donner dans le panneau, se laisser duper.

— Instrument d'écurie.

TORQUETON. s. m. Astron. Instrument imaginé par les Arabes, et qui représentait le mouvement diurne de l'équateur et de l'écliptique autour des pôles du monde.

TORQUETTE. s. f. (du lat. *torquere*, tordre, entortiller). Certaine quantité de marée arrangée dans de la paille, pour l'envoyer à une distance plus ou moins éloignée des ports de mer. Une torquette de poisson.

— Par extens. Panier de volaille ou de gibier.

— Techn. Mannequin ou panier d'osier qui sert à transporter le poisson de mer. ‖ Feuille de tabac roulée très-serré.

TORQUÉTUM. s. m. (pr. *tor-ké-tomm*). Astron. V. TORQUETON.

TORQUEUR. s. m. (du lat. *torquere*, tordre). Techn. Celui qui file le tabac.

TORRA. s. f. Bot. Espèce d'herbe de l'île de Ceylan.

TORRÉ-DEL-GRÉCO. Géogr. Ville du roy. de Naples, au pied du Vésuve; 18,000 hab. Les éruptions de 1794 et de 1805 l'ont presque détruite.

TORRÉFACT. s. m. S'est dit d'une substance torréfiée.

TORRÉFACTION. s. f. (pr. *tor-ré-fak-cion*; du lat. *torrefactio*). Didact. Action de torréfier. La torréfaction du café. La torréfaction du cacao. Il faut encore un talent tout particulier, [illegible] régler la quantité de sucre qui doit entrer dans sa composition; elle ne doit point être invariable et routinière, mais se déterminer en raison composée du degré d'arome de l'amande et de celui de *torréfaction* auquel on s'est arrêté. (Brill.-Sav.)

[illegible] l'action du feu une substance solide, sèche, minérale ou végétale, soit pour en séparer quelques principes volatils, soit pour y développer un principe nouveau, soit pour en déterminer l'oxydation. La torréfaction du minerai est plus connue sous le nom de *grillage*.

TORRÉFIÉ, ÉE, part. pass. du v. Torréfier. S'empl. adjectiv. Café torréfié. Avec l'avoine torréfiée, on peut faire des crèmes qui ont le parfum de la vanille. (B. de St-P.)

TORRÉFIER. v. a. 1re conj. (du lat. *torrefacere*; fait de *torridus*, grillé; *facere*, faire. *Je torréfie*, *nous torréfions*, *vous torréfiez*. *Je torréfiais*, *nous torréfiâmes*, *vous torréfiâtes*. *Torréfie*, *torréfions*, *torréfiez*. *Que je torréfie*, *que nous torréfiions*, *que vous torréfiiez*. Didact. Griller, rôtir des substances végétales ou animales. Torréfier des grains de café.

— SE TORRÉFIER. v. pron. Être rôti.

TORREIN. s. m. Techn. Amas de matières étrangères qui traversent un bloc d'ardoise.

TORRELAGE. s. m. Dr. cout. Redevance que payaient au propriétaire de la toraille ceux qui y faisaient sécher leurs grains.

TORRÉLITE. s. f. (du docteur *Torrey*). Minér. Minéral des Etats-Unis, dont la couleur est rouge, et dont la dureté est assez grande pour rayer le verre.

TORRENT. s. m. (pr. *tor-ran*; du lat. *torrens*). Courant d'eau rapide, formant une masse considérable de liquide, qui ordinairement est produit par des orages ou des fontes de neige, et qui ne dure que peu de temps. Torrent rapide, impétueux, débordé, indompté, fier, furieux, effréné, fougueux, rapide, précipité, violent, écumeux, orageux, noir, profond, retenu, dompté. Torrent qui ravage tout un pays. Il se forme de grands torrents dans ces montagnes. Passer un torrent. Ce n'est pas une rivière, ce n'est qu'un torrent. Ravins creusés par des torrents. On entendit du côté de la mer des bruits épouvantables, comme si des *torrents* d'eau, mêlés à des tonnerres, eussent coulé du haut des montagnes. (B. de St-P.) Ils s'y croyaient à l'abri de l'orage, lorsque la pluie qui tombait à verse forma autour d'eux mille *torrents*. (Id.) Il (le conquérant) aura passé comme un *torrent* pour ravager la terre, et non comme un fleuve majestueux pour y porter la joie et l'abondance. (Mass.) De Cédron avec lui traversant le *torrent*. (Rac.)

— Législ. Les torrents ne font pas partie, comme les fleuves et les rivières, du domaine public, leur lit est une dépendance des propriétés privées. Chacun peut, pour les éloigner de son fonds, pratiquer des digues et autres ouvrages, quand même il en résulterait préjudice pour autrui. Il n'y a d'exception qu'au cas où c'est l'administration qui, pour éviter de trop grands désastres, a pris soin de tracer et d'encaisser son cours.

— Fig. Se dit de certaines choses, par rapport à leur abondance, ou à leur impétuosité, ou à l'une et l'autre ensemble. Un torrent de paroles. Un torrent d'injures. Verser un torrent de larmes. Un torrent d'éloquence. Sa tête altière était baissée, et un *torrent* de pleurs coulaient de ses yeux. (B. de St-P.) Comment pourrai-je arrêter ce *torrent* de larmes que le temps n'a pas encore épuisées? (Boss.) Esprit saint, donnez à mes auditeurs une goutte de ce *torrent* de délice, qui enivre les bienheureux. (Id.) Les *torrents* de plaisir qu'il répand dans un cœur. (Rac.) Il va nous inonder des *torrents* de sa plume. (Boil.) Notre vie est un *torrent* qui forme à la fin un lac paisible, et se perd sous le sable. (Boiste.)

Quel *torrent* de mots injurieux
Accusait à la fois les [illegible] mes et les dieux! (Rac.)

— On dit aussi fort bien, surtout en poésie, Des torrents de lumière, de poussière, de feux, de flammes, de fumée, etc.

D'un *torrent* de lumière à grands flots répandue
Il inonda la neige, et la neige est fondue.
(Bernardin.)

Et de sa voix sonore, à nos voix réunie,
Verse dans le lieu saint des *torrents* d'harmonie.
(Delille.)

— Se dit, dans un sens analogue, d'une grande quantité de personnes. Cette multitude de personnes se précipita comme un torrent vers les contrées méridionales.

— Se dit en parlant de la rapidité d'un conquérant ou de ses conquêtes. Mais qui peut dans sa course arrêter ce *torrent*? (Rac.)

Ils savent que, sur eux prêt à se déborder,
Ce *torrent*, s'il m'entraîne, ira tout inonder. (Rac.)

Où sont ces grands guerriers dont les fatales ligues
Devaient à ce *torrent* opposer tant de digues? (Boil.)

— Débordement des vices, des passions. Pour arrêter le *torrent* des mauvaises mœurs. (Boss.) Un *torrent* de fausses opinions inonde toute l'Angleterre. (Fléch.) Les préceptes immuables de la morale sont comme des masses de rocher qui servent à traverser le *torrent* des passions. (Boiste.)

— Il se dit en général de toute force par laquelle on est entraîné, telle que la force de l'exemple, de la coutume, des passions, etc. Il est difficile de résister au torrent des passions, au torrent du monde, au torrent de la coutume. Céder au torrent. S'opposer au torrent. Suivre le torrent. C'est un torrent qui entraîne tout. Les plus fidèles sujets se voient entraînés malgré eux par le *torrent* des partis. (Fléch.) Le salut n'est nulle part impossible; le *torrent* n'entraîne que [illegible] L'opinion est un *torrent*; alors même que l'on parvient à le détourner, on est obligé de suivre sa pente. (Boiste.)

— *Laisser passer le torrent*. Attendre qu'une passion soit ralentie, afin de la combattre avec plus d'avantage; laisser à une opposition quelconque le temps de s'affaiblir. Laissons à ce *torrent* le temps de s'écouler. (Rac.)

— Fig. et absol. Se dit de l'influence de l'exemple, de l'opinion publique, de la mode ou des préjugés. Céder au torrent. Suivre le torrent. Résister au torrent.

— Se dit en parlant du cours des années. Le *torrent* du monde s'écoule, quelque soin qu'on prenne à le retenir. (Fléch.) Le *torrent* des siècles qui entraîne tous les hommes coule devant ses yeux (les yeux de Dieu). (Mass.)

— Hist. *Bataille du Torrent*. Victoire remportée, en 779, par Charlemagne, sur Witikind et les Saxons. On l'appela ainsi à cause d'un torrent qui traversait le champ de bataille et qui, étant alors à sec, roula subitement des eaux abondantes, fort à propos pour les Francs, qu'une soif ardente consumait.

TORRENTIEL, ELLE. adj. (pr. *tor-ran-ci-el*). Didact. Qui est produit par les torrents, qui appartient aux torrents. Eaux torrentielles.

TORRENTIN, INE. adj. Qui appartient au torrent.

TORRENTUEUX, EUSE. adj. Didact. Qui se transforme en torrent, qui a de l'impétuosité. Rivière torrentueuse. Ruisseau torrentueux.

— Se dit de l'action d'un torrent. La marche torrentueuse d'une rivière.

TORRÈS. Géogr. Détroit de l'Océanie qui sépare la Nouvelle-Guinée de la Nouvelle-Hollande; il a 150 kilom. de long. La navigation en est très-dangereuse. Il fut découvert en 1806.

TORREYE. s. f. Bot. Genre de la famille des cypéracées. ‖ Autre genre de la famille des nyctaginées.

TORRICELLI (Evangelista). Physicien célèbre, né en 1608, mort en 1647, enseigna les mathématiques à Florence, inventa le microscope, le baromètre, perfectionna les lunettes, etc.

TORRIDE. adj. des 2 g. (du lat. *torridus*, fait de *torrere*, brûler, rôtir). Brûlant, excessivement chaud. Inusité.

— Géogr. *Zone torride*. Portion de la terre ou du ciel qui est entre les deux tropiques. On l'appelle ainsi, parce que le soleil ne sortant jamais de ses limites, on y éprouve une chaleur perpétuelle plus grande, à circonstances égales de localité, qu'elle ne l'est jamais hors des tropiques. Les habitants de la zone torride ont le soleil à plomb sur leurs têtes deux fois l'année. Au jour vif et brillant de la zone *torride* succéda une nuit universelle et profonde. (Raynal.) Mais à mesure que l'enfant grandit, et que les fibres se fortifient, accoutumez-le peu à peu à braver les rayons du soleil; en allant par degrés, vous l'endurcirez sans danger aux ardeurs de la zone *torride*. (J.-J. Rouss.)

— Périphr.

Ainsi vers cette zone, où le ciel plus vermeil
Epanche en fleuves d'or les rayons du soleil,
De ses riches dons la lumière suivie
Prodigue les couleurs, les parfums et la vie. (Del.)

TORRIDIEN, IENNE. adj. Qui a rapport à la zone torride, qui y ressemble. Les plages torridiennes de l'Afrique.

TORRION. s. m. Anc. art milit. Grosse tour ou bastion du moyen âge.

TORS, ORSE. adj. (du lat. *torsus*). Qui est tordu. De la soie torse. Du fil tors.

— Qui paraît l'être. Du sucre tors. Des jambes torses. Cou tors. Colonnes torses.

— Fig. Mais moi qui ne fis jamais usage de cette allure oblique et *torse* avec laquelle un sbire, qui n'a pas l'air de vous regarder, vous donne du stylet au flanc, je suis de l'avis de celui-ci. (Beaumarch.)

— Archit. *Colonne torse*. Colonne dont le fût est contourné en forme d'hélice. ‖ *Colonne torse cannelée*. Celle dont les cannelures suivent le contour de son fût en ligne spirale, dans toute sa longueur. ‖ *Colonne torse rudentée*. Celle dont le fût est couvert de rudentes, en manière de câbles menus et gros, tournant en vis. ‖ *Colonne torse ornée*. Celle qui, étant cannelée par le tiers d'en bas, a sur le reste de son fût des branchages et autres ornements. ‖ *Colonne torse évidée*. Celle qui est faite de deux ou trois tiges grêles, tortillées ensemble, de manière qu'elles laissent un vide au milieu.

— Bot. Qui est contourné en spirale, comme les anthères de la centaurée, les arêtes de l'agrostis de chien, les feuilles du dryptodon tors, les stigmates de la bégonie oblique, le stipe de la clavaire torse.

— Fig. et fam. *Un cou tors*. Un hypocrite.

— On dit popul. *tort*, *torte* au féminin, en parlant de ce qui est contourné, difforme. Jambes tortues. Bouche torte.

— Syn. comp. TORS, TORTU, TORDU, TORTUÉ, TORTILLÉ, TORTUEUX, ENTORTILLÉ. *Tors* indique simplement la direction d'un corps qui va tournant [illegible] et en biais, mais sans marquer un défaut dans la chose torse. *Tortu* emporte une idée de défaut et de censure. *Tordu* indique que l'on a employé des efforts pour faire changer à un corps sa direction propre ou qui conserve une direction contraire à sa destination. *Tortillé* indique un objet, un dessin particulier. *Tortueux* signifie ce qui a beaucoup de tours et de retours. *Entortillé* se dit des choses tournées autour d'une autre, entrelacées avec une autre, ou enveloppées dans une chose tortillée ou mêlée d'une manière confuse.

TORS. s. m. Techn. Action de tordre des fils. Donner le tors. ‖ *Tors sans fils*. Faux organsin.

— Archit. Moulure ronde de diverses grosseurs, faisant ordinairement partie des bases de colonnes. ‖ On donne aussi dans l'ameublement ce nom à de gros cordons de soie, composés de plusieurs brins tordus ensemble, et qu'on emploie, soit à former l'encadrement d'un panneau de tapisserie, soit pour relever la draperie d'une croisée ou d'un lit.

— Mar. Degré de torsion qu'on donne à un faisceau de fils de caret composant un cordage.

|| *Avoir beaucoup de tors.* Recevoir un très-grand degré de torsion. || *Oter du tors.* Diminuer la torsion qu'un cordage a reçue lors de sa première fabrication.

TORSADE. s. f. (rad. *tors*). Passem. Frange tordue en spirale, qu'on emploie pour orner les tentures, les rideaux et les draperies.

— Art milit. Se dit aussi de certains ornements d'or ou d'argent tordus en forme de petits rouleaux, qui servent de marques distinctives pour les épaulettes des grades supérieurs. Les épaulettes de capitaines sont à petites torsades, celles de colonel à grosses torsades.

TORSE. s. m. (de l'ital. *torso*, tronqué). Sculpt. Figure tronquée, qui n'a qu'un corps sans tête, ou sans bras, ou sans jambes. Le torse du Vatican. Il est d'usage surtout quand il s'agit d'un ouvrage de sculpture.

— Absol. Se dit d'un célèbre fragment antique que l'on juge avoir appartenu à une statue d'Hercule.

— Se dit quelquefois du tronc, du buste d'une statue entière, ou même d'une personne vivante. Le torse de la Vénus de Milo est admirable. Cet homme a le torse trop court pour la hauteur de ses cuisses et de ses jambes.

— Outil propre à contourner en vis ou en spirale le fût d'une colonne.

— Teint. Opération qui consiste à tordre la soie passée au bain de teinture.

TORSE. s. f. Techn. Chez les tourneurs, Morceau de bois qui va en serpentant.

TORSÉ, ÉE. part. pass. du v. Torser. Il s'empl. adjectiv. Colonne torsée.

— Véner. Se dit de l'oreille d'un chien qui est bien placée et bien torse.

TORSER. v. a. 1re conj. (du lat. *torquere*, tourner). Archit. Contourner le fût d'une colonne pour en faire une colonne torse. Peu usité.

— SE TORSER. v. pron. Être contourné en colonne torse.

TORSION. s. f. Didact. Action de tordre.

— Etat de ce qui est tordu.

— Mouvement d'un corps, d'une corde qui se tord, que l'on tord.

— *Force de torsion.* Effort que fait un fil de métal ou d'autre matière pour se détordre.

— *Balance de torsion.* Appareil dont on se sert fréquemment en physique pour mesurer de très-petites forces par des procédés variables selon leur nature.

— Chirurg. *Torsion des artères.* Action de tordre les artères. C'est un des moyens employés efficacement pour arrêter les hémorrhagies provenant des ouvertures béantes de ces vaisseaux après les opérations ou les blessures.

— Mar. Action de tordre, ou plutôt de tortiller, de commettre les uns avec les autres les fils, en plus ou moins grand nombre, puis les torons, dont on compose les cordages.

— S'est dit des mouvements violents qui semblent tordre et contourner le corps. On dit aujourd'hui *contorsion.*

— Syn. comp. TORSION, COURBURE. La *torsion* diffère de la *courbure*, parce que, dans cette dernière, le changement dans la direction a lieu perpendiculairement par suite d'efforts dans le même sens, et souvent par le seul poids des parties, tandis que dans la *torsion* la direction rectiligne d'une partie est produite par des efforts latéraux.

TORSOIR. s. m. (rad. *tors*). Techn. Bille de chamoiseur qui sert à tordre les peaux.

TORSTENSON (Léonard). Célèbre général suédois, né en 1603, mort en 1651; se distingua surtout dans la guerre de trente ans. C'était un protecteur éclairé des sciences et des arts.

TORT. s. m. (pr. *tor;* du bas lat. *tortum;* fait de *torsus*, tordu). Ce qui est opposé à la justice et à la raison. Lequel des deux a tort? Ils ont tort tous deux. Je ne sais qui a tort. Le tort est de votre côté. Avoir tous les torts du monde. Tout le monde lui donne tort, lui donne le tort. Avoir tort, avoir grand tort de parler comme on fait. C'est un tort que je ne vous pardonnerai jamais. Aggraver ses torts. Confesser, avouer noblement son tort. Reconnaître ses torts. Réparer, effacer tous ses torts. Si j'ai des *torts*, daignez les pardonner. (J.-J. Rouss.) Ne me rappelez pas mes *torts*, ils étaient moins réels qu'apparents. (Id.) Oui, je confesse que j'ai *tort*, et que vous avez sujet de vous plaindre. (Mol.) Dieu a-t-il promis qu'il viendrait à

On aurait *tort* de s'y attendre? (Fléch.) Quand tout le monde a *tort*, tout le monde a raison. (La Chauss.) Il n'y a pas de gens qui aient plus souvent *tort* que ceux qui ne peuvent souffrir de l'avoir. (La Rochef.)

— *Epouser les torts de quelqu'un.* Épouser sa querelle pour la partager et s'en rendre le défenseur.

— *Mettre quelqu'un dans son tort.* Lui faire une offre, une proposition qu'il ne puisse refuser sans faire voir qu'il est déraisonnable ou injuste; avoir pour lui un procédé auquel il ait tort de ne pas répondre. Faire des offres à quelqu'un pour le mettre dans son tort. Parler honnêtement à quelqu'un pour le mettre encore plus dans son tort.

— Prov. *Le mort a toujours tort.* Un mort ne pouvant plus se défendre, on rejette la faute de beaucoup de choses sur lui. L'oraison funèbre dément ce proverbe : *Les morts ont tort.* (Boiste.) || On dit dans le même sens, *Les absents ont tort.* || *Qui doit a tort.* On présume toujours que celui qui plaide ne veut pas payer.

— Lésion, dommage qu'on souffre ou qu'on fait souffrir. Réparer le tort qu'on a fait. Il ne faut pas faire tort à son prochain. Cela m'a fait grand tort. La grêle a fait bien du tort en ce pays. Quel tort cela vous fait-il? Ne pas faire tort d'un liard. Ne faire tort qu'à soi-même. Les gens que vous fréquentez vous font tort, font tort à votre réputation. Les chevaliers errants réparaient, redressaient les torts. Réparateur, redresseur de torts. M. de Montausier n'eut pas besoin de réparer sur ses vieux ans les *torts* qu'il avait faits en sa jeunesse. (Fléch.) Ce serait faire *tort* à la mémoire de cette femme forte que de montrer de la faiblesse. (Id.) Celui qui aime à réparer ses *torts* ne mérite pas qu'on les lui reproche. (Beauchêne.)

— *A tort.* loc. adv. Sans raison, injustement. Accuser quelqu'un à tort et sans cause. Imputer à tort une mauvaise action à quelqu'un. J'accusais à *tort* un discours innocent. (Rac.)

— Prov. *Avocat à tort et sans cause.* Avocat sans cause.

— *A tort et à travers.* loc. adv. Sans considération, sans discernement. Frapper à tort et à travers. Parler à tort et à travers sans savoir ce qu'on dit. C'est un homme, à la vérité, dont les lumières sont petites, qui parle à *tort* et à travers de toutes choses, et n'applaudit qu'à contre-sens. (Mol.)

— *A tort et à droit.* loc. adv. Sans examiner si la chose est juste ou injuste. Vouloir ce qu'on veut à tort et à droit. Tacite est si plein de sentences, qu'il y en a à *tort* et à droit. (Mont.)

— *A tort ou à droit, à tort ou à raison.* loc. adv. Avec droit ou sans droit, avec ou sans raison valable. Se prétendre lésé, à tort ou à droit. Etre convaincu, à tort ou à raison, qu'on a voulu nous tromper.

— Syn. comp. TORT. PRÉJUDICE. DOMMAGE. DÉTRIMENT. Le *tort* blesse le droit de celui à qui on le fait; le *préjudice* nuit aux intérêts de celui à qui on le porte; le *dommage* cause une perte à celui qui le souffre; le *détriment* détériore ou anéantit la chose de celui qui le reçoit. || TORT. INJURE. Le *tort* regarde particulièrement les biens et la réputation; il ravit ce qui est dû. L'*injure* regarde proprement les qualités personnelles; elle impute des défauts. || TORT. PERTE. DOMMAGE. V. DOMMAGE.

TORTE. adj. f. V. TORS.

TORTE-BANNE. s. f. Anc. comm. Sorte d'étoffe autrefois en usage.

TORTELLE. s. f. Bot. Nom vulgaire du vélar.

TORTICOLER. v. n. 1re conj. S'est dit pour Prendre l'attitude, le cou penché d'un cafard.

TORTICOLIS. s. m. (pr. *tor-ti-ko-li;* des mots latins *tortum collum*, cou tors). Pathol. Sorte de rhumatisme ordinairement passager qui fait qu'on ne peut tourner le cou sans douleur. Torticolis fort douloureux. Avoir un torticolis.

TORTICOLIS. adj. m. (pr. *tor-ti-ko-li;* ét. lat., *tortus*, tors; *collum*, cou). Pathol. Qui porte le cou de travers. Etre devenu torticolis par suite d'une attaque d'apoplexie.

— substantiv. Celui qui a le cou de travers et la tête un peu penchante. Les cagots affectent de faire les *torticolis*, pour faire croire qu'ils sont ensevelis dans une profonde méditation ou dans une espèce d'extase. (Trév.)

Parmi les *torticolis*,
J'ai le renom d'être un des plus jolis. (SCARRON.)

— Fig. et fam. Se dit des faux dévots. Ne pas se fier à un torticolis.

TORTICOLIS. s. m. (pr. *tor-ti-ko-li*). Ornith. Nom du torcol, en Lorraine.

TORTICOLLE. s. m. S'est dit pour Hypocrite. Ce qui s'apprend en l'an de probation et avant qu'ils soient profès, c'est à regarder en terre, à contrefaire les *torticolles.* (Mont.)

TORTIL. s. m. (du lat. *tortilis*). Blas. Lambrequin ou ruban qui s'enlace autour d'une couronne. || Espèce de bandeau que portent les têtes de Mores.

— Anc. mus. Tuyau recourbé de certains instruments à vent.

TORTILE. adj. des 2 g. (du lat. *tortilis*). Bot. Qui peut se contourner en spirale. || Qui a de la tendance à le faire, comme les feuilles du pérotriche tortile et du gymnostome tortile, quand elles se sèchent.

lat. *torsus*, tordu). Façon de s'exprimer confuse et embarrassée. Que voulez-vous dire avec ce tortillage? On se reposait dans le pavillon, on riait, on causait, on chantait quelque vieille chanson qui valait bien le *tortillage* moderne. (J.-J. Rouss.)

— Petites intrigues, démarches indirectes et clandestines. Au lieu de tout ce *tortillage*, qu'on s'adresse directement à lui. (J.-J. Rouss.)

TORTILLANT. part. prés. du v. Tortiller. Qui tortille. Il est toujours invar.

TORTILLANT, ANTE. adj. (pr. *tor-ti-yan;* rad. *tortiller*). Blas. Se dit du serpent ou de la givre qui entoure un meuble de l'écu.

— Comm. *Bois tortillant.* Bois à brûler qui est tortu et qui se corde mal.

TORTILLART. s. m. (pr. *tor-ti-yar*). Hortic. Variété de l'orme ordinaire, dont la tige est très-élevée, ayant ses branches très-rapprochées et ses feuilles petites. Il fournit beaucoup de bois tortu, dont les courbes sont d'un grand service pour les charrons; de là lui vient son nom.

TORTILLE. s. f. (pr. *tor-ti-ye;* rad. *tortiller*). Hortic. Se dit de petites allées, étroites et tortueuses, qu'on pratique dans un bois, dans les taillis d'un jardin ou d'un parc, pour s'y promener à l'ombre. Les jolies tortilles d'un parc. Tortille sombre et fraîche.

TORTILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Tortiller. S'empl. adjectiv. Ruban tortillé.

— Blas. Qui porte le tortil. Couronne tortillée. Tête de More tortillée.

— Bot. On donne quelquefois cette épithète à l'estivation tordue.

— *Cierge tortillé.* Cierge garni de certains ornements, dont on se servait dans les confréries.

— Fig. Se disait pour Obscur. C'est un flambeau qui dissipe les plus épaisses ténèbres dont ces articles paraissent couverts, et n'y laisse plus que celles qui sont inséparables du jargon de dévotion et du langage *tortillé* qu'affectent ces messieurs. (Trév.)

— Syn. comp. TORTILLÉ. TORS. TORTU. TORDU. TORTUÉ. V. TORS.

TORTILLÉ. s. m. (pr. *tor-ti-yé*). Ce qui est roulé et tordu. La noble régularité des lignes droites est préférable au *tortillé* des maniéristes. (Boiste.)

TORTILLEMENT. s. m. (pr *tor-ti-ye-man;* rad. *tortiller*). Action de tortiller. Le tortillement des câbles est une opération pénible.

— Etat d'une chose tortillée. Le tortillement de cette corde est trop lâche.

— Fig. et fam. Se dit des petits détours, des petites finesses qu'on cherche dans les affaires. Il ne faut point tant de tortillements. Ne pas s'accommoder de tortillements.

TORTILLER. v. a. 1re conj. (pr. *tor-ti-yé;* fréquentatif de *tordre*). Tordre à plusieurs tours plus ou moins serrés. Il ne se dit qu'en parlant des choses faciles à plier, comme le papier, la filasse, le ruban, etc. Tortiller du ruban, une corde, un cordon, du papier. Tortiller des cheveux.

— Constr. *Tortiller une mortaise.* L'ouvrir avec le laceret ou la tarière.

— Manég. *Tortiller la croupe.* Lui faire faire un mouvement prononcé, soit d'élévation, soit d'abaissement.

— Techn. Tordre les ficelles du dos des livres, quand elles ont été mises à la colle. || Former des cierges en manière de vis ou de spirale.

— neutral. Fig. et fam. Chercher des détours, des subterfuges. Ne faire que tortiller dans les affaires. Il ne faut pas tant tortiller, il n'y a pas à tortiller, il faut aller droit.

— SE TORTILLER. v. pron. Se dit des serpents et des vers qui se tordent, qui se replient sur eux-mêmes en plusieurs façons. Voyez comme ce serpent, comme ce ver se tortille.

— Syn. comp. TORTILLER. TORDRE. TORTUER. V. TORDRE.

TORTILLÈRE. s. f. (pr. *tor-ti-yè-re;* rad. *tortiller*). Hortic. V. TORTILLE.

TORTILLIS. s. m. (pr. *tor-ti-yi;* rad. *tortiller*). Archit. Espèce de vermoulure qu'on trace dans les bossages. On dit plus ordinairement *bossage vermiculé.*

TORTILLON. s. m. (pr. *tor-ti-yon;* rad. *tortiller*). Ancienne coiffure d'une fille du bas-peuple.

— Se disait, par extension, d'une petite servante prise au village.

— Linge, torchon tortillé en rond.

— Conchyl. Nom qu'on donne à la partie du corps des mollusques trachélopodes qui ne sort pas de la coquille, et qui, de courbure très-variable, est manifestement séparée du pied.

— Techn. Assemblage de clous blancs, rangés en forme tortillée autour de l'écusson d'un coffre. || Espèce de bourrelet que l'on met sur sa tête pour porter dessus un pot, un panier, des marchandises. || Instrument pour friser les cheveux.

TORTILLONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Tortillonner. S'empl. adjectiv. Papier tortillonné.

TORTILLONNER. v. a. 1re conj. (pr. *tor-ti-yo-né*). Il s'est dit pour Tortiller, entortiller, au propre et au figuré.

— SE TORTILLONNER. v. pron. Être tortillonné.

torse.

TORTIONNAIRE. adj. des 2 g. (pr. *tor-cio-nè-re;* du lat. *tortare*, fréquentatif de *torquere*, tordre, tortuer). Jurispr. Inique et violent. Emprisonnement inique et tortionnaire. Exécution, saisie, etc., injuste et tortionnaire.

— Qui sert à torturer. Appareil tortionnaire.

TORTIONNAIREMENT. adv. (pr. *tor-cio-nè-re-man;* du lat. barb. *torcionarie*). D'une manière tortionnaire, injuste, inique. Déclarèrent la famille innocente, *tortionnairement* et abusivement jugée par le parlement de Toulouse. (Volt.)

TORTIONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Tortionner. S'empl. adjectiv.

TORTIONNER. v. a. 1re conj. (pr. *tor-cio-né*). Tordre un texte, un passage d'un auteur.

— SE TORTIONNER. v. pron. Être tortionné.

TORTIPÈDE. adj. des 2 g. (ét. lat., *tortus*, tors; *pes*, pied). Hist. nat. Qui a le pied ou le pédicule tortu.

TORTIS. s. m. (rad. *tors*). Techn. Assemblage de plusieurs fils de chanvre, de laine, de soie, etc., tordus ensemble.

— Se disait d'une espèce de couronne ou de guirlande de fleurs. Un tortis de fleurs. Un tortis de myrte.

TORTOIR. s. m. (rad. *tors*). Techn. Bâton dont on se sert pour assurer la charge d'une charrette, en tordant une grosse corde qui passe par-dessus cette charge.

TORTONE. Géogr. Ville des États sardes, ch.-l. d'une province; 8,500 hab.

TORTONÈSE ou TORTONOIS, OISE. adj. et s. Géogr. Habitant de Tortone. || Qui appartient à cette ville ou à ses habitants.

TORTOR. adj. m. (du lat. *tortor*, tourmenteur, bourreau). Myth. rom. Bourreau. Surnom d'Apollon. Apollon Tortor avait un temple à Rome, dans une rue où l'on vendait les fouets dont on se servait pour punir les criminels; il y était représenté écorchant Marsyas.

TORTORELLE. s. f. Anc. art milit. Machine de guerre dont on se servait dans le moyen âge pour lancer des pierres.

TORTOSE. Géogr. Ville d'Espagne, dans la Catalogne; 10,700 hab.

TORTRICE. adj. des 2 g. Entom. Qui tord. || TORTRICES. s. f. pl. Famille de papillons, appelée aussi *tordeuses.*

TORTRICIN, INE. adj. Erpét. Qui ressemble au tortrix. || TORTRICINS. s. m. pl. Famille de reptiles ophidiens, qui a pour type le genre tortrix.

TORTRIX. s. m. Erpét. Genre de serpents renfermant plusieurs espèces d'Amérique.

TORTU, UE. adj. (de *tortu*, anc. participe du v. *tortre*, ou du lat. *tortus*, partic. de *torquere*, tordre). Qui n'est pas droit, qui est de travers. Homme tout tortu. Avoir les jambes tortues, les pieds tortus, le nez tortu. Arbre tortu. Pièce de bois tortue. Chemin, sentier tortu. Les ceps de vigne sont toujours tortus. Le bois de ronce est un petit bois dur et tortu. (B. de St-P.)

— Fig. et fam. *Avoir l'esprit tortu.* Manquer de justesse dans l'esprit, voir les choses autrement qu'elles ne sont.

Chacun veut en sagesse ériger sa folie,
En se laissant régler à son esprit *tortu.* (Boil.)

— *Faire des raisonnements tortus.* Raisonner sans justesse.

— Fig. Méchant, pervers.

C'est un exemple en ce siècle *tortu*,
D'amour, de charité, d'honneur et de vertu. (Régnier.)

— Prov. *Faire usage de ses pieds tortus.* S'évertuer. On dit plus ordinairement *Travailler des pieds et des mains.* || On dit, pour vanter la taille d'une personne, qu'*elle n'est ni tortue ni bossue.*

— adv. *Aller tortu.* Marcher de travers. Mère écrevisse qui reproche à sa fille de ne pas aller droit, et la fille qui lui reproche que sa mère va *tortu*, n'a point paru une fable agréable. (Volt.) Omiss. des dictionn.

— Syn. comp. TORTU. TORS. TORDU. TORTUÉ. TORTILLÉ. V. TORS.

TORTU. s. m. Erpét. Serpent du genre boa.

TORTUE. s. f. (du lat. *tortus*, tordu; sans doute à cause de la marche de cet animal). Genre de reptiles de l'ordre des chéloniens, renfermant ceux de ces animaux qui habitent la terre. Ils ont quatre pieds, marchent lentement; et tout leur corps, à la réserve de la tête, des pieds et de la queue, est couvert d'une grande enveloppe dure et le plus souvent garnie d'écailles. Les mâles sont en général plus petits que les femelles. Celles-ci déposent leurs œufs arrondis ou cylindriques dans des trous exposés aux rayons du soleil. Ces animaux vivent dans les bois, et s'engourdissent pendant l'hiver. Ils se nourrissent presque exclusivement de matières animales, de mollusques, d'insectes, etc. Les tortues terrestres n'ont besoin que de très-peu de nourriture, et peuvent passer des mois entiers et même, dit-on, des années sans manger. Elles sont très-vivaces, puisqu'on en a vu se mouvoir sans tête pendant plusieurs semaines. La chair de la tortue terrestre est blanchâtre et bonne à manger; on l'emploie quelquefois en médecine pour préparer des bouillons. On trouve les tortues dans toutes les parties du globe.

tortue est délicate. Bouillon de tortue. Potage aux tortues. Soupe à la tortue. Peigne, boîte d'écaille de tortue, ou simplement d'écaille. L'habitude est pour l'homme ce que l'écaille est pour la *tortue.* (Boiste.)

— On donne vulgairement le nom de tortues à tous les reptiles qui offrent des formes générales semblables, dans quelques divisions qu'ils soient rangés par les naturalistes. Tortue de mer. Tortue de rivière. Tortue de terre.

— *Tortues marines.* Tortues qui nagent presque continuellement, et qui ne vont sur la terre que pour y déposer leurs œufs. On les appelle chélonées. || *Tortues d'eau douce.* Tortues qui vivent dans les rivières, les étangs, les marais, et qui passent la moitié de leur vie dans l'eau, et l'autre moitié sur terre. On les appelle émydes. || *Tortues terrestres.* Tortues qui ne vont jamais dans l'eau. Ce sont les seules auxquelles les naturalistes conservent ce nom.

— Fam. *A pas de tortue.* Lentement. Aller, marcher à pas de tortue. Le mal a des ailes, et le bien va à pas de *tortue.* (Volt.)

— Ancienne machine de guerre montée sur des roues couvertes, et à l'abri de laquelle on pouvait s'avancer jusqu'au pied des murailles d'une ville assiégée. Les travailleurs, couverts par la tortue, percèrent le mur.

— Espèce de bonde ou de pétard, avec laquelle on faisait sauter un pont, un pan de muraille, etc.

— Art culin. Ustensile de cuisine pour la coction de certains mets.

— Astron. Nom d'une constellation qu'on nomme autrement *la Lyre.*

— Entom. Papillon diurne. || *Tortue verte.* Coléoptère, la canicie verte. || Genre d'insectes coléoptères tétramères phytophages. || *Grande, petite tortue.* Nom de deux espèces de papillons du sous-genre vanesse, le papillon polychlore et le papillon de l'ortie.

— Ichthyol. Le lutjan tortue.

— Mar. Embarcation qu'on emploie pour traverser un bras de mer, et dont le pont a la forme bombée de l'écaille d'une tortue.

— Pathol. Espèce de tumeur enkystée de la tête. On l'appelle ainsi, parce qu'on l'a comparée, à cause de sa forme, à cet animal.

TORTUÉ, ÉE. part. pass. du v. Tortuer. S'empl. adjectiv. Aiguille tortuée.

— Syn. comp. TORTUÉ. TORS. TORTU. TORDU. TORTILLÉ. V. TORS.

TORTUER. v. a. 1re conj. (du lat. *torquere*, tordre). *Je tortue; nous tortuons, vous tortuez. Je tortuais; nous tortuïons, vous tortuïez. Que je tortue; que nous tortuïons, que vous tortuïez*, etc. Rendre tortu. Tortuer une aiguille.

— SE TORTUER. v. pron. Devenir tortu. Cet arbre commence à se tortuer.

— Syn. comp. TORTUER. TORDRE. TORTILLER. V. TORDRE.

TORTUEUSEMENT. adv. D'une manière tortueuse. Marcher tortueusement.

— Fig. Parler, agir tortueusement.

TORTUEUX, EUSE. adj. (du lat. *tortuosus*). Qui fait plusieurs tours et détours. Il ne se dit guère que des rivières, des chemins et des serpents. Le cours tortueux d'un fleuve. Un chemin, un sentier tortueux. Les replis tortueux d'un serpent. De quelque belle apparence que l'iniquité se couvrît, il en pénétrait les détours, et d'abord il savait connaître, même sous les fleurs, la marche *tortueuse* de ce serpent. (Boss.) Combien de fois M. de Montausier arrêta-t-il une flatterie qui, comme un serpent *tortueux*, allait se glisser dans son âme. (Fléch.) Sa croupe se recourbe en replis *tortueux.* (Rac.)

— Fig. *Une marche, une conduite tortueuse, des voies tortueuses.* Une manière d'agir sans franchise, pleine de détours. Il conduisit ses disciples par des sentiers encore plus glissants et plus *tortueux.* (Barth.)

— *Les replis tortueux de la conscience.* Se dit de la conscience d'un homme de mauvaise foi.

— Se dit quelquefois des personnes. Les petits esprits sont *tortueux* dans les affaires. (Boiste.)

— Zooph. Se dit aussi du polypier de la tilésie tortueuse.

— Syn. comp. TORTUEUX. TORS. TORDU. TORTU. TORTILLÉ. ENTORTILLÉ. V. TORS. || TORTUEUX. SINUEUX. *Sinueux* indique plutôt la marche, le cours des choses; *tortueux*, leur forme, leur coupe.

TORTULE. s. f. Bot. Genre de mousses, renfermant près de cinquante espèces. Ces mousses croissent sur les murs, sur les toits, sur la terre nue. || Genre de la famille des scrofulaires.

TORTUOSITÉ. s. f. (du lat. *tortuositas*). État de ce qui est tortueux. Peu usité.

— Fig. Détour, complication. Je me trouvai dans un tel labyrinthe d'objections, de *tortuosités.* (J.-J. Rouss.)

— Mercier l'a employé au moral. Mille fois vous serez dupe de ses détours, avant de vous apercevoir de la *tortuosité* de son caractère. (Mercier.)

TORTURE. s. f. (du lat. *tortura*). Gêne, tourment qu'on fait souffrir. On entend plus particulièrement par ce mot la contrainte physique accompagnée de souffrances, employée chez divers peuples et à diverses époques pour arracher aux accusés l'aveu de leur crime. Les supplices étaient un but, une peine; la torture n'est qu'un moyen, un mode d'interrogatoire, comme

torture exista chez les Juifs, les Égyptiens, les Grecs, les Romains, etc. Les instruments les plus usités chez les anciens étaient les verges, la roue, le chevalet, etc. Les tyrans ont inventé d'horribles tortures.

— *Instrument de torture.* Instrument au moyen duquel on torture.

— *Torture morale.* Le secret. L'accusé, dans l'isolement le plus absolu, ne peut voir que son geôlier; il lui est défendu de lire et d'écrire : la plus légère distraction lui est interdite.

— *Torture en pierre.* Nom sous lequel on désigne quelquefois les prisons cellulaires. Espérons que notre gouvernement n'a consenti à élever cette *torture* en pierre que pour en faire un essai, qui bientôt disparaîtra du sol civilisé de l'Allemagne. (Courr. fr.)

— Fig. Celui pour qui le sceptre est un in-

— Fam. *A pas de tortue.* Lentement. Aller, marcher à pas de tortue Le mal a des ailes, et le bien va à pas de *tortue.* (Volt.)

— Ancienne machine de guerre montée sur des roues couvertes, et à l'abri de laquelle on pouvait s'avancer jusqu'au pied des murailles d'une ville assiégée. Les travailleurs, couverts par la tortue, percèrent le mur.

— Espèce de bonde ou de pétard, avec laquelle on faisait sauter un pont, un pan de muraille, etc.

— Art culin. Ustensile de cuisine pour la coction de certains mets.

— Astron. Nom d'une constellation qu'on nomme autrement *la Lyre.*

— Entom. Papillon diurne. ‖ *Tortue verte.* Coléoptère, la cancicie verte. ‖ Genre d'insectes coléoptères tétramères phytophages. ‖ *Grande, petite tortue.* Nom de deux espèces de papillons du sous-genre vanesse, le papillon polychlore et le papillon de l'ortie.

— Ichthyol. Le lutjan tortue.

— Mar. Embarcation qu'on emploie pour traverser un bras de mer, et dont le pont a la forme bombée de l'écaille d'une tortue.

— Pathol. Espèce de tumeur enkystée de la tête. On l'appelle ainsi, parce qu'on l'a comparée, à cause de sa forme, à cet animal.

TORTUÉ, ÉE. part. pass. du v. Tortuer. S'empl. adjectiv. Aiguille tortuée.

— Syn. comp. TORTUÉ. TORS. TORTU. TORDU. TORTILLÉ. V. TORS.

TORTUER. v. a. 1re conj. (du lat. *torquere*, tordre). *Je tortue ; nous tortuons, vous tortuez. Je tortuais ; nous tortuïons, vous tortuïez. Que je tortue ; que nous tortuïons, que vous tortuïez*, etc. Rendre tortu. Tortuer une aiguille.

— SE TORTUER. v. pron. Devenir tortu. Cet arbre commence à se tortuer.

— Syn. comp. TORTUER. TORDRE. TORTILLER. V. TORDRE.

TORTUEUSEMENT. adv. D'une manière tortueuse. Marcher tortueusement.

— Fig. Parler, agir tortueusement.

TORTUEUX, EUSE. adj. (du lat. *tortuosus*). Qui fait plusieurs tours et détours. Il ne se dit guère que des rivières, des chemins et des serpents. Le cours tortueux d'un fleuve. Un chemin, un sentier tortueux. Les replis tortueux d'un serpent. De quelque belle apparence que l'iniquité se couvrît, il en pénétrait les détours, et d'abord il savait connaître, même sous les fleurs, la marche *tortueuse* de ce serpent. (Boss.) Combien de fois M. de Montausier arrêta-t-il une flatterie qui, comme un serpent *tortueux*, allait se glisser dans son âme. (Fléch.) Sa croupe se recourbe en replis *tortueux.* (Rac.)

— Fig. *Une marche, une conduite tortueuse, des voies tortueuses.* Une manière d'agir sans franchise, pleine de détours. Il conduisit ses disciples par des sentiers encore plus glissants et plus *tortueux.* (Barth.)

— *Les replis tortueux de la conscience.* Se dit de la conscience d'un homme de mauvaise foi.

— Se dit quelquefois des personnes. Les petits esprits sont *tortueux* dans les affaires. (Boiste.)

— Zooph. Se dit aussi du polypier de la tilésie tortueuse.

— Syn. comp. TORTUEUX. TORS. TORDU. TORTU. TORTILLÉ. ENTORTILLÉ. V. TORS. ‖ TORTUEUX. SINUEUX. *Sinueux* indique plutôt la marche, le cours des choses ; *tortueux*, leur forme, leur coupe.

TORTULE. s. f. Bot. Genre de mousses, renfermant près de cinquante espèces. Ces mousses croissent sur les murs, sur les toits, sur la terre nue. ‖ Genre de la famille des scrofulaires.

TORTUOSITÉ. s. f. (du lat. *tortuositas*). État de ce qui est tortueux. Peu usité.

— Fig. Détour, complication. Je me trouvai dans un tel labyrinthe d'objections, de *tortuosités.* (J.-J. Rouss.)

— Mercier l'a employé au moral. Mille fois vous serez dupe de ses détours, avant de vous apercevoir de la *tortuosité* de son caractère. (Mercier.)

TORTURE. s. f. (du lat. *tortura*). Gêne, tourment qu'on fait souffrir. On entend plus particulièrement par ce mot la contrainte physique accompagnée de souffrances, employée chez divers peuples et à diverses époques pour arracher aux accusés l'aveu de leur crime. Les supplices étaient un but, une peine ; la torture n'est qu'un moyen, un mode d'interrogatoire, comme torture exista chez les Juifs, les Égyptiens, les Grecs, les Romains, etc. Les instruments les plus usités chez les anciens étaient les verges, la roue, le chevalet, etc. Les tyrans ont inventé d'horribles tortures.

— *Instrument de torture.* Instrument au moyen duquel on torture.

— *Torture morale.* Le secret. L'accusé, dans l'isolement le plus absolu, ne peut voir que son geôlier ; il lui est défendu de lire et d'écrire : la plus légère distraction lui est interdite.

— *Torture en pierre.* Nom sous lequel on désigne quelquefois les prisons cellulaires. Espérons que notre gouvernement n'a consenti à élever cette *torture* en pierre que pour en faire un essai, qui bientôt disparaîtra du sol civilisé de l'Allemagne. (Courr. fr.)

— Fig. Celui pour qui le sceptre est un instrument de *torture*, peut-il désirer de le reprendre après que la force l'arrache de ses mains ? (Boiste.)

— Fig. *Mettre son esprit à la torture, donner la torture à son esprit, se donner la torture, être à la torture.* Travailler avec une grande contention d'esprit à la recherche, à l'examen, à la discussion de quelque chose. Ne donnez point la torture à votre esprit pour résoudre une pareille question.

Et déjà vous croyez, dans vos rimes obscures,
Aux Saumaises futurs préparer des *tortures.* (Boil.)

— Fig. *Mettre quelqu'un à la torture.* Lui causer un trouble, un embarras pénible, ou une vive impatience.

— *Être à la torture.* Éprouver un trouble, un embarras pénible, ou une vive impatience.

— Fig. Souci rongeur, anxiété, perplexité. Ce qui fit leur bonheur deviendra leur torture.

— On la personnifie quelquefois. La *Torture* interroge, et la Douleur répond. (Raynouard.)

— Syn. simpl. Gêne, tourment, supplice. ‖ Épith. Longue, cruelle, horrible, affreuse.

TORTURÉ, ÉE. part. pass. du v. Torturer. S'empl. adjectiv. Voyageur torturé. Être cruellement torturé avant d'avouer son crime.

— Fig. Texte torturé.

— *Torturé par.* Qui voyant des coursiers *torturés* par leurs maîtres. (Delille.)

TORTURER. v. a. 1re conj. (rad. *torture*). Faire éprouver la torture. Les brigands torturent les malheureux qu'ils saisissent pour leur faire dire où est leur or. L'homme, ivre de fanatisme, *torture* et brûle son père, au nom d'un Dieu de paix. (De Ségur.)

— Mettre un criminel à la torture, pour lui faire avouer son crime, pour lui faire déclarer ses complices.

— Fig. *Torturer un texte, le sens d'un texte, le sens d'un mot.* Lui faire signifier, comme par violence, ce qu'il ne dit pas.

— SE TORTURER. v. pron. Être mis à la torture.

— Être mal interprété.

— Se tourmenter mutuellement. Des époux mal assortis se torturent.

TORULE. s. f. Bot. Genre de champignons, semblables à des moisissures. On en connaît deux espèces.

— Entom. Cavité dans laquelle est implantée la base de chaque antenne des insectes.

TORULEUX, EUSE. adj. (du lat. *torulus*, petit cordon). Bot. Qui est renflé de distance en distance, à l'instar d'une corde chargée de nœuds, comme la tige de l'échite toruleux, les poils du lamie blanc, les filets des étamines de la spermannie d'Afrique, la silique de la moutarde blanche, la capsule de la grande chélidoine.

— Conchyl. Il se dit aussi de la coquille du rocher toruleux et du cérithe toruleux.

TORULUS. s. m. (pr. *to-ru-luss*). Antiq. Pan du manteau des prêtres, dont ils se couvraient la tête.

TORUS. s. m. (pr. *to-russ*). Bot. Réceptacle propre des fleurs, la base de toutes leurs parties mâles ou corollaires, qui se prolonge quelquefois autour du fruit sous la forme d'écailles pétaloïdes, comme l'ancolie ; de filets piliformes, comme dans plusieurs cypéracées ; d'un godet membraneux qui entoure les carpelles, soit en partie seulement et sans y adhérer, comme la péonie des montagnes, ou en adhérant, comme le pavot, soit en totalité, comme l'orange.

TORVE. adj. des 2 g. (du lat. *torvus*, qui regarde de travers). Néol. Oblique. Il s'est dit quelquefois du regard. Des yeux *torves.*

TORY. s. m. (de l'irl. *tory*, voleur de grand chemin, assassin ; fait de *toree*, donne-moi, terme qu'emploient les voleurs en Irlande, en abordant les passants). Polit. Nom qu'on a donné en Angleterre aux partisans de Charles II, et qui depuis est resté le nom générique du parti qui prétend soutenir la prérogative royale, et qui cherche même à l'étendre. Les torys ont plus fréquemment dominé en Angleterre que les whigs.

— Hist. S'est dit primitivement de quelques Irlandais qui, vers 1648, avaient tenté de briser le joug des protestants anglais, et s'étaient réfugiés dans les marais de leur île. Comme les ennemis de Charles Ier l'accusaient de favoriser cette rébellion, qui s'étendit bientôt par toute l'Irlande, on donna aux royalistes le nom de torys.

— S'empl. aussi adjectiv. Ministère tory. Journal tory. La révolution de 1688 fut le triom- Guillaume III eut alternativement deux ministères whigs et deux ministères *torys.* (Rathery.)

— On écrit aussi au pluriel *tories* ; mais ce pluriel est tout à fait anglais, et ne convient nullement à notre langue.

TORYMÈNE. s. f. Bot. Genre de plantes, établi pour placer l'amome graine de paradis.

TORYSME. s. m. Polit. Doctrine, système politique des torys. La révolution de juillet et la réforme parlementaire, en inquiétant l'aristocratie sur le maintien de ses prérogatives, réveilla un moment la vieille ardeur du *torysme* contre les whigs au pouvoir. (Rathery.) ‖ On écrit aussi *torisme* ; mais cette orthographe est contraire à l'étymologie, et doit être rejetée.

TORYSTE. s. des 2 g. Partisan des torys.

TOSAGRIDE. s. f. Bot. Genre de graminées.

TOSAR. s. m. Conchyl. Coquille voisine des tellines.

TOSCAN, ANE. adj. et s. Géogr. Qui appartient à la Toscane ou à ses habitants. Heureusement que les mariniers étaient dans leurs parages habituels, et qu'ils connaissaient jusqu'au moindre rocher de l'archipel *toscan.* (A. Dumas.)

— Archit. Se dit du plus simple et du plus solide des cinq ordres d'architecture. L'ordre toscan. On l'appelle ainsi parce que les premiers temples de cet ordre furent bâtis en Toscane, par d'anciens peuples de Lydie qui s'y étaient établis. On lui donne aussi le nom d'*ordre rustique.*

— Se dit de ce qui appartient à cet ordre. Colonne toscane. Soubassement toscan.

— *Architecture toscane.* Celle qui est essentiellement composée d'arcades et de bossages.

— substantiv. Habitant de la Toscane. Les *Toscans* se distinguent parmi leurs autres compatriotes, par la douceur et la grande urbanité de leurs mœurs, par leur affabilité cordiale, leur esprit industrieux uni à beaucoup d'ardeur pour le travail, ainsi que par un goût très-vif pour l'instruction et pour la culture des sciences, des lettres et des arts. (Vogel.)

TOSCAN. s. m. Linguist. Le plus pur de tous les dialectes italiens.

TOSCANE. Géogr. Etat d'Italie, au centre, avec titre de grand duché. Capitale, Florence ; 1,275,000 hab. C'est l'ancienne Etrurie.

— Hist. *Duché de Toscane.* Duché qui appartenait aux Lombards, et dont Charlemagne fit une province de l'empire des Francs, en 797. Pendant les guerres des Guelfes et des Gibelins, le duché de Toscane cessa d'exister, il n'y eut plus que des villes indépendantes. ‖ *Grand duché de Toscane.* Etat érigé, en 1529, par Cosme de Médicis, qui s'était rendu tout-puissant dans Florence. Après le duc Jean Gaston, mort sans postérité, en 1737, cet état passa au duc François de Lorraine, puis à l'Autriche, lorsque ce prince devint l'époux de Marie-Thérèse. Napoléon en fit le royaume d'Etrurie. En 1814, le grand duché de Toscane fut donné, comme état indépendant et héréditaire, à l'archiduc Ferdinand III. Le gouvernement de la Toscane est monarchique et absolu.

TOSCANE. s. f. Hortic. Variété d'anémone.

— Espèce d'étoffe faite d'écorce d'arbre.

TOSSITOKU. Myth. jap. Dieu de la prospérité, auquel les Japonais rendent de grands honneurs, particulièrement au commencement de l'année.

TOST, TOSTE ou **TOAST.** s. m. (pr. *toss-te* ; de l'angl. *toast*). Proposition de boire à la santé de quelqu'un, à l'accomplissement d'un vœu, au souvenir d'un événement. La révolution a établi en France l'usage des tosts. Porter un tost. Les tosts sont parfois bruyants. De porter des *tosts* suivez l'antique usage. (Berch.)

Du brave Engist enfin tonne la voix :
Il porte un tost : guerre et mort aux Danois !
Pour le second que la coupe soit pleine ;
Amour et gloire à notre belle reine ! (Parny.)

— Se dit en Angleterre de la personne même, et surtout d'une femme, en l'honneur de qui un tost est porté ou peut être porté. C'est un des premiers tosts de l'Angleterre. Quelques personnes font ce mot féminin, quand il est question d'une femme.

— *Toste de rebut.* Beauté surannée.

— Il serait mieux d'écrire *toste* ; mais *toast* semble prévaloir. V. TOAST.

TOSTABLE. adj. des 2 g. (pr. *toss-ta-ble*). Néol. En l'honneur de qui on peut toster, proposer un tost ou toast. Il ne s'emploie qu'en parlant de l'Angleterre et des mœurs anglaises. Cette beauté n'est plus tostable.

— Il se dit particulièrement d'une femme dont la beauté est remarquable.

TOSTE. s. f. Mar. Banc de chaloupe, sur lequel sont assis les matelots qui rament.

TOSTÉ, ÉE. part. pass. du v. Toster. S'empl. adjectiv. Général, prince tosté. Liberté, paix tostée.

TOSTER. v. a. 1re conj. (pr. *toss-té*). Boire en annonçant un vœu, un sentiment pour quelque personne, ou quelque événement heureux. Il faut toster le général qui a remporté la victoire. Toster la paix, la liberté de l'Amérique. Toster la paix. Toster la destruction des abus. Toster sa maîtresse. Toster le roi. Toster la reine.

— v. n. Porter un tost, des tosts. Passer une

— SE TOSTER. v. pron. Être tosté. Cette beauté ne peut plus se toster.

TOSTION. s. f. (pr. *toss-tion*). Il s'est dit pour Torréfaction.

TÔT. adv. (pr. *tô* ; de l'ital. *tosto.* On écrivait autrefois *tost*). Promptement, vite, dans peu de temps. Tôt ou tard. Il faut mourir tôt ou tard. Tôt ou tard les méchants sont punis. Cela n'a pas été fait assez tôt. Arriver assez tôt pour le bal. Se déclarer trop tôt. Venir trop tôt. Être arrivé plus tôt que les autres. Son procès sera jugé plus tôt que le mien. Il faut finir plus tôt que plus tard. La vérité met *tôt* ou tard un esprit élevé dans ses intérêts. (Mass.) C'est trop *tôt* m'accuser. (Rac.) *Tôt* ou tard il faudra que Pharnace périsse. (Id.) Il n'est point indifférent de ne pas plumer le faisan trop *tôt.* (Brill.-Sav.)

. . . . . . Avec beaucoup de peines
On va chercher la mort en des rives lointaines,
On la trouve assez *tôt* sans quitter sa maison.
(La Fontaine.)

— *Tôt ou tard.* Dans un temps proche ou éloigné, mais certain. Il faut mourir tôt ou tard. Tôt ou tard les méchants sont punis. On parvient *tôt* ou tard au but, si l'on y court avec cette confiance que donne le génie ou l'instinct. (Bacon.) La ressource des emprunts est *tôt* ou tard la ruine des Etats. (Georgel.) N'ayez pas peur de la mort, puisque *tôt* ou tard il faut mourir. (Cellini.)

— *Tôt ou tard.* Se met devant ou après le verbe, et, dans les temps composés, entre l'auxiliaire et le participe. Tôt ou tard il finira, il finira tôt ou tard, il sera tôt ou tard obligé de finir. Avec *avoir*, *tôt ou tard* ne se met point entre l'auxiliaire et le participe. On ne dit pas *Il aura tôt ou tard fini*, mais *il aura fini tôt ou tard*, ou *tôt ou tard il aura fini.*

— Pop. Allez tôt. Revenez tôt. Vite et tôt.

— Quand *tôt* est joint aux adverbes *bien, si, aussi*, il forme avec eux un seul mot. Vous avez eu bientôt fait. Votre frère n'arrivera pas sitôt, de sitôt. Votre affaire ne sera pas sitôt finie que la mienne. Je n'arriverai pas sitôt que vous, aussitôt que vous. Il n'est pas arrivé aussitôt qu'il l'avait promis.

— *Sitôt que, aussitôt que.* V. SITÔT. AUSSITÔT.

— Pour la différence entre *plutôt* et *plus tôt.* V. PLUTÔT.

— Syn. comp. TÔT. PROMPTEMENT. VITE. Le mot *vite* paraît plus propre pour exprimer le mouvement avec lequel on agit ; son opposé est *lentement.* Le mot *tôt* regarde le moment où l'action se fait ; son opposé est *tard.* Le mot *promptement* semble avoir plus de rapport au temps qu'on emploie à la chose ; son opposé est *longtemps.*

TOTAGE. s. m. S'est dit pour Le tout ensemble.

TOTAL, ALE. adj. (du lat. *totus*). Complet, entier. Ruine totale. Somme totale. Nombre total. Renversement, abandonnement total. La nature nous enlève tous les jours quelque chose comme pour l'intérêt de son prêt, sans se départir pour cela du droit qu'elle se réserve d'exiger la somme *totale* à sa volonté. (Boss.) Dans la défaillance *totale* des facultés de leur âme. (Mass.) La pesanteur d'un corps ne s'évanouit point lorsqu'il est mis en poudre ; elle reste divisée entre chacune de ses parcelles, et se réunit à la pesanteur *totale* du globe. (B. de St-P.)

— Astron. *Eclipse totale.* Se dit d'une éclipse, lorsque la lune se plonge tout entière dans l'ombre de la terre, ou cache entièrement le disque du soleil.

— Géognos. Se dit de la superposition d'une roche à une autre roche fondamentale, quand les couches superposées enveloppent totalement et cachent cette dernière.

— *Somme totale.* loc. adv. En comptant tout. Cela coûte, somme totale, vingt-six mille francs.

— Au plur. masc., il fait *totaux.*

TOTAL. s. m. Le tout, l'assemblage de plusieurs choses considérées comme faisant un tout. Prendre le total. Donner tant pour le total. Le total de la succession. Le total de la somme. Il y a tant au total. Recevoir une forte somme en total. La somme des totaux. L'accroissement des femmes, qui, dans le *total*, est moindre que celui des hommes, se fait aussi en même temps. (Buff.) ‖ Pl., *totaux.*

— *Au total, en total.* loc. adv. Tout compensé. Au total, c'est une bonne affaire. En total, c'est un bon ouvrage.

TOTALEMENT. adv. Entièrement, tout à fait. Être totalement ruiné. S'être totalement dévoué à un homme. L'homme le plus sage ne saurait être *totalement* maître de ses désirs ; mais il doit l'être de ses actions. (D'Arconville.)

— Syn. comp. TOTALEMENT. EN TOTALITÉ. Vous payez *totalement*, quand vous ne laissez plus de payement à faire ; vous payez *en totalité*, quand, au fond, en elles-mêmes, toutes vos dettes se trouvent éteintes.

TOTALISÉ, ÉE. part. pass. du v. Totaliser S'empl. adjectiv. Somme totalisée.

TOTALISER. v. a. 1re conj. Néol. Former un total ; additionner.

— SE TOTALISER. v. pron. Être totalisé.

TOTALITÉ. s. f. (du lat. *totus*). Le total, le tout. La totalité du bien. La totalité de la succession. Prendre une forte somme sur la totalité. Soit en totalité, soit en partie. Prenez chaque article en particulier, vous n'y trouvez cette totalité qui coûte. (Bourdal.)

— Syn. comp. EN TOTALITÉ. TOTALEMENT. V. TOTALEMENT.

TOTAM. Myth. amér. Esprit favorable que chaque sauvage de l'Amérique septentrionale croit veiller sur lui. Ils se le représentent sous la forme d'une bête, ou toute autre figure ; et, en conséquence, jamais ils ne tuent, ni ne chassent, ni ne mangent l'animal dont ils pensent que le totam a pris la forme, persuadés que, s'ils venaient à le tuer, même par mégarde, ils s'exposeraient au courroux du maître de la vie.

TOTCAP. s. m. (pr. *tott-cap* ; ét. lat., *totus*, tout ; *caput*, tête). Techn. Nom assez bizarre donné à une perruque inventée en 1819 ; elle n'est composée d'aucun métal, et peut par sa construction élastique s'adapter à toutes les têtes.

— S'est pris aussi adjectiv. Perruche totcap.

TOTE ou **TOSTE**. s. f. Mar. Banc sur lequel sont assis les marins qui font mouvoir les avirons à bord d'une embarcation.

TOTES. Géogr. Chef-lieu de cant., arr. de Dieppe (Seine-Inférieure) ; 800 hab.

TOTILA. Roi des Ostrogoths d'Italie, de 541 à 552. Il combattit contre Bélisaire et Narsès, prit Rome en 546 ou 547, la perdit, et la reprit en 548. Il fut défait et tué dans l'Apennin.

TOTIPALME. adj. des 2 g. Ornith. Qui a tous les doigts palmés. || TOTIPALMES. s. m. pl. Famille ou tribu d'oiseaux palmipèdes, comprenant ceux de ces oiseaux dont le pouce est engagé dans la même membrane que celle qui enveloppe les doigts antérieurs.

TOTOMBO. s. m. Conchyl. Petite coquille univalve du genre buccin.

TOTON. s. m. (du lat. *totum*, tout). Espèce de dé qui est traversé d'une petite cheville sur laquelle on le fait tourner, et qui est marqué de différentes lettres sur ses quatre faces latérales. Quand, après avoir tourné, le dé tombe en présentant la face marquée d'un T, celui qui a joué gagne tout ce qui est au jeu. Jouer au toton. Les totons sont ordinairement d'os ou d'ivoire. Danseuse qui tourne comme un toton.

TOTONAQUE. adj. et s. des 2 g. Géogr. Nom d'une nation indienne du Mexique. || Qui appartient à ce peuple.

— Linguist. *Langue totonaque*. Une des langues du Mexique.

TOTQUOT. s. m. (pr. *toti-kott* ; ét. lat., *tot*, autant ; *quot*, que). Anc. jurispr. Droit que les princes exigeaient des affranchis, et qui consistait dans une somme égale à celle que ceux-ci avaient donnée à leur seigneur pour obtenir la franchise.

TOTTÉE. s. f. Bot. Genre de plantes établi pour un arbrisseau des Indes.

TOUAGE. s. m. Mar. Action de touer.

— Résultat de cette action.

TOUAILLE. s. f. (pr. *tou-a-ye* ; corrupt. de *toile*, ou de l'ital. *tovaglia*). Linge pendu sur un rouleau auprès d'un lieu où l'on se lave les mains, et qui sert à les essuyer.

TOUAILLON. s. m. (pr. *toua-yon*). S'est dit pour Serviette.

TOUAN. s. m. Mamm. Petit quadrupède d'Amérique, de la famille des marsupiaux.

TOUANSE ou **TOUANTE**. s. f. Comm. Etoffe de soie, fabriquée en Chine.

TOUATIK. adj. et s. Géogr. Nom d'un peuple d'origine berbère, répandu dans la partie moyenne du Sahara et dans la Nigritie.

TOUC. s. m. Relat. V. TOUG.

— Anc. cout. Canal.

TOUCAN. s. m. (du brésil. *toucan* ou *tocan*, ou de leur cri *toucaraca*). Ornith. Genre d'oiseaux d'Amérique dont le bec est très-gros et très-long. Il y a des toucans dont le bec est plus long que le corps entier. On employait jadis les plumes et les peaux de ces oiseaux pour des broderies et des espèces de tapis. Le long et gros bec du *toucan* et sa langue faite en plume étaient nécessaires à un oiseau qui cherche les insectes éparpillés dans les sables humides des rivages de l'Amérique. (B. de St-P.)

— Astron. Constellation de l'hémisphère austral.

TOUCHABLE. adj. Qu'on peut toucher.

— Avec qui on peut avoir un commerce d'amour. A Jérusalem, une fille est nubile à dix ans, vieille à seize, et non *touchable* à vingt. (Napol.)

TOUCHANT. part. prés. du v. Toucher. Qui touche. Il est toujours invariable. Des enfants touchant à tout.

TOUCHANT, ANTE. adj. Qui touche le cœur, qui émeut. Se dit surtout en parlant d'émotions douces et attendrissantes. Discours touchant. Sermon touchant. Choses touchantes. Paroles touchantes. Musique touchante. Spectacle touchant. Scène touchante. Beauté touchante. Entrons quelquefois sous ces toits pauvres et dépourvus où la honte cache des misères si affreuses et si *touchantes*. (Mass.) Dans les choses les plus simples en apparence, nous trouvons des preuves *touchantes* de la sagesse de la nature. (A. Mart.) C'est sans doute à des rites aussi *touchants* et à des sentiments religieux envers leurs parents morts, que les Chinois doivent l'amour qu'ils portent à leurs [illegible]

— Sensible. Regarder quelqu'un d'un air touchant et craintif.

— Géom. *Point touchant*. Le point où une courbe est touchée par une ligne droite. || Le point dans lequel deux lignes courbes se touchent. || On dit plutôt aujourd'hui *point de tangence*, *de contact*.

— Syn. comp. TOUCHANT. PATHÉTIQUE. V. PATHÉTIQUE.

TOUCHANT. s. m. Ce qui est propre à toucher. Le noble et le touchant. Naturellement le noble doit l'emporter sur le *touchant*. (Fonten.)

TOUCHANT. prép. Concernant, sur le sujet de. Entretenir quelqu'un touchant ses affaires, touchant ses intérêts. L'Alcoran cite, *touchant* Abraham, les anciennes histoires arabes. (Volt.) Quel intérêt pourrait-il avoir à porter une loi inique *touchant* l'ordre des successions. (Chateaubriand.) Le docteur était invité de recueillir sur la route tout ce qu'il pourrait *touchant* les sources et les inondations du Nil. (B. de St-P.)

TOUCHANTE. s. f. Géom. Il s'est dit autrefois pour Tangente.

TOUCHAU. s. m. Techn. Petit barreau d'or qui représente un des titres établis par la loi, et qui sert à faire l'essai avec la pierre de touche.

TOUCHE. s. f. Chacune des petites parties d'ébène, d'ivoire, etc., qui composent le clavier d'un orgue, d'un piano, d'un clavecin, etc., et qu'on touche pour faire résonner l'instrument.

— Se dit, en parlant de la guitare et de quelques autres instruments à long manche, des petits filons saillants qui sont appliqués sur le manche de distance en distance, et qui servent à faire les demi-tons. Mettre des touches au manche d'une guitare.

— Se dit, dans le violon, d'une longue feuille d'ébène qui est collée sur le manche de cet instrument, et contre laquelle les doigts de la main gauche pressent la corde.

— Epreuve qu'on fait de l'or par le moyen de la pierre de touche. On connaît à la touche si une pierre est fausse ou non.

— *Pierre de touche*. Sorte de pierre noirâtre très-dure dont on se sert pour éprouver l'or ; c'est une variété de schiste siliceux.

— Fig. Se dit quelquefois au moral. L'adversité est la pierre de *touche* de l'amitié. (Acad.) Les afflictions que Dieu envoie aux hommes sont comme des pierres de *touche* pour éprouver les élus, en exerçant leur constance et leur foi. (Trév.)

— Action de toucher, de décrier. || *Craindre la touche*. Craindre la critique, la réprimande.

— Fig. et fam. Se dit des pertes de biens, des disgrâces, des maladies, des mortifications et des autres accidents fâcheux. On l'a obligé à payer une grosse somme, c'est une rude touche. Il vieillit en ce sens.

— Petit brin de bois ou de quelque autre chose, dont les enfants qui apprennent à lire touchent les lettres qu'ils veulent épeler.

— Petite baguette d'os ou d'ivoire, courbée par un bout, dont on se sert aux jonchets pour lever chaque pièce, après les avoir toutes laissées tomber pêle-mêle. Lever des jonchets avec la touche.

— Peint. Manière dont le peintre indique et fait sentir le caractère des objets. Suivant les objets qu'on imite, la touche doit être hardie, fière, mâle, vigoureuse, large, spirituelle, moelleuse, fine, légère. Dans les ouvrages des artistes médiocres, la touche est souvent molle, incertaine, timide, faible, maigre, mesquine, sans esprit, dure et pesante. On reconnaît facilement la touche des grands maîtres. Morceau vigoureux de touche et de couleur. Cet homme ne tâtonne pas, sa *touche* est large et fière. (Dider.) Cette tête est de la plus grande finesse de *touche*. (Id.) Le sujet demandait une *touche* légère et douce. (Id.) Apelle avait une *touche* si délicate que sur la vue de quelques traits tracés sur une toile, Protogène de Rhodes, peintre célèbre, reconnut qu'Apelle seul devait en être l'auteur. (Dict. hist.) || Se dit aussi, et dans le même sens, en parlant de l'œuvre du dessinateur au crayon.

— Fig. Se dit du style, dans un sens analogue. Il est facile de reconnaître la touche des habiles écrivains. La *touche* suit le mouvement de l'âme. (Boiste.) L'orateur doit avoir une *touche* plus forte et plus grande, lorsque son caractère le porte à déclamer avec beaucoup d'action. (Lav.) C'est d'après les faits qu'il faut peindre un homme, et non d'après l'imagination ; car les portraits ne sont intéressants qu'autant qu'ils sont vrais : la *touche* en doit être forte, les couleurs bien fondues. (Condill.)

— Imprim. Action d'appliquer l'encre sur la forme avec les balles ou le rouleau. La touche exige beaucoup de soins. Bonne touche. Mauvaise touche. On distingue les bons imprimeurs à la bonne touche. La belle impression dépend beaucoup de la régularité de la touche.

— Pop. Action de frapper. Tais-toi, ou gare la touche.

— Comm. Troupeau de bœufs gras qu'on amène au marché. Une touche de bœufs. Petite touche. Grande touche. Touche nombreuse. Acheter une touche de bœufs gras.

— Au jeu de billard, se dit de l'action d'atteindre la bille sur laquelle on joue. || *Manque de touche*. Manquer de toucher.

[illegible]

S'empl. adjectiv. Chose touchée. Objet touché.

— Aux jeux de dames et de trictrac. *Dame touchée, dame jouée*. Au jeu d'échecs. *Pièce touchée, pièce jouée*. Signifient que quand on a touché une pièce, il faut la jouer.

— *Jouer au gage touché*. V. GAGE.

— Fig. Traité, exprimé. Il y a dans cette tragédie des endroits bien touchés.

Ah bon ! voilà parler en docte janséniste,
Alcippe, et sur ce point si savamment *touché*,
Desmares, dans Saint-Roch, n'aurait pas mieux prêché.
(Boileau.)

— Peint. *Ce tableau est bien touché*. Les coups de pinceau y sont donnés avec beaucoup d'entente, de force, de hardiesse, etc.

— Fig. Ému, remué. A force d'être *touché* inutilement, on ne se laisse plus toucher d'aucun objet. (Boss.) Le cœur, pour être *touché*, n'a pas besoin que l'imagination soit émue. (Mass.) Le roi parut profondément *touché*, et continua ses prières avec un redoublement de ferveur. (Guiz.)

— *Touché de*. Comme l'aiguille *touchée* de l'aimant, elle a beau être agitée, dès qu'elle rentre dans son repos, elle se tourne vers le pôle qui l'attire. (B. de St-P.) C'est, ajouta le chef des raspoutes, un Indien de caste si infâme, qu'il est permis de le tuer, si on en est *touché*. (Id.)

— Fig. Etre sensiblement, vivement, extrêmement touché d'une chose. Etre touché, fort touché du malheur de quelqu'un. N'être pas touché des prières de quelqu'un. Etre touché de pitié, de douleur. L'âme accoutumée à être émue par de grandes passions qui l'agitent vivement, n'est plus *touchée* de ces impressions légères qu'elle reçoit dans la retraite. (Fléch.) C'est le sentiment de l'innocence qui est le premier mobile de la pitié : voilà pourquoi nous sommes plus *touchés* des malheurs d'un enfant que de ceux d'un vieillard. (B. de St-P.) *Touchés* de mes accords, les chênes applaudissent. (Rosset.)

— *Touché jusqu'à*. Être touché jusqu'aux larmes, jusqu'au fond du cœur. Une jeune religieuse chantait ; il fut *touché* jusqu'aux larmes de la douceur de sa voix. (Chateaub.)

— *Touché par*. L'ambre ne répand pas un parfum si doux que les objets *touchés* par l'objet que l'on aime. (B. de St-P.)

TOUCHER. v. a. 1re conj. (de l'ital. *toccare*, même signif.). Mettre la main sur quelque chose. Toucher les vases sacrés. Ne pas toucher le bout du doigt à quelqu'un. Toucher quelqu'un de la main, du doigt. Heureux ceux qui le virent, et qui purent seulement *toucher* le bord de son vêtement. (Mass.) Je *touchai* mon front et mes yeux. (Buff.) Je crois te voir, te *toucher*, te presser contre mon sein. (J.-J. Rouss.) L'homme est une machine que l'on ne peut *toucher* ni mouvoir sans danger, lorsqu'on ne le connaît pas. (Boiste.)

— On dit *toucher quelqu'un dans la main*. Molière a donc eu tort de dire neutralement : Otez ce gant ; *touchez* à monsieur dans la main.

— Se mettre en contact avec un objet de quelque autre manière que ce soit. Toucher quelque chose du pied, du bras, du coude. Toucher quelqu'un avec son gant, avec son chapeau ; le toucher de sa baguette.

— Faire un attouchement pour guérir une maladie, comme les rois de France, à qui l'on attribuait le pouvoir de guérir par là les écrouelles.

— Fig. L'éternité que le pécheur regardait comme une chimère est un objet affreux qu'il a sous les yeux, et qu'il *touche* déjà de ses mains. (Massillon.)

— *Toucher les bords d'un vase*. Boire à peine quelques gouttes de la liqueur.

— Se dit du commerce des hommes avec les femmes. Toucher une femme.

— Fig. Le langage du détracteur est un feu dévorant qui flétrit tout ce qu'il *touche*. (Mass.)

— Fig. *Faire toucher une chose au doigt et à l'œil*. La démontrer clairement, en convaincre par des preuves indubitables, telles que sont ordinairement celles qu'on acquiert par la vue et par le toucher.

— *Toucher une pièce, un lingot d'or*. L'éprouver avec la pierre de touche. Toucher une pièce deux ou trois fois pour s'assurer si elle est bonne.

— Impr. Étendre, appliquer l'encre sur la forme avec les balles ou avec le rouleau. Toucher la forme également et légèrement.

— Frapper pour faire aller, chasser devant soi ; et il se dit en parlant des vaches, bœufs, chevaux, etc. Toucher un troupeau devant soi, toucher des bœufs devant soi.

— Se dit du contact qui a lieu entre toutes sortes de corps, lorsqu'ils se joignent tellement, qu'il n'y a rien entre deux. Ma main touche la sienne.

— *Ils ne laissent pas toucher la balle à terre*. Se dit des bons joueurs de paume.

— Géom. *Cette ligne droite touche cette courbe*. Elle la rase en un seul point sans la couper.

— Chirurg. *Toucher un ulcère*. Y appliquer un caustique. || *Toucher*. Se dit de l'opération de l'accoucheur qui, pendant la grossesse et le travail de la parturition, s'assure de la position de l'enfant.

— Mar. *Toucher les aiguilles d'un compas*. Les frotter sur un barreau aimanté, pour en augmenter la vertu magnétique. || *Toucher une île*, etc. Y mouiller, y aborder. Le danger est but, comme lorsqu'un navire est près de *toucher* terre. (Boiste.) || *Toucher un écueil*. Se dit d'un navire qui, dans sa course, et sans s'arrêter, frappe par quelques points de sa quille ou de sa carène un écueil qu'il rencontre sur son passage.

— Peint. Se dit de l'opération par laquelle le peintre pose et étend les couleurs sur le tableau.

— Recevoir, en parlant d'une somme d'argent. Toucher ses appointements. Toucher une somme. Toucher de l'argent. A propos, avez-vous *touché* vingt mille écus ? (Destouches.)

— Jouer de certains instruments de musique. Toucher de la lyre. Toucher l'orgue, le clavecin, le piano. Toucher le piano agréablement, délicatement. || Suivant l'Académie, on dit abusivement *toucher du piano*, *de l'orgue*, etc., mais les musiciens ne partagent pas cette opinion.

— Poét. *Toucher la lyre*. Cultiver la poésie.

— Fig. et fam. *Toucher la grosse corde*. Parler de ce qu'il y a de principal et de plus essentiel dans une affaire.

— *C'est une corde qu'il ne faut pas toucher, il ne faut pas toucher cette corde-là*. Se dit pour faire entendre qu'une affaire ou qu'une circonstance est délicate, et qu'il n'en faut pas parler.

— Fig. Traiter, exprimer. Ce poëte, cet orateur touche bien les passions.

— *Toucher une chose, une matière*. En parler incidemment dans un discours. Toucher un point fort adroitement. Ne toucher une chose qu'en passant, que légèrement. Touchez-en quelque chose dans votre préface. Pour moi, je n'en ai *touché* qu'un petit mot en passant à un homme, afin qu'il ne dît point qu'il m'avait vu sortir. (Mol.)

— Quelquefois il signifie Parler expressément d'une chose.

Mais ma muse timide
Craindrait, en les *touchant*, de flétrir tes lauriers.
(Boileau.)

— Fig. Émouvoir. Dieu lui a touché le cœur. Dieu l'a touché, il est converti. Cette nouvelle, cette mort l'a fort touché. Son repentir m'a touché. Ses larmes me touchèrent le cœur. Hé, monsieur, laissez-vous *toucher* à ses prières et aux miennes. (Mol.) Pour *toucher* nos auditeurs, sa présence fut souvent plus efficace que nos discours. (Fléch.) Faut-il, pour vous *toucher*, faire revivre toutes les horreurs des siècles païens. (Mass.) Les meilleures raisons ne sont pas bonnes pour *toucher* l'esprit de ceux qui ont peur. (De Retz.)

— Il se dit aussi d'autres impressions en bien ou en mal. Les mécontentements qu'il avait reçus du ministre ne purent jamais le *toucher*. (Fléch.) Si le mal vous aigrit, que le bienfait vous *touche*. (Rac.)

— Il se dit de ce qui excite les désirs, l'ambition, l'orgueil. Cette grandeur que nous admirons de loin *touche* moins quand on y est né. (Boss.) Tout ce qui attire après soi le crédit et la considération nous *touche*, nous attire. (Fléchier.)

— Fig. Concerner, regarder. Cela ne me touche point. En quoi cela vous touche-t-il ? Je prends beaucoup de part, je prends un véritable intérêt à tout ce qui vous touche, à tout ce qui touche votre famille. Cela ne me touche en rien. Cet événement ne me touche ni de près ni de loin. (Elle) m'abandonnait le soin de tout ce qui le *touche*. (Rac.)

— Intéresser. La sœur vous *touche* ici beaucoup moins que le frère. (Rac.) Depuis quand croyez-vous que ma grandeur me *touche* ? (Id.)

— Techn. *Toucher la queue*. Reprendre le bois qui s'est arrêté sur les bords des rivières ou des ruisseaux, pour le rejeter à l'eau.

— Absol. Manier. Toucher doucement, légèrement.

— Faire un attouchement, comme autrefois les rois de France. Le roi touchera demain. Le roi touchera telle fête.

— *Touchez-là, l'affaire est faite*. Se dit quand on est tombé d'accord pour la conclusion d'un marché. *Touchez-là*, s'il vous plaît. Vous me la promettez votre amitié. (Mol.)

— Se dit aux cochers, pour qu'ils excitent leurs chevaux. Touchez, cocher, allons plus vite. Touche, cocher. Touchez fort.

— Mar. *Ce navire touche*. Se dit quand, faute d'eau, la quille touche le fond, ou que, par quelque accident, il vient à toucher une roche, un banc de sable, etc.

— v. n. Mettre la main à quelque chose. Toucher aux vases sacrés. Ne touchez pas à cela. Regardez cela, mais n'y touchez pas. Après un grand malheur, le sourire de la fortune est suspect : on *touche* à ses dons comme s'ils cachaient le dard de la mort. (Boiste.)

— Manég. *Toucher de la gaule*. Aider de la gaule, en frapper légèrement sur l'épaule ou sur le poitrail du cheval pour lui faire lever le devant entre les piliers ou à courbetter. Venez à courbettes par le milieu de la place. Touchez de la gaule.

— Fig. et fam. *Il n'a pas l'air d'y toucher ; on ne dirait pas qu'il y touche*. Se dit d'un homme fin et dissimulé.

— *Toucher dans la main*. Mettre sa main dans celle d'un autre en signe de réconciliation, d'amitié ou de conclusion de marché, etc. Le marché est conclu, il m'a touché dans la main. Allons, *touchez*-lui dans la main, et rendez grâce [illegible]

— Par exagér. *Il ne touche pas des pieds à terre*. Se dit d'un homme qui danse ou qui court légèrement. || On dit aussi *toucher à la terre* dans le même sens. Le voyez-vous, dit Daniel, ce conquérant, avec quelle rapidité il s'élève de l'Occident comme par bonds, et ne touche pas à la terre. (Boss.)

— Fig. et fam. *Cet homme ne laisse pas toucher des pied à terre*. Il ne donne pas le temps de se reconnaître, de respirer.

— *Toucher à quelque chose*. Atteindre à quelque chose. Être si grand, qu'on touche au plancher ; y toucher de la tête ; y toucher de la main.

— *Toucher à quelque chose*. En prendre, en ôter. On ne doit jamais toucher à un dépôt. On ne touchait au trésor de la république que dans les grandes nécessités. Ne vouloir pas toucher

à de l'argent que l'on garde pour une affaire importante. Les assiégés n'ont pas encore touché à leurs magasins. Mets, plats auxquels on n'a pas touché. Les cousins assurèrent qu'ils avaient bien mangé, et qu'ils n'y *toucheraient* point. (Brill.-Sav.)

— Mar. *Toucher à une île, à un port*. Y aborder, y mouiller pour très-peu de temps lorsqu'on fait route. Christophe Colomb, dans son second voyage, en *touchant* à la Guadeloupe, y vit des aras auxquels il donna le nom de guacamayas. (Buff.)

— Fig. et fam. *Cette affaire ne touchera pas à terre*. Elle passera sans difficulté.

— Vénér. *Toucher au bois*. Se dit des cerfs lorsqu'ils se frottent contre les arbres pour dépouiller leur nouvelle tête de la peau qui l'enveloppe.

— Fig. *Toucher à un certain temps*. En être proche. Toucher au printemps, à l'hiver. Toucher à cet âge où les passions se développent. Toucher à Pâques. Toucher au dernier moment. Toucher à sa fin. Toucher au terme. Le riche *touche* presque à son terme fatal. (Rac.) Le roi *touche* à son heure dernière. (Id.) Vous n'aviez pas encore atteint l'âge où l'on *touche*. (Id.)

— Il se dit, en général, de toute espèce de proximité dans un sens figuré. Son âme, pleine du ciel où elle *touchait*, a vu la lumière toute manifeste. (Boss.) Elle viendra cette heure dernière ; elle approche, nous y *touchons*, la voilà venue. (Id.)

— Fig. *Toucher à une chose, à une affaire*. Y apporter quelque changement. Plusieurs autres lois ont été modifiées, mais on n'a pas touché à celle-là. On a retranché quelques compagnies dans plusieurs régiments, mais on n'a pas touché à celui-là. N'oser toucher à l'ouvrage d'un grand maître. Ce prince changea presque tout dans le royaume, mais il n'osa toucher à la religion, aux lois fondamentales. On n'a pas voulu toucher à cet article du règlement.

— *Il y a touché*. Se dit d'un homme qui a eu part à un ouvrage d'esprit.

— Fig. Emouvoir. Se laisser toucher aux larmes, par les larmes de quelqu'un.

— Fig. Concerner, regarder, intéresser. Cette question touche aux plus grands intérêts de l'État. Les choses qui touchent à l'honneur.

— SE TOUCHER. v. pron. Mettre sa main sur son pied, sur son corps, sur sa cuisse, sur une partie souffrante.

— *Se toucher dans la main*. Mettre sa main dans celle d'un autre en signe de réconciliation, d'amitié, de conclusion d'un marché, etc. Nous nous sommes touchés dans la main. On les a réconciliés, ils se sont touchés dans la main.

— Se frapper comme par désespoir.

— Géom. *Ces deux courbes se touchent*. Se dit de deux courbes qui sont en contact sans se couper.

— Syn. comp. TOUCHER. CONCERNER. REGARDER. V. CONCERNER. || TOUCHER. MANIER. On *touche* plus légèrement ; on *manie* à pleine main. || TOUCHER. ÉMOUVOIR. Ce qui *touche* excite la sensibilité ; ce qui *émeut* excite une passion. || AFFECTER. TOUCHER. *Affecter* a plus de rapport aux sensations ; *toucher* en a davantage à l'esprit et au cœur. || TOUCHER. APITOYER. *Apitoyer* suppose une pitié, une compassion entière et permanente ; *toucher* se dit d'une impression que l'on fait sur l'esprit ou sur le cœur, et qui souvent disparaît en même temps que l'objet qui l'a produite. || TOUCHER. TOUCHER À. *Toucher une chose*, c'est mettre la main dessus pour la palper, la recevoir, etc. ; *toucher à une chose*, c'est y porter la main de manière seulement à être en léger contact avec elle ou avec quelqu'une de ses parties. Quelquefois même *toucher à* n'indique qu'une simple proximité.

TOUCHER. s. m. Celui des cinq sens par lequel on connaît les qualités palpables des corps, comme le mou et le dur, le froid et le chaud, l'humide et le sec. C'est une des dépendances du tact. Le toucher n'est en effet que le tact lui-même, mais exercé par la partie de la peau qui est disposée de manière à pouvoir embrasser les contours des corps extérieurs, à les toucher par plusieurs points, et par conséquent à donner la notion de leur figure. Le sens du toucher. Cela se connaît au toucher. L'ouïe veille encore et le *toucher* toujours, car il est là pour nous avertir par la douleur des dangers que le corps peut courir. (Brill.-Sav.) La vue n'est qu'une espèce de *toucher*. (Buff.) V. TACT.

— Action de toucher.

— Manière dont les musiciens jouent de certains instruments, comme du clavecin, du piano, de l'orgue, du luth, de la guitare, etc. || *Ce pianiste, ce joueur de guitare, etc., a un* [illegible] *tact*. Il joue délicatement, agréablement, d'une manière brillante du piano, de la guitare, etc.

— Chir. Opération qui consiste à explorer, avec le médius ou l'indicateur introduit dans le vagin, l'état de ce conduit et du col de la matrice, soit pour constater l'existence ou l'époque d'une grossesse, soit pour établir un diagnostic. || *Toucher vaginal*. Celui qui se fait dans le vagin. || *Toucher rectal*. Celui qui se fait dans le rectum pour examiner la cloison recto-vaginale.

— Syn. comp. TOUCHER. ATTOUCHEMENT. TACT. CONTACT. V. ATTOUCHEMENT.

TOUCHEUR. s. m. Techn. Ouvrier qui conduit le cheval employé à faire mouvoir les machines dans une ardoisière. || Appareil qui, dans une presse mécanique, distribue l'encre sur les caractères.

à de l'argent que l'on garde pour une affaire importante. Les assiégés n'ont pas encore touché à leurs magasins. Mets, plats auxquels on n'a pas touché. Les cousins assurèrent qu'ils avaient bien mangé, et qu'ils n'y toucheraient point. (Brill.-Sav.)

— Mar. *Toucher à une île, à un port.* Y aborder, y mouiller pour très-peu de temps lorsqu'on fait route. Christophe Colomb, dans son second voyage, en *touchant* à la Guadeloupe, y vit des aras auxquels il donna le nom de guacamayas. (Buff.)

— Fig. et fam. *Cette affaire ne touchera pas à terre.* Elle passera sans difficulté.

— Vénér. *Toucher au bois.* Se dit des cerfs lorsqu'ils se frottent contre les arbres pour dépouiller leur nouvelle tête de la peau qui l'enveloppe.

— Fig. *Toucher à un certain temps.* En être proche. Toucher au printemps, à l'hiver. Toucher à cet âge où les passions se développent. Toucher à Pâques. Toucher au dernier moment. Toucher à sa fin. Toucher au terme. Le riche *touche* presque à son terme fatal. (Rac.) Le roi *touche* à son heure dernière. (Id.) Vous n'aviez pas encore atteint l'âge où l'on *touche*. (Id.)

— Il se dit, en général, de toute espèce de proximité dans un sens figuré. Son âme, pleine du ciel où elle *touchait*, a vu la lumière toute manifeste. (Boss.) Elle viendra cette heure dernière; elle approche, nous y *touchons*, la voilà venue. (Id.)

— Fig. *Toucher à une chose, à une affaire.* Y apporter quelque changement. Plusieurs autres lois ont été modifiées, mais on n'a pas touché à celle-là. On a retranché quelques compagnies dans plusieurs régiments, mais on n'a pas touché à celui-là. N'oser toucher à l'ouvrage d'un grand maître. Ce prince changea presque tout dans le royaume, mais il n'osa toucher à la religion, aux lois fondamentales. On n'a pas voulu toucher à cet article du règlement.

— *Il y a touché.* Se dit d'un homme qui a eu part à un ouvrage d'esprit.

— Fig. Émouvoir. Se laisser toucher aux larmes, par les larmes de quelqu'un.

— Fig. Concerner, regarder, intéresser. Cette question touche aux plus grands intérêts de l'État. Les choses qui touchent à l'honneur.

— SE TOUCHER. v. pron. Mettre sa main sur son pied, sur son corps, sur sa cuisse, sur une partie souffrante.

— *Se toucher dans la main.* Mettre sa main dans celle d'un autre en signe de réconciliation, d'amitié, de conclusion d'un marché, etc. Nous nous sommes touchés dans la main. On les a réconciliés, ils se sont touchés dans la main.

— Se frapper comme par désespoir.

— Géom. *Ces deux courbes se touchent.* Se dit de deux courbes qui sont en contact sans se couper.

— Syn. comp. TOUCHER. CONCERNER. REGARDER. V. CONCERNER. ‖ TOUCHER. MANIER. On *touche* plus légèrement; on *manie* à pleine main. ‖ TOUCHER. ÉMOUVOIR. Ce qui *touche* excite la sensibilité; ce qui *émeut* excite une passion. ‖ AFFECTER. TOUCHER. *Affecter* a plus de rapport aux sensations; *toucher* en a davantage à l'esprit et au cœur. ‖ TOUCHER. APITOYER. *Apitoyer* suppose une pitié, une compassion entière et permanente; *toucher* se dit d'une impression que l'on fait sur l'esprit ou sur le cœur, et qui souvent disparaît en même temps que l'objet qui l'a produite. ‖ TOUCHER. TOUCHER À. *Toucher une chose,* c'est mettre la main dessus pour la palper, la recevoir, etc.; *toucher à une chose,* c'est y porter la main de manière seulement à être en léger contact avec elle ou avec quelqu'une de ses parties. Quelquefois même *toucher à* n'indique qu'une simple proximité.

TOUCHER. s. m. Celui des cinq sens par lequel on connaît les qualités palpables des corps, comme le mou et le dur, le froid et le chaud, l'humide et le sec. C'est une des dépendances du tact. Le toucher n'est en effet que le tact lui-même, mais exercé par la partie de la peau qui est disposée de manière à pouvoir embrasser les contours des corps extérieurs, à les toucher par plusieurs points, et par conséquent à donner la notion de leur figure. Le sens du toucher. Cela se connaît au toucher. L'ouïe veille encore et le *toucher* toujours, car il est là pour nous avertir par la douleur des dangers que le corps peut courir. (Brill.-Sav.) La vue n'est qu'une espèce de *toucher*. (Buff.) V. TACT.

— Action de toucher.

— Manière dont les musiciens jouent de certains instruments, comme du clavecin, du piano, de l'orgue, du luth, de la guitare, etc. ‖ *Ce pianiste, ce joueur de guitare, etc.,* a un [illegible] *tact.* Il joue délicatement, agréablement, d'une manière brillante du piano, de la guitare, etc.

— Chir. Opération qui consiste à explorer, avec le médius ou l'indicateur introduit dans le vagin, l'état de ce conduit et du col de la matrice, soit pour constater l'existence ou l'époque d'une grossesse, soit pour établir un diagnostic. ‖ *Toucher vaginal.* Celui qui se fait dans le vagin. ‖ *Toucher rectal.* Celui qui se fait dans le rectum pour examiner la cloison recto-vaginale.

— Syn. comp. TOUCHER. ATTOUCHEMENT. TACT. CONTACT. V. ATTOUCHEMENT.

TOUCHEUR. s. m. Techn. Ouvrier qui conduit le cheval employé à faire mouvoir les machines dans une ardoisière. ‖ Appareil qui, dans une presse mécanique, distribue l'encre sur les caractères.

TOUCHIROA. s. m. Bot. Genre de plantes légumineuses, ayant pour type un arbre de la Guiane, il croît dans les endroits marécageux, est très-élevé, et a un bois aromatique.

TOU-COI. interj. (corrupt. des mots *tout* et *coi*). Chass. Mot qu'on emploie pour faire taire un limier lorsqu'il crie sur les voies. Tou-coi, chien, tou-coi.

TOUCON. s. m. Bot. Espèce de mousse, dont les anciens Brésiliens se servaient pour fabriquer leurs lignes à pêcher.

TOUCY. Géogr. Ch.-l. de cant., arrondiss. d'Auxerre (Yonne); 2,700 hab.

TOUDRE. s. m. Ornith. Nom vulgaire de la grive.

TOUE. s. f. (de l'angl. *to tow*, tirer, attirer). Espèce de bateau qui sert de bac sur certaines rivières, et particulièrement sur la Loire.

— Mar. Petite embarcation plate, semblable aux batelets des rivières, et qui sert à aller et venir des bâtiments amarrés.

— Navig. Action de touer. Aller à la toue.

TOUÉ, ÉE. part. pass. du v. Touer. S'empl. adjectiv. Navire toué.

TOUÉE. s. f. Mar. Action de touer, de se touer. Entrer à la touée dans un port. Sortir d'un port à la touée. Ancre de touée. Se haler à la touée.

TOUER. v. a. 1re conj. (de l'angl. *to tow*, même signif.; fait de l'anglo-saxon *teon*, tirer, attirer). Mar. Faire avancer un navire en tirant d'un point fixe un câble à force de bras ou au moyen du cabestan. Touer un navire.

— SE TOUER. v. pron. Se servir d'un câble ou d'un cabestan pour faire avancer un navire. Se touer pour sortir d'un port, d'une rivière.

— Syn. comp. TOUER. REMORQUER. Quand on *toue*, on tire un vaisseau à force de bras, et à force de rames, ou au moyen de la vapeur quand on *remorque*.

TOUEUR. s. m. Navig. Celui qui toue un bâtiment.

TOUEUX. s. m. Navig. Ancre de touée à l'aide de laquelle on se toue.

TOUFAN. s. m. (du gr. τυφῶν, dont la signif. est presque la même). Relat. Se dit d'un tourbillon, d'un typhon, sur les côtes d'Arabie.

TOUFFE. s. f. (du lat. barb. *tufa*, espèce d'étendard composé de plusieurs plumes liées ensemble). Assemblage de certaines choses, comme arbres, herbes, fleurs, cheveux, rubans, plumes, etc., lorsqu'elles sont en quantité.

— Partie touffue des arbres, ou ces espèces de masses formées par les branches et les feuilles. Par une loi non moins surprenante, nous verrons la plante, à l'approche du printemps, ne s'élever que peu de terre, et toujours par *touffes* épaisses. (A. Mart.) On observe que tous les arbres affectent d'une manière naturelle d'avoir leurs *touffes* parallèles au terrain qu'elles ombragent. (Lav.)

— Partie d'un bois, d'un bosquet extrêmement garnie. Je rencontrais de temps en temps des *touffes* obscures, impénétrables aux rayons du soleil, comme la plus épaisse forêt. (J.-J. Rouss.)

— Écon. rur. Maladie des vers à soie, causée par une chaleur forte et subite qui les fait périr promptement.

— Est. Pasquier l'a fait masculin. Le *touffe* et multiplicité de sentences aiguës de Sénèque le fit autrefois dédaigner par quelques auteurs anciens.

TOUFFÉ, ÉE. part. pass. du v. Touffer. S'empl. adjectiv. Objet touffé.

TOUFFER. v. a. 1re conj. Agric. Disposer en touffes.

— v. n. Se former en touffes.

— SE TOUFFER. v. pron. Se disposer en touffes.

TOUFFEUR. s. f. (du gr. τύφω, brûler, enflammer). Exhalaison chaude qui saisit en entrant dans un lieu où la chaleur est extrême. Touffeur incommode. Sentir en entrant une touffeur insupportable. Fam.

TOUFFU, UE. adj. (rad. *touffe*). Qui est en touffe, qui est épais, bien garni. Bois touffu. Arbre bien touffu. Fleur bien touffue. Barbe touffue. Là on trouvait un bois de ces arbres *touffus* qui portent des pommes d'or. (Fén.) Sous un bocage *touffu* de tatamaques entrelacés de lianes, on ne distinguait en plein midi aucun objet. (Id.) Un buisson *touffu* ombrage mieux le berger que le dais brillant ne couvre un roi. (Boiste.)

[illegible] de laquelle est attachée une queue de cheval avec un bouton d'or, et qu'on porte en manière d'étendard devant les visirs, les pachas, et les sangiacs ou gouverneurs.

TOUGH. s. m. Hist. ott. Queue de cheval, marque distinctive du commandement militaire chez les Turcs. Le grand visir et les pachas qui commandent une armée en chef ont le privilége de faire porter devant eux trois toughs; c'est pourquoi on les appelle en français *pachas à trois queues.*

TOUGHRA. s. m. Hist. ott. Monogramme du sultan. On place le toughra en tête de tous les actes émanés du trône.

TOUI. s. m. Ornith. Famille de perroquets d'Amérique, les plus petits de tous.

TOUILA. Myth. sept. Dieu des volcans et des tremblements de terre chez les Kamtchadales.

TOUILLAGE. s. m. (pr. *tou-ya-je*). Techn. Procédé pour la purification de la soude brute.

TOUILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Touiller. S'empl. adject. Liqueur touillée. Soude touillée.

TOUILLE-BOEUF. s. m. (pr. *tou-ye-beuf*). Ichthyol. Espèce de chien de mer.

TOUILLER. v. a. 1re conj. (pr. *tou-yé;* du gr. τύλη, salir en troublant). Mêler, agiter une liqueur. Pop.

— Techn. Dissoudre la soude brute, et décanter la liqueur quand elle est devenue claire. ‖ Détacher la poudre du mortier dans les fabriques de poudre à tirer.

— SE TOUILLER. v. pron. Être touillé.

TOUILLOIR. s. m. (pr. *tou-yoar*). Techn. Sorte de spatule pour détacher la poudre du mortier dans les moulins à poudre.

TOUIT. s. m. Ornith. Genre de la famille des péricalles, ayant pour type un oiseau d'Amérique.

TOUJOURS. adv. (contract. de *tous les jours*). Continuellement, sans interruption, sans cesse, sans relâche, sans fin. C'est une source qui coule toujours. Les bienheureux jouiront toujours de la vue de Dieu. La lune tourne toujours autour de la terre. Éloignez de votre esprit cette idée qu'on a d'ordinaire de la justice, qu'elle doit être *toujours* aveugle, *toujours* effrayante, *toujours* armée. (Fléch.) Le dogme de l'immortalité de l'âme s'est *toujours* maintenu sur la terre. (Mass.) Les impôts allaient *toujours* croissants. (Anquet.) Et pourtant je sentais que je l'aimais *toujours*. (Chateaub.)

— Prov. *Toujours va qui danse.* Pour s'amuser il n'est pas besoin de bien danser, il suffit qu'on danse. ‖ Fig. Se dit en parlant d'un homme qui fait le mieux qu'il peut, qui fait tant bien que mal ce qu'il a à faire. ‖ Pour peu qu'on agisse dans une affaire, on ne laisse pas d'avancer. ‖ *Toujours pêche qui en prend un.* Quand on n'a pas tout ce qu'on demande, on doit se consoler pourvu qu'on en ait une petite partie.

— Hortic. *Toujours belle.* Variété de tulipe dont les couleurs ne diminuent jamais depuis sa naissance jusqu'à sa mort.

— Sans exception, en toute rencontre, en toute occasion. Les plus grands esprits ne sont pas toujours les plus agréables. Les beautés les plus régulières ne sont pas toujours les plus piquantes. Cet ouvrage plaira toujours. L'hymen n'est pas *toujours* entouré de flambeaux. (Rac.) Et qui meurt pour son roi meurt *toujours* avec gloire. (Volt.) Oh! la vérité simple est *toujours* si touchante! (Destouch.)

Un sage ami, *toujours* rigoureux, inflexible,
Sur vos fautes jamais ne vous laisse paisible. (Boil.)

— Le plus souvent, ordinairement. Être toujours en bonne compagnie. Être toujours en prières. Trouver quelqu'un toujours occupé. Être toujours en colère. Être toujours gai, toujours de bonne humeur. Mentir toujours. Les victoires sont *toujours* des bienfaits d'un Dieu irrité contre les hommes. (Mass.) Quelques crimes *toujours* précèdent de grands crimes. (Rac.) La raison l'emporte *toujours* sur l'art et sur l'adresse. (St-Évrem.) Le fanatisme est *toujours* produit par la persécution. (Napol.)

— En attendant, cependant, néanmoins. Je vais sortir, travaillez toujours. Je vous suivrai de près, allez toujours. Prenez toujours cela en attendant. Prenez toujours cela à compte. En dépit de ses conseils, j'irai toujours mon chemin, je ne laisserai pas d'aller mon chemin. Quand ce que je vous dis pourrait être contesté, il est toujours vrai que l'événement m'a été conté par des gens dignes de foi, toujours est-il que je pouvais le croire. Cueillons encore cette fleur en passant, il sera *toujours* temps de mourir. (Brill.-Sav.)

— Pop. Certainement.

— On peut le mettre avant le verbe, après le verbe, et entre l'auxiliaire et le participe. Toujours je le dis, je le dis toujours, je l'ai toujours dit; mais on ne dirait pas, Je l'ai dit toujours. ‖ Dans le sens de *au moins*, il faut mettre après le verbe qui le suit le pronom sujet de ce verbe. Si je n'ai pas réussi, toujours ai-je fait mon devoir.

— *Pour toujours.* loc. adv. Sans espoir de retour, d'amélioration, etc. Des plaisirs qui corrompent le cœur pour *toujours*. (Mass.)

Mes plus beaux jours
S'envolent les premiers, s'envolent pour *toujours*.
(Delille.)

— *Ils se sont dit adieu pour toujours.* Ils se sont quittés pour ne plus se revoir.

— Syn. simpl. Sans cesse, continuellement, à jamais.

— Syn. comp. TOUJOURS. CONTINUELLEMENT. V. CONTINUELLEMENT.

TOUL. s. m. Anc. cout. Se disait pour Canal dans l'Anjou.

TOUL. Géogr. Ch.-l. d'arrond. (Meurthe); 7,500 hab.

— Hist. C'était, avant 1598, une ville impériale. ‖ *Bataille de Toul.* Victoire remportée en 612 par Thierry II, roi de Bourgogne, sur Théodebert II, roi d'Austrasie. ‖ *Gouvernement de Toul.* C'était un des huit petits gouvernements de France avant la Révolution.

TOULA. Géogr. Ville de la Russie d'Europe, chef-lieu du gouvernement de Toula; 30,000 h. ‖ Le gouvernement de ce nom a 1,100,000 h.

TOULET. s. m. Anc. navig. V. TOLET.

TOULETIÈRE. s. f. Mar. Bois qui supporte la rame.

TOULETTE. s. f. Pêch. Se dit, en Picardie, d'une espèce de poulie en bobine qui se trouve dans le métier à faire du filet.

TOULICHIBA. s. m. Bot. Genre de plantes d'Amérique appartenant à la famille des légumineuses.

TOULICI. s. m. Bot. V. TOULICIE.

TOULICIE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des saponacées, établi pour un arbre de la Guiane.

TOULINE. s. f. Mar. Nom que l'on donne au cordage au moyen duquel un bâtiment est traîné, lorsque l'absence du vent le contraint à se faire remorquer par des embarcations à la rame. Souvent on se sert d'une touline pour faire tourner ou abattre un navire qui ne sent pas suffisamment son gouvernail pour se tourner dans le sens où il doit aller.

TOULIPA. s. m. Bot. Grand arbre de l'Inde, dont les fleurs sont très-odoriférantes.

TOULLIER (Charles-Bonaventure-Marie). Jurisconsulte français, né en 1752, mort en 1835, est surtout connu par son *Droit civil français*, qui lui a valu le surnom de *Pothier moderne*.

TOULOIS, OISE. adj. et s. Habitant de Toul. ‖ Qui appartient à Toul ou à ses habitants.

TOULOLA ou **TOULOULA.** s. m. Bot. Espèce de roseau dont les Caraïbes font leurs flèches.

TOULON. (ancienn. *Telo, Tolo;* du celt. *tol*, courbure, sinuosité, parce que la rade et le port de Toulon sont fermés par un golfe tortueux, fort grand; ou de *dol, tol*, terrain bas au pied des montagnes, au bord de la mer). Géogr. Ch.-l. d'arr. (Var), port sur la Méditerranée, le deuxième de France pour la marine de l'État, ch.-l. du cinquième arrondissement maritime; 85,300 hab.

— Hist. *Siége de Toulon.* Prise de cette ville par les troupes de la Convention en 1793. Une partie de la population de Toulon ayant livré ce port aux Anglais, la Convention fit assiéger la ville par le général Dugommier, qui s'en empara le 21 décembre 1793, après un siége de quatre mois. Bonaparte commandait la batterie devant Toulon, et c'est à lui qu'on dut le succès. Des exécutions terribles suivirent la prise de cette ville, et les Anglais, en se retirant, brûlèrent une partie de la flotte et des arsenaux.

TOULONAIS, AISE. adj. et s. Géogr. Habitant de Toulon. ‖ Qui appartient à cette ville ou à ses habitants.

TOULON-SUR-ARROUX. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Charolles (Saône-et-Loire); 2,800 hab.

TOULOU. s. m. Ornith. Genre d'oiseaux sylvains.

TOULOUC. s. m. Bot. Arbrisseau de Madagascar, dont le fruit est agréable au goût.

TOULOUKI. s. m. Linguist. Nom d'un dialecte du maure-hindoustani.

TOULOULA. s. m. Bot. V. TOULOLA.

TOULOUMBADJI. s. m. Hist. ott. Janissaire qui faisait partie du corps des pompiers. ‖ *Touloumbadji-baschi.* Chef des pompiers.

TOULOUSAIN, AINE. adj. et s. Géogr. Habitant de Toulouse. ‖ Qui appartient à Toulouse ou à ses habitants.

TOULOUSAIN. Géogr. Ancien petit pays de France, dans le Languedoc. Le chef-lieu était Toulouse.

TOULOUSE. (ancienn. *Tolosa;* du celt. *dol*, ou *tol*, plaine au bord d'une rivière; *tolos*, qui est situé dans cette plaine). Géogr. Ch.-l. du départ. de la Haute-Garonne, archevêché, ch.-l. de la dixième division militaire, cour royale, académie, hôtel des monnaies; 87,400 hab.

— Hist. Cette ville, dans les temps anciens, était la capitale des Tolosates, un des peuples les plus puissants de la Narbonnaise. ‖ *Royaume de Toulouse.* Royaume visigoth, fondé par Wallia en 419, et détruit en 507, après la bataille de Vouillé, par Clovis. ‖ *Royaume de Toulouse ou d'Aquitaine.* État fondé en 628, par Clotaire II, en faveur de son fils Charibert. À la mort de ce prince, en 630, ce royaume se fond de nouveau dans la Neustrie. ‖ *Comté de Tou-*[illegible] Carlovingiens. Raymond VI, comte de Toulouse, ayant toléré les Albigeois, fut enveloppé dans la proscription lancée contre eux, et la ville de Toulouse fut assiégée pendant quatre mois par Simon de Montfort. La mort de ce chef fit lever le siége en 1217. L'inquisition s'établit à Toulouse en 1229, et le pouvoir de Raymond VI ne fut plus qu'une ombre. À la mort d'Alphonse, comte de Poitiers, son gendre, et de Jeanne, sa fille, en 1271, le comté de Toulouse fit retour au roi de France; cependant il ne fut nominalement réuni à la couronne que sous le roi Jean en 1361. ‖ *Bataille de Toulouse.* Dernière bataille de la campagne de France, gagnée par le maréchal Soult, le 10 avril 1814, sur l'armée anglaise, supérieure en nombre aux Français, et commandée par le duc de Wellington.

— Prov. *Or de Toulouse.* Richesse qui porte malheur. Scipion prit cette ville par surprise l'an 106 av. J.-C., et fit un riche butin en dépouillant les temples. Il fut battu par les Cimbres, et l'on regarda sa défaite comme une punition de son impiété. Ce qui donna lieu à l'origine de ce proverbe.

TOULSAS. s. m. Archéol. Monnaie des comtes de Toulouse.

TOUMANOU. s. m. Bot. Arbre d'Otaïti, dont l'écorce fournit aux insulaires une matière utile. Son fruit sert à parfumer les étoffes des chefs.

TOUMANOURONG. Mythol. Belle femme, qui, selon les anciennes annales macasses, descendit un jour du ciel, et que les Macasses prirent pour leur reine.

TOUMA-SALINGABERING. Myth. Fils de Toumanourong, que sa mère porta deux ans dans son sein; aussi le vit-on marcher et l'entendit-on parler immédiatement après sa naissance.

TOUNATE. s. m. Bot. Genre de la famille des légumineuses, ayant pour type un arbre de Guiane.

TOUNGOUSE. adj. et s. des 2 g. Géogr. Nom d'un peuple nomade de la Sibérie orientale.

TOUNIN. s. m. Ichthyol. Nom vulgaire du marsouin.

TOUPA. s. m. Crust. Nom d'une espèce de crustacé.

TOUPAN. s. m. Myth. amér. Nom sous lequel les peuples du Brésil honorent un esprit qui préside au tonnerre.

TOUPAT-COADDE. s. m. Bot. Arbre de Ceylan, qu'on dit fournir une espèce de cannelle.

TOUPATINE. s. f. Mamm. Espèce de sarigue.

TOUPE. s. f. (du lat. barb. *tufa*). Paquet de cheveux. Peu usité.

TOUPET. s. m. (pr. *tou-pè*; du lat. barb. *tufa*). Petite touffe de poil, de cheveux, de crin, de laine. Les Tartares se rasent la tête, mais ils gardent un toupet de cheveux. N'avoir qu'un toupet de cheveux sur le front. Au milieu de ses cheveux noirs, il y a un petit toupet blanc. Un toupet, ou mieux un bouquet de barbe. Il était si chauve qu'il ne lui restait qu'un *toupet* de cheveux par derrière. (Le Sage.)

— *La barbe à toupet* fut très en vogue sous Louis XIII. Cette barbe à toupet était une petite touffe de poil placée sous la lèvre inférieure que les courtisans joignaient aux moustaches, qui suppléaient à la barbe qu'on venait de quitter.

— Absol. La touffe de cheveux qui est au haut du front. Son toupet est bien haut. Son toupet est dérangé. Porter le toupet élevé, bas. Cet homme craint de déranger son toupet. Porter un faux toupet.

Moi, j'aime son front chauve, et je crois en effet
Que le feu du génie a brûlé son *toupet*. (***)

— Fam. *Se prendre au toupet.* Se prendre aux cheveux. Peu s'en est fallu que ces deux femmes ne se soient prises au toupet.

— Fig. et fam. *Son toupet lui prend.* Se dit d'une personne qui a un mouvement de caprice, d'impatience.

— Fig. et fam. *Avoir du toupet.* Avoir du feu, de la verve, de la hardiesse.

— *Toupet.* Partie de la crinière qui passe entre les deux oreilles du cheval, et qui lui tombe sur le front.

— Entom. *Toupet à pointe.* Espèce de teigne. ‖ *Toupet tanné.* Espèce de crambe.

— Ornith. *Toupet bleu.* Oiseau connu sous le nom de verdier de Java.

TOUPÉTI. s. m. Relat. Pièce de toile dont les Indiens se couvrent. Le prince donna de beaux *toupétis* aux catéchistes. (Lettr. édif.)

TOUPETTE. s. f. Bot. Genre de mousses.

TOUPIE. s. f. (du flam. *topp*, fait de *toppen*, tourner). Sorte de jouet de bois qui est fait en forme de poire, et qu'on enveloppe d'une corde tournée en spirale, par le moyen de laquelle, lorsqu'on l'en dégage en le jetant, il tourne sur une pointe de fer dont il est armé au bout. Petite toupie. Grosse toupie. Enfants qui jouent à la toupie.

— *Toupie d'Allemagne.* Espèce de toupie creuse et percée d'un côté, qui fait du bruit en tournant. Certains ambitieux emportés sont comme ces *toupies* creuses qui tournoient en [illegible] à coup meurent et se taisent. (Boiste.)

— Pop. Femme de mauvaise vie du plus bas étage.

— Astron. Instrument inventé en Angleterre pour observer en mer l'horizon malgré le roulis et le tangage du bâtiment.

— Conchyl. Genre de coquilles univalves.

TOUPILLER. v. n. 1re conj. (pr. *tou-pi-yé*). Tournoyer comme une toupie. Il n'est usité qu'en parlant des personnes, et signifie, Ne faire qu'aller et venir dans une maison sans savoir pourquoi. Ne faire que toupiller. Fam.

TOUPILLON. s. m. (pr. *tou-pi-yon*). Petit toupet. Toupillon de cheveux.

— Hortic. Se dit des branches inutiles et confuses d'un oranger.

— Réunion de branches mal placées ou mal venues, sur un arbre quelconque.

TOUPIN. s. m. (du fr. *toupie*, parce qu'il est en forme de cône). Mar. Instrument de corderie, servant au commettage.

— Espèce de toupie sans fer, qu'on fait tourner à l'aide d'un fouet. On l'appelle aussi *sabot*.

TOUPIOLE. s. f. Bot. Nom vulgaire du sceau de Salomon.

TOUPRAS. s. m. Mar. Nom que l'on donne, sur le banc de Terre-Neuve, à l'amarre de terre d'un bâtiment.

TOUPE s. f. Navig. Bâtiment pour la pêche du hareng.

TOUQUES. Géogr. Ch.-l. de cant., arrond. de Pont-l'Évêque (Calvados); 1,200 hab.

TOUQUET. s. m. Ornith. Espèce d'oiseau.

TOUQUOA. Myth. afric. Divinité malfaisante adorée par les Hottentots. Ils la regardent comme le principe et la source de tous les maux.

TOUR. s. f. (du lat. *turris*). Sorte de bâtiment élevé, rond ou carré, ou à plusieurs côtés, dont on fortifiait jadis l'enceinte des villes, des châteaux, etc., ou qui sert de prison, de phare, de clocher, etc. Haute tour. Petite tour. Grosse tour. Tour ronde. Tour carrée. Tour octogone. Tour à plusieurs étages. Tour isolée. Monter dans une tour, sur une tour, à une tour. Du haut de la tour. Au pied de la tour. Ville enceinte de murailles et de tours. Muraille flanquée de tours. Les créneaux d'une tour. La tour de Babel. La tour du donjon. Le château des sept tours. La tour de Londres. La tour de Cordouan. Les tours de Notre-Dame. La tour de l'horloge. Tour de dôme. Tour de moulin à vent. Restait cette formidable infanterie de l'armée d'Espagne dont les gros bataillons serrés, semblables à autant de *tours*, mais à des *tours* qui sauraient réparer leurs brèches, demeuraient inébranlables au milieu de tout le reste en déroute. (Boss.) L'arche qui fit tomber tant de superbes *tours*. (Rac.) Un cri horrible partit de la *tour* avec un jurement impie. (De Vigny.) Je considérais, à la clarté des feux de la garde, les *tours* du château qui s'élevaient jusqu'aux nues. (B. de St-P.)

Quand verrai-je, ô Sion! relever tes remparts,
Et de tes *tours* les magnifiques faîtes? (Rac.)

— Fig. Se dit dans un sens mystique. Ordre pieux et austère dont saint François de Paule enrichit l'Eglise, nouveau bouclier dont il orna la *tour* de David. (Mass.)

— Anc. art milit. Se dit de certaines machines en forme de tours que les anciens attachaient sur le dos des éléphants destinés à combattre, et dans lesquelles ils plaçaient ordinairement des archers.

— Antiq. milit. *Tour mobile.* Machine de guerre des anciens; grande tour de bois montée sur des roues, que l'on approchait des murailles d'une ville assiégée, afin d'y atteindre à l'aide d'un pont-levis. La tour mobile contenait souvent un bélier.

— Fig. et fam. *Tour de Babel.* Lieu où tout le monde parle à la fois et sans s'entendre. Cette maison est une vraie tour de Babel. Nos assemblées furent très-souvent l'image de la *tour* de Babel. (Boiste.) V. BABEL.

— Se dit, aux échecs, d'une certaine pièce de ce jeu, qu'on appelait autrefois *roc*. Donner échec et mat avec la tour. Il venait d'avancer une *tour* qui mettait le roi Louis XIII dans cette fausse position qu'on nomme pat. (De Vigny.)

Au jeu d'échecs on conserve toujours
Deux éléphants qui supportent deux *tours*.
(Renan.)

— Comm. relig. *Tour des Palmes.* Nom d'une des congrégations par l'union desquelles Alexandre IV forma l'ordre des ermites de saint Augustin.

— Constr. *Tour ronde.* Se dit du parement convexe d'une portion de mur cylindrique. ‖ *Tour creuse.* Parement concave d'un mur cylindrique.

— *Tour de moulin à vent.* Mur circulaire qui porte le fond, et dont le chapiteau de charpente, couvert de bardeaux, tourne verticalement, pour exposer au vent les volants ou les ailes de moulin.

— *Tour à feu.* Phare placé sur les côtes. ‖ *Tour bastionnée.* Petit bastion qui contient des souterrains voûtés à l'épreuve de la bombe, dont l'usage est de mettre la garnison et les munitions de la place à couvert des bombes au milieu des sièges. ‖ *Tour chaperonnée.* Celle qui a un petit comble apparent. ‖ *Tour de dôme.* Mur circulaire ou à pans, qui porte la coupe [illegible] d'architecture en dedans et en dehors. ‖ *Tour d'église.* Gros bâtiment presque toujours carré, et qui fait partie du portail d'une église. Il est accompagné d'un bâtiment pareil construit vis-à-vis du premier, et ces deux tours sont ou couvertes, ou en terrasse, ou terminées par des aiguilles ou flèches.

— Hist. *Tour de Londres.* Bâtiment élevé par Guillaume le Conquérant, en 1077. La tour de Londres était autrefois une habitation royale et une citadelle; c'est aujourd'hui un arsenal et le lieu où sont renfermés les joyaux de la couronne et les archives d'Angleterre.

C'est au seuil de la *Tour*, c'est aux portes de Londres,
Que parmi vos sujets je devais me confondre.
(C. Delavigne.)

— *Tour du Temple.* V. TEMPLE.

— Pêch. Enceinte ronde des bourdigues, dans laquelle le poisson se rassemble.

— Fig. Personne d'un embonpoint excessif. C'est une tour que cet homme, que cette femme.

— Conchyl. *Tour de Copenhague.* Nom vulgaire d'une coquille du genre éburne. ‖ *Tour de Babel.* Nom vulgaire d'une espèce de rocher et d'un pleurotome. ‖ *Tour de Babel blanche.* Nom marchand d'une variété de rocher. ‖ *Tour de Babylone.* Limaçon.

— Myth. slave. Divinité de Kiew. Son rang et sa qualité étaient à peu près les mêmes que ceux de Priape chez les Grecs.

— Epith. Elevée, haute, éminente, orgueilleuse, gothique, menaçante, inexpugnable, isolée, solitaire, sombre, obscure.

TOUR. s. m. (du lat. *tornus*; pris du gr. τορνος). Mouvement en rond. Le tour du soleil, des planètes. Jupiter fait son tour en douze ans. Tour de boule. Tour de roue. Tour de meule. Déjà la nuit a commencé son *tour*. (Rac.)

Mais quand l'astre du jour
Aura sur l'horizon fait le tiers de son *tour*. (Rac.)

— Fam. *D'ici là il n'y a qu'un tour de roue.* Il y a peu de distance.

— Fam. *A tour de bras.* De toute la force du bras. Donner un soufflet à quelqu'un à tour de bras.

— Fam. et par exagér. *En un tour de main.* En aussi peu de temps qu'il en faut pour tourner la main. Changer d'avis en un tour de main. Cela a été fait en un tour de main.

— *Tour de reins.* Rupture ou foulure de reins causée par quelque effort. Avoir un tour de reins. Se donner un tour de reins.

— Prov. et fig. *Donner un tour de reins à quelqu'un.* Lui nuire dans ses desseins ou sa fortune.

— Art vétér. *Tour de bateau.* Maladie du cheval, produite par un effort de reins.

— *Tour de broche.* Révolution que fait la broche en tournant sur elle-même, et en présentant successivement à l'ardeur du feu toutes les parties de la pièce de viande qui y est attachée pour rôtir. Ce chapon aurait eu besoin d'un tour de broche de plus.

— Se dit, par extension, de plusieurs autres sortes de mouvements, quoiqu'ils ne soient pas en rond. Faire deux tours par la chambre. Faire un tour dans le jardin, un tour de jardin, deux tours d'allée. Faites un tour jusque-là. Faire bien des tours. Avez-vous fait tous vos tours? Pendant ce temps-là, il fut faire un *tour* dans le jardin. (B. de St-P.) Il me prit par la main, et me dit qu'il voulait faire un *tour* de promenade avec moi avant que de commencer notre concert. (Le Sage.)

— *Faire un tour.* Aller et venir. Se proposant en secret, par cet exemple, de faire un *tour* en Egypte, pour avoir enfin de bonnes aventures. (Volt.)

— *Aller faire un tour de promenade.* Aller se promener.

— *Aller faire un tour.* Sortir pour revenir bientôt.

— Prov. et fig. *Il ne fera point telle chose, il n'ira point en tel lieu qu'il n'ait fait ses quinze tours.* Avant d'y aller, il fera, selon sa coutume, mille choses inutiles.

— Se dit quelquefois d'un même exercice que l'on répète. C'est moi qui suis le maître d'exercices, et qui vais éprouver ton adresse et ta force en divers *tours* de lutte. (P.-L. Courier.)

— *Un tour de trictrac.* Les douze trous. Faire deux tours, deux fois le tour du trictrac en bredouille.

— A certains jeux de cartes, *Jouer un tour, faire un tour.* Jouer un certain nombre de coups, en sorte que tous les joueurs successivement aient une fois la main.

— Au brelan, *Jouer cinq tours aux écus, cinq tours aux deux écus, et un tour au louis d'or.* Jouer onze tours en tout, à condition que pendant les cinq premiers, chaque joueur mettra à chaque coup un écu devant lui, etc.

— Anc. mus. *Tour de gosier.* Se disait du trille ou de la double cadence.

— *Faire le tour de.* Parcourir toute la circonférence de, ou s'étendre autour de. Faire le tour du monde. Faire le tour de la ville, d'une ville, d'un jardin, d'un bois, etc. Ce bracelet fait plusieurs tours autour du bras. De ces parvis sacrés deux fois j'ai fait le *tour*. (Rac.)

— Fam. *Faire son tour de France, d'Europe.* Parcourir la France, l'Europe. ‖ Se dit surtout des artisans qui voyagent pour travailler de leur état dans différentes villes.

— On dit d'un médecin, d'un chirurgien, qu'*Il* [illegible] pratique dans les hôpitaux.

— *Le tour du visage.* La circonférence du visage. Avoir le tour du visage agréable. Un beau tour de visage.

— *Tour de lit.* L'étoffe qui environne le lit, et qui est attachée au bois d'en haut. Tour de lit de serge, de damas, de velours, d'indienne, etc.

— *Cette tenture de tapisserie, cette garniture, cette robe a tant de mètres de tour.* Elle a tant d'aunes de tour.

— Jurispr. *Tour de l'échelle.* Servitude qui donne au propriétaire du bâtiment auquel elle est due le droit de placer une échelle sur l'héritage du voisin pour réparer son mur.

— Fig. et fam. *Tour du bâton.* Profit secret, illicite ou abusif, qu'un homme tire de l'emploi, du poste qu'il occupe. Son emploi lui vaut tant par an, sans le tour du bâton. Cette expression vient des mots *bas* et *ton*, pour signifier les tours qu'on ne dit qu'en secret et à voix basse. D'autres tirent cette manière de parler du petit bâton avec lequel les joueurs de gobelets font leurs tours de passe-passe. ‖ On disait autrefois dans le même sens, *Tour du métier*.

— Se dit de différentes choses dont on se sert, soit pour l'habillement, soit pour la parure, et qui sont mises en rond. Tour de cou. Tour de gorge. Tour de bonnet.

— *Tour de cheveux.* Faux cheveux bouclés qu'on ajoute pour cacher les cheveux naturels quand ils sont trop courts. On ne leur donne pas le nom de *tour de cheveux* parce qu'ils vont tout autour de la tête, mais parce que le cordon qui les attache fait tout le tour de la tête.

— Toute action qui exige la promptitude, la subtilité et l'adresse de la main, ou la souplesse, l'agilité, la force du corps. Tour de bateleur. Tour de gibecière, de gobelets. Tour de passe-passe. Tour d'adresse, de souplesse. Savoir faire des tours de cartes, des tours de main. Ce sauteur fait des tours de force extraordinaires. Mais me considérant comme la cause première de ses *tours* de main, je les lui pardonnais. (Le Sage.)

— Les ouvriers appellent *tour de main* une opération tellement facile que tout le monde peut l'exécuter.

— Chir. *Tour de maître.* Méthode particulière de sonder.

— Fig. *Tour de force.* Action qui exige beaucoup de force. En portant ce fardeau jusque-là, vous avez fait un tour de force. La vanité n'est jamais plus sotte que lorsqu'elle compromet la santé par des *tours* de force. (Boiste.)

— Se dit également au moral. Si vous terminez ces deux affaires aujourd'hui, vous ferez un tour de force. Une si longue improvisation est un tour de force. C'est un tour de force. Des *tours* de force dans le style ne font pas le grand écrivain. (Boiste.) L'un des plus grands *tours* de force de la vanité, c'est de mourir avec grâce, comme les gladiateurs. (Id.)

— Fig. et fam. Trait d'habileté, ruse, finesse, manière d'agir où il entre ordinairement de l'adresse et quelquefois de la mauvaise intention. Jouer un tour, d'un tour à quelqu'un. Jouer à quelqu'un un mauvais tour. Faire un tour, d'un tour à quelqu'un. Je lui revaudrai ce tour-là. C'est un tour d'escroc, de filou. Voilà de ses tours. Voilà un bon tour. Mais comme nous n'avons personne en main pour cela, j'ai résolu de jouer un *tour* de ma tête. (Mol.) Ces deux fripons se sont joués à un greffier, qui, pour se venger d'eux, leur fait le *tour* que vous voyez. (Le Sage.)

— Fig. *Cela vous jouera un mauvais tour.* Se dit à quelqu'un pour l'avertir qu'une chose lui sera dangereuse ou préjudiciable. L'ambition d'être aimée joue souvent de mauvais *tours* aux femmes. (Mariv.)

— Prov. et fig. *Un tour de maître gonin.* Un tour d'homme rusé.

— Manière dont on fait voir une affaire, dont elle se présente, dont elle marche. Donner aux affaires le tour qu'il nous plaît. Donner un certain tour aux choses. Donner un bon tour à une affaire. Le succès dépend du tour que le rapporteur donnera à votre affaire. Cette affaire prend un bon, un mauvais tour. Combien donne-t-on aux choses saintes et à l'Ecriture de mauvais *tours*, que nous condamnons quelquefois parce qu'ils ne sont pas assez ingénieux, et non pas parce qu'ils sont contraires à la piété. (Mass.)

— En parlant d'éloquence, de poésie, de style, ou d'une phrase, d'une période, Manière dont on exprime ses pensées, et dont on arrange ses termes, soit en parlant, soit en écrivant. Il y a un tour noble, oratoire dans tout ce qu'il écrit. Donner un tour agréable à tout ce qu'on dit. Ces vers ont un tour, sont d'un tour noble, naturel, agréable. Tour figuré. Tour hardi. On n'eut pas besoin de chercher pour M. Le Tellier ces *tours* ingénieux qui donnent aux malades de vaines espérances de guérison. (Fléch.) On prend des *tours* ingénieux pour donner du relief à certains commencements de vers. (Id.) Vous avez le *tour* libre et le beau choix des mots. (Mol.) Si le terme est impropre ou le tour vicieux. (Boil.)

— Il y a des tours irréguliers élégants qui consistent à mettre le régime direct devant le verbe, comme dans cette phrase : *Les plus innocentes actions, on les noircit*; à mettre le sujet après son verbe, comme quand on dit : *Ils n'eurent pas, les barbares, le plaisir de le perdre.*

— *Cet homme a un tour d'esprit agréable*, il a [illegible] choses sous une forme agréable.

— *Tour d'esprit original.* Tour d'esprit peu commun: Que ne puis-je vous marquer ici ce *tour* d'esprit particulier qui rendait la conversation de Mme de Montausier si aimable. (Fléch.)

— Rang successif, alternatif. Ce n'est pas votre tour. Parlez à son tour. Son tour viendra. C'est à mon tour à vous aller voir. C'est mon tour de monter la garde. C'est à mon tour de monter la garde. Son tour est passé. Céder son tour. Avoir son tour. Etre recherché à son tour. Chacun à son tour. A tour de rôle. Là, on verra le prince de Condé mépriser l'Allemagne conjurée, suivre à son tour les ennemis. (Boss.) Ce vindicatif, d'ailleurs, ne devrait-il pas faire réflexion qu'il peut à son *tour* avoir besoin d'indulgence? (Mass.)

— *A son tour*. De son côté; en retour. Applaudie de tous, mais à son *tour* affable et civile à tous. (Fléch.) En faisant des heureux, un roi l'est à son *tour*. (Volt.)

— *Tour de faveur*. Décision du comité des comédiens qui fait passer la représentation d'une pièce avant celle d'autres ouvrages qui la précèdent dans l'ordre du tableau de réception. Avoir un tour de faveur. Obtenir un tour de faveur.

— Prov. *C'est la devise à M. de Guise, chacun à son tour*. Allusion au rébus figuré par des A enfermés par des O, que les Guise prenaient pour devise de leur maison.

— Hist. *Barons de tour*. Dans le Languedoc, ceux qui, à leur tour, avaient entrée aux états de Provence.

— Machine dont on se sert pour façonner en rond le bois, l'ivoire, les métaux. Tour en l'air. Tour ovale. Tour figuré. Tour à crochet. Tour parallèle. Gros tour. Tour à graver. Tour à portrait. Cela est fait au tour. Manche de couteau fait au tour.

— L'art du tourneur est fort ancien, et l'origine du tour est fort obscure. Tous les auteurs donnent aux Grecs l'honneur de son invention. Diodore de Sicile l'attribue au neveu de Dédale, nommé Talus; Pline à Phidias, contemporain de Périclès, qui n'inventa point l'art de tourner, puisque avant lui on tournait la poterie, mais qui inventa le tour de bois, qui perfectionna l'art de tourner.

— Fig. *Cette femme a le bras, la main, la gorge faits au tour*. Elle les a parfaitement bien faits.

— La chambre, l'atelier où est placé le tour. Aller au tour. Il est dans le tour.

— Mar. Dévidoir sur lequel on enroule soit du bitord, soit la ligne de loch. ‖ *Tour mort*. Attache qui se fait, en passant, sur une pièce de bois saillante, un seul tour d'un cordage, qu'on ramène ainsi sur lui-même. ‖ On donne aussi le même nom à un cordage qu'on ne veut filer que peu à peu, malgré la tendance qu'il éprouve à s'échapper. ‖ *Tour de bitte*. Attache qui se fait en passant le cordage en sautoir sur la bitte ou sur son traversin. ‖ *Tour et choc*. Se dit, lorsqu'après ce demi-tour le câble repasse encore sur le montant pour y faire un nouveau demi-tour. ‖ *Tour des câbles*. Entortillement des câbles de deux ancres mouillées. ‖ *Tour d'anguille*. Suite de circonvolutions spirales qu'on fait faire à un cordage sur un autre. ‖ *Le vent fait le tour du compas*. Lorsqu'en peu de temps il paraît souffler successivement de tous les points de l'horizon.

— Techn. Se dit, en général, pour Treuil. ‖ Machine à l'usage du teinturier, pour teindre des pièces entières d'étoffe. ‖ Table du confiseur. ‖ Chaque façon que le boulanger donne à la pâte. ‖ Table ronde sur laquelle les pâtissiers détrempent leur pâte. ‖ Machine qui sert à donner aux chaudrons et aux poêlons leur dernière façon. ‖ Rouleau de bois à l'usage des ciriers. ‖ Machine des lapidaires à laquelle sont attachés plusieurs outils que l'on fait tourner au moyen d'une roue. ‖ *Tour du potier*. Roue qui tourne horizontalement, et sur laquelle on façonne et arrondit des vases de terre. ‖ *Tour de cuve*. Tablette qui entoure la cuve du papetier. ‖ *Tour d'Espagne*. Sorte de dévidoir formé de deux pièces de bois verticales fixées chacune dans un fort billot de bois. L'écheveau est placé sur toutes les deux, et on les écarte suffisamment pour qu'il soit bien tendu.

— *Tour à tour*. loc. adv. L'un après l'autre, alternativement, à diverses reprises. Commander tour à tour. Parler tour à tour. Le monde est une révolution journalière d'événements qui réveillent *tour à tour* dans le cœur de ses partisans les passions les plus violentes. (Mass.) J'essayerai *tour à tour* la force et la douceur. (Rac.) Que de biens, que de maux sont prédits *tour à tour*. (Id.) Chaque famille a ordinairement trois ou quatre noms qui reviennent *tour à tour*. (Chateaub.) Dans les villes, les principaux habitants nous traitaient *tour à tour*. (B. de St-P.) Ils se poussèrent *tour à tour* l'un l'autre avec beaucoup d'adresse. (Le Sage.)

— Syn. comp. TOUR, TOURNURE. *Tour* est un mot vague qui se prend de mille manières; *tournure* est un mot précis qui n'a qu'un sens déterminé. Le *tour* donne la *tournure*; la chose reçoit la *tournure* donnée par le *tour*, et la *tournure* est la forme qui reste à la chose tournée ou changée par un certain *tour*.

TOURACO. s. m. (de son cri courouco). Ornith. Genre d'oiseau d'Afrique, appartenant à la famille des frugivores; il contient quatre ou cinq espèces.

TOURAGE. s. m. Se disait pour Geôlage.

[illegible]

Etuve dans laquelle le brasseur fait sécher le grain, pour arrêter la germination de l'orge destiné à fabriquer la bière. ‖ *Charger la touraille*. Porter le grain germé sur le plancher de la touraille pour le faire germer. ‖ *Rebrousser la touraille*. Jeter les grains de la moitié du plancher de la touraille sur l'autre moitié. ‖ *Rebrouiller la touraille*. Remuer et renverser le grain de dessus le plancher de la touraille.

TOURAILLON. s. m. (pr. tou-ra-yon). Techn. Germe séché de l'orge, chez les brasseurs.

TOURAINE. (du celt. *tur*, *tour*, changement; *turon*, qui tourne, qui change). Géogr. Ancienne province de France, qui forme à peu près le département d'Indre-et-Loire. Elle a pris son nom des *Turoni* ou *Turones*, ses anciens habitants. Lucain leur donne l'épithète d'inconstants : *Instabiles Turones circumsita castra coercent.*

— Hist. La Touraine fut gouvernée par des comtes particuliers jusqu'en 1044; elle suivit alors le sort des États d'Anjou; Philippe Auguste l'érigea en duché-pairie.

TOURAN. Géogr. Nom donné par les anciens Mèdes au pays que l'on appelle aujourd'hui le Turkestan indépendant.

TOURANGEAU, ELLE. adj. et s. Géogr. Habitant de Tours ou de la Touraine. ‖ Qui appartient à Tours, à la Touraine, ou à leurs habitants.

TOURANGÉLISME. s. m. Mot forgé par Grécourt, pour exprimer un mot, une locution usitée parmi les Tourangeaux.

TOURANGETTE. s. f. Anc. techn. Petite serge qu'on fabriquait aux environs d'Orléans.

TOURANIEN, IENNE. adj. et s. Ethnogr. Ancien nom des Turcs ou Tartares nomades.

TOURAT. s. m. Ornith. Nom vulgaire de la draine.

TOURBE. s. f. (de l'allem. *torb*, tourbe). Substance combustible, spongieuse, légère, brune ou noirâtre, qui est formée par l'accumulation des débris de végétaux. Tourbe de marais. Tourbe profonde, bitumineuse. Se servir de tourbe pour se chauffer. Brûler de la tourbe. Charbon de tourbe. Cette tourbe est excellente; elle ne donne que douze pour cent de résidu terreux.

— *Tourbe fibreuse*. Tourbe superficielle, lâche et composée de végétaux entrelacés, à peine décomposés. ‖ *Tourbe limoneuse*. Tourbe plus compacte, plus noire, composée de débris moins apparents. ‖ *Tourbe pyriteuse*. Nom vulgaire de certains lignites.

— Écon. dom. Se dit, par extension, des tourteaux que l'on fait avec le tan, après que cette substance a servi à préparer les cuirs.

— Syn. comp. TOURBE, TERREAU. La *tourbe* ne diffère du *terreau* que parce qu'il est resté dans sa composition des parties que le terreau a perdues.

TOURBE. s. f. (du lat. *turba*, troupe confuse). Multitude confuse composée de menu peuple. Comparez-lui la *tourbe* de nos hommes, stupide, basse, servile, instable, et continuellement flottante en l'orage des passions diverses. (Mont.) La vile *tourbe* bourdonne et triomphe; le sage se tait, cède, et gémit tout bas. (J.-J. Rouss.)

— Philol. *Tourbe des philosophes*. Recueil des écrits de plusieurs auteurs anciens qui ont travaillé à la recherche de la pierre philosophale.

— Anc. législat. *Enquête par tourbe*. Enquête faite pour éclaircir un point de coutume ou un usage allégué dans un procès, par une des parties. Dans les enquêtes par tourbe, la déposition de dix témoins n'était comptée que pour une seule.

TOURBÉ, ÉE. part. pass. du v. Tourber. S'empl. adjectiv. Marais tourbé.

TOURBER. v. n. 1re conj. Écon. rur. Exploiter, enlever la tourbe.

— v. a. Enlever la tourbe d'un marais.

— SE TOURBER. v. pron. Être réduit en tourbe.

TOURBERIE. s. f. Anc. cout. Droit de lever de la tourbe dans le fonds d'autrui. Le droit de tourberie existait particulièrement en Angleterre.

— Terrain où l'on prenait de la tourbe.

TOURBETTE. s. f. Bot. Genre de mousses, dont la plupart des espèces croissent dans les marécages tourbeux.

TOURBEUX, EUSE. adj. Qui contient de la tourbe. Terrain tourbeux. Il existe en France des gîtes tourbeux en exploitation dans plus de quarante départements.

— Bot. Se dit des plantes qui vivent dans les tourbières, comme la batrachorphine tourbeuse.

— *Substance tourbeuse*. Matière qui forme les tourbières, ou la tourbe.

— *Terrains tourbeux*. Groupe de terrains comprenant ceux qui doivent naissance à des débris accumulés du règne végétal.

TOURBIER, ÈRE. adj. Géol. Il se dit d'un terrain qui renferme de la tourbe.

TOURBIER. s. m. Ouvrier qui extrait la tourbe.

— Celui qui la charge sur les voitures.

— Le voiturier qui la conduit.

— Le propriétaire des terrains qui la pro-[illegible]

TOURBIER. s. m. Anc. prat. Témoin appelé à déposer dans les enquêtes par tourbe.

TOURBIÈRE. s. f. Endroit d'où l'on tire de la tourbe. L'étendue des tourbières varie beaucoup, et dépend surtout de celle de l'amas d'eau dans lequel elles se sont formées. L'exploitation des tourbières s'exécute avec facilité.

— Endroit où se trouvent des amas de tourbe.

— Terrain formé par la tourbe.

TOURBILLON. s. m. (pr. *tour-bi-yon*; du lat. *turbo*.) Vent impétueux qui va en tournoyant. Tourbillon violent, furieux, fougueux, terrible, roulant, noir, épais, vaste, fumant, brûlant, poudreux. Les tourbillons dans l'air occasionnent des trombes. Ce tourbillon fait bien du dégât.

Tous les vents déchaînés arrachant des sillons
Les blés enveloppés dans leurs noirs *tourbillons*.
(Rosset.)

— Se dit quelquefois de l'eau qui tournoie avec violence. Il y a dans cette rivière plusieurs tourbillons fort dangereux.

— Se dit des objets qui présentent de l'analogie avec un tourbillon, qui sont emportés par un mouvement semblable à un tourbillon. Vous avez vu les *tourbillons* de flamme agiter les ombres rougeâtres sur la Tamise effrayée. (Lord Byron.) De longs *tourbillons* de poussière s'élevaient sur les chemins, et restaient suspendus en l'air. (B. de St-P.) Ils virent ensuite sortir par les fenêtres des *tourbillons* de flamme et de fumée. (Le Sage.) Des flots écumants se précipitent avec fracas des rochers élevés, et des *tourbillons* de vapeurs réfléchissent au loin les rayons éblouissants du soleil. (Lacépède.)

— Philos. cartés. Quantité de matière qu'on suppose tourner autour d'un astre. Descartes a imaginé les tourbillons pour expliquer le système du monde.

Ces cieux divers, ces globes lumineux
Que fait tourner René le songe-creux,
Dans un amas de subtile poussière,
Beaux *tourbillons* que l'on ne prouve guère,
Et que Newton, rêveur bien plus heureux,
Fait tournoyer sans boussole et sans guide,
Autour du rien, tout au milieu du vide. (Volt.)

— Fig. Tout ce qui entraîne les hommes. C'est un homme emporté par le tourbillon du monde, des plaisirs, des affaires. Vivre dans le tourbillon du monde. L'esprit se laisse emporter, égarer dans le *tourbillon* des idées et des systèmes. (S. Dub.) Ils prétendaient qu'eux seuls étaient utiles aux hommes, et ils s'efforçaient de m'entraîner dans leur *tourbillon*. (E. de St-P.) Au milieu de ce *tourbillon* de joies, de mouvements, de craintes, d'inquiétudes, on voit un petit nombre d'heureux. (Mass.)

Ce *tourbillon*, qu'on appelle le monde,
Est si frivole, en tant d'erreurs abonde,
Qu'il n'est permis d'en aimer le fracas
Qu'à l'étourdi qui ne le connaît pas. (Volt.)

— On dit absol. *Vivre dans le tourbillon, être dans le tourbillon*, en parlant d'un homme qui est entraîné par les plaisirs, par les affaires. Lassés de leurs agitations, et toujours emportés par le *tourbillon*, ils n'ont rien qui les fixe, qui les console. (Mass.)

— Phys. *Tourbillon magnétique*. La matière magnétique en mouvement autour et au dedans d'un aimant.

— Techn. Sorte d'artifice qui, par sa propre force, s'élève en tournant sur lui-même.

TOURBILLONS. s. m. pl. Embarras causés par des pierres dans les veines d'une mine de charbon fossile.

— Anat. *Tourbillons vasculaires* ou *vaisseaux tournoyants*. Petits vaisseaux dont les ramifications se contournent en tout sens à la face externe de la choroïde.

TOURBILLONNAIRE. adj. des 2 g. (pr. *tour-bi-yo-nè-re*). Didact. Qui appartient à un tourbillon.

— Se dit, dans quelques tremblements de terre, des mouvements de pulsation et d'oscillation qui ont lieu simultanément en plusieurs directions différentes.

TOURBILLONNANT. part. prés. du v. Tourbillonner. Qui tourbillonne. Il est toujours invariable.

TOURBILLONNANT, ANTE. adj. (pr. *tour-bi-yo-nan*). Didact. Qui forme des tourbillons. Ainsi les trombes *tourbillonnantes* et les ouragans impétueux agitent l'immense lit des mers. (Virey.)

— Semblable à un tourbillon. Les chapitres se succèdent avec une rapidité *tourbillonnante*. (Rev. de Paris.) Comment la tête ne tournerait-elle pas dans la cohue toujours *tourbillonnante* des cours? (Boiste.)

TOURBILLONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Tourbillonner. S'empl. adjectiv. Personne tourbillonnée.

TOURBILLONNEMENT. s. m. (pr. *tour-bi-yo-ne-man*). Didact. Mouvement d'un corps qui tourbillonne.

TOURBILLONNER. v. n. 1re conj. (pr. *tour-bi-yo-né*; rad. *tourbillon*). Aller en tournoyant. L'eau tourbillonne dans cet endroit de la rivière. L'eau frémira, bouillonnera, *tourbillonnera* à l'endroit vers lequel le bout de la trombe sera dirigé. (Buff.)

— Être agité ou s'agiter comme un tourbillon. J'ai cru voir des robes brunes qui *tourbillonnaient* en l'air. (De Vigny.) Les abeilles [illegible] des ruches; quelques-unes s'échappèrent de la ruche, et *tourbillonnèrent* au dessus de leur panier. (Frarière.)

L'aquilon siffle, et la feuille des bois,
À flots bruyants dans les airs tourbillonne.
(Millevoye.)

Vous, insectes sans nombre, ou volant ou sans ailes,
Qui rampez dans les champs, sucez les arbrisseaux,
Tourbillonnez dans l'air ou jouez sur les eaux.
(Delille.)

— Ce verbe a été employé activ. par Mme de Sévigné, dans le sens d'Agiter, de tourmenter. Je crains que l'air de Grignan ne vous gourmande et ne vous *tourbillonne*.

— Syn. simpl. Tournoyer, tourner.

TOURBILLONNISTE. s. m. (pr. *tour-bi-yo-nis-te*). Didact. Nom que les anticartésiens ont donné aux partisans des tourbillons.

TOURC ou **TURC.** s. m. Archéol. Monnaie d'argent de Lorraine, qui valait environ 18 sous de France ou 90 centimes.

TOURCO. s. m. Ornith. Nom vulgaire de la litorne.

TOURCOING ou **TURCOING.** Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Lille (Nord); 20,000 hab.

TOURD. s. m. (du lat. *turdus*). Ichthyol. Poisson du genre labre.

— Ornith. V. TOURDELLE.

— Art vétér. Le tournis des moutons.

TOUR-D'AUVERGNE. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. d'Issoire (Puy-de-Dôme); 1,800 hab.

TOUR-D'AUVERGNE. V. LA TOUR D'AUVERGNE.

TOURDE. s. f. (rad. *étourdi*). Art vétér. Un des noms du tournis des moutons.

— Ornith. Un des noms vulgaires de la grive.

TOUR-DE-FRANCE. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Perpignan (Pyrénées-Orientales); 2,000 hab.

TOURDELLE. s. f. (du lat. *turdus*, grive). Ornith. Espèce de grive.

TOURDILLE. adj. (pr. *tour-di-ye*; du lat. *turdillus*, petite grive). Il ne s'emploie que dans cette locution *gris tourdille*, couleur du poil d'un cheval qui est d'un gris sale approchant de la couleur d'une grive.

TOURDION. s. m. (rad. *tour*). Contorsions. Pop.

TOURDOU. s. m. (du lat. *turdus*). Nom vulgaire de la grive.

TOUR-DU-PIN (LA). Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Grenoble (Isère); 2,500 hab.

TOURÉ, ÉE. part. pass. du v. Tourer. Il s'empl. adjectiv. Pâte tourée.

TOURELÉ, ÉE. adj. Antiq. Garni de tours ou de tourelles. Cybèle porte une couronne tourelée.

— Blas. Syn. peu usité de Bastillé.

TOURELLE. s. f. (dimin. de *tour*). Petite tour qui se rattache par un encorbellement en cul-de-lampe ou en trompe, à l'angle d'un bâtiment. Cette espèce de construction était en usage autrefois pour les châteaux et même pour les maisons de ville. Tourelle d'un château. Dans les fortifications et les châteaux, il y a des tourelles en encorbellement qui servent de guérites ou de cabinets. Un murmure confus, sourd et inexplicable, se faisait entendre dans une petite *tourelle* adossée à la plate-forme de la terrasse. (De Vigny.)

Qu'une *tourelle* aux pigeons destinée,
Près d'une source ou d'un ruisseau qui fuit,
S'offre soudain, d'ardoises couronnée. (Castel.)

— *Tourelle de dôme*. Espèce de lanterne ronde sur le massif du plan d'un dôme, pour l'accompagner et pour couvrir un escalier à vis.

— Luth. Se dit des parties cylindriques et saillantes, qui flanquent un buffet d'orgues, et qui sont comme autant de colonnes dont la tourelle est composée.

— Nom qu'on donne à des pièces rondes, jointes ensemble, au milieu desquelles file la corde du passage d'un bac.

— Bot. V. TOURETTE.

TOURELURE. s. f. Anc. art milit. Entourage de tourelles.

TOURER. v. a. 1re conj. (rad. *tour*). Techn. Plier et replier plusieurs fois la pâte sur elle-même, et l'abaisser sur un tour à chaque fois avec le rouleau pour la feuilleter.

— SE TOURER. v. pron. Être touré.

TOURET. s. m. (dimin. de *tour*). Petite roue qui, dans les machines à tourner, reçoit son mouvement d'une plus grande.

— Instrument de tour à tourner l'ivoire.

— Pièce mécanique de fer, de cuivre, etc., ayant deux branches parallèles unies en haut et en bas par une partie pleine qui reçoit un tourillon et une vis, dont l'effet est de tendre ou de détendre une corde, etc.

— Cheville qui est sur le bord d'un bachot, et où l'on met l'anneau de l'aviron lorsqu'on nage.

— Sorte de dévidoir ou de rouet à l'usage des cordiers. C'est un cylindre de bois traversé d'un axe de fer, et terminé à chacun de ses deux bouts par deux tringles ou planches de bois assemblées en sautoir. Les cordiers roulent dessus le fil de caret à mesure qu'il est fabriqué, afin d'en former de gros pelotons.

— Se dit quelquefois du rouet à filer.

— Petit tour à l'usage des graveurs en pierres [illegible] moyen de la poudre de diamant ou d'émeri, mêlée d'huile, dont elles sont enduites, usent la partie de la pierre qu'on leur présente.

— Sorte de grosse bobine dont on se sert pour dévider la soie.

TOURETTE. s. f. (du lat. *turritis*). Bot. Genre de plantes crucifères, renfermant trois ou quatre espèces. La tourette printanière est cultivée dans les jardins; c'est une jolie petite plante, formant une touffe qui se couvre de fleurs blanches en mars et avril.

TOURIE. s. f. Techn. Sorte de grande bouteille de grès entourée de paille ou de mousse, de crainte qu'elle ne vienne à se casser; elle contient ordinairement de l'acide nitrique, de

l'acide sulfurique, etc. || *Double tourie.* Celle qui contient depuis seize pintes jusqu'à quarante.

TOURIER. s. m. (rad. *tour*). Anc. cout. Geolier, dans les Pays-Bas.

— Commun. relig. Se dit du portier des maisons religieuses, mais seulement dans la conversation; le t'tre claustral est portier.

TOURIÈRE. s. f. (rad. *tour*). Nom qu'on donne, dans les monastères de filles, à une domestique de dehors, qui a soin de faire passer au tour toutes les choses qu'on y apporte. La tourière du couvent. La tourière de dehors.

— S'empl. aussi adjectiv. Sœur tourière. || *Mère tourière.* Religieuse préposée pour avoir soin du tour en dedans.

TOURILLON. s. m. (pr. *tou-ri-yon;* rad. *tour*). Techn. Se dit des axes de fer sur lesquels se meuvent les treuils, les bascules, les roues hydrauliques, les canons, les cabestans, etc. C'est un cylindre qui termine un arbre de rotation, et qui est soutenu par un coussinet.

— Se dit particulièrement du gros pivot sur lequel tourne une porte cochère, une grille, un pont-levis.

— Se dit des deux parties rondes et saillantes qui sont vers le milieu d'un canon, et qui servent à l'assujétir sur son affût.

TOURISTE. s. f. (de l'angl.) Se dit des voyageurs qui ne parcourent des pays étrangers que par curiosité et désœuvrement, qui font une espèce de tournée dans des pays habituellement visités par leurs compatriotes. Il se dit surtout des voyageurs anglais en France, en Suisse et en Italie.

TOURLOUROU. s. m. Crust. Nom vulgaire d'un crustacé des Antilles, appartenant au genre gérarcin.

— Pop. Jeune soldat d'infanterie.

TOURLOURY. s. m. Bot. Palmier de Cayenne.

TOURMALINE. s. f. (du lat. *turmalina*). Minér. Sorte de pierre cristallisée, appartenant à la famille des silicates, qui, étant échauffée, devient électrique, et attire la poussière de charbon, les cendres et autres corps légers.

— *Tourmaline verte.* Emeraude du Brésil. || *Tourmaline du Brésil.* Saphir du Brésil. || *Tourmaline verdâtre.* Péridot de Ceylan. || *Tourmaline noire.* Schorl de Madagascar. || *Tourmaline apyre.* Schorl de Sibérie. || *Tourmaline de Ceylan.* Variété de spinelle.

TOURMENT. s. m. (du lat. *tormentum*). Grande, violente douleur corporelle. La goutte, la pierre, la néphrétique, sont de cruels tourments. Souffrir d'horribles tourments, des tourments insupportables par suite d'une opération. Dans les *tourments* inouïs de sa dernière maladie, la princesse Anne n'a eu à se repentir que d'avoir une seule fois souhaité une mort plus douce. (Boss.) Le superbe animal agité de *tourments.* (Boil.)

— Supplice, torture que l'on fait souffrir à quelqu'un. Les tourments des martyrs. Condamner quelqu'un à d'horribles tourments. La force des tourments lui arracha l'aveu de son crime. Dans les *tourments* ils laissèrent la vie. (Rac.)

Le jeune enfant sourit aux *tourments* des victimes;
Les arts aiment le meurtre et célèbrent les crimes.
(Delille.)

— Fig. Grande peine d'esprit. Affaire qui donne bien du tourment, de la peine et du tourment. Les enfants donnent quelquefois bien du tourment à leurs pères. Les tourments de la jalousie, de l'ambition, etc. Se donner bien du tourment sans pouvoir réussir. Quels sont donc les *tourments* du crime? (J.-J. Rouss.) A quels *tourments* Dieu pourrait-il condamner mon âme? (Id.) Je sais tous les *tourments* où ce destin me livre. (Rac.) Il faut se garantir du *tourment* des petites choses; c'est la maladie des heureux. (Mme Necker.)

Moi dont vous connaissez le trouble et les *tourments*,
Quand vous ne me quittez que pour quelques moments.
(Racine.)

— S'empl. quelquefois en bonne part. Sully était né avec cette passion du bien public, *tourment* des âmes vertueuses. (La Harpe.)

— Poét. *Les tourments amoureux.* Les chagrins, les inquiétudes que cause l'amour. Rendons-lui les *tourments* qu'elle me fait souffrir. (Rac.)

Que ma cendre au tombeau dormirait mollement,
Si vos pipeaux un jour redisaient mon tourment!
(Beaume-Baron.)

— *Tourment de*, suivi d'un infinitif. Quel *tourment* de se taire en voyant ce qu'on aime. (Rac.) Le *tourment* de ma vendre et de la [illegible]

[illegible]

Il ne me reviendra que le nouveau [illegible]
D'apprendre par ses pleurs à quel point elle l'aime.
(Racine.)

— Prov. *Au mort et à l'absent injure et tourment.*

— Iconol. *Tourment d'esprit.* On le représente sous les traits d'une femme dont l'air agité indique les soucis auxquels elle est en proie. Sa tête est entourée d'épines, un affreux serpent la menace, et un vautour lui ronge le cœur.

— Syn. simpl. Douleur, mal, gêne, souffrance, supplice, torture. — Ennuis, peine, chagrin, souci, déplaisir.

TOURMENTANT. part. prés. du v. Tourmenter. Qui tourmente. Il est toujours invar.

TOURMENTANT, ANTE. adj. Qui tourmente habituellement. C'est un homme bien tourmentant.

— Propre à tourmenter. A ces idées *tourmentantes* succédait celle de la beauté de Mathilde, celle de ces leçons délicieuses qui, une fois apprises, ne se peuvent plus oublier. (Lewis.) J'aimai mieux remporter ce désir, quelque *tourmentant* qu'il fût, que de m'en ouvrir à un homme qui causait déjà toute ma jalousie. (Crébillon fils.)

TOURMENTE. s. f. Tempête arrivée à son plus grand développement. Grande, furieuse, horrible tourmente. Durant la tourmente. Il s'éleva une tourmente. Les bons matelots prévoient la tourmente. La tourmente a dispersé les vaisseaux. Bâtiment qui résiste longtemps à la tourmente. A peine sortie d'une *tourmente* si épouvantable. (Boss.) Ce n'est point quand la *tourmente* s'annonce que le pilote se met en mer. (Sallent.)

— Se dit aussi des ouragans qui s'élèvent dans les hautes montagnes. Etre assailli par une tourmente en passant par le mont Cenis.

— Fig. Se dit des troubles qui agitent un pays. Pendant la tourmente politique. Un talent se forme dans la tranquillité; un caractère, dans la *tourmente* du monde. (Goethe.)

— Géogr. *Cap des Tourmentes.* Ancien nom du cap de Bonne-Espérance.

TOURMENTÉ, ÉE. part. pass. du v. Tourmenter. S'empl. adjectiv. Personne tourmentée. Animal tourmenté. Le vaisseau fut rudement tourmenté. Plus elle était clairvoyante, plus elle était *tourmentée.* (Boss.) Il me fâche pourtant bien de refuser à ces pauvres diables, si *tourmentés* d'ailleurs, leur passe-temps le plus doux. (Marmier.)

— Fig. Ouvrage tourmenté. Ce tableau est tourmenté.

— Peint. *Attitudes tourmentées.* Attitudes qui laissent voir la peine de l'artiste qui les a travaillées à plusieurs reprises. || *Dessin tourmenté.* Dessin dans lequel on remarque la multiplicité des courbes et des inflexions, le premier trait surchargé d'un second qui témoigne l'incertitude du crayon. || *Couleur tourmentée.* Celle dont chaque teinte ne s'est pu former que du mélange d'un grand nombre de couleurs, et par des couches multipliées.

— *Tourmenté de.* Etre tourmenté de la goutte, de la néphrétique. Etre tourmenté des cousins. Ce vaisseau fut longtemps tourmenté de la tempête. Je marchais une nuit à grands pas dans ma cellule, *tourmenté* de douleurs affreuses. (De Maistre.)

Ils venaient s'escrimer contre l'apoplexie,
Dont monsieur Lyaimon fortement *tourmenté.*
(Desforges.)

— Fig. Etre tourmenté des remords de sa conscience, de remords. La république bolivienne et celle du Chili ont été *tourmentées* de révolutions. (Chateaub.) *Tourmenté* jour et nuit de cette grande idée, il attendait avec impatience le moment où il serait en état de déployer ses talents. (Barth.)

— *Tourmenté par.* Le vaisseau fut longtemps tourmenté par la tempête. Dans un voyage que j'ai fait dans ces grandes forêts. Nous fûmes *tourmentés* pendant deux nuits de suite par un jaguar. (Buff.) L'adulte, *tourmenté* par le méchant esprit, est agité de convulsions. (Kératry.)

TOURMENTER. v. a. 1re conj. Faire souffrir quelque tourment de corps. Tourmenter si horriblement quelqu'un, qu'il en meure. L'ornement cariatidique ne convient qu'à la tyrannie qui se plaît à *tourmenter* et à courber les hommes; ils ne doivent jamais être avilis, même dans les fictions. (Pecchio.)

— *Tourmenter un cheval.* Le châtier ou l'inquiéter mal à propos.

— Fig. Donner de la peine, faire souffrir quelque peine d'esprit. Enfants qui tourmentent leur père. Les procès le tourmentent. Que cela ne vous tourmente point. Par de nouveaux soupçons, va, cours le *tourmenter.* (Rac.) Cessez de *tourmenter* une âme infortunée. (Id.) L'opinion s'éloigne de tout pouvoir qui la *tourmente.* (De Bouilly.)

— Agiter violemment. Le vent tourmenta longtemps notre vaisseau. C'est un cheval inquiet qui tourmente fort son maître.

— Fig. *Tourmenter un ouvrage.* Le retravailler avec un effort qui se fait sentir. || *Tourmenter un style.* Affecter de s'exprimer d'une manière peu naturelle. || *Tourmenter une pensée.* L'exprimer avec affectation. Séduit par l'éclat d'une pensée brillante, Ovide la retourne en cent manières différentes; il la *tourmente* en quelque sorte. (Geoffroy.) || *Tourmenter sa vie.* Se disait pour S'inquiéter, se donner de la peine de [illegible]

[illegible] (Volt.)

Qui, pour lui préparer cette douce tournée,
Tourmenta quarante ans sa vie infortunée. (Boil.)

— SE TOURMENTER. v. pron. S'agiter, se remuer. Se tourmenter beaucoup. Ne faire que se tourmenter.

— Se dit d'un cheval qui a trop d'ardeur, qui est toujours en action, qui se tourmente et tourmente son cavalier.

— S'inquiéter, se donner bien de la peine de corps et d'esprit. A quoi sert de vous tourmenter si fort? Il ne faut pas se tourmenter pour si peu de chose. Ne pas se tourmenter d'une chose, pour une chose. Mais à *se tourmenter* ma crainte est trop subtile. (Rac.) Elle se *tourmente* de voir son lien si détaché d'elle-même. (Boss.) Le pécheur mourant se roule dans ses propres horreurs, se *tourmente*, s'agite pour fuir la mort. (Mass.)

— Faire de grands efforts, de longues recherches pour trouver la solution de certains problèmes. Les savants se sont aussi fort *tourmentés* sur la différence des généalogies de Jésus-Christ. (Volt.) Les savants se sont beaucoup *tourmentés* pour expliquer les taches du soleil. (A. Mart.)

— Se faire mutuellement de la peine. Les hommes se *tourmentent* plus les uns les autres, que la nature et la fortune ne les *tourmentent.* (Boiste.)

— Syn. simpl. Gêner, torturer, faire souffrir. — Affliger, peiner, chagriner, persister, inquiéter, déplaire, ennuyer. — Agiter violemment, remuer, secouer, bouleverser, mouvoir, émouvoir.

— Syn. comp. TOURMENTER, MOLESTER. V. MOLESTER.

TOURMENTEUR. s. m. Il se disait pour Bourreau, personne qui tourmente. Je ne suis accompagné de furies, harpies et *tourmenteurs* de monde, pour me faire craindre avant le combat. (Louise Labé.)

— On l'a employé adjectiv. au fig. Songes *tourmenteurs*, cessez de m'effrayer. (L'abbé Prévôt.)

TOURMENTEUX, EUSE. adj. (du lat. *tormentuosus*). Mar. Se dit de certains parages fort sujets aux tempêtes. Peu usité.

TOURMENTILLE. s. f. Bot. V. TORMENTILLE.

TOURMENTIN. s. m. Mar. Voile triangulaire du petit foc, qu'on nomme ainsi parce que, dans les grands bâtiments on ne s'en sert que durant les tourmentes.

— Ornith. Nom vulgaire des pétrels.

TOURN. s. m. Anc. art milit. Tour de fortification.

TOURNADJI-BASCHI. s. m. Hist. ott. Un des principaux officiers des janissaires.

TOURNAGE. s. m. (rad. *tour.*) Techn. Action de façonner au tour.

— Mar. Nom générique des cabillots et des taquets, sur lesquels on tourne les manœuvres en sautoir, pour les tenir raides.

TOURNAHOU, interj. Vénér. Un des cris que l'on pousse lorsque les chiens retournent en chassant.

TOURNAI. Géogr. V. TOURNAY.

TOURNAILLER. v. n. 1re conj. (pr. *tourna-yé*, fréquentat. de *tourner*). Faire beaucoup de tours et de détours sans s'éloigner du même lieu, du même point. Le cerf n'a fait que tournailler. Tournailler autour de quelqu'un. Il est très-fam.

TOURNAIRE. adj. et [illegible] (rad. *tour*). Hist. ecclés. Il se dit du chanoine de semaine, à qui appartient le droit de conférer les bénéfices qui deviennent vacants. Le chanoine tournaire ou le tournaire avait six mois pour faire ses nominations.

— On a dit aussi *juge tournaire.*

TOURNAISIEN, ENNE. adj. et s. Géogr. Habitant de Tournay. || Qui appartient à cette ville ou à ses habitants.

TOURNAISIS. Géogr. Ancienne subdivision des Pays-Bas, qui comprenait une partie du Hainaut belge et une partie du Hainaut français. Tournay et Saint-Amand en étaient les villes principales.

TOURNALE. adj. f. Hist. ecclés. Se disait des maisons qui étaient destinées à loger tour à tour les chanoines les plus anciens en résidence.

TOURNAN. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Melun (Seine-et-Marne); 1,600 hab.

TOURNANT. part. prés. du v. Tourner. Qui tourne. Il est toujours invar.

TOURNANT, ANTE. adj. Qui peut tourner. Pont tournant. Rames tournantes.

TOURNANT. s. m. (rad. *tourner*). Le coin des rues, le coin des chemins. Être attaqué au tournant d'une rue, au tournant du chemin.

— L'endroit où le cours d'une rivière fait un coude. Au tournant d'une rivière.

— Espace où l'on fait tourner un carrosse, une charrette, etc. Il n'y a pas assez de tournant.

— *Moulin à deux tournants.* Moulin à deux roues qui fait tourner deux meules.

— Fig. et très-fam. Moyen détourné pour réussir. Prendre un tournant pour arriver jusqu'à [illegible]

— Navig. Pieu enfoncé sur le rivage et portant un rouleau à pivot sur lequel les bateliers font passer une corde, afin de tirer leur bâtiment dans les détours d'une rivière.

— Peint. Partie d'un objet qui approche du contour, et que l'on fait ordinairement de couleurs rompues.

TOURNANTE. s. f. Techn. Fusée d'artifice qui s'élève en tournant.

TOURNASSAGE. s. m. Techn. Façon qu'on donne aux poteries fines sur le tour.

TOURNASSÉ, ÉE. part. pass. du v. Tournasser. S'empl. adjectiv. Poterie tournassée.

TOURNASSER. v. a. 1re conj. Techn. Façonner une poterie sur le tour.

— SE TOURNASSER. v. pron. Être tournassé.

TOURNASSIN. s. m. Techn. Instrument tranchant dont on se sert pour Tournasser.

TOURNASSINE. s. f. Techn. Quantité ou masse de terre préparée pour être tournée.

TOURNASSURE. s. f. Techn. Rognure faite avec le tournassin.

TOURNAU! interj. Un des cris que poussent les chasseurs, lorsque les chiens courants retournent en chassant.

TOURNAY. (ancienn. *Tornacum*, *Turnacum*; du celt. *tor*, embouchure; *nac*, près; à l'embouchure d'une petite rivière dans l'Escaut). Géogr. Ville forte de Belgique, dans la province du Hainaut; 23,000 hab. || Ch.-l. de cant., arr. de Tarbes (Hautes-Pyrénées); 1,000 hab.

TOURNE. s. f. Anc. prat. Soulte. || Retour, dédommagement. || Augmentation de prix d'une part d'héritage.

— *Être en tourne.* Se dit, au mail, quand on a passé la ligne des ais, vis-à-vis le tambour.

— Étoile de mer.

TOURNÉ, ÉE. part. pass. du v. Tourner. S'empl. adjectiv. Chose tournée de tel côté. Bois tournée avec soin. Vers bien tournés. Cette page du monde héroïque est *tournée* pour jamais. (Lamart.)

— Altéré, gâté. Vin tourné. Lait tourné. Sauce tournée.

— *Sang tourné.* Sang décomposé par l'effet d'une grande frayeur.

— Fig. *C'est un esprit mal tourné.* Se dit d'un homme qui prend ordinairement les choses de travers. || On dit en sens contraire, *un esprit bien tourné*, et plus ordinairement, *un esprit bien fait.*

— *Cette maison est bien, est mal tournée.* Elle est dans une bonne, dans une mauvaise position. || On dit dans le même sens, *Cet appartement, cette chambre est bien tournée, est mal tournée.*

— Agric. Se dit du fruit, des grains de raisin, lorsqu'ils sont parvenus à maturité.

— Liturg. *Bien tournée.* Se dit d'une église qui, conformément aux canons, a son portail vers l'occident et son maître-autel vers l'orient. Notre-Dame et la plupart des vieilles églises de Paris sont bien tournées. L'église de Saint-Roch et la Madeleine sont mal tournées.

— Blas. *Croissant tourné.* Croissant dont les pointes ou cornes regardent le dextre de l'écu.

— *Tourné à.* Les menaces d'un redoutable ennemi *tournées* à sa honte. (Boss.)

— *Tourné vers.* Ses yeux toujours *tournés* vers votre appartement. (Rac.) Leurs cœurs sont purs, et leurs yeux *tournés* vers le ciel sont un signe de désir et d'espérance. (Chateaub.)

TOURNE-À-GAUCHE. s. m. (des mots fr. *tourner à gauche*, et cependant il sert à tourner à droite comme à gauche). Techn. Levier à œil servant à tourner d'autres outils. || Outil qui sert à faire des pas de vis. || Outil de fer en forme de crochet qui embrasse la partie carrée du gouvernail d'un paquet de verges de fer, pour le faire virer à la volonté des forgerons. || Pl., des *tourne-à-gauche.*

TOURNEBOULE. s. f. Se disait pour Renversement.

— *A tourneboule.* loc. adv. Se disait pour A la renverse.

TOURNEBOULER. v. a. 1re conj. Se disait pour Renverser, agiter. C'est quelque espèce de manie qui lui *tourneboule* ainsi l'entendement. (Montaigne.)

— SE TOURNEBOULER. v. pron. Se disait pour S'agiter. Si l'agitation lui plaît, qu'il se *tourneboule* et tracasse à sa fantaisie. (Montaigne.)

TOURNEBOUT. s. m. Anc. mus. Instrument à vent qu'on a aussi appelé *cromorne*; c'était une espèce de hautbois. || Espèce de flûte à bec courbe.

TOURNEBRIDE. s. m. Espèce de cabaret établi auprès d'un château ou d'une maison de campagne, pour recevoir les domestiques et les chevaux des étrangers qui y viennent.

TOURNEBROCHE. s. m. Machine servant à faire tourner la broche. Tournebroche à ressort. Tournebroche à poids. Je leur fis voir mon pot-au-feu économique, ma coquille à rôtir, mon *tournebroche* à pendule et mon vaporisateur. (Brill.-Sav.)

— Petit garçon qui tourne la broche.

TOURNEBROUILLER. v. a. 1re conj. (pr. *tourne-brou-yé*). Se disait pour Tourmenter, agiter.

— SE TOURNEBROUILLER. v. pron. Se tourmenter, s'agiter. [illegible]

TOURNECASE. s. f. Sorte de trictrac.

TOURNE-DOS. s. m. Admin. Position que l'on assigne, dans quelques halles ou poissonneries, aux marchandes dont les denrées ne sont pas d'une entière fraîcheur. Ce poisson sera vendu à tourne-dos.

TOURNÉE. s. f. Voyage qu'on fait en divers endroits. Il ne se dit proprement que des courses que certains fonctionnaires publics font avec autorité dans leur ressort, dans leur département. Préfet, général de division en tournée, qui fait sa tournée. Tournée administrative. Frais de tournée. Inspecteur-général de tournée. Nous mîmes sept jours à cette tournée. (J.-J. Rouss.)

— Se dit aussi de certains voyages annuels ou périodiques qu'un particulier fait pour ses

affaires ou pour celles d'une compagnie. Marchand qui va faire sa tournée. Être en tournée.

— Fam. Se dit de petites courses qu'on fait dans différents endroits. Faire tous les matins plusieurs tournées.

— Agric. Sorte de pioche à manche court, propre particulièrement au défoncement des terres fortes. ‖ Nom qu'on donnait autrefois à la houe.

— Syn. comp. TOURNÉE, TOUR. *Tour* n'exprime que le chemin, le circuit qu'on fait pour revenir au lieu d'où l'on est parti ; *tournée* fait allusion à des particularités du voyage ou de la course, à une suite de lieux qu'on a parcourus, à différentes opérations qu'on a faites dans ce tour.

TOURNE-FEUILLE. s. m. Mus. Petit instrument dont on se sert pour tourner commodément les feuilles d'un cahier de musique, à mesure que l'on joue ou que l'on chante. ‖ Pl., des *tourne-feuille.*

TOURNE-FEUILLET. s. m. Litur. Il s'est dit du signet des livres de plain-chant. ‖ Pl., des *tourne-feuillet.*

TOURNE-FIL. s. m. Techn. Instrument dont le peignier se sert pour donner le fil à ses outils tranchants. ‖ Pl., des *tourne-fil.*

TOURNEFORT (Joseph Pitton de). Célèbre botaniste, né à Aix en 1656, mort en 1708, est un des restaurateurs de la botanique. On lui doit une classification méthodique des genres et des espèces.

TOURNEFORTIE. s. f. (de *Tournefort*, réformateur de la botanique). Bot. Genre de plantes d'Amérique, appelé aussi *pittonie ;* il contient de nombreuses espèces, dont une est cultivée dans nos serres ; une autre est appelée vulgairement *herbe à* [illegible] par les indigènes, parce que ses feuilles font mourir cet insecte, lorsqu'il s'est introduit sous la peau.

TOURNEFORTIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une tournefortie. ‖ TOURNEFORTIÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des borraginées, qui a pour type le genre tournefortie.

TOURNE-GANTS. s. m. Techn. Petit instrument dont on se sert pour retourner les gants, pour les assouplir, afin de les mettre facilement. ‖ Pl., des *tourne-gants.*

TOURNEL. s. m. Ornith. Nom vulgaire de l'étourneau.

TOURNELLE. s. f. (dimin. de *tour*). Petite tour. Vieux en ce sens.

TOURNELLE. s. f. (Ainsi nommée de ce qu'elle avait longtemps tenu ses séances dans une petite tour, dite la *tour criminelle*). Chambre du parlement, qui était composée d'un certain nombre de juges pris tour à tour moitié dans la grand'chambre et moitié dans la chambre des enquêtes, pour juger les affaires criminelles. La chambre de la Tournelle. Président, conseiller de service à la Tournelle.

— Anc. jurispr. *Tournelle civile.* Chambre qui fut érigée en 1667, pour les affaires audessous de 3,000 livres, et qui n'a plus été assemblée depuis 1698. ‖ *Tournelle criminelle.* Chambre établie en 1436, pour juger en dernier ressort les affaires du grand criminel. Elle s'appelait aussi absolument la *Tournelle.*

TOURNEMAIN. s. m. Tour de main.

TOURNEMENT. s. m. Mouvement de ce qui tourne.

— Bussi dit, dans ses lettres, *un tournement de tête*, pour Un vertige.

TOURNEMINE (René-Joseph de). Jésuite français, né en 1661, mort en 1739, a laissé un grand nombre de poés[illegible] de dissertations et d'autres écrits.

TOURNE-MOTTE. s. m. Ornith. Nom vulgaire du motteux. ‖ Pl., des *tourne-motte.*

TOURNE-OREILLE. s. m. Agric. Partie d'une charrue. La charrue à tourne-oreille est celle dont le versoir est mobile et se change de côté à chaque tour de labour.

TOURNE-PIERRE. s. m. Ornith. Genre d'échassiers longirostres, établi pour placer des oiseaux insectivores, qui retournent les pierres pour trouver leur proie. Les tourne-pierre habitent les rivages des deux mondes ; chez nous, ils ne sont que de passage. On n'en connaît qu'une seule espèce. ‖ Pl., des *tourne-pierre.*

TOURNER. v. a. 1re conj. (du lat. *tornare*, faire au tour, arrondir). Mouvoir en rond. Tourner une roue. Tourner une broche. Tant de chaleur que j'ai soufferte à tourner la broche à sa place. (Mol.)

— Diriger, porter de tel ou tel côté. Tourner la tête. [illegible] tristes regards vers l'autel d'où l'on venait de l'arracher. (Fénél.) Elle employa un reste de force qui la soutenait, pour tourner vers Jésus-Christ crucifié ses yeux qu'elle avait déjà fermés pour le monde. (Id.)

— Anc. mar. *Tourner le* [illegible]. Virer.

— Mar. *Tourner une* [illegible]. La [illegible] par un ou plusieurs tours, sur un point. [illegible] *Tourner l'horloge.* Retourner le sablier de haut en bas, quand le sable a passé d'une ampoule dans l'autre, pour lui faire mesurer un nouvel intervalle de temps.

— *Tourner les pieds en dedans*, [illegible] les pieds en dehors. Tourner la pointe des pieds en dedans ou en dehors.

— Manég. *Tourner les cuisses, tourner les* *jambes, tourner les talons.* Se dit en parlant de ces parties considérées comme aides. On ne saurait avoir les aides fines, délicates, ni sentir les mouvements de son cheval, sans tourner les cuisses de manière que le dedans du genou touche la selle. ‖ *Tourner la main à droite.* Action qui se fait en portant la main de ce côté, afin que la rêne gauche agisse avec plus de promptitude. ‖ *Tourner la main à gauche.* Porter la main de ce côté, afin que la rêne droite agisse à cette main.

— *Tourner ses souliers.* Les déformer en marchant de telle manière que le pied ne puisse plus y être à sa juste place.

— Détourner. On n'a qu'à tourner le pied, la main.

— Fam. *Tournez-moi les talons.* Partez, éloignez-vous de moi.

— *Tourner le dos à quelqu'un.* Tourner le dos du côté où il a le visage, lui présenter le dos.

— Fig. et fam. Se dit lorsqu'on quitte quelqu'un et qu'on le laisse là par mépris, par indignation, ou lorsqu'on abandonne ses intérêts.

— Fig. *La fortune lui a tourné le dos.* La fortune lui est devenue contraire.

— *Tourner le dos aux ennemis*, ou simplement, *tourner le dos.* Fuir.

— Fig. Nuls accidents ne font *tourner* le dos à la vertu. (Montaigne.) Ceux qui se tuent eux-mêmes ne courent à la mort que pour *tourner* le dos à l'adversité. (Id.)

— Fam. *Il tourne le dos où il veut aller.* Se dit d'un homme qui, au lieu d'aller où il veut, prend un chemin tout opposé.

— Prov., fig. et pop. *Tourner le dos à la mangeoire.* Se mettre dans une situation contraire à celle que demande la chose qu'on veut faire.

— *Tourner ses pas vers un endroit.* Marcher, se diriger vers un endroit.

Vers l'Orient alors ayant *tourné* mes pas,
Triste, je demandai l'Éternel à l'aurore. (A. Martin.)

— On dit aussi *tourner sur.* Seigneur, c'est moi qui suis le seul coupable ; *tournez* sur moi votre colère. (Fléch.)

Je ne veux point ici vous rappeler ces temps,
Où nous *tournions* sur nous nos armes criminelles.
(Voltaire.)

— *Tourner contre.* Faire tourner contre. *Tourne* enfin ta fureur contre nos ennemis. (Rac.)

Si leur haine, de Troie oubliant la querelle,
Tournait contre eux le fer qu'ils aiguisent contre elle.
(Racine.)

— Fig. *Tourner toutes ses pensées à quelque chose, vers quelque chose.* Y appliquer toutes ses pensées, s'y adonner entièrement. Ce corps qui est uni si étroitement à l'âme devient l'objet le plus cher de ses complaisances, elle *tourne* tous ses soins de son côté. (Boss.)

— *Tourner son cœur à Dieu.* Songer entièrement à Dieu. Nous sommes obligés de *tourner* notre cœur vers Dieu, qui est l'unique fin de nos actions. (Fléch.)

— Fig. *Tourner une personne à son gré.* Manier son esprit en sorte qu'on lui fasse faire tout ce qu'on veut. Il tourne cet homme-là, cet esprit-là comme il lui plaît. Quand Dieu *tourne* à sa religion et à la justice le cœur des rois, il s'en sert comme d'un noble instrument. (Fléch.) Les instructions et les exemples d'une mère sainte *tournèrent* les premiers penchants de saint Louis à la vertu. (Mass.)

— Fig. *Tourner quelqu'un* [illegible] *tous les sens, de tous les côtés.* [illegible] diverses questions et diverses [illegible] de tirer de lui ce qu'il sait, ou po[illegible] quel est son sentiment, son dessein.

— *Tourner* [illegible] à études.

— Chas. *Tourner* [illegible] *lièvres, tourner des perdrix.* Tourner autour des lièvres, autour des perdrix pour les tirer avec avantage. ‖ *Tourner un bois, un buisson.* En faire le tour.

— Art milit. *Tourner un poste, une montagne, tourner l'ennemi*, etc. [illegible] prendre à revers.

— Se dit également en parlant de certaines choses qu'on change de sens. Tourner les feuillets d'un livre. Tourner une carte, etc.

— Prov. et fig. *Tourner la médaille.* Voir une personne, une affaire du côté opposé à celui dont on vient de la considérer. Vous avez considéré ce prince sous le rapport de la guerre, et vous l'avez admiré ; *tournez* la médaille, et vous verrez un prince cruel, soupçonneux, avare, etc. (Lav.) *Tournez* la médaille, rien au monde n'est plus que le contraire. (Mme de Sév.) ‖ On dit dans le même sens, *Tourner le feuillet.*

— Fig. et fam. *Tourner casaque.* Changer de parti.

— *Tourner bride.* Se dit d'un [illegible] qui [illegible] reçu une nouvelle en chemin. ‖ Fig. Revenir sur une résolution prise. Il avait donné sa parole, mais il a tourné bride.

— *Tourner tout en bien, tourner tout en mal.* Interpréter tout en bonne part, en mauvaise part. On peut *tourner* toutes choses en bien et en mal. (Mme de Motteville.)

— *Tourner les choses à son avantage.* Les interpréter avantageusement pour soi.

— *Tourner cédule.* Se disait pour tirer une lettre de change sur un fonds destiné à un autre emploi.

— *Tourner quelqu'un en ridicule.* Le rendre ridicule par des traits de plaisanterie. Un projet assez vain serait de vouloir *tourner* un homme fort sot et fort riche en ridicule ; les rieurs sont de tout côté. (La Bruy.)

— *Tourner une chose en raillerie.* La prendre comme dite en raillant et sans dessein de fâcher. Sitôt qu'il sut de quoi il s'agissait, il voulut *tourner* la chose en plaisanterie. (J.-J. Rouss.)

— *Tourner le sas.* Faire tourner un sas, dans l'espoir de découvrir l'auteur d'un crime.

— *Tourner la tête à quelqu'un.* L'étourdir, l'importuner, l'excéder. ‖ Lui faire changer de résolution de bien en mal, l'égarer. Mais quel est le poète de vingt ans à qui pareille chose n'eût pas *tourné* la tête ? (Marmontel.) Votre exemple, monsieur, m'a *tourné* la cervelle. (Destouches.) ‖ Lui troubler la raison, le faire devenir fou. La religion et la philosophie ne *tournent* la tête qu'à ceux qui veulent les tourner à leur fantaisie. (Boiste.) Alors, il ne faut peut-être qu'un léger chagrin pour *tourner* la tête à une jeune fille. (Condill.)

— *Cette femme lui a tourné la tête.* Elle lui a inspiré un amour violent.

— *Tourner le sang, les sens.* Causer tout à coup une frayeur extrême, une peur horrible. Cela fait tourner le sang.

— *Tourner* signifie aussi Façonner au tour. Tourner de l'ivoire, du buis. Tourner une tabatière.

— Absol. dans le même sens. S'amuser à tourner. Ouvrier qui tourne bien.

— Arranger d'une certaine manière les pensées, les paroles d'un ouvrage d'esprit. Tourner un compliment. Il tourne fort bien les vers. Il ne sait pas tourner une phrase.

— Traduire. Tourner du latin en français. Peu usité en ce sens.

— Techn. *Tourner le pain.* C'est, quand la pâte a pris son apprêt, la partager en morceaux qu'on pèse, et la rouler entre les mains pour en former les pains. Cette expression vient de ce qu'autrefois on tournait les morceaux de pâte, et l'on en faisait des pains tout ronds comme des boules. ‖ *Tourner les têtes.* Faire et façonner les têtes d'épingles.

— v. n. Se mouvoir en rond. La terre tourne autour du soleil, et la lune tourne autour de la terre. Une planète qui tourne autour de son axe. Une machine qui tourne sur son pivot. La roue, le moulin tourne. Et le dixième ciel ne *tourne* que pour lui. (Boil.) Et le pupitre enfin *tourne* sur un pivot. (Id.)

— *Faire tourner la baguette divinatoire.* Avoir la prétention de découvrir les sources au moyen d'une baguette, que l'on assure devoir tourner d'elle-même lorsque le terrain sur lequel on se trouve en renferme une.

— Marcher dans divers sens. Je veux vous écrire tous les soirs, ma chère enfant, rien ne me peut contenter que cet amusement ; je *tourne*, je marche, je veux reprendre mon livre. (Mme de Sévigné.)

— Fig. Je fais bien d'autres souhaits pour ce qui vous regarde : enfin, tout *tourne*, ou sur vous, ou de vous, ou par vous. (Mme de Sév.) Même dans nos plus grandes prospérités, le malheur *tourne* et frappe autour de nous. (Boiste.)

— Peint. *Tourner bien.* Se dit d'un objet, pour exprimer que l'œil étant adroitement conduit du centre aux contours, par la succession des méplats et des tons, l'imagination se porte elle-même au delà, et se rend compte de la forme et de l'effet des parties postérieures dont la vue est dérobée par les parties antérieures. ‖ *L'air, la lumière tournent autour de cet objet.* Se dit pour exprimer que cet objet se détache de la toile, et que l'œil a la perception, en quelque sorte, de l'espace qui le sépare du fond du tableau.

— Chass. Se dit de la bête que l'on poursuit quand elle fait un retour. ‖ *Tourner au change.* Se dit des chiens, lorsqu'ils attaquent un autre animal que celui de meute. ‖ On *fait tourner les chiens* pour trouver le retour et le bout de la ruse.

— Manég. Prendre une autre direction que celle qu'on suivait d'abord. ‖ Changer de main. ‖ *Tourner à toutes mains.* Se dit d'un cheval qui sait accomplir une conversion au pas, au trot au galop. ‖ Se dit aussi d'un cheval bien dressé, qui tourne aussi aisément à droite qu'à gauche.

— *Tourner court, de court.* Tourner trop brusquement en s'approchant d'une borne, d'un angle de rue, d'un chemin. ‖ Fig. Abréger. L'orateur a tourné court après cette réflexion, et s'est hâté de finir.

— Se dit aussi des choses. *Cette maladie a tourné court.* Elle s'est terminée par une mort prompte et inattendue.

— *Ce dépêchement tourne trop court.* Il arrive [illegible]

— *Le vent tourne au nord, tourne au sud*, etc. Il passe au nord, au sud, etc.

— Fig. et fam. *Tourner à tout vent, tourner comme une girouette.* Avoir l'esprit variable et inconstant, changer souvent de sentiment, d'opinion. Alors le magistrat n'est plus qu'un fantôme re[illegible] d'une robe de justice et de dignité, qui *tourne* à tout vent. (Mass.)

— *La tête lui tourne.* Se dit d'une personne qui se trouve étourdie pour avoir regardé en bas d'un lieu trop élevé. *La tête m'a tourné, lui a tourné.* Se dit aussi d'un homme qui devient fou, d'un homme qui se trouve dans une position si difficile qu'il ne sait quel parti prendre, enfin d'un homme qui se méconnaît dans la prospérité. V. TÊTE.

— *Ne savoir plus de quel côté tourner.* Ne savoir plus que faire, que devenir, n'avoir plus de ressource.

— Fig. *Cette maladie, cette affaire tourne mal.* Il y a lieu de craindre qu'elle n'ait une issue fâcheuse. ‖ On dit également, *L'affaire a bien tourné, a mal tourné, a tourné autrement qu'il ne pensait.* Avant de vous [illegible] d'un événement, attendez-en l'issue : souvent le mal *tourne* en bien, et le bien en mal. (Boiste.)

— *Tourner à mal.* Avoir une mauvaise fin, un mauvais succès. L'amour propre sourit, lorsque le mépris de ses conseils *tourne* à mal. (Boiste.)

— Fig. *La chance a tourné.* Les choses ont changé de face. Il avait tout le monde pour lui, contre lui, mais la chance a tourné.

— Fig. *Cette chose tournera à sa honte, à sa gloire, à son honneur, à son déshonneur, lui tournera à bien, à mal, à profit*, etc. Elle produira pour lui de la honte, de la gloire, de l'honneur, du déshonneur, du bien, du mal, du profit, etc. Certainement la mort d'une abeille n'a jamais *tourné* au profit de sa ruche. (B. de St-P.)

— Fig. *Il a tourné tout d'un coup à la mort.* Se dit d'un malade qui, tout d'un coup et lorsqu'on s'y attendait le moins, est tombé dans un état qui a fait juger qu'il allait mourir.

— S'altérer, changer en mal. Ce vin ne sera pas de garde, il tournera, il commence à tourner à l'aigre. Quand le lait est vieux, il tourne sur le feu. Il ne faut pas trop faire chauffer cette sauce, de peur qu'elle ne tourne.

— Par exagérat. *Cela fait tourner le sang.* Se dit en parlant d'un saisissement, d'une émotion violente et pénible. Ce spectacle fait tourner le sang.

— *Le raisin, les cerises, les groseilles tournent, commencent à tourner.* Ils commencent à mûrir, à se colorer.

— A quelques jeux de cartes. *Il tourne cœur, il tourne carreau*, etc. La carte qu'on découvre, qu'on montre, est un cœur, un carreau, etc. De quoi tourne-t-il ?

— SE TOURNER. v. pron. Se mouvoir en rond, ou d'une manière qui s'en rapproche. Se tourner dans son lit. Se tourner vers quelqu'un, vers quelque endroit. Tournez-vous, que je voie si cet habit vous va bien par derrière. Elle rendait à son laquais l'assiette qu'elle m'avait destinée, en se *tournant* pour que je ne la visse pas rire. (J.-J. Rouss.) Tous les cinq jours il priait dans la mosquée, en se *tournant* vers Grenade. (Chateaub.) Mais Jésus, se *tournant* vers elles, leur dit : Filles de Jérusalem, ne pleurez pas sur moi, mais pleurez sur vous-mêmes et sur vos enfants. (Id.)

— Fig. De quel côté que je me *tourne*, tout ce qui frappe mes yeux me montre une fidélité irréprochable. (Boss.) De quel côté qu'on se *tourne* dans cette vie, on voit toujours la mort en face. (Id.)

— Fig. *Se tourner vers Dieu.* Ne s'occuper que de Dieu.

— *Se tourner contre quelqu'un ou contre quelque chose.* L'attaquer. Alger, riche des dépouilles de la chrétienté, dans ta brutale fureur, tu te *tournes* contre toi-même. (Boss.) Quand il manque de prétextes pour attaquer les autres, il se *tourne* contre lui-même. (Fén.)

— *Se tourner du côté de quelqu'un.* Embrasser son parti. César se *tourna* du côté du peuple. (Boss.)

— *Se tourner au bien, au mal.* Acquérir de bonnes, de mauvaises mœurs.

— Se changer, passer d'un état à un autre. La verdeur de ce vin se tournera en force.

— *Tout ce qu'il mange tourne en bile.* Devient bile.

— Il se dit au moral. Tout se *tourne* en révoltes et en pensées séditieuses, quand l'autorité de la religion est anéantie. (Boss.) L'orgueil se *tourne* aisément en cruauté. (Id.) Tout paraît joie pour les grands, et tout se *tourne* en encens pour eux. (Mass.) Les remèdes violents contre des maux imaginaires se *tournent* en poison. (Fén.)

— Être tourné. Déjà sur sa parole ils (les vents) se *tournent* vers Troie. (Rac.)

Vos yeux, vos tristes yeux
Avec de longs soupirs se *tournent* vers les cieux.
(Racine.)

— v. imp. *Il tourne cœur, il tourne carreau*, etc. A certains jeux de cartes, signifie Que la carte que le joueur découvre, qu'il montre, est de la couleur et de la figure nommée cœur, carreau, etc.

— Syn. comp. SE TOURNER, SE RETOURNER. On se *tourne* pour voir à côté de soi ; on se *retourne* pour voir derrière soi. ‖ TOURNER, TOURNOYER. *Tourner*, c'est se mouvoir en rond [illegible] autre, de telle sorte que le chemin parcouru forme en totalité, non pas un tour ou un cercle, mais des espèces d'ondulations.

TOURNESOL. s. m. (pr. *tour-ne-sol*). Bot. Nom vulgaire de l'hélianthe à grandes fleurs, plante ainsi nommée, parce qu'on a prétendu qu'elle se tourne du côté du soleil. On l'appelle aussi *soleil.* On la cultive comme plante d'agrément. ‖ On a donné le même nom à plusieurs plantes dont les fleurs se tournent toujours du côté du soleil. ‖ Le croton des teinturiers a dû ce nom à ce que les rayons du soleil font éprouver des modifications à la couleur de son suc.

— *Tournesol en drapeaux.* Tournesol préparé avec le suc du croton des teinturiers. On trempe dans ce suc des chiffons que l'on fait sécher, et qu'on expose ensuite à la vapeur d'un mélange

d'urine putréfiée et de chaux. || *Tournesol en pain*. Tournesol préparé avec plusieurs espèces de lichens, que l'on mêle avec moitié de leur poids de cendres gravelées, et que l'on réduit en pâte en les arrosant de temps en temps avec de l'urine humaine.

— On dit aussi adjectiv. *Bleu tournesol*.

TOURNESOLIE. s. f. Bot. Genre de plante créé pour placer le croton des teinturiers.

TOURNETTE. s. f. (rad. *tourner*). Techn. Dévidoir qui tourne sur un pivot. || Plateau tournant sur lequel on pose un vase que l'on peint ou que l'on veut tourner. || Cage tournante pour les écureuils.

TOURNEUR. s. m. (du lat. *tornator*). Artisan qui fait des ouvrages au tour. Tourneur en bois, en ivoire, en cuivre, etc.

— Econ. rur. Celui qui fait métier de châtier les animaux.

— Entom. Nom d'un insecte qui marche fréquemment en tournant.

— Techn. Celui qui tourne une meule. || Enfant qui fait tourner le rouet à retordre. || Ouvrier qui, chez les potiers d'étain, dirige le crochet pour tourner la vaisselle. || Ouvrier qui tourne une presse mécanique.

TOURNEUR, EUSE. s. Celui, celle qui tourne des phrases. Peu usité en ce sens. Tourneur de compliments.

TOURNEUR. adj. m. Qui tourne longtemps et rapidement sur lui-même. Il y a des derviches qu'on appelle derviches tourneurs.

TOURNEUSE. s. f. Celle qui dévide la soie.

— Femme d'un tourneur.

TOURNE-VENT. s. m. Construct. Sorte de couverture mobile, qu'on met au-dessus d'une cheminée pour la garantir de la fumée. || Pl., des *tourne-vent*.

TOURNEVIRE. s. f. Mar. Cordage sans fin, enroulé de plusieurs tours sur un cabestan. C'est à la tournevire qu'on fixe solidement le câble lorsqu'on veut lever l'ancre.

TOURNEVIRER. v. a. 1re conj. Se disait pour Tourner en tous sens.

— Examiner. Si l'esprit ne s'avance, et ne se presse, et ne s'accule, et ne se choque et *tournevire*, il n'est vif qu'à demi. (Montaigne.)

— SE TOURNEVIRER. v. pron. Se dit d'une personne qu'on dirige comme on veut. Cette personne se tournevire facilement.

TOURNEVIS. s. m. (pr. *tour-ne-viss*). Techn. Instrument de fer ou d'acier avec lequel on serre et l'on desserre des vis.

TOURNILLE. s. f. (pr. *tour-ni-ye*). Techn. Instrument dont le fabricant de bas au métier se sert pour relever les mailles tombées.

TOURNILLER. v. n. 1re conj. (pr. *tour-ni-yé*). Tourner dans un cercle fort restreint. Fam. et peu usité.

TOURNIOLE. s. f. (du fr. *tourner*, parce que cette tumeur fait le tour de l'ongle). Chir. Nom vulgaire d'une espèce de panaris, dont le siége est entre l'épiderme et la peau. C'est la variété la plus fréquente de la maladie.

TOURNIQUET. s. m. (rad. *tourner*). Croix de bois ou de fer mobile, et posée horizontalement sur un pivot, dans une rue, dans un chemin, pour ne laisser passer que des gens de pied. Mettre des tourniquets à des barrières.

— Fig. L'esprit sans caractère est un *tourniquet* qui n'a pas de place fixe, et qui prend indifféremment tous les principes et toutes les opinions. (Mme Necker.)

— Art milit. Poutre garnie de pointes de fer, que l'on place dans une ouverture, une brèche, à l'entrée d'un camp, pour disputer le passage à l'ennemi.

— Chir. Instrument qui sert à comprimer les vaisseaux dans certaines opérations, en exerçant une forte compression sur l'artère principale. || Bandage pour la suppression des hémorrhagies.

— Entom. Genre d'insectes coléoptères qui tournent continuellement sur la surface des eaux tranquilles.

— Jeux. Aiguille de fer, mobile dans un cercle au bord duquel il y a plusieurs chiffres ou divisions : on perd ou l'on gagne, suivant le nombre sur lequel l'aiguille s'arrête.

— Mar. Rouleau employé pour empêcher les cordages que l'on tire avec force de frotter sur des objets que l'on veut ménager, ou de perdre une partie de leur action.

— Musiq. Petit morceau de bois de forme carrée, qui sert à accorder les tuyaux d'orgue.

— Phys. *Tourniquet à gaz*. Instrument qui sert à démontrer la réaction causée par l'écoulement des gaz. || *Tourniquet électrique*. Système de [illegible] extrémités, et terminées par des pointes très-fines. || *Tourniquet hydraulique*. Instrument qui consiste en un tube de verre suspendu par un fil, et terminé à sa partie inférieure par une douille de cuivre.

TOURNIS. s. m. Art vétér. Maladie des moutons qui est produite par des vers appelés hydatides, et qui les fait tournoyer et exécuter des mouvements convulsifs. Ils meurent dans un état voisin du délire. On dit aussi *tournoiement*.

TOURNISIEN. s. m. Hortic. Variété d'œillet.

TOURNISSE. s. f. Charp. Poteau de remplissage, compris entre une sablière et une décharge, dans une cloison.

TOURNOI. s. m. (du fr. *tourner*, parce que les courses s'y font en tournant et retournant). Fête publique et militaire, où il y avait ordinairement un grand concours de princes, de seigneurs, de chevaliers, etc., et où l'on s'exerçait à plusieurs sortes de combats, soit à cheval, soit à pied. Faire publier un tournoi. Il y eut, il s'y fit un grand tournoi. Les aventuriers cherchaient les tournois.

— Dans les temps où régnait la chevalerie, on donnait ce nom à toutes sortes de courses et de combats militaires, qui se faisaient par divertissement d'après certaines règles.

— Fig. D'un *tournoi* de bassette ordonner les apprêts. (Boil.)

TOURNOIEMENT ou **TOURNOÎMENT.** s. m. (rad. *tourner*). Action de ce qui tournoie. Le tournoiement de l'eau.

— Art vétér. V. TOURNIS.

— Pathol. *Tournoiement de tête*. Certaine indisposition de cerveau, dans laquelle il semble à celui qui en est atteint, que tous les objets tournent.

TOURNOIERIE. s. f. Anc. cout. Sorte de redevance annuelle.

TOURNOIR. s. m. Techn. Moulin à carton; il contient la pierre ou la pile où est renfermée la matière, l'arbre semé de couteaux qui la divisent, et le brancard qui sert à la faire mouvoir par le moyen d'un cheval.

TOURNOIRE. s. f. Techn. Bâton qui meut le tour du potier d'étain.

TOURNOIS. adj. des 2 g. Métrol. Nom qu'on donnait autrefois à la monnaie qui se fabriquait à Tours, et qui était plus faible d'un cinquième que celle de Paris. Double tournois. || Il s'est dit ensuite des livres valant vingt sous, à la différence des livres parisis, qui en valaient vingt-cinq. Payer en livres tournois. || Il s'est dit également des sous valant douze deniers, à la différence des sous parisis, qui en valaient quinze. Sous tournois.

TOURNOISE. s. f. Etoffe ou tissu circulaire plan, ou d'autre forme, dont les lisières ou les fonds sont inégaux.

TOURNON. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Villeneuve d'Agen (Lot-et-Garonne); 7,600 hab. || Ch.-l. d'arr. (Ardèche); 4,200 hab. À 553 kil. de Paris. || TOURNON-SAINT-MARTIN. Ch.-l. de cant., arr. du Blanc (Isère); 1,300 hab.

— Prov. et pop. *Être dans la rue de tournon*. Se dit, par un mauvais jeu de mots, pour Etre dans l'embarras, ne pouvoir plus avancer ni reculer. De *tournons*, impératif de *tourner*.

TOURNON (François de). Cardinal, né en 1489, mort en 1562, fut un des principaux conseillers de François Ier. Il fut ambassadeur en Italie, en Angleterre et en Espagne.

TOURNOYANT. part. prés. du v. Tournoyer. Qui tournoie. Il est toujours invariable.

TOURNOYANT, ANTE. adj. Qui tournoie ordinairement.

— Que le vent fait tournoyer.

> De torrents de poussière il obscurcit le jour,
> Et par le battement de ses ailes bruyantes,
> Il balaie en sifflant les feuilles tournoyantes.
> (DESAINTANGE.)

— Bot. Epithète donnée à la plus singulière de toutes les plantes connues, l'hédysare tournoyant, dont les deux folioles latérales exécutent sans cesse et d'elles-mêmes des mouvements successifs d'élévation et d'abaissement autour du pétiole.

TOURNOYANTE. s. f. Anat. Se disait autrefois de la seconde vertèbre du cou.

TOURNOYER. v. n. 1re conj. (rad. *tourner*). Ce verbe change l'y en i dans toutes les personnes dont la terminaison commence par un e muet. *Je tournoie, tu tournoies, il tournoie, nous tournoyons, vous tournoyez, ils tournoient. Je tournoyais; nous tournoyons, vous tournoyiez, ils tournoyaient. Je tournoierai. Je tournoierais. Tournoie, tournoyons, tournoyez. Que je tournoie, que tu tournoies, qu'il tournoie, que nous tournoyions, que vous tournoyiez, qu'ils tournoient*. Tourner en faisant plusieurs tours. Ne faire que tournoyer. Ce fleuve après avoir tournoyé dans une plaine de longue étendue, se jette dans la mer. Dans l'endroit où vous voyez tournoyer l'eau, il y a un gouffre. Retrouver son chemin après avoir longtemps tournoyé. Des aigles, entraînés par le courant d'air, descendent en *tournoyant* au fond du gouffre. (Chateaub.) En *tournoyant*, on s'expose plus à tomber qu'en allant droit. (Boiste.) Les eaux coulent au milieu des roches, ici en *tournoyant* en silence, là en se précipitant de leur cime avec un bruit sourd et confus. (B. de St-P.)

[illegible] est le jouet de l'onde. (LÉONARD.)

> Sous ces noyers dont la feuille emportée
> *Tournoie* en l'air par les vents disputée. (CASTEL.)

— Fig. et fam. N'aller pas droit à la conclusion d'une affaire, biaiser, chercher des détours. A quoi sert de tournoyer? il faut aller au but. Vous avez beau tournoyer, il faut en venir là. Le fripon tournoie.

— Syn. comp. TOURNOYER. TOURNER. V. TOURNER.

TOURNURE. s. f. Tour. Il ne se dit qu'au figuré. Le succès de votre affaire dépend de la tournure qu'on y donnera. Avoir une tournure d'esprit agréable. Tournure de phrase. La tournure d'un vers. Je craignais de m'engager dans quelque *tournure* de compliment qui ne fût pas convenable. (Mariv.) Je vais voir quelle *tournure* on peut donner à cette affaire. (Volt.) Il paraît que cette affaire prend une *tournure* assez favorable. (D'Alemb.) M. Delille pouvait seul donner une *tournure* agréable aux choses les plus arides; aussi me suis-je bien gardé de marcher sur ses traces. (A. Mart.)

— Pour les affaires, *tour* est d'un usage plus noble et plus commun.

— Fam. Se dit de la taille, de l'habitude du corps. Ce jeune homme est d'une jolie tournure. Cette femme a une mauvaise tournure, n'a pas de tournure. Il nous faut des partis bien d'une autre *tournure*. (Boursault.) Une figure flatteuse tient lieu de bon sens; une jolie *tournure* de toutes les vertus. (Goldsmith.)

— Art culin. Bande que le cuisinier ou le confiseur détache de la surface d'un légume ou d'un fruit, soit pour distiller, soit pour confire.

— Agric. S'emploie dans quelques contrées comme synonyme de Sole ou saison.

— Mod. Bande d'étoffe raide que les femmes mettent autour de leurs reins, pour faire bouffer la robe à cet endroit.

— Syn. comp. TOURNURE. TOUR. V. TOUR.

TOURNUS. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Mâcon (Saône-et-Loire); 5,400 hab.

TOUROCCO. s. m. Ornith. Espèce de tourterelle du Sénégal.

TOURON. s. m. V. TORON.

TOUROUVA. s. m. Relat. Paradis des O-Taïtiens.

TOUROUVRE. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Mortagne (Orne); 1,950 hab.

TOURRA. s. f. Relat. Griffe ou instrument qui marque l'empreinte de la signature du Grand Turc.

TOURRACHE. s. m. Econ. rur. Variété de bœufs qu'on élève en Franche-Comté.

TOURRÉTIE. s. f. (pr. *tou-ré-ci*; de la *Tourrette*, naturaliste lyonnais). Bot. Genre de la famille des bignoniées établi pour une plante du Pérou.

TOURRETTE. s. f. Bot. Genre de la famille des mousses, composé de sept espèces.

TOURS. (ét., V. TOURAINE). Géogr. Ch.-l. du dép. d'Indre-et-Loire, à 238 kil. de Paris; 26,700 hab. Archevêché.

— Hist. *États-généraux de Tours*. Ceux qui ont été tenus dans cette ville, en 1470, 1484 et 1506. || *Bataille de Tours*. Nom que l'on donne quelquefois à la bataille de Poitiers, gagnée en 732, par Charles-Martel, sur les Sarrasins qui, maîtres de Poitiers, s'avançaient de cette ville sur celle de Tours.

TOURTE. s. f. (du lat. *torta*, ou, suivant d'autres, de *torta*). Espèce de pâtisserie fermée, et remplie de viandes, de fruits, etc. Tourte de pigeonneaux. Tourte à la moelle. Tourte d'épinards. Tourte de confitures. L'un disait : Donnez-moi du sucre pour les *tourtes*, et l'autre criait : A moi pour les *tourtes* du sucre. (Le Sage.) Voulez-vous, madame, que j'interroge pour vous cette *tourte* à la frangipane? (Brill.-Sav.)

— Se dit, dans quelques provinces, d'un gros pain bis.

— Agric. Marc de noix, de navette, etc.

— Ornith. Tourterelle de la Caroline. || Ancien nom de la tourterelle.

— Techn. Pièce de la lanterne d'un moulin. || Plaque d'argile qui sert de support à un creuset, dans les verreries.

TOURTEAU. s. m. (du lat. *torta*, espèce de pain tortillé). Sorte de gâteau. Il est vieux.

— Petit pain bis. Ce mot est encore employé dans quelques provinces.

— Masse formée du résidu de certaines graines, de certains fruits, dont on a exprimé de l'huile. Les tourteaux sont à la fois une bonne nourriture pour les bestiaux et un excellent engrais pour les terres.

— Anc. expr. prov. *Faire de la pâte de tourteau*. Se dit d'un négociant qui, pour payer les marchandises qu'il a achetées, se sert du prix qu'il en a déjà tiré en les revendant.

— Anc. cout. Redevance seigneuriale qui se payait primitivement en gâteaux.

— Art milit. *Tourteau* ou *tourteau goudronné*. Artifice propre à l'éclairage du fossé, des retranchements, dans une place assiégée, ou à brûler les gabions ou les fascines du fossé. || Disque de bois qu'on place sur le crible, pour grener la poudre.

TOURTELAGE. s. m. Anc. cout. Sorte de redevance qui différait du tourteau, [illegible] qui sont chargées de tourteaux.

TOURTELET. s. m. (dimin. de *tourte*). Art culin. Feuille mince de pâtisserie.

TOURTELETTE. s. f. (dimin. de *tourte*). Art milit. Vieille corde que l'on goudronne, pour faire du tourteau.

— Art. culin. Petite tourte.

— Ornith. Tourterelle d'Afrique.

TOURTEREAU. s. m. Ornith. Jeune tourterelle. Elever des tourtereaux. Manger des tourtereaux.

— La tourterelle ne s'attache qu'à une seule femelle, aussi le donne-t-on comme le symbole de la fidélité conjugale.

— Fig. *Ce sont des tourtereaux*. V. TOURTERELLE.

TOURTERELLE. s. f. (du lat. *turtur*). Ornith. Nom donné à plusieurs espèces du genre pigeon. Les tourterelles volent ordinairement deux à deux, le mâle et la femelle. La fidélité des tourterelles. Les *tourterelles* se fuyaient. (La Font.) Semblable à une épouse désolée, l'Eglise ne fait que gémir, et le chant de la *tourterelle* délaissée est dans sa bouche. (Boss.) L'abeille est en harmonie avec le cytise, le papillon avec le rosier, la *tourterelle* amoureuse avec le myrte. (B. de St-P.) Les *tourterelles* volent deux à deux, et les perdreaux par compagnies, dans le même nombre que les œufs dont ils sont éclos. (Id.)

— Fig. *Ce sont des tourtereaux, ils s'aiment comme deux tourterelles*. Se dit de deux jeunes époux qui ont beaucoup d'amour l'un pour l'autre.

— Prov. *La tourterelle chante*. Aristote a remarqué, et plusieurs autres naturalistes après lui, que la tourterelle pette fréquemment lorsqu'elle chante, de là ce dicton dont on fait l'application lorsqu'une personne pette.

— Conchyl. Sorte de coquille du genre strombe. || Les conchyliologistes du siècle dernier faisaient presque de ce nom un mot de genre pour les espèces de véritables strombes.

— Ichthyol. Un des noms vulgaires de la pastenague commune.

— Ornith. *Tourterelle de mer*. Le petit guillemot, oiseau aquatique.

— Iconol. Symbole de la fidélité entre amis, entre époux, et même de celle des peuples envers les princes, et des armées envers les généraux. Dans les hiéroglyphes égyptiens, la tourterelle désignait l'homme qui aime la danse et le son de la flûte, suivant les Egyptiens.

— Myth. Cet oiseau, symbole de la fidélité, était consacré à Vénus.

— Syn. simpl. Colombe, pigeon. || Epith. Douce, tendre, fidèle, chaste, plaintive, timide.

TOURTERELLETTE. s. f. (dimin. de *tourterelle*). Ornith. Petite tourterelle.

TOURTERIE. s. f. Se disait pour Pâtisserie.

TOURTERRIÈRE. s. f. (des deux mots fr. *tour*, à cause de sa forme cylindrique, et *terre*, parce qu'elle roule sur la terre). Mécan. Gros rouleau qui sert dans les ateliers à transporter des fardeaux considérables.

TOURTIA. s. m. (pr. *tour-cia*). Minér. Espèce de pouding à pâte calcaire, plus ou moins argileux, contenant des cailloux roulés, et que l'on tire des houillères du nord de la France.

TOURTIÈRE. s. f. Ustensile de cuisine qui sert à faire cuire des tourtes. Tourtière d'argent. Tourtière de cuivre.

— Fig. Appartement extrêmement chaud, où le soleil darde ses rayons.

TOURTILLON. s. m. (pr. *tour-ti-yon*). Petit tourteau.

TOURTIS. s. m. Nom qu'on donnait autrefois à une espèce de pain. Tourtis de cire.

TOURTOIRE. s. f. Chass. Baguette mince ou houssine, avec laquelle les chasseurs font des battues dans les buissons.

TOURTOURELLE. s. f. Ichthyol. Espèce de raie.

TOURTOURO. s. m. Hortic. Variété de prune bonne à manger en confiture ou en marmelade.

TOURTOUSE. s. f. (rad. *tordre*). Corde qu'on passait au cou du patient pour le pendre.

TOURTRAC. s. m. Ornith. Nom vulgaire du traquet.

TOURTRE. s. f. (du lat. *turtur*). Art. culin. Nom qu'on donne à la tourterelle, quand on parle de cet oiseau comme bon à manger. Manger des tourtres. Servir un plat de tourtres. Vieux.

TOURVILLE (Anne-Hilarion de Cotentin). Célèbre marin français, né en 1642, mort en 1701. Il a enrichi de plusieurs inventions la science de la manœuvre, et formé par son exemple d'excellents officiers; la marine de France lui doit une grande partie de son éclat. Tourville est le premier qui ait eu l'idée de réunir en corps de doctrine les principes de la tactique navale.

TOUS. adj. pl. de Tout. V. TOUT.

TOUS. s. m. Entom. Une des dénominations vulgaires de la tique des chiens.

TOUSELLE. s. f. Bot. Sorte de froment dont [illegible]

TOUSS ou **TOUZ.** s. m. Relat. Poil qu'on prend sur la poitrine des chèvres du Tibet, et dont on fabrique, dit-on, les plus beaux cachemires.

TOUSSAINT. s. f. La fête de tous les saints, qui est toujours le premier novembre. Cette fête a été instituée par le pape Boniface IV. Les Grecs la célèbrent le dimanche après la Pentecôte. Le jour de la Toussaint. À la Toussaint prochaine.

— On a dit d'abord *la fête de tous saints*. Il fut mandé à Rheims le dimanche devant la fête de tous saints. (Monstrelet.) Et ensuite, par ellipse, la Toussaint, comme on dit la Saint-Jean, la Saint-Martin, etc. pour la fête de saint Jean,

la fête de saint Martin, etc. C'est donc à *fête*, sous-entendu, que ce nom doit le genre féminin.

— Prov. *A la Toussaint, les blés semés et tous les fruits serrés.* || *Entre la Toussaint et Noël ne peut trop pleuvoir ni venter.*

TOUSSAINT-LOUVERTURE. V. LOUVERTURE.

TOUSSE. s. f. Agric. Synonyme de Têtard, dans quelques localités.

TOUSSÉ. part. pass. du v. Tousser. Il est invariable.

TOUSSEMENT. s. m. Se disait pour Action de tousser.

TOUSSER. v. n. 1re conj. (du lat. *tussire*. On disait autrefois *toussir*). Faire l'effort et le bruit que cause la toux. Tousser toute la nuit. Ne faire que tousser et cracher. Malade qui tousse beaucoup. On n'est pas plus le maître des impressions que l'on reçoit, des sentiments que l'on a, que de *tousser* ou d'éternuer. (Mme du Deffant.)

— Faire ce même bruit à dessein. Tousser pour avertir un de ses amis. Elle ne manquait jamais de remarquer qu'en finissant son récit, Mme de Vercy avait *toussé* deux fois et rougi très-positivement. (Brill.-Sav.)

Ne parler que des yeux est un faible avantage ;
Mon amant a trouvé le plus joli langage.
Le soir, sous ma fenêtre, il demeure arrêté,
Il tousse, il éternue ; et moi, de mon côté,
J'éternue et je *tousse*. (Legrand.)

— Prov. *Cela ne durera que jusqu'à tant que j'aie toussé.* Se dit d'une chose peu durable, peu redoutable.

TOUSSERIE. s. f. Action de tousser. J'ai vu autrefois de vieux prédicateurs qui affectaient ces *tousseries*, soit pour se donner un bon air quand ils avaient la voix mâle, soit pour reprendre haleine, ou pour faire revenir leur mémoire de ses égarements. (De Vigneul-Marville.)

TOUSSEUR, EUSE. s. Celui, celle qui tousse souvent. Importun, fatigant tousseur. Fam.

TOUSSEUX, EUSE. adj. S'est dit pour Affecter de la toux, sujet à la toux.

TOUSSOIR. s. m. Mot employé par Rabelais pour désigner un lieu où l'on doit se retirer pour tousser.

TOUT, TOUTE. adj. (du lat. *totus*. On a dit autrefois *tot, tote*). Qui comprend l'intégrité d'une chose considérée par rapport au nombre, à l'étendue, ou à l'intensité d'action. Tout l'univers. Tout le monde. Toute la terre. Tout le jour. Tous les hommes, les animaux. Toutes les plantes. Tous les êtres créés. Tout le peuple y accourut. Tous les gens que voici. Toute sa famille est en bonne santé. Tous les parents y donnent les mains. Toutes les nations de la terre. Tous les habitants de la ville. Mettre toutes les troupes en bataille. Toute la somme est de tant. Toute la dépense monte à tant. Mettre dans une entreprise tout son bien, tout son argent. Travailler de toutes ses forces. Employer tout son pouvoir, toute son industrie, tout son savoir, toute sa capacité à quelque chose. Servir quelqu'un de tout son crédit. Aimer Dieu de tout son cœur. Donner tout pouvoir à quelqu'un. Être obligé de solliciter, d'avancer de l'argent et de répondre pour quelqu'un, toutes choses fort désagréables. L'erreur et la nouveauté se faisaient entendre dans *toutes* les chaires. (Boss.) *Tout* le devoir de l'homme, *tout* son objet, *toute* sa nature, c'est de craindre Dieu ; *tout* le reste est vain, mais aussi *tout* le reste n'est pas l'homme. (Boss.) Crains Dieu et garde ses commandements, car c'est là *tout* l'homme. (Id.) Son âme s'évapore, et *tout* l'homme est passé. (L. Rac.) *Tous* les soins de sainte Thérèse, *toutes* ses pensées, *toute* sa gloire, étaient d'être à Dieu, et de lui plaire. (Fléch.) Nous ne devons pas à *tous* les hommes des soins et des prévenances, nous leur devons à *tous* la vérité. (Massillon.)

— Se dit aussi de l'entière étendue, de l'entière faculté de certaines choses, soit physiques, soit morales. Dans cette acception, il peut accompagner, non-seulement les adjectifs possessifs, *employer tout son pouvoir*, *frapper de toutes ses forces*, *montrer tout son savoir*; mais encore les pronoms *nous*, *vous*, *eux*, *ce*, *celui*, *ceci*, *cela*, *celui-ci*, *celui-là*. Il se met toujours à la suite des trois premiers, comme *nous tous*, *vous tous*, *eux tous*; mais il se place toujours avant les pronoms démonstratifs. *Tout ce que vous dites*. *Tout ceci*, *tout cela*. Le pronom *le* ne vient immédiatement l'adjectif *tout*, ni avant ni après lui ; mais il le renvoie après le verbe dans les temps simples, et entre l'auxiliaire et le verbe dans les temps composés. [illegible]

— *Tout* prend constamment le genre et le nombre du nom avec lequel il se trouve en rapport et qu'il détermine, que ce nom soit précédé de l'article, d'un adjectif possessif ou de tout autre mot équivalent. *Tout* le monde se plaint de sa mémoire, et personne ne se plaint de son jugement. (La Rochef.) On perd *tous* ses amis en perdant *tout* son bien. (Destouches.) C'est sur les bords des rivières que les végétaux se montrent dans *toute* leur beauté. (B. de St-P.) Le plus précieux de *tous* les dons que nous puissions recevoir du ciel est une vertu pure et sans tache. (Fénel.) La coquetterie détruit et étouffe presque *toutes* les vertus. (Mme de Genlis.) Dans la solitude éternelle *toutes* nos attaches sont vagues. (P. Roy.)

— L'adjectif *tout* est variable lorsqu'il est en relation avec les pronoms *nous*, *vous*, *eux*, *elles*, *le*, *la*, *les*, *ceci*, *cela*, *le nôtre*, *le vôtre*, *le leur*, *le mien*, *le tien*, *le sien*, et toutes les différentes variations de ces mots. *Tous* ceux qui s'acquittent des devoirs de la reconnaissance ne peuvent pas pour cela se flatter d'être reconnaissants. (La Rochefoucauld.) Nous danserons, nous serons *tous* heureux. (Volt.) *Toutes* celles qui sont mortes de cette redoutable maladie, vivraient encore si elles avaient été traitées comme moi. (Id.) Des dettes, moi : heureusement je me suis débarrassé de *toutes* les miennes. (Regnard.)

Le temps nous trompe *tous*; sur ses ailes légères
Il nous porte à la fois nos biens et nos misères.
(Boufflers.)

— *Ils sont tous étonnés*, *ils sont tous vivants*, *tous entiers*, etc. Il n'y en a aucun parmi eux qui ne soit étonné, qui ne soit vivant, entier, etc. V. TOUT, adverbe.

— Quelquefois il est séparé du substantif, et placé après le verbe pour donner plus de force à la phrase. Nous avons *tous* une même origine. (Boss.) Les hommes, si différents d'humeur et de culte conviennent *tous* sur ce point, et veulent *tous* être immortels. (Mass.) Aussitôt de la terre ils disparurent *tous*. (Rac.)

— *Tout* opposé à *seul*, à *un*. Les juges dénoncèrent au roi qu'en remuant ce seul point, il mettait *tout* en péril. (Boss.) Je veux dans un seul malheur déplorer *toutes* les calamités du genre humain. (Id.) Vivez cachée à vous-même, aussi bien qu'à *tout* le monde. (Id.)

— L'adjectif *tout* placé devant plusieurs substantifs ou adjectifs, se répète ordinairement devant les substantifs de différent genre. En vain les nations éclairées se vantent d'avoir réuni chez elles *tous* les arts et *toutes* les sciences. (B. de St-P.) La terre présente au soleil *toutes* les mamelles et *tous* les enfants de notre hémisphère. (Id.) Il était au-dessus de *tous* ces vains objets qui forment *tous* les désirs et *toutes* les espérances des hommes. (Mass.)

— Il peut se répéter lorsque les substantifs ou les adjectifs sont du même genre, et qu'ils présentent, ou non, quelque rapport de synonymie. Les premiers chrétiens, *tous* égaux et *tous* obscurs, liés ensemble par la crainte commune des magistrats, gouvernaient secrètement leur société pauvre et sainte à la pluralité des voix. (Volt.) J'ose défier *tous* les moralistes et *tous* les législateurs, et je leur demande à *tous* s'ils ont dit rien de plus beau et de plus utile que l'exorde des lois de Zaleucus. (Id.)

— Chaque. Dans cette acception il n'est pas suivi de l'article. Tout bien est désirable. Tout arbre qui ne porte point de fruit doit être coupé et jeté au feu. Toute peine mérite salaire. Toute action qui n'a pas Dieu pour objet n'est d'aucune utilité pour notre salut. Tout homme est sujet à la mort. Toute autre personne, toute autre chose lui conviendrait mieux. A tout propos. De tout point. En toute occasion. A toute heure. A tout moment. De toute part. De toute sorte. Pour faire trembler *toute* créature sous les jugements de Dieu. (Boss.) *Toute* âme inquiète et ambitieuse est incapable de règle. (Id.) On donne *toute* liberté à ses sens et à ses pensées. (Fléch.) Chacun vante l'innocence de ses mœurs, la pureté des intentions, son humilité éloignée de *toute* sorte d'affectation. (Mme de Sévigné.)

— Il s'emploie aussi avec le pluriel dans cette acception. Elles m'aimèrent avec la véhémence que la sollicitude et l'oisiveté donnent à *toutes* sortes de sentiments. (Mme de Staël.) En *tous* pays tous les bons cœurs sont frères. (Florian.) Ils se forment aussitôt et attaquent les Grecs de *toutes* parts. Léonidas tombe sous une grêle de traits. (Barthél.) Les agresseurs en *tous* genres ont tort devant Dieu et devant les hommes. (Volt.) Ceux que nous appelons anciens étaient véritablement nouveaux en *toutes* choses. (Pascal.)

— Quand *tout* signifie Chaque, beaucoup de grammairiens veulent qu'on ne puisse employer que le singulier, mais l'usage est contre eux, et il est facile de le justifier. *En tout lieu* est la même chose que *en chaque lieu*; *en tous lieux* signifie *dans tous les lieux*. Ainsi employé, il revêt le genre du substantif qu'il précède, et devant lequel l'article pluriel *les* est sous-entendu.

— Le substantif est quelquefois sous-entendu, alors *tout* prend le genre et le nombre de ce substantif. Tous vinrent au-devant de leur supérieur. On les a tous réunis. Tous tant que nous sommes. Cette somme est toute où vous l'avez laissée, on n'en a rien ôté. Je vous le dis une fois pour toutes. Se dévouer pour le salut de tous. Il en est des hommes comme des plus vils animaux : *tous* peuvent nuire. (Volt.) L'ambition est la sœur aînée de *toutes* les [illegible] salut de *tous* est dans l'harmonie sociale et dans l'anéantissement de l'esprit de parti. (Mirabeau.)

— Cela a lieu surtout au pluriel. Interrogés, tous ont déclaré.

— Il se construit d'autres fois avec les adjectifs démonstratifs ou avec les pronoms. Tous ceux que j'ai vus. Voilà tout ce que je sais. Cela est fort inquiétant. Nous composions son histoire de *tout* ce qu'on peut imaginer de plus glorieux. (Boss.) *Tout* ce qui brille, *tout* ce qui vit aux yeux, *tout* ce qui paraît grand et magnifique devient l'objet de mes désirs. (Id.) *Tout* ce qui lui représentait Jésus-Christ souffrant fut l'objet de sa compassion et de son estime. (Fléch.)

— *Se faire tout à tous.* S'accommoder à toutes les opinions, à tous les caractères.

— Placé devant un nom de ville, *tout* s'emploie toujours au masculin, quelque soit le genre du substantif, parce qu'il se rapporte alors au mot *peuple* sous-entendu. *Tout* Rome le sait, on l'a vu. (D'Ossat.) *Tout* Florence en fut abreuvé. (Id.) *Tout* Smyrne ne parlait que d'elle. (La Bruy.) *Tout* Rome est consterné. (Vertot.)

— Il n'en serait pas de même si *tout* était joint à un nom de ville ou de pays précédé de l'article. Toute la superbe Rome. Toute la savante Athènes. Toute la belliqueuse Sparte. Toute la France, toute la Russie, toute la Prusse. *Toute* l'Europe sait que la mer a englouti la moitié de la Frise. (Volt.) *Toute* l'Italie avait les yeux tournés sur les Romains. (Vertot.)

— Au lieu de dire *tout Rome*, *tout Florence*, on emploie aussi la construction pleine. *Tout* le peuple de Rome se portait à cette guerre avec la même ardeur. (Rollin.)

— Voici quelques exemples où ce mot est heureusement employé :

Ses regards éperdus nagent dans la lumière ;
Une ombre auguste et fière
Dévoile avec splendeur *tout* Corneille à ses yeux.
(Lebrun.)

Je ne choisirai point dans ce désordre extrême,
Tout me sera Pyrrhus, fût-ce Oreste lui-même.
(Racine.)

Tous ces mille vaisseaux qui, chargés de vingt rois,
N'attendent que les vents pour partir sous vos lois.
(Id.)

L'emploi de *tous* avec un nombre indéterminé est inusité sans doute, mais d'un effet admirable : il multiplie les vaisseaux, et présente à l'imagination l'idée d'une flotte innombrable.

— Mar. *Égal à tous.* Nom d'un des pavillons de la série des signaux, qui égale en valeur un des dix-neuf autres, quand il est hissé à une place inférieure.

— Le pluriel masculin de cet adjectif s'est écrit autrefois *touts*. A lui et à *touts* méchants comme lui. (Montaigne.) || Plusieurs grammairiens l'écrivent encore aujourd'hui de cette manière, ce qui est beaucoup plus régulier, puisque tout le monde conserve le *t* au substantif *tout*.

— Il s'emploie quelquefois comme adjectif devant un substantif dans le sens d'Absolument, entièrement. Nous faisons *tout* le contraire de ce que Dieu commande. (Boss.) On se renferme *tout* en soi-même. (Fléch.)

— *Tous deux.* L'un et l'autre. César, si ambitieux, si débauché, et Caton si vertueux, étaient *tous* deux d'une faible santé. (B. de St-P.) Julien et Marc-Aurèle furent *tous* deux philosophes, mais leur philosophie ne fut pas la même. (Thomas.) Bacchus et Noé passent *tous* deux pour avoir cultivé la vigne. (Id.)

— *Tous les deux* s'emploie dans le même sens. Les deux peuples s'unissent et se corrompent *tous* les deux. (Montesq.) Le mélange du goût acquis et du goût naturel est la perfection de *tous* les deux. (Kératry.) Les Samnites ne se déclarèrent pour un parti que pour les perdre *tous* les deux plus facilement. (Vertot.) Mes deux livres viennent d'exciter la plus grande fermentation dans Genève. On dit que la voix publique est pour moi ; cependant ils y sont défendus *tous* les deux. (J.-J. Rouss.) Nous avions *tous* les deux un peu de tristesse au fond du cœur : nous tenons cela de Dieu ou de notre mère. (Chateaub.)

— On dit de même *tous trois*, *tous quatre*, et *tous les trois*, *tous les quatre*. *Tous* trois (Galba, Vitellius, Othon) périrent dans les guerres civiles. (Boil.) Moïse, Lycurgue et Numa, *tous* trois ont eu des succès qu'on jugerait impossibles s'ils étaient moins attestés. (J.-J. Rouss.)

— *Tous deux*, *tous trois* peuvent, dans bien des cas, exprimer une idée de simultanéité, soit de temps, soit d'action, mais ils ne l'expriment pas nécessairement, les circonstances suppléent souvent aux termes supprimés : et, quand il pourrait y avoir quelque chose de douteux ou d'obscur, les écrivains ajoutent les compléments nécessaires. Je les ai vus tous deux ensemble. *Tous* deux (Biron et Keyserling) avaient commencé ensemble leur fortune. (Rulhières.) C'était un homme furieux, par zèle ou par esprit de parti, ou par *tous* les deux ensemble. (Volt.) Je vous les enverrai *tous* les deux en même temps. (Corn.)

— De cinq à dix, on supprime rarement l'article. Tous les cinq, tous les six, etc.

— Au-delà de dix, on l'emploie toujours. Tous les seize, tous les vingt, etc.

— *Tous les jours*, *tous les mois*, *tous les ans*. Chaque jour, chaque mois, etc.

— *Tous les deux jours*, *tous les trois jours*, etc., *tous les deux ans*, *tous les trois ans*, etc., *toutes les deux heures*, *toutes les vingt-quatre heures*, etc. De deux jours en deux jours, de trois jours en trois jours, etc., de deux mois en deux mois, etc., de deux heures en deux heures, etc.

— *Par tout pays*, *par toute terre*. En quelque lieu que ce soit.

— *Somme toute.* Somme totale, toutes les sommes jointes ensemble. || Fig. A tout prendre. Il est riche, il est jeune et assez bien fait ; mais, somme toute, c'est un pauvre homme.

— *Aller, courir à toutes jambes*, *à toute bride*. Aller, courir fort vite.

— *C'est tout son portrait*, *le portrait de son père*, *c'est toute son image*. Il ressemble tout à fait à son père.

— On dit, dans le même sens, *c'est tout lui-même*, *tout le même homme*, *toute la même chose*, en parlant d'une chose ou d'un homme pour ses qualités, qui se ressemblent parfaitement, etc.

— *Prendre de toutes mains.* Prendre de tous côtés, acquérir par toutes sortes de voies, justes ou injustes.

— Fam. *Ce sont toutes fables que vous contez-là*, *ce sont tous contes à dormir debout*, *ce sont toutes visions*, etc. Ce ne sont que des fables, que des contes, que des visions, etc.

— On doit dire *une fois pour toutes*, et non *une fois pour tout*, car *une fois pour toutes* signifie *une fois pour toutes les autres fois*.

— *A tout hasard.* Locution dont on se sert pour marquer qu'on veut courir le risque de tout ce qui peut arriver.

— *A toute force.* Par toutes sortes de moyens. Vouloir à toute force venir à bout de son entreprise. || A la rigueur, absolument parlant. On pourrait à toute force lui accorder ce qu'il demande.

— Prov. *Mettre un homme à toutes sauces.* L'employer à tout. || *Tous les doigts de la main ne se ressemblent pas.* || *A tout seigneur tous honneurs.* || *Tout coup vaille.* Se dit quand on met quelque chose au hasard. || *Il ne faut pas se mettre à tous les jours.* Il ne faut pas s'employer pour toutes sortes de personnes.

— Mar. *Tout le monde en haut !* Commandement pour faire monter tout le monde sur les gaillards. || On dit de même : *tout le monde en bas ! tout le monde à la bande !*

— Syn. simpl. Complet, entier, total.

— Syn. comp. TOUT. CHAQUE. V. CHAQUE. || TOUT. TOUT LE. TOUS LES. *Tout*, au singulier, et employé avec l'article *le* avant un nom appellatif, marque la totalité des individus de l'espèce spécifiée par le nom, et les fait considérer sous le même aspect, et comme susceptible, du même attribut, sans aucune différence distinctive. *Tout*, au singulier, suivi de *le* avant un nom appellatif, exprime la totalité, non des individus de l'espèce, mais des parties intégrantes qui constituent l'individu. *Tous*, au pluriel, et suivi de *les* avant un nom pluriel, marque la totalité des individus de l'espèce, comme au singulier *tout le*. || TOUT LE. *Le* marque la totalité des individus, parce que l'espèce les comprend tous. *Tout* désigne l'espèce, parce que la totalité des individus la constitue.

TOUT. s. m. Une chose qui a des parties, considérée en son entier. Le tout est plus grand qu'une de ses parties. Diviser un tout en plusieurs parties. Prendre le tout. Céder le tout. Les évêques n'ont tous qu'un même troupeau dont chacun conduit une partie inséparable du *tout*. (Boss.) On ne sait le *tout* de rien. (Montaig.)

Que d'un art délicat les pièces assorties
N'y forment qu'un seul *tout* de diverses parties.
(Boileau.)

Elle bâtit un nid, pond, couve, fait éclore
A la hâte. Le *tout* alla du mieux qu'il put. (La Font.)

— Au pluriel, il conserve le *t*. Plusieurs touts distincts les uns des autres. Les mots sont des *touts* syllabiques. (Darjou.)

— Il s'emploie souvent sans être précédé de l'article. Tout est bon dans cet ouvrage. Vouloir tout avoir. Tout ou rien. Jouer à tout perdre. Est-ce là tout ? Avez-vous tout dit ? Non, ce n'est pas tout. Il y a tout à parier que cela est ainsi.

— Il se dit particulièrement pour Toutes choses, toutes sortes de choses. C'est un homme qui se met à tout. C'est un homme à tout faire, un homme capable de tout. Pouvoir tout auprès du prince. Tout bien considéré, je n'y puis consentir. Tout n'est pas désespéré. Vouloir parler sur tout, se mêler de tout. Tout va bien. C'est à vous que je dois tout. Il était insensible à *tout*; ses regards étaient éteints, et il ne répondait rien à toutes les questions qu'on pouvait lui faire. (B. de St-P.) Si l'émulation a élevé de grands hommes dans quelques républiques, c'est parce que les citoyens pouvaient parvenir à *tout*. (Id.)

— Il a quelquefois une signification restreinte à un seul individu. (En lui) *tout* était simple, *tout* était précis, *tout* était tranquille, *tout* partait d'une âme soumise. (Boss.) Il donne ses ordres, où *tout* respirait la piété. (Id.) Tel est le caractère de l'avarice de se manifester de tous les côtés ; *tout* l'annonce, *tout* le montre à découvert. (Mass.)

— Il se dit pour Tout homme, tous les hommes, tant au singulier qu'au pluriel. On trouve *tout* consterné, excepté la cour de Madame. (Boss.) Toute la cour, *tout* le peuple, *tout* est abattu, [illegible] *tous* sortaient plus éclairés d'avec lui. (Id.) *Tout* s'attendrissait, *tout* fondait en larmes. (Fléch.) *Tous* entreprennent son éloge. (Id.)

— Quelquefois il se dit dans la même phrase des choses et des personnes. *Tout* retentissait de cris, *tout* fondait en larmes. (Boss.) *Tout* s'enfuit, *tout* abandonne le pécheur mourant. (Fléch.)

— Se prend quelquefois pour Tout le monde, tout ce qu'il y a de gens, de personnes. Femmes, enfants, vieillards, tout fut massacré. Le peuple et l'armée, tout était consterné. Tout fuyait, lui seul osa résister. Tout s'arma pour la défendre.

— Il s'emploie souvent de cette manière à la fin des énumérations. Grands et petits, riches et pauvres, *tout* pénétrait jusqu'à saint Louis. (Fléch.) Les devoirs de la société, les fonc-

tions d'une charge, les bienséances d'une dignité, les soins domestiques, *tout* lasse, *tout* devient insipide, hors la passion. (Mass.)

— Au singulier, quoique collectif, il ne prend point la marque du pluriel après lui. Ainsi c'est à tort que Racine a dit, dans *les Plaideurs* *Tout* ce qu'il dit sont autant d'impostures.

— Il est quelquefois personnifié. Rien ne peut me dire ce que vous êtes, et *tout* me prêche que vous êtes mon Dieu. (Mass.)

Tout, s'il est généreux, lui prescrit cette loi ;
Mais *tout*, s'il est ingrat, lui parle contre moi. (Rac.)

— Prov. *Argent fait tout.* On obtient tout avec de l'argent. ‖ *A tout perdre il n'y a qu'un coup périlleux.* ‖ *Tout y va, la paille et le blé.* On n'y épargne rien. ‖ *Ce n'est le tout que des choux, il faut encore de la graisse.* Se dit quand on n'a qu'une partie de ce qui est nécessaire. ‖ *On fait mettre de tout, pourvu qu'il puisse entrer.* Se dit d'un gourmand. ‖ *Tout y peut, et rien n'y monte.* Avec bien de la dépense on n'avance guère.

— On peut aussi le considérer dans ce cas, c'est-à-dire quand il est employé sans article, comme un adjectif dont le substantif est ellipsé. *Tout* n'est pas Caumartin, Brignon ni d'Aguesseau. (Boil.) A la seule vertu sois sûr que *tout* prospère. (F. de Neufch.) En effet, *tout n'est pas Caumartin*, équivaut à *tout homme n'est pas Caumartin.* Mais dans aucune circonstance, ce ne peut être un pronom, comme l'avancent certains grammairiens.

— Fam. *Se faire à tout, se prêter à tout.* S'habituer, se prêter aux usages, aux convenances, etc., suivant les temps, les lieux et les personnes.

— *Il y a de la différence, une différence du tout au tout.* Se dit de deux choses que quelqu'un compare ensemble, et qui diffèrent extrêmement l'une de l'autre.

— *Le tout pour le tout.* Expression dont on se sert pour indiquer qu'on est disposé à ne rien épargner pour venir à bout d'une affaire.

— *Mettre, risquer, jouer le tout pour le tout.* Hasarder de tout perdre pour tout gagner.

— Au jeu de brelan, *Va-tout, faire va-tout, faire un va-tout.* Se dit lorsqu'on hasarde en un seul coup tout l'argent qu'on a devant soi.

— Fam. *C'est un bon homme, et puis c'est tout.* Il n'a que de la bonté, ce n'est qu'un bon homme.

— *Ce n'est pas tout, ce n'est pas le tout.* Ce n'est pas assez, il ne suffit pas. Ce n'est pas tout que d'avoir de la foi, il faut faire de bonnes œuvres. Ce n'est pas le tout d'être assidu, il faut de plus travailler avec talent. Ce n'est pas tout, ce n'est pas encore tout, il faut que vous alliez là.

— Fam. *Tout compté, tout rabattu*, ou *tout bien compté et rabattu.* Tout étant bien examiné, toutes compensations faites. Tout compté, tout rabattu, il me doit encore mille francs. Tout compté, tout rabattu, l'un vaut bien l'autre.

— *Le tout.* Façon de parler dont on se sert après l'énumération de plusieurs choses, pour les joindre ensemble. Il a fait telle et telle chose, le tout pour parvenir à son but. Le tout monte à tant.

— *Et le tout.* Et la totalité. Et le tout pour six francs.

— *Le tout ensemble.* Ce qui résulte de l'assemblage de plusieurs parties formant un tout. Il y a une ou deux scènes, quelques beaux vers dans cette pièce, mais le tout ensemble n'en vaut rien. Il y a des défauts dans ce tableau, mais le tout ensemble en est agréable.

— *C'est son Dieu, c'est son tout.* C'est le seul objet de son affection. Enfin il en est fou, c'est son *tout*, son héros. (Mol.)

— Littér. *Mon tout.* Se dit, dans une charade, du mot composé qui forme le sujet. On dit aussi *mon entier.*

— *Le tout du tout.* La partie qui se joue après que la même personne a perdu partie, revanche et le tout, et dans laquelle on joue autant d'argent que l'on en a joué dans les trois parties précédentes. Donner, prendre, perdre, gagner le tout du tout. En être au tout du tout.

— *A tout.* Loc. adv. propre à certains jeux de cartes, et qui se dit en parlant de la couleur qui emporte toutes les autres. Il faut faire à tout. Jouer à tout. Jouer deux fois à tout.

— *A tout.* loc. prépos. Se disait pour Avec. Ils ne font pas tant malicieusement que lourdement et grossièrement les ingénieux *à tout* leur médisance. (Montaig.)

— *A tout prendre.* loc. adv. A considérer tout l'ensemble, les qualités d'une personne ou d'une chose, tout ce qu'elle a de bien ou de mal.

— *Après tout.* loc. adv. Dans le fond, tout [illegible] mais, après tout, le parti que vous proposez pourrait avoir de fâcheux résultats. Pourquoi faire, après *tout?* (Boil.)

Et peut-être, après *tout*, en l'état où je suis,
Sa mort avancera la fin de mes ennuis. (Rac.)

— *Sur tout.* loc. adv. On préfère aujourd'hui l'écrire en un seul mot. V. SURTOUT.

— *Du tout.* Loc. adv. qui se joint avec *rien, point, pas*, pour rendre la négative plus forte, et signifie, En aucune façon, nullement, absolument, rien, non. N'avoir rien du tout. Ne vouloir rien du tout. Vous me donneriez cela? Point du tout. Vous croyez peut-être qu'il fit des excuses! Pas du tout.

— *En tout.* loc. adv. Sans rien omettre, tout étant compris. Cela revient en tout à mille francs. Cela fait cent écus en tout.

— Fam. *En tout et par tout.* Entièrement. Être de l'avis de quelqu'un en tout et par tout.

TOUT. adv. Entièrement, complètement, sans exception, sans réserve. Etre tout à quelqu'un. Etre tout dévoué à son service. Etre tout en Dieu. Etre tout étonné. Etre tout autre qu'auparavant. C'est maintenant tout un autre homme, ou mieux un tout autre homme. Etre tout malade. Ces fruits sont tout autres que les premiers. Les chevaux de ce poil-là sont ordinairement tout bons ou tout mauvais. Du vin tout pur. Ces vins-là veulent être bus tout purs. C'est un enfant tout plein d'esprit. Ce sont des enfants tout pleins d'esprit. Ce sont des gens tout pleins de cœur. C'est tout le même homme que vous avez connu. Il est difficile de prendre ces animaux tout vivants. Bien des gens s'y tromperaient, et vous tout le premier. Le champ de bataille *tout* couvert de morts et de mourants. (Mass.) Et de sang *tout* couvert, échauffant le carnage. (Rac.)

— Il s'empl. de cette manière devant une proposition. On peut n'être qu'un sot *tout* en ayant du cœur. (Lombard de Langres.) Thèbes qui croit déjà vous perdre est déjà *tout* en larmes. (Rac.)

— Devant un adverbe. J'aperçois ces vastes plaines toujours calmes et tranquilles, mais *tout* aussi dangereuses. (Buff.) Quoique la noblesse de l'âne soit moins illustre, elle est *tout* aussi bonne, *tout* aussi ancienne que celle du cheval. (Id.) La joie de faire du bien est *tout* autrement douce que la joie de le recevoir. (Mass.)

— Devant un substantif. Le chien n'a nulle ambition, nul intérêt, nul désir de vengeance, nulle crainte que celle de déplaire ; il est *tout* zèle, *tout* ardeur et *tout* obéissance (Buff.) Le lion est *tout* nerfs et muscles. (Id.)

— Devant un adjectif masculin commençant par une consonne. Nos vaisseaux sont *tout* prêts, et le vent nous appelle. (Rac.) Dans les pays du Nord, on trouve des loups *tout* blancs et *tout* noirs. (Buff.) Mais divans, murailles, plafonds et parquets étaient *tout* tendus de peaux magnifiques, douces et moelleuses, comme les plus moelleux tapis. (A. Dumas.)

— Devant un adjectif masculin commençant par une voyelle ou un *h* muet. Les hommes, *tout* ingrats qu'ils sont, s'intéressent toujours à une femme tendre, abandonnée par un ingrat. (Volt.)

Quand la paix viendra-t-elle
Nous rendre *tout* entiers aux beaux-arts? (La Fost.)

— Etant mis immédiatement devant un adjectif féminin qui commence par une consonne ou un *h* aspiré, il reçoit le genre et le nombre du nom ou du pronom auquel cet adjectif se rapporte ; mais cet accord est purement euphonique. Elle est toute malade. Elles furent toutes surprises de le voir. Des femmes toutes pénétrées de douleur. De l'eau-de-vie toute pure. Elle en est toute honteuse. C'est toute la même chose. Avec sa cavalerie toute fraîche. Ces lois qu'il a protégées l'ont rétabli presque *toutes* seules. (Boss.) L'espérance, *toute* trompeuse qu'elle est, sert au moins à nous mener à la fin de la vie par un chemin agréable. (La Rochef.) Les montagnes de Vénus sont plus élevées que celles de la lune ; c'est-à-dire qu'elles ont plus de trois lieues de hauteur perpendiculaire ; Vénus en paraît *toute* hérissée. (B. de St-P.)

— Mais devant les adjectifs féminins qui commencent par une voyelle ou par un *h* muet, *tout* redevient invariable. La maison est tout autre qu'elle n'était. Un chien qui a les oreilles tout écorchées. Avoir les mains tout emportées. Des femmes tout éplorées. Elle est tout absorbée dans ses réflexions. La valeur, *tout* héroïque qu'elle est, ne suffit pas pour faire des héros. (Mass.)

Celle-ci fit un choix qu'on n'aurait jamais cru ;
Se trouvant à la fin *tout* aise et *tout* heureuse
De rencontrer un malotru. (La Font.)

— Que *tout* varie ou qu'il reste invariable, dès qu'il est adverbe, ce n'est que le fragment de l'expression adverbiale *de tout point*, ainsi que le prouvent les exemples suivants, où cette locution adverbiale est entièrement énoncée. C'est un homme accompli de *tout* point (Acad.) L'accès de jalousie que j'éprouvai ensuite n'était que la confusion d'un orgueil humilié de *tout* point. (Mlle Delaunay.)

— Il faut aussi distinguer entre ces deux locutions : *C'est tout autre chose*, et *demandez-moi toute autre chose.* Dans la première, *tout* est adverbe, et signifie Entièrement, tout à fait ; il doit s'écrire *tout.* Dans la seconde, *toute* est adjectif : Demandez-moi toute autre chose que [illegible]

— Dans le premier cas, *tout* modifie l'adjectif *autre*, et doit par conséquent demeurer invariable. Pour vous, vous méritez *tout* une autre fortune. (La Font.) Vous méritez sans doute une *tout* autre destinée. (Id.) Bien que sa vertu jetât un fort grand éclat au dehors, c'était *tout* autre au dedans. (Boil.) Il produit en nous une certaine admiration mêlée d'étonnement et de surprise, qui est *tout* autre chose que de plaire seulement. (J.-J. Rouss.) Je m'imaginais qu'un honnête homme devait songer à *tout* autre chose qu'à ce qui s'appelle philosophie! (Rac.)

— Dans le second cas, *tout* est adjectif et modifie le substantif *espèce.* Cette liberté a ses bornes, comme *toute* autre espèce de liberté. (Volt.) L'intolérance ecclésiastique consiste à regarder comme fausse *toute* autre religion que celle que l'on professe. (Jaucourt.) Un homme qui a vécu dans l'intrigue un certain temps ne peut plus s'en passer ; *toute* autre vie pour lui est languissante. (La Bruy.) De *toute* autre victime il refuse l'offrande. (Rac.)

— Quand *tout* placé avant *autre* est sans article, l'usage ne permet de l'employer qu'au singulier. Ainsi Mirabeau a eu tort de dire : Vous, messieurs, qui, plus que *tous* autres, avez et devez avoir la confiance des peuples.

— Quand le mot *toutes* précède un adjectif féminin qui commence par une consonne ou par un *h* muet, le sens est ordinairement équivoque. *Elles furent toutes surprises ; elles furent toutes honteuses.* On ne sait si cela signifie que *toutes sans exception furent surprises, furent honteuses ;* ou bien si *elles furent grandement surprises, grandement honteuses.* C'est une amphibologie contre laquelle réclame le génie de notre langue, dont la clarté est le caractère le mieux marqué.

— Si une femme écrit : *je suis tout à vous*, c'est une expression de politesse qui signifie : Je suis entièrement à vous ; je suis toute disposée à vous rendre service. Mais si elle écrit : *je suis toute à vous*, c'est une expression de tendresse qui veut dire, Je vous consacre ma vie, mon existence entière.

— Dans *tout entier*, employé comme une seule expression, *tout* reste invariable, soit qu'on veuille indiquer la totalité ou l'intensité de quelque chose. Ce pâté, ce pain est encore tout entier. Les grands hommes ne meurent pas tout entiers. Une heure tout entière s'écoula. Des masses tout entières de rochers se sont détachées de la montagne. Cette femme est tout entière à ce qu'elle fait.

— *Tout* reste également invariable dans ces locutions, *tout cœur, tout esprit, tout zèle*, etc. Plus de cœur, plus d'esprit, plus de zèle, etc. C'est une femme qui est tout cœur. Ce sont des gens qui sont tout cœur, tout esprit. Elle est pour ses amis, tout zèle, tout dévouement.

— *Etre tout œil et tout oreilles.* Regarder et écouter attentivement. Elles étaient tout yeux et tout oreilles.

— Fam. *Cet enfant est tout le portrait de son père.* Il lui ressemble parfaitement.

— *Tout* se joint avec plusieurs prépositions ou adverbes, et avec plusieurs locutions, pour leur donner plus d'énergie. Dire quelque chose tout froidement. Aller tout doucement. Parler tout haut, tout bas. Dire quelque chose tout franc, tout net. Tout au moins, tout du moins. Tout autant. Tout aussi bien que lui. Tout ainsi que. Tout comme vous voudrez. C'est tout au plus. Tout de son long. Tout le long. Tout au long. Tout de suite. Tout droit. Tout de travers. Tout court. Tout en haut. Tout en bas. Tout à côté. Tout contre. Tout auprès. Tout au travers du corps. Tout autour

— Il sert même à former certaines locutions dont on ne peut le retrancher sans détruire ou altérer le sens. Tout à coup. Tout d'un coup. Tout à fait. Tout de go. Tout du long. Tout à l'heure. Tout de bon. Tout beau. Tout doux. L'âme, si longtemps égarée dans les choses extérieures, s'est enfin retrouvée, mais c'est pour s'élever au-dessus de soi-même, et se donner *tout* à fait à Dieu. (Boss.) Le premier consul croyait que le pape n'aurait pas la force de rompre avec le parti d'émigrés pour se donner *tout* à fait à la France. (Thiers.) Je suis chrétien, Néarque, et le suis *tout* à fait. (Corn.) *Tout à fait* ne doit jamais entrer dans la poésie noble.

— *Tout beau* est une expression familière que l'on employait autrefois dans le style noble, et qui en est bannie aujourd'hui. *Tout* beau, ma passion devient un peu moins forte. (Corn.) *Tout* beau, Pauline, il entend vos paroles. (Id.) *Tout beau* a été banni du discours sérieux, et à plus forte raison de la poésie, parce qu'il ne peut jamais être accompagné de rien qui le relève, l'ennoblisse.

— *Tout à coup* signifie Soudainement, inopinément. Ce mal lui a pris tout à coup comme il y pensait le moins. *Tout* à coup je crus voir Vénus qui fendait les nues dans son char volant, conduit par deux colombes. (Fén.) *Tout* à coup le pilote remarquait que la terre paraissait encore éloignée. (Id.) *Tout* à coup une noire tempête enveloppa le ciel et irrita toutes les ondes de la mer. (Id.)

— *Tout d'un coup.* En même temps, tout à la fois. Cet homme a gagné mille écus tout d'un coup. Faire sa fortune tout d'un coup. La confiance et l'amitié naissent *tout* d'un coup entre les cœurs qui se ressemblent par la bonté. (Prévost.) Je ne lis jamais le mot de *Flore* ou d'Hébé que je n'y songe *tout* d'un coup à elle [illegible] une pièce de théâtre connaissent *tout* d'un coup les personnages qui se présentent. (Volt.)

— Fam. *Ce que vous dites là sont tout autant de fables, sont tout autant de visions.* Les choses que vous nous dites ne sont que des fables, des visions.

— Fam. *C'est tout un.* Cela revient au même, cela est égal.

— Prov. *C'est tout un, mais ce n'est pas de même.* Cela revient au même, quoique ce ne soit pas la même chose. ‖ *Il lui en a donné tout du long de l'aune, tout du long et du large.* Il lui en a donné tant qu'il a pu.

— S'emploie aussi avec toutes sortes d'adjectifs, et même avec certains substantifs, dans la signification de *quelque, encore*, ou de *quoique*, et, bien qu'il soit invariable dans ce cas, il prend cependant, par euphonie, l'accord devant les adjectifs féminins qui commencent par une consonne ou un *h* aspiré. Tout sage qu'il est. Tout votre ami qu'il est. Tout blessé qu'il était. Tout habiles et tout artificieux qu'ils sont. Ces hardes sont tout usées, mais tout usées qu'elles sont elles peuvent servir. Tout ingrate qu'elle est. Toute femme qu'elle est. Toutes raisonnables qu'elles sont. *Toute* éclairée qu'elle était, elle n'a point présumé de ses lumières. (Boss.) Elle sacrifia sa santé, *toute* faible et *toute* usée qu'elle était, à l'honneur d'être auprès d'une grande reine. (Fléch.)

— *Tout que* peut s'employer avec l'indicatif. Le *Télémaque*, *tout* admirable qu'il est, n'a pas pu obtenir parmi nous le titre de poème. (De la Luzerne.) *Tout* cassé que je suis, je cours toute la ville. (Corn.) *Tout* infaillibles qu'ils sont, les géomètres eux-mêmes se trompent souvent. (Parc.)

Quelquefois un bruit sourd annonce un grand orage ;
Tout aveugle qu'il est, le peuple le présage. (Volt.)

— Il peut s'employer également avec le subjonctif. Avec l'algèbre, on ne fera jamais que des calculs ; avec l'argot, *tout* ignoble qu'il soit, on referait un peuple et une société. (Ch. Nod.) Les évêques, *tout* successeurs des apôtres qu'ils soient, semblent moins l'être que les missionnaires. (Arnault.) *Toute* intéressante que soit cette question, elle demeure presque insoluble d'après les données communes. (Id.)

Tout auteur que je sois, je ne suis pas jaloux
Que mon travail lui soit utile. (Reanard.)

— *Tout en riant, tout en plaisantant, tout en murmurant*, etc. Bien que ce soit, que ce fût en riant, en plaisantant, etc. Dire à quelqu'un ses vérités tout en riant. Sortir tout en grondant.

— *Tout plein*, pour Beaucoup, est une mauvaise expression, parce qu'elle manque d'exactitude. Vaugelas, qui l'a chaudement défendue, tout en convenant qu'elle n'a point de sens ni de raison, dit qu'il ne faut point s'amuser à en faire l'anatomie. Quelle valeur peut donc avoir cette expression qui craint tant l'analyse? Aucune. ‖ Il y a des cas où *tout plein* est bien employé, mais alors il ne signifie pas Beaucoup. Y a-t-il de l'eau dans ce tonneau? Oui, il y en a tout plein. *Tout plein* a ici une valeur bien déterminée.

— *Tout-à-bas.* Se dit, au trictrac, quand avec les deux dames prises à la pile on joue les deux nombres qu'on a amenés.

— *Tout-d'une.* Se dit quand on joue avec une seule dame les deux nombres qu'on a amenés.

— Syn. comp. TOUT DE SUITE. DE SUITE. *De suite* signifie Successivement, sans interruption. *Tout de suite* signifie Incontinent, sur-le-champ ; cependant il arrive souvent que ces deux expressions ne diffèrent que par le mot *tout*, qui rend la pensée plus vive, plus énergique. ‖ TOUT À COUP. TOUT D'UN COUP. Ce qui se fait *tout d'un coup* ne se fait ni par degrés ni à plusieurs fois ; ce qui se fait *tout à coup* n'est ni prévu ni attendu. ‖ TOUT. QUELQUE. *Tout* dit plus que *quelque.* *Tout* grand orateur qu'il est, suppose toute la plénitude du talent oratoire. *Quelque* grand orateur qu'il soit, indique un certain talent oratoire, qui n'est pas parvenu au plus haut degré, et qu'il est possible de surpasser.

TOUT-BEAU! loc. adv. Cri pour arrêter un chien courant.

TOUT-COI! interj. Chass. Lorsqu'un limier ou des chiens courants veulent crier dans les voies, on leur dit : Tout-coi, chiens! tout-coi!

TOUTE-BONNE. s. f. Bot. Nom vulgaire d'une espèce de sauge qu'on appelle aussi orvale, et de la sauge des prés. ‖ Nom vulgaire du bon-Henri. ‖ Nom vulgaire de l'arroche [illegible]

— Hortic. Variété de poire. ‖ Pl., des *toutes-bonnes.*

TOUTE-ÉPICE. s. f. Bot. Nom vulgaire d'une espèce de nielle qui est légèrement [illegible] et odorante, et qui sert dans quelques pays à l'assaisonnement des viandes. On la nomme aussi *herbe aux épices* ou *à toutes épices.* ‖ Nom vulgaire du myrte piment. ‖ Pl., des *toutes-épices.*

— Le pluriel *toutes-épices* est une exacte application de la règle relative aux noms qui sont composés d'un adjectif et d'un nom, mais une très-inexacte application du principe général, qui veut que l'on consulte le sens des mots composants pour en déterminer l'orthographe. Comment justifier ce pluriel *toutes-épices?* Si le nom de cette plante signifie qu'elle équivaut à toutes les épices [illegible] tel est le sens de l'expression, puisqu'on nomme également cette plante *herbe à toutes épices, herbe de toutes épices.*

TOUTEFOIS. adv. (de fr. *toute fois*; il s'est longtemps écrit *toutes fois*, et plus anciennement *toutes voies*). Néanmoins ; cependant ; [illegible] pourtant. Tous les hommes recherchent les richesses, et toutefois on voit peu d'hommes riches qui soient heureux. Si toutefois il est permis de le dire. Et toutefois je vous dirai que vous avez tort. [illegible]

prement parler. est le caractère de Dieu seul; *toutefois* il s'élève dans tous les temps certaines âmes bienfaisantes qui ne donnent d'autres bornes à la charité que celles que Dieu a données à leur pouvoir. (Fléch.)

C'est à vos seuls remords que je vous abandonne;
Si *toutefois*, après de si lâches efforts,
Un cœur comme le vôtre éprouve des remords.
(Voltaire.)

— On le met tantôt au commencement de la phrase : Toutefois il viendra; tantôt après *et* : Et toutefois il y consent; ou après quelque autre conjonction : Si toutefois la chose est possible. Tantôt dans le corps de la phrase : Je ne laisserai pas toutefois de le servir; et quelquefois à la fin : Il en est venu à bout toutefois. ‖ Quand il est joint à *quoique*, *bien que*, *parce que*, et autres conjonctions dont le *que* est inséparable, il se met après ces conjonctions, et ordinairement entre la conjonction et le *que*. Pourvu toutefois qu'il le veuille. Afin toutefois qu'il puisse le faire. A condition toutefois qu'il y consentira.

— Syn. comp. TOUTEFOIS. POURTANT. CEPENDANT. NÉANMOINS. V. CEPENDANT.

TOUTENAGUE. s. f. Chim. Alliage métallique blanc fait avec de l'étain et du bismuth. On dit aussi *tintenague*.

TOUT-ENSEMBLE. s. m. B.-arts. Effet de la réunion des parties d'un ouvrage, abstraction faite du mérite de chacune de ces parties. De parties excellentes peut résulter un tout-ensemble fort peu satisfaisant. Certains ouvrages de l'art n'ont pour but que l'effet du *tout-ensemble*, en sorte que les parties n'y entrent qu'autant qu'elles tiennent au tout. (Encycl.)

TOUTE-PRÉSENCE. s. f. Théol. Qualité de l'Etre suprême, qui est présent partout.

TOUTE-PUISSANCE. s. f. Puissance infinie, pouvoir sans bornes. La *toute-puissance* est insuffisante pour maintenir des sujets et des voisins. (Louis XIV.)

TOUTE-SAINE. s. f. Bot. Arbrisseau ainsi nommé parce qu'il est fort utile en médecine, surtout comme vulnéraire. ‖ Nom vulgaire de l'androsème officinal. ‖ Pl., des *toutes-saines*.

TOUTE-SCIENCE. s. f. Théol. Qualité de l'Etre suprême, qui sait tout, qui connaît tout.

TOUTES-VOIES. adv. S'est dit pour Toutefois.

TOUTE-TABLE. s. f. Sorte de trictrac que l'on nomme ainsi parce que chaque joueur dispose ses dames en quatre parties ou quatre tas, qu'il place diversement dans les quatre tables du trictrac. On écrit aussi *toutes-tables*.

TOUTE-VIVE. s. f. Ornith. Nom vulgaire du proyer.

TOUT-GRAIN. s. m. Comm. Sorte de vin de Bourgogne.

TOUTOU. s. m. Nom que les enfants donnent aux chiens. Bonjour, le plus gros des *toutous*. (Mme Deshoul.)

Pour ce pauvre toutou devenez plus traitable,
Il vaut bien qu'on en fasse cas. (Mme Deshoul.)

TOUT-OU-RIEN. s. m. Techn. Partie de la répétition d'une montre, d'une pendule, qui fait qu'elle répète entièrement l'heure indiquée par les aiguilles, ou qu'elle ne répète rien, ce qui arrive quand on n'a pas assez poussé le bouton. Cette répétition est à tout-ou-rien. Il faut ajouter un tout-ou-rien à ma répétition. ‖ Pl., des *tout-ou-rien*.

TOUT-PUISSANT, TOUTE-PUISSANTE. adj. Qui a un pouvoir sans bornes. Les Français ne sont *tout-puissants* qu'en masse, et leurs hommes de génie eux-mêmes prennent leur point d'appui dans les opinions reçues, quand ils veulent s'élancer au delà. (Mme de Staël.)

— Se dit des choses. Volonté toute-puissante. Force toute-puissante. Main toute-puissante. L'opinion est toute-puissante.

TOUT-PUISSANT. s. m. Dieu. *Le Tout-Puissant.*

TOUT-VENU. s. m. Agric. *Le seneçon commun.*

TOUVET. Géogr. Ch.-l. de cant., arrond. de Grenoble (Isère); 1,500 hab.

TOUX. s. f. (pr. *tou*; du lat. *tussis*). Pathol. Expiration bruyante de l'air, plus ou moins violente et plus ou moins répétée, accompagnée d'un petit mouvement convulsif du larynx et de la trachée-artère. Un des caractères qui accompagnent constamment la toux est une occlusion momentanée ou rétrécissement considérable de la glotte. Ce rétrécissement concourt à la production de la toux, en retenant momentanément la sortie de l'air, qui s'échappe ensuite avec une plus grande rapidité, et entraîne plus facilement au dehors, en leur communiquant l'impulsion qu'il a reçue, les mucosités amassées dans les diverses parties des voies qu'il parcourt. La toux n'est qu'un phénomène physique, un acte obligé qui a pour but d'expulser des agents nuisibles, étrangers ou devenus étrangers aux voies aériennes, qui ne peuvent en souffrir le contact. Ce n'est point une maladie, c'est à peine un symptôme. La toux est un des principaux symptômes du rhume de poitrine ou catarrhe pulmonaire. Toux violente. Toux continuelle. Avoir une toux qui tourmente nuit et jour. Une quinte de toux. Comme il était de toutes ces façons, il lui prit une toux si violente, que je crus qu'il allait passer. (Le Sage.)

— *Toux sèche.* Toux qui n'est point accompagnée de crachats. ‖ *Toux humide.* Toux accompagnée de crachats. On l'appelle aussi *toux grasse*, mais on donne plus particulièrement ce dernier nom à une toux qui est suivie d'une expectoration épaisse, facile à se détacher, et ne causant point de douleur aux malades. ‖ *Toux idiopathique.* Toux qui existe seule, et qui attaque spécialement les personnes irritables. ‖ *Toux symptômatique.* Toux qui est liée à une autre maladie des organes respiratoires. ‖ *Toux pharyngienne, bronchique*, etc. Toux qui a son siége dans le pharynx, les bronches, etc. ‖ *Toux convulsive.* Toux accompagnée de spasmes, de sifflement de l'air inspiré par suite de la constriction des voies aériennes, d'angoisses, de vomissements, etc., qui existe dans la coqueluche. ‖ *Toux férine.* Toux sèche, sonore, déchirante, qu'on éprouve dans plusieurs espèces de maladies de poitrine à l'état de crudité. ‖ *Toux de la gorge.* Toux qui n'ont pas leur siége dans les voies aériennes, mais seulement à leur extrémité la plus élevée. Telles sont celles produites par des liquides âcres qui passent sur la glotte, et qui paraissent pourtant agir assez puissamment sur elle pour provoquer instantanément quelques efforts de toux sèche. ‖ *Toux mécanique.* Toux qui est le résultat de la compression de la trachée par des tumeurs qui appuient sur ce conduit cartilagineux.

— Myth. Déesse des Romains qui avait un temple à Tibur.

TOUYOU. s. m. (du caraïbe *touyouyou*). Ornith. Espèce d'autruche de Cayenne.

TOVAIRE. s. f. Bot. Genre de la famille des berbéridées, établi pour une plante du Pérou qui croît sur le bord des fleuves.

TOVOMITE. s. f. Bot. Genre de plantes d'Amérique, appartenant à la famille des guttiers. Le tovomite laisse transsuder de son écorce une résine jaune et transparente.

TOXANDRIE. Géogr. Nom qu'on donnait, dans le moyen âge, à une partie du Brabant ou au Brabant lui-même.

TOXARIDIOS. s. f. pl. Antiq. gr. Fête célébrée à Athènes, en l'honneur de Toxaris, héros scythe qui mourut dans cette ville.

TOXCOATL. s. m. Myth. mexic. Fête dont le principal objet était de demander de l'eau. Les Mexicains la célébraient de quatre en quatre ans. Elle durait neuf jours, et se terminait par des sacrifices humains, qu'on faisait pour se rendre le ciel propice.

TOXÉRITE. s. m. Conchyl. Genre de mollusques fossiles de la famille des orthocères.

TOXICAIRE. s. m. Bot. Arbre vénéneux.

TOXICATION. s. f. (pr. *tok-ci-ka-cion*; du gr. τοξικόν, poison). Propriété qu'une substance a d'empoisonner.

— Action, effet du poison.

TOXICODENDRON. s. m. (ét. gr., τοξικόν, poison; δένδρον, arbre). Bot. Espèce de sumac qui est fort vénéneux, et qui produit des boutons à la peau, lorsqu'on en touche les feuilles. On l'appelle aussi *toxicodendre*. ‖ On a donné le même nom à une plante de la famille des euphorbiacées.

TOXICOGRAPHE. s. m. (ét. gr., τοξικόν, poison; γράφω, écrire). Didact. Auteur d'une description des poisons.

TOXICOGRAPHIE. s. f. Didact. Description des poisons.

TOXICOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui appartient à la toxicographie.

TOXICOHÉMIE. s. f. (ét. gr., τοξικόν, poison; αἷμα, sang). Médec. Etat du sang qui contient une substance vénéneuse.

TOXICOHÉMIQUE ou **TOXICOHÉMATIQUE.** adj. des 2 g. Médec. Qui appartient à la toxicohémie.

TOXICOLOGIE. s. f. (ét. gr., τοξικόν, poison; λόγος, discours). Didact. Science qui traite des poisons, des toxiques.

— Traité sur les poisons.

TOXICOLOGIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui appartient à la toxicologie. Médecine légale toxicologique.

TOXICOLOGUE. s. m. Didact. Celui qui s'applique à la toxicologie.

— Auteur d'une toxicologie.

TOXICOMÈTRE. s. m. (ét. gr., τοξικόν, poison; μέτρον, mesure). Instrument propre à mesurer le degré d'intensité des poisons.

TOXICOPHORE. adj. des 2 g. (ét. gr., τοξικόν, poison; φέρω, porter). Qui porte ou qui contient du poison. On a prétendu que la chair de certains poissons était vénéneuse, que par conséquent ces poissons étaient toxicophores.

TOXIFÈRE. adj. des 2 g. (du gr. τοξικόν, poison; et du lat. *ferre*, porter). Hist. nat. Qui porte du poison, comme l'amyris toxifère.

TOXIQUE. s. m. (du gr. τοξικόν, fait de τόξον, arc, parce que les Grecs croyaient que les barbares empoisonnaient leurs flèches). Nom générique qui se donne à toutes sortes de poisons ou de venins. Les animaux, les végétaux et les minéraux fournissent des toxiques.

— Entom. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, famille des mélasomes.

TOXIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport au poison, qui tient de la nature du poison, qui contient du poison. Propriété toxique. L'action toxique d'un gaz.

TOXOBALISTE. s. f. Antiq. milit. Espèce de baliste formée par un grand arc; grande arbalète.

TOXOPHORE. adj. m. (ét. gr., τόξον, arc; φέρω, porter). Myth. gr. Surnom d'Apollon, signifiant qui porte un arc.

TOXOPHORE. s. m. Entom. Genre d'insectes diptères.

TOXOPHYLLE. adj. des 2 g. (ét. gr., τόξον, flèche; φύλλον, feuille). Qui a des feuilles sagittées en forme de flèche, comme les feuilles caulinaires de l'arabis toxophylle.

TOXOTE. s. m. Antiq. gr. Archer d'Athènes.

— Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères xylophages.

TOXOTIS. adj. f. Myth. gr. Surnom de Diane.

TOXOTRÈME. s. m. Conchyl. Genre de coquilles univalves, établi pour deux espèces d'hélices.

TOYÈRE. s. f. Techn. Pointe d'une hache, qu'on engage dans le manche.

TOZI. Myth. mexic. Une des anciennes reines des Mexicains, qu'ils avaient divinisée, après l'avoir tuée, écorchée, et avoir couvert de sa peau le corps d'un jeune homme.

TOZZÉTIE. s. f. (pr. *tos-zé-ci*). Bot. Genre de plantes graminées.

TOZZIE. s. f. Genre de la famille des rhinantacées, établi pour une plante des Alpes, des Pyrénées et des autres montagnes alpines de l'Europe.

TPÉ. Myth. Divinité égyptienne, qui n'est autre que le Ciel. On voit son effigie de chaque côté des zodiaques rectangulaires : son corps est alors d'une longueur démesurée; on peint en bleu sa tunique, formée de lignes brisées ou onduleuses sur lesquelles les dieux circulent dans des barques.

TRA, TRA, TRA. Imitation du bruit de la course. Ils passaient au travers de Nanterre, *tra, tra, tra!* ils rencontrent un homme à cheval, gare, gare! (Mme de Sév.)

TRABAC ou **TRABACOLO.** s. m. Mar. Sorte de bâtiment de commerce dont on se sert dans l'Adriatique : il porte deux mâts et deux voiles à bourcet, avec vergue en haut et en bas.

TRABAN. s. m. (de l'allem. *trabanten*, fait de *traben*, trotter, parce que les gardes à pied auxquels on donna d'abord ce nom accompagnaient partout les princes ou les personnes de distinction). Mot qui, en allemand, signifie garde, et qu'on a quelquefois employé pour désigner des militaires armés de hallebardes, et chargés d'un service particulier. Il y a des trabans dans les compagnies suisses qui veillent particulièrement à la personne du capitaine.

TRABE. s. f. (du lat. *trabs*, poutre). Anc. art milit. Hallebarde des trabans.

— Blas. Partie supérieure d'une ancre. ‖ Bâton qui supporte une bannière. Porter une bannière semée de France à la trabe d'argent.

— Anc. phys. Espèce de météore igné en forme de poutre et de cylindre.

TRABÉATE. adj. f. (du lat. *trabeatus*, couvert de la trabée). Antiq. rom. Se dit d'une espèce de comédie latine ou togate, dans laquelle figuraient des militaires ou des chevaliers.

TRABÉATION. s. f. (pr. *tra-bé-a-cion*). S'est dit pour Action de revêtir la trabée, la robe.

— Chron. et diplom. *An de la trabéation.* An de l'incarnation.

TRABÉCULINE. s. f. Bot. Genre de mousses.

TRABÉE. s. f. (du lat. *trabea*). Antiq. rom. Nom qu'on donnait à une robe de cérémonie qui était différente selon les personnes. Les triomphateurs portaient une trabée de pourpre brodée d'or. La trabée des prêtres était de pourpre; celle des augures, de pourpre et d'écarlate; celle des chevaliers était d'un fond blanc et rayée de bandes de pourpre tissues dans l'étoffe. La trabée paraît n'avoir différé de la toge que par la finesse de l'étoffe, et parce qu'elle était un peu plus courte.

— Fig. S'est dit pour Action de revêtir l'humanité, considérée comme un vêtement. Hier notre roi a revêtu la *trabée* de la chair. (Saint-Etienne.)

TRABUC. s. m. (de l'espagn. *trabucco*, qui a la même signif.). Tromblon. On dit aussi *trabuco*.

TRABUCAIRE. s. m. Homme armé d'un trabuc [illegible].

TRABUCCO. s. m. Métrol. Mesure de longueur employée dans les Etats sardes, et valant 3,08 mèt.

— Tromblon. Ces bandits portaient le *trabucco* et le poignard affilé. (Roq. de Beauv.)

TRABUCHET ou **TRABUQUET.** s. m. Anc. art milit. Machine de guerre qui servait à lancer de grosses pierres.

— *Faire le trabuchet.* Se disait pour Donner un croc en jambe.

TRABUCOS. s. m. Sorte de cigare d'Espagne. Le *trabucos* est court et ventru, ce qui lui donne l'inconvénient de rapprocher trop le feu du visage et de ne pas brûler également. (Barth.)

L'un vers les *trabucos* tourne sa fantaisie,
Sur les panatelas un autre s'extasie.
(Barthélemy.)

TRABUT. s. m. Métrol. Sorte de mesure agraire.

TRAC. s. m. Onomatopée dont on se sert pour exprimer le bruit d'un objet qui remue avec violence.

— Allure du cheval, du mulet. Le trac des chevaux. Vieux.

— Il se disait aussi de la trace et de la piste des bêtes. Suivre une bête au trac.

— Ornith. Un des noms de la draine, tiré de son cri.

TRACAL. s. m. (du nom du *traquet* et de l'*alouette*). Ornith. Oiseau d'Afrique, qui forme comme une espèce intermédiaire entre les motteux et les alouettes, parce qu'il participe des uns et des autres.

TRACANÉ, ÉE. part. pass. du v. Tracaner. S'empl. adjectiv. Fil tracané. Soie tracanée.

TRACANER. v. a. 1re conj. Anc. techn. Dévider le fil, la soie, l'or façonné.

— SE TRACANER. v. pron. Être dévidé.

TRACANOIR. s. m. Anc. techn. Instrument pour tracaner et mesurer les fils d'or et d'argent, afin de leur donner le poids et la longueur.

TRAÇANT. part. prés. du v. Tracer. Qui trace. Il est toujours invar.

TRAÇANT, ANTE. adj. Bot. Se dit d'une tige qui reste étendue sur la terre, et qui s'y enracine de distance en distance, comme la potentille traçante. ‖ *Racine traçante.* Racine d'arbre ou de plante qui s'étend entre deux terres, à une distance plus ou moins considérable. Souvent il y joint des saules et des aunes, dont les racines *traçantes* sont semblables à des cordes. (B. de St-P.)

TRACAS. s. m. (pr. *tra-ka*; du franç. *trac*; ou du lat. *tricæ*, bagatelles). Mouvement accompagné d'embarras, le plus souvent pour des choses de peu d'importance. Il y a bien du tracas dans cette maison. Etre dans le tracas du déménagement. Fam.

— Fig. et fam. Se dit au moral. Le tracas des affaires. Le tracas du ménage, du commerce. Se retirer du tracas, du tracas du monde. Si l'on est dévot durant le *tracas* de cette vie, comment ne le sera-t-on pas au moment qu'il faut la quitter? (J.-J. Rouss.)

Une femme d'esprit, au lieu de s'affliger,
De quereller, faire tapage,
Vient toujours à bout d'arranger
Les petits *tracas* du ménage. (***)

— Ornith. Nom vulgaire du traquet, en Bourgogne.

— Pop. Se dit du métier qu'on fait. Faire doucement son petit tracas.

— Techn. Espace vide qui règne dans les planchers d'une raffinerie de sucre. Les tracas forment du haut en bas une espèce de cloison de planches qui sont percées sur les deux côtés, de hauteur d'homme en hauteur d'homme, pour recevoir d'autres planches, d'où les ouvriers se donnent les pains de l'un à l'autre, jusqu'au grenier qu'on leur destine.

— Syn. comp. TRACAS. TRACASSERIE. *Tracas* exprime la chose en elle-même, d'une manière passive et sans rapport à un agent; la *tracasserie* est un tracas produit naturellement et avec dessein de nuire.

TRACASSÉ, ÉE. part. pass. du v. Tracasser. S'empl. adjectiv. Personne tracassée.

TRACASSER. v. n. 1re conj. (du fr. *tracas*, fait du lat. *tricæ*, *tricarum*). Aller et venir, s'agiter, se tourmenter pour peu de chose. Tracasser sans cesse. Ne faire que tracasser. Aimer à tracasser. S'agiter, *tracasser* n'est pas jouer. (Boiste.) Il est fam.

— Fig. et fam. Se dit en parlant des manières d'agir d'un esprit inquiet, indiscret, brouillon et malin, qui fait des tracasseries. Ne recevez point cet homme dans votre société, il ne fait que tracasser.

— v. a. Inquiéter, tourmenter quelqu'un. Cet homme m'a tant tracassé que j'ai abandonné l'affaire. Nous ne saurions vivre avec lui, il nous tracasse perpétuellement.

— Fig. C'est trop abuser de la nature, de la tracasser si loin, qu'elle soit contrainte de nous quitter. (Montaigne.)

— Se disait pour Porter, traîner quelqu'un de côté et d'autre. Le roi de Fez, mourant, se fit porter et *tracasser* où le besoin l'appelait. (Montaigne.)

— Absol. Mar. On dit d'un bâtiment qu'il tracasse, lorsqu'il est agité violemment dans tous les sens par une mer houleuse.

— SE TRACASSER. v. pron. [illegible]

— Se tourmenter mutuellement. Allons, cousin, point de rancune, ne nous tracassons plus. (Mme de Sév.)

— Être tourmenté.

— Ce mot et les deux suivants sont exclus du style noble.

TRACASSERIE. s. f. Chicane, mauvais incident, mauvaise difficulté. Nous étions près de conclure notre marché, mais il nous a fait une tracasserie. Les continuelles tracasseries du caprice peuvent éloigner de la beauté, c'est trop d'épines autour d'une rose. [illegible] Il ne sait pas dans les dégoûts et tracasseries qui l'attendent. (D'Alemb.) Fam. [illegible]

— Propos, rapports qui tendent à brouiller des gens les uns avec les autres. Passer sa vie à faire des tracasseries. Faire toujours quelque tracasserie. Il y a là une file de tracasseries.

dans lesquelles je suis bien loin de vous prier d'entrer. (Volt.)

— Effet des mauvais propos. Il y a une tracasserie entre eux dans le ménage. Il m'a fait une tracasserie avec un de mes voisins.

— Syn. comp. TRACASSERIE. TRACAS. V. TRACAS.

TRACASSIER, IÈRE. s. Celui, celle qui tracasse, qui ne sait ce qu'il veut, qui est sujet à faire de mauvaises difficultés dans les affaires dont il se mêle. C'est un tracassier, une tracassière.

TRACASSIER, IÈRE. adj Qui aime à tracasser. Administration, police tracassière. Visez plus haut, afin de ne plus rester si bas, sous l'influence de quelques *tracassières* et vindicatives médiocrités. (Raspail.)

TRACE. s. f. (du lat. barb. *tracia;* fait de *tractus*, action de tirer, de traîner). Vestige qu'un homme ou un animal laisse à l'endroit où il a passé. Voilà la trace de ses pas. Suivre des voleurs à la trace. La bête a passé par ici, en voilà les traces. Trace légère, imperceptible. Trace récente, fidèle, légère, profonde, passagère, durable, perfide, indiscrète, vagabonde, fugitive, longue, effacée, sanglante, précieuse, divine. La trace en est encore toute fraîche. Suivre la trace des chevaux. Nos pères allaient dans une terre sainte, consacrée par les mystères du Sauveur, adorer les *traces* de ses pieds. (Mass.) Je cherchais en pleurant les *traces* de vos pas. (Rac.) Dès que je le pourrai, je reviens sur vos *traces*. (Id.) Le sultan qui l'envoie est parti sur ses *traces*. (Id.) De son généreux sang la *trace* nous conduit. (Id.) Pour juger d'un homme, il faut le suivre longtemps à la *trace*. (Mont.)

De ses larges naseaux qu'il présente aux zéphyrs,
Le coursier, arrêté sur les monts de la Thrace,
De son épouse errante interroge la *trace*. (Roucher.)

— Vêner. Marque que le sanglier, et en général les bêtes noires, laissent de leurs pieds sur la terre, ce qui les fait reconnaître des chasseurs. || C'est aussi le pied du sanglier; on dit même, Prendre un sanglier par ses traces, pour dire, par ses pieds.

— Fig. *Marcher sur les traces, suivre les traces de quelqu'un.* L'imiter, suivre son exemple. || Cela peut se dire en bien ou en mal, mais on le dit plus ordinairement en bien. Suivre les traces de son père, de ses pères. Je serais heureux de marcher sur vos traces. La ville, l'imitatrice éternelle de la cour, en copia le faste; les provinces à l'envi marchèrent sur les *traces* de la ville. (Mass.) Craint-on de s'égarer sur les *traces* d'Hercule? (Rac.)

— Dans cette acception, il ne se dit guère qu'au pluriel. Marcher sur les traces de ses ancêtres. Les poëtes s'affranchissent de cette règle. La discorde civile est partout sur ta *trace*. (Volt.) Ce n'est pas là une heureuse licence, et *ta trace* n'est point du tout harmonieux.

— On dit, dans le sens contraire, *abandonner la trace.*

Grand Dieu, si tu prévois qu'indigne de sa race,
Il doive de David abandonner la *trace*. (Racine.)

— Toute autre marque et impression qui reste de quelque chose. Le tonnerre est resté dans cet endroit, on en voit encore des traces, la trace. Les navires ne laissent point de trace dans l'eau, ni les oiseaux dans l'air. La petite vérole n'a laissé sur son visage que des traces imperceptibles. L'instant rapide du plaisir est une flèche décochée dans l'air, qui ne laisse aucune *trace*. (De Meilhan.) Les ruines nous intéressent, nous émeuvent; nous y retrouvons des *traces* et des restes de la vie. (Boiste.)

Par la rame emportée, une barque légère
Laisse à peine, en fuyant, sa *trace* passagère. (Delille.)

— Fig. Impression que les objets font dans l'esprit, dans la mémoire. Cette aventure a laissé des traces profondes dans mon esprit, dans ma mémoire. Je n'en retrouve pas la moindre trace dans ma mémoire. Le temps a effacé de mon esprit jusqu'aux moindres traces de cet événement. De ces disputes étaient sorties je ne sais quelles clartés passagères qui avaient laissé quelques *traces* de lumière dans son esprit. (Fléch.) Les défauts d'autrui font de profondes *traces* dans notre esprit, et nous renouvelons ces *traces* par nos réflexions. (Nic.)

— Se dit de toute autre sorte de marque ou d'impression que laisse une chose, quelle qu'elle

de la bonne éducation qu'il a reçue. Les arts ont fleuri dans cette contrée, il y en reste encore des traces. On ne trouve aucune trace de cet événement dans l'histoire. De quelque côté que je suive les *traces* de la glorieuse origine de Madame, je ne découvre que des rois. (Boss.) Qu'on remue ces ruines, on trouvera dans les restes de ce bâtiment renversé, et les *traces* de ses fondations, et l'idée du premier dessin, et la marque de l'architecte.

— Agric. Gravier calcaire, mêlé de marne argileuse.

— Anc. techn. Gros papier gris, dont on faisait le corps des cartes à jouer. || Sorte de papier qui approche de la qualité du premier, et que l'on emploie à envelopper les rames de papier. || Espèce de corde.

— Syn. comp. TRACE. VESTIGE. Le *vestige* est l'empreinte laissée par un corps sur l'endroit où il a posé et pesé; la *trace* est un trait quelconque de l'objet imprimé ou décrit d'une manière quelconque sur un autre corps.

TRACÉ, ÉE. part. pass. du v. Tracer. S'empl. adjectiv. Plan tracé. Allée tracée. La route que nous parcourûmes était plutôt *tracée* que faite. (Chateaub.) Son esprit ne cessa d'animer les Portugais; la route était *tracée*. (Malte-Brun.)

— Blas. S'empl. dans le même sens qu'Ombré.

— Fig. Sa conduite est toute tracée. O prince! vous vivrez éternellement dans ma mémoire, votre image y sera *tracée*, non point avec cette audace qui promettait la victoire, je ne veux rien voir en vous de ce que la mort y efface. (Boss.)

— *Tracé dans.* Mais, dira-t-on, tous ces petits êtres organisés semblables étaient-ils contenus dans la graine, et l'ordre de leur développement y était-il *tracé?* (Buff.) Ces taches noirâtres sont *tracées* dans le milieu des plumes. (Id.) Une ligne leur a été *tracée* dans le ciel, et ils ne peuvent l'abandonner. (A. Martin.)

— *Tracé par.* Montesquieu adopta le plan *tracé* par Bossuet, et se chargea de le remplir sans y jeter d'autre intérêt que celui des événements et des caractères. (Villem.) Les Sanson, les Blaeu, les Buræus suivirent avec succès la route *tracée* par leur maître, et commencèrent à soigner les détails d'une carte géographique. (Malte-Brun.)

— *Tracé sur.* L'écriture n'est *tracée* que sur une des faces de chaque rouleau. (Barthél.) Votre nom est *tracé* de sa main sur l'enveloppe. (V. Bargemont.)

TRACÉ. s. m. Effet de l'action de tracer. Le tracé d'un ouvrage de fortification. Le tracé d'une broderie.

— En général, le trait, l'imitation de la forme, des contours d'un ouvrage d'art, que l'on obtient à l'aide de dessins ou de plans graphiques.

— Archit. Trait d'un plan, d'un profil.

— Se dit, en un sens analogue, dans les ponts et chaussées. Avant d'indiquer, en grandeur naturelle, et sur l'objet même, les contours que l'on veut lui donner, on étudie le tracé au moyen d'opérations et de calculs qui se résument en dessins figurés sur le papier, à des échelles plus petites que la grandeur d'exécution. Ces dessins sont eux-mêmes des tracés.

— S'empl. souvent dans le discours comme synonyme de Ligne, quand on parle d'une voie de communication. Ainsi l'on dit: Le tracé du chemin de fer de Paris à Orléans passe par Etampes, aussi bien que la ligne du chemin de fer, ou même le chemin de fer, etc.

TRACE-BOUCHE. s. m. Techn. Outil du facteur de pianos. || Pl. *des trace-bouche.*

TRACELET. s. m. Techn. Poinçon servant à tracer les divisions des instruments de mathématiques.

TRACEMENT. s. m. Action de tracer. Le tracement d'un fort sur le terrain. Le tracement d'une plate-bande.

TRACER. v. a. 1re conj. (du lat. barb. *trassare*, fait de *tractare*, tirer, traîner). Ce verbe prend une cédille sous le *c*, dans toutes les personnes dont la terminaison commence par un *a* ou un *o*. *Nous traçons. Je traçais. Traçant.* Tirer, disposer les lignes d'un dessin, d'un plan, sur le papier, sur la toile, sur le terrain, sur un mur, etc. Tracer un plan. Tracer une épure. Tracer quelque chose en grand, en petit. Tracer un dessin. Tracer une légère esquisse de quelque chose. Tracer une allée, un parterre, un fort, un bastion, une route, etc. Tracer quelque chose sur le terrain. Tracer un cadran. Lui-même il nous *traça* son temple et son autel. (Rac.) Je ne parlerai point ici de toutes les matières sur lesquelles on a *tracé* l'écriture. (Barth.)

— *Tracer une ligne droite, tracer un sillon,* etc. Faire une ligne droite, un sillon, etc. Nous fatiguerions le lecteur si nous entreprenions de nommer tous les sillons que la charrue des bénédictins a *tracés* dans les Gaules sauvages. (Chateaubr.)

— Faire sur le canevas les premiers points, pour marquer le contour des objets dans un ouvrage de broderie, de tapisserie. Tracer de la tapisserie. Tracer des fleurs sur du canevas.

— *Tracer un ouvrage.* Indiquer par des lignes son contour et ses principales dimensions. Ainsi on trace la coupe d'une pierre, d'une pièce de bois, la longueur et la largeur d'un terrassement, d'un ouvrage d'art, d'une ligne de chemin de fer, etc. L'art de tracer des chemins de fer

— *Tracer le chemin.* Indiquer la route à suivre. Elle va trouver sa sœur droit par le chemin que l'autre lui avait *tracé*. (La Font.)

— Par anal. A l'exemple des sophistes, il levait la main pour *tracer* dans les airs un geste élégant. (Barth.)

— Fig. L'arc éclatant qu'Iris *trace* dans l'air. (Delille.)

— Fig. *Tracer le chemin à quelqu'un.* Lui donner l'exemple. Ses ancêtres lui avaient tracé un chemin qu'il devait suivre. Suivre le chemin que nos pères nous ont tracé.

— *Tracer à quelqu'un la conduite qu'il doit tenir; tracer à quelqu'un des règles de conduite.* Lui montrer, lui marquer la conduite qu'il doit tenir. Ils sont demeurés inaltérablement unis sur la ligne que tu leur avais *tracée*. (X. de Maistre.) Toute la grandeur consiste à ne jamais s'écarter de la voie que Dieu leur a *tracée* en les tirant du néant. (Mass.)

— Écrire. Ma plume ici *traçant* ces mots par alphabet. (Boil.) Pour *tracer* à loisir une longue requête. (Id.)

— Voltaire a dit:

Je la vois cette lettre à jamais effrayante,
Que, prête à se glacer, *traça* sa main mourante.

L'expression est bonne, mais *traça sa* est bien dur.

— Fig. Voilà les sentiments que son cœur m'a *tracés*. (Volt.)

Où d'autres, avant lui,
Sur ces terribles murs ont *tracé* leur ennui. (Delille.)

— Style sout. *Tracer des caractères.* Écrire. Je reconnais les caractères que sa main a tracés.

— Fig. *Tracer l'image, le tableau de quelque chose.* Représenter quelque chose par le discours, le décrire. Tracer à quelqu'un le tableau de ses malheurs. T'ai-je *tracé* la vieille à la morgue dominante? (Boil.)

— *Tracer un rôle, un caractère.* Décrire les mœurs, les passions d'un personnage, d'une pièce de théâtre, d'un poëme, d'un roman; le faire agir conformément à ces mœurs, à ces passions. Là, des citoyens distingués paraissent sur le théâtre; nos plus grands auteurs dramatiques représentent les premiers rôles; un rôle ne peut être mieux rendu que par celui qui l'a *tracé*. (Baron de Theis.)

— Blas. V. OMBRER.

— Hortic. Dessiner avec le traçoir sur le terrain quelques lignes, suivant le plan qu'on a devant soi.

— Archit. Marquer par un trait de crayon, de poinçon, d'instrument pointu quelconque, les lignes d'un plan, les contours d'un profil, les dimensions d'une pièce de trait, ou bien encore déterminer, par une suite de pieux, les lignes d'une allée ou celles d'une plantation d'arbres.

— Peint. Tirer les lignes tant droites que courbes, d'un dessin ou d'un plan, représentant la forme ou les contours d'un ouvrage d'art, soit réduits selon une échelle donnée, soit figurés selon leurs proportions effectives. || On dit plutôt en ce sens, Mettre au trait, dessiner le trait, lorsqu'on veut parler du contour des figures d'un tableau ou de l'esquisse d'un dessin. On ne dit guère tracer qu'en parlant de l'architecture qui est dans un tableau.

— Techn. Chez les charpentiers, menuisiers, charrons, etc. Se servir du traceret pour marquer la besogne. || *Tracer la natte.* Faire les cordons de paille dont on doit la composer. || Chez les boucaniers, Ebaucher et dégrossir les moules avec un outil moins fin que le paroir.

— Construct. *Tracer en grand.* Tracer sur un mur un arc, une épure, pour quelque construction d'architecture. || *Tracer par écarrissement.* Tracer des pierres par des figures prises sur l'épure. || *Tracer sur le terrain.* Faire de petits sillons, suivant des lignes ou cordeaux, pour l'ouverture des tranchées de fondation.

— *Tracer au simbleau.* Tracer avec le simbleau des figures plus grandes que les parties du compas.

— *Tracer en cherche.* Décrire une section conique par plusieurs points déterminés.

— SE TRACER. v. pron. Être, pouvoir être tracé.

— Les diverses conduites à tenir dans les circonstances multipliées de la vie ne peuvent se *tracer* exactement; le bon cœur, le bon sens et les bons principes sont les seules guides. (Boiste.)

— *Tracer à soi-même.* Il croyait toujours trôner et jouer jusqu'à la fin le rôle brillant qu'il s'était *tracé*. (Saintine.) La plupart des hommes entrent étourdiment dans la carrière du monde sans se *tracer* auparavant une ligne de conduite, et presque tous s'y égarent. (Boiste.)

— Syn. simpl. Dessiner, peindre, écrire, dépeindre, représenter, décrire, indiquer, montrer.

TRACERET. s. m. Construct. Outil de fer pointu de quinze à vingt centimètres de longueur dont les charpentiers et les menuisiers se servent pour marquer et piquer le bois. On l'appelle aussi *traçoir*.

TRACE-SAUTEREAU. s. m. Techn. Outil du facteur de pianos, pour marquer les entailles où doivent entrer les languettes. || Pl., des *trace-sautereau.*

TRACEUR. s. m. Celui qui trace sur le terrain de petits sillons pour déterminer les contours d'un édifice, d'un jardin.

TRACEUSE. s. f. Ouvrière qui trace un ca-

guille.

TRACHÉAL, ALE. adj. Anat. Qui appartient à la trachée-artère. Veines trachéales. Artères trachéales. Mucus trachéal. Ne s'emploie guère qu'au féminin.

TRACHÉE ou TRACHÉE-ARTÈRE. s. f. (ét. gr., τραχύς, rude, épais; ἀρτηρία, artère, parce que ce conduit est rude et raboteux). Anat. Canal communiquant du larynx aux bronches, et servant au passage de l'air pendant l'aspiration et l'expiration. La trachée-artère est devant l'œsophage. C'est, dans l'homme et dans les premières classes du règne animal, le trou commun des conduits aériens.

— Entom. On appelle aussi *trachées* les organes respiratoires des insectes.

— Bot. Les végétaux sont aussi pourvus de *trachées*, dont l'organisation est encore peu connue, mais qui ont une grande analogie avec celles des insectes. Les trachées se trouvent autour de la moelle dans les dicotylédones, et au centre des filets ligneux dans les monocotylédones.

TRACHÉEN, ENNE. adj. Anat. Qui appartient aux trachées.

— Entom. Qui a des trachées. || TRACHÉENNES. s. f. pl. Ordre de la classe des arachnides, comprenant ceux de ces animaux qui respirent par des trachées.

TRACHÉITE. s. f. (du lat. *trachea*, et de la terminaison *ite*, qui indique une phlegmasie). Pathol. Inflammation de la trachée-artère, et le plus ordinairement de sa membrane muqueuse.

TRACHÉLAGRE. s. f. (ét. gr., τράχηλος, cou; ἄγρα, prise). Pathol. Douleur goutteuse du cou.

TRACHÉLALGIE. s. f. (ét. gr., τράχηλος, cou; ἄλγος, douleur). Pathol. Rhumatisme au cou.

TRACHÈLE. s. f. (du fr. *trachée*, parce qu'on la croyait autrefois propre pour les inflammations de la trachée-artère). Bot. Genre de plantes de la famille des campanulacées, renfermant quatre espèces, dont la plus importante est la trachèle bleue.

— Mar. Milieu du mât d'un navire.

— Mécan. Entailles qui se trouvent à chaque bout de certaines machines, et qui servent à les tenir en bon état.

TRACHÈLE. s. m. Entom. Genre d'insectes hyménoptères de la famille des uropristes. || On a donné le même nom à un genre de charançons.

TRACHÉLÉE. s. f. Bot. V. TRACHÈLE.

TRACHÉLIASTE. s. m. Helmint. Genre de vers.

TACHÉLI-ATLOÏDO-BASILAIRE. s. et adj. m. Anat. Se dit du muscle droit latéral de la tête, parce qu'il s'étend de la surface basilaire de l'occipital à l'atlas ou première vertèbre du cou.

TRACHÉLIDE. adj. des 2 g. (du gr. τράχηλος, cou). Entom. Qui ressemble à un trachèle. || TRACHELIDES. s. m. pl. Famille d'insectes coléoptères comprenant ceux qui ont la tête portée sur une espèce de cou ou de pédicule.

TRACHÉLIE. s. f. Bot. Genre de plantes campanulées.

— Infus. Genre d'animalcules infusoires.

TRACHÉLIEN, IENNE. adj. (du gr. τράχηλος, cou). Anat. Qui appartient à la partie postérieure du cou. || *Nerfs trachéliens.* Les paires cervicales.

TRACHÉLIN, INE. adj. Infus. Qui ressemble à une trachélie. || TRACHÉLINES. s. f. pl. Famille d'animalcules infusoires polygastriques, qui a pour type le genre trachélie.

TRACHÉLIPODE. adj. des 2 g. (ét. gr., τράχηλος, cou; πούς, pied). Conchyl. Qui a les pieds attachés à la base du cou. || TRACHÉLIPODES. s. m. pl. Ordre de la classe des mollusques, comprenant ceux qui ont le pied libre et aplati, attaché à la base inférieure du cou, et servant à ramper.

TRACHÉLIQUE. adj. des 2 g. (du gr. τράχηλος, cou). Ichthyol. Qui a les membres postérieurs sous le cou. || TRACHÉLIQUES. s. m. pl. Ordre de poissons gnathodontes, comprenant ceux qui ont les membres pelviens en avant des pectoraux.

TRACHÉLO-ANGULI-SCAPULAIRE. adj. et s. m. Anat. Se dit d'un des muscles du cou, qui s'étend de l'omoplate aux vertèbres trachéliennes.

TRACHÉLO-ATLOÏDO-OCCIPITAL. adj. et s. m. Anat. Il se dit d'un des muscles du cou, qui s'étend de l'atlas à la ligne occipitale supérieure.

TRACHÉLO-BASILAIRE. adj. et s. m. Anat. Il se dit d'un des muscles du cou, comprenant les muscles grand et petit droit antérieurs de la tête.

TRACHÉLOBRANCHE. adj. des 2 g. (ét. gr., τράχηλος, cou; βράγχια, branchies). Conchyl. Qui porte des branchies au cou. || TRACHÉLOBRANCHES. s. m. pl. Ordre de la classe des mollusques gastéropodes, comprenant ceux qui portent leurs branchies sur le cou.

TRACHÉLOCÈLE. s. f. (ét. gr., τραχεῖα, trachée; κήλη, tumeur). Pathol. Tumeur située à la trachée-artère.

TRACHÉLO-CERVICAL, ALE. adj. Anat.

crânio-cervicale.

TRACHÉLO-CERVICALE. s. f. Anat. L'artère cervicale profonde.

TRACHÉLO-COSTAL. adj. et s. m. Anat. Il se dit d'un des muscles du cou, comprenant le scalène antérieur et le postérieur.

TRACHÉLOCYSTE. adj. des 2 g. (ét. gr., τράχηλος, cou; κύστις, vessie). Infus. Qui a le cou vésiculeux. Epithète donnée aux infusoires rotatoires qui ont des organes de mastication et un œsophage suivi immédiatement d'un intestin qui se dilate à sa partie postérieure, et dont l'antérieure est entourée d'un appareil celluleux, analogue à des cæcums, comme la trygotriche nue.

TRACHÉLO-DIAPHRAGMATIQUE. adj. des 2 g. Anat. Qui s'étend du cou au diaphragme.

TRACHÉLO-DORSAL, ALE. adj. Anat. Qui s'étend du cou au dos.

TRACHÉLO-DORSAL. s. m. Anat. Le nerf spiral ou accessoire de la huitième paire.

TRACHÉLOGASTRIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., τράχηλος, cou; γαστήρ, ventre). Infus. Se dit des infusoires rotatoires sans organes de mastication, ayant un œsophage très-prolongé et un intestin simple, comme l'ichthydion.

TRACHÉLO-MASTOÏDIEN. adj. et s. m. Anat. Il se dit d'un des muscles du cou, parce qu'il s'étend des vertèbres cervicales à l'apophyse mastoïde.

TRACHÉLO-OCCIPITAL. adj. et s. m. Anat. Il se dit d'un des muscles du cou, parce qu'il s'attache aux vertèbres cervicales et à l'os occipital.

TRACHÉLOPHYME. s. m. (ét. gr., τράχηλος, cou; φῦμα, tumeur). Chir. Tumeur du cou ou goître.

TRACHÉLO-SCAPULAIRE. adj. et s. m. Anat. Il se dit d'un des muscles du cou, parce qu'il s'étend des apophyses transverses du cou à l'angle supérieur et postérieur de l'omoplate.

TRACHÉLO-SOUS-CUTANÉ, ÉE. adj. Anat. Qui est situé sous la peau du cou. Veine trachélo-sous-cutanée. Nerf trachélo-sous-cutané. || On dit aussi substantiv. Le trachélo-sous-cutané, la trachélo sous-cutanée.

TRACHÉLO-SOUS-OCCIPITAL. adj. et s. m. Anat. Il se dit d'un des muscles du cou, comprenant le grand et le petit droit antérieurs de la tête.

TRACHÉOCÈLE. s. f. (ét. gr., τραχεῖα, trachée; κήλη, tumeur). Anc. pathol. Il se dit d'une tumeur que l'on supposait exister à la trachée-artère. || Ce nom a été donné mal à propos au bronchocèle ou goître. || *Trachéocèle interne.* Tumeur qui se développe dans l'intérieur de la trachée, et qu'on croit venir à la suite d'un gonflement de la membrane muqueuse trachéale.

TRACHÉO-LARYNGOTOMIE. s. f. Chir. Incision de la partie inférieure du larynx, et du tiers supérieur de la trachée.

TRACHÉORRHAGIE. s. f. (ét. gr., τραχεῖα, trachée; ῥέω, couler). Pathol. Écoulement de sang par la trachée-artère.

TRACHÉORRHAGIQUE. adj. des 2 g. Pathol. Qui appartient à la trachéorrhagie.

TRACHÉOSTÉNOSE. s. f. Pathol. Rétrécissement de la trachée-artère.

TRACHÉOTIDE ou TRACHÉE. adj. f. Géogr. anc. Il s'est dit d'une partie de la Cilicie qui était couverte de montagnes.

TRACHÉOTOMIE. s. f. (ét. gr., τραχεῖα, trachée-artère, τέμνω, couper). Chir. Opération qui consiste à ouvrir la trachée-artère, dans sa portion cervicale, et par conséquent à ouvrir les voies aériennes, dans le but, soit d'extraire un corps étranger, soit de faciliter le passage de l'air nécessaire à la respiration, lorsque l'entrée et la sortie de ce fluide sont rendus difficiles ou impossibles par suite d'obstacles intervenus au-dessus de cette ouverture.

TRACHÉOTOMIQUE. adj. des 2 g. Anat. Qui appartient à la trachéotomie.

TRACHICHTHE. s. m. Ichthyol. Genre de poissons acanthoptérygiens de la famille des scombéroïdes; il ne renferme qu'une espèce.

TRACHINE. s. f. (du gr. τραχύς, âpre, rude, à cause de ses aiguillons qui sont venimeux). Ichthyol. Genre de poissons ne renfermant que deux espèces.

TRACHINE. Géogr. anc. Principale ville de la Trachinie, dans la Thessalie.

TRACHINIDE. adj. des 2 g. Ichthyol. Qui ressemble à une trachine. || TRACHINIDES. s. f. pl. Famille de poissons acanthoptérygiens, qui a pour type le genre trachine.

TRACHINIE. Géogr. anc. Territoire de la ville de Trachine, en Phthiotide.

TRACHINIEN, IENNE. adj. Géogr. anc. Habitant de Trachine ou de la Trachinie. || *Roches trachiniennes.* Montagnes hautes et escarpées qui entourent la Mélide.

— TRACHINIENNES. s. f. pl. Philol. Tragédie de Sophocle, dont il ne nous reste que des fragments; elle est relative à la mort d'Hercule.

TRACHINOTE. s. m. Ichthyol. Genre de poissons thoraciques de la famille des scombéroïdes. Le trachinote faucheur a la seconde nageoire du dos et celle de l'anus en forme de faux.

tra-ki-u-re). Ichthyol. Genre de poissons renfermant trois espèces.

TRACHODE. s. m. (du gr. τραχύς, rude). Entom. Genre d'insectes coléoptères, établi pour placer quelques charançons.

TRACHOMATION. s. f. (pr. *tra-ko-ma-ci-on*). Pharm. Espèce de collyre.

TRACHOME. s. m. (pr. *tra-ko-me;* du gr. τραχύς, rude). Pathol. Aspérité de la conjonctive palpébrale. C'est une espèce de dartre des paupières. || On a quelquefois donné ce nom au trichiase.

TRACHONITE. adj. et s. des 2 g. Géogr. Habitant de la Trachonitide.

TRACHONITE. s. m. Crust. Genre de crustacés.

TRACHONITIDE. Géogr. (du gr. τραχύς, âpre, raboteux). Géogr. anc. Contrée de la Syrie, hérissée de montagnes.

TRACHSAT. s. m. (pr. *trak-sa*). Alchim. Nom barbare par lequel les alchimistes dési-

TRACHÉLOGASTRIQUE. adj. des 2g. (ét. gr., τράχηλος, cou; γαστὴρ, ventre). Infus. Se dit des infusoires rotatoires sans organes de mastication, ayant un œsophage très-prolongé et un intestin simple, comme l'ichthydion.

TRACHÉLO-MASTOÏDIEN. adj. et s. m. Anat. Il se dit d'un des muscles du cou, parce qu'il s'étend des vertèbres cervicales à l'apophyse mastoïde.

TRACHÉLO-OCCIPITAL. adj. et s. m. Anat. Il se dit d'un des muscles du cou, parce qu'il s'attache aux vertèbres cervicales et à l'os occipital.

TRACHÉLOPHYME. s. m. (ét. gr., τράχηλος, cou; φῦμα, tumeur). Chir. Tumeur du cou ou goitre.

TRACHÉLO-SCAPULAIRE. adj. et s. m. Anat. Il se dit d'un des muscles du cou, parce qu'il s'étend des apophyses transverses du cou à l'angle supérieur et postérieur de l'omoplate.

TRACHÉLO-SOUS-CUTANÉ, ÉE. adj. Anat. Qui est situé sous la peau du cou. Veine trachélo-sous-cutanée. Nerf trachélo-sous-cutané. || On dit aussi substantiv. Le trachélo-sous-cutané, la trachélo sous-cutanée.

TRACHÉLO-SOUS-OCCIPITAL. adj. et s. m. Anat. Il se dit d'un des muscles du cou, comprenant le grand et le petit droit antérieurs de la tête.

TRACHÉOCÈLE. s. f. (ét. gr., τραχεῖα, trachée; κήλη, tumeur). Anc. pathol. Il se dit d'une tumeur que l'on supposait exister à la trachée-artère. || Ce nom a été donné mal à propos au bronchocèle ou goitre. || *Trachéocèle interne.* Tumeur qui se développe dans l'intérieur de la trachée, et qu'on croit venir à la suite d'un gonflement de la membrane muqueuse trachéale.

TRACHÉO-LARYNGOTOMIE. s. f. Chir. Incision de la partie inférieure du larynx, et du tiers supérieur de la trachée.

TRACHÉORRHAGIE. s. f. (ét. gr., τραχεῖα, trachée; ῥέω, couler). Pathol. Écoulement de sang par la trachée-artère.

TRACHÉORRHAGIQUE. adj. des 2 g. Pathol. Qui appartient à la trachéorrhagie.

TRACHÉOSTÉNOSE. s. f. Pathol. Rétrécissement de la trachée-artère.

TRACHÉOTIDE ou **TRACHÉE.** adj. f. Géogr. anc. Il s'est dit d'une partie de la Cilicie qui était couverte de montagnes.

TRACHÉOTOMIE. s. f. (ét. gr., τραχεῖα, trachée-artère, τέμνω, couper). Chir. Opération qui consiste à ouvrir la trachée-artère, dans sa portion cervicale, et par conséquent à ouvrir les voies aériennes, dans le but, soit d'extraire un corps étranger, soit de faciliter le passage de l'air nécessaire à la respiration, lorsque l'entrée et la sortie de ce fluide sont rendus difficiles ou impossibles par suite d'obstacles intervenus au-dessus de cette ouverture.

TRACHÉOTOMIQUE. adj. des 2 g. Anat. Qui appartient à la trachéotomie.

TRACHICHTHE. s. m. Ichthyol. Genre de poissons acanthoptérygiens de la famille des scombéroïdes; il ne renferme qu'une espèce.

TRACHINE. s. f. (du gr. τραχὺς, âpre, rude, à cause de ses aiguillons qui sont venimeux). Ichthyol. Genre de poissons ne renfermant que deux espèces.

TRACHINE. Géogr. anc. Principale ville de la Trachinie, dans la Thessalie.

TRACHINIDE. adj. des 2 g. Ichthyol. Qui ressemble à une trachine. || TRACHINIDES. s. f. pl. Famille de poissons acanthoptérygiens, qui a pour type le genre trachine.

TRACHINIE. Géogr. anc. Territoire de la ville de Trachine, en Phthiotide.

TRACHINIEN, IENNE. adj. Géogr. anc. Habitant de Trachine ou de la Trachinie. || *Roches trachiniennes.* Montagnes hautes et escarpées qui entourent la Mélide.

— TRACHINIENNES. s. f. pl. Philol. Tragédie de Sophocle, dont il ne nous reste que des fragments; elle est relative à la mort d'Hercule.

TRACHINOTE. s. m. Ichthyol. Genre de poissons thoraciques de la famille des scombéroïdes. Le trachinote faucheur a la seconde nageoire du dos et celle de l'anus en forme de faux.

[illegible] *tra-ki-u-re*). Ichthyol. Genre de poissons renfermant trois espèces.

TRACHODE. s. m. (du gr. τραχὺς, rude). Entom. Genre d'insectes coléoptères, établi pour placer quelques charançons.

TRACHOMATION. s. f. (pr. *tra-ko-ma-ci-on*). Pharm. Espèce de collyre.

TRACHOME. s. m. (pr. *tra-ko-me*; du gr. τραχὺς, rude). Pathol. Aspérité de la conjonctive palpébrale. C'est une espèce de dartre des paupières. || On a quelquefois donné ce nom au trichiase.

TRACHONITE. adj. et s. des 2 g. Géogr. Habitant de la Trachonitide.

TRACHONITE. s. m. Crust. Genre de crustacés.

TRACHONITIDE. Géogr. (du gr. τραχὺς, âpre, raboteux). Géogr. anc. Contrée de la Syrie, hérissée de montagnes.

TRACHSAT. s. m. (pr. *trak-sa*). Alchim. Nom barbare par lequel les alchimistes désignaient un métal qui n'est pas encore séparé de sa mine.

TRACHURE. adj. des g. (pr. *tra-ku-re*; ét. gr., τραχὺς, rude; οὐρά, queue). Zool. Qui a la queue hérissée ou rude.

TRACHURE. s. m. (pr. *tra-ku-re*). Ichthyol. Genre de poissons renfermant trois espèces. || Nom spécifique d'un caranx.

TRACHUSE. s. f. (pr. *tra-ku-ze*). Entom. Genre d'insectes hyménoptères, qui se compose d'un grand nombre des genres de la tribu des apiaires solitaires.

TRACHYCARPE. adj. des 2 g. (ét. gr., τραχὺς, rude; καρπὸς, fruit). Bot. Qui a les fruits rudes ou hérissés.

TRACHYCYCLE. s. m. Erpét. Genre de reptiles sauriens.

TRACHYDE. s. m. (du gr. τραχὺς, rude, dur, probablement pour indiquer la résistance que le corps de ces insectes présente lorsqu'on veut le traverser par une épingle). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des sternoxes ou thoraciques, établi pour y ranger quelques espèces de buprestes, la plupart étrangères à l'Europe.

TRACHYDÈRE. s. m. Entom. Genre d'insectes coléoptères de la famille des longicornes. Ces insectes vivent sur les troncs d'arbres. Toutes les espèces sont propres à l'Amérique.

TRACHYDERME. s. m. Entom. Genre d'insectes coléoptères.

TRACHYLIE. s. f. Bot. Genre de lichens.

TRACHYLOME. s. m. Bot. Genre de mousses.

TRACHYMÈNE. s. m. (pr. *tra-ki-mè-ne*). Bot. Genre de plantes de la Nouvelle-Hollande, appartenant à la famille des ombellifères.

TRACHYMITRION. s. m. (ét. gr., τραχὺς, rude; μίτρα, coiffe, parce que la coiffe est couverte de petites soies qui lui donnent de la rudesse). Bot. Genre de mousses qui ne comprend qu'une espèce. Cette mousse, dont le port est élégant, croît sur le bois pourri, qu'elle couvre de gazons épais.

TRACHYNOTE. s. m. Entom. Genre d'insectes coléoptères.

TRACHYNOTIE. s. f. (pr. *tra-ki-no-ci*). Bot. Genre de plantes graminées, renfermant cinq espèces.

TRACHYPHLÉE. s. f. Entom. Genre d'insectes coléoptères rhinocères.

TRACHYPHYLLE. adj. des 2 g. (ét. gr., τραχὺς, rude, φύλλον, feuille). Bot. Qui a les feuilles rudes.

TRACHYPODE. s. m. Bot. Genre de mousses comprenant trois espèces exotiques.

TRACHYPTÈRE. adj. des 2 g. (ét. gr., τραχὺς, rude; πτερὸν, aile). Entom. Qui a les ailes hérissées d'épines, comme le sont les élytres du pissode trachyptère.

TRACHYPTÈRE. s. m. Genre de poissons osseux de la famille des pétalosomes, dont on ne connaît qu'une seule espèce, qui fréquente le golfe Adriatique et le grand bassin de la Méditerranée. On n'estime point sa chair.

TRACHYRHYNQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., τραχὺς, rude; ῥύγχος, bec). Zool. Qui a le bec ou le museau hérissé de pointes.

TRACHYS. s. m. (pr. *tra-kiss*). Bot. Genre de plantes graminées, ne renfermant qu'une espèce de l'Inde, qui croît dans les lieux sablonneux.

TRACHYSCÈLE. s. m. (pr. *tra-ki-cè-le*). Entom. Genre d'insectes coléoptères de la famille des taxicornes.

TRACHYSPERME. adj. des 2 g. (ét. gr., τραχὺς, rude; σπέρμα, graine). Bot. Qui a les fruits hérissés, comme la renoncule trachysperme, le panic trachysperme.

TRACHYSPERME. s. m. Bot. Genre établi pour placer le ményanthe trachysperme.

TRACHYSTACHYÉ, ÉE. adj. (ét. gr., τραχὺς, rude; στάχυς, épi). Bot. Qui a les épis rudes ou hérissés de poils, comme le panic trachystachyé.

TRACHYTE. s. m. (du gr. τραχὺς, âpre, raboteux). Minér. Roche à pâte de feldspath. Le [illegible] Son aspect est terne ou vitreux, sa texture est grenue, compacte, quelquefois bulleuse. Il est une des roches les plus abondantes des terrains pyroïdes et fournit de bons matériaux de construction.

TRACHYTELLE. s. f. (pr. *tra-chy-tè-le*). Bot. Genre de plantes de la Chine, renfermant deux espèces appartenant à la famille des dilléniacées. Les feuilles de la trachytelle actée, à cause de leur aspérité, sont employées pour polir plusieurs ouvrages, particulièrement les vases d'étain.

TRACHYTIQUE. adj. des 2 g. Géol. Qui a le caractère du trachyte. Terrain trachytique.

— Minér. Qui a la forme du trachyte. Tuf trachytique.

TRACHYTOPHYTE. s. m. (ét. gr., τραχύτης, rudesse; φυτὸν, plante). Bot. Plante dont les feuilles sont rudes au toucher.

TRACIÈRE. s. f. Agric. Lieu d'où l'on tire de la trace.

TRAÇOIR. s. m. Techn. Poinçon qui sert à dessiner sur le métal les figures qu'on veut graver. || Outil du fabricant de mathématiques, appelé aussi *tracelet.* || Outil du charpentier, appelé aussi *traceret.* || Outil du boutonnier.

TRACQUE. s. f. Anc. comm. Il se disait, en Bretagne, d'un paquet de dix cuirs à poil. Le droit se payait par tracque.

TRACTABILITÉ. s. f. Se disait pour Amabilité, facilité.

— Didact. Qualité de ce qui est maniable, facile à mettre en œuvre.

— Il s'est dit autrefois de la ductilité des métaux.

TRACTATION. s. f. (pr. *trak-ta-ci-on*; de *tractare*, fréquentatif de *trahere*, tirer, traîner). Didact. Mot que l'on a proposé pour désigner la manière de traiter un sujet, de disposer sa matière. Il n'est pas usité.

TRACTATRICE. s. f. Antiq. rom. Femme qui massait. Martial n'oublie par ces *tractatrices* qui massaient à Rome. (Virey.)

TRACTEUR. s. m. Chir. Appareil de cuir dont se servent les chirurgiens dans l'opération d'un accouchement laborieux.

TRACTIF, IVE. adj. Mécan. Qui exerce une traction. Force tractive.

TRACTION. s. f. (pr. *trak-ci-on*; du lat. *tractio*; fait de *tractum*, sup. de *trahere*, tirer). Mécan. Action d'une force qui est placée en avant de la résistance et qui tire un corps mobile à l'aide d'un fil, d'une corde ou de tout autre intermédiaire. Le mouvement d'un bateau remorqué, d'un chariot traîné par un cheval, est un mouvement de traction, et l'effort du cheval pour le faire mouvoir est une force de traction.

TRACTOIRE. adj. des 2 g. (du lat. *tractoria*; fait de *tractare*, tirer, traîner). Mécan. Qui concerne la traction. Machine tractoire.

— Hist. rom. *Lettres tractoires.* Lettres données par les empereurs à leurs envoyés, pour qu'ils se fissent voiturer et traiter en voyage aux frais du public.

— Géom. Se dit d'une courbe dont la tangente est égale à une ligne constante. On la nomme ainsi, parce qu'on peut l'imaginer comme formée par l'extrémité d'un fil que l'on tire par son autre extrémité le long d'une ligne droite.

— Il s'emploie aussi substant. au fém. dans cette dernière acception. Une corde avec laquelle on tire un corps pesant décrit une tractoire.

TRACTRAC. s. m. Ornith. Nom vulgaire du traquet.

TRACTRICE. s. f. Géom. V. TRACTOIRE.

TRACY (Ant.-Louis-Claude Destutt de). Idéologue français, né en 1754, mort en 1836, fit partie de toutes les assemblées politiques depuis 1789, et s'y montra partisan éclairé des réformes.

TRADESCANTIE. s. f. (de *Tradescante*, Anglais qui introduisit dans son pays la culture d'une plante de ce nom). Bot. Genre de plantes de la famille des commélinées, ayant pour type une jolie plante de Virginie; il contient plus de vingt-cinq espèces, dont aucune n'est indigène de l'Europe.

TRADITEUR. s. m. (du lat. *traditor*; fait de *tradere*, livrer). Hist. ecclés. Nom qu'on donnait à ceux qui dans la persécution avaient livré les livres sacrés aux païens, pour éviter la mort et le martyre. Saint Cyprien a écrit un livre sur les traditeurs.

TRADITIF, IVE. adj. Didact. Qui transmet.

TRADITION. s. f. (pr. *tra-di-ci-on*; du lat. *traditio*, fait de *tradere*, donner, livrer). Jurispr. Action par laquelle on livre une chose à quelqu'un. La vente se consomme par la tradition de la chose vendue. La vente d'une terre se faisait anciennement par la tradition d'une glèbe. La tradition était en général autrefois nécessaire dans les conventions pour transférer la propriété. C'était elle qui consommait la vente, et jusqu'à ce qu'elle eût eu lieu, le vendeur pouvait encore valablement transmettre à un autre l'objet vendu. D'autres principes sont aujourd'hui suivis. L'obligation de livrer une chose est parfaite par le seul consentement des parties. Il n'y a d'exception qu'à l'égard des [illegible] est mis en possession, pourvu toutefois qu'il soit de bonne foi. La tradition des choses mobilières s'effectue par la remise réelle ou par la remise des clés des bâtiments qui les contiennent, ou même par le seul consentement des parties, si le transport ne peut pas s'en faire au moment de la vente, ou si l'acheteur les avait déjà en son pouvoir à un autre titre. Quant aux droits incorporels, la tradition s'en fait ou par la remise des titres, ou par l'usage que l'acquéreur en fait du consentement du vendeur.

— Liturg. Action de remettre entre les mains de quelqu'un les attributs de sa charge. L'ordre de portier, dans l'Eglise, se confère par la tradition des clés.

— Se dit des faits purement historiques qui nous ont été transmis d'âge en âge, et qui, sans aucune preuve authentique, se sont conservées en passant de bouche en bouche. Ce sont des faits que la tradition seule nous a appris. Vieille tradition. Tradition authentique. Tradition vraie. Tradition fidèle. Fausse tradition. Croire la tradition. Suivre la tradition. Après avoir lu divers récits des faits qui se sont passés sous nos yeux, pouvons-nous avoir confiance dans la *tradition* et l'histoire? (Boiste.) S'il faut s'en rapporter aux *traditions* anciennes, les premiers habitants de la Grèce n'avaient pour demeures que des antres profonds. (Barth.)

— Se dit de ces faits mêmes. Beaucoup de traits d'histoire ne sont que de fausses traditions. Ne croyez pas que je prenne pour fondement de ce discours une *tradition* superstitieuse. (Fléch.) Des sénateurs célèbres, et dont les noms formeront un jour la *tradition* des grands hommes qui embelliront l'histoire de la magistrature, ornèrent nos tribunaux. (Mass.) Ce sera, dans les siècles à venir, une *tradition* bien honorable à l'Académie, que celle de l'éducation de nos rois et de tous les princes de leur sang. (Id.)

— Se dit généralement de toutes les opinions, de tous les procédés, de tous les usages, etc., qui se transmettent de génération en génération par le moyen de l'exemple ou de la parole. Ceci est une tradition de nos maîtres. Cet acteur connaît parfaitement toutes les traditions du théâtre. Ce jeu de théâtre est une tradition, est de tradition.

— *Tradition orale.* Témoignage rendu de vive voix sur quelque chose, et qui a été communiqué d'homme en homme, d'âge en âge. || *Tradition écrite.* Témoignage que les livres rendent sur quelque point. || *Tradition doctrinale.* Celle qui dépose en faveur d'une vérité qui fait partie des dogmes que Jésus-Christ a annoncés aux hommes. || *Tradition de discipline.* Celle qui fait voir que telle ou telle chose a été pratiquée dans tels ou tels temps. || *Tradition de la foi.* Doctrine qui nous a été transmise de vive voix sur quelques articles de foi. || *Tradition des mœurs.* Doctrine qui nous a été transmise de vive voix sur certaines pratiques salutaires et propres au règlement des mœurs, telles que les observances des fêtes, des jeûnes, les abstinences, etc. || *Tradition des rites.* Doctrine transmise de vive voix sur certaines cérémonies, telles que la messe et les sacrements. || *Tradition divine.* Parole de Dieu non écrite, mais émanée de la bouche même de Jésus-Christ, ou révélée aux apôtres par le Saint-Esprit, et communiquée par les apôtres aux premiers fidèles, qui l'ont transmise à leurs successeurs, dont nous l'avons reçue successivement. || *Tradition humaine.* Celle qui est considérée comme émanant directement des hommes. || *Tradition apostolique.* Celle qui consiste dans certaines pratiques établies par les apôtres, telles que le jeûne du Carême, l'observation du dimanche. || *Tradition ecclésiastique.* Celle qui consiste dans certains usages pieux, introduits d'abord par les peuples et les pasteurs et approuvés ensuite par l'Eglise, telle est l'observation des jeûnes des quatre-temps, celle de plusieurs fêtes. || *Tradition historique.* Celle qui nous apprend que tel ou tel fait est arrivé. || *Tradition particulière.* Par rapport aux temps, aux personnes et aux lieux, Celle qui apprend qu'une chose a été observée par quelque personne pendant quelque temps, et dans certains lieux. || *Tradition universelle* Par rapport aux temps, aux personnes, aux lieux, Celle qui apprend qu'une chose a été observée par tout le monde, dans tous les lieux et dans tous les temps.

— *Traditions judaïques.* Les interprétations que les docteurs juifs avaient données à la loi de Moïse.

— *Traditions mythologiques.* Fables transmises à la postérité, et qui lui sont parvenues après s'être chargées, d'âge en âge, de nouvelles fictions par lesquelles les poètes ont cherché, comme à l'envi, à en augmenter le merveilleux.

— *Tradition historique.* Celle qui remonte d'âge en âge jusqu'au temps dont elle dépose, et dont on peut suivre la trace sans interruption.

TRADITIONNAIRE. s. m. (pr. *tra-di-ci-o-nè-re*). Se dit des Juifs qui expliquent l'Ecriture par les traditions du Talmud. Le traditionnaire est opposé au caraïte.

TRADITIONNEL, ELLE. adj. (pr. *tra-di-cio-nel*). Fondé sur la tradition. Des lois, des opinions traditionnelles.

— Venu par tradition. Autorité traditionnelle.

TRADITIONNELLEMENT. [illegible] Suivant la tradition, d'après la tradition. Ne savoir une chose que traditionnellement.

TRADITIONNISTE. s. m. Philol. hébr. V. TRADITIONNAIRE.

— Docteur turc attaché à la plus ancienne tradition.

TRADITIVE. s. f. S'est dit d'une chose apprise par cœur, de mémoire, par tradition.

TRADUCIEN. s. m. Hist. relig. Nom que les pélagiens donnaient aux catholiques, parce que ceux-ci croient que le péché originel est transmis des pères aux enfants.

TRADUCTEUR. s. m. (du lat. *traductor*). Celui qui traduit d'une langue en une autre. Bon, fidèle traducteur. Traducteur exact, élégant. Mauvais, servile, froid traducteur. Les traducteurs de Platon, de Tacite. Le sec *traducteur* du français d'Amyot. (Boil.) Si toute vanité est ridicule, il n'y en a pas qui le soit autant que la vanité d'un *traducteur.* (La Harpe.) Les *traducteurs* sont toujours loin du texte littéral, parce que la génération des idées

n'est pas la même chez les différents peuples. (Boiste.)

TRADUCTION. s. f. (pr. *tra-duk-cien;* du lat. *traductio*). Action de traduire. La traduction est un travail difficile. La traduction demande une grande intelligence des deux langues, et de la matière dont il s'agit. Nous examinerons d'abord les lois de la *traduction.* (D'Alembert.)

— Version d'un ouvrage dans une langue différente de celle où il a été écrit. Traduction nouvelle, fidèle, exacte. Excellente traduction. Vieille traduction. Mauvaise traduction. Traduction servile. Traduction libre. Traduction littérale. Traduction interlinéaire. Traduction de la Bible. Traduction de l'Enéide. Traduction de Tacite. Traduction en prose. Traduction en vers. Cervantes a dit, longtemps avant Saint-Evremont, qu'une *traduction* n'est que le revers d'une tapisserie. Le vrai mérite d'une *traduction* consiste absolument dans la fidélité. (Maffei.) La *traduction* ne peut être tout au plus que comme une gravure; le coloris est inimitable. (Boiste.) Je ne m'attendais pas à voir tant de poésie dans la gêne d'une *traduction.* (Volt.)

— Syn. comp. TRADUCTION. VERSION. La *version* est plus littérale, plus attachée aux procédés propres de la langue originale, et plus asservie, dans ses moyens, aux vues de la construction analytique. La *traduction* est plus occupée du fond des pensées, plus attentive à les présenter sous la forme qui peut leur convenir dans la langue nouvelle, et plus assujétie, dans ses expressions, aux tours et aux idiotismes de cette langue.

TRADUCTIONNETTE. s. f. Il s'est dit, par plaisanterie, d'une petite traduction. Une jolie femme, quand elle a appris deux mots d'anglais, fait une *traductionnette.* (Mercier.)

TRADUCTRICE. s. f. Littér. Femme qui fait des traductions. Voltaire a dit à Mme Dacier: Vous êtes la seule *traductrice* et commentatrice.

TRADUIRE. v. a. 4e conj. (du lat. *traducere,* fait de la prépos. *trans,* au delà, et du v. *ducere,* conduire). Pal. Transférer d'un lieu à un autre. Il ne se dit que des personnes. Traduire un prisonnier de la Conciergerie à la Force. On dit plutôt *transférer.*

— *Traduire quelqu'un devant un juge, devant un tribunal.* Le citer, le renvoyer devant un juge, un tribunal. || On dit dans le même sens, *Traduire en justice.* || On dit plutôt *citer.*

— Littér. Faire passer un ouvrage d'une langue dans une autre. Traduire un ouvrage. Traduire du latin en français. Traduire un vers. Traduire un passage. Traduire mot à mot. Traduire littéralement. Traduire Homère, Virgile, Platon, Cicéron. On ne peut *traduire* un homme de génie, si on ne le traduit pas vivement et d'enthousiasme. (D'Alemb.) Si vous *traduisez* toujours, on ne vous *traduira* jamais. (Montesq.)

— *Traduire une langue.* Traduire des ouvrages écrits en cette langue. Pour bien *traduire* une langue, il ne suffit pas de la savoir, il faut encore manier habilement la sienne. (Boiste.)

— Par extens. Expliquer, interpréter, éclaircir. Traduire une pensée en termes un peu plus clairs.

— Absol. Il faut comprendre, imaginer et sentir avant de *traduire.* (Boiste.)

— SE TRADUIRE. v. pron. Etre, pouvoir être traduit. Les poëtes ne se *traduisent* pas. (Volt.) Le mot *intérêt* se *traduit* en une foule de mots sacrés, religion, honneur, patrie, monarchie, liberté, que l'égoïsme hypocrite lui donne pour synonymes. (Boiste.)

— Traduire ses propres ouvrages.

— Se traduire mutuellement.

TRADUISIBLE. adj. des 2 g. Qui peut se traduire. Ouvrage traduisible. Phrase qui n'est pas traduisible. L'introduction d'une langue simultanée qui ne serait *traduisible* qu'à un petit nombre d'adeptes annoncerait une conflagration décisive. (Ch. Nod.)

TRADUIT, ITE. part. pass. du v. Traduire. S'empl. adjectiv. Transféré. Etre traduit d'une prison dans une autre.

— Transporté d'une langue dans une autre. Ouvrage traduit. Cela est bien traduit, fidèlement traduit, traduit mot à mot, traduit à la lettre, littéralement. Dans les drames, dans les opéras-comiques et dans les comédies, les Français montrent une sagacité que seuls ils possèdent à ce degré, et, d'un bout de l'Europe à l'autre, on ne joue guère que des pièces fran-

— *Traduit devant.* Etre traduit devant la cour d'assises.

— Fig. La moquerie n'est souvent qu'un sentiment vulgaire *traduit* en impatience. (Mme de Staël.)

— *Traduit par.* Ce manuscrit, *traduit* par un brame, n'est pas, à la vérité, le Véidam lui-même. (Volt.) On croit lire un morceau de Plutarque *traduit* par Amyot. (Chateaub.)

TRAFALGAR. Géogr. Cap d'Espagne, sur les côtes d'Andalousie, à l'entrée occidentale du détroit de Gibraltar.

— Hist. *Bataille de Trafalgar.* Victoire navale remportée par Nelson, sur la flotte française et la flotte espagnole réunies, le 21 octobre 1805.

TRAFIC. s. m. (du lat. barb. *traficium;* fait de *transfacere,* commercer au delà, au loin). Négoce, commerce de marchandises. Bon, grand, riche trafic. Le trafic des cuirs, des porcelaines, des grains, des vins, du blé, etc. Faire un grand trafic en Espagne, en Angleterre, etc. Se mettre dans le trafic. Faire trafic de toutes sortes de marchandises.

— Fig. Se dit, en mauvaise part, du profit illicite qu'on tire de certaines choses, de toutes les choses honteuses que l'on fait pour de l'argent, et même des choses honnêtes en elles-mêmes dont on abuse dans le même dessein. Trafic infâme. Trafic illicite. Faire des trafics honteux. Faire trafic de son crédit. Faire trafic des choses saintes. Faire trafic de la louange. Saint Bernard ne fut pas de ceux qui regardent les sciences comme un *trafic* honteux. (Mass.) L'art des arts, l'honneur du sanctuaire n'est presque plus qu'un *trafic* honteux d'ambition et de cupidité. (Id.) Déguisements artificieux de la prudence du siècle, coupable *trafic* de mensonge et de vérité. (Id.) La femme qui fait *trafic* de ses charmes y perd toujours le bonheur. (Boiste.)

— Fig. Nous donner le droit romain, c'est mettre en *trafic* la raison même, et donner aux lois cours de marchandise. (Montaig.)

— Syn. comp. TRAFIC. NÉGOCE. COMMERCE. V. NÉGOCE.

TRAFICQUE. s. f. Se disait pour Trafic. Délibéré d'abandonner cette *traficque.* (Montaig.)

TRAFIQUANT. part. prés. du v. Trafiquer. Qui trafique. Il est toujours invariable.

> Avec lui *trafiquant* d'un nom si précieux,
> Par un lâche contrat vendit tous ses aïeux. (Boil.)

TRAFIQUANT, ANTE. adj. Qui fait un trafic. Un auteur moderne a dit que Rome était de toutes les villes la plus *trafiquante,* puisque tandis que les autres villes étendaient leur commerce jusqu'aux antipodes, cette ville étendait le sien jusque dans les cieux. (***)

TRAFIQUANT. s. m. Marchand qui, par une suite d'échanges faits en différents pays, paraît commercer de tout.

TRAFIQUÉ, ÉE. part. pass. du v. Trafiquer. S'empl. adjectiv. Billet trafiqué. Lettre de change trafiquée.

TRAFIQUEMENT. s. m. S'est dit pour Action de trafiquer.

TRAFIQUER. v. n. 1re conj. (rad. *trafic*). Faire trafic. Trafiquer par mer en divers pays. Trafiquer en gros, en détail. Trafiquer en laines, en soieries, en épiceries, etc. Les peuples qui n'ont rien chez eux, trouvent de l'avantage à ne *trafiquer* avec personne. (Montesq.)

— Fig. Tirer de certaines choses un profit illicite, malhonnête, honteux. Trafiquer de son honneur. Trafiquer de la protection de quelqu'un. Trafiquer des choses saintes. Cette indigne mère a l'infamie de trafiquer des charmes de sa fille. Ceux qui *trafiquent* le plus hardiment de leur crédit en ont souvent le moins. (Boiste.)

— SE TRAFIQUER. v. pron. Être négocié. Des billets qui peuvent se trafiquer. On dit plutôt *se négocier.*

— Syn. simpl. Commercer, négocier, vendre. Au propre, il n'est que du style familier, mais il a de la noblesse au figuré.

TRAFIQUEUR. adj. et s. m. Se disait pour Marchand, qui trafique. Les marchands trafiqueurs en Orient.

TRAFUSOIR. s. m. Techn. Machine pour séparer les écheveaux de fil ou de soie.

TRAGACANTHE. s. f. (ét. gr., τράγος, bouc; ἄκανθα, épine; parce que c'est une plante épineuse recherchée par les boucs). Bot. Nom donné à plusieurs arbrisseaux du genre astragale, qui donne la gomme adragant. Le mont Ida, dans l'île de Crète, produit beaucoup de tragacanthe.

TRAGANON. s. m. Bot. Genre de plantes d'Egypte.

TRAGANTHE. s. m. Bot. Genre de plantes à fleurs composées, appartenant à la famille des euphorbiées.

TRAGE ou **TRAINE.** s. f. Ornith. Noms vulgaires de la draine.

TRAGÉDIE. s. f. (du gr. τραγῳδία; fait de τράγος, bouc; ᾠδή, chant; parce que le prix de ce poëme était un bouc ou une peau de bouc remplie de vin). Pièce de théâtre qui offre une action importante, des personnages illustres, qui est propre à exciter la terreur ou la pitié, et qui se termine ordinairement par un événement funeste. L'origine de la tragédie remonte aux hymnes que l'on chantait dans le temps

poëme tragique ne fut, dans le commencement, qu'un tissu de contes bouffons à la louange de Bacchus. Thespis fut le premier qui, en 534 av. J.-C., apporta à ces divertissements grossiers quelque changement; il introduisit dans les chœurs de musique et de danse un acteur qui récitait quelques discours, pour donner aux musiciens et aux chanteurs le temps de se reposer. Cependant Eschyle seul doit être regardé comme le père du genre tragique. Après lui vinrent Sophocle et Euripide, qui firent de la tragédie un spectacle pompeux en mettant en jeu les plus grandes passions. La tragédie ne fut connue des Romains qu'environ soixante ans après les grands tragiques grecs. Jodelle, en 1552, fut le premier qui porta sur la scène française la forme de l'antique tragédie grecque. Après lui vinrent Garnier et Hardy, puis enfin Corneille et Racine, qui la portèrent au plus haut degré de perfection. Composer, représenter une tragédie. Acteur admirable dans la tragédie. Zamon se tue en acteur de *tragédie.* (J.-J. Rouss.) Une magicienne nous paraît propre à un sujet de *tragédie.* (Volt.) Ainsi la *tragédie* agit, marche et s'explique. (Boil.)

> La *tragédie,* informe et grossière en naissant,
> N'était qu'un simple chœur. (Boil.)

> Ainsi, pour nous charmer, la *tragédie* en pleurs,
> D'Œdipe tout sanglant fit parler les douleurs. (Id.)

— *La tragédie d'OEdipe, de Cinna, de Brutus,* etc. La tragédie dont OEdipe, Cinna, Brutus, etc., est le sujet, et à laquelle il a donné son nom.

— Par extens. Le genre tragique.

— Fig. Événement funeste. Il s'est passé d'horribles tragédies dans cette cour. Il s'est passé, il s'est représenté une sanglante tragédie à cette époque. Il est à craindre que cette affaire ne finisse par quelque tragédie. La vie des grands hommes se termine presque toujours par une *tragédie.* (Boiste.) La France vit, un an après, une *tragédie* bien plus étrange. (Boss.)

TRAGÉDIEN, ENNE. s. Acteur, actrice tragique. Grand tragédien. Grande tragédienne. Les acteurs qui représentaient sur le théâtre les poëmes dramatiques chez les anciens, étaient appelés communément *tragédiens* et comédiens. (Merc. de Fr. 1756.)

— Auteur de tragédies. En qualité de *tragédien,* j'aime toutes ces révolutions-là passionnément. (Volt.) Pourquoi dis-tu qu'un poëte qui a fait des tragédies ne peut jamais écrire sur l'histoire et sur la physique? Apprends qu'un bon *tragédien* est très-propre à être un très-bon historien. (Id.)

— Lorsque Voltaire s'est servi de ce mot, on l'a regardé comme un néologisme; cependant ce n'était qu'un terme fort ancien qu'il rendait à la langue.

TRAGÉDISTE. s. m. Littér. Mot que l'on a proposé pour désigner un auteur de tragédies. Il n'a point été adopté.

TRAGÉE. s. f. Anc. pharm. Nom qu'on donnait à plusieurs poudres préparées avec du sucre, du vin, etc.; on les employait autrefois à l'extérieur.

TRAGÉLAPHE. s. m. (ét. gr., τράγος, bouc; ἔλαφος, cerf). Mamm. Espèce de cerf auquel les anciens avaient cru trouver quelque ressemblance avec le bouc. || On a aussi donné ce nom à un sous-genre d'antilopes.

TRAGÈME. s. m. Anc. pharm. V. TRAGÉE.

TRAGÉMÉLODIE. s. f. Sorte de tragédie mêlée de mélodie.

TRAGÉPHORE. s. m. (ét. gr., τράγος, bouc; φέρω, porter.) Myth. Surnom de Bacchus, qui portait une peau de bouc. || C'était aussi un surnom de Pan.

TRAGICO-COMÉDIE. s. f. Littér. anc. Il s'emploie pour Tragi-comédie, en parlant des Grecs et des Latins.

TRAGI-COMÉDIE. s. f. Pièce de théâtre, dans laquelle on représente une action sérieuse entre des personnages considérables, mêlée d'incidents et de personnages qui peuvent appartenir à la comédie, et dont le dénoûment n'est point tragique. Plaute a appelé son Amphitryon une tragi-comédie.

— Fig. La vie de l'homme élevé par la fortune est une *tragi-comédie* qui doit avoir sa catastrophe. (Boiste.) La cour est une *tragi-comédie* perpétuelle. (Id.)

— *Tragi-comédie-ballet.* Pièce dont le sujet est moitié sérieux, moitié comique, et l'action entremêlée de danses et de divertissements.

TRAGI-COMIQUE. adj. des 2 g. Fam. Se dit de quelque accident fâcheux qui tient du comique. Cette aventure a quelque chose de tragi-comique. Raconter quelque chose de tragi-comique.

— Qui appartient à la tragi-comédie. Style tragi-comique. Pièce tragi-comique.

— *Genre tragi-comique.* On comprend sous ce nom la tragi-comédie, la comédie héroïque, la tragédie bourgeoise, le drame.

— Fig. Le monde est un théâtre *tragi-comique* à grand spectacle: les humains y sont acteurs et spectateurs; la mort y fait mouvoir le rideau de l'éternité. (Boiste.)

— S'est dit des écrivains. Les auteurs *tragi-comiques* mêlent la crème à la moutarde. (Scarron.) || Pl., *tragi-comiques.*

TRAGI-COMIQUE. s. m. Ce qui tient du tragique et du comique.

frique et des Indes, appartenant à la famille des tithymaloïdes; il renferme une vingtaine d'espèces.

TRAGIEN, IENNE. adj. Anat. Qui a rapport au tragus. Muscle tragien.

— On dit aussi substantiv. Le tragien.

TRAGION. s. m. Bot. Genre de plantes ombellifères, dont on connaît six à huit espèces.

— Zooph. Division établie parmi les éponges, pour les espèces dont le tissu est raide.

TRAGIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à la tragédie. Poëme tragique. Poëte tragique. Acteur tragique. Exceller dans le genre tragique. Situation tragique. Incident, dénoûment tragique. Style tragique. Les poésies de cet auteur ne sont pas assez tragiques. N'attendez pas que j'ouvre ici une scène *tragique,* que je représente ce grand homme étendu sur ses propres trophées. (Fléch.) Les pièces *tragiques* sont fondées, ou sur les intérêts de toute une nation, ou sur les intérêts particuliers de quelque prince. (Volt.) Je croyais, dans l'âge même des passions les plus vives, que l'amour n'était point fait pour le théâtre *tragique.* (Id.) Je voudrais que sur le théâtre l'amour fût toujours *tragique.* (Id.)

— Littér. anc. *Pléiade tragique.* Il se dit du second canon des poëtes, chez les grammairiens d'Alexandrie. Ce canon se composait de sept poëtes, qui ont vécu sous les premiers Ptolémées: c'étaient Alexandre l'Etolien, Philiscus de Corcyre, Sosithée, Homère le Jeune, Éantide, Sosiphane et Lycophron.

— Fig. Funeste. Evénement tragique. Mort tragique. Histoire tragique. La fin des tyrans est souvent tragique. Faire une fin tragique. N'avoir que des desseins tragiques. L'un ou l'autre fit-il une *tragique* fin? (Boil.) Votre mort de *tragique* mémoire. (Id.) Vous savez des grands vers les disgrâces *tragiques.* (Id.) On sait de cent auteurs l'aventure *tragique.* (Id.)

TRAGIQUE. s. m. Le genre tragique. Se vouer au tragique. Avoir du talent pour le tragique.

— Auteur de tragédies. Les tragiques grecs. Corneille, Racine et Voltaire sont nos trois premiers tragiques, nos trois grands tragiques. L'Europe doit à la France le plus grand fabuliste, le plus grand comique, l'un des plus grands *tragiques* et le plus grand orateur. (Boiste.) Corneille serait au-dessus de tous les *tragiques* de l'antiquité, s'il n'avait pas été trop au-dessous de lui dans quelques-unes de ses pièces. (Saint-Evrem.)

— S'emploie quelquefois pour Tragédie.

— *Tragique bourgeois.* Genre de poésie dramatique dont l'action n'est pas héroïque, soit par elle-même, soit par le caractère de ceux qui la font.

— Fig. *Cette affaire a tourné au tragique, tourne au tragique.* Elle a eu, elle menace d'avoir une issue funeste.

— Fig. *Prendre les choses au tragique.* Les considérer d'une manière trop sérieuse, trop grave, d'une manière triste, alarmante. Celui-ci prit l'affaire au *tragique,* et s'avisa d'en vouloir mourir. (J.-J. Rouss.)

TRAGIQUEMENT. adv. D'une manière tragique. Mourir tragiquement. Finir tragiquement.

TRAGO-CAMÈLE. s. m. (ét. gr., τράγος, bouc; κάμηλος, chameau). Mamm. Nom que l'on a donné à l'antilope nil-gaut, sans doute pour exprimer que cette gazelle avait de la ressemblance avec le chameau par la saillie assez considérable de son garrot.

TRAGOCÈRE. s. m. Entom. Genre d'insectes coléoptères xylophages, créé pour une espèce de la Nouvelle-Hollande.

— Bot. Genre de plantes à fleurs composées, de l'ordre des radiées, établi pour une plante qui croît dans les lieux arides du Mexique. || On donnait autrefois ce nom à l'anémone.

TRAGODE. s. m. Zooph. Genre de polypiers.

TRAGOPAN. s. m. Ornith. Sous-genre établi dans le genre faisan, pour placer le népaul ou faisan cornu, oiseau qu'on trouve dans le Bengale et dans d'autres contrées de l'Inde.

TRAGOPE. s. m. Entom. Genre d'insectes hémiptères, de la famille des cicadaires.

TRAGOPHORE. adj. m. Myth. gr. Surnom de Bacchus et de Pan.

TRAGOPODAGRE. s. m. Philol. gr. Titre d'une scène dramatique et tragi-comique, attribuée à Lucien.

TRAGOPOGON. s. m. (ét. gr., τράγος, bouc; πώγων, barbe). Bot. Nom scientifique du salsifis sauvage. || Quelques botanistes en ont fait un genre de la famille des chicoracées.

TRAGOPOGONOÏDE. adj. des 2 g. Bot. Qui ressemble au salsifis.

TRAGOPS. s. m. Erpét. Genre de serpents.

TRAGOPYRON. s. m. Bot. Un des noms anciens du sarrasin ou blé noir.

TRAGORCHIS. s. m. (pr. *tra-gor-kiss;* ét. gr., τράγος, bouc; ὄρχις, orchis). Bot. Nom donné à l'orchis coriophore, qui a une odeur forte, tenant du bouc et de la punaise.

TRAGORIGAN. s. m. Bot. Nom donné à plusieurs plantes, au thym mastichine, à une labiée, au sidérite scorpioïde, au lithosperme

TRAGOSCELE. adj. m. Myth. gr. Qui a des jambes de bouc; surnom de Pan et des Satyres.

TRAGOSITE. s. m. Entom. Genre d'insectes coléoptères.

TRAGUE. s. m. Bot. Genre de plantes établi pour placer la racle en grappes. || Autre genre de la même famille, qui ne diffère pas de celui qu'on a appelé brachypore.

TRAGULAIRE. s. m. Antiq. rom. Soldat dont l'emploi était de lancer la tragule.

TRAGULE. s. f. Antiq. rom. Ancien dard de grande dimension.

TRAGUS. s. m. (pr. *tra-guss;* du lat. *tragus;* fait du grec τράγος, espèce de froment, au grain duquel ressemble ce bouton, ou du même mot, signifiant *bouc,* à cause des poils qui recouvrent cette partie). Anat. Une des éminences de l'oreille externe, qui, avec l'âge, se couvre de poils.

TRAHI, IE. part. pass. du v. Trahir. S'empl. adjectiv. Personne trahie. Intérêts trahis. Quand

il aperçut ses soldats, il vit bien qu'il était trahi. L'inimitié succède à l'amitié *trahie.* (Rac.) Cessez de vous troubler, vous n'êtes point *trahi.* (Id.) Rome cria à l'impiété, et dit que la cause de Dieu était *trahie.* (Volt.) Les Français, me dit-il, les Français sont *trahis.* (Belly.) Prends pitié d'un vieillard *trahi,* déshonoré. (Volt.) Que de passions trompées, que de sentiments *trahis,* que de dégoûts amers nous entraînent chaque jour hors du monde. (Chateaub.)

— *Trahi de. Trahi* de tous les siens, il ne s'est pas manqué à lui-même. (Boss.)

> Je dus y renoncer, alors que dans ces lieux
> Mon époux fut *trahi* des mortels et des dieux. (Volt.)

— *Trahi par.* Ils furent *trahis* par le jour dans leurs apprêts de départ. (Anquet.) Il faut qu'une femme soit constamment sur ses gardes pour n'être pas *trahie* par ses vertus mêmes. (Burgoyne.)

> Rendons à ce héros, *trahi* par la victoire,
> Les suprêmes honneurs dignes de sa mémoire.
> (Baour-Lormian.)

TRAHINE. s. f. Nom qu'on donnait à une sorte de charrette ou de voiture.

TRAHIR. v. a. 2e conj. (du lat. *tradere,* donner, livrer; fait de *trans,* au-delà, et *dare,* donner). Faire une perfidie à quelqu'un, lui manquer de foi. Judas trahit Notre-Seigneur. Trahir son roi. Trahir sa patrie. Trahir ses amis. Les gardes fidèles de nos rois *trahissent* le leur. (Boss.) Quiconque flatte ses maîtres les *trahit.* (Mass.) Moi je pourrai *trahir* le Dieu que j'aime! (Id.) Je répondis que je n'avais point *trahi* les génies de ma cabane. (Chateaub.) Dans tous les temps, chez tous les peuples, le plus grand crime fut de *trahir* sa patrie, même en prétendant la servir. (Boss.)

— Se dit des choses dans un sens analogue. Trahir les intérêts de quelqu'un. Trahir la confiance de quelqu'un. Hélas! quand il vivait, un concours d'événements inouïs n'a-t-il pas dû lui persuader que j'avais *trahi* sa tendresse? (Mme de Staël.)

— Manquer à ce qu'on doit à quelqu'un. Sacrifier ses intérêts. Vous *trahissez* l'époux à qui la foi vous lie. (Rac.) Laissera-t-il *trahir* et son père et son roi? (Id.) Mais vous avais-je fait serment de le *trahir*? (Id.)

— Etre infidèle en amour, en amitié. Lui qui me fut si cher, et qui m'a pu *trahir.* (Rac.) Qui m'a *trahi*? Pourquoi ne suis-je pas vengée? (Id.) Penses-tu qu'en effet Zaïre me *trahisse*? (Volt.)

— Fig. *Trahir la vérité.* Parler contre la vérité.

— On dit, dans le même sens, *trahir la vertu.*

> Je ne puis estimer ces dangereux auteurs,
> Qui de l'honneur en vers infâmes déserteurs,
> *Trahissent* la vertu sur un papier coupable. (Boil.)

— Fig. *Trahir ses sentiments, sa conscience, son devoir, sa promesse, sa foi, ses serments,* etc. Parler, agir contre ses sentiments, son devoir, sa promesse, sa foi, ses serments. Je ne viens pas ici justifier la créature devant son Créateur, je *trahirais* l'amitié de l'une, j'offenserais la vérité de l'autre. (Fléch.) Partout presque nous *trahissons* notre conscience et nos sentiments. (Mass.) Un enfant est peu propre à *trahir* sa pensée. (Rac.)

— Se dit des choses dans le sens de Découvrir par hasard ce qu'on voulait tenir caché. Il voulait être inconnu, sa voix l'a trahi. Sa surprise, sa rougeur l'a trahi. Ses pleurs le trahirent. (Elle) garde en vain un secret que *trahit* sa fierté. (Rac.) Trop d'amour a *trahi* nos secrets amoureux. (Id.) Un seul mot, un soupir, un coup d'œil nous *trahit.* (Volt.) Un extérieur simple annonçait les vertus du dedans, et *trahissait* l'envie qu'il avait de les cacher. (Fonten.)

— *Trahir le secret de quelqu'un.* Révéler le secret de quelqu'un, dans l'intention de lui nuire, ou par faiblesse, ou par indiscrétion. Je soupçonne qu'elle a *trahi* plus d'une fois les secrets de sa maîtresse. (J.-J. Rouss.)

— Ne pas seconder, rendre vain, en parlant des choses. La fortune a trahi nos efforts. Les événements trahirent ses espérances. De la postérité pourquoi *trahir* l'espoir? (Del.)

— Dans le vers suivant, Voltaire, gêné par les règles de la versification, fait dire à Salomé, sœur d'Hérode: Tous mes soins m'ont *trahi,* tout fait mon désespoir.

— SE TRAHIR. v. pron. Se manquer réciproquement de foi. Ils se sont tous trahis. Les méchants se *trahissent* moins souvent que les bons, s'ils sont faibles. (Boiste.)

le secret l'un de l'autre. Mais en obéissant, ne nous *trahissons* pas. (Rac.)

— *Se trahir soi-même.* Agir contre ses propres intérêts. O trop aveugle Calypso, tu t'es *trahie* par ton serment. (Fén.) Vous-même en ma faveur vous voulez vous *trahir.* (Rac.) || Découvrir par hasard ou imprudemment ce qu'on voulait tenir caché. Se trahir en laissant échapper un mot. Nous avons beau faire, montrer une vaine intrépidité, la conscience criminelle se *trahit* toujours elle-même. (Mass.)

> Ma joie est extrême,
> Que le traître une fois se soit *trahi* lui-même. (Rac.)

— Se déceler, se découvrir soi-même par imprudence ou par indiscrétion. L'envieux se *trahit* lui-même par les conseils qu'il donne. (Boiste.) Celui-là se *trahit* lui-même qui abuse de tout. (Id.)

— Syn. simpl. Tromper, frustrer, abandonner, délaisser. — Découvrir, déceler, révéler, laisser voir, manifester.

il aperçut ses soldats, il vit bien qu'il était trahi. L'inimitié succède à l'amitié *trahie*. (Rac.) Cessez de vous troubler, vous n'êtes point *trahi*. (Id.) Rome cria à l'impiété, et dit que la cause de Dieu était *trahie*. (Volt.) Les Français, me dit-il, les Français sont *trahis*. (Belly.) Prends pitié d'un vieillard *trahi*, déshonoré. (Volt.) Que de passions trompées, que de sentiments *trahis*, que de dégoûts amers nous entraînent chaque jour hors du monde. (Chateaub.)

— *Trahi de.* *Trahi* de tous les siens, il ne s'est pas manqué à lui-même. (Boss.)

Je dus y renoncer, alors que dans ces lieux
Mon époux fut *trahi* des mortels et des dieux. (Volt.)

— *Trahi par.* Ils furent *trahis* par le jour dans leurs apprêts de départ. (Anquet.) Il faut qu'une femme soit constamment sur ses gardes pour n'être pas *trahie* par ses vertus mêmes. (Burgoyne.)

Rendons à ce héros, *trahi* par la victoire,
Les suprêmes honneurs dignes de sa mémoire.
(Baour-Lorm.)

TRAHINE. s. f. Nom qu'on donnait à une sorte de charrette ou de voiture.

TRAHIR. v. a. 2e conj. (du lat. *tradere*, donner, livrer; fait de *trans*, au-delà, et *dare*, donner). Faire une perfidie à quelqu'un, lui manquer de foi. Judas trahit Notre-Seigneur. Trahir son roi. Trahir sa patrie. Trahir ses amis. Les gardes fidèles de nos rois *trahissent* le leur. (Boss.) Quiconque flatte ses maîtres les *trahit*. (Mass.) Moi je pourrai *trahir* le Dieu que j'aime! (Id.) Je répondis que je n'avais point *trahi* les génies de ma cabane. (Chateaub.) Dans tous les temps, chez tous les peuples, le plus grand crime fut de *trahir* sa patrie, même en prétendant la servir. (Boss.)

— Se dit des choses dans un sens analogue. Trahir les intérêts de quelqu'un. Trahir la confiance de quelqu'un. Hélas! quand il vivait, un concours d'événements inouïs n'a-t-il pas dû lui persuader que j'avais *trahi* sa tendresse? (Mme de Staël.)

— Manquer à ce qu'on doit à quelqu'un. Sacrifier ses intérêts. Vous *trahissez* l'époux à qui la foi vous lie. (Rac.) Laissera-t-il *trahir* et son père et son roi? (Id.) Mais vous avais-je fait serment de le *trahir*? (Id.)

— Être infidèle en amour, en amitié. Lui qui me fut si cher, et qui m'a pu *trahir*. (Rac.) Qui m'a *trahi*? Pourquoi ne suis-je pas vengée? (Id.) Penses-tu qu'en effet Zaïre me *trahisse*? (Volt.)

— Fig. *Trahir la vérité.* Parler contre la vérité.

— On dit, dans le même sens, *trahir la vertu.*

Je ne puis estimer ces dangereux auteurs,
Qui de l'honneur en vers infâmes déserteurs,
Trahissent la vertu sur un papier coupable. (Boil.)

— Fig. *Trahir ses sentiments, sa conscience, son devoir, sa promesse, sa foi, ses serments*, etc. Parler, agir contre ses sentiments, son devoir, sa promesse, sa foi, ses serments. Je ne viens pas ici justifier la créature devant son Créateur, je *trahirais* l'amitié de l'une, j'offenserais la vérité de l'autre. (Fléch.) Partout presque nous *trahissons* notre conscience et nos sentiments. (Mass.) Un enfant est peu propre à *trahir* sa pensée. (Rac.)

— Se dit des choses dans le sens de Découvrir par hasard ce qu'on voulait tenir caché. Il voulait être inconnu, sa voix l'a trahi. Sa surprise, sa rougeur l'a trahi. Ses pleurs le trahirent. (Elle) garde en vain un secret que *trahit* sa fierté. (Rac.) Trop d'amour a *trahi* nos secrets amoureux. (Id.) Un seul mot, un soupir, un coup d'œil nous *trahit*. (Volt.) Un extérieur simple annonçait les vertus du dedans, et *trahissait* l'envie qu'il avait de les cacher. (Fonten.)

— *Trahir le secret de quelqu'un.* Révéler le secret de quelqu'un, dans l'intention de lui nuire, ou par faiblesse, ou par indiscrétion. Je soupçonne qu'elle a *trahi* plus d'une fois les secrets de sa maîtresse. (J.-J. Rouss.)

— Ne pas seconder, rendre vain, en parlant des choses. La fortune a trahi nos efforts. Les événements trahirent ses espérances. De la postérité pourquoi *trahir* l'espoir? (Del.)

— Dans le vers suivant, Voltaire, gêné par les règles de la versification, fait dire à Salomé, sœur d'Hérode : Tous mes soins m'ont *trahi*, tout fait mon désespoir.

— SE TRAHIR. v. pron. Se manquer réciproquement de foi. Ils se sont tous trahis. Les méchants se *trahissent* moins souvent que les bons, s'ils sont faibles. (Boiste.)

le secret l'un de l'autre. Mais en obéissant, ne nous *trahissons* pas. (Rac.)

— *Se trahir soi-même.* Agir contre ses propres intérêts. O trop aveugle Calypso, tu t'es *trahie* par ton serment. (Fén.) Vous-même en ma faveur vous voulez vous *trahir*. (Rac.) ‖ Découvrir par hasard ou imprudemment ce qu'on voulait tenir caché. Se trahir en laissant échapper un mot. Nous avons beau faire, montrer une vaine intrépidité, la conscience criminelle se *trahit* toujours elle-même. (Mass.)

Ma joie est extrême,
Que le traître une fois se soit *trahi* lui-même. (Rac.)

— Se déceler, se découvrir soi-même par imprudence ou par indiscrétion. L'envieux se *trahit* lui-même par les conseils qu'il donne. (Boiste.) Celui-là se *trahit* lui-même qui abuse de tout. (Id.)

— Syn. simpl. Tromper, frustrer, abandonner, délaisser. — Découvrir, déceler, révéler, laisser voir, manifester.

TRAHISON. s. f. Action de celui qui trahit. Trahison lâche, insigne, signalée, noire, détestable, horrible, énorme, manifeste. Reconnaître la trahison de quelqu'un. La trahison est découverte. Des plus chères mains craignant les *trahisons*. (Rac.) Nourri dans la fourbe et dans la *trahison*. (Id.) Il croit pouvoir encore cacher sa *trahison*. (Id.) On fait plus de *trahisons* par faiblesse que par dessein formé de trahir. (La Rochef.)

— Genre de perfidie qui consiste en général dans l'intelligence ou la coopération coupable d'un individu avec les ennemis de l'Etat. De tout temps, et chez tous les peuples, les traîtres ont été livrés sans pitié à toute la rigueur des lois

— Acte d'une méchanceté perfide. Tuer quelqu'un en trahison, par trahison. Faire une trahison à son ami. Punir la trahison.

— *Haute trahison.* Se dit des crimes qui intéressent au premier chef la sûreté de l'Etat, des attentats contre la personne du roi, etc. Etre accusé de haute trahison, du crime de haute trahison. On a souvent abusé du mot haute trahison. Les crimes de haute trahison doivent être définis par la loi. La Chambre des pairs connaît des crimes de haute trahison.

— *En trahison.* loc. adv. En traître.

TRAHISSEUR. s. m. Ce qui trahit. Voyez-vous, dans tout palais, dans celui du doge, dans le mien, à l'insu de celui qui l'habite, il y a un couloir secret, perpétuel *trahisseur* de toutes les salles, de toutes les chambres, de toutes les alcoves. (V. Hugo.) Néologisme qui est ici d'un bon effet, dit Boniface.

TRAICTER. v. a. 1re conj. S'est dit pour conduire. Il lui promettait leur fournir des vaisseaux à les *traicter* en Afrique. (Mont.)

TRAILLE. s. f. (pr. *traye*; du lat. *trahere*, tirer). Navig. Bateau qui sert à passer les grandes rivières; espèce de bac qu'on nomme aussi *pont volant*.

— Corde qui sert à guider un pont volant d'une rive à l'autre d'un fleuve, et qui forme le rayon de l'arc tracé par le bateau.

TRAILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Trailler. S'empl. adjectiv. Ligne traillée.

TRAILLER. v. a. 1re conj. (pr. *tra-yé*; du lat. *trahere*, tirer). Pêch. Tirailler.

— *Trailler une ligne.* Lui donner de temps en temps une secousse en la tirant vivement de la longueur d'une brasse.

— SE TRAILLER. v. pron. Être traillé.

TRAILLET. s. m. (pr. *tra-ye*). Mar. Sorte de châssis dont deux des côtés font saillie en sens opposé. Il sert de dévidoir pour enrouler les lignes de pêche et la corde du libouret.

TRAILLON. s. m. (pr. *tra-yon*). Navig. Petite traille dont on se sert pour passer l'eau.

TRAIMOIS ou **TRÉMOIR.** s. m. Agric. Mélange de froment, de seigle, d'avoine, de pois, de vesce, etc., qui se sème pour être coupé en vert au printemps, et donné de suite aux bestiaux.

TRAIN. s. m. Allure. Se dit principalement des chevaux et des autres bêtes de voiture. Le train de ce cheval est doux, est incommode, est rude, est fatigant. Ce cheval va grand train, bon train. Avoir un grand train.

— *Aller le petit train.* Se dit d'un cheval dont les allures sont courtes, c'est-à-dire qui avance peu.

— *Ce cheval n'a point de train.* Il n'a point d'allure réglée.

— *Train rompu.* Celui qui est composé de deux allures.

— *Aller bon train, grand train.* Mener son cheval vite.

— *Aller bon train.* Se dit d'une personne qui va fort vite, soit à pied, soit à cheval, soit en voiture. Il se fait tard, allons bon train. Il y a loin d'ici au gîte, il faut aller meilleur train pour arriver de jour. Il allait si bon train qu'il me rejoignit en peu de temps. (Le Sage.)

— *Mener bon train.* Mener fort vite. Ce cocher mène bon train.

— Fig. *Au train dont il va, il aura bientôt fini son travail*, ou *au train dont il y va, il aura bientôt fini.* Il va si vite en besogne, qu'il aura bientôt fini son travail. ‖ *Au train dont il va, dont il y va, son travail ne sera pas fini avant un mois.* Il va si lentement, que son travail ne sera pas fini avant un mois.

— Fig. Le train de la cour est qu'on y travaille beaucoup sans rien faire, et que toutes les affaires s'y succèdent sans s'achever. (J.-J. Rouss.) Quand on a commencé à prendre ce *train*, les grands hommes se font les uns sur les autres. (Boss.)

— Fig. et fam. *Mener quelqu'un bon train, le faire aller bon train, beau train, grand train.* Ne le point ménager dans une affaire, l'obliger à faire ce qu'on veut; remporter sur lui l'avantage en peu de temps.

— Imprim. *Train de la presse.* Partie de la presse sur laquelle on pose la forme, et qui avance sous la platine et s'en retire par le moyen de la manivelle. ‖ *Train de devant.* Tout ce qui roule sur les bandes, comme la table, le coffre, le marbre, le grand et le petit tympan. ‖ *Train de derrière.* Train qui reçoit celui de devant avec toutes ses pièces, quand ce dernier fait son passage sous la platine.

— *Train d'artillerie*, ou absolument *train.* Tout l'attirail qui compose l'artillerie destinée pour un siège, pour une campagne. ‖ *Train des équipages.* Les caissons de vivres ou d'ambulance.

— La troupe qui conduit les engins d'artillerie. Soldat du train. ‖ Se dit aussi des chevaux. Chevaux du train.

— Fam. Se dit des gens de mauvaise vie. Avoir du train, du mauvais train chez soi. Le commissaire a fait sauter tout le train, tout le mauvais train qui était dans son quartier. Vieux en ce sens.

— Par extens. Bruit, tapage, vacarme, comme en font d'ordinaire les gens ivres, les gens mal élevés, grossiers. Faire du train, beaucoup de train. Train qui dure toute la nuit. Quel train!

— *Faire le train.* Se réjouir avec bruit.

— Long assemblage de bois, soit de charpente ou de menuiserie, soit de chauffage, qui est assujéti avec des perches et des liens en forme de radeau, et qu'on met à flot sur un canal ou sur une rivière pour l'amener dans quelque ville. Les trains de bois ont été imaginés en 1549 par Jean Rouvet; mais ce n'est guère que depuis cent vingt ans que Clamecy a perfectionné cette industrie. Train de bois flotté. Grands trains de bois carré qui descendent le long de la rivière. Conduire un train.

— *Train de bateaux.* Assemblage de plusieurs bateaux attachés l'un derrière l'autre pour remonter tous à la fois.

— Se dit du courant, de la marche des affaires. L'affaire va son train. Il faut avoir le train des affaires, le train du monde. Cette affaire prend le train de réussir. Cette affaire prend le *train* le plus favorable. (Volt.)

— *La raison va bon train.* La raison fait de grands progrès.

— Fig. et fam. *Aller son train.* Continuer.

— *Être en train, mettre en train.* Être en action, en mouvement. Quand il est en train, rien ne lui coûte. On a de la peine à le mettre en train.

— *N'être pas en train de rire.* N'être pas disposé à rire.

— Fam. *Mettre les autres en train.* Les exciter à la joie, au plaisir. Mettre tout le monde en train dans les sociétés où l'on se trouve.

— *Mettre une affaire en train.* La commencer, la faire commencer. ‖ *La mettre en bon train.* En avancer le succès. ‖ *L'affaire est en bon train.* Elle est en voie de réussir.

— Impr. *Mise en train.* Action de tout disposer pour le tirage d'une forme.

— *Boute-en-train.* Homme qui excite les autres à la joie, qui met toute la compagnie en train. Pop.

— *Tout d'un train.* loc. adv. et fam. En une fois.

Je ne croyais pas tant en dire
Tout d'un *train* et tout d'une tire. (Scarron.)

— Syn. comp. TRAIN. ÉQUIPAGE. Le *train* regarde la suite, et l'*équipage* le service.

TRAÎNAGE. s. m. Action de traîner. Il se dit principalement en parlant des traîneaux. La saison, le temps du traînage.

— Anc. cout. Espèce de droit de péage. ‖ Ce qu'on payait au seigneur pour les marchandises voiturées par traîneau.

TRAÎNANT. part. prés. du v. Traîner. Qui traîne. Il est toujours invariable.

La famine apparaît, et, *traînant* ses lambeaux,
Traverse les cités, rôde dans les villages. (Castel.)

TRAÎNANT, ANTE. adj. Qui traîne à terre. Robe traînante. Queue traînante. Sa *traînante* mamelle. (La Font.) Sa longue queue n'est pas *traînante* comme celle des rats. (Buff.)

— *Voix traînante.* Voix monotone et lente.

TRAÎNARD. s. m. Soldat qui reste en arrière de la troupe avec laquelle il doit marcher. On dit aussi *traîneur*.

— Fam. Se dit, par extension, d'un homme lent, négligent. Quel insupportable traînard?

— Pourquoi, dans cette dernière acception, ne dirait-on pas *traînarde* au féminin?

— S'empl. aussi adjectiv. Soldat traînard. Homme traînard.

— Syn. comp. TRAÎNARD. TRAÎNEUR. *Traînard* porte un air de dédain qui annonce un faux semblant de manque de force, et l'habitude, la volonté de se soustraire ainsi à la fa-

sentiment, à la disposition du sujet. *Traîneur* qualifie en raison du fait.

TRAÎNASSE. s. f. Bot. Nom que l'on donne quelquefois à la renouée commune, parce que ses tiges sont couchées. ‖ Dans l'Anjou, on donne aussi ce nom à l'arroche étalée.

— Chass. Long filet d'oiseleur, qu'on traîne la nuit dans les champs, pour prendre des perdrix et d'autres oiseaux.

— Hortic. Il se dit quelquefois des racines traînantes. Les graminées ont la faculté de se reproduire de trois manières : par des rejetons qui poussent à leur pied; par des *traînasses* qu'elles étendent au loin; et par des graines très-volatiles ou indigestibles que les animaux et les vents dispersent de tous côtés. (B. de St-P.)

TRAÎNASSER. v. a. 1re conj. Très-fam. et même pop. Il s'est dit pour Traîner en longueur. Ça, n'allez pas *traînasser* notre affaire. (Volt.)

— S'empl. aussi neutral. dans le même sens.

— SE TRAÎNASSER. v. pron. Être traîné en longueur.

TRAINBAND. s. m. (pr. *trènn-bandd*). Milice bourgeoise, en Angleterre. On l'appelle ainsi à cause des marches qu'on l'oblige de faire, en la traînant de côté et d'autre, selon le besoin qu'on en a.

TRAÎNE. s. f. Action d'être traîné.

— Mar. Petit chariot auquel est fixée l'extrémité d'un cordage que l'on commet, et qui se traîne à mesure que le commettage diminue la longueur du câble. ‖ Bout de cordage qu'on laisse pendre à la mer le long du bord, pour y attacher un objet quelconque que le bâtiment traîne à sa suite. ‖ Corde où les soldats suspendent du linge sale pour qu'il soit lavé par l'eau de la mer. ‖ *Être à la traîne.* Se dit d'un objet quelconque que l'on jette à la mer, après l'avoir fixé au bout d'un cordage.

— Ornith. Nom vulgaire de la draine.

TRAÎNÉ, ÉE. part. pass. du v. Traîner. Il s'empl. adjectiv. Charrette traînée. Ferrand fut *traîné* à la suite du roi pour servir à son triomphe. (Anquetil.)

— Prov. et fig. *Autant vaut traîné que porté.* Se dit en parlant de certaines choses qu'il vaut presque autant faire d'une façon que d'une autre.

— *Traîné autour.*

Dois-je oublier Hector privé de funérailles,
Et *traîné* sans honneur autour de nos murailles? (Rac.)

— *Traîné devant.* Aux moindres accusations, les chefs de l'assemblée recueillent les suffrages, et, s'ils sont contraires au magistrat accusé, il est destitué, et *traîné* devant un tribunal de justice qui prononce définitivement. (Barth.)

— *Traîné en.* (Elle) s'est vue en ce palais indignement *traînée*. (Rac.)

— *Traîné par. Traîné* par les chevaux que sa main a nourris. (Rac.)

(Il) vit au char du vainqueur son épouse enchaînée,
Et par toute l'Asie à sa suite *traînée*. (Rac.)

TRAÎNEAU. s. m. (rad. *traîner*). Sorte de voiture sans roues, dont on se sert pour aller sur la neige ou sur la glace, soit par nécessité, soit par plaisir. Aller en traîneau. Se promener en traîneau. Dans certains pays du Nord, on voyage en traîneau pendant l'hiver.

— Voitures sans roues, dont on se sert en toutes saisons pour transporter des marchandises dans les rues.

— Agric. Cadre de bois, de dimensions variables, que, dans beaucoup de lieux, on fait traîner sur les terres labourables, soit avant, soit après les semailles, pour régaler le sol.

— Chass. Grand filet qu'on traîne dans les champs pour prendre des alouettes, des cailles, des perdrix, etc. On ne chasse au traîneau que pendant la nuit.

— Fauconn. Peau de lièvre qui sert de leurre pour tromper les oiseaux de vol.

— Pêch. Grand filet qu'on traîne dans les rivières pour prendre du poisson. Prendre du poisson au traîneau.

TRAÎNE-BUISSON. s. m. Ornith. Nom vulgaire de la fauvette d'hiver, parce qu'elle a l'habitude de se couler dans le pied des haies et des buissons. ‖ Pl., des *traîne-buisson*.

TRAÎNE-CHARRUE. s. m. Ornith. Nom vulgaire du motteux, qu'on voit ordinairement à la suite de la charrue. ‖ Pl., des *traîne-charrue*.

TRAÎNÉE. s. f. Petite quantité de certaines choses répandues en longueur. Traînée de blé. Traînée de plâtre.

— Longue suite de poudre à canon, pour communiquer le feu à une amorce.

— Jard. Longs filets qui dans quelques plantes rampent sur la terre, et ont de distance en distance des nœuds par lesquels ils jettent des racines.

— Chass. Trace faite avec de la charogne pour attirer les loups.

— *Traînée des rues.* Prostituée. Il a passé sa vie avec les *traînées* des rues. (J.-J. Rouss.) Est-il *traînée* des rues plus prostituée que certaines consciences? (Boiste.)

TRAÎNEL. s. m. Sorte de filet qu'on appelait aussi *tramel*.

TRAÎNELLE. s. f. Pêch. Sac de toile que l'on traîne sur le sable comme une petite charrue, pour prendre des lançons.

TRAÎNE-MALHEUR. s. m. Gueux, misérable. On croit que ce mot est de l'invention de La Fontaine. ‖ Pl., des *traîne-malheur*.

TRAÎNEMENT. s. m. Trace que laisse le boulet sur la paroi inférieure de l'âme du canon.

TRAÎNE-POTENCE. s. m. Mauvais garnement, homme qui finira mal.

TRAÎNER. v. a. 1re conj. (du lat. *trahere*, tirer, attirer). Tirer après soi quelque chose qui porte à terre, ou immédiatement, ou sur une machine interposée. Traîner un carrosse, une charrette, un bateau. Traîner le canon. Traîner un coffre, une table. Traîner un homme en prison. Traîner quelqu'un dans la boue. Traîner un cheval à la voirie. Eh! miséricorde! on *traîne* mon mari en prison. (Volt.) Il partit en *traînant* majestueusement ses bouches, et en me jetant un regard dédaigneux. (Chateaubr.) Quand la nuit au clair de la

lune, vous apercevez sur la nudité d'une savane une yeuse isolée, revêtue de cette draperie, vous croiriez voir un fantôme *trainant* après lui ses long voiles. (Id.)

— *Cet homme traine la jambe.* Il ne marche pas ferme d'une jambe, et il ne la porte que lentement après l'autre. ‖ On le dit aussi des animaux. Ce cheval traine sa jambe. ‖ *Un oiseau traine l'aile*, quand ses ailes pendent, ce qui marque qu'il est blessé ou malade.

— Manég. *Trainer les hanches.* Se dit du cheval dont l'allure est mal assurée, en sorte que le corps se porte tantôt d'un côté, tantôt de l'autre, et dont le train de derrière retarde trop en marchant. ‖ On dit également d'un cheval qui galope faux, qui se désunit, qu'*il traine les hanches.*

— *La rivière traine bien des immondices, bien du sable.* Elle emporte avec elle bien du sable, bien des immondices.

— *Trainer quelqu'un partout.* Le mener partout où l'on va. Ne se dit guère qu'en mauvaise part.

— Se dit aussi au moral. L'âme infidèle roulée et enveloppée parmi les objets qu'elle aime, et dont elle *traine* continuellement l'idée avec elle. (Boss.) *Trainant* de mer en mer ma chaine et mes ennuis. (Rac.) Ce cœur... *traine* partout l'amour qui l'attache à Monime. (Id.)

— Fig. *Cette action a trainé après elle une longue suite de malheurs.* Elle a été suivie de beaucoup de malheurs dont elle a été la source. Les maux que la guerre *traine* après elle. (Fléch.) Mais qu'est-ce que le bonheur humain auprès de la foi? Que dure-t-il, et dans sa courte durée, combien *traine*-t-il avec lui de fiel et d'amertume? (Mass.)

— *Trainer* donne toujours l'idée de quelque chose de douloureux ou d'humiliant. On traine sa misère, sa honte. On traine une vie obscure, mais on ne traine pas avec soi le bonheur.

Le prince Antiochus, devenu nouveau roi,
Sembla de tous côtés *trainer* l'heur avec soi. (Corn.)

— Fig. *Trainer une vie languissante et malheureuse.* Etre accablé de chagrins ou d'infirmités. Il *trainait* dans une triste retraite les misérables restes d'une vie qu'il avait passée à troubler les autres. (Fléch.) Ils *trainent* avec ennui les faibles restes d'un crédit qui se soutient encore un peu par lui-même. (Id.) Il y *traine*, seigneur, sa vie infortunée. (Rac.)

— Volaire a dit : *trainer sa fortune.*

Mon père malheureux, à la cour enchainé,
Trop faible, et malgré lui servant toujours la reine,
Traina dans les affronts sa fortune incertaine.

— Fig. *Trainer ses paroles.* Parler lentement.

En vain, pour gagner temps, en ses transes affreuses,
(Il) *traine* d'un dernier mot les syllabes honteuses.
(Boileau.)

— Se dit également du chant. L'un *traine* en longs fredons une voix glapissante. (Boil.)

— Delille l'a dit d'un hibou.

Tantôt l'affreux hibou, seul au sommet des toits,
Traine en accents plaintifs son effrayante voix.

— *Trainer sa chaine.* Mener sa chaine après soi. ‖ Fig. Mener une vie dure. ‖ Eprouver des malheurs, et les supporter sans rien dire.

— *Trainer sa partie devant les tribunaux.* Se dit d'un plaideur qui traduit la partie adverse de tribunal en tribunal.

Si quelque exploit nouveau
Chaque jour comme moi vous *trainait* au barreau.
(Boileau.)

— Fig. *Trainer quelqu'un dans la boue.* Proférer ou écrire contre lui des injures graves, des imputations infamantes.

— Allonger, différer, en parlant de celui qui ne veut pas finir, qui ne veut pas terminer une affaire dont il est le maître. Il y a six mois que ce rapporteur me traine pour le jugement de mon procès. Vous êtes entre les mains d'un arbitre qui vous trainera longtemps. Trainer longtemps quelqu'un avant de le payer. On *traina* l'affaire en longueur. (Volt.)

— Se dit par extension en parlant de certaines choses qu'on laisse exposées où elles ne devraient pas être, au lieu de les mettre à leur place. Laisser trainer ses clés, son argent sur une table. Laisser trainer des papiers dans son cabinet. Laisser tout trainer, ne laisser rien trainer. L'objet qui *traine* est déjà presque égaré, et d'égaré à perdu le chemin n'est pas long. (De Juss.)

— Fig. *Cela traine dans tous les livres, cela traine partout.* Se dit par mépris d'une pensée, d'une expression, d'un fait, d'une situation, qu'on rencontre dans un livre, et qu'on a déjà [...]

— *Cette affaire traine.* Elle n'avance point. De quoi vous êtes-vous occupés pendant les dix-huit mois que cette affaire a *trainé* en longueur? (Bescher.)

— Se dit aussi des bâtiments d'une flotte, d'un convoi, qui, marchant ou manœuvrant mal, restent toujours en arrière.

— SE TRAINER. v. pron. Marcher, se glisser en rampant; marcher avec grande peine. Se trainer jusqu'où l'on peut. Avoir bien de la peine à se trainer dans un lieu.

— Fig. La médiocrité se *traine* dans le sentier de la routine. (Boiste.)

— Etre, pouvoir être trainé.

— *Se trainer dans la boue.* Se rouler dans la boue. ‖ Fig. Faire des actions basses et déshonorantes.

— Se trainer et tomber mutuellement dans la boue en se battant.

— Syn. comp. TRAÎNER. ENTRAÎNER. *Trainer*, c'est tirer après soi; *entrainer*, c'est tirer avec soi. ‖ Au fig. *Entrainer* n'indique qu'une violence douce, tandis que *trainer* marque plutôt une violente contrainte

TRAINE-RAPIÈRE. s. m. S'est dit, dans le style burlesque, d'un bretteur, d'un querelleur.

Sans cesse ce *traine-rapière*
Prenait petun et buvait bière. (Scarron.)

‖ Pl., des *traine-rapière.*

TRAÎNERIE. s. f. Mus. Lenteur désagréable dans l'exécution. La comparaison de deux musiques entendues le même jour sur le même théâtre déboucha les oreilles françaises. Il n'y eut personne qui pût endurer la *trainerie* de la musique française après l'accent vif et marqué de l'italienne. (J.-J. Rouss.)

TRAÎNEUR. s. m. Celui qui traine quelque chose.

— Fam. *Traineur d'épée.* Vagabond, fainéant qui porte l'épée et qui n'est engagé dans aucun service, qui n'a aucune charge. Peu usité.

— *Traineur de sabre.* Se dit aujourd'hui, comme on disait autrefois *traineur d'épée;* il s'emploie en parlant des militaires peu occupés, dans certaines garnisons.

— Chasseur au traineau. Les gardes-chasse ont pris des traineurs dans la plaine.

— Celui qui conduit un traineau sur la glace.

— Soldat qui ne marche pas avec sa troupe et qui demeure derrière par manque de force ou de bonne volonté. Dans les marches d'armée, il y a souvent des traineurs. L'arrière-garde a ramassé des traineurs. On dit aussi *trainard* en ce sens.

— Fig. Il y a des *traineurs* dans la marche des siècles comme dans celle d'une armée. (Napol.)

— Bâtiment d'une flotte, d'un convoi qui reste toujours en arrière.

— Chass. Se dit des chiens qui ne suivent pas le gros de la meute

— Syn. comp. TRAÎNEUR. TRAÎNARD. V. TRAÎNARD.

TRAÎNOIR. s. m. Agricult. Châssis entrelacé de baguettes qu'on fait trainer sur les terres labourées pour en rompre les mottes. ‖ Pièce de bois qu'on met en sautoir sous les charrues et les herses, pour les conduire dans les champs et les en ramener, sans les user et sans trop fatiguer les chevaux ou les bœufs.

TRAIRE. v. a. 4e conj. (du lat. *trahere*, tirer). *Je trais, tu trais, il trait, nous trayons, vous trayez, ils traient. Je trayais, nous trayions, vous trayiez, ils trayaient.* Pas de parfait défini. *Je trairai. Je trairais. Trais. Trayons, trayez. Que je traie, que tu traies, qu'il traie, que nous trayions, que vous trayiez, qu'ils traient.* Pas d'imparfait du subjonctif *Trayant. Trait.* Tirer. Il n'est guère usité qu'en parlant de certaines femelles d'animaux dont on tire le lait. Traire les vaches. Traire une brebis. Traire une chèvre. Traire une ânesse. Chloé, après avoir *trait* toutes ses brebis, demeurait longtemps empêchée à faire prendre le lait. (P.-L. Courier.)

— Se dit aussi du lait que l'on tire. Traire du lait.

— Fig. Mon Dieu, je sais l'art de *traire* les hommes. (Mol.) Je jugeai que le public était une bonne vache à lait, qui se laissait aisément *traire.* (Le Sage.)

— SE TRAIRE. v. pron. Etre traite. Les vaches ne peuvent se traire qu'à certaines heures.

— Fig. C'est un homme qui peut se traire facilement.

— Voilà un de ces mots familiers exclu du style noble en vers comme en prose. Nos poètes ont su rendre par des périphrases l'idée qu'il présente. Lise qui sous ses doigts voit mousser son laitage. (Leblanc.)

Amante d'un lait pur, souvent sa belle main
D'une mère bêlante a su presser le sein. (Lemerc.)

Derleur mamelle exprimant le bienfait,
De ses doigts délicats elle exprime le lait.
(Delisy.)

Et demande aux brebis soumises à ses lois
Le tribut d'un lait pur fumant entre ses doigts.
(B.-Lorm.)

TRAIT, AITE. part. pass. du v. Traire. S'empl. adjectiv. Vache traite.

TRAIT. s. m. (pr. *trè;* du lat. *tractus*, partic. de *trahere*, tirer. On écrivait autrefois *traict*). Anc. art milit. Terme générique, qui désigne également les flèches qu'on tire avec l'arc et l'arbalète, et les dards, les javelots qui se lancent à la main. Trait aigu, perçant, acéré, rapide, [...] empoisonné, mortel, homicide, enflammé, brûlant, fatal, vengeur, vainqueur, impuissant, affaibli. Lancer, décocher, un trait. On distinguait anciennement les armes de trait et les armes d'hast. Tout cet intervalle qui s'est écoulé depuis votre naissance jusqu'à aujourd'hui, ce n'est qu'un *trait* rapide qu'à peine vous avez vu passer. (Mass.) Par les *traits* de Jéhu je vis percer le père. (Rac.) Où sont les *traits* que tu lances? (Id.) Des nuages de *traits* ont obscurci les airs. (Delille.)

Des orages de *traits*, de flèches et de dards
Pour chasser les Troyens pleuvent de toutes parts.
(Delille.)

— Se dit, par analogie, de la foudre.

Si quelque orage gronde, elle court dans les champs.
Où son bras de la foudre atteint les *traits* ardents.
(Dussz-Baror.)

— Se dit aussi de la grêle.

De ses *traits* meurtriers la grêle impitoyable
Bat les tristes épis, les brise, les accable. (Rosset.)

— Fig. De longs *traits* de feu lui sortaient par les yeux. (Boil.) On le voit s'annoncer de loin par les *traits* de feu qu'il lance au-devant de lui. (J.-J. Rouss.) Jette sur mon sujet quelques *traits* de lumière. (Colnet.)

— Fam. *Comme un trait d'arbalète*, ou absol. *comme un trait.* Fort vite. Partir comme un trait, comme un trait d'arbalète. Et traversant d'un *trait* les royaumes de l'ombre. (Delille.)

— Fauconn. On dit de l'oiseau qui vole rapidement, qu'*il vole comme un trait.*

— Fig. Se disait pour Direction. L'œil que le sage maître a sur les siens fait que ses affaires prennent bon *trait.* (Nic. Pasq.)

— Fig. Se dit des attaques de la raillerie, de la médisance, de la calomnie, etc. Un trait de satire, de médisance, de raillerie. Les traits de l'envie, de la haine. Un trait satirique. Des traits malins. Des traits mordants. Repousser les traits de la calomnie. Etre sensible aux traits de la satire. Etre à l'abri des traits de quelqu'un. Dieu les abandonna aux *traits* envenimés de l'envie. (Fléch.) A mesure qu'on publiera les vices de notre frère, chacun, en les redisant, y mettra quelque *trait* envenimé de sa façon. (Mass.)

— Fig. *Les traits de l'amour.* Les atteintes de l'amour. Cette expression vient de ce que les poètes et les peintres représentent ordinairement l'Amour avec un arc et des flèches.

Sa main mal assurée et ses regards timides.
Firent sur moi l'essai de leurs *traits* homicides.
(Ducaac.)

— Fig. et poét. *L'amour l'a percé de ses traits.* Se dit d'un homme qui est devenu amoureux. Et repoussant les *traits* d'un amour dangereux. (Rac.)

— *Ses yeux lancent mille traits.* Se dit des yeux d'une belle personne qui inspire de l'amour. Ton triomphe est parfait, tous tes *traits* ont porté. (Rac.)

Il vous souvient que mon cœur en ces lieux
Reçut le premier *trait* qui partit de vos yeux. (Rac.)

— *Cheval de trait.* Celui qui sert au tirage, et particulièrement au tirage des voitures.

— Cordage qui sert au charroi et au transport des pièces et des munitions.

— *Trait de bateaux.* Plusieurs bateaux vides qu'on attache les uns aux autres pour remonter une rivière et aller chercher de nouvelles marchandises aux lieux d'où ils sont partis.

— Action d'avaler quelque liqueur tout d'une haleine. Vider un verre d'un seul trait.

D'un vin pur et vermeil il fait remplir sa coupe
Il l'avale d'un *trait.* (Boil.)

— *Boire à longs traits.* Boire lentement en savourant ce qu'on boit.

— Fig. Se dit au moral. Goûter, savourer un plaisir à longs traits.

— Ligne qu'on trace avec la plume ou avec le crayon. Trait de plume. Maître à écrire qui fait de beaux traits. Lettre formée de deux traits. Ecrire son nom tout d'un trait. Passer un trait sur une ligne pour l'effacer. De son auguste seing reconnaissez les *traits.* (Rac.)

— *Trait d'union.* Signe qui sert à marquer la liaison qui existe entre deux ou plusieurs mots. ‖ On l'emploie : 1° entre le verbe et les pronoms *je, moi, nous, tu, toi, vous, il, ils, elle, elles, te, la, les, lui, leur, y, en, ce, on*, quand ces pronoms sont placés après un verbe dont ils sont le sujet ou le régime : Irai-je, viens-tu, donnait-on, laissez-moi, allez-y, portez-en, etc. ‖ S'il y a deux pronoms, on met deux traits d'union : Laissez-le-moi, donnez-les-leur. Mais on écrit Faites-moi lui parler, parce que *lui* est complément de *parler*, et non pas de *faites;* venez me parler, va te reposer, parce que *me* et *te* ne sont pas régis par l'impératif *venez* et *va*, mais par les infinitifs *parler* et *reposer.* ‖ 2° Avant ou après *ci, là*, accompagnant un substantif, un pronom, une préposition, un adverbe, avec lesquels ils sont unis d'une manière inséparable : celui-ci, celui-là, ces gens-ci, ces hommes-là, ci-dessus, ci-contre, là-dessus, là-haut, etc. ‖ 3° Pour lier *très* au mot qui suit, et *même* au mot qui précède : très-réels, très-sagement, moi-même, lui-même, eux-mêmes. ‖ 4° Pour remplacer la conjonction *et* dans l'expression de certains nombres : dix-sept, dix-huit, dix-neuf, vingt-un, vingt-deux, trente-trois, quarante-quatre, quarante-cinq, soixante-six, soixante-dix-sept, etc. Cependant quatre-vingts renferme toujours le trait d'union, bien que le sens n'admette pas la conjonction *et.*

— Peint. Dans les contours que trace un habile artiste, le trait doit être léger ou inte[...] ombres. La mort a effacé sous le pinceau même un tableau dont les premiers *traits*, dont le seul dessin montrait déjà tant de grandeur. (Boss.) Si un portrait pouvait devenir tout-à-coup animé, comme il ne verrait en soi aucun *trait* qui ne se rapportât à la personne qu'il représente, il ne vivrait que pour elle seule. (Id.)

— *Copier trait pour trait.* Copier exactement, fidèlement.

— Fig. *Peindre à grands traits.* Raconter, décrire d'une manière animée et rapide. Peindre à grands traits les événements d'un siècle.

— Se dit particulièrement, dans un sens collectif, des lignes d'un dessin qui n'est pas ombré. Dessin au trait, au simple trait. Se contenter de faire le trait d'un dessin. La vie est dans ce dessin, quoiqu'il ne soit qu'au *trait.* (Dider.) ‖ *Mettre un tableau au trait.* Tracer ainsi sur la toile, soit au crayon, soit à la pointe du pinceau, la délinéation des objets qu'on se propose de peindre. ‖ On dit également *gravure au simple trait.*

— *Le trait de cet escalier, de cette voûte est beau, est hardi*, etc.

— *Le trait de la scie.* La marque que l'on fait sur l'endroit du bois ou de la pierre qu'on veut scier. ‖ Ce que la scie emporte du bois ou de la pierre qu'on scie.

— *Trait de scie.* Chaque coupe qui est faite avec la scie dans un morceau de bois, dans un bloc de pierre. ‖ *Ce stère de bois a été coupé à trois traits de scie.* Chaque bûche a été partagée en quatre morceaux avec la scie.

— *Trait biais.* Ligne inclinée sur une autre, ou en diagonale dans une figure. ‖ *Trait corrompu.* Trait qui est fait à la main, c'est-à-dire sans compas et sans règle, et qui ne forme aucune courbe déterminée ou régulière. ‖ *Trait carré.* Ligne qui, en coupant une autre ligne à angle droit, rend les autres d'équerre.

— Se dit des linéaments du visage, et alors il s'emploie surtout au pluriel. Jeune homme qui a tous les traits de son père. Avoir de beaux traits, de grands traits, de petits traits. Des traits mignons, des traits fins, délicats, agréables. La frayeur était peinte sur ses traits. L'altération des traits. Ses traits ne me sont pas inconnus. La délicatesse des *traits* de son corps. (Boss.) C'est une espèce de religion civile et de culte politique qui nous fait révérer ces *traits*, que Dieu a gravés sur le front de ceux à qui il communique sa puissance. (Fléch.) Lorsqu'on ne voit sur le visage des princes que des *traits* de douceur et d'innocence, il se fait alors des impressions d'amour dans les cœurs de ceux qui les voient. (Id.)

Ne considérez point des *traits* qui périront;
C'est terre que cela : les vers les mangeront.
(La Font.)

— Fig. Action qui marque une intention favorable ou nuisible à quelqu'un. Ce trait a bien prouvé votre affection pour nous. Un ami devait-il s'attendre à un pareil trait? Le trait est noir. Ce n'est point là un trait d'ami

. . . Après un pareil *trait*,
Je prétends de ma main lui brûler la cervelle. (Volt.)

— Se dit, en général, des actions qui ont quelque chose de remarquable. Un beau trait. Un trait infâme. Un vilain trait. Voilà un trait d'habile homme. Un trait de courage, de clémence, de générosité. Un trait généreux. Un trait de perfidie, de cruauté. Un trait de fripon. Un trait d'esprit. Voilà de vos traits. Ce sont de vos traits. C'est un *trait* de vertu qui n'appartient qu'à vous. (Corn.) Cent *traits* d'impudence aisés à ramasser. (Boil.)

. . . Jusqu'ici, par un *trait* de prudence,
J'ai demeuré pour toi dans un humble silence. (Rac.)

— *Trait d'histoire.* Morceau détaché d'une grande histoire.

— Ce qui distingue ou caractérise une personne ou une chose. Les traits de ressemblance que ce grand homme eut avec les héros de l'antiquité. C'est là le trait caractéristique de cette époque. Que de *traits* caractéristiques n'offrent point les nations nouvelles! (Sismondi.) Personne n'eut autant que lui des *traits* de ressemblance avec Epaminondas, que par un secret instinct il avait pris pour son modèle. (Barth.)

— *Traits de génie, d'éloquence.* Morceaux qui décèlent du génie, de l'éloquence.

— Mus. Suite de notes rapides qu'on exécute sur les instruments ou avec la voix. ‖ Se dit aussi de phrases mélodiques ou de successions brillantes d'harmonie. Il y a dans ce morceau des traits hardis, brillants, etc. ‖ C'est aussi le nom d'une ancienne figure de notes, appelée autrement *plique.* ‖ *Trait de plume.* Nom qu'on donnait autrefois aux lignes sur lesquelles on écrit la musique.

— Pensée vive, brillante, imprévue. Cet ouvrage est plein de traits, pétille de traits. Les astres fournissaient toujours les *traits* les plus hardis de l'éloquence. (Mass.) D'un *trait* plaisant aiguiser l'épigramme. (Boil.) Et tel en vous lisant admire votre *trait.* (Id.) Par un *trait* juste et fin l'éloge frappe au but. (Chaussard.)

— *Trait de sentiment.* Pensée qui exprime un mouvement du cœur.

— *Trait de lumière.* Éclat, rayon qui perce soudainement les ténèbres. ‖ Il se dit surtout au figuré, d'une pensée qui vient tout à coup, d'une idée, d'un renseignement qui amène une découverte. Ce fut un trait de lumière. Ce trait de lumière dissipa tous mes doutes.

— Au jeu d'échecs et au jeu de dames, l'a[...] Donner deux traits. Avoir le trait.

— Blas. Se dit d'un rang des carreaux de l'échiquier. L'échiquier est ordinairement de six traits; mais quand il y en a moins on en précise le nombre. Porter d'or à la bande échiquetée de gueules et d'argent à trois traits.

— Constr. *Trait de Jupiter.* Assemblage de deux pièces de bois placées à la suite l'une de l'autre et entaillées de manière à présenter à peu près la forme que l'on prête aux foudres de Jupiter. ‖ *Trait carré.* Lignes perpendiculaires entre elles. ‖ *Trait corrompu.* Dessin de charpente ou de coupe des pierres tracé à la main sans correction.

— Hortic. *Trait de buis.* Filet de buis nain qui borde une plate-bande.

— Mar. *Bâtiment à traits carrés.* Celui qui porte ses vergues perpendiculaires aux mâts et qui est gréé de voiles carrées. ‖ *Trait de compas, trait de vent.* Se disait autrefois pour Rumb.

— Pêch. Espace que l'on parcourt en traînant un filet avec soi. ‖ Il se dit aussi des ailes des filets en manche.

— Plain-ch. Psalmodie traînée ou allongée sur un air lugubre. ‖ Figure de notes appelée aussi *plique*.

TRAIT. s. m. Relat. Se dit, dans le royaume de Tangut, d'un jeune homme vigoureux à qui l'on accorde, pour certains jours de l'année, la liberté de tuer sans distinction toutes les personnes qu'il rencontre, dans la supposition que tous ceux qui meurent de sa main sont autant de victimes consacrées à Manipa, et qui obtiennent immédiatement le bonheur éternel. Personne n'entreprend de lui résister.

TRAITABLE. adj. des 2 g. (du lat. *tractabilis*). Doux, maniable, avec qui on peut facilement traiter. Être fort traitable. Être un esprit traitable. N'être pas traitable.

— Se dit des femmes qui se montrent trop accommodantes.

La beauté plaît, mais je la veux *traitable;*
Trop de vertu sert à faire enrager.
(VOLTAIRE.)

— Se dit des animaux. Les agneaux les plus doux et les plus *traitables*. (Mass.)

— On le dit aussi des choses. Louis même, dont la constance ne peut vaincre ses justes douleurs, les trouverait plus *traitables* dans cette pensée. (Boss.) Il faut parmi le monde une vertu *traitable*. (Mol.)

— Chim. *Substance traitable*. Substance que l'on peut analyser.

— Chir. Qui peut être pansé. Plaie, blessure traitable.

TRAITAILLER. v. n. (pr. *tré-ta-yé*). S'est dit ironiquement pour Faire sans cesse de nouveaux traités, de petites conventions mal observées. Je connaissais M. de Longueville pour un esprit qui ne pouvait s'empêcher de *traitailler*, dans le temps même où il avait le moins d'intention de s'accommoder. (Le cardinal de Retz.)

TRAITANT. part. prés. du v. Traiter. Qui traite. Il est toujours invariable.

TRAITANT. s. m. Celui qui se chargeait du recouvrement des impositions ou deniers publics à certaines conditions réglées par un traité. Gros traitant. Petit traitant. Les traitants s'enrichirent beaucoup sous ce règne. Ce qui rend odieuse la profession de *traitant*, ce n'est point par ce qu'elle ôte aux riches, c'est qu'elle appauvrit les pauvres mêmes. (Noël.)

L'Usure au front d'airain sort de ses noirs repaires,
Et le guerrier lui-même a les mœurs d'un *traitant*.
(DORAT.)

— Syn. comp. TRAITANT. FINANCIER. MALTÔTIER. PARTISAN. PUBLICAIN. V. PARTISAN.

TRAITANTISME. s. m. Profession, esprit, système des traitants. Ce mot a été employé par le président Dupaty.

TRAITE. s. f. (du lat. *tractus*, étendue). Étendue de chemin qu'un voyageur fait d'un lieu à un autre sans s'arrêter, sans se reposer. Aller tout d'une traite d'un lieu à un autre. Tuer ses chevaux, en faisant des traites trop grandes. Il y a une bonne traite, une longue traite d'ici-là. Ce jeune Anglais était de la figure la plus intéressante, de la santé la plus robuste, il faisait les plus grandes *traites* à pied (B. de St-P.) Il était jour, et cheminant par monts et par vaux, nous avions déjà fait longue *traite*. (P.-L. Courier.)

— *Tout d'une traite*. Sans s'arrêter. Aller tout d'une traite.

— Fig. Lire, écrire tout d'une traite.

— Transport de certaines marchandises, telles que blés, vins, etc., d'une province à une autre ou d'un État à un autre. Permettre la traite des blés. Il s'est fait de grandes traites de blés, de grandes traites de vins.

— Se dit particulièrement, et plus ordinairement, du trafic que font des bâtiments de commerce sur les côtes de l'Afrique, en échangeant leurs marchandises contre des dents d'éléphants, de la gomme, de la poudre d'or. Un bâtiment qui fait la traite, qui va en traite, qui est en traite.

— *Aller en traite*. Aller chez les sauvages pour trafiquer avec eux.

— *Faire la traite*. Attendre les sauvages dans les forts ou comptoirs européens.

— *La traite des nègres*, ou absolument, *la traite*. Le commerce des esclaves. La *traite* des nègres offense la religion et nuit à la société; des chrétiens la font ou l'approuvent. (Boiste.) [illegible] du genre humain et un coup de poignard de la part du nègre qu'il osait vendre. (Rayn.)

— *Traite des blancs*. Nom qu'on donne quelquefois à l'industrie des agents de remplacement militaire. ‖ On le donne aussi quelquefois à la conduite de certains industriels qui profitent de la faiblesse ou de l'ignorance des personnes qui sont sous leur dépendance, pour s'attribuer entièrement le produit de leur travail.

— Le commerce des banquiers. Ce qui caractérise une lettre de change, c'est la traite de place en place.

— Se dit quelquefois des lettres de change mêmes, quand elles n'ont pas encore été acceptées. Une traite sur Hambourg, sur Bordeaux. Accepter une traite. Les *traites* souscrites par Morel furent présentées à la caisse avec une scrupuleuse rigueur. (A. Dumas.)

— *Traites et remises*. Un des comptes généraux du grand-livre, qui a pour objet l'entrée et la sortie des lettres de change et billets d'un négociant.

— Anc. jurispr. *Traite d'Anjou*. Droit qu'on levait sur les marchandises qui traversaient l'Anjou. ‖ *Traite d'Arsac*. Droit de sortie qu'on levait, en Languedoc, sur les marchandises. ‖ *Traite de Charente*. Droit d'entrée et de sortie qu'on levait, en Saintonge et en Aunis, sur les marchandises.

— Techn. Bord du plein, sur lequel les tanneurs mettent leurs peaux pour les égoutter.

— Syn. comp. TRAITE. TRAJET. TROTTE. La *traite* est proprement l'étendue de l'espace ou du chemin qu'il y a d'un lieu à un autre, ou entre l'un et l'autre. Le *trajet* est le passage qu'il faut traverser ou franchir pour aller d'un lieu à un autre. On dit pop. *trotte* dans le sens de *traite*. Elle est en petit ce que la traite est en grand.

TRAITÉ, ÉE. part. pass. du v. Traiter. Il s'emploie adjectiv. Sujet traité. Matière traitée. Clovis convoqua, dit-on, celui d'Orléans, et fixa les matières qui devaient y être *traitées*. (Anquetil.) Jamais plus noble sujet ne put être plus dignement *traité*. (J.-J. Rouss.) Le gouvernement intérieur du royaume, objet plus important pour les peuples, sera *traité* à part. (Volt.) Comme ce sujet a été traité à fond par une plume célèbre, je n'en dirai pas davantage. (B. de St-P.)

— Peint. *Figure bien traitée*. Figure bien et soigneusement composée, dessinée et peinte. ‖ *Composition bien traitée*. Celle dans laquelle toutes les convenances politiques et pittoresques sont observées.

— Soigné. Voilà la taxe des officiers, au moyen de laquelle ils sont *traités*, eux et leurs familles, de quelque espèce de maladies qu'ils puissent avoir. (B. de St-P.) Quant aux soldats, ils sont *traités*, je pense, sans aucune retenue sur leur paye. (Id.)

— *Traité avec*. Ma chère tante, ma chère amie, pourquoi m'avez-vous mise en correspondance avec ma cousine sur un sujet qui ne devait être *traité* qu'avec vous? (Mme de Staël.)

— *Traité comme*. Les quatre amis furent *traités* comme ils souhaitaient. (La Font.) Apprenez que vous n'avez rien de trop bon pour le seigneur Gil Blas de Santillane, qui mérite d'être *traité* comme un prince. (Le Sage.) Joseph et mon janissaire étaient *traités* comme moi. (Chateaub.)

— *Traité de*. Il avait été très-bien *traité* de mes compatriotes. (Chateaub.) D'ailleurs, dans quelques-uns des romans qu'il avait lus, il voyait la trahison *traitée* de plaisanterie. (B. de St-P.)

— *Traité en*. Là, le Jutland est *traité* en détail; des îles de la mer Baltique qu'on ne soupçonnait pas sont indiquées. (Malte-Brun.) Avec une si grande maturité de jugement, et formée, à tous égards, comme une fille de vingt ans, Sophie, à quinze ans, ne sera point *traitée* en enfant par ses enfants. (J.-J. Rouss.)

— *Traité par*. La gélatine, traitée par l'eau bouillante, se transforme en gelée. On ne fait guère aujourd'hui que répéter mal et mal à propos ce qui a été *traité* par des génies supérieurs. (La Harpe.)

TRAITÉ. s. m. (du lat. *tractatus*.) Ouvrage où l'on traite de quelque art, de quelque science, de quelque matière particulière. Traité de mathématiques. Traité de minéralogie. Traité de physique. Traité de la sphère. Traité de morale. Traité de législation. Traité fort savant, fort méthodique. Collection de traités. Ainsi, une compilation des plus belles pensées morales et sans liaison ne forme pas un *traité* de morale. (G. Sand.) Une pensée qui demande un développement d'une certaine étendue forme ce qu'on appelle un paragraphe; plusieurs paragraphes font un chapitre; plusieurs chapitres font un livre, plusieurs livres font un *traité*. (Condill.) C'est le plus beau *traité* d'éducation qu'on ait jamais fait. (J.-J. Rouss.)

— Convention faite entre des souverains, entre des États, par laquelle deux ou plusieurs États, deux ou plusieurs souverains s'engagent sur l'honneur, et quelquefois sous des garanties réelles, à remplir réciproquement certaines conditions. Les traités ont ordinairement pour but le rétablissement de la paix, les alliances, et les arrangements relatifs à la navigation et au commerce. Traité de paix. Traité de considération. Traité de commerce. Traité d'alliance. Traité conditionnel. Traité éventuel. Traité de Westphalie. Traité d'Utrecht. Traité d'Amiens. Négocier un traité. Conclure, signer, ratifier, rompre un traité. Contrevenir à un traité. Se [illegible] rieux sur des chimères imaginaires, les intérêts sont confondus, la foi violée et les *traités* méprisés. (Fléch.) Il força à conclure la paix par des *traités*, ceux qui croyaient venir terminer la guerre par notre entière et prompte défaite. (Id.) Entre ces ennemis il n'est point de *traité*. (Volt.) L'empire d'Allemagne avait été détruit par le *traité* de Presbourg. (L. Gallois.)

— Les traités prennent ordinairement le nom des lieux où ils ont été conclus. Le traité de Westphalie. Le traité d'Amiens. Le traité de Paris. Le traité de Vienne.

— Hist. fr. *Traité perpétuel*. Celui qui fut conclu par Charles VII, en 1452, avec les huit cantons suisses et la ville de Soleure. Le roi s'engagea, pour lui et ses successeurs, à ne prêter aucun secours aux ennemis des Suisses. Le traité perpétuel fut renouvelé par le roi Louis XI, à Abbeville, le 27 septembre 1463.

— Convention des particuliers entre eux, ou avec le souverain, avec le gouvernement, avec l'administration. Entrepreneur qui fait un traité avec le gouvernement. Cela n'est pas dans son traité, dans le traité qu'il a fait. Faire un traité avantageux, un traité ruineux. Un traité frauduleux. Les articles du traité. Une des conditions, une des clauses du traité. Livre-moi le *traité*, et tu passeras. (De Vigny.)

— Simple consentement, accord sans aucune formalité. Je veux faire un *traité* avec vous : c'est que vous m'aimerez pendant six mois. (Volt.)

Quand les ordres du ciel nous ont fait l'un pour l'autre,
Philis, c'est un *traité* bientôt fait que le nôtre.
(CORNEILLE.)

— *Fig.*

. . . . Une mort sanglante est l'unique *traité*
Qui reste entre l'esclave et le maître irrité.
(RACINE.)

— Syn. comp. TRAITÉ. MARCHÉ. *Marché* se dit de l'action de s'accorder sur le prix des choses que l'on vend ou que l'on achète. Mais si le *marché* est considérable, et qu'il faille pour le régler un grand nombre de conditions diverses qui ne peuvent pas être remplies sur-le-champ, on fait un *traité*. ‖ TRAITÉ. ESSAI. SYSTÈME. DISSERTATION. Le *traité* est plus positif, plus formel et plus méthodique que l'*essai;* mais il est moins profond qu'un *système*. La *dissertation* est ordinairement moins longue que le *traité*. D'ailleurs, le *traité* renferme toutes les questions générales et particulières de son objet, au lieu que la *dissertation* n'en comprend que quelques questions générales ou particulières.

TRAITEMENT. s. m. (rad. *traiter*). Accueil, réception, manière d'agir avec quelqu'un. Bon traitement. Traitement favorable. Mauvais traitement. Faire, recevoir toutes sortes de bons traitements, de mauvais traitements. Faire un bon traitement. Aucun mauvais *traitement* ne rebutait M. Le Tellier. (Boss.) Voilà un *traitement* bien différent que Dieu fait à l'un et à l'autre. (Id.). Mais je garde à ce prince un *traitement* plus doux. (Rac.)

— Se dit aussi de la manière dont on traite les animaux. Les animaux ne sont guère exposés aux mauvais *traitements* qu'entre les mains des hommes méchants. (B. de St-P.) Le singe, le chat, le cheval, l'âne, le bœuf, le perroquet, l'hyène même et le tigre, s'attachent aussi à l'homme en raison des bons *traitements* qu'ils en reçoivent. (Descur.)

— *Mauvais traitements*. Violences, coups, voies de fait. Les mauvais *traitements* ne font qu'aigrir les âmes. (Corn.)

— Anc. jurispr. Se disait de l'éducation, des soins qu'on prend d'un enfant. Dans les questions d'état, le traitement fait présumer la filiation.

— Appointements attachés à une place, à un emploi. Augmenter, diminuer le traitement de quelqu'un. Ne toucher que la moitié de son traitement. Ordonner une retenue sur les traitements. Supprimer le traitement de quelqu'un. ‖ Se dit surtout de la rétribution mensuelle payée par l'État aux fonctionnaires, aux magistrats, aux militaires, aux employés. La tribune et la presse se sont toujours accordées à stigmatiser les gros *traitements*. (Dict. polit.)

— *Traitement de table*. Allocation supplémentaire attribuée aux officiers de la marine de tout grade, y compris celui d'élève, pour leur dépense de nourriture à bord, indépendamment, quant aux officiers de l'état-major et aux élèves, de la ration réglementaire à laquelle ils ont droit. Tous les traitements de table sont susceptibles d'être accrus sous certaines latitudes déterminées.

— Manière de conduire une maladie; ensemble des précautions que l'on prend, des médications que l'on emploie, et des pratiques que l'on met en usage pour terminer ou hâter la guérison d'un malade, rendre moins grand le danger qu'il court, diminuer et calmer les souffrances qu'il éprouve, prévenir, atténuer ou faire disparaître les suites de l'état morbide dont il est atteint. N'être pas heureux dans le traitement d'une maladie. Traitement facile. Suivre un traitement.

— Se dit encore des soins et des remèdes qu'un chirurgien emploie pour traiter un malade. Donner une forte somme au chirurgien, pour ses traitements et pansements.

— Syn. comp. TRAITEMENT. APPOINTEMENTS. *Traitement* se dit de la rétribution des fonctions supérieures; *appointements*, de celles qui viennent ensuite.

TRAITER. v. a. 1re conj. (du lat. *tractare*, manier, toucher). Discuter, agiter, discourir sur, raisonner sur. Traiter un sujet. Traiter une maladie. Traiter une question. Traiter une matière à fond. Ne la traiter que superficiellement. Bien traiter un point. Prédicateur qui traite bien son sujet. Traiter mal un sujet. Les événements que j'ai à *traiter*. (Boss.) Les grands sujets sont à charge à ceux qui les *traitent*. (Fléch.) C'était une question du ressort de Malebranche, mais il ne l'a point *traitée*. (Volt.) Nulle nation n'a *traité* la morale en vers avec plus d'énergie et de profondeur que la nation anglaise. (Id.)

Quelque sujet qu'on *traite*, ou plaisant, ou sublime,
Que toujours la raison s'accorde avec la rime. (BOIL.)

— On dit qu'un *ouvrier traite bien son ouvrage*, pour exprimer qu'il le fait avec beaucoup de soin.

— Agir avec quelqu'un, en user avec lui de telle ou telle manière. Bien traiter quelqu'un. Ne pas le traiter fort bien. Le traiter trop rudement. Prince qui traite bien ses sujets. Maître qui traite mal ses domestiques. Traiter honorablement, civilement, humainement quelqu'un. Le traiter avec hauteur, avec insolence. Le traiter en frère. Le traiter à la rigueur, à toute rigueur. Le traiter en voisin et en ami. Traiter quelqu'un sans façon. Le traiter favorablement. Le traiter suivant ses mérites. On croit pouvoir s'assurer des autres princes, et on en fait des coupables en les *traitant* comme tels. (Boss.) En ce jour, dit le Seigneur, les gens de bien seront ma possession particulière; je les *traiterai* comme un bon père *traite* un fils obéissant. (Id.) Ils sont insupportables avec les impertinentes égalités dont ils *traitent* les gens. (Mol.) Je vous demande de ne me *traiter* qu'en ami. (Id.) La nature avait aussi bien *traité* César que la fortune. (Ségur.) La nature a *traité* presque tous les animaux avec plus ou moins de faveur. (Lacép.)

— Fig. *Traitez* votre esprit avec autant d'attention que votre estomac, donnez-lui une bonne nourriture. (Boiste.) La fortune ou l'âge nous *traitent*, pauvres humains, comme les arbres que l'on abat : ils nous mutilent avant de nous renverser. (Id.)

— Prov. et fig. *Traiter quelqu'un de Turc à More*. Le traiter avec toute la rigueur possible. ‖ On dit aussi *traiter à la turque*.

— *Traiter quelqu'un de fat, de fou, d'impertinent*, etc. L'appeler fat, fou, impertinent, etc. L'homme qui met la main sur une femme est un misérable qu'on flatterait en le *traitant* de lâche. (Tobin.)

— Régaler, faire bonne chère, donner à manger. Traiter quelqu'un magnifiquement, splendidement, à tant de services. Traiter un ambassadeur aux dépens du roi. Un ami qui me reçut et me *traite* en sa maison, le quitter ainsi serait injuste. (P.-L. Courier.)

— Panser, médicamenter. Traiter les blessures de quelqu'un. Le traiter bien, le traiter mal.

— Se dit ausi du médecin qui prend soin du malade. Traiter quelqu'un d'une fièvre, d'une pleurésie. Je vous assure que je *traiterai* monsieur méthodiquement, et dans toutes les régularités de notre art. (Mol.) Le médecin craignait de s'engager inutilement à *traiter* dans un corps délicat et faible une petite vérole déjà au second jour de l'éruption. (Volt.)

— *Se faire traiter*. Se faire donner des soins dans une maladie.

— Chim. Soumettre une substance à l'action de quelque agent, pour y opérer une décomposition, un changement quelconque. On obtient la soude pure en traitant la soude du commerce par la chaux vive, puis par l'alcool.

— Tomber d'accord. Ces plaideurs ont traité.

— Donner à manger pour de l'argent. Traiter proprement. Traiter à table d'hôte. Traiter à tant par tête.

— v. n. Discuter, agiter. Traiter d'une matière. Traiter des métaux, des plantes. Cette science traite de toutes ces questions. Mais j'avoue que je suis étonné qu'aucun d'eux n'ait *traité* de la terre végétale ou limoneuse, qui méritait leur attention. (Buff.) En *traitant* de la baleine, nous ne voulons parler qu'à la raison; et cependant l'imagination sera émue par l'immensité des objets que nous exposerons. (Lacép.)

— Régler les clauses, les conditions d'une chose. Partir pour aller traiter de la paix. Traiter d'un mariage pour un de ses amis. Démêler des intérêts, *traiter* d'affaires. (Fléch.) A tout homme avec qui vous *traitez* d'une affaire importante, faites cette question : Croyez-vous en Dieu ? (Boiste.)

— *Traiter avec les ennemis*. Faire un traité avec les ennemis.

— Entrer en négociation pour vendre, pour acheter ou pour donner à ferme. Traiter d'une terre. Traiter d'une quantité de marchandises.

— *Traiter d'une dette, d'un prétention*. Prendre sur cette dette, sur cette prétention un arrangement quelconque.

— *Traiter pour une maison*. Arrêter les conditions du marché.

— SE TRAITER. v. pron. Être, devoir, pouvoir être traité. C'est ainsi que ce sujet doit se traiter.

— Se dit des affaires. Les affaires se *traitaient* dans le conseil. (Volt.)

— *Se traiter soi-même*. Se donner à soi-même [illegible] traite rarement lui-même.

— *Se traiter bien*. Avoir des égards les uns pour les autres, se faire des amitiés, des politesses.

— *Se traiter mal*. Avoir de mauvais procédés à l'égard les uns des autres.

— Syn. comp. MALTRAITER. TRAITER MAL. *Maltraiter* quelqu'un c'est l'outrager, soit de paroles, soit de coups. *Traiter mal*, c'est ne pas traiter avec la politesse, les égards, les attentions que l'on doit. ‖ TRAITER. TRAITER DE. On dit indifféremment *traiter* une matière, une question, et *traiter* d'une matière, d'une question; cependant, quand on désigne la matière, la question, il faut dire *traiter de*. *Traiter* une affaire, se dit quand ceux qui travaillent à la régler ont l'habitude de la traiter, quand elle est du nombre de celles qu'ils négocient d'ordinaire. On se servira de *traiter de*, quand il

sera question d'une affaire extraordinaire, soit en elle-même, soit seulement par ceux qui en sont chargés, etc.

TRAITEUR. s. m. Celui qui apprête, qui donne habituellement à manger pour de l'argent, ou qui entreprend de grands repas, tels que des repas de noce. Lorsqu'il fallut compter, j'eus avec le *traiteur* une dispute pour l'écot. (Le Sage.)

D'insensibles *traiteurs*,
Osent, leur carte en main, poursuivre les auteurs.
(Gilbert.)

— Nom que l'on donne à ceux qui font la traite avec les sauvages de la Louisiane.

— Se disait dans le sens de Député pour une affaire. ‖ *Traiteur moyen.* Se disait pour Médiateur, arbitre.

— Pourquoi, dans la première acception, ne pas dire *traiteuse* au féminin.

TRAITOIR. s. m. Techn. V. TRAITOIRE.

TRAITOIRE. s. f. (rad. *trait*). Techn. Outil du tonnelier, pour tirer et allonger les cercles. On dit aussi *un traitoir*.

TRAÎTRE, ESSE. adj. (du lat. *traditor*; fait de *tradere*, livrer). Qui trahit. Cet homme est un traître. Le cœur du monde le plus traître. Une âme traîtresse. Percer le *traître* cœur qui m'a pu déceler. (Rac.) Un cœur *traître* est nécessairement cruel. (Boiste.)

— Prov. et fig. *Traître comme Judas.*

— Se dit, dans un sens moins odieux, en parlant des surprises de l'amour ou des infidélités des amants. Cet *traître* Amour, qu'on ne peut trop maudire. (Mme Deshoul.)

— Pop. *Cet homme n'est pas traître à son corps.* Il ne s'épargne rien, il ne se refuse point les commodités de la vie.

— Brantôme nous apprend que de son temps on appelait *traîtres au vin*, ceux qui, tout en buvant autant de vin qu'une truie de lait, étaient pâles comme trépassés.

— Se dit de quelques animaux, comme des chiens, des chats, des chevaux qui mordent, qui égratignent, qui tuent lorsqu'on y pense le moins. Ce chien est traître. Les chats sont ordinairement traîtres. Cheval traître.

— Se dit des actions de trahison, de perfidie. Procédé bien traître. Jouer un tour bien traître. Des faveurs traîtresses. Retire-toi, perfide, et ne me viens pas amuser avec tes *traîtresses* paroles. (Mol.)

Que l'imposteur sait bien de *traîtresse* manière,
Se faire un bon manteau de tout ce qu'on révère.
(Molière.)

— Fam. *Il ne m'en a pas dit le traître mot.* Il ne m'en a pas dit un seul mot.

TRAÎTRE, ESSE. s. Celui, celle qui fait une trahison. C'est un traître. On profite quelquefois de la trahison, mais on hait et l'on méprise toujours les traîtres. C'est une traîtresse. Quoi! le *traître* sur vous porte ses mains hardies! (Rac.) Vous parlez à ce *traître*. (Id.) La crainte quelquefois peut ramener un *traître*. (Volt.)

— On fait du mal à l'improviste. La société fourmille de *traîtres* par indiscrétion et méchanceté. (Boiste.)

— Il s'emploie souvent en apostrophe dans les auteurs dramatiques. Va, *traître*, laisse-moi. (Rac.) Le *traître!* il insultait à ma confusion. (Id.) Ah! *traître!* tu mourras. (Id.) Oses-tu bien encor, *traître*, dissimuler! (Boil.)

— Il s'emploie quelquefois comme injure à l'égard d'une personne à qui l'on n'a à reprocher aucune trahison. Ah! *traître!* tu manges tout mon bien. (Mol.) Le *traître* assurément a reçu de l'argent de mes débiteurs pour me faire rompre le cou. (Id.)

— Se dit des personnes infidèles en amour.

Oui, les *traîtres* bientôt se lassent de nos feux,
Et portent autre part ceux qu'ils doivent chez eux.
(Molière.)

— *En traître.* loc. adv. En trahison, traîtreusement. Prendre quelqu'un en traître. Le tuer en traître.

TRAÎTREUR. s. m. S'est dit pour Traître. Et fut le chef de tous ces rebelles et *traîtreurs*, un ancien homme de la plus riche et puissante lignée de Naples. (Monstrelet.)

TRAÎTREUSEMENT. adv. En trahison. Donner un coup de poignard traîtreusement. Fam.

TRAÎTREUX, EUSE. adj. Se disait pour Traître, perfide. ‖ Fait par trahison. Childebert, roi d'Austrasie, qui, pour venger la *traîtreuse* mort du roi Sigebert, son père, mettait toutes pièces en œuvre envers le roi Gontran, son oncle. (Est. Pasq.)

TRAJAN (Marcus Ulpius Trajanus Crinitus. [illegible]

Nerva, et monta sur le trône impérial en 98. Son règne fut un des plus heureux pour le peuple romain. Trajan fit régner la justice et la tranquillité. Il battit les Daces, de 101 à 106, et fit de la Dacie une province romaine; il tourna ses armes contre les Parthes, de 115 à 117, chassa leur roi, et lui donna un successeur; il pacifia l'empire, qu'il parcourut en tous sens, et mourut à Sélinonte, en 117.

TRAJANE. adj. f. Antiq. rom. Qui appartient à Trajan. ‖ *Colonne trajane.* V. COLONNE. ‖ *Eau trajane.* Celle qui venait du lac de Bracciano, dans la région transtibérienne. ‖ *Voie Trajane.* La même que la voie Appienne; elle conduisait à Brindes. ‖ *Colonie Trajane.* Ville de la Gaule Belgique, sur le Rhin.

TRAJANOPOLI. Géogr. Ville de la Turquie d'Europe, dans la Romélie; 15,000 hab.

TRAJECTAIRE. s. m. Ce mot a été employé par Rabelais, dans le sens de Joueur de gobelets, de charlatan qui court le pays.

TRAJECTILE. adj. des 2 g. Didact. Qui peut servir à traverser, à faire un trajet. Ce mot a été employé par Bernardin de Saint-Pierre.

— Bot. Se dit du connectif, quand il sépare les deux loges de l'anthère dans toute leur épaisseur.

TRAJECTOIRE. s. f. (du lat. *trajicere*, traverser, passer à travers). Géom. Route droite ou courbe que parcourt actuellement un corps soumis à des forces motrices quelconques. La trajectoire que décrivent les corps pesants jetés obliquement est à peu près une parabole. Les trajectoires des planètes sont à peu près des ellipses.

— On dit aussi adjectiv. *Ligne trajectoire.*

TRAJET. s. m. (pr. *tra-jè*; du lat. *trajectus*; fait de *trajicere*, traverser). Espace à traverser d'un lieu à un autre par eau. Le trajet de Calais à Douvres. Le trajet d'un bord d'une rivière à l'autre. Un long trajet. Un petit trajet. Les îles Maldives ne sont séparées les unes des autres que par de petits *trajets* de mer. (Buff.)

— Par extens. Espace traversé ou à traverser par terre, pour arriver d'un lieu à un autre. Le trajet de Paris à Lyon. Le trajet du Louvre à Bercy.

— Action de traverser l'espace d'un lieu à un autre, soit par eau, soit par terre. Faire le trajet de Calais à Douvres. Faire le trajet de Marseille à Naples. Faire le trajet d'un bord de la rivière à l'autre.

— Chir. *Trajet d'une plaie, d'une fistule*, etc. L'espèce de canal ou de conduit que forme sa cavité.

— Poét. *Le noir trajet.* Se dit, en parlant de la mort, par allusion à la barque de Caron, où la fable disait qu'on faisait le trajet du Styx.

— Fig. et fam. Se dit d'une affaire qui éprouve des obstacles, par allusion aux obstacles qui dérangent une navigation. Le trajet sera difficile.

— Syn. comp. TRAJET. TRAITE. TROTTE. V. TRAITE.

TRALATITIA. s. m. (pr. *tra-la-ti-cia*). Antiq. Sorte d'édits du préteur.

TRALE. s. f. Ornith. Nom vulgaire du mauvis.

TRALLIANE. s. f. Bot. Genre établi pour une plante de la Cochinchine, qui s'entortille autour des arbres et des autres plantes qui l'avoisinent.

TRAMAIL. s. m. (pr. *tra-maye*; du lat. barb. *tremaculum* ou *tramallum*; fait de *tres*, trois; *macula*, maille). Pêch. Espèce de filet qu'on tend dans les rivières pour prendre du poisson; il est formé de trois réseaux appliqués l'un sur l'autre. Pêcher avec le tramail. Pêcher au tramail.

— Chass. Filet composé de trois rangs de mailles, propre à la chasse des oiseaux. ‖ Pl., des *tramails*.

TRAMAILLADE. s. f. (pr. *tra-ma-ia-de*). Pêch. Il se dit, en Provence, des filets à trois rangs de mailles que, dans certains endroits, on nomme *tramails*.

TRAMAILLÉ, ÉE. adj. (pr. *tra-ma-ié*). Pêch. Fait en tramail, en forme de tramail.

TRAMAILLÉ. s. m. Il se disait autrefois d'un lieu où l'on peut pêcher au tramail.

TRAMAILLON. s. m. (pr. *tra-ma-ion*; ét., V. TRAMAIL). Pêch. Filet composé de trois filets appliqués l'un sur l'autre, et de la même espèce que la drège. On l'appelle aussi *tramail*.

TRAMASSEUSE. s. f. Techn. Ouvrière qui répare les pipes de terre et qui en ôte les bavures.

TRAMAT. s. m. Pêch. Filet que l'on appelle plus ordinairement tramail.

TRAMAYES. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Mâcon (Saône-et-Loire); 2,400 hab.

TRAMBE. s. f. Bot. Un des noms de la marjolaine.

TRAME. s. f. (du lat. *trama*, fait de *trans*, au delà, et *meare*, couler, se glisser). Fil passé, conduit par la navette entre les fils de la chaîne, et qui sont tendus sur le métier pour faire de la toile, de la serge, du drap, etc. Il y a des étoffes dont la chaîne est de fil et la trame de soie. [illegible]

[illegible] qui n'a pas été dégraissée de son huile.

— Fig. La vie de l'homme est une *trame* tissue de bons et de mauvais fils. (Boiste.)

— Fig. et poét. *La trame de sa vie, la trame de ses jours.* Le cours de sa vie, la durée de sa vie.

Grand Dieu! votre main réclame
Les dons que j'en ai reçus;
Elle vient couper la *trame*
Des jours qu'elle m'a tissus. (J.-B. Rousseau.)

Je vois la Parque sanguinaire,
A qui le pouvoir fut remis
De couper de nos jours la *trame* passagère. (Lebrun.)

— On dit bien *la trame de la vie*. Cela est pris de la fable allégorique des Parques. Mais comme on ne dirait pas *le fil de quelqu'un*, on ne doit pas dire non plus *la trame de quelqu'un*.

Quoi que la perfidie ait osé sur sa *trame*,
Il vit encore en vous, il agit en votre âme. (Corn.)

— Fig. Complot. Être auteur ou l'auteur d'une trame. Ourdir une trame odieuse. De nos desseins secrets la *trame* est découverte. (Crébillon.) Je pardonne de tout mon cœur à ceux qui ont osé ourdir cette *trame* odieuse. (Barthél.)

Ils conjuraient ce dieu de veiller sur vos jours,
De rompre des méchants les *trames* criminelles.
(Racine.)

— Syn. simpl. Liaison, enchaînement. Cours, durée de la vie; le fil de nos jours. — Menées, manœuvres, projet, complot, ligue, embûche, piége. ‖ Épith. Ourdie, subtile, légère, grossière, fragile, rompue, coupée, renouée. Coupable, criminelle, secrète, invisible, découverte, sourde, perfide.

TRAMÉ, ÉE. part. pass. du v. Tramer. S'empl. adjectiv. Étoffe tramée.

— *Tramé contre.* Un jour, il venait d'échapper à un complot *tramé* contre sa vie. (De Ségur.)

— *Tramé dans.* Il semblait que la conspiration eût été *tramée* dans toutes ces villes. (Volt.)

— *Tramé de.* Étoffe tramée de soie, de fil.

— *Tramé par.* Une conspiration *tramée* par des particuliers, quand elle est découverte, est anéantie; mais une conspiration de rois n'en prend que de nouvelles forces. (Volt.)

TRAMEAU. s. m. Pêch. Sorte de filet.

TRAMEL. s. m. Chass. Nom qu'on donnait à une sorte de filet à prendre les oiseaux.

TRAMÉLOGÉDIE. s. f. S'est dit pour Tragédie en musique. C'est un barbarisme que l'on a employé pour tragi-mélodie.

TRAMEN. Géogr. Bourg du Tyrol, célèbre par une victoire remportée par les Français sur les Autrichiens, en 1797.

TRAMER. v. a. 1re conj. (rad. *trame*.) Passer la trame entre les fils qui sont sur le métier. Tramer une étoffe, la tramer de soie, la tramer de fil.

— *Tramer fin.* C'est, au lieu de faire la trame d'une grosseur ordinaire, la faire excessivement fine, ce qui épargne beaucoup la matière, mais rend l'ouvrage plus long, parce qu'il faut frapper plus fort.

— Fig. Machiner, faire un complot. Tramer une conspiration. Tramer la perte de quelqu'un. Tramer la ruine de l'État. Tramer une entreprise. Tramer quelque chose contre quelqu'un. (Elle) *trame* une perfidie inouïe à la cour. (Rac.) Et la main de F[illegible] les *trame* tous ces complots. (Id.)

— SE TRAMER. v. pron. Être tramé. Une étoffe qui se trame bien.

— Fig. Quelque chose se trame contre le gouvernement.

— v. impers. Il se trame quelque chose.

— Syn. comp. TRAMER. OURDIR. V. OURDIR.

TRAMÉSAÏQUE. adj. des 2 g. V. TRAPÉZAÏQUE. Ce mot barbare a été employé par Dusaulx.

TRAMEUR, EUSE. s. Techn. Ouvrier, ouvrière, dont l'occupation est de disposer les fils des trames.

TRAMIÈRE. s. f. Techn. Sorte d'étoffe de laine foulée.

TRAMOIS. s. m. Agric. Mélange de seigle, de froment, d'avoine et de pois, qu'on sème pour fourrage.

— Se disait autrefois de menus blés qui n'étaient que trois mois en terre.

TRAMONTAIN, AINE. adj. (du lat. *transmontanus*, fait de *trans*, au delà, *mons*, montagne.) Au delà des monts. On dit plutôt *ultramontain*.

TRAMONTANE. s. f. (de l'ital. *tramontana*, fait du lat. *trans*, au delà, *mons*, mont, parce que le Nord est au delà des monts, c'est-à-dire des Alpes, par rapport à Rome et à Florence.) Nom qu'on donne, dans la Méditerranée, au vent du nord. Le vent de tramontane. La tramontane.

— Le côté du nord. Maison exposée à la tramontane. Aller vers la tramontane.

— L'étoile du nord.

— Se disait pour Boussole.

— *Perdre la tramontane.* Être désorienté. Cette expression vient de ce qu'avant la découverte de la boussole, les marins qui voyageaient le long des côtes sud d'Espagne, de France, d'Italie et de Grèce, remarquaient pour diriger leur navigation l'étoile polaire, dont la présence, en leur indiquant le nord, leur faisait connaître aussi l'orient; mais, dès qu'ils la perdaient de [illegible]

par conséquent en ne savaient [illegible]

— Fig. et fam. *Perdre la tramontane.* Se troubler, ne savoir plus où l'on en est, ne savoir plus ce qu'on fait ni ce qu'on dit. Il est impossible, dans le tourbillon de la vie, de ne pas perdre souvent la tramontane. (Boiste.)

TRANAISSE. s. f. Agric. Nom vulgaire du trèfle.

TRANCADE. s. f. Minér. Grès bloc de pierre, plein de larges cavités, qui se trouve à la surface de la terre.

TRANCE. s. m. Bot. Nom vulgaire du trèfle des prés.

TRANCHANT. part. prés. du v. Trancher. Qui tranche. Il est toujours invariable.

TRANCHANT, ANTE. adj. Qui peut trancher. Couteau tranchant. Épée tranchante. Sisara se confiait dans le nombre prodigieux de ses chariots armés de faux *tranchantes*. (Le Maistre de Sacy.) Tant que les hommes se bornèrent à perfectionner et à embellir leurs arcs et leurs flèches, à tailler avec des pierres *tranchantes* quelques canots de pêcheurs ou quelques grossiers instruments de musique. (J.-J. Rouss.) Les rats ont plus de quatre dents incisives en saillie, et *tranchantes* comme des gouges, dont ils percent à cont[illegible] des solives de plus d'un pied d'écarrissage. (B. de St. P.)

— Se dit, par extension, de ce qui est pointu comme ce qui sert à couper. Le savacou guette, du haut des saules, le poisson, qu'il saisit avec ses deux cuillères *tranchantes*. (A. Mart.) Il lance son coursier contre les Maures, et avec son large étrier *tranchant* il coupe la jambe droite du cheval de don Carlos au-dessous du genou. (Chateaub.)

— *Écuyer tranchant.* Officier qui coupe les viandes à la table des rois et des princes.

— Fig. *Couleurs tranchantes.* Couleurs mises à côté l'une de l'autre, lorsqu'elles sont fort vives, et qu'il n'y a aucun adoucissement, aucune nuance entre elles, comme font la rencontre du blanc et du noir, le rouge mis à côté du bleu ou du vert, et en général le rapprochement de couleurs différentes porté à un certain degré de vigueur, et non fon[illegible] ‖ *Tranchant.* Se dit aussi de l'effet qui résulte du passage de l'ombre à la grande lumière, sans dégradation de tons, sans interprétation de demi-teintes.

— Fig. Décisif, péremptoire. Des raisons tranchantes. Un argument tranchant.

— Qui décide hardiment, en parlant des personnes. Homme tranchant. Esprit tranchant. Avoir le ton tranchant. Les gens médiocres sont *tranchants*, parce qu'ils ne savent rien faire de mieux. (Beauchêne.) Léger, *tranchant* et vif, il était constamment du parti de la mode. (Marmontel.) Quoi que vous fassiez, vous rencontrerez toujours un critique *tranchant*, quoique souvent très-incapable. (Boiste.)

— Véner. *Côtés tranchants.* Les côtés du pied de l'animal. V. TRANCHANT.

— Syn. comp. TRANCHANT. DÉCISIF. PÉREMPTOIRE. Le mot *tranchant* marque particulièrement l'efficacité du moyen et la promptitude de l'effet qu'il produit. *Décisif* annonce la discussion et le moyen qui est propre pour la terminer. *Péremptoire* indique l'opposition et un moyen qui peut la faire cesser.

TRANCHANT. s. m. Le fil, le côté tranchant d'une épée, d'un couteau, d'un rasoir, etc. Aiguiser le tranchant d'un sabre, d'un couteau, etc. Émousser le tranchant. Épée à deux tranchants. Ils iront lier mes mains, bander mes yeux; je monterai sur l'échafaud sanglant, et le *tranchant* du fer tombera sur ma tête. (Mme de Staël.) Le glaive qui a tranché les jours de la reine est encore levé; nos péchés en ont affilé le *tranchant* fatal. (Boss.)

— Escr. *Vrai tranchant.* Partie de la lame d'une épée avec laquelle on se défend, et qui se trouve placée du côté gauche. ‖ *Faux tranchant.* Partie de la lame dont on fait rarement usage, et qui est du côté droit.

— Fig. *Ce mot, cet argument, cette raillerie est une épée à deux tranchants.* Ce mot, ce raisonnement décide deux questions à la fois; cette raillerie attaque à la fois deux personnes, ou deux ridicules dans une même personne. ‖ On dit quelquefois simplement, *un argument à deux tranchants*.

— Techn. *Mettre à tranchant.* C'est, après avoir blanchi et dégrossi une lame d'acier, faire son tranchant sur une meule.

— TRANCHANTS. s. m. pl. Vénerie. Les côtés du pied de l'animal, lorsqu'ils ne sont pas usés. On dit aussi *côtés tranchants*.

— Syn. simpl. Coupant, fil. ‖ Épith. Affilé, acéré, aigu, aiguisé, émoussé.

TRANCHE. s. f. Morceau coupé un peu mince, en long ou en large. Il ne se dit guère que des choses qu'on mange. Tranche de pain, d'aloyau, de jambon, de côté. Tranche de melon. Couper une tranche. Couper par tranches. Ils mangeaient des andouilles et des tranches de jambon, qui les faisaient boire à triple mesure. (Le Sage.) Préparez une tranche de pain qui dépasse de deux pouces de chaque côté le faisan couché dans le sens de sa largeur. (Brill.-Sav.) Le premier commis versait dans cette poêle la pâte et les *tranches* de pommes, qui sortaient bientôt du laboratoire transformées en beignets délicieux. (P. de Musset.)

— Art culin. *Morceau de tranche.* Morceau de cuisse de bœuf.

[illegible]

Terre que la charrue enlève de la raie qu'elle ouvre, et qu'elle doit renverser sur le côté.

— Bot. Un des noms vulgaires du mélilot en forme de faux.

— Numism. Circonférence des monnaies modernes, où l'on met la légende ou le cordonnet, pour empêcher qu'on ne les rogne.

— Techn. Surface unique présentant l'épaisseur de tous les feuillets d'un livre du côté où on les a rognés. Livre doré sur tranche, marbré sur tranche. Brunir la tranche d'un livre. ‖ Petite bande d'or pour faire des bords de livres. ‖ Couteau à l'usage des [illegible] taillér et réparer les meules qu'ils forment. ‖ Sorte de marteau tranchant. ‖ Outil [illegible] pour rogner ou couper le fer. ‖ Ciseau d'acier emmanché, servant à trancher le fer, quand il est chaud. ‖ Outil de fer [illegible]

de ciseau, logé dans un morceau de bois long et fendu, dans lequel la tranche est retenue par deux liens de fer. || Double crochet emmanché d'un bâton de 1 mètre 23 centimètres, dont se servent les ardoisiers, dans le fond d'une carrière, pour enlever les blocs les uns de dessus les autres. || Outil en coin d'acier, tranchant d'un côté, dont on se sert pour enlever les balèvres ou excédants de fer ou de moules. Il est avec ou sans manche.

TRANCHÉ, ÉE. part. pass. du v. Trancher. S'empl. adjectiv. Tête tranchée.

— Blas. Se dit quand l'écu est coupé en ligne diagonale de droite à gauche. || *Tranché crénelé.* Se dit quand la division du tranché est faite par créneaux. || *Tranché denté.* Se dit quand les deux parties de l'écu entrent dans l'autre, ainsi qu'avec les dents. || *Tranché retranché.* Se dit de ce qui est tranché, puis taillé et retranché. || *Tranché taillé.* Se dit quand sur le tranché il y a une petite taille ou entaille au cœur de l'écu.

— Diplom. *Écriture tranchée.* Sorte de caractères employés dans le moyen âge.

— Anc. mus. *C tranché.* Se disait pour C barré.

— Techn. Se dit du bois qui, ayant des nœuds ou des fils obliques, est difficile à façonner.

TRANCHE-ARTÈRE. s. f. Bot. Campanule. [illegible] *tranche-artère.*

TRANCHÉE. s. f. (rad. *trancher*). Ouverture, excavation longue et plus ou moins profonde, pratiquée dans la terre, afin d'asseoir les fondations d'un mur, de placer des conduites pour les eaux, de planter des arbres, etc. Faire une tranchée pour des fondations. Faire une tranchée pour planter de la charmille. Faire de grandes tranchées au travers d'un marais pour le dessécher, pour que les eaux puissent s'écouler. Quand on y veut alors ouvrir une *tranchée*, on est obligé de la couper avec des haches. (B. de St-P.)

— Maçonn. *Tranchée de mur.* Entaille en longueur faite dans un mur pour y recevoir une solive, un poteau de cloison, ou une tringle pour porter de la tapisserie. || Entaille dans une suite de pierres au dehors d'un mur, pour y encastrer l'extrémité d'une poutre et la recouvrir de plâtre. || On en fait encore pour retenir les tuyaux de cheminée qu'on adosse contre un mur.

— P. et chauss. Excavation profonde, au fond de laquelle se trouve un canal, une rigole, un chemin de fer, une route.

— Art milit. Fossé qu'on creuse pour se mettre à couvert du feu en approchant d'une place qu'on assiége, et dont les terres, jetées du côté de la place, forment un parapet. Tranchée large. Tranchée enfilée. Ouvrir la tranchée. Place qui a tenu tant de jours la tranchée ouverte. A l'ouverture de la tranchée. A la tête de la tranchée. A la queue de la tranchée. Monter sur le revers de la tranchée. Monter la garde à la tranchée. Monter la tranchée. Etre de tranchée. Descendre la tranchée. Conduire la tranchée jusqu'au bord du fossé.

— *Tranchée à crochet.* Tranchée ordinaire qui va en zigzag vers la place. || *Tranchée double.* Celle qui, étant vue des deux côtés, a un paravent de chaque côté. || *Tranchée directe.* Celle qui va directement aux ouvrages où elle se dirige, parce que le terrain ou la situation ne permet pas de la conduire autrement. || *Tranchée tournante.* Celle qui forme une espèce d'enveloppe autour des ouvrages attaqués. || *Queue de la tranchée.* Le premier travail que l'assiégeant a fait en ouvrant la tranchée, et qui demeure derrière à mesure que l'on pousse la tête de l'attaque vers la place. || *Tête de la tranchée.* Le dernier travail de la tranchée. || *Retour de la tranchée.* Les coudes et les obliquités qui forment les lignes de la tranchée.

— *Combler la tranchée, nettoyer la tranchée.* Chasser ou tuer tous ceux qui sont dans la tranchée.

— Espèce de double rempart qu'on forme avec des fascines, des gabions, des sacs remplis de laine ou de terre, quand le terrain est de roche ou difficile à creuser.

— Hortic. Longue ouverture de terre faite pour planter des arbres, de la charmille, ou pour faire un fossé, une rigole.

— Hydraul. *Tranchée de recherche.* Tranchée faite pour amasser les eaux de divers endroits.

— TRANCHÉES. s. f. pl. Pathol. Douleurs très-aiguës qu'on ressent dans le ventre, dans les entrailles, et qui accompagnent quelques inflammations et névroses abdominales. Médecine qui cause de grandes tranchées. Médecine qui [illegible] ment. Les chevaux ont assez souvent des tranchées. Un ciel de lit tout enflé d'or et de perles n'a aucune vertu pour apaiser les *tranchées.* (Montaig.) || Se dit en général de toutes sortes de douleurs d'entrailles qui prennent par intervalles. || Sortes de coliques auxquelles les enfants sont sujets. || *Tranchées utérines.* Douleurs de matrice qui succèdent à l'accouchement, et qui durent plus ou moins de temps; elles sont causées par les efforts que fait cet organe pour expulser les caillots qu'il contient encore.

— Art vétér. *Tranchées rouges.* Tranchées fort violentes des chevaux, qui sont souvent mortelles. || *Tranchées de bézoards.* Douleurs intestinales produites par la présence de bézoards dans les intestins.

— Hist. anc. *Bataille des Tranchées* ou *bataille de Tegyrée.* Victoire que les Spartiates, conduits par Tyrtée, remportèrent sur les Arcadiens, dans un lieu du Péloponnèse où ceux-ci s'étaient fortifiés, en 668 av. J.-C.

— Pop. *Tranchées de saint Mathurin.* Se dit des accès de folie.

TRANCHEFIL. s. m. Manég. Petite chaîne qui est autour du mors.

— Techn. Instrument pour former les veloutés des tapis de Turquie.

TRANCHEFILE. s. f. Rel. Petit rouleau de papier ou de parchemin, qui est recouvert de soie ou de fil, et qui se met aux deux extrémités du dos d'un livre, pour tenir les cahiers assemblés, et résister à l'effort de la main qui tire le livre, quelquefois pressé dans les rayons d'une bibliothèque. Tranchefile double. Tranchefile ronde.

— Manég. V. TRANCHEFIL.

— Techn. Couture en forme de bordure, dans l'intérieur des souliers, le long des quartiers et des oreilles, lorsque le cuir n'est pas assez fort, et qu'il peut se déchirer facilement.

TRANCHEFILÉ, ÉE. part. pass. du v. Tranchefiler. S'empl. adjectiv. Soulier tranchefilé.

TRANCHEFILER. v. a. 1re conj. Techn. Faire la tranchefile.

— SE TRANCHEFILER. v. pron. Être tranchefilé.

TRANCHE-GAZON. s. m. Hortic. Instrument propre à détacher le gazon par plaques uniformes, et à ébarber les bordures des pièces de verdure dans les jardins. || Charrue à soc large et tranchant et à coutre très-coupant. On s'en sert pour écroûter le sol, soit pour transposer les plaques de gazon dans les jardins, soit pour les brûler sur le sol. || Pl. des *tranche-gazon.*

TRANCHELARD. s. m. Couteau à lame fort mince, dont les cuisiniers et les rôtisseurs se servent pour couper des tranches de lard.

TRANCHE-MAÇONNÉ, ÉE. adj. Blas. Il se dit d'un écu dont une division est en maçonnerie et l'autre en couleur.

TRANCHÉMENT. adv. Néol. D'une manière tranchée. Cette réponse condamne *tranchément*, dès le premier pas, tout le régime industriel des civilisés. (Considérant.)

TRANCHE-MONTAGNE. s. m. Fanfaron qui fait grand bruit de son courage et de ses prétendus exploits. Il est fam. || Pl., des *tranche-montagne.*

TRANCHE-PLUME. s. m. Techn. Espèce de canif propre à tailler les plumes. Ce mot n'est plus en usage. || Pl., des *tranche-plume.*

TRANCHER. v. a. 1re conj. (du lat. *transcindere*, couper tout au travers, fait de *trans*, au delà, et *scindere*, couper, fendre, diviser). Couper, séparer en coupant. L'acier, le damas tranchent le fer. Trancher la tête à quelqu'un. On voit en quelques endroits les marques des coups de marteau qui en ont *tranché* les blocs. (Buff.)

— *Trancher les éperons.* Se disait pour Dégrader un chevalier.

— Fig. et poét. *La Parque a tranché ses jours, le fil de ses jours.* Il est inusité.

— On dit, dans un sens analogue, *trancher les jours, la vie, la destinée de quelqu'un.* Le glaive qui a *tranché* les jours de la reine. (Bossuet.) Le fer aurait déjà *tranché* ma destinée. (Rac.) César ne sait point qu'on va *trancher* sa vie. (Volt.)

— Fig. *Trancher la difficulté, le nœud de la difficulté.* Résoudre tout d'un coup une question difficile. Pour *trancher* la question de la traite des noirs, il suffirait de changer la couleur des races. (Boiste.) || Lever tout d'un coup un obstacle, une difficulté.

— *Trancher le mot.* Donner une réponse nette et décisive.

Enfin, puisqu'avec toi je puis trancher le mot,
Je faisais justement la figure d'un sot. (Charrière.)

— *Trancher un discours.* Y mettre fin. Pour *trancher* toute sorte de discours, vous serez marié. (Mol.)

— Absol. Ce couteau tranche comme un rasoir.

— Fig. Il n'est rien si aisé que de *trancher* ainsi. (Mol.) *Trancher* n'est pas résoudre. (Boiste.) A quelque âge que ce soit, celui qui raisonne ne *tranche* pas. (Id.)

— v. n. Décider hardiment. Trancher sur tout. Trancher légèrement sur une question importante. Tous ceux qui ne sont jamais contents de rien sont presque toujours des ignorants qui ne *tranchent* hardiment que parce qu'ils [illegible] pour des connaissances qu'ils n'ont pas eu le courage d'acquérir. (Brill.-Sav.)

— *Trancher dans le vif.* Rompre tout-à-coup des relations nuisibles. || Prendre des mesures énergiques dans une affaire.

— Fam. *Trancher court.* Terminer en peu de mots une conversation, un discours.

— *Trancher net.* S'expliquer avec quelqu'un en peu de mots et sans ménagement.

— *Trancher du grand seigneur, du bel esprit*, etc. Faire le grand seigneur, le bel esprit, etc. Je dis au saltimbanque, en *tranchant* du protecteur : Allez, mon ami, je ferai votre affaire. (Le Sage.) Le partisan, quoique des plus roturiers de sa compagnie, *tranchait* du grand, et sa femme, bien qu'horriblement laide, faisait l'adorable. (Id.)

— *Trancher du nécessaire.* Vouloir se faire passer pour nécessaire.

— *Ces couleurs tranchent.* Elles sont fort vives, et différentes les unes des autres. Le cramoisi tranche fort auprès du vert, sur le vert. Cela tranche trop. Les autres sont plus foncées et *tranchent* sur le fond, et plus fréquentes au gros bout. (Buff.)

— *Cette pensée, cette phrase tranche dans son discours, dans son écrit.* Elle est d'un caractère trop différent de ce qui précède et de ce qui suit.

— SE TRANCHER. v. pron. Être tranché.

TRANCHET. s. m. (pr. *tran-chè*; rad. *trancher*). Techn. Outil à l'usage des cordonniers, des bourreliers, etc., servant à couper le gros cuir. C'est un long couteau de fer, fort plat et acéré.

— Techn. Couteau à l'usage du formier. || Outil de plombier, pour couper le plomb. || Outil de serrurier, pour couper le fer chaud.

TRANCHEUR. s. m. Anc. art milit. Pionnier, ouvrier qui fait des tranchées.

— Techn. Celui qui ouvre la morue.

— On dit quelquefois, *c'est un trancheur*, ou adject. *c'est un homme trancheur*, pour désigner une personne qui parle, qui décide hardiment.

TRANCHIS. s. m. (rad. *trancheur*). Anc. art milit. Retranchement.

TRANCHOIR. s. m. (rad. *trancher*). Tailloir, espèce de plateau de bois sur lequel on tranche la viande. || Planche de bois sur laquelle on coupe du lard lorsqu'on fait des lardons.

— Se disait pour Assiette, plat en général.

— Archit. Table carrée qui fait le couronnement du chapiteau des colonnes, et qui, dans celles de l'ordre corinthien, représente cette espèce de tuile carrée qui couvre la corbeille ou le panier qu'on fait entourer de feuilles.

— Techn. *Tranchoir pointu.* Sorte de pièce de verre qu'on met dans quelques panneaux de vitres.

TRANE. s. m. Papier le plus grossier qu'on fabrique en Hollande.

TRANFLÉ. s. m. Bot. Nom qu'on donne, dans l'Anjou, au trèfle rampant.

TRANGLES. s. f. pl. (du lat. barb. *tarengula*, diminut. de *taringa*, fait de *regula*, règle). Blas. Il se dit de fasces qui n'ont pas leur largeur ordinaire, et qui sont en nombre impair.

TRANI. Géogr. Ville du royaume de Naples, dans la terre de Bari; 14,000 hab.

TRANLÉ, ÉE. part. pass. du v. Tranler. S'empl. adjectiv. Cerf tranlé.

TRANLER. v. a. 1re conj. Véner. Quêter un cerf au hasard, lorsqu'on ne l'a pas détourné.

— SE TRANLER. v. pron. Être tranlé.

TRANQUE. s. f. Agric. Espèce de houe à fer large et tranchant.

TRANQUEBAR. Géogr. Ville de l'Hindoustan, appartenant aux Danois; 15,000 hab.

TRANQUEBAR. s. m. Ichthyol. Nom spécifique d'un aspidophoroïde et d'un muge.

TRANQUILLE. adj. des 2 g. (pr. *tran-ki-le*; du lat. *tranquillus*). Exempt d'inquiétudes, de soucis, plein de confiance, de sécurité. Avoir l'esprit tranquille, l'âme tranquille. Etre tranquille sur l'événement d'un procès. Mourir tranquille. Au moins, si je lui avais fait mes adieux, je serais *tranquille* à présent. (B. de St-P.) Chaville vit M. Le Tellier *tranquille* durant plusieurs mois au milieu de l'agitation de toute la France. (Boss.) Dans la première bataille, le prince est *tranquille*, tant il se trouve dans son naturel. (Id.) *Tranquille* entre les bras de son Dieu, où il s'était une fois jeté, il attendait sa miséricorde et implorait son secours (Id.)

— Qui ne fait pas de bruit. Enfant tranquille. Se tenir tranquille.

De colère immobile,
A force de douleur il demeure *tranquille.* (Rac.)

— Qui ne se donne aucun mouvement, qui n'agit pas, qui ne s'intrigue point. L'homme obscur n'est pas plus *tranquille* que l'homme public; chacun veut l'emporter sur ses rivaux. (Mass.) L'ambition, ce ver qui pique le cœur et ne le laisse jamais *tranquille.* (Id.) Le monde, où ceux qui sont *tranquilles* se croient malheureux. (Id.)

— Exempt de troubles, d'agitation. Tout est tranquille dans l'Etat. Empire tranquille. Il rendit le peuple qui lui était soumis, un des plus heureux et des plus *tranquilles* du royaume. (Fléch.) J'ai des yeux, leur bonheur n'est pas [illegible]

Son mari, qu'une affaire appelle dans la ville,
Et qui chez lui dormant a tout laissé *tranquille.* (Boil.)

— S'empl. par opposition à Tumultueux. Un voyage *tranquille* devient tout à coup une expédition redoutable à ses ennemis. (Boss.)

Le tumulte d'un camp, soldats et matelots,
Un autel hérissé de dards, de javelots;
Tout ce spectacle enfin, pompe digne d'Achille,
Pour attirer vos yeux, n'est point assez *tranquille.*
(Racine.)

— *Vie tranquille.* Vie à l'abri des agitations, des inquiétudes. La pensée de la mort ne rendit pas sa vieillesse moins *tranquille* ni moins agréable. (Boss.) Une vie *tranquille* dans l'embarras et le tumulte des affaires. (Fléch.) Ecoutez les heureux du siècle dans ces moments *tranquilles* où les passions plus refroidies laissent faire quelque usage de la raison. (Mass.)

— Fig. Se dit au moral. Les inclinations heureuses et *tranquilles* d'un naturel tourné à la vertu. (Mass.)

Est-il d'autre bonheur que la *tranquille* paix
D'un cœur qui t'aime? (Racine.)

— Syn. simpl. Calme, paisible, modéré, posé, doux, serein, apathique.

— Syn. comp. TRANQUILLE, CALME, POSÉ, RASSIS. On est *tranquille* par sa position; *calme*, par la disposition de son âme et de son esprit; *posé*, par caractère ou par habitude; un jugement *rassis* est l'effet de la maturité de l'âge.

TRANQUILLEMENT. adv. (pr. *tran-ki-le-man*). D'une manière tranquille. Dormir tranquillement. Passer tranquillement ses jours, sa vie, loin du monde. Vivre tranquillement. Recevoir une mauvaise nouvelle bien tranquillement. Si jamais le prince de Condé parut un homme extraordinaire, s'il parut voir *tranquillement* toutes choses, c'est dans ces rapides moments d'où dépendent les victoires. (Boss.) Il faut secouer tout joug de religion, quand on veut jouir *tranquillement* du fruit de ses iniquités. (Mass.) Nous vivons *tranquillement* dans l'état affreux de nos haines et de nos dissensions. (Id.) Je vais *tranquillement* régner et punir. (De Belloi.) Quoique le jeune homme parût faire assez *tranquillement* ce récit, il laissa tomber quelques larmes. (Prévost.)

TRANQUILLISANT. part. prés. du v. Tranquilliser. Qui tranquillise. Il est toujours invariable.

TRANQUILLISANT, ANTE. adj. (pr. *tran-ki-li-zan*). Propre à tranquilliser. Nouvelle fort tranquillisante. Cela n'est pas tranquillisant. Des arrangements aussi flatteurs pour moi que *tranquillisants* pour le public. (Linguet.)

TRANQUILLISÉ, ÉE. part. pass. du v. Tranquilliser. S'empl. adjectiv. Esprit tranquillisé.

TRANQUILLISER. v. a. 1re conj. (pr. *tran-ki-li-zé*; du lat. *tranquillare*). Calmer, rendre tranquille. Tranquilliser les sens. Tranquilliser l'esprit. Tranquilliser les esprits. Tranquilliser quelqu'un. Si quelques philosophes, pour *tranquilliser* les princes voluptueux, ont avancé que tout sortait de la corruption et y rentrait, d'autres de meilleure foi les ont réfutés, même dès ce temps-là. (B. de St-P.) Tout ce qui *tranquillise* une mauvaise conscience nuit à la société. (Boiste.)

— Poét. Se dit au physique.

Neptune d'un coup d'œil *tranquillise* les ondes,
Court, vole, et, sur son char roulant sous un ciel pur,
De la plaine liquide il effleure l'azur. (Delille.)

— SE TRANQUILLISER. v. pron. Se reposer, se tenir tranquille, n'être pas inquiet. Se tranquilliser. Se tranquilliser sur un point, sur un sujet. *Tranquillisez*-vous, mon cher monsieur, tout va bien. (J.-J. Rouss.)

— Ce verbe date de la fin du XVIIe siècle. Il paraît qu'il a eu de la peine à s'établir.

TRANQUILLISEUR. s. m. Chir. Fauteuil mécanique destiné au traitement de l'aliénation mentale. Le malade s'y trouve retenu par des liens et des entraves si artistement disposés, qu'il lui est impossible d'exécuter aucun mouvement, et que néanmoins il n'est point exposé à se blesser par les efforts qu'il fait pour se débarrasser.

TRANQUILLITÉ. s. f. (pr. *tran-ki-li-té*; du lat. *tranquillitas*). Etat de ce qui est tranquille. La tranquillité de l'air, de la mer. Dormir avec tranquillité. Rien ne trouble la tranquillité de son sommeil. Le contraste de la *tranquillité* qui nous entoure avec l'agitation qui règne dans les cieux jette dans l'âme un vague d'idées et d'émotions, une tristesse rêveuse qui a quelque rapport avec la fuite rapide de la vie. (A. Martin.)

— S'emploie aussi au moral. Passer la vie dans une grande tranquillité. La tranquillité de l'esprit. Une vie honnête et bien réglée entretient la tranquillité de l'âme. Tranquillité d'esprit. Tranquillité d'âme. Les gens raisonnables souhaitent la tranquillité de l'Etat. J'ai grand besoin de *tranquillité.* (J.-J. Rouss.) Quelle adresse à réunir la diversité des avis et des connaissances au seul point de la *tranquillité* publique! (Fléch.) Saint Louis avait appris que la *tranquillité* publique entretenue vaut mieux que les victoires qui coûtent tant de sang et de larmes. (Id.)

— Hist. *Votre tranquillité.* Un des titres qu'on donnait aux empereurs de Constantinople. Les empereurs, du temps de Symmaque et du pape Libérius, n'étaient traités que de *Votre* [illegible] leur rang était de tranquilliser le monde plutôt que de l'agiter. (Noël.)

— Se personnifie quelquefois. La *tranquillité* réside près de l'étude. (Boist.)

— *Syn.* comp. TRANQUILLITÉ, PAIX, CALME. V. PAIX.

TRANS. Prépos. qui est empruntée du latin, et qui entre dans la composition de plusieurs mots français, pour ajouter à leur signification naturelle celle de au-delà, à travers, outre, comme *transcendant*, *transparent*, etc. Plusieurs dénominations géographiques sont formées avec cette préposition, comme *transalpin*, *transrhénane*, etc. On peut observer les variétés de *trans* dans les mots suivants : Grammaire *transcendante*, grammaire qui va au-delà de la grammaire ordinaire; *traverser*, aller au-delà; *tressaillir*, sauter au-delà du lieu où l'on est; *trépas*, pas fait au-delà de la vie.

TRANSACTION. s. f. (pr. *tran-zak-ci-on;* du lat *transactio*). Acte par lequel on transige sur un différend, sur un procès, etc. Dans les transactions, on se relâche de part et d'autre de quelque prétention, autrement ce ne serait plus une transaction, mais une renonciation gratuite que l'o[illegible] ferait à son droit. Les transactions ont pour b[illegible] de terminer une contestation née ou de prévenir une contestation à naître. Passer une transaction. Faire homologuer une transaction. Article d'une transaction. Le dernier article de la transaction porte que ces avantages seront réciproques. Transaction sons seing privé. Transaction par-devant notaire. Transaction sur procès. L'incertitude de l'événement et le bien de la paix sont ordinairement les motifs des *transactions*. (Encycl.)

— Se dit, dans un sens plus étendu, des actes, des conventions, des accords, des relations d'intérêt entre les hommes, soit dans le commerce, soit dans la vie ordinaire. Les transactions commerciales. Les transactions de la vie civile. Ce qui est perfide dans les *transactions* communes s'ennoblit du nom de politique dans les rois. (Henry.)

— Fig. Toute *transaction* avec le crime devient un crime de la part du trône. (Napol.) L'intérêt se croit habile dans ses *transactions* avec l'honneur, le devoir et la conscience; il est toujours dupe. (Boiste.)

— P[illegible]l. *Transactions philosophiques*. Recueil m[illegible]suel publié par la société royale de Londres et composé de mémoires et d'observations sur les sciences naturelles et les mathématiques. Les *Transactions philosophiques* ont commencé à paraître en 1665.

TRANSACTIONNEL, ELLE. adj. (pr. *tran-sak-ci-o-nel*). Didact. Qui contient une transaction.

TRANSAILLE. s. f. Agric. Toutes les graines qu'on sème au printemps.

TRANSALPIN, INE. adj. (pr. *tran-zal-pin;* ét. lat., *trans*, au-delà; *Alpes*, Alpes). Qui est au-delà des Alpes. Peuples transalpins. Plantes transalpines.

— Géogr. anc. *Gaule transalpine*. La Gaule proprement dite.

— Hist. *République transalpine*. Nom qui fut proposé pour l'État formé en Italie, en 1796. Cette expression impliquait que le centre était en France: On aima mieux dire, *République cisalpine*, par rapport au reste de l'Italie.

TRANSANIMATION. s. f. (pr. *tran-za-ni-ma-ci-on*). Didact. Passage de l'âme dans un autre corps. Ce mot est très-peu usité: on dit *métempsycose*.

TRANSATLANTIQUE. adj. des 2 g. (pr. *tran-zatt-lan-ti-ke*). Hist. Qui est au delà de la mer Atlantique.

TRANSBORDATION. s. f. (pr. *transs-bor-da-cion*). Mar. Action de transborder, opération qui consiste à changer des hommes ou des objets de bord, à les faire passer d'un bâtiment sur un autre.

— Fig Il n'était pas moins question que de nous jeter à la mer. J'étais, par mon extérieur, celui qui annonçait devoir faire le plus de résistance à la *transbordation*; car je suis carré, de haute taille, et je n'avais alors que trente-neuf ans. (Bril.-Sav.)

TRANSBORDÉ, ÉE. part. pass. du v. Transborder. S'empl. adj. Munitions transbordées.

TRANSBORDEMENT. s. m. (rad. *transborder*). Effet, résultat de la transbordation; chose transbordée. V. TRANSBORDATION.

TRANSBORDER. v. a. 1re conj. Mar. Transporter tout ou partie de la cargaison d'un bâtiment dans un autre. Transborder des munitions de guerre ou de bouche, des marchandises, etc.

— Absol. Passer d'un navire dans un autre.

— SE TRANSBORDER. v. pron. Être transbordé.

TRANSCALORIQUE. adj. des 2 g. Phys. Qui transmet facilement le calorique; qui en est bon conducteur.

TRANSCENDANCE. s. f. Supériorité marquée, éminente, d'une personne ou d'une chose sur une autre. La transcendance de son talent, de son génie. Peu usité.

TRANSCENDANT, ANTE. adj. (du lat. *transcendens*, partic. de *transcendere*, traverser en montant, s'élever au-delà, au-dessus.) Élevé, sublime, qui excelle en son genre. Se dit particulièrement de l'esprit et de certaines choses qui y ont rapport. Esprit transcendant. Génie transcendant. Mérite transcendant. Vertus transcendantes. Qualités transcendantes. L'esprit [illegible] âme bien passée et bien petite. (M[illegible] de Puysieux.)

— Philos. scolast. Se dit des attributs ou des qualités qui sont susceptibles d'une très-grande généralité, comme Un, vrai, bon.

— Se dit particulièrement de l'objet de la métaphysique qui considère l'être en général, les êtres transcendants, comme Dieu, les anges, etc. ‖ *Philosophie transcendante*. Partie de la philosophie qui recherche l'autorité de nos facultés, la valeur des notions, la certitude des connaissances, etc. ‖ *Idées transcendantes*. Toutes les idées qui émanent immédiatement de la raison qui nous éclaire sans nous appartenir.

— *Mathématiques transcendantes*. Partie des mathématiques qui s'occupe du calcul des équations transcendantes.

— *Géométrie transcendante*. Celle qui emploie l'infini dans ses calculs; elle examine les propriétés des courbes de tous les ordres, et se sert pour découvrir ces propriétés du calcul différentiel et intégral.

— *Courbe transcendante*. Courbe qu'on ne peut déterminer que par une équation transcendante.

TRANSCENDANTAL, ALE. adj. Philos. Qui traite les questions les plus élevées de la science. ‖ Qui s'appuie ou a la prétention de s'appuyer sur des données supérieures aux observations sensibles et à l'observation.

— Géom. *Courbe transcendantale*. Courbe dans le calcul de laquelle on fait entrer l'infini. ‖ Pl., *transcendantaux*.

TRANSCENDANTALISME. s. m. (pr. *transs-çan-dan-ta-liss-me*). Philos. Il se dit de tous les systèmes philosophiques dont le point de départ n'est pas l'observation et l'analyse. ‖ Étude du subjectif. Le transcendantalisme de Kant, de Fichte.

TRANSCENDANTALISTE. s. m. *transs-san-dan-ta-liss-te*). Philos. Partisan du transcendantalisme.

TRANSCENDANTALISTE. adj. des 2 g. Qui appartient au transcendantalisme.

— Qui est partisan du transcendantalisme.

TRANSCISION. s. f. Didact. Coupure en travers.

TRANSCOLATION. s. f. (pr. *transs-ko-la-ci-on*). Anc. chim. Il s'est dit pour Filtration.

TRANSCRIPTEUR. s. m. Didact. Celui qui transcrit. Scrupuleux *transcripteur* de ce témoignage. (Beaum.)

TRANSCRIPTION. s. f. (pr. *transs-krip-ci-on;* du lat. *transcriptio*). Action de transcrire. Payer une forte somme pour la transcription d'un manuscrit.

— Résultat d'une action. Transcription d'un contrat, d'une obligation, d'un jugement sur le registre de la conservation des hypothèques.

— Jurispr. Publicité donnée à un acte translatif de la propriété d'un immeuble, par son insertion littérale sur le registre du conservateur des hypothèques dans l'arrondissement duquel sont situés les immeubles.

TRANSCRIRE. v. a. 4e conj. (du lat. *transcribere*, fait de *trans*, au-delà, et de *scribere*, écrire). *Je transcris, tu transcris, il transcrit, nous transcrivons, vous transcrivez, ils transcrivent. Je transcrivais. Je transcrivis. Je transcrirai. Je transcrirais. Transcris, transcrivons, transcrivez. Que je transcrive. Que je transcrivisse. Transcrivant. Transcrit, transcrite*. Copier un écrit. Transcrire un cahier. Faire transcrire toutes ses lettres. L'épreuve la plus redoutable à laquelle on puisse soumettre un écrit, c'est de le *transcrire*. (Boiste.) Les rois des Juifs étaient obligés, par une loi expresse du Deutéronome, à recevoir des mains des prêtres un de ces exemplaires si religieusement corrigés, afin qu'ils le *transcrivissent* et le lussent toute leur vie. (Boss.)

— Porter un compte d'un registre sur un autre.

— SE TRANSCRIRE. v. pron. Être transcrit.

— Syn. comp. TRANSCRIRE, COPIER. V. COPIER.

TRANSCRIT, ITE. part. pass. du v. Transcrire. Il s'emploie adjectiv. Contrat transcrit. Lettre transcrite.

TRANSCURRENTE. adj. f. Chir. Se dit d'une espèce de cautérisation faite au milieu d'une plaie.

TRANSDANUBIEN, IENNE. adj. Géogr. Qui habite au-delà du Danube.

TRANSDIABLÉ, ÉE. adj. Polém. relig. Changé en diable. C'est une expression que Luther a appliquée, selon Pélisson, aux calvinistes, qu'il appelle *endiablés, perdiablés, transdiablés*.

TRANSE. s. f. (de l'angl. *trance*, grande peur). Frayeur, grande appréhension d'un mal qu'on croit prochain. Être toujours en transe. Être dans de grandes transes, dans des transes mortelles.

— Syn. comp. TRANSES, ANGOISSES. Dans les *angoisses*, l'âme est opprimée par la douleur. Dans les *transes*, l'âme est saisie d'une grande peur qui l'engourdit, qui émousse ses sensations. ‖ TRANSES, ANGOISSES, A. FRES. V. AFFRES.

TRANSEAT. interj. (pr. *tran-sé-att;* du lat. *transeat*, qu'il passe). Scolast. Mot latin qu'on employait dans les discussions de l'école, pour accorder une proposition.

TRANSÉLÉMENTATION. s. f. (pr. *tran-sé-* [illegible]) écrivains calvinistes ont employé en parlant du dogme catholique de la transsubstantiation. Dans tous les monuments de la foi, l'Église nous a toujours parlé d'un grand miracle, d'un changement divin, d'une *transélémentation* au-dessus des forces humaines, et contre l'ordre de la nature. (Pélisson.)

TRANSEPT. s. m. (ét. lat., *trans*, au delà; *septum*, enceinte). Archit. Galerie transversale qui donne lieu à la forme cruciale consacrée par l'usage. Transept méridional. Transept septentrional. V. TRANSEPT.

TRANSFÉRABLE. adj. des 2 g. Prat. Qui peut être transféré.

TRANSFÉRÉ, ÉE. part. pass. du v. Transférer. S'empl. adjectiv. Prisonnier transféré. Reliques transférées.

— *Transféré en*. On croit que ce fut sous Pepin que les assemblées du champ de mars furent *transférées* en mai. (Anquet.)

TRANSFÈREMENT. s. m. Action de transférer. La justice, dans la prévision des inconvénients qui résulteraient du *transfèrement* successif du principal accusé dans toutes les localités qui ont été le théâtre de ses méfaits, a jugé convenable de réunir à Paris tous les éléments de cette vaste procédure. (J. des Déb.)

TRANSFÉRER. v. a. 1re conj. (du lat. *transferre*, fait de *trans*, au-delà, et de *ferre*, porter). L'é se change en è devant une syllabe muette. *Je transfère, tu transfères, il transfère; ils transfèrent. Je transférerai. Je transférerais. Que je transfère, que tu transfères, qu'il transfère; qu'ils transfèrent*. Transporter, porter d'un lieu à un autre, faire passer d'un lieu à un autre. Transférer un prisonnier d'une prison dans une autre. Transférer un corps mort. Transférer un corps saint. Transférer des reliques.

— Se dit de la juridiction, de l'autorité, de la puissance, lorsque d'un tribunal, d'une ville, d'une nation, etc., elle vient à passer à un autre. Transférer la juridiction d'un tribunal dans un autre. Transférer la cour royale d'une ville dans la ville voisine. Constantin transféra le siége de l'empire de Rome à Constantinople.

— Par extens. *Transférer une fête*. La remettre d'un jour à un autre.

— Fig. Céder, transporter une chose à quelqu'un, en observant les formalités requises. Transférer une obligation, une inscription de rente, la propriété d'une chose, un droit à quelqu'un.

— SE TRANSFÉRER. v. pron. Être transféré.

— Se transporter.

— Syn. comp. TRANSFÉRER, TRANSPORTER. *Transporter* marque plus spécialement le terme du changement, sans rien marquer par lui-même de l'état précédent de la chose transportée. *Transférer* ajoute à l'idée de changement celle d'une sorte de circonstance de la chose transférée dans le premier état d'où elle sort.

TRANSFERT. s. m. (pr. *transs-fèr;* rad. *transférer*). Fin. et comm. Acte par lequel on déclare transporter à un autre la propriété d'une rente sur l'État, d'une action de la Banque, etc., ou d'une marchandise en entrepôt. Le transfert des rentes se fait sur les registres du trésor. Remplir le formalités du transfert. Opérer un transfert. Signer le transfert d'une inscription. Lorsqu'on vend une marchandise en entrepôt, on en fait le transfert à la douane ou à la régie. Un impôt sur les *transferts* serait le remède à l'agio qui dessèche le commerce. (Boiste.)

— Syn. comp. TRANSFERT, TRANSPORT. Le *transfert* est différent du *transport* en [illegible] surtout qu'il est de sa nature fait sans a[illegible] rantie que celle de l'existence de la cho[illegible]ée au moment de la cession.

TRANSFIGURATEUR. s. m. Phys. Nom que quelques personnes ont donné au kaléidoscope.

— Fig. La cour est le plus mobile des *transfigurateurs*. (Boiste.) La nature et l'ordre social sont des *transfigurateurs;* le plus petit être y rentre dans le plan général. (Id.)

TRANSFIGURATION. s. f. (pr. *transs-fi-ga-ra-ci-on;* du lat. *transfiguratio*). Changement instantané d'une figure en une autre.

— Ce mot n'est usité que dans cette phrase, *La transfiguration de Notre-Seigneur*. L'état glorieux où Jésus-Christ parut sur le mont Thabor, en présence de trois de ses disciples: Pierre, Jacques et Jean.

— *Tableau de la Transfiguration*, ou ellipt. *la Transfiguration*. Tableau dans lequel on a représenté la Transfiguration. Le tableau de la Transfiguration par Raphaël. La Transfiguration de Raphaël.

TRANSFIGURÉ, ÉE. part. pass. du v. Transfigurer. S'empl. adjectiv.

TRANSFIGURER. v. a. 1re conj. (du lat. *transfigurare;* fait de *trans*, au delà, et de *figura*, figure). Changer d'une forme en une autre.

— SE TRANSFIGURER. v. pron. Se changer d'une figure en une autre. Il n'est usité qu'en parlant de Jésus-Christ. Notre-Seigneur se transfigura sur le mont Thabor.

— Être changé de forme.

TRANSFIL. s. m. Techn. Gros fil de laiton placé au bord de la forme du papetier.

TRANSFILAGE. s. m. Mar. Action de transfiler.

TRANSFILÉ, ÉE. part. pass. du v. Transfiler. S'empl. adjectiv. Ligne transfilée.

TRANSFILER. v. a. 1re conj. Mar. Faire passer une ligne dans les œils de pie de deux morceaux de toile, pour les lier ensemble ou pour les tendre.

— SE TRANSFILER. v. pron. Être transfilé.

TRANSFORMATION. s. f. (pr. *transs-for-ma-ci-on;* du lat. *transformatio*). Métamorphose, changement d'une forme en une autre. Les transformations fabuleuses. La transformation des insectes. La transformation d'une chenille en papillon.

— Fig. Les *transformations* de l'amour-propre passent celles des métamorphoses. (La Rochef.)

— Géom. Réduction d'une figure ou d'un corps en un autre de même surface ou de même solidité. ‖ *Transformation des axes*. Opération par laquelle on change la position des axes d'une courbe. ‖ *Transformation des coordonnées*. Opération par laquelle on change les axes des coordonnées d'une ligne ou d'une surface, et par conséquent ces coordonnées elles-mêmes.

— Changement de l'âme contemplative, qui, disent les mystiques, est comme abîmée en Dieu, en sorte qu'elle ne connaît pas elle-même sa distinction d'avec Dieu.

— Syn. comp. TRANSFORMATION, MÉTAMORPHOSE. La *métamorphose* emporte toujours une idée de merveilleux; il n'en est pas de même de la *transformation*.

TRANSFORMÉ, ÉE. part. pass. du v. Transformer. S'empl. adject. Personne transformée.

— *Transformé en*. Les Juifs, dans des temps très-postérieurs, écrivent que Nabuchodonosor fut changé en bœuf, sans compter que la femme de Loth fut *transformée* en statue de sel. (Volt.) Ces crêpes lui semblaient *transformés* en gazes, en linons, en toile des Indes. (De Maistre.) Mais ma surprise augmente beaucoup, lorsqu'au bout de quelques semaines je trouve ces animaux *transformés* en deux petits arbres fort touffus. (A. Mart.)

TRANSFORMER. v. a. 1re conj. (du lat. *transformare*). Métamorphoser; donner à une personne ou à une chose une autre forme que celle qui lui est propre ou qu'elle avait précédemment. Homère dit que Circé transforma les compagnons d'Ulysse en pourceaux.

— Se dit d'un changement de gouvernement, d'administration, etc. Elle eût *transformé* cette monarchie des Francs, qu'elle estima trop dépendante et partagée. (De Peyronnet.)

— Alg. *Transformer une équation*. La changer en une autre équation dont la forme soit différente.

— SE TRANSFORMER. v. pron. Prendre une autre forme que celle qui nous est propre ou que nous avions précédemment. Protée se transformait de mille manières. La chenille se transforme en papillon.

— Fig. Les philosophes, au lieu de se *transformer* en anges, se *transforment* en bêtes. (Mont.)

— Se dit particulièrement d'un homme qui se déguise, qui prend plusieurs caractères, selon ses vues et ses intérêts. C'est un homme qui se transforme en mille façons, de mille façons, de mille manières.

— S'emploie quelquefois dans le sens de Se transsubstantier.

Du Verbe rendu chair la parole ineffable
Rend le pain sa chair véritable,
Et le vin se *transforme* en sang de notre roi. (***)

— Syn. comp. TRANSFORMER, MÉTAMORPHOSER. Le libertin se *transforme* quelquefois par respect humain; il est *métamorphosé* par la conversion.

TRANSFRÉTAN, ANE. adj. (ét. lat., *trans*, au-delà; *fretum*, détroit). Géogr. Qui est au-delà d'un détroit.

— *Espagne transfrétane*. S'est dit des possessions espagnoles en Afrique, au-delà du détroit de Gibraltar.

TRANSFUGE. s. m. (du lat. *transfuga;* fait de *trans*, au-delà; *fugere*, fuir). Celui qui, à la guerre, abandonne le parti dont il est pour passer dans celui des ennemis. Avoir un avis par un transfuge. Les transfuges rapportaient que les ennemis étaient pris.

Transfuge des combats, que n'a pu sous ses coups
Abattre le guerrier qui fut mon noble époux. (Aignan.)

— Se dit aussi de ceux qui abandonnent le poste qu'ils défendaient pour se réfugier dans un autre.

— Fig. Se dit de quiconque abandonne un parti pour passer dans le parti contraire. Être transfuge de son parti. Les partisans qui affectent un zèle outré sont des *transfuges* ou des fourbes. (Lemontey.) Les partis n'ont pas de serviteurs plus ardents, et par là plus dangereux et plus [illegible]ects, que d'obscurs *transfuges*. (Boiste.)

— Se dit dans un sens analogue au moral. Transfuge de la vertu, des bons principes.

— Ce mot était nouveau du temps de Vaugelas, qui l'approuve comme nécessaire; car, dit-il avec raison, on peut être déserteur ou fugitif sans être transfuge.

— Syn. comp. TRANSFUGE, DÉSERTEUR. Le *déserteur* abandonne sans congé le service auquel il est engagé; le *transfuge* l'abandonne également, mais pour passer à l'ennemi.

TRANSFUSÉ, ÉE. part. pass. du v. Transfuser. S'empl. adjectiv. Sang transfusé.

TRANSFUSER. v. a. 1re conj. (du lat. *trans*[illegible] de *trans*, au-delà, et *fundere*, verser, répandre). Didact. Faire passer un liquide d'un récipient dans un autre.

— Faire la transfusion du sang.

— SE TRANSFUSER. v. pron. Être transfusé.

TRANSFUSEUR. s. m. Didact. Partisan de la transfusion du sang.

— Celui qui la met en pratique.

TRANSFUSION. s. f. (du lat. *transfusio*). Action de transfuser, de transvaser.

— Médec. *Transfusion du sang*. Opération, inusitée maintenant, par laquelle on faisait passer le sang d'un animal dans les veines d'un autre.

TRANSGANGÉTIQUE. adj. des 2 g. Géogr. Qui est situé au-delà du Gange. Région transgangétique. Inde transgangétique.

— *Langues transgangétiques.* Se dit des langues indiennes qui se parlent au-delà du Gange. Le pâli est une langue transgangétique.

TRANSGLOUTI, IE. part. pass. du v. Transgloutir. S'employait adjectiv.

TRANSGLOUTIR. v. a. 2e conj. Se disait pour Avaler, engloutir.

— SE TRANSGLOUTIR. v. pron. Se disait pour Être avalé, englouti.

TRANSGRESSÉ, ÉE. part. pass. du v. Transgresser. Il s'empl. adjectiv. Ordre transgressé. Loi transgressée.

TRANSGRESSER. v. a. 1re conj. (du lat. *transgredi*; fait de *trans*, au-delà; *gradi* passer). Contrevenir à quelque ordre, à quelque loi. Transgresser les ordres qu'on a reçus.

— Se dit particulièrement de la transgression des préceptes divins. Transgresser les commandements de Dieu. Transgresser la loi divine.

Jusques à quand, Seigneur, souffrirez-vous l'ivresse
De ces superbes criminels,
De qui la malice *transgresse*
Vos ordres les plus solennels? (J.-B. Rouss.)

— SE TRANSGRESSER. v. pron. Être transgressé.

— Syn. comp. TRANSGRESSER. CONTREVENIR. ENFREINDRE. VIOLER. V. CONTREVENIR.

TRANSGRESSEUR. s. m. (du lat. *transgressor*). Celui qui transgresse. Il est dit dans la loi de Moïse: Le transgresseur de la loi sera puni de mort. Si quelque *transgresseur* enfreint cette promesse. (Rac.)

TRANSGRESSIF, IVE. adj. (ét. lat., *trans*, au-delà; *gradior*, marcher). Didact. Qui passe par dessus ou au-delà.

— Qui transgresse.

TRANSGRESSION. s. f. (du lat. *transgressio*). Action de transgresser. La transgression des commandements de Dieu. C'est une transgression manifeste de la loi. Dès qu'il est question de déplaire pour ne pas manquer au devoir, on en croit la *transgression* légitime. (Mass.)

TRANSHUMANCE. s. f. Parcours.

TRANSHUMANER. v. n. 1re conj. (ét. lat., *trans*, au-delà; *humanus*, humain, de l'homme). Néol. S'identifier à l'homme. Pour que l'occupation soit parfaite, pour que la terre s'identifie à l'homme, qu'elle *transhumane*, comme dit Dante, il faut qu'il y entre en effet, qu'il mette en elle ce qu'il a de sacré, la volonté et le travail. (Michelet.)

TRANSHUMANT. part. prés. du v. Transhumer. Il est toujours invariable.

TRANSHUMANT, ANTE. adj. Écon. rur. Il se dit des bestiaux qu'on mène paître en été dans les montagnes. Les troupeaux transhumants sont nombreux en Espagne.

TRANSHUMÉ, ÉE. part. pass. du v. Transhumer. S'empl. adjectiv. Bestiaux transhumés.

TRANSHUMER. v. a. 1re conj. (ét. lat., *trans*, au-delà; *humus*, terre). Écon. rur. Mener paître des bestiaux transhumants.

— Hortic. Transplanter un arbre dans une autre terre.

— v. n. Aller paître dans les montagnes.

— SE TRANSHUMER. v. pron. Être transhumé.

TRANSI, IE. part. pass. du v. Transir. (pr. *trans-si*). S'empl. adjectiv. Personne transie.

— *Faire l'amoureux transi.* Affecter une passion timide auprès d'une femme.

— *Transi de.* Être transi de froid. Être transi de peur.

TRANSIGER. v. n. 1re conj. (pr. *tran-si-jé*; du lat. *transigere*; fait de *trans*, au-delà; *agere*, conduire, pousser). On met un *e* après le *g* devant l'*a* et l'*o*. *Nous transigeons. Je transigeais.* Passer un acte pour accommoder un différend, un procès. Transiger, après s'être lassé de plaider. Transiger sur tel et tel point. Transiger d'une chose. Transiger sous seing privé. Transiger pardevant notaire. La moitié des affaires est faite quand on a gagné le cœur de ceux avec qui l'on doit *transiger*. (Boiste.)

— S. désister de ses prétentions par un accord volontaire.

— Fig. *Transiger avec son devoir, avec sa conscience.* S'autoriser de quelques raisons peu solides pour faire une chose contraire au devoir, à la délicatesse.

TRANSIGIBLE. adj. des 2 g. (pr. *tran-si-ji-ble*). Qui peut être l'objet d'une transaction.

TRANSILLAS. s. f. pl. (pr. *tran-si-ld*). Anc. comm. Sorte de dentelles que les Hollandais portaient à Cadix, d'où on les envoyait

TRANSIR. v. a. 2e conj. (pr. *tran-cir*; les dents serrées convulsivement dans le frémissement du froid, de la fièvre et de la peur, laissent échapper un son dur et roulant dont est venu ce verbe. On le fait dériver du lat. barb. *strinsire*). Se dit de l'effet que produit la peur ou l'affliction. Nouvelle qui transit le cœur. La peur le transit. Quand la frayeur de la mort le *transira*, se rassurera-t-elle par l'assistance des gentilshommes de sa garde? (Mont.)

— Pénétrer et engourdir de froid. Le vent me transit. Le froid m'a transi.

— S'est dit pour Transporter, saisir d'admiration.

— v. n. Être pénétré et engourdi de froid, de peur. Transir de froid, de peur. Je sentis tout mon corps et *transir* et brûler. (Rac.)

— S'est dit pour Passer.

— SE TRANSIR. v. pron. S'est dit pour Être saisi, transporté. Il s'étonnera, il *se transira*. (Montaigne.)

TRANSISSEMENT. s. m. (pr. *tran-ci-ce-man*). État où est un homme transi. Transissement de froid, de peur. A cette nouvelle, il lui prit un transissement universel. Peu usité.

— Fig. Nous attendons avec *transissement* le courrier d'Allemagne. (Mme de Sév.)

TRANSIT. s. m. (pr. *tran-sitt*; du lat. *transire*, passer au-delà). Douan. et contrib. indir. Faculté qu'un État accorde à des peuples voisins de se servir de son territoire pour faire passer des marchandises, des denrées étrangères, sans payer les droits d'entrée, et même sans subir de visite. Marchandises en transit. ‖ Pl., des *transits*.

TRANSITAIRE. adj. des 2 g. (pr. *tran-si-tè-re*). Comm. Qui a rapport au transit. Commerce transitaire.

— *État transitaire.* État que traversent des marchandises au transit.

TRANSITAIRE. s. m. Commerçant qui fait le transit. ‖ Commissionnaire de roulage.

TRANSITEMPS. s. m. Il a été employé par Rabelais, dans le sens de Passe-temps.

TRANSITÉ, ÉE. part. pass. du v. Transiter. S'empl. adjectiv. Marchandise transitée.

TRANSITER. v. a. 1re conj. Passer des marchandises à travers un pays sans payer les droits d'entrée.

— Passer en transit. Transiter sur un pays. Pouvoir transiter sous certaines conditions. Ne pouvoir transiter.

— SE TRANSITER. v. pron. Être passé en transit. Marchandises qui peuvent se transiter.

TRANSITIF, IVE. adj. (pr. *tran-si-tif*; du lat. *transitivus*; fait de *transire*, passer). Gramm. Se dit des verbes exprimant une action qui du sujet est transmise directement au complément qui en est l'objet. Tous les verbes actifs sont transitifs. ‖ Les verbes transitifs employés sans complément direct deviennent accidentellement intransitifs, et certains verbes, intransitifs de leur nature, deviennent accidentellement transitifs, lorsqu'ils sont suivis d'un complément direct.

— Se dit de certaines conjonctions qui marquent un passage ou une transition d'une chose à une autre. *Or*, *au reste*, *cependant*, sont des conjonctions transitives.

— Géol. Se dit des roches ou terrains qui présentent de loin des vestiges de corps organisés, parce qu'on les considère comme formant le passage des terrains de la première classe à ceux de la troisième, avec lesquels ils ont beaucoup de rapports.

— Néol. Qui a un caractère de transition.

TRANSITION. s. f. (pr. *tran-si-cion*; du lat. *transitio*). Manière de passer d'un raisonnement à un autre, de lier ensemble les parties d'un discours, d'un ouvrage. Bonne transition. Belle transition. Transition heureuse, ingénieuse. Passer à une nouvelle matière sans aucune transition. Les transitions doivent être ménagées. Préparer la transition d'un ton, d'un mode à l'autre, dans un morceau de musique. L'art des transitions. Il y a une remarque à faire sur la satire contre les femmes, c'est la vivacité et la finesse des *transitions*, qui sont ménagées avec beaucoup d'art, c'est ce que l'auteur regardait comme le chef-d'œuvre de l'art d'écrire, et ce qui lui a fait dire au sujet des *Caractères* de La Bruyère, ouvrage qu'il estimait d'ailleurs infiniment, que cet écrivain s'était libéré des *transitions*, qui étaient ce qu'il y avait de plus difficile dans les ouvrages d'esprit. (Sallent.)

Dans les *transitions*, la muse toujours sage,
Sait cacher au lecteur le moment du passage. (Bois.)

— *Transition artificielle.* Celle qui n'est pas naturellement de l'arrangement des parties du discours.

— Rhét. Figure qui consiste, après avoir parlé de quelqu'un, à se mettre à sa place, et à en jouer le personnage.

— Fig. Passage d'un régime politique, d'un état de choses à un autre. De l'anarchie au despotisme la transition est quelquefois très-prompte. Changer tout d'un coup sa manière de vivre par une brusque transition. Il s'est fait dans l'atmosphère une prompte transition du chaud au froid.

— Astrol. Passage des planètes dans certains lieux du ciel de l'horoscope, lequel opère selon la promesse de ces lieux et la bonté ou la malignité des planètes.

d'un intervalle disjoint, en insérant des sons diatoniques sur les degrés qui séparent les deux termes. ‖ Plus particulièrement, Action d'insérer une note qui n'est pas dans l'harmonie, entre deux notes à la tierce, et qui sont dans l'harmonie. ‖ *Transition régulière.* Celle qui se fait quand la note qui n'entre pas dans l'harmonie est sur le temps faible ou levé, et que la note qui est sur le temps *fort* porte l'harmonie. ‖ *Transition irrégulière.* Celle qui se fait lorsque c'est la note qui se trouve dans le temps fort ou frappé de la mesure qui n'entre point dans l'harmonie, mais que c'est celle qui est dans le temps faible.

— Mus. Passage d'un ton à un autre. ‖ *Transition enharmonique.* Celle dans laquelle une ou plusieurs parties sont ou sont censées faire un intervalle enharmonique.

TRANSITOIRE. adj. des 2 g. (pr. *tran-si-toa-re*; du lat. *transitorius*; fait de *transire*, passer). Didact. Passager. Toutes les choses de ce monde sont transitoires. L'ambition et les désirs rendent la vie *transitoire*. (Boiste.) Il m'a offert biens et dignités; je sais qu'ils sont *transitoires*, et je les ai refusés. (Volt.)

— Se dit de ce qui remplit l'intervalle d'un état de choses à un autre. Lois transitoires. Régime transitoire. Plus je le lis, plus je l'étudie, plus il me semble que ce gouvernement idéal n'est qu'un moyen *transitoire* pour arriver à la mère de famille. (A. Martin.) Une charte réformée n'est qu'un acte *transitoire*. (Boiste.) Il y a des États où les lois ne sont rien, ou ne sont qu'une volonté capricieuse et *transitoire* du monarque. (Montesq.)

— Fig. Tous les actes de la vie sont *transitoires*, et tendent au dernier, qu'ils rendent bon ou mauvais, la mort. (Boiste.)

TRANSITOIREMENT. adv. D'une manière transitoire. Nous avons en partie exposé l'histoire du tact au mot *peau*; mais comme nous n'en avions parlé en ce lieu que *transitoirement*, nous allons y revenir ici, en nous étendant surtout sur les choses que nous n'y avons pas dites. (Chaussier.)

TRANSJURAN, ANE. adj. Géogr. Qui est situé au-delà du Jura. Bourgogne transjurane.

TRANSLATÉ, ÉE. part. pass. du v. Translater. S'empl. adjectiv. Ouvrage translaté.

TRANSLATER. v. a. 1re conj. (ét. lat., *trans*, au-delà; *latus*, porté). Traduire d'une langue en une autre. Il est vieux.

— S'emploie encore dans le style plaisant et satirique. On m'apportait tous les matins quelques lignes de votre écriture, et l'on venait le soir me demander avec humeur comment je les avais *translatées* en français. (Linguet.)

— On s'en sert aussi en parlant de la version servile que l'on fait d'une langue dans une autre.

— SE TRANSLATER. v. pron. Être translaté.

TRANSLATEUR. s. m. Traducteur. Il est vieux.

— S'emploie encore dans le style plaisant ou satirique.

— On s'en sert encore pour signifier un traducteur qui, sans se soucier de rendre les beautés de son original, le traduit servilement et mot à mot.

— On pourrait dire au féminin *translatrice*.

TRANSLATICE. adj. des 2 g. Antiq. rom. Se disait des édits qu'un préteur empruntait à ses prédécesseurs.

TRANSLATIF, IVE. adj. Droit par lequel on transporte ou cède une chose à quelqu'un. Acte translatif de propriété.

— On s'est quelquefois servi de ce mot en mécanique. Les causes translatives du mouvement.

TRANSLATION. s. f. (pr. *trans-la-ci-on*; du lat. *translatio*). Transport, action par laquelle on fait passer quelque chose d'un lieu à un autre. Translation d'un corps saint. Translation des reliques. Translation du siége de l'empire. Translation du saint siége de Rome à Avignon. Translation du parlement de Paris à Tours.

— Se dit aussi des personnes. Translation d'un évêque, d'un siége à un autre. Translation d'un religieux d'un ordre à un autre, ou dans un autre monastère du même ordre.

— Par extens. *Translation d'une fête.* Action de remettre une fête d'un jour à un autre.

— *Célébrer la translation d'un saint.* Célébrer le jour auquel les reliques d'un saint ont été transférées d'un lieu à un autre.

— Jurispr. *Translation de legs.* Déclaration par laquelle un testateur transfère un legs d'une personne à une autre.

— Anc. mus. *Point de translation.* Point qui marque le transport de la valeur d'une note à une autre.

— Syn. comp. TRANSLATION. TRANSPORT. *Transport* marque plus spécialement le terme du changement, sans rien marquer par lui-même de l'état précédent de la chose transportée. *Translation* ajoute à l'idée de changement celle d'une sorte de circonstance de la chose transférée, dans le premier état d'où elle sort. ‖ TRANSPORT. TRANSFERT. V. TRANSFERT.

TRANSLIMITATION. s. f. (pr. *trans-li-mi-ta-ci-on*). Polit. Envoi de troupes sur le territoire où la guerre est en activité, lesquelles se bornent à occuper les places, à conserver ce qui a été conquis par ceux qu'on assiste. C'est une espèce d'intervention, ou plutôt une des

cabinets modernes a établies à propos de l'intervention.

TRANSLUCIDE. adj. des 2 g. (ét. lat., *trans*, à travers; *lux*, lumière). Phys. Qui laisse passer la lumière sans permettre de distinguer ni la couleur ni la forme des objets.

— Hist. nat. Se dit de plusieurs êtres qui, en totalité ou partiellement, jouissent d'une sorte de demi-transparence, comme le chapeau de l'agaric translucide, le second anneau de l'abdomen de l'hermétia translucide.

TRANSLUCIDITÉ. s. f. Phys. Propriété qu'ont certains corps de se laisser pénétrer par les rayons lumineux, mais en trop petite quantité pour permettre d'apercevoir aucun objet, même confusément, à travers leur épaisseur. On fait à Florence, avec l'albâtre gypseux de Volterra, des vases ou de petites figures qui sont remarquables par leur *translucidité*. (Brongniart.)

TRANSLUIRE. v. n. 2e conj. S'est dit pour Être transparent. ‖ Être translucide.

TRANSLUISANT, ANTE. adj. S'est dit pour Transparent, diaphane.

TRANSMARCHEMENT. s. m. Didact. Action de faire passer des voitures, des troupes, d'un lieu à un autre. Le transmarchement clandestin de plusieurs pièces de canon.

TRANSMARIN, INE. adj. (ét. lat., *trans*, au delà; *mare*, mer). Didact. Situé au-delà des mers. Contrées transmarines.

— Qui vient d'au-delà des mers.

TRANSMARIN. s. m. Voyageur d'outre mer. Dans certains convents, les pèlerins sont hébergés pendant trois jours; mais les ultramontains et les transmarins ont un jour de plus.

TRANSMÉTAL. s. m. Nom qu'un imposteur donna, au commencement du XVIIIe siècle, au produit qu'il prétendait obtenir en transmuant le fer en cuivre.

TRANSMETTRE. v. a. 4e conj. (du lat. *transmittere*; fait de *trans*, au-delà; *mittere*, envoyer). *Je transmets, tu transmets, il transmet, nous transmettons, vous transmettez, ils transmettent. Je transmettais. Je transmis, nous transmîmes. Je transmettrai. Je transmettrais. Transmets, transmettons, transmettez. Que je transmette. Que je transmisse. Transmettant. Transmis.* Céder, mettre ce qu'on possède en la possession d'un autre. Le donateur transmet au donataire la propriété des choses données. Transmettre un droit. Jaloux des droits de la couronne, il voulait la *transmettre* à ses successeurs avec le même éclat qu'il l'avait reçue de ses pères. (Mass.)

— Faire passer. Transmettre des ordres, une nouvelle. Transmettre une lettre à quelqu'un.

— Fig. Les pères transmettent souvent à leurs enfants leurs vices ou leurs vertus. Les Grecs nous ont transmis beaucoup d'antiquités. Pandore est la plus belle de toutes les allégories que l'antiquité nous ait *transmises*. (Volt.) Ils nous ont *transmis* des notions admirables, mais inutiles à notre bonheur. (Barth.) Ceux qui nous l'ont *transmis* étaient-ils sans préjugés? (B. de St-P.) Nous devons à Tite-Live et à Justin de nous avoir *transmis* la mémoire d'expéditions celtiques plus certaines, mais aussi plus rapprochées. (Anq.) Jetez les yeux sur les hommes célèbres dont on nous a *transmis* les actions les plus secrètes. (Lacépède.)

— *Transmettre son nom, sa gloire à la postérité.* Faire passer son nom, sa gloire jusqu'à la postérité. C'est la persévérance qui nous *transmet* à la gloire. (Boss.) *Transmettre* à la postérité par des médailles les actions de Louis XIV. (Volt.) Ceux-là *transmettent* à leur postérité des titres incontestables de noblesse, qui laissent des ouvrages utiles. (Boiste.)

— Dans l'exemple suivant, Voltaire a rendu le participe invariable pour le besoin de la rime.

Rome, l'état, mon nom, nous rendent ennemis,
La haine qu'entre nous nos pères ont *transmis*,
Est par eux commandée, et comme eux immortelle.
(VOLTAIRE.)

— SE TRANSMETTRE. v. pron. Être, devoir, pouvoir être transmis. Les bagatelles, les détails, les minuties historiques ne doivent pas se *transmettre* à la postérité. (Boiste.) Les physionomies se *transmettent* dans les nations et les familles avec les qualités qu'elles dénotent. (Id.) Les bulletins de sa santé se *transmettaient* de bouche en bouche, et allaient répandre partout la douleur à chaque progrès du mal. (Thiers.)

— Se communiquer. Les nations se transmettent leurs lumières.

— Passer d'un endroit dans un autre. L'action de la lumière se transmet à travers le verre.

TRANSMIGRATION. s. f. (pr. *trans-mi-gra-ci-on*; du lat. *transmigratio*; fait de *trans*, au-delà; *migrare*, aller, passer). Action d'un peuple, d'une nation, d'une troupe d'hommes qui abandonnent leur pays pour aller s'établir dans un autre. La transmigration des peuples amène des changements dans les langues. Si la *transmigration* était moins difficile, on verrait des milliers d'hommes changer de pays. (Boiste.)

— Hist. sainte. *La transmigration de Babylone.* Le transport du peuple juif à Babylone, et le séjour qu'il y fit.

— *La transmigration des âmes.* Le passage des âmes d'un corps dans un autre, selon l'opinion des pythagoriciens. Jamais doctrine ne fut plus générale que celle de la transmigration

dogme des manichéens. On croit que les Égyptiens furent les premiers qui immortalisèrent les âmes, et établirent en même temps la transmigration.

TRANSMIS, ISE. part. pass. du v. Transmettre. S'empl. adjectiv. Propriété transmise. Droit transmis. Ordre transmis.

— *Transmis à.* Les pièces ont été transmises au préfet. La sensation réfléchie est le jugement que porte l'âme sur les impressions qui lui sont *transmises*. (Brill.-Sav.) Le duc de Cumberland surtout fit un acte de générosité qui doit être *transmis* à la postérité. (Volt.)

— *Transmis par.* Les antiquités égyptiennes nous ont été transmises par les Grecs. Dieu ne voulut pas sans doute qu'une histoire si divine nous fût *transmise* par aucune main profane.

(Volt.) Mais il y a autant de différence entre les vérités *transmises* par les hommes, et mêlées de doutes, de fables et d'erreurs, et les vérités émanées de Dieu, qu'il y en a entre le matériel terrestre, mêlé de cendre et de fumée, et celui du soleil toujours pur et inaltérable. (B. de St-P.)

Le droit de commander n'est plus un avantage
Transmis par la nature ainsi qu'un héritage. (Volt.)

TRANSMISSIBILITÉ. s. f. Didact. Qualité de ce qui est transmissible. Ce mot a été créé par Camille Desmoulins.

TRANSMISSIBLE. adj. des 2 g. Qui peut être transmis. Droit transmissible. Droit qui n'est pas transmissible. La noblesse devrait n'être *transmissible* que par le mérite. (Boiste.) Il y a des vérités qui s'oublient ; mais l'erreur est vivace et *transmissible* à l'infini. (Id.)

TRANSMISSION. s. f. (du lat. *transmissio*). Action de transmettre.

— Résultat de cette action. Transmission d'un droit. La *transmission* des vertus et des vices est du matérialisme pur ; les âmes ne s'engendrent pas. (Boiste.)

— Anc. jurispr. *Droit de transmission.* Manière d'appeler à une succession, en feignant de la déférer à celui qui serait le plus proche héritier, s'il vivait, afin que ce plus proche héritier la transmette à ses enfants.

— *Transmissions héréditaires.* Celles qui reproduisent, par voie de génération, les caractères, les dispositions, les qualités physiques et morales du père et de la mère sur leurs fruits. ‖ *Transmission des habitudes de domesticité.* Les différences d'habitudes entre les animaux domestiques et les congénères qui vivent à l'état sauvage ne sont point le résultat de l'éducation et des conditions de la domesticité, car elles se manifestent dès la première enfance. Non-seulement on élève difficilement le poulain sauvage dont on s'est emparé dans une forêt, mais même celui venu au monde dans une écurie, s'il a eu pour père un cheval sauvage. Ce n'est qu'à la troisième ou quatrième génération que disparaissent les habitudes farouches de l'état de nature. ‖ *Transmission des qualités et des défauts.* Certaines qualités et certains défauts s'étant transmis dans une longue suite de générations sont devenus des caractères de races. D'autres fois, des caractères et des défauts individuels, sans découler d'une longue suite de générations, peuvent se transmettre. ‖ *Transmissions pathologiques.* Maladies qui se transmettent par voie de génération, soit immédiatement après la naissance, soit à des intervalles plus ou moins éloignés de la naissance, à l'état d'adulte et dans la vieillesse. On en voit quelques-unes franchir une ou plusieurs générations, et éclater ensuite avec violence.

— Phys. Propriété par laquelle un corps transparent laisse passer des rayons de lumière à travers sa substance. Il est opposé dans ce sens à Réflexion.

TRANSMUABILITÉ. s. f. Didact. V. TRANSMUTABILITÉ.

TRANSMUABLE. adj. des 2 g. (rad. *transmuer*). Didact. Qui peut être transmué. Les alchimistes croyaient que les métaux étaient transmuables.

TRANSMUÉ, ÉE. part. pass. du v. Transmuer. S'empl. adject. Métal transmué.

TRANSMUER. v. a. 1re conj. (du lat. *transmutare*). Didact. Changer, transformer. Il ne se dit guère qu'en parlant des métaux. Les alchimistes cherchaient le secret de transmuer les métaux en or, de transmuer l'étain en argent.

— On l'a employé dans le sens de Transporter, changer. Les Romains ont premièrement *transmué* leur langue d'un lieu sauvage en un domestique. (Du Bellay.)

— SE TRANSMUER. v. pron. Être transmué.

TRANSMUTABILITÉ. s. f. Didact. Propriété de ce qui est transmuable.

TRANSMUTABLE. adj. des 2 g. V. TRANSMUABLE.

TRANSMUTANT, ANTE. adj. Propre à transmuer. Poudre transmutante.

TRANSMUTATEUR. s. m. Didact. Celui qui se vante de pouvoir transmuer les métaux.

TRANSMUTATIF, IVE. adj. Qui change. Peu usité.

TRANSMUTATION. s. f. (pr. *trans-mu-ta-ci-on* ; du lat. *transmutatio*). Didact. Changement d'une chose en une autre. La prétendue transmutation des métaux en or. La transmutation métallique. Dans l'ancienne chimie, on établissait la transmutation réciproque des éléments.

— Géom. Réduction ou changement d'une figure ou d'un corps en un autre de même aire ou de même solidité, mais d'une forme différente, comme d'un triangle en carré, d'une pyramide en parallélipipède, etc. ‖ Changement d'une courbe en une autre de même genre et de même ordre.

TRANSMUTATOIRE. adj. des 2 g. Didact. Qui opère la transmutation. Opération transmutatoire.

TRANSNOVER. v. n. 1re conj. Mot que l'on a proposé pour signifier Aimer la mode, la nouveauté à l'excès.

TRANSOCÉANIEN, IENNE. adj. Qui est au-delà de l'Océan. Le seizième siècle, riche des découvertes du XVe, stimulé par les conquêtes *transocéaniennes* de l'Europe, et violemment agité par les ardentes querelles de la réformation, ne resta pas oisif au milieu des trésors qui l'environnaient de toutes parts et sollicitaient son activité. (D'Orbigny.)

TRANSOXANE. adj. et s. f. Géogr. anc. Se disait de la région de l'Asie située au-delà de l'Oxus. La Sogdiane était comprise dans la Transoxane.

TRANSPADAN, ANE. adj. (ét. lat., *trans*, au-delà ; *Padus*, Pô). Géogr. Qui est au-delà du Pô.

— Hist. *République transpadane.* Nom sous lequel Bonaparte voulait d'abord organiser séparément la Lombardie. Cette province fut réunie, le 9 juillet 1796, à la république cispadane, pour former la république cisalpine.

TRANSPARAÎTRE. v. n. 4e conj. *Je transparais. Je transparaissais. Je transparus. Je transparaîtrai. Je transparaîtrais. Que je transparaisse. Que je transparusse. Transparaissant. Transparu.* Néol. Paraître à travers quelque voile. Sa tête est belle et radieuse ; la draperie est simple et modelée à grands plans qui laissent *transparaître* la forme du corps. (Thoré.)

TRANSPARENCE. s. f. Propriété dont jouissent certains corps de se laisser pénétrer par des rayons lumineux assez abondants pour permettre de distinguer nettement les objets à travers leur épaisseur. Transparence de l'eau, du verre. La *transparence* et la netteté sont les qualités naturelles et essentielles du diamant. (Rayn.)

— S'est dit autrefois pour désigner le transparent dont on se sert pour aller droit en écrivant.

TRANSPARENT, ENTE. adj. (ét. lat., *trans*, au-delà ; *parere*, paraître). Diaphane, au travers de quoi l'on peut voir les objets. Le verre est transparent. Les corps transparents. L'eau est transparente. Voile transparent. Avoir la peau fine et transparente. Alors il s'interpose, entre les points diversement reculés de la perspective, des vapeurs bleues, *transparentes* et mobiles. (De Latouche.) Vous trouvez que je m'explique assez clairement ; je suis comme les petits vaisseaux, ils sont *transparents*, parce qu'ils sont peu profonds. (Volt.)

Telle on voit du soleil la lumière éclatante
Briser ses traits de feu dans l'onde *transparente*.
(Voltaire.)

— Il se dit, dans le langage vulgaire, aussi bien des corps translucides que des corps diaphanes.

— Hist. nat. Il s'emploie de la même manière pour désigner un grand nombre d'espèces, comme la cénogastre transparent, la coupie transparente, l'hélice diaphane, la mante diaphane.

— Peint. Se dit des couleurs qui, étant couchées sur d'autres, laissent apercevoir plus ou moins ces dernières, de la même manière que ferait un verre coloré, et par là sont plus propres à être employées en glacés. ‖ Se dit aussi pour exprimer l'effet des couleurs opaques de première couche qui se laissent voir au moyen de la transparence de celles de seconde couche. On dit, dans ce sens, que c'est par des glacés que l'on rend les couleurs transparentes ; que le coloris d'un tableau est transparent, ou bien qu'il manque de transparence.

— Phys. Il ne s'applique qu'à des corps à travers lesquels la lumière passe assez librement et assez abondamment pour permettre de distinguer avec netteté les corps situés derrière eux.

— Fig. *Cette allégorie est transparente.* On découvre facilement le sens qu'elle cache.

— Fig. Se dit des personnes. Rien n'est si *transparent* qu'un homme d'esprit : un sot cache son caractère bien plus aisément. (Mme Necker.) Des gens vous promettent le secret, et ils le révèlent eux-mêmes à leur insu ; ils ne remuent pas les lèvres, et on les entend ; on lit sur leurs fronts et sur leurs yeux ; on voit au travers de leur poitrine ; ils sont *transparents* (***)

— Fig. et fam. Qui n'a rien de caché. Âme, pensée transparente.

— Syn. comp. TRANSPARENT. DIAPHANE. V. DIAPHANE.

TRANSPARENT. s. m. Papier où sont tracées plusieurs lignes noires, et dont on se sert pour s'accoutumer à écrire droit, en le mettant sous le papier lorsqu'on écrit. Écrire avec un transparent. Ne pouvoir écrire sans transparent.

— Papier huilé derrière lequel on place des lumières dans les décorations. Illumination en transparents.

— Sorte de tableau sur toile, [illegible] nuit, dans certaines occasions de réjouissance, dans certaines décorations de théâtre, et derrière lequel on met des lumières pour faire paraître ce qu'il représente. Il y avait au fond du jardin un magnifique transparent.

— Phys. Morceau de toile blanche ou de taffetas blanc bien tendu, sur lequel on reçoit, dans un lieu obscur, les rayons de lumière simple ou composée qu'on y fait entrer, pour faire des expériences sur cette matière.

— Anc. cost. Robe de dentelle noire, que l'on portait sur un habit de brocard d'or.

TRANSPARENTE. s. f. Hortic. Variété de pomme.

— Conchyl. Espèce de coquille dont on a fait le genre vitrine.

TRANSPERCÉ, ÉE. part. pass. du v. Transpercer. S'empl. adjectiv. Personne transpercée. Cœur transpercé.

— *Transpercé de.* Être transpercé de douleur.

TRANSPERCER. v. a. 1re conj. (du lat. *trans*, au-delà ; et du fr. *percer*). Ce verbe prend une cédille sous le *c* devant l'*a* et l'*o*. *Je transperçais, nous transperçons.* Percer de part en part. Transpercer quelqu'un. Lui transpercer le bras d'un coup d'épée.

— Fig. *Transpercer le cœur de quelqu'un.* Le pénétrer de douleur. ‖ On dit aussi, dans le même sens, *transpercer quelqu'un de douleur.* ‖ Il est vieux au figuré.

— SE TRANSPERCER. v. pron. Se percer de part en part.

TRANSPIRABLE. adj. des 2 g. Didact. Qui peut sortir par la transpiration. Très-peu usité.

— Par lequel la transpiration peut avoir lieu. Pore transpirable.

TRANSPIRATION. s. f. (pr. *trans-pi-ra-ci-on* ; ét. lat., *trans*, au-delà ; *spiro*, respirer). Physiol. Exhalation composée de substances diverses, qui s'opère habituellement à la surface de la peau, à l'état de fluide aériforme, ou de vapeur. Il faut faire de l'exercice pour faciliter la transpiration. Exciter la transpiration. Il y a des maladies qui semblent se guérir par la seule transpiration. Il est dangereux d'arrêter, de suspendre la transpiration. Transpiration insensible. Quand la transpiration est considérable, elle prend le nom de sueur.

— *Transpiration sensible.* La sueur, qui est accidentelle. ‖ *Transpiration insensible.* Celle qui a lieu plus ou moins à tous les instants. ‖ *Transpiration pulmonaire.* Celle qui se fait par le poumon, et dont la matière s'échappe au moment de l'expiration. ‖ *Transpiration cutanée.* Celle qui a lieu par l'intermédiaire de la peau.

— Fig. Il est des vérités que les gouvernements ne doivent répandre que peu à peu, et comme par *transpiration* insensible. (D'Alembert.)

— Bot. Exhalation à peu près semblable, qui a lieu à la surface des végétaux. Les feuilles sont les organes de l'absorption et de la *transpiration* des plantes. (Boiste.)

TRANSPIRER. v. n. 1re conj. (ét. lat., *trans*, au-delà ; *spirare*, souffler, exhaler). S'exhaler, sortir du corps par les pores, d'une manière imperceptible aux yeux. Les humeurs transpirent au travers de la peau.

— Se dit du corps même. Il y a des corps qui transpirent plus facilement les uns que les autres. Cet homme, cet animal transpire peu, transpire beaucoup. Mettre un malade dans une étuve, pour le faire transpirer.

— Fig. Se dit de ce qu'on s'efforce de tenir secret, mais dont quelque chose commence à être connu, divulgué, révélé. Il transpire quelque chose de cette affaire, de cette négociation secrète. Ce secret commence à transpirer.

— SE TRANSPIRER. v. pron. Être exhalé par la transpiration.

— Fournir peu de matériaux à la transpiration. La chair de cochon que l'on mange se *transpire* peu. (Montesq.)

TRANSPLANTATION. s. f. (pr. *trans-plan-ta-ci-on*). Action de transplanter. La transplantation des arbres. Le célèbre la Quintinie apprit par l'expérience, ce qu'on n'avait point encore remarqué avant lui, qu'un arbre transplanté ne prend de nourriture que par les racines qu'il poussé depuis sa *transplantation.* (Moreri.)

— Anc. médec. Procédé qu'on croyait propre à guérir les maladies de l'homme, en les faisant passer dans une plante ou un animal. La transplantation est une des rêveries de Paracelse.

— Chir. *Transplantation de dents.* Action de poser dans une alvéole préparée, une dent bien saine, fraîchement tirée d'un jeune sujet.

— Fig. Transport d'un lieu en un autre avec embarras. Ce déménagement est une transplantation pénible.

TRANSPLANTÉ, ÉE. part. pass. du v. Transplanter. S'empl. adjectiv. Arbre transplanté. Plante transplantée.

Jeunes et tendres cœurs, par le sort ravies,
Sous un ciel étranger comme moi *transplantées*.
(Racine.)

— Fig. Les populations qui furent transplantées dans ces climats. Vos artisans de la ville *transplantés* dans la campagne, élèveront leurs enfants au travail et au goût de la vie champêtre. (Fén.) Les arts, toujours *transplantés* de Grèce en Italie, [illegible] (Volt.) Presque tout le nord de l'Allemagne, pays encore agreste et dénué d'industrie, reçut une nouvelle face de ces multitudes *transplantées.* (Id.) L'éducation des troupeaux fut la première ressource de ces aventuriers *transplantés* sous un nouveau ciel. (Rayn.)

TRANSPLANTEMENT. s. m. Hortic. Il se disait autrefois de l'action par laquelle on transplante. On dit aujourd'hui *transplantation.*

TRANSPLANTER. v. a. 1re conj. (ét. lat., *trans*, au-delà ; *plantare*, planter). Ôter une plante, un arbre de l'endroit où il est, et le replanter dans un autre. *Transplanter* des arbres. Transplanter des laitues, de la chicorée. Transplanter des œillets, des rosiers.

— Fig. Faire passer, transporter des personnes ou certaines choses, d'un pays dans un autre, pour les y établir. Transplanter des populations. Ce fut lui qui transplanta les arts dans ce pays.

En fait de mœurs, en fait de lois,
Tout aussi qu'en fait d'arbustes,
Ne *transplantons* rien qu'avec choix. (Nivern.)

— Se dit, dans le même sens, d'une famille, d'une personne qui passe d'une province ou d'une ville dans une autre. Tu n'ignores pas non plus quel embarras c'est de déménager avec toute une famille, et combien ce serait abuser de la complaisance de mon père, de le *transplanter* si souvent. (J.-J. Rouss.)

— On le trouve quelquefois employé dans une acception encore plus figurée. Il est extrêmement difficile de *transplanter* les fleurs de la plaisanterie, sans la faire périr. (Boiste.)

— SE TRANSPLANTER. v. pron. Se dit surtout d'une famille, d'une personne qui passe d'une province ou d'une ville dans une autre, pour s'y établir. Famille d'Italie transplantée en France. Quitter Paris pour aller se transplanter en province. Il semble qu'il faille se *transplanter* pour réussir. (Volt.) On ne peut se *transplanter* sans perdre une patrie. (Boiste.)

— Par extens. Aller habiter un lieu plus ou moins éloigné de celui où l'on demeurait auparavant. Se transplanter dans un faubourg. Cela m'a engagé à accepter un petit logement qui m'a été offert sur la hauteur à une lieue d'ici, dans une maison inhabitée, mais en très-bon air, et je compte m'y *transplanter* aussitôt qu'il sera prêt. (J.-J. Rouss.)

— Être, pouvoir être transplanté. La tulipe se transplante difficilement.

TRANSPLANTEUR ou **TRANSPLANTATEUR.** s. m. Hortic. Celui qui transplante.

TRANSPLANTOIR. s. m. Hortic. Instrument propre à transplanter des arbres.

TRANSPONTIN, INE. adj. (ét. lat., *trans*, au-delà ; *pons*, pont). Qui est au-delà des ponts.

— On l'a dit quelquefois, par plaisanterie, des habitants du faubourg Saint-Germain, à Paris, considérés relativement aux habitants de la rive droite de la Seine, ou réciproquement.

TRANSPORT. s. m. (ét. lat., *trans*, au-delà ; *porto*, porter). Action par laquelle on transporte quelque chose d'un lieu à un autre. Transport d'or, d'argent. Transport de meubles. Transport de marchandises par voiture, par bateau, par le roulage. Moyens de transport. Bâtiment de transport. Facilité du transport, des transports. Payer les frais de transport. Le transport des terres est d'une grande dépense. Malade qui n'est pas en état de souffrir le transport.

— Se dit quelquefois, par extens., des voitures servant au transport des choses nécessaires à une armée. La route était couverte de transports.

— *Bâtiment de transport.* Bâtiment propre à transporter des troupes, des munitions, etc.

— Mar. Bâtiment de commerce, affrété par le gouvernement pour transporter des troupes, des munitions de toutes sortes. Les transports ne portent pas de canons ; ils sont protégés par les navires de guerre qui les accompagnent.

— Anc. admin. *Droit de transport et transbordage.* Privilége consistant dans le droit exclusif de faire transporter des marchandises, soit d'un navire à l'autre, soit du bord d'un navire dans les magasins, et des magasins à bord, soit enfin des magasins à un autre.

— Procéd. Action d'une personne qui, par autorité de justice, se rend, se transporte sur les lieux où sont les choses sujettes à un examen, à une rectification, à une visite. Transport d'un juge, d'un commissaire, d'un expert sur les lieux.

— Indemnité accordée aux juges, aux greffiers, aux témoins et aux officiers ministériels, en cas de déplacement.

— Physiol. Mouvement naturel des liquides circulatoires. Transport du sang vers le cœur. Transport du chyle vers les réservoirs lymphatiques.

— Jurispr. Acte par lequel on cède à quelqu'un une créance ou un droit incorporel. Faire le transport de ce qui est dû par quelqu'un. Faire le transport d'un billet, d'une rente. Accepter un transport. Ne pas consentir à un transport.

— Se dit des passions violentes qui nous mettent en quelque sorte hors de nous-mêmes. Éprouver un transport de joie. Se livrer à un transport de colère, à des transports de colère. Transport d'amour. Transport amoureux. Transport de jalousie. [illegible] *transport* d'un amour plein d'horreur. (Rac.) Dans le *transport* de la passion, la fortune paraît méprisable, mais plus tard vient un long repentir. (Boiste.) Ne faites rien dans le *transport* de la passion. (Id.)

— Fig. Se dit plutôt du cœur que de l'esprit, surtout quand il est question de sentiments et de passion. Andromaque dit à Pyrrhus :

Vous-vous qu'à dessein et [illegible]
[illegible] *transport* d'un esprit [illegible]

On peut croire que le poète aurait dit, *le transport d'un cœur amoureux*, si la mesure du vers l'eût permis.

— Abst. Tout mouvement passionné. Trouver quelqu'un dans un transport extraordinaire. Avoir pitié [illegible] contenir ses transports. Accueillir

écouter, applaudir avec transport. J'ai reçu ta lettre avec les mêmes *transports* que m'aurait causé sa présence. (J.-J. Rouss.) Le roi vous aime et vous rappellera près de lui avec *transport*, quand il vous saura vivant. (De Vigny.) Échauffez mes *transports* trop lents, trop retenus. (Rac.) Suivez les doux *transports* où l'amour vous invite. (Id.)

— Enthousiasme. Transport poétique. Transport prophétique. Divins transports. De ses mouvements secondez les *transports*. (Rac.) Auteurs, pour le chanter, redoublez vos *transports*. (Boil.)

— Se dit aussi des ravissements et des impressions extraordinaires que fait Dieu sur les prophètes et les âmes saintes. Si c'est une fille infatuée des doctrines réprouvées de l'Église, eût-elle tous les *transports* d'Élie, tous les ravissements de saint Paul, toutes les révélations des prophètes, je me défierai de tout cela, et l'on ne me convaincra jamais que l'esprit de Dieu s'y trouve. (Bourdal.)

— Pathol. *Transport au cerveau*, ou absol., *transport*. Nom que l'on donne vulgairement à une forte affection de la tête ou du cerveau, qui arrive dans certaines maladies, caractérisées par une violente douleur de tête, par le délire ou l'assoupissement. Craindre le transport au cerveau. Le transport est à craindre. Avoir le transport. ‖ On appelle aussi *transport* le déplacement, par les forces organiques, d'une cause morbifique, matérielle ou impondérable, nuisible, mais appréciable par ses résultats.

— *Jouer par transport*. Se dit, au trictrac, lorsqu'on joue toutes les dames qui sont abattues des piles, et qu'on en fait des cases et des demi-cases.

— Action de porter le montant d'une addition du bas d'une page au commencement de la suivante. On dit plus souvent *report*.

— Syn. simpl. Fureur, passion, fougue, délire. ‖ Épith. Noble, généreux, doux, tendre, voluptueux, brûlant, fougueux, éclatant, furieux, bouillant, impétueux, farouche, aveugle, barbare, inconnu, frénétique, pénible, douloureux, modéré. ‖ Syn. simpl. Fureur, poétique, enthousiasme, délire, inspiration, verve. ‖ Épith. Saint, divin, heureux.

— Les poëtes disent volontiers *transports amoureux*, pour Amour; *transport jaloux*, pour Jalousie; *transports furieux*, pour Fureur; *transports joyeux*, pour Joie.

Les oiseaux vigilants ont secoué leurs ailes,
Et leurs accents mélodieux
Sont le signal des caresses nouvelles
Qu'ils portent en tribut aux compagnes fidèles
De leurs transports voluptueux.
(Mme de Bourdic.)

— *Transport bachique, fureur bachique.* Périphrases poétiques pour exprimer l'ivresse.

— Ils disent de même, *les transports de l'amour, de l'amitié, de la reconnaissance, de la haine, de la vengeance, de la fureur, du désir, de la joie*, etc., pour l'Amour, l'amitié, la reconnaissance, etc. J'exhale les *transports* d'un courroux éclatant. (La Harpe.)

— Syn. comp. TRANSPORT. DÉLIRE. *Transport* est le terme vulgaire; et *délire*, le terme médical. ‖ TRANSPORT. TRANSLATION. V. TRANSLATION.

TRANSPORTABLE. adj. des 2 g. Qui peut être transporté. Malade transportable.

TRANSPORTANT. part. prés. du v. Transporter. Qui transporte. Il est toujours invariable. La Fontaine, *transportant* dans ses fables la peinture des mœurs, donne à l'apologue une grande beauté. (Chamfort.)

Les aigles, à sa voix *transportant* le tonnerre,
D'un vol audacieux dominaient sur la terre. (Delille.)

TRANSPORTANT, ANTE. adj. Qui transporte, qui excite l'admiration, l'enthousiasme. Ce mot a été employé par Mme de Sévigné. Vers transportant. Image transportante. Pensée transportante.

TRANSPORTATION. s. f. (pr. *transs-por-ta-cion*). Jurispr. Déportation aux colonies; peine à laquelle devait être condamné, d'après une loi de l'an II, qui n'a point été mise à exécution, tout mendiant repris pour la troisième fois en récidive.

TRANSPORT-CESSION. s. m. Jurispr. Vente de créances ou autres droits incorporels.

TRANSPORTÉ, ÉE. part. pass. du v. Transporter. S'empl. adjectiv. Personne transportée. Objet transporté.

Le Nord n'a-t-il pas vu, transportée à grands frais,
Sa glace, ô Néva! se changer en palais? (Del.)

— Gramm. ex. *Nom propre transporté.* V. au mot NOM.

— [illegible] recevant cette nouvelle, il fut transporté. Tous les spectateurs étaient transportés. Psyché demeura comme transportée à l'aspect de son époux. (La Font.) (Il avait) une politesse de discours qui trouvait toujours à placer ce qu'on aimait le plus à entendre; nous en sortions transportés. (Mass.)

Hercule transporté les comptait tous,
Quand Plutus, qui venait avec un dessein de sa fête,
Vint, d'un air heureux, lui présenter la main. (Flor.)

— *Transporté à.* La Comédie française doit être transportée à la nouvelle salle du faubourg Saint-Germain, où le public doit être assis: grande révolution! (La Harpe.) Je me sens comme transporté au milieu de ces églises naissantes de l'Orient. (Fléch.)

— *Transporté dans.* Une autre serine ayant couvé pendant quatre jours, sans aucune préférence marquée, sept œufs, dont cinq à elle et deux de fauvette, les abandonna tous, la volière ayant été *transportée* dans l'étage inférieur. (Buff.) Emilia Galotti n'est que le sujet de Virginie *transporté* dans une circonstance moderne et particulière. (Mme de Staël.)

— *Transporté de.* Transporté d'amour, de fureur, de joie, etc. *Transportée* de joie, la belle l'embrasse: il veut s'échapper, elle crie, mais personne n'accourt au bruit. (La Font.) Xerxès, *transporté* de joie, détacha aussitôt Hydarnes avec le corps des immortels. (Barth.)

Transporté d'une ardeur qui ne peut être oisive,
Je rejoindrai bientôt les Grecs sur cette rive. (Rac.)

— En ce sens, Mme de Sévigné l'a dit des choses. Il m'a écrit une lettre toute *transportée* de reconnaissance.

— *Transporté de ... à.* L'empire fut transporté de la nation vaincue à la nation conquérante.

— *Transporté en.* Cette erreur, *transportée* en Amérique, y a doublé. (Buff.)

— *Transporté par.* Tandis que les iris impurs et les glaises ont été composés de matières mélangées, *transportées* et dispersées par le mouvement des eaux. (Buff.) Cette immense quantité de fossiles marins que l'on trouve en tant d'endroits, prouve qu'ils n'y ont pas été *transportés* par un déluge. (Id.)

— Fig. Moïse meurt *transporté*, et par le souvenir de tant de dangers évités, et par la vue du lieu de repos que le Seigneur lui montre de loin. (Mass.) Tandis que le peuple eût joui sous l'ombrage de toutes les douceurs de la tendresse, d'autres animaux sont embrasés d'une flamme dévorante et *transportés* par l'impétuosité des désirs. (Deleuze.)

— *Transporté sur.* Après son trépas, le paysan de Glaris ou de Saint-Gall est *transporté* sur ces hauts lieux par un pasteur. (Chateaub.)

TRANSPORTER. v. a. 1re conj. (du lat. *transportare*; fait de *trans*, au-delà, et de *portare*, porter). Porter d'un lieu dans un autre. Transporter des marchandises d'un lieu dans un autre, d'une province à l'autre, d'une ville à une autre. Transporter des marchandises par terre, par eau. Transporter un malade à l'hôpital sur un brancard. Les barques destinées à transporter l'armée au-delà du fleuve. C'est en le *transportant* des sables brûlants de la zone torride aux glaciers des pôles que nous le jugions mieux et l'admirions davantage. (Buff.) Les bancs des marbres anciens ont été formés comme les autres bancs calcaires par le mouvement et le dépôt des eaux de la mer, qui a *transporté* les coquilles et les matières pierreuses réduites en petits volumes, en graviers, en galets, et les a stratifiées les unes sur les autres. (Id.)

— Fig. Constantin transporta le siége de l'empire romain à Constantinople.

Amurat les dédaigne, et veut loin de Byzance
Transporter désormais son trône et sa puissance.
(Racine.)

Mais déjà loin de moi je vois briller les mondes.
Quel Dieu m'a *transporté* sous ces voûtes profondes?
(Malfilatre.)

— Se dit aussi des lettres et des arts. Corneille fut le premier qui *transporta* sur la scène française les beautés des auteurs grecs et latins. (Volt.)

— *Transporter un mot du propre au figuré.* L'employer dans une signification figurée.

— *Transporter un événement, une action sur la scène.* En faire le sujet d'une pièce de théâtre.

— *Transporter quelqu'un dans l'antiquité.* Lui raconter d'une manière si animée les événements anciens, qu'il se croit transporté à l'époque où ils se sont passés. J'aime surtout les poëtes qui me *transportent* dans la plus haute antiquité. (De Maistre.)

— *Transporter le nom d'une chose à une autre.* Donner à un objet le nom que portait un autre. D'où est-il arrivé qu'on a *transporté* le nom de la porte de Jaffa à celle de Damas ou des Pèlerins! (Chateaub.)

— Dr. *Transporter un droit à quelqu'un.* Céder, transférer à quelqu'un le droit qu'on a sur quelque chose. Transporter à quelqu'un tous les droits qu'on a sur une terre, sur un héritage. Transporter une rente, une dette, une créance.

— Fig. Mettre quelqu'un hors de lui-même. La joie l'a tout transporté. La colère, la fureur le transporte à un tel point, qu'il ne se connaît plus. Les grandes prospérités nous aveuglent, nous *transportent*, nous font oublier Dieu. (Bossuet.) Une ardeur de gloire qui *transporte* les jeunes courages. (Fléch.)

— Absol. Le commerce n'est fait que pour prendre où il y a trop et *transporter* où il y a [illegible]

— Fig. Ouvrage qui transporte.

— SE TRANSPORTER. v. pron. Se rendre en un lieu. Se transporter chez quelqu'un.

— Se dit principalement de ceux qui vont en quelque lieu par autorité de justice. Deux conseillers se transportèrent sur les lieux. Le magistrat se transporta sur les lieux. Les juges, les experts se sont transportés en tel endroit pour informer, pour faire leur procès-verbal de l'état des choses.

— Se dit au moral. Se transporter en imagination dans l'avenir. Se transporter dans le passé. Transportons-nous en esprit sur le champ de bataille, si lugubre pour nous, malgré notre victoire. (Mass.)

— *Pour bien juger certains faits éloignés, il faut se transporter chez les peuples à l'époque, au milieu des circonstances où ils sont arrivés.* Il faut considérer les lieux, les circonstances, les temps. Pour bien juger Cicéron, il faut se *transporter* aux temps de Sylla, où il commença à paraître, et aux temps de César, où il cessa de pouvoir influer sur le gouvernement. (Lav.)

— *Transportez-vous par la pensée au milieu de ces peuples sauvages.* Supposez, figurez-vous que vous y êtes réellement.

— Se laisser emporter à quelque passion. Se transporter d'amour, de jalousie. Plus l'homme est prompt à se *transporter* d'admiration, plus aisément il passe au dégoût, à l'aversion. (Boiste.)

— Céder à son enthousiasme.

— Être, pouvoir être transporté à bras, ou de toute autre manière.

— Syn. comp. TRANSPORTER. TRANSFÉRER. V. TRANSFÉRER. ‖ TRANSPORTER. PORTER. APPORTER. EMPORTER. V. PORTER. ‖ TRANSPORTER. REPORTER. V. REPORTER.

TRANSPOSABLE. adj. des 2 g. Gramm. Que l'on peut transposer. Un membre de phrase *transposable* doit être séparé par la ponctuation. (Boiste.)

TRANSPOSÉ, ÉE. part. pass. du v. Transposer. S'empl. adjectiv. Mot transposé. Phrase transposée.

— Minér. Se dit d'un cristal, quand il paraît composé de deux moitiés qui auraient fait l'une sur l'autre un sixième de révolution, comme le spinelle transposé.

TRANSPOSER. v. a. 1re conj. (du lat. *transponere*; fait de *trans*, au-delà; *ponere*, placer). Mettre une chose à une autre place que celle où elle était, soit que ce changement se fasse à dessein, pour produire une amélioration, un avantage, soit qu'il ait lieu par inadvertance, et entraîne des inconvénients. Transposer des mots, transposer des phrases, pour rendre le style plus élégant, plus pittoresque. Transposer les termes d'une proportion, d'une équation. Transposer des chiffres. Transposer des mots, des lignes en imprimant ou en copiant. Transposer des feuilles d'impression, des cahiers d'écriture en les reliant, etc. Et *transposant* cent fois et le nom et le verbe. (Boil.)

— Mus. Se dit, lorsque la personne qui chante ou qui joue d'un instrument chante ou joue sur un ton différent de celui sur lequel l'air est noté. Transposer en ut une pièce, une basse notée en sol. ‖ On transpose en exécutant, lorsqu'on exécute une pièce de musique dans un autre ton que celui où elle est écrite. ‖ On transpose en écrivant, lorsqu'on note une pièce de musique dans un autre ton que celui où elle a été composée. ‖ On transpose en solfiant, lorsque, sans avoir égard au nom naturel des notes, on leur en donne de relatifs au ton, au mode dans lequel on chante.

— Se dit, à certains jeux de cartes, comme la bassette, le pharaon, pour Transporter son argent d'une carte sur une autre. Transposer le paroli du valet à la dame.

— Fig. *Transposez* les pauvres et les riches, les hommes de conditions opposées, ils échangeront leurs défauts; ils se doivent donc de l'indulgence. (Boiste.)

— SE TRANSPOSER. v. pron. Être transposé.

TRANSPOSITEUR. adj. m. Mus. Au moyen duquel on transpose d'un ton dans un autre. ‖ *Piano transpositeur*. Piano qui opère la transposition d'un ton dans un autre, d'une manière toute mécanique. ‖ *Instrument transpositeur*. Instrument qui opère les transpositions d'un ton dans un autre.

— On dit aussi substantiv. Un transpositeur.

TRANSPOSITIF, IVE. adj. Qui admet les transpositions.

— *Langue transpositive.* Celle où les rapports des mots entre eux sont indiqués par leurs terminaisons, et où, par conséquent, on n'est pas obligé de les placer suivant l'ordre analytique de la pensée. Le grec, le latin sont des langues transpositives. Les langues transpositives admettent des inversions fréquentes.

TRANSPOSITION. s. f. (pr. *transs-po-zi-ci-on*). Action de transposer. Faire, par mégarde, une transposition de mots.

— Résultat de cette action. La transposition des termes d'une proportion, d'une équation.

— Renversement de l'ordre dans lequel les mots ont accoutumé d'être rangés. Transposition élégante. La poésie souffre plus de transpositions que la prose. Il y a des transpositions qui ont de la grâce dans les vers. La langue latine use fréquemment de transpositions.

— Notre langue admet peu d'inversions, cependant la poésie jouit à cet égard de quelques priviléges interdits à la prose. On dira bien en vers: À des dieux impuissants l'Égypte rend hommage. (L. Rac.) Jamais de la nature il ne faut s'écarter. (Boil.) Pour les cœurs corrompus l'amitié n'est point faite. (Volt.)

. . . . . . Sur les flancs d'un nuage
En longs sillons de feu serpentent les éclairs.
(Lemierre.)

— Action de transposer des feuilles d'impression, des cahiers d'écriture, etc. Livre plein de transpositions.

— Algèb. Opération qu'on fait en transposant, dans une équation, un terme d'un membre à l'autre.

— Anat. *Transposition des viscères.* Vice de naissance, qui consiste dans un changement de position des viscères, qui est tel que ceux qui sont ordinairement à droite le sont à gauche, et réciproquement. Cette transposition a lieu parfois pour quelques viscères seulement; dans d'autres cas, elle est générale. La transposition est très-rare.

— Mar. Déplacement fait par un amiral entre les différentes escadres de l'armée.

— Mus. Action de chanter ou de jouer d'un instrument sur un ton différent de celui sur lequel l'air est noté. Transposition d'un ton à un autre, dans un autre. S'exercer à la transposition.

TRANSPYRÉNÉEN, ENNE. adj. Géogr. Situé au-delà des Pyrénées.

TRANSRHÉNAN, ANE. adj. (ét. lat., *trans*, au-delà; *Rhenus*, Rhin). Géogr. Qui est situé au-delà du Rhin. Contrées, provinces transrhénanes. Bavière transrhénane.

TRANSSEPT. s. m. (en lat. *transseptum*). Archit. Construction transversale, élevée de quelques degrés au-dessus de l'aire de la nef, et défendue par un pluteus ou par une balustrade. Chez les Romains, c'était une place occupée par les avocats, les greffiers et les jurisconsultes. Le *transsept* est un des traits caractéristiques de nos églises. (Batissier.) ‖ On écrit aussi *transept*. V. TRANSEPT.

TRANSSÉQUANIEN, ENNE. adj. et s. (ét. lat., *trans*, au-delà; *Sequana*, Seine). Qui habite au-delà de la Seine. En 867, Charles le Chauve invita les transséquaniens à pourvoir à la défense de leur pays, dont Tours et le Mans étaient les deux boulevards.

TRANSSUBSTANTIATEUR. s. m. (pr. *transs-cub-stan-cia-teur*). Polém. relig. Nom que les luthériens ont donné aux catholiques et aux membres des sectes auxquelles ils reprochaient d'admettre la transsubstantiation.

TRANSSUBSTANTIATION. s. f. (pr. *transs-cub-stan-cia-ci-on*; du lat. *transsubstantiatio*; fait de *trans*. au-delà, et de *substantia*, substance). Changement d'une substance en une autre. Le changement de la nourriture que nous prenons en la substance de nos corps est une transsubstantiation naturelle; le changement de la verge de Moïse en serpent, des eaux du Nil en sang, de la femme de Loth en statue de sel, furent des transsubstantiations surnaturelles.

— Se dit, dans un sens particulier, de la conversion ou du changement miraculeux qui se fait de toute la substance du pain en la substance du corps de Jésus-Christ, et de toute la substance du vin en celle de son sang, en vertu des paroles de la consécration dans le sacrement de l'Eucharistie; en sorte qu'il ne reste plus que les espèces ou apparences du pain et du vin, selon la doctrine de l'Église romaine. Les protestants nient la transsubstantiation.

TRANSSUBSTANTIÉ, ÉE. part. pass. du v. Transsubstantier. S'empl. adjectiv. Pain transsubstantié. Vin transsubstantié.

TRANSSUBSTANTIER. v. a. 1re conj. (pr. *transs-cub-stan-cié*). *Je transsubstantie, nous transsubstantions, vous transsubstantiez, ils transsubstantient. Je transsubstantiais; nous transsubstantiions, vous transsubstantiiez, ils transsubstantiaient. Transsubstantie; transsubstantions, transsubstantiez. Que je transsubstantie; que nous transsubstantiions, que vous transsubstantiiez, qu'ils transsubstantient.* Changer une substance en une autre. Il s'emploie dans le langage théologique, en parlant de l'Eucharistie. Les paroles sacramentelles transsubstantient le pain et le vin au corps et au sang de Jésus-Christ, dans le sacrifice de la messe.

— Fig. Il ne faut pas loger en notre âme les opinions et le savoir d'autrui, mais les incorporer et *transsubstantier*. (Charron.)

— SE TRANSSUBSTANTIER. v. pron. Être transsubstantié. ‖ Se métamorphoser.

TRANSSUDATION. s. f. (pr. *transs-su-da-cion*; ét. lat., *trans*, à travers; *sudare*, suer). Didact. Action de transsuder. Écoulement par gouttes ou en rosée d'un liquide, à travers une partie qui le recèle. La transsudation de l'eau, du vin, à travers les pores de certains vases.

— Effet de cette action. C'est par la transsudation que les liquides passent à travers les pores des vases où ils sont contenus, pour se rassembler en gouttelettes à la surface.

— Bot. Un effet semblable a lieu dans les plantes. Le pin fournit par *transsudation* une substance résineuse qui se durcit à l'air. (Rauch.)

TRANSSUDER. v. n. 1re conj. (ét. lat., *trans*, au-delà; *sudare*, suer). Didact. Passer au travers des pores d'un corps par une espèce de [illegible] que l'air ne peut pénétrer. Les os du sternum étant très-spongieux, il est encore arrivé que la portion la plus ténue de la matière renfermée dans l'abcès qui était dessous a *transsudé* à travers les cellules osseuses. (Dict. de médec.)

— Bot. Se dit d'un suc qui passe à travers l'écorce d'un arbre. Les abeilles, qui aiment à recueillir les larmes sucrées qui *transsudent* des érables, y trouveront un riche butin. (Rauch.)

TRANSTAMARE (Henri de). Fils naturel d'Alphonse XI, roi de Castille, né en 1333, se distingua dès sa jeunesse par son courage et ses talents militaires. Après la mort de son père, en 1350, Pierre le Cruel monta sur le trône, et aliéna tous les cœurs par son naturel féroce. Henri fit de nombreuses tentatives pour s'em-

parer du trône. Enfin, secondé par la France, il battit Pierre, et le tua au moment où il venait pour traiter de la paix. Henri monta sur le trône en 1369, et régna 10 ans.

TRANSTÉVÉRIN, INE. adj. et s. Géogr. V. TRASTÉVÉRIN.

TRANSTIBÉRIN, INE. adj. Géogr. Qui habite, qui est situé au-delà du Tibre.

— Antiq. rom. *Région transtibérine.* Région de Rome qui était située au-delà du Tibre, du côté où se trouve aujourd'hui le Vatican.

TRANSTRAVAT. s. m. Manég. Cheval qui présente deux balzanes au bipède diagonal.

TRANSVASÉ, ÉE. part. pass. du v. Transvaser. S'empl. adjectiv. Vin transvasé. Eau-de-vie transvasée.

—*Transvasé de.* Ces gaz, il les a soumis à ses expériences; il les a pesés, mesurés, *transvasés* d'un récipient dans un autre. (A. Mart.)

TRANSVASEMENT. s. m. Néol. Action de transvaser. C'est un néologisme utile, puisque nous n'avions pas de mot qui exprimât l'action de transvaser, de verser une liqueur d'un vase dans un autre.

— Econ. rur. Action de transporter les abeilles d'une ruche dans une autre.

— Fig. Les puissances alliées n'ont-elles pas donné au monde le spectacle du singulier *transvasement* des nations qui, conquérantes, viennent garder les vaincus, et vaincues, vont maintenir les conquérantes? (Salvandy.)

TRANSVASER. v. a. 1re conj. (ét. lat., *trans*, au-delà; *vas*, vase). Verser une liqueur d'un vase dans un autre. Transvaser du vin. Transvaser de l'eau-de-vie.

— Fig. Traduire Horace, c'est *transvaser* du champagne; la mousse fuit. (Mercier.)

— SE TRANSVASER. v. pron. Être transvasé.

TRANSVASER. s. m. Techn. Appareil propre à transvaser; espèce de pompe, de siphon.

— Ouvrier qui fait la transvasion.

TRANSVASION. s. f. Didact. Action de transvaser.

TRANSVECTION. s. f. (pr. *transs-vek-cion*; ét. lat., *trans*, au-delà; *vectum*, sup. de *vehere*, traîner.) Antiq. rom. Cavalcade du corps équestre, qui se rendait au Capitole, le 15 juillet de chaque année, pour y être passé en revue.

TRANSVERSAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *transversarius*). Anat. Qui présente une direction transversale, et plus spécialement Qui a rapport aux apophyses transverses des vertèbres. Muscles transversaires.

TRANSVERSAIRE. s. m. Anat. Nom de plusieurs muscles. Grand transversaire. Petit transversaire. Premier transversaire.

TRANSVERSAL, ALE. adj. (du lat. *transversalis*). Didact. Qui coupe en travers.

— Géom. *Ligne transversale, section transversale.* Ligne, section qui coupe en travers. || *Axe transversal d'une hyperbole.* Le premier axe de cette courbe.

— Anat. Se dit de certaines parties qui sont placées, qui se dirigent obliquement. Muscle transversal du nez. Artère transversale de la face, de l'épaule.

— Bot. Se dit des cloisons qui s'étendent d'un côté à l'autre du péricarpe; des valves dont la suture est parallèle à la base du péricarpe; de la déhiscence, lorsque le placenta étant central, les carpelles tendent à s'allonger au-delà de lui après la fécondation, et qu'en même temps les cloisons sont très-minces et faciles à rompre, tandis que les parties extérieures des carpelles sont fortement soudées ensemble, et par leur base, et par leur sommet, de sorte que la rupture s'opère transversalement dans le milieu des carpelles.

— Conchyl. Une coquille bivalve est dite transversale quand la ligne comprise entre les bords antérieur et postérieur est plus grande que celle qui descend perpendiculairement des crochets, comme dans les solénacées.

— Pl. masc., *transversaux.*

TRANSVERSAL. s. m. Anat. Nom de plusieurs muscles qui coupent transversalement une partie du corps. Le transversal de l'oreille. Le transversal du nez. Le transversal des ortoils.

TRANSVERSALEMENT. adv. D'une manière transversale. Ligne qui coupe un carré transversalement.

[illegible] que l'on trace sur le limbe d'un quart de cercle entre deux circonférences concentriques, et qui servent à subdiviser les degrés.

TRANSVERSE. adj. des 2 g. (ét. lat., *trans*, au-delà; *versus*, tourné). Anat. Oblique. Muscle transverse. Apophyse transverse. Artère transverse. Sinus transverse.

— Bot. Se dit de l'embryon, lorsqu'il s'allonge en direction à peu près parallèle au plan du style.

— Géom. *Axe transverse.* Celui des deux axes d'une hyperbole qui rencontre la courbe.

— On dit aussi substantiv., en anatomie, Le transverse de l'abdomen, du périnée.

TRANSVERSO-SPINAL. adj. et s. m. Anat. Se dit d'un des muscles du dos, le transversaire épineux.

TRANSVIDÉ, ÉE. part. pass. du v. Transvider. S'empl. adjectiv. Bouteille transvidée.

TRANSVIDER. v. a. 1re conj. Econ. dom. Verser dans un vase ce qui reste dans un autre ou dans plusieurs autres. Transvider des bouteilles.

— Fig. Dans ma jeunesse, je désirais que l'on pût *transvider* les têtes, pour faciliter l'instruction; à présent, je voudrais seulement que l'on pût les vider, pour en ôter les préjugés. (Boiste.)

— SE TRANSVIDER. v. pron. Être transvidé.

TRANSVOLER. v. a. et n. 1re conj. (du lat. *transvolare*). Il se disait pour Traverser en volant.

TRANSYLVAIN, AINE. adj. et s. Géogr. Habitant, habitante de la Transylvanie. Seigneurs transylvains. || Qui appartient à la Transylvanie ou à ses habitants. || On dit aussi *Transylvanien.*

TRANSYLVANIE. (ét. lat., *trans*, au-delà; *sylva*, forêt, parce que, relativement aux Hongrois, ce pays se trouve au delà de vastes forêts). Géogr. Province de l'empire d'Autriche, habitée par trois nations principales: les Magyars ou Hongrois; les Szeklers, tribu hongroise, et les Saxons. Ch.-l. Klausenbourg. Hermanstadt est le centre de l'administration et des finances. Cette province a une constitution et une diète nationale.

— Hist. *Duché de Transylvanie.* Etat formé d'une partie de l'ancienne Dacie, dont le roi Etienne Ier de Hongrie s'empara en 1004. En 1535, il fut donné comme principauté indépendante au palatin Jean Zapolya; mais la Transylvanie fut placée sous la suzeraineté de la maison d'Autriche en 1699; et la maison princière s'étant éteinte en 1765, elle fut réunie à la Hongrie avec le titre de grand-duché.

TRANSYLVANIEN, IENNE. Géogr. Habitant de la Transylvanie. || Qui appartient à la Transylvanie ou à ses habitants. || On dit aussi *Transylvain.*

TRANTRAN. s. m. (par corrupt. de *en train*). Cours de certaines affaires, manière la plus ordinaire de les conduire, routine qu'on y suit. Entendre le trantran. Savoir le trantran. Avoir son trantran accoutumé, dont on ne peut sortir. Savoir le trantran du palais, le trantran des affaires. Ce mot est familier.

TRANTRANER. v. n. 1re conj. Suivre le trantran, son trantran. Ce mot est populaire.

TRANUGE. s. m. Bot. Un des noms du chiendent.

TRAPAN. s. m. (du lat. *trabs*, poutre, parce qu'il se termine ordinairement par une pièce de bois). Le haut d'un escalier où finit la rampe.

TRAPANI. Géogr. Ville de Sicile, ch.-l. de la province de Trapani; 15,000 hab.

TRAPELLE ou **TRAPPELLE.** s. f. Espèce de petite souricière à trappe.

TRAPER. v. n. 1re conj. Hortic. Il se dit des melons qui grossissent.

TRAPESO. s. m. Métrol. Poids employé à Naples pour la soie, il vaut 89 centig.

TRAPETTE. s. f. Techn. Baguette entre les lisses, dont l'usage est de faire retomber les fils qui demeurent en l'air après que les navettes sont passées.

TRAPÉZAÏQUE. adj. des 2 g. Du trapèze, en trapèze. On dit mieux *trapézoïdal.*

TRAPÈZE. s. m. (du lat. τράπεζα, table; fait de τέτρα, quatre; πέζα, pied, parce que, chez les Grecs, les tables étaient en forme de trapèze). Géom. Quadrilatère plan dont deux côtés sont inégaux et parallèles.

— Il se dit quelquefois pour Table, en parlant des anciens.

— Anat. Se dit d'un muscle et d'un os qui ont à peu près la forme d'un trapèze.

TRAPÈZE. adj. des 2 g. Qui a quatre côtés inégaux dont deux parallèles.

— Anat. *Os trapèze.* Le premier os de la seconde rangée du carpe. || *Muscle trapèze.* Muscle situé à la partie postérieure et supérieure du tronc.

TRAPÉZICARPE. adj. des 2 g. (ét. gr., τράπεζα, trapèze; καρπός, fruit). Bot. Dont le fruit a la forme d'un trapèze, comme la brissonie trapézicarpe.

TRAPÉZIE. s. f. Crust. Genre de crustacés.

TRAPÉZIEN, IENNE. adj. Didact. Qui appartient au trapèze.

— Qui a la forme d'un trapèze.

— Minér. Nom donné à une variété qui a sa surface latérale composée de trapèzes situés sur deux rangs, entre deux bases, comme la chaux sulfatée trapézienne.

— Myth. gr. Surnom d'Hercule.

TRAPÉZIFOLIÉ, ÉE. adj. (du gr. τράπεζα, trapèze; et du lat. *folium*, feuille). Bot. Dont les feuilles ont la forme d'un trapèze.

TRAPÉZIFORME. adj. des 2 g. (du gr. τράπεζα, trapèze; et du lat. *forma*, forme). Didact. Qui a la figure d'un trapèze.

— Bot. Se dit des feuilles dont la lame a quatre côtés inégaux, non parallèles, comme celles de l'adianthe trapéziforme, du peuplier noir.

— Conchyl. Se dit de la coquille de la cardite trapéziforme, de l'anadonte trapéziforme, et de l'huître trapéziforme.

— Ornith. Se dit des taches des ailes du hibou trapéziforme.

TRAPÉZION. s. m. Conchyl. Genre de coquilles bivalves, contenant six espèces.

TRAPÉZITE. s. m. Antiq. gr. Changeur, banquier, dans les villes commerçantes de la Grèce.

TRAPÉZOÈDRE. s. m. (ét. gr., τράπεζα, trapèze; ἕδρα, base). Minér. Solide dont les faces sont trapézoïdales. || Solide composé de vingt-quatre faces quadrilatères symétriques.

TRAPÉZOÏDAL, ALE. adj. (ét. gr., τράπεζα, trapèze; εἶδος, ressemblance). Minér. Qui tient du trapézoïde. Nom donné à une variété qui présente un solide à vingt-quatre faces trapézoïdales égales et semblables. Analcime trapézoïdales.

TRAPÉZOÏDE. s. m. (ét. gr., τράπεζα, trapèze; εἶδος, forme). Géom. Quadrilatère plan dont tous les côtés sont obliques entre eux.

— Anat. Se dit d'un os et d'un ligament qui ressemblent à un trapézoïde.

TRAPÉZOÏDE. adj. des 2 g. Zool. Qui ressemble à un trapèze, comme la coquille de l'anatine trapézoïde, la queue du lombric trapézoïde.

— Anat. *Os trapézoïde.* Le second os de la seconde rangée du carpe. || *Ligament trapézoïde.* Portion antérieure du ligament coraco-claviculaire.

TRAPÉZOÏDIFORME. adj. des 2 g. Minér. Qui a la forme d'un trapézoïde ou qui approche de la forme rhomboïdale.

TRAPÉZONTE. Géogr. anc. Ville grecque du Pont oriental, non loin de la Colchide, était fort commerçante et se maintint florissante sous les Romains. On l'a appelée depuis *Trébizonde.*

TRAPÉZOPHORE. s. m. Antiq. Pied, support d'une table antique.

TRAPHILON. s. m. Bot. Un des noms du peuplier de Virginie.

TRAPICHE. s. m. Relat. Moulin dont on se sert dans l'Amérique méridionale pour briser le minerai.

TRAPP. s. m. (du suéd. *trappe*, escalier). Minér. Roche qui se brise en forme d'escalier, ou qui produit cette forme seulement par le retrait de ses couches les unes sur les autres. La couleur du trapp est le vert foncé, le noir verdâtre ou bleuâtre.

— *Trapp-trif.* Composé de masses de basalte, d'amygdaloïde, de roche de hornblende, de grès, et même parfois de morceaux de bois, le tout cimenté ensemble par une base argileuse et assez spongieuse, qui a été formé par du basalte et de la wacke décomposée. Les masses varient beaucoup en dimension.

TRAPPE. s. f. (du bas lat. *trappa;* fait de l'all. *trapp*, dont la signification était autrefois la même). Espèce de porte posée horizontalement sur une ouverture à rez-de-chaussée, ou au niveau d'un plancher. Lever, ouvrir la trappe. La trappe était ouverte, il tomba dans la cave. Il y a un grand nombre de trappes sur le théâtre de l'Opéra. La lourde *trappe* gémit une quatrième fois. (De Vigny.) Sainte Catherine avait tant de charité pour le prochain, qu'elle souhaitait d'aller en enfer, pourvu qu'elle tirât la *trappe* après elle, et qu'il n'y entrât plus personne. (Noël.) Ces deux hommes levèrent une grande *trappe* de bois couverte de broussailles, qui cachait l'entrée d'une longue allée en pente et souterraine. (Le Sage.)

— L'ouverture même. Monter dans un grenier par la trappe.

— Espèce de porte, de fenêtre qui se hausse et se baisse dans une coulisse. Fermer la trappe du colombier. Aux loges des bêtes féroces, il y a ordinairement des trappes.

— Sorte de piége pour prendre des bêtes dans un trou que l'on fait en terre, et que l'on couvre d'une bascule, ou de branchages et de feuillages, afin que la bête, venant à passer sur la bascule ou sur les branchages, tombe dans le trou. Tendre une trappe. Dresser une trappe. Se prendre dans une trappe.

— Techn. Pièce de fer qui s'engage dans les dents du cric des berlines.

TRAPPE. Géogr. Célèbre abbaye de bernardins, située à 12 kilom. de Mortagne (Orne). || Autre abbaye du même ordre, à 12 kilom. de Laval (Mayenne).

— Comm. relig. *Ordre de la Trappe.* Communauté de l'ordre de saint Bernard, fondée en 1140, par Rotrou, comte du Perche, qui fit con-[illegible] l'abbé de Rancé y porta la réforme de Cîteaux, qui y fut observée depuis avec une extrême rigueur. Il y a un grand nombre de couvents de la Trappe dans plusieurs parties de l'Europe. Les religieux du couvent primitif, rentrés en France en 1817, se sont établis près de Mortagne, et en partie à la Meilleraye (Loire-Inférieure). L'abbaye de la Meilleraye a été détruite en 1880, et les trappistes qui l'habitaient se sont réfugiés en Suisse. Le silence perpétuel est une des obligations de la règle de la Trappe dont les austérités sont célèbres.

— On dit d'une maison où l'on vit dans une grande retraite, que *c'est une Trappe, qu'on y vit comme à la Trappe.*

TRAPPEBOIS. s. m. Ornith. Nom vulgaire de la sittelle d'Europe.

TRAPPÉEN, ENNE. adj. Minér. Qui a les caractères du trapp.

— Qui est formé de trapp. Brèche trappéenne. Porphyre trappéen.

— Géognos. *Terrains trappéens.* Groupe comprenant les terrains volcaniques qui ont subi une liquéfaction pâteuse.

TRAPPELLE. s. f. (dimin. de *trappe;* fait de l'ital. *trappola*, souricière). S'est dit pour Piége, souricière. Comme une souris prise à la *trappelle.* (Montaigne.)

TRAPPIEUR. s. m. Relat. Se dit des chasseurs de profession, dans l'Amérique du Nord.

TRAPPISTE. adj. des 2 g. Qui a rapport ou qui appartient à la Trappe.

TRAPPISTE. s. m. Religieux d'un ordre très-sévère, dont le chef-lieu était à la Trappe, près de Mortagne.

TRAPPITE. s. f. Minér. Roche à base de trapp.

TRAPPON. s. m. Trappe à fleur de terre qui sert à fermer les caves où l'on entre par la rue.

TRAPU, UE. adj. (du lat. *trabs*, poutre, parce que le trapu ressemble à une poutre). Gros et court. Il ne se dit que des hommes et des animaux. Petit homme trapu. Femme trapue. Cheval trapu. Peu après je vis entrer un petit homme gras, frais, joufflu, *trapu*, guilleret, qui vint rôder dans la cuisine. (Brill.-Sav.)

— Syn. comp. TRAPU. NABOT. RAGOT. V. NABOT.

TRAPUSSE. s. f. Se disait pour Trappe, trébuchet.

— On l'a employé au fig. pour Tromperie. Touchant le mariage qui servit de leurre et de *trapusse* aux huguenots. (Sat. Ménipp.)

TRAQUE. s. f. Chass. Action de traquer.

— Anc. comm. V. TRACQUE.

— Mar. Nombre de trois avirons.

TRAQUÉ, ÉE. part. pass. du v. Traquer. S'empl. adjectiv. Animal traqué. Voleur traqué.

— *Traqué dans.*

Chacun court, chacun se le renvoie,
Comme un chevreuil *traqué* dans les taillis,
Et mieux lardé que lapin de Senlis. (J.-B. Rouss.)

— *Traqué par.* Être traqué par les gendarmes.

TRAQUENARD. s. m. (du v. fr. *traque*, piége; et *narque*, ruse). Espèce d'amble ou d'entre-pas. C'est une allure défectueuse qui tient de l'amble et du trot. Aller le traquenard.

— Manég. Cheval qui a l'allure appelée traquenard.

— Prov. *Être monté sur le traquenard de saint Michel.* Etre emporté par le diable.

— Sorte de danse gaie, qui était autrefois en usage. Danser le traquenard.

— Sorte de piége dont on se sert pour prendre des animaux nuisibles, tels que des belettes, des fouines, des chats, etc. On regarde ce mot comme une abréviation de *traque renard.* Traquenard double à bascule. Traquenard simple à bascule. Traquenard à queue. Traquenard à poteau. Grand traquenard. Petit traquenard. Traquenard moyen.

TRAQUENARD, ARDE. adj. Manég. Qui a rapport au traquenard. Cheval qui a l'amble traquenard.

TRAQUER. v. a. 1re conj. (pr. *tra-ké;* du lat. *trahere*). Chass. Fouler un bois pour en faire sortir le gibier. || Plus particulièrement, Faire une enceinte dans un bois, de manière qu'en la resserrant toujours on oblige les bêtes que l'on chasse d'entrer dans les toiles ou de passer sous le coup des chasseurs. Traquer un bois pour prendre un loup. || Se dit aussi des animaux que l'on poursuit. Traquer un loup dans un bois.

— Se dit, par extens., en parlant des personnes que l'on resserre dans une enceinte pour les prendre. Traquer des voleurs, des contrebandiers.

— SE TRAQUER. v. pron. Être traqué.

TRAQUE-RENARD. s. m. Chass. Piége employé pour prendre les renards et les loups.

TRAQUET. s. m. Piége qu'on tend aux bêtes puantes. Prendre un renard au traquet.

— Prov. et fig. *Donner dans le traquet.* Se laisser tromper par quelque artifice. Donner dans le traquet comme un sot.

— Anc. art milit. Genre de poignard.

TRAQUET. s. m. Claquet, morceau de bois [illegible] de la trémie, et dont le mouvement fait tomber le blé sous la meule du moulin. Le traquet du moulin.

— Fig. et fam. *C'est un traquet de moulin, sa langue va comme un traquet de moulin.* Se dit d'une personne qui parle beaucoup.

TRAQUET. s. m. (ainsi appelé du mouvement continuel de ses ailes et de sa queue, que l'on a comparé à celui du traquet d'un moulin). Ornith. Genre d'oiseaux de la famille des becs-fins, qui fait son nid sous les pierres ou dans les terriers. Ils se nourrissent d'insectes et de baies. || *Traquet d'Angleterre.* Gobe-mouche noir. || *Traquet blanc.* Un des noms par lesquels on a désigné le bruant proyer.

— Ichthyol. Nom vulgaire de la raie ronce.

TRAQUEUR. s. m. Chass. Un de ceux qu'on emploie pour traquer. Les traqueurs sont ordinairement armés de bâtons pour battre les buissons et faire fuir le gibier.

TRASCODRUGITE. s. m. Hist. relig. Nom

des hérétiques plus connus sous le nom de Passalorhynchites.

TRASELLE. s. m. Métrol. Poids en usage dans l'Arabie; il pèse 14 kil.

TRASGOBANE. s. m. Erpét. Un des noms de l'amphisbène.

TRASI. s. m. Bot. Genre de plantes à écailles imbriquées sur trois rangs.

TRASIMÈNE. Géogr. Lac de l'Étrurie méridionale, dans le voisinage de Pérouse. On l'appelle aujourd'hui *lac de Pérouse.* || Un des départements de l'empire français, formé aux dépens de la Toscane; sa cap. était Spolette.

— Hist. *Bataille de Trasimène.* Victoire qu'Annibal remporta, en 217 av. J.-C., sur les Romains, commandés par Flaminius.

TRASKITE. s. m. Hist. ecclés. Membre d'une secte qui parut au XVIIe siècle, et qui prit son nom de Jean Traske, son fondateur. Ses opinions étaient semblables à celles des sabbataires.

TRASLE. s. m. Ornith. Nom vulgaire du mauvis.

TRAS-OS-MONTÈS. Géogr. Province de Portugal; ch.-l. Bragance; 280,000 hab.

TRASS. s. m. (du holl. *tiras*, ciment). Minér. Sorte de tuff volcanique qui entre dans le ciment, et dont on se sert pour les constructions hydrauliques. Trass pouzzolane.

TRASSEURE. s. f. S'est dit pour Rature. J'ai accoustumé les grands qui me cognoissent à y supporter des litures et des *trasseures.* (Montaigne.)

TRASSOÏTE. s. f. Minér. Sorte de roche volcanique.

TRASTÉVÉRÉ. Géogr. Nom de la partie de Rome qui est située sur la rive droite du fleuve, en face de la partie principale ou de Rome proprement dite.

TRASTÉVÉRIN, INE. adj. et s. Géogr. Habitant du Trastévéré. || Qui appartient au Trastévéré ou à ses habitants.

TRASTRAVAT. adj. et s. m. Manég. Il se dit d'un cheval qui a des balzanes à deux pieds, l'un de devant, l'autre de derrière, disposées diagonalement et en croix de saint André. Les trastravats sont peu estimés.

TRATTE. s. f. (du lat. *trabs*, poutre). Techn. Pièce du support de la cage d'un moulin à vent.

TRATTINNICKIE. s. f. Bot. Genre établi pour une plante du Brésil, appartenant à la famille des térébinthacées.

TRAULET. s. m. Dess. Pointe d'acier fixée à l'extrémité d'une petite hampe, dont on se sert pour marquer des points sur un plan, pour piquer un dessin d'architecture.

TRAUMATE. s. m. Minér. Sorte de roche connue aussi sous le nom de *grauwacke.*

TRAUMATEUX, EUSE. adj. Minér. Qui renferme du traumate.

— Géognos. Se dit d'un groupe de terrains hémilysiens, qui renferme celui de traumate.

TRAUMATIQUE. adj. des 2 g. (du gr. τραῦμα, blessure). Chir. Qui a rapport, qui appartient aux plaies, aux blessures. Se dit notamment des accidents, des fièvres de réaction, des névroses, des hémorrhagies dont les plaies peuvent se compliquer. Fièvre traumatique. Tétanos traumatique. Hémorrhagie traumatique. || *Maladies traumatiques* ou *vulnéraires.* Maladies qui dépendent des lésions physiques, telles sont les plaies, les fractures, les contusions, etc.

— Pharm. Qui est bon pour les blessures; vulnéraire.

— Géogn. Synonyme de Fragmentaire, dont se servent quelquefois les géognostes. Schiste traumatique.

TRAUMATIQUE. s. m. Pharm. Espèce d'onguent.

TRAUMATOLOGIE. s. f. (ét. gr., τραῦμα, plaie, blessure; λόγος, discours). Didact. Science qui étudie l'action des agents extérieurs sur l'organisation de l'homme et des animaux. Ce mot est de la création de M. Ampère.

TRAUMATOLOGIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui appartient à la traumatologie.

TRAUN. Géogr. Cercle de la Haute-Autriche; 176,000 hab.

TRAUNIK ou **TRAWNIK.** Géogr. Ville de la Turquie d'Europe, résidence du pacha de Bosnie; 10,000 hab.

[illegible] *vertere*, tourner). Mar. Bourrasque dans laquelle le vent souffle avec violence et successivement de tous les points de l'horizon.

TRAVAIL. s. m. (de l'ital. *travaglio;* fait de *trabale*, assemblage de poutres où des chevaux sont enfermés). Labeur, fatigue, peine qu'on prend pour faire quelque chose, dans le dessein d'en tirer un avantage. Il se dit de l'esprit comme du corps. Grand travail. Travail long. Travail pénible. S'endurcir au travail. S'accoutumer au travail. Se faire au travail. Se mettre au travail. Quitter le travail. Aimer le travail. Se plaire au travail. Fuir le travail. Vous voilà au travail. Détourner quelqu'un du travail. Faire cesser le travail. Deux heures de travail. Les heures du travail et celles du repos. Dieu bénit notre travail, nos travaux. Attendre du ciel la récompense de ses travaux. Les travaux apostoliques. Les travaux de l'épiscopat. Depuis longtemps j'ai quitté la plume

des hérétiques plus connus sous le nom de Passalorhynchites.

TRASELLE. s. m. Métrol. Poids en usage dans l'Arabie ; il pèse 14 kil.

TRASGOBANE. s. m. Erpét. Un des noms de l'amphisbène.

TRASI. s. m. Bot. Genre de plantes à écailles imbriquées sur trois rangs.

TRASIMÈNE. Géogr. Lac de l'Étrurie méridionale, dans le voisinage de Pérouse. On l'appelle aujourd'hui *lac de Pérouse*. ‖ Un des départements de l'empire français, formé aux dépens de la Toscane ; sa cap. était Spolette.

— Hist. *Bataille de Trasimène*. Victoire qu'Annibal remporta, en 217 av. J.-C., sur les Romains, commandés par Flaminius.

TRASKITE. s. m. Hist. ecclés. Membre d'une secte qui parut au XVIIe siècle, et qui prit son nom de Jean Traske, son fondateur. Ses opinions étaient semblables à celles des sabbataires.

TRASLE. s. m. Ornith. Nom vulgaire du mauvis.

TRAS-OS-MONTÈS. Géogr. Province de Portugal ; ch.-l. Bragance ; 280,000 hab.

TRASS. s. m. (du holl. *tiras*, ciment). Minér. Sorte de tuff volcanique qui entre dans le ciment, et dont on se sert pour les constructions hydrauliques. Trass pouzzolane.

TRASSEURE. s. f. S'est dit pour Rature. J'ai accoustumé les grands qui me cognoissent à y supporter des litures et des *trasseures*. (Montaigne.)

TRASSOÏTE. s. f. Minér. Sorte de roche volcanique.

TRASTÉVÉRÉ. Géogr. Nom de la partie de Rome qui est située sur la rive droite du fleuve, en face de la partie principale ou de Rome proprement dite.

TRASTÉVÉRIN, INE. adj. et s. Géogr. Habitant du Trastévéré. ‖ Qui appartient au Trastévéré ou à ses habitants.

TRASTRAVAT. adj. et s. m. Manég. Il se dit d'un cheval qui a des balzanes à deux pieds, l'un de devant, l'autre de derrière, disposées diagonalement et en croix de saint André. Les trastravats sont peu estimés.

TRATTE. s. f. (du lat. *trabs*, poutre). Techn. Pièce du support de la cage d'un moulin à vent.

TRATTINNICKIE. s. f. Bot. Genre établi pour une plante du Brésil, appartenant à la famille des térébinthacées.

TRAULET. s. m. Dess. Pointe d'acier fixée à l'extrémité d'une petite hampe, dont on se sert pour marquer des points sur un plan, pour piquer un dessin d'architecture.

TRAUMATE. s. m. Minér. Sorte de roche connue aussi sous le nom de *grauwacke*.

TRAUMATEUX, EUSE. adj. Minér. Qui renferme du traumate.

— Géognos. Se dit d'un groupe de terrains hémilysiens, qui renferme celui de traumate.

TRAUMATIQUE. adj. des 2 g. (du gr. τραῦμα, blessure). Chir. Qui a rapport, qui appartient aux plaies, aux blessures. Se dit notamment des accidents, des fièvres de réaction, des névroses, des hémorrhagies dont les plaies peuvent se compliquer. Fièvre traumatique. Tétanos traumatique. Hémorrhagie traumatique. ‖ *Maladies traumatiques* ou *vulnéraires*. Maladies qui dépendent des lésions physiques, telles sont les plaies, les fractures, les contusions, etc.

— Pharm. Qui est bon pour les blessures ; vulnéraire.

— Géogn. Synonyme de Fragmentaire, dont se servent quelquefois les géognostes. Schiste traumatique.

TRAUMATIQUE. s. m. Pharm. Espèce d'onguent.

TRAUMATOLOGIE. s. f. (ét. gr., τραῦμα, plaie, blessure ; λόγος, discours). Didact. Science qui étudie l'action des agents extérieurs sur l'organisation de l'homme et des animaux. Ce mot est de la création de M. Ampère.

TRAUMATOLOGIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui appartient à la traumatologie.

TRAUN. Géogr. Cercle de la Haute-Autriche ; 176,000 hab.

TRAUNIK ou **TRAWNIK.** Géogr. Ville de la Turquie d'Europe, résidence du pacha de Bosnie : 10,000 hab.

[illegible] s. f. [illegible] *vertere*, tourner). Mar. Bourrasque dans laquelle le vent souffle avec violence et successivement de tous les points de l'horizon.

TRAVAIL. s. m. (de l'ital. *travaglio* ; fait de *trabale*, assemblage de poutres où des chevaux sont enfermés). Labeur, fatigue, peine qu'on prend pour faire quelque chose, dans le dessein d'en tirer un avantage. Il se dit de l'esprit comme du corps. Grand travail. Travail long. Travail pénible. S'endurcir au travail. S'accoutumer au travail. Se faire au travail. Se mettre au travail. Quitter le travail. Aimer le travail. Se plaire au travail. Fuir le travail. Vous voilà au travail. Détourner quelqu'un du travail. Faire cesser le travail. Deux heures de travail. Les heures du travail et celles du repos. Dieu bénit notre travail, nos travaux. Attendre du ciel la récompense de ses travaux. Les travaux apostoliques. Les travaux de l'épiscopat. Depuis longtemps j'ai quitté la plume et tout *travail* appliquant. (J.-J. Rouss.) Je suis accablé de *travail*. (Id.) Si vous voulez entreprendre ce petit *travail*, il faut vous presser. (Id.) Au commencement, le *travail* n'était pas nécessaire à l'homme pour vivre. (Lamenn.) Le *travail* est partout, et la souffrance partout : seulement il y a des *travaux* stériles et des *travaux* féconds. (Id.) Paul y parlait souvent des *travaux* du jour et de ceux du lendemain. (B. de St-P.) Je suis condamné à passer ma vie dans un *travail* obscur, loin de Virginie. (Id.)

— Écon. polit. *Travail productif*. Travail qui confère à une chose quelconque un degré d'utilité, d'où résulte pour cette chose une valeur échangeable égale ou supérieure à la valeur du travail employé. Le travail est encore productif lorsqu'il en résulte un service qui a une valeur échangeable, quoique ce service soit consommé en même temps que rendu. Les travaux productifs sont de trois espèces : ceux du savant, ceux de l'entrepreneur d'industrie, ceux de l'ouvrier. ‖ *Travail improductif*. Celui dont il ne résulte aucune valeur.

— *Homme de travail*. Celui qui gagne sa vie par un métier pénible ou qui travaille de ses mains sans avoir aucun métier. ‖ *Homme de grand travail*. Celui qui est fort laborieux.

— *Maison de travail*. Maison de détention où l'on fait travailler les détenus.

— Fig. *Travail de cheval*. Se dit d'un labeur pénible.

— *Travail d'enfant*, ou simplement *travail*. Se dit des opérations de la nature pour procurer l'accouchement. Etre en travail, en travail d'enfant. Avoir un travail long et périlleux. Travail qui dure plusieurs heures. ‖ Quelquefois l'art aide et seconde la nature, et quelquefois il la contrarie ; dans ce sens on dit, La sage-femme l'a mise trop tôt en travail.

— Fig. Était-ce les derniers efforts d'une liberté remuante qui allait céder la place à l'autorité légitime ? ou bien était-ce comme un *travail* de la France prête à enfanter le règne miraculeux de Louis ? (Boss.) Si Dieu a béni le *travail* par lequel je tâche de vous enfanter en Jésus-Christ. (Id.) La montagne en *travail* enfante une souris. (Boil.) La nature en *travail* enfanta l'univers. (Trad. des Bucol.)

— L'ouvrage même, de quelque nature qu'il soit. Beau travail. Grand travail. Travail de longue haleine. Travail exquis, délicat. Tirer de son *travail* un tribut légitime. (Boil.) Offrir ton *travail* à quelque heureux faquin. (Id.)

Un poëme excellent où tout marche et se suit
N'est pas de ces *travaux* qu'un caprice produit.
(Boil.)

— La manière dont il est fait. Faire voir son travail. Exposer son travail à la censure du public.

— *Ce bijou est d'un beau travail*. Le travail en est délicat.

— Manière dont on travaille habituellement. Avoir le travail facile, difficile, lent, etc.

— B.-arts. Manière dont s'exécute et dont paraît avoir été exécuté un ouvrage. Un beau travail est, dans la peinture, un beau maniement du pinceau ; dans la gravure, un beau maniement du burin et de la pointe ; dans le dessin, un beau maniement du crayon. On dit d'un ouvrage, qu'il est d'un travail facile, spirituel, peiné, lourd, etc., pour exprimer l'idée qu'on se fait, en le voyant, de la manière dont il a été exécuté.

— Ouvrage qui est à faire, ou que l'on fait actuellement. Distribuer le travail aux ouvriers. Je ne puis faire cela à ce prix, il y a trop de travail. Le travail en souffrira. Les travaux à faire pour la construction d'un édifice. Commencer, suspendre, interrompre, abandonner, reprendre, continuer les travaux. Entreprendre des travaux.

— Se dit particulièrement des remuements de terre que font des troupes, soit pour attaquer, soit pour se défendre, et principalement de la tranchée que font les assiégeants pour attaquer une place. Être à la tête du travail. Conduire le travail. Pousser rapidement le travail de nuit.

— Fauconn. *Oiseau de grand travail*. Oiseau fort dans son vol, et ne se rebutant jamais.

— Manég. Se dit des différents exercices du cheval. ‖ *Travail de plate-longe*. Exercice auquel on assujétit généralement les élèves, dans les premières leçons.

— *Travail mécanique*. Travail qui suppose une résistance vaincue ou un effort exercé et un chemin parcouru ; il est proportionnel à la résistance lorsque le chemin parcouru est le même, et au chemin lorsque la résistance est constante ; il est donc aussi proportionnel au produit de ces deux éléments. On a souvent pris pour unité du travail mécanique celui que l'on dépense lorsque l'on élève à un mètre de hauteur le poids d'un kilogramme. ‖ *Travail d'un moteur*. Quantité d'action qu'il développe, utilement employée. Le travail peut toujours être assimilé à un poids que le moteur serait capable de soulever à une hauteur donnée en un temps déterminé. ‖ *Travail mécanique des moteurs animés*. La force musculaire de l'homme ou des animaux est celle dont l'industrie a commencé à se servir. La quantité de travail que les moteurs animés peuvent produire chaque jour varie suivant le mode de leur emploi et selon les circonstances ; mais il existe une vitesse du point d'application, un effort et une durée de travail qui sont les plus convenables pour l'effet utile. ‖ *Travail mécanique des moteurs inanimés*. L'eau et le vent sont des agents naturels qui peuvent travailler sans avoir besoin de préparation préliminaire ; il suffit de soumettre à leur action des appareils disposés convenablement pour la recevoir. La chaleur est aujourd'hui le moteur, sinon le plus puissant, au moins le plus maniable que l'industrie puisse employer, en tant que produisant de la vapeur à un certain degré de tension. ‖ *Reproduction du travail*. Le combustible destiné à produire de la chaleur est un véritable réservoir de force où l'on a emmagasiné par avance une certaine quantité de travail ; mais ce travail peut encore être accumulé et mis en réserve par des procédés purement mécaniques, pour être consommé plus tard sans que l'on ait recours à des actions chimiques analogues à celles qui résultent de la combustion du charbon, de l'inflammation de la poudre. Les ressorts fournissent un de ces moyens. L'air et les gaz permanents étant les seuls corps à la fois très-compressibles et parfaitement élastiques, sont les corps qui offrent le plus d'avantages comme ressorts destinés à restituer des forces accumulées. La pesanteur offre, comme l'élasticité des corps, un moyen d'emmagasiner le travail mécanique et de le rendre disponible au besoin. L'inertie de la matière est elle-même une cause de la reproduction du travail. ‖ *Déperdition du travail*. Quel que soit le mode de génération ou de reproduction du travail mécanique, une partie de ce travail se trouve toujours consommée en pure perte, par l'effet des frottements, des chocs, des résistances, etc. ‖ *Travail moteur*. Celui qui est dû aux forces motrices. ‖ *Travail résistant*. Celui qui résulte des résistances de différents genres.

— Mécan. Se dit de l'intégrale de l'élément différentiel que l'on obtient en multipliant une certaine projection de force par l'élément décrit. Cette intégrale est aussi appelée fréquemment *quantité d'action* ou *travail dynamique*.

— On le personnifie quelquefois.

Déjà l'aube blanchit, et l'étoile dernière,
Dans les cieux, par degrés, voit pâlir sa lumière :
L'aurore va rouvrir le règne du *travail*. (Lalanne.)

— Myth. Fils de l'Erèbe et de la Nuit.

— Philos. *Travail attrayant*. Se dit, dans le système sociétaire, du travail librement choisi, alternant, distribué par courtes séances, par séries et par groupes, dans des ateliers sains et agréables, tel qu'il devra être organisé dans le phalanstère.

— Techn. *Travail à mouiller*. Chez les mégissiers, Façon qu'on donne aux peaux en les mouillant sur la terre, pour en faire du parchemin. ‖ *Travail de rivière*. Préparation qu'on donne aux peaux avant de les tanner.

— Véner. Endroit où le sanglier a remué la terre. Pas de plur. en ce sens.

— Prov. *Qui hait le travail hait la vertu*.

— Iconol. On représente le Travail sous la figure d'un homme accablé de fatigue, et qui se soutient à peine. Il a les épaules nues, les bras décharnés et sans couleur. Peut-être vaudrait-il mieux le peindre les bras fortement musclés et colorés. Dans ses mains sont des instruments propres à différents travaux ; on en voit d'autres à ses pieds. ‖ *Travail inutile*. Il est représenté par les Danaïdes, qui se fatiguent à remplir un tonneau percé.

— Syn. comp. TRAVAIL. LABEUR. Le *travail* est une application soigneuse ; le *labeur* est un travail pénible. Mais *labeur* a vieilli dans le style ordinaire, et les orateurs et les poëtes s'en sont emparés pour l'appliquer aux grands travaux, aux grandes entreprises. ‖ TRAVAIL. EXERCICE. Le *travail* est relatif aux avantages que nous retirons des animaux domestiques ; l'*exercice* a pour but de les conserver en santé.

— TRAVAUX. s. m. pl. Ouvrages que l'on fait pour l'attaque ou pour la défense des places, pour la fortification d'un camp, d'un poste. Beaux travaux. Grands travaux. Travaux avancés. Visiter les travaux. Combler les travaux des assiégeants. Ruiner les travaux des assiégés.

— Ouvrages que l'on fait pour l'embellissement ou l'assainissement des villes, pour l'utilité générale. Les travaux publics. Directeur des travaux publics.

— Archit. L'ensemble et la variété des opérations par lesquelles on procède à la construction.

— Grav. Se dit des diverses manières dont l'artiste a varié les opérations de son burin. On dit : Les travaux de cette estampe sont maigres, nourris, mous, fermes, variés, savants, conduits, etc.

— *Travaux forcés*. Une des peines afflictives et infamantes prononcées par le Code pénal, et qui remplace les galères. Les hommes condamnés aux travaux forcés traînent à leurs pieds un boulet, et sont attachés deux à deux avec une chaîne, lorsque la nature du travail auquel ils sont employés le permet. Les femmes et les filles condamnées aux travaux forcés n'y sont employées que dans l'intérieur d'une maison de force. Être condamné à vingt ans de travaux forcés. Les travaux forcés à temps. Les travaux forcés à perpétuité. ‖ *Travaux forcés à temps*. Peine qui est prononcée pour cinq ans au moins et vingt ans au plus. La condamnation des travaux forcés à temps est ordinairement accompagnée de celle de l'exposition ; elle emporte la dégradation civique et l'interdiction légale. ‖ *Travaux forcés à perpétuité*. Peine qui dure toute la vie ; elle emporte avec elle la mort civile.

— *Travaux publics*. Peine analogue, mais moins grave, infligée aux militaires qui ont déserté à l'intérieur. Sa durée est de trois ans au moins, et ceux qui la subissent sont employés soit à des travaux militaires, soit à des travaux civils, sans porter ni chaînes ni fers, si ce n'est par mesure de police ou de discipline.

— Admin. *Travaux publics*. Ceux qui intéressent la généralité des habitants d'un pays ou d'une fraction de pays, d'une ville, etc., pourvu que leur utilité n'ait pas les caractères résultant d'un acte exclusivement relatif à une propriété privée. Ils sont exécutés sous les ordres et sous la surveillance de l'administration ; tels sont les constructions publiques des villes, le creusement des puits, les canaux, les chemins de fer, etc. La déclaration d'utilité publique dans les formes prescrites par les lois et règlements, c'est-à-dire après enquête préalable, doit précéder toute exécution de travaux publics. ‖ *Ministre des travaux publics*. Le chef de l'administration à laquelle sont dévolues l'exécution et la surveillance des travaux publics. Cette administration comprend les ponts et chaussées, les mines et les bâtiments civils. C'est du ministre des travaux publics que relèvent les chemins de fer et les machines à vapeur.

— Se dit de certaines entreprises remarquables. Etre au terme de ses travaux. Poursuivre ses travaux. Etre interrompu par la mort au milieu de ses travaux. Un canal miraculeux par la hardiesse et les *travaux* incompréhensibles de l'entreprise. (Mass.)

Sans que ta mort encor, honteuse à sa mémoire,
De mes nobles *travaux* vienne souiller la gloire.
(Racine.)

— Se dit, dans la poésie noble, d'un travail quelconque. De tes nobles *travaux* assidu compagnon. (Thomas.)

Jamais de ses *travaux* Abel n'ouvrit le cours
Sans avoir embrassé les auteurs de ses jours. (Gilbert.)

C'est alors qu'on les vit sous les murs de Colchos
Partager de Jason la gloire et les *travaux*. (Desaint.)

Hercule respirant sur le bruit de vos coups,
Déjà de son *travail* se reposait sur vous. (Racine.)

De son travail ne paraît pas une expression noble et heureuse ; mais on hésite à prononcer, lorsqu'on pense qu'il ne tenait qu'à Racine de mettre ses *travaux*, et qu'il a préféré son *travail*.

— *Les travaux d'Hercule*. Les douze entreprises que la fable lui attribue.

— Philol. *Les travaux et les journées*. Titre d'un poëme d'Hésiode sur l'agriculture.

— *Les travaux de Lucine*, dans la langue poétique, signifie Le travail de l'enfantement, les couches.

Qui sera près de toi pour adoucir tes maux,
Si tu dois de Lucine éprouver les *travaux* ?
(La Harpe.)

— Dans la même langue, on dit les *travaux de Triptolème*, pour Le labourage, l'art aratoire, les travaux champêtres ; et les *travaux de Mars*, pour La profession des armes, les dangers et les fatigues de la guerre ; quelquefois même le mot *travaux*, seul ou accompagné d'une épithète, se trouve, par le sens, déterminé à cette dernière signification. Des belliqueux *travaux* j'ai fait l'apprentissage. (Aignan.) Je voyais ce guerrier blanchi dans les *travaux*. (Volt.)

Ces succès éclatants obtenus par les armes
De Mars ont trop souvent ramené les *travaux*.
(Valmalète.)

TRAVAIL. s. m. Compte que chaque ministre rend au roi des affaires de son département. Dans cette acception et dans les suivantes, ce mot fait au pluriel *travails*. Le roi, à son travail, a pris telle décision. C'est aujourd'hui jour de travail de tel ministre avec le roi. Ce ministre a eu plusieurs travails cette semaine avec le roi. Fort peu usité aujourd'hui.

— Rapport que les commis font aux ministres des affaires qui leur ont été renvoyées. C'est l'heure du travail du ministre avec ses commis. Fort peu usité dans ce sens.

— On a dit de certaines places dont les titulaires rendaient compte immédiatement au roi, *Ces places ont le travail, donnent le travail*.

— Maréchall. Machine de bois à quatre piliers, entre lesquels les maréchaux attachent les chevaux vicieux pour les ferrer ou pour les panser, lorsqu'il est nécessaire d'empêcher leurs mouvements et de leur ôter toutes défenses. A l'aide de cette machine, on peut aisément maintenir un cheval, l'enlever, le suspendre, suivant le besoin. Mettre un cheval au travail pour le ferrer. ‖ Il dérive en ce sens du lat. *trabale*, fait de *trabs*, poutre, parce que cette machine est faite de quatre petites poutres attachées ensemble.

TRAVAILLANT. part. prés. du v. Travailler. Qui travaille. Il est toujours invariable. C'est alors seulement qu'on verra ce que peuvent la vertu, la science et l'autorité animées d'une noble émulation, et *travaillant* de concert à la félicité du genre humain. (J.-J. Rouss.)

— Voltaire l'a fait varier à tort dans la phrase suivante. Quelle est la source de cette rage de tant de petits auteurs, ou argumentants en théologie ou *travaillants* pour la comédie, ou étalants une boutique de feuilles, ou vendants des mandements et des sermons.

TRAVAILLANT, ANTE. adj. (pr. *tra va-yan*). Néol. Qui a l'habitude de travailler. La classe travaillante. La classe *travaillante* est la dernière dans le vocabulaire insensé de l'orgueil ; elle est la première aux yeux de la saine politique. (Bentham.)

— *Machine travaillante.* Machine dont on se sert pour faire un travail mécanique.

TRAVAILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Travailler. S'empl. adjectiv. Ouvrage bien travaillé. Style travaillé.

— *Ce cheval a les jambes travaillées.* Il a les jambes fatiguées, ruinées par le travail. ‖ *Cheval travaillé, trop travaillé.* Cheval accablé de fatigue.

— B.-arts. Fait avec peine. Figures travaillées.

— *Travaillé avec.* Ses vers faits de génie, quoique *travaillés* avec art. (La Bruy.)

— *Travaillé de.* Homme travaillé de la fièvre, de la goutte, de la pierre. Le reste de la population, jeunes et vieux, citadins et villageois, semblait *travaillé* d'un mal intérieur qui ne lui laissait aucun repos. (A. Martin.)

— *Travaillé par.* Tout minéral figuré a été *travaillé* par ces molécules organiques. (Buff.) Une république *travaillée* par des dissensions civiles. (Montesq.) Cette ville également *travaillée* par sa liberté et par sa servitude. (Id.)

TRAVAILLER. v. n. 1re conj. (pr. *tra-va-yé;* rad. *travail*). Faire un ouvrage, faire de l'ouvrage; agir pour se procurer une chose dont on a besoin. Travailler sans relâche. Travailler assidûment. Travailler nuit et jour. Travailler à la journée. Travailler pour soi. Travailler pour autrui. Chercher à travailler. Travailler utilement. Travailler en vain. Etre en âge de travailler. On peut agir sans *travailler :* c'est le cas des gens désœuvrés qui agissent sans rien faire. (Condillac.) N'ayant jamais *travaillé* dans aucun bureau, ni vu de ma vie un chiffre de ministre, je craignis d'abord d'être embarrassé. (J.-J. Rouss.) C'est un auteur qui n'a point de talent, mais il a *travaillé* trente ans, et il est du nombre de ceux qui doivent arriver aux honneurs littéraires à titre de vétérance. (La Harpe.) En *travaillant* pour soi peut-on manquer d'adresse? (Destouches.) Celui qui *travaille* jour et nuit ne fait plus sa tâche qu'en dormant, et s'en acquitte tout de travers. (De Juss.)

— Se donner de la peine pour faire, pour exécuter quelque chose. Se tuer à travailler. S'épuiser à travailler pour faire sa fortune. Travailler à relever les fortifications, à niveler le terrain.

— Avoir de l'occupation, de l'ouvrage, en parlant de ceux qui exercent quelque profession mécanique ou industrielle. Ouvrier qui travaille beaucoup. Ouvrier qui n'a pas travaillé de tout l'hiver.

— Se dit des marchands, qui font un commerce considérable, et qui sont fort achalandés. Ce négociant travaille beaucoup.

— Se déjeter. Ce bois travaille. Cette poutre travaille.

— Déverser, s'entrouvrir, en parlant d'un mur. Ce mur travaille.

— Avoir de la peine à digérer, en parlant de l'estomac. Son estomac travaille.

— Souffrir, être oppressé, en parlant du poumon. Le poumon travaille.

— Fermenter, en parlant de certaines liqueurs. Le vin travaille. La bière travaille. Quand la vigne est en fleur, le vin travaille.

— Manég. Exercer un cheval. Travailler de part en part. Travailler ferme à ferme. Travailler dans la main. Travailler en carré. Travailler aux quatre coins. Toutes ces expressions s'emploient aussi activ. ‖ *Travailler une hanche dedans.* Aller d'une piste en galopant le cheval et en lui tenant une hanche sujette soit par le droit, soit en rond, à tout changement de main.

— Vaincre ou détruire, pour le besoin des arts, des résistances telles que la force d'adhérence des molécules des corps, la force des ressorts, celle de la pesanteur, l'inertie de la matière, etc. User, polir un corps par le frottement, le diviser en parties, élever des fardeaux, traîner une voiture le long des chemins, bander un ressort, lancer des pierres, des boulets, etc., c'est travailler, c'est vaincre, pendant un certain temps, des résistances sans cesse renouvelées dans la durée de ce temps.

— Mécan. Se dit des pièces d'une machine qui supportent le grand poids, la plus forte pression. Les pièces qui travaillent le plus doivent être les plus solides. ‖ Souvent on désigne la tension de la vapeur dans une machine en disant qu'elle travaille sous la pression d'un, deux, trois atmosphères, etc.

— Mar. Se dit d'un câble qui est tendu par la [illegible] d'un vaisseau qui tangue et [illegible] de la mer qui s'agite beaucoup. Le câble travaille. Le vaisseau travaille. La mer travaille.

— Musiq. Se dit d'une partie qui fait beaucoup de notes et de diminutions, tandis que d'autres parties ont des tenues et marchent plus posément.

— Peint. Se dit des couleurs qui changent avec le temps.

— Fig. *Son esprit travaille, sa tête travaille.* Son esprit, sa tête fermente, est dans une sorte d'agitation causée par quelque projet, par quelque ouvrage. Malepeste! leur imagination *travaille* beaucoup. (Regnard.)

— *Faire travailler son argent.* Le placer, lui faire produire intérêt.

— *Son argent travaille sans cesse.* Il est continuellement replacé, il produit toujours un nouvel intérêt.

— *Travailler en grand.* Travailler sur un vaste plan, d'après une vue générale et complète. Ne savoir point travailler en grand, ne s'entendre qu'aux détails.

— *Travailler à.* S'occuper, s'efforcer de travailler à son salut, à sa fortune. Travailler au bonheur des hommes. Travailler à la ruine de quelqu'un, travailler à faire sa fortune. L'une tâche à émouvoir le magistrat par des images affectées de sa misère, l'autre *travaille* à l'éblouir par des apparences de droit. (Fléch.) Il *travaillait* à purifier son cœur, non pas à polir son esprit. (Id.)

— *Travailler au clou.* Attacher à un clou à crochet la tête de chaque cordon de paille nattée. ‖ *Travailler avec dureté.* Couper le bois d'une manière désagréable. ‖ *Travailler de rivière.* Ramollir une peau par le moyen de l'eau. ‖ *Travailler à la pièce.* Faire des pièces pareilles pour un prix égal. ‖ *Travailler à ses pièces.* Faire à tant la pièce, autant d'ouvrage que l'on peut, pour gagner davantage. ‖ *Travailler à la tâche.* Faire une partie d'ouvrage pour un prix convenu. ‖ *Travailler à la toise.* Travailler pour un prix convenu par toise. ‖ *Travailler par épaulées.* Reprendre peu à peu et non de suite quelque ouvrage en sous-œuvre, ou fonder dans l'eau; employer beaucoup de temps à construire un bâtiment, parce que les matières ou les moyens ne sont pas en état pour l'exécuter diligemment. ‖ *Travailler à la main.* Former le corps d'un cierge avec de la cire qui n'a pas été fondue.

— Fig. *Travailler de.* Je sens que mon esprit *travaille* de génie. (Boiste.)

— v. a. Soigner, exécuter avec soin. Travailler un mémoire. Travailler consciencieusement une affaire. Travailler son champ, sa terre. Travailler son style. Travailler ses vers.

— Tourmenter, causer de la peine. Fièvre qui travaille cruellement. Songe qui travaille toute une nuit. Inquiétude, jalousie qui travaille quelqu'un. Le repos et la nourriture ne sont-ils pas de faibles remèdes de la continuelle maladie qui nous *travaille?* (Boss.) Dans ces saints empressements de la charité qui *travaillaient* l'âme du père Bourgoing d'une pieuse inquiétude pour les membres affligés de Jésus-Christ, on admirait son humilité. (Id.)

— Manég. *Travailler un cheval.* L'exercer, le manier. Travailler un cheval autour du pilier, dans les piliers, dans les coins du manége, etc. ‖ Le fatiguer. ‖ *Travailler un cheval de part en part.* Le conduire trois fois sur chaque ligne du carré. ‖ *Travailler un cheval ferme à ferme.* Manier un cheval sans bouger de place, comme au piaffer. ‖ *Travailler un cheval dans la main,* ou *de la main à la main.* Le changer de main, le conduire par le seul effet de la bride. ‖ *Travailler un cheval en carré.* Faire manier le cheval en carré. ‖ *Travailler un cheval aux quatre coins* ou *de quart en quart.* Lui faire faire un tour à chaque coin du carré de la volte, en marquant toujours ce même carré sans s'arrêter.

— Façonner, en parlant de certaines choses, comme le fer, le marbre, etc. Travailler le fer. Travailler le marbre. Dans les bourgs, dans les villages, dans les hameaux, dans les fermes mêmes, on *travaille* les matières premières pour les rendre propres aux usages du colon qui cultive son champ, ou du fermier qui cultive le champ d'un autre. (Condill.) Il y a environ trois cents ans que l'on *travaille* les mines des Indes. (Montesq.) La France est une terre d'équité; elle a généralement, en cas douteux, adjugé la terre à celui qui *travaillait* la terre. (Michelet.)

— *Travailler les glaces.* Les mêler ensemble. ‖ *Travailler la composition des glaces.* Mêler avec le dos de la houlette ce qui est pris avec ce qui ne l'est pas.

— SE TRAVAILLER. v. pron. Se tourmenter, s'inquiéter. Se travailler pour rien. Se travailler mal à propos. C'est à force de nous *travailler* pour augmenter notre bonheur que nous le changeons en misère. (J.-J. Rouss.)

— On dit de même. *Se travailler l'esprit, l'imagination.*

— S'efforcer d'arriver à quelque résultat. Se travailler inutilement à chercher la pierre philosophale.

— Devoir, pouvoir être travaillé. Ce bois, ce métal se travaille aisément.

— Se tourmenter, se nuire mutuellement.

— Syn. comp. TRAVAILLER. TRAVAILLER À. *Travailler* une chose fait voir le second terme du rapport, montre la chose modifiée par le sujet; au lieu que ce même rapport disparaît presque [illegible] voir que le sujet et son occupation. ‖ TRAVAILLER À. TRAVAILLER POUR. *Travailler à* n'est que spontané et ne suppose qu'une application modérée; *travailler pour* est toujours volontaire et marque beaucoup de soins et d'efforts.

TRAVAILLEUR, EUSE. s. (pr. *tra-va-yeur*). Celui, celle qui est adonnée au travail. Grand travailleur. Bon travailleur. Travailleur infatigable. Une travailleuse. Une bonne travailleuse. Si les particuliers ont besoin de travail, les sociétés entières ont souvent besoin de *travailleurs.* (B. de St-P.) Les grands *travailleurs* ne sont bons que pour les détails. (De Lévis.) Ces défauts des grands *travailleurs* se trouvent souvent dans mes livres, qui n'ont pas leurs qualités. (Michelet.)

— Hist. ecclés. Prêtre qui avait soin des enterrements.

— Se dit absol. et au plur. des soldats qu'on emploie à remuer la terre, soit pour l'attaque d'une place, soit pour le retranchement d'un poste, etc. Employer dix mille travailleurs pour faire la circonvallation d'un camp. Les travailleurs employés aux lignes. Tomber sur les travailleurs.

TRAVAISON. s. f. (du lat. *trabs*, poutre). Constr. S'est dit de l'ensemble de toutes les travées d'un plancher.

TRAVANCORE. Géogr. Ville de l'Hindoustan, ancienne capitale de la province de Travancore, qui est tributaire des Anglais. La province a 1,000,000 d'hab.

TRAVAT. adj. et s. m. Manég. Se dit d'un cheval qui a des balzanes ou marques blanches aux deux pieds du même côté, à la jambe de devant et à celle de derrière. Les travats ont peu de prix.

TRAVATE. s. f. Relat. Ouragan subit et d'une violence extrême dans le golfe de Guinée.

TRAVÉE. s. f. (du lat. *trabs, trabis*, poutre). Charp. Espace qui est entre deux poutres, et qui est rempli par un certain nombre de solives, dans les constructions rurales.

— Archit. Se dit des galeries supérieures d'une église, qui règnent au-dessus des arcades de la nef.

— *Les travées d'un pont de bois.* Les parties de la charpente qui sont entre les files de pieux et qui forment les arches. Ce sont des assemblages de pièces de bois ou de fer dont les extrémités reposent sur les piles et culées, ou sur les palées, et qui supportent le tablier du pont.

— *Travée de comble.* Distance d'une ferme à l'autre sur deux ou plusieurs pannes. ‖ *Travée de balustres.* Rang de balustres entre deux colonnes ou piédestaux. ‖ *Travée de grille.* Rang de barreaux entre deux pilastres.

— Certaine mesure sur laquelle on calcule le prix d'un ouvrage de couverture.

— Constr. *Travée d'impression.* Surface de douze mètres carrés de mise en couleur dans un bâtiment.

— Mar. Emplacement formé dans le fond d'un port ou d'une anse par des pieux enfoncés dans le sol, entre lesquels est établi un fond de lambourdes sur lequel on retient submergées des pièces de mâture, au moyen de clés placées transversalement au-dessus.

TRAVENDAHL. Géogr. et hist. Château du Holstein, où Frédéric IV, roi de Danemark, conclut en 1700 la paix avec les Suédois.

TRAVERS. s. m. (ét. lat., *trans*, au-delà; *versus*, tourné). Etendue d'un corps considéré dans sa largeur. Il s'en faut de deux travers de doigt que ces planches ne se joignent.

— S'emploie souvent comme terme relatif pour marquer la position d'une chose comparée à une autre position de la même chose. Si *travers* est opposé à *droit*, il signifie horizontal, et s'il est opposé à *long*, il marque le large.

— Biais, irrégularité d'un lieu, d'une place, d'un jardin, d'un bâtiment, d'une chambre, etc. Il y a bien du travers dans ce bâtiment. Planter des arbres pour cacher les travers qui sont dans un jardin.

— Anc. législ. Sûreté donnée en justice. ‖ *Travers et passages.* Droit sur les marchandises que l'on transportait d'une province dans une autre. Il était établi pour l'entretien des ponts et des passages.

— Art milit. Crevasse transversale au canon d'une arme à feu. ‖ Cordage qui sert à lier des canons et autres pièces d'artillerie sur leurs chariots.

— Comm. Bûche que l'on jette sur la voie de bois lorsqu'elle est cordée.

— Féod. *Droit de travers.* V. VIONAGE.

— Mar. Le flanc d'un bâtiment; la surface verticale dans toute sa longueur. ‖ *Présenter son travers.* Se dit d'un bâtiment qui laisse voir ses mâts espacés. ‖ *Etre par le travers.* Se dit d'un objet qui se trouve à peu près sur une ligne perpendiculaire à la longueur du bâtiment.

— Techn. Se dit, parmi les doreurs sur cuivre et les relieurs, d'un filet d'or qui est le long du côté du dos d'un livre relié.

— Fig. Bizarrerie, caprice, irrégularité d'esprit et d'humeur. Avoir du travers dans l'esprit. Avoir un singulier travers d'esprit. Jeune homme plein de travers. Avoir du travers dans l'humeur. Se donner des travers. Prendre un travers dans une affaire. Si la jalousie est fondée, elle ne paraît plus un *travers.* (Hamilt.)

[illegible]
Des sentiments et des travers sur lesquels [illegible] (Volt.)

Eglé, belle et poëte, a deux petits travers :
Elle fait son visage et ne fait pas ses vers. (Helv.)

— Fam. *Donner dans le travers.* Tomber dans l'inconduite, prendre des habitudes déréglées.

— Géogr. *Val de Travers* ou *Val Travers.* Vallée de Suisse, canton de Neuchâtel.

— *En travers.* loc. adv. D'un côté à l'autre, suivant la largeur. Mettre des barres en travers pour soutenir une table.

— Mar. Position d'un navire qui présente le côté à un autre objet qui sert de comparaison. ‖ *Se mettre en travers.* Se mettre en panne. ‖ Se dit d'un bâtiment qui se place perpendiculairement à la route qu'il doit suivre. ‖ *Etre, se tenir en travers.* Etre, se tenir en panne. ‖ *Etre en travers au courant, au vent.* Se dit d'un bâtiment qui se présente de côté aux directions que suit le courant ou le vent en le croisant. ‖ *Tomber en travers sur un bâtiment, sur une roche, à la côte.* Y être porté de côté. ‖ *Frapper un vaisseau en travers.* Le frapper de côté. ‖ *Le prendre en travers.* Le prendre de côté.

— *Profils en travers.* Section faite transversalement à la direction générale d'un ouvrage. Les profils en travers d'un tracé de chemin de fer se font en général perpendiculairement à son axe. Ils servent à faire connaître ses dimensions dans ce sens, et à calculer la quantité de terrassement que sa construction nécessite.

— *De travers.* loc. adv. Obliquement. Mettre quelque chose de travers. Regarder de travers.

— Fig. *Regarder quelqu'un de travers.* Le regarder d'une manière qui marque du mécontentement, de la colère ou de l'aversion.

— Prov. et fig. *Mettre son bonnet de travers.* Entrer en mauvaise humeur.

— De mauvais sens, à contre-sens, tout autrement qu'il ne faudrait; et alors il est souvent précédé de l'adverbe *tout.* Cela est mis tout de travers, est fait tout de travers. Ecrire tout de travers. Aller tout de travers. Avoir les jambes de travers.

— Fig. Prendre tout de travers. Entendre tout de travers. Rapporter de travers.

Et quand la rime enfin se trouve au bout des vers,
Qu'importe que le reste y soit mis de travers?
(Boileau.)

— *Cet homme a l'esprit de travers.* Il a l'esprit mal fait, mal tourné. On n'a pas de moyens pour redresser un esprit de *travers.* (La Roch.)

— *A travers, au travers.* loc. prépos. Au milieu, par le milieu.

— *A travers* est toujours suivi d'un régime simple, et se dit principalement pour désigner un passage vide, libre. Passer sa main à travers les barreaux. Aller à travers les bois, à travers les champs, à travers champs. Passer à travers les vaisseaux ennemis. Ne voir le soleil qu'à travers les nuages. Nous aperçûmes alors à *travers* le brouillard le corps et les vergues d'un grand vaisseau. (B. de St-P.) La rose nous sourit à *travers* ses boutons. (Boisjolin.)

— *Au travers* est toujours suivi de la préposition *de*, et se dit pour désigner un passage qu'on se procure entre des obstacles, ou en traversant, en pénétrant un obstacle. Se faire jour au travers des ennemis. Percer au travers d'un bataillon. Se jeter au travers, tout au travers des périls. Voir le jour au travers des vitres, des châssis. Ne voir le soleil qu'au travers du brouillard. Je vois au *travers* de ces grilles ce chœur où elle a tant de fois chanté les cantiques de Sion. (Fléch.) Chercher le ciel au *travers* des épines. (Boil.) Sa voix s'échappant au *travers* des sanglots. (Id.)

Les yeux mouillés de larmes
Qui brillaient au *travers* des flambeaux et des armes.
(Racine.)

Au *travers* des ombres de la nuit
Le timide escadron se dissipe et s'enfuit. (Boil.)

— Cette distinction n'est pas toujours rigoureusement observée. Marchons à la rosée au *travers* de ces plaines. (Castel.) On ne vient point ainsi se jeter au *travers* d'une comédie, et troubler un acteur qui parle. (Mol.) A *travers* les rochers la peur les précipite. (Rac.)

— Fig. et fam. *Tout au travers des choux,* et plus simplement, *à travers choux.* Inconsidérément, sans jugement, sans aucun égard.

— *A travers, au travers.* De part en part. Un coup d'épée au travers du corps, à travers le poumon.

— Ils s'emploient figurément avec les verbes *voir*, *découvrir*, *remarquer*, et autres semblables. Voir clair au travers de toutes les finesses de quelqu'un. A travers ces artifices, je découvre la vérité. Au travers de toutes ces suppositions, il est aisé de remarquer ce qu'il y a de probable. Au travers de tout ce qu'il dit, on voit bien qu'il n'est pas content. Mme d'Aiguillon aperçoit au *travers* de tant d'apparences trompeuses le fond de la malignité du monde. (Fléch.) Il s'applique à découvrir la vérité au *travers* des voiles du mensonge et de l'imposture dont les cupidités humaines la couvrent. (Id.)

— *A tort et à travers.* loc. adv. et fig. Sans discernement, inconsidérément. Frapper à tort et à travers. Parler à tort et à travers, sans savoir ce qu'on dit.

— Mar. *Par le travers.* loc. prépos. A la hauteur, vis-à-vis, à l'opposite. La flotte était par le travers de tel cap.

TRAVERSABLE. adj. des 2 g. Didact. Qu'on [illegible]

TRAVERSAGE. s. m. (rad. *travers*). Techn. Façon qu'on donne à une étoffe de laine quand on la tond par l'envers.

TRAVERSAIN. s. m. Se disait, en Anjou, d'une sorte de tonneau équivalant à une demi-pipe ou à une demi-queue.

TRAVERSAIRE. s. m. Astron. V. TRAVERSIER.

TRAVERSAL, ALE. adj. Qui est de traverse, d'embranchement. ‖ Pl. m., *traversaux.*

TRAVERSANT. part. prés. du v. Traverser. Qui traverse. Il est toujours invar. Une personne traversant une rue.

TRAVERSANT, ANTE. adj. Minér. Se dit des parties d'une roche feuilletée, lorsqu'une partie de celles qui y sont disséminées en percent et traversent les feuillets, comme les macles dans les phyllades. Lorsqu'il y a des parties orbiculaires disséminées, ces parties sont enveloppées par les feuillets, et non *traversantes.* (Brongniart.)

TRAVERSANT. s. m. Pêch. Sorte de filet qu'on enfouit dans le sable lorsque la mer est basse, et à la tête duquel des lignes sont attachées de distance en distance.

— Techn. Fléau de la balance commune.

TRAVERSE. s. f. (rad. *travers*). Pièce de bois qu'on met en travers à certains ouvrages de menuiserie et de charpente, pour les assembler ou pour les affermir. Les traverses d'une porte, d'une fenêtre. Mettre une traverse, des traverses.

Sur la *traverse* de sa chaise
Sa tête est renversée; elle pleure et gémit. (Lanoue.)

— *Les traverses d'une grille.* Les barres transversales qui servent à maintenir et à fortifier les barreaux.

— Chem. de fer. Pièces de bois placées sur le sol perpendiculairement à la direction de la voie d'un chemin de fer, et sur lesquelles reposent les rails par l'intermédiaire des coussinets. On les a faites quelquefois en fonte, et l'on essaie aujourd'hui de les faire en fer forgé. ‖ Dans le bâtis extérieur, ou cadre extérieur de la locomotive, les deux jumelles latérales sont réunies à leurs extrémités par deux fortes pièces de bois appelées *traverses.* ‖ Dans la même machine, on appelle en particulier *grandes traverses* trois ou quatre grandes et fortes barres en fer forgé, qui relient la boîte à fumée avec la boîte à feu, en passant sous le corps de la chaudière. ‖ *Machines à vapeur à traverses.* Celles dans lesquelles la tige du piston, au lieu de transmettre son mouvement aux mécanismes par l'intermédiaire du parallélogramme articulé, porte une traverse courant entre deux guides ou glissoirs qui maintiennent le mouvement du piston rectiligne. ‖ *Machines à traverses et à bielles pendantes.* Machines qui n'ont pas de balancier, bien que le cylindre soit vertical.

— Art milit. Tranchée qui se fait dans un fossé sec d'une place assiégée, ou pour le passer, ou pour empêcher qu'on ne le passe. ‖ Se dit des retranchements que l'on fait pour se défendre plus longtemps, et pour n'être pas enfilé.

— *Traverse de chemin couvert.* Solives de terre de même épaisseur que le parapet du rempart, qui en occupent la largeur de distance en distance, et qui mettent à l'abri de l'enfilade.

— Route particulière qui conduit à un lieu où ne mène pas le grand chemin, ou qui est plus courte. Chemin de traverse. Prendre la traverse. Nos chemins de *traverse* présentent peut-être encore plus de terrain perdu que nos grandes routes. (B. de St-P.)

— Fig. Il y a pour arriver aux dignités ce qu'on appelle la grande voie, ou le chemin battu; il y a le chemin détourné ou de *traverse* qui est le plus court. (La Bruy.)

— *Rue de traverse.* Petite rue qui va d'une grande rue à une autre.

— *Paris de traverse.* Paris qui ne sont pas du courant du jeu.

— Anc. fin. *Droit de traverse.* V. TRAVERS.

— Agric. Nom qu'on donne, dans la Haute-Garonne, à la troisième façon donnée aux terres.

— Blas. Se dit quelquefois d'une barre de bâtardise.

— Mar. Barre de sable, de vase ou de gravier, à l'entrée d'un port, d'une rade ou d'une baie. ‖ *Traverse du gouvernail.* Se disait autrefois d'une pièce de bois en arc, à laquelle on liait la barre du gouvernail, pour soutenir celle-ci.

— Pêch. *Traverse des bourdigues.* Se dit des cloisons qui se dirigent l'une vers l'autre, et forment des espèces de goulets.

— Techn. *Traverse de support.* Bande de bois plate qui se pose avec des chevilles sur le derrière des fourchettes d'un carrosse. ‖ *Traverse de devant.* Morceau de bois qui s'attache des deux bouts sur les brancards.

— Fig. Obstacle, empêchement, opposition, affliction, revers. Avoir bien des traverses. Essuyer bien des traverses. Malgré toutes ses traverses. Après tant de traverses. Après tant de maux et tant de *traverses*, la reine d'Angleterre ne connut plus d'autres ennemis que ses péchés. (Boss.) Considérez la condition d'un homme qui a la meilleure part à la conduite des affaires, quelque sage qu'il puisse être, que d'agitations, que de *traverses!* (Fléch.) Le but des femmes est d'adoucir nos *traverses.* (Napol.)

[illegible] survient inopinément et apporte quelque obstacle. Venir à la traverse, se jeter à la traverse d'un marché.

TRAVERSÉ, ÉE. part. pass. du v. Traverser. S'empl. adjectiv. Province traversée. L'Océan étonné de se voir *traversé* tant de fois. (Boss.)

— *Cheval bien traversé.* Cheval fort du dessous, et large du poitrail.

— *Pierre traversée.* Pierre où les traits de brettures se croisent.

— *Homme tout traversé de la pluie.* Tout trempé, tout mouillé par la pluie.

— Fig.

Le juste fut *traversé*,
Le méchant parut tranquille. (Volt.)

— *Traversé dans.* Quelle portion de l'Océan n'aura pas été en effet *traversée* dans tous les sens. Quel usage n'aura pas été reconnu? (Lacépède.)

enveloppées par les feuillets, et non *traversantes*. (Brongniart.)

TRAVERSANT. s. m. Pêch. Sorte de filet qu'on enfouit dans le sable lorsque la mer est basse, et à la tête duquel des lignes sont attachées de distance en distance.

— Techn. Fléau de la balance commune.

TRAVERSE. s. f. (rad. *travers*). Pièce de bois qu'on met en travers à certains ouvrages de menuiserie et de charpente, pour les assembler ou pour les affermir. Les traverses d'une porte, d'une fenêtre. Mettre une traverse, des traverses.

Sur la *traverse* de sa chaise
Sa tête est renversée ; elle pleure et gémit. (Lassus.)

— *Les traverses d'une grille.* Les barres transversales qui servent à maintenir et à fortifier les barreaux.

— Chem. de fer. Pièces de bois placées sur le sol perpendiculairement à la direction de la voie d'un chemin de fer, et sur lesquelles reposent les rails par l'intermédiaire des coussinets. On les a faites quelquefois en fonte, et l'on essaie aujourd'hui de les faire en fer forgé. ‖ Dans le bâtis extérieur, ou cadre extérieur de la locomotive, les deux jumelles latérales sont réunies à leurs extrémités par deux fortes pièces de bois appelées *traverses*. ‖ Dans la même machine, on appelle en particulier *grandes traverses* trois ou quatre grandes et fortes barres en fer forgé, qui relient la boîte à fumée avec la boîte à feu, en passant sous le corps de la chaudière. ‖ *Machines à vapeur à traverses.* Celles dans lesquelles la tige du piston, au lieu de transmettre son mouvement aux mécanismes par l'intermédiaire du parallélogramme articulé, porte une traverse courant entre deux guides ou glissoirs qui maintiennent le mouvement du piston rectiligne. ‖ *Machines à traverses et à bielles pendantes.* Machines qui n'ont pas de balancier, bien que le cylindre soit vertical.

— Art milit. Tranchée qui se fait dans un fossé sec d'une place assiégée, ou pour le passer, ou pour empêcher qu'on ne le passe. ‖ Se dit des retranchements que l'on fait pour se défendre plus longtemps, et pour n'être pas enfilé.

— *Traverse de chemin couvert.* Solives de terre de même épaisseur que le parapet du rempart, qui en occupent la largeur de distance en distance, et qui mettent à l'abri de l'enfilade.

— Route particulière qui conduit à un lieu où ne mène pas le grand chemin, ou qui est plus courte. Chemin de traverse. Prendre la traverse. Nos chemins de *traverse* présentent peut-être encore plus de terrain perdu que nos grandes routes. (B. de St-P.)

— Fig. Il y a pour arriver aux dignités ce qu'on appelle la grande voie, ou le chemin battu ; il y a le chemin détourné ou de *traverse* qui est le plus court. (La Bruy.)

— *Rue de traverse.* Petite rue qui va d'une grande rue à une autre.

— *Paris de traverse.* Paris qui ne sont pas du courant du jeu.

— Anc. fin. *Droit de traverse.* V. TRAVERS.

— Agric. Nom qu'on donne, dans la Haute-Garonne, à la troisième façon donnée aux terres.

— Blas. Se dit quelquefois d'une barre de bâtardise.

— Mar. Barre de sable, de vase ou de gravier, à l'entrée d'un port, d'une rade ou d'une baie. ‖ *Traverse du gouvernail.* Se disait autrefois d'une pièce de bois en arc, à laquelle on liait la barre du gouvernail, pour soutenir celle-ci.

— Pêch. *Traverse des bourdigues.* Se dit des cloisons qui se dirigent l'une vers l'autre, et forment des espèces de goulets.

— Techn. *Traverse de support.* Bande de bois plate qui se pose avec des chevilles sur le derrière des fourchettes d'un carrosse. ‖ *Traverse de devant.* Morceau de bois qui s'attache des deux bouts sur les brancards.

— Fig. Obstacle, empêchement, opposition, affliction, revers. Avoir bien des traverses. Essuyer bien des traverses. Malgré toutes ses traverses. Après tant de traverses. Après tant de maux et tant de *traverses*, la reine d'Angleterre ne connut plus d'autres ennemis que ses péchés. (Boss.) Considérez la condition d'un homme qui a la meilleure part à la conduite des affaires, quelque sage qu'il puisse être, que d'agitations, que de *traverses* ! (Fléch.) Le but des femmes est d'adoucir nos *traverses*. (Napol.)

[illegible] survient inopinément et apporte quelque obstacle. Venir à la traverse, se jeter à la traverse d'un marché.

TRAVERSÉ, ÉE. part. pass. du v. Traverser. S'empl. adjectiv. Province traversée. L'Océan étonné de se voir *traversé* tant de fois. (Boss.)

— *Cheval bien traversé.* Cheval fort du dessous, et large du poitrail.

— *Pierre traversée.* Pierre où les traits des brettures se croisent.

— *Homme tout traversé de la pluie.* Tout trempé, tout mouillé par la pluie.

— Fig.

Le juste fut *traversé*,
Le méchant parut tranquille. (Volt.)

— *Traversé dans.* Quelle portion de l'Océan n'aura pas été en effet *traversée* dans tous les sens. Quel nuage n'aura pas été reconnu ? (Lacépède.)

— Fig. De simples jésuites, souvent *traversés* dans leurs desseins par l'avarice de leurs compatriotes. (Chateaub.)

Ce sont des jeux bientôt passés
Que ceux qui sont dans leur cours *traversés*. (La Font.)

— *Traversé de.* Ce noir est pur sur la gorge ; quoique *traversé* légèrement de quelques ondes blanches, il remonte jusque sur les yeux. (Buff.)

— Fig. Le propre du vrai bonheur, c'est de durer toujours, et de ne pouvoir être *traversé* d'aucun obstacle (Epictète.) Les jours de mon pèlerinage, dit Jacob, sont de cent trente ans, et ce petit nombre d'années, qui n'est pas venu jusqu'à égaler les jours de mes pères, a été *traversé* de beaucoup d'afflictions. (V. Bargemont.)

— *Traversé par.* La corne des pieds est *traversée* par des clous. (Buff.) Depuis les Alpes jusqu'à la mer, entre le Rhin et le Danube, vous voyez un pays couvert de chênes et de sapins, *traversé* par des fleuves d'une imposante beauté, et coupé par des montagnes dont l'aspect est très-pittoresque. (Mme de Staël.)

— Fig. Cependant cinq années de gloire, à peine *traversées* par quelques revers, ne produisirent que très-peu d'avantages réels, beaucoup de sang répandu, et mille révolutions. (Volt.) J'oubliai mon amour par le sien *traversé*. (Rac.)

TRAVERSÉE. s. f. (rad. *travers*). Mar. Trajet qui se fait par mer, d'une terre à une terre opposée. La traversée de Bordeaux à Saint-Domingue. Faire une heureuse traversée. Une longue traversée. Une traversée de quinze jours. Avoir beaucoup à souffrir dans la traversée, pendant la traversée. Pendant toute la *traversée*, ils raisonnèrent beaucoup sur la philosophie du pauvre Pangloss. (Volt.)

— Toute sorte de voyages par mer, excepté des voyages de long cours, et ceux où l'on ne fait que suivre une côte. La traversée de Bordeaux à Lisbonne.

— Fig. Se dit de la vie. Nul n'est à l'abri de l'orage, dans la *traversée* de la vie. (Boiste.)

— Comm. Sorte de toile fine, mais commune.

TRAVERSEMENT. s. m. Action de traverser. On dit plutôt *traversée*.

TRAVERSER. v. a. 1re conj. (rad. *travers*). Passer à travers, d'un côté à l'autre. Traverser une province. Traverser une campagne, une forêt, une rivière, un marais. Traverser une rivière à la nage. L'attraction du soleil et de la lune ne peut atteindre l'Océan sans avoir *traversé* l'atmosphère. (Libes.) On était déjà au 15 novembre, quand le czar apprit que le roi de Suède, ayant *traversé* la mer avec deux cents vaisseaux de transport, marchait pour secourir Narva. (Volt.) Nous avons ensuite *traversé*, avec une rapidité singulière, le canal de neuf cents lieues qui sépare les côtes d'Afrique de celles du Brésil. (Parny.) Jusqu'à la huitième année de son règne, les rapports personnels de Claude avec la Gaule s'étaient bornés au voyage dans lequel il l'avait *traversée* pour se rendre dans la Bretagne. (Anquet.)

— Mar. *Traverser la lame.* La prendre debout, en allant de l'avant. ‖ *Traverser une ancre.* La relever pour la placer horizontalement le long du bord, quand elle est suspendue au bossoir. ‖ *Traverser les voiles.* Raidir les écoutes du côté du vent, dans un virement de bord, vent devant. ‖ *Traverser la misaine.* Haler sur l'écoute de misaine pour faire entrer le point de misaine dans le vaisseau, pour le faire abattre lorsqu'il est trop près du vent. ‖ *Traverser un navire.* Lui faire présenter le côté d'un endroit qu'il doit attaquer ou défendre. ‖ *Traverser une ligne, un ordre de marche ou de combat.* Passer d'un côté à l'autre de cette ligne, entre deux vaisseaux qui se suivent.

— Fig. D'où vient cette charité nouvelle qui *traverse* le temps et l'espace ? (E. Quin.) Quiconque a *traversé* une révolution doit rendre grâce à Dieu, s'il mange paisiblement son pain au coin de son feu. (Boiste.)

— Etre au travers de quelque chose. Allée qui traverse le jardin. La Seine traverse Paris. La grande route traverse son domaine. Des forêts abattues qui *traversent* des chemins affreux. (Boss.)

— Passer rapidement par, à travers. Le boulet traversa les rangs. L'homme le plus heureux est, à sa mort, comme l'oiseau qui vient de *traverser* un joli paysage. (Boiste.)

— Percer de part en part. La pluie a traversé son manteau, ses habits. Balle qui traverse le bras.

[illegible] le succès de quelque entreprise. Traverser quelqu'un dans ses desseins. Traverser un dessein. Traverser une entreprise. L'Eglise est étrangère et errante sur la terre, où elle vient recueillir les enfants de Dieu sous ses ailes, et le monde ne cesse de *traverser* son pèlerinage. (Boss.) La promptitude de son action ne donnait pas le loisir de la *traverser*. (Id.) Les impies trouvent le sort des bêtes plus heureux que celui de l'homme, parce que rien ne *traverse* leur instinct brutal. (Mass.) Peut-être le succès aurait-il couronné son ambition, si les nations européennes ne l'eussent *traversée*. (Rayn.) Et toujours Xipharès revient vous *traverser*. (Rac.)

— Se disait pour Parier contre un des joueurs.

— Techn. Corroyer, scier ou raboter le bois en travers, dans sa largeur. ‖ Chez les cartiers, Séparer les coupeaux en divisant la feuille en quatre parties égales. ‖ *Traverser les queues.* Faire venir, au moyen des chardons, la laine aux endroits où une couverture était cousue.

— *Traverser le pont*, pour exprimer l'action de le parcourir dans sa longueur, n'est pas correct ; il faut dire *passer le pont*. Mais on dit bien que le pont traverse la rivière, parce qu'il en occupe l'étendue en largeur.

— v. n. Passer à travers. N'avoir que la rue à traverser.

— Etre au travers de quelque chose. Pièce d'assemblage qui traverse.

— Percer de part en part. Pièce de bois qui traverse d'un côté à l'autre.

— SE TRAVERSER. v. pron. Être traversé. Cette rivière peut se traverser à la nage.

— Manég. *Ce cheval se traverse.* Ses hanches et ses épaules ne sont point exactement sur la même ligne qu'il doit décrire. Ce cheval se traverse des hanches ; cet autre se traverse des épaules. Se traverser est le contraire d'aller droit.

— Mar. Un navire se traverse, quand il présente le côté.

— Se susciter mutuellement des obstacles. Les hommes se *traversent* dans la route du bonheur. (Boiste.)

TRAVERSEUR. s. m. Néol. Celui qui traverse, qui dérange. *Traverseur* de fêtes et de plaisirs. (Mercier.) Rabelais s'en était déjà servi.

TRAVERSIER, ÈRE. adj. (rad. *travers*). Qui traverse.

— Mar. *Vent traversier.* Vent qui permet aux bâtiments de se rendre alternativement d'un lieu à un autre, dans les deux sens opposés, sans louvoyer.

— *Barque traversière.* Barque qui sert habituellement à traverser d'un endroit à un autre peu éloigné.

— Mus. *Flûte traversière.* Flûte dont on joue en la mettant presque horizontalement sur les lèvres. On l'appelle aussi *flûte allemande*, et simplement *flûte*. ‖ Les facteurs d'orgue font aussi usage de ce nom pour distinguer les divers jeux de flûtes. Flûtes traversières. Flûtes coniques.

— Il s'employait au figuré pour Contraire, ennemi. Abeilard était né sous une planète *traversière*. (Est. Pasq.)

— S'est dit aussi pour Malheureux. Le milieu de leur fortune fut *traversier*. (Est. Pasq.)

TRAVERSIER. s. m. Celui qui levait le droit de travers.

— Sergent ou garde à cheval des forêts sujettes au droit de tiers et danger.

— Verge qui forme la croix du haut d'une bannière.

— Astron. Espèce de pinnule mobile qui court le long de la flèche et de l'arbalète ; elle est ainsi nommée parce qu'elle se met de travers et en croix sur cette flèche. On la nomme plus communément *curseur*.

— Mar. Petit bâtiment à un seul mât et ordinairement à trois voiles. On s'en sert pour la pêche et pour faire de petites traversées. ‖ *Traversier de chaloupe.* Pièce de bois qui lie par l'avant les deux côtés d'une chaloupe. ‖ On donne aussi ce nom à deux pièces de bois qui traversent une chaloupe de l'avant à l'arrière, et où sont passées les herses qui servent à l'embarquer. ‖ *Traversier de port.* Vent qui vient en ligne directe dans un port, et qui en empêche la sortie. ‖ *Mettre la misaine au traversier.* Mettre le point de la voile vis-à-vis du traversier.

— Techn. Nom que les tisserands donnent à des bâtons qui soutiennent plusieurs cordes, et qui opèrent la communication des marches avec les lames.

TRAVERSIÈRE. s. m. Mar. Cordage fixé au diamant d'une ancre, pour la traverser.

TRAVERSIN. s. m. (rad. *travers*). Chevet, oreiller long qui s'étend de toute la largeur du lit, et sur lequel on repose la tête.

— *Faux traversin.* Oreiller long que l'on met au pied du lit pour faire symétrie avec celui qui est placé à la tête.

— Fléau de la balance commune. C'est une branche de fer poli avec une aiguille au milieu et deux trous à chaque extrémité, auxquels sont attachés et suspendus les bassins de la balance.

— Mar. Se dit des pièces de bois posées en travers d'une charpente de bâtiment. ‖ Pièce de bois qui soutient la sainte barbe dans le sens de sa largeur, et soutient de même le timon qui se meut sur elle. ‖ *Traversin des bittes.* Pièces de bois mises en travers pour entretenir un pilier de bittes avec l'autre. ‖ *Traversin d'écoutille.* Pièce de bois qui traverse l'écoutille par le mi- [illegible] Pièce de bois endentée sur les bancs d'un vaisseau, derrière le cabestan, dans laquelle on entaille les élinguets. ‖ *Traversin de herpe.* Pièce de bois qui est à l'avant d'une herpe à l'autre, et qui sert à caponner l'ancre. ‖ *Traversin de taquets.* Pièces de bois d'environ deux mètres de long, dans lesquelles les taquets d'écoute sont emboîtés.

— Techn. Pièce de bois qui sert à former le fond d'une futaille. ‖ Pièce de bois étroite que les tonneliers mettent par-dessus les fonds des futailles pour les renforcer. ‖ Pièce de bois à la tête et à la queue d'un train flottant. ‖ Branche de bois qui sert à tenir le ventre d'un mouton ouvert, dans la boucherie.

TRAVERSINE. s. f. P. et chauss. Pièce de bois employée dans une fondation sous l'eau et placée perpendiculairement à la direction de l'ouvrage. ‖ *Maîtresses traversines.* Celles qui portent sur les seuils.

— Planche qui sert à passer d'un bateau dans un autre.

TRAVERSINÉ, ÉE. part. pass. du v. Traversiner. S'empl. adjectiv. Train traversiné.

TRAVERSINER. v. a. 1re conj. (rad. *travers*). Techn. Poser et attacher des bûches à la tête et à la queue des chantiers d'un train à flotter.

— SE TRAVERSINER. v. pron. Être traversiné.

TRAVERTIN. s. m. Minér. Pierre calcaire des environs de Tivoli, en Italie. Les édifices de Rome sont construits en travertin.

TRAVESTI, IE. part. pass. du v. Travestir. S'empl. adjectiv. Les prêtres et les religieux, zélés et infatigables pasteurs de ce troupeau affligé, qui vivaient en Angleterre, pauvres, errants, *travestis*. (Boss.) Il demeura longtemps errant et *travesti* sur les bords de la mer. (Fén.)

— Fig. L'Enéide travestie. La Henriade travestie. Apollon *travesti* devint un tabarin. (Boil.)

TRAVESTI. s. m. Hortic. Variété de tulipe.

TRAVESTIR. v. a. 2e conj. (ét. lat., *trans*, au-delà, de l'autre côté ; *vestis*, habit). Déguiser en faisant prendre l'habit d'un autre sexe ou d'une autre condition. Travestir quelqu'un en femme pour le sauver de prison. Travestir des soldats en paysans pour surprendre une place.

— Fig. Bavarder politique, c'est, le plus souvent, *travestir* en héroïsme la fourberie. (Frédéric.) La politique *travestit* les mensonges en vérités, et les vérités en mensonges. (Boiste.)

— Fig. *Travestir un auteur, un ouvrage.* Faire une sorte de traduction libre d'un ouvrage sérieux, pour le rendre comique, burlesque ; le parodier. Scarron a travesti Virgile. On a travesti la Henriade et Télémaque.

— *Travestir la pensée de quelqu'un.* L'interpréter mal, la rendre d'une manière inexacte, infidèle. Les remontrances les plus justes, les plus respectueuses, l'adulation les *travestit* en une témérité punissable. (Mass.)

— SE TRAVESTIR. v. pron. Se déguiser en prenant l'habit d'une autre condition. Se travestir souvent. Se travestir pour passer à travers le camp des ennemis. Se travestir en moine.

— Fig. Changer sa manière ordinaire, déguiser son caractère.

— Etre, pouvoir être travesti. Dans la lutte des partis, les vices se *travestissent* en vertus, les vertus en vices. (Boiste.)

— Syn. comp. TRAVESTIR. DÉGUISER. MASQUER. V. DÉGUISER.

TRAVESTISSEMENT. s. m. Déguisement. Son travestissement ne lui a pas réussi. Rôle à travestissements. Adroit travestissement. Ridicule travestissement.

— Fig. Des traductions sont d'heureux *travestissements*, lorsqu'elles ne sont pas des caricatures. (Boiste.)

TRAVESTISSEUR. s. m. Crit. Celui qui travestit un ouvrage. Les travestisseurs de l'Enéide.

— Par exagér. Mauvais traducteur.

TRAVON. s. m. (du lat. *trabs*, poutre). Constr. Chapeau qui couronne la file des pieux d'une palée de pont et qui porte la travée.

TRAVOUIL. s. m. Techn. Dévidoir pour mettre le fil en écheveaux. On dit aussi *travoul*.

TRAVOUILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Travouiller. S'empl. adjectiv. Fil travouillé.

TRAVOUILLER. v. a. 1re conj. (pr. *tra-vou-yé*). Mettre le fil en écheveaux au moyen du travouil.

— SE TRAVOUILLER. v. pron. Être mis en écheveaux au moyen du travouil.

TRAVOUILLETTE. s. f. (pr. *tra-vou-yè-te*). Techn. Petit morceau de bois qui soutient les fusées du travouil.

TRAVOUL. s. m. Pêch. Morceau de bois plat et denté, sur lequel on plie les lignes. C'est un synonyme de Plioir.

— Techn. V. TRAVOUIL.

TRAVURE. s. f. (du lat. *trabs*, poutre). Navig. Petit retranchement à la poupe d'un bateau tonnet, où l'on fait la cuisine.

TRAYANT. part. prés. du v. Traire. Qui trait. Il est toujours invariable. Une femme trayant une vache.

TRAYANT. s. m. (pr. *trè-yan*). Anc. cout. Créancier qui fait une *saisie*.

[illegible] gaire de la draine.

TRAY-LE-BASTON. s. m. Hist. Nom de certains commissaires nommés par Edouard Ier, roi d'Angleterre, pour rechercher et punir les malfaiteurs. ‖ Juridiction de ces commissaires.

TRAYON. s. m. (pr. *trè-yon* ; du lat. *traho*, tirer). Bout du pis d'une vache, d'une chèvre, etc., que l'on prend dans les doigts pour traire le lait.

TRÉ. s. m. Relat. Trompette siamoise, dont le son est aigre et perçant.

TRÉAULE. s. f. Pêch. Filet dont on se sert dans la Dordogne.

TRÉBELLIANIQUE ou **TRÉBELLIONNE.** adj. Dr. rom. Ne s'emploie que dans cette locution : *Quart trébellianique* ou *trébellionne*. Quart que l'héritier institué a droit de retenir sur la succession grevée de fidéicommis, en remettant l'hérédité.

TRÉBIE. Géogr. Rivière d'Italie qui se jette dans le Pô.

— Hist. *Bataille de la Trébie*. Victoire remportée, 218 av. J.-C., par Annibal, sur les Romains que commandait Sempronius. ‖ Souvarow, après trois jours de combats sur la Trébie, en 1799, força Macdonald à battre en retraite.

TRÉBIEN, IENNE. adj. et s. Géogr. anc. Habitant de Trébie. ‖ Qui appartient à Trébie ou à ses habitants.

— Myth. lat. *Dieux trébiens*. Se dit de neuf divinités des habitants de Trébie, ville des Sabins, qui furent transportées à Rome après la conquête de cette première ville.

TRÉBIGNE ou **TRÉBIN**. Géogr. Ch.-l. de l'Herzégovine; 10,000 hab.

TRÉBISONDE. s. f. Mar. Embarcation turque, qui navigue de Constantinople sur les bords de la mer Noire. Cette embarcation est ronde sur l'arrière, pointue de l'avant, porte un long mât aux deux tiers de l'avant, et une voile carrée.

TRÉBIZONDE. Géogr. Ville de la Turquie d'Asie, chef-lieu du pachalik de Trébizonde; 15,000 hab.

— Hist. *Empire de Trébizonde*. État fondé par Alexis Comnène, qui en 1204 le rendit indépendant de l'empire grec transféré à Nicée. Le titre d'empereur fut disputé aux souverains de Trébizonde par les empereurs grecs rétablis à Constantinople, et cet État resta fort obscur. En 1462, il fut conquis par Mahomet II, qui fit périr le dernier empereur de Trébizonde, David Comnène. Il est souvent question de l'empire de Trébizonde dans les romans de chevalerie, qui lui donnent une durée et une puissance fabuleuse.

TRÈBLE. s. f. Mus. Sorte de trompette.

TRÉBONIA. Législ. rom. Titre d'une loi décrétée par L. Trébonius, l'an 449 av. J.-C., pour enlever aux tribuns élus dans l'assemblée du peuple, le droit de nommer ceux de leurs collègues qui restaient à élire quand on n'avait pu les nommer tous les six dans l'assemblée; elle réglait que tous seraient nommés par le peuple.

TRÉBUCHANT. part. prés. du v. Trébucher. Qui trébuche. Il est toujours invariable.

TRÉBUCHANT, ANTE. adj. Qui est de poids, en parlant des monnaies d'or et d'argent. Ces pièces de monnaie sont trébuchantes. En quelles espèces était cette somme? — En bons louis d'or et pistoles bien *trébuchantes*. (Mol.)

— substantiv. Le trébuchant. Se dit pour Poids. Cette pièce de monnaie a le trébuchant.

TRÉBUCHÉ, ÉE. part. pass. du v. Trébucher, que l'on trouve employé activement dans quelques poëtes.

Ce poëte orgueilleux, *trébuché* de si haut,
Rendit plus retenus Desportes et Bertaut. (Boil.)

TRÉBUCHEMENT. s. m. Action de trébucher. Peu usité.

TRÉBUCHER. v. n. 1re conj. (de l'ital. *traboccare*, ou du lat. barb. *trabuccare*). Faire un faux pas, ne pouvoir faire un pas sans trébucher. Pierre qui fait trébucher. Il se mit comme eux, ayant la conscience de son ivresse, et s'approcha en *trébuchant* pour relever la folle, toujours étendue entre le juge et le capitaine. (De Vigny.)

J'y passe en *trébuchant*; mais, malgré l'embarras,
La frayeur de la nuit précipite mes pas. (Boileau.)

— Fig. Se dit aussi des choses.

Un fat s'applaudit d'un ouvrage
Où la droite raison *trébuche* à chaque page. (Boileau.)

— Prov. *Qui trébuche et ne tombe point avance son chemin*. ‖ *C'est tout un de choir et de trébucher*.

— Fig. *Trébucher dans une affaire*. Broncher, faire un faux pas dans une affaire.

— Se dit au moral. Il n'y a que trop de l'homme, pour faire *trébucher* un pape dedans la papauté, en le voulant exalter. (Est. Pasq.) La calomnie creuse sous les pas comme la taupe, et nous fait *trébucher*. (Boiste.)

— Ce n'est pas tout d'un coup que tant d'orgueil *trébuche*. (Corn.) *Trébucher* n'a jamais été du style noble.

— Tomber. Trébucher dans la rivière. Vieux en ce sens.

— Fig. *Trébucher du faîte des grandeurs*. Tomber du faîte des grandeurs.

— Se dit d'une chose qui emporte par sa pesanteur celle contre laquelle elle est pesée. Ce n'est pas assez qu'une pièce de monnaie d'or

— La Fontaine l'a employé avec l'auxiliaire *être*.

Cette personne enfin sur l'herbe tendre
Est *trébuchée*, encore, je le crois,
Sans se blesser. (La Fontaine.)

— Se disait autrefois activement pour Renverser, détruire.

— Syn. comp. TRÉBUCHER. BRONCHER. Celui qui n'a pas le pied ferme est sujet à *trébucher*; celui qui marche dans un mauvais chemin est sujet à *broncher*.

TRÉBUCHET. s. m. (pr. *tré-bu-chè*; du lat. *trebuchetum*, nom d'une ancienne machine pour jeter des pierres; il était dérivé de *trabes*, parce que c'était une poutre qui se détache). Piége en forme de cage, dont on se sert pour attraper des oiseaux. Donner dans le trébuchet. Être pris au trébuchet.

— Il y a d'autres trébuchets, employés principalement contre les quadrupèdes malfaisants, tels que les belettes, les putois, les fouines, les chats sauvages, les rats, etc. Ils sont plus connus sous le nom de *traquenards*.

— Fig. Les hommes sont comme les oiseaux; ils se laissent prendre au même *trébuchet* où l'on en a déjà pris tant d'autres. (Fontenelle.)

Votre maîtresse ailleurs, en ses nobles projets,
Peut à d'autres oiseaux tendre ses *trébuchets*. (Regnard.)

— Prov. et fig. *Prendre quelqu'un au trébuchet*. L'amener par adresse à faire une chose qui lui est désavantageuse, ou qui est contraire à ce qu'il avait résolu.

— Techn. Petite balance pour peser des monnaies, ou autres objets d'un poids léger. On la nomme ainsi parce qu'elle trébuche facilement. Peser des espèces au trébuchet. Trébuchet juste, trébuchet qui n'est pas juste.

— Fig. Le désir, l'incertitude, la crainte et l'espérance, pèsent les mots au *trébuchet*. (Boiste.) La vanité se sert aussi de *trébuchet* pour peser les louanges; il en est peu qu'elle ne trouve trop légères. (Id.)

— Anc. art milit. Machine de guerre qui lançait des pierres.

TREC. s. m. Espèce de laque naturelle du Pérou.

TRÉCEAU. s. m. Nom qu'on donnait autrefois à une espèce de raisin.

TRECENTESIMO. adv. lat. Trois centièmement. Il s'emploie pour indiquer la 300me place, le 300me article d'une série, quand on a commencé à compter *primo*, *secundo*, *tertio*, etc. On dit ensuite *trecentesimo primo*, *secundo*, etc.

TRÉCENTISTE. s. m. Hist. littér. Il se dit des poëtes italiens du XIVe siècle, de 1300 à 1400. Les trécentistes sont les fondateurs et les pères de la littérature italienne. On compte parmi les trécentistes Dante et Pétrarque.

TRÈCHE. s. f. Ancienne danse.

TRÉCHÉDIPNE. s. m. (ét. gr., τρέχω, courir; δεῖπνον, dîner). Antiq. rom. Espèce de vêtement que portaient les parasites. C'était pour ainsi dire la livrée du maître de la maison.

TRÉCHEUR. s. m. Blas. Espèce d'orle qui n'a que la moitié de sa largeur.

TRECHON. s. m. Ancien nom du mercure.

TRECHRUS. s. m. (pr. *tre-kruss*). Entom. Genre d'insectes coléoptères de la famille des carnassiers.

TRECUSSIS. s. m. Antiq. rom. Monnaie de cuivre des anciens Romains, valant trois as.

TREDAME. interj. Jurement de l'ancienne comédie; abréviation de Notre-Dame. *Tredame*. monsieur, est-ce que Mme Jourdain est décrépite? (Mol.)

TRÉDÉCIMAL, ALE. adj. (du lat. *tredecim*, treize). Minér. Il se dit d'une substance dont les cristaux ont treize faces, comme la tourmaline trédécimale.

TRÉDÉCIMPONCTUÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *tredecim*, treize; *punctum*, point.) Entom. Qui est marqué de treize points, comme la coccinelle trédécimponctuée.

TRÉDÉCIOCTONAL, ALE. adj. Minér. Qui a la forme d'un prisme octogone avec un sommet à treize faces, comme une variété de topaze.

TREF. s. m. Anc. art milit. Pavillon ou loge couverte de toile, qui dominait la lice des tournois.

TREFFAU. s. m. (ét. lat., *ter*, trois; *focus*, foyer ou feu, soit parce qu'il est trois fois plus grand qu'à l'ordinaire, soit parce qu'il doit durer trois jours). Bûche que les paysans de quelques provinces de France mettent au feu la veille de Noël. Le treffau doit durer trois jours.

TREFFILIER. s. m. Anc. art milit. Fabricant d'armures de mailles.

TREFFILIÈRE. adj. f. Techn. Il se dit d'une serrure qui ne s'ouvre que d'un seul côté. On dit aussi *tréfilière*.

TREFFORT. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Bourg (Ain); 2,200 hab.

TRÉFILÉ, ÉE. part. pass. du v. Tréfiler. S'empl. adjectiv. Fer, laiton tréfilé.

TRÉFILER. v. a. 1re conj. (ét. lat., *trahere*, tirer; *filum*, le fil). Passer du fer ou du laiton par la filière.

— Absol. Travailler à la tréfilerie.

filière.

TRÉFILERIE. s. f. Fabrique où l'on tréfile.

— Machine pour tirer le laiton à la filière.

TRÉFILEUR. s. m. Ouvrier qui tréfile.

— L'usage ne fait donner le nom de *tréfileur* qu'à l'ouvrier occupé à tirer en fil le fer, l'acier et le laiton, tandis qu'on appelle *tireur* ou *fileur d'or et d'argent* celui qui réduit dans cet état les métaux précieux. Les opérations de ces deux sortes d'arts sont néanmoins à peu près les mêmes.

TRÈFLE. s. m. (du lat. *trefolium*; fait de *tres*, trois; *folium*, feuille). Bot. Genre de plantes herbacées de la famille des légumineuses, ayant pour type une espèce qui vient naturellement dans les prés, ou qu'on sème dans les prairies artificielles, et dont les feuilles, de forme ronde, sont attachées trois à trois à une même queue. Le trèfle est un excellent fourrage aimé de tous les bestiaux, qui le mangent en vert. On en connaît plus de cent quarante espèces, dont une cinquantaine croissent naturellement en France. Une prairie semée en trèfle est en plein rapport à la deuxième année, et permet d'y faire de deux à cinq coupes par an. La graine fournit une belle couleur jaune, employée dans les manufactures à divers usages.

— *Trèfle d'eau*, *trèfle aquatique*, *trèfle des marais*. Plante aquatique, qui ressemble au trèfle, en ce que ses feuilles sont trois à trois sur une même queue. C'est le ményanthe trifolié. ‖ *Trèfle aigre*. Espèce d'oxyde. ‖ *Trèfle odorant*, ou *bitumineux*, ou *thé des jésuites*. Sorte de trèfle à tige presque ligneuse, qui croît dans les pays chauds, et dont les feuilles blanchâtres et velues ont, de même que les semences, une forte odeur de bitume. On l'appelle aussi *provalier*. ‖ *Trèfle rouge*. Espèce de trèfle qui ressemble au houblon, et qu'on cultive dans les jardins à cause de la belle couleur rouge de ses corolles. ‖ *Trèfle rampant*. Trèfle qui sert à former des gazons toujours verts, et qui a les fleurs blanches. ‖ *Trèfle des prés*. C'est l'espèce la plus généralement cultivée. ‖ *Trèfle de Bourgogne*. La luzerne cultivée. ‖ *Trèfle de Castor*, *trèfle de chèvre*. Le ményanthe. ‖ *Trèfle cornu*. Nom vulgaire du lotier corniculé. ‖ *Trèfle épineux*. La fagine de Crète. ‖ *Trèfle hémorrhoïdal*. Le lotier hérissé. ‖ *Trèfle des jardiniers*. Le cytise à feuilles sessiles. ‖ *Trèfle jaune*. Nom vulgaire du lotier corniculé et de l'anthyllide vulnéraire, ainsi que de la surelle. ‖ *Petit trèfle jaune*. La luzerne luppuline. ‖ *Trèfle miellé*, *trèfle musqué*. Noms vulgaires du mélilot bleu. ‖ *Trèfle à quatre feuilles*. Nom vulgaire d'une espèce de lotier, le lotier tétraphylle.

— Se dit des cartes marquées d'une figure de feuille de trèfle. Roi, dame, valet, dix, neuf, etc., de trèfle. Jouer trèfle. Avoir tous les trèfles. Tourner trèfle.

— Archit. Ornement imité de la feuille de trèfle. Trèfle à palmettes. Trèfle à fleurons. ‖ *Trèfle de moderne*. Petite rose à jour, en forme de trèfle, dans les vitraux, pignons et frontons gothiques.

— Fourneau de mine, fait en forme de trèfle.

— Zool. Animal d'Amérique, dont les pieds imprimaient, dit-on, sur la terre la figure du trèfle.

— Techn. Nom que les metteurs en œuvre donnent à un gros bouton qui a la forme du trèfle, et qui sert à arrêter le ruban d'un bracelet sur la barrière.

TRÉFLÉ, ÉE. adj. Didact. Qui a la forme d'un trèfle.

— Archit. *Croisée* ou *rose tréflée*. Celle qui a la forme d'un trèfle, qui est ornée de trèfles.

— Art milit. *Mine tréflée*. Espèce de mine à trois fourneaux, en forme de trèfles.

— Blas. Qui se termine en trèfle. Croix tréflée.

— Bot. Qui est composé de trois folioles disposées en trèfle. Feuille tréflée.

— Numism. Se dit d'une médaille ou d'une pièce de monnaie qui a été frappée au marteau à diverses reprises, de sorte qu'on y voit plusieurs empreintes.

TRÉFLER. v. a. 1re conj. Ce verbe change l'é en è devant une syllabe muette. *Je trèfle*. *Je trèflerai*. *Je trèflerais*. Mal rengrener, de façon que l'effigie paraisse double.

— SE TRÉFLER. v. pron. Être marqué d'une double effigie.

TRÉFLIER. s. m. Ornith. Nom vulgaire du chardonneret.

— Anc. techn. Ancien nom des chaînetiers, à cause des agrafes en forme de trèfle, d'où pendaient les chaînes en argent, auxquelles les femmes du peuple attachaient leurs ciseaux.

— Se dit, dans quelques contrées, pour Champ de trèfle.

TRÉFONCÉ, ÉE. part. pass. du v. Tréfoncer. S'empl. adjectiv. Gagière tréfoncée.

TRÉFONCER. v. a. 1re conj. On met une cédille sous le *c* devant *a*, *o*. *Nous tréfonçons*. *Je tréfonçais*. Anc. cout. Changer une gagière en acquisition pure et simple.

— SE TRÉFONCER. v. pron. Être changé en acquisition pure et simple.

TRÉFONCIER. s. m. Cout. Propriétaire du fonds et du tréfonds.

— Féod. Seigneur qui possédait des bois sujets à certains droits.

tréfond était opposé au viager ou à l'usufruit.

TRÉFONDRE. v. n. 4e conj. Techn. Il se dit quand une soudure a aussi bien pris au dedans qu'en dehors. Soudure qui tréfond.

TRÉFONDS. s. m. (ét. lat., *terra*, terre; *fundus*, fond). Cout. Fonds qui est sous le sol, et qu'on possède comme le sol même. Vendre le fonds et le tréfonds. On écrit aussi *très fonds*.

— Par extens. Tout ce que l'on possède. Vendre le fonds et le tréfonds.

— Fig. et fam. *Savoir le fonds et le tréfonds d'une affaire*. La posséder parfaitement.

TRÉFOUEL. s. m. Se disait pour Garde-feu; plaque de cheminée. ‖ Bûche de Noël.

TRÉFUET. s. m. Agric. Nom que l'on donne dans quelques parties de l'ouest, à la marre, espèce de petite houe à fer quelquefois triangulaire, employée à sarcler le blé.

TRÉGUEL ou **TRÉQUEL**. s. m. Ornith. Oiseau du Chili.

TRÉGUIER. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Lannion (Côtes-du-Nord); 3,100 hab.

TREICHE. s. f. Ornith. Nom vulgaire de la draine.

TREIGNAC. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Tulle (Corrèze); 2,300 hab.

TREIJEAN. s. m. Hortic. Variété de raisin, qui croît dans le département du Doubs.

TREILHARD (Jean-Baptiste, comte de). Né en 1742 à Brives, mort en 1810, prit une part très-active à la réforme de nos codes.

TREILLAGE. s. m. (pr. *trè-ya-je*; rad. *treille*). Assemblage de perches, de lattes ou d'échalas posés horizontalement et verticalement, et liés l'un à l'autre par petits carrés, pour former des berceaux, des palissades ou des espaliers dans les jardins. On fait aussi des treillages pour défendre les semis et les plantations de l'approche des animaux. Il y en a qui ne servent qu'à la décoration. Faire faire un treillage. Grand treillage. Mur garni de treillage. Berceau de treillage. Pavillon de treillage. Allée terminée par un berceau de treillage, par un pavillon de treillage. Arcade, colonne de treillage.

— *Colonne de treillage*. Colonne à jour dont le fût est de fer et d'échalas, et la base, aussi bien que le chapiteau, de bois de boisseau contourné selon leurs profils. Elle sert à décorer les portiques de treillage.

— Genre de clôture le plus communément employé pour déterminer les limites des terrains occupés par un chemin de fer et ses dépendances.

— Syn. comp. TREILLAGE. TREILLIS. On se sert du *treillis* comme d'une chose utile en soi, pour enclore certains espaces sans intercepter l'air ni la vue; il y a des *treillages* qui ne servent qu'à la décoration. Le mot *treillage* présente d'ailleurs une idée de grandeur ou d'étendue qui n'est pas dans le *treillis*. ‖ TREILLAGE. TREILLE. La *treille* est, dans un berceau de ceps de vignes, ce qui est donné ou fourni par la nature, et le *treillage* désigne proprement la partie qui est due à l'art humain, à l'industrie du treillageur.

TREILLAGÉ, ÉE. part. pass. du v. Treillager. S'empl. adjectiv. Mur treillagé.

TREILLAGER. v. a. 1re conj. (pr. *trè-ya-jé*; rad. *treille*). Ce verbe prend un *e* après le *g* devant l'*a* et l'*o*. *Nous treillageons*. *Je treillageais*. Techn. Garnir de treillage.

— SE TREILLAGER. v. pron. Être garni de treillage.

TREILLAGEUR. s. m. (pr. *trè-ya-jeur*; rad. *treille*). Ouvrier qui fait des treillages ou des treillis.

TREILLE. s. f. (pr. *trè-ye*; du lat. *trichila*: fait du gr. τρίχινος, formé de poils épais, à cause de l'épaisseur du feuillage de ces berceaux). Berceau ou couvert fait de ceps de vigne entrelacés et soutenus par un treillage, par des perches, ou par des barreaux de fer. A l'ombre d'une treille. Sous la treille. Grappes qui pendent à la treille. Vin de treille.

— Se dit des ceps de vigne qui montent contre une muraille ou contre un arbre.

— *Treille de verjus*, *de muscat*. Treille qui produit du verjus, du muscat.

— Dans le style léger et badin, dans les chansons par exemple, Bacchus est appelé par périphrase *le dieu*, *le père de la treille*.

— Fig. *Le jus de la treille*. Le vin.

Est-il au jus de la *treille*
Rien d'égal dans l'univers? (Maître Adam.)

— Pêch. Espèce de filet monté sur un manche et tendu sur deux portions de cercle qui se croisent; on s'en sert pour prendre des chevrettes.

— S'est dit de la grille du chœur des religieuses.

— Techn. Tas d'ardoises rangées suivant leurs qualités.

— Syn. comp. TREILLE. TREILLAGE. V. TREILLAGE.

TREILLIS. s. m. (pr. *trè-yi*; du lat. *trilix*, d'un triple tissu; ou du celt. *treill*). Ouvrage de métal ou de bois, qui imite les mailles en losange d'un filet, et qui sert de clôture sans intercepter l'air ni la vue. Treillis de fer pour un parloir. Treillis de bois. Il y a un treillis de bois à cette fenêtre. Il y a aux les fenêtres [illegible]

conserver les vitraux. Des jours de souffrance garnis de treillis. Cage de treillis. Garde-manger de treillis.

— Sorte de toile gommée, lissée et luisante. Treillis noir. Veste de treillis.

— Espèce de grosse toile dont on fait des sacs, et dont s'habillent des paysans, des manœuvres, etc.

— Blas. Espèces de frettes dont les clous sont indiqués. ‖ Grille qui forme la visière d'un heaume.

— Diplom. *Lettres en treillis*. Caractères ornés de nombreux entrelacs, qui furent en usage au XIVe siècle.

— Peint. Châssis divisé en plusieurs compartiments en carreaux, et qui sert à copier des tableaux que l'on veut porter à des dimensions plus grandes ou plus petites.

— Techn. Rond de métal à claire-voie, qui

sort d'enseigne au potier d'étain. ‖ Châssis divisé en carreaux. ‖ Toute fermeture dormante de fer ou de bronze, à barres maillées et en losange. ‖ *Treillis de fil de fer.* Châssis de verges de fer maillé de petits losanges de gros fil de fer, qu'on met au-devant des vitraux.

—Syn. comp. TREILLIS. TREILLAGE. V. TREILLAGE.

TREILLISSÉ, ÉE. part. pass. du v. Treillisser. S'empl. adjectiv. Fenêtre treillissée.

— Blas. Se dit de bandes appliquées les unes sur les autres et souvent clouées.

—Hist. nat. Se dit d'une surface qui présente des lignes saillantes ou des stries croisées, formant des mailles semblables à celles d'un grillage ou d'un tricot.

TREILLISSÉE. s. f. Erpét. Nom spécifique d'une couleuvre.

TREILLISSER. v. a. 1re conj. (pr. *trè-yi-cé;* rad. *treille*). Garnir de treillis de bois ou de métal. Treillisser une fenêtre.

— SE TREILLISSER. v. pron. Etre garni de treillis.

TREINCHAS. s. m. Agric. Nom qu'on donne, dans le département de la Haute-Vienne, au quatrième labour des terres destinées à recevoir du froment.

TREINCHÉO. s. m. Agric. Houe à écobuer, en usage dans la Haute-Vienne.

TREISAM. Géogr. Cercle du grand-duché de Bade, dont la capitale est Fribourg ; 245,000 h.

TREISIE. s. f. Bot. Genre établi pour placer deux euphorbes.

TREIZAIN. s. m. Archéol. Monnaie qui valait treize deniers. A la cérémonie des épousailles, on donnait autrefois un treizain.

TREIZAINE. s. f. Réunion de treize objets. Fam.

— Treize cartes.

— Féod. Treize gerbes, sur lesquelles on prenait la dîme et le champart.

TREIZE. adj. des 2 g. (du lat. *tredecim*). Dix et trois. Treize personnes. Treize francs. Treize mille francs. Ceux qui ont l'esprit faible et superstitieux évitent d'être treize à table.

— *Treize cents.* Mille trois cents.

— Treizième. Chapitre treize. Nombre treize. Numéro treize. Grégoire treize. Louis treize. ‖ On écrit ordinairement, Grégoire XIII, Louis XIII.

— s. m. Le nombre treize. Treize multiplié par deux produit vingt-six.

— Treizième jour. Le treize du mois.

— Sorte de jeu de hasard, qui se joue avec cinquante-deux cartes.

— Le nombre treize est regardé, chez les catholiques superstitieux, comme un nombre malheureux ; ils l'appellent le nombre ou le point de Judas, et il y a des gens d'esprit, même des gens instruits, qui pour tout au monde ne se mettraient point à table, si le nombre des convives était de treize, dans la persuasion où ils sont que l'un deux mourrait dans l'année.

TREIZIÈME. adj. des 2 g. Qui suit immédiatement le douzième. Etre le treizième sur la liste. Le treizième chapitre. Le treizième siècle. Le treizième jour du mois. La treizième partie.

— s. m. *Le treizième du mois.* Le treizième jour du mois. On dit plutôt *le treize du mois.*

— Chaque partie d'un tout qui est ou que l'on conçoit divisé en treize parties égales. Payer le treizième. Quand on vend quelque chose à la douzaine, on donne ordinairement le treizième.

— Féod. Sorte d'impôt. ‖ C'était en Normandie le même droit que, dans les autres provinces, on appelait *droit de lods et vente*, ou *de quint et requint.*

— s. f. Musiq. Intervalle composé d'une octave et d'une sixte, parce qu'il est formé de treize tons ou demi-tons.

TREIZIÈMEMENT. adv. En treizième lieu.

TRÉJETAGE. s. m. Techn. Action de transvaser le verre fondu, des pots dans les cuvettes.

TRÉJETÉ, ÉE. part. pass. du v. Tréjeter. S'empl. adjectiv. Verre tréjeté.

TRÉJETER. v. a. 1re conj. Ce verbe double le *t* dans tous les temps dont la terminaison se termine en *e* muet. *Je tréjette, tu tréjettes, il tréjette, nous tréjetons, vous tréjetez, ils tréjettent. Je tréjetterai. Je tréjetterais. Tréjette, tréjetons, tréjetez. Que je tréjette,* etc. Techn. Transvaser le ver fondu.

TRELAN. Mot imaginé pour exprimer un certain son de tambour. Tan, trelan, trelan.

TRELICE. s. f. Anc. art milit. Armure travaillée en treillis ou chaînons.

TRÉLINGAGE. s. m. Mar. Gros filin qui attache les bas haubans de bâbord avec ceux de tribord, dans les bâtiments à trait carré.

TRÉLINGUÉ, ÉE. part. pass. du v. Trélinguer. S'empl. adjectiv. Hauban trélingué.

TRÉLINGUER. v. a. 1re conj. Mar. Faire le trélingage.

— SE TRÉLINGUER. v. pron. Être trélingué.

TRÉLON. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. d'Avesnes (Nord) ; 1,850 hab.

TRÉLU. s. m. (de l'anc. v. *treluire*). Se disait pour Eblouissement.

— Prov. et pop. *Avoir le trélu.* Avoir la vue trouble ; voir les choses autrement qu'elles ne sont.

TRÉLUCHÉ, ÉE. part. pass. du v. Trélucher. S'empl. adjectiv. Voile tréluchée.

TRÉLUCHER. v. a. 1re conj. Mar. Changer de bord les voiles à antennes.

— SE TRÉLUCHER. v. pron. Etre changé de bord.

TRÉLUS ou **TRÉLUT.** s. m. Ornith. Nom vulgaire de l'alouette cujélier.

TRÉMA. adj. des 2 g. et des 2 nombr. (du gr. τρῆμα, trou, parce que ces points paraissent comme deux petits trous au-dessus de ces lettres). Se dit d'une voyelle accentuée de deux points qui avertissent qu'elle se détache de la voyelle précédente ou suivante. Ces deux points ne se mettent que sur trois voyelles, ë, ï, ü, comme dans Noël, naïf, ïambe, Saül. Un ë tréma. Un ï tréma. Un ü tréma.

— s. m. Se dit de ces deux points. Mettre un tréma sur une voyelle.

— On emploie le tréma sur une des voyelles *e, i, u,* pour la faire prononcer séparément de celle qui précède ; ainsi les mots *naïf, Saül, ciguë,* sans le tréma, se prononceraient *nef, sol, cigue* (comme dans *fatigue*).

— L'emploi du tréma est fautif quand on peut le remplacer par un accent ; ainsi, au lieu de poësie, poëme, poëte, Chloë, etc., écrivez poésie, poème, poète, Chloé. Tant que les accents ont été peu en usage, le tréma les a souvent remplacés, mais aujourd'hui on doit tendre à en restreindre l'usage. Il est étonnant que l'Académie persiste à écrire *poëte, poëme,* quand tout le monde écrit *poète, poème,* et qu'elle-même écrit *poésie.*

— L'ï ne saurait tenir lieu de l'*y;* n'écrivez donc pas *envoïer, moïen.*

— Bot. *Tréma de la Cochinchine.* Genre d'arbrisseaux ainsi appelés à cause des ouvertures que présentent leurs petites noix.

TRÉMADOTE. s. m. (ét. gr., τρῆμα, trou; δοτός qu'on peut donner). Helminth. Genre de vers intestinaux, renfermant ceux qui sont pourvus de suçoirs.

TRÉMAÈRE. s. m. (ét. gr., τρῆμα, trou ; ἀήρ, air). Entom. Stigmate du thorax des insectes, composé de deux pièces cornées, qui, à chaque inspiration, s'ouvrent en dehors, comme les battants d'une porte.

TRÉMAILLER. s. m. (pr. *tré-ma-yé*). Chass. Filet à prendre des cailles.

TRÉMAINE ou **TRÉMÈNE.** s. f. Bot. Noms vulgaires du trèfle.

TRÉMANDRE. s. f. Bot. Genre de plantes de la Nouvelle-Hollande.

TRÉMANDRÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une trémandre. ‖ TRÉMANDRÉES. s. f. pl. Famille de plantes qui a pour type le genre trémandre.

TRÉMANTHE. s. m. Bot. Genre de plantes.

TRÉMATISÉ, ÉE. adj. Gramm. Marqué d'un tréma. Lettre trématisée.

TRÉMATOBRANCHE. adj. des 2 g. (ét. gr., τρῆμα, trou ; βράγχια, branchies). Conchyl. Dont les branchies communiquent au-dehors par des trous. ‖ TRÉMATOBRANCHES. s. m. pl. Famille de mollusques gastéropodes.

TRÉMATODE. adj. des 2 g. (du gr. τρηματώδης, percé). Helminth. Qui est percé de trous. ‖ TRÉMATODES. s. m. pl. Ordre ou famille de vers intestinaux, comprenant ceux dont le corps est garni d'organes ayant la forme de ventouses.

TRÉMATODON. s. m. (ét. gr., τρῆμα, trou; ὀδούς, dent, parce que ses dents sont percées de trous). Bot. Genre de mousses renfermant six espèces.

TRÉMATOÏDE. adj. des 2 g. V. TRÉMATODE.

TRÉMATOPHORE. adj. des 2 g. (ét. gr., τρῆμα, trou ; φέρω, porter). Entom. Qui porte des trous. ‖ TRÉMATOPHORES. s. m. pl. Ordre de la classe des céphalopodes.

TRÉMATOPNÉ, ÉE. adj. (ét. gr., τρῆμα, trou ; πνέω, respirer). Ichthyol. Qui respire par des trous. ‖ TRÉMATOPNÉS. s. m. pl. Ordre ou famille de poissons cartilagineux, comprenant ceux qui respirent au moyen de trous arrondis.

TREMBLADE. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Marennes (Charente-Inférieure) ; 2,500 hab.

TREMBLAIE. s. f. Lieu planté de trembles.

TREMBLANT. part. prés. du v. Trembler. Qui tremble. Il est toujours invar. Les princes faibles, tremblant aux moindres dangers auxquels ils n'exposent que leurs généraux et leurs armées. (De Ségur.)

TREMBLANT, ANTE. adj. Qui éprouve l'impression du froid ou de la fièvre. Pâle et tremblant. Etre tout tremblant de froid. Ses joues *tremblantes* étaient couvertes de taches noires et livides. (Fénel.)

Nous l'avons bien prouvé quand la fièvre fatale
A l'œil louche, au teint sombre, à la marche inégale,
De ses *tremblantes* mains, ministres du trépas,
Vint attaquer Louis au sortir des combats (Volt.)

— Se dit également des personnes en colère. Etre tremblant de colère.

— Se dit des personnes dont les membres tremblent par suite de vieillesse ou de maladie. Avoir la tête tremblante. Devenu caduc, les mains, la tête et les genoux *tremblants,* il te faudrait me veiller et me soigner comme le plus petit des enfants. (B. de St-P.)

— Qui chancelle par faiblesse. Mes genoux *tremblants* ne pouvaient me soutenir. (J.-J. Rouss.) Ses genoux *tremblants* se dérobaient sous elle. (Fénel.) Et mes genoux *tremblants* se dérobent sous moi. (Rac.)

— Fig. Chancelant. Et vous, l'un des soutiens de ce *tremblant* Etat. (Rac.)

— Peu solide. Pont tremblant.

— Paléogr. *Ecriture tremblante.* Celle où les contours de toutes les lettres rondes sont affectés de tremblements. Née dans le VIIIe siècle, elle fut rare à la fin du XIe, et abandonnée dans le siècle suivant.

— Qui vacille.

C'est Pierrot, c'est Colin dont le bras vigoureux
Soulève un char *tremblant* dans un fossé bourbeux.
(Volt.)

— Qui est agité par le vent. Sous la feuille *tremblante* un zéphyr vous éveille. (Delille.)

— Qui est agité par les flots. La mer tombe et bondit sur ses rives *tremblantes.* (St-Lamb.)

— Qui est agité par le mouvement des eaux. Les étoiles étincelaient au ciel et se réfléchissaient au sein de la mer, qui répétait ses images *tremblantes.* (B. de St-P.

— Qui éprouve une oscillation prolongée.

Lasalle, Bezinghen, Nogent, d'Aubuc, Cavois,
Fendent les flots *tremblants* sous un si noble poids.
(Boil.)

— Qui éprouve un sentiment d'embarras, de trouble, de timidité, de frayeur, de respect. Ecrire d'une main tremblante. Voix tremblante. Je suppose que vous n'êtes ici que comme des criminels *tremblants* à qui l'on va prononcer ou une sentence de grâce, ou un arrêt de mort éternelle. (Mass.) On ne voyait pas auprès de Madame une cour *tremblante* n'oser presque lever les regards jusques au maître. (Id.) A ces desseins secrets, *tremblante,* j'obéis. (Rac.) Me voici donc *tremblante* et seule devant toi ! (Id.) Voyant Marie *tremblante* et inondée de larmes, elle revint. (De Vigny.) Je me suis présentée toute *tremblante* à la grille ; je craignais encore que les chiens de la basse-cour ne me déchirassent, car ils aboyaient beaucoup après moi. (B. de St-P.) Voyez, mon cher Mentor, combien les rois sont malheureux et exposés à être le jouet des hommes, lors même que les autres hommes paraissent *tremblants* à leurs pieds. (Fénel.)

— Il se dit des diverses parties du corps d'un homme effrayé.

J'ai pris, j'ai fait couler dans mes *tremblantes* veines
Un poison que Médée apporta dans Athènes. (Volt.)

— Il se dit des pays, des villes et de tous les lieux habités par des personnes effrayées. Le Belge en vain caché dans ses villes *tremblantes.* (Volt.)

— Il se dit aussi des animaux. Les animaux *tremblants* l'évitent avec peine. (Delille.)

D'où vient qu'avec cent pieds, qui semblent inutiles,
Cet insecte *tremblant* traîne ses pas débiles ? (Volt.)

La pauvre poulette *tremblante*
Recommande son âme à Dieu. (Fén.)

— Pathol. *Délire tremblant.* Nom sous lequel on a désigné une espèce de manie avec tremblement des membres, qui se déclare presque toujours subitement chez ceux qui font abus de vin et surtout de liqueurs fortes.

— *Tremblant de.* Ces cœurs *tremblants* de leur défaite. (Rac.) *Tremblant* d'avoir osé s'expliquer devant elle. (Id.)

Enfin *tremblant* de crainte, épuisé de vigueur,
A côté d'un glaçon il tombe de langueur. (Delille.)

— *Tremblant pour.* Phèdre, dans ce palais, *tremblante* pour son fils (Rac.)

TREMBLANT. s. m. Modification des jeux de l'orgue, qui semble les faire trembler à volonté. Il y a un tremblant à vent ouvert et un tremblant à vent clos ou tremblant doux.

— Papillote d'or que les dames de Nuremberg portaient à leur ceinture, et qui brillait en tremblant au moindre mouvement.

TREMBLANTE. s. f. Ichthyol. Nom donné à la gymnote électrique et à la torpille.

TREMBLE. s. m. (du lat. *tremula*). Bot. Nom de deux espèces de peuplier dont les feuilles tremblent au moindre vent, par suite de la ténuité et de la longueur des pétioles qui les portent. L'écorce de ces deux arbres est un excellent fébrifuge. Le bois de tremble ne sert guère qu'à faire des voliges ou de petits ouvrages de tour ; il donne peu de chaleur et brûle rapidement ; on s'en sert pour chauffer le four.

TREMBLE. s. f. Ichthyol. Nom vulgaire de la torpille.

tracée par une main tremblante. ‖ Se dit aussi d'une écriture particulière, dont les traits, au lieu d'être droits, sont sinueux. ‖ *Lignes tremblées.* Lignes qui ne sont pas droites, qui se ressentent d'un tremblement de la main.

TREMBLÉ. s. m. Imprim. Filet serpentant, et alternativement gras et maigre.

TREMBLEMENT. s. m. Agitation de ce qui tremble. Il lui prit un grand tremblement de main. Tremblement dans le bras droit. Tremblement de nerfs. Emotion qui donne, qui cause un tremblement. Avoir un tremblement par tout le corps. Malgré les applaudissements que j'avais reçus dans le bois, je me sentis saisi d'un grand *tremblement.* (Le Sage.)

— *Tremblement de terre.* Nom qu'on donne aux secousses qui ébranlent violemment la terre. Ces commotions sont souvent assez fortes pour déplacer des masses énormes, former des exhaussements, creuser des abîmes, renverser des édifices et des villes entières. Le tremblement ne dure que quelques secondes. La Sicile est sujette à de grands tremblements de terre. L'autel ébranlé par de longs *tremblements.* (Volt.)

— Musiq. Sorte de cadence précipitée qui se fait, soit en chantant, soit en jouant de quelque instrument. Il faut faire un tremblement sur cette note.

— Paléog. Se dit des sinuosités d'une écriture en usage au moyen âge.

— Pathol. Agitation involontaire du corps ou de quelque membre, sans empêchement de mouvements volontaires. Le tremblement dépend communément de la faiblesse du système musculaire, et est souvent observé dans les convalescents. ‖ *Tremblement actif.* Celui qui arrive dans les violentes passions, telles que la terreur, la colère, la joie subite, etc. ‖ *Tremblement passif.* Celui qui est dû à une cause particulière, et approche des affections demi-paralytiques. Ce sont ceux-là qui sont considérés comme maladies. Il faut en excepter les tremblements causés par le froid. ‖ *Tremblement fébrile.* Celui qui est cause par la fièvre.

— Fig. Grande crainte. Il ne faut point de tremblement dans cette affaire. Le tremblement qu'il a eu des suites de l'entreprise l'a empêché de s'y hasarder.

— C'est surtout à la cour qu'on peut dire qu'il faut faire son salut avec crainte et *tremblement.* (Noël). Cette expression, empruntée au style ascétique, a passé dans la conversation.

— Pop. *Tout le tremblement.* Beaucoup de monde. Il est venu avec tout le tremblement.

TREMBLER. v. n. 1re conj. (du lat. *tremere,* palpiter, trembler. On disait autrefois *trémer*). Etre agité, être mu par de fréquentes secousses. Les feuilles des arbres tremblent au moindre vent. La fièvre le fait trembler. La tête, la main, les jambes lui tremblent. Tout le corps lui tremble. Trembler de froid. Trembler de peur. Trembler depuis les pieds jusqu'à la tête. Trembler de tous ses membres. Trembler au moindre bruit. Trembler comme la feuille. La voix lui tremble. La terre trembla par deux fois. Au bruit de l'artillerie, toute la maison trembla. Sa voix fait trembler les vitres.

— Fig. Mon frère est impatient de dévorer mon règne, mais qu'il se souvienne que, s'il ne change pas, le sol *tremblera* sous lui ! (Louis XVIII.)

— Se dit des choses qui ne sont pas fermes, et qui s'ébranlent facilement. On ne peut avec sûreté passer sur ce plancher, sur ce pont, il tremble. J'entends gronder la foudre, et sens *trembler* la terre. (Rac.) Ses longs mugissements font *trembler* le rivage. (Id.)

— Fig. Craindre, appréhender, avoir grand'peur. Toute la terre tremblait devant lui. Je n'y vais qu'en tremblant. Trembler de peur que quelque chose n'arrive. Trembler que quelque chose n'arrive. Trembler d'avouer sa faute. Trembler pour quelqu'un. Etre d'une imprudence à faire trembler pour soi. Loin de *trembler* devant les autels, on y méprise Jésus-Christ présent. (Boss.) *Tremblons* devant Dieu à chaque moment, car qui pourrait l'éviter quand il éclate? (Id.) *Tremblez,* puisque chaque chute creuse sous vos pas de nouveaux abîmes. (Id.)

— *Faire trembler.* Donner de la crainte, de la frayeur. Faire trembler l'Europe. Le méchant qui fait *trembler* est bien près de *trembler* lui-même. (Beaumarch.) ‖ Répandre l'alarme.

— N'oser rien entreprendre, de crainte de ne pas réussir.

— Avec *trembler,* on met *ne* dans la proposition subordonnée, quand la proposition primordiale est affirmative *Tremble* que je ne dévoile son âme aussi creuse que le rocher où se renferme l'ours du Labrador. (Chateaub.)

— Mais si cette proposition primordiale est négative, dès lors on n'exprime jamais *ne* dans la proposition secondaire. Je ne tremble pas qu'il arrive.

— Fig. Au seul son de sa voix, la mer fuit le ciel *tremble.* (Rac.)

— Musiq. Remuer avec art les doigts sur les trous d'un instrument à vent.

— Par exagérat. *Manger à faire trembler.* Manger excessivement. Je l'invitai à dîner dans mon auberge, où il officia à faire *trembler.* (Brill.-Sav.)

— Prov. *Trembler comme la feuille.* Trembler beaucoup.

— Prov. et iron. *N'ayez point de peur, tremblez toujours.* Se dit à un poltron.

ne prouvent pas toujours la bravoure de celui qui les fait.

— *Trembler à. Tremblez* au terrible exemple de la princesse palatine. (Boss.) A ce nom fatal je *tremble,* je frissonne. (Rac.) Et que tout *tremble* au nom du Dieu qu'Esther adore. (Id.)

— *Trembler à,* suivi d'un infinitif. Je *tremble* à vous nommer l'ennemi qui m'opprime. (Rac.)

— *Trembler pour.* Chacun regrettant la mort d'autrui, et *tremblant* pour la sienne propre. (Fléch.) Chacun admire le passé, regrette le présent, et *tremble* pour l'avenir. (Id.) Qu'ils *tremblent* à leur tour pour leurs propres foyers. (Rac.)

— *Trembler que. Je tremble* que cet intrépide amour de la vertu qui lui fait mépriser l'opinion publique ne le porte à l'autre extrémité. (J.-J. Rouss.)

Je *tremble* que sur lui votre juste colère
Ne poursuive bientôt une odieuse mère. (Rac.)

— *Trembler sous*. Pendant que nous *tremblons* sous la main de ces grandes puissances, Dieu les frappe pour nous avertir. (Boss.) Il faut que je m'élève au-dessus de l'homme pour faire *trembler* toute créature sous les jugements de Dieu. (Id.)

— *Trembler sur*. Craindre de se tromper. Et mon esprit *tremblant* sur le choix de ses mots. (Boil.)

— v. a. Pop. *Trembler la fièvre*. Être dans le frisson de la fièvre.

— Syn. comp. TREMBLER À. TREMBLER DE. La crainte de celui qui *tremble de* prend sa source dans l'action même qu'il fait ou qu'il doit faire. La crainte de celui qui dit *je tremble à* prend sa source dans l'impression que fera cette action sur un autre.

TREMBLE-TERRE. s. m. Il s'est dit autrefois pour Tremblement de terre. On le trouve encore dans Bayle.

TREMBLEUR, EUSE. s. Celui, celle qui tremble. Peu usité au propre.

— Fig. Personne trop circonspecte, trop craintive. C'est un trembleur, il ne s'engagerait jamais dans une entreprise hasardeuse.

— Se dit des membres d'une secte plus connus sous le nom de *quakers*.

— Hist. S'est dit, par dénigrement, du parti des modérés, pendant la révolution française.

TREMBLEUR. s. m. Ichthyol. Nom vulgaire de l'anguille électrique de Surinam.

— Mamm. Espèce de singe du genre sapajou.

— Ornith. Nom vulgaire de la hulotte.

TREMBLEYE. s. f. (des deux frères *Trembley*, naturalistes). Bot. Genre de plantes d'Amérique, appartenant à la famille des mélastomacées

TREMBLIN. s. m. Bot. Nom vulgaire de l'amourette, espèce de graminée remarquable par la délicatesse des pédicelles de sa panicule, que le plus petit vent met en mouvement.

TREMBLOTANT. part. prés. du v. Trembloter. Qui tremblote. Il est toujours invariable.

TREMBLOTANT, ANTE. adj. Qui éprouve légèrement le sentiment du froid, de la fièvre. Malade tremblotant. Trouver quelqu'un tout tremblotant de froid.

— Se dit des parties du corps d'un homme qui tremblote. Sous leurs corps *tremblotants* leurs genoux s'affaiblissent. (Boil.)

— Se dit des choses qui paraissent trembloter. Voix tremblotante.

Cet astre *tremblotant*, dont le jour les conduit,
Est pour eux un soleil au milieu de la nuit. (Boil.)

— Qui s'agite un peu. Ils montent en sautillant de branche en branche; parvenus à la cime de l'arbre, leur résolution chancelle, leurs ailes déployées et *tremblotantes* n'osent se hasarder dans le vide des airs. (Deleuze.)

— Fig.

Lorsque vous conserviez un espoir tout romain,
Le sien irrésolu, *tremblotant* incertain. (Corn.)

Tremblotant n'est pas du style noble.

TREMBLOTÉ, ÉE. adj Néol. Prononcé ou chanté d'une voix tremblotante.

TREMBLOTER. v. n. 1re conj. (dimin. de *trembler*). Trembler un peu. Le froid le faisait trembloter. Ne faire que trembloter.

Il eut encore hier la fièvre et la migraine,
Et, sans les prompts secours qu'on prit soin d'apporter,
Il serait sur son lit peut-être à *trembloter*. (Boil.)

— Ce verbe est banni du style noble.

TRÊME. s. m. Bot. Genre établi pour une plante de la Cochinchine.

TRÉMEAU. s. m. Anc. art milit. Partie du parapet qui est entre deux embrasures.

TRÉMECEN ou **TLÉMECEN.** Géogr. Ville d'Afrique, dans l'Algérie; 8,000 hab.

TRÉMÉFACTION. s. f. (pr. *tré-mé-fak-ci-on*; ét. lat., *tremor*, épouvante, *facere*, faire). Tremblement, action d'épouvanter.

TREMELLAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *tremella*, tremelle). Bot. Qui ressemble à une tremelle. ‖ TREMELLAIRES. s. f. pl. Famille de plantes cryptogames ou section de la famille des chaudinées, qui a pour type le genre tremelle.

— Zool. Se dit d'un animal qui a le corps très-aplati, membraniforme, et semblable à une tremelle.

TREMELLE. s. f. Bot. Genre de plantes [illegible] ... dix-huit espèces de forme variée, à la surface tantôt lisse, tantôt recouverte d'une poussière fournie par les sporules ou graines. Leur couleur est jaune ou orangée. ‖ Quelques botanistes ont donné le même nom à des plantes qui n'appartiennent pas à la famille des champignons.

TREMELLÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une tremelle. ‖ TRÉMELLÉS. s. m. pl. Ordre de la classe des hypomycètes, qui a pour type le genre tremelle.

TRÉMELLEUX, EUSE. adj. Bot. Qui a la consistance mollasse d'une tremelle.

TREMELLIEN, ENNE. adj. Bot. Qui ressemble à la tremelle. ‖ TREMELLIENS. s. m. pl. Tribu de trémellés, qui renferme le genre tremelle.

TRÉMELLINE. s. f. Chim. Substance particulière qu'on trouve dans les tremelles.

TREMELLINÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une tremelle. ‖ TREMELLINÉES. s. f. pl. Tribu de champignons, qui a pour type le genre tremelle.

TREMELLOÏDE. adj. des 2 g. Bot. Se dit d'un lichen dont les expansions membraneuses, délicates et presque transparentes, ressemblent presque à celles d'une tremelle.

TREMÉLLOÏDÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une tremelle. ‖ TREMELLOÏDÉES. s. f. pl. Tribu de l'ordre des mucédinées ou famille de l'ordre des sarcomyces, ayant pour type le genre tremelle.

TREMEREL. s. m. Nom qu'on donnait à une espèce de jeu de dés.

TRÉMÉSIE. s. f. Conchyl. Genre de mollusques.

TRÉMEUR. s. m. Se disait pour Peur, crainte. On attend des nouvelles d'Angleterre avec *trémeur*. (Mme de Sévigné.)

TRÉMEX. s. m. Entom. Genre d'insectes hyménoptères de la famille des uropristes.

TREMEZOU. s. m. Agric. Variété de froment qui se cultive aux environs de Carcassonne. Son grain est peu farineux.

TRÉMIE. s. f. (du lat. *trimodia*, vase qui contenait trois boisseaux, parce que telle était la capacité de cette mesure). Sorte de grande auge carrée, fort large par le haut, et fort étroite par le bas, dans laquelle on met le blé, qui tombe de là entre les meules pour être réduit en farine. La trémie est pleine. Il n'y a plus de blé dans la trémie.

— Vaisseau pyramidal, dont le dessus est de cuir et le dessous en treillis de fil de laiton, en sorte que les grains se criblent en passant dans la trémie pour tomber dans un cuvier qui est au bas.

— Mesure dont on se sert pour le sel.

— Espèce de mangeoire destinée à la volaille et aux pigeons.

— Constr. Assemblage de planches, de forme prismatique ou pyramidale, avec ouverture en haut et en bas, servant à faire couler dans une fouille du mortier ou du béton. ‖ Espace réservé dans un plancher, pour porter l'âtre d'une cheminée.

— Vaisseau pyramidal dans lequel l'étalonneur jette des grains de millet pour juger de la justesse du nouvel étalon.

— *Bandes de trémie*. Bandes de fer qui servent à soutenir les âtres et les languettes des cheminées.

TRÉMIER. s. m. Bot. Nom vulgaire de la guimauve passe-rose.

TRÉMIÈRE. adj. f. Bot. Il n'est usité que dans cette dénomination, *rose trémière*, espèce de grande mauve dont la fleur a quelque ressemblance avec la rose. On la cultive dans les jardins à cause de la beauté de sa fleur.

TRÉMIÈRE. s. f. Bot. Genre de la famille des malvacées, composé de plantes exotiques qui n'ont besoin que d'une terre substantielle et d'une situation méridienne pour prospérer en pleine terre dans nos jardins.

TRÉMILLON. s. m. (pr. *tré-mi-yon*). Techn. Pièce qui soutient la trémie d'un moulin.

TRÉMION. s. m. Constr. Barre de fer qui soutient la hotte d'une cheminée.

— Techn. V. TRÉMILLON.

TRÉMISSE. s. m. Anc. métrol. Tiers du sou.

TRÉMISSIS. s. m. Antiq. rom. Pièce de monnaie qui valait le tiers du solide ou de l'auréus, ou environ 7 francs.

TRÉMOIS. s. m. (ét. lat., *tres*, trois; *mensis*, mois). Agric. Nom vulgaire du blé de mars, ainsi appelé parce qu'il ne reste que trois mois en terre. ‖ On donne aussi ce nom à plusieurs variétés de froments. ‖ Mélange de grains que l'on sème au printemps pour les bestiaux. On lui donne ce nom, parce qu'on mêle ordinairement trois grains ensemble.

TRÉMOISE. s. f. Ichthyol. Nom vulgaire de la torpille.

TREMOLANDO. adv. Mus. Mot italien qui signifie *en tremblant*, et que l'on emploie sur les partitions pour indiquer la nécessité de mouvoir rapidement l'archet sur une même note.

TRÉMOLITE. s. f. (de la vallée de *Trémola*, en Piémont). Minér. Un des noms de la grammatite, sorte d'amiante ou d'asbeste flexible, blanche, et qui a l'éclat de la soie.

[illegible] ... produit par les instruments à archet, en multipliant les vibrations d'une ou de plusieurs cordes avec tant de rapidité, que les sons se succèdent les uns aux autres sans laisser remarquer aucune solution de continuité. Le trémolo est un des moyens les plus puissants de la musique dramatique. Les effets de trémolo se rendent parfaitement sur le piano.

TRÉMOUILLE. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Montmorillon (Haute-Vienne); 1,300 hab.

TRÉMOUILLE. Famille illustre et ancienne de France, qui a produit un grand nombre de personnages distingués.

TRÉMOUSSÉ, ÉE. part. pass. du v. Trémousser. S'empl. adjectiv. Personne trémoussée.

TRÉMOUSSEMENT. s. m. Action de trémousser. Trémoussement des ailes, du corps. Trémoussement des membres.

TRÉMOUSSER. v. n. 1re conj. (du lat. *tremere*, trembler). Ne se dit guère qu'on parlant de quelques mouvements d'oiseaux. Ces oiseaux trémoussent de l'aile.

Vois ces deux tourterelles,
Se chercher, s'approcher, et *trémousser* des ailes.
(Legrand.)

— On l'a dit aussi des personnes. Il y a des gens qui *trémoussent* au seul nom de volupté, ne le prenant qu'au criminel. (Charron.)

— v. a. *Trémousser quelqu'un*. Lui donner du mouvement, de l'activité.

— SE TRÉMOUSSER. v. pron. Remuer, se remuer, s'agiter d'un mouvement vif et irrégulier. Voilà qui n'est point sot, et ces gens-là se *trémoussent* bien. (Mol.)

— Fig. et fam. Faire des démarches, prendre des soins, se donner beaucoup de mouvement pour faire réussir une affaire. Se trémousser un peu. Se trémousser fort. Se bien trémousser pour faire réussir une affaire importante.

— Il s'est dit autrefois pour Être agité, trembler. Sa couleur change, ses cheveux se dressent, sa gorge s'enfle, ses yeux se tournent, son corps se *trémousse*. (D'Ablanc.)

TRÉMOUSSOIR. s. m. Machine propre à se donner du mouvement et de l'exercice, sans sortir de la chambre.

— Fig. Le musicien du ballet des *Fêtes indiennes* dispense d'acheter le fauteuil de l'abbé de Saint-Pierre. L'excellent *trémoussoir* que cet opéra, dont les airs seraient très-propres à ébranler les nerfs engourdis d'un paralytique! (Obs. sur les écriv. mod.)

TREMPAGE. s. m. Typogr. Action de tremper le papier pour l'impression.

— Se dit aussi de l'action de tremper plusieurs autres objets. On peut remplacer l'ébullition dans l'eau par le trempage pendant quinze jours.

TREMPE. s. f. (du lat. *temperies*, température). Action, manière de tremper le fer. Entendre bien la trempe du fer. Donner la trempe. La *trempe* change la forme des pièces minces d'acier. (Buff.) La *trempe* leur donne plus de force et d'élasticité (Encycl.)

— On distingue deux espèces de trempes: la *trempe ordinaire* et la *trempe au paquet*. Elles se font toutes les deux de la même manière; la seconde ne diffère de la première qu'en ce que l'on trempe les morceaux avant que la cimentation du fer ne soit complètement opérée, et qu'il n'y a encore qu'une couche plus ou moins épaisse transformée en acier.

— Qualité que le fer contracte quand on le trempe. Être d'une bonne trempe. La trempe de ce coutelas est fort bonne. La trempe de cet acier est excellente.

— *Faire la trempe*. Tremper l'acier dans de l'eau fraîche, pour en resserrer les pores, après qu'il a été chauffé à un certain degré.

— Fig. Constitution du corps de l'homme. Rien ne peut altérer sa santé, c'est un corps d'une bonne trempe, d'une trempe excellente.

— Qualité de son âme, de son caractère. Esprit de bonne trempe, d'une bonne trempe. La trempe de son âme. Les âmes d'une certaine trempe. Peu d'hommes ont un caractère de cette trempe. Ce sont des gens de la même trempe. Maintenir l'âme et la raison en bonne *trempe*. (Mont.) Il est requis de traiter les hommes comme le fer, qu'il faut amollir avec le feu avant que le tremper en l'eau; ainsi, par les chaleureux mouvements de l'éloquence, il les faut rendre souples et maniables, capables de prendre la *trempe* de la vérité. (Charron.) Voilà ce qui me touche jusqu'au cœur de voir des amis de cette *trempe* (Mme de Sév.)

— Écon. rur. Espèce de piquette.

— Typogr. Action de tremper, d'humecter le papier sur lequel on veut imprimer. La trempe varie suivant les diverses qualités du papier. La belle impression dépend plus qu'on ne croit de la trempe du papier.

— Techn. Premier jet de cire qu'on donne aux mèches des bougies de table. ‖ Dans les brasseries, Eau propre à faire fermenter le grain. ‖ *Mise en trempe*. Mise de la matière de l'amidon dans une eau sure ou aigrie.

TREMPÉ, ÉE. part. pass. du v. Tremper. S'empl. adjectiv. Ne boire que du vin trempé. J'avais toujours bu du vin fort *trempé*. (J.-J. Rouss.)

Mes pinceaux sont *trempés*, et la vive lumière
Dans mes riches tableaux brillera la première. (Delille.)

— *Cet homme est tout trempé*. [illegible] ... me ramasser du bois sec pour que le feu brûle bien quand ton père rentrera, il sera *trempé* jusqu'aux os. (Marmier.)

— *Il est tout trempé de sueur*. Se dit d'un homme qui a beaucoup sué, qui est couvert de sueur. Je me trouve dans mon lit, accablé de fatigue, et *trempé* de sueur et de larmes. (J.-J. Rouss.)

— *Trempé dans*. Les flèches *trempées* dans le suc de ces plantes vénéneuses font des plaies toujours mortelles. (Volt.)

— *Trempé de*. Je la revois bientôt de pleurs toute *trempée*. (Rac.) Et que ce sol enfin *trempé* de leurs sueurs. (Delille.)

— *Trempé par*. Quel est cet être chétif dont la peau sans duvet sera brûlée par les premiers rayons du jour, *trempé* par la première rosée des nuits, lacérée par les premiers frimas? (Salvandy.)

— Se dit du fer rouge plongé dans l'eau. Un des coups eût abattu l'épaule de Creny, si la plaque d'acier qui la couvrait n'eût été trop fortement *trempée* pour être entamée. (Viennet.) Aben-Hamet était moins habile dans les combats que don Carlos; mais la bonté de ses armes *trempées* à Damas, et la légèreté de son cheval arabe lui donnaient encore l'avantage sur son ennemi. (Chateaub.)

TREMPÉE. s. f. Techn. Façon qu'on donne à une chose en la trempant dans l'eau, dans la colle, etc. Une trempée d'eau. Une trempée de colle.

— Pop. Se dit pour Volée de coups. Je lui ai donné une trempée. Il a reçu une fameuse trempée.

— TREMPÉES. s. f. pl. Pêch. Il se dit de deux cordes de crin qui sont attachées aux deux bouts de la seine, et qui servent à la tirer à terre.

TREMPEMENT. s. m. Il se disait autrefois de l'action de tremper.

TREMPER. v. a. 1re conj. (du lat. *temperare*, modérer). Mouiller une chose en la mettant dans quelque liqueur. Tremper un linge dans de l'eau. Tremper du pain, du biscuit dans du vin. L'eau qui ne fournit plus d'écume est ôtée de la chaudière et jetée ou gardée pour *tremper* de nouvelles graines. (Poiret.) Que telle cuisine est friande, et heureux qui peut *tremper* un doigt en ta sauce! (P.-L. Courier.)

— *Tremper la soupe*. Verser le bouillon sur les tranches de pain.

— *Tremper du fer, de l'acier*. Le plonger tout rouge dans de l'eau préparée, pour le durcir. D'autres *trempent* l'acier dans le flot qui frémit. (Delille.)

— Fig.

Le fantôme, à ces mots, fait briller une épée
Qu'aux infernales eaux la haine avait *trempée*. (Volt.)

— *La pluie a trempé la terre*. Il a plu abondamment, et la terre est pénétrée d'eau.

— *Tremper son vin*. Y mettre de l'eau en assez grande quantité.

— *Tremper son vin*. S'exprimait en latin du moyen âge, par *temperare vinum* (aquâ). On écrivait tantôt *temprer*, tantôt *tremper*. Cette dernière forme a prévalu et est restée dans la langue; mais on lui attribue généralement un sens qu'elle n'a pas. On s'imagine que *tremper son vin*, c'est le mouiller; erreur évidente: *tremper son vin*, c'est le *tempérer*, selon la forme moderne. On trouve dans Joinville des exemples de *temprer* et *tremper du vin*. (Guessard.)

— Fig. L'épée que l'on *trempe* dans le sang des siens n'est-elle pas un poignard? (De Vigny.)

O ciel! quel sang teint cette épée?
J'en frémis, dans quel sang l'auriez-vous donc trempée?
(Lanoue.)

— *Tremper de*. Mouiller, au fig.

Bandeau, que mille fois j'ai *trempé* de mes pleurs,
Au moins, en terminant ma vie et mon supplice,
Ne pourrais-tu me rendre un funeste service? (Rac.)

— Fig. *Tremper ses mains dans le sang*. Commettre un meurtre, ou seulement l'ordonner, le conseiller, y consentir. Dans leur sang odieux j'ai pu *tremper* mes mains. (Rac.) O Télémaque! craignez de tomber dans les mains de Pygmalion, notre roi; il les a *trempées*, ces mains cruelles, dans le sang de Sichée, mari de Didon, sa sœur. (Fén.)

— Typogr. *Tremper du papier*. Imbiber d'eau, humecter le papier destiné à l'impression, pour lui donner la souplesse qu'il doit avoir pour recevoir plus aisément l'empreinte des lettres et l'encre qui en couvre l'œil.

— Absol., dans le même sens. Tremper à la main. Tremper au balai.

— v. n. Demeurer quelque temps dans l'eau ou dans une autre liqueur. Linge qui trempe. Laisser tremper du cuir dans l'eau. Faire tremper de la morue pour la dessaler. Mettre tremper des pois, des pruneaux, pour les amollir. La viande qui trempe trop longtemps perd tout son suc.

— On dit que *les mains ont trempé dans le sang*, pour exprimer qu'elles l'ont répandu. Mes mains n'ont point *trempé* dans le sang innocent. (Rac.) En mon sang ma main n'a point trempé. (Id.)

— Fig. *Tremper dans un crime, dans une conspiration*, etc. En être complice. [illegible] en effet coupable d'avoir *trempé* dans l'intrigue qu'on lui impute? (Volt.)

Jamais l'aimable sœur des cruels Pallantides
Trempa-t-elle aux complots de ses frères perfides? [illegible]

On dirait en prose dans les complots.

— Techn. Sécher les poteries.

— SE TREMPER. v. pron. Être trempé. Le papier se trempe ordinairement une fois par main. L'acier se trempe dans l'huile, le suif, etc. L'acier fondu se trempe très-dur par la seule action de l'air. (Pelouze.)

— Fig. Le cœur de l'homme qui se trempe dans les larmes et le sang devient dur comme l'acier. (Boiste.) L'âme de l'homme ne se trempe bien que dans ses pleurs. (Id.)

— S'empl. pour exprimer une action réciproque. Des auteurs rivaux ne doivent pas se *tremper* dans des torrents d'injures. (Boiste.)

TREMPERIE. s. f. Endroit d'une imprimerie où l'on trempe le papier, où on lave les formes. Aller à la tremperie.

TREMPEUR. s. m. Techn. Ouvrier qui trempe l'acier. ‖ Ouvrier qui trempe le papier.

TREMPIS. s. m. Techn. Liqueur acide dans laquelle on plonge les pièces de cuivre, pour les nettoyer. ‖ Lavage des matières colorantes dont se sert le peintre. ‖ Atelier où l'amidonnier fait son travail. Eau dans laquelle on a trempé la morue. ‖ Endroit où les harengères mettent dessaler le poisson.

TREMPLIN. s. m. (rad. *trembler*.) Planche inclinée et très-élastique, sur laquelle les sauteurs courent pour s'élancer et faire des sauts périlleux. Le grand saut du tremplin.

— Fig. *Être sur le tremplin*. Être dans une situation dangereuse.

TREMPLITHE. s. f. Minér. Sorte de substance minérale.

TREMPOIR. s. m. Il se disait autrefois pour saucière.

— Techn. Chez les foulons, Endroit où l'on met tremper les pièces de drap.

TREMPOIRE. s. f. Techn. Cuve dans laquelle on immerge une substance quelconque.

TREMPURE. s. f. Techn. Système de leviers servant à élever ou à abaisser une meule ou un autre organe de moulin analogue. ‖ Sorte de bascule qui sert à imprimer un mouvement d'abaissement ou d'élévation au palier et à la meule courante. ‖ Grand cercle de bois chargé d'un poids, que le meunier dirige à volonté pour faire moudre plus ou moins fin.

TRÉMUE. s. f. Mar. Entourage de planches, élevé au-dessus des écoutilles, pour empêcher l'eau de s'introduire dans le bâtiment pendant le gros temps, lorsque les lames balaient le pont. ‖ Se dit aussi des deux dalots de la gatte.

TRÉMULINE. s. f. Bot. Genre de mousses.

TRENCHE. s. f. Agric. V. TRANQUE.

TRÉNITZ. s. f. Chorégr. Une des figures qui composent un quadrille français.

TRENQUE. s. f. Métrol. Mesure de terre en usage autrefois en Irlande.

TRENTAIN. Terme dont on se sert à la paume, pour marquer que les joueurs ont chacun trente. Nous sommes trentain. Quand les joueurs ont trente de part et d'autre, le marqueur crie, trentain.

TRENTAIN. s. m. Liturg. Nombre de trente messes, qu'on fait dire pour un défunt.

— Anc. techn. se disait des draps dont la chaîne était composée de trente centaines de fil.

TRENTAINE. s. f. Nombre de trente ou environ. Une trentaine de francs. Une trentaine d'années. Une trentaine de personnes. Qu'il m'eût été doux d'avoir une *trentaine* de lieues à faire avec ce religieux! (Le Sage.)

— Absol. et fam. L'âge de trente ans. Passer la trentaine.

TRENTANELLE. s. f. Bot. Nom vulgaire du sumac fustet.

TRENTE. adj. des 2 g. (du lat. *triginta*). Trois fois dix. Trente hommes. Trente francs. Trente lieues. Être âgé de trente ans. Avoir trente ans. Ce cavalier, qui pouvait avoir *trente* ans, se nommait don Abel. (Le Sage.) On fit venir aussitôt un médecin qui, bien qu'il n'eût pas encore *trente* ans, avait peut-être déjà tué autant de malades qu'Hippocrate. (Id.) Il faut avoir une bien bonne tête pour pouvoir la mettre à la place et au-dessus de celles de *trente* millions d'hommes. (Boiste.) Qu'on est sot, en effet! Il y a des mille et mille ans que le monde roule, et dans cet océan de durée, où j'ai par hasard attrapé quelques chétifs *trente* ans qui ne reviendront plus, j'irais me tourmenter pour savoir à qui je les dois! (Beaumarch.)

— S'empl. quelquefois pour Un nombre illimité. L'amour que j'avais pour mon trésor m'obligeait de l'aller visiter *trente* fois par jour. (Le Sage.)

— Hist. gr. *Les trente tyrans*. Se dit des trente archontes que les Lacédémoniens et Lysandre imposèrent aux Athéniens après la guerre du Péloponnèse et la prise d'Athènes, en 404 av. J.-C. L'an 401, les trente tyrans furent chassés par Thrasybule. On dit aussi absol. *les trente*.

— Hist. rom. *Les trente tyrans*. Nom que l'on donne aux généraux qui, sous Valérien, Gallien, Claude et Aurélien, de 253 à 270 de J.-C., se révoltèrent dans presque toutes les provinces et se firent proclamer empereurs. On les désigne sous le nom de *trente tyrans*, quoiqu'on n'en compte que vingt.

— Hist. mod. *Guerre de trente ans*. Lutte des princes réformés d'Allemagne contre l'Empereur et les princes catholiques; elle dura de 1618 à 1648, et finit par assurer aux réformés la liberté

— Trentième. Page trente. Chapitre trente. Nombre trente. Numéro trente.

— Il s'unit avec trait d'union aux mots un, deux, trois, jusqu'à neuf. Trente-un, trente-deux, etc. ‖ On dit aussi *trente et un*.

— Hist. de Fr. *Journées des 31 mai, 1er et 2 juin 1793*, ou absol. *31 mai*. Époque à laquelle les conventionnels montagnards, aidés par les membres de la commune de Paris et par une émeute des faubourgs, renversèrent les girondins.

— s. m. Le nombre trente. Trente multiplié par deux produit soixante.

— *Le trente du mois*. Le trentième jour du mois.

— La moitié d'un jeu de paume, qui est de quatre points, dont chacun vaut quinze.

— Hist. *Combat des trente*. Combat de trente chevaliers bretons, dont le chef était Beaumanoir, contre trente chevaliers anglais, commandés par Brembro. Les premiers furent vainqueurs. Le combat des trente eut lieu entre Ploermel et Josselin, en 1351.

TRENTE. Géogr. Ville de l'empire d'Autriche, dans le Tyrol, ch.-l. du cercle de Trente; 11,000 hab.

— Hist. *Concile de Trente*. Dernier concile œcuménique, convoqué en 1542, ouvert en 1545, sous le pontificat de Paul III, et clos en 1563, sous celui de Paul IV. Les protestants y furent entendus et condamnés. L'autorité du concile de Trente n'est pas reconnue par l'Église gallicane.

TRENTE-DEUX-PIEDS. s. m. Musiq. Un des jeux de l'orgue.

TRENTE-ET-QUARANTE. s. m. Jeu de hasard qui se joue avec six jeux de cartes mêlés ensemble. On l'appelle aussi *trente et un*.

TRENTE-ET-UN. s. m. Sorte de jeu de hasard qui se joue avec six jeux de cartes entiers mêlés ensemble. ‖ Point formant trente et un, le plus favorable du jeu.

TRENTELIPOLIS. s. f. Bot. Genre de plantes crucifères. ‖ Genre d'algues.

TRENTENAIRE. adj. des 2 g. Législ. De trente ans. La possession trentenaire opère la prescription.

TRENTE-SIX-MOIS. s. m. Anc. mar. Celui qui, voulant passer aux îles sans payer son passage, s'oblige à servir durant trois ans la personne chez qui le capitaine le placera. On disait aussi *engagé*.

TRENTIÈME. adj. des 2 g. (rad. *trente*). Qui vient immédiatement après le vingt-neuvième. La trentième année. Le trentième jour du mois. Être le trentième élève. La trentième partie d'un tout.

— Absol. Être le trentième.

— s. m. *Le trentième du mois*. Le trentième jour du mois. On dit plutôt *le trente du mois*.

— Chaque partie d'un tout que l'on conçoit divisé en trente parties égales. Les neuf trentièmes. Être intéressé dans une affaire pour un trentième.

TRENTIN. s. m. Liturg. Service funéraire célébré le trentième jour après le décès.

TRENTIN, INE. adj. et s. Géogr. Habitant de Trente. ‖ Qui appartient à Trente ou à ses habitants.

TRENTIN. Géogr. Évêché de Trente.

TRENTON. Géogr. Ville des États-Unis, ch.-lieu de l'État de New-Jersey; 4,000 hab.

— Hist. *Bataille de Trenton*. Victoire remportée par Washington sur les troupes anglaises, le 25 décembre 1776.

TRENTOPHILIE. s. f. Bot. Genre de mousses.

TRENTRAILLE. s. f. (pr. *tran-tra-ye*). Pêch. Fil passé à travers les mailles d'un filet.

TRENTSIN. Géogr. Comitat de Hongrie; 295,000 hab. ‖ Son chef-lieu, qui porte le même nom, a 2,800 hab.

TRÉON. s. m. Mar. Voile carrée qui remplace les voiles latines pendant les gros temps.

TRÉPAN. s. m. (du gr. τρύπανον; fait de τρυπάω, percer). Instrument de chirurgie en forme de vilebrequin, avec lequel on perce les os, et spécialement ceux du crâne, pour enlever les corps étrangers qui pourraient blesser le cerveau, ou pour donner issue aux épanchements de sang ou de pus à l'intérieur du crâne. ‖ Se dit quelquefois de la collection des pièces dont on se servait jadis pour trépaner. ‖ *Trépan abaptiste*. Espèce de trépan dont la tarière, retenue par un bourrelet circulaire, ne peut plonger dans le cerveau, malgré la maladresse et la pesanteur de la main qui le conduit. ‖ *Trépan perforatif*. Forte lame d'acier pyramidale, terminée par une pointe quadrangulaire tranchante sur les côtés, et dont les tranchants sont formés par deux biseaux tournés de droite à gauche. ‖ *Trépan exfoliatif*. Lame qui ressemble tout à fait au perçoir du tonnelier. ‖ *Trépan à couronne* ou *couronne du trépan*. Espèces de tubes d'acier légèrement coniques, dont l'extrémité la plus étroite est dentelée en forme de scie circulaire, et dont l'autre extrémité est fermée par une plaque, et d'où s'élève une tige destinée à être adaptée à l'arbre. ‖ *Trépan de Bichat*. Trépan perfectionné par Bichat, dont la tige peut être avancée ou reculée à volonté, sans qu'on soit obligé de la démonter.

— Opération qui se fait avec cet instrument

certains cas une opération dangereuse.

— Zooph. Espèce d'holothurie qu'on estime beaucoup en Chine, et dont on fait usage comme aliment aphrodisiaque.

— Techn. Sorte de tarière avec laquelle on perce des trous dans les pierres tendres. ‖ Outil de sculpteur et de marbrier qui sert à percer le marbre, les pierres ou le bois. ‖ Machine qui sert au serrurier à faire tourner un foret dans une position verticale. ‖ Espèce de foret pour percer le ciel d'une galerie, lorsque l'air n'y circule pas assez pour qu'on y puisse tenir une chandelle allumée. ‖ Sorte de tarière.

TRÉPANATION. s. f. (pr. *tré-pa-na-si-on*). Chir. Application d'un trépan dans le but de donner issue à du pus amassé sous une surface osseuse, ou de relever des pièces enfoncées. C'est le plus ordinairement sur le crâne que l'on pratique cette opération. Elle peut cependant être aussi pratiquée sur certains os du tronc. Celle des os des membres est quelquefois nécessaire pour arrêter une carie.

TRÉPANÉ, ÉE. part. pass. du v. Trépaner. S'empl. adjectiv. Homme trépané.

TRÉPANER. v. a. 1re conj. Faire l'opération du trépan à quelqu'un.

— Percer avec le trépan. Mareschal, premier chirurgien des rois Louis XIV et Louis XV, attaqua avec succès un abcès sous l'omoplate en *trépanant* cet os. (Dict. de méd.)

— *Trépaner une mine*. Percer la galerie d'une mine au moyen du trépan.

— SE TRÉPANER. v. pron. Être trépané.

TRÉPAS. s. m. (pr. *tré-pâ*; ét. lat., *trans*, au delà, *passus*, pas, passage). Décès, mort de l'homme, passage de la vie à la mort. Il n'est guère usité dans le discours ordinaire, mais on l'emploie souvent dans la poésie et dans le style soutenu. A l'heure de son trépas. Les horreurs du trépas. Affronter le trépas. Mépriser le trépas. Un glorieux trépas. Je cherche un *trépas* utile à votre gloire. (Rac.) Et tout le camp vainqueur pleura votre *trépas*. (Id.) Il est une vie au-delà du *trépas*. (Boil.)

Hélas! lorsque l'Hymen préparait sa couronne,
Comme l'herbe des champs, le *Trépas* vous moissonne.
(DELILLE.)

— Il se personnifie quelquefois.

. . . Ceint de voiles funèbres,
Déjà l'affreux *Trépas* sort du sein des ténèbres.
(MOLLEV.)

— Me feront-ils souffrir tant de cruels *trépas*? (Rac.) *Trépas* n'est pas usité au pluriel; mais peut-être n'y aurait-il pas d'inconvénient à lui laisser en poésie les deux nombres, pour la commodité de la versification. Cependant Racine, dans ses bonnes pièces, s'étant abstenu de cette licence, paraît l'avoir condamnée, et le plus sûr est d'imiter son exemple. Il faut toujours prendre garde d'encourager la négligence du poëte, sous prétexte d'enrichir la langue poétique.

— Fam. *Aller de vie à trépas*. Mourir, trépasser. Il est vieux. Le saint patriarche Noé alla de vie à *trépas*. (Le Maire de Belges.)

Elle alla de vie à *trépas*
Sans hoirs, héritiers ou parents. (COQUILLART.)

— Anc. cout. Il s'est dit pour Péage. ‖ *Trépas de Loire*. Droit qu'on percevait sur les denrées ou marchandises qui remontaient ou traversaient la Loire entre le pont de Candes et celui d'Ancenis.

— Mar. Petit passage ou fil d'eau entre deux bancs ou entre deux terres. On dit aussi *pas* et *pertuis*.

— Syn. comp. TRÉPAS. MORT. DÉCÈS. *Trépas* est poétique, et emporte dans son idée le passage d'une vie à l'autre. *Mort* est du style ordinaire, et signifie proprement : la cessation de vivre. *Décès* est d'un style plus recherché.

TRÉPASSÉ, ÉE. adj. Mort. Homme trépassé. Femme trépassée.

Oui, quant à moi, je trouve, ayant tout compassé,
Qu'il vaut mieux être encor cocu que *trépassé*. (MOL.)

— Se disait autrefois pour Outre-passer, transgresser. Toute alliance brisée, tout droit *trépassé*. (Rabelais.)

TRÉPASSÉ. s. m. Mort. Être pâle comme un trépassé. Prier Dieu pour les trépassés. La noblesse, au contraire de l'Église, applique aux vivants le mérite des *trépassés*. (Boiste.)

— *Le jour des trépassés*. Le jour où l'on prie pour les morts. Cette fête, qui a été instituée au XVIe siècle, se célèbre le 2 novembre. On dit plus ordinairement *le jour des morts*.

— Prov. *Il va à la messe des trépassés, il y porte pain et vin*. Ce dicton, qu'on emploie en parlant d'un homme qui va à la messe après avoir bien déjeuné, est fondé, dit-on, sur la coutume établie dans plusieurs diocèses de présenter à l'offrande du pain et du vin aux messes d'enterrement.

— Syn. comp. TRÉPASSÉ. DÉFUNT. MORT. Le *défunt* a vécu, il a rempli sa charge. Le *trépassé* vit encore, mais d'une vie nouvelle. Le *mort* n'est plus, il est cendre et poussière. Malgré ces différences importantes, *trépassé* ne se dit presque plus, même dans le style religieux et ordinaire; il n'y a guère que le peuple qui dise encore *défunt*; il n'est plus question que de mort. Le peuple dit plutôt *défunt*; le langage plus poli préfère *feu*.

TRÉPASSEMENT. s. m. Trépas. Il est vieux.

— Prov. et pop. *Il a été au trépassement d'un*

TRÉPASSER. v. n. 1re conj. (rad. *trépas*). Mourir, décéder. Fam. Il ne se dit que des personnes qui meurent de mort naturelle, et n'est guère usité, si ce n'est en plaisantant.

— Quoique *trépas* soit un terme noble, et consacré à la haute poésie, *trépasser* ne l'est point, et ne se dit que dans le style marotique.

— *Trépasser de ce siècle*. S'est dit pour Mourir. Isabelle, mère du roi Charles, accoucha malade, et bref ensuite *trépassa* de ce siècle. (Monstrelet.)

— S'est dit pour Traverser, passer outre, au-delà.

— S'est dit pour Outrepasser, transgresser. Vous n'y trouverez ja homme, tant soit hardi, qui ose *trépasser* votre commandement. (Lancelot du Lac.)

— S'est dit au fig., pour Sortir. Ce serait assez pour me faire *trespasser* hors les gonds de patience. (Rabelais.)

— Féraud ne veut pas qu'on dise *il a trépassé*, mais toujours *il est trépassé*. Cependant il y a une différence entre l'action de passer de cette vie dans l'autre, et l'état qui résulte de cette action. On dira donc, pour marquer cette action, *il a trépassé à six heures du soir*, et pour marquer l'état, *il est trépassé depuis une heure*.

— Prov. *Tout faut laisser quand on trépasse*.

TRÉPELU, UE. adj. (ét. lat., *tres*, trois; *pilus*, poil). Se disait pour Sale, mal ajusté, malaisé.

— Fig. Se disait d'un livre mauvais, rebuté. Ce mot se trouve dans Rabelais.

TREPER. v. a. 1re conj. Agric. Fouler, trépigner la terre.

TRÉPHINE. s. f. Chirurg. Sorte de trépan, dans lequel on a remplacé l'arbre par un manche court, droit, et terminé à son extrémité par une poignée placée transversalement.

TRÉPIDATION. s. f. (pr. *tré-pi-da-cion*; du lat. *trepidatio*). Pathol. Tremblement des membres, des nerfs, des fibres, etc. C'est un besoin de remuer, de changer de place ou d'attitude, etc., à chaque instant, qu'éprouvent quelques individus par suite d'une sorte d'inquiétude vague, et d'une mobilité nerveuse particulière. ‖ *Trépidation des pieds*. Mouvement involontaire et passager, qui se manifeste aux pieds à l'occasion de quelque emportement, ou par suite de douleurs à la région de la vessie, ou enfin par le besoin de rendre les urines, d'aller à la garde-robe.

— Astron. Balancement que d'anciens astronomes attribuaient au firmament, du septentrion au midi, et du midi au septentrion.

TRÉPIDE. adj. des 2 g. S'est dit pour Tremblant, effrayé.

TRÉPIDITÉ. s. f. S'est dit pour Crainte, frayeur.

TRÉPIDOLÈME. s. m. Erpét. Genre de serpents.

TRÉPIED. s. m. (ét. lat., *tres*, trois; *pes*, *pedis*, pied). Ustensile de cuisine, qui a trois pieds, et qui sert à divers usages, comme à soutenir sur le feu un poêlon, un chaudron, etc.

D'autres sur le *trépied* placent l'airain bouillant,
Que la flamme rapide embrase en pétillant. (DEL.)

— Se dit, en général, de tout meuble à trois pieds. Lavabo, guéridon en trépied.

— Antiq. Vase à trois pieds; cassolette portée sur trois pieds. Un trépied était le prix du vainqueur dans beaucoup de jeux. ‖ *Trépied de Bacchus*. Vase à boire qui avait trois supports.

— Antiq. gr. *Le trépied de Delphes*, *le trépied d'Apollon*, *le trépied sacré*, *le trépied prophétique*. Espèce de siége à trois pieds, sur lequel la prêtresse de Delphes s'asseyait pour rendre des oracles. Le trépied divin, menteur, prophétique, frémissant.

Sur son *trépied* divin la sibylle inspirée
Parle, et se couvre encor d'une écume sacrée.
(LACOUVE.)

— *Trépied de Dodone*. L'airain qui résonnait dans ce temple était, selon quelques-uns, une suite de trépieds posés les uns sur les autres, en sorte que si on en touchait un, les autres résonnaient consécutivement, ce qui durait longtemps.

— Fig. *Être sur le trépied*. Parler avec enthousiasme.

— Iconol. Sur les médailles romaines, le trépied, couvert ou non, avec une corneille et un dauphin, est le symbole des décemvirs députés pour garder les oracles des sibylles, et les consulter dans l'occasion. ‖ Le trépied était la marque de quelque sacerdoce ou dignité sacerdotale.

— Le *d* de ce mot ne se prononçant jamais, on ne peut s'en servir en vers, devant une voyelle, à moins que le sens ne permette un repos entre trépied et la voyelle qui suit.

TRÉPIGNANT. part. prés. du v. Trépigner. Qui trépigne. Il est toujours invariable.

TRÉPIGNANT, ANTE. adj. Se disait pour Turbulent, impatient. J'ai un agir *trépignant* où la volonté me charrie. (Montaigne.)

TRÉPIGNÉ, ÉE. part. pass. du v. Trépigner. S'empl. adjectiv. Terre trépignée. Il ne faut jamais souffrir que la terre d'un jardin soit en friche et pleine de méchantes herbes, ni *trépignée*, ni battue des grandes ravines d'eau. (La Quintinie.)

gner. Le trépignement des pieds.

TRÉPIGNER. v. n. 1re conj. (du lat. *tripudiare*, danser en frappant des pieds). Frapper des pieds contre terre, en les remuant d'un mouvement prompt et fréquent. Trépigner de colère, d'impatience, de dépit. Trépigner des pieds. Ne faire que trépigner en dansant. Il *trépigne* de joie, il pleure de tendresse. (Boil.) C'est ainsi qu'en montrant un hochet aux enfants, on leur fait oublier les fruits malsains qu'ils demandent en *trépignant*. (De Maistre.)

— Se dit d'un cheval ardent ou colère, qui précipite le lever ou le poser de ses extrémités sans sortir de place, quelquefois en grattant le sol avec force et en baissant la tête.

— Corneille l'a employé dans le sens de Danser.

Et si je fais ballet pour l'un de ces beaux lieux,
J'y ferai, malgré vous, *trépigner* tous les dieux.

— v. a. Hortic. Fouler la terre. Trépigner la terre qu'on met dans une caisse. ‖ *Trépigner un arbre*. Fouler avec les pieds la terre qui est autour.

— Techn. *Trépigner les laines*. En mêler les couleurs.

— S'est dit autrefois activ. dans le sens de Fouler aux pieds. Je *trépigne* aux pieds la vanité de Platon, disait Diogène. (Nic. Pasq.)

— SE TRÉPIGNER. v. pron. Etre foulé.

TRÉPIGNEUR. s. m. Crit. Celui qui trépigne d'admiration ; admirateur outré.

TREPIZITE. s. f. (du village de *Trépiz*, en Saxe, auprès duquel on l'a découverte). Minér. Sorte de stalactite siliceux, à cassure raboteuse, que l'on trouve dans les terrains de transition.

TRÉPOCARPE. s. m. Bot. Genre de plantes d'Amérique.

TRÉPOINT. s. m. Techn. V. TRÉPOINTE.

TRÉPOINTE. s. f. Techn. Bande de cuir mince que les cordonniers, les coffretiers, les bourreliers, etc., mettent entre deux cuirs plus épais qu'ils veulent coudre ensemble, afin de soutenir la couture. ‖ *Trépointe de devant*. Bande de cuir que l'on coud avec la première semelle de l'empeigne. ‖ *Trépointe de derrière*. Bande de cuir plus mince que celle de devant, qui se coud avec le quartier du soulier et le talon de la dernière semelle.

TREPONDO. s. m. Anc. métrol. Poids d'un kilogramme et demi.

TRÉPORT. s. m. Anc. mar. Pièce du château de poupe. ‖ Allonge de cornière.

TRÉPORT. Géogr. Petit port de mer sur la Manche (Seine-Inférieure), à 4 kilom. d'Eu; 2,400 hab.

TREPPOSE. s. f. Bot. Genre de la famille des algues, établi pour placer une plante de l'Inde.

TRÈQUE. s. f. Sorte de bonnet dont on se servait autrefois.

— Espèce de danse.

TRÈQUEL. s. m. Ornith. Oiseau du Chili, de la grosseur du pigeon.

TRERON. s. m. Ornith. Genre d'oiseaux qui se rapprochent des pigeons.

TRÈS. adv. (du lat. *tres*, trois, ou *ter*, trois fois). Mot qui, littéralement signifie Trois fois; placé devant un adjectif, un participe ou un adverbe, équivaut au superlatif des Latins. Très-bon. Très-mauvais. Très-connu. Très-estimé. Très-vaillant. Très-bien. Très-fort. Très-peu. Très-sagement. Le vin vient de Neuchâtel, et il est *très*-bon. (J.-J. Rouss.) La durée du temps pendant lequel les eaux couvraient nos continents a été *très*-longue. (Buff.) Les hommes sont *très*-rarement dignes de se gouverner eux-mêmes. (Volt.) Adraste remonta *très*-promptement sur les bords du fleuve. (Fén.) C'est une *très*-mauvaise politique de changer par les lois ce qui doit être changé par les manières. (Montesq.)

Un sage confident,
Conseiller *très*-sensé d'un roi *très*-imprudent. (Boil.)

— Quelques grammairiens pensent que *bien* et *très* ne doivent modifier que des adjectifs et des adverbes. Cependant comme on dit *avoir bien faim, avoir bien soif*, pourquoi ne dirait-on pas *avoir très-faim, avoir très-soif*, aussi bien que *avoir bien chaud, avoir bien froid*? Boniface voudrait que, quand on a à modifier ces locutions verbales *avoir faim, avoir soif*, on préférât toujours *bien* à *très*; mais *très* n'est-il pas trois fois plus énergique que *bien*, et l'un ne peut-il être substitué à l'autre? D'ailleurs *avoir très-faim, avoir très-soif*, sont des locutions consacrées par l'usage. Marivaux n'a pas craint de dire : Nous étions partis *très*-matin de cette ville.

— L'Académie et quelques grammairiens unissent par un trait d'union *très* et le mot qui le suit. Cet usage est fondé sans doute sur l'intention de faire sentir que ce n'est point un mot qui fasse une partie analytique de la phrase, que cette addition est purement matérielle, qu'elle n'empêche pas l'unité du mot, mais qu'elle indique la triple répétition, ou du moins le sens ampliatif que lui donnerait cette triple répétition. Cependant on s'est aperçu, depuis quelque temps, que ce trait d'union est tout à fait inutile, et beaucoup d'imprimeurs instruits, et un grand nombre d'écrivains et de grammairiens le suppriment. En effet, puisqu'on écrit sans trait d'union *bien sage, bien aimable, fort bon, fort beau*, pourquoi écrirait-on avec un trait d'union, *très sage, très aimable, très bon, très*

— Il est plus que vraisemblable que notre particule *très*, formée du latin *tres*, n'a été introduite dans notre langue que comme symbole de la triple répétition : *sanctus, sanctus, sanctus* ou *ter sanctus*, saint saint, saint ou trois fois saint, en français, très-saint.

— Syn. comp. TRÈS. FORT. BIEN. *Très* marque une idée superlative, sans mélange d'autre idée ni d'aucun sentiment ; *fort* la marque peut-être moins précisément, mais il ajoute une espèce d'affirmation, et *bien* exprime de plus un sentiment d'admiration.

TRÉSAILLE. s. f. (pr. *tré-sa-ye*). Techn. Pièce de bois, plate, carrée, qui est assujétie sur deux ridelles ou brancards du tombereau, et au milieu de laquelle est un anneau de fer où tient la chaîne qui attache le tombereau et le maintient en état.

TRESALVO. s. m. Relat. Nom que l'on donne, dans les colonies espagnoles, aux enfants nés d'un métis et d'une Indienne ou d'un Indien et d'une métis.

TRECAR. s. m. Agric. Nom qu'on donne au blé de mars, dans les environs de Genève.

TRESCHEUR. s. m. Blas. Orle étroit, qui figure une tresse.

TRÉSEAU. s. m. Anc. cout. Assemblage de treize gerbes, qu'on laissait sur le champ jusqu'à ce qu'elles eussent été dîmées et champarties.

— Anc. cout. S'est dit d'un demi-quart d'once ou d'un gros, c'est-à-dire de 3 grammes 82. On achetait la soie au tréseau.

TRÈS-BEAU. s. m. Ichthyol. Nom spécifique d'un poisson du genre caranx.

TRÉSEILLE. s. f. Techn. V. TRÉSAILLE.

TRÉ-SEPT. s. m. Jeux. Sorte de jeu de cartes d'origine italienne, ainsi nommé à cause de l'importance qu'on y donne aux nombres trois et sept. Jouer au tré-sept. Partie de tré-sept.

TRÉSETTE. s. m. Jeux. Jeu que l'on appelle aussi *trois-sept* et *tré-sept*.

TRÈS-FONCIER. s. m. Anc. cout. Propriétaire du fonds.

TRÈS-GRAND. s. m. Ichthyol. Nom spécifique d'un squale.

TRÈS-HAUT. s. m. Dieu. L'étude de la médecine est un des plus nobles cultes que l'on puisse rendre au *Très-Haut*. (Boiste.)

TRÉSILLON. s. m. (pr. *tré-zi-yon*). Mar. Morceau de bois dont on fait usage pour serrer deux cordages ensemble, au moyen d'une ligature.

— Techn. Morceau de bois qu'on met entre des ais nouvellement sciés, pour les empêcher de gauchir en séchant.

TRÉSILLONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Trésillonner. S'empl. adjectiv. Ais trésillonné.

TRÉSILLONNER. v. a. 1re conj. (pr. *tré-zi-yo-né*). Mar. Serrer fortement avec un trésillon.

— Techn. Garnir de trésillons.

— SE TRÉSILLONNER. v. pron. Être trésillonné.

TRÉSOR. s. m. (du lat. *thesaurus*). Amas d'or, d'argent ou d'autres choses précieuses mises en réserve. Riche trésor. Trésor inestimable. Trésor inépuisable. Enfouir des trésors. Trouver un trésor caché, enfoui. De leur dépouille enfin grossissez vos *trésors*. (Rac.)

Elle trahit mon père, et rendit aux Romains
La place et les *trésors* confiés en ses mains. (Rac.)

Imprudent, jadis fier de ton nom, de ton or,
Hâte-toi d'enfouir tes titres, ton *trésor*. (Delille.)

— Lieu où le trésor est renfermé. Avoir sur soi la clé de son trésor.

— Lieu où l'on garde les reliques et les ornements, dans certaines églises.

— Ces reliques et ces ornements.

— Jurispr. Toute chose cachée ou enfouie sur laquelle personne ne peut justifier sa propriété, et qui est découverte par le pur effet du hasard. La propriété en appartient à celui qui le trouve dans son propre fonds. Si le trésor est trouvé sur le fonds d'autrui, il appartient pour moitié à celui qui l'a découvert, et pour l'autre moitié au propriétaire. L'usufruitier n'a aucun droit sur le trésor trouvé dans la propriété dont il a la jouissance.

— Féod. *Droit de trésor*. Droit en vertu duquel un trésor se partageait entre celui qui l'avait trouvé, le propriétaire du fonds et le seigneur haut-justicier : s'il était trouvé en un lieu public, la moitié était pour le roi et l'autre pour celui qui l'avait découvert.

— *Trésor public, trésor de l'Etat*. Les revenus de l'Etat, les sommes destinées au service public. Guerre qui a épuisé le trésor public. C'est la guerre qui appauvrit nécessairement le *trésor* public, à moins que les dépouilles des vaincus ne le remplissent. (Volt.)

— Le lieu où les revenus de l'Etat sont déposés et administrés. En ce sens, il s'emploie presque toujours absolument. Aller au trésor royal, au trésor. Employé au trésor.

— *Les droits du trésor, l'action du trésor, les privilèges du trésor*. Les actions judiciaires, les droits et privilèges pécuniaires exercés au nom et au profit de l'Etat.

— Hist. Quoiqu'il y eût des trésors publics

moniens n'en avaient point, au moins au commencement. Ils faisaient la guerre aux dépens des particuliers. Ils ne commencèrent à en avoir que lorsqu'ils eurent vendu le butin fait sur les Perses. Ce trésor était renfermé dans un temple à la garde des dieux, et ils n'en tiraient de l'argent que pour l'employer à des ouvrages publics. A Athènes, il était enfermé dans la citadelle, sous la garde de trois magistrats. A Rome, Valérius Publicola fit renfermer le trésor dans le temple de Saturne, sous la garde des questeurs. Aujourd'hui le trésor public est déposé au ministère des finances.

— *Chambre du trésor*. Juridiction qui était établie à Paris pour juger des affaires du domaine du roi. La chambre du trésor était tenue par le trésorier de France.

— *Comte du trésor privé*. Le quatrième des ministres du palais impérial, chargé d'administrer les domaines impériaux.

— S'emploie souvent, au pluriel, pour exprimer de grandes richesses. Les trésors de Crésus ont passé en proverbe. Avoir de grands trésors. Il y a des trésors à gagner dans ce commerce. Mines qui recèlent des trésors. Amasser des trésors. Il répandit d'une main prodigue ces *trésors* qu'il amassait avec tant de retenue. (Fléch.) Il crut qu'il fallait cacher dans le sein des pauvres les *trésors* cachés qu'il retirait du sanctuaire. (Mass.)

— Fig. Saint Louis enrichit la France des dépouilles du Calvaire et de tous les *trésors* sacrés de la Palestine. (Fléch.)

— Se dit en parlant des productions de la terre. Monuments superbes, vous rappellerez à nos neveux nos campagnes désertes, et, au lieu des *trésors* qu'elles renfermaient dans leur sein, n'offrant plus que des ronces. (Mass.) La fourmi grossit ses magasins des *trésors* de Cérès. (Boil.)

— Fig. Tout ce qui est d'une excellence, d'une utilité singulière. Un véritable ami est un grand trésor. Cette femme est un trésor. Un bon domestique est un trésor dans une maison. Cet homme est plus habile qu'il ne paraît, c'est un trésor caché. L'économie est un trésor. Les trésors de la science. Les trésors d'érudition que renferme un ouvrage. Quel climat renfermait un si rare *trésor*? (Rac.) Faisons de ce *trésor* Jéhu dépositaire. (Id.) Un honnête homme est un *trésor* caché; celui qui l'a trouvé fait fort bien de ne pas s'en vanter. (La Rochef.)

— *Ce livre est un trésor de doctrine, un trésor de recherches*. Il renferme beaucoup de science, d'érudition, de recherches précieuses. Son livre est d'agréments un fertile *trésor*. (Boil.)

— *Ce livre renferme les trésors de la doctrine*. Ce livre renferme les choses les plus importantes de la science.

— C'est par allusion à ce sens que l'on a donné le titre de *trésor* à certains livres, et particulièrement à de grands ouvrages d'érudition. Le Trésor de la langue grecque, de Henri Estienne. Le Trésor des origines de la langue française.

— Se dit également des choses d'un grand prix. Le temps est un *trésor* que nous voudrions pouvoir éternellement retenir, et que nous ne pouvons souffrir entre nos mains. (Mass.)

— Poét. *Les trésors de la terre*. Les productions de la terre.

— *Les trésors de Cérès, les trésors des guérets, des sillons*. Les moissons, le blé.

De Cérès aussitôt le *trésor* se déploie,
Le feu sèche leurs grains, et la pierre les broie. (Delille.)

— *Les trésors de Bacchus, des vendanges*. Les raisins, le vin.

Ici pressant du pied les *trésors* de Bacchus,
Il en tire à grands flots un délectable jus. (Delard.)

— *Les trésors du printemps, de Flore*. Les fleurs.

— *Les trésors de Pomone, de Vertumne, les trésors des vergers*. Les fruits.

— *Les trésors de l'automne*. Les fruits, la vendange. Bacchus peut s'applaudir des *trésors* de l'automne. (J.-B. Rouss.)

Elle vient vous offrir les *trésors* de l'automne
Dans l'osier couronné des pampres de Bacchus. (Dessessarts.)

— S'emploie de même en parlant des animaux. De l'abeille d'Hybla le liquide *trésor*. (***)

— Se dit des charmes, des attraits, etc., d'une femme. Les trésors de son sein. Tantôt couvre sa gorge et ses *trésors* naissants. (Volt.)

Ces *trésors* dont le ciel voulut vous embellir,
Les avez-vous reçus pour les ensevelir? (Rac.)

Chione était sa fille : ô que d'amants alors
De sa beauté nubile enviaient les *trésors*! (Dessiny.)

— Se dit, dans le langage de l'Ecriture et en style de piété, soit au singulier, soit au pluriel; soit au physique, soit au moral, d'un amas, d'une réunion, d'un assemblage de diverses choses bonnes ou mauvaises. En accumulant dans nos coffres des *trésors* d'iniquités, sans vouloir jamais séparer le bien d'autrui d'avec le nôtre, nous viendrons tout-à-coup au dernier jour. (Boss.) L'Ecclésiaste nous représente la femme forte chargée des *trésors* d'honneur et de grâces qu'elle a amassés. (Fléch.) L'esprit de Dieu appelle les richesses des *trésors* d'impiété. (Id.) Les richesses sont utiles à l'homme sage, c'est le moyen d'amasser un *trésor* de bonnes œuvres qui se retrouvent dans le ciel. (Id.)

— *L'Eglise ouvre ses trésors*. Se dit en parlant des indulgences que l'Eglise accorde.

Heureux l'homme à qui la grâce
Départ ce don efficace
Puisé dans ses saints *trésors*. (J.-B. Rouss.)

N'as-tu pas un *trésor* de grâce et de clémence?
Dieu de miséricorde! il est temps de l'ouvrir. (L. Rac.)

— Se dit dans un sens moral. Les longues expériences de M. Le Tellier étaient pour l'Etat un *trésor* inépuisable de sages conseils. (Boss.) La charité qui est l'unique *trésor* du christianisme. (Id.)

— Il se dit des richesses de l'esprit, de l'imagination. (Toi) pour qui tient Apollon tous ses *trésors* ouverts. (Boil.) Le goût est ménager des *trésors* poétiques. (Chaussard.)

Trop heureux l'écrivain qui, dans la solitude,
Amasse lentement les *trésors* de l'étude. (Millev.)

— Se dit pour Perfections, rares qualités. Quoi donc! tant de *trésors* n'étaient renfermés que dans un vase d'argile! (Fléch.)

— Fig. Se dit de toutes les choses pour lesquelles on a un grand attachement. Là où est votre trésor, là est votre cœur. Cet enfant est un trésor.

— Lieu où l'on gardait les archives, les titres, les papiers d'une seigneurie, d'une communauté. Le trésor des chartres d'une abbaye. Le trésor des chartres du roi. Le trésor des chartres d'une seigneurie.

— Nom qu'on donne, à Rome, à la banque du Saint-Esprit et au mont-de-piété où l'on garde en dépôt les deniers et les hardes du public.

— Hortic. Variété de poire appelée aussi Poire d'amour.

— Philos. hermét. *Trésor incomparable des philosophes*. Terme par lequel les alchimistes désignaient la pierre parfaite au blanc, d'autant que leur joie et leur bonheur prennent de là leur source et leur principe, étant assurés d'augmenter à l'avenir leurs richesses sans courir aucun risque.

— Prov. *Mieux vaut trésor d'honneur que d'or*.

TRÉSORERIE. s. f. (Ce mot, récemment introduit dans notre langue, est emprunté aux Anglais). Lieu où l'on garde et où l'on administre le trésor public. Aller à la trésorerie.

— Les bureaux du trésor public. ‖ Les finances d'un Etat.

— Mode de conservation et de mouvement des fonds qui appartiennent à l'Etat.

— On dit aussi, *Service de trésorerie, opérations de trésorerie*, pour désigner un service et des opérations de banque, lorsqu'on parle du trésor public.

— Se dit, en Angleterre, de ce qu'on appelle en France le ministère des finances. Le premier lord de la trésorerie, les lords de la trésorerie.

— *Banc de la trésorerie*. Se dit du banc des ministres, dans la Chambre des communes d'Angleterre.

— *Trésorerie nationale*. S'est dit, sous la république française, de l'établissement qu'on appelle aujourd'hui *trésor royal*.

— Bénéfice dont était pourvu celui qu'on appelait le trésorier dans un chapitre. La trésorerie de la Sainte-Chapelle de Paris.

— Maison affectée pour le logement du trésorier d'une église.

— Fig. La toute-puissance est à la *trésorerie* (Boiste.) Les clefs de la *trésorerie* sont comme une cloche qui attire tous les fidèles à la fortune. (Id.)

TRÉSORIER. s. m. Officier établi pour recevoir et pour distribuer les deniers d'un roi, d'un prince, d'une communauté, etc. Trésorier de la maison du roi. Trésorier des bâtiments du roi. Trésorier de la ville de Paris. Trésorier des invalides de la marine. Trésorier de la garde municipale.

— *Grand trésorier de l'empire*. Un des titres de l'électeur palatin. ‖ *Trésorier de l'épargne*. Chef des seize receveurs des finances, établi par François Ier. On l'appela depuis Garde du trésor royal. ‖ *Trésorier général*. Titre des trois financiers dont la charge s'étendait sur tout le royaume, depuis une ordonnance de 1523. Henri II, en 1553, en établit dix-sept pour les dix-sept provinces, appelées de là *généralités*. ‖ *Trésoriers de France*. Officiers qui étaient préposés pour travailler à la répartition des tailles, et pour connaître de plusieurs autres affaires de finances, du domaine, des ponts et chaussées, et des chemins publics. Trésorier de France en la généralité de Paris, de Rouen, d'Alençon. Le bureau des trésoriers de France.

— *Bureau des trésoriers de France*. Office établi dans chaque généralité, pour examiner les comptes et faire la répartition des tailles; il se composait d'un certain nombre de présidents et de conseillers à qui la juridiction contentieuse fut donnée en 1627. Cette institution se maintint jusqu'à la révolution française.

— Celui qui était pourvu d'une dignité ecclésiastique qu'on appelait trésorerie, qui était la première dignité dans quelques chapitres. Trésorier de la Sainte-Chapelle.

— Prov. *Les trésoriers sont les éponges des rois*. Ils pompent la richesse publique et rendent gorge quand on les y c[illegible]int. ‖ *Un trésorier sans argent est un apo[illegible] sans eau, ou sans sucre*. ‖ *Trésorier sans rendre compte*. Se dit d'un domestique qui a toute la confiance de son maître et qui le gouverne.

— Fig. Un homme qui se refuse tout pour épargner se rend le *trésorier* de ses héritiers.

— Hortic. Variété d'œillet.

TRÉSORIÈRE. s. f. Celle qui, dans une communauté, dans une association, reçoit les revenus, le montant des souscriptions, etc. Trésorière d'une communauté.

— Fig. Quel plus parfait plaisir peut recevoir l'homme que de communiquer franchement avec sa moitié, loyale *trésorière* de ses plus privés secrets? (N. Pasq.)

TRÉSORION. s. m. S'est dit pour Petit trésor.

TRESQUALE. s. f. (pr. *tress-koua-le*). Techn. Terre qui se trouve dans les criblures, lorsqu'on prépare la cochenille.

TRESQUE. s. f. Monnaie de Flandre qui valait huit deniers.

— Blas. C'était la même chose que
ou le bourrelet.
TRESQUILLES. s. f. pl. (pr. tr
Anc. comm. Laines en suint qui v
Levant.
TRESSAILLÉ, ÉE. adj. (pr.
Peint. Il se dit d'un tableau dont
est couverte d'une multitude de pet
ou gerçures.
— Comm. Se dit d'une poterie do
verte est fendillée.
TRESSAILLEMENT. s. m. (pr.
man). Frémissement léger accompag
ripilation qui parcourt la surface des
et qui est souvent produit par une
morale. Le tressaillement est le plu
spontané, et produit sans aucune c
rieure; dans d'autres circonstances
résultat de la surprise, de l'horreur
inspire une action, ou bien de frayeu
l'observe aussi dans quelques maladie
dans les névroses. Etre sujet à des
ments. La peur et la joie donnent de
lements. Eprouver un doux tressaille
— On appelle vulgairement *Tre*
de nerfs, un mouvement soudain e
dans les nerfs. ‖ *Tressaillement d'u*
déplacement d'un nerf.
— Agitation vive et passagère que
ver subitement aux animaux la fraye
de quelque mauvais traitement, ou
ration douloureuse qu'ils ont déjà
même la crainte d'un danger pressan
TRESSAILLI, IE. part. pass. d
saillir.
— On appelle vulgairement *nerf tr*
nerf déplacé, un nerf sorti de sa pl
effort violent.
TRESSAILLIR. v. n. 2e conj. (d
et du v. *saillir*, dans le sens de *saute*
saille, tu tressailles, il tressaille, no
lons, vous tressaillez, ils tressaillent.
lais. Je tressaillis. Je tressaillirai. J
lirais. Tressaille, tressaillons, tressa
je tressaille. Que je tressaillisse. T
Tressailli. Etre subitement ému, ép
agitation vive et passagère. Tressaill
Tressaillir de peur. Tressaillir de c
crainte, en m'abordant, je l'ai vu
(Rac.) Alors une joie céleste saisi
sens, et ses os humiliés *tressaillire*
Képler *tressaille* au sein de la vérité
que, comme s'il était frappé par les
la révélation. (E. Quinet). O Dieu
sailli d'allégresse en voyant les ouvra
mains. (La Harpe.)
— Fig. Il se dit aussi des choses
main sur la terre, et dites-moi si
sailli. (Lamennais.) L'Adige et l'Erid
ont *tressailli*. (Belly.)
— Quelques prosateurs célèbres o
euphonie, *il tressaillit*, au présent de
de ce verbe. On trouve dans quelques
pour futur et conditionnel, *je tress*
tressaillerais.
TRESSAILLURE. s. f. (pr. tr
Comm. Défaut du vernis des poterie
se fendille au feu.
TRESSALIER. s. m. Hortic. Sort
TRESSAN (Louis-Elisabeth de
comte de). Habile et ingénieux re
de nos vieux romans français, naqu
et mourut en 1783.
TRESSAULT. s. m. Anc. cout
qui consistait à passer devant des p
proches. La branche aînée, en Bret
le tressault.
TRESSAUT. s. m. S'est dit d'u
dans les monnaies.
TRESSAUTER. v. n. 1re conj. S'
Tressaillir. Je sentis passer entre
quelque chose qui me fit *tressauter*.
TRESSE. s. f. (du gr. τρισσός, t
que les tresses sont ordinairemen
pièces). Tissu plat, fait de petits co
fils, de cheveux, etc., entrelacés. Tr
veux. Tresse de soie. Tresse d'argen
paille. Faire une tresse. Cheveux q
en tresses sur les épaules.
Là paraît couronné d'une *tresse* de fleurs
Le Printemps au front jeune, aux riants
(Des
— Se dit aussi des cheveux assujé
brins de soie, dont les perruquiers
rruques.
— Fig. et poét. *L'or de sa tress*
dit de cheveux noués en tresse.
blonds. Une tresse blonde. Une tre
(Malleville.)
Un long tissu de fleurs, ornant sa *tresse*
Avait abandonné ses cheveux aux zéphy
(Le
— Mar. *Tresse de mèches*. Trois
l'on allume ensemble pour mettr
canon avec plus de sûreté. ‖ On a
tresses, de petites cordes faites à l
du fil de caret, et servant à divers
se composent de trois jusqu'à
brins, toujours en nombre impair.
— Techn. Gros papier gris.
TRESSÉ, ÉE. part. pass. du
S'empl. adjectiv. Paille tressée. L
avec leurs cheveux *tressés* et des b
servirent d'abord un repas simple,

— Blas. C'était la même chose que la terque ou le bourrelet.

TRESQUILLES. s. f. pl. (pr. *tress-ki-ye*). Anc. comm. Laines en suint qui venaient du Levant.

TRESSAILLÉ, ÉE. adj. (pr. *trè-ça-yé*). Peint. Il se dit d'un tableau dont la surface est couverte d'une multitude de petites fentes ou gerçures.

— Comm. Se dit d'une poterie dont la couverte est fendillée.

TRESSAILLEMENT. s. m. (pr. *trè-ça-ye-man*). Frémissement léger accompagné d'horripilation qui parcourt la surface des téguments et qui est souvent produit par une impression morale. Le tressaillement est le plus souvent spontané, et produit sans aucune cause intérieure; dans d'autres circonstances, il est le résultat de la surprise, de l'horreur que nous inspire une action, ou bien de frayeur, etc. On l'observe aussi dans quelques maladies, surtout dans les névroses. Etre sujet à des tressaillements. La peur et la joie donnent des tressaillements. Eprouver un doux tressaillement.

— On appelle vulgairement *Tressaillement de nerfs*, un mouvement soudain et convulsif dans les nerfs. || *Tressaillement d'un nerf*. Le déplacement d'un nerf.

— Agitation vive et passagère que font éprouver subitement aux animaux la frayeur, la peur de quelque mauvais traitement, ou d'une opération douloureuse qu'ils ont déjà subie, et même la crainte d'un danger pressant.

TRESSAILLI, IE. part. pass. du v. Tressaillir.

— On appelle vulgairement *nerf tressailli*, un nerf déplacé, un nerf sorti de sa place par un effort violent.

TRESSAILLIR. v. n. 2ᵉ conj. (du lat. *tres*, et du v. *saillir*, dans le sens de *sauter*). *Je tressaille, tu tressailles, il tressaille, nous tressaillons, vous tressaillez, ils tressaillent. Je tressaillais. Je tressaillis. Je tressaillirai. Je tressaillirais. Tressaille, tressaillons, tressaillez. Que je tressaille. Que je tressaillisse. Tressaillant. Tressailli.* Etre subitement ému, éprouver une agitation vive et passagère. Tressaillir de joie. Tressaillir de peur. Tressaillir de crainte. De crainte, en m'abordant, je l'ai vu *tressaillir*. (Rac.) Alors une joie céleste saisit tous ses sens, et ses os humiliés *tressaillirent*. (Boss.) Képler *tressaille* au sein de la vérité mathématique, comme s'il était frappé par les rayons de la révélation. (E. Quinet). O Dieu! j'ai *tressailli* d'allégresse en voyant les ouvrages de vos mains. (La Harpe.)

— Fig. Il se dit aussi des choses. Posez la main sur la terre, et dites-moi si elle a *tressailli*. (Lamennais.) L'Adige et l'Eridan de joie ont *tressailli*. (Belly.)

— Quelques prosateurs célèbres ont dit, par euphonie, *il tressaillit*, au présent de l'indicatif de ce verbe. On trouve dans quelques écrivains, pour futur et conditionnel, *je tressaillerai, je tressaillerais*.

TRESSAILLURE. s. f. (pr. *trè-ça-yu-re*). Comm. Défaut du vernis des poteries, quand il se fendille au feu.

TRESSALIER. s. m. Hortic. Sorte de raisin.

TRESSAN (Louis-Elisabeth de Lavergne, comte de). Habile et ingénieux reproducteur de nos vieux romans français, naquit en 1705, et mourut en 1783.

TRESSAULT. s. m. Anc. cout. Privilége qui consistait à passer devant des parents plus proches. La branche aînée, en Bretagne, avait le tressault.

TRESSAUT. s. m. S'est dit d'une inégalité dans les monnaies.

TRESSAUTER. v. n. 1ʳᵉ conj. S'est dit pour Tressaillir. Je sentis passer entre mes jambes quelque chose qui me fit *tressauter*. (De Mouhy.)

TRESSE. s. f. (du gr. τρισσός, triple, parce que les tresses sont ordinairement de trois pièces). Tissu plat, fait de petits cordons ou de fils, de cheveux, etc., entrelacés. Tresse de cheveux. Tresse de soie. Tresse d'argent. Tresse de paille. Faire une tresse. Cheveux qui tombent en tresses sur les épaules.

Là paraît couronné d'une *tresse* de fleurs
Le Printemps au front jeune, aux riantes couleurs.
(Desaintange.)

— Se dit aussi des cheveux assujétis sur trois brins de soie, dont les perruquiers font les perruques.

— Fig. et poét. *L'or de sa tresse blonde*. Se dit de cheveux noués en tresse. Ses cheveux blonds. Une tresse blonde. Une tresse d'ébène.

[illegible]

(Malleville.)

Un long tissu de fleurs, ornant sa *tresse* blonde,
Avait abandonné ses cheveux aux zéphyrs.
(La Fontaine.)

— Mar. *Tresse de mèches*. Trois mèches que l'on allume ensemble pour mettre le feu au canon avec plus de sûreté. || On appelle aussi *tresses*, de petites cordes faites à la main avec du fil de caret, et servant à divers usages; elles se composent de trois jusqu'à onze et treize brins, toujours en nombre impair.

— Techn. Gros papier gris.

TRESSÉ, ÉE. part. pass. du v. Tresser. S'empl. adjectiv. Paille tressée. Les nymphes, avec leurs cheveux *tressés* et des habits blancs, servirent d'abord un repas simple, mais exquis pour le goût et pour la propreté. (Fén.) Ses cheveux blonds, *tressés* à double tresse, accompagnaient admirablement sa tête virginale. (B. de St-P.)

— Minér. Se dit d'un corps formé par un assemblage de filaments tellement entrelacés les uns dans les autres, qu'ils offrent l'apparence d'un corps continu, comme l'asbeste tressée.

— *Tressé par*. Alors on vit briller, comme une ligne d'étoiles aux rayons doux et éclatants, la chaîne qui unit la terre aux cieux, chaîne mystérieusement *tressée* par les âmes unies par l'amour, pendant le pèlerinage terrestre, et que la mort n'a pu briser. (V. Bargemont.)

— *Tressé pour*. La couronne dont mon prince m'a cru digne, que la main de ma souveraine a *tressée* pour moi, personne ne me la disputera, personne n'en fera un sujet de risée. (Marmier.)

TRESSEAU. s. m. Se disait d'une réunion de trois batteurs en grange.

— Jeu qui imitait leur action.

— Hortic. Variété de raisin noir de Bourgogne.

TRESSELETTE. s. f. (dimin. de *tresse*). Se disait pour Petite tresse.

TRESSER. v. a. 1ʳᵉ conj. Mettre, arranger en tresses. Tresser des cheveux. Tresser du fil, de la soie. Tresser de la paille, du jonc.

Ingénieux enfants des bords de la Garonne,
Venez, que sur vos fronts je *tresse* une couronne.
(Colnet.)

— Un auteur contemporain l'a dit des oiseaux qui font leur nid. L'oiseau *tresse* son nid avant de savoir qu'il va produire quelque chose dont il devra prendre soin. (A. Mart.)

— Absol. Faire une tresse

— SE TRESSER. v. pron. Être tressé.

TRESSERIE. s. f. Atelier, lieu où l'on tresse du fil, de la soie, etc.

TRESSEUR, EUSE. s. Celui, celle qui tresse des cheveux pour en faire une perruque, des cordons, des chaînes, des bracelets, etc.

TRESSION. s. f. ou **TRESSIOT.** s. m. Écon. rur. Son dépourvu complètement de farine.

TRESSIS. s. m. Antiq. rom. Monnaie qui valait trois as.

TRESSOIR. s. m. Techn. Instrument sur lequel on tresse les cheveux. || Outil qui sert à marquer les distances où il faut placer les clous d'ornements.

TRESSON. s. m. Ornement de tête que portaient les femmes. || Ruban qui servait à attacher, à contenir les tresses de cheveux.

— Pêch. Filet, espèce de seine à petites mailles, employée sur les côtes de Bretagne et dans la Dordogne.

TRESSUER. v. n. 1ʳᵉ conj. (de l'adv. fr. *très*, et du v. *suer*). Se disait pour Tressaillir. Nous *tressuons*, nous tremblons, nous pâlissons et rougissons aux secousses de nos imaginations. (Montaigne.)

TRESSULE. s. f. Bot. Genre de mousses appelé aussi *syntrichie*.

TRESSURE. s. f. Pêch. Filet du genre des folles, dont on fait un grand usage en Bretagne.

TREST. s. m. Mar. Toile à voiles de bateau pêcheur.

TRESTOIRE. s. f. Techn. Outil de vanier, espèce de tenaille de bois. On dit aussi *trétoire*.

TRESTONIE. (pr. *tress-to-ni*). Myth. Déesse qu'on invoquait contre la lassitude dans les voyages.

TRESTOUT, OUTE. adj. Se disait pour Tout. Les sens font *trestouts* la ligne extrême de nostre faculté. (Montaigne.) V. TRETOUT

TRÈS-VERTE. s. f. Erpét. Un des noms de la couleuvre janthine.

TRÉTEAU. s. m. (pr. *tré-tô*, du lat. barb. *trestellum*, espèce de trépied; fait du lat. *tres*, trois, et de l'anglo-saxon *steal*, place, siége). Pièce de bois longue et étroite, portée ordinairement sur quatre pieds, et qui sert à soutenir des tables, des échafauds, des théâtres, etc. Il faut deux tréteaux pour soutenir le dessus d'une table. Renverser table et tréteaux. N'avoir point d'autre lit que deux ais posés sur des tréteaux.

— Fig. La plupart des Grecs jouèrent des gobelets avec la philosophie, et transmirent leurs *tréteaux* à nos scolastiques. (Volt.)

— Prov. *Il dit des merveilles quand il est entre deux tréteaux*. Il parle beaucoup quand il est à table et qu'il a un peu trop bu.

— Techn. Nom que les nattiers donnent à une pièce de bois garnie de clous à crochets, auxquels ils attachent les cordons de paille qu'ils veulent tresser.

[illegible]

saltimbanque, un farceur.

— Par extens. Théâtre où l'on représente des pièces bouffonnes et populaires. C'est un comédien qui n'est bon qu'à monter sur des tréteaux. Pièce ignoble et digne des derniers tréteaux de nos boulevards. Renvoyer une pièce aux tréteaux de la foire.

Mais pour un faux plaisant. . . . .
Qu'il s'en aille, s'il veut, sur deux *tréteaux* monté,
Amuser le pont Neuf de ses sornettes fades.
(Boileau.)

— Fig. *Monter sur les tréteaux*. Monter sur le théâtre, se faire comédien.

— Espèce de pieds de bois assez hauts, qui servent à soutenir des échafauds ou des pièces de bois qu'on veut scier en long.

— On donnait à Paris la question avec deux tréteaux qui bandaient et allongeaient le corps du patient soutenu en l'air par des cordes.

TRÉTOIRE. s. f. Techn. Tenaille de bois à l'usage des vaniers. On dit aussi *trestoire*.

TRÉTOPSYCHIQUE. s. m. (pr. *tré-to-psi-chi-ke*; ét. gr., τρητός, percé; ψυχή, âme). Hist. relig. Nom d'hérétiques qui soutenaient la mortalité de l'âme.

TRÉTORRHIZA. s. m. Bot. Genre de plantes voisin des gentianées.

TRETOUT, OUTE. adj. et s. Se disait pour Tout, tous en général. Nos auteurs comiques le mettent encore dans la bouche des paysans.

Comme il est fort et raide, et qu'il sait battre et [mordre.
Il leur donne à *tretous* bien du fil à retordre.
(Boursault.)

— On écrivait autrefois *très-tout*. Je suis tout et *très-tout* à vous. (Rabel.) Nous sommes *très-tous* à vous. (Id.)

TRÉ-TRÉ-TRÉ. s. m. Mamm. Espèce de singe de Madagascar.

TRETS. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. d'Aix (Bouches-du-Rhône); 3,000 hab.

TREU ou TRUAGE. s. m. Féod. Droit seigneurial sur les marchandises, sur le gibier.

TREUIL. s. m. (du lat. *trabula*; dimin. de *trabs*, poutre, ou plutôt de *torculum*, pressoir; fait de *torquere*, tordre). Cylindre de bois qu'on fait tourner au moyen de leviers, et autour duquel se roule une corde qui sert à élever ou à tirer des fardeaux.

TREUILLE. s. m. (pr. *treu-ye*). Pêch. Petit truble monté sur deux règles parallèles l'une à l'autre, avec lequel on pêche les chevrettes.

— TREUILLES. s. f. pl. Pêch. Nom que les pêcheurs de harengs donnent aux entrailles de ces poissons.

TREUVER. v. a. 1ʳᵉ conj. (du lat. barb. *treuvare*, ou du celt. *treu*, impôt, tribut). Se disait pour Trouver.

— Vaugelas était d'avis que *trouver* et *treuver* étaient tous deux bons, mais que le premier était sans comparaison le meilleur. Les poètes, pour la commodité de la rime, se servaient tantôt de l'un, tantôt de l'autre.

Non, l'amour que je sens pour cette jeune veuve
Ne ferme point mes yeux aux défauts qu'on lui *treuve*.
(Molière.)

TRÊVE. s. m. (de l'allem. *treue*, foi, promesse, la trêve étant une suspension d'armes à l'observation de laquelle l'un et l'autre parti engagent leur foi). Suspension d'armes, cessation de tout acte d'hostilité pour un certain temps, par convention faite entre deux Etats, entre deux partis qui sont en guerre. Trêve de plusieurs jours, de plusieurs mois, de plusieurs années. Trêve pour plusieurs jours, pour longues années. Longue trêve. Faire, demander, accorder une trêve. La trêve va expirer. Prolonger la trêve. Trêve générale. Trêve particulière. Rompre, enfreindre la trêve. Avec plein pouvoir d'admettre à une *trêve* de vingt années les puissances qui voudraient y entrer. (Volt.) Nulle *trêve* durable entre ceux qui nient le paradis et ceux qui menacent de l'enfer. (Boiste.)

— Se disait d'un diplôme royal qui donnait des assurances de paix pour un temps limité.

— *Trêve marchande*. Trêve durant laquelle le commerce est permis entre deux Etats qui sont en guerre. || Il se dit absolument du premier traité d'alliance et de commerce conclu secrètement entre Soliman et François Iᵉʳ, en 1535.

— *Trêve de Dieu* ou *trêve du seigneur*. Convention faite au XIᵉ siècle, entre les seigneurs, d'une cessation d'hostilités, depuis le mercredi au soir jusqu'au lundi matin, par respect pour les jours où se sont accomplis les derniers mystères de la vie de Jésus-Christ. La première trêve de Dieu fut réglée dans un synode tenu à Elne, dans le Roussillon, en 1027. Elle ne défendait d'abord les attaques entre ennemis que depuis la soirée du samedi jusqu'à la matinée du lundi; mais on l'interdit depuis du mercredi au lundi.

— *Trêve de douze ans*. Celle qui fut conclue entre l'Espagne et les Provinces-Unies, en 1609.

— *Trêve de pêche*. Convention faite entre deux nations belligérantes de respecter les pêcheurs des deux partis.

— Fig. Relâche. Son mal ne lui donne point de trêve, ne lui donne ni paix ni trêve. Donner quelque trêve à son esprit. Il n'y a point de *trêve* aux désirs. (Boiste.)

— Fig. et fam. *Trêve de cérémonie*, *trêve de compliments*. Ne faisons plus de cérémonies, plus de compliments. Trêve de douceurs, mon-

[illegible]

maîtresse, qui ne m'a point encore vue. (Le Sage.) Trêve donc, je vous prie, à vos impertinences. (Mol.)

Ah! *trêve*, je vous prie, à votre rhétorique.
— Mais vous *trêve* plutôt à votre politique. (Mol.)

— *Trêve de raillerie*, *faisons trêve de railleries*. Cessons de railler.

— *Faites trêve à vos plaintes*. Suspendez vos plaintes. C'est une bonté de la Providence que nous fassions *trêve* aux tristes réflexions qui seraient en droit de nous accabler journellement. (Mᵐᵉ de Sévigné.)

— Iconol. La Trêve est représentée assise sur un trophée d'armes et sans casque; mais elle a encore sa cuirasse pour marquer que les hostilités ne sont que suspendues en vertu de conditions fondées sur la bonne foi; ce qui est indiqué par la main gauche qui est appuyée sur sa poitrine, en signe d'assurance, et par l'épée qu'elle tient de la main droite, et dont la pointe est baissée vers la terre.

— Syn. comp. TRÊVE ARMISTICE. SUSPENSION D'ARMES. La *trêve* s'étend à tous les pays soumis aux deux puissances belligérantes; l'*armistice* est restreint à quelques lieux en particulier, et la *suspension d'armes* n'a d'autre but que l'accomplissement de devoirs indispensables, comme d'enlever les blessés ou d'inhumer les morts.

TRÊVE-DIEU. s. f. Se disait pour Trêve de Dieu ou du seigneur. V. TRÊVE.

TRÊVES. Géogr. Antique capitale du pays des Trévires, aujourd'hui ville des Etats prussiens, dans la province du Bas-Rhin, ch.-l. de la régence de Trêves: 15,000 hab. || Ch.-l. de cant., arr. du Vigan (Gard); 500 hab.

— Hist. *Electorat de Trêves*. Un des sept électorats primitifs de l'Allemagne; il dura jusqu'en 1803.

TRÉVIE. s. f. Bot. Sorte de plante.

TRÉVIER. s. m. Anc. mar. Il se disait autrefois du maître voilier. || Celui qui fait les voiles.

— Bot. Genre établi pour une plante qui croît dans les terrains sablonneux, au Malabar et dans les Indes orientales.

TRÉVIÈRES. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Bayeux (Calvados); 1,000 hab.

TRÉVIRANE. s. f. Bot. Nom qu'on a donné successivement à deux genres de plantes, dont l'un est appelé aujourd'hui *colomnée* et l'autre *hornmannie*.

TRÉVIRE. s. f. Mar. Cordage ployé en double, amarré en son milieu au sommet d'un plan incliné, et servant à faire rouler sur ce plan un corps cylindrique, pendant que les deux bouts de ce cordage, un peu écartés l'un de l'autre, sont tirés ou lâchés doucement.

TRÉVIRE. adj. et s. des 2 g. Géogr. Nom d'un peuple gaulois, dans la première Belgique, qui avait Trêves pour capitale.

TRÉVIRÉ, ÉE. part. pass. du v. Trévirer. S'empl. adjectiv.

TRÉVIRER. v. a. 1ʳᵉ conj. Mar. Chavirer un câble, une manœuvre.

— SE TRÉVIRER. v. pron. Être trévire.

TRÉVISAN, ANE. adj. et s. Géogr. Habitant de Trévise. || Qui appartient à Trévise ou à ses habitants.

— *Marche trévisane* ou *trévisan*. Territoire de Trévise.

TRÉVISE. Géogr. Ville du roy. lombard-vénitien, ch.-l. du Trévisan; 12,000 hab. || La délégation de ce nom a 250,000 hab.

— Hist. *Marquisat de Trévise*. Etat indépendant qui fut acquis par les Vénitiens, en 1334. || Un des douze grands fiefs de l'empire français, institués en 1806, en faveur du maréchal Mortier

TRÉVOUX. Géogr. Ch.-lieu d'arr. (Ain); 2,600 hab. C'est de l'imprimerie que le duc du Maine, prince de Dombes, avait établie à Trévoux, que sont sortis les *Mémoires de Trévoux* et le *Dictionnaire de Trévoux*.

TRÉVOUXIE. s. f. Bot. Genre de cucurbitacées.

TRÉWIE. s. f. Bot. Genre de plantes ayant pour type un arbre du Malabar. Il contient deux espèces.

TRÉZABAR. s. m. Ichthyol. Espèce de maquereau qu'on trouve à la Côte d'Or, en Afrique.

TRÉZAILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Trézailler. S'empl. adjectiv. Objet trézaillé.

— Peint. Se dit d'un tableau dont la surface est parsemée de petites fentes imperceptibles. Cet accident est ordinaire aux tableaux qui ont été peints à l'huile sur une impression de détrempe, et à ceux dans la peinture desquels on a fait entrer trop d'huile grasse, ou qui ont été exposés à l'ardeur du soleil.

— Techn. Se disait de la porcelaine dont la superficie est fendue ou gercée.

TRÉZAILLER (SE). v. pron. (pr. *tré-za-yé*). Techn. Se fendiller, se gercer.

TRÉZALER. v. a. 1ʳᵉ conj. V. TRÉZAILLER.

TRÉZEAU. s. m. Se dit de trois hommes qui battent du blé dans une aire.

— Nombre de treize gerbes, amassées dans un champ, pour être chargées et comptées plus commodément, et afin que la dîme fût levée plus aisément.

[illegible]

appelée aujourd'hui Damala.

TRÉZON. s. m. Agric. Nom vulgaire du froment de mars dans le département de l'Ain.

TRI. s. m. (du gr. τρεῖς, trois). Sorte de jeu d'hombre qu'on joue à trois, et où l'on ne conserve des carreaux que le roi.

— Il se dit quelquefois pour Triage, et alors il dérive du v. Trier. Le tri des lettres. Le tri des soies.

— Techn. Nom qu'on donne, dans les fabriques de lacets, à un composé de quatre colonnes percées en ligne droite, placées sur leur hauteur à une distance égale, et enchâssées dans le marche-pied du métier sur lequel on distribue les bobines lorsqu'elles sont chargées.

TRIACADE. s. f. (du gr. τριακάς, nombre

trente). Antiq. gr. Assemblée de trente personnes. ‖ Trentième jour du mois. ‖ Trentième partie d'une tribu athénienne.

TRIACANTHE. adj. des 2 g. (ét. gr., τρεῖς, trois; ἄκανθα, épine). Bot. Se dit d'une plante qui a des épines disposées trois par trois, comme la durante triacanthe ou trifide, la scolosanthe triacanthe, la catesbée triacanthe, etc.

— Ichthyol. Se dit d'un poisson dont l'une des nageoires offre trois rayons épineux, comme l'holocentre triacanthe.

— Zooph. Se dit d'un polypier dont les cellules sont garnies de trois épines.

TRIACANTHE. s. m. Ichthyol. Espèce d'holocentre.

TRIACHÈNE ou **TRIACHAINE.** s. m. Bot. Fruit simple formé par un ovaire adhérent avec le calice, qui à sa maturité se sépare en trois loges.

TRIACHNE. s. f. (pr. *tri-ak-ne*; ét. gr., τρεῖς, trois; ἄχνη, paillette, à cause de la structure de l'aigrette). Bot. Genre de synanthérées, ayant pour type une petite plante du détroit de Magellan.

TRIACLERIE. s. f. Se disait pour Fabrication de la thériaque.

— Fig. Se disait pour Sophistication, imposture.

TRIACLEUR. s. m. (par corruption de *thériaque*. On disait autrefois *theriacleur*). Se disait pour Marchand de thériaque, charlatan.

Tous ces beaux courtisans dont la cour est semée,
Ne sont que *triacleurs* et vendeurs de fumée.
(Regnier.)

— Fig. Se disait d'un homme qui parle beaucoup, à la manière des charlatans, pour faire valoir ce qu'il dit ou ce qu'il fait.

TRIACONTADACTYLE. adj. des 2 g. Zool. Qui a trente doigts.

TRIACONTAÈDRE. adj. des 2 g. (ét. gr., τριάκοντα, trente; ἕδρα, base). Minér. Il se dit de substances dont les cristaux ont trente faces, comme une variété de fer sulfuré.

TRIADE. s. f. (du gr. τριάς, nombre ternaire). Philos. Assemblage de trois personnes, de trois unités. Se dit particulièrement dans l'école néoplatonicienne, de l'être, de l'intelligence et de l'âme. La triade néoplatonicienne était dérivée de la trinité des chrétiens.

— Myth. ind. *Triade indienne.* V. TRIMOURTI.

— Mus. *Triade harmonique.* S'est dit de l'accord parfait. On l'appelait *triade*, parce qu'il est composé de trois termes, et *harmonique*, parce qu'il est dans la proportion harmonique. Dans le calcul, c'est la proportion harmonique. Dans la pratique, c'est l'accord parfait majeur qui résulte de cette même proportion, et qui est composé d'un son fondamental, de sa tierce majeure et de sa quinte.

TRIADELPHE. adj. des 2 g. (ét. gr., τρεῖς, trois; ἀδελφός, frère). Bot. Se dit d'une plante dont les étamines sont réunies en trois faisceaux, dont chacun offre plusieurs anthères.

TRIADÈNE. s. f. Bot. Genre de plantes hypéricées.

TRIADIQUE. adj. des 2 g. Philos. Qui appartient à la triade.

— Liturg. gr. *Hymne triadique.* Hymne qui finit par les louanges de la Trinité et de la sainte Vierge.

— S'empl. substantiv. Les triadiques.

TRIADIQUE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des euphorbes, établi pour placer deux arbres de la Cochinchine et de la Chine.

TRIADITE. adj. des 2 g. (du gr. τριάς, nombre ternaire). Se dit d'une variété de chaux carbonatée qui résulte de trois décroissements ordinaires et d'un intermédiaire, dont telle est la loi, que si on lui substitue les deux lois ordinaires qui naissent de la considération du noyau hypothétique, le signe n'aura que des exposants compris parmi les nombres 1, 2, 3.

TRIAÈNE. s. f. Bot. Genre de plantes des montagnes du Mexique, appartenant à la famille des graminées.

TRIAGE. s. m. (rad. *trier*). Choix, action par laquelle on choisit. Le triage.

— Se dit des choses choisies. Voilà un beau triage.

— Eaux et for. Se dit de certains cantons de bois, eu égard aux coupes qu'on en fait. ‖ Se dit plus ordinairement de la circonscription dans laquelle est renfermée la surveillance d'un garde.

distraire à son profit le tiers des biens communaux d'une paroisse ou section de paroisse à laquelle il les avait concédés.

— Minér. Opération par laquelle on sépare une partie métallique du minéral d'avec la roche dont cette partie est enveloppée.

— Techn. Opération par laquelle on visite toutes les feuilles de papier pour en ôter les petites taches noires avec un couteau fait exprès pour en séparer les feuilles déchirées et les mettre au rebut, et enfin pour ployer le papier et le mettre en main ou en rames. ‖ Action, opération par laquelle on sépare les différents caractères qui sont mêlés. ‖ Action d'enlever à la main les pailles ou autres corps étrangers dont la batterie n'aurait pu débarrasser la laine.

TRIAILÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *tres*, trois; *ala*, aile). Bot. Qui est muni de trois ailes, comme la graine du moringe.

TRIAILLE. s. f. (pr. *tri-a-ye*; rad. *trier*). Comm. Chez les cartiers. Cartes de qualité inférieure, de rebut.

TRIAIRES. s. m. pl. (du lat. *triarii*; fait de *tres*, trois). Antiq. Soldats du troisième corps de la légion romaine. ‖ Le corps des triaires. ‖ Les triaires ne furent institués que très-tard. On ignore quelles étaient leurs armes. Ils furent supprimés sous le consulat de Marius.

TRIALOGUE. s. m. (ét. gr., τρεῖς, trois; λόγος, discours). Littér. Dialogue entre trois personnes. Ce mot barbare est le titre d'un dialogue latin de Wiclef, entre la Vérité, le Mensonge et la Prudence.

TRIALUMINIQUE. adj. m. Chim. Il se dit d'un sel qui contient trois fois autant d'alumine que le sel neutre correspondant. Sulfate trialuminique.

TRIAMMONIQUE. adj. m. Chim. Il se dit d'un sel qui contient trois fois autant d'ammoniaque que le sel neutre correspondant. Sulfotellurate triammonique.

TRIAND. s. m. Agric. Bêche à trois dents. ‖ On dit aussi *triandin*.

TRIANDINE. s. f. Agric. Bêche à trois dents.

TRIANDRE. adj. des 2 g. (ét. gr., τρεῖς, trois; ἀνήρ, homme). Bot. Qui a trois étamines, comme la mercuriale triandre.

TRIANDRIE. s. f. (ét. gr., τρεῖς, trois; ἀνήρ, ἀνδρός, mari). Bot. Classe du système de Linné, qui renferme les plantes dont les fleurs ont trois étamines. Les graminées appartiennent à la triandrie.

TRIANDRIQUE. adj. des 2 g. Bot. Qui appartient à la triandrie.

TRIANGLE. s. m. (ét. lat., *tres*, trois; *angulus*, angle). Géom. Figure qui a trois côtés et trois angles. ‖ *Triangle rectiligne.* Celui dont les trois côtés sont des lignes droites. ‖ *Triangle curviligne.* Celui dont les côtés sont courbes. ‖ *Triangle mixtiligne.* Celui dont les côtés sont les uns des lignes droites, et les autres des lignes courbes. ‖ *Triangle acutangle.* Celui dont tous les angles sont aigus. ‖ *Triangle équilatéral.* Celui qui est formé par trois angles égaux. ‖ *Triangle rectangle.* Celui dont un des angles est droit, et dont les trois côtés sont inégaux. ‖ *Triangles égaux.* Ceux dont les trois côtés et les trois angles sont égaux chacun à chacun. ‖ *Triangles semblables.* Se dit de deux triangles, lorsque les angles de l'un sont égaux aux angles de l'autre, et chacun à chacun. ‖ *Triangle sphérique.* Celui dont les côtés sont des arcs de grands cercles de la sphère. ‖ *Triangle arithmétique.* Triangle formé de deux proportions, arithmétique et géométrique, et qui a la propriété de donner la combinaison de deux nombres toute faite.

— Arithm. *Triangle arithmétique.* Arrangement en forme de triangle des nombres figurés des divers ordres.

— Astron. *Triangle boréal.* Constellation de l'hémisphère. ‖ *Triangle austral.* Constellation de l'hémisphère austral, qui n'est point visible dans nos climats. ‖ *Petit triangle.* Petite constellation de l'hémisphère boréal, placée auprès du triangle boréal.

— Se dit des objets disposés en triangle. Des hordes vagabondes d'hirondelles, de grues, de cigognes, formées en longs *triangles*, planent dans un ciel d'azur. (A. Mart.)

— Un des attributs de la franc-maçonnerie.

— Les anciens comparaient Dieu au triangle équilatéral, les génies au triangle isocèle, et l'homme au triangle scalène.

— Les chrétiens représentaient la Sainte Trinité par un triangle, auquel ils adjoignirent ensuite des lignes figurant diversement une croix.

— Anc. chir. Instrument de dentiste.

— Chirom. Le triangle est au milieu. On l'appelle autrement la Plaine de mars.

— Erpét. Espèce de couleuvre.

— Fortif. Ouvrage dont les trois angles sont formés par des bastions coupés ou des demi-bastions.

— Liturg. Se dit de trois cierges qu'on allume le samedi saint, quand on fait le feu nouveau.

— Mar. Sorte d'échafaud qui sert à travailler sur les côtés d'un vaisseau en construction ou en réparation. ‖ Se dit de trois barres du cabestan qu'on attache autour des grands mâts, lorsqu'on veut les rôder et les saisir...

— Mécan. *Triangle mécanique.* C'est la même chose que la voûte à trois piliers.

— Mus. Instrument d'acier fait en forme de triangle, et qu'on frappe intérieurement avec une tringle du même métal, pour accompagner certains airs de musique. Il est usité dans la musique militaire et dans la musique instrumentale.

— Techn. Sorte d'équerre, dont une des branches est beaucoup plus mince que l'autre, de manière que la plus épaisse s'appuie contre la pièce de bois sur laquelle on veut tracer un trait ou carré d'équerre. La branche la plus mince, dans certains triangles, rentre au milieu de la branche la plus forte, qui est disposée pour cela, lorsqu'on les ferme.

TRIANGULAIRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *tres*, trois; *angulus*, angle). Qui a trois angles. Figure triangulaire.

— Anat. Il se dit d'un muscle qu'on appelle aussi *abaisseur des lèvres*. ‖ *Muscle triangulaire du nez.* Le muscle transversal. ‖ *Paire triangulaire.* Le scalène antérieur et le postérieur. ‖ *Muscle triangulaire du sternum.* Muscle qui abaisse les côtes, et contribue à l'expiration. ‖ *Os triangulaire de Blasius.* Nom donné à un os wormien qui se rencontre dans la fontanelle postérieure. ‖ *Ligaments triangulaires.* Ligaments du foie.

— Arithm. *Nombres triangulaires.* Nombres polygones dont les unités peuvent être disposées en forme de triangles.

— Diplom. *Lettres triangulaires.* Caractères dont toutes les formes étaient réduites, autant que possible, au triangle.

— Géom. Le *dodécaèdre triangulaire* est un solide composé de douze triangles parallèles deux à deux et se réunissant six par six en un point du même axe. Il peut être à triangles isocèles ou à triangles scalènes. Le premier est régulier, quand toutes les faces étant également inclinées à l'axe, la base commune est un hexagone régulier, ou symétrique, lorsque toutes les faces n'étant pas également inclinées à l'axe, la base commune est un hexagone seulement symétrique.

— Crust. Qui offre trois angles. ‖ TRIANGULAIRES. s. m. pl. Tribu de la famille des crustacés décapodes brachyures, comprenant ceux dont la thoracide est triangulaire ou subovoïde.

— Hist. nat. Il se dit de toutes les parties qui offrent trois angles, comme la tige du carex aigu, les feuilles du platylobe triangulaire, les achènes du trigonosperme adénostemnoïde, etc.

TRIANGULAIRE. s. m. Erpét. Sorte de lézard.

— Conchyl. Nom sous lequel on trouve quelquefois désigné le buccin tubéreux et le casque tubéreux, parce qu'en effet le vaste dépôt du bord columellaire lui donne une forme triangulaire.

— Crust. Famille ou tribu de crustacés décapodes brachyures, ayant pour type le genre maïa.

— Ichthyol. Poisson du genre des branchiostéges. ‖ Nom spécifique d'un coffre.

— Anat. *Triangulaire du nez.* Le transversal du nez. ‖ *Triangulaire des lèvres.* L'abaisseur de l'angle des lèvres. ‖ *Triangulaire sternal.* Le muscle situé à la face interne du sternum. ‖ *Triangulaire du coccyx.* L'ischio-coccygien.

TRIANGULAIREMENT. adv. En forme de triangle.

TRIANGULATION. s. f. (pr. *tri-an-gu-la-ci-on*). Action de faire les opérations trigonométriques nécessaires pour lever le plan d'un terrain.

— Résultat de cette action.

— L'ensemble, la combinaison de ces triangles.

TRIANGULÉ, ÉE. adj. Didact. Qui a trois angles.

TRIANISITE. s. m. Minér. Espèce de fossile, qui présente quelque affinité avec les méduses.

TRIANNULAIRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *tres*, trois; *annulus*, anneau). Didact. Qui offre trois anneaux.

— Minér. Se dit d'une variété dans laquelle un prisme hexaèdre a ses bords horizontaux remplacés chacun par des facettes qui forment comme un triple anneau autour des bases. Ex., la baryte carbonatée triannulaire.

TRIANON. s. m. (de *Trianum*, nom latin d'un village sur l'emplacement duquel Louis XIV fit construire le grand Trianon, à Versailles). Il se dit de pavillons annexés à un château royal, avec des jardins renfermés dans le parc de celui-ci. Le grand Trianon, le petit Trianon à Versailles. Le Trianon de Saint-Cloud.

TRIANTHE. adj. des 2 g. (ét. gr., τρεῖς, trois; ἄνθος, fleur). Bot. Dont les pédoncules portent trois fleurs.

TRIANTHÈME. s. m. (ét. gr., τρεῖς, trois; ἄνθημα, floraison, bien que le nombre des fleurs ne soit pas constant). Bot. Genre de plantes des deux Indes, appartenant à la famille des portulacées, et renfermant sept espèces.

TRIANTHÈRE. s. f. Bot. Genre de plantes graminées. ‖ Genre de plantes corymbifères.

TRIARDS. s. m. pl. Comm. Chez les cartiers, Cartes du troisième tirage.

TRIARGENTIQUE. adj. m. Chim. Il se dit ... de base que le sel neutre correspondant, comme l'hyposulfantimonite triargentique.

TRIARISTÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *tres*, trois; *arista*, arête). Bot. Qui est muni de trois arêtes.

TRIARTICULÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *tres*, trois; *articulus*, article). Entom. Qui est composé de trois articles, comme les antennes de certains insectes.

TRIAS. s. m. Minér. La principale substance qui entre dans la composition du groupe triasique.

TRIASIQUE. adj. des 2 g. Géol. Se dit d'un groupe de terrains principalement composés de grès, de marnes, de calcaire et de diverses roches quartzeuses et schisteuses. On y trouve aussi du sel marin, du gypse, de la dolomie, du lignite, etc.

TRIATHÈRE. s. f. Bot. Genre de plantes graminées, ayant pour type une plante de la Nouvelle-Espagne.

TRIATONIQUE. adj. des 2 g. Se dit d'un corps qui, ayant la même composition qu'un autre, renferme trois fois autant d'atomes, sous le même volume, comme le carbure dihydrique triatonique.

TRIAUCOURT. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Bar-le-Duc (Meuse); 900 hab.

TRIAURIQUE. adj. m. Chim. Il se dit d'un sel aurique qui contient trois fois autant de base que le sel neutre correspondant, comme le sulfotellurate triaurique.

TRIAURURE. s. m. Chim. Aurure, en proportions infinies, qui contient trois proportions d'or ou trois fois autant d'or qu'un autre avec le même métal. Triaurure d'argent.

TRIAVERDIN ou **TRIVERDIN.** s. m. Hist. Nom sous lequel des brigands du XIIe siècle, qui commettaient toutes sortes de cruautés, furent excommuniés par le troisième concile de Latran.

TRIAXIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *tres*, trois; *axi*, axe; *fero*, porter). Bot. Se dit de l'inflorescence, quand elle porte ou présente trois axes ou degrés de végétation.

TRIBACHIE. s. f. Bot. Genre de la famille des orchidées, ayant pour type une plante de la Sénégambie.

TRIBADE. s. f. (du gr. τριβάς; fait de τρίβω, frotter). Femme qui abuse de son sexe avec une autre femme. On évite d'employer ce mot.

— Chir. Femme dont le clitoris forme une telle saillie, que le vulgaire la prendrait pour une hermaphrodite.

TRIBALLE. s. f. Il se disait autrefois de certains morceaux de porc frais, cuits dans la graisse, que l'on vend au peuple dans les foires.

— Techn. Morceau de fer qui sert aux pelletiers ou fourreurs pour triballer les peaux.

TRIBALLI. adj. et s. des 2 g. Géogr. Nom d'un peuple d'origine thrace, qui résista longtemps à Philippe, et plus tard aux empereurs romains.

TRIBALLÉ, ÉE. part. pass. du v. Triballer. S'empl. adjectiv. Peau triballée.

TRIBALLER. v. a. 1re conj. Techn. Passer les peaux par la triballe, pour les assouplir.

— SE TRIBALLER. v. pron. Être passé par la triballe.

TRIBART. s. m. (des m. fr. *trois* et *barre*). Écon. rur. Bâton que l'on pend au cou d'un chien, pour l'empêcher de chasser ou de courir dans les vignes. ‖ Instrument composé de ... bâtons, qu'on met, en certains endroits, au cou des cochons, pour qu'ils ne puissent passer à travers les haies et pénétrer dans les jardins.

TRIBARYTIQUE. adj. m. Chim. Il se dit d'un sel barytique qui contient trois fois autant de base que le sel neutre correspondant. Sulfotellurate tribarytique.

TRIBASIQUE. adj. m. Chim. Il se dit d'un sel qui contient trois fois autant de base que le sel neutre correspondant, pour la même quantité d'acide. ‖ Se dit des sels haloïdes dont un atome est combiné avec trois atomes de l'oxyde du même métal. Chlorure calcique tribasique.

TRIBLEMMA. s. m. Bot. Genre de plantes de la famille des mélastomées, contenant trois espèces du Brésil.

TRIBLIDION. s. m. Bot. Genre de champignons.

TRIBOCK. s. m. Anc. art milit. Espèce de machine de guerre.

TRIBOLE. s. m. Antiq. milit. Chausse-trape, ou cheval de frise des Grecs.

TRIBOLIE. s. f. Entom. Genre d'insectes coléoptères.

TRIBOMÈTRE. s. m. (ét. gr., τρίβω, frotter, μέτρον, mesure). Phys. Instrument propre à mesurer la force du frottement par la quantité de poids que l'on met dans un bassin suspendu à un cylindre mobile.

TRIBOMÉTRIQUE. adj. des 2 g. Phys. Qui appartient au tribomètre.

TRIBON. s. m. (du gr. τρίβω, frotter). Antiq. gr. Manteau grossier et usé que portaient les pauvres. ‖ Manteau des philosophes. ‖ Casaque courte des Spartiates.

TRIBONIEN. Jurisconsulte, né en Pamphylie vers le commencement du VIe siècle. ... droit lui valurent la faveur de l'empereur Justinien, qui l'éleva à la dignité de consul. Il reçut de cet empereur commission de réunir les parties éparses et confuses de l'ancienne législation, et rédigea les trois célèbres compilations connues sous le nom d'*Institutes*, de *Code* et de *Pandectes*. Il mourut en 547.

TRIBORD. s. m. (ét. fr., *dextre*, droit, et *bord*). Mar. Côté droit du navire, en partant de la poupe. Avoir les amures à tribord. Faire feu de tribord et bâbord. Vent de tribord. Monter, descendre par tribord. Quart de tribord. Barre à tribord. ‖ Les marins disent le plus souvent tribord pour la droite.

— Fig. et fam. *Faire feu de tribord et de bâbord.* Faire usage de tous ses moyens, de toutes ses ressources.

TRIBORDAIS. s. m. Mar. Membre de la portion de l'équipage d'un bâtiment qui fait le quart nommé *tribord*.

TRIBOUIL. s. m. Se disait pour Peine, embarras. Hélas ! tant Dieu me voulut grand mal quand il me mit en tel *tribouil* ! (Quinze joies du mariage.)

TRIBOUILLÉ, ÉE, ou **TRIBOULÉ, ÉE.** part. pass. du v. Tribouiller ou tribouler. S'emploie adjectiv. Je me sens tout *tribouillé* lorsque je te regarde. (Mol.)

TRIBOUILLER ou **TRIBOULER.** v. a. 1re conj. (pr. *tri-bou-yé* ; du lat. *tribulare*). S'employait pour Troubler, remuer. Je me sens tout *tribouiller* le cœur quand je te regarde. (Mol.) ‖ Affliger, inquiéter, vexer.

TRIBOULET. Nom d'un fou de Louis XII et de François Ier, qui était, dit-on, fort plaisant. Il mourut en 1536. On lui prête des bons mots qu'il paraît incapable d'avoir dits.

— s. m. S'est dit d'un bouffon en général.

— Prov. *Faire le Triboulet.* Faire le bouffon.

TRIBOULET. s. m. Techn. Cylindre de bois dont l'orfèvre se sert pour arrondir différents ouvrages lorsqu'ils sont forgés et ciselés.

TRIBRACHE ou **TRIBRAQUE.** s. m. (du gr. τρίβραχυς ; fait de τρεῖς, trois ; βραχύς, bref). Littér. anc. Pied d'un vers grec ou latin composé de trois syllabes brèves.

TRIBRACHIE. s. f. Bot. Plante de Sierra-Leone.

TRIBRACTÉOLÉ, ÉE. adj. Bot. Se dit d'une plante dont les pédicelles portent trois bractéoles.

TRIBRACTÉTÉ, ÉE. adj. Bot. Se dit des plantes dont les fleurs sont munies de trois bractées.

TRIBU. s. f. (du lat. *tribus* ; fait du gr. τρεῖς, le tiers, parce que le peuple romain fut dans l'origine divisé en trois parties ou tribus). On donnait ce nom, chez quelques nations anciennes, à certaines divisions qui formaient ensemble la totalité du peuple. Le peuple de la ville d'Athènes, de Rome, était divisé en tribus. Avoir les suffrages de toutes les tribus. Les tribus d'Athènes furent instituées par Cécrops au nombre de quatre ; Clisthène en porta plus tard le nombre à dix. Les tribus de Rome furent instituées par Romulus au nombre de trois ; Servius Tullius en établit dix-sept, quatre pour la ville et treize pour la campagne ; ce nombre enfin fut progressivement élevé à trente-cinq. Après la fondation de Rome, la république naissante, c'est-à-dire l'armée du fondateur, composée d'Albains, de Sabins et d'étrangers, fut divisée en trois classes qui de cette division prirent le nom de *tribus*. (J.-J. Rouss.)

— Antiq. rom. *Tribus honoraires* ou *militaires*. Celles où l'on inscrivait les soldats d'origine étrangère, sous l'empire.

— Se disait, chez les Juifs, de tous ceux qui étaient sortis d'un même patriarche. Les douze tribus d'Israël. La tribu de Juda. La tribu de Lévi. La tribu de Benjamin. Quel est-il, de quel sang et de quelle *tribu* ? (Rac.)

— Antiq. jud. *Les douze tribus.* Se dit des douze divisions du peuple juif, issues des fils de Jacob, dont elles prennent les noms. La tribu de Joseph était représentée par les tribus d'Éphraïm et de Manassé, ses deux fils ; cela faisait treize tribus ; mais la tribu de Lévi n'avait pas de territoire particulier. Rassure, ajouta-t-il, les *tribus* alarmées. (Rac.) Rompez vos fers, *tribus* captives. (Id.) Et Dieu n'est plus servi que dans la *tribu* sainte. (Id.)

— Dans le style de la chaire. *La tribu sacrée, la tribu sainte.* Se dit quelquefois de l'ordre ecclésiastique, par allusion à la tribu de Lévi, qui était vouée au culte.

— Peuplade ou petit peuple, relativement à une grande nation dont il fait partie. Une tribu de Tartares. Une tribu de Germains. Une tribu de sauvages.

— Se dit, par extension, de beaucoup de personnes de la même famille. Vous avez une *tribu* de Grignans, mais ils sont tous si aimables qu'on doit se réjouir avec vous de cette bonne compagnie. (Mme de Sév.)

— Hist. ecclés. Se disait d'une certaine quantité de moines qui avaient un supérieur particulier soumis à l'abbé. Les monastères de saint Pacôme avaient plusieurs tribus subdivisées elles-mêmes en trois ou quatre familles.

— Hist. littér. Se disait des subdivisions des quatre nations dans l'université de Paris. La nation de France avait cinq tribus : Paris, Sens, Reims, Tours et Bourges ; la nation de Picardie, cinq : Beauvais, Amiens, Noyon, Laon et [illegible] nombre et les noms de celles de la nation de Normandie ; enfin la nation d'Allemagne n'en avait que deux : la tribu des continentaux et celle des insulaires.

— Bot. Division de la famille.

— Zool. Sous-famille d'animaux.

— En parlant des races des animaux, on appelle *tribus* des divisions d'une race dont souvent l'une est la souche ou le type, et l'autre les démembrements, les dégénérescences.

TRIBULAIRE. s. m. Antiq. Lieu où les laboureurs serraient leurs outils.

TRIBULAIRE. adj. des 2 g. Qui est de la même tribu. Peu usité.

TRIBULATION. s. f. (pr. *tri-bu-la-si-on* ; du lat. *tribulatio*, m. s., métaphoriq. du *tribula* ou *tribulum*, sorte de traîneau pour battre le blé). Affliction, adversité. Passer par bien des tribulations, par toutes sortes de tribulations, par les tribulations, par de longues tribulations. Corrigeons nos fautes, et soumettons-nous à la *tribulation* comme à la mort. (Volt.)

— S'emploie particulièrement en parlant des adversités considérées dans des vues religieuses. Dieu exerce, éprouve ses élus par des tribulations. Je viens à ces vertus que produit la *tribulation*, et qui font la consommation du sacrifice. (Fléch.) Soit que saint Louis entreprît de grandes guerres, soit qu'il souffrît de grandes *tribulations*, Dieu le sanctifia dans sa gloire et le soutint dans ses travaux. (Id.) Elle soutint avec humilité et avec douceur les plus rudes *tribulations* de la vie. (Id.)

— Molière s'est servi de ce mot ironiquement, et relativement à une affaire de cœur.

> Serait-il point à votre passion
> Arrivé quelque peu de *tribulation* ?

— Iconol. Cette affliction intérieure de l'âme est caractérisée par une femme vêtue d'une robe noire, les cheveux épars, et abattue. Elle tient un cœur sur une enclume, et le bat avec un petit fléau comme ceux dont on se sert pour battre le blé.

TRIBULCON. s. m. Anc. chir. Sorte de tire-balle. On s'en servait pour l'extraction de tous les corps étrangers qui peuvent se trouver dans les plaies.

TRIBULE. s. m. (du lat. *tribulus*). Antiq. rom. Chausse-trappe.

TRIBULE. s. f. (du lat. *tribulus* ; fait du gr. τρεῖς, trois ; βέλος, dard, à cause des trois pointes dont le fruit est armé dans plusieurs espèces). Bot. Plante annuelle des pays chauds qui croît dans les blés et leur est nuisible. ‖ On a donné le nom de *tribule* à diverses plantes dont le fruit est épineux. ‖ *Tribule aquatique.* Plante annuelle qui croît dans les étangs, les lacs et les rivières. C'est un des noms vulgaires de la macre flottante. ‖ Le potamogéton crispé, dont le feuillage est crispé de façon à représenter des espèces de dards. ‖ *Tribule marine.* Nom d'un crithme. ‖ *Tribule des bois.* Le caucalis grandiflore. ‖ *Tribule terrestre.* Trèfle à fruit épineux, ou la herse, genre de la famille des rutacées.

— Conchyl. Genre de coquilles établi pour des espèces rangées aujourd'hui dans le genre ricinule.

TRIBULÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à l'ers, en latin *tribulus*. ‖ TRIBULÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des zygophyllées, ayant pour type le genre tribule.

TRIBULOÏDE. adj. des 2 g. (du lat. *tribulus*, tribule, et du gr. εἶδος, forme). Bot. Qui ressemble à la macre.

TRIBULOÏDE. s. f. Bot. Nom de la macre ou châtaigne d'eau.

TRIBUN. s. m. (du lat. *tribunus*). Nom que portaient, à Rome, certains magistrats chargés de défendre les droits et les intérêts du peuple. Les tribuns du peuple étaient des personnes sacrées. On les établit, en l'an de Rome 260, après la retraite sur le mont Sacré. On n'en élut annuellement que deux, qui s'en adjoignirent trois autres, et, trente-six ans après, ce nombre fut porté à dix. En 292, ils se firent nommer par les comices assemblés par tribus. Sylla diminua les priviléges des tribuns, et César les réduisit à un vain titre, que les empereurs se firent constamment déférer jusqu'à Constantin. Chez les Romains, la puissance des *tribuns* était opposée à celle des consuls. (B. de St-P.)

— *Il s'est fait tribun du peuple, il se croit un tribun.* Se dit d'un factieux, d'un démagogue qui cherche à entraîner le peuple, en feignant le zèle du bien public.

— *Tribuns militaires.* Magistrats qui, durant un temps, eurent dans Rome toute l'autorité des consuls, mais qui étaient en plus grand nombre. Leur établissement eut lieu en 445 av. J.-C., par l'autorité des tribuns du peuple. Il y en eut six à partir de 448 ; ils furent supprimés en 388.

— *Tribuns de légion* ou *des soldats*. Officiers supérieurs qui commandaient tour à tour un corps de gens de guerre, une légion. Il y avait six tribuns par chaque légion. Appuyé de Sénèque et du *tribun* Burrhus. (Rac.)

— *Tribuns du trésor public.* Magistrats institués par Romulus. A l'expulsion des rois, on leur substitua les questeurs. ‖ *Tribun des célères.* Chef de ce corps de cavalerie institué par Romulus. ‖ On eut encore sous l'empire les tribuns des fabriques d'armes, les tribuns de la marine, les tribuns des notaires, et enfin les [illegible] des spectacles publics.

— Se disait aussi du chef d'une tribu.

— Nom que portaient, en France, les membres du tribunat, corps politique qui avait été créé par la constitution de l'an VIII.

— Conchyl. Espèce de cône.

TRIBUNAL. s. m. (du lat. *tribunal* ; fait de *tribunus*, tribun). Siége du juge, du magistrat. Être dans son tribunal. Être assis sur son tribunal. Être sur son tribunal.

— Originairement Le lieu élevé d'où les tribuns, à Rome, rendaient la justice aux tribus.

— Fig. Saint Louis jugeait par lui-même les causes de ses sujets ; son *tribunal* le suivait partout où il allait. (Fléchier.) Plus grand aux yeux de Dieu, lorsque, dans le fond d'une sombre allée, et sur un *tribunal* de gazon, il avait assuré le repos d'une pauvre famille, que lorsqu'il décidait des fortunes les plus éclatantes sur le premier trône de la justice. (Id.)

— La Rochefoucauld l'a employé dans une acception encore plus figurée. Chacun se fait un *tribunal*, où il juge souverainement de son prochain avec autant d'autorité et de confiance, que s'il en avait un privilége particulier.

— La juridiction d'un magistrat, ou de plusieurs qui jugent ensemble. Tribunal civil. Tribunal criminel. Tribunal de première instance. Tribunal d'appel. Tribunal de paix. Tribunal de police correctionnelle. Tribunal de simple police. Tribunal militaire. Comparaître devant un tribunal. Porter une affaire devant les tribunaux. Instituer, établir des tribunaux. La discorde... traîne tous mes sujets aux pieds des *tribunaux*. (Boil.) La science des bourgeois se borna longtemps aux chicanes de la théologie et des *tribunaux* ; ils se forgèrent pour ces deux sciences litigieuses un jargon latin presque aussi barbare que le français d'alors. (Auguis.) Avant la révolution, la loi n'était guère citée que dans les *tribunaux* ; partout ailleurs on n'arguait que d'une ou de plusieurs volontés. (Boiste.)

— Massillon dit figurément, en parlant de l'Académie française : Ce *tribunal* élevé pour perpétuer parmi nous le goût et la politesse.

— Se dit des magistrats mêmes. Être condamné par le tribunal. Le tribunal a prononcé. Les tribunaux en décideront. A la rentrée des tribunaux. Les juges qui composent un tribunal. L'infatigable ministre ouvre des yeux attentifs sur tous les *tribunaux*. (Boss.) La justice passe du prince dans les magistrats, et du trône elle se répand dans les *tribunaux*. (Id.) Si les causes des rois pouvaient se juger par les lois des nations, à un *tribunal* désintéressé, l'affaire eût été douteuse. (Volt.) Le plus terrible des fléaux politiques est la corruption des *tribunaux*. (Condorcet.)

— *Prendre la voie des tribunaux.* Avoir recours à la justice pour faire décider une affaire.

— *Le tribunal des maréchaux de France.* L'assemblée des maréchaux de France, devant laquelle se portaient certaines affaires relatives au point d'honneur.

— Hist. *Grands tribunaux.* Les deux tribunaux suprêmes du royaume de Pologne, l'un pour la Pologne, l'autre pour la Lithuanie. Ils jugeaient en dernière instance toutes les causes civiles et criminelles, et se composaient de huit députés ecclésiastiques, nommés par les chapitres, et de dix-neuf députés laïques, nommés par les diètines.

— Hist. fr. *Tribunal du 17 août.* Celui qui fut établi à Paris, le 17 août 1792, pour juger ceux qu'on accusait d'avoir tiré les premiers, dans l'affaire des Tuileries du 10 août. ‖ *Tribunal révolutionnaire.* Celui qui fut établi par la Convention nationale, sur la proposition de Danton, le 28 mars 1793. On l'appela *tribunal criminel extraordinaire révolutionnaire* ; il était composé de neuf membres ; ses jugements étaient sans appel et entraînaient la confiscation des biens des condamnés au profit de l'État. ‖ *Tribunal extraordinaire.* Se dit du tribunal révolutionnaire, réorganisé après le 9 thermidor (27 juillet 1794). Le tribunal révolutionnaire fut supprimé par la Convention le 31 mai 1795. ‖ *Tribunal de cassation.* Juges établis pour prononcer sur les demandes en cassation. On l'appelle aujourd'hui *cour de cassation*. ‖ *Tribunal civil.* Juges établis dans chaque département, en 1795, pour décider les affaires qui n'ont pu être conciliées devant le juge de paix. Par la constitution de l'an VIII, les tribunaux civils ont été remplacés par des tribunaux de première instance et des tribunaux d'appel. Il y a un tribunal de première instance dans chaque arrondissement. Les tribunaux d'appel sont nommés aujourd'hui cours royales, et comprennent dans leur ressort plusieurs départements. ‖ *Tribunal de commerce.* Juges particuliers établis pour terminer les contestations commerciales ; ils jugent en dernier ressort, dans toutes les causes où le principal n'excède pas mille francs. Les juges et les présidents des tribunaux de commerce sont élus parmi les commerçants ou anciens commerçants, dans une assemblée de commerçants notables. ‖ *Tribunal correctionnel.* Juges établis dans chaque département, au nombre de trois au moins et de six au plus, pour apprécier les délits dont la peine n'est ni afflictive ni infamante. Par la loi du 20 avril 1810, les tribunaux de première instance sont devenus en même temps des tribunaux correctionnels ; et il y a, dans chaque cour royale, une chambre spécialement établie pour connaître des appels [illegible] établis dans chaque département, pour appliquer, d'après la déclaration du jury de jugement, les peines prononcées par la loi contre les délits qui portent peine afflictive ou infamante. Les tribunaux criminels, qui, par le sénatus-consulte du 28 floréal an XII, avaient été nommés *cours de justice criminelle*, ont été, en 1810, remplacés par les assises que des magistrats, pris dans le sein des cours royales, vont, à des époques déterminées, tenir dans les divers départements de leur ressort. ‖ *Tribunal de famille.* Sorte de juges domestiques établis pour prononcer sur les contestations élevées entre mari et femme, père et fils, etc. Il devait être composé de six ou huit parents les plus proches ; à défaut de parents, on y suppléait par des amis et voisins. ‖ *Tribunal de paix.* Tribunal composé d'un juge de paix et de deux assesseurs, pris dans la commune où se tenaient les séances. ‖ *Tribunal de police municipale.* Tribunal chargé de prononcer sur les infractions aux lois et règlements de police. ‖ *Tribunal de première instance.* Juridiction établie dans chaque arrondissement communal pour toutes les affaires civiles et correctionnelles qui ne sont pas spécialement attribuées aux autres tribunaux. Dans leurs attributions civiles, ils connaissent des affaires de commerce quand il n'y a pas de tribunal de commerce dans l'arrondissement, etc.

— *Tribunaux ordinaires et permanents.* Ce sont les tribunaux de simple police, les justices de paix, les tribunaux de première instance, civils et correctionnels, les cours royales et la cour de cassation. ‖ *Les tribunaux ordinaires et temporaires* sont les cours d'assises. ‖ *Les tribunaux extraordinaires* ou *exceptionnels* sont la cour des pairs, les conseils de guerre de terre ou de mer, les tribunaux maritimes, la Chambre des pairs et la Chambre des députés pour la répression des délits commis contre elles ; les tribunaux de commerce, les conseils de discipline de la garde nationale, le conseil de l'université, les chambres de discipline des notaires, les conseils de discipline des avocats, les chambres d'avoués et les conseils des prud'hommes.

— *Tribunaux maritimes.* Tribunaux établis pour punir tous les crimes, délits ou contraventions commis, soit par des marins, soit par toutes personnes sur les vaisseaux ou dans les ports et arsenaux, contre leur police ou sûreté, ou contre le service maritime. ‖ *Tribunaux militaires.* Tribunaux établis pour juger les délits militaires commis par des militaires.

— *Tribunal ecclésiastique.* Tribunal qui connaît des matières ecclésiastiques. ‖ *Tribunal séculier.* Tribunal qui connaît des matières temporelles.

— Voltaire définit ainsi l'inquisition :

> On vit presque à Paris ce sanglant *tribunal*,
> Ce monument affreux du pouvoir monacal,
> Que l'Espagne a reçu et qu'elle-même abhorre,
> Qui venge les autels et qui les déshonore,
> Qui, tout couvert de sang, de flammes entouré,
> Égorge les mortels avec un fer sacré. (Volt.)

— Se dit de la puissance et de la juridiction spirituelle que Dieu a donnée aux prêtres et à ses ministres. Je prétends qu'il n'y a aucune affaire du monde qui ne se réduise au *tribunal* des ministres de Jésus-Christ, parce qu'il n'y en a aucune qui ne puisse avoir quelque liaison avec la conscience et le salut. (Bourdal.)

— *Tribunal de la pénitence.* Se dit chez les catholiques du lieu où l'on administre le sacrement de pénitence. N'approcher qu'en tremblant des saints tribunaux. Je vis un cœur brisé dans le *tribunal* de la pénitence. (Fléch.) Vous allez me dire au *tribunal* de la pénitence, et devant Dieu, si le reste de ma vie vaut encore que je fasse verser du sang pour le conquérir. (De Vigny.)

— Se dit aussi du sacrement de pénitence. On l'appelle aussi *le tribunal de la confession* ou *le saint tribunal*.

— Fig. *Le tribunal de la conscience.* La conscience même. Il n'y a point de tribunal plus redoutable, plus rigoureux que celui de la conscience. Le *tribunal* où monta M. de Lamoignon fut celui de sa conscience pour y sonder le fond de ses intentions. (Fléch.) Chaque homme a au milieu du cœur un *tribunal* où il commence par se juger lui-même, en attendant que l'arbitre souverain confirme la sentence. (Chateaub.) Je veux absolument juger ce procès au *tribunal* de ma conscience. (Volt.) ‖ On dit dans le même sens, *Cet homme est condamné à son propre tribunal*.

— Fig. *Le tribunal de Dieu.* La justice de Dieu. Citer quelqu'un en mourant au tribunal de Dieu. Si Mme de Montausier se fût trouvée devant le *tribunal* de Dieu, sortant du palais des rois, je ne parlerais de sa mort qu'en tremblant. (Fléch.) Ce fut alors que Mme d'Aiguillon épancha son âme devant Dieu, avant qu'elle parût devant son redoutable *tribunal*. (Id.) Son âme infortunée s'arrache comme à regret de ce corps de boue, et se trouve seule au pied du *tribunal* redoutable. (Mass.)

— *Le tribunal de l'opinion publique, de la postérité.* Le jugement que l'opinion publique, la postérité, porte sur quelqu'un ou sur quelque chose.

— Se dit de tout être personnifié qui porte un jugement. Tribunal de la raison. Tribunal de la philosophie. Quelle jouissance pour la vanité d'un auteur d'appeler toute une armée, toute une nation à son *tribunal* ! (Boiste.) De quelque manière que la politique veuille envisager cet événement, ce sera toujours au *tribunal* de la morale un crime d'avoir [illegible] (Rayn.) Le *tribunal* des honnêtes gens et des esprits formés est le dernier ressort pour les persécutés. (Volt.) C'est la une question décidée dans tous les *tribunaux* de grammairiens. (Trév.)

— Les poëtes ont fait croire qu'il existait aux enfers un tribunal sévère et incorruptible, devant lequel personne n'était dispensé de paraître après sa mort. Ce tribunal, composé des trois juges, Minos, Éaque et Rhadamanthe, jugeait les ombres, et ses arrêts s'exécutaient sur-le-champ.

— Archit. Partie postérieure des basiliques, qui a souvent la forme d'un hémicycle.

— Le mot *tribunal* est familier ; il doit, dans le style noble, être relevé par une épithète, ou remplacé par une circonlocution.

— Syn. comp. TRIBUNAL. COUR. CONSEIL. La dénomination de *tribunal* est plus spécialement consacrée pour désigner les juridictions inférieures du premier degré; pour les autres, on se sert du mot *cour*, et, en parlant de la juridiction administrative, du mot *conseil*. *Conseil* est aussi en usage pour désigner les tribunaux militaires.

TRIBUNAT. s. m. Charge du tribun. La puissance du tribunat était fort grande. Demander, briguer le tribunat.

— Temps de l'exercice de cette charge. Durant son tribunat.

— S'est dit en France dans la constitution de l'an VIII, d'une assemblée qui concourait à la formation de la loi. Elle était composée de cent membres qui se renouvelaient continuellement par cinquième. On réduisit depuis le nombre des tribuns à cinquante, et la durée de leurs fonctions fut fixée à dix ans; ils devaient être renouvelés par moitié tous les cinq ans. Le tribunat a été supprimé en 1807. Il avait pour fonctions de faire discuter les projets de loi par ses orateurs, conjointement avec ceux du gouvernement, en presence du corps législatif, qui gardait le silence et se bornait à voter.

TRIBUNAUCRATIE. s. f. (pr. *tri-bu-no-kra-ci*). Despotisme des tribunaux; influence d'agents subalternes des tribunaux. Ce mot barbare est tres-peu usité.

TRIBUNE. s. f. (du lat. barb. *tribuna;* fait par corrupt. du lat. *tribunal*). Lieu élevé d'où les orateurs grecs et les orateurs romains haranguaient le peuple. La tribune aux harangues. Monter à la tribune. Monter dans la tribune.

— Lieu élevé d'où parlent les orateurs dans les assemblées délibérantes. C'est une estrade plus ou moins élevée et garnie d'un balustre d'appui sur laquelle se place l'orateur pour être vu et entendu de l'auditoire, et avoir les mouvements libres. La tribune de la Chambre des députés. Les discours prononcés à la tribune.

— *L'éloquence de la tribune.* Le genre d'éloquence propre aux débats des assemblées politiques.

— Fig. Se dit des talents oratoires, de l'éloquence parlementaire. L'histoire philosophique de la *tribune* française offrirait un étrange spectacle de la mobilité, des écarts, de l'exaltation de l'opinion. (Boiste.) La plus noble illustration est celle que donne la *tribune*. (Id.)

— Style soutenu. *La tribune sacrée.* La chaire où montent les ecclésiastiques pour parler au peuple.

— Lieu plus ou moins élevé, où se mettent certaines personnes qui doivent occuper une place séparée dans les églises, dans les grandes salles d'assemblées politiques. La tribune des musiciens. La tribune des autorités. La tribune de la famille royale. Entendre la messe dans une tribune. Les tribunes publiques. Les tribunes réservées de la Chambre des députés. La tribune du corps diplomatique. La tribune des journalistes.

— On a quelquefois étendu la dénomination de *tribune* à certaines pièces d'un appartement qui se détachent des autres en estrade et par la richesse de leur architecture ou de leur ornement. Telle est à Florence, dans la suite de pièces dont se compose la galerie de tableaux et d'antiques du grand-duc de Toscane, la fameuse tribune où est placée la Vénus de Médicis, et un petit nombre d'autres chefs-d'œuvre.

— *Tribune d'orgues.* Grande tribune où est placé le buffet d'orgues, dans une église; elle est ordinairement placée sous le porche intérieur de l'église, en regard du maître-autel.

— Balcon autour de la lanterne d'un dôme.

— Titre d'un journal politique qui avait paru à la suite de la révolution de 1830.

TRIBUNITIEN, ENNE. adj. (pr. *tri-bu-ni-ci-en*). Antiq. rom. Qui appartient au tribunat. Les empereurs romains s'attribuèrent expressément la puissance tribunitienne.

— Numism. *Puissance tribunitienne.* Médaille impériale qui indique depuis combien d'années l'empereur exerçait la puissance tribunitienne.

— *Eloquence tribunitienne.* Se dit des discours fougueux d'un démagogue.

— *Opposition tribunitienne.* Opposition semblable à celle des tribuns.

[illegible] tribuns. Lorsque les empereurs romains eurent réuni en leur personne la puissance consulaire et *tribunitive*, l'empire tomba. (B. de St-P.)

— Il se dit, chez les peuples modernes, de ce qui s'en rapproche. En Portugal et en Espagne, le peuple s'est jeté du côté de l'ordre monastique, et lui a donné la puissance *tribunitive*. (B. de St-P.)

TRIBUR. Géogr. et hist. Bourg d'Allemagne où, en 887, se tint une diète, dans laquelle les Allemands, indignés des concessions que Charles le Gros avait faites aux Normands, déposèrent cet empereur.

TRIBUT. s. m. (pr. *tri-bu;* du lat. *tributum*, fait de *tribuere*, accorder, ou du lat. *tribus*, tribu, parce qu'à Rome la répartition des impôts se faisait par tribus). Ce qu'un État paye de temps en temps à un autre plus puissant, pour marque de dépendance. Les Valaques, les Moldaves payent tribut aux Turcs. Cependant certains États ont quelquefois payé tribut sans cesser pour cela d'être des puissances indépendantes, même du premier ordre. Ainsi la France, par exemple, a longtemps envoyé un présent annuel à la cour de Rome. Dans ce cas, le tribut n'était qu'un hommage rendu au pouvoir religieux, et rien de plus.

— *Enfants de tribut.* Enfants que le Turc lève en certains pays par forme de tribut, sur les chrétiens qui sont ses sujets.

— Impôt que les princes lèvent sur leurs sujets. Tirer de grands tributs de ses sujets. Lever un tribut. Imposer un tribut. Payer le tribut. Saint Louis se contenta du revenu de son domaine royal, et de quelques *tributs* presque volontaires. (Fléch.)

— Fig. et au moral. Ce qu'on est obligé d'accorder, de souffrir, de faire. L'estime, le respect est un tribut qu'on doit à la vertu, au mérite. Les louanges sont un tribut qu'on paye au mérite. Payer le tribut au mauvais goût de son siècle. Payer avec plaisir le tribut d'éloges qu'on doit à quelqu'un. Tribut d'estime et de reconnaissance. Offrir en tribut ses premiers ouvrages. Acceptez le *tribut* des malheureux et des faibles, la reconnaissance et l'intention. (J.-J. Rouss.) Le Tasse cependant m'a aussi payé son *tribut ;* il a conquis pour nous Jérusalem. (Marmier.) Des rivières, malgré les terres qui les séparaient, virent réunir leurs eaux, et porter au pied des murs de la capitale le *tribut* et les diverses richesses de chaque province. (Mass.) Le plaisir que l'on doit sentir à s'attirer l'innocent *tribut* de leurs acclamations et de leurs actions de grâces. (Id.)

— *Payer le tribut à la mer.* Se dit d'un homme qui s'est embarqué sur mer pour la première fois, et qui s'en est trouvé incommodé.

— *Payer le tribut à la nature.* Mourir.

Vous avez vu tomber les plus illustres têtes,
Et vous pouvez encore, insensés que vous êtes,
Ignorer le *tribut* que l'on doit à la mort?
(J.-B. ROUSSEAU.)

— *Payer le tribut à l'humanité.* Avoir quelque défaut, quelque imperfection.

. . . A l'humanité, si parfait que l'on fût,
Toujours par quelque faible on paye le *tribut*.
(PIRON.)

— Fig. et poét. *Les fleuves portent à la mer le tribut de leurs ondes.* Ils s'y jettent, ils s'y déchargent.

Tu vois incessamment les fleuves dans leurs courses
T'apporter à l'envi le *tribut* de leurs sources.
(DESSAINTANGE.)

— *Tribut* est beau au figuré. Les rayons d'or, *tribut* de ses abeilles. (Campenon.)

Chacun rend à leur chef un *tribut* légitime
De zèle affectueux, de respect et d'estime.
(DULARD.)

Aux bosquets jaunissants, pour dernière parure,
Le rouge cornouiller apporte ses *tributs*.
(LUCE DE LANCIVAL.)

— L'Académie dit *payer tribut* et *payer le tribut*. Féraud préfère le dernier. Ils sont bons l'un et l'autre, selon les cas. On dit *payer le tribut*, quand il s'agit de déterminer le sens du mot *tribut ;* on dit *payer tribut*, quand ce mot est pris dans un sens indéterminé.

— Syn. comp. TRIBUT. CONTRIBUTION. IMPÔT. IMPOSITION. SUBSIDE. SUBVENTION. TAXE. TAILLE. *Impôt* est le terme générique qui exprime la totalité des charges qui forment le revenu d'un État. L'*imposition* exprime particulièrement l'assiette de la charge. Le *tribut* est un droit attribué au prince sur ceux qui lui sont soumis selon des institutions, des conventions, des traités, des règles particulières. *Subside* indique un acte volontaire. *Subvention* marque le secours, l'assistance dans un besoin pressant, dans les nécessités de l'État. *Taxe* indique une estimation et la fixation de l'impôt. *Taille* se dit d'une certaine imposition de deniers qui se levait autrefois sur le peuple, et dont quantité de privilégiés étaient exempts. La *contribution* est proprement tel tribut extraordinaire, additionnel, particulier, variable, payable par tel ordre de personnes qui contribuent au même objet.

TRIBUTAIRE. adj. des 2 g. Qui paye tribut à un prince. Se dit principalement d'un État qui paye tribut à un autre État, à un prince, sous la domination ou sous la protection duquel il se trouve. Les peuples, les nations tributaires. Rendez de mon pouvoir Athènes *tributaire*. (Rac.) Ce sage prince n'avait employé que les peuples *tributaires*, dans les grands ouvrages qui ont rendu son règne immortel. (Boss.)

— Hist. *Terres tributaires.* [illegible] une redevance envers un supérieur.

— Fig. Nous sommes tous tributaires de la mort. La France n'est plus aujourd'hui tributaire de tel pays pour ces sortes de marchandises, de denrées. La peur ignorante nous rend *tributaires* de charlatans de toute espèce. (Boiste.) Avant ce temps, il fallait que le luxe de la France fût *tributaire* de l'industrie hollandaise. (Volt.)

Nous naissons tous faibles hommes,
Tributaires des douleurs. (J.-B. ROUSSEAU.)

— Se dit des divers affluents d'un fleuve. L'Orénoque voit grossir son cours par les eaux *tributaires* de plusieurs fleuves subalternes, dont quelques-uns sont plus grands que la Seine et la Loire. (Mém. de Trév.)

TRIBUTAIRE. s. m. Celui qui paye tribut. Les tributaires de la Turquie.

— Féod. Celui qui cultivait des terres dont il n'avait pas la libre propriété.

TRIBUTIF, IVE. adj. D'un tribut, qui vient d'un tribut. Harmonies tributives.

TRIC. Interject. Mot que prononçaient les compagnons imprimeurs, quand ils quittaient l'ouvrage pour aller au cabaret.

TRICA. s. m. Bot. Genre de conceptacle ou d'apothécion, qu'on appelle plus communément *gyrome*.

TRICADMIQUE. adj. m. Chim. Il se dit d'un sel cadmique, qui contient trois fois autant de base que le sel neutre correspondant. Sulfotellurate tricadmique.

TRICAGE. s. m. Mar. Travail qui consiste à dresser les faces opposées des pièces avec lesquelles on veut construire un mât d'assemblage.

TRICALA. Géogr. Ville de la Turquie d'Europe, ch.-l. du livah de ce nom; 7,000 hab.

TRICALCIQUE. adj. m. Chim. Se dit d'un sel calcique qui contient trois fois autant de base que le sel neutre correspondant. Sulfotellurate tricalcique.

TRICAMARE. adj. des 2 g. Bot. Dont le fruit se compose de trois camares.

TRICAMÉRON. s. m. (ét. lat., *tres*, trois; *camera*, voûte). Archit. anc. Édifice à trois voûtes superposées, à trois étages.

TRICAPSULAIRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *tres*, trois; *capsula*, capsule). Bot. Se dit des fruits qui sont formés par la réunion de trois capsules.

TRICARINÉ, ÉE. adj. Hist. nat. Qui est muni de trois carènes, ou trois lignes saillantes.

TRICARION. s. m. Bot. V. TRICHARI.

TRICARPE. adj. des 2 g. (ét. gr., τρεῖς, trois; καρπός, fruit). Bot. Dont le fruit se compose de trois carpelles.

TRICAUD. s. m. Ichthyol. Nom vulgaire du triure bougainvillien.

TRICAUDE. adj. des 2 g. (ét. lat., *tres*, trois; *cauda*, queue). Entom. Se dit des ailes des insectes, lorsqu'elles offrent trois prolongements en forme de queue.

TRICBALAC. s. m. Musiq. Instrument de percussion, composé de deux marteaux qui frappent sur une planchette. Les Napolitains ont affecté cet instrument à leur polichinelle, qui ne chante jamais sans s'accompagner du tricbalac.

TRICCÉEN. adj. m. Myth. Surnom d'Esculape, pris du culte qu'on lui rendait dans la ville de Tricca, en Macédoine, où il était né.

TRICÉNAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *triceni*). Didact. Qui concerne la trentaine. ‖ Qui marche par trente.

TRICÉNAIRE. s. m. Liturg. Série de trente messes, dites en trente jours consécutifs, pour le repos d'un défunt. Le tricénaire, établi par saint Grégoire, n'est plus en usage maintenant.

TRICENNAL, ALE. adj. (du lat. *tricennalis*). Didact. De trente ans. La table tricennale d'une collection.

TRICENNALES. s. f. pl. Antiq. rom. Fête célébrée tous les trente ans, ou pour le trentième anniversaire.

TRICENTRE. s. m. Bot. Genre de plantes du Brésil.

TRICÉPHALE. adj. des 2 g. (ét. gr., τρεῖς, trois; κεφαλή, tête). Myth. anc. Surnom de Mercure, de Diane, d'Hécate et de Cerbère.

— Astron. anc. Symbole formé par un animal qui avait le corps d'un chien et trois têtes, de chien, de loup et de lion; il exprimait la route du soleil dans les signes supérieurs.

— Bot. Se dit d'un fruit provenant d'un ovaire qui a trois sommets organiques, comme le buis toujours vert, ou d'une plante dont les capitules de fleurs sont réunies trois par trois, comme le phagnalon tricéphale.

TRICEPS. adj. et s. m. (pr. *tri-cepss;* ét. lat., *tres*, trois; *caput*, tête). Anat. Se dit de certains muscles qui ont trois faisceaux charnus à l'une de leurs extrémités. Muscle triceps brachial. Muscle triceps crural. Triceps brachial. Triceps crural.

— Myth. Surnom que les Romains donnaient à Mercure à cause de ses emplois divers sur la terre, au ciel et dans les enfers.

TRICÈRE. s. f. (ét. gr., τρεῖς, trois; κέρας, [illegible] établi pour un arbre de la Cochinchine. ‖ Genre de la famille des tithymaloïdes, renfermant trois espèces, dont deux sont de la Jamaïque, et une des Indes.

TRICÉRAIE. s. m. Bot. Genre de plantes établi pour un arbre du Mexique.

TRICÉREUX. adj. m. Chim. Il se dit d'un sel céreux qui contient trois fois autant de base que le sel neutre correspondant. Sulfotellurate tricéreux.

TRICÉROS. s. m. Bot. Arbre de la Cochinchine. V. TRICÈRE.

TRICÉSIMO. adv. V. TRIGÉSIMO.

TRICHAIRE. s. f. (pr. *tri-kaire*). Bot. Genre de lichens.

TRICHALQUE. s. m. (pr. *tri-kal-ke*). Antiq. gr. Monnaie qui valait les trois huitièmes de l'obole.

TRICHAMYCÈRE. s. m. (pr. *tri-ka-mi-cère*). Bot. Espèce de champignons.

TRICHANTHE. adj. des 2 g. (pr. *tri-kan-te;* ét. gr., θρίξ, cheveu; ἄνθος, fleur). Bot. Qui a des fleurs capillaires, comme la panicule du panic trichanthe.

TRICHANTHÈRE. s. f. (pr. *tri-kan-tère*). Bot. Genre établi pour placer une plante d'Amérique.

TRICHARI. s. m. (pr. *tri-ka-ri*). Bot. Genre de la famille des euphorbes, établi pour un arbre de la Cochinchine. On mange ses fruits, qui sont jaunes et assez agréables au goût.

TRICHATOTOTL. s. m. (pr. *tri-ka-to-tol*) Ornith. Espèce d'oiseau du Mexique et du Pérou.

TRICHE. s. f. Il se dit, au romestecq, de trois as, de trois rois, etc., réunis dans la même main.

— Ornith. Nom vulgaire de la draine.

TRICHÉ, ÉE. part. pass. du v. Tricher. S'empl. adjectiv. Personne trichée.

TRICHÈCHE. s. m. (pr. *tri-kèche*). Mamm. Genre de mammifères.

TRICHÉCHIDE. adj. des 2 g. (pr. *tri-ké-chide*). Mamm. Il se dit des mammifères marins qui ont des poils ou cheveux. ‖ TRICHÉCHIDÉS. s. m. pl. Famille de mammifères, ayant pour type le genre trichèche.

TRICHÉLOSTYLE. s. m. (pr. *tri-kélo-sti-le*). Bot. Genre de plantes établi pour placer des espèces de fimbristyles qui ont trois stigmates et la semence triangulaire.

TRICHER. v. a. 1re conj. (du lat. *tricari*, tracasser, vétiller, chicaner; fait de *tricæ*, sornettes, billevesées). Tromper au jeu. Tricher quelqu'un. Fam.

— Absol. et fam. Ne pas tricher. Aimer à tricher. *Tricher* au jeu, sans gagner, est d'un sot. (Volt.)

— Fig. et fam. Tromper en quelque chose que ce soit, mais principalement en de petites choses, et par des voies petites et basses. Tricher, chercher à tricher.

— Techn. Rendre moins sensible un défaut de symétrie, de régularité, en le partageant.

— SE TRICHER. v. pron. Se tromper au jeu.

— Ce verbe et ses dérivés ne sont pas admis dans le style noble.

— Syn. comp. TRICHER. TROMPER. On *trompe* en quelque chose que ce soit; on *triche* principalement dans les petites choses, et par de petites voies.

TRICHÈRE. s. m. Bot. Genre établi pour placer quelques espèces de scabieuse.

TRICHERIE. s. f. (du lat. *tricæ*, sornettes, bagatelles). Tromperie au jeu. Gagner par tricherie. Il y a de la tricherie. Néanmoins, trouvant l'occasion deux ou trois fois de faire de bons coups sans *tricherie*, je ne négligerai point d'en profiter. (Le Sage.) Fam.

— Il se dit, par extension, de toute espèce de tromperie. Trouvant que le vin allait bien vite, je soupçonnai de la *tricherie* de ce côté-là. (Le Sage.) Il est de la prudence du sage d'attendre la confirmation des nouvelles publiques avant que d'y ajouter foi, et de se tenir toujours en garde contre les *tricheries* de la renommée. (Girard.)

— Fig. et fam. *Faire une tricherie à quelqu'un.* Le tromper.

— Prov. *Tricherie revient à son maître.* Se dit en parlant d'un trompeur qui a été dupe de ses propres inventions. En politique comme au jeu, la *tricherie* revient à son maître. (Boiste.)

TRICHÈTE. s. m. Bot. Genre de plantes graminées d'Europe.

TRICHEUR, EUSE. s. Celui, celle qui trompe au jeu. Fam.

— adjectiv. Un homme tricheur, une femme tricheuse.

TRICHEUSEMENT. adv. Se disait pour Avec tricherie.

TRICHIACÉ, ÉE. adj. (pr. *tri-ki-a-ce*). Bot. Qui ressemble à une trichie. ‖ TRICHIACÉES. s. f. pl. Famille de champignons, section de la famille des lycopardacées, tribu de la famille des gastéromycètes trichospermes, ayant pour type le genre trichie.

TRICHIASE. s. f. (pr. *tri-ki-a-ze;* du gr. τριχίασις; fait de τρίξ, poil ou cheveu). Pathol. Renversement des cils vers le globe de l'œil. ‖ [illegible] les urines contiennent des filaments ténus, qui ressemblent à des poils, ou même de véritables poils, et à la maladie du sein des nourrices, qui est vulgairement appelé *poil*, parce qu'Aristote l'attribuait à un poil avalé par hasard en buvant, et porté aux mamelles par la circulation.

TRICHIDION. s. m. (pr. *tri-ki-dion;* du gr. τριχίς, chevelure). Bot. Ensemble des poils ou des filaments déliés qui retiennent les corpuscules reproducteurs des champignons angiocarpiens.

TRICHIE. s. f. (pr. *tri-ki*). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères de la famille des lamellicornes.

— Bot. Genre de champignons, comprenant une quarantaine d'espèces, vivant tous sur les bois morts, les vieux troncs d'arbres caverneux, les feuilles tombées.

TRICHILE. adj. des 2 g. Mamm. Qui a trois sabots. ‖ TRICHILES. s. m. pl. Famille de mammifères renfermant ceux qui ont trois sabots.

TRICHILÉ, ÉE. adj. Bot. V. TRICHILIÉ.

TRICHILIE. s. f. Bot. Genre de plantes d'Amérique et du Sénégal appartenant à la famille des méliacées.

TRICHILIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une trichilie. ‖ TRICHILIÉES. s. f. pl. Famille de plantes, comprenant celles qui ont trois stigmates. ‖ Tribu de la famille des méliacées, ayant pour type le genre trichilie.

TRICHILIER. s. m. Bot. Genre de plantes monogynes de la famille des azédarachs, renfermant une douzaine d'espèces.

TRICHINE. s. f. (du gr. τριχός, gén. de θρίξ, cheveu, parce qu'il est fin comme un crin). Entom. Genre qui comprend une très-petite espèce de ver intestinal, récemment observée dans les muscles de l'homme.

TRICHINION. s. f. (pr. *tri-ki-nion*). Bot. Genre de plantes de la Nouvelle-Hollande, appartenant à la famille des amarantacées, et renfermant six espèces.

TRICHINOÏDE. adj. des 2 g. Entom. Qui a de la ressemblance avec une trichine.

TRICHIOÏDE. adj. des 2 g. Entom. Qui a de la ressemblance avec une trichine.

TRICHIOSOME. s. m. (pr. *tri-ki-o-ço-me*). Entom. Genre d'insectes hyménoptères.

TRICHIPTÉRIDE. s. f. (pr. *tri-ki-pté-ri-de*). Bot. Genre de fougères établi pour une fougère du Brésil, remarquable par la grandeur de sa fronde.

TRICHISME. s. m. (pr. *tri-kisme;* du gr. θρίξ, τριχός, cheveu, parce qu'elle ressemble à un cheveu). Chir. Fracture capillaire d'un os plat.

TRICHITE. s. f. (pr. *tri-ki-te*, du gr. τριχῖτις, alun de plume, de τριχός, cheveu, parce que le minéral de ce nom ressemble à des cheveux blancs). Conchyl. Genre de coquilles fossiles dont les fibres ressemblaient à des cheveux.

— Minér. Pierre des anciens, qui était un schiste alumineux, couvert d'efflorescences de fer et d'alumine sulfatée. ‖ Vitriol court en cristaux capillaires ou déliés comme des cheveux.

TRICHIURE. s. m. (pr. *tri-ki-u-re;* ét. gr., θρίξ, cheveu; οὐρά, queue, parce que sa queue est terminée en pointe très-fine). Ichthyol. Genre de poissons renfermant deux espèces, dont une jouit, comme la torpille, de la faculté de donner une commotion à la main qui la touche.

TRICHIURIDE. adj. des 2 g. (pr. *tri-ki-u-ri-de*). Entom. Qui ressemble à un trichiure. ‖ TRICHIURIDES. s. m. pl. Famille de poissons jugulaires qui a pour type le genre trichiure.

TRICHOA. s. f. (pr. *tri-ko-a*). Bot. Genre de plantes d'Amérique.

TRICHOCALYCÉ, ÉE. (pr. *tri-ko-ka-li-cé;* ét. gr., θρίξ, cheveu; κάλυξ, calice). Bot. Qui a le calice velu, comme le convolvulus trichocalycé.

TRICHOCARPE. (pr. *tri-ko-karpe;* ét. gr., θρίξ, cheveu; καρπός, fruit). Bot. Qui a les fruits velus, comme le leucopogon trichocarpe.

TRICHOCAULE. adj. des 2 g. (pr. *tri-ko-kô-le;* ét. gr., θρίξ, poil; καυλός, tige.) Bot. Qui a une tige velue.

TRICHOCÉPHALE. s. m. (pr. *tri-ko-ce-fa-le;* ét. gr., θρίξ, poil; κεφαλή, tête, parce que la partie antérieure de son corps est un fil au bout duquel est placée la bouche). Helminth. Genre de vers intestinaux que l'on rencontre fréquemment dans le corps de l'homme, et surtout à la suite des fièvres muqueuses qui se sont prolongées.

TRICHOCÉPHALE. adj. des 2 g. (pr. *tri-kocé-fa-le;* ét. gr., θρίξ, poil; κεφαλή, tête). Bot. Qui a les fleurs réunies en capitules et hérissées de poils, comme le trèfle tricocéphale.

TRICHOCÈRE. s. m. (pr. *tri-ko-cè-re;* ét. gr., τριχός, gén. de θρίξ, cheveu; κέρας, corne, à cause des antennes qui sont velues). Entom. Genre d'insectes diptères de la famille des hydromyes. Les espèces vivent en société, et ne paraissent qu'à l'automne et au commencement du printemps.

TRICHOCERQUE. s. m. (pr. *tri-ko-cer-ke*). [illegible]

TRICHOCHINE. s. f. (pr. *tri-ko-chi-ne*). Bot. Genre de plantes synanthérées.

TRICHOCHLOÉ. s. f. (pr. *tri-ko-kloé*) Bot. Genre de plantes graminées.

TRICHOCLADE. adj. des 2 g. (pr. *tri-ko-kla-de;* ét. gr. θρίξ, poil; κλάδος, branche). Bot. Qui a des rameaux velus, comme le triumphetta trichoclade.

TRICHOCLADE. s. m. (pr. *tri-ko-kla-de*). Bot. Genre établi pour un arbrisseau de la famille des urticées qui se trouve au cap de Bonne-Espérance.

TRICHOCLINE. s. f. (pr. *tri-ko-kli-ne;* ét. gr., τριχός, gén. de θρίξ, cheveu; κλίνη, lit, à cause de son clinanthe hérissé de fimbrilles). Bot. Genre de plantes à fleurs composées, ne renferme qu'une espèce, remarquable par la belle calathide de fleurs d'un jaune orangé, dont la beauté paraît encore plus éclatante par le blanc cotonneux de l'involucre.

— Ichthyol. Espèce de monochère.

TRICHODE. s. f. (pr. *tri-ko-de;* du gr. τριχώδης, chevelu, parce qu'ils sont couverts de

TRICHILÉ, ÉE. adj. Bot. V. TRICHILIE.

TRICHILIE. s. f. Bot. Genre de plantes d'Amérique et du Sénégal appartenant à la famille des méliacées.

TRICHILIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une trichilie. ‖ TRICHILIÉES. s. f. pl. Famille de plantes, comprenant celles qui ont trois stigmates. ‖ Tribu de la famille des méliacées, ayant pour type le genre trichilie.

TRICHILIER. s. m. Bot. Genre de plantes monogynes de la famille des azédarachs, renfermant une douzaine d'espèces.

TRICHINE. s. f. (du gr. τριχός, gén. de θρίξ, cheveu, parce qu'il est fin comme un crin). Entom. Genre qui comprend une très-petite espèce de ver intestinal, récemment observée dans les muscles de l'homme.

TRICHINION. s. f. (pr. *tri-ki-nion*). Bot. Genre de plantes de la Nouvelle-Hollande, appartenant à la famille des amarantacées, et renfermant six espèces.

TRICHINOÏDE. adj. des 2 g. Entom. Qui a de la ressemblance avec une trichine.

TRICHIOÏDE. adj. des 2 g. Entom. Qui a de la ressemblance avec une trichine.

TRICHIOSOME. s. m. (pr. *tri-ki-o-ço-me*). Entom. Genre d'insectes hyménoptères.

TRICHIPTÉRIDE. s. f. (pr. *tri-ki-pté-ri-de*). Bot. Genre de fougères établi pour une fougère du Brésil, remarquable par la grandeur de sa fronde.

TRICHISME. s. m. (pr. *tri-kisme*; du gr. θρίξ, τριχός, cheveu, parce qu'elle ressemble à un cheveu). Chir. Fracture capillaire d'un os plat.

TRICHITE. s. f. (pr. *tri-ki-te*, du gr. τριχῖτις, alun de plume, de τριχός, cheveu, parce que le minéral de ce nom ressemble à des cheveux blancs). Conchyl. Genre de coquilles fossiles dont les fibres ressemblaient à des cheveux.

— Minér. Pierre des anciens, qui était un schiste alumineux, couvert d'efflorescences de fer et d'alumine sulfatée. ‖ Vitriol court en cristaux capillaires ou déliés comme des cheveux.

TRICHIURE. s. m. (pr. *tri-ki-u-re*; ét. gr., θρίξ, cheveu; οὐρά, queue, parce que sa queue est terminée en pointe très-fine). Ichthyol. Genre de poissons renfermant deux espèces, dont une jouit, comme la torpille, de la faculté de donner une commotion à la main qui la touche.

TRICHIURIDE. adj. des 2 g. (pr. *tri-ki-u-ri-de*). Entom. Qui ressemble à un trichiure. ‖ TRICHIURIDES. s. m. pl. Famille de poissons jugulaires qui a pour type le genre trichiure.

TRICHOA. s. f. (pr. *tri-ko-a*). Bot. Genre de plantes d'Amérique.

TRICHOCALYCÉ, ÉE. (pr. *tri-ko-ka-li-cé*; ét. gr., θρίξ, cheveu; κάλυξ, calice). Bot. Qui a le calice velu, comme le convolvulus trichocalycé.

TRICHOCARPE. (pr. *tri-ko-karpe*; ét. gr., θρίξ, cheveu; καρπός, fruit). Bot. Qui a les fruits velus, comme le leucopogon trichocarpe.

TRICHOCAULE. adj. des 2 g. (pr. *tri-ko-kô-le*; ét. gr., θρίξ, poil; καυλός, tige.) Bot. Qui a une tige velue.

TRICHOCÉPHALE. s. m. (pr. *tri-ko-ce-fa-le*; ét. gr., θρίξ, poil; κεφαλή, tête, parce que la partie antérieure de son corps est un fil au bout duquel est placée la bouche). Helminth. Genre de vers intestinaux que l'on rencontre fréquemment dans le corps de l'homme, et surtout à la suite des fièvres muqueuses qui se sont prolongées.

TRICHOCÉPHALE. adj. des 2 g. (pr. *tri-kocé-fa-le*; ét. gr., θρίξ, poil; κεφαλή, tête). Bot. Qui a les fleurs réunies en capitules et hérissées de poils, comme le trèfle tricocéphale.

TRICHOCÈRE. s. m. (pr. *tri-ko-cè-re*; ét. gr., τριχός, gén. de θρίξ, cheveu; κέρας, corne, à cause des antennes qui sont velues). Entom. Genre d'insectes diptères de la famille des hydromyes. Les espèces vivent en société, et ne paraissent qu'à l'automne et au commencement du printemps.

TRICHOCERQUE. s. m. (pr. *tri-ko-cer-ke*). [illegible]

TRICHOCHINE. s. f. (pr. *tri-ko-chi-ne*). Bot. Genre de plantes synanthérées.

TRICHOCHLOÉ. s. f. (pr. *tri-ko-kloé*.) Bot. Genre de plantes graminées.

TRICHOCLADE. adj. des 2 g. (pr. *tri-ko-kla-de*; ét. gr. θρίξ, poil; κλάδος, branche). Bot. Qui a des rameaux velus, comme le triumphetta trichoclade.

TRICHOCLADE. s. m. (pr. *tri-ko-klo-de*). Bot. Genre établi pour un arbrisseau de la famille des urticées qui se trouve au cap de Bonne-Espérance.

TRICHOCLINE. s. f. (pr. *tri-ko-kli-ne*; ét. gr., τριχός, gén. de θρίξ, cheveu; κλίνη, lit, à cause de son clinanthe hérissé de fimbrilles). Bot. Genre de plantes à fleurs composées, ne renfermant qu'une espèce, remarquable par la belle calathide de fleurs d'un jaune orangé, dont la beauté paraît encore plus éclatante par le blanc cotonneux de l'involucre.

— Ichthyol. Espèce de monochère.

TRICHODE. s. f. (pr. *tri-ko-de*; du gr. τριχώδης, chevelu, parce qu'ils sont couverts de certains poils qui les soutiennent et les font mouvoir dans l'eau). Infus. Genre d'animalcules infusoires.

— Entom. Genre d'insectes coléoptères nuisibles aux abeilles.

— Bot. Genre de la famille des graminées, ainsi nommé à cause de la finesse des panicules.

TRICHODE. adj. des 2 g. (pr. *tri-ko-de*; ét. gr., θρίξ, poil; εἶδος, ressemblance). Bot. Qui ressemble à des poils, comme les feuilles subulées et très-grêles du gymnostome trichode.

TRICHODÉ, ÉE. adj. (pr. *tri-ko-dé*; du gr. θρίξ, poil). Infus. Qui ressemble à un trichode. ‖ TRICHODÉS. s. m. pl. Famille d'animalcules infusoires ou microscopiques, comprenant ceux qui ont des poils ciliaires, ou des cirres non vibratiles, sur tout le corps ou sur une partie seulement.

TRICHODERMACÉ, ÉE. adj. (pr. *tri-ko-der-ma-ce*). Bot Qui ressemble à un trichoderme. ‖ TRICHODERMACÉS. s. m. pl. Famille de champignons qui a pour type le genre trichoderme.

TRICHODERME. s. m. (pr. *tri-ko-der-me*; ét. gr., τριχός, gén. de θρίξ, cheveu; δέρμα, peau, parce que le disque est composé de filaments semblables aux byssus). Bot. Genre de champignons comprenant huit espèces, qui toutes croissent en Europe, sur les rameaux et les troncs des arbres, quelquefois sur les planchers. et plus rarement à terre.

TRICHODERMÉ, ÉE. adj. (pr *tri-ko-der-mé*). Bot. Qui ressemble à un trichoderme. ‖ TRICHODERMÉS. s. m. pl. Tribu de l'ordre des trichodermacés, qui renferme le genre trichoderme.

TRICHODESME. s. m. (pr. *tri-ko-dess-me*). Bot. Genre de plantes borraginées.

TRICHODION. s. m. (pr. *tri-ko-dion*). Bot. Genre de plantes graminées, renfermant deux espèces.

TRICHODON. s. m. (pr. *tri-ko-don*). Ichthyol. Genre de poissons.

TRICHODONTE. adj. des 2 g. (pr. *tri-ko-don-te*; ét. gr. θρίξ, poil; ὀδούς, dent). Hist. nat. Qui a des dents très-longues et semblables à des soies.

TRICHOGAMILE. s. m. (pr. *tri-ko-ga-mi-le*). Bot. Genre de planter de la famille des aurantiacées.

TRICHOGASTRE. s. m. (pr. *tri-ko-gas-tre*). Ichthyol. Genre de poissons.

TRICHOGLOSSE. s. m. (pr. *tri-ko-glosse*). Ornith. Genre d'oiseaux de Java.

TRICHOGLOTTE. s. m. (pr. *tri-ko-glo-te*). Bot. Genre de plantes de Java.

TRICHOGNATHE. s. m. (pr. *tri-ko-gna-te*). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères de la famille des carnassiers, composé de deux espèces du Brésil.

TRICHOGONE. s. m. (pr. *tri-ko-go-ne*). Bot. Genre de plantes de la famille des algues.

TRICHOÏDE. adj. des 2 g. (pr. *tri-ko-i-de*; ét. gr. θρίξ, poil; εἶδος, ressemblance). Hist. nat. Qui ressemble à des poils, comme les tubes dont se compose la tubulaire trichoïde, et les appendices qu'offre le corps de certains poissons.

TRICHOLOME. adj. des 2 g. (pr. *tri-ko-lo-me*; ét. gr. θρίξ, poil; λῶμα, bord). Bot. Qui est bordé de poils, comme le chapeau de l'agaric tricholome.

TRICHOMA. s. m. (pr. *tri-ko-ma*; du gr. τρίχωμα, chevelure). Pathol. Plique polonaise.

TRICHOMANE. s. m. (pr. *tri-ko-ma-ne*). Bot. Genre de fougères, renfermant près de cent cinquante espèces, dont trois ou quatre seulement appartiennent à l'Europe.

TRICHOMANOÏDÉ, ÉE. adj. (pr. *tri-ko-ma-no-i-de*.) Bot. Qui ressemble à un trichomane. ‖ TRICHOMANOÏDÉES. s. f. pl. Groupe de la famille des fougères, qui a pour type le genre trichomane.

TRICHOMATE. adj. des 2 g. (pr. *tri-ko-ma-te*; du gr. τρίχωμα, chevelure). Bot. Qui a une apparence filamenteuse. ‖ TRICHOMATÉES. s. f. pl. Section de la famille des algues, comprenant celles dont la substance est coriace et filamenteuse.

[illegible] *ko-ma-ti-ke*). Pathol. Qui a rapport à la plique. ‖ Qui est de la nature de la plique.

TRICHOMYCE. adj. des 2 g. (pr. *tri-ko-mi-ce*; ét. gr., θρίξ, poil; μύκης, champignon). Bot. Se dit des champignons filamenteux. ‖ TRICHOMYCES. s. m. pl. Famille de champignons, comprenant ceux qui affectent la forme des filaments.

TRICHONDYLE. s. m. (pr. *tri-kon-di-le*). Bot. Genre de plantes.

TRICHONÈME. s. m. (pr. *tri-ko-nè-me*; ét. gr., τριχός, gen. de θρίξ, cheveu; νῆμα, fil, parce qu'ils ont les filaments des étamines velus ou pubescents). Bot. Genre de plantes du cap de Bonne-Espérance.

TRICHONOTE. adj. des 2 g. (pr. *tri-ko-no-te*; ét. gr., θρίξ, poil; νῶτος, dos). Entom. Qui a le dos velu, comme l'ædile trichonote.

— TRICHONOTE. s. m. Ichthyol. Genre de poissons qui ne renferme qu'une espèce.

TRICHOON. s. m. (pr. *tri-ko-on*; ét. gr., τριχός, gén. de θρίξ, poil; ᾠόν, œuf, à cause de son ovaire et de ses semences, seules pourvues de poils). Bot. Genre de plantes graminées ne renfermant qu'une plante de l'Inde, qu'on y emploie pour couvrir les maisons.

TRICHOPE. adj. des 2 g. (pr. *tri-ko-pe*; ét. gr., θρίξ, poil; πούς, pied). Bot. Qui a le pied ou le stipe velu, comme la clavaire trichope.

TRICHOPHORE. s. m. (pr *tri-ko-fo-re*; ét. gr., θρίξ, poil; φέρω, porter). Bot. Genre de plantes cypéracées, contenant six espèces. ‖ Genre de plantes de la famille des algues. ‖ Genre d'oscillatoires. ‖ Base filamenteuse des champignons, lorsque les filaments, par leur agglutination, forment une sorte de membrane.

TRICHOPHYLLE. adj. des 2 g. (pr. *tri-ko-file*; ét. gr., θρίξ, poil; φύλλον, feuille). Bot. Se dit d'une plante dont les feuilles ou les frondes sont capillaires, ou dont les feuilles se terminent par un poil.

— TRICHOPHYLLE. s. m. Bot. Genre de plantes corymbifères, contenant deux espèces. ‖ On a aussi donné ce nom au leucoïon d'automne et à la mousse de Corse.

TRICHOPODE. adj. des 2 g. (pr. *tri-ko-po-de*; ét. gr., θρίξ, poil; πούς, pied). Hist. nat. Qui a les pieds ou les pédoncules velus.

TRICHOPODE. s. m. Ichthyol. Genre de poissons thoraciques, renfermant deux especes, le *trichopode trichoptère*, dont la tête est couverte de petites écailles, et qui se trouve dans la mer des Indes; le *trichopode mentonnier*, qui a la bouche placée dans la partie supérieure de la tête, et la mâchoire avancée de manière à former une espèce de menton.

TRICHOPTÈRE. adj. des 2 g. (pr. *tri-kop-tè-re*; ét. gr., θρίξ, poil; πτερόν, aile ou nageoire). Zool. Qui a les ailes velues.

— Ichthyol. Le trichopode trichoptère a les rayons de ses nageoires pectorales terminés par de très-longs filaments.

TRICHOPTÈRE. s. m. Entom. Genre d'insectes de la famille des hydromyes.

— Ichthyol. Espèce de trichopode dont les nageoires pectorales sont prolongees en très-longs filaments.

TRICHOPTÉRIDE. s. f. (pr. *tri-kop-té-ri-de*). Bot. Plante remarquable par l'aigrette de ses graines plumeuses.

TRICHOPYGE. adj. des 2 g. (pr. *tri-ko-pi-je*; ét. gr., θρίξ, poil; πυγή, derrière). Entom. Qui a le bout de l'abdomen velu, comme le moucheron trichopyge.

TRICHORDE. adj. et s. m. (pr. *tri-kor-de*; ét. gr., τρεῖς, trois; χορδή, corde). Musiq. anc. Se dit d'un instrument à trois cordes. La première lyre était trichorde, était une trichorde.

TRICHORE. s. m. (pr. *tri-ko-re*). Antiq. Edifice divisé en trois corps de logis ou à trois étages. ‖ Faîte à trois faces. ‖ Autel triple.

TRICHORIE. s. f. (pr. *tri-ko-ri*; ét. gr., τρεῖς, trois; χορός, chœur). Antiq. gr. Danse lacédémonienne exécutée par trois chœurs, l'un d'enfants, l'autre d'hommes faits, et le dernier de vieillards, qui chantaient alternativement. L'invention de la trichorie était attribuée à Tyrtée.

TRICHOSANTHE. s. m. (pr. *tri-co-san-te*; ét. gr., θρίξ, τριχός, cheveu; ἄνθος, fleur). Bot. Genre de plantes des deux Indes.

TRICHOSÉPALE. adj. des 2 g. (pr. *tri-ko-cé-pa-le*). Bot. Qui a les sépales velus.

TRICHOSIS. s. f. (pr. *tri-ko-siss*). V. TRICHIASE.

TRICHOSOME. s. m. (pr. *tri-ko-ço-me*; ét. gr., τριχός, gén. de θρίξ, cheveu; σῶμα, corps, à cause de la finesse et de la forme générale du corps de ces animaux). Infus. Genre de vers infusoires de la famille des ascaridiens, renfermant vingt-deux espèces, qui vivent toutes dans le canal intestinal des oiseaux.

TRICHOSPERME. adj. des 2 g. (ét. gr., θρίξ, poil; σπέρμα, graine). Bot. Qui a les graines velues.

TRICHOSPERME. s. m. (pr. *tri-kos-per-me*). Bot. Genre de corymbifères.

TRICHOSPERMÉ, ÉE. adj. (pr. *tri-ko-sper-mé*). Bot. Qui est entremêlé de filaments. ‖ TRICHOSPERMÉS. s. m. pl. Groupe de champignons, comprenant ceux dont le péridion membraneux est rempli de séminules entremêlées de filaments.

TRICHOSPIRE. s. f. (pr. *tri-kos-pire*). Bot. Genre de la famille des flosculeuses, ayant pour type une petite plante d'Amérique.

TRICHOSPIRÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à la trichospire. ‖ TRICHOSPIRÉES. s. f. pl. Section de la tribu des vernoniacées, qui a pour type le genre trichospire.

TRICHOSPORE. s. m. (pr. *tri-ko-spo-re*). Bot. Genre de plantes de la famille des bignoniées, qui croît dans les grandes forêts de Java et de Sumatra.

TRICHOSPORÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à un trichospore. ‖ TRICHOSPORÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des bignoniacées, qui a pour type le genre trichospore.

TRICHOSPORION. s. m. Bot. Genre de la famille des champignons byssoïdes, renfermant des espèces qui croissent sur les pierres, les murs, les troncs d'arbres.

TRICHOSTEMME. s. f. (pr. *tri-ko-stème*). Bot. Genre de plantes labiées, renfermant trois espèces. ‖ Genre de rudbeckiées.

TRICHOSTÉMONE. adj. des 2 g. (pr. *tri-ko-sté-mo-ne*; ét. gr., θρίξ, poil; στήμων, étamine). Bot. Qui a les étamines velues.

TRICHOSTOME. adj. des 2 g. (pr. *tri-ko-sto-me*; ét. gr., θρίξ, poil; στόμα, bouche). Zooph. Qui a la bouche entourée de poils. ‖ TRICHOSTOMES. s. m. pl. Ordre de polypes, comprenant ceux dont la bouche est entourée de cils ou d'organes rotatoires.

TRICHOSTOME. s. m. (pr. *tri-ko-sto-me*) Bot. Genre de mousses, renfermant plus de trente-deux espèces, généralement rameuses, à feuilles étalées, allongées, souvent terminées par un poil blanc qui leur donne un aspect laineux.

TRICHOSTOMOÏDÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à un trichostome. ‖ TRICHOSTOMOÏDÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des mousses, qui a pour type le genre trichostome.

TRICHOSURE. adj. des 2 g. (pr. *tri-ko-su-re*). Zool. Qui a la queue velue.

TRICHOTERIE. s. f. Se disait pour Petite tricherie. Il n'est que je haïsse comme à marchander : c'est un pur commerce de *trichoterie* et d'impudence. Après une heure de débat et de barguignage, l'un et l'autre abandonnent sa parole et ses serments pour cinq sols d'amendements. (Mont.)

TRICHOTHÉCIEN, IENNE. adj. (pr. *tri-ko-te-ci-ein*). Bot. Qui ressemble à un trichothèque. ‖ TRICHOTHÉCIENS. s. m. pl. Famille de champignons qui a pour type le genre trichothèque.

TRICHOTHÈQUE. s. m. (pr. *tri-ko-tek*). Bot. Genre de champignons ne renfermant qu'une seule espèce.

TRICHOTOME. adj. des 2 g. (pr. *tri-ko-to-me*; ét. gr., τρίχα, en trois; τέμνω, couper). Philos. Qui se divise et se subdivise par trois.

TRICHOTOMIE. s. f. (pr. *tri-ko-to-mi*). Philos. Division par trois.

TRICHOTOMIQUE. adj. des 2 g. (pr. *tri-ko-to-mik*). Philos. Qui appartient à la trichotomie. Classification trichotomique. L'actif, le neutre et le passif forment une classification trichotomique.

TRICHRE. s. m. (pr. *tri-kre*). Minér. Pierre précieuse à trois couleurs différentes.

TRICHROÏSME. s. m. (pr. *tri-kro-is-me*; ét. gr., τρεῖς, trois; χρόα, couleur). Phys. Phénomène produit par un corps qui offre trois couleurs distribuées diversement, suivant la manière dont on le regarde.

TRICHROÏTE. adj. des 2 g. (pr. *tri-kro-i-te*). Phys. Qui offre le phénomène du trichroïsme.

TRICHURE. s. m. (pr. *tri-kure*). V. TRICHURIDE.

TRICHURIDE. s. m. (pr. *tri-ku-ride*; ét. gr., θρίξ, gén. τριχός, cheveu; οὐρά, queue; parce que l'on a pris pour la queue l'appendice filiforme qui surmonte la tête). Helmint. Genre de vers intestinaux renfermant plusieurs espèces, dont une se trouve dans le corps de l'homme, et cause, dit-on, une espèce de dyssenterie.

TRICIRRÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *tres*, trois; *cirra*, cirre). Zool. Qui est muni de trois barbillons.

TRICLARIE. adj. f. (ét. gr., τρίς, trois fois; κλῆρος, héritage). Myth. gr. Surnom de Diane, qui avait un temple appartenant à trois villes d'Ionie.

TRICLARIES. s. f. pl. Antiq. gr. Fête célébrée tous les ans en l'honneur de Diane, par les habitants de trois villes d'Ionie.

TRICLASITE. s. f. (ét. gr., τρεῖς, trois; κλάω, briser; parce qu'elle se clive dans trois sens différents). Minér. Minéral de Suède, brunâtre ou d'un brun jaunâtre, cristallisant en prismes rhomboïdaux.

TRICLINAIRE. s. m. Antiq. Esclave qui servait à table, dans le tricliuium.

TRICLINIARQUE. s. m. Antiq. Maître d'hôtel.

TRICLINION. s. m. Bot. Genre de la famille des araliacées, établi pour une plante de la Louisiane. ‖ Genre de champignons ne renfermant qu'une seule espèce.

[illegible] gr., τρεῖς, trois; κλίνη, lit). Antiq. rom. Salle à manger où il y avait trois lits. ou sur chacun desquels se plaçaient trois convives. ‖ On dit aussi *tricline*.

TRICLINOÉDRIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., τρεῖς, trois; κλίνη, lit; ἕδρα, base). Minér. Dont les angles sont aigus ou obtus. Système triclinoédrique.

TRICOBALTIQUE. adj. m. Chim. Il se dit d'un sel cobaltique qui contient trois fois autant de base que le sel neutre correspondant. Sulfotellurate tricobaltique.

TRICOIS. s. m. Se disait d'un ornement, d'une broderie sur certaines étoffes.

TRICOISE. s. f. Techn. Tenailles à deux mâchoires, dont se servent les menuisiers et les autres ouvriers en bois, pour tenir et arracher des clous, des chevilles, etc.

— s. f. pl. Techn. Tenailles dont se servent les maréchaux pour ferrer et déferrer les chevaux, et même pour sonder le pied par le moyen du placer.

TRICOLIE. s. f. Conchyl. Genre de coquilles

univalves, renfermant plusieurs espèces vivantes et une fossile.

TRICOLOR. s. m. Bot. Espèce d'amarante à grandes feuilles, qui d'abord ne sont que vertes, et qui ensuite deviennent mêlées de jaune, de vert et de rouge.

— Hortic. Nom de plusieurs variétés d'œillets.

— Ichthyol. Espèce d'holacanthe.

— Ornith. Espèce de tangara. ‖ On a donné ce nom à plusieurs autres oiseaux.

— Techn. Peau de chat de trois couleurs, dont se servent les pelletiers.

TRICOLORE. adj. des 2 g. (ét. lat., *tres*, trois ; *color*, couleur). De trois couleurs. Fleur tricolore. Damas tricolore.

— Hist. nat. Qui offre trois couleurs différentes, comme les fleurs de la tulipe tricolore et du tropéole tricolore, le pelage du didelphe tricolore, la coquille de l'olive tricolore.

— S'applique particulièrement aux couleurs adoptées par les Français, et qui sont le bleu, le blanc et le rouge. Drapeau, pavillon tricolore. Cocarde tricolore. Echarpe tricolore. Ruban tricolore. Ce mot a été employé en ce sens en 1789, époque où la France adopta ces couleurs, qui furent abandonnées en 1815 et reprises à la révolution de 1830. Ce fut Lafayette qui, en 1789, proposa cette réunion de couleurs comme un emblème de la fusion des trois ordres qui précédemment divisaient les citoyens : le rouge était la couleur du peuple ; le bleu, celle du clergé ; le blanc, celle de la noblesse.

> Soldat du drapeau *tricolore*,
> D'Orléans, toi qui l'as porté ;
> Ton sang se mêlerait encore
> A celui qu'il nous a coûté.
> (Casimir Delavigne.)

— Fig. Nos têtes conservent à jamais les couleurs de leur jeunesse ; et de ce que les unes l'ont blanche, les autres *tricolore*, il n'en résulte pas qu'il faille les casser. (Boiste.)

TRICON. s. m. T. de jeu. Il se dit, au hoc, de trois cartes de même figure ou valeur, comme trois rois, trois as, trois dix, etc. ‖ Il se dit encore d'un brelan dans lequel la carte qui retourne est de même valeur que les trois que le joueur a déjà dans la main. On dit plus communément *brelan carré*.

TRICONDILE. s. m. Entom. Genre d'insectes coléoptères créophages d'Amérique, renfermant cinq ou six espèces, dont la plus remarquable, la tricondile aptère qui habite la Nouvelle-Guinée, se trouve sur les troncs d'arbres, et marche avec agilité ; le frottement du corselet rend un petit bruit.

— Bot. Genre de protéacées.

TRICOPHORE. s. m. Ornith. Genre d'oiseaux d'Afrique, dont on connaît cinq espèces qui vivent sur les côtes de Guinée.

TRICOQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., τρεῖς, trois ; κόκκος, graine). Bot. Dont le fruit est formé de trois coques, loges closes qui se séparent les unes des autres à la maturité. ‖ TRICOQUES. s. f. pl. Famille ou classe de plantes comprenant celles dont le fruit se compose de trois coques, comme les euphorbes.

TRICORDE. adj. et s. m. Musiq. anc. V. TRICHORDE.

TRICORINE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des asphodèles, renfermant cinq espèces de la Nouvelle-Hollande.

TRICORNE. adj. des 2 g. (ét. lat., *tres*, trois ; *cornu*, corne). Bot. Qui est orné ou surmonté de trois cornes, comme le chaperon de l'osmie tricorne. ‖ Le delphinien tricorne est ainsi appelé à cause de ses capsules, au nombre de trois, écartées et acuminées.

— Conchyl. Le strombe tricorne reçoit ce nom, parce que sa coquille offre trois tubercules ou prolongements en forme de cornes.

— Entom. L'oxytèle tricorne est ainsi appelé parce qu'il a deux cornes sur la tête et une sur le thorax.

— Ichthyol. Le chironecte tricorne, parce que le filet qui garnit sa lèvre est trilobé à l'extrémité.

TRICORNE. s. m. Il se dit familièrement et par plaisanterie, d'un chapeau à trois cornes.

— Mamm. Nom sous lequel on a quelquefois désigné le renne.

[illegible] ble heureuse, qui avait trois sommets, sur chacun desquels on avait bâti un temple d'une hauteur prodigieuse.

TRICOSINE. s. f. Constr. Tuile fendue dans sa longueur.

TRICOSTÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *tres*, trois ; *costa*, côte). Bot. Qui est relevé de trois côtés, comme les feuilles de l'hélichryse tricostée.

— Conchyl. Dont la surface offre trois saillies en forme de côtes, comme l'haliotide tricostée, la patelle tricostée.

TRICOT. s. m. (pr. *tri-ko*, de l'allem. *strick*, lacet, parce que les mailles des bas tricotés sont des espèces de nœuds). Sorte de tissu, comme bas, bonnets, camisoles, gants, chaussons, gilets, etc., fait en mailles, soit à la main, avec de longues aiguilles émoussées, soit au métier. Habit de tricot. Faire du tricot.

> Tout en tenant l'aiguille et le tricot,
> Fille a l'oreille à l'affût d'un bon mot.
> (*Caquet-bon-bec.*)

— Comm. Nom qu'on donne à diverses étoffes de soieries. ‖ *Tricot velouté.* Etoffe en soie chinée.

— *Tricot tulle.* Espèce de tricot brodé.

— *Tricot de Berlin.* Tricot à jour employé dans la bonneterie pour jupons, couvre-pieds, etc. On l'appelle aussi *toile d'araignée.* ‖ *Tricot cannelé.* Ouvrage de tricots à côtes.

— Art, action de faire le tricot.

— Espèce de drap pour les troupes, ainsi nommé parce qu'on le fabrique dans le bourg de Tricot (Oise).

— Conchyl. Nom marchand d'une coquille univalve du genre cône.

— Syn. comp. TRICOT. TRICOTAGE. *Tricot* ne fait considérer la chose que par rapport à ses qualités intrinsèques. *Tricotage* rappelle l'action de tricoter, l'habileté du tricoteur, et les qualités du tissu qui résultent de la main d'œuvre.

TRICOT. s. m. (pr. *triko* ; rad. *trique*). Bâton gros et court. Il n'est usité que lorsqu'on parle de battre quelqu'un. Prendre un tricot. Menacer de coups de tricot. Donner du tricot. Pop.

TRICOTAGE. s. m. Travail d'une personne qui tricote. Apprendre le tricotage. Se mettre au tricotage.

— Ouvrage fait au tricot. Tricotage lâche et mal fait.

— Syn. comp. TRICOTAGE. TRICOT. V. TRICOT.

TRICOTE. s. f. Nom qu'on donnait à une espèce de billard.

TRICOTÉ, ÉE. part. pass. du v. Tricoter. S'empl. adjectiv. Bas tricotés. Chaussettes tricotées. Habit tricoté. Veste tricotée. Couverture tricotée.

TRICOTÉ, ÉE. adj. Conchyl. Dont la surface a l'apparence d'un tissu de tricot, comme la vénus tricotée, le rocher tricoté, la nérite tricotée.

— Minér. Se dit de certains minéraux métalliques dont la gangue pierreuse et susceptible de poli et se trouve pénétrée en tous sens par des dendrites de métal, ou qui du moins ont l'éclat métallique.

TRICOTÉ. s. m. Conchyl. Espèce du genre casque.

TRICOTÉE. s. f. Conchyl. Nom marchand de plusieurs coquilles bivalves du genre vénus, qui ont des stries verticales, coupées par d'autres stries transverses, ce qui leur donne un peu l'aspect d'une étoffe tricotée.

TRICOTER. v. a. 1re conj. (rad. *tricot*). Former des mailles avec un fil de soie, de lin, de laine, de coton, à l'aide de certaines aiguilles longues et émoussées, pour faire des bas, des camisoles et d'autres ouvrages. Tricoter des bas.

— Se dit des dentelles de fil ou de soie qui se font sur un tambour avec des épingles et des fuseaux. Tricoter de la dentelle.

— Absol. Apprendre à tricoter. Tricoter bien. Tricoter mal.

> Apprenez qu'il vaut mieux *tricoter* que médire,
> On fait des bas de plus et des péchés de moins. (***)

— v. n. Manég. Il se dit d'un cheval qui remue les jambes assez vite en marchant, mais qui n'avance pas.

— Fig. pop. Marcher en remuant les pieds l'un vers l'autre.

— SE TRICOTER. v. pron. Être tricoté.

TRICOTERIE. s. f. Il s'est dit pour Malice, petite tricherie. Pour avoir eu à contre-cœur de mêler ni *tricoterie* ni finesse à mes jeux enfantins. (Mont.) Le cardinal Mazarin n'a que faire de ces *tricoteries* pour être bon ministre. (Naudé.)

TRICOTETS. s. m. pl. Ancienne danse qui s'exécutait en remuant beaucoup les pieds, et aussi vite à peu près qu'une femme qui tricote remue les mains. Danser les tricotets.

TRICOTEUR, EUSE. s. Celui, celle qui tricote.

TRICOTEUR. s. m. Techn. Métier à faire le tricot. ‖ *Tricoteur français.* Métier qui fait le tricot de toute espèce par mécanique et par le seul mouvement de rotation produit par une force quelconque appliquée à une manivelle. ‖ *Tricoteur sans fin.* Nom d'une autre espèce de métier propre au même usage.

[illegible] des femmes salariées qui assistaient en tricotant aux séances de la Convention, des assemblées populaires et du tribunal révolutionnaire. Les tricoteuses de Robespierre. Les tricoteuses interrompaient fréquemment les orateurs de la droite, applaudissaient aux jugements et insultaient les condamnés.

— Techn. Machine destinée à tricoter les fils de laine ou de coton pour en composer des jupons.

TRICOTYLÉDONÉ, ÉE. adj. (ét. gr., τρεῖς, trois ; κοτυλήδων, cotylédon). Bot. Se dit d'une graine qui est munie de trois cotylédons, comme le pin noir.

TRICOUSE ou **TRICOUSSE.** s. f. Nom qu'on donnait à une espèce de guêtre faite de gros drap ou de laine tricotée.

TRICRATE. s. m. Bot. Genre de la famille des nyctaginées.

TRICTIRIES ou **TRICTYES.** s. f. pl. Myth. Sacrifices qui se faisaient chez les Grecs en l'honneur de Mars, et dans lesquels on lui immolait trois animaux.

TRICTRAC. s. m. Onomatopée tirée du bruit que font les dés dans le cornet et sur le tablier. Espèce de jeu où l'on joue avec deux dés et trente dames, quinze d'une couleur et quinze d'une autre, dans un tablier qui consiste en deux compartiments, chacun marqué par de petites flèches d'ivoire, qui sont alternativement de deux couleurs différentes, et sur lesquelles on place les dames conformément aux règles du jeu. Ce jeu est très-ancien : il était connu des Grecs et des Romains. Le jeu de trictrac, du trictrac. Jouer au trictrac. Une partie de trictrac en douze trous.

— Le tablier même, le meuble dans lequel on joue. Grand trictrac. Trictrac d'ébène et d'ivoire.

— *Trictrac à écrire.* Autre espèce de trictrac dans laquelle la fiche et les jetons dont on se sert pour marquer les coups sont remplacés par un crayon et deux cartes.

— Chass. Bruit que font plusieurs chasseurs pour effaroucher les canards et autres oiseaux aquatiques, qu'ils veulent faire tomber dans leurs piéges. Chasser les canards au trictrac.

— Ornith. Nom vulgaire de la draine. ‖ Nom vulgaire donné au traquet, d'après son cri.

— Nom d'un canon à cinq bouches qu'on voyait, à Rome, à la porte du château Saint-Ange.

— Périphr.

> J'entends ce jeu bruyant où le cornet en main,
> L'adroit joueur calcule un hasard incertain.
> (Delille.)

TRICUIVRIQUE. adj. m. Chim. Il se dit d'un sel cuivrique qui contient trois fois autant de base que le sel neutre correspondant. Sulfate tricuivrique.

TRICUSPIDAIRE. s. f. (pr. *tri-ku-spi-dè-re*). Bot. Genre de la famille des liliacées, établi pour un arbre du Chili, dont on emploie le bois à plusieurs usages économiques.

— s. m. Helmint. Genre de vers intestinaux établi pour placer le ténia onduleux, qui s'écarte des autres par la forme de sa tête.

TRICUSPIDAL, ALE. adj. Anat. V. TRICUSPIDÉ.

TRICUSPIDE. s. f. (du lat. *tricuspis*, qui a trois pointes). Bot. Genre de plantes graminées, renfermant deux espèces.

TRICUSPIDE. adj. des 2 g. Didact. V. TRICUSPIDÉ.

TRICUSPIDÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *tres*, trois ; *cuspis*, pointe). Didact. Qui est muni de trois pointes.

— Anat. *Valvules tricuspidées.* S'est dit autrefois des valvules qui se trouvent à l'entrée de la veine circulaire. On disait aussi *valvules tricuspides.*

— Bot. Qui est muni de trois pointes, comme les feuilles du houblon tricuspide, de la saxifrage tricuspide ; les fruits du chéiranthe tricuspide, les pétales du chiropétale tricuspide. ‖ Le genêt tricuspide est ainsi appelé à cause de ses épines trifides pour la plupart.

— Zool. L'idotée tricuspide est ainsi appelée parce que sa queue se termine par trois dents. ‖ La salpe tricuspide porte trois appendices à l'extrémité postérieure de son corps. ‖ Le phalangie tricuspide offre trois pointes au milieu du bord antérieur de son corselet.

TRICYCLE. s. m. (ét. gr., τρεῖς, trois ; κύκλος, cercle). Voiture qui roule sur trois roues.

— Il se dit, à Paris, de certains omnibus qui étaient d'abord construits en tricycle, et qui ont gardé ce nom, bien qu'ils aient aujourd'hui quatre roues.

— Bot. Genre de plantes de la famille des nyctaginées, établi pour un arbre du Brésil.

TRIDACNACÉ, ÉE. adj. Conchyl. Qui ressemble à une tridacne. ‖ TRIDACNACÉS. s. m. pl. Famille de coquilles bivalves, qui a pour type le genre tridacne.

TRIDACNE. s. f. (ét. gr., τρεῖς, trois ; δάκνω, mordre, parce qu'elles ne pouvaient être mangées qu'en trois bouchées). Conchyl. Espèce d'huître fort grande et très-estimée des anciens. ‖ Genre de coquilles bivalves, qui vivent fixées aux rochers bordant les rivages des mers intertropicales. Ils atteignent une taille très-grande, et pèsent jusqu'à 200 ou 250 kilogr. Une des espèces, la tridacne bénitier, à cause de sa [illegible] églises catholiques pour servir de bénitier.

TRIDACNÉ, ÉE. adj. Conchyl. V. TRIDACNACÉ.

TRIDACNITE. adj. des 2 g. Conchyl. Qui ressemble à une tridacne. ‖ TRIDACNITES. s. m. pl. Famille de l'ordre des conchifères triforipalles, qui a pour type le genre tridacne.

TRIDACTYLE. adj. des 2 g. (ét. gr., τρεῖς, trois ; δάκτυλος, doigt). Entom. Qui a trois articles.

— Ichthyol. Se dit d'un poisson, la blennie tridactyle, dont chacune des nageoires jugulaires se compose de trois rayons.

— Mamm. Qui a trois doigts aux pieds.

— Ornith. Qui n'a que trois doigts.

— Bot. Se dit des plantes dont les feuilles palmées se composent toujours, ou le plus ordinairement, de trois folioles, comme la saxifrage tridactyle, ou dont les feuilles sont trifides à l'extrémité, comme le cochléaria tridactyle.

TRIDACTYLE. s. m. Entom. Genre d'insectes orthoptères de la famille des grylloïdes. Ils se trouvent aux bords des rivières et des lacs, aux environs des mares accidentelles qui résultent de la crue des eaux, pourvu qu'il s'y trouve un sable très-fin. Le tridactyle varié est le type de ce genre.

— TRIDACTYLES. s. m. pl. Mamm. Famille de mammifères comprenant ceux qui ont trois doigts aux pieds. ‖ Ornith. Famille d'oiseaux gallinacés, dans laquelle se rangent ceux qui n'ont que trois doigts.

TRIDACTYLITHE. s. m. Bot. Genre de la famille des saxifragées, ne renfermant qu'une espèce.

TRIDAX. s. m. Genre de plantes de la famille des corymbifères.

TRIDE. adj. des 2 g. (du lat. *stridulus*). Manég. Vif, prompt, serré. Avoir des mouvements trides. Action tride. Allure tride. Mouvement tride.

TRIDE. s. m. Ornith. Nom vulgaire du proyer.

TRIDENT. s. m. (pr. *tri-dan* ; du lat. *tridens*, fait de *tres*, trois ; *dens*, dent). Fourche à trois dents ou pointes, que les poëtes et les peintres donnent pour sceptre à Neptune. Neptune avec son trident, armé de son trident, du trident. Le trident était une espèce de sceptre dont les rois se servaient autrefois, ou plutôt un instrument ou harpon dont on fait souvent usage en mer pour piquer les gros poissons que l'on rencontre. Ce furent les Cyclopes qui en firent présent à Neptune dans la guerre contre les Titans. Ce trident entr'ouvrait la terre chaque fois que Neptune l'en frappait.

— Fig. et poét. Le pouvoir maritime. Le *trident* de Neptune est le sceptre du monde. (Lemierre.)

— Agric. Bêche à trois dents.

— Bot. Genre de graminées.

— Géom. Courbe du troisième degré qui offre à peu près la forme d'un trident. Elle est aussi appelée *parabole de Descartes.*

— Ichthyol. Espèce de poisson.

— Pêch. Sorte de fourche à trois pointes, ajustée au bout d'une perche, avec laquelle on perce les poissons que l'on voit au fond de l'eau.

— Dans la langue poétique, Neptune est appelé *le dieu, le maître du trident*, et la mer est appelée *l'empire du trident.*

— Un poëte a substitué adroitement le mot *trident* à celui de *fourche*, trop familier pour entrer dans la poésie soutenue ; il a dit en parlant d'un paysan qui charge une voiture de fumier :

> C'est Lucas, en Neptune, un *trident* à la main,
> Entassant sur un char l'engrais du champ voisin.
> (Leblanc.)

— Iconol. Le Trident est le symbole de Neptune, qui marque son triple pouvoir sur la mer, de la conserver, de la soulever et de l'apaiser.

TRIDENTÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *tres*, trois ; *dens*, dent). Bot. Qui a trois divisions en forme de dents, comme le filet des étamines de l'ail ampéloprase, le calice du onéore, l'extrémité des feuilles de la mutisie tridentée, de la renoncule tridentée et du genêt tridenté, la feuille qui garnit le nez du rhinolophe tridenté.

— Entom. Qui est muni de trois dents ou épines, comme les cuisses de derrière de la laphire tridentée.

TRIDENTIFÈRE ou **TRIDENTIGÈRE.** adj. m. (ét. lat., *tridens*, trident ; *fero* ou *gero*, porter). Myth. lat. Qui porte le trident. Epithète de Neptune.

TRIDENTIN, INE. adj. Géogr. Habitant de Trente ou des environs de cette ville. ‖ Qui appartient à Trente ou à ses habitants. ‖ *Alpes tridentines.* Celles qui touchent au Tridentin.

TRIDENTIN. Géogr. Territoire de Trente.

TRIDENTULE. s. f. (du lat. *tridentula*). Foss. Dent de poisson fossile à trois dentelures.

TRIDENNE. s. m. Bot. Genre de plantes de la famille des tithymaloïdes, renfermant deux espèces de la Chine.

TRIDI. s. m. (ét. lat., *tres*, trois ; *dies*, jour). Le troisième jour de la décade, dans le calendrier républicain.

TRIDIGITÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *tres*, trois ; *digitus*, doigt). Bot. Qui offre trois digitations, ou qui a un pétiole commun terminé par trois folioles.

— Entom. Qui n'a que trois articles. ‖ TRIDIGITÉS. s. m. pl. Section établie pour placer les insectes coléoptères qui n'ont que trois articles à tous les tarses, comme les coccinelles, etc.

TRIDIGITÉ-PENNÉ, ÉE. adj. Bot. Se dit des feuilles dont le sommet du pétiole commun produit trois pétioles secondaires, sur les côtés desquels les folioles sont attachées. Feuille tridigitée-pennée.

TRIDODÉCAÈDRE. adj. des 2 g. Minér. Qui offre la réunion de trois dodécaèdres, comme la chaux carbonatée tridodécaèdre.

TRIDOPHYLLE. s. m. (ét. gr., τρίτος, troisième ; φύλλον, feuille). Genre de potentilles à feuilles ternées. C'est un mot barbare, employé pour *triosphylle.*

TRIDRACHME. s. m. (pr. *tri-drak-me*). Antiq. gr. Poids et monnaie des Grecs, qui valait trois drachmes.

TRIDYME. adj. des 2 g. (ét. gr. τρίδυμος, jumeaux). Didact. Qui offre trois degrés différents de longueur.

TRIDYNAME. adj. des 2 g. (ét. gr., τρεῖς, trois ; δύναμις, puissance). Bot. Se dit des étamines des narcisses, dont trois sur six sont plus longues que les autres.

TRIE. s. f. Ornith. Nom vulgaire de la draine, à cause de son cri.

— Erpét. Espèce de couleuvre.

— Ichthyol. Sorte de morue verte.

TRIE. Géogr. Ch.-l. de cant., arrond. de Tarbes (Hautes-Pyrénées) ; 250 hab.

TRIÉ, ÉE. part. pass. du v. Trier. S'empl. adjectiv. Raisins triés. Pois triés. Soldats triés. La délicatesse est trop grande, de ne pouvoir souffrir que des gens *triés*. (Mol.)

TRIÈDRE. adj. des 2 g. (ét. gr., τρεῖς, trois ; ἕδρα, base). Math. Qui offre trois faces ou qui est formé par trois plans. Angle trièdre. Pyramide, prisme trièdre.

— Hist. nat. Se dit d'un corps qui offre trois faces, comme celui de la lymnorée trièdre, ou comme les épines du diodon trièdre.

TRIÉMARGINÉ, ÉE. adj. Minér. Dont chaque bord est remplacé par trois facettes, comme le grenat triémarginé.

TRIENCÉPHALE. s. m. (ét. gr., τρεῖς, trois ; ἐν, dans ; κεφαλή, tête). Anat. Monstre privé de trois organes des sens, l'odorat, l'ouïe et la vue.

— On dit aussi adjectiv. Monstre triencéphale.

TRIENCÉPHALIE. s. f. Anat. Monstruosité du triencéphale.

TRIENCÉPHALIEN, IENNE. adj. Anat. Il se dit des monstres par triencéphalie.

TRIENCÉPHALIQUE. adj. des 2 g. Anat. Qui appartient à la triencéphalie, au triencéphale.

TRIÈNE. s. m. Bot. Genre de la famille des graminées, ayant pour type une plante du Mexique.

TRIENNAL, ALE. adj. (pr. *tri-enn-nal* ; ét. gr., τρεῖς, trois ; ἔνος, année). Qui dure trois ans. Parlement triennal.

— Qui est conféré pour trois ans. Emplois triennaux. Dignité triennale.

— Qui est élu, nommé pour trois ans. Supérieur triennal.

— Se disait plus ordinairement autrefois des charges qui ne s'exerçaient que de trois années l'une. Office triennal. Charge triennale. L'exercice de telle charge, de tel office était triennal.

— Se disait des titulaires qui en étaient pourvus. Il y avait pour cette administration des trésoriers triennaux.

— Bot. *Plante triennale.* Celle qui ne porte des fruits et des graines que la troisième année après qu'elle a été semée.

TRIENNAL. s. m. S'est dit de la durée d'un gouvernement, d'un office, d'un exercice de trois ans.

TRIENNALITÉ. s. f. Ne se dit qu'en parlant d'un emploi, d'une dignité, d'une administration dont l'exercice dure trois ans

Puissiez-vous, revêtu de cet auguste titre,
Tenir à Cluni le chapitre
Pendant vingt *triennalités*. (Sesset.)

— Système dans lequel le pouvoir législatif se renouvelle tous les trois ans

TRIENNAT. s. m. Espace de trois ans.

— Exercice d'un emploi pendant trois ans.

TRIENNE. adj. des 2 g. Bot. Qui dure trois ans

TRIENNIUM. s. m. (pr. *tri-en-ni-omm* ; du lat. *triennium*, espace de trois ans). Espace de trois ans qu'on employait à étudier en théologie, pour parvenir aux grades et aux degrés.

TRIÉNOPHORE. s. m. (ét. gr., τρεῖς, trois ; ἔνος, an ; φέρω, porter). Helmint. Genre de vers intestinaux, ne renfermant qu'une seule espèce, que l'on a trouvée dans plusieurs poissons de genres différents, mais constamment d'eau douce.

TRIENS. s. m. (pr. *trienss*). Antiq. rom. Poids de quatre onces, le tiers de l'as. ‖ Monnaie de bronze. ‖ Mesure, tiers du sextarius.

TRIENTAL. s. m. Antiq. rom. Vase à boire qui contenait un triens.

TRIENTALE. s. f. Bot. Genre de la famille des primulacées, établi pour une petite plante d'Europe, qui croît dans les bois et sur les montagnes élevées.

TRIÉPIÉ. s. m. Il se disait pour Personnat, dans l'église cathédrale d'Avranches.

TRIÉPINEUX, EUSE. adj. Hist. nat. Qui porte trois épines, comme le thoracide du gécarcine triépineux, le dos du myodoche triépineux.

TRIÉPOINTÉ, ÉE. adj. Minér. Dont chaque angle solide est remplacé par trois facettes, comme l'analcime triépointée.

TRIER. v. a. 1re conj. (du lat. *trahere*, tirer). *Je trie, nous trions, vous triez. Je triais ; nous triions, vous triiez. Que je trie ; que nous triions, que vous triiez,* etc. Choisir, tirer d'un plus grand nombre avec choix, avec préférence. Trier des raisins. Trier des pois, des lentilles. Trier du café. Trier les meilleurs livres d'une bibliothèque. Trier les médailles les plus curieuses, les plus rares.

— Se dit quelquefois des hommes. Trier les hommes les plus habiles d'une compagnie. Trier des soldats parmi les meilleures troupes. On dit plus ordinairement *choisir*. Il faut que les rois nous *trient* par conjecture et à tâtons, par la race, les richesses, la doctrine, la voix du peuple, très-faibles arguments. (Montaigne.) L'ambition aux abois ne peut que *trier* les restes de la population pour y trouver encore quelques soldats. (Boiste.)

— Séparer le bon du mauvais entremêlés. Il faut trier ces grains de blé, il y a du seigle dedans.

— Prov. et fig. *Trier sur le volet.* Choisir des personnes distinguées ou par leur qualité ou par leur réputation. Se dit par allusion aux pois et autres grains, qu'on met sur un volet ou un ais, pour choisir les meilleurs.

— Techn. *Trier le chiffon.* Séparer le chiffon en différentes classes, selon la beauté et la finesse de la toile. ‖ *Trier les étresses.* Les regarder au jour pour en enlever les inégalités. ‖ *Trier les laines.* Eplucher les laines, et enlever les corps étrangers qui s'y trouvent.

— SE TRIER. v. pron. Etre trié.

TRIÉRARCHIE. s. f. Antiq. gr. Charge du triérarque. ‖ Armement et commandement d'une galère chez les Athéniens.

TRIÉRARCHIQUE. adj. des 2 g. Antiq. gr. Qui a rapport à la triérarchie.

TRIÉRARQUE. s. m. (ét. gr., τριήρης, galère à trois rangs de rames ; ἀρχός, chef). Antiq. gr. Capitaine de galère.

— Se disait, par extension, à Athènes, des citoyens obligés par la loi d'armer une galère et de l'équiper, du moins en grande partie. Les triérarques fournissaient les galères, et ne les commandaient pas toujours.

TRIESPÉRUS. adj. m. (pr. *tri-ess-pé-russ* ; ét. gr., τρεῖς, trois ; ἑσπέρα, nuit). Myth. gr. Surnom qui fut donné à Hercule, à cause des trois nuits que Jupiter passa près d'Alcmène.

TRIESTE. Géogr. Ville de l'empire d'Autriche ou Illyrie, ch.-l. du gouvernement de Trieste ; 42,000 hab. ‖ Le gouvernement de ce nom a 425,000 hab

TRIÉTÉRIDE. s. f. (ét. gr., τρεῖς, trois ; ἔτος, an, année). Chron. Période de trois ans ; une de celles que les Athéniens adoptèrent primitivement pour la réforme de leur calendrier. L'année était disposée de sorte que tous les trois ans on ajoutait un mois intercalaire, les deux premières étant de douze mois lunaires, et la troisième de treize.

— Myth. Il s'est dit des Bacchantes.

— TRIÉTÉRIDES. s. f. pl. Antiq. gr. V. TRIÉTÉRIQUES.

TRIÉTÉRIQUE. adj. des 2 g. Qui se fait ou qui arrive tous les trois ans.

TRIÉTÉRIQUES. s. f. pl. (ét., V. TRIÉTÉRIDE). Antiq. gr. Fêtes que les Béotiens et les Thraces célébraient tous les trois ans en l'honneur de Bacchus, et en mémoire de l'expédition des Indes. Ces fêtes étaient signalées par toutes sortes d'excès et de débauches. On les nomme aussi *triéterides*

TRIEUR, EUSE. s. Techn. Ouvrier, ouvrière qu'on emploie à faire le triage des chiffons, dans une papeterie. ‖ Celui, celle qui fait le triage des épingles. ‖ Celui, celle qui épluche les laines.

TRIEUSE. s. f. Techn. Machine destinée à éplucher les laines, et à enlever la plupart des corps étrangers qui s'y trouvent mêlés.

TRIFACIAL, ALE. adj. (ét. lat., *tres*, trois ; *facies*, face, parce qu'il se divise, avant de sortir du crâne, en trois branches qui vont se distribuer à la face). Anat. Qui se distribue à trois parties de la face. Nerf trifacial. ‖ Pl., *trifaciaux*.

TRIFACIAL. s. m. Antiq. rom. Pièce de monnaie de cuivre.

TRIFARIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui est disposé sur trois rangs, comme les feuilles du didymodon trifaire.

— Entom. Se dit des taches qu'offre l'abdomen du stomoxide trifarié.

TRIFASCIÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *tres*, trois ; *fascia*, bande). Hist. nat. Qui est marqué de trois bandes colorées, c'est-à-dire d'une autre couleur que le fond.

TRIFÉMORO-ROTULIEN. adj. et s. m. Anat. Se dit d'un des muscles de la cuisse qui s'attache au fémur par sa triple origine supérieure, et à la rotule par son extrémité inférieure.

TRIFÉMORO-TIBI-ROTULIEN. adj. et s. m. Anat. Se dit du muscle qui se lie à la rotule par son extrémité inférieure, et au fémur par sa triple origine supérieure.

TRIFERREUX. adj. m. Chim. Il se dit d'un sel ferreux qui contient trois fois autant de base que le sel neutre correspondant. Silicate triferreux.

TRIFERRIQUE. adj. m. Chim. Il se dit d'un sel ferrique qui contient trois fois autant de base que le sel neutre correspondant. Sulfoterrate triferrique.

TRIFEUILLÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *tres*, trois ; *folium*, feuille). Bot. Dont chaque feuille est formée de trois folioles. On dit plutôt *trifolié*.

TRIFIDE. adj. des 2 g. (ét. lat., *tres*, trois ; *fissus*, fendu). Bot. Qui est divisé en trois sections, lobes ou branches, à peu près jusqu'à moitié, comme les feuilles de la pétésie trifide, la corolle du caille-lait trifide, les pétales de l'hypécoé tombant, le stygmate du phlox, le style de la lixie de la Chine, les vrilles de la bignone ongle de chat.

TRIFILERIE. s. f. Techn. Banc garni d'une filière V. TRÉFILERIE.

TRIFLE. s. m. Mar. Sorte de bâtiment à douze rames, sur le Danube.

TRIFLORE. adj. des 2 g. (ét. lat., *tres*, trois ; *flos*, fleur). Bot. Qui porte trois fleurs, comme les pédoncules du cytise triflore, de l'œnothère triflore, ou qui renferme trois fleurs, comme la cupule du châtaignier et la glume de l'égilops ovale.

TRIFOLET. s. m. Bot. Nom vulgaire du trèfle rampant.

TRIFOLIACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui se rapproche du trèfle. ‖ TRIFOLIACÉES. s. f. pl. Tribu de légumineuses qui a pour type le trèfle.

TRIFOLIASTRE. s. m. Bot. Genre établi pour placer le mélilot bleu, parce que sa gousse est ronde et acuminée.

TRIFOLIÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *tres*, trois ; *folium*, feuille). Bot. Dont les feuilles sont disposées trois par trois au bout du pétiole, ou trois fois décomposées. ‖ Qui ressemble au trèfle. ‖ TRIFOLIERS. s. f. pl. Famille de plantes légumineuses.

TRIFOLIOLÉ, ÉE. adj. Bot. Se dit d'une feuille digitée dont le pétiole commun se termine par trois folioles qui partent toutes de son sommet, ou d'une feuille pennée, dont le pétiole commun offre deux folioles latérales et une terminale.

TRIFOLIUM. (pr. *tri-fo-li-omm*). Bot. Nom latin du genre trèfle. ‖ Les anciens, qui n'avaient aucune règle fixe pour la classification des genres, réunissaient sous le même nom des plantes qui n'avaient de commun qu'un caractère tiré du nombre des parties d'une feuille ; ainsi, ils ont appelé *trifolium* beaucoup de celles qui présentent trois folioles sur un même pétiole

TRIFORIPALLE. adj. des 2 g. Zool. Dont le manteau est percé de trois trous.

TRIFORIUM. s. m. Archit. V. TRIPHORIUM.

TRIFORME. adj. des 2 g. (du lat. *triformis*, qui a trois formes.) Myth. lat. Epithète de Diane, d'Hécate, de Géryon, de Cerbère et de la Chimère.

— Bot. Se dit de la calathide des synanthérées, lorsqu'elle contient trois sortes de fleurs différentes par la forme. ‖ Le pézize triforme, granulaire en premier lieu, s'ouvre ensuite, et devient d'abord concave, puis convexe.

— Minér. Qui présente la combinaison de trois formes différentes, telles que le cube, l'octaèdre régulier et le dodécaèdre à plans rhombes, comme l'alumine sulfatée triforme.

TRIFRONDE. adj. des 2 g. Bot. Qui offre des frondes ou des feuilles de trois formes différentes.

TRIFURQUÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *tres*, trois ; *furca*, fourche). Bot. Qui est divisé en trois parties très-déliées au sommet, comme les poils de la thrincie hérissée, les feuilles de l'euryope trifurquée et les lobes des feuilles de la saxifrage trifurquée.

TRIGALE. s. f. (du lat. *trichila*, parce que anciennement la trigale était une treille). Petit bureau pour recevoir le péage et pour servir à boire aux voyageurs.

TRIGAME. adj. et s. des 2 g. (ét. gr., τρεῖς, trois ; γάμος, noces). Se dit de celui qui a été marié trois fois ; qui a contracté de troisièmes noces après la mort de ses deux premiers conjoints. Dans l'ancienne Eglise, les trigames étaient privés de la communion pendant plusieurs années.

— Jurispr. Se dit de celui qui, malgré les lois, a contracté trois mariages sans que les premiers fussent dissous.

TRIGAMIE. s. f. Etat, crime du trigame.

TRIGASTRIQUE. adj. m. (pr. *tri-gass-trike* ; ét. gr. τρεῖς, trois ; γαστήρ, ventre). Anat. Se dit d'un muscle formé de trois faisceaux charnus distincts, formant des renflements, ordinairement séparés par des productions tendi-[illegible]

TRIGAUD, AUDE. adj. (du lat. *trico*, tracassier, vétilleux). Qui n'agit pas franchement, qui se sert de détours, de mauvaises finesses. Etre trigaud. Avoir la mine trigaude. Les bigots et les philosophistes sont également *trigauds*, également dangereux. (Boiste.) Fam.

— substantiv. C'est un trigaud, un vrai trigaud, un franc trigaud. Grande trigaude.

TRIGAUDER. v. n. 1re conj. N'agir pas franchement, se servir de mauvais détours, de mauvaises finesses. Ne faire que trigauder. Fam.

— Il s'employait activement dans le sens de Brouiller, embrouiller.

TRIGAUDERIE. s. f. Action de trigaud. C'est une trigauderie. Connaître les trigauderies de quelqu'un.

TRIGE. s. f. (du lat. *tres*, trois ; *jugum*, joug). Antiq. rom. Char attelé de trois chevaux qui fut longtemps en usage dans les jeux du cirque.

TRIGÉMEAU. s. m. Anat. V. TRIJUMEAU.

TRIGEMINA. s. f. Antiq. rom. Porte de Rome ainsi nommée parce que ce fut par là que sortirent les trois Horaces, lorsqu'ils allèrent combattre les trois Curiaces.

TRIGÉMINÉ, ÉE. adj. Myth. lat. Surnom de Diane, de la Minerve égyptienne, d'Hécate, de Géryon, de Cerbère et de la Chimère.

— Minér. Qui offre la combinaison de six solides identiques deux à deux, comme la chaux carbonatée trigéminée.

TRIGEMME. adj. des 2 g. (ét. lat., *tres*, trois ; *gemma*, bourgeon). Bot. Qui a trois gemmes, bourgeons ou boutons.

TRIGÉRANOS ou **TRIGÉRANIEN.** adj. m. (ét. gr., τρεῖς, trois ; γέρανος, grue). Myth. gaul. Qui est accompagné de trois grues.

TRIGÉSIMAL, ALE. adj. Minér. Dont les cristaux offrent trente faces, comme la baryte sulfatée trigésimale.

TRIGÉSIMO. adv. Trentièmement. Il s'emploie pour désigner le trentième objet d'une série, quand on a commencé à compter par *primo*, *secundo*, etc. On dit ensuite *trigésimo primo*, *trigesimo secundo*, etc.

TRIGLAFF ou **TRIGLAW.** Myth. sept. Nom d'une idole des anciens Poméraniens.

TRIGLAND. adj. des 2 g. Bot. V. TRIGLANDÉ.

TRIGLANDÉ, ÉE. adj. Bot. Dont le fruit se compose de trois glands, comme le châtaignier.

TRIGLANTINE. adj. f. Myth. Surnom donné à Hécate, pris du poisson nommé trigle, qu'on lui offrait à certains jours.

TRIGLE. s. f. (du gr. τρίγλα, mulet). Ichthyol. Genre de poissons acanthoptérygiens. On en compte une douzaine d'espèces, dont plusieurs sont bonnes à manger. La plus commune dans nos marchés est le rouget commun, très-estimé à cause de sa chair ferme et de son bon goût.

— Antiq. Endroit d'Athènes où l'on offrait ce poisson à Hécate.

— Myth. celt. Nom d'Hécate, chez les Vandales et les peuples de la Lusace, à cause de ses trois têtes. Ces peuples nourrissaient en son honneur un cheval noir dont un prêtre était chargé de prendre soin pour en tirer des présages dans les combats.

— Myth. slav. Nom que quelques Slavons donnaient à une divinité qui répondait à Diane. Elle devait ce nom à sa statue, qui avait trois têtes, comme la triple Hécate.

TRIGLÈNE. adj. f. Antiq. gr. Surnom que les Athéniens donnaient à Hécate, à qui ils offraient un poisson appelé τρίγλα, mulet.

TRIGLIDE. adj. des 2 g. Ichthyol. Qui ressemble à une trigle. ‖ TRIGLIDES. s. m. pl. Famille de poissons qui a pour type le genre trigle.

TRIGLITE. s. f. Minér. Pierre précieuse, qui porte l'effigie du trigle ou mulet.

TRIGLOCHIDÉ, ÉE. adj. Bot. Se dit d'un aiguillon qui se termine par trois pointes recourbées, comme le triglochin.

TRIGLOCHIN. s. m. (ét. gr., τρεῖς, trois ; γλωχίς, pointe, parce que sa capsule est terminée par trois pointes). Bot. Genre de plantes aquatiques de la famille des liliacées.

TRIGLOCHIN, INE. adj. (ét. gr., τρεῖς, trois ; γλωχίς, pointe). Anat. V. TRICUSPIDE.

TRIGLOCHINÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à un triglochin. ‖ TRIGLOCHINÉES. s. f. pl. Groupe de la famille des liliacées, ayant pour type le genre triglochin.

TRIGLOCHINES. s. f. pl. Anat. Valvules triangulaires dans les ventricules du cœur.

TRIGLOSSE. s. m. Bot. Genre de plantes graminées, n'ayant qu'une seule espèce.

TRIGLOSSÉ, ÉE. adj. V. TRIGLOSSINÉ.

TRIGLOSSINÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une triglosse. ‖ TRIGLOSSINÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des graminées, qui a pour type le genre triglosse.

TRIGLOTTE. adj. des 2 g. Philol. En trois langues. Dictionnaire triglotte.

— Qui connaît trois langues.

TRIGLOTTISME. s. m. (pr. *tri-glot-tiss-me* ; [illegible]) s'est dit d'une expression hybride, empruntée à trois langues différentes. ‖ Phrase composée de mots de trois langues différentes.

TRIGLUME. adj. des 2 g. Bot. Qui renferme trois glumes, comme les capitules terminaux du jonc triglume.

TRIGLYPHE. s. m. (ét. gr., τρεῖς, trois ; γλύφειν, graver). Archit. Partie, ornement de la frise dorique, qui représente l'extrémité des solives posée sur l'architrave, et qui a ordinairement des rainures profondes et verticales. Les triglyphes sont séparés par les métopes. C'est un ornement composé de deux cannelures au milieu, et de deux demi-cannelures sur les côtés, ce qui en fait trois. Dans l'origine, les triglyphes paraissent n'avoir été que de petites rainures prismatiques, destinées à faciliter l'écoulement des eaux.

— Minér. Nom donné à un cristal présentant la forme d'un cube chargé de stries, qui ont trois directions perpendiculaires entre elles sur les trois faces concourant à la formation

d'un même angle solide, comme le fer sulfuré triglyphe.

TRIGONE. adj. des 2 g. (ét. gr., τρεῖς, trois; γωνία, angle). Didact. Syn. de Triangulaire.

— Astron. *Aspect trigone* ou *trin aspect.* Aspect de deux planètes éloignées l'une de l'autre de la troisième partie du zodiaque, c'est-à-dire, de 120 degrés.

— Crust. Qui a une forme presque triangulaire. ‖ TRIGONES. s. m. pl. Famille de crustacés homobranches brachyures, comprenant ceux dont le thoracide est de forme presque triangulaire.

TRIGONE. s. m. Antiq. gr. Tribunal d'Athènes qui jugeait les affaires civiles, et qui tenait ses séances dans une salle triangulaire.

— Musiq. Espèce de harpe des anciens. Les Grecs l'avaient emprunté aux Egyptiens et aux Perses, qui le tenaient eux-mêmes des Syriens.

— Astron. Aspect de deux planètes éloignées l'une de l'autre de 120 degrés.

— Gnomon. Instrument dont on se sert pour tracer les arcs des lignes sur des cadrans.

— Conchyl. Genre établi aux dépens du genre vénus.

— Entom. Genre d'insectes coléoptères, famille des mellifères.

— Anat. *Trigone vésical.* Surface triangulaire de la vessie vers son bas fond. ‖ *Trigone cérébral.* La voûte à trois piliers.

TRIGONE. s. f. Ichthyol. Sorte de raie.

TRIGONÉ, ÉE. adj. Hist. nat. Qui a la forme d'un triangle.

— Conchyl. Qui offre trois angles et trois faces, comme la coquille de la crassatelle trigonée et de la mactre trigonée. ‖ TRIGONÉES. s. f. pl. Famille de l'ordre des conchifères lamellipèdes, qui a pour type la trigonie.

TRIGONELLE. s. f. (du lat. *trigonalis*, triangulaire). Bot. Genre de plantes légumineuses. On en compte une quarantaine d'espèces.

TRIGONELLITE. s. f. Conchyl. Genre de coquilles bivalves fossiles.

TRIGONÉQUITANT, ANTE. adj. Bot. Il se dit de feuilles équitantes, dont chacune forme un angle ayant son ouverture marquée par le côté externe de la feuille.

TRIGONICORNE. adj. des 2 g. (ét. lat., *trigonus*, trigone; *cornu*, corne). Entom. Qui a des antennes trigones.

TRIGONIE. s. f. Bot. Genre de plantes d'Amérique.

— Conchyl. Genre de coquilles bivalves, renfermant dix à douze espèces, dont plusieurs sont fossiles.

TRIGONIER. s. m. Bot. Genre de malpighiacées, renfermant trois espèces de la Guiane.

— Conchyl. Animal du genre des trigonies.

TRIGONIME. s. f. Conchyl. Genre de coquilles univalves, comprenant deux espèces fossiles.

TRIGONOBATE. s. m. Ichthyol. Genre de poissons établi aux dépens des raies; il a pour type la pastenague.

TRIGONOCARPE. adj. des 2 g. (ét. gr., τρίγωνος, trigone; καρπός, fruit). Bot. Qui a des fruits trigones, comme la valérianelle trigonocarpe.

TRIGONOCÉPHALE. adj. des 2 g. (ét. gr., τρίγωνος, trigone; κεφαλή, tête). Zool. Qui a la tête trigone ou triangulaire.

TRIGONOCÉPHALE. s. m. Erpét. Genre de serpents à tête triangulaire renfermant quatre ou cinq espèces et ayant pour type la vipère jaune, ou vipère fer de lance des Antilles, espèce dont la piqûre est très-dangereuse et la plus mortelle en peu de temps, malgré tous les remèdes vantés pour en combattre les suites.

TRIGONOMÉTRIE. s. f. (ét. gr., τρίγωνον, triangle; μέτρον, mesure). Math. Partie de la géométrie qui enseigne à calculer tous les éléments d'un triangle, quand un certain nombre de ces éléments sont donnés, c'est-à-dire ses trois angles ou ses trois côtés, par la connaissance seulement d'une partie de ceux-ci. Entendre bien la trigonométrie.

— *Trigonométrie rectiligne.* Celle qui enseigne à calculer les triangles rectilignes. ‖ *Trigonométrie sphérique.* Celle qui enseigne à calculer les triangles sphériques. La connaissance de la trigonométrie sphérique est absolument néces- [illegible]

TRIGONOMÉTRIQUE. adj. des 2 g. Math. Qui appartient à la trigonométrie. Calcul trigonométrique. Opération trigonométrique.

TRIGONOMÉTRIQUEMENT. adv. Math. Suivant les règles de la trigonométrie. Lever une carte trigonométriquement.

TRIGONON. s. m. Musiq. V. TRIGONE.

TRIGONULAIRE. adj. des 2 g. Conchyl. Qui est presque trigone, comme le rocher trigonulaire.

TRIGONULE. adj. des 2 g. Conchyl. Qui offre trois angles presque effacés, comme la coquille du rocher trigonule et de l'éthérie trigonule.

TRIGRAMME. s. m. (ét. gr., τρεῖς, trois; γράμμα, lettre). Philol. Mot de trois lettres; sigle composé de trois caractères réunis.

— Philos. chin. *Trigramme de Fo-hi.* Se dit des espèces de symboles ou d'hiéroglyphes par lesquels Fo-hi désigna d'abord les différents principes que renferme le livre appelé Y-king. Il y avait huit trigrammes, formés des huit arrangements, trois à trois, de deux lignes dont l'une était brisée et l'autre pleine. Un des successeurs de Fo-hi en forma une combinaison plus compliquée.

TRIGUÈRE. s. f. Bot. Genre de plantes d'Espagne, appartenant à la famille des solanées. Une espèce, originaire d'Andalousie, et cultivée dans nos provinces méridionales, répand autour d'elle une odeur de musc fort douce de laquelle on retire une huile essentielle très-agréable.

TRIGULE. s. f. Bot. Genre de la famille des rubiacées.

TRIGYNE. adj. des 2 g. (ét. gr., τρεῖς, trois; γυνή, femme). Bot. Se dit d'une plante dont les fleurs contiennent trois pistils, comme le lin trigyne.

TRIGYNIE. s. f. Bot. Classe de plantes à trois pistils.

TRIGYNIQUE. adj. des 2 g. Bot. Qui appartient à la trigynie.

TRIHÉMIMÈRE. adj. f. Littér. anc. Se dit de la césure d'un vers grec ou latin, quand elle tombe au milieu des trois premiers pieds, c'est-à-dire après le second. Dans *arma virumque cano*, la syllabe *rum* forme une césure trihémimère.

TRIHÉMITON. s. m. Musiq. anc. Intervalle de trois demi-tons; tierce mineure.

TRIHEXAÈDRE. adj. des 2 g. (ét. gr., τρεῖς, trois; ἕξ, six; ἕδρα, base). Minér. Qui offre trois rangs de facettes, disposés six par six, comme la potasse nitratée trihexaèdre.

TRIHILATE. adj. des 2 g. Bot. Qui a trois hiles. ‖ TRIHILATES. s. f. pl. Classe de plantes phanérocotylédones complètes discigynes polypétales, qui comprend les tropiolées, les hippocastanées, les malpighiacées, les acérinées, les rhamnoïdées, les méliacées, les sapindacées et les térébinthacées.

TRIHYDRIQUE. adj. m. Chim. Se dit d'un composé qui contient trois proportions d'hydrogène ou qui est au troisième degré d'hydrogénation, lorsqu'il se combine en plusieurs proportions diverses avec l'hydrogène, comme le phosphore trihydrique, ou gaz hydrogène phosphuré spontanément inflammable; l'arséniure trihydrique, ou gaz hydrogène arsénié; le niture trihydrique ou ammoniaque.

TRI-IODURE. s. m. Chim. Iodure qui contient trois proportions d'iode ou qui contient trois fois autant d'iode que l'iodure simple correspondant.

TRIJASSE. s. m. Ornith. Nom vulgaire du gros-bec.

TRIJUGUÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *tres*, trois; *jugum*, paire). Bot. Se dit des feuilles qui sont disposées par paires de folioles au nombre de trois.

TRIJUMEAU. adj. et s. m. Anat. Qui se partage en trois faisceaux. Nerf trijumeau.

— Il s'est dit quelquefois de trois enfants nés d'une seule couche.

TRIL. s. m. Musiq. V. TRILLE.

TRILATÉRAL, ALE. adj. (ét. lat., *tres*, trois, *latus*, côté). Qui a trois côtés. ‖ Pl., *trilatéraux.*

TRILATÈRE. s. m. Géom. Synonyme peu usité de Triangle.

TRILÉPIDE. adj. des 2 g. (ét. gr., τρεῖς, trois; λεπίς, écaille). Hist. nat. Qui est muni de trois écailles.

TRILÉPISION. s. m. Bot. Genre de la famille des rosacées, établi pour un arbuste de Madagascar.

TRILÉSI ou **TRILISI.** s. m. Bot. Sous-genre de plantes odoriférantes, appartenant à la famille des eupatoriées.

TRILIACÉE. s. f. Bot. Famille de plantes établi aux dépens des liliacées.

TRILINGUE. adj. des 2 g. (ét. lat., *tres*, trois; *lingua*, langue). Qui sait trois langues.

— Hist. anc. Se disait des habitants de la Sicile, où se parlaient trois langues: le phénicien, le sicilien et le grec, plus tard, le latin vint s'y joindre. ‖ Il se disait aussi des Marseillais, qui parlaient grec, latin et gaulois.

— Philol. Qui est écrit en trois langues. ‖ *Inscription trilingue.* Inscription triple, rédigée [illegible]

TRILISE. s. f. Bot. Genre de plantes d'Amérique.

TRILITÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *tres*, trois; *littera*, lettre). Philol. Composé de trois lettres.

— Gramm. ar. Se dit des noms et des verbes primitifs composés de trois lettres.

— Gramm. hébr. *Forme trilitère.* Forme primitive des verbes, régulièrement composés de trois lettres.

TRILITHE. s. f. (ét. gr., τρεῖς, trois; λίθος, pierre). Archit. Antas portugais, lichaven, représentant par leur disposition des espèces de portes.

TRILITHIQUE. adj. m. Chim. Il se dit d'un sel lithique qui contient trois fois autant de base que le sel neutre correspondant. Sulfotellurate trilithique.

TRILIX. s. m. Bot. Genre établi pour un arbrisseau d'Amérique.

TRILLE. s. m. (pr. *tri-le*; de l'ital. *trillo*, tremblement). Musiq. Battement de gosier qui se fait sur l'avant-dernière note d'une phrase de chant, et qu'on appelait autrefois *cadence.* C'est un des plus beaux agréments du chant, le plus nécessaire à acquérir, et le plus difficile à enseigner, attendu qu'il n'existe aucune règle précise, d'après laquelle on puisse déterminer l'action des organes du gosier dans l'exécution de cet agrément.

TRILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Triller. Il s'empl. adjectiv. Passage trillé.

TRILLER. v. a. 1re conj. (pr. *tri-yé*). Musiq. Cadencer, orner de trilles. Triller un passage.

— SE TRILLER. v. pron. Être trillé.

TRILLIACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble au trillion. ‖ TRILLIACÉES. s. f. pl. Famille de plantes qui a pour type le genre trillon.

TRILLION. s. m. (pr. *tri-lion*). Arithm. Mille billions, ou mille fois mille millions.

— Bot. Genre de plantes de la famille des asparagoïdes, dont on compte une douzaine d'espèces, toutes de l'Amérique.

TRILLO. s. m. (pr. *tril-lo*). Agric. Instrument pour battre le blé, en Espagne.

TRILOBAIRE. adj. des 2 g. Hist. nat. Qui a lieu par trois lobes. Division trilobaire.

TRILOBE. s. m. Conchyl. Genre établi avec les espèces de térébratules striées, non percées au sommet, et dont le bord strié est divisé en trois lobes.

TRILOBÉ, ÉE. adj. (ét. gr., τρεῖς, trois; λοβός, lobe). Bot. Qui a trois lobes, qui est partagé en trois lobes, comme les feuilles de la renoncule trilobée, de l'hépatique trilobée, la fronde de la jungermannie trilobée, les pétales de l'œnothère trilobé, le stigmate du lis, les utricules polliniques du sérapias longifolié.

— Ichthyol. Qui est partagé en trois lobes, comme la nageoire caudale du chéiline trilobé.

TRILOBÉ. s. m. Ichthyol. Espèce de labre.

TRILOCULAIRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *tres*, trois; *locula*, loge). Bot. Qui a trois loges, qui se partage intérieurement en trois loges, comme la baie de l'asperge officinale, la capsule du corchore triloculaire, le noyau du trixe des marais, le pépon de la bryone dioïque.

TRILOCULINE. s. f. Conchyl. Genre de coquilles univalves microscopiques.

TRILOGIE. s. f. (ét. gr., τρεῖς, trois; λόγος, discours). Antiq. gr. Nom donné à l'ensemble des trois tragédies que présentaient les poëtes dramatiques lorsqu'ils concouraient pour obtenir la couronne, et qui formaient la partie la plus importante de la tétralogie.

— Se dit, par extens., de tout poëme divisé en trois parties distinctes. La Divine comédie de Dante est une trilogie, puisqu'elle contient l'Enfer, le Purgatoire et le Paradis.

TRILOGIQUE. adj. des 2 g. Littér. Qui appartient à une trilogie. ‖ Qui est du genre de la trilogie.

TRILOGUE. s. m. S'est dit d'un dialogue entre trois personnes, dans lequel on introduit trois interlocuteurs.

TRILOPHE. s. m. Bot. Genre établi sur une espèce de ménisperme.

TRILOUPE. s. f. Phys. Microscope composé de trois lentilles qui tournent sur un même axe.

TRIMACULÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *tres*, trois; *macula*, tache). Zool. Qui porte trois taches, comme l'abdomen du paon trimaculé, les ailes du trypète trimaculé, la coquille de la cythérée trimaculée, le corps du labre trimaculé, les élytres du mylabre trimaculé.

TRIMAGNÉSIQUE. adj. m. Chim. Il se dit d'un sel magnétique qui contient trois fois autant de base que le sel neutre correspondant. Sulfotellurate trimagnésique.

TRIMANGANEUX, EUSE. adj. m. Chim. Il se dit d'un sel manganeux qui contient trois fois autant de base que le sel neutre correspondant. Silicate trimanganeux.

TRIMARKIE ou **TRIMARKISIE.** s. f. Anc. art milit. Réunion de trois cavaliers [illegible] ou germains. La trimarkisie des temps [illegible] est analogue, sauf le nombre d'homme[illegible] lance fournie du moyen âge.

[illegible] baló. Il s'empl. adjectiv. Enfant trimbalé.

TRIMBALER. v. a. 1re conj. (des mots fr. *trimer* et *balle*, ou de l'esp. *bambalear*, dandiner). Traîner, mener, porter partout. Trimbaler un enfant dans tout le voisinage.

— SE TRIMBALER. v. pron. Être trimbalé. Pop.

TRIMÈLE. s. m. Musiq. anc. Sorte de nome pour les flûtes.

TRIMER. v. n. 1re conj. (du gr. [illegible], courir). Marcher vite et avec fatigue. Trimer toute une journée. Pop.

TRIMÉRANTHE. s. m. Bot. Genre de plantes à fleurs composées.

TRIMERCUREUX. adj. m. Chim. Il se dit d'un sel mercureux qui contient trois fois autant de base que le sel neutre correspondant. Sulfotellurate trimercureux.

TRIMERCURIQUE. adj. m. Chim. Il se dit d'un sel mercurique qui contient trois fois autant de base que le sel neutre correspondant. Sulfotellurate trimercurique.

TRIMÈRE. s. m. Musiq. anc. Nome qui s'exécutait en trois modes consécutifs, phrygien, dorien et lydien.

— Entom. Sous-genre d'insectes coléoptères, comprenant ceux qui n'ont que trois articles à tous les tarses.

TRIMÉRÉ, ÉE. adj. (ét. gr., τρεῖς, trois; μέρος, partie). Entom. Dont les tarses sont composés de trois articles. ‖ TRIMÉRÉS. s. m. pl. Famille d'insectes coléoptères, comprenant ceux qui ont trois articles à tous les tarses.

TRIMÉRÉSURE. s. m. (ét. gr., τρεῖς, trois; μέρος, partie; οὐρά, queue, à cause de la division des plaques sous-caudales en trois ordres). Erpét. Genre de serpents de la famille des hétérodermes, renfermant deux espèces pourvues de crochets à venin.

TRIMÉRIE. s. f. Bot. Genre de la famille des iridées.

TRIMESSE. s. f. Se disait d'une sorte de pelleterie.

TRIMESTRE. s. m. (pr. *tri-mess-tre*; du lat. *trimestris*). Espace de trois mois. Servir par trimestre. Finir son trimestre. Intérêts payés par trimestre. Rendre ses comptes par trimestre. Le premier, le second trimestre de l'année.

— Ce qu'on paye à quelqu'un au commencement et à la fin de chaque trimestre. Toucher le premier trimestre. Payer le trimestre échu. Recevoir un trimestre.

TRIMESTRIEL, ELLE. adj. (pr. *tri-mess-tri-el*). Qui dure trois mois.

— Qui paraît ou qui revient tous les trois mois. Recueil trimestriel. Payements trimestriels. Etats trimestriels de dépenses.

TRIMÈTRE. s. m. (ét. gr., τρεῖς, trois; μέτρον, mesure). Prosod. lat. Vers ïambique de six pieds qui était particulièrement employé dans la tragédie, et qui se déclamait en le séparant en trois mesures de deux pieds chacune.

TRIMÉTRIQUE. adj. des 2 g. (ét., V. TRIMÈTRE). Didact. Qui se rapporte à trois mesures différentes.

— Minér. Nom donné aux formes cristallines que l'on peut rapporter à un système d'axes au nombre de trois.

TRIMORPHE. adj. des 2 g. (ét. gr., τρεῖς, trois; μορφή, forme). Minér. Se dit d'une substance minérale qui peut donner des cristaux appartenant à trois systèmes différents, ou appartenant à un même système, mais avec de telles différences d'angles, qu'on ne saurait les dériver d'une forme fondamentale commune.

TRIMORPHÉE. s. f. (ét. gr., τρεῖς, trois; μορφή, forme, à cause des trois sortes de fleurs dont se compose la calathide). Bot. Genre de plantes à fleurs composées de la famille des astérées. On dit aussi *trimorphe.*

TRIMORPHISME. s. m. Minér. Etat d'une substance trimorphe.

TRIMOURTI. s. f. Myth. ind. La trinité des Védas, sortie du sein de Brahma, et composée de Brahmâ, le créateur, de Vichnou, le conservateur, et de Siva, le destructeur.

TRIMYAIRE. adj. des 2 g. (ét. gr., τρεῖς, trois; μῦς, muscle). Conchyl. Se dit des coquilles bivalves qui offrent trois empreintes musculaires sur chaque valve, comme l'anodonte.

TRIN, TRINE. adj. (du lat. *trinus*). Astrol. Se dit en parlant de deux planètes éloignées l'une de l'autre du tiers du zodiaque. Trine aspect. ‖ *Trine opposition.* Un des aspects dans lequel deux planètes sont distinctes l'une de l'autre de la troisième partie du zodiaque.

— Théol. Il s'est dit quelquefois de Dieu, considéré dans la Trinité. Dieu est un en nature et *trin* en personne. (Bouh.)

— L'Académie admet *trin* et *trine* pour un adj. masc., ce qui fait deux orthographes, dont l'une a une terminaison toute féminine. Pourquoi ne pas admettre *trin* pour le masc., et *trine* pour le féminin?

TRINACRIE. (ét. gr., τρεῖς, trois; ἄκρις, sommet). Géogr. anc. Ancien nom de la Sicile, à cause de ses trois promontoires.

TRINACRIEN, ENNE. adj. et s. Habitant de la Trinacrie ou de la Sicile. ‖ Qui appartient à cette île ou à ses habitants.

TRINCADOUR. s. m. [illegible] poupe relevée, dont les Portugais se servaient autrefois pour le cabotage.

TRINCAGE. s. m. Débauche de vin.

TRINERVÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *tres*, trois; *nervus*, nerf). Bot. Qui offre trois nervures longitudinales partant de la base, comme les feuilles du lin trinervé, de la [illegible] trinervée, et les phyllodes de l'acacia trinervé.

TRINERVULÉ, ÉE. adj. Bot. Se dit du placentaire qui offre trois nervules.

TRINGLE. s. f. (du lat. barb. *taringula*, dimin. du bas lat. *taringa*, employé dans la même acception). Verge de fer, menue, ronde et longue, servant à soutenir un rideau, une draperie. Tringles pour une fenêtre.

> Ce cher bonnet, ce bijou précieux,
> Et pour lequel jadis [illegible]
> Belles, vous vous armiez de [illegible], de tringles,
> Las! ne tient plus [illegible] qu'à deux épingles.
> ([illegible])

— *Baguette* équarrie, longue et étroite, qui sert principalement à former des moulures ou à remplir un vide entre deux planches.

— Archit. Moulure plate qui termine les triglyphes doriques à leur partie inférieure.

— Techn. Pièce de bois ou de fer, un peu longue et étroite, garnie de clous, de crochets ou de chevilles, à l'usage des bouchers, des chandeliers, etc., pour suspendre leurs marchandises, soit à l'intérieur, soit à l'extérieur. ‖ Chez les nattiers, Pièce de bois hérissée de clous à crochets, pour y attacher les cordons qui doivent former la natte. ‖ Barre de fer qui tient d'une pile à l'autre, pour soutenir les chaînes dans un pont de fer. ‖ Dans les manufactures de glaces de grand volume, Deux grandes pièces de fer aussi longues que la table, qui se placent à discrétion des deux côtés, pour régler la largeur de la glace. ‖ Marque que fait le cordeau blanchi ou rougi sur une planche ou autre pièce de bois. ‖ *Tringle de marche-pied*. Morceau de bois attaché sur la coquille d'un carrosse, et qui sert d'appui aux pieds du cocher. ‖ *Tringle de porte-plume*. Machine de cuivre bien écroui, aplatie au-dessous, et large d'un millimètre. ‖ *Tringle de rappel*. Celle par où tous les mouvements du polygraphe se communiquent.

TRINGLÉ, ÉE. part. passé du v. Tringler. Il s'empl. adjectiv. Pièce de bois tringlée.

TRINGLER. v. a. 1re conj. (rad. *tringle*). Techn. Tracer, sur une pièce de bois qu'on veut façonner, une ligne droite, avec un cordeau frotté de pierre blanche ou rouge.

— SE TRINGLER. v. pron. Être tringlé.

TRINGLETTE. s. f. (dimin. de *tringle*). Techn. Pièce de verre qui entre dans un panneau de vitres. ‖ Outil de vitrier qui sert à ouvrir le plomb.

TRINGUELTE. s. m. Techn. La même chose que *tringlette*. Nous allâmes après le dîner voir la verrerie à Murano. Elle acheta beaucoup de petites breloques, qu'elle nous laissa payer sans façon; mais elle donna partout des *tringuelten* beaucoup plus forts que tout ce que nous avions dépensé. (J.-J. Rouss.)

TRINICCOLIQUE. adj. m. Chim. Il se dit d'un sel niccolique qui contient trois fois autant de base que le sel neutre correspondant, comme le sulfo-tellurate triniccolique.

TRINITAIRE. s. m. Hist. ecclés. Il se dit, en général, de tous ceux qui croient à l'existence de trois personnes en Dieu. ‖ Il s'applique en particulier à certains sectaires dont l'opinion sur la Trinité n'était pas orthodoxe.

— Religieux d'un ordre fondé en 1198 pour la rédemption des captifs chrétiens faits prisonniers par les infidèles.

— s. f. Religieuse de l'ordre de la Trinité, dont la communauté remonte, en Espagne, à l'an 1201.

TRINITAIRE. s. f. Bot. Hépatite des jardins, à cause de ses feuilles trilobées. ‖ *Trinitaire aquatique*. Espèce de lenticule.

TRINITÉ. s. f. (du lat. *trinitas*). Un seul Dieu en trois personnes, Père, Fils et Saint-Esprit. La sainte Trinité. Le mystère ineffable de la Trinité. Voltaire la définit ainsi dans la *Henriade* :

La puissance, l'amour, avec l'intelligence,
Unis et divisés, composent son essence.

Saint-Didier, dans son *Clovis*, l'avait déjà définie, mais avec moins de précision :

De leur perfection naît leur amour immense,
Ils ont tous même esprit, même feu, même [illegible];
Ces trois divins soleils, unissant leur clarté,
Forment de l'Éternel l'ineffable unité.

— Premier dimanche qui suit la Pentecôte. Cette fête, instituée en l'honneur de la sainte Trinité, fut établie dans le XIVe siècle. Le dimanche de la Trinité. La fête, le jour de la Trinité. A la Trinité, à l'époque de la Trinité.

— Commun. relig. *Confrères de la Trinité*. V. *Confrères de la Passion*, au mot PASSION. ‖ *Ordre de la Sainte-Trinité*. V. TRINITAIRE.

— Bot. Un des noms de la pensée. ‖ Violette tricolore.

— Géogr. La plus grande et la plus méridionale des petites Antilles; elle appartient aux Anglais; 42,000 hab. ‖ Ch.-l. de cant., arr. de de Ploërmel (Morbihan); 900 hab. ‖ Chef-lieu d'arr. de la Martinique; 3,000 hab.

— *Trinité philosophique*. Les divers sentiments répandus dans l'antiquité, sur une trinité d'hypostases dans la divinité.

— Se dit, par extension, de tout ce qui est [illegible] de *trinité* sociale, composée de l'Église, de la monarchie et de la démocratie. (E. Quinet.)

— Fig. Qu'on nomme la sainte Trinité dans les traités de paix; on se sert, pour les rompre, d'une autre *trinité*, qui est la mauvaise foi, l'intérêt et l'ambition. (Le pr. de Ligne.)

— Prov. *A Pâques ou à la Trinité*. A une époque très-incertaine, sur laquelle on ne saurait compter. Ce dicton, que la chanson de Marlborough a rendu si populaire, fait allusion aux ordonnances des rois de France du XIIIe siècle et du XIVe, pour le remboursement des sommes qu'ils avaient empruntées. Ils y promettaient de payer à Pâques ou à la Trinité, et comme ces fêtes passaient presque toujours sans amener de résultat attendu, elles furent considérées comme des échéances illusoires, ou du moins fort douteuses.

TRINITY-HOUSE. Société ou compagnie instituée en Angleterre par Henri VIII, en 1515, pour servir au développement du commerce et de la navigation, en assujétissant les pilotes à se munir d'une licence régulière qu'elle seule accordait, et en faisant élever sur des points convenables des signaux, des fanaux et des bouées, etc.

TRINÔME. s. m. (ét. gr., τρεῖς, trois; νομή, division). Algèb. Quantité composée de trois termes.

TRINOCTIUS. adj. m. (pr. *tri-nok-ciuss*). Myth. gr. V. TRIESPÉRUS.

TRINQUART. s. m. Pêch. Petit bâtiment dont on se sert en France pour la pêche du hareng dans la Manche.

TRINQUEBALLER. v. a. et n. 1re conj. Ce mot a été employé par Rabelais dans le sens de Sonner les cloches en volée.

TRINQUEMALE. Géogr. Ville et port de l'île de Ceylan, le seul port de cette partie de l'Inde qui offre un abri sûr pendant les moussons. Aujourd'hui aux Anglais.

TRINQUER. v. n. 1re conj. (de l'allem. *trinken*, boire). Boire en choquant les verres et en se provoquant l'un l'autre. Aimer à trinquer. C'est un vieux soldat, nous avons *trinqué* ensemble; il m'a chanté une vieille chanson de caserne que j'ai entendue je ne sais où. (A. Karr.) J'ai mangé comme quatre, et j'ai *trinqué* d'autant. (Regnard.) Fam.

Que j'aime à voir, quand nous *trinquons*,
L'amitié vider vingt flacons,
Accompagnés de plusieurs autres! (Ans. Gouvé.)

TRINQUERIN. s. m. Anc. mar. Le plus haut bordage extérieur d'une galère.

TRINQUET. s. m. Mar. Nom qu'on donne, sur la Méditerranée, au mât de misaine des bâtiments gréés en voiles triangulaires ou latines.

TRINQUETIN. s. m. Mar. Petite voile enverguée sur l'antenne d'un bâtiment à voiles latines dans les mauvais temps.

TRINQUETTE. s. f. Mar. Voile triangulaire, espèce de voile latine qu'on hisse le long de l'étai des petits bâtiments. ‖ Voile de misaine d'un bâtiment à voiles latines.

TRINUNDINUM. s. m. Antiq. rom. Espace de dix-sept jours, après lequel les nundines venaient pour la troisième fois. Un trinundinum devait s'écouler entre la proposition des lois et leur acceptation, entre l'accusation et le jugement.

TRIO. s. m. (pr. *tri-yo*; de l'ital. *trio*). Musiq. Composition de musique à trois parties. Le trio peut être accompagné par d'autres parties obligées sans cesser d'être trio. Chanter, jouer, exécuter un trio. Faire de charmants trios. Le trio instrumental est difficile à traiter pour produire de l'effet. Le trio vocal est presque toujours accompagné.

— Fig. La jeunesse, l'amour et la vieillesse forment un *trio* discordant. (Boiste.)

Bonne santé, bon vin, douce et fidèle amie,
Font un *trio* bien propre au bonheur de la vie. (***)

— Fig. et par raillerie. *C'est un beau trio*. Se dit de trois personnes réunies, ou qui sont liées ensemble de parenté, d'intérêts, d'opinions. Il se prend le plus ordinairement en mauvaise part. ‖ Pl., des *trios*.

TRIOBOLE. s. m. (ét. gr., τρεῖς, trois; ὀβολός, obole). Antiq. gr. Poids, mesure qui valait trois oboles. Le triobole était la rétribution journalière accordée aux citoyens d'Athènes qui siégeaient comme juges.

TRIOCTAÈDRE. adj. des 2 g. Minér. Dont l'ensemble des faces présente la réunion de trois octaèdres, comme la baryte sulfatée trioctaèdre.

TRIOCTILE. adj. des 2 g. Astrol. Il se dit de la situation, de l'aspect de deux planètes, qui sont distantes entre elles des trois huitièmes du cercle, ou de 135 degrés.

TRIOCULÉ. adj. m. (ét. lat., *tres*, trois; *oculus*, œil). Myth. Surnom de Jupiter, qu'on représentait quelquefois avec trois yeux, deux à la place ordinaire, et un au milieu du front.

TRIODEX. s. m. Bot. Genre établi pour placer les laiches, qui offrent des styles trifides à trois stigmates et des utricules souvent trigones à deux ou trois dents.

TRIODIES. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des graminées, dont quelques espèces croissent à la Nouvelle-Hollande, et les autres en Amérique.

TRIODION. s. m. (ét. gr., τρεῖς, trois; ᾠδή, [illegible] l'office d'une partie de l'année, depuis le dimanche de la Septuagésime jusqu'au samedi saint. Il est ainsi nommé parce qu'il contient beaucoup d'hymnes à trois strophes.

— Se dit, par extension, de chacune des hymnes de ce livre.

TRIODIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., τρεῖς, trois; ὁδός, route). Didact. Qui marche par trois routes différentes.

— Minér. Nom donné à une variété dont le signe renferme trois espèces de lois, l'une simple, la seconde mixte et la troisième intermédiaire, comme la chaux carbonatée triodique.

TRIODITE. adj. des 2 g. Antiq. gr. Surnom de Diane ou d'Hécate, de Mercure [illegible] qui présidaient aux carrefours.

TRIODON. s. m. Liturg. gr. Orthographe vicieuse de Triodion.

— Ichthyol. Genre de poissons, composé d'une seule espèce, remarquable par un énorme fanon, presque aussi long que tout le corps, et deux fois aussi haut, soutenu en avant par un très-grand os qui représente le bassin.

TRIODOPSIDE. s. m. Conchyl. Genre de mollusques, renfermant plusieurs espèces de l'Amérique septentrionale, appartenant à la famille des hélices.

TRIOECIE. s. f. (pr. *tri-é-ci*; ét. gr., τρεῖς, trois; οἶκος, maison). Bot. Classe de plantes contenant trois sortes de fleurs différentes par le sexe, des fleurs hermaphrodites, des fleurs mâles et des fleurs femelles, sur autant d'individus différents.

TRIOECIQUE. adj. des 2 g. (pr. *tri-é-ci-ke*). Bot. Qui appartenait à la triœcie.

TRIOÏQUE. adj. des 2 g. Bot. V. TRIOECIQUE.

TRIOLAINE. s. f. Il se disait d'une longue file de monde, de personnes.

TRIOLET. s. m. (pr. *tri-o-lè*; ainsi appelé de la triple répétition qui se fait dans cette pièce). Littér. Petite pièce de poésie de huit vers, dont le premier se répète après le troisième; et le premier et le second se répètent encore après le sixième. Le mélange des rimes n'est pas déterminé. Ce petit poëme a beaucoup de grâce; l'idée qui en forme le fond doit être agréable; il faut que les refrains arrivent sans effort, et paraissent ramenés plus par agrément que par nécessité.

— Musiq. Il se dit de notes groupées trois par trois, de sorte que trois en valent deux. Trois triolets de neuf croches, dans une mesure en trois temps, valent six croches.

— Bot. Nom vulgaire du trèfle cultivé, et de la petite luzerne. ‖ Se disait autrefois de toutes les espèces de trèfle.

TRIOMPHAL, ALE. adj. Appartenant au triomphe. Char triomphal. Arc triomphal. Pont triomphal. Couronne triomphale. Toge triomphale. Pompe triomphale. Marche triomphale. Ornements triomphaux. Le peuple rassemblé sous ses arcs *triomphaux*. (Volt.) Du pampre *triomphal* ils couronnaient leurs fronts. (Del.)

Plusieurs noms attachés aux dépouilles fatales
Ornent de tous les chefs les piques *triomphales*.
(Gaston.)

En vain César victorieux
Poursuit sa marche *triomphale*. (Delille.)

— Fig. Un peuple revêtu de la robe *triomphale* ne voit plus ses fers. (Boiste.)

— *Porte triomphale*. Porte de l'ancienne Rome, par laquelle les triomphateurs entraient dans la voie Sacrée, pour se rendre au Capitole, le jour du triomphe.

— *Colonne triomphale*. Colonne élevée en l'honneur d'un héros, et dont les joints étaient cachés par autant de couronnes qu'il avait fait d'expéditions militaires.

— *Jeux triomphaux*. Jeux qu'on célébrait à l'occasion de quelque triomphe.

— Myth. lat. Surnom d'Hercule.

TRIOMPHALEMENT. adv. En triomphe.

TRIOMPHAMMENT. adv. En triomphe. Le roi a forcé Namur, et y est entré triomphamment. Ce mot est vieux, on dit aujourd'hui *triomphalement*.

TRIOMPHANT. part. prés. du v. Triompher. Qui triomphe. Il est toujours invariable. Mithridate s'était montré pendant quarante ans si redoutable, que les Romains, *triomphant* de son ombre, firent éclater sans pudeur la joie la plus vive à la vue des restes de ce formidable ennemi. (De Ségur.) Les Romains reculèrent d'abord devant les druides; mais, *triomphant* enfin de la crainte que leur inspiraient des idoles, ils portèrent la flamme dans ces sombres forêts. (Id.)

TRIOMPHANT, ANTE. adj. Qui a triomphé. Être triomphant, être glorieux et triomphant. O prince! c'est là que je vous verrai plus *triomphant* qu'à Fribourg et à Rocroi. (Boss.) Nos succès croissent avec M. le dauphin, ses jours ne sont plus comptés que par les victoires d'un père *triomphant*. (Mass.) Je revins *triomphant* au sein de mon pays. (Volt.) Déplorable héritier de ces rois *triomphants*. (Rac.)

— Victorieux, qui a vaincu. Le parti triomphant. Sortir triomphant de la lutte. Armes triomphantes. Bras triomphants. Mains triomphantes. Aussi admirable lorsqu'il sauvait les restes des troupes battues à Mariendal, que lorsque, avec des troupes *triomphantes*, il [illegible] France. (Fléch.) La France affligée et *triomphante* mêle aux chants de douleur des cantiques de louanges et d'actions de grâces. (Id.) Paris, comme Rome *triomphante*, s'embellissait des dépouilles des nations. (Mass.)

— Piron a dit poétiquement dans la *Métromanie* : Un démon *triomphant* m'appelle à cet emploi.

— Se dit de toute espèce de victoire. Rome moderne, rivale de l'ancienne Rome, s'est maintenue *triomphante* sur le trône des beaux-arts. (Mme de Genlis.)

— Se dit de tout ce qui a contribué aux succès militaires.

[illegible]
[illegible] *triomphants*.
(Racine.)

— Se dit de ce qui a contribué à toute autre espèce de succès. Sous ses pieds *triomphants* la mort est abattue. (Volt.)

L'enfer, pour ressaisir sa proie,
A tes pieds *triomphants* tente un dernier effort.
(Lamarque.)

Oh! qu'en amour l'exemple est *triomphant*,
Pour entraîner un cœur qui se défend. (Bernard.)

— Se dit de tout ce qui a rapport au triomphe. Et l'air répète au loin sa marche *triomphante*. (Del.) Toute la troupe sacrée des vertus, qui veillaient pour ainsi dire autour de M. Le Tellier, en ont banni les frayeurs, et ont fait du jour de sa mort, le plus beau, le plus *triomphant*, le plus heureux de sa vie. (Boss.)

Et l'art revient donner par ses soins *triomphants*,
Un époux à sa femme, un père à ses enfants. (Del.)

— Il se dit des autres objets de la nature qui ont obtenu un succès quelconque ou quelque chose qui en approche.

Et bientôt on les voit, au milieu des campagnes,
Reposer *triomphants* aux pieds de leurs compagnes.
(A. Martin.)

Lui-même il donne l'être à de nouveaux enfants,
Du fer mutilateur comme lui *triomphants*. (Del.)

— Fam. *Air triomphant*. Air de confiance et de contentement que donne un succès obtenu ou espéré.

— *L'Église triomphante*. Les bienheureux qui sont dans le ciel, par opposition à l'*Église militante*. Le chrétien tombe sous les coups de la mort pour se relever *triomphant*. (Legris Duval). La troupe *triomphante* des martyrs s'élève vers les cieux en chantant l'hymne de la victoire, et ils vont prier encore pour leur malheureuse patrie. (Id.)

— Deux poëtes l'ont employé d'une manière hardie dans les exemples suivants. Chanter du peuple hébreu la fuite *triomphante*. (Boil.)

Un ascendant malin fait naître dans nos âmes,
Pour ce qu'on nous permet un dégoût *triomphant*,
Et le goût le plus vif pour ce qu'on nous défend.
(Piron.)

— Pompeux, superbe. On ne vit jamais d'entrée si triomphante. Vieux en ce sens.

— *De triomphante mémoire*. Se disait autrefois en parlant des grands princes morts depuis peu, et dont les actions éclatantes ou les belles qualités étaient encore présentes à la mémoire de leurs sujets.

— *Triomphant de*.

Triomphante des eaux, du trépas et du temps,
La terre a cru revoir ses premiers habitants. (Del.)

— *Triomphant par*. Quand il fut premier ministre, il trouva la France *triomphante* par la valeur du grand Condé. (Volt.)

TRIOMPHANTE. s. f. Hasard ou coup qui a lieu quand l'hombre, étant premier en cartes, joue en commençant atout par l'as de pique.

— Comm. Ancienne étoffe de soie, dont le fond était en gros de Tours et les fleurs en damassé.

TRIOMPHANTEMENT. adv. Ce mot a été employé par Amyot, dans le sens de En triomphe.

TRIOMPHATEUR. s. m. Général d'armée qui entrait en triomphe dans Rome, après une grande victoire.

Aux murs du Capitole où des chars de victoire
Des fiers *triomphateurs* promenèrent la gloire,
Tu seras l'ornement et le prix des héros. (Delille.)

— Se dit par extension de celui qui a remporté une victoire. Leur superbe *triomphateur*. (Boss.) *Triomphateur* heureux du Belge et de l'Ibère. (Volt.)

Au nom de conquérant et de *triomphateur*,
Il veut joindre le nom de pacificateur. (Volt.)

Mais il veut avant tout, *triomphateur* pieux,
Aux dieux qui l'ont fait naître offrir ses justes vœux.
(Delille.)

— Dulard a dit en parlant des fleuves. Des plus puissants efforts *triomphateurs* rapides.

TRIOMPHATEUR, TRICE. adj. Se dit, dans le style élevé, de tout ce qui a rapport au triomphe. Ainsi parle Darès d'un air *triomphateur*. (Del.)

Nos vaisseaux,
Heureux *triomphateurs* et des vents et des eaux.
(Delille.)

Vois tes flèches *triomphatrices*
Frapper l'aigle au champ des éclairs.
(De Gessin.)

— Se dit également des dieux, des personnes. Là siége près de moi ce dieu *triomphateur*. (Del.)

TRIOMPHATRICE. s. f. Se dit quelquefois d'une femme, d'une souveraine qui triomphe, qui a remporté des victoires. Vos ennemis ne seront [illegible] qu'à faire graver sur vos mé[illegible] (Volt.)

TRIOMPHE. s. m. (du lat. *triumphus*). Honneur accordé chez les Romains à des généraux d'armée après de grandes victoires, et qui consistait à faire une entrée pompeuse et solennelle dans Rome. Décerner le triomphe, les honneurs du triomphe. Char de triomphe. Pompe d'un triomphe. Arc de triomphe. O arbre dont la postérité existe encore dans nos bois, je vous ai vu moi-même avec plus d'intérêt et de vénération que les arcs de *triomphe* des Romains. (B. de St-P.) Rome, ne vante plus tes *triomphes* pompeux. (Del.)

— Antiq. rom. *Petit triomphe*. V. OVATION.

— *Arc de triomphe*. Monument élevé en mémoire d'un triomphe, d'une victoire. Le despotisme entre chez les peuples par les arcs de *triomphe*. (Boiste.)

— *Mener des captifs en triomphe*. Les mener chargés de chaînes, après le char du triomphe.

tour. Cléopâtre se donna la mort pour éviter d'être menée en triomphe. Les Romains avaient coutume d'amener dans leur pays non-seulement les rois, mais les arbres de leurs ennemis, en *triomphe*. (B. de St-P.)

— Fig. Si l'on en croit Pascal, les jésuites ont fait une procession où la grâce suffisante mène la grâce efficace en *triomphe*. La douleur mène tous les jours en *triomphe* la philosophie. (Balzac.) La Stuart menait en *triomphe* la tendresse du roi (Charles II), sans que la reine lui en fît mauvaise mine. (Hamilton.)

— *Porter quelqu'un en triomphe*. Le soulever de terre, le porter sur les bras pour lui faire honneur, pour lui témoigner la joie qu'on a de le voir. || En faire les plus pompeux éloges.

— Se dit d'une entrée ou d'une marche triomphante, des honneurs publics rendus aux vainqueurs. Là on lui dresse une pompe funèbre, où l'on s'attendait de lui dresser un *triomphe*. (Fléch.) Lorsque, entre deux haies de troupes victorieuses, elle prenait part aux *triomphes* de son époux. (Id.) Alors on s'attribue une supériorité de puissance et de force, on se dresse un *triomphe* secret à soi-même. (Id.)

— *Son entrée fut un triomphe, un véritable triomphe*. On l'accueillit, à son entrée dans la ville, avec de grandes démonstrations de joie, de respect, etc.

— Se dit aussi des victoires, des grands succès militaires. Les triomphes de ce prince, de ce général. Il reçut le coup mortel, et demeura comme enseveli dans son *triomphe*. (Fléch.) La terre toute seule ne semblait pas même suffire à nos *triomphes*, la mer encore gémissait sous le nombre et la grandeur de nos vaisseaux. (Mass.)

— Fig.

> Et vous, heureux Romains, quel *triomphe* pour vous,
> Si vous saviez ma honte, et qu'un avis fidèle
> De mes lâches combats vous portât la nouvelle.
> (Racine.)

— Pour gagner un *triomphe*, il faut une victoire. (Corn.) On gagne une victoire, dit Voltaire, et non pas un triomphe.

— Se dit des succès éclatants qu'on obtient dans les lettres, dans les arts.

— Se dit en général de tout avantage signalé qu'on obtient sur quelqu'un. Assister au triomphe de quelqu'un. Bien jouir de son triomphe. Son triomphe est d'autant plus glorieux, que ses rivaux étaient fort redoutables. C'est un beau triomphe. Elle sentit son *triomphe*, mais elle n'en sentait pas encore toute l'étendue. (Volt.) Il fit du *triomphe* de ses envieux un sacrifice volontaire à son prince et à sa patrie. (Fléch.)

— *C'est son triomphe*. Se dit d'une chose où quelqu'un excelle, où il réussit particulièrement. Ce rôle est le triomphe de cet acteur.

— Fig. *Le triomphe de la vertu, le triomphe de la vérité*, etc. Les victoires que la vertu, que la vérité remporte sur le vice, sur l'erreur, etc. M. Le Tellier dit en signant la révocation de l'édit de Nantes, qu'après ce *triomphe* de la foi il ne se souciait plus de finir ses jours. (Boss.) La mort jette divers traits qui préparent son *triomphe*. (Id.)

— Poét. *Le triomphe de l'amour, le triomphe de la beauté*. Les grands effets de l'amour, de la beauté.

— *Le triomphe de l'éloquence*. Les succès que l'on obtient par son éloquence.

— *Jour de triomphe*. Jour marqué par quelque événement glorieux, par quelque grand avantage qu'on a remporté sur ses rivaux. Ce fut pour lui un jour de triomphe. Qui nous donnera que notre mort soit un jour de fête, un jour de délivrance, un jour de *triomphe*? (Boss.) Retournez donc dans le sein de Dieu, âme héroïque et chrétienne; le jour de notre deuil est le jour de votre gloire et de vos *triomphes*. (Mass.)

— *Triomphe de ce jour*. Triomphe remporté dans ce jour.

> Que vos heureux enfants
> Consacrent de ce jour le *triomphe* et la gloire. (Rac.)

— Hortic. *Triomphe de Lille*. Variété d'œillet.

— Prov. *Il ne faut pas chanter triomphe avant la victoire*. Il ne faut pas se vanter du succès d'une affaire avant qu'elle ait réussi.

— Myth. rom. Divinité allégorique.

TRIOMPHE. s. f. Jeu de cartes qui a beaucoup de rapports avec l'écarté. || *La triomphe d'Auvergne*. Jeu de cartes qui a du rapport avec la triomphe et l'écarté. || A certains jeux de [illegible] après avoir donné aux joueurs le nombre de cartes qu'il faut. De quoi est la triomphe? Quelle est la triomphe? || Couleur que celui qui fait jouer a nommée, et qui emporte toutes les autres cartes. Avoir beaucoup de triomphe.

— Prov. et fig. *Voilà de quoi est la triomphe*. Voilà de quoi il s'agit présentement. Il est vieux.

TRIOMPHER. v. n. 1re conj. (du lat. *triumphare*). Faire une entrée pompeuse et solennelle dans Rome après quelque insigne victoire. Pompée triompha trois fois.

— *Triompher d'un pays*. Obtenir les honneurs du triomphe pour avoir soumis un pays. Scipion triompha de l'Afrique.

— Se dit aussi de toute marche triomphale. Leur maison, comme celle d'Aman, est une maison de deuil et de tristesse, tandis que Mardochée *triomphe*, et reçoit au milieu de la capitale des acclamations. (Mass.)

— Vaincre par la voie des armes. Triompher de tous ses ennemis. Elle *triomphe*, elle pardonne. (Boss.) S'il combat, il sait d'où il tire toute sa force; s'il *triomphe*, il croit voir dans le ciel une main invisible qui le couronne. (Fléch.) Achille va combattre et *triomphe* en courant. (Rac.) A vaincre sans péril on *triomphe* sans gloire. (Corn.)

— Se dit des avantages qu'on remporte sur les animaux. Le hasard seul nous a empêchés de *triompher* du lion; notre valeur n'en est pas moins admirable. (Volt.)

— Fig. Remporter quelque avantage que ce soit sur quelqu'un. Triompher de ses adversaires, de ses envieux, de ses rivaux. Triompher de quelqu'un dans une importante discussion. L'innocence a triomphé. Avocat qui par son talent fait triompher le bon droit. Quand un homme s'est laissé acheter, l'acheteur peut dire qu'il a *triomphé* de lui. (Del.) Il est également coupable de laisser *triompher* la malice et languir la misère. (Fléch.) David, David *triomphe*; Achab seul est détruit. (Rac.)

— Au moral, Vaincre, subjuguer, surmonter. Triompher de ses passions. Triompher de tous les cœurs. Triompher de tous les dangers. A la longue, la vérité triomphe de l'erreur. Le génie a *triomphé* de cet obstacle. (Théis.) Maintenant que je suis sur la route de la terre au ciel, et que je vais devenir un esprit bienheureux, affranchi des affections terrestres, j'ose vous avouer sans rougir la faiblesse dont j'ai *triomphé*. (Mme de Staël.)

— Dans ce sens, il a quelquefois pour sujet un nom de chose inanimée. Combien de fois M. de Turenne, soupirant après ces lumières vives qui seules *triomphent* des erreurs de l'esprit humain, dit-il à Jésus-Christ : Seigneur, faites que je voie! (Fléch.) Les plus grands hommes des siècles chrétiens ont fait *triompher* la folie de la croix de toute la sagesse d'Athènes et de Rome. (Mass.)

— Se dit encore des triomphes que l'on suppose remportés par des êtres inanimés. Jamais peut-être les deux couleurs n'avaient ainsi *triomphé*. (De Maistre.)

— Exceller en traitant quelque sujet. Triompher sur une matière. Triompher en parlant sur la générosité, sur la délicatesse des sentiments.

> Il prêchait peu, sinon sur la vendange;
> Sur ce sujet, sans être préparé,
> Il *triomphait*. (La Fontaine.)

— Exceller en quelque chose préférablement à d'autres. Triompher quand on a des têtes à graver. Peintre qui triomphe quand il peint des fleurs, des animaux.

— Être ravi de joie. Triompher en entendant parler de ses enfants.

— Faire vanité de quelque chose. Se dit en bonne et en mauvaise part. Triompher de son crime. Triompher de sa perfidie. Triompher après avoir fait une noirceur. Triompher du gain de son procès. Triompher en obtenant ce qu'on prétendait. Les peuples barbares peuvent seuls *triompher* d'une journée aussi sanglante et aussi meurtrière. (Mass.) Vivez pour *triompher* d'un ennemi vaincu. (Rac.)

— Se dit dans un sens mystique. Voulez-vous savoir combien la grâce qui a fait *triompher* Madame a été puissante? (Boss.)

— Se dit de la béatitude céleste. Et voilà que le père Bourgoing étant arrivé en la bienheureuse terre des vivants, il chante et il *triomphe* avec les saints anges. (Boss.)

—

> Que je *triomphe*, ô Dieu! du plus noir des forfaits!
> Qui? moi! de votre mort! et vous l'avez pu croire!
> (C. Delavigne.)

De et *à cause de* n'étant pas synonymes, cette phrase est à double sens. *Triompher de la mort* n'a pu se dire que de Jésus-Christ. *Tu triomphes de ma faiblesse, tu triomphes de ma volonté, de ma mélancolie*, etc., sont des locutions que chacun entend; mais *que je triomphe de votre mort* ne voulut jamais dire, *que je me triomphe de votre mort, que je me réjouisse de votre mort. Triompher d'un forfait* ne voulut jamais dire, *se faire gloire d'un forfait que l'on a commis*.

— Absol. Rarement l'équité *triomphe* dans un pays où les débats sont une lutte d'esprit. (Boiste.)

> Et la terre et le fleuve, et leur flotte et le port,
> Sont des champs de carnage où *triomphe* la mort.
> (Corneille.)

> Trahi de toutes parts, accablé d'injustices,
> Je vais sortir d'un gouffre où *triomphent* les vices.
> [illegible]

TRIONES. s. m. pl. (du lat. *triones*, bœufs de charrue, comme si ces étoiles étaient autant de bœufs qui labourassent le pôle arctique, où on les voit toujours). Astron. Nom que l'on donnait quelquefois aux étoiles qui forment la grande et la petite Ourse. Les sept triones.

TRIONGULIN. s. m. Entom. Genre d'insectes que quelques naturalistes regardent comme des parasites, mais que d'autres supposent être des larves de méloés.

TRIONYCHIDE. adj. des 2 g. Erpét. Qui ressemble à un trionyx. || TRIONYCHIDES. s. m. pl. Famille de tortues qui a pour type le genre trionyx.

TRIONYCHIDÉ, ÉE. adj. Erpét. V. TRIONYCHIDE.

TRIONYCHOÏDE. adj. des 2 g. V. TRIONYCHIDE.

TRIONYCIDE. adj. des 2 g. Erpét. V. TRIONYCHIDE.

TRIONYX. s. m. Erpét. Genre de tortues appartenant à la division des tortues d'eau douce. Une espèce d'Amérique est excellente à manger, quoique sa chair soit un peu indigeste.

TRIOPAS. s. m. Astron. Un des noms de la constellation du Serpentaire.

TRIOPHTHALME. adj. m. (ét. gr., τρίς, trois fois; ὀφθαλμός, œil). Myth. gr. Surnom de Jupiter. A la prise de Troie, on trouva une statue de Jupiter Triophthalme qui avait un troisième œil au milieu du front, symbole de sa triple souveraineté sur le ciel, la terre et les enfers.

TRIOPHTHALME. s. m. Minér. Sorte d'agate œillée, ou espèce de pierre précieuse qui représente trois yeux.

TRIOPIEN. adj. m. Myth. gr. Surnom d'Apollon, qui était adoré sur le Triopium, en Carie.

TRIOPIES. s. f. pl. Antiq. gr. Jeux en l'honneur d'Apollon Triopien.

TRIOPTÈRE. s. f. (ét. gr., τρεῖς, trois; πτερόν, aile, plume, etc., parce que ces plantes ont trois feuilles). Bot. Genre de plantes de la famille des malpighiacées, renfermant quatorze espèces, presque toutes de l'Amérique méridionale.

TRIORI. s. m. Danse bretonne dont le mouvement est très-animé et à trois temps.

— Air sur lequel se règle cette danse.

TRIORNITOPHORE. adj. des 2. (ét. gr., τρεῖς, trois; ὄρνις, oiseau; φέρω, porter). Bot. Qui porte trois oiseaux. L'antirrhin triornitophore a ses fleurs tellement disposées et conformées, qu'elles semblent représenter trois oiseaux les ailes étendues.

TRIOSTE. s. m. Bot. Genre de plantes caprifoliacées, renfermant trois espèces.

TRIOULÉ. s. m. Bot. Nom vulgaire du trèfle.

TRIOVULÉ, ÉE. adj. (du lat., *tres*, trois; *ovum*, œuf). Bot. Se dit d'un ovaire qui renferme trois ovules.

TRIOXYDE. s. m. Chim. V. TRITOXYDE.

TRIPAILLE. s. f. (pr. *tri-pa-ye*; rad. *tripe*). Amas de tripes. Il n'est usité qu'en parlant des intestins, des entrailles d'animaux, considérées comme un objet sans valeur ou comme un objet de dégoût. Ce n'est que de la tripaille. Jeter des tripailles à la voirie. Tombereau de tripailles. Tripailles de morues. Pendant le siége de Paris par Henri IV, en 1590, les Parisiens furent réduits à chercher dans la fange des ruisseaux les tripes des chats, des chiens, des chevaux et des ânes, dont les riches faisaient leur nourriture, pour eux vivre de ces *tripailles* dégoûtantes. (Sat. Ménipp.)

— Toutes les entrailles, tous les intestins d'un animal.

— Chass. Entrailles de bœuf, avec lesquelles on fait la mouée aux chiens.

TRIPALÉOLÉ, ÉE. adj. Bot. Qui est composé de trois paléoles, comme la lodicule de la bambusie en roseau.

TRIPAM. s. m. Bot. Espèce de champignon, que l'on dit délicieux.

TRIPAN ou **TRIPANE.** s. m. Espèce d'holothurie des grandes Indes, dont on fait une grande consommation en Chine.

TRIPARTI, IE. adj. (ét. lat., *tres*, trois; *pars*, partie). Didact. Divisé en trois parties.

— Bot. Se dit des parties qui sont divisées en trois, jusqu'au delà de leur moitié, comme l'arille du polygala vulgaire, les épines de la berbéride vulgaire, le calice du plantain d'eau, les feuilles de la renoncule tripartie, le placentaire des orchidées.

— Hist. *Chambre tripartie*. V. CHAMBRE.

TRIPARTIBLE. adj. des 2 g. (du lat. *tripartibilis*; fait de *tres*, trois; *pars*, partie). Didact. Qui peut se diviser en trois parties.

— Bot. Se dit du placentaire, lorsqu'il est susceptible de se diviser par la déhiscence en trois portions séminifères, qui restent fixées à la marge des cloisons, comme le lis.

TRIPARTITE. adj. f. (du lat. *tripartita*). Philol. Qui est divisé en trois. Il ne se dit guère que de l'histoire ecclésiastique de Lascidure, qui est l'abrégé de celles d'Eusèbe, [illegible] lie.

TRIPARTITION. s. f. (pr. *tri-par-ti-si-on*; du lat. *tripartitio*). Mathém. Action de diviser une capacité en trois parties égales.

TRIPASTE. s. m. V. TRISPASTE, seul régulièrement formé.

TRIPATER. s. m. Nom donné à la constellation d'Orion, né d'un cuir trempé de l'urine de Jupiter, d'Apollon et de Neptune.

TRIPAUT. s. m. Il se disait d'un homme qui a beaucoup d'embonpoint. Tout tripaut et ventru. (Cont. d'Eutr.)

TRIPE. s. f. Se dit des boyaux des animaux et de certaines parties de leurs intestins, lorsqu'on les a retirés du ventre ou lorsqu'ils en sortent par accident. Cela sent la tripe. Manger de la tripe. Vivre de tripe. Mou comme tripe.

— Son plus grand usage est au pluriel. Jeter des tripes à la voirie. Vendre des tripes.

Tripes de morues. Faire sortir les tripes du corps d'un animal. Tripes à la mode de Caen.

— Prov. et pop. *Il a failli rendre tripes et boyaux*. Il a vomi avec de grands efforts. || *Tripes de latins, d'auteurs latins*. Passages latins. Il sait quelques tripes de latin; mais ce n'en est pas moins un sot. On dit aujourd'hui *bribes*.

— Art culin. *Œufs à la tripe*. Œufs durs coupés par tranches et fricassés avec des ognons.

TRIPES. s. f. pl. Techn. Résidu de la cuite de la colle à papier. || *Cuir en tripes*. Peau de bœuf débourrée, pelée et trempée.

TRIPES. s. f. Étoffe de laine ou de fil qui est travaillée comme le velours. On dit ordinairement, *tripe de velours*, afin de prévenir toute équivoque. Des siéges de tripes de velours. || Sorte de moquette. || Morceau d'étoffe dont les chapeliers couvrent leur peloton.

TRIPÉE. s. f. Chass. Entrailles de bœuf avec lesquelles on fait la mouée aux chiens.

TRIPE-MADAME. s. f. V. TRIQUE-MADAME.

TRIPENNÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *tres*, trois; *penna*, aile). Bot. Qui est penné trois fois. Se dit des feuilles dont le pétiole commun porte latéralement des pétioles secondaires, qui à leur tour en produisent d'autres, sur les côtés desquels les feuilles sont implantées.

TRIPERIE. s. f. Lieu où l'on vend des tripes.

TRIPÉTALE. adj. des 2 g. (ét. gr., τρεῖς, trois; πέταλον, pétale). Bot. Dont la corolle est formée de trois pétales.

TRIPÉTALE. s. m. Ichthyol. Espèce d'holocentre.

TRIPÉTALÉ, ÉE. adj. Bot. V. TRIPÉTALE.

TRIPÉTALOÏDE. adj. des 2 g. (ét. gr., τρεῖς, trois; πέταλον, pétale; εἶδος, ressemblance). Bot. Qui a l'air d'avoir seulement trois pétales, comme la corolle de l'anone tripétaloïde, qui en a trois extérieurs grands et trois internes très-courts, ou comme l'orchis tripétaloïde, dont deux des cinq pétales sont si courts, qu'au premier coup d'œil la fleur semble tripétale. || Qui a trois pétales au calice. || TRIPÉTALOÏDES. s. f. pl. Famille de plantes comprenant celles qui ont trois pétales ou trois divisions à leur calice.

TRIPÉTHÉLIACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à un tripéthélion. || TRIPÉTHÉLIACÉES. s. f. pl. Groupe de la famille des lichens, qui a pour type le genre tripéthélion.

TRIPETTE. s. f. Dimin. de *tripe*. Petite tripe.

— Pop. *Cela ne vaut pas tripette*. Cela ne vaut rien.

TRIPHALLE. adj. m. Myth. anc. Épithète de Priape.

TRIPHALLE. s. m. Philol. Titre d'une des satires ménippées de Varron.

TRIPHANE. s. m. (ét. gr., τρεῖς, trois; φαίνω, briller). Minér. Sorte de minéral dont les coupes sont nettes dans les trois divisions dont elle est susceptible. Il se compose de silice, d'alumine, de lithine, avec des traces d'oxyde de fer et d'oxyde de manganèse.

TRIPHAQUE. s. m. Bot. Genre de la famille des hermanniées, établi pour un arbre de la côte de Mosambique.

TRIPHARMAQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., τρεῖς, trois; φάρμακον, remède). Pharm. anc. Qui est composé de trois ingrédients.

— s. m. Remède composé de trois ingrédients.

TRIPHASIE. s. f. Bot. Genre de la famille des aurantiacées, établi pour un arbre des Indes orientales que l'on cultive à cause de son élégance et de son odeur agréable. Ses rameaux sont souples, susceptibles de prendre la forme qu'on veut leur donner.

TRIPHÈNE. s. m. Entom. Genre de papillons.

TRIPHONE. adj. m. (ét. gr., τρεῖς, trois; φωνή, voix : les marchands ayant le talent de se plier aux mœurs des pays où le commerce les appelle). Myth. Surnom de Mercure, considéré comme dieu du commerce.

[illegible] voix, à trois parties.

[illegible]

— Bot. Genre de plantes de la famille des orchidées, renfermant deux espèces.

TRIPHORIUM. s. m. (pr. *tri-fo-ri-om*). Archit. Galerie qui règne au-dessus des bas-côtés d'une église, et qui s'ouvre sur la nef par deux ou trois arcades pour chaque travée. La voûte du triphorium est assez généralement en demi-berceau. [illegible]

[illegible] Gramm. Triple son, syllabe composée de trois sons qu'on fait entendre en une seule émission de voix. Il n'y a pas de triphthongues dans notre langue.

TRIPHYLIE. (ét. gr., τρεῖς, trois; φυλή, tribu). Géogr. anc. Partie méridionale de l'Élide, ainsi nommée parce qu'elle était habitée par trois tribus distinctes.

TRIPHYLIEN. adj. m. Myth. gr. Surnom de Jupiter, qui était adoré en Elide.

TRIPHYLLE. adj. des 2 g. (ét. gr., τρεῖς, trois; φύλλον, feuille). Bot. Qui a trois folioles; qui est partagé en trois feuilles foliacées. || Qui a trois feuilles, dont les feuilles sont disposées trois par trois ou divisées en trois lobes. || Se dit du calice, quand il est composé de trois pièces.

TRIPHYLLE. s. m. Entom. Genre d'insectes coléoptères de la famille des analoïdes.

TRIPHYLLOÏDE. s. m. (ét. gr., τρεῖς, trois; φύλλον, feuille; εἶδος, forme). Bot. Espèce de trèfle, dont on avait fait un genre.

TRIPIER. adj. m. Fauconn. Se dit des oiseaux de proie qui ne peuvent être dressés. Le milan est un oiseau tripier, parce qu'on ne peut l'empêcher de donner sur les poules.

— On dit aussi subst. Un tripier.

TRIPIER, IÈRE. s. Celui, celle qui achète des bouchers et qui revend en détail ce qu'on nomme les issues des animaux tués à la boucherie. Boutique de tripier, de tripière. Le couteau de tripière tranche des deux côtés.

— On s'est servi quelquefois de ce mot par injure pour désigner des personnes grosses et gourmandes. Est-ce chez Chevet que le gros *tripier* de Vitellius trouverait à remplir son fameux bouclier de Minerve de cervelles de faisans et de paons, de langues de phénicoptères et de foies de scarrus? (Th. Gaut.)

— Fig. et pop. Il se dit d'une femme trop grasse. C'est une grosse tripière.

— Prov. *Couteau de tripière.* Homme qui sert à la fois deux partis opposés.

TRIPILE. adj. des 2 g. (ét. lat., *tres*, trois; *pilus*, poil). Entom. Qui porte trois poils ou soies, comme les ichneumons, que l'on appelle *mouches tripiles*, à cause des trois soies qui composent leur tarière.

TRIPINNAIRE. s. f. Bot. Genre de plantes établi pour un arbre de la Cochinchine.

TRIPINNATIFIDE. adj. des 2 g. Bot. Qui est trois fois pinnatifide, comme les frondes de l'adénophore tripinnatifide.

TRIPINNE. s. m. Bot. Genre établi pour un arbre de la Cochinchine.

TRIPLAIRE. s. f. Bot. Genre de la famille des polygonées, établi pour un arbre de la Guiane. Les jeunes rameaux sont fistuleux et servent de retraite à un grand nombre de petites fourmis rousses, qui, en brisant ces rameaux, se répandent sur le corps humain et y font des morsures très-douloureuses.

TRIPLANT. part. prés. du v. Tripler. Qui triple. Il est toujours invariable.

TRIPLANT, ANTE. adj. Minér. Nom donné à une variété dans le signe de laquelle un des exposants est répété trois fois parmi les termes d'une série qui, sans cela, serait régulière, comme le péridot triplant.

TRIPLASIDE. s. f. Bot. Genre de plantes graminées des États-Unis.

TRIPLATINIQUE. adj. m. Chim. Il se dit d'un sel platinique qui contient trois fois autant de base que le sel neutre correspondant. Sulfo-tellurate triplatinique.

TRIPLAX. s. m. Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères de la famille des clavipalpes, ayant pour type la triplax bipustulé qui se trouve aux environs de Paris.

TRIPLE. adj. des 2 g. (du lat. *triplex*). Qui contient trois fois une chose, une grandeur, un nombre. Soulier à triple semelle. Bâtiment à triple étage.

— Se dit d'objets au nombre de trois.

Le redouté Brontin, que son devoir éveille,
Sort à l'instant chargé d'une triple bouteille. (Boil.)

— *Triple croche.* Note de musique marquée d'un triple crochet, et qui vaut le huitième d'une noire.

— Anc. musiq. Il se disait autrefois de la mesure en trois temps.

— Fig. et fam. *Menton à triple étage.* Menton qui descend fort bas, qui fait plusieurs plis.

— Bot. Se dit du stigmate quand il est profondément divisé en trois lobes.

— Chim. *Sels triples.* Combinaisons homogènes d'un acide et de deux bases, qui sont probablement des sels doubles, c'est-à-dire des combinaisons de deux sels. || Le nom de *sels* [illegible] combinaisons.

— *Triple droit.* Droit payé trois fois.

— *Triple couronne.* La tiare ou couronne du pape.

— Math. *Raison triple.* Rapport d'une grandeur à une autre grandeur qu'elle contient, ou dans laquelle elle est contenue trois fois.

— Minér. Se dit d'une variété de plomb carbonaté, qui est composée de trois prismes hexaèdres comprimés, réunis autour d'un axe commun.

TRIPLE. s. m. Trois fois autant. Neuf est le triple de trois. Payer le triple. Gagner le triple. Rendre le triple. Être condamné au triple. Augmenter du triple.

— Anc. tennis. Il se disait de la partie la plus aiguë, dans les commencements du contrepoint.

TRIPLÉ, ÉE. part. pass. du v. Tripler. S'empl. adjectiv. Somme triplée.

— Math. *Raison triplée.* Rapport qui est entre les cubes de deux nombres. Les solides semblable sont en raison triplée de leurs côtés homologues.

— Musiq. *Intervalle triplé.* Intervalle qui est porté à la triple octave.

TRIPLE-FEUILLE. s. f. Bot. Variété de l'ophrys.

TRIPLE-GOSIER. adj. m. Qui a trois cous.

Le chien *triple-gosier*,
Cerbère, de l'enfer portier. (Scarron.)

TRIPLEMENT. s. m. Fin. Augmentation jusqu'au triple. Lever des droits par doublement et par triplement.

TRIPLEMENT. adv. En trois façons. Etre triplement coupable. Avoir triplement raison.

— D'une manière triple.

TRIPLER. v. a. 1re conj. (du lat. *triplicare*). Rendre triple, ajouter à une quantité deux fois équivalente. Tripler un nombre. Tripler une somme. Tripler la récompense. Tripler le travail.

— v. n. Devenir triple. Somme qui a triplé.

— SE TRIPLER. v. pron. Etre triplé.

TRIPLETÉ, ÉE. part pass. du v. Tripleter. S'empl. adjectiv. Fil tripleté.

TRIPLETER. v. a. 1re conj. Ce verbe double le *t* dans toutes les personnes dont la terminaison commence par un *e* muet. *Je triplette, tu triplettes, il triplette, ils triplettent. Je tripletterai. Je tripletterais. Que je triplette*, etc. Techn. Mettre le fil en trois.

— SE TRIPLETER. v. pron. Etre mis en trois.

TRIPLICATA. s. m. Troisième copie, troisième expédition d'un acte. Délivrer un triplicata. Faire expédier un acte en triplicata. || Pl., des *triplicata*.

TRIPLICATION. s. f. (pr. *tri-pli-ka-cion*). Action de tripler.

— S'est dit aussi de la troisième réplique d'un avocat.

TRIPLICATO-GÉMINÉ, ÉE. adj. V. TERGÉMINÉ.

TRIPLICATO-NERVÉ, ÉE. adj. TRIPLINERVÉ.

TRIPLICATO-PENNÉ, ÉE. adj. V. TRIPENNÉ.

TRIPLICITÉ. s. f. (du lat. *triplicitas*). Nombre ou quantité triplée. Les notaires ont fait cet acte triple, à quoi bon cette triplicité?

— Qualité de ce qui est triple. Dans cette pièce de théâtre, il y a non-seulement duplicité, mais triplicité d'action. Peu usité.

— Astrol. *Signes de triplicité.* Se disait de trois signes du zodiaque qui se rapportent au même élément. Le Lion, le Sagitaire et le Bélier, sont des signes de triplicité; ils se rapportent tous trois au feu.

— Théol. Se dit particulièrement en parlant de la Trinité. Dans la Trinité, il y a triplicité de personnes, mais il n'y a pas triplicité de substances.

TRIPLIME. s. m. Bot. Genre établi pour placer des espèces de laiches qui ont les styles bifides, à trois stigmates, et dont l'utricule est entier et sans dents.

TRIPLINERVÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *triplex*, triple; *nervus*, nerf). Bot. Dont la feuille offre trois nervures. Se dit des feuilles dont la base du limbe offre de chaque côté de la nervure moyenne, une nervure partant évidemment de cette dernière, mais plus grosse que les suivantes, et dont le volume égale presque celui de la nervure médiane.

TRIPLIQUE. s. f. Anc. prat. Réplique après la duplique.

TRIPLIQUER. v. a. 1re conj. Anc. prat. Répliquer une troisième fois.

TRIPLITE. s. f. Minér. Phosphate de fer et de manganèse naturel.

TRIPLOCENTRE. s. m. Bot. Genre de plantes à fleurs composées, renfermant deux espèces.

TRIPLOÈDRE. s. m. Minér. Forme cristalline produite par la combinaison de trois rhomboèdres.

TRIPLOÉDRIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., τριπλόος, triple; ἕδρα, base). Minér. Dont la surface présente trois ordres de facettes, chacune triple du suivant, comme la chaux carbonatée triploédrique.

[illegible] d'un cristal triplohexaédrique.

TRIPLOHEXAÉDRIQUE. adj. des 2 g. Minér. Il se dit d'un cristal qui offre une hexaédrie triple.

TRIPLOÏDE. s. m. (ét. gr., τριπλόος, triple; εἶδος, forme). Chir. Sorte d'élévatoire employé dans l'opération du trépan.

TRIPLOMBIQUE. adj. m. Chim. Il se dit d'un sel plombique qui contient trois fois autant de base que le sel neutre correspondant, comme l'acétate triplombique.

TRIPLOPTÈRE. adj. des 2 g. (ét. gr., τριπλόος, triple; πτερόν, aile). Zool. Qui a les ailes ou les nageoires partagées en trois.

TRIPLO[illegible]. s. m. Minér. V. TRIPLOÈDRE.

TRIPLOSTÉMONE. adj. des 2 g. (ét. gr., τριπλόος, triple; στήμων, étamine). Bot. Dont les étamines sont trois fois plus nombreuses que les divisions de la corolle.

TRIPODIPHORIQUE. s. f. (ét. gr., τριπόδιον, trépied; φέρω, porter). Antiq. Hymne que des vierges chantaient en l'honneur d'Apollon, pendant qu'on portait un trépied.

TRIPOLÉEN, ENNE. adj. Minér. Qui est rude au toucher comme du tripoli. Schiste tripoléen. Argile tripoléenne.

TRIPOLI. Géogr. Royaume d'Afrique, qui forme la partie orientale de la Barbarie; 1,500,000 hab. || Capitale du royaume de Tripoli; 15,000 hab. || Ville de la Turquie d'Asie, dans la Syrie, ch.-l. d'un pachalik; 16,000 h.

— Hist. *Comtes francs de Tripoli.* Chef d'une des quatre souverainetés indépendantes, établies à la suite de la première croisade. Bertrand, fils de Raymond, comte de Toulouse, fut le premier comte de Tripoli, en 1109. Cet Etat fut réuni à la principauté d'Antioche, en 1200. || *Régence de Tripoli.* Ce pays fut d'abord partagé entre Carthage et Cyrène, puis fit partie de l'Afrique romaine. Les Vandales la possédèrent après 439. En 534, elle retomba au pouvoir des Grecs. Les Arabes s'en emparèrent vers 670. Elle appartint ensuite successivement aux Aglabites, aux Zérites, aux Fatimites, etc. Charles-Quint conquit la régence, et l'abandonna aux chevaliers de Malte, mais Sinan et Dragut la leur reprirent et en firent une province ottomane, en 1556. En 1714, Hamet-Dey secoua le joug de la Porte, et rendit la dignité héréditaire dans sa famille, qui s'est toujours maintenue au pouvoir.

TRIPOLI. s. m. (de la ville de *Tripoli*, en Syrie, d'où on tirait autrefois cette pierre). Pierre tendre, d'un jaune rougeâtre et d'un grain très-fin, dont on se sert pour polir les glaces, les métaux, le verre, les pierres dures. Elle est presque entièrement composée de silice. On la réduit facilement en poussière très-dure. Quelques tripolis qui paraissent plus légers, plus fins et plus friables que les autres, sont quelquefois désignés sous le nom de *terre pourrie*. Nettoyer, frotter des chandeliers avec du tripoli. || Il existe deux substances minérales de ce nom, que plusieurs auteurs ont confondues, et qui offrent quelques propriétés communes, mais qui présentent entre elles des différences marquées. L'une est le schiste à polir des Allemands; l'autre une pierre qui, contrairement aux anciennes idées qu'on s'en était faites, est aussi peu alumineuse que la première.

TRIPOLI, IE. part. pass. du v. Tripolir. S'empl. adjectiv. Ouvrage tripoli.

TRIPOLIR. v. a. 2e conj. Techn. Donner le poli à un ouvrage avec le tripoli.

— SE TRIPOLIR. v. pron. Être nettoyé avec du tripoli.

TRIPOLISSÉ, ÉE. part. pass. du v. Tripolisser. S'empl. adjectiv.

TRIPOLISSER. v. a. 1re conj. Techn. Aiguiser, polir avec une pierre.

— SE TRIPOLISSER. v. pron. Être tripolissé.

TRIPOLITAIN, AINE. adj. et s. Géogr. Habitant d'une des villes de Tripoli. || Qui appartient à une de ces villes ou à ses habitants.

TRIPOLITAINE. Géogr. anc. Contrée d'Afrique qui, sous les Romains, fut comprise dans l'Afrique propre. C'est la régence actuelle de Tripoli.

TRIPOLITAINE. s. f. Hortic. Variété d'anémone.

TRIPOLITZA. Géogr. Ville de Grèce, ch.-l. de l'Arcadie. C'était la capitale de la Morée, sous les Turcs. Elle fut presque entièrement détruite en 1825.

TRIPONCTUÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *tres*, trois; *punctum*, point). Zool. Qui est marqué de trois points colorés, comme l'abdomen du crypte triponctué, les élytres de la coccinelle triponctuée, le corps du vibrion triponctué.

TRIPONTÉE. s. f. Antiq. Ancienne fête qu'on célébrait chez les Grecs.

TRIPOT. s. m. (pr. *tri-po*; du lat. *tripudium*, sorte de danse, de bonds de joie, etc., parce que c'était ordinairement dans des tripots que les danseurs de corde, les sauteurs, les baladins, etc., faisaient leurs exercices). Jeu de paume, lieu pavé de pierre ou de carreau, et entouré de murailles, dans lequel on joue à la courte paume. Tripot couvert. Tripot découvert. Balle de tripot. Maître du tripot. Au bout de quatre jours, je remplis de deuil le *tripot*; la paumière alla [illegible] parèrent de son bien. (Le Sage.) On dit aujourd'hui *jeu de paume*.

— Maison de jeu. Perdre tout son argent au tripot. Les plus infâmes *tripots* sont les maisons de jeux; les *tripots* les plus ruineux sont les bureaux de loterie. (Salleut.) Il rencontra des joueurs qui jouaient aussi heureusement que lui dans les *tripots* de Séville. (Le Sage.)

— Par extens. Maison où s'assemble mauvaise compagnie. Infâme tripot.

— Fam. *Le tripot comique.* Se dit quelquefois par dénigrement, d'une assemblée de comédiens.

— Fam. Compétence, ressort. Cela est de mon tripot. Vieux en ce sens.

— S'empl. quelquefois dans le sens de Tripotage.

— Techn. Grande cuve employée dans certaines salines. || Trépied garni de cordes sonores.

— Syn. comp. TRIPOT. MAISON DE JEU. ACADÉMIE. Par un abus qui révolte tout homme de bon sens, on a donné le noble nom d'*académie* à des rassemblements de fripons et de dupes, où les premiers exercent leur art, et les seconds subissent leur sort, par le moyen des jeux de hasard. On appelle ces rassemblements *maisons de jeu*, lorsqu'on ne veut les qualifier ni en bien ni en mal; on les nomme *tripots* lorsqu'on veut les désigner par le mépris qu'ils inspirent.

TRIPOTAGE. s. m. Mélange qui produit quelque chose de malpropre ou de mauvais goût. Faire un étrange tripotage. Faire un grand tripotage. Fam.

— S'est dit du mobilier d'une maison.

Dans ce détail de mon petit ménage,
Examinez, père, à votre loisir,
Si rien vous duit de tout le *tripotage*,
Mon révérend, je vous donne à choisir. (Sarrazin.)

— Fig. et fam. Assemblage confus de choses qui ne s'accordent point ensemble. Faire un étrange tripotage dans une affaire. N'entendre rien au tripotage.

— Se dit aussi des calomnies, des médisances qui tendent à brouiller une affaire, à semer la discorde entre des personnes. Il y a du tripotage dans cette conduite. Croire quelqu'un incapable de tripotage.

— Intrigues, manigances. Tout ce *tripotage* de veuve que tu veux faire pour attraper Dorante. (Regnard.)

TRIPOTASSIQUE. adj. m. Chim. Il se dit d'un sel potassique qui contient trois fois autant de potasse que le sel neutre correspondant, comme le sulfo-tellurate tripotassique.

TRIPOTÉ, ÉE. part. pass. du v. Tripoter. S'empl. adjectiv. Affaire tripotée.

TRIPOTER. v. n. 1re conj. (rad. *tripot*). Brouiller, mélanger différentes choses ensemble, et en faire quelque chose de mauvais ou de malpropre. Femmes qui ne font que tripoter. Enfants qui ont tripoté tout le jour avec de la terre et de l'eau. Il est fam.

— Fig. et fam. Se dit en parlant d'affaires. Tripoter de telle sorte qu'on gâte tout.

— Fam. Intriguer, calomnier, médire dans la vue de brouiller une affaire, de semer la discorde entre des personnes. Aimer à tripoter.

— v. a. Fam. Gâter, embrouiller. Tripoter une affaire.

— SE TRIPOTER. v. pron. Être tripoté.

TRIPOTIER, IÈRE. s. Celui, celle qui fait des tripotages, de petites et basses intrigues. Ce n'était ni un financier profond, ni un agioteur subtil, c'était un *tripotier*. (L. Gozlan.) Fam.

— Il s'employait aussi adjectiv. Maître tripotier.

TRIPOUX. s. m. Nom qu'on donne, dans les Vosges, à des terrains communaux divisés par lots, tous les huit à dix ans, entre les habitants de la commune, pour être cultivés par eux jusqu'au prochain tirage.

TRIPS. s. m. (du gr. θρίψ, ver rongeur). Entom. Petit insecte qui vit dans les fleurs et sous l'écorce des vieux arbres.

TRIPSAC. s. m. Bot. Genre de plantes graminées, renfermant cinq espèces.

TRIPSTADT. Géogr. et hist. Village d'Allemagne, célèbre par une victoire remportée par les Français sur les Prussiens, le 14 juillet 1794.

TRIPTÈRE. adj. des 2 g. (ét. gr., τρεῖς, trois; πτερόν, aile). Bot. Qui est muni de trois ailes, comme la carcérule du rhéum, la capsule de la bigonia oblique, la graine du ptérosperme.

— Conchyl. Se dit de la coquille des rochers, lorsqu'elle est hérissée de trois varices.

TRIPTÈRE. s. m. Conchyl. Genre de mollusques de la famille des acères.

TRIPTERELLE. s. f. Bot. Genre de plantes d'Amérique, ne renfermant qu'une espèce, qui croît dans les terrains humides.

TRIPTÉRONOTE. s. m. Ichthyol. Genre de poissons abdominaux, ne renfermant qu'une espèce.

TRIPTÉROSPERME. s. m. Bot. Genre de la famille des gentianées, établi pour une plante de Java qui fleurit toute l'année.

TRIPTÉRYGIEN, IENNE. adj. (ét. gr., τρεῖς, trois; πτέρυξ, nageoire). Ichthyol. Qui a trois nageoires.

TRIPTILION. s. m. Bot. Genre de plantes de la famille des labiatiflores.

TRIPTOLÈME. Myth. Fils de Célée, roi [illegible] père avait donné l'hospitalité, et qui lui enseigna l'art de faire croître le blé, il institua les mystères d'Eleusis, et obtint les honneurs divins après sa mort.

— Poét. *L'art de Triptolème, les travaux de Triptolème.* L'agriculture.

— *Les fils, les disciples, les nourrissons, les favoris de Triptolème.* Les laboureurs, et en général ceux qui se livrent aux travaux des champs.

. . . . Engraissés dans la crasse du froc,
Les fils de Triptolème, abandonnant le soc,
Ont énervé des bras qu'une mâle industrie
Destinait à défendre ou nourrir la patrie. ([illegible])

— Astron. Un des noms de la constellation des gémeaux.

TRIPTOTE. adj. et s. (ét. gr., τρεῖς, trois; πτῶσις, cas). Gramm. Se dit d'un nom qui n'a que trois terminaisons différentes. Les noms

neutres latins de la deuxième déclinaison sont triptotes, tant au singulier qu'au pluriel.

TRIPTYQUE. s. m. (ét. gr., τρεῖς, trois; πτύξ, πτυχός, pli). Antiq. Tablettes de trois feuillets.

TRIPUDIER. v. n. 1re conj. (du lat. *tripudiare*). Se disait pour Danser. Des dindes truffées!... Astres bénins dont l'apparition fait scintiller, radier et *tripudier* les gourmands de toutes les catégories. (Brill.-Sav.)

Il s'en alla *tripudier*
Avec les inféres là-bas. (Des Accords.)

TRIPUDIUM. s. m. (pr. *tri-pu-diomm*). Antiq. rom. Auspice que l'on prenait en observant, non pas des oiseaux en liberté, mais des poulets enfermés dans des cages.

TRIQUE. s. f. (du lat. *ridica*, bâton en général, échalas de vigne). Gros bâton, tricot. Donner des coups de trique. Pop.

— Agric. Variété de fourche.

— Bot. Se dit quelquefois, par abréviation, pour Trique-madame.

TRIQUÉ, ÉE. part. pass. du v. Triquer. S'empl. adjectiv. Bois triqué.

TRIQUE-BALLE. s. f. (des deux mots fr. *trique* et *balle*). Artill. Machine propre à transporter les pièces de canon.

TRIQUE-MADAME. s. f. Bot. Espèce de petite joubarbe à fleurs jaunes, qui croît naturellement sur les vieux murs, mais que la culture a perfectionnée, et qu'on emploie quelquefois dans les salades avec les autres fournitures. || Nom vulgaire de la vermiculaire.

TRIQUENIQUE. s. f. (ét. gr., τριχῶν, des cheveux; νεῖκος, dispute). Bagatelle. Pop.

TRIQUER. v. a. 1re conj. Se disait pour Mêler.

— Mar. Faire le tricage des pièces dont un mât se compose.

— Techn. Séparer les bois suivant leurs espèces et leurs qualités.

— Pop. Battre à coups de trique, de bâton.

— SE TRIQUER. v. pron. Être triqué.

TRIQUET. s. m. (pr. *tri-kè*; rad. *trique*). Espèce de battoir fort étroit, dont on se sert pour jouer à la paume.

— Techn. Echafaud de couvreur en forme de triangle.

TRIQUETRAC. s. m. Onomatopée qui a été employée en parlant d'un bruit confus. Un bruit, un *triquetrac* de pieds insupportable. (Mol.)

TRIQUÈTRE. adj. (ét. gr., τριχῆ, triplement; ἕδρα, base). Hist. nat. Qui offre trois côtés ou trois faces, comme la coquille de la donace triquètre, le corps de l'ostracion triquètre, les pédoncules de la wormie triquètre, le placentaire de la dodonée visqueuse, les rameaux de la farsétie triquètre, la tige de la lobélie triquètre.

— Anat. Nom qu'on donne quelquefois aux os triangulaires.

TRIQUÈTRE. s. f. Numism. Assemblage de trois cuisses, avec les jambes et les pieds, le tout replié en triangle. Le triquètre était le symbole de la Sicile, à cause de sa ressemblance avec les trois promontoires de cette île.

— Conchyl. Genre de coquilles bivalves établi pour placer celles qui, de chaque côté du sommet, sont pourvues d'espèces d'auricules obliques, ce qui leur donne une forme triangulaire.

TRIQUINÉ, ÉE. adj. Bot. Qui a des feuilles bipinnatifides à lobes trifides. Angélique triquinée.

TRIQUOISE. s. f. Anc. art milit. Machine de guerre du moyen âge, en forme de tenaille.

TRIRADIÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *tres*, trois; *radius*, rayon). Hist. nat. Qui offre trois rayons.

TRIRAPHIS. s. m. (pr. *tri-ra-fiss*). Bot. Genre de plantes de la Nouvelle-Hollande, établi pour placer deux espèces de graminées.

TRIRÈGNE. s. m. Nom qu'on donne quelquefois à la tiare du pape.

TRIRÈME. s. f. (ét. lat., *tres*, trois; *remus*, rame). Galère des anciens à trois rangs de rames. || Vaisseau qui avait de chaque côté trois hommes pour chaque rame, quelque nombre de rames qu'il eût d'ailleurs.

TRIRHOMBOÏDAL, ALE. adj. Minér. Dont la forme participe de trois rhomboïdes différents, comme la chaux carbonatée trirhomboïdale.

TRIROTE. s. f. Mécan. Chaise roulante à [...] voir elle-même.

TRISACRAMENTAIRE. s. m. Hist. ecclés. Se dit de ceux qui ne reconnaissent que trois sacrements. Les anglicans sont trisacramentaires, car ils n'admettent que le baptême, l'eucharistie et l'ordre.

TRISACRAMENTAL. s. m. Hist. V. TRISACRAMENTAIRE. || Pl. m., *trisacramentaux*.

TRISAGION. s. m. (pr. *tri-sa-jion*; ét. gr., τρίς, trois fois, ἅγιος, saint). Liturg. Hymne où le mot *saint* est répété trois fois.

TRISAIEUL, EULE. s. Le père, la mère du bisaïeul ou de la bisaïeule. Soliman Aga, ce Turc puissant dont raffolèrent nos *trisaïeules*, leur fit prendre les premières tasses de café en 1660. (Brill.-Sav.) Si nos *trisaïeux* mangeaient leurs aliments crus, nous n'en avons par tout à fait perdu l'habitude. (Id.)

TRISANKOU. Myth. ind. Roi d'Ayodhyâ, de la dynastie solaire. En récompense des services qu'il avait rendus à la famille de Viswâmitra, Trisankou fut transporté vivant dans le ciel.

TRISANNUEL, ELLE. adj. (ét. lat., *tres*, trois; *annus*, année). Bot. Se dit d'une plante qui vit trois ans.

TRISANTHE. s. m. Bot. Genre établi pour une plante de la Cochinchine et de la Chine; on mange ses feuilles, et on les emploie en médecine.

TRISARCHIE. s. f. (pr. *tri-zar-chi*; ét. gr., τρεῖς, trois; ἀρχή, pouvoir). Gouvernement de trois chefs.

— Pays gouverné par trois chefs.

TRISCALE. s. f. (pr. *triss-ka-le*). Erpét. Espèce de couleuvre.

TRISCAPE. adj. des 2 g. (pr. *triss-ka-pe*; ét. lat., *tres*, trois; *scapa*, tige). Bot. Qui a trois tiges, comme la laternée triscape, champignon formé de trois branches soudées ensemble à leur sommet.

TRISCAPULO-HUMÉRO-OLÉCRANIEN. adj. et s. m. Anat. Il se dit d'un des muscles du bras, le triceps brachial, à raison de ses insertions.

TRISECTEUR, TRICE. adj. et s. (pr. *tri-cek-teur*). Didact. Celui, celle qui coupe en trois parties.

— Math. *Trisecteur de l'angle*. Instrument propre à partager un angle en trois parties. || *Courbe trisectrice*. Courbe qui donne la trisection de l'angle. La conchoïde est une courbe trisectrice.

TRISECTION. s. f. (pr. *tri-cek-ci-on*; ét. lat., *tres*, trois; *sectio*, section, division). Géom. Division d'une chose en trois parties égales.

— Se dit particulièrement d'un angle en trois angles égaux.

TRISEL. s. m. (pr. *tri-cel*). Chim. Sel qui renferme trois fois autant d'acide que de base, ou de base que d'acide. || Se disait autrefois des sels qu'on croyait formés par la combinaison d'un acide avec deux bases, mais qui sont aujourd'hui considérés comme formés de deux sels, et en conséquence appelés *sels doubles*.

TRISÉPALE. adj. des 2 g. Bot. Dont le calice est formé de trois pièces.

TRISÉPALÉ, ÉE. adj. Bot. Qui a un calice de trois pièces. || TRISÉPALÉES. s. f. pl. Classe de plantes comprenant les familles des myristicées et des anonacées, dans lesquelles le calice est à trois sépales.

TRISÉRIÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *tres*, trois; *series*, série). Hist. nat. Qui est disposé sur trois rangs, comme les squames du péricline ou les squamellules de l'aigrette de certaines synanthérées, comme les taches que l'on voit sur le dos de la couleuvre trisériée.

TRISÉTAIRE. s. m. (pr. *tri-sé-tè-re*). Bot. V. TRISÈTE.

TRISÈTE. s. m. (pr. *tri-zè-te*). Bot. Genre de plantes graminées renfermant une douzaine d'espèces.

TRISÉTEUX, EUSE. adj. (ét. lat., *tres*, trois; *seta*, soie). Bot. Qui porte trois soies, comme la passiflore triséteuse, dont chacun des trois lobes de la feuille se termine par une soie.

TRISIDE. s. f. Conchyl. Genre formé avec l'arche bistournée, à cause de la manière fort singulière dont elle semble tordue une fois sur elle-même.

TRISILLONNÉ, ÉE. adj. (pr. *tri-ci-yo-né*; ét. lat., *tres*, trois; *sulcus*, sillon). Hist. nat. Qui est creusé de trois sillons, comme le fruit de l'ornithogale pyramidal, la coquille de la turitelle trisillonnée.

TRISISOGONE. adj. des 2 g. (ét. gr. τρεῖς, trois; ἴσος, semblable; γωνία, angle). Minér. Qui a six angles égaux deux à deux, comme la chaux carbonatée trisisogone.

TRISME. s. m. (pr. *triss-me*; du gr. τρισμός, fait de τρίζω, grincer). Pathol. Resserrement tétanique des mâchoires, ainsi nommé à cause du grincement de dents qui en est l'effet. V. TRISMUS.

TRISMÉGISTE. adj. m. (pr. *triss-mé-jiss-te*; ét. gr. τρίς, trois fois; μέγας, grand). Surnom que les Grecs donnaient au Mercure égyptien ou Hermès. On le considérait comme l'inventeur [...] comme ayant découvert l'art de transmuer les métaux.

Toi qui, riche en fumée, ô sublime alchimiste,
Dans ton laboratoire invoques *Trismégiste*,
Tu peux filtrer, dissoudre, évaporer ce sel;
Mais celui qui l'a fait veut qu'il soit immortel
(L. Racine.)

TRISMÉGISTE. s. m. Impr. Caractère qui est entre le gros et le petit canon, et dont le corps a trente points.

TRISMUS. s. m. (pr. *triss-muss*; du gr. τρισμός, grincement). Pathol. Sorte de tétanos partiel, borné aux muscles élévateurs de la mâchoire et des lèvres. Cette affection est ainsi nommée à cause du grincement de dents qui l'accompagne.

TRISNA. s. f. Relat. Festin à la mémoire d'un trépassé. Il était en usage chez plusieurs peuples slaves.

TRISODIQUE. adj. m. Chim. Il se dit d'un sel sodique qui contient trois fois autant de base que le sel neutre correspondant, comme le borate trisodique.

TRISOLYMPIONIQUE. adj. et s. m. Antiq. gr. Il se dit de ceux qui avaient été trois fois vainqueurs aux jeux olympiques. Ils jouissaient de grands privilèges.

TRISOPTÈRE. s. m. (pr. *tri-zop-tè-re*). Ichthyol. Genre de poissons de la famille des gades, ne renfermant qu'une seule espèce propre aux mers de la Sicile.

TRISORMIEN. s. m. Hist. ecclés. Membre d'une secte qui parut vers l'an 408: elle reconnaissait que la nature divine est semblable dans les trois personnes de la Trinité, mais elle la croyait imparfaite en chacune d'elles considérée séparément.

TRISOUSTRACTIF, IVE. adj. Minér. Qui offre trois parties de moins, comme le pyroxène trisoustractif.

TRISPASTE ou **TRISPASTON.** s. m. (pr. *triss-pass-te*; ét. gr., τρεῖς, trois; σπάω, tirer). Mécan. Moufle composée de trois poulies pour enlever de grands fardeaux.

— Chir. *Trispaste d'Apellis* ou *d'Archimède*. Ancienne machine chirurgicale.

TRISPERME. adj. des 2 g. (ét. gr., τρεῖς, trois; σπέρμα, graine). Bot. Qui renferme trois graines, comme la capsule de la montée.

TRISPERME. s. m. Anc. pharm. Cataplasme composé de graines de cumin et d'ache, et de bois de laurier.

TRISPITHAMIEN, IENNE. adj. Didact. Qui a trois palmes ou 27 pouces de haut.

TRISPITHAMIENS. s. m. pl. Antiq. Peuple de Pygmées que Pline place au delà des frontières de l'Inde.

TRISPLANCHNIQUE. adj. des 2 g. (pr. *tri-splank-ni-ke*; ét. gr., τρεῖς, trois; σπλάγχνον, viscère). Anat. Il se dit d'un nerf qui appartient aux trois principales cavités du corps, la tête, la poitrine et l'abdomen. On l'a regardé à tort comme un seul nerf, c'est une série de cordons nerveux et de ganglions du même genre, propres aux animaux vertébrés, et étendus depuis la tête jusqu'au bassin.

TRISSE. s. f. Mar. Corde ou palan qui sert à ramener le canon.

TRISSEMENT. s. m. Cri de l'hirondelle.

— Se dit, par analogie, des sons semblables au cri de l'hirondelle. La dent était essentiellement propre aux sons tenaces, aux intonations, aux *trissements*, qui exigent une prononciation forte. (Ch. Nod.)

TRISSER. v. n. 1re conj. Crier. Se dit en parlant de l'hirondelle.

TRISSIN (Giovanni-Giorgio Trissino ou). Poète italien, né à Vicence en 1478, mort en 1550. Il joignit à l'étude des lettres celle des arts, notamment de l'architecture, et celle des sciences mathématiques et physiques.

TRISSOTIN. Nom d'un personnage des Femmes savantes de Molière. On prétend que l'auteur a voulu désigner l'abbé Cotin sous ce nom.

— s. m. Mauvais écrivain prévenu en faveur de ses ouvrages. Chaque siècle a ses trissotins.

TRISSYLLABE. adj. des 2 g. (ét. gr., τρεῖς, trois; συλλαβή, syllabe). Qui est de trois syllabes. Mot trissyllabe.

— s. m. Mot de trois syllabes. *Paradis* est un trissyllabe.

TRISSYLLABIQUE. adj. des 2 g. Gramm. Qui appartient à un trissyllabe. Prononciation trissyllabique.

TRISTACHYÉ, ÉE. adj. (ét. gr., τρεῖς, trois; στάχυς, épi). Dont les fleurs forment trois épis.

TRISTAMIE. s. f. Ce mot a été employé dans le sens de Couleur triste.

TRISTAMINIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *tres*, trois; *stamen*, étamine; *fero*, porter). Bot. Qui porte trois étamines.

TRISTAN (Louis). Né en Flandre au commencement du XVe siècle, fut l'instrument des vengeances et des cruautés de Louis XI. Il fut chevalier en 1451. On ignore l'époque de sa mort. Quelques historiens la fixent à l'année 1480.

TRISTAN. s. m. Entom. Espèce de papillon diurne du genre satyre.

[...] de la Nouvelle-Hollande, appartenant à la famille des myrtes, et renfermant trois espèces. La tristanie à feuilles de nérion est cultivée en France dans les jardins d'agrément.

TRISTANNEUX. adj. m. Chim. Il se dit d'un sel stanneux qui contient trois fois autant de base que le sel neutre correspondant, comme le sulfo-tellurate tristanneux.

TRISTANNIQUE. adj. m. Chim. Se dit d'un sel stannique qui contient trois fois autant de base que le sel neutre correspondant, comme le sulfo-tellurate tristannique.

TRISTE. adj. des 2 g. (du lat. *tristis*). Affligé, abattu de chagrin, de déplaisir. Être triste de la mort de quelqu'un. Être si triste, qu'on ne saurait parler. Être triste à mourir. *Triste* messager d'un événement si funeste. (Boss.) Captive toujours *triste*, importune à moi-même. (Racine.)

— Fig. Se dit des choses qui appartiennent à celui qui est triste. Triste regard. Air triste et lugubre. Ma *triste* voix était donc destinée à ce déplorable ministère. (Boss.) Lorsque ma *triste* main eut fermé sa paupière. (Rac.) Pleurez, mes *tristes* yeux. (Id.)

— Qui est l'expression, le signe ou l'emblème de la douleur, de la tristesse. Les tristes cyprès. Les tristes vêtements. De tristes lamentations. Un triste silence. Les tristes cris de ses sujets.

— Qui est passé dans la tristesse. Triste vie. Tristes jours. Tristes moments.

J'ai vu mes *tristes* journées
Décliner vers leur penchant. (J.-B. Rousseau.)

— Boileau a employé *triste vie*, dans le sens de Vie malheureuse aux yeux de tout le monde, mais qui pouvait être agréable aux deux avares dont il parle.

Des voleurs qui chez eux pleins d'espérance entrèrent,
De cette *triste* vie enfin les délivrèrent.

— Cet adjectif a été employé dans le sens de Malheureux. Pour mes *tristes* enfants quel affreux héritage. (Rac.) Ce destructeur fatal des *tristes* Lesbiens. (Id.) Une *triste* famille à l'hôpital traînée. (Boil.)

Je vais, non point sauver cette tête coupable,
Mais, redevable aux soins de mes *tristes* amis,
Défendre jusqu'au bout leurs jours qu'ils m'ont commis.
(Racine.)

. . . . Des rois de Juda l'héritier véritable
Dernier né des enfants du *triste* Ochosias. (Id.)

Triste pour Malheureux, expression singulière dont il n'y a que peu d'exemples dans notre langue, et qui ne paraît pas suffisamment autorisée par l'usage.

Il est vrai, de David un trésor est resté,
La garde en fut commise à ma fidélité;
C'était des *tristes* Juifs l'espérance dernière. (Racine.)

Des tristes Juifs. Ici cette expression paraît belle, parce qu'elle ne peut avoir deux sens, et qu'elle peint bien ce douloureux abattement d'un peuple qui gémit sous une dure tyrannie.

— Mélancolique, qui n'a point de gaîté. Être triste de son naturel. Avoir le visage triste, l'air triste. Avoir la figure triste, une triste figure. Avoir l'œil, le regard triste. Des fiers Domitiens l'humeur *triste* et sauvage. (Rac.)

— Se dit également des animaux. Les lévriers sont tristes. La cigogne a presque toujours l'air *triste*. (Buff.)

— Prov. et fig. *Cet homme est triste comme un bonnet de nuit*. Il est chagrin et mélancolique.

— Fam. *Avoir une triste figure*, *une triste mine*. Avoir une mauvaise mine. || *Faire une triste figure quelque part*. Y avoir l'air gêné, s'y trouver déplacé, mal à l'aise. || *Faire triste mine*. Avoir la mine chagrine. || *Faire triste mine à quelqu'un*. Lui faire un mauvais accueil, le recevoir froidement. || *Cet homme a le vin triste*. Lorsqu'il a bu, il est triste et chagrin.

— Se dit de ce qui est inspiré par le chagrin, par la mélancolie. Dire un triste adieu. Se livrer à de tristes réflexions. Tomber dans une triste et profonde rêverie. Les affections tristes prédisposent à telle maladie. Ils se dirent un adieu bien *triste*. (Boss.) Le soir de ce même jour, réunis dans sa chambre solitaire, nos *tristes* pensées se portèrent sur la nature de la douleur de l'âme et sur le peu d'efficacité des remèdes que le monde propose pour les soulager. (V. Largem.)

— Affligeant, chagrinant, ennuyeux. Triste souvenir. Chant triste. Mener une triste vie. Une triste nouvelle. C'est une chose triste de demeurer ici. N'avoir que de tristes détails à donner. Tristes vérités, qu'on ne peut s'empêcher de reconnaître. Cela est triste. Voilà le côté triste de l'affaire. Concert triste. Homme bien triste. Le repas fut *triste*, quoiqu'on y bût beaucoup. (Volt.) Rien n'est plus *triste* que la vie des femmes qui n'ont su être que belles. (Fontenelle.)

— Qui inspire du chagrin, de la mélancolie, de l'ennui. Tristes monuments. Triste représentation. Triste spectacle. Triste cercueil. Triste appareil. Triste demeure. Tristes ruines. Lieux tristes. Les *tristes* dépouilles de leur corps mortel. (Fléch.)

— *Faire un triste repas*. Faire un repas où l'on ne se réjouit point. || Faire mauvaise chère.

— Se dit en parlant d'un événement malheureux, d'une situation malheureuse. Triste événement. Triste accident. Triste captivité. Triste destinée. Triste esclavage. Le triste état des Juifs. Triste désastre. Une admirable, mais *triste* mort. (Boss.) Ton audace eut une *triste* [...]

— Pénible, fâcheux, difficile à supporter. Dans cette acception, il ne s'emploie guère qu'avec le verbe *être*, pris impersonnellement. Il est triste de se voir traité de la sorte après avoir bien servi. Il est triste d'attendre un homme trois heures pour lui dire un mot.

— *Le temps est triste*. Il est obscur, bas, couvert.

— *Cette maison a des vues tristes*, ou simplement, *cette maison est triste*. Elle n'a que des vues peu agréables.

— *Lieu triste*. Lieu où l'on mène une triste vie. || Lieu dont l'aspect est désagréable.

— Obscur, sombre. Chambre, appartement, maison triste. Jardin triste. Étoffe d'une couleur triste.

— Malheureux, funeste, déplorable, en parlant des choses. Faire une triste fin. Est-il une destinée plus triste?

— Importun, ennuyeux. Ah! q[...]
censeur la *triste* diligence. (Rac.)
— Frivole, chétif, pitoyable. Tri[...]
Triste personnage. Triste consolati[...]
sur cette *triste* immortalité que no[...]
aux héros. (Boss.) C'est faire à vo[...]
triste sacrifice. (Rac.) Et de mes *tri*[...]
mirateur unique. (Boil.)

Et le *triste* orateur
Demeure enfin muet aux yeux du spectat[...]

— Se dit d'une chose qui offre [...]
sources à l'imagination, à l'espéran[...]
père rien de ce jeune homme, c'e[...]
sujet. Ce poète a choisi un triste suj[...]
Triste divertissement. Triste ressou[...]
écrivain.
— Il se joint à beaucoup de subst[...]
un sens opposé à celui d'Agréable.[...]
mais salutaires pensées de la mort.[...]
triste récit de nos divisions. (Id.)
— Bot. Se dit des plantes dont le[...]
sombre, comme la morelle triste, do[...]
sont d'une teinte sombre, comme l'ir[...]
comme passée, comme le cheiranthe[...]
les sommités sont noires, comm[...]
triste, qui, avec des fleurs de coul[...]
répandent plus d'odeur la nuit [...]
comme l'hespéride triste, le géraniu[...]
enfin n'ouvrent leurs fleurs qu'à l'[...]
nuit et les ferment au jour, comm[...]
the triste. || *Arbre triste*. Il s'est dit [...]
espèces d'arbres qui ne s'ouvrent q[...]
soleil est couché. L'arbre *triste* d[...]
ne fleurit que la nuit. (B. de St-P.)
— Erpét. Se dit d'une espèce d[...]
qui est bleuâtre et ponctuée de noi[...]
— Ornith. S'emploie pour désign[...]
oiseaux dont le plumage est noir, c[...]
nase ténébreux, ou gris ardoisé, co[...]
liade triste, ou vert, comme l'orni[...]
mais toujours plus brillant, plu[...]
terne.
— Zool. Se dit de différents ani[...]
couleur desquels il entre plus ou m[...]

TRISTE. s. m. Ce qui est triste.[...]
prenez là du triste.
— TRISTES. s. m. pl. Recueil de[...]
giaques, la plupart en forme d'épîtr[...]
écrivit de son exil à ses amis de [...]
l'empereur Auguste, et dans lesqu[...]
les peines de son exil de manière à[...]
et à obtenir son rappel.

TRISTÉGÈDE. s. f. Bot. Gen[...]
nées fondé sur une plante du Brés[...]

TRISTELLATÉE. s. f. Bot. Ge[...]
mille des malpighiacées, établi po[...]
seau grimpant de Madagascar.

TRISTEMENT. adv. D'une ma[...]
Regarder quelqu'un tristement. S'[...]
tristement. Vivre bien tristement.[...]
se sont élevées contre moi, dit le [...]
vous avez répondu: Quel bien ne[...]
venu d'avoir marché *tristement* dev[...]
(Boss.)

À la fin, tous ces jeux que l'athéisme [...]
Conduisent *tristement* le plaisant à la [...]

Pour gémir en secret et soulager ses m[...]
Elle erre *tristement* au milieu des tom[...]

— D'une manière pitoyable. L[...]
ment. Ramper tristement. Les livr[...]
eux-mêmes plus anciens que toute[...]
tions fabuleuses de l'esprit huma[...]
sèrent si *tristement* depuis la créd[...]
cles suivants. (Mass.)

TRISTEMME. s. m. Bot. Gen[...]
d'Afrique, appartenant à la fami[...]
stomes, et renfermant deux espèc[...]

TRISTÈQUE. s. m. Bot. Gen[...]
ne renfermant que le lycopode nu[...]

TRISTER. v. a. 1re conj. Ce v[...]
ployé par Marot dans le sens d[...]
attrister.

TRISTERNAL, ALE. adj. A[...]
cerne la troisième pièce du sternu[...]

TRISTESSE. s. f. (du lat. *tri*[...]
tion, déplaisir, abattement de l'[...]
quelque accident fâcheux. Grand[...]
extrême tristesse. Être accablé[...]
Tomber dans une grande tristesse[...]
tristesse mortelle. La tristesse r[...]
Se plonger dans la tristesse. Se l[...]
donner à la tristesse. La triste[...]
sur le visage. La cause de la tris[...]
de tristesse couvrit son visage. [...]
siner la tristesse. Ces pleurs de[...]
[...]
qui vont porter la *tristesse* jusqu[...]
des cœurs. (Fléch.) Devais-je, d[...]
tristesse et de deuil, étaler à vo[...]
flatteuse des joies du monde? (M[...]
feindre à mes yeux une fausse *tr*[...]
Éclaircissez ce front où la *triste*[...]
(Id.) O mon père, dit-il, d'où vi[...]
tesse? (Fénel.) Nos plaisirs las[...]
vont point sans *tristesse*. (Corn.)

Trois cents soldats, sur deux ligne[...]
Penchent leurs fronts de *tristesse* [...]

— Mélancolie de tempéramen[...]
est né avec un fond de tristesse[...]
est naturellement répandue sur[...]
nous ne naissons que pour le pl[...]
pourquoi laissez-ils toujours t[...]
si de *tristesse* dans notre cœur[...]
plaisirs suspendent pour un mo[...]
de votre cœur, mais ils ne la [...]

— Importun, ennuyeux. Ah! quittez d'un censeur la *triste* diligence. (Rac.)

— Frivole, chétif, pitoyable. Triste bouffon. Triste personnage. Triste consolation. Pleurez sur cette *triste* immortalité que nous donnons aux héros. (Boss.) C'est faire à vos bontés un *triste* sacrifice. (Rac.) Et de mes *tristes* vers admirateur unique. (Boil.)

Et le *triste* orateur
Demeure enfin muet aux yeux du spectateur. (Boil.)

— Se dit d'une chose qui offre peu de ressources à l'imagination, à l'espérance. Je n'espère rien de ce jeune homme, c'est un triste sujet. Ce poëte a choisi un triste sujet de poëme. Triste divertissement. Triste ressource. Triste écrivain.

— Il se joint à beaucoup de substantifs, dans un sens opposé à celui d'Agréable. Les *tristes*, mais salutaires pensées de la mort. (Fléch.) Le *triste* récit de nos divisions. (Id.)

— Bot. Se dit des plantes dont le feuillage est sombre, comme la morelle triste, dont les fleurs sont d'une teinte sombre, comme l'iris triste, ou comme passée, comme le cheiranthe triste, dont les sommités sont noires, comme le lichen triste, qui, avec des fleurs de couleur sombre, répandent plus d'odeur la nuit que le jour, comme l'hespéride triste, le géranium triste, qui enfin n'ouvrent leurs fleurs qu'à l'entrée de la nuit et les ferment au jour, comme la nyctanthe triste. ‖ *Arbre triste*. Il s'est dit de plusieurs espèces d'arbres qui ne s'ouvrent que quand le soleil est couché. L'arbre *triste* des Moluques ne fleurit que la nuit. (B. de St-P.)

— Erpét. Se dit d'une espèce de couleuvre qui est bleuâtre et ponctuée de noir.

— Ornith. S'emploie pour désigner quelques oiseaux dont le plumage est noir, comme le monase ténébreux, ou gris ardoisé, comme le méliade triste, ou vert, comme l'ornismye triste, mais toujours plus brillant, plus ou moins terne.

— Zool. Se dit de différents animaux dans la couleur desquels il entre plus ou moins de noir.

TRISTE. s. m. Ce qui est triste. Vous m'apprenez là du triste.

— TRISTES. s. m. pl. Recueil de pièces élégiaques, la plupart en forme d'épîtres, qu'Ovide écrivit de son exil à ses amis de Rome, et à l'empereur Auguste, et dans lesquels il expose les peines de son exil de manière à les toucher, et à obtenir son rappel.

TRISTÉGÈDE. s. f. Bot. Genre de graminées fondé sur une plante du Brésil.

TRISTELLATÉE. s. f. Bot. Genre de la famille des malpighiacées, établi pour un arbrisseau grimpant de Madagascar.

TRISTEMENT. adv. D'une manière triste. Regarder quelqu'un tristement. S'en aller bien tristement. Vivre bien tristement. Vos paroles se sont élevées contre moi, dit le Seigneur, et vous avez répondu : Quel bien nous est-il revenu d'avoir marché *tristement* devant sa face? (Boss.)

A la fin, tous ces jeux que l'athéisme élève
Conduisent *tristement* le plaisant à la Grève. (Boil.)

Pour gémir en secret et soulager ses maux,
Elle erre *tristement* au milieu des tombeaux.
(A. Mart.)

— D'une manière pitoyable. Languir tristement. Ramper tristement. Les livres divins sont eux-mêmes plus anciens que toutes ces productions fabuleuses de l'esprit humain qui amusèrent si *tristement* depuis la crédulité des siècles suivants. (Mass.)

TRISTEMME. s. m. Bot. Genre de plantes d'Afrique, appartenant à la famille des mélastomes, et renfermant deux espèces.

TRISTÈQUE. s. m. Bot. Genre de plantes ne renfermant que le lycopode nu.

TRISTER. v. a. 1re conj. Ce verbe a été employé par Marot dans le sens de Chagriner, attrister.

TRISTERNAL, ALE. adj. Anat. Qui concerne la troisième pièce du sternum.

TRISTESSE. s. f. (du lat. *tristitia*). Affliction, déplaisir, abattement de l'âme causé par quelque accident fâcheux. Grande, profonde, extrême tristesse. Etre accablé de tristesse. Tomber dans une grande tristesse. Etre d'une tristesse mortelle. La tristesse ruine la santé. Se plonger dans la tristesse. Se livrer, s'abandonner à la tristesse. La tristesse se répand sur le visage. La cause de la tristesse. Un voile de tristesse couvrit son visage. Chasser, dissiper la tristesse. Ces pieux devoirs que l'on [illegible] qui vont porter la *tristesse* jusque dans le fond des cœurs. (Fléch.) Devais-je, dans un jour de *tristesse* et de deuil, étaler à vos yeux l'image flatteuse des joies du monde? (Mass.) Pourquoi feindre à mes yeux une fausse *tristesse*? (Rac.) Eclaircissez ce front où la *tristesse* est peinte. (Id.) O mon père, dit-il, d'où vient cette *tristesse*? (Fénel.) Nos plaisirs les plus doux ne vont point sans *tristesse*. (Corn.)

Trois cents soldats, sur deux lignes rangés,
Penchant leurs fronts de *tristesse* chargés. (Parny.)

— Mélancolie de tempérament. Homme qui est né avec un fond de tristesse. La tristesse est naturellement répandue sur son visage. Si nous ne saisissons que pour le plaisir des sens, pourquoi laissent-ils toujours un fond d'ennui et de *tristesse* dans notre cœur? (Mass.) Les plaisirs suspendent pour un moment la *tristesse* de votre cœur, mais ils ne la guérissent pas. (Id.) Il y a de plus dans la femme une gaîté légère qui dissipe la *tristesse* de l'homme. (B. de St-P.)

— Fam. Se dit quelquefois des choses qui manquent d'agrément, qui ne procurent pas le plaisir qu'on doit en attendre. Appartements d'une grande tristesse. Le dîner, le bal, le carnaval a été d'une grande tristesse.

— Il se dit aussi, dans le langage de la chaire, de la pénitence, des austérités et de diverses autres choses recommandées par le christianisme. On vit en lui cette *tristesse* de pénitence qui opère le salut. (Fléch.) Une journée aussi sanglante et aussi meurtrière couvre de deuil l'éclat de notre victoire; elle accompagne nos témoignages publics de reconnaissance envers le Dieu des armées, d'une *tristesse* d'humanité et de religion. (Mass.) Vous violez la loi du carême; vous mêlez les plaisirs du monde à la sainte *tristesse* de son abstinence. (Id.)

— Fig. L'âme du sermon est une *tristesse* évangélique. (La Bruy.)

— Prov. *De tristesse et ennui mal fruit.*

— Il a été employé au pluriel par Bourdaloue et Fléchier. Il y a des larmes sans mérite qui ne sont pas des *tristesses* de la pénitence. (Fléchier.) Des *tristesses* profondes. (Bourdal.)

— On la personnifie quelquefois. Sur les ailes du Temps la *Tristesse* s'envole. (La Font.)

— Iconol. On a caractérisé la Tristesse par une femme éplorée, ayant les yeux abattus et un serpent qui lui ronge le sein.

— Syn. comp. TRISTESSE. CHAGRIN. V. CHAGRIN. ‖ TRISTESSE. AFFLICTION. V. AFFLICTION.

TRISTICHE. s. f. Bot. Genre ayant pour type une plante de Madagascar qui flotte sur les eaux dormantes, et qui ressemble à une mousse; il comprend trois espèces exotiques.

TRISTIGMATÉ, ÉE. adj. Bot. Se dit d'un pistil, d'un ovaire, d'un style qui a trois stigmates.

TRISTIMANE. adj. et s. des 2 g. (ét. lat., *tristis*, triste; *mania*, manie, folie). Pathol. Il se dit d'une personne qui est attaquée de tristimanie.

TRISTIMANIE. s. f. Pathol. Monomanie avec tristesse.

TRISTIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., τρεῖς, trois; στίχος, rang). Bot. Qui est disposé sur trois rangs.

TRISTOME. s. m. (ét. gr., τρεῖς, trois; στόμα, bouche : dénomination impropre, puisqu'aucun animal connu n'a trois bouches). Helmint. Genre de vers intestinaux, de la famille des trématodes, qui s'attachent aux branchies des poissons et vivent du sang qui y circule.

TRISTOME. adj. des 2 g. (ét. gr., τρεῖς, trois; στόμα, bouche). Conchyl. Se dit d'une coquille univalve, le cériste tristome, dont l'ouverture est divisée en trois par la fermeture du tube antérieur et de l'échancrure postérieure.

TRISTRIÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *tres*, trois; *stria*, strie). Hist. nat. Qui offre trois stries.

TRISTRONTIQUE. adj. m. Chim. Il se dit d'un sel strontique qui contient trois fois autant de base que le sel neutre correspondant, comme le sulfotellurate tristrontique.

TRISTYLE. adj. des 2 g. (ét. gr., τρεῖς, trois; στῦλος, style). Bot. Se dit d'une fleur qui a trois styles.

TRISULCE. adj. des 2 g. (pr. *tri-sul-ce*). Didact. Qui a trois divisions.

— Mamm. Se dit des quadrupèdes qui ont trois sabots aux pieds.

— S'est dit autrefois en parlant de la foudre de Jupiter et du trident de Neptune.

TRISULE. s. m. (pr. *tri-su-le*; du lat. *trisulus*). Chim. Sel produit par deux sels neutres, ayant le même acide et deux bases différentes. On l'appelle aujourd'hui *sel double*; on l'appela d'abord *sel triple*.

TRISULFOMOLYBDATE. s. m. Chim. Sulfomolybdate qui contient trois fois autant de sulfide que le sel neutre correspondant, comme le trisulfomolybdate barytique.

TRISULFURE. s. m. Chim. Sulfure qui contient trois proportions de soufre.

TRISULQUE. adj. des 2 g. V. TRISULCE.

TRISYLLABE. s. m. V. TRISSYLLABE.

TRITAÏS. s. m. pl. (pr. *tri-ta-ïss*). Sacrifices chez les anciens.

TRITE. s. m. Mus. anc. Nom de la troisième corde du tétracorde, en allant de l'aigu au grave. [illegible] tétracordes supérieurs.

TRITÉOPHYE. s. f. (ét. gr., τριταῖος, tous les trois jours; φύω, naître). Pathol. Fièvre intermittente tierce, c'est-à-dire dont les accès reviennent de deux jours l'un, ou tous les trois jours inclusivement. Elle diffère de la fièvre tierce, en ce que son accès n'est pas complet et régulier. ‖ Quelques anciens désignaient par ce nom toutes les fièvres tierces.

TRITÉOPYRE. s. f. Pathol. Fièvre intermittente tierce.

TRITERNÉ, ÉE. adj. Bot. Qui est terné trois fois. Il se dit des feuilles dont le pétiole commun se divise en trois pétioles secondaires, subdivisés eux-mêmes en trois autres, dont chacun porte trois folioles.

TRITHÉISME. s. m. Hist. ecclés. Doctrine religieuse des trithéistes.

— S'empl. quelquefois abusivement pour désigner la Trinité.

TRITHÉITE ou **TRITHÉISTE.** s. m. (ét. gr., τρεῖς, trois; θεός, dieu). Hist. ecclés. Nom sous lequel on désigne tous ceux qui croient qu'il y a non-seulement trois personnes en Dieu, mais aussi trois essences, trois substances, trois dieux. ‖ Membre d'une secte chrétienne fondée dans le VIe siècle par un philosophe syrien, qui reconnaissait trois substances divines et trois dieux.

TRITICÉ, ÉE. adj. (du lat. *triticum*, froment). Bot. Qui ressemble au froment. ‖ TRITICÉES. s. f. pl. Famille de plantes graminées qui a pour type le genre froment.

TRITICINE. s. f. (du lat. *triticum*, froment). Chim. Gluten de la farine de froment.

TRITICITE. s. f. (du lat. *triticum*, froment). Minér. Epi de blé fossile. ‖ Pierre imitant un épi de blé. ‖ Cuivre sulfuré spiciforme.

TRITOCHLORURE. s. m. Chim. Une des combinaisons du chlore avec un corps simple.

TRITOENOTHIONIQUE. adj. m. (ét. gr., τρίτος, troisième; οἶνος, vin; θεῖον, soufre). Chim. Se dit d'un acide particulier qui se rapproche de l'acide œnothionique ou sulfovinique. Ce n'est qu'une modification non adoptée de l'acide sulfovinique.

TRITOGÉNIE, TRITONIE ou **TRITONIDE.** adj. f. Myth. gr. Surnom de Minerve; il lui fut donné parce qu'elle fut élevée sur le bord du lac Triton, ou parce qu'elle sortit de la tête de Jupiter (*trito*, en crétois, veut dire *tête*).

TRITOME. s. m. (ét. gr., τρεῖς, trois; τομή, division). Bot. Genre de plantes du cap de Bonne-Espérance, appartenant à la famille des asphodélées.

— Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des clavipalpes.

— Chir. Sorte de cornet acoustique dont on se servait dans les maladies de l'oreille.

TRITON. Myth. Fils de Neptune et d'Amphitrite ou de Salacie. C'était un demi-dieu marin dont la figure offrait jusqu'aux reins un homme nageant, et pour le reste du corps un poisson à longue queue. C'était le trompette du dieu de la mer, qu'il précédait toujours en annonçant son arrivée au son de sa conque. Quelquefois il est porté sur la surface des eaux; d'autres fois il paraît dans un char traîné par des chevaux bleus. Il était aussi chargé de calmer les flots et de faire cesser les tempêtes.

Il appelle *Triton*, au dos couvert d'écaille;
Triton, qui, sur les eaux où domine sa taille,
Reflète, au jour mourant dans le cristal des airs,
Et l'azur de la nacre, et la pourpre des mers.
(Desaintange.)

— Les poëtes admettent en outre plusieurs Tritons avec la même fonction et la même figure. On les regardait comme les enfants de Triton. Les Tritons azurés, écaillés, légers, vagabonds.

Nous vîmes des *Tritons*, brillants d'or et d'azur,
Fendre de l'Océan le sein tranquille et pur.
(Fayolle.)

Des *Tritons* dont la conque sonore
Fait retentir les airs de chants harmonieux,
Escortaient Amphitrite et son char glorieux. (Id.)

— Iconol. Les poëtes et les peintres représentent les Tritons avec une figure joufflue, rouge, au nez retroussé, à l'air grotesque et sauvage, avec une longue chevelure verdâtre et de longues oreilles, et leur corps terminé en queue de poisson.

TRITON. s. m. Conchyl. Genre de coquilles univalves que l'on trouve dans toutes les mers. On en connaît plus d'une quarantaine d'espèces vivantes, et plusieurs espèces à l'état fossile. Une espèce, dont on se sert encore aujourd'hui comme de trompette dans quelques pays, atteint jusqu'à 66 centimètres de long.

— Erpét. Genre de salamandres aquatiques qui passent presque toute leur vie dans l'eau, et dont les membres repoussent plusieurs fois de suite quand on les coupe. Elles peuvent être prises dans la glace, et y séjourner assez longtemps sans périr.

— Techn. Machine inventée en 1811, au moyen de laquelle un homme peut plonger dans l'eau et y rester aussi longtemps qu'il le voudra. Elle consiste dans une sorte de poumons artificiels, lesquels, à l'aide de deux soufflets, font le travail que les deux poumons du plongeur auraient dû faire pour obtenir de l'air en abondance. Le plongeur a les bras libres, peut porter avec lui une lanterne, et entrer même dans les chambres des bâtiments submergés.

TRITON. s. m. (ét. gr., τρεῖς, trois; [illegible], ton). Mus. Intervalle dissonant composé de trois tons entiers.

TRITONE. s. m. Conchyl. Un des noms du genre buccin.

TRITONIACÉ, ÉE. adj. Conchyl. Qui ressemble à une tritonie. ‖ TRITONIACÉS. s. m. pl. Famille de mollusques gastéropodes gymnobranches, qui a pour type le genre tritonie.

TRITONIDE. Myth. Lac de Libye sur les bords duquel on célébrait une fête en l'honneur de Minerve. ‖ Surnom de Minerve.

TRITONIE. s. f. Bot. Genre de plantes du cap de Bonne-Espérance, renfermant une dizaine d'espèces qui appartiennent à la famille des iridées.

— Conchyl. Genre de mollusques de la famille des dicères, que l'on trouve sur les rivages de la mer, dans les lieux où les rochers sont couverts de fucus. On en connaît huit ou neuf espèces; l'espèce type est la tritonie de Homberg.

— Helminth. Genre de vers marins qui se trouvent dans les fonds vaseux, attachés aux varechs et autres plantes marines, et paraissant rarement à la surface de l'eau. La plupart sont ornés des plus brillantes couleurs.

— Myth. Surnom de Minerve. ‖ Surnom d'Athènes, parce que cette ville était sous la protection de Minerve. ‖ Surnom de Vénus, parce qu'elle se faisait quelquefois porter par les Tritons.

TRITONIÉE. s. f. Bot. Genre de plantes voisin des glaïeuls.

TRITONIEN, ENNE. adj. Géol. Se dit de terrains contenant des débris d'animaux marins.

— Conchyl. Qui ressemble à la tritonie. ‖ TRITONIENS. s. m. pl. Famille de l'ordre des gastéropodes, qui a pour type le genre tritonie.

TRITONOMENDÈTES. s. m. pl. Philol. Nom d'un peuple que Lucien place dans le ventre de la baleine.

TRITOPATORES. s. m. pl. Myth. gr. Divinités très-anciennes et peu connues qu'on adorait à Athènes. C'étaient trois frères dont les deux premiers tuèrent le plus jeune. En quelques lieux, on croyait à la résurrection du plus jeune.

TRITOPATORIES. s. f. pl. Antiq. gr. Fêtes en l'honneur des Tritopatores, qu'on invoquait pour la conservation des enfants.

TRITOPHYLLE. s. m. Bot. V. TRIDOPHYLLE.

TRITOSULFURE. s. f. Chim. V. TRISULFURE.

TRITOVERTÉBRAL, ALE. adj. Anat. Qui a rapport, qui appartient à la tritovertèbre.

TRITOVERTÈBRE. s. f. Anat. Vertèbre tertiaire, ou qui appartient au troisième ordre.

TRITOXYDE. s. m. Chim. Le troisième oxyde d'un métal ou d'un corps qui peut se combiner avec l'oxygène en plusieurs proportions différentes. L'oxyde rouge de fer au maximum est un tritoxyde.

TRITRAC. s. m. Ornith. Nom vulgaire du traquet.

TRITRI. s. m. Ornith. Nom vulgaire du proyer.

— Ichthyol. Frai de poissons fluviatiles dont les œufs, déposés ou à l'embouchure des rivières, ou dans les hauteurs près des sources, ont été emportés à la mer par les torrents, etc.

TRITRILLE. s. m. (pr. *tri-tri-ye*). Jeu de cartes auquel prennent part trois personnes. Il se joue avec trente cartes seulement.

TRITTYARQUE. s. m. Antiq. gr. Président d'une trittye chez les Athéniens.

TRITTYE. s. f. Antiq. gr. Subdivision du peuple d'Athènes; tiers de la tribu, composé de trente familles.

TRITTYES. s. f. pl. Antiq. gr. Sacrifice dans lequel on immolait trois victimes différentes. Les Trittyes étaient souvent célébrées en l'honneur de Mars.

TRITUBERCULÉ, ÉE. adj. Hist. nat. Qui porte trois tubercules, comme le passale trituberculé.

TRITURABLE. adj. des 2 g. (rad. *triture*). Didact. Qui peut être trituré. Corps, matière triturable.

TRITURATION. s. f. (pr. *tri-tu-ra-cion*; du lat. *trituratio*). Didact. Broiement, réduction d'un corps solide en parties très-menues, ou même en poudre. Faire la trituration des bois, des écorces ou des minéraux, en les pilant dans des mortiers. La *trituration* et le mélange ne demandent pas moins de soins, en ce que c'est de leur perfection absolue que dépend en partie le plus ou le moins de digestibilité du chocolat. (Brill.-Savar.)

— Pharm. Opération mécanique qui s'applique principalement aux substances susceptibles de s'échauffer et de se masser par la percussion, telles que les résines et les gommes résines.

— Se dit quelquefois de la digestion. Quelques médecins ont prétendu que la digestion se fait, dans tous les animaux, par une voie de trituration.

[illegible] *Trituration* [illegible] Nom que les [illegible] nation de la matière des sages, lorsqu'ils voyaient paraître le noir.

TRITURE. s. f. Habitude de manier les affaires publiques ou privées. Prendre, avoir la triture des affaires.

TRITURÉ, ÉE. part. pass. du v. Triturer. S'empl. adjectiv. Aliments triturés.

TRITURER. v. a. 1re conj. (du lat. *triturare*). Broyer, réduire en parties très-menues, ou même en poudre. Triturer du quinquina. Triturer des aliments dans sa bouche. Du temps de Néron, on arrosait le théâtre avec du vin dans lequel on avait *trituré* du safran. (M.-Brun.) Les Turcs, qui sont nos maîtres en cette partie, n'emploient point le moulin pour *triturer* le café; ils le pilent dans des mortiers, et avec des pilons de bois. (***)

— Chez les Juifs, c'était séparer le grain d'avec la paille, ce qui s'exécutait avec des traîneaux armés de fer, plus ordinairement en faisant fouler le blé par des bœufs, qui brisaient la paille avec la corne du pied.

— SE TRITURER. v. pron. Être trituré.

TRITY. s. m. Agric. Nom qu'on donne en Corse à une lourde pierre plate traînée par des bœufs et employée pour le dépiquage des grains.

TRIUMGUEUSAT. s. m. Mot forgé par Mirabeau, par une sorte d'analogie avec *triumvirat*, en parlant de trois de ses collègues.

TRIUMPHANT, ANTE. adj. Il s'est dit pour Triomphant. Aussi y a-t-il des pertes *triumphantes* à travers des victoires. (Montaigne.)

TRIUMVIR. s. m. (pr. *triomm-vir ;* du lat. *triumvir*, fait de *tres*, trois; *vir*, homme). Titre par lequel on désignait originairement, à Rome, tout magistrat ou officier public chargé, conjointement avec deux collègues, d'une partie de l'administration.

— *Triumvir capital*. Titre de trois magistrats romains institués en l'an de Rome 404, pour veiller à la garde des prisonniers et présider aux exécutions. || *Triumvir monétaire*. Titre de trois magistrats qui présidaient à la fabrication de la monnaie. || *Triumvir nocturne*. Titre de trois officiers qui faisaient des rondes de nuit, dans la ville, pour prévenir les incendies. || *Triumvir nummulaire*. Titre de trois magistrats qui faisaient l'épreuve des monnaies fabriquées.

— Se dit particulièrement, et plus ordinairement, de Pompée, de César et de Crassus, qui s'associèrent, en l'an 60 avant J.-C., sous ce titre, pour gouverner la république ; ainsi que d'Octave, d'Antoine et de Lépide, qui plus tard, 43 ans avant J.-C., s'emparèrent sous le même nom de l'autorité suprême.

— Hist. de Fr. Se dit de Robespierre, Couthon et Saint-Just, qui, après la mort de Danton, dominèrent tous les pouvoirs de la république.

— S'est dit, dans un sens burlesque, d'un homme qui a été marié trois fois. Théodore de Bèze fut tout de bon triumvir.

— On s'en est aussi servi quelquefois pour désigner trois personnes excellentes en leur art, en leur profession, ou étroitement unies ensemble pour quelque raison que ce soit. On imprime souvent dans le même volume Catulle, Tibulle et Properce, triumvirs des amours.

TRIUMVIRAL, ALE. adj. (pr. *triomm-viral*). Hist. rom. Qui appartient aux triumvirs. L'établissement de la puissance triumvirale porta un coup mortel à la liberté des Romains. Le despotisme triumviral se signala par des proscriptions. || Pl. masc. *triumviraux*.

TRIUMVIRAT. s. m. (pr. *triomm-vi-ra*). Hist. rom. Association illégitime de trois citoyens puissants, qui s'unissaient pour envahir toute l'autorité. Le triumvirat de Pompée, de César et de Crassus. Le triumvirat d'Octave, d'Antoine et de Lépide.

— Hist. rom. *Nouveau triumvirat*. Se dit de celui d'Octave, Marc-Antoine et Lépide. Quelques auteurs l'appellent *troisième triumvirat*, en comptant pour le premier celui de Marius, Cinna et Sylla, et pour le second celui de César, Pompée et Crassus.

— Hist. ecclés. Il se dit des trois premières des cinq classes de l'ordre de Malte, qui concouraient seules à l'élection du grand-maître.

— Hist. de Fr. Nom que les protestants donnèrent, dans le XVIe siècle, à l'union du connétable de Montmorency, du duc de Guise et du maréchal de Saint-André. || Il s'est dit, pendant l'Assemblée constituante, de l'union qui existait entre Duport, Alexandre Lameth et Barnave. || Pendant la Convention, il s'est dit de l'union de Robespierre, de Couthon et de Saint-Just.

— Se dit quelquefois, par extension, de trois personnages qui exercent en commun une grande influence. Qui oserait signer le pacte social avec la clause de remettre ses biens, sa vie, sa liberté, à la discrétion d'un seul, ou même d'un *triumvirat* ? (Boiste.)

TRIUNIBIBINAIRE. adj. des 2 g. Minér. Dont les cristaux résultent de trois décroissements par une rangée, et de deux décroissements par deux rangées, comme la baryte sulfatée triunibibinaire.

TRIUNIBINAIRE. adj. des 2 g. Minér. Dont les cristaux résultent de trois décroissements par une rangée et d'un décroissement par deux rangées, comme le plomb carbonaté [illegible]

TRIUNITAIRE. adj. des 2 g. Minér. Dont les cristaux résultent de trois décroissements par une rangée, comme la potasse nitratée triunitaire.

TRIURE. adj. des 2 g. (ét. gr., τρεῖς, trois; οὐρά, queue). Anat. Qui a ou semble avoir trois queues. La grive triure est ainsi appelée, parce qu'en volant elle semble avoir trois queues, apparence due aux couleurs de ses pennes caudales, dont quatre extérieures de chaque côté sont blanches, et les autres noirâtres.

TRIURE. s. m. Ichthyol. Genre de poissons osseux, ne formant qu'une espèce.

TRIVALVE. adj. des 2 g. (ét. lat., *tres*, trois ; *valva*, valve). Bot. Qui a trois valves, comme la capsule de la violette.

— Conchyl. Dont la coquille est composée de trois pièces.

TRIVALVÉ, ÉE. adj. Bot. V. TRIVALVE.

TRIVANDERAM. Géogr. Ville capitale du roy. de Travancore, dans l'Inde médiate.

TRIVELIN. s. m. Nom d'un comédien de l'ancienne troupe italienne, qu'on applique à un farceur, à un baladin, à un bouffon. Cet acteur est un vrai Trivelin. Peu usité.

— Chir. Espèce de ciseau ou coin en acier, pointu, à bords obliques, qu'on insinue entre une dent et un chicot pour faire sortir celui-ci au moyen d'un tour de poignet.

TRIVELINADE. s. f. Bouffonnerie dans le goût de celles que faisait Trivelin. C'est une trivelinade. Peu usité.

TRIVENTRE. s. m. Entom. Insecte à trois ventres.

TRIVENTRE, adj. des 2 g. V. TRIGASTRIQUE.

TRIVESPER. Myth. rom. V. TRIESPÉRUS.

TRIVIAIRE. adj. m. (du lat. *trivium*, carrefour ; fait de *tres*, trois ; *via*, rue ou chemin). Se dit d'un carrefour où aboutissent trois chemins, trois rues. Peu usité.

TRIVIAL, ALE. adj. (du lat. *trivialis ;* fait de *trivium*, carrefour). Qui est extrêmement usé, commun, rebattu. Il ne se dit guère que des pensées et des expressions. Pensée triviale. Cela est trivial. Ne dire que des choses triviales. Façon de parler triviale. Phrases triviales. Expressions triviales. Pointe triviale. Détails triviaux. On débite des paradoxes, faute de pouvoir trouver des vérités qui ne soient point *triviales*. (Condorcet.) Le comique raisonné est préférable au comique *trivial*. (Goldoni.) Les plus grands revers n'ont souvent pour cause que l'oubli d'une maxime *triviale :* usez, n'abusez pas. (Boiste.) Je dirai moins de vérités *triviales*, et plus de vérités intéressantes. (Volt.) On ne vit plus de vers que pointes *triviales*. (Boil.)

— Bot. *Nom trivial*. Nom par lequel les botanistes désignent une plante qui ne présente point de caractère assez marquant pour la distinguer des autres espèces du genre. Il se tire du pays, de la saison, de la couleur, etc. C'est ainsi qu'on dit la mauve du Cap, le colchique d'automne, l'asphodèle bleue, etc.

— Myth. rom. Se dit des divinités qui présidaient aux carrefours. Les dieux triviaux.

— Syn. comp. TRIVIAL. VULGAIRE. COMMUN. ORDINAIRE. V. COMMUN.

TRIVIAL. s. m. Ce qui est trivial. Aimer le trivial. Rechercher le trivial.

— Syn. comp. TRIVIAL. NATUREL. Le *trivial* consiste à dire ce que tout le monde dit ; le *naturel* à dire ce que tout le monde sent.

TRIVIALEMENT. adv. D'une manière triviale. Parler, écrire trivialement.

TRIVIALITÉ. s. f. Caractère, qualité de ce qui est trivial. Écrit d'une trivialité choquante. La création des pensées est devenue désormais impossible, et notre esprit a beau penser, il ne travaille plus qu'en vieux. Mais ce vieux sera neuf, ou du moins le semblera, si nous l'habillons de neuf, si nous savons le revêtir d'expressions rares, de mots heureusement hasardés, et de tours d'élocution affranchis d'une certaine *trivialité* insipide, qui confond l'esprit sublime avec le rampant vulgaire. (Dict. néol.) Peut-être y a-t-il un cas où la *trivialité* trouve son excuse : c'est dans l'emploi des proverbes. (Travers.)

— Se dit des choses triviales. Discours plein de trivialités.

TRIVIEN, IENNE. adj. Myth. rom. Surnom de Diane et d'Hécate. || Surnom de Mercure.

TRIVIER-DE-COURTES (SAINT-). Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Bourg (Ain) ; 1,450 hab. || TRIVIER-SUR-MOIGNANS (SAINT-). Ch.-l. de cant., arr. de Trévoux (Ain) ; 1,540 hab.

TRIVIUM. s. m. (pr. *tri-vi-omm*). Hist. littér. Se disait, dans les anciennes écoles, des trois arts libéraux qui avaient rapport à l'éloquence : c'étaient la grammaire, la rhétorique et la dialectique.

TRIVULCE (Jean-Jacques). Né en 1447, mort en 1518, entra d'abord au service de Ferdinand Ier, roi de Naples, puis à celui de Charles VIII, roi de France, lorsque ce prince entreprit la conquête du Milanais. Il accompagna également Louis XII et François Ier dans leurs expéditions d'Italie, et se distingua par sa bravoure. [illegible]

[illegible]

TRIXIDE. s. f. Bot. Genre de plantes d'Amérique, ne renfermant qu'une espèce, qui croît dans les marais.

TRIXIDÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une trixide. || TRIXIDÉES. s. f. pl. Famille des labiatiflores, ou section de la tribu des nassauviées, ayant pour type le genre trixide.

TRIZEUXIDE. s. f. Bot. Genre de plantes orchidées d'Amérique, ne renfermant qu'une seule espèce.

TRIZINCIQUE. adj. m. Chim. Se dit d'un sel zincique qui contient trois fois autant de base que le sel neutre correspondant, comme le sulfate trizincique.

TRIZIRCONIQUE. adj. m. Chim. Se dit d'un sel zirconique qui contient trois fois autant de base que le sel neutre correspondant, comme le sulfate trizirconique.

TRIZONÉ, ÉE. adj. Entom. Qui est marqué de trois bandes colorées, comme l'érotyle trizoné, dont les élytres jaunes offrent deux bandes transversales et ont le bout de couleur noire.

TRO. s. m. Relat. Instrument de musique, espèce de violon, en usage dans le royaume de Siam.

TROADE. Géogr. anc. Contrée de l'Asie Mineure qu'on distingue en deux parties. || *Troade propre*. Celle qui avait Troie pour capitale. || On appelait aussi *Troade*, le reste du pays soumis aux Troyens, comprenant presque toute l'étendue des deux Mysies et de la petite Phrygie.

— Philol. *La Troade* ou *les Troyennes*. Titre d'une tragédie de Sénèque.

TROARN. Géogr. Ch.-l. de cant., arrond. de Caen (Calvados) ; 1,200 hab.

TROC. s. m. (pr. *trok ;* de l'all. *truck*, vendre des marchandises). Échange de nippes, de meubles, de bijoux, de chevaux et autres choses semblables. Faire un troc avec quelqu'un. Donner un cheval en troc pour une montre.

— *Troc pour troc*. Échange d'une chose contre une autre, sans donner de supplément, sans donner de retour. || On dit aussi dans le même sens, *troc de gentilhomme*.

— Prov. *Tric pour troc, quatre vaches pour deux bœufs*. S'est dit en parlant d'une compensation.

— Syn. comp. TROC. ÉCHANGE. CHANGE. PERMUTATION. V. CHANGE.

TROCART. s. m. (par corruption pour *trois quarts*, à cause de sa forme triangulaire). Chirurg. Instrument dont les chirurgiens se servent pour faire des ponctions, et donner issue à quelque chose.

TROCHAÏQUE. adj. des 2 g. (rad. *trochée ;* pr. *tro-ka-i-ke*). Composé de trochées. Vers trochaïque.

— s. m. Un trochaïque.

TROCHANTER. s. m. (pr. *tro-kan-terr ;* du gr. τρέχω, tourner). Anat. Se dit de deux apophyses du fémur, où s'attachent les muscles qui font tourner la cuisse. Le grand trochanter. Le petit trochanter.

— Crust. La seconde pièce des pattes simples des crustacés.

— Entom. Le second article de la patte de derrière des insectes, qui s'articule avec la cuisse.

TROCHANTÉRIEN, IENNE. adj. (pr. *tro-kan-té-rien*). Anat. Qui appartient au trochanter.

TROCHANTIN. s. m. (pr. *tro-kan-tin*). Anat. Le petit trochanter.

— Entom. Petite pièce, faisant partie essentielle du thorax des insectes hexapodes, par le moyen de laquelle l'épimère s'articule avec la rotule.

TROCHANTINIEN, IENNE. (pr. *tro-kan-ti-nien*). Anat. Qui appartient au trochantin.

TROCHE. s. f. (du lat. *trochus*, sabot). Conchyl. Espèce de coquillage en sabot.

— TROCHES. s. f. pl. Chass. Fumées à demi formées des bêtes fauves, fumées d'hiver.

TROCHÉE. s. m. (pr. *tro-ké ;* du gr. τροχαῖος ; fait de τροχός, roue, parce qu'il semble courir, et imprimer au chant un mouvement rapide. Beaucoup de personnes prononcent *tro-ché*). Poés. lat. et gr. Pied de deux syllabes, une longue et une brève. || Les Anglais font aussi usage du trochée dans leur poésie.

TROCHÉE. s. m. (du gr. τρέχω, tourner). Agric. Ensemble des rameaux que pousse un arbre venu de graine, quand on l'a coupé à quelques pouces de terre. Les bois exploités en taillis sont en trochées ; il y en a fort peu dans les futaies.

TROCHÈRE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des graminées.

TROCHEREAU. s. m. Bot. Le pin des marais.

TROCHET. s. m. (pr. *tro-chè ;* du lat. *truncatus*, coupé). Hortic. Se dit en parlant des fleurs et des fruits qui viennent et qui croissent ensemble comme par bouquets. Trochet de fleurs. Trochet de poires. Les noix et les poires viennent ordinairement par trochets. Peu usité.

— Techn. Billot de bois porté sur trois pieds, à l'usage du tonnelier. Il sert pour doler les douves, ou les dégrossir.

— Pop. *Voilà un beau trochet de chenilles*. Se disait quand on voyait une troupe de laquais [illegible]

TROCHETIE. s. f. (pr. *tro-ché-ti*). Bot. Genre de plantes de Madagascar, appartenant à la famille des büttnériacées.

— Entom. Espèce de sangsue qui vit hors de l'eau, dans les lieux incessamment humides, comme les grottes. Elle meurt lorsqu'elle reste plusieurs jours dans l'eau.

TROCHIDIFORME. adj. des 2 g. Zool. Qui a la forme d'une poulie.

TROCHIER. s. m. Conchyl. Animal du genre des troches. || Animal des toupies.

TROCHIFORME. adj. des 2 g. Zool. Qui ressemble à une toupie. || Qui ressemble à un troque.

TROCHILE. s. m. (du gr. τροχίλος). Archit. Ornement creux qu'on appelle aussi scotie.

— Ornith. Genre d'oiseaux [illegible]

TROCHILÉ, ÉE. adj. Ornith. Qui ressemble à un trochile. || TROCHILÉS. s. m. pl. Famille de l'ordre des passereaux qui a pour type le genre trochile.

TROCHILIDE. adj. des 2 g. (du lat. *trochilus*, roitelet). Ornith. Qui ressemble à un colibri. || TROCHILIDES. s. m. pl. Famille d'oiseaux percheurs ténuirostres, qui a pour type le genre trochile.

TROCHILITHE. s. f. Conchyl. Coquille pétrifiée du genre des troches.

TROCHIN. s. m. (du gr. τροχός, roue, parce qu'elle donne l'attache à l'un des muscles rotateurs du bras). Anat. La plus petite des deux tubérosités supérieures de l'humérus.

TROCHINIEN, IENNE. adj. Anat. Qui appartient au trochin.

TROCHISQUE. s. m. (pr. *tro-chis-ke*, du gr. τροχίσκος ; fait de τροχός, roue, petite roue). Pharm. Se dit de médicaments solides, d'une forme allongée, composés d'une ou de plusieurs poudres séchées, réunies par un mucilage ou des sucs de plantes. Trochisque d'agaric. Trochisque de Damocrate. Trochisque de minium. Trochisque de myrrhe. Trochisque de plomb. Trochisque de scille. Trochisque de succin. Trochisque de vipères. Trochisque escharrotique. Trochisque hystérique. Trochisque mercuriel. Trochisque musqué. || Quoiqu'on désigne quelquefois sous le nom de pastilles et de tablettes certains trochisques fumigatoires, ils en diffèrent parce qu'ils ne renferment point de sucre.

— Peint. Petit tas de couleur broyée qu'on fait sécher sur un papier blanc.

TROCHISQUÉ, ÉE. adj. Pharm. Réduit en trochisque. Poudre trochisquée.

TROCHITE. s. m. (du gr. τροχός, roue). Fragment d'un corps marin semblable à une roue. || On a autrefois donné ce nom aux limaçons à plusieurs circonvolutions et élevés qu'on a trouvés à l'état fossile, ainsi qu'aux articulations de la tige des encrinites.

— Minér. Ancien nom d'une pierre de couleur cendrée extérieurement, blanche en dedans, semblable par sa figure à une toupie.

TROCHITER. s. m. (pr. *tro-ki-terr ;* du gr. τροχός, roue, parce qu'il donne insertion à plusieurs des muscles rotateurs du bras). Anat. La plus grosse des deux tubérosités supérieures de l'humérus.

TROCHITÉRIEN, IENNE. adj. (pr. *tro-ki-té-rien*). Anat. Qui appartient au trochiter.

TROCHLÉAIRE. adj. des 2 g. (pr. *tro-klé-è-re ;* du gr. τροχιλία, poulie). Bot. Qui ressemble à une poulie ou à une bobine, comme l'embryon, lorsqu'il est cylindrique, court et étranglé dans son milieu.

— Conchyl. Se dit des coquilles de la cancellaire trochléaire et du cérithe trochléaire qui sont à peu près dans le même cas.

TROCHLÉATEUR. adj. et s. m. (du lat. *trochlea*, poulie, parce qu'il se réfléchit sur une espèce de poulie cartilagineuse). Anat. Il se dit d'un des muscles de l'œil.

TROCHLÉE. s. f. (pr. *tro-klé ;* du gr. τροχιλία, poulie, parce qu'elle forme une sorte de poulie sur laquelle roule l'os cubitus dans les mouvements d'extension et de flexion de l'avant-bras). Anat. Éminence articulaire interne de l'extrémité inférieure de l'humérus.

— Art vétér. Os du jarret du cheval.

TROCHOBALISTE. s. f. Antiq. milit. Baliste portée sur des roues.

TROCHOCARPE. s. f. (pr. *tro-ko-kar-pe*). Bot. Genre de plantes établi pour un arbre de la Nouvelle-Hollande.

TROCHOÏDE. adj. des 2 g. (pr. *tro-ko-i-de ;* ét. gr., τροχός, roue ; εἶδος, forme). Didact. Qui ressemble à une roue tournant sur son axe.

— Anat. *Articulation trochoïde*. Celle dans laquelle un os tourne sur un autre.

— Conchyl. Qui ressemble à une toupie. || TROCHOÏDES. s. m. pl. Famille de gastéropodes qui a pour type le genre toupie.

TROCHOÏDE. s. f. Géom. Courbe transcendante qui est appelée plus communément *cycloïde* ou *roulette*.

TROCHOLIQUE. s. f. (pr. *tro-ko-li-ke ;* du gr. τροχός, tourner). Mécan. Nom que quelques anciens auteurs ont donné à la partie de la mécanique qui traite des mouvements circulaires.

TROCHULINE. s. f. Conchyl. Genre de coquilles univalves, renfermant trois espèces fossiles.

[illegible] le bois du cerf se divise en trois ou quatre cors comme un trochet de fleurs). Véner. Quatrième andouiller de la tête du cerf.

TROCHUS. s. m. (pr. *tro-kuss*). Antiq. Cercle de métal garni d'anneaux mobiles, avec lequel les enfants jouaient comme ils jouent aujourd'hui avec des cerceaux de bois. || Roue sur laquelle on attachait les criminels pour leur infliger le fouet.

TROEF. s. m. Féod. Sorte de droit seigneurial.

TROÈNE. s. m. (du gr. [illegible], [illegible], ou de l'anglo-saxon *treo*, arbuste). Bot. Genre de la famille des jasminées, ayant pour type un arbrisseau [illegible]

lissades, des massifs à retenir les terres en pente, etc.

— *Troëne d'Egypte.* Nom improprement donné à la lawsonie blanche, qui fait partie de la famille des salicariées.

TROGLODYTE. adj. et s. des 2 g. (ét. gr., τρώγλη, trou, caverne; δύω ou δύω, entrer). Géogr. Nom d'un ancien peuple d'Afrique qui vivait dans des cavernes. || Il se dit, en général, de tous les peuples sauvages qui habitent des cavernes, ou qui se creusent des demeures souterraines.

— Se disait autrefois, par extension, des ouvriers qui travaillent, qui habitent sous terre, tels que les mineurs de Suède, de Pologne, etc.

— Myth. Peuples fabuleux de l'Abyssinie, qui, selon les anciens, étaient d'une légèreté et d'une vitesse surprenante à la course, se nourrissaient de serpents, de lézards et d'autres reptiles semblables, n'avaient aucun langage pour communiquer entre eux, rendaient des cris ou des sifflements semblables à ceux des chauves-souris, et vivaient dans des cavernes. Quelques savants croient que cette prétendue race d'hommes n'avait été qu'une espèce de singes du genre cynocéphale.

— Hist. relig. Nom par lequel on désigne des Juifs idolâtres dont parle Ezéchiel : plusieurs auteurs en ont fait à tort une secte particulière. || L'ancienne Eglise donna aussi ce nom à certains hérétiques qui, repoussés par tous les partis, tenaient leurs assemblées dans des cavernes.

— *Myrrhe troglodyte.* Myrrhe sèche.

— s. m. Mamm. Genre de singes, réuni à celui de l'orang.

— Ornith. Genre de becs-fins, créé pour placer des oiseaux qui se plaisent dans les petites cavernes, dans les trous de muraille, en général dans les endroits obscurs. L'Europe n'en possède qu'une espèce que le vulgaire confond ordinairement avec le roitelet. Il y en a plusieurs espèces en Amérique.

TROGLODYTIQUE. adj. des 2 g. Géogr. anc. Qui appartient aux Troglodytes et à leur pays.

— *Côte troglodytique.* Nom donné par Malte-Brun à la côte longue et étroite qui borde la mer Rouge, à l'ouest.

TROGLODYTIQUE. Géogr. Pays des Troglodytes.

TROGNE. s. f. (du bas bret. *tron*, visage). Fam. et par plaisanterie. Visage plein qui a quelque chose de facétieux, et qui annonce l'amour de la bonne chère et du vin. Avoir une plaisante trogne, une bonne grosse trogne.

— *Rouge trogne, trogne enluminée.* Le visage d'un ivrogne, lorsqu'il est rouge par l'excès du vin.

— Fig. Pourvu qu'on n'y procède d'une *trogne* trop impérieusement magistrale, je prends plaisir à être repris. (Montaigne.)

— Agric. Arbre mis en têtard.

— Techn. Chaîne pour les draps mélangés.

TROGNON. s. m. (corrupt. de *tronçon*, morceau). Le cœur, le milieu d'un fruit, dont on a ôté tout ce qu'il y avait de meilleur à manger. Se dit principalement des poires et des pommes.

— *Le trognon d'un chou, un trognon de chou.* La tige d'un chou dont on a ôté les feuilles.

— Fig. et pop. *Voilà un joli petit trognon.* Se dit d'une jeune fille. || On dit à un enfant, ou à une petite fille par manière de caresse, Mon petit trognon.

TROGODERME. s. m. (ét. gr., τρώγω, ronger, δέρμα, peau). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères de la famille des clavicornes.

TROGON. s. m. Ornith. Genre d'oiseaux appelé aussi couroucou.

TROGONÉ, ÉE. adj. Ornith. Qui ressemble à un trogon. || TROGONÉS. s. m. pl. Famille d'oiseaux grimpeurs, qui a pour type le genre trogon.

TROGONTHÉRIUM. s. m. (pr. *tro-gon-té-riomm*). Genre de mammifères fossiles, que l'on a rapporté au genre castor.

TROGOSITAIRE. adj. des 2 g. Entom. Qui ressemble à un trogosite. || TROGOSITAIRES. s. m. pl. Tribu de la famille des insectes coléoptères xylophages, qui a pour type le genre trogosite.

TROGOSITE. s. m. (ét. gr., τρώγω, ronger; σῖτος, blé, parce qu'ils rongent le blé). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, famille des xylophages. Une espèce, qui habite la France méridionale, se trouve dans les vieux bois. Sa larve attaque le froment renfermé dans les greniers.

TROGUE. s. f. Anc. techn. Chaîne préparée par les ourdisseurs pour les draps mélangés. Chaque trogue contient en longueur de quoi ourdir deux pièces de drap.

TROGUE-POMPÉE. Historien romain, né dans la Gaule Narbonnaise, peu d'années av. J.-C., est auteur d'une Histoire universelle dont il ne nous reste que des fragments. Justin en a fait un abrégé.

TROGULE. s. m. Entom. Genre d'arachnides trachéennes, de la famille des holètres. On trouve ces insectes, sous les pierres, en France, en Allemagne et en Espagne.

TROGUS. s. m. (pr. *tro-guss*). Entom. Genre d'[illegible]. || Genre d'ichneumons sans tarière apparente.

TROIE. s. f. Anc. art milit. Machine de guerre du moyen âge, dans le genre des catapultes.

TROIE. Géogr. anc. Capitale de la Troade propre, qui fut détruite par les Grecs, vers l'an 1184 av. J.-C.

— Hist. *Guerre de Troie.* Expédition entreprise par les Grecs, dans le XIIIe siècle avant J.-C., pour venger l'outrage que Pâris avait fait à Ménélas, en enlevant Hélène, son épouse. Agamemnon commandait l'armée grecque, qui fut portée sur mille à douze cents vaisseaux, et qui devait être composée d'environ cent mille hommes. Le siège de Troie dura dix ans : au bout de ce temps, les Grecs feignirent de se retirer, et laissèrent sur le rivage un énorme cheval de bois, dans les flancs duquel leurs plus fameux guerriers s'étaient cachés. Les Troyens, croyant que ce colosse était élevé pour satisfaire un vœu, l'introduisirent dans leurs murs; et, pendant la nuit, les Grecs sortirent des flancs de la machine, ouvrirent les portes à leurs compagnons, et livrèrent Troie aux flammes et au pillage.

— *Cheval de Troie.* S'est dit prov., chez les anciens, de toute sorte d'embûches.

TROÏLE. Myth. Fils de Priam et d'Hécube. Le destin avait prononcé que Troie ne serait jamais prise tant qu'il vivrait. Il attaqua Achille, qui le tua, et peu après la ville fut prise.

TROÏQUE. adj. des 2 g. Antiq. Qui appartient à la ville de Troie ou aux Troyens.

— TROÏQUES. s. f. pl. Phil. lat. Titre d'un poème épique de Néron, dont il n'a été conservé que quelques vers.

TROIS. adj. des 2 g. (du lat. *tres*). Deux et un. Trois hommes. Trois louis. Trois ans. Les trois Grâces. Les trois Parques. Les trois vertus théologales. Les trois mages. Les trois personnes de la Trinité. Les trois quarts du chemin. De toutes les personnes à qui je fus recommandé, *trois* seules me furent utiles. (J.-J. Rouss.) Je suis sûr à présent que mon affaire finira totalement en moins de *trois* jours d'ici. (Id.) Les *trois* princes se prosternèrent d'abord devant Bélus. (Volt.) Quant au docteur, il garda pour lui les *trois* réponses du paria sur la vérité. (B. de St-P.) Vous verrez *trois* fameuses Galiciennes qui font la débauche avec *trois* hommes de la cour. (Le Sage.) Je me sentis violemment agité du désir curieux de savoir ce qu'il y avait dans les *trois* sacs. (Id.)

— Fam. *Les trois quarts du temps.* La plus grande partie du temps, le plus ordinairement. Être sans occupation les trois quarts du temps.

— *Trois et quatre fois.* Locution empruntée aux anciens, pour dire Beaucoup, très. O trois et quatre fois heureux !

— Hist. ecclés. *Les trois chapitres.* Se dit des écrits de Théodore de Mopsueste, de Théodoret de Cyr et d'Ibas d'Edesse, qui donnèrent lieu au schisme des Eglises d'Afrique et d'Illyrie, appelé aussi *schisme d'Aquilée*, parce que l'évêque d'Aquilée en était le chef.

— Hist. financ. *Bons des trois quarts.* Bons acquittables en biens nationaux, qu'on donna aux rentiers de l'Etat en 1797. Il n'y avait qu'un quart payé en numéraire.

— Hist. de Fr. *Les Trois-Evêchés.* Se dit des territoires de Toul, Metz et Verdun, villes autrefois impériales, dont Henri II s'empara en 1552. Le traité de Cateau-Cambrésis les laissa à la France en 1559.

— Hist. mod. *Les trois couronnes* ou *les trois royaumes du Nord.* Se dit de la Suède, de la Norwége et du Danemark, particulièrement depuis l'union de Calmar en 1397, époque où Eric XIII, petit-neveu de Marguerite, régna sur ces trois pays, jusqu'au traité de Malmoe de 1524, qui reconnut Gustave Vasa comme souverain indépendant de Suède, Christiern II conservant le Danemark et la Norwége.

— Hist. ch. *Epoque des trois augustes.* Se dit d'une époque fabuleuse de la chronologie chinoise, pendant laquelle régnèrent successivement les treize frères, les onze frères et les neuf frères, qui succédèrent à Pan-kou. L'époque des trois augustes embrasse 91,400 ans.

— *Les trois Rieux.* Nom d'une ancienne danse française.

— Musiq. *Mesure à trois huit, à trois quatre, à trois deux*, etc. Diverses sortes de mesures en trois temps.

— Troisième. Folio trois. Page trois. Numéro trois. Nombre trois. Henri trois. Georges trois. || On écrit plus ordinairement, Henri III, Georges III.

— Absol. Marcher trois à trois, de trois en trois. Ils y étaient tous trois. Partager en trois.

[illegible]

l'ordre dans lequel sont rangées six pièces semblables, trois en chef sur une ligne, deux au milieu de l'écu, et une en pointe. Porte d'azur à six besants d'or, trois, deux, un. || On dit, dans un sens analogue, trois, *trois*, un; quatre, *trois*, deux, un; deux, *deux*, et deux, un.

TROIS. s. m. Le nombre trois. Trois multiplié par deux produit six.

— *Le trois du mois.* Le troisième jour du mois.

— Le chiffre qui marque trois. Le chiffre trois. Billet marqué d'un trois. Treize s'écrit par deux trois.

— Carte marquée de trois piques, de trois cœurs, de trois trèfles, de trois carreaux.

— Face du dé marquée de trois points. || Domino marqué de trois points.

— Arithm. *Règle de trois.* Règle par laquelle, ayant trois termes connus, on parvient à trouver un quatrième terme inconnu, qui doit être en proportion géométrique avec les trois premiers. || *Règle de trois directe.* Celle dans laquelle les choses comparées sont en rapport direct, c'est-à-dire lorsque l'accroissement des unes détermine l'accroissement des autres. || *Règle de trois inverse.* Celle dans laquelle l'accroissement des unes entraîne le décroissement des autres. || *Règle de trois composée.* Celle qui exige pour sa solution le concours de plusieurs proportions.

— Chir. Poinçon d'acier pour faire des ponctions.

TROIS-BANDES. s. m. Ichthyol. Espèce de chétodon. || Espèce de mulle.

TROIS-BARBILLONS. s. m. Ichthyol. Petite loche fort grasse qu'on trouve dans les ruisseaux d'eaux vives et courantes des environs de Rouen. On l'a nommée ainsi à cause des trois barbillons qui garnissent ses mâchoires.

TROIS-CARRES. s. m. Techn. V. TROIS-QUARTS.

TROIS-ÉPINES. s. m. Ichthyol. Nom vulgaire de l'épinoche.

TROISIÈME. adj. des 2 g. Qui est après le deuxième. Le troisième jour. La troisième place. C'est son troisième enfant. Loger au troisième étage. Le *troisième* succès de la Chaumière indienne, c'est d'avoir excité l'envie. (B. de St-P.) Il ne faudrait faire prendre à l'enfant aucun autre dîner pendant le *troisième* et le quatrième mois, surtout lorsque son tempérament est faible et délicat. (J.-J. Rouss.)

Comme le plus vaillant, je prétends la *troisième*,
Et si quelqu'un de vous touche à la quatrième,
Je l'étranglerai tout d'abord. (La Fontaine.)

— s. m. Troisième personne. Nous n'étions que deux, il nous arriva un troisième. Arriver le troisième. Le roi scythe, en regardant l'arc et ses rivaux, ne se plaignit point d'être le *troisième*. (Volt.)

— *Il est arrivé, il est venu lui troisième.* Il est arrivé, venu accompagné de deux autres.

— Absol. Se dit pour Troisième étage. Loger, monter au troisième, à un troisième.

— Elève de troisième.

— s. f. Troisième classe. Étudier en troisième. Être en troisième. Faire la troisième. Être chargé de la troisième.

— *La troisième des enquêtes.* La troisième chambre des enquêtes au parlement de Paris.

— Musiq. *Troisième doublée.* C'était la même chose que la dixième.

TROISIÈMEMENT. adv. En troisième lieu.

TROIS-MÂTS. s. m. Mar. Navire de commerce à trois mâts. Un beau trois-mâts. Je crains autant d'apprendre des nouvelles de mon *trois-mâts* que de rester dans l'incertitude. (A. Dumas.)

TROIS-MOUTIERS. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Loudun (Vienne); 1,300 hab.

TROIS-QUARTS. s. f. Techn. Grosse lime triangulaire à trois pans ou carrée, dont se servent les serruriers.

TROIS-QUARTS. s. m. Chir. V. TROCART.

— Chass. Il se dit d'un levraut qui est presque parvenu à la grandeur d'un lièvre. || On dit aussi adjectiv. *Un levraut trois-quarts.*

— Techn. Grosse lime triangulaire. || On dit aussi *trois-carres.*

TROIS-RIVIÈRES. Géogr. Se dit du fleuve Saint-Maurice, au Canada, parce qu'il se jette dans le Saint-Laurent par trois embouchures. || Nom du district arrosé par ce fleuve. || Chef-lieu de ce district.

TROIS-SEPT. s. m. V. TRÉ-SEPT et TRÉSETTE.

TROIS-SIX. s. m. Comm. Eau-de-vie ou esprit de vin à 36 degrés. L'eau-de-vie du commerce, autrement le *trois-six*, renferme la moitié d'eau. (Raspail.)

TRÔLÉ, ÉE. part. pass. du v. Trôler. S'empl. adjectiv. Personne trôlée.

TRÔLER. v. a. 1re conj. (de l'angl. *troll*, même signif.). Mener, promener de tous côtés, inconsidérément et hors de propos. Trôler continuellement sa femme partout. Trôler son fils dans toutes les maisons. Pop.

— v. n. Courir çà et là. C'est un homme qui ne fait que trôler tout le long du jour.

— SE TRÔLER. v. pron. Être trôlé. Les enfants ne doivent se trôler partout où l'on va.

TROLET. s. m. Anc. cout. Nom par lequel on désignait un pressoir, dans le for de Béarn.

[illegible]

nain, d'esprit follet, dont l'existence est admise chez les peuples scandinaves.

TROLLE. s. f. Véner. Action de découpler des chiens dans un grand pays de bois, pour quêter et lancer un cerf, parce que l'on n'a pas eu la précaution de le détourner avec le limier. Aller à la trolle.

— s. m. Bot. Genre de plantes de la famille des renonculacées, renfermant des plantes herbacées de nos plaines montagneuses. Le trolle boule-d'or est cultivé dans nos jardins, où il se fait remarquer par son port élégant, son feuillage découpé et d'un beau vert, ainsi que par ses grandes fleurs d'un beau jaune d'or.

— Écon. rur. Espèce de claies faite avec des branches d'arbres entrelacées autour de pieux fichés en terre.

TROLLÉ, ÉE. part. pass. du v. Troller. S'empl. adjectiv. Lieu trollé.

TROLLEN. s. m. Myth. scand. Nom qu'on donne à certains esprits follets qui, dans les pays norwégiens, se louent et s'emploient aux services les plus honnêtes de la maison.

TROLLER. v. a. 1re conj. Écon. rur. Faire une trolle pour en construire une étable, un toit à porcs.

— Véner. Quêter au hasard dans une enceinte où l'on n'a pas fait détourner la bête.

— SE TROLLER. v. pron. Être trollé.

TROLLIER. s. m. V. TROLLE.

TROMBA. s. f. Mus. Mot italien qui veut dire *trompette*, et dont on se sert quelquefois sur les partitions.

TROMBAS. s. m. (du fr. *trombe*, à cause de sa ressemblance avec une trompette). Bot. Plante marine qui surnage sur les mers de l'Inde. On croit que c'est un fucus.

TROMBE. s. f. (du gr. στρόβος, tourbillon). Amas de vapeurs semblables à un nuage fort épais, mu en tourbillon par le vent, s'allongeant de bas en haut ou de haut en bas en forme de cylindre ou de cône renversé, et capable d'engloutir des vaisseaux, de renverser des maisons, de déraciner des arbres, etc. Trombe marine ou de mer. Trombe terrestre ou de terre. Trombe ascendante. On a cru que la trombe pompait l'eau de la mer. Les marins craignent fort les trombes. On tire quelquefois un coup de canon à boulet dans une trombe, pour la crever.

— Mar. Ventilateur en usage sur les vaisseaux. On l'appelle aussi *trompe*.

— Musiq. Sorte d'instrument de percussion dont le son ressemble à celui d'une timbale couverte; il consiste en une caisse de bois percée d'un trou, et sur l'un des côtés de laquelle est attachée une grosse corde que l'on frappe avec des baguettes garnies de fil à leur extrémité.

— Techn. Appareil de ventilation qui est destiné à lancer le vent dans les fourneaux.

TROMBETTE. s. f. Bot. Genre de champignons, ainsi nommés parce qu'ils ont la forme d'une trompette.

TROMBIDION. s. m. (ét. gr., στρόμβος, en toupie; εἶδος, forme, figure propre). Entom. Genre d'arachnides renfermant de petites araignées, qui vivent dans les campagnes, sur les plantes, les arbres, sous les pierres. Quelques espèces vivent sur le corps de divers animaux. Presque toutes les espèces sont européennes; on n'en connaît qu'une seule qui soit exotique.

TROMBIDIITE. adj. des 2 g. Entom. Qui ressemble à un trombidion. || TROMBIDIITES. s. m. pl. Famille d'arachnides trachéennes, ayant pour type le genre trombidion.

TROMBITE. s. f. Entom. Famille d'acarides à huit pattes.

TROMBLON. s. m. (de l'espagn.) Mar. Grosse espingole montée sur chandelier, qu'on emploie sur les bâtiments de guerre, et qui porte une balle d'un demi-kilogramme, ou plusieurs balles à mousquet.

TROMBON. s. m. Bot. Variété de jonquille.

TROMBONE. s. m. (de l'ital. *trombone*, même signif.; c'est un augmentatif de *tromba*, trompette). Mus. Espèce de grande trompette composée de quatre branches emboîtées les unes dans les autres, et qu'on allonge ou qu'on raccourcit à volonté pour produire les différents tons. On disait autrefois *trombon*.

— Celui qui joue du trombone.

TROMBONISTE. s. m. Mus. Se dit quelquefois de celui qui joue du trombone.

TROMP. Nom de deux célèbres marins hollandais. Le père (Martin), naquit en 1597, et mourut en 1653. Le fils (Corneille), naquit en 1629, et mourut en 1691.

TROMPE. s. f. (onomatopée tirée du bruit de cet instrument, *tromp, tromp*). Tuyau d'airain recourbé, dont on se sert à la chasse pour sonner. Emboucher la trompe. Sonner de la trompe.

— Trompette. En cette acception, il n'est plus usité que dans la phrase suivante. || *Publier à son de trompe, crier à son de trompe.* Publier quelque chose au son de la trompette.

— Fig. et fam. *Publier une chose à son de trompe.* L'annoncer, la raconter à beaucoup de gens, afin qu'elle se divulgue.

— Petit instrument de fer, qui a une languette au milieu, et dont on tire du son en la [illegible]

quette avec le bout du doigt. On dit plus ordinairement guimbarde.

— Anat. *Trompe d'Eustache.* Canal de communication pour l'air extérieur entre la bouche et le tympan de l'oreille. On l'a appelé ainsi à cause de sa forme et de l'anatomiste qui en a donné la description. || *Trompes de la matrice* ou *de Fallope.* Les deux conduits qui partent du fond de la matrice, l'un d'un côté, l'autre de l'autre, et qui aboutissent aux ovaires. Ces trompes sont destinées, chez les femelles des mammifères, à conduire l'œuf fécondé de l'ovaire jusque dans la cavité de l'utérus.

— Archit. Portion de voûte en saillie, servant à porter l'encoignure d'un bâtiment ou toute autre construction qui semble se soutenir en l'air.

— Bot. Nom vulgaire de la lychnide-dioïque. ‖ *Trompe cassaire*. Variété de figue.

— Conchyl. On nomme ainsi dans les mollusques un tuyau cylindrique, percé d'un trou rond, bordé par une membrane cartilagineuse, armé de petites dents, et susceptible de rentrer dans le corps et d'en sortir, que possèdent quelques-uns de ces animaux, comme la volute, le buccin. ‖ Coquillage de forme spirale. ‖ *Trompe marine* Nom vulgaire du triton varié.

— Entom. La partie désignée sous ce nom, sa forme et son usage, varie suivant les ordres. La trompe des lépidoptères est leur langue. La trompe des hyménoptères est formée par les mâchoires et la lèvre. La trompe des hémiptères est un rostre articulé. La trompe des charançons est un museau prolongé non articulé. Dans quelques diptères, c'est un suçoir, et dans d'autres, c'est une trompe charnue rétractile. Chez quelques coléoptères, c'est un prolongement du front. Les abeilles se posent sur les fleurs, et sucent avec leur *trompe* l'essence parfumée que renferme leur calice. (Deleuze.)

— Mamm. Partie du museau de l'éléphant qui s'allonge et se recourbe pour divers usages. Ce prolongement du nez est chez l'éléphant l'organe de la préhension, du toucher et de l'odorat. C'est avec la trompe que l'animal prend sa nourriture pour la porter dans sa bouche. Cet organe lui sert souvent pour se défendre contre ses ennemis. Il a une grande force et peut élever de très-grands fardeaux. La trompe d'un éléphant. L'éléphant se sert de sa trompe comme d'une main et avec beaucoup de dextérité. L'éléphant prend quelquefois une personne avec sa trompe et la jette en l'air. La nature a donné à l'éléphant une *trompe* qui lui sert, comme une main, à grimper sur les plus rudes montagnes. (B. de St-P.) ‖ On donne le même nom au prolongement du nez du tapir; mais on désigne autrement le nez allongé de quelques autres animaux vertébrés.

— Mar. Espèce de ventilateur.

— Iconol. *Trompe d'éléphant*. Attribut d'Alexandrie et de l'Afrique.

— Techn. Machine hydraulique destinée à remplacer le soufflet dans les forges.

TROMPÉ, ÉE. part. pass. du v. Tromper. S'empl. adject. Personne trompée. Mari trompé. On est bien trompé en achetant ces marchandises. Les plus fins y sont trompés. Je n'attendais rien de bon de cette affaire, j'ai été agréablement trompé. Etre trompé dans son espoir. Le roi *trompé* lui-même en a versé des larmes. (Rac.) Tout le camp même encore est *trompé* comme vous. (Id.) Mais la mort fuit encor sa grande âme *trompée*. (Id.) Les plus sages rois sont souvent *trompés*, quelques précautions qu'ils prennent pour ne l'être pas. (Fén.) Si vous avez été *trompé*, c'est que vous avez bien voulu l'être. (Id.) La bravoure naturelle du soldat, le dévouement des chefs également *trompés*, laissèrent l'ennemi pénétrer au cœur de l'Espagne. (De Pradt.)

— *Je suis bien trompé, fort trompé si telle chose n'est pas ainsi*. Ou je me trompe fort, ou telle chose est ainsi.

— Fig. Ce grand espoir *trompé*, tant de gloire perdue. (Del.) Le cœur ne veut pas être *trompé*. (La Harpe.) J'espérais un grand plaisir de cette course: mes espérances ne furent pas *trompées*. (A. Martin.) Ta confiance en moi ne sera point *trompée*. (De Maistre.) La raison humaine est faible et peut être *trompée*: la véritable foi est infaillible. (Villen.-Barg.)

— *Trompé dans*. Profitez de vos expériences, lorsque vous aurez été *trompé* dans vos jugements. (Fén.)

— *Trompé de*. *Trompé* d'un vain espoir de gloire. (Rac.)

— *Trompé par*. Ainsi nous courons à notre perte, *trompés* par la prudence même de ceux qui gouvernent. (B. de St-P.) Plus d'une fois des marins expérimentés ont été *trompés* par de semblables aspects. (Id.) *Trompé* deux fois par la fortune, don Carlos verse des pleurs de rage. (Chateaub.)

TROMPÉ. s. m. Celui qui est trompé. La bonne foi du *trompé* est plus honorable que l'adresse du trompeur. (Sismondi.) Je pardonne au *trompé*, mais jamais au trompeur. (Laya.)

TROMPE-L'ŒIL. s. m. Peint. Sorte de tableaux où des objets de nature morte sont représentés avec une vérité qui fait illusion. Ces tableaux représentent ordinairement divers objets recouverts d'un verre cassé, ou sur un fond [...]
Pl., des *trompe-l'œil*.

TROMPER. v. a. 1re conj. (du celt. *trompa*, même signif.). User d'artifice pour induire en erreur. Tromper son ami. Marchand qui trompe ses pratiques. Ne vouloir tromper personne. Dès le commencement de son ministère, cette irrévocable sentence sortit de sa bouche, que le crime de le *tromper* serait le moins pardonnable. (Boss.) Dieu permet à l'esprit de séduction de *tromper* les âmes hautaines. (Id.) Il fut donné à celui-ci de *tromper* les peuples et de prévaloir contre les rois. (Id.) Nous ne voyions en Madame ni cette ostentation par laquelle on veut *tromper* les autres, ni ces émotions d'une âme alarmée par lesquelles on se trompe soi-même. (Id.)

— Fig.

J'ai vu trente ans le refus de cette onde,
Qui m'invitait à retourner au monde,
Si m'a *trompé*, je l'ai fui pour toujours. (Bernard.)

— Ne pas dire la vérité. Mais ne me *trompez* pas, vous est-il cher encore? (Rac.) Cependant, Madeleine, il faut que je te le dise, et tu me croiras, car jamais je ne t'ai *trompée*. (A. Karr.)

— Se dit de la perfidie en amour. *Tromper* une amante crédule. (Rac.) Trop crédules esprits que sa flamme a *trompés*. (Id.) Trop facile à me laisser *tromper*. (Id.)

— *Femme qui trompe son mari*. Femme qui lui est infidèle.

— On dit, dans le même sens, *Tromper la couche de son mari*. Je ne vous mutilerai point, je ne vous couperai point le nez ni les oreilles, parce que vous avez été sincère et que vous n'avez point *trompé* ma couche. (Chateaub.)

— *Tromper la vigilance de quelqu'un*. Tromper quelqu'un malgré sa vigilance, échapper à sa surveillance. Tromper la vigilance de ses gardes. Tromper ses gardes. Quelle frayeur que le mystère n'éclate? Que de surveillants à *tromper*? (Mass.) Il passe le Rhin, et *trompe* la vigilance d'un général habile et prévoyant. (Fléchier.)

— *Tromper la bonté, la crédulité de quelqu'un*. Abuser de sa bonté, de sa crédulité pour le tromper.

— S'empl. quelquefois pour Surprendre, afin de révéler.

Echo le vit, Echo qui, *trompant* nos secrets,
Mêle à tous les discours une voix familière,
Et jamais cependant n'a parlé la première. (Malfil.)

— Faire échouer. D'une mère en fureur Dieu *trompant* le dessein. (Rac.)

— *Tromper la loi*. L'éluder.

— Fig. Se dit des choses qui donnent lieu à quelque erreur, à quelque méprise. L'horloge nous a trompés. Maladie qui trompe tous les médecins. L'apparence du beau temps m'a trompé. Nos sens nous trompent souvent. Mes yeux ne m'ont point trompé. Cette vie dont la fuite précipitée nous *trompe* toujours. (Boss.) Trop crédules esprits, que sa flamme a *trompés*. (Racine.)

De quel étonnement, ô ciel, je suis frappée!
Est-ce un songe? et mes yeux ne m'ont-ils point *trompée*?
(Racine.)

— Se dit en parlant des passions qui nous égarent. Mais comme ici son orgueil *trompe* l'âme égarée, il faut lui faire sentir sa misère et sa pauvreté. (Boss.) Elle a *trompé* ce héros par le plus abominable prestige. (Volt.)

— Se dit des choses qui tournent autrement qu'on ne l'espérait. Vous voyez tous les jours les infirmités les plus légères *tromper* les conjectures de l'art et l'attente des médecins. (Mass.)

— Il se dit des choses par lesquelles on cherche à nous faire illusion, à nous en imposer. Cette femme ne se donne-t-elle pas encore une jeunesse empruntée, qui ne *trompe* que ses yeux seuls? (Mass.)

— *Tromper les yeux de quelqu'un*. Échapper à sa surveillance. J'ai su *tromper* les yeux par qui j'étais gardé. (Rac.) Mais on ne peut *tromper* l'œil vigilant des dieux. (Volt.) Ah! qui peut *tromper* l'œil d'une amante. (Del.)

— On dit aussi, en renversant les mots, *Mes yeux me trompent, vos yeux vous trompent*, etc. Est-ce un songe? et mes yeux ne m'ont-ils pas *trompé*? (Rac.)

— Fig. Faire ou dire quelque chose de contraire à l'attente de quelqu'un, soit en bien, soit en mal. Si cet homme m'accorde cette grâce, il me trompera. Tromper nos espérances. Tromper notre attente. Tromper notre confiance. On attendait beaucoup moins de lui, il a trompé tout le monde. Ils ont *trompé* les soins d'un père infortuné. (Rac.) Et me donna autant de bénédictions que je donnai de coups de pieds dans les flancs de ma mule pour m'éloigner promptement de lui; mais la maudite bête, *trompant* mon impatience, n'en alla pas plus vite. (Le Sage.)

— Se dit quelquefois des choses, dans un sens analogue. L'événement a trompé mes calculs, mes conjectures. Son attitude mélancolique ayant *trompé* la vicomtesse, elle lui retira son bras. (De Balzac.) Du fer des assassins (ils) *trompèrent* les efforts. (Volt.)

— Fig. et poét. *Tromper son ennui, ses ennuis, ses peines*. Se distraire de ses ennuis, du sujet de son ennui, de ses peines. O mort! éloigne-toi de notre pensée, et laisse-nous *tromper* pour un peu de temps la violence de notre douleur par le souvenir de notre joie. (Boss.) Les voyages ne *trompent* que les infortunes légères. (J. Lipse.) Marchant de compagnie, causant, mat[...] à *tromper* l'ennui de mon voyage. (P.-L. Cour.)

Souffrez, Iris, que ma muse aujourd'hui
Cherche à *tromper* un moment vos ennuis. (Volt.)

— *Tromper le temps, tromper l'heure*. S'amuser, s'occuper à quelque chose, afin de ne pas trouver le temps long.

— Prov. *Bien est aisé à tromper qui à nul mal ne pense*.

— *Il tromperait son propre père*. Se dit d'un homme fort enclin à la fourberie.

— Manég. *Tromper un cheval*. Se dit, lorsque le cheval, maniant à droite, et n'ayant encore fourni qu'un quart de volte, on le porte un temps en avant, et en reprenant à main gauche de la même cadence qu'on avait commencé. On peut tromper un cheval à quelque main qu'il manie.

— Absol. User d'artifice pour induire en erreur. Tromper adroitement, finement. Tromper hardiment, effrontément. Tromper au jeu. On la croyait incapable de *tromper*, ni d'être *trompée*. (Boss.) Les uns et les autres peuvent se *tromper*, mais un cœur simple, encore qu'il puisse être *trompé*, ne *trompe* jamais. (B. de St-P.)

— Ne pas dire la vérité.

Dieu saura vous montrer par d'importants bienfaits
Que sa parole est stable, et ne *trompe* jamais. (Rac.)

— Donner lieu à quelque erreur, à quelque méprise. Avoir une mine qui trompe.

— V. n. Se disait pour Jouer de la trompe, de la trompette.

— SE TROMPER. v. pron. Errer, s'abuser. Vous vous trompez, cela n'est pas ainsi. Se tromper dans son calcul. Cette femme s'est trompée sur le temps de sa grossesse. Cet auteur s'est trompé. Je puis me tromper. Plus fin que moi s'y tromperait. Ne vous y trompez pas. Se tromper lourdement. Se tromper de chemin, de date. Se tromper à son désavantage, à son détriment. Se tromper du tout au tout. M. de Turenne remportait-il quelque avantage; à l'entendre, ce n'était pas qu'il fût habile, mais l'ennemi s'était *trompé*. (Fléch.) Pour ceux qui sont ruinés, il importe peu que ce soit, ou par un homme qui les trompe, ou par un homme qui s'est *trompé*. (Id.) Ah! si dans sa fureur elle s'était *trompée*! (Rac.) Ne me *trompé*-je pas? l'ai-je bien entendu? (Id.) Eh bien, je me *trompais*, Burrhus, dans mes soupçons... (Id.)

— On dit, *Se tromper en croyant* ou *si l'on croit*, et non, *se tromper de croire*.

— *Cela ressemble, à se tromper, à s'y tromper*. Au point qu'on peut y être trompé.

— *Se tromper de route, se tromper d'heure*, etc. Prendre une route, prendre une heure pour une autre, etc.

— Fig. et par ironie. *C'est un homme qui ne se trompe qu'à son profit*. C'est un homme qui ne s'abuse que dans les choses où l'erreur peut tourner à son avantage. ‖ On dit, dans le même sens, *C'est un niais de Sologne, qui ne se trompe qu'à son profit*.

— Tomber dans une erreur en fait de morale ou de religion. Qu'ils sachent que, pour éviter une légère crédulité, ils tombent dans une incrédulité présomptueuse, et qu'ils se *trompent* de peur d'être trompés. (Fléch.) Si vous me croyez dans l'erreur, il m'est glorieux de me *tromper* avec de tels guides. (Mass.)

— *Si je ne me trompe*. Locution employée en forme de correctif, quand on n'est pas parfaitement certain d'un fait, ou quand on veut éviter le ton d'assurance et de présomption en donnant son avis.

— *Se tromper soi-même*. S'abuser, se faire illusion. Les sages croient lui faire grâce de juger qu'elle est séduite par l'esprit d'erreur, et que, sans dessein de tromper autrui, elle se *trompe* sans doute elle-même. (Fléch.)

— *S'y tromper*. S'abuser. Telles sont les grâces qu'on trouve à la mort; mais, qu'on ne s'y *trompe* pas, c'est quand on l'a souvent méditée. (Boss.) ‖ Ne pas s'apercevoir d'une chose. Toutes les affections de l'avare ne se rapportent qu'à l'indigne objet de sa passion; personne ne s'y *trompe*. (Mass.)

— *Je me trompe, ou...., ou je me trompe, ou...* S'emploie pour dire J'ai de fortes raisons pour croire que.....

Je me *trompe*, ou vos vœux, par Esther secondés,
Obtiendront plus encor que vous ne demandez. (Rac.)

Madame, ou je me *trompe*, ou durant vos adieux,
Quelques pleurs répandus ont obscurci vos yeux.
(Id.)

— On emploie aussi *je me trompe*, dans la correction, figure de rhétorique. Saint Louis va chercher et combattre ses ennemis; je me *trompe*, il va soulager ses sujets. (Fléch.)

— Se dit en parlant de deux personnes dont chacune trompe l'autre. Les hommes ne se lient ensemble que pour se *tromper* mutuellement et se donner le change. (Mass.)

— Lorsque Antiochus dit à Arsace, dans la tragédie de *Bérénice*: Ah! que nous nous plaisons à nous *tromper* tous deux! il ne veut pas dire, Chacun de nous deux aime à tromper l'autre; mais, Chacun de nous deux aime à se *tromper* soi-même.

— Syn. comp. TROMPER. DÉCEVOIR. ABUSER. *Tromper*, c'est induire malicieusement dans l'erreur ou le faux; *décevoir*, y engager par des moyens séduisants ou spécieux; *abuser*, y plonger par un abus odieux de ses forces et de la faiblesse d'autrui. ‖ TROMPER. SURPRENDRE. DUPER. LEURRER. *Surprendre* marque plus parti[...] erreur; *tromper* dit nettement quelque chose qui blesse la probité ou la fidélité; *leurrer* exprime quelque chose qui attaque directement l'attente ou le désir; *duper* a proprement pour objet les choses où il est question d'intérêt ou de profit. ‖ TROMPER. TRICHER. V. TRICHER.

TROMPERESSE. adj. f. Se disait pour Trompeuse. Bannir ces flatteuses et *tromperesses* passions, assassines de notre raison. (Pasq.)

TROMPERIE. s. f. Fraude, artifice employé pour tromper. Tromperie insigne, manifeste, visible. Reconnaître la tromperie. Il y a de la tromperie, prenez-y garde! Avoir de la peine à se garantir des tromperies de quelqu'un. Le curieux vit de mystère et de *tromperie*. (De Juss.) La vérité a bien de la force, et ne laisse pas longtemps le monde crédule abandonné à la *tromperie*. (Mme de Mottev.)

TROMPETÉ, ÉE. part. pass. du v. Trompeter. S'empl. adjectiv. Personne trompetée. Etre trompeté par tous les carrefours.

TROMPETER. v. a. 1re conj. Ce verbe double le *t* dans toutes les personnes dont la terminaison commence par un *e* muet. *Je trompette, tu trompettes, il trompette; ils trompettent*. Publier, crier à son de trompe.

— Ne se dit guère qu'en parlant des personnes que l'on assignait autrefois de cette manière à comparaître au ban de trois jours, ou, en termes de pratique, *à trois briefs jours*. Trompeter un homme.

— Fig. et fam. Divulguer une chose qu'on devait tenir cachée. On lui avait recommandé le secret sur cette affaire, il a été la trompeter partout. Toutes les morts justes sont illustres, la conscience les *trompetant* suffisamment à chacun. (Mont.)

— V. n. Sonner de la trompette. Fam.

— SE TROMPETER. v. pron. Être annoncé à son de trompe.

TROMPETEUR. s. m. Anat. Muscle de la bouche appelé aussi *buccinateur*.

TROMPETGRAS. s. m. (sa forme tubulée le fait ressembler à une trompette). Bot. Fucus des mers de l'Inde.

TROMPETTE. s. f. (dimin. de *trompe*, qui paraît être une onomatopée, ou du gr. στρόμβος, conque, coquille de mer recourbée, parce qu'on se servait autrefois de conques au lieu de trompettes). Instrument à vent, tuyau d'airain ou d'autre métal qui a un son très-éclatant, et dont on sonne principalement à la guerre et dans les réjouissances publiques. Cet instrument, connu depuis la plus haute antiquité, est affecté principalement à la cavalerie, où il s'est conservé jusqu'à nos jours. On l'a introduit récemment dans les orchestres. La trompette étant un tuyau sonore ouvert par les deux bouts, et privé des trous qui dans le hautbois et la clarinette servent à modifier les sons, c'est au moyen de la pression plus ou moins forte des lèvres sur l'embouchure que l'on parvient à rendre des sons différents. Sonner de la trompette pour assembler de la cavalerie, pour la faire marcher, pour l'animer au combat. Les fanfares des trompettes. Grand bruit de trompettes. Au son de la trompette. La trompette sonnait la marche, la charge, la retraite, etc. Emboucher la trompette. Concert de timbales, de tambours et de trompettes. Les peintres et les poëtes représentent ordinairement la Renommée embouchant la trompette. On entendit une marche sonnée par des *trompettes*. (De Vigny.) J'entends déjà, j'entends la *trompette* sacrée. (Rac.) Attacher le bonheur au char de la renommée, c'est le mettre dans le bruit d'une *trompette*. (La Mettrie.)

Prenez soin qu'à l'instant la *trompette* guerrière
Dans le camp ennemi jette un subit effroi. (Rac.)

La flûte et le hautbois à l'écho tour à tour
Rediront les secrets de la jeune bergère,
Tandis que la *trompette* appellera la guerre,
Et que son bruit terrible éloignera l'amour.
(A. Martin.)

— Mus. *Trompette à clés*. Instrument de cuivre dont l'invention est assez récente, et qui est surtout en usage dans la musique militaire. ‖ *Trompette à pistons*. Instrument encore plus nouveau et d'un effet plus agréable que la trompette à clés. On l'emploie maintenant dans tous les orchestres. ‖ *Trompette à coulisse*. Trompette dans le genre du trombone. ‖ *Trompette harmonieuse*. V. TROMBONE. ‖ *Trompette d'harmonie*. Trompette dont on se sert habituellement dans les orchestres, qui sonne l'octave au-dessus du cor, et est construite dans le même système, bien que contournée différemment. ‖ *Trompette écoutante*. Instrument inventé par Joseph [...]dini pour faire entendre une personne qui parle à une distance considérable, sans le secours d'aucune trompette parlante. ‖ *Trompette parlante*. Espèce de grande trompette, ordinairement de ferblanc, dont on se sert pour faire entendre la voix de fort loin. Les trompettes parlantes sont d'usage sur mer pour se faire entendre d'un vaisseau à un autre. On dit plus communément *porte-voix*. ‖ *Trompette marine*. Instrument de musique qui n'a qu'une corde. Jouer de la trompette marine. ‖ *Trompette de triton*. Instrument de la Nouvelle-Zélande dont le son diffère très-peu, dit-on, de celui que rend la corne de bœuf des bergers.

— *Jeu de trompettes*. Un des jeux de l'orgue, de la classe des jeux d'anches.

— S'est dit d'une corde accessoire de la vielle.

— On dit qu'un ange viendra avec la trompette annoncer le jour du jugement [...] ses Épitres, et saint Jean dans son Apocalypse, parlent de cette trompette, au son de laquelle tous les hommes se rendront devant le tribunal de Jésus-Christ pour y être jugés.

— Hist. sacr. *Fête des trompettes*. Une des fêtes instituées par Moïse. Dans cette journée, les trompettes du temple sonnaient trente fois. C'était la troisième des cinq grandes fêtes juives; elle se célébrait le premier jour de tisri, septième mois de l'année sainte et premier de l'année civile, répondant à la lune de septembre. On pense que cette fête fut établie en mémoire de la création du monde, qu'on dit être arrivée en automne. Aujourd'hui cette fête dure deux jours, qui sont entièrement solennels. Les huit jours qui la précèdent sont consacrés à la pénitence. Le jour solennel arrivé, les Juifs se souhaitent réciproquement une heureuse année.

— Fig. *Emboucher la trompette*. Prendre le ton élevé, sublime. Cela ne se dit guère que des poëtes. Si par hasard on venait à toucher cette corde en sa présence, il emboucherait

dans le moment la *trompette* héroïque. (Le Sage.) (Il) n'ose encor manier la *trompette* et la lyre. (Boil.)

Et follement pompeux dans sa verve indiscrète,
Au milieu d'un églogue (il) embouche la *trompette*.
(Boileau.)

Un autre embouchera la *trompette* guerrière,
Décrira le tumulte et l'horreur des combats.
(Lebrun.)

— Poét. *La trompette héroïque*. La poésie épique. Fièrement prendre en main la *trompette* héroïque. (Boil.) || *La trompette sacrée*. La plus haute poésie consacrée à Dieu.

— Prov. et fig. *Déloger sans trompette, sans tambour ni trompette*, Déloger, se retirer secrètement, sans faire de bruit. || Se dit surtout d'un homme qui part ainsi pour ne pas payer ce qu'il doit, ou pour fuir un danger. || *A gens de village, trompette de bois*. Il ne faut aux ignorants, aux gens grossiers, que des choses proportionnées à leur état, à leur goût, à leur intelligence. || On dit en parlant des factions qu'*il y a trois sortes d'hommes : les trompeurs, les trompés, les trompettes*. C'est-à-dire ceux qui mènent, ceux qui sont menés, ceux qui ne font que du bruit.

— *Faire sonner la trompette*. Faire une chose avec éclat pour en tirer vanité. Lorsque vous donnerez l'aumône, ne faites point sonner la *trompette* comme les hypocrites. (P. Roy.)

— Fig. et fam. Se dit d'une personne qui a coutume de publier tout ce qu'elle sait. Cet homme est une vraie trompette. Etre la trompette de la ville, du quartier.

— Agric. Variété de courge à fruits très-longs, qui est bonne à manger, mais seulement avant sa maturité, comme le concombre.

— Bot. Partie d'une plante qui a la forme d'une trompette. Les botanistes comprennent, sous le nom de corolles monopétales, le sphéroïde du muguet et la *trompette* du convolvulus. (B. de St-P.) || *Trompette blanche*. Espèce d'agaric blanc, demi-transparent, couvert de soies noires, dont le chapeau se retire pour former une bouche de trompette. Il croît aux environs de Paris, sur la terre et sur les noyers morts. || *Trompette de Méduse*. Nom que les jardiniers donnent au narcisse sauvage, au narcisse bulbocode et au faux narcisse. || *Trompette du jugement*. La stramoine fastueuse, à cause de la forme de ses fleurs. || *Trompette marine*. Nom qu'on a donné à une espèce de varech. || *Trompette bâtarde*. Nom vulgaire de la stramoine ou arbre de Saint-Domingue. || *Trompette des morts*. Nom d'un champignon en forme de trompette.

— Conchyl. Genre de mollusques à coquille univalve tournée en spirale, qu'on nomme autrement *buccin*. || *Trompette d'Aru*. Nom vulgaire d'une coquille du genre des rochers. || *Trompette de dragon*. Nom vulgaire d'un rocher. || *Trompette marine*. Nom vulgaire du triton varié.

— Ichthyol. Poisson du genre fistulaire. || Poisson du genre centrisque. || Poisson syngnathe. || *Trompette aiguille*. L'aulostome. || *Trompette du Cap*. Le tuyau. || *Trompette de mer*. Nom du lépidostée gavial. || *Trompette pétimbe*. Le pétimbe. || *Trompette sélénostome*. Le sélénostome.

— Ornith. Nom vulgaire d'une psophie de la Guiane. | *Trompette de brac*. Nom d'un calio.

— Myth. La trompette est un des attributs qui distinguent Calliope, muse de l'éloquence et de la poésie héroïque, et Clio, muse de l'histoire ; cet instrument se trouve encore dans la main de la Renommée et dans celle de la Victoire.

— Epith. Bruyante, éclatante, sonore, guerrière, martiale, belliqueuse. — Héroïque, sacrée. || Périph. L'airain de la trompette, le son, le bruit, l'éclat, les éclats de la trompette. L'airain de la *trompette* sonne. (Bernard.)

L'implacable Minos, sous les murs de Mégare,
A fait sonner de Mars la *trompette* barbare.
(Dessaintanges.)

— Les poètes [illegible] l'airain pour la trompette.

Dès qu'a sonné l'airain, dès que le fer a lui,
Il s'élève, il s'anime, et, redressant la tête,
Provoque à la mêlée, insulte à la tempête. (Delille.)

TROMPETTE. s. m. Celui dont la fonction est de sonner la trompette dans un régiment de cavalerie, ou dans une ville, comme crieur public. Bon trompette. Trompette d'une compagnie. Etre trompette dans les hussards. Cheval d'un trompette. Brigadier-trompette. Trompette-[illegible]

— Prov. fig. et pop. *Il est un cheval de trompette, il ne s'étonne pas du bruit*. Se dit d'un homme qui ne s'effraie pas des menaces, qui ne s'émeut pas de ce qu'on lui dit, soit pour l'intimider, soit pour l'embarrasser.

— Anc. art milit. Celui qui lançait les pots à feu appelés trompes.

— Fig. Les *trompettes* de différents partis se sont rendus les dispensateurs de la louange et du blâme (B. de St-P.)

A peine il achevait ces mots,
Que lui-même il sonne la charge,
Fut le *trompette* et le héros. (La Font.)

— Prov. *Il est plus de trompeurs que de trompettes*.

TROMPETTE-MAJOR. s. m. Chef des trompettes d'un régiment de cavalerie. || Des *trompettes-majors*.

TROMPETTISTE. s. m. Musiq. Il se dit quelquefois de celui qui joue de la trompette dans un orchestre.

TROMPEUR, EUSE. adj. Qui trompe. Homme trompeur. Femme trompeuse. Valet trompeur. Guide trompeur. Saintes vérités, que n'êtes-vous connues à ces âmes, dirai-je *trompeuses*, dirai-je trompées, qui, pour plaire à Dieu, et pour plaire aux hommes, accommodent la religion avec les plaisirs. (Fléch.)

— Il se dit aussi de toutes les choses avec lesquelles ou par lesquelles on nous trompe, qui nous font tomber dans l'erreur, dans des piéges, etc. Visage trompeur. Avoir la mine trompeuse. Dehors trompeurs. Discours trompeurs. Promesses trompeuses. Marchandises trompeuses. Apparence trompeuse. Zèle trompeur. Les actions des hommes sont moins *trompeuses* que leurs paroles. (Brueys.) Faible et *trompeuse* image sans doute ; mais enfin la vanité s'en repaît. (Boss.) La grandeur est un songe, la joie une erreur, la jeunesse une fleur qui tombe, et la santé un nom *trompeur*. (Id.)

Par mes ordres *trompeurs* tout le monde excité,
Du prince déjà mort demandait la santé. (Rac.)

— S'empl. substantiv. Etre un trompeur. Etre une trompeuse. Etre reconnu pour un trompeur, pour un trompeur public. Souvent les trompeurs sont trompés. Les *trompeurs* font un grand mérite de la crédulité. (Boiste.) Que l'amour est un adroit *trompeur !* (Corn.) C'est un double plaisir de tromper un *trompeur*. (La Font.)

— Prov. *A trompeur, trompeur et demi*. Un trompeur mérite de trouver, ou trouve un trompeur plus fin que lui. || *Qui trompe le trompeur et vole le larron gagne cent jours de vrai pardon*.

TROMPEUR. s. m. Il se disait d'un ouvrier qui fait des trompettes et de celui qui sonne de la trompette.

— Ichthyol. Poisson du genre spare.

TROMPE-VALET. s. m. Hortic. Un des noms de la poire d'ambrette.

TROMPILLE. s. f. (pr. *tron-pi-ye*). Se disait pour Trompette.

— s. m. Se disait pour celui qui sonne de la trompette. || Crieur public.

TROMPILLES. s. f. pl. Techn. Cônes plongeant dans le bassin supérieur, participant au mouvement de l'eau, et servant encore à remplacer l'air et à en fournir de nouveau dans les machines soufflantes.

TROMPILLON. s. m. (pr. *tron-pi-yon ;* dim. de *trompe*). Archit. Petite trompe.

— Milieu d'une trompe qui est au sommet du cône dans les coniques, et au pôle de la sphère dans les sphériques.

— Constr. Pierre placée à l'angle d'une trompe, au point où concourent tous les voussoirs, afin qu'ils ne soient point taillés en pointe.

— *Trompillon de voûte*. Pierre ronde faisant partie des voussoirs d'une niche.

— Techn. Se dit de petites ouvertures dont sont munis les trompes ou machines hydrauliques qui remplacent les soufflets.

TROMSDORFIE. s. f. (de *Tromsdorff*, botaniste). Bot. Genre de plantes des Moluques, appartenant à la famille des bignoniées.

TRONA. s. m. Minér. Sous-carbonate natif du royaume de Fezzan.

TRONC. s. m. (pr. *tron*, même devant une voyelle ; du lat. *truncus*). Le gros d'un arbre, la tige considérée sans les branches. C'est la partie solide d'un arbre, qui s'élève hors de terre, et qui est ordinairement nue jusqu'à une certaine hauteur. Un tronc d'arbre. Il ne reste que le tronc. Le tronc de cet arbre est creux. Le tronc est pourri. Les *troncs* sont séparés de leurs racines. (Buff.) Les écureuils placent leurs nids dans des *troncs* d'arbres. (A. Mart.) Quoique la tempête courbât leurs cimes avec d'horribles mugissements, leurs *troncs* monstrueux étaient inébranlables. (B. de St-P.) Dans son *tronc* caverneux et miné par le temps. (La Font.) Ces *troncs* durs et noueux que ridait la vieillesse. (Parsev.-Grandm.)

D'autres aux *troncs* mousseux, à la branche légère
Ont confié l'espoir d'un mutuel amour. (Ménard.)

Ces *troncs* noirs qu'environne une mousse flétrie,
Par les feux du tonnerre à longs traits sillonnés.
(De Fontanes.)

— Anat. *Le tronc d'une artère, d'une veine*. Leur partie la plus considérable, qui n'a pas encore formé de branche. || *Tronc brachio-céphalique*. Le tronc commun des sous-clavière [illegible] *ques*. Les artères carotides primitives. || *Tronc brachial*. L'artère sous-clavière et l'axillaire. || *Tronc ophisthogastrique*. L'artère ou tronc cœliaque. || *Tronc pelvicrural*. L'iliaque primitive.

— Bot. Employé par Linné pour désigner la tige des plantes en général ; ce mot n'exprime plus aujourd'hui que la partie de la tige des arbres dicotylédones qui est nue et sans branches.

— Entom. Dans les insectes hexapodes, Tronc est synonyme de Thorax, et désigne la partie du corps comprise entre la tête et l'abdomen.

— Dans les animaux articulés, la signification de ce mot a beaucoup varié ; mais la meilleure acception à lui donner, si l'on veut le conserver, serait encore celle de Linné, qui appelait ainsi la partie du corps à laquelle s'insèrent les organes du mouvement.

— Zool. Partie principale du corps, à laquelle les membres sont attachés, et qui comprend la tête, le thorax et le bassin. Cette définition ne convient qu'aux animaux vertébrés.

— Hist. nat. Souche ou partie commune, plus ou moins vivante, sur laquelle sont insérés et réunis organiquement une multitude d'individus. Cette forme, qu'on observe dans le plus grand nombre des végétaux, n'existe que dans un certain nombre d'espèces animales groupées sous le nom de zoophytes, comme le corail, les gorgones, etc.

— Buste du corps humain, dont on a séparé la tête, les bras et les cuisses. Cadavre dont il ne reste que le tronc. Le *tronc* défiguré roule sur le rivage. (Aignan.)

Ce potentat, jadis si grand, si vénérable,
N'est plus qu'un *tronc* sanglant, qu'un débris déplorable.
(Delille.)

Son *tronc* démesuré retombe appesanti,
Sous son énorme pied la terre a retenti. (Id.)

— Fig. Se dit du principal, du milieu, du centre, de l'être le plus important, le plus solide. Longtemps les branches de l'Etat furent plus fortes que le *tronc*, et les orages le renversaient de tout côté. (Boiste.)

— *S'attacher au tronc*. S'attacher au chef. Il n'y a rien de tel que de s'attacher au *tronc*. (Mme de Choisy.)

— *Attaquer, couper le tronc*. Attaquer, détruire le chef d'un parti.

— Prov. *Se tenir au tronc*. Prendre le parti le plus sûr. || *Il vaut mieux s'attacher au tronc de l'arbre qu'à ses branches*. En fait de protection, il faut s'attacher à la principale autorité, à celle d'où naissent les autres. || On dit de même, en matière d'opinions religieuses. *S'attacher au tronc de l'arbre plutôt qu'à ses branches*.

— Archit. *Tronc de colonne*. Fragment d'un fût de colonne. || On appelle aussi *tronc* le dé d'un piédestal.

— Fig. Généal. Ligne directe des ascendants et des descendants, d'où partent les branches ou lignes collatérales. Ces deux familles sont de deux branches qui sortent du même tronc. C'est d'un *tronc* fort illustre une branche pourrie. (Boil.)

— Boite, coffre de bois ou de fer posé ordinairement dans les églises, et qui a une fente pour recevoir l'argent des aumônes. Tronc pour les prisonniers, pour la fabrique de l'église, pour les enfants trouvés. Le tronc des pauvres. Mettre un tronc dans une église. Mettre dans le tronc. Vider le tronc.

— Prov. et fig. *Voler le tronc des pauvres*. Faire des profits illégitimes aux dépens de ceux qui sont dans la nécessité.

— Véner. Ramure du cerf où sont attachés les andouillers.

— Après *troncs de*, on peut mettre le singulier ou le pluriel, suivant le point de vue de l'auteur.

— On emploie le singulier, si l'on veut simplement spécifier la nature du mot qui précède la préposition *de*. La conserve de *troncs* de laitue était si estimée au XVIe siècle, qu'on l'appelait, pour son excellence, bouche d'ange. (Legrand d'Aussy.)

— On se sert du pluriel, si l'on veut rappeler l'idée des individus. L'ours est extrêmement friand du miel que les abeilles font dans les *troncs* d'arbres ; il monte, attiré par l'odeur de la proie, au sommet des arbres les plus élevés. (Regnard.)

— Si le substantif est déterminé par quelque autre mot de la phrase, le pluriel est indispensable.

— Syn. comp. TRONC. TIGE. *Tige* se dit d'un arbre sur pied considéré avec ses branches ; *tronc* paraît plutôt convenir quand l'arbre est arraché ou étêté. *Tige* se dit de toutes les plantes ; *tronc* ne se dit guère que des arbres.

TRONCATELLE. s. f. Conchyl. Genre de coquilles univalves, renfermant deux espèces.

TRONCATIPENNE. adj. des 2 g. (ét. lat., *truncatus*, tronqué ; *penna*, aile). Entom. Qui a les ailes tronquées. || TRONCATIPENNES. s. m. pl. Section de la tribu des carabiques, comprenant ceux de ces insectes dont les élytres sont presque toujours tronquées à leur extrémité postérieure.

TRONCATULÉ, ÉE. adj. Hist. nat. Qui est légèrement tronqué.

TRONCATULINE. s. f. Conchyl. Genre de coquilles univalves, contenant quatre espèces fossiles.

TRONCATURE. s. f. Minér. Remplacement d'un angle ou d'une arête par une facette.

TRONCHE. s. f. Dénomination qu'on emploie [illegible] des arbres résineux, pins et sapins, que l'on délivre aux usagers, aux fermiers des scieries et des verreries, etc.

TRONCHE ou **TRONCE.** s. f. (du lat. *truncus*, tronc). Charp. Tronçon de bois gros et court, comme un bout de poutre, dont on peut tirer une courbe rampante pour un escalier.

— Grosse souche de bois que les villageois et le peuple mettent au feu la veille de Noël, pour conserver le feu toute la nuit, et pour le trouver en état de les réchauffer quand ils reviennent au logis après l'office de minuit.

TRONCHÈRES. s. f. pl. Écon. rur. Nom qu'on donne, dans le département de l'Ain, à des chênes têtards épars çà et là, et quelquefois fort multipliés dans certains cantons, qu'on dépouille de leurs branches tous les six à sept ans.

TRONCHET. s. m. (du lat. *truncus*). Techn. Gros billot de bois qui porte sur trois pieds, dont les tonneliers se servent pour doler et hacher. || Billot à l'usage de l'orfèvre, servant à monter les bigornes, les tas et les boules de toute espèce ; il est percé à cet effet de trous de différentes grandeurs.

TRONCHET (François-Denis). Né à Paris en 1726, mort en 1806, se fit une grande réputation dans le barreau. Appelé aux Etats généraux, puis à l'Assemblée nationale, il s'y fit remarquer par sa modération. Louis XVI le choisit pour un de ses défenseurs, ce qui lui attira la haine des terroristes, auxquels il fut assez heureux pour échapper. Il fit depuis partie de toutes nos assemblées politiques. Il eut une grande part au projet du Code civil.

TRONCHIN (Théod.) Médecin, né à Genève en 1709, et mort en 1781, vint se fixer à Paris, où il popularisa l'inoculation.

TRONCHINE. s. f. Écon. dom. Espèce de chancelière.

TRONCHINER. v. n. 1re conj. Il s'est dit, à la fin du XVIIIe siècle, parmi les femmes élégantes de Paris, pour Faire à pied des promenades matinales. Ces promenades étaient recommandées comme un remède contre les vapeurs et les maux de nerfs, par le docteur Tronchin, alors fort à la mode.

TRONCHON. s. m. Ichthyol. Nom vulgaire de l'espadon.

TRONCILLE. s. f. Conchyl. Genre de coquilles bivalves, établi pour deux espèces d'Amérique.

TRONÇON. s. m. (du lat. *truncus*). Morceau coupé ou rompu, de quelque objet plus long que large. Tronçon de pique, de lance, d'épée. Tronçon de colonne. Tronçon de câble.

Vous cussiez vu les lances hérissées,
L'une sur l'autre en cent *tronçons* cassées. (Volt.)

— Se dit particulièrement des morceaux que l'on coupe de certains poissons, de certains reptiles qui ont plus de longueur que de largeur. Tronçons d'anguille, de brochet. Couper par tronçons. Les tronçons de ce serpent remuent encore.

— Prov. *Faire un tronçon de chère lie*. Faire un bon repas. || *Un tronçon fait l'autre*.

— Fig. Choisissant par ci par là de ses œuvres quelques *tronçons* et lambeaux de paroles arrachés de leur contexte. (Nic. Pasq.)

— Manég. Partie solide de la queue du cheval, vers la croupe.

— Mar. Bout de vieux câble, qu'on détord pour en isoler les fils de caret. || *Tronçon de mât*. Bout de mât, partie d'un mât laissée sur le navire, lorsqu'un événement en a brisé la majeure partie.

— Hydraul. Tuyau de grès ou de métal, séparé, qui a 66 centimètres de long ; on l'encastre avec un autre tuyau de la même longueur, et on le joint par des nœuds de filasse et du mastic.

— Archit. Morceau de marbre ou de pierre, dont plusieurs posés en joint d'un lit forment le fût d'une colonne. || *Colonne par tronçons*. Colonne faite de trois ou quatre morceaux de pierre ou de marbre, différents des tambours, parce qu'ils sont plus hauts que la largeur du diamètre de la colonne. On fait aussi des tronçons de bronze, chacun d'un jet, dont les joints sont recouverts par des ceintures de feuilles.

— Pièce de bois qui faisait partie d'un tronc d'arbre.

— Syn. comp. TRONÇON. TRANCHE. MORCEAU. *Morceau* est en général une partie séparée d'un corps continu ; *tronçon* est une partie qui a quelque longueur ; *tranche* un morceau coupé un peu mince.

TRONÇON DU COUDRAY (Guillaume-Alexandre). Né à Reims en 1753, mort en 1798, jeta beaucoup d'éclat au barreau, prêta son ministère à Marie-Antoinette, et à un grand nombre de victimes du tribunal révolutionnaire, fit partie du Conseil des anciens, et fut déporté à Cayenne, où il mourut.

TRONÇONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Tronçonner. S'empl. adjectiv. Anguille tronçonnée. Brochet tronçonné.

— Blas. Il se dit d'un objet qui est représenté coupé par morceaux, de manière que les parties ne soient pourtant séparées que par un petit intervalle. Croix tronçonnée.

TRONÇONNER. v. a. 1re conj. Couper quelque chose par tronçons. Tronçonner une anguille, un brochet. [illegible]

Je lui *tronçonnerai* les oreilles à belles dents. (Bouchet.)

— SE TRONÇONNER. v. pron. Être coupé par tronçons.

— Se couper une partie du corps. Ce criminel se tronçonne la langue de peur de parler.

TRÔNE. s. m. (du lat. *thronus ;* fait du gr. θρόνος, siége ; on écrivait autrefois *throsne* et *thrône*). Siége élevé, où les rois, les empereurs, etc., sont assis dans les fonctions solennelles de la souveraineté. Trône magnifique. Trône superbe. Trône éclatant de pierreries. Le trône du roi. Se placer sur son trône pour recevoir les ambassadeurs. Etre sur son trône. La salle du trône. Vis-à-vis l'amphithéâtre était le *trône* du roi, qui devait paraître avec Formosante accompagnée de toute sa cour. (Volt.) Une reine qui est plus souvent aux pieds des autels que sur le *trône*. (Fléch.) Sur le plus beau *trône* du monde, on n'est jamais assis que sur son cul. (Montaigne.) Qu'est-ce qu'un *trône ?* quatre morceaux de bois recouverts de velours. (Napol.)

(Il) se leva par avance, et courant m'embrasser,
Il m'écarta du *trône* où j'allais me placer. (Rac.)

— Se dit, par extension, de tout autre siége destiné à un usage analogue. Sur un *trône* de gazon, comme sur son lit de justice, saint Louis rendait sans délai ses jugements et ses oracles avec autorité et avec tendresse. (Fléch.)

— S'emploie de la même manière, quand il ne serait réellement pas question de siége destiné à un roi. Il élève à leurs pieds un *trône* de gazon. (Castel.)

Aimé de toi dans ces lieux,
J'ai pour *trône* la verdure,
Que nous pressons tous les deux. (De Gussal.)

— Fig. La puissance souveraine des rois, des empereurs, etc. Prendre possession du trône. Chasser un prince du trône. Alexandre renversa le trône des Perses, s'empara du trône des Perses. Les bons ministres sont les appuis du trône, les soutiens du trône. Soutenir un trône chancelant. Relever un trône abattu. Etre chassé du trône par un usurpateur. Affermir le nouveau prince sur le trône, affermir le trône du nouveau prince. Tomber du trône. Descendre du trône. Aspirer au trône. L'héritier du trône. La majesté du trône. Trône héréditaire. Trône électif. Avoir des droits au trône. Je ne hais pas ma cousine, quoiqu'elle soit plus belle que moi, et qu'elle soit destinée au *trône* de Babylone. (Volt.) Quand l'heure fut arrivée, Dieu alla prendre comme par la main le roi son fils, pour le conduire à son *trône*. (Boss.) Les malheurs de la maison royale placèrent sur le *trône* le jeune roi ; le bonheur de la France l'y conservera. (Mass.)

— Se prend quelquefois pour la personne même revêtue du pouvoir suprême. Le *trône* du sultan paraissait inaccessible de tous côtés aux plaintes du roi de Suède. (Volt.) Vous voyez que la philosophie commence déjà très-sensiblement à gagner les *trônes*. (D'Alemb.)

— Il se dit aussi d'une autorité inférieure à celle des rois. Sa vertu devait l'élever au premier *trône* de justice. (Fléch.)

— *Monter sur le trône*, *monter au trône*. Prendre possession de la royauté.

— *Discours du trône*. Discours que le roi prononce à l'ouverture de chaque session des Chambres législatives.

— *Autour du trône*. Dans la famille royale. Il voyait autour de son *trône* les enfants de ses enfants. (Mass.) Nous voyons croître au pied du *trône* les rois de nos enfants et de nos neveux. (Id.)

— Siége élevé où le pape se met dans certaines cérémonies publiques.

— *Trône épiscopal*. Siége qui est au haut du chœur, dans les églises cathédrales, et où l'évêque se met quand il officie pontificalement. Etre dans son trône.

— Il se dit aussi en parlant de la Divinité. Ce sera sans doute un grand spectacle quand celui qui est assis sur le *trône* d'où relève tout l'univers, prononcera qu'il va renouveler toutes choses. (Boss.) Prêt à jeter toutes ses couronnes au pied du *trône* de Jésus-Christ. (Fléch.) Les globes immenses du firmament sont encore plus loin de votre *trône* adorable, ô mon Dieu, qu'ils ne le sont de la terre. (Mass.)

— Se dit aussi des dieux du paganisme. Jupiter est assis sur le *trône* des airs. (J.-B. Rouss.) Les dieux d'Homère siégent dans l'Olympe sur des *trônes* magnifiques. (Dehèque.)

— Se dit également des astres. Delille a dit du soleil :

Quand du *trône* des airs,
Il embrasse les cieux, les pôles et les mers.

Lorsque la nuit a déployé ses ailes,
La lune au visage changeant,
Paraît sur un *trône* d'argent,
Et tient cercle avec les étoiles. (Rac.)

— Se dit enfin de tous les personnages allégoriques.

L'Hiver, au front de neige, assis sur les montagnes,
Vieillard qu'un doux soleil ne ranime jamais,
Sur son *trône* de glace affaisse leurs sommets.
(Esmenard.)

— Gilbert a dit, le *trône académique*, pour le *fauteuil académique*.

Qui, tout meurtri des coups de sa muse tragique,
Tomba de chute en chute au *trône* académique.

— Fig. Se dit en parlant de certaines choses auxquelles on attribue une espèce de domination. La Folie a établi son *trône* dans Paris. (Volt.) Tous ont contribué à démolir le *trône* [illegible] guste tribunal, c'est monter au *trône* de l'honneur. (Barth.)

— Myth. anc. *Trône de Salomon*. Les écrivains arabes en racontent mille merveilles. Les oiseaux voltigeaient sans cesse au-dessus, pendant que ce prince y était assis, pour lui donner de l'ombre. A droite étaient douze mille siéges d'or pour les patriarches et les prophètes, et à gauche douze mille autres d'argent pour les sages et les docteurs, qui assistaient à ses jugements.

— trônes. s. m. pl. Théol. Un des neuf chœurs des anges ; ils servent comme de siége à la majesté de Dieu.

TRÔNER. v. n. 1re conj. Siéger sur un trône.

— Fig. On eût dit, en la voyant, une de ces figures vaporeuses et aériennes que les poëtes font *trôner* dans les nuages. (E. Gonzales.)

— Iron. Régner.

— Fig. Dominer. L'erreur trône à son tour.

TRÔNIÈRE. s. f. (rad. *trône*). Art milit. Embrasure d'une batterie.

— S'est dit d'une quêteuse qui porte un tronc, qui se tient auprès du tronc, à l'église.

TRONGION. s. m. Bot. Genre établi pour trois espèces de solanées.

TRONQUÉ, ÉE. part. pass. du v. Tronquer. S'empl. adjectiv. Statue tronquée.

— Fig. *Cet ouvrage est tronqué*. Quelque partie essentielle de cet ouvrage a été évidemment omise ou retranchée.

— Archit. Se dit particulièrement de certaines choses dont l'extrémité ou la partie supérieure manque, soit qu'on l'ait retranchée, ou qu'elles ne l'aient jamais eue. ‖ *Colonne tronquée*. Moitié de fût de colonne sur sa base, que l'on fait d'ordinaire servir de support à un vase ou à un buste. ‖ *Pyramide tronquée, cône tronqué*. Pyramide, cône dont la partie supérieure a été retranchée, et qui se termine en plate-forme.

— Blas. Se dit d'un arbre coupé par la tête et par le pied.

— Bot. Se dit de ce qui est terminé brusquement à son extrémité, comme si on l'avait coupé transversalement ; telles sont les feuilles du tulipier, le calice de la saramée tronquée, la capsule de la némésie, les paléoles du coïx larme, la racine du grand plantain, les spathellules du phléon des prés, les stigmates du marante.

— Conchyl. On dit qu'une coquille bivalve est tronquée, quand ses valves ont l'air d'avoir été coupées dans une de leurs parties.

— Entom. Se dit du corselet des insectes dont le bord antérieur ou postérieur est une ligne droite, comme dans quelques buprestes.

— Géom. *Pyramide tronquée, cône tronqué*. Pyramide ou cône dont on a retranché la partie supérieure par un plan soit parallèle à la base, soit incliné d'une manière quelconque.

— Ornith. Un oiseau, le temnure tronqué, est ainsi nommé, parce que chacune de ses rectrices est coupée en biais à l'extrémité.

— Minér. Se dit d'un angle ou d'une arête, quand sa place est occupée par une facette qui n'appartient point à la forme dominante du cristal.

— Sculpt. *Statue tronquée*. Se dit du torse ou du buste qu'on ajuste sur une gaine.

TRONQUER. v. a. 1re conj. (pr. *tron-ké* ; du lat. *truncare*). Retrancher, couper une partie de quelque chose, surtout la partie supérieure. Il ne se dit guère qu'en parlant des statues. Les Goths ont tronqué la plupart des statues de Rome.

— Fig. Se dit en parlant des ouvrages d'esprit. Tronquer un livre. Tronquer un passage. Ne se dit guère qu'en mauvaise part.

— *Tronquer les droits de quelqu'un*. Les diminuer.

— Techn. Scier sur le tour.

— se tronquer. v. pron. Être tronqué.

TRONQUIÈRE. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Figeac (Lot) ; 459 hab.

TRONTANEL. s. m. Bot. V. garou.

TRONTO. Géogr. Rivière d'Italie, qui, sous Napoléon, donna son nom à un département du royaume d'Italie. Son chef-lieu était Fermo.

TROP. adv. (pr. *tro* devant une consonne, et *tropp*, devant une voyelle ou un h muet ; de l'ital. *troppo*, trop, ou du lat. barb. *troppum*, troupeau). Plus qu'il ne faut, avec excès. Trop vite. Trop avant. Trop loin. Trop tôt. Trop tard. Trop riche. Trop puissant. Trop fin. Vase trop plein. Pousser trop quelqu'un. Viande trop cuite. Trop travailler. Boire trop de vin. Boire trop. En voilà trop. En avoir trop, beaucoup trop, un peu trop. C'en est trop. Ce n'est pas trop. Il n'y a pas dans son discours un mot de trop. Avoir trop de bon sens pour agir ainsi. Traiter quelqu'un avec trop de rigueur. Ecrire trop négligemment. Cela n'est que trop vrai. Plusieurs, dans la crainte d'être *trop* faciles, se rendent inflexibles à la raison. (Boss.) La noblesse temporelle est un sujet *trop* profane pour mériter les éloges des prédicateurs. (Id.) Il est mort *trop* tôt : non ; car la mort ne vient jamais *trop* soudainement quand on s'y prépare par la bonne vie. (Id.) On ne veut que se divertir ; et la face de la raison, si je puis parler de la sorte, paraît *trop* sérieuse et *trop* chagrine. (Id.) Vous voyez qu'on ne suit pas *trop* bien vos préceptes. (J.-J. Rouss.)

— Manég. *Trop assis*. Se dit du cheval dont les extrémités postérieures se rapprochent trop de la ligne du centre de gravité, ou qui le de- [illegible] bres, à partir du tronc, sont portés en dehors. Ce défaut peut exister séparément dans les membres antérieurs comme dans les membres postérieurs. Dans le premier cas, on dit que le cheval est *trop ouvert dans ses membres*, et, dans le second, qu'il est *trop ouvert de derrière*. ‖ *Trop serré*. Se dit lorsque les membres sont trop serrés en dedans. Ce défaut peut exister séparément pour les membres de devant, comme pour ceux de derrière.

— *Trop* demande après lui la préposition *de* devant les substantifs. Trop de peine. Trop de viande.

— Il se met après le verbe dans les temps simples. Il but trop. ‖ Dans les temps composés, il se met entre l'auxiliaire et le participe, lorsqu'il n'a point de régime. Il a trop bu. Voltaire s'est affranchi de cette règle dans les vers suivants : J'ai tardé *trop* ; il est temps de partir. J'ai *trop* tardé ; il est temps de partir, aurait été trop dur, à cause du rapprochement des deux voyelles. ‖ Dans le cas contraire, il se met après le participe. Il a bu trop de vin.

— Prov. *Chacun le sien, ce n'est pas trop*. ‖ *Trop est trop, rien de trop*. Tout excès est condamnable.

Rien de *trop* est un point,
Dont on parle sans cesse et qu'on n'observe point.
(La Font.)

— Prov. et fig. *Qui trop embrasse mal étreint*. Qui entreprend trop de choses à la fois ne réussit à rien.

— Fam. *Vous n'êtes pas de trop*. Se dit à une personne pour lui témoigner qu'elle peut rester, qu'on n'a rien à lui cacher de ce qu'on veut dire ? ‖ *Suis-je de trop ?* Puis-je rester ?

— Fam. *Par trop*. Excessivement, d'une manière fatigante, importune, révoltante. Etre par trop ennuyeux, par trop complimenteur, par trop insolents.

— *Pas trop*. Guère. Je ne voudrais pas trop m'y fier. Cela n'est pas trop bien.

— *Trop peu*. Pas assez. Avoir trop peu d'argent. Il n'en faut ni trop ni trop peu. La nature n'a rien fait de *trop* ni de *trop* peu. (B. de St-P.)

— Se disait autrefois pour beaucoup. Trop mieux. Trop plus. ‖ *Trop plus* s'est dit aussi, comme *troppo più* en italien, pour Trop.

— s. m. Trop grande quantité, excédant de quelque chose. Ôter le trop. Se plaindre du trop. Etre victime de son trop de confiance. Le *trop* de confiance attire le danger. (Corn.) *Trop* de haine sépare Andromaque et Pyrrhus. (Rac.) Partout, voire à être bon et sage, il peut y avoir du *trop*. (Charron.)

Trop de repos nous engourdit,
Trop de fracas nous étourdit,
Trop de froideur est indolence,
Trop d'activité, turbulence ;
Trop d'amour trouble la raison,
Trop de remède est un poison. (Panard.)

— *Il y a deux sortes de trop, le trop et le trop peu*. Se dit pour se plaindre d'une mesquinerie.

— J'abuse, cher ami, de ton *trop* d'amitié. (Rac.) *Ton trop d'amitié* est dur. En général, l'usage de ces adverbes *trop* et *peu*, placés entre un pronom et un nom, est peu élégant. Mon trop d'amitié ; son peu de constance, etc. On en trouve cependant plusieurs exemples dans Corneille et même dans Racine.

TROPAIRE. s. m. Liturg. gr. Verset qui se chante après les heures, en l'honneur du saint du jour.

TROP-BU. s. m. Ce que l'on boit au-delà d'une quantité fixée pour sa consommation.

— Fig. La flatterie fait payer cher le *trop-bu* des éloges. (Boiste.)

TROPE. s. m. (du gr. τρόπος, roue ; fait de τρέπω, tourner, parce que le trope tourne ou change le sens naturel d'un mot en un autre sens, pour l'appliquer à une nouvelle idée). Rhét. Emploi d'une expression dans un sens figuré. *Cent voiles* pour *cent vaisseaux* est un trope. La métonymie, la métaphore, etc., sont des tropes. Trope hardi. Traité des tropes. Comme les premiers motifs qui firent parler l'homme furent des passions, ses premières expressions furent des *tropes*. (J.-J. Rouss.) La nature des *tropes* ou figures est de faire image en donnant du corps et du mouvement à toutes nos idées. (Condill.)

A la ville, à la cour, dans les champs, à la halle,
L'éloquence du cœur par des *tropes* s'exhale.
(F. de Neufch.)

— *Les trois tropes*. Sont, selon Dumarsais et Beauzée, la métaphore, la synonymie et la synecdoque, tous les autres tropes rentrant dans ceux-ci : la catachrèse n'est qu'un caractère de l'un et de l'autre de ces trois tropes ; la métalepse est une espèce de métonymie ; et l'antonomase une espèce de synecdoque.

— *Les tropes*. Traité des tropes. Les tropes de Dumarsais.

— Philos. *Tropes des pyrrhoniens*. S'entend des dix considérations fondées sur l'instabilité des choses, par lesquelles Pyrrhon a prétendu détruire les fondements de la certitude. Les dix tropes sont rangés en trois classes, selon qu'ils concernent 1° les êtres qui jugent ; 2° les choses jugées ; 3° les rapports des uns avec les autres.

TROPÉEN, ENNE. adj. Myth. anc. Surnom de Jupiter et de Junon, qu'on invoquait dans les triomphes, et à qui l'on consacrait des trophées.

TROPÉES. s. f. pl. Vents violents de mer qui se font sentir à terre. [illegible]

TROPÉOLÉ, ÉE. adj. (du lat. *tropæolum*, petit trophée, nom appliqué à la capucine, parce que ses fleurs ressemblent à des casques et ses feuilles à des boucliers). Bot. Qui ressemble à la capucine. ‖ tropéolées. s. f. pl. Famille de plantes qui a pour type le genre capucine.

TROPÉOPHORE. adj. des 2 g. Myth. rom. Surnom de Jupiter et de Junon.

TROPEZ (SAINT-). Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Draguignan (Var) ; 8,700 hab.

TROPHÉE. s. m. (pr. *tro-fé* ; du gr. τρόπαιον, fait de τρέπειν, mettre en fuite). Dépouille d'un ennemi vaincu que l'on mettait ordinairement sur un tronc d'arbre dont on avait coupé les branches. Les trophées sont et ont toujours été en usage, même chez les peuples étrangers à toute civilisation. Chez les anciens, les trophées étaient consacrés à Jupiter et aux divinités protectrices des guerriers. Il n'était pas permis de les renverser.

Paré du bouclier, du casque radieux,
Arraché par mon bras à sa tige étouffée,
Toi-même, cher Lausus, porteras mon *trophée*. (Del.)

— Hist. Les Grecs élevèrent les premiers ces sortes de trophées pour honorer leurs capitaines qui avaient mis les ennemis en fuite ; ils ôtaient les branches du premier arbre qu'ils rencontraient dans le lieu où la déroute était arrivée, et, ne laissant que le tronc, ils y suspendaient les boucliers, les casques, les cuirasses et les autres armes que l'ennemi avait abandonnées en fuyant. Par la suite, ce peuple, enflé de ses victoires, ne se contenta plus de simples trophées qui n'existaient que l'espace de quelques jours ; on en érigea de marbre et de bronze. Quelquefois, le trophée représentait la province ou la ville vaincue dans une pose de tristesse et de désolation ; mais le plus souvent on se contentait d'une inscription qui rappelait en peu de mots la victoire. Dans les triomphes, on avait coutume de porter les trophées devant le triomphateur.

— Fig. Cela n'avait pas empêché qu'elle n'eût la dernière curiosité de voir un homme dont la personne entière ne devait être qu'un *trophée* mouvant des faveurs et des libertés du beau sexe. (Hamilton.)

— Assemblage d'armes élevées et disposées avec art, pour conserver le souvenir d'une victoire, d'une conquête. Dresser, élever, ériger un trophée, des trophées. Peindre, graver des trophées d'armes. Sculpter des trophées sur le frontispice d'un bâtiment, sur un arc de triomphe. On vit M. de Montausier dresser aux pieds de son général, comme un honorable *trophée*, trois drapeaux qu'il leur enleva. (Fléch.) Saint Louis entasse-t-il les dépouilles de ses ennemis pour en dresser des *trophées* à sa propre gloire ? (Id.) Quels *trophées* pourrions-nous élever sur un champ de bataille tout couvert des corps de tant de milliers de chrétiens. (Mass.) Il aimait à se jouer ainsi en face de la destinée, et à planter un *trophée* où elle avait voulu mettre sa tombe. (De Vigny.)

— Fig.

Les premiers instants de sa vie
De la Discorde et de l'Envie
Verront éteindre le flambeau ;
Il renversera leurs *trophées*,
Et leurs couleuvres étouffées
Seront les jeux de son berceau. (J.-B. Rouss.)

— Se dit par extension de tout ce qui peut avoir une ressemblance quelconque avec un trophée. L'oiseau part, tenant dans ses serres le terrible *trophée*. (Volt.)

— Fig. et style soutenu. Victoire. Être tout fier de ses trophées. Fier de tant de trophées. De glorieux trophées. De tous les *trophées* dont les mortels s'enorgueillissent, le premier et le plus brillant aux yeux d'un jeune homme est le cœur captivé de la femme. (Henri.) Des guerriers que la mort frappa sur leur *trophée*. (La Harpe.) Les principaux d'Athènes, assemblés autour de son lit, partageaient leur douleur en racontant ses victoires et le nombre de ses *trophées*. (Barth.)

— Se dit également des succès littéraires.

France orgueilleuse, où sont tes Linus, tes Orphées,
Où sont tes lyriques *trophées* ? (Gresset.)

— Fig. et en mauvaise part. *Faire trophée d'une chose*. En tirer vanité, en faire gloire. Faire trophée du vice. Bien loin d'avoir honte d'une action si lâche, il en fait trophée. Il est déplorable de voir la plupart des hommes faire *trophée* de ce qui leur attire le mépris. (Boiste.)

— B.-arts. Ornement imité des trophées des anciens, et, comme ceux-ci, consistant en groupe d'armes appendu à une colonne, à une pyramide, à une muraille. ‖ On a étendu ce nom à une espèce d'ornement représentant un assemblage de divers objets employés dans une science ou dans un art, et qui en sont comme les attributs. Faire sculpter sur les lambris de son salon des trophées de musique, d'astronomie, de chasse, de labourage, etc. On fait des trophées bachiques où l'on représente des treilles, des pots, des verres, des bouteilles, etc. des trophées de bal, où l'on représente des masques, des castagnettes, des tambours de basque, des habits de caractère ; des trophées à la mode, qui réunissent tous les ajustements d'homme et de femme que le caprice peut suggérer ; des trophées de folie, composés de marottes, de sonnettes, de grelots, de papillons, etc.

— Iconol. Les trophées d'armes sont employés sur les médailles des empereurs, pour désigner des victoires qu'ils ont remportées. Sur une médaille de Sévère, on voit un simple [illegible]

TROPHIDE. s. f. Bot. Genre de plantes des deux Indes, appartenant à la famille des urticées. Les baies sont agréables au goût. Les feuilles d'une des espèces sont employées dans les Indes, pour polir le bois.

TROPHIQUE. adj. des 2 g. (du gr. τροφή, nourriture). Didact. Qui concerne la nourriture. Sens trophique.

TROPHOLOGIE. s. f. (ét. gr., τροφή, nourriture ; λόγος, discours). Didact. Régime alimentaire réglé.

— Traité sur le régime alimentaire.

TROPHOLOGIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui concerne la trophologie.

TROPHONE. s. f. Conchyl. Genre de coquilles univalves, établi pour placer le buccin feuilleté.

TROPHONIE. s. f. Helmint. Genre de vers à sang rouge.

TROPHONIEN, IENNE. adj. Antiq. Qui appartient à Trophonius. L'antre trophonien. ‖

Jeux trophoniens. Se dit de jeux qu'on célébrait en l'honneur de Trophonius, à Lébadée, en Béotie.

TROPHONIUS. (pr. *tro-fo-ni-uss*). Myth. gr. Fils d'Erginus, roi des Orchoméniens. Trophonius et son frère Agamède étaient d'habiles architectes, qui construisirent le temple d'Apollon à Delphes; ils bâtirent aussi le trésor d'Hyriéus, et se réservèrent un moyen secret d'y entrer; mais ils périrent tous les deux, en voulant dérober les richesses d'Hyriéus.

— Antiq. gr. *Antre de Trophonius.* Caverne de la Béotie, siége d'un oracle fameux que l'on consultait au milieu d'un appareil effrayant. Ceux qui avaient consulté l'oracle de Trophonius en remportaient un fond de tristesse que rien ne pouvait vaincre, et qu'ils conservaient le reste de leur vie.

— Prov. *Avoir consulté l'oracle de Trophonius*, ou *paraître sortir de l'antre de Trophonius.* Avoir l'air triste et abattu.

TROPHOPOLLEN. s. m. Bot. Partie saillante dans chaque loge de l'anthère.

TROPHOSPERME. s. m. (ét. gr. τρέφω, nourrir; σπέρμα, sperme). Bot. Partie d'un fruit mûr à laquelle les graines sont attachées.

TROPHOSPERMIQUE. adj. des 2 g. Bot. Qui a rapport au trophosperme.

TROPICAL, ALE. adj. Didact. Qui appartient au tropique; qui se trouve sous un tropique. Plantes tropicales. Région tropicale.

TROPIDÈRE. s. m. (ét. gr., τρόπις, carène; δέρη, cou). Entom. Genre d'insectes coléoptères rhinocères.

TROPIDIE. s. f. Entom. Genre d'insectes diptères.

TROPIDOGASTRE. s. m. Erpét. Genre de reptiles sauriens.

TROPIDOLÉPIDE. s. m. Erpét. Genre de reptiles sauriens.

TROPIDONOTE. s. m. Erpét. Genre de serpents.

TROPIDORHYNQUE. s. m. (ét. gr., τρόπις, carène; ῥύγχος, bec). Ornith. Genre d'oiseaux de la Nouvelle-Hollande.

TROPIDOSAURE. s. m. Erpét. Genre de reptiles sauriens.

TROPIER. s. m. Livre de liturgie qui contient les tropaires ou les proses.

TROPILLOTI. s. m. (pr. *tro-pi-ioti*). Ornith. Corbeau du Mexique, dont la chair passe pour être antisyphilitique.

TROPIQUE. s. m. (du gr. τρέπω, tourner; parce que le soleil, après avoir atteint le tropique, semble retourner sur ses pas). Géogr. Chacun des deux petits cercles de la sphère, parallèles à l'équateur, qui passent par les points solstitiaux, c'est-à-dire par des points éloignés de vingt-trois degrés et demi environ, et entre lesquels s'opère le mouvement annuel du soleil. Le tropique du Cancer. Le tropique du Capricorne. Région située entre les deux tropiques. Passer le tropique. Passer sous le tropique.

Aux tropiques brûlants la Chèvre et l'Écrevisse,
De l'hiver, de l'été marquent le solstice. (Ronsard.)

Lorsque par l'Écrevisse, aux portes du tropique,
Le soleil arrêté borne sa route oblique. (Id.)

— Hist. ecclés. Nom d'anciens sectaires, plus connus sous celui de Macédoniens. On les appelait ainsi, parce qu'ils prétendaient expliquer l'Écriture par des tropes, des figures de discours.

— Mar. Tout le monde connaît les cérémonies grotesques du baptême que les marins font endurer à ceux qui passent pour la première fois sous le tropique. C'est un mythe grivois qui rappelle le vieux Silène, dont le bonhomme tropique est la joyeuse personnification. V. BAPTÊME.

— Ornith. *Tropique* ou *oiseau des tropiques.* Un des noms du phaéton à queue blanche et à brins rouges.

— Pathol. *Maladie des tropiques.* La fièvre jaune.

TROPIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient aux tropiques.

— *Année tropique.* Espace de temps qui s'écoule entre le moment d'un équinoxe, et celui où le soleil revient au même équinoxe. L'année [illegible] civile.

— Bot. *Plantes tropiques.* Celles dont les fleurs s'ouvrent le matin et se ferment le soir, pendant plusieurs jours de suite. Peu usité. ‖ *Fleurs tropiques.* Fleurs qui s'ouvrent dans la journée et se referment le soir.

TROPISTE. s. m. Hist. ecclés. Nom sous lequel on désigne quelquefois tous les sectaires qui prennent au sens figuré les paroles de la consécration, qui voient dans ces paroles une espèce de trope.

TROPITE. s. m. Hist. ecclés. Membre d'une secte qui prétendait que le Verbe en s'incarnant avait cessé d'être Dieu, se fondant sur cette parole de saint Jean: Le Verbe s'est fait chair.

TROPOLOGIE. s. f. (ét. gr., τρόπος, trope; λόγος, discours). Anc. rhét. Moralité contenue dans une allégorie.

— Style métaphorique, figuré.

— Science des mœurs, connaissance, traité sur les mœurs.

TROPOLOGIQUE. adj. des 2 g. Rhét. Figuré. Le sens tropologique d'un emblème. Peu usité.

— Qui concerne la tropologie.

— Se dit de la signification morale de certains passages de l'Écriture. Moïse défend de mettre une muselière au bœuf qui travaille à séparer le grain d'avec la paille, parce qu'il est juste que le bœuf mange du grain qu'il est occupé à fouler. De là saint Paul conclut qu'il est juste que les ministres de l'Évangile soient nourris aux dépens de ceux qu'ils instruisent. C'est là le sens tropologique.

TROPONOMIQUE. adj. des 2 g. Il se dit de l'étude des changements qu'un même objet éprouve, suivant les temps et les lieux.

— Il se dit aussi de l'art par lequel, en comparant des objets ainsi modifiés, on déduit les lois qui président à ces changements. Ce mot est de la création de M. Ampère.

TROPPAU. Géogr. Ville de Moravie, ch.-l. de la Silésie autrichienne; 10,000 hab. ‖ Le cercle de Troppau a 200,000 hab.

— Hist. *Congrès de Troppau.* Assemblée des plénipotentiaires des puissances de l'Europe, chargés de s'occuper des affaires d'Espagne et d'Italie, en 1820. Le congrès de Troppau, ouvert le 20 octobre, fut transféré à Laybach le 12 janvier 1821.

TROP-PLEIN. s. m. Ce qui excède la capacité d'un vase, ce qui en déborde. Le trop-plein du tonneau s'est répandu de tous côtés.

— Se dit aussi d'un canal, d'une rivière, d'un étang.

— Fig. et fam. Les écrivains versent sur le papier le *trop-plein* de leur tête. (Boiste.) Je verserais en lui le *trop-plein* de mon âme. (Lamartine.)

TROQUART. s. m. Bot. Genre de plante de la famille des alismoïdes, commune dans les marais.

TROQUE. s. m. (du lat. *trochus*, toupie, parce que sa forme renversée, le sommet en bas et la base en haut, rappelle assez bien celle de ces joujoux que l'on connaît sous le nom de toupie). Conchyl. Genre de coquilles univalves de l'ordre des pectinibranches. Les troques habitent les rivages de presque toutes les mers. On en compte plus de cent vingt espèces vivantes, et plusieurs à l'état fossile.

TROQUE. s. f. Commerce par échange de marchandises. Une maison de commerce de Rouen avait armé pour faire la *troque* le long de la côte d'Afrique. (Le Siècle.)

TROQUÉ, ÉE. part. pass. du v. Troquer. S'empl. adjectiv. Cheval troqué. Choses troquées. Ces couples d'esclaves furent jetés sur les vaisseaux, emportés au camp des Ottomans, insultés, échangés, vendus, *troqués*, comme un vil bétail. (Lamartine.) Je me souviens d'avoir vu au collège des noyaux d'abricots échangés et *troqués* comme une espèce de monnaie entre les écoliers, qui s'en servaient pour jouer à différents jeux. (Turgot.)

— *Troqué par.*

On trompe, on est trompé. Je crois voir des jetons
Donnés, reçus, rendus, *troqués* par des fripons.
(Voltaire.)

TROQUER. v. a. 1re conj. (pr. *tro-ké*; de l'anglo-saxon *to truck*, faire le commerce d'échange). Échanger, donner en troc. Troquer son cheval contre un tableau.

— Fig. On fait toujours un mauvais marché en *troquant* une douce médiocrité contre l'espoir de la fortune, la vertu contre le plaisir, la célébrité contre l'oubli, la conscience contre un faux bonheur. (Boiste.)

— Prov. et fig. *Troquer son cheval borgne contre un aveugle.* Faire par erreur l'échange d'une mauvaise chose contre une pire.

— Techn. Enlever le petit morceau d'acier qui bouche le trou d'une aiguille.

— Absol. Ne faire autre chose que troquer. Ne vouloir pas troquer avec quelqu'un. N'avoir rien à troquer.

— SE TROQUER. v. pron. Être donné en échange.

— Il n'y a rien contre quoi l'honneur et la vertu puissent *se troquer* avantageusement. (Boiste.)

— Techn. Être troqué.

— Syn. comp. TROQUER, ÉCHANGER, PERMUTER. On *échange* des ratifications, on *troque* [illegible] *Échanger* est du style noble; *troquer*, du style ordinaire et familier; *permuter*, du style du palais.

TROQUET. s. m. Couvr. Chevalet du comble.

TROQUEUR, EUSE. s. Celui, celle qui aime à troquer. Les amateurs de choses curieuses sont grands troqueurs.

TROS. Fils d'Érichthonius, régna sur Troie, qui prit son nom.

TROSCHPT. s. m. Bot. V. TRIGLOCHIN.

TROSSE. s. f. Se disait pour Botte de foin.

— Féod. Obligation féodale de botteler le foin du seigneur.

TROSSULE. s. m. Antiq. rom. Il s'est dit des chevaliers romains, après qu'un corps de cette milice eut pris la ville de Trossulum sans le secours de l'infanterie, en l'an 307 avant J.-C.

— Fig. Il s'est dit plus tard en parlant d'un petit-maître.

TROT. s. m. (pr. *tro*; onomatopée du bruit des animaux en trottant). Allure des bêtes de voiture, de somme ou de charge, entre le pas et le galop: elle consiste en un mouvement en diagonale des quatre extrémités qui se lèvent et se baissent simultanément. Grand trot. Petit trot. Bon trot. Aller au trot. Mettre un cheval au trot. Avoir le trot bien dur. Le trot lourd du chameau. ‖ Un cheval a *le trot franc*, *court* ou *égal*, quand il lève peu les pieds de derrière. ‖ Quand le cheval va le trot de lui-même, sans y être excité, on dit qu'*il prend le trot*; et quand on le détermine à cette allure, on dit qu'*on le met au trot*.

— Fig. et fam. *Mener quelqu'un grand trot.* Lui faire faire beaucoup de chemin en peu de temps.

— Fig. et fam. *Mener une affaire au trot*, *au grand trot.* La conduire d'une manière expéditive. On dit plus ordinairement, *grand train.*

TROTTADE. s. f. Petite course à cheval ou en voiture. Fam.

TROTTE. s. f. Espace de chemin. Il y a une bonne trotte d'ici là. Pop.

— Syn. comp. TROTTE, TRAJET, TRAITE. V. TRAITE.

TROTTE-À-PIED. s. m. Il s'est dit pour Valet de pied; messager. ‖ Pl., des *trotte-à-pied.*

TROTTE-CHEMIN. s. m. Ornith. Nom vulgaire du traquet, qui se perche sur les mottes des grandes routes. ‖ Pl., des *trotte-chemin.*

TROTTE-MENU. adj. des 2 g. Qui trotte à petits pas.

— La Fontaine appelle les souris et les rats, *la gent trotte-menu.* La gent *trotte-menu* s'en vient chercher sa perte.

TROTTER. v. n. 1re conj. (rad. *trot*). Aller le trot. Trotter mal. Trotter menu. Faire trotter un cheval. Je trouve des âmes de paysan plus droites que des lignes, pratiquant la vertu tout naturellement, comme les chevaux *trottent.* (Mme de Sévigné.)

— Manég. *Trotter autour du pilier.* Se dit d'un exercice qu'on fait faire aux poulains pour les débourrer. ‖ *Trotter un cheval à la longe*, *par la longe.* Le faire trotter au moyen d'une longe. ‖ *Trotter des épaules.* Se dit d'un cheval qui trotte pesamment. ‖ *Trotter légèrement.* C'est l'opposé de trotter des épaules. ‖ *Trotter menu.* Se dit d'un cheval dont le trot est peu allongé, ou qui avance peu.

— Fam. et par extension. Se dit d'une personne qui marche beaucoup à pied. Avoir bien à trotter pour se rendre dans un endroit. Trotter tout le jour.

Sa tendre épouse, en *trottant* avec lui,
S'étudiait à charmer son ennui. (Volt.)

— Il se dit aussi des animaux qui vont en sautillant. Quoique les kakatoès se servent, comme les autres perroquets, de leur bec pour monter et descendre, ils n'ont pas leur démarche lourde et désagréable; ils sont au contraire très-agiles, et marchent de bonne grâce en *trottant*, et par petits sauts vifs. (Buff.)

— Fig. et fam. Faire bien des courses, bien des démarches pour quelque affaire. Trotter longtemps pour une affaire. Aller trotter pour des emplettes.

— Prov. *On entendrait une souris trotter.* Se dit pour exprimer qu'on n'entend pas le plus léger bruit.

— Prov. *Qui ne peut galoper, qu'il trotte.*

— Se mouvoir en divers sens. Ses yeux trottent de côté et d'autre. Tout d'un coup, comme je pensais à répondre, je trouvai qu'elle ne m'écoutait plus, et que ses beaux yeux *trottaient* par la chambre (Mme de Sévigné.)

— *Faire trotter une chose.* La faire passer par plusieurs mains.

— Soupirs *trottaient*, dit La Fontaine, pour marquer la fréquence des soupirs qui se succédaient rapidement les uns aux autres.

— Fig. et fam. *Cette idée lui trotte dans la tête, par la tête.* Cette idée l'occupe, il y pense souvent. Le carnaval lui avait *trotté* par la tête, et l'avait éveillé plus matin que son ami ne l'espérait. (A. Dumas.)

TROTTER. s. m. S'est dit autrefois pour Pas, marche.

. . . . . . Et d'un *trotter* agile
Tous deux ensemble arrivent à la ville. (Rapin.)

TROTTERIE. s. f. Petite course, faite sans but, en pure perte. Je gronde M. de Grignan de [illegible] prouver cette *trotterie* inutile. (Mme de Sév.)

TROTTEUR. s. m. Manég. Cheval qu'on a dressé à n'aller que le trot dans un manége. Les bons trotteurs sont rares.

— *Ce cheval est bon trotteur, mauvais trotteur.* Il trotte bien ou mal.

TROTTIER. s. m. Il se disait d'un messager, d'un cheval qui va le trot.

TROTTIER, IÈRE. adj. Il s'est dit d'une personne qui aime la promenade.

— Fig. Il s'est dit d'une personne qui aime le changement. Esprits *trottiers* et déambulatoires, amateurs du changement et de la variété. (Le Sage.)

TROTTIN. s. m. Se dit par mépris d'un petit laquais. N'avoir qu'un trottin, qu'un petit trottin. Pop. et bas.

— Prov. *Aller chercher les pardons de saint Trottin* ou *de saint Trottet.* Se promener sous prétexte de visiter quelque église. ‖ On dit, dans un sens analogue, *avoir foi à saint Trottin.*

TROTTINER. v. n. 1re conj. Manég. Trotter en raccourci; ce qui est une mauvaise allure. Trottiner. Ne faire que trottiner.

— Fam. Se dit quelquefois d'une personne qui marche à petits pas et vite.

TROTTOIR. s. m. Chemin élevé que l'on pratique le long des ponts, des quais et des rues, pour la commodité des gens qui vont à pied. Au lieu de les paver, ainsi qu'on le faisait autrefois, on les dalle en granit ou autre pierre dure, quelquefois aussi en brique, etc., ou l'on en forme le sol au moyen d'enduits ou mastics bitumineux ou autres, de façon à procurer une surface lisse et en quelque sorte d'une seule pièce. C'est une notable amélioration que les trottoirs en pierre établis récemment dans quelques rues de Paris, et formant une espèce d'encorbellement sous lequel les ruisseaux s'écoulent à couvert et tout à fait inaperçus. Trottoir large, étroit. Rue garnie de trottoirs. Sur les trottoirs, les piétons doivent toujours tenir la droite.

— Fig. Souvent les gens d'esprit s'amusent, sur le *trottoir*, à critiquer les hommes de sens qui vont droit à leur but. (Boiste.)

— Fig. et fam. *Être sur le trottoir.* Être dans le chemin de la considération, de la fortune. Qui se met sur le *trottoir* et l'échafaud de ce monde, il faut qu'il couche de sa vie et la fasse courir fortune. (Est. Pasq.)

— *Mettre sur le trottoir.* Se disait autrefois pour Éprouver, exercer, appliquer. Mettez leur jugement sur le *trottoir* à l'examen des livres anciens. (Mlle de Gournay.)

TROU. s. m. (du gr. τρύω, percer). Ouverture faite dans un corps, et dont la largeur et la longueur sont à peu près égales. Grand trou. Petit trou. Faire un trou à la muraille, à un ais, à un plancher, en terre. Avoir un trou à ses bas, à son manteau. Regarder par le trou de la serrure. Les trous d'une flûte. Trou de vers. Se sauver dans un trou. Faire son nid dans un trou. Boucher un trou, des trous. Tomber dans un trou. Agrandir, remplir un trou. Trou qui n'est qu'à la surface. Trou qui perce de part en part. Il n'en faut plus douter, et je viens de l'apercevoir par le *trou* de la porte. (Mol.) Le *trou* a beau être petit, si le vin passe, le tonneau se vide. (De Juss.)

Le cochon trouva dans un *trou*
Un collier d'or, perdu par une fiancée.
(L. de Neufch.)

— Se dit des creux dans lesquels certains animaux se retirent. Trou de taupe. Trou de renard. Trou de lapin. Trou de souris. La souris ne sort de son *trou* que pour chercher à vivre. (Buff.)

— Fig. et fam. Se dit de tous les lieux habitables dont on veut indiquer la petitesse d'une manière exagérée. Ce n'est pas une ville, ce n'est pas une maison, ce n'est qu'un trou. Loger dans un trou. Le moindre trou me suffira. Tous les *trous* sont égaux pour un homme qui pense. (Volt.) La paix dans un *trou* vaut bien l'agitation dans un palais. (Boiste.)

— Anat. Toute cavité percée de part en part. ‖ Orifice d'un canal. ‖ *Trou de Botal.* Trou ovale qui se trouve dans le cœur du fœtus, et qui se bouche après la naissance. ‖ *Trou aveugle* ou *trou borgne.* Trou qui n'a qu'un orifice. ‖ *Trou anonyme de Ferrein.* Le trou stylo-mastoïdien. ‖ *Trou mastoïdien.* Trou situé au fond de la cavité glénoïde de l'os temporal. ‖ *Trou déchiré postérieur.* Trou irrégulier qui occupe le bord postérieur inférieur du rocher. ‖ *Trou déchiré antérieur.* Trou qu'on voit près du sommet de cette apophyse. ‖ *Trou nasal.* L'issue du canal nasal.

— Pop. Plaie que l'on se fait en tombant, en se battant, etc. Cet enfant s'est fait un trou à la jambe, un trou à la tête.

— Art milit. *Trous de loup.* Excavations d'un mètre carré à un mètre trente centimètres carrés qu'on fait sur trois rangs autour d'une redoute, pour en rendre les approches plus difficiles à l'infanterie, et tout à fait impraticables à la cavalerie.

— Toute cavité en pierre et en plâtre, creusée carrément, dans laquelle on scelle des portes, des gonds, des barreaux de fer.

— Cavité d'une marnière, d'une carrière, d'un puits.

— Carrier. *Être sur le trou.* Se dit de la pierre qui est encore près du puits de carrière d'où on l'a tirée.

— Écon. rur. Enfoncement pratiqué dans la cour d'une ferme, pour y déposer le fumier.

— Hortic. Ouverture que l'on creuse en terre pour y planter un arbre.

— Au trictrac. Avantage de douze points, que celui qui les gagne marque par un fichet qu'il met dans un trou. Il faut douze trous pour gagner la partie. Ne prendre que deux trous dans toute la partie. Marquer un trou.

— Au jeu de paume carré. Ouverture qui est au pied de la muraille, dans le coin opposé à la grille. Donner de volée dans le trou.

— Mar. *Trou du chat.* Vide qui se trouve dans les hunes, de chaque côté du capelage des mâts, par où passent les hommes qui montent au haut du mât. Sa véritable destination est de laisser descendre directement sur le pont, et presque réunies ensemble, toutes les manœuvres qui viennent des mâts et des vergues plus élevées. ‖ *Trous d'écoutes.* Trous ronds, percés

en biais dans un bout de bois, par où passent les grandes écoutes. || *Trous de civadière*. Ceux qui sont percés dans la partie inférieure de la voile qui porte ce nom, pour laisser écouler l'eau dont les lames remplissent souvent cette voile. || Il y a dans la caisse d'un mât de hune un trou dans lequel passe la clé qui le supporte sur les élongis.

— Mécan. *Trou d'homme*. Ouverture pratiquée dans le corps d'une machine à vapeur et assez grande pour qu'un homme puisse s'y introduire, afin de la nettoyer et de la visiter.

— Peint. Se dit des endroits d'un tableau où les objets, mal groupés, laissent voir çà et là le fond. || Il se dit aussi des parties du premier plan qui, étant du même ton que les plans reculés, s'enfoncent tout à coup à l'égal de ceux-ci.

— Pop. *Trou de chou*. Trognon de chou.

— Fig. et fam. *Cet homme boit comme un trou, ces gens ont bu comme des trous*. Cet homme boit, ces gens ont bu beaucoup. || *Il le ferait mettre dans un trou, dans un trou de souris*. Se dit d'un homme qui en fait trembler un autre par sa présence. || *N'avoir rien vu que par un trou, que par le trou d'une bouteille*. N'avoir aucune connaissance des choses du monde. Ne lire qu'un journal, c'est ne voir le monde que par un *trou*. (Boiste.) || *Boucher un trou*. Payer une dette. Si je recevais cet argent-là, il me servirait à boucher un trou. Vos affaires étaient assez délabrées, et mon argent a servi à boucher d'assez bons *trous*. (Mol.)

— Prov. et fig. *Souris qui n'a qu'un trou est bientôt prise*. Celui qui n'a qu'un expédient, qu'une ruse, qu'une finesse, a souvent bien de la peine à se tirer d'affaire, à réussir. || *Faire un trou à la lune*. S'enfuir sans payer ses créanciers.

— Prov., fig. et pop. *Autant de trous, autant de chevilles; autant de chevilles que de trous*. Se dit d'une personne qui trouve à tout des réponses, des excuses, des défaites, des expédients. || *Mettre la pièce à côté du trou*. Employer, pour remédier à quelque chose, un autre moyen que celui qu'il faudrait.

— Prov. *A petit trou, petite cheville*. Il faut faire toute chose avec proportion et mesure. || *Faire en deux coups six trous*. Aller vite en besogne, par allusion au jeu de trictrac || *Faire un trou pour en boucher un autre*. Contracter de nouvelles dettes pour payer les anciennes. || *Bon à mettre à un trou par où rien ne passe*. Se dit d'un homme qui n'est propre à rien. || *Il se fourrerait volontiers dans un trou; on lui boucherait le trou du cul d'un grain de mil*. Se dit d'un homme qui a peur. || *Faire un trou plus grand qu'il n'est*. Augmenter un mal, un inconvénient.

— Syn. comp. TROU. FENTE. Le *trou* est à peu près aussi long que large. La *fente* est une ouverture étroite et longue.

TROUBADOUR. s. m. (de *troubar*, trouver, inventer; parce qu'ils avaient beaucoup d'inventions et trouvaient des conceptions heureuses, de jolies pensées, des images riantes). Nom donné aux anciens poètes provençaux. Les troubadours couraient de châteaux en châteaux pour y chanter leurs poëmes, qui consistaient en sonnets, pastorales, chansons, sirventes et tensons. Les plus célèbres d'entre eux furent Arnaud Daniel, né dans le XIIe siècle; Anselme Faydit, Hugues Brun, Pierre Roger.

Poëtes enchanteurs, ingénus *troubadours*,
Qui sûtes les premiers in[illegible]resser les Grâces,
Et, chantres des plaisirs, chasser l'ennui des cours.
(Béranger.)

— Il se dit, par plaisanterie, d'un homme qui se plaît à chanter en société.

TROUBLE. adj. des 2 g. Qui est brouillé, qui n'est pas clair. Il se dit ordinairement de l'eau, du vin et des autres liqueurs. Vin trouble. Eau trouble. Rivière trouble.

— *L'air est trouble, le temps est trouble*. Il y a beaucoup de nuages, de brouillard, le temps n'est pas serein.

— *Verre trouble*. Verre qui n'est pas bien net, bien clair.

— *Lunettes troubles*. Lunettes à travers lesquelles on voit d'une manière peu distincte.

— *Avoir la vue trouble, voir trouble*. Ne voir pas nettement, distinctement, par quelque vice dans l'organe de la vue.

— Fig.

Tes voiles offusquant leurs yeux de toutes parts,
Dieu disparaît lui-même à leurs *troubles* regards.

— Fig. et fam. *Pêcher en eau trouble*. Tirer du profit, de l'avantage des désordres publics ou particuliers

— Prov. *La rivière ne devient jamais grosse qu'il n'y entre de l'eau trouble*. On n'amasse point subitement une grande fortune sans user de quelque moyen illicite.

— D'Alembert a employé ce mot dans un sens moral. Quoiqu'il y ait dans la vie quelques circonstances bizarres où l'on rit et où l'on pleure à la fois, je demande si toutes les circonstances de la vie sont propres à être représentées sur le théâtre, et si le sentiment *trouble* et mal décidé qui résulte de cet alliage des ris avec les pleurs, est préférable au plaisir seul de pleurer, ou même au plaisir seul de rire.

TROUBLE. s. m. (du lat. *turba*, foule). Confusion, désordre, agitation désordonnée. Le trouble des éléments. Produire du trouble dans une assemblée. Trouble confus, soudain, violent, dangereux, insolent, séditieux, horrible, effroyable, funeste. Susciter, calmer, apaiser un trouble.

— Soulèvement, guerre civile. Les discordes civiles avaient jeté le *trouble* dans toutes les parties de la Sicile. (Fléch.)

De ligues, de complots, pernicieux auteur,
Qui dans le *trouble* seul as mis ses espérances. (Rac.)

— Désordre, alarme, rumeur causée par quelque événement imprévu, par quelque nouvelle, etc. Quel *trouble*, quel affreux spectacle se présente ici à mes yeux! (Boss.) Que pouvait la valeur dans ce *trouble* funeste? (Rac.)

— Brouillerie, mésintelligence. Mettre, apporter le trouble dans une société. Le trouble se met dans cette famille. Trouble dans le ménage. Trouble passager.

— Inquiétude, agitation de l'esprit. Le trouble de son âme, de son esprit, de son cœur, se manifestait, se remarquait sur son visage. Sentir, éprouver du trouble. Être dans un trouble inexprimable. Porter le trouble dans l'âme de quelqu'un. Cœur exempt de trouble. Trouble muet, involontaire, inconnu, imprévu, enchanteur, ravissant, secret, inexprimable, plein de charmes, innocent, ingénu, éloquent, mystérieux, honteux, humiliant, mortel, importun, funeste. Je sentis à mon *trouble* que j'allais me perdre, et je m'arrêtai. (J.-J. Rouss.) Le *trouble* est dans tous mes sens. (Marmier.) Comme si le calme de la nature pouvait apaiser les *troubles* malheureux de l'âme. (B. de St-P.) O René, si tu crains les *troubles* du cœur, défie-toi de la solitude. (Chateaub.) Le favori sortit, mais le *trouble* de son maître ne lui était point échappé. (De Vigny.) Quand on n'a pas longtemps médité sur la mort, elle porte en elle-même l'image d'une pénitence trompeuse, et enfin un *trouble* fatal à la piété. (Boss.)

— Se dit des agitations, des peines intérieures qu'éprouvent les âmes pieuses. Enfin ses troubles se calmèrent, et Ignace ne fut pas seulement délivré de tous ses scrupules, il obtint le don de guérir les consciences scrupuleuses. (Bouh.)

— *Le trouble des sens, le trouble de la voix*. L'altération causée par les sens, dans la voix, par l'agitation de l'esprit. Laisse-moi profiter du *trouble* de ses sens. (Rac.) Votre *trouble* à Mathan n'a-t-il pas trop parlé? (Id.) Que Phèdre explique enfin le *trouble* où je la vois. (Id.) Quel *trouble* vous agite, et quel effroi vous glace? (Id.)

— Se dit, dans la littérature dramatique, de l'intérêt que l'on prend aux malheurs d'un personnage, de l'émotion qu'ils produisent dans l'âme des spectateurs.

Que le *trouble*, toujours croissant de scène en scène,
A son comble arrivé, se débrouille sans peine.
(Boileau.)

— Jurispr. Action par laquelle on inquiète un possesseur dans la jouissance de sa propriété. Les contrats de vente se font ordinairement à charge de garantir de tout trouble et éviction.

— *Trouble de droit*. Action qui, sans faire obstacle à la propriété ou possession de fait, empêche néanmoins qu'elle ne soit utile pour la prescription, comme quand on fait signifier quelque acte au possesseur, pour interrompre sa possession. || *Trouble de fait*. Acte qui se commet de manière à nuire au possesseur, comme quand un autre vient s'emparer du même héritage, qu'il le fait labourer et ensemencer, qu'il en fait récolter les fruits, ou empêche le possesseur de le faire.

— Géognos. Matières terrestres qui sont tenues en suspension dans les eaux courantes, et qui en altèrent la transparence.

— Géogr. Endroit du cours des fleuves ou des rivières où leurs eaux sont troublées par la vase qu'elles charrient. Cette rivière a beaucoup de troubles.

— Newton et ses partisans donnaient ce nom aux anomalies, aux irrégularités, aux excentricités, aux mouvements d'apsides, de nœuds, etc., des astres, et surtout des planètes.

— TROUBLES. s. m. pl. Soulèvements, émotions populaires, guerres civiles. Exciter des troubles dans un État, dans une province. Fomenter, calmer les troubles. Les troubles de la Ligue. Les derniers troubles. L'histoire des troubles de ce temps. Troubles civils. Troubles religieux. De nouveaux troubles ont éclaté. Faire cesser, apaiser les troubles. La magnanime et intrépide régente était obligée de montrer le roi enfant aux provinces, pour dissiper les *troubles* qu'on y excitait de toutes parts. (Boss.) Considère, Phénix, les *troubles* que j'évite. (Rac.) [illegible] longue minorité. (Mass.) Au milieu des *troubles*, la chose la plus difficile n'est pas de faire son devoir, mais de le connaître. (De Bonald.) Chez un peuple corrompu, les *troubles* sont plus cruels. (Marmier.) Le malaise des peuples est une cause active d'agitations, de désordres et de *troubles*. (Ganilh.)

— *Nos cinquante dernières années de troubles*. S'emploie souvent dans la polémique des journaux pour désigner les révolutions et les réactions qui se sont succédé chez nous depuis 1789.

— Hist. *Conseil des troubles*. V. au mot CONSEIL.

— Syn. comp. TROUBLE. AGITATION. Il y a de l'*agitation* dans une affaire lorsqu'il y a un mécontentement général, que les esprits y sont en proie à l'inquiétude et à la crainte; il y a du *trouble* lorsque le mécontentement éclate en menaces, que les partis se provoquent ouvertement, que l'autorité publique est sans pouvoir.

TROUBLE ou **TRUBLE**. s. f. (du v. fr. *troubler*, parce que ce filet s'enfonce sous les cordages, ce qui ne peut se faire sans troubler l'eau). V. TRUBLE.

TROUBLÉ, ÉE. part. pass. du v. Troubler. S'empl. adjectiv. Rivière troublée. Vin troublé. Des éléments *troublés* l'hiver se fait un jeu. (Del.) Que doit-ce être d'une ville pendant le jour, si elle est ainsi *troublée* pendant la nuit? (B. de St-P.) La rivière, triste et *troublée*, roule lentement ses flots au milieu d'une fumée sombre. (Deleuze.) Quelque *troublées* qu'elles soient maintenant dans leurs retraites boréales, les baleines vont encore souvent en troupes. (Lacépède.)

— Fig. La déesse *troublée* ressemble à une furie infernale. (Fén.) Je demeurais aussi *troublé* que Pâris quand il se présenta pour combattre Ménélas. (Le Sage.) Elle se remit une seconde fois à genoux pour recevoir la couronne; mais elle paraissait moins *troublée* et moins tremblante que la première fois. (Mme de Staël.)

Son visage odieux m'afflige et me poursuit,
Et mon esprit *troublé* le voit encor la nuit. (Rac.)

— *Troublé de*. Faut-il s'étonner si sainte Thérèse, n'étant *troublée* d'aucune passion, recevait les lumières du Saint-Esprit? (Fléch.) Nous nous verrions *troublés* de cette affreuse image. (Rac.)

— *Troublé d'esprit*. Un peu fou. C'est moi qui vous ai envoyé parler ces jours passés pour un parent un peu *troublé* d'esprit. (Mol.)

— *Troublé par*. L'infortunée se sentait *troublée* par les caresses de son frère. (B. de St-P.) Jamais la religion des empereurs et des triomnaux ne fut *troublée* par les querelles du sacerdoce et de l'empire. (Volt.) Ces profondes solitudes n'étaient point *troublées* par la présence de l'homme. (Chateaub.) Dans le temps que nous étions le plus en train de rire, notre joie fut tout à coup *troublée* par un événement imprévu. (Le Sage.)

— Molière a dit dans les *Fâcheux*:

Et de son grand fracas surprenant l'assemblée,
Dans le plus bel endroit a la pièce *troublée*.

Pour a *troublé* la pièce. Cette inversion, dont on trouve des exemples dans Malherbe, La Fontaine et Corneille, est regrettée par les poëtes.

— Mathém. *Raison troublée*. Celles des grandeurs qui, étant proportionnelles, ne le sont pas dans le même ordre dans lequel elles sont écrites.

TROUBLEAU. s. m. Petit filet de pêche.

TROUBLE-FÊTE. s. m. Importun, indiscret qui vient interrompre la joie, les plaisirs d'une réunion publique ou particulière. || Pl. des *trouble-fête*.

— adjectiv. des 2 g. S'est dit pour Importun. Je veux mal à cette raison *trouble-fête*. (Mont.)

TROUBLER. v. a. 1re conj. (du lat. *turbare*). Rendre trouble. Troubler la rivière. Troubler du vin. Une frayeur a troublé le lait de cette nourrice. Le tonnerre a troublé quelquefois le vin en tonneau. Qui te rend si hardi de *troubler* mon breuvage? (La Font.) Le cœur de l'homme est comme l'éponge du fleuve, qui tantôt boit une onde pure dans les temps de sérénité, tantôt s'enfle d'une eau bourbeuse, quand le ciel a *troublé* les eaux. (Chateaub.)

— Fig.

Voyez les artisans des discordes civiles
Agiter le limon et la fange des villes,
L'ordre les gêne: aussi veulent-ils l'empêcher,
Ce n'est qu'en *troublant* l'eau qu'ils peuvent y pêcher.
(Fr. de Neufchâteau.)

— Fig. et fam. *On dirait qu'elle ne sait pas troubler l'eau*. Se dit d'une personne qui paraît simple, mais qui ne l'est pas.

— Causer une agitation désordonnée. La tempête trouble les airs. Les rêves affreux qui troublent son sommeil. La trompette a *troublé* les échos des déserts. (Volt.)

— Fig. Interrompre, détruire l'ordre, la paix, la tranquillité, l'union, la bonne intelligence. Troubler l'ordre. Troubler le repos public, la paix publique. Troubler un royaume. Troubler l'ordre qui règne dans une assemblée. Troubler une famille. Troubler le repos de quelqu'un. Venir troubler la paix de quelqu'un. Qu'ainsi meure le traître qui a *troublé* le royaume, et fait insurger les Anglais. (A. Thierry.) Les grandes tempêtes qui *troublent* les régions supérieures de l'État. (Fléch.) La médisance est un mal inquiet qui *trouble* la société. (Mass.) Cette Hélène qui *trouble* et l'Europe et l'Asie. (Racine.)

— Interrompre, suspendre l'exercice, le cours, gêner l'action, les progrès de quelqu'un. La mort *trouble* et emporte tout. (Boss.) Les plaisirs ne *troublèrent* pas la discipline de ses mœurs, ni l'ordre de ses exercices. (Fléch.) Aucun nuage ne *troubla* depuis la sérénité de sa vie. (Id.) Quel obstacle secret *trouble* notre bonheur? (Rac.) Des contestations ne *troublent* jamais ces plaisirs. (Rayn.) D'autres pirates ont depuis infesté ces parages et *troublé*, à diverses reprises, ses expéditions. (Id.)

— Se dit, dans un sens analogue, en parlant des sens et des facultés de l'âme. Troubler les sens. Troubler la raison, le jugement, l'entendement, l'esprit, la mémoire. La peur trouble la raison. Le vin trouble la tête, la cervelle. Vous m'avez interrompu au milieu de ma période, et cela m'a troublé la mémoire. (Mol.) Dans les audiences vulgaires, l'un, toujours précipité, vous *trouble* l'esprit, l'autre vous forme le cœur. (Boss.)

— Susciter des obstacles, traverser. Nul accident ne troubla mon voyage. (J.-J. Rouss.) Cessez, princes, de *troubler* par vos prétentions le projet de ce mariage; que l'amour qui semble aussi le vouloir *troubler* cède lui-même. (Boss.) Un amour qu'il peut vouloir *troubler*. (Rac.)

— *Troubler quelqu'un*. Troubler son attention, sa mémoire, son jugement, etc., lui ôter la présence d'esprit nécessaire. Troubler quelqu'un, en faisant trop de bruit. Trop de sévérité de la part du juge peut troubler un prévenu, un accusé.

— Inquiéter une personne dans la possession, dans la jouissance de quelque bien. Troubler quelqu'un dans la possession d'une terre, dans la jouissance d'une propriété.

— Interrompre d'une manière désagréable. Troubler un entretien. Troubler la conversation. Troubler un tête-à-tête. Venir troubler quelqu'un. Venir troubler son sommeil. Un accident troubla la fête. Elle se fit une solitude intérieure où le monde ne put la *troubler*. (Fléch.) De cet heureux moment ne *troublez* point les charmes. (Rac.) Quel chagrin *trouble* votre sommeil? (Boil.)

— Déranger, détruire.

Des ruisseaux *troublent* l'harmonie
Autour de la froide Hibernie
L'onde bondit de toutes parts. (Lemerc.)

— *Cela trouble la digestion, les fonctions digestives*. Cela empêche que la digestion ne se fasse bien.

— *Troubler de*. (Ils) *troublent* l'air d'alentour de leurs gémissements. (Boil.)

— *Troubler par*. Et ne me *trouble* plus par ces indignes pleurs. (Boil.)

Ton auguste prudence
Troublant par trop d'éclat sa timide éloquence.
(Boileau.)

— SE TROUBLER. v. pron. Être troublé.

— Devenir trouble. Le vin se trouble.

— Commencer à se charger de nuages. Le temps se trouble.

— S'obscurcir. Ma vue se trouble. Mes yeux se troublent.

— Éprouver une émotion, un trouble qui fait qu'on s'embarrasse, qu'on ne sait plus que dire, que répondre. Se troubler au milieu de son discours. Se troubler dans son interrogatoire. Se troubler et ne pouvoir répondre. Se troubler aisément. A ces mots j'ai frémi, mon âme s'est *troublée*. (Corn.) Anne, sans se *troubler*, regarde toutes les approches de la mort. (Boss.)

— Il s'est dit aussi des choses. La valeur n'est qu'une force aveugle et impétueuse qui se *trouble* et se précipite. (Fléch.) A ces cris, Jérusalem redoubla ses pleurs, les voûtes du temple s'ébranlèrent, le Jourdain se *troubla*. (Id.) La Mollesse à ce bruit se réveille, se *trouble*. (Boileau.)

— *Son esprit se trouble*. Ses idées se confondent, et il éprouve une sorte d'égarement. || *Sa mémoire se trouble*. Il ne se rappelle plus ce qu'il a à dire.

— *Se troubler de*. S'embarrasser de. De quel souci, seigneur, vous allez vous *troubler*? (Rac.)

— *Se troubler le cerveau*. Se fatiguer, se donner de la peine.

Moi, dit-il, qu'à mon âge, [illegible]
J'aille pour un lutrin me *troubler* le cerveau!
(Boileau.)

— S'inquiéter mutuellement. Au lieu de courir à leur félicité mutuelle, les hommes se *troublent* dans les moindres jouissances. (Boiste.) Il est utile que les lois exigent des différentes religions, non-seulement qu'elles ne *troublent* pas l'État, mais aussi qu'elles ne se *troublent* pas entre elles. (Montesq.)

TROUBLOTTE. s. f. Bot. Nom vulgaire du trèfle rampant.

TROUCHON. s. m. Ichthyol. Un des noms de la fistole.

TROUCIE. s. f. Ichthyol. Un des noms du poisson Saint-Pierre.

TROUDENT. s. m. Bot. Nom français du genre trématode.

TROUÉ, ÉE. part. pass. du v. Trouer. S'empl. adjectiv. Bas troués. Robe trouée. La robe trouée d'un bon pasteur de village inspire plus de vénération que la robe de soie du prélat d'une métropole. (Boiste.)

TROUÉE. s. f. Espace vide, ouverture faite à [illegible], qui perce tout au travers d'un bois. Défiler par une trouée. Faire une trouée dans un bois.

— Ouverture [illegible] haie. Passer par une trouée faite dans une haie.

[illegible]

— Effet du canon qui éclaircit les rangs ennemis, ou d'une charge de cavalerie qui les renverse. Faire une trouée [illegible] dans les rangs ennemis.

— Ouverture que se fait une troupe dans une ligne ennemie, en enfonçant et en pénétrant à travers.

TROUELLE. s. f. Pêch. Petite baguette, souple et plate, que l'on passe entre les mailles de quelques filets [illegible], pour les maintenir ouverts.

TROUER. v. a. 1re conj. [illegible], percer. Percer, faire un trou. Trouer une planche avec le vilebrequin. Trouer une muraille. Trouer un habit.

— Se dit des trous que font les vers dans le bois. Les vers trouent souvent les navires, et les mettent hors de service

— SE TROUER. v. pron. Se percer. Habit qui commence à se trouer.

— Être, pouvoir être troué.

TROUGNE. s. f. Bot. Nom vulgaire du troène.

TROUILLE. s. f. (pr. *trou-ye*). Comm. Résidu de la fabrication des huiles.

TROUILLOTTE. s. f. (pr. *trou-yo-te*). Pêch. Espèce de truble sans manche, que l'on suspend comme le plateau d'une balance.

TROU-MADAME. s. m. Espèce de jeu auquel on joue avec de petites boules ordinairement d'ivoire, qu'on tâche de pousser dans des ouvertures en forme d'arcades, marquées de différents chiffres.

— Espèce de machine ouverte en forme d'arcades, dans lesquelles on pousse les boules. Placer un trou-madame sur un billard. ‖ Pl., des *trous-madame*.

TROUNG-KHÉ. s. m. Bot. Genre de plantes de la Cochinchine.

TROUPE. s. f. (du lat. *turba*, dont on a fait d'abord *truba*, ensuite *trupa*, et enfin *troupe*). Nombre plus ou moins considérable de gens assemblés. Une troupe de paysans. Une troupe d'archers. Être le chef de la troupe. Petite troupe. Troupe nombreuse. Une grande *troupe* formée en tumulte peut faire beaucoup de mal. (J.-J. Rouss.) D'amis et de soldats une *troupe* hardie. (Rac.) D'écoliers libertins une *troupe* indocile. (Boil.) L'Illyrien ou l'Esclavon doit avoir sa source vers le Caucase, d'où sont descendues tant de *troupes* exterminatrices de Huns et de Tartares. (Virey.)

Je cours, et je ne vois que des *troupes* craintives
D'esclaves effrayés, de femmes fugitives. (Racine.)

— Se dit quelquefois des animaux, dans un sens analogue. Troupe d'oies sauvages. Des oiseaux émaillés les *troupes* vagabondes. (Del.)

Comme on voit les frélons, *troupe* lâche et stérile,
Aller piller le miel que l'abeille distille. (Boileau.)

— Se dit des plantes.

Ne méprise jamais ces plantes sans beauté,
Troupe obscure et timide, humble et faible vulgaire.
(L. Racine.)

— *Troupe de comédiens.* Un nombre d'acteurs, associés ou réunis par un directeur, pour jouer la comédie en public. Bonne troupe. Troupe passable. Jamais la comédie n'a été si à la mode : le public se divertit autant de la petite *troupe* qui est restée à Paris, que le roi s'ennuie de la grande qui est restée à Fontainebleau. (Volt.)

— Fig. Toute la *troupe* sacrée des vertus qui veillaient autour de lui. (Boss.)

— Se dit de personnes d'un même caractère, d'un même rang, etc., qui sont séparées, mais que l'esprit considère comme réunies. Rions, chantons, dit cette *troupe* impie. (Rac.) Des enfants de Lévi la *troupe* consternée. (Id.) Des prophètes menteurs la *troupe* confondue. (Id.)

Et ne voyez-vous pas que leur *troupe* en furie,
Va prendre encor ces vers pour une raillerie? (Boil.)

— S'emploie dans le même sens, en parlant des dieux, des déesses. Une *troupe* de nymphes couronnées de fleurs nageaient en foule derrière le char. (Fén.) Des Grâces et des Ris la *troupe* m'abandonne. (La Font.)

— Se dit aussi au moral.

Des grandeurs et de l'or le séduisant prestige,
Ne peut guérir les cœurs du chagrin dévorés,
Ni chasser les soucis dont la *troupe* voltige
Sous les lambris dorés. (Malfilâtre.)

— *Troupe furieuse.* Se dit de chasseurs nocturnes, dont une superstition populaire peuple les forêts d'Allemagne.

— *Aller en troupe, marcher en troupe.* Se dit de gens qui vont ensemble en grand nombre. Les pèlerins allaient autrefois en troupe.

— Il se dit aussi des animaux. Les oies sauvages vont en troupe. Les choucas volent en grandes *troupes*. (Buff.) Les martinets noirs vont presque toujours par *troupes*. (Id.)

— Prov. *Les étourneaux sont maigres, parce qu'ils vont en troupe.* Il ne faut pas qu'un grand nombre de personnes se jettent là où l'on ne trouve à faire que pour quelques-uns.

— *Aller par troupes, marcher en troupes.* En formant plusieurs bandes ou troupes distinctes. Aller, marcher par troupes de dix, de vingt, etc.

— En parlant des gens de guerre, Corps de cavalerie ou d'infanterie. Conduire bien sa troupe. Mener bien sa troupe. Marcher en tête de sa troupe, à la tête de sa troupe. Voilà une belle troupe.

— Se dit quelquefois collectivement des sous-officiers et soldats, par opposition aux officiers. Pourvoir au logement des officiers, et au casernement de la troupe. Chevaux d'officiers, et chevaux de troupe. Enfant de troupe.

— Il se dit de toute réunion d'hommes qui marchent sous la conduite d'un chef. Le prélat et sa troupe. Sur ses pas au barreau la *troupe* s'achemine. (Boil.)

Telle au haut de l'Olympe, aux champs de Thessalie,
Des enfants de la Terre on peint la *troupe* impie,
Entassant des rochers, et menaçant les cieux,
Ivre du seul espoir de détrôner les dieux. (Voltaire.)

— Poét. *La troupe immortelle, la troupe céleste.* Troupe des anges.

La céleste *troupe*,
Dans ce jus vanté,
Boit à pleine coupe
L'immortalité. (J.-B. Rousseau.)

— *La troupe immortelle, la céleste troupe.* Se dit aussi des dieux du paganisme.

Voulez-vous m'exposer à la honte cruelle
Des ris injurieux de la *troupe* immortelle?
(Lachaussée.)

— Il se dit des saints réunis dans le ciel. Siècle vainement subtil, tu verras la princesse Anne se joindre à ces saintes filles et à toute la *troupe* des saints. (Boss.) C'est dans cette *troupe* innocente et pure que la reine a été placée. (Id.) Au milieu de cette *troupe* resplendissante. (Id.)

— TROUPES. s. f. pl. Se dit collectivement des divers corps de gens de guerre qui composent une armée. Avoir de belles troupes. Troupes d'élite. L'élite des troupes. Troupes réglées. Troupes de ligne. Troupes légères. Troupes à pied. Troupes à cheval. Lever des troupes. Solder des troupes. Troupes nationales. Troupes étrangères. Rassembler, faire avancer des troupes. Retirer ses troupes. Corps de troupes. Passer les troupes en revue. Toutes les villes de Pologne sont à celui qui se présente à leurs portes avec des *troupes*. (Volt.) Le roi de Pologne s'engagea à fournir au czar cinquante mille hommes de *troupes* allemandes. (Id.) Le roi rangea sur deux lignes ce qui lui restait de *troupes*. (Id.) L'archiduc, par un mouvement soudain du prince, qui lui oppose des *troupes* fraîches à la place des *troupes* fatiguées, est contraint à prendre la fuite. (Boss.) On croit qu'il expose ses *troupes* : il les ménage en abrégeant le temps des périls. (Id.)

— Le peuple emploie souvent le singulier en ce sens. *Voici bien de la troupe qui passe. Il y a bien de la troupe dans cette ville.* Mais on ne doit l'employer de cette manière qu'en parlant d'un corps détaché.

— *Troupes de la marine.* Le personnel de l'armée de mer.

— *En troupe, par troupe.* loc. adv. Plusieurs ensemble.

— Syn. comp. TROUPE. BANDE COMPAGNIE. V. COMPAGNIE. ‖ TROUPE. TROUPEAU. Une *troupe* est une agrégation d'animaux ou d'hommes quelconques. *Troupeau* est plus spécial, plus déterminé : il ne se dit que des animaux, et encore des animaux domestiques utiles à l'homme, qui les nourrit et les élève ensemble.

TROUPEAU. s. m. Troupe d'animaux domestiques de même espèce, qui sont élevés et nourris dans un même lieu. Troupeau de moutons, de brebis. Troupeau de vaches. Troupeau de cochons. Troupeau de bêtes de somme. Troupeau de mille têtes. Berger du troupeau. Avoir un beau troupeau. Les troupeaux parquent. De riches troupeaux. De nombreux troupeaux. Garder les troupeaux. Faire paître les troupeaux. Maladie qui se met dans un troupeau. Les bisons vont ordinairement par *troupeaux*, et passent dans les savanes. (Ardent.) Ces longs *troupeaux* qui blanchissent la plaine. (Lebrun.) De leurs féconds *troupeaux* leurs plaines sont couvertes. (Volt.) Des vallons aux coteaux les longs *troupeaux* gravissent. (***) Là de nombreux *troupeaux* paissent l'herbe fleurie. (Mme Langier de Grandchamp.)

Le sort malencontreux
Conduit en cet endroit un grand *troupeau* de bœufs.
(Boileau.)

— Fig. Il vaut mieux garder les brebis, que d'être le mouton conducteur d'un *troupeau* d'hommes. (Werner.) Ceux qui pensent que les nations sont des *troupeaux* qui, de droit divin, appartiennent à quelques familles, ne sont ni du siècle ni de l'Évangile. (Napol.) Les hommes sans lumières ne forment que des *troupeaux*. (Boiste.)

— Féod. *Droit de troupeau à part.* Droit exclusif qu'avait le seigneur de faire paître ses bestiaux sous la garde d'un berger ou pâtre particulier.

— Par extens. *Troupeau de dindons, troupeau d'oies.* Troupeau de dindons que l'on mène paître aux champs. Je n'avais pas fait cent pas que j'ai aperçu un *troupeau* de dindes, occupées à manger des baies de fougères et des fruits d'aliziers. (Chateaub.)

— Absol. Se dit presque toujours d'un troupeau de moutons ou de brebis. Le loup est venu faire du ravage dans son troupeau. De leurs *troupeaux* féconds les plaines sont couvertes. (Volt.)

— Fig. *Le troupeau de Jésus-Christ.* L'Église.

— Fig. *Le troupeau de l'évêque, du curé.* Le peuple de son diocèse, de sa paroisse. Le bon pasteur donne sa vie pour son troupeau. Je réserve au *troupeau* que je dois nourrir de la parole de vie les restes d'une voix qui tombe, et d'une ardeur qui s'éteint. (Boss.) Chaque évêque tenant, les évêques n'ont tous ensemble qu'un même *troupeau*. (Id.) Outre les pasteurs des *troupeaux* particuliers, Dieu a donné un père commun, il a préposé un pasteur à tout le *troupeau*. (Id.)

— Fig.

A la fontaine où s'enivrent Boileau,
Le grand Corneille et le sacré *troupeau*
De ces auteurs que l'on ne trouve guère,
Un bon rimeur doit boire à pleine aiguière.
(Parodie de Gresset.)

— Se dit quelquefois par mépris, d'une troupe, d'une multitude d'hommes. Un troupeau d'imbéciles, d'ignorants. Le servile troupeau des imitateurs. Un mauvais général conduit un *troupeau* de victimes. (Boiste.) L'habileté marche en tête des *troupeaux* d'hommes. (Id.)

Tout a fui : tous se sont séparés sans retour,
Misérables *troupeaux* qu'a dispersé la crainte.
(Racine.)

— Syn. comp. TROUPEAU. TROUPE. V. TROUPE.

TROUPELET. s. m. Il se disait pour Petit troupeau.

TROUPIALE. s. m. (du fr. *troupe*, parce qu'ils vivent en troupes nombreuses). Ornith. Genre d'oiseaux d'Amérique, appartenant à l'ordre des sylvains. Ils se nourrissent d'insectes, de baies, de graines. Leur chant est une sorte de sifflement. Plusieurs sont susceptibles d'éducation, et ont la faculté d'imiter la voix articulée.

TROUPIER. s. m. Fam. et pop. Soldat. Vieux troupier.

TROUPILLE. s. f. Ichthyol. Nom vulgaire de la torpille.

TROUSQUIN ou **TRUSQUIN.** s. m. Constr. Outil dont on se sert pour tracer l'épaisseur des tenons, la longueur des mortaises, etc.

TROUSSE. s. f. (de l'allem. *tross*, bagage d'armée, et par extens. tout ce qui est ramassé, serré dans un petit espace). Faisceau de plusieurs choses liées ensemble. Trousse de linge mouillé qu'on rapporte de l'eau. Trousse d'herbe. Trousse de fourrage vert. Trousse de chaume. Trousse de cordages. Porter une grosse trousse sur la croupe de son cheval.

— Espèce de carquois où les arbalétriers et les archers mettaient leurs flèches. Tirer des flèches d'une trousse. Trousse d'ivoire. Vider une trousse. Épuiser une trousse. Vieux en ce sens.

— Sorte d'étui où les barbiers mettent tout ce qui est nécessaire pour faire la barbe et les cheveux.

— Sorte de portefeuille ou d'étui à compartiments dans lequel les chirurgiens mettent les instruments dont ils se servent pour les opérations ordinaires.

— *Trousse de jardinier.* Poche qu'on attache autour du corps avec une ceinture à boucles. Elle est partagée en deux parties où l'on met les clous et les loques ou morceaux de drap à palissader. L'ouvrier porte dans sa trousse tous les instruments dont il a besoin pour son travail. Il suspend aux deux anneaux attachés à sa ceinture un marteau et des tenailles.

— Racine de blé à plusieurs tiges.

— Sorte de ruban de laine terminé par une touffe. ‖ Cuir qui enveloppe ou entoure la queue d'un cheval.

— Se dit des gens qui montent en croupe derrière d'autres.

— Art milit. Paquet de lamettes ou de petites barres d'acier destinées à forger ensuite des lames de sabre. ‖ Grosse et longue botte de fourrage vert que porte derrière lui le cavalier qui revient de la provision. ‖ *Trousse de batterie.* Partie droite qui s'appuie carrément sur le ressort d'une platine à silex.

— S'est dit d'une légère tromperie. Indubitablement, on m'a donné la *trousse*. (Mairet.)

— Anc. cout. *Droit de trousse.* Taxe en agneaux et en oies que les seigneurs levaient dans le Berri.

— Techn. Assemblage des couteaux de la machine à fendre le fer. ‖ Certaine quantité de feuilles de fer battu pliées en deux. ‖ Cordage à l'usage du charpentier.

— TROUSSES. s. f. pl. Chausses que portaient autrefois les pages. Les chevaliers de l'ordre portaient les trousses quand ils avaient leurs habits de novices. Venir de quitter les trousses.

— Sorte d'ancien haut-de-chausses dont l'usage ne s'était conservé que dans l'habit de cérémonie des chevaliers de l'ordre du Saint-Esprit.

— *Aux trousses.* loc. prépos. À la poursuite. Être aux trousses des ennemis. Mettre un huissier aux trousses de quelqu'un. Comment donc, seigneur spadassin, serais-je assez malheureux pour vous avoir à mes *trousses*? (Le Sage.) Fam.

— *Être aux trousses de quelqu'un.* Être toujours à sa suite, ne pas le quitter.

— Fig. Il était temps; l'ordre n'était pas exécuté que le vent était à nos *trousses*, et que le bâtiment donnait de la bande. (Al. Dumas.)

— *En trousse.* loc. adv. Se dit en parlant d'une personne qui est sur la croupe d'un cheval, derrière un cavalier qui est en selle. Mettre une femme en trousse derrière soi. Être, monter en trousse. On dit plus ordinairement *en croupe*.

— Se dit aussi en parlant des valises, des paquets qu'un cavalier porte derrière lui sur son cheval. [illegible] selle ; [illegible]

— Boileau l'a dit de la mort.

Que dit-il, quand il voit, avec la mort en trousse,
Courir chez un malade un assassin en housse?

TROUSSÉ, ÉE. part. pass. du v. Trousser. S'empl. adject. Robe troussée. Manteau troussé.

— Fig. et fam. *C'est un petit homme bien troussé.* Se dit d'un petit homme bien fait, bien proprement mis.

— *C'est un cheval bien troussé.* C'est un cheval bien fait, bien pris, et un peu ramassé.

— Fig. et fam. *Une petite maison bien troussée.* Une jolie petite maison.

— *Un compliment bien troussé.* Un compliment bien tourné.

— *Un petit dîner bien troussé.* Un beau petit dîner. C'était un repas bien *troussé*. (Mol.)

— Fig. et fam. *Cela est troussé à la diable, à la hâte.* Cela est fort mal arrangé.

TROUSSEAU. s. m. (rad. *trousse*). Petite trousse. Un trousseau de clés. ‖ On disait autrefois, *un trousseau de flèches*.

— Se dit aussi des hardes, des habits, du linge, et de tout ce qu'on donne à une fille lorsqu'on la marie ou qu'elle se fait religieuse. Faire le trousseau de sa fille. Le trousseau est tout prêt. Avoir un beau trousseau. La fille du paysan suisse se croirait déshonorée, si en se mariant elle n'apportait pas à son époux son lit, sa garde-robe de noyer et son *trousseau* complet, composé de tout le linge dont elle aura besoin pour le reste de sa vie. (Sismondi.)

Leurs ménages étaient tout leur docte entretien,
Et leurs livres un dé, du fil et des aiguilles,
Dont elles travaillaient au *trousseau* de leurs filles.
(Molière.)

— Se dit également dans les colléges, dans les maisons d'éducation, etc., des hardes, habits, linge et autres effets que doit apporter un élève, ou qu'on lui fournit lorsqu'il entre. Le trousseau se compose de tels et tels objets. Trousseau complet. Trousseau incomplet.

— Anat. Très-petit faisceau de parties unies ensemble. Trousseau de fibres. Trousseau musculeux. Trousseau ligamenteux.

— Anc. techn. Se disait autrefois du coin des monnaies qui porte l'effigie. ‖ Longue pièce de bois sur laquelle on formait les moules des pièces de canon.

TROUSSE-BARRE. s. f. Comm. Morceau de bois dont on se sert pour faire joindre ensemble les coupons d'un train à flotter. ‖ Pl., des *trousse-barre*.

TROUSSE-COL. s. m. Ornith. Nom vulgaire du torcol.

TROUSSE-ÉTRIERS. s. m. V. PORTE-ÉTRIERS.

TROUSSE-GALANT. s. m. (ainsi nommé parce qu'il abat en peu de temps les hommes les plus robustes). Nom vulgaire qu'on donnait au moyen âge à une sorte de maladie violente qui amène fréquemment une mort prompte. On l'appelle ordinairement aujourd'hui *choléra-morbus*. Un choléra-morbus, vulgairement appelé un *trousse-galant*, emporta mon époux en moins de deux jours. (Le Sage.) Fam.

— On a aussi donné le même nom à d'autres maladies qui emportent le malade en très-peu de temps. Tel est le charbon des animaux domestiques.

TROUSSE-NEZ. s. m. Manég. V. TORD-NEZ.

TROUSSE-PÊTE. s. f. Se dit par mépris en parlant d'une petite fille. Taisez-vous, trousse-pête! Pop.

TROUSSE-PIED. s. m. Manég. Lanière qui tient plié le pied de devant d'un cheval, afin de lui ôter la facilité de frapper lorsqu'on veut lui faire subir quelque opération. ‖ Pl., des *trousse-pied*.

TROUSSE-QUEUE. s. m. Morceau de cuir, de toile, etc., garni de boucles, dans lequel on fait passer le haut de la queue d'un cheval, en retroussant le reste. Mettre un trousse-queue à un cheval. ‖ Gros cuir qu'on attache à la queue des chevaux sauteurs pour les tenir en état, et empêcher qu'ils n'en jouent et n'incommodent par là le cavalier. ‖ Pl., des *trousse-queue*.

TROUSSEQUIN. s. m. Pièce de bois cintrée qui s'élève sur le derrière d'une selle, comme les arçons sur le devant. Une selle à trousse-quin est plus commode qu'une selle rase.

TROUSSER. v. a. 1re conj. (rad. *trousse*). Replier, relever. Se dit ordinairement en parlant des vêtements qu'on a sur soi. Trousser sa robe, son manteau, ses jupes.

— Relever le vêtement de quelqu'un. Trousser un enfant, afin qu'il marche mieux.

— Fam. *Trousser une femme.* Lui lever les jupes. ‖ Fig. S'empl. dans un sens obscène.

— Art culin. *Trousser une volaille.* Rapprocher du corps les ailes et les cuisses, la préparer pour la mettre à la broche.

— Hortic. Hausser les menues branches de quelque arbre qui sont trop basses, et les attacher à quelque chose qui les soutienne.

— Manég. *Trousser la queue.* La nouer, en se servant à cet effet d'un trousse-queue.

— Mar. Courber en dedans.

— Fig. et fam. *Trousser bagage.* Partir brusquement, déloger brusquement.

— Fig. et pop. *Trousser quelqu'un en malle.* L'enlever. Il est vieux.

— Fig. et fam. *Trousser une affaire.* L'expédier [illegible]

— On dit à peu près dans le même sens : Les goinfres ont bientôt troussé une bouteille de vin, un gigot de mouton ; un écolier a bientôt troussé sa leçon.

— Fig. et fam. *Une maladie violente a troussé cet homme en deux jours.* Elle l'a fait mourir en deux jours.

— Voltaire a employé cette expression sans rapport à une maladie.

Dieu se joue à son gré de la race mortelle ;
Il fait vivre cent ans le Normand Fontenelle,
Et trousse à trente-neuf mon dévot de Pascal.

— v. n. Manég. Se dit d'un cheval qui, ayant les éparvins secs, lève trop les jarrets. ‖ Se dit de la flexion des membres antérieurs sous le corps, lorsque le cheval se porte en avant. Trousser trop haut. Trousser dans ses allures. Trousser peu.

— SE TROUSSER. v. pron. Trousser son vêtement. Se trousser de peur de se crotter.

— Syn. comp. TROUSSER. RETROUSSER. *Retrousser*, c'est *trousser* beaucoup, relever bien haut ou avec vivacité ; mais, en outre, *retrousser*, marquant une action plus forte que l'ordinaire, se dit seul aussi des choses qu'on n'a pas coutume de *trousser*, comme la moustache, les cheveux, le chapeau, les manches.

TROUSSE-TRAITS. s. m. pl. Anneaux de cuirs qui sont attachés de chaque côté du culeron d'un harnais.

TROUSSIS. s. m. (rad. *trousser*). Pli qu'on fait à une robe, à une jupe, etc., pour la raccourcir et pour l'empêcher de traîner. Faire un troussis à une jupe.

TROUSSOIRE. s. f. Techn. Pince d'émailleurs.

— Nom qu'on donnait autrefois à une sorte de robe.

Aujourd'hui il faut le cotset,
Ou la troussoire d'un grand prix. (COQUILLART.)

TROUTTE. s. f. Ichthyol. Espèce de poisson.

TROUVABLE. adj. des 2 g. Que l'on peut trouver. Je le trouverai, s'il est trouvable.

— Se dit aussi des choses. Trouver une forme de gouvernement qui mette la loi au-dessus de l'homme ; si cette forme est *trouvable*, cherchons-la et tâchons de l'établir. (J.-J. Rouss.)

TROUVAILLE. s. f. (pr. *trou-va-ye*). Chose trouvée heureusement. Bonne trouvaille. Quelle *trouvaille* pour eux ! quel regret de l'avoir manquée ! (J.-J. Rouss.) Il ne peut y avoir de meilleure *trouvaille* qu'un ami. (Boiste.) Fam.

— Rencontre fortuite d'une chose perdue.

— *Faire une trouvaille.* Rencontrer heureusement quelque chose par hasard.

— Les gens de lettres disent aussi qu'ils ont fait une trouvaille, quand ils ont découvert quelque livre rare chez les bouquinistes, ou dans quelque coin de bibliothèque.

— Heureux choix.

Qui toujours heureux en ses choix,
En ministres fit des *trouvailles*. (Mme DESHOUL.)

— Anc. cout. Épave.

— Anc. mar. *Droit de trouvaille.* Part qui revenait à ceux qui avaient trouvé ou sauvé de la marchandise perdue.

TROUVÉ, ÉE. part. pass. du v. Trouver. S'empl. adjectiv. Objet trouvé. Personne trouvée. Locke veut que l'enfant apprenne à lire avec des dés. Ne voilà-t-il pas une invention bien *trouvée* ? (J.-J. Rouss.) Alors, au sein de ce profond silence, je vois naître un soudain frémissement ; les cœurs se serrent, les larmes coulent ; et, parmi les pleurs et les sanglots, s'élève un cri unanime d'admiration, un cri qui révèle à la France que la tragédie est *trouvée*. (Fabre.)

— *Enfant trouvé.* Enfant qui a été exposé. Enfant trouvé. Hospice des Enfants trouvés. Les enfants trouvés. Nous ne sommes pas un enfant *trouvé*, mais le descendant de l'empereur Valens. (De Balzac.) On ne pouvait fonder des maisons de charité pour les enfants *trouvés*. (Volt.)

Et je suis un enfant *trouvé* sur une pierre
Devant l'église du hameau. (FRASSES.)

— Le P. Bouhours a dit, en parlant de Ménage, qui se vantait d'avoir fait le mot *prosateur*, que ce mot n'est pas un de ces enfants *trouvés* dont on ne connaît ni le père ni la mère.

— *Un mot, une expression trouvée.* Une expression neuve et heureuse.

Quand le mot est bien *trouvé*,
Le sexe en sa faveur à la chose pardonne. (LA FONT.)

— Prov. *Il est aisé d'ajouter aux choses trouvées.* Il n'est pas très-difficile de perfectionner ce que les autres ont inventé.

— *Trouvé*, suivi d'un adjectif. Et Dieu *trouvé* fidèle en toutes ses menaces. (Rac.) J'ai été *trouvé* fidèle aux lois de la nature, de l'amour et de la vertu. (B. de St-P.) En ce temps-là les oracles étaient maîtres de toutes choses : on courait au-devant de son malheur propre, de crainte qu'ils ne fussent *trouvés* menteurs. (La Font.)

— *Trouvé dans.* Ceux qui nous avaient pris dirent au roi que nous avions été *trouvés* dans un navire phénicien. (Fénel.) Ce secours est *trouvé* dans le nouveau système d'équilibre qui commence à s'établir parmi les nations d'Occident. (Volt.)

— *Trouvé en.* Aceste fut étonné de ces paroles, [illegible]

— *Trouvé par.* Des religieuses se mutilèrent le visage, et furent *trouvées* dans cet état par les infidèles, qui en eurent horreur, et les massacrèrent. (Chateaub.)

Cependant le sujet par Esope *trouvé*
Avait un but plus relevé. (F. DE [illegible])

TROUVÉ DE MONTAGNE. s. m. Hortic. Variété de poire.

TROUVEMENT. s. m. Se disait pour Action de trouver. ‖ Ce qu'on trouve.

— Féod. *Trouvement de mer.* Droit seigneurial sur les objets que la mer abandonne.

TROUVER. v. a. 1re conj. (de l'ital. *trovare*, même signif.). Rencontrer quelqu'un, soit qu'on le cherche, soit qu'on ne le cherche pas. Trouver quelqu'un dans le chemin. Trouver quelqu'un à table. Trouver quelqu'un à propos. Passer vingt fois chez quelqu'un sans le trouver. A quelque heure et de quelque côté que viennent les ennemis, ils le *trouvent* toujours sur ses gardes. (Boss.) Nous vîmes sortir le notaire, qui me *trouvant* sur son passage, me frappe sur l'épaule, et me dit en souriant : On n'a point oublié Gil Blas. (Le Sage.)

— *Aller trouver, venir trouver quelqu'un.* L'aller voir, venir lui parler. Cependant de Néron je vais *trouver* la mère. (Rac.)

— *On me trouve chez moi tous les matins.* On peut m'y trouver.

— Il se dit aussi des peuples et des réunions d'hommes. On a *trouvé* des hommes et des animaux partout où la terre est habitable. (Volt.) Il est très-remarquable qu'on a *trouvé* plusieurs peuples sauvages qui avaient à peine l'industrie de se procurer des aliments ; mais aucun qui n'eût celle de s'enivrer. (B. de St-P.)

— Il se dit également des animaux. Ce sont deux tourterelles que j'ai *trouvées* sur le rivage, où je me baignais au pied d'un palmier. (B. de St-P.) Ce sont deux oiseaux que je vous prie d'accepter : je les ai *trouvés* rendus de lassitude, sur le bord de la mer, qu'ils venaient de traverser. (Id.) On *trouve* la cigogne noire en Pologne. (Buff.)

— Il se dit aussi des choses. Trouver un trésor. J'ai *trouvé* ce billet enfermé dans son sein. (Rac.) De ce palais j'ai su *trouver* l'entrée. (Id.) Il *trouve* sous sa main des fleurs toujours écloses. (Boil.) Un laboureur *trouve* toute sa pharmacie dans ses guérets. (B. de St-P.) Nous observerons que ces peuples ont *trouvé* la plante la plus céphalique qu'il y ait dans le règne végétal. (Id.) Que de retraites heureuses eussent *trouvé* dans ces îles fortunées nos pauvres soldats et nos paysans sans possession. (Id.)

— Il est souvent accompagné d'un adjectif ou d'une expression équivalente, et qui exprime l'état de la personne ou de la chose trouvée. C'est l'avarice qui, *trouvant* l'âme pauvre et vide au dedans, la pousse au dehors, la partage en mille soucis. (Boss.) *Trouverai*-je l'amant glacé comme le père ? (Rac.) Il les a *trouvés* tous sans force et sans vertu. (Id.) Le clergé a *trouvé* des terres incultes ; il y a fait croître des moissons. (Chateaub.)

— Au fig. ayant pour régime un nom de personne. Le roi n'a rien *trouvé* de plus ferme dans son service que ces catholiques si haïs, si persécutés. (Boss.) Quel esprit avez-vous *trouvé* plus élevé, mais quel esprit avez-vous *trouvé* plus docile ? (Id.) Il (le prince de Conti) fit voir que les grands peuvent *trouver* des amis même parmi ceux qui les servent. (Mass.)

— Se dit en parlant de la manière dont on est traité par quelqu'un. Ils ne savent s'ils *trouveront* un Dieu propice ou un Dieu contraire. (Boss.) Je n'ai rien *trouvé* d'extraordinaire dans son accueil : je l'ai déjà vu comme cela plus d'une fois. (Marm.) Ma réception lui est d'un favorable augure ; il n'en eût pas *trouvé* une semblable dans son propre pays. (B. de St-P.)

— Se dit au fig., ayant pour régime un nom de chose. Combien le prophète *trouve*-t-il partout d'images sensibles de nos fragiles plaisirs ! (Fléch.) Si l'ambition avait *trouvé* le champ libre pour ses espérances et ses efforts honorables, les uns seraient encore paisibles, les autres encore vertueux. (B. Constant.)

— Se dit en parlant des accidents.

Épargnez mes malheurs, et daignez empêcher
Que je ne *trouve* encor ceux que je vais chercher. (RACINE.)

— Dans ces diverses acceptions figurées, il a souvent pour sujet un nom de chose inanimée. L'aurore *trouve* déjà le berger en pleine campagne. (La Bruy.) Tes discours *trouveront* plus d'accès que les miens. (Rac.)

— *Trouver dans.* Puiser dans. Je chercherais vainement dans les raisonnements des philosophes ce qu'il faut *trouver* dans les pures sources de la vérité. (Fléch.) Il voit la mort d'un œil tranquille, au milieu de la consternation des princes et des grands, des larmes de toute sa cour ; Louis *trouve* dans la foi une paix, une fermeté, une grandeur d'âme que le monde n'a pas encore donnée. (Mass.)

— Sentir, éprouver. L'homme *trouve* sans cesse dans son cœur je ne sais quels sentiments secrets de sa propre grandeur. (Mass.) Ils avaient *trouvé* du plaisir à se donner ample carrière, l'en *trouvais* à les observer et à les décrire. (B. Constant.)

— Se dit en parlant des obstacles que présente une entreprise. Ne *trouvant* pas de plus fort rempart contre toutes leurs nouveautés, que la sainte autorité de l'Eglise, ils ont été [illegible] qu'il *trouve* sur son chemin. (Mass.)

— Se dit, en parlant des qualités bonnes ou mauvaises qu'on aperçoit dans une personne ou une chose. Qu'il est rare de *trouver* cette parité parmi les hommes, et surtout parmi les grands ! (Boss.) L'univers s'étonne de *trouver* enfin toutes les vertus dans un seul homme. (Id.) On voit dans une grande jeunesse ce qu'on *trouve* à peine dans un âge plus avancé, de la régularité et de la retenue. (Fléch.)

— Découvrir, apercevoir par des observations sur les mœurs. Sondez jusqu'au fond de votre cœur, vous y *trouverez* dans ce fond un orgueil qui vous fait dédaigner tout ce qu'on vous dit, et tous les sages conseils ; vous *trouverez* un esprit de raillerie inconsidéré qui naît parmi l'enjouement des conversations. (Boss.) La cour veut toujours unir les plaisirs avec les affaires : par un mélange étonnant, il n'y a rien de plus sérieux, ni ensemble de plus enjoué : enfoncez, vous *trouvez* partout des intérêts cachés, des jalousies délicates qui causent une extrême sensibilité, et, dans une ardente ambition, des soins et un sérieux aussi triste qu'il est vain. (Boss.)

— Prov. et fig. *Trouver son maître.* Avoir affaire à quelqu'un de plus fort, de plus habile, de plus fin que soi. ‖ *Trouver quelqu'un en son chemin, sur son chemin.* Être traversé par lui dans ses desseins. ‖ *Croire avoir trouvé la pie au nid, la pierre philosophale.* Se dit, par plaisanterie, d'un homme qui croit mal à propos avoir fait quelque découverte importante, quelque rencontre très-heureuse pour lui.

— Surprendre. Trouver quelqu'un prêt à s'évader. Trouver quelqu'un limant les barreaux de sa prison, escaladant les murs du jardin. Trouver quelqu'un en tête à tête. Trouver un voleur caché dans une chambre. Trouver toujours quelqu'un en faute.

— Se dit des personnes et des choses relativement aux événements fortuits qui influent. Il n'est pas rare qu'un sot *trouve* des admirateurs. (Lav.) Dès qu'on veut faire du bien, on est sûr de *trouver* des ennemis. (Volt.) Le surabondant *trouvait* un emploi, à mesure que les arts et le commerce faisaient des progrès. (Condill.)

— Se dit en parlant des avantages qu'on cherche à se procurer, ou qu'on nous procure, sans que nous les ayons cherchés. Ils ne *trouvent* aucun adoucissement à leur douleur. (Boss.) Il ne peut *trouver* ni de situation, ni de remède qui le soulage. (Fléch.) Nous trouvons à peine assez d'amusements pour remplir le vide du temps. (Mass.)

— On dit, dans ce sens, *trouver dans*, tant en parlant des choses avantageuses que préjudiciables. Trouver la mort dans les combats. Trouver des douceurs, des consolations dans l'amitié de quelqu'un. S'attendre à trouver bien des obstacles, bien des difficultés dans une entreprise. Elles ne *trouvent* de consolation que dans le souvenir des vertus de la meilleure des mères. (Boss.) Il *trouve* dans le plaisir qu'il a de bien faire la récompense d'avoir bien fait. (Fléch.) Où *trouvait*-elle du repos dans les fatigues des voyages, sinon dans les cloîtres et au pied des autels ? (Id.)

— Se dit, en parlant des personnes, relativement aux qualités bonnes ou mauvaises qu'on remarque en elles, à l'utilité qu'on en peut retirer, etc. Trouver des hommes de toutes les opinions, de tous les caractères. Trouver des censeurs, des approbateurs de sa conduite. Trouver en quelqu'un un juge sévère, un ami tendre et dévoué. Trouver des protecteurs, un appui. Chez une autre nation et dans un autre temps, un tel arrêt eût *trouvé* des exécuteurs, mais il ne servit qu'à faire de nouvelles plaisanteries. (Volt.) Si l'on n'avait pas *trouvé* de mères qui voulussent coucher avec leurs fils, il n'y aurait donc point eu de prêtres chez les Perses ? (Id.) Mais je n'ai rien *trouvé* que l'innocence attentive à ma voix. (B. de St-P.)

— Style sout. *Trouver grâce aux yeux de quelqu'un, devant les yeux de quelqu'un, devant quelqu'un.* Lui plaire, gagner sa bienveillance. (Ces expressions supposent une grande infériorité d'une personne à l'égard d'une autre. Le seul Tite-Live avait *trouvé* grâce à ses yeux ; il le lisait avec un plaisir extrême. (Mme de Genlis.) Son esclave *trouve* grâce devant ses yeux. (Rac.)

— *Trouver son compte à quelque chose.* Y trouver son avantage. Trouver son compte à être accommodant, affable.

— Se dit aussi de ce qu'on découvre ou de ce qu'on invente par le moyen de l'étude ou de la méditation. Trouver un bon remède. Trouver le secret d'un enduit imperméable. Trouver un moyen, un expédient. Trouver la solution d'un problème. Trouver le mot d'une énigme. Trouver une rime, un mot qu'on cherchait. Trouver un beau sujet de poëme. Trouver l'art de concilier les esprits. C'est dans la nature que nous devons *trouver* les lois. (B. de St-P.) Nous avons vu que les peuples du Midi avaient *trouvé* les proportions et les ornements de leur architecture dans les palmiers. (Id.) A ces mots, Émile frappe des mains, tressaillit de joie ; et Sophie, sans y songer, baise un peu plus souvent sa mère le jour qu'elle a *trouvé* cet expédient. (J.-J. Rous.)

— Se ménager, se procurer.

Quoi ! de vos ennemis devenez-vous l'appui,
Pour trouver un prétexte à vous plaindre de lui ? (RACINE.)

— Fam. et par manière de reproche. *Où avez-vous trouvé cela ?* Qu'est-ce qui vous fait imaginer une pareille chose ?

[illegible] *trouvé* la clé de son cœur, pour en tirer les plus importants secrets. (Féн.) Ariste a *trouvé* le chemin de son cœur. (Rac.)

— Estimer, juger par l'esprit ou par les sens. Trouver des vers fort beaux, fort mauvais. Trouver un homme fort laid, une femme fort belle. Trouver quelqu'un heureux de s'être si bien tiré d'un danger. Trouver quelqu'un plaisant d'oser nous dire une pareille chose. Ne pas trouver une danse bonne. Trouver une odeur trop forte, une couleur trop vive. Je trouve cela bon. Trouver une soupe bonne, un ragoût détestable. Ne rien trouver de bon. Elle ne *trouvait* rien de petit dans la religion, ni rien de difficile pour son salut. (Fléch.) L'ambitieux ne jouit point de sa gloire, il la *trouve* obscure. (Mass.) Il ne *trouvait* de beau dans les hommes que la vérité. (Id.) Je *trouvais* mes regards trop pleins de ma douleur. (Rac.)

— Fig. et fam. *Trouver le temps long.* S'ennuyer.

— *Trouver bon, trouver mauvais que quelqu'un fasse une chose.* Approuver, désapprouver, consentir, ne pas consentir qu'il la fasse. Trouver bon que l'on ne vienne plus nous voir. Trouver mauvais que l'on ait fait une démarche semblable. Ne pas trouver bon qu'on nous voie si souvent. Trouver mauvais qu'un homme mal vêtu nous fréquente. Pourrez-vous *trouver* mauvais qu'il soit un homme ce que vous êtes en femme ? (Le Sage.) L'on ne m'accusera pas de m'être fort occupé jusqu'ici des critiques qu'on a *trouvé* bon de diriger contre mes écrits. (B. Constant.)

— Remarquer, reconnaître en quelqu'un ou en quelque chose une modification, une qualité bonne ou mauvaise. Trouver bon visage à quelqu'un. Lui trouver un peu de fièvre. Lui trouver de l'esprit, de la douceur. Ne trouver qu'un défaut à une personne, à un ouvrage. Trouver à quelqu'un un peu trop d'amour-propre. Trouver en lui de la bonté, de la franchise. Il faut plaindre les anciens qui n'avaient *trouvé* dans l'Océan que le palais de Neptune et la grotte de Protée. (Chateaub.) J'ai *trouvé* comme lui des amis près d'Auguste. (Volt.)

Or bien je vois qu'il te faut un ami ;
Trouvé ne l'as en moi, je t'en assure. (LA FONT.)

— Prov. *On reprend son bien partout où on le trouve.* On peut toujours rentrer dans son bien. ‖ Par extens. Un homme de génie peut s'emparer hardiment des idées de ceux qui ont précédé dans la carrière. ‖ *Qui bien fera, bien trouvera, ou l'Écriture mentira.* La vertu est toujours récompensée. ‖ *On l'a trouvé à deux paroles.* Il s'est dédit, il n'a pas tenu ce qu'il avait promis. ‖ *Vous me trouverez en votre chemin.* Je vous nuirai en toutes les affaires que je saurai que vous aurez. ‖ *Trouver bien du charbon de rabais.* Trouver de la diminution au prix des choses, de l'erreur à un calcul. ‖ *S'il ne le trouve bon, qu'il se mouche [illegible], qu'il y fasse une sauce.*

— Nommer, citer. *Trouvez*-moi dans le monde un état d'indépendance entière. (Mass.) Trouvez-moi, si vous le pouvez, vous, des hommes sages, justes, tempérants, qui ne croient pas en Dieu. (Id.) En vous renfermant dans le petit nombre de vos amis, vous n'en *trouverez* pas à qui la justice divine n'ait creusé un tombeau dès les premières années de leur course. (Id.)

— *Trouver*, suivi d'un nom, ... à, suivi d'un infinitif. Le plaisir qu'on *trouve* à faire du bien. (Fléch.) Je *trouvais* du plaisir à me perdre pour elle. (Rac.)

— *Trouver à*, suivi d'un infinitif. Il avait une politesse de discours qui *trouvait* toujours à placer ce qu'on aimait le plus à entendre. (Mass.)

— *Trouver à.* Procurer à. Hé bien, *trouvez*-moi donc quelque arme, quelque épée. (Rac.) Je sais où je lui dois *trouver* des défenseurs. (Id.)

— *Trouver des crimes à quelqu'un.* Le reconnaître coupable de crimes. (Rome) [illegible] innocents, leur *trouvera* des crimes. (Rac.)

— Absol. On cherche souvent plus qu'on ne veut *trouver*. (Mol.) Notre littérature a aussi ses jongleurs qui répètent et même qui [illegible] mal ce que les autres ont *trouvé*. (La Harpe.)

— V. n. *Trouver à.* Trouver le moyen, l'occasion de. Trouver à se défaire de son [illegible]. Trouver à s'établir avantageusement. Il est difficile aujourd'hui de trouver à faire un emprunt. Trouver, par hasard, à compléter un ouvrage.

— *Trouver à redire.* Trouver quelque défaut, quelque sujet de blâme. Trouver à redire à tout ce qu'on dit, à tout ce qu'on fait. Ne trouver rien à redire à quelque chose.

— *Trouver à dire.* Trouver quelque chose à reprendre, à blâmer. Que trouvez-vous à dire au parti qu'il a pris ?

— Prov. et fig. *Trouver à qui parler.* Trouver de l'opposition, de la résistance à ce qu'on prétendait.

— *Trouver que.* Trouver qu'un homme est aimable, est ennuyeux. Trouver que quelque chose est bon. J'ai *trouvé*, dans une note, que vous l'aviez ainsi déclaré autrefois. (G. Sand.)

— SE TROUVER. v. pron. Être trouvé. Nous avons dit et répété souvent qu'aucun des animaux de l'Afrique ne [illegible] l'Amérique méridionale, et que réciproquement aucun des animaux de cette partie de l'Afrique ne s'est *trouvé* dans l'ancien continent. (Buff.) Une autre serine, dont le mâle avait [illegible] [illegible] d'une autre serine, [illegible] et le troisième de [illegible] ces œufs se sont *trouvés* clairs. (Id.)

— Fig. Enfin l'âme s'étant *trouvée* [illegible], elle a *trouvé* le [illegible] (Boss.)

— Exister. Il rencontra une tête de la [illegible] forte, et doutant qu'elle se [illegible] la nature, il s'écrie : Qu'est-ce qui la trouve ! (Fléch.) La philosophie [illegible] pompeuse, mais [illegible] peut. (Mass.)

— [illegible] Tout ce que peuvent faire, [illegible] la naissance et la fortune, mais [illegible] qualités de l'esprit, pour l'élévation d'une personne, se *trouve* [illegible] la Dauphine. (Boss.) [illegible] Sortez donc du monde où vous vous *trouvez* [illegible]

de votre avis. (Mass.) De tous ces rôles pompeux qu'ils ont joués pendant le temps qu'on les a vus sur le théâtre (du monde), il ne leur reste que le regret de voir finir la représentation, et de ne se *trouver* réellement que ce qu'ils sont devant Dieu. (Id.)

— On l'emploie quelquefois de la même manière devant un autre verbe. La désobéissance s'est *trouvée* monter au plus haut point. (D'Olivet.)

— Fig. Il faut que ce même Alexandre se *trouve* encore dans tous nos panégyriques. (Bossuet.)

— Remarquer en soi une qualité bonne ou mauvaise. Se trouver du talent, du mérite. Je me *trouvais* barbare, injuste, criminel. (Rac.) Le supplice de l'homme mécontent de son état est de se fuir sans cesse, et de se *trouver* toujours lui-même. (Boiste.)

— Avoir telle ou telle opinion les uns des autres. Les hommes se *trouvent* d'autant plus méchants les uns les autres, qu'ils le sont eux-mêmes davantage. (Boiste.)

— Trouver en soi. La France se *trouve* des forces que les siècles précédents ne savaient pas. (Boss.)

— Se rencontrer quelque part. Se trouver nez à nez à la promenade avec une personne qu'on voulait éviter. Se trouver chez un de ses amis avec une personne qu'on n'avait pas vue depuis longtemps. Enfin, pendant huit jours, il se rendit dans tous les lieux où il s'était *trouvé* avec la compagne de son enfance. (B. de St-P.) Elles se sont *trouvées* aux Carmélites, et la réconciliation s'est faite. (Mme de Sévigné.) Il y a des gens qui ne se *trouvent* point quand ils se cherchent, et qui ne se cherchent que par hasard. (Montaigne.)

— Se rendre en un lieu. Se trouver chez son frère à l'heure indiquée.

Etre dans un lieu. Se trouver à une bataille. Le cardinal s'était *trouvé* en effet à quelques lieues d'Arras avec le roi. (Volt.) Je m'étais *trouvé* à la même heure au Palais-Royal, rempli de gens vêtus d'habits de couleurs brillantes. (B. de St-P.) Pétrarque, âgé de treize ans, et se *trouvant* à Avignon, alla pour la première fois visiter la fontaine de Vaucluse. (Mme de Genlis.) Trois ans après cette catastrophe, don Carlos s'était *trouvé* en Europe à la bataille de Pavie, comme pour voir l'honneur et la vaillance couronnés succomber sous les coups de la fortune. (Chateaub.)

— Se dit en parlant du lieu où sont les choses, où l'on peut se les procurer. Ce livre se trouve chez tel libraire. Cet ouvrage ne se trouve plus nulle part, ne se trouve plus.

— Estimer, juger, sentir qu'on est dans telle situation; qu'on jouit de tel avantage, qu'on éprouve tel inconvénient. Après avoir usé de ce remède, il se trouva tout autre. Se trouver heureux, se trouver malheureux. Se trouver beau.

— Fig. Se dit par rapport à l'état, à la situation d'une personne ou d'une chose. Se trouver en danger, dans l'embarras, dans le besoin. Se trouver embarrassé. Se trouver sans défense. Se trouver dans la situation la plus heureuse. Se trouver dans une alternative fâcheuse. Se trouver être le dernier. La maison se trouve vide. La nouvelle se trouva fausse. Départ qui se trouve retardé. Dès la première bataille, il est tranquille, tant il se *trouve* dans son naturel. (Boss.) L'esprit rempli d'idées magnifiques, qui se plaît à se perdre dans ces vastes pensées, s'ennuie dès qu'il se *trouve* renfermé en lui-même, et resserré en un petit nombre d'objets languissants. (Fléch.)

— Il exprime quelquefois le passage d'un état à un autre. Marie-Thérèse, aussi emportée que frappée par la maladie, se *trouve* toute vive et tout entière entre les bras de la mort. (Boss.) Ceux même qui n'étaient pas ambitieux dans une condition médiocre, deviennent quelquefois insolents lorsqu'ils se *trouvent* dans une plus grande élévation. (Fléch.)

— *Se trouver bien.* Éprouver du bien-être. Malade qui se trouve bien, qui se trouve mieux. || Être satisfait de sa position. Se trouver bien partout.

— *Se trouver mal.* Éprouver du malaise. Malade qui se trouve mal. Notre ancien supérieur s'étant trouvé subitement indisposé, vous l'avez remplacé dans la chaire. (Lewis.) || Être mécontent de sa position. Se trouver mal partout. || Tomber en faiblesse, en défaillance. Se trouver mal [illegible]

— Se trouver bien de quelque chose, de quelqu'un. Avoir sujet d'être content de quelque chose. Se trouver bien de son régime, d'un appartement, d'un domestique. Se trouver bien d'avoir suivi un conseil. Employer plus de courage que de prudence, est une maxime dont tous les grands hommes se sont bien trouvés. (Christine.)

— Prov. *Il s'est trouvé là comme tabourin à noce, comme lard en pois.* Il s'est trouvé là fort à propos. || *Il fait comme* [illegible], *on ne sait où l'on se trouve.* || *Il ne s'est jamais trouvé à telle fête, à telle noce.* Il a été bien battu.

— v. impers. *Il se trouva un homme assez hardi pour lui dire la vérité.* Il y eut un homme assez hardi.

— Il existe. Grâce à Jésus-Christ, il se trouve des âmes fidèles qui usent de la grandeur avec modération. Il se trouvait des philosophes qui enseignaient que la destinée [illegible] de l'homme est dans les astres. (Mass.)

— *Il se trouva que.* Il arriva que, on reconnut que. Il se trouva qu'on mit de nouveaux obstacles à cette affaire, lorsqu'on croyait avoir réussi. Tout bien calculé, il se trouva qu'il était redevable de mille écus.

— Syn. comp. TROUVER. RENCONTRER. Nous *trouvons* les choses inconnues à celles que nous cherchons. Nous *rencontrons* les choses qui sont en notre pouvoir, ou qui se présentent à nous, et que nous ne cherchons point. || TROUVER. INVENTER. On *invente* de nouvelles choses par la force de l'imagination. On *trouve* des choses cachées par la recherche et par l'étude. || TROUVER. DÉCOUVRIR. V. DÉCOUVRIR.

TROUVÈRE. s. m. Nom qu'on donnait aux anciens poëtes français des provinces du Nord ou de la langue d'*oc* ou d'*oïl*, et particulièrement de la Picardie; ils florissaient du XIe siècle au XIVe siècle. C'est à tort que quelques écrivains les ont confondus avec les troubadours. Ils se livraient surtout à la poésie épique. Ils ont admirablement réussi dans la grande épopée et dans les fabliaux. Ils ont fait aussi quelques poésies lyriques, enfin on leur doit les romans de chevalerie en prose.

TROUVEUR. s. m. Se dit quelquefois pour Trouvère.

— Fam. Celui qui trouve ou qui invente.

— Se disait de celui qui controuve, qui invente des mensonges. || Dans ces deux dernières acceptions, il faisait *trouveuse* au féminin. On trouve aussi *trouveresse* dans quelques vieux auteurs.

— Astron. Petite lunette dioptrique qu'on ajoute à un télescope newtonien, pour trouver plus facilement l'objet qu'on veut observer.

TROUVURE. s. f. Se disait de l'action de trouver.

— S'est dit quelquefois de la chose trouvée.

TROX. s. m. (du gr. τρώξ, charançon; fait de τρώγω, manger, ronger). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des lamellicornes. On rencontre ces insectes par terre, dans les champs, dans les endroits sablonneux et un peu secs. On les voit quelquefois ronger les parties tendineuses qui lient les os des cadavres, dont la chair a été dévorée depuis quelque temps.

TROXIMON. s. m. Bot. Genre de plantes d'Amérique, appartenant à la famille des chicoracées.

TROY. adj. f. Métrol. Il se dit d'une livre d'Angleterre, qui se divise en douze onces, et qui vaut 373 gr. 095.

TROYEN, ENNE. adj. et s. Habitant de Troie ou de la Troade. || Qui appartient à Troie ou à ses habitants. || Qui est né ou qui réside à Troyes en Champagne. Dans cette dernière acception, on dit plus ordinairement, Habitant de Troyes, ou Tricasses, nom formé du nom latin de la ville de Troyes.

— Antiq. rom. *Jeux troyens.* Courses à cheval et combats simulés, que faisaient dans le cirque les jeunes gens des premières familles de Rome, en mémoire des jeux qui avaient été donnés en Sicile par Ascagne et les jeunes Troyens; Sylla les fit célébrer pendant sa dictature, et Auguste les remit en vigueur. || *Porc troyen.* V. PORC.

— TROYENNES. s. f. pl. Philol. V. TROADE.

TROYEN. s. m. Entom. Tribu de papillons chevaliers ou guerriers, caractérisée par des taches rouges sur la poitrine, et des couleurs ordinairement sombres.

— Hortic. Sorte de raisin.

TROYES. Géogr. Ch.-l. du dép. de l'Aube; 25,000 hab., à 158 kil. de Paris.

— Hist. *Traité de Troyes.* Paix honteuse, qu'Isabelle de Bavière conclut avec les Anglais, au nom de Charles VI, en 1420. Henri V épousait la fille de Charles, et était reconnu comme héritier présomptif de la couronne. Le dauphin, depuis Charles VII, ne reconnut pas le traité de Troyes. || Paix signée le 11 avril 1564, entre Charles IX et Elisabeth d'Angleterre. || *Parlement de Troyes.* Se dit du parlement de Paris, après qu'il eut été exilé à Troyes, le 15 août 1786; il fut rappelé le 20 septembre 1787.

TRU. s. m. Féod. Droit qui, en Bourgogne, appartenait au seigneur de la terre où une bête qu'on chassait avait été abattue, quoiqu'elle eût été levée sur la terre du chasseur qui la poursuivait.

TRUAND, ANDE. s. (de l'a.-fr. *tru*, pour tribut, impôt). [illegible] bond, qui mendie par fainéantise. C'est un truand, un vrai truand. Grosse truande. Peu usité.

..... Ah! truande, [illegible]
De [illegible]
(Molière.)

— Il se disait de celui qui paye les impôts. || D'un homme que la surcharge d'impôts avait réduit à mendier pour vivre. De là est venu l'ancien proverbe, *qui fit* [illegible], *il fit truand.*

— Anc. cout. Il se disait adjectiv. dans cette expression, *cens truand.* Cens qui ne porte aucun profit ni droit seigneurial.

TRUAND. s. m. Techn. Marchepied du métier de tisserand.

TRUANDAILLE. s. f. (pr. *tru-an-da-ye*). Pop. Se dit de ceux qui truandent. Ce n'est que de la truandaille. Peu usité.

TRUANDER. v. n. 1re conj. Pop. Gueuser, mendier. Peu usité.

TRUANDERIE. s. f. Pop. Profession de truand, de mendiant, de vagabond. Peu usité.

— Anc. cout. Bureau où se percevaient les droits imposés sur les denrées.

TRUARDIÈRE. s. f. Agric. Espèce de bêche à trois dents.

TRUAU. s. m. Pêch. Sorte de filet.

— Anc. métrol. Mesure d'un boisseau et demi.

TRUBEICH-MASS. s. m. Métrol. Mesure de capacité employée dans le Wurtemberg pour les liquides, et valant 1 litre 92.

TRUBLE ou **TROUBLE.** s. f. (du gr. τρύβλιον, écuelle, vase). Pêch. Filet en forme de poche, monté sur un cercle ou un ovale, et traversé par un bâton qui sert de manche. Prendre avec la truble du poisson dans les réservoirs.

— Ornith. Un des noms de la spatule blanche.

TRUBLEAU. s. m. Pêch. Petite truble.

TRUC. s. m. (de l'ital. *trucco*; fait du roman *truca*, frapper, battre). Espèce de billard dont on fait usage dans quelques pays, et qui est ordinairement plus long que celui sur lequel on joue en France.

— Pop. *Avoir le truc.* Avoir le secret, l'art. || Etre habile, rusé.

TRUCHEMAN ou **TRUCHEMENT.** s. m. (de l'ar. *tordgeman*). Interprète; celui qui explique à deux personnes qui parlent deux langues différentes ce qu'elles se disent l'une à l'autre. Habile trucheman. Trucheman des ambassadeurs français. S'expliquer par un trucheman, par trucheman. N'avoir pas besoin de trucheman. Ce sont des truchemans. Où est le *trucheman* pour lui dire qui vous êtes, et lui faire entendre ce que vous dites? (Mol.) Adieu, *trucheman* de malheur; va faire des commentaires sur les grimaces de notre singe. (Brueys.)

— Fig. Se dit d'une personne qui parle à la place d'une autre, qui explique les intentions d'une autre. Bégayer si fort qu'on aurait besoin de trucheman. Parler d'une manière assez intelligible pour ne pas avoir besoin de trucheman. Cela s'entend bien sans trucheman. Le ministre chrétien est le *trucheman* entre Dieu et l'homme. (Chateaub.)

— Il se dit aussi des choses. La parole est le *trucheman* du cœur; c'est l'image de l'âme. (Mol.) Une langue qui prononce des paroles déshonnêtes est le *trucheman* d'un cœur corrompu. (Boiste.) Ses regards, *truchemans* de l'ardeur qui la touche. (La Font.)

Mais, pour m'offrir leur cœur et vouer leur service,
Ces muets *truchemans* ont tous fait leur office. (Mol.)

TRUCHER. v. n. 1re conj. (rad. *tru*). Pop. Mendier par fainéantise. Il est vieux.

TRUCHEUR, EUSE. s. Pop. Celui, celle qui truche, qui mendie. Il est vieux.

TRUCHTERSHEIM. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Strasbourg (Bas-Rhin); 650 hab.

TRUCULENT, ENTE. adj. (du lat. *truculentus*). Cruel, brutal, violent. Le jeune Agrippa aimait à vivre sur mer, et s'était fait donner le nom de Neptune. Aussi dans ses yeux et surtout dans son visage, il avait quelques-uns de ces traits que les peintres et les sculpteurs donnaient à ce dieu *truculent* lorsqu'il soulevait les tempêtes. (Catros.) Ce mot, tout latin, n'a pas été adopté.

TRUELLE. s. f. (du lat. *trulla*). Outil, instrument dont les maçons se servent pour employer le plâtre ou le mortier : il est formé d'une lame triangulaire de fer ou de cuivre poli, dont le manche recourbé est garni d'une poignée de bois. Se servir de la truelle. Enduire avec la truelle.

— *Truelle bretée.* Plaque de fer mince, de forme rectangulaire, qui porte un manche, et dont l'un des côtés est taillé en dents carrées; l'autre est tranchant.

— Fam. *Aimer la truelle.* Aimer à faire bâtir. || *Bien jouer de la truelle.* Faire beaucoup bâtir.

— Instrument d'argent, à peu près de la même forme, avec lequel on découpe et on sert le poisson à table.

— Bot. Genre fait avec une espèce de polyporée. || *Truelle vernie* ou *à ramoneur.* Espèce de champignon.

TRUELLÉE. s. f. Quantité de plâtre ou de mortier qui peut tenir sur une truelle.

TRUELLETTE. s. f. (diminut. de *truelle*). [illegible] ornements en relief.

TRUEN. s. m. Ornith. Synon. de Stercoraire à grande queue.

TRUFFARD. s. m. Gourmand, amateur de truffes.

TRUFFE. s. f. (de l'allem. *truffel*). Bot. Genre de végétaux de la famille des champignons, très-savoureux et très-odoriférants. On les trouve dans la terre en petites masses charnues; ils n'ont ni tiges, ni feuilles, ni fleurs, ni racines apparentes. Ce sont des chiens qu'on dresse à la recherche des truffes, ainsi que les cochons et les sangliers. Truffe marbrée. Truffe blanche. Les truffes de Piémont sentent l'ail. Une dinde aux truffes, farcie de truffes. Sauce aux truffes. Purée aux truffes. Truffes à la cendre. Truffes au vin de champagne. Truffes à la vapeur. Truffes au court-bouillon. Truffes en [illegible]. Émincé de truffes. Ragoût de truffes. Croûte et coquille aux truffes. L'origine de la *truffe* est inconnue; on la trouve, mais on ne sait ni comment elle naît ni comment elle végète. (Brill.-Sav.) Les meilleures *truffes* de France viennent du Périgord et de la Haute-Provence. (Id.)

— *Truffe d'eau.* Tribule aquatique ou macre flottante. || *Truffe de cerf.* Nom d'une espèce de truffe.

— Nom que dans quelques provinces on donne improprement à la pomme de terre. || *Truffe rouge.* Nom d'une variété de pomme de terre.

— On disait autrefois *truffle* ou *truffe*.

Le pis de tout, c'est qu'avec son air de buffle,
Il porte un cœur aussi noir qu'une truffe.
(J.-B. Rousseau.)

TRUFFÉ, ÉE. part. pass. du v. Truffer. S'empl. adjectiv. Chapon truffé. Dinde truffée. Saucisses truffées. On servit entre autre choses un énorme coq vierge de Barbésieux, *truffé* à tout rompre. (Brill.-Sav.) Notre souper, assez léger d'ailleurs, avait cependant pour base une superbe volaille *truffée*. (Id.)

TRUFFELLE. s. f. Bot. Un des noms vulgaires de la pomme de terre.

TRUFFER. v. a. 1re conj. Garnir de truffes.

— Un auteur contemporain l'a employé dans le sens de Remplir. Je voudrais bien savoir d'abord ce que veut dire précisément ce grand flandrin de substantif dont ils *truffent* quotidiennement le vide de leurs colonnes. (Th. Gautier.)

— Fig. Tromper. Dérivé en cette acception du gr. τροφή, tour de finesse.

— SE TRUFFER. v. pron. Etre truffé.

TRUFFERIE. s. f. Tromperie. Pop.

TRUFFETTE. s. f. Anc. comm. Espèce de toile qui imitait la demi-hollande.

TRUFFEUR, EUSE. adj. Trompeur, trompeuse. Pop.

TRUFFIÈRE. s. f. Terrain dans lequel on trouve des truffes.

TRUFFINELLE. s. f. Bot. Se dit de petites sphères brunes qui sont les corps reproducteurs des truffes.

TRUFFIVORE. s. et adj. des 2 g. Qui aime les truffes.

— Brillat-Savarin l'a dit d'une ville. Paris, cité admirablement gourmande, et *truffivore* par excellence.

TRUFFLAS. s. m. Bot. Nom vulgaire de la macre ou châtaigne d'eau.

TRUFFONS. s. m. pl. (de la *truffe*, à laquelle ils ressemblent pour la saveur et pour quelques-unes des autres caractères). Bot. Groupes de champignons, noirs, comme brûlés, rudes au toucher.

TRUFLIER. s. m. Bot. Nom vulgaire du troëne.

TRUIE. s. f. (du celt. *troia*). Mamm. Femelle du porc.

— Ichthyol. *Truie de mer.* Poisson du genre de la scopène.

— Ornith. Nom de la draine dans quelques cantons de la France.

— Antiq. Les anciens immolaient la truie à Cérès, parce qu'elle détruit les fruits et les autres productions de la terre. On en sacrifiait aussi à Junon, honorée comme protectrice de la terre. Lorsqu'on faisait quelque alliance ou qu'on jurait la paix, elles étaient confirmées par le sang d'une truie.

— Anc. art milit. Espèce de bélier.

— Pop. *Truie, grosse truie.* Nom qu'on donne, par mépris, à une femme fort grosse ou de mauvais ton.

— Prov. *Il en avalerait autant qu'une truie de lait clair.* Se dit d'un homme qui mange avec gloutonnerie. || *Bonne truie à pauvre homme.* Se dit d'une femme pauvre qui a beaucoup d'enfants. || *Tourner la truie au foin.* Détourner la conversation du but où elle doit tendre pour la diriger vers un autre but où elle ne doit point aller; agir inconsidérément comme un homme qui chercherait à éloigner une truie du gland dont elle se veut repaître, pour la mettre au foin dont elle n'a que faire. Ce n'est pas de cela que j'ai à vous parler. Mais à quoi diable vous sert de tourner ainsi la truie au foin? (Cyrano de Berg.) || *S'en rapporter aux exemples comme une truie qui écorche.* || *Mieux aime truie bran que roses.* || *Qui touche le faon de la truie, tant soit* [illegible]

TRUIETTE. s. f. Anc. cout. Redevance annuelle; rente seigneuriale.

TRUILLET. s. m. Sorte d'ajustement qui servait à la parure des femmes.

TRUIL. s. m. Moulin à huile.

TRUILLAGE. s. m. Anc. cout. Droit de pressoir banal.

TRUITE. s. f. (du bas lat. *trutta* ou *tructa*). Ichthyol. Genre de la famille des salmones, dont toutes les espèces sont carnassières et vivent la plupart du temps dans les eaux douces, et généralement dans les plus pures et les plus vives. Elles sont très-estimées. Truite à la montagnarde. Truite au court-bouillon. Truite à la Chambord. Truite à la Génevoise. Truite à la Saint-Florentin. Truites frites. Truites aux anchois. Sauté de filets de truites. Truites à la hussarde. Pâté de truites. En rentrant, on ferait une partie de bête hombrée, pour attendre le repas du soir, qui se composerait d'un

plat de *truites* en réserve, et des reliefs du dîner, encore très-désirables. (Brill.-Savar.)

— *Truite saumonée.* Truite qui tient du goût et de la couleur du saumon. Vers le milieu du printemps, elle abandonne la mer pour remonter dans les rivières et les lacs, où elle dépose ses œufs. Sa chair est tendre, facile à digérer et d'un goût exquis. || *Truite brune.* Variété de la truite commune. || *Truite de mer.* Espèce de salmone qu'on pêche dans la mer Baltique.

— Techn. Partie du fourneau de la touraille d'une brasserie.

TRUITÉ, ÉE. adj. Marqué de petites taches rougeâtres comme une truite. Il n'est guère usité qu'en parlant de certains chevaux, de certains chiens dont le poil est marqueté de la sorte. Cheval alezan truité. Cheval bai truité. Chien truité.

— Se dit d'une certaine porcelaine du Japon.

— Ichthyol. Qui ressemble à la truite. || TRUITÉS. s. m. pl. Tribu de la famille des salmonides, qui a pour type le genre saumon.

— Techn. *Fonte truitée.* Celle dont la cassure offre des points blancs ou gris. C'est un mélange de fonte grise et de fonte blanche.

TRUITÉE. s. f. Conchyl. Nom vulgaire d'une coquille univalve du genre porcelaine.

TRUITELLE. s. f. (dimin. de *truite*). Pêch. Petite truite.

TRUITON. s. m. V. TRUITELLE.

TRULLE. s. f. (du lat. *trullus*). Pêch. Sorte de filet.

— Hist. Chambre du conseil des empereurs grecs.

TRULLISATION. s. f. (pr. *trul-li-za-cion;* du lat. *trulla*, truelle). Archit. Travail de diverses sortes d'enduits qu'on fait avec la truelle, et qu'on travaille au dedans des voûtes. || Il se dit aussi des hachures pratiquées sur la couche de mortier pour retenir l'enduit de stuc.

TRULLOTTE. s. f. Pêch. Sorte de chaudière ou d'engin pour prendre du poisson.

TRULLUM ou **TRULLUS.** s. m. (pr. *trul-lomm* ou *trul-luss*). Hist. Nom d'une salle du palais des empereurs de Constantinople où se traitaient les affaires d'Etat. Ce mot barbare paraît avoir signifié *dôme*.

TRULOT. s. m. Pêch. Petite trulle, montée sur deux règles parallèles l'une à l'autre.

TRUMBUS. s. m. (pr. *tron-buss*). Pathol. Petite tumeur violacée, rénitente, formée par l'extravasion d'une certaine quantité de sang au voisinage des veines que l'on a ouvertes.

TRUMEAU. s. m. (du gr. τρύμη, trou). Archit. Espace d'un mur entre deux fenêtres. Les trumeaux de ce bâtiment sont trop étroits.

— Parquet de glace qui occupe l'espace du mur entre deux fenêtres, dans l'intérieur d'un appartement, ou qui est placé au dedans d'une cheminée.

TRUMEAU. s. m. (du gr. τρύμη, parce que l'os s'en séparant aisément, il reste un grand trou au milieu du trumeau, qui alors ressemble au bout d'un moyeu de roue). Bouch. Le jarret d'un bœuf, la partie d'au-dessus de la jointure du genou d'un bœuf, lorsqu'elle est coupée pour être mangée.

— S'est dit de l'homme, en style burlesque.

TRUMELIÈRE. s. f. Anc. art milit. Partie de l'armure qui couvrait la cuisse; cuissart.

TRUMPEAU. s. m. (pr. *trumm-po*). Mamm. Espèce de cachalot.

TRUN. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. d'Argentan (Orne); 1,600 hab.

TRUNCATALINE. s. f. Conchyl. V. TRONCATALINE.

TRUNCICOLE. adj. des 2 g. (pr. *tron-ci-kole;* ét. lat., *truncus*, tronc; *colo*, habiter). Bot. Qui croît sur les troncs d'arbre, comme l'agaric mucide.

— Zool. Qui vit sur le tronc des arbres.

TRUNCILLE. s. f. (pr. *tron-ci-ye*). Conchyl. Genre de coquilles.

TRUPELU, UE. adj. Vieux mot qui s'est dit pour Enjoué.

TRUSION. s. f. (du lat. *trusio*, action de pousser avec violence; fait de *trudere*, pousser). Pathol. Mouvement du sang du cœur à toutes les parties du corps par les artères. Mouvement de trusion.

[illegible]

Outil de menuisier pour tracer des lignes parallèles.

TRUSQUINÉ, ÉE. part. pass. du v. Trusquiner. S'empl. adjectiv. Avec une scie à lame large et à denture fine, on enlèvera avec précaution, et en suivant bien exactement la ligne *trusquinée* sur les quatre côtés du rabot, toute la planche de l'outil. (Désorm.) Omission des dictionn.

TRUSQUINER. v. a. 1re conj. (pr. *truss-kiné;* rad. *trusquin*). Techn. Tracer des lignes parallèles au moyen du trusquin.

TRUSTE. s. f. Féod. Vasselage, service féodal. || *La truste royale.* Grande vassalité.

TRUSTÉE. s. f. Anc. métrol. Mesure dont on se servait en Bretagne pour le sel.

TRUT. s. m. Sorte de jeu de cartes.

TRUTILER. v. n. 1re conj. Se dit en parlant du chant de la grive.

TRUXALE. s. m. (du gr. τρωξαλλίδες, genre de vers). Entom. Genre d'insectes orthoptères de la famille des sauterelles, renfermant une douzaine d'espèces, dont la plus remarquable est le truxale à nez.

TRUXILLO. Géogr. Nom d'une ville d'Espagne et de plusieurs villes d'Amérique.

— Hist. *Chevaliers de Truxillo.* Ordre créé en Espagne par le roi Alphonse IX, et réuni depuis à l'ordre d'Alcantara.

TRUY. s. m. Econ. rur. Réservoir pour les irrigations, dans le département du Var.

TRUYOTE. s. f. Bot. Nom vulgaire de la lupuline.

TRYBLIDION. s. m. Bot. V. TRIBLIDION.

TRYBLION. s. m. Antiq. Mesure de capacité, qui était employée en Égypte et dans une partie de l'Asie; elle valait une hémine, ou environ 2 décilitres 6 centilitres. || Mesure grecque. V. COTYLE.

TRYGIPHANIOS. s. m. Nom que l'on donnait autrefois au vin préparé avec les grappes ou avec le marc de raisin.

TRYGODE. s. m. Anc. pharm. Nom d'un collyre.

TRYGODIE ou **TRYGOEDIE.** s. f. (ét. gr., τρύγη, vendange; ᾠδή, chanson). Antiq. gr. Chant des vendangeurs. || La comédie primitive.

TRYGMATION. s. m. (pr. *trig-ma-cion*). Bot. Genre de mousses.

TRYGONOBATE. s. m. Ichthyol. Genre de raies.

TRYPÉTHÉLIACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une trypéthélie. || TRYPÉTHÉLIACÉES. s. f. pl. Famille de lichens, qui a pour type le genre trypéthélie.

TRIPÉTHÉLIE. s. f. Bot. Genre de lichens, ne comprenant que des espèces exotiques, qui se rencontrent fréquemment sur les écorces officinales, comme le quinquina, la cascarille; elles y forment des croûtes diversement colorées.

TRYPÉTHÉLIÉ, ÉE. adj. Bot. V. TRYPÉTHÉLIACÉ.

TRYPHÈRE. s. f. (du gr. τρυφερός, délicat). Bot. Genre de plantes de la famille des amaranthacées, établi pour une plante de Java.

— Anc. pharm. Se disait de plusieurs sortes d'opiat, surtout du genre narcotique. Tryphère sarracénique. Tryphère persique. Grande tryphère.

TRYPHON. Usurpateur en Syrie, servit d'abord Alexandre Ier, puis fut tuteur de son fils, Antiochus VI, le fit périr l'an 140 av. J.-C., s'assit sur le trône à sa place, mais fut combattu sans relâche par Antiochus VII, et finalement se donna ou reçut la mort dans Apamée, 134 ans av. J.-C. || Joueur de flûte qui fut proclamé roi de Sicile par les esclaves révoltés, 104 ans av. J.-C. Il résista quelque temps aux armées romaines, fut ensuite battu et pris, 99 ans av. J.-C.

TRYPOXYLE. s. m. (ét. gr., τρυπάω, percer; ξύλον, bois). Bot. Genre d'insectes hyménoptères de la famille des fouisseurs.

TRYXALE. s. m. Entom. V. TRUXALE.

TSA. s. m. Gramm. Quatrième lettre de l'alphabet arabe; signe numérique de 500.

TSADE. s. m. Gramm. Dix-huitième lettre de l'alphabet hébreu; signe numérique de 90.

TSAR. s. m. (par corruption de *César*). Nom qu'on donnait autrefois au souverain de la Russie. V. CZAR.

TSARINE. s. f. (par corruption de *César*). Ancien titre de l'épouse du souverain de la Russie.

TSA-SIN-GO-DAI. Myth. Deuxième série des grands dieux au Japon. Le premier d'entre eux régna 250,000 ans; le règne des quatre autres est plus long encore, et chacun l'emporte en durée sur le précédent. La somme des cinq règnes est de 2,342,467 ans.

TSCHAIDI. Myth. ind. Divinité femelle, la mère de toutes les divinités subalternes.

TSCHAKO. s. m. Art milit. V. CHAKO.

TSCHERNOBOG. Myth. slav. Divinité malfaisante des Slavons Varaigues, qui lui faisaient des sacrifices où le sang était toujours répandu.

TSCHERNOVITZ. Géogr. Cercle de Gallicie, formé de l'ancienne Bukovine; 225,000 h. || Sa cap. du même nom, a 5,500 hab.

[illegible]

TSCHESMÉ. Géogr. Ville et port de la Turquie, dans l'Anatolie.

— Hist. *Bataille de Tschesmé.* Destruction de la flotte turque par les Russes, le 6 juillet 1770.

TSCHETTI. s. m. Bot. Espèce de piment d'Amérique.

TSCHIRNHAUSEN (Ehrenfried Walther de). Physicien et géomètre allemand, né en 1651, mort en 1708, perfectionna les instruments d'optique, établit de superbes verreries en Saxe, et découvrit plusieurs procédés industriels, entre autres celui des verres brûlants, dits *caustiques de Tschirnhausen*.

TSCHIT. s. m. Comm. Nom d'une toile imprimée qu'on tire de la Perse.

TSCHIVEN. Myth. ind. Dieu mâle, une des deux divinités émanées de Vastou, substance suprême.

TSCHOUDO-MORSKOE. Myth. slav. Monstre marin subordonné au roi de la mer.

TSCHOUR. Myth. slav. Divinité qui présidait aux arpentages. Il avait beaucoup d'analogie avec le dieu Terme.

TSCHUDYE. s. f. Bot. Genre de plantes de la Guiane.

TSCHUN. s. m. Métrol. Monnaie de compte employée en Chine; elle équivaut à 82 centimes.

TSE. s. m. Gramm. ar. V. TSA.

TSE-FU. s. m. Relat. Titre du bonze qui préside aux confréries dévotes des jeûneurs.

TSE-KIN. s. m. Espèce de vernis qu'on met sur la porcelaine de la Chine pour lui donner une couleur de café ou de feuille morte.

TSÉRÉ. s. m. Gramm. Un des points voyelles de la langue hébraïque, il vaut un *e* long.

TSEU-SSE. Philosophe chinois, né vers 515 av. J.-C., mort vers 453, hérita de la réputation de sagesse de son aïeul Confucius, et composa plusieurs ouvrages de morale.

TSIA-IP. s. m. Bot. Arbrisseau grimpant de la Chine. Les habitants de ce pays se servent de ses feuilles, naturellement très-propres, pour polir différentes sortes d'ouvrages, et particulièrement l'étain.

TSIAKELU. s. m. Bot. Arbuste des Indes.

TSIAMPA. Géogr. Province d'Asie, dans l'Inde, au-delà du Gange. C'était autrefois un royaume considérable qui comprenait la Cochinchine; aujourd'hui c'est une province de ce pays.

TSIAM-TEU. s. m. Bot. Espèce de haricot chinois.

TSIAP. s. m. Hist. or. Nom des armoiries distinctives des provinces du Japon; elles remontent au VIIe siècle.

TSIÉLA. s. m. Bot. Espèce de figuier de l'Inde, dont les fruits servent à teindre en rouge, et l'écorce à faire des cordes.

TSIÉLIE. s. f. Bot. Sorte de plante.

TSIEM-TANI. s. m. Bot. Grand arbre du Malabar dont l'écorce est employée dans le pays comme un remède contre un grand nombre de maladies.

TSIGOKTEN. Myth. jap. Un des quatre grands dieux du trente-troisième ciel.

TSIMAMASOR. s. m. Bot. Arbuste grimpant de Madagascar, dont les fleurs sont d'un rouge éclatant.

TSIN. s. m. Minér. Minéral d'où les Chinois tirent la couleur bleue qu'ils emploient sur la porcelaine.

TSING. s. m. Hist. Dynastie chinoise.

TSIN-SE. s. m. Docteur ou lettré chinois du troisième ordre.

TSITOTOCOTL. s. m. Ornith. Espèce d'oiseau du Mexique et du Pérou.

TSONG-TOU. s. m. Relat. Vice-roi qui commande à plusieurs provinces, en Chine.

TSOUNG-LING. adj. et s. m. pl. Géogr. Chaîne de montagnes, entre la Tartarie indépendante et l'empire chinois.

TTA. s. m. Gramm. Nom d'une consonne de l'alphabet sanscrit, qui est une des deux fortes de l'ordre des linguales.

TTHA. s. m. Gramm. Nom d'une consonne de l'alphabet sanscrit, qui est une des deux fortes de l'ordre des linguales.

TU. pron. pers. de la 2e pers. du sing. des 2 g. Il demande toujours après lui un verbe. Tu es heureux. Tu chantes. Tu dors.

— Il ne peut jamais être que le sujet de la proposition.

Tu régnerais encor si tu l'avais voulu!
Fils de la liberté, tu détrônes ta mère,
Armé contre ses droits d'un pouvoir éphémère,
Tu croyais l'accabler, tu l'avais résolu.
(C. Delavigne.)

— Il ne peut être séparé du verbe que par un autre pronom ou par un des mots *ne*, *en*, *y*. Tu es heureux. Tu me parleras. Tu t'en repentiras. Tu en apprendras des nouvelles. Tu y étais.

— Quand la phrase est interrogative ou exclamative, *tu* se met immédiatement après le verbe, auquel on le joint par un trait d'union. Ossian, barde sauvage, que fais-tu, assis sur la pierre des tombeaux? Songes-tu aux héros des temps passés? (A. Mart.) Comment es-tu capa-[illegible]

[illegible] ble de sentir et de rendre? (J.-J. Rouss.)

— On ne se sert ordinairement de *tu* que quand on parle à des personnes fort inférieures, ou avec qui on est en très-grande familiarité.

— Quelquefois, au contraire, on l'emploie dans le style oratoire ou poétique, en s'adressant aux personnes qu'on respecte le plus, aux rois, aux princes, à Dieu même.

— On s'en sert aussi à l'égard des personnes que l'on méprise ou que l'on insulte; quelle que soit alors leur condition. On se met bien au-dessus d'eux. C'est ainsi que le grand-prêtre Joad, n'ayant plus besoin de dissimuler, dit à la reine Athalie :

. . . . *Tu seras satisfaite,*
Je te les vais montrer l'un et l'autre à la fois. (Rac.)

— On s'en sert encore en faisant parler certaines nations, et principalement les Orientaux, lorsqu'on veut leur conserver un caractère étranger; et quelquefois aussi dans la poésie.

— Hors de là, on emploie le pronom pluriel *vous*.

— Fam. *Être à tu et à toi avec quelqu'un.* Etre tellement lié avec lui, qu'on le tutoie, et qu'on est tutoyé par lui.

TU. Chim. Abréviation employée pour désigner le tungstène.

TU, UE. part. pass. du v. Taire. S'empl. adjectiv., mais alors il est toujours accompagné de l'auxiliaire *être*. Elle s'est tue. Ils se sont tus.

TUABLE. adj. des 2 g. Se dit des animaux domestiques bons à tuer. Ces poulets sont tuables. Fam.

— *Ce cochon est tuable.* Il est temps de le tuer, il est assez gras.

— Fam. Il s'est dit quelquefois des personnes. Si les jansénistes faisaient tort à la société, ils seraient *tuables* sans difficulté. (Pasc.)

TUAGE. s. m. Action de tuer un animal. Le tuage d'un cochon.

— Le prix que coûte le tuage. Payer le tuage d'un animal.

TUAL. s. m. Relat. Liqueur spiritueuse qu'on retire d'un palmier, dans les Moluques.

TUANT. part. prés. du v. Tuer. Qui tue. Il est toujours invariable.

TUANT, ANTE. adj. Fatigant, qui cause beaucoup de peine. Travail tuant. Que cela est tuant! Il est certain que c'est un métier *tuant*, que cet excès de cérémonies et de civilités. (Mme de Sévigné.)

— Ennuyeux, importun. Conversation tuante. Homme tuant. Leur *tuante* amitié de tout côté m'arrête. (Mol.) L'oisiveté des cercles est *tuante*. (***) On dit plus ordinairement *assommant*.

TU-AUTEM. s. m. (du lat. *tu*, toi; *autem*, mais. Cette locution est prise d'une des leçons du Bréviaire, qui se termine par ces mots : *Tu autem, Domine, miserere nobis*). Le point essentiel, le nœud, la difficulté d'une affaire. Savoir le tu-autem d'une chose. C'est là le tu-autem. Trouver le tu-autem. Il est fam.

— Prov. *Entendre le tu-autem.* Etre prompt à saisir une affaire, en comprendre la portée. On faisait la lecture pendant le repas des moines. Le supérieur, pour l'arrêter, donnait un petit coup sur la table, en prononçant ces mots : *Tu autem*, qui étaient suivis de *Domine, miserere nobis*, et chacun se levait.

TUBACÉ, ÉE. adj. (du lat. *tubus*, tube). Didact. Qui a la forme d'un tube.

— Conchyl. Se dit d'une coquille univalve qui a la forme d'un tube.

TUBA CORVA. s. f. Musiq. Espèce de trompe dont le son est très-borné, mais qui a des sons très-forts et très-éclatants.

TUBAGE. s. m. Techn. Opération de tuber.

TUBAIRE. adj. des 2 g. Anat. Qui a rapport aux trompes de Fallope.

— Chir. *Grossesse tubaire.* Développement d'un fœtus dans la trompe utérine.

TUBAL-CAÏN. Fils de Lémech et de Tella, né vers 2975 av. J.-C., passe pour avoir inventé l'art de travailler le fer et l'airain.

TUBANTHÈRE. s. m. Bot. Genre de plantes qui a été réuni au céanothe.

TUBE. s. m. (du lat. *tubus*). Tuyau de plomb, de verre, de fer, etc., par où l'air et les autres fluides peuvent passer et avoir une issue libre. Il ne se dit guère que des instruments et des tuyaux dont on se sert pour faire des observations et des expériences, et qui sont d'un petit diamètre. Tube d'une lunette de longue vue. Il faut un tube de plomb pour faire cette expérience. Les baromètres se font avec des tubes de verre. Sceller hermétiquement le tube d'un thermomètre. Tube capillaire. Tube acoustique. Tube électrique.

— Phys. *Tube de Torricelli.* Tube de verre scellé hermétiquement par un bout et ouvert par l'autre, que l'on remplit de mercure, et dont on plonge ensuite l'extrémité ouverte dans un petit vase rempli du même fluide, pour mettre une colonne de mercure en équilibre avec une colonne d'air de même base. || *Tube acoustique.* Espèce de porte-voix soudé en plusieurs endroits que l'on ajuste dans l'épaisseur des murs d'un appartement. Les voûtes elliptiques produisent le même effet. || *Tubes capillaires.* Tubes de verre d'un diamètre fort petit, dont la cavité est si étroite qu'on peut la comparer à la grosseur d'un cheveu, et dans lesquels [illegible] cepté le mercure, qui s'arrête au-dessous de son niveau. || *Tubes communicants.* Tubes qui servent à prouver qu'il y a équilibre entre les colonnes d'une même [illegible] liquide, lorsque ces colonnes sont de même hauteur, et [illegible] tendent [illegible] à rétablir cette égalité de hauteur, lors même qu'elles seraient renfermées dans des vaisseaux communicants, quelque déliés qu'ils soient. || *Tube électrique.* Tube de verre qui acquiert par le frottement la vertu de communiquer l'électricité à d'autres corps, etc. C'est le premier instrument dont on se soit servi pour faire les expériences sur l'électricité, avant l'invention de la machine électrique. || *Tubes fulminaires.* Tuyaux de sable vitrifié [illegible] sur une longueur plus ou moins grande, et dont la formation est due au passage de la foudre à travers l'espace qui les contient. || *Tube de Pitot.* Tube qui sert à mesurer la quantité d'eau qui s'écoule dans un [illegible], une rivière.

— Mécan. *Chaudière à tubes* ou *chaudière tubulaire*. Celle dans laquelle les canaux que la flamme et les gaz brûlés sont obligés de parcourir pour se rendre à la cheminée sont remplacés par des tubes. Cette forme de chaudière est employée aujourd'hui à l'exclusion de toute autre pour les locomotives des chemins de fer. On a fait d'autres chaudières auxquelles on donne le même nom, bien que leur construction soit inverse. Dans les chaudières, en effet, c'est l'eau qui remplit les tubes, et la flamme qui les enveloppe.

— Chim. Instrument en verre faisant partie de plusieurs appareils chimiques. Pour recueillir les produits gazeux sous l'eau ou sous le mercure, on se sert de tubes conducteurs en verre auxquels on donne divers noms, selon l'emploi auquel ils sont destinés, tels que les tubes de sûreté, les tubes à deux branches, les tubes en S, les tubes de Welter, etc. || *Tubes de sûreté*. Tubes destinés à éviter l'absorption qui est le résultat de la raréfaction de l'air par la chaleur. On les adapte à un appareil pour empêcher le passage d'un liquide d'un vase dans un autre, lorsque la pression exercée à la surface de ce liquide vient à changer. || *Tubes en S*. Tubes recourbés, dont la forme offre à peine quelque analogie avec cette lettre. || *Tubes de Welter*, du nom de leur inventeur, ou simplement *tubes à boule*. Tubes en S présentant une boule dans leur courbure moyenne.

— Bot. Partie inférieure et indivise d'un calice, d'une corolle ou d'un périgone, dont les diverses pièces sont soudées ensemble et forment une sorte de tuyau creux, cylindrique, étroit, plus ou moins long. || On appelle aussi *tubes* les petits tuyaux parallèles qui garnissent la surface inférieure du chapeau de certains champignons.

— Anat. et physiol. Canal ou conduit naturel. Tube digestif. || *Tube aérien*. La trachée-artère. || *Tube intestinal*. Les intestins.

— Chir. *Tube laryngien*. Espèce de sonde que l'on introduit dans le larynx par la bouche ou les cavités nasales, et par laquelle on insuffle de l'air pour chercher à rétablir la respiration chez les asphyxiés.

— Syn. simpl. Tuyau, canal, conduit, sarbacane, cylindre. Ce mot peut être employé dans tous les styles, et on l'emploie souvent en poésie, où il remplace utilement les mots *tuyau*, *sarbacane*, qui ne sont pas assez nobles. || Épith. Long, étroit, arrondi.

— En parlant d'un thermomètre, Boileau a dit :

> Par la liqueur le *tube* coloré
> De la température indique le degré.

— On dit en poésie, *un tube d'airain*, *un tube de bronze*, ou simplement *un tube*, pour désigner un pistolet, un fusil, un canon. Un tube homicide, meurtrier, foudroyant. Du *tube* foudroyant charge ton bras guerrier. (Lebrun.) D'un long *tube* soudain le plomb mortel s'élance. (B.-Lorm.) D'un *tube* de bronze aussitôt la mort vole. (Volt.)

— Syn. comp. TUBE. TUYAU. Le *tube* est en général un corps d'une telle figure; le *tuyau* est plutôt un tuyau propre pour tel usage. *Tube* est un terme de science; *tuyau* est de l'usage ordinaire.

TUBÉ, ÉE. part. pass. du v. Tuber. S'empl. adjectiv. Trou tubé.

TUBÉFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *tuba*, trompette; *forma*, forme). Hist. nat. Qui a la forme d'un tube élargi à l'une de ses extrémités, comme les apothécies d'un grand nombre de cénomyces, ou les expansions de l'éponge tubéforme.

TUBER. v. a. 1re conj. Techn. Revêtir de tubes un trou foré en terre.

TUBÉRACÉ, ÉE. adj. (du lat. *tuber*, truffe). Bot. Qui ressemble à la truffe. || TUBÉRACÉES. s. f. pl. Famille de champignons qui a pour type le genre truffe.

TUBÉRAIRE. s. f. Bot. Plante médicinale.

TUBÉRASTRE. s. m. Bot. Champignon qui croît sur un tuf volcanique, et que l'on mange habituellement en Italie.

TUBERCLE. s. m. Il s'est dit pour Tubercule. || Partie de la main dont on parle dans la chiromancie. Quand la mensale couvre le *tubercule* de l'enseigneur. (Montaigne.)

TUBERCULAIRE. s. f. Bot. Genre de champignons comprenant cinq espèces, qui croissent particulièrement sur les écorces et les bois des arbres, et y forment de petits boutons ou tu- [illegible] famille des [illegible]. || Genre de la famille des algues. || Genre qui rentre dans le genre laminaire.

TUBERCULARIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une tuberculaire. || TUBERCULARIÉES. s. f. pl. Tribu de l'ordre des tubercularinées, qui a pour type le genre tuberculaire.

TUBERCULARINÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une tuberculaire. || TUBERCULARINÉES. s. f. pl. Famille de champignons, comprenant ceux dont les sporidies simples sont éparses sur un réceptacle solide, persistant.

TUBERCULE. s. m. (du lat. *tuberculum*, diminut. de *tuber*, bosse). Hortic. Excroissance en forme de bosse qui survient à une feuille, à une racine, à une plante.

— Se dit plus particulièrement de celles qui se forment à la racine de certaines plantes alimentaires. Les pommes de terre, les topinambours sont des tubercules. Ce tubercule est une précieuse ressource pour les pauvres gens.

— Se dit dans le même sens de la Truffe. Ce précieux tubercule. Ce tubercule exquis. Cet éminent *tubercule*. (Brill.-Sav.)

— Bot. On appelle ainsi les apothécies stipitées des lichens; les apothécies sphériques nichées sous le thalle et renfermant des spores agglomérées, comme dans la verrucaire; les tuméfactions qui, en certains temps de l'année, se forment à la surface des thalassiophytes symphysistées, et renfermant les corpuscules reproducteurs, etc.

— Conchyl. Se dit des protubérances creuses qui se voient sur la surface de certaines coquilles, et qui correspondent à des élévations semblables du corps de l'animal.

— Anc. pathol. Se disait des élevures qui surviennent à la peau. || Toute espèce de tumeur dure, peu volumineuse, de quelque nature qu'elle soit. || Petite élévation à la racine des dents. || *Tubercules mésentériques*. Tubercules qui consistent dans la tuméfaction des glandes lymphatiques du mésentère, lorsqu'elles sont susceptibles de dégénérer en ulcère fongueux.

— Anat. Toute éminence naturelle, peu considérable, que présente une partie quelconque. Tubercules mamellaires. Tubercules quadrijumeaux.

— *Tubercules d'Aranzi*. Petites éminences situées sur la partie moyenne des valvules sigmoïdes de l'ouverture auriculaire des ventricules gauches du cœur. || *Tubercules de Santorini*. Petits cartilages qui couronnent le sommet des aryténoïdes, et soutiennent les lèvres de la glotte. || *Tubercules piriformes*. Les tubercules mamillaires. || *Tubercule de Lower*. Petite éminence que l'on rencontre quelquefois à l'endroit de l'oreillette droite où le contour de la veine-cave inférieure se continue avec celui de la veine-cave supérieure. || *Tubercule cendré*. Substance quadrilatère et grisâtre située à la base du cerveau, derrière la commissure des nerfs optiques, unie en devant avec ces nerfs et en arrière avec les éminences mamillaires. Elle forme une partie du plancher du ventricule moyen, et elle est légèrement saillante au milieu.

TUBERCULÉ, ÉE. adj. Didact. Qui est garni de tubercules.

— Hist. nat. Se dit des carpelles de la renoncule tuberculée, du clinanthe du conyze tuberculé, du corselet du brachycère tuberculé, des élytres du phytosome tuberculé, des pédoncules du convolvulus tuberculé, du placentaire du stramonium, de la tige de la malphighie tuberculée.

TUBERCULÉ. s. m. Ichthyol. Nom spécifique d'un sphéroïde et d'un coffre.

TUBERCULEUX, EUSE. adj. Qui est de la nature du tubercule. Racine tuberculeuse.

— Bot. Se dit des parties qui offrent de petites saillies ressemblant à des espèces de bosses, comme la chalaze des labiées, les écailles des fleurs femelles de la camarine tuberculeuse, la graine du viciet lathyroïde, les légumes de l'astragale tuberculeux, la tige du cotylédon tuberculeux. || *Fructification tuberculeuse*. Mode de fructification propre à certaines thalassiophytes, qui consiste en ce qu'à une certaine époque il se forme à la surface du végétal des tuméfactions renfermant des agglomérations de petits grains colorés, qui, par la simple expansion de leur tissu cellulaire, sans rupture d'enveloppe, perpétuent l'espèce dont ils sont le type.

— Minér. Se dit d'un corps concrétionné qui est garni d'expansions arrondies et allongées, semblables à des tubercules, comme la chaux carbonatée tuberculeuse.

— Pathol. Qui contient des tubercules. Poumon, foie tuberculeux. || *Matière tuberculeuse*. Matière formée par des tubercules. || *Phthisie tuberculeuse*. Phthisie pulmonaire.

TUBERCULEUX. s. m. Ichthyol. Espèce de poisson du genre des balistes.

TUBERCULICOLLE. adj. des 2 g. (ét. lat., *tuberculum*, tubercule; *collum*, cou). Entom. Qui a le corselet chargé de tubercules, comme la cétonie tuberculicolle.

TUBERCULIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *tuberculum*, tubercule; *ferre*, porter). Didact. Qui porte des tubercules.

— Conchyl. Se dit de la coquille de la fissurelle tuberculifère.

TUBERCULIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., [illegible]). Didact. Qui a la forme d'un tubercule.

— Entom. Se dit des antennes des hippobosques.

TUBERCULISATION. s. f. (pr. *tu-ber-ku-li-za-cion*). Pathol. Conversion en tubercules.

TUBÈRE. s. f. Bot. Nom donné par Pline à des fruits qui paraissent intermédiaires entre les amandes et les pêches.

TUBÉRÉ, ÉE. adj. Bot. V. TUBÉRACÉ.

TUBÉREUSE. s. f. (du lat. *tuberosus*, garni de tumeurs, de tubercules, à cause de la forme de l'ognon qui lui sert de racine). Bot. Genre de la famille des asphodélées, renfermant de très-jolies plantes, originaires du Mexique, introduites en France au XVIe siècle. La tubéreuse s'élève à plus d'un mètre. Elle est garnie dans sa longueur et à sa base de feuilles lancéolées, d'un vert gris, et terminée par une foule de fleurs blanches, douées d'une odeur suave, mais si forte qu'elle peut, renfermée dans les appartements, causer l'asphyxie. Les parfumeurs emploient son huile essentielle pour la pommade et les eaux de senteur. || *Tubéreuse bleue*. L'agapanthe ombellifère, plante de la famille des narcisses.

> La *tubéreuse* et l'anémone
> Entourent ses bords séduisants. (De Bernis.)

TUBÉREUX, EUSE. adj. (du lat. *tuberosus*, plein de bosses, de tumeurs). Bot. Se dit d'une racine tuberculeuse, c'est-à-dire charnue et renflée, et manifestement plus grosse que la tige qu'elle supporte, comme la valériane tuberculeuse. || Se dit, par extension, des racines qui sont parsemées de tubercules, c'est-à-dire de masses épaisses et charnues, quoique ces prétendues racines ne soient que des tiges souterraines, comme la pomme de terre. || *Bulbes tubéreuses*. Celles dont la substance est homogène, et dans l'intérieur desquelles on ne distingue ni couches, ni écailles, comme la fumeterre bulbeuse.

— Zool. Un animal, le nasée tubéreux, est ainsi appelé, parce qu'il porte une grosse loupe en avant des yeux.

TUBÉRIFÈRE. adj. des 2 g. Hist. nat. Qui porte des tubercules.

— Bot. Cette épithète conviendrait mieux que celle de *tubéreux* aux racines qui présentent des tubercules plus ou moins nombreux sur différents points de leur étendue, comme celles de l'hélianthe tubéreuse et de la pomme de terre.

— Entom. Se dit d'un coléoptère, l'hipporhine tubérifère, parce que ses élytres sont tuberculeuses.

— Mamm. Un mammifère, l'ériode tubérifère, doit ce nom à ce qu'il offre des rudiments de pouces, sous la forme de simples tubercules.

TUBÉRIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *tuber*, truffe; *forma*, forme). Bot. Se dit d'un champignon qui a la forme d'une truffe, comme l'aporhize du Canada.

TUBER-ISCHIO-TROCHANTÉRIEN. adj. et s. m. (pr. *tu-berr-iss-kio-tro-kan-té-rien*). Anat. Il se dit d'un des muscles de la cuisse, parce qu'il s'étend de la tubérosité de l'ischion au grand trochanter.

TUBÉRIVORE. adj. des 2 g. Entom. Qui dévore les truffes, comme la larve de la suillie tubérivore.

TUBÉROÏDE. adj. des 2 g. Hist. nat. Qui ressemble à un tubercule.

TUBÉROÏDE. s. m. Bot. Plante parasite qui croît sur le safran.

TUBÉROSITÉ. s. f. (du lat. *tuber*). Anat. Éminence plus ou moins volumineuse, à surface inégale, qui se trouve sur un os, et où s'attachent des muscles ou des ligaments. La tubérosité du tibia. Tubérosité de l'ischion. Tubérosité occipitale.

— Bot. Se dit de certaines excroissances charnues, le plus souvent contre nature, que présentent quelquefois les végétaux. Les tubérosités d'une racine.

— Pathol. Bosse ou tumeur.

TUBIANÉEN, ENNE. adj. Hist. sacr. Habitant d'un canton de la Palestine qui s'appelait Tubia. Quelques auteurs ont pris les Tubianéens pour des sectaires juifs.

TUBICÈNE. s. m. Entom. Genre d'insectes coléoptères.

TUBICINE. s. m. Antiq. milit. Joueur de trompette, de clairon.

TUBICINELLE. s. f. Conchyl. Genre de coquilles univalves.

TUBICOLAIRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *tubus*, tube; *colo*, j'habite). Zool. Qui loge ou habite dans un tube, comme la néréide tubicolaire.

TUBICOLAIRE. s. f. Zooph. Genre de polypes ciliés, vivant dans un tube conique ouvert aux deux bouts. On en compte trois espèces.

TUBICOLE. adj. des 2 g. (ét. lat., *tubus*, tube; *colo*, j'habite). Conchyl. Qui vit dans un tube. Se dit d'une coquille bivalve dont les valves sont tout à fait contenues dans un tuyau de même nature qu'elles, et ouvert à une seule de ses extrémités, tuyau qui les cache entièrement. La léonice tubicole est ainsi nommée, parce qu'elle habite constamment dans des tubes solides. || TUBICOLES. s. m. pl. Famille de conchifères, comprenant ceux dont la coquille [illegible] distinct de ses valves.

— Entom. Qui vit dans un tuyau. || TUBICOLES. s. m. pl. Ordre de la classe des annélides, auquel ils rapportent ceux de ces animaux qui vivent dans des tuyaux, du moins pour la plupart.

TUBICOLÉ, ÉE. adj. V. TUBICOLE.

TUBICORNE. adj. des 2 g. (ét. lat., *tubus*, tube; *cornu*, corne). Mamm. Qui a les cornes creuses. || TUBICORNES. s. m. pl. Famille de l'ordre des mammifères ruminants, comprenant ceux dont les cornes sont composées d'un axe osseux couvert par un étui corné.

TUBIEU. Interj. Sorte de jurement burlesque fait par corruption de Tue-Dieu.

TUBIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *tubus*, tube; *ferre*, porter). Hist. nat. Qui porte des tubes.

— Bot. Se dit des fleurons des synanthérées, lorsqu'ils ont la forme d'un tube évasé à sa partie supérieure, et des fleurs composées dont les fleurons se sont convertis en tubes amplifiés, comme l'aster de la Chine.

— Zooph. Qui est chargé de cylindres tubiformes. || TUBIFÈRES. s. m. pl. Ordre de la classe des polypes, comprenant ceux qui sont réunis sur un corps commun fixé à sa base, et dont la surface est totalement ou partiellement chargée de cylindres tubiformes rétractiles.

TUBIFÈRE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des champignons.

TUBIFEX. s. m. Entom. Genre de chétopodes, renfermant deux espèces, qui vivent enfoncés dans la vase ou dans le sable.

TUBIFLORE. adj. des 2 g. (ét. lat., *tubus*, tube; *flos*, fleur). Bot. Qui a le tube de sa corolle très-long, comme l'oxyanthe tubiflore. || TUBIFLORES. s. f. pl. Classe de plantes hypogynes monopétales, comprenant celles qui ont la corolle plus ou moins tubuleuse, comme les plantaginées et les apocynées.

TUBIFLORE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des élytraires.

TUBIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *tubus*, tube; *forma*, forme). Didact. Qui a la forme d'un tube.

TUBILION. s. m. Bot. Genre de la famille des inulées, établi pour une plante des îles Canaries.

TUBILLE. s. m. (ét. lat., *tubus*, tube). Didact. Petit tube.

— Bot. Se dit des cellules du tissu cellulaire qui sont allongées dans le sens longitudinal. || *Tubille anthérique*. Tube produit par la coalition des anthères des synanthérées.

TUBILOMBRIC. s. m. (parce qu'ils vivent dans un tube et qu'ils ressemblent aux lombrics). Entom. Genre de chétopodes, qui vivent dans les rivières.

TUBILUSTRE. s. m. Antiq. rom. Fête dans laquelle on purifiait les trompettes sacrées. Elle avait lieu au mois d'avril.

TUBILUSTRIES. s. f. pl. Antiq. rom. V. TUBILUSTRE.

TUBINAIRE. adj. des 2 g. Ornith. Qui a les narines placées dans des fourreaux tubulaires. || TUBINAIRES. s. m. pl. Famille de l'ordre des oiseaux nageurs, comprenant ceux qui ont les narines placées dans des fourreaux tubulaires.

TUBINGUE. Géogr. Ville du Wurtemberg; 7,000 hab. Célèbre université.

— Hist. *Traité* ou *convention de Tubingue*. Espèce de pacte conclu entre le duc de Wurtemberg et son peuple, le 8 juillet 1514. La convention de Tubingue est la base du droit constitutionnel du royaume de Wurtemberg.

TUBINZE. adj. des 2 g. Ethnogr. Nom d'un peuple d'origine samoyède.

TUBIPORE. s. m. Zooph. Genre de polypes pierreux, renfermés dans un tube calcaire cylindrique, vertical, qui se divise en un grand nombre de tuyaux articulés formant une masse plus ou moins considérable. Le tubipore musique est remarquable par les belles couleurs de ses animaux, qui sont d'un beau vert, contenus dans des tubes d'un beau rouge.

— Bot. Genre établi pour placer les espèces de bolets qui ont leur partie inférieure garnie de tubes poreux.

TUBIPORÉ, ÉE. adj. Zooph. Qui ressemble à un tubipore. || TUBIPORÉS. s. m. pl. Famille de la classe des zoophytaires, comprenant ceux dont les animaux isolés sont contenus dans des loges cylindriques allongées, fixées par la base, et ayant pour type le genre tubipore.

TUBIPORITE. s. f. Zooph. Tubipore et tubulaire fossile.

TUBISPATHE. adj. des 2 g. (ét. lat., *tubus*, tube; *spatha*, spathe). Bot. Qui a une spathe tubuleuse ou un périanthe tubuleux, comme le zéphyranthe tubispathe.

TUBISPIRANTS. s. m. pl. Conchyl. V. SYPHONOBRANCHES.

TUBITÈLE. adj. des 2 g. (ét. lat., *tubus*, tube; *tela*, toile). Entom. Qui file une toile tubuleuse. || TUBITÈLES. s. f. pl. Famille d'aranéides, comprenant celles qui filent des toiles serrées, tubulaires, en nasse ou en trémie. Les tubitèles placent leurs toiles dans des fentes, des trous de mur, sous les pierres, entre les branches et les feuilles des végétaux, et même [illegible]

TUBLEU. interj. Juron de l'ancienne comédie. *Tubleu!* comme vous y allez! Voilà une petite menotte un peu rude. (Mol.) *Tubleu!* quelle caresse. (Destouches.)

TUBU. s. m. (du mal. *tubu*, sucré). Bot. Cocotier qui croît dans les îles malaises, et dont l'amande est sucrée.

TUBULAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *tubus*, tube). Didact. Qui a la forme d'un tube.

— Bot. V. TUBULEUX.

— Crust. Le cérape tubulaire est ainsi appelé parce qu'il vit dans un tube cylindrique.

— Zool. *Branchies tubulaires*. Celles qui sont composées de deux membranes celluleuses, entre lesquelles règne un filet cartilagineux, roulé en spirale et très-élastique.

TUBULAIRE. s. f. Zooph. Genre de zoophytes à tuyau transparent et flexible comme la

corne. Les extrémités des tiges et des rameaux sont habitées par un polype à bouche munie de deux rangs de tentacules nus, non rétractiles.

— Bot. Genre établi pour placer les ulves tubuleuses. || Autre genre établi également pour placer quelques espèces d'ulves.

TUBULARIÉ, ÉE. adj. Zooph. Qui ressemble à une tubulaire. || TUBULARIÉS. s. m. pl. Famille de polypiers flexibles qui a pour type le genre tubulaire.

TUBULE. s. m. Didact. Petit tube.

— Entom. Se dit des tarières tubuleuses qui sont composées de plusieurs pièces susceptibles souvent de rentrer les unes dans les autres, comme celles d'un télescope.

TUBULÉ, ÉE. adj. Chim. Qui a une ou plusieurs tubulures. Flacon tubulé. Cornue tubulée.

— Bot. Qui est en forme de tube. || Se dit des anthères, quand elles sont réunies en un tube, comme les synanthérées de la corolle, lorsqu'elle est munie d'un tube, comme la verveine mellifide ; du pétiole, quand il forme un tube continu qui sert de gaîne à la tige, comme les cypéracées.

— Archéol. *Draperie tubulée.* Draperie qui, dans les statues anciennes, tombe par plis arrondis et forme des tubes ou tuyaux.

TUBULEUX, EUSE. adj. Qui est long et creux intérieurement comme un tube. Il y a des chrysalides dont les stigmates ressemblent à des filets tubuleux.

— Bot. Qui a la forme d'un tube cylindrique, allongé et peu évasé à l'extrémité.

— Conchyl. Se dit des coquilles univalves dont le diamètre transversal est fort inférieur au longitudinal, qui ne sont pas enroulées, ou qui ne le sont que d'une manière fort irrégulière, et jamais en spirale.

TUBULI. s. m. Foss. Nom vulgaire des dentales fossiles.

TUBULIBRANCHE. adj. des 2 g. (du lat. *tubulus*, tube, et du gr. βράγχια, branchies ; qui a les branchies logées dans un tube). || TUBULIBRANCHES. s. m. pl. Ordre de la classe des gastéropodes, comprenant ceux dont la coquille a la forme d'un tube plus ou moins irrégulier, qui loge les branchies.

TUBULICOLE. adj. des 2 g. Zooph. Qui habite dans un tube. || TUBULICOLES. s. m. pl. Famille de polypes, comprenant ceux qui habitent des tubes dont le corps gélatineux traverse l'axe commun, et présente des ouvertures latérales ou terminales, pour le passage des animaux.

TUBULIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *tubus*, tube ; *fero*, je porte). Zool. Qui porte ou qui offre à sa surface une multitude de petits tubes, comme l'éponge tubulifère, ou qui est formé par une agglomération de cellules tubuleuses.

— Entom. Qui forme un tube aigu et pointu. || TUBULIFÈRES. s. m. pl. Famille de l'ordre des hyménoptères, comprenant ceux dont la tarière des femelles forme un tube conique et pointu, qui ne se divise point en plusieurs valves longitudinales.

TUBULIFÈRE, s. f. Bot. Genre [illegible] gnons.

TUBULIFLORE. adj. des 2 g. Bot. Se dit de la calathide, du disque et de la couronne des synanthérées, lorsqu'ils sont composés de fleurs à corolles tubuleuses.

TUBULIFORME. adj. des 2 g. Didact. Qui a la forme d'un petit tube.

TUBULINE. s. f. Bot. Genre de champignons renfermant trois espèces qui croissent sur le bois mort et pourri. L'une d'elles, la tubuline fraise, est d'un beau rouge. On l'a comparée à une fraise, d'où lui vient son nom spécifique.

TUBULIPALLE. adj. des 2 g. Zool. Qui a le manteau tubuleux.

TUBULIPORE. s. m. Zooph. Genre de polypiers renfermant sept espèces, la plupart originaires de la Méditerranée.

TUBULIPORÉ, ÉE. adj. Zooph. Qui ressemble à un tubulipore. || TUBULIPORÉS. s. m. pl. Famille de la classe des polypiers, comprenant ceux dont les animaux sont contenus dans des cellules tubuleuses, et ayant pour type le genre tubulipore.

TUBULITHE. s. m. Zooph. Astérie fossile [illegible] à divers zoophytes coralligènes fossiles qui ont la forme tubulaire.

— Foss. Dentale fossile.

TUBULURE. s. f. (du lat. *tubus*, tube). Chim. Ouverture particulière de certains vaisseaux de chimie, qui est ordinairement destinée à recevoir un bouchon percé d'un trou par lequel passe un tube. Flacon à deux, à trois tubulures. La communication d'une chaudière à vapeur avec ses bouilleurs, avec le tuyau de la pompe alimentaire et avec le tuyau de distribution, se fait au moyen de tubulures.

— Bot. Se dit aussi des petits tubes ou tuyaux dont certaines productions naturelles sont traversées. La tige du rotin est percée d'une infinité de petites tubulures longitudinales.

TUBULUS. s. m. (pr. *tu-bu-luss*). Conchyl. Nom donné autrefois à diverses productions marines animales, vivantes ou fossiles.

TUCA. s. m. Bot. Espèce de graminée dont se nourrissent les habitants des montagnes du Chili.

— Ichthyol. Espèce de gade, qui paraît plus court, plus large et plus plat que le merlan.

TUCAN. s. m. Mamm. Espèce de taupe de la Nouvelle-Espagne.

TUCCIA. Myth. rom. Vestale qui, accusée d'avoir violé ses serments, prouva son innocence en puisant de l'eau dans un crible qu'elle porta du Tibre au temple de Vesta.

TUCHANT. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Carcassonne (Aude) ; 1,100 hab.

TUCHEFLI ou **TU-CHEKI.** Myth. chin. Nom sous lequel les Tartares Tumets adorent le dieu Foé.

TUCHIN. s. m. Hist. de Fr. Nom donné à certains aventuriers qui infestaient le Poitou et l'Auvergne, dans le XIVe siècle.

— Il s'employait pour Brigand en général. Les habitants de Nismes ne furent oncques *tuchins.* (Ordonn. de 1387.)

TUKEA. s. m. Relat. Poids employé à Moka ; il vaut environ 42 gr.

TUCUM. s. m. (pr. *tu-komm*). Bot. Espèce de palmier du Brésil, dont le tronc est chargé d'aspérités ; la côte principale de ses feuilles pennées est garnie d'épines. On emploie son bois noir et très-dur pour la fabrication des flèches.

TUCUMAN. Géogr. Ville de la Plata, ch.-l. de la province de Tucuman : 12,000 hab. || La province de ce nom a 145,000 hab.

TUDESQUE. adj. des 2 g. (du lat. barb. *teutisci* ou *theotisci*, nom des Teutons ou Allemands dans le moyen âge). Ce mot est synonyme de Germanique, mais il ne s'emploie guère qu'en parlant de la langue des Germains. La langue tudesque. La grammaire tudesque. La langue tudesque est celle que parlaient les anciens Allemands, elle était fort différente de celle qu'ils parlent maintenant ; elle était encore en usage en France vers le commencement du IXe siècle, où elle avait été introduite par les Francs et les Germains ; mais la romane qu'on y parlait aussi eut l'avantage sur la tudesque, et cette dernière ne fut plus en usage après le Xe siècle.

— Se dit aussi, par dénigrement, des expressions, du style, des manières, etc., qui manquent de régularité, d'élégance, de grâce, qui ont quelque chose de rude ou de grossier. Avoir des manières tudesques, un langage tudesque. Style, jargon tudesque. Cela est bien tudesque. Des manières naturelles et pourtant prévenantes, également éloignées de la rusticité *tudesque* et de la pantomime ultramontaine. (J.-J. Rouss.)

TUDIEU. interj. Juron de l'ancienne comédie. *Tudieu !* quelle galante ! comme elle prend feu d'abord ! (Mol.) *Tudieu !* vous avez le goût bon. (Id.)

TUDOR. s. m. Hist. Nom d'une grande famille d'Angleterre qui a formé une dynastie dont le premier membre est Henri VII, couronné en 1485, et le dernier, Élisabeth, couronnée en 1558, morte en 1603.

TUÉ, ÉE. part. pass. du v. Tuer. Il s'empl. adjectiv. Personne tuée. Animal tué. Être tué à la guerre. Il fut tué beaucoup de gens dans la dernière bataille. Le Russe marche au combat comme un néophyte au martyre, et il est persuadé que s'il vient à être *tué*, il va tout droit au paradis. (B. de St-P.) Il n'y aurait eu personne de *tué* dans cette journée sans l'imprudence du jeune duc de Longueville. (Volt.) Tous les conquérants n'ont pas été *tués*, tous les usurpateurs n'ont pas échoué dans leurs entreprises. (J.-J. Rouss.) J'ai fait de mon mieux à la guerre pour être *tué* ; mais, puisque le sort m'a épargné, il faut vivre aussi bien qu'on le peut. (Mme de Staël.) Le carnage fut grand, le chef des Allemands *tué* ; la nation passa sous le joug et paya tribut. (Peyronnet.)

— Fam. et en parlant de dispute. Être tué. Être réfuté complètement, n'avoir plus rien à répliquer. Si vous dites cela, vous êtes tué. Être assez tué. Ne pas se tenir pour tué. On dit plus ordinairement *battu.*

— On dit qu'un *homme a été bien tué*, pour exprimer qu'il a été tué sans fraude, dans un combat régulier ; et qu'*il a été mal tué*, pour exprimer qu'on l'a tué en trahison, qu'on l'a assassiné.

[illegible] plaça sur le trône de Bourgogne, et le défendit contre Clodomir, qui fut *tué* à la bataille de Véron, que ses soldats gagnèrent. (Anquetil.)

— *Tué dans.* Dix-huit mille Moscovites avaient été *tués* dans leurs retranchements. (Volt.) M. le marquis de Piolenc a envoyé plusieurs individus à M. Gueneau de Montbeillard, qui ont été *tués* dans son comté de Monbel, le 18 janvier 1778. (Buff.)

— *Tué de.* Être tué d'un coup de canon. Être tué d'un coup de tonnerre. Nous vîmes le chevalier qui avait été *tué* depuis peu d'un coup de pierre. (Regnard.)

— *Tué par.* Ainsi le serpent Python fut *tué* par Apollon. (Volt.) On craignait que le pasteur n'eût été *tué* par le canon. (Id.) Ainsi le désir ou le vouloir est mort en moi, *tué* par la pensée. (Senancour.)

— *Tué sous.* Son cheval fut *tué* sous lui. (Volt.)

— Un homme d'esprit disait d'un musicien qui avait travaillé sur un mauvais poëme, lequel tomba à la première représentation, qu'il avait eu un poëte *tué* sous lui.

TUE-BREBIS. s. m. Bot. Nom vulgaire de la grassette, plante très-dangereuse pour les brebis.

TUE-CHIEN. s. m. Bot. Nom vulgaire du colchique d'automne, parce qu'il fait périr les chiens. || On donne aussi ce nom à la noix vomique.

TUE-LOUP. s. m. Bot. Espèce d'aconit, qui croît dans les Alpes, porte une fleur jaune ou une fleur bleue. Cette plante est un poison pour les loups.

TUE-MOUCHE. s. m. Bot. Espèce d'agaric, très-dangereux pour les mouches qui en approchent.

TUE-POISSON. s. m. Bot. Nom vulgaire de la baillère, poison très-violent pour les poissons.

TUER. v. a. 1re conj. (du bas lat. *tutare*, ou du gr. θύειν, sacrifier). *Je tuais, nous tuions, vous tuiez. Que je tue, que nous tuions, que vous tuiez*, etc. Ôter à quelqu'un la vie d'une manière violente. Tuer quelqu'un d'un coup d'épée, à coups d'épée ; d'un coup de pistolet, à coups de pistolet. Tuer quelqu'un à coups de bâton. Tuer un homme de sang-froid ; le tuer en traître. Tuer quelqu'un à son corps défendant. Tuer son homme. Tuer son ennemi de bonne guerre ; le tuer raide. Quand ils auraient tiré, dit-il, ils auraient peut-être *tué* ou blessé un de mes aides de camp. (De Ségur.) La crainte de *tuer* son père et sa mère en *tuant* des hommes et des animaux leur inspira une horreur pour le meurtre et pour toute violence, qui devint chez eux une seconde nature. (Volt.) Il faut qu'il y ait des héros qui se laissent *tuer*, et dont personne ne parle. (B. de St-P.)

> Ma vengeance est perdue,
> S'il ignore en mourant que c'est moi qui le *tue.* (Rac.)

— Prov. *Ceux qu'il a tués se portent bien.* Se dit d'un bravache.

— On ne se sert point du verbe *tuer* en parlant des violences par exécution de justice, ni en parlant de ceux qui ont été noyés, étouffés ou empoisonnés.

— Se dit de toutes les morts violentes qui arrivent par accident, et de toutes les morts naturelles causées par des maladies. Une tuile l'a tué. Un coup de tonnerre l'a tué. C'est un coup de fusil qui l'a tué. Une médecine prise à contre-temps l'a tué. Un coup de sang l'a tué. L'apoplexie l'a tué. Vous avez apporté ici des oiseaux, l'ouragan les a *tués.* (B. de St-P.)

— Se dit de tout ce qui cause la mort. Les charlatans tuent les malades qui mettent en eux leur confiance. La tristesse l'a tué. Les débauches le tueront, s'il n'y prend garde. L'excès du travail tue un homme tôt ou tard. Il serait assez difficile de deviner si la forme s'est rendue plus pernicieuse, lorsqu'elle est entrée dans la jurisprudence, que lorsqu'elle s'est logée dans la médecine ; si elle a fait plus de ravages sous la robe d'un jurisconsulte que sous le large chapeau d'un médecin, et si dans l'une elle a plus ruiné de gens qu'elle n'en a *tués* dans l'autre. (Montesq.)

> Le glaive a *tué* bien des hommes,
> La bouche en a *tué* bien plus. (F. de Neufchâteau.)

— Se dit quelquefois, par exagération, des choses qui fatiguent excessivement le corps ou qui peuvent altérer la santé. Les trop grands fardeaux tuent les hommes. Tuer son cheval en le menant toujours au galop.

— Se dit encore, par exagération, de tout ce qui importune extrêmement. Tuer quelqu'un avec ses compliments, avec ses discours ennuyeux. Récit d'une longueur qui tue les auditeurs. L'ennui le *tue.* (Boil.) Je vous connais encore, et c'est ce qui me *tue.* (Corn.) La force m'abandonne, et le repos me *tue.* (Rac.) Je n'y puis résister ; ce spectacle me *tue.* (Id.) Si les médecins guérissent le corps, ils *tuent* le courage. (J.-J. Rouss.) Malheur aux détails, la postérité les néglige tous ; c'est une vermine qui *tue* les grands ouvrages. (Volt.)

> Cette faveur si pleine et si mal reconnue,
> Par un mortel reproche à tout moment me *tue.*
> (Corneille.)

— Un amant dit que *les beaux yeux de sa maîtresse*, que *ses rigueurs le tuent, le font mourir.* Elle le charme, et le *tue* par un triste regard. (Sarr.)

> Fuyez un ennemi qui blesse par la vue.
> [illegible]
> (Corneille.)

— Fig. *Tuer un auteur, tuer son original, son modèle.* Le surpasser au point de le faire oublier.

— Fig. en t. d'Écriture. *Le péché tue l'âme.* Il la dégrade, la souille, et lui fait perdre le bonheur éternel.

— Se dit aussi en parlant des animaux que les bouchers égorgent ou assomment. Tuer des bœufs. Tuer les moutons.

— Fam. Se dit de la viande des animaux tués. Boucher qui tue de bonne viande. En été, les bouchers tuent leur viande pendant la nuit.

— Se dit, dans un sens analogue, en parlant d'autres animaux. Tuer des poulets, des pigeons.

— Se dit des animaux nuisibles ou incommodes qu'on détruit. Tout peu qu'il soit malade, ou qu'on l'égratigne, le voilà qui jette les hauts cris, et qui demanderait volontiers la massue d'Hercule pour *tuer* une puce. (Virey.)

— Faire périr à la chasse. Tuer des lapins, des perdrix. Chasser toute une journée sans rien tuer. Dans les forêts, les hommes se firent des arcs et des flèches, et devinrent chasseurs et guerriers. Dans les pays froids, ils se couvrirent de peaux de bêtes qu'ils avaient *tuées.* (J.-J. Rouss.) Je serais en droit de faire une querelle à Hercule, qui n'a pas bien *tué* l'hydre de Lerne. (Chateaub.) Si j'avais *tué* une dinde sauvage, un ramier, un faisan des bois, nous le suspendions devant le chêne embrasé, au bout d'une gaule plantée en terre. (Id.)

— Faire périr, détruire, en parlant des arbres, des plantes, des insectes, etc. Le grand froid a tué la plupart des oliviers, a tué les vers à soie.

— Fig. et fam. *Cela tue l'effet du spectacle ; cela tue tout le plaisir de la partie.* Cela le contrarie, le détruit, le réduit à rien. || *Tuer le temps.* S'amuser à des riens, afin de passer le temps sans ennui.

— On dit, dans quelques provinces, *Tuer le feu, tuer la chandelle*, pour Éteindre le feu, éteindre la chandelle.

— Peint. Se dit quelquefois de l'effet d'une couleur, d'une lumière, qui en détruit, en affaiblit une autre. Cette couleur tue la couleur voisine. Ce vert tue le violet, le bleu. Quand on place des parties lumineuses sur celles qui étaient ombrées, le dessus tue le dessous. On dit d'un tableau faible de couleur, que *le voisinage d'un tableau vigoureux et éclatant de couleur le tue.*

— Philos. hermét. *Tuer l'eau philosophale.* La fixer, en continuant toujours le feu. || *L'un tue l'autre.* Le fixe et le volatil se détruisent l'un l'autre.

— Absol. Ôter la vie. Ne tuez point.

> Mousquet, poignard, épée ou tranchante ou mousse,
> Tout est bon, tout va bien, tout sert, pourvu qu'on tue.
> (Voltaire.)

— Prov. *Tel pense frapper qui tue.* On fait quelquefois plus de mal qu'on ne voudrait. || On dit dans le même sens. *Tel tue qui ne pense que blesser.*

— *Tue, tue !* Cri par lequel les soldats s'excitaient au carnage.

— Tuer des animaux pour la nourriture de l'homme. Ce boucher ne tue qu'une fois la semaine.

— Fig. *La lettre tue, et l'esprit vivifie.* Pour bien comprendre une loi, un précepte, etc., souvent, au lieu de s'attacher servilement au sens de telle expression, il faut chercher à saisir la pensée, l'intention de l'auteur. || Cela se dit aussi en parlant des traducteurs serviles.

— SE TUER, v. pron. S'ôter la vie d'une manière violente. Se tuer d'un coup de pistolet. On peut représenter Orosmane tuant Zaïre, et se *tuant* lui-même. (Volt.) La vie est trop courte pour se *tuer* ; ce n'est pas la peine de s'impatienter. (Mlle de Scudéry.)

— Se faire périr mutuellement. Les deux adversaires ont tiré en même temps, et se sont tués l'un l'autre.

— Prov. *Se tuer de sa propre alumelle.* Se faire un tort considérable.

— Être tué par accident. Se tuer en tombant du haut d'un toit.

— Se dit de ce qui fatigue excessivement le corps, ou de ce qui altère la santé. Se tuer à mener une pareille vie. Se tuer à force de boire. Se tuer à force de travailler, à force de travail.

— Ellipt. *Se tuer de travail.*

— Fam. et par exagérat. *Se tuer le corps et l'âme*, et absol. *Se tuer.* Se donner beaucoup de peine. Se tuer le corps et l'âme pour amasser de l'argent. Se tuer de remontrer à quelqu'un son devoir. Se tuer à étudier les langues. Se tuer à rimer.

— Prov. *Il ressemble à coquefredouille, il se tue le corps et l'âme, et il ne fait rien.* Se dit d'un homme qui travaille à des choses inutiles.

— Fam. *Se tuer à plaisir.* Faire sans nécessité des choses évidemment nuisibles à sa santé.

— Fam. et par exagérat. *On s'y tue.* Se dit en parlant d'une grande affluence de monde en quelque endroit. La pièce nouvelle a un succès fou, on s'y tue.

— Peint. Se dit de l'effet d'une couleur, d'une lumière, qui en détruit, en affaiblit une autre. Ces lumières se tuent.

— Être, devoir, pouvoir être tué. Les [illegible] se tuent avec un maillet de fer, [illegible].

— Fig. Être détruit. Le temps, le chagrin se [illegible]

TUERIE. s. f. (pr. *tu-ri*). Carnage, massacre. Horrible tuerie. La tuerie fut grande dans la déroute. Relevez un parti vaincu, c'est faire recommencer les tueries. (Balzac.)

— Fam. et par exagérat. *N'allez pas là, c'est une tuerie.* Se dit pour détourner quelqu'un d'aller dans un lieu où il y a une foule dont il est difficile de se tirer sain et sauf.

— Lieu où l'on tue des animaux pour en vendre la chair à la boucherie. On dit plutôt *abattoir.*

— Syn. comp. TUERIE, CARNAGE, BOUCHERIE, MASSACRE. V. BOUCHERIE.

TUERKIA. s. m. Bot. Genre de plantes de la famille des ombellifères.

TUE-TÊTE (À). loc. adv. Fam. De toute sa force. Crier à tue-tête. Disputer à tue-tête.

TUEUR. s. m. Celui qui tue, assassin. Les *tueurs* d'hommes font moins de mal à leurs es-

pèce que les imposteurs et les corrupteurs. (Boiste.)

— Fam. Bretteur. Grand tueur. Tueur impitoyable. Impitoyable tueur.

— Se dit, par mépris, des soldats, des guerriers. Ce n'est que dans les siècles d'ignorance ou de barbarie que le métier de *tueur* d'hommes peut être le premier de tous. (Boiste.)

— Il ne s'emploie plus guère que dans cette phrase familière : *C'est un tueur de gens*, qui se dit, par plaisanterie, d'un homme qui fait le brave.

— *C'est un tueur*. Se dit quelquefois en parlant de celui qui a tué plusieurs hommes dans des affaires particulières.

— Hist. de Fr. Il s'est dit absol., pendant la Révolution, des plus fougueux partisans de la terreur.

— Celui qui tue les porcs, les sale et les accommode.

— Inspecteur des porcs tués.

TUEUSE. s. f. Femme, être féminin qui tue, qui a tué. Il est inusité.

TUE-VENT. s. m. Hortic. Abri contre le vent. ‖ Pl., des *tue-vent*.

— Techn. Abri que les ardoisiers se procurent contre le vent au moyen de claies, de paillassons, de planches, etc.

TUF. s. m. (du lat. *tophus* ou *tufus*). Minér. Substance blanchâtre et sèche, qui tient plus de la nature de la pierre que de celle de la terre, et qu'on trouve assez ordinairement au-dessous de la terre franche, de la bonne terre. Ce terroir est mauvais, ce n'est presque que du tuf. En fouillant un peu dans cette terre, on trouve le tuf. Plusieurs arbres meurent quand ils rencontrent le tuf. Creuser jusqu'au tuf. Sous ce banc de *tuf* commencent ceux qui donnent la pierre à bâtir. (Buff.)

— On donne plus particulièrement ce nom à une pierre poreuse qui a été produite par voie de sédiment ou par incrustation, et peut-être par d'autres causes encore qui nous sont inconnues. ‖ *Tuf calcaire*. Nom donné au calcaire concrétionné, à texture lâche et poreuse, que déposent les eaux qui tiennent en dissolution du carbonate de chaux, et même à tout calcaire incrustant. ‖ *Tuf siliceux*. Dépôt siliceux de certaines eaux minérales, et notamment du Geyser d'Islande. ‖ *Tuf volcanique*. Nom donné à des agglomérats de pierre, de terres et de roches d'origine volcanique, qui ont une texture lâche et poreuse.

— Fig. *Pour peu qu'on l'approfondisse, on rencontre le tuf*. Se dit en parlant d'un homme qui n'a qu'une légère connaissance des choses, et qui ne sait rien à fond.

L'esprit de ce pays n'est qu'en superficie ;
Sitôt que vous voulez un peu l'approfondir,
Vous rencontrerez le *tuf*. (Regnard.)

— Pierre blanche et fort tendre, qui devient plus dure et plus blanche lorsqu'elle est employée. La plupart des maisons de cette province sont bâties de pierre de tuf, ou absolument sont bâties de tuf.

— Techn. Etoffe très-grossière, dont les tondeurs de draps se servent pour garnir leurs tables.

TUFACÉ, ÉE. adj. Minér. Qui a le caractère du tuf. Calcaire tufacé. On comprend dans le groupe des amas *tufacés* les sédiments que déposent certaines sources. (Malt-Brun.)

— Géol. *Terrain tufacé*. Terrain dont la majeure partie est composée de tuf. C'est un terrain de formation moderne, que l'on distingue en terrestre, en marin, selon qu'il se trouve dans l'intérieur des terres ou sur les bords des mers. Les divers tufs forment la majeure partie du terrain tufacé.

TUFAÏTE. s. f. Minér. Sorte de roche d'origine volcanique, composée de pyroxène granulaire en partie décomposé et mêlé d'une très-grande quantité de particules hétérogènes également altérées.

TUFAU ou **TUFFAU.** s. m. (dimin. ou dér. de *tuf*). Minér. Variété de craie plus lâche et plus poreuse que la craie blanche pâle grise, et qui est aussi et assez ordinairement mêlée de sable et de mica. Le tufau se taille aisément, et l'on s'en sert quelquefois dans les constructions ; mais il fournit une très-mauvaise pierre que la moindre pression écrase, et que les météores atmosphériques, les pluies, désagrègent.

TUFENKDJI-BASCHI. s. m. Hist. ott. Porte-arquebuse du sultan. ‖ Officier des janissaires.

TUFFE. s. m. Hist. de Fr. Nom de certains [illegible] ...ge.

TUFFÉ. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Mamers (Sarthe) ; 1,600 hab.

TUFFER. s. m. Minér. Calcaire plus ou moins friable, d'une texture grenue, jaunâtre ou verdâtre. On le trouve dans le terrain de craie. Il sert pour l'amendement des terres et la bâtisse.

TUFFIER. s. m. Il s'est dit pour Carrière de tuf.

TUFIER, IÈRE. adj. Qui est de la nature du tuf.

Terre tufière. Tuf friable qui sert de cendres dans beaucoup de forges.

TUFIÈRE. Nom du Glorieux de Destouches.

— s. m. Orgueilleux. C'est un tufière, un [illegible] de tuiles.

TUG. s. m. Hist. milit. Queue de cheval, ou plutôt de taureau sauvage, qui sert d'enseigne aux Orientaux.

TUGE ou **TUGUE.** s. f. Anc. mar. Faux tillac qu'on élevait au-devant de la dunette, pour se mettre à couvert du soleil et de la pluie.

TUGEND-BUND. s. m. (ét. all., *tugend*, vertu ; *bund*, lien). Hist. Société secrète, association patriotique, qui s'est formée en Allemagne parmi les étudiants, et dont les efforts ont contribué à l'expulsion des Français, en 1813. Le tugend-bund a été dissous en 1815.

TUGET. s. m. Ornith. Nom vulgaire du petit duc.

TUGON. s. m. Conchyl. Coquille du Sénégal.

TUIE. s. f. Agric. Variété naine de l'ajonc.

TUILAGE. s. m. Techn. Petite planche, enduite de résine et couverte de limaille, dont se sert le tondeur de draps. On dit aussi *tuile*.

TUILE. s. f. (du lat. *tegula*, même signif.) Carreau de peu d'épaisseur, fait de terre grasse pétrie, séchée et cuite au four, tantôt plat, tantôt courbé en demi-cylindre, et dont on se sert pour couvrir les maisons, les bâtiments. Tuile plate. Tuile creuse. Tuile vernie. Tuile faîtière. Tuile au petit moule, au grand moule. Un cent, un millier de tuiles. Fabrication des tuiles. Tuiles qui ne sont pas assez cuites. Maison couverte de tuiles. Les *tuiles* qui garantissent de la pluie ont été faites dans le beau temps. (Boiste.) Une *tuile* tombe, un accès de fièvre survient. (Id.) Puissé-je moi-même être digne d'y avoir un jour mon tertre entouré de ceux de mes enfants, surmonté d'une *tuile* couverte de mousse. (B. de St-P.)

— Se dit également de morceaux de marbre, de pierre ou de bronze, qui ont la même forme et servent aux mêmes usages que les tuiles de terre cuite. Temple couvert de tuiles de marbre. On a aussi imaginé de fabriquer des tuiles en verre, sorte de vitres qui ne sont employées que dans la couverture des toits en fer, pour galeries, passages, etc., où le verre donne accès à la lumière. On fabrique aussi des tuiles en fer et en tôle, ou en tôle vernissée : elles sont très-convenables pour couvrir les charpentes en fer dans les usines métallurgiques. Enfin, on fait aujourd'hui des tuiles en zinc, dont l'usage commence à se répandre : elles sont excellentes pour les couvertures légères, et quoique un peu plus chères que les ardoises, elles doivent leur être préférées, parce qu'elles résistent mieux aux coups de vent.

— *Tuile flamande*. Tuile creuse, qui, vue de profil ou posée de champ, offre dans son rebord la figure d'un S. ‖ *Tuile de Guyenne*. Tuile creuse dont le profil est un demi-canal. ‖ *Tuiles cornières* ou *gironnées*. Tuiles qui se mettent sur les angles, arêtes ou encoignures des toits. ‖ *Tuiles de gouttières*. Tuiles creuses que l'on place sur les gouttières ou descentes des toits, etc. ‖ *Tuiles faîtières* ou *courbées*. Celles qui sont larges, en forme circulaire, et destinées à couvrir les faîtages des maisons. ‖ *Tuiles plates* ou *à crochet*. Celles dont on se sert ordinairement pour couvrir les maisons, et qui, pendant qu'elles étaient encore molles, ont été jetées dans un moule.

— Fam. *Etre logé près des tuiles, sous les tuiles, sous la tuile*. Etre logé au plus haut étage de la maison.

— Prov. et fig. *Cet homme ne trouverait pas du feu, de feu sur une tuile*. On ne voudrait pas lui donner, lui prêter la moindre chose, lui accorder le moindre secours. ‖ *Je ne voudrais pas lui donner du feu sur une tuile*. Je ne voudrais pas lui donner, lui prêter la moindre chose.

— Prov. *A bas couvreur, la tuile est cassée*. Se dit pour faire descendre quelqu'un d'un lieu élevé.

— Fig. et fam. *C'est une pierre qui lui est tombée, qui m'est tombée sur la tête*. Se dit d'un accident imprévu, et que l'on n'a pu éviter.

— *Battre la tuile*. Chez les capucins, Avertir, en frappant sur une tuile, que des frères d'un autre couvent sont arrivés.

— Techn. Planche de bois sur laquelle coulent les tenailles qui tirent le fil de fer. ‖ Sorte de lingotière à l'usage des orfèvres. ‖ Petite planche à l'usage des tondeurs de drap. On la nomme aussi *tuilage*. V. ce mot.

TUILÉ, ÉE. part. pass. du v. Tuiler. S'emploie adjectiv. Franc-maçon tuilé.

— Conchyl. *Cypricardie tuilée*. Celle dont les cavités sont en forme de tuile creuse.

[illegible] Qui a la forme d'une tuile.

TUILEAU. s. m. Morceau, fragment de tuile cassée. Faire un âtre avec des tuileaux. Sceller des gonds avec des tuileaux. Battre des tuileaux pour en faire du ciment.

TUILÉE. s. f. Conchyl. Dénomination que l'on a employée pour désigner la grosse coquille bivalve, connue aujourd'hui sous le nom de tridacne géante, et cela parce que ses grosses côtes arrondies et squameuses ressemblent assez bien aux toits couverts de tuiles en gouttières.

— Erpét. Un des noms de la tortue caret.

TUILER. v. a. 1re conj. Constater si celui qui se dit franc-maçon l'est réellement.

— Hist. relig. Se disait, dans les monastères, de celui qui, pour chanter plus vite l'office, commencent un verset avant que le verset précédent soit fini.

— Techn. Donner la dernière façon au drap avec la tuile.

— v. n. Teint. Se dit de la couleur du rocou, quand elle tire sur la teinte de brique ou de tuile.

— SE TUILER. v. pron. Être tuilé.

TUILERIE. s. f. Lieu où l'on fait de la tuile. Lieu propre pour une tuilerie.

— L'art du tuilier.

TUILERIES. s. f. pl. Palais, ainsi appelé, parce qu'il a été bâti dans un emplacement où l'on faisait autrefois des tuiles). Le palais que le roi habite à Paris, et le jardin qui en dépend. Le terrain des Tuileries fut acquis en 1518 par François Ier. Le palais fut commencé en 1560 par Catherine de Médicis, sur les plans de Philibert Delorme. Le jardin, commencé en 1600, sous Henri IV, fut achevé sous Louis XIV, par Le Nôtre. Le palais est grand et majestueux dans son ensemble. Une galerie placée sur le bord de l'eau va joindre le Louvre, et renferme le musée de peinture. La galerie qui lui fait face a été commencée en 1508, et doit se prolonger jusqu'au Louvre. Les Tuileries n'ont guère été la résidence des souverains que depuis Louis XV. Pendant la République, les séances de la convention se tenaient aux Tuileries. Le 10 août 1792, le peuple de Paris insurgé s'empara des Tuileries et y massacra la garde suisse. Le 28 juillet 1830, le château des Tuileries fut pris une seconde fois. Le jardin des Tuileries. Le palais des Tuileries. La cour des Tuileries. Aller aux Tuileries pour faire sa cour. Aller se promener aux Tuileries.

— *Le cabinet des Tuileries*. Le gouvernement français, considéré dans ses relations avec les puissances étrangères. Ce nom lui vient de ce que le chef de l'Etat habite ce palais.

TUILETTE. s. f. (dimin. de *tuile*). Petite tuile.

— Techn. Plaque d'argile cuite, avec laquelle on diminue l'ouverture d'un fourneau de fusion.

TUILEUR. s. m. Celui qui, dans une loge de francs-maçons, est chargé de tuiler un étranger qui se dit franc-maçon.

— On dit aussi adjectiv. *Frère tuileur*. Bon, dis-je en moi-même, voilà le frère *tuileur* qui vient me reconnaître. (Brill.-Sav.)

TUILIER. s. m. Ouvrier qui fait des tuiles.

TUILLOISE. s. f. Hortic. Variété de tulipe.

TUINIEN. s. m. Relat. S'est dit des Mongols ou Tartares idolâtres.

TUIRIAU. s. m. Nom qu'on donnait à une espèce de pourpoint.

TUIRINBEACH. Myth. ind. Nom que prit Aonghus après son crime.

TUISTO ou **TUIKO.** Myth. [illegible] des Germains, fils de la Terre, le même que le Teutatès des Gaulois.

TUIT. s. m. Ornith. Nom vulgaire du pouillot dans certains pays.

TUITION. s. f. (pr. *tui-cion*). Se disait pour Garde, protection. Il les conserva à la *tuition* et service de leur pays. (Mont.)

TULA. s. m. Bot. Genre de la famille des rubiacées, ne renfermant qu'une seule espèce qui croît sur les rochers maritimes du Pérou.

TULASI. s. m. Bot. Sorte de plante des Indes.

TULAT. s. m. Conchyl. Nom d'une espèce de modiole.

TULAXODE. s. f. Conchyl. Genre de coquilles, divisées dans une partie de leur longueur par des cloisons transverses, qui ne sont pas percées par un siphon.

TULBAGIE. s. f. Bot. Genre de plantes du cap de Bonne-Espérance, appartenant à la famille des narcisses. On l'appelle aussi *tulbage* et *tulbaghie*.

TULBENTOGLAN. s. m. Relat. Page du Grand Seigneur qui a soin du turban de Sa Hautesse.

TULIN. s. m. Ornith. Nom vulgaire du tarin.

TULIPACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une tulipe. ‖ TULIPACÉES. s. f. pl. Famille de plantes, qui, suivant quelques botanistes, est la même que la famille des liliacées, et qu'on appelle ainsi à cause du genre tulipe qu'elle renferme. Les tulipacées ne sont pour d'autres qu'une section de cette famille.

[illegible] ...pière établi pour la culture des tulipes.

TULIPE. s. f. (du turc *tulbent*, même signification, à cause de sa ressemblance avec le turban). Bot. Genre de plantes de la famille des liliacées, dont les racines sont bulbeuses, et dont les feuilles peu nombreuses partent directement de la racine, d'où s'élèvent les hampes qui se terminent chacune par une fleur solitaire. On connaît une douzaine d'espèces de tulipes qui sont naturelles à l'Europe ou à l'Asie. Les plus remarquables sont celles que l'on cultive dans les jardins, bien qu'il ne faille point oublier celles qui croissent naturellement dans les prés et dans les champs de la Provence. On compte plus de quinze cents variétés de tulipes. La tulipe de Cels ou tulipe de Provence fleurit entre Aix et Toulon, ainsi qu'aux environs de Narbonne, en mars et avril. Les tulipes dites de Clusius, les tulipes galliques et sauvages sont originaires du midi de la France et même des environs de Paris. La tulipe œil de soleil croît naturellement en Provence, en Languedoc, en Gascogne, en Italie, etc., où elle fleurit en mars. La tulipe de Gessner ou tulipe des fleuristes est le type de toutes les plus belles variétés ; elle est originaire de l'Asie Mineure ; dans son état sauvage, elle est jaune ou rouge sans aucune panachure. Ce fut vers le milieu du XVIe siècle que Gessner la vit pour la première fois à Augsbourg, dans le jardin d'un amateur qui l'avait reçue de Constantinople, et ce n'est qu'au commencement du XVIIe siècle qu'elle fut introduite en France. C'est à Aix en Provence que l'on planta les premiers oignons de tulipe provenant de Tournay ; mais déjà depuis plusieurs années les amateurs Flamands et Hollandais en avaient obtenu quelques variétés. Cette plante, qui est chérie des Orientaux, fit véritablement sensation chez nous aussi, mais surtout dans les contrées du Nord. Dans le siècle dernier, l'amour des tulipes était une manie, une espèce de fureur. Il n'était pas rare de voir des familles ruinées par la passion d'un père pour cette fleur. A Lille, toute une brasserie, qui porte encore le nom de *Brasserie à la tulipe*, fut troquée pour un de ces précieux oignons. Planter, lever des tulipes. Ognon de tulipe. Caïeu de tulipe. Planche de tulipes. Tulipe blanche, jaune, rouge, violette. Tulipe panachée, bordée, rayée. Amateur de tulipes. La nuit suivante, j'y mis en tremblant une *tulipe* dont les feuilles rouges et le cœur noir exprimaient les feux dont j'étais brûlé. (Brill.-Sav.)

La *tulipe* s'élève : un port majestueux,
Un éclat qui du jour reproduit tous les feux,
Dans les murs byzantins méritent qu'on l'adore,
Et lui font pardonner son calice inodore. (Rosset.)

— *Tulipe des prés*. Nom vulgaire de la fritillaire. ‖ *Tulipe du Cap*. L'hémanthe. ‖ *Tulipe de Java*. L'amaryllis de Ceylan.

— Epith. Fastueuse, superbe, africaine, diaprée, inodore.

— Relat. Dans l'Orient, surtout en Perse, les tulipes sont pour ainsi dire un objet de culte, et on y célèbre tous les ans, à l'époque de la floraison, la fête des tulipes. En Perse, la tulipe est l'emblème de l'amour parfait ; aussi, dans la saison où cette fleur paraît, les amants ne manquent jamais de la placer dans les bouquets qu'ils présentent à leurs maîtresses.

— Conchyl. Nom vulgaire de plusieurs coquilles du genre balanite, du genre fasciolaire, du genre volute, du genre cône, et du genre modiole. On les appelle ainsi pour marquer un système de coloration qui rappelle très-bien ce qui a lieu dans les tulipes. ‖ *Tulipe bucein*. Nom marchand de la fasciolaire tulipe. ‖ *Tulipe épanouie*. Nom marchand de la balane sonnette.

— Dans l'ancien régime, c'était un surnom affecté aux caporaux et aux sergents français, qui faisaient ce qu'on nomme au bivouac *les jolis cœurs*. ‖ *Fanfan la tulipe* est encore un personnage fort connu dans nos casernes et nos corps de garde.

TULIPÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à la tulipe. La nature a renversé les fleurs *tulipées* de l'impériale originaire de Perse. (B. de St-P.)

TULIPIER. s. m. Bot. Genre de la famille des magnoliacées, ayant pour type un grand et bel arbre de l'Amérique septentrionale qu'on a transplanté en Europe, où il sert pour la décoration des jardins, et dont la fleur ressemble à celle de la tulipe. Nous sommes entrés dans une crique qui s'enfonce sous un promontoire chargé d'un bocage de *tulipiers*. (Chateaub.)

TULIPIER. adj. m. Qui a la passion des tulipes. Les fous *tulipiers*, car c'est ainsi que l'on désignait ces amateurs qui poussaient l'amour des tulipes jusqu'à la manie et à l'extravagance, ont posé des bases et des règles générales qui doivent guider ceux qui veulent encore se donner la jouissance de posséder et de cultiver une belle série de tulipes. (Girard.)

TULIPIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *tulipa*, tulipe ; *fero*, je porte). Bot. Qui porte des fleurs semblables à la tulipe, comme le liriodendron tulipifère. ‖ TULIPIFÈRES. s. m. pl. Famille d'arbres et d'arbrisseaux, dont les fleurs sont belles, grandes et odorantes, telles que celles du tulipier.

— Zooph. Qui est chargé de cellules dont la forme rappelle un peu celle des fleurs de la tulipe, comme le polypier de la pasithée tulipifère.

TULIPOMANE. s. des 2 g. Amateur passionné de tulipes.

[illegible] qui devient une passion, une manie. La tulipomanie existe principalement en Hollande. Ce mot a été créé par Ménage.

TULLE. Géogr. Ch.-l. du départ. de la Corrèze. A 470 kilom. de Paris ; 9,700 hab.

TULLE. s. m. Sorte de tissu ou réseau très-mince et très-léger, auquel on donne une certaine consistance par le moyen d'un apprêt, et qui s'emploie surtout pour les ajustements de femme. C'est en Angleterre qu'ont été établies les premières fabriques de tulle. On a prétendu à tort que cette sorte de dentelle tirait son nom de la ville de Tulle : il n'y a pas, et il n'y a jamais eu, ni à Tulle ni aux environs, de fabrique de cette espèce. Le tulle se fabrique sur un métier à bas. Au moyen de mécanismes ingénieux qui s'y adaptent, on donne aux mailles de ce réseau les formes gracieuses et va-

riées qu'imagine l'esprit inventif des fabricants voués à ce genre spécial d'industrie. Il y a des métiers qui font en même temps les fonds des tulles et les broderies dont on les orne. Robe de tulle. Bonnet de tulle. Collerette de tulle. Tulle uni. Tulle brodé. Tulle de soie. Tulle simple. Tulle bobin. Tulle façon blonde. || *Tulle piqué*. Tricot de bas à jour.

TULLIA. s. f. Antiq. rom. Loi romaine portée par Cicéron pendant son consulat, l'an 63 avant J.-C.; elle défendait les brigues avec sévérité.

TULLIE. Fille de Servius Tullus et femme d'Aruns. Cette femme dénaturée fit périr son mari pour épouser Tarquin, fut l'âme du complot que trama celui-ci contre Servius, et fit passer son char sur le corps sanglant de son père.

TULLINS. Géogr. Ch.-l. de cant. arrond. de St-Marcellin (Isère); 4,700 hab.

TULLISTE. adj. et s. des 2 g. Fabricant et marchand de tulle.

— Ouvrier, ouvrière en tulle.

TULLIUS. Nom de la famille de Cicéron; cet orateur est souvent désigné par ce seul nom. || TULLIUS (Servius). V. SERVIUS.

TULLUS HOSTILIUS. Troisième roi de Rome, qui régna de 669 à 637 av. J.-C., fit contre Albe deux guerres qui furent signalées, la première par le combat des Horaces et des Curiaces, la seconde par la destruction d'Albe.

TULOSTOME. s. m. Bot. Genre de champignons, renfermant trois ou quatre espèces. On l'appelle aussi *tulostrome*.

TULOUPPE. s. f. Relat. Sorte de manteau dont se servent les Russes.

TULUJE. Géogr. et hist. Château de Roussillon, près de Perpignan, dans lequel se tint le concile où l'on établit la paix et trêve de Dieu, en 1041.

TUMBLER. s. m. (pr. *tum-blerr*). Ornith. Espèce de pigeon culbutant, qui vient d'Angleterre.

TUMÉFACTION. s. f. (pr. *tu-mé-fak-ci-on*; ét. lat., *tumor*, tumeur; *facere*, faire). Chir. Enflure, augmentation de volume dans quelque partie du corps, par le gonflement du tissu, qui devient plus épais ou qui forme tumeur. Tuméfaction du bras. Tuméfaction du ventre.

— Syn. comp. TUMÉFACTION. TUMEUR. *Tuméfaction* désigne plus particulièrement l'augmentation de volume d'une partie assez étendue, tandis que lorsqu'elle est circonscrite elle prend plus particulièrement le nom de *tumeur*.

TUMÉFIÉ, ÉE. part. pass. du v. Tuméfier. S'empl. adjectiv. Partie tuméfiée.

TUMÉFIER. v. a. 1re conj. *Je tuméfie, nous tuméfions, vous tuméfiez. Je tuméfiais, nous tuméfiions, vous tuméfiiez. Que je tuméfie, que nous tuméfiions, que vous tuméfiiez.* Chir. Causer de la tuméfaction dans quelque partie du corps. Cette fluxion a considérablement tuméfié la partie qui en est le siége.

— SE TUMÉFIER. v. pron. Devenir tuméfié. Partie qui se tuméfie, qui s'est tuméfiée.

TUMESCENCE. s. f. Didact. État de ce qui commence à enfler.

TUMESCENT, ENTE. adj. Didact. Qui s'enfle, qui gonfle.

TUMEUR. s. f. (du lat. *tumor*, fait de *tumere*, enfler). Chir. Eminence ou saillie plus ou moins considérable, développée dans quelque partie du corps, soit par une maladie, soit par une autre cause. Tumeur dure, molle. Grosse tumeur. Petite tumeur. Il lui est venu une tumeur au genou. Il s'est fait une tumeur à la jambe, il s'y est formé une tumeur. Résoudre une tumeur. || On confond souvent sous la simple dénomination de *tumeur*, et la simple expansion, la tuméfaction soit inflammatoire, soit de toute autre espèce, et la distension d'un organe par l'accumulation contre nature de matières qui, dans l'état naturel, n'y sont contenues qu'en petites quantités, et la tuméfaction produite par le déplacement d'un organe qui vient faire saillie dans la nouvelle place. [illegible] des de ce mot : les uns admettent que la tumeur n'est qu'une augmentation du volume d'une partie, sans inflammation; les autres appellent ainsi toute éminence contre nature qui se forme dans une partie quelconque du corps; quelques-uns enfin ne donnent le nom de tumeurs qu'aux maladies avec tuméfaction formée par le développement de productions accidentelles, ayant ou non leurs analogues dans les différents tissus de l'économie, et, dans tous les cas, étrangers aux organes où elles se développent.

— *Tumeur blanche*. Nom qu'on a donné quelquefois à l'hydropisie des articulations. || *Tumeurs blanches*. Gonflements des grandes articulations, sans changement de couleur à la peau, et d'une consistance plus ou moins solide. || *Tumeur enkystée*. Tumeur en forme de loupe. || On désigne aussi généralement ainsi toute tumeur formée par l'épanchement d'un liquide contenu dans une poche ou kyste, soit que cette poche appartienne au tissu dans lequel s'est formée la tumeur, ou qu'elle y soit étrangère. || *Tumeur variqueuse*. Tumeur circonscrite, fongueuse, rousse, quoique sans inflammation, formée par la dilatation et l'engorgement des vaisseaux veineux capillaires d'une partie. || *Tumeur érectile*. Tuméfaction produite par un tissu mou, vasculeux, susceptible de gonflement ou d'affaissement. || *Tumeur fongueuse*. Celle qui est formée par un fongus. || *Tumeurs humorales*. Tumeurs qui sont formées par le sang ou par des fluides émanés du sang, tels que l'érysipèle, le furoncle, la pustule, les fongus, les anévrismes, les varices, les squirrhes, les cancers, les loupes, etc.

— Bot. Loupe des végétaux.

— Art. vétér. *Tumeurs charbonneuses, gangréneuses*. Tumeurs produites par le charbon, la gangrène.

— Syn. comp. TUMEUR. TUMÉFACTION. V. TUMEUR.

TUMIDE. adj. des 2 g. Didact. Qui est renflé ou ventru.

— Bot. Se dit d'une partie qui est renflée, et en quelque sorte ventrue, comme le calice de l'astragale tumide, le fruit du phaséole tumide.

TUMITE. s. f. Minér. De la ville de Thum, en Saxe, où elle a été observée la première fois. Un des noms de l'axinite.

TUMORIFÈRE. adj. des 2 g. Hist. nat. Qui offre de boursouflures.

— Bot. Se dit d'une espèce de cardiacées qui offre quelquefois des boursouflures à l'intérieur.

TUMULAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *tumulus*, tombeau). Qui appartient, qui a rapport aux tombeaux. Pierre tumulaire. Inscription tumulaire.

TUMULTE. s. f. (du lat. *tumultus*, qui se dit proprement d'une sédition, d'une guerre civile ou domestique). Grand mouvement accompagné de bruit et de désordre. Entendre un grand tumulte. Il s'éleva du tumulte. Il s'excita un grand tumulte. Tumulte populaire. Apaiser le tumulte. Causer du tumulte. L'espoir d'un doux *tumulte* échauffant son courage. (Boil.) Cependant tout le palais est plein d'un *tumulte* affreux. (Fen.) Il n'y a pas la moindre ombre de *tumulte*. (Volt.) Le *tumulte* des jeux bruyants, les longs éclats de rire ne retentissent point dans ce paisible séjour; mais on y trouve partout des cœurs contents et des visages gais. (J.-J. Rouss.)

— Les Romains appelaient *tumulte* les guerres les plus dangereuses, celles qui mettaient la république en péril.

— Se dit du bruit causé par l'eau, le vent, etc. Le *tumulte* des flots. (Castel.) Je contemplais le cours rapide des ondes de ce fleuve qui semblaient se soutenir mutuellement, et remplissaient leur carrière sans *tumulte* et sans effort. (Barth.)

— *Le tumulte du monde, des affaires*. L'agitation qui règne dans le monde, celle que causent les affaires. Quitter le tumulte du monde. Passer sa vie dans le tumulte des affaires. Quitter le tumulte. On ne vit pas véritablement dans le tumulte. Malgré le *tumulte* de la cour, la reine trouvait le Carmel d'Elie, le désert de Jean, et la montagne si souvent témoin des gémissements de Jésus. (Boss.) Qu'il est beau, après les combats et le *tumulte* des armes, de savoir encore goûter ces vertus paisibles! (Id.) Rien n'excite de plus grand *tumulte* parmi les hommes, rien ne les remue davantage que les sentiments de religion; rien aussi ne les remue moins. (Id.) Dans le *tumulte* des armées, M. de Turenne s'entretenait des douces et secrètes espérances de sa solitude. (Fléch.)

— Se dit moral. Le *tumulte* des faux plaisirs m'étourdissait au lieu de me satisfaire. (Duclos. De mon cœur étonné vous voyez le *tumulte*. (Volt.)

— Fig. *Le tumulte des passions*. Le trouble que les passions excitent dans l'âme.

— Myth. Dieu guerrier, fils de Mars.

— *En tumulte*. loc. adv. En confusion, en désordre. Aller en tumulte. S'assembler en tumulte.

On s'assemble en *tumulte*, en *tumulte* on décide,
Parmi les bruits confus, le désordre et le bruit;
De tels lieux en pleurant la vérité s'enfuit. (VOLT.)

— Fig. Je crois qu'ils vous écrivent; pour moi, je prends les devants, et n'aime point à [illegible]

— Syn. comp. TUMULTE. VACARME. *Vacarme* emporte par sa valeur l'idée d'un plus grand bruit, et *tumulte*, celle d'un plus grand désordre.

TUMULTUAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *tumultuarius*, fait au milieu du trouble, du tumulte, en désordre). Qui se fait en tumulte, avec précipitation, contre les formes et les lois. Assemblée tumultuaire. Révolution tumultuaire. Délibération tumultuaire.

— Où il y a de l'agitation, du trouble. Le désir de s'éviter soi-même est la source de toutes les occupations *tumultuaires* des hommes. (Pasc.)

— Se disait pour Qui produit du tumulte. Pour empirer le cerveau par ces drogues *tumultuaires* et dissentieuses. (Montaigne.)

— Syn. comp. TUMULTUAIRE. TUMULTUEUX. *Tumultueux* est à *tumultuaire* à peu près comme la cause à l'effet : *tumultuaire* désigne le résultat, le germe, où le tumulte aboutit naturellement; *tumultueux* marque l'existence du tumulte.

TUMULTUAIREMENT. adv. D'une manière tumultuaire. Résoudre quelque chose tumultuairement. Procéder tumultuairement à une élection.

— A la hâte et sans ordre. César ne trouva pas de véritables armées dans les Gaules; c'était des peuples entiers qui s'armaient *tumultuairement* pour la défense de leur liberté. (St-Evrem.)

TUMULTUER. v. n. 1re conj. (du lat. *tumultuari*). Se disait pour faire du bruit, du tumulte. On le trouve dans la Satyre Ménippée Il est à regretter, comme énergique et concis.

TUMULTUEUSEMENT. adv. En tumulte. S'assembler tumultueusement. Aller tumultueusement à la maison d'un magistrat.

TUMULTUEUX, EUSE. adj. (du lat. *tumultuosus*, plein de trouble). Qui se fait avec tumulte, avec bruit et confusion. Assemblée tumultueuse. Bruit, cris tumultueux. Déjà quelques scènes *tumultueuses*, quelques assassinats éclatants avaient fait sentir l'affaiblissement du monarque. (De Vigny.) Mille bruits confus sortent de ces eaux *tumultueuses*. (B. de St-P.) A pas *tumultueux*. (Boil.) Les flots *tumultueux* s'ouvriront devant vous. (Rac.)

— Fig. Je suis revenu de cette vie *tumultueuse*, je ne respire plus que la solitude. (Le Sage.) Au milieu d'un conflit *tumultueux* de grands et de petits intérêts, M. Le Tellier réprimait la licence des uns, et relevait la faiblesse des autres. (Fléch.) Tel qui se plaît à l'oraison regarde comme une distraction toutes les œuvres d'une charité qui lui paraît *tumultueuse*. (Id.) Occupés à soutenir de longues et de sanglantes guerres, les rois sont contraints de remettre, comme Moïse, cette justice *tumultueuse* à des hommes sages qui craignent Dieu, et en qui se trouve la vérité. (Id.) La plupart des hommes se font une vie *tumultueuse* et agitée, que Dieu ne demandait pas d'eux. (Mass.)

— Qui agit en tumulte.

Les courtisans en foule, attachés à son sort,
Ardents, *tumultueux*, privés d'expérience. (VOLT.)

— *Esprit tumultueux*. Esprit brouillon, emporté, séditieux.

— Pathol. Qui est accompagné de tumulte ou de désordre. Se dit particulièrement des battements du cœur et des artères lorsqu'ils sont inégaux et irréguliers.

— Syn. comp. TUMULTUEUX. TUMULTUAIRE. V. TUMULTUAIRE. || TUMULTUEUX. SÉDITIEUX. TURBULENT. Des citoyens puissants et populaires pourront être *séditieux*; une cour sera *turbulente*; une populace sera *tumultueuse*.

TUMULUS. s. m. (pr. *tu-mu-luss*; du lat. *tumulus*, tombeau). Antiq. Grand amas de terre, ou construction de pierre en forme de cône que les anciens élevaient au-dessus des sépultures, pour servir de tombeau.

TUNDE. s. m. Prêtre qui, chez les Japonais budsoïstes, est revêtu d'une dignité ecclésiastique répondant à celle d'évêque. Les tundes tiennent leurs pouvoirs et leur consécration du siaka, souverain pontife de leur religion.

TUNGA s. m. (pr. *tonga*). Entom. Puce d'Amérique, qui pénètre sous les angles des orteils, et qui fait beaucoup souffrir.

TUNG-KING. Géogr. V. TONQUIN.

TUNGOUSE. adj. et s. des 2 g. Géogr. Nom d'une peuplade nombreuse de race mandchoue, établie dans la Sibérie et la Mandchourie, où elle erre au milieu de vastes déserts. Les uns sont placés sous la protection de la Chine, les autres sous celle de la Russie, à laquelle ils payent tribut. On les divise, selon les pays qu'ils habitent, en Tungouses des forêts et Tungouses des steppes. Les Tungouses sont des hommes robustes et pleins de vivacité: ils ont le visage aplati et les yeux petits.

TUNGOUSKA. Géogr. V. TOUNGOUSKA.

TUNGSTATE. s. m. (pr. *tong-sta-té*). Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide tungstique avec une base salifiable.

TUNGSTATÉ, ÉE. adj. (pr. *tong-sta-té*). Minér. Qui est réduit à l'état de tungstate, comme le plomb tungstaté.

TUNGSTÈNE. s. m. (pr. *tong-stè-ne*; du suéd. *tungsten*, pierre pesante, parce que quelques-unes de ses mines ont une apparence pierreuse). Chim. Métal particulier, dont l'existence, pressentie déjà par [illegible] a été démontrée [illegible] les frères d'Elhuyart, en 1781. C'est un corps simple, métallique, friable, solide, d'un blanc grisâtre, très-brillant, très-dur, inattaquable par la lime, fragile.

TUNGSTICO-AMMONIQUE. adj. m. Chim. Se dit d'un sel tungstique combiné avec un sel ammonique. Oxyfluorure tungstico-ammonique.

TUNGSTICO-POTASSIQUE. adj. m. Il se dit d'un sel tungstique combiné avec un sel potassique. Oxyfluorure tungstico-potassique.

TUNGSTICO-SODIQUE. adj. m. Chim. Il se dit d'un sel tungstique combiné avec un sel sodique. Oxyfluorure tungstico-sodique.

TUNGSTIDES. s. m. pl. Minér. Famille de minéraux qui comprend le tungstène et ses combinaisons.

TUNGSTIQUE. adj. m. (pr. *tong-sti-ke*). Chim. Il se dit d'un oxyde et d'un acide produits par le tungstène. || Il se dit aussi des sels que forme l'oxyde. || *Sulfure tungstique*. Le premier degré de sulfuration du tungstène. || *Sulfide tungstique*. Son second degré de sulfuration. || *Chlorure tungstique* et *chloride tungstique*. Les deux proportions dans lesquelles il se combine avec le chlore. || *Fluoride tungstique*. Sa seule combinaison avec le fluor.

TUNGSTIQUE. s. f. Chim. Sel formé par la combinaison de l'oxyde de tungstène avec une base.

TUNHIEN. s. m. Bot. Petit arbrisseau de la Cochinchine, dont le goût est très-amer.

TUNICELLE. s. f. Cost. relig. Petite tunique blanche des augustins déchaussés et de quelques autres religieux; ils la portaient sous leur habit.

TUNICIER, IÈRE. adj. Conchyl. Qui a une espèce de tunique ou de manteau. || TUNICIERS. s. m. pl. Conchyl. Classe de mollusques acéphales, comprenant ceux dont le corps flotte dans une enveloppe extérieure en forme de tunique, ou de manteau.

TUNIQUE. s. f. (du lat. *tunica*, enveloppe). Vêtement de dessous en laine que portaient les anciens; elle était très-courte.

— Par analogie, Espèce de vêtement de femme. Presque au même instant, la portière se souleva, et un nègre nubien, noir comme l'ébène, et vêtu d'une simple *tunique* blanche, fit signe à son maître qu'il pouvait passer dans la salle à manger. (A. Dumas.)

— Vêtement que portent maintenant quelques régiments de ligne et quelques compagnies de la garde nationale.

— Nom d'un habillement que les évêques portent sous leur chasuble, quand ils officient pontificalement.

— Habillement de dessus des diacres et des sous-diacres, qu'on nomme aussi *dalmatique*.

— Nom que quelques religieux donnent aux habits ou chemises de laine qu'ils portent par-dessous les autres.

— Sorte de veste dont les rois de France étaient revêtus, à leur sacre, sous le manteau royal.

— Antiq. rom. *Tunique droite*. Robe que la jeune épouse portait le jour de ses noces, et qu'elle devait avoir tissue elle-même en se tenant debout.

— Anat. Se dit des membranes qui enveloppent certaines parties du corps de l'animal. Les tuniques du cœur. Les tuniques de l'œil. Les tuniques de l'estomac, de la vessie, du foie.

— Bot. Pellicule qui enveloppe certaines parties des plantes; couche concentrique des bulbes. L'ognon est formé de plusieurs tuniques superposées. || *Tunique propre*. Celle qui recouvre les semences et qui se déchire lors de la germination. || *Tuniques séminales*. Enveloppes qui accompagnent la graine après sa maturité parfaite et garantissent l'embryon de la sécheresse, de l'humidité et même quelquefois de la voracité des animaux.

— Fig. Caton dit que la vaine gloire est la *tunique* que les plus sages déposent la dernière.

— Myth. *Tunique de Nessus*. V. NESSUS et DÉJANIRE.

TUNIQUÉ, ÉE. adj. Hist. nat. Qui est muni d'une tunique.

— Bot. Se dit de l'amande, quand elle est revêtue de tuniques propres, bien distinctes de la paroi de l'ovaire, comme l'œnothère, des bulbes, quand elles sont formées de gaînes membraneuses, minces et embrassantes, comme l'hyacinthe.

— Entom. Se dit des antennes en massue dont le premier article se contourne de manière à envelopper les suivants.

TUNIQUEUX, EUSE. adj. Hist. nat. Qui est recouvert d'une tunique.

— Syn. comp. TUNIQUEUX. TUNIQUÉ. *Tuniqué*, qui est enveloppé de tuniques; *tuniqueux*, qui est entièrement composé de lames charnues, enveloppées les unes dans les autres.

TUNIS. (pr. *Tu-niss*). Géogr. Ville de Barbarie, capitale de la régence de Tunis; 100,000 h. || *Régence* ou *royaume de Tunis*. Etat de la Barbarie, dont la population est de 1,800,000 hab. La régence de Tunis est gouvernée par un bey qui ne dépend que nominalement de la Turquie.

— Hist. Le pays de Tunis répond au territoire de Carthage. Sous les Romains, il formait les deux provinces d'Afrique propre et de Byzacène. Il fit ensuite partie du royaume des Vandales, de l'empire d'Orient sous Justinien et ses successeurs, du vaste empire des califes [illegible] cle, de celui des Fatimites au XIe siècle et au XIIe. Ensuite vinrent les Almohades, les Lasis ou Abou-Haffiens, qui régnèrent plus de 350 ans depuis 1206; un d'eux, Muley-Hassan, restauré par Charles-Quint en 1535, se reconnut son vassal. Ces relations durèrent peu; en 1574, le turc Sinan-Pacha soumit ce pays à l'autorité du Grand Seigneur. Après un siècle environ, les janissaires turcs, qui formaient la garde des pachas, s'arrogèrent le droit d'élire un chef de l'Etat, qui se rendit de plus en plus indépendant de la Porte. Ces élections militaires ont causé de fréquentes révolutions.

— *Ordre de Tunis*. Ordre de chevalerie que l'on prétend avoir été fondé à Tunis par Charles-Quint, lorsqu'il rétablit Muley-Hassan. On doute de son existence.

TUNISIEN, IENNE. adj. et s. Géogr. Habitant de Tunis. Pendant que la régence s'affaiblissait, les pirateries des *Tunisiens* devenaient de plus en plus rares au XVIIIe siècle. (Ch. Vogel.) Les *Tunisiens* sont cependant moins cruels et plus civilisés que les peuples d'Alger. (Chateaub.) || Qui appartient à Tunis ou à ses habitants. Un corsaire *tunisien* se vantait d'avoir, à lui seul, emmené plus de vingt mille chrétiens en captivité. (Ch. Vogel.) Franz leva son

mouchoir, et se trouva en face d'un homme de trente-huit à quarante ans, portant le costume tunisien. (A. Dumas.)

TUNKA. s. m. V. TONKA.

TUNKER. s. m. Hist. ecclés. Membre d'une secte fondée près de Philadelphie, au commencement du XVIIIe siècle, par Conrad Peyssel. Les tunkers nient l'imputation du péché d'Adam à sa postérité, ainsi que l'éternité des peines; ils ont pour maximes de ne point plaider, ni faire la guerre, ni prêter à intérêt; ils vivent dans une grande austérité et portent une robe longue pour vêtement.

TUNNA. s. f. Métrol. Mesure de capacité employée en Suède, pour les matières sèches, et valant 146 litr. 49. || Mesure employée en Suède pour les liquides, et valant 125 litr. 52.

TUNNAGE. s. m. Variante orthographique et tout à fait anglaise de notre mot *tonnage*, qui est également usité en anglais. V. TONNAGE.

TUNNALAND. s. m. Métrol. Mesure agraire employée en Suède, et valant 49 ares 36.

TUNNEL. s. m. (de l'angl. *tunnel*, entonnoir, souterrain, qui n'est autre que notre mot *tonnelle* que les Anglais nous ont emprunté). Construct. Souterrain qui passe sous une rivière ou sous un chemin. Le tunnel de Londres qui passe sous la Tamise offre deux conduits parallèles communiquant entre eux par de nombreux portiques. Il est dû à un ingénieur français, M. Brunel, qui a su vaincre toutes les difficultés d'une si grande entreprise. En allant à Bristol par le chemin de fer, on traverse plusieurs *tunnels*. (***) Le *tunnel* de Londres a été ouvert au public en 1843. (***)

TUNQUET. s. m. (pr. *ton-ké*). Ornith. Espèce de hibou.

TUNQUIN. Géogr. V. TONQUIN.

TUNQUINOIS, OISE. adj. V. TONQUINOIS.

TUORBE. s. m. V. THÉORBE.

TUPAI. s. m. Mamm. Genre de mammifères carnassiers, de la famille des insectivores. Ces animaux, qui habitent les îles de l'Océanie, montent avec agilité sur les arbres. On en connaît trois espèces.

TUPARAN. Myth. améric. Mauvais principe des habitants de la Californie.

TUPINAMBA. adj. des 2 g. Géogr. Nom d'un peuple indien du Brésil, dans la province de Bahia. Les Tupinambas étaient autrefois anthropophages. Ce peuple a entièrement disparu de la terre qu'il habitait.

TUPINAMBIDE. adj. des 2 g. Erpét. Qui ressemble à un tupinambis. || TUPINAMBIDES. s. m. pl. Famille de reptiles sauriens, qui a pour type le genre tupinambis.

TUPINAMBIDÉ, ÉE. adj. Erpét. V. TUPINAMBIDE.

TUPINAMBIS. s. m. (pr. *tu-pi-nan-biss*; des *Topinambous*, dans le pays desquels on le trouve). Erpét. Genre de lézards très-agiles, qui vivent également sur terre et dans l'eau, et qui se nourrissent d'insectes, de coquillages, de poissons et de petits quadrupèdes.

TUPINET. s. m. Ornith. Nom vulgaire de la mésange à longue queue.

TUPISTRE. s. f. (pr. *tu-piss-tre*). Bot. Genre établi pour une plante d'Amboine, cultivée en Angleterre, dans les jardins; elle appartient à la famille des asphodélées.

TUPLIE. s. f. Zooph. Genre établi pour placer le spongille.

TURAN. Géogr. Contrée du Nord de la Perse.

TURANIEN, IENNE. adj. et s. Géogr. Nom par lequel les habitants de l'Iran désignaient les Barbares du Nord.

TURBAN. s. m. (de l'ar. *dul*, environner, tourner à l'entour, et du pers. *bend*, bande). Coiffure des Turcs et de plusieurs autres peuples orientaux, faite d'une longue pièce d'étoffe, qui est roulée et entrelacée autour d'un bonnet. Il n'est permis qu'à ceux qui sont issus de la race de Mahomet de porter le turban vert. Les chrétiens n'oseraient porter le turban blanc dans le [illegible]

— *Prendre le turban*. Se faire mahométan.

— *Porter le turban*. Professer le mahométisme.

O combien lors aura de veuves
La gent qui porte le turban! (MALH.)

— Poét. La Turquie, le Grand-Turc, la puissance du Grand-Turc.

N'avons-nous pas cent fois, en faveur de la France,
Comme lui, dans nos vers, pris Memphis et Byzance,
Sur les bords de l'Euphrate abattu le turban? (BOILEAU.)

— Bot. Nom vulgaire du lis martagon, du [illegible] de pomponne, du giraumon. || Variété de pépo[illegible]

— Conchyl. Nom vulgaire de plusieurs co[illegible] quilles, dû à leur forme élevée. || *Turban roug*[illegible] Espèce de coquille du genre des casques. [illegible] donne aussi ce nom à une balanite, et à plu[illegible] sieurs genres d'oursins. || *Turban de Pharao*[illegible] Espèce du genre des toupies, aussi connue so[illegible] le nom de *bouton de camisole*. || *Turban persa*[illegible] Nom marchand d'une espèce de toupie. || *T*[illegible] *ban turc*. Nom marchand d'une balanite.

— Techn. Il se dit de certaines toiles de [illegible] ton rayées de bleu et de blanc, qui se fabrique[illegible] en divers endroits des Indes orientales et [illegible] servent à faire des turbans.

TURBANET. s. m. Bot. Variété de pépo[illegible]

mouchoir, et se trouva en face d'un homme de trente-huit à quarante ans, portant le costume *tunisien*. (A. Dumas.)

TUNKA. s. m. V. TONKA.

TUNKER. s. m. Hist. ecclés. Membre d'une secte fondée près de Philadelphie, au commencement du XVIIIe siècle, par Conrad Peyssel. Les tunkers nient l'imputation du péché d'Adam à sa postérité, ainsi que l'éternité des peines; ils ont pour maximes de ne point plaider, ni faire la guerre, ni prêter à intérêt; ils vivent dans une grande austérité et portent une robe longue pour vêtement.

TUNNA. s. f. Métrol. Mesure de capacité employée en Suède, pour les matières sèches, et valant 146 litr. 49. ‖ Mesure employée en Suède pour les liquides, et valant 125 litr. 52.

TUNNAGE. s. m. Variante orthographique et tout à fait anglaise de notre mot *tonnage*, qui est également usité en anglais. V. TONNAGE.

TUNNALAND. s. m. Métrol. Mesure agraire employée en Suède, et valant 49 ares 36.

TUNNEL. s. m. (de l'angl. *tunnel*, entonnoir, souterrain, qui n'est autre que notre mot *tonnelle* que les Anglais nous ont emprunté). Construct. Souterrain qui passe sous une rivière ou sous un chemin. Le tunnel de Londres qui passe sous la Tamise offre deux conduits parallèles communiquant entre eux par de nombreux portiques. Il est dû à un ingénieur français, M. Brunel, qui a su vaincre toutes les difficultés d'une si grande entreprise. En allant à Bristol par le chemin de fer, on traverse plusieurs *tunnels*. (***) Le *tunnel* de Londres a été ouvert au public en 1843. (***)

TUNQUET. s. m. (pr. *ton-kè*). Ornith. Espèce de hibou.

TUNQUIN. Géogr. V. TONQUIN.

TUNQUINOIS, OISE. adj. V. TONQUINOIS.

TUORBE. s. m. V. THÉORBE.

TUPAI. s. m. Mamm. Genre de mammifères carnassiers, de la famille des insectivores. Ces animaux, qui habitent les îles de l'Océanie, montent avec agilité sur les arbres. On en connaît trois espèces.

TUPARAN. Myth. améric. Mauvais principe des habitants de la Californie.

TUPINAMBA. adj. des 2 g. Géogr. Nom d'un peuple indien du Brésil, dans la province de Bahia. Les Tupinambas étaient autrefois anthropophages. Ce peuple a entièrement disparu de la terre qu'il habitait.

TUPINAMBIDE. adj. des 2 g. Erpét. Qui ressemble à un tupinambis. ‖ TUPINAMBIDES. s. m. pl. Famille de reptiles sauriens, qui a pour type le genre tupinambis.

TUPINAMBIDÉ, ÉE. adj. Erpét. V. TUPINAMBIDE.

TUPINAMBIS. s. m. (pr. *tu-pi-nan-biss*; des *Topinambous*, dans le pays desquels on le trouve). Erpét. Genre de lézards très-agiles, qui vivent également sur terre et dans l'eau, et qui se nourrissent d'insectes, de coquillages, de poissons et de petits quadrupèdes.

TUPINET. s. m. Ornith. Nom vulgaire de la mésange à longue queue.

TUPISTRE. s. f. (pr. *tu-piss-tre*). Bot. Genre établi pour une plante d'Amboine, cultivée en Angleterre, dans les jardins; elle appartient à la famille des asphodélées.

TUPLIE. s. f. Zooph. Genre établi pour placer le spongille.

TURAN. Géogr. Contrée du Nord de la Perse.

TURANIEN, IENNE. adj. et s. Géogr. Nom par lequel les habitants de l'Iran désignaient les Barbares du Nord.

TURBAN. s. m. (de l'ar. *dul*, environner, tourner à l'entour, et du pers. *bend*, bande). Coiffure des Turcs et de plusieurs autres peuples orientaux, faite d'une longue pièce d'étoffe, qui est roulée et entrelacée autour d'un bonnet. Il n'est permis qu'à ceux qui sont issus de la race de Mahomet de porter le turban vert. Les chrétiens n'oseraient porter le turban blanc dans les [illegible]

— *Prendre le turban*. Se faire mahométan.

— *Porter le turban*. Professer le mahométisme.

O combien tora aura de veuves
La gent qui porte le turban! (MALH.)

— Poét. La Turquie, le Grand-Turc, la puissance du Grand-Turc.

N'avons-nous pas cent fois, en faveur de la France,
Comme lui, dans nos vers, pris Memphis et Byzance,
Sur les bords de l'Euphrate abattu le turban?
(BOILEAU.)

— Bot. Nom vulgaire du lis martagon, du lis de pomponne, du giraumon. ‖ Variété de pépon.

— Conchyl. Nom vulgaire de plusieurs coquilles, dû à leur forme élevée. ‖ *Turban rouge*. Espèce de coquille du genre des casques. On donne aussi ce nom à une balanite, et à plusieurs genres d'oursins. ‖ *Turban de Pharaon*. Espèce du genre des toupies, aussi connue sous le nom de *bouton de camisole*. ‖ *Turban persan*. Nom marchand d'une espèce de toupie. ‖ *Turban turc*. Nom marchand d'une balanite.

— Techn. Il se dit de certaines toiles de coton rayées de bleu et de blanc, qui se fabriquent en divers endroits des Indes orientales et qui servent à faire des turbans.

TURBANET. s. m. Bot. Variété de pépon.

TURBARIÉ, ÉE. adj. Se dit des lieux, des carrières d'où l'on tire la tourbe.

TURBATIF, IVE. adj. Qui trouble. Peu usité.

TURBE. s. f. (du lat. *turba*, foule). Procéd. anc. Il ne s'employait que dans cette locution, *enquête par turbes*, enquête faite en prenant le témoignage de plusieurs habitants pour constater les usages, les coutumes des lieux. Les témoins entendus dans les enquêtes par turbes se nommaient *turbiers*, et dix turbiers ne faisaient qu'un seul témoin.

— Musiq. Espèce de clarinette fort basse.

TURBÉ. s. m. (rad. *turban*). Relat. Espèce de petite chapelle ronde, dans laquelle se trouve le tombeau d'un sultan, ou des grands seigneurs, de leurs femmes et de leurs enfants. Les turbés sont ordinairement joints à une mosquée.

TURBICIN. s. m. Conchyl. Famille de mollusques.

TURBICINE. adj. des 2 g. Conchyl. Qui ressemble à un turbicin. ‖ TURBICINES. s. m. pl. Famille de gastéropodes, qui ne comprend que le genre cyclostome.

TURBIE. s. f. V. TURCIE.

TURBIER. s. m. Anc. législ. Témoin entendu dans une enquête par turbe.

TURBINACÉ, ÉE. adj. Conchyl. Qui se rapproche de la figure d'une toupie. ‖ TURBINACÉS. s. m. pl. Famille de mollusques trachélipodes, qui a pour type le genre toupie. ‖ Famille de l'ordre des céphalopodes polythalamacés, comprenant ceux dont la coquille est plus ou moins turbinée.

TURBINAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *turbo*, toupie). Hist. nat. Qui a la forme d'une toupie.

— Bot. Se dit des apothécies sessiles et de forme turbinée des lichens.

TURBINAIRE. s. m. Conchyl. Animal des coquilles appelées sabots.

— Bot. Genre de fucacées dont les espèces ont la forme d'une poire ou d'une toupie.

— Zooph. Genre établi pour placer les espèces de madrépores dont la tige est nulle, portant un simple évasement en ombrelle, et dont la base est une espèce de ciment.

TURBINE. s. f. (de *turbinis*, gén. de *turbo*, tout ce qui tourne en rond, toupie, dévidoir, etc.). Hist. ecclés. Espèce de petit jubé, dans quelques églises. C'était un endroit où se mettaient, pour chanter, certains religieux ou pénitents qui ne voulaient pas être vus.

— Archit. Tribune de l'orgue, celle des musiciens d'une église.

— Mécan. Espèce de roue en hélice, plongée dans le courant qui la fait mouvoir, et communiquant elle-même à une pompe hydraulique ou à toute autre machine. Les turbines l'emportent de beaucoup sur les roues à aubes ou à palettes.

TURBINÉ, ÉE. adj. (du lat. *turbineus*; fait de *turbo*, toupie, sabot). Conchyl. Se dit des coquillages univalves qui ont la forme d'un cône contourné en spirale, comme le bulime turbiné. ‖ TURBINÉS. s. m. pl. Famille de gastéropodes, comprenant ceux dont la coquille est turbinée.

— Bot. Se dit de ce qui a la forme d'un cône renversé, d'une toupie, comme la baie du psidion pyrifère, le calice de la rose turbinée, la capsule du pavot turbiné, la cypsèle du galinsogue trilobé, le légume du médicage turbiné, l'ovaire du loranthe turbiné, le pyridion du poirier, le style de la violette de Rouen, la sycone du figuier, la tête formée par les épillets réunis du chétospore turbiné, l'urne du gymnostome turbiné et la racine de certains navets.

TURBINELLE. s. m. Conchyl. Genre de coquilles univalves ayant pour type la turbinelle poire, commune dans les mers des Grandes Indes. ‖ On a aussi donné ce nom à un autre genre formé de plusieurs espèces du genre volute.

TURBINELLIER. s. m. Conchyl. Animal des turbinelles.

TURBINIFLORE. adj. des 2 g. (ét. lat., *turbo*, toupie; *flos*, fleur). Bot. Qui a des fleurs disposées en une tête turbinée, comme la pro- [illegible] valve turbinée.

TURBINIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *turbo*, toupie; *forma*, forme). Hist. nat. Qui a la forme d'une toupie, comme le mésenthème turbiniforme ou comme les antennes de l'aléochare social.

TURBINITE. s. f. Conchyl. Coquille fossile en spirale.

TURBINOÏDE. adj. des 2 g. Conchyl. Qui ressemble à une toupie. ‖ TURBINOÏDES. s. m. pl. Série de la famille des hélicostègues, comprenant ceux dont les tours de spire s'élèvent comme dans la plupart des coquilles univalves.

TURBINOLIE. s. f. Zooph. Genre de polypiers lamelliformes, établi aux dépens des madrépores. On en connaît huit espèces, toutes fossiles.

TURBINOLOPSE. s. m. Zooph. Genre de polypiers établi pour une espèce fossile.

TURBINULINE. s. f. Conchyl. Genre de coquilles univalves, renfermant seize espèces, dont quatre à l'état fossile.

TURBITH. s. m. (de l'ind. *turbith*, qui purge, ou du lat. *turbare*, purger avec trouble, à cause de sa manière d'agir). Bot. Espèce de liseron qui croît dans l'île de Ceylan, et dont la racine était employée autrefois comme purgative. Turbith bâtard. Turbith blanc ou serré des Provençaux. Turbith noir. Faux turbith.

— Chim. *Turbith minéral*. Sulfate jaune de mercure. Sa belle couleur, analogue à celle de la racine de turbith, lui a valu ce nom. ‖ *Turbith nitreux*. Nitrate de mercure qui est également de couleur jaune.

TURBO. s. m. Conchyl. Genre de mollusques gastéropodes. Les turbos sont des animaux marins qui vivent sur les rivages, au milieu des rochers battus par les flots. Les habitants des bords de la mer mangent les petites espèces, et surtout le vignot. On tire des grandes espèces une fort belle nacre. Anciennement, on faisait de cette coquille complètement dépouillée de sa couche non nacrée, des ornements pour les buffets. On connaît des espèces de ce genre dans toutes les mers, mais les plus grosses et les plus belles viennent des mers australes.

TURBONILLE. s. f. Conchyl. Genre établi pour trois espèces de coquilles des côtes de Nice.

TURBOT. s. m. (pr. *tur-bô*; du bas-lat. *turbotus*; fait de *turbo*). Ichthyol. Espèce du genre pleuronecte, renfermant des poissons qui ont le corps comprimé, haut verticalement, en forme de losange, non symétrique et très-mince. Le turbot atteint souvent de grandes dimensions. Il fréquente l'Océan, la Baltique et la Méditerranée. Sa chair, très-estimée, est blanche, grasse, feuilletée et délicate, et excellente à manger. Quelques naturalistes en ont fait un genre auquel ils ont réuni des espèces démembrées d'autres genres. Turbot à la sauce blanche. Turbot à l'huile. Turbot à la régence. Turbot en matelotte normande. Turbot au gratin. Turbot à la Béchameil. Turbot à la Sainte-Menehould. Turbot au jus de bigarrade. Salade de turbot. Croquettes, coquilles de turbot. Le *turbot* restera entier jusqu'à sa présentation officielle. (Brill.-Savar.) Le lendemain, à dîner, le *turbot* fut servi aux honorables consommateurs, et on se récria sur sa bonne mine. (Id.) On connaît l'histoire du fameux *turbot* sur lequel la discussion fut ouverte dans le sénat de Rome par ordre de l'empereur Domitien, pour savoir comment on devait préparer ce *turbot*. Le sénat décida qu'il fallait le mettre à la sauce piquante. (Encycl.)

— *Turbot bouclé*. Un des noms du flet ou picaud.

TURBOTIÈRE. s. f. Art culin. Vaisseau de cuivre destiné à faire cuire des turbots, et qui est à peu près de la forme de ce poisson. Après une dégustation attentive, il fut décidé à l'unanimité que le poisson apprêté de cette manière était incomparablement meilleur que s'il eût été mis dans une *turbotière*. (Brill.-Sav.)

TURBOTIN. s. m. (dimin. de *turbot*). Petit turbot. Les turbotins sont plus délicats que les grands turbots. Turbotins sur le plat.

TURBULEMMENT. adv. (pr. *tur-bu-la-man*). D'une manière turbulente. Agir turbulemment. Peu usité.

TURBULENCE. s. f. Caractère, défaut de celui qui est turbulent. Etre d'une grande turbulence. La turbulence de son caractère le rend insupportable. Les Français vaudront tout leur prix lorsqu'ils substitueront les principes à la *turbulence*, l'orgueil à la vanité, et surtout l'amour des institutions à l'amour des places. (Napol.) La surabondance d'activité donne aux peuples une *turbulence* qui s'oppose à la stabilité de leurs institutions. (Boiste.) Le canotier n'existe que par les cris et par le bruit; après l'eau et sa nacelle, la *turbulence* est son troisième élément. (Briff.)

Jusqu'ici j'ai conduit mon affaire en silence;
J'abhorre le fracas, le bruit, la *turbulence*. (REGNARD.)

— Syn. comp. TURBULENCE, PÉTULANCE, VIVACITÉ. V. PÉTULANCE.

TURBULENT, ENTE. adj. (pr. *tur-bu-lan*; du lat. *turbulentus*). Impétueux, qui est porté à faire du bruit ou à exciter du trouble, du désordre. Enfant turbulent. Esprit turbulent. Etre d'un caractère turbulent. Etre fort turbulent. Esprits inquiets et turbulents. La guerre fut pour des politiques transcendants un moyen de réprimer une jeunesse *turbulente*. (Boiste.) L'intempérance paraît être l'apanage des jeunes [illegible] leur santé et leur fortune, car ils sont riches d'espérance et de force. (Virey.)

— Qui est toujours en mouvement, en action. Cheval turbulent.

— Se dit des choses. La colère, l'ambition sont des passions *turbulentes* qui ne laissent point un homme en repos. (Trév.) Saint Paul, en bannissant les mouvements *turbulents* que donnent les soins du monde, ne livre point les âmes à la nonchalance et l'oisiveté. (Boss.)

— Syn. comp. TURBULENT, SÉDITIEUX. *Turbulent*, qui excite ou qui tend à exciter des troubles; *séditieux*, qui excite ou tend à exciter la sédition.

TURBULENT. s. m. (pr. *tur-bu-lan*). Ornith. Espèce de merle.

TURC, URQUE. adj. et s. Géogr. Habitant de la Turquie. ‖ Qui appartient à la Turquie ou à ses habitants. Armée, flotte turque. Empire turc. Toute la chambre était tendue d'étoffe *turque* de couleur cramoisie, et brochée de fleurs d'or. (Al. Dumas.)

— Ethnogr. et hist. Famille de peuples qui paraît originaire de la Chine septentrionale. On trouve les Turcs établis dans le Turkestan au VIIe siècle; ils y sont attaqués par les Arabes musulmans en 655, et les Turcs Khazars font la guerre aux califes pour la possession de l'Arménie pendant tout le VIIIe siècle. Vers 840, le calife Motasem s'étant formé une garde de prisonniers turcs, cette milice devint bientôt toute-puissante. Des Turcs s'emparent de la dignité d'émir-al-omra et gouvernent sous le nom du calife. Enfin au milieu du XIe siècle se développe la puissance des Turcs Seldjoucides, à laquelle succède, au commencement du XIVe siècle, celle des Turcs Osmanlis. ‖ *Dynasties turques*. Se dit des neuf races suivantes: les Euthalites ou Huns blancs; les Turcs Zéna ou Aséna, qui se rendirent formidables dans la Tartarie orientale, vers l'an 553 de Jésus-Christ; les Turcs Ouigours ou Hongrois; les Turcs Hocikes, qui détruisirent les Turcs Aséna en 744; ils furent détruits à leur tour par Genghis-khan; les Tholonides, ainsi nommés de Tholo, père d'Achmed, qui se rendit souverain d'Egypte et de Syrie en 879; les Ikschidites, dont le chef, Aboubekr-Mohammed, établit une dynastie en Egypte en 935; les Gaznévides, qui conquirent le Khorasan, etc., vers la fin du Xe siècle; les Khovaresmiens, dont le chef s'établit dans le Khovaresme vers le commencement du XIIe siècle; enfin les Seldjoucides. ‖ Les *races turques* qui subsistent aujourd'hui sont au nombre de six principales: les Osmanlis ou Turcs proprement dits, dans l'Empire ottoman; les Ousbeks, dans le Turkestan indépendant; les Touraliens, dans la Sibérie; les Turcomans, dans le Caboul, le Hérat, etc.; les Kirghiz, en Chine et en Russie; les Yakoutes, sur le Iénisséi; les Tchouvaches, dans le gouvernement d'Orembourg. ‖ *Empire turc*. Empire des Ottomans ou Osmanlis, dont le siége fut établi successivement à Kara-Hissar par Othman, en 1280; à Pruse par Orkan, en 1326; à Andrinople par Amurath, en 1361, et enfin à Constantinople par Mahomet II, en 1453.

— Linguist. *Langues turques*. Famille de langues répandues dans l'est de l'Europe et le nord-ouest de l'Asie, parmi lesquelles la plus cultivée est le turc proprement dit, qui s'écrit avec les caractères arabes, et qui a emprunté beaucoup de mots et de formes à l'arabe.

— *Chien turc*. Espèce de chien sans poil qu'on dit originaire de Barbarie.

— *Le Turc*. Se dit absol. pour La puissance turque. Le Turc fut vaincu.

— *Le turc*. La langue turque.

— *Grand Turc*. Titre que les chrétiens ont donné aux empereurs ottomans. Mahomet II fut le premier qui reçut ce titre. ‖ *Petit Turc*. Dénomination par laquelle Monstrelet désigne le sultan de Cappadoce. Mahomet II s'empara des Etats du Petit Turc après la prise de Constantinople.

— Prov. et fam. *Etre fort comme un Turc*. Être extrêmement robuste.

— Fig. Il est ferme dans la dispute, fort comme un *Turc* sur ses principes. (Mol.)

— Fig. *Cet homme est un vrai Turc*. Il est rude, inexorable, il n'a aucune pitié.

— Prov. et fig. *Traiter quelqu'un de Turc à Maure*. Sans quartier, avec toute sorte de rigueur, à cause de la haine qui subsiste entre les Turcs et les Arabes, et des rigueurs exercées par les premiers contre les seconds. Prétendez-vous traiter mon cœur de *Turc* à Maure? (Mol.)

— *Se faire Turc*. Se faire mahométan.

— *A la turque*. loc. adv. A la façon des Turcs. Etre habillé, coiffé à la turque. Il portait, ainsi que les gens de sa suite, une barbe longue et épaisse, la tête rasée à la *turque* et couverte d'un bonnet fourré. (De Vigny.) J'avais envoyé le janissaire me chercher des chevaux et un guide; tandis que j'attendais son retour, Ibrahim me fit servir un repas à la *turque*. (Chateaub.) Comment prendrez-vous votre café? à la française ou à la *turque*, fort ou léger, sucré ou non sucré, passé ou bouilli? à votre choix. (Al. Dumas.)

— Pop. *Traiter quelqu'un à la turque*. Le traiter sans ménagement.

TURC. s. m. Entom. Petit ver qui s'engendre entre l'écorce et le bois des arbres, surtout des poiriers de bon-chrétien, et qui en suce la sève. C'est la larve d'un insecte inconnu. [illegible] la larve du hanneton.

TURCARET. Personnage d'une comédie de Le Sage.

— s. m. Homme grossier et illettré, qui s'est enrichi dans les opérations de finance; agioteur qui a fondé une fortune scandaleuse sur la misère publique.

TURCIE. s. f. (du lat. *turgere*, s'enfler, parce que l'effet de la turcie est d'arrêter le débordement des eaux enflées. On a dit d'abord *turgie*, et par corruption *turcie*). Levée au bord d'une rivière pour en contenir les eaux et empêcher le débordement. S'emploie rarement seul. On dit ordinairement *turcies et levées*. Intendant des turcies et levées.

TURCIQUE. adj. des 2 g. Anat. Se dit d'une excavation de l'os sphénoïde, dans laquelle entre et se loge la glande pituitaire. Selle turcique.

TURCISME. s. m. Mot forgé par Bossuet pour désigner la religion turque.

TURCKHEIM. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Colmar (Haut-Rhin); 2,700 hab.

— Hist. *Combat de Turckheim*. Victoire rem-

portée par Turenne sur l'armée impériale, le 5 janvier 1675.

TURCOIN. s. m. Techn. Nom que les fabricants de camelot donnent au poil de chèvre filé.

TURCOIS. s. m. Anc. art milit. Carquois à la turque.

TURCO-JUIF. s. m. Hist. relig. Nom que l'on donne à des Juifs habitants de la Turquie, qui se sont soumis à embrasser le mahométisme, et qui observent extérieurement toutes les pratiques de ce culte, en restant secrètement fidèles à la religion hébraïque.

TURCOL. s. m.. Relat. Espèce d'ermitage que bâtissent les brahmanes des Indes.

TURCOLÂTRE. adj. des 2 g. Qui aime les Turcs. Peu usité.

TURCOMAN, ANE. adj. et s. Géogr. et ethnogr. Nom d'un peuple nomade d'Asie, disséminé dans la Tartarie indépendante, la Perse et la Turquie d'Asie. Les Turcomans, peuple de race turque, sont mahométans. Quelques peuplades sont soumises à la Russie, mais elles ne lui payent pas de tribut.

TURCOMANE. s. et adj. des 2 g. Partisan, admirateur des Turcs. Peu usité.

TURCOMANIE. Géogr. Nom que l'on donnait autrefois à l'Arménie turque.

TURCOMANIE. s. f. Admiration pour les Turcs, pour leur gouvernement, etc. Peu usité.

TURCOPHILE. s. m. Polém. Ami des Turcs. *Philoturc* aurait été plus régulièrement formé. Peu usité.

TURCOPOLE. s. m. Relat. Nom qu'on a donné dans le Levant aux enfants nés d'un père turc et d'une mère grecque.

— Soldat d'un corps de cavalerie turque qu'on recrutait autrefois parmi les enfants de femmes grecques.

TURCOPOLIER. s. m. Hist. Se disait, dans l'ordre de Malte, du chef de la langue d'Angleterre, avant le schisme d'Henri VIII. Le turcopolier avait le commandement de la cavalerie et des gardes de la marine. Les fonctions du turcopolier ont été conférées en grande partie au sénéchal du grand-maître.

TURCOT. s. m. Ornith. Vieux nom du torcol.

TURDOÏDE. s. m. Ornith. Genre de passereaux insectivores renfermant plusieurs espèces, dont une européenne.

TURDOÏDE. adj. des 2 g. (du lat. *turdus*, grive). Ornith. Qui ressemble à une grive. || TURDOÏDES. s. m. pl. Section de l'ordre des passereaux, qui a pour type le genre grive.

TURELURE. (onomatopée destinée à représenter le son de la flûte). Refrain de chanson.

> Quand de ses feux un jeune cœur,
> D'un ton flatteur,
> Vous assure,
> Croyez-moi, répondez toujours :
> *Turelure!* (PANNARD.)

— On en a fait un substantif féminin qui ne s'emploie que dans cette phrase familière : *C'est toujours la même turelure.* C'est toujours la même chose, la même façon.

— Anc. art milit. Sorte de fortification. || Herse d'une forteresse.

TURELURELU. s. m. Mot fait pour représenter le son de la flûte.

TURENNE. Géogr. Petite ville, ancienne vicomté (Corrèze) ; 2,000 hab.

— Hist. *Vicomté de Turenne.* Ancienne principauté de France, entre le Limousin, le Quercy et le Périgord. Le roi l'acheta en 1738, et la réunit à la couronne en la partageant entre les trois provinces limitrophes.

TURENNE (Henri de la Tour d'Auvergne, vicomte de). Célèbre général français, né à Sedan en 1611, mort en 1675, monta très-vite en grade, et reçut de Mazarin le bâton de maréchal. Égaré par sa passion pour la duchesse de Longueville, Turenne se jeta dans le parti de la Fronde en 1650, mais il rentra dans le devoir l'année suivante. On lui reproche d'avoir mis à feu et à sang le Palatinat. C'était le premier tacticien de l'Europe. A ses talents il joignait toutes les qualités de l'homme privé.

courses de chevaux et les paris qui accompagnent ces courses. C'est un mot anglais que quelques amateurs de chevaux emploient dans la conversation française.

TURGÉNIE. s. f. Bot. Genre de plantes ombellifères établi pour placer la caucale à larges feuilles.

TURGESCENCE. s. f. (pr. *tur-gess-san-ce* ; du lat. *turgescere*, s'enfler). Didact. Gonflement.

— Se dit particulièrement de l'action des liquides qui s'enflent ou s'élèvent par l'action de la chaleur ou par toute autre cause.

— Pathol. Gonflement occasionné par une surabondance d'humeurs. || *Turgescence de la bile.* Nom donné par quelques auteurs à l'embarras gastrique produit par l'afflux de ce liquide dans l'estomac, et son expulsion par en haut.

TURGESCENT, ENTE. adj. Didact. Qui se gonfle.

TURGIDE. adj. des 2 g. (du lat. *turgidus*). Hist. nat. Qui est uniformément renflé.

— Bot. Se dit particulièrement des fruits qui sont épais et renflés d'une manière uniforme, sans contenir d'air, comme les légumes de l'ononide, les siliques de la moutarde.

TURGIDULE. adj. des 2 g. Hist. nat. Qui est légèrement renflé.

— Conchyl. Se dit de la coquille de la toupie turgidule et de la chame turgidule, qui est légèrement renflée dans le milieu.

TURGOT (Anne-Jacq.-Robert). Grand littérateur, grand philosophe et homme d'Etat distingué, né en 1727 à Paris, mort en 1781, se fit une haute réputation de savoir et de lumières par ses ouvrages sur l'économie politique, et par ses relations avec les penseurs de l'époque. Il fut nommé, en 1771, intendant de la généralité de Limoges, et successivement ministre de la marine, contrôleur général des finances sous Louis XVI.

TURGOT. s. m. Techn. Espèce de papier à écrire.

TURGOTIE. s. f. (pr. *tur-go-ci*). Bot. Genre de plantes, établi pour placer l'ixie pyramidale.

TURGOTINE. s. f. Nom que le public donna d'abord aux diligences, parce qu'il en dut l'établissement à Turgot, pendant son ministère. Ce nom s'est conservé longtemps dans plusieurs provinces. || Pour ridiculiser Turgot, on a donné le même nom à des tabatières rondes et plates.

TURIE. s. f. Bot. Genre de plantes d'Arabie, appartenant à la famille des cucurbitacées.

TURIN. (en ital. *Torino*, l'*Augusta Taurinorum* des Romains). Géogr. Capitale des États sardes ; une des villes les plus belles et les plus régulières de l'Italie ; elle s'élève dans une vallée étendue sur la rive gauche du Pô qu'on traverse sur un beau pont de pierres ; 114,000 hab. || La province de ce nom a 300,000 hab.

— Hist. *Prise de Turin.* Occupation de cette ville par le comte d'Harcourt, à la tête d'une armée française, le 24 septembre 1640. || *Traité de Turin.* Traité de paix conclu, le 29 août 1696, entre Louis XIV et Victor-Amédée, duc de Savoie. || *Bataille de Turin.* Défaite des Français par les Impériaux devant Turin, le 7 septembre 1706 ; ce revers entraîna la perte successive du Modénois, du Mantouan, du Milanais, du Piémontais et du royaume de Naples. || Le 7 septembre 1798, à l'approche d'une colonne française, le roi de Piémont abdiqua et laissa la ville de Turin aux Français.

TURION. s. m. (du lat. *turio*, tendron). Bot. Bourgeon qui, au printemps, s'élève d'une racine vivace. La partie de l'asperge que l'on mange est le turion de cette plante. || On donne aussi ce nom à toute pousse qui s'allonge beaucoup avant de produire des feuilles.

— Syn. comp. TURION. BOURGEON. Le *turion* naît constamment d'une racine vivace, c'est-à-dire, que son origine est souterraine, tandis que le *bourgeon* naît d'une partie exposée à l'air et à la lumière.

TURIONIFÈRE. adj. des 2 g. Bot. Qui porte des turions.

TURIQUE. adj. des 2 g. Qui est de Tor, qui appartient à Tor, port sur la mer Rouge.

— Bot. *Gomme turique.* Variété de gomme, la gomme blanche fendillée, qui se dissout promptement et entièrement dans l'eau ; c'est celle que l'on emploie de préférence en pharmacie.

TURITE. s. f. Bot. Sorte de plante des montagnes.

TURK, URKE. adj. et s. Ethnogr. Forme que beaucoup de géographes et d'historiens adoptent de préférence, pour le mot que les gens du monde écrivent *turc, turque.*

TURKESTAN. Géogr. Contrée d'Asie, appelée aussi Tartarie indépendante ; 7,000,000 h. || *Turkestan chinois.* Un des noms de la Petite-Boukharie ; 2,500,000 hab. || Ville de la Tartarie indépendante, dans le khanat de Khôkan ; elle était autrefois considérable.

TURKMÈNE et **TURKOMAN, ANE.** adj. et s. Géogr. V. TURCOMAN.

TURLOTTE. s. f. Sorte de pêche qui se fait à la ligne.

TURLU. s. m. Ornith. V. TURLUT.

TURLUI. s. m. Ornith. Nom vulgaire du courlis.

ciennes farces, au XVIe siècle.

— s. m. Se dit par mépris, d'un homme qui fait des allusions froides et basses, de mauvais jeux de mots. Cest un turlupin. Un vrai turlupin.

> Toutefois à la cour les *turlupins* restèrent,
> Insipides plaisants, bouffons infortunés,
> D'un jeu de mots grossier partisans surannés.
> (BOILEAU.)

— Hist. relig. *Turlupins* ou *la Confrérie des pauvres.* Nom donné à des hérétiques du XIIIe et XIVe siècle, qui se rattachaient vraisemblablement aux Béghards. Ils parcouraient les campagnes presque nus, refusaient de travailler, demandaient l'aumône en poussant des cris affreux, menaient avec eux des femmes qu'ils nommaient leurs sœurs, rejetaient tout culte public, prétendant que Dieu ne veut être adoré qu'en esprit.

— Prov. *Malheureux comme turlupins.* Proverbe qui dut son origine à la fin déplorable d'un grand nombre de ces hérétiques. || On disait aussi *enfant de turlupin, malheureux de nature.*

TURLUPINADE. s. f. Mauvaise plaisanterie, fondée ordinairement sur quelque allusion basse, sur quelque froid jeu de mots. Faire des turlupinades. Pendant longtemps on a vu régner en France le goût des turlupinades, et la cour même semblait être la source de cette corruption ; mais Molière vengea le bon goût et la raison par les sanglantes railleries qu'il fit des turlupins et des turlupinades. Ne voulez-vous pas me défaire de votre marquis incommode ? Pensez-vous me le laisser toujours sur les bras, et que je puisse durer à ses *turlupinades* éternelles ? (Mol.) Ne craignez pas de nous permettre les *turlupinades* qui viennent au bout de nos plumes. (Mme de Sév.)

TURLUPINAGE. s. m. Mot que Voltaire a employé pour Turlupinade.

TURLUPINÉ, ÉE. part. pass. du v. Turlupiner. S'empl. adjectiv. Personne turlupinée.

TURLUPINER. v. n. 1re conj. Fam. Faire des turlupinades. Ne faire que turlupiner.

— v. a. Se moquer de quelqu'un, le tourner en ridicule par des turlupinades. Turlupiner quelqu'un. Turlupiner tout le monde. Fam.

— SE TURLUPINER. v. pron. Être, pouvoir être tourné en ridicule.

— Se tourner mutuellement en ridicule.

TURLURETTE. s. f. Anc. mus. Espèce de guitare en usage au XIVe siècle. C'était un instrument dont les mendiants faisaient usage.

— Refrain de quelques vieilles chansons.

TURLUT. s. m. Ornith. Nom vulgaire du cujelier ; c'est une onomatopée du chant de cette espèce d'alouette. || C'est aussi le nom vulgaire du courlis cendré et de la farlouse.

— Fam. *Faire ses turluts.* S'est dit pour Faire des jérémiades, des embarras.

TURLUTAINE. s. f. S'est dit pour Serinette.

TURLUTER. v. n. 1re conj. S'est dit pour Imiter le chant du turlut, le son de la flûte ou flageolet.

> Alors chaque serin *turlute*,
> Et chante d'un ton presque égal. (*Merc.* 1735.)

TURLUTOILE. s. m. Ornith. V. TURLUT.

TURLUTOIR. s. m. Ornith. V. TURLUT.

TURLUTUTU. interj. Onomatopée du son de la flûte.

— Ce mot est employé dans le refrain de quelques chansons.

— On s'en sert quelquefois pour interrompre un bavard. Turlututu ! qu'est-ce que vous nous chantez-là ?

TURMARQUE. s. m. Antiq. milit. Chef d'une turme.

TURME. s. f. Antiq. milit. Troupe de cavalerie romaine et byzantine, composée d'une trentaine d'hommes. On la divisait en trois décuries.

TURMS. Myth. Nom que les Étrusques donnaient à Mercure.

TURNAIRE. s. f. Hist. cclés. V. TOURNAIRE.

TURNÈBE (Adrien). Savant philologue français, né en 1512, mort en 1565, laissa un grand nombre d'ouvrages estimés.

TURNEPS. s. m. (pr. *tur-nèpss*, altération du mot *turnip*, navet). Bot. Nom que les Anglais donnent à une espèce de gros navet qui est une excellente nourriture pour le bétail, et surtout pour les vaches. La culture du turneps est peu dispendieuse.

TURNÉRACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une turnère. || TURNÉRACÉES. s. f. pl. Famille de plantes ou section de celle des loasées, qui a pour type le genre turnère.

TURNÈRE. s. f. Bot. Genre de plantes d'Amérique, appartenant à la famille des portulacées. On en compte une douzaine d'espèces.

TURNÉRITE. s. f. (dédié à M. *Turner*). Minér. Minéral du Dauphiné, composé d'alumine, de chaux, de magnésie, d'oxyde de fer et d'un peu de silice. Sa couleur est d'un brun jaunâtre ou d'un jaune brunâtre.

TURNHOUT. Géogr. Ville de Belgique, dans la province d'Anvers ; 11,000 hab.

TURNIPS. s. m. (pr. *tur-nipss*). Ornith. Caille de Madagascar.

linacés de la famille des nudipèdes. Ce sont les plus petits des gallinacés. On en trouve des espèces dans toutes les parties du monde.

TURNUS. Temps hér. Roi des Rutules, qui voulut disputer à Énée la main de Lavinie, fille de Latinus, et empêcher les Troyens de s'établir en Italie. Il fut tué par Énée dans un combat singulier.

TURPE. adj. des 2 g. (du lat. *turpis*). Néol. Honteux. La *turpe* enseigne de la prostitution (le phallus). (Danielo.)

TURPINIE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des nerpruns, ayant pour type un arbre de Saint-Domingue. || Genre de l'ordre des synanthérées, qui ne contient qu'une seule espèce. || Genre établi pour placer deux espèces de rue.

TURPITUDE. s. f. (du lat. *turpitudo*). Ignominie qui résulte de quelque action honteuse. Il y a une grande turpitude dans l'action dont vous parlez. Cela fait voir sa turpitude.

— S'est dit autrefois des parties honteuses. Cham, fils de Noé, fut maudit de son père, parce qu'il s'était moqué de sa *turpitude*, au lieu de la couvrir, comme firent ses frères. (Trévoux.)

— *Découvrir, révéler la turpitude de quelqu'un, d'une famille.* Découvrir quelque chose qui doit faire honte à quelqu'un, à une famille.

— *Cacher, couvrir la turpitude de quelqu'un.* Cacher, couvrir ce qui doit déshonorer quelqu'un.

— Se dit aussi des actions honteuses. Révéler les turpitudes de quelqu'un.

TURPOT. s. m. Anc. mar. Soliveau qui se trouvait au château d'avant d'un bâtiment.

TURQUE. s. f. Écon. rur. Nom qu'on donne dans quelques contrées, aux brebis âgées de plus d'un an, qui n'ont pas encore porté.

TURQUEL. s. m. Agric. Variété de froment.

TURQUERIE. s. f. Manière d'agir à la turque ; cruauté, barbarie.

— Il s'est dit plaisamment, en parlant de la dureté, de l'inflexibilité, de l'avarice d'un corsaire. Je te défie d'attendrir, du côté de l'argent, l'homme dont il est question. Il est turc là-dessus, mais d'une *turquerie* à désespérer tout le monde. (Mol.)

TURQUESQUE ou **TURQUESKE.** adj. des 2 g. Il s'est dit pour Qui appartient aux Turcs. La discipline des armes *turqueskes.* (Mont.) Milice *turquesque.* (D'Herbelot.) Doctrine *turquesque* et barbare. (Cont. d'Eutr.)

TURQUESSE. s. f. Il est employé pour le féminin de Turc.

— *A la turquesse.* A la turque. Ils dansent et chantent avec plusieurs instruments à la *turquesse.* (Mol.)

TURQUET. s. m. (rad. *Turquie*). Agric. Variété de froment barbu. || Un des noms vulgaires du maïs.

— Mamm. Espèce de petit chien.

TURQUESTON. s. m. Bot. Un des noms du maïs.

TURQUETTE. s. f. (rad. *Turquie*). Bot. Petite plante à fleurs verdâtres, qui croît dans les lieux arides et sablonneux, et qu'on emploie quelquefois en médecine comme diurétique, astringente, etc. || Nom vulgaire de la herniole.

TURQUIE. Géogr. Vaste contrée qui s'étend en Europe et en Asie, et qui forme presque tout l'empire ottoman, dans lequel se trouvent encore l'Hedjaz, en Arabie, et l'Egypte, Barcah, Tunis et Tripoli, en Afrique. Cap. Constantinople. Cet empire, qui décroît rapidement en étendue et en puissance, est habité par plusieurs peuples différents de langue, de mœurs et de religion ; quelques-uns sont à peu près indépendants. Le gouvernement despotique du sultan et des pachas ne permet pas à l'industrie et au commerce de faire beaucoup de progrès. La population est d'environ 20,000,000 d'hab., dont 9,000,000 dans la Turquie d'Europe. || *Turquie d'Europe.* Partie de l'empire ottoman, en Europe ; elle comprend la Romélie, la Thessalie, l'Albanie, la Bosnie, la Bulgarie, la Servie, la Valachie et la Moldavie. Les trois dernières provinces ne sont plus que vassales de la Turquie. || *Turquie d'Asie.* Partie de l'empire ottoman, en Asie ; elle comprend l'Anatolie, la Caramanie, l'Arménie turque, l'Aldjéziré, l'Irak-Arabi, les pachaliks de Sivas, de Marach, d'Adana et la Syrie.

— *Pierre de Turquie.* Pierre d'un blanc grisâtre, servant à aiguiser les instruments tranchants.

— *Terre de Turquie.* Terre d'un gris rougeâtre, dont se servent les Turcs, comme d'un remède sudorifique et astringent.

— Prov. *Jouer des orgues de Turquie.* Jouer des dents, manger.

TURQUIN. adj. m. (de l'ital. *turchino* ; fait de *Turco*, Turc, parce que le bleu est la couleur favorite des Turcs). Foncé, couvert. Il ne s'emploie qu'avec *bleu.* Taffetas bleu turquin. Drap bleu turquin.

TURQUIN. s. m. Ornith. Espèce de tangara bleu du Brésil.

— Minér. Sorte de marbre bleu.

TURQUINE. s. f. Minér. Sorte de turquoise peu estimée.

TURQUOISE. s. f. (de l'ital. *turchino*, à cause

précieuse qui est de couleur bleue, et qui n'est point transparente. On désigne sous ce nom des matières minérales de nature différente. Les eaux douces apparaissent couleur de *turquoise.* (B. de St-P.)

— *Turquoise de la vieille roche, turquoise pierreuse* ou *orientale.* Turquoise tirée d'une mine ancienne. C'est du cuivre hydraté silicifère. Cette substance est d'un bleu clair ou verdâtre. Elle est susceptible d'un beau poli et inattaquable par les acides. On l'emploie très-souvent dans la bijouterie. On la trouve dans la Turquie et la Perse. || *Turquoise osseuse, occidentale* ou *de nouvelle roche.* Ce n'est autre chose que de l'ivoire fossile, coloré en bleu par des oxydes métalliques.

— Comm. Sorte d'étoffe croisée qui se fabrique en Turquie. || Etoffe qui imite celles qu'on fabrique en Turquie.

— Bot. Espèce d'agaric dont le chapeau est en dessus d'une belle couleur bleu de ciel, et les feuillets sont d'un blanc légèrement nuancé de bleu.

— Hortic. Variété d'anémone.

TURRÉE. s. f. Bot. Genre de plantes d'Afri-

que et des Indes, appartenant à la famille des méliacées.

TURRÉIS. s. m. Minér. Ancien nom d'une pierre à laquelle on attribuait gratuitement autrefois la propriété de prévenir les fractures dans les chutes.

TURRÉTIE. s. f. (pr. *tur-ré-ci*). V. TOURRÉTIE.

TURRICULACÉ, ÉE. adj. (du lat. *turricula*, tourelle). Conchyl. Dont la forme se rapproche de celle d'une tour. ‖ TURRICULACÉS. s. m. pl. Famille de mollusques céphalopodes polythamalacés, comprenant ceux dont la coquille s'enroule en sphère turriculée à tours bien visibles.

TURRICULE. s. f. Conchyl. Genre de coquilles qui ont un ventre conique, allongé, prolongé en arrière en une spire très-aiguë et en avant par un canal médiocre.

TURRICULÉ, ÉE. adj. Bot. Qui a la forme d'un cône très-allongé.

— Conchyl. Se dit d'une coquille univalve dont le cône spiral avance plus en hauteur qu'en largeur.

TURRIERS. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Sisteron (Basses-Alpes); 660 hab.

TURRIGÈRE. adj. f. Myth. rom. Surnom de Cybèle, qu'on représente couronnée de tours.

TURRILITE. s. f. Conchyl. Genre de coquilles univalves, renfermant trois espèces fossiles.

TURRITE. s. f. Conchyl. Genre de coquilles qui sont tournées à gauche.

TURRITELLE. s. f. Conchyl. Genre de coquilles univalves, renfermant une vingtaine d'espèces, qui viennent en partie des mers des pays chauds, et quelques-unes des mers d'Europe. L'espèce type se trouve dans les Antilles. On en trouve quelques espèces à l'état fossile.

TURSÉNIE. s. f. Bot. Genre de plantes à fleurs composées.

TURSIO. s. m. Mamm. Espèce de dauphin.

TUSCIE. Géogr. anc. Ancien nom de l'Étrurie ou Toscane.

TUSCIEN, ENNE. adj. et s. Habitant de l'Étrurie ou Tuscie.

TUSCULAN, ANE. adj. et s. Habitant de Tusculum. ‖ Qui appartient à Tusculum, à ses habitants ou à son territoire.

— TUSCULANES. s. f. pl. Philol. lat. Dialogues philosophiques en cinq livres, que Cicéron composa dans sa maison de campagne, appelée Tusculanum.

TUSCULUM. (pr. *tuss-ku-lomm*). Géogr. anc. Ville du Latium, près de laquelle Cicéron avait sa maison de campagne. C'est aujourd'hui Frascati.

TUSÈBE. s. m. Minér. Sorte de marbre noir.

TUSIN. Hist. cheval. Nom d'un ordre de chevalerie qui était établi en Autriche au XVIᵉ siècle, et dont on ignore l'origine et les statuts.

TUSSAC. s. m. Bot. Genre de plantes, établi pour deux espèces d'orchis, de l'Archipel septentrional.

TUSSICULE. s. f. (du lat. *tussicula*, dimin. de *tussis*, toux). Pathol. Toux peu marquée, qui ne fait rejeter aucune matière muqueuse, et qui paraît plutôt causée par un chatouillement de la trachée ou du gosier, que par l'embarras visqueux des voies respiratoires, ou tout autre obstacle au passage de l'air.

TUSSILAGE. s. f. (du lat. *tussilago*; fait de *tussis*, toux, et d'*agere*, pousser, chasser). Bot. Genre de la famille des synanthérées, renfermant des plantes très-communes en Europe sur les terrains humides et argileux, au bord des ruisseaux, des fontaines et des rivières. Les fleurs du tussilage commun font partie des espèces pectorales connues sous le nom de *quatre fleurs*. On les emploie comme adoucissantes. La racine du tussilage pétasite est usitée contre la teigne. ‖ *Tussilage des Alpes*. Espèce de cacalier.

TUSSILAGINE. s. f. Bot. Espèce de plantes

TUSSILAGINÉ, ÉE. adj. (du lat. *tussilago*). Bot. Qui ressemble au pas d'âne. ‖ TUSSILAGINÉES. s. f. pl. Famille de plantes, ou tribu de la famille des synanthérées, ou section de la tribu des eupatoriacées, ayant pour type le genre tussilage.

TUSSIS. Myth. rom. La toux personnifiée.

TUSY. Géogr. et hist. Nom d'un château situé dans le département de la Meuse, près de Vaucouleurs. Un des capitulaires de Charles le Chauve est connu sous le nom de *capitulaire de Tusy*.

TUT. s. m. Techn. V. TUTE.

TUTAMINAL. s. m. (du lat. *tutamen*, parce qu'ils protégent l'œil contre l'impression d'une lumière trop vive et contre l'action des corps irritants extérieurs, comme la poussière, la fumée, etc.). Anat. Chacun des organes qui sont les dépendances de l'œil, et qui occupent le contour de cette cavité. Ils sont composés des sourcils, des paupières, des cils, des glandes de Meibomius. ‖ Il y en a aussi dans un organe analogue qui sert à modérer les sons.

TUTANUS. (du lat. *tutus*, sûr). Myth. rom. Dieu qui mit en fuite l'armée d'Annibal, et qui avait un autel hors de la porte Capène. On croit que c'est le même qu'Hercule.

TUTAYER. v. a. 1ʳᵉ conj. Il s'est dit pour Tutoyer. Il *tutaye*, en parlant, ceux du plus haut étage. (Mol.)

TUTE. s. f. Techn. Sorte de creuset à pattes, et pointu, dont on se sert pour les essais des mines.

TUTÉLA. Myth. Nom qu'on donnait à la statue du dieu ou de la déesse qu'on mettait sur la proue d'un vaisseau, pour en être la divinité tutélaire.

TUTÉLAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *tutelarius*; fait de *tutela*, défense, protection). Qui tient sous sa garde, sous sa protection. Les anciens appelaient ainsi de grandes divinités regardées comme protégeant un peuple. Minerve était la divinité tutélaire d'Athènes; Junon, d'Argos; Jupiter, de Rome; Vénus, de Cythère, etc. Dieu tutélaire. Génie tutélaire. Dieux tutélaires de l'empire. Ces grands hommes ont été au dedans les génies pacifiques et *tutélaires* de leurs propres maisons. (Mass.)

Neptune le protége, et ce dieu *tutélaire*
Ne sera pas en vain imploré par mon père. (Rac.)

Tous deux agenouillés, à leurs dieux *tutélaires*
Présentent de leurs vœux le tribut volontaire. (Del.)

— Se dit des choses dans le même sens. Bonté tutélaire.

Il se flatte du moins qu'une nuit *tutélaire*
Doit prêter au plaisir les voiles du mystère. (Daru.)

Et leurs fronts inclinés, se courbant en berceaux,
Prêtaient à la paresse une ombre *tutélaire*. (Hoffm.)

— Il y a un pléonasme dans ce vers de C. Delavigne. J'implore en m'éloignant cet appui *tutélaire*. *Appui* signifie au figuré Aide, secours, protection, et *tutélaire*, Qui tient sous sa protection. Un *appui tutélaire* est donc une *protection qui tient sous sa protection*.

— Fig. Être l'ange tutélaire de quelqu'un.

— Jurispr. Qui concerne la tutelle. Compte, gestion tutélaire.

— Syn. simpl. Protecteur, défenseur, gardien, surveillant, propice, favorable, secourable.

TUTELINA ou **TUTILINA.** Myth. rom. Déesse qu'on invoquait pour la conservation des fruits de la terre, après qu'ils y étaient renfermés, pour qu'elle les préservât de la grêle; elle veillait aussi sur les fruits de la terre déjà recueillis. ‖ On croit qu'il y avait une autre Tutelina, protectrice de Rome, dont l'autel était sur l'Aventin.

TUTELLE. s. f. (du lat. *tutela*, employé dans le même sens et qui signifie proprement Rempart, protection, défense). Autorité donnée par la loi, par le magistrat, ou par la volonté d'un testateur, pour avoir soin de la personne et des biens d'un mineur ou d'un interdit. Être chargé de la tutelle. Prendre la tutelle. Accepter la tutelle. Rendre compte d'une tutelle. Compte de tutelle. Se faire décharger d'une tutelle. Tutelle légale. Tutelle dative. Tutelle testamentaire. Tutelle provisoire. Napoléon eut le désir le plus despotique qui pût tourmenter le cœur d'un tyran; celui d'avoir la *tutelle* de tous les mineurs de l'empire: ses conseillers les plus obséquieux rejetèrent son projet de loi. (Boiste.)

— *Être dispensé de la tutelle, être exempt de tutelle et de curatelle*. Se dit de ceux que la loi dispense d'être tuteurs ou curateurs. ‖ *Tutelle légitime, légale* ou *naturelle*. Celle qui est directement déférée par la loi. Elle appartient de plein droit au père, à la mère, aux ascendants, et, dans certains cas, aux hospices. ‖ *Tutelle officieuse*. Protection légale accordée à un enfant mineur par une personne âgée de plus de cinquante ans, sans enfants ni descendants légitimes, qui se propose de l'adopter lorsqu'il sera devenu majeur. ‖ *Tutelle dative*. Celle qui est déférée par un conseil de famille, lorsque le tuteur légitime est excusé, exclu ou destitué. ‖ *Tutelle testamentaire*. Celle qui est déférée par testament, par acte passé devant le juge de paix ou par acte devant notaire. ‖ *Conseil de tutelle*. Conseil spécial nommé par le père mourant à la mère survivante et tutrice, qui ne peut, sans son avis, faire aucun acte relatif à la tutelle. ‖ *Privilége de tutelle et curatelle*. Privilége qui dispense d'être tuteur et curateur.

— *Ces enfants sont en tutelle, sont hors de tutelle*. ... torité d'un tuteur.

— Fig. *Il est en tutelle, comme en tutelle, on le tient en tutelle*. Se dit d'un homme qui est gêné et contraint par quelque personne qui a pris une grande autorité sur lui, en sorte qu'il ne peut pas faire librement ce qu'il veut. Je puis vous affranchir d'une austère *tutelle*. (Rac.) Vous verrons-nous toujours trembler sous la *tutelle*? (Id.) Il voulait, disait-il, sortir de leur *tutelle*. (Id.)

— Fig. Protection. Les citoyens sont sous la tutelle des lois. Se mettre sous la tutelle de quelqu'un.

— Antiq. rom. Statue d'une divinité, qui était placée à la poupe du navire; il ne faut pas la confondre avec l'emblème ou parasème, qui était à la proue, et qui donnait son nom au bâtiment. Quelquefois cependant la tutelle du navire en était en même temps le parasème. ‖ *Tutelle des mois*. Se dit des divinités qui présidaient à chaque mois. Junon était la tutelle de janvier, Neptune de février, Minerve de mars, Vénus d'avril, Apollon de mai, Mercure de juin, Jupiter de juillet, Cérès d'août, Vulcain de septembre, Mars d'octobre, Diane de novembre, et Vesta de décembre.

— Déesse dont on a trouvé la statue à Bordeaux, et qu'on croit avoir été la patrone de cette ville, et plus particulièrement des négociants qui commerçaient sur les rivières.

TUTENAGE. s. m. V. TOUTENAGUE.

TUTEUR, TRICE. s. (du lat. *tutor*; fait de *tutari*, défendre). Celui, celle à qui la tutelle est confiée, déférée. Tuteur honoraire. Tuteur onéraire. Tuteur légal. Tuteur testamentaire. Subrogé tuteur. Créer, nommer un tuteur à des mineurs. Nommer, faire quelqu'un tuteur. La mère est tutrice naturelle de ses enfants. Le mari est de droit tuteur de sa femme interdite. Tuteur officieux.

— *Tuteur ad hoc*. Celui qui est nommé à un mineur pour un objet déterminé. A défaut de parents, l'enfant naturel mineur ne peut se marier avant vingt et un ans qu'avec le consentement d'un tuteur *ad hoc*.

— *Subrogé tuteur*. V. SUBROGÉ.

— Anc. cont. *Tuteur honoraire* ou *consulaire*. Se disait de Celui qui n'était que pour le conseil, par opposition à *tuteur onéraire* ou *actionnaire*, celui qui gérait les affaires. ‖ On nommait un *tuteur aux enfants à naître* et un *tuteur au posthume*. ‖ *Tuteur en chef*. Juge auquel appartenait la juridiction ordinaire et immédiate, sur les mineurs qui étaient hors de la puissance paternelle. ‖ *Tuteur subalterne*. Personne sur laquelle un tuteur en chef se déchargeait des détails de l'administration tutélaire.

— *Il n'a pas besoin de tuteur*. Se dit d'un homme entendu, qui sait conduire ses affaires.

— Fig. Les riches furent établis par la nature même comme les *tuteurs* des malheureux. (Mass.) Il faut qu'un grand monarque soit, pour ainsi dire, le *tuteur* de sa postérité. (De Lévis.) Les rois sont les *tuteurs* des nations. (De Bonald.) Nul ne peut se constituer le *tuteur* ou le maître d'un autre, quoiqu'il n'ait que l'intention de le servir et de lui être utile. (Ganilh.)

— Hortic. Forte perche qu'on met en terre à côté d'un jeune arbre, et à laquelle on l'attache pour le soutenir ou pour le redresser. Les échalas sont les tuteurs de la vigne. La tige faible des œillets ne peut supporter la fleur; il lui faut donc un *tuteur*. (Noisette.)

TUTIA. (pr. *tu-cia*). Myth. rom. Vestale qui, accusée d'un crime, prouva son innocence, en puisant de l'eau dans un crible, qu'elle porta du Tibre au temple de Vesta.

TUTIE. s. f. (pr. *tu-ci*; du chin. *tutenag*, zinc, ou, suivant d'autres, de l'ar. *tuthia*). Chim. Oxyde de zinc qui s'attache aux cheminées des fourneaux où l'on fait fondre les mines de ce métal. La tutie sert à préparer certains collyres résolutifs. On en fait aussi un onguent. La tutie est principalement formée d'oxyde de zinc; mais cet oxyde est coloré par des substances étrangères dont la nature peut varier.

TUTINUS. (pr. *tu-ti-nuss*). Myth. rom. Un des noms de Priape. C'est peut-être une corruption de Mutinus.

TUTOIEMENT ou **TUTOÎMENT.** s. m. (des mots *tu* et *toi*). Action de tutoyer. Le tutoiement entre égaux est un signe de familiarité. Le *tutoiement* qui rend le discours plus serré, plus vif, a de la noblesse et de la force dans la tragédie; mais il doit être banni de la comédie, qui est la peinture de nos mœurs. (Volt.)

— Le tutoiement était autrefois d'un usage très-commun dans les lettres sérieuses, destinées à être rendues publiques et à passer à la postérité. Les auteurs du XVIᵉ siècle nous en fournissent une infinité d'exemples. Peut-être les savants avaient-ils pris ce ton pour contrecarrer la méthode monacale des auteurs qui, dans la langue latine même, avaient introduit le pluriel pour le singulier. Les avertissements, en tête des livres, où le lecteur est ordinairement tutoyé, sont des restes de cet usage, qui n'a plus lieu que chez les libraires hollandais.

TUTOYÉ, ÉE. part. pass. du v. Tutoyer. S'empl. adjectiv. Personne tutoyée.

TUTOYER. v. a. 1ʳᵉ conj. (des mots *tu* et *toi*). Ce verbe change l'*y* en *i* dans tous les temps dont la terminaison commence par un *e* ... *toyons, vous tutoyez, ils tutoient. Je tutoyais, nous tutoyions, vous tutoyiez, ils tutoyaient. Je tutoierai. Je tutoierais. Tutoie, tutoyons, tutoyez. Que je tutoie, que tu tutoies, qu'il tutoie, que nous tutoyions, que vous tutoyiez, qu'ils tutoient.* User des mots *tu* et *toi* en parlant à quelqu'un. Tutoyer tout le monde. Tutoyer toutes ses connaissances. Pour lui inspirer plus fortement le caractère de l'enfance, nous la faisons exprès *tutoyer* par Figaro. (Beaumarch.)

— Un ancien écrivain a employé ce verbe en parlant des choses. Quelquefois en m'entraînant avec votre idée, je la *tutoie*.

— *Tu*, pendant une longue suite de siècles, ne fut employé que pour désigner la personne à laquelle on parlait. Les Hébreux, les Grecs, les Latins, ne connurent que cette formule. On ne craignait pas de s'en servir à l'égard de la Divinité, des princes, de son père et de sa mère, et de tout ce qu'il y avait de plus respectable. Mais lorsque l'esprit d'égalité fut anéanti dans l'Europe par la puissance oppressive des Césars, et qu'on ne chercha plus à s'élever que par de fausses marques de grandeur, la simplicité du *tu* choqua l'orgueil des maîtres du monde. Parmi les titres distinctifs qu'ils imaginèrent, ils voulurent être appelés *vous*, du même mot dont on se servait pour désigner une multitude de personnes; pour faire entendre qu'ils valaient plus que ceux qui rampaient à leurs pieds. Dès lors *tu* et *vous* devinrent les symboles de la puissance et de l'infériorité. Quoi qu'il en soit, *tu* conserve encore un empire d'autant plus flatteur et plus glorieux qu'il a pour sujets et pour partisans les amis, les amants, les époux, les pères, et même aujourd'hui les enfants. (Aubert.)

— Si la distinction du *vous* et du *toi* eût été vraiment un symbole d'inégalité politique et civile, les rois auraient *tutoyé* tout le monde: on sait assez le contraire. Toute réflexion faite, il est à présumer que le *vous* à la place du *toi* a commencé, dans toutes les langues qui l'ont adopté, par être un mode d'urbanité, une marque de déférence sociale, de respect volontaire, qui de la cour aura passé dans toutes les conditions; et ce genre de politesse a produit successivement une foule de nuances si sensibles et si diverses, que le langage a été modifié de manière à ne pouvoir s'en passer, sans devenir méconnaissable et sans heurter violemment toutes les idées sociales. (La Harpe.)

— Au temps où Corneille écrivait, on *tutoyait* au théâtre. Le tutoiement, qui rend le discours plus serré, plus vif, a souvent de la noblesse et de la force dans la tragédie; on aime à voir Rodrigue et Chimène l'employer. Remarquez cependant que l'élégant Racine ne se permet guère le tutoiement que quand un père irrité parle à son fils, ou un maître à son confident, ou quand une amante emportée se plaint à son amant. Je ne *t'ai* point aimé cruel, qu'ai-je donc fait? Jamais Molière n'a fait *tutoyer* les amants. Hermione dit: Ne devais-*tu* pas lire au fond de ma pensée? Phèdre dit: Eh bien! *connais* donc Phèdre et toute sa fureur. Mais jamais Achille, Oreste, Britannicus, etc., ne *tutoient* leurs maîtresses. A plus forte raison cette manière de s'exprimer doit-elle être bannie de la comédie qui est la peinture de nos mœurs. Molière en a fait usage dans le *Dépit amoureux*, mais il s'est ensuite corrigé lui-même. (Volt.)

— SE TUTOYER. v. pron. Être tutoyé. Cette personne ne peut se tutoyer.

— User mutuellement des mots *tu* et *toi*. Ces deux personnes se tutoient. On ne se *tutoie* pas en anglais; et un charretier, tout en tuant son cheval de coups de fouet, lui dit: Allez, monsieur, allez, monsieur, vous dis-je. (Brill.-Sav.)

TUTOYEUR, EUSE. s. Se dit d'une personne qui a l'habitude de tutoyer. Fam.

TUTTI. s. m. pl. Mus. Mot italien qui signifie *tous*, et qui, sur les partitions, indique que toutes les parties doivent se faire entendre ensemble. Allons, tutti, ensemble!

— Il se prend absol., au singulier aussi bien qu'au pluriel, pour désigner les parties d'un concert qui succèdent au solo, et dans lesquelles le compositeur déploie ordinairement toutes les puissances de l'harmonie pour établir des contrastes entre les mélodies gracieuses, les traits élégants et rapides de l'instrument qui récite, et les effets éclatants de l'orchestre. On s'en sert aussi pour désigner les grands effets d'une symphonie, d'une ouverture, d'un chœur. Reprendre au tutti. Il y a plusieurs tutti d'un fort grand effet.

TUTUBER. v. n. 1ʳᵉ conj. (de *tu*, *tu*, onomatopée du cri de cet oiseau). Se dit du cri de la chouette.

TUTULINE. (du lat. *tutus*, en sûreté). Myth. Déesse des Romains, qui présidait aux moissons recueillies.

TUTULUS. s. m. (pr. *tu-tu-luss*). Antiq. rom. Bonnet de laine, de forme conique, que portaient les pontifes, les flamines, les flaminiques et les matrones romaines.

TUTURIUS. (pr. *tu-tu-rius*). Myth. rom. Un des noms de Priape.

TUYAU. s. m. (de *tubillus*; dimin. de *tubus*, tuyau; ou du v. fr. *tubyau*, dimin. de tube). Tube ou canal de fer, de plomb, de fer-blanc, de cuivre, de bois, de terre cuite, etc. Tuyau de fontaine. Tuyau de conduite. Tuyau de descente. Poser des tuyaux. Tuyau d'orgue. Tuyau de longue vue. Tuyau capillaire. Tuyau de poêle engorgé par la suie.

— Mécan. Les principaux tuyaux, dans une ... tent l'eau des pompes alimentaires, les tuyaux de distribution qui conduisent la vapeur aux cylindres, et les tuyaux de sortie ou tuyères, qui portent la vapeur au condenseur, ou à l'air extérieur, après qu'elle a produit son effet.

— Se dit, par extens., de tout ce qui a cette forme. On peut considérer les os, dans leur premier état, comme autant de filets ou de petits tuyaux creux, revêtus d'une membrane en dehors et en dedans.

— Ouverture de la cheminée depuis le manteau jusqu'en haut. Tuyau de cheminée trop étroit.

— Ouverture et canal d'un privé.

— *Tuyau dévoyé*. Tuyau de cheminée qui est détourné de la direction verticale.

— Constr. *Tuyau physique*. Tube de plomb, fabriqué avec du métal en table, ployé en cylindre et soudé sur sa longueur. ‖ *Tuyau tiré*. Celui qu'on a coulé sur une grande épaisseur et allongé ensuite, pour le ramener à l'épaisseur convenable.

— Bout creux de la plume des oiseaux, de la tige de leur plume. Les plumes à écrire sont ordinairement des tuyaux de plumes d'oie.

— Tige du blé et des autres plantes, lorsqu'elle est creuse.

— Cost. Gros pli c lindrique que l'on fait à du linge empesé. Collerette, jabot à tuyaux.

— Fam. *Parler dans le tuyau de l'oreille, dire quelque chose dans le tuyau de l'oreille.* Parler bas à quelqu'un, lui dire quelque chose en secret.

— Conchyl. *Tuyau cloisonné.* Nom donné aux orthocéracites. || *Tuyau de mer.* Nom donné aux coquilles qui sont en forme de chalumeau, comme les dentales, les arrosoirs, les tubulaires, etc., mais à peu près abandonné aujourd'hui, si ce n'est pour les serpules. || *Tuyau d'orgue.* Nom que les marchands donnent au tubipore de mer. || *Tuyau trompette.* Nom vulgaire des serpules, dont le tube n'est cependant que fort rarement évasé en trompette.

— Ichthyol. Poisson du genre syngnathe. || *Tuyau de plume.* Le syngnathe pélasgique.

— Mus. *Tuyaux d'orgue.* Tubes de bois, d'étain ou d'un mélange métallique appelé *étoffe*, qui rendent des sons lorsque le vent des soufflets y est introduit.

— Syn. comp. TUYAU. TUBE. V. TUBE.

TUYAUTÉ, ÉE. part. pass. du v. Tuyauter. S'empl. adjectiv. Collerette tuyautée.

TUYAUTER. v. a. 1re conj. Cost. Plier du linge à tuyaux. Tuyauter une ruche, un bonnet.

— Absol. Être occupé toute une journée à tuyauter.

— SE TUYAUTER. v. pron. Être tuyauté.

TUYÈRE. s. f. Ouverture pratiquée à la partie inférieure et latérale d'un fourneau, et destinée à recevoir le tuyau ou bec des soufflets.

— Prov. *Passer par la tuyère.* Se disait des maîtres de forges qui faisaient faillite.

TVER. Géogr. Ville de la Russie d'Europe, chef-lieu du gouvernement de Tver; 23,000 hab. || Le gouvernement de ce nom en a 1,300,000.

— Hist. *Grand duché de Tver.* État qui a eu longtemps ses souverains particuliers. En 1486, le czar Jean en dépouilla son beau-frère Michel, et l'incorpora à la Russie.

TVERDO. s. m. Gramm. Dix-neuvième lettre de l'alphabet slave et russe, c'est le *t*.

TWACHTRI. Myth. ind. Fils de Brahma et architecte des dieux. Twachtri eut pour fille Sandjgnâ, qui épousa le Soleil.

TWED. s. m. (mot anglais). Espèce de robe de chambre. Un twed doublé chaudement. Twed en tricot norwégien.

TWED Géogr. Fleuve de la Grande-Bretagne, qui sert en partie de limite entre l'Angleterre et l'Ecosse, et se jette dans la mer du Nord, à Berwick.

TWINE. s. f. (pr. *tou-i-ne*). Sorte de vêtement.

TY. s. m. Relat. Flûte chinoise à six trous.

TYANE. Géogr. anc. Ville de Cappadoce, patrie du philosophe et thaumaturge Apollonius de Tyane.

TYANÉEN, ENNE. adj. et s. Géogr. anc. Habitant de Tyane. || Qui appartient à Tyane ou à ses habitants

TYBI. s. m. Chron. Nom du cinquième mois de l'année solaire des anciens Egyptiens.

TYBILÉNUS. Myth. sept. Nom du mauvais génie chez les anciens Saxons. On présume que ce mot est une altération de Bélénus.

TYCHÉ. Myth. gr. Déesse de la Fortune.

TYCHÈS. Myth. égypt. Second dieu domestique des Egyptiens. Il prenait soin d'un homme à sa naissance, et ne le quittait qu'à sa mort.

TYCHIE. s. f. Entom. Genre d'insectes coléoptères de la famille des rhinocères.

TYCHO-BRAHÉ. (pr. *Ti-ko-bra-é*). Célèbre astronome, né en Scanie en 1546, mort en 1601, se fit connaître surtout par le système astronomique auquel on donne son nom. Il découvrit le premier l'une des plus importantes inégalités de la lune, l'équation annuelle. On a de lui plusieurs ouvrages scientifiques.

— Astron. Nom d'une des taches de la lune.

TYCHON. Myth. gr. Un des dieux de l'impureté; il présidait aussi au jeu.

[illegible] Fils d'Oénée, roi de Calydon. Il fut un des sept chefs qui assiégèrent Thèbes, et périt devant cette ville.

TYDIDE. s. m. Temps hér. Il se dit de Diomède, fils de Tydée.

TYDOLOGIE. s. f. Didact. Science qui embrasse la totalité des faits et des calculs relatifs aux marées. Mot hybride, barbare et très-peu usité.

TYDOLOGIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui a rapport à la tydologie.

TYEN. s. m. Métrol. Monnaie chinoise.

TYLARE. s. m. (du gr. τύλαρος, verrou). Mamm. Partie dénudée et calleuse sous les doigts et le talon d'un mammifère.

— Ornith. Saillie que forme à chaque articulation, le dessous des doigts des oiseaux.

TYLION. s. m. (du gr. τύλη, cal). Mamm. Callosité, le plus souvent colorée, qu'on voit aux fesses de certains singes.

TYLIPHORE. s. m. Bot. Genre de plantes de la famille des asclépiadées, établi pour quatre arbustes de la Nouvelle-Hollande.

TYLLÉNUS. Myth. lat. Nom d'une divinité dont la statue a été trouvée à Brescia.

TYLODE. s. m. (du gr. τυλώδης, calleux). Entom. Genre d'insectes coléoptères de la famille des rhinocères.

TYLODÈRE. s. m. (ét. gr., τύλος, clou, cal; δέρη, cou, à cause des callosités que ces insectes ont sur le cou). Entom. Genre d'insectes coléoptères, établi pour placer quelques espèces de charançons.

TYLOÈNE. s. f. Conchyl. Genre de mollusques, ne renfermant qu'une espèce, qu'on trouve dans les mers de Sicile.

TYLOME. s. m. (du gr. τύλος, clou). Entom. Genre d'insectes coléoptères de la famille des rhinocères.

— Pathol. Nom sous lequel on a quelquefois désigné le cal.

TYLOPHORE. s. m. Bot. Genre de plantes de la Nouvelle-Hollande, appartenant à la famille des apocynées.

TYLOPODE. adj. des 2 g. (ét. gr., τύλος, cal; πούς, pied). Mamm. Qui a les pieds calleux. || TYLOPODES. s. m. pl. Famille de mammifères ruminants, comprenant ceux qui ont les pieds calleux en dessous. Les chameaux et les lamas en font partie.

TYLORE. s. f. Chir. Petite tumeur des paupières.

TYLOSE. s. f. Pathol. Cor aux pieds.

TYLOSTOME. s. m. Bot. V. TULOSTOME.

TYMBRE. s. m. Bot. Sarriette de Crète.

TYMFE. s. f. Métrol. Monnaie de Pologne qui valait environ 80 cent.

TYMPAN s. m. (du gr. τύμπανον, tambour). Anat. Membrane lisse, mince et transparente qui sépare l'oreille externe, et que vient frapper l'air porté par le canal auditif. On lui a donné ce nom par analogie avec une caisse militaire. Cavité ou caisse du tympan. Membrane du tympan. Corde du tympan.

— Par exagér. *Bruit à briser le tympan, le tympan de l'oreille.* Bruit très-éclatant et très-fort.

— Imprim. Espèce de châssis composé de quatre barres de bois ou de fer, sur lesquelles est tendu un morceau d'étoffe ou un parchemin. On étend sur le grand tympan les feuilles à imprimer, et le petit tympan reçoit l'action de la platine.

— Archit. Espace uni qui se trouve encadré par les trois corniches du fronton : on y place quelquefois des statues, des bas-reliefs ou des ornements. On avait sculpté dans le tympan du fronton du temple de Minerve, à Athènes, la naissance de cette divinité.

— Espace triangulaire qui résulte d'une arcade circonscrite par des lignes droites. Les tympans des arcs de triomphe sont ordinairement ornés de Renommées.

— Panneau de menuiserie renfermé entre des moulures.

— Mécan. Pignon enté sur son arbre, et qui engrène dans les dents d'une roue. || Machine en forme de roue pour élever l'eau. || *Roue à tympan.* Roue creuse dans laquelle un ou plusieurs hommes marchent pour la faire tourner.

— Ornith. Oiseau de la Virginie.

TYMPANE. s. f. Bot. Genre de champignons sessiles, en forme de coupe, recouverts d'une valve qui s'entr'ouvre pour laisser sortir des semences en forme de poussière.

TYMPANIDE. s. f. Bot. Genre de champignons, renfermant de très-petites espèces qui naissent en amas ou touffes sous l'épiderme des écorces des arbres qu'ils déchirent; ils n'offrent point de racines, persistent longtemps, et deviennent noirs avant l'âge. Ce genre renferme huit espèces.

TYMPANIL. s. f. Espèce de perle ronde par le haut et plate par le bas.

TYMPANIQUE. adj. des 2 g. Anat. Qui a rapport au tympan. Membrane tympanique. || *Artère tympanique.* L'artère auditive externe. || *Rameau tympanique du facial.* Le nerf connu sous le nom de corde du tympan.

— Mus. Qui a rapport au tambour.

TYMPANISME. s. f. [illegible]

TYMPANISÉ, ÉE. part. pass. du v. Tympaniser. S'empl. adjectiv. Personne tympanisée.

> . . . On doit rougir de changer de langage,
> De principes, d'humeur, ou soutenir l'affront
> D'être tympanisé. (Destouches.)

TYMPANISER. v. a. 1re conj. (du gr. τυμπανίζω, battre du tambour). Décrier hautement et publiquement quelqu'un, déclamer contre lui. Tympaniser quelqu'un partout. Avoir peur qu'on ne nous tympanise. Prendre plaisir à se faire tympaniser en plein palais, à l'audience. Gare qu'aux carrefours on ne vous *tympanise.* (Mol.) Ce mot est familier.

— SE TYMPANISER. v. pron. Se décrier publiquement.

TYMPANITE. s. f. (du gr. τύμπανον, tambour, parce que la peau est tendue et résonne comme celle d'un tambour). Pathol. Enflure du bas-ventre, causée par l'accumulation des gaz dans le conduit digestif ou dans le péritoine. Dans le premier cas, on l'appelle *tympanite intestinale*, et, dans le second, *tympanite péritonéale.* || *Tympanite auditive.* Inflammation de la membrane du tympan.

TYMPANNE. s. f. Pièce d'étoffe suspendue d'un pilier à l'autre.

TYMPANON. s. m. (du gr. τύμπανον, tambour). Mus. Sorte d'instrument, en forme de trapèze, monté avec des cordes de fil de fer ou de laiton, et qu'on touche avec deux petites baguettes de bois. || Instrument des anciens Hébreux, qui le nommaient *toph*. On pense que ces noms désignaient toutes sortes de tambours. Les Hébreux ne s'en servaient que dans les réjouissances.

> . . . En sautillant, une touche subtile
> Interroge à tâtons le *tympanon* docile. (Pis.)

TYMPANOTOME. s. m. Conchyl. Genre de coquilles, établi pour quelques espèces de cérites.

TYMPANOTONE. s. m. Conchyl. Genre de coquilles turriculées, muriqueuses, dont l'ouverture est irrégulière et variable. || On a aussi quelquefois désigné les tuéritelles sous ce nom.

TYMPANULE. s. f. Bot. Genre de mousses.

TYMPANUM. s. m. (pr. *tin-pa-nomm*). Anc. mus. Espèce de tambour, pareil au tambour de basque des modernes. Les bacchantes faisaient résonner le tympanum.

— Antiq. gr. Supplice usité chez les Grecs; il consistait à battre le coupable à coups de massue appelée tympanum.

TYMPE. s. f. Techn. Pierre maçonnée à la partie antérieure d'un fourneau de forge.

TYMPFE. s. f. Métrol. Monnaie de billon en Pologne.

TYMPHÉE. s. f. Antiq. Terre marneuse qui tenait lieu de plâtre ou de ciment, chez les anciens.

TYN. Myth. scandin. Divinité du second ordre, subordonnée à Thor : le loup Fenris lui avait dévoré une main.

TYNDARE. Temps hér. Roi de Sparte qui épousa Léda, et en eut Castor, Pollux, Clytemnestre et Hélène.

TYNDARIDE. s. des 2 g. Il se dit des enfants de Tyndare.

— TYNDARIDES. s. m. pl. Se dit particulièrement de Castor et de Pollux. Cependant on donne quelquefois ce nom à Clytemnestre et à Hélène.

TYNEMOUTH. Géogr. Ville d'Angleterre; 10,000 hab.

TYON. s. m. Ornith. Nom vulgaire du traquet.

TYPE. s. m. (du gr. τύπος, modèle, forme). Didact. Modèle, figure originale. Selon les platoniciens, les idées de Dieu sont les types immatériels de toutes les choses créées. On dispute souvent sur des types imaginaires, sur des abstractions sans réalité objective, sur les types du beau, du bon, etc. La rose, la pêche, l'arc-en-ciel, sont des *types* de la beauté universelle. (Boiste.) Le cachot, *type* de la tombe, est horrible au héros comme au lâche. (Goëth.)

— En parlant de l'Ancien Testament par rapport au Nouveau, se dit de ce qui est regardé comme la figure, le symbole des mystères de la loi nouvelle. L'agneau pascal est le type de Jésus-Christ. La manne est le type de la sainte Eucharistie. Le sacrifice d'Abraham était le type de celui de Jésus-Christ sur la croix. || *Types historiques.* Ceux dans lesquels des choses arrivées en des cérémonies instituées sous l'Ancien Testament ont figuré d'avance, pronostiqué ou annoncé Jésus-Christ, ou des choses qui ont rapport à lui dans le Nouveau Testament. || *Types prophétiques.* Ceux dont les anciens prophètes se sont servis dans leurs inspirations.

— Peint. et sculpt. Image de quelque objet qui fait autorité, et qui sert de règles pour d'autres images semblables. On dit, dans ce sens, que les peintres grecs du Bas-Empire nous ont transmis le type des principaux personnages du Nouveau Testament, comme les sculpteurs anciens ont créé et nous ont laissé celui du Jupiter, du Neptune, de l'Apollon et des autres dieux de la fable.

— Numism. Figure symbolique empreinte sur le revers d'une médaille. Le type de cette médaille est une Piété, une Libéralité, une Victoire.

— Se dit quelquefois des caractères d'imprimerie. Des types mobiles. De beaux types.

— [illegible] par impression; ce qui résulte d'un coup frappé, imprimé.

— Astron. Description graphique de quelque objet de la science. Le type des éclipses est d'un grand secours.

— Pathol. Ordre dans lequel se développent et se succèdent les symptômes d'une maladie, lorsqu'elle marche régulièrement. Le type est continu, rémittent ou intermittent. Les fièvres intermittentes de tous les types.

— En parlant des animaux, il s'applique aux individus chez lesquels se trouvent réunies et bien distinctes les qualités soit physiques, soit morales d'une race. || D'autres fois il sert à désigner l'ensemble des caractères distinctifs d'une race.

— Litt. et philos. morale. Se dit des caractères fortement tracés, des combinaisons originales qui, de traits épars, font de puissantes individualités. Le caractère du génie est surtout dans la création des types. Quels types divers que Achille, Hector, Don Quichotte, Panurge, Othello, Hamlet, Tartufe, etc. Depuis quelques années, on détourne singulièrement ce nom de sa signification naturelle. On dit d'un homme bizarre, que *c'est un véritable type.* || On l'emploie dans le sens de Caricature. || On le fait aussi synonyme de Caractère, de portrait.

— Hist. Il se disait des ordonnances, rescrits ou lettres des empereurs grecs. || Se dit particulièrement de l'édit de l'empereur Constant, publié en 648, pour imposer également silence aux catholiques et aux monothélites. Saint Martin, pape, fut exilé pour avoir condamné le Type de l'empereur. Le Type avait annulé l'Ecthèse; mais le concile de Rome de 649 déclara le Type impie comme l'Ecthèse.

— Syn. comp. TYPE. MODÈLE. V. MODÈLE.

TYPÉAL, ALE. adj. (rad. *type*). Didact. Qui appartient au type. L'unité *typéale* rend compte de ces êtres considérés jusqu'à présent comme des aberrations de la nature. (Le Roy de Chant.)

TYPHA. s. m. Bot. Genre de plantes aquatiques, ayant pour type la massette ou souchet.

TYPHACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble au typha. || TYPHACÉES. s. f. pl. Famille de plantes, qui a pour type le genre typha.

TYPHE. s. m. Ichthyol. Espèce de poisson.

TYPHÉCOLE. adj. des 2 g. (ét. lat., *typha*, massette; *colo*, habiter). Entom. Qui vit sur le typha, comme le phryxe typhécole, dont la larve dévore la chenille de la noctuelle qui se tient dans les tiges.

TYPHÉE. Myth. gr. Un des géants, fils de la Terre. Ayant voulu escalader les cieux avec ses frères, il fut foudroyé et enseveli sous l'Etna.

TYPHEUX, EUSE. adj. Pathol. V. TYPHODE.

TYPHIDE. s. f. Crust. Genre de crustacés.

TYPHIE. s. f. Erpét. Espèce de couleuvre.

TYPHINE. s. m. Ichthyol. Un des anciens noms du malaptérure électrique.

TYPHINÉ, ÉE. adj. Bot. V. TYPHACÉ.

TYPHIQUE. adj. des 2 g. Pathol. Qui est relatif au typhus. Affection typhique. Des expériences positives, souvent répétées, ont démontré qu'il suffit d'injecter dans le corps d'un animal vivant des matières putrides pour que toute la série des phénomènes par lesquels se spécialise l'empoisonnement *typhique* se développe successivement. (Max. Simon.)

TYPHIS. s. m. (pr. *ti-fiss*). Conchyl. Genre de coquilles établi pour placer quelques espèces de rochers.

— Crust. Genre de crustacés renfermant trois espèces.

TYPHLE. s. m. Ichthyol. Espèce de poisson du genre syngnathe.

TYPHLIN, INE. adj. (du gr. τυφλός, aveugle). Erpét. V. TYPHLOPS.

TYPHLINE. s. f. Erpét. Genre de serpents.

TYPHLOPE. adj. des 2 g. Erpét. Qui ressemble à une typhlops. || TYPHLOPES. s. m. pl. Famille de serpents qui a pour type le genre typhlops.

TYPHLOPIDE ou **TYPHLOPOÏDE.** adj. des 2 g. Erpét. V. TYPHLOPS.

TYPHLOPIDÉ, ÉE. adj. Erpét. V. TYPHLOPS.

TYPHLOPS. s. m. (pr. *ti-flopss*; du gr. τυφλός, aveugle; parce que ces reptiles ont l'œil à peine visible). Erpét. Genre de serpents comprenant une vingtaine d'espèces, qui toutes habitent les pays des deux continents. Ces serpents ne sont pas venimeux.

TYPHLOSE. s. f. Pathol. Cécité.

TYPHODE ou **TYPHOÏDE.** adj. des 2 g. (du gr. τυφώδης, abattu, stupide; fait de τύφω, brûler, enflammer; εἶδος, forme, ressemblance). Pathol. Qui a les caractères du typhus. || *Fièvre typhoïde.* Le typhus d'Europe. || *Affections typhoïdes.* Nom que l'on donne à diverses maladies aiguës dans le cours desquelles on observe souvent un ensemble de phénomènes généraux qui ont la plus grande ressemblance avec ceux du typhus.

— Bot. V. TYPHACÉ.

TYPHOÏDE. adj. m. Myth. gr. Épithète de l'Etna. Le mont Typhoïde.

TYPHOÏDÉ, ÉE. adj. Bot. V. TYPHACÉ.

[illegible] pathol. Il se disait d'une personne attaquée de typhomanie.

TYPHOMANIE. s. f. (ét. gr., τῦφος, stupeur, abattement; μανία, folie, délire). Anc. pathol. Délire avec stupeur; espèce de délire qu'on observe dans le typhus. Cette maladie ne diffère de la léthargie que parce qu'on conserve après l'attaque le souvenir des impressions reçues.

TYPHON. Myth. égypt. Le principe du mal et de la destruction personnifié. Il était fils d'Athyr ou de Buto, et devint l'époux de Nephthys. Typhon avait établi son séjour dans la mer; ce qui explique la longue répugnance des Egyptiens pour les expéditions maritimes.

— Myth. gr. Géant, fils de Junon, qui, selon un hymne homérique, le conçut seule. Ce monstre se présenta avec les autres géants pour combattre et détrôner les dieux. Il leur causa une telle frayeur qu'ils furent contraints de s'enfuir en Egypte, où ils prirent différentes formes. Jupiter le foudroya et le précipita dans l'Etna. C'est aux efforts impuissants de Typhon pour s'affranchir de ce poids que sont dues les éruptions de l'Etna. || Un des géants qui escaladèrent le ciel. Epris de Vénus, il la poursuivit jusque

sur les bords de l'Euphrate, où deux gros poissons la passèrent avec son fils de l'autre côté de ce fleuve. On dit que ces deux poissons furent mis au nombre des douze signes du zodiaque. || Surnom de Priape.

— Chronol. Septième monarque de la dynastie des dieux, chez les Égyptiens.

— Iconol. Les Égyptiens représentaient Typhon avec des cheveux roux ou sous les formes de l'hippopotame, du verrat ou du crocodile.

TYPHON. s. m. (du gr. [illegible]; fait de [illegible], brûler, enflammer). Vent impétueux qui souffle de différents points de l'horizon, et change à chaque instant de direction; c'est celui qui accompagne ordinairement les trombes. Pendant que le docteur raisonnait ainsi dans son palanquin, il survint un de ces ouragans qu'on appelle aux Indes un *typhon*. (B. de St-P.)

— Géol. Nom donné à de grandes masses minérales ou stratifiées, comme celles qui présentent les granits, les porphyres.

TYPHONIEN, ENNE. adj. Antiq. Qui ressemble à Typhon. Figure typhonienne. Êtres typhoniens.

— Minér. Se dit de terrains primitifs non stratifiés, mais massifs.

TYPHONIUM. s. m. (pr. *ti-pho-ni-omm*). Antiq. égypt. Temple consacré à Typhon.

TYPHULE. s. f. Bot. Genre de champignons renfermant huit espèces.

TYPHUS. s. m. (pr. *ti-fuss*; du gr. [illegible], stupeur). Pathol. Maladie épidémique, contagieuse dans certaines conditions, que les anciens nosographes ont ainsi appelée à cause de l'influence spéciale qu'elle exerce sur le système nerveux, et qui se traduit par un état d'habitude tout particulier des facultés intellectuelles. Le *typhus* appartient à la grande famille des maladies dans lesquelles un agent toxique, un miasme introduit par une voie quelconque dans l'économie, trouble d'une façon déterminée la plupart des fonctions, suscite dans les organes des lésions variables, et tend à être éliminé, expulsé au-dehors par les efforts conservateurs de l'organisme vivant. (Max. Sim.)

— Nom donné par les anciens à plusieurs maladies qui n'avaient d'autre caractère commun qu'un état de stupeur.

— *Typhus d'Orient.* Nom donné par quelques auteurs à la peste. || *Typhus d'Amérique.* Nom donné à la fièvre jaune. || *Typhus d'Europe.* Nom donné plus spécialement à cette maladie contagieuse désignée jusque dans ces derniers temps sous le nom de *fièvre des hôpitaux, des camps, des prisons*, et qui est due primitivement à l'entassement d'un grand nombre d'hommes dans un espace étroit. || *Typhus communiqué.* Celui qui est dû à la contagion. || *Typhus spontané* ou *originaire.* Celui qui se développe primitivement. || *Typhus amaril.* La fièvre jaune de Barcelone. || *Typhus malin.* Le typhus pestilentiel ou oriental. On l'appelle aussi *typhus tropical.* || *Typhus ordinaire.* La fièvre d'hôpital. On l'appelle aussi *typhus local.*

— Art vétér. Nom générique des épizooties. Typhus charbonneux. Typhus contagieux, épizootique.

TYPIFIÉ, ÉE. adj. Dont on a fait un type.

TYPIQUE. adj. des 2 g. (du gr. [illegible]; fait de [illegible], type, figure, symbole). Didact. Symbolique, allégorique. Le sens typique. On ne voit que l'écorce et la superficie de l'Écriture, lorsqu'on n'en pénètre point le sens *typique* et spirituel. (Allix.)

— *Personnage typique.* Personnage allégorique.

— Hist. nat. *Caractères typiques.* Ceux qui ne conviennent qu'à la majorité des corps naturels compris dans un groupe quelconque, ou à ceux qui occupent le centre de ce groupe, et lui servent en quelque sorte de type, mais présentent des exceptions lorsqu'on arrive aux extrémités, à cause des rapports et des affinités naturelles, qui n'admettent pas de limites tranchées entre les espèces.

— Liturg. gr. Se dit d'un livre qui contient l'ordre de l'office pour toute l'année. || On l'emploie en ce sens comme subst. masc. Les typiques varient beaucoup.

— Nom que les chrétiens ont donné à la ré-

— Pathol. Qui affecte un type bien prononcé.

TYPOCHROMIE. s. f. (pr. *ti-po-kro-mi*; ét. gr., [illegible], marque, caractère; [illegible], couleur). Impression typographique en couleur.

TYPOGRAPHE. s. m. Celui qui sait, qui exerce l'art de la typographie.

— Syn. comp. TYPOGRAPHE, IMPRIMEUR. *Imprimeur* ne désigne proprement que celui qui se sert des caractères pour imprimer; le *typographe* est l'artiste qui grave et emploie ces caractères comme imprimeur.

TYPOGRAPHIE. s. f. (ét. gr., [illegible], marque; caractère, figure; [illegible], écrire, parce qu'en imprimant, le coup qu'on frappe, ou plutôt l'action de la presse laisse la marque ou l'empreinte des caractères). L'art de l'imprimerie, ou l'art de reproduire un écrit à une infinité d'exemplaires au moyen de signes diversement combinés, qui reproduisent leurs formes sur un corps destiné à cet usage.

— Se dit plus particulièrement de la réunion de tous les arts qui concourent à l'imprimerie.

— Se dit quelquefois d'un grand établissement typographique.

TYPOGRAPHIÉ, ÉE. part. pass. du v. Typographier. S'empl. adjectiv.

TYPOGRAPHIER. v. a. 1re conj. S'est dit quelquefois pour imprimer.

— SE TYPOGRAPHIER. v. pron. S'est dit pour Être imprimé.

TYPOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport à la typographie. Caractères typographiques. Presses typographiques. Procédés typographiques. Point typographique. C'est folie ou présomption pour un auteur de négliger l'élégance *typographique.* (Boiste.)

— *Bureau typographique.* Invention moderne, au moyen de laquelle on apprend à lire, en faisant à peu près les mêmes opérations qu'un compositeur d'imprimerie.

TYPOGRAPHIQUEMENT. adv. D'après les procédés de la typographie.

TYPOGRAPHISTE. s. m. S'est dit quelquefois pour Typographe.

TYPOLITHE. s. f. (ét. gr., [illegible], image, figure; [illegible], pierre). Minér. Pierre figurée qui porte des empreintes de plantes ou d'animaux.

TYPOLITHOGRAPHIE. s. f. (ét. gr., [illegible], marque, caractère; [illegible], pierre; [illegible], écrire). Techn. Manière d'imprimer sur la pierre, qui laisse la faculté d'intercaler dans le texte toute espèce de dessins, d'ornements et d'accessoires. On compose d'abord l'ouvrage en caractères mobiles, comme dans l'imprimerie ordinaire, et on reporte ensuite l'encre d'une épreuve sur la pierre lithographique. Ce procédé, inventé en Angleterre, vient d'être employé dans la Belgique à la réimpression des journaux français, et dispense par conséquent des frais de la composition, parce que les journaux arrivent encore assez humides pour produire une contre-épreuve sur la pierre.

TYPOLITHOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Techn. Qui appartient à la typolithographie.

TYPOLITHOGRAPHIQUEMENT. adv. Par les procédés typolithographiques.

TYPOMANE. adj. et s. des 2 g. S'est dit, par plaisanterie, d'une personne qui a la manie de se faire imprimer.

TYPOMANIE. s. f. (ét. gr., [illegible], type; [illegible], manie). Manie de se faire imprimer. La *typomanie* est une fièvre de l'activité restreinte, de l'ambition rentrée, qui substituent la plume à l'épée: c'est la maladie du siècle. (Boiste.)

TYPOMANIQUE. adj. des 2 g. Qui tient à la typomanie.

TYPOPHANIE. s. m. Mus. Art, manière de marquer la voix en frappant.

— On a aussi donné ce nom à un nouveau système de sténographie.

TYR. Géogr. anc. Capitale de la Phénicie, entrepôt du commerce de ce pays.

— Hist. La première ville de Tyr, qui était sur la côte, fut détruite par Nabuchodonosor: on la rebâtit dans une île voisine. Alexandre s'en rendit maître en 332, après un siége de sept mois. || *Royaume de Tyr.* Royaume fondé par les Phéniciens, vers le IXe siècle av. J.-C.; ses monarques devinrent vassaux de l'empire d'Assyrie et par suite de celui de Perse, jusqu'à l'époque de la conquête d'Alexandre. || *Ère de Tyr.* L'an 125 av. J.-C., les Tyriens obtinrent des rois de Syrie l'autorisation de se gouverner par leurs propres lois. C'est de cette époque que date une ère usitée en Syrie, et connue sous le nom d'*ère de Tyr.*

— Myth. celt. Divinité inférieure, qui présidait particulièrement aux combats; elle était la protectrice des braves et des athlètes.

TYRAN. s. m. (du gr. [illegible]). Se disait, chez les anciens, de celui qui a usurpé, envahi la puissance souveraine dans un état. Denys le tyran. *Tyran*, descends du trône, et fais place à ton maître. (Corn.) Un *tyran* a toujours quelque ombre de vertu. (Volt.)

— Eschyle et Archiloque ont été les premiers qui se sont servis de ce mot, qui n'était dans les premiers temps qu'un nom de dignité, comme roi, prince. Les Latins lui donnèrent le même sens, et ce n'est guère que dans les derniers siècles qu'il a été pris pour usurpateur. Mais, chez les Grecs, ce mot fut pris en mauvaise

— Se dit aujourd'hui des princes qui gouvernent avec cruauté, avec injustice, et sans aucun respect des lois divines et humaines. Cruel tyran. Ce n'est pas un roi, c'est un tyran affreux, exécrable, horrible, odieux, superbe, ambitieux, audacieux, farouche, jaloux, timide, soupçonneux, ombrageux, inaccessible, inexorable, inflexible, implacable, vil, infâme. Les tyrans qui persécutaient les chrétiens. Ne vous persuadez pas que l'Église ne fut persécutée que par les *tyrans* ennemis déclarés du christianisme. (Boss.) Charles Ier n'était point *tyran*, quoique la faction opposée lui donnât ce nom. (Volt.) La cruauté des *tyrans* obligeaient ces premiers disciples à chercher des lieux obscurs pour se dérober à la fureur des persécutions. (Mass.) La gloire et la puissance des *tyrans* s'est évanouie avec le bruit que leurs entreprises insensées avaient fait sur la terre. (Id.)

Et ton nom paraîtra, dans la race future,
Aux plus cruels *tyrans* une cruelle injure. (Rac.)

— Se dit de tous ceux qui abusent de leur autorité contre le droit et la raison. Les seigneurs féodaux du moyen âge étaient autant de petits tyrans. Ce gouverneur, ce magistrat, s'est rendu le tyran de la province. Les femmes sont fausses dans le pays où les hommes sont *tyrans*. (B. de St-P.) À l'aspect d'une femme du sang de mes *tyrans*, je reculai d'horreur. (Id.) Ce casseur de raquettes s'était rendu le *tyran* du jeu de paume. (Le Sage.)

Le pauvre en vain s'endort sur la foi de ses maux,
Le pauvre a ses *tyrans*, le prêtre a ses bourreaux.
(Delille.)

— *Il est le tyran de sa compagnie.* Se dit d'un homme qui a pris dans sa compagnie une trop grande autorité, une influence dont il abuse.

— *Il est le tyran de sa famille, de son domestique, de sa femme; il est tyran dans sa maison.* Se dit d'un homme qui exerce durement son autorité dans sa famille.

— *Tyran domestique.* Se dit d'un homme qui tyrannise sa famille, sa maison.

— *Ce chef est un tyran pour ses subordonnés.* Se dit d'un homme qui abuse de l'autorité qu'il a sur ses subordonnés.

— On le dit quelquefois des animaux. Le lion et le tigre, *tyrans* isolés dans les solitudes de l'Afrique, chassent devant eux le zèbre et la gazelle. (A. Martin.)

Et la perche azurée et le brochet avide,
Tyran dévastateur de l'empire liquide. (Boisjolin.)

— Fig.

Et moi, *tyran* d'un cœur qui se refuse au mien,
Même en vous possédant je ne vous devrai rien.
(Racine.)

— Voltaire l'a dit des choses, dans la même acception.

Ces charmes tout-puissants
Du malheureux Hérode impérieux *tyrans*.

Plusieurs poëtes, avant Voltaire, avaient appelé les yeux, d'*aimables tyrans.*

— Il peut s'employer en parlant d'objets du genre féminin. La sagesse est le *tyran* des faibles. (Vauvenargues.) La mode est un *tyran* dont rien ne nous délivre. (***) Ce n'est pas que je sois fâché que la philosophie soit cultivée, mais je ne voudrais pas qu'elle devînt un *tyran* qui exclût tout le reste. (Volt.)

La faiblesse au teint pâle, aux regards abattus,
Tyran qui cède au crime et détruit la vertu. (Volt.)

— Fig. *L'usage est le tyran des langues.* L'usage prévaut sur les règles de la grammaire.

— Les vents sont appelés, dans le langage des poëtes, *les tyrans, les fiers tyrans des airs.*

Tel le souffle des fiers *tyrans* des airs
Trouble le calme heureux qui règne sur les mers.
(Delille.)

— Ornith. Oiseau du genre faucon. || Genre d'oiseaux sylvains de la famille des myiothères. Tous les tyrans sont propres à l'Amérique. Ce sont des oiseaux querelleurs, dont les habitudes sont solitaires et peu sociables, qui se nourrissent d'insectes, de petits oiseaux et de lézards. On leur a donné le nom de tyrans, parce que leur courage les porte à se mesurer même contre des oiseaux de proie de grande taille.

TYRANNE. s. f. Femme d'une humeur despotique.

— Femme d'une vertu sévère.

— Balzac a risqué, sous l'orthographe *tiranne*, ce mot qui n'a pas été adopté. Zénobie n'était pas un tiran, mais une *tiranne.*

TYRANNEAU. s. m. Tyran subalterne. Un tyran ne pourrait qu'apparaître, s'il n'était secondé par des milliers de *tyranneaux.* (Boiste.) Ce mot, qui est familier, a été créé par l'abbé Grégoire.

— Ornith. Genre d'oiseaux sylvains de la famille des [illegible]. On n'en connaît qu'une seule espèce, qui habite la Guiane.

TYRANNICIDE. adj. et s. des 2 g. Il s'est dit, dans le langage révolutionnaire, du meurtrier d'un tyran, c'est-à-dire de celui qui tue un monarque bon ou méchant.

TYRANNICIDE. s. m. Meurtre d'un tyran.

TYRANNIDE. adj. des 2 g. Ornith. Qui ressemble à un tyran. || TYRANNIDES. s. m. pl. Famille d'oiseaux sylvains comprenant le genre tyran.

TYRANNIE. s. f. Domination usurpée et illégale. Aspirer à la tyrannie. Le joug de la tyrannie. Nous savons que ce prince magnanime eût pu hâter ses affaires, en se servant de la main de ceux qui s'offraient à détruire le ty-

dont qu'un chef contre la *tyrannie.* (Rac.)

— Gouvernement légitime ou usurpateur, mais injuste et cruel. User de tyrannie. Le pouvoir qui se met au-dessus des lois dégénère en tyrannie. Gémir sous la tyrannie. Sortir de la tyrannie. S'affranchir de la tyrannie. Horrible, cruelle tyrannie. Excès de tyrannie. S'il fallait choisir, je détesterais moins la *tyrannie* d'un seul que celle de plusieurs. (Volt.) La révolution amena la liberté de droit et la *tyrannie* de fait. (Boiste.) La *tyrannie* ne peut s'établir que sur des peuples fanatiques ou corrompus. (Id.) Pour rendre amoureux fou de la liberté les partisans de la *tyrannie*, mettez-les en prison. (Jouy.) L'administration dégénérait en brigandage et en *tyrannie.* (Rayn.) L'éloquence d'un homme de bien peut effrayer la *tyrannie* au milieu de toute sa puissance. (J.-J. Rouss.)

— Les Grecs et les Romains nommaient *tyrannie* le renversement d'un pouvoir légitime, et surtout de la démocratie. Mais aujourd'hui on donne ce nom à un gouvernement quelconque, lorsque le souverain fait des actions violentes et injustes, et ne reconnaît de lois que son caprice.

— *Tyrannie réelle.* Celle qui consiste dans la violence du gouvernement. || *Tyrannie d'opinion.* Celle par laquelle ceux qui gouvernent établissent des choses qui choquent la manière de penser d'une nation.

— Se dit de toutes sortes d'oppressions et de violences. Se plaindre des tyrannies d'un gouverneur. C'est une tyrannie d'exiger tout ce qui plaît. Il y a de la tyrannie à cela. C'est une véritable tyrannie, une insupportable tyrannie. L'amitié ne doit jamais être une *tyrannie.* (Boiste.) Il y a *tyrannie* d'opinion, lorsque ceux qui gouvernent établissent des choses qui choquent la manière de penser d'une nation. (Montesq.) Les ministres de la *tyrannie* politique et de la *tyrannie* religieuse ont presque toujours réuni leurs moyens pour opprimer le monde. (Garat.) De toutes les *tyrannies*, la plus insupportable est celle d'un vieux mari. (La Font.)

— Pouvoir que certaines choses ont ordinairement sur les hommes. L'éloquence exerce une espèce de tyrannie, une douce tyrannie. La tyrannie de la beauté. La tyrannie de la coutume, de l'usage, de la mode. La tyrannie des passions. C'est le seul moyen qui reste aux hommes de secouer le joug insupportable de la *tyrannie* de la mort, lorsqu'en détournant leur esprit ils n'en sentent pas l'amertume. (Boss.)

— Iconol. On peint la Tyrannie sous la figure d'une femme pâle, et dont la vue égarée signifie que cet odieux excès d'injustice et de cruauté est toujours accompagné de trouble et d'alarme. Sa couronne est de fer, son sceptre est une épée nue; elle a une cuirasse, présente un joug, et sa robe est tachée de sang. À ses pieds sont des chaînes, des faisceaux déliés, des haches et autres instruments de supplice. On pourrait joindre à ces emblèmes une couronne de fer dont les pointes entrent dans la tête, et l'épée de Damoclès suspendue sur la figure. On l'a aussi représentée sous la figure d'un homme ayant une couronne, et tenant d'une main des chaînes et de l'autre un fouet.

TYRANNINE. adj. des 2 g. Ornith. Qui ressemble à un tyran. || TYRANNINES. s. m. pl. Groupe de la tribu des oiseaux dentirostres laniades, qui a pour type le genre tyran.

TYRANNIQUE. adj. des 2 g. (du lat. *tyrannicus*). Qui tient de la tyrannie; qui est injuste, violent, contre droit et raison. Gouvernement tyrannique. Pouvoir tyrannique. Loi tyrannique. Amitié tyrannique. Le gouvernement *tyrannique* est contraire à la véritable essence de la société. (Burke.) Un père n'a plus de droits sur l'enfant qu'il immole à ses volontés *tyranniques.* (Pellico.)

— Fig. Tant est puissant et général le servage où nous tient ce sens *tyrannique* et capricieux. (Brill.-Sav.)

TYRANNIQUEMENT. adv. D'une manière tyrannique. Gouverner, régner tyranniquement.

TYRANNISÉ, ÉE. part. pass. du v. Tyranniser. S'empl. adjectiv. Peuple tyrannisé. Conscience tyrannisée.

TYRANNISER. v. a. 1re conj. Traiter tyranniquement. Tyranniser les peuples. Tyranniser sa femme, toute sa famille.

Je me plaignis en vain de sa contrainte austère;
En me *tyrannisant* il crut agir en père. (Volt.)

— Fig. Tyranniser les consciences.

Vous me verrez, à moi-même rendue,
Percer ce triste cœur qu'on veut *tyranniser.* (Rac.)

Faut-il que désormais, renonçant à vous plaire,
Je ne prétende plus qu'à vous *tyranniser?* (Id.)

— Importuner.

Le défaut des auteurs, dans leurs productions,
C'est d'en *tyranniser* les conversations. (Mol.)

— Se dit aussi des choses morales. Les passions tyrannisent l'âme. L'envie et l'ambition tyrannisent cette personne. Tu veux chasser les tyrans? Eh! que ne chasses-tu de ton cœur l'envie et l'ambition qui le *tyrannisent?* (Duc.) Il a perdu quelques plaisirs sensuels qui l'auraient bientôt ou lassé par le dégoût, ou *tyrannisé* par les nouveaux désirs qui l'auraient assailli. (Mass.) La beauté capricieuse *tyrannise* les cœurs. (Boiste.)

— SE TYRANNISER. v. pron. Se traiter d'une manière tyrannique. Nous nous *tyrannisons* plus par nos désirs, nos caprices, nos dégoûts, que ne ferait le sort. (Boiste.)

sur elles une mutuelle tyrannie. Les hommes se *tyrannisent* ou se disputent le bonheur que la paix seule peut donner. (Boiste.)

— Être traité d'une manière tyrannique. Les peuples ne peuvent plus se tyranniser aussi facilement qu'autrefois.

TYRANNISTE. s. m. Partisan de la tyrannie. Ce mot a été créé par Camille Desmoulins.

TYRANNOMANE. s. m. (ét. gr., [illegible], tyran; [illegible], manie). Celui qui a la manie de tyranniser, de l'inclination à traiter durement ceux qui dépendent de lui.

TYRANNOMANIE. s. f. Propension à tyranniser, à faire le tyran.

— Amour de la tyrannie.

— Philol. Titre d'un ouvrage sur la tyrannie en général.

TYRBÉ. s. f. (du gr. [illegible], confusion, parce qu'il y régnait beaucoup de trouble et de confusion). Antiq. gr. Fête que les Achéens célébraient en l'honneur de Bacchus.

TYRBÉNOS. Myth. Un des surnoms d'Apollon.

TYRCIS et plus ordinairement **TIRCIS**. (pr. *tir-ciss*). Nom employé fréquemment par les poëtes bucoliques, et qui est devenu un substantif commun masc. pour désigner un berger.

TYRE. s. f. Relat. Instrument dont se servent les Lapons pour leurs opérations magiques.

TYRIAMÉTHYSTE. s. f. (pr. *ti-ria-mé-tiss-te*). Minér. Pierre précieuse de couleur purpurine.

TYRIANTIN. adj. m. De couleur pourpre violet.

TYRIE. s. m. Erpét. Espèce de couleuvre.

TYRIEN, IENNE. adj. et s. Géogr. anc. Habitant de Tyr. Les Tyriens acquirent une grande célébrité par l'industrie, le commerce et la navigation; ils fondèrent beaucoup de colonies, parmi lesquelles on remarque Carthage, Utique et Cadix. || Qui appartient à Tyr ou à ses habitants.

— Myth. Surnom de l'Hercule indien, qui était la principale divinité des Tyriens.

TYRIENNE. Myth. gr. Divinité particulière de la ville de Thyatire, en Lydie.

TYRMÉ. Myth. Idole des îles Canaries, placée sur une montagne. Les plus fervents de ses adorateurs se précipitaient en son honneur du haut de ce rocher, en poussant des cris de joie, persuadés que ce sacrifice assurait à leur âme, dépouillée du corps, des délices ineffables dont rien ne devait jamais troubler la jouissance.

TYROÏDE. adj. des 2 g. (ét. gr., τυρός, fromage; εἶδος, forme. Didact. Qui a l'apparence du fromage. Matière tyroïde.

TYROL ou **TIROL** Géogr. Pays montagneux situé sur les confins de l'Italie et de l'Allemagne, et qui fait partie de la monarchie autrichienne. Le Tyrol, y compris le Vorarlberg, est borné au nord, à partir du lac de Constance, par la Bavière, à l'est par l'Autriche et l'Illyrie, au sud par le royaume lombardo-vénitien, à l'ouest par la Suisse et la principauté de Liechtenstein. 800,000 hab. Chef-lieu Inspruck.

— Hist. Contrée habitée par des tribus celtiques et gauloises, qui fut conquise par les Romains sous Auguste. Lors de la décadence de l'empire romain, ce pays fut ravagé par les Marcomans, les Allemands, les Goths et les Huns, conduits par Attila. À la chute de l'empire d'Occident, le Tyrol appartint aux Goths, puis il passa aux Lombards et aux Bavarois. Les Francs s'en emparèrent, le divisèrent en cantons et lui donnèrent des comtes. Après l'extinction des Carlovingiens, les ducs de Bavière prirent le Tyrol, et reçurent l'hommage des comtes établis par les Francs. Mais le duc de Bavière, Henri le Lion, ayant été mis au ban de l'Empire, Frédéric Ier donna le Tyrol à un descendant de ses anciens comtes, Berthold IV. Le dernier, du nom d'Henri, ne laissa qu'une fille, qui, en 1359, vendit le Tyrol aux ducs d'Autriche. La paix de Presbourg réunit momentanément le Tyrol à la Bavière en 1805; une insurrection l'en sépara en 1809; et en 1814, l'Autriche reprit à main armée ses droits sur cette province.

TYROLIEN, IENNE. adj. Géogr. Qui appartient au Tyrol, à son territoire ou à ses habitants. Les Alpes *tyroliennes* donnent naissance à beaucoup de cours d'eau qui ne sont le plus souvent que des torrents dévastateurs. (Mercey.)

— substantiv. Habitant du Tyrol, individu né dans le Tyrol. Le *Tyrolien* est laborieux, économe; il a de la gaîté dans le caractère; il aime la musique avec passion. (Mercey.) Chaque année, trente à quarante mille *Tyroliens* parcourent régulièrement les différentes contrées de l'Europe, tâchant d'amasser un petit pécule, soit en vendant des statuettes, des images, des tapis, des gants, des joujous, etc., soit en louant leurs bras comme manœuvres ou en tirant parti de leur talent musical. (Encycl.)

TYROLIENNE. s. f. Musiq. Sorte de chanson montagnarde, qui s'exécute en franchissant avec un accent particulier, et à l'aide de certains coups de gosier, d'assez grands intervalles.

— Danse du Tyrol.

TYROLITHE. s. f. Minér. Minéral trouvé dans le Tyrol. On l'appelle aussi *klaprothrite*.

TYROMANCIE. s. f. (ét. gr., τυρός, fromage; μαντεία, divination). Art. divin. Sorte de divination, dans laquelle on employait du fromage.

TYROMANCIEN, IENNE. adj. et s. Art divin. Celui, celle qui pratique la tyromancie.

— Qui appartient à la tyromancie. Opération tyromancienne.

TYROMORPHITE. s. f. (ét. gr., τυρός, fromage; μορφή, forme, figure). Anc. minér. Pierre figurée qui a l'apparence du fromage.

TYRONE. Géogr. Comté d'Irlande, dans l'Ulster, ch.-l. Dungannon. 315,000 hab.

TYROPATIN. s. m. Antiq. Gâteau qui avait la forme du fromage.

TYROQUI. s. m. Bot. Espèce de plante du Brésil.

TYROTARIQUE. s. m. (ét. gr., τυρός, fromage; τάριχος, salaison). Antiq. rom. Mélange de viande salée et de fromage, mets à l'usage du bas peuple.

— adj. des 2 g. Aliment tyrotarique. Ragoût tyrotarique.

TYRRHÉNIE. Géogr. Ancien nom de l'Etrurie.

THYRRHÉNIEN, IENNE. adj. et s. Géogr. Ancien nom des Etruriens ou Toscans. || *Mer Tyrrhénienne*. Partie de la Méditerranée, entre l'Italie, la Corse, la Sardaigne et la Sicile.

— Myth. gr. *Matelots tyrrhéniens*. Ceux qui voulurent réduire Bacchus en esclavage, et que ce dieu changea en dauphins.

TYRSIS. Myth. Palais de Saturne, dans les îles Baléares.

TYRTÉE. Poète athénien d'origine, qui excitait les Spartiates au combat, dans la guerre de Messénie. Il florissait entre les années 684 et 666 avant J.-C. Il nous reste quelques-unes de ses poésies.

TYRTÉEN, ENNE. adj. Littér. Il se dit d'un chant pareil à ceux de Tyrtée.

TYRTZÉLIEN. s. m. Antiq. Espèce de cymbale d'airain.

TYRUS. Myth. Mère de Vénus tyrienne.

TYTHINGMAN. s. m. Hist. Percepteur de dîmes, en Angleterre et chez les anciens Saxons.

TYTIRE. s. m. V. TITYRE.

TZANGE. s. m. Hist. Nom des brodequins de pourpre que les empereurs grecs chaussaient le jour de leur couronnement. Les grands officiers de la cour de Byzance portaient aussi des tzanges, mais ceux-ci n'étaient pas de pourpre: leur couleur et leur ornement variaient selon les dignités.

TZAR. s. m. V. CZAR.

TZAR-MIRSKOY. Myth. slav. Roi de la mer, vraisemblablement le Neptune des Slavons.

TZAUSIEN ou **TZAOUSIEN**. s. m. Hist. du Bas-Emp. Titre d'un officier des empereurs de Constantinople, qui était une espèce de commissaire ou de messager.

TZÉ. s. m. Gramm. V. TSÉ.

TZÉIRAN. s. m. Mamm. Espèce de gazelle.

TZÉLAPHÉE. s. f. Chronol. Nom d'une ère adoptée par les Persans au moyen âge; elle a commencé le 14 janv. 1079. La tzélaphée n'est plus en usage; on se sert, en Perse, du calendrier arabe et de l'ère de l'hégire.

TZELTZELIM. s. m. pl. Hist. sacr. Nom que les Hébreux donnaient aux tymbales des lévites.

TZENGARI. s. m. Ethnogr. Membre d'une tribu indienne de la sous-caste des parias. Les Tzengaris, répandus aujourd'hui en Europe, et connus sous le nom de Bohémiens, sont les descendants de cette tribu, qui émigra de l'Inde à une époque indéterminée. Tzengari est le nom qu'ils se donnent dans leur propre langue, qui paraît être un dialecte indien.

Littér. Il se dit d un
e.
tiq. Espèce de cym-

Vénus tyrienne.
Hist. Percepteur de
chez les anciens

om des brodequins
s grecs chaussaient
nt. Les grands offi-
portaient aussi des
nt pas de pourpre;
ent variaient selon

. slav. Roi de la
. Neptune des Es-
BIEN. s. m. Hist.
icier des empereurs
une espèce de con-

m. Espèce de g-

nol. Nom d'une lre
moyen âge; elle a
La trélaphée n'est
n Perse, du calen-
légire.
Hist. sacr. Nom que
r tymbales de lé-

ogr. Membre d'une
ste des parias. Les
d'hui en Europe, et
ssiens, sont les des-
émigré de l'Inde à
Bengari est le nom
propre langue, qui
n.

U

U s. m. La vingt et unième lettre de l'alphabet, et la cinquième des voyelles de tous les alphabets des langues néo-latines et germaniques.

— Linguist. L'alphabet slave possède un u qui est sa vingtième lettre et que les Russes appellent ou. ‖ L'alphabet sanscrit a un u bref et un u long.

— Les Latins prononçaient cette lettre ou, et la confondaient dans l'écriture avec le v, ou plutôt ils n'avaient que le v, auquel ils donnaient la prononciation d'une consonne quand il venait devant une voyelle, et celle d'une voyelle, c'est-à-dire le son ou devant une consonne.

— Dans quelques mots, le v était pris pour consonne ou pour voyelle à volonté : *Silva* faisait *silva*, dissyllabe, ou *silua*, trissyllabe.

— Comme voyelle, dans l'origine de la langue latine, cette lettre était souvent remplacée par o, et il est resté des traces de cette orthographe dans quelques écrivains du siècle d'Auguste, qui ont écrit *dederont*, *volt*, *volgus*, *pulcher*, ...

— Au contraire, la voyelle u occupait d'abord la place de l'i dans beaucoup de mots, comme *lubens*, *maxumus*, pour *libens*, *maximus*, et dans d'autres, elle tenait la place de l'e, comme *legundi* pour *legendi*.

— Après le q et le g, comme aujourd'hui en français, elle n'était ni voyelle ni consonne; elle n'était rien, dit Isidore. Ce qui prouve que *qui*, *quæ*, *quod*, se prononçaient *ki*, *ke*, *kod*, ou du moins qu'on articulait le u très-rapidement. La conjonction *quum* se prononçait *coum*.

— En général, cette voyelle représentait en latin le ου des Grecs; cependant elle tenait quelquefois la place de l'υ, comme dans *mus*, qui vient de μῦς; *murmur*, de μορμύρω; *luctus*, de λύκος.

— Quant au rôle que cette lettre joue dans les abréviations latines, V. la lettre v.

— Voltaire, dans son *Dictionnaire philosophique*, prétend que les Grecs ont toujours donné à leur upsilon le son de notre u, comme l'avouent Calepin et Scapula, et comme le dit Cicéron dans son traité de l'Orateur. Il paraît, dit Rollin, que l'upsilon des Grecs avait un son moyen entre l'u et l'i des Latins, et qu'il répondait à notre u français, et tel que nous autres Français nous le prononçons en latin, *Dominus*, *lumen*. Mais l'u des Latins répondait autrefois à l'ou des Français et à l'ou des Grecs, *Dominous*, *loumen*. Des exemples le prouvent ... ils ne se servaient jamais que du simple υ : ... *Epicurus*; ... *Pelusium*, etc. Au contraire, toutes les fois que les Grecs voulaient écrire en lettres grecques un nom romain, ils remplaçaient l'u simple des Latins par ου : ... *Julius*, *Lucullus*. La règle est constante. On n'aurait même pas pu faire autrement, car on ne trouve jamais dans le latin la diphthongue ou, parce que le simple u en tenait lieu. Et lorsque les Latins voulaient exprimer le son de l'u français, ils employaient l'upsilon grec : *Zephyrus*, *Sylla*, *Papyrius*, ...

— Cette lettre ne devrait pas avoir d'autre son que celui de ou, comme faisaient les Latins et comme font encore la plupart des peuples de ... *pâle*, *equestre*, ..., etc. Cette prononciation, qui rend l'u la plus gutturale des voyelles, nous en indique aussi l'explication. Comme l'analogie du son de l'o avec celui de la respiration lui a fait donner la forme ronde, le son guttural de l'U lui a fait donner la même celle du gosier. C'est ce que dépeignent les deux petites lignes parallèles qui composent le corps de l'U, lorsqu'elles représentent le conduit ou canal de la voix. Et à leur extrémité inférieure elles se réunissent par une liaison arrondie, c'est pour avertir qu'elles appartiennent l'une à l'autre. Il n'y a pas encore longtemps que l'U capital se figurait ainsi V, et cette forme, où les deux lignes parallèles qui ne se confondent point n'en sont que plus apparentes, nous semble être la meilleure. Elle s'est conservée dans l'u minuscule, dont elle est devenue la marque distinctive.

> L'U dans un objet creux a trouvé son patron,
> Il se plaît dans le trou, la cuve et le chaudron.
>
> (Morvan.)

— La voix u se forme en rapprochant les dents sans les joindre entièrement, et allongeant les deux lèvres en dehors, les approchant aussi l'une de l'autre sans les joindre tout à fait; c'est du moins la leçon que donne, dans le *Bourgeois gentilhomme*, le maître de philosophie, et il a parfaitement raison. — *U*, u : il n'y a rien de plus véritable : u, u. — Vos deux lèvres s'allongent comme si vous faisiez la moue; d'où vient que si vous voulez la faire à quelqu'un et vous moquer de lui, vous ne sauriez lui dire que u. — *U*, u : ah ! que n'ai-je étudié, pour savoir tout cela ! (Mol.)

— La prononciation de l'u, telle que nous l'avons maintenant, vient, selon le Dictionnaire de Trévoux, de l'ancien gaulois.

— On confondait autrefois l'u et le v. L'u s'appelait alors u *voyelle*, et le v, u *consonne*. Cette confusion s'est perpétuée dans l'écriture française jusqu'au XVIe siècle; on la voit subsister plus longtemps encore dans l'ordre alphabétique des dictionnaires. Cette confusion est analogue à celle qui existait entre i et j. On a été fort longtemps sans distinguer les deux majuscules : la lettre U capitale, arrondie par le bas, et la lettre J capitale, n'ont été introduites ... Zeltner, imprimeur à Strasbourg.

— On a dit autrefois u pour ou, comme dans cet exemple du Roman de la Rose : Et u montoir une fourmille.

— On trouve fréquemment dans les éditions du XVIe siècle et dans les éditions antérieures, eu au lieu de la simple voyelle u : *seur*, *meur*, *asseurer*, *meurier*, *la veue*, *leu*, *sceu*, *il peust*, etc., ce qui nous porte à croire qu'alors on prononçait généralement eu.

— L'u, dernière de nos voyelles dans l'ordre tonique et alphabétique, a beaucoup de rapport avec l'i, soit pour la brièveté, soit pour la finesse de son intonation; aussi forme-t-il généralement diphthongue avec la voyelle qui suit, du moins dans la conversation, ainsi que cela a lieu dans les mots *écuelle*, *ennuyeux*, *attribuer*, *fuir*, *juillet*, *huit*, *suer*, etc.

— Mais après une diphthongue consonne, l'u forme à lui seul une syllabe entière, comme dans *bleuâtre*, *bleuir*, *cruel*, *cruauté*, *affluer*, *influence*, *gluer*, *gluau*, *truand*, *truelle*, etc.

— On met un tréma sur l'u lorsqu'on veut indiquer qu'il ne se lie point avec la voyelle précédente, comme dans *Saül*, *Pirithoüs*, *Esaü*, etc.

— En allemand, le tréma indique qu'au lieu de prononcer ou, son naturel de cette lettre, il faut donner à celle-ci la valeur qu'elle a en français.

— Se place toujours après le q, excepté dans les mots où cette consonne est finale, comme *cinq*, *coq*.

— Se met également après le g, quand on veut lui conserver le son dur, devant les voyelles e et i, comme dans *guérir*, *guide*, *guider*.

— Devant le m ou le n, l'u a souvent le son nasal. *Humble*, *défunt*, *parfum*, etc. ‖ Cependant, dans beaucoup de mots, il conserve le son qui lui est propre. *Fumer*, *parfumer*, *parfumerie*, *ferrailleur*, etc. ‖ Dans quelques mots en *um*, dérivés du latin, il se prononce comme un o. *Maximum*, *minimum*, *factum*, etc.

— Après le g, souvent l'u ne se prononce pas, mais il sert seulement à empêcher que le g ne se prononce comme un j. *Langue*, *oblongue*, *prodigue*, etc. ‖ Dans quelques mots, il a le son qui lui est naturel. *Aiguille*, *aiguiser*, etc.

— Il est presque toujours muet après le q. *Qualité*, *quenouille*, *qui*, *quotité*, etc. ‖ Dans quelques mots, il a le son qui lui est naturel. *Quintuple*, *quintupler*, etc. ‖ Enfin, dans des mots qui nous viennent du latin, il a le son de ou. *Equateur*, *aquatique*, etc. ‖ Quelquefois dans le même mot il a deux prononciations différentes. *Quinquagésime*, *quinquagénaire*, etc.

— Quand il est uni à l'a, la réunion de ces deux voyelles équivaut à un o long. *Pauvreté*, *sauter*, etc. ‖ Quand on veut conserver à chacune de ces lettres leur son naturel, on met un tréma sur l'u. *Saül*, *Emmaüs*, etc.

— Joint à l'e, il forme ordinairement un son simple, c'est-à-dire une véritable voyelle, qu'on écrit avec deux caractères, faute d'avoir un signe unique pour le représenter. *Heureux*, *bonheur*, etc. ‖ Quelquefois ces deux lettres ne sont que l'équivalent de l'u. *Eu*, *que j'eusse*, etc.

— Suivi d'un i, cette lettre forme une diphthongue, comme dans *lui*, *fruit*, *suite*, *bruit*, *bruire*, *pluie*, *fluide*, *druide*, etc.

— Avec l'o, il forme également une voyelle. *Jour, aujourd'hui, courir*, etc.

— L'accent circonflexe placé sur l'*u* ne change rien à la valeur de cette lettre, *flûte*.

— *Ui*, diphthongue et la voyelle *i* riment ensemble dans les rimes féminines, quand elles ont les mêmes terminaisons après elles, comme *guide, humide; séduire, satire; guise, devise; suite, vite; huître, chapitre; suivre, vivre*.

La sombre Jalousie au teint pâle et *livide*
Suit d'un pied chancelant le Soupçon qui la *guide*.
(Volt.)

— Chim. Dans les formules anatomiques, signifie Urane.

— Comme signe d'ordre, désigne le vingt-unième objet d'une série.

UARANE. s. m. Erpét. Genre de reptiles.

UARANIDE. adj. des 2 g. Erpét. Qui ressemble à un uarane. ‖ UARANIDES. s. m. pl. Famille de reptiles qui a pour type le genre uarane.

UBÉDA. Géogr. Ville d'Espagne, dans l'Andalousie, prov. de Jaen; 16,000 hab.

UBERTÉ. s. f. (du lat. *ubertas*, fertilité). Se disait pour Abondance, fertilité. Je ne doute de la puissance et *uberté* de la nature. (Montaigne.)

UBIDRUGAL. s. m. Philos. hermét. Dissolution parfaite de toutes les parties qui constituent l'œuvre.

UBINE. s. f. Ichthyol. Un des noms du trichiure lepture.

UBION. s. m. Bot. Genre de la famille des asparagoïdes. ‖ On a aussi donné ce nom à un genre de polyandrie.

UBIQUISME. s. m. (pr. *u-bi-kuiss-me*). Hist. relig. Doctrine des ubiquistes.

UBIQUISTE. s. m. (pr. *u-bi-kuiss-te;* du lat. *ubique*, partout). Hist. relig. Membre d'une secte luthérienne qui enseignait que le corps de Jésus-Christ est partout présent sans qu'il soit nécessaire d'admettre la transsubstantiation.

— Théol. Docteur qui n'était attaché à aucune maison particulière, telles que les maisons de Sorbonne, de Navarre, etc.; les ubiquistes s'appelaient simplement docteurs en théologie.

— Fam. *Il est ubiquiste*. Se dit d'un homme à qui tous les lieux sont indifférents, qui se trouve bien partout.

— Se dit, par exagération, d'un homme qui voyage très-fréquemment et très-rapidement, de sorte qu'il paraît être dans plusieurs endroits à la fois.

— On l'a dit des choses.

Je donne à l'Intérêt le titre d'*ubiquiste*,
Et je crois franchement que ce nom lui va bien.
Le monde est son séjour, tout pays est le sien :
Il est athée, il est déiste,
Mahométan, juif et chrétien. (Panard.)

— Hist. ecclés. S'est dit pour Ubiquitaire.

UBIQUITAIRE. s. des 2 g. (pr. *u-bi-kui-tè-re;* du lat. *ubique*, partout). Membre d'une secte de luthériens qui croient qu'en conséquence de l'union hypostatique de l'humanité avec la Divinité, le corps de Jésus-Christ se trouve partout où la Divinité se trouve; mais ils rejettent la transsubstantiation. Cette secte ne subsiste plus qu'en quelques endroits de l'Allemagne, et les membres ne sont pas d'accord entre eux : les uns croient que Jésus-Christ est partout depuis le jour de l'incarnation, et d'autres depuis l'ascension seulement.

UBIQUITÉ. s. f. (pr. *u-bi-kui-té;* du lat. *ubiquitas*). Didact. État de ce qui est partout. Il n'y a que Dieu seul qui, en un instant, voie et connaisse tout cet univers, et qui remplisse cette toujours présente *ubiquité*. (Cont. d'Eutr.)

— Faculté que certaines personnes semblent avoir d'être, dans plusieurs lieux à la fois, grâce à une très-grande promptitude. Avoir le privilége d'ubiquité. Il ne se dit qu'en plaisantant.

— Action de l'imagination par laquelle on se trouve bien partout.

UBIRRÉ. s. m. Ichthyol. Espèce de poisson du Brésil.

UCA. s. m. Crust. Genre de crustacés décapodes brachyures, composé de crabes terrestres américains.

UCHITE. s. m. (ét. gr., εὖ, bien ; χυτός, cul-rasse, à cause de la beauté de leur péricline [illegible] seulement par leurs périclines, mais encore par un involucre). Bot. Genre de plantes à fleurs composées, appartenant à la tribu des inulées. On en compte quatre espèces.

UCHORÉE. Roi d'Égypte, qui régnait dans le XXIIe siècle avant J.-C., fonda Memphis.

UCKEWALLISTE. s. m. Hist. relig. Membre d'une secte fondée au XVIIe siècle, par le Frison Uckewalle.

UCUPUCHA. Myth. amér. Nom que les habitants de la Floride donnaient à l'enfer.

UDACI. s. m. Relat. Nom d'une espèce de faquir.

UDINE. Géogr. Ville du roy. lombardo-vénitien, ch.-l. de la prov. d'Udine ou du Frioul. 17,000 hab. ‖ La province a 360,000 hab.

UDOMÈTRE. s. m. (ét. gr., ὕδωρ, eau ; μέτρον, mesure). Phys. Instrument propre à mesurer la quantité de pluie qui tombe dans un lieu. On dit mieux *ombromètre*.

UDORE. s. f. Bot. Genre de plantes hypéricées, établi pour placer quelques espèces de millepertuis.

UDOTÉE. s. f. Zooph. Genre de polypiers flexibles, renfermant deux espèces, l'udotée flabelliforme et l'udotée simple.

UFFITUFFE. s. f. Philos. hermét. Odeur du mercure philosophal.

UGARTILOCK. Myth. scand. Divinité danoise, dont on ignore la figure, les fonctions et le culte.

UGÈNE. s. f. Bot. Genre de fougères établi pour placer cinq espèces exotiques.

UGNA ou **UGNO.** s. m. Hortic. Variété de bon raisin blanc dont le grain est sphérique.

UGOLE. s. m. Bot. Genre de champignons renfermant deux espèces. Une d'elles croît en assez grande quantité sur les champignons morts et à moitié décomposés.

UGOLIN (comte de la Gherardesca). Le chef et le personnage le plus connu de la famille Gherardesca, de Pise, devint le tyran de sa patrie et se livra aux plus grands excès. S'étant brouillé avec l'archevêque de Pise, Ruggiero d'Ubaldini, non moins ambitieux et non moins cruel que lui, ce prélat conspira sa perte, et fit prendre les armes au peuple (1288). Attaqué dans son palais, le comte Ugolin fut pris après une vigoureuse résistance, avec trois de ses fils et l'un de ses petits-fils. Ruggiero les fit tous enfermer dans une tour dite la *Tour de la faim*, près de la ville, et les y laissa mourir de faim, après avoir jeté dans l'Arno les clés de la tour. Le Dante a décrit dans son *Enfer*, le supplice d'Ugolin et de ses enfants, et depuis, ce triste épisode a été reproduit par le pinceau, le ciseau et le burin.

UGOTSCH. Géogr. Comitat de Hongrie, dans le cercle au-delà de la Theiss; 41,000 hab.

UHLAN. s. m. (l'*u* est aspiré). Espèce de lancier d'origine tartare, que l'on trouve chez quelques puissances du Nord, comme l'Autriche, la Pologne, la Prusse, etc. ‖ On écrit aussi *hulan, houlan* et *oulan*.

UIOPHOBIE. s. f. (ét. gr., υἱός, fils, enfant; φόβος, horreur). Pathol. Sorte de vésanie occasionnée par une aversion pour ses enfants.

UIOPHOBIQUE. adj. des 2 g. Pathol. Qui a rapport à l'uiophobie.

UKASE. s. m. (du russe). Édit de l'empereur de Russie. Ukase impérial. Donner, publier un ukase.

UKCOUMA. s. m. Relat. Nom que les Esquimaux donnent à l'Être suprême.

U-KIM. s. m. Phil. Recueil des plus belles maximes des rois Yao, Xum et Yu, compilé par Confucius. C'est à la Chine le monument littéraire le plus saint, le plus sacré, le plus authentique, le plus respecté.

UKRAINE ou mieux **OUKRAINE.** (du polon. *ukraina*, qu'on prononce *oukraïna*, frontière; de *kraï*, bord, extrémité; *ou*, auprès; en russe *oukraï* signifie frontière, et *oukraïna*, pays voisin, région limithrophe). Géogr. Dénomination sous laquelle on désignait la partie sud de la Russie d'Europe. Cette contrée forme aujourd'hui les gouvernements de Kiew, de Podolie, de Pultava et de Kharkov. ‖ *Slobades d'Ukraine* ou *gouvernement de l'Ukraine*. Se dit particulièrement du gouvernement de Kharkow, dont la population a 800,000 hab. Ch.-l. Kharkow.

— Hist. *Cosaques de l'Ukraine*. Colonie cosaque établie dans l'Ukraine, en 1576.

UKRANIEN, IENNE. adj. et s. Habitant de l'Ukraine. ‖ Qui appartient à l'Ukraine ou à ses habitants.

ULA. s. m. Bot. Arbrisseau grimpant de la côte de Malabar, dont le fruit contient une graine qui a le goût de la châtaigne, et que l'on mange.

ULACIDE. s. m. Hist. ott. Courrier turc. Lorsque les ulacides ont besoin de changer de cheval, ils prennent celui du premier voyageur qu'ils rencontrent, et lui donnent le leur qui est las.

ULCÉRATIF, IVE. adj. Pathol. Se dit d'une inflammation dans laquelle l'action des vaisseaux absorbants se trouve vicieusement augmentée, de sorte que ces vaisseaux, chargés d'absorber les solides, eux-mêmes décomposés par le mouvement nutritif, détruisent la peau [illegible]

ULCÉRATION. s. f. (pr. *ul-cé-ra-cion;* du lat. *ulceratio*). Chir. Formation d'un ulcère, travail morbide qui a pour effet la solution de continuité d'un tissu.

— Ulcère superficiel. Ulcération à la vessie.

— Fig. L'ulcération de son humeur. Il y avait un ton d'ulcération dans son discours.

ULCÈRE. s. m. (du lat. *ulceris*, gén. d'*ulcus*). Chir. Plaies, solution de continuité, ordinairement ancienne, dans quelque partie du corps, fréquemment déterminée, et, plus souvent encore, entretenue par une cause interne ou un vice local. Les ulcères peuvent attaquer tous les organes. On les distingue en ulcères internes et externes; cependant ils se développent le plus souvent sur la peau et les membranes muqueuses. On admet aujourd'hui huit espèces d'ulcères : les atoniques, les scorbutiques, les scrofuleux, les syphilitiques, les dartreux, les carcinomateux, les teigneux et les psoriques. Ulcère malin. Ulcère chancreux. Petit ulcère. Avoir un ulcère à la jambe, au poumon, à la vessie, au fondement. Avoir un ulcère à la matrice. Les bords, les lèvres d'un ulcère. Être plein d'ulcères. Un ulcère qui ronge. Plaie qui dégénère en ulcère.

— *Ulcère cyriaque*. Synonyme d'Angine.

— Hist. *Ulcère des arbres*. Blessure faite à la texture ligneuse des arbres, sur la tige, les branches ou les racines, et qui se manifeste par un suintement de sève corrompue. Il faut amputer la partie malade, et la couvrir ensuite d'un englument convenable.

— Fig. L'ambition et l'envie creusent dans le cœur un *ulcère* qui le ronge, aigrit tous ses sentiments et l'endurcit. (Boiste.) Un écrivain moderne a défini la noblesse, une espèce d'*ulcère* qui cariait les droits de la nature et de la société, et qui néanmoins se propageait chez tous les peuples, et dans tous les siècles. (Journ. polit. nat.)

— Ce mot, qui est aujourd'hui masculin, était autrefois féminin, parce qu'il est formé d'un substantif latin neutre.

— Syn. comp. ULCÈRE, PLAIE. La *plaie* résulte de l'action d'un corps étranger; la cause de l'*ulcère* est inhérente à l'économie. La *plaie* tend essentiellement à la guérison, parce que l'action de sa cause a été instantanée; l'*ulcère* tend au contraire à s'agrandir, parce que sa cause est subsistante. Le traitement de la *plaie* est purement chirurgical; celui de l'*ulcère* est plutôt médical.

ULCÉRÉ, ÉE. part. pass. du v. Ulcérer. S'empl. adjectiv. Membre ulcéré.

La douce violette en sirop préparée,
Soulage, en l'humectant, sa poitrine *ulcérée*. (Castel.)

— Fig. L'homme le plus juste, quand il est *ulcéré*, voit rarement les choses comme elles sont. (J.-J. Rouss.) Je suis toujours très-*ulcéré*, et ma blessure ne se fermera jamais. (Volt.)

— Fig. *Conscience ulcérée*. Conscience chargée de crimes, et pressée de remords depuis longtemps.

— *Cœur ulcéré*. Cœur qui garde un profond ressentiment. Vous savez bien que si j'avais écouté les premiers mouvements de mon cœur *ulcéré*, rien ne m'aurait empêché de faire le public juge de ce différend. (Volt.) Crains des cœurs *ulcérés* nourris de désespoir. (Id.)

— *Ulcéré contre*. Dieu voyait dans le cœur de Caïn l'envie dont il était *ulcéré* contre son frère. (Le Maistre de Sacy.)

— *Ulcéré de*.

La joie est dans ses yeux, son cœur est délivré
Des ennuis dont sa veille il était *ulcéré*. (Brébeuf.)

ULCÉRER. v. a. 1re conj. (du lat. *ulcerare*, faire une blessure). L'*é* se change en *è* devant une syllabe muette. *J'ulcère, tu ulcères, il ulcère; ils ulcèrent. J'ulcérerai. J'ulcérerais*, etc. Produire, causer un ulcère. Des humeurs malignes lui ont ulcéré les jambes. Une humeur âcre lui a ulcéré la gorge, les gencives, le poumon.

— Fig. Faire naître dans le cœur de quelqu'un un ressentiment profond et durable. Ulcérer quelqu'un contre ses amis. Discours, faux rapport qui ulcère ceux qui l'entendent. Gardez d'*ulcérer* qui que ce soit; il croirait ne pouvoir se guérir qu'avec le baume de la vengeance. (Boiste.)

— S'ULCÉRER. v. pron. Se changer en ulcère. Plaie qui s'ulcère. Après il paraissait des pustules qui s'*ulcéraient* jusqu'aux os, et donnaient une suppuration ichoreuse. (Cullerier.)

ULCÉREUX, EUSE. adj. Chir. Qui tient de la nature de l'ulcère. Plaie ulcéreuse. Phthisie ulcéreuse.

— On dit d'une plaie qu'elle prend un *caractère ulcéreux*, quand elle tend à se changer en ulcère.

— Qui est tout ulcéré.

— Fig. Il contracte en son âme une disposition *ulcéreuse* et catarrheuse, qui, à la fin, lui cause une habitude de colère. (Amyot.)

ULÉABORG ou **ULÉA.** Géogr. Ville de la Russie d'Europe, ch.-l. du gouvernement de la Bothnie orientale, dans la Finlande; 8,500 h. ‖ Nom qu'on donne aussi au gouvernement de la Bothnie orientale.

ULÉIOTE. s. f. (du gr. ὑλοτόμος, bûcheron). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des platysomes, qui se trouvent sous les écorces des arbres morts dans nos forêts.

ULÉMA ou mieux **OULÉMAH.** s. m. (du turc *ulema*). Nom donné, chez les Turcs, aux docteurs de la loi et aux corps dont ils font partie. Les ulémas expliquent le Coran, président aux exercices de la religion, surveillent l'éducation des princes, et rendent la justice. Le corps des ulémas. L'autorité religieuse et judiciaire est exercée par les ulémas. Les membres de l'uléma.

ULIDIE. s. f. Entom. Genre d'insectes diptères.

ULIGINAIRE. adj. des 2 g. V. ULIGINEUX.

ULIGINEUX, EUSE. adj. (du lat. *uliginis*, gén. d'*uligo*, humidité de la terre). Hist. nat. Qui croît ou vit dans les marécages, dans les prairies humides et marécageuses.

— *Terrains uligineux*. Terrains extrêmement humides.

— S'emploie souvent comme synonyme de Bourbeux, fangeux, marécageux.

ULITE. s. f. (du gr. οὖλον, gencive). Pathol. Inflammation de la membrane muqueuse des gencives. Cette affection ne peut guère exister isolément.

ULIUS. adj. m. (du gr. οὔλιος, salubre). Myth. gr. Surnom d'Apollon. Apollon Ulius était considéré comme dieu de la médecine ou de la conservation.

ULLEM. s. m. Pathol. Sorte de pyrosis causé par le lait des rennes et l'usage des viandes fumées, dans les pays du Nord.

ULLEMENT. s. m. A été employé par Rabelais pour Hurlement lamentable, plaintif.

ULLER. v. a. 1re conj. A été employé par Rabelais pour Pousser des hurlements, des gémissements, des cris de douleur.

ULLER. (pr. *ul-lèr*). Myth. Dieu des Scandinaves, qui présidait aux combats singuliers.

ULLOA. Géogr. Fleuve du Guatémala, qui se jette dans le golfe de Honduras. ‖ *Saint-Jean-d'Ulloa*. V. JUAN-DE-ULLOA.

ULLOA (Ant. de). Né à Séville en 1716, mort en 1795, fut chargé de nombreuses missions par le gouvernement espagnol, prit possession de la Louisiane au nom de l'Espagne, en 1762.

ULLOA. s. m. Bot. Genre établi pour un arbre parasite du Pérou, appartenant à la famille des solanées.

ULM. (pr. *Oulmm*). Géogr. Ville du Wurtemberg, sur le Danube; 12,000 hab.

— Hist. *Traité d'Ulm*. Un des traités particuliers qui précédèrent et préparèrent le traité de Munster ou de Westphalie, il fut conclu en 1647. ‖ *Reddition d'Ulm*. Capitulation de la ville d'Ulm, dans laquelle se trouvaient 24,000 Autrichiens, le 17 octobre 1805.

— Techn. *Or d'Ulm*. L'or battu.

ULMA. s. f. Bot. Plante qui croît au milieu d'une autre plante.

ULMACÉ, ÉE. adj. (du lat. *ulmus*, orme). Bot. Qui ressemble à l'orme. ‖ ULMACÉES. s. f. pl. Famille de plantes, que l'on a séparée de la famille des amentacées, et qui a pour type le genre orme.

ULMAIRE. s. f. (du lat. *ulmus*, orme, parce que ses feuilles ressemblent à celles de l'orme). Bot. Espèce de spirée assez odorante, commune dans nos campagnes. On la nomme aussi *reine des prés*.

ULMARIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à l'ulmaire. ‖ ULMARIÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des rosacées, qui est plus généralement appelée spiréacée.

ULMATE. s. m. Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide ulmique avec une base.

ULMÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à l'orme. ‖ ULMÉES. s. m. pl. Tribu de la famille des urticées, qui a pour type le genre orme.

ULMINE. s. f. (du lat. *ulmus*, orme). Chim. Substance particulière qui existe dans le terreau et dans une exsudation morbide de l'écorce de l'orme. M. Braconnot l'a fabriquée de toutes pièces. Ces substances jouissent de propriétés chimiques différentes, malgré leur ressemblance extérieure. Quelques chimistes regardent l'ulmine comme une des parties constituantes de l'écorce de presque tous les arbres.

ULMIQUE. adj. m. Chim. Se dit d'un acide particulier qui existe dans le terreau et dans l'écorce de l'orme.

ULNA. s. m. Anat. Un des os qui va du coude au poignet.

ULNAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *ulna*). Qui a rapport au cubitus.

ULOBORE. s. m. Entom. Genre d'araignées, établi pour une espèce d'araignée orbitèle, que l'on trouve dans les bois des départements méridionaux.

ULOCÈRE. s. m. Entom. Genre d'insectes coléoptères.

ULOCÉRIDE. adj. des 2 g. Entom. Qui ressemble à un ulocère. ‖ ULOCÉRIDES. s. m. pl. Famille d'insectes coléoptères, ayant pour type le genre ulocère.

ULOME. s. m. Entom. Genre d'insectes coléoptères.

ULONATE ou **ULOGNATHE.** adj. des 2 g. (ét. gr., οὖλον, gencive extérieure; γνάθος, mâchoire, parce que, dans ces insectes, les mâ-[illegible] Qui a les mâchoires revêtues de gencives.) ‖ ULONATES ou ULOGNATHES. s. m. pl. Ordre de la classe des insectes, comprenant ceux dont les mâchoires sont recouvertes par une galète.

ULONCIE. s. f. (ét. gr., οὖλον, gencive; ὄγκος, tumeur). Pathol. Gonflement des gencives.

ULOPE. s. m. Entom. Genre d'insectes hémiptères.

ULOPHONE. s. f. Bot. Gomme résineuse d'une espèce de baie.

ULOPTÈRE. adj. des 2 g. (ét. gr., οὖλος, frisé; πτερόν, aile). Bot. Qui a les ailes frisées ou crépues, comme celles qui garnissent le fruits du prangosié uloptère et les rameaux du mémécyle uloptère.

ULORRHAGIE. s. f. (ét. gr., οὖλον, gencive; ῥέω, couler). Pathol. Saignement des gencives.

ULORRHAGIQUE. adj. des 2 g. Pathol. Qui a rapport à l'ulorrhagie.

ULOSOME. s. m. Entom. Genre d'insectes

coleoptères, établi pour placer une espèce de charançon.

ULOSPERME. adj. des 2 g. (ét. gr., οὖλος, frisé; σπέρμα, graine). Bot. Qui a les graines garnies de côtes frisées.

ULOSPERME. s. m. Bot. Genre établi pour placer une espèce de ciguë, dont les côtes des graines ne sont pas frisées, mais tuberculeuses et plus relevées.

ULOTE. s. m. Bot. Genre de mousses, ayant pour type l'orthotriche frisée; il contient six espèces.

ULOTRIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., οὖλος, frisé; θρίξ, cheveu). Bot. Qui a des poils frisés. ‖ Qui est divisé en découpures linéaires, ciliées et crépues, comme le thalle de l'imbricaire ulotrique.

ULPHILAN, ANE. adj. Hist. Qui appartient à Ulphilas, évêque des Goths.

— Philol. *Écriture ulphilane.* Alphabet dérivé du grec, et adapté à la langue gothique par Ulphilas.

ULPHILANIEN, NNE. adj. S'emploie dans le même sens qu'Ulphilan. Des caractères ulphilaniens furent fondus à Dordrecht, en 1666, pour l'impression de la traduction gothique des Évangiles, par Ulphilas.

ULPHILAS, ULFILAS ou **WULFILAS.** Évêque des Goths, né dans la Cappadoce, d'où il avait été emmené captif par les Goths, mort vers 378. On lui attribue l'invention de l'écriture gothique, et on lui doit la célèbre traduction de la Bible en langue mœsogothique.

ULPIEN (Domitius Ulpianus). Célèbre jurisconsulte romain, fut ministre d'Alexandre Sévère. Il persécuta avec violence les chrétiens, et fut massacré par des soldats de la garde prétorienne, en 230.

ULPIEN, IENNE. adj. Antiq. rom. Qui appartient à la famille Ulpia, et particulièrement à l'empereur Trajan, issu de cette famille. La basilique ulpienne. Le forum ulpien.

— Se dit des enfants qui étaient élevés aux frais de l'empereur Trajan.

ULRIQUE-ÉLÉONORE. Sœur de Charles XII, née en 1688, morte en 1741, gouverna la Suède pendant l'absence de son frère avec une grande sagesse. Après la mort de Charles, en 1719, elle fut proclamée reine.

ULSTER. Géogr. Province d'Irlande, au nord; 2,400,000 hab., dont les trois quarts catholiques; ch.-l. Londonderry.

ULTÉRIEUR, EURE. adj. (du lat. *ulterior*; fait de *ultra*, au-delà). Géogr. Qui est au-delà, par rapport au pays de celui qui parle. La Calabre ultérieure est plus près de la Sicile que la Calabre citérieure.

— *Fig.* Qui se fait après, qui arrive après. Demandes ultérieures. Prétentions ultérieures. Nouvelles ultérieures. Renseignements ultérieurs.

— S'emploie particulièrement dans les négociations. On se réserve la liberté d'ajouter des demandes ultérieures aux demandes préliminaires.

ULTÉRIEUREMENT. adv. (du lat. *ulterius*). Par delà, outre ce qui a été dit ou fait.

— Postérieurement, ensuite.

ULTIÈME. adj. des 2 g. (du lat. *ultimus*). Se disait pour le Dernier.

ULTIMATUM. s. m. (pr. *ul-ti-ma-tomm*; du lat. *ultimatum*; fait de *ultimus*, dernier). Diplom. Se dit des dernières conditions que l'on met à un traité, et auxquelles on tient irrévocablement. Lorsqu'un ultimatum est refusé, les négociations sont rompues, et il ne reste qu'à reprendre les armes s'il s'agit d'un traité de paix. Cependant, comme les puissances sont dans l'habitude de demander plus qu'elles ne veulent obtenir, souvent un prétendu dernier mot mal accueilli est suivi de plusieurs autres qui le modifient. L'ultimatum ne peut guère s'entendre que des rapports d'un État puissant avec un autre plus faible, ou de moins de deux États prêts à guerroyer l'un contre l'autre; car l'acte de le signifier est toujours en quelque sorte celui de l'intimation d'un ordre, dont le rejet doit entraîner des moyens violents. ‖ Pl., des ultimatum.

— Se dit quelquefois, dans la conversation, avec l'acception de Dernier. C'est mon ulti- [illegible]

— Hist. *Ultimatum du roi de Prusse.* Acte par lequel le roi de Prusse déclarait qu'il allait se joindre aux ennemis de la France, si Napoléon ne lui accordait pas une paix plus favorable. L'ultimatum du roi de Prusse date de l'automne 1806.

— *Fig.* Le sentiment de la Divinité est l'ultimatum de la raison humaine, c'est le centre de la sphère dont elle est un rayon. (B. de St-P.) La volonté de Dieu est l'ultimatum de toutes les connaissances humaines. (Id.)

ULTIME. adj. des 2 g. (du lat. *ultimus*). Didact. Qui est placé au dernier rang.

ULTIME. s. m. (du lat. *ultimus*, dernier, parce que, dans la conchyliologie de Denis de Montfort, c'est le dernier genre de l'ouvrage). Conchyl. Genre de coquilles univalves, établi pour une espèce de bulle, que l'on connaît dans le commerce sous le nom de *bouque sans dents*, de *bulle à ceinture*.

ULTIMEMENT. adv. Se disait pour En dernier lieu.

ULTIMI-STERNAL. s. m. (ét. lat., *ultimus*, le dernier; *sternum*, le sternum). Anat. Une des pièces du sternum, la sixième et dernière.

ULTIMO. adv. lat. En dernier lieu. S'emploie quelquefois pour désigner le dernier article d'une série, quand on a commencé à compter par primo, secundo, etc.

ULTIMUM-MORIENS. s. m. (pr. *ul-ti-momm-mo-ri-ins*). Expression latine employée quelquefois par les auteurs français, pour désigner la partie de notre organisme qui meurt la dernière. Le cœur et surtout les cavités droites de ce viscère passent pour être l'ultimatum-moriens de l'homme, mais le poumon semble encore lui survivre, puisqu'il exécute quelques mouvements respiratoires, alors même que les battements de celui-ci paraissent avoir entièrement cessé, aussi dit-on, avec juste raison, pour exprimer la fin de l'homme, *le dernier soupir*.

ULTION. s. f. Se disait pour Vengeance.

ULTONIE. Géogr. Une des cinq provinces, un des cinq royaumes anciens de l'Irlande. L'Ultonie forme actuellement l'Ulster.

ULTOR. adj. m. Myth. lat. Surnom de Jupiter, qui signifie Vengeur. Agrippa bâtit le Panthéon en l'honneur de Jupiter Ultor. ‖ Surnom de Mars. Auguste éleva un temple à Mars Ultor, après avoir vaincu Antoine.

ULTRA. s. m. Polém. Personne exagérée dans ses opinions politiques. Tous les partis ont leurs ultras. Les *ultras* sont nécessaires à la minorité. (Boiste.)

— S'est dit particulièrement sous la Restauration, en France, des partisans absolus des Bourbons, et dans ce sens c'est une abréviation du mot *ultra-royaliste*. Il est surtout opposé à *libéral*. Les ultras se montraient plus royalistes que le roi.

ULTRA-ANALOGISTE. s. m. Celui qui veut pousser l'analogie jusqu'à ses dernières limites.

ULTRACISME. s. m. V. ULTRAÏSME.

ULTRA-DÉCADAIRE. adj. des 2 g. Qui vient après la décade.

— *Fig.* Solennel; qui est fait dans toutes les règles. Tout cela était beau et bon, mais ne répondait pas, aux yeux du chevalier, à l'espoir qu'il avait conçu d'après une invitation *ultra-décadaire*. (Brill.-Sav.)

ULTRAÏSME. s. m. Polém. Exagération dans les opinions politiques, surtout en fait de royalisme. L'*ultraïsme* est la maladie des esprits avides de domination. (Boiste.)

ULTRA-LIBÉRAL, ALE. adj. Polém. Qui pousse les doctrines libérales jusqu'à leurs conséquences extrêmes.

— Se dit aussi des choses. Opinions ultra-libérales.

— S'empl. substantiv. en parlant des personnes. Les ultra-libéraux.

ULTRA-LIBÉRALISME. s. m. Polém. Exagération dans les opinions libérales; système des ultra-libéraux.

ULTRAMÉDIAIRE. adj. des 2 g. Anc. prat. Qui dépasse la moitié. Lésion ultramédiaire.

ULTRA-MONDAIN, AINE. adj. (ét. lat. *ultrà*, au-delà; *mundus*, monde). Phys. Qui est au-delà du monde. ‖ *Espaces ultra-mondains.* Partie de l'univers que l'on suppose au-delà de notre monde.

ULTRAMONTAIN, AINE. adj. Qui est situé, qui habite au-delà, par rapport à celui qui parle. Pays ultramontain.

— Qui habite au-delà des Alpes. Auteur ultramontain. ‖ Dans cette acception, *ultramontain* ne se dit guère que de ceux d'entre les Italiens qui ont écrit sur la puissance ecclésiastique.

— Quelquefois cependant on le trouve employé pour italien.

..... Un cœur ultramontain
Outrage le bon sens, et ne se croit certain
D'être exempt du malheur qu'il redoute sans cesse,
Qu'autant qu'il trouve l'art d'enchaîner la sagesse. (***)

— *Fig.* Se dit des maximes, des prétentions de la cour de Rome, en ce qui touche la puissance ecclésiastique. Maxime ultramontaine. Principes ultramontains.

ULTRAMONTAIN. s. m. Géogr. Celui qui demeure au-delà des Alpes, par rapport à celui qui parle.

— *Fig.* Partisan des maximes et des prétentions de la cour de Rome, en ce qui touche la puissance ecclésiastique. Les ultramontains prétendent que le pape est supérieur au concile général. Les partisans de ce système forment ce qu'on appelle en France le parti prêtre.

ULTRAMONTANISME. s. m. Polém. Doctrine de l'infaillibilité du pape. ‖ Système du pouvoir absolu du pape. Pendant trois siècles, un bûcher national a conservé, en dépit de l'*ultramontanisme*, la nationalité de l'Espagne. (E. Quinet.) L'*ultramontanisme* n'a pas eu jusqu'ici de défenseur plus éloquent que le comte Joseph de Maistre. (Encycl.)

ULTRAMONTISME. s. m. Polém. On dit mieux *ultramontanisme*, à cause du primitif *ultramontain*.

ULTRA-PETITA. Mots latins qui signifient Au-delà de ce qui a été demandé, et que l'on emploie, en jurisprudence, pour désigner ce qui a été accordé par le juge sans avoir été demandé par la partie.

ULTRA-PONTIN. s. m. Qui demeure au-delà des ponts d'une grande ville. Fam.

ULTRA-PROVINCIAL, ALE. adj. Qui sent la province, et qui est poussé à l'excès.

ULTRA-REPU, UE. adj. Plus repu qu'il n'était convenable. Nos efforts furent impuissants; quoique *ultra-repus*, nous n'avions laissé de notre passage que des traces imperceptibles. (Brill.-Sav.)

ULTRA-RÉVOLUTIONNAIRE. adj. des 2 g. Polém. Qui pousse aux excès dans une révolution, et fait dépasser le but.

— Se dit des choses. Mesures ultra-révolutionnaires.

— substantiv. Les ultra-révolutionnaires. Depuis 1793, on désigna sous ce nom, ceux qui, dans la ferveur de leur zèle républicain, ne voulaient pas se renfermer dans les bornes de la constitution alors en vigueur.

ULTRA-ROYALISME. s. m. Polém. Système des ultra-royalistes.

ULTRA-ROYALISTE. adj. des 2 g. Polém. Partisan du pouvoir absolu; fauteur du despotisme.

— substantiv. Les ultra-royalistes.

ULTRICE. adj. f. (du lat. *ultrix*, vengeresse). Myth. lat. Surnom des Furies. Les déesses Ultrices.

ULULA. s. f. Ornith. Nom latin de la grande chevêche, que l'on a appliqué ensuite à une division des oiseaux de proie diurnes.

ULULANS. s. m. Astron. Nom de la constellation du Bouvier.

ULULER. v. n. 1re conj. (du lat. *ululare*). Crier en gémissant comme la hulotte, comme le crocodile.

ULUXIE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des scrofulariées. ‖ Autre genre de la famille des corymbifères. ‖ Autre genre de la famille des vinifères.

ULVACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une ulve. ‖ ULVACÉES. s. f. pl. Famille de plantes cryptogames, aquatiques, gélatino-membraneuses, devenant minces et transparentes avec l'âge. L'ulve est l'espèce type. Toutes les espèces habitent les mers ou les eaux douces.

ULVAIRE. adj. des 2 g. Bot. V. ULVACÉ.

ULVE. s. f. (du lat. *ulva*, nom d'une plante marécageuse qui n'a aucun rapport avec nos ulves). Bot. Genre de plantes cryptogames de la famille des ulvacées. Elles habitent les eaux salées ou douces, et les lieux humides.

ULVÉ, ÉE. adj. Bot. V. ULVACÉE.

ULYSSE. Temps hér. Fils de Laerte et d'Anticlée, et roi d'Ithaque; il épousa Pénélope, et en eut Télémaque. Ulysse contribua puissamment à la prise de Troie par ses sages avis et ses ruses. Il erra dix ans sur les mers avant de rentrer dans son royaume. Enfin, il aborda à Ithaque, se fit reconnaître par Pénélope, et vainquit les prétendants qui obsédaient cette princesse. Télégone, fils qu'il avait eu de Circé, le tua sans le connaître.

— *Erreurs d'Ulysse.* S'est dit des voyages de ce prince, après la prise de Troie.

— Se dit, par extension, des personnes qui lui ressemblent. Parmi les gens autrement élevés, vous trouvez difficilement un *Ulysse*. (J.-J. Rouss.)

ULYSSE. s. m. Entom. Genre de papillons de la famille des chevaliers grecs.

UMARI. s. m. Bot. Genre de plantes légumineuses, qui renferme des arbres des Antilles et de l'Amérique méridionale.

UMBARE. s. m. (pr. *on-ba-re*). Relat. Sorte de juge civil, en Éthiopie et en Abyssinie.

UMBELLE. s. f. (pr. *on-bel-le*). Blas. Bouclier.

UMBILIC. s. m. Bot. V. OMBILIC.

UMBILICAIN. s. m. (pr. *on-bi-li-kin*). Hist. relig. Nom donné à certains fanatiques, qui prétendaient qu'il faut, en priant, tenir les yeux fixés sur son nombril.

UMBILICAIRE. s. f. Bot. V. OMBILICAIRE.

UMBILICITE. s. f. Foss. V. OMBILICITE.

UMBILICUS. Géogr. anc. Nom que les anciens donnaient quelquefois à Delphes, ville [illegible]

UMBLE. s. m. Ichthyol. V. OMBLE.

UMBON. s. m. (pr. *on-bon*). Antiq. milit. Partie proéminente, au centre du bouclier rond, que portaient les soldats romains.

UMBRABLE. adj. des 2 g. (pr. *on-bra-ble*). Se disait pour Qui porte de l'ombre.

UMBRACULE. s. m. (pr. *on-bra-ku-le*). Bot. Sorte de disque, qui couronne le pédicule de certaines plantes cryptogames, et qui porte les corpuscules reproducteurs.

UMBRACULIFÈRE. adj. des 2 g. (pr. *on-bra-ku-li-fè-re*; ét. lat., *umbraculum*, parasol; *fero*, porter). Bot. Qui porte un parasol, comme la cime produite par les feuilles du dracina umbraculifère et du corypha umbraculifère.

UMBRATICOLE. adj. des 2 g. (pr. *on-bra-ti-ko-le*; ét. lat., *umbra*, ombre; *colo*, habiter). Hist. nat. Qui se plaît dans les lieux ombragés.

UMBRE. s. m. Erpét. Espèce d'iguane. ‖ Espèce de lézard.

— Ichthyol. Poisson du genre sciène et du genre perche.

UMBRELLACÉ, ÉE. adj. (pr. *on-brel-la-cé*). Conchyl. Qui a la forme d'une espèce d'ombrelle. ‖ UMBRELLACÉS. s. m. pl. Famille de mollusques, qui a pour type le genre umbrelle.

UMBRELLE. s. f. (pr. *on-brel-le*). Conchyl. Genre de mollusques.

UMBRIPENNE. adj. des 2 g. (pr. *on-bri-pen-ne*; ét. lat., *umbra*, sombre; *penna*, aile). Zool. Qui a les ailes noirâtres.

UMBRON. s. m. Antiq. rom. Grand-prêtre du pays des Marses, qui avait l'art d'endormir les vipères et de guérir leurs morsures.

UMÉA. Géogr. Ville de Suède, ch.-l. de la Bothnie occidentale, port à l'embouchure de l'Uméa.

UMEAU. s. m. Bot. Nom vulgaire de l'orme des champs.

UMINUK. s. m. Mamm. Espèce du genre bœuf domestique de Norvége. ‖ On donne aussi le même nom à un bœuf sauvage du nord de l'Amérique, soit le bison, soit le buffle musqué du Canada.

UMIR. s. m. (altérat. d'*émir*). Relat. Nom que les voyageurs donnent au souverain du Sindhy.

UM-KI. s. m. Bot. Arbrisseau qui croît en Chine. On tire de ses fruits une teinture écarlate.

UMM-SINANNITE. s. m. Relig. mah. Membre d'un ordre monastique musulman, fondé à Constantinople, dans le XVIe siècle, par le scheik Umm-sinann.

UN. s. m. (du lat. *unus*). Le premier de tous les nombres. Un, deux, etc. Un et un font deux. Un pour cent. Un entre mille. Être un de ceux qui ont le mieux réussi. Il n'en est resté qu'un. Donnez-m'en un. N'en prendre qu'un à la fois. Pour la haine, il n'est point vrai qu'*un* et *un* soient deux. (Chabanon.)

Un et un font deux,
C'est le nombre heureux
En galanterie. (***)

— Le chiffre qui exprime le nombre un. Ajouter, retrancher un un d'un nombre. Trois un de suite font cent onze.

— Prov. *Qui sert au commun ne sert pas à un.* Se dit pour exprimer que chacun prend moins d'intérêt au bien public qu'au sien propre. ‖ *N'être qu'un.* Se dit pour exprimer une étroite, une intime union entre deux personnes. Ces deux amis, ces deux associés ne sont qu'un. ‖ *Ils vont en corps et ne sont qu'un.* Se dit ironiquement des gens qui veulent faire plus d'étalage qu'il ne convient. On disait primitivement, *c'est comme les députés de Vaugirard, ils vont en corps et ne sont qu'un.* ‖ *Il peut bien la compter pour une.* Se dit pour exprimer que la seconde fois on ne lui pardonnera pas. ‖ *Il n'en est pas resté la queue d'un.* Se dit en parlant d'une entière défaite.

— S'oppose quelquefois à *autre*, alors on y joint l'article, et il tient lieu d'un substantif ellipsé. Voir l'un et l'autre. Ne vouloir ni l'un ni l'autre. L'un vaut l'autre. L'une et l'autre est bonne, sont bonnes. Vis-à-vis l'une de l'autre. Prendre l'un pour l'autre. Mettre l'un dans l'autre, l'un sur l'autre, l'un derrière l'autre. Passer l'un après l'autre. Se battre l'un contre l'autre. Se gâter l'un l'autre. L'un est riche, et l'autre est pauvre. Les uns et les autres sont partis. Les uns sont de cet avis, les autres n'en sont pas. *Les chardonnerets vivent en paix les uns avec les autres.* (Buff.) *Les hommes, si grands et si petits qu'ils soient, ne sentent jamais assez combien ils ont besoin les uns des autres.* (Boiste.)

— Lorsque, dans les parallèles, dans les comparaisons, on parle de deux personnes ou de deux choses, l'un, l'une, sont relatifs au premier des substantifs exprimés; l'autre, au second. Tel est l'usage constant des bons auteurs. Tous deux (Bossuet et Fénelon) eurent un génie supérieur, mais l'un avait plus de cette grandeur qui nous élève, de cette force qui nous terrasse; l'autre plus de cette douceur qui nous pénètre, et de ce charme qui nous attache. (La Harpe.) Osons opposer Socrate même à Caton; l'un était plus philosophe, et l'autre plus citoyen. (J.-J. Rouss.) Si l'homme monte à un arbre pour abattre des fruits, la femme [illegible] aliments, l'autre les prépare. (B. de St-P.)

— Cependant on lit dans Marmontel: Comme le geste suit la parole, ce que j'ai dit de l'une peut s'appliquer à l'autre. Dans Raynal: Les fortunes particulières tiennent essentiellement à la fortune publique; l'une ne saurait être ébranlée sans que les autres en souffrent. Comme le fait remarquer judicieusement M. Dessiaux, la différence des genres et des nombres détruisant toute équivoque, la confusion peut faire excuser jusqu'à un certain point cette légère infraction à la règle.

— *L'un, l'autre, l'une, l'autre*, peuvent désigner deux êtres ou deux objets qui ne sont pas nommés individuellement, mais qui sont représentés par l'adjectif numéral deux. De Sparte à Argos il y a deux chemins: l'un s'enfonce dans le vallon de Tégée; l'autre traverse les montagnes qui bordent le golfe d'Argos. (Chateaub.) Il y a deux sortes de ruines: l'une ouvrage du temps; l'autre ouvrage de l'homme. (Id.)

— Dans les énumérations, on met le singu-

lier ou le pluriel, selon que le sens est distributif ou collectif. Parmi les arts libéraux, les *uns* s'adressent plus directement à l'âme, comme la poésie, l'éloquence ; les autres plus directement à l'esprit. (Marmontel.)

Mes gens à la science aspirent pour vous plaire...
L'un me brûle mon rôt en lisant une histoire ;
L'autre rêve à des vers quand je demande à boire.
(Molière.)

— Les mots *l'un, l'autre, les uns, les autres*, peuvent, au moyen d'une syllepse, se mettre en relation avec un nom collectif, quand il énonce une collection d'êtres déterminés. Tout le monde se confait l'*un* à l'autre cette confidence. (Rulhières.) Tout le peuple suivit Virginie, les *uns* par curiosité, les autres par considération pour Icilius. (Vertot.)

— Mais on ne peut dire comme Voltaire: Tournez vos yeux vers la terre et les mers; tout se correspond; tout est fait l'*un* pour l'autre.

— Quand l'énumération s'étend au-delà de ces deux termes, on répète indéfiniment l'*autre, les autres, d'autres*. Des connaissances qui sont à notre portée, les *unes* sont fausses, les autres sont inutiles, les autres servent à nourrir l'orgueil de celui qui les a. (J.-J. Rouss.) Les *uns* roulaient leurs eaux claires avec rapidité, d'autres avaient une eau paisible, d'autres par de longs détours revenaient sur leurs pas. (Fénelon.)

— On répète aussi l'*un* ou les *uns*, mais plus rarement.

Il voit de toutes parts les hommes bigarrés,
Les uns gris, les uns noirs, les autres chamarrés.
(Boileau.)

— On emploie *les uns, les autres*, pour marquer une opposition entre deux collections d'individus non déterminés. Alors ces mots ne se rapportent à aucun substantif exprimé. Où l'*un* voit des chardons, l'autre aperçoit des roses. (Rigaud.) Les *uns* veulent que les bergers aient l'esprit fin et galant ; les autres recommandent, au contraire, de ne jamais s'éloigner de la simplicité. (Florian.)

— Fam. *Les uns et les autres*. Tout le monde sans distinction. Dire tout ce qu'on sait aux uns et aux autres. Travailler pour les uns et pour les autres.

— *L'un l'autre, les uns les autres*. S'emploie pour exprimer la réciprocité. Ils s'adorent l'*un* l'autre. (Boil.)

— Ces expressions peuvent être le complément d'un verbe. Dans ce monde il se faut l'*un* l'autre secourir. (La Font.) Les hommes sont faits pour se secourir les *uns* les autres (Volt.) Les victoires, les conquêtes, s'effacent les *unes* les autres dans nos histoires. (Mass.)

— Elles peuvent être aussi le complément d'une préposition. Dans le sein l'un de l'autre ils cherchent un passage. (Rac.) Les rapports de l'économie politique avec l'économie privée sont si intimes, qu'on a souvent confondu l'*une* avec l'autre. (Say.) Les aventures se succèdent les *unes* aux autres, et le poète n'a d'autre art que celui de bien conter les détails. (Volt.)

— Les pronoms *se, nous, vous*, etc., communiquant seuls au verbe l'idée de réciprocité, ne peuvent jamais être sous-entendus; ce vers de Voltaire est donc défectueux. Nous devons *l'un* à l'autre un mutuel soutien. La Harpe, tout en convenant que la grammaire exige *nous nous devons*, permet cependant cette suppression en poésie. Nous ne saurions être de son avis.

— Lorsque, après un verbe réciproque, dont le sujet représente un certain nombre d'individus, on ajoute, soit pour la clarté, soit pour l'harmonie et l'énergie, l'expression de *l'un l'autre*, etc., cette expression se met au singulier ou au pluriel, selon que le sens le réclame, et assez souvent selon la volonté de l'écrivain, ce que l'on affirme de plusieurs à l'égard de plusieurs ayant nécessairement lieu de chacun à l'égard de chacun, dans les deux groupes opposés. Dans cette phrase, *les citoyens se fuyaient l'un l'autre*, le singulier est plus expressif : *Chaque citoyen fuyait son semblable*. La même observation s'applique à *l'un l'autre*, etc., lorsqu'il est complément d'une préposition. C'est donc bien à tort que Girault-Duvivier condamne le singulier dans ces vers de Racine :

Puisse le ciel verser sur toutes vos années
Mille prospérités l'une à l'autre enchaînées !

— Conformément à ces principes, les auteurs ont employé le singulier. L'amour de Dieu leur [illegible] sonne. Ils ne s'aiment pas même l'un l'autre. (J.-J. Rouss.) Il n'est pas possible que les petits vers n'enjambent l'un sur l'autre. (Id.) Les perfectionnements industriels s'entraînent l'un l'autre. (Say.) Les citoyens se fuyaient l'un l'autre. (Sismondi.)

— Ils ont fait aussi usage du pluriel. Les hommes ne sont faits que pour se consoler les uns les autres. (Volt.) Les hommes ne sont que des victimes de la mort qui doivent se consoler les uns les autres. (Id.) Télémaque trouva de grandes difficultés pour se ménager parmi tant de rois jaloux les uns des autres. (Fén.)

— *L'un et l'autre* expriment l'assemblage de plusieurs personnes ou de plusieurs choses ; ils ont les deux genres et les deux nombres.

— Ils peuvent être employés comme sujets. L'un et l'autre à mon sens ont le cerveau troublé. (Boil.) La poésie ne doit ses avantages sur la peinture qu'aux harmonies des objets ; l'une et l'autre se servent des mêmes lois. (B. de St-P.)

— Ils figurent aussi comme compléments. Le destin qui fait tout nous trompe l'un et l'autre. (Volt.) Je veux les percer l'*un* et l'autre, et moi-même après eux. (Rac.)

Le sort vous y voulut l'*une* et l'autre amener :
Vous pour porter des fers ; elle, pour en donner.
(Voltaire.)

— Girault-Duvivier prétend que quand l'*un et l'autre* sont employés comme régimes ou compléments, ils doivent être précédés de *les*, qu'on place avant le verbe ; ainsi, suivant lui, il faut dire en parlant de deux personnes, *il veut les satisfaire l'une et l'autre*, et non *Il veut satisfaire l'une et l'autre*. Nous croyons, nous, qu'on peut ellipser le pronom *les* ; il y en a de nombreux exemples : La Fontaine a dit : Il met les plaideurs d'accord en croquant l'*un* et l'autre.

— Quand l'*un et l'autre* sont suivis d'un substantif, ce substantif se met au singulier, parce qu'il y a ellipse. L'*un et l'autre rival*, c'est comme s'il y avait L'*un rival, et l'autre rival*. L'*un* et l'autre consul suivaient ses étendards. (Corn.) La Condamine a parcouru l'*un* et l'autre hémisphère. (Buff.)

— Lorsque l'*un et l'autre, l'une et l'autre*, sont employés séparément et en régime de la même préposition, on répète cette préposition devant chacun de ces mots. Tous les États que nous connaissons participent de l'*un* et de l'autre. (D'Alemb.)

L'art de feindre dans l'*une* et dans l'autre fortune
N'est rien que l'art d'*une* âme ou perfide ou commune.
(Piron.)

— Malgré cette règle posée dans toutes les grammaires, La Bruyère a dit : Faire fortune est une si belle phrase, et qui dit une si belle chose, qu'elle est d'un usage universel ; elle a percé les cloîtres et les abbayes de l'*un* et l'autre sexe. Voici d'autres exemples de cette suppression : Il s'était informé ensuite plus en détail de ce qui s'était passé dans l'*une* et dans l'autre armée. (Volt.) Et qui parle le mieux de l'*un* et l'autre ouvrage? (Mol.) Sous l'*une* et l'autre époque il périt un grand nombre de citoyens. (Barthél.)

— Nous pensons qu'il faut laisser, aux poètes surtout, la liberté de supprimer la préposition.

— Bien mieux, dans certains cas, on ne doit point la répéter ; c'est quand les êtres désignés par l'*un et l'autre* sont unis de manière qu'ils ne forment qu'un tout. Ainsi nous disons d'un homme qui se serait battu contre deux individus à la fois : *il s'est battu contre l'un et l'autre*. S'il avait eu un duel avec chacun d'eux séparément, nous dirions : *il s'est battu contre l'un et contre l'autre*.

— La répétition de la préposition ne saurait avoir lieu lorsqu'elle se compose de plusieurs syllabes, telles que *suivant, malgré, nonobstant, moyennant*, etc.

— *L'un et l'autre* étant considérés autrefois comme l'équivalent du latin *uterque*, on mettait au singulier le verbe et l'adjectif qui s'y rapportaient. Ainsi, on lit dans Rulhière : L'*une* et l'autre de ces deux factions ne cherchait véritablement à dominer en Pologne que sous la protection de la Russie. On trouve encore des traces de cet usage dans quelques écrivains modernes.

— Cependant, même où l'usage général était d'employer le singulier, on trouve déjà des exemples du pluriel. L'*un* et l'autre supposaient que l'homme peut se contenter de soi-même et de ses biens présents. (Pasc.) Leur conduite fit voir dans la suite que l'*un* et l'autre ne cherchaient qu'à se détruire (Vert.) L'un et l'autre à ces mots ont levé le poignard. (Volt.)

— *Ni l'un ni l'autre*, étant considéré comme l'équivalent de *neuter*, on met le verbe suivant au singulier, parce que l'on considère le sens comme distributif. Ni l'un ni l'autre des deux frères ne peut intéresser. (La Harpe.) Ni l'*un* ni l'autre (Corneille et Racine) ne doit être mis en parallèle avec Euripide et Sophocle. (Boil.) La Fontaine fut oublié, ainsi que Corneille ; ni l'*un* ni l'autre n'était courtisan. (La Harpe.)

— Cependant, si l'on a en vue un sens collectif, on emploie le pluriel. Ni l'*un* ni l'autre n'ont eu la moindre part au grand changement qui va se faire. (Volt.) Ni l'un ni l'autre ne cherchent à exposer leur vie. (La Bruy.)

Je tremble qu'opprimés de ce poids odieux,
L'un ni l'autre jamais n'osent lever les yeux. (Volt.)

— *L'un ou l'autre* est toujours suivi du singulier. L'un ou l'autre fit-il une tragique fin ? (Boil.)

[illegible]
(Corneille.)

— Il faut bien se garder de confondre *l'un l'autre* avec *l'un et l'autre*. ‖ *L'un l'autre* exprime une idée de réciprocité. Pierre et Paul se louent l'un l'autre. Ces deux hommes se louent l'un l'autre. L'un l'autre vainement ils semblent se haïr. (Boil.) ‖ *L'un et l'autre* désigne seulement le nombre *deux*. Pierre et Paul se louent l'un et l'autre. Nous sommes l'un et l'autre à plaindre. Le destin qui fait tout nous trompe l'un et l'autre. (Volt.) ‖ Les exemples suivants sont donc incorrects, puisqu'ils renferment la conjonction *et*, pour qu'il y ait réciprocité. Et nous nous connussions tous les mois l'un et l'autre. (Pir.) Nous nous soulagions l'un et l'autre dans les travaux de la servitude, et j'étais charmé lorsque j'avais pu faire l'ouvrage qui était tombé à ma sœur. (Montesq.) Aidons-nous l'un et l'autre à porter nos fardeaux. (Volt.)

— Quand *l'un et l'autre, l'un l'autre*, etc., ou *les uns et les autres, les uns les autres*, etc., sont employés pour désigner trois individus, qu'ils soient en sujet ou en régime, le pluriel est plus usité que le singulier, quand le sens ne réclame pas impérieusement l'expression distributive. On sent assez que les trois genres rentrent souvent l'*un* dans l'autre. (Volt.) Nous trouvons dans les animaux les trois caractères de la beauté (la force, la richesse, l'intelligence) quelquefois réunis, et souvent subordonnés l'*un* à l'autre. (Marmontel.) On voyait dans le même royaume, et pour ainsi dire sur le même trône, trois souverains indépendants les *uns* des autres. (Id.)

— Tel est l'usage ; mais, si l'on consultait le raisonnement, il répondrait qu'il ne faut s'exprimer ni de l'une ni de l'autre manière, parce que la première ne peut désigner que deux individus, répondant à deux singuliers, et que la seconde ne peut convenir à moins de quatre, étant l'expression de deux pluriels.

— *Un, une* ne peut représenter un substantif déterminé précédé de l'article *le, la*. La confiance sans bornes que la nation a montrée dans tous les temps au ministre des finances que ses acclamations ont rappelé, vous autorise suffisamment, ce me semble, à lui en montrer *une* illimitée dans les circonstances. (Mirab.) S'agit-il d'un autre genre de confiance? Non ; c'est cette même confiance que la nation accorda, et que vous accorderez de même. La confiance qu'a montrée la nation, vous la montrerez à votre tour. Ce nom abstrait, que l'on a pris d'abord dans une acception déterminée, ne peut être représenté plus loin par un mot déterminé.

— Fig. et pop. *Il m'en a donné d'une*. Il m'a attrapé, il m'a dit un mensonge, il m'a fait une fourberie.

— Blas. *L'un sur l'autre*. Se dit des animaux et autres objets dont l'un est étendu et posé au-dessus d'un autre.

UN, UNE. adj. numéral. Qui est seul. Un homme. Une femme. Si Dieu l'avait voulu, les hommes n'auraient qu'*une* langue, qu'*une* religion, qu'*un* mode de gouvernement. (Boiste.) Quoi que l'on dise, quoi que l'on fasse, *une* nation sera toujours plus qu'*un* homme, qu'*une* famille, qu'*un* millier de familles : la partie ne peut être plus que le tout. (Id.) Il n'y a qu'*un* chemin qui conduise au bonheur les nations comme les individus, c'est celui de l'équité, de la vertu. (Id.) *Un* seul mot pourrait arrêter le roi. (Mirab.)

— Devant une consonne ou un *h* aspiré, *un* a le son nasal au masculin, *un cavalier, un héros*. Devant une voyelle ou un *h* muet, l'*u* de *une* conserve sa prononciation nasale, et se joint à la voyelle qui suit par un *n* euphonique, *un air, un effort, un homme*, prononcez *un nair, un neffort, un nhomme*. *Un* conserve le son qui lui est propre dans le féminin *une*.

— On dit *vingt et un* ou *vingt-un, trente et un* ou *trente-un*, et ainsi jusqu'à *soixante* inclusivement. L'analogie avec les autres nombres composés, l'avantage d'une syllabe inutile supprimée, l'autorité des meilleurs écrivains, tout est favorable à la seconde manière de s'exprimer, que quelques grammairiens regardent à tort comme une faute. La grandeur de l'enfant, né à terme, est ordinairement de *vingt-un* pouces. (Buff.) On a vu à Bristol un nain qui, à l'âge de quinze ans, n'avait que *trente-un* pouces anglais. (Id.) Il meurt plus d'hommes que de femmes, dans la proportion de trente-trois à trente et un. (Id.) C'est à l'âge de vingt et un ans qu'on était reçu chevalier. (Volt.) Pendant trente et *une* années de règne, Mahomet II marcha de conquête en conquête. (Id.) A *vingt-un* ans vous m'écriviez, du Valais, des descriptions graves et judicieuses. (J.-J. Rouss.)

— On s'exprime également bien en disant : *cent un* ou *cent et un, deux cent un* ou *deux cent et un*, etc. Paris, ou le livre des cent et un. Une période de deux cent et un ans. ‖ On dit également *mille et un*. Les Mille et une nuits. Les Mille et un jours. ‖ Mais on dit toujours *quatre-vingt-un*.

— Il faut répéter l'adjectif numéral *un* devant deux ou plusieurs substantifs liés ou non par *et*. La vie est comme un terme et un délai pour l'employer à autre chose. (Charron.) *Un* Français, un Anglais, un Espagnol, un Italien, un Russe, sont tous à peu près les mêmes hommes. (J.-J. Rouss.)

Qu'en un lieu, qu'en un jour, un seul fait accompli,
Tienne jusqu'à la fin le théâtre rempli. (Boileau.)

— La répétition n'a pas lieu, quand ces substantifs [illegible] seul individu. Je sais combien il faut s'humilier devant un empereur et roi. (Regn.)

Là, sans distinction, on voit aller de pair,
Le laquais d'un commis avec un duc et pair.
(Regnard.)

— Quand deux ou plusieurs substantifs sont liés par *ou*, il faut de toute nécessité répéter l'adjectif numéral *un*, lorsqu'on dénonce deux ou plusieurs objets distincts. La longueur du poil dans les [illegible] est d'environ un pouce ou un pouce et demi sur le dos, la queue et les côtés du corps. (Buff.) C'était là qu'on eût pu trouver non pas seulement un Longus, mais un Plutarque, un Diodore ou un Polybe, plus complets que nous les avons. (P.-L. Courier.) Comment un homme ou un peuple peut-il s'emparer d'un territoire immense et en priver tout le genre humain autrement que par une usurpation punissable? (J.-J. Rouss.)

— L'adjectif *un* n'est pas répété et ne doit pas l'être, quand on ne veut déterminer qu'une seule chose. On arrive à un moyen terme indivisible, c'est-à-dire à un seul chef ou magistrat suprême. (J.-J. Rouss.) Quand le conférent est nommé, on fait donner avis à l'ambassadeur, en y joignant un compliment, et on lui propose en même temps *un* couvent ou autre lieu neutre. (Id.)

— Dans ce dernier cas, si les substantifs étaient de genre différent, l'adjectif s'accorderait seulement avec le premier. C'est *une* petite machine ou instrument de physique dont la description se trouve dans tous les dictionnaires ou traités élémentaires de cette science. (J.-J. Rouss.)

— Quand deux adjectifs sont unis par *et*, on répète l'adjectif numéral, quand on parle de deux choses, dont l'une est bonne en partie, etc., et l'autre mauvaise, etc. Il y a un bon et un mauvais goût, et l'on dispute des goûts avec fondement. (La Bruy.) Dire également du bien de tout le monde est *une* petite et *une* mauvaise politique. (Vauven.)

— L'adjectif numéral ne saurait se répéter, quand les deux adjectifs qui suivent concourent à qualifier les mêmes objets. Me considérant moi-même, je ne vis qu'*un* triste et infortuné mortel. (Buff.) Saint Augustin nous enseigne que toute la vie d'un chrétien ne doit être qu'*un* long et pieux souvenir. (Fléch.)

— L'adjectif numéral *un* se répète quand les deux adjectifs liés par *ou* qualifient l'un un nom exprimé, l'autre un nom sous-entendu. Nul ne pourra être élu *une* seconde ou *une* troisième fois. (J.-J. Rouss.) Que lui importe, au reste, *une* bonne ou *une* mauvaise administration? (Id.)

— Mais il ne doit pas se répéter, lorsque les adjectifs liés par *ou* et placés après ou avant le substantif, qualifient tous les deux ce même substantif. Sous *un* prince faible ou peu laborieux, une administration est mauvaise. (J.-J. Rouss.) Sous *un* injuste ou tyrannique gouvernement, l'État dépérit. (***)

— Devant un substantif précédé d'un adjectif, on exprime l'adjectif déterminatif *un, une*. Depuis la révolution, le commerce et la culture du tabac sont libres en France, où il croît d'*une* excellente qualité. (B. de St-P.) La chair de ces oiseaux est d'*un* meilleur goût. (Buff.) On ne doit prendre un parti quelconque qu'après *un* mûr examen. (***)

— On peut aussi le sous-entendre. La caille se trouve partout, et partout on la regarde comme un fort bon gibier, dont la chair est *de bon goût*. (Buff.) Les lièvres ladres ont la chair *de fort mauvais goût*. (Id.) Après *mûr examen*, le sage délibère. (Du Tremblay.)

. . . Lâcher ce qu'on a dans la main,
Sous espoir de grosse aventure,
Est imprudence toute pure. (La Fontaine.)

— Dans les maximes, proverbes ou sentences, l'adjectif déterminatif *un, une*, peut être exprimé. *Un* auteur gâte tout, quand il veut trop bien faire. (La Font.) Le moindre bruit éveille *un* mari soupçonneux. (Id.) *Une* femme fidèle est digne qu'on l'admire. (Poisson.) Il faut faire à ses vices *une* guerre continuelle. (Bossuet.)

— *Un* peut aussi se supprimer. *Fripon* est dépouillé par un plus grand fripon. (Mme Jolliveau.) *Bonheur* trop vif dure si peu de temps. (Id.) *Jeune fille* a toujours soin de plaire. (La Fontaine.)

— On fait usage de *un* au commencement d'une phrase incidente et lorsqu'il est précédé d'un nom, si l'on veut exprimer l'unité pure et simple. Arnaud de Brescia, un de ces hommes à enthousiasme, dangereux aux autres et à eux-mêmes, prêchait de ville en ville contre les richesses immenses des ecclésiastiques. (Volt.) Cinna et Carbon, un de ses lieutenants, se campèrent sur les bords du Tibre. (Vertot.) Claudius, *un* des consuls, se leva, et adressant la parole à Virginius, lui déclara qu'il ne s'opposait point à l'information qu'il demandait. (Id.)

— On emploie l'*un de*, lorsque, indépendamment de l'idée qu'on énonce, on y ajoute encore une idée de détermination. Duclos, l'un des quarante de l'Académie française, vient d'obtenir un nouveau triomphe sur la scène. (Domergue.) Cinna engagea les Marses, l'*une* des plus petites puissances de l'Italie, à se déclarer en faveur des Romains. (Vertot.) Plusieurs auteurs, et entre autres Stésichorus, l'*un* des plus anciens poètes lyriques, ont écrit qu'il était bien vrai qu'une princesse de ce nom avait été sacrifiée. (Racine.)

— Dans les phrases non [illegible], on emploie *un de*. *Un* des quarante de l'Académie française a bien voulu être de mon avis. (Domerg.) Mme Dupin était une des trois ou quatre jolies femmes de Paris, dont le vieux abbé de Saint-Pierre avait été l'enfant gâté. (J.-J. Rouss.) L'enfant Jésus, entre les bras d'une mère charmante et modeste, est en même temps un des plus touchants et des plus agréables spectacles que la dévotion chrétienne puisse offrir aux yeux des [illegible]. (Id.) *Une* de mes chimères était d'avoir toujours dans mes liaisons de femmes [illegible]. (Id.) *Un* des inconvénients qui m'ont le plus éloigné de ma [illegible], si je parle des plus grandes, c'est la légèreté de leurs jugements. (B. de St-P.) *Une* des [illegible] de l'esprit qui s'oppose le plus au [illegible] est l'[illegible]. (Boiste.)

— On peut aussi, dans ce cas, employer l'*un de*. L'un de ces deux bandits qui se disaient Maures me prit en affection. (J.-J. Rouss.) Je [illegible] que d'elle ou de lui, l'un des deux [illegible] l'autre. (Id.) La grande part de l'un des auteurs de mes jours m'a trop appris à

craindre d'affliger l'autre. (Id.) L'*un* des principaux moyens que j'ai employé a été, comme je vous l'ai dit, de le bien convaincre de l'impossibilité où le tient son âge de vivre sans notre assistance. (Id.) Le bec-croisé est l'*un* de ces oiseaux dont les couleurs sont les plus sujettes à varier. (Buff.) Louis de Maugiron, baron d'Ampus, était l'*un* des mignons pour qui Henri III eut le plus de faiblesse. (Volt.)

— Devant les pronoms, on emploie l'*un de*. Ce jour.... jetait sur l'*un* de nous trop de honte ou trop d'envie. (Corn.) Et j'y vois l'*un* de vous prendre une destinée. (Mol.) Cet instinct qu'ont les geais de se rappeler, de se réunir à la voix de l'*un* d'eux, et leur violente antipathie contre la chouette, offrent plus d'un moyen de les attirer dans les piéges. (Buff.)

— Mais on peut aussi employer *un de*. Qu'on s'imagine ces douze hommes assemblés après la mort de Jésus-Christ, faisant le complot de dire qu'il est ressuscité, si peu qu'*un* d'eux se fût démenti par les prisons, par la torture et par la mort, ils étaient perdus. (Pasc.) Comme si les petits paysans choisissaient la terre bien sèche pour s'y asseoir ou pour s'y coucher, et qu'on eût jamais ouï dire que l'humidité de la terre eût fait du mal à pas *un* d'eux. (J.-J. Rouss.)

Un d'eux, près du Gange autrefois,
Cultivait le jardin d'un assez bon bourgeois.
(La Fontaine.)

— On emploie l'*un de* après un mot terminé par une voyelle. Si l'*un* de vos amis a besoin de faire toucher de l'argent à Smyrne, la petite poste fera son affaire. (Volt.) Le plus grand intérêt du rôle de Philoctète n'avait pas échappé à l'un des plus illustres élèves de l'antiquité. (La Harpe.) Le prince Henri de Prusse distingua particulièrement la comtesse de Sabran, et l'*un* de mes plus intimes amis. (De Ségur.)

— On peut aussi employer *un de*. Un esclave juif, intime ami du roi des rois! c'est à peu près comme si *un* de nos historiens nous disait qu'un fanatique des Cévennes, délivré des galères, est l'intime ami de Louis XIV. (Volt.) Je touche à *un* de ces traits caractéristiques qui me sont propres. (J.-J. Rouss.)

— Après *un de*, *un des*, on peut mettre le verbe au singulier ou au pluriel. On emploie le singulier quand l'action exprimée par le verbe est faite par un seul agent : C'est un de mes fils qui m'écrit; c'est une de vos tragédies qui a été représentée. On emploie le pluriel lorsque l'action qui est exprimée par le verbe est faite par plusieurs agents. Charlemagne est un des plus grands rois qui aient régné; c'est une des plus belles tragédies qui aient été représentées. Cette règle s'applique à l'adjectif et au participe; d'où il suit qu'on dira avec le singulier : C'est un de mes fils que vous avez vu; et avec le pluriel : C'est une des plus belles tragédies que nous ayons vues. Dans le premier cas, il s'agit d'un fils vu, et, dans le second, de plusieurs tragédies vues.

— Au lieu de dire : *Il se trouva un grand nombre de sénateurs*, on peut dire élégamment : *Il se trouva grand nombre de sénateurs*. Hors de ce cas, il n'est pas permis de supprimer *un*, *une*, ni conséquemment de dire, *quatre aunes et quart*, *monsieur tel*, *madame telle*, on doit dire, *quatre aunes et un quart*, *monsieur un tel*, *madame une telle*.

— Fam. *Sur les une heure*. Vers une heure à une heure environ. On ne fait pas sentir le *s* de *les*. || Malgré l'opinion de l'Académie, il nous semble qu'il n'est jamais permis de dire *sur les une heure*; c'est un solécisme qui n'est usité que parmi les personnes qui ne connaissent pas leur langue. Ceux qui approuvent cette locution prétendent qu'elle peut être justifiée par l'ellipse suivante : *Vers les moments qui précèdent une heure*. Il faut avouer que l'ellipse est un peu forte.

— Autrefois on disait, un *chacun*, un *quelqu'un*; aujourd'hui on supprime cet adjectif, qui est complètement inutile : on dit toujours, *chacun*, *quelqu'un*.

— Seul, qui n'admet point de pluralité. Dieu est un. La religion est une. La foi est une.

— *La vérité est toujours une.* Elle n'est jamais contraire à elle-même.

— Simple. Il faut que dans un poëme l'action soit une.

— Qui est indivisible. Il est par trop évident que tous les actes d'une société sont *uns*, comme la responsabilité de la direction est [illegible] choix.)

— Fam. *C'est tout un.* Il n'importe, cela est égal. Que cela arrive ou n'arrive pas, c'est tout un, ce m'est tout un. Qu'il vienne ou ne vienne pas, c'est tout un. Notre mort, au moins de nos enfants, car c'est tout un aux mères. (La Font.)

— Se prend quelquefois indéfiniment pour indiquer quelqu'un ou quelque chose d'une manière indéterminée. Un homme a dit cela. Un philosophe l'a avancé. La science qui, de nos jours, s'est élevée à une prodigieuse hauteur. (Liber.) Celui qui prétend étouffer ses désirs avec leur objet est un fou qui veut étouffer le feu avec de la paille. (Sent. pers.)

— C'est un César, c'est un Cicéron. C'est un homme aussi intrépide que César, aussi éloquent que Cicéron.

— Tout, quiconque. Un chrétien doit faire cela. Un homme peut-il raisonner de cette manière? Un jardin qu'on cultive, une terre bien cultivée doit produire de quoi récompenser le jardinier, le laboureur de ses peines. *Un* gouvernement formé d'éléments incompatibles n'est jamais bien affermi. (De Meilhan.)

— Se dit des œuvres d'un grand écrivain. Acheter un Buffon.

— Se dit d'un livre marquant, d'un dictionnaire, etc. Un Télémaque, un Lavaux, un Boiste, etc.

— Prat. On disait *les époux seront uns et communs en biens*, pour exprimer qu'il y aurait communauté entre eux.

— *Un à un.* loc. adv. L'un après l'autre et un seul à la fois. Ne pouvoir passer qu'un à un dans un lieu. Compter des objets un à un. Eh! ne voyez-vous pas que le nom de représentants du peuple vous est nécessaire, puisqu'il vous attache le peuple, cette masse imposante sans laquelle vous ne seriez que des individus, de faibles roseaux qu'on briserait *un à un*. (Mirab.)

— *L'un portant l'autre, l'une portant l'autre.* loc. adv. Faisant compensation de ce qui est moindre dans l'un avec ce qui est considérable dans l'autre. Objets qui coûtent trois francs, l'un portant l'autre.

— On dit dans le même sens, *l'un dans l'autre*.

— Syn. comp. UN, LE. *Le* détermine le genre; *un* détermine l'individu ou tout au plus l'espèce. || UN, UNIQUE. Ce qui est *un* ne peut pas être plusieurs; et ce qui est *unique* se trouve être seul de son espèce.

UNABRANCHE. adj. des 2 g. Conchyl. Qui n'a des branchies que dans un seul côté de la face inférieure du corps. || UNABRANCHES. s. m. pl. Famille de gastéropodes hermaphrodites.

UNADACTYLE. adj. des 2 g. Ornith. Qui a les doigts réunis par une seule membrane. || UNADACTYLES. s. m. pl. Famille de l'ordre des oiseaux palmipèdes.

UNÂDI. adj. m. Gramm. ind. Se dit d'une espèce de suffixe propre à la langue sanscrite, qu'on ajoute aux radicaux pour former les noms primitifs. On dit aussi *unadique*.

UNANIME. adj. des 2 g. (du lat. *unanimus*; fait de *unus*, un; *anima*, âme). Qui réunit tous les suffrages, qui est d'un commun accord. Consentement unanime. Résolution unanime. Avis unanime. Opinions unanimes. Cependant, la confiance ne rentra point pour cela dans les esprits, et l'on remit d'une voix *unanime* à la fin du mois prochain la déposition du bilan du malheureux armateur. (A. Dumas.) Ce n'était partout qu'un avis *unanime*. (Volt.)

— Qui est du même avis. Être unanimes sur une question.

UNANIMEMENT. adv. (du lat. *unanimiter*). D'une commune voix, d'un commun sentiment. Résoudre, conclure tous unanimement. Conclure unanimement à la mort. Ce qui n'est point vraisemblable ne doit point être cru, à moins que plusieurs contemporains dignes de foi ne déposent *unanimement*. (Volt.)

Toutes, dis-je, unanimement
Se permettent de rire à mon enterrement. (La Font.)

— Syn. comp. UNANIMEMENT, À L'UNANIMITÉ. *À l'unanimité* représente absolument et en soi cette circonstance du fait; *unanimement* la représente en rapport avec les sentiments dont sont animés ceux qui donnent leurs suffrages.

UNANIMITÉ. s. f. (du lat. *unanimitas*). Conformité de sentiments, accord de suffrages entre plusieurs personnes. Il y avait une grande unanimité dans cette société. Décider une question à l'unanimité. Obtenir l'unanimité des suffrages. Ce n'est jamais que par le sentiment qu'on arrive à l'*unanimité* d'opinions parmi les hommes. (Mme de Staël.) C'est l'*unanimité* des intérêts qui constitue la force légitime d'un gouvernement. (Napol.)

UNANUPA. s. m. Bot. Plante fébrifuge employée avec succès par les Indiens.

UNAROTE. s. f. (ét. lat., *unus*, un; *rota*, roue). Chariot des anciens qui n'avait qu'une roue.

UNAU. s. m. Mamm. Espèce du genre bradype qui se meut avec une extrême lenteur, et qui diffère de l'aï en ce qu'il est dépourvu de queue. L'unau a 46 côtes, tandis que l'aï n'en a que [illegible]. (Buff.) Le père d'Abbeville distingue deux espèces d'*unaus*. (Id.)

UNCAIRE. s. m. (pr. on-kè-re). Bot. Arbre [illegible] par les Malais avec le bétel qu'ils mâchent continuellement. Il appartient au genre nauclée.

UNCIAL, ALE. adj. V. ONCIAL.

UNCIFORME. adj. des 2 g. (pr. on-ci-for-me; ét. lat., *uncus*, crochet; *forma*, forme). Didact. Qui a la forme d'un crochet.

— Anat. *Os unciforme*. L'un des os du carpe, c'est le quatrième de la seconde rangée du carpe. Sa forme est à peu près celle d'un coin. || *Éminences unciformes*. Les ergots des ventricules latéraux.

UNCINAIRE. s. m. (pr. on-ci-nè-re; du lat. *uncus*, crochet). Helmint. Genre de vers intestinaux établi pour deux espèces de strongles, le strongle du renard et celui du blaireau. Le corps de ces vers est fléchi de manière à former un angle obtus ou un crochet, au fond duquel se trouve l'orifice de la génération. V. STRONGLE.

UNCINÉ, ÉE. adj. (pr. on-ci-né; du lat. *uncinatus*; fait de *uncus*, crochet). Bot. Qui se termine en crochet. Feuille uncinée. Pétale unciné. Stigmate unciné. Funicule unciné. Masque unciné. Dent uncinée. Fruit unciné.

— Conchyl. Se dit de quelques coquilles, soit parce que leur sommet est aigu et recourbé, comme l'orbiculine uncinée, soit parce que leur bord est garni de dents recourbées, comme le rocher unciné.

UNCINÉE. s. f. Bot. Genre de plantes établi aux dépens des laîches.

UNCINIE. s. f. (pr. on-ci-ni). Bot. Genre de plantes de la Nouvelle-Hollande et de l'Amérique, appartenant à la famille des cypéracées.

UNCINULE. s. f. (pr. on-ci-nu-le; du lat. *uncinulus*). Didact. Petit crochet.

— Entom. Se dit des soies à crochet de certaines annélides, qui sont de petites lames comprimées, courbées et découpées à leur sommet en plusieurs dents aiguës et crochues.

UNCINULÉ, ÉE. adj. (pr. on-ci-nu-lé). Didact. Qui se termine par un petit crochet.

UNCIPENNE. adj. des 2 g. (pr. on-ci-pén-ne; ét. lat., *uncus*, crochet; *penna*, aile). Zool. Qui a les ailes échancrées.

UNCIROSTRE. adj. des 2 g. (pr. on-ci-ros-tre; ét. lat., *uncus*, crochet; *rostrum*, bec). Ornith. Qui a le bec crochu. || UNCIROSTRES. s. m. pl. Famille d'oiseaux échassiers, comprenant ceux de ces oiseaux qui ont le bec crochu.

UNCITE. s. m. (pr. on-ci-te; du lat. *uncus*, crochet, parce que le sommet des valves est recourbé). Conchyl. Genre de coquilles fossiles, établi pour une seule espèce.

UNDAIRE. s. f. (pr. on-dè-re). Zooph. Genre de madrépore renfermant deux espèces.

UNDA-MARIS. s. m. (pr. on-da-ma-riss; ét. lat., *unda*, eau; *maris*, de la mer). Mus. Registre d'orgue de 2 mètres 66, accordé un peu plus haut que les autres jeux, et formant à cause de cela une sorte de battement avec eux, qui a quelque analogie avec le mouvement des flots.

UNDÉCAGONE. adj. V. ONDÉCAGONE.

UNDÉCIMAL. s. m. (pr. on-dé-ci-mal). Ichthyol. Espèce de poisson du genre silure.

UNDÉCIMMACULÉ, ÉE. adj. (pr. on-dé-cimm-ma-ku-lé; ét. lat., *undecim*, onze; *macula*, tache). Didact. Qui porte onze taches.

UNDÉCIMO. adv. (pr. on-dé-ci-mo). Onzièmement. Il s'emploie pour désigner le onzième article d'une série, 11°, quand on a commencé à compter par *primo*, *secondo*, *tertio*, etc.

UNDÉCIMPONCTUÉ, ÉE. adj. (pr. on-dé-cimm-ponk-tué; ét. lat., *undecim*, onze; *punctum*, point). Didact. Qui porte onze points colorés.

UNDÉCIMVIR. s. m. (pr. on-dé-cimm-vir; ét. lat., *undecim*, onze; *vir*, homme). Antiq. gr. Nom de onze magistrats athéniens, chargés de conduire les coupables à la mort.

UNDERWALD ou **UNTERWALD.** Géogr. Canton de Suisse, au centre, ch.-l. Stantz; 24,000 hab.

— Hist. Un des trois premiers cantons de la Confédération helvétique qui fondèrent la liberté de la Suisse, en 1315. L'Underwald est divisé en deux petites républiques démocratiques : Haut Underwald, ch.-l. Sarnen; Bas Underwald, ch.-l. Stantz. Les habitants sont catholiques.

UNDICULATION. s. f. (pr. on-di-ku-la-ci-on). Peint. Imitation de l'ondulation des eaux dans un tableau, dans une gravure.

UNDIMIA. s. f. (pr. on-di-mia). Pathol. Tumeur remplie d'une matière tout à fait semblable au blanc d'œuf.

UNDINE. s. f. (pr. on-di-ne; du lat. *unda*, eau). Bot. Genre de plantes cryptogames de la famille des algues, établi pour placer une partie des espèces aquatiques de nostoc.

UNDINÉ, ÉE. adj. (pr. on-di-né). Bot. Qui ressemble à une ondine. || UNDINÉES. s. f. pl. Famille de plantes cryptogames, ayant pour type le genre undine.

UNE. adj. num. C'est le féminin de *un*. V. UN.

UNGHVAR. Géogr. Chef-lieu du comitat d'Unghvar; 6,000 hab. || Le comitat en a 88,000.

UNGLER. v. a. 1re conj. (pr. on-glé). Se disait pour Déchirer avec les ongles.

UNGUÉAL, ALE. adj. (pr. on-gué-al; du lat. *unguis*, ongle). Anat. Qui a rapport à l'ongle : [illegible] des dernières phalanges sur lesquelles sont placés les ongles. || Pl. m., *unguéaux*.

UNGUICULÉ, ÉE. adj. (pr. on-gui-ku-lé). Qui a des ongles.

— Bot. Qui est terminé en forme d'ongle.

UNGUIFÈRE. adj. des 2 g. (pr. on-gui-fè-re; ét. lat., *unguis*, ongle; *fero*, je porte). Anat. Qui porte l'ongle.

UNGUINAL, ALE. adj. (pr. on-gui-nal). Anat. V. UNGUÉAL.

UNGUIS. s. m. (pr. on-guiss; du lat. *unguis*, ongle). Anat. Le plus petit des os de la face, ainsi appelé à cause de sa transparence et de sa forme, qui ressemble assez à celle d'un ongle. || On a encore appelé *unguis*, l'éminence médullaire, appelée plus souvent *ergot* ou [illegible].

— Pathol. Maladie de l'œil, appelée aussi ongle, *onglet*.

— On dit aussi adjectiv. L'os unguis.

UNGULÉ, ÉE. adj. Zool. V. ONGULÉ.

UNI, IE. part. pass. du v. Unir. S'empl. adjectiv. Objets unis.

Et l'autre, sans respect pour leurs tendres amours,
Des deux sexes *unis* rejette le concours. (Del.)

— Fig. Se dit des personnes. Gens bien unis. Mais autant le caractère de ces deux frères était opposé, autant leurs cœurs étaient étroitement *unis*; ils ne se quittaient point sans regret, et ne se retrouvaient point sans joie. (Mme Cottin.) Deux frères d'armes de diverses nations cessaient d'être *unis* dès que leurs pays ne l'étaient plus. (Chateaub.) S'ils continuent de rester *unis*, ce n'est plus naturellement, c'est volontairement, et la famille elle-même ne se maintient que par convention. (J.-J. Rouss.)

Enfin ils sont *unis*; la nuit vient, et l'amour
Aux mystères d'hymen les appelle à son tour. (Del.)

— Se dit des choses. Ménage bien uni. Toute puissance est faible, à moins que d'être *unie*. (La Font.)

— Manég. *Galop uni*. Celui dans lequel la jambe de derrière suit exactement celle de devant qui entame. || *Ce cheval est uni*. Il galope régulièrement.

— *Provinces-Unies*. Les provinces qui composaient la république de Hollande. V. PROVINCES-UNIES.

— *États-Unis*. États qui forment une grande république fédérative dans l'Amérique septentrionale. V. ÉTATS-UNIS.

— *Toile unie*. Toile où il n'y a point de nœuds, d'aspérités, et qui est également serrée partout.

— *Fil uni*. Fil qui est filé également.

— Qui n'a aucun ornement, comme galon, dentelle, frange, broderie, dessin, dorure, etc. Étoffe unie, toute unie. Velours uni. Porter toujours du linge uni. Avoir un habit uni, tout uni. Les gens modestes portent des habits tout unis. Venir en visite amoureuse avec une jambe toute *unie*. (Mol.) Les bordures des tableaux tout *unies* sont les plus propres, elles amassent moins de poussière. (Trév.)

— Fig. *Style uni, chant uni*. Style, chant simple et sans ornements. Mais, répondez-vous, cela est bien *uni* et bien clair, et d'ailleurs qui ne pourrait pas en dire autant? (La Bruy.)

— Aplani, sans aspérités. La surface d'un fanon est *unie*, polie, et semblable à celle de la corne. (Lacépède.) Le dos doit être égal, *uni* et insensiblement arqué sur la longueur. (Buff.) Les basses côtes, dont les unes sont *unies* et presque de niveau avec la surface de la mer, et dont les autres ont une élévation médiocre et souvent bordées de rochers à fleur d'eau, qui forment des brisants et qui rendent l'approche des terres fort difficile. (Buff.)

— Hist. nat. Qui ne présente aucune inégalité à sa surface. Feuille unie. Graine unie. Péricarpe uni. Tige unie. Chironecte uni.

— *Vie unie*, *conduite unie*. Vie, conduite égale, uniforme.

— *Homme tout uni*. Homme simple et sans façon, ou qui a un extérieur modeste.

— S'empl. adverbial. dans le sens d'Uniment, également. Cela est filé bien uni.

— *Uni à*. Le doigt extérieur est *uni* à celui du milieu par la première phalange, et l'angle postérieur est le plus fort de tous. (Buff.)

— Fig. *Unie* au souvenir de la Pâque et de la première alliance, la communion va se perdre dans la nuit des temps. (Chateaub.) Mais les choses néanmoins ne sont si belles que parce qu'elles sont *unies* aux méditations et aux prières. (Id.) Mais la grâce est toujours *unie* à la magnificence dans la scène de la nature. (Id.)

— Se dit des époux, des amants, des amis. S'il vous reste encore quelque sentiment pour le monde que vous avez quitté, pensez que cette âme qui est encore si étroitement *unie* à la vôtre, est employée par votre illustre époux à cette éducation si importante. (Fléch.)

— S'emploie dans un sens mystique. Des souffrances *unies* à celles de Jésus-Christ crucifié. (Fléch.)

— *Uni avec*. C'est le droit suprême des rois dont tu jouis (Marie reçoit la coupe); et comme tu es maintenant *unie* mystérieusement avec ton Dieu sur la terre, ainsi, revêtue d'un éclat angélique, tu le seras dans le séjour de béatitude. (Mme de Staël.)

— *Uni de*. Tu sais qu'*unis* tous deux d'une amitié parfaite. (Destouch.)

Maintenant tout vous rit : l'aimable Iphigénie [illegible]

— *Uni par*. La France a vu de nos jours deux reines plus *unies* encore par la piété que par le sang. (Boss.) Jamais sœurs ne furent *unies* par des liens ni si doux ni si puissants. (Id.) On vit ces deux grands hommes *unis* plus par le concours des mêmes pensées, que par les ordres que l'inférieur recevait de l'autre. (Id.) Tout fut uni par la force du vrai génie. (Montesq.) Louis XII était uni par la plus sincère affection avec le cardinal d'Amboise. (Lacretelle.)

— *Uni pour*.

Voilà Paris et Londre *unis* pour ma querelle,
Cimentant par le sang mon trône qui chancelle.
(De Belloy.)

— *Uni sous*. Mme de La Tour, Marguerite et moi, nous étions *unis* à quelques pas de là sous des bananiers. (B. de St-P.)

— *Uni sur*. Oui, je commence à pressentir que les liens par lesquels ont été *unies* les âmes sur la terre ne sauraient être rompus à jamais par la mort. (V. Hargem.)

— **Syn.** comp. UNI. PLAIN. Ce qui est *uni* n'est pas raboteux; ce qui est *plain* n'a ni enfoncement ni élévation.

UNI. s. m. Ce qui est d'une seule couleur. Aimer l'uni.

— *A l'uni.* loc. adv. De niveau. Mettre un jardin tout à l'uni. Cette locution vieillit.

UNIAILÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *unus*, un; *ala*, aile). Didact. Qui est muni d'une seule aile, comme la carcérule du frêne. Syn. de Monoptère.

UNIANGULAIRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *unus*, un; *angulus*, angle). Didact. Qui n'a qu'un seul angle.

UNIANNULAIRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *unus*, un; *annulus*, anneau). Didact. Qui n'offre qu'un seul anneau.

— Minér. Se dit d'une variété en prisme hexaèdre régulier, modifiée par six facettes disposées en anneau autour de chaque base, et qui résulte d'un décroissement par une seule rangée. Cuivre sulfuré uniannulaire.

UNIARTICULÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *unus*, un; *articulus*, article). Didact. Qui n'a qu'une seule articulation.

— Entom. Qui n'offre qu'un seul article, comme les palpes maxillaires des abeilles.

UNIBIBINAIRE. adj. des 2 g. Minér. Dont la forme dérive de deux décroissements par deux rangées et d'un décroissement par une seule rangée. Chaux carbonatée unibibinaire.

UNIBINAIRE. adj. des 2 g. Minér. Se dit d'une variété produite en vertu de deux décroissements, l'un par une rangée et l'autre par deux. Chaux phosphatée unibinaire.

UNIBINOTERNAIRE. adj. des 2 g. Minér. Dont la forme résulte de trois décroissements par une, deux et trois rangées. Chaux carbonatée unibinoternaire.

UNIBRACTÉTÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *unus*, un; *bractea*, bractée). Bot. Qui a des bractées solitaires.

UNIBRANCHAPTÉRURE. s. f. (du lat. *unus*, un; et du gr. βράγχια, branchie; πτερόν, nageoire; οὐρά, queue). Ichthyol. Genre de poissons qui vivent dans les mers des pays chauds.

UNICAPSULAIRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *unus*, un; *capsula*, capsule). Bot. Dont le fruit consiste en une seule capsule.

UNICARÉNÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *unus*, un; *carina*, carène). Bot. Qui n'a qu'une seule carène.

UNICAULE. adj. des 2 g. (ét. lat., *unus*, un; *caulis*, tige). Bot. Qui n'a qu'une seule tige.

UNICELLULAIRE. adj. des 2 g. Bot. Qui est formé d'une seule cellule.

UNICHROÏTE. adj. des 2 g. (du lat. *unus*, un; et du gr. χρόα, couleur). Didact. Se dit des substances qu'on ne voit que d'une seule couleur, quand on les place entre l'œil et la lumière, en quelque sens que les rayons de cette dernière les traversent.

UNICITÉ. s. f. Qualité de ce qui est unique. Ce mot a été employé par Piron.

UNICOLORE. adj. des 2 g. (ét. lat., *unus*, un; *color*, couleur). Didact. Qui est d'une seule couleur, d'une teinte uniforme partout.

UNICONQUE. adj. des 2 g. (ét. lat., *unus*, un; *concha*, coquille). Conchyl. Qui n'a qu'une seule coquille. ‖ UNICONQUES. s. m. pl. Section de l'ordre des conchifères tubulipalles, comprenant ceux dont l'animal est entièrement renfermé dans sa coquille et ne produit pas d'autre habitation en forme de tube.

UNICORNE. adj. des 2 g. (ét. lat., *unus*, un; *cornu*, corne). Zool. Qui n'a qu'une seule corne, comme l'alutère monocère, chez lequel on ne voit qu'une seule épine.

UNICORNE. s. m. Mamm. Nom qu'on donnait autrefois à la licorne. ‖ Nom vulgaire d'une espèce de rhinocéros qui a une seule corne sur le front.

— Ichthyol. Nom vulgaire d'un chétodon.

— *Unicorne fossile.* Nom qu'on a donné à [illegible] moins de ressemblance avec une corne. ‖ Dans les pharmacies d'Allemagne, on donne ce nom à l'ivoire fossile et décomposé qu'on trouve dans différentes contrées de l'Europe, ivoire provenant des défenses du mammouth.

— *Unicorne marin.* Nom donné par quelques auteurs au narval vulgaire.

UNICOTYLÉDONÉ, ÉE. adj. Bot. Qui n'a qu'un seul cotylédon. Synonyme inusité et mauvais de Monocotylédoné.

UNICOUDÉ, ÉE. adj. Didact. Qui n'offre qu'un seul coude.

UNICUIRASSÉ, ÉE. adj. Crust. Dont le test ne forme qu'un seul bouclier. ‖ UNICUIRASSÉS. s. m. pl. Famille de l'ordre des crustacés stomapodes, comprenant ceux dont le test ne forme qu'un seul bouclier.

UNICUSPIDÉ, ÉE. adj. Didact. Qui n'a qu'une seule pointe.

UNIDENTÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *unus*, un; *dens*, dent). Didact. Qui n'a qu'une seule dent.

UNIEMBRYONNÉ, ÉE. adj. Bot. Se dit d'une graine qui ne renferme qu'un seul embryon, comme c'est le cas du plus grand nombre des plantes.

UNIÈME. adj. des 2 g. Nombre ordinal qui répond à *un*. Il ne s'emploie qu'avec les nombres vingt, trente, quarante, cinquante, soixante, quatre-vingts, cent et mille. Le vingt-unième du mois. Le trente-unième.

— Pour l'emploi ou la suppression de la conjonction *et*, la règle est la même que pour *un*. J'ai vu croître, en Islande, au-delà du soixante et *unième* degré de latitude, plusieurs plantes légumineuses et potagères de nos climats, telles que des choux et des pois. (B. de St-P.)

UNIÈMEMENT. adv. S'empl., comme le mot *unième*, avec les nombres vingt, trente, etc. Vingt et unièmement, c'est-à-dire pour la vingt et unième fois, etc.

UNIÉPINEUX, EUSE. adj. Bot. Qui ne porte qu'une seule épine.

— Entom. Qui porte une épine, comme la myrmécie unispineuse, insecte dont l'écaille pétiolaire est terminée en pointe.

UNIFASCIÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *unus*, un; *fascia*, bande). Bot. Qui est marqué d'une seule bande.

UNIFEUILLÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ne porte qu'une seule feuille. Synonyme de Monophylle.

UNIFICATION. s. f. (pr. *u-ni-fi-ka-cion*). Philos. Action d'unir, de s'unir, de faire un tout avec un autre être. L'unification finale avec l'Être suprême est un des dogmes du philosophe chinois Lao-tseu.

UNIFIÉ, ÉE. part. pass. du v. Unifier. S'empl. adjectiv.

UNIFIER. v. a. 1re conj. (du lat. barb. *unificare*). *J'unifiais. Nous unifiions, vous unifiiez, Que j'unifie, que nous unifiions, que vous unifiiez.* Philos. Unir, faire un tout de plusieurs choses.

UNIFLORE. adj. des 2 g. (ét. lat., *unus*, un; *flos*, fleur). Bot. Qui ne porte qu'une seule fleur, comme la hampe du cyclamen, le pédoncule du gonolobe uniflore, du monotrope uniflore.

UNIFLORIGÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *unus*, un; *flos*, fleur; *gero*, porter). Bot. Qui ne porte qu'une seule fleur. Synonyme d'Uniflore.

UNIFOLIÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *unus*, un; *folium*, feuille). Bot. Qui n'a qu'une seule feuille. Tige unifoliée.

UNIFOLIOLÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *unus*, un; *foliolum*, foliole). Bot. Qui n'a qu'une seule foliole sur un pétiole articulé. Feuille unifoliolée.

UNIFORÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *unus*, un; *foramen*, trou). Didact. Qui est percé d'un seul trou.

UNIFORME. adj. des 2 g. (du lat. *uniformis*; fait de *unus*, un; *forma*, forme). Qui a la même forme, dont les différentes parties ont de la ressemblance entre elles. Plaine uniforme. Architecture uniforme.

— Semblable, égal, où l'on n'aperçoit aucune variété. Vie uniforme. Conduite uniforme. Doctrine uniforme. Le ciel est régi par des lois *uniformes* et constantes. (De Pradt.) On a pensé à rendre la jurisprudence *uniforme*. Elle l'est dans les affaires criminelles, dans le commerce, dans les procédures. (Volt.) Pour avoir une conduite *uniforme*, il faut partir d'un principe. (Cicéron.) Je conçois que la vie est prodigieusement ennuyeuse, quand elle est *uniforme*. (Volt.) L'instinct paraît être plus constant, plus *uniforme*, plus régulier, moins capricieux, moins sujet à l'erreur que ne l'est la raison. (Buff.)

— *Doctrine uniforme.* Doctrine constamment la même dans tous les temps. ‖ Doctrine unanimement reçue par tous les esprits, et d'accord dans tous ses principes.

— *Style uniforme.* Style dont les détails n'ont point de variété, dont le ton, le mouvement, la couleur sont partout les mêmes. Un style trop égal est toujours *uniforme*. (Boil.) Je vous avoue que j'aimerais mieux avoir fait une demi-douzaine de petits morceaux qui sont épars dans cette pièce, qu'un de ces opéras insipides et *uniformes*. (Buff.)

— *Mouvement uniforme.* Mouvement d'un corps qui parcourt des espaces égaux en temps égaux, et se trouve à chaque instant dans le même état qu'au moment de son départ.

— Bot. *Calathide uniforme.* Celle dont [illegible] quelle les fleurs sont toutes de la même forme.

— Minér. *Structure uniforme.* Structure feuilletée d'une roche, lorsque les feuillets sont tous de même nature, comme le phyllade micacé.

— Se dit de deux ou de plusieurs choses qui se ressemblent entre elles. Des bâtiments uniformes. Des allées uniformes. Des habits uniformes. Des sentiments uniformes. Les joues sont des parties *uniformes* qui n'ont par elles-mêmes aucun mouvement. (Buff.)

— *Habit uniforme.* Habit fait suivant le modèle prescrit à un corps militaire. Ne jamais quitter son habit uniforme.

— Dans tous les cas où la variété serait nécessaire, *uniforme* exprime un défaut; au contraire, il est pris en bonne part pour tout ce qui exige égalité.

UNIFORME. s. m. Habillement fixé par les règlements administratifs pour les officiers et les soldats de chaque régiment. Bel uniforme. L'uniforme d'un régiment. Les différents uniformes de l'armée. Porter l'uniforme. Être bien sous l'uniforme.

— C'est aussi un costume distinctif attribué à quelque fonction publique. Celui qui porte publiquement un uniforme sans y être autorisé, est passible d'un emprisonnement de six mois à deux ans.

— Par extens. Se dit aujourd'hui, parmi les troupes, de tout ce qui a rapport à l'habillement, à la coiffure, à l'équipement, aux marques distinctives, à l'armement et au harnachement. L'uniforme est donc maintenant l'ensemble de tous les effets dont la loi militaire trace l'énumération.

— Hist. Bien que chez les anciens, et même que, dans les premiers temps de notre histoire, il y ait eu déjà quelque chose d'analogue aux uniformes, cependant rien n'était établi d'une manière régulière. On pense que les premières ordonnances sur les uniformes datent du règne de Louis XIII. En France, dans les régiments, tout est taillé sur le même patron et confectionné de la même manière. Les inspecteurs généraux veillent à ce que les corps ne s'écartent pas de l'uniforme établi.

— Fig. L'*uniforme* de l'ennemi pèse toute la vie sur la conscience de l'honnête homme qui l'a porté contre sa patrie. (Boiste.)

— Absol. L'habit militaire en général. Porter bien l'uniforme. Endosser l'uniforme.

— Fig. *Quitter l'uniforme.* Se retirer du service militaire

UNIFORMÉ, ÉE. part. pass. du v. Uniformer. S'empl. adjectiv.

UNIFORMÉMENT. adv. D'une manière uniforme. Opiner uniformément. Écrire uniformément sur un sujet. Les fleurs régulières sont celles dont toutes les parties s'écartent *uniformément* du centre de la fleur. (J.-J. Rouss.) Pensez fortement et *uniformément*. (Volt.)

UNIFORMER. v. a. 1re conj. Néol. Rendre uniforme.

UNIFORMISÉ, ÉE. part. pass. du v. Uniformiser. S'empl. adjectiv.

UNIFORMISER. v. a. 1re conj. Néol. Rendre uniforme. On dit aussi *uniformer*. ‖ Ce verbe n'a pas fait fortune.

UNIFORMISTE. adj. et s. des 2 g. Hist. angl. Se dit des partisans du bill d'uniformité.

UNIFORMITÉ. s. f. (du lat. *uniformitas*). Ressemblance des parties d'une chose ou de plusieurs choses entre elles. Uniformité d'un jardin. Uniformité d'une vie tranquille. Uniformité de langage, de doctrine, de style. L'uniformité du style est bien près de la monotonie. L'uniformité des édifices d'une place publique. L'uniformité des opinions, des avis, etc. N'avoir point d'uniformité dans ses sentiments. Pour régner, il faut surtout de la raison et de l'*uniformité*. (Chateaub.) D'où peut venir cette *uniformité* dans tous les ouvrages des animaux? (Buff.)

— Hist. angl. *Bill* ou *acte d'uniformité.* Loi passée, en 1662, sous Charles II, qui imposait aux ministres de suivre les rites du culte anglican et de renoncer au covenant. Cet acte tendait à amener l'union de toutes les sectes protestantes.

— Prov. *L'ennui naquit un jour de l'uniformité.* (Lamotte.) La variété est nécessaire, trop d'uniformité ennuie.

UNIGAME. s. des 2 g. Hist. ecclés. Celui, celle qui ne se marie qu'une fois.

UNIGAMIE. s. f. Hist. ecclés. État d'une personne qui ne s'est mariée qu'une fois.

UNIGANOCÉPHALE. s. m. Erpét. Genre de serpents.

UNIGEMME. adj. des 2 g. (ét. lat., *unus*, un; *gemma*, bourgeon). Bot. Se dit des tubercules et des racines qui ne portent à leur partie supérieure qu'un seul bourgeon, soit commun à plusieurs, soit propre à un seul, comme dans les orchidées.

UNIGÈNE. adj. des 2 g. (ét. lat., *unus*, un; *gigno*, produire). Myth. Qui est né d'un seul. ‖ Surnom de Minerve, qui n'avait pas eu de mère, puisqu'elle était sortie de la tête de Jupiter. ‖ Surnom de Mars, de Vulcain ou de Typhon, qui, selon la Fable, étaient nés de Junon seule.

— Bot. Qui ne porte des feuilles qu'une fois par an.

UNIGENITUS. s. m. (du lat. *unigenitus*, fils unique, premier mot de la bulle). Hist. ecclés. [illegible] casion d'un livre du père Quesnel, intitulé: *Réflexions morales sur le Nouveau Testament.* Cette bulle causa beaucoup de troubles en France. La bulle Unigenitus. La constitution Unigenitus.

UNIGERME. adj. f. Myth. V. [illegible].

UNIGLANDÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *unus*, un; *glans*, gland). Bot. Se dit du calybion, quand la capsule ne contient qu'un seul gland. Qui ne contient qu'un seul gland.

UNIGLUME. adj. des 2 g. Bot. Qui ne renferme qu'une seule glume.

UNIHASTÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *unus*, un; *hasta*, lance). Hist. nat. Qui a la forme d'un fer de lance. Le rhinolophe unihasté n'a qu'une seule des deux feuilles dont son nez est garni qui soit en fer de lance.

UNIJUGUÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *unus*, un; *jugum*, couple). Didact. Qui ne forme qu'un seul couple.

— Bot. Se dit d'une feuille dont le pétiole commun porte une seule paire de folioles.

UNILABIÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *unus*, un; *labia*, lèvre). Bot. Se dit des corolles monopétales irrégulières qui n'ont qu'une seule lèvre, qu'un seul lobe principal, comme l'acanthe.

— Bot. Se dit d'une corolle monopétale, irrégulière, qui n'a qu'un seul lobe principal, comme l'acanthe.

UNILATÉRAL, ALE. adj. (ét. lat., *unus*, un; *lateris*, gén. de *latus*, côté). Bot. Qui est situé d'un seul côté. Épi unilatéral. Épis unilatéraux. Étamine unilatérale. Pétale unilatéral. Nectaire unilatéral. Placentaire unilatéral. Périsperme unilatéral. Feuille unilatérale.

— Didact. Qui se porte d'un seul côté.

— Jurispr. Se dit d'un contrat dans lequel une ou plusieurs personnes sont obligées envers une ou plusieurs autres, sans qu'il y ait engagement de la part de ces derniers.

UNILATÉRALEMENT. adv. D'une manière unilatérale.

UNILOBÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *unus*, un; *lobus*, lobe). Bot. Qui n'a qu'un seul lobe. Anthère unilobée. ‖ En parlant de l'embryon, ce terme est synonyme de Monocotylédoné.

UNILOCAL, ALE. adj. Médec. Qui est local sur un point de l'organisme. ‖ Pl. m., *unilocaux.*

UNILOCULAIRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *unus*, un; *loculus*, petite loge). Bot. Qui n'a qu'une seule loge, ou dont la cavité n'est divisée par aucune cloison complète. Ovaire uniloculaire. Anthère uniloculaire. Baie uniloculaire. Capsule uniloculaire. Carcérule uniloculaire. Coque uniloculaire. Érème uniloculaire. Légume uniloculaire. Pépon uniloculaire. Pyxide uniloculaire.

— Conchyl. Se dit des coquilles univalves qui n'ont qu'une seule cavité.

UNILOCULARITÉ. s. f. Didact. État d'un corps uniloculaire.

— Bot. État d'un fruit qui ne contient qu'une seule loge.

UNILOQUE. adj. des 2 g. (ét. lat., *unus*, un; *loqui*, parler). Se dit d'un acte qui exprime la volonté d'un seul.

UNIMACULÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *unus*, un; *macula*, tache). Didact. Qui n'a qu'une seule tache.

UNIMACULÉ. s. m. Ichthyol. Nom spécifique d'un pristipome.

UNIMAMMAIRE. adj. des 2 g. Didact. Qui n'a qu'une mamelle.

— Antiq. S'est dit des Amazones.

UNIMANE. adj. des 2 g. (ét. lat., *unus*, un; *manus*, main). Didact. Qui n'a qu'une main.

— S'empl. aussi substantiv. Un unimane.

UNIMENT. adv. Également et toujours de même. Fil filé uniment. Toile travaillée uniment. Homme qui marche uniment. Cheval qui galope uniment.

— Simplement, sans façon. Être habillé tout uniment. Dire une chose tout uniment. Parler uniment. Voilà l'écueil ordinaire de ceux qui entrent aujourd'hui dans la carrière de l'éloquence; ils enveloppent dans un grand circuit de paroles étudiées ce qui pourrait se dire tout *uniment*. (D'Olivet.)

UNIMIXTE. adj. des 2 g. Minér. Se dit d'un cristal produit en vertu de deux décroissements, l'un par une rangée, l'autre mixte. Chaux carbonatée unimixte.

UNINERVE. adj. des 2 g. (ét. lat., *unus*, un; *nervus*, nerf). Bot. Qui n'a qu'une seule nervure. Feuille uninerve.

UNINERVÉ, ÉE. adj. Bot. V. UNINERVE.

UNINERVULÉ, ÉE. adj. Bot. Se dit du placentaire qui n'a qu'une seule nervule.

UNINOUEUX, EUSE. adj. Didact. Qui n'a qu'un seul nœud, comme le chaume de l'isolépide uninoueux.

UNIO. s. m. (du lat. *unio*, perle; parce que la coquille est souvent d'une très-belle nacre, et que, dans certaines parties de l'Europe, on en retire même des perles). Conchyl. Genre de coquilles bivalves établi pour placer les mulettes ou moules de rivières, et renfermant un très-grand nombre d'espèces, dont beaucoup se trouvent dans les rivières d'Europe. Quelques espèces sont fossiles.

UNIOCULÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *unus*, un; *oculus*, œil). Bot. Qui n'a qu'un seul œil, ou point de végétation, comme les tubercules des orchidées.

UNIODÉ, ÉE. adj. Conchyl. Qui ressemble à un unio. ‖ UNIODÉS. s. m. pl. Tribu de la famille des mollusques pédifères, qui a pour type le genre unio.

UNIOLE. s. f. Bot. Genre de plantes graminées ne renfermant que des espèces exotiques.

UNION. s. f. (du lat. *unio*). Jonction de deux ou de plusieurs choses ensemble. L'union de l'âme avec le corps. L'union des parties d'un même tout. L'union bizarre de certains [illegible]

— Théol. *Union hypostatique.* Union du Verbe divin avec la nature humaine dans une même personne.

— *Trait d'union.* V. *Trait d'union*, au mot TRAIT.

— Fig. Concorde, liaison étroite, bonne intelligence. L'union conjugale. L'union fraternelle. L'union des cœurs. Leur mariage a fait l'union de ces deux familles. Cet accident a rompu l'union qui était, qui régnait entre eux.

L'union des princes chrétiens. Vivre dans une grande union. Il n'y a point d'union dans cette compagnie. Trop parfaite *union* par le sort démentie ! (Rac.) Si l'*union* de ces deux grands rois ne perd rien de sa fermeté, nous déplorerons éternellement qu'elle ait perdu son agrément le plus doux. (Boss.) Cette sagesse entretenait cette *union* des soldats avec leur chef, qui rend une armée invincible. (Fléch.) Que tous les cœurs déjà réunis au pied du trône portent la même *union* et la même concorde au pied des autels. (Mass.)

— Au moral. Accord. Il est difficile, quand on aime la vérité, qu'on n'ait aussi du zèle pour la justice, tant par cette *union* qui lie toutes les vertus, que par certaines règles d'ordre et de proportion. (Fléch.)

— Dans un sens mystique. De l'*union* avec Dieu on voit naître bientôt dans l'âme toutes les vertus. (Boss.) Il faudrait vous montrer cette âme détachée des chastes douceurs qui l'ont attirée à Dieu : là se verrait l'*union* de l'âme avec un Jésus délaissé. (Id.) Sainte Thérèse porte la charité jusqu'à l'*union* intime avec Jésus-Christ, son époux. (Fléch.) Tout ce qui attire l'*union* de l'homme avec son Dieu le rend réconciliable avec lui-même. (Mass.)

— Société. Toutes les *unions* sont fondées sur des besoins naturels. (Montesq.)

— Sentiment d'harmonie qui fait que toutes les parties, quelque opposées qu'elles paraissent, concourent au bien général de la société.

— Absol. Mariage. Le ciel a béni leur union. Union bien assortie, mal assortie. Union illégale. S'il manque l'*union* par le ciel arrêtée. (Mol.) D'une tendre *union* nous goûtons les douceurs. (Castel.)

— *Esprit d'union.* Esprit de paix et de concorde.

— Procéd. *Contrat d'union.* Contrat par lequel des créanciers d'un failli qui n'a point obtenu de concordat s'unissent pour agir de concert, et renoncent à faire des poursuites individuelles contre le débiteur commun, afin d'empêcher que ses biens ne soient consommés en frais. Lorsque la liquidation est terminée, si le failli est déclaré excusable, il est affranchi de la contrainte par corps à l'égard des dettes comprises dans la faillite ; dans le cas contraire, les créanciers rentrent dans l'exercice de leurs actions individuelles, tant contre sa personne que sur ses biens.

— Peint. *Union de couleurs.* Accord des couleurs qui conviennent bien ensemble, et qui sont bien assorties par rapport à la lumière du tableau. ‖ *Union* se dit quelquefois de l'accord qui résulte de la dégradation et du jeu des tons contigus.

— Jonction de deux ou de plusieurs choses qui de leur nature étaient séparées. L'union de deux terres, de deux fiefs. L'union de deux charges. L'union de deux évêchés. C'est un grand avantage qu'il ait plu à notre Sauveur de naître d'une race illustre par la glorieuse *union* du sang royal et sacerdotal dans la famille d'où il est sorti. (Boss.)

— *Lettres d'union.* Lettres du roi qui unissaient une charge à une autre, une terre à une autre, etc.

— *Bulles d'union.* Bulles du pape qui unissent un bénéfice à un autre ou à une communauté. ‖ *Union d'accession.* Celle dans laquelle le bénéfice uni devient accessoire du bénéfice principal. ‖ *Union de confusion.* Lorsque les deux titres demeurent supprimés, et qu'on en crée un nouveau. ‖ *Union d'égalité.* Celle dans laquelle les deux titres subsistent, mais indépendants l'un de l'autre.

— Polit. Traité par lequel plusieurs puissances s'unissent pour leur maintien ou leur défense commune contre une autre puissance. L'union porte ordinairement le nom du lieu où elle a été conclue. L'*union* de Francfort était un contre-poids aux projets de l'*union* de Worms. (Volt.)

— Absol. La confédération des États-Unis de l'Amérique. Les provinces de l'Union. Le président de l'Union.

— Hist. fr. La ligue. Elle fut conclue le 15 février 1577, à Péronne, où on l'appela d'abord *union sainte*. Le roi Henri III signa enfin l'u- [illegible] mieux par les ligues, les officiers du roi, etc. ‖ *Édit d'union.* Acte proclamé à Rouen en 1588, dans lequel Henri III se déclara chef de la sainte ligue. ‖ *Sainte union* ou *sainte ligue.* Alliance conclue contre Louis XII, le 15 octobre 1511, entre le pape, Ferdinand le Catholique et Venise. ‖ *Union d'Utrecht.* V. UTRECHT. ‖ *Arrêt d'union.* Arrêt du parlement de Paris, donné le 13 mai 1648, par lequel cette compagnie fait cause commune avec les autres cours souveraines pour abolir la paulette. L'arrêt d'union fut cassé par un arrêt du conseil. ‖ *Union républicaine.* Insurrection des sections contre la Convention, à la suite de laquelle eurent lieu les journées du 31 mai et du 1er juin 1793.

— Hist. scand. Absol. *L'union de Calmar.* Christiern fut le dernier roi de l'union, c'est-à-dire des royaumes de Danemark, Suède et Norwége. ‖ *Union héréditaire.* Acte de 1540 par lequel les États de Suède déclarèrent la couronne héréditaire dans la maison de Vasa. ‖ *Acte d'union et de sûreté.* Acte par lequel Gustave III, roi de Suède, aidé du clergé, de la bourgeoisie et des habitants des campagnes, se fit donner un pouvoir presque illimité. Cet acte est daté du 3 avril 1789.

— Hist. suisse. *Pacte d'union héréditaire.* Traité conclu entre la Suisse et la maison d'Autriche, en 1477. Il ne fut pas maintenu. ‖ *Union perpétuelle.* Traité perpétuel entre la France et la Suisse, conclu par Louis XI, le 11 juin 1474, à Senlis.

— Hist. angl. *Acte d'union.* Acte du parlement britannique du 1er janvier 1801, par lequel l'Irlande fut réunie administrativement à l'Angleterre, et le parlement de Dublin supprimé. O'Connel ne cesse de demander le rappel de l'acte d'union, ou absol., de l'union. ‖ *Union de l'Écosse avec l'Angleterre.* Traité par lequel ces deux royaumes ont été réunis en un seul, et compris sous le nom de *royaume de la Grande-Bretagne.*

— Hist. all. *Union électorale.* Pacte conclu en 1502 entre les électeurs de l'Empire, pour se donner mutuellement assistance contre les empiétements de l'Empereur. ‖ *Union évangélique.* Confédération des princes protestants, conclue à Heilbronn en 1594, confirmée à Heidelberg en 1603, et renouvelée à Aschhausen en 1608. ‖ *Union évangélique.* Fusion entre les calvinistes et les luthériens qui a été tentée par le roi de Prusse Frédéric-Guillaume III, à partir du 18 octobre 1817. ‖ *Ordre royal de l'Union.* Ordre institué par le roi Louis, en Hollande.

— Commun. relig. *Séminaire de l'union chrétienne.* Congrégation fondée à Paris en 1668 pour l'éducation des jeunes filles pauvres et la conversion des femmes hérétiques. ‖ *Petite union.* Communauté fondée en 1679, où l'on recevait les filles de la campagne venues à Paris pour trouver des conditions. Les femmes du grand monde choisissaient volontiers pour femmes de chambre des filles de la petite union.

— Manég. Ensemble d'un cheval.

— Conchyl. Genre de mollusques acéphales.

— Chez les joailliers, Perle faite en poire.

— Philos. hermét. *Union de la terre et de l'eau.* Se dit lorsque le mercure philosophal prend la couleur noire, temps auquel la terre et l'eau s'unissent.

— Iconol. Figure allégorique représentée sous les traits d'une femme très-gracieuse, couronnée d'olivier, symbole de paix, et de myrte, hiéroglyphe de l'allégresse ; elle s'appuie sur un faisceau de baguettes étroitement liées ensemble, sans les faire plier.

— Syn. comp. UNION. JONCTION. V. JONCTION.

UNIONISME. s. m. (pr. *u-nio-niss-me*). Doctrine des unionistes.

UNIONISTE. s. m. (pr. *u-nio-nis-te*). Hist. S'est dit des membres de l'opposition, en Belgique, avant 1830. Les unionistes avaient opéré une fusion de l'opposition catholique et aristocratique avec l'opposition philosophique et démocratique dite libérale.

— On appelle *unionistes* les Anglais partisans du système de l'union.

— Hist. relig. Nom donné à certains sectaires qui niaient la Trinité.

UNIOVULÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *unus*, un ; *ovulum*, ovule). Bot. Se dit d'une loge d'ovaire qui ne renferme qu'un seul ovule, comme dans les labiées.

UNIPALÉOLÉ, ÉE. adj. Didact. Qui est formé d'une seule paillette.

UNIPELTÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *unus*, un ; *pelta*, bouclier). Didact. Qui ne forme qu'un seul bouclier.

— Crust. Qui n'a qu'un seul bouclier. ‖ UNIPELTÉS. s. m. pl. Famille de crustacés de l'ordre des stomapodes, comprenant ceux dont le thoracide ne forme qu'un seul bouclier.

UNIPENNE. adj. des 2 g. (ét. lat., *unus*, un ; *penna*, aile). Ichthyol. Qui n'a qu'une seule nageoire. Tous les rayons dorsaux du chironecte unipenne étant réunis par une même membrane, ce poisson n'a qu'une seule nageoire dorsale.

UNIPERSONNEL, ELLE. adj. Qui n'a qu'une personne. Se dit des verbes qui ne s'emploient qu'à la troisième personne du singulier. *Pleuvoir, neiger*, sont des verbes unipersonnels. On dit aussi *impersonnel.*

— substantiv. *Un unipersonnel.* Se dit pour Un verbe unipersonnel.

UNIPERSONNELLEMENT. adv. À la manière d'un [illegible]

UNIPÉTALE. adj. des 2 g. (du lat. *unus*, un ; et du gr. *petalon*, pétale). Bot. Qui n'a qu'un seul pétale. On donne cette épithète aux corolles qui ne sont formées que d'un pétale, dont la position latérale, par rapport aux organes sexuels, indique cependant la polypétalité ; telles sont les corolles de plusieurs légumineuses.

UNIPÉTALÉ, ÉE. adj. Bot. V. UNIPÉTALE.

UNIPLISSÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *unus*, un ; *plica*, pli). Didact. Qui n'offre qu'un pli.

— Conchyl. Se dit de la columelle de la fasciolaire uniplissée.

UNIPOLAIRE. adj. des 2 g. Phys. Qui n'a qu'un seul pôle. Se dit des conducteurs qui, mis en communication avec les pôles de la pile, et en même temps avec le sol, ne conduisent l'électricité que d'un seul côté, soit la résineuse, soit la vitreuse.

UNIPOLARITÉ. s. f. Phys. État d'un corps unipolaire. On désigne sous ce nom ce qui a lieu lorsque dans les molécules d'un corps l'électricité de l'un des pôles est prédominante, ou plus concentrée sur un certain point, que l'électricité de l'autre pôle, à peu près de même que l'un des pôles d'un aimant peut être beaucoup plus fort que l'autre.

UNIPONCTUÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *unus*, un ; *punctum*, point). Didact. Qui n'est marqué que d'un seul point coloré.

UNIPUPILLÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *unus*, un ; *pupilla*, pupille). Ichthyol. Qui n'a qu'une seule pupille. ‖ UNIPUPILLÉS. s. m. pl. Tribu de la famille des cyprinides, comprenant ceux de ces poissons qui n'ont qu'une seule pupille à chaque œil.

UNIPUSTULÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *unus*, un ; *pustula*, pustule). Didact. Qui ne porte qu'une seule pustule.

UNIQUADRAGÉNAIRE. adj. des 2 g. Minér. Se dit d'une variété de chabasie dont la forme résulte d'un décroissement par une rangée et d'une autre extrêmement rapide, dont la détermination a paru s'accorder avec les angles qui en résulteraient en supposant qu'il eût lieu par quarante rangées.

UNIQUATERNAIRE. adj. des 2 g. Minér. Dont la forme résulte d'un décroissement par une rangée et d'un autre par quatre rangées. Chaux sulfatée uniquaternaire.

UNIQUE. adj. des 2 g (du lat. *unicus*). Seul. Fils unique. Frère unique. Unique héritier. Seul et unique héritier. Selon la Fable, le phénix est unique en son espèce. Avoir l'unique exemplaire d'un livre. Mon unique soin. Mon unique intérêt. Son unique occupation. C'est l'unique en ce genre. Est-ce vous, ô mon cher ami, mon *unique* espérance. (Fénel.) Dieu rend à la reine son fils *unique.* (Boss.) La matière que je traite me fournit un exemple manifeste, et *unique* dans tous les siècles, de ces extrémités furieuses. (Id.) Vous l'avez vue si souvent gémir devant les autels de son *unique* protecteur. (Id.) Cet époux qui était l'objet *unique* de sa tendresse. (Fléch.) Vos bizarreries deviennent l'*unique* ressort de votre ennui et de votre satiété. (Mass.)

— Numism. *Médailles uniques.* Médailles qui ne se trouvent pas même dans les cabinets les plus riches, et qu'on ne rencontre que par hasard. Ces médailles n'ont point de prix ; on les vend ce qu'on veut.

— On dit de certaines charges, *qu'elles sont uniques*, pour exprimer que ceux qui en sont revêtus n'ont point de collègue.

— Molière, dans la comédie des *Fâcheux*, fait dire assez plaisamment à un joueur : Je croyais bien du moins faire deux points *uniques.*

— Fig. et par exagérat. Qui est infiniment au-dessus des autres, et auquel les autres ne peuvent être comparés. L'unique capitaine, l'unique orateur de ce temps. Peintre, musicien unique en son genre. Homme unique en vertu, en mérite. Homme unique. Femme unique.

— *Être unique.* Être infiniment au-dessus des autres. ‖ Se dit aussi, par dérision, d'un homme ridicule, d'un extravagant, pour exprimer qu'il n'a pas son semblable.

— Fam. *Voilà qui est unique, c'est unique.* Se dit d'une chose à laquelle on ne s'attendait pas. ‖ Se prend souvent en mauvaise part.

— *L'unique affaire.* Se dit, dans l'Écriture sainte et dans les orateurs sacrés, pour l'affaire du salut.

— Après l'*unique*, on met le verbe au subjonctif, quand l'idée n'est pas positive, quand elle tient du doute.

> Le présent est l'*unique* bien
> Dont l'homme soit vraiment le maître.
> (J.-B. Rouss.)

— On met l'indicatif, lorsque l'idée est affirmative, qu'elle ne tient pas du doute. C'est là l'unique objet qui m'appartient.

— Il n'admet ni comparatif ni superlatif ; ainsi il ne faut pas dire avec Corneille : Je verrai mon amant, mon plus *unique* bien. *Unique* ne peut admettre ni plus ni moins.

— On ne dit pas *unique à quelqu'un* ; ainsi Corneille n'est pas à imiter quand il dit : Je cherche à l'arrêter, parce qu'il m'est *unique.* On ne dit pas : *il m'est unique*, comme *il m'est cher, il m'est agréable*, parce que *unique* n'est pas un adjectif, une qualité susceptible de régime. *Unique* est absolu. Pourquoi dit-on, *cela* [illegible] *Cela m'agrée, agrée à moi* ; il n'en est plus ainsi d'*aimer*, *j'aime cette pièce*, et non pas *cette pièce aime à moi* ; ainsi on ne peut pas dire *m'est aimable.*

— Syn. comp. UNIQUE. SEUL. Une chose est *unique* lorsqu'il n'y en a point d'autre de la même espèce. Elle est *seule* lorsqu'elle n'est pas accompagnée. ‖ UNIQUE. UN. V. UN. ‖ UNIQUE TABLEAU, TABLEAU UNIQUE. Dans *unique tableau*, *unique* est abstrait et purement numérique ; mais un *tableau unique* n'est pas comparable avec d'autres tableaux, on n'en trouverait pas un qui le valût.

UNIQUE. s. f. (ainsi appelée à cause de sa rareté). Conchyl. Espèce de coquille univalve, dont la spire, au lieu de tourner de gauche à droite, comme la plupart des coquilles, tourne de droite à gauche ; c'est le pyrule perverse. ‖ On a depuis appliqué cette dénomination aux coquilles sénestres dans toutes les espèces où il en existe.

— Hortic. Rose blanche à boutons rouges, ou rouge à boutons blancs. ‖ *Unique d'Albis, unique de Caen, unique de Delphes, unique de Flandre.* Noms de plusieurs variétés de tulipes.

— s. m. Hortic. *Unique dauphin.* Variété de tulipe. ‖ *Unique impérial, unique triomphant.* Variété d'œillets.

— Philos. hermét. *Unique parfait.* Le mercure des philosophes.

UNIQUEMENT. adv. Exclusivement à toute autre chose. S'appliquer uniquement à l'astronomie, à la poésie, etc. Être uniquement occupé d'une chose. Dans les grandes actions, il faut *uniquement* songer à bien faire, et laisser venir la gloire après la vertu. (Boss.) La gloire des empires dépend *uniquement* des gens de lettres. (B. de St-P.) Il est une multitude de végétaux *uniquement* créés pour les animaux. (A. Mart.) Il n'y a de véritable amour que celui qui s'occupe *uniquement* du bonheur de l'objet aimé. (Boiste).

— Au-dessus de tout, préférablement à tout. Aimer quelqu'un uniquement. Ne voulant rien solliciter auprès d'aucun homme, après la mort de celui qu'elle avait *uniquement* aimé. (B. de St-P.) Il faut aimer Dieu *uniquement*, pour lui-même et pour ses vertus éminentes. (Fléch).

UNIR. v. a. 2e conj. (du lat. *unire*, unir, de deux en faire un, rassembler). Joindre plusieurs choses ensemble. Unir deux tuyaux par leurs extrémités. Unir deux pièces de métal par une soudure. Unir un mot à un autre, avec un autre par un trait d'union pour n'en former qu'un seul. Unir l'Océan à la Méditerranée par un canal. Unir deux terres ensemble. Unir des forces, des armées. Unir deux fiefs, deux charges, deux bénéfices. Unir une propriété au domaine. Le Nil *unissait* les villes entre elles. (Boss.)

> La terre, aussi riche que belle,
> *Unissait*, dans ces heureux temps,
> Les fruits d'une automne éternelle
> Aux fleurs d'un éternel printemps. (Gresset.)

— Fig. *Unissant* ensemble leurs vœux, comme leurs cœurs étaient unis. (Fléch.) Tous les arts avait *uni* leurs merveilles pour enchanter ce beau lieu. (Alibert). Scipion, chef aimable, *unissant* la bravoure à l'humanité, qui dans la fleur de la jeunesse parcourt rapidement et sans tache la carrière de la gloire (J.-J. Rouss.)

— Se dit des personnes qui ont des liens entre elles. L'intérêt commun, l'amitié unit les personnes. Unir deux maisons, deux familles. Unir deux personnes. Unir les époux.

> Et les nœuds de l'hymen, durant nos bons destins,
> Ont tant de fois *uni* des peuples si voisins. (Corn.)

> Avant qu'un nœud fatal l'unît à votre frère,
> Thésée avait osé l'enlever à son père. (Rac.)

— Manég. *Unir un cheval.* Le mettre ensemble, le faire galoper si juste que son train de devant ne fasse qu'une même action avec celui de derrière. ‖ Le remettre sur le bon pied quand il s'est désuni au galop, c'est-à-dire sur le pied droit, quand il est à main droite, et sur le pied gauche, quand il est à main gauche.

— *Unir* prend quelquefois pour régime indirect la préposition *à*. Elle eut de quoi satisfaire à sa noble fierté, quand elle vit qu'elle allait *unir* la maison de France à la royale famille des Stuarts. (Boss.)

> Tant qu'un reste de sang coulera dans mes veines,
> Vous deviez à mon sort *unir* tous ses moments,
> Je défendrai mes droits fondés sur vos serments.
> (Racine.)

— D'autres fois, il prend la préposition *avec*. Unir les plaisirs avec les affaires. La reine a bien connu la religion et la vertu de la croix, quand elle a *uni* le christianisme avec les malheurs. (Boss.) Là, construisant artificieusement la charpente de leur nid avec des brins de rameaux secs, ils en *unissent* les parties avec de l'argile détrempée. (Deleuze.)

— Dans d'autres cas, il se construit avec la préposition *par*. Unir deux maisons, deux familles par un mariage. Unir deux personnes par le mariage.

— Quelquefois il prend *de*.

> Déjà trois fois la nocturne courrière
> Avait rempli sa paisible carrière ;
> Au fond des cieux le troisième croissant
> Arrondissait son disque pâlissant,
> Depuis qu'amour, de ses chaînes discrètes,
> Avait uni ces fidèles amants. (Millev.)

— Vaugelas et Chapelain prétendent que l'on peut dire *unir ensemble*. L'Académie, dans ses remarques sur Vaugelas, approuvait cette ex- [illegible] on dit simplement *unir*. *Unir ensemble* est une véritable périssologie, puisque le mot *ensemble* n'ajoute rien à l'idée exprimée par *unir*.

— Rendre égal, ôter les inégalités, aplanir une superficie raboteuse. Il faut unir cette pierre, cette planche, ce chemin, cette allée, l'aire de la grange.

— S'UNIR. v. pron. Joindre ses forces. S'unir pour repousser l'ennemi commun. Que Rome lui défend de s'*unir* avec moi. (Volt.)

— Former une union, une liaison d'intérêt ou d'amitié. S'unir étroitement l'un à l'autre. S'unir d'intérêt. S'unir à quelqu'un. En *s'unissant* à nous de bonne foi, elles ne firent que parer au danger le plus pressant. (Las Cases.) Si chacun de nous n'avait nul besoin des autres, il ne songerait guère à *s'unir* à eux. (J.-J. Rouss.) Les hommes ne peuvent être heureux qu'en *s'unissant* pour lutter contre les maux. (Boiste.)

— Se dit surtout des liens du mariage. L'intention de cette coutume est de laisser aux deux époux le temps de se connaître avant de *s'unir*. (Chateaub.) *S'unir* à ce qu'on aime est le premier des biens. (***)

— Se dit des plantes dans un sens analogue.

Les plantes ne *s'unissent* pas seulement entre elles par des hymens singuliers, il semble qu'elles soient encore animées de l'instinct de la patrie. (A. Mart.)

— S'empl. dans un sens mystique. C'est dans cette sainte maison que les deux reines venaient *s'unir* par la foi et la charité plus étroitement qu'elles n'étaient unies par le sang et par la nature. (Fléch.) *S'unissant* en esprit à Jésus-Christ crucifié. (Id.) C'est sur ce principe que sainte Thérèse voulut *s'unir* étroitement à Dieu par les vœux et par les promesses qu'elle lui fit. (Id.)

— Se joindre ensemble, s'associer. Des amis, des négociants, des factieux, des partisans s'unissent.

— Se fédérer. Des provinces, leurs habitants s'unissent.

— Unir à soi. Tout ce qu'elle engendre, elle se *l'unit* très-intimement, en cela dissemblable des autres mères. (Boss.)

— Etre uni. Lorsque l'âme vient s'*unir* à notre corps. (Buff.) L'homme, en *s'unissant* à elle, ne fait que reprendre une partie de sa substance. (Chateaub.)

— Etre, pouvoir être uni.

— Fig. Les partis, divisés par l'intérêt, ne peuvent jamais *s'unir* que par des concessions, des sacrifices mutuels. (Boiste.)

— Se joindre. Au luxe de la végétation des plantes d'Amérique semble *s'unir* l'ordre et la régularité, résultat d'une antique civilisation. (Lamouroux.)

— Syn. comp. UNIR. JOINDRE. ASSEMBLER. On *assemble* des personnes dans le dessein de les mettre ensemble; on les *joint* par quelque lien moral qui les attache les unes aux autres; on les *unit* en leur inspirant les mêmes intentions. ‖ UNIR À. UNIR AVEC. *Unir à* indique plutôt un simple rapprochement qu'une fusion; *unir avec* marque une liaison plus intime.

UNIRAMÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *unus*, un; *remus*, rame). Didact. Qui n'a qu'une seule rame.

— Se dit des appendices locomoteurs de la néréide armillaire.

UNISÉNAIRE. adj. des 2 g. (pr. *u-ni-cé-nè-re*). Minér. Dont la forme résulte d'un décroissement par une rangée et d'un autre par six rangées. Plomb sulfuré unisénaire.

UNISÉRIÉ, ÉE. adj. (pr. *u-ni-cé-rié*). Didact. Qui ne forme qu'une seule série.

— Bot. Se dit des fleurs de la couronne, comme dans l'hélianthe, et des squames du péricline des synanthérées, quand elles sont disposées sur un seul rang, comme la ligule unisériée. ‖ On donne aussi cette épithète aux ovules d'une loge polyovulée d'ovaire, quand ils sont superposés régulièrement sur une ligne longitudinale, comme l'aristoloche siphon.

UNISEXÉ, ÉE adj. (pr. *u-ni-cek-é*; ét. fr., *un*, *sexe*). Hist. nat. Qui n'a qu'un seul sexe. Synonyme d'Unisexuel.

UNISEXUÉ, ÉE. adj. (pr. *u-ni-cek-sué*). Bot. Synonyme d'Unisexuel.

UNISEXUEL, ELLE. adj. (pr. *u-ni-cèk-suel*). Bot. Se dit des fleurs qui ne réunissent point les deux sexes, qui n'ont que des étamines ou des pistils. Fleurs unisexuelles. ‖ Se dit des plantes dont toutes les fleurs sont d'un seul sexe; tels sont le chanvre, le palmier, le pin, le mûrier, le bouleau, etc. ‖ Se dit de la calathide des synanthérées, lorsqu'elle est composée de fleurs d'un seul sexe, mâles ou femelles.

— Philos. Qui n'a qu'un sexe. ‖ *Passion unisexuelle*. Se dit, dans l'école sociétaire, de l'amitié, l'une des deux passions majeures parmi les quatre affectives.

UNISILIQUÉ, ÉE. adj. (pr. *u-ni-ci-li-ké*). Bot. Dont les siliques sont solitaires.

UNISILLONNÉ, ÉE. adj. (pr. *u-ni-ci-yo-né*; ét. lat., *unus*, un; *sulcus*, sillon). Didact. Qui est creusé d'un seul sillon. Coquille unisillonnée. Drupe unisillonnée. Fruit unisillonné.

UNISPATHELLÉ, ÉE. adj. Bot. Qui se compose d'une seule spathelle, comme la glume du scirpe des marais.

UNISPATHELLULÉ, ÉE. adj. Bot. Qui se compose d'une seule spathellule. Glumelle uni- [illegible]

UNISPERME. adj. des 2 g. Bot. Qui n'a qu'une semence.

UNISPERME. s. m. Bot. Genre de plantes établi pour placer le scandix.

UNISPIRÉ, ÉE. adj. Conchyl. Se dit de l'opercule qui ne décrit qu'un seul tour de spire et s'accroît rapidement en largeur, le sommet étant presque terminal.

UNISSANT. part. prés. du v. Unir. Qui unit. Il est toujours invariable.

UNISSANT, ANTE. adj. Propre à unir.

— Chir. Se dit d'un bandage qui procure la réunion des plaies longitudinales et de la rotule fracturée en long. Bandage unissant des plaies en travers. Bandage unissant des plaies en long.

— substantiv. Un unissant. Des unissants.

UNISSON. s. m. (ét. lat., *unus*, un; *sonus*, son). Mus. Accord de plusieurs voix, de plusieurs cordes, de plusieurs instruments, qui ne font entendre qu'un même ton. L'unisson est la plus simple de toutes les consonnances. Chanter à l'unisson. Monter deux cordes, deux instruments à l'unisson. Des voix à l'unisson. L'esprit est comme la corde, il ne frémit qu'à l'*unisson*. (Helvétius.) ‖ *Unisson proprement dit*. Celui dont les notes sont au même degré, sans aucune altération qui ne soit commune à toutes les deux. ‖ *Unisson augmenté*. Celui dans lequel la dernière note est affectée du signe d'élévation. ‖ *Unisson diminué*. Celui dans lequel la dernière note est affectée du signe d'abaissement.

— Fig. Applaudir, blâmer, murmurer à l'unisson.

— Se dit au moral, en parlant de l'esprit, des âmes. Esprits qui sont à l'unisson. Il y a un certain *unisson* d'âmes qui s'aperçoit au premier instant, et qui produit bientôt la familiarité. (J.-J. Rouss.) L'Évangile pourrait mettre les esprits à l'*unisson* par les cœurs. (Boiste.)

— *Se mettre, se monter à l'unisson de tout le monde*. Ne contrarier personne, ne se mettre en opposition avec personne.

UNISSON, ONE. adj. Littér. Épithète que Dubellay applique aux mots qui riment à l'oreille sans rimer aux yeux. *Mots* et *animaux* ont des syllabes unissones.

UNISSONI, et en abrégé **UNIS.** s. m. Musiq. Mots italiens qui, étant écrits dans une partition à la partie vide du second violon, de la seconde flûte, du second hautbois, etc., indiquent que ces parties doivent jouer à l'unisson avec la première partie de l'instrument de leur espèce.

UNISSONNANCE. s. f. S'est dit pour Égalité, conformité, égalité de son; concours de deux ou de plusieurs mots dont le son est le même.

UNISSONNANT, ANTE. adj. Se disait pour Qui est à l'unisson, dont le son est conforme, pareil à un autre son.

UNISTRIÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *unus*, un; *stria*, strie). Didact. Qui n'a qu'une seule strie.

UNITAIRE. s. des 2 g. (rad. *unité*). Sectaire qui, en admettant la révélation, ne reconnait qu'une seule personne en Dieu. ‖ Se dit plus particulièrement des sociniens.

— adjectiv. Chrétien unitaire. Secte unitaire.

UNITAIRE. adj. des 2 g. Philos. Qui tend à l'unité. Politique unitaire. Génie unitaire. Philosophe unitaire.

— Hist. *Constitution unitaire*. Celle qui fut donnée à la Suisse en 1798, quand ce pays fut constitué par la France. La constitution unitaire était calquée sur la constitution de la république française.

— Hist. ar. V. ALMOHADE.

— Minér. Dont la forme résulte d'un seul décroissement par une rangée. Chaux carbonatée unitaire.

UNITAIREMENT. adv. Avec unité, avec tendance vers l'unité. Organiser unitairement.

UNITAIRIANISME. s. m. Hist. relig. et philos. Doctrine des unitaires ou des unitairiens.

UNITAIRIEN, IENNE. adj. et s. Se dit des philosophes qui ont appuyé leurs systèmes sur l'unité d'action, qui ont rejeté le dualisme, et spécialement l'existence d'un mauvais principe.

— Se dit de ces systèmes eux-mêmes.

UNITAIRIEN. s. m. Partisan d'un pouvoir central. Rosas ayant pris un certain colonel, sauvage *unitairien*, et l'un de ses ennemis déclarés, lui coupa les oreilles, qu'il présenta à sa fille. (Courr. fr.)

UNITÉ. s. f. (du lat. *unitas*). Principe du nombre. Plusieurs unités font un nombre. Le nombre est composé d'unités. ‖ Quand un nombre a plusieurs chiffres, celui qui est le plus à droite, c'est-à-dire le premier en allant de droite à gauche, exprime les unités. L'unité est une quantité que l'on prend pour une mesure commune de toutes les autres de même espèce, considérée arbitrairement. Ainsi, pour les longueurs, ce sera une longueur, le mètre par exemple; pour les poids, ce sera un poids, tel qu'un kilogramme, un quintal, une tonne, etc. pour les volumes ou capacité, ce sera un volume, comme un litre, un mètre cube, etc.; et de même pour toute autre espèce de quantités.

— *Unité dynamique*. Unité à laquelle on doit rapporter la mesure du travail mécanique. On la désigne sous les noms de *cheval-vapeur*, *force de cheval* ou *kilogrammètre*.

— Ce qui forme un tout complet dans son espèce, comme Un homme, une maison, une forêt.

— Hist. nat. Ensemble des propriétés de la matière, en faisant abstraction de l'état des corps. ‖ Molécule ou particule matérielle des corps. ‖ Atome ou équivalent des corps. ‖ *Unités concrètes*. Unités dans lesquelles le naturaliste pourra distinguer un nombre plus ou moins considérable de parties, qui ne pourront être à ses yeux que des sous-unités. ‖ *Unités individuelles*. Les individus. ‖ *Unités progressivement collectives*. Les noms d'espèces, de genres, de familles, d'ordres, de classes, de types ou embranchements, et enfin de règnes. ‖ *Unité systématique*. La science générale de tous les bruts ou organisés. ‖ *Unité de composition*. Système de quelques zoologistes et botanistes qui prétendent que tous les animaux et toutes les plantes sont composés de la même manière. Quelques savants appliquent même ce système à tous les corps, quels qu'ils soient. ‖ *Unité de plan de composition*. La différence principale qui constitue chaque règne de la nature.

— Philos. *Unités naturelles*. Unités fondées sur la constitution essentielle des êtres. ‖ *Unités artificielles*. Unités qui sont un pur ouvrage de notre imagination.

— Fraction élémentaire du territoire ou de la population; tels sont les cantons ou communes, les districts ou tribus. Dans le système fédéral, les divers Etats dont se compose la république en sont les unités.

— Qualité de ce qui est un, par opposition à Pluralité. L'unité de Dieu. Presque toutes les sectes chrétiennes reconnaissent en Dieu unité de substance et trinité de personnes.

— Identité. Unité de sentiments. Il n'y a que l'évidence qui ramène à l'*unité* de sentiments. (Boiste.)

— Uniformité. L'unité de la foi dans tous les temps, entre toutes les sectes.

— *Unité de l'Eglise*. Lien qui unit les fidèles par la profession d'une même doctrine, par la participation aux mêmes sacrements, et par la soumission au même chef visible. Le retour à l'unité. L'Eglise de Jésus-Christ est fondée pour attirer tout l'univers à son *unité*. (Boss.) Venant sur la terre avec l'esprit d'*unité*, Jésus-Christ a voulu que tous ses disciples fussent unis. (Id.) Toute l'efficacité du Saint-Esprit est dans l'*unité*: en l'*unité* est le trésor, en l'*unité* est la vie, hors de l'*unité* est la mort certaine. (Id.) Voilà donc le dessein du grand architecte: faire régner l'*unité* en son Eglise et par son Eglise. (Id.)

— Attribut de Dieu, de la souveraineté, du beau, etc.

— Se dit absol. Les prêtres, les rois, les nobles, souvent désunis, ne peuvent former l'*unité*, principe de force; elle est toute dans le tiers-état. (Boiste.)

— Qualité d'une chose qui est une. Dans l'ordonnance de la nature, ce ne sont pas les mâles, mais les femelles qui constituent l'unité des espèces.

— Gramm. ar. *Nom d'unité*. V. NOM.

— Littér. Qualité qui fait qu'un ouvrage est partout égal et soutenu. Cette unité consiste à distribuer un ordre général dans la matière qu'on traite, et à établir un point fixe auquel tout puisse se rapporter.

— En parlant des poèmes dramatiques, *les trois unités*, *l'unité d'action*, *l'unité de lieu et l'unité de temps*. Les règles qui veulent qu'il n'y ait qu'une action dans une pièce, que cette action se passe dans le même lieu et qu'elle ne dure pas plus de vingt-quatre heures. La loi des trois *unités* théâtrales repose sur la supposition nécessaire que le spectateur est témoin auriculaire de l'action. (Boiste.) L'*unité* d'action dans les ouvrages faits pour intéresser, et l'*unité* d'objets dans les ouvrages faits pour instruire, demandent également que toutes les parties soient entre elles dans des proportions exactes, et que, subordonnées les unes aux autres, elles se rapportent toutes à une même fin. (Condill.)

— *Unité de bienséance*. Rapport qui existe entre le style d'un ouvrage et l'âge de l'auteur, son état, son caractère, sa naissance, le rang qu'il occupe, etc.

— Archit. L'*unité d'objet*, la seule qu'admette l'architecture, est d'une très-grande importance. Les moyens de l'obtenir sont la simplicité des plans; le balancement et la progression des masses, dans les élévations; la symétrie.

— Mus. C'est le premier des deux grands principes sur lesquels repose l'harmonie. Sans unité, il n'est point de son, point d'accord, point de cadence, point de phrase, point de périodes, point de morceau.

— Peint. *Unité d'objets*. Elle consiste à faire en sorte que, s'il y a plusieurs groupes de clair-obscur dans un tableau, il faut qu'il y en ait un qui domine sur les autres.

— Sculpt. La sculpture est, pour les groupes et pour les bas-reliefs, soumise aux mêmes règles d'unité de temps, d'action et de lieu que la peinture.

UNITÉISME. s. m. Philos. Nom que l'on donne, dans la théorie de Fourier, au besoin d'unité qui se trouve dans tous les hommes. L'unithéisme est une passion qui sert de pivot aux douze autres, qui résume toutes leurs ten- [illegible] virtuellement les tendances que les philosophes ont appelées *sensibilité religieuse*, *morale*, *sociale* et *esthétique*.

UNITERNAIRE. adj. des 2 g. Minér. Dont la forme résulte d'un décroissement par une rangée et d'un autre par trois rangées. Chaux carbonatée uniternaire.

UNITESTACÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *unus*, un; *testa*, coquille). Conchyl. Qui n'a qu'une seule coquille, comme les coquilles univalves et sans opercule.

UNITIF, IVE. adj. Qui unit. Ne s'emploie guère qu'en style de mysticité.

— *Vie unitive*. État de l'âme dans l'exercice du pur amour.

— Dr. canon. *Rescrit unitif*. Rescrit de l'évêque ou bulle du pape qui joint un bénéfice à un autre.

UNITIGE. adj. des 2 g. Bot. Se dit des arbres qui, comme les pins, sapins et mélèzes, ont une tendance à croître verticalement.

UNITRIBINAIRE. adj. des 2 g. Minér. Dont la forme résulte d'un décroissement par une rangée et de trois décroissements par deux rangées. Chaux carbonatée unitribinaire.

UNIVALVE. adj. des 2 g. (ét. lat., *unus*, un; *valva*, valve). Conchyl. Se dit des mollusques dont la coquille n'est composée que d'une pièce enroulée ou non. Coquillages univalves. ‖ Quelques auteurs ont proposé de réserver ce nom exclusivement aux coquilles inoperculées.

— Bot. Se dit d'un péricarpe qui ne s'ouvre que d'un seul côté.

— Crust. Dont le test est d'une seule pièce. ‖ UNIVALVES. s. m. pl. Famille de crustacés lophyropodes, renfermant le genre cyclope.

— S'emploie substantivement au masculin. Les univalves et les bivalves.

UNIVERS. s. m. (pr. *u-ni-ver*, même devant une voyelle; du lat. *universus*, fait de *una*, ensemble; *vertere*, tourner). Le monde entier, la terre et le ciel. Les parties de ce grand univers. Dieu a créé, conserve et gouverne l'univers. Le feu du ciel qui doit un jour consumer ce vaste *univers*. (Fléch.) L'*univers* entier serait la possession de l'homme, qu'il sentirait toujours qu'il ne le satisfait pas en s'y fixant. (Mass.) L'*univers* est une espèce de livre dont on n'a lu que la première page, quand on n'a vu que son pays. (Le Cosmop.) Viendra le jour où Dieu, lâchant les rênes de l'*univers*, n'aura besoin, pour le détruire, que de l'abandonner. (Chateaub.) Le faux philosophe croit que c'est, non sa propre intelligence qui n'existe pas, mais celle qui gouverne l'*univers*. (B. de St-P.) Tout est bien, parce que, dans l'*univers* physique, le mal concourt au bien, et que rien en effet ne nuit à la nature. (Buff.) Si un seul corps est une énigme pour nous, quelle énigme n'est-ce pas que l'*univers*? (Condill.)

> Mon esprit toujours prêt, par cent chemins divers,
> Va se cherchant soi-même en ce sombre univers.
> ([illegible])

— Se dit quelquefois de tous les corps seulement.

— Ne se dit d'autres fois que de la terre. Si l'on ôte Dieu de l'*univers*, que reste-t-il à l'innocence, au malheur? le désespoir et le néant! (Boiste.)

> Nul art n'a précédé l'art sublime des vers,
> Il remonte au berceau de l'antique univers.
> ([illegible])

> Et ce vaste univers, mon superbe palais,
> M'offre un trône éclatant dont les cieux sont le dais.
> ([illegible])

— Se dit, dans un sens particulier, de la terre, et quelquefois même seulement d'une grande partie de la terre. Au bout de l'univers. Son nom vole par tout l'univers. Il n'y a rien de pareil dans l'univers. L'*univers* est la patrie d'un grand homme. (Rayn.) Rome victorieuse s'étend prodigieusement durant deux cents ans par terre et par mer, et réduit tout l'*univers* sous sa puissance. (Boss.)

> Leur flotte impérieuse, asservissant Neptune,
> Des bouts de l'univers appelle la fortune. (Volt.)

— Se dit des habitants de la terre. Tout l'univers était à ses genoux. Les apôtres ont annoncé l'Évangile à tout l'univers. Tout l'*univers* a les yeux sur vous. (Boss.) Cette longue tranquillité qui a étonné l'*univers*. (Id.) Voilà les spectacles que Dieu donne à l'*univers*. (Id.) Les cruelles douleurs où l'*univers* a connu sa piété et son amour pour ses peuples. (Id.) Cette tête auguste devant laquelle s'incline l'*univers*. (Id.) Un roi dont la naissance miraculeuse promettait à tout l'*univers* une vie pleine de miracles. (Fléch.)

— Ensemble sans puissance propre de tous les êtres matériels inactifs et passifs qui existent.

— Ducis a employé ce mot d'une manière très-heureuse dans ce vers. L'*univers* d'un amant est dans l'objet aimé.

— Dieu, chez les modernes, comme Jupiter, chez les anciens, est appelé le maître, le roi de l'univers.

> Je n'adore qu'un Dieu, maître de l'univers,
> Sous qui tremblent le ciel, la terre et les enfers.
> ([illegible])

> Tout à coup s'élançant des clartés éternelles,
> L'aigle, ministre ailé du roi de l'univers,
> Porte aux dieux divisés la foudre et les éclairs.
> ([illegible])

— L'Univers était le dieu des platoniciens, qu'ils appelaient le tout ou l'image de Dieu, la statue de Dieu.

[illegible]

UNIVERSALISATION. s. f. (pr. *u-ni-ver-sa-li-za-ci-on*). Néol. Action de rendre universel. Et vous entendrez ces égoïstes naïfs répondre à vos principes d'*universalisation* du bonheur, en arguant contre eux de la parole du Christ. (Considérant.)

UNIVERSALISÉ, ÉE. part. pass. du v. Universaliser. S'empl. adjectiv.

UNIVERSALISER. v. a. 1re conj. Néol. Rendre universel, répandre dans l'univers. Universaliser une langue.

— Répandre dans toutes les classes. Que faire donc, lorsque l'on est certain de la possibilité de réaliser un ordre social qui *universaliserait* la richesse, le bonheur, l'harmonie. (Considérant.) Grégoire a présenté au comité d'instruction publique un rapport sur la nécessité et les moyens d'anéantir les patois, et d'*universaliser* l'usage de la langue française. (Cam. Desmoulins.)

— Donner plus d'étendue, généraliser. Peut-on dire cependant que les minéraux, pierres, métaux, etc., l'air, l'eau, le globe terrestre, les arbres, etc., n'existent pas? on n'oserait soutenir ce paradoxe, mais alors il faut *universaliser* l'idée d'existence, et convenir que tout

ce qui tombe sous la perception de nos sens, tout ce qui devient visible, palpable, apercevable d'une manière quelconque, existe matériellement. (Virey.)

— S'UNIVERSALISER. v. pron. Devenir universel.

UNIVERSALISME. s. m. (pr. *u-ni-ver-sa-lis-me*). Opinion de ceux qui ne reconnaissent d'autorité que l'assentiment universel.

UNIVERSALISTE. adj. et s. des 2 g. (pr. *u-ni-ver-sa-lis-te*). Philos. Partisan de l'universalisme.

— Hist. relig. Celui qui croit que la grâce est universelle. Ce mot n'est en usage que parmi les réformés.

UNIVERSALITÉ. s. f. (du lat. *universalitas*). Généralité, ce qui renferme différentes espèces. L'universalité des êtres, des sciences, des arts. Ne confiez pas une pensée à la mémoire, elle pourrait la perdre et parcourir l'*universalité* des êtres sans la retrouver. (Boiste.)

— Grand nombre. Les esprits bornés et resserrés dans leur petite sphère ne peuvent comprendre cette *universalité* de talents que l'on remarque quelquefois dans un même sujet. (La Bruyère.)

— Jurispr. Totalité. L'universalité des biens.

— Log. La qualité d'une proposition universelle. ‖ *Universalité métaphysique*. Celle qui n'excepte rien. Tout homme est mortel. ‖ *Universalité morale*. Celle qui reçoit quelque exception. Tous les vieillards louent le passé.

— *Universalité de l'Eglise*. Caractère de l'Église par lequel elle s'étend à tous les temps, à tous les lieux, à toutes les personnes.

UNIVERSAUX. s. m. pl. Log. V. UNIVERSEL.

UNIVERSEL, ELLE. adj. (du lat. *universalis*). Général, qui s'étend à tout, qui s'étend partout. Bien universel. Mal universel. Déluge universel. Famine, peste, désolation universelle. Avoir, obtenir l'approbation universelle, le suffrage universel. Jouir de l'estime universelle. C'est une des réactions de la justice *universelle* qui gouverne le monde. (B. de St-P.) En approchant de la souveraineté, le prénom (Napoléon) se détachant peu à peu du nom de famille (Bonaparte) devait bientôt figurer seul dans la langue *universelle*. (Thiers.) Le regret *universel* de tous ceux qui l'avaient connu. (Fléch.) L'envie est comme le vice et comme la contagion *universelle* des cours. (Mass.) Et cette alarme *universelle* est l'ouvrage d'un moucheron. (La Font.)

— *Remède universel*. Remède qui s'applique à tous les maux.

— *Méthode universelle*. Méthode qui s'applique à tous les cas de même espèce.

— Qui embrasse, qui renferme, qui comprend tout. Science universelle. Esprit universel. Mérite universel. Autorité universelle. Il ne résulte jamais des projets des grands qui oublient Dieu, qu'une incertitude *universelle* que le caprice forme et que lui seul peut fixer. (Mass.)

— Adopté, cru, reçu, répandu, professé partout. Opinion universelle. Principes universels. Confiance universelle. Vérités universelles. Le critérium de la religion est l'assentiment *universel*; celui du gouvernement est l'assentiment national. (Boiste.)

— *Homme universel*. Homme qui a une grande étendue de connaissances. L'homme réellement *universel* est celui qui se rend utile à tous les hommes. (Boiste.)

J'ai fait tant de métiers, après le naturel,
Que je puis m'appeler un homme universel.
(Regnard.)

— Bot. S'empl. quelquefois dans le même sens que Général.

— Hist. relig. *Grâce universelle*. Se dit, parmi les réformés, de la grâce répandue sur tous les hommes par le sacrifice de Jésus-Christ. ‖ *Evêque universel*. Titre que prit le patriarche de Constantinople en 588. Les papes refusèrent le titre d'évêque universel. ‖ *Professeurs universels*. Titre que portaient les quinze professeurs établis par Constantin dans le Tétradisium.

— *Concile universel*. Se dit quelquefois pour [illegible]

— *Justice universel*. Celui qui est soumis à toute l'Eglise.

— *Cadran universel*. Celui avec lequel on peut trouver quelle heure il est au soleil par toute la terre, et sous quelque élévation du pôle que ce soit.

— *Langue universelle*. Langue qui serait la même par toute la terre. Plusieurs savants ont formé le projet d'une langue universelle.

— *Enseignement universel*. La méthode Jacotot.

— Quelques anciens physiciens ont appelé *esprit universel*, la matière la plus subtile et la plus agitée, ce qui anime tout, ce qui donne le mouvement à tout.

— Suivant les grammairiens, *universel* n'admet ni comparatif ni superlatif; ainsi il ne faut pas dire : *aussi universel*, *plus universel*, *moins universel*, etc. Cependant n'y a-t-il pas une universalité relative? Les écrivains l'ont pensé du moins, voilà pourquoi ils ne se font aucun scrupule d'employer cet adjectif en comparaison. Fontenelle fut l'homme le plus *universel* de son siècle. (Volt.) Une erreur si stupide n'était pas seulement la plus *universelle*, mais encore, etc. (Boss.) La plus *universelle* des sciences. (J.-J. Rouss.)

— Syn. comp. UNIVERSEL. GÉNÉRAL. V. GÉNÉRAL.

UNIVERSEL. s. m. Log. Ce qu'il y a de commun dans les individus d'un même genre, d'une même espèce. ‖ *Universel à parte rei*. Ce qu'il y a de commun sous le rapport de la matière. ‖ *Universel à parte mentis*. Ce qu'il y a de commun en vertu d'une abstraction de l'esprit. ‖ *Universel in essendo incréé*. Ce qui est propre à se trouver dans plusieurs, d'une manière indivisible. Telle est la nature divine qui se trouve dans les trois personnes de la Trinité sans se diviser ni se partager. ‖ *Universel in essendo créé*. Ce qui est propre à se trouver dans plusieurs, d'une manière divisible. Telle est la nature humaine, qui se divise à mesure qu'elle se multiplie dans les individus. ‖ *Universel in prædicando incréé*. Attribut qui peut être dit dans un sens univoque de plusieurs, d'une manière divisible. Tels sont les attributs de Dieu. ‖ *Universel in prædicando créé*. Attribut qui se divise à mesure qu'il se dit de plusieurs, et cela dans un sens univoque. Tels sont les mots *homme*, *cercle*, *triangle*, etc.

— Son pluriel est *universaux*. On distinguait cinq universaux, le genre, la différence, l'espèce, le propre et l'accident.

— Philos. V. CATÉGORIES. ‖ *Universaux à parte mentis* ou *à parte intellectus*. Ceux que l'on admet, en tant qu'ils ont une forme universelle abstraite par l'esprit. ‖ *Universaux à parte rei*. Ceux que l'on considère sous le rapport de leur matière et en tant que celle-ci existe dans chaque individu. Les réalistes seuls admettent des universaux *à parte rei*. La distinction entre les universaux *à parte rei* et *à parte mentis* appartient à la philosophie de saint Thomas d'Aquin.

— Hist. Se dit des lettres que le roi de Pologne adressait aux seigneurs pour la convocation de la diète et pour d'autres affaires. Pendant les interrègnes, le primat de Pologne avait le droit d'octroyer des universaux.

UNIVERSELLEMENT. adv. Généralement. Cela est universellement reçu, universellement approuvé, condamné. Un mérite *universellement* connu. (Fléch.) J'étais *universellement* estimé. (J.-J. Rouss.)

UNIVERSITAIRE. adj. des 2 g. Qui appartient à l'université. Régime universitaire. Rétribution universitaire. Corps universitaire.

UNIVERSITAIRE. s. m. Individu attaché à l'université. ‖ Partisan de l'université.

UNIVERSITÉ. s. f. (du lat. *universitas*, parce que l'université embrassait l'universalité des maîtres et des étudiants, à quelque nation qu'ils appartinssent). Corps de professeurs établi par autorité publique pour enseigner les langues, les belles-lettres, la philosophie et les sciences. L'université de Paris, de Toulouse, de Poitiers, de Caen, de Louvain, d'Oxford, de Bologne, etc. Université célèbre. Recteur, chancelier, suppôts de l'université. Régent de l'université. Les quatre facultés de l'université étaient les arts, la médecine, le droit et la théologie. Le quartier de l'université. En France, il n'y a plus qu'une seule université, divisée en autant d'académies qu'il y a de cours royales. Grand-maître de l'université. Ecolier, élève de l'université. Faire ses études, prendre ses degrés dans l'université de Paris.

— Hist. *Priviléges de l'université*. Priviléges accordés par Philippe-Auguste, qui soustrayaient les membres de l'université à la justice ordinaire. Les prévôts devaient jurer, à leur installation, de respecter les priviléges de l'université. ‖ L'université de Paris ne commença à porter ce nom que sous le règne de Louis IX. La France possédait en outre, dans les provinces, seize universités, qui existèrent jusqu'à la révolution, et dont voici les noms : ‖ *Université d'Angers*, fondée par Charles V, en 1364. ‖ *Université de Bordeaux*, fondée par Louis XI, en 1473. ‖ *Université de Bourges*, fondée en 1469. ‖ *Université de Caen*, fondée sous la domination anglaise, en 1436. ‖ *Université de Dôle*, fondée par Philippe le Bon, duc de Bourgogne, elle fut transférée à Besançon par Louis XIV. ‖ *Université de Douai*, fondée par les Espagnols, en 1572. ‖ *Université de Montpellier*, fondée 1284, et confirmée en 1537, [illegible] Pie II, à la prière du dernier duc de Bretagne, en 1460. ‖ *Université d'Orange*, fondée en 1365, par Raymond V. ‖ *Université d'Orléans*, fondée, en 1305, par le pape Clément V, et confirmée, en 1312, par Philippe le Bel. ‖ *Université de Pau*, fondée en 1722. ‖ *Université de Poitiers*, fondée par Eugène IV et Charles VII, en 1431. ‖ *Université de Reims*, fondée en 1548. ‖ *Université de Toulouse*, fondée par une bulle de Grégoire IX, en 1233 ‖ *Université de Valence*, fondée par le dauphin Humbert II, en 1339, dans la ville de Grenoble, dont elle porta d'abord le nom; Louis XI la transféra ensuite à Valence. ‖ *Université impériale*. Dénomination sous laquelle un décret du 10 mai 1806 réorganisa le corps de l'instruction publique. Plus tard, elle prit le nom d'*université de France*. Elle est aujourd'hui divisée en vingt-six académies.

— Les autres États de l'Europe ont aussi des universités, dont plusieurs remontent à une époque fort reculée : l'Allemagne seule en possède vingt-deux.

— Anc. cout. Administration des communes.

UNIVÉSICULAIRE. adj. des 2 g. Anat. Qui est formé d'une seule vésicule.

— Bot. Se dit des végétaux qui sont composés d'une seule vésicule, analogue à celle qu'on isolerait d'une masse de tissu cellulaire.

UNIVOCATION. s. f. (pr. *u-ni-vo-ka-ci-on*). Philos. scolast. Caractère de ce qui est univoque. La question de l'univocation de l'être était autrefois agitée dans les écoles.

UNIVOQUE. adj. des 2 g. (du lat. *univocus*, fait de *unus*, un, *vox*, voix). Philos. scolast. Se dit des noms qui s'appliquent dans le même sens à plusieurs choses, soit de même espèce, soit d'espèces différentes. *Animal* est un terme univoque à l'aigle et au lion. *Homme* est univoque, soit qu'il s'applique à Pierre, soit qu'il s'applique à Paul.

— Gramm. Se dit des mots qui ont le même son, quoiqu'ils aient une signification différente.

— Musiq. *Consonnances univoques*. Celles qui portent le même nom, comme l'octave et ses répliques.

— Médec. *Signes univoques*, *symptômes univoques*. Signes, symptômes particuliers à une maladie, ou qui ne se rencontrent que dans une maladie, et par conséquent qui la caractérisent.

— Les anciens ont cru que les animaux parfaits s'engendraient par *génération univoque*, c'est-à-dire par la seule union du mâle et de la femelle; et que les insectes se faisaient par la *génération équivoque*, c'est-à-dire sans semence, et de la pourriture de la terre.

UNIZONÉ, ÉE. adj. Didact. Qui porte une seule zone ou bande colorée.

UNKIAR-SKÉLESSI. Géogr. Petite ville de Turquie.

— Hist. *Traité d'Unkiar-Skélessi*. Taité d'alliance offensive et défensive, conclue pour huit années, entre la Turquie et la Russie, le 8 juillet 1833. Une clause secrète du traité fermait éventuellement les Dardanelles aux puissances européennes, tout en laissant ce détroit ouvert, ainsi que le Bosphore, à la seule Russie. Les représentations des puissances lésées ont empêché de renouveler cette clause à l'expiration du traité.

UNOGATE. adj. des 2 g. (Ce mot barbare paraît être une contraction pour *onychognathe*. D'autres le dérivent du lat. *uncus*, instrument crochu, ou du gr. ὄγκος, crochet). Entom. Qui a la mâchoire cornée. ‖ UNOGATES. s. m. pl. Ordre de la classe des insectes, comprenant ceux qui ont les mâchoires cornées et garnies d'un onglet mobile, comme les aranéides.

UNONE. s. f. Bot. Genre de plantes équatoriales, de la famille des anonées. Il renferme des plantes exotiques, dont les fruits, aromatiques et piquants, sont usités comme assaisonnement sous le nom de *poivre des Nègres* ou *poivre d'Ethiopie*. Il y en a près d'une quarantaine d'espèces.

UNORISTE. s. m. Celui qui prétend que l'embryon est formé dans l'œuf même avant qu'il ait été fécondé par le mâle.

UNSTRUDT. Géogr. Rivière des États prussiens, qui se jette dans la Saale.

— Hist. *Bataille d'Unstrudt*. Victoire remportée, en 528, par Thierri, roi de Metz, sur Hermanfroi, roi de Thuringe. La conquête de la Thuringe fut le fruit de cette bataille. ‖ Victoire remportée en 640, par Sigebert, roi d'Austrasie, sur Radulfe, roi de Thuringe.

UNXIA. (pr. *onk-sia*). Myth. lat. Nom sous lequel on invoquait Junon, en couvrant de parfums les poteaux de la porte de la maison nuptiale. ‖ Déesse qui présidait à l'usage des parfums.

UNXIE. s. f. (pr. *onk-si*). Bot. Genre de plantes d'Amérique, appartenant à la famille des composées.

UNZAINE. s. f. (pr. *on-zè-ne*). Navig. Sorte de bateau dont on se sert sur la Loire pour transporter le sel.

UPAS. s. m. (pr. *u-pass*, de l'ind. *upas*, poison). Bot. Grand arbre de l'île de Java, appartenant à la famille des urticées et d'où découle un suc très-vénéneux.

— Pharm. Poison provenant d'un mélange des sucs de diverses plantes de Java. Les In- [illegible] flèches, et la quantité la plus petite possible suffit pour tuer immédiatement les plus gros animaux.

UPÉRANODONTE. s. m. Erpét. Genre de reptiles sauriens.

UPÉROTE. s. f. Conchyl. Espèce de fossile en tuyau.

UPERRHIZE. s. f. (du gr., ὑπέρ, sur; ῥίζα, racine). Bot. Genre de champignons, ne renfermant qu'une seule espèce.

UPIDE. s. m. (d'un des surnoms de *Diane*). Entom. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, de la famille des ténébricoles.

UPINGE. s. m. (du gr. ὕμνος). Antiq. gr. Chant en l'honneur de Diane.

UPLAND. Géogr. Ancienne province de Suède, dont la capitale était Upsal. L'Upland forme la partie du gouvernement de Stockholm-campagne et ceux de Stockholm-ville et d'Upsal.

UPSAL. Géogr. Ville de Suède, séjour des rois jusqu'au XIe siècle; ch.-l. du gouvernement d'Upsal. Université; 4,500 hab. ‖ Le gouvernement d'Upsal a 83,000 hab.

— Hist. *Convention d'Upsal*. Assemblée des États, qui eut lieu en 1528, et dans laquelle Christiern II fut proclamé roi de Suède. Christine refusa de s'y soumettre. ‖ *Diète d'Upsal*. Assemblée de 1593, qui décida, avant l'arrivée du roi Sigismond III, qu'aucun autre culte que le culte évangélique ne pouvait être exercé publiquement en Suède. En apprenant cette décision, Sigismond retourna en Pologne.

UPSILON. s. m. (υ, Υ). Gramm. Nom de la vingtième lettre de l'alphabet grec; nous la représentons par *y*.

— Antiq. gr. Signe que l'on mettait sur les listes de soldats, pour indiquer ceux qui avaient survécu. ‖ Comme signe numérique, avec l'accent supérieur à droite (υ'), cette lettre valait 400. ‖ Avec l'accent inférieur à gauche (͵υ), elle valait 400,000. ‖ Dans un autre système de notation, υ valait 20. Il indique le vingtième livre de l'Iliade ou de l'Odyssée.

— Entom. Espèce de noctuelle.

UPUPÉ, ÉE. adj. (du lat. *upupa*). Ornith. Qui ressemble à la huppe. ‖ UPUPÉS. s. m. pl. Famille d'oiseaux qui a pour type le genre huppe.

UR. Géogr. anc. Ville de Chaldée, patrie d'Abraham. On y entretenait un feu sacré en l'honneur du soleil, dans plusieurs temples découverts, mais fermés de toutes parts.

UR. s. m. Gramm. Nom de la dix-septième lettre de l'alphabet celtique ou gaélique; elle répond à notre *u*.

URA. s. m. Crust. Crustacé des mers du Brésil; c'est une espèce d'écrevisse bonne à manger.

URAC. s. m. Bot. Un des noms du varech.

— *Entrer les harengs en urac*, c'est-à-dire sans être salés.

URACRASIE. s. f. (ét. gr., οὖρον, urine; κρᾶσις, tempérament). Pathol. Incontinence d'urine.

URAGOGUE. adj. des 2 g. (ét. lat. οὖρον, urine; ἄγω, chasser). Pathol. Diurétique.

— Bot. Le myginda uragogue est ainsi appelé parce qu'on emploie sa racine comme diurétique.

URAGUS. adj. m. (pr. *u-ra-guss*; ét. lat., *urigo*, feu; *agere*, conduire). Myth. Qui dirige le feu. Surnom de Pluton.

URAGUS. s. m. (pr. *u-ra-guss*; du gr. οὐρά, queue). Antiq. milit. Commandant de la dernière ligne, dans l'infanterie grecque.

URALEPSIDE. s. f. Bot. Genre de plantes graminées.

URALIER. s. m. Genre de solanées, établi pour un arbrisseau de la Nouvelle-Hollande.

URAN. s. f. Nom d'un animal terrible que l'on regarde comme fabuleux.

URANATE. s. m. Chim. Sel produit par la combinaison de l'oxyde uranique avec une base.

URANE. s. m. (du gr. οὐρανός, le ciel, ou de la planète Uranus, dont la découverte date à peu près du même temps). Chim. Métal découvert par Klaproth, en 1789. Il appartient à la section des métaux cassants et oxydables. Il est presque infusible, mais très-réductible, d'un gris foncé, ayant l'aspect métallique. Ce corps n'existe dans la nature qu'à l'état de combinaison. ‖ Quelques chimistes appellent ce métal *uranium*, prétendant que l'urane n'est qu'un de ses oxydes.

URANÉLAÏNE. s. f. Minér. Sorte de corps gras qui est tombé du ciel en abondance, dans les environs de Moscou.

URANEUX. adj. m. Chim. Se dit du premier oxyde d'urane et des sels.

URANIBOURG ou **URANIENBORG.** Géogr. Nom de l'observatoire que Tycho-Brahé fit construire dans l'île de Huesen ou Ween, en 1530, vers le détroit du Sund. Il fut détruit vingt ans après.

URANICO-CALCIQUE. adj. m. Chim. Se dit d'un sel uranique combiné avec un sel calcique.

URANICO-CUIVRIQUE. adj. m. Chim. Se dit d'un sel uranique combiné avec un sel cuivrique. On dit aussi *uranico-cuprique*.

URANICO-POTASSIQUE. adj. m. Chim. Se dit d'un sel uranique combiné avec un sel po- [illegible]

URANIDE. adj. des 2 g. Minér. Qui ressemble à l'urane. ‖ URANIDES. s. m. pl. Famille de minéraux qui comprend l'urane et ses combinaisons.

URANIE. Myth. Muse de l'astronomie. ‖ Nom de Vénus, comme déesse de l'amour pur et des plaisirs innocents de l'esprit. ‖ Quelquefois c'était le Ciel que l'on considérait alors comme une déesse. ‖ On l'employait souvent adjectivement. Vénus Uranie.

— Iconol. On représente cette Muse sous la figure d'une jeune fille vêtue d'une robe couleur d'azur, couronnée d'étoiles, soutenant des deux mains un globe qu'elle semble mesurer, et ayant autour d'elle un globe posé sur un trépied et plusieurs instruments de mathématiques.

— URANIES. s. f. pl. Myth. Nymphes célestes qui gouvernent les sphères du ciel.

URANIE. s. f. Antiq. Espèce de jeu de balle en usage en Grèce et en Italie. On jetait une balle en l'air, et celui qui l'attrapait le plus souvent avant qu'elle ne touchât la terre était le roi du jeu.

— Entom. Genre de papillons diurnes, ayant pour type l'uranie rhiphée.

URANIN. s. m. Partisan du sonnet de Voiture à Uranie. Les uranins avaient à la tête Mme de Longueville.

URANION. s. m. Pharm. Collyre aujourd'hui hors d'usage.

URANIQUE. adj. m. Chim. Se dit du second oxyde d'urane et des sels qu'il produit.

URANITE. s. f. Minér. Phosphate d'urane naturel.

URANIUM. s. m. Chim. V. URANE.

URANOCHRE. s. m. (pr. *u-ra-no-kre*). Chim. Oxyde d'urane.

URANOCLON. s. m. Mamm. Espèce de dauphin.

URANOGNOSIE. s. f. Didact. Syn. d'Astronomie.

URANOGNOSTIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui appartient à l'uranognosie.

URANOGRAPHE. s. m. Celui qui fait une description du ciel.

— Auteur d'une uranographie.

URANOGRAPHIE. s. f. (ét. gr., οὐρανός, ciel; γράφω, décrire). Didact. Description du ciel. || Science qui a pour objet l'étude, la description du ciel.

— Titre de plusieurs ouvrages d'astronomie.

URANOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à l'uranographie. Spectacle uranographique. Carte uranographique.

URANOLITHE, s. m. (ét. gr., οὐρανός, ciel; λίθος, pierre). Pierre tombée du ciel. On dit plus souvent Aérolithe.

URANOLOGIE. s. f. (ét. gr., οὐρανός, ciel; λόγος, discours). Didact. Traité sur l'état des cieux aux diverses époques de l'âge de la terre. Le P. Petau est auteur d'une uranologie.

URANOLOGIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui appartient à l'uranologie.

URANOMÈTRE. s. m. (ét. gr., οὐρανός, ciel; μέτρον, mesure). Instrument propre à mesurer les astres et les mouvements célestes.

URANOMÉTRIE. s. f. Science de mesurer les astres.

URANOMÉTRIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport à l'uranométrie. || Qui concerne l'uranomètre ou l'uranométrie.

URANOMORPHITE. s. f. Sorte de pierre ornée de dendrites à empreintes qui représentent des corps célestes.

URANOPÈTE. adj. des 2 g. Mot employé par Rabelais, pour signifier Qui tend vers le ciel, qui s'occupe des choses célestes.

URANORAMA. s. m. (ét. gr., οὐρανός, ciel; ὅραμα, vue). Phys. Vue du ciel, exposition du système planétaire, à l'aide d'un globe mobile, représentant les astres et leurs mouvements.

URANOSCOPE. adj. des 2 g. Ichthyol. Qui regarde le ciel, comme le cyprin uranoscope, dont les yeux sont dirigés en haut.

URANOSCOPE. s. m. (ét. gr., οὐρανός, ciel; σκοπέω, regarder, parce qu'il a les yeux placés au-dessus de la tête, et tournés vers le ciel). Ichthyol. Genre de poissons de la famille des auchénoptères. Ce genre se compose de huit à dix espèces des mers des pays chauds.

URANOSCOPIE. s. f. Nom qu'on donne quelquefois à l'astrologie.

URANOSO-POTASSIQUE. adj. m. Chim. Se dit d'un sel uraneux combiné avec un sel potassique.

URANOTE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des cinarocéphales.

URANTHE. adj. des 2 g. (ét. gr., οὐρά, queue; ἄνθος, fleur). Zool. Dont l'anus a la forme d'une fleur. Le clymène uranthe a son anus entouré de deux cercles de petites papilles.

URANUS. (pr. *u-ra-nuss*; du gr. οὐρανός, ciel). Myth. Dieu du ciel, fils du Chaos et d'Hémera. Il épousa Ghé, et en eut les Hécatonchires ou Centumanes, les Cyclopes, les Titans, les Titanides. Uranus ayant empoisonné dans le Tartare les Centimanes et les Cyclopes, Ghé excita ses autres enfants contre leur père. Chronos, un des Titans, le mutila; et du sang de cette blessure naquirent les Erinnyes, les Mélies [illegible]

— Temps hér. Premier-né des Abantes, qui civilisa ses peuples, et s'occupa particulièrement d'astronomie. Il fut honoré comme un dieu après sa mort.

URANUS. s. m. (pr. *u-ra-nuss*; du gr. οὐρανός, ciel; parce que cette planète étant la plus éloignée de nous, la plus enfoncée dans l'espace céleste, appartient en quelque sorte plus proprement au ciel). Astron. Planète découverte par Herschell en 1781; elle est la plus éloignée du soleil, fait sa révolution en 84 ans, et a six satellites, mais il n'y en a que deux qui soient bien apparents. Le signe de cette planète est ♅.

URAO. s. m. Minér. Carbonate de soude.

URAQUE. s. m. V. OURAQUE.

URARI. s. m. Relat. Poison dont les sauvages d'Amérique imprègnent leurs flèches.

URARIE. s. f. Bot. Genre de plantes établi aux dépens des sainfoins; il ne contient que des espèces exotiques.

URARINE. s. f. Chim. Alcali qu'on trouve dans l'urari.

URASPERME. s. m. Bot. Genre de la famille des ombellifères, établi pour une plante d'Amérique.

URATE. s. m. (ét. gr., οὖρον, urine). Chim. Sel formé par la combinaison de l'acide urique avec différentes bases. Les urates sont presque toujours le produit de l'art ou de la décomposition de l'urine; l'urate de soude entre pourtant dans la composition des concrétions arthritiques. L'urate d'ammoniaque fait partie de certains calculs urinaires.

— Agric. Engrais composé d'un mélange d'urine et de plâtre ou de terre. Cet engrais a une certaine activité, mais il est de peu de durée.

URBAIN. Nom de huit papes. || URBAIN Ier régna de 223 à 230; il subit le martyre. Sa fête se célèbre le 25 mai. || URBAIN II régna de 1088 à 1099. Il soutint avec vigueur la querelle papale contre l'Empire, et détermina la première croisade au concile de Clermont, en 1095. || URBAIN III régna de 1185 à 1187. || URBAIN IV régna de 1261 à 1265. || URBAIN V régna de 1362 à 1370. || URBAIN VI régna de 1378 à 1389. Il fut élu de la manière la plus violente et la plus irrégulière. Quelques cardinaux protestèrent contre ces violences et élurent Clément VII, tel fut le commencement du grand schisme qui se continua après sa mort. Il ne fut reconnu que par la cour de Naples, la France, l'Aragon et la Castille. || URBAIN VII ne fut pape que treize jours, en 1590. || URBAIN VIII régna de 1623 à 1644. Il réunit au domaine de l'Eglise le duché d'Urbin, favorisa les sciences et les arts, et condamna le livre de Jansénius, ce qui causa de grands désordres en France.

URBAIN, AINE. adj. (du lat. *urbanus*, fait de *urbs*, ville). Admin. et jurispr. De ville, de la ville; par opposition à Rural. La vente des maisons urbaines. Servitudes urbaines.

— Antiq. rom. *Tribus urbaines.* Se dit des quatre tribus que Servius forma dans Rome, de même qu'il établit dix-sept tribus rustiques.

— Myth. rom. Surnom des dieux Lares. || On donnait aussi le nom de dieux urbains à Junon, Vesta, Minerve, Cérès, Diane, Vénus, Mars, Mercure, Jupiter, Neptune, Vulcain et Apollon.

— Qui concerne la ville, qui appartient à la ville. Pour me tirer un peu de l'*urbaine* cohue, je me rendis à la fin, et fus passer dix jours à Passy. (J.-J. Rouss.)

— *Garde urbaine.* Bourgeois armés dans une ville pour le maintien de l'ordre public. C'est la même chose que la garde nationale.

— Ce mot semble accrédité; quelques-uns de nos premiers écrivains lui ont donné, comme Jean-Jacques, des lettres de naturalisation; on en a fait constamment usage dans la traduction de Tite-Live, et personne ne l'a relevé.

URBAIN, AINE. s. (du lat. *urbanus*). Habitant, habitante d'une ville. J'errai quelques jours autour de la ville, logeant chez des paysans de ma connaissance, qui tous me reçurent avec plus de bonté que n'auraient fait des *urbains*. (J.-J. Rouss.)

URBAINE. s. f. Sorte de voiture de place. Les urbaines.

URBANICIEN. s. m. Antiq. Nom d'un corps de six mille soldats qu'Auguste avait formé pour la garde de Rome.

URBANIEN. s. et adj. m. Myth. Nom des dieux de la ville, chez les Romains. || Nom qu'on donnait aussi aux dieux Lares.

URBANISTE. s. f. (pr. *ur-ba-niss-te*). Commun. relig. Membre d'une congrégation de femmes instituée par le pape Urbain. Les urbanistes suivaient la règle de Sainte-Claire.

URBANISTE. s. m. Nom de sectaires opposés à Clément VII.

URBANISTE. s. m. Hortic. Nom donné à une sorte de poire.

URBANITÉ. s. f. (du lat. *urbanitas*, fait de *urbs*, ville, c'est-à-dire élégance, manière de la ville). Politesse que donne l'usage du monde. Etre plein d'urbanité. Avoir peu d'urbanité. Cette *urbanité* de mœurs qui rend parmi vous le commerce si liant et si facile. (J.-J. Rouss.) L'*urbanité* des mœurs remplace trop souvent la franchise et la bonté. (Warner.) L'*urbanité* des mœurs est comme le miroir sur lequel vient se [illegible] (Boiste.)

— Se dit particulièrement de la politesse des anciens Romains. L'urbanité romaine. Les Romains ont effacé toutes les Grâces et toutes les Vénus de la Grèce, et ont laissé son athéisme bien loin derrière leur *urbanité*. (Balzac.) L'élégance attique et l'*urbanité* romaine n'ont rien eu de plus fin, de plus délicat. (Costar.)

— Ce fut Balzac qui mit ce mot en vogue, mais il n'en fut pas le créateur, puisque Ménage nous apprend qu'il était dans notre langue longtemps avant que Balzac fût au monde. Cependant *urbanité* n'était pas encore d'un usage bien commun, puisque Ménage défendait de s'en servir trop souvent.

URBÈRE. s. m. Entom. Nom vulgaire des coléoptères qui vivent dans les bourgeons de la vigne, et qui y causent beaucoup de ravages. On l'appelle aussi *urbée*.

URBICAIRE. s. m. Antiq. rom. V. SUBURBICAIRE.

URBICOLE. adj. des 2 g. Didact. Qui se plaît dans les villes.

— URBICOLES. s. m. pl. Entom. Famille de papillons.

URBIN. Géogr. Ville des Etats de l'Eglise, ch.-l. de la délégation d'Urbin et Pésaro 12,000 hab. || La délégation de ce nom a 230,000 hab.

— Hist. *Duché d'Urbin.* Etats, autrefois indépendants, que le dernier duc céda, en 1631, au pape Urbain VIII.

URCÉE. s. f. Conchyl. Genre de coquilles.

URCÉIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *urceus*, vase; *forma*, forme). Bot. Qui a la forme d'un urcéole, d'un vase, d'un gobelet.

— Zooph. Se dit des polypes de la plumatelle à crête.

URCÉOLAIRE. adj. des 2 g. Hist. nat. Qui a la forme d'un urcéole, comme le calice de l'osbeckie urcéolaire.

URCÉOLAIRE. s. f. Infus. Genre d'animalcules infusoires.

— Bot. Genre de lichens, renfermant une vingtaine d'espèces, qui se plaisent sur les pierres, sur les rochers, sur la terre, sur les tuiles, quelquefois sur la mousse et sur les vieux bois. Les espèces les mieux connues croissent en Europe. || Genre de rubiacées. || Autre genre de plantes, dont la famille n'est pas bien déterminée.

URCÉOLARIÉ, ÉE. adj. Infus. Qui ressemble à une urcéolaire. || URCÉOLARIÉS. s. m. pl. Famille d'animalcules infusoires.

URCÉOLE. s. m. Bot. Organe en forme de gobelet ou de godet. || Petit sac membraneux ou cartilagineux qui entoure l'ovaire dans les carex, et qui est percé d'un trou au sommet, pour laisser passer le style. || C'est aussi dans beaucoup de plantes le tube formé par les étamines soudées et monadelphes. || Genre de plantes sarmenteuses du Brésil, appartenant à la famille des apocynées. D'une espèce de la Chine découle un suc gommo-résineux analogue au caoutchouc. || Genre de plantes du Brésil, dont la famille est indéterminée. La plante qui sert de type à ce genre a quelque rapport avec les plantains.

— Zooph. Test de certains infusoires, en forme de cloche, cylindrique ou conique, et fermé à l'une de ses extrémités, dans lequel l'animal peut rentrer.

URCÉOLÉ, ÉE. adj. (du lat. *urceolus*, dimin. d'*urceus*, cruche). Bot. Renflé comme une petite outre, et rétréci vers l'orifice. Corolle urcéolée. Calice urcéolé. Fruit urcéolé. Feuille urcéolée. Involucre urcéolé. Nectaire urcéolé. Stigmate urcéolé. Urne urcéolée.

URCÉOLIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *urceolus*, petit vase; *ferre*, porter). Bot. Qui porte des urcéoles ou de petits calices en forme de godets.

URDA. Myth. scand. Le Passé, une des trois Parques scandinaves.

URE. s. m. (du gr. ὄρος, montagne, ou du celt. *uror* ou *urox*). Mamm. Espèce de taureau sauvage, appelé autrement aurochs.

— Myth. or. Source de tout le monde matériel, principe créé par Ormuzd.

URBEC. s. m. (du lat. *urere*, brûler, et du fr. *bec*). Entom. Insecte qui ronge les bourgeons des arbres.

URÈDE. s. m. Bot. V. URÉDO.

URÉDER. v. n. 1re conj. (du lat. *veredus*, cheval de poste). Courir çà et là. C'est un vieux mot dont se servaient autrefois les pêcheurs.

— S'empl. encore popul. Cette femme ne fait qu'uréder.

URÉDINÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à un urédo. || URÉDINÉES. s. f. pl. Famille de champignons renfermant de petites plantes parasites, développées le plus souvent dans le tissu même ou à la surface des végétaux morts ou vivants, et ayant pour type le genre urédo.

URÉDO. s. m. (du lat. *urere*, brûler). Bot. Genre de champignons, type de la famille des urédinées. Il renferme des espèces très-simples et très-nombreuses, qui naissent dans le tissu même des plantes, et qui s'échappent ensuite au dehors. On en trouve très-communément sur les feuilles, les tiges, les fleurs des plantes potagères, etc.

URÉE. s. f. (du gr. οὖρον, urine). Chim. Substance qui colore l'urine, et qui est le radical de l'acide urique; elle est composée d'oxygène, [illegible]

[illegible] Genre de serpents.

URÈNE. s. f. Bot. Genre de plantes des deux Indes, appartenant à la famille des malvacées. On en compte huit espèces.

URÉNÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une urène. || URÉNÉES. s. f. pl. Famille de plantes ayant pour type le genre urène.

URÈRE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des urticées.

URÉRÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une urère. || URÉRÉES. s. f. pl. Famille de plantes qui a pour type le genre urère.

URETEAU. s. f. Mar. Espèce de corde à poulie.

URÉTÉRALGIE. s. f. (ét. gr., οὐρητήρ, uretère; ἄλγος, douleur). Pathol. Douleur dans l'uretère.

URÉTÉRALGIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport à l'urétéralgie.

URETÈRE. s. m. (ét. gr., οὐρητήρ, fait de οὖρον, urine). Anat. Chacun des deux canaux qui portent l'urine des reins à la vessie. L'uretère droit. L'uretère gauche. Pierres dans l'uretère.

URÉTÉRITE. s. f. Pathol. Inflammation de l'uretère, provenant soit de calculs, soit de toute cause irritante dont l'action s'est exercée directement sur la vessie ou les reins.

URÉTÉROLITHIASE. s. f. (ét. gr., οὐρητήρ, uretère; λίθος, pierre). Pathol. Calcul arrêté dans l'uretère.

URÉTÉRO-LITHIQUE. adj. des 2 g. Pathol. Causé par la présence de calculs dans l'uretère.

URÉTÉROPHLEGMATIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., οὐρητήρ, uretère; φλέγμα, mucus). Pathol. Causé par du mucus arrêté dans l'uretère.

URÉTÉROPYIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., οὐρητήρ, uretère; πύον, pus). Pathol. Causé par du pus dans l'uretère.

URÉTÉROSTOMATIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., οὐρητήρ, uretère; στόμα, ouverture). Anat. Qui se rapporte à l'orifice de l'uretère.

— Pathol. Qui est causé par l'obstruction de l'orifice de l'uretère dans la vessie.

URÉTÉROTROMBOÏDE. adj. des 2 g. Pathol. Qui est causé par des grumeaux de sang accumulés dans l'uretère.

URETEUR. s. m. Ichthyol. Nom vulgaire de la lamproie.

URÉTHANE. s. f. Chim. Carbonate anhydre d'ammoniaque et de gaz oléfiant.

URÉTHYLANE. s. f. Chim. Carbonate anhydre d'ammoniaque et de méthylène.

URÉTIQUE. adj. des 2 g. (du gr. οὐρητικός). Pathol. Se dit des maladies, et particulièrement d'une sorte de fièvre compliquée avec un diabètes.

— *Malade urétique.* Malade qui urine facilement.

— *Remède urétique.* Remède qui fait uriner.

— Anat. *Passage urétique.* Passage urinaire.

URÉTRAL, ALE. adj. Anat. Qui a rapport à l'urètre.

— Pathol. Qui affecte l'urètre. Blennorrhée urétrale. || Pl. m., *urétraux*.

URÉTRALGIE. s. f. (ét. gr., οὐρήθρα, urètre; ἄλγος, douleur). Pathol. Douleur dans l'urètre sans phénomènes inflammatoires.

URÉTRALGIQUE. adj. des 2 g. Pathol. Qui appartient à l'urétralgie.

URÈTRE. s. m. (du gr. οὐρήθρα). Anat. Canal par où sort l'urine, dans les sexes. Il sert de plus, chez l'homme, à l'excrétion du sperme. Il s'étend depuis le col de la vessie jusqu'à l'extrémité de la verge, où se trouve son orifice extérieur. Chez la femme, l'urètre, très-évasé à son origine, descend obliquement en avant pour s'ouvrir au bas du vestibule, au-dessus du vagin. Avoir un ulcère dans l'urètre. Canal de l'urètre.

URÉTRELMINTHIQUE. adj. des 2 g. Pathol. Qui est causé par la présence des vers dans l'urètre.

URÉTRITE. s. f. (du gr. οὐρήθρα, urètre, et de la termin. *ite*, qui indique une phlegmasie). Pathol. Inflammation aiguë ou chronique de l'urètre.

URÉTRO-BULBAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *uretro-bulbaris*). Anat. Qui concerne le bulbe de l'urètre.

— s. m. Artère transverse du périnée.

URÉTRO-CYSTOTOMIE. s. f. Chirurg. Opération de la taille.

URÉTRO-HYMÉNODE. adj. des 2 g. (ét. gr., οὐρήθρα, urètre; ὑμήν, membrane). Pathol. Se dit de l'occlusion de l'urètre par une membrane.

URÉTRO-LITHIQUE. adj. des 2 g. Pathol. Qui est produit par un calcul arrêté dans l'urètre.

URÉTRO-MAMILLAIRE. adj. des 2 g. Anat. Qui tient de la mamelle et de l'urètre.

URÉTROPHRACTIQUE. adj. des 2 g. Pathol. Qui appartient à l'urétrophraxie.

URÉTROPHRAXIE. s. f. (ét. gr., οὐρήθρα, urètre; ἐμφράσσω, obstruer). Pathol. Obstruction de l'urètre.

URÉTRO-PYIQUE. adj. des 2 g. Pathol. Qui est produit par [illegible]

URÉTRORRHAGIE. s. f. (ét. gr., οὐρήθρα, urètre; ῥέω, couler). Pathol. Ecoulement de sang par l'urètre.

URÉTRORRHAGIQUE. adj. des 2 g. Pathol. Qui a rapport à l'urétrorrhagie.

URÉTRORRHÉE. s. f. (ét. gr., οὐρήθρα, urètre; ῥέω, couler). Pathol. Ecoulement par l'urètre.

URÉTRORRHÉIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport à l'urétrorrhée. On dit aussi *urétrorrhoïque*.

URÉTROSCOPE. s. m. (pr. *u-ré-tro-skope*; ét. gr., οὐρήθρα, urètre; σκοπέω, regarder). Chir. Instrument dont on se sert pour examiner l'urètre.

URÉTROSPASME. s. m. (pr. *u-ré-tro-spas-me*; ét. gr., οὐρήθρα, urètre; σπασμός, spasme). Pathol. Spasme de l'urètre.

URÉTROSPASMODIQUE. adj. des 2 g. (pr. *u-ré-tro-spass-mo-di-ke*). Qui est relatif, qui a rapport à l'urétrospasme.

URÉTROSPASTIQUE. adj. des 2 g. Pathol. Qui appartient à l'urétrospasme.

URÉTROSTÉNOSE. s. f. Pathol. Rétrécissement de l'urètre.

URÉTROSTÉNOTIQUE. adj. des 2 g. Pathol. Qui appartient à l'urétrosténose.

UTÉTRO THROMBOÏDE. adj. des 2 g. Pathol. Qui est produit par des grumeaux de sang dans le canal de l'urètre.

URÉTROTOME. s. m. (ét. gr., οὐρήθρα, urètre; τομή, coupe). Chim. Instrument propre à diviser l'urètre, dans l'opération de la taille.

URÉTROTOMIE. s. f. Chir. Incision de l'urètre. ‖ On appelle de ce nom, tantôt une opération consistant à pratiquer des scarifications à l'intérieur de l'urètre pour faire cesser ou diminuer un rétrécissement de ce canal; tantôt une opération beaucoup plus grave, qui consiste dans l'incision des parties molles qui recouvrent l'urètre, et dans celle des parois urétrales elles-mêmes.

URÉTROTOMIQUE. adj. des 2 g. Chir. Qui a rapport à l'urétrotomie.

URÉTRO-VÉSICAL, ALE. adj. Anat. Qui appartient à l'urètre et à la vessie.

URÉTRYMÉNODE. adj. des 2 g. (ét. gr., οὐρήθρα, urètre; ὑμήν, membrane). Pathol. Causé par la présence d'une membrane formée accidentellement dans l'urètre.

URFÉ (Honoré d'). Romancier célèbre, né en 1567, mort en 1625, montra de la valeur pendant les guerres de la ligue et de l'habileté dans les négociations dont il fut chargé en Savoie et à Venise.

URGEL. Géogr. Ville forte d'Espagne, en Catalogne; 5,300 hab.

— Hist. *Comté d'Urgel.* État qui date du IXe siècle. Sous Charlemagne, il faisait partie de la Marche d'Espagne; Charles le Chauve divisa cette Marche en deux marquisats; Urgel, avec le titre de comté, fut attaché au marquisat de Barcelone. Au commencement du XVe siècle, le comté d'Urgel fut réuni à la couronne d'Aragon.

URGENCE. s. f. Qualité de ce qui est urgent. Attendu l'urgence du cas. L'urgence du besoin. Déclarer l'urgence. Il y a urgence. En cas d'urgence. Vu l'urgence. Que l'*urgence* de l'affaire présente requérait d'y pourvoir promptement, et qu'il était du bien de l'État qu'ils en délibérassent promptement. (Bassomp.)

— Nécessité pressante de prendre une résolution, de prononcer sans délai sur une matière. Urgence d'une proposition. Acte, décret d'urgence. Les lois d'*urgence*, d'exception, de salut public, furent souvent des lois d'iniquité. (Boiste.)

— Quoique l'adjectif *urgent* soit déjà assez ancien dans notre langue, le substantif *urgence*, auquel il a donné naissance, ne date guère que de cinquante ans.

URGENT, ENTE. adj. (pr. *ur-jan*; du lat. *urgens*). Pressant, qui ne souffre point de retardement. Assister quelqu'un dans une urgente nécessité. Affaires urgentes. Les urgentes nécessités de l'État. Maladie urgente. Besoin urgent. Cas urgent. La nécessité la plus *urgente* peut seule autoriser un roi à lever des impôts. (Louis XIV.) Il n'y a nul inconvénient à voir le péril toujours *urgent*. (Dider.) La guerre a tant d'horreurs, est un si grand fléau, que ceux qui la font sans *urgente* nécessité peuvent être appelés des scélérats. (Boiste.)

— Syn. comp. URGENT. IMMINENT. INSTANT. PRESSANT. *Instant* ne se dit que des prières, des demandes, des sollicitations, des poursuites qu'on fait avec continuité, avec persévérance, pour obtenir ce qu'on désire. *Pressant* se dit de tout ce qui ne souffre point de délai ou qui ne laisse point de relâche, des personnes et des choses qui nous portent à l'action, ou qui veulent une prompte exécution. *Urgent* se dit de certaines choses qui nous aiguillonnent et nous travaillent toujours plus fortement, jusqu'à nous plonger dans la peine, dans la souffrance, dans le malheur.

URGHIEN. Myth. ind. Une des principales divinités du Thibet, née d'une fleur, homme et dieu.

URI. Géogr. Canton de Suisse, au centre; 14,000 hab. Ch.-l., Altorf. [illegible] ment des trois [illegible]. Le gouvernement du canton est démocratique; les habitants sont catholiques.

URIASE. s. f. (du lat. *uriasis*; fait du gr. οὖρον). Syn. de Lithiase.

URIE. Mari de Bethsabée, servait dans l'armée de David. Ce prince ayant conçu pour Bethsabée une passion criminelle, envoya Urie au siége de Rabba, et donna ordre de l'exposer à l'endroit le plus périlleux. Urie périt en combattant. ‖ Prophète qui annonçait, dans le même temps que Jérémie, les malheurs de Jérusalem. Le roi Joachim le fit mourir l'an du monde 3396.

URIE. s. f. Ornith. Genre d'oiseaux établi pour placer les guillemots.

URIEL. Nom d'un ange dont parle la Bible. Les juifs et la plupart des chrétiens croient que c'est un ange de lumière. Les liturgies orientales en font souvent mention, et on le voit dans quelques anciennes litanies.

URIGUE. s. m. Mamm. Espèce de loup marin.

URILE. s. m. Chim. Radical problématique, que l'on a supposé exister dans l'urée.

URIM. s. m. (de l'hébr. *urim*, lumière). Hist. sacr. Partie ou ornement du pectoral du grand prêtre des Juifs. On s'en servait seulement pour consulter Dieu dans les cas difficiles et importants qui regardaient l'intérêt public de la nation.

URINAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *urina*, urine). Anat. Qui a rapport à l'urine. Conduit urinaire. Voies urinaires. Canal urinaire. ‖ *Voies urinaires.* L'ensemble des conduits et cavités destinés à transmettre ou à contenir l'urine, depuis le moment où se fait la sécrétion de ce fluide jusqu'à son élimination définitive. ‖ *Méat urinaire.* Nom qu'on donne à l'urètre ou canal excréteur de l'urine chez la femme.

— Bot. La phyllanthe urinaire est appelée ainsi, parce qu'elle passe pour diurétique.

URINAIRE. s. f. (du lat. *urina*, urine, parce qu'elle passe pour très-diurétique). Bot. Un des noms du pissenlit ordinaire. ‖ Genre de la famille des euphorbiacées, établi pour placer une espèce de phyllanthe.

URINAL. s. m. Vase à col évasé, où les malades alités urinent commodément. Il y a des urinaux en faïence, en porcelaine, en gomme élastique, en cuir, en étain, etc.

— Espèce de réservoir qu'on adapte à la verge, dans quelques cas d'incontinence d'urine, et qui reçoit ce liquide à mesure qu'il s'écoule.

— Se dit, dans le style burlesque, pour Urètère. Si quelque pierre en la vessie lui pouvait boucher l'*urinal*. (Scarron.)

— Vaisseau de verre où l'on met de l'urine pour la faire voir aux médecins.

— Philos. hermét. *Urinal des philosophes.* Fourneau philosophal, dans lequel se cuit et digère la matière de la pierre des sages, ou l'œuf hermétique.

URINAL. adj. m. Se dit quelquefois pour Urineux.

URINATEUR. s. m. (du lat. *urinator*). Antiq. rom. Plongeur.

— S'est dit des pêcheurs de perles et de nacres, aux Indes.

URINE. s. f. (du lat. *urina*). Liquide excrémentitiel, sécrété par les reins, conduit par les urètères dans la vessie, et de là poussé dehors à des intervalles plus ou moins longs. L'urine a pour fonction de débarrasser l'économie des matières qui pourraient être nuisibles. Chez quelques animaux, elle sort mêlée avec les matières fécales. Sa composition varie suivant les animaux, et suivant leur état de santé ou de maladie. Ce liquide est transparent, d'un jaune clair ou foncé, d'une saveur salée, un peu âcre, d'une odeur particulière, qui devient ammoniacale quand il se putréfie. Putréfiée, l'urine sert dans les arts pour dégraisser les laines, dissoudre l'indigo, préparer le sel ammoniac, etc. On en fait quelquefois usage dans certaines maladies. L'urine est un excellent engrais, quand elle est répandue sur les champs et les prés. On la mêle aussi avec le fumier. Urine épaisse, chargée, trouble, claire, âcre, mordicante, purulente, sanguinolente. Sédiment de l'urine. Rétention d'urine. Retenir son urine. Urine de cheval. Les anciens Celtibériens avaient l'habitude de se rincer la bouche et de se nettoyer les dents tous les matins avec leur *urine*. (Percy.) On a vu surtout dans les hôpitaux des femmes se faire un jeu d'avaler clandestinement leurs *urines* à mesure qu'elles les rendaient, et essayer de faire croire qu'elles n'en rendaient point du tout. (Id.)

— *Urine de boisson.* Celle qui est rendue peu de temps après avoir bu, et qui est peu colorée. ‖ *Urine de digestion.* Celle qui est rendue après le repas et après le sommeil.

— *Médecin des urines.* Celui qui prétend connaître toutes les maladies par l'inspection des urines.

— Philos. hermét. *Urine du vin.* Le vinaigre. ‖ *Urine des jeunes colériques.* Le mercure philosophal.

— Syn. comp. URINE. PISSAT. *Urine* se dit plus ordinairement de l'homme, et est plus honnête que *pissat*.

URINER. v. n. 1re conj. Évacuer l'urine. Uriner bien. Uriner abondamment. Ne pouvoir uriner. Avoir une difficulté d'uriner. Il ne se [illegible]

URINEUR, EUSE. adj. Ornith. Se dit des divers oiseaux aquatiques qui, vu leur genre de nourriture, épanchent fréquemment l'urine.

URINEUX, EUSE. adj. Qui est de la nature de l'urine, qui a l'odeur de l'urine fermentée. Dépôt urineux. Odeur urineuse. Le temps des médications *urineuses* est passé pour les médecins éclairés. (Percy.)

— Pathol. *Abcès urineux.* Abcès produit par l'épanchement ou par l'infiltration de l'urine dans le tissu cellulaire.

URINIFÈRE. adj. des 2 g. Anat. Par où passe l'urine.

URINOIR. s. m. Syn. de Urinal. V. ce mot.

URIQUE. adj. des 2 g. Chim. Se dit d'un acide produit par la combinaison de l'urée avec l'oxygène, et qui forme la plupart des calculs de la vessie. Cet acide se trouve dans l'urine, les calculs urinaires et les excréments d'animaux. ‖ *Acide urique oxygéné.* Nom sous lequel on a proposé de désigner l'acide purpurique.

URIUS. adj. m. (pr. *u-ri-uss*; du gr. οὔριος, favorable). Myth. Surnom de Jupiter.

URLOFFEN. Hist. Bourg du duché de Bade, auprès duquel le général Sainte-Suzanne remporta une victoire sur une colonne autrichienne, le 27 juin 1796.

URNE. s. f. (du lat. *urna*). Vase qui, chez les anciens, servait à renfermer les cendres des morts. Les urnes étaient le plus souvent d'or, de marbre, de porphyre, de terre cuite, d'albâtre, etc. Urne sépulcrale. Urne cinéraire. Urne qui renferme les cendres du grand Pompée.

> Un peu de cendre est donc ce qui reste de lui!
> Une *urne* est sa demeure, et l'enferme aujourd'hui!
> (Desaintange.)

> Dans un bosquet ombreux et solitaire,
> Sous des cyprès témoins de mes douleurs,
> Je te consacre une *urne* cinéraire,
> Que tous les jours je baignerai de pleurs.
> (Fontanes.)

— Il y avait aussi des *urnes lacrymales* ou *lacrymatoires*, qui servaient à recevoir les larmes des pleureuses, et qu'on enfermait dans le tombeau avec la cendre du mort.

— Ces vases servaient aussi, chez les anciens, à la divination, à recevoir les bulletins de suffrage dans les jugements ou aux élections des magistrats, les noms des hommes qui devaient combattre ensemble ou les premiers dans les jeux publics.

— On étend quelquefois la dénomination d'*urne* à certains sarcophages dont la forme n'a qu'un rapport fort éloigné avec celle des vases en général. ‖ Quelques antiquaires l'appliquent même à tout ce qui a renfermé les restes des morts, tels les vases en marbre, les sarcophages et même les tombeaux; il y en avait d'assez grandes pour contenir un corps tout entier.

— Vase qui sert à recevoir les billets pour tirer au sort, etc. Mettre son billet dans l'urne. L'urne du scrutin.

— Les païens avaient confié au Destin l'urne dans laquelle ils supposaient qu'était renfermé le sort des hommes. L'*urne* des sorts est dans sa main terrible. (Dorat.)

> Aux pieds de Jupiter deux *urnes* toujours pleines
> Font descendre ici-bas les plaisirs et les peines.
> Quand les biens et les maux tombent également,
> Les malheureux humains respirent un moment;
> Quand c'est l'*urne* des maux que penche un dieu sévère,
> Tous nos jours ne sont plus qu'une longue misère.
> (Deient.)

— Les poëtes et les peintres représentent ordinairement les fleuves appuyés sur une urne d'où sort l'eau qui forme la rivière à laquelle ils président. Cette urne est penchée de niveau, pour exprimer la rapidité ou la tranquillité de leur course. Tous ceints d'algue et de joncs s'inclinent sur leur *urne*. (Lebrun.)

> Au pied du mont Adule, entre mille roseaux,
> Le Rhin tranquille, et fier du progrès de ses eaux,
> Appuyé d'une main sur son *urne* penchante,
> Dormait au bruit flatteur de son onde naissante.
> (Boileau.)

> Lorsqu'un grand fleuve épanche aux plaines qu'il féconde
> Le liquide cristal de son *urne* profonde.
> (Chaussard.)

— Se dit poétiq. des constellations qui amènent la pluie, du ciel pluvieux, etc.

> C'est parmi les frimas, sur l'*urne* du Verseau,
> C'est quand les autres fleurs vont descendre au tombeau,
> Que l'on vous voit renaître, et que votre verdure
> Semble par sa fraîcheur rajeunir la nature. (Castel.)

> Des cieux plus purs soudain l'*urne* est tarie,
> L'ombre, que chasse un rayon lumineux,
> S'est repliée et court dans la prairie. (Castel.)

> [illegible] Ce brillant météore,
> Cet arc majestueux dont le ciel se colore
> Quand les *urnes* du ciel cessent de s'épancher.
> (Delille.)

— Vase de porcelaine, de faïence ou d'autre matière, qui a la forme des urnes antiques, et dont on décore les édifices, les cheminées, les jardins.

— Antiq. rom. Mesure de capacité pour les liquides, valant 4 conges, ou 13 litres 8 décilitr.

— Se dit aussi d'un vase d'une capacité quelconque.

> Son *urne* aux larges flancs, et dont l'anse est usée,
> A son côté pendait de nectar épuisée. (Nevanis.)

— Conchyl. *Urne épineuse.* Coquille du genre volute.

— Syn. comp. URNE. VASE. L'usage semble avoir attaché au mot *urne* l'idée d'un vase clos ou susceptible de l'être, dont la paroi se resserre plus ou moins vers l'orifice, au lieu de s'évaser.

URNIA. Myth. anc. Nom d'une déesse qui [illegible]

URNIGÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *urna*, urne; *gerere*, porter). Bot. Qui porte une urne ou des capsules en forme d'urne.

UROBENZOATE. s. m. Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide urobenzoïque avec une base.

UROBENZOÏQUE. adj. m. Chim. Se dit d'un acide particulier qui existe dans l'urine des animaux herbivores en général, et qui a de l'analogie avec l'acide urique.

UROBRANCHE. adj. des 2 g. (ét. gr., οὐρά, queue; βράγχια, branchies). Conchyl. Qui porte des branchies à la queue. ‖ UROBRANCHES. s. m. pl. Famille de l'ordre des gastéropodes nudibranches, comprenant ceux dont les branchies sont situées sur la partie postérieure du corps.

UROCÈLE. s. f. (ét. gr., οὖρον, urine; κήλη, tumeur). Pathol. Infiltration d'urine dans les bourses.

UROCENTRE. s. m. Erpét. Genre de reptiles sauriens.

UROCÉRATE. adj. des 2 g. Entom. Qui ressemble à un urocère. ‖ UROCÉRATES. s. m. pl. Famille d'insectes hyménoptères, ayant pour type le genre urocère.

UROCÈRE. s. m. (ét. gr., οὐρά, queue; κέρας, corne, c'est-à-dire corne à la queue, ou à la partie postérieure du corps, parce qu'en effet, dans les espèces primitivement rapportées à ce genre, l'extrémité du ventre, chez les femelles, était constamment prolongée en une sorte de corne qui protége la tarière). Entom. Genre d'insectes hyménoptères, de la famille des porte-scie, ayant pour type l'urocère géant.

UROCHÉZIE. (pr. *u-ro-ké-zi*; ét. gr., οὖρον, urine; χέζω, aller à la selle). Pathol. Diarrhée urineuse.

UROCHLOÉ. s. f. (pr. *u-ro-klo-é*). Bot. Genre de plantes graminées, établi pour placer un faux panic, provenant de l'île de France.

UROCRISE. s. f. Pathol. V. UROCRISIE.

UROCRISIE. s. f. (ét. gr., οὖρον, urine; κρίσις, jugement). Pathol. Jugement porté sur une maladie d'après l'aspect de l'urine.

UROCRITÈRE. s. m. Jugement d'uromancien.

UROCRITIQUE. adj. des 2 g. Pathol. Se dit des signes tirés de l'examen de l'urine.

URODÉ, ÉE. adj. (ét. gr., οὐρά, queue; εἶδος, ressemblance). Infus. Qui est muni d'une queue. ‖ URODÉS. s. m. pl. Famille d'animalcules microscopiques, comprenant ceux qui ont le corps terminé par des appendices en forme de queue.

URODÈLE. adj. des 2 g. (ét. gr., οὐρά, queue; δῆλος, visible). Erpét. Qui a une queue bien apparente. ‖ URODÈLES. s. m. pl. Famille de reptiles batraciens, dont les individus adultes possèdent une queue bien évidente, qu'ils conservent toute leur vie.

URODIALYSE. s. f. Pathol. Suppression d'urine.

URODIALYTIQUE. adj. des 2 g. Pathol. Qui appartient à l'urodialyse.

URODIÉ, ÉE. adj. Infus. Qui a la queue bifurquée. ‖ URODIÉS. s. m. pl. Famille d'animalcules microscopiques gymnodés, comprenant ceux dont le corps se termine par un appendice caudal double, ou bifurqué.

URODONTE. s. m. (ét. gr., οὐρά, queue; ὀδούς, dent). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, renfermant plusieurs espèces de charançons.

URODRIMYE. s. f. Pathol. Âcreté de l'urine.

URODYNIE. s. f. (ét. gr., οὖρον, urine; ὀδύνη, douleur). Pathol. Sentiment de douleur qu'on éprouve en urinant.

URODYNIQUE. adj. des 2 g. Pathol. Qui appartient à l'urodynie.

UROGASTRE. s. m. (ét. gr., οὐρά, queue; γαστήρ, ventre). Crust. Postabdomen des crustacés décapodes, ou ce qu'on appelle communément la queue de ces animaux.

UROHYAL. s. m. Anat. Une des pièces de l'hyoïde.

UROLITHIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., οὖρον, urine; λίθος, pierre). Chim. Nom qu'on donne quelquefois à l'acide urique, parce qu'on le trouve dans beaucoup de calculs urinaires.

UROMANCIE. s. f. (ét. gr., οὖρον, urine; μαντεία, divination). Anc. médec. Art prétendu de connaître les maladies d'après l'inspection de l'urine.

UROMANCIEN, IENNE. adj. et s. Anc. médec. Celui, celle qui pratique l'uromancie.

UROMANTE. s. m. V. UROMANCIEN.

UROMASTIX. s. m. Erpét. Genre de reptiles sauriens.

UROMÈLE. s. m. Anat. Monstre dont les membres abdominaux sont confondus et terminés par un seul pied.

UROMÉLIE. s. f. Anat. Fusion de deux membres de derrière en un seul membre, terminé par un pied unique.

UROMÉLIEN, IENNE. adj. Anat. Se dit des monstres dont les membres sont réunis et terminés par un seul pied.

UROMÉLIQUE. adj. des 2 g. Anat. Qui offre les caractères de l'uromélie.

UROMOLGE. adj. des 2 g. (ét. gr., οὐρά, [illegible]) munis d'une queue. ‖ UROMOLGUES. s. m. pl. Sous-genre de reptiles batraciens, comprenant ceux qui sont munis d'une queue.

UROMYCE. s. m. Bot. Genre de champignons naissant sous l'épiderme des plantes, qui se détruit bientôt pour leur faire jour.

URONECTE. adj. des 2 g. (ét. gr., οὐρά, queue; νηκτής, nageur). Erpét. Qui nage à l'aide de la queue. ‖ URONECTES. s. m. pl. Famille de reptiles sauriens, comprenant ceux qui ont la queue aplatie en dessus ou de côté.

UROPELTACÉ, ÉE. adj. Erpét. Qui ressemble à un uropeltis. ‖ UROPELTACÉS. s. m. pl. Famille de serpents qui a pour type le genre uropeltis.

UROPELTIS. s. m. Erpét. Genre de serpents non venimeux renfermant deux espèces, l'une de Ceylan, et l'autre des Philippines.

UROPÉTALE. s. m. Bot. Plante du cap de Bonne-Espérance.

UROPHYLLE. adj. des 2 g. (ét. gr., οὐρά, queue; φύλλον, feuille). Bot. Dont la feuille se prolonge en une sorte de queue.

UROPLANIE. s. f. Pathol. Déviation de l'urine.

UROPLATE. s. m. Erpét. Genre de lézards, démembré de celui des geckos.

UROPODE. adj. des 2 g. (ét. gr., οὐρά, queue; ποδός, gén. de ποῦς, pied). Ornith. Qui marche à l'aide de la queue. ‖ UROPODES. s. m. pl. Famille d'oiseaux palmipèdes, brévipennes, tels que les grèbes, les guillemots, les pingouins, les manchots, dont les pieds sont articulés tout à fait en arrière du corps, en sorte qu'ils semblent marcher sur la queue.

UROPRODE. s. m. Entom. Genre d'arachnides de la famille des holètres, établi pour placer l'acare végétant, qui se fixe, à l'aide d'un fil qu'il porte à l'anus, sur le corps de quelques insectes coléoptères.

UROPRESTE. s. m. (pr. *u-ro-press-te*; ét. gr., οὐρά, queue; πρήθω, enflammer). Entom. Insecte hyménoptère.

UROPRISTE. adj. des 2 g. (ét. gr., οὐρά, queue; πριστής, scie, parce que le ventre de la plupart des femelles renferme un instrument propre à scier ou à faire des entailles sur les écorces des arbres, afin d'y déposer leurs œufs). Entom. Dont l'abdomen se termine par une tarière en forme de scie, pour percer l'écorce des arbres. ‖ UROPRISTES. s. m. pl. Famille d'insectes hyménoptères, comprenant ceux dont les femelles ont une tarière en forme de scie à l'extrémité de l'abdomen.

UROPSOPHE. s. m. Erpét. Genre de serpents.

UROPTÈRE. adj. des 2 g. (ét. gr., οὐρά, queue; πτερόν, aile). Crust. Dont la queue se termine par des nageoires. ‖ UROPTÈRES. s. m. pl. Famille de l'ordre des crustacés amphipodes, comprenant ceux qui ont la queue terminée par des appendices élargis servant de nageoires.

UROPYGE. s. m. (ét. gr., οὐρά, queue; πυγή, derrière). Ornith. Croupion des oiseaux.

— Mamm. Partie supérieure du corps ou base de la queue des mammifères.

UROPYGIAL, ALE. adj. Ornith. Qui appartient au croupion. ‖ Se dit des plumes qui garnissent le croupion.

URORRHAGIE. s. f. (ét. gr., οὖρον, urine; ῥέω, couler). Pathol. Flux d'urine, diabète.

URORRHAGIQUE. adj. des 2 g. Pathol. Qui a rapport à l'urorrhagie.

URORRHÉE. s. f. Pathol. Flux abondant d'urine.

URORRHÉIQUE. adj. des 2 g. Pathol. Qui a rapport à l'urorrhée. On dit aussi *urorrhoïque*.

UROSCHÉSIE. s. f. Pathol. Suppression d'urine.

UROSCHÉTIQUE. adj. des 2 g. Pathol. Qui appartient à l'uroschésie.

UROSCOPE. adj. et s. m. Se dit d'un médecin qui examine les urines pour en déduire des conjectures probables sur l'état de maladie, lesquelles, combinées avec les autres phénomènes morbifiques, servent à établir le diagnostic. Tous les médecins doivent être *uroscopes*; il n'y a que les charlatans qui soient uromantes. (Mérat.)

UROSCOPIE. s. f. (ét. gr. οὖρον, urine; σκοπέω, considérer). Pathol. Examen de l'urine.

UROSCOPIQUE. adj. des 2 g. Pathol. Qui concerne l'uroscopie.

UROSE. s. f. (du gr. οὖρον, urine). Pathol. Nom générique des maladies des voies urinaires.

UROSPERME. s. m. (pr. *u-ro-sper-me*; ét. gr., οὐρός, canal; σπέρμα, semence, ou, suivant d'autres, de οὐρά, queue; σπέρμα, graine; ce qui fait allusion au col du fruit, prolongé en forme de queue). Bot. Genre ayant pour type une plante du midi de la France, appartenant à la tribu des lactucées. On en connaît quatre espèces. ‖ Genre d'ombellifères.

UROSPERMÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à l'urosperme. ‖ UROSPERMÉES. s. f. pl. Famille de plantes à fleurs composées, ayant pour type le genre urosperme.

UROTALT. Myth. Le dieu du soleil, chez les Arabes.

[illegible] s. m. Techn. Bout de madrier, sur lequel pose la meule du potier.

URQUIJO (don Mariano-Luis, chevalier d'). Ministre d'Espagne, né en 1768, mort en 1817, nommé ministre par Charles IV, en 1798. Il encouragea l'industrie, fit des efforts pour relever la marine, réprima beaucoup d'abus ecclésiastiques, et parvint à supprimer l'inquisition.

URSIDE. adj. des 2 g. (du lat. *ursus*, ours). Mamm. Qui ressemble à un ours. ‖ URSIDES. s. m. pl. Famille de mammifères, qui a pour type le genre ours.

URSIN, INE. adj. Mamm. Qui ressemble à l'ours.

URSIN. s. m. Mamm. Espèce de phoque à oreilles, appelé aussi ours marin. ‖ Ancien nom du hérisson.

— Zooph. Ancien nom des oursins.

URSINELLE. s. f. Bot. Genre de plantes cryptogames microscopiques, que l'on observe sur les parois intérieures des vases dans lesquels on laisse séjourner de l'eau douce et des conserves.

URSINIE. s. f. Bot. Genre de plantes du cap de Bonne-Espérance, appartenant à la famille des corymbifères, et renfermant une douzaine d'espèces.

URSINS. Célèbre maison italienne qui a fourni à l'Église plusieurs papes. ‖ URSINS (Anne-Marie de la Trémouille, épouse de Flavio des). Née en 1643, morte en 1722. Première camériste de la jeune reine d'Espagne.

URSON. s. m. Mamm. Espèce de porc-épic du nord de l'Amérique, dont on a fait le type d'un nouveau genre, sous le nom d'érithizon.

URSULE (Sainte). Fille d'un prince de la Grande-Bretagne, souffrit le martyre pour la religion chrétienne, et fut mise à mort par les Huns, auprès de Cologne, vers 384. On célèbre sa fête le 21 octobre.

URSULINE. s. f. Religieuse placée sous l'invocation de sainte Ursule. Les ursulines ont été instituées pour instruire et élever les jeunes filles. Cet ordre fut fondé en 1537 par la bienheureuse Angèle de Brescia, et confirmé par le pape Paul III, en 1544. Un couvent d'ursulines.

URTICAIRE. s. f. (du lat. *urtica*, ortie). Pathol. Éruption cutanée assez semblable à celle que produirait l'application des feuilles d'ortie sur la peau. ‖ *Urticaire accidentelle*. Elle est presque toujours due à l'introduction dans l'estomac de quelques substances particulières, tels que divers poissons de mer, coquillages, moules, huîtres, crabes, écrevisses, etc., lesquelles, sans être nuisibles en elles-mêmes, le deviennent en raison d'une disposition particulière des individus. ‖ *Urticaire spontanée*. Elle est produite par des causes toujours obscures. Elle est caractérisée par une éruption de plaques nombreuses, comme l'urticaire accidentelle; mais elle se prolonge plus longtemps.

— adjectiv. Fièvre urticaire.

URTICANT, ANTE. adj. Bot. Se dit d'une plante qui produit l'effet de l'ortie sur la peau.

URTICATION. s. f. (pr. *ur-ti-ka-cion*; du lat. *urticatio*, fait de *urtica*, ortie). Chir. Flagellation qu'on pratique avec des orties, pour exciter une vive irritation à la peau, afin d'y rappeler la chaleur naturelle, dans la sciatique, la paralysie, la léthargie. Quand la chair est devenue rouge, on la lave avec du vin chaud.

URTICÉ, ÉE. adj. (du lat. *urtica*, ortie). Bot. Qui ressemble à l'ortie. ‖ URTICÉES. s. f. pl. Famille de plantes ayant pour type le genre ortie. Le houblon, la pariétaire, le mûrier, le poivrier, l'arbre à pain, le chanvre, la broussonétie et le figuier font partie de cette famille.

URTICIFOLIÉ, ÉE. adj. Bot. Dont les feuilles ressemblent à celles de l'ortie.

URTICINÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à l'ortie. ‖ URTICINÉES. s. f. pl. Classe de plantes ayant pour type le genre ortie, et comprenant les familles des monimiées, des artocarpées et des urticées.

URTICITE. s. f. Foss. Un des noms des hystérolithes.

URTIQUÉ, ÉE. part. pass. du v. Urtiquer. S'empl. adjectiv. Si on voulait calmer les cuissons de l'urtication, on y parviendrait en partie en enduisant la région *urtiquée* avec de l'huile d'olive. (Mérat.) Omiss. des dictionn.

URTIQUER. v. a. 1re conj. (pr. *ur-ti-ké*; du lat. *urtica*, ortie). Flageller avec des orties fraîches.

URUBITINGA. s. m. Ornith. Autour du Brésil.

URUCU. s. m. Bot. Nom que les Brésiliens donnent à l'arbre que l'on appelle plus ordinairement rocou.

URUCURÉE. s. f. Ornith. Oiseau auquel on a attribué à tort la faculté de se creuser des trous profonds, au lieu de profiter de ceux qu'il rencontre tout faits. On sait aujourd'hui qu'il se trouve dans les terriers des tatous, dont il ne s'éloigne pas, et où il s'enfonce quand il est saisi d'épouvante.

URUGUAY. Géogr. Rivière qui prend sa source dans le Brésil, sépare le Montevideo [illegible] Buenos-Ayres, et se joint au Parana pour former la Plata. Son cours est de 1,400 kilom. ‖ République de l'Amérique méridionale, qui [illegible] ensuite partie de la vice-royauté espagnole, sous le titre de Banda orientale. Envahi par les Portugais, ce pays fut dans la suite annexé à l'empire du Brésil, ce qui causa, dans ces derniers temps, une guerre entre Buenos-Ayres et le Brésil. Ce pays fut constitué en république en 1828. Sa population est de 50,000 hab. Sa capitale est Montevideo.

URULE. s. f. Bot. Genre de plantes à fleurs composées, renfermant plusieurs espèces de la Nouvelle-Hollande.

URUS. s. m. (pr. *u-russ*). Mamm. Bœuf sauvage de l'ancienne Germanie. On dit aussi *ure*.

URVILLE. V. DUMONT-D'URVILLE.

URVILLÉE. s. f. (pr. *ur-vi-yé*). Bot. Genre de la famille des sapindées, contenant trois espèces du Brésil.

US. s. m. pl. (pr. *uss*; du lat. *usus*, usage, coutume). Dr. Usages. Il se joint presque toujours à *coutumes*, et signifie les Règles, la pratique qu'on a coutume de suivre en quelque pays, en quelque lieu, touchant certaines matières. Selon les us et coutumes du lieu. Garder les us et coutumes.

— Dr. marit. *Us et coutumes de la mer*. Maximes, lois et usages qui servent de base à la législation maritime. Ces us et coutumes sont divisés en trois règlements, faits, le premier, en 1226, par Éléonore de Guyenne, et augmenté, en 1296, par Richard Cœur de Lion; le second, postérieure à 1288, par des marchands de l'île de Gothland; et le troisième, par les députés des villes hanséatiques, en 1597.

— Se dit, par extension, de toute espèce d'usage. Le peuple français, avec sa réputation d'inconstant, est celui qui tient le plus à ses vieilles maximes, à tous ses *us* et coutumes. (Grimm.)

— Syn. comp. US COUTUME. *Us* est un vieux terme qui signifie *usage*. On joint ordinairement le terme d'*us* avec celui de *coutume*, comme si ces termes étaient absolument synonymes. Cependant le terme de *coutume*, lorsqu'on l'emploie seul, dit souvent plus qu'*us* ou usage, car la *coutume* s'entend ordinairement d'une loi, laquelle, à la vérité, n'était dans son origine qu'un usage, un écrit, mais qui, par la suite des temps, a été rédigée par écrit; au lieu que par le terme d'*us* et *usage* on n'entend communément que la manière ordinaire d'agir, et qui ne forme point une loi écrite. Mais, quand on joint le terme de *coutume* à celui d'*us*, on n'entend ordinairement par l'un et par l'autre que des usages non écrits, ou du moins qui ne l'étaient pas dans l'origine.

US, terminaison. Les mots de cette terminaison où le *s* est sonore riment sans difficulté avec ceux où cette consonne est muette; ainsi *Vénus* s'unira à *inconnus*, *Phébus* à *abus*, etc.

> L'almanach est païen : nous comptons nos journées
> Par le seul nom des dieux que Rome avait connus;
> C'est Mars et Jupiter, c'est Saturne et Vénus
> Qui président au temps, qui font nos destinées.
> (VOLTAIRE.)

USAGE. s. m. (du bas lat. *usagium*). Coutume, pratique reçue. Long, constant, ancien, perpétuel usage. L'usage du pays, du temps. Cela est reçu par l'usage. C'est l'usage. L'usage le veut ainsi. C'est son usage d'agir ainsi. Cela est conforme, est contraire à l'usage. Cela est hors d'usage. Suivre l'usage. Braver l'usage. Les usages reçus. Les mœurs, les coutumes, les usages d'un peuple. Renverser un long usage. Cet *usage* a du moins pour objet la propreté. (Buff.) Rien ne fortifie les préjugés comme un ancien *usage*. (Duclos.) Plusieurs choses reçues d'une résolution indubitable n'ont appui qu'en la barbe chenue et rides de l'*usage* qui les accompagne. (Montaigne.) C'est à la cour que s'apprennent tous les *usages* du luxe, de la vanité, de l'ambition et de la délicatesse. (Fléch.) Une erreur de sécurité qui nous représente les abus du monde comme des *usages*. (Mass.) Un *usage* politique dont quelques Chinois superstitieux abusaient. (Volt.) Je sais que des sultans l'*usage* m'est contraire. (Id.)

— Emploi d'une chose. Faire usage d'un aliment, d'un remède. Faire usage d'une plante en médecine. Faire usage du temps, de son temps, de son crédit, de ses moyens. Faire usage de tel aliment, de tel remède. Le bon, le mauvais usage des richesses. Mettre une chose en usage. Mettre tout en usage pour réussir. A quel usage destinez-vous cela? L'usage de la parole. Les langues ne s'apprennent bien que par l'usage. Faire usage d'un passe-port. Les usages du fer sont généralement connus. (Libes.) La pénitence me fait voir que je puis mettre mon corps à un meilleur *usage*. (Boss.) L'âme, déçue par sa liberté, dont elle a fait un mauvais *usage*, songe à la contenir de toutes parts. (Id.) L'âme rappelle sa connaissance et son bonheur à son *usage* primitif. (Id.) L'esprit du monde a perverti le véritable *usage* des honneurs. (Fléch.) Je ne viens pas ici vous désabuser des grandeurs humaines, mais vous montrer le bon *usage* qu'on en peut faire. (Id.) Ce qui couronne la vie de Marie-Thérèse, c'est qu'elle fut toujours égale; mêmes vertus, même *usage* des sacrements, mêmes principes, mêmes règles. (Id.) Quel *usage* plus doux et plus flatteur pourriez-vous faire de votre élévation et de votre opulence? (Mass.) C'est l'*usage* de l'autorité qui en fait le plus doux plaisir; et le plus doux *usage* de l'autorité, c'est la clémence et la libéralité qui la rendent aimable. (Id.)

[illegible] usage, pour faire entendre qu'elle est bonne, qu'elle peut durer longtemps; dites : Cette étoffe est d'un bon user. *Usage*, en ce sens, est depuis longtemps inusité.

— Emploi qu'on fait des mots de la langue, tel que la coutume l'a réglé. L'usage est l'arbitre souverain des langues, est le tyran des langues. L'usage a introduit, a consacré cette expression, cette tournure. Ce mot est d'usage. Ce mot n'est plus d'usage, n'est plus en usage, est maintenant hors d'usage. Ce terme n'est d'usage, n'est en usage que dans le style familier. Cette expression n'est pas du bon usage. Le plus grand usage de ce mot est dans le style soutenu. L'usage, dit-on, est le maître de la langue. (Duclos.) En fait de langue, on appelle usage la manière dont parle la société la mieux élevée d'une nation, conformément à la façon d'écrire de la plus saine partie des auteurs du temps. On dit en ce sens que l'usage est le maître, l'arbitre, le tyran des langues; parce qu'en effet il gouverne d'une manière absolue, qu'il n'est pas obligé de rendre compte des motifs qui le déterminent, et que s'il fait beaucoup de choses par raison, il agit aussi souvent sans raison, et même contre la raison. (Vaugelas.)

Reconnaissons avec Vaugelas que l'*usage* a fait beaucoup de choses avec raison, même beaucoup plus qu'on ne pense. En effet, il y a dans la langue mille façons de parler qu'on attribue au pur caprice de l'*usage*, et dont la raison se découvre dans une métaphysique très-déliée qui semble avoir conduit la multitude à son insu, et qu'aperçoit celui qui examine la langue avec un œil philosophique. Dans les irrégularités mêmes que l'*usage* a reçues, et qu'il a fait passer en lois, on remarque souvent que ce qui les a introduites, c'est qu'elles donnent à l'expression plus de vivacité, de grâce ou d'énergie; et jusque-là rien n'est plus juste que de se soumettre à l'*usage*. (Marmontel.)

— Emploi particulier qu'on fait des mots, soit que servi par son talent et consultant l'analogie on trouve des moyens neufs de s'exprimer, soit qu'on tombe dans les fautes qu'entraîne le défaut de goût et de raison. L'usage de cette expression est heureux. Habile écrivain, il a fait de ce mot un usage heureux, inattendu, tout nouveau. Faire des mots un usage vicieux, barbare. L'usage que ces deux auteurs font des mots prouve que l'un a de l'originalité et l'autre de la bizarrerie. L'Académie indique l'usage qu'on a fait de chaque mot, sans prétendre le régler. Le mauvais usage que nous faisons de ces termes. (Boss.)

— Dr. Ce qui se pratique généralement. Les lois ne peuvent pas descendre dans tous les détails qui se rattachent à leur exécution; aussi dans beaucoup de cas, elles déclarent s'en référer à l'usage. On doit suppléer dans les contrats les clauses qui y sont d'usage, quoiqu'elles n'y soient pas exprimées. L'usage a la puissance d'abroger les lois. L'usage confirmé acquiert force de loi.

— Prov. *Usage rend maître*.

— Droit de se servir personnellement d'une chose dont la propriété est à un autre. Ce droit peut aussi bien s'appliquer aux meubles qu'aux immeubles. Le droit d'usage peut dériver de la loi, de la convention, ou d'une possession suffisante pour prescrire. Il peut être établi sur deux ou plusieurs têtes, pour un temps limité ou pour toute la vie de l'usager; pour ce dernier seul, ou pour lui, ses héritiers, ses enfants et descendants; mais dans ce dernier cas l'interprétation du titre doit toujours avoir lieu d'une manière restrictive. Vendre ses meubles en s'en réservant l'usage sa vie durant.

— Jurispr. Droit qu'ont les voisins d'une forêt ou d'un pacage d'y couper le bois qui leur est nécessaire ou d'y mener paître leur bétail. Le code forestier défend de faire à l'avenir, dans les forêts de l'État, aucune concession de droits d'usage, de quelque nature et sous quelque prétexte que ce puisse être. Céder, cantonner les usages aux riverains de ces forêts, de marais. Avoir droit d'usage. Avoir son usage dans tel bois. ‖ *Grands usages*. On comprend sous ce nom l'affouage, ou le droit de prendre dans une forêt le bois de chauffage nécessaire aux usagers; le marronnage, ou le droit de se faire délivrer des arbres pour la construction et les réparations des bâtiments; le pâturage ou pacage, ou le droit de faire paître le bétail; le pacage ou la paisson, c'est-à-dire la faculté de mener des porcs dans une forêt pour s'y nourrir de glands et de faînes. ‖ Les petits usages consistent principalement à enlever les branches et les bois morts, c'est-à-dire certaines espèces de peu de valeur, telles que les saules, les houx, les épines, le cornouiller, le sureau, les aunes, les genêts, le genévrier et les ronces.

— Antiq. rom. Une des trois manières par lesquelles la femme romaine passait de l'autorité paternelle sous celle du mari. L'usage était contracté par une cohabitation non interrompue pendant un an.

— Action de jouir. Le long usage qui endurcit le cœur à tous les plaisirs la rend ici (la bienfaisance) tous les jours plus sensible. (Mass.) Leurs premières années éprouvent déjà les dégoûts que la lassitude et le long usage [illegible] semblent attacher à la vieillesse. (Id.)

— Habitude, pratique d'une chose. Avoir l'usage de certaines matières, de certaines affaires. Avoir l'usage de dîner de bonne heure. Être dans l'usage de rentrer tard. C'est son usage de veiller beaucoup. L'usage des lois et des judiciaires [illegible]

— Escrime. Avoir l'usage des armes.

— Se dit relativement aux personnes. Des lunettes à l'usage des myopes. Cela n'est pas à mon usage.

[illegible]

— Cet [illegible] ne convient pas.

— Expérience de la société, habitude du [illegible]

— Prov. *Il a mis tout en usage*, [illegible] ‖ *Il faut mettre tout en usage*, *le fer et le feu*. Il ne faut rien épargner. Il faut se servir de tous les moyens pour [illegible]

grand désordre, pour venir à bout d'une grande entreprise.

— Iconol. On le représente sous les traits d'un vieillard, pour marquer qu'il tire son autorité du temps. Il s'appuie des deux mains sur une meule à aiguiser sur laquelle sont gravées ces paroles : *Il se fortifie dans sa route.*

— USAGES. s. m. pl. Libr. Livres dont on se sert pour le service divin, comme bréviaires, rituels, diurnaux, heures, processionnaux, missels, etc. Ce sens est vieux.

— Anc. cout. Terrains vagues qui appartenaient à une commune, et où les membres de la commune pouvaient faire paître leurs bestiaux. Les seigneurs étaient sujets à enfermer les usages dans leur enclos.

— Syn. comp. USAGE. COUTUME. V. COUTUME. ‖ USAGE. USUFRUIT. L'*usage* diffère de l'*usufruit* en ce que celui qui n'a que l'*usage* d'une chose peut se servir seulement de cette chose pour son utilité, sans pouvoir ni la louer ni la céder gratuitement à un autre, même pour son simple usage, ni vendre les fruits superflus, au lieu que l'usufruitier peut vendre ces derniers, et céder gratuitement ou louer à un autre l'*usage* de la chose dont il a l'*usufruit*. ‖ USAGE. USER. *Usage* emporte l'idée d'une détermination étrangère à *user*, celle d'une fin, d'une application à quelque chose. Un instrument est d'un bon usage quand il est bon pour ce à quoi on le fait servir. Une étoffe est d'un bon user quand on peut en user longtemps.

USAGÉ, ÉE. adj. Néol. et pop. Qui connaît les usages du monde.

USAGER. s. m. Jurispr. Celui qui a droit d'usage dans certains bois ou dans certains pacages. ‖ *Francs usagers.* Ceux qui ne payent rien pour leur usage, ou qui ne payent qu'une modique redevance pour un gros usage. ‖ *Gros usagers.* Ceux qui ont droit de prendre dans la forêt d'autrui, sur un certain nombre d'hectares de bois, les fruits que les arbres produisent. ‖ *Menus usagers.* Ceux qui n'ont que pour leurs besoins personnels les droits de pâturage et de pacage, et la liberté de prendre le bois arraché ou brisé et autres de cette espèce.

USALÈTE. Géogr. Montagne de l'Afrique propre, faisant partie de l'Atlas.

USALTON. s. m. Métrol. Monnaie de Géorgie valant environ 55 cent.

USANCE. s. f. Usage reçu. L'usance du pays, des lieux. Vieux en ce sens.

— Comm. Terme de trente jours, en parlant des lettres de change. L'usance court du lendemain de la date de la lettre de change. Les usances varient suivant les pays : tantôt on a un, deux, et jusqu'à dix jours de grâce, à compter de l'échéance ; tantôt les mois sont tous comptés de trente jours, comme cela se fait aujourd'hui en France. Avoir une lettre à usance. Lettre de change payable à deux usances, à trois usances.

— Admin. *Usance du bois.* Espace de temps qui s'est écoulé depuis qu'on a coupé un taillis. On dit dans le même sens, *âge du bois.*

— Mar. Fixation de temps. Il sera accordé à l'affréteur tant de jours de planche pour décharger et recharger le bâtiment au port de la destination ; passé ce terme, il payera au capitaine une certaine somme par usance de trente jours. ‖ Usage. Se dit d'un négociant qui connaît tous les trafics de mer, la manière de les traiter et de les mener à bonne fin. Connaître les usances.

USANO. s. m. Métrol. Poids employé en Guinée, et qui vaut 8 gr. 4 centigr.

USANT. part. prés. du v. User. Il est toujours fuyar.

Bientôt son processus, pour elle usant sa plume,
De ses précautions va t'offrir un volume. (Boil.)

USANT, ANTE. adj. Jurispr. Qui a droit d'user. N'est guère usité que dans cette phrase, *Fille majeure usante et jouissante de ses droits.* Fille majeure qui n'a ni père ni mère, et qui n'est point [illegible].

De plus à Muguet de la Plante,
Personne de ses droits usante et jouissante,
Est dû loyalement [illegible].
(Regnard.)

USAPHE. Myth. pérav. Un des noms du souverain dieu des Péruviens.

[illegible] la Croatie et la Dalmatie. Les Uscoques se sont rendus célèbres par leurs pirateries.

— Hist. Se dit particulièrement de ceux qui s'établirent à Segna, dans le golfe de Carnie, et qui, soutenus [illegible] par l'Autriche, furent détruits par les Vénitiens en 1618. Les Uscoques, chassés de Clissa par les Turcs, avaient commencé la piraterie contre les vaisseaux turcs ; [illegible] tous les pavillons.

USCOUF. s. m. [illegible]. Relat. Nom par lequel on désigne le bonnet des janissaires, et l'espèce de corne qu'il formait par devant.

USÉ, ÉE. part. pass. du v. User. S'emploie adjectiv. Habit usé. Meubles usés. Maintenant que ma voile et ma rame sont usées, que ma nacelle coule bas, irai-je me remettre en mer et m'exposer à de nouveaux orages ? (B. de St-P.) J'y trouvai une [illegible] qui [illegible] lui étaient usés, avec une [illegible] de cuir pour les réparer. (Le Sage.) Les princes des habits usés et feignirent d'être d'un pays fort éloigné, d'où ils venaient trouver Josué pour faire alliance avec lui. (Le Maistre de Sacy.) Quand son trousseau fut usé, il acheta du calicot à quatorze sous l'aune pour remplacer son beau linge. (De Balzac.)

— *Ce cheval a les jambes usées.* Ses jambes ne valent plus rien. ‖ *Cheval usé, jument usée.* Cheval, jument qui ont tant fatigué qu'ils ne peuvent plus rendre de bons services.

— *Pied usé.* Pied d'un vieil animal, ou de celui qui habite les pays rocailleux.

— Fam. *C'est un homme usé.* Il est très-affaibli par le travail, par les maladies ou par les débauches.

— Fig. Elle sacrifia sa santé, toute faible et tout usée qu'elle était, à l'honneur d'être auprès d'une grande reine. (Fléch.) Les forces de la nature furent usées en elle par le soin même qu'on prenait de la soutenir. (Id.) Qu'eût fait sainte Thérèse, si elle n'eût plus eu à donner à Dieu qu'un cœur usé, et les restes d'une vie scandaleuse ? (Id.) Des jours usés pour vous abandonner le reste. (Del.)

— *Une pensée usée.* Une pensée qui a été employée souvent, et à laquelle on ne fait plus attention.

— On dit de même, *ce sujet est usé, ces moyens sont usés.* Lorsqu'on est obligé de rendre ce qui a été dit, il faut rajeunir ce qui semble usé. (La Harpe.) Pour moi, dit l'autre, je trouve que rien n'est usé comme la grisette. (J. Janin.) La puissance des mots est usée ; il ne reste que celle des [illegible]. (Boiste.)

— *Passion usée.* Amour refroidi, diminué par le temps.

— Fig. *Avoir le goût usé.* Avoir le goût émoussé par le trop fréquent usage des ragoûts forts et piquants ou des liqueurs violentes.

— Agric. *Terre usée.* Terre devenue stérile pour avoir rapporté trop longtemps sans repos, sans amendement.

— *Vente usée.* Celle dont le temps est passé, lorsque l'adjudicataire a coupé et enlevé le bois qui lui a été vendu.

— Se disait pour Qui est en usage.

— *Avoir usé.* Se disait dans le sens d'Avoir pour habitude.

— Anc. cout. *Ventes usées.* Ventes accomplies.

— *Usé par.* Usé par les fatigues, Charles languissait, quoiqu'il n'eût guère que cinquante ans. (Anquet.)

Rassasié d'honneurs, usé par la victoire,
Il mit à ses festins son étude et sa gloire. (Brébeuf.)

USÉ. s. m. Techn. La partie usée d'une chose. Une fois le coulisseau placé, on ôte et on remet très-facilement le fer de dessus lors des repassages ; et lorsqu'à la longue l'usé du fer de dessous force à remonter le fer de dessus, il suffit de desserrer la vis, de remonter le coulisseau et de le fixer de nouveau en serrant la vis. (Encycl.) Après l'usé de la planche, auquel on remédie au moyen d'une semelle en fonte, l'une des causes les plus actives de la détérioration des rabots est le grand nombre des coups de marteau qu'on donne sur cet outil, soit pour mettre, soit pour ôter le fer. (Id.)

USEDOM. Géogr. Ile de la Poméranie, dans la mer Baltique ; 10,500 hab.

USER. v. a. 1re conj. (du lat. *uti*). Faire usage de quelque chose, s'en servir. User de remèdes. Il ne faut user que de viandes légères, à cause de votre mal. User d'un certain régime. User sobrement de quelque chose. User d'un mot, d'un terme.

— Se dit aussi des choses morales. User de menaces. User de prières. User de violence. User de voies de fait. User de finesse. User d'artifices. User de circonspection. User de précaution. *Usant* du privilège des Français, je m'assis sans en avoir attendu l'ordre. (Chateaubriand.) Ma sévérité ! en ai-je jamais usé avec vous ? (L. de Wailly.) Comme étant hommes, ils sont nécessairement obligés d'user de ce monde, il faut qu'ils en usent comme s'ils n'en usaient pas, selon la parole de saint Paul. (Le Maistre de Sacy.) Je l'ai vu, et ne croyez pas que j'use ici d'exagération, je l'ai vu vivement ému du péril de ses amis. (Boss.) En donnant la puissance aux princes, Dieu leur commande d'en user comme il fait lui-même, pour le bien du monde. (Id.) Il ne [illegible] ils n'usent de la prospérité que pour la félicité de leurs sens. (Mass.) Les grands, qui vivent dans l'oubli de Dieu, ne savent user sagement, ni de la maladie, ni de la santé, ni des biens, ni des maux de la vie humaine. (Id.)

— *User bien de quelque chose.* En faire un bon usage. User bien de son crédit. User bien de sa faveur, du pouvoir qu'on a.

— *User mal de quelque chose.* En faire un mauvais usage, en abuser. C'est mal user des grâces que Dieu vous a faites. Il n'y a que la vertu seule dont personne ne peut mal user, parce qu'elle ne serait plus vertu si l'on en faisait un mauvais usage. (Boss.)

— *En user bien, en user mal avec quelqu'un.* Agir bien ou mal avec lui. En user fort bien avec quelqu'un. En user très-mal avec ses [illegible].

— *En user librement, familièrement avec quelqu'un.* Avoir avec quelqu'un un procédé libre, une manière d'agir familière. Je vous demande pardon si j'en use si familièrement, si librement avec vous.

— *En user.* Agir de telle et telle manière. Il faut savoir comment on en use dans ce pays. On en use ainsi entre gens d'honneur. La plume tombe des mains quand on voit comment les hommes en usent avec les hommes. (Volt.) Il faut en user avec les livres comme avec les hommes, choisir quelques amis et se soucier peu du reste. (Id.) Beaucoup de personnes en usent avec le temps et la fortune comme s'ils étaient immuables. (Boiste.)

— Prov. *Il en use comme des choux de son jardin.* Se dit d'un homme qui agit trop librement dans une maison étrangère. ‖ *Chacun en use comme il lui plaît.* Chacun agit à sa fantaisie.

— S'emploie quelquefois absol. Usez, n'abusez pas. Ce n'est pas user, c'est abuser. *User*, n'abusez point, le sage ainsi l'ordonne. (Volt.)

— v. a. Consommer les choses dont on se sert. User bien du bois dans une maison. User beaucoup d'huile dans un hiver. User du tabac.

— Détériorer imperceptiblement les choses à force de s'en servir. User ses habits, ses souliers.

— Fig. *User ses ressources.* Les prodiguer et les affaiblir. Vos passions ayant essayé de tout et tout usé, il ne vous reste plus qu'à vous divorcer vous-même. (Mass.)

Le mortel studieux
N'ira point, s'arrachant à ses loisirs utiles,
User son avenir en des cercles futiles. (Millev.)

— *User sa jeunesse auprès de quelqu'un.* Passer sa jeunesse à servir quelqu'un.

— *User ses yeux à force de lire.* S'affaiblir la vue à force de lire.

— On dit à peu près dans le même sens, Il n'y a rien qui use tant un homme que la débauche, qui use tant le corps que les longues veilles, etc. Les plus beaux jours de votre vie, vous les avez sacrifiés à votre profession militaire ; dix ans de services ont plus usé votre corps qu'une vie entière de pénitence. (Mass.) Le marchand use son corps et oublie le sommeil, afin d'amasser des richesses. (Lamennais.) Une révolution use les hommes. (Boiste.) La volupté nous use bien plus tôt que la douleur. (Id.)

— Diminuer par le frottement. User sur la pierre la pointe des ciseaux. Les miroitiers usent les glaces. Le pavé use le fer des chevaux.

— Fig. Il y a plus de constance à user sa chaîne qu'à la rompre. (Montaig.) Le temps use l'erreur et polit la vérité. (De Lévis.) L'envie est une lime qui use tout à la fois le corps et l'âme. (De Juss.) Vainement l'homme élève des palais et des arcs de triomphe, le temps les use en silence. (A. Martin.) Une âme forte, resserrée dans une petite sphère, use son activité sur des niaiseries. (Boiste.)

— Au moral. Amoindrir, affaiblir. La jouissance use l'amour. Les longues espérances usent la joie, comme les longues maladies usent la douleur. (Mme de Sév.)

Rien n'use tant l'ardeur de ce nœud qui nous lie,
Que le fâcheux besoin des choses de la vie. (Mol.)

— Chir. Consumer. Poudre pour user les chairs.

— Se disait autrefois pour Recevoir. ‖ *User le corps de Notre-Seigneur.* Communier.

— Absol. Le travail de tête use plus promptement que celui du corps. (Boiste.)

— S'USER. v. pron. Se détruire, se détériorer. Les marbres, les pierres s'usent. Les habits s'usent à force de servir. Tout s'use à la longue. Une heureuse conformation d'organes qui s'usent. (Fléch.)

— Devenir stérile à force de rapporter, en parlant des terres.

— Perdre ses forces.

— Fig. La joie de faire du bien est tout autrement douce et touchante que la joie de le recevoir. Revenez-y encore, c'est un plaisir qui ne s'use point. (Mass.) L'esprit s'use comme toutes choses ; les sciences sont son aliment ; elles le nourrissent et le consument. (La Bruy.) Il fallut que, pour justifier son chef-d'œuvre, il épuisât l'imagination qui s'était déjà usée à l'enfanter. (E. Mounais.)

— Détruire ses forces, ses facultés, ses talents. Les hommes s'usent par l'abus de leurs forces, de leurs facultés. ([illegible])

[illegible] contrats. (Boiste.)

— Syn. comp. USER. SE SERVIR. EMPLOYER. *Employer*, c'est faire une application particulière d'une chose, selon les propriétés qu'elle a ; *user de*, c'est faire usage de quelque chose dont on est maître ; *se servir*, c'est tirer un service d'une chose, selon le pouvoir et les moyens qu'on a de s'en aider.

USER. s. m. Se dit en parlant des choses qui durent longtemps. Cette étoffe, ce drap est d'un bon user. Meubles qui deviennent plus belles à l'user. C'est un si bon user qu'on n'en voit pas la fin. (Furet.)

— Fig. et fam. *Cet homme est bon à l'user.* Plus on le fréquente, plus on le trouve officieux, honnête, d'un commerce agréable et sûr.

— *On ne connaît bien les gens qu'à l'user.* On ne connaît bien les gens qu'en les fréquentant.

USIE. s. f. Entom. Genre d'insectes diptères de la famille des [illegible].

USINE. s. f. (du lat. *usus*, usage). Tout établissement important, dans lequel les fabrications s'exécutent, une industrie d'art s'exerce, sur une grande échelle.

— S'entend de l'ensemble des bâtiments, des ateliers et des appareils d'un établissement manufacturier, où l'on emploie un plus ou moins grand nombre de machines, principalement de celles qui ont pour moteur des courants d'eau. Telles sont les forges, les fonderies, les verreries, les moulins, etc. Établir des usines. Construire des usines. Tout son bien consiste en usines. Belle usine. Vaste usine. Au sujet de la théorie des eaux courantes, je vais ajouter une observation nouvelle que j'ai faite depuis que j'ai établi des *usines*, où la différente vitesse de l'eau peut se reconnaître assez exactement. (Buff.)

— Se disait autrefois pour Ménage.

USINIER. s. m. Propriétaire d'une usine.

USITÉ, ÉE. adj. Qui est en usage, qui est pratiqué communément. Cela est fort usité dans ce pays. C'est une chose fort usitée. Cela était fort usité en ce temps-là.

— Se dit principalement des mots et des phrases qui sont en usage dans une langue. Ce mot n'est guère usité, n'est point usité. Une façon de parler fort usitée, peu usitée.

Socrate avait une gaîté
Qu'on eût pu nommer sardonique ;
Mais ce mot de son temps n'était pas *usité*.
(Fr. de Neufch.)

USKUF. s. m. Relat. V. USCOUF.

USNE. s. m. (pr. *uss-ne*). Mar. Gros câble dont on se sert pour garer un train à flotter, sur le port et en route.

USNÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une usnée. ‖ USNÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des lichens, qui a pour type le genre usnée.

USNÉACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une usnée. ‖ USNÉACÉES. s. f. pl. Cohorte de la famille des lichens, qui a pour type le genre usnée.

USNÉAL, ALE. adj. Bot. Qui ressemble à une usnée.

— Zooph. Qui ressemble à une usnée par ses ramifications nombreuses, aplaties et étroites, comme le polypier de la dichotomaire usnéale.

USNÉE. s. f. (pr. *uss-né*). Bot. Genre de lichens qui croissent sur le tronc des vieux arbres, dans les grandes forêts, et pendent en masses filamenteuses, plus ou moins touffues. Il contient une vingtaine d'espèces. Une d'elles fournit une belle teinture violette. ‖ *Usnée humaine.* Espèce de lichen qui croît sur le crâne des cadavres exposés à l'air. On lui a longtemps attribué de grandes vertus.

USNÉOÏDE. adj. des 2 g. Bot. Qui ressemble à une usnée, à une mousse ou un lichen filamenteux pendant aux branches des arbres.

USOÜS. Myth. Le Neptune des Phéniciens, lequel, dit Sanchoniathon, enseigna le premier à ses compatriotes à s'exposer aux flots sur un tronc d'arbre creusé.

USQUEBAC. s. m. (pr. *uss-qué-bak*). Liqueur. V. SCUBAC.

USSASI. s. m. (pr. *uss-sa-si*). Bot. Arbre de l'Inde, dont on mange les fruits.

USSEL. Géogr. Ch.-l. d'arr. de la Corrèze ; 4,100 hab.

USSERIUS (Jacq. Usher, plus connu sous le nom latin de). Évêque anglican, né en 1580, mort en 1656, a publié de nombreux ouvrages très-estimés sur l'histoire et la chronologie.

USSIER. s. m. Anc. mar. Nom qu'on donnait autrefois à une espèce de barque plate.

USTAGE. s. m. Anc. cout. Droit seigneurial payé pour le domicile.

USTALIE. s. f. Bot. Genre de lichens.

USTARITS. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Bayonne (Basses-Pyrénées) ; 2,200 hab.

USTENSILE. s. m. Tout meuble servant au ménage, et principalement à la cuisine. Des ustensiles de cuisine.

— Se dit aussi de certains instruments propres à certains arts. Les ustensiles aratoires. Les ustensiles du jardinage. Ustensiles d'écurie. Ustensiles de manège.

— *Ustensiles d'un vaisseau.* Ce qui sert à la navigation.

[illegible] charger le canon.

— Ce que l'hôte est obligé de fournir au soldat qui loge chez lui par étape.

— Ce mot tire son origine du latin *utensilis*, ce qui est à notre usage. Richelet et Joubert ont écrit *utensile*. L'Académie, en écrivant *ustensile*, dans son dictionnaire, édition de 1762, permet de l'écrire ainsi, mais ne défend pas de revenir à l'ancienne orthographe, plus conforme à l'étymologie, mais absolument abandonnée aujourd'hui. V. UTENSILE.

USTENSILÉ, ÉE. part. pass. du v. Ustensiler. S'empl. adjectiv. Établissement ustensilé.

USTENSILER. v. a. 1re conj. (pr. *uss-tan-si-lé*). Garnir de tous les meubles, de tous les ustensiles, de tous les outils et accessoires nécessaires à une exploitation, à une occupation quelconque.

— S'USTENSILER. v. pron. Se garnir d'ustensiles.

USTÉRIE. s. f. (pr. *uss-té-ri*). Bot. Genre établi pour placer un arbuste de Guinée. ‖

Genre de la famille des personnées, renfermant de fort jolies plantes d'ornement, importées du Mexique en France au XIXe siècle. L'ustérie grimpante forme un buisson épais. ‖ Genre de plantes établi pour placer la jacinthe des bois.

USTILAGINEUX, EUSE. adj. (pr. *uss-ti-la-ji-neu*). Pathol. Se dit d'une gangrène causée par l'usage du blé ergoté.

USTILAGO. s. m. (pr. *uss-ti-la-go;* du lat. *ustilago*, brûlure). Pathol. Gangrène causée par le blé ergoté.

— Bot. Champignon pulvérulent, qui attaque et couvre comme d'une espèce de charbon les épis des céréales, qu'il détruit.

USTION. s. f. (pr. *uss-tion;* du lat. *ustio;* fait de *urere*, brûler). Action de brûler.

— Chirurg. Effet du cautère actuel. Action d'appliquer le calorique ou des corps qui en sont imprégnés. En pratiquant l'*ustion*, on se propose de modifier une partie malade ou d'y produire une révulsion. Toute partie dont la structure est altérée peut être modifiée avantageusement lorsqu'il n'y a point d'inflammation, soit en pratiquant l'*ustion* sur cette partie elle-même, soit en la pratiquant comme révulsive, dans un lieu plus ou moins éloigné; dans ce dernier cas, si même il y a inflammation, et qu'elle soit légère, elle peut être enlevée, pourvu toutefois que l'irritation occasionnée par l'*ustion* soit supérieure à l'inflammation qu'on peut déplacer. (Sarlandière.)

— Chim. Espèce de calcination par laquelle on réduit en cendres une substance.

USTRINE. s. f. (pr. *uss-tri-ne*). Antiq. rom. V. USTRINUM.

USTRINUM. s. m. (pr. *uss-tri-nomm*). Antiq. rom. Lieu où l'on brûlait les corps sur le bûcher. Les grandes familles avaient un ustrinum particulier, voisin de leur tombeau; en outre, il y avait à Rome un ustrinum au champ de Mars, pour les riches, et un autre aux Esquilies, pour les pauvres.

— Vase destiné à recevoir les cendres des corps consumés.

USTULATION. s. f. (pr. *uss-tu-la-cion;* du lat. *ustulare*, brûler). Pharm. Action de faire sécher une substance humide au feu.

— Se dit aussi du vin qu'on a fait chauffer ou brûler.

USTUN. s. m. Philol. Nom que les grammaires turques donnent au fatha des Arabes; c'est un accent supérieur, qui est le signe du son ouvert *a* et *e*.

USUALITÉ. s. f. Qualité de ce qui est usuel. On peut critiquer l'*usualité*, la trivialité de ces noms, mais la science est forcée de les employer, à défaut de termes plus convenables. (Laurent.)

USUCAPION. s. f. (ét. lat., *usus*, usage; *capio*, je saisis). Dr. rom. Manière d'acquérir par la possession, par l'usage.

USUEL, ELLE. adj. (du lat. *usualis;* fait de *usus*, usage). Dont on se sert ordinairement. Meubles usuels. Plantes usuelles. Langage usuel. Termes usuels. Maximes usuelles.

— *Plantes usuelles*. Celles dont on connaît les propriétés pour les différents usages de la vie, et surtout pour la médecine.

— *Termes usuels*. Mots d'un fréquent usage.

USUELLEMENT. adv. Communément, à l'ordinaire. Cela se dit usuellement.

USUFRUCTUAIRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *usus*, usage; *fructus*, fruit). Dr. Qui ne donne que la faculté de jouir des fruits. Le douaire des femmes est un droit usufructuaire.

USUFRUIT. s. m. Dr. Jouissance des fruits, du revenu d'un héritage, des intérêts d'un capital, dont la propriété appartient à un autre. L'usufruit est établi par la loi ou par la volonté de l'homme. Il peut être établi sur toute espèce de biens, meubles ou immeubles, même sur des choses fongibles et des rentes viagères. Il peut l'être par testament, ou faire l'objet, soit d'une convention, soit d'une donation entre-vifs. L'usufruitier est obligé de rendre les choses dans l'état où il les a reçues. N'avoir que l'usufruit d'une terre. Laisser par testament l'usufruit de son bien. ‖ *Usufruit légal*. Droit de jouissance du père et de la mère sur les biens de leurs enfants mineurs. ‖ *Usufruit conventionnel*. Celui qui a été séparé de la nue-propriété par la vo-

— *Fig.* Je hais naturellement un fainéant moisi d'oisiveté, qui croupit dans le séjour, fraudant en son foyer l'*usufruit* du plus beau de ses ans. (Nic. Pasq.)

— Syn. comp. USUFRUIT. USAGE. V. USAGE.

USUFRUITÉ, ÉE. adj. Prat. Se dit quelquefois des terres, des biens soumis à l'usufruit.

USUFRUITIER, IÈRE. s. (du lat. *usufructuarius*). Dr. Celui, celle qui a l'usufruit. Le propriétaire et l'usufruitier. Les droits et les obligations de l'usufruitier. Usufruitier d'une terre, d'une maison. Fidèle usufruitier. Usufruitier destructeur, avide. Les bons princes se regardent comme les simples *usufruitiers* de leurs États. (Antonin.)

— *Fig.* Nous ne sommes tous que de simples *usufruitiers* de la vie, c'est le bien patrimonial de l'espèce, et non pas des individus. (Virey.) Nous sommes seulement *usufruitiers* de la vie; elle ne nous appartient pas en propre. (Id.) L'homme n'est que l'*usufruitier* du bien de ses pères; il en doit rigoureusement compte à ses descendants. (Rauch.) Nous ne sommes tous que des *usufruitiers* sur la terre; le seul propriétaire est Dieu. (Boiste.) Le vrai philosophe ne se regarde que comme *usufruitier* des vérités qu'il découvre, qu'il éclaircit, il se hâte de les transmettre à la postérité. (Id.)

USUFRUITIER, IÈRE. adj. Qui est à la charge de l'usufruitier. Réparations usufruitières.

USUM (AD). loc. adv. (ét. lat., *ad*, à; *usum*, l'usage). Se dit d'une collection de livres rassemblés dans un but spécial. Telle est l'édition des ouvrages latins *ad usum Delphini*, à l'usage du Dauphin.

— substantiv. Par ellipse. Acheter un ad usum.

USUN. s. m. (pr. *u-sun*). Bot. Fruit du Pérou, de la grosseur et de la couleur d'une cerise, qui a la propriété de teindre en rouge l'urine des personnes qui en mangent.

USUNIER. s. m. Bot. Arbre du Pérou, qui produit l'usun.

USURAIRE. adj. des 2 g. Où il y a de l'usure. Contrat usuraire. Pacte usuraire. Intérêt usuraire. Dettes usuraires. Prêt usuraire. Emprunts usuraires.

USURAIREMENT. adv. D'une manière usuraire.

USURE. s. f. (du lat. *usura*). Intérêt, profit qu'on exige d'un argent ou d'une marchandise prêtée, au-dessus du taux fixé par la loi ou établi par l'usage en matière de commerce. Grosse usure. Double, triple usure. Prêter à usure. Emprunter à usure. Exercer l'usure. Se livrer habituellement à l'usure. Tirer usure de ce qu'on prête. Emprunter n'est pas beaucoup mieux que mendier; de même que prêter à *usure* n'est pas beaucoup mieux que voler. (Lessing.) L'*usure* est punie par l'opinion comme un abus, et punie par la loi comme un délit. (Encycl.) Les lois sur l'*usure* sont impuissantes à en réprimer les abus. (Id.) L'*usure* s'exerce tous les jours dans les maisons de banque sous le nom de commission, c'est-à-dire au moyen d'une prime ajoutée à l'intérêt commercial de six pour cent. Les fournisseurs de toutes espèces, qui sont des prêteurs de marchandises, éludent les lois sur l'*usure* par une seule fixation de prix qui comprend l'intérêt du capital avancé et la prime pour le risque couru. Toutes les bonifications connues sous les noms barbares de *chapeau*, *de croix*, *de comptes*, *de retour*, et mille autres semblables qui déshonorent le commerce, ne sont que des variétés de l'*usure*, et on ne les poursuit pas. Personne n'empêche un propriétaire de louer sa maison au denier dix, et on ne lui permet de louer son argent qu'au denier vingt. Que de contradictions mal justifiées dans nos lois! (Id.)

— Fig. L'aumône est un gain: c'est une *usure* sainte; c'est un bien qui rapporte ici-bas même au centuple. (Mass.) Se battre en duel, c'est se prêter l'un à l'autre la mort à *usure*. (Nic. Pasq.) L'ingratitude serait plus rare, si les bienfaits à *usure* étaient moins communs. (J.-J. Rouss.) Il n'y a qu'une seule manière équitable de placer son bien à *usure*, c'est de le donner aux pauvres. (Boiste.)

— Dr. rom. et can. Toute espèce d'intérêt, même légitime, que produisait l'argent.

— L'intérêt des capitaux prêtés, mal à propos appelé *intérêt de l'argent*, s'appelait auparavant *usure*, c'est-à-dire loyer de l'usage, de la jouissance; et c'était le mot propre, puisque l'intérêt est un prix, un loyer qu'on paye pour avoir la jouissance d'une valeur. Mais ce mot est devenu odieux; il ne réveille plus que l'idée d'un intérêt illégal, exorbitant, et on lui en a substitué un autre plus honnête et moins expressif selon la coutume.

— Fig. *Rendre à usure*, *payer avec usure*. Rendre, en bien ou en mal, au-delà de ce qu'on a reçu. Dieu rend avec usure ce qu'on a fait pour lui. Rendre à quelqu'un avec usure les bienfaits qu'on en a reçus, le payer avec usure du mal qu'il nous a fait. Babylone paya nos pleurs avec usure. (Rac.)

Il fait naître et mûrir les fruits:
Le champ qui les reçut les rend avec usure. (Rac.)

— Iconol. Figure allégorique, représentée sous les traits d'une vieille femme laide et vêtue salement; elle est assise sur un coffre-fort, tient une bourse fermée et compte des pièces d'or et d'argent, et divers joyaux mis en gage.

— Fam. Dépérissement qui arrive aux habits, aux meubles, etc., par un long usage qu'on en fait. Habit percé par usure.

— Hippiat. *Usure des dents*. Se dit de la superficie des dents incisives qui perdent leur marque. C'est à l'usure progressive de cette partie que l'on peut juger de l'âge d'un cheval. ‖ *Usure des extrémités*. Expression par laquelle on indique le dépérissement, la ruine des extrémités d'un cheval par suite de fatigues. L'usure des membres est un mal sans remède qui empêche un animal de rendre de bons services.

USURER. v. n. 1re conj. S'est dit pour Faire usure. ‖ Rendre avec usure.

USURIER, IÈRE. s. Celui, celle qui prête à usure. Infâme usurier. Vieil usurier. Usurier qui prête sur gages. Condamner quelqu'un comme usurier. On ne voit pas d'*usurier*, quelque riche qu'il soit, vivre estimé, ni par conséquent heureux. (Boiste.)

C'est ainsi qu'à son fils un *usurier* habile
Traçait vers la richesse une route facile. (Boil.)

— Se dit par extension de ceux qui profitent des malheurs ou des nécessités d'autrui pour accroître leur fortune.

— Fig. De tous les *usuriers*, la flatterie est celui qui fait les plus gros profits; quand les grands manquent de vertus, elle leur en prête, et se voit payer largement en pensions, en faveurs, en places et en cordons. (De Ségur.)

— Prov. *Il n'est pas usurier qui veut.* ‖ *Rarement est et peu souvent le vieil usurier sans argent.*

USURPANT. part. prés. du v. Usurper. Qui usurpe. Il est toujours invariable.

USURPANT, ANTE. adj. Se disait autrefois pour Usurpateur. Despote usurpant. Reine usurpante.

USURPATEUR, TRICE. s. (ét. lat., *usus*, usage; *rapere*, ravir). Celui, celle qui, par violence ou par ruse, s'empare d'un bien, d'un pouvoir, d'une dignité, d'un titre, etc., qui ne lui appartient pas. Il ne se dit guère qu'en parlant de choses importantes. Les usurpateurs sont rarement tranquilles. L'usurpatrice du trône en fut chassée par l'héritier légitime.

— Absol. Celui, celle qui a usurpé une souveraineté. L'usurpateur fut renversé du trône. Les usurpateurs ont souvent plus de peine à se soutenir qu'à s'élever. Et comme les *usurpateurs* étaient toujours armés, la plupart de ces repas dégénéraient en orgies. (Brill.-Sav.) Tyran et *usurpateur* sont deux mots parfaitement synonymes. (J.-J. Rouss.) Le serment que les sujets sont forcés de prêter à l'*usurpateur* ne les engage que jusqu'au retour du souverain légitime. (Puffendorf.) L'intervention ou l'absence de la volonté nationale fait le souverain légitime ou l'*usurpateur*. (Boiste.) Cromwell couvrit des qualités d'un grand roi tous les vices d'un *usurpateur*. (Volt.)

Tous les conquérants
Pour être *usurpateurs* ne sont pas des tyrans. (Cesr.)

— S'empl. aussi adjectiv. dans le style élevé, en prose comme en vers. Un roi *usurpateur* de la Judée. (Fléch.)

Il a fui devant nous pour retarder sa perte,
Ce peuple *usurpateur* de l'empire des eaux. (Gilbert.)

— Se dit des choses. Quand les abus sont accueillis par la soumission, bientôt la puissance *usurpatrice* les érige en lois. (Malesherbes.) L'ivraie *usurpatrice* étouffe le froment. (Esménard.)

USURPATIF, IVE. adj. Gramm. génér. Se dit de la forme de certains verbes. Verbe usurpatif. Forme usurpative.

USURPATION. s. f. (pr. *u-zur-pa-ci-on;* du lat. *usurpatio;* fait de *usus*, usage; *arripere*, attirer à soi.) Action d'usurper. Usurpation de l'autorité légitime. Usurpation injuste, violente, tyrannique. La féodalité ne fut qu'une *usurpation* du pouvoir monarchique par les [illegible]gues. (Boiste.)

— Résultat de cette action. Usurpation de courte durée. Usurpation d'un titre, d'un droit. Usurpation de terrain. Vous verrez l'*usurpation* de la tyrannie sous le nom de liberté. (Boss.) Tout pouvoir exercé sur une nation doit être délégué ou pris: délégué, c'est un dépôt; pris, c'est une *usurpation*. (Payne.)

USURPÉ, ÉE. part. pass. du v. Usurper. S'empl. adjectiv. Trône usurpé. Titre usurpé. Longtemps enorgueilli de son culte *usurpé*. (Del.) L'usage d'un pouvoir *usurpé* n'est pas moins criminel que l'abus d'un pouvoir légitime. (Arnault.) Dédaignant les trônes qui peuvent être *usurpés*, elle attache son affection au royaume où l'on ne craint point d'avoir des yeux. (Boss.)

A peine a-t-il en main le timon de l'État,
Que le peuple sous lui respire l'attentat,
Traite d'invasion, de puissance usurpée,
Ce qu'ici vous tenez de Rome et de l'épée. (Pirou.)

— Fig. *Réputation usurpée*. Réputation qui n'est fondée sur rien, ou qui surpasse de beaucoup le mérite de celui qui l'obtient. Un savant français l'a dépouillé d'une gloire *usurpée*, en lui donnant en compensation celle qui lui appartient en propre. (Malte-Brun.)

Je prétends soulever les lecteurs détrompés
Contre un auteur bouffi de succès usurpés. (Gilbert.)

Oh! que de noms sont usurpés!
Juste ciel! à qui peut-on croire? (Fr. de Neufch.)

USURPER. v. a. 1re conj. (du lat. *usurpare*). S'emparer par violence ou par ruse d'un bien, d'une dignité, d'un titre qui appartient à un autre. Usurper la couronne. Usurper un titre, un droit. Les Sybarites, disait-il, se plaignent de ce que nous avons *usurpé* des terres qui leur appartiennent. (Fén.) Allant avec des troupes nombreuses reprendre les terres que les seigneurs voisins avaient usurpées. (Fléch.) Les pontifes juifs, témoins des prodiges et de la sainteté de Jésus-Christ, le font pourtant passer pour un séditieux et un ennemi de César, qui veut en *usurper* la puissance. (Mass.)

L'impie Achab détruit, et de son sang trempé
Le champ que par le meurtre il avait usurpé. (Rac.)

Une impie étrangère,
Du sceptre de David usurpe tous les droits. (Id.)

— Fig.

Tous les honteux plaisirs, enfants de la mollesse,
Usurpent sur son âme un pouvoir absolu. (Boil.)

Que ne peut la richesse! Une plante nouvelle
Usurpe les sillons, et distille pour elle
Un lait assoupissant, un lait dont les effets,
Du paisible Morphée imitent les bienfaits. (Castel.)

— Fig. *Usurper la réputation, la gloire, l'estime.* L'obtenir par fraude, sans droit légitime. Défiez-vous des charlatans qui ont *usurpé*, en leur temps, une réputation de passade. (Volt.)

— Se dit quelquefois des choses dans cette acception:

Dans le sang on cherche la gloire,
Et sous le beau nom de victoire,
Le meurtre *usurpe* les lauriers. (Lamotte.)

— Gramm. S'est dit anciennement dans le sens d'Employer, en parlant de style, de mots, de phrases.

— Absol. Il y a dans le cœur même des rois les plus pieux un certain amour secret pour la grandeur: ils ne se serviront pas de leurs avantages pour *usurper*; mais ils feront valoir toutes les raisons qu'ils auront d'acquérir. (Fléch.) Celui qui voudrait *usurper* ne pourrait guère être également accrédité dans tous les États confédérés. (Montesq.)

— v. n. Empiéter. Usurper sur les droits, sur les possessions de quelqu'un.

— *Usurper sur ses voisins*. Accroître son terrain en poussant sa culture sur le leur.

— S'USURPER. v. pron. Être usurpé. L'estime et l'amour ne peuvent s'*usurper*: ces biens mal acquis sont bientôt perdus. (Boiste.)

— Gramm. Se disait pour Être employé. Un mot équivoque s'usurpe en plusieurs significations.

— Syn. comp. USURPER. ENVAHIR. S'EMPARER. *Usurper* renferme quelquefois une idée de trahison; *envahir* fait entendre qu'il y a du mauvais procédé; *s'emparer* emporte une idée d'adresse et de diligence.

UT. s. m. (pr. *ut;* du lat. *ut*, premier mot d'une strophe de l'hymne de saint Jean-Baptiste, *ut queant laxis*, etc.). Musiq. La première des notes de la gamme. Le ton d'*ut*. Entonner un *ut*. Aujourd'hui on l'appelle souvent *do*, à l'imitation des Italiens. Les Allemands l'appellent C.

— Signe qui représente cette note. Il y a un dièse à côté de cet ut.

— Premier mot du souhait que se faisaient autrefois en buvant les imprimeurs, qui étaient presque tous lettrés: *Ut tibi prosit meri potio*, Que ce vin pur vous fasse du bien! Par abréviation, on s'est ensuite contenté de dire *ut* tout seul.

— Pop. S'emploie comme une espèce d'interjection, soit pour éconduire quelqu'un, soit pour lui donner à entendre qu'on est fatigué de ses discours, de ses raisonnements, etc.

UTELLE. Hist. Petite ville des États sardes, auprès de laquelle Dugommier remporta une victoire, à la tête de 900 Français, sur 5,000 Piémontais, le 21 octobre 1793.

UTENSILE. s. tantôt masc., tantôt fém. S'est dit longtemps pour Ustensile.

— Se disait de certaines fournitures dues par les bourgeois aux gens de guerre. Fournir l'ustensile.

UTÉRIN, INE. adj. (du lat. *uterinus;* fait de *uterus*, ventre). Jurispr. Qui est né de même mère, mais non de même père. Frère utérin. Sœur utérine. Solon avait laissé au frère la liberté d'épouser sa sœur *utérine*. (Chateaub.)

— Anat. Qui appartient à la matrice. Col utérin. Hémorrhagie utérine. ‖ *Artère utérine*. Branche de l'hypogastrique, ou quelquefois de la honteuse interne. ‖ *Muscle utérin*. Les fibres du fond de la matrice, que l'on a, à tort, regardés comme un muscle particulier. ‖ *Veines utérines*. Le sinus utérin. ‖ *Nerfs utérins*. Les nerfs qui naissent du plexus sciatique ou sacré. ‖ *Sinus utérins*. Nom donné à de prétendues cavités du tissu de la matrice dans lesquelles le sang artériel séjourne pendant l'intervalle des menstrues, d'où il est expulsé pour former les règles. Selon Bichat, les sinus utérins ne sont que des ramifications veineuses qui n'ont point avec les artères le mode de communication ordinaire, et il suppose que le sang des règles sort de l'office des exhalants utérins, qui ne sont, [illegible] le même, que l'extrémité des artères qui se distribuent à ce viscère.

— Pathol. *Fureur utérine*. Passion irrésistible et insatiable des femmes pour l'acte vénérien. On l'appelle aussi nymphomanie.

— Pharm. Se dit des médicaments qui ont la propriété, soit de provoquer une fluxion sanguine de la membrane muqueuse de la matrice, capable de donner lieu à une sécrétion active [illegible] la surface à laquelle elles tiennent par le placenta, soit de déterminer les contractions de la membrane charnue de l'utérus, lorsque cette membrane est frappée d'inertie.

UTÉRIN, INE. s. Individus nés de même mère, mais non de même père. Les utérins et les consanguins. Un utérin. Une utérine.

UTÉRINE. Myth. lat. Déesse qu'on invoquait dans les accouchements, pour avoir une heureuse délivrance.

UTÉRINITÉ. s. f. Jurispr. Droit, état, position d'une personne utérine.

UTÉROCEPS. s. m. (pr. *u-té-ro-cepss*). Chir. Instrument pour saisir le col de l'utérus.

UTÉROMANIE. s. f. Pathol. Synonyme de Nymphomanie. V. NYMPHOMANIE.

UTÉROSTOMATOME. s. m. Chir. Instrument que l'on a proposé pour l'incision des bords du col de la matrice, lorsqu'il se manifeste des convulsions à l'époque de l'accouchement.

UTÉROTOME. s. m. Chir. Instrument [illegible]

chant à deux lames, en forme de croissant, pour la section de l'utérus.

UTÉROTOMIE. s. f. (du lat. *uterus*, matrice, et du gr. τομή, incision). Chir. Opération qui consiste à inciser le col de l'utérus dans certains accouchements difficiles, pour donner passage à l'enfant.

UTÉROTOMIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport à l'utérotomie et à l'utérotome.

UTÉRUS. s. m. (pr. *u-té-russ*; du lat. *uterus*). Anat. Nom latin de la matrice, retenu dans le langage français et dont on se sert pour indiquer cet organe. Affections de l'utérus.

UTESETUR. s. m. Myth. scand. Espèce de magie pratiquée chez les Islandais. On en fait remonter l'usage jusqu'à Odin.

UTIA ou **UTIAS.** s. m. Mamm. Animal d'Amérique, qui présente beaucoup d'analogie avec les lapins.

UTICA. Géogr. Ville des Etats-Unis (New-York); 10,000 hab.

UTICAN, ANE. adj. et s. Géog. anc. Habitant d'Utique. ‖ Qui appartient à Utique ou à ses habitants. ‖ On dit aussi *uticien, ienne*, du lat. *uticensis*.

UTILE. adj. des 2 g. (du lat. *utilis*, fait de *uti*, se servir). Profitable, avantageux, qui sert à quelque chose. Homme utile dans les affaires. Être utile à quelqu'un en quelque chose, à quelque chose. Chose utile à quelqu'un. Emploi, travail fort utile. Chose plus honorable qu'utile. La lecture est fort utile. Rendre à quelqu'un des services qui lui ont été très-utiles. Sa mort eût été *utile* à son pays, et funeste aux ennemis. (De Maistre.) Vous m'honorerez, en pensant que je pourrais vous être utile. (J.-J. Rouss.) Je le crois fort *utile* à l'enfant. (Buff.) Cette précaution me fut *utile*. (Id.) Il faisait connaître au roi les hommes les plus capables de remplir les grandes places; que peut faire de plus *utile* un zélé ministre, puisque le prince, quelque grand qu'il soit, ne connaît sa force qu'à demi, s'il ne connaît les grands hommes que la Providence fait naître en son temps pour le seconder. (Boss.) Commencez à compter le temps de vos *utiles* services, du jour que vous vous serez donnés à un maître si bienfaisant. (Id.) La première passion qu'il eut fut celle de se rendre *utile*. (Fléch.) Une assemblée, que le savoir, la politesse, l'humanité, rendaient aussi agréable qu'*utile*. (Id.) Moment triste, mais *utile* pour nous, si nous apprenons à vivre et à mourir comme elle. (Id.) Il préférait ce qui était plus *utile* pour l'Etat, à ce qui pouvait être plus glorieux pour lui-même. (Id.) Les conseils agréables sont rarement des conseils *utiles*. (Mass.) Il faut être *utile* aux hommes pour être grand dans l'opinion des hommes. (Id.)

— Dont l'usage, la possession ou l'existence sont profitables. C'est votre vie, et non la mienne, qui est *utile* au monde. (Volt.)

— Qui apporte du gain, du profit. Les découvertes des Portugais étaient alors plus curieuses qu'*utiles*. (Volt.)

— Qui sert, ou qui peut servir à quelque chose. L'esclave n'a qu'un maître, l'ambitieux en a autant qu'il y a de gens *utiles* à sa fortune. (La Bruy.)

— Qui est ou qui peut être de quelque utilité. Les inventeurs de choses *utiles* recevaient, vivants et après leur mort, de dignes récompenses de leurs travaux. (Boss.)

— Qu'il est avantageux de faire, de dire.

— Procéd. *Jours utiles*. Jours qui sont comptés dans les délais accordés par les lois, et dans lesquels les parties peuvent réciproquement agir en justice. Les dimanches ne sont point au nombre des jours utiles.

— *Ordre utile*. Rang des créanciers qui, d'après la date de leur hypothèque, seront payés sur les biens du débiteur.

— *En temps utile*. Dans le temps prescrit, déterminé. Faire sa réclamation en temps utile.

— Anc. jurispr. *Domaine utile*. Les fruits, les revenus d'une terre. ‖ *Seigneur utile*. Seigneur qui possède les revenus et non le fonds.

— Syn. comp. UTILE À, UTILE POUR. *Utile à* indique une propriété générale; *utile pour*, une propriété spéciale.

UTILE. s. m. Ce qui est utile. Préférer l'honnête à l'utile. [illegible] agréable a presque toujours gagné. (J.-J. Rouss.) La gloire est un vain nom où l'*utile* n'est pas. (...) L'*utile*, l'agréable et l'honnête, tels que les grâces, doivent se tenir par la main. (Noël.) Quelqu'un entrant avec M. de la Mothe, évêque d'Amiens, dans son jardin, lui dit: Je vois, monseigneur, que vous préférez l'*utile* à l'agréable. — C'est que je ne vois rien de plus agréable que l'*utile*, répondit le prélat. (Bailent.) Nous nageons dans l'*utile* et dans l'agréable. (Volt.) On ne voit rien dans cette maison qui n'associe l'agréable à l'*utile*. (J.-J. Rouss.) Heureux qui sait mêler l'agréable à l'*utile*! (Volt.)

— Syn. comp. UTILE, UTILITÉ. L'*utile* a en partage et en propre l'*utilité*; c'est l'*utilité* portée au plus haut degré d'abstraction.

UTILEMENT. adv. D'une manière utile. Travailler utilement pour soi et pour les siens. Employer le temps utilement. Se servir utilement de l'occasion. Travailler utilement dans une affaire. Servir très-utilement l'Etat. Employer utilement son crédit. Il faut beaucoup d'art et de prudence pour punir *utilement*. (Rollin.) Les mauvais succès sont les seuls maîtres qui peuvent nous reprendre *utilement*. (Boss.) Le sentiment d'une vie *utilement* et sagement employée donne aux vieillards une gaîté douce. (Cogan.) Le bon sens, la vertu, servent l'intérêt plus *utilement* que l'esprit et le vice. (Boiste.)

— Procéd. *Être utilement colloqué*. Être colloqué en ordre utile, de telle manière qu'on sera payé de sa créance.

UTILISATION. s. f. (pr. *u-ti-li-za-si-on*). Néol. Action d'utiliser.

UTILISÉ, ÉE. part. pass. du v. Utiliser. S'empl. adjectiv.

UTILISER. v. a. 1re conj. Tirer de l'utilité, tirer parti d'une chose. Utiliser des matériaux. Pour mieux *utiliser* les talents, il faudrait exciter entre eux une noble émulation en tout genre. (Boiste.)

— S'UTILISER. v. pron. Se rendre utile.

UTILITAIRE. adj. des 2 g. Néol. Qui vise à l'utilité.

— Se dit quelquefois en parlant des choses. Mesures utilitaires, régime utilitaire; mais alors il équivaut à Qui appartient aux utilitaires, qui est du ressort des utilitaires.

— Philos. Se dit d'une école philosophique fondée par Bentham, au commencement de ce siècle; elle ne reconnaît pour principe du bien que l'utilité générale.

— On dit aussi substantiv. Un utilitaire. Des utilitaires. En vérité, il y a de quoi rire d'un pied en carré, en entendant disserter messieurs les *utilitaires* républicains ou saint-simoniens. (Th. Gaut.)

UTILITAIREMENT. adv. Néol. Comme le voudraient les utilitaires. Je ne vois pas en quoi une ville organisée *utilitairement* serait plus agréable à habiter que le Père-la-Chaise. (Th. Gaut.)

UTILITAIRIANISME. s. m. Système des utilitaires.

UTILITAIRIEN, IENNE. adj. et s. Philos. S'empl. dans le même sens qu'Utilitaire. Les rats bruns naissent, vivent et se multiplient avec une fécondité incroyable: dignes disciples de Jérémie Bentham, *utilitairiens* dans toute l'étendue du mot, ils font profit de tout. (Bielf-Lefèvre.)

UTILITÉ. s. f. (du lat. *utilitas*). Profit, avantage. Objet d'une grande utilité, de grande utilité. Utilité publique. Utilité particulière. Quelle utilité vous en revient-il? Ne pas voir l'utilité d'une chose. M. de Lamoignon ne voulut, dans toutes ses actions, d'autre but que l'*utilité* publique. (Fléch.) Dans le royaume spirituel de Jésus-Christ, il y a des vocations différentes: les uns dans la retraite opèrent leur salut; les autres sont les ministres de Jésus-Christ pour l'*utilité* de son Eglise. (Id.) Toute puissance vient de Dieu, et tout ce qui vient de Dieu n'est établi que pour l'*utilité* des hommes. (Mass.) Celui-là seul peut se plaindre de la société, qui a été utile aux autres sans *utilité* pour lui. (Boiste.) On peut juger de l'utilité des différentes classes d'hommes par celle que les étrangers retirent des émigrations religieuses et politiques. (Id.) La société n'a pour but que l'*utilité* publique et non l'*utilité* particulière. (Id.) La cour retira presque toute l'*utilité* de la révolution par le salariement des prêtres, l'appauvrissement de la noblesse et la suppression des parlements. (Rayn.)

— S'emploie au pluriel. Je vous exposerai quelles sont les suites infinies des vices des grands et des puissants, et quelles sont les *utilités* inestimables de leurs vertus. (Volt.) Tant d'*utilités* solides, réunies avec tant de choses agréables. (Mass.)

— Écon. polit. Faculté qu'ont les choses de pouvoir servir à l'homme, de quelque manière que ce soit. La chose la plus inutile, et même la plus incommode, comme un manteau de cour, a ce qu'on appelle ici son utilité, si l'usage dont elle est, quel qu'il soit, suffit pour qu'on y attache un prix. ‖ *Utilité immédiate*. Celle dont on peut user immédiatement, comme celle de tous les objets de consommation. ‖ *Utilité médiate*. Celle des objets qui ont une valeur comme moyen de procurer un objet d'usage immédiat; telle est celle d'une somme d'argent, d'un contrat de rente, d'un effet de commerce, d'un fonds productif susceptible de pouvoir être aliéné. [illegible] aucun usage. ‖ Cela ne sert de rien.

— *Utilité publique*. Ce qui est dans l'intérêt d'un pays, d'une ville. L'Etat ne peut exiger le sacrifice des propriétés privées dont l'occupation est nécessaire pour l'exécution d'un travail, qu'autant que celui-ci a été déclaré d'utilité publique.

— Prov. *Trois choses sont à l'homme grand désir, honneur, utilité et plaisir*.

— Hist. Titre que les rois mérovingiens donnaient à leurs officiers. Votre utilité.

— Acteur engagé pour jouer les rôles de remplissage.

— Iconol. Une femme belle et gracieuse, d'un visage frais, et avec le coloris de la santé, couronnée d'épis et de raisins, s'appuie sur un mouton, et tient une branche de chêne garnie de fruits et de feuilles. Sa robe est garnie d'étoffes d'or.

— UTILITÉS. s. f. pl. Emploi des acteurs qui jouent toutes sortes de rôles de peu d'importance. Jouer les utilités. Grandes utilités. Petites utilités.

— Syn. comp. UTILITÉ, PROFIT, AVANTAGE. *Avantage* est le mot général, le genre; *profit* et *utilité* sont des espèces d'*avantages*. Le *profit* est un *avantage* qui naît du gain que produisent les choses; l'*utilité* est un *avantage* qui naît du service qu'on tire des choses. ‖ UTILITÉ, UTILE. V. UTILE.

UTINET. s. m. Techn. Maillet de tonnelier, qui sert pour arranger et unir les fonds des futailles quand ils sont placés dans le jable. ‖ Escabeau de la dentellière, sur lequel elle met le métier dont elle se sert pour travailler.

UTIQUE. Géogr. anc. Ville considérable de l'Afrique propre, au nord de Carthage. Elle avait un port commode. Caton, dit d'Utique, s'y donna la mort.

UTLATÈQUE. adj. des 2 g. Philol. Se dit d'une des langues qu'on parle dans le royaume de Guatimala.

UTLUGAN. s. m. Ornith. Nom donné par les Turcs au tarin commun.

UTOKAITSIAK. s. m. Mamm. Un des noms du phoque à croissant.

U-TONG-CHU. s. m. Bot. Arbre de la Chine qui a le port du sycomore. Ses feuilles, longues et larges, sont si touffues, qu'il est impénétrable aux rayons du soleil. Cet arbre paraît appartenir à la famille des rhamnées. Ses pédoncules floraux portent quelques fruits de la grosseur d'un grain de poivre. On prétend que ces pédoncules, élargis, renflés et succulents, sont mangés avec plaisir par les Japonais, qui leur trouvent une saveur douce. Il ne faut pas confondre l'u-tong-chu avec le tong-chu. V. ce mot.

UTOPIE. s. f. (ét. gr., οὐ, non; τόπος, lieu c'est-à-dire pays qui n'existe pas, lieu imaginaire. D'autres le font venir de εὖ, bien; τόπος, lieu). Philol. Nom d'une île imaginaire, ainsi nommée d'Utopus, qui la conquit et y établit une forme de gouvernement exposée par Thomas Morus dans le IIe livre de l'ouvrage latin auquel il a donné le titre de *Utopiæ libri II* (1516). Ce plan de constitution renferme des idées excellentes, et aussi beaucoup d'institutions d'une application impossible.

— Pays supposé par Rabelais; c'était le royaume de Gargantua.

— Titre du livre dans lequel le pays d'Utopie est décrit.

— Plan de gouvernement imaginaire, où tout est parfaitement réglé pour le bonheur de chacun comme au pays d'Utopie. De vaines utopies. Chaque rêveur imagine son utopie. L'*utopie*, c'est l'idéal, c'est le mieux par excellence, c'est la perfection, voilà le plus impérieux devoir de l'humanité, et la première condition de tout progrès. (Trav.) Le républicanisme, en conservant les richesses et le luxe, est à placer avec l'*utopie* dans le beau idéal. (Boiste.) Jamais n'attaquez, ne détruisez l'*utopie* de personne. (Id.) Ceux qui tournent en dérision tout projet de réforme nécessaire ou utile, ceux qui croient jeter du ridicule sur toute vue nouvelle de bien public en criant à l'*utopie*, ne s'aperçoivent pas qu'ils nient l'influence des sentiments moraux sur la société. Ils oublient que, sans cette influence toute-puissante, l'existence d'un ordre même social devient impossible. Ce qui le prouve, c'est que les hommes dont la pensée ne voit dans chaque peuple qu'un vil bétail se sentent obligés d'en appeler au respect de la loi morale. Mais ce dont les adversaires de toute vue qui paraît nouvelle se doutent bien moins encore, quand ils s'irritent ou qu'ils s'égaient aux dépens des utopistes, c'est que les prétendues *utopies* ne font que reproduire, ou devancer de peu, des faits réels déjà consacrés par l'histoire, ou qu'elle ne tardera pas à enregistrer. (A. de Vitry.)

— Prov. *Chacun fait son utopie*. Chacun se forme l'idée du gouvernement qui lui semblerait le meilleur.

UTOPISTE. adj. et s. des 2 g. (pr. *u-to-piss-te*). Philos. Celui qui a une utopie. ‖ Créateur d'une utopie. ‖ Celui qui prend ses rêves pour des réalités.

UTRAQUISTE. s. m. (pr. *u-tra-kuiss-te*; du lat. *uterque*, *utraque*, l'un et l'autre). Hist. relig. Nom donné aux hussites de la Bohême, qui recevaient la communion sous les deux espèces. Des concessions furent faites aux utraquistes par le concile de Bâle.

[illegible] Pays-Bas, ch.-l. de la prov. d'Utrecht. Université. Fabrique d'une espèce de velours de ce nom; 35,000 hab. ‖ La province d'Utrecht a 190,000 hab. ‖ *Evêché d'Utrecht*. Evêché qui comprenait la province d'Utrecht et l'Over-Issel.

— Hist. *Seigneurie d'Utrecht*. Contrée des Pays-Bas, qui était gouvernée par un député du clergé, deux députés de la noblesse et trois députés bourgeois. La seigneurie d'Utrecht secoua le joug de Philippe II en 1577, et forma la province d'Utrecht. ‖ *Union d'Utrecht*. Convention faite en 1579, par les Etats de Hollande, de Gueldre, de Frise et d'Utrecht, par laquelle il fut décidé qu'on ne ferait ni la paix ni la guerre sans un commun consentement. On s'engagea aussi à protéger la liberté des religions. L'Union d'Utrecht fut le fondement de la république des Provinces-Unies. ‖ *Paix d'Utrecht*. Paix qui résulta des quatre traités conclus le 11 avril 1713, entre la France d'une part, et de l'autre l'Angleterre, le Portugal, la Prusse et la Savoie. Cette paix mit fin à la guerre de la succession d'Espagne. ‖ *Congrès d'Utrecht*. Le congrès qui prépara ce traité et qui se tint dès 1712.

UTRERA. Géogr. Ville d'Espagne, dans l'Andalousie; 11,000 hab.

UTRICAIRE. s. m. Bot. Un des noms du bandura, dont la feuille est terminée par un vase ou réservoir ordinairement plein d'eau.

UTRICULAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *utricularis*, fait de *utriculus*, petite outre). Qui a la forme d'un utricule.

— Bot. *Tissu utriculaire*. Tissu cellulaire des plantes, parce que certaines théories admettent que chaque cellule est une vésicule séparée de ses voisines par des intervalles. ‖ *Glandes utriculaires*. Petites glandes des plantes en forme d'utricules, produites par la dilatation de l'épiderme, et remplies d'une lymphe incolore. ‖ *Feuille utriculaire*. Feuille qui est creuse et renflée comme une vessie. ‖ *Drupe utriculaire*. Drupe très-petit, dont la panne externe ressemble à une enveloppe membraneuse.

UTRICULAIRE. s. f. (du lat. *utriculus*, petite outre). Bot. Genre de plantes aquatiques de la famille des utriculinées. On les voit au-dessus des eaux des marais profonds et des étangs. Les rameaux sont chargés de petites utricules transparentes qui les soutiennent sur l'eau. On en connaît aujourd'hui plus de soixante espèces, toutes exotiques, excepté trois qui croissent en Europe. Utriculaire bleue. Utriculaire à tige de jonc. Utriculaire alpine. Utriculaire hispide. Utriculaire commune. Utriculaire moyenne. Utriculaire petite.

UTRICULAIRE. s. m. (du lat. *utriculus*, petite outre). Antiq. rom. Nom donné à des bateliers qui, du temps des Romains, traversaient les rivières sur des outres. ‖ Joueur d'instruments faits de peau, ayant à peu près la forme d'une outre, comme la cornemuse.

UTRICULARIÉ, ÉE. adj. Bot. V. UTRICULINÉ.

UTRICULE. s. m. (du lat. *utriculus*, dimin. d'*uter*, outre). Didact. Petite outre. Tissu, substance composée d'utricules.

— Anat. Renflement du labyrinthe membraneux de l'oreille, qui, dans les poissons, renferme les concrétions calcaires.

— Bot. Se dit des petits corps, posés les uns sur les autres, élastiques, semblables à des espèces de vessies, qui composent la moelle intérieure et l'écorce des tiges, la pulpe des fruits, le parenchyme des feuilles et des fleurs, en un mot toutes les parties molles des plantes. Les utricules consistent en des membranes très-déliées, pleines d'un fluide coloré. ‖ Membrane mince qui renferme le fluide fécondant des grains de pollen. ‖ Chaque cellule du tissu cellulaire. ‖ Se dit de petits fruits monospermes, non adhérents avec le calice, dont le péricarpe est peu apparent, mais où l'on distingue néanmoins le funicule, comme dans l'amaranthe. ‖ L'urcéole du carex porte aussi quelquefois la dénomination d'utriculé.

UTRICULÉ, ÉE. adj. Didact. Qui a la forme d'une petite outre.

— Bot. Qui est garni d'utricules, comme les feuilles de la tillansie utriculée. Ces feuilles sont concaves, et forment des espèces de réservoirs, dans lesquels l'eau s'amasse.

— Conchyl. Se dit de la coquille de la cyprie utriculée, à cause de sa forme.

UTRICULEUX, EUSE. adj. (du lat. *utriculosus*; rad. *utriculus*, petite outre). Didact. Qui a la forme d'une petite outre.

— Bot. Qui est garni de petites outres, comme les racines de l'utriculaire.

UTRICULIFORME. adj. des 2 g. Didact. Qui a la forme d'un utricule. Réservoir utriculiforme.

UTRICULINÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à l'utriculaire. ‖ UTRICULINÉES. s. f. pl. Famille de plantes ayant pour type le genre utriculaire.

UTRIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *uter*, outre; *forma*, forme). Didact. Qui ressemble à une outre.

— Bot. Qui a la forme d'une outre, comme le péridion cylindrique, renflé et sans pédicule apparent, du lycoperdon utriforme.

UTRIGÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *uter*, outre; *gero*, je porte). Didact. Qui porte une outre.

— Bot. Se dit des légumes de l'astragale utri-[illegible]

UTTA. s. m. Métrol. Nom par lequel on désigne, à Batavia, un million de caches.

UTTAMARIA. s. m. Ornith. Nom qui paraît appartenir plutôt à quelque espèce de plongeon ou de castagneux qu'à la famille des pingouins.

UTTER. s. m. Mamm. Nom de la loutre en Suède.

UTCRU. s. m. Philol. Nom que les grammairiens turques donnent au dhamma des Arabes. C'est une petite virgule qui se place au-dessus de la lettre, et qui vaut o, ou et u.

UU-GHEI-KIAO. s. m. Hist. chin. Secte de quiétistes, qui, trois siècles après la naissance de Jésus-Christ, inondèrent l'empire chinois. S'imaginant être d'autant plus parfaits, c'est-à-dire, selon eux, plus voisins du principe aérien, qu'ils étaient plus oisifs, ils s'interdisaient, autant qu'il était en eux, l'usage le plus naturel des sens, et se rendaient statues pour devenir air. Cette dissolution était le terme de leur espérance, et la dernière récompense de leur inertie philosophique.

UVA. s. m. Bot. Nom latin du raisin.

UVAGE. s. m. Techn. Glacis de terre cuite, qui forme l'encaissement d'une chaudière à sucre.

UVAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *uva*, grappe). Didact. Qui a la forme d'une grappe de raisin.
— Bot. Qui se compose de petits grains globuleux réunis par un pédoncule.

UVAIRE. s. m. (du lat. *uva*, raisin). Bot. Genre de la famille des anonées.

UVATION. s. f. V. STAPHYLOME.

UVAURE. s. m. Mamm. Espèce de phoque à mufle de veau.

UVA-URSI. s. m. Nom latin donné dans les pharmacies a la busserole ou raisin d'ours.

UVE. s. f. Pharm. Pommade de blanc de plomb très-dangereuse.

UVEDALIE. s. f. Bot. Genre établi pour une plante de la Nouvelle-Hollande, appartenant à la famille des scrofulariées.

UVÉE. s. f. (du lat. *uva*, raisin, parce que, par sa couleur et sa figure, elle ressemble à un grain de raisin). Anat. Une des tuniques de l'œil, celle qui contient l'iris et la prunelle. Percer l'uvée. On a donné le même nom à la choroïde.

UVÉITE. s. m. Hist relig. Membre d'un ordre d'anachorètes musulmans, qui affectent une grande austérité. C'est le plus ancien ordre monastique des musulmans; il fut fondé en 667, par Uwéis-Carny.

UVELLE. s. f. Infus. Genre d'animalcules infusoires.

UVERNAIRE. s. m. Mamm. Nom donné en Languedoc aux cochons âgés d'un an, et qu'on se propose d'engraisser.

UVETTE. s. f. Bot. Genre de plantes conifères, dont les baies sont douces et bonnes à manger. On en compte six espèces. ‖ Nom vulgaire de l'éphèdre ou raisin de mer.

UVIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *uva*, raisin; *ferre*, porter). Bot. Dont les fruits ressemblent à une grappe de raisin.

UVIFÈRE. s. f. Bot. Nom qu'on donne à deux espèces de raisiniers, dont les fruits sont de petites baies disposées en grappes.

UVIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *uva*, raisin; *forma*, forme). Didact. Qui a la forme d'une grappe de raisin.
— Bot. Qui a les fruits de la grosseur d'un grain de raisin, et réunis en grappe.

UVIGÉRINE. s. f. Foss. Genre de coquilles univalves fossiles. Uvigérine rugueuse. Uvigérine pigmée. Uvigérine trilobée.

UVULAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *uvula*, luette). Anat. Qui a rapport à la luette, qui appartient à la luette. ‖ *Glandes uvulaires.* Follicules muqueux qui environnent la luette.

UVULAIRE. s. f. Bot. Genre de plantes du Canada, appartenant à la famille des liliacées. Toutes les espèces sont exotiques; quelques-unes croissent dans le voisinage des côtes orientales du Japon et sur celles de la Chine, les autres vivent sur le continent américain; depuis le Canada jusqu'à la Caroline. Uvulaire perfoliée. Uvulaire pubescente. Uvulaire vrillée. Uvulaire jaune. Uvulaire à grandes fleurs.

UVULE. s. f. (du lat. *uvula*; rad. *uva*, raisin). Anat. Nom qu'on donnait autrefois à la luette.

UVULIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *uvula*, la luette; *forma*, forme). Anat. Qui ressemble à la luette.

UVULITE. s. f. (du lat. *uvula*, luette). Pathol. Inflammation de la luette

UXORICIDE. s. m. (ét. lat., *uxor*, femme, épouse; *cædere*, tuer). Anc. jurispr. Meurtrier, assassin de sa femme.

UXORIEUX, EUSE. adj. (du lat. *uxorius*, fait de *uxor*, épouse). Se disait d'un époux qui aime trop sa femme, qui se laisse gouverner par elle. Pourquoi avoir laissé perdre ce mot? Il est harmonieux, expressif, et sauverait une périphrase.

UXORIUM. s. m. (pr. uk-so-ri-omm; rad. *uxor*, épouse). Antiq. rom. Impôt que payaient les célibataires. L'uxorium fut levé en l'an 350 av. J.-C. par les censeurs Furius Camillus et Marcus Posthumius.

UZ (Jean-Pierre). Poète lyrique allemand, né en 1720, mort en 1796, excella surtout dans le genre badin.

UZA. Myth. or. Idole des anciens Arabes, dont Mahomet détruisit le culte.

UZBEK. Khan du Kaptchak, de 1305 à 1342, étendit sa domination sur la Russie, éleva sur le trône ou renversa à son gré les princes de cet empire. Les peuples qui lui obéissaient prirent de lui le nom d'Uzbeks.

UZBEK. Géogr. Nom d'un peuple de la famille turque, qui habite en Asie. Il domine dans presque tout le Turkestan indépendant.

UZEL. Géogr. Chef-lieu de cant., arr. de Loudéac (Côtes-du-Nord); 2,150 hab.

UZSÈQUE. Géogr. Petit pays dont Uzès était la capitale.

UZERCHE. Géogr. Chef-l. de cant., arr. de Tulle (Corrèze); 3,200 hab.

UZÈS. Géogr. Ch-l. d'arr. du Gard. 6,900 h.

UZIFURE. s. m. Chim. Un des noms du cinabre.

V s. m. Vingt-deuxième lettre de notre alphabet et dix-septième des consonnes. Cette lettre, qui a toujours été du genre masculin, dans l'épellation ancienne et dans la moderne, se prononce *ve*, en faisant à peine sentir l'*e* muet, qui s'élide tout à fait devant la voyelle qui suit la consonne *v* dans les mots, comme dans *valeur*, *venir*, *vital*, *voler*, *vulgaire*. L'ancienne prononciation *vé* nuit à l'exacte épellation des mots où se trouve cette consonne. ‖ Le *v* s'appelait autrefois *u* consonne, abusivement. On voit même dans les anciens ouvrages la lettre *u*, là où devrait être la lettre *v*.

— Cette consonne, si douce et si favorable à l'harmonie, manque dans un grand nombre d'alphabets, parce que sa touche est si légère et sa valeur si fugitive, qu'elle se confond facilement avec les voyelles.

— La forme du V, comme celle de la lettre F, n'a aucun rapport à l'organe qui le produit, mais seulement à la nature du son qu'il représente. Il suffit de proférer le V pour s'apercevoir [illegible] [illegible] (De Piis.) Aussi est-il appelé *lettre soufflante*; ce qui en exprime parfaitement la valeur et en donne en même temps la vraie définition. Rien donc de plus convenable pour dépeindre le V, que la figure même du souffle dont il porte les traits. Représentez-vous, en effet, ces génies que la fable a imaginés pour personnifier les vents, et que nos peintres font quelquefois entrer dans leurs tableaux. Figurez-vous la forme du souffle qui sort de leur bouche; de toutes les lignes qui le composent ne prenez que les deux dernières, c'est-à-dire les deux plus divergentes, et vous aurez un V parfait.

— Le *v* est l'articulation adoucie de la lettre *f*; cette consonne se fait toujours sentir et ne varie jamais. Les Allemands et les Français du Nord confondent souvent *f* avec *v*, et prononcent par exemple les féminins *naïve*, *vive*, [illegible], [illegible], etc., comme les masculins *naïf*, *vif*, [illegible], [illegible]; en général ils changent toutes nos articulations douces en articulations fortes, c'est ce qui donne tant de rudesse à leur langage. Quelquefois cette consonne est redoublée dans certains mots, d'ailleurs en très-petit nombre, qui viennent de langues étrangères et qui ont été francisés; dans la plupart de ces mots le double *v* qui se figure ainsi, *w*, a purement et simplement le son du *v* ordinaire. W. w.

— *V* se substitue au *f* final des mots masculins, dans la terminaison féminine qu'on leur donne; ainsi *plaintif*, *craintif*, *veuf*, *pensif*, *naïf*, *vif*, *juif*, deviennent au féminin: *plaintive*, *craintive*, *veuve*, *pensive*, *naïve*, *vive*, *juive*. ‖ De certains mots n'ayant pas de féminin et terminés par un *f*, on a fait des verbes ou des adjectifs en leur ajoutant une syllabe dont la première lettre est le *v* substitué au *f*. De *motif*, *nerf*, *serf*, *neuf* (adjectif numéral), on a formé: *motiver*, *nerveux*, *servir*, *neuvième*. Quelques mots cependant, mais très-rares, ont subi une modification plus étendue et même le radical a été un peu défiguré: Tel est le mot *bref*, d'où l'on a fait *brièveté*. ‖ *V* se substitue au *f* dans la prononciation du mot *neuf* (adjectif numéral) lié à un autre mot, dans la plupart des cas; ainsi *neuf hommes*, *neuf arbres*, *neuf écus*, *neuf ans*, se prononcent: *neuv'hommes*, *neuv'arbres*, [illegible] bien faire sentir le *f* dans *neuf ans*, *neuf étrangers*, *neuf enfants*, *neuf tomes*. Cette observation n'a lieu que pour l'adjectif numéral *neuf*; le *v* ne saurait être substitué au *f* final dans les autres mots placés dans les mêmes circonstances, comme *nerf optique*, *plaintif accent*, *bref argument*, *veuf encore*, etc.

— Cette lettre est au fond, pour la valeur presque aussi bien que pour la forme, l'*υ* grec placé entre deux voyelles. En russe, et jusqu'à un certain point dans le grec moderne, le *β* se prononce de même: On sait que *Basile* se dit en russe *Vassili*, et anciennement la forme du mot *bibliothèque* y était *vivliothéca*.

— C'est qu'en effet *v* et *f* se confondent dans plusieurs langues et se remplacent quelquefois l'un par l'autre, pour l'euphonie. Dans quelques-unes on prononce *f* comme *v*; dans quelques autres, dans l'allemand par exemple, *v* se prononce toujours comme *f*; pour faire le son du *v* français, les Allemands emploient le *w*. ‖ Une foule de mots français dérivés du latin renferment le *f* au lieu du *v* original; ainsi, de *brevis*, *salvus*, *ovum*, on a fait: *bref*, *sauf*, *œuf*.

— V se permute souvent avec les labiales *p*, *f*, *b*. Ainsi, dans les inscriptions latines, il n'est pas rare de trouver *berna* pour *verna*, *balbis* pour *valvis*, *velli* pour *belli*, *Danuvius* pour *Danubius*, etc. ‖ V et W se sont souvent changés en G, surtout dans les mots dérivés d'une langue germanique: *Wage* est devenu *vadium* dans la basse latinité, et *gage* en français. *Vascon* est devenu *Gascon*.

— De toutes les consonnes, la lettre *v* est la seule qui ne se rencontre à la fin d'aucun mot français.

— V, comme abréviation latine, dans les inscriptions, sur les monuments et sur les médailles romaines, désigne certains mots qui commencent par cette lettre. Ainsi, il peut signifier un substantif: *Vates*, *vestalis*, *vestis*, *veteranus*, *viator*, *victor*, *vir*, *virgo*, *virtus*, *vox*; un adjectif ou un participe: *Valens*, *venalis*, *vicinus*, *vivus*, *vivens*; un verbe: *vale*, *valere*, *vixit*, *vovit*; un nom propre: *Valerius*, *Vitellius*. On trouve V. C. pour *vir clarus* ou *clarissimus*, *circumscriptis*, *vir* [illegible] [illegible] pour [illegible]; V. A. Q., pour *vixit annos quinque*. ‖ V. s'est mis aussi pour l'initiale U d'un mot latin, *urbs*, *usus*, *uxor*, *uti*. On trouve V. C., pour *urbe condita*, *urbis conditæ*; A. V. C., pour *ab urbe condita*; V. R., pour *uti rogas*, *urbs Roma*. ‖ V devant un nom propre, dans une liste de soldats, indique ceux qui vivent, et, par opposition, le *θ* indique ceux qui ne sont plus.

— V., comme abréviation française, a de nombreux emplois. Il signifie *votre*, dans les titres: V. A., Votre Altesse; V. E., Votre Excellence; V. Em., Votre Éminence; V. G., Votre Grandeur; V. H., Votre Honneur; V. M., Votre Majesté; V. S., Votre Seigneurie. ‖ VV. signifie *vos*; VV. MM. Vos Majestés. ‖ V/C., dans le commerce, signifie *votre compte*. ‖ V., dans les livres de grammaire, signifie *verbe*. ‖ Dans les livres d'église et les ouvrages de liturgie, V. indique *verset*, qu'on représente aussi par ce signe barré: ℣. ‖ Dans les observations météorologiques présentées par écrit, V signifie *vent*. ‖ Dans le calendrier grégorien, V signifie *vendredi*. ‖ Dans la musique écrite, V indique *violon*, la partie du *violon*. ‖ Dans le commerce et dans l'administration en général, V ou V° signifie *verso*. ‖ Dans la chimie, V désigne le métal appelé *vanadium*. ‖ En algèbre, V indique ordinairement une quantité inconnue, ou une quantité variable; en géométrie, il signifie *volume*. ‖ V. est un signe de renvoi qui signifie *voyez*. On le trouve souvent dans ce dictionnaire. ‖ V, signe d'ordre, indique le *vingt-deuxième* objet d'une série, la *vingt-deuxième* place ou *vingt-deuxième* partie d'un tout. ‖ V, comme lettre numérale, dans les chiffres romains, représente le nombre 5; VI, VII, VIII, VIIII, signifient 6, 7, 8, 9; les signes IV, IX, qui représentent 4 et 9, ont été introduits plus tard. V surmonté d'un trait, V̄, indique 5,000. ‖ V, sur les anciennes monnaies, est la marque de celles qui ont été frappées à Troyes. ‖ A. S. L. V., *assurance sur la vie*. ‖ W., dans la marine, signifie *variation*.

VA. 3ᵉ pers. du sing. du prés. de l'indic. du v. Aller. Il est toujours précédé d'un nom ou des pronoms *il*, *elle*, *on*, etc. Il va. Elle va. [illegible] achèverons. (Beaumarchais.)

VA. 2ᵉ pers. du sing. de l'impératif du v. Aller. (du gr. *βα*, pour *βῆθι*, dit pour *βῆθι*, 2ᵉ aoriste de l'impérat.; *βῆθι*, le même que *βαίνω* ou *βάω*, je vais, je marche; en lat. *vado*). Il signifie Cours, marche, et ne prend point de *s* devant tout mot commençant par une consonne. *Va jusqu'en Orient pousser tes bataillons.* (Corn.) *Va me chercher un livre.* (Regnard.)

Va vite de ce pas préparer pour tantôt,
Et la lanterne sourde et les armes qu'il faut. (Mol.)

— S'emploie souvent aussi comme verbe auxiliaire devant un infinitif. *Ne va point regarder à tout le monde aux yeux.* (Mol.)

— Il fait souvent l'office d'une interjection, et donne plus de force à la phrase. Dans ce cas, il sert à exprimer soit un souhait, soit un encouragement, soit une menace, un reproche, et sert aussi simplement à congédier. *Va, je ne te hais point.* (Corn.) *Va, porte ces malheureux, leur dépouille est à toi.* (Rac.) *Va, va,*

petit mari, ne crains rien de ma foi. (Mol.) *Va*, cesse une attaque inutile. (La Font.) *Va*, Mégère t'attend au cachot des enfers. (Del.)

Va, va, dans sa douleur le sexe est raisonnable,
Et je n'ai jamais vu de femme inconsolable.
(Collin d'Harleville.)

Va, va restituer tous les honteux larcins
Que réclament sur toi les Grecs et les Latins.
(Molière.)

— Souvent il s'emploie adverbialement et signifie Soit, j'y consens. Eh bien, va ! || *Va pour*, la préposition servant à indiquer ce qui est l'objet du consentement donné, du bon vouloir manifeste. Vous ne pouvez me servir qu'une omelette à souper ? Hé bien, va pour l'omelette. Je m'y jette tête baissée, va pour les horions que je pourrai attraper. Il est du style familier. || *Va pour* s'emploie aussi lorsque, une affaire présentant quelque péril, quelque chance désastreuse ou contraire, on hasarde quelque chose dans l'espoir de réussir. Il faut cinq cents francs pour mettre la chose en train, va pour les cinq cents francs. Au jeu : Va pour mon tout, va pour tout ce que j'ai devant moi. On dit aussi, dans ce sens, *va tout*, et s'écrit le plus souvent avec un trait d'union, en faisant ainsi des deux mots un substantif. V. VA-TOUT.

— L'impératif *va* s'écrivait autrefois *vas*, et cet *s* était d'autant moins irrégulier, qu'il se trouve en rapport avec le principe général, avec l'ancien indicatif *je vas*, *tu vas*, *il va*, et encore avec l'indicatif moderne *je vais*, *tu vas*, *il va*. Cet *s* semble si naturel qu'on le trouve même dans les ouvrages écrits et imprimés avec le plus de soin. *Vas* avec Kindener l'annoncer aux Germains. (Barthél. et Méry.) Mais ne *vas* pas, semblable aux héros de la Mecque. (Id.) Dans ces exemples, le premier *vas* peut être considéré comme une licence poétique, mais le second n'est pas dans ce cas.

— Aujourd'hui l'usage général est d'écrire *va* sans *s*. Cependant cet impératif reprend, par euphonie, son ancienne orthographe quand il a pour régime indirect un des pronoms *en*, *y*. Si tu sais où est le jardin, *vas-y*. L'Académie permet aussi de dire, dans le même cas, *vas-en*; pourvu qu'il n'y ait pas d'autres mots à la suite. L'Académie pourrait-elle indiquer un seul exemple d'un emploi aussi extraordinaire, car nous ne supposons pas que *vas-en* puisse jamais s'employer seul ; il diffère essentiellement en cela de *vas-y*.

— Mais quand l'impératif *va* est suivi d'un infinitif, il faut, suivant les grammairiens et l'Académie elle-même, dire *va y* cueillir des fruits ; *va en* porter à ta mère, parce qu'alors les pronoms *en*, *y* ne sont pas régimes de l'impératif *va*, mais bien des infinitifs *cueillir*, *porter*, et qu'il y a un léger repos entre cet impératif et le verbe suivant. Cette distinction, Lemare la rejette, et nous croyons qu'il a raison. En effet, il n'y a pas plus de repos entre *va* et les pronoms *en*, *y*, dans *vas-y*, *cueilles-en*, que dans *va y cueillir*, *va en porter* ; si l'on admet la lettre euphonique *s* dans *vas-y*, *cueilles-en*, il faut donc aussi l'admettre dans *vas-y cueillir des fruits*, *vas-en porter*, *vas-y donner des ordres*, *vas-en prendre chez moi*, etc.

— Il faut écrire *va-t'en*, et non *va-t-en*. Le *t'* n'est point ici une simple lettre euphonique ; c'est un pronom qui répond à *nous* et à *vous* des expressions analogues, *allons-nous-en*, *allez-vous-en* ; c'est pour *va-t'en toi de là*, *retire-toi de là*. Zanetto, me dit-elle, je ne veux point être aimée à la française, et même il n'y ferait pas bon : au premier moment d'ennui, *va-t'en*. (J.-J. Rouss.)

VA. s. m. T. de jeu. Somme en sus de la vade. || *Sept et le va*, *quinze et le va*, *trente et le va*, signifient Sept fois la vade, quinze fois la vade, trente fois la vade. || Au pharaon : *Paix de sept et le va*, de *quinze et le va*, etc. Manière de jouer qui consiste à plier une carte pour annoncer qu'on joue sept et le va, quinze et le va, etc.

VA. s. m. Gramm. ind. Nom d'une consonne de l'alphabet sanscrit qui répond au V français. Le va est une des douces du sixième ordre ou des semi-voyelles qui comprennent aussi *ya*, *ra* et *la*.

[illegible]

quin, a une espèce de figuier, qui produit sur son tronc des fruits composés d'une substance blanche, glutineuse et sucrée.

VAALI, VALI. s. m. Relat. Nom que donnent les Persans aux princes dont les États ont été conquis par le schâh. Le vaali gouverne souvent comme vice-roi ses États héréditaires.

VAAST (Saint). (en lat. *Vedastus*). Un des apôtres de la Gaule et des Francs, sacré évêque par saint Remi, mourut vers l'an 540.

VAAST (SAINT-). Géogr. Ville de France (Manche) ; 3,600 hab.

— Comm. relig. *Abbaye de Saint-Vaast*. Nom d'une congrégation qui comprenait tous les monastères de l'ordre de Saint-Benoît, dans les provinces de Flandre, de Sens et de Reims.

VABRES. Géogr. Bourg du département de l'Aveyron, à 5 kilom. S.-O. de Sainte-Affrique ; 750 hab. Jadis évêché.

VACABLE. s. m. (du lat. *vacare* manquer : quand on manque d'argent, on fait du papier). Hist. Papier public portant intérêt, qui a cours dans l'État et de l'Église.

VACABONDER. v. n. 1re conj. S'est dit pour Vagabonder.

VACANA, VACANALES. Myth. V. VACUNA, VACUNALES.

VACANCE. s. f. (du lat. *vacare*, être vacant, n'être pas rempli). Le temps pendant lequel une place, une dignité, un emploi n'est pas rempli. La vacance d'un bénéfice. Il y a vacance de la chaire de mathématiques à telle faculté. La vacance de cette abbaye va bientôt cesser. Durant la vacance du Saint-Siége, l'ambition suscita de graves conflits entre les cardinaux.

— *Vacances*, au pluriel. Le temps pendant lequel les classes vaquent, les études cessent dans les colléges, dans les institutions, dans les écoles. Voici les vacances qui arrivent. Voici venir les vacances. Nous sommes en vacances, nous avons vacances. C'est à peine si j'ai eu des vacances cette année. J'ai passé mes vacances à la campagne. Les vacances ont été prolongées. C'est l'Université qui fixe la durée des vacances, les époques où elles commencent et où elles finissent. || Se dit aussi du temps qu'on donne à son repos, à son plaisir, après de longs jours de fatigue, de travail. J'ai pris de longues vacances, il y avait trois mois que j'étais accablé d'affaires. Cette affaire terminée, je me donnerai deux ou trois jours de vacances. Il allait tous les ans passer deux mois de *vacances* au château d'un vieil ami de son père. (Ste-Beuve.)

— Se dit aussi au singulier dans le même sens. Un jour de vacance. Le dimanche est en général un jour de vacance pour tout le monde.

— Dans l'ordre judiciaire, c'est le temps pendant lequel les séances des tribunaux sont suspendues. L'usage d'accorder des vacances aux magistrats, tant pour se délasser des fatigues de leurs fonctions, que pour vaquer à leurs affaires domestiques, est presque aussi ancien que la magistrature. Les tribunaux ont deux mois de vacances chaque année. Prendre des vacances. Quelques tribunaux n'ont point de vacances, ne jouissent pas des vacances attribuées à d'autres. Les vacances ont lieu du 1er septembre jusqu'au 1er novembre. L'institution des vacances. Poursuivre un ordre pendant les vacances. On dit aussi *vacations*. V. VACATIONS.

— Syn. comp. VACANCES. VACATIONS. V. VACATIONS.

VACANT, ANTE. adj. (du lat. *vacans*, part. prés. de *vacare*, n'être point rempli, n'être pas occupé). Qui n'est pas occupé, qui est à remplir. Se dit, au propre, des maisons, des places, des lieux en général qui ne sont pas occupés. Une maison vacante. Cet appartement ne sera vacant qu'au terme prochain ; mais je vais vous en montrer un autre actuellement vacant. Cet hôpital ne peut plus recevoir de malades, il n'y a pas un seul lit vacant.

— Se dit, au figuré, des emplois, des places, des dignités, etc., qui ne sont pas remplis. La mort subite du pape a rendu vacant le saint-siége. Le siége épiscopal est vacant. La chancellerie est vacante. Cette abbaye est demeurée longtemps vacante. Il y a en ce moment deux ou trois bénéfices vacants. La place n'est plus vacante. J'ai plusieurs emplois vacants à donner. On renouvelle les plaintes faites du temps de Clément VII, qui donna en 1534, au cardinal Hippolyte, son neveu, la jouissance de tous les bénéfices de sa terre, *vacants* pendant six mois. (Volt.) Il y a, continua-t-il, d'excellents postes *vacants* ; je vais vous les nommer, et vous choisirez celui qu'il vous plaira. (Le Sage.) Il sait où l'on a besoin de valets, et il tient registre exact, non-seulement des places *vacantes*, mais même des bonnes et des mauvaises qualités des maîtres. (Id.)

— *Compagnie vacante*, *régiment vacant*. Compagnie qui manque de capitaine, régiment qui manque de colonel. Ces locutions ont vieilli.

— Jurispr. *Succession vacante*. Succession pour laquelle il ne s'est pas présenté d'héritiers, qui n'a pas été réclamée ou à laquelle on a renoncé. Lorsque après l'expiration des délais pour faire inventaire et délibérer, il ne se présente personne qui réclame une succession, qu'il n'y a pas d'héritier connu, ou que les héritiers connus y ont renoncé, cette succession est réputée *vacante*. (Code civil.) || *Curateur à une succession vacante*, *curateur aux biens vacants*. Curateur nommé pour l'administration des [illegible] ou connu. Le curateur à une succession vacante administre, sous la charge de faire verser le numéraire qui se trouve dans la succession, ainsi que les deniers provenant du prix des meubles ou immeubles vendus, dans la caisse du receveur de la régie royale, pour la conservation des droits. (Cod. civ.) || Au lieu de *biens vacants*, on dit aussi *biens épaves*. V. ÉPAVE.

— Comm. relig. *Vacant* se disait, dans l'ordre de Malte, des revenus échus du 1er mai, après la mort d'un titulaire, au 1er mai de l'année suivante. || On trouve quelquefois cette orthographe : *vaccant*.

— Polit. *Trône vacant*. Le trône est vacant par l'abdication ou par la déchéance du prince régnant.

VACANTS. s. m. pl. Mot qui s'emploie dans quelques parties du sud-ouest de la France, comme synonyme de Pâturages.

VACARME. s. m. (du lat. *bacchari*, par le changement du *b* en *v*, qui signifie Tempêter, faire grand bruit, et aussi S'emporter, se déchaîner). Grand bruit ; bruit occasionné principalement par des gens qui se querellent, qui se menacent, qui en viennent aux mains. Quel vacarme ! Quel vacarme épouvantable ! Faire vacarme. Faire un affreux vacarme. Faire du vacarme. Apaiser, faire cesser le vacarme. Pour si peu de chose, faire tant de vacarme ! Les intrigants sont souples avec les hommes fermes ; avec les faibles, ils font *vacarme*. (Boiste.)

La douceur d'une femme est tout ce qui me charme ;
Mais je ne puis aimer
Celle dont la vertu chez moi fait un *vacarme*
Qui ne cesse de m'assommer. (Molière.)

— Fam. *Aller faire vacarme*, *aller faire du vacarme dans une maison*. Y aller quereller, faire du bruit, du tapage.

— Syn. comp. VACARME. TUMULTE. *Vacarme* emporte toujours l'idée d'un grand bruit et peut être fait par une seule personne ; *tumulte* emporte l'idée d'un grand désordre, et est produit par plusieurs personnes réunies. *Vacarme* n'a que l'acception propre ; *tumulte* a en outre l'acception figurée, le sens de Trouble, agitation de l'âme, de l'esprit.

VACATION. s. f. (pr. *va-ka-ci-on* ; du lat. *vacare*, qui a deux sens existant pareillement dans le mot français : Vaquer, s'adonner, s'employer, s'occuper à, et N'être pas rempli, n'être pas occupé). S'est dit pour Profession, état, métier. Quelle est votre vacation ? Plusieurs *vacations*, et moindres et plus dignes que la leur, n'ont fondement et appui qu'aux abus publics. (Montaig.) La plus honorable *vacation* est de servir le public. (Id.)

— Se dit encore, dans le premier sens, de chacun des espaces de temps que des personnes publiques emploient à quelque affaire. La vérification des écritures privées demande souvent plusieurs vacations de la part des experts. Il y a quelquefois deux et même trois vacations dans une même journée. La taxe des journées et *vacations* des experts, sera faite sur le procès-verbal. (Cod. de proc. civ.) || Se dit par extens., et principalement au pluriel, des salaires, des honoraires payés aux gens d'affaires, aux gens de loi et de justice. Il est alloué au greffier les deux tiers des *vacations* du juge de paix, pour assistance aux appositions de scellés. Dans tous les cas où il est alloué des *vacations* aux notaires, il ne leur sera rien passé pour les minutes de leurs procès-verbaux. (Code.)

— Se dit quelquefois en parlant des choses non occupées, des places, des emplois non remplis, vacants. La vacation d'un emploi. Un bénéfice en vacation. A la première vacation, ces fonctions seront supprimées.

— *Chambre des vacations*. Chambre qui administre la justice pendant les vacations, et qui est composée d'un président, et de plusieurs juges ou conseillers tirés des différentes chambres. Conseiller de la chambre des vacations.

— *Vacations*, au pluriel, s'emploie dans le second sens indiqué, et signifie La cessation des séances des gens de justice, temps de suspension des affaires publiques, qui leur est accordé pour qu'ils puissent l'employer à leurs propres affaires, ou à leur repos ou récréation. Les juges sont en vacations. L'époque des vacations est arrivée. La cour royale est en vacations, en pleines vacations. Les tribunaux criminels n'ont point de vacations. || Dans ce sens, on dit aussi *vacances*.

— Syn. comp. VACATIONS. VACANCES. *Vacances* se dit plus particulièrement d'un temps destiné au repos, au plaisir, et pendant lequel les études, les occupations sérieuses sont interrompues. *Vacations* se dit plus spécialement d'un temps accordé aux officiers publics pour qu'ils puissent s'occuper de leurs propres intérêts après un certain temps d'exercice consacré aux intérêts d'autrui. Les vacances des juges sont en même temps des *vacations*, mais les vacations ne sont pas nécessairement des *vacances*.

VACCA. s. f. Mamm. Nom latin de la vache.

VACCA. Géogr. anc. Ville d'Afrique, aux confins de la Numidie et de la Zeugitanie. Aujourd'hui *Vaga* ou *Baga*.

VACCARIA. s. f. (du lat. *vacca*, vache). Bot. Nom vulgaire d'une plante caryophyllée que les vaches aiment beaucoup et qui s'appelle *saponaire*. La vaccaria est la même plante que la perce-*feuille*.

VACCÉEN, ENNE. adj. et s. (du lat. *Vaccæi*). Géogr. anc. Nom d'un peuple d'Hispanie, dans la Tarraconaise, au sud des Cantabres [illegible] étaient Palentia et Cauca, et leur pays correspondait aux provinces modernes de Léon et de Vieille-Castille. On les confond souvent avec les anciens Vascons.

VACCIET. s. m. Bot. Nom français du corisier mahaleb, différent du vaciet, espèce de muscari.

VACCIN. s. m. (pr. *vak-sein* ; du lat. *vaccinus*, de vache ; adj. dérivé de *vacca*, vache). Médec. Virus pestilentiel, liquide transparent, incolore, visqueux, inodore, d'une saveur âcre et salée, extrait de certaines pustules qui surviennent quelquefois aux pis des vaches et qu'on appelle *cow-pox*. Le vaccin est doué de la propriété antivariolique. Quelques auteurs ont cru reconnaître dans le vaccin des animalcules microscopiques. || Se dit aussi du fluide séreux qui gonfle vers le cinquième ou sixième jour les pustules qui se développent sur la peau de l'homme, quand on y a inséré, inoculé le vaccin proprement dit. Ce fluide est employé à transmettre, par inoculation, la maladie préservative connue sous le nom de *vaccine*. Vaccin visqueux. Du bon vaccin. Conservation du vaccin. Transmission du vaccin. Vaccin transmis sur différentes espèces d'animaux. Vaccin liquide. Vaccin desséché. Vaccin conservé sur des lancettes. Vaccin conservé sur le fil. La fluidité, la viscosité du vaccin. Inoculation du vaccin. Le *vaccin* d'un bouton qui a été ouvert, et dans lequel, par conséquent, l'air atmosphérique s'est introduit et a subi une décomposition, ne reproduit pas la vaccine. (Husson.) Le *vaccin* conservé depuis longtemps réussit moins que lorsqu'il est liquide. (Id.) La viscosité du *vaccin* empêche l'oxydation des métaux. (Id.) Tant que le *vaccin* est visqueux, il est reproductif. (Id.) Jenner avait remarqué que le meilleur *vaccin* est celui qui se trouve dans le bouton non parvenu encore à l'état de maturité. (Id.) Il est un caractère essentiel auquel on reconnaîtra toujours le *vaccin* productif, c'est la viscosité. (Id.) L'homme est toujours apte à conserver et à transmettre le *vaccin*. (Id.) Le *vaccin* peut se conserver sur le verre avec toutes propriétés, et sans éprouver d'altération. (Id.)

— S'empl. adjectiv. Le virus vaccin. Le fluide vaccin. Le bouton vaccin. Piquer un bouton vaccin. La conservation du fluide *vaccin* est un des objets les plus importants de la nouvelle inoculation. (Husson.)

VACCINABLE. adj. des 2 g. Qui peut être vacciné. Il y a des circonstances où un enfant n'est pas vaccinable.

VACCINAL, ALE. adj. Médec. Qui a rapport au vaccin. Fluide vaccinal. Pustule vaccinale. Matière vaccinale. Les boutons vaccinaux. || Qui a rapport à la vaccine. Croûtes vaccinales. Éruption vaccinale, pustules vaccinales. Pour recueillir le vaccin, on fait des piqûres aux pustules vaccinales, et on en approche un tube capillaire, dans lequel montent les gouttelettes de vaccin, en vertu de la capillarité.

VACCINATEUR, TRICE. adj. Qui s'occupe exclusivement de pratiquer la vaccination. Médecin vaccinateur. Virus vaccinateur. Liqueur vaccinatrice. || S'empl. aussi substantiv. au masc. Un vaccinateur.

VACCINATION. s. f. (pr. *vak-ci-na-cion* ; rad. *vaccin*). Pathol. Opération qui consiste à inoculer le fluide vaccin. Première vaccination. Seconde vaccination. Succès, résultats d'une vaccination. Recommencer la vaccination. Saisons propres à la vaccination. La rigidité, la mollesse, l'inertie de la peau peuvent s'opposer au succès d'une première *vaccination*. (Husson.) La grossesse n'est pas un obstacle à la *vaccination*. (Id.) On n'a encore vu aucun exemple qu'un vacciné soit mort par le fait seul de la *vaccination*. (Id.) Le liquide vaccin commence à se former dans le bouton le cinquième jour de la *vaccination*. (Id.) J'ai vu plus de mille enfants faire des dents pendant la *vaccination*. (Id.)

— *Vaccination de bras à bras*. Inoculation du virus vaccinal à un individu, au moment où l'on vient de le recueillir sur une lancette, en piquant légèrement des boutons vaccinaux parvenus à leur maturité. La vaccination de bras à bras est incontestablement le procédé le plus sûr et le plus efficace.

VACCINE. s. f. (du lat. *vacca*, vache). Méd. Maladie pustuleuse et contagieuse, appelée aussi *picote*, particulière aux vaches, et qu'on inocule à l'homme pour le préserver de la petite vérole. C'est une croyance établie que ceux qui ont eu la vaccine ne sont point sujets à la variole ; cependant des cas de variole se sont produits chez des vaccinés. Inoculer la vaccine. Inoculation de la vaccine. Le cours de la vaccine. La *vaccine*, n'étant pas contagieuse, finit par s'éteindre d'elle-même. (Husson.) Dans un pays où la vaccine est naturalisée, il n'est pas nécessaire de confier le vaccin à des étrangers. (Id.) La vaccine n'altère que d'une manière insensible les fonctions de l'individu sur lequel elle se développe. (Id.) Chez ces deux enfants, la vaccine s'est développée avec la plus grande régularité. (Id.) La vaccine se développe sur le vieillard comme sur les enfants. (Id.)

— *Vaccine vraie ou préservatrice*, *fausse vaccine*. Deux espèces de vaccine qui résultent de l'inoculation du virus vaccin ; celle-ci paraissant presque aussitôt après l'inoculation, parcourant ses périodes avec rapidité et ne garantissant pas de la variole ; celle-là [illegible] le cinquième jour, durant jusqu'à vingt-cinq jours et préservant en effet de la variole. V. VACCINELLE.

— Se dit aussi du procédé employé pour opérer l'inoculation de la maladie préservatrice de la variole. Pratiquer la vaccine. La vaccine est la plus salutaire des découvertes. Traité de vaccine. Comité de vaccine. Les bienfaits de la vaccine. La pratique de la vaccine. Il est certain que la vaccine rend à la population tous ceux que la petite vérole aurait enlevés. (Husson.) Aucun âge n'exclut l'emploi de la vaccine. (Id.) Si un enfant est assez fort pour vivre, il l'est assez pour supporter la vaccine. (Id.) Toutes les saisons sont également favorables à la vaccine. (Id.)

— Hist. La découverte de la vaccine est due à un médecin anglais appelé Jenner, dont le nom passera à la postérité comme celui d'un des premiers bienfaiteurs de l'humanité.

VACCINÉ, ÉE. part. pass. du v. Vacciner. S'empl. adjectiv. Enfant vacciné. Cette petite fille a-t-elle été vaccinée ? Le vaccin ne produit souvent qu'une pustule non préservative. Il est donc préférable de l'inoculer immédiatement de l'individu vacciné à l'individu à vacciner, et de l'employer au moment même où on l'extrait du bouton. (Nyst.) On peut, en faisant voyager un

individu *vacciné*, transmettre à une distance assez éloignée le vaccin vivant pour ainsi dire. (Husson.) Plus l'individu *vacciné* est jeune, moins il éprouve de troubles lorsque sa vaccine se développe (Id.)

— substantiv. Individu vacciné. Il est rare qu'un vacciné ait la variole, à moins qu'il n'ait eu la fausse vaccine.

VACCINELLE. s. f. (dimin. de *vaccine*). Médec. Éruption cutanée pustuleuse, de nature et d'apparence vaccinale, mais qui est une vaccine incomplète soit par défaut d'énergie du virus, soit par une sorte d'aptitude à en éprouver l'entière influence. ‖ Éruption vaccinale modifiée par sa coïncidence avec la période d'incubation d'une variole, et qui est à la vaccine ce que la varicelle ou varioloïde est à la variole.

VACCINER. v. a. 1re conj. (rad. *vaccin*). Pathol. Inoculer le virus vaccin. Vacciner un enfant. On peut *vacciner* les enfants dès le jour même de leur naissance. (Husson.) Les médecins sont quelquefois obligés de *vacciner* aux avant-bras, à l'angle formé par le pouce et l'index, aux cuisses, des enfants si indociles, qu'on ne peut les déshabiller. (Id.) Plus le sujet que l'on veut *vacciner* est jeune, faible et sensible, plus on doit craindre l'irritation qu'occasionneraient plusieurs boutons. (Id.)

— Absol. Avoir l'habitude de vacciner. Manière de vacciner. Ce médecin vaccine adroitement, promptement. Il n'y a pas très-longtemps qu'on vaccine. On *vaccine* ordinairement à la partie externe et supérieure du bras. (Husson.) Puisqu'un seul bouton suffit pour mettre l'individu à l'abri de la petite vérole, il peut paraître inutile de multiplier les piqûres; cependant, comme on n'est pas toujours certain qu'une seule aura son effet, il sera prudent de *vacciner* aux deux bras. (Id.) Des fanatiques superstitieux prétendent que *vacciner* c'est tenter Dieu. (***)

— *Vacciner de bras à bras.* V. VACCINATION.

— SE VACCINER. v. pron. S'inoculer à soi-même le fluide vaccin. Il y a des médecins qui se sont vaccinés eux-mêmes.

VACCINIÉ, ÉE. adj. (du lat. *vaccinium*, vaciet. V. VACIET). Bot. Qui ressemble au vaccinium, à l'airelle. ‖ VACCINIÉES. s. f. pl. Famille de plantes dont l'airelle est le type et qui est composée de la seconde section des éricinées. Les vacciniées sont des arbustes à feuilles simples, alternes, et à fleurs axillaires. Leurs fruits douceâtres ou légèrement acidules sont agréables à manger; ils sont rafraîchissants et un peu astringents.

VACCINIQUE. adj. des 2 g. Médec. Qui a rapport au vaccin ou à la vaccine. Virus vaccinique. Méthode vaccinique. Il est peu usité.

VACCINIUM. s. m. (pr. *vak-ci-ni-omm*). Bot. Le végétal cité sous ce nom dans Virgile a été regardé par plusieurs auteurs anciens comme le même que nous nommons airelle ou myrtille, qui est l'espèce primitive du genre.

VACCINOÏDE. s. f. (du fr. *vaccine*, et du gr. *eidos*, forme). Médec. Maladie qui présente quelques-uns des caractères de la vraie vaccine, mais non les plus essentiels; fausse vaccine.

— S'emploie aussi comme adj. des 2 g. Éruption vaccinoïde. Maladie vaccinoïde. Affection vaccinoïde.

VACERRE. s. m. Antiq. gaul. Nom d'une des classes des druides, plus particulièrement vouée aux fonctions sacerdotales.

VACHE. s. f. (du lat. *vacca*, même signif.). Mamm. La femelle du taureau. Vache rousse, noire, blanche, tachetée. Une grande vache. Une petite vache. Vache maigre, grasse. Le pis d'une vache. La tête, la bouche, le pied, la queue d'une vache. Le mugissement, le beuglement d'une vache. Bouse de vache. Étable à vaches. Lait de vache. Troupeau de vaches. Traire une vache. Tirer une vache pour la faire avancer. Les vaches sont aux champs. Garder les vaches. Une gardeuse de vaches. Vache près de vêler. Vache qui donne du pied. La vache est un des animaux qui obéit et prend le joug avec le moins de difficulté. La vache vit plus [illegible] mois. La vache porte neuf mois. Les plus belles vaches sont les flandrines, les bressanes et les hollandaises. Il existe une race de vaches sans cornes. Les vaches sont bonnes laitières. Le lait de la femelle buffle n'est pas si bon que celui de vache. (Buff.) Le produit de la *vache* est un bien qui croît et qui se renouvelle à chaque instant. (Id.) Que de pauvres familles sont aujourd'hui réduites à vivre de leur *vache*! (Id.) On peut aussi faire servir la *vache* à la charrue; et quoiqu'elle ne soit pas aussi forte que le bœuf, elle ne laisse pas de le remplacer souvent. (Id.) Les *vaches* sont sujettes à avorter lorsqu'on ne les ménage pas, et qu'on les met à la charrue, au charroi, etc. (Id.) Les vaches et les bœufs aiment beaucoup le vin, le vinaigre, le sel; ils dévorent avec avidité une salade assaisonnée. (Id.) Ce sont ces bonnes vaches à lait qui font une partie des richesses de la Hollande. (Id.)

— Un des grands bienfaits de cet utile animal est d'avoir donné à l'homme le préservatif d'une des maladies les plus destructives et les plus hideuses de celles qui affectent l'humanité, la petite vérole. C'est sur le pis de la vache qu'on récolte le liquide préservateur de la variole, d'où il a reçu son nom. V. VACCIN et VACCINE.

— Cout. et myth. Les Hindous regardent comme un sacrilége de manger de la chair de bœuf, et la vache est considérée par eux comme le symbole du monde ou principe femelle. Les brahmines ont une vénération singulière pour les cendres de bouse de vache, et les regardent comme très-propres à purifier de tous les péchés. ‖ Le sacrifice de la vache rousse était un des plus solennels chez les Hébreux.

— Poés. Le mot *génisse* a le privilége d'entrer dans la langue poétique, tandis que celui de *vache* en est exclu. Cependant on peut en faire usage dans la poésie descriptive, à la faveur de l'encadrement.

> Le doux mugissement de la *vache* pesante,
> Dont le lait, exprimé par d'innocentes mains,
> Remplit de son nectar une cruche écumante.
> (LEGOUVÉ.)

> Ici, des prés fleuris paissant l'herbe abondante,
> La *vache* gonfle en paix sa mamelle pendante. (DEL.)

— *Vache laitière*, *vache beurrière*, *vache fromagère*. Vache nourrie dans le but d'en tirer du lait, du beurre, du fromage. Dans les vacheries, la vache est laitière, beurrière ou fromagère, suivant la nature de ses organes digestifs. ‖ *Vache douairière*. Vache qui a déjà fait sept ou huit veaux, qui a environ une douzaine d'années, et qu'on engraisse pour en manger la chair.

— *Lait de vache*. Liqueur opaque, blanche, plus dense que l'eau, d'une saveur douce et agréable, qui se forme dans les mamelles de la vache. Le lait de vache est celui qui se rapproche le plus du lait de la femme; il en a les propriétés nutritives. Abandonné à lui-même pendant un certain temps, le lait de vache fournit la crème, le caséum et le petit-lait. Mêlé avec du sucre et des amandes pilées, il forme la frangipane. Le lait de vache est employé avec succès dans certains cas d'empoisonnement.

— *Vache à lait*. Vache à laquelle on a enlevé son veau, et dont le lait est employé aux besoins de l'homme.

— Fig. et fam. Personne ou chose dont on tire un profit continuel. Cet homme est exploité, c'est une véritable vache à lait. Ce procès interminable est une vache à lait pour les hommes d'affaires. Ce plaideur est une vache à lait pour son avoué.

— *Vache* se dit par extens. de la chair même de l'animal préparée pour servir d'aliment. Ce boucher m'a vendu de la vache pour du bœuf.

— Se dit aussi de la peau de l'animal, corroyée et rendue propre à la fabrication des harnais, des bottes, des souliers, des chaussures en général. ‖ *Vache en suif et à grain*. Cuir de vache employé à faire les harnais des chevaux les plus beaux, à garnir les caisses des carrosses, parce qu'il est de très-belle qualité. ‖ *Vache d'Angleterre*. Cuir préparé à la manière d'Angleterre, avec les meilleures peaux de vache ou de bœuf. ‖ *Vache grise* ou *grasse*. Espèce de cuir d'une qualité inférieure à la vache d'Angleterre, et qui sert à la fabrication des malles, des soufflets, des conduits de pompe et autres objets qui ont besoin de force et d'élasticité. Acheter une vache, deux, trois vaches. La vache a haussé de prix. Cette vache n'est pas bien parée, elle est mal passée. La vache de Russie est estimée. On retourne la vache quand on en fait des chaussures.

— Fam. *Roux comme une vache*. Se dit de quelqu'un qui est extrêmement roux. ‖ Dans le même sens, *Poil de vache*. Poil roux.

— Prov. et fig. *Parler français comme une vache espagnole*. Parler très-mal le français. On a altéré le texte de cette comparaison proverbiale en y substituant *vache* à *vace*, ancien nom par lequel on désignait un habitant de la Biscaye. Ainsi, *parler français comme une vache espagnole*, c'est proprement *parler français comme un Vace ou Basque espagnol*, ce Basque-là étant jugé le plus inhabile à s'exprimer en français. Dans le vieux langage, *vache* se disait *vace*.

— Prov. *Il est sorcier comme une vache*. Il ne sait rien prévoir ni deviner. C'est comme si l'on disait : On ne peut pas faire plus de fond sur ses prédictions qu'on n'en faisait sur l'inspection des entrailles d'une vache immolée.

— Prov. et fig. *Chacun son métier, et les vaches* [illegible] bien lorsque chacun ne se mêle que de ce qu'il doit faire. On se sert aussi de ce dicton en particulier à propos de tel ou tel homme sur le mérite duquel on ne veut pas s'expliquer, pour signifier que si chacun se renfermait dans sa sphère, il y aurait peut-être plus de vachers que de vaches. ‖ *La vache a bon pied*. Cela se dit par corruption de *la vache a bon pis*, quand on plaide contre quelqu'un qui a de quoi payer les frais. ‖ *Bonhomme, garde ta vache*. Prenez garde qu'on vous trompe, qu'on vous dupe.

— Prov. *Le plancher des vaches*. La terre ferme, par opposition à l'eau, à l'air. ‖ *Il n'est rien tel, rien de tel que le plancher des vaches*. Aller par terre est bien plus sûr qu'aller par eau ou que voyager dans les airs.

— Prov. et fig. *Où la vache est attachée il faut qu'elle broute*. Quand une chose est nécessaire, il faut savoir prendre son parti; ou bien encore, il faut nous résigner à la condition que le sort nous a faite. ‖ *A la boucherie toutes les vaches sont bœufs, à la tannerie tous les bœufs sont vaches*. Allez chez n'importe quel marchand, il vous dira qu'il n'a pas d'objets de basse qualité, que tout ce qu'il vend est de bonne, de première qualité. ‖ *Il viendra un temps où les vaches auront besoin de leur queue*. Il n'y a rien au monde qui ne puisse avoir son emploi, le tout est de le découvrir; ou bien, Il vient un moment où l'on a besoin des personnes ou des choses que l'on a dédaignées. ‖ *Aussitôt meurt vache que veau*. La mort frappe aussi bien les personnes d'un âge mûr que les plus jeunes. ‖ *Le diable est aux vaches*, *le diable est bien aux vaches*. V. DIABLE. ‖ *La vache est à nous; s'il ne tient qu'à cela, la vache est à nous*. Nous sommes sûrs du succès, nous l'emporterons assurément.

— Prov. *Les sept vaches grasses et les sept vaches maigres*. Un roi d'Égypte avait rêvé qu'il était dans une belle prairie où il voyait paître sept vaches grasses et bien portantes, lorsque tout à coup sept autres vaches maigres à faire peur se précipitèrent sur les premières et les dévorèrent. Joseph expliqua ainsi ce songe au Pharaon. Les sept vaches grasses dévorées par autant de vaches maigres signifiaient que pendant sept années il y aurait beaucoup de blé en Égypte, mais qu'ensuite, pendant sept autres années, la terre demeurerait stérile, et que le royaume serait en proie à une terrible famine. L'Égypte en est aujourd'hui aux sept *vaches* maigres d'un Pharaon imprévoyant. (Barrault.)

— Prov. et fig. *Manger de la vache enragée*. Souffrir beaucoup, éprouver de grandes privations, de grandes fatigues, une grande misère. Se dit par allusion aux pauvres gens qui pressés par la faim, et sur la foi du proverbe, *morte la bête, mort le venin*, ne craignent pas d'éluder les ordonnances en se nourrissant de la viande défendue, en mangeant *de la vache enragée*, c'est-à-dire de la chair d'animaux atteints d'épizootie ou mordus par un chien enragé. Il a mangé si longtemps de la vache enragée, qu'il est content de sa position actuelle, qui n'est cependant pas très-avantageuse. ‖ *Celui qui mange de la vache du roi à cent ans de là en paye les os*. Celui qui divertit les deniers publics est exposé à porter un jour la peine de son crime; ou bien, plus généralement, Celui qui a commis un crime peut en être reconnu coupable après un certain nombre d'années, et recevoir alors le châtiment qu'il a mérité. ‖ *Voir vaches noires en bois brûlé*. Se forger d'agréables chimères, poursuivre de douces illusions, comme font les vachers lorsque placés devant leur feu ils rêvent au bonheur d'avoir de bonnes vaches noires, réputées meilleures laitières que les autres, et croient les voir apparaître dans les figures fantastiques qu'offrent à leurs yeux les tisons en se consumant. *Les vaches noires en bois brûlé* sont les châteaux en Espagne des vachers. ‖ On disait autrefois, *chercher vache noire en bois brûlé*, pour, Chercher une chose impossible ou très-difficile à trouver.

> Mais espérer qu'un Sarrasin normand
> De ses amis garde quelque mémoire,
> En bois brûlé c'est chercher vache noire. (SCARRON.)

— Prov. *Sentir la vache à Colas*. Être soupçonné d'hérésie. Le protestantisme est appelé *la religion de la vache à Colas*. Ces expressions sont venues, dit-on, de ce qu'un paysan des Cévennes nommé Colas, qui avait embrassé le protestantisme, fit tuer une vache dans le saint temps du Carême, et en distribua la viande à ses coreligionnaires, qui la mangèrent avec affectation pour narguer les catholiques. ‖ On donna dans la suite le nom de *vache à Colas* à une chanson très-injurieuse pour le clergé, laquelle fut faite par des religionnaires au commencement du XVIIe siècle, et fut brûlée publiquement par le bourreau, avec défense expresse d'en faire aucune mention.

— Prov. et fig. *Avoir, prendre la vache et le veau*. Avoir épousé, épouser une fille grosse d'un enfant dont on n'est pas le père.

— Prov. *Porter quelqu'un à la vache morte*. Se dit pour le porter à la manière d'une *vache morte*, comme on porterait une vache morte, c'est-à-dire la tête en bas; locution qui, pour le dire en passant, n'est expliquée dans aucun dictionnaire. ‖ *Courir la vache*. Aller à la picorée, aller butiner.

— Anc. prov. *Vache de loin a assez de lait*. Les choses paraissent toujours belles de loin. ‖ *Il est avis à vieille vache qu'elle ne fut jamais* [illegible]

— Pop. et bas. Se dit d'une femme qui a ou qui prend trop d'embonpoint. C'est une vache, une grosse vache, une vraie vache. Quelle vache! Elle devient vache.

— Peau de vache corroyée. *La vache* est chère. Souliers de vache.

— Se dit aussi d'un panier ou coffre revêtu de cuir, qu'on fixe sur l'impériale des voitures de voyage et qui en a les dimensions en largeur et en longueur. C'est comme une grande malle, destinée à recevoir les effets des voyageurs. ‖ On donne quelquefois le nom de *vache* au seul couvercle de cuir qui ferme le grand coffre de l'impériale. Placer une caisse dans la vache. Dénouer la vache pour enlever les bagages. Les bagages des voyageurs sont placés sur la voiture, il n'y a plus qu'à les recouvrir de la vache.

— Conchyl. Nom marchand d'une coquille du genre rocher.

— Bot. Nom donné, dans les Vosges, à un champignon du genre agaric, à cause du suc laiteux qu'il répand. Ce champignon se vend au marché de Vienne, et on le mange ordinairement cuit avec de la crème ou du beurre, en y ajoutant du sel et des fines herbes. ‖ *Vache blanche*. Autre sorte de champignon comestible. C'est l'agaric amer. ‖ *Blé des vaches*. Nom vulgaire du mélampyre, plante que les vaches recherchent avec avidité.

— Entom. *Vache bousier*. Nom d'une espèce de bousier, le *bousier* à deux cornes des environs de Paris. ‖ *Vache à Dieu*. Nom vulgaire sous lequel on désigne, dans plusieurs de nos départements, les coccinelles. On l'appelle aussi *cheval de Dieu*, *bête à Dieu*, *martin bon Dieu*, *bête à la Vierge*, *scarabée-tortue*, *hémisphérique*.

— Ichthyol. *Vache marine*. Dans plusieurs de nos départements méridionaux on appelle ainsi la *raie batis*.

— Mamm. *Vache biche*. Dénomination appliquée à l'antilope bubale. ‖ *Vache bleue*. L'antilope nilgaut. ‖ *Vache grognante*. Nom donné au yak, espèce de bœuf, à cause de sa voix, qui est une espèce de grognement. ‖ *Vache marine*. Nom particulier appliqué au morse; mais on l'a aussi donné à l'hippopotame du cap de Bonne-Espérance et au dugong des mers des Indes et de la Chine. ‖ *Vache montagnarde*. Nom sous lequel on a quelquefois désigné le tapir. ‖ *Vache de Quiriva*. Le bison, espèce de bœuf d'Amérique. ‖ *Vache sauvage*. Nom donné au tapir. ‖ *Vache sauvage de Guinée*. C'est ainsi qu'on appelle quelques antilopes d'Afrique, telles que le kob et le koba. ‖ *Vache de Tartarie*. Nom donné au yak ou vache grognante.

— Chass. *Vache artificielle*. Machine légère qui représente une vache, et dont le chasseur s'affuble pour approcher, à la faveur de ce déguisement, des espèces d'oiseaux très-farouches qu'effrayerait la vue de l'homme.

— Médec. *Vaches*. Taches livides qui viennent aux jambes; sorte de maquereaux.

— Blas. *Vache*. Animal qu'on figure dans les armoiries avec un mufle plus long que celui du taureau.

— Manég. *Cheval qui rue en vache*. Cheval qui rue du pied de derrière en le jetant en avant. ‖ *Se coucher en vache*. Se dit d'un cheval qui se couche en appuyant le coude sur la partie de dedans.

— Mar. *Placer un canon en vache*. Le placer dans le sens de la longueur du bâtiment.

— Chorégr. *Pas de vache*. Ancien pas qui se faisait en jetant le pied de côté.

— Comm. *Vache de Roussi*. Ancien nom donné au cuir de Russie.

— Mus. *Rans des vaches*. Air bucolique, sans art et même grossier, que les bouviers de la Suisse jouent sur la cornemuse, en menant paître les vaches. V. RANZ.

VACHELIN. s. m. (du lat. *vacca*, vache). Sorte de fromage qui se fait en Franche-Comté. ‖ Nom vulgaire du fromage de Gruyère.

VACHENDORF. s. m. Bot. Genre de plantes de la famille des iridées.

VACHER, ÈRE. s. (du lat. *vacca*, vache). Celui, celle qui mène paître les vaches, qui les garde, qui les trait. Une petite vachère. Une trompe de vacher. Un vacher qui corne. La bonne vachère fait le bon troupeau. En hiver, dès le matin, la *vachère* se distribue les soins de la vacherie. (Morog.)

— Fig. et fam. Se dit d'une personne grossière, rustique et malhonnête. C'est un vacher. C'est une vraie vachère.

— Prov. *Le vacher de Chauny*. C'est-à-dire tout le monde. Ce vacher est un être fabuleux, le même que Pan, dieu des bergers, qui est l'emblème du grand tout.

VACHERIE. s. f. (du lat. *vacca*, vache). Étable à vaches. Il faut que la vacherie soit propre, aérée, balayée.

— Lieu où l'on tire le lait des vaches, où l'on prépare les fromages et le beurre. Allons à la vacherie, vous verrez comment se fait le beurre.

— Plus généralement, Établissement où l'on s'occupe de propager l'espèce, de l'améliorer et de faire des élèves. Les Hollandais ont des vacheries modèles. Dans les grandes vacheries de la Suisse, il y a des rhythmes arrêtés et convenus pour la garde et les diverses évolutions des troupeaux, rhythmes aussi anciens et aussi invariables que le plain-chant.

— Anc. cout. Droit sur les troupeaux de vaches qu'on mène paître en certains lieux.

[illegible] Petite vache. Peu usité. ‖ Cuir de petite vache.

— Zool. Nom vulgaire de la lavandière.

VACHIN. s. m. Cuir de jeune vache. Ce mot a vieilli.

VACIE. s. f. Antiq. gaul. Une des quatre classes dans lesquelles on distingue les druides, et qui comprend les *vacerres*. V. VACERRE.

VACIET. s. m. (du lat. *vaccinium*, même signif.). Bot. Nom de l'hyacinthe grand, du muscari.

VACILLANT. part. prés. du v. Vaciller. (pr. *va-cil-lan*). Qui vacille. Il est invariable. Il s'en allait vacillant à chaque instant comme un homme pris de vin. Elle s'avança vers nous, vacillant dans sa démarche, les habits et la chevelure en désordre. Une échelle vacillant sous mes pieds.

VACILLANT, ANTE. adj. (pr. *va-cil-lan*). Qui vacille, qui n'est pas bien ferme, qui branle. Se dit principalement des choses. Un pied vacillant. Une main vacillante. Une démarche vacillante. Une lueur vacillante. Une clarté vacillante. Prenez garde : cette pendule est placée sur quelque chose de vacillant. Une échelle vacillante. Il s'amusait à contempler au milieu de l'onde, la voûte profonde des cieux azurés,

le feuillage mobile des arbres et l'image *vacillante* des fleurs d'iris. (Jauffret.) Le long des sentiers tortueux et sur les haies, le ver luisant allume sa lampe, dont la lumière *vacillante* étincelle au travers de l'obscurité. (Deleuze.) Hâtons-nous d'arriver au fond de cette forêt, où quelques rayons *vacillants* percent à peine le feuillage. (Id.) Aussitôt que l'aube, blanchissant le firmament de sa lumière *vacillante*, annonce le jour qui vient dorer les campagnes, les moissonneurs s'avancent en ordre sur les bords des champs de blé. (Id.) Les forêts dont les druides faisaient leur temple, n'étaient éclairées que par des rayons *vacillants* et presque éteints, par des reflets aussi pâles que la lueur d'une lampe sépulcrale. (De Marchangy.)

J'aperçois des perles liquides
Sur le feuillage *vacillant* ;
J'ordonne, et les rameaux humides
Viennent toucher mon front brûlant. (Parny.)

— Fig. Signifie, Irrésolu, incertain, chancelant, et se dit en ce sens des choses et des personnes. Esprit vacillant. Cet homme a des opinions vacillantes. Un témoin vacillant dans ses dépositions est toujours suspect. Il faut faire peu de cas d'un homme vacillant dans ses idées, dans ses projets. Cet écolier est toujours vacillant dans ses réponses. Un trône qui n'a pas pour base la confiance publique est un trône vacillant. || Inconstant. Il est trop vacillant dans ses sentiments pour que cette liaison soit durable.

— Peu distinct, peu net, embarrassé. Une prononciation vacillante. Le trouble lui rendait la voix embarrassée et la prononciation *vacillante*. (Encycl.)

— Bot. Se dit des anthères, quand elles sont oblongues, attachées par le milieu de leur longueur et mobiles. Le lis et la tulipe ont des anthères vacillantes.

VACILLATION. s. m. (pr. *va-cil-la-si-on*). Mouvement de ce qui vacille. La vacillation d'une barque sur l'eau. Vacillation dans la démarche d'une personne. Vacillation de la main, du pied, du corps. Vacillation d'une lumière.

— Fig. Irrésolution, incertitude. Vacillation dans les idées. Cet esprit-là est d'une vacillation désespérante. Peut-on compter sur un homme qui a tant de vacillation? Vit-on jamais semblable vacillation dans les réponses? Ces témoins ont déposé avec une grande vacillation. Les vacillations dans une affaire empêchent souvent sa réussite. Les *vacillations* du scepticisme conduisent la raison à se soumettre au joug de la foi. (Palissot.)

— Inconstance. Une grande ardeur est souvent accompagnée d'une grande vacillation dans les sentiments. Tantôt il veut une chose, tantôt il en veut une autre, quelle vacillation!

VACILLATOIRE. adj. des 2 g. (pr. *va-cil-la-toa-re*). Néol. Qui est de la nature de la vacillation. Mouvement vacillatoire.

— Fig. Incertain, douteux. Quoi de plus vacillatoire que la fortune du jeu?

VACILLER. v. a. 1re conj. (pr. *va-cil-lé*; du lat. *vacillare*, même signif.; fait de *bacillum*, baguette, bâton, en changeant le *b* en *v*, celui qui vacille a besoin d'un bâton pour appui). Ne pas se tenir dans une position ferme, pencher de côté et d'autre, branler, chanceler. Se dit des personnes et des choses. Cet homme vacille dans sa démarche. Cette pendule est placée sur quelque chose qui vacille. Voyez comme la main, comme la tête de ce vieillard vacille! Ce coup porté par le sacerdoce fit vaciller le trône.

— Dans un sens analogue, Lumière, lueur, clarté qui vacille.

— Se dit particulièrement de la langue, lorsqu'on se sert involontairement d'un mot au lieu d'un autre, ou qu'on prononce autrement qu'il ne faut ou qu'on voudrait. Ma langue a vacillé. La langue lui a vacillé par trop de précipitation. On dit dans le même sens, La langue *tourne, a tourné*.

— Fig. Etre incertain, irrésolu. Se dit des personnes et des choses. Je n'aime pas un homme qui vacille de la sorte. Ces témoins vacillent et se coupent. Son esprit, à force de vaciller, est devenu incapable de rien entreprendre. J'ai vu, mon ami, dans quelques-unes de vos lettres, que le torrent de la mode vous gagne, et que vous commencez à *vaciller* dans des sentiments où je vous croyais inébranlable. (J.-J. Rouss.)

— *Vaciller dans*. S'emploie au propre rarement, au figuré principalement. Vaciller dans sa démarche. Vaciller dans ses dépositions. Vaciller dans ses réponses. Vaciller dans ses sentiments. Vaciller dans ses opinions. Vaciller dans ses projets.

VACILLITÉ. s. f. (pr. *va-cil-li-té*). Néol. Caractère de ce qui est vacillant. La vacillité dans les mouvements, dans la main, dans la démarche se remarque dans les vieillards.

— Fig. La vacillité dans les idées, dans les opinions indique un esprit faible, un caractère sans énergie. La vacillité dans les sentiments dénote le plus souvent un cœur mou, sans force, incapable d'aimer véritablement et dont on doit se défier.

VACIVE. s. f. ou **VACIVEAU.** s. m. Mamm. Nom donné par les cultivateurs aux moutons antenois. On écrit aussi *vassive* et *vassiveau*.

VACOA. s. m. Bot. Arbre qui croît à l'Ile-de-France et en Amérique.

VACOS. s. m. Entom. Espèce de fourmi venimeuse qu'on trouve aux Indes.

VAÇOUDÉVA. Myth. ind. Père de Krichna et de Bala-Rama. Il avait épousé Dévaki, sœur du cruel Kansa, roi de Mathoura.

VAÇOUS. Myth. ind. Nom de huit dieux hindous qui viennent presque au-dessous de Brahma, et qui ont chacun une des huit régions du monde sous leur empire.

VACQUE. s. f. (du lat. *vacca*). S'est dit pour Vache.

VACQUE. adj. des 2 g. (du lat. *vacuus*, vide.) S'est dit pour Vide, vacant. Un hôtel vacque.

VACQUERIE (J. de La). Magistrat, natif d'Arras, mort vers 1497. Louis XI, dont il s'était fait remarquer par la vigueur avec laquelle il refusa en 1476 de remettre Arras à ceux qui venaient l'en sommer de sa part, le fit en 1481 premier président du Parlement de Paris.

VACQUETTE. s. f. (dimin. du vieux mot *vacque*). Valise, sorte de besace. Voici deux historiens très-singuliers dont j'ai autrefois chargé ma *vacquette*. (Naudé.) Ce mot est vieux.

VACUË. adj. des 2 g. (du lat. *vacuus*, vide). Anc. cout. Vide, vacant. Il lui fut signifié de laisser vide et vacuë la possession de cet héritage.

VACUISME. s. m. (du lat. *vacuus*, vide). Anc. phys. La doctrine des anciens partisans du vide dans la nature.

VACUISTE. s. des 2 g. Anc. phys. Celui, celle qui croit au vide absolu dans la nature; qui admet ou professe le vacuisme. Les vacuistes. || S'emploie aussi adjectiv. Un philosophe vacuiste.

VACUITÉ. s. f. (pr. *va-ku-i-té*; du lat. *vacuitas*; fait de *vacuus*, vide). Didact. L'état d'une chose vide. La vacuité de l'estomac occasionne souvent la migraine. La vacuité de l'intestin rectum.

— S'est dit dans le sens de *vacance* et de *vacation*.

VACUNA. (du lat. *vacare*, cesser d'agir, être en repos). Myth. rom. Divinité champêtre chez les Romains, qui présidait au repos des gens de la campagne. Son culte était très-ancien dans l'Italie, et antérieur à la fondation de Rome. On l'appelait aussi *Vacuana*, *Vacana*.

VACUNALES. s. f. pl. Antiq. rom. Fêtes en l'honneur de Vacuna. On les célébrait au mois de décembre, lorsque tous les travaux de la campagne étaient terminés.

VACUOLE. s. f. (diminutif du lat. *vacuus*, vide). Anat. Petit espace vide, l'un des petits interstices que présente le tissu pulmonaire. || Se dit aussi des cellules bronchiques.

VADE. s. f. (du lat. *vade*, impératif de *vadere*, aller; lequel impératif francisé est l'équivalent du *va pour*, dont on se sert quand on expose quelque chose, au jeu par exemple, dans l'espoir d'être favorisé par le sort). T. de jeu. Somme quelconque dont un joueur ouvre le jeu. La vade est de vingt francs. La vade est du fonds du jeu.

— Fig. et fam. *Chacun y est pour sa vade*. Chacun y est pour son compte, pour son propre intérêt. Cette locution s'emploie en parlant d'une affaire où plusieurs personnes ont des intérêts engagés.

VADÉ (J. Joseph). Poète et chansonnier, né à Ham (Somme), en 1720, mort en 1757. Il se créa un genre à part, le genre *poissard*, en imitant dans ses vers le langage des halles, ce qui le fit surnommer le *Téniers de la poésie*. On a de lui le poème de *la Pipe cassée*, des opéras-comiques, des chansons, des bouquets, etc.

VADE-IN-PACE. s. m. (pr. *va-dé-inn-pa-cé*; c'est la réunion de trois mots latins qui signifient : *va en paix*, là où l'on est en paix). Prison des moines. || Au pl., des *vade-in-pace*.

VADEL. s. m. Mar. Manche du guipon.

VA-DE-LA-GUEULE. s. des 2 g. (mot composé de la 3e pers. sing. du présent de l'indicatif du verbe *aller*, et du mot *gueule* : dont la gueule est toujours prête à *aller*, à fonctionner; [illegible] gueule, avec la gueule). Personne qui mange avidement et qui trouve du plaisir à manger. Ce terme est bas et populaire. || Au pl., des *va-de-la-gueule*.

VADEMANQUE. s. f. (des deux mots franç. *vade* et *manque* : manque dans la vade, dans le fonds). Banq. Diminution du fonds d'une caisse.

VADE-MECUM. s. m. (pr. *va-dé-mé-komm*; mots latins qui signifient *va, marche avec moi*). Expression latine conservée dans le langage vulgaire, pour désigner un petit ouvrage portatif destiné à rappeler en peu de mots les notions principales d'une science, d'un art, etc. Ce petit volume est le *vade-mecum* des bonnes ménagères. C'est le *vade-mecum* de tout le monde. || On dit dans le même sens, *veni-mecum*, mais ce terme est beaucoup moins usité. || Au pl., des *vade-mecum*.

VADICASSE. adj. des 2 g. Géogr. anc. Nom d'un peuple de la Gaule, dans la deuxième Belgique, au S.-O. du Soissonnais. On les appelait aussi *Viducasse* et *Vélocasses*.

VADIMONIS. Géogr. anc. Nom d'un lac d'Etrurie, à l'Est, dont les eaux étaient sulfureuses.

VADIMON. Myth. V. VAGIMON.

VADIPÈDE. adj. des 2 g. (ét. lat., *vadere*, marcher; *pes*, *pedis*, pied). Ornith. Se dit des oiseaux échassiers qui ont les jambes nues et les pieds conformés de manière à pouvoir aisément traverser les eaux à gué.

VADJRANABHA. Temps hér. ind. Prince Asoura, dont le royaume touchait au mont Mérou, et qui mourut de la main de Pradyoumna, qui l'avait chassé de son trône.

VADROUILLE. s. f. (pr. *va-drou-ye*). Mar. Tampon de laine fixé au bout d'un long manche, qui sert à nettoyer le pont des bateaux, des navires.

VADUTZ. Géogr. Ville d'Allemagne, chef-lieu de la principauté de Liechtenstein, près du Rhin; 1,800 hab.

VÆBA. s. m. Métrol anc. Mesure de capacité chez les anciens Arabes, qui valait 63 lit. 87 mill. de litre. Le væba contenait 3 métrètes.

VA-ET-VIENT. s. m. Expression qui s'emploie en mécanique comme synonyme d'Alternatif. Le mouvement de va-et-vient est celui qui a lieu tantôt dans un sens, tantôt dans un autre et régulièrement. Tel est le mouvement d'un piston dans le cylindre d'une machine à vapeur, celui d'un pendule oscillant autour du point d'attache de sa tige.

— substantiv. *Le va-et-vient*. Se dit pour Le mouvement alternatif.

— Partie articulée, dans une machine, qui va et vient d'un point à un autre, lorsque la machine fonctionne. || Machine qui a ce mouvement alternatif. On emploie un va-et-vient pour le tirage et le dévidage des soies. Cette petite machine, qui est adaptée au dévidoir, dirige la soie de manière qu'elle s'étend également sur la bobine. || Pl., des *va-et-vient*.

— Se dit du mouvement d'une personne qui va et qui vient, qui entre et qui sort, en répétant ce manége plusieurs fois. C'est un va-et-vient qui ne me plaît pas, et dont je voudrais voir la fin. || Se dit surtout du mouvement de plusieurs personnes qui se déplacent momentanément et qui reviennent ensuite à leur place. Pendant la classe, les élèves ont toujours le soin de sortir; c'est tantôt l'un, tantôt l'autre; il en résulte un va-et-vient continuel. || Se dit aussi du mouvement simultané de personnes qui passent dans un endroit public, qui entrent, qui sortent à volonté. Ce passage, ce bazar est encombré de monde, on y est heurté, poussé, pressé : c'est à n'y pas tenir, par le va-et-vient continuel. Tous ces sens sont omis dans les dictionnaires.

— T. de riv. Petit bac qui sert à traverser une petite rivière.

— Mar. Cordage qui unit deux points peu élevés au-dessus de l'eau, et qui servant à faire aller et venir une embarcation, établit ainsi une communication facile entre ces deux points. Au moyen du va-et-vient un homme peut aller d'un navire à un autre, ou d'un navire à terre. Dans les naufrages près de la côte, le matelot le plus hardi et le meilleur nageur se jette à l'eau pour gagner la terre et y établir un va-et-vient qui offre un moyen de salut aux passagers, quand on ne peut se sauver dans les embarcations.

— Pêch. Cordage attaché à un filet, pour le retenir quand on le jette dans l'eau et pour le ramener à soi plus tard. Le cordage, allant ainsi et venant, a pris le nom de *va-et-vient*.

— L'Acad. présente cette observation, sans un mot de plus : « Beaucoup de personnes prononcent *valévient*. » Elle semble donc approuver aussi cette prononciation. Sans doute cette manière de dire est fréquente; mais les personnes qui prononcent ainsi sont en général les gens du peuple.

VAFOLARD. s. m. Poignard dont on faisait usage autrefois, dans le Dauphiné.

VAFTELRUDNIS. Myth. scand. Nom d'un génie qui possédait une science profonde. Il fut vaincu par Odin.

VAG ou **WAAG.** Géogr. Rivière navigable de Hongrie; elle se jette dans le Danube, à Komorn.

VAGABOND, ONDE. adj. (du lat. *vagabundus* : même signif., fait de *vagari*, [illegible] qui ne tient aucune route certaine. Un homme vagabond. Une femme vagabonde. Il faut une occupation journalière aux jeunes gens pour les empêcher d'être vagabonds. Les troupeaux *vagabonds*. (Boss.) Des troupes *vagabondes* de cerfs et de daims s'arrêtent aux bords des fontaines. (A. Mart.) Des hordes *vagabondes* d'hirondelles, de grues, de cigognes, formées en longs triangles, planent dans un ciel d'azur. (Id.)

— Se dit aussi des choses, et signifie Déréglé, désordonné, qui va à l'aventure. Un esprit vagabond. Une vie vagabonde. Une imagination vagabonde. Une marche vagabonde. Une course vagabonde. Cet homme a les idées vagabondes. C'est une tête vagabonde. La course vagabonde d'un poëte. Le fleuve déborda, et, dans sa course vagabonde, il entraîna les moissons, l'espoir du laboureur. Que mon esprit est *vagabond*! que mon regard est charmé! (J. Janin.) Du sommet des montagnes hérissées de rochers orgueilleux, les torrents roulent, en grondant, leurs flots *vagabonds*. (Jauffret.)

— La poésie fait un fréquent usage de cet adjectif.

Le fleuve, dieu de ces climats,
Guide dans ses détours ma course *vagabonde*.
(J.-J. Rouss.)

Adèle, il est au bois un autre solitaire
Qu'à mes pas *vagabonds* la fortune a montré.
(Lebrun d'Aubry.)

Quand la veuve d'Oscar, sous ses doigts *vagabonds*,
Anime la harpe sonore. (Baour-Lormian.)

Un fil d'or renouant ses tresses *vagabondes*,
Sur les lis de son cou laisse flotter leurs ondes.
(Delille.)

Sa muse déréglée en ses vers *vagabonds*,
Ne s'élève jamais que par sauts et par bonds.
(Boileau.)

O fortuné séjour! ô champs aimés des cieux!
Que pour jamais foulant vos prés délicieux,
Ne puis-je ici fixer ma course *vagabonde*,
Et connu de vous seuls, oublier tout le monde. (Id.)

— C'est à Montaigne que nous sommes redevables des mots *vagabond* et *vagabonder*.

— S'empl. substantiv., et alors il signifie Homme sans aveu, sans métier ni profession, sans domicile certain. Les vagabonds sont dangereux pour la société; n'ayant pas de moyens de subsistance, ils s'en procurent à ses dépens. Les *vagabonds* ou gens sans aveu, qui auront été légalement déclarés tels, seront, pour ce seul fait, punis de trois mois à six mois d'emprisonnement. S'ils sont étrangers, ils pourront être conduits, par les ordres du gouvernement, hors du territoire du royaume. (Encycl.)

— Se dit, par extens. et par exagération, d'un individu qui ne sait que faire du matin au soir, qui va de côté et d'autre pour tuer le temps, qui n'a aucune espèce d'occupation sérieuse et fixe. Ce jeune homme jouit d'une entière liberté, c'est un vagabond. Cet homme n'a jamais rien fait de sa vie, il a toujours été un vagabond. || Se dit aussi d'un homme sans conduite, sans principes, sans mœurs, qui fréquente les mauvaises sociétés et les lieux mal famés.

— Pêch. *Courtines vagabondes*. Filets tendus au fond de l'eau, qui forment une enceinte ou parc pour prendre ou conserver du poisson, et qu'on change souvent de place. || On dit aussi, substantivement, dans ce sens : Une vagabonde, des vagabondes, ou bien encore une *volante*.

— Polyp. Se dit des polypes qui sont entièrement libres.

— VAGABONDES. adj. et s. f. pl. Entom. Insectes formant une tribu de la famille des arachnides, et qui saisissent leur proie à la course. || S'emploie quelquefois au singulier.

— Pêch. *Vagabondes* ou *variantes*. Nom qu'on donne aux courtines qu'on change fréquemment de place.

VAGABONDAGE. s. m. (même étym. que *vagabond*). Etat de vagabond, habitude de vagabonder. Tomber dans le vagabondage. *Le vagabondage* est un délit. (Code pénal.) Il eût été plus rationnel de dire, si le style légal l'eût permis : Le *vagabondage* est une présomption de délit. (Teulet.) Dans les grandes villes, le *vagabondage* des enfants est la pépinière du vol. (Eug. Buret.) Une fois qu'un jeune travailleur a réussi à vivre un jour hors de l'atelier, une fois que le *vagabondage*, le petit négoce des rues, lui ont procuré une seule journée d'existence, c'en est fait de sa moralité et de son avenir. (Id.) Les trois-quarts n'ont été poursuivis que pour fait de mendicité ou de *vagabondage*, ou par mesure administrative. (Béranger.)

VAGABONDÉ. part. pass. du v. Vagabonder. Il est invariable et ne s'emploie qu'accompagné de l'auxiliaire *avoir*.

VAGABONDER. v. n. 1re conj. Faire le vagabond, être vagabond. Il s'emploie généralement dans le style familier. || C'est par erreur que l'Académie permet qu'on dise aussi *vagabonner*. Le peuple parle en effet de cette façon, mais il estropie le vrai mot, comme cela lui arrive souvent.

VAGAL. s. m. Conchyl. Espèce de coquille bivalve.

VAGANT, ANTE. adj. (du lat. *vagans*, *vagantis*, errant). Qui erre çà et là. Une bande, une troupe vagante. Cet homme est vagant. Les poëtes disent bien qu'une seule île de Délos, étant auparavant *vagante*, fut affermie pour le service de l'enfantement de Latone. (Montaig.) Dans ce sens, ce mot est vieux. [illegible] aussi comme substantif, et il avait la signification de *vagabond*.

— Il ne faut pas confondre ce mot avec *vaguant*, part. prés. V. VAGUANT.

— Mar. Se dit substantiv. des Gueux qui errent sur la plage, prêts à voler, à piller tout ce que la mer peut y jeter, surtout aux heures des tempêtes.

VAGE, VAGER. s. m. Anc. cout. Officier municipal.

— Mar. Nom que les marins provençaux donnent aux boules de racage.

VAGÈNE. adj. et s. des 2 g. Géogr. anc. Nom d'une nation puissante de la Ligurie, à l'ouest. Le Tanarus traversait le territoire des Vagènes. Cap. Augusta Vagèna. On écrit aussi *Vagienne*.

VAGI. part. pass. du v. Vagir. Il est invariable et ne s'emploie qu'avec l'auxiliaire *avoir*.

VAGIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *vagus*, vague, incertain; *forma*, forme). Bot. Qui a une forme vague et non régulière. Se dit des feuilles des plantes cellulaires, quand leurs fausses nervures sont éparses sans ordre et sans régularité.

VAGIMON. Myth. Le dieu Janus, ainsi ap-

pelé par les Étrusques, qui l'adoraient sous ce nom.

VAGIN. s. m. (du lat. *vagina*, gaine, fourreau). Anat. Canal cylindrique, de douze à quinze centimètres de long, situé dans l'intérieur du petit bassin, entre la vessie et le rectum, continu avec la vulve par une de ses extrémités, et aboutissant par l'autre à la matrice. L'orifice du vagin. L'extrémité du vagin. La cavité du vagin. L'allongement du vagin. La dilatation du vagin. L'imperforation du vagin. Le renversement, le déplacement du vagin. L'artère du vagin. Les parois du vagin. L'oblitération du vagin. Le raccourcissement et l'angustie du *vagin* sont deux vices de conformation originelle qui existent ordinairement ensemble. (Murat.)

VAGINA. s. m. Conchyl. Genre de coquilles bivalves, comprenant des espèces de solens qui sont complètement droites.

VAGINACÉ, ÉE adj. (du lat. *vagina*, gaine, fourreau). Conchyl. Qui a la forme d'une gaine. || VAGINACÉES. s. f. pl. Famille de coquilles univalves symétriques, ayant la forme d'une gaine. || S'empl. aussi au sing. substantivement, Une vaginacée.

VAGINAIRE. s. f. Zool. Genre d'animalcules infusoires. || Se dit aussi de l'espèce elle-même.

— Bot. Genre de plantes monocotylédones, à fleurs glumacées, de la famille des cypéracées. Le vaginaire de Richard croît dans la Floride, aux lieux marécageux desséchés. || Genre de plantes confervoïdes. V. MICROCOLEUS.

VAGINAL, ALE. adj. Anat. Qui a rapport au vagin. Membrane vaginale muqueuse. Membrane cellulo-vasculaire. Cavité vaginale. Muscles vaginaux. || *Artère vaginale*. Artère qui provient tantôt de la honteuse, tantôt de l'hémorrhoïdale, tantôt de l'ombilicale, quelquefois même de l'obturatrice, et qui se prolonge jusqu'à l'orifice du vagin. || *Orifice vaginal*. Orifice situé à la partie inférieure de la vulve, généralement fermé chez les vierges par une membrane semi-lunaire, parabolique ou circulaire, dite l'*hymen*, qui est plus tard remplacée par deux à cinq tubercules appelés *caruncules myrtiformes*.

— Signifie aussi Qui enveloppe comme une gaine. || *Apophyse vaginale*. Lame saillante qui embrasse la base de l'apophyse styloïde de l'os temporal. || *Tunique vaginale*. Membrane séreuse qui enveloppe le testicule.

VAGINANT, ANTE. adj. (du lat. *vagina*, gaine). Didact. Qui enveloppe comme une gaine, engainant.

— Entom. Épithète par laquelle on a désigné les ailes supérieures dans les insectes coléoptères et les orthoptères, parce qu'en effet les élytres, ainsi que leur nom l'indique, servent de gaines ou d'étuis aux ailes inférieures membraneuses qu'elles protégent.

VAGINATEUR. s. m. (du lat. *vaginator*, dér. de *vagina*, gaine). Gainier, fabricant de gaines, de fourreaux. Ce mot est vieux.

VAGINE. s. f. (du lat. *vagina*, gaine). Gaine, fourreau. Ce mot n'est plus usité, mais nous le plaçons ici à cause de son origine et du grand nombre de dérivés qu'on en a formés.

VAGINÉ, ÉE. adj. Didact. Qui est embrassé par une vagine, par une gaine.

— Bot. Se dit de plusieurs plantes, le gœrtnera vaginé, dont les stipules se réunissent en une gaine ciliée; l'olomitrium vaginé, dont les feuilles périchétiales sont engainantes; le morœa vaginé, dont la feuille supérieure forme une gaine qui enferme la hampe dans toute sa longueur.

VAGINÉS. s. m. pl. Entom. Famille d'insectes qui ont deux ailes cachées sous des étuis. || Famille de polypes qui sont constamment enveloppés et fixés par un polypier inorganique. || Dans ces deux acceptions, il s'emploie au singulier.

VAGINELLE. s. f. (dimin. de l'ancien mot français *vagine*). Didact. Petite gaine.

— Bot. Petite gaine membraneuse qui embrasse la base des faisceaux de feuilles dans les pins.

[illegible]

valves, de la classe des ptéropodes, et qui paraissent se rapprocher des cléodores.

VAGINERVE. adj. des 2 g. (du lat. *vagus*, vague, incertain, et *nervus*, nerf). Bot. Qui a des nervures sans ordre et sans régularité. Les ficoïdées sont vaginerves, ont leurs feuilles vaginerves.

VAGINICOLE. adj. des 2 g. (du lat. *vagina*, gaine, et *colere*, habiter). Didact. Qui vit dans une gaine.

VAGINICOLE. s. f. Infus. Genre d'animalcules établi pour quelques espèces de trichodes, qui sont renfermées dans un fourreau transparent, non fixé. La vaginicole locataire. La vaginicole propriétaire. La vaginicole innée. Ces trois espèces ont été observées dans l'eau de la mer.

VAGINIFÈRE. adj. des 2 g. (du lat. *vagina*, gaine, et *ferre*, porter). Didact. Qui porte une ou plusieurs gaines. L'aspergillum est vaginifère à ses articulations. || S'emploie quelquefois substantivement.

VAGINIFORME. adj. des 2 g. (du lat. *vagina*, gaine, et *forma*, forme). Zool. Qui a la forme d'une gaine. || VAGINIFORMES. s. m. pl. Famille de polypiers dont les polypes forment des tiges fistuleuses et flexibles qui contiennent ces animaux dans leur intérieur. || S'emploie aussi au singulier substantivement.

VAGINITE. s. f. Pathol. Inflammation du vagin.

VAGINOÏDE. adj. des 2 g. (du lat. *vagina*, gaine, et du gr. εἶδος, ressemblance). Didact. Qui ressemble à une gaine.

VAGINOPORE. s. m. Foss. Genre de polypiers.

VAGINULE. s. f. (du lat. *vaginula*, dimin. de *vagina*, gaine). Petite gaine.

— Bot. Se dit des fleurons tubuleux et réguliers des synanthérées. || Petite gaine membraneuse qui entoure la base du pédicule de l'urne des mousses.

— Malacoz. Genre de malacozoaires nus de la famille des limacinés. V. ONCHIDIE et VÉRONICELLE.

VAGINULÉ, ÉE. adj. Bot. Qui est muni d'une ou de plusieurs vaginules. || VAGINULÉS. s. m. pl. Famille de mousses olocarpes, qui ont leurs pedicelles munis de vaginules. On dit aussi *vaginulées*. s. f. pl. D'ailleurs, on fait quelquefois usage du singulier comme substantif masculin ou féminin.

VAGINULIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *vaginula*, petite gaine; *ferre*, porter). Didact. Qui porte une ou plusieurs vaginules.

— Bot. Se dit des calathides de synanthérées qui ne contiennent que des fleurons.

VAGINULINE. s. f. (dimin. de *vaginule*, qui est lui-même dimin. de *vagin*). Conchyl. Genre de coquilles univalves. || Se dit de la coquille elle-même.

VAGIPÈDE. adj. des 2 g. (ét. lat., *vagus*, vague, errant; *pes*, pied). Zool. Qui a des pieds épars sur tout le corps. || VAGIPÈDES. s. m. pl. Famille de l'ordre des holothurides polypodes, comprenant ceux de ces animaux qui ont des pieds épars sur toute la surface du corps. || On dit aussi au singulier, Un vagipède.

VAGIR. v. n. 2e conj. (du lat. *vagire*, qui a le même sens). Faire entendre un vagissement, ou un cri semblable à celui d'un enfant nouveau-né. Un enfant qui vagit. Les mères et les nourrices distinguent fort bien les cris de leurs enfants parmi d'autres qui *vagissent*. (Dict. de méd.) Il y a des enfants naturellement criards, qui *vagissent* sans qu'on puisse en rendre raison, quoique l'on puisse présumer que ces enfants ont quelques souffrances internes qui produisent leurs cris. (Id.) Si Dieu m'offrait le privilége de la rétrogradation jusqu'à mon enfance, et de *vagir* une seconde fois dans mon berceau, je refuserais ses offres. (Baron de Trenck.)

— Fig. Nous avons pris l'homme au premier jour de sa vie intelligente: il ne fait encore que *vagir*, et cependant le monde est à lui, car il a compris Dieu. (Ch. Nod.)

— Ce mot, qui est assez ancien dans notre langue, ne se trouve pas dans le dictionnaire de l'Académie. Pourquoi?

— Se dit aussi d'une certaine façon de crier qui est particulière au lièvre.

VAGIROSTRE. adj. des 2 g. Ornith. V. CHIONIS.

VAGISSANT. part. prés. du v. Vagir. Qui vagit. Il est invariable. Ce petit enfant deux fois né, *vagissant*, en voix enfantine, par le nouveau sentiment de l'air. (Alector.)

VAGISSANT, ANTE. adj. Qui a l'habitude de vagir. De quels soins ne faut-il pas entourer le berceau de l'enfance vagissante!

VAGISSEMENT. s. m. (pr. *va-ji-ce-man*; du fr. *vagir*; dériv. du lat. *vagire*). Cri des enfants nouveau-nés. Pousser des vagissements. Faire entendre des vagissements. Les *vagissements* sont une sorte de voix imparfaite; le son qui les produit deviendra voix avec le temps, et à mesure que les organes qui les forment recevront l'organisation qui leur est propre. (Encycl.) La fréquence des *vagissements* peut avoir des inconvénients. (Id.) Les *vagissements* trop répétés causent des ruptures de vaisseaux, des hernies, etc. (Id.)

— Se dit aussi d'un cri particulier au lièvre.

[illegible] V. VAGITAS.

VAGITANUS. Myth. Dieu qui présidait aux cris des enfants nouveau-nés. Il est quelquefois confondu avec *Vaticanus*, et certaines éditions de saint Augustin portent même *Vaticanus* au lieu de *Vagitanus*.

VAGON, WAGON ou **WAGGON**. s. m. Mot anglais qui signifie *chariot à quatre roues*, et introduit dans notre langue pour désigner les voitures affectées sur les chemins de fer au transport des marchandises et des voyageurs. La forme des vagons varie avec leur objet. Vagons employés au transport de la houille. Vagons destinés au transport des terres. Vagons employés au transport des voyageurs. Les vagons employés au transport des cotons sur le chemin de fer de Liverpool à Manchester se composent d'une simple plate-forme solidement fixée sur des essieux par l'intermédiaire de ressorts. Il y a des vagons découverts dont les banquettes sont supprimées et où les voyageurs se tiennent debout.

— Bot. Un des noms anciens du chiendent.

VAGORITUM. (pr. *va-go-ri-tomm*). Géogr. anc. Ville de la 3e Lyonnaise, capitale des Arviens, près de la petite rivière d'Erve, dont elle porte aujourd'hui le nom.

VAGUAGE. s. m. Techn. Action de vaguer, de brasser la bière. V. VAGUER.

VAGUANT. part. prés. du v. Vaguer. Qui vague. Il est invariable. Il nous ont représenté ses fleuves *vaguant* çà et là, ses marais fangeux, les arbres de ses forêts renversés. (B. de St-P.)

VAGUE. adj. des 2 g. (du lat. *vagus*, même signif.). Qui est indéfini, qui n'a pas de bornes décrites, fixes, déterminées. Espaces vagues. Lieux vagues. Dans les vagues espaces de l'univers créé, gravitent constamment une multitude de corps, parmi lesquels la terre n'occupe qu'un rang très-inférieur. Ces lieux sont à peine indiqués sur les cartes géographiques, tant ils sont encore vagues et peu connus. La douleur véritablement rhumatismale peut être distraite par les frictions; mais son siége est vague, et elle ne fait que changer de place.

— Fig. Qui manque de fixité, de solidité; qui est incertain. Ne se dit que des choses. Raisonnement vague. Pensée vague. Esprit vague. Discours vague. Sentiment vague. Il m'a fait des propositions vagues et insignifiantes. Ce qu'il ressent n'est point de l'amour, c'est un sentiment vague, sans force et sans consistance. Cet homme est faux, il ne vous répond jamais que d'une manière vague. L'énoncé de ce théorème est vague et sans précision. Rien n'est plus mobile, plus *vague* que l'opinion publique, et, toute capricieuse qu'elle est, elle est cependant vraie, raisonnable, juste, beaucoup plus souvent qu'on ne pense. (Napol.) Peut-être m'égaré-je en de *vagues* récits. (Berch.) C'est à des suppositions *vagues* qu'il faut attribuer les chimères des alchimistes, et l'ignorance où les physiciens ont été pendant plusieurs siècles. (Condill.) Est-ce par des préceptes si *vagues* qu'on éclaire l'esprit? (Barth.) Cette prouesse *vague* a séduit le peuple. (Id.) Il faut tant d'attention pour être en garde contre une notion *vague*, qu'on a plutôt fait d'admirer que de critiquer. (Condill.) Les termes les plus *vagues* sont ceux qui conviennent le mieux à un ambassadeur. (***) Les mots *vagues* cachent et adoucissent les idées fortes et offensantes. (Mme Necker.)

— Fig. Se dit de certaines causes et de certains effets qu'on ne saurait clairement définir, dont on ne se rend pas bien compte à soi-même, qui échappent à une analyse précise, et qui, par cela même, font généralement éprouver un certain plaisir, un certain charme. J'étais sous l'influence d'une douce et vague mélancolie. Il régnait sur ce visage de jeune fille je ne sais quoi de vague et d'indéfinissable qui captivait au premier abord. Dans la vague rêverie où elle était plongée, elle oubliait tous ses maux passés. Pour cette âme, la vie était un prisme éblouissant, coloré de ses *vagues* désirs d'amour, de fortune et de gloire. (E. Sue.) Chez une jeune fille tout paraît voilé, tout est incertitude, désirs *vagues*, espoir et frayeur, joie et chagrin. (Id.) Des déserts la *vague* immensité. (Fontanes.) Dans un *vague* abandon flotte l'âme pensive. (Id.)

Cygnus en sons plaintifs répond à Philomèle:
Une *vague* harmonie à leurs accents se mêle,
Et les sons mariés de la lyre et des vers
Ne forment qu'un accord de mille accords divers.
(PARSEVAL.)

— *Vague dans*. Cet homme est vague dans ses discours. Cet objet est vague dans sa forme. Ce dessin est vague dans ses contours.

— *Vague en*. S'emploie à peu près comme *vague dans*. Cet écrit est vague en son but. C'est une personne trop vague en ses projets pour que je puisse compter sur elle.

— Anat. *Nerfs vagues*, *nerfs de la paire vague* ou *nerfs de la huitième paire*. Nerfs pneumogastriques, ainsi nommés à cause de l'étendue de leur trajet et en raison de leurs nombreuses ramifications. Chaque nerf vague naît derrière les éminences olivaires, par dix à seize filets composés chacun de plusieurs filaments.

— Bot. Qui est disposé sans ordre. Se dit des *cloisons*, lorsqu'elles n'ont pas de direction déterminée, ou bien encore de l'*embryon* quand il est placé de façon qu'on ne puisse lui assigner aucune désignation rigoureuse

— Chron. *Année vague*. L'année vulgaire, qui compte trois cent soixante-cinq jours, et qui ne comprend point de jour intercalaire comme la [illegible] des Persans, des Cappadociens et même des Arméniens, qui la conservèrent jusqu'au XIIe siècle. L'année solaire était leur année civile.

— Médec. Qui change de place, qui erre çà et là. Goutte vague.

— Peint. Qui manque de netteté, de précision, qui est indécis. Ces formes sont trop vagues. Cette lumière est vague et sans effet. || Se dit souvent, par approbation et par éloge, de certaines parties d'une composition, qui, par leur légèreté, par le vaporeux qu'on y remarque, sont douées comme d'un charme mystérieux. Des formes vagues, molles et suaves. Une teinte vague et aérienne. Une douce et vague lumière.

— Philol. *Noms vagues*. Noms des nombres cardinaux, dans la grammaire arabe, depuis 11 jusqu'à 99, excepté les nombres de dizaines. || Noms qui servent à indiquer une quantité d'objets, sans en déterminer cependant le nombre.

— Bot. *Terre vague*, *terre vaine et vague*. Terre inculte et qui n'est d'aucun rapport.

VAGUE. s. m. Ce qui est vague. Il y a du vague dans ses promesses. Quel vague dans la pensée, dans le raisonnement. J'ai du vague dans l'âme, à l'âme. J'ai le vague à l'âme. Au lieu de nous en tenir au positif, au réel du présent, nous courons après le vague de l'avenir. (Boiste.) Tout est positif, tout est précis dans les plaisirs des sens, et le *vague* est nécessaire aux jouissances de l'imagination. (Necker.)

— Se dit aussi pour Espace vide, ou du moins qu'on se représente comme vide. Le vague de l'air, des airs. Le son, le *vague* sont des images de la vie. (Müllner.)

Ce peuple, au gré des vents, qui secondent ses ailes,
Fend la *vague* de l'air. . . . . . . (DELILLE.)

. . . . . . Dans le *vague* des mers,
Elle aperçoit deux cygnes éclatants. (MALFIL.)

— Fig. *Tomber dans le vague*, *être dans le vague*, *se perdre dans le vague*. Se laisser aller à des discours vagues, tenir des raisonnements vagues, diffus et sans solidité. || Dans un sens analogue, Dès qu'on se jette dans le *vague*, on déclame tant qu'on le veut. (Charron.)

— Peint. Se dit de la couleur, particulièrement quand elle s'applique à des objets de forme indéterminée, comme l'apparence bleue de l'espace, les nuages du ciel, les vapeurs de la terre. Dans ce cas, *couleur vague* se prend en bonne part. Au contraire *le vague* de la couleur est un défaut dans la représentation d'objets réguliers et positifs, en quelque sorte, dont elle efface ou amollit les contours, dont elle rend les formes indécises. Quelquefois aussi ce vague est un artifice de coloriste, favorable à l'harmonie, et qui tend à rendre avec vérité la succession insensible des tons, le mélange et la fusion des couleurs qu'on observe en effet dans la plupart des objets colorés par la nature elle-même. Pour peindre cet heureux effet de l'art, on a inventé le mot *vaguesse*.

— Anat. Se dit encore, substantiv., de la huitième paire des nerfs cérébraux. V., dans ce sens, l'adj. *vague*.

VAGUE. s. f. (du lat. *vagus*, errant, qui court çà et là, qui est inconstant, changeant, mobile). Lame d'eau, d'un lac, d'une rivière, de la mer, qui s'élève au-dessus du niveau, par l'effort des vents, de la tempête, ou même par quelque autre cause. De hautes vagues. De grandes vagues. Comme les vagues s'élèvent haut! Les vagues mugissent au loin. Une vague l'apporta sur la plage, une autre vague l'emporta et le rendit à la mer. La vague se brise sur les flancs des rochers. Il n'est pas rare de voir des vagues monter les unes par dessus les autres. Cette mer, dont les *vagues* écumantes s'étaient élevées jusqu'aux cieux, traînait à peine ses flots jusque sur le rivage. (Barthél.) Les physiciens comparent la manière dont le son se propage, aux *vagues* circulaires qui se forment lorsqu'on jette une pierre dans un bassin. (A. Mart.) Ce port factice, ouvert en partie à la fureur des *vagues*. (Rayn.) Des *vagues* hautes comme des montagnes. (Buff.) Les *vagues* viennent se briser contre les rochers et contre les côtes. (Id.) Les *vagues* à grand bruit tombaient sur les rivages. (Léonard.) Que peut contre le roc une *vague* animée? (Piron.)

Un soupir amoureux par un autre s'excite,
Comme par une *vague* une *vague* s'irrite.
(MAIRET.)

Les *vagues* quelquefois nous portent sur leur faîte,
Nous poussent vers les cieux, et des voûtes des airs,
Retombent avec nous au gouffre des enfers.
(DELILLE.)

Sur ces *vagues* d'azur où le globe se joue,
On entend l'aquilon se briser sous la proue.
(LAMARTINE.)

— Archit. Se dit d'un ornement conventionnel, imaginé pour imiter les vagues, les flots de la mer. On dit plutôt *poste*.

— Brass. Instrument en forme de râteau fourchu, long rabot de bois terminé par trois fourchons traversés horizontalement par plusieurs chevilles, dont se servent les brasseurs pour remuer et agiter la bière, pour la *vaguer*, comme ils disent. V. VAGUER.

VAGUÉ. part. pass. du v. n. Vaguer. Il est invariable.

VAGUÉ, ÉE. part. pass. du v. a. Vaguer. De la bière bien vaguée.

VAGUEMENT. adv. D'une manière vague. Ne s'emploie qu'au sens figuré. Parler vaguement. Répondre vaguement. Pensée vaguement exprimée. Ces promesses sont faites vaguement, il n'en faut point tenir compte. Si vaguement qu'il se soit exprimé, il en a dit assez pour se faire [illegible] souvenir de Manon. (A. Houssaye.)

VAGUEMESTRE. s. m. (de l'allem. *wagenmeister*, maître de chariot, chef d'équipage). T. milit. Nom donné à plusieurs employés du service militaire. || *Vaguemestre d'armée*, *vaguemestre général*. Officier de l'état-major d'un corps d'armée, chargé de la conduite des équipages. || *Vaguemestre de division*. Sous-officier qui, dans chaque division militaire, est chargé de réunir toutes les voitures et de les faire marcher en ordre convenable; une escorte particulière lui est donnée. A l'armée, tous les vaguemestres des divisions sont commandés par le vaguemestre général. || *Vaguemestre de corps*, *de régiment*. Sous-officier qui, dans chaque régiment, a la surveillance des équipages et en outre est chargé d'aller chercher aux bureaux de poste les lettres adressées à toutes les personnes du régiment, ainsi que de retirer les articles d'argent. Il possède à cet effet une patente qui lui est délivrée par le conseil d'administration du régiment.

— Se disait d'un officier attaché au service de la maison du roi et de celle des princes. || Se dit encore aujourd'hui d'un facteur aux lettres, faisant le service de la cour en général.

— Quelques auteurs ou lexicographes écrivent *vague-mestre* ou *vague-maître*, Trévoux, entre autres. Ces orthographes, quoique rationnelles, n'ont prévalu ni l'une ni l'autre.

VAGUER. v. n. 1re conj. (pr. *va-ghé*; du lat. *vagari*, même signif.). Errer çà et là, marcher à l'aventure, de côté et d'autre. C'est un homme qui ne fait que vaguer du matin au soir. Ils ont sorti de bonne heure pour aller vaguer par les champs. Il est défendu de laisser vaguer les chiens s'ils ne sont pas muselés.

— S'empl. aussi fig. Il laisse *vaguer* ses pensées. (Boss.)

VAGUER. v. a. 1re conj. Techn. Brasser la bière, la remuer dans les cuves ou les chaudières avec de longs rabots de bois. Ce mot est venu sans doute de ce que le mouvement de l'instrument produit en quelque sorte des vagues, des ondes; comme par extens., l'on a appelé *vague* l'instrument lui-même, le brassoir.

VAGUESSE. s. f. (de l'ital. *vaghezza*, charmes, agréments). Peint. Légèreté de ton, de teinte, délicatesse de formes, apportée dans une composition, et qui lui donne comme un charme mystérieux.

VAGUETTE. s. f. Techn. Morceau de feutre ou de peau de vache dont l'ardoisier se garnit le devant des jambes. Les vaguettes sont généralement en forme de guêtres.

— Signifiait autrefois la complaisance, le plaisir avec lequel on regarde une personne ou une chose attrayante.

VAGUETTER. v. n. 1re conj. Regarder avec complaisance, avec satisfaction, avec vaguette.

VAG-VAGUES. s. m. Entom. L'un des noms vulgaires sous lesquels on a quelquefois désigné les termites ou fourmis blanches.

VAHABITE. Hist. et Géogr. V. WAHABY.

VAHALAVE. s. f. Bot. Plante grimpante de Madagascar, dont on mange la racine crue ou cuite, qui parvient à la grosseur de la tête d'un homme, et dont la saveur approche de celle d'une poire de bon chrétien. Elle sert principalement de nourriture au peuple. C'est peut-être un igname.

VAHALIS. Géogr. anc. Branche méridionale du Rhin, qui partant de ce fleuve entre Colonia Trajana et Castra Herculis, passait à Noviomagus, et allait se joindre à la Meuse, aujourd'hui le Wahal.

VAHÉE. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones de la famille des apocynées. Le vahée porte-gomme est un arbre ou arbrisseau de l'île de Madagascar, qui fournit de la gomme élastique.

VAHETTE. s. f. (pr. *va-ète*). Jard. Sorte de poire d'été.

VAHLIA. s. m. (de *Vahlia*, nom d'un des élèves de Linné). Bot. Genre de plantes dicotylédones de la famille des onagraires. Le vahlia du cap croît dans les terrains sablonneux du cap de Bonne-Espérance.

VAHMA. s. m. Relig. pers. Nom zend donné à la prière appelée *néaesch* par les Parses.

VAICHNAVA. s. m. Relig. ind. Nom donné aux membres de la secte de Vichnou.

VAÏCOUNTHA. s. m. Relig. ind. Le paradis de Vichnou.

VAÏCRA. s. m. Relig. hébr. L'un des livres sacrés des Juifs.

VAICYA, VAICYIA. V. VEISSIA.

VAIDASSE. (corrupt. de l'allem. *Waid*, pastel; *asche*, cendre). V. VÉDASSE.

VAÏGATCH. Géogr. Île de la mer Glaciale, au nord de la Russie. ‖ *Détroit de Vaïgatch.* Détroit entre l'île de Vaïgatch et le continent de Russie.

VAIGIOU (Île). Géogr. Île du Grand-Océan équinoxial, au N.-O. de la Papouasie, dont elle est séparée par le détroit de Gammen.

VAIGRAGE. s. m. Mar. Assemblage de planches qui bordent intérieurement un bâtiment, qui revêtent intérieurement sa membrure. ‖ Action de vaigrer, de placer les vaigres.

VAIGRE. s. f. Mar. Planche employée au [illegible] seau, d'un bâtiment.

VAIGRÉ, ÉE. part. pass. du v. Vaigrer. S'empl. adjectiv.

VAIGRER. v. a. 1re conj. Mar. Revêtir intérieurement la membrure d'un bâtiment. Vaigrer un vaisseau.

— S'emploie aussi absolument et signifie Poser les vaigres, faire le vaigrage.

— SE VAIGRER. v. pron. Être vaigré. Quand le bâtiment se vaigrera, je vous préviendrai. Le vaisseau se vaigre présentement.

VAI-HOU. Géogr. Île de la Polynésie, qu'on appelle aussi *Île de Pâques* ou *de Davis*; c'est la plus orientale des Sporades australes habitées; elle fut découverte par Davis en 1686; elle a 25 kil. de tour. Sol fertile, bananes et patates excellentes.

VAILLAMMENT. adv. (pr. *va-ya-man*). Avec vaillance. Combattre vaillamment. Il s'est vaillamment défendu.

VAILLANCE. s. f. (pr. *va-yan-ce*; du lat. *valentia*, force, puissance, vigueur; dér. de *valere*, être fort, puissant, vigoureux). Vertu ou force courageuse qui règne dans le cœur, et, par extension, grand courage, intrépidité accompagnée d'une grande force d'âme, bravoure. Grande, haute, héroïque vaillance. Vaillance indomptable, meurtrière, précipitée, ralentie. La vaillance du capitaine enflamme le courage des soldats. Tant de vaillance décida la victoire. La vaillance se signale, dans l'occasion, par de brillants exploits, de la part de celui qui la possède, comme aussi par les hauts faits de ceux qu'elle a électrisés. Ce terme appartient au style élevé. Le lion du héros exprime la *vaillance*. (Delille.)

Lassé de voir des rois vaincus sans résistance,
J'appris avec plaisir le bruit de sa *vaillance*. (Rac.)

J'appellerai vertu guerrière
Une *vaillance* meurtrière
Qui dans mon sang trempe ses mains.
(J.-B. Rousseau.)

Le vulgaire est content s'il remplit son devoir;
Il faut plus au héros; il faut que sa *vaillance*
Aille au-delà du terme et de notre espérance. (Volt.)

— Fam. et ironiq. Se dit pour lâcheté, couardise. Comptez sur sa vaillance: il reculera à la première attaque.

Force gens font du bruit en France,
Dont l'équipage cavalier
Fait les trois quarts de la *vaillance*. (La Font.)

— Syn. comp. VAILLANCE. VALEUR. COURAGE. V. VALEUR.

VAILLANT, ANTE. adj. (pr. *va-yan-te*; du lat. *valens*, fort, puissant, vigoureux, fait de *valere*, être fort, etc). Qui a de la vaillance, et, par extension, brave, courageux, intrépide. Un vaillant capitaine. Une nation vaillante et forte.

Jeune et *vaillant* héros, dont la haute sagesse
N'est point le fruit tardif d'une lente vieillesse.
(Boileau.)

Dix mille *vaillants* Alcides,
Les bordant de toutes parts,
D'éclairs au loin homicides
Font pétiller leurs remparts. (Id.)

Près d'un vieux mur, tombeau de Cicéron,
Ils ont porté leur *vaillant* compagnon.
(Casimir Delavigne.)

— Loc. prov. *Vaillant comme son épée, comme l'épée qu'il porte.* Se dit d'un militaire très-brave, très-courageux.

— Manég. Se dit d'un cheval plein d'ardeur, de force et de vigueur.

VAILLANT. s. m. (pr. *va-yant*; du lat. *valere*, valoir). Le bien qu'on possède, l'avoir. Mettre à une terre tout son vaillant. Il a mangé tout son vaillant. Ce mot est familier.

— Monn. Petite pièce d'argent, espèce de denier.

— S'emploie aussi adverbialement. N'avoir plus rien vaillant. Avoir quarante mille francs vaillant.

— Prov. *N'avoir pas un sou vaillant.* N'avoir rien, ne posséder rien, être tout à fait sans argent. Dans cette locution, le mot *vaillant* n'est pas plus adjectif que dans l'exemple qui précède; l'Académie l'a parfaitement senti: c'est cependant le contraire que dit M. Landais; mais ici comme presque partout où il lui prend envie de faire quelque innovation ou quelque observation critique, ses assertions portent à faux. *Vaillant* est invariable dans ce cas, et l'analyse nous en découvre la raison. *Avoir quarante mille francs vaillant*, c'est pour Avoir quarante mille francs *en argent vaillant*, c'est-à-dire, en argent comptant.

VAILLANT. (J. Foi.) Numismate, né en 1632, à Beauvais, mort en 1706, nommé membre de l'Académie des inscriptions dès l'origine de ce corps savant. On lui doit un grand nombre d'ouvrages numismatiques. ‖ VAILLANT. (Walleran.) Peintre et graveur, né à Lille en 1625, mort en 1677, est le premier qui ait gravé en manière noire. ‖ VAILLANT (Sébastien.) Botaniste, né en 1669, aux environs de Paris, mort en 1722. Il avait entrevu le système sexuel des plantes qui a fait tant de réputation à Linné. Son principal ouvrage est le *Botanicum Parisiense*.

VAILLANTIE. s. f. (pr. *va-yan-tie*). Bot. Genre de plantes monocotylédones monopétales, de la famille des rubiacées. Les vaillanties sont de petites plantes herbacées, à feuilles entières, verticillées, et à fleurs axillaires. La vaillantie des murailles croît naturellement dans les lieux secs, sur les rochers ou les vieux [illegible] et de l'Europe.

VAILLANTISE. s. f. (pr. *va-yan-tise*). Vaillance. N'est plus usité dans ce sens.

— Action faite par vaillance, avec vaillance. Raconter ses vaillantises. Que je vais m'en donner et me mettre en beau train de raconter nos *vaillantises*. (Molière.) Dans cette acception, le mot *vaillantise* est peu usité, et il est du langage familier.

— Le plus souvent même, il s'emploie ironiquement en parlant d'une action téméraire, folle. Ne voilà-t-il pas une belle vaillantise?... Parier qu'on mangera à son dîner dix fois ce que mange un homme de bon appétit, c'est une vaillantise qu'on peut payer fort cher.

VAILLE. 3e pers. du sing. du prés. du subjonctif du verbe Valoir. V. VALOIR.

VAILLE QUE VAILLE. loc. adv. et fam. (pr. *va-ye ke-va-ye*). A tout hasard, quelle que soit la valeur de la chose. Bast! j'accepte son engagement, vaille que vaille. Je lui présenterai toujours ma requête, vaille que vaille. Le peuple et les gens peu instruits disent *vaille qui vaille*, mais c'est à tort. Cette expression est un abrégé de: (que cela) *vaille* (ce que le hasard voudra) *que* (cela) *vaille*, c'est-à-dire n'importe quoi. Ici *vaille* n'est autre chose que le verbe *valoir* employé à la 3e pers. du sing. du prés. du subjonctif.

VAILLY ou **WAILLY.** Géogr. Ch.-l. de cant. (Aisne) sur l'Aisne, à 20 kil. E. de Soissons; 1,544 hab. ‖ VAILLY. Ch.-l. de cant. (Cher), à 23 kil. N.-O. de Sancerre; 697 hab.

VAIN, AINE. adj. (pr. *vein, vène*; du lat. *vanus*, même signification). Qui est sans effet, qui ne produit rien, et qui, par cela même, est inutile. S'épuiser en vains efforts. Toutes mes démarches ont été vaines. La lutte fut vaine, les deux champions ne purent se vaincre l'un l'autre. De si grands labeurs ne devaient pas être vains! C'est une leçon qui ne sera pas vaine, je vous le certifie. Tu romps tous les ressorts de ma *vaine* prudence. (Rac.) Autour de lui volait le *vain* peuple des ombres. (La Harpe.) Il ne faut pas qu'il y ait trop d'imagination dans nos conversations ni dans nos écrits, elle ne produit jamais que des idées *vaines* et puériles. (La Bruy.) Que de travaux et de peines pour cette *vaine* gloire! (Volt.) Je vois que mes espérances ont été trop *vaines*. (Id.) Mon attente resta toujours *vaine*. (J.-J. Rouss.) Gardez-vous de donner à l'enfant de *vaines* formules de politesse. (Id.) Je me moquai de moi-même et de mes *vaines* alarmes. (Id.) Un cœur droit est le premier organe de la vérité; celui qui n'a rien senti ne sait rien apprendre, il ne sait que flotter d'erreurs en erreurs, il n'acquiert qu'un *vain* savoir et de stériles connaissances. (Id.)

— Signifie aussi, en parlant des choses, Qui est sans fondement solide et réel. Vaine prétention. Vain espoir. Vaine chimère. Espérance vaine. Terreurs vaines. Vaine crainte. De vaines imaginations. De vaines pensées. De vains projets. De vaines alarmes. De vains scrupules.

Ah! quittez une crainte si *vaine*;
Laissez périr Porus où son amour l'entraîne.
(Racine.)

Mais vous-mêmes, trompés d'un *vain* espoir de gloire,
N'allez point dans ses bras irriter la victoire.
(Racine.)

— *Terre vaine et vague.* Terre qui ne rapporte rien et qui n'est pas cultivée. On dit par opposition: *Terre en labeur.* ‖ Dans un sens analogue, mais un peu moins étendu: *vaine pâture*, terre où il n'y a ni semences ni fruits, où croît d'elle-même la nourriture des animaux qui paissent, et où, quelquefois, la pâture est libre. Droit de vaine pâture. Droit de parcours et de vaine pâture.

— Signifie encore, Futile, frivole, de nulle importance. De vains amusements. De vains propos. De vains écrits, qui ne renferment que des puérilités. Vous avez là une bien vaine occupation. La gloire est une vaine fumée.

— Se prend aussi dans le sens Illusoire, captieux, qui tend à tromper. De vaines promesses. Un vain prétexte. Alléguer de vaines raisons. Sous le vain prétexte du bien, que de mal ne fait-on pas! Il n'est pas même vrai qu'on le regrette, puisque ces regrets sont toujours *vains*. (J.-J. Rousseau.)

— Signifie aussi, Qui annonce un amour-propre ayant pour objet des choses frivoles; qui annonce l'orgueil, la superbe. Le faste, le luxe, tous les vains dehors de la fortune, servent souvent à cacher une misère trop réelle, qui vent s'engraisser du bien d'autrui. Combien de rois ne trouvent dans le sceptre qu'un hochet, et n'ont de la puissance que ses vains dehors? La vraie noblesse est dans le cœur et non dans de *vains* titres. (G. Sand.)

— *Vaine gloire.* Sot orgueil. Un homme plein de vaine gloire, rempli de vaine gloire.

— En parlant du temps, il signifie Bas, mou et couvert, accompagné d'une chaleur lourde et étouffante. Quel temps vain il fait aujourd'hui! Le temps est vain, est bien vain. Très-peu usité dans ce sens.

— En parlant des personnes, signifie Superbe, orgueilleux, épris de soi-même (qu'on possède réellement ou non les avantages qu'on estime en soi, et qu'on cherche à faire valoir en toute occasion). C'est un jeune homme bien vain. Une âme si vaine méritait d'être humiliée. L'homme *vain* est toujours bas. (Scha-[illegible]) libre; le monde, l'opinion, un regard l'asservissent; il est esclave de quiconque le voit. Dès qu'une chose est à l'homme *vain*, elle est parfaite. (De Ségur.) Cet esprit dont les hommes paraissent si *vains*. (Fléchier.) Je suis à la fois *vain* et sot. (J.-J. Rouss.) Plus il y a d'hommes ensemble, plus ils sont *vains*, et sentent naître en eux l'envie de se signaler par de petites choses. (Montesq.) Vous passez ici pour un prodige, et je ne doute pas que l'Espagne ne se trouve un jour aussi *vaine* de vous avoir produit, que la Grèce d'avoir vu naître ses sages. (Le Sage.)

— Signifie quelquefois, en parlant des personnes, Qui s'occupe de choses frivoles et sans importance. C'est un homme vain et futile. Cet écolier est vain et futile, on ne peut lui rien faire faire de sérieux. Il faut remarquer que, dans ce sens, on fait presque toujours suivre l'adjectif *vain* d'un autre adjectif ou d'un équivalent qui lui est uni par la conjonction *et*. Ainsi: Vain et futile, vain et frivole, vain et sans force, sans ressort.

— Véner. *Fumées vaines.* Fumées légères et mal pressées, sans grande cohésion et consistance. On dit aussi substantivement, au fém. et au plur., des *vaines*.

— Manég. *Cheval vain.* Cheval faible, abattu par la chaleur ou par suite de remèdes qu'on lui a administrés.

— *Vain dans*, en parlant des personnes: Un homme vain dans son langage, dans ses discours. Il est vain dans ses manières, dans sa tournure, dans sa mise, dans toute sa personne. Cet auteur est bien vain dans ses pensées.

— En parlant des choses. Cette dissertation est vaine dans sa base. Que cet écrit est vain dans les pensées qu'il présente! Peu usité en ce sens.

— *Vain de.* Ne s'emploie qu'en parlant des personnes, et la préposition qui sert à indiquer ce dont on est orgueilleux est le plus souvent suivie d'un substantif, quelquefois d'un verbe. Cet homme est vain de l'accueil qu'il a reçu. Elle est vaine de ce faible avantage qu'elle possède. Il est tout vain de son talent. Il est tout vain d'avoir été reçu par le ministre. Faut-il se montrer vain de posséder les biens de la fortune, quand on sait qu'ils sont soumis à tant de vicissitudes!

— *Vain en.* En parlant des personnes: Être vain en paroles. Elle est vaine en son air, en ses manières, en ses pensées.

— En parlant des choses: Démarches vaines en résultat. Raisonnement vain en son principe.

— *Vain par.* Pèse toutes ces considérations, tu verras que, quand elles seraient *vaines* par elles-mêmes, elles sont assez graves par leur objet pour mériter qu'on y songe. (J.-J. Rouss.)

— EN VAIN. loc. adv. Inutilement et sans fruit. Il travaille en vain. Il fit tout pour l'amener à ses fins; ce fut en vain. C'est en vain que vous vous donnez tant de peine. Ce fut en vain qu'on le sollicita, qu'on le pria, qu'on le conjura; il ne voulut pas se rendre. La nature n'a rien fait *en vain*. (B. de St-P.)

En vain, pour s'exempter de l'oubli du cercueil,
Achille mit vingt fois tout Ilion en deuil;
En vain, malgré les vents, aux bords de l'Hespérie,
Énée enfin porta ses dieux et sa patrie. (Boileau.)

C'est *en vain* qu'au Parnasse un téméraire auteur
Pense de l'art des vers atteindre la hauteur. (Id.)

Mais *en vain* je m'oppose à l'ardeur qui l'enflamme,
Axiane et Porus tyrannisent son âme. (Rac.)

Les hameaux sont détruits et les bois emportés;
On cherche *en vain* la place où furent les cités.
(Delille.)

Et l'on arrose *en vain* la fleur,
Quand la racine est desséchée. (Piron.)

Pour racheter tes jours *en vain* ton et [illegible]
Le [illegible] inexorable a dicté ton arrêt. (Delille.)

— *En vain.* Signifie Sans nécessité. Jurer en vain. ‖ *Prendre le nom de Dieu en vain.* Employer sans nécessité le nom de Dieu dans un serment.

Dieu *en vain* tu ne jureras,
Ni autre chose pareillement.

— *En vain* est aussi locution adjective. Il ne réussit point; sa démarche fut en vain. Prières, menaces, tout fut en vain. Comprenez-vous que tant de travail soit en vain? Dans la plupart des cas, l'adjectif proprement dit est préférable. Omission des dictionnaires.

VAIN. s. m. Vieux nom de l'Automne. ‖ VAINS. s. m. pl. Les fruits de la terre.

VAINCRE. v. a. 4e conj. (pr. *vin-kre*; du lat. *vincere*, même signification). *Je vaincs, tu vaincs, il vainc; nous vainquons, vous vainquez, ils vainquent. Je vainquais, nous vainquions. Je vainquis, nous vainquîmes. Je vaincrais, nous vaincrions. Vaincs, vainquons. Que je vainque, que nous vainquions. Que je vainquisse, que nous vainquissions. Vainquant. Vaincu.* (Le présent de l'indicatif, surtout dans les trois personnes du singulier; l'imparfait de l'indicatif; l'impératif et le participe présent sont peu usités.) Remporter sur les ennemis quelque grand avantage par la voie des armes, à la guerre, dans un combat, dans une bataille. Vladimir le Grand attaqua et vainquit les Bulgares d'Orient, sur la Kama et le Volga. Sapor, roi des Perses, vainquit et fit prisonnier l'empereur Valérien, l'an 260 après J.-C. Je sais bien, dit-il, que les Suédois nous battront longtemps; mais, à la fin, ils nous apprendront à les vaincre. (Volt.) C'est à pareil jour que j'ai vaincu [illegible] qu'Alexandre eut en tête un si [illegible] taine, il peut se glorifier d'avoir vaincu un ennemi digne de lui. (Boss.)

[illegible]

[illegible]

— Se dit aussi en parlant d'un rival, d'un concurrent, d'un compétiteur, sur lequel on remporte quelque avantage. [illegible] tous ses concurrents. Je vaincrai mes rivaux. Je l'ai vaincu dans cette épreuve. [illegible] jamais que des âmes faibles. (Fén.)

— Fig. Se dit en parlant des obstacles de tout genre qu'on surmonte. [illegible] Vaincre les difficultés. Il faut avoir l'âme assez forte pour savoir vaincre sa mauvaise fortune. Il est parvenu à vaincre toute opposition. [illegible] qu'un obstacle qu'il est impossible de [illegible] (Lope de Vega.) Vous avez juré de

vaincre la résistance de votre père et vous la *vaincrez*. (G. Sand.) Si l'on ne pouvait *vaincre* l'accumulation et l'éruption soudaine et violente des eaux dans les réservoirs supérieurs, il fallait créer autour de l'usine des digues cent fois plus considérables que celles déjà tentées. (G. Sand.) Dès longtemps l'habitude a *vaincu* la nature. (Delille.) Un moment a *vaincu* mon audace imprudente. (Rac.) Ils ne trouvent point d'obstacles qu'ils ne surmontent, point de difficultés qu'ils ne *vainquent*. (Fléch.) Elle porta longtemps en secret la douleur de ne pouvoir *vaincre* le goût de sa fille, ni l'obstination de son époux. (J.-J. Rouss.) Ignores-tu qu'il est des tentations déshonorantes qui n'approchèrent jamais d'une âme honnête, qu'il est même honteux de *vaincre* ? (J.-J. Rouss.) La famine *vainquit* enfin leur courage. (Volt.) La modération de Télémaque *vainquit* tous les ressentiments de Philoctète. (Fén.) La culture n'a pas *vaincu* encore une habitude enracinée par des siècles. (Rayn).

— Se dit en parlant des passions, des sentiments impérieux qu'on dompte, qu'on surmonte. Vaincre son amour, ses désirs, sa haine, sa colère. Vaincre le courroux de quelqu'un, vaincre son ressentiment. Dans cette circonstance décisive, il sut vaincre sa timidité. Il faut autant que possible travailler à vaincre ses passions. Je suis parvenu à vaincre son indifférence et sa froideur. De toutes les passions, l'avarice est la plus difficile à vaincre, parce qu'on ne trouve de secours contre elle ni dans l'âge, ni dans la faiblesse du tempérament. Il est temps, lui dit-il, de *vaincre* le sommeil. (Fén.)

De l'amour aisément on ne vainc pas les charmes.
(Corneille.)

Voltaire a blâmé cet emploi de la 3e personne du présent de l'indicatif; mais on ne pouvait en faire un plus heureux usage que dans ce beau vers. Corneille l'a encore employé ailleurs.

S'il les vainc, s'il parvient où son désir aspire,
Il faut qu'il aille à Rome établir son empire.
(Corneille.)

— *Vainque* est trop rude à l'oreille, dit Voltaire à propos des vers suivants :

Que la vertu du fils. . . . .
Vainque la juste horreur que vous avez du père.
(Corneille.)

— Signifie aussi Fléchir, persuader. Toutes ces bonnes raisons l'ont vaincu, mais ce n'a pas été sans peine. Il est difficile de vaincre un esprit prévenu. Des larmes sincères ont la puissance de vaincre le cœur le plus dur.

— Abattre. La chaleur a *vaincu* les esprits et les corps. (St-Lamb.)

— *Vaincre à*. Vaincre à l'aide de, en ayant recours à. Vaincre à la course, à la lutte, au pugilat, à l'épée, au sabre. Vous pouviez le vaincre à ce jeu-là, mais non pas à celui-ci.

— *Vaincre à*. Vaincre dans un lieu contigu à. Miltiade, après s'être rendu maître de la Chersonèse, après avoir pris Lemnos et les Cyclades, après avoir vaincu à Marathon, fut accusé de trahison et mourut dans les fers.

— *Vaincre avec*. Je l'ai vaincu avec les armes de la raison. Si vous n'employez la force, avec quelles armes prétendez-vous le vaincre? Elle a su le vaincre avec ses larmes.

— *Vaincre dans*. C'est un homme qui a toujours su vaincre ses adversaires dans la dispute. Il l'a vaincu dans la discussion.

— *Vaincre en*. Surpasser en, et indique une sorte d'émulation entre les personnes. Vaincre quelqu'un en générosité, en amabilité, en politesse, en urbanité, en grandeur d'âme, en désintéressement. ‖ Quelquefois la préposition sert à indiquer plus spécialement le genre d'épreuve. Quand nous étions écoliers ensemble, nous nous portions de mutuels défis : je ne pouvais le vaincre en thème; mais j'étais presque toujours vaincu par lui en version.

— *Vaincre par*. Vaincre au moyen de, par l'influence de. Je l'ai vaincu par la puissance du raisonnement. Après l'avoir vaincu par la force de l'épée, il se jeta dans ses bras et lui demanda son amitié. ‖ Vaincre un ennemi par la ruse, par la trahison. ‖ Mieux vaut vaincre un ennemi par la douceur que par la force. Crois-tu le *vaincre* par tes discours ? (Rac.)

Vous [illegible]
Que le traître se flatte, avec quelque justice,
Que vous n'avez *vaincu* que par son artifice. (Racine.)

— S'emploie aussi absolument dans les divers sens présentés. A la guerre, il est légitime de recourir à la ruse pour vaincre. Fuir à propos est une manière de *vaincre*. (Caldéron.) On souffre tout d'un gouvernement qui sait *vaincre*. (Toulongeon.) L'espoir de *vaincre* peut donner la victoire, et le trop de confiance peut la faire perdre. (Tite-Live.) Un soldat romain devait *vaincre* ou mourir. (Boss.) ‖ Son rival est puissant, il aura bien de la peine à vaincre. Dans certaines épreuves dites jugements de Dieu, il fallait pour *vaincre* remplir certaines formalités. Ainsi, dans le combat au bâton et au bouclier, on n'était pas réputé avoir *vaincu*, si l'on n'avait fait reposer sur le sol la tête de son adversaire, ou si on ne l'avait jeté en dehors du champ-clos. ‖ Il a vaincu à la course, mais il a été vaincu au pugilat. ‖ Il vainquit [illegible] dans la discussion. Ces deux jeunes [illegible] ont lutté ensemble dans la même question : l'un a vaincu dans la démonstration du théorème, l'autre dans la discussion. ‖ Vaincre par la [illegible] des charmes est une des plus douces et des plus [illegible] victoires

pour une femme. ‖ La femme sait vaincre avec les armes de la douceur et la timidité. Qui veut mourir ou *vaincre*, est vaincu rarement. (P. Corn.) Pour *vaincre* il faut jouir des fruits de sa victoire. (Lagrange.) Qui veut *vaincre* est déjà bien près de la victoire. (Rotrou.) L'art de *vaincre* n'est pas toujours l'art de régner. (Ducerceau.) Qui veut mourir ou *vaincre* est sûr d'être vainqueur. (Arnault.) C'est voler ses lauriers que de *vaincre* dans l'ombre. (Viennet.) Condé, rendu à ses troupes, qui avaient toujours *vaincu* sous lui, les mena droit à l'archiduc. (Volt.) S'abandonner au chagrin sans résister, se tuer pour s'y soustraire, c'est abandonner le champ de bataille avant d'avoir *vaincu*. (Las-Cases.)

Il faut *vaincre*; et j'y cours, bien moins pour éviter
Le titre de captif que pour le mériter. (Rac.)

Et tout fiers des lauriers dont il les a chargés,
Vaincront à son exemple ou périront vengés. (Id.)

— SE VAINCRE. v. pron. Vaincre soi-même. Surmonter, dompter ses passions, se maîtriser. On doit chercher à se vaincre. Se *vaincre* dans la victoire, c'est vaincre deux fois. (P. Syrus.) ‖ Dans le même sens avec pléonasme, mais aussi avec plus de force, on dit : *Se vaincre soi-même*. Il est beau de se *vaincre* soi-même. (Fén.) Qu'il est beau, qu'il est grand de se *vaincre* soi-même! (Blin de Sainm.)

Savoir se *vaincre*, et réprimer les flots
De son orgueil, c'est ce que j'appelle être
Grand par soi-même ; et voilà mon héros.
(J.-B. Rouss.)

Tu n'as point oublié que se *vaincre* soi-même,
Est le plus noble effort de la vertu suprême.
(Poinsinet.)

. . . . . Se *vaincre* est le devoir d'un roi,
Et maître d'un grand peuple, il doit l'être de soi.
(Ancelot.)

— v. récipr. Les Romains et les Carthaginois se sont vaincus réciproquement. Quand deux nations se sont vaincues tour à tour, elles se respectent mutuellement.

— Être vaincu. Un violent amour a de la peine à se vaincre de lui-même. Si vous voulez qu'une passion parvienne à se vaincre, il ne faut pas la mettre en présence de son objet. Tant d'obstination ne pouvait se vaincre que par une forte punition. Combien d'armées se sont vaincues par la ruse et par la trahison?

— *Se laisser vaincre*. Ce corps d'armée s'est laissé vaincre. Tous ses rivaux se sont laissé vaincre. Elle opposa d'abord une grande résistance, mais à la fin elle se laissa vaincre.

— Fam. *Laissez-vous vaincre*. Voyons, cédez, laissez-vous persuader, laissez-vous toucher. Cette locution s'emploie plus familièrement encore, lorsqu'on veut déterminer quelqu'un qui paraît résister légèrement, qui semble ne résister que pour la forme, qui paraîtrait vouloir se laisser gagner moyennant quelque insistance. Allons donc, vous le désirez autant que nous, laissez-vous vaincre. Dans un sens analogue : Ma foi, je me laisse vaincre, je me suis laissé vaincre!

— *Se laisser vaincre à*. Je me suis laissé vaincre à ses instances. Laissez-vous vaincre à la pitié. Elle s'est laissé vaincre à de si bonnes raisons. Il faut bien qu'on se laisse vaincre à l'évidence des preuves.

— *Se laisser vaincre par*. Je ne pouvais faire autrement; je me suis laissé vaincre par ses prières et par ses larmes.

— *Se laisser vaincre*, peut être suivi des diverses prépositions qu'on a présentées comme pouvant être placées après le verbe *craindre* tout seul, et dans les diverses acceptions dont il a été fait mention.

— Syn. comp. VAINCRE. BATTRE. DÉFAIRE. SUBJUGUER. SURMONTER. *Vaincre* ses ennemis, c'est remporter un avantage sur eux, c'est avoir le dessus; les *battre*, c'est leur faire éprouver un grand échec, un grand dommage, une grande perte; les *défaire*, c'est les réduire à l'impuissance, les mettre hors d'état de nuire; les *subjuguer*, c'est les réduire en sujétion, les contraindre à l'obéissance; les *surmonter*, c'est venir à bout de ses fins malgré leur opposition, le plus souvent avec le temps et de la patience. Les quatre premiers termes se disent le plus ordinairement en parlant de corps d'armée; le dernier ne s'emploie jamais dans ce sens, et s'applique principalement lorsqu'il est question [illegible] tantes, qui exigent des efforts souvent prolongés pour qu'on en vienne à bout.

VAINCU, UE. part. pass. du v. Vaincre. S'empl. adjectiv. au propre et au figuré. Un ennemi vaincu. Une armée vaincue. Un rival vaincu. Une passion vaincue. La liberté vaincue gémit dans les fers. Et l'Euphrate *vaincu* coule plus mollement. (L. Rac.) Toutes les grandes difficultés sont *vaincues*, tous les grands obstacles sont surmontés; il ne me reste plus rien de pénible à faire que de ne pas gâter mon ouvrage en me hâtant de le consommer. (J.-J. Rouss.) Qu'un Athénien triomphe, ses compatriotes se pénètrent de sa gloire; est-il *vaincu*? comme Grecs, ils jouissent même de sa défaite, et ils applaudissent avec transport à ceux qui l'ont surpassé. (De Théis.) Et ils lui dirent que Jéricho était dans une si grande consternation, qu'elle était déjà comme *vaincue*. (Le Maistre de Sacy.) Les Suédois étaient *vaincus*, mais ils ne s'enfuirent point. (Volt.) Le droit des gens des Romains, dit Montesquieu, consistait à exterminer les citoyens de la nation *vaincue*. (B. Constant.) Pour l'ordinaire les difficultés sont *vaincues*, quand on se croit en état de les vaincre, parce qu'on s'environne des ressources nécessaires pour obtenir cette victoire. (Sénebier.)

Lassé de voir des rois *vaincus* sans résistance,
J'appris avec plaisir le bruit de sa vaillance. (Rac.)

Alexandre, il est temps que tu sois satisfait,
Tout *vaincu* que j'étais, tu vois ce que j'ai fait. (Id.)

— *Vaincu par*. Être vaincu par les prières, par les instances de quelqu'un. Être vaincu par l'évidence des preuves. Oh! j'aurai du courage, s'écria Emile, *vaincu* par l'énergie de cette fille. (G. Sand.) Les généraux, *vaincus* par les présents de ceux dont ils auraient dû triompher par les armes, flétrissaient de jour en jour leur gloire et la nôtre. (Barth.)

Vaincu par les feux du soleil,
Je me couche sur l'herbe rare ;
Je cède aux pavots du sommeil ;
La douce illusion m'égare. (Parny.)

Je me rendis, Arcas, et, *vaincu* par Ulysse,
De ma fille, en pleurant, j'ordonnai le supplice.
(Racine.)

Vaincu par lui, j'entrai dans une autre carrière,
Et mon âme à la cour s'attacha tout entière. (Id.)

N'est-il pas descendu de ces Goths odieux,
Dans leurs propres foyers *vaincus* par nos aïeux?
(Voltaire.)

— *Vaincu de*. S'est dit quelquefois en poésie, au lieu de *vaincu par*. Je suis *vaincu* du temps (Malherbe.) Quoi! déjà votre amour des obstacles *vaincu*. (Rac.)

Quelquefois l'un d'entre eux *vaincu* du poids des grains
Qu'il traîne en hâletant aux greniers souterrains.
(Roucher.)

— Les grammairiens ont blâmé cette construction; cependant il est facile de rendre compte de l'emploi de la préposition *de* dans les phrases que nous venons de citer. *Je suis vaincu du temps*, c'est-à-dire *je suis vaincu* (par l'effort) *du temps*. Il en est de même dans cet autre vers : *Votre amour des obstacles vaincu*, c'est-à-dire *votre amour vaincu* (par suite, par l'influence, par le nombre) *des obstacles*, etc., etc.

— *Vaincu dans*. Lorsque les Lacédémoniens, *vaincus* dans un combat naval, perdirent l'empire de la Grèce. (Cuvier.)

— S'emploie aussi substantivement au masculin. Le vainqueur et le vaincu. Il est beau au vainqueur d'épargner le vaincu. La loi de l'univers est : malheur aux vaincus! On ne donna pas un moment de relâche aux *vaincus*, on les poursuivit partout. (Volt.)

Allez, Ephestion. Que l'on cherche Porus ;
Qu'on épargne sa vie et le sang des *vaincus*. (Rac.)

— On dit bien : *Voilà mon vainqueur*, *Alexandre vainqueur de Darius*; mais on ne dit pas *il est mon vaincu, il se dit mon vaincu*, *Darius vaincu d'Alexandre*. Les vers suivants ne sont donc pas à imiter :

J'étais mort pour ma gloire, et je n'ai pas vécu
Tant que ce lâche cœur s'est dit votre *vaincu*.
(Rotrou.)

. . . . Sylla ni Marius
N'ont jamais épargné le sang de leurs *vaincus*.
(Corneille.)

VAINEMENT. adv. (pr. *vè-ne-man*; en lat. *vanè, vanum*). D'une manière vaine, inutilement et sans succès. Je n'ai pu composer un seul vers dans la matinée, j'ai travaillé vainement pendant trois heures Voilà un ouvrage manqué, j'y aurai vainement employé mon temps. A la distance où vous êtes, vous lui parlez vainement, il ne vous entend pas. *Vainement* l'homme élève des palais et des arcs de triomphe, le temps les use en silence. (A. Mart.) Plutarque rapporte qu'Alexandre tenta *vainement* de naturaliser le lierre dans les campagnes de Babylone. (Id.)

— Syn. comp. VAINEMENT. EN VAIN. *Vainement* se dit d'une chose faite sans succès, manquée, qui ne peut servir, qui serait à refaire; qui est inutile parce qu'elle ne remplit pas son objet. Parlez-vous à un sourd, vous parlez *vainement*. *En vain* se dit d'une chose faite sans fruit, sans effet avantageux. Parlez-vous à une personne qui vous entend, mais qui ne veut pas se rendre à vos raisons, vous parlez *en vain*. On peut espérer *vainement* un prix, une récompense, et n'espérer pas *en vain* une faveur, une mention honorable.

VAINES. s. f. pl. (pr. *vè-ne*; de l'adj. *vain*, *vaine*). Vèner. Fumées légères et mal pressées. On dit aussi *fumées vaines*, mais ici le mot [illegible]

VAINQUEUR. s. m. Celui qui a vaincu. Il s'emploie dans les diverses acceptions du mot *vaincre*. ‖ Dans un sens absolu et en parlant d'un avantage remporté à la guerre, dans une bataille, dans un combat, dans une rencontre. Vainqueur généreux, humain, inhumain, barbare, cruel, farouche, féroce. Le vainqueur imposa la ville extraordinairement. En avant! c'est le mot du *vainqueur*. (Lessing.) Le souffle d'Emile se mêlait à la brise, et il était attaché là comme l'esclave derrière le char du *vainqueur*. (G. Sand.) Nul obstacle n'arrête le *vainqueur*. (Volt.) Parmi les nations de l'Europe, la guerre, au bout de quelques années, rend le *vainqueur* presque aussi malheureux que le vaincu. (Id.) La fierté du *vainqueur* inspira un courage de désespoir aux vaincus. (Id.) Le fier Arbogaste se tue lui-même plutôt que d'avoir recours à la clémence du *vainqueur*, que tout le reste des rebelles venait d'éprouver. (Boss.)

Mais après tant d'exploits ce timide *vainqueur*
Craint qu'il ne soit encor bien loin de votre cœur.
(Molière.)

— Se dit encore de celui qui a remporté quelque avantage sur un rival, un compétiteur. Le vainqueur se montra généreux; il distribua aux pauvres la somme considérable qui devait être le prix de la lutte. Quoique vainqueur, il ne se prévalut pas de son avantage, et il admit ses concurrents au partage du prix qui lui était échu. Il fut proclamé vainqueur par la multitude. Des acclamations unanimes saluèrent le vainqueur, qui sortit de l'arène lentement et majestueusement. Il n'y a pas de droit des gens pour les *vainqueurs* politiques. (Ganilh.)

— Se dit aussi de celui qui surmonte des obstacles. L'adversité eut beau le frapper de ses coups, il se releva vainqueur.

— Se dit aussi de celui qui se maîtrise, qui se dompte lui-même, dans un conflit où la raison est aux prises avec les passions. Il est sorti vainqueur de cette lutte où la passion élevait si impérieusement la voix. Vainement l'amour s'évertua et s'ingénia pour le faire céder; la raison finit par avoir le dessus, et dès lors elle commande en vainqueur.

— Dans le style galant, il se dit pour Celui qui subjugue une femme, qui lui inspire de doux sentiments.

A l'aspect de Fingal, une subite flamme
Avait brûlé son jeune cœur,
Elle fit des vœux dans son âme
Pour les jours du héros, son aimable *vainqueur*.
(Baour-Lorm.)

— Racine a personnifié les *charmes* et en a fait un *vainqueur*.

Expliquez mieux les soins et les justes alarmes
D'un roi qui pour *vainqueur* ne connaît que vos charmes.

— *Vainqueur de*, suivi du nom de la personne ou de la chose vaincue. Vainqueur de tous ses rivaux, il ne fut orgueilleux de son triomphe. Il fut vainqueur de tous les obstacles. Celui qui persiste à suivre avec fidélité son maître déchu, est le *vainqueur* de ses *vainqueurs*. (Shakspeare.)

C'est pour vous qu'on l'a vu, *vainqueur* de tant de [princes,
D'un cours impétueux traverser vos provinces. (Rac.)

Ainsi parlent encor de camps et de vaisseaux,
Les *vainqueurs* de la terre et les *vainqueurs* des eaux
(Delille.)

— Suivi du nom du lieu où l'on a vaincu. Le vainqueur de Mantinée. Le vainqueur de Marathon. Le vainqueur de la Trébie, de Cannes. Je ne vois point en lui le *vainqueur* de Tigrane. (Berchoux.)

Et sans que votre cœur doive s'en alarmer,
Le *vainqueur* de l'Euphrate a pu vous désarmer.
(***)

Votre aspect doit ici m'affliger et me plaire,
Le *vainqueur* de Poitiers a vu périr mon père.
(De Belloy.)

— *Vainqueur à*, suivi du nom indiquant le moyen par lequel on a triomphé. Vainqueur à la course, à l'épée, à la lutte.

— Suivi du nom qui désigne le lieu où s'est accompli la victoire. Annibal vainqueur à Rhodes, à Trasymène et à Cannes, fut vaincu à son tour à Zama par Scipion.

— *Vainqueur dans*. Il fut vainqueur dans cette épreuve. Il brille dans la dispute, et il est rare qu'il n'y soit pas vainqueur.

— Il se prend aussi adjectiv. et en bonne part, surtout en poésie, bien que l'Académie n'en dise rien. Des charmes vainqueurs. Des appas, des attraits vainqueurs. Tout tremble, tout fléchit sous mon pouvoir *vainqueur*. (Longep.) Son ascendant *vainqueur* impose à mon génie. (Volt.)

Le vaisseau fatigué s'ouvre, se brise, délace,
Et les torrents *vainqueurs* entrent de tous côtés.
(Delille.)

Poussant un cri de mort et de douleur,
Soudain il tombe, insulté du barbare,
Auprès du mât où l'hymne et la fanfare
Avaient trois fois chanté son nom *vainqueur*.
(Parny.)

Alexandre *vainqueur* eût dompté tout le monde;
Mais un roi l'attendait au bout de l'univers,
Par qui le monde entier a vu briser ses fers. (Racine.)

— *Vainqueur de*. Les Français, *vainqueurs* de tous côtés, et affaiblis par leurs succès, combattaient dans les alliés une hydre toujours renaissante. (Volt.)

Quel charme *vainqueur* du monde
Vers Dieu m'élève aujourd'hui? (J.-B. Rouss.)

En dépit de la mort, l'image de son âme,
Ses talents, ses vertus vivantes dans nos cœurs,
Y peignent ce héros avec des traits de flamme,
De la Parque *vainqueurs*. (***)

[illegible] *air vainqueur*, *des airs vainqueurs*. Un air de hardiesse, indiquant une grande suffisance, une confiance extrême. Prendre un air vainqueur. Prendre des airs vainqueurs.

— *Vainqueur*, qui est substantif masculin et qui se dit principalement des hommes, se dit quelquefois aussi des femmes, et plus généralement d'un homme ou d'une femme qu'on désigne par le substantif féminin *personne*. Une femme sage doit s'efforcer de demeurer vainqueur de ses passions. Vainqueur de ses rivales, elle n'abusa point de sa victoire. Quelle est la personne qui fut proclamée vainqueur? Nous étions trois dans la lutte, deux hommes et une femme; le vainqueur, ce fut la femme. Aurais-je pour *vainqueur* dû choisir Ariane? (Rac.)

VAIR, AIRE. adj. (du lat. *varius*, varié, de diverses couleurs). Cet adjectif est hors d'usage aujourd'hui; il s'employait surtout pour désigner un mélange de blanc et de gris, de gris pommelé; mais nous le présentons ici à cause des mots qui en dérivent. Une fourrure vaire. Un costume vair. Un palefroi vair. Une haquenée vaire.

— VAIR. s. m. Désignait anciennement une

fourrure blanche et grise. Dans cette acception, ce mot n'est guère plus usité aujourd'hui que l'adjectif.

— Blas. Un des métaux du blason, composé de plusieurs petites pièces égales, ordinairement d'argent et d'azur, disposées de manière que les pièces d'azur et celles d'argent aient leurs pointes opposées ainsi que leurs bases. Gros vair. Menu vair. Porter de vair. ‖ *Beffroi de vair*. Pièce de l'écu dans laquelle il n'y avait que trois pointes de vair. ‖ *Vair affronté*. Se dit lorsque toutes les pointes tendent au cœur de l'écu. ‖ *Vair appointé, vair en pal*. Se dit lorsque chaque pointe correspond à une base. ‖ *Vair contre vair*. Se dit d'une disposition contraire à la disposition ordinaire, et présentant le métal opposé au métal, la couleur opposée à la couleur.

— Mamm. Le pelage de l'écureuil petit-gris, qui fait partie des armoiries, porte le nom de *vair* dans les ouvrages sur le blason.

VAIRAC. Géogr. Ch.-l. de cant. (Lot), à 53 kil. N.-E. de Gourdon ; 1,713 hab.

VAIRÉ, ÉE. adj. (du fr. *vair*). De diverses couleurs, bigarré. N'est plus usité dans ce sens.

— Blas. Qui est de vair. Se dit d'un écu qui est semé d'un nombre indéterminé de pointes de vair. Ecu vairé d'or et de gueules. Porter vairé d'or et de gueules.

VAIRÉ. s. m. Bot. Herbe qui croît sur les rochers où s'attachent les huîtres.

VAIRON. adj. m. (du lat. *varius*, varié). Qui est de couleur changeante, variable. Se dit principalement de l'œil d'un cheval, quand cet œil n'est pas de la même couleur que l'autre, ne lui est pas pareil, ou quand l'iris est entouré d'un cercle blanchâtre. Cheval qui a l'œil vairon. Yeux vairons. Cet adjectif se dit aussi en parlant des autres animaux, et de l'homme lui-même. ‖ On dit, par extens., *cheval vairon, animal vairon*.

VAIRON. s. m. Ichthyol. Nom que quelques pêcheurs donnent au goujon, à cause de la variété de ses couleurs. V. VÉRON.

VAISÈCHICA. s. m. Philos. ind. Un des systèmes semi-orthodoxes de la philosophie des Hindous, constituant en quelque sorte un système de physique, où l'on admet l'existence d'atomes, variables dans leur nature suivant les phénomènes. Le Vaisèchica est divisé en six catégories qui servent de complément à celles du Nyâyâ. C'est à Kanada, l'Empédocle des Hindous, qu'est due l'invention du Vaisèchica.

VAISON. Géogr. Ville de France (Vaucluse) ; 9,600 hab.

VAISSEAU. s. m. (pr. *vè-ço* ; du lat. *vas, vasis*, même signification, d'où l'on a fait *vascellus*). Tout ustensile, quelle que soit sa matière, qui est destiné à contenir des liquides ou des solides, mais principalement des liquides. Vaisseau d'argent, de cuivre, de fer, de bois, de terre, de verre, d'argile. Ce terme est très-fréquemment employé en chimie, dans l'explication des manipulations ou opérations pratiques, et il est souvent alors synonyme de *récipient*. Si M. Landais n'approuve guère ce mot, c'est qu'il ne s'est pas trouvé à même d'en reconnaître l'usage, dans la science surtout. Aussi cette improbation n'a aucune valeur.

— Chim. *Vaisseaux de rencontre, vaisseaux circulatoires*. Appareil composé de deux matras, dont l'un renferme la matière sur laquelle on veut opérer, et dont l'autre est destiné, par exemple, à contenir les gaz provenant de la distillation de la matière, ou les vapeurs dans lesquelles on les convertit.

— Mar. Se dit de tout bâtiment de guerre, portant au moins quatre-vingts canons, propre à transporter par mer et sur les fleuves des troupes et des munitions, les dépêches des gouvernements, à mettre en rapport enfin des puissances séparées par les mers ou les colonies avec le gouvernement central. Vaisseau de haut bord. V. HAUT. Vaisseau de bas bord. Vaisseau armé en guerre. Vaisseau à deux ponts. Vaisseau à trois ponts. Vaisseau garde-côte. Vaisseau bon voilier, fin voilier. Vaisseau de conserve. Vaisseau plat. Vaisseau rond. Vaisseau de première grandeur. Vaisseau français. Vaisseau anglais. La proue, la poupe d'un [illegible] gouvernail, les mâts, les voiles, les cordages d'un vaisseau. Les ancres d'un vaisseau. Vaisseau équipé, armé, désarmé. Fréter un vaisseau. Appareiller, calfater un vaisseau. Lester, radouber, réparer un vaisseau. Lancer un vaisseau à la mer. Monter à bord d'un vaisseau. Remorquer un vaisseau. Vaisseau à flot, à l'ancre. Vaisseau qui tire tant d'eau. Vaisseau de transport. Vaisseau de débarquement. Vaisseau en mouillage dans une rade. Vaisseau qui fait eau. Vaisseau perdu à la côte. Flotte composée de trente vaisseaux. Chargez-vous plutôt de conduire seul, au milieu de la tempête, un vaisseau de haut bord, que de conduire une femme. (Fletcher.) Plus loin je vois ces gouffres dont on n'ose approcher, qui semblent attirer les *vaisseaux* pour les engloutir. (Buff.) L'état de notre *vaisseau* concourait avec celui de la mer à rendre notre situation affreuse. (B. de St-P.) Le *vaisseau*, incapable de gouverner, voguait en travers, jouet du vent et des lames. (Id.) Sans cesse elle avait les yeux tournés vers la côte où le *vaisseau* d'Ulysse, fendant les ondes avait disparu à ses yeux. (Fén.) *Le vaisseau* s'approche doucement de la rive où s'élevait une chapelle chrétienne abandonnée. (Chateaub.)

— Faisons observer que le mot *vaisseau* s'emploie à tort pour désigner tout bâtiment un peu considérable construit pour naviguer. Le seul sens qu'on doive lui donner est celui que nous avons présenté ci-dessus. C'est improprement qu'on dit : *Vaisseau de guerre* (il y a un pléonasme dans cette locution) ; *vaisseau marchand* (cette locution implique contradiction). Dans ce dernier cas, il faut dire : *navire marchand, navire de commerce*, et, dans le premier, *bâtiment de guerre*, ou simplement *vaisseau*. ‖ On dit, mais improprement : *Vaisseau en caque*, pour désigner le bâtiment qui va au banc de Terre-Neuve chercher un chargement de morues sèches ; *vaisseau foulier*, en parlant d'une barque, en Hollande, qui transporte les marchandises sur les canaux ; *vaisseau négrier*, pour désigner un bâtiment qui fait la traite des nègres ; *vaisseau de registre*, pour désigner un navire espagnol, enregistré pour commercer dans la mer du Sud.

— Pour les marins français, le mot *navire* est le terme générique ; en disant *un navire de guerre*, ils veulent désigner un vaisseau armé d'un certain nombre de bouches à feu, quelles que soient d'ailleurs sa grandeur et sa force. D'un navire armé seulement pour porter des marchandises, ils disent que c'est un *navire de commerce*, un *navire marchand*. Le vaisseau qui fait de courtes navigations le long de la côte, qui va de port en port, de cap en cap, est nommé un *navire caboteur* ou simplement un *caboteur* ; celui qui fait de longues courses et traverse les mers reçoit la dénomination de *navire de long cours*. On disait très-bien encore, à la fin du siècle dernier, un *vaisseau marchand*, un *vaisseau de transport*, un *vaisseau de charge*, un *vaisseau négrier*, etc. Aujourd'hui les mots *navire* et *bâtiment* sont employés généralement par les marins au lieu du mot *vaisseau* dans ces phrases, qui sont toujours usitées chez les personnes qui ne tiennent pas à la rigueur des termes du dictionnaire nautique. Le *vaisseau* est, pour les gens de mer français, non pas tout bâtiment ou tout navire de guerre, mais le navire de guerre qui a deux ou trois ponts armés, c'est-à-dire deux ou trois batteries couvertes munies de bouches à feu, et de plus une batterie découverte sur le pont d'en-haut.

— Mar. Les vaisseaux de France sont classés par rang. ‖ *Vaisseau du premier rang*. Vaisseau de 120 canons, à trois ponts et à quatre batteries. La première est armée de 32 canons du calibre de 30 (long) ; la deuxième, de 30 canons du calibre de 30 (court), et de 4 obusiers de 80 ; la troisième, de 34 obusiers de 30 ; la quatrième ou gaillards, de 16 caronades de 30 et de 4 obusiers de 80. ‖ *Vaisseau du deuxième rang*. Vaisseau de 100 canons, à deux ponts et à trois batteries. La première est armée de 28 canons de 30 (long), et de 4 obusiers de 80 ; la deuxième, de 34 canons de 30 (court) ; la troisième ou gaillards, de 30 caronades de 30 et de 4 obusiers de 80. ‖ *Vaisseau du troisième rang*. Vaisseau de 90 canons, à deux ponts et à trois batteries. La première est armée de 26 canons de 30 (long) et de 4 obusiers de 30 ; la deuxième, de 32 canons de 30 (court) ; la troisième, de 24 caronades de 30 et de 4 obusiers de 30. ‖ *Vaisseau du quatrième rang*. Vaisseau de 80 canons, à deux ponts et à trois batteries. La première est armée de 24 canons de 30 (long) et de 4 obusiers de 80 ; la deuxième, de 30 canons de 30 (court) ; la troisième, de 18 caronades de 30 et de 4 obusiers de 80. ‖ La force maritime de la France, en temps de paix, se compose de 40 vaisseaux, dont 10 du premier rang, 10 du deuxième, 16 du troisième, et 5 du quatrième ; de 50 frégates, dont 17 du premier rang, à 60 canons ; 17 du deuxième, à 50 canons, et 16 du troisième, à 40 canons ; et en outre, de 220 petits bâtiments. Le nombre réglementaire des vaisseaux à flot est de 20, et celui des frégates de 25 ; le reste constitue la réserve tenue en chantier.

— *Vaisseau de 120, vaisseau de 100, vaisseau de 90, vaisseau de 80*, locutions abrégées, à la suite desquelles il faut sous-entendre *canons*. Il n'y a plus de vaisseaux de 74. ‖ On abrège quelquefois plus encore, et l'on dit : un 70, un 80, pour : *un vaisseau portant 70 canons, 80 canons*. Les 120 ont eu jusqu'à présent une supériorité marquée dans les combats navaux. Les 74 d'autrefois et même les anciens 80, dont [illegible] lement adopté aujourd'hui, étaient bien inférieurs à nos vaisseaux du troisième et du quatrième rang.

— *Vaisseau de ligne*. Vaisseau capable de combattre en ligne. Tous nos vaisseaux étant aujourd'hui construits et équipés dans cette condition, cette dénomination, utile autrefois, est inutile et vicieuse aujourd'hui.

— Les poëtes l'emploient comme synonyme de Nef, de navire. Un léger vaisseau. Un vaisseau agile, frêle, riche, menaçant, flottant, submergé.

> Tous ces mille vaisseaux qui, chargés de vingt rois,
> N'attendent que les vents pour partir sous vos lois.
> (Racine.)

> Les vaisseaux de Cyrus, citadelles flottantes,
> Font gémir sous leur poids les vagues écumantes.
> (Delille.)

— Ils disent aussi, par périphrase, Maison mobile, flottant édifice, flottante maison, châteaux ailés, bâtiment ailé. Ce bâtiment ailé qui fend le sein des mers. (Legouvé.)

> Je montrai le premier aux peuples du Mexique
> L'appareil inouï pour ces mortels nouveaux,
> De nos châteaux ailés qui volaient sur les eaux.
> (Voltaire.)

— Ils se servent également des mots *poupe, mât, voile, pavillon*, pour les vaisseaux mêmes. Et la mer tremble au loin sous tes mâts foudroyants. (Castel.) V. MÂT, POUPE, VOILE, PAVILLON.

— Fig. *Le vaisseau de l'État*, ou simplement *le vaisseau*. L'État, au point de vue de la manière dont il est gouverné ou dont on doit le gouverner. Conduire le vaisseau de l'État, diriger le vaisseau. On dit dans un sens analogue : *le vaisseau de la fortune publique*.

> Le vaisseau de l'État, battu par les orages,
> S'avançait lentement au milieu des naufrages,
> Égaré loin du port. [illegible] (Tastereau.)

— Fig. et fam. *Conduire le vaisseau*. Conduire une affaire, la diriger au milieu des entraves qui peuvent l'empêcher.

> Jusques ici du moins tout va le mieux du monde.
> Tâchons à ce progrès que le reste réponde ;
> Et [illegible] le port [illegible] l'écueil.
> Conduisons le vaisseau de la main et de l'œil. (Mol.)

— Prov. et fig. *C'est un pauvre vaisseau*. C'est un individu qui n'est pas bon à grand' chose, qui ne sait pas se conduire.

— Poét. et fig. *Le vaisseau du désert*. Le chameau, qui porte l'homme et son bagage à travers le désert.

— Se dit aussi des semences, des graines de végétaux. Des serpents verts, des hérons bleus, des flamants roses, de jeunes crocodiles, s'embarquent sur ces *vaisseaux* de fleur. (Chateaub.)

— Archit. Grand édifice voûté, considéré à l'intérieur. Le vaisseau d'une église, d'une grande chapelle. Ce temple est un magnifique vaisseau. ‖ Il se dit même quelquefois de quelque grande pièce d'un bâtiment, d'une galerie, d'une grande salle, d'une bibliothèque, d'un musée.

— Anat. Canaux dans lesquels circulent les divers fluides de l'économie animale. Vaisseaux sanguins. Vaisseaux variqueux. Vaisseaux artériels. Vaisseaux veineux. Vaisseaux capillaires. Vaisseaux lymphatiques. Vaisseaux du foie. L'ensemble des vaisseaux artériels constitue le *système vasculaire à sang rouge* ; l'ensemble des vaisseaux veineux constitue le *système vasculaire à sang noir* ; l'ensemble des vaisseaux et des ganglions lymphatiques constitue le *système absorbant* ou *lymphatique*.

— Bot. Canaux où circulent les fluides des végétaux. Vaisseaux séveux, lymphatiques. ‖ *Vaisseaux capillaires*. Les plus petits vaisseaux des plantes, ceux qui sont placés à la superficie des feuilles, en contact avec l'air et la rosée qui les vivifient. ‖ *Vaisseaux excrétoires*. Les canaux qui déchargent les sucs impropres à nourrir les plantes et qui se sont infiltrés dans leurs viscères. ‖ *Vaisseaux perpendiculaires* ou *longitudinaux*. Les canaux qui règnent dans la longueur de la tige et qui servent à porter le suc jusque dans les parties supérieures de la plante. ‖ *Vaisseaux latéraux*. Les vaisseaux qui aboutissent aux vaisseaux longitudinaux et parcourent horizontalement la plante, pour distribuer le suc à droite et à gauche des vaisseaux perpendiculaires. ‖ *Vaisseaux mammaires*. Nom donné par Bonnet aux linéaments vasculaires qu'on trouve dans les cotylédons. En effet, les cotylédons fournissent à la jeune plante une sorte de lait végétal, sans lequel il ne semble pas qu'elle puisse se développer.

— Techn. *Vaisseau à fouler*. Cavité profonde pratiquée dans un tronc d'arbre, et dans laquelle on met les laines, les soies, les étoffes, pour les fouler et les faire dégorger. On dit aussi *la pile* : *mettre à la pile*.

— Prov. *L'homme est un vaisseau d'argile, la femme un vaisseau fragile*. L'homme et la femme sont des créatures sujettes à l'erreur, la femme plus encore peut-être que l'homme. ‖ *Dans un grand vaisseau on met ce qu'on veut, dans un petit ce qu'on peut*. L'abondance ne nuit pas ; il ne faut jamais se plaindre du trop.

— Cout. du Hainaut. *Vaisseau d'ors ou d'eps*. Essaim d'abeilles trouvé dans le creux d'un arbre. Le seigneur sur les terres duquel on découvrait un vaisseau d'ors, et celui qui le trouvait s'en partageaient également la possession.

— Lang. myst. *Vaisseau d'élection*. Créature choisie pour sa pureté et sa sainteté. ‖ *Vaisseau de bonté et de miséricorde*. [illegible]

— Astron. Le *Vaisseau*. Constellation de l'hémisphère austral, comprenant la belle étoile dite *Canopus*. Cette constellation méridionale est aussi appelée le *Navire*, le *Navire Argo* ou *de Jason*, le *Chariot de mer*.

— Ornith. *Vaisseau de guerre*. Ce nom, qui désigne proprement la frégate, a été [illegible] appliqué à l'albatros.

— Conchyl. *Vaisseau coquille*. C'est l'un des noms vulgaires des [illegible].

— Actinos. *Vaisseau de guerre*. Dénomination que les matelots emploient pour désigner les animaux du genre des physales.

VAISSEL. s. m. (du lat. *vascellum*, vase, vaisseau). S'est dit pour Vase, coupe, vaisseau.

VAISSELÉE. s. f. (rad. *vaisseau*). Ce que peut contenir un vase, un vaisseau. Ce mot est presque inusité dans ce sens propre.

— Techn. La quantité de laine, d'étoffe, que peut contenir un moulin, un vaisseau à fouler, pour une épreuve.

VAISSELET. s. m. (dimin. de *vaisseau*). Petit vaisseau, petit vase. [illegible] hors d'usage.

VAISSELLE. s. f. (pr. *vè-sè-le* ; du fr. *vaisseau*, dériv. du lat. *vas*, même signif.) Terme collectif, qui désigne l'ensemble de tous les vaisseaux plus ou moins grands, plus ou moins creux, servant à l'usage ordinaire de la table, comme plats, assiettes, soupières, etc. Vaisselle de terre, de faïence, de porcelaine, de cristal. Vaisselle d'étain, d'argent, de vermeil, d'or. Vaisselle en doublé, en plaqué, en bois. Vaisselle unie, ciselée. Vaisselle marquée d'un chiffre, armoriée, non armoriée, non marquée. Vaisselle poinçonnée. Vaisselle neuve. Vaisselle vieille. Buffet de vaisselle de porcelaine, de vaisselle d'argent. Laver la vaisselle. Écurer la vaisselle. Sablonner la vaisselle. Nettoyer la vaisselle. Lavure de vaisselle. Vous savez qu'il y a un édit qui oblige tous ceux qui ont ou qui veulent avoir des armoiries sur leur vaisselle ou ailleurs, de donner pour cela une somme qui va tout au plus à vingt-cinq livres, et de déclarer quelles sont leurs armoiries. (Sév.) Agatocle, fils d'un potier de terre, et roi de Sicile, pour conserver le souvenir de son origine sans compromettre sa dignité, se faisait servir en vaisselle d'or et en vaisselle de terre. (Dict. hist.)

— *Vaisselle montée*. Celle dont les pièces sont composées de parties jointes ensemble avec la soudure. ‖ Par opposition, *vaisselle plate*, celle dont les pièces sont d'un seul morceau, sans aucune soudure. On ne le dit que de la vaisselle d'or ou d'argent.

— *Vaisselle plate*. Se dit particulièrement aujourd'hui de la vaisselle d'argent, de toute la partie d'un service de table qui est en argent. Il y a beaucoup de vaisselle plate dans cette maison. Il fut forcé de vendre toute sa vaisselle plate. On nous a servis en vaisselle plate.

— Prov. et fig. *Remuer la vaisselle de quelqu'un*. Saisir ses meubles et ses effets.

VAISSELLÉE. s. f. V. VAISSELÉE.

VAISSELLEMENT. s. m. S'est dit pour Meubles, équipages, ustensiles.

VAISSELLIER. s. m. Meuble pour serrer la vaisselle.

VAISSETTE (Dom Jos.). Savant historien et géographe, né en 1685 aux environs d'Alby, mort en 1756. Son ouvrage le plus remarquable est son *Histoire générale du Languedoc*.

VAIT. s. m. S'est dit pour Guet, sentinelle.

VAIZE ou **VAISE.** Géogr. Faubourg de Lyon, au N.-O., sur la droite de la Saône ; 6,000 hab.

VAKE. s. f. Minér. Nom donné à une roche homogène ou à la base homogène d'une roche hétérogène, qui a la texture terreuse et la structure massive ; elle est tendre et surtout très-facile à casser. La vake est très-fusible au chalumeau en émail noir ; elle fait ordinairement mouvoir l'aiguille aimantée, et ne happe point à la langue ; sa pesanteur spécifique est de 2,55 à 2,89.

VAKHTANG. Nom de plusieurs rois de Géorgie, dont l'un bâtit la ville de Tiflis au v° siècle.

VAKITE. s. f. Minér. Roche hétérogène, à base de vake.

VAKYL. s. m. Relat. Titre qu'ont pris quelques-uns des souverains qui ont gouverné la Perse. C'est un mot arabe qui signifie proprement un homme délégué par un roi pour gouverner une province. On écrit aussi [illegible] et [illegible].

VAL ou **VAU.** s. m. (du lat. *vallis*, vallée). Vieux mot qui désignait proprement un lieu bas. C'était l'opposé de *mont*. Il se dévalait de mont à val, et précipitait par le gravier ; par de val en mont le rapportait, comme Sisyphe fait sa pierre. (Rabelais.)

— Il s'est dit ensuite d'un espace [illegible] entre des montagnes ou des collines, ce que nous avons appelé *vallée*. Il nous reste encore le diminutif *vallon* et les verbes *avaler*, *dévaler* ; le premier s'est même dit autrefois pour descendre. Cet ancien mot, suivant Marmontel, aurait dû, comme *vallon*, conserver sa place dans les beaux vers.

[illegible]

> Dans ce val solitaire et sombre,
> [illegible], etc.
> ([illegible])

— Ce mot se rencontre encore dans beaucoup de noms propres : [illegible], *Val-de-Grâce*, etc.

— Il a un pluriel qui est *vaux*.

> Le [illegible] d'Abbeville,
> [illegible] (Voltaire.)

— Ce pluriel ne s'emploie plus que dans quelques noms de lieux. [illegible] Les vaux de la Suisse. [illegible] Les vaux de [illegible].

— *Par monts et par vaux*, loc. adv. [illegible] et qui signifie [illegible]. Courir par monts et par vaux.

— Fig. et fam. *Aller*, courir par monts et par vaux. Faire beaucoup de pas et de démarches pour arriver à quelque chose. ‖ [illegible] quelqu'un par monts et par vaux, le [illegible] partout.

— *A val de*, loc. prépos. En bas de. [illegible] Ils [illegible] son cheval [illegible] et le [illegible] de [illegible] (Rabelais.)

— A val. loc. adv. En descendant en bas, en dévalant. Un de ces bateaux allait à mont et l'autre à val. ‖ Dans ce sens, on écrit généralement aujourd'hui aval en un seul mot. V. AVAL.

— A val l'eau. S'est dit autrefois pour A van l'eau. Il y a lieux appropriés hors la ville, où on nettoye et lave en un ruisseau les chairs, où le sang et ordures s'en vont à val l'eau. (Th. Morus.) ‖ Nous disons aujourd'hui à vau l'eau.

— A vau l'eau. V. VAU.

— Le Val-des-Choux. Monastère du diocèse de Langres, à 18 kil. de Châtillon-sur-Seine, fondé au XIIe siècle par Eudes, duc de Bourgogne. Les religieux, vêtus de blanc, suivaient les usages de l'ordre de Cîteaux.

— Le Val-des-Écoliers. Abbaye de chanoines réguliers de l'ordre de Saint-Augustin, en Bourgogne, près de Chaumont. Elle fut fondée au commencement du XIIIe siècle, par quatre docteurs en théologie de l'université de Paris, et dut son nom au grand nombre d'écoliers qui embrassèrent leurs vues et entrèrent dans la communauté.

— Le Val-de-Grâce. Monument remarquable, fondé à Paris en 1645, qui fut d'abord une abbaye de religieuses, et qui est aujourd'hui un hôpital militaire. La belle église du Val-de-Grâce possède dans sa coupole la fresque la plus considérable peut-être qu'on puisse trouver en Europe, fresque magnifique due au pinceau de Mignard.

— Le Val-vert. Monastère fondé en 1400, et qui réunit plusieurs monastères. Un peu plus tard, la congrégation du Val-vert se réunit elle-même à celle de Windesheim.

VALABLE. adj. des 2 g. (du lat. valere, valoir). Recevable, qui a de la force, de la valeur, du poids. Une raison valable. Une excuse qui n'est pas valable.

— Procéd. Qui est dans les formes requises, qui doit être reçu en justice. Requête valable. Acte valable. Caution qui n'est pas valable. Quittance valable. Les actes sous seing privé qui contiennent des conventions synallagmatiques ne sont valables qu'autant qu'ils ont été faits en autant d'originaux qu'il y a de parties ayant un intérêt distinct. (Code civil.) Les actes conservatoires sont valables, nonobstant le délai accordé. (Cod. de procéd. civ.) Il faut, pour que la subrogation soit valable, que l'acte d'emprunt et la quittance soient passés devant notaires, etc. (Cod. civ.)

VALABLEMENT. adv. D'une manière valable. Il n'est guère usité que dans le langage judiciaire. Contracter valablement. Le mineur, pour contracter, doit y être valablement autorisé. Un mineur, défendu comme il peut et doit l'être en sa qualité de mineur, est valablement défendu. L'État, les communes, les établissements publics et les mineurs sont reçus à se pourvoir, s'ils n'ont été défendus ou s'ils ne l'ont été valablement. (Cod. de procéd. civ.)

VALACHIE ou VALAQUIE. Géogr. Province de la Turquie d'Europe, située entre le Danube, la Moldavie et la Transylvanie. Sa superficie est de 4,700 lieues carrées, et sa population de 1,500,000 hab. Capitale, Bukharest. Pays très-fertile, mais mal cultivé. Mines de soufre, de salpêtre et de sel. Les habitants professent la religion grecque, et parlent la langue romanque, mélange de slave et de latin. Ils sont d'un caractère sauvage, et portés aux plaisirs et à l'indolence.

— Hist. La Valachie faisait, pour les Romains, partie de la Dacie. Elle fut régie au XIIe et au XIIIe siècle par des princes dépendants de Byzance, qui devinrent en 1421 tributaires des Turcs. Ceux-ci y laissèrent les princes qui gouvernaient cette province; mais, quelque temps après, ils confièrent l'administration de la Valachie à un hospodar que la Porte devait nommer. Ce magistrat exerçait un despotisme absolu. En 1829, la Russie, après avoir fait avec succès la guerre de la Turquie, [illegible] l'administration de ce pays. Les principautés de Kaïnardji, Jassy, Bukharest et Andrinople furent placées sous sa protection. Toutes les îles [illegible] de ces principautés sur la rive gauche du Danube leur furent données. [illegible] La Valachie paye un tribut à la Porte, et chaque hospodar lui donne à son avénement un tribut de 500,000 thalers.

VALADE. s. f. [illegible] valle, vallée. Agric. [illegible] entre deux rangs de ceps de vigne, pour [illegible] d'engrais de toute espèce, [illegible] bras [illegible] d'arbres, de bruyère, de genêt, etc.

VALAIS (LE). [illegible] Géogr. Grande vallée de la Suisse, qui s'ouvre au fond du lac de Genève, au milieu de deux chaînes de montagnes [illegible] dans les Alpes [illegible] le Rhône. Cette vallée [illegible] sites d'un aspect pittoresque et majestueux. Elle est entourée de [illegible] montagnes [illegible] le grand Saint-Bernard, le Simplon, la Furca, le Jungfrau, le Grimsel, etc. Le Valais forme le [illegible] canton de la Confédération helvétique, borné par ceux de Berne, de Vaud, d'Uri et du Tessin, et par le lac de Genève. [illegible] Sa superficie est de 266 lieues carrées, et sa population de 81,000 hab. Le chef-lieu est Sion. Le climat est tempéré [illegible] Les habitants professent la religion catholique. Le canton est divisé en treize dizains. Le pouvoir est confié à une diète composée de quatre députés par chaque dizain, élus pour deux ans.

VALAISAN, ANNE. adj. Géogr. Qui appartient au Valais.

— Habitant du Valais. Les Valaisans sont catholiques.

VALAISIEN, ENNE. adj. et s. V. VALAISAN.

VALANCE. s. f. Bot. Genre de plantes rubiacées.

VALANCINE. s. f. Mar. V. BALANCINE.

VALANÈDE. s. m. Bot. Nom vulgaire d'une espèce de chêne dont la cupule s'emploie pour teindre en noir. On l'appelle aussi velanède, velanie, velanède.

VALANT. part. prés. du v. Valoir. Qui vaut. Il est invariable. Un diamant valant mille écus. Deux maisons valant cinquante mille francs.

VALAQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à la Valachie ou à ses habitants.

— Habitant de la Valachie, individu né en Valachie. Les Valaques, quoique parlant une langue d'origine latine, se servent de l'alphabet slave. (Compl. de l'Acad.)

— Linguist. Le valaque ou roumain, s. m. La langue valaque, langue néo-latine qui s'est formée et conservée dans l'ancienne Dacie, sans aucun contact avec les langues romanes.

VALASATIE. s. m. Agric. Nom donné dans les Cévennes aux tranchées ou rigoles destinées à recevoir et à diriger vers un point commun, pour le besoin des irrigations, les eaux des sources et des ruisseaux.

VALAT. s. m. Agric. Rigole spécialement destinée à diriger les eaux des averses, pour prévenir la formation des torrents sur le flanc des terrains en pente.

VALBONNAIS. Géogr. Ch.-l. de canton (Isère), à 37 kilom. S.-E. de Grenoble; 1,405 h.

VALCHEIRE. s. f. Anc. cout. Fonds de terre assigné en dot.

VALCKENAER (Gaspard-Louis). Célèbre helléniste hollandais, né à Leuwarden (Frise) en 1715, mort à Leyde en 1785. Il a laissé un grand nombre d'éditions d'auteurs anciens, avec des commentaires très-savants.

VALDAI. Géogr. Nom donné à une chaîne de collines de la Russie d'Europe, qui sépare le bassin de la mer Caspienne de celui de la mer Baltique. Les monts Valdaï.

VALDEMAR Ier, dit le Grand. Roi de Danemark, né en 1131, mort en 1181; il était fils de Canut Lavard, roi des Obotrites ou des Vénèdes, et petit-fils d'Éric III; il dirigea contre les pirates de la Baltique une foule d'expéditions glorieuses, et fit rédiger les deux codes, dits loi de Scanie et loi de Seeland. ‖ VALDEMAR II, dit le Victorieux. Fils puîné de Valdemar Ier, succéda en 1202 à son frère aîné Canut VI, acquit la Prusse en 1210, mourut en 1241. ‖ VALDEMAR III. Fils aîné du précédent, nommé co-régent de 1219 à 1231, mort avant son père. ‖ VALDEMAR IV. Troisième fils de Christophe II, mort en 1375. ‖ VALDEMAR. Roi de Suède, le premier de la dynastie des Folkungs, fut élu en 1250, mort en 1293.

VALDESIE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, de la famille des mélastomées. La valdésie à feuilles ovales est un arbre de quarante pieds et plus, qui croît dans les forêts du Pérou.

VALDSTEIN. s. m. (pr. val-de-chtaïne, de l'allem. wald, forêt; bois; rocher, et stein, pierre). Bot. Plante herbacée, vivace, de la famille des rubiacées. ‖ On dit aussi la valdsteinie, qui se prononce de la même façon que le masculin.

VALDO (Pierre de Vaux ou), Hérésiarque, né à Vaux, près de Lyon. C'était un simple marchand qui devint très-riche, quitta le monde, et avec un certain nombre de disciples se mit, vers 1170, à expliquer la Bible au peuple, et à dogmatiser, prétendant que chaque fidèle pouvait remplir les fonctions de prêtre. Ses disciples formèrent la fameuse secte connue sous le nom de Vaudois ou pauvres de Lyon.

[illegible] de Lothaire, roi de Lorraine, qui répudia pour l'épouser sa femme Tietberge. Le pape Nicolas Ier excommunia les deux époux, et força Lothaire à quitter Valdrade (865).

VALDRAGUE (EN). loc. adv. Mar. En mauvais ordre. On dit jeter en valdrague [illegible] et valdrague aux objets dont l'arrangement [illegible] Désordre, désarroi [illegible] les uns sur les autres. V. VALLÉE.

VÂLE ou VÂLDÉ. s. m. [illegible] Le langage wallon ou français.

VALENÇAY. Géogr. Ch.-l. de canton (Indre), à 38 kil. N.-O. de Châteauroux; 3,000 hab.

VALENCE. s. f. Fruit du petit Valence, [illegible]

VALENCE. Géogr. Province d'Espagne avec titre de royaume, bornée par l'Aragon, la Catalogne, la Méditerranée, la Murcie et la Manche; superficie, 1,200 lieues carrées; population, 1,200,000 hab. La province dépend de la capitainerie générale, de l'audience royale et du diocèse de Valence. ‖ VALENCE. Ville d'Espagne, ch.-l. de la province et du district du même nom; siége du capitaine général du royaume de Valence, d'une audience royale et d'un archevêché; situé à 373 kil. de Madrid, sur la rive droite du Guadalaviar; 66,000 hab., et avec la banlieue 105,000.

VALENCE. Géogr. Ville de France, à 560 kil. de Paris, ch.-l. du départ. de la Drôme; 10,400 hab. ‖ VALENCE-D'AGEN. Ville de France (Tarn-et-Garonne); 3,100 hab.

VALENCIA. Géogr. Ville de la Colombie (Venezuela), à l'O. du lac de Valencia.

VALENCIAN, ANE. adj. et s. Géogr. V. VALENCIEN.

VALENCIEN, ENNE. adj. Qui appartient à Valence ou à ses habitants.

— Substantiv. Habitant de Valence, individu né à Valence. Les Valenciens sont gais, éveillés, actifs, spirituels et prévenants, mais inconstants et sensuels au plus haut degré; leur excessif amour de la vengeance dégrade surtout leur caractère; ils parlent un idiome particulier qui tient du catalan. (Ennery et Hirth.)

VALENCIENNE. s. f. Techn. Dentelle faite à Valenciennes. Acheter de la valencienne, des valenciennes.

VALENCIENNES. Géogr. Ville forte de France (Nord), à 40 kilom. S.-E. de Lille, 200 kilom. N.-E. de Paris; ch.-l. d'arr.; 29,489 hab. Cette ville est renommée par ses dentelles, dites valenciennes. Aux environs sont les mines d'Anzin.

— Hist. Cette ville fut fondée vers 399 av. J.-C. Les rois francs y avaient un palais; elle appartint ensuite à Lothaire, et par suite à l'empire d'Allemagne. Elle fut prise par Louis XIV en personne, sur les Espagnols, le 17 mars 1677. Les Autrichiens s'en emparèrent le 28 juillet 1793; elle fut reprise par les Français le 27 août 1794.

— Comté de Valenciennes. Seigneurie qui comprenait la prévôté de Valenciennes, l'Ostervant et le Brabant. Ce comté fut réuni au Hainaut.

VALENCIENNOIS, OISE. adj. et s. Géogr. Habitant de Valenciennes, qui est né à Valenciennes. ‖ Qui appartient à cette ville ou à ses habitants.

VALENS. adj. m. (pr. va-lin-ce; mot latin qui signifie Fort, puissant). Myth. lat. Surnom donné à Mercure et dont parle Cicéron. Offrande à Mercure Valens. ‖ S'emploie aussi substantivement pour désigner ce dieu. Quelques-uns regardent Valens comme le père de Trophonius.

VALENS. adj. m. Myth. lat. Nom et surnom du second Mercure, qui fut, dit-on, père de Trophonius.

VALENS (Flavius). Empereur romain, né vers 328, en Pannonie, était fils de Gratien. Il fut associé à l'empire, l'an 364, par son frère Valentinien Ier, qui lui donna le gouvernement de l'Orient en 365. Valens, ayant adopté l'hérésie des ariens, persécuta cruellement les catholiques et exila les évêques orthodoxes. En 378, défait à Andrinople, il fut forcé de chercher un refuge dans une chaumière, où les barbares mirent le feu; il mourut dans les flammes.

VALENSOLE. Géogr. Bourg de France; dép. des Basses-Alpes; 3,300 hab.

VALENTIA, VALENTIE. (pr. va-lin-cia; mot latin qui signifie Force, puissance, vigueur). Myth. lat. Déesse de la force et de la santé, adorée par les Latins et en général par les premiers peuples de l'Italie. Les Ocriculains l'appelaient aussi Valentina.

— Valentia, selon quelques auteurs, fut le premier nom de la ville de Rome, qui fut plus tard traduit en grec : Ῥώμη.

VALENTIAN, ANE. adj. et s. Géogr. S'est dit pour Valencian. V. VALENCIAN.

VALENTIANE, et mieux VALENCIANE. s. f. Épée d'acier d'une trempe fort estimée, fabriquée à Valence. Le t s'est conservé, parce qu'on écrivait autrefois Valentian en parlant d'un habitant de Valence. [illegible]

VALENTIN. s. m. (pr. va-lan-tin). Archéol. [illegible] Nom du prétendu que, dans plusieurs villes de province, chaque jeune fille avait coutume de choisir à l'époque de la fête des Brandons, le premier dimanche de Carême. Chaque jeune fille écossaise avait aussi son Valentin.

VALENTIN (Saint). Romain de naissance, succéda à Eugène II, en 827, et ne gouverna que quarante jours. Il mourut le 10 octobre de la même année. Grégoire IV lui succéda. ‖ SAINT VALENTIN. Prêtre romain et martyr, fut décapité vers l'an [illegible] de Jésus-Christ, l'an 306. L'Église célèbre sa fête le 14 février. ‖ VALENTIN. Hérésiarque [illegible] au commencement du IIe siècle [illegible] en Égypte, vint en 141 [illegible] Il avait voulu être évêque, mais n'ayant pas pu y réussir, il se sépara de l'Église et forma, vers l'an 140, une secte connue sous le nom de Valentiniens. Il fut excommunié en 160. ‖ VALENTIN (Moïse). Célèbre [illegible], l'un des fondateurs de la chimie et de la pharmacie, né à Erfurt, en 1394.

VALENTINE. s. f. Celle qui choisissait le Valentin. La prétendue du Valentin.

VALENTINE VISCONTI ou VALENTINE DE MILAN. Duchesse d'Orléans, fille du duc de Milan Galéas Visconti et d'Isabelle de France, épousa en 1389 Louis, duc d'Orléans, frère de Charles VI, roi de France; elle mourut en 1408, à l'âge de 38 ans. Les droits de Valentine sur le duché de Milan devinrent le motif des guerres entreprises en Italie par Louis XII et François Ier.

VALENTINIANISME. s. m. (pr. va-lin-ti-ni-a-nis-me). Hist. relig. La doctrine des valentiniens, dont le chef était Valentin l'hérésiarque. Cette doctrine enseignait l'existence de deux mondes, l'un visible, l'autre invisible. Dans ce dernier se trouvait un espace immense nommé Plénitude, ou en grec Pleroma, qui était Dieu non révélé, et d'où émanaient trente Éons ou quinze couples de natures mâles et femelles, éternelles, qui s'étaient engendrées successivement, et parmi lesquelles se distinguaient le Premier père et la Pensée; l'Esprit et la Pensée; la Vertu et la Vie; l'Homme spirituel et l'Église. La nature spirituelle de l'homme était incorruptible. Cette maxime du valentinianisme permettait du moins à ses disciples de satisfaire toutes leurs passions.

VALENTINIE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, de la famille des samydées. La valentinie à feuilles de houx est un arbrisseau qui s'élève à la hauteur de deux ou trois pieds; il croît dans les lieux pierreux, à la Nouvelle-Espagne, vers les bords de l'Océan, à l'île de Cuba, aux environs de la Havane.

VALENTINIEN, IENNE. adj. et s. Philos. Se dit du système gnostique panthéiste, fondé en Égypte par Valentin. ‖ Se dit aussi des partisans de ce système.

VALENTINIEN Ier (Flavius-Valentinianus). Empereur romain, né en Pannonie, en 321, servit avec distinction sous Julien et Jovien, et, après la mort de ce dernier, arrivée en 364, il fut proclamé auguste par l'armée, à Nicée. Sujet à de violents emportements, ce prince se brisa un vaisseau dans la poitrine en discutant avec les ambassadeurs des Quades, et mourut immédiatement, en 375. ‖ VALENTINIEN II (Flavius-Valentinianus-Junior). L'armée d'Illyrie le salua auguste en 375. Il s'établit à Milan, et régna d'abord sous la tutelle de sa mère. Maître de l'Occident, il venait de faire contre les Francs une expédition heureuse, quand le traître Arbogaste l'assassina dans Vienne (en Gaule) en 390. ‖ VALENTINIEN III (Flavius-Placidus-Valentinianus). Empereur d'Occident, fils de Constance et de Placidie, né à Ravenne, en 419, fut conduit à Constantinople par sa mère en 423, et placé sur le trône en 425 par les troupes de l'empire d'Orient. Il fut tué en 455 par Petrone Maxime, dont il avait outragé la femme.

VALENTINIEN, IENNE. adj. et s. Géogr. anc. Peuple d'Italie, dont Valence était la capitale.

VALENTINOIS. Géogr. Ancien pays de France, partie du Bas-Dauphiné, au S. du Viennois et à l'E. du Rhône, avait pour chef-lieu Valence. Le Valentinois portait d'abord le titre de comté; il fut vendu au dauphin, fils de Charles VII, et érigé en duché-pairie à quatre fois différentes : en 1498, pour César Borgia; en 1548, pour Diane de Poitiers; en 1642, pour Honoré de Grimaldi, prince de Monaco; en 1715, pour Goyon de Matignon. Les descendants de cette dernière famille, princes de Monaco, portent encore le titre de ducs de Valentinois. Ce pays fait aujourd'hui partie du département de la Drôme.

VALÈRE (Sainte). Vierge qui subit le martyre dans le Limousin au IIIe siècle. L'Église célèbre sa fête le 10 décembre. ‖ VALÈRE (saint). Martyr, mort à Soissons en 287. Sa fête est célébrée le 14 juin.

VALÈRE-MAXIME (Valerius-Maximus). Écrivain latin, servit en Asie sous le consul Sextus Pompeius, l'an 14 de J.-C., et fut admis à la cour de Tibère, auquel il dédia son ouvrage, De dictis factisque mirabilibus.

VALÉRIANATE. s. m. Chim. Sel formé par la combinaison de l'acide valérianique avec une base. Valérianate de potasse, de soude, de magnésie.

[illegible] la force). Bot. Genre de plantes dicotylédones monopétales, qui a donné son nom à la famille des valérianées. Les valérianes sont des plantes herbacées ou plus rarement frutescentes. On en connaît aujourd'hui soixante-dix espèces, parmi lesquelles onze croissent naturellement en France. La valériane officinale ou valériane sauvage. La valériane dioïque. La valériane phu ou grande valériane. La valériane de montagne. La valériane des Pyrénées. La valériane tubéreuse. La valériane saliunque. La valériane celtique ou nard celtique. La racine de valériane officinale a une saveur âcre et un peu amère; son odeur est forte, fétide et même nauséabonde; c'est la seule partie de la plante qui soit d'usage en médecine. Elle est tonique, antispasmodique, antiépileptique, vermifuge, fébrifuge, etc. Les chats aiment avec passion l'odeur de cette racine, et il est difficile pour cette raison de conserver la plante dans les jardins qui sont près des habitations, parce que ces animaux sont sans cesse à gratter autour ou à se rouler dessus. ‖ Valériane bleue ou valériane grecque. Nom vulgaire de la polémoine bleue.

— Médec. La valériane est un excitant général très-puissant, mais dont l'action se porte principalement sur le cerveau, et qui à petites doses agit comme antispasmodique et tonique. Elle est employée dans l'hystérie, l'épilepsie et les névroses. Poudre de valériane. Infusion de valériane. Pilules de valériane. Un bol de valériane. Mixture de valériane éthérée, laudanisée.

VALÉRIANÉ, ÉE. Bot. Qui ressemble à la valériane, qui a rapport à la valériane. || VALÉRIANÉES. s. f. pl. Famille de plantes qui se rapproche des rubiacées, et qui formait primitivement une section de celle des dipsacées.

VALÉRIANELLE. s. f. (de *valerianella*, nom latin de la mâche). Bot. Genre de plantes dicotylédones monopétales de la famille des valérianées. Les valérianelles sont des herbes annuelles, à tiges plus ou moins rameuses. On en connaît vingt et quelques espèces, dont la plus grande partie est propre à l'Europe et aux contrées de l'Asie qui en sont voisines. La valérianelle corne d'abondance. La valérianelle hérissée. La valérianelle discoïde. La valérianelle à fruit velu. La valérianelle membraneuse. La valérianelle vésiculeuse. La valérianelle potagère croît dans les champs et les moissons. On la mange en salade; elle est rafraîchissante et adoucissante. Les brebis l'aiment beaucoup.

VALÉRIANIQUE. adj. des 2 g. Chim. Se dit d'un acide liquide, extrait de la valériane, par la distilation des racines de cette plante et en agitant le produit aqueux avec de la magnésie. Acide valérianique. Liqueur valérianique.

VALÉRIANOÏDE. adj. des 2 g. (du fr. *valériane*, et du gr. εἶδος, forme, ressemblance). Bot. Qui ressemble à une valériane. || VALÉRIANOÏDES. s. f. pl. Genre de plantes de la famille des ombellifères.

VALÉRIE. Géogr. Espèce de marche militaire formée au IVe siècle, de la partie de la Pannonie inférieure située le long du Danube. || Province d'Italie, dans le diocèse de Rome, entre l'Ombrie, la Campanie et le Picenum.

VALÉRIEN (Saint). Saint et martyr bourguignon, qui vivait à Tournus au IIe siècle, sous Marc-Aurèle; il eut la tête tranchée en 179. Sa fête est célébrée le 15 septembre. || VALÉRIEN (Saint). Évêque d'Aquilée, au IVe siècle, mort vers 389. Il est fêté le 27 novembre.

VALÉRIEN (*P. Licinius Valerianus*). Empereur romain, né vers 190, fut revêtu de la pourpre en 253; ordonna la huitième persécution contre les chrétiens, et marcha contre Sapor. Après avoir obtenu quelques succès, il fut vaincu près d'Edesse par la trahison de son favori Macrien, et se rendit à Sapor, prince barbare, qui se servait de lui comme d'un marche-pied pour monter à cheval, et qui le fit enfin écorcher vif et suspendit sa peau dans un temple.

VALÉRIEN (Mont). Nom d'une colline voisine de Paris, au-dessus de Suresnes, qui a été de temps immémorial un lieu de pèlerinage. Sainte Geneviève l'avait, dit-on, sanctifiée. Vers le milieu du XVIIe siècle, des anachorètes s'y réunirent en communauté. Hubert Charpentier, prêtre de Paris, y fonda en outre, en 1634, sous le nom de *Calvaire*, un établissement consacré à Jésus crucifié. Pendant la révolution, le Calvaire fut dévasté; mais sous la Restauration il fut rendu à sa destination religieuse. Abandonné de nouveau en 1830, on y a construit depuis d'importantes fortifications.

VALÉRY (Saint). (*Walaricus* ou *Gualaricus*). Premier abbé du monastère de Picardie qui porte son nom, mort en 622. Sa fête est célébrée le 12 décembre. C'est de lui que la ville de St-Valéry a pris son nom.

VALÉRY-EN-CAUX (SAINT). Géogr. Petite ville maritime de France (Seine-Inférieure, arrond. et à 39 kilom. N. d'Yvetot, ch.-l. de canton; 5,850 hab. || SAINT-VALÉRY-SUR-SOMME. Petite ville maritime de France (Somme), arr. et à 20 kilom. d'Abbeville, ch.-l. de canton; 3,980 hab.

VALÉSIEN. s. m. Hist. relig. Membre d'une secte qui s'établit dans l'Arabie-Pétrée, aux environs de Philadelphie, vers l'an 240. Les valésiens interdisaient à leurs disciples l'usage de la [illegible] jusqu'à se soumettre à une coupable mutilation, pour résister victorieusement aux désirs de la chair.

VALÉSIEN, IENNE. adj. Qui est relatif aux valésiens ou à la secte des valésiens. L'hérésie valésienne disparut entièrement avec l'origénisme qui l'avait fait revivre, mais que frappa bientôt le concile de Nicée. || *Valésien* signifie encore adjectiv., Qui est de la doctrine des valésiens. Les sectaires valésiens.

VALÉSIEN, IENNE. adj. Hist. Qui appartient aux Valois. La race valésienne se composa de trois branches: celle des Valois-Valois, celle des Valois-Orléans, et celle des Valois-Angoulême. || S'emploie aussi substantiv. et signifie, Individu de la race des Valois. Les Valésiens commencent à Philippe de Valois. Le règne des Valésiens commença en 1328. Nous avons bien eu raison de tous ces *Valésiens*. (Satire Ménippée.)

VALESPIR ou **VALLESPIR.** Géogr. Nom d'une ancienne division du Roussillon.

VALET. s. m. (pr. *va-lè*; petit *vassal* ou *vasselet*; on a dit ensuite *varlet*, puis *valet*). Serviteur, homme gagé pour faire le service domestique, ou, le plus souvent une partie de ce service. Valet fidèle, laborieux. Valet infidèle, paresseux. Bon, mauvais valet. Valet d'un domestique. Valet à tout faire. Avoir plusieurs valets. Un valet qui parle en maître. Un maître à la merci de ses valets. Quand on a plusieurs valets, on est souvent moins bien servi que si l'on n'en avait qu'un. Les grands ont des domestiques qui les gouvernent, et ceux-ci sont gouvernés par leurs *valets*. (Le Sage.) Il n'y a que les courtisans et les *valets* qui puissent être de vils adulateurs. (Mme de Puysieux.) Patience, répondit Quélus, devant le *valet* il y avait les *valets* du *valet*. Le maître du *valet* vient peut-être derrière le maître des premiers *valets*. (A. Dumas.) Chose ne se fait au logis que ne sachent les *valets*. (P.-L. Courier.) On se plaint que les *valets* ne servent que par intérêt, et l'on a raison: ces misérables-là se donnent les airs d'imiter leurs maîtres. (***) Galatée approche à son tour: elle apportait deux tourterelles qu'un *valet* de son père venait de prendre aux filets. (Florian.) Un jour j'allais en Thessalie pour certaines affaires de famille. Un cheval me portait, moi et mon bagage; un *valet* me suivait. (P. L. Courier.) Les deux premiers états de la société que j'eus occasion d'observer furent les courtisans et les *valets*, deux ordres d'hommes moins différents en effet qu'en apparence, et si peu dignes d'être étudiés, si faciles à connaître, que je m'ennuyai d'eux au premier regard. (J.-J. Rouss.) *Valets* souvent ne valent guère. (La Font.) Rarement un *valet* dit du bien de son maître. (Col. d'Harlev.)

L'on va, l'on vient, les *valets* font cent tours,
L'intendant même; et pas un d'aventure
N'aperçut ni cor, ni ramure. (La Font.)

Du maître, quel qu'il soit, peu, beaucoup ou zéro,
Le *valet* fut toujours ou le singe ou l'écho. (Piron.)

Soit faiblesse ou raison
Je suis las de me voir, le soir, en ma maison,
Seul avec des *valets* souvent voleurs et traîtres,
Et toujours à coup sûr ennemis de leurs maîtres.
(Boileau.)

Jusqu'ici jamais
La probité ne fut la vertu des *valets*. (Quinault.)

— Le mot *valet*, si éloigné aujourd'hui de la signification du mot *varlet*, qui désignait un jeune gentilhomme attaché à la personne d'un chevalier ou d'un grand seigneur, emporte avec lui une idée de mépris, idée moins accusée cependant à l'époque actuelle qu'elle ne l'était à une époque plus voisine de la création du mot. Il y a même certaines dénominations renfermant ce terme qui sont acceptées sans difficulté, sans déplaisir par ceux auxquels on les rapporte.

— Anc. cout. *Valet de chaudière*. Celui qui était chargé de laver la vaisselle. || *Valet fruitier*. Celui qui, pendant le souper, tenait en main des torches pour éclairer la table. || *Valet servant*. Celui qui portait le pain, les serviettes et les couteaux dans leur gaine.

— *Valet de chambre*. Celui qui est plus particulièrement attaché au service de la chambre, de la toilette, de la garde-robe du maître. Un bon valet de chambre n'est pas facile à trouver. On réussit quelquefois mieux par la porte du *valet* de chambre qu'autrement. (Bonep.) Le maître d'hôtel et les *valets* de chambre en parlaient quelquefois à table avec une grossièreté qui me faisait cruellement souffrir. (J.-J. Rouss.)

— *Valet de pied*. Celui qui accompagne le maître à pied, qui monte derrière la voiture ou sur le siège, aide le maître à descendre ou à monter, qui sert à table.

— Fig.

Que maudit soit le jour où j'eus la fantaisie
D'être *valet* de pied de la philosophie!
(*Démocrite amoureux*.)

— *Valet d'écurie, de ferme, de cour*. Celui qui est chargé particulièrement du soin de l'écurie, de la ferme, de la cour, où sont les animaux domestiques. || *Valet de charrue*. Celui qui est chargé de l'entretien de la charrue, des diverses pièces de l'attelage, qui met les bœufs à la charrue et sert même à la diriger quand elle creuse le sillon.

— *Maître valet*. Celui qui a autorité sur les autres valets, dans une terre ou dans une ferme principalement. || Dans la marine, on appelle ainsi le distributeur des vivres à bord des vaisseaux.

— *Valet de place*. Celui qui se met au service des étrangers, des voyageurs nouvellement ar[illegible] séjour.

— Chass. *Valets de chiens*. Ceux qui sont chargés de nourrir les chiens et de les faire courir. || *Valets de lévriers*. Ceux qui dressent les lévriers et qui les lâchent à courre.

— *Valet à louer*. Serviteur sans place et qui est disponible.

— Fig. et fam. Tout individu qui se trouve dépossédé de son emploi, quel que soit cet emploi, et qui en cherche un autre. Cette locution n'est plus guère usitée, parce qu'elle manque d'urbanité.

— Fig. et fam. *Valet*, se dit d'un homme qui a les habitudes serviles, l'âme basse et rampante, qui est prompt à agir, à montrer du zèle, quand il y va de son intérêt, qui flatte bassement. C'est un valet, qui doit à son assiduité basse et servile le poste important où vous le voyez placé. Les valets d'un roi sont des créatures bien méprisables. || *Âme de valet*. Âme vile, sans pudeur ni sentiments généreux. Se personnifie quelquefois. Ne me parlez pas de cet homme, c'est une âme de valet. || *Faire le bas valet, faire le plat valet, se conduire en valet*. Affecter un empressement servile, basé sur des motifs d'intérêt personnel; ramper, aduler, flatter bassement. || *Faire le bon valet*. Se dit dans un sens analogue, mais beaucoup plus restreint, et peut s'employer même en plaisantant, sans injure pour la personne dont on parle. Vous me cajolez maintenant, vous faites le bon valet, mon cher; mais soyez tranquille, je ne vous accorderai pas l'autorisation que vous voudriez m'arracher.

— *Valet* se dit par manière de politesse, quand on salue quelqu'un en l'abordant ou en le quittant, et signifie, Qu'on est son serviteur, qu'on est dévoué à ses intérêts. Il s'emploie dans le même sens dans le style épistolaire. Je suis votre valet. Je suis bien votre valet. Dans cette acception, cette locution a vieilli et n'est guère plus en usage. || *Je suis votre valet, je suis son valet*. S'emploient familièrement dans un sens tout opposé, quand on veut exprimer qu'on refuse de faire ou de croire quelque chose. Vous voulez m'en donner à garder, je suis bien votre valet. Il s'attend à ce que je lui accorderai ce qu'il demande, je suis bien son valet.

— Prov. *Tel maître, tel valet*. Les habitudes du maître sont généralement prises par le valet. J'ai vu le maître de cet insolent valet; vous savez le proverbe: Tel maître, tel valet; je devais m'attendre au succès de ma démarche. || *Les bons maîtres font les bons valets*. Quand on traite convenablement ses domestiques, on en est généralement bien servi. || *Est bien valet qui a maître*. En prenant un maître, quel qu'il soit, il faut renoncer à son indépendance. || *En pont, en planche et en rivière, valet devant et maître derrière*. Dans les lieux dangereux l'inférieur doit toujours passer le premier.

— Fig. et fam. *Faire le bon valet*. Témoigner du zèle, de l'empressement par crainte ou par intérêt.

— *Valet de comédie*. Valet qui a de l'esprit et de la ruse, qui est propre à l'intrigue, comme on le représente dans une foule de comédies. C'est un garçon rusé, impertinent et effronté comme un valet de comédie. || *Les valets*, se dit, en style de comédie, pour désigner abréviativement l'emploi des valets, les rôles de valets. Débuter dans les valets. Remplir les valets. Faire, jouer les valets. Les valets sont un emploi où il faut beaucoup de tact et de finesse. Les rôles de valets, qui étaient quelque chose de si important dans l'ancienne comédie, ont presque disparu aujourd'hui de la scène française.

— Dans les jeux de cartes, le *valet* est une figure peinte, représentant un *varlet*, espèce d'écuyer, gentilhomme attaché à la suite d'un roi, d'un prince ou d'un seigneur. Il y a quatre valets dans un jeu de cartes: le valet de carreau, le valet de cœur, le valet de pique, le valet de trèfle.

— Manég. Espèce de poinçon, d'aiguillon ou de petit fer émoussé, placé au bout d'un bâton, et qui sert à exciter un cheval sauteur.

— Menuis. Instrument en fer coudé d'équerre et replié en patte sur le bout, à l'aide duquel le menuisier fixe sur l'établi la pièce qu'il veut ouvrer. || *Valet à bascule*. Valet de nouvelle invention. La tige est faite comme celle du valet ordinaire, le coude est le même jusqu'au milieu de la longueur du bras en retour d'équerre; en cet endroit le bras est coupé, se relève un peu et reçoit, à brisure, une bascule faite absolument comme le bras entier du valet ordinaire, et se terminant en patte par devant. A l'autre bout est une vis qui, appuyant sur le coude du valet, soulève la bascule par derrière et la fait appuyer par devant.

— Techn. Pièce de la cadrature d'une montre ou d'une pendule à répétition. || Barre de fer servant d'appui au battant d'une porte.

— Pêch. Morceau de bois ayant un crochet à chacun de ses bouts; on l'emploie pour un filet tendu.

— Mar. *Valets* se dit des pelotes de cordage qui servent à fixer la charge dans les canons.

— Ornith. *Valet de caïman*. Nom que l'on donne à Saint-Domingue à une espèce de crabier que les nègres appellent *cracra*.

VALET-À-CANON. s. m. Mar. Peloton de bitord qu'on met dans l'âme du canon par-dessus la charge, pour la bourrer et la maintenir.

VALETAGE. s. m. Service de valet. Bas jusqu'au *valetage*. (St-Simon.) Ce mot est vieux.

VALETAILLE. s. f. (pr. [illegible]; augmentatif de *valet*). Multitude de valets. Que fait là toute cette valetaille? Ne se dit plus que par mépris.

— Se dit pour Tous les valets en général, et ce sens est omis dans le dictionnaire de l'Académie. A l'époque du jour de l'an, rien de plus poli que toute la *valetaille* pour vingt-quatre heures. (Arnault.) On a regardé de tout temps les gourmands et les gloutons comme des êtres dégradés, d'un esprit bas et servile, comme la *valetaille* qui remplit son ventre, ou comme ces parasites de tous les temps. (Virey.)

VALET-À-PATIN. s. m. Chirurg. Sorte de pince qui sert à saisir les vaisseaux ouverts dont on doit faire la ligature.

VALETER. v. n. 1re conj. (rad. *valet*). Le *t* se double devant une syllabe muette. *Je valette, tu valettes, il valette*, etc. Avoir une assiduité basse et servile auprès de quelqu'un par intérêt. C'est une âme basse, il n'a fait que *valeter* toute sa vie. (Acad.)

— Faire beaucoup de courses, de démarches qui donnent de la peine et demandent de la patience. Il m'a fallu *valeter* trois ans pour obtenir un emploi. (Acad.)

— Ce mot est familier dans ses deux acceptions.

VALETERIE. s. f. Vieux mot qui désignait les jeunes nobles non mariés, les valets.

VALETON. s. m. (diminut. de *valet*). Vieux mot qui signifiait Petit valet. || Il désignait aussi un Écuyer aspirant à la chevalerie.

VALETTE (LA). Géogr. Ch.-l. de cant. dans le départ. de la Charente, à 20 kil. S.-E. d'Angoulême; 1,000 hab. || Ch.-l. d'un duché-pairie créé en 1622 en faveur du duc d'Épernon.

VALETTE (La). V. LA VALETTE.

VALÉTUDINAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *valetudinarius*, diminut. de *valetudo*, santé). Qui est entre la maladie et la santé. Qui est d'une constitution délicate, faible, sujette aux maladies, que cet état soit congénial ou qu'il soit acquis. Un homme valétudinaire. Une femme valétudinaire. Les femmes, par la constitution propre de leur sexe, sont naturellement plus *valétudinaires* que les hommes. (***)

— substantiv. Celui, celle qui est valétudinaire. Un valétudinaire. Une valétudinaire. Les convalescents et les valétudinaires. Les *valétudinaires* ont besoin d'avoir une conduite appropriée à leur manière d'être, de vivre avec beaucoup de régime, de choisir des professions douces, de mener une vie paisible et tranquille, d'éviter les occasions d'exciter les passions et de n'en avoir que de calmes. (Mérat.)

— Syn. comp. VALÉTUDINAIRE. INFIRME. Les personnes *valétudinaires* diffèrent des personnes *infirmes* en ce que celles-ci ont quelque dérangement dans les membres ou dans quelque partie de l'organisme.

VALETUDINARIUM. s. m. (pr. *va-lé-tu-di-na-ri-omm*; du lat. *valetudo*, santé). Antiq. rom. Infirmerie dans les familles nombreuses. || Hôpital militaire dans les camps et les stations.

VALÉTUDINITÉ. s. f. Néol. État du valétudinaire. Peu usité.

VALEUR. s. f. (du lat. *valor*, qui a le même sens). Ce que vaut une chose, suivant la juste estimation qu'on en peut faire. Rendre une chose ou sa valeur. Il faut lui en payer la valeur. Cette maison n'a pas été vendue sa juste valeur, à sa juste valeur. Augmenter, doubler, tripler la valeur d'un bien par une meilleure culture. Perdre de sa valeur, perdre beaucoup de sa valeur. Des objets de quelque valeur, de peu de valeur, d'une grande valeur, de beaucoup de valeur, d'une médiocre valeur, d'une mince valeur. Cela doit avoir une énorme valeur. Avoir dans ses greniers la valeur de dix mille écus en blé. La valeur de cette marchandise est fondée sur sa rareté. Estimer plus ou moins une chose, c'est juger qu'elle est plus ou moins propre aux usages auxquels nous voulons l'employer: or, cette estime est ce que nous appelons *valeur*. (Condill.) La *valeur* des choses est fondée sur leur utilité, ou, ce qui revient au même, sur l'usage que nous en pouvons faire. (Id.) La *valeur* des choses est fondée sur le besoin. (Id.) Un besoin plus senti donne aux choses une plus grande *valeur*, et un besoin moins senti leur en donne une moindre. (Id.) La *valeur* des choses croît dans la rareté et diminue dans l'abondance. (Id.) Dans un lieu aride, un verre d'eau peut avoir une très-grande *valeur*; sur le bord d'une rivière, il n'en a presque aucune. (Id.) L'industrie donne de la valeur à quantité de productions qui sans elle n'en auraient pas. (Id.) La *valeur* de ces pierres brillantes, qui de tout temps ont été regardées comme des ornements précieux, n'est fondée que sur leur rareté et sur leur éclat éblouissant. (Id.) Le cuivre, l'argent et l'or, qu'on emploie dans les monnaies, ont, comme toutes les marchandises, une *valeur* fondée sur leur utilité; et cette *valeur* augmente ou diminue à proportion qu'on les juge plus rares ou plus abondantes. (Id.)

— *Valeur naturelle*. Celle qui ne suppose que des besoins naturels. || *Valeur factice*. Celle qui ne suppose que des besoins factices. Le blé a une valeur naturelle. Les diamants n'ont qu'une valeur factice.

— *Être en valeur*. Se vendre bien, avantageusement. Cette denrée, cette marchandise est en valeur. Les blés sont en valeur. Les vins ne [illegible] ne sont pas [illegible]

— *Cette terre, cette ferme est en valeur*. Elle est bien cultivée, et en état de rapporter ce qu'elle doit produire.

— *Mettre, remettre en valeur*. Donner des soins à une chose, faire des dépenses qui la mettent en état de rapporter ce qu'elle doit produire. Mettre une terre en valeur. Remettre une ferme en valeur. Mettre des bois en valeur. Remettre des vignes en valeur.

— *Attacher de la valeur à quelque chose*. En faire grand cas, l'estimer beaucoup. Attacher trop de valeur à des bagatelles.

— Écon. polit. Qualité relative des objets, en vertu de laquelle on obtient, en échange de l'un, une plus ou moins grande quantité de l'autre.

— Banq. et écon. polit. Se dit de toute sorte de biens disponibles. Déposer des valeurs. Fournir des valeurs. Valeurs mortes. Valeurs fictives. Créer des valeurs. Mettre des valeurs en circulation. || Se dit aussi des lettres de change, billets à ordre. L'énonciation, non-seulement de la valeur, mais encore de la manière dont cette valeur a été fournie, est nécessaire dans les lettres de change et les billets à ordre. Les mots

valeur reçue ne sont pas suffisants d'après la jurisprudence; il faut ajouter ceux-ci : *en espèces*, *en marchandises, en compte*, ou tous autres équivalents.

— *Valeur reçue*. Locution qu'on emploie dans les promesses, dans les billets à ordre, les lettres de change, pour indiquer qu'on a reçu autant que la somme qui y est spécifiée. Valeur reçue en marchandises. Valeur reçue comptant. Valeur reçue en impressions.

— *Valeur en compte*. Autre locution dont on se sert dans les lettres de change, pour indiquer qu'on est en compte courant avec la personne ou la société au profit de laquelle la lettre de change est souscrite.

— Métrol. *Valeur nominale*. Se dit de la valeur arbitraire donnée aux pièces de monnaie par la loi. ‖ *Valeur réelle* ou *intrinsèque*. Se dit de la valeur du métal dont la pièce est formée. ‖ On avait frappé en roupies d'or environ quinze millions de *valeur* nominale, mais qui ne représentaient en effet que neuf millions, parce qu'on y avait mêlé quatre dixièmes d'alliage, et même quelque chose de plus. (Rayn.)

— *Pièce de nulle valeur, papiers de nulle valeur*. Pièces, papiers inutiles et qui ne peuvent servir à rien.

— Comm. *Non-valeur*. Se dit de marchandises qui ne se vendent pas. ‖ Article qui ne doit pas être compté en recette.

— Mathém. *Valeur* se dit de toute grandeur d'une quantité; que cette grandeur soit en effet actuellement estimée ou qu'elle ne soit que conçue, qu'indiquée comme le résultat d'opérations qui restent à effectuer pour l'obtenir. La valeur de l'inconnue de ce problème est 7, est $\frac{2}{3}$, est la racine cubique de 12. Dans la théorie de résolution de deux équations à deux inconnues, les valeurs des inconnues ont une forme algébrique remarquable. Remplacer une inconnue par sa valeur, pour voir si elle vérifie en effet l'équation d'un problème. ‖ *Valeur arithmétique*. Valeur estimée en nombre, comme les grandeurs de l'arithmétique : 5 ; $\frac{3}{11}$; $\sqrt[3]{7}$; etc. ‖ *Valeur algébrique*. Valeur énoncée sous forme algébrique ou dont l'expression est formée avec les signes et les caractères de l'algèbre : a ; $\frac{b}{d}$; $\frac{a+b}{c-d}$, etc. ‖ *Valeur numérique d'un polynome*. Résultat numérique qu'offrirait un polynome algébrique si l'on y remplaçait effectivement les lettres que renferment ses termes par les grandeurs numériques qu'elles représentent, et qu'on effectuât les diverses opérations successives qui y sont indiquées. La valeur numérique d'un polynome peut s'obtenir en faisant la somme des valeurs numériques des termes qui sont précédés du signe +, puis la somme des valeurs numériques des termes qui sont précédés du signe —; puis en retranchant cette dernière somme de la première. ‖ *Valeur arithmétique d'un radical*. Valeur qu'on obtiendrait en extrayant la racine indiquée par le procédé purement arithmétique. Ainsi la valeur arithmétique de la racine carrée de 16 est 4. ‖ *Valeur algébrique d'un radical, détermination algébrique d'un radical*. L'une quelconque des quantités algébriques dont la puissance algébrique, marquée par l'indice du radical, est égale à la quantité soumise au radical. Les valeurs algébriques de la racine carrée de 16 sont (+ 4) et (— 4). On démontre qu'un radical a autant de valeurs algébriques, de déterminations algébriques différentes, qu'il y a d'unités dans son indice. Le calcul des radicaux, au point de vue de leurs valeurs ou déterminations algébriques, constitue une des parties les plus délicates de l'algèbre. ‖ *Valeur positive, valeur négative*. Quantité arithmétique précédée du signe +, du signe —.

— Mus. Durée que doit avoir chaque note, et qu'indique sa figure. La *valeur* d'une blanche est le double de la *valeur* d'une noire. (Acad.)

— Peint. Degré d'élévation, effet d'un ton de couleur relativement aux tons avoisinants. Ce ton manque de valeur. Il faut éteindre certains tons pour donner de la valeur à d'autres. Il faut rehausser ces tons pour les porter à la

— Juste signification des termes, suivant l'usage reçu. Ne pas connaître, ne pas savoir la valeur des termes dont on se sert.

— Fig. *Donner de la valeur à ce qu'on dit*. Ajouter de la force ou de la grâce à un discours par la manière de le débiter.

— *La valeur de*. Loc. fam. dont on se sert en quelques occasions pour exprimer l'estimation approximative qu'on fait de quelque autre chose que ce soit. Faire en se promenant la valeur de deux lieues. Il n'a pas été à l'église la valeur d'une heure. Boire la valeur d'un verre de vin. Ne pas manger la valeur d'une once de pain.

VALEUR. s. f. Bravoure, vaillance, vertu, qui consiste à s'exposer courageusement à tous les périls de la guerre. Valeur héroïque. Valeur brillante. Valeur éprouvée. Valeur reconnue. Valeur à toute épreuve. Avoir de la valeur. Être rempli de valeur. Conquérir plusieurs provinces par sa valeur. La fortune ne seconde pas toujours la valeur. (Acad.) La *valeur* ne peut être une vertu qu'autant qu'elle est régie par la prudence; autrement c'est un mépris insensé de la vie, et une ardeur brutale; la *valeur* emportée n'a rien de sûr. (Fén.) Sous des cheveux blanchis la *valeur* est tranquille. (De Belloy.) Est-il à la *valeur* un mur inaccessible? (La Harpe.) Il faut à la *valeur* l'appui de la sagesse. (Piron). Que ne peut la *valeur* où le cœur s'intéresse? (Crébill.) La seule *valeur* défend mal un Etat. (Id.) La solide *valeur* n'admet point d'injustice. (Duché.) La *valeur* marque le premier rang. (Bis.) Mais que peut la *valeur* sans le secours des dieux? (Luce de Lanciv.) L'audace et la *valeur* plaisent à la beauté. (Fabre d'Egl.) Le Français ne sait pas contenir sa *valeur*. (Delaville.)

Quelle étrange *valeur* qui, ne cherchant qu'à nuire,
Embrase tout, sitôt qu'elle commence à luire.
(Racine.)

. . . . . . Chez les hommes de cœur,
Plus grand est le danger, plus grand est la *valeur*
(Le Hoc.)

Charles apprend aux guerriers que la *valeur* suprême,
Pour commander au sort se commande à soi-même.
(De Belloy.)

— Fig. C'est le hasard qui fait les héros; c'est une *valeur* de tous les jours qui fait le juste. (Mass.)

VALEUREUSEMENT. adv. Avec valeur. Combattre valeureusement. Se défendre valeureusement. Ne se dit plus guère que dans le style soutenu.

VALEUREUX, EUSE. adj. Brave, vaillant, qui a beaucoup de valeur, beaucoup de courage. Un valeureux soldat. Un homme valeureux. Les hommes *valeureux* le sont du premier coup. (Corn.)

— La Bruyère observe que *valeur* aurait dû nous conserver *valeureux*, belle épithète dont Massillon fait usage, et que Bossuet n'avait pas craint de donner au grand Condé. Voltaire l'a employé aussi avec succès : « Guillaume III était *valeureux* sans ostentation, ambitieux, mais ennemi du faste. »

VALGORGE. Géogr. Ch.-l. de cant., dans l'Ardèche, à 19 kilom. N.-O. de l'Argentière; 1,459 hab.

VALHALLA ou **VAXHALLA**. s. m. Myth. scandin. Palais superbe, espèce de paradis où devaient être réunies les âmes des fidèles disciple d'Odin, et surtout de ceux qui étaient morts les armes à la main.

VALI. s. m. Hist. or. Titre du prince des Kurdes, tributaire de la Porte. Le vali réside à Sennèh.

VALI. Myth. scand. Fils d'Odin et de Binda, très-habile archer.

VALIDATION. s. f. (pr. *va-li-da-ci-on*). Procéd. et comptab. Action de valider. La validation d'un acte. Obtenir un arrêt de validation.

VALIDE. adj. des 2 g. Prat. Valable, qui a les conditions requises par les lois pour produire son effet. Cet acte n'est pas valide. Faire homologuer un contrat pour le rendre plus valide.

— Se dit aussi des sacrements. Le baptême des luthériens, des calvinistes, est *valide*. (Acad.)

— Se dit encore pour Valable. La logique générale des langues ne peut fournir aucune raison *valide* en faveur de l'ancienneté des hommes. (Chateaubr.)

— Sain, vigoureux, par opposition à Malade ou infirme. Se dit surtout dans cette locution : *mendiants valides*. Sont réputés vagabonds tous les mendiants *valides*, étrangers à l'arrondissement de sous-préfecture dans lequel ils seront arrêtés, ou qui seront sans domicile. (Code pénal.)

— substantiv. Celui, celle qui n'est ni malade ni infirme. Il y a dans cet hospice tant d'infirmes et tant de valides.

VALIDE. s. m. Ichthyol. Au Havre de Grâce on appelle ainsi la morue du commerce quand elle est d'une qualité inférieure. On l'appelle aussi *patelet*.

VALIDE. s. f. Titre que les Turcs donnent à la mère du sultan régnant. La sultane validé.

VALIDÉ, ÉE. part. pass. du v. Valider. S'empl. adjectiv. Acte validé. Contrat validé. Dépense validée. Mariage validé.

assurance que la chose dont il s'agit aura son effet. On ne peut contracter validement avec un mineur.

VALIDER. v. a. 1re conj. Rendre valide. Valider un acte. Faire valider un acte, un contrat, une dépense.

VALIDIROSTRE. adj. des 2 g. (du lat. *validus*, fort; *rostrum*, bec). Didact. Qui a un bec ou un rostre fort. L'apion validirostre.

VALIDITÉ. s. f. La force et la vertu que certaines choses reçoivent de l'accomplissement des formalités et des conditions qui leur sont nécessaires. La validité d'un acte. La validité d'un contrat. La validité d'un mariage. Contester la validité d'un titre. La validité des sacrements. La validité des preuves.

VALIÈRE. s. m. Agric. Mouton gras amené du Poitou à Paris.

VALINCOUR (J.-B.-H. du Trousset de). Historiographe du roi, membre de l'Académie française, né à Paris, en 1642, mort en 1730. Il fut lié avec Racine et Boileau; ce dernier lui adressa une de ses satires. Il avait la réputation d'un homme de goût. Il a laissé des *Lettres sur la Princesse de Clèves*, une *Vie du duc de Guise* et quelques traductions d'Horace.

VALINGA. s. m. Relat. Espèce de cornemuse en usage chez les Russes.

VALINIÉ. s. m. Bot. Nom donné en Provence à la viorne.

VALISE. s. f. Espèce de long sac de cuir qui s'ouvre dans sa longueur, propre à être porté sur la croupe du cheval, et dans lequel on met des hardes pour sa commodité. Grande valise. Petite valise. Mettre des hardes dans une valise. Ouvrir, fermer une valise. Il détacha lui-même ma *valise*, la chargea sur ses épaules, et me conduisit à une chambre, pendant qu'un de ses valets menait ma mule à l'écurie. (Le Sage.)

— Prov. *Adieu la valise*. Se disait pour signifier C'en est fait, il n'y a plus de remède, tout est perdu.

VALISSANCE. s. f. Vieux mot qui s'est dit pour Valeur, estime, prix.

VALISSANT, ANTE. adj. Qui vaut. C'est un mot du vieux langage.

VALKYRIES. s. f. pl. Myth. scandin. Nymphes qui habitaient le Valhalla, et dont la fonction était de servir à boire aux héros qui y avaient été admis. ‖ Déesses de la guerre, qui choisissaient les guerriers destinés à périr dans la bataille, et qui décidaient la victoire.

VALLA (Laurent). Savant du XVe siècle, né à Rome en 1406, mort en 1457. Il soutint une longue polémique contre divers savants, et principalement contre le Pogge. Il contribua puissamment à réveiller le goût des lettres latines. On a de lui un grand nombre d'ouvrages, tous écrits en latin.

VALLADOLID. Géogr. Province d'Espagne faisant partie du royaume de Léon, et se composant de deux grandes et de plusieurs petites parties enclavées entre les provinces de Galice, de Léon, de Toro, de Palencia, de Burgos, de Salamanque, d'Avila, de Zamora, et le royaume de Portugal. Superficie 492 lieues carrées, 194,000 hab. Cette province dépend de la capitainerie-générale de la Vieille-Castille, et de la cour d'appel et du diocèse de Valladolid. ‖ VALLADOLID. Ville d'Espagne, chef-lieu de la province du même nom, située à 136 kilom. N.-O. de Madrid, dans une plaine sablonneuse, mais fertile, sur la Pisuerga; 22,000 hab.

VALLAGE. Géogr. Nom d'un ancien district de la Champagne, dont le chef-lieu était Bar-sur-Aube.

VALLAIRE. adj. f. (du lat. *vallaris*; fait de *vallare*, palissader, fortifier). Qui a rapport aux retranchements. ‖ *Couronne vallaire*. La couronne murale que, chez les Romains, on donnait à celui qui avait le premier franchi les retranchements de l'ennemi ou qui était monté le premier à l'assaut.

VALLAT. s. m. Se dit pour Fossé, dans les idiomes du midi de la France.

VALLÉCULE. s. f. (dimin. de *vallée*). Bot. Nom donné aux petits enfoncements que la saillie des côtes forme sur le fruit des ombellifères.

VALLÉE. V. VALADÉE.

VALLÉE. s. f. (pr. *va-lé*; du lat. *vallis*, qui a le même sens). Espace entre deux ou plusieurs montagnes; sorte de grand sillon qui, sur chacun des deux versants d'une chaîne de montagnes, de part et d'autre du faîte, et à peu près parallèlement à sa direction, descend jusqu'au pied. Une belle vallée. Une vallée abondante, fertile. Les *vallées* y sont si profondes, qu'à peine le soleil y peut faire luire ses rayons. (Fén.) Plusieurs chaînes de montagnes couronnées de beaux arbres y forment deux *vallées* délicieuses. (Barthél.) La mer était sillonnée par cinq ou six vagues longues et élevées semblables à des chaînes de collines, espacées entre elles par de larges et profondes *vallées*. (B. de St-P.) Le botaniste poursuit ses recherches silencieuses le long de la *vallée* solitaire. (Deleuze.) Rosny est une petite ville située dans une petite *vallée* agréable et fertile. (Dulaure.)

— Fig. Cependant, au milieu des *vallées* de rosiers, l'Amour poussait des soupirs enfantins. (Deleuze.)

— Hist. sacr. *Vallée de Josaphat*. Lieu où

— Prov. *Nous ne nous reverrons qu'à la vallée de Josaphat*. Se dit, quand on se sépare les uns des autres, dans l'idée qu'on ne se reverra plus.

— En termes de dévotion. *La vallée de larmes, une vallée de misère*. Se dit par opposition au bonheur de la vie future. Viens me guider dans ces vallées de ténèbres et sur ces champs de trouble que toi seule vivifies. (B. de St-P.) Ce monde-ci est une *vallée* de misère, comme vous savez. (Volt.) Ce qui fait et fera toujours de ce monde une *vallée* de larmes, c'est l'insatiable cupidité et l'indomptable orgueil des hommes. (Id.)

— Nom donné à des pays fort vastes. La Sicile est divisée en trois vallées. L'Elide est un petit pays dont les côtes sont baignées par la mer Ionienne, et qui se divise en trois *vallées*. (Barthél.)

— Géogr. et hist. *Vallées de l'Armagnac*. Se dit des quatre vallées d'Aure, de Neste, de Barousse et de Magnoac.

— A Paris, *la Vallée*, se dit d'un lieu, près du Pont-Neuf, où l'on vend de la volaille et du gibier. Aller à la Vallée. Acheter de la volaille à la Vallée.

VALLÉE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, polypétalées, de la famille des élæocarpées. La vallée stipulaire et la vallée pubescente sont des arbres de seize à dix-huit pieds qui croissent au Pérou, près Santa-Fé de Bogota.

VALLERAUGUE. Géogr. Ville de France, département du Gard; 4,000 hab.

VALLÉSIE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, monopétalées, de la famille des apocynées. La vallésie dichotome est un arbrisseau qui s'élève à la hauteur de huit à dix pieds sur un tronc droit; elle croît au Pérou et à la Nouvelle-Espagne. La vallésie à feuilles de chiococca, petit arbrisseau de cinq ou six pieds, croît sur le bord du fleuve des Amazones.

VALLET. Géogr. Ville de France, département de la Loire-Inférieure; 5,700 hab.

VALLIER (SAINT-). Géogr. Bourg de France (Drôme) sur le Rhône; 2,200 hab.

VALLIÈRE (Mlle de la). V. LAVALLIÈRE.

VALLI-KIKILI ou **WALLIKIKILI**. s. m. (littéral. *coq des bois*). Ornith. Nom donné par les Chingalais à un coq sans croupion, originaire de l'île de Ceilan, dans les immenses forêts de laquelle il fait entendre un chant moins sonore que celui de nos coqs domestiques, mais qui lui ressemble. Cet oiseau porte sur la tête une crête charnue sans échancrures.

VALLISNÉRI (Ant.). Naturaliste, né en 1661, aux environs de Modène, mort en 1730. Il combattit vivement la génération spontanée, soutint le système des œufs, et donna par ses recherches sur ce sujet une impulsion à la science. Il a laissé plusieurs ouvrages sur l'entomologie et l'organologie humaine.

VALLISNÉRIE. s. f. Bot. Genre de plantes monocotylédones, de la famille des hydrocharidées, qui croissent naturellement en France, dans le canal du Languedoc, dans le Rhône; elle se trouve aussi en Italie, dans l'Amérique septentrionale et à la Nouvelle-Hollande. Les vallisnéries sont des plantes aquatiques dont on ne connaît que cinq espèces. Vallisnérie spirale.

VALLISNÉRIOÏDES. s. f. pl. Bot. Nom donné aux individus mâles que présente le genre vallisnérie.

VALLON. s. m. Petite vallée. Vallée peu profonde et peu étendue; espace de terre entre deux coteaux. Un vallon creux, profond, étroit, frais, fertile, agréable, riant, sombre, ombreux, sonore, humble, tranquille, solitaire. Le creux, l'enfoncement d'un vallon. Les profondeurs d'un *vallon* solitaire. (Colard.) Ces *vallons* ombragés de bois majestueux. (Léonard.) Les vents quittent les collines gémissantes, les forêts dépouillées et les *vallons* ravagés. (Deleuze.) Que l'automne vous comble de ses dons; qu'il couvre de ses trésors multipliés vos coteaux riants et vos *vallons* sinueux. (Id.) Vois ce *vallon* sinueux étaler les richesses de la saison. (Id.) Nous considérions avec plaisir les creux *vallons* où des troupeaux de bœufs mugissaient dans les gras herbages. (Fén.) Les torrents engraissent les *vallons* de la substance des montagnes ravagées. (Rayn.) Brunoy est situé dans un *vallon* où coule la rivière d'Hières. (Dulaure.)

Le chêne. . . . . .
Ebranle de sa chute et les bois et les flots,
Et du *vallon* sonore éveille les échos. (B.-Lormian.)

Dans ce même *vallon* seule, avec ma misère,
Je n'ai que ton abri, mes regrets et mon cœur.
(Mme V. Babois.)

— Poét. *Le sacré vallon*. La vallée qui se trouve entre le Parnasse et l'Hélicon. On dit le *sacré vallon*, pour dire le Parnasse. Le double vallon. Le vallon des neuf sœurs.

Le génie, au double *vallon*,
De l'immortalité dépouse les richesses. (Desmarets.)

Non, non, sur ce sujet, pour rimer avec grâce,
Il ne faut pas monter au sommet du Parnasse,
Et, sans aller rêver sur le double *vallon*,
La colère suffit et vaut un Apollon. (Boileau.)

VALLON. Géogr. Ch.-l. de cant., départ. de l'Ardèche, à 22 kil. de l'Argentière; 2,676 hab.

VALLON, ONNE. adj. Géogr. V. WALLON.

VALLONÉE. s. f. Bot. Fruit d'une variété de chêne du Levant, plus connu sous le nom d'*avellanée*. Ce fruit est employé dans le Levant au tannage des cuirs.

aux vallées.

VALLONIE. s. f. Conchyl. Genre établi pour une petite coquille planorbique, qui se trouve dans les lieux humides. Ce n'est probablement que la valvée spirorbe.

VALLUM. s. m. (pr. *val-lome*; mot latin qui signifie *retranchement*). Archit. Nom donné dans l'antiquité à une muraille que l'empereur Hadrien avait fait élever en Angleterre, pour préserver les sujets romains des incursions des peuples ou des sauvages du Nord. Elle était haute de quinze pieds et en quelques endroits large de neuf. Elle comprenait environ cent milles de longueur, et était flanquée de tours à la distance de mille pas les unes des autres. Il y eut encore en Angleterre d'autres murailles semblables, bâties par les Romains à diverses époques. Vallum Agricola. Vallum Antonini Pii. Vallum Severi. Vallum Stiliconis.

VALMIKI. Poète hindou, le plus ancien et le plus célèbre de tous. On le croit contemporain de Rama, et on le place vers le XVe siècle av. J.-C. Il est regardé comme le père de la poésie épique des Indiens. On a cessé qu'mon

un magnifique poème épique en langue sanscrite, *le Ramayana*. V. RAMAYANA.

VALMONT. Géogr. Ch.-l. de cant., dans la Seine-Inférieure, à 24 kil. N.-O. d'Yvetot; 1,080 habitants.

VALMONT DE BOMARE (Jacques-Christophe). Naturaliste, né à Rouen en 1731, mort à Paris en 1807. On lui doit, entre autres ouvrages, un *Dictionnaire raisonné d'histoire naturelle*.

VALMY. Géogr. Village du département de la Marne, à 11 kil. O. de Sainte-Menehould; 415 habitants.

— Hist. *Bataille de Valmy*. Victoire remportée par le général Kellermann sur les Prussiens, le 20 septembre 1792. On l'appelle aussi la *canonnade de Valmy*, parce que l'effet produit par l'artillerie, dont Kellermann sut profiter, décida la victoire.

VALOGNES. Géogr. Ville de France, chef-lieu d'un arrondissement du département de la Manche, sur le Merderet, à 45 kil de Saint-Lô, à 16 kil. de Cherbourg, à 12 kil. de la mer; 6,700 hab.

— Hist. Cette ville est regardée comme l'ancienne *Crociatonum*, chef-lieu des Unelli. Elle fut prise par Du Guesclin sous Charles II, roi de Navarre, et par les Anglais sous le règne de Charles VII.

VALOIR, v. n. 3e conj. irrég. (du lat. *valere*, fait de *valor*, prix, valeur). *Je vaux, tu vaux, il vaut; nous valons, vous valez, ils valent. Je valais. J'ai valu. Je valus. Je vaudrai. Je vaudrais. Vaux, valons, valez. Que je vaille, que tu vailles, qu'il vaille; que nous valions, que vous valiez, qu'ils vaillent. Que je valusse. Valant. Valu.* Être d'un certain prix, avoir un prix, un certain mérite. Une étoffe qui vaut tant. Elle valait dix francs le mètre. Payer une chose ce qu'elle vaut, plus qu'elle ne vaut. La pistole valait tant. De ces deux objets l'un vaut l'autre. Je te donnerai quelques ducats pour faire ton voyage, avec ma mule qui *vaut* bien dix à douze pistoles. (Le Sage.) Combien, lui dis-je, voulez-vous vendre cet habit? Soixante ducats, répondit-il. J'en offris quarante-cinq, il en *valait* la moitié. (Id.) Vous connaissez-vous en pierreries? Je répondis que non. J'en suis fâchée, reprit-elle, car vous me diriez ce que *vaut* celle-ci. (Id.) Je ne laissai pas toutefois de vouloir m'éclairer de ce que *valait* ma bague, et je l'allai montrer à un lapidaire, qui l'estima trois ducats. (Id.)

— Fig. Cette femme ambitieuse et vaine croit *valoir* beaucoup quand elle s'est chargée d'or et de pierreries. (Boss.) Mérite-t-on le nom de grand, quand on ne sait pas même sentir ce que *valent* les hommes? (Mass.)

— Fig. Être d'un prix égal. Tout ce que nous allions perdre ne valait pas ce que nous allions gagner. (Fléch.) L'innocence de la vie de la reine *valait* bien la pénitence des mourants. (Id.) Tous les talents ne *valent* pas une vertu. (Stanislas.)

— Fam. *Cette chose vaut de l'argent*. Elle est d'un prix considérable.

— Prov. *Valoir son pesant d'or*. Se dit d'une chose extrêmement bonne dans son genre, et qu'on ne peut trop payer, trop acheter. Cela vaut son pesant d'or. ‖ Se dit aussi d'une personne dont on veut vanter les qualités. Cet homme vaut son pesant d'or. ‖ *Cet homme en vaut bien un autre*. Cet homme mérite autant d'estime qu'aucun autre.

Un homme en vaut un autre, à moins que par malheur,
L'un d'eux n'ait corrompu son esprit et son cœur.
(Destouches.)

— *Monsieur vaut bien Madame*, ou *Madame vaut bien Monsieur*. Le mari et la femme sont dignes l'un de l'autre; ils sont aussi riches, aussi beaux, aussi spirituels l'un que l'autre. Se dit le plus souvent par ironie.

— Prov. et fig. *Le jeu ne vaut pas la chandelle*. Se dit d'une chose qui ne mérite pas les soins qu'on prend, les peines qu'on se donne, la dépense qu'on fait. ‖ *Savoir ce qu'en vaut l'aune*. Se dit des choses que par expérience on sait être difficiles, fâcheuses, pénibles, de grande dépense, etc. Celui qui a eu des procès sait ce qu'en vaut l'aune. Celui qui fait bâtir sait ce qu'en vaut l'aune. Il a passé par là, il sait ce qu'en vaut l'aune.

— *Il ne vaut pas la peine qu'on lui réponde*. Se dit, par mépris, d'un homme avec qui on ne veut point entrer en contestation.

[illegible] *la peine d'y penser*. Se dit d'une chose, d'une affaire de peu de conséquence. Dans le sens contraire, on dit, *cette chose, cette affaire vaut bien la peine d'y penser*, qu'on y pense. Elle est importante, elle mérite qu'on prenne du temps pour en délibérer. ‖ Dans l'un et l'autre sens, on dit aussi, *cela ne vaut pas la peine* [illegible]

[illegible]

— Fig. et fam. *Cela ne vaut pas un* [illegible] [illegible] chose qui n'est bonne à rien, qui ne vaut rien. [illegible]

— *Ne rien valoir*. N'avoir aucun mérite, n'être presque d'aucune valeur, d'aucune utilité [illegible]

vaut rien. Si j'avais été le maître de l'édition précipitée que les libraires hollandais ont faite, on n'aurait certainement pas ces reproches à me faire, et mon livre en *vaudrait* mieux de toutes façons, mais il *vaut* assez, puisqu'il m'a attiré vos sages instructions. (Volt.)

— *Ne rien valoir*. Se dit aussi d'une chose entièrement usée, et hors d'état de servir. Cet habit ne vaut rien. Cette paire de bottes ne vaut plus rien.

— *Cet homme ne vaut rien*. C'est un méchant homme, un homme dangereux.

— *Ne valoir rien*. Être mauvais, relativement à telle ou telle circonstance. Les ragoûts ne lui valent rien. La salade ne me vaut rien. Le temps froid et humide ne lui vaut rien, ne vaut rien pour lui.

— Fam. *N'avoir rien qui vaille*. N'avoir rien de bon. Ce libraire, ce marchand n'a jamais rien qui vaille.

— *Ne faire rien qui vaille*. Faire de mauvaise besogne. Je fais d'excellents impromptus à loisir, mais sur le temps je n'ai jamais rien fait ni dit qui *vaille*. (J.-J. Rouss.)

— *Valoir mieux*. Être meilleur, préférable. Telle chose vaut mieux que telle autre. Il vaut mieux que vous. Les effets *valent* mieux que les paroles. (Acad.) L'estime vaut mieux que la célébrité. (Id.) Je sens mon cœur et je connais les hommes. Je ne suis fait comme aucun de ceux que j'ai vus. Si je ne *vaux* pas mieux, au moins je suis autre. (J.-J. Rouss.) Ce juge n'était pas un de ceux qui ont le regard terrible; il avait l'air doux et riant. Dieu sait s'il en *valait* mieux pour cela. (Le Sage.) La vertu *vaut* mieux que la gloire. (Vauven.)

— Prov. *Cette chose-là vaut mieux pistole qu'elle ne valait écu*. Se dit d'une chose qui a augmenté de prix par les soins qu'on s'est donnés. ‖ *Un tiens vaut mieux que deux tu l'auras*. La possession d'un bien modique est préférable à l'espérance d'un plus grand bien.

— Impersonnell. *Il vaut mieux*. Il est plus expédient, plus utile, plus convenable. Il y a beaucoup d'occasions où il *vaut* mieux se taire que de parler. (Acad.) Il eût mieux *valu* sans doute ne pas la croire, et se fier à la voix et aux espérances d'un monde trompeur. (B. de St-P.)

— C'est à tort que les grammairiens ont avancé qu'il n'est pas permis de supprimer le *de* après *il vaut mieux*. On peut dire également bien, *Il vaut mieux se taire que de parler mal à propos*, et *il vaut mieux se taire que parler mal à propos*. Il *vaut* mieux succomber que de plaider. (Volt.) Il *vaut* mieux n'être pas que d'être sans pitié. (Royou.) Se taire à propos *vaut* souvent mieux que bien parler. (Plut.) Il *vaut* mieux déplaire à son ami, que lui dissimuler ce qu'on a sur le cœur. (Marmont.) Je le priai de me faire venir un tailleur. Il *vaut* mieux, me dit-il, envoyer chercher un fripier, il vous apportera toutes sortes d'habits, et vous serez habillé sur-le-champ. (Le Sage.)

Il vaut mieux se flatter d'un espoir téméraire,
Que de céder au sort dès qu'il nous est contraire.
(Crébillon.)

Mieux vaut défricher un sillon
Que de bâiller dans sa cellule. (Less. ou Lass.)

. . . . Il vaut mieux expirer
Et mourir avec toi que te déshonorer. (Volt.)

Mieux vaut, sous prison,
Cornes gagner, que perdre ses oreilles.
(La Fontaine.)

— Marmontel a dit : *Il vaut mieux risquer de perdre sa fortune que de perdre sa réputation. Il vaut mieux risquer de perdre sa fortune que l'assurer par une lâcheté*. Dans le premier de ces exemples, on a dû de toute nécessité exprimer *de* après *que*, parce que, ainsi que le fait observer très-judicieusement Marmontel, la comparaison porte sur *risquer de*. En effet, c'est comme s'il y avait : *Il vaut mieux risquer de perdre sa fortune, que risquer de perdre sa réputation*. Il n'en est pas de même dans l'exemple opposé. M. Marmontel a dû ne pas employer le *de*, par cette raison qu'il en a donnée lui-même, que la comparaison tombe sur *il vaut mieux*. *Il vaut mieux risquer de perdre sa fortune que* (IL NE VAUT) *l'assurer par une lâcheté*.

— Rapporter, donner du profit. Cette terre vaut tant. La fortune de Figaro se soutient toujours; les vingt premières représentations ont valu cent mille francs. (La Harpe.)

— Prov. *Tant vaut l'homme, tant vaut la terre*.

[illegible] le profit, l'avantage qu'elle peut rapporter. Faire valoir une terre. Faire valoir un domaine. Faire valoir une ferme par ses mains. Faire valoir son argent. Faire valoir son droit, ses droits. Faire valoir ses talents. C'est trop souvent aux dépens de leurs devoirs que les hommes font valoir leurs droits. (M. Daley.) [illegible]

[illegible] faire valoir le bouchon. (Le Sage.) Représentez [illegible]

— Absol. *Faire valoir*. Exploiter soi-même sa terre.

[illegible]

chesses sont comme le temps; on peut les posséder sans en jouir : un bon emploi le fait seul *valoir*. (Bonnin.)

— En relever, en vanter le mérite, l'importance. Faire trop valoir ses services. Il ne veut pas faire valoir un si faible sacrifice. S'il a fait quelque chose pour moi, il me le fait bien valoir. Il cherchait l'heureux moment de faire *valoir* ses services. (Fléch.) Vous avez su mettre le danger que vous couriez alors à profit pour votre fortune; mais avez-vous su le mettre à profit pour votre salut? vous l'avez fait *valoir* auprès du prince; mais en a-t-il été question auprès de Dieu? (Mass.)

— *Faire valoir sa marchandise*. Se dit, au propre, des marchands qui par leurs discours et leur adresse savent donner une grande idée de ce qu'ils veulent vendre.

— Fig. Se dit de ceux qui louent beaucoup tout ce qu'ils ont, et jusqu'aux moindres choses qu'ils font ou qu'ils disent. Le but de toute coterie est de faire *valoir* la médiocrité. (Salg.) Tout ce qui tend à nous faire *valoir*, nous met toujours au-dessus de ce que nous sommes. (Volt.)

— Fig. Exalter. Voilà les justes du monde, ces héros d'honneur qu'il fait tant *valoir*. (Mass.)

— Iron. *Faire valoir sa beauté, sa personne*, etc. Se dit d'une prostituée.

— Faire prévaloir. Pour faire *valoir* leurs sentiments, elles se servent de l'autorité qu'elles ont, et de la complaisance qu'on a pour elles. (Fléch.)

— *Se faire valoir*. Soutenir sa dignité, ses droits, ses prérogatives. Négliger les droits de sa place, ne se faire point valoir. Laisser prendre trop d'autorité à un subalterne, ne se faire pas assez valoir. Il est bon quelquefois de se faire un peu *valoir*. (Acad.)

— En mauvaise part. S'attribuer de bonnes qualités qu'on n'a pas. Se faire valoir aux dépens des autres. C'est un fanfaron qui veut se faire valoir. Le zèle pour la patrie passe pour un art de se faire *valoir*. (Mass.) L'art de se faire *valoir* donne souvent plus d'éclat que ce qu'on vaut. (St Evrem.) Ceux qui ont mérité de grandes louanges se rabaissent en cherchant à se faire *valoir* par de petites choses. (La Rochef.)

— Prov. *Un homme ne vaut que ce qu'il se fait valoir*. On n'obtient du crédit, de la réputation dans le monde, qu'autant qu'on saisit les occasions et les moyens de faire ressortir son mérite, ses talents.

— Tenir lieu, avoir la force, la signification de. L'as, au piquet, vaut onze. Les jetons valent au jeu ce que l'on convient de les faire valoir. Une blanche vaut deux noires.

— Prov. *Un bon averti en vaut deux*. Lorsqu'on a été prévenu, on est, pour ainsi dire, doublement en état de prendre ses précautions, ses mesures. ‖ Se dit aussi par menace, pour : Prenez-y garde; si vous ne tenez aucun compte de l'avertissement que je vous donne, vous vous en repentirez. ‖ *Cela vaut fait*. Regardez la chose comme faite. Soyez sûr qu'elle se fera. ‖ Dans le même sens, *La chose n'est pas encore faite, mais autant vaut*. ‖ *Donner et retenir ne vaut*. C'est-à-dire, Il faut se dessaisir de la propriété d'une chose qu'on donne. ‖ *Cette chose-là vaut mieux denier qu'elle ne valait maille*. V. MAILLE.

— Prov. et fig. *Autant vaut traîné que porté*. ‖ *Autant vaut être mordu du chien que de la chienne*.

— Se sous-entend quelquefois. Autant faire cela sur-le-champ que de différer; c'est-à-dire, autant vaut faire cela, etc.

— [illegible] *faire un acte, remplir une formalité pour valoir ce que de raison*. C'est-à-dire, par pure précaution, pour servir dans l'occasion autant qu'il sera juste et raisonnable.

— VALOIR, v. a. Procurer, faire obtenir, produire. Cette terre lui vaut dix mille francs de rente. Cette bataille lui a valu le bâton de maréchal. Cette action lui a valu la croix. Que lui a valu son ambition? Cette action ne lui a valu que de la honte. Ne perdez pas ces moments de vie qui peuvent vous *valoir* une éternité bienheureuse. (Fléch.) Ses bienfaits ne lui *valent* que des dérisions et des outrages. (Mass.)

— Comm. et fin. *A valoir*. Se dit de ce qu'on fournit, soit en billets, soit en marchandises, à compte d'une plus forte somme [illegible]

— *A valoir sur*. En déduction de. J'ai reçu telle chose, telle somme à valoir sur.

— *Vaille que vaille*, [illegible] adv. et fam. A tout hasard. Je tenterai cela tout coup vaille. [illegible] vaille que vaille. Donnez votre [illegible] vaille.

— [illegible]

VALOIS. Hist. Nom d'une dynastie française, dont le premier prince, Philippe VI, monta sur le trône en 1328, et le dernier, Henri III, périt en 1589. ‖ Les *Valois proprement dits* ou *premiers Valois* sont : Philippe VI, Jean II, Charles V, Charles VI, Charles VII, Louis XI et Charles VIII. ‖ Les *Valois d'Orléans* ou *deuxièmes Valois*, descendants du frère de Charles VI, Louis d'Orléans, duc de Valois, sont : Louis XII, Henri II, François II, Charles IX et Henri III.

VALOIS, s. m. Pêch. Ancien instrument de pêche qui n'est plus connu, et dont l'usage était prohibé par les ordonnances.

VALOMBREUSE. Géogr. Nom d'une célèbre abbaye du grand-duché de Toscane, fondée en 1060 par saint Jean Gualbert, noble de Florence, dans un canton très-sauvage de la province de Florence; près de San-Giovanni, à val d'Arno.

— Comm. relig. *Ordre de Valombreuse*. [illegible] d'un ordre fondé par saint Jean Gualbert en 1038; il appartenait à la règle de Saint-Benoît. Les abbés de Valombreuse portaient les ornements pontificaux et prenaient le titre de comtes de Canetto, de Montverde, de Gualdo et de Magnal.

— Il y avait aussi sous ce nom une congrégation de filles, qui avait été fondée en 110[illegible].

VALOMBROSAIN, AINE. adj. [illegible] Comm. relig. Qui appartient à l'ordre de Valombreuse.

VALONIE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des algues, de la division des ulvacées, voisin des ulves, et ne comprenant qu'un petit nombre d'espèces qui croissent dans la mer. La valonia ægagrophile se trouve très-abondamment dans les lagunes de Venise. Valonie embrouillé. Valonie utriculaire.

VALPARAISO. (littéral. *vallée du Paradis*). Géogr. Ville du Chili (Santiago), sur la baie de Valparaiso, à 105 kilom. N.-O. de Santiago; 4,000 hab.

VALROMEY. Géogr. Ancien petit pays de France, Bourgogne, dans le Bugey, aujourd'hui compris dans le département de l'Ain.

VALSA, s. m. Bot. Genre établi pour placer quelques espèces de lichen agaric.

VALSE, s. f. Chorégr. Espèce de danse dans laquelle un homme et une femme tournent ensemble, et parcourent ainsi la salle, en variant leurs attitudes. Danser une valse. Aimer beaucoup la valse. La valse russe. Je conçois que les mères aiment la valse, mais je ne conçois pas qu'elles la permettent à leurs filles. (Vigée.)

[illegible]
(Vigée.)

— Music. Air à trois temps ou en six-huit, sur lequel s'exécute l'espèce de danse appelée valse. Les valses de Strauss. Jouer une valse.

[illegible]
On attendait la valse, et la valse commence. (Vigée.)

— M. Landais dit qu'on écrit aussi [illegible] ment *walse*; ce mot étant tout allemand [illegible] dais se trompe; le mot dont [illegible] du tout allemand dans le sens de [illegible] faudrait dire et écrire *walzer*. [illegible] nous avons remplacé [illegible] lement en raison de substituer le *v* au *w*.

VALSER, v. n. 1re conj. [illegible] Danser une valse. [illegible] Valser plusieurs fois avec la même personne.

VALSEUR, EUSE, s. Celui, celle qui valse. Un bon valseur. Une bonne valseuse. Un valseur infatigable.

VALTELIN, INE. adj. et s. Géogr. Habitant de la Valteline. ‖ Qui appartient à la Valteline ou à ses habitants.

VALTHÈRE, s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs [illegible], de la famille des tiliacées, [illegible] l'Amérique, dans les Indes [illegible] l'île de Ceylan. Valthère d'Amérique. Valthère des Indes. V[illegible] feuilles ovales, à petites feuilles.

VALTURE ou **VELTURE,** s. f. Mar. [illegible] ne cordage que l'on fait [illegible] avec la plus ou mât de [illegible] pour les autres [illegible] le chouquet et le capelage [illegible] de perroquet.

VALU, [illegible] Il ne s'emploie jamais seul [illegible] qu'avec l'auxiliaire avoir [illegible] [illegible]

— *Cloisons valvaires.* Celles qui sont formées par le bord rentrant des valves. ‖ *Placentaire valvaire.* Celui qui s'attache aux valves d'un péricarpe déhiscent. ‖ *Valvaire.* Se dit quelquefois des graines fixées aux valves.

— La *déhiscence valvaire* a lieu quand les bords des carpelles, qui ne rentrent pas à l'intérieur, ou qui n'y rentrent que par une lame très-mince, sont cependant tellement soudés ensemble qu'ils ne peuvent se séparer à la maturité; ces bords soudés, joints aux placentas, forment des espèces de nervures épaisses et consistantes; la rupture s'opère alors, d'un et d'autre côté, le long de cette nervure, et toute la partie intermédiaire du carpelle, qui reçoit le nom de valve, se détache. ‖ L'*estivation valvaire* a lieu lorsque, les parties du tégument floral étant rigoureusement verticillées en un seul rang, ces parties sont disposées en cercle parfait, chacune d'elles étant plane ou modérément convexe, de sorte qu'elles se touchent toutes par les bords sans se recouvrir les unes les autres, ni se replier en dedans, état de chose qui rappelle la disposition des valves du péricarpe.

— Zool. Nom d'une pièce calcaire, de forme très-variable, appliquée sur la peau d'un mollusque, et qui recouvre une plus ou moins grande partie du corps de l'animal.

VALVE. s. f. (du lat. *valva*, battant de porte ou de fenêtre). Conchyl. Nom donné aux deux pièces d'une coquille bivalve, jouant l'une sur l'autre à l'aide du ligament qui les unit, comme les battants d'une porte. ‖ Ce mot s'est ensuite étendu, sans qu'il y ait similitude, à toute espèce de pièce solide qui revêt le corps d'un animal mollusque; d'où les dénominations d'*univalve*, de *bivalve* et de *multivalve*, données aux coquilles d'une, de deux, de trois ou de plusieurs pièces.

— Bot. Nom donné quelquefois aux deux portions d'une feuille carpellaire à double surface, quand elles se séparent par la désagrégation de la suture ventrale et la rupture de la suture dorsale. ‖ Se dit aussi des pièces de certains péricarpes qui sont distinctes et susceptibles de se séparer à la maturité sans déchirement apparent. ‖ Dans certains fruits, les valves forment les cloisons, comme dans le lis, la bruyère, le ciste, le rhododendron, etc. [illegible]

[illegible]

VALVÉ, ÉE. adj. [illegible]

VALVÉE. s. f. Malacol. [illegible]

VALVIFÈRE. [illegible]

[illegible]

ou *valvule de Bohin*, parce que cet anatomiste est le premier qui en ait donné une description assez exacte.

— Bot. Petite valve. On nomme ainsi l'enveloppe des spores dans les jungermanniées et les lycopodiacées, et les petits opercules qui ferment les anthères des lauriers.

VALVULÉ, ÉE. adj. Bot. Qui contient une valvule. ‖ *Poils valvulés.* Ceux qui offrent dans leur intérieur des cloisons transversales à surface plane.

VALVULINE. s. f. (dimin. de *valvule*). Foss. Genre de petites coquilles fossiles. Valvuline ignorée. Valvuline triangulaire.

VAM. Myth. scand. Nom du fleuve des vices, qui sort de la gueule du loup Fenris.

VAMPIRE. s. m. Nom donné à des revenants, à des morts que l'on dit sortir la nuit des cimetières pour venir sucer le sang des vivants, à la gorge et au ventre; après quoi ils vont se remettre dans leurs fosses, laissant sur leur passage des traces de sang. Les vivants sur lesquels le vampire exerce son odieux privilége maigrissent, pâlissent, et meurent de consomption. La nuit même de son décès, la victime à qui s'est communiqué le vampirisme par contact va se nourrir à son tour du sang des hommes. C'est ordinairement le sang des parents et des amis que recherchent les vampires. La croyance aux vampires est particulièrement répandue en Pologne, en Hongrie, en Silésie, en Autriche, en Moravie, en Angleterre et en Lorraine, où le peuple est convaincu que les cadavres de ceux qui sont morts excommuniés pour cause de magie ou pour d'autres crimes sortent la nuit de leurs tombes pour sucer le sang des personnes, jusqu'à ce qu'elles meurent. Croire aux vampires.

— Fig. Il se dit d'un monarque avide de l'or de ses sujets pour satisfaire son avarice, et de leur sang pour multiplier ses conquêtes. ‖ Il se dit aussi de l'exacteur, de l'usurier, du marchand insatiable, du fabricant qui taille de la sueur de ses ouvriers, du tuteur qui mange le pain de son pupille, et de l'héritier qui se jette sans pudeur sur l'héritage d'un mort encore chaud sur sa couche. Le prolétaire est dévoré de parasites qui lui sucent sa substance ou l'écrasent en passant; il a ses *vampires* et ses goules; le peu qu'il possède ne tarde pas à être distribué aux vautours. (Raspail.)

— *Le Vampire.* Titre d'une nouvelle qui a été faussement attribuée à lord Byron, et qui est du docteur Polidori.

— Mamm. Espèce de chéiroptère américain, du genre phyllostome, ainsi nommé à cause de ses habitudes naturelles. Cet animal en effet suce le sang des bestiaux ou des hommes endormis, après avoir ouvert les petits vaisseaux d'un point quelconque de leur peau au moyen des papilles cornées et aiguës dont sa langue est recouverte.

VAMPIRISME. s. m. Néol. Croyance aux vampires. Un journal de Londres relatait, il y a quelque temps, un cas nouveau de vampirisme. Tournefort assure avoir été témoin de plusieurs cas de vampirisme.

— Qualité, état d'un vampire. Le vampire communique, soit par le contact, soit par la succion, le vampirisme à sa victime. Chez le peuple, le vampirisme est regardé comme un châtiment d'en haut, en expiation de quelque grand forfait. ‖ Fig. Avidité sans mesure.

VAMPERA. [illegible] Le jour du repos chez [illegible]. Il y a quatre vampera [illegible] chaque mois.

VAN. s. m. Écon. rur. Ustensile d'osier, fait en forme de coquille et à deux anses, servant à séparer des grains ou graines la poussière, les pailles, les ordures et autres corps étrangers qui s'y trouvent mêlés. Un van d'osier. Nettoyer du grain avec le van. Un van trop lourd. L'osier n'est pas le seul arbuste dont on puisse faire des vans. [illegible] déliées et très-flexibles, servent à cet usage. L'usage du van est aujourd'hui remplacé [illegible]

[illegible]

— [illegible]

VANA. s. [illegible] Ornith. [illegible]

VANADATE. s. m. Chim. [illegible]

VANADEUX, EUSE. adj. Chim. [illegible]

VANADIQUE. adj. des 2 g. Chim. [illegible] Ceux qui ont pour base l'oxyde vanadique

les sels haloïdes correspondants. L'acide vanadique est solide, d'un rouge jaunâtre, cristallisé, susceptible de se fondre à une chaleur rouge; il est très-acide, à peine soluble, et forme des sels appelés *vanadates* et *bivanadates*, jaunes oranges ou rouges, inusités.

VANADITE. s. m. Chim. Genre de sels qui résultent de la combinaison de l'oxyde vanadique avec certaines bases.

VANADIUM. s. m. (pr. *va-na-di-omm*). Minér. Nouveau métal découvert dans une mine de fer par Sefstrom, chimiste suédois, et dont le nom dérive de *Vanadi*, divinité scandinave. Le vanadium est d'un blanc qui se rapproche de celui de l'argent ou du molybdène non ductile; l'acide nitrique le dissout et forme un liquide bleu. Les acides sulfurique et hydrochlorique ne l'attaquent pas. Il offre deux oxydes et un acide. V. VANADIQUE.

VANCOCHE. s. m. Entom. Nom qu'on donne, à Madagascar, à une grosse espèce de scorpion, dont la piqûre est très-venimeuse.

VANDA. s. m. Bot. Genre de plantes monocotylédones de la famille des orchidées, comprenant sept espèces qui croissent au Bengale, aux îles Moluques, en Chine et au Malabar.

VANDAGE. s. m. S'est dit pour Vente, échange.

VANDALE. adj. et s. des 2 g. (de *wandeln*, circuler, voyager). Géogr. Nom d'un peuple germanique très-voisin des Goths, et dont le siége primitif était probablement dans le nord de la Germanie, sur les côtes de la mer Baltique, entre l'Elbe et la Vistule, où il menait une vie presque toujours errante. Au IIIe siècle de Jésus-Christ, on les voit se liguer avec les Bourguignons pour attaquer les Romains sur le Rhin. Vers 274, sous le règne d'Aurélien, ils s'établirent dans la Dacie occidentale. Expulsés de cette contrée par les Goths, ils obtinrent de Constantin le Grand la permission de se fixer plus à l'ouest, en Pannonie. En 406, les Vandales quittèrent la Pannonie, et se réunirent aux Suèves et aux Alains pour fondre sur la Gaule. En 409, ils franchirent les Pyrénées et se répandirent sur l'Espagne, où ils se partagèrent avec les Suèves dans les provinces qui forment aujourd'hui la Vieille-Castille et la Galice. Ils y érigèrent un empire auquel les Alains se soumirent en 420. Des jalousies éclatèrent entre les Vandales et les Suèves, et, bien qu'ayant en général le dessus, les Vandales n'en furent pas moins obligés d'évacuer la Galice et de se retirer au sud, dans la Bétique, vers le littoral de l'ancien royaume de Grenade. [illegible]

[illegible]

— Fig. et par injure. Se dit de ceux qui détruisent les monuments des arts, qui voudraient ramener les temps de barbarie. C'est un vandale, un grand vandale. [illegible]

[illegible]

VANDALIQUE. adj. des 2 g. Géogr. Qui appartient aux Vandales.

VANDALISME. s. m. Conduite, opinion de ceux qui sont ennemis des lumières et des arts. [illegible]

VANDALUSIA. Géogr. Nom donné aux possessions des Vandales en Espagne. C'est aujourd'hui l'Andalousie et le royaume de Grenade. V. VANDALES.

VANDAMME (Dominique-Joseph). Général [illegible]

VANDÉE. [illegible]

VANDELLIE. s. f. Bot. Genre de plantes [illegible]

VANDERBOURG [illegible]

VAN DER HELST (Barthélemi). Peintre hollandais [illegible]

VAN DER MEULEN (Ant.-Franç.). Peintre de batailles, né à Bruxelles en 1634 [illegible]

VAN DER MONDE (N.) [illegible]

VAN DER VELDE (Ch. F.). Romancier allemand [illegible]

VANDEUVRE ou **VANDOEUVRE.** Géogr. ch.-l. de canton (Aube), à 25 kil. O. de Bar-sur-Aube; 1,727 hab.

VAN DIEMEN. (Terre de). Géogr. Grande île voisine du continent de la Nouvelle-Hollande, dont elle est séparée par le détroit de Bass. Cette île s'étend en latitude depuis les 41° 20′ jusqu'aux 43° 30′ S., et en longit. depuis les 142° 20′ jusqu'aux 146° E. Elle fut découverte en 1642 par le Hollandais Abel Tasman. Les Anglais en prirent possession en 1803, et, l'année suivante, ils fondèrent la ville de *Hobart-Town*, qui devint la capitale du nouvel établissement britannique.

VANDIERE. Ichthyol. Un des noms vulgaires du callionyme lyre.

VANDOISE. s. f. Ichthyol. Poisson du genre cyprin, auquel on donne aussi le nom de *dard*, à cause de la rapidité de sa course, et qui est connu en Languedoc sous le nom de *sophie*, et à Lyon sous celui de *suiffe*. Ce poisson parvient communément à la longueur de 4 à 5 pouces. On le trouve dans les eaux pures et courantes des rivières de la partie moyenne de l'Europe, et dans la Loire. Il se tient ordinairement à la surface de l'eau. La chair de la vandoise est légère, saine et agréable au goût, mais extrêmement chargée d'arêtes.

VAN DYCK. (Antoine.) Peintre de l'école flamande, né à Anvers en 1599, mort à Londres en 1641.

VAN EFFEN. (Juste.) Littérateur, né à Utrecht, mort en 1735, a traduit plusieurs ouvrages de l'anglais en français, entre autres les *Voyages de Robinson Crusoé*, le conte du *Tonneau*, le *Mentor moderne*, etc.

VANELLE. s. f. Bot. Nom vulgaire du stylidium pileux.

— Ornith. Nom vulgaire du vanneau.

VANESSE. s. f. Entom. Genre de papillons de jour qui comprend les espèces à chenilles épineuses.

VAN-EYCK. V. JEAN DE BRUGES.

VANGA. s. m. Ornith. Genre d'oiseaux à bec longicorne, fort dur, courbé seulement à la pointe, qui est très-crochue et très-acérée, et dont les mandibules ont les bords droits, tranchants, à pointes échancrées. Tous les vangas sont de l'ancien continent, des îles les plus reculées de l'Inde et de l'Océanie. Le vanga destructeur se tient dans les environs de Sydney, non loin des habitations, surtout lorsqu'il fait mauvais temps; aussi le nomme-t-on *oiseau de pluie*. Le vanga cap-gris.

— Jard. Bêche à fer pointu dont on se sert dans quelques lieux pour labourer les terres rocailleuses.

VAN GEER (Louis). Industriel hollandais, vint se fixer en Suède, y perfectionna les fonderies de fer, les manufactures d'armes, obtint la confiance de Gustave-Adolphe et de la reine Christine.

VANGERON. s. m. Ichthyol. Nom donné à un poisson des lacs de Lausanne et de Neufchâtel, et qui paraît être une espèce de cyprin, peut-être le gardon. Ce poisson, qui a près des ouïes deux nageoires couleur d'or, a la figure et la chair semblable à celle de la carpe.

VANGEUR. s. m. Techn. Ouvrier qui pétrit la terre avec les mains dans une briqueterie.

VANGIONES. s. m. pl. Géogr. Peuple de la Gaule, ou Germanique première, entre les Caracates et les Némètes; avait pour chef-lieu Vangiones ou Borbetomagus, aujourd'hui *Worms*.

VANGUERIÉES. s. f. pl. Bot. Tribu de la famille des rubiacées, qui a pour type le genre vanguier.

VANGUIER. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones de la famille des rubiacées, qui croissent à l'île de Madagascar. Vanguier comestible.

VAN HELMONT (J.-B.). Célèbre empirique, né à Bruxelles en 1577, mort en 1644; voulut créer une nouvelle médecine en la fondant sur [illegible]

VAN HOOFT (P.-Corneille). Historien et poète hollandais, né en 1581 à Amsterdam [illegible]

VAN HUYSUM (Jean). Peintre de fleurs et de fruits, né à [illegible]

VANLOO. Famille d'artistes flamands [illegible]

VANIERE (le P. Jacques). Jésuite [illegible]

VANILLE. s. f. Bot. Genre de plantes [illegible]

VANNES. Géogr. [illegible]

VANILLE. s. f. (pr. *va-ni-ye*; de l'esp. *vainilla*, dimin. de *vaina*, gaîne, à cause de la ressemblance du fruit avec une gaîne de couteau). Bot. Genre de plantes monocotylédones, à fleurs incomplètes, irrégulières, de la famille des orchidées. La vanille aromatique a des tiges sarmenteuses qui grimpent et s'attachent par des vrilles aux arbres qu'elles rencontrent. Cette plante, dont on distingue plusieurs variétés, croît aux lieux humides et ombragés, sur le bord des sources et des ruisseaux, dans presque toutes les contrées chaudes de l'Amérique méridionale.

— Le fruit, qui fait tout le mérite de cette plante, est une capsule charnue de la grosseur du petit doigt, un peu arquée, composée de deux parties ou valves, qu'on peut comparer aux cosses du haricot; c'est dans ces deux valves que sont renfermées un assez grand nombre de petites graines noires.

— La vanille est remarquable par une odeur balsamique très-suave et par une saveur chaude, piquante, fort agréable. On en retire une huile volatile très-odorante et de l'acide benzoïque. La vanille, à cause de la suavité de son odeur, est presque exclusivement réservée aux usages économiques; on l'associe avec avantage aux crèmes, aux gâteaux, etc. Les limonadiers s'en servent pour aromatiser le punch, les glaces, les sorbets; les confiseurs en préparent plusieurs liqueurs de table, des conserves, des bonbons. Mais la vanille est surtout d'un grand usage dans le chocolat, auquel elle donne une odeur et une saveur fort agréables. Vanille claviculée. La vanille longue-plate. La vanille moyenne ou bâtarde. La vanille courte. La vanille ronde. Les vanilles rondes sont ordinairement moins souples, moins onctueuses que les plates. || *Vanille givrée*. Nom que prend la vanille longue-plate, lorsque, renfermée dans des vases bien clos, elle se couvre de cristaux blancs et brillants, qui sont de l'acide benzoïque.

VANILLIER. s. m. (pr. *va-ni-yé*). Bot. Nom de la plante qu'on appelle aussi *vanille*. V. VANILLE.

VANILLON. s. m. (pr. *va-ni-yon*; augment. de *vanille*). Bot. Fruit d'une variété de l'épidendrum vanille, qui vient du Mexique, et qu'on récolte également aux Antilles. On en distingue deux espèces dans le commerce : le *vanillon sec* et le *vanillon gras*. Le vanillon gras a une odeur un peu fermentée et plus aromatique que le vanillon sec. Le vanillon est employé à quelques-uns des usages de la vanille.

VANILLOPHORE. s. m. (du fr. *vanille*, et du gr. φορός, qui porte). Bot. Nom qui a été donné à la plante qui porte la vanille.

VANINI (Lucilio). Philosophe, né en 1585 à Taurozano, dans la terre d'Otrante; écrivit contre Cardan; se fixa d'abord à Toulouse, d'où il fut chassé pour ses mœurs infâmes, puis à Paris, où il fut aumônier du maréchal Bassompierre. Il retourna en 1617 à Toulouse, où s'étant rendu suspect au procureur général par quelques paroles indiscrètes, il fut dénoncé à la cour comme athée, et condamné à être brûlé vif en 1619. Il a laissé plusieurs écrits.

VANISTE. s. m. Hist. relig. Membre d'une secte fondée dans la Nouvelle-Angleterre par Henri Vane, nommé gouverneur de cette province en 1636. Cette secte professe les opinions des antinomiens.

VANITÉ. s. f. (du lat. *vanus*, vain, vide). Caractère de ce qui est vain; inutilité, peu de solidité. Tout n'est que vanité dans le monde. L'Écriture a dit : Vanité des vanités, et tout est vanité. Mépriser les vanités du monde. Être revenu des vanités du monde. Vain veut dire vide; ainsi la *vanité* est si misérable qu'on ne peut guère lui dire pis que son nom; elle se donne elle-même pour ce qu'elle est. (Chamfort.)

Le soleil ici-bas ne voit que *vanité*;
D'ignorance et d'erreurs toute la terre abonde;
Mais aimer tendrement une jeune beauté,
C'est la plus douce erreur des *vanités* du monde.
(Benserade.)

— Amour-propre qui a pour objet des choses frivoles ou étrangères à la personne qui s'en [illegible] de vanité. Être d'une vanité insupportable. Flatter, blesser la vanité de quelqu'un. Tirer vanité de sa naissance. La *vanité* est une marque de petitesse d'esprit. (Acad.) Des *vanités* rivales ne se pardonnent rien. (Id.) Il faut avoir bien de la *vanité* pour ne pas connaître sa faiblesse. (St-Evrem.) Les hommes sans passions, sans vertus et sans vices, n'ont qu'un seul sentiment : la *vanité* mal déguisée. (Condorc.) Ce qui nous rend la *vanité* des autres insupportable, c'est qu'elle blesse la nôtre. (La Rochef.) La *vanité* est l'amour-propre qui se montre; la modestie est l'amour-propre qui se cache. (Fontenelle.) La *vanité* portée à un certain point est un vice; en deçà, c'est une vertu. (***) S'il est quelqu'un que la *vanité* a rendu heureux, à coup sûr ce quelqu'un était un sot. (J.-J. Rouss.) La *vanité* nous rend aussi dupes que sots. (Florian.) Que peut la raison contre la *vanité*? (L. Bonheur.) La *vanité* naît de l'aveuglement. (Form.) Tout ici-bas, dit-on, est *vanité*. (Nivern.) Dans ma complaisante *vanité* de jeune fille, je me préférais à vous. (G. Sand.) Le fat est un homme dont la *vanité* seule forme le caractère. (Desmahis.) La *vanité* de l'homme est la source de ses plus grandes peines. (J.-J. Rouss.) Les lambris dorés, le luxe et la magnificence, n'annoncent que la *vanité* de celui qui les étale. (Id.) La *vanité* des petits autorise l'orgueil des grands. (Mirab.) La *vanité* est l'aliment des sots. (La Bruy.) Bassompierre boit par *vanité* tout le vin que sa botte peut contenir, et tire *vanité* d'avoir bu tout le vin que sa botte a contenu. (Arnault.) La *vanité* des militaires est assez amusante, pour peu qu'ils soient gascons. (Id.) C'était un reste involontaire de cette insurmontable puissance de la *vanité* sociale qui s'appelle l'honneur. (G. Sand.)

Toute belle veut plaire; un grain de *vanité*
Doit donc s'excuser chez les belles.
(Le Bailly.)

— *Faire vanité d'une chose*. S'en glorifier, en faire gloire. Il danse bien, et en fait vanité. Se dit ordinairement en mauvaise part. L'hypocrite qui veut paraître homme de bien n'est pas si coupable que celui qui fait *vanité* de ses fautes. (Cervantes.)

Oui, ma juste fureur, et j'en fais *vanité*,
A vengé mes parents sur ma postérité. (Rac.)

— *Sans vanité*. Loc. adv. et famil. dont on se sert quand on dit de soi quelque chose d'avantageux, et pour le faire passer. Sans vanité, je ne crains pas mes concurrents.

— Prov. *Une once de vanité gâte un quintal de mérite*. || *La vanité n'a pas de plus grand ennemi que la vanité*. C'est souvent ce défaut qui nous fait haïr les défauts d'autrui.

VANITEUX, EUSE. adj. Qui a une vanité puérile et ridicule, soit en actions, soit en paroles. C'est l'homme le plus sot et le plus vaniteux. Propos vaniteux. L'homme *vaniteux* est rarement un peu moins qu'un homme nul. (***) Le bibliomane *vaniteux* collectionne des livres, comme il ferait des tableaux, des coquilles, des minéraux, etc. (P. Lacroix.) L'humeur *vaniteuse* est rarement compagne d'une âme sensible. (Boiste.)

— substantiv. C'est un vaniteux, une vaniteuse insupportable. Le *vaniteux* tire vanité de tout, même de ses ridicules : on le méprise, il s'admire. (***) Le *vaniteux* est plaisamment égoïste, et pense qu'il n'y a d'important au monde que lui, ou ce qui le touche. (***)

VANLOO. (J.-B). Peintre célèbre, né en 1684 à Aix, mort en 1745, s'exerça surtout dans le portrait et y réussit parfaitement. || VANLOO. (C). Frère du précédent, né à Nice en 1705, mort en 1765, fut un des peintres les plus distingués de son époque.

VANNAGE. s. m. Agric. S'est dit pour action de vanner.

VANNE. s. f. (du lat. *vannus*; fait de *vanus*, vide). Archit. Porte qui se meut verticalement entre deux coulisses, et se ferme exactement ou s'ouvre à volonté, ordinairement au moyen d'une vis, ou d'une crémaillère, pour retenir ou lâcher les eaux d'un étang, d'une écluse, d'un canal, etc.

— Hydraul. Pelle dont l'élévation ou l'abaissement ouvre ou ferme un pertuis, destiné à l'écoulement de l'eau. Les très-petites vannes se déplacent avec la main. Celles contre lesquelles la poussée de l'eau est trop forte sont manœuvrées dans les moulins de campagne par une vis et un écrou en bois. Enfin, celles des usines bien établies reçoivent le mouvement au moyen de rouages analogues à des crics.

— *Vannes de décharge* et quelquefois *vannes de secours*. Vannes qui servent à déboucher les eaux surabondantes amenées par les crues. || *Vannes de chasse*. Celles qui sont destinées à produire des accumulations d'eau qu'on laisse ensuite s'échapper brusquement pour déblayer les vases qui encombrent un bassin ou un cours d'eau. || *Vannes motrices*. Celles qui ferment les orifices destinés à verser l'eau sur les récepteurs hydrauliques. || *Vannes plongeantes*. Les vannes motrices qui s'abaissent pour que le fluide passe par-dessus. || *Vanne mouloire*. Nom que prend la vanne dans les moulins, la vanne motrice. || *Vanne de compensation*. Vanne de décharge alliée solidairement à une vanne motrice, de manière que, dans un mouvement quelconque, l'une de ces vannes ouvre toujours un débouché égal à celui qui est fermé par l'autre.

— Constr. Se dit des deux cloisons d'un batardeau.

VANNES. s. f. pl. Fauconn. Les plus grandes plumes des ailes des oiseaux de proie. || On dit [illegible]

VANNEAU. s. m. (pr. *va-nô*; rad. *van*, par rapport au bruit que font ses ailes en volant, bruit qui imite assez bien celui que fait un van qu'on agite pour purger le blé). Ornith. Genre d'oiseaux de l'ordre des échassiers et de la famille des pressirostres, renfermant des oiseaux voyageurs caractérisés par un bec court, grêle, droit, comprimé, renflé à son extrémité; des jambes grêles, des pieds ayant trois doigts devant et un pouce qui touche à peine la terre. Les vanneaux vivent par troupes dans les prairies humides et sur les bords des rivières. Le *vanneau huppé* est de la taille d'un pigeon. Les vanneaux arrivent en France dès la fin de février et au commencement de mars et partent vers la fin d'octobre. Leurs mœurs sont très-farouches. Leur vol est vigoureux, haut et de longue haleine. Ce sont des oiseaux très-gais, sans cesse en mouvement, folâtres et très-lestes. Leur chair est estimée, bien qu'elle soit généralement maigre et sèche.

VANNÉ, ÉE. part. pass. du v. Vanner. S'empl. adjectiv. Blé vanné. Avoine vannée. Orge vanné.

VANNER. v. a. 1re conj. (pr. *va-né*; rad. *van*) Nettoyer les grains par le moyen du van. Vanner du blé. Vanner de l'avoine. Vanner de l'orge. Les habitants des villages et même des bourgs sont assez dans l'usage de *vanner* leur grain dans les rues ou places. Ce ne peut être que par tolérance qu'ils sont soufferts. (Encycl.)

VANNER. v. a. 1re conj. S'est dit pour Faire sauter un homme sur la couverture; berner.

VANNEREAU. s. m. (dimin. de *vanneau*). Ornith. Petit vanneau; oiseau de rivière.

VANNERIE. s. f. (rad. *van*). Techn. Le métier de vannier; la marchandise du vannier. Le bourg d'Origny, à 8 kil. de Vervins, occupe toute une population à la fabrication des paniers, corbeilles, et d'autres ouvrages de différentes formes toutes plus ou moins élégantes; c'est le centre de la vannerie fine. La moitié des produits en grosse et fine vannerie est absorbée par la France; l'autre moitié s'exporte à l'étranger. Paris est l'entrepôt des produits de la vannerie de tous les départements qui s'occupent de cette industrie en grand.

VANNES. (en lat. *Veneti* et *Dariorigum*; *Guenet* en bas-breton). Géogr. Chef-lieu du département de Morbihan, à 420 kil. O. de Paris; 11,623 hab; ancienne résidence des ducs de Bretagne.

VANNET. s. m. (pr. *va-né*). Blas. Se dit d'une coquille dessinée dans une position telle qu'on en voit le fond.

— Pêch. Filet que l'on tend de diverses manières, sur les grèves recouvertes par le flux de la mer.

VANNETTE. s. f. (rad. *van*). Grand panier rond, plat, et à petit bord, dont on se sert ordinairement pour vanner l'avoine, avant de la donner aux chevaux.

VANNETTE. s. f. (diminut. de *vanne*). Petite vanne.

— Conchyl. Coquille en forme de van, dont on voit le fonds.

VANNEUR. s. m. Agric. Celui qui vanne. Payer la journée du vanneur.

VANNIER. s. m. Ouvrier qui travaille en osier et qui fait des vans, des corbeilles, des hottes, des claies, etc. Qu'on voie croître sur les fosses de leurs familles ceux qui les ont fait vivre pendant leur vie, l'osier des *vanniers*, le chêne des charpentiers, le cep des vignerons. (B. de St-P.)

VANNOIR. s. m. Techn. Grand bassin de bois, dans lequel on agite les morceaux de laiton coupés pour faire des clous d'épingle, afin de les rendre plus clairs.

VANNUCCHI. Peintre italien. V. ANDRÉ DEL SARTO.

VANNURE. s. f. Se dit de la poussière, des balles et de tous les corps légers qui sont entraînés par la ventilation dans l'opération du vannage par le moyen du tarare. S'emploie surtout au pluriel. Ce ne sont que des vannures. Omiss. des dictionnaires.

VAN-OOST (Jacques, dit *le Vieux*). Peintre flamand, né à Bruges, en 1600, mort en 1671.

VAN-ORT (Adam). Peintre d'Anvers, né en 1557, mort en 1661, eut pour élèves Rubens et Jordaens.

VAN-OSTADE (Adrien). Peintre de l'école flamande, né à Lubeck en 1610, mort à Amsterdam où il s'était fixé.

VANOYER. v. n. 1re conj. S'évanouir, disparaître.

VANOZZA (Rosa). Maîtresse d'Alexandre Borgia (Alexandre VI), dont elle eut cinq enfants, César Borgia, Lucrèce Borgia, François, duc de Gandie, etc.

VAN-PRAËT (Jos.-Basile-Bernard). Bibliographe, né en 1754 à Bruges, mort en 1837 à Paris; c'était un des conservateurs de la Bibliothèque royale; on lui doit *le catalogue des livres imprimés sur vélin* de cette même bibliothèque.

VANROBEZ. s. m. Comm. Espèce de draps qu'on fabriquait à Abbeville. Ce nom était celui du fabricant.

VANS (LES). Géogr. Ch.-l. de cant. (Ardè[illegible]

VANSIRE. Mamm. Nom spécifique d'une mangouste de Madagascar et de l'île de France.

VAN-SPAENDONK. Peintre, né à Tilbourg (Hollande), en 1746, mort en 1831; jouit d'une réputation immense à la cour de Versailles, devint professeur d'iconographie au jardin des Plantes, et membre de l'Institut.

VANTAIL. s. m. Archit. Battant ou moitié de la fermeture d'une porte qui s'ouvre en deux parties dans sa largeur. Les vantaux d'une porte. Porte à deux vantaux.

— Anc. t. milit. La partie mobile du casque, qui était percée afin de laisser la respiration libre.

VANTANCE. s. f. S'est dit pour Action de se vanter, vanité, ostentation. Ce mot est à regretter, car il est plus sonore et plus expressif que *vanterie*.

— *Sans vantance*. Sans se vanter.

VANTANE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, polypétalées, qui croissent à la Guiane.

VANTARD, ARDE. adj. Qui a l'habitude de se vanter. Un homme vantard. Une femme vantarde. L'un est plus fier des grandes choses, et l'autre plus *vantard* des petites. (Cormen.) Fam. et peu usité.

— S'empl. [illegible] substantiv. Faire le vantard. Ce n'est qu'un vantard, une vantarde.

VANTAUX. s. m. Pluriel de Vantail. V. VANTAIL.

VANTÉ, ÉE. part. pass. du v. Vanter. S'emploie adjectiv. Les acteurs les plus vantés. Ces fleuves tant vantés. Ces beaux-esprits si vantés. Où sont ces âmes guerrières et ces [illegible] d'âme tant *vantés*? (Boss.) Cet orgueil si *vanté* trouve enfin son écueil. (Volt.) Vivrai-je heureux dans ces lieux si vantés et si désirés? (Senecé.) La magnificence extérieure a été *vantée* souvent comme un moyen d'agir sur l'imagination. (Mme de Staël.) Je lui dois quelque chose de cette grâce tant vantée, de ce charme oriental. (Id.) Les essais historiques sur Paris n'ont-ils pas été aussi beaucoup trop *vantés*? (La Harpe.)

Quels demi-dieux enfin nos jours ont-ils vu naître?
Ces Français si vantés peux-tu les reconnaître?
(Gilbert.)

Voilà donc, cher ami, cet âge si vanté,
Ce siècle heureux des mœurs et de l'humanité. (Id.)

Que servent nos festins avec art apprêtés,
Ces mets si délicats et ces vins si *vantés*. (***)

Cessons donc d'aspirer à ce prix tant vanté
Que donne la faveur à l'importunité. (Boil.)

— *Vanté par* Louis XIV, si *vanté* par sa galanterie chevaleresque, ne se montra-t-il pas le plus dur des hommes dans sa conduite envers la femme dont il avait été le plus aimé, madame de La Vallière? (Mme de Staël.) Ces moyens ont été bien *vantés* par nos politiques modernes. (B. de St-P.)

Le bourg [illegible] qui vous vit naître,
Aux Muses inconnu peut-être,
Et par Hippocrate vanté. (Parny.)

VANTELER. v. n. 1re conj. S'est dit pour Voltiger, aller au vent.

VANTER. v. a. 1re conj. Louer, priser extrêmement. Vanter quelqu'un. Le vanter beaucoup, vanter le mérite d'une personne. On le vante beaucoup pour peu de chose. On vante l'élévation de vos lumières. (Mass.) Ces honneurs que le monde *vante*. (Boss.) Le prince vantait les conseils de l'un, la hardiesse de l'autre, chacun avait son rang dans ses discours. (Id.) Quelquefois il vous plaint; souvent même il vous *vante*. (Boil.) Je plaignis Bajazet, je lui *vantai* ses charmes. (Rac.) Il fallut que le roi donnât une déclaration publique, par laquelle il renvoyait son ministre en *vantant* ses services et en se plaignant de son exil. (Volt.) La fable, de sa voix, a *vanté* la merveille. (Del.) Il buvait aussi fort souvent, tantôt c'était à ma santé, et tantôt à celle de mon père et de ma mère, dont il ne pouvait assez *vanter* le bonheur d'avoir un fils tel que moi. (Le Sage.) Le petit chantre avait eu raison de ne me pas *vanter* sa bourse, j'y trouvai très-peu d'espèces. (Id.) L'homme véritablement honnête ne *vante* pas sa probité. (Boiste.)

— SE VANTER. v. pron. Se louer, se priser extrêmement. Se vanter beaucoup. Se vanter trop. On se donne en ridicule en se *vantant* soi-même. (Acad.) On perd à se vanter presque tout son mérite. (Boiste.)

Et mêle en se vantant soi-même à tout propos
Les louanges d'un fat à celles d'un héros. (Boil.)

— *Se vanter de, s'en vanter*. Se glorifier, se faire honneur de. Se vanter d'avoir fait réussir une affaire. Se vanter d'avoir rendu de grands services à quelqu'un. Elle s'en est vantée assez publiquement. (Rac.) Galilée se vantait d'avoir employé plus d'années à la philosophie que de mois aux mathématiques. (Edg. Quinet.) On se *vante* souvent de son plus grand défaut, comme de sa principale vertu. (Boiste.) Il avait longtemps porté les armes, et souvent il se vantait d'avoir vu le feu. (Le Sage.)

— Être vanté. Les belles actions, les actions généreuses ne sauraient trop se *vanter*; elles sont si rares! (Boiste.)

— *Se vanter que*. Le monde se vante que l'honneur et la véritable probité ne résident que chez lui. (Mass.)

— Se faire fort de. Se vanter de [illegible] heureux. (Mass.)

— Prov. *Il n'y a pas de quoi se vanter*. Se dit de quelqu'un ou à quelqu'un qui a fait une chose blâmable, honteuse. || *Il fait bon battre un glorieux, il ne s'en vante pas*. On n'a pas à craindre d'être puni, parce qu'il garde le silence sur son aventure.

VANTERIE. s. f. Vaine louange qu'on se donne à soi-même, et qui marque de la présomption. Il y a bien de la vanterie dans ce qu'il dit. Il est insupportable avec ses vanteries continuelles. [illegible] (Boss.) [illegible] d'amadou. (Id.) [illegible]

VANTEUR, EUSE. adj. S'est dit pour désigner Celui, celle qui se vante. Ce mot a cessé d'être en usage. Il est plus ancien que *vantard*, qui a prévalu.

— Prov. *Grands vanteurs, petits faiseurs*. Ceux qui se vantent le plus sont presque toujours ceux qui en font le moins.

VANTILLER. v. a. 1re conj. [illegible] de planches pour retenir l'eau. On écrit aussi *ventiller*.

VANUCCI (Le). Peintre. V. PÉRUGIN.

VA-NU-PIEDS. s. m. Se dit d'un vagabond ou d'un homme très-misérable. C'est un va-nu-pieds. Ce sont des va-nu-pieds. Fam.

VAN-VEEN (Othon). Peintre, né à Leyde en 1556, mort à Bruxelles en 1634.

VANVITELLI. Un des plus grands architectes du XVIIIe siècle, et auteur du plus grand monument de ce siècle, né à Rome en 1700, mort en 1773, mit le comble à sa réputation en fournissant le plan du magnifique palais de Caserte.

VANVOLE. s. f. (du mot *vent*, qui s'écrivait autrefois *vant*, et du v. *voler*). S'est dit pour Mouvement de ce que le vent emporte.

— *A la vanvole.* loc. adv. A la légère, sans réflexion. Les paroles s'évanouissent et s'en vont à la *vanvole.* (Nic. Pasquier.) Rentrez en vous-même, sans vous abandonner à la *vanvole* à la douleur. (Id.)

VANVRES. Géogr. Bourg du départ. de la Seine, à 3 kil. S.-O. des murs de Paris; 1,700 hab. Ancien château du prince de Condé.

VAORANTHE. s. m. Bot. Nom donné au fruit du phyzène, arbrisseau ou petit arbre, à rameaux et feuilles alternes, à fleurs axillaires, en grappes.

VAOUR. Géogr. Ch.-l. de cant. (Tarn), à 90 kil. N.-O. de Gaillac; 650 hab.

VA-OUTRE. Terme de vénerie employé par le valet de limier lorsqu'il est au bois, qu'il allonge le trait du limier, et qu'il met le chien devant lui pour le faire quêter.

VAPEUR. s. f. (du lat. *vapor*, même signif.) Phys. Nom sous lequel on désigne les fluides élastiques non permanents, c'est-à-dire qui passent à l'état liquide à une température plus ou moins basse. Aujourd'hui que plusieurs gaz, longtemps regardés comme non coërcibles, ont été amenés à l'état liquide par des abaissements de température, sous de fortes pressions, la distinction établie entre les *vapeurs* et les *gaz* devient moins exacte : cependant, en général, la compensation des vapeurs a lieu à un froid moindre et sans pression. Lorsqu'un corps, de l'état solide ou de l'état liquide, passe à un état aériforme, on dit qu'il se change en vapeur. La vapeur d'eau est celle qui se dégage d'un vase, d'une chaudière pleine d'eau exposée à l'action du feu. Non-seulement il y a de la vapeur d'eau, mais aussi il y a des vapeurs de tous les corps soit solides, soit liquides, qui se trouvent à la surface de la terre. Les unes et les autres se changent en vapeur lorsqu'ils sont exposés à une chaleur plus ou moins forte. Au moyen d'appareils particuliers, ou à l'aide d'une certaine température, on réduit en vapeur non-seulement le soufre, le charbon qui brûlent très-facilement; mais encore le fer, le cuivre, l'or, l'argent, le diamant, tous les métaux, tous les minéraux, sans en excepter un seul. Mais la vapeur la plus intéressante, la plus commune de toutes, c'est la vapeur d'eau, parce que nous la trouvons à chaque instant sous nos pas et dans les usages domestiques. Les brouillards, les nuages, etc., ne sont autre chose que de la vapeur d'eau plus froide que celle qui s'élève de dessus un vase d'eau bouillante. Vapeur d'eau. Vapeur d'éther. Vapeur d'alcool. Vapeur de camphre. Vapeur aqueuse. La vapeur qui se dégage du soufre, du charbon, quand on les brûle. La vapeur du charbon asphyxie. La vapeur de l'iode est violette. Un pouce cube d'eau liquide produit un pied cube de vapeur. La force de l'eau en vapeur est plus que double de celle de la poudre.

— *Vapeur à l'état latent.* L'air tient toujours en suspension entre ses molécules des molécules aqueuses à l'état de vapeur. Outre que cette quantité de vapeur est toujours en raison de l'espace, ce qui est sans application quand il s'agit de l'atmosphère, elle y est toujours aussi en raison de la température, et, tant que la vapeur d'eau ne dépasse pas une certaine limite, ou que l'espace ne se resserre pas, ou que la température ne s'abaisse pas pour cette limite, la vapeur d'eau reste transparente comme l'air auquel elle est mêlée : c'est la vapeur à *l'état latent*, qui, malgré les immenses proportions dans lesquelles elle existe, ne manifeste pas [illegible] Lorsque la température vient à baisser, ce qui est la condition la plus fréquente, ou si l'espace vient à diminuer, les molécules de vapeur aqueuse sont forcées de se rapprocher. Si ce rapprochement avait lieu dans le vide, l'eau vaporisée reprendrait son état liquide. Mais l'air interposé entre les molécules de vapeur aqueuse oppose un certain obstacle à leur réunion immédiate; la vapeur d'eau devient alors visible, elle prend la forme de petits globules extrêmement fins qui, séparés par des couches d'air, restent en suspension dans l'atmosphère; c'est à cet air interposé entre elles qu'ils doivent sans doute de flotter ainsi comme de petits aérostats : comparaison fort juste, car ces petits globules sont des sphères creuses dont on a évalué la grosseur à 0^{mm} 009. La vapeur d'eau à cet état est visible; c'est alors qu'elle reçoit le nom de vapeur vésiculaire. Selon qu'elle occupe les régions les plus basses de l'atmosphère ou qu'elle se tient à une hauteur de 4 à 12,000 mètres, la vapeur vésiculaire constitue, dans le premier cas, les brouillards; dans le second, les nuages. ([illegible])

— *Machines à vapeur.* Machines dont les effets surprenants sont dus à de la vapeur d'eau bouillante dans une chaudière de tôle, de fer ou de cuivre, hermétiquement fermée, et qu'on laisse pénétrer, à de courts intervalles et alternativement, dessus et dessous un piston renfermé, et se mouvant dans un grand tuyau de fer ou de fonte. Ce piston mobile, surmonté d'une tige de fer, transmet son mouvement alternatif de va-et-vient, ou la force qu'il reçoit de la vapeur, aux diverses machines qu'on a besoin de faire fonctionner. La vapeur d'eau acquiert donc par la chaleur une force élastique, une force de détente, qui est la source de la force transmise au piston enfermé dans le cylindre de la machine.

— *Vapeur à une, à deux atmosphères*, etc. Par machines à une atmosphère, à deux, à trois, à quatre atmosphères, par machine à basse, à moyenne, à haute pression, on entend des machines dans lesquelles on emploie de la vapeur plus ou moins chaude, c'est-à-dire de la vapeur pour la production de laquelle il a fallu plus ou moins de chaleur, et qui, mise en contact avec un thermomètre, ferait marquer à cet instrument un degré plus ou moins élevé. De la vapeur à la pression d'une atmosphère est celle qui fait équilibre à une colonne d'air de la hauteur de l'atmosphère dont la base serait celle du piston de la machine. Les machines qui emploient la vapeur à deux atmosphères sont des machines à basse pression. Avec une atmosphère de plus, elles sont à moyenne pression, et pour toutes les machines à plus de trois atmosphères, on dit qu'elles sont à haute pression.

— Hist. Si l'on veut en croire la plupart des auteurs de la Grande-Bretagne, la machine à vapeur est anglaise, tant par son invention que par les divers perfectionnements qu'elle a reçus. Cette opinion a été combattue avec succès, et désormais il n'est plus permis d'attribuer la découverte de la machine à vapeur au marquis de Worcester, et de citer les noms de Savery, Newcomen, Beighton, comme les seuls qui l'aient appliquée à la mécanique. M. Arago a fait voir que Héron d'Alexandrie, 120 ans avant notre ère; Blasco de Garay, en 1543; Salomon de Caus, en 1615; et Branca, en 1629, avaient décrit les principaux effets de la vapeur, et imaginé des procédés pour l'employer comme force motrice, tandis que le marquis de Worcester, en 1663, ne s'était expliqué à ce sujet que dans des termes obscurs et sans utilité pour la science et l'industrie. Mais c'est principalement à Papin, en 1690 et 1695, qu'on doit la description la plus méthodique et la plus claire de la pompe à *feu*, connue aujourd'hui sous le nom de *machine atmosphérique*. Ce savant fit même exécuter un petit appareil, dont le corps de pompe n'avait que deux pouces et demi de diamètre, et ne pesait pas cinq onces; à chaque oscillation du piston, il élevait 60 livres de toute la hauteur de la course du piston descendant, en condensant la vapeur qui se trouvait au-dessous. Il avait même prévu qu'on pouvait tirer parti de la force du piston pour produire des effets mécaniques variés, en transformant en mouvement de rotation les alternations du piston. En un mot, Papin a imaginé la première machine à vapeur à piston; il a vu le premier que la vapeur d'eau fournit un moyen simple de faire le vide rapidement dans la capacité d'un corps de pompe; il est le premier qui ait songé à combiner, dans une même machine à feu, l'action de la force élastique de la vapeur, avec la propriété dont cette vapeur jouit, et qu'il a signalée, de se condenser par refroidissement. Les ingénieuses recherches de Watt se sont portées sur toutes les parties de la machine à vapeur; et, dans sa longue et utile carrière, il a élevé cet appareil à un tel degré de perfection, qu'on peut, à juste titre, lui rapporter le principal mérite d'invention, et dire qu'il l'a fait fonctionner avec la précision d'un chronomètre.

— *Bateau à vapeur, paquebot à vapeur.* Bateau, paquebot qui marche au moyen de roues mues par une machine à vapeur. Le procédé universellement adopté consiste à placer la machine à feu au centre du bateau; deux roues à aubes saillantes sur les flancs sont mises en jeu par la machine, et frappent l'eau comme de larges rames, parce que le piston communique sa puissance à une manivelle qui fait tourner les aubes. Les Anglais attribuent à Jonathan Hull [illegible] à vapeur; mais M. Arago a parfaitement établi qu'en 1695, Papin avait clairement exprimé le moyen de navigation de cette espèce, que ce n'est qu'en 1736 que J. Hull a pris sa patente pour des procédés reconnus impraticables, même pour remorquer les navires; que Périer est le premier qui, en 1775, ait construit un bateau à vapeur; que, trois ans après, le marquis de Jouffroy avait fait des essais sur une plus grande échelle à Baume-les-Dames; qu'en 1781, ce dernier avait établi réellement sur la Saône un grand bateau de ce genre; que les essais faits en Angleterre par M. Miller en 1791, lord Stanhope en 1795, Symington en 1801, Livingston et Fulton en 1803, à Paris, sont de beaucoup postérieurs. Le Sphinx est un des meilleurs bâtiments à vapeur qu'on ait construits. Les meilleures machines motrices de bateaux à vapeur, fonctionnent de 1 à 3/4 atmosphères, sans expansion, et consomment 5 kilog. de houille par heure et par force de cheval. On a inventé en Amérique des bateaux de nouvelle forme, dont la vitesse surpasse celle des bateaux employés en Europe. Ce sont deux doubles cônes opposés par leurs bases, et réunis ensemble par des barres transversales; la machine à vapeur est établie au milieu d'un pont fixé au-dessus de ces cônes. ‖ On dit quelquefois un *vapeur*, pour Un bateau à vapeur. V. VAPEUR. subst. masc.

— *Voiture à vapeur.* Locomotive.

— *Cheval de vapeur, cheval-vapeur.* V. CHEVAL.

— Vulgairement, Espèce de fumée qui s'élève des choses humides par l'effet de la chaleur. Vapeur subtile. Vapeur grossière. Vapeur légère, insensible. Vapeur épaisse. Vapeurs malignes. Vapeur méphitique. Vapeurs empestées. Les vapeurs qui forment les pluies et les orages. Les vapeurs qui s'élèvent de la mer et des rivières. Le soleil par sa chaleur, résout, dissipe les *vapeurs.* (Acad.) Le froid condense les *vapeurs.* (Id.) Quand il fut perdu dans la *vapeur* de l'horizon, il s'assit dans ce lieu sauvage. (B. de St-P.) Il s'élève du fond des vallées des *vapeurs* dont se forme la foudre qui tombe sur les montagnes. (Fléch.) D'une haleine odorante exhaler les *vapeurs.* (Del.) Le soleil dore les forêts, se joue sur les flots, colore d'une teinte jaunâtre les *vapeurs* qui fument au loin dans la plaine. (Deleuze.) Immortel Newton! ces *vapeurs* pluvieuses opposées au soleil font l'effet de ton prisme, et développent à l'œil instruit du sage les tons variés de la lumière, que tu sus démêler dans le blanc qui les réunit. (Id.) La *vapeur* des brouillards ne voile pas les cieux. (Rac.)

La sombre humidité sort du fond des marais,
Assemble les *vapeurs* et les brouillards épais.
(CASTEL.)

C'est ainsi qu'on voit les *vapeurs*
M[illegible]ter du sein d'un lac, se grossir et s'étendre,
Et goutte à goutte se répandre
Dans le vallon silencieux. (CHÉNIER.)

Des larmes du matin les bosquets se remplissent,
Et les *vapeurs* s'évanouissent,
Dès que l'astre du jour reparaît dans les cieux. (ID.)

Les *vapeurs* s'élevant au céleste séjour,
Puis en gouttes d'argent s'échappant des nuages.
(DIDOT.)

L'encens fume autour [illegible] flammes dévorantes,
Exhalent dans les airs des *vapeurs* odorantes.
(DELILLE.)

— Fig. L'âme dégoûtée du monde dit : Je suis une *vapeur*, je suis un souffle; sans doute une *vapeur* qui aime Dieu, un feu qui connaît Dieu. (Boss.) L'amour est une *vapeur* qui va du cœur à la tête, et rend frénétiques ceux qu'il possède. (Boiste.) La vie n'est qu'une *vapeur* qui disparaîtra sans retour. (Sénancour.)

Son pouls meurt; sur ses yeux nagent des *vapeurs* [sombres,
Et son âme en courroux s'envole chez les ombres.
(DELILLE.)

Je l'ai vu, ce n'est point une erreur passagère,
Qu'enfante du sommeil la *vapeur* mensongère.
(VOLTAIRE.)

Je prête un corps, hélas! à cette ombre incertaine,
Mais la faible *vapeur*, prompte à s'évanouir,
S'échappe de mes bras tout prêts à la saisir.
(DEMAY.)

— *Les vapeurs du vin.* Les fumées du vin, l'effet que le vin, bu en trop grande quantité, produit sur le cerveau. Les vapeurs du vin ont troublé sa raison.

Et lorsque dans le feu d'une fête brillante,
Qu'échauffera du vin la *vapeur* enivrante. (DELILLE.)

— *Bain de vapeurs.* Bain qu'on prend en demeurant exposé, dans un lieu clos, à des vapeurs chaudes qui s'exhalent d'un liquide, ou des parois mêmes du mur, dans les lieux où se trouvent des eaux thermales. En Russie, en Turquie, on prend communément les bains de vapeurs dans des chambres fortement chauffées, au moyen de tuyaux qui parcourent leurs parois et portent la chaleur partout. Presque tous les peuples font usage des bains de vapeurs. Les habitants les plus rapprochés du pôle, les Groënlandais, les Esquimaux, les Samoïèdes, etc., creusent un trou dans la terre, y placent des cailloux rougis au feu, et s'y plongent jusqu'au cou.

— Pathol. Nom dont on se sert pour désigner plusieurs genres d'affections morbifiques différentes, et que l'on attribue à des gaz ou vapeurs existants dans les parties. L'hystérie est, parmi les maladies nerveuses, celle qui a reçu plus particulièrement le nom de vapeurs, parce que les malades, dans les attaques de cette affection, disent éprouver la sensation d'une boule qui remonte de la matrice au gosier, globe qu'on [illegible] ceux-ci le croient solide, par la strangulation qu'il leur cause. C'est donc par l'idée que des gaz ou vapeurs, qui ne sont pour quelques-uns que le fluide nerveux lui-même exubérant, parcourent ou suivent les ramifications nerveuses, qu'on a désigné les maladies produites par le mot même de la cause qui les occasionne; c'est là l'acception la plus commune dans le langage des gens du monde, du mot *vapeurs.* Les femmes du commun n'ont guère de *vapeurs*; c'est un mal de condition qu'on ne prend que dans les boudoirs. (Encycl.) Il avait un air spéculatif et sérieux, propre à donner des *vapeurs.* (Hamilt.) Les femmes ont besoin de donner un libre cours à leurs *vapeurs.* (Boiste.)

— Se dit de certains dérangements des facultés intellectuelles, supposés également produits par des bouffées gazeuses qui vont opprimer l'encéphale. Rien n'est si commun, dans les auteurs anciens, que l'expression de *vapeurs qui montent au cerveau.*

— *Vapeurs de rate.* Se disait il n'y a pas encore longtemps. C'est le spleen des Anglais. Nous avons supprimé *rate*, et nous nous sommes bornés aux *vapeurs.*

Veut-on qu'on rabatte
Les *vapeurs* de rate
Qui nous minent tous?
Qu'on laisse Hippocrate,
Et qu'on vienne à nous. (VOLTAIRE.)

Hé quoi! lorsqu'autrefois Horace, après Lucile,
Exhalait en bons mots les *vapeurs* de sa bile. (BOIL.)

— Pope, dans son poëme intitulé *la Boucle de cheveux*, a feint qu'il y avait une *déesse aux vapeurs*, dont il s'est plu à tracer le portrait et à décrire le séjour.

. . . . La caverne profonde
Où loin des doux rayons que répand l'œil du monde,
La déesse aux *vapeurs* a choisi son séjour.
Les tristes aquilons y sifflent à l'entour,
Et le souffle malsain de leur aride haleine
Y porte aux environs la fièvre et la migraine. (VOLT.)

— *Vapeurs naturelles.* Celles qui s'élèvent de la surface des eaux thermales et varient comme elles, suivant la nature des principes qu'elles contiennent, leur température, etc. ‖ *Vapeurs artificielles.* Les vapeurs artificielles sont sèches ou humides. ‖ *Vapeur sèche.* Le gaz ou la fumée que produit en brûlant une substance médicamenteuse solide, qu'on a préalablement concassée ou réduite en poudre. ‖ *Vapeur humide.* C'est le résultat de la vaporisation d'un fluide par le calorique, soit qu'on le fasse tomber goutte à goutte sur une plaque de métal ou autre corps non combustible, échauffé à une certaine température, soit qu'on le réduise à cet état par l'ébullition. ‖ *Vapeur composée.* Celle qui contient quelques principes de certaines substances qu'on a soumises à son action. Vapeurs soufrées. Vapeurs émollientes.

— Chim. *Bain de vapeur.* Distillation dans laquelle le vaisseau où sont renfermées les matières à distiller est échauffé par la vapeur de l'eau bouillante.

— Peint. Se dit d'une manière douce et affaiblie, qui montre et cache des objets comme à travers un voile transparent, à l'imitation de la vapeur du ciel. Il y a de la vapeur dans ce tableau. Ce peintre a de la vapeur.

— Philos. hermét. *Vapeur potentielle du métal.* L'essence, la splendeur, l'âme du métal.

VAPEUR. s. m. Néol. Se dit quelquefois pour Bateau à vapeur. Dans ce sens, on dit plutôt Une vapeur. Voilà une vapeur qui passe.

VAPINCUM. (pr. *va-pin-komm*). Géogr. anc. Ville de la première Narbonnaise. Elle était, dit-on, la capitale des Tricoriens. Aujourd'hui Gap.

VAPORANT, ANTE. adj. Qui exhale des parfums, des vapeurs odorantes.

VAPORARIUM. s. m. (pr. *va-po-ra-ri-omm*; rad. *vapor*, vapeur). Antiq. rom. Endroit des étuves, d'où la vapeur de l'eau chauffée se répandait dans les chambres.

VAPORATION. s. f. (pr. *va-po-ra-ci-on*; du lat. *vaporatio*, fait de *vapor*, vapeur). Chim. Action de la vapeur sur un corps qu'on veut échauffer par ce moyen. Bain de vaporation. On dit plus ordinairement *bain de vapeur.* V. VAPEUR.

— Dégagement de vapeurs, fomentation avec la vapeur des liquides chauds.

VAPOREMENT. s. m. S'est dit pour Exhalaison, vaporisation.

VAPOREUX, EUSE. adj. Se dit de l'état du ciel, lorsque les vapeurs y sont répandues de manière à éclairer doucement les objets. Un ciel vaporeux. Lumière vaporeuse.

— Chargé de vapeurs.

Là, variant dans l'air sa forme *vaporeuse*,
Fuit la blanche nuée.... (V. HUGO.)

— Fig. Incertain, qui n'a pas de limites arrêtées, de bases positives. Les arts futiles, les sciences *vaporeuses* ont usurpé la préférence sur l'agriculture. (***)

— Qui est sujet aux vapeurs, qui en est affecté. Se dit surtout des individus qui ont des inégalités instantanées dans la santé, dont les variations ne peuvent s'expliquer par des causes appréciables. L'abbé Mongault était très-vaporeux. Ceux qui se livrent à des travaux manuels, qui n'énervent pas leur organisme par des plaisirs excessifs, par les jouissances de la table, par l'abus des passions débilitantes, sont rarement *vaporeux.* (Monfalc.) Les gens *vaporeux* sont d'un caractère difficile, bizarre, quinteux; ils tourmentent leur intérieur, sont à charge [illegible] lement tout le long du jour, qu'ils passent à bâiller ou dans une langueur pénible. (Id.)

Qu'avec plaisir il (le bonheur) s'envole
Loin du boudoir enchanté
Dont la déesse frivole,
Triste et *vaporeuse* idole,
Bâille en parlant de gaîté! (LEMERC.)

— substantiv. Personne sujette aux vapeurs. Un vaporeux. C'est un vaporeux, une vaporeuse.

Dans le même salon là viennent se confondre
La belle *vaporeuse* et le triste hypocondre. (DEL.)

— Qui tient des vapeurs, qui a rapport aux vapeurs. Affection vaporeuse. On guérirait les femmelettes de l'ennui *vaporeux* en leur faisant porter le cotillon de bure. (Boiste.)

— Qui cause des vapeurs. La casse est vaporeuse. Peu usité dans ce sens.

— S'est dit des bains de vapeurs. Les bains *vaporeux* apaisent les douleurs (Richelet.)

— Peint. Se dit des ciels et des lointains, quand le peintre est parvenu à rendre l'effet de la vapeur légère dont se forment les nuages, et celui de l'atmosphère alors qu'il voile plus ou moins les objets placés à une grande distance de nos yeux.

VAPORISATION. s. f. (pr. *va-po-ri-za-ci-on;* rad. lat. *vapor*, vapeur). Phys. Passage d'un corps de l'état liquide à l'état de vapeur par l'action du calorique; transformation d'un liquide en fluide élastique, dégagement rapide de vapeur qui a lieu au moment de l'ébullition; et comme la pression de l'atmosphère est totalement vaincue dans ce cas, on a étendu le même nom à toute formation de vapeur qui s'opère dans un espace vide d'air. La vapeur humide est le résultat de la *vaporisation* d'un fluide par le calorique. (Encycl.) L'ébullition est en général par rapport aux liquides le signe de la *vaporisation* naissante. (Haüy.) La *vaporisation* de l'eau commence à 80 degrés du thermomètre de Réaumur, sous la pression moyenne de l'atmosphère. (Id.)

— Syn. comp. VAPORISATION. ÉVAPORATION. La *vaporisation* dépend de ce que l'électricité calorique qui agit sur les molécules de l'eau est assez puissante pour vaincre la pression de l'air. Dans l'*évaporation*, ce même air, qui d'un côté s'oppose, par sa pression, à la force élastique du calorique, pour réduire l'eau en vapeur, la seconde, d'un autre côté, par l'affinité qu'il exerce sur ce liquide. La chaleur favorise sans doute l'évaporation, mais elle a lieu à une basse température, et la glace elle-même est susceptible d'évaporation.

VAPORISÉ, ÉE. part. pass. du v. Vaporiser. S'empl. adjectiv. Les vapeurs s'élèvent dans les régions glaciales qui congèlent les eaux *vaporisées*. (Rouch.)

VAPORISER. v. n. 1re conj. (pr. *va-po-ri-zé*; rad. *vapeur*). Faire passer une substance de l'état liquide à l'état de vapeur, par l'action du calorique. Si l'eau, au moment de la vaporisation, est renfermée dans un vase qui ne lui laisse aucune issue, alors la vapeur, en s'accumulant dans la partie supérieure du vase, exerce sur l'eau encore liquide une pression qui étant parvenue à un certain terme, s'oppose à l'effet de la force élastique du calorique, pour *vaporiser* de nouvelle eau. (Encycl.)

— SE VAPORISER. v. pron. Passer de l'état liquide à l'état de vapeur. Les liquides en se *vaporisant* absorbent de la chaleur. (Cuvier.) On peut composer les fumigations de toutes les substances susceptibles de se dissoudre en totalité ou en partie dans l'eau réduite en vapeur, ou de se *vaporiser* dans le calorique. (Encycl.)

VAQUE. s. f. (du lat. *vaga*, vague, vide). Se dit pour désigner une Chèvre stérile, dans les environs de Lyon.

VAQUE. s. m. (du lat. *vacuus*, vide). Dans quelques localités, se dit pour Terrain vague, lande communale.

VAQUER. v. n. 1re conj. (pr. *va-ké;* du lat. *vacuare;* fait de *vacuus*, vide). Etre vacant, n'être point occupé, n'être point rempli. Se dit surtout des emplois, des charges, des dignités, etc. Le pape étant mort, le saint-siége *vaqua* pendant plus de trois ans. (Acad.) Voilà un bel emploi qui *vaquera* bientôt. (Id.) Cette charge *vaque* par la mort de celui qui en était pourvu. (Id.) Cette abbaye, cet évêché *vaquait*. (Id.) Il y a une chaire de droit qui *vaque*. (Id.)

— Se dit des logements. Il y a près de chez moi une maison qui *vaque*. (Acad.) Il doit avoir le premier appartement qui *vaquera*. (Id.)

— Etre disponible. Il y a un lit qui vaque dans cet hôpital.

— Se dit aussi des tribunaux de justice, lorsqu'ils ne tiennent pas leurs audiences. La cour royale vaquera pendant deux mois.

— *Vaquer à*. S'occuper de quelque chose, s'y appliquer. Vaquer à ses affaires. On ne peut vaquer à tant de choses à la fois. Vaquer à l'oraison. Vaquer à l'étude.

VAQUERELLE. s. f. Bot. Un des noms de l'actinote. V. ACTINOTE.

VAQUETTE. s. f. Bot. Nom vulgaire de l'arum maculé ou pied-de-veau.

VAQUIER. s. m. S'est dit pour Vacher.

— Hist. Nom de certains sectaires qui parurent en 1320.

VAR. Géogr. Petit fleuve qui sépare la France des Etats sardes et se jette dans la Méditerranée. ‖ Département de France, au S.-E.

VARA. s. f. Métrol. Aune de Castille, mesure employée en Espagne, et valant 3 pieds, ou mètres 0,8480. ‖ Aune de Portugal valant 5 palmos, ou mètres 1,0920. ‖ Aune des Canaries, mètres 0,8500.

VARA. Myth. sept. La neuvième des douze déesses des Scandinaves : elle présidait aux promesses.

VARADES. Géogr. Bourg de France (Loire-Inférieure), près de la Loire; 3,600 hab.

VARADIN. Géogr. Ville de Hongrie (Banat allemand), sur la Temes, à 32 kil. N.-O. de Pancsova; 3 000 hab. ‖ VARADIN OU VARASDIN. Ville forte des Etats autrichiens (Croatie); ch.-l. du gouvern. de Varadin, sur un bras de la Drave, à 70 kil. N.-E. d'Agram; 4,500 hab. ‖ GRAND-VARADIN (*Gross-Wardein*, en allem.) Ville forte de Hongrie, ch.-l. du comté de Bihar, à 300 kil. E. de Bade; 17,500 hab.

VARAGINE ou **VORAGINE** (Jacques de). Dominicain, né à Varaggio, sur la côte de Gênes, vers 1230, mort en 1298, se distingua comme professeur et prédicateur, devint provincial de la Lombardie, puis archevêque de Gênes, en 1292. Jacques de Voragine a laissé plusieurs ouvrages, entre autres *Historia Lombardina, seu legenda sancta*, plus connu sous le nom de *Legenda aurea*, Légende dorée.

VARAHUN. s. m. Métrol. Poids employé à Madras et valant le dixième d'un pollam, ou kil. 0,00354.

VARAIGNE. s. f. L'ouverture par laquelle l'eau de la mer entre dans le premier réservoir d'un marais salant. Ouvrir la varaigne. Fermer la varaigne.

VARAIGUES. s. m. pl. Hist. Peuple d'origine scandinave. Les Varaigues, Varègues ou Varèges sont, à ce que l'on croit, les mêmes que les Varanges.

VARAIRE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des joncées. V. VERATRUM.

VARALLO. Géogr. Ville des Etats sardes (Novare), ch.-l. de l'intendance de Valsesia, à 54 kil. N.-O. de Novare; 3,250 hab.

VARAN. s. m. Erpét. Nom vulgaire du tupinambis.

VARANDER. v. a. 1re conj. Techn. Faire égoutter les harengs en les tirant de la saumure.

VARANES ou **VARAVANES.** Nom donné par les historiens grecs à plusieurs rois perses de la dynastie des Sassanides, dont le vrai nom est Bahram ou Behram.

VARANGE adj. et s. des g. ou **VARANGIEN, IENNE.** adj. et s. Géogr. V. VARÈGUE.

VARANGUE. s. f. Mar. Nom donné à la partie basse et fondamentale de chaque membre ou côte de squelette d'un navire, et qui pose par son milieu sur la contre-quille, à laquelle elle se lie par une entaille et des chevilles à bout perdu. Les varangues au milieu de la quille sont toujours plus ouvertes. Quelques navires, dits à *plates varangues*, les ont, dans cette partie, presque droites, pour ne commencer à s'arrondir qu'à quelque distance de la quille. ‖ *Maîtresse varangue*. La varangue du milieu.

VARCHI (Benoît). (pr. *var-ki*). Historien et poète toscan, né en 1502 à Florence, mort en 1565. Son principal ouvrage est l'*Histoire florentine*.

VARDANE ou **VARTAN.** Roi des Parthes, succéda à son père Artaban III, l'an 44 de J.-C. Fut assassiné par ses officiers.

VARDANÈS ou **HYPANIS.** Géogr. Fleuve aujourd'hui appelé le Kouban.

VARDARI. Géogr. Rivière de la Turquie d'Europe (Roumélie), coule au S.-E., sort du versant oriental du Tchar-Dagh, baigne Uskup, Gradiska, et se jette dans le golfe de Salonique, après un cours de 280 kil.

VARDE. s. f. S'est dit pour Garde.

VARDÉEN, ENNE. adj. et s. Géogr. anc. Nom d'un peuple de Dalmatie. On dit aussi Varde.

VARDER. v. a. 1re conj. S'est dit pour Garder.

VARDHUUS ou **VARDOEHUUS.** Géogr. Forteresse de Norwége, la plus septentrionale de l'Europe.

VARDO. Géogr. anc. Nom d'une petite rivière de la Narbonnaise première. Aujourd'hui *le Gardon*.

VARDULE. adj. et s. des 2 g. Géogr. anc. Nom d'un peuple espagnol de la Tarraconaise. Les Vardules s'étendaient à l'est des pays qui forment la Biscaye, et à l'ouest de la Navarre.

VARE ou **VARRE.** s. f. Métrol. Mesure de longueur dont on se sert en Espagne et en Portugal pour mesurer les étoffes. Elle varie suivant les pays.

VARECA. s. m. Bot. Genre établi pour un fruit de Ceylan qui a quelque rapport avec les cucurbitacées, mais qui en diffère par l'ovaire supérieur et les semences munies d'un périsperme.

VARECH ou **VAREC.** s. m. (mot scandinave; quelques-uns le font venir de l'angl. *vrech*, naufrage; selon d'autres, il vient d'un vieux mot allem. signif. *algue marine*). Bot. Nom donné, sur les côtes de l'Océan, à toutes [...] notamment aux lieux où on y ramasse, et dont on fait usage, après certaines préparations, pour engraisser les terres et pour fabriquer de la soude.

— Le privilége exclusif de recueillir le varech dont jouissaient les communes voisines de la mer, supprimé pendant le cours de la révolution, a été rétabli par un arrêté du gouvernement du 18 thermidor an X, qui charge les préfets de déterminer par des règlements tout ce qui est relatif à la pêche du varech.

— Par extens. Se dit de tous les débris que la mer rejette sur les côtes.

— *Droit de varech*. Autrefois, en Normandie, le terme de *varech* désignait le droit qui appartenait à tout possesseur de fief situé sur les côtes de la mer, de s'emparer de toutes les choses que l'eau jette à terre par tourmente et fortune de mer, ou qui arrivent si près de terre, qu'un homme à cheval y puisse toucher avec sa lance.

— Nom donné à une espèce d'herbe maritime qui sert à l'engrais des terres.

— Chim. *Cendres* ou *soude de varech*. Sur les côtes de la Normandie, on brûle les varechs, qui y croissent en abondance, et on emploie les cendres qui résultent de la combustion à divers usages.

— Se dit aussi d'un navire submergé, coulé à fond.

— Les variantes ne manquent pas pour ce mot, car on trouve dans les dictionnaires *vrech, vareck, wareck*, etc. Il nous semble que la seule forme admissible est *varec*.

VAREIGNE. s. m. Se dit aux environs de Tours pour désigner un jardin maraîcher.

VARÈGUE. adj. et s. des 2 g. ou **VARANGIEN, IENNE.** adj. et s. Géogr. Peuple normand sorti de Norwége; fut appelé dans la Slavonie par les Novogorodiens pour défendre la frontière septentrionale contre les incursions des Finnois; mais quelques années après, en 862, Rurik, leur chef, s'empara de Novogorod, et prit le titre de grand prince. D'autres Varègues allèrent s'établir à Kiev, en 864.

VAREL. Géogr. Ville du grand-duché d'Oldenbourg, sur la Hase, à 28 kil. N. d'Oldenbourg; 3,000 hab.

VARELLA. s. m. Relat. Nom que les Péguans donnent à leurs temples.

VAREN (Bernhard). Savant géographe d'Amsterdam, né vers 1610, mort vers 1680.

VARENCHE. s. f. S'est dit pour Garance.

VARENNE. s. f. Plaine sablonneuse et inculte où les bestiaux trouvent quelquefois pâture, et que le gibier fréquente.

— *La varenne du Louvre*. Certaine étendue de pays que le roi se réservait pour la chasse. Capitaine de la varenne du Louvre. ‖ S'est dit aussi de la juridiction qui connaissait des délits commis dans la varenne du Louvre.

VARENNES. Géogr. Ch.-l. de cant. (Haute-Marne), à 24 kil. E. de Langres; 1,297 hab. ‖ VARENNES-EN-ARGONNE. Ch.-l. de cant. (Meuse), à 29 kil. N.-O. de Verdun; 1,607 hab. C'est là que fut arrêté Louis XVI fuyant à l'étranger, le 20 juin 1791. ‖ VARENNES-EN-ALLIER. Ch.-l. de cant. (Allier), à 45 kil. N.-O. de la Palisse; 2,191 hab.

— Hist. fr. *Fuite de Varennes*. Se dit de la tentative d'évasion que fit Louis XVI, avec sa famille, dans la nuit du 20 au 21 juin 1791. Il fut arrêté à Varennes-en-Argonne.

VARET. s. m. S'est dit pour Varech, et aussi pour Epaves.

— Cout. de Norm. Terre qui restait en jachères depuis le mois de mars jusqu'en octobre.

VARET. s. m. Agric. Se dit, dans certains cantons, pour désigner soit une jachère, soit un assolement.

VARETON. s. m. Anc. t. milit. Espèce de flèche. V. VIRETON.

VARETTE. s. f. Bot. V. ADENANTHOS.

VAREUSE. s. f. Mar. Courte chemise en toile à voile ou en grosse cotonine de couleur que portent les matelots dans l'exercice de certains travaux qui exigent l'emploi du goudron et d'autres matières grasses et salissantes. La vareuse ne descend pas plus bas que les reins, et seulement assez pour entrer dans la ceinture de la grande culotte, aussi en grosse toile.

— Se dit d'un vêtement qui ressemble à une vareuse. Acheter une vareuse. S'affubler d'une vareuse.

VARGADELLE ou **VERGADELLE.** s. m. Ichthyol. Nom vulgaire du saupe, poisson du genre spare.

VARGAS (L. de). Peintre de Séville, né en 1509, mort en 1590.

VARI. s. m. Mamm. Nom spécifique d'un mammifère quadrumane du genre maki.

VARIABILITÉ. s. f. Disposition habituelle à varier. La variabilité du temps. La variabilité des goûts. La variabilité de l'humeur. La variabilité de la température.

— Algèb. Se dit de la propriété dont jouit toute variable de passer par divers états de grandeur. La variabilité d'une fonction n'est pas toujours indéfinie. Les fonctions continues, et entre autres les polynomes algébriques entiers, jouissent d'une variabilité illimitée.

VARIABLE. adj. des 2 g. Sujet à varier, qui change souvent. Temps variable. Saison variable. Vent variable. La fortune est varia[...] monde n'est aussi *variable* que ce que l'on appelle l'opinion publique. (Boiste.)

— *Variable dans*. C'est un homme variable dans ses opinions, dans ses résolutions.

— Mathém. On dit adjectivement, Une quantité variable, une expression variable, une fonction variable. ‖ *Quantité variable entre deux limites données*. Quantité qui peut prendre tous les états de grandeur dont sa forme la rend susceptible entre deux grandeurs données soit arithmétiquement, soit sous forme algébrique déterminée. ‖ *Vitesse variable*. En physique, vitesse de tout mouvement varié. V. VITESSE et VARIÉ.

— Algèb. *Variable* s'emploie substantivement et adjectivement. Substantivement : Une variable, généralement parlant, est une quantité actuellement indéterminée au point de vue arithmétique, mais qui a une forme algébrique déterminée, et qui est susceptible de passer par divers états de grandeur. ‖ *Variable indépendante*. Variable dont les valeurs sont entièrement arbitraires, ne sont soumises à aucune loi établie. ‖ *Variable dépendante* ou *fonction*. Celle dont les valeurs sont soumises à une loi déterminée, dépendant de celles d'une ou de plusieurs variables indépendantes, que cette dépendance soit explicitement ou implicitement établie. L'expression complète $ax^2 + bx + c$ est une variable dépendante, ou une fonction de x qui est la variable indépendante. Il y a des fonctions de plusieurs variables, les unes dépendantes, les autres indépendantes. ‖ *Maximum* ou *minimum d'une variable*. Valeur que peut prendre cette variable, évidemment dépendante, et qui est plus grande ou plus petite que toutes les valeurs qui la précèdent ou qui la suivent dans son voisinage. Une variable peut avoir plusieurs *maxima* et plusieurs *minima*. ‖ *Changement de variable indépendante*. Substitution faite d'une nouvelle variable indépendante à celle qu'on avait considérée d'abord, et qui permet de regarder actuellement la première fonction et sa variable indépendante comme deux fonctions de la nouvelle variable. ‖ *Différencier par rapport à une variable, prendre la dérivée par rapport à une variable*. Trouver la différentielle, la dérivée d'une fonction, en attribuant à la variable indépendante un accroissement infiniment petit. ‖ *Variable* se dit par opposition à *constante*, *constante arbitraire*, qui désigne une grandeur une fois donnée pour toutes et non susceptible de changer d'état. ‖ En Angleterre principalement, les *variables* s'appellent *fluentes*; quelques auteurs français emploient aussi ce terme. Ce que nous appelons généralement *différentielle* (l'accroissement infiniment petit d'une variable), les Anglais l'appellent *fluxion*. Le calcul des accroissements infiniment petits des variables constitue le calcul différentiel et le calcul intégral, qui ont d'ailleurs deux objets inverses l'un de l'autre.

— Médec. *Pouls variable*. Celui qui est tantôt régulier, tantôt irrégulier, fort ou faible.

— Bot. Se dit de la corolle des synanthérées, quand elle se présente sous diverses formes dans les différentes fleurs d'une même calathide incouronnée, d'un même disque ou d'une même couronne. ‖ Se dit aussi des plantes dont les feuilles sont partagées en lobes inégaux et dissemblables. La jungermannie variable.

VARIABLE. s. m. Se dit du degré du baromètre qui indique un temps incertain, sujet à varier. Le baromètre est au variable.

VARIANT. part. prés. du v. Varier. Qui varie. Il est invar. Une personne variant ses occupations, ses plaisirs.

VARIANT, ANTE. adj. Qui change souvent. Esprit variant. Humeur variante. C'est un homme très-variant dans ses résolutions.

VARIANTE. s. f. Se dit des diverses leçons d'un même texte. Les variantes de la Bible. Les variantes d'un auteur. Recueillir toutes les variantes. Imprimer le texte avec les variantes. Les mots, les membres de phrase qui diffèrent d'un texte à l'autre proviennent des corrections des auteurs, des différentes éditions de leurs œuvres, et le plus souvent, pour les auteurs anciens, des gloses de leurs éditeurs, des commentaires ou scolies, qui quelquefois ont plus altéré les originaux qu'ils ne les ont expliqués.

— Bot. Différence légère ou peu constante qu'on observe sur les plantes de même espèce, quand on a lieu de l'attribuer plutôt à la nature du sol ou à l'influence du climat qu'aux effets de la culture.

VARIANTES. s. f. pl. Comm. Nom que les marchands de comestibles donnent aux légumes et aux fruits de diverses espèces conservés dans le vinaigre, à la manière des achars.

VARIATION. s. f. (pr. *va-ri-a-ci-on;* du lat. *variatio;* fait de *varius*, varié). Changement. La variation du temps. La variation du baromètre. La variation des vents. La variation des témoins. Dépositions dans lesquelles il y a beaucoup de variation. Remarquer beaucoup de variation dans la conduite, dans les sentiments de quelqu'un. Il y a peu d'hommes qui aient un caractère fixe : le cœur est aussi sujet aux *variations* que le visage. (La Baumelle.) La *variation* des opinions de la plupart des hommes suit celle des événements interprétés par leur intérêt. (Boiste.) Les intrigues des cours ressemblent aux *variations* de l'atmosphère. (Id.)

— Astron. Grande inégalité périodique du mouvement lunaire, qui disparaît dans les sy[...] valeur dans les octants, et dépend de la distance angulaire de la lune au soleil. Cette inégalité a été découverte par Tycho-Brahé. Sa plus grande valeur est d'une demi-révolution synodique, 14 j. 765294.

— *Histoire des variations des Églises protestantes*, ou absol. *Histoire des variations*. Titre d'un ouvrage de controverse de Bossuet avec les protestants.

— Musiq. Petites pièces de musique dans lesquelles un thème primitivement entendu reparaît autant de fois que l'on veut, présenté chaque reproduction avec des broderies et autres changements qui, sans altérer le fond, donnent à la forme une apparence nouvelle. Les variations de Bach, de Haendel, de Haydn, de Mozart, de Beethoven, de Hummel. Composer des variations. Il n'y a rien de moins varié que les variations. [...]

— Astron. On appelle ainsi la troisième inégalité du mouvement de la lune, celle par laquelle le vrai lieu de ce corps, excepté dans les quadratures, diffère de celui qu'on a trouvé par les deux premières équations.

— Mar. Syn. de Déclinaison, en parlant de la déviation de l'aiguille aimantée dans sa direction vers le nord, c'est-à-dire de la quantité

de degrés dont le méridien d'une boussole s'écarte vers le nord-est ou le nord-ouest du méridien du globe. Les marins le désignent par abréviation W, NE et NO.

— Mathém. *Calcul des variations*. Branche de l'analyse infinitésimale. Diverses quantités variables étant liées entre elles par une relation existante, mais indéterminée, le calcul des *variations* a pour objet de déterminer cette relation, de manière que la valeur d'une certaine fonction, valeur qui dépend de la relation dont il s'agit, soit la plus grande ou la plus petite possible. (Compl. de l'Acad.)

VARICE. s. f. (du lat. *varix*, varice; fait de *varius*, varié). Pathol. Tumeur molle, arrondie, indolente, sans changement de couleur à la peau, mobile, formée par le relâchement des parois d'une portion d'une veine. Dilatations partielles et permanentes des veines, et qui sont à ces vaisseaux ce qu'est aux artères l'anévrisme. Comme lui, elles dépendent d'un affaiblissement, d'un relâchement des parois du tube sanguin; mais elles sont infiniment moins graves, leurs progrès sont moins rapides et moins dangereux, et les périls qui suivent leur rupture beaucoup moins redoutables. C'est dans les points qui correspondent aux valvules que les varices se forment. Individus affectés de varices. La grosseur d'une varice est quelquefois considérable. Varices des veines de la tête. Varices des veines jugulaires. Varices des veines de l'abdomen et du bassin. Varices des veines du thorax. Varices des membres abdominaux. Terminaison des varices. Guérison spontanée des varices. Varices des femmes grosses. Varice anévrismale. Causes, traitement des varices. Cautérisation des varices. Extirpation des varices. Incision des varices. Avoir des varices à la jambe.

— *Varice anévrismale*. Tumeur qui survient à la suite de la double lésion d'une artère et d'une veine correspondante, lorsque, par une sorte d'anastomose contre nature, le sang, passant de l'artère dans la veine, distend les parois de ce dernier vaisseau.

— Conchyl. Nom donné aux bourrelets ou renflements noduleux du bord droit de certaines coquilles univalves, qui, s'étant conservées sur les tours de spire, les rendent ainsi variqueuses.

VARICELLE. s. f. Pathol. Maladie qu'on appelle aussi *petite vérole volante*, et qui est caractérisée par une éruption de petites pustules disséminées par toute la surface du corps, et qui offrent quelque analogie avec celles de la variole. Cette affection règne quelquefois épidémiquement, et attaque surtout les enfants. Ses causes ne sont pas connues. Les adversaires de la vaccine l'ont signalée comme une variole légitime, et comme une preuve de l'inefficacité de la vaccine; ses partisans l'ont regardée, avec plus de raison, comme une *fausse petite vérole*, due soit à une vaccination imparfaite, soit à un contagium distinct de celui de la variole. La varicelle débute par un mouvement fébrile; l'éruption se présente tantôt sous forme de petits boutons pointus, remplis d'un liquide d'abord clair, puis trouble, qui se dessèchent et tombent dans l'espace de trois à quatre jours, tantôt sous forme de pustules plus larges, qui ne se dessèchent qu'au bout de six à sept jours. Ces boutons et ces pustules ne laissent après la guérison aucun signe de leur existence. Cette maladie n'offre aucun danger.

— *Varicelle pustuleuse ombiliquée*. Celle qu'on a plus particulièrement appelée *varioloïde*. Elle ne diffère réellement de la variole discrète que par l'absence de la fièvre secondaire. ‖ *Varicelle pustuleuse conoïde*. Celle qu'on observe chez les vaccinés et quelquefois chez les variolés, qui est surtout bien dessinée sur la face, et dont les pustules parcourent leurs périodes en huit ou dix jours. ‖ *Varicelle pustuleuse globuleuse*. Varicelle caractérisée par la forme arrondie que les pustules prennent du quatrième au cinquième jour.

VARICOCÈLE. s. f. ou m. (du lat. *varix*, varice; et du gr. κήλη, poche, tumeur). Pathol. Petite tumeur formée par la dilatation d'une veine. D'après cette étymologie, le nom de *varicocèle* devrait s'appliquer indifféremment à toute espèce de varices; cependant on ne le donne qu'aux dilatations variqueuses des veines [illegible] ladie est caractérisée par une tumeur molle, comme fluctuante, ou plutôt pâteuse, à nodosités multiples, s'élevant du bord supérieur du testicule, et s'étendant jusqu'au niveau de l'orifice inférieur du canal inguinal, à travers lequel elle se prolonge quelquefois jusqu'aux régions lombaires. Varicocèle primitif. Varicocèle volumineux.

— Dans le dictionnaire de l'Académie, ainsi que dans tous les autres, le nom de *varicocèle* est féminin; mais dans tous les dictionnaires de médecine il est masculin. Les anciens chirurgiens ont confondu le *varicocèle* et le spermatocèle. (Nysten.) Le *varicocèle* est une affection rare et très-peu importante. (Dict. des sc. méd.) Il serait à désirer que l'on ramenât tous les mots analogues à un seul et même genre.

VARICOMPHALE. s. m. (mot hybride formé du lat. *varus*, varice; et du gr. ὀμφαλός, ombilic, nombril.). Pathol. Dilatation variqueuse des vaisseaux du nombril, lorsque celui-ci est le siége d'une hernie ou de quelque autre altération, où il a subi du développement.

VARICO-SPERMATOCÈLE. s. m. Pathol. Complication du varicocèle et du spermatocèle.

VARIÉ, ÉE. part. pass. du v. Varier. S'emploie adjectiv. Ouvrage varié. Descriptions variées. Style varié. Parterre varié. Air varié pour la flûte, pour le violon, etc. O Providence! qui pourrait méconnaître vos soins variés pour toute la terre suivant le besoin de vos faibles créatures? (B. de St-P.) Sa voix est déliée et faible, mais elle est variée et délicate. (Buff.) La nature inspire à tous les êtres qu'elle anime, un instinct, des facultés, des habitudes relatives aux divers climats, et *variées* comme eux. (Id.) Il y en a qui ont de beaux colliers noirs, et dans tout le plumage des couleurs plus vives et plus *variées*. (Id.) Les deux nations luttèrent près de deux siècles avec des succès *variés*. (Anquet.) Voyez se jouer dans les airs, dans les eaux et sur la terre, cette multitude *variée* d'animaux. (A. Mart.)

— *Varié de*. Le reste du dessous du corps est *varié* de gris plus ou moins blanchâtre et de roux. (Buff.)

— *Varié en*. Les espèces de bananes sont très-*variées* en saveurs. (B. de St-P.)

— Mécan. *Mouvement varié*. Mouvement produit par une ou plusieurs forces continues, qui agissent à chaque instant sur un corps d'une manière arbitraire, et changent à chaque instant de vitesse. Le mouvement varié est en général curviligne. Le mot *varié* est employé ici par opposition à *uniforme*. V. MOUVEMENT UNIFORME. ‖ *Lois d'un mouvement varié*. Celles du mouvement uniforme qui auraient lieu à une époque donnée du mouvement général, si l'on supposait qu'à cette époque la force continue cessât tout à coup d'agir, auquel cas le corps pourrait être considéré comme ayant un mouvement uniforme, en vertu de la loi d'inertie. ‖ *Mouvement uniformément varié*. Mouvement varié, rectiligne, produit par une force continue, qui agit sur le corps en lui imprimant à chaque instant une impulsion constante, laquelle s'ajoute à la somme des impulsions précédentes; cette force continue est dite *accélératrice constante* ou *retardatrice constante*. ‖ *Lois du mouvement uniformément varié*. Celles qui déterminent l'espace parcouru et la vitesse à une époque donnée du mouvement. La vitesse croît ou décroît proportionnellement au temps, et les espaces parcourus sont entre eux comme les carrés des temps.

VARIÉ. s. m. Ichthyol. Nom spécifique d'un labre.

VARIER. v. a. 1re conj. (du lat. *variare*; fait de *varius*, varié, différent). *Je varie; nous varions, vous variez. Je variais; nous variions, vous variiez. Que je varie; que nous variions, que vous variiez*, etc. Diversifier. Varier les mets. Varier les ornements. Varier ses expressions. Varier son style. Varier ses plaisirs, ses occupations. Dans la peinture, il faut *varier* les airs de tête et l'attitude des figures. (Acad.) L'homme sait *varier* les chefs-d'œuvre de l'art. (Delille.)

Voulez-vous du public mériter les amours?
Sans cesse, en vos écrits, variez vos discours. (Boil.)

— *Varier la phrase*. Dire la même chose en d'autres termes.

— Musiq. *Varier un air*. Le broder, soit par des diminutions, soit par des passages ou autres agréments qui l'ornent et le figurent. V. VARIATION.

— v. n. Changer. Le temps varie continuellement. Le vent a varié plusieurs fois. Son humeur, son caractère varie à chaque instant. Une personne qui varie sans cesse dans ses opinions. L'accusé varie dans ses réponses. Les témoins ont varié dans leurs dépositions.

Souvent femme varie,
Bien fol est qui s'y fie. (François Ier.)

— Se dit aussi d'une chose qui diffère d'elle-même, de plusieurs choses qui ont des formes, des qualités différentes suivant les diverses circonstances. Les mœurs varient selon les pays, les époques. Les vertus de cette plante varient selon les climats. La forme des mamelles *varie* dans les différentes espèces d'animaux. (Buff.) Dans la nature, tout est bon, tout contraste, tout varie. (De Pezay.)

— Se dit également de l'aiguille aimantée, lorsqu'elle s'écarte du Nord, soit du côté de l'Est, soit du côté de l'Ouest. A telle hauteur, l'aiguille varie de tant de degrés.

[illegible] mes. L'homme vain et souple se *varie* sous autant de formes qu'il faut pour plaire à tous. (Boiste.) Les passions ne se *varient* qu'en apparence, en changeant d'objets; elles ont toujours et toutes la soif du bonheur. (Id.)

— *Varier quelqu'un*. Le faire changer de sentiment.

VARIÉTÉ. s. f. (du lat. *varietas*; fait de *varius*, varié, différent). Diversité. La variété d'un paysage. La variété d'un parterre. La variété des objets. La variété des opinions. Il y a bien de la variété dans cette musique. Il y a dans ces vers une grande variété d'idées et d'images. Livre plein de variété. Cet ouvrage manque de variété. L'image d'une vie monotone, même au sein du bonheur, fait éprouver de l'effroi à un esprit qui a besoin de *variété*. (Mme de Staël.) La *variété* est la passion dominante, le premier mobile du public. (Boiste.) La nature cherche toujours à plaire par la *variété*. (Hogarth.) On peut être heureux sans discerner la *variété* des couleurs; on ne peut l'être sans avoir des idées variées. (Boiste.)

— Hist. nat. Se dit des différences qui, dans une même espèce d'animaux ou de plantes, distinguent les individus les uns des autres. En botanique, ces modifications sont dues à l'influence du sol ou du climat, ou bien encore à la culture; cette modification, quoique originairement accidentelle, peut durer quelque temps; elle se manifeste, soit par la structure de la racine, de la tige ou des rameaux, des feuilles, des fleurs et des fruits; soit par la couleur de ces mêmes parties et des semences qui se montrent plus ou moins panachées; soit par l'odeur, par la saveur, par la présence, la réduction ou l'absence de certains appendices; soit par l'époque plus ou moins hâtive de la floraison et de la fructification; soit enfin par les changements provenant du milieu dans lequel les plantes sont placées. Les tulipes ont beaucoup de variétés. C'est une variété de telle espèce de plantes. Le hasard fait naître des variétés, et les soins de la culture en produisent, en produisent quelquefois.

— Esth. Qualité des objets d'art, qui empêche que leur unité ne tombe dans l'uniformité. La *variété* dans l'unité est un des principes du beau. (Encycl.)

— VARIÉTÉS. s. f. pl. Littér. Titre de certains recueils qui contiennent des morceaux sur différents sujets. Variétés morales. Variétés littéraires. Variétés philosophiques.

— Se dit aussi d'une division des journaux et recueils périodiques, dans laquelle on place les articles dont le sujet n'est pas directement relatif à l'objet principal du journal. Un article de variétés. Mettre tel article aux variétés.

VARIETUR (NE). (pr. *né va-ri-é-tur*). Expression empruntée du latin, signifiant, Afin qu'il n'y soit rien changé, et qui se dit au palais des précautions que la justice prend pour constater l'état actuel d'une pièce, et prévenir les changements qu'on pourrait y faire. On a ordonné que la pièce serait signée et paraphée, *ne varietur*.

VARIGNON (P.) Géomètre de Caen, né en 1654, mort en 1722, fut admis à l'Académie des sciences en 1688, et fut nommé à la chaire de mathématiques du collége Mazarin. On lui doit un grand nombre d'ouvrages, *Nouvelle mécanique ou statique*, *Éclaircissements sur l'analyse des infiniment petits*, etc.

VARIIFOLIÉ, ÉE. adj. (du lat. *varius*, varié; *folium*, feuille). Bot. Se dit d'une plante dont les feuilles n'ont pas toutes la même forme. On dit aussi *diversifolié* et *hétérophylle*.

VARILHES. Géogr. Ch.-l. de cant. (Ariége), sur l'Ariége, à 8 kil. S. de Pamiers; 1,607 h.

VARILLAS (Ant.). Historien, né à Guéret en 1624, mort en 1696, fut historiographe de Gaston, frère de Louis XIII, puis adjoint de Dupuy, garde de la Bibliothèque royale, et fut chargé par Colbert de la collation des manuscrits. Il a laissé de volumineux écrits historiques. Son nom est resté synonyme d'*Historien romancier*.

VARINAS. Géogr. Ville de Colombie, ch.-l. de l'État de Vénézuela, départ. de l'Orénoque. Commerce de tabac, de cacao, etc.; 12,000 h.

— s. m. Tabac de Varinas. Acheter du varinas. Fumer du varinas.

VARINS. s. m. pl. Géogr. anc. Nom d'un peuple germain, fixé dans le pays qui forme le Mecklembourg. Les Varins étaient compris parmi les Vandales.

VARIOLAIRE. adj. des 2 g. Minér. Se dit d'une roche offrant des noyaux arrondis d'une autre couleur que celle du fond.

— Conchyl. Se dit aussi des coquilles qui offrent soit des nodosités blanches et obtuses, semblables à des pustules, soit des taches rouges sur un fond blanc, qu'on a comparées à des taches de rougeole. La turbinelle variolaire. La cyprée variolaire.

VARIOLAIRE. s. f. Bot. Genre de la famille des hypoxylées ou de celle des champignons. Les variolaires sont des champignons coriaces, presque ligneux, qui naissent sur l'écorce des arbres morts ou languissants, et y restent enchâssés plus ou moins profondément, imitant par leur disposition celle des boutons de la petite vérole.

— Genre établi dans la famille des lichens. La variolaire commune. La variolaire lactée.

VARIOLARIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une variolaire. ‖ VARIOLARIÉES. s. f. pl. Tribu ou famille de lichens, qui a pour type le genre variolaire.

VARIOLARINE. s. f. Chim. Matière qui paraît de nature graisseuse, cristallisable, soluble dans l'alcool et l'éther, et qui a été trouvée dans le lichen avec lequel on prépare l'orseille. Elle accompagne l'orcine, principe colorant de ce végétal.

VARIOLE. s. f. (du lat. *variola*: dérivé de *varius*, tacheté, moucheté, ou de *vari*, boutons). Pathol. Genre de phlegmasie cutanée, autrement appelée *petite-vérole*, qui est quelquefois sporadique, souvent épidémique et contagieuse, et dont les miasmes peuvent agir à distance en suivant la direction des vents. La variole n'attaque le plus ordinairement l'homme qu'une seule fois dans le cours de sa vie. Elle se manifeste par une fièvre qui précède une éruption de pustules cutanées circulaires, plus ou moins élevées, s'arrondissant en demi-sphère, et dans lesquelles il se forme une matière purulente qui se concrète et tombe en écailles. La *variole* est l'un des maux les plus affreux qui affligent l'espèce humaine; aucun sexe, aucun âge ne peut lui échapper, et celui qu'elle n'a pas frappé n'a point assez vécu pour en être atteint. (Monfalc.) Fléau de la beauté, la *variole* est spécialement l'effroi de ce sexe dont les charmes sont l'un des plus beaux apanages; elle couvre la peau de mille difformités hideuses. (Id.)

— *Variole discrète* ou *bénigne*. Se dit de la petite-vérole lorsque les pustules, dont l'apparition est régulière, laissent entre elles des intervalles. Elle est ainsi appelée à cause du petit nombre de boutons qu'elle présente. ‖ *Variole confluente*. La petite vérole, lorsque les mêmes pustules semblent se confondre par leur rapprochement. ‖ *Variole maligne* ou *typhode*. Nom donné à la petite-vérole, lorsque l'éruption n'offrant qu'irrégularité, le malade paraît accablé par l'anéantissement de ses forces.

— *Inoculation de la variole*. Insertion du virus variolique dans le corps d'un individu que ce fléau n'a pas encore frappé.

— Ornith. Nom de l'alouette rousse.

— Ichthyol. Nom vulgaire de la perche *nilotica*.

VARIOLÉ, ÉE. adj. Qui est marqué de la variole.

— substantiv. Individu qui a eu la variole. Un variolé. Les variolés.

— Bot. Se dit d'un corps qui est chargé de petits grains semblables à des boutons de petite-vérole. L'astérias variolé.

VARIOLEUX, EUSE. adj. Qui appartient à la variole. Il s'écoule quelquefois un grand nombre d'années avant que les épidémies *varioleuses* reparaissent dans le même pays, tandis que d'autres fois elles règnent pendant plusieurs années de suite. (Orfila.) La fièvre qui précède l'éruption des boutons *varioleux* présente souvent des anomalies. (Id.) Stoll prétend que la fièvre *varioleuse* seule et sans éruption suffit pour constater cette maladie et pour mettre à l'abri de la contagion. (Id.)

— subst. Individu atteint de la variole. Un varioleux. Dans l'état actuel de la société, les *varioleux* doivent être isolés des autres individus pendant tout le temps de la maladie. (Dict. de méd.)

— Épithète donnée à des corps dont la surface offre des tubercules pustuleux, ou des points enfoncés irréguliers, ou des points colorés sur un fond d'une autre teinte. Le cancer varioleux. Le trypéthélion varioleux. Le copris varioleux. Le brachysère varioleux. Le clytra varioleux. L'acrydion varioleux.

VARIOLINE. s. f. Minér. Nom donné à la base de la variolite de la Durance.

VARIOLIQUE. adj. des 2 g. (en lat. *variolicus*; fait de *variola*, petite vérole). Pathol. Qui a rapport à la petite vérole ou variole. Pustule variolique. L'infection variolique. Éruptions varioliques. Virus variolique. Pus variolique. Matière variolique. L'émancipation des esclaves offre une faible image de celle dont l'inoculation fait jouir ce nombre immense d'individus des deux sexes qui vivent dans la crainte continuelle de l'infection *variolique*. (Maty.) L'insertion du virus *variolique* prévient l'effet tardif, incertain, et si souvent funeste, de la petite vérole. (Monfalc.)

VARIOLITE. s. f. Minér. Un des noms de la spilite, que l'on trouve parmi les cailloux de la Durance.

VARIOLOÏDE. s. f. (du lat. *variola*, variole; et du gr. εἶδος, forme, ressemblance). Pathol. Se dit de toutes les maladies qui peuvent être produites par l'infection variolique, en y comprenant le *chicken-pox*. Suivant d'autres, il ne se dit que des éruptions varioliques offrant une ou plusieurs pustules ombiliquées, mais sans fièvre secondaire. Dans ce cas, *varioloïde* serait synonyme de *varicelle pustuleuse ombiliquée*. V. VARICELLE.

VARIORUM. s. m. (pr. *va-ri-o-rom*). Bibliogr. Mot latin qui se dit par abréviation, au lieu de l'expression *cum notis variorum scriptorum*, avec les notes de plusieurs commentateurs, et s'emploie en parlant des auteurs latins classiques imprimés en Hollande avec des notes. Une édition variorum. L'Horace variorum. C'est un variorum.

[illegible] varié; et du gr. σπέρμα, graine). Bot. Qui a des graines de grandeur diverse, comme les sporidies du botrytis variosperme.

VARIQUEUX, EUSE. adj. Chirur. Qui est affecté de varices, qui appartient à la varice. Vaisseaux variqueux. Tumeur variqueuse. Ulcère variqueux. Flux variqueux. Veines variqueuses. Membre variqueux. Dilatation variqueuse. Lorsque la jambe *variqueuse* est tendue, élevée au-dessus du sol, et fléchie sur le bassin, la veine est redressée et la tumeur disparaît; celle-ci se forme de nouveau aussitôt que le pied est en contact avec le sol. (Monfalc.) Le sang ne circule qu'avec difficulté dans les veines *variqueuses*. (Id.) Un membre *variqueux* est non-seulement très-exposé aux ulcères et à des ulcères extrêmement longs à guérir, il est encore très-souvent le siége de fluxions. (Id.)

— *Veine variqueuse*. Celle qui est le siége de varices. ‖ *Ulcère variqueux*. Celui qui est entretenu par des varices. ‖ *Anévrisme variqueux*. L'anévrisme faux consécutif qui se forme quelquefois entre une varice anévrismale et une artère blessée.

— Conchyl. Se dit d'une coquille dont la spire offre des bourrelets, qui sont les traces de ses

[illegible] accroissements successifs. La cerithion variqueux. La voluta variqueuse. ‖ VARIQUEUX. s. m. pl. Famille de l'ordre des gastéropodes pectinibranches, comprenant ceux dont la lèvre droite de la coquille offre un bourrelet ou un rebord marqué.

VARISON. s. m. Anc. cout. Champ garni de ses fruits.

VARIUS (L.). Poète latin, ami de Virgile et d'Horace, mort l'an 10 ou 11 av. J.-C.

VARLET. s. m. Hist. Nom synonyme de Page, dans les temps de l'ancienne chevalerie.

— S'est dit pour Apprenti, compagnon.

— Hist. S'est dit en général, au moyen âge, des simples gentilshommes. ‖ Il a signifié aussi Fils de chevalier.

— Chronol. *Fête des varlets.* Le dimanche après le 9 octobre, jour de St-Denis.

VARLETON. s. m. (dimin. de *varlet*). Jeune gentilhomme, écuyer. Vieux mot.

VARLOPE. s. f. Techn. Rabot long ayant une poignée placée sur la partie postérieure, et que les menuisiers emploient pour replanir, dresser, finir. Le choix des fers de varlope est très-important. Dans plusieurs professions on retourne la varlope la lumière en dessus.

— *Demi-varlope.* Varlope un peu moins longue, moins large, dont la lumière est plus ouverte, et qui n'est employée que pour dégrossir.

VARLOPÉ, ÉE. part. pass. du v. Varloper. S'empl. adjectiv. Copeaux varlopés.

VARLOPER. v. a. 1re conj. Replanir, dresser, finir une planche, du bois avec la varlope.

VARNA. Géogr. Ville de la Turquie d'Europe, en Romélie. Port sur la mer Noire; 16,000 hab.

— Hist. *Bataille de Varna.* Victoire remportée par Amurat II sur les Polonais et les Hongrois, en 1444. ‖ *Prise de Varna.* Occupation de cette ville par les Russes, le 23 oct. 1828.

VARNES ou **VARINS.** (*Varni*, *Varini*). Peuple de la Germanie, au N., sur la mer Baltique, entre l'Elbe et l'Oder, dans le Mecklembourg. Ce peuple semble d'origine slave. Chassés de leur pays par d'autres peuples barbares, les Varnes descendirent au S. Narsès en enrôla̧it bon nombre pour faire la guerre aux Ostrogoths; d'autres se mêlèrent aux Wisigoths, et finalement leur nom disparut entièrement.

VAROIS. s. m. Cout. Se dit, dans différents cantons du dép. de la Meurthe, des prés communaux, annuellement partagés par le sort entre les habitants de la commune.

VARON. s. m. S'est dit pour Baron.

VAROQUIER. s. m. Bot. Un des noms du centrolepis. V. CENTROLEPIS.

VÂROUNA. Myth. ind. Fils de Cacyapa et d'Aditi, et dieu des eaux. Il a pour femme Vârouni.

VÂROUNI. Myth. ind. Epouse de Vârouna, et la vingt-cinquième constellation lunaire.

VARPIÉ. s. m. Techn. Plaque de fer qui se met sur l'oreille de la charrue.

VARRE. s. f. (du lat. *vero*, broche). Pêch. Sorte de harpon dont les Américains se servent pour prendre les tortues de mer.

VARRER. v. a. et n. 1re conj. Pêcher à la varre; prendre les tortues à la varre, quand elles viennent sur l'eau pour respirer.

VARRETÉE. s. f. Pêch. Ganse pour joindre les filets.

VARREUR. s. m. Pêch. Celui qui lance la varre pour prendre les tortues.

VARRON (C. Terentius VARRO). Consul romain, 216 ans av. J.-C., était fils d'un boucher, et dut son élévation à la populace; signala son consulat par la témérité avec laquelle il livra, malgré son collègue Æmilius, la désastreuse bataille de Cannes. ‖ VARRON (M. Terentius VARRO), dit *le plus savant des Romains*, né à Rome l'an 116 av. J.-C., mort l'an 26. Il écrivit plus de 500 volumes, mais il ne nous reste de lui que fort peu d'écrits : *De re rusticâ*, *De linguâ latinâ*, et des fragments.

VARRONIEN, ENNE. adj. Philol. Qui appartient à Varron.

— *Satire varronienne.* Satire ménippée de Varron. ‖ *Comédies varroniennes.* Les vingt et une comédies de Plaute qui ont été recueillies par Varron.

VARSOVIE. (en polon. *Warszawa*). Géogr. Ville de la Russie d'Europe, capitale de la Pologne russe (et jadis de toute la Pologne), ch.-l. aussi de la voïvodie de Masovie, sur la rive gauche de la Vistule, à 1,620 kil. N.-E. de Paris, et à 1,200 kil. S.-O. de St-Pétersbourg; 140,671 hab. Elle est située dans une position agréable, et comprend, outre la ville proprement dite, divisée en *vieille* et *nouvelle ville*, plusieurs faubourgs, au nombre desquels on compte *Praga*, de l'autre côté du fleuve, mais en communication avec la ville par un pont de bateaux, long de plus de 500 mètr. Varsovie a près de 16 kil. de circonférence; on y compte maintenant environ 200 rues, 8,500 maisons, dont plus de 7,000 en bois. Elle est le siége d'un vice-roi ou gouverneur-général, et d'une administration, dont toutefois les intérêts les plus élevés sont aujourd'hui centralisés à St-Pétersbourg.

— Hist. Varsovie, quoique très-ancienne, fut pendant longtemps peu importante; d'abord capitale du duché de Masovie, elle devint capitale de la Pologne entière sous Sigismond III, en 1563. Elle fut prise en 1702 par Charles XII, en 1795 par Souvarow. Dans le partage de la Pologne qui suivit, Varsovie échut à la Prusse. Les Français, commandés par Murat, y entrèrent le 2 janv. 1807. De 1807 à 1815, elle fut la capitale du grand-duché de Varsovie. Elle fut cédée aux Russes en 1815. En nov. 1830, une insurrection terrible y éclata, et affranchit pour quelques mois la Pologne du joug des Russes; mais elle fut rendue à Paskéwitch le 8 sept. 1831.

— *Grand-duché de Varsovie.* État créé en 1807 par Napoléon en faveur du roi de Saxe, Frédéric-Auguste. Il se composait de la plus grande partie de l'ancien royaume de Pologne, enlevée à la Prusse et à la Russie.

— *Bataille de Varsovie.* Bataille où Charles X, roi de Suède, et Frédéric-Guillaume, électeur de Brandebourg, défirent complètement les Polonais à Varsovie, en 1656. Cette bataille dura trois jours.

VARTIÂS. s. m. pl. Relat. Brahmines ou prêtres indiens qui ont embrassé la vie cénobite et qui vivent d'aumônes.

VARTIGUÉ! interj. Sorte de jurement burlesque que l'on met dans la bouche des paysans de la comédie. Ha! *vartigué*, monsieur, que de lantiponnage. (Mol.)

VARUS. Géogr. anc. Fleuve qui séparait la Ligurie de la Gaule narbonnaise.

VARUS (P. Quintilius). Général romain, fut consul l'an 12 av. J.-C., puis proconsul de la Syrie, et enfin gouverneur de la province frontière de la Gaule Belgique, dite *Germanie*. Trompé par Arminius, qui feignait d'être l'allié des Romains, il se laissa attirer dans les défilés de Teutberg, où il fut attaqué à l'improviste et périt avec trois légions, l'an 9 de J.-C. Auguste, au désespoir en apprenant cette nouvelle, s'écriait souvent, dit-on : Varus, rends-moi mes légions!

VARVODE. s. f. Relat. Nom que l'on donne sur certaines côtes aux marées déterminées avant leur plein.

VARVOUTE. s. f. Pêch. Sorte de filet à manche. V. GUIDEAU.

VARXENNE. s. f. Saison du premier labour. Vieux mot.

VARZY. Géogr. Ch.-l. de cant. (Nièvre), à 15 kilom. S.-O. de Clamecy; 2,737 hab. C'était jadis une ville forte; elle fut prise par les protestants en 1590.

VASA. Géogr. Ville de Russie, ch.-l. du gouvernement de Vasa, dans le grand-duché de Finlande. Port sur la Baltique; 2,700 hab.

VASA. Famille souveraine qui a donné sept rois à la Suède et trois à la Pologne. a pour tige Gustave Vasa, qui délivra la Suède de la domination danoise en 1523.

VASANTA. Myth. ind. Le dieu du printemps.

VASANTAKI-YATRA. s. m. Hist. ind. Fête du printemps; elle dure quinze jours.

VASANTOTSAVA. s. m. Hist. ind. Premier jour de la fête du printemps; il tombe à peu près au 1er avril de notre année.

VASARD, ARDE. adj. (rad. *vase*). Qui contient de la vase. On dit du fond de la mer qu'il est vasard lorsqu'il se trouve composé de sable mêlé de vase.

VASARHÉLY. Géogr. Nom d'un bourg de la Transylvanie. ‖ Ville de Hongrie (Csongrad), sur le lac Hod et le canal Carolin, à 20 kilom. N.-E. de Szegedin; 6,000 hab.

VASARI (George). Peintre, architecte et écrivain italien, né en 1512 à Arezzo, mort en 1574; connu surtout par ses *Vies des Peintres illustres*.

VASARIUM. s. m. (pr. *va-za-riome*). Antiq. rom. Ce que l'on donnait aux magistrats envoyés dans les provinces, pour qu'ils pussent acheter un mobilier.

VASATE. adj. et s. des 2 g. Géogr. anc. Nom d'un peuple gaulois, dans la Novempopulanie [illegible] Vasates, aujourd'hui Bazas. On les appelait aussi *Vocates*.

VÂSAVA. Myth. ind. Un des surnoms d'Indra.

VÂSAVADATTÂ. Temps hér. ind. Fille de Pradyota, roi de Magadha; elle fut enlevée par Vatsa.

VASCO DE BALBOA. V. BALBOA.

VASCO DE GAMA. V. GAMA.

VASCON, ONE. adj. et s. Géogr. anc. Nom d'un peuple ibère qui longtemps habita l'Hispanie, au N. de l'Iberus (Ebre), entre les Cantabres et les Jacetani, fut, après une résistance héroïque, soumis en partie par Pompée, puis entièrement par Auguste, et subit ensuite la domination des Wisigoths. De 582 à 587, ils se révoltèrent, et après avoir fait dans les montagnes la guerre de partisans, ils passèrent les [illegible], et s'établirent dans l'ancien pays des Ausci. Ce pays prit alors le nom de Vasconia ou *Gascogne*. *Vascones* est évidemment le même nom que *Basques*.

VASCONCELLOS (Michel de). Ministre portugais, fils du chancelier Barbosa; fut tué le 1er décembre 1640, par suite d'une conspiration qui s'était formée contre lui, et à la tête de laquelle était placé Pinto-Ribeira.

VASCULAIRE. adj. des 2 g. Anat. Qui est relatif aux vaisseaux, et particulièrement aux vaisseaux sanguins.

— *Système vasculaire.* L'ensemble des vaisseaux sanguins. ‖ *Système vasculaire à sang rouge.* L'ensemble des vaisseaux que le sang rouge parcourt pour se rendre du système capillaire pulmonaire au système capillaire général. Ce système commence aux radicules des veines pulmonaires, qui prennent dans le poumon le sang revivifié par la respiration; il comprend les veines pulmonaires elles-mêmes, l'oreillette et le ventricule gauche du cœur, l'aorte et ses nombreuses divisions et sous-divisions. ‖ *Système vasculaire à sang noir.* Celui-ci commence, au contraire, où finit le précédent, dans le système capillaire général. Il comprend toutes les veines, depuis leur origine la plus ténue jusqu'à leur abouchement dans l'oreillette droite du cœur, le ventricule droit, l'artère pulmonaire et ses branches, et se perd enfin dans le système capillaire du poumon.

— Bot. *Tissu vasculaire.* Tissu membraneux composé d'un certain nombre de tubes ou de vaisseaux continus. Les végétaux vasculaires sont ceux qui résultent d'un assemblage de tissu cellulaire et de vaisseaux.

VASCULAIRE. s. m. Antiq. rom. Orfèvre, ouvrier qui travaillait de la vaisselle d'argent sans s'occuper des ornements. Le *vasculaire* préparait le vase, et le livrait ensuite au ciseleur ou graveur. (Compl. Acad.)

VASCULARITÉ. s. f. Anat. État, disposition des vaisseaux du corps humain. Vascularités incolores et lymphatiques.

VASCULE. s. m. (diminut. de *vase*). Petit vaisseau.

— Bot. On appelle quelquefois ainsi le godet qui termine les feuilles du népenthès.

VASCULEUX, EUSE. adj. Bot. Qui a la forme d'un petit vase, comme l'urne du splachnum vasculeux.

VASE. s. f. (du lat. *vas*, boue, limon). Bourbe qui est au fond de la mer, des fleuves, des étangs, des fossés, des marais, etc. Il y a dans cet endroit beaucoup de vase. Ce navire, ce bateau s'est enfoncé dans la vase. La vase est un bon engrais pour les terres d'une qualité sèche. (Encycl.) Des Egyptiens ont dit à Hérodote que quelques espèces d'animaux s'étaient formées des vases fermentées de l'Océan et du Nil. (B. de St-P.) Le riz de l'Asie vient en abondance dans les vases du Gange. (Id.)

> La vase est un épais nuage
> Qu'aux ruisseaux de cristal nous venons opposer;
> Mais un instant, laissez-la déposer,
> Vous verrez alors votre image. (La Fonr.)

VASE. s. m. (du lat. *vas*, *vasis*, qui a la même signification). Sorte d'ustensile qui est fait pour contenir des liqueurs, des fruits, des fleurs, des parfums, etc. Entre le vase et les lèvres, il reste encore de la place pour un accident. (Boiste.) Il y a beaucoup de grandeur à se servir de vases de terre comme si c'était des vases d'argent; mais il n'y en a pas moins à se servir de vases d'argent comme si c'était des vases de terre. (Trad. de Sénèq.) Bion se moquait du supplice des Danaïdes condamnées à puiser de l'eau dans des vases percés. On les punirait bien mieux, disait-il, si on les condamnait à puiser de l'eau dans des vases qui ne fussent pas troués. (***)

— Sculpt. archit. Vaisseau de forme élégante, monté sur un piédouche, à lèvres évasées, plus ou moins richement orné d'oves, de godrons, de guirlandes, quelquefois de figures de bas-reliefs, accompagné d'anses enroulées et sculptées avec soin. Vase en marbre. Vase en albâtre. Vase en porphyre. Vase en bronze. Vase en argent. Vase en porcelaine. Vase en pierre. Vase en plomb. Vase en faïence. On juge de la beauté d'un vase par son profil et par ce qu'on appelle son galbe. Des vases surmontent les acrotères de cette balustrade. Des vases de porphyre montés sur des piédouches. Vase ciselé. Vase précieux. Vase antique. Vase d'argile. Vase à l'antique. Le galbe d'un vase.

— [illegible] laquelle semblent être appliquées les feuilles et les volutes. ‖ *Vase de chapiteau.* C'est dans la configuration du chapiteau corinthien, ce qui en forme le corps ou la masse, qu'on revêt et qu'on orne de feuillages, de caulicoles et de volutes. ‖ *Vase d'amortissement.* On donne ce nom à un vase qui termine souvent, faute d'autre motif d'ornement, la décoration des façades de beaucoup d'édifices. ‖ On emploie encore cet ornement dans les intérieurs, soit en bas-relief, soit en ronde-bosse, au-dessus des portes, des cheminées, etc. ‖ *Vase d'enfaîtement.* Se dit des vases qu'on place sur les poinçons de combles, et que l'on fait ordinairement en plomb, qui est quelquefois doré. ‖ *Vase de treillage.* Sorte de vase, ouvrage d'ornement à jour, fait de verges de fer et de bois de boisseau, contourné selon le galbe du semblant de vase qu'on veut produire. ‖ *Vase de sacrifice.* Sorte de vases qui servaient au culte du paganisme et qu'on trouve représentés sur plus d'un reste de monuments religieux. ‖ *Vases de théâtre.* Certains vaisseaux d'airain qu'on plaçait au lieu de la scène, sous les degrés du théâtre où se tenaient les spectateurs. L'objet de ces vases, ainsi situés, était de donner au local plus de sonorité, et de servir à la répercussion de la voix.

— *Vases sacrés.* Le calice, le ciboire, et quelques autres vases dont on se sert dans l'administration des sacrements.

— Se dit aussi des vases qui servaient au temple de Jérusalem, et de ceux qui servaient d'ordinaire aux usages de la religion païenne.

— Antiq. *Vase étrusque* ou mieux *campanien*. Se dit de certains vases de terre, colorés de rouge, de noir, et quelquefois de jaune et de blanc, que l'on trouve en Italie dans des tombeaux. Ces vases furent d'abord attribués aux Étrusques, mais il est aujourd'hui démontré qu'on les fabriquait dans la Campanie.

— Fig. Notre cœur est un vase qui peut rompre tout ce qu'il reçoit. (Nicole.)

— Fig. et en style mystique. *Vase de miséricorde*, *vase de pureté*, etc. Se dit de celui qui est rempli de miséricorde, de pureté, etc. Les peuples sont les véritables vases de l'Éternel. (E. Quinet.)

> Dieu peut de sa lumière [illegible]
> Éclairer les yeux de l'infidèle,
> Rendre saint un cœur dépravé,
> En cèdre transformer l'arbuste,
> [illegible]
> (J.-B. Rouss.)

— Conchyl. *Vase jacquelée*, [illegible]. Nom sous lequel on a désigné la [illegible] *tellum*, à cause de la forme du corps de sa coquille et de son canal en forme de [illegible].

— Hortic. S'est dit dans le sens de *calice*, qui a prévalu. Le vase de cette tulipe est très-riche. ‖ *Arbre en vase.* Disposition donnée à un arbre fruitier, au moyen de la taille.

VASEAU. s. m. Techn. Jatte, sébile de bois, qui reçoit les têtes des épingles à mesure qu'on les coupe.

VASEUX, EUSE. adj. (pr. *va-zeu*). Qui appartient à la vase, qui a de la vase. Un fond vaseux. Des terres vaseuses.

VASICHTHA. Myth. ind. Prêtre de la race de Râma.

VASICOLE. adj. des 2 g. (ét. lat. *vasa*, vase, *colere*, habiter). Conchyl. Se dit quelquefois des coquilles et autres animaux qui établissent leur séjour dans la vase.

VASIDUCTE. s. m. Bot. Ligne saillante que les vaisseaux nourriciers forment sous l'épiderme ou tégument propre de la graine, lorsqu'ils se continuent quelque temps sans se ramifier. Le point intérieur où va se terminer le vasiducte a été appelé chalaze ou ombilic interne.

VASIÈRE. s. f. Techn. Espèce de grand bassin dont on se sert dans les salines.

VASIER. s. m. Bot. V. [illegible].

VASILI ou **BASILI.** Cinq souverains de Russie ont porté ce nom. ‖ VASILI Ier. Grand prince de Russie, succéda à son frère Yaroslaf [illegible] ‖ VASILI II [illegible], fils et successeur de Dmitri IV, régna de 1389 à 1425. ‖ VASILI III VASILIEVITCH, dit *l'Aveugle*. Fils et successeur du précédent, monta sur le trône en 1425, à l'âge de dix ans; mort en 1462. ‖ VASILI IV. Grand prince de Russie, fils et successeur d'Ivan III, porta le premier le titre de czar; mort en 1533. ‖ VASILI V CHOUISKI. Czar de Russie, descendant de Vladimir le Grand, mort en captivité à Varsovie en 1606.

VASILIKO. Géogr. Ville de l'État de Grèce (Achaïe), à 16 kil. N.-O. de Corinthe. Aux environs se trouvent les belles ruines de Sicyone.

VASILI-POTAMO. Géogr. [illegible] rivière de l'État de Grèce, se jette dans le golfe de Kolokythia, après [illegible] kil. de cours. On l'a souvent confondue avec l'ancien Eurotas parce qu'elle coule un peu à l'O. de celui-ci.

VASIO. Myth. gaul. Dieu adoré des Voconces.

— Géogr. Ancienne ville de la Gaule, dans la Viennoise; une des deux capitales des Voconces. Aujourd'hui *Vaison*.

VASISTAS. s. m. (pr. [illegible]; de l'all. *was ist das?* quoi est cela?). Vitre d'une fenêtre ou d'une porte que l'on peut ouvrir, sans ouvrir la porte ou la fenêtre, afin de [illegible] [illegible] aux portières des voitures. Le [illegible] [illegible].

VASON. s. m. Techn. Motte de terre [illegible] pour faire les tuiles.

[illegible] s. m. Myth. ind. Nom de certains génies d'une classe secondaire. Les huit Vasous.

VASOU. Myth. ind. Ancien roi du Tchédi; il possédait un char avec lequel il voyageait dans les airs.

VASOUDÉVA. Temps hér. ind. Fils de Soura et de Marouchâ, et père du dieu Crichna; il apprit à la mort de ce dernier.

VASPALS. s. m. pl. Agric. [illegible] des gerbes avant leur mise en meule. Se dit dans le midi de la France.

VAS[illegible]. s. f. [illegible] et peu profond. [illegible] [illegible] d'une [illegible].

VASQUEZ (Gabriel). Célèbre [illegible] espagnol, né en 1551, mort en 1604, [illegible] et professeur de théologie à Alcala, puis à Rome. Il professa une morale assez relâchée, ce qui le fit placer dans l'opinion à côté d'Escobar. [illegible]

Rome un [illegible] de petits [illegible] [illegible] en 1646 ... dans [illegible]

VASQUINE, s. f. [illegible]. Espèce de jupon [illegible] que l'on portait sous les autres. V. [illegible].

VASSAL, ALE. s. (de la basse lat. *vassalus*, fait de *vassus*, que l'on dérive du [illegible], [illegible], caution ; pièce, à cause de la foi que le vassal engageait à son seigneur). Celui, celle qui relève d'un seigneur à cause d'un fief. *Les vassaux de tel fief. Les vassaux d'une terre.* Il n'y a pas de poison plus funeste que celui qui naît dans le cœur d'un vassal irrité par un seigneur imprudent. ([illegible].)

— On étend quelquefois, mais par abus, le nom de vassaux à tous ceux qui tenaient des terres de quelques seigneurs ou qui habitaient sur leurs domaines.

— Sous le régime féodal, on appelait *vassaux* les possesseurs de fiefs, par opposition aux seigneurs [illegible] dont ils relevaient. ‖ *Vassaux directs.* Ceux qui tenaient immédiatement leur fief du seigneur suzerain. ‖ *Arrière-vassaux* ou [illegible]. Ceux qui tenaient leur fief d'un seigneur déjà vassal lui-même. ‖ *Grands vassaux.* En France, on appelait ainsi les seigneurs qui ne relevaient que du roi ; tels étaient, par exemple, les douze pairs.

— Hist. *Grands vassaux.* Ceux qui relevaient du roi. Les douze pairs de France étaient grands vassaux. Jusqu'au XIe siècle, c'étaient les ducs de Bourgogne, de Normandie et de Guyenne, les comtes de Poitou, de Flandre, de Champagne, de Blois, d'Anjou, d'Angoulême, de Toulouse, de Périgord et de Carcassonne. Toutes ces seigneuries furent successivement réunies à la couronne, et Richelieu acheva de détruire les grands vassaux. ‖ *Vassal tenant* [illegible]. Celui qui était revêtu d'une charge judiciaire.

— *Vassal* s'est dit pour [illegible].

VASSALE. s. f. Mar. V. VASSOLE.

VASSALET. s. m. (dimin. de *vassal*). Anc. cout. Petit vassal, vassal de peu d'importance. On disait aussi *vasselet*.

VASSALITÉ. s. f. Féod. État, condition de vassal. Anneau d'or de vassalité.

— Absol. L'état de vassal direct.

— *Arrière-vassalité.* L'état de vavasseur ou arrière-vassal.

VASSALITIQUE. adj. des 2 g. Hist. Épithète qui marque un rapport du vassal au suzerain. Lien vassalitique. Hommage vassalitique.

VASSELAGE. s. m. État, condition de vassal. Le vasselage engageait à différents devoirs, selon les différentes coutumes.

— *Droit de vasselage.* Ce que le seigneur avait de droit d'exiger de son vassal.

— Anc. cout. *Vasselage actif.* Droits féodaux sur l'héritage en fief. ‖ *Vasselage passif.* Devoirs auxquels était soumis le vassal. *Vasselage lige.* Celui qui entraînait l'obligation de [illegible] son seigneur envers et contre tous. Le vasselage lige n'était dû qu'au roi. Il était opposé au *vasselage simple*, qui sous-entendait, dans le serment d'obéissance, la fidélité au roi.

— *Vasselage* s'est dit pour Courage, bravoure, fait d'armes remarquable.

VASSELET. s. m. Anc. cout. V. VASSALET.

VASSELONNE. (en all. *Wasselnheim*). Géogr. Ch.-l. de cant. (Bas-Rhin), à 22 kil. O. de Strasbourg ; 4,675 hab.

VASSET. s. m. Conchyl. Espèce de coquille univalve.

VASSEUR. s. m. Féod. Nom que quelques-unes de nos coutumes, telles que celle de [illegible], emploient au lieu de *vassal*.

VASSIVE. s. f. [illegible] de la [illegible] de la jeunesse d'une vacherie, c'est-à-dire des veaux de trois années différentes, destinés à être vendus à l'étranger ou à remplir le vide de la vacherie.

VASSIVEAU. s. m. Écon. rur. Agneau de deux ans dans le Berry.

VASSIVIER. s. m. Berger qui conduit les [illegible] [illegible].

VASSOLE. s. f. Mar. Espèce de chambranle qui borde l'ouverture d'une écoutille, et reçoit le [illegible].

VASSY. (anc. *Vadiacum*). Géogr. Ch.-l. d'arr. (Haute-Marne), à 65 kil. N.-O. de Chaumont ; [illegible] hab. Le massacre des protestants qu'y fit le duc de Guise en 1562 fut le signal des guerres religieuses qui désolèrent la France à la fin du XVIe siècle.

VASTADOUR. s. m. S'est dit pour Marau-deur, pillard, brigand.

VASTANGUE. s. f. Ichthyol. Nom donné à la raie-pastenague.

VASTATION. s. f. S'est dit pour Dévastation.

VASTE. adj. des 2 g. Qui est d'une fort grande étendue. Vaste campagne. Vastes déserts. Vaste mer. Un lieu vaste. Les vastes palais de Fontainebleau ont été [illegible] de [illegible]. ([illegible].)

[illegible]
[illegible]
([illegible].)

— Se dit fig. des choses morales, des conceptions de l'esprit, etc. Une vaste ambition. De vastes desseins. [illegible] De vastes projets. Le [illegible] plus vaste, [illegible] de long espoir et les vastes pensées. (La Font.)

[illegible] *Cet homme a l'esprit vaste*, c'est un esprit vaste, un vaste génie. C'est un esprit d'une étendue extraordinaire, qui embrasse plusieurs sortes de sciences, de connaissances, ou qui est capable de grandes affaires, de grandes entreprises. ‖ On dit de même *c'est un homme d'une vaste érudition.*

— Se dit aussi de l'appétit. Avoir un vaste appétit. L'homme est omnivore ; tout ce qui est mangeable est soumis à son vaste appétit. (Brillat-Savarin.)

— La Fontaine a fait un usage hardi de cet adjectif dans les vers suivants. Belles, craignez les bois et leur vaste silence. (La Font.)

— Un poète contemporain a dit :

> Laissant filer son vaste câble,
> Son ancre va chercher le sable
> Jusqu'au fond des vallons mouvants. (Lamartine.)

On dit de *vastes bâtiments ; empire vaste ; vaste mer, vaste désert* ; mais on ne peut pas dire un *vaste câble*, le mot *vaste* exprime une idée d'étendue et de largeur que le *câble* n'a pas dans cette phrase.

— *Vaste pour.* La mémoire de l'homme n'est point assez *vaste* pour retenir toutes les sages maximes dont il aurait besoin dans tous les instants de sa vie. ([illegible])

— Anat. Se dit de deux portions du muscle triceps crural. Il s'emploie aussi substantivement. Le *vaste externe* est la portion externe d'un muscle ; le *vaste interne* est sa portion interne.

VASTHI. Femme d'Assuérus, roi de Perse. Ayant refusé de paraître dans un grand festin qu'Assuérus avait donné au peuple et aux grands, ce prince irrité la répudia pour épouser Esther, vers l'an 518 av. J.-C.

VASTICITÉ. s. f. Grande étendue. Mot employé par Catherine II.

VASTITÉ. s. f. (du lat. *vastitas*, même signif.) Grande étendue. Il n'est âme si revêche qui ne se sente touchée de quelque révérence en considérant cette *vastité* sombre de nos églises. (Montaig.) Cette création de Montaigne n'a pas eu le même bonheur que tant d'autres mots dont il a enrichi la langue.

VASTITUDE. s. f. (du lat. *vastitudo*, fait de *vastus*, vaste). Grande étendue. Il est des hommes dont l'ambition ne connaît point de bornes. Les obstacles comme les succès ne font qu'accroître la *vastitude* de leurs projets. (Mercier.) Ce mot n'a pas fait fortune.

VASTO (IL). Géogr. Ville du royaume de Naples (Abruzze citér.), près de l'Adriatique, à 50 kil. S.-E. de Chieti ; 8,600 hab. C'est de cette ville qu'ont pris leur nom les marquis del Vasto ou du Guast.

VASTON. s. m. C'est ainsi qu'on appelle le chaume dans le midi de la France.

VASTRÉ. s. m. Ichthyol. Genre de poissons malacoptérygiens abdominaux, de la famille des clupes, et assez voisin de celui des érythrins. Il renferme deux espèces qui vivent dans les eaux douces.

VAS-TU, VIENS-TU. s. m. Pêche qui se fait avec un filet du genre des manets ou des tramaux, qu'on tend de terre par le travers d'un courant, au moyen d'une manœuvre passée dans une poulie de renvoi, qui est frappée à un rocher ou à un pieu. V. TRAMAIL.

VASULITES. s. m. Conchyl. Nom donné d'abord au genre bellérophe.

VAT. s. m. Métrol. Nom donné, dans le nouveau système métrique des Pays-Bas, à la mesure qu'on appelle en France, Hectolitre.

VATABLE ou **VATEBLE** (Fr.). Savant hébraïsant du XVIe siècle, né en Picardie, au diocèse d'Amiens, mort en 1547, fut professeur d'hébreu au collège de France, que François Ier venait d'établir.

— *Bible de Vatable.* Édition latine de la Bible de Léon de Juda, publiée en 1545 par Robert Estienne, à laquelle furent jointes, sous [illegible] qui avaient été empruntées aux Réformés, et qui furent condamnées par la Sorbonne.

VATACE (Jean II Ducas, dit *[illegible]* ou). Beau-fils et successeur de Théodore Ier (Lascaris), empereur de Nicée, monta sur le trône en 1222, mourut en 1255, ayant préparé le retour des empereurs grecs à Constantinople.

VATAN. Géogr. Ch.-l. de cant. (Indre), à 19 kilom. N.-O. d'Issoudun ; 3,019 hab. Comm. de laine.

VATARON. s. m. Anc. métrol. Monnaie de Flandre qui valait douze deniers. V. [illegible] et PATARD.

VATÉ. s. m. Nom d'une liqueur qui se vendait chez les [illegible].

VATEL. Célèbre maître d'hôtel, ordonna d'abord les fêtes du surintendant Fouquet, et ensuite celles de M. le Prince (duc de Condé). Il se tua de désespoir pendant une fête que le duc donnait au roi à Chantilly, en 1671, se croyant perdu d'honneur parce qu'une partie des préparatifs qu'il avait ordonnés avait manqué son effet, la marée n'étant pas arrivée à temps. [illegible] d'une des dames de la cour, il lui fit l'aveu de sa passion ; la jeune de cette fille, et qu'elle voyant repoussé il s'était tué de désespoir.

VATEMAR. s. m. Ornith. Nom vulgaire de la bergeronnette.

VATER (Jean-Séverin). Savant linguiste, né en 1771 à Altenbourg, en Saxe, mort à Halle en 1826. On a de lui, entre autres, une *Grammaire générale* fort estimée.

VATEREAU. s. m. Bot. Nom donné en Mitrasacme.

VATÉRIE. s. f. Bot. Genre de plantes réuni à l'éléocarpe ou ganitre. La vatérie des Indes est un arbre très-élevé, qui distille de son écorce une substance résineuse. La vatérie flexueuse croît dans les forêts de la Cochinchine.

VATÈS. s. m. (du lat. *vates*, poète, prophète). Antiq. rom. Celui qui chantait le *Carmen seculare*, à la tête des Saliens, dans les fêtes de Mars.

VATHI. Géogr. Ville des îles Ioniennes, ch.-l. de l'île de Théaki (Ithaque), sur la côte N.-E. ; 1,800 hab. Beau port ; siège d'un protopape.

VATICAN. (en lat. *Vaticanus mons* ; dérivé de *vaticinium*, prophétie, oracle, à cause des prétendus oracles rendus autrefois sur le mont Vatican). Géogr. Une des collines de Rome, à l'O. du Tibre et au N. du Janicule ; fut longtemps située hors de l'enceinte de Rome, et ne faisait pas partie des sept collines. Cette colline forme aujourd'hui l'un des plus beaux quartiers de Rome. C'est là que l'on admire la basilique de Saint-Pierre, le palais des papes et la célèbre bibliothèque dite *du Vatican*. L'étendue du palais est immense ; on y compte onze mille chambres et plus de trente cours. On distingue dans cet édifice qu'ont tour à tour embelli Bramante, Michel-Ange, Raphaël et Bernini, la *chapelle Sixtine*, établie par Sixte IV, la *chapelle Pauline*, fondée par Paul III, la galerie des tableaux, celle des statues, plusieurs musées, entre autres le musée Pio-Clementino. La théorie politique de Rome consiste à renfermer le foyer de la vie sociale et divine dans un seul point, le *Vatican*. (E. Quinet.)

— Fig. *Les foudres du Vatican.* Les bulles d'excommunication. Les foudres du *Vatican* se sont éteintes dans les mains de ceux qui en frappèrent les peuples et les rois. (Boiste.)

— *Champ du Vatican.* V. CHAMP.

VATICANUS. (pr. *va-ti-ka-nuss*). Myth. rom. Divinité qui présidait aux premiers sons de la voix humaine. Suivant Aulu-Gelle, les champs qui entourent le mont Vatican étaient placés sous la protection de ce dieu, parce qu'il y inspirait des prophéties.

VATICINATION. s. f. (pr. *va-ti-ci-na-ci-on* ; du lat. *vaticinatio*, fait de *vates*, poète, prophète). Action de composer, de chanter des vers prophétiques, de prédire l'avenir ; divination, prophétie. En célébrant leurs solennels sacrifices, ils s'adonnaient à la *vaticination*. ([illegible].) Ce vieux mot a été quelquefois employé par nos écrivains modernes. Comme je sais pourtant que V. A. S. est présentement dans le goût des *vaticinations*, voici certaine centurie. (Chaulieu.)

VATICINATEUR, TRICE. s. Prophète, prophétesse ; celui ou celle qui prédit l'avenir, qui chante des vers prophétiques. Sous un grand et ample châtaignier, leur fut montrée la maison de la *vaticinatrice*. (Rabel.)

VATICINER. v. a. 1re conj. Prophétiser, prédire l'avenir, chanter des vers prophétiques. Ce vieux mot ne paraît guère susceptible d'être restitué au langage moderne.

VATINIUS (P.). Démagogue fougueux, partisan de César ; avait été questeur en 63 av. J.-C. ; il devint lieutenant de César dans les Gaules, préteur en 55, fut un moment consul en 48, et trois ans après obtint les honneurs du triomphe. Il est plus célèbre par ses débauches que par ses exploits.

VATIQUE. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones de la famille des guttifères. Le vatique de la Chine est un arbrisseau qui a le port d'un citronnier.

VA-TOUT. s. m. T. de brelan et autres jeux [illegible] qu'on a devant soi. Faire va-tout. Faire un va-tout. Faire son va-tout. Tenir son va-tout. Tenir le va-tout. Perdre son va-tout. ‖ Pl. des va-tout.

VATROUILLE. s. f. (pr. *va-trou-ye*). Pêch. Tampon de laine attaché au bout d'une perche, qui sert à laver les morues.

VATSA. Temps hér. [illegible]. Roi célèbre dans l'histoire fabuleuse de l'Inde. Il était fils de Sahasranika ; fait prisonnier par Tchandrasêna, il trouva moyen de s'évader, et emmena dans sa fuite la fille de ce roi.

VATTEL (Emmerich de). Publiciste, né en 1714, dans la principauté de Neufchâtel, mort en 1767, était sujet prussien. On a de lui un grand ouvrage devenu classique, le *Droit des gens ou Principes de la loi naturelle appliqués aux nations et aux souverains*, et une *Défense du système de Leibnitz*.

VATTEVILLE (Dom Jean de). Abbé de Baume, né vers 1613, à Besançon, mort en 1702, fut d'abord militaire, puis chartreux, s'évada de son couvent, se réfugia à Constantinople, y prit le turban, devint pacha, [illegible] [illegible], il aida Louis XIV à conserver la possession de la Franche-Comté.

VAU (Louis Le). Architecte, mort en 1670. C'est sur ses dessins qu'on éleva une partie des Tuileries et la porte d'entrée du Louvre. Il donna les plans de l'hôtel Colbert et du collège des Quatre-Nations.

VAU ou **VAL.** s. m. S'est dit pour Vallon, vallée.

VAU. s. m. Nom que les cultivateurs donnent dans certains cantons, à une place où le blé manque.

VAU. s. m. Philol. Nom primitif du digamma chez les Éoliens. V. DIGAMMA.

— Gramm. hébr. V. VAV.

— Gramm. allem. Nom du V des allemands. Ce mot se prononce *fau*, la lettre elle-même ayant la prononciation de F.

VAUBAN (Sébastien Le Prêtre de). Célèbre ingénieur, né en 1633, à Saint-Léger, près de Saulieu, en Bourgogne, mort en 1707. Il contribua aux sièges de Stenai, Clermont, Landrecies, Condé, Valenciennes, Montmédi, Ypres, Gravelines et Oudenarde ; fut nommé maréchal de France en 1703, commissaire général des fortifications et gouverneur de la citadelle de Lille ; dirigea le siège de Brisach, sous le commandement du duc de Bourgogne. On a de lui plusieurs écrits, entre autres, un *Traité de l'attaque et de la défense des places*, un ouvrage sur la *Dîme royale*, les *Oisivetés* ou *Mélanges littéraires*.

VAUBECOURT. Géogr. Ch.-l. de cant. (Meuse), à 20 kil. N. de Bar-le-Duc ; 1,148 h.

VAUBIER. s. m. Bot. V. HARZA.

VAUCANSON (Jacques de). Célèbre mécanicien, né à Grenoble en 1709, mort en 1782 ; il était membre de l'Académie des sciences. Parmi ses automates, on cite un *homme qui jouait de la flûte*, et qui exécutait dix airs avec précision ; un autre *qui jouait à la fois du tambourin et du galoubet*, un *joueur d'échecs*, et deux *canards* qui nageaient, prenaient leur nourriture, l'avalaient et la digéraient. On admire aussi l'*aspic automate*, qu'il fit pour la représentation de *Cléopâtre*, tragédie de Marmontel. Nommé inspecteur des manufactures de soie, il inventa plusieurs machines utiles, et entre autres, la *chaîne sans fin* des moulins à organsiner.

VAUCHÉRIE. s. f. (de *Vaucher*, botaniste). Bot. Genre de plantes de la famille des algues, qui ont été confondues la plupart avec les conferves dont elles ont en effet le port. Les vauchéries sont des plantes confervoïdes vertes, qui vivent dans les eaux douces, les eaux des salines et dans la mer ; elles croissent aussi simplement sur la terre, sur le bois, sur les pierres humides, etc. Vauchérie dichotome. Vauchérie ovoïde. Vauchérie en masse. Vauchérie terrestre. Vauchérie radicante. Vauchérie sessile.

VAUCHÉRIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une vauchérie. ‖ VAUCHÉRIÉES. s. f. pl. Section de la tribu des ulvacées, ayant pour type le genre vauchérie.

VAUCLUSE. (en lat. *Vallis clausa*, vallée close). Géogr. Village du département de Vaucluse, à 22 kil. O. d'Avignon, dans un vallon que baigne la Sorgue, rivière dont la source est voisine. Cette source, que l'on nomme *fontaine de Vaucluse*, a été immortalisée par les vers de Pétrarque ; elle est située au fond d'une caverne profonde, environnée de rochers, dont l'aspect est à la fois effrayant et admirable.

— *Le chantre de Vaucluse.* Se dit quelquefois de Pétrarque.

— VAUCLUSE. Département français, à l'E. du Rhône, entre ceux de la Drôme, au N., des Bouches-du-Rhône, au S., et des Basses-Alpes, à l'E. ; 3,478 kil. carrés ; 246,071 hab. ; ch.-l. Avignon, formé de l'ancien comtat Venaissin, en partie de l'ancienne Provence et de la principauté d'Orange. Ce département a quatre arrondissements, Avignon, Apt, Orange, Carpentras ; 22 cantons, 148 communes ; il appartient à la huitième division militaire, est compris dans le ressort de la Cour royale et de l'Académie de Nîmes, et à un évêché à Avignon. Il est couvert à l'E. par de hautes montagnes, ramifications de la chaîne des Alpes. [illegible] Les produits consistent en céréales, vins estimés, légumes et fruits de toute espèce, mûriers, oliviers, safran, garance, trèfle, luzerne, etc. On y élève beaucoup de vers à soie.

VAUCLUSIEN, ENNE. adj. et s. Qui est né à Vaucluse, qui habite Vaucluse. ‖ Qui appartient à Vaucluse ou à ses habitants.

VAUCOULEURS. Géogr. Ch.-l. de cant. du département de la Meuse, à 20 kil. S.-E. de Commercy ; 2,500 hab. Cette ville est très-ancienne ; c'était une souveraineté appartenant aux sires de Joinville. Il s'y tint un concile en 860. C'est à Vaucouleurs que Jeanne d'Arc se présenta à Robert de Baudricourt, et s'offrit d'aller chasser les Anglais qui assiégeaient Orléans.

VAUCOUR. s. m. Techn. Espèce de table soutenue sur deux piliers et placée devant la roue dont les potiers de terre se servent pour tourner leur ouvrage. C'est sur le vaucour qu'on prépare la terre glaise.

VAUCRER. v. n. 1re conj. S'est dit pour Errer par vaux et par monts. C'est une corruption de *vaucrer*. V. ce mot.

VAUD ou **WAADLAND** (*Vaud*, en all., *Pagus urbigenus* des anciens.) Géogr. Canton

suisse, situé sur les frontières de la France, entre les cantons de Berne, Valais, Fribourg, et les lacs de Genève et de Lucerne. A l'O. il s'étend sur les pentes du Jura; à l'E. sur les Hautes-Alpes. Ce pays est très-pittoresque et coupé de belles vallées et de plaines fertiles. La superficie du cant. est de 100 kilom. carrés; sa pop. est de 183,000 hab.; cap. Lausanne. Ce pays fut successivement possédé par les Francs, les rois de la Bourgogne-Transjurane, les empereurs d'Allemagne, les ducs de Zœhringen, les ducs de Savoie; il fut aussi assujéti au canton de Berne, et ne devint canton indépendant qu'en 1798. L'idiome vulgaire est un patois du vieux français qu'on nomme le *welche*.

VAUDE. s. f. S'est dit pour Guède, pastel.

VAUDELUQUE. adj. et s. des 2 g. Fanfaron, orgueilleux, petit-maître. Simon tranche du vaudeluque. C'est un mot du vieux langage.

VAUDEMONT. Géogr. Bourg du département de la Meurthe, dans l'arrondissement de Nancy, à l'extrémité méridionale d'une montagne escarpée, 660 hab. Ancien château, ruines romaines; jadis capitale du comté de Vaudemont.

VAUDERIE. s. f. S'est dit pour Hérésie vaudoise; secte des vaudois.

VAU-DE-ROUTE (À). Loc. adv. Précipitamment et en désordre. On se sert de cette locution encore pour signifier une déroute complète, comme si l'ennemi qui est mis en fuite était poussé du haut d'une montagne vers le bas, ce qui précipiterait sa fuite et le jetterait dans la dernière confusion. Les ennemis, poursuivis par les Français, fuirent *à vau-de-route*. (Cl. Fauchet.) Les gardes de Darius qui étaient à sa gauche, fuyant *à vau-de-route*, avaient abandonné le chariot. (Vaugelas.)

— Fig.

Il vint chez moi, sa bourse était *à vau-de-route*,
On devinez combien je lui prêtai d'argent.
(Dufresny.)

— *Vau*, dans cette locution, est le même que *val*, où *l* a été changé en *u*. V. VAL.

VAUDEVILLE. s. m. Chanson satirique composée sur les individus ou sur les événements, et rimée sur un air vulgaire et connu. Voici tout à la fois, et l'origine, et l'étymologie de ce mot. Olivier Basselin, ouvrier foulon, de Vire en Basse-Normandie, composait vers 1450, des chansons satiriques qui coururent bientôt le *val* ou *vau-de-vire*, et qui, en s'étendant plus loin, en conservèrent le nom pendant un certain temps, au bout duquel l'étymologie fut oubliée et le nom changé en celui de *vaudeville*. L'esprit narquois, goguenard et caustique de nos gais aïeux, qui s'était donné carrière dans des contes et de grands poëmes allégoriques, saisit la forme piquante du couplet, d'où le trait sort à chaque vers et s'enfonce à chaque refrain; il blasonna les grands, il fit une chanson sur toutes les circonstances publiques, sur tous les accidents de la vie privée, et cette chanson fut un vaudeville. Un recueil de *vaudevilles* est indispensable à qui veut bien connaître l'histoire. (Ménage.) L'époque de la Fronde est la plus riche en *vaudevilles*. (Viollet le Duc.) Le recueil périodique intitulé les *Actes des apôtres*, publié dans les premières années de la révolution de 1789, contient les derniers *vaudevilles* qu'on ait faits. (Id.) Organe de l'opposition, le *vaudeville* est immortel. (Travers.) Il y a des gens qui ressemblent aux *vaudevilles* qu'on ne chante qu'un certain temps. (La Rochef.)

D'un trait de la satire en bons mots si fertile,
Le Français, né malin, forma le *vaudeville*,
Agréable indiscret qui, conduit par le chant,
Passe de bouche en bouche, et s'accroît en marchant.
La liberté française en ses vers se déploie,
Cet enfant du plaisir veut naître dans la joie.
(Boileau.)

Le malin *vaudeville*, amant de l'épigramme,
Brille de cet esprit dont s'afflige un bon cœur;
Sur l'aile des couplets vole le trait moqueur.
(Chaussard.)

— Art dram. Nom que l'on donna ensuite aux pièces de théâtre dans lesquelles entraient des couplets sur des airs connus. Les premiers vaudevilles datent du commencement du XVIIIe siècle, et furent composés pour les spectacles forains. Ces pièces étaient entièrement en cou[illegible] ou prose.

— Petite comédie dont le dialogue en prose est nécessairement entremêlé de couplets sur des airs déjà connus. Ce n'est que de l'époque de l'inauguration de la salle du Vaudeville (janvier 1792) que le nom de *vaudeville* a été universellement donné aux pièces qui y étaient jouées. Le vaudeville était *anecdotique* ou *parodiste*. Un personnage ou un fait connu suffisait à l'action du premier; la parodie s'attachait à faire ressortir les défauts des ouvrages représentés sur les autres théâtres, en les ridiculisant; les scènes en étaient courtes, le dialogue tout du saillies, les physionomies pointes d'un trait et le dénoûment enjoué. Les couplets devaient être aiguisés de vrais bons mots finement épigrammatiques. La pièce était rigoureusement terminée par un vaudeville final, et annoncée par un couplet ajouté au final de la pièce qui la précédait. Ce couplet d'annonce pour les premières représentations est totalement tombé en désuétude, et le vaudeville final n'est plus de rigueur.

— Aujourd'hui ce qu'on nomme *vaudeville* est un véritable drame où les sentiments élevés, tendres ou délicats, ont également admis. Quelques rares couplets, de courts morceaux d'en-semble rappellent seulement sa première origine.

— Fig. et fam. *C'est un vaudeville*. Se dit d'une pièce de théâtre ou d'une brochure qui a pour sujet un événement présent. Cette acception vieillit.

— *Vaudeville final*. La chanson en plusieurs couplets qui termine les pièces de ce genre, et dont chaque personnage chante un couplet.

— *Théâtre du Vaudeville* ou absol. *le Vaudeville*. Ancienne salle de bal appelée le Wauxhall d'hiver, ou le petit Panthéon, située rue de Chartres, et qui fut métamorphosée en salle de spectacle par Piis et Barré. L'ouverture s'en fit le 12 janvier 1792. Ce théâtre est aujourd'hui situé sur la place de la Bourse.

VAUDEVILLISTE. s. m. Auteur de vaudevilles.

VAU-DE-VIRE. s. m. Littér. Espèce de chanson populaire, consacrée d'abord en Normandie à l'éloge du cidre et du vin. Grâce à la licence des buveurs, ses couplets devinrent bientôt caustiques, malins, satiriques, et son nom, en s'éloignant du lieu de sa naissance, dégénéra en celui de *vaudeville*. Les premiers vaux-de-vire sont dus à Olivier Basselin, foulon de Vire (Calvados), dans la première moitié du XVe siècle. Ces chants bachiques prirent leur nom du lieu où l'auteur avait sa foulerie, dans le *val* ou vallon de Vire, au couchant et tout près de cette ville. Un ancien poëte vante

...... Les vaux-de-vire
Qui sentent le bon temps et nous font encor rire.
(La Fresnaye-Vauquelin.)

VAUDOIS, OISE. adj. et s. Géogr. Qui est né à Vaud, ou qui habite à Vaux. ‖ Qui appartient au canton de Vaud ou à ses habitants. Pierre Valdo était un homme instruit. On lui doit la première traduction de la Bible en idiome *vaudois*. (Deville.)

— Hist. relig. Nom porté par des hérétiques célèbres, ainsi nommés d'un riche marchand de Lyon, Pierre Valdo, né à Vaux en Dauphiné, qui fut leur fondateur. Les vaudois croient qu'il est permis à tout laïque de prêcher l'Évangile, de consacrer l'Eucharistie et d'absoudre des péchés; que le baptême n'est qu'une cérémonie extérieure ainsi que la confirmation; que le culte des saints est idolâtrique. Ces sectaires voulaient la réforme de la discipline et des mœurs du clergé, et le retour à l'organisation de la primitive Église. Du reste, ils n'admettaient point le mysticisme des albigeois, et leurs mœurs étaient très-pures, ce qui leur valut le nom de *Cathares*; on les appelait aussi *Pauvres* ou *Gueux de Lyon*, *Chainards*, *Joséphites*, *Barbes*, *Sabathates* ou *Insabatés*. Les vaudois n'existent plus que dans les trois vallées du Piémont, où ils forment une population d'environ 20,000 âmes, possédant treize églises.

— S'est dit, dans quelques provinces, pour Sorcier.

VAUDOISIE. s. f. S'est dit pour Assemblée des hérétiques vaudois; et, par abus, Assemblée de sorciers, sabbat.

VAUDOUX. s. m. Danse des nègres à deux ou quatre personnes, et dans lesquelles le haut du corps se meut comme par ressort.

VAUERRANT, ANTE. adj. Vieux mot qui s'est dit pour Courant çà et là, vagabondant.

VAUERRER. v. n. 1re conj. (de *val* et de *errer*). Vieux mot qui s'est dit pour Courir çà et là, par monts et par vaux; vagabonder.

VAUFRENAGE. s. m. Dr. cout. Droit que levait le seigneur de Talmont sur les vaisseaux qui jetaient l'ancre dans le port de cette ville.

VAUGELAS (Claude-Favre de). (pr. *vô-ge-lâs*). Célèbre grammairien, membre de l'Académie française, né à Chambéry, en 1585, d'une famille française, mort en 1650. On a de lui des *Remarques sur la langue française*, des *poésies*, et une traduction de *l'Histoire d'Alexandre le Grand*, par Quinte-Curce.

VAUGIRARD. Géogr. Gros bourg du département de la Seine, contigu aux murs de Paris, ch.-l. de cant., à 7 kil. N. de Sceaux; 7,812 hab. Au XIIIe siècle, ce village quitta le nom de *Vauboitron* pour prendre celui de *Vaugirard* (val Girard), en l'honneur de Girard de [illegible] grandit considérablement.

— Anc. prov. *C'est le greffier de Vaugirard, il ne peut écrire quand on le regarde*. Se disait d'un homme qui se laisse déconcerter pour peu de chose, ou d'un faux savant.

VAUGNEUR. s. m. Vieux mot qui s'est dit pour Rameur.

VAU-L'EAU (À). loc. adv. (*vau* est ici pour *val*; on disait anciennement *à val l'eau*. V. VAL). Suivant le courant de l'eau. La barque allait à vau-l'eau. Personne ne ramait, nous nous laissions aller à vau-l'eau.

— Fig. et prov. *L'affaire, l'entreprise est allée à vau-l'eau*. Elle n'a pas réussi, on n'en espère plus rien. Contez-lui par quel guignon la vente de notre guidon est allée *à vau-l'eau*. (Mme de Sév.)

..... Il perdit un vaisseau,
Et vit aller le [illegible] à vau-l'eau,
Trompé des uns, mal servi par les autres.
(La Fontaine.)

VAU-LE-VENT (À). loc. adv. (*vau* est ici pour *val*. V. VAL). S'est dit pour Selon le cours du vent, lequel soufflant sur l'eau, lui donne un cours déterminé, assez semblable à celui d'un torrent ou d'une rivière qui coule de haut en bas. Celui-là s'en va *à vau le vent*, comme dit la devise de notre Tallebot. (Montaigne.)

VAULRY. Géogr. Ville de France, départ. de la Creuse; 2,300 hab.

VAULTRE ou **VAULTROI.** s. m. (de l'ital. *veltro*, lévrier). Vén. Sorte de chien avec lequel on chasse les ours et les sangliers.

VAUNÉANT, ANTE. adj. et s. (de *vaut* et *néant*). S'est dit pour Vaurien. La noblesse peut tomber en un homme vicieux, *vaunéant*, très-mal né et en soi vraiment vilain. (Charron.)

VAUQUELINE. s. f. Chim. Nom donné d'abord à la strychnine, en l'honneur du professeur Vauquelin. V. STRYCHNINE.

VAUQUELINIE. s. f. (de *Vauquelin*, célèbre chimiste). Bot. Genre de plantes dicotylédones, de la famille des rosacées, qui croissent au Mexique, dans les contrées tempérées. La vauquelinie à corymbes est un arbre haut d'environ trente pieds.

VAUQUELINITE. s. f. Minér. Nom donné à la combinaison de plomb et de chrome à l'état d'oxyde.

VAURIEN. s. m. (pour *vaut-rien*, qui ne vaut rien). Fainéant, fripon, vicieux, libertin, qui ne veut rien valoir. C'est un vaurien. C'est un franc vaurien, un grand vaurien.

— Se dit quelquefois dans un sens moins sévère. Cet écolier est un petit vaurien. Un aimable vaurien. Plus on grandit, plus on devient *vaurien*. (Florian.) Demande, dois, ne paye rien: de cette façon, si tu n'es pas un grand seigneur, tu seras toujours un grand *vaurien*. (***). Ce sera, si l'on veut, un aimable *vaurien*, un charmant mauvais sujet, aimant le vin, les femmes, le jeu, la chasse, n'ayant jamais d'argent ou le prodiguant avec ses amis, faisant les délices des tables et des sociétés, plein de saillies et d'un babil amusant, toujours insouciant, joyeux jusque dans la colère de la fortune. (Virey.)

VAURIENNE. s. f. S'est dit fam. et pop. d'une femme, d'une petite fille vicieuse ou pleine de malice.

Fit maintes filles *vauriennes*,
Qui s'habillèrent en garçons,
Troquant jupes et caleçons. (Scarron.)

VAURIENNER. v. n. 1re conj. Néol. Faire le vaurien, le libertin. Nous ne sommes plus au temps où vos nobles pères couraient *vaurienner* la nuit par les rues, cassant les lanternes, rossant le guet, dormeurs ivres de ruisseaux. (E. Gonzalès.)

VAURIENNERIE. s. f. S'est dit pour Nullité.

— Libertinage, débauche.

— Hist. Nom d'un pays imaginaire, d'une coterie où l'on ne disait que des billevesées. Gaston, frère de Louis XIII, avait établi un conseil de *vauriennerie*, où l'on traitait librement des affaires d'un royaume imaginaire, où les courtisans avaient coutume de ne dire que des sottises. Le comte de Moret en était le grand prieur; l'abbé de La Rivière, le grand monneal; et le poëte Patru, un des grands-vicaires. (Villenave.)

VAUTI, IE. adj. S'est dit pour Voûté, qui a une voûte.

VAUTOIR. s. m. Manuf. Espèce de râtelier sur lequel on distribue la chaîne des tapis.

VAUTOUR. s. m. Ornith. Genre d'oiseaux de proie diurnes, caractérisés par des yeux à fleur de tête, par des tarses ou jambes couverts de petites écailles, par un bec allongé, recourbé seulement au bout et très-fort, par une partie plus ou moins considérable de la tête ou même du cou dénudée de plumes. Leur corps est massif, robuste; leur vol est lourd. Les vautours sont des oiseaux lâches, infects, voraces, qui se nourrissent principalement de charognes et de proie morte.

Le vautour, acharné sur sa timide proie,
De ses membres sanglants se repaît avec joie.
Tout semble [illegible] pour lui; mais bientôt, à son tour,
Un aigle au bec tranchant dévore le vautour. (Volt.)

L'ours a-t-il dans les bois la guerre avec les ours?
Le vautour dans les airs fond-il sur les vautours?
(Boileau.)

— Fig. Homme dur, inhumain, qui aime à [illegible] hameau avait ses vautours. (Boiste.)

— Fig. et poét. Se dit pour Remords.

Sous des lambris dorés, l'injuste ravisseur
Entretient le vautour dont il est la victime.
(J.-B. Rousseau.)

— Astron. Nom que l'on a donné quelquefois aux constellations de la Lyre et de l'Aigle.

— *Peau de vautour*. La peau du ventre du vautour préparée et garnie de son duvet.

VAUTOURIN, INE. adj. Ornith. Qui ressemble à un vautour.

VAUTOURIN. s. m. Ornith. Nom donné au corbeau-corbiveau. On dit aussi *corbeau vautourin*.

— VAUTOURINS. s. m. pl. Ornith. Famille d'oiseaux de proie diurnes, qui renferme les genres vautour, zopilote, gallinaze, urubu, [illegible] et caracara.

VAUTRAIT. s. m. Véner. Équipage de chasse pour le sanglier. Capitaine du vautrait. Toiles du vautrait. Ne se dit qu'en parlant de l'équipage du roi.

VAUTRE. s. m. (de l'ital. *veltro*). Espèce de chien qui, destiné à la chasse de l'ours et du sanglier, s'enfonce et se roule comme eux dans la boue. De là l'expression figurée se *vautrer*.

VAUTRÉ, ÉE. part. pass. de *v.* Vautrer. S'empl. adjectiv.

Que fais-tu donc en ce bourbier,
Où je te vois vautré sans cesse?
Au pourceau disait le bouvier.
Ce que j'y fais? parbleu! j'engraisse. (Aubert.)

VAUTRER (SE). v. pron. 1re conj. S'enfoncer, s'étendre, se rouler dans la boue. Le sanglier, le cochon se vautre dans la fange. Le buffle aime à se *vautrer* dans la fange. (Ardent.)

— Fig. S'abandonner entièrement à. Se vautrer dans le vice. Se vautrer dans la débauche. Se vautrer dans les voluptés. Il peut se vautrer à son aise dans la fange où on le tient embourbé. (J.-J. Rouss.) L'homme, cet être le seul ennobli sur la terre par le don de la raison et du génie, l'homme se vautre dans tous les excès. (Virey.) On a vu des êtres se vautrer orgueilleusement dans l'infamie. (Boiste.)

— Par extens. S'étendre. Se vautrer sur un lit. Se vautrer sur l'herbe.

VAUTREUR. s. m. Vieux mot qui s'est dit pour Chasseur, braconnier.

VAUTRIER. v. n. 1re conj. Vieux mot qui s'est dit pour Chasser au sanglier.

VAUTROT. s. m. Ornith. Nom qu'on a donné, tantôt au geai, tantôt à un grèbe.

VAUVENARGUES (Luc de Clapiers de). Philosophe et moraliste éloquent, né à Aix en 1715, mort en 1747. Il a laissé plusieurs ouvrages remarquables, entre autres une *Introduction à la connaissance de l'esprit humain*, des *Réflexions philosophiques et littéraires*, des *Caractères*, etc.

VAUVERT. Géogr. Ville de France, départ. du Gard; 4,900 hab.

— Hist. Nom d'un château situé près de Paris, à la barrière d'Enfer. Ce château passait, du temps de Louis XI, pour être hanté par des revenants. Il fut donné aux chartreux avec ses dépendances en 1258.

— Anc. loc. prov. *Aller au diable vauvert*. Faire une expédition dangereuse. Le peuple a estropié donc cette locution en disant, *aller au diable au vert*.

VAUVILLIERS (Jean-François). Philologue et historien, né en 1736, mort en 1800. On a de lui un *Essai sur Pindare*, des *Lettres sur Horace*, un *Examen historique du gouvernement de Sparte*, la continuation de l'*Abrégé de l'histoire universelle*.

VAUX. Géogr. Chaîne de collines, en Suisse, le long du lac de Genève, entre Lausanne et Vevey. On y cultive de beaux vignobles qui produisent un vin excellent.

VAUXHALL. Géogr. Village d'Angleterre, dans le comté de Surrey, à peu de distance de Londres. On y admire un beau palais royal, avec un jardin magnifique.

VAUXHALL. s. m. Nom d'un jardin public, avec une salle de danse et de concert, qui fut ouvert à Londres, à la fin du XVIIIe siècle, par un entrepreneur nommé *Vaux*.

— Des établissements du même genre et du même nom ont été formés ensuite, à diverses époques, à Paris, et dans d'autres villes.

VAUX-MIEUX. adj. et s. m. Vieux mot qui s'est dit de celui qui a des qualités supérieures. Ils étaient des plus *vaux-mieux* de leur contrée. (Guzm. d'Alfar.) Aujourd'hui, si ce mot pouvait jamais être ressuscité, on écrirait un *vaut-mieux*, des *vaut-mieux*.

VAV ou **VAU.** s. m. Gramm. hébr. Nom de la sixième lettre de l'alphabet hébreu, qui répond à notre V.

— Conjonction ou préfixe propre à la langue hébraïque. ‖ *Vav conversif*. Celui qui, tout en servant de copule, sert à convertir le sens du futur du verbe auquel on l'attache, en celui de prétérit. ‖ *Vav copulatif*. Celui qui ne sert que de copule.

— Comme lettre numérale, vav représente 6.

— Nom de la vingt-sixième lettre de l'alphabet zend. ‖ Prise numéralement, cette lettre vaut 6.

VAVACRER. v. n. 1re conj. Errer çà et là. [illegible]

VAVAIN. s. m. Mar. Gros câble, qui sert tant sur les rivières que sur la mer.

VAVASSERIE ou **VAVASSORIE.** s. f. Féod. Qualité d'un fief tenu par un vavasseur. ‖ [illegible] Celles pour lesquelles on devait au seigneur féodal, hommage, service de cheval, deniers, rentes. ‖ [illegible] Celles pour lesquelles on ne devait point de services autres que le service militaire.

VAVASSEUR ou **VALVASSEUR.** s. m. Féod. Ancien mot qui a été employé dans différentes acceptions, qui toutes indiquent un vassal d'un ordre inférieur. Dans le livre des fiefs, il est appliqué aux possesseurs de tous les fiefs non régaliens.

VAVASSOIRE. s. f. Féod. [illegible]

VAVASSORIE ou **VAVASSOURIE.** s. f. Féod. [illegible] entre les fiefs et les roturiers.

VAYVODE. s. m. Gouvernement. [illegible] vayvode; pays qui lui est soumis.

VAYVODE ou **KAÏMAKAM.** s. m. Titre donné aux princes de Valachie et de Moldavie. Cette qualification a été plus tard remplacée par celle

d'*hospodor*. ‖ On appelle encore *vayvodes* les fermiers des contributions, dans les districts turcs. V. VOÏVODE.

VAYVODIE. s. f. Gouvernement d'un vayvode; pays qui lui est soumis. Les anciennes vayvodies sont aujourd'hui des principautés. V. VOÏVODIE.

VAXALLA. Myth. scand. V. VALHALLA.

VAXEL. s. m. Anc. métrol. Nom d'une ancienne mesure, dont on se servait pour les sels.

VAXELLE. s. f. Ancienne orthographe du mot *vaisselle*. V. VAISSELLE.

VAYER. s. m. Anc. cout. Vicomtier. V. ce mot.

VAYEUR. s. m. S'est dit pour Inspecteur des poids et mesures.

VÂYOU. Myth. ind. Fils de Casyapa et de Diti; un des dieux du vent. Vâyou est le régent du nord-est.

VÉ, ÉE. adj. S'est dit pour Vrai, véritable. Par le vé roi. ‖ Défendu. Chose vée est plus désirée.

VÉ-ADAR. s. m. Chron. Treizième mois que les Juifs intercalaient entre le sixième et le septième, sept fois en dix-neuf ans. V. ADAR.

VEAGE. s. m. (de l'ital. *viaggio*, voyage). Vieux mot qui se disait pour Voyage. ‖ *Veage de la croix*. Pèlerinage à la terre sainte; croisade.

VEAU. s. m. (du lat. *vitulus*). Le petit de la vache. Veau gras. Acheter un veau. Faire tuer un veau. C'était un veau, ajouta-t-il en me prenant les mains d'une manière caressante, le meilleur petit veau que vous ayez jamais vu; j'ai été fort mortifié d'être obligé de lui ôter la vie. (Le Sage.) Je dis à ma femme que je voulais absolument tuer un autre veau que celui-là. (Gail.)

— *Veau de lait*. Veau qui tette encore sa mère.

— *Veaux de rivière*. Veaux qu'on engraisse d'une façon particulière, aux environs de Rouen, dans les prairies qui bordent la Seine.

— Se dit particulièrement en parlant du veau mis en vente à la boucherie, ou préparé dans les usages culinaires. Quartier de veau. Carré de veau piqué. Noix de veau. Grenadins de veau. Manchons de veau. Ragoût de veau. Poitrine de veau. Épaule de veau. Gros de veau rôti. Quasi de veau. Culotte de veau. Ris de veau. Oreilles de veau. Cervelle de veau. Langue de veau. Rognons de veau. Fraise de veau. Filets de veau. Pieds de veau. Queues de veau. Paupiettes de veau. Escalopes de veau. Amourettes de veau. Mou de veau. Veau mariné. Longe de veau. Rouelle de veau. Tête de veau. Fraise de veau. Des tendrons de veau. Des pieds de veau. Veau rôti. Blanquette de veau. Côtelette de veau en papillote. Une longe de veau de rivière longue comme cela, blanche, délicate, et qui sous les dents est une vraie pâte d'amande. (Mol.) Il répondit que si nous voulions de la cervelle du même veau, il nous en ferait dans l'instant un ragoût exquis. (Le Sage.) Je dis que c'est une tête de veau bien fraîche, et des meilleures. (Id.)

— *Eau de veau*. Eau dans laquelle on a fait bouillir, sans sel, un morceau de veau, et que l'on prend pour se rafraîchir. ‖ On dit aussi *bouillon de veau*.

— Fam. *Faire le veau*, *s'étendre comme un veau*. S'étendre nonchalamment.

— Pop. *Pleurer comme un veau*. Pleurer immodérément.

— Fig. et par reproche. *Veau*, *grand veau*. Lâche, fainéant; grand lâche, grand fainéant.

— Fig. et fam. *Brides à veau*. Raisons impertinentes, ridicules, qui ne peuvent persuader personne. ‖ Se dit aussi de certaines nouvelles fausses, inventées pour tromper les gens simples.

— Proverbial. et fig. *Tuer le veau gras*. Faire quelque régal, pour marquer la joie qu'on a du retour de quelqu'un. C'est une allusion à la parabole de l'enfant prodigue, dans l'Évangile. ‖ *Avoir la fièvre de veau*. Éprouver un frisson après le repas. ‖ *Faire le collier au veau avant qu'il soit né*. S'occuper prématurément d'une chose. ‖ *Aussitôt meurt veau que vache*. Il meurt autant de personnes jeunes que vieilles. ‖ *Il a eu*, *il a pris la vache et le veau*. Il a épousé une fille grosse d'un enfant dont il n'est pas le père. ‖ [illegible]

Il me donne la torrine
Et me tâte le pied de veau. (Scarron.)

— Veau se dit encore du cuir de veau. Des souliers de veau. Des livres reliés en veau. Reliure de veau fauve, de veau marbré, de veau antique. Lorsque son introducteur lui demanda de quelle matière ce livre était couvert: Il est relié en veau, répondit le docteur. (B. de St-P.)

— Hist. sacr. *Veau d'or*. Idole que les Israélites se firent pendant le voyage de Moïse sur le mont Sinaï. Lorsque Moïse redescendit, il détruisit l'idole et vengea ce sacrilège par une punition [illegible].

— Fig. *Adorer le veau d'or*. Faire la cour à ceux qui n'ont d'autre mérite que leur fortune, leur crédit, leur pouvoir.

— Conchyl. Nom marchand d'une coquille du genre cône.

— Agric. [illegible]

— [illegible]

— [illegible]

au dragonneau aquatique, parce que, selon une croyance populaire, il fait mourir les veaux qui l'avalent.

— Mamm. *Veau marin*. Nom vulgaire du phoque ordinaire.

VÉBÈRE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des mousses.

VECELLI (dit le *Titien*). V. TITIEN.

VÉCHNAVA. s. m. Hist. relig. Membre d'une des sectes qui honorent particulièrement Vichnou. On écrit aussi *Vaichnava*.

VECHT. Géogr. Rivière d'Allemagne, naît dans les États prussiens (Westphalie), et se jette dans le Zuyderzée, sous le nom de Zwarte-Water; cours, 150 kilom.

VECTEUR. adj. m. (du lat. *vector*; fait de *vehere*, porter). Astron. Se dit du rayon tiré du soleil à une planète ou à une comète, et à l'extrémité duquel la planète ou la comète se trouve. Rayon vecteur. ‖ On nomme aussi *rayon vecteur*, le rayon tiré du centre d'une planète à un satellite, et à l'extrémité duquel le satellite se trouve.

— Géom. *Rayon vecteur d'une ellipse*. Ligne menée d'un des foyers à un point quelconque de la courbe.

VECTIS. (pr. *vèk-tiss*). Géogr. anc. Île de la mer Britannique, au S. de la Bretagne. Aujourd'hui, *l'île de Wight*.

VÉCU. part. pass. du v. n. Vivre. Il est invariable, et ne s'emploie qu'avec l'auxiliaire *avoir*. On dit, sans accord, *les jours que j'ai vécu*, parce que le relatif *que* est ici pour *pendant lesquels*. Si l'on peut vivre mille ans en un quart d'heure, à quoi bon compter tristement les jours qu'on a *vécu*? (J.-J. Rouss.)

VÉDA. s. m. Philos. ind. Nom des plus anciens livres sacrés de l'Hindoustan. Les Védas sont en langue sanscrite, et contiennent les notions primordiales de la philosophie indienne sur Dieu, la création, l'âme et ses relations avec Dieu. Les légendes hindoues en attribuent la composition à Vyasa, qui les a compilés. On ne compte ordinairement que trois Védas, *Rig-véda*, *Yadjour-véda* et *Sama-véda*; ils passent pour être révélés par Brahma. Ils offrent chacun un recueil de prières, une partie pratique nommée *Brahmana*, une indication de rites maintenant hors d'usage, et une exposition de principes théologiques et moraux. Un quatrième Véda, *Atharvan*, paraît moderne. Les *Itihâsas* et les *Pourânas* sont quelquefois regardés comme un cinquième *véda*.

VÉDANTA. s. m. (littéral. *conclusion du Véda*). Philos. ind. Nom de la partie théologique des Védas. Le Védanta enseigne le culte d'un seul Dieu. C'est le plus récent des deux systèmes de métaphysique religieuse ou orthodoxe des Hindous, appelés *mimansas*. On le nomme aussi *Outtara*. V. VÉDANTIN.

VÉDANTIN, INE. adj. Philos. ind. Qui appartient à la doctrine du Védanta.

VÉDANTIN. s. m. Philos. ind. Adhérent à la doctrine mystique du Védanta. Les védantins méprisent la croyance de la justification par les seuls actes extérieurs du culte. Il se livrent à une vie contemplative, par laquelle ils espèrent obtenir la science intuitive.

VÉDANTISME. s. m. Philos. ind. Système de métaphysique que l'on appelle aussi *Védanta* ou *système Védanta*.

VÉDANTISTE. adj. et s. des 2 g. Philos. ind. Qui appartient au système de philosophie appelé *védanta*.

VÉDASSE. s. f. Techn. Espèce de cendre dont on se sert pour la teinture.

VÉDELET. s. m. Écon. rur. Pâtre qui soigne les veaux.

VEDETTE. s. f. (de l'ital. *vedetta*; dérivé du lat. *videre*, voir). Sentinelle de cavalerie. Vedette avancée. Poser des vedettes.

— *Mettre en vedette*. Mettre un cavalier en fonction de vedette. ‖ *Être en vedette*. Être en fonction de vedette.

— Se dit aussi des petites tourelles ou guérites placées sur les remparts, et dans lesquelles se retirent les sentinelles.

— Dans une lettre, Place du titre de la personne à qui l'on écrit, détaché, et mis seul au-dessus, d'écrivant [illegible] en vedette, et non pas à la ligne.

— Mar. Petit bâtiment de guerre placé momentanément en observation, en découverte de l'ennemi. ‖ Cinquième fac que gréent les grands bâtiments, en dehors de tous les autres.

VÉDIANTIEN, IENNE. adj. et s. Géogr. anc. Nom d'un peuple gaulois des Alpes maritimes. Cémélion, près de Nice, était la capitale des Védiantiens.

VÉDIQUE. adj. des 2 g. Philos. ind. Qui appartient aux Védas.

VÉDIUS ou **VÉJOVIS.** s. m. (pr. *vé-di-uss*; *vé-jo-viss*). Myth. lat. Un des noms de Pluton, de Jupiter irrité ou de Jupiter enfant. Védius avait un temple et un asile dans la huitième région de Rome. Véjovis est un cas indirect de ce mot. V. VÉJOVIS.

VÉDOGL. s. m. Vieux mot qui signifiait Serpe, faucille.

— Anc. cout. Nom d'une arme qui avait la forme d'une faucille.

VÉDRO. s. m. Métrol. Mesure de capacité employée en Russie pour les liquides, et valant, lit. 12,2990.

VÉDYANATHA. Myth. ind. Un des noms de Siva, sous lequel il était adoré dans le zillah de Birbhoum.

VÉER. v. a. 1re conj. S'est dit pour Voir, regarder.

VÉEUR. s. (du vieux fr. *véer*, voir). Anc. cout. Commissaire chargé d'examiner les lieux qui étaient l'objet d'une contestation.

VEGA (Nuestra Senora de la). Géogr. Ville d'Espagne (Burgos), à 25 kilom. S.-E. de Santander; 5,000 hab.

VEGA (Lope ou Lopez). Poète espagnol, né à Madrid en 1562, fut secrétaire de l'évêque d'Avila, puis du comte de Lemos, du duc d'Albe, etc. Après la mort de sa deuxième femme, il embrassa l'état ecclésiastique. On a de lui environ deux mille deux cents comédies, un poème de Jérusalem conquise, des nouvelles, etc.

VEGA (Garcilaso de la). V. GARCILASO.

VÉGÈCE (Flavius Vegetius Renatus). Écrivain militaire latin, vivait vers l'an 390 de l'ère chrétienne, sous Valentinien Ier. Il est auteur d'un *Traité sur l'art militaire*, c'est un extrait aussi instructif que bien écrit des écrivains antérieurs.

VÉGÉTABLE. adj. des 2 g. (rad. *végéter*). Didact. Qui végète, qui peut végéter. Les corps végétables.

VÉGÉTABILITÉ. s. f. Didact. Synon. de Végétalité. Il est peu usité. V. VÉGÉTALITÉ.

VÉGÉTAL. s. m. (rad. *végéter*). Ce qui végète. Nom donné à des êtres organisés, vivants, mais dépourvus de la faculté de sentir et de celle de se mouvoir, qui s'accroissent, se reproduisent; qui se nourrissent des substances qu'ils puisent dans le sol et de celle qu'ils reçoivent de l'atmosphère. Le nombre des végétaux est immense; on les distingue en herbes, en arbres, arbrisseaux ou arbustes, et on les a classés, d'après leurs caractères généraux ou particuliers, en ordres embrassant plusieurs familles; celles-ci comprennent divers genres; ces derniers enfin se composent d'espèces et de variétés. Suc fourni par un végétal. Traité des végétaux. Ainsi chaque *végétal* croissait dans son site propre, et chaque site recevait de son *végétal* sa parure naturelle. (B. de St-P.) Il avait disposé ces *végétaux* de manière qu'on pouvait jouir de leur vue d'un seul coup d'œil. (Id.) Quelquefois on trouve des *végétaux* dans le sein de la terre. (Buff.) J'enseigne les vertus des puissants *végétaux*. (Desaint.)

Ces *végétaux* puissants qu'en Perse on voit éclore,
Bienfaits nés dans ces champs de l'astre qu'elle adore. (VOLTAIRE.)

VÉGÉTAL, ALE. adj. Qui appartient, qui a rapport aux végétaux. Physiologie végétale. Faculté, vertu végétale. Le règne végétal. Ces peuples *végétaux* jouissent comme nous. (Del.) Du règne *végétal* les nourrissons nombreux. (Id.) Du myrte et du jasmin la fraîcheur *végétale*. (B.-Lorm.) C'est par ces décorations *végétales* que des nations entières ont rendu les tombeaux de leurs ancêtres si respectables à leur postérité. (B. de St-P.)

— *Terre végétale*. Celle qui est la plus propre à la végétation. On la nomme aussi *terre franche* et *terreau*.

— Qui provient des végétaux, qui en est tiré. Sel végétal. Rouge végétal. Matières, substances végétales. Le régime végétal adoucit les mœurs. (Boiste.)

VÉGÉTALIFORME. adj. des 2 g. (du lat. *vegetalis*, végétal; *forma*, forme). Bot. Qui a la forme ou l'apparence d'un végétal.

VÉGÉTALISATION. s. f. (pr. *vé-gé-ta-li-za-si-on*). Anc. phys. Action de végétaliser.

VÉGÉTALISÉ, ÉE. part. pass. du v. Végétaliser. S'empl. adjectiv.

VÉGÉTALISER. v. a. 1re conj. (rad. *végétal*). Anc. phys. Rendre végétal. Si la puissance végétale réfléchit et augmente la chaleur du soleil; si elle *végétalise* l'atmosphère et les eaux, elle n'a pas moins d'influence sur le globe solide de la terre, dont elle étend la circonférence d'année en année. (B. de St-P.) La puissance végétale, qui *végétalise* les eaux et l'at[illegible] de ces éléments, exerce un empire évident sur l'harmonie des météores. (L. Rauch.)

VÉGÉTALITÉ. s. f. Didact. État ou nature d'une plante, d'un végétal.

VÉGÉTANT. part. prés. du v. Végéter. Qui végète. Il est invariable. Les plantes végétant à la surface de la terre.

VÉGÉTANT, ANTE. adj. Qui est doué de la propriété de végéter; qui prend nourriture ou accroissement des sucs de la terre et des fluides atmosphériques.

— Par extens. Les œufs que pondent les hippobosques sont pour ainsi dire des œufs *végétants*, qui grossissent par une incubation parasite, et permettent au fœtus d'atteindre dans le sein de leur coquille, la taille de l'insecte parfait. (Raspail.)

— Pathol. Se dit aussi en parlant des tumeurs, excroissances, granulations, etc., qui se développent à la surface d'un organe ou d'une plaie. [illegible] des tumeurs fongueuses, [illegible], qui acquièrent un grand volume et gênent l'exercice des fonctions. (Nat.)

VÉGÉTATIF, IVE. adj. Qui fait végéter. Principe végétatif. Âme végétative.

— Fig. en parlant de l'homme. *Vie végétative*. Vie toute matérielle. Sous l'apparence d'une vie toute physique et *végétative*, ces gens-là songent, rêvent, et ce qui est rêve chez le jeune homme, devient chez le vieillard réflexion et sagesse. (Michel.)

— Qui est dans l'état de végétation. Être végétatif. Les plantes n'ont qu'une vie *végétative*. (Acad.) Jusque vers la fin du jour, les trésors du ciel continuent à s'épancher sur la terre; ils l'enrichissent d'une humidité nourricière; portent dans ses entrailles la vie *végétative*. (Deleuze.)

— Zool. Se dit quelquefois des fonctions organiques, c'est-à-dire de la nutrition et de la reproduction, parce qu'elles sont communes aux végétaux et aux animaux.

VÉGÉTATION. s. f. (pr. *vé-gé-ta-si-on*; du lat. *vegetatio*; rad. *vegetare*, être en vigueur). Action de végéter; ensemble des fonctions qui constituent la vie d'un végétal. Végétation forte, active, abondante, rapide. Végétation faible, lente, chétive. L'esprit est comme une plante, dont on ne saurait accélérer la *végétation* sans la faire périr. (Suard.) Ces *végétations* au plus fort de l'hiver détruisent tous nos raisonnements sur les effets universels de la chaleur. (B. de St-P.)

— Se dit aussi collectivement des plantes en général. La végétation est magnifique dans cette île.

— Pathol. Production charnue qui s'élève et semble végéter à la surface d'un organe, d'une plaie. Végétations syphilitiques. Exciser, brûler une végétation.

VÉGÉTÉ. part. pass. du v. Végéter. Il est invariable.

VÉGÉTER. v. n. 1re conj. (du lat. *vegetare*, être en vigueur). L'*é* se change en *è* devant une syllabe muette. *Je végète, tu végètes, il végète*, etc. Croître par un principe intérieur, sans jouir de la faculté de se mouvoir. Il ne se dit proprement que des plantes. Pour les plantes, *végéter*, c'est vivre. (Acad.) L'arbre des forêts, entier dans son essor, *végète* plus longtemps que l'arbre étêté de nos jardins. (Virey.)

— Fig. Vivre dans l'inaction, l'insensibilité, ou dans l'obscurité, la misère. Végéter au fond d'une province, dans un village. Ce poste le fait végéter, lui et sa famille. La vie des gens qui pensent est dix fois plus courte que celle des gens qui *végètent*. (Galiani.)

— *Ne faire plus que végéter*. N'avoir presque plus l'usage de ses facultés intellectuelles. Ce vieillard ne fait plus que végéter.

VÉGÉTO-ANIMAL, ALE. adj. Hist. nat. Qui tient de la nature des animaux et de celle des plantes. ‖ Plur. masc., *végéto-animaux*.

VÉGÉTO-MINÉRAL, ALE. adj. Hist. nat. Qui tient de la nature végétale et de la nature minérale. ‖ Plur. masc., *végéto-minéraux*.

— Anc. chim. *Eau végéto-minérale*. Acétate de plomb étendu d'eau.

VÉGÉTO-SULFURIQUE. adj. m. Chim. Se dit d'un acide particulier, qui se produit quand on fait agir de l'acide sulfurique sur de la sciure de bois ou du linge. C'est, selon quelques auteurs, une combinaison d'acide hyposulfurique et d'une matière végétale.

VÉGLIA. Géogr. Île des États Autrichiens (Dalmatie), dans le golfe du Quarnero, 25 kilom. sur 22; 17,000 hab. ‖ Ch.-l. de cette île, sur la côte S.-O., avec un port; 3,000 hab. Évêché.

VEGLIANO. Géogr. V. VEILLANO.

VÉGUÉR. s. m. Anc. cout. Vicaire ou lieutenant du juge, à la campagne. On disait aussi *Béguer*.

VÉGUER. s. m. Anc. cout. Huissier. On disait aussi *Béguer*.

VÉHÉMENCE. s. f. (du lat. *vehementia*). Impétuosité; mouvement fort et rapide. La véhémence des passions, des désirs. La véhémence de l'amour. Avoir de la véhémence dans la voix, dans le débit, dans les gestes. Parler, agir avec véhémence. Homme d'une grande véhémence. Celui qui est dans l'erreur remplace par la véhémence ce qui lui manque de force et de vérité. (Goëthe.) Entre ces deux [illegible] rapports intimes, mais difficiles à saisir. (***)

— *Orateur qui a de la véhémence*. Orateur qui joint à une action vive une éloquence mâle et vigoureuse. Démosthènes a plus de véhémence que Cicéron.

VÉHÉMENT, ENTE. adj. (du lat. *vehemens*). Impétueux, fougueux; qui se porte avec ardeur à tout ce qu'il fait. Esprit, naturel, caractère véhément. Passions véhémentes. Désirs véhéments. Colère véhémente. Ton véhément. Action véhémente. Démosthènes n'a point fait usage du pathétique touchant, comme Cicéron; ses sujets ne l'y portaient pas, mais il a supérieurement manié le pathétique véhément. (La Harpe.) L'exorde, en général, ne doit point être véhément. (***)

— *Orateur véhément*. Orateur qui a une éloquence forte, entraînante. ‖ *Discours véhément*. Discours plein de feu, d'énergie, de rapidité. On dit de même, *Éloquence véhémente*.

VÉHÉMENTEMENT. adv. Procéd. crim. Très-fort. Être véhémentement suspect, véhémentement soupçonné d'avoir fait telle chose. Il n'est plus en usage que dans ces phrases.

VEHERIE. s. f. Anc. cout. Office de vehier. ‖ Juridiction et district de cet officier. ‖ Dans la coutume de Châteauneuf, Droit de prendre quinze pintes ou chopines sur chaque tonneau de vin qui se vendait au détail.

VÉHICULAIRE. adj. des 2 g. Didact. Qui appartient aux chars, à un véhicule quelconque.

— Antiq. rom. *Course véhiculaire.* Nom d'une espèce de poste avec relais qu'Auguste établit dans l'empire, pour être informé rapidement des nouvelles des provinces.

VÉHICULE. s. m. (du lat. *vehiculum*; rad. *vehere*, traîner, porter). Didact. Ce qui sert à faire passer, à conduire plus facilement. L'air est le *véhicule* du son; il porte jusqu'à nous la voix de l'objet chéri, et jouit du pouvoir de transmettre les pensées qu'on lui confie. (A. Mart.) Les artères sont les *véhicules* du sang. (Nyst.)

— Fig. Ce qui prépare l'esprit à quelque chose. Cette promesse servira de véhicule à ma demande. Les langues sont le *véhicule* des sciences. (F. Bacon.) L'homme adroit inspire des idées de crainte, d'espérance ou d'utilité, pour servir de *véhicule* à ses propositions intéressées. (Boiste.)

— Se dit fam., et par plaisanterie, en parlant d'une voiture quelconque. C'était un modeste fiacre que, vu la solennité de la circonstance, on avait élevé au rang de calèche; mais, quelque médiocre apparence qu'il eût, les deux jeunes gens se fussent trouvés bien heureux d'avoir un pareil *véhicule* pour les trois derniers jours. (Al. Dumas.)

— Pharm. Nom donné aux excipients liquides. L'eau, l'alcool, l'éther, sont des véhicules.

VEHIER. s. m. Anc. cout. Voyer; celui qui avait soin d'entretenir les routes. ‖ Lieutenant d'un seigneur dans sa terre. Il y avait des vehiers ecclésiastiques.

VEHME. s. f. Hist. V. WEHME.

VEHMIQUE et **VÉHÉMIQUE.** adj. des 2 g. Hist. V. WEHMIQUE.

VEIE. s. f. (du lat. *via*). S'est dit pour Voie, route, chemin.

VEÏEN, ENNE. adj. et s. Géogr. anc. Habitant de Veïes ou du pays voisin. Les Veïens formaient un des douze peuples étrusques. Après la destruction de leur ville, ils furent transportés à Rome. V. VEÏENTIN.

VEÏENTIN, INE. adj. Ant. rom. Qui appartient aux habitants de Veïes. ‖ *Veïentine.* Surnom de Junon. ‖ Nom d'une tribu de Rome qui fut formée des habitants de Veïes.

VEÏES. Géogr. anc. Ville puissante de l'Etrurie, à 5 lieues N.-O. de Rome. Ses habitants furent les constants ennemis des Romains pendant plus d'un siècle. Cette ville fut assiégée pendant dix ans, et enfin prise par Camille, 395 ans av. J.-C. Après la prise de Rome par les Gaulois, en 387, le peuple voulut aller habiter Veïes. Camille l'en dissuada.

VEILLANCE. s. f. S'est dit pour Veille, action de veiller.

VEILLANO ou **VEGLIANO.** Géogr. Bourg du Piémont, à 16 kil. de Turin.

— Hist. *Combat de Veillano.* Victoire remportée par le duc de Montmorency sur un corps allemand commandé par Doria, le 10 juillet 1630.

VEILLAQUE. adj. et s. des 2 g. Personne sans foi, sans honneur. Vieux et inusité.

VEILLAQUERIE. s. f. Lâcheté, mauvaise foi, trahison. Vieux et inusité.

VEILLE. s. f. (pr. *vè-ye*; du lat. *vigilia*). Privation, absence du sommeil pendant la nuit. On l'emploie surtout au pl. Longues veilles. Des veilles continuelles. De fréquentes veilles. Des veilles prolongées bien avant dans la nuit. Quel progrès ne fait-on pas dans l'étude, quand on soutient de longues *veilles* par la santé et par la constance. (Fléch.) Comme si les magistrats n'étaient juges que pour réparer par un mortel assoupissement les *veilles* qu'ils ont données à leurs plaisirs. (Id.) J'ai su lui préparer des craintes et des *veilles*. (Rac.) De longues *veilles* réitérées sont aussi honorables, aussi dangereuses pour le savant, [illegible]

> Cependant du héros, tandis que tout sommeille,
> Mille soins inquiets ont prolongé la veille.
> (Delille.)

— *Etat de veille.* Etat du corps dans lequel les sens sont en action. Se dit par opposition à l'*Etat de sommeil*, pendant lequel l'action des sens est suspendu. On dit aussi simplement *la veille*, dans le même sens. La *veille* procure des jouissances plus réelles que le sommeil. (Virey.)

— *Etre entre la veille et le sommeil.* N'être ni tout à fait éveillé, ni tout à fait endormi.

— *Lit de veille.* Lit portatif que l'on dresse dans la chambre d'une personne auprès de laquelle on veut passer la nuit.

— Autrefois. *Chandelle de veille.* Chandelle assez longue pour durer toute la nuit. ‖ *Bougie de veille.* Petite bougie, qui néanmoins brûlait toute la nuit au moyen d'une mèche extrêmement fine. ‖ *Mortier de veille.* Gros morceau de cire avec une mèche allumée au milieu, dont on se servait pour éclairer une chambre pendant toute la nuit.

— Fig. au pl. Grande et longue application à l'étude, aux travaux de l'esprit, aux affaires. Pénibles veilles. Doctes, savantes veilles. Glorieuses veilles. Consacrer ses veilles à un ouvrage. Le bonheur de l'Etat, le bonheur de sa famille est le fruit de ses veilles. Ils consacraient leurs *veilles* à l'étude de l'homme. (Barth.)

— *Veille* signifie aussi le jour précédent. La veille de Pâques, de Noël. La veille de la fête. La veille de son mariage. Commencer les préparatifs dès la veille. Tel homme est propre à toute place la *veille* du jour qu'on l'y nomme. (Talleyr.) La *veille* du jour de ce repas, le cuisinier me mena de grand matin avec lui dans la cuisine. (Le Sage.) Heureux celui qui ne désire pas vivre autrement le lendemain que la *veille*. (Boiste.)

— Prov. et fig. *Se faire poissonnier la veille de Pâques.* Prendre un parti au moment où il cesse d'être profitable.

— Fig. *Etre à la veille de.* Etre sur le point de. Etre à la veille de sa ruine, à la veille de sa mort. Etre à la veille de se marier. Etre à la veille de voir de grandes choses. A la *veille* d'un si grand jour, il est tranquille. (Boss.)

— Antiq. Nom que les Romains donnaient au quart du nombre d'heures de la nuit. La veille augmentait ou diminuait selon la longueur des nuits. ‖ *Cohortes de veille.* Nom de sept cohortes créées par Auguste pour la garde de Rome.

— Bot. *Veille des plantes.* Heures auxquelles leurs fleurs s'ouvrent, restent épanouies et se ferment.

— Anc. chev. *La veille des armes.* Cérémonie qui consistait en ce que celui qui devait être armé chevalier passait la nuit à veiller dans une chapelle où étaient les armes dont il devait être revêtu le lendemain. Le don que je vous demande, et que vous m'octroyez si obligeamment, c'est que demain, dès la pointe du jour, vous me fassiez la grâce de m'armer chevalier, et que cette nuit, vous me permettiez de faire la *veille* des armes dans la chapelle de votre château. (Trad. de Don Quich.)

— Hist. relig. Chez les premiers chrétiens, Nuit qui précédait la fête de quelque saint, et pendant laquelle on veillait auprès des tombeaux des martyrs, en chantant des hymnes en l'honneur de celui dont on devait solenniser la fête le lendemain.

— Mar. *Ancre de veille.* Se dit d'une ancre préparée, afin de la pouvoir lancer à la mer en cas de besoin.

VEILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Veiller. S'empl. adjectiv. Malade veillé toutes les nuits.

— *Veillé par.* Il est veillé par ses enfants. Le corps fut veillé par deux prêtres. Et son lit de douleurs est *veillé* par les Grecs. (Del.)

VEILLÉE. s. f. (pr. *vè-ié*; rad. *veille*). Veille que plusieurs personnes font ensemble. Se dit surtout en parlant des villageois ou des artisans qui s'assemblent le soir pour travailler et causer. Les veillées d'hiver. Les contes de la veillée. Aller tous les soirs à la veillée.

— Action de garder un malade pendant la nuit. Payer à une garde tant pour ses veillées.

VEILLER. v. a. 1re conj. (pr. *vè-ié*; du lat. *vigilare*). S'abstenir de dormir pendant le temps destiné au sommeil. Veiller très-tard. Veiller toute la nuit. Veiller jusqu'au jour. Veiller auprès d'un malade. Veiller pour achever un travail. Ce bon père, disais-je, à quel point il nous aime! il a *veillé* pour nous, et dans le sommeil même il sait encore nous rendre heureux. (J.-B. Sallent.)

— Absol. Ne point dormir. Je doute si je veille. Est-ce donc pour *veiller* qu'on se couche à Paris? (Boil.) La mère de César *veille* seule à sa porte. (Rac.)

— Prov. *Jeunesse qui veille et vieillesse qui dort, c'est signe de mort.*

— Fig. Prendre garde, donner ses soins, son attention à une chose. Veiller au repos de l'Etat. Veiller au bien-être de sa famille. Homme qui veille à tout. La fortune *veille* à ce que l'homme ne soit jamais sans douleurs. (P. Syrus.) J'ai cru qu'elle *veillait* au soin de mon amour. (Rac.) Il n'y avait plus en caisse qu'un seul florin, quoique Stéphen eût lui-même *veillé* à toutes les dépenses avec la plus stricte économie. (A. Karr.)

> Dans cent bouches d'airain *veillant* à sa défense,
> Le salpêtre et la mort reposent en silence.
> (F. Bally.)

— *Veiller sur.* Veiller sur la conduite de quelqu'un. Veiller sur soi-même. O Eternel, *veillez* sur elle; anges saints, rangez à l'entour vos escadrons invisibles! (Boss.) La reine d'Angleterre *veillait* sans relâche sur sa conscience. (Id.) Du haut de sa dignité, il *veille* sur tout l'empire de la justice. (Fléch.) La reine *veillait* sur elle-même. (Id.) J'ai *veillé* sur des jours si chers, si déplorables. (Volt.)

> C'est lui qui, comme un Dieu *veillant* sur sa famille,
> Ayant sauvé le père, a défendu la fille. (Volt.)

— *Veiller pour.* Veiller pour ses enfants. Grands du monde, il semble que la Providence ne *veille* que pour vous seuls. (Mass.) *Veillez* pour mon repos. (Rac.)

— Absol. Le prince, par son campement, avait mis en sûreté non-seulement toute notre frontière et toutes nos places, mais encore tous nos soldats; il *veille*, c'est assez. (Boss.)

> Chère idole que j'adore,
> Mon cœur a *veillé* toujours;
> Je me lève avant l'aurore,
> Je demande mes amours. (Volt.)

— Mar. Se dit de l'état d'un rocher dont la partie supérieure se découvre à mer basse.

— VEILLER. v. a. Passer la nuit auprès de quelqu'un. Veiller un malade. Il n'aimait point à me *veiller*, et c'était pour lui une chose bien fatigante que de passer les nuits à me soulager. (Le Sage.) De plus, elle dormait tranquillement la nuit, tandis que je *veillais* mon maître. (Id.)

— *Veiller un mort, un corps.* Passer la nuit en prières auprès d'un mort. Des prêtres, des religieux veillèrent le corps.

— Fig. *Veiller quelqu'un.* Prendre garde à sa conduite. Il a de mauvais desseins, il faut le *veiller* de près. (Acad.)

— *Veiller quelque chose.* En prendre soin, le garder. Ma mère, lasse enfin de *veiller* la moisson, dormait. (Desb.-Valm.)

— Fauconn. *Veiller un oiseau.* Empêcher un oiseau de dormir, afin de le dresser ensuite plus aisément.

— SE VEILLER. v. pron. Devoir, pouvoir être veillé.

VEILLEUR. s. m. (pr. *vè-ieur*; rad. *veiller*). Ecclésiastique, religieux qui veille un mort. Demander un veilleur.

— Celui qui, dans certaines fabriques, est chargé de parcourir pendant la nuit les bureaux, les ateliers, les corridors, etc., pour s'assurer que le feu ne couve sur aucun point.

VEILLEUSE. s. f. (pr. *vè-ieuse*). Petite lampe qu'on laisse brûler la nuit dans une chambre à coucher. Allumer la veilleuse. La porte était ouverte; une *veilleuse* brûlait sous le vestibule, au pied d'une madone peinte à fresque. (P. de Musset.)

— Petite mèche enduite de cire qui brûle dans l'huile de la veilleuse, sur laquelle elle est soutenue par une rondelle de carte doublée de liége. Une boîte de veilleuses.

— Bot. Nom vulgaire du colchique.

VEILLOIR. s. m. (pr. *vè-ioir*). Techn. Petite table sur laquelle les cordonniers, les bourreliers posent leur lampe, leurs outils, quand ils travaillent le soir ou pendant la nuit.

VEILLOTTE. s. f. (pr. *vè-iote*). Agric. Petit tas de foin que l'on forme sur les prés en fauchant.

VEINAT. s. m. Ichthyol. Nom vulgaire du maquereau.

VEINE. s. f. (du lat. *vena*). Anat. Nom donné aux vaisseaux qui rapportent au cœur le sang qui a été distribué aux organes par les artères. Les veines sont cylindriques, munies de parois moins épaisses que celles des artères, et composées, de même que ces derniers vaisseaux, de trois tuniques, l'externe, la moyenne et l'interne. Veine cave. Veine jugulaire, céphalique, basilique, médiane. La veine. Se rompre une veine. Des veines qui enflent. Le sang qui coule dans les veines. Sénèque se fit ouvrir les *veines*. (Acad.) Après une longue suite de générations, il ne coule plus dans les *veines* de l'homme une seule goutte du sang de ses aïeux; il n'en a que le nom. (Boiste.) Le sang le plus auguste de l'univers coule dans ses *veines*. (Mass.)

— *Ouvrir la veine.* Saigner. Il faut lui ouvrir la veine.

— *Tant que le sang, qu'un peu de sang coulera dans mes veines.* Tant que je vivrai. Tant qu'un reste de sang coulera dans mes *veines*. (Rac.)

— Par exagérat. *N'avoir pas une goutte de sang dans les veines.* Etre saisi de crainte, d'horreur.

— Fig. *Cela glace le sang dans les veines.* Cela frappe d'épouvante, de stupeur. Cet Assuérus dont la seule présence glaçait le sang dans les *veines* des suppliants. (Mass.) J'étais trop occupé du péril dans lequel je croyais être avec des spadassins dont la vue me glaçait le sang dans les *veines*. (Le Sage.) ‖ On dit dans le même sens que *le sang se glace dans les veines*. Juste ciel! tout mon sang dans mes *veines* se glace. (Rac.)

— Fig. *Le sang lui bout dans les veines.* Se dit d'un jeune homme plein de fougue, d'ardeur. ‖ *L'âge où le sang bouillonne dans les veines, où le sang est glacé dans les veines.* La jeunesse, la vieillesse.

— Fig. *N'avoir point de sang dans les veines.* N'avoir aucun courage, aucun sentiment de fierté, d'honneur. Il faut ne point avoir de sang dans les veines pour se conduire ainsi.

— Prov. et fig. *Il n'a nulle veine qui y tende.* Il n'a pour cela nulle inclination, nulle disposition. On veut en faire un avocat, mais il n'a nulle veine qui y tende. Peu usité.

— Fig. *Veine poétique*, ou absol. *veine.* Le génie poétique, le talent pour la poésie. Veine heureuse, fertile, féconde, facile. Veine refroidie, gelée, glacée, tarie.

> Quelques vers échappés à ma *veine*,
> Nés sans dessein et façonnés sans peine. (Gresset.)

— *Etre en veine.* Être dans une disposition d'esprit favorable à la composition, soit dans la littérature, soit dans les arts.

— Fig. et fam. Disposition d'esprit. Être en veine de gaieté, de raillerie. L'homme le plus heureux de la terre est celui qui a le plus souvent des *veines* d'hilarité. (Boiste.)

— Géol. Parties longues et étroites où la roche est d'une autre couleur, d'une autre nature que celle qui l'avoisine. Veine de sable. Veine de terre franche, de terre végétale. Veine de craie. Veine de glaise. A l'entour poussaient, dans des *veines* de terre végétale, quelques chênes nains et des touffes épaisses de myrte. (Al. Dumas.)

— Endroit d'une mine où se trouve le métal, le minéral. Veine riche, abondante. Veine d'or, d'argent, de cuivre. Veine de houille, de soufre, de sel gemme.

— Fig. *Tomber sur une bonne veine.* Rencontrer heureusement. ‖ On dit de même, *Etre dans une bonne veine, être en veine de bonheur. Profiter de sa veine.*

— *Veine* se dit encore des marques longues et étroites qui vont serpentant dans certains bois, dans les pierres dures. Les veines de l'acajou, du noyer. Les veines d'un marbre. Marbre qui a de belles veines.

— Poét. Des sources d'eau vive sortent des *veines* d'un rocher aride. (Fléch.)

> Des *veines* d'un caillou qu'il frappe au même instant,
> Il fait jaillir un feu qui pétille en sortant. (Boil.)

— Anc. anat. *Veines lactées.* Nom donné autrefois aux vaisseaux chilifères.

— Entomoz. *Veine de Médine.* Le dragonneau.

— Hydraul. *Veines d'eau.* Filets d'eau qui courent sous terre.

— Phys. *Contraction de la veine fluide.* Rétrécissement à la sortie du jet d'un liquide qui s'écoule d'un vase par une petite ouverture.

— Vétér. *Barrer la veine à un cheval.* Lui lier et lui extirper la saphène.

VEINÉ, ÉE. part. pass. du v. Veiner. S'emploie adjectiv.

VEINÉ, ÉE. adj. Qui est plein de veines. Se dit en parlant du bois et de quelques pierres dures. Bois veiné. Marbre veiné. Du marbre veiné de blanc et de rouge.

— Bot. Se dit des parties de plantes dans le tissu desquelles on aperçoit un grand nombre de ramifications.

— Zool. Qui présente des nervures bien prononcées, ou des taches colorées semblables aux veines du marbre, sur un fond quelconque.

VEINER. v. a. 1re conj. (rad. *veine*). Imiter par des couleurs les veines du bois, du marbre.

VEINEUX, EUSE. adj. Qui est plein de veines. Partie du corps très-veineuse. Le bois de noyer est veineux. Le marbre le plus recherché est aussi le plus veineux.

— Anat. Qui appartient, qui a rapport aux veines. Sang veineux. ‖ *Système veineux.* L'ensemble des veines du corps humain. Il y a le système veineux général, et le système veineux abdominal. ‖ *Canaux veineux.* Canaux creusés dans le tissu spongieux des os plats, et dans l'intérieur des os courts, pour loger les veines des os.

VEINULE. s. f. (diminut. de *veine*). Anat. Petite veine. Se dit des vaisseaux capillaires. On écrit aussi *vénule*.

— Bot. Nom donné aux dernières ramifications des nervures des feuilles, celles qui se perdent dans le tissu cellulaire.

VEISSIA. s. m. Phil. ind. Hindou de la troisième caste, née du ventre de Brahma. V. BRAHMANE. On écrit aussi *veicia, veicya, vaycia* et *vaycyia*.

VÉJOVIS ou **VÉDIJOVIS.** (pr. *vé-jo-viss*; *vé-di-jo-viss*). Myth. lat. Un des noms de Pluton. ‖ Nom de Jupiter enfant, ou de Jupiter Anxur, adoré chez les Volsques. V. VÉDIUS.

VÉKIL-KHARDJI. s. m. Hist. ott. Officier des janissaires.

VÊLA. s. m. Archit. Terme italien par lequel on désigne une sorte de décoration de plafond, en usage pour les salles de spectacle, de concert, etc.; elle figure une toile tendue horizontalement comme un grand parasol, et ordinairement on l'orne d'arabesques. V. VELARIUM.

VÉLABRUM. s. m. (pr. *vé-la-brome*). Ant. rom. Quartier de Rome situé au pied du mont Aventin, ou vers le forum Boarium. Primitivement, quand le Tibre débordait, on traversait le Vélabrum en bateau.

VÉLAIRE. s. m. (du lat. *velarius*; rad. *velum*). Hist. rom. Espèce d'huissier qui se tenait aux portières des appartements de l'empereur. Les vélaires formaient un corps qui avait ses [illegible]

VÉLAMINAIRE. adj. des 2 g. (rad. lat. *velum*, voile). Didact. Qui se roule sur soi-même comme un voile.

— Se dit de la déhiscence des anthères, lorsqu'une des parois des loges se détache en se roulant de la base au sommet, où elle reste fixée.

VÉLANÈDE. s. m. Bot. Espèce de chêne dont le gland, très-gros, est employé par les teinturiers comme la noix de galle.

VELANI. s. m. Nom donné au gland fourni par le vélanède.

VÉLAR. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones, polypétales, de la famille des crucifères. Les vélars sont le plus ordinairement des plantes herbacées, à feuilles alternes, à fleurs communément jaunes, disposées en grappe terminale. On en connaît une quarantaine d'espèces qui appartiennent en général à l'Europe, et dont plusieurs croissent naturellement en France. Les principales sont le vélar giroflée, le vélar de Sainte-Barbe, vulgairement, *barbarée, herbe de Sainte-Barbe, julienne jaune*; le vélar

printanier, vulgairement, *roquette des vignes*, *cressonnette des jardins*; le vélar tortelle ou officinal, vulgairement *herbe aux chantres*, parce qu'il sert à la préparation d'un sirop employé pour éclaircir la voix et guérir les toux invétérées.

VELARIUM. s. m. (pr. *vé-la-ri-omm*; rad. lat. *velum*, voile). Antiq. rom. Espèce de tente dont on couvrait les amphithéâtres ou les théâtres antiques, pour préserver les spectateurs du soleil, de la poussière ou de la pluie. Quelques archéologues se sont servis à tort du mot *vela*, dans le même sens. V. VÉLA.

VELASQUEZ (Jacques-Rodrigues de Silva y). Célèbre peintre espagnol, né en 1599, à Séville, mort en 1660. Fut comblé d'honneurs par Philippe IV. Il est regardé comme le chef de l'école gallo-espagnole. ‖ Trois autres Velasquez, tous trois frères, se sont distingués comme peintres: Alexandre Gonzalez (1719-1772); Antoine Gonzalez (1729-93); L. Gonzalez (1715-1764).

VELASQUEZ DE VELASCO (Louis-Joseph). Antiquaire, né en 1722, à Malaga. Mort en 1772. Est auteur de plusieurs ouvrages estimés.

VELAUNIEN, IENNE. adj. et s. Géogr. Habitant du Velay. ‖ Qui appartient au Velay ou à ses habitants.

VELAUT. Chass. Cri dont on se sert pour annoncer qu'on voit le sanglier, le loup, le renard ou la lièvre.

VELAY. Géogr. Ancien petit pays de France, dans le Languedoc. Ch.-l. le Puy. Il est aujourd'hui compris dans le département de la Haute-Loire.

VELCHE ou **WELCHE.** s. m. Nom d'un ancien peuple barbare.

— Fig. et fam. Homme ignorant, barbare, ennemi des lettres, des arts. C'est un Velche, un véritable Velche. Être jugé par des Velches.

— Nom par lequel Voltaire désigne souvent les Français, en plaisantant et par dénigrement.

VELDIDENA. Géogr. anc. Ville de la Vindélicie. Aujourd'hui, *Inspruck*.

VÊLE. s. f. Géogr. V. VESLE.

VÊLÉ. part. pass. invar. du v. n. Vêler.

VELEÏA. Géogr. anc. V. VELLEÏA.

VÉLELLE. s. f. Actinoz. Genre d'animaux radiaires de la classe des arachnodermaires, et fort voisins des méduses. Les vélelles se tiennent, dans le beau temps, constamment à la surface et en haute mer. Les matelots les font frire, et les mangent.

VÉLELLIDE. adj. des 2 g. Actinoz. Qui ressemble à une vélelle. ‖ VÉLELLIDES. s. f. pl. Famille de zoophytes qui a pour type le genre vélelle.

VÊLER. v. n. 1re conj. (rad. *veau*). Mettre bas, en parlant d'une vache. Vache qui n'a pas encore vêlé, qui vient de vêler.

VELET. s. m. Comm. relig. Doublure blanche que certaines religieuses attachent à leur voile de dessous.

VELETTE ou **VOILETTE.** s. f. Mar. Petite voile latine qu'on grée sur la vergue de misaine, dans les mauvais temps.

VELEZ. Géogr. Ville de la Nouvelle-Grenade, à 80 kil. S.-O. de Socorro; 2,000 hab. Mines d'or aux environs.

VELEZ-BLANCO. Géogr. Ville d'Espagne (Grenade), à 55 kil. N.-E. de Baza; 6,000 hab.

VÉLÈZE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, polypétales, de la famille des caryophyllées, renfermant deux espèces propres à l'Europe méridionale et à l'Orient, la vélèze raide et la vélèze à quatre dents.

VELEZ-MALAGA. Géogr. Ville d'Espagne (Grenade), près la mer, à 23 kil. E. de Malaga; 14,000 hab. Fruits et vins excellents.

VELEZ-RUBIO. Géogr. Ville d'Espagne (Grenade), à 13 kil. S. de Velez-Blanco; 12,000 hab.

VÉLIA. Géogr. anc. Une des éminences du mont Palatin, où Valerius Publicola avait commencé à bâtir une maison, ce qui fit croire qu'il aspirait à la royauté. ‖ Ville de Lucanie [illegible] tum.

VÉLIE. s. f. Entom. Genre d'insectes hémiptères, voisin des hydromètres, dont il ne diffère que par la [illegible] des pattes.

VÉLIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *velum*, voile; *ferre*, porter). Didact. Qui porte un voile, des voiles.

— Ichthyol. Se dit d'un poisson dont les nageoires, très-grandes, ressemblent à des voiles.

VELIGE. Géogr. Ville de la Russie d'Europe (Vitebsk), à 60 kil. N.-E. de Vitebsk; 5,000 hab. Château-fort.

VÉLIKIÉ-LOUKI. Géogr. Ville forte de la Russie d'Europe (Pskov), à 200 kil. S.-E. de Pskov; 3,000 hab.

VÉLIKI-KNIES. s. m. Hist. Titre d'une charge chez les anciens Slaves; juge suprême. Véliki-Knias ou Véliki-Knias fut le titre que portèrent les souverains de la Russie jusqu'en 1505.

VÉLIN. s. m. (du lat. *vitellinus*; rad. *vitulus*, veau). Peau de veau préparée, plus blanche, plus fine et plus unie que le parchemin ordinaire. Écrire, imprimer sur du vélin. Peindre en miniature sur du vélin. Manuscrit, exemplaire sur vélin. Reliure de vélin, en vélin. On dit aussi *Peau de vélin* et *peau vélin*. Les manuscrits sur peau vélin de la Bibliothèque royale.

— Fig. Titres de noblesse. En ce sens, on dit plus ordinairement, *parchemins*.

La vertu, le talent utile à l'univers,
Valent bien du vélin épargné par les vers. (Du.)

— Techn. Nom donné, à Alençon, à une espèce de dentelle appelée plus souvent, *Point royal*.

— adjectiv. *Papier vélin*. Papier qui imite la blancheur et l'uni du vélin, et où il ne paraît aucune des marques appelées *pontuseaux* et *vergeures*.

VÉLINES. Géogr. Ch.-l. de cant. (Dordogne), à 30 kil. O. de Bergerac; 800 hab.

VÉLINEUSE. s. f. Techn. Femme qui fabrique la dentelle appelée *vélin*.

VELINO. Géogr. Rivière d'Italie; naît dans le royaume de Naples (Abbruzze ultérieur), et tombe dans la Néra. Cours, 95 kil.

—Montagne du royaume de Naples (Abbruzze ult.), au N.-O. du lac Fucin; 2,556 m.

VÉLIOCASSE ou **VÉLOCASSE.** adj. et s. des 2 g. Géogr. anc. Nom d'un peuple gaulois, dans la deuxième Lyonnaise. Capitale *Rothomagus*, aujourd'hui, Rouen.

VÉLIQUE. adj. des 2 g. Mar. Qui appartient aux voiles.

— *Point vélique*. Point situé à l'intersection de deux résultantes, à savoir: celle de l'effort du vent sur les voiles, et celle de la résistance de l'eau au mouvement que le bâtiment tend à prendre.

VÉLITES. s. m. pl. Antiq. rom. Corps d'infanterie légère, chez les Romains, qui était formé des citoyens les plus pauvres et les plus jeunes. On les plaçait presque toujours entre les rangs de la cavalerie, dont ils accompagnaient les mouvements.

— Hist. milit. Corps de chasseurs légers, établi dans l'armée française par Napoléon.

VÉLITRES. Géogr. anc. Ville du Latium, près de Rome. La famille d'Auguste était originaire de Vélitres. Aujourd'hui, *Velétri*.

VELLAUDUNUM. (pr. *vel-lô-du-nomm*). Géogr. anc. Ville de la quatrième Lyonnaise, dans le pays des Sénonais. Aujourd'hui, *Château-Landon*.

VELLAVE. adj. et s. des 2 g. Géogr. anc. Nom d'un peuple gaulois de la première Aquitaine, au N. On dit aussi *Vélaunien* ou *Vellaunien*, *enne*.

VELLE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, polypétalées, régulières, de la famille des crucifères. Elle renferme trois espèces qui croissent en Espagne.

VELLÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une velle. ‖ VELLÉES. s. f. pl. Famille de plantes crucifères qui a pour type le genre velle.

VELLEDA. Antiq. germ. Prophétesse des Germains qui vivait au temps de Vespasien, et qui était honorée par ses compatriotes comme une divinité. Elle fut prise par les Romains, et figura dans un triomphe.

VELLEÏA. Géogr. anc. Ville d'Italie, située à 12 milles de Plaisance, sur le flanc d'une montagne. Cette ville fut écrasée tout à coup, peu de temps après la mort de Constantin, par un éboulement de rochers. Les habitants y furent engloutis avec toutes leurs richesses. On a pratiqué des fouilles à Velleïa de 1760 à 1765.

VELLEIE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, monopétalées, de la famille des goodenoviées. Ses espèces appartiennent à la Nouvelle-Hollande.

VELLÉITÉ. s. f. (pr. *vel-lé-i-té*; du lat. *velle*, vouloir). Volonté faible, imparfaite, qui n'a aucun effet. Avoir la velléité de rester, de partir. Il lui prit la velléité de se faire auteur. Toutes ses résolutions ne sont que des velléités. Il y a très-loin, chez les gens faibles, de la *velléité* à la volonté. (Le card. de Retz.) Le grand Frédéric et Napoléon eurent la *velléité* de se suicider; l'un en fut détourné par ses succès, l'autre par sa gloire. (Boiste.)

[illegible] tin, né vers l'an 19 av. J.-C., fut successivement commandant de cavalerie, questeur, tribun du peuple, préteur, et même consul, selon quelques biographes. Il périt, à ce qu'on croit, enveloppé dans la chute de Séjan. Il ne nous reste qu'un fragment de son Abrégé de l'histoire grecque et romaine.

VELLEJATE. adj. et s. des 2 g. Géogr. anc. Habitant de la ville de Velleïa. ‖ Qui appartient à cette ville ou à ses habitants.

VELLETRI. Géogr. Ville des États de l'Église (comarque de Rome), à 31 kil. S.-E. de Rome; 10,000 hab. V. VÉLITRES.

VELLICA. Géogr. anc. Ville de l'Espagne Tarraconaise, dans le pays des Cantabres, au N.-E. de Julio-Briga.

VELLIER. s. m. Vieux mot qui signifiait Celui qui guette; sentinelle.

VELLOSIE. s. f. Bot. Genre de plantes monocotylédones, à fleurs incomplètes, de la famille des broméliacées. Elle ne comprend qu'une seule espèce, la vellosie à long tube, qui croît sur les bords de l'Orénoque.

VELLY (L'abbé Paul-François). Historien français, né en 1709, près de Reims, mort en 1759, entra chez les Jésuites, et professa au collége Louis le Grand à Paris. Il n'a fait que 7 vol. et demi de l'Histoire de France en 30 vol. qui porte son nom.

VÉLOCASSE. Géogr. anc. V. VÉLIOCASSE.

VÉLOCE. adj. des 2 g. (du lat. *velox*, *velocis*). Agile, soudain, rapide. Vieux et peu usité.

— Astron. Se dit pour exprimer la vitesse du mouvement d'une planète.

VÉLOCIFÈRE. s. m. (ét. lat., *velox*, prompt, rapide; *ferre*, porter, transporter). Techn. Nom donné à quelques voitures publiques dont les entrepreneurs affichaient la prétention d'aller avec une grande rapidité.

— Ornith. Nom donné à une espèce du genre ganga, le ganga namaquois, oiseau qui habite les déserts de l'Afrique, et dont la chair est excellente.

VÉLOCIPÈDE. s. m. (ét. lat., *velox*, prompt, rapide; *pes*, *pedis*, pied). Sorte de cheval de bois posé sur deux roues, sur lequel on se met en équilibre, tandis que l'on se donne un mouvement d'impulsion en avant avec les pieds. On peut aller très-loin avec un vélocipède sans se fatiguer beaucoup, quand le terrain est égal.

VÉLOCITÉ. s. f. (du lat. *velocitas*; rad. *velox*, rapide). Vitesse, rapidité. Il n'est en usage que dans le style soutenu. Vélocité sans pareille. La vélocité de son vol, de sa course. La vélocité de la pensée. La vélocité de la prononciation.

VELOT. s. m. Techn. Peau de veau mort-né.

VELOURS. s. m. (pr. *ve-lour*). Étoffe de soie à poil court et serré, qui est unie ou ornée de plusieurs manières. Le velours nous est venu de l'Inde. Les premières fabriques d'Europe furent établies en Italie, surtout à Gênes. Velours plein ou uni. Velours figuré, ciselé, à fleurs, à ramages. Velour à deux poils, à trois, à quatre poils. Velours jaune, noir, cramoisi. Velours de Gênes, de Venise. Robe de velours. Gilet de velours. Collet de velours. Manteau garni de velours. Remarquez la beauté de ce *velours* de Gênes, et la richesse de cette garniture. (Le Sage.) C'était un pourpoint à manches tailladées, avec un haut-de-chausses et un manteau, le tout de *velours* bleu et brodé d'or. (Id.) Des carreaux de *velours* s'étendaient au pied de chaque fauteuil, sur d'épais tapis. (De Vigny.)

— *Velours ras*. Espèce de velours qui n'a pas de poil. ‖ *Velours épinglé*. Velours ras, et formé de raies très-fines et très-rapprochées. ‖ *Velours de coton*. Velours fait avec du coton au lieu de soie, ou même du coton mêlé à du fil de lin.

— *Velours d'Utrecht*. Velours de laine à long poil et ordinairement façonné, dont on fait des meubles. Canapé, fauteuils de velours d'Utrecht.

— Fig. *Marcher sur le velours*. Marcher sur un gazon fin, sur une pelouse fine et douce. On dit dans le même sens, *Chemin de velours*. ‖ Dans un sens encore plus fig., *Chemin de velours*. Voie facile et agréable. Il est arrivé à la présidence, au ministère, à l'Académie, par un chemin de velours.

— Fig. et fam. *Jouer sur le velours*. Jouer sur son gain.

— Prov. *Faire patte de velours*. Se dit d'un chat lorsqu'il retire les griffes en donnant la patte. ‖ Fig. Cacher sous des dehors caressants l'intention de nuire. Les tartufes font patte de velours. (Boiste.)

— Prov. et fig. *Habit de velours, ventre de son*. Se dit d'une personne qui épargne sur sa nourriture pour faire des dépenses de toilette, d'ostentation.

— Conchyl. *Velours anglais*. Nom marchand d'une coquille du genre cône.

— Entom. *Velours jaune*. Insecte du genre dermeste. ‖ *Velours noir*. Le hanneton huméral. ‖ *Velours vert*. Nom donné au gribouri soyeux et à la cicindèle champêtre.

VELOUTÉ, ÉE. part. pass. du v. Velouter. S'empl. adjectiv., et se dit des étoffes dont le fond n'est pas de velours, et qui ont des fleurs, des ornements faits de velours. Étoffe veloutée. Satin velouté. Passement velouté.

— *Papier velouté*. Papier de tenture dont les dessins imitent le velours.

[illegible]

— *Vin velouté*. Bon vin, sans aucune âcreté, et d'un rouge un peu foncé.

— Par extension. Qui est doux au toucher comme le velours, qui en a l'apparence. Peau veloutée. Son visage frais et *velouté* comme la peau d'une pêche. (T. Thoré.) Lorsque, par un accident quelconque, des fruits sont privés de ce duvet *velouté*, ils restent sans saveur, sans parfum et sans couleur. (A. Mart.)

— *Velouté* de. Vos épais cheveux noirs se collaient à votre front, et leurs boucles serrées se roulaient sur elles-mêmes comme si un sentiment de vie les eût crispées auprès de votre cou *velouté* d'ombre et de sueur. (G. Sand.)

— Art culin. *Crème veloutée*. Sorte de crème cuite qui se sert comme entremets.

— Bot. Se dit des plantes ou parties de plantes couvertes de poils doux, serrés, courts, égaux, et dont l'ensemble imite la surface du velours. Feuilles veloutées. Tige veloutée. Les pensées, les amarantes sont des fleurs veloutées.

— Joaill. Se dit des pierres qui sont d'une couleur riche, mais foncée. Un saphir velouté.

VELOUTÉ. s. m. Galon fabriqué comme du velours, ou plein ou figuré.

— *Le velouté de l'estomac, des intestins*, etc. La surface intérieure de ces parties, hérissée de petits filets enduits d'une substance mucilagineuse. On dit aussi *la membrane veloutée de l'estomac*, etc. Ces expressions ne sont pas usitées dans le langage médical.

— Par extens. Surface moelleuse, douce au toucher, comme celle du velours. Le velouté d'une fleur, d'un fruit. Le velouté de la peau. L'air est à la campagne ce que le tendre *velouté* qu'on nomme fleur est au fruit trempé de la rosée du matin. (A. Mart.) Les feuilles qui abritent les fleurs de la salicaire ont un *velouté* très-doux, qui se confond avec celui des petits calices et de leurs petites pointes, qui se tendent toutes pour mieux protéger leur trésor. (***)

— Fig. Ce qu'il y a de doux, d'agréable dans la conversation, les mœurs, la voix, les manières, etc. L'aigreur ôte le *velouté* de la voix. (Bastien.)

— Art culin. *Velouté*. Sauce de haut goût, préparée à l'avance, dont on se sert dans les cuisines recherchées pour composer d'autres sauces et leur donner de la saveur. Velouté travaillé. Velouté gras. Velouté maigre. Ajouter à une sauce une cuillerée, deux cuillerées de velouté.

VELOUTER. v. a. 1re conj. (rad. *velours*). Techn. Donner l'apparence du velours.

VELTAGE. s. m. (rad. *velte*). Mesurage fait avec la velte.

VELTE. s. f. Métrol. Ancienne mesure de capacité pour les liquides qui contenait six pintes de Paris, sept litres et demi de nos nouvelles mesures.

— Mesure d'Anvers, qui vaut lit. 18,66.

— Instrument qui sert à jauger les tonneaux.

VELTÉ, ÉE. part. pass. du v. Velter. S'emploie adjectiv. Tonneau velté.

VELTER. v. a. 1re conj. Jauger, mesurer à la velte.

VELTEUR. s. m. Celui qui jauge, qui mesure à la velte.

VELTHEIMIE. s. f. Bot. Genre de plantes monocotylédones, à fleurs incomplètes, de la famille des asphodélées, contenant plusieurs espèces remarquables par la beauté de leurs fleurs. Elles croissent au cap de Bonne-Espérance.

VELTURE. s. f. Mar. Ligature au moyen de laquelle on réunit fortement le ton d'un mât inférieur avec le pied d'un mât supérieur.

VELU, UE. adj. (du lat. *villosus*). Couvert de poils. Il ne se dit ni des cheveux, ni de la barbe. Estomac velu. Jambes velues. Homme velu, velu comme un ours.

— Bot. Se dit des parties chargées de poils nombreux, mous et plus ou moins nombreux. Feuilles velues. Tige velue. Péricarpe velu. Style, stigmate velu.

— Écon. domest. Se disait autrefois dans le sens de Moisi. Ces confitures sont velues. Ce fromage est velu.

VELU. s. m. Bot. Partie velue de la surface d'une plante.

VELUE. s. f. Véner. Peau qui se trouve sur la tête des bêtes fauves, quand leur bois pousse.

VELUETTE. s. f. Bot. Nom vulgaire de la piloselle.

VELUTIPÈDE. adj. des 2 g. Hist. nat. Qui a le pied ou le stipe velu.

VELVANTINE. s. f. Comm. Étoffe qui se fabrique à Amiens.

VELVOTE. s. f. Bot. Nom vulgaire de la linaire bâtarde, à cause de ses tiges velues. On écrit aussi *velvotte*.

— *Velvote sauvage*. La véronique des champs.

VENAFRO. Géogr. Ville d'Italie (Terre de Labour), à 10 kil. S.-O. d'Isernia; 2,800 hab. On dit aussi *Venafre*.

VÉNAFRUM. (pr. *vé-na-fromm*). Géogr. anc. Ville de Campanie, au N., fondée, dit-on, par Diomède, devint plus tard colonie romaine; elle était renommée pour ses huiles. Aujourd'hui, *Venafre*.

VENAISON. s. f. (du lat. *venatio*). Chair de [illegible] glier, etc. Un morceau de venaison. Un pâté de venaison. Viande qui a un goût de venaison.

— *Les cerfs, les sangliers sont en venaison*. Ils sont en graisse.

— Odeur qu'exhalent certains gibiers. Odeur de venaison. Cela sent la venaison.

VENAISSIN, INE. adj. Géogr. et hist. Qui appartient à la ville de Venasque ou à son territoire.

— *Comtat Venaissin*. Nom d'une contrée de la Provence, sur les confins du Dauphiné. Capitale, Venasque, et plus tard Carpentras. Jeanne de Naples vendit le comtat Venaissin, en 1348, au pape Clément VI, et les souverains pontifes en restèrent possesseurs, quoique le parlement de Provence, déclarant la vente nulle, eût réuni le comtat à la couronne de France, le 26 juillet 1663. Ce ne fut que le 14 septembre 1791 que ce pays fut définitivement réuni à la France.

VÉNAL, ALE. adj. (du lat. *venalis*). Qui se vend, qui peut se vendre. Se dit surtout en parlant de certaines charges, de certains emplois

qui s'achètent à prix d'argent. Charge vénale. Office, emploi vénal. Les grandes dignités ne doivent point être vénales. ‖ Pl. m., *vénaux*.

— *Valeur vénale*. Valeur actuelle d'une chose dans le commerce; son prix marchand.

— Fig. Qui ne fait rien que pour de l'argent, qui vend sa conscience, ses opinions. Homme vénal. Écrivain, journaliste vénal. Orateur vénal.

— *Âme vénale*. Âme vile, intéressée. C'est une âme vénale. L'égoïsme rend toutes les âmes vénales; l'homme le plus puissant est celui qui peut en acheter le plus.

— *Plume vénale*. Celle d'un auteur qui écrit suivant les opinions, les passions de ceux qui le payent. On dit de même, *éloquence vénale*.

VÉNALEMENT. adv. D'une manière vénale. Exercer vénalement sa charge, son ministère.

— D'une manière intéressée. Les avares ne font rien que vénalement et dans l'espoir du gain. Vieux et inusité en ce sens.

VÉNALITÉ. s. f. (rad. *vénal*). Qualité de ce qui est vénal. Vénalité honteuse, criminelle. Ministre d'une vénalité bien connue. La vénalité des offices, des charges. La *vénalité* est une aliénation d'une part de la souveraineté. (Lemontey.) L'avidité qui suit le luxe amène la *vénalité* des suffrages. (De Rhulières.) La cause du pouvoir moral de l'or est dans la *vénalité* des charges. (B. de St-P.)

VENANE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones à fleurs complètes, polypétalées, établi pour une plante de Madagascar.

VENANT. part. prés. du v. Venir. Qui vient. Il est invar. Les fleuves du Nord transportent dans les mers une prodigieuse quantité de glaçons, qui, *venant* à s'accumuler, forment ces masses énormes de glace si funestes aux voyageurs. (Buff.) Les récits sur la vie privée de Napoléon, *venant* à se rattacher à la vie publique, pourraient donner la vie entière de l'empereur. (Las-Cases.)

VENANT. adj. m. Ne s'emploie guère que dans la locution *bien venant*, qui croît ou pousse bien. Enfant bien venant. Les officiers forestiers doivent veiller à ce qu'on ne coupe pas les jeunes arbres bien *venants* qui se trouveront dans les cantons à recéper. (Baudr.)

— *Il a cinq mille, dix mille francs, etc., de rente bien venants*. Il a cinq mille, dix mille francs, etc., de rente, de revenu, qui lui sont payés régulièrement.

Si quatre mille écus de rente bien *venants*,
Une grande tendresse et des soins complaisants,
Peuvent, à son avis, pour un tel mariage
Réparer entre nous l'inégalité d'âge,
Elle peut m'épouser; sinon, choisir ailleurs. (Mol.)

Dans cette phrase, l'Académie écrit *venant*, sans accord, ce qui est d'autant plus difficile à concevoir, que d'après elle-même, il est ici adjectif, et non participe présent.

VENANT. s. m. Celui qui vient. S'emploie principalement dans cette locution, *Allant et venant*. V. ALLANT. Maison ouverte aux allants et venants. Ne point s'inquiéter des allants et venants.

— *À tout venant*. Au premier venu. Emprunter à tout venant. Offrir ses services à tout venant. Il tenait table ouverte enfin à tout *venant*. (Montfleury.)

— Prov. *À tout venant beau jeu*. Se dit pour exprimer qu'un homme est prêt à répondre, à tenir tête à tous ceux qui se présenteront.

VENASQUE. Géogr. Bourg du département de Vaucluse, à 12 kilom. S.-E. de Carpentras; 1,100 hab. Ville jadis importante, et capitale du comtat Venaissin avant Carpentras.

VÉNATION. s. f. (pr. *vé-na-cion*; du lat. *venatio*, chasse). Antiq. Se dit quelquefois des chasses qui étaient données au peuple romain, dans le cirque.

VENCE. Géogr. Ch.-l. de canton (Var), à 22 kilom. N.-E. de Grasse; 3,106 hab.

VENCE (L.-Fr. de). Commentateur de la Bible, né vers 1676, dans le Barrois, mort en 1749 à Nancy. Fut précepteur des jeunes princes de Lorraine, puis prévôt de l'église primatiale de Nancy.

VENCESLAS. Six ducs ou rois de Bohême ont porté ce nom. VENCESLAS Ier, dit le Saint, né en 907, duc de Bohême en 928, [illegible] de sa mère et de son frère Boleslas en 938. ‖ VENCESLAS II, duc de Bohême en 1191, détrôné trois mois après son avénement, et mort en prison (1194). ‖ VENCESLAS III, né en 1205, roi en 1230, mort en 1253. ‖ VENCESLAS IV, dit le Vieux, né vers 1270, monta sur le trône en 1278, fut élu roi de Pologne en 1300, et mourut en 1305. ‖ VENCESLAS V, dit le Jeune, élu roi de Hongrie en 1301, au refus de son père Venceslas IV, abandonna ce royaume pour celui de Bohême en 1305, et mourut assassiné à Olmutz l'année suivante. ‖ VENCESLAS VI, surnommé le Fainéant ou l'Ivrogne, fut appelé au trône de Bohême en 1378, déposé, pour ses cruautés et ses exactions, en 1400, et mourut en 1419.

— VENCESLAS DE POLOGNE. V. VENCESLAS IV.

VENDABLE. adj. des 2 g. (pr. *van-dable*; rad. *vendre*). Qui peut être vendu. Il s'emploie surtout avec la négative. Marchandise qui n'est pas vendable. Ces fruits ne sont pas vendables. Une terre substituée n'est pas *vendable*. (Acad.)

VENDAGE. s. m. Vieux mot qui s'est dit pour Vente.

VENDANGE. s. m. (pr. *van-dan-je*; du lat. *vindemia*, même signif.). Récolte des raisins pour faire le vin. Bonne vendange. Pleine vendange. Vendange médiocre. Mauvaise vendange. Fouler la vendange. Faire vendange. Aller en vendange. Les vendanges seront belles, seront abondantes.

Sur les bords de la cuve fumante,
S'élève en bouillonnant la *vendange* écumante. (Del.)

Déjà Bacchus et sa bruyante armée,
De la *vendange* annonce le retour. (Lebrun.)

— *Avoir pleine vendange*. Avoir pleine récolte de vin.

— Au pl. et par extens. Temps où se fait la récolte des raisins. Passer les vendanges à la campagne. Les vendanges ne seront pas belles cette année. Je n'irai qu'après les vendanges.

— *Ban de vendanges*. Règlement du maire qui fixe l'époque de la vendange, seulement pour les vignes non closes.

— Fig. et fam. *Faire vendange*. Faire un gain considérable. Il a fait vendange dans cette affaire, dans cette place.

— Prov. *Adieu paniers, vendanges sont faites*. Se dit lorsque les vendanges sont passées, ou qu'il est arrivé malheur aux vignes. ‖ On le dit aussi fig. de toutes les affaires, ou entièrement terminées, ou manquées sans ressource.

— Prov. et fig. *Être pâle comme une écuelle de vendange*. Avoir le teint fort rouge, très-coloré. ‖ *Prêcher sur la vendange*. Avoir le verre en main, et s'amuser à parler au lieu de boire. ‖ Signifie encore, Ne parler que de vin, ne parler que de boire.

— En poésie. *Le dieu des vendanges*. Bacchus.

L'Amour du haut des airs
Sourit au dieu des vendanges. (Parny.)

VENDANGÉ, ÉE. part. pass. du v. Vendanger. S'empl. adjectiv. Vigne entièrement vendangée.

VENDANGEOIR. s. m. (pr. *van-dan-jeoir*). Techn. Panier, hotte de vendangeur. ‖ Lieu où l'on dépose le produit de la vendange.

VENDANGER. v. a. 1re conj. (pr. *van-dan-jé*; rad. *vendange*). *Je vendange, nous vendangeons. Je vendangeais*, etc. Faire la vendange, la récolte des raisins. Vendanger une vigne, un clos de vigne. Il n'y plus rien à vendanger.

— Absol. Aller vendanger. Vendanger de bonne heure. Vendanger tard. On vendange déjà partout. On n'a pas encore vendangé dans ce canton.

— Fig. *La pluie, la grêle, l'orage, ont tout vendangé, les soldats ennemis ont tout vendangé*. Ils ont tout dévasté, tout détruit. ‖ On le dit par extens. en parlant des autres fruits, des blés, etc. La grêle a tout vendangé.

— Prov. et fig. *Il vendange tout à son aise*. Se dit en parlant de celui qui fait des profits illicites dans une place sans craindre la surveillance.

VENDANGETTE. s. f. (pr. *van-dan-jè-te*). Ornith. Nom vulgaire donné à la grive, parce qu'elle mange le raisin à l'époque des vendanges.

VENDANGEUR, EUSE. s. (pr. *van-dan-jeur*). Celui, celle qui sert à faire les vendanges, à cueillir les raisins. Une jeune vendangeuse. Une troupe de vendangeurs. Le dîner des vendangeurs. De joyeux vendangeurs ont déjà signalé, depuis l'aube du jour, leur bruyante allégresse par des ritournelles [illegible], et les actives vendangeuses à genoux, ou penchées près des ceps, détachent les grappes [illegible], et les entassent dans des paniers. (Pougens.)

Des coteaux dépouillés [illegible] suivant la crampe,
Les [illegible] vendangeurs se [illegible] en troupe.
([illegible])

— *Soupe de vendangeur*. Soupe faite avec des choux blancs et du pain bis.

VENDÉE. (pr. *van-dé*). Géogr. Rivière de France; naît dans le département des Deux-Sèvres, entre dans celui de la Vendée, et tombe à 3 kilom. N.-E. de Marans, dans la Sèvre niortaise. Cours, 65 kilom.

— *Département de la Vendée*. Département maritime au S. de celui de la Loire-Inférieure, au N. de celui de la Charente-Inférieure, à l'O. de celui des Deux-Sèvres; 6,977 kilom. carrés; 341,312 hab. Ch.-l., Bourbon-Vendée. On y distingue [illegible] côte, et au S., la Plaine entre les deux. Climat varié; sources minérales; marais salants; prairies artificielles. Peu d'industrie, mais commerce actif et pêche abondante. Ce département est divisé en 3 arrondissements, 30 cantons, 294 communes.

— Hist. *Guerre de la Vendée*. Guerre des habitants des départements de l'Ouest, qui se soulevèrent contre la Convention pour défendre la cause royale. Elle commença en 1793, dans le Bocage, et fut terminée par le général Hoche, en 1796. Lescure, Bonchamp, d'Elbée, Stofflet, Cathelineau, et surtout Larochejaquelein, en furent les héros.

VENDÉEN, ENNE. adj. et s. (pr. *van-dé-ein*). Géogr. Habitant de la Vendée. ‖ Qui appartient à la Vendée ou à ses habitants. Coutumes vendéennes.

— Hist. Il est dit, dans un sens plus étendu, de tous les habitants de l'ouest de la France, qui se soulevèrent contre la République, et refusèrent d'obéir à ses décrets. Les Vendéens avaient pour devise: *Dieu et le Roi*. Il faut se garder de confondre les Vendéens avec les Chouans. V. CHOUAN.

VENDÉLICIE. Géogr. anc. V. VINDÉLICIE.

VENDÉLICIEN, ENNE. adj. et s. Géogr. anc. V. VINDÉLICIEN.

VENDÉMIAIRE. s. m. (pr. *van-dé-mi-ai-re*; du lat. *vindemia*, vendange). Le premier mois du calendrier républicain. Il commençait le 21 ou 22 septembre et finissait le 21 octobre.

Vendémiaire en sa main tenant la coupe,
Ouvre l'automne de l'an républicain:
Les vendangeurs vont en joyeuse troupe
Des ceps dorés détacher le raisin. (***)

— Hist. *Journées des 12 et 13 vendémiaire an IV* (4 et 5 octobre 1795), ou *le 13 vendémiaire*. Époque d'un soulèvement contre la Convention, qui allait être remplacée. Les sections de Paris retentissaient de discours en opposition avec un décret qui prescrivait de prendre parmi les conventionnels les deux tiers des membres du Corps législatif. Quelques milliers d'hommes s'armèrent pour attaquer la Convention; ils furent défaits par les troupes que commandaient Barras et le général Bonaparte.

VENDÉMIALES. s. f. pl. (pr. *van-dé-mia-le*; rad. lat. *vindemia*, vendange). Antiq. rom. Fêtes en l'honneur de Bacchus, à l'époque des vendanges.

VENDETTA. s. f. Mot italien qui signifie Vengeance, et par lequel on désigne l'état d'inimitié et d'hostilité où vivent des familles entières. À la suite d'un premier meurtre, la vendetta engendre des assassinats réciproques. La vendetta est la plaie de la Corse. On dit aussi *vendette*. Un Corse qui a une injure à venger est en *vendetta*; il prévient son ennemi qu'à compter de tel jour il cherchera l'occasion de le tuer. (Encycl.) Le Corse en *vendetta* n'est mu que par une seule considération, celle de punir l'injure qu'il a reçue. (Id.)

VENDEUR, DERESSE. s. (pr. *van-deur*). Celui, celle qui vend, qui a vendu. Le vendeur et l'acquéreur. Ce n'est pas au vendeur à payer les frais. Le féminin *venderesse* n'est usité qu'en style de pratique.

VENDEUR, EUSE. s. (pr. *van-deur, euze*). Celui, celle dont la profession est de vendre. Vendeur de fruits. Une vendeuse d'herbes. Pour éviter leur poursuite, je me jetai dans la boutique d'un *vendeur* de têtes, de langues et de pieds de mouton, où je me sauvai. (Gall.)

— *Faux vendeur*. Celui qui vend ce qui n'est pas à lui, ou celui qui vend à faux poids, à fausse mesure.

— *Vendeur de marée, de volaille*. Celui qui est préposé pour faire vendre la marée, la volaille.

— *Vendeur d'orviétan, de mithridate*. Charlatan qui débite ses drogues en public. ‖ Se dit aussi d'un médecin qui prétend avoir des remèdes pour toutes sortes de maux. ‖ Fig. *C'est un vendeur d'orviétan*. C'est un hâbleur, un trompeur.

— Pop. *Vendeur de chrétiens*. S'est dit des recruteurs, parce qu'ils recevaient une somme par enrôlement.

— Fig. et fam. *Un vendeur de fumée*. Un homme qui fait parade d'un crédit qu'il n'a pas, pour en tirer profit.

— Prov. *Il y a plus de fous acheteurs que de fous vendeurs*. Les marchands ont plus de sang-froid et calculent mieux leurs intérêts que les chalands. ‖ *Fait comme un vendeur de cochons*. Se dit d'un homme mal vêtu ou mal bâti.

VENDICATION. s. f. V. REVENDICATION.

VENDIDAD. s. m. Philol. persane. Titre d'un livre de droit et de liturgie qui fait partie du Zend-Avesta. C'est le vingtième nosk de cet ouvrage. Le Vendidad est écrit sous la forme d'un dialogue entre Ormuzd et Zoroastre. ‖ *Vendidad sadé*. Livre sacré des Parsis, renfermant le *Vendidad*, le *Yaçna* et le *Vispered*.

VENDIQUER. v. a. 1re conj. V. REVENDIQUER.

VENDITA ou **VENDITE**. s. f. Hist. Assemblée d'une société secrète. V. CARBONARI.

VENDITION. s. f. (pr. *van-di-cion*). Droit. Vente. Peu usité.

VENDÔME. (pr. *van-dôme*). Géogr. Ch.-l. d'arr. (Loir-et-Cher), sur le Loir, à 32 kilom. N.-O. de Blois; 8,206 hab. Jadis titre de duché. [illegible]

VENDÔME (César, duc de). Fils de Henri IV et de Gabrielle d'Estrées, né en 1594, mort en 1665; fut gouverneur de Bretagne, chef et surintendant de la navigation. Henri IV lui donna en apanage le duché de Vendôme. ‖ VENDÔME (Louis, duc de). Général célèbre, petit-fils du précédent, né en 1654; fit la campagne de [illegible] comme officier-général, et celle de 1688 comme général des galères; commanda pendant la guerre de la succession en Espagne, dans les Pays-Bas et en Italie, où il remporta divers avantages sur le prince Eugène, notamment à Cassano (1705). Vendôme était repassé en Espagne à la demande de Philippe V, affermit ce prince sur le trône par la victoire de Villaviciosa (1710), et mourut près de Valence en 1712. Ce général avait du génie, mais il lui manquait l'activité. ‖ VENDÔME (Philippe de). Frère du précédent, né en 1655; entra dans l'ordre de Malte, fit les campagnes de Hollande, d'Allemagne, de Flandre; devint maréchal de camp (1691), grand-prieur de France et lieutenant-général (1693). Il cabala sous Louis en Espagne, et à son retour ne s'occupa plus que de belles-lettres; mort en 1727.

— Le nom du duc de Vendôme est employé dans plusieurs expressions proverbiales. *C'est la couleur de M. de Vendôme*. Se dit de ce qui est invisible, de ce qui n'existe pas. ‖ *C'est un brouillard de M. de Vendôme*. Se dit d'une grosse pluie. ‖ *La fraîcheur de M. de Vendôme*. Une forte chaleur.

VENDOMOIS. s. m. (pr. *van-dô-moi*). Géogr. Ancien petit pays de France qui faisait partie de la Beauce et avait pour capitale Vendôme. Il est aujourd'hui réparti entre les départements de Loir-et-Cher et de la Sarthe.

VENDOMOIS, OISE. adj. et s. Habitant de Vendôme. ‖ Qui appartient à Vendôme, à ses habitants ou à son territoire.

VENDOTENA. Géogr. Île du royaume de Naples (Naples), à 10 kilom. N.-O. d'Ischia; 3 kilom. sur 2; 600 hab. Pêche. Sous les Romains, c'était un lieu d'exil.

VENDRANGEON. s. m. Bot. Nom vulgaire de la barle.

VENDRE. v. a. 4e conj. (pr. *van-dre*; du lat. *vendere*). *Je vends, tu vends, il vend; nous vendons, nous vendez, ils vendent. Je vendais. Je vendis. Je vendrai. Je vendrais. Vends, vendez. Que je vende. Que je vendisse. Vendant. Vendu*. Transporter, céder à quelqu'un la propriété d'une chose pour un certain prix. Vendre avec garantie, sans garantie. Vendre à crédit. Vendre à l'amiable. Vendre aux enchères. Vendre en conscience. Vendre [illegible]. Vendre une terre, un héritage, une maison. Vendre un cheval, des marchandises. Elle avait soin de préparer à manger, d'élever quelques poules, et d'aller de temps en temps vendre au Port-Louis le superflu de ces deux habitations. (B. de St-P.) Il finit pourtant en disant que, si je voulais vendre ma mule, il connaissait un honnête maquignon qui l'achèterait. (Le Sage.) J'ai un peu de fil de coton de mon travail, je vais le vendre afin de vous acheter du pain. (Gall.)

— Absol. Ne faire que vendre et acheter. Il voulait vendre; je voulais acheter; notre marché fut bientôt conclu. (Le Sage.)

— Se dit particulièrement de ceux qui font profession de vendre certaines marchandises. Vendre à prix coûtant, à perte. Vendre cher, à bon marché, à juste prix. Vendre à prix fixe. Vendre en gros, en détail. Vendre argent comptant. Vendre à terme. Vendre à faux poids, à fausse mesure. Vendre des fruits, des légumes. Vendre du vin, de l'eau-de-vie. Vendre des bijoux, des étoffes. [illegible] de la guerre, qui lui avait vendu les vivres trop cher à ses ambassadeurs. (Volt.) Elle n'a pas toujours été si relevée que la vôtre, et ses deux grands-pères vendaient du drap auprès de la porte Saint-Innocent. (Mol.)

— *Ce n'est pas vendre, c'est donner*. Se dit en parlant des choses qu'on vend à vil prix.

— *Vendre à prix de revient*. Vendre sans aucun bénéfice.

— Fig. C'est faire un triste marché que de vendre sa raison pour quelques jours de vie. (De Jusa.) On alla jusqu'à vendre la noblesse et l'oisiveté dans les brevets de noblesse. (Lemontey.)

J'ai assez [illegible], et tu peux [illegible]
Que je lui vendrai cher le plaisir de la voir. ([illegible])

— Fig. *Vendre bien cher*, vendre chèrement sa vie. Défendre bien sa vie, tuer beaucoup d'ennemis avant de succomber. ‖ Se dit aussi en parlant des animaux. [illegible] dans la carrière, [illegible] mouvements qu'il vendrait bien cher sa vie. (Le Sage.) ‖ On dit pop., dans le même sens, *Vendre chèrement sa peau*.

— Fig. *Vendre son suffrage, sa protection*. Se faire payer pour [illegible], sa protection.

— *Vendre son honneur*. Recevoir de l'argent pour faire une action honteuse, une lâcheté. ‖ En parlant d'une femme, Se livrer par intérêt.

— Prov. *Il vendrait jusqu'à sa chemise*. Se dit d'un prodigue, d'un dissipateur.

— Prov. et fig. [illegible]

[illegible]

— *Vendre* signifie encore, Trahir, [illegible] par une action d'intérêt. [illegible] sa patrie. Homme qui vendrait son meilleur ami. C'est lui qui les a vendus.

— SE VENDRE. v. pron. [illegible] se vend en Italie. [illegible] Paris. [illegible] les yeux.

— Marchandise [illegible]

[illegible] (B. de St-P.)

— Se donner, se livrer soi-même à un parti, etc. pour raison d'intérêt. Un homme qui se vend au gouvernement, au ministère. Il faut se donner ou se vendre, il n'y a pas de milieu. (Marmontel.) L'homme qui se vend est toujours payé plus cher qu'il ne vaut. (Duclos.) A l'injuste Athalie ils se sont tous vendus. (Rac.)

— Se trahir involontairement. Le coupable s'est vendu.

VENDREDI. s. m. (pr. van-dre-di; ét. lat., *Venus*, *Veneris*, Vénus; *dies*, jour, parce que chez les anciens il était consacré à Vénus). Le sixième jour de la semaine. Partir le vendredi. On ne le trouve chez lui que le vendredi.

— *Vendredi saint*. Le vendredi de la semaine sainte, consacré à célébrer la mémoire de la passion de Jésus-Christ.

— Prov. et fig. *Tel qui rit le vendredi pleure le dimanche*. Souvent la tristesse succède en très-peu de temps à la joie.

Ma foi, sur l'avenir bien fou qui se fiera;
Tel qui rit vendredi dimanche pleurera. (Rac.)

VENDU, UE. part. pass. du v. Vendre. S'empl. adjectiv. Leur division fut cause que les biens de mon père furent *vendus*; je les achetai. (Fén.) Une multitude d'esclaves de l'un et de l'autre sexe fut *vendue* aux foires de Gaza et de Membie. (Chateaub.)

Que vois-je autour de moi que des amis vendus,
Qui sont de tous mes pas les témoins assidus. (Rac.)

— *Vendu à*. Les secrets des tyrans me sont déjà *vendus*. (Volt.)

A mes tyrans vendus servez bien leur courroux;
Je ne m'abaisse point à me plaindre de vous. (Volt.)

— *Vendu par*. Meubles vendus par autorité de justice.

Un chien vendu par son maître
Brisa sa chaîne et revint
Au logis qui le vit naître. (Flor.)

— Absol. *C'est un homme vendu*. Se dit d'un homme livré à quelqu'un ou à un parti par intérêt.

VENÉ, ÉE. part. pass. du v. Vener. S'empl. adjectiv.

— *Viande venée*. Viande qui commence à se gâter, à sentir.

VÉNÈDES. adj. et s. des 2 g. Géogr. anc. Nom d'un peuple de la Sarmatie, qui passe dans le N.-E. de la Germanie. Les Vénèdes, qu'on appelle aussi Wendes, habitaient vers les bouches de la Vistule. || *Mer des Vénèdes*. La mer Baltique.

VÉNÉFICE. s. m. (du lat. *veneficium*). Anc. prat. Crime d'empoisonnement dans lequel on prétend qu'il y a du sortilège. Vieux et inusité maintenant.

VENELLE. s. f. (du lat. *venella*, dimin. de *vena*, qui s'est dit pour *via*, chemin). Chemin étroit, petite rue. Vieux et inus.

— Prov. et fig. *Enfiler la venelle*. Prendre la fuite. Cet animal irrité, ainsi qu'un taureau furieux à qui l'on a ouvert la barrière, enfila la venelle de mon côté. (Le Sage.)

Ils viennent, et le chevet, qu'à l'herbe on avait mis,
Assez peu curieux de semblables amis,
Fut presque sur le point d'enfiler la venelle.
(La Fontaine.)

VÉNELLES. adj. et s. des 2 g. Géogr. anc. Nom d'un peuple gaulois, dans la deuxième Lyonnaise. [illegible] Les principales villes des Vénelles étaient *Cosedia*, aujourd'hui Coutances, et *Crociatonum*, aujourd'hui Valognes. On disait aussi *Unelli*.

VÉNÉNEUX, EUSE. adj. (du lat. *venenum*, poison). Se dit des végétaux qui contiennent un venin, un poison. Plante vénéneuse, dont le suc est vénéneux. Arbre vénéneux. Un fruit vénéneux. Les plantes vénéneuses ne croissent que dans quelques terrains [illegible] de la terre. (A. Mart.)

— Syn. comp. vénéneux, venimeux. [illegible]

[illegible]

passa par là un ermite à barbe blanche, qui portait de larges lunettes, et qui avait un air *vénérable*. (Le Sage.) Dans les temps héroïques, les rois et les *vénérables* ancêtres du genre humain conduisaient eux-mêmes la charrue. (Delille.)

— *Lieu, monument vénérable*. Qui est consacré par la religion, qui rappelle de grands événements.

— Titre d'honneur qu'on donne aux prêtres et aux docteurs en théologie dans les actes publics.

— Titre du franc-maçon qui préside une loge. Vénérable maître. || On dit substantiv., dans le même sens, Le vénérable. Le vénérable de telle loge.

— Hist. Titre d'honneur qu'on a donné à quelques rois de France, notamment à Philippe Ier et à Louis VI. || Se dit substantiv. des membres de la deuxième des classes privilégiées de l'empire, sous Constantin. Elle comprenait les proconsuls, les lieutenants généraux et les secrétaires des ministres.

VÉNÉRABLEMENT. adv. D'une manière vénérable.

VÉNÉRALIES. s. f. pl. (du lat. *Venus*, *Veneris*, Vénus). Antiq. rom. Fête qu'on célébrait en l'honneur de Vénus, pendant les trois premiers jours d'avril.

VÉNÉRATION. s. f. (pr. vé-né-ra-si-on; du lat. *veneratio*). Respect pour les choses saintes, honneur qu'on leur rend. Grande, profonde vénération. Exposer des reliques à la vénération des fidèles.

— Estime respectueuse que l'on éprouve pour quelqu'un. Homme qui mérite, qui s'attire la vénération de tout le monde. Avoir de la vénération pour quelqu'un, pour la vertu de quelqu'un. Sa mémoire est en vénération. La *vénération* est un tribut que les méchants même payent à la vertu. (De Pompad.) Les princes ne peuvent obtenir l'amour et la *vénération* des peuples qu'en les rendant heureux par leurs vertus. (Boiste.) La reine, heureuse par sa naissance et par la *vénération* de tous les peuples, ne voyait rien sur la terre qui ne fût au-dessous d'elle. (Boss.)

VÉNÉRÉ, ÉE. part. pass. du v. Vénérer. S'empl. adjectiv. Vieux, vieillard vénéré. Lorsqu'ils pourront encore se prosterner sur la cendre *vénérée*, elle les reconnaîtra toujours. (X. de Maistre.)

— *Vénéré de*. Homme vénéré de tout le monde.

Quand [illegible], vénéré des petits et des grands,
Il vécut dans sa terre un vénérable sage. (Boss.)

VÉNÉRER. v. a. 1re conj. (du lat. *venerari*). L'é se change en è devant une syllabe muette. *Je vénère*, *tu vénères*, *il vénère*, etc. Porter honneur, respect. Il se dit proprement en parlant des choses saintes. Vénérer les saints. Vénérer les reliques.

— *Vénérer quelqu'un*. Avoir pour quelqu'un une estime respectueuse. Je le vénère comme un bienfaiteur, comme un père.

— SE VÉNÉRER. v. pron. Avoir de la vénération pour soi-même. L'orgueilleux se vénère lui-même.

— V. récipr. Des époux vieillis dans l'amour et les vertus se vénèrent avec raison.

VÉNÉRICARDE. s. f. (du lat. *venus*, *veneris*, vénus; et du gr. *kardia*, cœur). Conchyl. Genre établi pour un certain nombre de coquilles bivalves, arrondies ou ovales, ayant un crochet [illegible] Les vénéricardes [illegible] vit dans la Méditerranée, sur les côtes de France ou d'Italie.

VÉNÉRICOLE. adj. des 2 g. Conchyl. Qui ressemble à une vénus. || VÉNÉRICOLES. s. f. pl. Classe de coquilles bivalves, qui a pour type le genre vénus.

VÉNÉRIE. s. f. (du lat. *venari*, chasser). [illegible]

[illegible]

que ces derniers Vénètes étaient issus des Vénètes de la Gaule; d'autres les font venir de l'Asie-Mineure ou de l'Illyrie.

— *État ou république des Vénètes*. État qui se forma à l'époque de l'invasion d'Attila, en 425, époque où un grand nombre d'habitants de la Vénétie, et même du reste de l'Italie, s'étant réfugiés dans les îles de l'Adriatique et dans le port de Venetus, y formèrent une confédération pour s'opposer aux barbares. En 697, ils mirent à la tête de leur gouvernement un duc. V. VENISE.

— Antiq. rom. *Vénète*. Un des noms qu'on donnait aux membres de la faction des bleus, dans les courses du cirque.

VÉNÉTIE. s. f. (pr. vé-né-ci; du lat. *Venetia*). Géogr. anc. Contrée d'Italie, au N.-E. de la Gaule cisalpine. La Vénétie était baignée par la mer Adriatique. Les principales villes étaient Aquilée, Vérone, Vicence, Padoue et Adria. La Vénétie occupait la place où furent depuis la république et les États de Venise. Elle forma une des dix-sept provinces du diocèse d'Italie, dans la division administrative de l'empire romain; on la partagea ensuite en *Vénétie inférieure* et *Vénétie supérieure*.

VENETS. s. m. pl. Pêch. Espèce de bas parc du genre des courtines, formé de demi-filets circulaires.

VENETTE. s. f. Peur, inquiétude, alarme. *Avoir la venette*, *donner la venette*. Avoir, inspirer la peur. Il n'est usité que dans ces deux phrases populaires.

VENETTE (J. de). Chroniqueur français, né vers 1307, au village de Venette, près de Compiègne, mort en 1369, prieur du couvent du Carmel à Paris. || VENETTE (Nicolas). Médecin et professeur d'anatomie et de chirurgie à la Rochelle, né en 1633, mort en 1698, est connu par un assez mauvais roman médical intitulé *Tableau de l'amour conjugal*.

VENETUS. (pr. vé-né-tuss). Géogr. anc. Port de la Vénétie, situé au fond de la mer Adriatique et au milieu d'un grand nombre de petites îles, sur lesquelles on bâtit plus tard Venise.

VENEUR. s. m. (du lat. *venator*, chasseur). Celui qui est chargé de faire chasser les chiens courants. Un bon veneur. Entretenir une bonne meute et plusieurs veneurs.

— *Grand veneur*. Celui qui commande toute la vénerie du roi, d'un prince. Enfin venaient à grand bruit, avec les chiens et les cors, les princes de Schwarzbourg, grands veneurs, apportant un cerf et un sanglier. (Michelet.)

VENEZIA. Hist. Nom que porta la république de Venise, peu après sa fondation, ou du moins vers le VIIe siècle. C'est encore le nom italien de cette ville. V. VENISE.

VENEZUELA. Géogr. État de l'Amérique du Sud, qui, en 1830, s'est détaché de la Colombie, dont il était un département, pour former une république indépendante; superficie 1,100,450 kil. carr.; 870,000 hab. Chef-lieu Caracas.

VENEZ-Y-VOIR. s. m. Bagatelle, chose qui mérite à peine d'être remarquée. Voilà un beau venez-y-voir. C'est vraiment un beau venez-y-voir.

D'un panache de cerf sur le front me pourvoir,
Hélas! voilà vraiment un beau venez-y-voir. (Mol.)

Il est fam. et ne se dit que par ironie. || Pl., des *venez-y-voir*.

VENGÉ, ÉE. part. pass. du v. Venger. S'emploie adjectiv. Un neveu du cardinal Mazarin y fut tué, et le peuple se crut *vengé*. (Volt.) Je n'ai pu te sauver, [illegible] mais tu seras vengé; je veux remplir [illegible] (A. Martin.) [illegible] l'histoire, à cette longue usurpation de la conquête du monde, et les nations vaincues paraissent trop vengées. (Villem.) [illegible]

— *Vengé par*. Il fut vengé par ses frères.

— *Vengé de*. Un jour viendra où je serai vengé de tous vos mépris [illegible]

VENGEANCE. s. f. (lat. *vindicta*). Action [illegible]

[illegible]

Le dieu des dieux pesait dans l'or de ses balances
L'irrévocable arrêt des célestes vengeances.
(De Guerle.)

— *Tirer, prendre vengeance*. Se venger. Oui, seigneur, je cherche à tirer *vengeance* de l'affront qu'on m'a fait. (Le Sage.) J'ose espérer que vous n'approuverez pas son action et ne trouverez pas étrange que nous cherchions d'en prendre *vengeance*. (Mol.)

— Signifie aussi Le désir de se venger. Sentiment de vengeance. Esprit de vengeance. Mouvement de vengeance. Avoir la vengeance dans le cœur. Elle était au-dessus de la *vengeance* aussi bien qu'au-dessus de la crainte. (Boss.) Le courage des troupes est abattu par la douleur, et ranimé par la *vengeance*. (Fléch.) La *vengeance* augmente la haine et la nourrit. (Mme de Puysieux.)

— Myth. VENGEANCE. Divinité allégorique. On la représente sous les traits d'une femme en furie, les cheveux épars, le visage enflammé, les yeux étincelants, ayant un casque sur la tête, un poignard ou un flambeau à la main.

— VENGEANCE DIVINE. On la symbolisait sous la figure et les attributs de Némésis. V. NÉMÉSIS.

VENGEMENT. s. m. S'est dit pour Vengeance; action de se venger.

— Anc. cout. Droit qui autorise à réclamer une chose aliénée.

VENGER. v. a. 1re conj. (du lat. *vindicare*). On met un e après le g devant *a*, *o*. *Nous vengeons*. *Il vengea*, etc. Tirer raison, satisfaction de quelque injure, de quelque outrage, de quelque acte coupable. Venger une injure, une offense. Venger un affront. Venger un meurtre. Venger la mort d'un frère. Charles II est reconnu, et l'injure des rois a été *vengée*. (Boss.) Je ne feindrai point à vous dire quelle injure que nous cherchons à *venger* est une sœur séduite et enlevée d'un couvent. (Mol.)

— Se dit aussi des personnes, etc., qu'on regarde comme offensées. Venger quelqu'un, l'honneur de quelqu'un. Venger son ami. Venger sa patrie. Venger l'innocence opprimée. Après avoir *vengé* la Grèce, Alexandre revint à Babylone. (Boss.) Montrons de la modération dans une action légitime, et ne *vengeons* pas notre honneur par cet emportement que vous témoignez. (Mol.) Mon nom sera cher à l'Afrique que j'aurai *vengée*. (B. de St-P.) Laissez-moi le soin de vous *venger*, j'en viendrai mieux à bout que vous. (Le Sage.) C'est particulièrement aux gentilshommes qui *vengent* leur honneur que Sa Majesté aime à faire grâce. (Id.)

Oui, ma juste fureur, et j'en fais vanité,
A vengé mes parents à la postérité. (Racine.)

— Combattre pour. Venger la querelle d'un roi, d'un prince.

— SE VENGER. v. pr. Tirer vengeance de l'injure qu'on a reçue. Se venger avec éclat. Il lui était difficile de se *venger*. (Fléch.) Il y va de ma gloire, il faut que je me *venge*. (Corn.) Après m'être ainsi *vengé*, je fus content. (J.-J. Rouss.) Considérant que la [illegible] adressée ne se souciait guère de se *venger*, je ne fus point assez fou pour épouser sa querelle. (Le Sage.) Vous avez formé la résolution de vous *venger*; faites-moi confidence du parti que vous avez pris. (Id.) C'est par faiblesse que l'on songe à se *venger*. (La Bruy.)

Dans ces sombres chagrins qui vont donc vous plonger,
Madame? en se vengeant je sai va les juger. (Volt.)

— *Se venger de*. Se venger d'un outrage. Se venger de ses ennemis. Je suis dans l'incertitude si, pour me *venger* de l'affront, je dois me battre avec mon homme ou le faire assassiner. (Mol.) Il n'y a d'autre moyen de se *venger* [illegible] que de la forcer à nous applaudir. (P[illegible]doni.) Que de votre valeur ils se sont bien vengés! (A. Martin.)

— *Se venger sur*. Le vainqueur se venge sur les Danois [illegible]

[illegible]

neuf fois ses ondes *vengeresses*, qui roulent en cercle autour d'elles. (Reyrac.)

— Le féminin de ce mot, *vengeresse*, n'est usité qu'en poésie et dans le style soutenu.

VENGOLINE. s. f. Ornith. Nom spécifique d'une linotte d'Afrique. On la nomme aussi *Sénégali chanteur.*

VENIAT. s. m. (pr. *vé-ni-att*; mot latin qui signifie *qu'il vienne*). Chancell. et pal. Ordre donné par un juge supérieur à un juge inférieur de se présenter en personne pour rendre compte de sa conduite. Recevoir un veniat. ‖ Pl., des *veniat*.

VÉNIEL, ELLE. adj. (du lat. *venialis*; rad. *venia*, pardon). Relig. Qui peut être pardonné. Se dit des péchés légers qui ne font point perdre sa grâce, par opposition aux péchés mortels. Péché véniel. Faute, offense vénielle. Faire, commettre un péché véniel, des péchés véniels. Les péchés qui seraient *véniels* par leur objet peuvent devenir mortels par l'excès de leur attachement. (Boss.) La reine sait en général qu'il y a des péchés *véniels*, car la foi l'enseigne; mais la foi ne lui enseigne pas que les siens le soient. (Id.)

— Fam. *Ce ne sont que des péchés véniels, des fautes vénielles.* Se dit en parlant de fautes légères contre la civilité, contre les bienséances.

VÉNIELLEMENT. adv. Relig. Se dit par opposition à Mortellement dans cette phrase: *Pécher véniellement.* Pécher légèrement, et de manière à ne pas perdre la grâce.

VÉNILIE. Myth. lat. Femme de Janus et mère de Canente. ‖ Nymphe épouse de Neptune. Vénilie présidait au flux de la mer. On la confond quelquefois avec Amphitrite. ‖ Femme de Faunus, mère de Turnus.

VENI-MECUM. s. m. (pr. *vé-ni-mé-komm*). Petit livre qu'on porte toujours avec soi. Synonyme de Vade-mecum. V. ce mot. ‖ Pl., des *veni-mecum*.

VENIMEUX, EUSE. adj. (rad. *venin*). Qui a du venin. Il se dit des animaux. Le scorpion est venimeux. La vipère est venimeuse.

— Se dit aussi des choses que l'on croit infectées du venin d'un animal. Il n'est pas prouvé que les plantes sur lesquelles le crapaud s'est arrêté soient venimeuses.

— Fig. *Langue venimeuse.* Se dit d'une personne qui se plaît à médire, à supposer partout du mal.

— Syn. comp. VENIMEUX. VÉNÉNEUX. V. VÉNÉNEUX.

VENIN. s. m. (du lat. *venenum*, poison). Sorte de poison, de liqueur malfaisante contenue dans le corps de certains animaux. Venin dangereux, mortel. Venin subtil, prompt, caché. Animal qui jette, qui lance son venin. Le venin du scorpion, de la vipère, du serpent.

Et du suc infernal de ce venin livide,
Germe de l'aconit la semence homicide. (Delille.)

— Par extens. Principe contagieux de certaines maladies. Le venin de la petite vérole. Dans le langage médical, on dit *virus*. V. VIRUS.

— Fig. Vos crimes se multiplieront avec le *venin* dangereux qu'ils portent avec eux, et qui se communiquera d'âge en âge. (Mass.) Cette justice infernale se glisse partout comme un serpent; elle empoisonne de son *venin* les établissements les plus utiles, même chez les peuples qui lui sont étrangers. (B. de St P.)

— Fig. Malignité, rancune, haine cachée. Le venin de la calomnie. Avoir du venin contre quelqu'un. Il y a bien du venin dans ce discours, dans cette brochure. L'envie mêle souvent son *venin* au fiel de la critique. (Boiste.) Pourquoi nourrissez-vous le *venin* qui vous tue? (Rac.)

Là le Grec né moqueur, par mille jeux plaisants,
Distille le venin de ses traits médisants. (Boil.)

— *Jeter tout son venin.* Dire, dans l'emportement de la colère, tout ce qu'on a sur le cœur contre quelqu'un.

— *Homme sans venin, sans aucun venin, qui n'a point de venin.* Homme qui n'a ni malignité ni rancune.

traire à la doctrine de l'Église. Le venin d'une proposition. Il y a du venin dans cet ouvrage. Ainsi tombait l'hérésie avec son *venin*. (Boss.)

VENIR. v. n. 2e conj. (du lat. *venire*, même signif.). *Je viens, tu viens, il vient; nous venons, vous venez, ils viennent. Je venais. Je vins. Je suis venu. Je viendrai. Je viendrais. Viens, venons, venez. Que je vienne. Que je vinsse. Venant. Venu, venue.* Il se conjugue avec *être* dans ses temps composés. Se transporter d'un lieu à un autre, dans lequel est, était ou sera celui qui parle, ou à qui l'on parle, ou dans lequel se suppose celui qui parle. Venir à pied, à cheval, en voiture. Venir par eau. Venir en poste. Venir au-devant de quelqu'un. Elle viendra ce soir. Venez que je vous voie, que je vous parle. *Viens, viens*, que je t'apprenne à parler. (Mol.) Je croyais le voir, mais je pense qu'il n'est pas *venu* ou qu'il est parti. (De Vigny.) Non, non, *venez* avec moi, dit l'étourdi; vous êtes des nôtres. (Id.) Je ne crains plus le seigneur Pedro; qu'il *vienne* présentement ici tant qu'il voudra. (Le Sage.)

Celui-ci, fort surpris d'entendre ce langage,
Comme il était venu, s'en retourna chez lui.
(La Fontaine.)

— *Venir à.* Venir à Paris. Car, étant *venus* à un lieu nommé Raphidim, ils n'y trouvèrent point d'eau. (Le Maistre de Sacy.) Après quelques moments d'un profond silence, le chef des pandects lui fit demander pourquoi il était *venu* à Jagranat. (B. de St-P.) Pourquoi *vient*-on aux îles? n'est-ce point pour y faire fortune? (Id.) Je la trouve souvent là sans savoir comment elle y est *venue*. (X. de Maistre.) Les uns s'en allèrent à Séville, les autres à Cordoue, et moi je *vins* à Tolède, où je suis depuis dix ans avec ma nièce Lucrèce. (Le Sage.)

— *Venir de.* Venir de Lyon, de Bordeaux. Malheureux enfants, dit Mme de la Tour, d'où *venez*-vous? Dans quelle angoisse vous nous avez jetées! (B. de St-P.) La sixième nation est celle des Nestoriens, qui sont *venus* de Chaldée en Syrie. (Chateaub.) Il me dit qu'il *venait* de Tolède et qu'il allait à Madrid, et moi je lui dis que je *venais* de Burgos et que j'allais à Cordoue. (Le Sage.)

— *Venir en, dans.* Il répliqua que, puisque j'étais *venu* en Turquie, j'aurais dû apprendre le turc. (Chateaub.) Je suis *venu* en Espagne avec un Italien des plus subtils; nous sommes à Valladolid depuis trois semaines. (Le Sage.) Tel est ce souterrain, que les officiers de la Sainte-Hermandad *viendraient* cent fois dans cette forêt sans le découvrir. (Id.)

— *Venir chez.* Ce Navarro, à qui j'avais tant d'obligations, et qui, pour tout dire en un mot, était la cause première de ma fortune, *vint* un jour chez moi. (Le Sage.) Je crains que parmi les cavaliers qui *viennent* chez vous, il ne se trouve quelque aimable fripon qui vous fasse perdre votre château comme vous l'avez gagné. (Id.)

— *Venir pour.* Nous sommes *venus* ici exprès pour cela. (B. de St-P.) Le roi de Danemark était *venu* en personne pour jouir d'une conquête qu'il croyait sûre. (Volt.) On ne peut pas fuir sa destinée, dit Voltaire; je suis *venu* à Paris pour y mourir. (La Harpe.) Je suis un démon, répliqua la voix; vous *venez* fort à propos pour me tirer d'esclavage. (Le Sage.)

Deux oiseaux voyageurs, le coucou, l'hirondelle,
Étaient venus dans nos climats
Pour y passer le temps de la saison nouvelle.
(Lebailly.)

— *Venir*, suivi d'un infinitif. Pygmalion donna ordre de renvoyer les troupes de l'île de Chypre qui étaient *venues* secourir les siennes, à cause de l'alliance qui était entre les deux peuples. (Fénel.) Il a même daigné me *venir* voir plusieurs fois. (J.-J. Rouss.) Il fit crever les yeux à Bernard, roi d'Italie, son neveu, qui était *venu* implorer sa clémence. (Montesq.) Mais que ne fait-on pas pour trouver la vérité, après être *venu* la chercher aux Indes? (B. de St-P.) Quelques-unes de vos amies sont *venues* assister à notre académie. (A. Mart.) Je *viens* dissiper l'inquiétude que je vous cause; je me porte assez bien aujourd'hui. (Le Sage.)

Que devant Troie en flamme Hécube désolée
Ne vienne pas pousser une plainte ampoulée. (Boil.)

— Se dit du mouvement qui se fait d'un lieu éloigné à un lieu plus proche de celui qui parle ou qu'on fait parler. Il est venu de Genève à Paris. Balk était si ancienne, que les Perses prétendent que leur Bram ou Abraham était *venu* de Balk chez eux. (Volt.) César ordonna à Labiénus de le *venir* joindre. (Acad.)

— Signifie simplement Arriver au lieu où est celui qui parle. Il viendra ce matin même. A quelle heure viennent les lettres? Vous venez fort à propos.

— Il s'emploie aussi impersonnellement. Il vient chez lui beaucoup de monde. C'est, mon papa, qu'il est *venu* un homme dans la chambre de ma sœur, comme j'y étais. (Mol.) Il *venait* chez moi deux sortes de gens: les uns pour m'engager, en gagnant, à demander des grâces au ministre; les autres, pour m'exciter par des supplications à leur faire obtenir gratis ce qu'ils souhaitaient. (Le Sage.)

— *Faire venir quelqu'un.* Lui donner ordre ou avis pour qu'il vienne. Faire venir son domestique. Pour le faire *venir* vous avez tout crédit. (Mol.) Il fit *venir* aussi trois fameux médecins qui avaient la réputation de guérir quelquefois leurs malades. (Le Sage.) Sa perte n'est pas irréparable; je vais faire *venir* de Valence un cuisinier qui la vaudra bien. (Id.)

Et l'on a là-dedans fait venir un notaire. (Mol.)

— Fig. *Laisser venir, voir venir.* Attendre, ne pas se presser. Avant de prendre un parti dans cette affaire, il faut laisser venir, voir venir. ‖ *Il faut le voir venir.* Il faut voir ce qu'il fera, quel est son dessein. ‖ On dit de même, *Je vous vois venir.* Je devine ce que vous pensez, ce que vous allez faire ou dire.

— Fam. et iron. *Un beau venez-y voir.* V. VENEZ-Y-VOIR.

— Prov. *Venir comme tambourin à noces.* Venir fort à propos. ‖ *Ne faire qu'aller et venir.* Être toujours en mouvement. ‖ *Il semble qu'il vienne de l'autre monde.* Se dit d'un homme qui paraît ignorer ce que tout le monde sait. On dit encore dans le même sens, *D'où venez-vous? De quel pays venez-vous?*

— *Venir* se dit aussi des choses inanimées. Le vent vient du Nord. Ce ruisseau vient de telle montagne. On a vu à Vienne une bûche pétrifiée qui était *venue* des monts Carpathes, en Hongrie, sur laquelle paraissaient distinctement les hachures qui y avaient été faites avant la pétrification. (Buff.)

— Fig. Nous avons attendu la paix, et ce bien n'est pas encore *venu*. (Mass.) La vertu qui *vient* si tard est d'ordinaire une impuissance du vice. (Id.) Cette maxime a perdu l'Italie, d'où elle est *venue*. (B. de St-P.) La source de tous les rites est *venue* peut-être des Persans et des Chaldéens, jusqu'aux extrémités de la terre. (Volt.)

— Prov. et fig. *Les maladies viennent à cheval et s'en retournent à pied.* Les maladies éclatent tout-à-coup et se guérissent lentement.

— Impersonnell., dans le même sens. Il vient de l'air, du froid de ce côté. Il nous venait de temps à autre des bouffées de chaleur.

— *Des revenus qui viennent bien.* Des revenus qui sont payés sûrement et régulièrement. Peu usité.

— *Faire venir quelque chose.* Donner ordre, commission, pour qu'une chose soit envoyée d'un lieu quelconque au lieu où l'on est. Faire venir des fruits de la Provence. Faire venir des étoffes de Lyon. Faire venir une voiture, un cabriolet. On fait en Espagne de fort bon chocolat, mais on s'est dégoûté d'en faire *venir*, parce que tous les préparateurs ne sont pas également habiles. (Brill.-Sav.) Puisque tu as songé à la poularde, il faut la faire *venir* et la manger. (Id.)

— *Denrée, marchandise qui vient de tel pays, de telle ville.* Qui est apportée de tel pays, de telle ville. Comme le bon cardinal aimait les confitures, et particulièrement celles qui *venaient* des Canaries dans des barils, il en faisait acheter assez souvent. (Le Sage.) ‖ On dit de même, Cette maladie est venue de tel pays. Les arts sont venus de la Grèce.

— Prov. *Après la pluie vient le beau temps.* Le beau temps succède ordinairement à la pluie. ‖ Fig. et fam. La joie succède quelquefois à la tristesse, le bonheur à l'infortune.

— Prov. et fam. *Cela fait venir l'eau à la bouche.* Se dit d'une chose agréable au goût, et dont l'idée seule excite l'appétit, quand on en parle ou qu'on en entend parler. Tout ce qu'il y a de plus exquis et de plus vanté en fait de confitures se trouvait dans cette bienheureuse caisse, qui me faisait *venir* l'eau à la bouche toutes les fois que Son Éminence m'en donnait la clé pour en tirer ce qu'elle désirait. (Le Sage.)

— Prov. et fig. *Faire venir l'eau au moulin.* Procurer à soi ou aux siens, de l'argent, des avantages. Les bénéfices et les emplois ne cessaient pas de faire *venir* l'eau au moulin. (Le Sage.)

— *Venir de faire une chose.* Avoir fait une chose depuis très-peu d'instants. Je viens de lui parler. Elle vient de sortir. Reporte fidèlement ce que tu *viens* de voir. (Anquet.) Virginie *venait* de servir, selon l'usage du pays, du café et du riz cuit à l'eau. (B. de St-P.) Il *vient* de passer entre mes bras: tenez, le voilà tout de son long dans cette chaise. (Mol.) Je saurai me souvenir en temps et lieu de tout ce que je *viens* d'apprendre. (Id.) Elles partagent en ce moment les fruits d'une aventure qu'elles *viennent* de mettre à fin. (Le Sage.) J'avais obtenu de Son Excellence si facilement les quatre grâces dont je *viens* de parler, que je ne balançai point à lui en demander une cinquième. (Id.)

— Se dit des choses qui arrivent fortuitement, inopinément. Cela lui vient à point. Un malheur ne *vient* jamais seul. (Acad.) Le mal *vient* assez tôt, il est inutile de le prédire. (Boiste.) O mes chers enfants, le malheur ne m'est *venu* que de loin. (B. de St-P.)

Nous n'écoutons d'instincts que ceux qui sont les nôtres,
Et ne croyons le mal que quand il est venu.
(La Fontaine.)

— Avec un infinitif. La plante attend qu'une douce rosée *vienne* la rafraîchir. (A. Martin.) Une frayeur plus grande et plus juste *vint* s'emparer de mes sens. (Le Sage.)

— Impersonnell. Il lui vint une forte fièvre. Il m'est venu constamment beau jeu. S'il vient un changement dans le ministère, tout est perdu.

— Elliptiq. *Vienne une maladie, un malheur, une disgrâce*, etc. Qu'il arrive une maladie, un malheur, etc. Vienne une maladie, il se trouvera sans la moindre ressource.

— Se dit particulièrement de ce que l'esprit conçoit, imagine, se rappelle. Ce goût ne lui

ne me viennent pas. Oui, je sais que bien peu de gens approuveront ce mariage; cette idée est déjà *venue* me tourmenter. (X. Marmier.) Toutes les obligations que je lui avais *vinrent* s'offrir à mon esprit. (Le Sage.) J'en suis fâché, car cela rompt une pensée qui m'était *venue* dans l'esprit. (Mol.)

— Impersonnell. Il lui vint un souvenir. Il lui vint à l'esprit une nouvelle chimère. Il me vint en pensée, en tête, il me vint à l'esprit, dans l'esprit qu'ils étaient d'accord. Mais, mon frère, il me *vient* une pensée: faites-vous médecin vous-même. (Mol.) Il m'est *venu*, depuis un moment, de petits scrupules sur le mariage. (Id.) Aux récits des découvertes de Newton et des travaux de Buffon, peut-il être *venu* dans la pensée que tout était fait en physique? (A. Martin.) Il me *vient* une idée: je suis d'avis d'aller chez ma tante quelques moments avant vous. (Le Sage.)

— Prov. *Tout vient à point à qui peut attendre.* On vient à bout de tout avec du temps et de la patience. ‖ *Cela lui vient de Dieu grâce.* Se dit de quelqu'un à qui il est arrivé quelque chose d'avantageux, sans qu'il se soit donné aucune peine. ‖ *Le bien lui vient en dormant.* Se dit d'une personne qui s'enrichit sans rien faire. ‖ *Ce qui est venu de pille-pille s'en va de tire-tire.* On ne jouit pas longtemps de ce qui est mal acquis. ‖ *Ce qui vient par la flûte s'en retourne par le tambour.* Ce qui est gagné très-facilement se dépense de même.

— *Venir* se dit en parlant des nouvelles, etc. Cette nouvelle n'est pas venue jusqu'ici. Le bruit de sa mort est venu jusqu'à moi. Cela n'est pas venu à ma connaissance. La nouvelle de la maladie de la duchesse de Bourbon *vint* à Chantilly comme un coup de foudre. (Boss.)

Un bruit assez étrange est venu jusqu'à moi,
Seigneur, je l'ai jugé trop peu digne de foi. (Racine.)

— Il signifie aussi, Arriver par succession ou par quelque hasard. Cette terre lui vient de ses aïeux. Les bons billets ne peuvent venir à tout le monde.

— Impersonnell. Il ne lui vient que de mauvais numéros, que des billets noirs.

— Succéder, arriver suivant l'ordre des choses. L'hiver viendra bientôt. Le temps n'en est pas encore venu. Ceux qui viendront après nous en profiteront. C'est un homme qui prend le temps comme il vient. Elle viendra cette dernière heure; elle approche; nous y touchons: la voilà *venue*. (Boss.) La nuit est *venue*; il ne peut plus voyager. (Chateaub.) Le Seigneur a dit: Quand mon heure sera *venue*, je jugerai dans ma justice. (La Harpe.)

Ce moment est venu: ma prompte obéissance
Va d'un roi redoutable affronter la puissance. (Rac.)

— *L'année, le mois, la semaine qui vient.* L'année prochaine, le mois prochain, la semaine prochaine. Nous voici donc à l'année qui *vient*, comme disait M. de Montbazon. (Mme de Sévigné.)

— *Vienne la Saint-Jean, la Saint-Martin, viennent les Rois.* Quand la Saint-Jean, la Saint-Martin arrivera, quand les Rois arriveront. ‖ Pop. *Il aura quinze ans viennent les prunes, viennent les vendanges.* L'été prochain, l'automne prochain.

— *Ceux qui viendront après nous.* Nos descendants; la postérité.

— Être issu, être sorti. Un homme qui vient de bon lieu, de bas lieu. Il vient de telle famille, de telle maison. Il n'y a peut-être pas de roi qui ne puisse être *venu* d'un esclave, ni d'esclave qui ne puisse être descendu d'un souverain. (Lamothe-Levayer.)

— *Venir de bas.* S'est dit pour Être illégitime.

— Dériver. Ce mot vient de tel autre. Cette expression vient de l'espagnol. Beaucoup de termes scientifiques viennent du grec.

— Subsister jusqu'à. Ce poëme n'est pas venu jusqu'à nous. De tous ces monuments, à peine un seul est *venu* jusqu'à nous. (Mass.)

— Naître, croître, être produit. Les dents commencent à lui venir. Les ailes ne sont pas encore venues. Cette plante vient de semis, vient de bouture. Le bananier ne vient que dans les pays chauds. Les orangers ne viennent pas ici en pleine terre. Les plantes qui *viennent* dans ces vallées profondes, y sont couvertes d'ombre une grande partie du jour. (B. de St-P.) Mauvaise graine tôt *venue*. (La Font.)

Ce mauvais sujet, un beau jour,
Quand ses ailes furent venues,
Prit congé de la basse-cour,
Et du peuplier essor se perdit dans les nues.
(Arnault.)

— Impersonnell. Il ne vient point d'oliviers dans cette partie de la France. Il ne vient que très-peu de fruits en Angleterre.

— Fig. en ce sens. La raison lui viendra peut-être avec l'âge. Les sciences, qui ont été ailleurs le fruit tardif de tant de siècles, sont *venues* par ses soins dans ses États toutes perfectionnées. (Volt.)

— *Venir bien.* Profiter, réussir. Se dit en parlant des plantes, des enfants. Cet arbre, cet enfant vient très-bien. ‖ Dans le sens opposé. Les enfants viennent mal dans les grandes villes. Le peuplier vient mal dans un terrain sec.

— *Venir* signifie *sortir*, en parlant des liquides. L'eau ne vient que goutte à goutte. Le cidre est bas, il vient trouble. Il est inutile de recourir à la saignée, le sang ne viendra point.

— Procéder, émaner. Cela vient d'une personne que j'aime. De là vient son erreur. D'où

changée? La raison *vient* de Dieu, la superstition *vient* des hommes. (Volt.) Les grandes pensées *viennent* du cœur. (Vauven.) De là sont *venus* tant de systèmes anciens et modernes. (Cuvier.) Mais d'où *vient* donc, madame, que jusqu'ici vous m'avez caché votre [illegible]? (Mol.) D'où *vient* que vous donnez la peine aux gens de vous aller ouvrir quand on vous parle? (Gall.) Presque toutes nos peines *viennent* de nos plaisirs. (Boiste.)

Quand on cherche d'où sont venus
Les maux publics les plus connus,
Leurs auteurs sont le [illegible].
(Fr. de Neufchateau.)

— Monter, s'élever. Les eaux viennent jusqu'au parapet. Ces bas ne me viennent qu'à mi-jambe. C'est un homme qui me vient à l'épaule.

— *Venir à* suivi d'un verbe à l'infinitif s'emploie pour marquer ce qu'une action a d'inattendu, de fortuit. S'il venait à mourir. Je vins tout à coup à me rappeler cette promesse. A Rome, lorsqu'on menait un coupable au supplice, il était absous si une vestale venait à passer. (B. de St-P.) Deux chevaux, deux bœufs ordinairement attelés à la même voiture ou à la même charrue ont aussi donné des preuves d'une profonde tristesse, lorsqu'ils venaient à être séparés. (Descur.) Encore étaient

lui qui, un jour de chasse à Versailles, était *venu* à la mentionner par hasard. (Las-Cases.) Il a toujours peur qu'elle ne *vienne* à aimer quelqu'un de ceux qui l'aiment. (Mariv.)

— *En venir à, jusqu'à.* Arriver à tel point, à tel excès. Il se dit pour marquer le dernier terme d'une progression. Il en vint à douter des choses les mieux prouvées. Il en est venu jusqu'à le menacer, jusqu'à l'insulter. Le menteur en *vient* à se tromper lui-même. (Boiste.)

— *Qu'il y vienne.* Se dit par menace, pour Qu'il s'en avise, qu'il ait cette hardiesse. On dit qu'il veut m'intenter un procès, me chercher querelle : qu'il y vienne.

— *Il faut en venir là.* Se dit en parlant de la mort, et de tout ce qui est ou paraît inévitable. ‖ Se dit aussi de ce qu'on regarde comme plus convenable, plus expédient. J'ai beau réfléchir, je vois qu'il faut en venir là.

— *C'est là que j'en voulais venir, où j'en voulais venir.* C'est à ce but que tendaient mes actions, mes discours. On dit de même, *où voulez-vous en venir?* ‖ *Quand on en est venu là; puisque les choses en sont venues là.* Quand on en est à ce point, puisque les choses sont parvenues à ce point. Quand nous en sommes *venus* là, quelles nouvelles prises nous nous sommes données sur notre élève! Que de nouveaux moyens nous avons de parler à son cœur! (J.-J. Rouss.) Hé bien! puisque les choses en sont *venues* là, je vous déclare, moi, que je ne quitterai point la passion que j'ai pour Mariane. (Mol.)

— *Les choses vinrent à un point que, à un tel point que, si avant que.* Les choses furent portées à un tel excès, si loin que. ‖ *Ils en vinrent au point de faire une telle chose.* Ils furent réduits à faire une telle chose, ou ils allèrent jusqu'à faire telle chose.

— *Faire venir quelqu'un à la raison.* Le mettre à la raison, soit par persuasion, soit par force.

— Fig. et fam. *Faire venir quelqu'un à jubé; venir à jubé.* V. JUBÉ.

— *En venir aux mains.* Commencer à se battre. Les deux armées des Romains et des Eques en étaient *venues* aux mains dans la plaine. (Vertot.) Une jalouse rage s'empare d'eux, ils en *viennent* aux mains et tirent leurs épées. (Le Sage.)

— *En venir à la force, à la violence, en venir à un éclat, aux extrémités,* etc. Employer la force, la violence, se porter à un éclat, etc.

J'en prévois une suite, et qu'avec ce pied-plat,
Il faudra que j'en *vienne* à quelque grand éclat.
(Molière.)

— *En venir aux reproches, aux menaces, aux insultes, aux injures, aux coups,* etc. Pousser l'aigreur, porter la dispute jusqu'aux menaces, etc. Tous les guerriers parlaient à la fois; des contradictions on en *vint* aux insultes. (Chateaub.) Après plusieurs explications on en *vint* aux reproches, ensuite aux menaces, et enfin aux coups. (Gir.-Duv.) Les opinions sont partagées, les disputeurs s'échauffent; ils en *viennent* aux invectives. (Le Sage.)

Ce qu'on donne aux méchants toujours on le regrette,
Pour tirer d'eux ce qu'on leur prête,
Il faut que l'on en *vienne* aux coups. (La Font.)

— *Venir jeune à la couronne.* Y parvenir jeune.

— *Venir à une succession.* Hériter. Venir à une succession par tête, par représentation, etc.

— *Venir à compte, à partage, à composition.* Compter, partager, composer.

— *Venir au fait, à la question, à la conclusion,* etc. Parler de la chose dont il s'agit, agiter la question, conclure. Mais je veux *venir* au fait, et que tu me confesses ce que tu as dit à mon père. (Mol.) Je prends donc la parole, et je *viens* à ma cause. (Rac.)

— *Venir à maturité, en maturité.* Mûrir. Ce fruit ne viendra point à maturité.

— *Venir au monde.* Naître. Se dit en parlant des hommes et des animaux. Votre père vous a-t-il trop v[illegible]ment reproché d'être *venu* au monde, ou [illegible] êtes-vous déshonoré? (J.-J. Rouss.) Les [illegible] meurent dans le sein de leur mère, d'autres en *venant* au monde; ceux-ci dans l'enfance; ceux-là dans l'adolescence. (B. de St-P.) ‖ On dit de même, dans le style [illegible] [illegible] fruit, en *venant* à la lumière, semble d'abord fait pour le repos. (B. de St-P.) Le baleineau a toujours plus de sept ou huit mètres en *venant* à la lumière. (Lacép.)

— *Il est venu à terme.* Se dit d'un enfant né à l'époque ordinaire de la naissance. ‖ *Il est venu avant terme.* Il est né avant le terme ordinaire de la gestation.

— Accol. *Cet enfant est bien venu.* La mère en est accouchée heureusement. ‖ *L'enfant vient bien.* Se dit lorsque, dans l'accouchement, l'enfant se présente de la manière la plus naturelle.

— *On craint que son enfant ne vienne pas à bien.* Se dit lorsqu'une femme grosse a éprouvé quelque accident dont on craint les suites. ‖ *Ses enfants ne viennent pas à bien.* On ne peut les élever, ils meurent jeunes.

— *Venir bien à.* Convenir, être approprié à la personne, à la chose. Cette robe, cet habit, ce costume vient bien à sa taille. Cette coiffure ne vient point à votre visage.

— *Ce que je dis, ce que je vais dire vient bien à mon sujet.* Se rapporte, se rattache à mon sujet.

— *Ces couleurs, ces nuances viennent bien ensemble.* Elles s'assortissent bien ensemble. Vieux et peu usité en ce sens.

— *Venir à rien.* Se réduire presque à rien, diminuer beaucoup. A force de maigrir, ce malade vient à rien. A force de cuire, ce gigot est venu à rien. ‖ Fig. Echouer, n'avoir aucune suite. Tous ces grands projets, tous ces grands préparatifs viendront à rien.

— *Venir à bout de ses desseins, de ses projets, de ses entreprises.* Y réussir.

— *Venir à bout d'une chose, de faire une chose.* Parvenir à faire une chose, à la terminer. Il est venu à bout de l'épouser. Je n'ai jamais pu venir à bout de lire ce livre. On ne *vient* jamais à bout de faire des meilleurs hommes ce qu'on aurait besoin d'en faire. (Fén.) Comme je n'ignorais pas que ma camarade eût plu à ce seigneur, je n'épargnai rien pour la lui souffler, et j'eus le bonheur d'en *venir* à bout. (Le Sage.) ‖ *Venir à bout* signifie encore, Vaincre, surmonter. Venir à bout de ses ennemis, de ses rivaux. Il n'est affliction dont on ne *vienne* à bout. (La Font.)

— *En venir à son honneur.* Réussir dans ce qu'on avait entrepris. Il veut nous réconcilier, mais je doute qu'il en vienne à son honneur.

— *Venir à son but, à ses fins.* Arriver à son but, à ses fins, réussir. Le voilà député, il est venu à son but, à ses fins.

— *Venir à la traverse.* Traverser, contrarier un dessein, une entreprise. J'aurais ma nomination aujourd'hui, s'il ne fût venu à la traverse.

— Jeu. A la paume. *Laissez-moi venir ce coup-là.* Laissez-moi le jouer. ‖ A plusieurs jeux de cartes. *Laissez-moi venir cette main.* Laissez-moi faire cette levée.

— Prov. et fig. *La balle vient au joueur, au bon joueur.* L'occasion paraît se présenter de préférence à ceux qui sont capables d'en profiter.

— Mar. *Venir à l'appel de son câble.* Se dit d'un bâtiment mouillé dont on raidit le câble. ‖ *Venir au vent.* Se dit du navire qu'on incline de manière à recevoir plus de vent dans ses voiles. ‖ *Venir à bâbord* ou *à tribord.* Se dit du navire à qui l'on fait décrire une courbe à droite ou à gauche de la route qu'il suivait.

— Mécan. *Mouvement de va-et-vient.* V. VA-ET-VIENT.

— Typogr. *Cette feuille vient bien, vient mal.* Elle est bien ou mal tirée. On le dit aussi en parlant des gravures, des lithographies.

— S'EN VENIR. v. pron. S'emploie dans le même sens que l'actif. Dites-lui qu'il s'en vienne. Elle, sitôt qu'elle eut mis dormir sa maîtresse, s'en *vint* devers moi sans tarder. (P.-L. Courier.) Le comte s'en *vint* à la prison où son fils était. (Chateaub.)

Un jour au dévot personnage
Les députés du peuple rat
S'en *vinrent* demander quelque aumône légère.
(La Font.)

— *Venir* est substantif dans quelques phrases. L'aller et le venir.

— *A venir.* Locution qui s'emploie adjectiv. dans le sens de Qui doit venir, qui doit arriver. Le temps à venir. Les siècles à venir. Les grands ne vivent pas pour eux : ils vivent pour les siècles à *venir.* (Mass.) Dieu permet que les méchants prospèrent; c'est une preuve d'une vie à *venir.* (Necker.)

Le corbeau sert pour le présage
La corneille avertit des malheurs à *venir.* (La Font.)

VENISE. (de l'ital. *Venezia*, dériv. du lat. *Venetia*). Géogr. Ville maritime des États autrichiens (Italie), ch.-l. du gouvernement de Venise et une des deux capitales du royaume lombard-vénitien, à 247 kil. E. de Milan; 110,000 hab. Venise est bâtie sur environ cent petites îles, au milieu des lagunes; elle semble sortir des eaux et offre un aspect unique; neuf cents gondoles parcourent les canaux que ces îles laissent entre elles. Port franc; rues étroites, mais bien pavées; places magnifiques. On y admire surtout les églises; le célèbre pont des Soupirs, la bibliothèque St-Marc, le ci-devant palais ducal, etc.

— *Gouvernement de Venise.* Province de la monarchie autrichienne, un des deux gouvernements du royaume lombard-vénitien; 25,000 [illegible] se divise en huit provinces ou [illegible]: Venise, Padoue, Polésine, Vérone, Vicence, Bellune, Trévise, Udine.

— *Golfe de Venise.* Nom donné abusivement à la mer Adriatique tout entière, mais qui ne doit s'appliquer qu'à la partie de l'Adriatique comprise entre la côte septentrionale de l'Italie et les îles qui forment Venise.

— Hist. Nom donné définitivement à l'État des Vénètes, en 809, lorsque leur quatrième doge établit le siége du gouvernement à Rialto, et lia cette île par des ponts aux soixante îlots qui l'entourent. Venise dépendait alors de l'empire d'Orient. En 997, Orseolo soumit la ville de Narenta, repaire de pirates : ce fut le commencement de la puissance maritime de Venise; elle s'empara ensuite de toutes les villes maritimes de la Dalmatie. Deux conseillers furent adjoints au doge en 1032, et ils durent en outre appeler à toute délibération importante dix notables choisis par le doge : ce fut le conseil des *Prégadi*. En 1170 se formèrent d'autres pouvoirs sous le nom de *Quarantie*. V. ce mot. Les croisades furent une source d'agrandissement pour Venise, et à la fin du XIIe siècle un prince de Constantinople ayant sollicité son secours, lui fournit l'occasion de s'emparer d'une partie de l'empire, de la Morée, de Corfou, de Céphalonie, de Candie, etc.; alors elle fit exclusivement le commerce des Indes par l'Égypte, mais ce commerce fut ruiné par le doublement du Cap, de 1486 à 1495. ‖ *Révolution de Venise.* Affaiblissement de la puissance des doges, élévation de l'aristocratie, vers 1299. Le 13 juin 1310, les patriciens, ayant écrasé une révolte, en prirent occasion pour établir le conseil des Dix. Depuis cette époque jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, ils maintinrent la même forme de gouvernement, c'est-à-dire une aristocratie héréditaire, revêtue du pouvoir absolu. ‖ *République de Venise.* Elle enlève Trévise à la Lombardie, en 1388; en 1420, elle conquiert le Frioul; elle prend au duché de Milan Vicence, Bellune, Vérone, Padoue, Brescia, etc.; en 1484, le duc de Ferrare lui donne Rovigo; en 1496, le roi de Naples lui cède Trani, Otrante, Brindes et Gallipoli; en même temps elle s'empare de Chypre. Les Ottomans lui firent éprouver de grandes pertes dans le XVIe siècle : Sélim lui enleva Chypre en 1570, et en 1649, Achmet lui prit Candie; elle perdit ses possessions de Morée par la paix de Passarowitz en 1718. En 1796, Bonaparte prit Venise, qui avait refusé son alliance, y fit proclamer l'égalité, et brûla le livre d'or. V. LIVRE.

— *Prince de Venise.* S'est dit du doge. ‖ Ce titre a été donné aussi au prince Eugène, dans l'assemblée des trois colléges électoraux du royaume d'Italie, le 20 décembre 1807.

— B.-arts. *Ecole de Venise.* Ecole de peinture dont les premiers maîtres furent Gentile et Jean Bellini. Le Titien fut de l'école de Venise, appelée aussi *Ecole vénitienne.*

VÉNITIEN, ENNE. adj. et s. (pr. *vé-ni-ci-ein*). Habitant de Venise. ‖ Qui appartient à Venise ou à ses habitants. Le commerce vénitien. Les mœurs vénitiennes.

— Géogr. *Alpes vénitiennes.* V. ALPES.

— Hist. *Pâques vénitiennes.* Massacre des Français à Vérone, le lundi de Pâques 1797.

— substantiv. *Le vénitien.* Philol. Le dialecte italien mou et gracieux qu'on parle à Venise.

VÉNITIENNE. s. f. (pr. *vé-ni-ci-ène*). Espèce d'étoffe de soie fabriquée à Venise.

VENLOO. Géogr. Ville du Limbourg hollandais, sur la Meuse, rive droite, à 20 kil. N.-E. de Ruremonde; 6,000 hab. Petit port; fortifications importantes.

VENNONIEN, ENNE. adj. et s. Géogr. anc. Nom d'un peuple des Alpes, à l'E. du lac Larius. On dit aussi les *Vennous.*

VENOISON. s. f. S'est dit pour Venaison.

VENOSA. Géogr. Ville du royaume de Naples (Basilicate), sur un affluent de l'Ofanto, à 37 kil. N. de Potenza; 8,500 hab. Monument de Guillaume Bras de fer. C'est l'ancienne *Venouse* ou *Venusie.*

VENOUSE. Géogr. anc. V. VÉNUSIE.

VENT. s. m. (pr. *van*; du lat. *ventus*). Mouvement plus ou moins rapide d'une masse d'air qui se transporte d'un lieu dans un autre, suivant une direction déterminée. On s'accorde à regarder l'attraction du soleil et de la lune comme la cause de certains vents; il en est d'autres qui paraissent dus à la dilatation qu'éprouve l'air par la chaleur. Le vent du nord. Le vent du midi. Le vent du sud. Le vent d'est. Le vent d'ouest. Grand vent. Vent impétueux, violent. Vent chaud, doux, agréable. Vent frais, humide, mou, froid, pluvieux. Le vent se lève. Le vent souffle. Le vent change, s'apaise. Le vent est tombé, est abattu. Coup de vent. Il vient beaucoup de vent par cette fenêtre, par cette ouverture. Elle n'avait ni assez de *vent* ni assez de voiles pour favoriser sa course précipitée. (Boss.) *Les vents* sont plus violents dans les lieux élevés que dans les plaines. (Buff.) Dans la mer Méditerranée, le *vent* souffle de la terre vers la mer au coucher du soleil. (Id.) Tous les continents terrestres sont sujets à des *vents* variables. (Id.) On a remarqué qu'ordinairement les dauphins voguaient contre le *vent.* (Lacép.) Charlemagne donna des noms tudesques aux *vents* et aux mois. (Duclos.) L'agitation des *vents* plaît à l'homme joyeux; elle fait rêver la douleur. (A. Mart.) Dans l'instant, un tourbillon affreux de *vent* enleva la brume qui [illegible] Nous eûmes un *vent* si favorable, que nous gagnâmes en peu de temps les côtes de l'Italie. (Le Sage.) Pendant que nous déjeunions, s'éleva un *vent* du nord extrêmement violent, et bien contraire à nos plaisirs. (Brill.-Sav.)

— En poésie et dans le style soutenu, on personnifie quelquefois le vent, les vents. Les *Vents* semblent être d'accord avec son zèle. (Fléch.) Du silence des *Vents* demandez-leur la cause. (Rac.) De ces *vents*, s'il se peut, conjure la colère. (Bailly.)

Avez-vous dans les airs entendu quelque bruit?
Les *Vents* nous auraient-ils exaucés cette nuit?
(Bailly.)

Et ses heureux vaisseaux
N'eurent plus d'ennemis que les *Vents* et les eaux. (Id.)

— Fig. et dans le style soutenu. *Le vent de la prospérité, de l'adversité.* La fortune favorable ou défavorable. On dit aussi, *le vent de la faveur.*

— *Vent coulis.* Vent qui passe par de petites ouvertures. V. COULIS. ‖ *Vents souterrains.* Vents qui se forment dans les entrailles de la terre.

— *Moulin à vent.* Moulin que le vent fait mouvoir.

— *Au gré du vent.* Au caprice du vent. Une barque qui flotte au gré du vent. Ses cheveux flottaient au gré du vent.

— *En plein vent.* Se dit de certaines constructions qui, n'étant point closes, se trouvent exposées aux vents de tous côtés. Théâtre en plein vent. Boutique, étalage, atelier en plein vent. A toutes les foires on voit des cafés en plein vent.

— *Fendre le vent.* Voler avec une grande rapidité. Une hirondelle qui fend le vent.

— Par exagérat. *Il va comme le vent, plus vite que le vent.* Se dit d'un homme, d'un cheval fort léger à la course.

— *Jeter sa poudre au vent.* Tirer d'une arme à feu sans nécessité. Après cela je leur laissai la liberté de jeter encore de la poudre au *vent*, et je me retirai avec mon secrétaire dans le bois. (Le Sage.)

— Fam. *Être logé aux quatre vents.* Être logé dans une maison exposée au vent et ouverte de tous côtés.

— Fam. et ironiq. *Mettre flamberge au vent.* Tirer l'épée.

Courage, mon garçon, tout heur nous accompagne,
Mettons flamberge au vent et bravoure en campagne.
(Molière.)

— Fig. et fam. *C'est une girouette qui tourne à tout vent, au moindre vent; il tourne à tout vent.* Se dit d'un homme léger, inconstant. ‖ *Le vent tourne.* Le cours des choses change; il devient favorable ou cesse de l'être.

— Prov. *Autant en emporte le vent.* Se dit en parlant des promesses auxquelles on ne croit pas, des menaces qui n'inspirent aucune crainte. ‖ *Petite pluie abat grand vent.* Une petite pluie fait ordinairement cesser un grand vent.

— Fig. Une cause légère, un petit incident fait cesser quelquefois de grands débats, de grands troubles.

— Prov. et fig. *Jeter la plume au vent.* Prendre sa résolution au hasard. ‖ *A brebis tondue Dieu mesure le vent.* Dieu proportionne nos maux, nos afflictions à nos forces. ‖ *Regarder de quel côté vient le vent.* S'amuser à regarder dehors, sans aucun dessein. ‖ Signifie encore, Observer le cours des événements, pour régler sa conduite sur ce qu'on découvre. Il ne se dit qu'en mauvaise part. ‖ *Il faut laisser courir le vent par-dessus les tuiles.* Il faut souffrir ce qu'on ne peut empêcher. ‖ *Jeune gouvernement suit le vent.* Un gouvernement nouveau cède aux événements, et ne les domine pas. ‖ *Aux grands portaux battent les grands vents.* Plus on est dans une situation élevée, plus on est exposé aux revers de la fortune. ‖ *Vendre du vent et de la fumée.* Faire des promesses qu'on ne peut tenir. ‖ *Il pleut à tous vents.* Il peut toujours nous arriver malheur. ‖ *Négocier au vent.* Avoir correspondance avec un être imaginaire.

— Air agité par quelque moyen particulier. Faire du vent avec son éventail, avec un soufflet. Faire du vent avec son chapeau.

— *Le vent d'un boulet de canon.* L'air agité par le passage d'un boulet de canon.

— *Fusil à vent.* Fusil dans le canon duquel l'air, foulé au moyen d'une petite pompe placé dans la crosse, chasse la balle avec rapidité.

— *Instruments à vent.* Instruments de musique dont le son est formé par l'air qu'on y introduit, comme l'orgue, la trompette, le cor, la clarinette, la flûte, le hautbois, etc. On chanta un motet à l'élévation, et on finit par un quatuor d'instruments à *vent.* (Brill.-Sav.)

— *Donner vent à un tonneau.* Y faire une petite ouverture, pour en faire sortir l'air pendant que le vin travaille. ‖ *Donner vent au vin.* Faire une ouverture au tonneau, pour y faire entrer l'air.

— Gaz retenu dans le corps de l'homme, de l'animal. Légumes qui causent, qui donnent, qui engendrent des vents. Avoir des vents. Être plein de vents. Lâcher un vent, des vents.

— Pop. Souffle, haleine, respiration. Retenir son vent. Prendre, reprendre son vent. Courir à perdre vent.

L'autre, plus froid que n'est un marbre,
Se couche sur le nez, fait le mort, tient son *vent.*
(La Fontaine.)

— Odeur, émanation d'un corps. Ces corbeaux ont eu vent d'une bête morte. ‖ On dit dans un sens analogue qu'un *animal prend le vent*, pour [illegible]

— Fig. et fam. *Le vent du bureau.* Ce qu'on connaît, ce qu'on présume des dispositions de ceux de qui dépend une affaire. Le vent du bureau lui est favorable, lui est contraire. Prendre le vent du bureau. On dit plus souvent, *Prendre l'air du bureau.*

— Fig. et fam. *Avoir vent qu'une chose se passe*, ou simplement, *avoir vent d'une chose.* En recevoir quelque avis. Il a déjà eu vent de ce mariage, de ce projet.

— Prov. dans le sens précédent. *N'avoir ni vent ni nouvelle, ni voie ni vent de quelqu'un, de quelque chose.*

— *Vent* signifie encore figurément Vanité. Tête pleine de vent. Il y a bien du vent, il n'y a que du vent dans cette tête.

— Art milit. *Vent du boulet.* Légère différence entre le calibre d'un projectile et le calibre du tube, afin que le projectile entre facilement.

— Chass. *Chasser au vent, aller au vent.* Aller contre le vent.

— Fauconn. *Bander au vent.* Se dit du faucon qui se tient sur les chiens en faisant la crécerelle. ‖ *Tenir le bec au vent.* Se dit du faucon qui résiste sans tourner la queue. ‖ *Prendre le haut du vent.* Voler au-dessus du vent.

—Géogr. *Iles du vent.* Iles des Petites-Antilles. Elles s'étendent du N. au S. Les principales sont la Guadeloupe, la Martinique, Sainte-Lucie, la Grenade, Tabago, etc. ‖ *Iles sous le vent* Iles de l'archipel des Petites-Antilles, situées près de la côte de l'Amérique méridionale. Les principales sont la Marguerite, la Trinité, Curaçao, etc.

— Hortic. *Arbres en plein vent* ou *de plein vent.* Arbres fruitiers de haute tige, qui sont exposés au vent de tous côtés, à la différence de ceux qui sont plantés en espalier.

— Manég. *Porter au vent, porter le nez au vent.* Se dit des chevaux qui portent la tête haute.

— Fam. *Avoir, porter le nez au vent.* Tenir la tête haute. La difficulté allait probablement se terminer à la manière d'Alexandre, lorsque j'arrivai au pas de charge, le nez au *vent*, et avec l'appétit qu'on a quand on a voyagé. (Brill. Savarin.)

—Fig. et fam. Signifie encore, Avoir l'air fier et dédaigneux.

— Mar. *Vent de terre.* Vent qui souffle de terre et pendant la nuit. ‖ *Vent de mer.* Vent qui souffle de mer et pendant le jour. ‖ *Vent frais.* Vent médiocrement fort, et bon pour faire route. ‖ *Vent forcé.* Vent violent et plus fort qu'il ne faut. ‖ *Vents alizés.* Vents que l'on trouve presque toujours en certains parages, entre les deux tropiques, et qui sont d'un grand secours pour aller en Amérique et aux Indes. ‖ *Vents réguliers.* Vents qui soufflent particulièrement en pleine mer, et se distinguent par l'ordre qu'ils présentent dans leur durée, leur direction et leur retour. ‖ *Vents irréguliers* ou *variables.* Vents qui soufflent tantôt d'un côté, tantôt de l'autre, et ne sont soumis à aucune loi. ‖ *Vents anniversaires* ou *étésiens.* Ceux qui reviennent régulièrement à une époque déterminée de l'année. ‖ *Vents des saisons.* Ceux qui soufflent du sud-est depuis le mois d'octobre jusqu'au mois de mai, et du nord-ouest depuis le mois de mai jusqu'au mois d'octobre. ‖ *Vents journaliers.* Ceux qui ne soufflent qu'à certaines heures du jour ou de la nuit. ‖ *Vent fait.* Vent qui ne varie plus, et qui paraît devoir durer.

— Fig. et ironiq. Tous les *vents* sont bons pourvu qu'ils nous poussent. (De Lourdoueix.)

— *Avoir le vent en poupe*, et plus ordinairement, aujourd'hui, *avoir vent arrière, avoir bon vent.* Avoir un vent qui porte directement le vaisseau vers l'endroit où l'on veut aller. ‖ *Avoir vent de bout, vent contraire.* Avoir un vent directement opposé à la route que l'on veut faire. ‖ *Etre vent devant.* Se dit d'un navire qui reçoit le vent dans ses voiles en le prenant de devant. ‖ *Pincer, serrer le vent, rallier le vent* ou *au vent.* Disposer les voiles de manière que le bâtiment se rapproche le plus possible de la ligne sur laquelle le vent souffle. On dit dans le même sens, *aller au plus près du vent*, ou elliptiquement, *aller au plus près.* ‖ *Gagner le vent, le dessus du vent à un navire, avoir le vent sur un navire, être au vent d'un navire.* Se trouver ou se mettre entre le lieu d'où le vent souffle et le navire dont il s'agit. On le dit aussi en parlant d'une île. ‖ *Aller tout d'un vent, d'un même vent.* Faire sa route avec un seul vent, ce qui a lieu lorsque le trajet est direct, et qu'on n'a besoin que d'un seul vent pour le faire.

— Fig. et fam. *Avoir le vent en poupe.* Être favorisé par les circonstances. ‖ *Avoir le dessus du vent.* Avoir l'avantage sur quelqu'un. ‖ *Etre au-dessus du vent.* Etre en état de ne rien craindre.

— *Avoir vent et marée.* Se dit d'un vaisseau qui se trouve avoir en même temps le vent et la marée favorables pour la route qu'il fait. ‖ Dans un sens contraire, *aller contre vent et marée.* Avoir le vent et la marée contraires à la route qu'on veut tenir.

— Fig et fam. *Avoir vent et marée.* Être favorisé dans ses desseins, dans ses entreprises, par les circonstances. ‖ *Aller contre vent et marée.* Persister dans ses projets malgré les difficultés, malgré les obstacles.

— *Aller selon le vent.* Régler sa navigation sur le vent.

— Fig. et fam. S'accommoder aux temps, aux circonstances.

— Prov. Selon le vent, la voile. Il faut ... projet plus ou moins de voiles selon que le vent est plus fort ou plus faible.

— Fig. Il faut proportionner ses entreprises à ses moyens, ses démarches aux circonstances.

— Mar. et phys. *Les trente-deux vents*, ou *la rose des vents.* Division actuelle du compas. On désigne les quatre points principaux ou vents cardinaux par les quatre initiales de leurs noms : N. nord ; E. est ; S. sud, et O. ouest. Les points intermédiaires se marquent par des combinaisons de ces lettres. ‖ *Vents collatéraux.* Se dit des vents dont le cours est entre deux vents cardinaux. Nord-est, nord-ouest, sud-est, sud-ouest.

— Anc. phys. *Les quatre vents.* Première division des points de l'horizon ; ils sont appelés par les Grecs Borée, Eurus, Notus et Zéphyre, et par les Latins Septentrion, Subsolanus, Auster et Favonius. ‖ *Les huit vents.* Division qui suivit bientôt la première ; c'étaient chez les Grecs : Amparctias, Borée, Apéliote, Eurus, Notus, Libs, Zéphyre, Argestès ; chez les Latins : Septentrion, Aquilon, Subsolanus, Vulturnus, Auster, Africus, Favonius, Corus. ‖ *Les douze vents* furent admis vers le temps d'Alexandre : on les désignait et on les rangeait ainsi chez les Grecs : Amparctias, Borée, Cæcias, Apéliote, Eurus, Euronotus, Notus, Libonotus, Libs, Zéphyre, Argestès ou Iapyx, Thrasias ; chez les Latins : Septentrion, Aquilon, Solanus, Vulturnus, Cæcias, Albusnotus, Auster, Austroafricus, Africus, Favonius, Corus et Circius. ‖ *Les vingt-quatre vents* comptés du temps d'Auguste étaient : Septentrion, Gallicus, Supernate, Aquilon, Borée, Cæcias, Solanus, Ornithies, Carbas, Eurus, Vulturnus, Euronotus, Auster, Autan, Libonotus, Africus, Subvesper, Argestès, Favonius, Etésies, Circius, Caurus, Corus et Thracias.

— Véne. *Vent.* Odeur qu'une bête laisse dans les lieux où elle a été, où elle a passé. Le cerf est de plus grand *vent* que le lièvre. (Acad.)

— Myth. anc. *Les Vents.* Fils du Ciel et de la Terre. Eole les tenait renfermés dans des cavernes profondes, et les mettait en liberté quand il voulait. V. AQUILON, BORÉE, NOTUS, AFRICUS, AUSTER, ZÉPHYRE, etc.

— Syn. simpl. Air, souffle, haleine, exhalaison. ‖ Epith. Léger, doux, folâtre, rafraîchissant, propice, réglé, inconstant, mutin, mutiné, déchaîné, courroucé, tumultueux, impétueux, furieux, orageux, sifflant, mugissant. ‖ Périphr. Le souffle, l'haleine des vents ; l'aile, les ailes du vent ; les fils légers d'Eole ; d'Eole les orageux sujets ; les fougueux tyrans des airs ; des vents les bruyantes haleines ; des Zéphyrs les tièdes haleines ; Borée ; le ravisseur, le fougueux amant, l'époux d'Orythie (le vent du nord) ; Zéphyre, l'amant de Flore (le vent d'occident).

Tous les ... que sur sa flatte une active industrie
Répare les dégâts des enfants d'Orythie. (Delille.)

Du bout de l'horizon accourt avec furie
Le plus terrible des enfants
Que le Nord eût porté jusque là dans ses flancs.
(La Fontaine.)

VENTA. Géogr. anc. Ville de Bretagne, capitale des Icéniens. Aujourd'hui, *Caster.* ‖ Autre ville de la Bretagne, chez les Belges. Aujourd'hui, *Winchester.*

VENTADOUR. (pr. *van-ta-dour*). Géogr. Bourg de France (Corrèze), à 24 kil. de Tulle.

— Hist. *Terre de Ventadour.* Seigneurie située dans le Limousin, et possédée d'abord par une branche de la maison de Comborn, puis au XVIe siècle par celle de Lévy ; érigée en duché-pairie en 1578.

VENTAIL. s. m. (pr. *van-ta-ye ; rad. vent*). Blas. Partie inférieure de l'ouverture d'un casque, d'un heaume. ‖ Pl., des *ventaux.*

VENTAISON. s. f. (pr. *van-tai-zon ; rad. vent*). Agric. Maladie du froment, causée par la violence des vents.

VENTE. s. f. (pr. *van-te ; rad. vendre*). Aliénation d'une chose moyennant un prix ; échange d'un objet contre une certaine somme d'argent. Vente de bonne foi. Vente simulée, frauduleuse. Vente publique. Vente de meubles, de livres. Vente d'une terre, d'une maison. Faire la vente d'une chose. Procéder à une vente. S'opposer à une vente. Je n'aime point une *vente* publique. (J.-J. Rouss.) J'arrivai dans la place où la *vente* s'en faisait, et j'achetai une petite Espagnole de dix à douze ans. (Le Sage.) La *vente* du diamant ainsi terminée, et riche au-dessus de mes espérances, je remerciai Dieu de sa bonté et de sa libéralité. (Gall.)

— *Vente judiciaire.* Celle qui est faite par autorité de justice, suivant certaines formes déterminées par la loi. ‖ *Vente forcée.* Celle qui a lieu par suite de saisies immobilières et d'expropriation forcée. ‖ *Vente volontaire.* Celle qui a lieu quand il s'agit de biens appartenant à des incapables, à des absents, à des condamnés par contumace.

— *Mettre une chose en vente.* Faire savoir qu'on veut la vendre. Je suis informée de même de votre amour et de votre voyage, dont je pourrais vous dire toutes les circonstances, puisque c'est moi qui ai fait mettre en *vente* à Samarcande la pomme artificielle que vous y avez achetée. (Gall.) ‖ *Exposer une chose en vente.* L'étaler, l'exposer en public pour qu'elle trouve des acheteurs. Vous irez dans la forêt prochaine faire du bois à brûler, et vous viendrez l'exposer en *vente* à la place. (Gall.) ‖ *Ce livre, cet ouvrage est en vente.* Il vient d'être publié ; on le vend à ceux qui désirent l'acheter.

... dise. Acheter du blé, du vin sur la vente. Vieux et inusité en ce sens.

— Comm. *La vente va, la vente ne va pas.* Il y a, il n'y a pas de débit, d'acheteurs.

— *Cette marchandise est de vente, de bonne vente.* Elle est de nature à être bien vendue ; on, le temps est favorable pour la vendre avantageusement. ‖ *Cette marchandise est dure à la vente.* Elle est d'un débit lent, difficile. ‖ *Cette marchandise est hors de vente ; la vente de cette marchandise est passée.* Elle est hors de débit, le temps de la vendre est passé.

— Anc. cout. Droit sur les denrées qui se vendaient dans un marché public.

— Eaux et for. Se dit des différentes coupes qui se font dans un bois, dans une forêt, à des époques réglées. Vente de trente arpents. Les ventes de la forêt de Fontainebleau, de la forêt de Compiègne. Il y a plusieurs ventes dans cette forêt.

— *Asseoir les ventes.* Marquer le bois qui doit être coupé.

— *Vente* signifie aussi La partie d'une forêt ou d'un bois qui vient d'être coupée. Empiler le bois dans la vente. Acheter du bois dans la vente.

— *Vider, nettoyer les ventes.* Enlever le bois qui a été coupé.

— *Jeunes ventes.* Ventes où le bois coupé commence à repousser. On doit empêcher les bestiaux d'entrer dans les jeunes ventes.

— Féod. Ce qu'on devait au seigneur de fief pour la vente d'un héritage compris dans sa censive. En ce sens, il n'était guère usité qu'au pluriel et avec le mot *lods.* Payer les lods et ventes.

— Anc. jurispr. *Vente par décret.* Vente d'un immeuble par autorité publique, en conséquence d'une saisie réelle. ‖ *Vente de marchandises à perte de finance.* Vente de quelque marchandise que l'on faisait racheter à bas prix par une personne interposée.

VENTE. s. f. Hist. Réunion de carbonari ; loge, section d'une société secrète. Vente nombreuse. Faire partie d'une vente.

VENTÉ. part. pass. du v. Venter. Il est invariable.

VENTÉ, ÉE. adj. Eaux et for. Se dit d'un arbre dont le vent a contrarié la naissance. Arbre faux venté.

VENTELET. s. m. (pr. *van-te-lè ; dimin. de vent*). Petit vent. Inusité.

VENTELLERIE. s. f. (pr. *van-tè-le-ri*). Ponts et chauss. Ouvrage de bois ou de maçonnerie destiné à soutenir une retenue d'eau : on y pratique une ou plusieurs ouvertures, que l'on ferme avec des vannes.

VENTENAT (Etienne-Pierre). Botaniste, né à Limoges en 1757, mort en 1808.

VENTENATI. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, polypétalées, qui se rapproche des épacridées. La ventenatie glauque, arbuste à belles fleurs d'un rouge carmin, croît en Afrique.

VENTER. v. n. 1re conj. (pr. *van-té ; rad. vent*). S'emploie avec le mot *vent* dans le sens de Souffler, dans les locutions figurées et proverbiales suivantes. *Quelque vent qu'il vente.* Quoi qu'il arrive. ‖ *On ne peut empêcher le vent de venter.* Il est des difficultés, des obstacles qu'il est impossible de vaincre, de surmonter.

— S'est dit activement pour Jeter au vent.

— v. impersonn. Faire vent. Il a venté toute la nuit. Qu'il pleuve ou qu'il vente, on le voit toujours dehors.

— Prov. et fig. *Qu'il vente, qu'il pleuve ou qu'il grêle.* Quelque chose qui arrive. Qu'il pleuve, qu'il *vente*, qu'il grêle, ceux qui sont morts sont morts, et j'ai de quoi me passer des vivants. (Mol.)

— Mar. *Il vente bon frais.* Il fait un vent médiocrement fort, bon pour faire route. On approchait rapidement du terme du voyage ; il *ventait* bon frais, et la barque faisait sept à dix milles à l'heure. (Al. Dumas.)

VENTEUX, EUSE. adj. (pr. *van-teu ; rad. vent*). Qui est sujet, exposé aux vents. Saison venteuse. Plage, île venteuse. Si ces îles septentrionales et *venteuses* n'avaient été composées que de simples plateaux escarpées en falaises, aucun végétal n'aurait pu y croître. (B. de St-P.)

— Qui cause des vents dans le corps. Légume venteux. Les navets, les haricots sont venteux. Les fèves sont assez venteuses.

— *Colique venteuse.* Colique causée par les vents, les gaz accumulés dans les intestins.

— Hist. nat. Se dit de certaines avalanches qui sont ordinairement accompagnées d'un grand vent, qu'elles augmentent encore par leur chute.

VENTIER. s. m. (pr. *van-ti-é ; rad. vente*). Anc. cout. Celui qui percevait le droit de vente pour le seigneur. ‖ Celui qui achète une coupe de bois.

VENTILABRE. adj. des 2 g. (du lat. *ventilabrum*, éventail). Zool. Qui a la forme d'un éventail.

VENTILAGE. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, de la famille des rhamnées, comprenant deux arbrisseaux propres aux Indes orientales, le ventilage de Madras et le ventilage à feuilles dentées.

VENTILATEUR. s. m. (pr. *van-ti-la-teur*; ... *tus*, vent). Nom donné aux instruments propres à renouveler l'air dans les endroits où il peut acquérir des qualités nuisibles par un trop long séjour, comme dans les hôpitaux, les salles de spectacle, les prisons, les vaisseaux, les mines, etc. Le *ventilateur* a sauvé la vie à bien des prisonniers et des malades, en les garantissant du mauvais air. (Acad.)

— Fig. Les bois étant par leur nature et leur agitation continuelle les *ventilateurs* de la terre, en répandent l'aromate et les vertus sanitaires partout où l'homme doit les respirer. (Rauch.)

— Se dit aussi de certaines machines de rotation destinées à produire un courant d'air continu, pour alimenter le feu d'un fourneau sans le secours d'une cheminée.

VENTILATION. s. f. (pr. *van-ti-la-si-on* ; du lat. *ventilatio*, fait de *ventilare*, faire du vent, donner de l'air). Action de renouveler l'air au moyen de ventilateurs.

VENTILATION. s. f. (pr. *van-ti-la-si-on ; rad. ventiler*). Jurispr. Action de ventiler. Ventilation de biens. La ventilation d'un domaine.

VENTILÉ, ÉE. part. pass. du v. Ventiler. S'empl. adjectiv. Salle bien ventilée.

VENTILER. v. a. 1re conj. (pr. *van-ti-lé* ; du lat. *ventilare ; rad. ventus*, vent). Donner de l'air, renouveler l'air par un moyen quelconque. Ventiler une salle de spectacle, une prison. Ventiler un vaisseau, une mine, une fosse d'aisances. Machine à ventiler. Elles ne laissent entrer aucune abeille sans avoir reconnu par des signes certains qu'elle appartient à leur peuplade. Enfin on en voit quelques-unes qui sont occupées à *ventiler* la ruche. (De Frarière.)

— S'est dit pour Vanner, nettoyer.

— Construct. Pratiquer des ouvertures pour faire pénétrer l'air.

VENT-JAGER. s. m. (corrupt. du holland. *vind-jager*, chasseur de vent). Pêche. Nom que l'on donne en Hollande au premier vaisseau qui va à la pêche au hareng.

VENTOLIER. s. m. (pr. *van-to-li-é ; rad. vent*). Fauconn. Se dit d'un oiseau qui résiste au vent. Oiseau bon ventolier.

VENTOSE. s. m. (pr. *van-to-ze* ; du lat. *ventus*, vent, à cause des vents qui soufflent à cette époque). Sixième mois du calendrier républicain. Il avait trente et un jours, commençait le 19 février et finissait le 20 mars. Dans les années bissextiles, il commençait le 20 février et finissait le 20 mars.

Ventôse accourt en fougueux tourbillons,
Et ses enfants entre eux se font la guerre ;
Mais l'Aquilon les dompte, et de la terre
Réduit les eaux et sèche les vallons. (***)

VENTOSITÉ. s. f. (pr. *van-to-zi-té ; rad. vent*). Amas de vents, de gaz dans le corps de l'homme. Il ne s'emploie guère qu'au pluriel. Légumes qui donnent des ventosités. Peu usité. On dit mieux *flatuosités.*

VENTOUSE. s. f. (pr. *van-tou-ze* ; du bas lat. *ventosa ; rad. ventus*, vent). Chirurg. Petit vase de verre ou de métal, arrondi, plus étroit à l'entrée que dans le fond, et que l'on applique sur la peau afin de la soulever, et d'y déterminer une irritation locale. Pour appliquer une ventouse, on y allume un peu de papier ou d'étoupe ; l'air qu'elle contient se raréfie alors par la combustion, et la partie de tégument qui est ainsi soustraite à la pression atmosphérique rougit et se gonfle par l'afflux des humeurs. Si, au contraire, la ventouse a été appliquée sur un foyer purulent, sur des piqûres de sangsues, etc., elle fait l'office d'une pompe aspirante, et les humeurs ou le sang s'épanchent dans le vase. Appliquer les ventouses, des ventouses. Je poussai même plus loin la reconnaissance, car je lui tirai du sang avec les *ventouses.* (Gall.)

— *Ventouses sèches.* Celles qui n'ont pour but que d'attirer l'afflux du sang et d'opérer une dérivation. ‖ *Ventouses humides* ou *scarifiées.* Celles que l'on applique sur une partie après y avoir fait de légères scarifications, pour déterminer une saignée plus abondante.

— Agric. Branche qu'on laisse sans la tailler aux espaliers trop vigoureux, pour qu'elle consume l'excès de sève.

— Constr. Ouverture pratiquée dans un conduit pour donner passage à l'air par le moyen d'un tuyau. La ventouse d'une fosse d'aisances. Mettre des ventouses à une cheminée pour l'empêcher de fumer.

— Zool. Nom donné à des organes musculeux placés sur différentes parties du corps de certains animaux aquatiques, et qui ont la forme de disques creux. Les ventouses servent à ces animaux pour se fixer aux rochers, saisir leur proie ou sucer en faisant le vide.

VENTOUSÉ, ÉE. part. pass. du v. Ventouser. S'empl. adjectiv.

VENTOUSER. v. a. 1re conj. (pr. *van-tou-zé ; rad. ventouse*). Chirurg. Appliquer des ventouses à un malade. On l'a ventousé deux fois.

VENTOUX. (du lat. *ventosus*, venteux, à cause des vents auxquels il est exposé). Géogr. Montagne de France (Vaucluse), au N.-E. de Carpentras ; 2,010 mètres.

VENTRAL, ALE. adj. (pr. *van-tral ; rad. ventre*). Zool. Qui appartient au ventre, qui s'y trouve placé. Mamelles ventrales. Nageoires ventrales. ‖ Au pl. m., *ventraux.*

— Se dit aussi quelquefois des animaux dont le ventre offre une couleur différente du reste ...

— Anat. Synonyme d'abdominal, qui seul est usité.

— Bot. *Suture ventrale.* Ligne formée par le rapprochement des deux bords de la feuille carpellaire pliée ou roulée sur elle-même, parce qu'elle est opposée au dos de la carpelle ou à la nervure moyenne de la feuille.

VENTRAILLES. s. m. pl. (pr. *van-tra-ye* ; rad. *ventre*). Vieux mot qui signifiait Entrailles, intestins.

VENTRE. s. m. (du lat. *venter*). La plus grande des trois cavités du corps, qui renferme les principaux viscères. En anatomie, on dit *abdomen.* V. ce mot. Gros ventre. Ventre plat. Ventre enflé, gonflé, tendu. Avoir le ventre dur, le ventre paresseux, le ventre libre. Flux, cours de ventre. Mal de ventre. Recevoir un coup d'épée, un coup de pied dans le ventre. Quelque porteur d'un ventre assez proéminent, j'ai encore le bas de la jambe sec, et le nerf détaché comme un cheval arabe. (Brill.-Sav.) Pâle, égaré, ne voyant rien, il vint se jucher sur un fauteuil, croisa ses petites mains sur son gros *ventre*, et ferma les yeux. (Id.) S'il était là, je lui donnerais tout à l'heure de l'épée dans le *ventre.* (Mol.) A ces mots, il tire son épée, et la lui passe au travers du ventre. (Le Sage.)

— Se dit aussi en parlant des animaux. Le ventre d'un cheval, d'un chien, d'un oiseau, d'un poisson, d'un reptile. Il paraît que l'hippopotame ne nage aisément que par la grande capacité de son *ventre*, qui fait que volume pour volume, il est à peu près d'un poids égal à l'eau. (Buff.) Le plumage de cet oiseau est blanc sous le *ventre*, légèrement ondé de gris et de roussâtre sur la poitrine et le devant du cou. (Id.) J'appris même que mes mules n'avaient pas été oubliées, et que, grâce à la belle voix de leur maître, elles avaient, dans les écuries du couvent, de la litière jusqu'au ventre. (Le Sage.)

— *Le bas-ventre.* La partie inférieure du ventre. Avoir une inflammation au bas-ventre.

— *Le petit ventre.* S'est dit autrefois de l'estomac.

— *Se coucher sur le ventre, à plat ventre, le ventre contre terre.* Se coucher sur le devant du corps. Les chasseurs, montés sur des éléphants apprivoisés, et couchés sur le *ventre*, afin de n'être pas aperçus, pénètrent au milieu d'une troupe d'éléphants sauvages. (Buff.) En cet état, je me couchai le *ventre contre terre*, la bourse de cuir attachée à ma ceinture, de manière qu'elle ne pouvait tomber. (Gall.) ‖ On dit de même, *Se mettre ventre à terre, faire mettre des soldats ventre à terre*, et par commandement, *ventre à terre!*

— Fig. *Demander pardon ventre à terre.* Demander pardon avec toute sorte de soumission.

— Fam. *Se remplir le ventre, avoir le ventre plein.* Se rassasier, être rassasié. De la soupe et un morceau de viande deux fois par jour, c'est tout ce qu'il faut pour se remplir le *ventre* dans la stricte acception du mot. (Th. Gaut.) S'il arrive le *ventre* plein dans un endroit où quelqu'un lui présente de la soupe ou de la viande, il n'en veut point. (Le Sage.) ‖ *Se faire bon ventre.* Manger beaucoup, jusqu'à satiété. Je m'abstins de ces dangereuses fleurs, mais non des raves, laitues, fenouils et autres légumes, dont je mangeai à grand appétit, et m'étais fait déjà bon *ventre*, quand le maître du jardin survint. (P.-L. Courier.)

— *Être le dos au feu, le ventre à table.* Prendre, avoir toutes ses aises en mangeant.

— *Se dépiter, bouder contre son ventre.* Se dit d'un enfant qui, par mutinerie, ne veut pas manger. ‖ Fig. et fam. Refuser par dépit ce qu'on désire, ce qui convient.

— *Lâcher le ventre.* Le rendre plus libre. Il m'ordonna du potage, de la volaille, du veau, des bouillons, des œufs frais, et le soir quelques petits pruneaux pour lâcher le ventre. (Id.)

— *Marcher, passer sur le ventre à quelqu'un.* Le terrasser. Si les ennemis se présentent, nous leur marcherons sur le ventre. (Acad.) ‖ Fig. Parvenir, réussir malgré quelqu'un. Marcher sur le ventre à tous ses rivaux. Heureux celui qui, pour faire son chemin, ne marche sur le ventre à personne. (Boiste.)

— *Cheval qui va ventre à terre.* Cheval qui court avec la plus grande vitesse. ‖ On dit aussi, *Ce cavalier, ce cocher, ce courrier va ventre à terre.* Il fait aller son cheval, ses chevaux, ventre à terre.

— Fig. et pop. *On l'a battu dos et ventre*, on *lui en a donné dos et ventre, sur le ventre et partout, on lui a donné les deux pieds sur le ventre.* Se disent d'une personne que l'on a excessivement maltraitée.

— Prov. et fig. *Être sujet à son ventre.* Se laisser aller à la gourmandise. ‖ *Se faire un dieu de son ventre.* Préférer à tous les plaisirs celui de la table. ‖ *Boire et manger à ventre déboutonné.* Boire et manger excessivement. ‖ *Tout fait ventre.* Les aliments les plus communs nourrissent comme les plus délicats. ‖ *Ventre affamé n'a point d'oreilles.* L'homme affamé n'écoute rien. ‖ *A ventre saoul cerises amères.* Les meilleures choses perdent leur prix pour ceux qui en ont usé jusqu'à satiété. ‖ *Se faire une ceinture de ventre.* Manger beaucoup. ‖ *Se donner de son épée dans le ventre.* Vendre son épée pour acheter de quoi boire et manger. ‖ *Habit de velours, ventre de son.* Se dit d'une personne qui épargne sur sa nourriture pour se bien mettre, pour faire des dépenses d'ostentation. ‖ *Rire à ventre déboutonné.* Rire longtemps et aux éclats. [illegible] sent par [illegible].

— *Par le ventre!* Sorte d'ancien jurement. Par la mort! par la tête! par le ventre! et je la trouve, je te veux dehors! (Mol.)

— *Ventre* se dit quelquefois de la partie inférieure du corps qui est sous les côtes. On lui arracha le cœur du ventre.

— Fig. et fam. *Mettre, remettre le cœur au ventre à quelqu'un.* Lui donner, lui redonner du courage. Il a besoin qu'on lui mette du cœur au ventre. Cette nouvelle leur remit du cœur au ventre. ‖ *Je saurai ce qu'il a dans le ventre.* Je saurai quel est son courage, quelle est sa pensée, quel est son mérite. ‖ *Mettre le feu sous le ventre à quelqu'un.* L'irriter, le mettre en colère. ‖ *Faire rentrer les paroles dans le ventre à quelqu'un.* Le faire repentir de ce qu'il a dit, avancé, ou l'empêcher de continuer.

— Prov. *Tant que le cœur me battra dans le ventre.* Tant que je vivrai. ‖ *Il n'a pas six mois, il n'a pas un an dans le ventre.* Il ne saurait vivre encore six mois, un an. ‖ Signifie encore fig. Il ne sera pas encore six mois, un an dans la situation où il se trouve, dans la place qu'il occupe.

— Prov. et fig. *Il n'avait qu'un ouvrage dans le ventre.* Se dit d'un auteur qui n'a produit qu'un seul ouvrage, ou qui, après en avoir fait un bon, n'en fait plus que de mauvais. ‖ *Avoir six, sept, huit, dix, etc., lieues dans le ventre.* Pouvoir faire six, sept, huit, dix, etc., lieues dans une journée. Se dit particulièrement d'un cheval. J'ai vu ces courses de chevaux dont on fait tant de bruit, et j'ai haussé les épaules en voyant donner des primes énormes à des haridelles qui n'ont pas six lieues dans le ventre, comme disent les paysans. (Travau.)

— En parlant des femmes et des femelles des animaux, Partie où se forment, où se nourrissent les enfants, les petits. Un enfant qui remue dans le ventre de sa mère. Tuer la mère et les petits qu'elle a dans le ventre.

— Prov. et fig. *C'est le ventre de ma mère, je n'y retournerai jamais*, ou simplement, *c'est le ventre de ma mère.* Je ne m'engagerai jamais dans une pareille affaire.

— *Ventre* se dit encore de la partie la plus large, la plus grosse de certaines choses. Le ventre d'un broc, d'une cruche. Le ventre d'un flacon, d'une bouteille. La cruche au large ventre est vide en un instant. (Boil.)

— *Muraille qui fait le ventre.* Muraille qui bombe, qui menace ruine.

— Anat. *Ventre* est le synonyme d'Abdomen, qui seul se dit. V. ABDOMEN. ‖ Se dit quelquefois de la partie la plus charnue d'un muscle.

— Anc. anat. *Ventre* se disait de trois grandes cavités qui contiennent les viscères. Ainsi, l'on appelait *ventre supérieur* celle formée par le crâne; *ventre moyen*, celle formée par la poitrine; *ventre inférieur*, l'abdomen.

— Conchyl. Partie la plus enflée de la partie extérieure d'une valve.

— Anc. cout. *Ventre franc.* Femme de condition libre. ‖ *Ventre anoblit.* Se disait dans les contrées où la mère transmettait la noblesse aux enfants.

— Jurispr. *Curateur au ventre.* Curateur que l'on nomme à l'enfant dont une femme est enceinte au moment du décès de son mari.

— Manég. *Ce cheval n'a point de ventre.* Il est serré des flancs.

— Musiq. Se dit du milieu d'une corde sonore en vibration, de l'endroit où elle s'éloigne le plus de la ligne du repos. Les cordes formant plusieurs nœuds dans leur vibration forment aussi plusieurs ventres. V. NŒUD.

— Polit. *Parti du ventre.* Le parti qui passe toujours du côté du plus fort; le centre d'une assemblée politique.

VENTREBLEU! interj. (pr. *van-tre-bleu*). Juron euphémique pour Ventre de Dieu. *Ventrebleu!* je vous trouve plaisant! (Mol.) Hé, *ventrebleu!* s'il y a ici quelque chose de vilain, ce ne sont point mes jugements, ce sont vos actions. (Id.) Hé, *ventrebleu!* madame, quittons la fariboie. (Id.)

> Oh! ventrebleu! faut-il que la jeunesse
> Apprenne maintenant à vivre à la vieillesse?
> (Hauteroche.)

VENTRÉE. s. f. (pr. *van-tré*; rad. *ventre*). Tous les petits que les femelles d'animaux font à la fois; portée. Truie qui a fait dix petits d'une ventrée.

— Anc. cout. Se dit des enfants d'une même mère, lorsqu'il y a eu plusieurs mariages. Dans certains cas, on partageait la succession par ventrée et non par tête.

VENTRE-SAINT-GEORGE! interj. Sorte d'ancien jurement.

> Laissez-le là ventre-saint-George!
> Ou vous me feriez rendre gorge. (Maror.)

VENTRE-SAINT-GRIS! interj. Sorte de juron familier de Henri IV.

VENTRICOLE. adj. des 2 g. (pr. *van-tri-kole*; ét. lat., *venter*, ventre; *colere*, adorer). Néol. Qui fait son dieu de son ventre, qui prise trop la bonne chère.

VENTRICULAIRE. adj. des 2 g. (pr. *van-tri-ku-lère*; rad. *ventricule*). Anat. Qui appartient, qui a rapport aux ventricules du cœur.

VENTRICULE. s. m. (pr. *van-tri-ku-le*; du lat. *ventriculus*, dimin. de *venter*, ventre). Anat. Nom donné à différentes cavités particulières à certains organes. Les ventricules du cerveau [illegible].

— *Cinquième ventricule du cerveau.* Petite cavité séreuse qui se trouve entre les deux lames de la cloison transparente.

VENTRICULO-AORTIQUE. adj. m. Anat. Se dit de l'orifice qui communique du ventricule gauche du cœur dans l'aorte.

VENTRICULO-PULMONAIRE. adj. m. Anat. Se dit de l'orifice qui communique du ventricule droit du cœur dans l'artère pulmonaire.

VENTRIÈRE. s. f. (pr. *van-tri-ère*; rad. *ventre*). Sangle ou longe de cuir qu'on passe sous le ventre d'un cheval de carrosse pour maintenir le harnais, et empêcher que les traits ne puissent ni monter trop haut ni incommoder le ventre du cheval. On dit plus ordinairement sous-ventrière.

— Sangle dont on se sert pour enlever les chevaux qu'on veut embarquer pour les tenir suspendus.

— Chirurg. Bandage pour soutenir le ventre des femmes grosses ou enceintes, des hydropiques, etc.

— Constr. Pièce de bois qui sert à en réunir d'autres, et qui est placée à peu près au milieu de leur longueur. ‖ Se dit particulièrement des pièces de bois qui servent de coulisses aux palplanches dans une écluse.

VENTRILOQUE. adj. des 2 g. (pr. *van-tri-lo-ke*; ét. lat., *venter*, ventre; *loqui*, parler). Se dit des personnes qui ayant la voix sourde, voilée, semblent parler du ventre.

— On le dit plus particulièrement des personnes qui ont la faculté de parler en aspirant, et de modifier tellement leur voix qu'elle ne semble pas venir d'eux.

— substantiv. Un ventriloque. On croyait autrefois que les ventriloques parlaient du ventre. Scène de ventriloque.

VENTRILOQUIE. s. f. (pr. *van-tri-lo-ki*; ét., V. VENTRILOQUE). Faculté de parler en aspirant, de supprimer le retentissement de la voix dans les fosses nasales, ce qui fait paraître la voix lointaine.

VENTRIPOTENT. adj. m. (pr. *van-tri-po-tan*; ét. lat., *venter*, ventre; *potens*, puissant). Qui a un gros ventre. ‖ *Le dieu ventripotent.* Bacchus. Inusité maintenant.

— Épithète du dieu Gaster, dans Rabelais.

VENTROSITÉ. s. f. (pr. *van-tro-si-té*; rad. *ventre*). Médec. Développement excessif du ventre.

VENTROUILLER (SE). v. pron. 1re conj. (pr. *van-trou-yé*; rad. *ventre*). Se vautrer dans la boue. Le cochon aime à se ventrouiller.

VENTRU, UE. adj. (pr. *van-tru*; rad. *ventre*). Qui a un gros ventre. Homme ventru. Femme extrêmement ventrue. Devenir ventru.

— Polémiq. S'est dit par dénigrement des députés du centre. V. CENTRE.

VENTURON. s. m. (pr. *van-tu-ron*). Pêch. Nom qu'on donne, dans les environs de Fréjus, à un filet appelé ailleurs *échiquier*.

— Ornith. Espèce du genre fringille, que l'on nomme aussi *fringille citrinelle* et *serin d'Italie.* On rencontre cet oiseau en Italie, en Grèce, en Turquie et dans le midi de la France. Le chant du mâle est agréable et varié.

VENU, UE. part. pass. du v. Venir. L'animal venu à la lumière, elle entretient la respiration de son poumon et la circulation de son sang, même pendant son sommeil. (B. de St-P.) La nuit venue, ils soupaient à la lueur d'une lampe. (Id.) Le jour venu, les serpents se retirèrent. (Gall.)

— adjectiv. *Être bien venu partout.* Être bien reçu partout. Soyez sensible à tout cela, lui dis-je, mais ne vous en étonnez pas; partout où les étrangers sont rares, ils sont bien venus. (J.-J. Rouss.)

— Il s'emploie substantiv. dans le sens précédent. Vous y serez le bien venu, lui dis-je, mon cher beau-père. (Le Sage.)

— *Soyez le bien venu, soyez la bien venue.* Formule de politesse dont on se sert à l'égard d'une personne qui arrive. Sois le bien *venu*, toi qu'il me semble voir pour la première fois. (X. Marm.) ‖ On écrit aussi d'un seul mot, le *bienvenu*, la *bienvenue*. V. BIENVENU.

— *Être nouveau venu.* Être nouvellement arrivé. Il est nouveau venu. Elle est encore nouvelle venue.

— substantiv. *Un nouveau venu, une nouvelle venue.* Une personne qui vient d'arriver quelque part. Si les femmes cherchent à donner du ridicule à une nouvelle *venue*, il est sûr qu'elle est plus jolie qu'elles. (Volt.) ‖ Au pl., des *nouveaux venus, des nouvelles venues.* On m'apporta une couvée de trois ou quatre petits de la même espèce, elle se prit d'une affection singulière pour ces nouveaux venus. (Buff.)

> Je remarquais tout l'étalage
> Et l'air de ces nouveaux venus. (Vergier.)

— *Le premier venu, la première venue.* Celui, celle qui arrive le premier. ‖ Au pl., *les premiers venus, les premières venues.*

> Les premiers venus, chez les Muses,
> Ont souvent la meilleure part. (F. de Neuf.)

— Fig. *Le premier venu.* La première personne que l'on rencontre, qui se présente; un individu quelconque. Faire des confidences au premier venu. Raconter ses affaires au premier venu. Conter fleurette à la première venue. [illegible] déshonorer; le flatteur et le calomniateur sont vêtus du même manteau. (B. de St-P.)

> Pour moi, je ne vois rien de plus sot, à mon sens,
> Qu'un auteur qui partout va gueuser des encens,
> Qui des premiers venus saisissant les oreilles,
> En fait le plus souvent des martyrs de ses veilles.
> (Molière.)

— *Le dernier venu, la dernière venue.* Celui, celle qui arrive le dernier, qu'on admet le dernier. ‖ Au pl., *les derniers venus, les dernières venues.*

VENUE. s. f. Arrivée. J'ai appris votre venue dans ce pays. Tout le monde ici se réjouit de sa venue. Je veux aller là haut attendre sa venue. (Mol.)

— *La venue du Messie.* Son premier avènement. Les Juifs attendent encore la venue du Messie.

— *Allées et venues.* Action d'aller et de venir plusieurs fois. Il passe son temps en allées et venues. On a remarqué ses allées et venues. ‖ Se dit particulièrement des pas et des démarches que l'on fait pour une affaire. Il a fallu bien des allées et des venues pour conclure ce mariage, pour gagner ce procès.

— *Il est d'une belle venue.* Se dit d'un arbre grand et droit. Ce chêne, cet orme est d'une belle venue. ‖ Se dit aussi d'un jeune homme grand et bien fait.

— Fam. *Être tout d'une venue.* Se dit d'une personne dont la taille n'est marquée ni aux épaules ni aux hanches.

— Prov. *Avoir l'allée pour la venue.* En être pour sa peine, pour ses pas, ses démarches.

— Prov. et pop. *Avoir la jambe tout d'une venue comme la jambe d'un chien*, ou simplement, *Avoir la jambe tout d'une venue.* N'avoir pas le gras de la jambe marqué. ‖ *On lui en a donné tout d'une venue.* On l'a maltraité, ou on l'a dépouillé, on lui a gagné son argent.

— Jeux. Aux quilles. Coup qui se joue en poussant, en jetant la boule de l'endroit convenu. C'est l'opposé du rabat.

VÉNULE. s. f. Anat. V. VEINULE.

VÉNULUS. (pr. *vé-nu-luss*). Temps hér. Chef latin qui alla demander du secours à Diomède contre les Troyens.

VÉNUS. (pr. *vé-nuss*; du lat. *Venus, Veneris*) Myth. Déesse de la beauté. Les uns la disent fille du Ciel et de la Terre, les autres de Jupiter et de Dioné; plusieurs enfin la font naître de l'écume de la mer, et c'est l'opinion la plus reçue. Les Heures furent chargées de l'éducation de Vénus; elles la conduisirent ensuite dans le ciel, où tous les dieux, charmés de sa beauté, la demandèrent en mariage. Vulcain l'obtint, en récompense des foudres qu'il avait fournis à Jupiter contre les Géants. Cette déesse eut en outre un grand nombre d'amants, parmi lesquels on remarque: Mars, dont elle eut l'Amour; Adonis; Anchise, qui la rendit mère d'Énée; Bacchus, père d'Hymen et de Priape; Mercure, père d'Hermaphrodite, etc. Pâris lui adjugea la pomme d'or qui devait appartenir à la plus belle. Vénus était spécialement adorée dans l'île de Chypre, à Gnide et à Paphos. On lui immolait surtout des colombes, et son culte était accompagné de toutes sortes de dissolutions.

— *Vénus Uranie.* V. URANIE.

— *Le fils de Vénus.* Cupidon, l'Amour.

— Iconol. On représente Vénus nue ou demi-nue, couronnée de myrte et de roses, sur un char en forme de coquille, traîné par des cygnes, des moineaux ou des colombes.

— Poétiq. *Les combats, les jeux, les plaisirs de Vénus.* Les plaisirs de l'amour. Les combats de *Vénus* ont pour vous plus de charmes. (Delille.) Vous goûtez comme époux les plaisirs de *Vénus.* (Desaint.)

— Syn. Cythérée, Cypris, Cyprine, Dionée. ‖ Épith. Divine, céleste, charmante, séduisante, belle, puissante, aimable. ‖ Périphr. La mère de l'Amour, des Amours; la mère des Jeux et des Ris; la déesse des grâces; la déesse de la beauté; la reine, la déesse de Cythère; la reine, la déesse de Gnide, de Paphos, d'Amathonte, d'Idalie. L'aimable déité qu'on adore à Cythère. (Segrais.)

> Elle dit, et déjà la reine d'Amathonte,
> Sur un char attelé de cygnes éclatants,
> S'élève dans les airs et vole sur les vents. (Desaint.)

— substantiv. et fig. *Une Vénus.* Une femme d'une grande beauté. C'est une Vénus. Attendez-vous à voir une Vénus.

— Beaux-arts. *Vénus de Médicis.* Fort belle statue de Vénus, qui fut longtemps dans le musée des Médicis. ‖ *Vénus de Milo.* Autre statue, d'une beauté remarquable, découverte en 1826 par des marins français, à Milo. On la voit à Paris, au musée du Louvre.

— Antiq. *Coup de Vénus.* Se disait, au jeu de dés, d'un coup très-rare, qui donnait le gain de la partie : il avait lieu quand tous les osselets offraient un nombre différent, et quand les tessères offraient trois six.

— Chirom. *Mont de Vénus.* Petite éminence à la croissance d'un doigt, dans l'intérieur de la main.

VÉNUS. (pr. *vé-nuss*). Astron. Une des sept planètes, la plus proche du soleil après Mercure. Elle fait sa révolution autour du soleil en 224 jours 701 millièmes de jour. Vénus a ses phases comme la lune. Lorsqu'elle apparaît avant le lever du soleil, on la nomme *Lucifer*; lorsqu'elle paraît le soir, au coucher du soleil, [illegible].

> Les grâces de son front, sa douce majesté,
> Annoncent de Vénus la céleste beauté.
> Voisine du soleil qui l'éclaire et l'enflamme
> Seule, elle peut darder sa scintillante flamme
> Que ses sœurs semés dans l'espace des cieux
> Dans l'ombre de la nuit font briller à nos yeux.
> (Ricard.)

— Malacol. Genre de malacozoaires lamellibranches de la famille des conchacées, renfermant un grand nombre d'espèces de coquilles assez épaisses, régulières, équivalves. Les vénus habitent le bord de la mer à une petite profondeur, dans toutes les parties du monde. On les mange dans certains ports de mer.

— Anc. chim. Nom donné au cuivre, à cause, disait-on, de sa grande tendance à se combiner avec les autres corps. ‖ *Vitriol de Vénus.* Le sulfate de cuivre. ‖ *Cristaux de Vénus.* L'acétate de cuivre.

VÉNUSIE. Géogr. anc. Ville de l'Apulie Daunienne, sur les confins de la Lucanie, au S.-O. de Cannes. Patrie d'Horace. Aujourd'hui Venosa.

VÉNUSIN, INE. adj. et s. Géogr. anc. Habitant de Vénusie. ‖ Qui appartient à Vénusie ou à ses habitants.

— *Le poète vénusin*. Horace.

VÉNUSIUM. s. m. (pr. *vé-nu-zi-omm* ; rad. *Vénus*, nom du cuivre dans l'ancienne chimie). Se dit d'un cuivre porté, par des procédés chimiques, au plus haut degré de perfectionnement. Le *vénusium* est, à l'égard des cuivres employés pour l'industrie, dans le rapport de supériorité qui place l'acier, soit naturel, soit artificiel, au-dessus des diverses espèces de fer. (***) Le *vénusium* ne s'altère pas à l'air libre, et par conséquent il est éminemment propre aux applications les plus avantageuses, dans tous les arts. (Id.) Il n'existe qu'une seule fonderie de *vénusium* : elle est située à Aubervilliers-les-Vertus, banlieue de Paris. (Id.)

VÉNUSTE. adj. des 2 g. (du lat. *venustus*). S'est dit pour Beau, gracieux, agréable.

VÉNUSTÉ. s. f. (du lat. *venustas* ; rad. *venustus*, beau). Grâce, élégance. Mot approuvé par Ménage, mais qui n'est point passé dans l'usage. Quelques écrivains modernes l'ont employé. Tout objet aimable a sa *vénusté*, c'est-à-dire une portion de cette beauté ineffable qui engendre les amours. (B. de St-P.) Comme on doit voir avec intérêt cette image de la faiblesse de la tendre enfance réunie avec toute la majesté, toute la *vénusté* de l'âge viril. (Lacép.)

VÉNUSTINIEN. s. m. Hist. relig. Membre d'une secte qui se forma au IVe siècle, et qui reconnut pour chef Venustius. Cette secte partageait les opinions et les croyances des paterniens.

VEOIR. v. a. 2e conj. Ancienne orthographe du v. Voir. Je *veois* louer cette humeur. Mont.)

VÈPRE. s. m. (du lat. *vesper*, le soir; on écrivait autrefois *vespre*). La fin du jour, le soir. Je vous souhaite le bon vêpre. Je donne le bon *vêpre* à toute l'honorable compagnie. (Mol.) Bon *vêpre*, monsieur, et bonne nuit. (Bruéys.) Vieux. Il ne se dit plus qu'en plaisantant.

VÊPRES. s. f. pl. (ét., V. VÊPRE). Liturg. Partie de l'office divin qu'on disait autrefois sur le soir, et qu'on dit maintenant à deux ou trois heures de l'après-midi. Chanter, dire les vêpres. Aller à vêpres, entendre les vêpres. Les vêpres des morts. Les vêpres du Saint-Sacrement. On sonne les vêpres, le premier, le second coup de vêpres. Sur les trois heures, comme je prenais mon livre pour aller à *vêpres*, j'ai demandé de ses nouvelles. (Rac.) Après dîner, nous allâmes à *vêpres*, et nous y exécutâmes entre les psaumes des antiphones que j'avais composées exprès. (Brill.-Sav.)

— *Premières vêpres*. Vêpres qui se disent la veille d'une grande fête, dont elles commencent l'office. ‖ *Secondes vêpres*. Vêpres qui se disent le jour même de cette fête.

— Prov. et fig. *Aller de travers comme un chien qui va à vêpres*. Se dit d'un homme qui ne marche pas droit. ‖ *N'aller ni à vêpres, ni à messe*. Se dit d'un mauvais catholique. ‖ *Après vêpres complies*. Il faut faire chaque chose en son temps.

— Cheval. *Vêpres de tournoi*. Dernier épisode d'un tournoi.

— Hist. *Vêpres siciliennes*. Massacre des Français en Sicile : il commença au moment où l'on sonnait les vêpres, le jour de Pâques 1282. On attribue généralement cette exécution sanguinaire à J. de Procida, qui agissait par l'ordre de Pierre III, roi d'Aragon, compétiteur de Charles.

VER. s. m. (du lat. *ver, veris*). Vieux mot qui signifiait le Printemps, la saison des fleurs, de la verdure. Comme la rose au plaisant temps de *ver*. (Marot.)

VER. s. m. (du lat. *vermis*). Helminth. Nom donné à des animaux rampants, de forme allongée, sans vertèbres et sans membres articulés, qui ont le corps mou, contractile, divisé comme par anneaux, la tête non distincte. Ils vivent dans la terre, les eaux, dans les fruits, le bois, le corps de l'homme et des autres animaux, dans la viande, le fromage, les étoffes, etc. On désigne aussi sous ce nom les larves de quelques insectes. Les naturalistes ont divisé les vers en plusieurs classes, subdivisées en un grand nombre de genres et d'espèces. Ver rond. Ver [illegible] rouge. Vers à sang blanc. Enfant qui a des vers, qui est tourmenté par les vers. Bois sujet aux vers. Livres, papiers rongés des vers. Les vers se sont mis dans cette robe, dans ce manteau. Poudre pour les vers. Les autres étaient les quatre parties du bréviaire, que les *vers* avaient à demi rongées. (Le Sage.) En replis tortueux le *ver* rampe et se traîne. (Del.) Le *ver* perça la grenade en un instant, et s'y cacha. (Gail.)

— *Ver à soie*. Chenille du bombyx du mûrier, auquel on doit la soie. Élever des vers à soie.

Certain enfant avait un *ver* à soie
Dont il faisait son plus doux passe-temps.
(Aubert.)

Sur l'arbre fécond de Pyrame
Le *ver* à soie ourdit sa trame,
Qui pare les dieux et les rois. (De Bernis.)

— *Ver luisant*. La femelle du lampyre, qui est dépourvue d'ailes, et jette dans l'obscurité un éclat phosphorescent.

La tubéreuse et l'anémone
Entourent ses bords séduisants,
Et l'oranger qui la couronne
Est parsemé de *vers* luisants. (De Bernis.)

— Fig. La gloire, la vanité peuvent faire de nous des *vers* luisants, mais nous sommes toujours des *vers*. (Boiste.) Pampres, éclairez-vous ; rarement on écrase les *vers* luisants. (Id.) Le pauvre chiffonnier, *ver* luisant de la rue. (Barthélemy.)

— Fam. et par menace. *Je t'écraserai comme un ver*. Se dit d'un homme qu'on croit pouvoir aisément battre, punir, confondre.

— Fig. *Ver rongeur*. Chagrin dont la cause est cachée ; ou remords qui tourmente sans cesse un coupable, un criminel.

— Fig. *C'est un ver de terre*. Se dit en parlant d'un homme qui est dans un état bas, abject.

Ver impur de la terre et roi de l'univers,
Riche et vide de biens, libre et chargé de fers,
Je ne suis que mensonge, erreur, incertitude.
(L. Racine.)

— Prov. *Être nu comme un ver*. Être entièrement nu.

— Prov. et fig. *Un ver se recoquille, ou se recroqueville bien quand on marche dessus*. Il n'est point d'homme si faible qui n'éprouve du ressentiment quand on l'offense, qui ne cherche à nuire quand on l'attaque. ‖ *Tirer les vers du nez à quelqu'un*. Lui faire dire ce qu'on veut savoir, en le questionnant adroitement. Nenni ; vous avez envie de me tirer les *vers* du nez. (Mol.) Là, pour gagner ma confiance, ou plutôt pour me tirer les *vers* du nez, il commença par me plaindre. (Le Sage.)

— Entom. *Ver assassin*. La larve du grand hydrophile. ‖ *Ver blanc, ver du blé*. La larve du hanneton. ‖ *Ver caset*. Nom donné à la larve de diverses espèces de friganes, dont les pêcheurs se servent pour amorcer. ‖ *Ver du chapelet*. Nom vulgaire de la chenille qui produit la teigne des grains. ‖ *Ver de crin*. Le dragonneau. ‖ *Ver cylindrique*. Nom donné aux ascarides. ‖ *Ver des digues*. Le taret, qui se loge dans les pilotis. ‖ *Ver écumeux*. Larve d'une espèce de cercope, qui produit sur les plantes où elle se fixe une espèce de mousse ou d'écume. ‖ *Ver du Havre*. L'arénicole des pêcheurs. ‖ *Ver lion*. Larve d'un diptère du genre rhagion. ‖ *Ver méduse*. L'holothurie. ‖ *Ver mineur*. Chenille de quelques espèces de teignes, qui vivent dans l'intérieur des feuilles. ‖ *Ver de terre*. Le lombric terrestre. ‖ *Ver des vaisseaux*. Le taret ordinaire, qui attaque principalement les bâtiments de mer. ‖ *Vers intestinaux*. Les entozoaires, classe nombreuse de vers qui naissent et se développent dans les intestins. ‖ *Vers des pêcheurs*. Dénomination commune à toutes les larves d'insectes dont on se sert pour pêcher.

— Médec. *Ver solitaire*. Nom vulgaire du ténia. V. TÉNIA.

— Anc. médec. *Ver incubitain*. Nom par lequel on désignait les articulations détachées du ténia, parce que par la contraction elles prennent un peu la forme des graines d'un melon, d'une courge.

VERA. Géogr. Ville d'Espagne (Grenade), près de la mer, à 60 kil. N.-E. d'Alménia ; 8,000 hab. Pêche.

VERA. Géogr. anc. Nom d'une rivière de Mac[illegible]ine.

VERA (Pierre de). Né en 1440 à Xerès de la Fontera, fit la conquête des Canaries, dont il fut nommé capitaine-général par Ferdinand et Isabelle. Il se montra aussi habile administrateur qu'intrépide guerrier, revint dans sa patrie vers 1488, et mourut peu après à Xerès.

VÉRACITÉ. s. f. (du lat. *veracitas* ; rad. *verus*, vrai). Attachement constant à la vérité. La véracité d'un biographe, d'un historien. Sa véracité est connue. La conséquence naturelle de la *véracité* est d'être cru ; celle de la fausseté, d'exciter la défiance. (Edgeworth.)

— Théol. Un des attributs de Dieu, qui signifie qu'il ne peut jamais tromper. La véracité de Dieu.

VERA-CRUZ. Géogr. Ville et port de la Confédération mexicaine, ch.-l. de l'État de Vera-Cruz, sur le golfe du Mexique, à 278 kil. E. de Mexico ; 8,000 hab. Célèbre fort de Saint-Jean d'Ulloa, situé en face de la ville, et regardé jusqu'ici comme imprenable. Les Français, commandés par l'amiral Baudin, s'en sont emparés en 1838. C'est sur l'emplacement de Vera-Cruz que Fernand Cortès aborda en 1519. [illegible] du Mexique. ‖ *L'État de Vera-Cruz*, entre ceux de Mexico, Queretaro, la Puebla, San-Luis de Potosi, a 640 kilom. sur cent environ de largeur moyenne ; 150,000 hab. Climat très-varié.

VÉRAGRE. adj. et s. des 2 g. Géogr. anc. Nom d'un peuple d'Helvétie qui habitait dans la partie inférieure du Valais, vers Genève et Sion.

VERAMIER. s. m. Bot. Nom donné à la podolèpe, genre de plantes composées.

VERANDA. Myth. scand. Une des Parques scandinaves.

VÉRANDA. s. f. Relat. Espèce de galerie légère, couverte d'un tissu de joncs ou d'une toile. Une véranda règne sur toute la longueur des habitations des créoles, aux Indes.

VERAPAZ. Géogr. Ville de Guatimala, ch.-l. d'un département du même nom, à 200 kil. N.-E. de Guatimala la Nueva ; 12,000 hab.

VÉRATRE. s. m. (du lat. *veratrum* ; fait de *vertere*, changer, parce que les anciens attribuaient à cette plante la propriété de rétablir l'esprit des aliénés). Bot. Genre de plantes monocotylédones de la famille des colchicacées. Les deux principales espèces, le *vératre blanc* ou *officinal*, vulgairement, *varaire, ellébore blanc, tue-chien*, et le *vératre noir*, croissent en France, dans les pays montagneux. Leurs racines sont très-purgatives. On les emploie pour détruire les poux et autres animaux parasites.

VÉRATRIN. s. m. Chim. Substance résineuse particulière, qui accompagne la vératrine.

VÉRATRINE. s. f. Chim. Substance alcaline végétale trouvée dans la graine du vératre et de la plupart des colchicacées. Elle est blanche, solide, inodore, d'une saveur très-âcre, décomposable par le feu, très-peu soluble dans l'eau et soluble dans l'alcool. C'est un poison énergique.

VÉRATRIQUE. adj. des 2 g. Chim. Se dit des sels à base de vératrine.

VERBAL, ALE. adj. (du lat. *verbum*, parole). Qui n'est que de vive voix, et non par écrit. Ordre verbal. Promesse verbale. Dans tous les pays régis par les lois anglaises, les batteries sont toujours précédées de beaucoup d'injures *verbales*, parce qu'on y dit que les injures ne cassent pas les os. (Brill.-Sav.) Le machiavélisme inventa le système des concessions *verbales*, qui substituèrent la ruse aux armes émoussées de la violence, et mit une différence entière entre le gouvernement de fait et celui de droit. (Boiste.) ‖ Au pl. m., *verbaux*.

— *Procès-verbal*. V. PROCÈS-VERBAL.

— Dipl. *Note verbale*. Se dit d'une note donnée à un ambassadeur, à un cabinet étranger, par écrit, à la vérité, mais sans signature et sans un caractère pleinement officiel. Une note verbale peut être rétractée.

— Hist. litt. *Rapport verbal*. Se dit, dans les sociétés savantes, d'un rapport écrit, lorsqu'il ne doit pas être suivi d'une décision et qu'il n'est reçu que comme renseignement. On ne fait sur les ouvrages imprimés que des rapports verbaux.

VERBAL, ALE. adj. (rad. *verbe*). Gramm. Qui appartient au verbe, qui vient du verbe. Substantif verbal. Adjectif verbal.

— *Adjectif verbal*. Se dit plus ordinairement du participe présent devenu adjectif, et soumis comme lui aux règles de l'accord. On évitera de confondre le participe présent terminé en *ant*, et toujours invariable, avec l'adjectif verbal qui a la même terminaison, mais qui est variable, si l'on se rappelle que le participe présent exprime, de même que tous les verbes, ou une action faite par le mot qu'il modifie, comme *allant, marchant, fuyant*, ou une opération de l'esprit, comme *pensant, désirant*, tandis que l'adjectif exprime une qualité, une aptitude, une disposition à agir plutôt qu'une action. *Mugissant, buvant, gémissant, circulant, errant*, sont donc participes présents dans les phrases suivantes : La mer *mugissant* ressemblait à une personne qui, ayant été longtemps irritée, n'a plus qu'un reste de trouble et d'émotion. (Fén.) Personne assurément ne s'aviserait aujourd'hui de représenter dans un poëme une troupe d'anges et de saints *buvant* et riant à table. (Volt.) Les grands pins *gémissant* sous les coups des haches, tombent en roulant du haut des montagnes. (Fén.) Toutes les planètes *circulant* autour du soleil paraissent avoir été mises en mouvement par une impulsion commune. (Buff.)

Seule, *errant* à pas lents sur l'aride rivage,
La corneille enrouée appelle aussi l'orage. (Del.)

Mais ces mêmes mots sont adjectifs verbaux, et par conséquent prennent l'accord, dans ces autres phrases. Ils ont cependant eu la témérité de s'embarquer sur cette mer *mugissante*, malgré la défense que nous leur en avions faite. (Voyage dans le Lev.) Soyons bien *buvants*, bien mangeants. (La Font.) Il y a donc des peuples chrétiens *gémissants* dans un triste esclavage. (Volt.) Il y a des peuples qui vivent *errants* dans les déserts. (B. de St-P.) Certainement il n'y a pas deux milliards d'argent quatre cents millions d'espèces *circulantes* dans la France. (Volt.) V. PARTICIPE.

VERBALEMENT. adv. De vive voix et non par écrit. Ne promettre une chose que verbalement. Ne s'engager que verbalement.

VERBALISATION. s. f. (pr. *ver-ba-li-za-si-on*). Prat. Action de verbaliser.

[illegible]

VERBALISER. v. n. 1re conj. (pr. *ver-ba-li-zé* ; du lat. *verbum*, mot, parole). Prat. Exposer des raisons ou des faits, pour les faire mettre dans un procès-verbal. Verbaliser longuement, minutieusement.

— Dresser un procès-verbal. Le commissaire de police, le juge de paix s'est occupé à verbaliser, a jugé à propos de verbaliser.

— Fam. Faire de longs discours inutiles, qui ne servent, n'aboutissent à rien. Il ne fait que verbaliser. A quoi bon tant verbaliser ?

VERBANUS. (pr. *ver-ba-nuss*). Géogr. anc. Lac situé entre la Gaule cisalpine et la Rhétie. Aujourd'hui le *lac Majeur*.

VERBASCÉ, ÉE. adj. (de *verbascum*, nom lat. du bouillon-blanc). Bot. Qui ressemble au bouillon-blanc. ‖ VERBASCÉES. s. f. pl. Famille de scrofularinées qui a pour type le bouillon-blanc.

VERBE. s. m. (du lat. *verbum*). Parole, ton de voix. Il n'est usité que dans cette phrase : *Avoir le verbe haut*. Avoir la voix fort élevée. Fam.

— Fig. et fam. *Avoir le verbe haut*. Décider, trancher avec hauteur, parler avec hardiesse, présomption. Il a le verbe beaucoup trop haut pour un jeune homme.

VERBE. s. m. (du lat. *verbum*, mot, parole). Gramm. Partie du discours qui sert à marquer l'action ou l'état des êtres, avec rapport au temps et aux personnes. Cette espèce de mots est sans contredit la plus importante du discours. Aussi les grammairiens anciens l'ont-ils appelée *verbe*, qui veut dire *mot, parole*, voulant donner à entendre que c'est le mot essentiel, le mot par excellence, parce qu'en effet c'est celui qui joue le principal rôle dans l'expression de la pensée ; c'est celui qui donne le mouvement et la vie au discours. Tous les autres mots ne sont que les signes isolés des êtres ou de leurs qualités sensibles ; ce sont des matériaux épars, que le verbe vient lier entre eux en quelque sorte, et qu'il coordonne pour une fin commune.

— Les objets existent, mais leur nom seul ne suffit pas pour affirmer leur existence ; il faut donc un mot propre à exprimer cette affirmation. Tel est l'office des verbes *être, exister*, dans les phrases suivantes. *Je pense, donc je suis. Je suis celui qui suis. Dieu est celui qui est. Le peuple lève sans cesse les mains vers Dieu, et vous doutez même s'il existe*. Mais indépendamment de cette affirmation de l'existence des objets, nous avons bien souvent besoin d'exprimer si telle ou telle qualité leur convient ou ne leur convient pas. C'est encore le verbe qui est destiné à indiquer cette convenance ou cette disconvenance. Dans les phrases suivantes : *Ce mont est parfumé, les moments sont précieux, la terre est fertile*, les mots *est, sont*, forment le lien entre les adjectifs *parfumé, précieux, fertile*, et les substantifs *mont, moments, terre* ; ils prononcent sur leur convenance ou sur leur disconvenance. Deux fonctions sont donc attribuées au verbe *être*. Dans le sens absolu, il signifie l'existence : *Je pense, donc je suis*. Devant un adjectif, il forme le lien entre cet adjectif et le sujet, et prononce sur leur convenance ou sur leur disconvenance. Nos besoins ne se bornent pas à dire que les objets existent, et qu'ils existent avec telle ou telle qualité. Nous avons encore besoin d'indiquer leurs divers mouvements, les actions sans nombre qu'ils peuvent produire. Les mots *voir, entendre, crier, marcher, courir, dormir, manger, naître, mourir*, etc., servent à peindre les mouvements, les actions des êtres animés ou inanimés. Ces mots renferment en eux-mêmes la nature du mouvement ou de l'action sous laquelle ils font considérer les objets. Il y a donc dans toutes les langues une espèce de mots destinés à exprimer, outre l'action des êtres, les actes de l'esprit ou de l'âme, l'existence, la possession, la station, la position, etc., et cette espèce de mots n'est autre que le *verbe*, mot qui mérite effectivement le nom qui lui a été donné, puisqu'en lui réside tout le sens du discours.

— Les grammairiens sont loin d'être d'accord sur la définition que l'on doit donner du verbe ; chacun d'eux le définit d'une manière différente, selon le point de vue sous lequel il le considère. Nous allons reproduire quelques-unes de ces définitions, afin de mettre le lecteur à même de faire un choix. Nous suivrons l'ordre chronologique. Le *verbe* est une partie du langage signifiant action ou passion avec temps et modes. (Meigret, 1550.) Le *verbe* est un mot de nombre avec temps. (La Ramée ou Ramus, 1567.) Le *verbe* considère ou l'existence de l'être ci-devant nommé, et lors on l'appelle verbe substantif ; *je suis, j'existe*. Ou parce que l'être n'est que pour opérer, ou passe à quelque action ou production, par le verbe actif, *j'aime*. (Du Tertre, 1651.) Le *verbe* est un mot variable qui sert à affirmer ce que l'on juge des substances ou des accidents qui sont le sujet du discours. (Laur. Mauger, 1705.) Le *verbe* est une partie d'oraison qui sert à désigner l'être ou l'état des choses ou des personnes, et les actions qu'elles font, ou les impressions qu'elles reçoivent ; il subit diverses inflexions ou variations, avec distinction de modes, de temps, de personnes et de nombre. (Régnier Desmarais, 1706.) Le *verbe* est un mot qui sert ou qui peut servir à exprimer ce qu'on affirme du sujet. (Buffier, 1709.) Le *verbe* est un mot dont le principal usage est de signifier l'affirmation. [illegible] une action reçue par le sujet, ou bien il ne signifie que l'état du sujet. (Wailly, 1754.) Le *verbe* sert à affirmer la coexistence de l'attribut avec le sujet. (Condillac, 1755.) Les *verbes* sont des mots qui expriment des êtres indéterminés, en les désignant par l'idée précise de l'existence intellectuelle avec relation à un attribut. (Beauzée, 1767.) Le *verbe* est un mot qui exprime ou l'existence [illegible] (De Wailly, 1771.) Le *verbe* est la partie d'oraison dont le principal usage est de signifier l'affirmation, et qui se conjugue par personnes, par modes et par temps. (Dictionn. de l'Acad., 1772.) Le *verbe* est un mot qui unit les qualités avec leurs objets, et qui fait voir que les objets dont on parle existent avec telles ou telles qualités qu'on leur attribue. (Court de Gébelin, 1772.) L'essence du *verbe* consiste à représenter l'action. (Girard, 1774.) Le *verbe* est un mot dont le principal usage est de signifier l'affirmation. (Lévizac, 1797.) Le *verbe* est un mot qui sert à lier un attribut avec un sujet quelconque. (Sicard, 1801.) Le *verbe* exprime l'idée [illegible] il renferme l'idée d'une [illegible]

tutt-Tracy, 1804.) Le *verbe* exprime ou une action qui se fait par le sujet, c'est-à-dire par le substantif qui le précède; ou une action que reçoit ce même sujet, ou enfin l'état de ce sujet. (L'abbé Guillon, 1807.) Le *verbe* exprime la perception d'un rapport entre un sujet et un attribut, entre un individu déterminé dans l'espèce et un individu spécifique, et il exprime ces choses avec rapport aux modes, aux temps, aux nombres et aux personnes grammaticales. (Serreau et Boussi, 1824). Le *verbe* est une partie d'oraison qui désigne une action faite ou reçue par le sujet, ou simplement l'état du sujet. (Laveaux, 1828.) Le *verbe* est le mot qui, dans la proposition, exprime le rapport de l'attribut au sujet. (Boniface, 1829.) Le *verbe* est un nom, signe de l'existence d'un rapport entre le sujet et l'attribut. (Darjou, 1829). Le *verbe* est un mot dont le principal usage est de signifier l'affirmation de quelque attribut, avec désignation des personnes, des nombres, des temps et des modes. (Girault-Duvivier, 1830). Le *verbe* est un mot dont on se sert pour exprimer que l'on est, ou que l'on fait quelque chose. (Lhomond, 1831). Le *verbe* est un mot qui exprime l'affirmation. (Noël et Chapsal, 1831.)

— *Conjuguer un verbe.* Écrire ou réciter dans un ordre déterminé ses différentes terminaisons ou inflexions de modes, de temps, de personnes et de nombres. V. CONJUGAISON.

— Le verbe admet quatre sortes de modifications ou changements de forme, pour quatre causes : la *personne*, le *nombre*, le *mode* et le *temps*. La personne est la propriété qu'a le verbe de marquer par sa forme son rapport à un sujet de la première, de la seconde ou de la troisième personne, *je chante, tu chantes, il chante*. Le nombre est la propriété qu'a le verbe de marquer par sa forme son rapport à un sujet singulier ou pluriel, *je chante, nous chantons, ils chantent*. Le mode est la propriété qu'a le verbe de marquer par sa forme la manière de signifier dans laquelle on l'emploie. V. MODE. Le temps est la propriété qu'a le verbe de marquer par sa forme l'époque à laquelle il correspond.

— *Verbe absolu.* Celui qui n'a besoin d'aucun régime, ni exprimé, ni sous-entendu, comme *il tonne*.

— *Verbe abstrait.* Dénomination que l'on donne quelquefois au verbe substantif *être*.

— *Verbes anomaux.* Ceux qui ont des irrégularités, et quelque chose de singulier dans les terminaisons ou formations de leurs temps, comme *asseoir, faillir*.

— *Verbe attributif* ou *adjectif*. Se dit de tous les verbes autres que le verbe *être*, et qui résultent de la combinaison de ce dernier verbe et d'un attribut. *J'aime, je cours, j'aperçois, je marche, je prends*, etc., sont des verbes attributifs, parce qu'ils se décomposent par *je suis aimant, je suis courant, je suis apercevant, je suis marchant, je suis prenant*, etc.

— *Verbes auxiliaires.* Se dit des verbes *être* et *avoir*, parce qu'ils servent à former les temps composés des autres verbes.

— *Verbe concret.* C'est ainsi qu'on appelle quelquefois les verbes attributifs ou adjectifs. Les *verbes* concrets se subdivisent en actifs, passifs et neutres. (Beauzée.)

— *Verbes défectifs* ou *défectueux*. Se dit des verbes lorsqu'ils ne sont pas usités à tous les modes et à tous les temps; ou qu'ils ne s'emploient pas à toutes les personnes.

— *Verbe déponent.* V. DÉPONENT.

— *Verbe fréquentatif.* Celui qui marque que l'on réitère souvent la même action, la même chose, comme en latin *itare*, de *ire*, aller souvent, *ventitare*, *ventito*, venir souvent; et en français *clignoter, machicoter*, etc. Les verbes fréquentatifs en français sont familiers.

— *Verbe impersonnel.* Celui dont le sujet grammatical, *il*, ne représente ni un nom de personne, ni un nom de chose; tels sont *il pleut, il neige, il tonne*, etc. On l'appelle aussi verbe unipersonnel. ‖ *Verbe impersonnel essentiel.* Celui qui ne s'emploie qu'à la troisième personne du singulier, comme *il tonne, il faut*. ‖ *Verbe impersonnel accidentel.* Celui qui ne s'emploie qu'accidentellement à la troisième personne, à qui la forme impersonnelle n'est pas propre, tels que *arriver, convenir, dépendre*, [illegible]

— [illegible] action commencée et continue dans le sujet du verbe, comme *fleurer, grisonner, reverdir, vieillir*, etc.

— *Verbe intransitif.* Dénomination qu'on donne aussi au verbe *neutre*, parce qu'il exprime l'action ou d'une manière absolue, et sans rapport avec aucun objet, ou qu'il ne la transmet à un complément que d'une manière indirecte et par le secours d'une préposition.

— *Verbes irréguliers.* Ceux qui ne se conjuguent pas comme le verbe modèle de la conjugaison à laquelle ils appartiennent.

— *Verbe méditatif.* Celui qui exprime qu'on se prépare à l'action ou qu'on la désire. En latin, les verbes méditatifs se terminent en *urio*, comme *canaturio, lecturio, esurio*, etc.

— *Verbe neutre.* Celui qui, comme le verbe actif, exprime une action, mais qui n'a pas de régime ou complément direct. Le verbe neutre n'a point d'expression passive correspondante; on excepte cependant *obéir, convenir*, etc.; *il est obéi, cette chose est convenue*. De même qu'un verbe actif peut s'employer neutralement, *il chante bien*; un verbe neutre peut s'employer activement, *courir les bals*. ‖ *Verbe neutre intransitif.* Celui qui exprime une action qui se borne au sujet, comme *partir, courir, languir*, etc. ‖ *Verbe neutre transitif.* Celui qui exprime une action qui retombe indirectement sur un objet, *plaire à quelqu'un, médire de quelque chose*.

— *Verbe neutre-passif.* Dénomination employée par d'anciens grammairiens pour désigner des verbes qui ont un sens passif, avec la forme d'un verbe neutre, comme *vapulo*, je suis battu.

— *Verbe passif.* Verbe qui exprime une passion, qui souffre et reçoit l'action de quelque agent, et se conjugue avec l'auxiliaire *être*, comme *être aimé, être bâti, être ouvert, être aperçu*, etc. Tout verbe actif a son passif correspondant, à quelques expressions près. Quelques grammairiens n'admettent point de *verbe passif* en français, par la raison que ce qu'on nomme passif n'est autre chose que le participe passé d'un verbe joint à l'auxiliaire *être*, et que *je suis aimé, j'étais aimé, j'ai été aimé*, présentant dans leur ensemble non des verbes particuliers, mais des propositions, comme *je suis malade, j'étais triste, j'ai été content*, etc. En latin, les verbes ont véritablement un passif, parce que les terminaisons en sont différentes, et qu'ils sont passifs de leur nature. V. PASSIF.

— *Verbe pronominal.* Verbe qui, dans tous ses temps, se conjugue avec deux pronoms de la même personne. *Je me flatte, tu te flattes, il se flatte*, etc.

— *Verbe pronominal passif* ou *proprement dit*. Verbe qui se conjugue avec un second pronom, sans indiquer une action du sujet sur lui-même, ou une action réciproque, mais avec un sens purement passif. *Ces choses se sont dites*, pour *ces choses ont été dites*, ou *on a dit ces choses*.

— *Verbe réciproque.* Se dit du verbe réfléchi lorsqu'il exprime l'action réciproque de plusieurs sujets. *Ces enfants s'aiment et se plaisent.* ‖ On distingue les verbes réciproques en directs et en indirects, selon que le pronom qui précède est employé comme régime direct ou comme régime indirect. *Ils se sont tués; ils se sont dit des injures.*

— *Verbe réduplicatif.* Celui qui exprime une action répétée deux ou plusieurs fois, ou la répétition d'une même action, tels que *refaire, rechanter, recommencer*, etc.

— *Verbe réfléchi.* Verbe énonçant une action qui, partant du sujet, retombe et se réfléchit sur le sujet lui-même. On l'appelle aussi *verbe pronominal*. ‖ *Verbe réfléchi essentiel.* Ceux que l'on ne peut employer sans l'un des pronoms complétifs *me, te, se, nous, vous*, tels que *s'abstenir, s'emparer, se repentir, se souvenir*, etc. ‖ *Verbe réfléchi accidentel.* Celui qui se construit sans le pronom complétif; tels que *se jouer, se rire, s'accuser*, etc. ‖ *Verbe réfléchi direct.* Verbe réfléchi qui a pour régime direct le pronom qui le précède; *ils se sont frappés; elle s'est blessée*, etc. ‖ *Verbe réfléchi indirect.* Se dit du verbe réfléchi quand le pronom qui le précède est employé comme régime indirect, *il s'est coupé le pouce, ils se sont jeté des pierres*.

— *Verbes réguliers.* Ceux qui se conjuguent dans tous leurs temps comme le verbe modèle de la conjugaison à laquelle ils appartiennent.

— *Verbe substantif.* C'est ainsi qu'on nomme le verbe *être*, qui, suivant la plupart des grammairiens, est le seul verbe proprement dit; et cette dénomination lui vient de ce que, dit-on, il subsiste par lui-même, et qu'il ne renferme en lui-même aucune idée d'attribution.

— *Verbe transitif.* Dénomination donnée par quelques grammairiens au verbe communément appelé *actif*, parce que ce verbe exprime une action qui du sujet est transmise directement au complément ou régime qui en est l'objet.

— *Verbe unipersonnel.* Verbe qui ne s'emploie qu'à la troisième personne. On l'appelle aussi *impersonnel*. Suivant un grammairien moderne, les véritables verbes *impersonnels* sont ceux qui ne s'emploient qu'à la troisième personne, mais aux deux nombres, et qui ont un sujet grammatical, tels que *échoir* et *seoir* (être convenable.)

— *Verbe usurpatif.* Verbe qui exprime que l'on va faire la chose, que l'on agit en la faisant. *Vado salutatum, legendo prœ[illegible]* sont des verbes usurpatifs, d'après les anciens grammairiens [illegible]

VERBE. s. m. Théol. La seconde personne de la sainte Trinité. Au commencement était le *Verbe*, et le *Verbe* était en Dieu, et le *Verbe* était Dieu. (Évang. de saint Jean.)

— Comm. relig. *Verbe incarné.* Nom d'un ordre de religieuses fondé à Roanne en 1506. La bulle d'érection fut donnée par Urbain VIII, en 1609.

— Philos. V. LOGOS.

VERBÉJA. Myth. lat. Divinité adorée par les Bretons et les Gaulois. Verbéja paraît être la déesse de la Victoire.

VERBÉNACÉ, ÉE. adj. (du lat. *verbena*, verveine). Bot. Qui ressemble à la verveine. ‖ VERBÉNACÉES. s. f. pl. Famille de plantes qui a pour type le genre verveine.

VERBÉNAIRE. s. m. (du lat. *verbenarius*; rad. *verbena*, verveine). Antiq. rom. Se dit du chef des féciaux, parce qu'il portait une branche de verveine.

VERBÉNÉ, ÉE. adj. Bot. Syn. de Verbénacé. V. VERBÉNACÉ.

VERBERIE. Géogr. Bourg de France, département de l'Oise, sur l'Oise, à 16 kil. N.-E. de Senlis; 1,300 hab.

— Hist. ecclés. *Conciles de Verberie.* Se dit des quatre conciles tenus à Verberie, en 725, 853, 863 et 869.

VERBÉSINE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, de l'ordre des radiées, famille des composées, dont les espèces croissent dans les Indes. La *verbésine comestible* a l'odeur et la saveur du fenouil; elle est bonne à manger.

VERBÉSINÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une verbésine. ‖ VERBÉSINÉES. s. f. pl. Famille de plantes radiées, qui a pour type le genre verbésine.

VERBÉRATION. s. f. (pr. *ver-bé-ra-ci-on*; du lat. *verberatio*, fait de *verberare*, frapper). Phys. Nom donné au battement ou vibration de l'air qui produit le son. La verbération de l'air. Vieux et peu usité.

VERBIAGE. s. m. (du lat. *verbum*, parole). Abondance de paroles inutiles, insignifiantes. Il n'y a que du verbiage dans ce discours, dans cet ouvrage. C'est un verbiage continuel, un fastidieux verbiage. Il s'était mis en réputation dans le public par un *verbiage* spécieux, soutenu d'un air imposant. (Le Sage.) Il est fam.

VERBIAGÉ. part. pass. du v. Verbiager. Il est invar.

VERBIAGER. v. n. 1re conj. (rad. *verbiage*). On met un *e* après le *g* devant *a*, *o*. *Nous verbiageons, je verbiageais*, etc. Employer beaucoup de paroles pour dire peu de chose. Fam. et injurieux.

VERBIAGEUR, EUSE. s. Celui, celle qui verbiage, qui emploie beaucoup de paroles pour dire peu de chose. Quel insupportable verbiageur! Fam. et injurieux.

VERBIEST (Ferdinand). Jésuite, né vers 1630, à Bruges, mort en Chine en 1688, se distingua comme missionnaire et comme astronome. Il a laissé plusieurs ouvrages manuscrits écrits en chinois, qui se trouvent à la bibliothèque royale.

VERBOQUET. s. m. Constr. Cordage attaché à un fardeau que l'on élève, pour le maintenir et l'empêcher de tourner. On dit aussi *virebouquet*.

VERBOSITÉ. s. f. (du lat. *verbositas*; rad. *verbum*, parole). Caractère, vice de ce qui est verbeux. La verbosité d'un avocat, d'un orateur. La verbosité d'une brochure, d'un mémoire.

VERBOUILLET. s. m. Bot. Nom vulgaire du fragon.

VERBOYER. v. a. 1re conj. Vieux mot qui signifiait Débiter, chanter.

> Leurs gorgettes qui verboyoient
> Le chant que nature a appris. (AL. CHART.)

VERCEIL. Géogr. Ville des États sardes (Novare), ch.-l. de petite intendance, sur la Sesia, à 70 kil. N.-E. de Turin; 16,000 hab. Sous l'empire, elle était le ch.-l. du département de la Sesia.

VERCEILLOIS, OISE. adj. et s. Géogr. Habitant de Verceil. ‖ Qui appartient à Verceil ou à ses habitants.

VERCELLE. Géogr. anc. Ville de la Gaule transpadane, vers le S.-O., aujourd'hui Verceil.

— Hist. rom. *Bataille de Vercelle* ou *de Verceil*. Défaite des Cimbres par Marius, en 101 av. J.-C. V. CIMBRES.

VERCELLIN, INE. adj. Géogr. anc. et mod. Habitant de Vercel ou Verceil ‖ Qui appartient à cette ville ou à ses habitants.

VERCHIÈRE. s. f. S'est dit pour Verger ou terre cultivée en général.

— Cout. d'Angleterre. Dot assignée sur une terre.

VERCHOCK. s. m. Métrol. Mesure de longueur de Russie, pouce ou douzième du pied, valant mètre 0,0254. Un auteur russe la distingue du pouce, et l'évalue à 0,444.

VERCINGÉTORIX. Chef gaulois, Arverne de naissance, souleva, l'an 53 av. J.-C. la Gaule centrale, que César venait de soumettre, et se fit proclamer généralissime. César le battit en plusieurs rencontres, s'empara de Bourges, sa principale place, l'assiégea dans Alésia, et le força à se rendre. Après avoir orné le triomphe [illegible] av. J.-C.

— Selon quelques auteurs, *Vercingétorix* serait le titre d'un magistrat suprême des Gaulois, que les Romains auraient pris pour un nom propre. On croit que c'est la corruption des mots celtiques *fear-cinge-toir*, homme-chef d'expédition.

VER-COQUIN. s. m. Entom. Nom vulgaire de la chenille de la pyrale, insecte qui ronge la vigne.

— Sorte de vertige qui atteint quelques animaux, et que l'on attribue à la présence dans le cerveau d'un ver auquel on donne aussi le nom de *ver-coquin*.

— Fig. et fam. Caprice, fantaisie. Voilà son ver-coquin qui le prend.

VERD, ERDE. adj. Ancienne forme de l'adjectif *vert, verte*. Le masculin s'est longtemps écrit ainsi. V. VERT.

VERDAGE. s. m. (rad. *verd*). Anc. cout. Action de garder les bestiaux paissant dans un bois.

— Agric. Récolte enterrée en fleurs, pour engrais.

VERDAGON. s. m. (rad. *verd*). Hist. Nom donné au vin de 1725, qui fut très-vert, très-mauvais.

VERDALE. s. f. Bot. Variété d'olivier.

VERDANGE. s. m. Ornith. Nom vulgaire du bruant et du cochevis.

VERDATE. s. m. Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide verdique avec une base.

VERDÂTRE. adj. des 2 g. (rad. *vert*). Qui tire sur le vert. Couleur verdâtre. Eau verdâtre. La femelle du rossignol pond ordinairement cinq œufs d'un brun *verdâtre*. (Buff.)

VERDAU. s. m. Nom vulgaire de la chenille d'une espèce d'alucite.

VERDAUD, AUDE. adj. Qui est un peu vert, qui n'est pas mûr. Vieux et inusité.

VERDE. s. m. Ornith. Un des noms vulgaires du martin-pêcheur.

VERDE (SIERRA-). Géogr. Chaîne de montagnes du Mexique : elle fait partie de la grande chaîne qui parcourt les deux Amériques, du N. au S.

VERDÉE. s. f. (rad. *verd*). Comm. Sorte de petit vin blanc de Toscane, qui a une teinte verdâtre. On dit quelquefois *verdet*, s. m.

VERDELET, ETTE adj. (rad. *verd*). Diminutif de vert; qui est un peu vert. Peu usité.

— *Vin verdelet.* Vin qui est un peu vert, un peu acide.

— Fig. et fam. *Il est encore verdelet.* Se dit d'un vieillard qui a conservé de la vigueur.

VERDELET. s. m. Ornith. Un des noms vulgaires du bruant.

VERDELIER. s. m. Bot. Nom vulgaire de l'osier.

VERDERIE. s. f. Eaux et for. Étendue de bois qui était soumise à la juridiction d'un verdier.

— Il se disait aussi de la juridiction même.

VERDERIN. s. m. Ornith. Nom donné à un oiseau du genre loxie.

VERDEROUX. s. m. Ornith. Tangara vert et roux de la Guiane.

VERDET. s. m. (rad. *verd*). Chim. Sel de cuivre verdâtre, que l'on nomme communément vert-de-gris. V. VERT-DE-GRIS.

— *Verdet cristallisé.* L'acétate de cuivre cristallisé.

— S'est dit quelquefois pour Verdée, vin blanc de Toscane d'une teinte verdâtre. Je tâtai des fruits du duc, et bus quelques coups d'un *verdet* dont ce prince les avait accompagnés. (Le Sage.)

— Ichthyol. Nom vulgaire d'un poisson du genre lépisosté.

— Entom. Nom donné à la trictie noble, insecte coléoptère.

— Hist. fr. S'est dit de certains volontaires royalistes qui s'organisèrent, pendant la révolution, dans le midi de la France, et commirent beaucoup de réactions après le 9 thermidor. Ils portaient au bras un ruban vert. Les verdets reparurent en 1815, et furent bientôt réprimés par le gouvernement royal.

VERDEUR. s. f. (rad. *verd*). Humeur, sève du bois qui n'est pas mort, qui n'est pas encore sec. Du bois qui a encore de la verdeur, qui n'a pas perdu sa verdeur.

— Acidité du vin. Ce vin a encore trop de verdeur. Les vins de ce canton ont une verdeur qu'ils ne perdent jamais.

— Défaut de maturité des fruits. Manger des abricots, des pommes, dans leur verdeur.

— Fig. Jeunesse, vigueur de l'homme. Dans la verdeur de l'âge. Homme qui est dans toute sa verdeur, dans toute la verdeur de son âge.

— Fig. encore. Acreté des paroles. La verdeur d'une réponse, d'une lettre. La verdeur de sa dernière brochure a soulevé tous les critiques.

— S'est dit pour Fraîcheur. Achille, qui était en la première et imberbe *verdeur* de son adolescence. (Mont.)

VERDEUX. adj. m. Chim. Se dit quelquefois de l'acide verdique, quand il n'est pas encore devenu vert, en absorbant l'oxygène de l'air.

VERDI. s. m. S'est dit pour Vendredi. ‖ [illegible]

VERDI, IE. part. pass. du v. Verdir. S'empl. adjectiv.

VERDICT. s. m. (pr. *ver-dik*; du lat., *verum*, véritable; *dictum*, parole). Déclaration du jury, réponse qu'il fait aux questions de la cour. Le verdict du jury a été favorable. Le jury a rendu un verdict d'acquittement, un verdict de culpabilité. C'est un mot d'origine anglaise, comme l'institution à laquelle il correspond.

VERDIER. s. m. (rad. *vert*). Ornith. Nom donné au bruant commun, que l'on nomme aussi *verdier terrier, verdier buissonnier, verdier des oiseleurs*. Le *verdier* passe l'hiver dans les bois, où il se met à l'abri des intempéries de la mauvaise saison sur les arbres toujours verts. (Buff.) Les *verdiers* sont doux et faciles à apprivoiser, mais ils chantent peu. (Id.)

> Voyez-vous voltiger autour de ces buissons
> Le bouvreuil empourpré, les folâtres pinsons,
> Le mésange au front noir, le verdier, la fauvette.
> (CASTEL.)

— *Verdier du Cap* ou *des Indes*. Le fringille vert-brunet. ‖ *Verdier de Java.* Le toupet bleu. ‖ *Verdier de la Louisiane.* Le fringille pape. ‖ *Verdier de Saint-Domingue.* Le fringille ver-

derin. ‖ *Verdier à tête rouge.* Le tangara rouverdin.

— Erpét. *Verdier* Un des noms vulgaires de la raine verte.

VERDIER. s. m. Eaux et for. Officier qui commandait aux gardes d'une forêt éloignée des maîtrises. Il connaissait des délits qui n'excédaient pas cinquante sous.

— Ichthyol. Nom spécifique d'un poisson du genre scombre.

VERDIÈRE. s. f. Ornith. Nom vulgaire du proyer.

VERDILLON. s. m. (pr. *ver-di-yon*). Techn. Levier qui sert à détacher les blocs d'ardoise. ‖ Partie du métier des tapisseries de haute lisse.

VERDIOLE. s. f. Ornith. Espèce de gobe-mouche.

VERDIQUE. adj. m. Chim. Se dit d'un acide particulier, trouvé dans un grand nombre de plantes, et qui a la propriété de verdir à l'air, quand il est combiné avec un excès de base.

VERDIR. v. a. 3e conj. (rad. *verd.*) Peindre, colorer en vert. Verdir une porte, des jalousies.

— v. n. Devenir vert. Se dit proprement des arbres, des plantes. C'est au mois d'avril que tout commence à verdir. Les marronniers ne verdissent pas encore.

— Se dit aussi du cuivre quand il commence à se couvrir de vert-de-gris. Il faut nettoyer ces chandeliers, ils verdissent, ils commencent à verdir.

— SE VERDIR. v. pron. Recevoir une couleur verte. Les contrevents des petites maisons de campagne se verdissent ordinairement.

VERDOIE ou **VERDOYE.** s. m. Ornith. Un des noms du bruant.

VERDON. s. m. Ornith. Un des noms de la fauvette d'hiver.

VERDOULET. s. m. Ornith. Un des noms du verdier.

VERDOYANT. part. prés. du v. Verdoyer. Qui verdoie. Il est invar. Une prairie verdoyant à vue d'œil.

VERDOYANT, ANTE. adj. Qui devient vert. Des arbres verdoyants. Il aurait fallu savoir comment la plante reparaît *verdoyante* au printemps, sans qu'on ait pris soin de la préserver de la gelée. (B. de St-P.) Souvent son cône noir s'élève du sein *verdoyant* des forêts. (Id.) Il grimpe sur les rochers escarpés, enflammé d'ardeur à l'aspect des tiges *verdoyantes* qui se balancent sur leur cime. (Deleuze.) Des collines plus ou moins élevées appuient leurs croupes *verdoyantes* sur les flancs des montagnes. (Bergasse.) Tantôt ces chemins s'écartent du rivage, forment d'immenses golfes, laissant des marques *verdoyantes* ou des lisières de sable doré. (Lamart.) En gazons *verdoyants* les autels sont dressés. (Del.)

La mer a pris soudain une face riante,
Les bois ont incliné leur cime *verdoyante*.
(A. Martin.)

— *Couleur verdoyante.* Couleur qui tire sur le vert. L'émeraude lançait sa flamme *verdoyante*. (Thomas.)

— Myth. gr. *Verdoyante.* Surnom de Cérès à Athènes.

VERDOYÉ. part. pass. du v. Verdoyer. Il est invariable.

VERDOYER. v. n. 1re conj. (rad. *verd*). *Je verdoie, tu verdoies, il verdoie, nous verdoyons, vous verdoyez, ils verdoient. Je verdoyais, nous verdoyions, vous verdoyiez, ils verdoyaient. Je verdoierai. Je verdoierais. Que je verdoie, que nous verdoyions, que vous verdoyiez. Que je verdoyasse.* Devenir vert. Les bois commencent à verdoyer. Ma sœur Anne, ne vois-tu rien venir? — Je ne vois rien que le soleil qui poudroie et l'herbe qui *verdoie*. (Ch. Perr.)

VERDULE. s. m. Ornith. Nom vulgaire du bruant.

VERDUN. (en lat. *Verodunum*; du celt. *wyrddon*, herbu; ou de *ver*, rivière; *twnn*, *dunn*, coupée, partagée; cette ville est sur la pente d'une élévation). Géogr. Ch.-lieu d'arr. (Meuse), sur la Meuse, à 45 kilom. N.-E. de Bar-le-Duc et à 264 kilom. de Paris; 10,577 hab. Forte citadelle. Commerce de confitures [illegible]

— *Gouvernement de Verdun.* Un des huit petits gouvernements de l'ancienne France, compris depuis dans le grand gouvernement de Metz-et-Verdun. Se composait de deux districts : 1° la ville et le comté de Verdun; 2° l'évêché de Verdun.

— Hist. *Paix* ou *traité de Verdun.* Traité conclu en 843, entre Charles le Chauve, Louis le Germanique et l'empereur Lothaire. ‖ *Prise de Verdun.* Occupation de cette ville par les Prussiens, le 5 septembre 1792. Verdun fut repris par les Français le 14 octobre 1792.

VERDUN. s. m. Anc. t. milit. Sorte d'épée longue, étroite, qu'on fabriquait dans la ville qui porte ce nom.

VERDUNOIS, OISE. adj. et s. Géogr. Habitant de Verdun. ‖ Qui appartient à Verdun ou à ses habitants.

VERDUNOIS. Géogr. Ancien petit pays de France, en Gascogne, compris aujourd'hui dans les départements du Tarn-et-Garonne et de la Haute-Garonne. La capitale était Verdun-sur-Garonne. On l'appelait aussi *Pays de Verdun.*

VERDUN-SUR-GARONNE. Géogr. Ch.-l. de cant. (Tarn-et-Garonne), à 22 kilom. S.-E. de Castel-Sarrasin; 4,213 hab. Jadis capitale du Verdunois.

VERDUN-SUR-SAÔNE. Géogr. Ch.-l. de cant. (Saône-et-Loire), sur la Saône, à 22 kil. N.-E. de Châlons-sur-Saône; 1,904 hab.

VERDURE. s. f. (rad. *verd*). Couleur verte que présentent les feuilles des arbres, les plantes, surtout au printemps. La verdure des prés, des champs, des bois. Les jardins ont repris leur verdure. La verdure plaît aux yeux, repose les yeux. Le terrain commençait à recouvrer sa *verdure* et sa végétation. (Buff.) En peu de temps ces pyramides sombres et brutes furent couvertes de *verdure*. (B. de St-P.) Salut, *verdure* aimable! vêtement universel de la nature riante! placé au milieu des couleurs, tu réunis leurs nuances, tu mêles l'éclat de la lumière à la douceur de l'ombre. (Deleuze.)

Arbres dépouillés de *verdure*,
Malheureux cadavres des bois,
Que devient aujourd'hui cette riche parure
Dont je fus charmé tant de fois? (J.-B. Rouss.)

— Se dit aussi des herbes, des plantes et des feuilles mêmes. Cabinet de verdure. Lit, banc de verdure. Dais, berceau, voûte, dôme, toit de verdure. Rideau de verdure. Se coucher, s'étendre sur la verdure. Joncher les rues de verdure. La *verdure* a pris pendant la nuit une nouvelle vigueur. (J.-J. Rouss.) La nature travaille constamment à cacher sous la riante *verdure* la terre, tombeau de ses enfants. (Boiste.) Il s'étend mollement sur un lit de *verdure*. (De Valori.)

Là d'épais alisiers, penchés sur l'onde pure,
Protégeaient sa pudeur d'un rideau de *verdure*.
(De Gessin.)

— *Tapis de verdure.* Un tapis de gazon.

Déroulant ses tapis de *verdure*,
Ici, sous un ciel pur, la savane à tes yeux
S'étend vers l'horizon et se perd dans les cieux.
(Saint-Victor.)

— *Verdure* s'applique encore aux plantes potagères dont on mange les feuilles, comme les épinards, l'oseille, les salades, etc. Ne vivre que de verdure.

— *Tapisserie de verdure*, ou *verdure*. Tapisserie qui représente principalement des arbres, des charmilles. Et moi, si j'étais à votre place, j'achèterais une belle tenture de tapisserie de *verdure* ou à personnages, que je ferais mettre à sa chambre, pour lui réjouir l'esprit et la vue. (Mol.)

— Épith. Tendre, jeune, naissante, molle, riante, émaillée, épaisse, rare, fraîche, riche, animée, ombrageuse, pâle, aride, sombre, flétrie. ‖ L'émail de la verdure; des arbres la verte chevelure; la parure des prés, des prairies. L'émail velouté d'une fraîche *verdure*. (Del.)

VERDURIER. s. m. (rad. *verdure*). Celui qui fournit les salades dans les maisons royales.

— Comm. Marchand d'herbages, de salades.

VERDURON. s. m. Ornith. Nom vulgaire du serin d'Italie.

VÉRÉCOND, ONDE. adj. (du lat. *verecundus*). Vieux mot qui signifiait Pudique, honteux.

— Abusiv. Qui a une mine sotte et niaise. Ce jeune homme a la mine véréconde.

VEREDAIRE. s. m. (du lat. *veredarius*). Antiq. rom. Courrier qui changeait de chevaux à l'aide de relais disposés d'avance.

VEREGLAZ. s. m. S'est dit pour Verglas.

VERESCIE. s. f. S'est dit pour Vessie, tumeur.

VÉRÉTILLE. s. f. Zooph. Genre établi pour deux espèces de pennatules qui diffèrent des véritables pennatules par la position des polypes. Vérétille phalloïde. Vérétille cynomoire.

VÉRÉTRIFORME. adj. des 2 g. (du lat. *veretum*, verge; *forma*, forme). Hist. nat. Qui a la forme d'une verge. ‖ VÉRÉTRIFORMES. s. m. pl. Famille de l'ordre des holoturides apodes, comprenant ceux de ces animaux qui ont la forme d'une verge.

VÉRETTE. s. f. Pathol. Syn. de Vérolette. V. VÉROLETTE.

— Art vétér. Un des noms de la clavelée.

[illegible]

fruits dans lesquels se trouvent des vers. Fruit véreux. Prune véreuse. Pommes véreuses. Les bigarreaux sont ordinairement véreux.

— Fig. et fam. Qui est fortement suspect d'un vice essentiel et caché. Un homme véreux. Un titre véreux. Un effet véreux. Une caution, une créance véreuse. Il y a là quelque chose de véreux.

— Prov. *Son cas est véreux.* Son affaire est mauvaise. ‖ *Il sent son cas véreux.* Il n'a pas la conscience nette, il a quelque chose à se reprocher.

VERFEIL. Géogr. Ch.-l. de cant. (Haute-Garonne), sur le Giron, à 28 kil. de Toulouse; 2,460 hab.

VERGADELLE. s. f. Ichthyol. Un des noms de la merluche.

VERGAGE. s. m. Anc. cout. Droit de jaugeage.

VERGAT. s. m. Pêch. Nom d'une espèce de filet.

VERGE. s. f. (du lat. *virga*). Baguette longue et flexible. La verge d'un fouet. Avoir, tenir une verge à la main. Toucher avec une verge.

— *La verge de Moïse, la verge d'Aaron, la verge des magiciens de Pharaon.* La baguette avec laquelle ils opéraient des prodiges. Mais Pharaon avait ses enchanteurs, qui imitèrent, par la force de leur magie, les véritables miracles de Dieu, pour en ôter le crédit, et ils changèrent en effet leurs *verges* en serpents en présence de Pharaon. (Le Maistre de Sacy.) ‖ En parlant des autres magiciens, on dit *Baguette*.

— Se prend quelquefois pour le fouet tout entier. Cheval qui craint la verge. Charretier, cocher qui abuse de la verge.

— Prov. *N'avoir ni verge ni bâton.* N'avoir aucune arme, aucun moyen d'attaquer ni de se défendre.

— Grand morceau de baleine, garni d'argent par les deux bouts, que porte un bedeau quand il est en fonction.

— Baguette garnie d'ivoire que portaient les huissiers appelés *huissiers à verge*.

Je m'appelle Loyal, natif de Normandie,
Et suis huissier à *verge* en dépit de l'envie. (Mol.)

— Long tringle de métal. Verge de fer. Verge de cuivre.

— Fig. *Gouverner, régir un peuple avec une verge de fer.* Le traiter avec dureté, régner despotiquement.

— au pl. Menus brins de bouleau, d'osier, de genêt, etc., avec lesquels on fouette, on fustige. Poignée de verges. Battre de verges. Menacer un enfant des verges. Ah! malheureux, ma pauvre fille est morte! Qu'ai-je fait, misérable! ah! chiennes de *verges!* La peste soit des *verges*. (Mol.) ‖ Se dit cependant quelquefois au singulier. Un enfant qui craint la verge.

— *Faire passer un soldat par les verges, par les baguettes.* V. BAGUETTE. ‖ Fig. *Passer par les verges.* Être censuré, être critiqué sans ménagement. Les traitants, les procureurs, les abbés, les médecins, les avocats, les juges, reparaissent dans toutes ces pièces pour y passer par les *verges*, et les exécutants ne frappent point légèrement. (La Harpe.)

— Fig. *Être sous la verge de quelqu'un.* Être sous sa direction.

— Fig. et fam. *Faire baiser les verges à quelqu'un.* L'obliger, après qu'on l'a châtié, à demander pardon, ou à reconnaître la justice du châtiment.

— Prov. et fig. *Donner des verges pour se fouetter.* Fournir des armes contre soi-même.

— *Verges* signifie aussi figurém., Les peines, les afflictions que Dieu envoie aux hommes pour les punir. Nous devons bénir les verges dont Dieu nous frappe.

— Fig. *Quand Dieu a châtié ceux qu'il veut corriger, il jette souvent les verges au feu.* Dieu extermine souvent ceux dont il s'est servi pour châtier les autres.

— Anat. Organe de la copulation. Chez l'homme, la verge est située à la partie antérieure inférieure de l'abdomen, au-dessus et au devant de la symphyse pubienne. On la nomme aussi *membre viril* et *pénis*. Elle existe, mais avec des différences notables dans la forme et la position, chez les autres mammifères, chez les oiseaux, la plupart des reptiles, quelques poissons, plusieurs mollusques et annélides, crustacés et arachnides, insectes et radiaires.

— Bot. *Verge de Jacob.* L'asphodèle jaune, nommé aussi *bâton de Jacob.* ‖ *Verge d'or* Nom donné à plusieurs plantes de la famille des corymbifères, à fleurs jaunes en épis. La *solidago verge d'or*, très-commune dans nos bois, est recherchée des bestiaux et fait partie des vulnéraires suisses. La *verge d'or du Canada*, cultivée dans les jardins, fournit une bonne laque jaune. On distingue encore la *verge d'or immortelle*, la *verge d'or odorante*, et la *verge d'or élevée*.

— Anc. cout. *Verge* se disait d'une certaine étendue autour de la demeure du roi, ou autour d'un manoir seigneurial. ‖ *Tenir un héritage par la verge.* Recevoir du seigneur, ou de l'un de ses officiers, un petit bâton appelé *verge*, comme emblème de l'acquisition.

— Joaill. Anneau sans chaton. Une verge d'or, d'argent. On dit aujourd'hui un *anneau*.

— Mar. *Verge de l'ancre.* Pièce droite qui [illegible]

— Anc. métrol. Mesure dont on se servait pour mesurer les terres, et qui valait à peu près le quart d'un arpent. ‖ Autre mesure pour les étoffes.

— Anc. prat. *Verge.* Office de sergent.

— Phys. Météore lumineux, formé de la réunion de plusieurs rayons de lumière.

— Techn. Tige qui tient au piston d'une pompe. ‖ Fléau de plusieurs balances. ‖ Pièce du tour dont on se sert pour tourner en l'air ou en figures irrégulières. ‖ *Verge de balancier.* Partie du pendule qui s'étend depuis les ressorts ou le point de suspension, jusqu'au bas de la lentille qu'elle contient par le moyen d'un écrou. ‖ *Verge de girouette.* Tige au sommet de laquelle tourne une girouette. ‖ *Verge d'une fusée.* Baguette à laquelle on attache une fusée volante. ‖ *Verges.* Aiguilles ou broches en usage dans la fabrique du velours. ‖ Baguettes de bois que les tisserands font passer entre les fils de la chaîne, de manière que le fil qui passe sur la première passe sur la deuxième, et ainsi de suite.

— Vénér. Verge garnie de quatre petits piquets à laquelle on attache les ailes d'un milan vulgairement appelé *Huau*. ‖ *Verge de meute.* Baguette que l'on garnit de trois piquets, avec des feuilles, pour y attacher un oiseau vivant auquel on donne alors le nom de *meute*.

VERGÉ, ÉE. part. pass. du v. Verger. S'emploie adjectiv.

— Se dit d'une étoffe où se trouvent quelques fils plus grossiers que les autres, ou d'une teinture soit plus foncée, soit plus faible. Cette étoffe est vergée, et par conséquent moins chère, moins bonne que cette autre.

— *Papier vergé.* Papier qui porte les marques des vergeures.

VERGEAGE. s. m. (rad. *verge*). Géom. prat. Mesurage à la verge.

VERGÉE. s. f. (rad. *verge*). Anc. métrol. Se disait de l'étendue d'une verge carrée.

— *Vergée de Normandie.* Mesure de superficie qui valait 538 toises carrées.

VERGÈLE. s. f. S'est dit pour Petite verge.

VERGENCE. s. f. (du lat. *vergere*, tourner vers). Anc. médec. Tendance, acheminement des humeurs vers une partie.

VERGENNES (Ch. Gravier, comte de), Homme d'État, né en 1717, à Dijon, embrassa la carrière diplomatique; fit preuve de talents au congrès de Hanovre et de Manheim (1753), fut ambassadeur en Turquie (1755), nommé ministre des affaires étrangères par Louis XVI, il conclut l'alliance avec les Américains insurgés (1778), signa la paix de Teschen (1779), et celle de Versailles (1773). Mort en 1787.

VERGEOISE. s. f. Comm. Sorte de cassonade, sans débris ligneux ni sable.

VERGER. s. m. (pr. *ver-jé*). Lieu planté d'arbres fruitiers. Verger fertile, fécond, fructueux, odorant. Humble, modeste verger. Verger en plein rapport. Se promener dans un verger. Là était une moisson, ici un *verger*. (B. de St-P.)

J'aime un *verger* qui, simple en sa parure,
Seigneux sans luxe et sans richesse orné,
S'offre à mes yeux de ses fruits couronné. (Castel.)

VERGER. s. m. (rad. *verge*). Anc. cout. Espèce d'huissier ecclésiastique.

VERGER. v. a. 1re conj. (rad. *verge*). Mesurer, jauger avec la verge. Verger de la toile. Verger un terrain. V. VERGE.

VERGEROLLE. s. f. Bot. L'érigère, plante corymbifère.

VERGETÉ, ÉE. part. pass. du v. Vergeter. S'empl. adjectiv.

— *Teint vergeté, peau vergetée.* Teint, peau où il paraît des petites raies rouges ou noirâtres.

— Qui est parsemé de taches d'une couleur quelconque.

Et si je meurs, il veut avoir
Un manchon de ma peau, tant elle est bigarrée,
Pleine de taches, marquetée,
Et *vergetée*, et mouchetée. (La Fontaine.)

— Blas. *Écu vergeté.* Écu où il y a plus de dix pals.

VERGETER. v. a. 1re conj. (rad. *vergette*). On double le *t* devant une syllabe muette. *Je vergette, tu vergettes, il vergette*, etc. Nettoyer avec une vergette. Vergeter son habit, son chapeau.

VERGETIER. s. m. Celui qui fait, qui vend des vergettes et toutes sortes de brosses.

VERGETTE. s. f. Époussette, brosse composée de soies de sanglier ou de cochon, dont on se sert pour nettoyer des habits, des étoffes. Il s'emploie ordinairement au pluriel. Donner un coup de vergettes à un habit, un manteau, un chapeau. Acheter une vergette, des vergettes.

— Fam. et ironiq. *Il n'a pas besoin de vergettes.* Se dit en parlant d'un homme mouillé par la pluie.

— Blas. Pal étroit qui n'a que la troisième partie de la largeur ordinaire.

— Techn. Petite verge de fer. ‖ Cercle qui sert à soutenir et à bander les peaux dont on recouvre les tambours.

VERGETTURES. s. f. pl. (rad. *verge*). Médec. Petites raies longitudinales, rougeâtres, semblables à celles que produiraient des verges, qui s'observent sur la peau après de violentes distensions, et sur le ventre des femmes qui [illegible]

VERGEUR. s. m. Anc. cout. Celui qui jaugeait avec la verge.

VERGEURE. s. f. (pr. *ver-ju-re*; rad. *verge*). Techn. Se dit des fils de laiton attachés en long sur la forme du fabricant de papier.

— Marque, raie que font ces fils, et qui paraît sur le papier. Le papier vélin, le papier mécanique n'a point de vergeures.

VERGIER (Jacques). Poète français, né à Lyon en 1657, devint commissaire ordonnateur de la marine et président du conseil de commerce à Dunkerque, et mourut assassiné à Paris, en revenant de souper chez un de ses amis, en 1720. Il a réussi surtout dans le conte et la chanson.

VERGILIE. Géogr. anc. Ville de la Bétique, chez les [illegible]. Aujourd'hui [illegible].

VERGILIES. s. f. pl. (du lat. *vergiliæ*). Astron. Nom qu'on donnait quelquefois aux Pléiades.

VERGIS. s. m. Comm. Toile qui se fabrique à Abbeville.

VERGLACÉ, ÉE. part. pass. du v. Verglacer et adj. Couvert de verglas. Pavé verglacé.

VERGLACER. v. unipers. 1re conj. (rad. *verglas*). S'est dit pour Faire du verglas. Il verglace.

VERGLAS. s. m. (pr. *ver-glâ*; ancienn. *vergiel*; du lat. *viridis glacies*, glace vive). Glace mince étendue sur la terre, sur le pavé, et produite par un fort brouillard ou une petite pluie qui se gèle à mesure qu'elle tombe. Pavé couvert de verglas. Il fait du verglas.

VERGNE. s. m. Ancien nom de l'aune.

VERGNÉ, ÉE. part. pass. du v. Vergner. S'empl. adjectiv.

VERGNER. v. a. 1re conj. Anc. constr. Soutenir l'encaissement d'une rivière, d'un canal, avec des pieux ou des branches d'arbre.

VERGNIAUX (P.-Victorin). Né à Limoges en 1759, était avocat à Bordeaux lorsqu'il fut envoyé à l'Assemblée législative (1791), où il se mit à la tête du parti de la Gironde, et se fit remarquer par l'éloquence de ses discours, qui hâtèrent la chute de la monarchie. Réélu pour faire partie de la Convention, il y vota la mort de Louis XVI avec l'appel au peuple, fut compris dans la proscription des girondins (31 mai), et fut exécuté avec vingt et un d'entre eux le 31 octobre 1793.

VERGOBRET. s. m. (du celt. *fear-go-breith*, homme pour le jugement). Antiq. Magistrat annuel des Gaulois. ‖ Le premier magistrat des Éduens.

VERGOGNE. s. f. (de l'esp. *vergogna*, corruption du lat. *verecundia*). Honte. Un homme, une fille sans vergogne. N'avoir aucune vergogne. Vieux et peu usité.

VERGOGNEUX, EUSE. adj. Qui a de la vergogne, de la honte, de la pudeur. Il y a une honnête et *vergogneuse* manière de parler des plaisirs de l'amour. (Mont.) Vieux et inusité.

VERGOIGNE. s. f. Ancienne orthographe du mot *vergogne*. C'est à ce temps malin une grande *vergoigne*. (La Boétie.)

VERGUE. s. f. (du lat. *virga*, verge, bâton). Mar. Pièce de bois longue et ronde attachée en travers des mâts d'un vaisseau pour en soutenir les voiles. La grande vergue ou la vergue du grand mât. La vergue de perroquet, d'artimon, de misaine. Amener les vergues. Le Saint-Géran parut alors à découvert, avec son pont chargé de monde, ses *vergues* et ses mâts de hune amenés sur le tillac, son pavillon en berne, quatre câbles sur son avant, et un de retenue sur son arrière. (B. de St-P.)

— *Bâtiments qui sont vergue à vergue.* Bâtiments qui sont l'un à côté de l'autre, de manière que les extrémités de leurs vergues se correspondent, ou à peu près.

VERGUETTE. s. f. Ornith. Nom vulgaire de la draine.

— Se disait pour Verger, dans le Périgord.

— Blas. Figure qui ressemble à une flèche, et qui se trouve dans quelques armoiries.

VÉRICLE. s. f. Joaill. Se dit des pierres fausses, contrefaites avec du verre ou du cristal. Diamants de véricle.

VÉRIDICITÉ. s. f. (ét., V. VÉRIDIQUE). Caractère de vérité dans un discours, dans un témoignage, etc. On ne peut contester la véridicité de ce discours.

— Se dit quelquefois pour Véracité. La véridicité d'un témoin, d'un historien. V. VÉRACITÉ.

VÉRIDIQUE. adj. des 2 g. (du lat. *veridicus*; formé de *verum*, le vrai, la vérité, et *dicere*, dire). Qui aime à dire la vérité, qui la dit habituellement. Un homme véridique. Un historien, un narrateur véridique. Jamais son autorité n'a été reçue que lorsqu'elle est d'accord avec d'autres historiens désintéressés et reconnus pour *véridiques*. (La Harpe.)

VÉRIÉ, ÉE. adj. S'est dit pour Émaillé, diapré.

VÉRIFICATEUR. s. m. (rad. *vérifier*). Celui qui est commis pour vérifier des comptes, pour examiner si une écriture est vraie ou fausse. Vérificateur de l'enregistrement. Vérificateur des douanes. Vérificateur auprès d'un tribunal. [illegible] des constructions. [illegible] vérificateur.

— Fig. En économie politique, les faits deviennent les *vérificateurs* de la science, après en avoir été les matériaux. (Talleyr.)

— adjectiv. Expert vérificateur. Tuteur vérificateur.

VÉRIFICATION. s. f. (pr. *vé-ri-fi-ka-sion*; rad. *vérifier*). Action de vérifier. La vérification d'un fait. La vérification d'un compte, d'un devis, d'un mémoire. Faire la vérification d'une citation, d'un partage.

— Hist. fr. *Vérification des pouvoirs.* Examen des titres d'un représentant. En 1789, le tiers-état demanda que la vérification des pouvoirs fût faite par les trois ordres en assemblée générale, et en votant par tête. Les deux autres ordres voulaient la vérification séparée, par ordre. Après plusieurs jours de discussion, le tiers-état procéda à l'appel nominal; quelques membres du clergé se joignirent seuls à lui. Lorsque la vérification fut terminée, l'assemblée se déclara véritable Assemblée nationale, le 17 juin 1789.

— Jurispr. *Vérification d'écritures*, Procédure qui a pour but de rechercher si un écrit ou une signature privée est de la main de la personne à laquelle on l'attribue.

— Législ. anc. *Vérification d'un édit.* Enregistrement d'un édit par le Parlement.

VÉRIFIÉ, ÉE. part. pass. du v. Vérifier. S'empl. adjectiv. Mémoire vérifié. L'histoire, même de nos jours, fourmille de faits mal *vérifiés*. (Boiste.)

VÉRIFIER. v. a. 1re conj. (ét. lat., *verum*, vrai; *facere*, faire : faire, rendre vrai, constater). Faire voir la vérité, l'exactitude d'une chose. Vérifier une proposition par des monuments. Vérifier une allégation par témoins. L'événement n'a que trop *vérifié* ma prédiction! (Castel.)

— Examiner, rechercher si une chose est vraie ou telle qu'elle doit être, telle qu'on l'a déclarée. Vérifier un compte, un calcul. Vérifier une citation, l'exactitude d'une citation. Le ministère de la raison se borne à *vérifier*, à recueillir les affections honnêtes du cœur. (Portalis.) J'aurais vu diminuer le nombre des hommes qui descendent chaque jour dans le royaume sombre, et dont la liste commune, d'après les registres de Minos, que j'ai *vérifiés* moi-même, est constamment la même qu'autrefois. (X. de Maistre.) Il est prudent de *vérifier* les jugements d'autrui. (Boiste.)

— *Vérifier des écritures, des signatures.* Les comparer pour voir si elles sont authentiques, si elles sont de la même main.

— S'emploie absol. N'en croyez là-dessus ni moi ni personne, mais *vérifiez* par vous-même. (J.-J. Rouss.)

— Constr. *Vérifier des travaux.* S'assurer si ces travaux sont faits selon les règles, si les matériaux employés sont acceptables. ‖ *Vérifier un devis, vérifier un mémoire.* Examiner les prix portés sur un devis, sur un mémoire, pour les approuver ou les réduire.

— Anc. législ. *Vérifier un édit en Parlement.* L'enregistrer.

— Philol. *Art de vérifier les dates.* Titre du grand ouvrage historique dont les principaux rédacteurs furent Fr. Dantine, Clémencet Durand et Fr. Clément, savants bénédictins. Il a été continué de nos jours.

— SE VÉRIFIER. v. pron. Être vérifié. Une prophétie se vérifie par l'événement.

— Devoir être vérifié. Toute imputation doit se vérifier.

VÉRIN. s. m. Mécan. Machine composée d'une vis et d'un écrou pour enlever de très-grands fardeaux.

VÉRINE. s. f. Nom de la meilleure espèce de tabac que l'on cultive en Amérique

— Mar. Lampe de verre qu'on suspend au-dessus du compas de route, dans l'habitacle, pour éclairer le timonier pendant la nuit.

VÉRISIMILITUDE. s. f. (du lat. *verisimilitudo*; rad. *verisimile*, vraisemblable). S'est dit pour Vraisemblance. Ta raison n'a en aucune autre chose plus de *vérisimilitude* et de fondement qu'en ce qu'elle te persuade la pluralité des mondes. (Mont.)

VÉRITABLE. adj. des 2 g. (rad. *vérité*). Qui est conforme à la vérité. Histoire véritable. Relation véritable. Discours véritable. Tous ces détails sont véritables. Parce qu'il y a des religions fausses, s'ensuit-il qu'il n'y en ait pas une *véritable*? (Boss.)

— *Être véritable dans ses paroles, dans ses promesses.* Dire toujours la vérité; tenir scrupuleusement ce qu'on a promis.

— Effectif, réel. Voilà le véritable motif de sa ruine. Il m'a rendu un véritable service. Vous m'avez fait un véritable chagrin, une véritable peine. Vos yeux se chargeraient de larmes, si vous connaissiez à fond ma *véritable* situation. (J.-J. Rouss.)

— Vrai, en tant que vrai est opposé à Falsifié, à contrefait. De véritable or. De véritable vin d'Espagne. De véritables pierreries.

— Se dit aussi dans le sens moral. Un véritable amour. La véritable gloire. La véritable sagesse. La véritable piété. Le véritable zèle du bien public. Ce n'est pas un véritable patriotisme. Saint Louis fit voir que la *véritable* piété n'est pas contraire à la *véritable* valeur. (Fléch.) [illegible] Le *véritable* amour-propre, c'est de prendre franchement le plus sage parti, sans se croire lié par des fautes antérieures. (Bignon.)

— *Un véritable ami.* Un ami solide, dévoué. Qu'un ami *véritable* est une douce chose! (La Font.)

— Signifie encore Bon, excellent dans son genre. Un véritable chrétien. Un véritable père. Un véritable orateur. Un véritable poète. Un véritable capitaine.

VÉRITABLEMENT. adv. Conformément à la vérité. Parler véritablement.

— Réellement, de fait. Robinson a existé véritablement. J'en suis véritablement contrarié. Il fut *véritablement* frappé d'admiration, quand il considéra de près sa magnificence et sa grandeur. (B. de St-P.) Faites, Jacques, faites; vous êtes *véritablement* né avec le génie de la négociation. (Al. Dumas.)

VÉRITÉ. s. f. (du lat. *veritas*). Qualité de ce qui est réellement; conformité de l'idée avec son objet, d'un récit avec un fait, de ce qu'on dit avec ce qu'on pense. Chercher la vérité. Dissimuler, cacher, déguiser la vérité. Altérer, fausser la vérité. Dire la vérité. Taire la vérité. Trahir la vérité. Éclaircir, démêler la vérité. Tirer la vérité de la bouche de quelqu'un. Découvrir la vérité d'une chose. Récit conforme à la vérité. C'est la pure, l'exacte vérité. Cela est de toute vérité. Homme qui ne dit jamais une parole de vérité. On n'est pas digne d'aimer la *vérité*, quand on peut aimer quelque chose plus qu'elle. (Mass.) On n'a plus le courage de dire la *vérité* ni la force de l'écouter. (Fléch.) Admettons pour un instant la *vérité* de tous ces faits. (Buff.) Je savais qu'on ne pouvait dire impunément la *vérité* dans ce siècle. (J.-J. Rouss.) Comment, je ne pourrai savoir par quel moyen on peut trouver la *vérité*! (B. de St-P.) Vous devez dire la *vérité* tout entière à la justice, et rien que la *vérité*; vous en prêtez le serment devant Dieu et devant les hommes. (De Juss.) La *vérité* n'a jamais besoin de l'erreur, et les ombres n'ajoutent rien à la lumière. (Lamart.) Je devrais faire ici parler la *vérité*. (Rac.)

Peut-être, si la voix ne m'eût été coupée,
L'affreuse *vérité* me serait échappée. (Rac.)

— Relig. chrét. Se dit en parlant de Dieu lui-même. Dieu est la vérité. Le Dieu de vérité. Jésus-Christ a dit de lui dans l'Évangile : Je suis la voie, la *vérité* et la vie. (Acad.)

— On dit en personnifiant la vérité, et par allusion aux attributs que lui donnent les peintres, Le flambeau de la Vérité. Le miroir de la Vérité. La Vérité est cachée au fond d'un puits. Il faut tirer la Vérité du fond du puits, du fond de son puits.

— *Contre-vérité.* V. ce mot.

— Au pl. Choses véritables. De toutes les *vérités*, il n'a caché que celles qui lui étaient avantageuses. (Fléch.) *Les vérités* que l'on aime le moins à entendre sont celles qu'il importe le plus de savoir. (Boiste.)

— Fam. *Dire à quelqu'un ses vérités.* Lui reprocher librement ses fautes, ses torts, ses défauts. Il n'aime pas qu'on lui dise ses vérités. Je suis décidé à lui dire aujourd'hui ses vérités.

— Prov. *Le temps découvre la vérité.* ‖ *Il n'y a que la vérité qui offense.* Les reproches les plus sensibles sont ceux que l'on a mérités. ‖ *Toutes vérités ne sont pas bonnes à dire.* Toutes *vérités* ne sont pas bonnes à dire, mais elles sont toutes bonnes à entendre. (Mme du Deff.)

— S'oppose à Erreur, fausse opinion. La vérité de la religion chrétienne. Confesser la vérité. Les défenseurs de la vérité. Jésus-Christ mourut pour rendre hommage à la *vérité*, et les grands la craignent. (Mass.) Il connut la *vérité*, il l'aima, il la suivit. (***)

— Axiome, principe certain, constant. Vérité importante. Vérité reconnue, sensible, palpable. Une vérité physique. Une vérité métaphysique. Une vérité morale. Les vérités mathématiques. Les vérités de la religion. Les *vérités* de l'éternité sont assez bien établies. (Boss.) Je vous prêche les *vérités* les plus importantes de la religion. (Id.) On eût dit qu'il voyait à découvert les *vérités* du christianisme. (Fléch.)

— Se dit encore de la sincérité, de la bonne foi. Homme plein de vérité. L'accent de la vérité. Parler avec un air de vérité. Un air de sagesse et de *vérité* était répandu dans toutes ses actions. (Fléch.)

— B.-arts. En peinture et dans les arts d'imitation, Imitation, expression fidèle de la nature. Portrait d'une grande vérité. Il y a beaucoup de vérité dans cette tête, dans ce paysage. Je ne trouve aucune vérité dans le jeu de cet acteur.

— Antiq. égypt. Ornement que le chef d'un tribunal suprême portait sur la poitrine, comme emblème de l'exacte impartialité qui doit présider aux jugements.

— Iconol. Personnage allégorique que les modernes ont inventé, et dont ils ont fait la fille de Saturne. Les auteurs latins ne font aucune mention de cette déesse. Quant aux Grecs, V. ALÉTHIA. On la représente sous la figure d'une femme nue, tenant à la main un miroir ou un flambeau, et quelquefois sortant d'un puits.

— Philol. Titre d'un livre du sceptique Charron.

— Jeux. *Une vérité et une contre-vérité.* Sorte d'amusement de société qui consiste à dire [illegible] une chose vraie et une chose fausse, de telle sorte que l'éloge et le reproche se confondent malicieusement, et puissent être pris l'un pour l'autre.

— *En vérité.* loc. adv. Certainement, assurément, de bonne foi. En vérité, cela est étrange. Je vous le dis en vérité. En vérité, m'en croyez-vous capable? En *vérité*, Gil Blas, je ne te reconnais plus. (Le Sage.)

— *A la vérité.* loc. adv. par laquelle on avoue une chose, qu'aussitôt on explique ou on restreint. A la vérité je l'ai malmené, mais il était l'agresseur. Une paix passagère à la *vérité*, mais toujours douce et toujours désirable. (Fléch.)

VERJUGODUMNUS. Myth. celt. Un des dieux gaulois.

VERJURE. s. f. Techn. Inégalité dans les fils d'une étoffe. Quelques dictionnaires donnent à tort *verjuge*.

VERJUS. s. m. (pr. *ver-ju*; du fr. *jus* et *vert*). Variété de raisin, à grains longs et gros, à peau fort dure, et qui n'est pas propre à faire du vin. Verjus à l'eau-de-vie. Verjus confit.

— Suc acide qu'on tire du verjus ou des autres raisins avant leur maturité, et qu'on emploie comme assaisonnement. Sauce au verjus. Œufs au verjus. Assaisonnement des cerneaux avec verjus. Des jaunes d'œufs mêlés dans du *verjus*. (Boil.)

— *Ce n'est que du verjus.* Se dit en parlant d'un vin trop vert, d'un mauvais vin.

— Fam. *Avoir un caractère aigre comme verjus.* Être d'un caractère fort acariâtre. On dit aussi, *elle est aigre comme verjus*.

— Prov. et fig. *Mettre à la pue au verjus.* Faire souffrir par des médisances. ‖ *C'est jus vert ou verjus.* Se dit de deux choses entre lesquelles on ne remarque aucune différence, dont le choix est indifférent.

VERJUTÉ, ÉE. part. pass. du v. Verjuter. S'empl. adjectiv. Sauce fortement verjutée.

— Qui est acide comme le verjus. Du vin verjuté. Peu usité.

VERJUTER. v. a. 1re conj. (rad. *verjus*). Art culin. Assaisonner avec du verjus. Verjuter une sauce. Verjuter des haricots blancs. Verjuter des cerneaux.

VERKER. s. m. Jeux. Sorte de trictrac. Il venait d'Allemagne et fut introduit en France sous la régence. On l'appelle aussi *Back-gammon*.

VERLE. s. f. Géom. prat. Espèce de jauge qui sert à mesurer les capacités.

VERLENC. s. m. Jeux. Ancien nom du jeu que l'on nomme aujourd'hui *brelan*.

VERMAND. Géogr. Ch.-l. de canton (Aisne), à 13 kil. N.-O. de Saint-Quentin; 1,200 hab. Jadis ville épiscopale et capitale du Vermandois. Elle fut ruinée par les Huns.

VERMANDOIS. (ancienn. *Veromandui*; du celt. *ber* ou *ver*, lance; *mend*, grande. Le peuple qui habitait cette partie de la Picardie avait pris son nom des longues lances ou piques qu'il portait). Géogr. Ancien pays de France, dans la Haute-Picardie, autour des sources de la Somme; il avait pour villes : Saint-Quentin, Vermand (qui a donné son nom au pays et qui en était la capitale), Ham, Saint-Simon, le Catelet. Le Vermandois est aujourd'hui compris dans le département de l'Aisne et de la Somme.

— Hist. *Comté de Vermandois et Champagne.* Une des six pairies laïques parmi les douze fiefs-pairies du royaume de France.

VERMANDOIS (Louis de Bourbon, comte de). Fils naturel de Louis XIV et de Mlle de La Vallière, né en 1667, légitimé en 1669, mort à Courtray en 1683, est un des personnages qu'on a voulu faire passer à tort pour être le Masque de Fer.

VERMANTON. Géogr. Chef-lieu de canton (Yonne), sur la Cure, à 22 kil. S.-E. d'Auxerre; 2,726 hab. Vins.

VERME. s. m. (du lat. *vermis*). S'est dit pour Ver de terre.

VERMEIL, EILLE. adj. (pr. *ver-mè-ye*; du lat. *vermiculus*, petit ver, à cause du vermisseau qui fournit la cochenille avec laquelle on teint en rouge). Qui est d'un rouge un peu plus foncé que l'incarnat. Se dit surtout en parlant du teint. Teint vermeil, frais et vermeil. Bouche vermeille. Lèvres vermeilles. Bacchus au front *vermeil*, ceint de grappes rougies. (De Fontanes.)

Il se porte à merveille,
Gros et gras, le teint frais, et la bouche *vermeille*.
(Molière.)

Les chanoines *vermeils*, et brillants de santé,
S'engraissent d'une longue et sainte oisiveté. (Boil.)

— Se dit aussi des fleurs, des fruits. Rose vermeille. Bouton vermeil. Souvent le fruit que l'insecte a piqué, ou que le bec de l'oiseau a entamé, est le plus *vermeil* et le plus savoureux. (G. Sand.)

Des raisins mûrs apparemment,
Mais couverts d'une peau *vermeille*. (La Font.)

Et la pêche *vermeille*, à mon œil satisfait
Montrait avec orgueil sa pourpre et son duvet.
(Du Lescae.)

— *Une plaie vermeille.* Une plaie dont les chairs sont d'un rouge vif.

— Géogr. *Mer Vermeille.* Golfe du grand Océan, entre la côte du Mexique et la presqu'île de Californie. On dit aussi *golfe de Californie*.

VERMEIL. s. m. (pr. *ver-mèye*). Argent doré. Vase en vermeil. Un service en vermeil.

— Techn. Composition dont on se sert pour donner de l'éclat aux ouvrages dorés ou en détrempe.

— Anc. techn. *Vermeil doré.* S'est dit d'abord de l'argent doré. On a vu ensuite une sorte de pléonasme dans cette locution, et on a dit simplement *vermeil*.

VERMEIL. s. m. (pr. *ver-mè-ye*; rad. *ver*). V. VERMILLER.

VERMEILLE. s. f. (pr. *ver-mè-ye*). Joaill. Se dit des pierres gemmes dont le rouge tire sur l'orange.

— Minér. *Vermeille occidentale.* Grenade pyrope. ‖ *Vermeille orientale.* Télésie. ‖ *Vermeille hyacinthe.* Espèce de zircon.

VERMEJO. Géogr. Rivière de l'Amérique du Sud, naît en Bolivie, puis forme la limite de cette république et des Provinces-Unies de Rio de la Plata, et se jette dans le Paraguay après un cours de 900 kil.

VERMET. s. m. Malacol. Genre de malacozoaires céphalophores, dont la coquille, plus ou

moins contournés en tire-bouchon à son sommet, a été longtemps confondue avec les serpules.

VERMENUISÉ, ÉE. adj. S'est dit pour Piqué des vers.

VERMICELLE. s. m. (on prononçait autrefois à l'italienne, *ver-mi-chè-le*, ce que certains dictionnaires prescrivent encore; l'usage général aujourd'hui est de prononcer *ver-mi-cè-le;* de l'ital. *vermicello*, dérivé du lat. *vermiculus*, petit ver). Espèce de pâte non fermentée dont on fait des potages; elle est en fils longs et déliés, arrondis en boucles ou en anneaux. Potage au vermicelle. L'Académie donne aussi *vermicel*.

— Potage fait avec cette pâte. Vermicelle au gras. Vermicelle au maigre. Vermicelle au lait. Vermicelle à la purée. Un bol, une assiette de vermicelle.

— Il nous semble qu'on devrait donner à ce mot, qui est masculin, une terminaison analogue, et écrire *vermicel;* ce dernier mot est le très-pur et très-ancien français dont nous avons fait *vermisseau*.

VERMICELLIER. s. m. Celui qui fabrique, qui vend du vermicelle et d'autres pâtes du même genre.

VERMICULAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *vermiculus*, petit ver). Qui a rapport aux vers, qui leur ressemble.

— Anat. *Mouvement vermiculaire des intestins*. Le mouvement péristaltique des intestins.

— Médec. *Pouls vermiculaire*. Celui qui, avec le caractère de pouls ondulant, est petit et faible.

— Conchyl. *Coquilles vermiculaires*. Celles qui sont d'une seule pièce, et qui ont la forme de tuyaux allongés, comme dans plusieurs annélides.

VERMICULAIRE. s. f. Bot. Genre de la famille des champignons, renfermant trois espèces qui croissent sur les bois morts.

— Nom vulgaire de la trique blanche. ‖ *Vermiculaire brûlante*. L'orpin brûlant.

VERMICULANT. adj. m. (ét., V. VERMICULAIRE). Médec. Se dit du pouls, lorsque ses battements ressemblent au mouvement ondoyant des vers qui rampent.

VERMICULÉ, ÉE. adj. (du lat. *vermiculus*, petit ver). Archit. Se dit des ouvrages travaillés de manière à représenter des traces de vers. Bossages vermiculés.

VERMICULEUX, EUSE. adj. (du lat. *vermiculus*, petit ver). Hist. nat. Se dit d'une surface marquée de petites lignes colorées irrégulières.

VERMICULITE. s. f. (du lat. *vermiculus*, petit ver). Minér. Variété de talc remarquable parce que, chauffé à la flamme d'une bougie, il fait sortir un grand nombre de petits prismes déliés, qui s'allongent en se contournant comme des vers.

VERMICULURES. s. f. pl. Archit. Travail vermiculé, qui représente des traces de vers.

VERMIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *vermis*, ver; *forma*, forme). Hist. nat. Qui a la forme d'un ver.

— Anat. *Eminence vermiforme supérieure*. Saillie allongée que présente la partie antérieure et moyenne de la face supérieure du cervelet. ‖ *Eminence vermiforme inférieure*. Eminence assez volumineuse située dans l'enfoncement que présente la face inférieure de ce même organe.

— VERMIFORMES. s. m. pl. Mamm. Famille de mammifères comprenant ceux qui ont les pattes courtes et le corps extrêmement allongé.

VERMIFUGE. adj. des 2 g. (ét. lat., *vermis*, ver; *fugare*, chasser). Médec. et pharm. Se dit des remèdes propres à détruire les vers qui s'engendrent dans le corps, ou à les en chasser. Poudre vermifuge. Sucre vermifuge. Pastilles vermifuges. On dit aussi *anthelmintique*.

— substantiv. Un vermifuge. Avoir recours aux vermifuges. La mousse de Corse, la fougère mâle, l'écorce de la racine de grenadier, le semen contra, l'huile de ricin, sont d'excellents vermifuges.

[illegible] larve). Entom. Nom donné à la larve des nymphes oviformes.

VERMILIE. s. f. Chétop. Genre établi aux dépens des serpules, pour les espèces qui ont le tentacule operculaire recouvert par une pièce testacée plus ou moins hérissée.

VERMILINGUE. adj. des 2 g. (ét. lat., *vermis*, ver; *lingua*, langue). Zool. Qui a la langue vermiforme.

— VERMILINGUES. s. m. pl. Famille de mammifères comprenant ceux qui ont la langue très-longue et très-extensible.

VERMILLAGE. s. m. (pr. *ver-mi-ya-ge*). Anc. cout. Droit que l'on payait afin que les cochons pussent fouiller dans une forêt.

VERMILLE. s. f. (pr. *ver-mi-ye;* rad. *ver*). Pêch. Corde garnie d'hameçons et de vers, dont on fait usage pour prendre des anguilles.

VERMILLÉ. part. pass. du v. Vermiller. Il est invariable.

VERMILLER. v. n. 1re conj. (pr. *ver-*[illegible]; rad. *ver*). Vêner. Se dit du sanglier qui fouille la terre avec son boutoir pour y trouver des vers, des racines. V. VERMILLONNER.

VERMILLON. s. m. (pr. *ver-mi-yon;* rad. *vermeil*). Sulfure de mercure, nommé autrement *cinabre*. C'est une substance minérale composée de mercure et de soufre, se volatilisant par la chaleur, sans résidu, et en répandant une odeur sulfurique. Sa couleur est rouge ou brune, et celle de la poussière d'un beau rouge. On peut aussi le faire artificiellement en amalgamant le soufre pur et le mercure. Pulvérisé, il constitue le minium, dont se servent les peintres, et qui entre dans la composition des différents fards.

— Couleur d'un rouge éclatant qui se tire, soit du vermillon de mine, soit du vermillon artificiel. Vermillon de Chine. Vermillon de France. Vermillon d'Espagne. Appliquer du vermillon.

— Se dit quelquefois de la couleur vermeille des joues, des lèvres. Des joues, des lèvres d'un beau vermillon.

VERMILLONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Vermillonner. S'empl. adjectiv.

VERMILLONNER. v. a. 1re conj. (pr. *ver-mi-yo-né;* rad. *vermillon*). Enduire, peindre de vermillon.

— Techn. Mettre une couleur de vermillon sur une pièce dorée et brunie.

— SE VERMILLONNER. v. pr. Être vermillonné, peint en vermillon.

— Ironiq. Se mettre du rouge, du fard. Une femme qui se vermillonne, qui a la manie de se vermillonner.

VERMILLONNER. v. n. 1re conj. (pr. *ver-mi-yo-né;* rad. *ver*). Vêner. Se dit du blaireau, dans le même sens que *vermiller* pour le sanglier. V. VERMILLER.

VERMINE. s. f. (du lat. *vermis*, ver). Se dit collectivement de toutes sortes d'insectes nuisibles ou incommodes, comme poux, puces, punaises, etc. Enfant plein de vermine, rongé de vermine. Se laisser manger à la vermine, par la vermine. La vermine s'est mise sur ces arbres. La vermine a gâté ces fruits.

— Fig. Gens incommodes ou dangereux, filous, gueux ou mendiants. Maison qui n'est habitée que par de la vermine. Toute la vermine de la ville, du quartier.

VERMINEUX, EUSE. adj. (rad. *ver*). Méd. Qui est produit, entretenu par des vers intestinaux. Maladies vermineuses. Fièvre vermineuse.

VERMINIÈRE. s. f. (rad. *vermine*). S'est dit pour Amas de vermine.

— Econ. rur. Fosse qu'on prépare pour y faire développer des vers ou larves d'insectes.

VERMIRHYNQUE. s. m. (du lat. *vermis*, ver; et du gr. ῥύγχος, bec). Ornith. Genre d'oiseau palmipède qui ne se compose que d'une espèce inédite, le vermirhynque occidental, qui habite les mers situées entre l'Amérique et l'Asie.

VERMISSEAU. s. m. (du lat. *vermis*, ver). Petit ver de terre. Les oiseaux recherchent et mangent les vermisseaux.

> Pas un seul petit morceau
> De mouche ou de *vermisseau*. (LA FONT.)

VERMIVORE. adj. des 2 g. (ét. lat., *vermis*, ver; *vorare*, dévorer). Zool. Qui vit de vers ou d'insectes.

VERMONT. Géogr. Ville des Etats-Unis de l'Amérique du Nord, entre le Bas-Canada et l'Etat de New-York; superf., 195 kil. sur 107 de largeur moyenne; 300,000 hab.; cap. Montpellier. Beaux pâturages; climat froid; commerce avec New-York.

VERMOULER (SE). v. pron. 1re conj. (du lat. *vermiculari;* rad. *vermis*, ver). Etre piqué des vers. Des meubles qui commencent à se vermouler.

VERMOULU, UE. part. pass. du v. Se vermouler. S'empl. adjectiv. Buffet vermoulu. Table, armoire vermoulue. Des livres tout vermoulus. Quelquefois nous y rencontrions des bouleaux renversés et tout *vermoulus*. (B. de St-P.)

VERMOULURE. s. f. (rad. *vermoulu*). Trace que les vers laissent dans ce qu'ils ont rongé. Il y a de la vermoulure dans cette poutre, dans ce meuble.

— Poudre qui sort des trous faits par les [illegible]

VERMOUT. s. m. Vin blanc dans lequel on a fait infuser de l'absinthe, et que l'on boit à jeûn, pour exciter, pour réveiller l'appétit. Vermout de Turin. Boire un verre de vermout avant son dîner.

VERNAL, ALE. adj. (du lat. *vernalis;* rad. *ver*, le printemps). Qui appartient au printemps. L'équinoxe vernal. Fièvre vernale. Eruptions vernales. ‖ Au pl. m., *vernaux*.

— Bot. Se dit des plantes dont les fleurs s'épanouissent au printemps.

VERNACULAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *vernaculus*). Qui est de la maison, du pays.

— *Langue vernaculaire* S'est dit en parlant de l'idiome vulgaire, national.

VERNATION. s. f. (pr. *ver-na-ci-on;* du lat. *vernatio;* rad. *ver*, printemps). Bot. Arrangement des fleurs dans le bouton, avant leur développement.

VERNE. s. f. Bot. Nom vulgaire de l'aune. V. AUNE.

VERNE. s. f. Techn. Partie de la bascule à laquelle est attaché le seau qui sert à vider l'eau d'une ardoisière.

VERNE. adj. des 2 g. S'est dit pour Orné, paré, poli.

VERNES (Jacob). Pasteur de Genève, né en 1728, mort en 1790, fut d'abord lié avec Rousseau, et se mit au nombre de ses adversaires après la publication de l'*Emile*. Banni en 1782 pour s'être opposé à tout changement dans la constitution, il ne rentra dans sa patrie qu'en 1789.

VERNET. Famille française qui a produit plusieurs peintres distingués. ‖ VERNET (Claude-Joseph). Fils d'Antoine Vernet, peintre lui-même, né à Avignon en 1714, fut élève de son père et de Bernardin Fergioni. Il devint le premier peintre de marine de son époque, et représenta, par ordre de Louis XV, tous les ports de France. Membre de l'Académie de peinture en 1752, conseiller en 1766, il mourut en 1789. La plupart de ses marines sont au Louvre. ‖ VERNET (Antoine-Charles-Horace), connu sous le nom de *Carle Vernet*, fils du précédent, né à Bordeaux en 1758, mort en 1836, fut élève de son père et se consacra à la peinture de l'histoire. On lui doit aussi des tableaux de fantaisie, de chasse, de portraits, etc. ‖ VERNET (Horace). Né en 1789, fils et élève du précédent, et encore existant (1846), est considéré comme un des plus grands peintres du XIXe siècle.

VERNEUIL. Géogr. Ch.-l. de cant. (Eure), sur l'Avre, à 50 kil. S.-O. d'Evreux; 3,500 h.

— Château du département de l'Oise, sur l'Oise, à 50 kil. de Paris, fut érigé en marquisat par Henri IV, en duché-pairie par Louis XIV, et appartint ensuite à la maison de Bourbon-Condé.

— Hist. *Bataille de Verneuil*. Victoire remportée par les Anglais sur l'armée de Charles VII, en 1424.

VERNI, IE. part. pass. du v. Vernir. S'empl. adjectiv. Tableau verni. Toiles vernies. Sur cette estrade, on entrevoyait à travers un treillis de cannes de l'Inde *vernies* en rouge, le vénérable chef des pandects. (B. de St-P.)

VERNIER. s. m. (du nom de son inventeur). Géom. prat. Instrument de réduction qui consiste en un quart de cercle divisé en 90 degrés, et placé sur un secteur mobile divisé lui-même en 30 parties, ce qui permet d'arriver avec précision aux plus petites divisions. V. NONIUS.

VERNIER (Pierre). Né en 1580 à Ornans (Franche-Comté), s'adonna avec succès aux sciences exactes, fut commandant du château d'Ornans, directeur des monnaies au comté de Bourgogne, et conseiller du roi d'Espagne. On lui doit l'invention de l'instrument de mathématiques qui porte son nom. Mort en 1637.

VERNIR. v. a. 2e conj. (rad. *vernis*). Enduire de vernis. Vernir un tableau. Vernir des meubles. Vernir de la porcelaine, de la faïence.

— Fig. Donner un vernis, une apparence brillante, favorable. Un homme qui sait vernir ses vices, vernir ses moindres actions. Les éloges des journaux *vernissent* les auteurs et leurs ouvrages d'un éclat qui s'éteint aux yeux des lecteurs. (Boiste.)

— SE VERNIR. v. pron. Être, pouvoir être verni. Cette poterie se vernit d'une manière particulière. Les peintures ne se vernissent que lorsqu'elles sont parfaitement sèches.

— Fig. Les hommes d'un même parti se *vernissent* mutuellement des plus brillantes couleurs. (Boiste.)

VERNIS. s. m. (du bas lat. *vernix*). Enduit liquide, résultant de la solution de certaines substances résineuses dans l'alcool ou les huiles essentielles, dont on se sert dans les arts pour donner aux ouvrages un lustre agréable, et pour les préserver de l'action de l'air, de l'humidité, de la poussière. Beau vernis. Vernis fin, transparent. Passer un vernis sur des tableaux. Mettre du vernis, une couche de vernis, sur du bois, sur du fer. Ces peintures, ces meubles ont besoin d'un vernis. Ses éperons n'étaient pas dorés, mais revêtus d'un beau *vernis* vert, si brillant que, s'accordant avec le reste de l'équipement, ils faisaient un meilleur effet que s'ils eussent été d'or. (Cervantes.)

— *Vernis à l'esprit de vin*. Ceux qui sont formés d'alcool et de résine. ‖ *Vernis à l'essence*. Ceux qui ont pour dissolvant l'essence de térébenthine. ‖ *Vernis gras*. Ceux qui ont pour base du succin ou du copal, dissous dans l'huile de [illegible]

— Enduit composé de substances vitrifiables, dont on couvre la porcelaine, la faïence, la poterie.

— Fig. Tout ce qui sert à donner une apparence favorable et quelquefois trompeuse. Couvrir ses vices d'un vernis d'élégance, de politesse. La modestie est une sorte de *vernis* qui donne du lustre aux talents. (Acad.) Les passions humaines ont partout le même *vernis*. (Pouq.) Le silence est le *vernis* des fous et la ruse du sage. (Pope.) Ce genre de vie, quoique du bon ton, n'a rien que d'ignoble et d'humiliant; il n'atteste pas même le courage et la force d'âme qui recouvre d'un *vernis* spécieux les grands attentats. (Virey.)

— Fig. et en mauvaise part. Teinture, notion légère. Un vernis de science, d'érudition. A peine un jeune homme a-t-il reçu le premier *vernis* de l'instruction, qu'il croit pouvoir lutter contre ceux qui en sont pénétrés; mais au moindre contact ce *vernis* s'efface, et la ridicule nudité reparaît. (Boiste.)

— Bot. *Vernis du Canada*, *arbre au vernis*. Le badamier. ‖ *Vernis de la Chine*. Bel arbre du genre augie, dont les fruits sont délicieux, qui fournit un vernis excellent, mais d'une odeur fétide. ‖ *Vernis du Japon*. L'aylanthe glanduleux.

VERNISSAGE. s. m. Techn. Action de vernir, de vernisser. Le vernissage des poteries. Omiss. des dictionn.

VERNISSÉ, ÉE. part. pass. du v. Vernisser. S'empl. adjectiv. Pot vernissé.

— Se dit des surfaces qui sont brillantes, comme si elles avaient été enduites d'un vernis. Dans le Nord, les feuilles des sapins, des mélèzes, des pins, des cèdres, des genévriers, sont petites, lustrées et *vernissées*. (B. de St-P.) Ses yeux sont brillants, ses lèvres *vernissées*, sa conversation agréable, tous ses mouvements gracieux. (Brill.-Sav.)

— *Vernissé de*. Les yeux de ces dames brillaient comme des étoiles, leurs lèvres étaient *vernissées* de corail, et leurs physionomies tournaient à l'extase. (Brill.-Sav.)

VERNISSER. v. a. 1re conj. (rad. *vernis*). Vernir. Il ne se dit qu'en parlant de la poterie. Vernir des terrines.

— SE VERNISSER. v. pron. Être vernissé. Les ouvrages de terre se vernissent après avoir subi une première cuisson.

VERNISSEUR. s. m. Celui qui fait des vernis. ‖ Celui qui emploie les vernis, qui les applique.

VERNISSURE. s. f. Application du vernis. Ce n'est que lorsque les peintures sont bien sèches qu'on doit s'occuper de la vernissure.

VERNON. (du celt. *vern*, aunes; *hom*, habitation; pays où il y a beaucoup d'aunes, des bois d'aunes). Géogr. Ch.-l. de cant. (Eure), sur la Seine, à 35. kil. N.-E. d'Evreux; 5,800 hab.

VERNON (Edouard). Amiral anglais, né en 1684, mort en 1759, se distingua dans les Indes sous le commodore Walker, et fit plusieurs campagnes brillantes.

VERNONIACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une vernonie. ‖ VERNONIACÉES. s. f. pl. Famille de plantes à fleurs composées, qui a pour type le genre vernonie.

VERNONIE. s. f. (du nom de Guill. *Vernon*, botaniste, à la mémoire de qui elle fut consacrée). Bot. Genre de plantes dicotylédones à fleurs complètes, de la famille des composées, de l'ordre des flosculeuses. Il contient un grand nombre d'espèces, toutes propres à l'Amérique septentrionale.

VERNONIÉ, ÉE. adj. Bot. Syn. de Vernoniacé. V. VERNONIACÉ.

VERNOUX. Géogr. Ch.-l. de cant. (Ardèche), à 36 kil. S.-O. de Tournon; 3,000 hab.

VÉROLE. s. f. (du lat. *varius*, bigarré, à cause des pustules qui la caractérisent). Maladie attribuée à un virus particulier, et qui se communique surtout par le contact des organes génitaux. C'est la syphilis. V. ce mot. *Vérole* est un mot déshonnête, que l'on doit remplacer par l'expression *maladie vénérienne*. On disait autrefois *grosse vérole*, et vulgairement, *mal napolitain* ou *mal de Naples*. Avoir, gagner la vérole. Guérir de la vérole. Les symptômes de la vérole.

— *Suer la vérole*. Suer pour guérir de la vérole. Peu usité.

— *Petite vérole*. La variole, inflammation cutanée contagieuse et le plus souvent épidémique, caractérisée surtout par l'apparition de petites taches rouges sur le visage et sur tout le corps; elles sont bientôt remplacées par autant de pustules, qui laissent ordinairement des cicatrices profondes après la guérison. Avoir la petite vérole. Etre marqué de petite vérole. Avoir le visage gâté de petite vérole. La petite vérole est dans ce quartier, dans ce village. V. VARIOLE.

— *Petite vérole confluente*. Petite vérole dont les boutons sont si abondants qu'ils se touchent et se confondent. ‖ *Petite vérole discrète*. Celle dont les boutons sont épars. ‖ *Petite vérole volante*. La varicelle.

VÉROLÉ, ÉE. adj. Qui a la vérole. Homme vérolé. Femme vérolée. Mot déshonnête et à éviter.

— substantiv. Un vérolé. Salle de vérolés.

VÉROLETTE. s. f. (dimin. de *vérole*). Pathol. Nom donné à la petite vérole volante ou [illegible] varicelle. On dit aussi *vérette*.

VÉROLIE. s. f. Anc. cout. Droit en vertu duquel les seigneurs contraignaient leurs vassaux de moudre au moulin banal.

VÉROLIQUE. adj. des 2 g. Pathol. Qui a rapport à la syphilis ou vérole. V. SYPHILITIQUE.

VÉROMANDUEN, ENNE. adj. et s. Géogr. anc. Nom d'un peuple de la deuxième Belgique, au S. des Nerviens. La capitale était *Augusta Veromanduorum*, aujourd'hui *Saint-Quentin*.

VÉRON. s. m. Ichtyol. V. VAIRON.

VÉRONAIS, AISE. adj. et s. Géogr. Habitant de Vérone. ‖ Qui appartient à Vérone ou à ses habitants. On dit aussi *Véronèse* des 2 g.

VÉRONAIS (LE). Géogr. Une des provinces de terre-ferme de la république de Venise. Aujourd'hui délégation de Vérone.

VÉRONE. Géogr. Ville du royaume lombard-vénitien, ch.-l. de la délégation de Vérone, sur l'Adige, à 150 kil. E. de Milan; 50,000 hab. Position superbe; école militaire; forts; musée célèbre. Patrie de Paul Caliari, dit Véronèse, et de Canova.

— Géogr. anc. Une des principales villes de

la Vénétie. Patrie de Catulle, de Cornélius Népos, de Vitruve, de Pline l'Ancien, etc.

— Hist. Vérone, qui appartenait à la république de Venise depuis 1516, fut possédée par les Autrichiens de 1797 à 1801. Après le traité de Presbourg (1805), elle fit partie du royaume d'Italie, et devint le ch.-l. du département de l'Adige. Elle revint à l'Autriche en 1815.

— *Congrès de Vérone.* Congrès qui eut lieu en 1822, et par lequel la France fut autorisée à rétablir Ferdinand VII en Espagne. M. de Chateaubriand représenta la France au congrès de Vérone.

— Minér. *Terre de Vérone.* V. VÉRONITE.

VÉRONE. s. f. S'est dit pour Véronique, relique qui représente la face du Sauveur. V. VÉRONIQUE.

VÉRONICÉ, ÉE. adj. Qui ressemble à une véronique. || VÉRONICÉES. s. f. pl. Famille de plantes scrofulariées qui a pour type le genre véronique.

VÉRONICELLE. s. f. Malacoz. Genre de malacozoaires nus, de la famille des limacinés.

VÉRONIQUE. s. f. (du lat. *verus*, vrai, et du gr. εἰκών, image). Liturg. Se dit du linge avec lequel, selon la légende, une femme de Jérusalem, qu'on appela ensuite Véronique, essuya le front de Jésus-Christ : l'image du Sauveur s'y grava. La sainte véronique.

VÉRONIQUE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, monopétales, de la famille des scrofulariées, contenant des plantes herbacées, dont on connaît aujourd'hui une centaine d'espèces, répandues dans toute l'Europe. En France, on en trouve trente-cinq parmi lesquelles on distingue surtout, la *véronique mâle* ou *officinale*, vulgairement nommée *thé d'Europe*, commune dans les pâturages sablonneux. On conseille son infusion dans les maladies de poitrine, mais elle est peu usitée. Dans le Nord, cette infusion remplace celle du thé. La *véronique bécabunga*, ou *véronique aquatique*, *véronique cressonnée*, jolie plante aux feuilles d'un beau vert luisant, aux fleurs bleues disposées en grappes, qui croît dans les ruisseaux et les eaux courantes. On mange ses jeunes pousses en salade, ou cuites avec l'oseille, le pourpier. On cultive encore la *véronique femelle*, la *véronique couchée*, la *véronique à feuilles de basilic*, la *véronique en épi*, etc., qui ont les mêmes propriétés que la véronique officinale.

VÉRONITE. s. f. Minér. Variété de chlorite nommée aussi *terre de Vérone*, parce qu'elle est fort commune dans les environs de cette ville.

VÉRONOIS, OISE. adj. et s. Géogr. Habitant de Vérone. || Qui appartient à Vérone ou à ses habitants.

VÉROTÉ. part. pass. du v. Véroter. Il est invariable.

VÉROTER. v. n. 1re conj. (rad. *ver*). Pêch. Chercher des vers pour la pêche.

VÉROTIER. adj. et s. m. (rad. *véroter*). Pêch. Se dit de ceux qui fouillent le sable pour y trouver des vers.

VÉROTIS. s. m. (rad. *ver*). Pêch. Vers rouges dont les pêcheurs se servent pour appâts.

VERPE. s. m. Bot. Genre de la famille des champignons, voisins des morilles. On en compte quatre ou cinq espèces, qui sont toutes d'Europe.

VERPILE. s. m. (du lat. *versipellis*, dont la peau change de couleur). Vieux mot qui signifiait Renard. Il s'est conservé dans quelques patois.

VERQUETTE. s. f. Ornith. Nom vulgaire de la draine.

VERQUEUX. s. m. Pêch. Verveux ; filet pour prendre les aloses.

VERRAILLE. s. f. (pr. *vé-ra-ye*; rad. *verre*). Comm. Menus objets de verre. Vendre de la verraille.

VERRAT. s. m. (ancienn. *verrac*; du lat. *verrucus*, formé de *verres*, porc). Nom qu'on donne au porc mâle, non châtré.

— Pop. *Il écume comme un verrat.* Se dit d'un homme qui écume de colère.

— Ichthyol. Nom vulgaire du maquereau, sur plusieurs de nos côtes méridionales. || *Verrat de mer.* Nom spécifique d'un labre.

[illegible]

parent et fragile, que l'on obtient en exposant à l'action d'un feu violent un mélange de sable et d'alcali ou de chaux, auquel on ajoute un oxyde métallique. Verre clair. Verre mince. Verre épais. Un carreau de verre. Un morceau, un éclat de verre. Bouteille, fiole de verre. Tube de verre. Le verre paraît être la véritable terre élémentaire. (Buff.) La fiole où je suis retenu n'est qu'une simple bouteille de verre facile à briser. (Le Sage.) Il fit une bourse assez grande pour contenir cinq cents pièces d'or, et au lieu d'or, il la remplit de morceaux de verre. (Gall.) Cela me parut extraordinaire, et me fit demander à ma femme ce que c'était que ce morceau de verre. (Id.)

Un monde près de nous a passé tout du long,
Et s'il eût en chemin rencontré notre terre,
Elle eût été brisée en morceaux, comme verre. (Mol.)

— *Verre de plomb*, *verre d'antimoine*. Verre produit par la fusion de la silice avec les oxydes de ces métaux. || *Verre de fougère.* Verre dans lequel il entre des cendres de fougères. || *Verre de Bohême.* Grands carreaux de verre dont on garnit les croisées des appartements, ainsi nommés parce que les premiers furent fabriqués en Bohême. || *Verres à* [illegible]. Verres communs servant à faire des fioles et des objets de bas prix. || *Verres coloriés.* Verres qui doivent leur couleur à l'oxyde métallique qui a été employé. On se sert le plus souvent, pour le bleu, de l'oxyde de cobalt ; pour le vert, de l'oxyde de chrome ou de cuivre : les violets, les rouges, sont produits par les oxydes de manganèse, de fer, d'or. Les verres opalins, demi-transparents, résultent d'un mélange d'oxyde d'étain, d'oxyde d'arsenic ou de phosphate de chaux.

— *Verres de lunettes.* Verres taillés dont on se sert pour les lunettes, pour les télescopes, etc. Suivant leur forme ou leur destination, on dit, Verre concave. Verre convexe. Verre lenticulaire. Verre oculaire. Verre objectif.

— *Verre à facettes.* Verre plan d'un côté, et composé de l'autre de plusieurs surfaces planes, inclinées les unes aux autres. Ce verre fait voir l'image d'un objet qu'on regarde au travers, autant de fois qu'il y a de surfaces planes sur son côté taillé en facettes.

— *Châssis de verre.* Châssis garni de carreaux de verre.

— *Illumination en verres de couleurs.* Illumination formée avec des petits vases de verre colorés, qui contiennent chacun une lumière.

— Hist. Le verre était connu dès la plus haute antiquité. Il en est parlé dans les livres de Moïse et de Job, dans les écrits d'Aristote, de Lucrèce et de Pline. L'on croit que les Egyptiens furent le premier peuple qui travailla le verre. D'Egypte, cet art passa en Grèce, puis en Italie, d'où il se répandit en Europe. Ce n'est qu'aux premiers siècles de l'ère chrétienne que l'on se servit du verre pour la clôture des fenêtres. Vers le XIIe siècle, on commença à peindre sur ces verres, et cet art, après avoir été jusqu'au XVe siècle dans toute sa splendeur, dégénéra dans le XVIIe. De nos jours, on a tenté de donner une nouvelle vie à la peinture sur verre.

— *Verre* signifie aussi Un carreau de verre. Mettre un verre devant une estampe, devant une miniature. Mettre des estampes sous verre. Le verre de votre portrait est cassé. On dit aussi, *le verre d'une montre, d'un cartel*.

— Grand cylindre de verre sous lequel on met une pendule, des vases de fleurs artificielles, etc. Le verre d'une pendule. Des vases, des chandeliers sous verre.

— *Verre dormant*, *châssis à verre dormant*. Verre, châssis qui ne s'ouvre jamais. On dit aussi simplement *un dormant*. V. DORMANT.

— Fig. et fam. *Cela est à mettre sous verre.* Se dit d'une chose précieuse, curieuse, qui mérite d'être conservée. || On dit de même, en parlant d'une femme très-mignonne ou très-parée, qu'*elle est à mettre sous verre*.

— Particulièrement, Sorte de vase à boire fait de verre. Grand verre. Petit verre. Verre de cristal. Verre taillé. Verre à pied. Verre à vin de Champagne. Verre à liqueur. Verre à bière. Avoir le verre à la main. Boire à plein verre. Casser un verre. Laver, rincer, essuyer des verres. Hé bien ! ne voilà pas l'étourdie ! En vérité, vous me payerez mon *verre*. (Mol.) Je lui présentai un *verre* des plus petits, et je fus même assez cruel pour ne le remplir pas tout à fait. (Le Sage.) Là, comme il présentait son *verre*, un d'entre eux lui reprocha de boire plus souvent que les autres, et de ne pouvoir s'en passer un moment. (Brill.-Sav.) Le vin brille ; le *verre* entrechoque le *verre*. (Gilb.) Le père, jusqu'alors indécis, accorde, en remplissant le *verre* de son vieux voisin, sa fille bien-aimée au fils de son ancien ami. (Pougens.) On a porté partout des *verres* à la ronde. (Boil.)

Mais la vive jeunesse abandonne le verre,
Danse, et d'un pas pesant frappe gaîment la terre.
(Passer.-Grandv.)

— *Petit verre.* Se dit d'une manière spéciale de certains verres, très-petits et ordinairement à pied, dans lesquels on boit l'eau-de-vie, les liqueurs. Une douzaine de petits verres. Cave à liqueurs, porte-liqueurs, garni de ses petits verres.

— Fam. *Choquer le verre.* Faire toucher son verre plein contre celui d'une personne avec qui l'on boit, en signe d'amitié.

— Pop. *Entre les verres et les pots.* A table, en buvant.

— Prov. et fig. *Boire dans le verre de quelqu'un.* Vivre avec lui sur le pied de la plus grande intimité. || *Qui casse les verres les paye.* Celui qui cause le dommage doit le réparer.

— *Verre* se dit aussi de ce que contient ou peut contenir un verre. Un verre d'eau. Un verre de vin. Un verre de cidre, de bière. Un verre d'eau sucrée. Un verre de limonade. Boire plusieurs verres de suite. Il vous comptera un soupir et un *verre* d'eau donné en son nom, plus que tous les autres ne compteront tout votre sang répandu. (Boss.) Apportez-moi un *verre* d'eau. (Mol.) Il expire sans pouvoir goûter à un *verre* de vin qu'on lui présentait. (Brill.-Sav.) Je me hâtai, et le soulevant doucement, je lui fis avaler un demi-*verre* de mon meilleur vin. (Id.) Bassompierre, content du signe de demi-approbation, vida d'un trait un fort grand *verre* de vin, remède qu'il vante dans ses mémoires comme parfait contre la peste et la réserve. (De Vigny.)

— On dit de même. Un petit verre d'eau-de-vie. Un petit verre de ratafia. Un petit verre de cassis, d'anisette. D'abord ils ne prennent qu'un petit *verre* d'eau-de-vie le matin, et cette quantité leur suffit pendant plusieurs années. (Brill.-Savarin.)

— Absol. *Un petit verre.* Un petit verre d'eau-de-vie. Prendre sa demi-tasse et son petit verre. Boire plusieurs petits verres de suite.

— Art vétér. *Cul de verre.* Tache verdâtre transparente sur l'œil du cheval, qui annonce une cataracte.

— Anc. cout. *Verre mort.* Verre dormant. Le verre mort qui s'employait pour les vitraux d'église devait être opaque.

— Bot. *Verre à boire.* Champignon du genre agaric, ainsi nommé à cause de sa forme en gobelet.

— Métrol. *Verre.* Nouvelle mesure de capacité de Lausanne, valant le dixième du pot, ou lit. 0,1850.

— Minér. *Verre de Moscovie.* Mica lamellaire à grands feuillets qui vient de Sibérie, et qu'on emploie comme verre à vitre sur les vaisseaux. || *Verre volcanique.* L'obsidienne.

— Phys. *Verre ardent.* Verre convexe, au moyen duquel on rassemble les rayons solaires en un petit espace appelé *foyer*, pour brûler les matières qu'on lui oppose à une certaine distance. || *Verre à diabète.* Verre percé à son fond, et dont la tige forme un canal dans lequel on ajuste un siphon à jambes inégales, de manière que l'eau que l'on verse dans le verre ne coule par la longue jambe du siphon que lorsqu'elle couvre la crosse que forme le siphon.

— Techn. *Papier de verre.* V. PAPIER.

— Syn. simpl. En poésie, *cristal* s'emploie pour *verre*, dans les deux principales acceptions de ce mot, qui est trop familier. On dit aussi, dans le sens de *verre à boire*, Coupe, calice, et par métonymie, Fougère.

Le lait coule, un vin pur brille dans le cristal,
Il est temps de s'asseoir à mon banquet frugal.
(De Fontanes.)

VERRÉE. s. f. (rad. *verre*). Plein un verre. Prendre une infusion par verrées. Il est presque inusité.

VÉRRÉENNES. s. f. pl. Hist. anc. Fête qui fut instituée à Messine, en l'honneur de Verrès, et qu'on abolit aussitôt que le préteur eut quitté la Sicile.

VERRERIE. s. f. (rad. *verre*). Art de faire le verre. La verrerie n'a fait depuis longtemps aucun progrès.

— Lieu, bâtiment où l'on fait le verre, les ouvrages de verre. Etablir une verrerie. Visiter une verrerie. Il y a une verrerie dans ce village.

— Collectiv. Toute sorte d'ouvrages de verre. Un marchand de verrerie. On lui dit seulement que c'était un pauvre homme qui avait employé le peu d'argent qu'il possédait à l'achat d'un panier de *verrerie* ; que ce panier était tombé, et que toute la *verrerie* était cassée. (Gall.)

VERRÈS (C. Licinius). Romain fameux par ses concussions, né vers 119 av. J.-C. Envoyé en Asie comme lieutenant du consul Dolabella (82), nommé préteur en Sicile (75), il ne se signala que par ses déprédations et ses cruautés. Il fut accusé par Cicéron, et s'exila de lui-même sans attendre l'issue du procès. Verrès ne revint à Rome que vingt-quatre ans plus tard, et y fut proscrit par Antoine, pour avoir refusé de lui céder de beaux vases de Corinthe.

VERRI (Alexandre). Littérateur italien, né à Milan en 1741, mort en 1816. Les ouvrages qui lui ont valu le plus de réputation sont les *Nuits romaines au tombeau des Scipions*, la *Vie d'Erostrate*, un *Essai sur l'histoire d'Italie*, etc.

VERRIER. s. m. (rad. *verre*). Ouvrier qui fait le verre, les ouvrages de verre.

— Celui qui vend des ouvrages de verre. En ce sens, on ne dit plus que *faïencier*.

— Prov. *Courir comme un verrier décharge.* Courir légèrement ; marcher très-vite.

— Se dit encore d'un ustensile de ménage dans lequel on range les verres à boire.

— adjectiv. *Peintre verrier.* Celui qui fait des peintures sur verre.

VERRIÈRE. s. f. (rad. *verre*). Espèce de cuvette remplie d'eau dans laquelle on place les verres.

— Morceau de verre qu'on met devant des châsses, des reliquaires, devant des tableaux, etc., pour les conserver. Vieux et inus. en ce sens. On disait aussi *verrine*.

— Hortic. Espèce de cloche qui sert à couvrir des plantes délicates.

VERRIÈRES. Géogr. Village du départ. de Seine-et-Oise, sur la Bièvre, à 13 kilom. S.-E. [illegible] gineuse.

VERRILLON. s. m. (pr. *vé-ri-yon*; rad. *verre*). Musiq. Instrument fait de touches de verre qu'on frappe avec des baguettes drapées.

VERRIN. s. m. Techn. Forte vis de bois. V. VÉRIN.

VERRINE. s. f. (rad. *verre*). V. VERRIÈRE.

— Bot. Nom vulgaire de la prêle des champs.

— Techn. Grand tuyau de verre dont on se sert pour faire des baromètres.

VERRINE. s. f. (rad. *Verrès*). Philol. anc. Nom sous lequel on désigne les sept discours prononcés par Cicéron contre Verrès. La première Verrine est dirigée contre Quintus Cæcilius, qui s'était laissé corrompre par Verrès, et qui feignait de l'accuser.

VERRITION. s. f. (pr. *vèr-ri-si-on*; du lat. *verro*, je balaye). Néol. Mouvement de la langue quand en se recourbant en dessus ou en dessous, elle ramène les portions qui peuvent rester dans le canal demi-circulaire formé par les lèvres et les gencives. Mouvement de verrition. (Brill.-Sav.)

VERRIUS FLACCUS. Grammairien latin, ouvrit une école à Rome, fut chargé par Auguste de l'éducation de ses deux petits-fils, et mourut très-vieux, sous Tibère. De tous ses ouvrages, il ne nous reste que le Traité sur la signification des mots, abrégé par Servius Pompéius Rufus.

VERROCHIO (André). Peintre et sculpteur, né à Florence vers 1422, mort à Venise en 1488, eut la gloire de former le Pérugin et Léonard de Vinci.

VERROILH. s. m. Nom qu'on donnait au tronc pour les offrandes dans quelques églises.

VERROT. s. m. Comm. Se disait pour Verroterie.

— Bot. Un des noms vulgaires de la courtilière.

VERROTERIE. s. f. (rad. *verre*). Comm. Menues marchandises de verre, comme grains, bagues, chapelets, etc. La verroterie de Nevers. Le soir du bal, Térésa mit sa plus belle toilette, ses plus riches aiguilles, ses plus brillantes *verroteries*. (Al. Dumas.)

VERROU. s. m. (du lat. *veru*, broche de fer). Pièce de fer ou de cuivre, plate ou ronde, au milieu de laquelle tient un bouton, et que l'on applique à une porte, afin de pouvoir la fermer. Il va et vient entre deux crampons. Gros verrou. Petit verrou. Verrou à ressort. Verrou de sûreté. Mettre, tirer le verrou, les verrous. Fermer une porte au verrou. Il ne fut pas si tôt hors de ma chambre, que je me levai pour aller fermer ma porte au *verrou*. (Le Sage.)

— *Tenir quelqu'un sous les verrous.* Le tenir renfermé. || *Etre sous les verrous.* Etre prisonnier. La pensée est libre sous les *verrous* comme dans les champs. (Jouy.)

— *L'or force les verrous*, *ouvre tous les verrous.* L'argent fait ouvrir les prisons les mieux gardées.

— Prov. *Venir baiser le verrou.* Faire hommage à quelqu'un. Il se dit par allusion à une coutume qui permettait, en cas d'absence du seigneur, de baiser seulement le verrou de son manoir, afin d'accomplir l'hommage.

VERROUIL. s. m. (pr. *vé-rou-ye*). Ancienne orthographe du mot qu'on écrit aujourd'hui *verrou*.

— Techn. Pièce du laminoir.

VERROUILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Verrouiller. S'empl. adjectiv. Porte verrouillée.

VERROUILLER. v. a. 1re conj. (pr. *vé-rou-yé*; rad. *verrouil*). Fermer au verrou. Verrouiller sa porte, la porte de sa chambre, de son cabinet.

— SE VERROUILLER. v. pron. S'enfermer au verrou.

VERROUL. s. m. Anc. t. milit. Arme de tournoi du genre de celles que l'on nommait courtoises.

VERRUCAIRE. s. f. Bot. Genre de la famille des algues. Il n'a pas été généralement adopté.

— Genre de lichens renfermant un assez grand nombre d'espèces, dont plusieurs croissent en Europe.

— Nom vulgaire de l'héliotrope d'Europe, appelé aussi *herbe aux verrues*, parce qu'on le croit propre à les guérir.

VERRUCARIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une verrucaire. || VERRUCARIÉES. s. f. pl. Famille de lichens qui a pour type le genre verrucaire.

VERRUCIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *verruca*, verrue ; *ferre*, porter). Hist. nat. Qui porte des verrues.

VERRUCIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *verruca*, verrue ; *forma*, forme). Hist. nat. Qui a la forme d'une verrue.

VERRUCIPENNE. adj. des 2 g. (ét. lat., *verruca*, verrue ; *penna*, aile). Zool. Qui a les ailes chargées de verrues.

VERRUCIVORE. adj. des 2 g. (ét. lat., *verruca*, verrue ; *vorare*, dévorer). Zool. Qui dévore, ou plutôt qui passe pour ronger les verrues.

VERRUCULE. s. f. (du lat. *verrucula*, diminut. de *verruca*, verrue). Méd. Petite verrue.

VERRUCULEUX, EUSE. adj. (rad. *verrucule*). Hist. nat. Qui est muni de petites verrues.

VERRUE. s. f. (du lat. *verruca*). Méd. Sorte de petites tumeurs dures, mamelonnées, qui se forment à la surface de la peau, et spécialement aux mains et au visage. Elles paraissent dues à l'épaississement de l'épiderme, et peuvent se détacher spontanément, ou par l'application prolongée de topiques émollients. Dans beaucoup de cas, il faut recourir aux caustiques.

VERRUQUEUX, EUSE. adj. (rad. *verrue*). Méd. Qui est rempli de verrues. Mains verruqueuses. Peau verruqueuse.

— Qui est de la nature des verrues. Tumeur verruqueuse.

— Hist. nat. Qui a la forme d'une verrue. || Qui est parsemé de verrues.

VERS. (pr. *vèr*; du lat. *versus*). Préposition de lieu qui sert à désigner un certain endroit, une certaine situation, un certain côté. Vers la frontière. Vers le nord. Vers l'angle d'un bâtiment. Se tourner vers la mer. Levez les yeux

vers le ciel. Se diriger vers le but. Combien de fois Mme d'Aiguillon tourna-t-elle ses tristes regards *vers* l'autel d'où l'on venait de l'arracher. (Fléch.) Les Romains *vers* l'Euphrate ont attaqué mon père. (Rac.) Mentor courut *vers* la porte de sa tente pour la faire ouvrir. (Fénel.) Le merle noir vole en sifflant *vers* la cerise pourprée, et le taureau, semblable à un rocher, mugit de joie à la vue des prairies en fleurs. (B. de St.-P.) Il y a dans la destinée de presque tous les hommes un but moral et religieux *vers* lequel ils marchent à leur insu. (Mme de Staël.) Les forces intellectuelles des peuples sont dirigées *vers* le perfectionnement de l'ordre social. (Bignon.) Le sage, pour faire monter la foule jusqu'à lui, doit se pencher *vers* elle. (Villem.)

— S'emploie quelquefois pour Auprès de. Venez vers moi. Être envoyé vers tel prince.

— *Vers* est aussi préposit. de temps, et signifie Environ. Vers midi. Vers les quatre heures. Vers l'automne. Vers le milieu du siècle dernier. Vers le commencement, vers la fin du règne de Louis XIV. Le papier a été inventé *vers* la fin du quatorzième siècle, et l'imprimerie *vers* le milieu du quinzième. (Lemaro.)

VERS. s. m. (pr. *vèr;* du lat. *versus*). Assemblage de mots mesurés et cadencés selon des règles déterminées. Les vers français sont composés d'un certain nombre de syllabes, dont les dernières riment ensemble, le plus souvent deux à deux. Vers masculins. Vers féminins. Vers réguliers. Vers irréguliers. Vers alexandrins. Vers de douze, de dix syllabes. Vers à rimes plates, à rimes croisées, à rimes redoublées. Vers héroïques. Vers lyriques. Vers burlesques. Vers français. Vers espagnols, italiens. Grands vers. Petits vers. De beaux vers. Des vers doux, coulants, faciles, élégants, harmonieux. Des vers légers, malins, tendres, passionnés. De mauvais, de méchants vers. Des vers durs, assoupissants, froids, glacés. Des vers ampoulés. Comédie en vers. Conte, épître en vers. Recueil de vers. Mélange de vers et de prose. Composer des vers. Lire, réciter, déclamer ses vers. Faire des vers à la louange de quelqu'un. Quel supplice que d'entendre déclamer pompeusement un froid discours, ou prononcer de médiocres *vers* avec toute l'emphase d'un mauvais poète. (La Bruy.) Faire des *vers* ou en écouter est un plaisir pour tous les hommes, tant qu'ils restent sensibles. (St-Lamb.) Il n'y a pas de meilleur moyen, pour rendre de bons *vers* méconnaissables, que de se les approprier en les rendant mauvais. (La Harpe.) L'art de décrire est aussi ancien que l'art des *vers*. (Michaud.) Je ne suis pas, lui dis-je, plus satisfait de ta prose que de tes *vers*. (Le Sage.) Mes *vers* sont durs, d'accord, mais forts de choses. (Volt.) Jamais au bout du *vers* on ne le voit broncher. (Boil.)

Ah ! mettons-nous ici pour écouter à l'aise
Ces vers que mot à mot il est besoin qu'on pèse.
(Mol.)

— *Vers libres.* Ceux qui, quoique liés et par le sens et par les rimes, quoique renfermés dans la même période ou la même stance, ne sont pas assujétis au rhythme des autres stances ou couplets de la pièce dont ils font partie. ‖ *Vers blancs.* Vers non rimés, dans les langues où la rime est en usage.

— Fam. *Le démon des vers.* Le génie, la passion dominante qui porte à faire des vers.

C'est là que j'ai trouvé quelques amis bien chers,
Possédés comme moi de ce démon des vers.
(Coll.-d'Harl.)

Combien de fois, plein du démon des vers,
Dès le matin m'échappant de la ville,
J'allai rêver sous vos ombrages verts. (Castel.)

— Poétiq. *Le dieu des vers.* Apollon. Dieu des *vers* et du jour, Phébus, inspire-moi. (La Font.)

— Prov. et par antiphrase. *Faire des vers à la louange de quelqu'un.* Dire du mal de quelqu'un, en médire.

— *Vers* s'emploie quelquefois au singulier dans un sens collectif. Le vers de ce poète est énergique. Il tourne assez bien le vers, un vers.

Péniblement construit, son vers froid et gêné
N'est que le fruit tardif d'un travail obstiné.
(Millevoye.)

— Littérat. anc. Chez les Grecs et les Latins, les vers étaient composés d'un certain nombre de syllabes longues et brèves nommées pieds. [illegible] ; asclépiade, spondaïque, saphique, adonique, alcaïque, phérécratien. V. ces mots.

— *Vers dorés.* Poème attribué à Empédocle et à Lysis. Ils contiennent la doctrine de Pythagore.

— Gramm. arabe. *Vers appariés.* Ceux dans lesquels la rime change de deux en deux vers, comme dans nos alexandrins.

VERSABLE. adj. des 2 g. Techn. S'est dit d'une voiture sujette à verser.

VERSADE. s. f. Action de verser en voiture. Mot employé par Mme de Sévigné, mais inusité maintenant.

VERSAGE. s. m. Agric. Premier labour donné aux jachères.

VERSAILLES. (pr. *ver-sa-ye*). Géogr. Ch.-l. du département de Seine-et-Oise, à 10 kil. S.-O. de Paris ; 30,000 hab., y compris 3,000 hommes de garnison. Évêché, cour d'assises, tribunaux de 1re instance et de commerce, collège royal, école normale primaire. Château magnifique, élevé par Louis XIV, et qui depuis 1680 jusqu'en 1789 fut la résidence ordinaire des rois, parc et jardins magnifiques. Au parc attiennent deux palais moins vastes, le grand et le petit Trianon, qui chacun ont aussi des jardins délicieux. Deux chemins de fer, dit de rive droite et de rive gauche, unissent Versailles à Paris. Patrie de Philippe V, Louis XV, Bailly, Ducis, l'abbé de l'Épée, Kreutzer, Berthier, Hoche. ‖ L'arrondissement de Versailles contient 10 cantons, 104 communes ; 133,551 h.

— Hist. *Versailles* n'était primitivement qu'un prieuré dépendant de Saint-Magloire. En 1630, Louis XIII acheta la terre de Versailles et y fit bâtir un petit château pour ses équipages de chasse. Louis XIV en fit le palais de Versailles, commencé en 1661. Le séjour de la cour rendit bientôt la ville importante ; sous Louis XV, on y comptait 80,000 hab. C'est à Versailles que les États-Généraux furent assemblés (5 mai 1789) ; qu'eurent lieu les journées du 17 et du 20 juin, où les députés se constituèrent en assemblée nationale, et celle des 10 et 11 octobre, où la populace de Paris força le château et ramena la famille royale aux Tuileries.

— *Traité de Versailles.* Paix accordée par Louis XIV à la république de Gênes, le 12 février 1685.

— *Musée de Versailles.* Immense musée de peintures et de sculptures relatives à l'histoire nationale, et rassemblées dans le château de Versailles par la liste civile. Il a été ouvert en 1838.

— *Le cabinet de Versailles.* Se dit du gouvernement français sous Louis XIV, Louis XV et Louis XVI.

VERSAL, ALE. adj. (rad. *vers*). S'est dit pour Qui a rapport aux vers, qui est en vers.

— *Loi versale.* Loi mise en vers. ‖ *Lettres versales.* Majuscules, comme celles qui commencent les vers.

VERSANT. s. m. Pente d'un des côtés d'une chaîne de montagnes. Le versant méridional des Alpes, des Pyrénées.

VERSANT, ANTE. adj. (rad. *verser*). Sujet à verser, qui verse facilement. Il ne se dit que des voitures. Carosse très-versant. Les berlines sont peu versantes.

VERSANT. part. prés. du v. Verser. Il est invar. Des nymphes couronnées de mousse tournent en silence autour de Diane, *versant* sur la terre des corbeilles de pavots. (B. de St-P.) Du sein de la vie privée, suivez l'homme au milieu de ses semblables, vous y trouverez la religion *versant* sur lui de nouveaux bienfaits. (De la Luzerne.)

Si de mon propre sang ma main versant des flots,
N'eût par ce coup hardi réprimé vos complots.
(Racine.)

VERSATILE. adj. des 2 g. (du lat. *versatilis* ; rad. *vertere*, tourner). Qui est sujet à tourner, à changer, qui est variable, inconstant. Il ne s'emploie qu'au sens moral. Homme versatile. Esprit, caractère versatile. Volonté très-versatile. Lorsqu'un souverain ambitieux a franchi les bornes de l'équité, il n'a plus que des principes *versatiles* au gré de ses passions. (Jacobi.)

VERSATILITÉ. s. f. (rad. *versatile*). Qualité de ce qui est versatile. La *versatilité* de celui-ci se représente à chaque instant sous nos yeux, et les variantes de ses ouvrages sont le plus souvent celles de ses opinions. (La Harpe.) La *versatilité* dans les mesures d'administration est aussi fatiguante pour le peuple que pour le prince. (De Lévis.)

VERSCHORISTE. s. m. (pr. *ver-sko-riste*). Hist. relig. Membre d'une secte fondée en Hollande en 1600, par Jacob Verschoren.

VERSE. s. f. Métrol. anc. Mesure géodésique employée en Égypte et dans une partie de l'Asie. V. AROURE.

VERSE. s. m. Anc. art milit. Pièce d'artillerie qui était une sorte de fauconneau.

VERSE (A). Loc. adv. qui n'est employée que dans cette phrase, *il pleut à verse*, il pleut abondamment.

— Fig. Tant que vous resterez dans le dénûment social, vous avez beau faire tomber à *verse* des prédicateurs de vertu. (Considér.)

VERSE. adj. m. (du lat. *versus*, tourné). Géom. *Sinus verse d'un angle.* Partie du rayon du cercle qui est comprise entre l'arc et la [illegible]

VERSÉ, ÉE. part. pass. du v. Verser. S'empl. adjectiv. Le sang du peuple ne doit être *versé* que pour sauver ce peuple dans les besoins extrêmes. (Fén.)

— *Versé par.* Les grâces, les honneurs par moi seul *versés*. (Rac.)

Des larmes de ses yeux coulent à cette image,
Versés par le regret, et séchés par la rage.
(J.-B. Rousseau.)

— Exercé, expérimenté. Être versé dans les affaires. Homme versé dans la philosophie, dans la politique. Il est très-versé dans la lecture de nos vieux poètes. J'ai fait venir des échantillons de toutes ces couches, que M. Dalibart, habile botaniste, et *versé* d'ailleurs dans toutes les parties des sciences, a bien voulu faire prendre sous ses yeux. (Buff.) Turgot était très-*versé* dans la littérature ancienne et moderne, et avait essayé des vers métriques dans notre langue. (La Harpe.)

— Blas. Renversé. Chevron versé. Pommes de pin versées.

VERSEAU. s. m. (du fr. *verser*, et *eau*). Astron. Le onzième signe du zodiaque. Le soleil entre dans le Verseau le 21 janvier, et en sort le 18 février, pour entrer dans le signe des Poissons.

— Iconol. On le représente tenant à la main un vase d'où l'eau s'échappe avec abondance.

Quand l'urne du verseau s'épanche sur la terre,
La froidure survient, l'engourdit, la resserre.
(Delille.)

VERSEMENT. s. m. Fin. Action de verser de l'argent dans une caisse. Un versement de fonds. Faire un premier, un second versement.

VERSER. v. a. 1re conj (du lat. *versare*, tourner, parce que c'est en tournant, en inclinant un vase, qu'on répand ce qu'il contient). Transvaser, répandre. Verser d'un vase dans un autre. Verser de l'eau sur les mains, sur des fleurs. Verser du vin dans un tonneau, dans un verre. Verser du plomb fondu dans un moule. Il parut à une fenêtre un garçon de cuisine qui lavait apparemment la vaisselle, et qui, pour prix de mon opiniâtreté, me *versa* sur la tête une chaudronnée d'eau bouillante. (Le Sage.)

— *Verser de l'eau, du vin, de l'eau-de-vie, etc., à quelqu'un.* Mettre de l'eau, du vin, de l'eau-de-vie, etc., dans le verre de quelqu'un, afin qu'il boive. Ne me versez plus de vin, ne me versez que de l'eau pure. Ils commencèrent à manger avec beaucoup d'appétit, et moi, debout derrière eux, je me tins prêt à leur *verser* du vin. (Le Sage.)

— Absol., dans le même sens. Verser à boire. Versez jusqu'au bord. Versez-lui tout plein. Versez à tout le monde.

Versez, garçons, versez,
Versez, versez, tant qu'on vous dise assez. (Mol.)

— Prov. et fig. *Verser dans un tonneau percé.* Obliger un prodigue, un ingrat.

— Se dit aussi, en parlant des grains. Verser du blé dans la trémie, dans un sac. Verser de l'orge, de l'avoine dans un coffre, dans une mangeoire.

Ce champ est la comparaison
De notre esprit dans son enfance,
En y versant trop de semence,
On en étouffe la moisson. (Le Bailly.)

— Par extens. Des enfants et des jeunes filles *versent* ensuite les grappes dans des hottes déjà humides et arrosées de ce jus qui recèle les éléments des délires et des querelles odieuses. (Pougens.)

— *Verser des larmes, des pleurs.* Pleurer. Verser des larmes sur quelqu'un. Que ne puis-je représenter ici l'incomparable beauté d'une âme que vous avez toujours habitée, ô Seigneur, afin que nous commencions à *verser* sur nous-mêmes un torrent de larmes. (Boss.) J'ai *versé* bien des larmes depuis notre séparation. (B. de St-P.) Je remis mes vêtements à mon généreux protecteur, au pied duquel je tombai en *versant* des torrents de larmes. (Chateaub.) Le ciel seul sait combien j'en ai *versé* de larmes. (Rac.)

Je vais renaître, et mes chagrins passés,
Mon fol amour, les pleurs que j'ai versés,
Seront pour moi comme un songe pénible. (Parny.)

— *Verser son sang.* Donner, exposer sa vie. Verser son sang pour la foi. Verser son sang pour son roi, pour la patrie. Verser son sang pour le service de l'État. Voilà ce sang qu'il a si généreusement répandu pour nous, et, pour dire encore plus, voilà le sang que Jésus-Christ a *versé* pour lui. (Fléch.) Nos missionnaires nous ont ouvert des sources de commerce pour lesquelles ils n'ont *versé* de sang que le leur, dont, à la vérité, ils ont été prodigues. (Chateaub.)

— *Verser le sang humain, le sang des hommes, le sang de quelqu'un.* Commettre ou ordonner un meurtre. C'était là le comble des humiliations les plus douloureuses, de demander une subsistance à celui qui avait *versé* le sang de son mari sur un échafaud. (Volt.)

La cruauté sans frein brisera ses barrières,
Et, jointe à la vengeance, aura bientôt versé
Le peu de sang qu'ici ses excès ont laissé. (Piron.)

— *Verser le sang innocent.* Faire mourir, condamner un innocent.

— Fig. *Verser l'or à pleines mains.* Le prodiguer, en dépenser beaucoup.

— Fig. *Verser des secrets, verser ses chagrins dans le cœur de quelqu'un.* Les lui confier. Avez-vous un secret important, versez-le hardiment [illegible]

— Fig. *Verser des consolations dans un cœur ulcéré, dans une âme navrée.* Adoucir ses peines, calmer ses souffrances. ‖ On dit dans un sens analogue. *Ses sages conseils, ses discours consolants*, etc., *ont versé du baume sur mes blessures.* Ils ont adouci l'amertume de mes chagrins, de ma douleur. Vos lettres versent du baume sur mes blessures. (Volt.)

— Fig. *Verser le mépris, le ridicule sur quelqu'un.* Le rendre méprisable, le couvrir de ridicule. ‖ On dit de même qu'un auteur *verse l'ironie, le fiel dans ses écrits.* Qu'il y prodigue l'ironie, la causticité. Son mérite lui a fait des ennemis, et il s'en attire lui-même en *versant* dans ses écrits une ironie piquante. (Barthél.)

— Dans le style relevé, *verser* s'emploie également pour Répandre. Le soleil, parvenu au terme de sa majestueuse carrière, *versait* la pourpre et l'or sur l'azur des cieux. (Jauffret.) La vie a tant d'amertume, qu'il ne faut pas que ceux qui peuvent l'adoucir y *versent* du poison. (Volt.)

L'aimable demi-jour, avant-coureur de l'ombre
Sur la pourpre des [illegible] verse une teinte sombre
(Delille.)

— Il se dit en parlant des sentiments, des grâces, des bienfaits. L'humanité est le premier sentiment qu'on *verse* dans le cœur des rois. (Mass.) Le ciel *versa* dans l'esprit et dans le cœur de M. de Montausier des principes d'honneur et d'équité. (Fléch.) C'est à cette génération simple que Dieu promet les bénédictions qu'il *verse* sur ceux qui le craignent. (Id.) La nature, non contente de suspendre dans la zone torride ses bienfaits à ces magnifiques végétaux, les a *versés* dans le sein des humbles graminées avec non moins de profusion. (B. de St-P.)

Et dans leurs cœurs, brûlants de la soif de plaider,
Verse l'amour de nuire et la peur de céder. (Boileau.)

Dieu, notre Dieu sans doute a versé dans son cœur
Cet esprit de douceur. (Racine.)

— Se dit en parlant des espèces, des sommes qu'on apporte dans une caisse, qu'on y dépose. Verser des fonds dans la caisse de tel banquier. Les percepteurs versent l'argent qu'ils reçoivent dans la caisse des receveurs.

— *Verser des fonds dans une affaire, dans une entreprise.* Y employer des fonds. Il a versé presque tous ses fonds dans les chemins de fer.

— VERSER. v. n. Tomber sur le côté, en parlant d'une voiture. Cabriolet sujet à verser. Son carosse a versé dans telle rue.

— Se dit aussi des personnes qui sont dans la voiture. Nous avons versé à l'entrée du village. Prenez garde de verser. J'ai peur que nous ne *versions*. (Mme de Sév.)

— Fig. Les hommes ne connaissent guère que les excès : on chancelle à gauche, on *verse* à droite. (Aignan.)

— Prov. et fig. *Il n'est si bon charretier qui ne verse.* Nous sommes tous sujets à faire des fautes. ‖ *Verser en beau chemin.* Manquer une affaire qui paraissait assurée.

— *Verser* s'est dit pour Résider, demeurer.

— Art milit. *Verser en cage.* Se dit d'une pièce de canon attelée qui tombe les roues en l'air.

— Se coucher, en parlant des blés sur pied. S'il pleut encore longtemps, les blés verseront. L'ouragan a fait verser tous les seigles.

— Il s'emploie aussi activement dans les deux sens qui précèdent. Ce cocher a versé sa voiture, nous a versés. Les vents ont versé les blés.

— SE VERSER. v. pron. Verser à soi. Se verser à boire. Se verser coup sur coup.

— Être versé. Les vins fins se versent dans des verres plus petits. Les impôts se versent dans le trésor public.

— Syn. comp. VERSER. RÉPANDRE. V. RÉPANDRE.

VERSET. s. m. (pr. *ver-cé;* du lat. *versus*, vers). Petite section composée ordinairement de quelques lignes qui forment le plus souvent une proposition entière, un sens complet. Les anciens se servaient de versets pour distinguer le nombre de lignes d'un ouvrage. Aujourd'hui ils ne sont usités que dans les livres de l'Écriture. La division de la Bible par versets remonte à saint Jérôme ; celle que nous suivons maintenant est due à Robert Estienne. Le huitième, le vingtième verset de tel chapitre, de tel psaume.

— Par extens. Signe d'imprimerie qui sert à marquer les versets, et qui est ainsi figuré, ℣.

— Liturg. Passage ordinairement tiré de l'Écriture, qu'on dit ou qu'on chante dans l'office de l'Église. Il est quelquefois suivi d'un répons. Chanter un verset, un verset et un répons.

VERSICOLORE. adj. des 2 g. (du lat. *versus*, tourné, changé ; *color*, couleur). Didact. Qui change ou varie de couleur.

— Minér. Se dit des corps dont la couleur change suivant la manière dont ils sont frappés par la lumière. Feldspath versicolore.

VERSICOLOR. s. m. Ornith. Nom donné à une pie dont le plumage offre des reflets bleus ou rouges, selon les aspects de la lumière.

VERSICOSTÉ, ÉE. adj. (du lat. *versus*, divers ; *costa*, côte). Didact. Qui offre des côtes inégalement saillantes.

VERSICULE, VERSICULET. s. m. (du lat. [illegible]) Un faiseur de versicules, de versiculets. Fam. et peu usité.

VERSIFICAILLEUR. s. m. (pr. *ver-si-fi-ka-lleur*). Critiq. S'est dit quelquefois, familièrement et par plaisanterie, d'un mauvais versificateur.

VERSIFICATEUR. s. m. (rad. *versifier*). Celui qui fait des vers. Il se dit ordinairement de celui qui brille plutôt par la facilité et l'élégance, que par l'invention et le génie. Bon versificateur. On peut être versificateur sans être poète, et poète sans être versificateur. [illegible] Il y a entre le poète et le versificateur la distance qui se trouve entre l'auteur et le traducteur. (Noël.)

VERSIFICATION. s. f. (pr. *ver-si-fi-ka-si-on*; rad. *versifier*). Art, manière de faire, de tourner les vers. Versification belle, noble, savante, douce, facile, aisée. Versification dure, pénible, lâche, incorrecte. Les règles de la versification. La versification de Voltaire n'est pas comparable à celle de Racine. Le livre des [illegible] est celui où la versification de l'auteur est plus égale, plus correcte, et même plus coulante que partout ailleurs. (La Harpe.) [illegible]

fication n'est pas un assemblage de sentences et de pensées triviales que la rime seule soutienne. (Le Sage.)

— Art qui enseigne les règles à suivre pour faire correctement des vers. Traité de versification.

VERSIFIÉ, ÉE. part. pass. du v. Versifier. S'empl. adjectiv. La pièce de Malfilâtre, *versifiée* avec cette mollesse, cette élégance et ce nombre qui le caractérisent partout, peut être mise à peu près au niveau de celles qui ont passé sous vos yeux. (La Harpe.)

— *Pièce bien versifiée, mal versifiée.* Pièce dont les vers sont bien tournés, mal tournés.

VERSIFIER. v. a. 1re conj. (du lat. *versificare*, fait de *versus*, vers; *facere*, faire). Faire des vers. Il ne fait que versifier. Tel écrivain *versifie* mécaniquement, en comptant sur ses doigts; il se croit poète! (Boiste.)

— Mettre en vers. Versifier un compliment, un placet. Thomas Corneille a écrit très-mal la tragédie, et il a *versifié* assez heureusement le *Festin de Pierre*. (La Harpe.)

— SE VERSIFIER. v. pron. Être versifié. Cette description ne peut se versifier. Les épigrammes doivent se versifier.

VERSIFIEUR. s. m. Critiq. Celui qui fait de mauvais vers. Fam. et presque inusité.

VERSIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *versus*, changé; *forma*, forme). Didact. Dont la forme est sujette à changer.

VERSION. s. f. (du lat. *versio*; fait de *vertere*, tourner, traduire). Traduction d'une langue en une autre. Il se dit surtout en parlant des traductions de l'Ecriture. Version littérale. Version grecque, latine, italienne, anglaise, etc. La version arabe, chaldaïque, syriaque. Faire une version de la Genèse, des Psaumes. Les principales *versions* grecques de la Bible sont celles des Septante, de Symmaque, d'Aquila et de Théodotion; la plus fameuse *version* latine est celle de saint Jérôme, en usage dans l'Eglise. (Encycl.) Avec de telles dispositions, il fallait que Pompignan se connût bien peu pour tenter la *version* du Miserere, psaume qui abonde en pathétique, autant que cette *version* est remarquable en sécheresse et en froideur. (La Harpe.)

— Particulièrement, Traduction que font les élèves, dans un collége, d'une langue ancienne en leur propre langue. Version grecque. Version latine. Corriger une version. Premier, second prix de version. Je voulais presque me donner le temps de corriger votre *version*, et vous la renvoyer en l'état où il faudrait qu'elle fût, mais j'ai trouvé que cela me prendrait trop de temps. (Rac.)

— Fam. Manière de raconter, de présenter un fait. Cette version n'est pas fidèle. Il y a plusieurs versions sur cet événement.

— Chir. Déplacement ou changement de position que les accoucheurs font éprouver au fœtus, lorsqu'il ne se présente pas dans sa position naturelle. ‖ *Version occipitale.* La manœuvre par laquelle on amène la tête. ‖ *Version pédale.* Celle par laquelle on amène les pieds.

VERSIPALME. adj. des 2 g. (ét. lat., *versus*, tourné; *palma*, palme). Didact. Dont les palmures ne s'inclinent point dans le même sens.

VERSIPORE. adj. des 2 g. (ét. lat., *versus*, divers; *porus*, pore). Hist. nat. Dont les pores ne sont pas tous de la même forme.

VERSO. s. m. (du lat. *versus*, tourné). La seconde page, le revers d'un feuillet; l'opposé de *recto*. Cherchez au verso. ‖ Pl., des verso.

VERSOIR. s. m. Agric. Oreille de la charrue.

VERSOIX. Géogr. Ville de Suisse, canton de Genève, sur la rivière de Versoix, à 12 kilom. N. de Genève; 1,900 hab. Lampes, lustres, faïence.

VERSOYER. v. a. et n. 1re conj. S'est dit pour Changer, muer.

VERSTE. s. m. Métrol. Mesure itinéraire employée en Russie, et valant 500 sagènes, ou 1 kilom. 0671.

VERSURE. s. f. Vieux mot qui signifiait Emprunt. Rabelais a dit, dans un sens particulier, *Faire versure*, pour Emprunter à l'un pour payer à l'autre.

VERT, ERTE. adj. (du lat. *viridis*; on écrivait autrefois *verd*). Qui est de la couleur des [illegible] Arbres toujours verts. Combien de fois je me suis plu à voir les mélilots dorés, les trèfles empourprés et les vertes graminées former des ondulations semblables à des flots! (B. de St-P.) La sarcelle de la Chine a sur la tête un magnifique panache vert et pourpre. (Buff.) On admire son aigrette, composée de longues plumes blanches, vertes et violettes. (Id.) Il montait une belle mule gris pommelé, et avait un manteau de fin drap vert, bordé de velours tanné, avec une toque de même. (Don Quich.) Le Nil en vert acanthe admire le feuillage. (Del.)

> Tout auteur j'aperçois, sur vingt coussins épars,
> La pâle chicorée et la verte laitue. (Mercier.)

— *Bonnet vert.* Bonnet que portaient autrefois les banqueroutiers. Prendre le bonnet vert. V. BONNET.

— Prov. *Vert comme pré.* Se dit de ce qui est d'un vert uniforme, d'un beau vert.

— Qui a encore quelque sève, en parlant des arbres, des plantes. Ce mûrier est encore vert. On peut conserver un gazon tant qu'il est encore vert.

— Se dit fig. et fam. d'un homme âgé qui a encore de la vigueur. Au temps indiqué, je vis arriver mes deux convives, rasés de frais, bien peignés, bien poudrés; deux petits vieillards encore *verts* et bien portants. (Brill.-Sav.)

— *Vert* se dit aussi du bois qui n'a pas encore perdu son humidité naturelle. Ce bois est trop vert, il ne brûlera pas. Le bois *vert* casse bien plus difficilement que le bois sec. (Buff.)

— Qui n'est pas mûr. Des raisins, des abricots verts. Aimer les fruits verts. Ils sont trop *verts*, dit-il, et bons pour des goujats. (La Font.)

— *Vin vert.* Vin qui n'est pas encore fait, et qui a conservé une partie de son acidité.

— *Pois verts.* Pois nouveaux, par opposition aux pois qui se conservent secs.

> Deux marmitons crasseux, revêtus de serviettes,
> Lui servaient de massiers et portaient deux assiettes:
> L'une de champignons avec des ris de veau,
> Et l'autre de pois verts qui se noyaient dans l'eau.
> (BOILEAU.)

— Fig. et fam. *La verte jeunesse.* Les premiers temps de la jeunesse. ‖ *Une verte vieillesse.* Une vieillesse robuste, exempte d'infirmités. ‖ *Un vert galant.* Un homme vif, alerte, vigoureux. ‖ *Il a la tête verte, c'est une tête verte.* Il est étourdi, évaporé, il manque d'aplomb, d'expérience.

— Prov. et fig. *Entre deux vertes une mûre.* Se dit lorsque, entre deux choses médiocres, il y en a une meilleure que les autres. ‖ *Ils sont trop verts.* Se dit en parlant d'une personne qui fait semblant de dédaigner ce qu'elle ne peut obtenir, par allusion au renard de La Fontaine. On dit de même, *Il trouve les raisins trop verts*.

— *Vert* signifie encore Ferme, résolu, sévère. Une réponse bien verte. Une verte réprimande. Il a répliqué d'une manière trop verte.

— Art culin. *Sauce verte.* Sauce qui a pour base du jus d'épinards. Elle se sert principalement sur les viandes blanches.

— Géogr. *Cap Vert.* Cap le plus occidental de l'Afrique, dans la Sénégambie, entre l'embouchure du Sénégal au N., et celle de la Gambie au S. Il est ainsi appelé à cause de la vigueur de la végétation. Vis-à-vis est un groupe d'îles montagneuses, volcaniques, dites *Îles du cap Vert*. Aux Portugais.

— Pêch. *Morue verte.* Morue qui n'a pas été séchée.

— Techn. *Cuir vert.* Cuir qui n'a pas été corroyé. ‖ *Pierres vertes.* Pierres fraîchement tirées de la carrière.

VERT. s. m. La couleur verte. Vert foncé. Vert tendre. Gros vert. Vert naissant. Vert-pré. Vert gai. Vert de mer. Vert d'eau. Vert pomme. Vert d'émeraude. Aimer le vert. Etre habillé de vert. Chose qui tire sur le vert. Le *vert* le plus riche, le bleu tendre, le blanc et le *vert* bronzé, nuancent son plumage. (Buff.) Sa longue queue, mêlée de *vert* et de bleu, est doublée d'un jaune tendre. (Id.) Le *vert* du peuplier combat celui du saule. (Delille.)

— Se dit des herbes vertes que l'on fait manger aux chevaux pendant le printemps. Mettre des chevaux au vert, leur faire prendre le vert. Retirer des chevaux du vert, leur faire quitter le vert.

> Un loup, dis-je, au sortir des rigueurs de l'hiver,
> Aperçut un cheval qu'on avait mis au vert. (La Font.)

— Fig. et fam. *Manger son blé en vert.* Manger son revenu d'avance.

— Prov. et fig. *Employer le vert et le sec.* Recourir à toutes sortes de moyens pour réussir.

— Acidité du vin qui n'est pas encore fait. Vin qui a du vert, qui n'a pas dépouillé son vert.

— Anc. cout. *Droit de vert.* Droit de pâture.

— Archit. *Vert antique* ou *vert d'Egypte.* Marbre noir et vert veiné de blanc que les anciens employaient quelquefois, et qui est devenu fort rare.

— Bot. *Vert des bois, vert des dames, vert des orties.* Nom de trois espèces d'agarics.

— Comm. *Vert de vessie.* Couleur préparée avec le suc des baies de nerprun. ‖ *Vert d'iris.* Couleur tirée des feuilles de l'iris. ‖ *Vert de Scheele.* Couleur essentiellement formée d'oxyde arsénieux et de deutoxyde de cuivre, qui est employée pour la peinture des papiers et même pour la peinture à l'huile.

— [illegible]

— Erpét. *Vert ocellé.* Nom spécifique d'un lézard.

— Jeux. *Jouer au vert.* Jouer, dans le mois de mai, à une sorte de jeu où l'on est obligé sous certaines peines d'avoir toujours sur soi quelques feuilles de vert cueillies le jour même, et où chacun cherche à surprendre son compagnon dans un moment où il n'a point de vert. C'est par allusion à ce jeu qu'on dit fig., *Prendre quelqu'un sans vert*, Le prendre au dépourvu.

— Hist. rom. *Faction des verts.* Partisans de ceux d'entre les conducteurs de chars qui étaient habillés de vert. La faction des verts et la faction des bleus en vinrent souvent aux mains. V. FACTION.

— Ichthyol. *Vert blanc.* Poisson du genre spare, nommé aussi galilée. ‖ *Vert violet.* Poisson des eaux de la Chine, rapporté au genre carpe.

— Minér. *Vert campan.* Marbre qu'on tire de la vallée de Campan, dans les Pyrénées. ‖ *Vert de Corse.* Roche primitive, qui est un mélange de diallage et de jade. Il est susceptible d'un beau poli. ‖ *Vert de cuivre.* Cuivre malachite soyeux. ‖ *Vert de montagne.* Cuivre carbonate impur. ‖ *Vert de Suse.* Marbre du Piémont.

— Ornith. *Vert brunet.* Oiseau du genre fringille. ‖ *Vert doré.* Nom spécifique d'un colibri et d'une grive. ‖ *Vert-manger.* Un des noms vulgaires du martin-pêcheur. ‖ *Vert montant.* Espèce du genre bruant. ‖ Colibri de Saint-Domingue. ‖ *Vert plein.* Variété de chardonneret.

VERT (Dom Claude de). Né à Paris en 1645, entra dans l'ordre de Cluny en 1661, fut nommé prieur de Saint-Pierre d'Abbeville en 1695, et mourut en 1708. Son principal ouvrage est une Explication des cérémonies de l'Église en 4 vol. in-8°.

VERTABIET. s. m. Relat. Docteur chez les Arméniens. On dit aussi *verbiest*.

VERTAISON. Géogr. Ch.-l. de canton (Puy-de-Dôme), à 20 kilom. N.-O. de Billom; 2,670 hab.

VERT-DE-GRIS. s. m. Rouille verdâtre qui se forme à la surface des objets de cuivre lorsqu'on néglige de les nettoyer, ou qu'ils demeurent longtemps exposés à l'action de l'air et des acides. C'est un sous-carbonate de cuivre très-vénéneux. Chandeliers pleins de vert-de-gris.

— Composé d'oxyde de cuivre et d'acide acétique employé dans les arts. Il est solide, d'une couleur vert bleuâtre, sans odeur et d'une saveur forte et brûlante. On l'obtient en mettant couche par couche du marc de raisin et des lames de cuivre. Ce vert-de-gris est aussi nommé *verdet* ou *vert-de-gris artificiel*, pour le distinguer du précédent.

VERT-DE-GRISÉ, ÉE. adj. Néol. Qui est couvert de vert-de-gris. Que vous fait le misérable sou *vert-de-grisé*, sans effigie et sans empreinte? N'avez-vous pas le sequin d'or? (V. Hugo.)

VERTE. s. f. Erpét. Nom vulgaire d'une couleuvre. Il y a aussi la *verte et bleue*, et la *verte et jaune*.

— Hortic. *Verte bonne.* Nom donné à une variété de prune et à une laitue. ‖ *Verte longue.* Variété de poire verte et sucrée. Il y aussi la *verte longue panachée*.

VERTÉBRAL, ALE. adj. Anat. Qui a rapport, qui appartient aux vertèbres.

— *Colonne vertébrale.* Ensemble de toutes les vertèbres, parce que de leur superposition résulte une sorte de colonne placée à la partie postérieure du tronc. ‖ *Canal vertébral* ou *rachidien.* Conduit qui règne dans toute la longueur de la colonne vertébrale, depuis le grand trou occipital jusqu'au canal sacré, qui n'est que sa continuation. ‖ *Moelle vertébrale.* Prolongement de l'organe encéphalique, s'étendant du trou occipital à la partie inférieure du tronc et occupant le canal vertébral. ‖ *Ligaments vertébraux.* Bandes ligamenteuses qui règnent dans toute la longueur du rachis: l'un, *antérieur*, est placé au-devant du corps des vertèbres; l'autre *postérieur*, est fixé le long de la face postérieure de ce corps. ‖ *Artère vertébrale.* Branche de la sous-clavière, nommée aussi artère cérébrale postérieure. ‖ *Nerfs vertébraux.* Nom donné à tous les nerfs, au nombre de trente et un de chaque côté, qui naissent de la moelle vertébrale par deux racines, l'une antérieure et l'autre postérieure.

— Polyp. *Vertébral.* Dénomination appliquée à un polypier, parce que sa forme approche de celle d'une petite vertèbre de squale.

VERTÉBRALITE. s. f. (du lat. *vertebra*, vertèbre, et de la terminaison *ite* qui indique une phlegmasie). Pathol. Inflammation des vertèbres.

VERTÈBRE. s. f. (du lat. *vertebra*, fait de *vertere*, tourner, parce qu'ils sont un centre de mouvements). Anat. Chacun des os qui, emboîtés l'un dans l'autre, forment la colonne vertébrale destinée à soutenir le tronc et à le faire mouvoir. Ils sont courts, anguleux, épais, et au nombre de vingt-quatre, divisés en trois séries: sept *vertèbres cervicales*, ou du cou; douze *vertèbres dorsales*, ou du dos; cinq *vertèbres lombaires*, ou des lombes. On les désigne dans chaque région par leur nom numéral, cependant la première cervicale s'appelle l'*atlas*, la seconde l'*axis*, et la septième *proéminente*.

— Zool. Le nombre des vertèbres varie dans chaque espèce d'animaux. On en compte trente et une dans le cheval. Chez les oiseaux, les [illegible] breuses, à cause de la longueur de leur cou. Chez les poissons, les vertèbres ne se divisent généralement qu'en deux classes, les dorsales et les caudales. Chez les reptiles, leur nombre est considérable: on en compte plus de trois cents chez certains serpents.

VERTÉBRÉ, ÉE. adj. Zool. Se dit des animaux qui ont des vertèbres, par opposition à ceux qui n'en ont pas. Il y a cinq classes d'animaux vertébrés admises aujourd'hui: les mammifères, les oiseaux, les reptiles, les poissons et les amphibiens.

— Bot. Se dit des plantes et parties de plantes qui offrent des articulations distinctes et placées à égale distance. Tige vertébrée.

— Entom. *Vertébré* a été employé par quelques auteurs pour désigner des insectes dont le dos présente des lignes disposées de manière à imiter en quelque sorte le dessin d'un squelette.

— Substantiv. *Les vertébrés.* Les animaux vertébrés. Les *vertébrés* forment le type le plus élevé du règne animal. (Encycl.)

VERTÉBRITE. s. f. Foss. Vertèbre fossile.

VERTÉBRO-ILIAQUE. adj. des 2 g. Anat. Qui a rapport aux vertèbres et à l'os iliaque.

— *Articulation vertébro-iliaque.* Articulation de la dernière lombaire avec l'os iliaque.

VERTEILLAC. Géogr. Ch.-l. de canton (Dordogne), à 14 kil. de Riberac; 1,200 hab.

VERTELLE. s. f. Techn. Espèce de bonde qui sert à fermer les varaignes des marais salants.

VERTEMENT. adv. Avec fermeté, vigueur. Parler, répondre vertement. Réprimander vertement quelqu'un.

VERTEMOUTE ou **VERTEMOLTE.** s. f. Féod. Droit qu'on devait payer au seigneur pour moudre au moulin banal. ‖ Dans la coutume de Normandie, Droit que devait payer au seigneur le vassal qui avait une grange hors du fief.

VERTENELLES. s. f. pl. Mar. Charnières ou pentures qui maintiennent le gouvernail. Ce mot paraît être une corruption de *verterelle*, employé avec raison par quelques auteurs.

VERTER. v. a. et n. 1re conj. Mot presque latin, qui s'est dit pour Tourner et changer.

VERTERELLE. s. f. (du lat. *vertere*, tourner). Techn. Pièce de fer en forme d'anneau qu'on fixe dans une partie pour retenir le verrou.

— Mar. V. VERTENELLES.

VERTERET. s. m. Bot. Nom donné à la grande columelle, espèce de champignon fort bonne à manger.

VERTEUIL. s. m. Petite pierre ronde et forée que les fileuses mettaient anciennement à leurs fuseaux pour les faire mieux tourner. On disait aussi *vertillon*.

— Anc. t. milit. Arme à feu à tir direct.

VERTEVELLE. s. m. V. VERTERELLE.

VERTEX. s. m. Anat. Mot latin qu'on a transporté dans la langue française comme synonyme de Sinciput, pour désigner le sommet ou la partie la plus élevée de la tête.

— Entom. Nom donné quelquefois dans les insectes à la portion horizontale de la face qui touche au front, et qui est située derrière les yeux.

VERTI, IE. part. pass. du v. Vertir. Il s'employait adjectiv. Nouveau Testament verti en françois.

— Diplom. S'est dit des lettres retournées qui, dans les indications des feuillets des anciens manuscrits et des premiers essais typographiques, ont été employées pour marquer la seconde série des feuillets, comme on a employé depuis les lettres doubles. Un A, un B verti. Quelques philologues ont prétendu que le proverbe *Un bon averti en vaut deux* vient de cet usage, ce qui est peu probable.

VERTICAL, ALE. adj. (du lat. *vertex*, *verticis*, sommet). Mathém. Qui est perpendiculaire au plan de l'horizon. Cadran vertical. Plan vertical. Ligne verticale. Quelle si grande influence supposez-vous à un rayon de soleil plus ou moins *vertical* sur nos têtes? (G. Sand.) ‖ Au pl. m., *verticaux*. Le soleil embrase de ses feux *verticaux* la constellation de l'Ourse et celle de la Croix du sud, et aussitôt les vastes coupoles de glace des pôles fondent de toute part. (B. de St-P.)

— Astron. *Point vertical.* Le zénith. ‖ *Cercles verticaux.* Grands cercles de la sphère qui, passant par le zénith et le nadir, tombent perpendiculairement sur l'horizon, le coupent en deux points diamétralement opposés, et sont eux-mêmes coupés par l'horizon en deux parties égales.

— Bot. Se dit de tout organe qui s'élève perpendiculairement à l'égard, soit de l'horizon, soit de la partie qui le supporte.

VERTICALE. s. f. Mathém. Ligne verticale.

VERTICALEMENT. adv. Perpendiculairement au plan de l'horizon.

VERTICALITÉ. s. f. Didact. Etat d'un corps vertical placé perpendiculairement à l'horizon.

VERTICILLACANTHE. adj. des 2 g. (du lat. *verticillus*, verticille, et du gr. *akantha*, épine). Bot. Qui a des épines ou aiguillons disposés en verticille, ou à peu près.

[illegible] *verticillus*, qui signifie proprement le bouton mis au bout d'un fuseau pour lui donner de la pesanteur). Bot. Assemblage de rameaux, de fleurs ou de feuilles placés autour d'une tige, comme sur un axe commun.

VERTICILLIE. s. m. Bot. Genre de la famille des champignons, de l'ordre des mucédinées, comprenant deux espèces, le *verticillie flout* et le *verticillie en tête*, qui croissent sur le bois mort ou pourri.

VERTICILLÉ, ÉE. adj. Bot. Se dit des plantes ou des parties de plantes qui présentent une disposition en verticille. Plante verticillée. Feuilles, fleurs verticillées. Rameaux verticillés.

VERTICILLIFLORE. adj. des 2 g. (ét. lat., *verticillus*, verticille; *flos*, *floris*, fleur). Bot. Dont les fleurs sont verticillées.

VERTICILLION. s. m. Bot. Genre de la famille des champignons.

VERTICILLITE. s. m. Foss. Genre de polypiers fossiles.

VERTICITÉ. s. f. (du lat. *vertere*, tourner). Phys. Propriété en vertu de laquelle un corps tend plutôt vers un côté que vers un autre. La verticité de l'aiguille aimantée, de la boussole.

VERTICORDIA. adj. f. Antiq. lat.. Surnom de Vénus pudique. On lui bâtit un temple à Rome, lorsque trois vestales furent enterrées pour avoir enfreint leur vœu de chasteté.

VERTIGE. s. m. (du lat. *vertigo ;* rad. *vertere*, tourner). Méd. Tournoiement de tête, état dans lequel il semble que tous les objets tournent, ou que l'on tourne soi-même. Avoir, éprouver le vertige, des vertiges. Etre sujet aux vertiges. Quand on regarde en haut d'un lieu très-élevé, on éprouve des vertiges. Le *vertige* est toujours un signe de congestion vers le cerveau. (Nysten.) Le *vertige* tient de très-près au délire : il vient de différentes maladies, d'un travail forcé, de chagrins violents ou de fortes passions contrariées. (Varnier).

— *Vertige simple.* Celui qui consiste dans un tournoiement apparent des objets, sans que la vue en soit obscurcie. ‖ *Vertige ténébreux.* Celui dans lequel, au tournoiement des objets, se joint un obscurcissement tel de la vue, que l'on a peine à conserver l'équilibre. Le *vertige* simple se manifeste dans beaucoup de maladies; le *vertige* ténébreux est ordinairement l'avant-coureur de l'épilepsie ou de l'apoplexie. (Nysten.)

—Fig. Egarement des sens, de la raison; folie momentanée. Le vertige qui s'était emparé des esprits. On ne passe point tout d'un coup d'une condition si humble à un rang si élevé sans éprouver quelque *vertige*. Acad.)

Dans ces brillants déserts mon esprit égaré
D'un *vertige* fatal se trouble par degrés. (G. Farcy.)

— *Esprit de vertige.* Esprit d'erreur, de folie, d'égarement. Dieu des armées, répandez sur nos ennemis des esprits de terreur et de *vertige.* (Mass.) L'Eternel répand à son gré l'esprit de *vertige* dans les assemblées des nations et sur les conseils des rois. (Boiste.)

VERTIGINEUX, EUSE. adj. (du lat. *vertiginosus*). Méd. Qui a des vertiges, qui est sujet aux vertiges. Peu usité.

VERTIGO. s. m. (mot lat. qui signifie *vertige*). Art vétér. Tournoiement de tête particulier aux chevaux. Cheval qui a le vertigo, qui est mort du vertigo.

— Fig. et fam. Caprice, fantaisie. Avoir un vertigo. Voilà son vertigo qui le prend. ‖ Au pl., des *vertigos.*

VERTIQUEUX, EUSE. adj. (du lat. *vertere*, tourner). Qui tourne, qui tournoie, qui se meut en tournant. Au dessus d'un gouffre, l'eau a un mouvement vertiqueux. Peu usité.

VERTIR. v. a. 2ᵉ conj. (du lat. *vertere*). S'est dit pour Tourner, retourner, changer. ‖ Traduire. Vertir Cicéron, Virgile.

— Il signifiait aussi S'appliquer à quelque chose. Je ne saurais vertir à tant d'affaires à la fois.

— Ce mot, hors d'usage aujourd'hui, s'est conservé dans plusieurs mots qui en sont dérivés, comme *convertir*, *divertir*, *subvertir*, etc.

VERTOT (René-Aubert, dit l'abbé de). Historien, né en 1655, mort en 1735, fut successivement capucin, prémontré, prieur de Joyenval, curé de Croissy-la-Garenne, près de Marly, curé aux environs de Rouen. Il fut admis, en 1705, à l'Académie, et devint secrétaire des commandements de la duchesse d'Orléans. On lui doit l'*Histoire de la révolution de Portugal*, l'*Histoire des révolutions de Suède*, l'*Histoire des révolutions romaines*, l'*Histoire de l'ordre de Malte*, ouvrages élégamment écrits, mais qui pèchent sous le rapport de l'exactitude et de la couleur locale.

VERTON. Géogr. Ch.-l. de cant. (Loire-Inférieure), à 8 kil. S.-E. de Nantes; 5,480 hab.

VERTU. s. f. (du lat. *virtus*, qui signifiait proprement Courage; rad. *vis*, force, énergie). Disposition, tendance habituelle et constante de l'âme, qui porte à faire le bien et à fuir le mal. Vertu rare, solide, éminente, inflexible, héroïque, sublime, éclatante. Vertu austère. Vertu douce, modeste. Vertu éprouvée. Vertus naturelles. Vertus acquises. Exemple de vertu. Acte de vertu. Des semences de vertu. Homme de grande vertu, de haute vertu. Embrasser, pratiquer la vertu. Exercer la vertu. Instruire, former quelqu'un à la vertu. La *vertu* obscure est souvent méprisée, parce que rien ne la relève à nos yeux. (Mass.) Une rigide et sévère *vertu* le rendit toujours insensible aux charmes des voluptés. (Fléch.) La *vertu* est un effort fait sur nous-mêmes pour le bien d'autrui, dans l'intention de plaire à Dieu seul. (B. de St-P.) La *vertu* est pour l'homme la véritable loi de la nature. (Id.) Si la noblesse n'est pas *vertu*, c'est peu de chose. (La Bruyère.) Il n'y a point de *vertu* sans force, et le chemin du vice est la lâcheté. (J.-J. Rouss.) On ne saurait être heureux sans pratiquer la *vertu*. (Vauven.) On rapporte quelquefois à la *vertu* des actions où elle a peu de part. (Duclos.) Malheur à celui qui aime plus les richesses que la *vertu*. (Delille.) Nos modestes aïeux parlaient moins de *vertus* et les cultivaient mieux. (Gilbert.) Son front de la *vertu* porte l'empreinte austère. (Volt.)

Faut-il qu'à ses yeux seuls un nuage odieux
Dérobe sa *vertu* qui brille à tous les yeux. (Rac.)

— Se dit des dispositions particulières qui dirigent vers tel genre de devoirs de bonnes actions. La vertu de chasteté, d'humilité, de continence. Vertu chrétienne. Vertu morale. Vertus royales. Vertus guerrières. Vertus civiles. Vertus domestiques, privées. Vertus publiques. Un prince qui n'a que des *vertus* militaires n'est pas assuré d'être grand dans la postérité. (Mass.) Les peuples n'aiment dans les souverains que les *vertus* qui rendent leur règne heureux. (Id.) Il consacre ses *vertus* morales et politiques par une piété profonde. (Fléchier.) Passons des *vertus* civiles aux *vertus* chrétiennes qu'elle a pratiquées. (Id.)

— Fam. *Vous avez bien de la vertu.* Se dit à quelqu'un qui vient de faire une chose pour laquelle on se sent de la répugnance.

— Prov. *Faire de nécessité vertu.* Se résoudre à faire de bonne grâce et avec courage une chose pénible, désagréable, mais nécessaire.

— Particulièrement, en parlant de femmes, Chasteté, pudicité. Femme qui sait conserver sa vertu. Elle parle trop de sa vertu. Les hommes vicieux refusent de croire à la vertu des femmes. Sa beauté n'a-t-elle pas été sous la garde de la plus scrupuleuse *vertu*? (Fléch.) Une femme coupable peut encore aimer la *vertu*, mais il ne lui est plus permis de la prêcher. (Mᵐᵉ de Staël.) Il ne pensait pas avoir le moindre sujet de craindre, Mergelina étant une dame jeune et belle à la vérité, mais d'une *vertu* si sauvage qu'elle ne pouvait souffrir les regards des hommes. (Le Sage.)

— Se dit quelquefois collectiv. des personnes vertueuses. Honorer la vertu. Encourager, récompenser la vertu. Persécuter, opprimer la vertu. La *vertu* sait se passer de protecteur. (La Bruy.) On ne peut être dupe de la vraie *vertu*. (Vauven.) Tant est grand le pouvoir de la *vertu* malheureuse, puisqu'elle réunit toutes les religions autour de son tombeau. (B. de St-P.)

— *Vertu* se prenait autrefois dans le sens de Valeur, courage, comme le mot latin d'où il dérive. Cette acception se retrouve dans quelques phrases.

— *Il n'a ni force ni vertu.* Se dit d'un homme qui n'a ni caractère ni courage. Benjamin est sans force et Juda sans *vertu*. (Rac.)

— Prov. *Face d'homme porte vertu.* La présence d'un homme sert bien dans les affaires.

— Il signifie encore Qualité qui rend propre à produire un certain effet, qui donne la force de produire un effet. Vertu spécifique. Vertu occulte, secrète. Les vertus des plantes, des minéraux. Remède qui a la vertu de guérir telle maladie. Elixir sans vertu. Jouissez, princes, de cette victoire, jouissez-en éternellement par l'immortelle *vertu* de ce sacrifice. (Boss.) Montrez-moi cette pomme, et apprenez-moi quelle *vertu* ou quelle propriété si extraordinaire elle peut avoir pour être criée à un si haut prix. (Gall.)

Ne méprise jamais ces plantes sans beauté.
. . . .
Si tu sais découvrir leur *vertu* salutaire,
Elles pourront servir à prolonger tes jours. (L. Rac.)

— *En vertu.* loc. préposit. En conséquence; à cause du droit, du pouvoir. En vertu de telle loi, de telle ordonnance. Exercer en vertu de son droit, des pouvoirs qu'on a reçus, du diplôme qu'on a obtenu.

— Hist. fr. *Règne de la vertu.* Règne que Robespierre, Saint-Just et leurs adhérents feignaient de vouloir établir, de la même manière que les millénaires de la révolution anglaise prétendaient ramener le règne des saints. Le règne de la vertu devait être la conséquence des principes suivants, emphatiquement proclamés par Robespierre : Liberté et égalité, indivisibilité, salut public, fraternité, probité, bon sens, modestie.

— Myth. rom. V. virtus.

— Philos. hermét. *Vertu céleste.* La chaleur naturelle, ou le feu interne de la matière.

— Scol. *Absence de vertu.* V. *Absence de suppôt*, au mot suppôt.

— Théol. *Vertus intellectuelles.* Celles qui perfectionnent le jugement pour la connaissance du vrai. On en compte cinq : l'intelligence, la sagesse, la science, la prudence et l'art. ‖ *Vertus cardinales* ou *morales.* Celles qui perfectionnent la volonté pour lui faire faire le bien. On en distingue quatre principales : la [illegible]

‖ *Vertus théologales.* Celles qui ont Dieu pour objet immédiat, en tant qu'il est connu par la révélation. Il y en a trois : la foi, l'espérance et la charité.

— les vertus. s. f. pl. Le cinquième chœur des Anges, qui est entre les Dominations et les Puissances, auxquels on attribue la force de faire des miracles et de fortifier les Anges inférieurs dans l'exercice de leurs fonctions.

VERTUBLEU. interj. (euphémisme pour *Vertu Dieu*). Juron de l'ancienne comédie. *Vertubleu*, petit compère, que vous êtes habile à donner des assiettes nettes! (Mol.) *Vertubleu!* mon neveu, comme vous êtes brave! (Destouches.) ‖ Plusieurs autres jurons de cette espèce se trouvent dans le langage des personnages comiques : *Vertu-chou ; vertu de ma vie*, etc.

VERTUEUSEMENT. adv. D'une manière vertueuse. Vivre vertueusement. Femme qui s'est toujours conduit vertueusement.

VERTUEUX, EUSE. adj. (rad. *vertu*). Qui a de la vertu. Homme vertueux. Femme très-vertueuse. Cœur vertueux. Ame vraiment vertueuse. L'homme public n'est point *vertueux*, s'il n'a que les vertus de l'homme privé. (Mass.) La femme *vertueuse* est la récompense de l'homme de bien. (Fléch.) Pour être *vertueux*, il suffit de vouloir l'être. (J.-J. Rouss.) Je ne trouvais plus rien de grand et de beau que d'être libre et *vertueux*. (Id.) Huit jeunes demoiselles des plus considérables de l'île, vêtues de blanc et tenant des palmes à la main, portaient le corps de leur *vertueuse* compagne, couvert de fleurs. (B. de St-P.) Celui qui est *vertueux* est d'autant plus héroïque, qu'il n'en est pour cela ni plus considéré ni plus recherché. (Mᵐᵉ de Staël.) Pour n'avoir point l'air hypocrite, ils n'en sont pas moins *vertueux*. (Le Sage.) *Vertueux* jusqu'ici, vous pouvez toujours l'être. (Rac.)

Vois doucement s'éteindre
Sans crainte, sans remords, ce vieillard *vertueux*.
(Ducis.)

— Se dit quelquefois des choses inspirées par la vertu, qui annoncent la vertu. Action vertueuse. Résolution vertueuse. Si la noblesse est vertu, elle se perd par tout ce qui n'est point *vertueux*. (La Bruy.)

— *Vertueux* s'est dit pour Robuste, courageux.

— substantiv. Qu'il s'offre à ce *vertueux* du siècle une occasion sûre de décréditer un ennemi, pourvu qu'il conserve la gloire de la modération, il sera peu touché d'en avoir le mérite. (Mass.)

— Hist. fr. *Les vertueux.* S'est dit des partisans de Robespierre, par opposition aux Pourris et corrompus. V. *Règne de la vertu*, au mot vertu.

VERTUGADE. s. f. Anc. cost. S'est dit pour Vertugadin.

— Sorte de robe bouffante autrefois de mode. S'estimant assez couvertes de leur vertu sans *vertugade.* (Mont.)

VERTUGADIER. s. m. Anc. techn. Ouvrier qui faisait les vertugadins.

VERTUGADIN. s. m. (de l'espag. *vertugado*). Anc. cost. Sorte de bourrelet que les femmes plaçaient immédiatement au-dessous de la taille.

Les dames, en *vertugadin*,
Promenaient la robe balante. (Dancourt.)

— Hortic. Glacis de gazon en amphithéâtre, employé dans la composition des jardins français.

VERTUMNALES. s. f. pl. Antiq. rom. Fêtes en l'honneur de Vertumne.

VERTUMNE. (du lat. *Vertumnus ;* rad. *vertere*, changer). Myth. lat. Dieu qui présidait aux transformations, et surtout à celles que subit la végétation, et par suite aux jardins et vergers. Il épousa Pomone, déesse des fruits, ne viola jamais la foi qu'il lui avait promise, et lorsqu'ils furent dans un âge avancé, il se rajeunit avec elle.

Partout les fruits naissants ont pris l'éclat des fleurs,
Et *Vertumne* est paré des deux attraits de Flore.
(Michaud.)

— Iconol. On représente Vertumne sous la figure d'un jeune homme couronné de fleurs, tenant de la main gauche des fruits, et de la main droite une corne d'abondance.

VERTUS. Géogr. Ch.-l. de cant. (Marne), à 28 kilom. S.-O. de Châlons-sur-Marne; 2,221 hab. Vin estimé.

VERT-VERT. Philol. Titre d'un poème badin de Gresset, dont le héros est un perroquet nommé Vert-Vert. Je m'arrêterai un moment sur la Chartreuse, qui est susceptible de quelques observations, au lieu qu'il n'y a que des éloges à donner à *Vert-Vert*, qui, à quelques négligences près, est un morceau achevé. (La Harpe.

VÉRUCULÉ, ÉE. adj. (du lat. *veru*, broche). Hist. nat. Qui a la forme d'une petite broche.

VÉRULAM. Géogr. Nom d'un ancien bourg d'Angleterre, qui devint plus tard un titre de baronnie. Patrie de François Bacon, qui était baron de Vérulam.

VÉRULAME. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, régulières, de la famille des rubiacées. L'unique espèce, la vérulame à corymbes, croît en Afrique.

[illegible] *ta-nomm ;* mot latin, formé de *veru*, broche, dard; *montanus*, élevé). Anat. Tubercule très-saillant, oblong, terminé en pointe, placé au commencement du canal de l'urètre.

VÉRUTINE. s. f. Bot. Genre de plantes synanthérées, de la tribu naturelle des centauriées. On n'en connaît qu'une espèce, originaire du Levant.

VERVACTOR. Myth. rom. Dieu champêtre qui présidait aux jachères. On l'invoquait avec plusieurs autres divinités en sacrifiant à Tellus.

VERVE. s. f. (du lat. *vertere*, tourner, agiter). Enthousiasme, chaleur d'imagination qui anime le poète, l'orateur, l'artiste, quand ils composent. Verve poétique. Verve musicale. Verve facile, féconde, fertile, hardie, brûlante, inépuisable. Verve refroidie, éteinte, épuisée. Etre, entrer en verve. Parler, composer, écrire avec verve. Poète, peintre, musicien qui a de la verve. Morceau fait avec verve. Il y a de la verve dans cette tirade, dans cette ouverture, dans cet ouvrage. Ces vers sont pleins de verve. Les poètes, dans un accès de *verve* et d'enthousiasme, ont pu autrefois se promettre l'immortalité. (La Harpe.) C'est là peut-être qu'il a mieux soutenu l'éloquence noble qui chez lui est rarement sans inconvenances de détail, comme lui étant moins naturelle que la *verve* du genre polémique. (Id.)

Pour les représenter, oh! que n'ai-je en mes mains
Le pinceau qu'échauffait la *verve* de Rubens.
(Pars.-Grand.)

VERVEINE. s. f. (du lat. *verbena ;* fait de *Venus*, *Veneris*, Vénus; *vena*, veine, parce qu'on la croyait aphrodisiaque; selon d'autres, de *verrere*, balayer, parce qu'on s'en servait pour nettoyer les autels). Bot. Genre de plantes dicotylédones, monopétales, type de la famille des verbénacées, contenant plusieurs espèces tant indigènes qu'exotiques. La *verveine officinale* ou *commune* croît spontanément en France et dans toute l'Europe. Les vertus qu'on lui attribuait autrefois lui avaient valu le nom de *herbe à tous les maux.* Aujourd'hui, elle est entièrement inusitée en médecine, et on la brûle pour en retirer de la potasse. Chez les Romains et les anciens Gaulois, c'était une plante sacrée, employée dans les cérémonies religieuses et les conjurations magiques. La *verveine odorante*, originaire du Chili, est cultivée dans les jardins : ses feuilles peuvent remplacer celles du thé.

VERVELLE. s. f. Fauconn. Sorte d'anneau qu'on met aux pieds d'un oiseau de proie, et sur lequel on grave le nom, les armes de son maître.

VERVEUX. s. m. (du lat. *verriculum*). Pêch. Sorte de filet en entonnoir pour prendre du poisson.

VERVEUX, EUSE. adj. (rad. *verve*). Qui est plein de verve. Style verveux. Peu usité.

VERVIERS. Géogr. Ville de Belgique (Liége), à 18 kilom. E. de Liége; 20,000 hab. Drap jadis renommé.

VERVINS. Géogr. Ch.-l. d'arrond. (Aisne), à 40 kilom. N.-E. de Laon; 2,570 hab. ‖ L'arrondissement de Vervins a huit cantons, cent trente et une communes, et 115,400 hab.

— Hist. *Paix* ou *traité de Vervins.* Traité conclu entre Henri IV, Philippe II et le duc de Savoie, le 2 mai 1598; il mit fin à la guerre avec l'Espagne.

VERZUOLO. Géogr. Ville forte des États sardes (Turin), près de la Vreta, à 5 kilom. S. de Saluces; 5,000 hab.

VERZY. Géogr. Ch.-l. de canton (Marne), à 15 kil. S.-E. de Reims; 1,122 hab. Bon vin de Champagne.

VÉSALE (André). Anatomiste célèbre, né à Bruxelles en 1514, mort en 1564, fut professeur à Pavie, à Bologne, à Pise, médecin de Charles-Quint et de Philippe II. Il est regardé comme le créateur de l'anatomie humaine.

VÉSANIE. s. f. (du lat. *vesania*). Méd. Aliénation mentale; maladie mentale.

— Nom générique sous lequel on a compris l'hypochondrie, la mélancolie, la manie, la démence, l'idiotisme, le somnambulisme et l'hydrophobie. Les vésanies constituent le second sous-ordre des névroses cérébrales.

VÉSARDE. s. f. Vieux mot qui signifiait Peur, terreur panique.

VESCE. s. f. (du lat. *vicia*). Bot. Genre de plantes dicotylédones, polypétales, de la famille des légumineuses, qui contient un grand nombre d'espèces, dont plusieurs sont cultivées comme fourrage. La *vesce commune* a une semence ronde, noire, lisse et farineuse, que les animaux domestiques mangent avec plaisir, quand elle est unie à d'autres graines.

VESERIS. Géogr. et hist. Lieu de Campanie, au pied du Vésuve, fameux par la victoire que Manlius Torquatus, secondé par le dévouement du premier Decius, y remporta sur les Latins insurgés, 340 av. J.-C.

VESIAN. s. m. Droit cout. Voisinage; communauté des voisins.

VÉSICAIRE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, polypétales, de la famille des crucifères. Les deux principales espèces sont la *vésicaire utriculée*, et la *vésicaire de Crète*, propres au midi de l'Europe.

VÉSICAL, ALE. adj. (du lat. *vesicula ;* rad. *vesica*, vessie). Anat. et pathol. Qui appartient, [illegible] Veines vésicales.

— *Trigone vésical.* Espace triangulaire, lisse, placé en dedans de la vessie, au milieu de son bas-fond. ‖ *Luette vésicale.* Tubercule, quelquefois assez saillant, situé au col de la vessie.

— *Catarrhe vésical.* La cystite. V. cystite.

VÉSICANT, ANTE. adj. Méd. Synonyme de Epispastique et de vésicatoire. V. ces mots.

VÉSICANTS. s. m. pl. Entom. Famille d'insectes coléoptères hétéromérés que l'on nomme plus ordinairement épispastiques. V. épispastique.

VÉSICATION. s. f. (pr. *vé-si-ka-ci-on ;* du lat. *vesica*, vessie, ampoule). Méd. Action ou effet local d'un vésicatoire. ‖ Naissance de vésicules causées par une brûlure.

VÉSICATOIRE. adj. des 2 g. (du lat. *vesica*, vessie, ampoule). Méd. Se dit des médicaments externes qui soulèvent l'épiderme, qui déterminent la formation d'une ampoule. Emplâtre vésicatoire. Onguent vésicatoire. Taffetas vésicatoire. Les cantharides, le garou, la moutarde, l'euphorbe, etc., sont des substances vésicatoires.

VÉSICATOIRE. s. m. Emplâtre vésicatoire.

Mettre, appliquer un vésicatoire, des vésicatoires. Le vésicatoire a pris, n'a pas pris.

— Plaie causée par l'application d'un vésicatoire. Avoir, porter un vésicatoire. Panser un vésicatoire. Supprimer un vésicatoire.

— *Vésicatoire volant.* Vésicatoire qui n'est destiné qu'à produire une irritation momentanée, et que l'on n'entretient pas.

VÉSICO-PROSTATIQUE. adj. des 2 g. Anat. Qui a rapport à la vessie et à la prostate.

VÉSICULAIRE. adj. des 2 g. (rad. *vésicule*). Didact. Qui a la forme de vésicules.

— Bot. *Glandes vésiculaires.* Glandes sphériques, remplies d'huile volatile, disséminées dans le parenchyme des feuilles, des fleurs, des fruits de la plupart des aurantiacées, des myrtinées, etc.

— Helminth. Nom donné à une section de la classe des vers, comprenant ceux qui ont le corps vésiculeux, ou terminé postérieurement par une poche ou vessie.

VÉSICULE. s. f. (du lat. *vesicula*, diminut. de *vesica*, vessie). Anat. Sac membraneux semblable à une petite vessie.

— *Vésicule biliaire* ou *vésicule du fiel.* Réservoir membraneux logé dans un enfoncement superficiel de la face inférieure du lobe droit du foie, et qui reçoit une partie de la bile que sécrète celui-ci, pendant l'état de vacuité de l'estomac. ‖ *Vésicule ombilicale.* Petite poche située dans l'épaisseur du cordon ombilical du fœtus, et qui n'existe plus dès la troisième mois de la gestation. ‖ *Vésicules séminales.* Réservoirs membraneux destinés à recevoir la semence. Ils sont irrégulièrement conoïdes, d'une teinte grisâtre, placés au-dessous de la vessie et au-dessus du rectum.

— Médec. *Vésicules de Sainte-Barbe.* Nom donné à la variole confluente.

— Ichthyol. *Vésicule aérienne.* La vessie natatoire des poissons. V. VESSIE.

VÉSICULEUX, EUSE. adj. (rad. *vésicule*). Qui est renflé à la manière d'une vessie. Astragale vésiculeux. Feuilles vésiculeuses. Légumes vésiculeux. Corselet vésiculeux. Palpes vésiculeux.

— VÉSICULEUX. s. m. pl. Entom. Tribu d'insectes diptères, de la famille des tanystomes, comprenant ceux dont le ventre est comme rempli d'air.

VÉSICULIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *vesicula*, vésicule; *ferre*, porter). Didact. Qui porte ou contient des vésicules.

VÉSICULIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *vesicula*, vésicule; *forma*, forme). Didact. Qui a la forme d'une vésicule.

VÉSITARSE. adj. des 2 g. (ét. lat., *vesica*, vessie; *tarsus*, tarse). Entom. Qui a les tarses vésiculeux, ou garnis de vessies qui font office de ventouses. ‖ VÉSITARSES. s. m. pl. Famille d'insectes hémiptères désignés aussi sous le nom de physapodes. V. ce mot.

VESLE. Géogr. Rivière de France, dans le département de la Marne et de l'Aisne; grossit l'Aisne à 5 kil. S.-O. de Vaily; cours, 140 kil.

VESNEDAR-BAACHI. s. m. Hist. ott. Chef des peseurs du trésor.

VESONTIO. (pr. *vé-son-si-ô*). Géogr. anc. Ville de la Gaule, dans la grande Séquanaise, sur le Doubs. Aujourd'hui, *Besançon.*

VESOU. s. m. Suc liquide qui sort de la tige écrasée de la canne à sucre.

VESOUL. (pr. *ve-soul*). Géogr. Ch.-l. du département de la Haute-Saône, sur le Durgeon, à 354 kilom. S.-E. de Paris; 5,940 hab. Aux environs, eaux minérales de Répes. ‖ L'arrondissement de Vesoul a 10 cantons, 252 communes, et 114,018 hab.

VESPASIEN (T. Flavius Vespasianus). Empereur romain, né à Réate, l'an 7 de J.-C., remplit diverses charges sous Claude, Caligula et Néron; eut la conduite de la guerre de Judée; se fit proclamer empereur par l'armée d'Orient, après la mort de Galba (69), et mourut après dix ans d'un règne glorieux. On lui reproche une excessive parcimonie.

[illegible]

sorte de voiture que l'on a proposé d'établir à Paris, sur les grandes voies de communication, afin de recueillir momentanément les passants qui voudraient satisfaire quelque besoin. Ce mot a été créé par allusion au profit que l'empereur Vespasien se félicitait de tirer d'une spéculation analogue, en disant: *Cet or ne sent pas mauvais.* Les vespasiennes n'ont pas réussi.

— Se dit aujourd'hui des petites guérites construites sur les quais et les boulevards de Paris, pour servir d'urinoirs.

VESPER. (du lat. *vesper*, le soir). Myth. Nom que les Romains donnaient à l'étoile de Vénus, quand elle paraît après le coucher du soleil. C'est la même que *Hesper.* On la nommait *Lucifer*, quand elle paraissait le matin.

> Vesper s'avance, il va répandre
> Cette clarté mobile et tendre
> Qui semble caresser les yeux. (LEBRUN.)

— On dit quelquefois *Vesperus.*

> Déjà de Vesperus la naissante lumière
> Mêle sa clarté douteuse aux feux mourants du jour.
> (DELILLE.)

— Syn. Hesper ou Hesperus; l'étoile, l'astre de Vénus; l'étoile du berger.

> L'étoile aussi ménagère de l'ombre
> Sur ce coteau levait son front serein. (PARNY.)

VESPÉRAL. s. m. (du lat. *vesperæ*, les vêpres; rad. *vesper*, le soir). Livre d'église qui contient tout ce qui se chante à l'office du soir. Vespéral noté. ‖ Pl., des *vespérals.*

VESPÉRIE. s. f. (du lat. *vesper*, le soir). Thèse qu'on soutenait dans les colléges, les après-dîners, entre les écoliers, et sans aucune cérémonie.

— Dernier acte que faisait, dans les universités, un bachelier en théologie ou en médecine, la veille du jour où il devait prendre le bonnet de docteur, et où deux docteurs disputaient contre lui. Soutenir une vespérie.

— Fig. et fam. Réprimande. On lui a fait une rude vespérie. Vieux et peu usité.

VESPÉRISÉ, ÉE. part. pass. du v. Vespériser. S'empl. adjectiv.

VESPÉRISER. v. a. 1re conj. (ét., V. VESPÉRIE). Réprimander quelqu'un. Son père l'a vespérisé. Vieux et peu usité.

VESPERTILION. s. m. (du lat. *vespertilio*; rad. *vesper*, le soir, parce qu'ils ne volent que le soir). Mamm. Genre de mammifères carnassiers de la famille des chéiroptères, comprenant les espèces connues sous le nom vulgaire de chauves-souris. Les vespertilions sont tous nocturnes ou crépusculaires.

— Nom que l'on a donné à des habitants supposés de la lune.

VESPERTILIONIDE. adj. des 2 g. Mamm. Qui ressemble à un vespertilion, à une chauve-souris. ‖ VESPERTILIONIDES. s. m. pl. Famille de mammifères comprenant le genre vespertilion.

VESPÉTRO. s. m. Sorte de ratafia qui est surtout employé comme stomachique. On y fait entrer un grand nombre d'ingrédients, et entre autres, de l'écorce d'orange, du safran, de l'anis, etc.

VESPIAIRE. s. m. Anc. cout. Celui qui défriche une terre.

VESPIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *vespa*, guêpe; *forma*, forme). Entom. Qui a la forme d'une guêpe.

VESPILLON. s. m. (du lat. *vespillo*; rad. *vesper*, soir). Antiq. rom. Esclave qui transportait, pendant la nuit, les cadavres des gens du peuple.

— Il s'est dit aussi de ceux qui violaient les tombeaux pour y commettre des larcins.

VESPOÏDE. adj. des 2 g. (du lat. *vespa*, guêpe, et du gr. εἶδος, ressemblance). Entom. Qui ressemble à une guêpe.

VESPRE. s. m. (du lat. *vesper*). S'est dit pour Soir. Le matin et le *vespre*, toutes heures lui sont unes. (Mont.)

VESPRÉE. s. f. (du lat. *vesper*). S'est dit pour Soirée, la fin du jour.

> Mignonne, allons voir si la rose
> Qui ce matin avait déclose
> Sa robe de pourpre au soleil,
> A point perdu cette vesprée
> Les plis de sa robe pourprée. (RONSARD.)

VESPRIN, INE. adj. (du lat. *vesper*, le soir). Vieux mot qui signifiait Du soir, qui a lieu le soir.

VESSE. s. f. Vent de mauvaise odeur, qui sort sans bruit par le derrière. Faire, lâcher une vesse. Il est bas.

VESSE-DE-LOUP ou **VESSE-LOUP.** s. m. Bot. Nom vulgaire donné aux champignons du genre lycoperdon, parce qu'ils ne contiennent que du vent ou de la poussière. Les espèces en sont très-nombreuses. V. LYCOPERDON. ‖ Pl., des *vesses-de-loup.*

VESSER. v. n. 1re conj. (rad. *vesse*). Lâcher une vesse. Bas et à éviter.

— Prov. et pop. *Vesser comme un daim.* Vesser beaucoup, vesser continuellement.

VESSERON. s. m. Bot. Nom vulgaire de la gesse.

VESSEUR, EUSE. s. Celui, celle qui vesse, qui a l'habitude de vesser. Bas et à éviter.

VESSIE. s. f. (du lat. *vesica*). Anat. Poche ou réservoir musculo-membraneux, conoïde, logé dans l'excavation du bassin, entre le pubis et le rectum, chez l'homme, entre cet os et le vagin [illegible]

l'urine, jusqu'à ce que l'accumulation d'une certaine quantité de ce liquide sollicite son expulsion. Avoir un ulcère à la vessie, une pierre dans la vessie.

— *Bas-fond de la vessie.* Sa portion la plus reculée. ‖ *Col de la vessie.* L'orifice de l'urètre, lequel est arrondi, et présente vers le bas la luette vésicale.

— Cette même poche, détachée du corps de l'animal et desséchée. Vessie de cochon. Enfler une vessie. Nager avec des vessies.

— Prov., fig. et pop. *Il veut nous faire croire que des vessies sont des lanternes.* Se dit d'un homme qui veut faire croire des choses invraisemblables, absurdes. ‖ *J'aimerais autant qu'on me donnât d'une vessie par le nez.* Se dit pour marquer que l'on méprise de basses complaisances, des louanges fades, serviles.

— Nom donné vulgairement à une petite ampoule sur la peau.

— Ichthyol. *Vessie natatoire.* Sac membraneux rempli d'air, qui se trouve placé au-dessous de la colonne vertébrale chez la plupart des poissons, et qui est destiné à les rendre plus ou moins légers, selon qu'ils veulent monter ou descendre dans l'eau. On le nomme aussi *vésicule aérienne.*

— Médec. *Catarrhe de vessie* ou *catarrhe vésical.* La cystite. V. CYSTITE.

VESSIGON. s. m. Art vétér. Tumeur molle qui se forme au jarret du cheval, et qui est plus ou moins considérable.

VEST. s. m. S'est dit pour Investiture.

— Droit cout. Acte solennel par lequel le seigneur foncier ou sa justice conférait à l'acquéreur d'un héritage tenu en roture la possession de cet héritage. Droit de vest et de devest. V. DEVEST.

VESTA. (en lat. *vesta*; dérivé du gr. ἑστία, foyer). Myth. Déesse qui présidait au feu, fille de Démogorgon, épouse de Cœlus, et mère de Saturne, ou fille de Saturne et de Rhée. Vesta était primitivement adorée auprès du foyer. Son culte consista plus tard à entretenir un feu perpétuel dans son temple. V. VESTALE.

— Iconol. On représente cette déesse vêtue d'une robe longue, un voile sur la tête, et tenant dans ses mains un vase à deux anses ou une lampe.

VESTA. s. f. Astron. Petite planète découverte par Olbers de Brême en 1807. Sa distance au soleil est d'environ une fois et un tiers plus grande que celle de la Terre. La durée de sa révolution est de 1,235 jours 205.

VESTALAT. s. m. (rad. *vestale*). Antiq. rom. Corps des vestales. ‖ Espace de trente ans pendant lequel les vestales devaient garder leur virginité. Ces trente ans finis, elles pouvaient quitter le temple, et même se marier. Ce mot a été forgé par les antiquaires.

— Philos. Nom que Fourier donne à un corps de jeunes filles et de jeunes hommes vierges. Le vestalat et le damoisellat.

VESTALE. s. f. (du lat. *vestalis*; rad. *Vesta*). Antiq. rom. Nom des prêtresses de Vesta. Elles étaient vierges, et veillaient chacune à leur tour à la garde du feu sacré. Ce feu devait être entretenu jour et nuit: s'il venait à s'éteindre, on croyait l'État menacé de quelque malheur, et la vestale était punie de sa négligence par le fouet. Celle qui violait son vœu de chasteté était enterrée vive. En revanche, les vestales jouissaient de grands priviléges: elles n'étaient point assujéties à l'autorité paternelle ni à la tutelle; elles étaient crues sans serment en justice; leur présence sauvait la vie au criminel qu'elles rencontraient par hasard, etc.

— Fig. Femme ou fille d'une sagesse, d'une chasteté exemplaire. C'est une vestale. Elle fait la vestale. ‖ Iron. dans le sens opposé. *Ce n'est pas une vestale.* C'est une femme de mœurs peu sévères, de mœurs suspectes.

— Poét. Religieuse. Colardeau fait dire à Héloïse:

> Quelle tempête affreuse, à mon repos fatale,
> S'élève dans le sein d'une faible vestale.
> (*Lettre d'Héloïse à Abailard*).

— Philos. Jeune fille vierge faisant partie du vestalat. Fourier promet de grands honneurs aux vestales.

VESTALIES. s. f. pl. Antiq. rom. Fête en l'honneur de Vesta; elle se célébrait le 9 juin. On dit aussi *vestaliennes.*

VESTE. s. f. (du lat. *vestis*, habit en général). Vêtement sans manches, à poches sur le devant, qui se portait sous l'habit, et qui a été remplacé par le gilet. Veste de velours. Veste de satin. Veste brodée.

— Sorte d'habillement long que les Orientaux portent sous leur robe. Veste à la turque. Veste de drap écarlate, de drap d'or.

— Vêtement à basques très-courtes ou même sans basques, qui tient lieu d'habit. Veste de drap. Veste de coutil. Veste de chasse. Veste d'ouvrier. Être en veste. Mettre, passer sa veste. Ôter sa veste.

VESTEL. s. m. Philos. Nom que Fourier donne aux jeunes hommes qui, au sortir de l'adolescence, embrasseront une vie chaste pendant quelques années.

VESTEUR. s. m. (du lat. *vestis*, habit). S'est dit pour Tailleur.

VESTI, IE. part. pass. du v. Vestir. S'emploie adjectiv.

VESTIAIRE. s. m. (du lat. *vestis*, habit). [illegible]

des religieux, des religieuses. Le vestiaire d'un couvent.

— Dépense que l'on fait pour les habits des religieux, des religieuses. Le vestiaire s'élève, dans tel couvent, à tant par année. Faire une réforme sur le vestiaire.

— Argent qu'on leur donne pour s'habiller. Recevoir son vestiaire.

— *Vestiaire* se dit aussi de l'endroit où les membres d'un tribunal, d'une assemblée politique, etc., prennent et déposent leur costume. Le vestiaire de la Cour de cassation. Le vestiaire de la Chambre des pairs, de la Chambre des députés.

VESTIAIRE. s. m. Hist. Titre d'un des officiers de la maison des empereurs de Constantinople.

VESTIARQUE. s. m. (du lat. *vestis*, habit; et du gr. ἀρχὸς, chef). Hist. Grand maître de la garde-robe.

VESTIBULAIRE. adj. des 2 g. Anat. Qui appartient, qui a rapport au vestibule de l'oreille. Ouverture vestibulaire.

— *Rampe vestibulaire du limaçon.* La rampe externe du limaçon, parce qu'elle s'ouvre dans le vestibule.

VESTIBULE. s. m. (du lat. *vestibulum*; rad. *Vesta*, la déesse du feu ou le feu lui-même, parce que les Romains entretenaient du feu près de la porte de leur maison). Pièce par laquelle on entre dans un édifice, qui s'offre la première, et sert de passage pour aller aux autres pièces. Grand, beau vestibule. Vestibule magnifique. Vestibule orné de peintures, de bas-reliefs. Demeurer, rester dans le vestibule.

> Sous les fleurs parfumant mon riche vestibule,
> Alors qu'à son banquet il fait asseoir Tibulle,
> Mollevaut lui prodigue un vin délicieux. (MOLLEV.)

— Archit. *Vestibule simple.* Celui qui a ses deux faces également décorées. Le vestibule des Tuileries est simple. ‖ *Vestibule figuré.* Celui qui forme des avant-corps et des arrière-corps revêtus de pilastres et de colonnes. ‖ *Vestibule tétrastyle.* V. TÉTRASTYLE. ‖ *Vestibule à ailes.* Celui qui, outre le passage principal, a des espèces de bas-côtés, comme dans les vestibules du Louvre ‖ *Vestibule en péristyle.* V. PÉRISTYLE.

— Anat. Cavité très-irrégulière de l'oreille interne ou du labyrinthe. Le vestibule est placé en dedans du tympan et en dehors du conduit auditif externe. Il est tapissé par une membrane particulière, et renferme plusieurs divisions du nerf auditif.

VESTIGE. s. m. (du lat. *vestigium*). Empreinte laissée par le pied de l'homme ou de l'animal, dans l'endroit où il a marché. On n'y voit aucun vestige. Ce sont des vestiges d'homme, d'enfant. Il est surtout usité au pluriel, et dans le style soutenu.

— Fig. Les épouses de Jésus-Christ faisaient revivre la beauté des anciens jours dans cette sainte montagne où les *vestiges* des curieux et des vagabonds ne paraissaient point. (Boss.) Marchant avec respect sur les *vestiges* des saints, il recueillait les restes de leur esprit. (Fléch.)

— Fig. *Suivre les vestiges de quelqu'un, l'imiter.* Suivre les vestiges de ses aïeux, de son père.

— Par extens. Marques restées sur la terre, et qui montrent qu'il y a eu dans le lieu où elles se trouvent des édifices, des maisons, des remparts, etc. Les vestiges d'une ville, d'un château, d'une église. Les vestiges d'un camp romain, d'un autel druidique. Cette ville avait des fortifications, mais il n'en reste pas vestige, il n'en reste aucun vestige, pas le moindre vestige. Ils virent s'élever dans le lointain des arcades et des colonnes mutilées, des *vestiges* de temples et de palais, et des barrières dont les débris formaient encore une vaste enceinte entourée de trophées, que couvraient l'épine et le lierre. (Demoust.)

— Fig. Il n'y aurait qu'à souffler sur ces édifices d'orgueil; à peine en retrouveriez-vous de faibles *vestiges.* (Mass.) ‖ Il s'emploie aussi fig. au sens moral. On ne trouve dans l'histoire aucun vestige de cet événement. Ce peuple n'a conservé aucun vestige de sa gloire passée. Il ne reste plus le moindre vestige de cette religion, de cette coutume. Les derniers *vestiges* de cette révolution ont disparu. (Acad.) Il n'y a plus sur la terre aucun *vestige* de ce que nous sommes. (Boss.)

— Chirurg. Fracture du crâne, consistant en une simple incision.

— Philos. *Vestige* se dit, dans le système cosmologique de saint Thomas d'Aquin, de l'Effet, lorsqu'il représente la cause sans en reproduire la forme. La fumée représente le feu par voie d'image, mais toute créature représente la Trinité par voie de vestige.

— Syn. comp. VESTIGE. TRACE. V. TRACE.

VESTIMENTAL, ALE. adj. (du lat. *vestimentum*, vêtement). Didact. Qui concerne les vêtements.

— *Essence vestimentale.* Essence propre à dégraisser, à nettoyer les vêtements.

VESTIN, INE. adj. et s. Géogr. anc. Nom d'un peuple d'Italie, à l'E., entre les Prétutiens et les Marrucins. La principale ville des Vestins était Amiterne, prise par les Romains, 295 av. J.-C.

VESTIPOLINE. s. f. Comm. Étoffe de laine qu'on fabrique à Beauvais.

VESTIR. v. a. 2e conj. Anc. cout. Mettre l'acquéreur d'un fief ou d'un héritage en possession.

VESTITURE. s. f. (du lat. *vestis*, habit). Hist. ecclés. S'est dit pour Investiture. On a dit aussi *vesture.*

— Hist. nat. Surface d'un corps vivant, eu égard aux caractères qu'elle présente.

VESTRIS. (pr. *vess-triss*). Famille originaire de Florence venue à Paris vers 1740 et qui s'est rendue célèbre dans les fastes du théâtre. ‖ VESTRIS (Gaétan-Apollin-Balthazar), dit Vestris Ier, célèbre danseur, élève de Dupré, né à Florence en 1729, mort en 1808, se fit à l'Opéra de Paris une réputation colossale (de 1748 à 1781). On le surnommait le Dieu de la danse. Sa femme (née Anne-Frédérique Heinel) excella aussi comme danseuse, surtout dans le genre grave. ‖ VESTRIS (Marie-Auguste), fils naturel du précédent, dit Vestris II ou Vestris-Allard (du nom de sa mère), né à Paris, en 1760, débuta en 1779, devint un des plus célèbres danseurs de son temps, se retira en 1816, et mourut en 1826. ‖ VESTRIS (Marie-Rose Gourgault Dugazon), sœur de l'acteur Dugazon et belle-sœur de Vestris Ier, née à la Rochelle en 1746, débuta au Théâtre-Français en 1769, et partagea les grands rôles avec Mlle Sainval. Elle eut de grands démêlés avec cette actrice, se retira en 1803, et mourut l'année suivante.

VESTURE. s. f. (ét., V. VESTITURE). S'est dit pour Habillement, vêtement.

— Hist. ecclés. S'est dit pour Investiture, et ce qu'on payait pour l'investiture. Dans ce sens et le précédent, on disait également *vestiture.*

— *Mettre en vesture.* Donner l'investiture. Mettre en possession.

VÉSUNNA. Géogr. anc. Capitale des Pétrocoriens. Aujourd'hui *Perigueux.* V. PÉTROCORIEN.

VÉSUVE. (du lat. *Vesuvius* ou *Vesuvus*). Géogr. Célèbre volcan du royaume de Naples, à 8 kil. S.-E. de Naples ; se lie aux Apennins. Sa base a 40 kil. de tour, sa cime est à 1,020 m. de hauteur. On y distingue aujourd'hui deux sommets, la Somma et l'Ottojano. Ses pentes, fertiles et bien cultivées, fournissent le lacryma-Christi, vin renommé. Son cratère est profond de 115 m.

Le *Vésuve* en courroux, sous ses monts caverneux,
Recommence à mugir avec un bruit affreux. (CASTEL.)

Et sur ses fondements le *Vésuve* ébranlé
Chancelle en vomissant une horrible clarté.
(A. MARTIN.)

— Hist. La première éruption du Vésuve historiquement connue est celle qui eut lieu l'an 79 de J.-C., et qui détruisit Herculanum, Pompéi, Stabies. Environ cinquante autres éruptions ont suivi, parmi lesquelles on distingue surtout celles de 422, de 1779, de 1794 et de 1819.

VÉSUVIEN, ENNE. adj. Géogr. Qui appartient, qui a rapport au Vésuve.

VÉSUVIENNE. s. f. Minér. Un des noms de l'idiocrase.

VESVAIGE. s. m. Anc. cout. Droit de jouir des biens de la femme, par usufruit, lorsqu'on a eu d'elle un enfant né vif.

VÉSYA. s. m. Hist. ind. Membre de la troisième caste, formée de la cuisse de Brahma. Les Vésyas cultivent la terre, élèvent les bestiaux, font le commerce. Il leur est défendu de lire les Védas. On dit aussi *vaiciya.*

VESZPRIM. Géogr. Ville des Etats autrichiens (Hongrie), ch.-l. du comitat de Veszprim, à 100 kil. S.-O. de Bade ; 8,000 hab. Château. || Le comitat de Veszprim, dans le cercle au-delà du Danube, a 110 kil. sur 80, et 172,000 hab.

VÉTADE. s. f. Conchyl. Coquille du genre vénus.

VÉTALIKA. s. m. Hist. ind. Poète, musicien, chargé d'annoncer en vers, au souverain à la cour duquel il est attaché, les divers moments de la journée destinés à des occupations fixes.

VÊTEMENT. s. m. (du lat. *vestimentum* ; on écrivait autrefois *vestement*). Ce qui sert à se vêtir, à couvrir le corps. Vêtement commode, gênant. Vêtement chaud, léger. Les vêtements sacerdotaux. Changer de vêtement. Quelque simples que nos *vêtements* puissent être, la vanité n'est-elle pas encore plus grande? (Buff.) Le *vêtement* ne cache point une nudité dont on s'est aperçu. (Chateaub.) Quitte les *vêtements* de ta captivité. (Rac.)

— Par extens. Le lis des jardins ne s'est pas filé sa parure ; les arbres des forêts aussi ne se sont pas filé des habits, mais le vent même, qui apporte le froid, s'est chargé du *vêtement* qui doit les en garantir. (A. Mart.)

— Fig. Si toutes les images, les pensées d'un livre ne peuvent devoir la vie à son auteur, qu'elles lui doivent au moins le *vêtement.* (Boiste.) Combien de pensées ne diffèrent que par le *vêtement.* (Id.)

— Dans le langage de la chaire, les *vêtements du baptême.* L'innocence baptismale. Il y a, dit saint Jean, dans l'église de Sardis, un petit nombre de fidèles qui n'ont pas souillé leurs *vêtements*, ces riches *vêtements* dont le baptême les a revêtus, *vêtements* qui ne sont rien moins que Jésus-Christ même. (Boss.)

VÉTER. v. a. 1re conj. (du lat. *vetare*). Vieux mot qui signifiait Défendre.

VÉTÉRA. Géogr. anc. Lieu de la deuxième Germanie, près du Rhin, dans le pays des Gugernes, à l'E. des Ménapiens. Aujourd'hui *Santen.*

[illegible] s. m. (du lat. *veteranus*; rad. *vetus, veteris*, vieux, ancien). Se dit des soldats qui, en considération de leurs années de service, ont été admis dans des compagnies sédentaires appelées *compagnies de vétérans.* Il y a en France dix compagnies de sous-officiers vétérans, et seize compagnies de fusiliers vétérans. Ces compagnies sont chargées d'un service tranquille, et forment un corps de réserve. Capitaine de vétérans. Compagnie de vétérans. Entrer dans les vétérans. Sa porte était gardée par un vétéran, par deux vétérans.

— Dans les collèges, *vétéran*, Écolier qui redouble une classe.

— Se disait autrefois des magistrats qui, après avoir été en fonctions pendant un certain temps, jouissaient encore, en vertu de lettres du roi, des prérogatives de leur charge, quoiqu'ils ne la possédassent plus.

— Antiq. rom. Nom donné, chez les Romains, aux soldats qui avaient fait un certain nombre de campagnes. Ce nombre était de dix pour les cavaliers et de vingt pour les fantassins. Une des récompenses les plus ordinairement réservées aux fantassins était la concession de quelques arpents de terre dans les colonies étrangères. V. VEXILLAIRE et SUBSIGNANIEN.

— Fig. *Un vétéran de la gloire, un vétéran du crime*, etc. Un homme qui a vieilli dans la gloire, qui a vieilli dans le crime. C'est surtout dans les prisons de Paris que ce déplorable mélange de l'adolescence et des *vétérans* du crime se produisait dans ce qu'il y a de plus hideux. (Béranger.)

Vétéran de la gloire, et non pas invalide,
Que ta vieillesse consolide
Cette œuvre qui t'élève au rang des immortels.
(SOLLIER.)

VÉTÉRANCE. s. f. Qualité de vétéran.

VÉTERAVIE. Géogr. V. WÉTÉRAVIE.

VÉTÉRINAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *veterinarius*; fait de *veterina*, bête de somme). Se dit de l'art qui a pour but la guérison des maladies des bestiaux et particulièrement des animaux domestiques, tels que les bœufs, les chevaux, les brebis, etc. Art vétérinaire. L'art *vétérinaire* est de la plus haute importance pour l'agriculture, qui lui doit la conservation et l'amélioration de ses bestiaux. (Encycl.)

— Qui appartient, qui a rapport à cet art. Médecin vétérinaire. Médecine vétérinaire. Ecole vétérinaire. Etablissement vétérinaire.

VÉTÉRINAIRE. s. m. Celui qui cultive ou pratique l'art vétérinaire. Bon, habile vétérinaire. Vétérinaire prudent, éclairé. Vétérinaire ignorant, maladroit. Conduire un cheval chez le vétérinaire. Faire venir un vétérinaire.

VÉTILLARD, ARDE. s. (pr. *vé-ti-yar* ; rad. *vétiller*). Celui, celle qui a l'habitude de vétiller sur tout. Le mufti de son pays, grand *vétillard* et fort ignorant, trouva dans son livre des propositions suspectes. (Volt.) Peu usité. On dit plus ordinairement *vétilleur*. V. ce mot.

VÉTILLE. s. f. (pr. *vé-tiye*). Chose de rien, de peu d'importance ; bagatelle. C'est une vétille. S'amuser, s'arrêter à des vétilles. Il est fam.

— Techn. Appentis sous lequel travaillent certains ouvriers dans une ardoisière. || Petite pièce d'artifice qu'on fait avec des cartes à jouer. || Petit anneau d'un rouet, dans lequel passe le fil.

VÉTILLÉ. part. pass. du v. Vétiller. Il est invariable.

VÉTILLER. v. n. 1re conj. (pr. *vé-ti-yé*; rad. *vétille*). S'amuser à des vétilles, à des bagatelles. Homme qui ne fait que vétiller. Il perd son temps à vétiller. Peut-on vétiller ainsi !

— Chicaner sur des vétilles ; faire des difficultés pour des riens. Ce mot est familier dans ces deux acceptions.

VÉTILLERIE. s. f. (pr. *vé-ti-ye-ri* ; rad. *vétille*). Chicanerie, raisonnement captieux. Il ne répond que par des vétilleries. Fam.

VÉTILLEUR, EUSE. s. (pr. *vé-ti-yeur;* rad. *vétille*). Celui, celle qui ne fait que vétiller, qui s'arrête à des vétilles, à de misérables chicanes. C'est un vétilleur insupportable. Quelle vétilleuse ! Je hais les vétilleurs.

VÉTILLEUX, EUSE. adj. (pr. *vé-ti-yeu* ; rad. *vétille*). Se dit des choses qui demandent beaucoup de soin, beaucoup d'attention. Ouvrage vétilleux. Cela est très-vétilleux.

— On le dit aussi quelquefois des personnes, dans le même sens que Vétilleur. V. VÉTILLEUR.

VÊTIR. v. a. 2e conj. (du lat. *vestire*; rad. *vestis*, habit ; on écrivait autrefois *vestir*). *Je vêt, tu vêts, il vêt, nous vêtons, vous vêtez, ils vêtent. Je vêtais. Je vêtis. J'ai vêtu. Je vêtirai. Je vêtirais. Vêts, vêtons, vêtez. Que je vête. Que je vêtisse. Vêtant.* Habiller quelqu'un, lui donner des habits. Vêtir un enfant. Vêtir des pauvres. C'est une des œuvres de miséricorde de vêtir les nus. Avec ce que les riches portent de trop, il y aurait de quoi *vêtir* tous les indigents. (Goldsmith.) Un sage appelait son corps sa bête ; il la *vêtissait*, la nourrissait, la promenait, la soignait avec attention, mais ne l'écoutait jamais. (Boiste.)

— *Vêtir un enfant.* Signifie aussi Lui donner sa première robe. Cet enfant devient fort, il est temps de le vêtir.

— *Vêtir une robe, une soutane, une robe de chambre*, etc. Mettre sur soi une robe, une soutane [illegible]

— Anc. cout. Mettre en possession.

— Philos. hermét. *Vêtir la chemise azurée.* Faire projection de l'élixir parfait sur un métal fondu et réduit en forme mercurielle.

— SE VÊTIR. v. pron. Mettre un vêtement sur soi, s'habiller. Être longtemps à se vêtir. Se vêtir légèrement, chaudement. Se vêtir selon la saison. L'éclat extérieur dépend beaucoup de la manière de se *vêtir.* (Buff.) L'homme est le seul des animaux qui soit obligé de se *vêtir.* (B. de St-P.) Il faut se *vêtir* selon son état. (J.-J. Rouss.)

— *Se vêtir à la française, à l'espagnole, à la turque*, etc. Suivre la mode des Français, des Espagnols, des Turcs, etc., dans son habillement.

— L'impératif de ce verbe n'est pas usité. Le présent de l'indicatif l'est fort peu, et si l'on s'en sert, il faut se rappeler que l'on dit *il vêt* à la troisième personne du singulier, et à la même personne du pluriel, *ils vêtent.* C'est donc à tort que des écrivains d'ailleurs recommandables ont employé *vêtit*, *vêtissent*, comme le prouvent les exemples suivants. Dieu leur a refusé le cocotier qui ombrage, loge, *vêtit*, nourrit, abreuve les enfants de Brahma. (Volt.) Le poil du chameau, qui se renouvelle tous les ans par une mue complète sert aux Arabes à faire des étoffes dont ils se *vêtissent* et se meublent. (Buff.) De leurs molles toisons les brebis se *vêtissent.* (Del.)

VÊTIR. s. m. L'habillement, les vêtements. Le *vêtir* est pour beaucoup de femmes et pour les fats ; la pelure aux yeux des sots recommande le fruit. (Boiste.) Peu usité.

VETO. s. m. (pr. *vé-tô ;* mot latin qui signifie *j'empêche, je défends ;* c'est la première personne du présent de l'indicatif du verbe *vetare*, défendre). Antiq. rom. Formule qu'employaient à Rome les tribuns du peuple, lorsqu'ils s'opposaient aux décrets du sénat. Elle s'était conservée dans les diètes de l'ancienne Pologne. || Au pl., des *veto.*

— En Angleterre, Faculté que la constitution donne au roi de refuser sa sanction à une loi adoptée par les Chambres législatives. Le roi a le veto. Le roi a mis le veto, a mis son veto à cette loi.

— *Veto illimité* ou *veto absolu.* Celui qui rejette la loi pour toujours. || *Veto suspensif.* Celui qui ne la rejette que pour un temps limité.

— Hist. *Librerum veto* ou *libre veto.* Se dit du veto qu'un nonce pouvait prononcer dans les diètes de Pologne.

— Hist. fr. *Veto* s'est dit particulièrement du veto suspensif que la constitution de 1791 attribuait au roi. L'effet de ce refus temporaire ne s'étendait qu'à deux législatures : si la troisième reproduisait le décret présenté par les deux précédentes, il devenait loi de l'État sans avoir besoin d'être sanctionné. Louis XVI opposa son veto aux décrets du 17 et du 29 novembre contre les prêtres et les émigrés.

— *Monsieur et madame Veto.* Noms injurieux que les anarchistes donnèrent souvent, pendant la révolution, au roi et à la reine.

VÉTRANION. Général des armées romaines sous Constance, né en Mœsie, fut revêtu par les soldats de la pourpre impériale à Sirmich, dans la Pannonie (350), abdiqua après six mois de règne, se retira à Pruse, et y mourut quelques mois après.

VÉTRAVATI. s. f. Hist. ind. Femme qui garde la porte des appartements intérieurs, chez les princes indiens. Les vétravatis sont armées.

VETTE. s. f. Techn. Partie d'un marais salant qui entoure les aires.

VETTER. Géogr. Lac de Suède (Gothie) ; il a 110 kilom. sur 80, s'écoule dans la Baltique par la Motala, et communique avec le lac Vener par le canal de Gœta.

VETTON, ONE. adj. et s. Géogr. anc. Nom d'un peuple de la Lusitanie, à l'E.

VETTONIE. Géogr. anc. Province de la Lusitanie, entre le Tage et le Douro. Aujourd'hui province de Salamanque.

VETTURINO. s. m. Relat. Loueur de chevaux et de voitures ; postillon ou conducteur, en Italie. || Voiture que loue un vetturino. || Pl., des *vetturini.*

VÊTU, UE. part. pass. du v. Vêtir. S'empl. adjectiv. Homme bien vêtu, mal vêtu, richement, pauvrement vêtu. Il ne fut *vêtu* depuis que comme un simple soldat. (Volt.) Le Hollandais est bien *vêtu*, sa poche est pleine de pièces d'or. (B. de St-P.) Je remarquai qu'elle était *vêtue* fort décemment, et en linge très-blanc. (Id.) A l'assemblée générale, un homme du néant, sale et mal *vêtu*, a l'insolence de se placer auprès de moi. (Barth.) Corinne enfin parut ; elle était *vêtue* sans aucune recherche, mais toujours pittoresquement. (Mme de Staël.)

A ses yeux vient se présenter
La Fable richement *vêtue*,
Portant plumes et diamants,
La plupart faux, mais très-brillants. (FLOR.)

— *Vêtu de.* Un homme *vêtu* d'une robe violette vint nous féliciter sur notre arrivée. (Volt.) Il n'est *vêtu*, pour tout habit, que d'un caleçon qui lui vient aux genoux et d'une chemise sans manches. (B. de St-P.) Cet homme, dit alors Philandre, que je vois là-bas, *vêtu* d'une robe brillante et suivi de trois esclaves, n'est-ce pas Apollodore ? (Barth.) Afin qu'elles n'eussent que des idées de pureté autour d'elles, [illegible] mait les filles blanches. (Chateaub.) *Vêtues* des plus brillantes couleurs, ces filles de l'air inspirent une douce joie. (A. Mart.) Ils naissent *vêtus* d'or, de pourpre et de saphir. (Del.)

Moi qui, n'étant *vêtu* que de simple bureau,
Passe l'été sans linge et l'hiver sans manteau. (BOIL.)

— Se dit par extens. en parlant des animaux. Les animaux sont *vêtus* plus chaudement à mesure que la contrée qu'ils habitent est plus froide. (A. Mart.) Les animaux, n'ayant pas l'industrie de se filer des habits, sont *vêtus* des mains de la Providence. (Id.)

— *Vêtu par.* Les animaux n'ont pas besoin d'allumer de feu et d'ensemencer la terre, puisqu'ils sont *vêtus* et nourris par la nature. (B. de St-P.)

— *L'ognon est bien vêtu cet hiver.* Se dit lorsque ses enveloppes sont épaisses et nombreuses.

— Prov. *Être vêtu comme un ognon.* Porter plusieurs vêtements l'un sur l'autre. || *Être vêtu comme un moulin à vent.* Être vêtu de toile.

— Blas. *Vêtu* se dit d'un écu rempli par un carré posé en losange, dont les quatre pointes touchent les bords de l'écu.

— Hist. relig. *Hérétique vêtu.* Nom donné au XIIIe siècle, pendant la guerre des Albigeois, à ceux qui avaient fait profession d'hérésie.

VÉTULONIE. Géogr. anc. Ville d'Étrurie, à l'O., sur la côte. Aujourd'hui *Vétulia.*

VÉTULONIEN, ENNE. adj. et s. Géogr. anc. Habitant de Vétulonie et de son territoire. || Qui appartient à Vétulonie ou à ses habitants.

VÊTURE. s. f. (rad. *vêtir*). Comm. relig. Cérémonie qui a lieu quand on donne l'habit à un religieux, à une religieuse. Elle précède ordinairement d'une année la profession solennelle. On dit plus souvent, *Prise d'habit.*

VÉTUSTÉ. s. f. (du lat. *vetustas ;* rad. *vetus*, vieux). Ancienneté. Se dit proprement des choses élevées, comme les arbres, les édifices, que le laps du temps fait dépérir. Un chêne, un monument qui tombe de vétusté.

— On le dit par extension en parlant des titres. Ses titres périssent de vétusté.

VÉTUSTE. adj. des 2 g. Néol. Qui tombe de vétusté, en ruine. Latinisme peu employé, et qui ne paraît pas devoir l'être davantage.

VÉTYVER. s. m. Bot. Genre de plantes de la famille des graminées, dont les différentes espèces croissent dans l'Inde. Ses racines desséchées, très-odorantes, servent à préserver les fourrures et les vêtements de laine de l'atteinte des vers.

— Nom donné aux racines mêmes de cette plante. Acheter du vétyver. Mettre du vétyver dans les habits.

VEUE. s. f. Ancienne orthographe du mot Vue.

VEUGLAIRE. s. m. Anc. art milit. Sorte de parapet qui servait à masquer les opérations, et à protéger ceux qui dirigeaient les machines.

VEUF, VEUVE. adj. (du lat. *viduus*). Se dit de celui dont la femme est morte et qui n'est pas remarié, de celle dont le mari est mort et qui n'est pas remariée. Homme veuf. Femme veuve. Devenir veuf. Elle est veuve depuis peu. C'était une femme de quarante ans, riche, assez agréable, et *veuve* depuis quinze mois. (Le Sage.) Je me donnai pour *veuve* d'un officier de chez le roi, et je dis que je venais m'établir à Valence, sur la réputation que ce séjour avait d'être un des plus agréables d'Espagne. (Id.) Je demandai ensuite à Ferrari l'état de sa fortune, s'il était *veuf* ou remarié. (Id.)

— Fig., en poésie et dans le style soutenu, il s'emploie dans le sens de Privé, dénué. Église veuve de son pasteur. La France était veuve de son roi.

Dans nos temples sans gloire et *veufs* de vos images
Le silence succède aux hymnes triomphants.
(BAOUR-LORM.)

Veuve de son génie, elle (la Grèce) voit ses enfants
Sur leur tombe muette oublier leurs ancêtres.
(ESMÉNARD.)

— Particulièrement, autrefois, *Église veuve.* Collégiale qui a été cathédrale et où il y avait un évêque.

— Myth. *Veuve.* Surnom de Junon. Junon veuve avait un temple à Stymphale.

VEUF. s. m. **VEUVE.** s. f. Celui qui est veuf, celle qui est veuve. Le féminin est beaucoup plus usité que le masculin. Épouser un veuf, une veuve. C'est une pauvre veuve. La *veuve* qui passe sa vie dans les plaisirs est morte toute vive. (Boss.) Combien donc devrait-on pleurer comme mortes ces *veuves* jeunes et riantes que le monde trouve si heureuses. (Id.) Il ne fallait pas attendre inutilement la *veuve* et l'orphelin. (Fléch.) Une *veuve* chargée de beaucoup d'enfants est fort recherchée. (Chateaub.) La marquise de Chavannes était une *veuve* de trente-cinq ans, belle, grande, et bien faite. (Le Sage.) Ma *veuve*, qui était très-spirituelle, y mettait beaucoup du sien. (Id.) La discorde, l'infamie, la misère, font autant de *veufs* que la mort. (Boiste.) Son nom seul fait frémir nos *veuves* et nos filles. (Rac.)

Des guerriers d'Ilion les déplorables *veuves*
Ont fait de ta valeur de trop rudes épreuves.
([illegible])

— *Veuve* s'est pris quelquefois avec grâce [illegible] (La Font.)

— Fig. *Le denier de la veuve.* Ce que l'on prend sur son strict nécessaire.

— Prov. et fig. *Avoir affaire à la veuve et aux héritiers.* Avoir à contester, à compter avec plusieurs parties.

— Conchyl. *Veuve mauresque.* Nom marchand d'une coquille du genre olive.

— Entom. *Veuve à collier.* Espèce de papillon qui est le bombyce rubricolle.

— Hortic. Nom donné à une tulipe panachée de blanc et de violet, et à une scabieuse d'un brun foncé.

— Ichthyol. *Veuve coquette.* Un des noms vulgaires de l'holocanthe bicolor.

— Mamm. *Veuve* ou *veuve en deuil.* Singe d'Amérique, rapporté au genre sagouin.

— Ornith. Genre d'oiseaux qui ne se distinguent des fringilles par aucun caractère important, et qui a été réuni aux pinsons. Les veuves habitent l'Afrique.

VEULE. adj. des 2 g. Qui est mou, faible, sans énergie. Homme veule. *Femme bien veule.* Il est fam.

— Agric. *Terre veule.* Terre très-légère.

— *Castors veules.* Castors secs, maigres

— Hortic. *Branche veule*. Branche faible, menue.

— Techn. Se dit des poils qui n'ont pas la propriété de se feutrer d'eux-mêmes.

VEUVAGE. s. m. (rad. *veuve*). Etat d'un homme veuf ou d'une femme veuve. Long, triste veuvage. Déplorer son veuvage. Remarié! s'écria-t-il d'un air d'indignation; ah, le ciel m'en préserve! Vive le *veuvage*, il est préférable à l'union conjugale la plus parfaite. (Le Sage.)

Là chaque soir pour charmer son *veuvage*
Elle venait pleurer sur le rivage. (Dusoust.)

— Fig. Après la perte d'un objet chéri, l'esprit, l'imagination et le cœur subissent un long et douloureux *veuvage*. (Boiste.)

— Il se prend aussi fig. dans le sens d'Isolement, abandon. Seul dans ce vallon, ce palmier semble avoir été condamné à un éternel *veuvage*. (A. Mart.)

Pétrarque à son amante offrait de vains regrets,
Et sa lyre dans le *veuvage*
Reposait détendue aux branches d'un cyprès.
(Desorgues.)

— La Harpe a dit poétiq. en parlant de l'hiver. Un funeste *veuvage* afflige la nature.

VÉVASWÂTA. Temps hér. ind. Fils du Soleil et un des sept Manous. Vévaswâta est, par son fils Ikchwâkou, père de la dynastie solaire, et, par sa fille Ilâ, femme de Boudha, père de la dynastie lunaire.

VEVAY. Géogr. Ville de Suisse, dans le canton de Vaud, sur le lac de Genève, à l'embouchure d'une petite rivière dite la Vevayse, à 17 kil. S.-E. de Lausanne; 4,500 hab. Sites admirables; commerce actif.

VEXANT. part. prés. du v. Vexer. Il est invariable. Femme vexant à plaisir ceux qui lui font la cour.

VEXANT, ANTE. adj. (pr. *vek-çan*; rad. *vexer*). Se dit populairement d'une chose qui fait de la peine, qui contrarie. Refus vexant. Réponse vexante. Voilà qui est fort vexant.

VEXATEUR, TRICE. adj. (pr. *vek-ça-teur*; rad. *vexer*). Polém. Qui cause des vexations. ‖ Qui commet des vexations. Pouvoir vexateur. Domination vexatrice. Trop de fonctionnaires publics de tous les rangs sont *vexateurs*, au lieu d'être protecteurs. (Boiste).

VEXATION. s. f. (pr. *vek-ça-ci-on*; du lat. *vexatio*; fait de *vexare*, tourmenter). Action de vexer. Vexation manifeste. Vexation insupportable. Etre exposé aux vexations. Résister aux vexations. Exercer, commettre des vexations. C'est une pure vexation. Les *vexations* de détail aliènent les cœurs de la constitution qui les autorise. (Paley.)

VEXATOIRE. adj. des 2 g. (pr. *vek-ça-toi-re*; rad. *vexer*). Qui a le caractère de la vexation. Impôt vexatoire. Administration vexatoire. Procédure vexatoire.

VEXÉ, ÉE. part. pass. du v. Vexer. S'empl. adjectiv. Les paysans les plus riches, les mieux nourris et les moins *vexés*, se trouvent dans les abbayes. (Chateaub.) C'est pourtant dommage que son dernier coup ait manqué: il a dû être terriblement *vexé*. (X. Marmier.)

VEXER. v. a. 1re conj. (du lat. *vexare*, tourmenter). Faire injustement de la peine, persécuter, tourmenter. Vexer quelqu'un. Vexer ses subordonnés, ses inférieurs. On ne doit vexer personne.

— Absol. Il aime à vexer. En passant toujours dans le parti qui triomphe, on ne perd jamais le plaisir de dominer et de *vexer*. (Boiste.)

— Pop. *Cela me vexe*. Cela me contrarie, me chagrine.

— SE VEXER. v. pron. Se fâcher, se contrarier. Il se vexe de la moindre chose. Il ne manquera pas de se vexer.

— v. réciproque. Se tourmenter réciproquement. C'est pitié de voir avec quel acharnement, et pour combien peu de chose, les hommes se *vexent* sans cesse. (Boiste.)

VEXILLAIRE. adj. des 2 g. (pr. *vek-cil-lè-re*; du lat. *vexillarius*; rad. *vexillum*, étendard). Antiq. Qui se rapporte à l'étendard.

— Bot. Qui a la forme d'un étendard. Fleurs vexillaires.

— Mar. *Signaux vexillaires*. Signaux d'enseigne ou de pavillon.

VEXILLAIRE. s. m. Antiq. milit. Porte-enseigne; celui auquel le vexillum était confié. Il y avait deux vexillaires dans chaque centurie.

— Il se dit aussi des vétérans que l'on tirait d'une légion pour en renforcer une autre, et qui combattaient avec cette nouvelle légion, non pas toujours sous son aigle, mais aussi sous leur propre vexillum. V. SUBSIGNAIRE.

VEXILLE ou **VEXILLUM**. s. m. (pr. *vek-cil* ou *vek-cil-lomm*). Antiq. rom. Enseigne des troupes de Rome et de Byzance. Le vexillum était de moindre importance que les aigles des légions; la cavalerie n'avait que le vexillum.

VEXILLÉ, ÉE. adj. (pr. *vek-cil-lé*; du lat. *vexillum*, étendard). Bot. Qui est muni d'un étendard. Les légumineuses sont vexillées.

VEXIN. (pr. *vek-cin*). Géogr. Pays de France, jadis à la Normandie, et qui plus tard fut divisé en Vexin Français et Vexin Normand. ‖ *Vexin Français*. Partie de l'Ile de France comprise dans les départements de l'Oise et de Seine-et-Oise. Capitale Pontoise. ‖ *Vexin Normand*. Petite contrée de la Normandie, comprise aujourd'hui dans les départements de l'Eure et de la Seine-Inférieure. Capitale Gisors.

VEYLE. Géogr. Rivière du département de l'Ain; se jette dans la Saône près de Macon, après un cours de 100 kil.

VEYNES. Géogr. Ch.-l. de canton (Hautes-Alpes), sur le Buech, à 24 kil. O. de Gap; 1,700 hab. Antiquités.

VEYRE. Géogr. Ch.-l. de canton (Puy-de-Dôme), à 15 kil. S.-E. de Clermont-Ferrand; 3,058 hab.

VÈZE. s. f. S'est dit d'une sorte de cornemuse.

VEZELAY. Géogr. Ch.-l. de canton (Yonne), à 15 kil. O. d'Avallon; 1,170 hab. Eaux minérales salées. Patrie de Théodore de Bèze. Vauban naquit aux environs.

— Hist. *Concile de Vezelay*. Concile tenu dans cette ville, par Eugène III, en 1145, afin d'exciter les Français à une croisade; le roi de France Louis VII y prit la croix.

VEZELISE. Géogr. Ch.-l. de canton (Meurthe), à 28 kil. S.-O. de Nancy; 1,185 hab. Jadis capitale du comté de Vaudemont. Patrie de Saint-Lambert.

VEZENOBRE. Géogr. Ch.-l. de canton (Gard), à 10 kil. S.-E. d'Alais; 1,000 hab.

VÉZÈRE. Géogr. Rivière de France; naît près de Chavagnac (Corrèze), reçoit la Corrèze, et grossit la Dordogne à Linceuil. Cours, 160 kil. ‖ La *Haute-Vézère*, rivière de France, tombe dans l'Isle, à 10 kil. E. de Périgueux. Cours, 80 kil.

VEZEUR. s. m. Celui qui jouait de la vèze, ou cornemuse.

VEZINE. Géogr. anc. Se disait de la partie méridionale du Dauphiné.

— *Vent de la Vezine*. Nom d'un vent du Dauphiné, qui est frais en été, et assez chaud pendant l'hiver.

VEZINS. Géogr. Ch.-l. de canton (Aveyron), à la source de la Viaoir, à 10 kil. S.-O. de Severac; 600 hab.

VEZIR. s. m. Hist. or. Orthographe préférée par quelques orientalistes à celle de *Visir*. V. VIZIR.

VEZOUZE. Géogr. Rivière de France (Meurthe). Se jette dans la Meurthe à Lunéville. Cours, 75 kil.

VEZZANI. Géogr. Ch.-l. de canton (Corse), à 18 kil. de Corte; 940 hab.

VIABILITÉ. s. f. (rad. *viable*.) Médec. lég. Etat, qualité de l'enfant viable. Les signes de *viabilité* sont tirés du poids du fœtus, de sa longueur, de sa conformation, du degré de développement des organes essentiels, mais plus particulièrement encore du point de l'abdomen où s'insère le cordon ombilical, de celui auquel correspond la moitié de la longueur totale du corps, de la partie du canal intestinal dans laquelle se trouve le méconium, etc. (Nysten.)

— Bon état des chemins.

VIABLE. adj. des 2 g. (du lat. *vitalis*; fait de *vita*, vie, ou, suivant d'autres, de *viabilis*; fait de *via*, chemin). Médec. lég. Qui est assez fort, dont les organes sont assez bien conformés pour faire espérer qu'il vivra, qu'il parcourra une carrière plus ou moins longue. Un enfant né avant le septième mois n'est pas viable. Quoiqu'un enfant ait vie, après être sorti du sein de sa mère, qu'il en donne des preuves par quelques cris ou vagissements, ou par quelques mouvements de ses membres, ou enfin par une respiration plus ou moins forte; néanmoins, s'il n'est pas conformé de manière à pouvoir vivre, soit qu'une partie notable du temps de la gestation lui ait manqué, soit que la nature ne lui ait jamais donné, à aucune époque de la grossesse, la force nécessaire pour vivre, ou que, s'éloignant encore plus de ses voies ordinaires, elle lui ait refusé les formes humaines les plus essentielles, l'enfant, bien que né en vie, n'est pas *viable*, il ne serait pas né avec la capacité pour vivre. (Duranton.)

— S'empl. quelquefois dans le sens de Vivace.

— Syn. comp. VIABLE. VITAL. VIF. VIVACE. *Viable* se dit d'un enfant qui peut vivre. *Vital* ne se dit que de ce qui sert à la conservation de la vie, et sans quoi l'animal ne saurait vivre. *Vif* signifie simplement qui est en vie. *Vivace* ne s'entend que de la bonne constitution du corps et de la force du tempérament, qui promet une longue vie.

VIACUS. adj. m. Myth. anc. Surnom de Mercure adoré chez les Viaciens, peuple de la Tarraconaise.

VIADITA. s. m. Mamm. Espèce de sagouin.

VIADUC. s. m. (ét. lat., *via*, voie, chemin; *ducere*, conduire). P. et ch. Pont en arcades, construit au-dessus d'une route, d'un vallon ou d'une rivière, pour le passage d'un chemin de fer. Un viaduc ressemble à un aqueduc. Les viaducs sont de véritables ponts; aussi emploie-t-on souvent ces deux mots comme synonymes. Toutefois, le nom de viaduc est ordinairement réservé aux ponts qui ne sont pas établis sur des cours d'eau.

VIAGE. s. m. Se disait pour le Cours de la vie. ‖ Et, dans les anciennes cout., pour Usufruit.

VIAGER, ÈRE. adj. Qui est à vie, dont on ne doit jouir que durant sa vie. Rente viagère. Pension viagère. Revenu viager. Don viager. Cens viager.

— *Rente viagère*. Celle qui est constituée sur la tête d'une ou de plusieurs personnes moyennant aliénation d'un capital à fonds perdu. La rente viagère peut être constituée, soit à prix d'argent, soit comme prix de vente, soit comme donation, soit comme legs. ‖ Celle qu'une personne a le droit de percevoir pendant sa vie, mais qui doit s'éteindre à sa mort. ‖ La rente viagère ne s'éteint pas par la mort civile du propriétaire; le payement doit en être continué pendant sa vie naturelle. ‖ Le *contrat à rente viagère* est un simple contrat de prêt. C'est le prêteur qui dispense l'emprunteur de rendre la somme capitale qui lui est livrée, sous la condition de payer, pendant un temps indéterminé, un plus fort intérêt que celui auquel il aurait eu légitimement droit pendant la durée du prêt.

— *Réparations viagères*. Réparations que l'on fait seulement pour entretenir la propriété.

— Fig. Je savais bien que Voltaire n'avait qu'une réputation *viagère*, je vois qu'on commence à ne plus la payer. (Piron.)

Ainsi que tous les biens la gloire est *viagère*;
Un jour on oubliera jusqu'au nom de Voltaire.
(La Chaussée.)

— S'empl. quelquefois en parlant des personnes. On croit avoir remarqué que les rentiers *viagers* vivent un peu plus longtemps que les autres hommes; de quoi les payeurs sont assez fâchés. La raison en est peut-être que ces rentiers sont, pour la plupart, des gens de bon sens qui, se sentant bien constitués, des célibataires uniquement occupés d'eux-mêmes, vivant en gens qui veulent vivre longtemps. (Quest. encycl.)

— *En viager*. loc. adv. A vie.

VIAGER. s. m. Bien dont on ne jouit que durant sa vie, que l'on ne peut pas laisser à ses héritiers. N'avoir que du viager. Mettre tout son bien en viager.

— S'est dit pour Propriétaire d'une rente viagère.

VIAGÈREMENT. adv. S'est dit pour Pendant sa vie. Jouir viagèrement d'une maison.

VIAGERESSE. s. f. Anc. cout. Femme qui jouit d'un usufruit.

VIAGIER. s. m. Anc. cout. Usufruitier; rentier à vie.

VIAIRE. s. m. Se disait pour Visage, face.

— Cout. de Chaumont. Pension viagère.

VIALES. adj. et s. des 2 g. (du lat. *via*, chemin). Myth. lat. Se dit de certaines divinités qui présidaient aux chemins, et qu'on invoquait particulièrement pour ceux qui se mettaient en route. On sacrifiait un pourceau aux Viales ou aux Lares viales. Hercule, Mercure et Vibilie étaient au nombre des divinités viales.

VIALÉE. s. f. Bot. Genre de plantes.

VIALET. s. m. Bot. Plante appelée aussi podosperme.

VIAMON. s. m. Bot. Un des noms du prostanthère.

VIANA. Géogr. Ville de Portugal, prov. d'Entre-Douro-et-Minho; 8,000 hab. ‖ Ville d'Espagne prov. de Pampelune; 4,000 hab. L'héritier du roy. de Navarre se nommait autrefois prince de Viana.

VIANDE. s. f. (du lat. barb. *vivanda*; fait de *vivere*, vivre). Chair des animaux terrestres et des oiseaux dont on se nourrit, c'est-à-dire toutes les parties molles de leurs tissus. Bonne viande. Viande grossière, de mauvais suc. Viande délicieuse, délicate, exquise, fort nourrissante. De bonne viande. De belle viande. Viande mortifiée. Viande fraîche, fraîche tuée. Viande trop faite. Viande gâtée. Viande bouillie, rôtie, grillée, chaude, froide. Viande bien apprêtée. Viande de bon goût, de mauvais goût, savoureuse, indigeste, de dure digestion. La fumée des viandes. Table couverte, chargée de viandes. Un plat de viande. Laisser sécher, laisser brûler de la viande. Animer le feu pour donner couleur à la viande. Faire marché pour fournir la grosse et la menue viande. Abstinence de viande. On ne mange point de viande en Carême. Servir beaucoup de viandes. Viande aux troupes. Les soldats ont pris de la viande pour deux jours. Acheter de la viande au kilogramme, à la main. Par tout pays, le porc est la *viande* du pauvre, à moins que la religion, comme en Turquie, ou la politique, comme dans les îles du Sud, ne le prive de ce bienfait de la nature. (B. de St-P.)

Pour tous mets,
J'ai souvent un vieux coq ou de maigres poulets,
C'est une *viande* qui me lasse. (La Font.)

— *Viande neuve*. Viande qui est servie pour la première fois.

— *Viande blanche*. La viande de volaille, de lapin, de veau, etc.

— *Viande noire*. La viande de lièvre, de bécasse, de sanglier, etc. La *viande* noire est hors de mode. (La Bruy.)

— *Grosse viande*, ou *viande de boucherie*. Le bœuf, le veau, le mouton. Je le vis bientôt arriver avec une grande hotte toute pleine de *viande* de boucherie, de volaille et de gibier. (Le Sage.) Tout au plus on y mange un peu de grosse *viande* sans ragoût. (Féo.)

— *Menue viande*. La volaille, le gibier, etc.

— *Viande faisandée, hasardée*. Viande de gibier qui est près de se gâter.

— *Viandes grossières, dures*. Celles qui chargent l'estomac.

— *Viandes délicates, tendres, exquises, mortifiées*. Celles qui sont agréables à manger, ou de facile digestion.

— Fam. *Viande morte*. Viande d'une bête morte naturellement.

— Prov. *Il n'y a point de viande sans os*. ‖ *Toute viande en faim friande*. ‖ *N'est pas viande qui au cœur ne plaît*.

— *Jour de viande*. Jour où il est permis de manger de la viande.

— *Abstinence de viande*. Privation de viande de certains jours de la semaine, conformément aux commandements de l'Eglise.

— Se dit, en général, de toutes les chairs, soit des animaux terrestres et des oiseaux, soit des poissons qui servent à la nourriture. Le saumon n'est pas une viande de malade.

— *Viandes de Carême*. Le poisson salé, la morue, le hareng, le saumon, etc. Faire provision de viandes de Carême. ‖ Se dit même quelquefois des fruits secs, des figues, des raisins, etc.

— Chez le roi, *La viande est servie*. Se disait les jours maigres comme les jours gras. ‖ On y disait aussi, *Aller à la viande*, pour Aller chercher les plats qu'on devait servir sur table.

— Fig. et fam. *Viande creuse*. Mets qui ne nourrit point, qui n'est point solide, qu'on mange seulement par friandise. La crème fouettée est une viande creuse pour un homme de bon appétit. ‖ Se dit aussi des divertissements qu'on propose à une personne qui a besoin de manger. La musique est une viande bien creuse pour un homme qui a faim. Je trouve les soupirs une *viande* bien creuse. (Corn.)

— *Se repaître de viandes creuses*. Se remplir d'imaginations chimériques et d'espérances mal fondées.

— Prov. *Viande et boisson, perdition de maison*.

— Prov. et fig. *Ce n'est pas viande prête*. Se dit d'une chose qu'on attend, qu'on espère, et que cependant on ne peut avoir sitôt. ‖ *C'est un mangeur de viandes apprêtées*. Se dit d'un fainéant qui aimerait à bien vivre sans se donner la peine de gagner sa vie. ‖ *Ce n'est pas viande pour ses oiseaux*. Se dit d'une chose à laquelle un homme ne peut pas prétendre.

— Express. prov. *La viande prie les gens*. Il n'est pas nécessaire de presser de manger quand on a servi de quoi faire bonne chère. ‖ *Ce n'est pas là la viande que j'aime*. Ce n'est pas ce que j'aime.

— S'est dit de toute espèce de nourriture.

— Fig. Se dit de tout ce qui peut nourrir l'âme et réjouir l'esprit. Je suis le pain de vie, et ma chair est vraiment *viande*. (Boss.) L'Eucharistie était son amour; elle fut toujours affamée de cette *viande* céleste, et toujours tremblante en la recevant. (Id.) Nourrir les novices d'une *viande* salutaire. (P. Roy.) Il faut se ménager dans la lecture des apophthegmes, pour ne point se soûler d'une *viande* trop nourrissante. (Ablanc.)

— Désir véhément de faire quelque chose. Ma *viande* est que je fasse la volonté de celui qui m'a envoyé. (Evang.)

— Pop. Nudité qu'on doit cacher. Montrer sa viande. Cacher sa viande.

— Philos. hermét. *Viande du cœur*. C'est le mercure philosophal, qui dans les circulations du plus subtil, sert de nourriture à ce qui demeure au fond du vaisseau, c'est à savoir le corps pesant et terrestre. ‖ *Viande des morts*. C'est le mercure hermétique, qui dissout et fait revivre les métaux qui sont morts.

— Le mot *viande* est banni de la haute poésie; mais il pourrait sans inconvénient entrer dans une satire.

Autour de cet amas de viandes entassées
Régnait un long cordon d'alouettes pressées. (Boil.)

— Ce mot, en poésie, était autrefois de trois syllabes, il n'est plus que de deux aujourd'hui.

— Syn. comp. VIANDE. CHAIR. V. CHAIR.

VIANDER. v. n. 1re conj. Véner. Pâturer. Ne se dit que des cerfs et des autres bêtes fauves. Le cerf va viander la nuit. Le cerf a viandé cette nuit dans cette prairie. ‖ *Viander de couche*. Se dit d'un cerf quand il est si las, qu'il ne peut plus se tenir debout pour brouter. ‖ *Viander fort à son aise*. Se dit d'un cerf qui ne craint rien.

VIANDERIE. s. f. S'est dit pour Boucherie.

VIANDIS. s. m. Véner. Pâture du cerf et d'autres bêtes fauves. Le cerf est au viandis. Reconnaître les cerfs à leur viandis. ‖ Brout de la superficie du jeune taillis.

VIARA. s. f. (du lat. *viare*, marcher; fait de *via*, chemin). Divination par un homme ou un oiseau rencontré à la droite, dans un chemin, qui passe à gauche et disparaît. On disait aussi *viarre*.

VIASSER. Myth. ind. Né d'une partie de Vichnou. Cette incarnation n'est regardée que comme accidentelle. On ne lui érige point de temple à ce titre; on se contente de placer dans les pagodes qui lui sont dédiées le tableau de Viasser, sous la figure d'un pénitent.

VIATEUR. s. m. (du lat. *viator*; fait de *via*, chemin). Antiq. rom. Officier subalterne qui remplissait à peu près les fonctions d'huissier. ‖ Espèce de messager d'Etat que le sénat romain envoyait à la campagne pour avertir les sénateurs et les magistrats lorsqu'ils devaient

s'assembler extraordinairement. || Officier qui marchait devant le tribun pour faire ranger le peuple.

— Se disait pour Voyageur.

— Fig. L'homme, passager sur la terre.

— adj. m. Myth. rom. Surnom de Mercure.

VIATIQUE. s. m. (du lat. *viaticum ;* fait de *via*, chemin). Provisions ou argent qu'on donne à quelqu'un pour un voyage. Donner à quelqu'un de l'argent pour son viatique. Il est vieux, et n'était guère usité que chez les religieux. Ils faisaient vœu d'aller partout où le vicaire de Jésus-Christ les envoyerait, pour travailler au salut des âmes, même d'y aller sans *viatique* et en demandant l'aumône. (Bonh.)

— Antiq. rom. Somme d'argent, habits, meubles, esclaves, que l'Etat fournissait aux magistrats envoyés dans les provinces. || S'est dit quelquefois de la pièce de monnaie que l'on mettait dans la bouche des morts, pour payer le prix de leur traversée aux enfers dans la barque de Caron.

— Anc. cout. Impôt qu'on levait sur les voyageurs, les voitures et les chevaux qui passaient sur une route.

— Fig. et absol. Le sacrement de l'Eucharistie, quand on l'administre aux malades qui sont en péril de mort, ou qui ne peuvent le recevoir à l'église. On l'appelle viatique, parce qu'il fortifie les mourants et leur donne la force nécessaire pour ce dernier voyage. Dans certains pays, par exemple en Espagne, on le porte chez eux processionnellement et avec pompe, et l'on a souvent vu au passage du viatique, la reine descendre de sa voiture, y faire monter le prêtre porteur du Saint-Sacrement, et suivre à pied le cortége jusqu'à sa destination. || Autrefois on n'administrait pas le viatique à tous les mourants, mais seulement à ceux qui allaient au martyre, ou à ceux qui avaient été privés depuis longtemps des sacrements pour raison de pénitence, ou pour quelque autre motif extraordinaire. || On donnait autrefois ce nom à tout sacrement administré à l'article de la mort. Donner le viatique. Porter le viatique à un malade. Recevoir le saint viatique. Recevoir Notre-Seigneur en viatique. A la vue du saint *viatique*, qu'il avait tant de fois désiré, voyez comme il s'arrête à ce doux objet ! (Boss.)

— *Communier en viatique.* Sans avoir été obligé d'être à jeun.

VIATKA. Géogr. Rivière de Russie, dans le gouvernement du même nom. || Ville de Russie, ch.-l. du gouvernement de Viatka ; 10,000 hab. || Le gouvernement en a 1,300,000.

VIATOR. Myth. Surnom d'Hercule.

VIAZMA. Géogr. Ville de la Russie d'Europe, gouvernement de Smolensk.

— Hist. Il fut signé dans cette ville, en 1634, un traité de paix entre Ladislas, roi de Pologne, et le czar Michel Romanov, par lequel ce dernier renonçait à toutes ses prétentions sur la Pologne, ainsi que sur l'Esthonie, la Livonie et la Courlande.

VIBAILLIF. s. m. Anc. cout. Lieutenant d'un bailli.

VIBEX. s. m. Conchyl. Genre de coquilles.

VIBHANDAKA. Temps hér. ind. Saint solitaire indien.

VIBICE. s. f. (du lat. *vibex*, ecchymose). Pathol. Ecchymose. || Se dit de taches violacées, sanguines, allongées, ressemblant à celles que laissent les coups de fouet, et qui se manifestent à la peau dans certaines maladies, telles que quelques affections scorbutiques ou fébriles, avec ou sans cause externe qui les produise.

VIBILIE. Myth. lat. Déesse qu'invoquaient les voyageurs égarés.

VIBILIE. s. f. Crust. Genre de crustacés.

VIBO. s. m. Bot. Genre de plantes.

VIBONES. s. m. pl. Myth. Fleurs d'une herbe, qu'on mangeait en temps d'orage pour être préservé de la foudre.

VIBORD. s. m. Mar. Grosse planche posée de champ, qui borde et embrasse le pont supérieur d'un vaisseau, le tillac, et qui lui sert de parapet.

VIBORG. Géogr. Ville de Russie, ch.-l. de

|| Le gouvernement de ce nom, réuni depuis 1817 à celui de Finlande, a 226,000 hab. La ville et le gouvernement sont aussi appelés Viborg. || Ville de Danemark, dans le Jutland, ch.-l. du diocèse et du bailliage de Viborg, sur un lac du même nom ; 9,500 hab. || Le diocèse a 42,000 hab.

VIBORGIE. s. f. Bot. Genre de légumineuses, renfermant trois espèces originaires du cap de Bonne-Espérance. || Autre genre de plantes réuni au galinsoga. || Espèce de cytise. || Ancien nom du genre sagerie.

VIBORQUIE. s. f. Bot. Genre de la famille des légumineuses, établi sur un arbrisseau de la Nouvelle-Espagne.

VIBRALITÉ. s. f. Pathol. Balancement de tension et de relâchement.

VIBRANT. part. prés. du v. Vibrer. Qui vibre. Il est toujours invar. Une corde vibrant sous les doigts.

VIBRANT, ANTE. adj. Qui est mis en vibration. Corde vibrante. Le tissu adipeux est aux nerfs ce que serait à des cordes *vibrantes* la laine dont on les aurait enveloppées, pour fixer leur mobilité, empêcher leurs frémissements, éteindre leurs vibrations. (Richerand.)

— Entom. *Mouches vibrantes.* Les ichneumons, parce qu'ils agitent continuellement leurs antennes.

— Pathol. *Pouls vibrant.* Pouls qui est grand, dur, et qui frappe les doigts comme le ferait une colonne de mercure qui remplirait l'artère.

VIBRATILE. adj. des 2 g. Didact. Qui est susceptible de vibrer.

— Pathol. Se dit d'une douleur dans laquelle il semble au malade que ses nerfs vibrent à la manière des cordes tendues.

— Zool. Dont les cils peuvent vibrer. || VIBRATILES. s. m. pl. Famille de polypes, comprenant ceux qui ont près de la bouche, des cils susceptibles de se mouvoir par des vibrations interrompues.

VIBRATILITÉ. s. f. Didact. Faculté de produire des vibrations.

— Physiol. Balancement continuel et alternatif de tension et de relâchement, qui s'observe d'une manière plus ou moins marquée dans toutes les parties de l'être organisé.

VIBRATION. s. f. (pr. *vi-bra-ci-on ;* du lat. *vibratio*). Phys. Mouvement alternatif qui fait décrire à un point ou à un corps des excursions rapides et successivement réitérées, autour d'un certain centre. L'électricité en est la seule cause. Les vibrations d'une corde sonore, d'un diapason, de la membrane de l'ouïe. Les *vibrations* d'une corde tendue ou d'un ressort viennent de son élasticité. (Encycl.)

— Mouvement très-rapide qu'une verge élastique et rigide, fixée à l'une de ses extrémités, ou une corde tendue par les deux bouts, exécute en oscillant, la première de part et d'autre de sa position fixe, la seconde entre ses deux points fixes, quand une cause quelconque écarte instantanément l'une ou l'autre de la position où elle se tient en équilibre.

— On dit, mais rarement, *les vibrations d'un pendule ;* mais cette sorte de mouvement étant en général peu rapide, le terme d'*oscillation* lui convient mieux.

— Ebranlement, mouvement des diverses parties d'un corps sonore qui, se propageant dans l'air, procure à l'oreille la sensation du son. La cause des vibrations réside uniquement dans l'élasticité des corps. L'acuité de sons augmente en raison du plus grand nombre de vibrations que peuvent faire les corps sonores.

— Newton suppose que les différents rayons de lumière font des vibrations de différentes vitesses, qui excitent les sensations des différentes couleurs, à peu près de la même manière que les vibrations de l'air excitent les sensations des différents sons, à proportion de leurs vitesses. Suivant le même auteur, la chaleur n'est qu'un accident de la lumière occasionné par les rayons qui excitent un mouvement de vibration dans un milieu subtil et éthéré, dont tous les corps sont pénétrés. Au moyen des vibrations de ce même milieu, Newton explique les accès alternatifs de facile réflexion et de facile transmission des rayons.

— Physiol. Mouvement que l'on suppose imprimé au système nerveux par les objets extérieurs, et transmis par les nerfs jusqu'au cerveau, où il produirait les sensations.

— Fig. Il y a une sorte de *vibration* morale qui retentit entre les esprits passionnés comme entre des cordes à l'unisson ; avec les fous on devient fou. (Boiste.)

— Se dit de plusieurs mouvements égaux qui se font à droite et à gauche. Le journal d'Angleterre rapporte qu'on a observé qu'un papillon de ver à soie fait cent trente *vibrations* ou mouvements de ses ailes dans l'accouplement. (Trév.)

— Syn. comp. VIBRATION. OSCILLATION. La *vibration* est due à l'élasticité, et l'*oscillation* à la pesanteur ou gravitation.

VIBRATOIRE. adj. des 2 g. Didact. Qui a le caractère d'une suite de vibrations.

— *Mouvement vibratoire.* Celui qui consiste en vibrations ou oscillations. Ce qui le rend surtout remarquable, c'est qu'il est pour nous la source du son. La théorie a été appliquée aussi à l'explication des phénomènes produits par les fluides dits incoercibles, notamment de

VIBRAVE. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Saint-Calais (Sarthe) ; 3,000 hab.

VIBRE. s. m. (du lat. *fiber*). Mamm. Nom vulgaire du castor, surtout de celui qui vit sur les bords du Rhône.

VIBRER. v. n. 1re conj. (du lat. *vibrare*, trembler). Phys. Exécuter des vibrations. Cette corde a longtemps vibré. Le tintement de la clochette *vibrait* encore, lorsque maître Pastrini entra en personne. (A. Dumas.) Le timbre de la pendule *vibra* pour lui comme si chaque coup du marteau d'acier *vibrait* sur son propre cœur. (Id.)

— Par extens. Se dit de toute espèce de mouvement faible. Le trait..... tout baigné d'un sang noir sort et *vibre* dans l'air. (B.-Lorm.)

— Fig. Ah ! ma sœur, tu ne sais pas quelles fibres de mon cœur ta voix enthousiaste fait *vibrer*. (G. Sand.) Un mot vous réveille plus que des sons, et fait *vibrer* chez vous la fibre inconnue. (Merc.)

— Se dit d'un souvenir, d'une pensée.

— v. a. Lancer, agiter. Et dans sa gorge enflé il *vibre* un triple dard. (De Valori.)

— SE VIBRER. v. pron. Etre mis en vibration. Les cordes de deux luths accordés se *vibrent* à l'unisson, quoique l'on ne touche qu'une d'entre elles. (Virey.)

— Ce mot est de fraîche date, quoique *vibration* ne soit pas nouveau, et que *vibreux* soit vieux depuis longtemps.

VIBREUX, EUSE. adj. Se disait pour Pénétrant. Voix vibreuse.

VIBRION. s. m. Infus. Genre d'animalcules infusoires, dont une espèce se trouve dans le vinaigre. Ces animaux sont tellement petits qu'on ne peut les découvrir qu'au moyen du microscope. Ils abondent dans les eaux, dans le vinaigre et dans plusieurs substances animales et végétales. Ces animaux, après avoir été entièrement desséchés, et avoir passé hors de l'eau un temps assez considérable, ont la faculté, étant remouillés, de recouvrer l'existence. Le genre vibrion ne renferme encore que douze à quatorze espèces bien connues. Nous voyons le rotifère et le *vibrion* du froment supporter la dessiccation la plus complète au soleil de juillet, sans perdre pour cela leur propriété de reprendre la vie dès qu'on les humecte d'une goutte d'eau. (Raspail.)

VIBRIONIDE. adj. des 2 g. Infus. Qui ressemble à un vibrion. || VIBRIONIDES. s. m. pl. Famille d'animalcules infusoires, ayant pour type le genre vibrion.

VIBRISSE. s. f. Mamm. Se dit de longs poils isolés qui poussent dans les narines, sur divers points de la face, parfois aussi au côté interne des pieds de devant.

— Ornith. Se dit, dans les oiseaux, des plumes tout à fait simples et piliformes, sur les côtés desquelles on n'aperçoit que des barbes rares et très-courtes.

— VIBRISSES. s. f. pl. Anat. Poils qui croissent dans les narines de l'homme.

VIBRISSÉE. s. f. Bot. Genre de champignons comprenant deux espèces remarquables par leur stipe allongé et par la petitesse de leur chapeau. On les a comparées à un petit clou pour la forme et la grandeur. La vibrissée des troncs croît en touffes sur le bois, les planches pourries exposées dans les lieux humides.

VIBURNACÉ, ÉE. adj. Bot. Synonyme de Viburné.

VIBURNÉ, ÉE. adj. (du lat. *viburnum*, viorne). Bot. Qui ressemble à la viorne. || VIBURNÉES. s. f. pl. Famille de plantes, ayant pour type le genre viorne.

VIC. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Château-Salins (Meurthe) ; 3,200 hab. || VIC-LE-COMTE. Ch.-l. de cant., arr. de Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme) ; 3,200 hab. || VIC-EN-BIGORRE. Ch.-l. de cant., arr. de Tarbes (Hautes-Pyrénées) ; 3,700 hab. || VIC-SUR-CORE. Ch.-l. de cant., arr. d'Aurillac (Cantal) ; 2,000 hab. || VIC-FEZENSAC. Ch.-l. de cant., arr. d'Auch (Gers) ; 3,700 hab. || VIC-DESSOS. Ch.-l. de cant., arr. de Foix (Ariége) ; 1,150 hab. || VIC-SUR-AISNE. Ch.-l. de cant., arr. de Soissons (Aisne) ; 700 hab.

— Hist. *Paix de Vic.* Traité conclu, le 6 janvier 1632, entre Louis XIII et le duc de Lorraine, dans la ville de Vic, en Lorraine, aujourd'hui départ. de la Meurthe.

VIC (Dom Claude de). Religieux bénédictin, né en 16.., mort en 1734, travailla avec dom Vaissette à l'histoire générale du Languedoc, ouvrage très-estimé. || VIC (Dominique de). Un des serviteurs les plus dévoués de Henri IV. Ne pouvant plus servir par suite d'une blessure qu'il avait reçue à la jambe, en 1586, et dont le traitement menaçait d'être long, il se fit amputer, rejoignit l'armée de Henri, et se couvrit de gloire à Ivry. Henri IV lui donna successivement le gouvernement de St-Denis, de la Bastille, de Calais ; le nomma vice-amiral, puis ambassadeur en Suisse. Passant après la mort du roi, en 1610, dans la rue de la Ferronnerie, où ce prince avait été assassiné, Vic fut saisi d'une douleur si vive, qu'il mourut le lendemain.

VICAIRE. s. m. (du lat. *vicarius ;* fait de *vicis*, lieu, place). Celui qui est établi sous un supérieur pour tenir sa place en certaines fonctions. Il y avait des princes qui se disaient vicaires de l'Empire.

çait son autorité au nom des préfets du prétoire, dont ils tenaient la place, et elle cessait lorsqu'ils se trouvaient en présence de ce chef. Des vicaires, en Orient, gouvernaient l'Asie, le Pont, la Thrace, la Macédoine et la Dacie ; en Occident, Rome, l'Italie, l'Illyrie occidentale, l'Afrique, l'Espagne, la Bretagne, les Gaules.

— Se dit plus ordinairement de celui qui fait des fonctions ecclésiastiques sous un supérieur. Vicaire perpétuel d'une paroisse. Vicaire amovible. Le curé et son vicaire. Grand-vicaire, vicaire général d'un archevêque, d'un évêque, d'un abbé. L'origine des grands-vicaires ou vicaires généraux ne date que du concile de Latran, tenu dans le XIIIe siècle, sous le pontificat d'Innocent III.

Un *vicaire*, à Chaillot, croit que tout homme sage
Doit penser à Pékin comme dans son village. (Volt.)

— *Vicaire de l'évêque.* Suppléant d'un évêque. On l'appelle plutôt *grand-vicaire* ou *vicaire-général*.

— Le pape a aussi un grand-vicaire dans Rome. C'était d'abord un évêque, mais c'est un cardinal depuis Pie IV.

— En Angleterre, les recteurs ou pasteurs supérieurs et bénéficiaires font remplir les fonctions du ministère du culte dans les villages par de pauvres vicaires très-faiblement rétribués.

— Les religieux ont aussi des vicaires pour faire la fonction d'un général, ou d'un supérieur, lorsqu'il est absent, ou que sa charge est vacante.

— *Vicaire apostolique.* Titre que le pape confère à un ecclésiastique, dans des pays hérétiques ou infidèles, pour veiller sur la religion.

— *Le vicaire de Jésus-Christ.* Le pape.

Contraste assez plaisant ! Jésus-Christ sur la terre
Fort pauvre était ; fort riche est son *vicaire*. (Parny.)

— Hist. ecclés. *Vicaire de saint Pierre.* Titre que les papes ont porté avant celui de vicaire de Jésus-Christ. On le donna plus tard à de simples évêques. || *Vicaires de Jésus-Christ.* S'est dit, en général, de tous les évêques, et même des abbés et des rois. Depuis l'an 1051 jusqu'à la réforme de 1517, le titre de *vicaire de Jésus-Christ* a été presque exclusivement réservé aux papes. On les appelait, au VIIe siècle, *patriarches suprêmes ;* cependant, à cette époque, un diplôme de Constantin III Pogonat qualifie déjà Benoît II de *vicaire de Jésus-Christ*. || *Vicaire du prince des Apôtres.* Titre que l'on a donné au pape. || *Vicaire perpétuel.* Titre que s'attribuent certains archevêques, en le considérant comme synonyme de *légat*. || Se dit aussi des cures dépendantes d'un chapitre, d'une abbaye ou d'un prieuré, et qui ne reçoivent pour cela que la portion congrue. || *Vicaire temporel.* Vicaire qui était obligé d'avoir les cures de certaines paroisses.

— Hist. *Vicaire de l'empire d'Allemagne* Titre accordé au comte palatin du Rhin et au duc de Saxe, qui gouvernaient en cas d'interrègne. En 1657, le duc de Bavière devint vicaire de l'empire d'Allemagne à la place du comte palatin. || L'empereur déléguait aussi parfois son autorité à ses vicaires impériaux dans les pays où il ne résidait pas, comme l'Italie, la Provence, le Piémont, etc.

— Anc. cout. Titre que portèrent primitivement les vicomtes.

— Nom que l'on donnait autrefois au champion qui, dans le combat singulier, prenait la place d'un autre, et se battait pour lui. || On donnait aussi ce nom à celui qui subissait pour un autre l'épreuve de l'eau froide, de l'eau bouillante, etc.

— Nom que l'on donnait, dans les coutumes d'Orléans et de Blois, à l'homme vivant et mourant que l'Eglise et les autres gens de main morte étaient obligés de donner au seigneur, pour faire foi et hommage, et à la mort duquel le cens est dû.

— Fig. Ces deux exhalations, l'exhalation cutanée et l'exhalation pulmonaire, sont *vicaires* l'une de l'autre, et produisent des humeurs qui se suppléent. (Mérat.)

— adjectiv. *Père vicaire.* Religieux qui, en l'absence du supérieur, en fait les fonctions.

— *Cardinal-vicaire.* Cardinal à qui le pape a confié particulièrement l'administration ecclésiastique de la ville de Rome.

— Théol. *Satisfaction vicaire.* Celle que le Sauveur est censé avoir offerte à Dieu en notre lieu et place, en s'immolant pour racheter les péchés des hommes.

VICAIRERIE. s. f. Hist. Tribunal ecclésiastique et souverain qui fut établi à Naples par Charles d'Anjou.

VICAIRIE. s. f. Fonction du vicaire d'une paroisse. Il est moins usité que vicariat.

— Paroisse, église desservie par un vicaire perpétuel.

— Nom qu'on donnait à des bénéfices établis dans certaines églises cathédrales.

— Syn. comp. VICAIRIE. VICARIAT. *Vicairie* s'entend uniquement de la fonction d'un vicaire de paroisse ; au lieu que *vicariat* se dit bien de la dignité d'un ecclésiastique ou d'un prince, qui remplace un ecclésiastique ou un prince supérieur dans certaines fonctions.

VICANEEN, ENNE. adj. Myth. rom. Se dit des divinités qui protégeaient les bourgs et les villages.

VICA-POTA. (ét. lat., *vinco*, vaincre ; *potis*

la victoire encore chancelante.

VICARIAL, ALE. adj. Qui a rapport au vicariat. Fonctions vicariales. Puissance vicariale. Cromwell de sa puissance *vicariale* dresse les ordonnances ecclésiastiques. (Mauc.) || Pl. m., *vicariaux*.

VICARIAT. s. m. Fonction, emploi de vicaire. Le vacariat de l'Empire en cette province. Bon vicariat. Vicariat d'une paroisse. Elever quelqu'un au grand vicariat du diocèse.

— Le temps pendant lequel on a été vicaire. Pendant son vicariat.

— Territoire sur lequel s'étend le pouvoir du vicaire, soit séculier, soit ecclésiastique. Le vicariat le plus étendu de l'Empire. Les cures de ce grand vicariat.

— Logement du vicaire d'une paroisse.

— Anc. cout. Procuration. || *Donner vicariat.* Donner au seigneur un homme pour lui faire foi et hommage.

— Syn. comp. VICARIAT. VICAIRIE. V. VICAIRIE.

VICARIER. v. n. 1re conj. (du lat. *vicis*, tour, fois). Ce verbe prend deux *i* dans tous les temps dont la terminaison commence par un *i*. *Je vicarie, nous vicarions, vous vicariez. Je vi-*

cariais, nous vicariions, vous vicariiez. Vicarie, vicarions, vicariez. Que je vicarie, que nous vicariions, que vous vicariiez. Faire les fonctions de vicaire dans une paroisse. J'envoie, depuis plusieurs années, la plupart des nouveaux prêtres qui sortent de mon séminaire, *vicarier* dans les plus grosses paroisses de mon diocèse. (Le Tellier.)

— Fig. et fam. Être réduit à une place subalterne. Être las de vicarier.

— Mus. anc. Se disait des musiciens d'église qui allaient de ville en ville pour offrir leurs services temporaires.

VICE. s. m. (du lat. *vitium*). Défaut, imperfection. Vice de nature. Vice de conformation. Vice de construction. Vice du sang. Cheval qui n'a point de vices. Vice rédhibitoire. Vice d'un acte. Vice de forme. Vice de style. Vice de raisonnement. Vice de prononciation. Vice de caractère. Vice de cœur. Un *vice* naturel n'est qu'un *vice;* un *vice* feint en fait deux. (Mme de Somery.) La finesse est une qualité dans l'esprit, et un *vice* dans le caractère. (Dub.)

— *Vice naturel.* Difformité du corps qu'on apporte en naissant, ou qui vient par maladie, et dont on n'est point responsable. On ne doit point reprocher aux hommes leurs vices naturels, comme d'être bossus, boiteux, borgnes, etc.

— *Vices latents.* Maladies, imperfections des animaux, qui ne sont pas apparentes, et dont on doit les garantir pendant quelque temps.

— *Vice de conformation.* Disposition des parties du corps ou des organes, contraire à l'ordre naturel.

— Pathol. Se dit des humeurs formées dans le corps de l'homme par certaines altérations morbifiques, y circulant, non contagieuses, souvent héréditaires, et reproduisant la même maladie. Les vices se distinguent des venins, parce que ceux-ci sont des humeurs irritantes, sécrétées dans l'état de santé par certains animaux, et qui, introduits dans le corps de l'homme, y produisent des maladies et même la mort, comme celui de la vipère; et des virus, qui sont des humeurs formées par l'état morbifique dans les animaux susceptibles d'en développer de semblables par leur intromission; tel est celui de la rage.

— *Vices des chevaux.* Défauts intérieurs qui dépendent du caractère ou de l'éducation, ou qui se manifestent à l'extérieur par l'expression physionomique. Les mouvements des oreilles, l'expression des yeux dans les chevaux méchants, dénoncent en eux l'existence de leurs vices. Lorsqu'on n'est pas en état de découvrir d'où naissent les vices de cet animal, on court risque d'employer des moyens plus capables de produire des vices nouveaux, que de corriger ceux que l'on croit connaître. Les vices les plus essentiels, parce qu'ils peuvent avoir de dangereuses conséquences, sont ceux qui caractérisent le cheval ombrageux, vicieux, rétif, ramingue ou entier.

— Jurispr. *Vice rédhibitoire.* V. RÉDHIBITOIRE.

— Ce qu'il y a de vicieux, d'imparfait, d'incorrect, de défectueux dans quelque chose. Vice de raisonnement. Vice de style. Vice de composition. Vice d'un plan. Vice d'un système, d'un ouvrage. L'un des *vices* du raisonnement est de confondre les choses avec les abus, la religion et la superstition, la philosophie et le philosophisme, la liberté et la licence, le doute et l'incrédulité. (Boiste.) Ainsi se contractent et se conservent les *vices* de la prononciation. (J.-J. Rouss.) Les *vices* des langues sont sensibles surtout dans les mots dont l'acception n'est pas déterminée. (Condill.)

— Se disait autrefois pour Faute. Vice de clerc. On dit aujourd'hui *pas de clerc.*

— Absol., en parlant de l'homme. Disposition habituelle au mal. Se plonger dans le vice. Haïr, quitter le vice. Cacher, déguiser ses vices. Charles XII se proposa d'imiter Alexandre et César hors leurs *vices.* (Volt.) La préparation pour le sacerdoce n'est pas un soudain effort pour se retirer du *vice*, mais une longue habitude pour s'en abstenir. (Boss.) Comme le *vice* est contagieux, il se répand dans les régions inférieures des royaumes. (Fléch.) Le *vice* dans le monde est autorisé par l'exemple [illegible] perdu parmi nous toute sa honte. (Mass.) Si l'on tenait compte des *vices* comme des vertus, des crimes comme des belles actions des aïeux, il resterait peu de nobles. (Boiste.) A moins de vous perdre dans la solitude, vous trouverez partout des hommes avec des *vices* et quelques vertus. (Id.) L'hypocrisie est un hommage que le *vice* rend à la vertu. (La Rochef.)

— Prov. *Nul sans vice.* ‖ *Pauvreté n'est pas vice.* ‖ *Nul vice sans supplice.* ‖ *Qui ses vices ne dompte porte en ses mains sa honte.* ‖ *C'est un vice de clerc, un vice d'écriture.* Ce n'est que la faute du copiste, ou de celui qui a écrit trop vite, et non de l'auteur.

— Expr. prov. *Ce n'est pas son vice de donner.* Se dit d'un avare. ‖ *Cet homme n'a qu'un vice.* Se dit pour faire entendre qu'il a tous les vices ensemble.

— Dans un sens plus étroit, Débauche, libertinage. Croupir dans le vice. Mourir dans le vice et dans le désordre. Le *vice* grossier fait horreur. (Fén.)

— Prov. *Le vice l'a quitté, mais il n'a pas quitté le vice.* Se dit d'un homme qui conserve ses inclinations vicieuses, quoiqu'il ne puisse les satisfaire.

—Mauvaise qualité. C'est le vice de cette nation. L'ingratitude est un vice de cœur. L'ivrognerie est un vilain vice. S'abandonner, se livrer à toutes sortes de vices. Avoir tous les vices. De là naissent les *vices* énormes qui rendent ordinairement leur vie criminelle. (Boss.) Que ne doit-on pas craindre des *vices*, si les vertus sont si dangereuses! (Id.) La fraude et l'ambition, *vices* encore naissants, avaient à peine commencé d'altérer la bonne foi de nos pères. (Fléch.) L'esprit fécond en déguisements s'étudie à défigurer, selon ses besoins, tantôt les *vices*, tantôt les vertus. (Id.) François de Paule détruit, dans les mêmes sujets, les maladies qui les affligent, et les *vices* qui les corrompent. (Id.) La religion regarde comme des *vices* les vertus qui ne sont pas de notre état. (Mass.) L'incrédulité est le *vice* des esprits faibles et bornés. (Id.) L'ambition est le *vice* et le malheur des grands. (Id.) Les hommes, pour excuser leurs *vices*, cherchent à décrier la vertu. (Id.) On a honte du nom de *vice*, et l'on se fait honneur du *vice* même. (Id.) Vos inférieurs copient vos *vices*, parce que vous les leur comptez comme des vertus. (Id.) Nous cherchons hors de nous nos vertus et nos *vices.* (Boil.) C'est un *vice* qui suit la médiocrité. (Id.) Comme il y a toujours sur la terre de la santé et de la maladie, il y a toujours aussi des vertus et des *vices.* (Volt.) Par la crainte d'un mal on se défait d'un *vice.* (***) La plus belle action n'est bien souvent qu'un *vice.* (Regnard.) Il est des *vices* et des vertus de circonstance. (Napol.) Aussi la gourmandise n'est-elle jamais le *vice* dominant que des gens qui ne sentent rien. (J.-J. Rouss.) Ce ne sont ni les arts ni les métiers qui peuvent dégrader l'homme, ce sont les *vices.* (B. de St-P.) Et si devant nous, quelques esprits froids et sévères poursuivent de leur critique les *vices* ou les tâches de l'homme qui vient de mourir, une sorte d'effroi religieux contriste notre cœur, nous craignons qu'un blasphème, qu'une offense injuste et impie n'aient été proférés. (Bargem.)

L'homme a, comme la mer, ses flots et ses caprices;
Mais ses moindres vertus balancent tous ses vices.
(BOILEAU.)

— Se dit quelquefois des personnes vicieuses. Gourmander, punir, châtier le vice. Protéger, autoriser le vice. Le *vice* hait la vertu. (Boiste.) Fuyez le *vice* comme la peste. (Id.) De toutes les espèces des *vices*, le plus détestable est le *vice* philosophiste qui raisonne. (Walpole.) La peine du *vice* et du crime est dans le *vice* et le crime même. (Rayn.)

— Myth. Quoique le Vice, et même les Vices fussent adorés en Grèce et en Italie, ils n'avaient ni temples ni autels.

— Iconol. Le Vice, en général, se caractérise par un nain difforme, borgne et boiteux, ayant les cheveux roux, et embrassant étroitement une hydre. D'autres le figurent par un monstre à sept têtes, qui s'élance au devant d'un jeune homme qui le caresse. Plus récemment, on l'a personnifié par un jeune adolescent demi-nu, courant avec vitesse dans un sentier jonché de roses, sous lesquelles s'agitent des serpents. Il tient à la main un masque agréable, dont il s'empresse à cacher la difformité de ses traits, et de plus un hameçon et un filet, emblème des piéges qu'il tend. Une sirène est auprès de lui. Dans plusieurs tableaux allégoriques, les Vices sont personnifiés par des Harpies.

— Syn. comp. VICE. DÉFAUT. RIDICULE. En parlant des imperfections de l'âme, les *vices* partent d'une dépravation du cœur; les *défauts*, d'un vice de tempérament; le *ridicule*, d'un défaut d'esprit. ‖ VICE. DÉFAUT. IMPERFECTION. *Vice* marque une mauvaise qualité morale qui procède de la dépravation ou de la bassesse du cœur; *défaut* marque une mauvaise qualité de l'esprit, ou une mauvaise qualité purement extérieure; *imperfection* est le diminutif de *défaut.* ‖ VICE. IMPERFECTION. DÉFAUT. DÉFECTUOSITÉ. L'*imperfection* laisse quelque chose à désirer; le *défaut* quelque chose à réformer ou à suppléer. L'*imperfection* dégénère en défaut; la *défectuosité*, en difformité; le vice est un très-grand défaut.

VICE. (ablat. du mot lat. *vicis*, tour, place, vicissitude). Ne s'emploie jamais seul, mais entre dans la composition de plusieurs mots, [illegible] à la place de l'amiral; *vice-chancelier*, celui qui fait la fonction du chancelier à la place de ce magistrat; *vice-consul*, celui qui tient la place de consul; *vice-roi*, celui qui commande à la place du roi; *vice-président*, celui qui préside en l'absence, en la place du président. On ne retient quelquefois que la première syllabe de ce mot. *Vicomte, vidame.* Dans les mots composés, *vice* ne prend jamais la marque du pluriel.

VICE-AMIRAL. s. m. Mar. Officier de marine dont le grade est au-dessous de celui d'amiral, et répond au grade de lieutenant général dans les armées de terre. Il y avait autrefois, dans la marine française, un vice-amiral du Ponant, et un vice-amiral du Levant. Le vice-amiral commande une armée navale en l'absence de l'amiral, et sert sous ses ordres quand il est présent. Celui qui commande une armée à le titre temporaire d'amiral. Les vice-amiraux remplissent les fonctions de gouverneurs des colonies, d'inspecteurs généraux, de préfets maritimes, de membres du conseil d'amirauté, etc. ‖ Pl., des *vice-amiraux.*

— Second vaisseau de la même flotte. Servir sur le vice-amiral.

— Conchyl. Nom marchand d'une coquille univalve du genre cône.

VICE-AMIRAUTÉ. s. f. Mar. Charge, grade de vice-amiral. ‖ Pl., des *vice-amirautés.*

VICE-BAILLI. s. m. Officier de robe courte, qui faisait la fonction de prévôt des maréchaux, et qui jugeait les cas prévôtaux, c'est-à-dire les causes criminelles contre les voleurs, les faux monnayeurs et les vagabonds. Charge de vice-bailli. ‖ Pl., des *vice-baillis.*

VICE-CAMÉRIER. s. m. Chancell. rom. Lieutenant du camérier. ‖ Pl., des *vice-camériers.*

VICE-CHANCELIER. s. m. Celui qui fait la fonction de chancelier en l'absence de cet officier ou dignitaire. Vice-chancelier de Lithuanie, de Pologne.

— Cardinal qui gouverne la chancellerie de Rome. C'est donc à tort qu'on l'appelle *vice-chancelier.* ‖ Pl., des *vice-chanceliers.*

VICE-CHANCELIÈRE. s. f. Femme du vice-chancelier. ‖ Pl., des *vice-chancelières.*

VICE-CONSUL. s. m. Celui qui supplée le consul en son absence, ou qui fait les fonctions de consul dans les lieux où il n'y a point de consul. ‖ Pl., des *vice-consuls.*

VICE-CONSULAT. s. m. Emploi de vice-consul. Exercer le vice-consulat. ‖ Pl., des *vice-consulats.*

VICE-DOGE. s. m. Hist. Conseiller vénitien qui représentait le doge en cas de maladie ou d'absence. ‖ Pl., des *vice-doges.*

VICE-GÉRANT. s. m. (ét. lat., *vice*, à la place de; *gerens*, qui porte, qui a la charge, qui exerce). Celui qui supplée le gérant en son absence, ou qui le seconde lorsqu'il est présent. ‖ Pl., des *vice-gérants.*

VICE-GÉRANTE. s. f. Femme qui remplit les fonctions du gérant ou de la gérante. ‖ Pl., des *vice-gérantes.*

VICE-GÉRENT. s. m. Celui qui tient la place de l'official en son absence. ‖ Pl, des *vice-gérents.*

— Pourquoi l'Académie établit-elle une différence orthographique entre *vice-gérant*, remplaçant du fonctionnaire titulaire, et *vice-gérent*, remplaçant d'un official ecclésiastique? L'étymologie n'est-elle pas la même dans les deux cas?

VICE-LÉGAT. s. m. Prélat établi par le pape pour exercer les fonctions du légat en l'absence de celui-ci. Vice-légat de Bologne. Vice-légat d'Urbain. ‖ Pl., des *vice-légats.*

— Hist. Depuis 1542 jusqu'à la réunion de cette ville à la couronne de France, les papes envoyaient à Avignon des vice-légats, qui étaient constitués vice-généraux du saint-siége pour le spirituel et le temporel. Leurs pouvoirs s'étendaient sur le comtat Venaissin, sur la principauté d'Orange, sur le Dauphiné et les comtés de Nice et de Provence.

VICE-LÉGATION. s. f. Emploi de vice-légat. ‖ Pl., des *vice-légations.*

VICÉLIEN. s. m. Hist. relig. Nom donné en Allemagne, dans le XIe siècle, aux partisans de Vicélius, qui enseignait que les personnes ruinées par une sentence juridique cessaient d'être soumises aux jugements ecclésiastiques.

VICENCE. Géogr. Ville du royaume lombard-vénitien, ch.-l. de la province de Vicence; 30,000 hab. ‖ La province a 300,000 hab.

— Hist. Un des douze grands fiefs de l'Empire, institué en 1806 par Napoléon, en faveur du général Caulaincourt.

VICENNAL, ALE. adj. (du lat. *vicennalis;* fait de *viceni*, vingt; *anni*, années). Qui est de vingt ans, qui se fait après vingt ans. Peu usité.

— Antiq. rom. *Jeux vicennaux.* Jeux qui avaient lieu la vingtième année du règne d'un prince.

— *Vœux vicennaux.* Vœux que l'on faisait pour les empereurs, dans le Bas-Empire, et que l'on souhaitait pousser une fois plus avant que le terme.

VICENNALES. s. f. pl. Antiq. Fête funèbre célébrée vingt jours après la mort d'un prince.

VICENTE (Gil). Poète portugais, né en 1480, [illegible] surnom de Plaute portugais.

VICENTIN, INE. adj. et s. Géogr. Habitant de Vicence. ‖ Qui appartient à Vicence ou à ses habitants.

VICENTIN. Géogr. Territoire de Vicence.

— s. m. Espèce de taffetas fabriqué à Vicence.

VICE-PRÉFET. s. m. Antiq. rom. V. VICAIRE. ‖ Pl., des *vice-préfets.*

VICE-PRÉSIDENCE. s. f. Fonctions, dignité de vice-président. ‖ Pl. des *vice-présidences.*

VICE-PRÉSIDENT. s. m. Celui qui, dans certaines compagnies ou assemblées, exerce la fonction du président en son absence. Vice-président d'une académie, d'un tribunal. Vice-président de la Chambre des pairs, de la Chambre des députés. ‖ Pl., des *vice-présidents.*

VICE-PRÉSIDENTE. s. f. Celle qui exerce les fonctions de présidente. ‖ Pl., des *vice-présidentes.*

VICE-PROCUREUR. s. m. Hist. Celui qui remplaçait le procureur de l'ordre de Malte en cas d'absence. ‖ Pl., des *vice-procureurs.*

VICE-QUESTEUR. s. m. Antiq. rom. S'est dit quelquefois d'un Proquesteur. ‖ Pl., des *vice-questeurs.*

VICE-QUESTURE. s. f. Antiq. rom. Charge de proquesteur. ‖ Pl., des *vice-questures.*

VICE-REINE. s. f. Femme du vice-roi. Vice-reine du Pérou, du Mexique.

— Princesse qui gouverne avec l'autorité du vice-roi. Il y avait, en Portugal, une vice-reine, lors de la révolution de 1640. ‖ Pl., des *vice-reines.*

VICE-ROI. s. m. Gouverneur d'un État qui a ou qui a eu le titre de royaume. L'Espagne avait un vice-roi au Pérou, au Mexique. Vice-roi de Valence. Vice-roi de Sicile.

— Gouverneur de quelques provinces, quoiqu'elles n'aient pas eu le titre de royaume, Vice-roi de Catalogne.

— Le vice-roi est inférieur au lieutenant général du royaume. Il n'est pas investi de la souveraineté, même momentanément: il représente seulement le souverain, particulièrement dans les pays lointains où il est souvent impossible d'attendre l'expression directe de la volonté royale, comme autrefois dans la vice-royauté de la Nouvelle-Espagne. Napoléon, roi d'Italie, faisait gouverner par un vice-roi la partie de la péninsule directement soumise à son autorité.

— Hortic. Variété de tulipe.

— Ornith. Nom vulgaire d'une espèce de canard. ‖ Pl., des *vice-rois.*

— Ce mot a un féminin correspondant V. VICE-REINE.

VICE-ROYAUTÉ. s. f. Dignité de vice-roi. Donner, accorder à quelqu'un la vice-royauté du Mexique.

— Pays gouverné par un vice-roi. Vice-royauté du Pérou. Vice-royauté de la Catalogne. Administrer, gouverner sagement sa vice-royauté. ‖ Pl., des *vice-royautés.*

VICE-SÉNÉCHAL. s. m. Officier de robe courte, qui faisait la fonction de prévôt des maréchaux, et qui jugeait les cas prévôtaux. C'était en quelques provinces la même fonction que celle de vice-bailli en d'autres. ‖ Pl., des *vice-sénéchaux.*

VICE-SÉNÉCHAUSSÉE. s. f. Emploi, fonction du vice-sénéchal.

— Bâtiment où il résidait. ‖ Pl., des *vice-sénéchaussées.*

VICÉSIMANE. s. m. Antiq. Soldat de la vingtième légion, chez les Romains.

VICÉSIMO. adv. lat. V. VIGÉSIMO.

VICE VERSÂ. (pr. *vi-ce-ver-ça;* des mots latins, *vice versâ*, chance retournée). Mots latins dont on se sert adverb. pour signifier Réciproquement. Il y a des personnes dont la figure attire et le caractère repousse, et *vice versâ.* La bassesse est une médaille dont le revers est l'insolence, et *vice-versâ.* (Boiste.) Dans toute affaire qui ne demande qu'une bonne tête, occupez-vous moins du cœur, et *vice versâ.* (Id.)

VICE-VERSEMENT. adv. S'est dit pour *vice versâ.*

VICH. Géogr. Ville d'Espagne, dans la Catalogne; 19,500 hab.

— Hist. *Batailles de Vich.* Près de cette ville, les Français battirent les Espagnols en 1810 et en 1823.

VICHET. s. m. Conchyl. Un des noms de l'ascidie sillonnée.

VICHNOU. Myth. ind. Un des membres de la trimourti ou trinité des Hindous, sortie du sein de Brahma, après son union avec Maya. Vichnou est considéré comme le conservateur des formes des êtres. Vichnou s'est déjà incarné neuf fois, et ses incarnations portent le nom d'*avatâras.* Sa dixième et dernière incarnation doit mettre fin à l'existence du monde. Dans les quatre premières incarnations, Vichnou se montra successivement poisson, tortue, sanglier, lion. Après avoir ainsi revêtu diverses formes animales de plus en plus relevées, il revêt la forme humaine. Lorsqu'il s'incarnera pour la dixième fois, il sera le cheval exterminateur Kalki, lequel d'un coup de pied réduira le globe en poudre. Vichnou compte des adorateurs dans l'Inde entière, mais principalement à Diaggernat, où l'on voit des fanatiques se faire [illegible] statue.

— Iconol. La jeunesse et la vigueur se dessinent dans tout son extérieur; il a quatre bras et quatre mains; dans une main il tient une massue, dans une autre un disque ou une roue magique, dans la troisième une conque, dans la quatrième un lotus; sa tête est ornée d'une magnifique couronne à triple étage.

VICHNOU-SARMA. Brahme qu'on suppose avoir été le véritable auteur du recueil connu sous le nom de *Fables de Pilpaï* ou *Pidpaï.* Il vivait plusieurs siècles avant Jésus-Christ.

VICHNOUTISTE ou **VICHNOUVITE.** s. m. Celui qui rend un culte particulier au dieu Vichnou, comme principe du monde.

VICHY. Géogr. Ville de France, célèbre par ses bains, canton de Cusset, arr. de la Palisse (Allier); 1,000 hab.

— *Pastilles de Vichy* ou *de Darcet.* Pastilles faites avec le bicarbonate de soude extrait de l'eau de Vichy, et qui jouissent des mêmes propriétés. M. Darcet en est l'inventeur.

VICIABLE. adj. des 2 g. Didact. Qui peut être vicié, corrompu.

VICIATION. s. f. (pr. *vi-cia-ci-on*). Action de vicier.

VICICILIN. s. m. Ornith. Un des noms des oiseaux-mouches.

VICIÉ, ÉE. part. pass. du v. Vicier. S'empl. adjectiv. Acte vicié.

— Pathol. Gâté, altéré. Partie viciée. Sang vicié.

— *Vicié par.* Quel serait le pire, d'un despotisme franc, mais sensé, ou d'un régime nominalement libre, *vicié* par le machiavélisme et la corruption ? (Boiste.)

VICIÉ, ÉE. adj. (du lat. *vicia*, vesce). Bot. Qui ressemble à la vesce. ‖ VICIÉES. s. f. pl. Famille de plantes légumineuses, ayant pour type le genre vesce.

VICIER. v. a. 1re conj. (du lat. *vitiare*, fait de *vitium*, vice, défaut). Ce verbe prend un *i* dans toutes les personnes dont la terminaison commence par un *i*. *Je vicie, nous vicions, vous viciez. Je viciais, nous viciions, vous viciiez. Vicie, vicions, viciez. Que je vicie, que nous viciions, que vous viciiez.* Gâter, corrompre. Les plaisirs sensuels vicient les facultés de l'esprit, en les altérant. Le philosophisme *vicie* tout, même la misère. (Boiste.)

— Jurispr. Rendre nul, rendre défectueux. Vicier un acte.

— Absol. C'est une règle de droit, que ce qui abonde ne vicie pas.

— SE VICIER. v. pron. Devenir vicieux, se corrompre. L'homme se *vicie* très-promptement en fréquentant des vicieux. (Boiste.)

— Être, pouvoir être vicié. Les mœurs se *vicient* promptement dans le torrent des maximes perverses dont les mauvais romans inondent l'esprit. (Boiste.)

— Se corrompre mutuellement. Les hommes, réunis par l'intérêt, se *vicient* les uns les autres. (Boiste.)

VICIEUSEMENT. adv. D'une manière vicieuse.

VICIEUX, EUSE. adj. (du lat. *vitiosus*). Qui a quelque vice, quelque défaut, quelque imperfection. Conformation vicieuse. Contrat vicieux. Clause vicieuse. Méthode vicieuse. Façon de parler vicieuse. Les meilleures institutions deviennent *vicieuses*, quand la morale cesse d'en être la base, et quand les agents ne sont plus conduits que par l'égoïsme, l'orgueil et l'insolence. (Napol.) En politique, tout ce qui est inutile est *vicieux*. (Ganilh.)

— Se dit des chevaux, des mulets et des autres bêtes de voiture, qui mordent et ruent, qui sont ombrageux ou rétifs. Cheval vicieux. Mulet qui deviendra vicieux. L'ignorance et la mauvaise humeur de certains cavaliers font plus de chevaux *vicieux* que la nature. (Lafosse.) Des châtiments infligés à propos peuvent quelquefois corriger un cheval *vicieux*. (Cardini.)

— Log. *Cercle vicieux.* Manière défectueuse de raisonner, qui consiste à supposer d'abord ce qu'on doit prouver, et ensuite à donner pour preuve ce qu'on a supposé.

— Adonné au vice. Il n'y a rien qui punisse plus sévèrement l'homme *vicieux* que son propre vice. (Boiste.) L'homme qui passe pour le meilleur n'est, au fond, que le moins *vicieux*. (Erasme.) Le dernier malheur de l'homme *vicieux* est de se rendre, par habitude, insensible aux remords, comme Mithridate aux poisons. (De Ségur.)

— Qui a une disposition habituelle au mal, et particulièrement à la débauche et au libertinage. Homme vicieux. Caractère vicieux. Si vous êtes né *vicieux*, je vous plains. (La Bruy.)

— Se dit des choses qui tiennent du vice, qui ont rapport au vice. Penchants vicieux. Inclinations vicieuses. Goûts vicieux. Le mensonge décèle une âme faible, un esprit sans ressources, un caractère *vicieux*. (Bacon.) Les passions *vicieuses* supposent toujours quelque faux jugement. (Condill.)

— Syn. comp. VICIEUX. CORROMPU. DÉPRAVÉ. PERVERS. V. CORROMPU.

VICIEUX. s. m. Celui qui est adonné au vice. Le vicieux se plaît dans son vice. Si la justice et la piété prennent la place des passions, les *vicieux* sont laissés dans la boue, les justes sont honorés. (Mass.) Le *vicieux* est toujours malheureux. (Boiste.) [illegible] rendre pas les hommes ennemis. (St-Evrem.) La politesse de Pétrone était bien éloignée des sentiment grossiers d'un *vicieux*. (Id.) On ne hait pas tant les *vicieux*, que ceux qui n'ont aucune vertu. (Regn.)

VICILINUS. Myth. Surnom de Jupiter.

VICINAL, ALE. adj. (du lat. *vicinalis*, du voisinage). Qui est voisin. Terre vicinale.

— *Chemin vicinal.* Chemin qui sert de moyen de communication entre plusieurs communes, villages ou hameaux voisins. L'entretien des chemins vicinaux est à la charge des communes.

— Ce mot, créé par Necker, ne paraissait pas à l'abbé Féraud de nature à être conservé ; aujourd'hui il est tout à fait adopté.

VICINALITÉ. s. f. Qualité d'un chemin vicinal.

VICINITÉ. s. f. Se disait pour Voisinage, proximité. On le trouve dans Rabelais.

VICIOÏDE. adj. des 2 g. (du lat. *vicia*, vesce, et du gr. *eidos*, ressemblance). Bot. Synonyme de Vicié. V. VICIÉ.

VICISSITUDE. s. f. (du lat. *vicissitudo*, fait de *vicissim*, tour à tour). Révolution, changement de choses qui se succèdent les unes aux autres. La vicissitude des saisons. La vie est une vicissitude continuelle de repos et de travail, de plaisirs et de peines, de sagesse et de folie, etc. Newton s'était accoutumé de bonne heure à être vêtu légèrement, afin de s'habituer à toutes les *vicissitudes* de l'air, sans en être incommodé. (Dict. des hommes illustres.)

— Instabilité, mutabilité des choses humaines, disposition qu'elles ont à changer très-promptement de mal en bien, de bien en mal. De roi il devint esclave, voilà un étrange effet de la *vicissitude* des choses humaines. (Académ.) Les hommes, leurs projets et les événements, sont assujétis à une perpétuelle *vicissitude*. (Frédéric.) Les *vicissitudes* et les révolutions sont des lois permanentes de la nature. (Id.) L'infini est à l'abri des *vicissitudes*. (De Senancourt.) Ce ne fut qu'une *vicissitude* de combats gagnés ou perdus. (Volt.) C'est un homme qui a connu les plus extrêmes *vicissitudes* de la fortune. (Id.) Les douceurs de l'amitié sont délicieuses, ses *vicissitudes* effroyables. (Barthél.) Cette singulière nation garde son caractère primitif sous les *vicissitudes* de sa destinée. (Rayn.) Chez toutes les nations du monde, la langue suit les *vicissitudes* des mœurs, et se conserve ou s'altère comme elles. (J.-J. Rouss.) Vous menez une vie mondaine, mêlée de quelques pratiques de religion, passant par une *vicissitude* continuelle du péché à la pénitence et de la pénitence au péché. (Fléch.)

— Se dit de ces changements mêmes. Voilà une terrible vicissitude. ‖ Dans ce sens, il s'emploie plus ordinairement au pluriel ; et alors il se dit plutôt pour un changement de bien en mal, que pour un changement de mal en bien. Éprouver, subir des vicissitudes. Passer par beaucoup de vicissitudes. Être exposé à toutes sortes de vicissitudes. Connaître toutes les vicissitudes de la fortune. Chez toutes les nations la langue suit les *vicissitudes* des mœurs. (Acad.) Telles sont les *vicissitudes* du monde ; vous seul, Seigneur, êtes toujours le même. (Fléch.) Dans le cours des *vicissitudes* humaines, la défaite attend le parti victorieux. (Boiste.) Que craignez-vous après tant de *vicissitudes* ? (Le Sage.)

— *Il y a beaucoup de vicissitudes dans son humeur.* C'est une personne très-changeante.

VICLÉFISME. s. m. Hist. relig. Doctrine de Viclef.

VICLÉFISTE. s. m. Hist. relig. Membre d'une secte fondée par Viclef, qui enseignait que le pape était l'antechrist ; elle niait le purgatoire, l'efficacité des indulgences et de l'invocation des saints, etc. Viclef mourut en 1387. Quarante ans plus tard, le concile de Constance condamna sa doctrine, fit déterrer ses os et les fit brûler publiquement.

VICO (J.-B.). Savant italien, né à Naples, en 1668, mort en 1744. Il fut un des créateurs de la philosophie de l'histoire, qu'il nomma *la science nouvelle*. Philosophe, jurisconsulte, historien, critique, il mérite de prendre rang parmi les plus profonds penseurs.

VICO. Géogr. Ville du royaume de Naples dans la Capitanate ; 9,000 hab. ‖ Ch.-l. de cant., arr. d'Ajaccio (Corse) ; 1,400 hab.

VICOMTAGE. s. m. Féod. Droit dû aux vicomtes.

VICOMTE. s. m. (ét. lat., *vice*, à la place de ; *comes*, comte). Seigneur d'une terre qui avait le titre de vicomté. Les vicomtes, dont l'institution remonte aux derniers temps de l'empire romain, n'étaient que les lieutenants des comtes. Ceux-ci les choisissaient eux-mêmes, excepté dans quelques villes principales, où ils étaient nommés directement par l'empereur. Chez les Francs, le nom de vicomte est employé pour la première fois en 819, sous Louis le Débonnaire. Les vicomtes sont pairs d'Angleterre et ont séance au parlement après les comtes et avant les barons. Ducange dit que c'est un nom de dignité moderne qui a commencé à être en usage premièrement en Angleterre. Il y a plus d'apparence qu'il y a été porté par les Normands. Lorsque les comtes rendirent leurs propriétés héréditaires, les vicomtes les imitèrent, tout en continuant de relever des comtés ; auparavant, on les appelait [illegible]

— Dans quelques provinces, en Normandie par exemple, c'était la même chose que le prévôt royal dans les autres provinces.

— Cout. de Normandie. Moyen justicier à qui l'on avait attribué l'inspection des sentes, voies et chemins, ainsi que du cours des eaux et la connaissance de quelques délits.

— Ce n'est plus aujourd'hui qu'un simple titre de noblesse au-dessous de comte et au-dessus de baron.

— S'est dit autrefois pour Receveur.

— Hist. Officier nommé par le roi, pour gouverner un comté en l'absence du comte. ‖ Au XIe siècle, les vicomtes étaient au nombre des grands vassaux. Ce fut vers cette époque qu'ils ajoutèrent à leur titre la dénomination du chef-lieu de leurs domaines.

VICOMTÉ. s. f. Titre de noblesse attaché à une terre. Terre érigée en vicomté. Il n'y a plus aujourd'hui en France de terre qui porte le titre de vicomté.

— Ressort et étendue de la juridiction des juges qu'on nommait vicomtes. La vicomté de Paris. ‖ Tribunal destiné à rendre la justice aux roturiers, en première instance. ‖ Bailliage subordonné à un plus grand, où les matières bénéficiales et les cas royaux devaient être portés.

— Anc. cout. *Vicomté de l'eau.* Justice particulière à la ville de Rouen, qui connaissait des contestations élevées au sujet des poids et mesures, des transports par eau et de tout ce qui arrivait sur les deux rivières de la Seine et de l'Eure.

VICOMTESSE. s. f. Femme d'un vicomte. ‖ Femme du juge d'une vicomté.

— Celle qui de son chef possédait une vicomté.

VICOMTIER, IÈRE. adj. Anc. cout. Qui appartient à une vicomté, qui est relatif à une vicomté. ‖ *Justice vicomtière.* Moyenne justice. ‖ *Seigneur vicomtier.* Homme noble exerçant la moyenne justice pour un seigneur. Quelques auteurs pensent que le seigneur vicomtier et le vicomte n'étaient pas le même individu. ‖ *Chemins vicomtiers.* Se disait pour Chemins vicinaux. ‖ *Seigneurie vicomtière.* Juridiction qui avait la connaissance des sentiers, voies et chemins, du cours des eaux, etc.

VICOMTIER. s. m. Seigneur qui avait la moyenne justice.

VICQ-D'AZYR (Félix). Médecin célèbre, né en 1748, mort en 1794, cultiva à la fois la médecine, l'histoire naturelle, l'anatomie et la littérature. Ses travaux et surtout l'impression que firent sur lui les scènes sanglantes de la révolution abrégèrent sa vie.

VICRAMADITYA. Prince célèbre de l'Inde, qui régnait dans le premier siècle avant J.-C. Il illustra son règne par la protection qu'il accorda aux lettres, et il donna son nom à une ère qu'on fait commencer l'an 56 av. J.-C.

VICTA ou **VICTUA.** Myth. lat. Déesse des vivres.

VICTIMAIRE. s. m. (du lat. *victimarius*). Antiq. Celui qui fournissait les victimes, ou celui qui faisait les apprêts du sacrifice, et qui frappait les victimes d'après l'ordre du sacrificateur. J'aimais à voir le *victimaire* qui puisait l'eau du sacrifice. (Chateaub.)

VICTIMAIRE. adj. des 2 g. Qui a rapport aux victimes, aux sacrifices. Couteau victimaire.

VICTIME. s. f. (du lat. *victima*, fait, suivant les uns, de *vincire*, lier, garrotter ; et, suivant les autres, de *vincere*, vaincre, parce qu'anciennement c'étaient les vaincus ou leurs bestiaux qu'on sacrifiait). Animal que, dans l'ancienne loi, on immolait et que l'on offrait en sacrifice. Victime propitiatoire. Victime d'expiation. Le sang des victimes. Le lieu où l'on égorgeait les victimes. Les fleurs qui ornaient les victimes. La justice vaut mieux devant Dieu que de lui offrir des *victimes*. (Boss.) Et vous viendrez alors m'immoler vos *victimes*. (Rac.) Lorsque Isaac montait ainsi avec son père, qui tenait dans ses mains le fer et le feu, il demanda où était donc la *victime* qu'il devait égorger. (Le Maistre de Sacy.)

— Se dit aussi des hommes et des animaux que les païens offraient en sacrifice à leurs dieux. Les dieux des païens avaient chacun leur victime propre. Le bouc était la victime de Bacchus, le cheval celle de Neptune, etc. On immolait aux dieux les mâles et aux déesses les femelles. La pratique d'immoler des victimes humaines a été en usage chez la plupart des peuples. Les Phéniciens, les Égyptiens, les Arabes, les Chananéens, les habitants de Tyr et de Carthage, les Perses, les Athéniens, les Lacédémoniens, les Ioniens, les Grecs du continent et des îles, les Romains, les Scythes, les Albanais, les Germains, les anciens Bretons, les Espagnols, les Gaulois, et, dans le nouveau monde, les habitants du Mexique ont été également plongés dans cette superstition. L'immolation des victimes faisait déjà partie des abominations que Moïse reproche aux Amorrhéens. Les Juifs eux-mêmes l'avaient empruntée de leurs voisins. Gélon, ayant vaincu les Carthaginois, exigea qu'ils ne sacrifieraient plus de victimes humaines. Le prêtre deviendra la première *victime*. (Rac.) Les dieux ont à Calchas amené sa *victime*. (Id.)

Les pontifes divins, expiateurs des crimes,
[illegible]
Tel d'un coup incertain par le prêtre frappé,
Mugit un fier taureau de l'autel échappé,
Qui, du fer suspendu victime déjà prête,
À la hache trompée a dérobé sa tête. (Dumas.)

— Se dit aussi de celui qu'on fait périr dans toute autre occasion que celle d'un sacrifice. Il est mort, prenez votre *victime*. (Rac.) Qu'il nous prenne s'il veut, pour dernière *victime*. (Id.)

— Antiq. rom. Dans un sens primitif, ce mot ne se disait que des animaux immolés après une victoire ; dans tous les autres cas, on disait *hostie*.

— *Victime artificielle.* Victime faite de pâte cuite, imitant la figure d'un animal, et qu'on offrait aux dieux quand on n'avait point de victime naturelle, et qu'on ne pouvait leur en offrir d'autres.

— Épith. Pure, expiatoire, sainte, sacrée, consacrée, couronnée, immolée, tremblante, sanglante, fumante, palpitante, faible, mourante, expirante, triste, volontaire, illustre, noble, glorieuse, généreuse, héroïque, déplorable, obéissante, dévouée.

— *La victime offerte pour le salut des hommes.* Notre Seigneur Jésus-Christ. Lorsque Jésus-Christ est mort pour nous sur le Calvaire, *victime* de l'univers, il a voulu que le plus chéri des évangélistes remarquât qu'il mourait spécialement pour sa nation. (Boss.) Que ce tombeau nous convainque de notre néant, pourvu que cet autel où l'on offre pour nous une *victime* d'un si grand prix nous apprenne en même temps notre dignité. (Id.) Souvenez-vous, ô pontife sacré, quand vous tiendrez en vos mains la sainte *victime* qui ôte les péchés du monde, souvenez-vous de ce miracle de la grâce. (Id.) Jésus-Christ est un pontife éternel qui s'offre comme la seule *victime* capable d'apaiser la colère de Dieu. (Mass.) On offre au Dieu de miséricorde et de paix une *victime* non sanglante. (Fléch.)

— Se dit figurément de celui qui périt injustement ou de celui qui essuie un grand dommage par l'effet de la haine, de la vengeance, de la cruauté de quelqu'un, ou même de celui qui se dévoue volontairement à la mort.

Sous leurs pas cependant s'ouvrent les noirs abîmes,
Où la cruelle mort, les prenant pour *victimes*,
Frappe ces vils mortels dont elle est le pasteur.
(J.-B. Rous.)

— Fig. Celui qui est sacrifié aux intérêts, aux passions d'autrui, ou à qui ses propres passions sont funestes, ou même à qui sa vertu devient fatale. Être victime d'un accommodement. Être victime du ressentiment d'un homme puissant. Devenir, être la victime de la calomnie. Cet enfant est une victime immolée à l'ambition de son père. Périr victime de ses excès, de son imprudence. Être la victime de sa bonne foi, de sa générosité. De son propre artifice on est souvent *victime*. (Coll. d'Harlev.) Les prêtres se préparaient à être immolés à Jésus-Christ, et à lui servir de *victimes*. (Fléch.) Les peuples sont d'ordinaire les *victimes* de l'ambition des grands. (Mass.) C'est pour vous que tant de *victimes* infortunées renoncent à la pudeur pour servir à vos plaisirs. (Id.) Heureux triomphe que celui qui ne fait pas de *victimes* ! (Sénanc.) Plus une révolution a été sanglante, plus sont criminels ceux qui veulent la prolonger, ou ravir ses fruits à ses *victimes*. (Boiste.) Ce qu'il y a d'affreux dans l'homme, c'est qu'il ne pardonne pas à ses *victimes* le mal qu'il leur a fait. (Id.) La misère met toujours ses *victimes* à la disposition des factieux. (Fiévée.) D'un tendre égarement *victime* intéressante. (Laya.) D'un amour malheureux déplorable *victime*. (Créb.)

Ce triste cœur, devenu ta victime,
Chérit encor l'amour qui l'a surpris. (J.-B. Rous.)

— Se dit au moral, en parlant des peines, des douleurs qu'on éprouve. Sous des formes différentes, je vis une affliction sans mesure, mais je vis aussi des deux côtés la foi également victorieuse, et deux *victimes* royales immoler d'un commun accord leur propre cœur. (Boss.)

— Fig. et fam. Dupe. Nous sommes en tout et presque constamment *victimes* de notre imagination : elle se hâte de couvrir de son voile diapré le plus faible rayon de la vérité. (Boiste.)

— On l'a quelquefois dit des choses. Vous savez que les petites affaires sont des *victimes* qu'il faut toujours sacrifier aux grandes vues. (Volt.)

— Hist. fr. S'est dit absol. des personnes qui périrent condamnées par les tribunaux révolutionnaires. ‖ *Cheveux à la victime, costume à la victime.* Coiffure, habillement qui rappelait la toilette des condamnés montant à l'échafaud, et qui devint à la mode dans quelques salons, lors de la réaction dont le 9 thermidor fut suivi. ‖ *Bal des victimes.* Bal où l'on n'était admis qu'en prouvant qu'on avait une victime dans sa famille.

— Art culin. *Côtelette à la victime.* Celle qui est cuite entre deux autres côtelettes qu'on sacrifie en les posant sur la braise, de sorte que tout le jus des deux côtelettes victimes passe dans celle du milieu.

VICTIMÉ, ÉE. part. pass. du v. Victimer. S'empl. adjectiv. Personne victimée.

VICTIMER. v. a. 1re conj. (du lat. *victimare*). Néol. Rendre victime. La superstition et le philosophisme sont dangereux, et pour ceux qu'ils *victiment*, et pour ceux qu'ils égarent. (Boiste.)

— Pop. S'est dit pour Exécuter, pendant la révolution française. [illegible] qu'une toute une soirée.

— SE VICTIMER. v. pron. S'offrir pour victime ; se sacrifier. Hors de l'intérêt du salut public et de celui de la famille, se *victimer* serait l'action d'un fou, c'est l'hyperbole d'un sot. (Boiste.)

— S'emploie dans un sens réciproque. Les hommes se *victiment* les uns les autres sur l'autel du bonheur, qui jamais ne vient payer cette horrible offrande. (Boiste.)

VICTOIRE. s. f. (du lat. *victoria*). Avantage qu'on remporte à la guerre sur les ennemis, dans une bataille, dans un combat. Victoire sanglante. Victoire douteuse. Pleine victoire. Victoire complète. Victoire qui a coûté cher. Remporter la victoire. Chant de victoire. La victoire est à nous. Courir de victoire en victoire. Victoire disputée. Victoire indécise. Goûter les fruits de sa victoire. Cette campagne fut une suite de victoires. Le prestige de la victoire. Je ne vous raconterai pas la suite [illegible] fortunée de ses entreprises, ni ses fameuses victoires, dont sa vertu était indignée. (Boss.) Adorez donc dans celui qui vous [illegible] dans la victoire, malgré la fierté qu'elle inspire, des sentiments si modérés. (Id.) Dans un chef qui

connaît et les soldats et les chefs comme ses bras et ses mains, tout est également vif et mesuré : c'est ce qui donne la *victoire*. (Id.) Ses premiers divertissements furent des *victoires*. (Fléch.) Soit qu'il fallût chercher la *victoire* avec ardeur, ou l'attendre avec patience, son âme fut toujours égale. (Id.) Il félicitait le jeune prince de ses vertus, tandis que les autres le félicitaient de ses *victoires*. (Id.) Saint Louis fit voir que les plus difficiles *victoires* ne sont que les coups d'essai de ceux que Dieu même instruit pour la guerre. (Id.) Les *victoires* traînent après elles autant de calamités que les plus sanglantes défaites. (Mass.) Quelque insensé chantera peut-être ses *victoires*, mais les campagnes en pleureront. (Id.) Souvent le conquérant lui-même est forcé de verser des larmes sur ses *victoires*. (Id.) Le zèle des saints rois pour la religion les a encore plus illustrés que leurs *victoires*. (Id.) Ne combattez que pour Dieu, et vous serez sûrs de la *victoire*. (Id.) Il en coûte bien moins de remporter des *victoires*, que de se vaincre soi-même. (Id.) Partout où se trouvaient les Suédois, ils se croyaient sûrs de la *victoire*, quand ils étaient vingt contre cent. (Volt.) Charles II se plaignait de ne pas acheter la *victoire*, il disait que c'était aller à la chasse. (Id.)

— Tout avantage qu'on remporte sur un rival, sur un concurrent, etc. Remporter la victoire après une longue discussion. Et goûter les fruits de sa sainte *victoire*. (Rac.) Les *victoires* remportées par la violence sur l'opinion ne sont jamais qu'instantanées. (Boiste.) Bérénice a longtemps balancé la *victoire*. (Rac.) C'est au théâtre que les chœurs des tribus se disputent communément la *victoire*. (Barthél.)

— Se dit de la conquête d'un cœur ou des faveurs d'une maîtresse. Vos yeux sont renommés par plus d'une *victoire*. (La Font.)

— Se dit en général de toute force insurmontable, à laquelle il faut céder. Ayant enfin désarmé la mort de tout ce qu'elle semble avoir de terrible, vous lui pourrez dire : O mort, où est ta *victoire* ? (Boss.)

— Fig. *Remporter la victoire sur ses passions, sur soi-même*. Surmonter ses passions, les assujétir à la raison. La véritable *victoire*, celle qui met le monde sous nos pieds, c'est notre foi. (Boss.) Ne déshonorons point par nos larmes une si belle *victoire*. (Id.) Dieu qui demandait de lui d'autres *victoires* permit qu'il fût défait. (Fléch.) En ce monde la sagesse est plus rare que l'habileté, plus rare même que le génie ; car la sagesse suppose la *victoire* sur ses propres passions, *victoire* dont les grands hommes ne sont guère plus capables que les petits. (Thiers.) La plus belle *victoire* est de vaincre son cœur. (La Font.) La seule *victoire* contre l'amour, c'est la fuite. (Napol.)

— *Crier victoire*. Se dit en parlant du cri de joie que jettent les troupes après avoir remporté l'avantage. L'ennemi s'ébranle, et commence à plier ; il s'élève une voix qui crie : *victoire !* (Fléch.)

— Fam. *Chanter victoire*. Se glorifier du succès. Se hâter trop de chanter victoire. Il ne faut pas chanter victoire avant le temps.

— Prov. *La victoire est aisée quand on ne se défend pas.*

— Hist. *Messe de la victoire*. Messe établie à perpétuité par les chanoines d'Auxerre, dans leur église, en mémoire de la bataille de Crévant, gagnée par les Anglais et les Bourguignons réunis, sur les Français et les Écossais, le 13 juillet 1423. ‖ *Victoire des victoires*. Bataille gagnée par les Arabes sur les Perses, en 642 ; elle mit fin au deuxième empire des Perses.

— Se personnifie quelquefois. La victoire s'est déclarée pour lui. La victoire le suit partout. Enchaîner la victoire. Les palmes, les trophées de la victoire. Avoir le prince de Condé entre ses mains, c'était y avoir la victoire même, qui le suit éternellement dans les combats. (Boss.) Un jeune prince du sang, qui portait la victoire dans les yeux. (Id.) La victoire elle-même, quoiqu'elle se donne à ce prince avec tous ses avantages, ne peut enfler son courage. (Id.) La fortune chancelle, la victoire se lasse. (Fléch.) Si la victoire volait devant lui, les vœux de la reine avaient volé devant la victoire. (Id.) La victoire avait prise à [illegible]

Seigneur, de votre aile, cette troupe chrétienne, fait-elle toujours pencher de la victoire. (Mass.) Plus Napoléon obtenait des faveurs de la victoire, plus la liberté avait à se plaindre de lui. (L. Gallois.)

Jusqu'ici la fortune et la victoire mêmes,
Cachaient mes cheveux blancs sous trente diadèmes.
(Racine.)

— Iconol. On représentait la Victoire sous les figures d'une femme ayant des ailes, et tenant une couronne d'une main, une palme de l'autre. Quelquefois on la voit montée sur un globe, pour montrer que la victoire domine sur toute la terre. On la trouve rarement sans ailes. Il y avait pourtant à Athènes une Victoire sans ailes, et les Athéniens la firent ainsi, afin qu'elle ne pût plus s'envoler, et qu'elle demeurât toujours chez eux. La Victoire est encore bien exprimée par un guerrier qui a un casque en tête, et qui de la main droite tient une lance, et de la gauche un trophée d'armes. Les Égyptiens représentaient la Victoire sous l'image d'un aigle, oiseau toujours victorieux dans les combats qu'il livre aux autres oiseaux. Les Grecs sous la domination des Romains, cherchaient à flatter leurs nouveaux maîtres, en re-

présentant des aigles portant des victoires ; et l'on sait que l'aigle était l'enseigne des légions romaines.

— Myth. Divinité des anciens Romains, fille du Styx et du géant Pallas. Elle aida Jupiter dans la guerre contre les Titans.

— Hortic. *Victoire de Mastrecht*. Variété d'œillet.

— Dans la langue poétique, les guerriers heureux, les vainqueurs sont appelés *les enfants, les fils, les favoris de la Victoire*.

VICTOR. (du lat. *victor*, vainqueur). Myth. Surnom de Jupiter, vainqueur des Titans. ‖ Surnom d'Hercule, vainqueur des monstres et des brigands. ‖ Surnom de Mars, dieu de la guerre.

VICTOR (Saint). Natif de Marseille, vivait sous Dioclétien, et occupait un rang distingué dans les armées romaines, lorsque arrêté en 303 comme chrétien, on le fit périr au milieu des plus affreuses tortures, le 21 juillet, jour auquel on célèbre sa fête.

— VICTOR Iᵉʳ. Pape, gouverna l'Église de 185 à 197. ‖ VICTOR II. De 1055 à 1057. ‖ VICTOR III. De 1086 à 1088. ‖ VICTOR IV. Anti pape, régna de 1159 à 1164.

— VICTOR-AMÉDÉE Iᵉʳ. Duc de Savoie, régna de 1630 à 1638. ‖ VICTOR-AMÉDÉE II. D'abord duc de Savoie, puis roi de Sardaigne, né en 1665, régna de 1677 à 1732. ‖ VICTOR-AMÉDÉE III. Né en 1726, régna de 1773 à 1796.

— VICTOR-EMMANUEL Iᵉʳ. Roi de Sardaigne, né en 1759, régna de 1801 à 1824.

— VICTOR (Claude-Victor Perrin, dit). Duc de Bellune, général français, né en 1766, mort en 1841, contribua aux victoires de Montebello, de Marengo, d'Iéna, de Friedland, et fut élevé au rang de maréchal de France. Il fit partie de l'expédition de Russie, se distingua aux batailles de Dresde, de Leipsick, de Hanau, et fit la campagne de 1814 en France. Il fut nommé pair de France en 1815.

VICTOR (SAINT-). s. m. Communauté de chanoines réguliers.

VICTORIA. Géogr. Ville du Brésil, ch.-l. de la province d'Espiritu-Santo.

VICTORIA ou LA REINE VICTORIA. s. f. (en l'honneur de *Victoria*, reine d'Angleterre). Bot. Genre de plantes établi pour une espèce de la famille des nymphéacées ; il est plus généralement connu sous le nom d'*euryale*.

VICTORIAL, ALE. adj. Qui concerne la victoire.

— Antiq. *Jeux victoriaux*. Jeux célébrés chez les Romains, au sujet d'une victoire remportée sur leurs ennemis.

VICTORIALE. s. f. Bot. Nom que les anciens donnaient à deux plantes. ‖ *Victoriale ronde*. Le glaïeul ordinaire. ‖ *Victoriale longue*. Espèce d'ail.

VICTORIAT. s. m. Numism. Médaille sur laquelle on voit la Victoire dans un bige ou un quadrige. Les victoriats d'argent, frappés en vertu de la loi Clodia, valaient la moitié d'un denier ou 40 centimes.

VICTORIEN ou VICTORIN. s. m. Chanoine régulier de Saint-Victor.

— Gresset l'a employé adjectivement, en parlant des choses.

De [illegible]
Sans [illegible],
Dans un [illegible],
Où [illegible]
[illegible]

VICTORIANNE. adj. f. Chron. Se dit d'une période de 532 ans, inventée dans le vᵉ siècle, par Victor ou Victorius, mathématicien, pour la fête de Pâques. Elle fut adoptée par le concile d'Orléans, en 541.

VICTORIEUSE. s. f. Hortic. Variété d'anémone.

VICTORIEUSEMENT. adv. D'une manière victorieuse.

— Ne s'emploie guère qu'au figuré. Réfuter quelqu'un victorieusement. Sortir victorieusement d'une méchante affaire. L'éloquence agit victorieusement sur les esprits. (Trév.) Depuis cette fin de mois si victorieusement accomplie, Mᵐᵉ Marcel avait passé de cruelles heures. (A. [illegible]

VICTORIEUX, EUSE. adj. (du bas lat. *victoriosus* ; fait de *victoria*, victoire). Qui a remporté la victoire. Revenir victorieux. Sortir victorieux d'une entreprise. Armée victorieuse. Troupes victorieuses. Parti victorieux. On vit le prince presque en même temps rallier le Français à demi vaincu, et mettre en fuite l'Espagnol victorieux. (Boss.) Mais voici dans un jeune prince victorieux quelque chose qui n'est pas moins beau que la victoire. (Id.) Qu'il est difficile d'être humble et victorieux tout ensemble. (Fléch.) Un conquérant enivré de sa gloire, ruine presque autant les nations victorieuses que les nations vaincues. (Fén.)

— Se dit de tout ce qui appartient au vainqueur. Bras victorieux. Mains victorieuses. Front victorieux. Tantôt la bouche collée sur ses mains victorieuses, et maintenant défaillantes. (Boss.) Il en usa dès lors comme si ses armes victorieuses avaient déjà exécuté tout ce qu'on méditait. (Volt.) Les solides richesses, qui consistent dans la culture de la terre, y ont été recueillies par des mains libres et victorieuses. (Id.)

— Qui est venu à bout de quelque chose malgré les obstacles.

— Se dit fig., en parlant des choses morales, de celui qui surmonte, qui dompte. Jésus-Christ est sorti victorieux du tombeau. Le saint demeura *victorieux* de tant de tentations. (Fléch.) Nous avons beau combattre nos péchés, nous sommes plus souvent vaincus que *victorieux*. (P. Roy.)

— Se dit des choses dans le même sens. Gloire, réputation victorieuse des années. Vos illustres travaux, des ans *victorieux*. (Mᵐᵉ Deshoulières.)

Tes écrits et tes vers,
Victorieux des ans, courent par l'univers. (Dass.)

— *Grâce victorieuse*. Grâce efficace et triomphante.

— Fig. La raison n'est pas toujours victorieuse des passions. Moyens victorieux. Preuves victorieuses. Avoir l'air victorieux. Je vis des deux côtés la foi également *victorieuse*. (Boss.) Cet ouvrage est parfaitement bien fait, l'innocence et la raison y sont *victorieuses*. (Volt.)

— *Victorieux de*. Le noble caractère d'une épouse si fidèle, et d'une mère si tendre, a rendu cette tragédie *victorieuse* des critiques qu'elle essuya d'abord. (L. Rac.) *Victorieux* du monde, il en demande un autre. (Boil.)

— *Victorieux sur*.

Retraces-lui d'Esther l'histoire glorieuse,
Et sur l'impiété la foi *victorieuse*. (Racine.)

— adj. m. Myth. Surnom de Jupiter. Quintus Fabius voua à Jupiter Victorieux un temple qui fut bâti sur le mont Palatin. ‖ Surnom de Mars. ‖ Surnom d'Hercule. Hercule Victorieux avait deux temples à Rome.

— adj. f. Surnom de Vénus. Pompée lui éleva un temple.

VICTORIEUX. s. m. S'est dit pour Vainqueur. Les *victorieux* venant à partir entre eux la gloire de l'exploit. (Montaigne.) Les *victorieux* pardonnèrent aux habitants. (Vaugelas.) César, à qui la cour d'Égypte immole Pompée pour gagner les bonnes grâces du *victorieux*. (Corn.) Les *victorieux* ne sont pas toujours invincibles. (Mᵐᵉ de Motteville.)

— Fam. *Faire le victorieux*. Se donner les airs d'un vainqueur.

— S'emploie comme surnom. Charles le Victorieux.

— Hortic. Variété d'œillet.

VICTORIN. Un des trente tyrans qui prirent la pourpre sous Galien. Il périt en 268. Les légions de Cologne proclamèrent alors son fils, qui fut aussi massacré quelques jours après dans une sédition.

VICTORIN. s. m. Comm. relig. Nom de certains religieux de la règle de Saint-Benoît. La première maison des Victorins fut fondée à Marseille vers le vᵉ siècle. On les appelait aussi *chanoines réguliers de Saint-Victor*.

— Métrol. Monnaie que Frédéric II fit battre en Italie, pendant le siége de Ferrare.

VICTORINE. Romaine célèbre par son courage et ses talents militaires, fut mère de Posthume, qui sous le règne de Galien se fit reconnaître empereur dans les Gaules, et conserva la puissance pendant sept ans. Après avoir vu périr ses deux fils et son petit-fils, elle fit donner la pourpre impériale à Marius, puis à Tétricus, qui passe pour l'avoir empoisonnée en 269.

VICTORIOLE. s. f. S'est dit pour Petite victoire.

— Numism. Image de la Victoire qu'on trouve sur les médailles.

VICTRIX. Myth. Surnom de Vénus. On la représentait sous ce titre avec une pomme à la main, en mémoire de sa victoire sur ses deux rivales.

VICTUAILLE. s. f. (pr. vik-tu-a-ye ; du lat. barb. *victualia* ; fait de *victus*, vivres). Se dit collectivement des provisions servant à la nourriture des hommes. Voilà bien de la victuaille. Qu'aperçois-je ! dit-il, c'est quelque *victuaille*. (La Font.) Fam. et peu usité.

— Se disait autrefois au pluriel en parlant des vivres qu'on charge sur un navire. Faire provision de victuailles. Avoir soin des victuailles. S'arrêter dans un lieu pour faire des victuailles. On dit aujourd'hui vivres.

— Se dit. fam. dans le style satirique. Com[illegible] l'éternité avec de telles *victuailles* ! (Bayle.)

VICTUAILLEUR. s. m. (pr. vik-tu-a-yeur). Se disait pour Pourvoyeur de vivres.

VICTUALE-WIGT. s. m. Métrol. Poids principal de Suède.

VIDA (Marc-Jérôme). Poète latin moderne, né à Crémone en 1490, mort en 1566. Il a laissé, outre quelques ouvrages en prose, divers poèmes et opuscules poétiques latins d'un vrai mérite, soit pour l'invention, soit pour la versification ; ce sont : *la Christiade*, poème en six chants qui a été traduit il y a quelques années par M. l'abbé Delatour ; *l'Art poétique*, poème en trois chants ; *les Échecs*, poème didactique, et *les Vers à soie*, autre poème didactique en deux chants, etc.

VIDAGE. s. m. Action de vider. Le vidage d'une chaudière.

VIDAL. Célèbre troubadour provençal, mort vers l'an 1200. Il eut de nombreuses aventures galantes qui ne tournèrent pas toutes à son honneur. ‖ ARNAUD-VIDAL. Fut le premier qui remporta le prix aux jeux floraux de Toulouse, en 1324.

VIDAME. s. m. (s'est dit par corrupt. pour *vidom* ; fait de l'ablatif *vice*, à la place ; *dominus*, seigneur : celui qui tient la place du seigneur, du maître, qui gère à sa place). Celui qui anciennement tenait des terres d'un évêché, à condition de défendre le temporel de l'évêque et de commander ses troupes. Plusieurs évêques avaient des vidames.

— Il a continué longtemps à se dire de celui qui possédait quelqu'une de ses terres demeurée érigée en fief héréditaire. Avant la Révolution, il n'y avait plus que cinq ou six vidames en France.

— Il y avait aussi des vidames dans les abbayes tant d'hommes que de femmes. On les appelait également avoués et défenseurs de l'Église.

— Au moyen âge, était quelquefois syn. de Vicomte.

VIDAMÉ. s. m. Dignité de vidame.

— Pays possédé par un vidame.

— Anc. cout. Hôtel d'un vidame.

VIDAMESSE. s. f. Anc. cout. Femme d'un vidame.

VIDAMETÉ. s. f. Office, dignité de vidame.

VIDAMIE. s. f. V. VIDAMÉ.

VIDANGE. s. f. (rad. *vider*). Action de vider. Ceux qui ont acheté une coupe de bois n'ont qu'un temps pour la vidange. Faire marché pour la vidange d'une fosse. La vidange des terres.

— État d'un vase qui n'est pas plein. Tonneau en vidange. Bouteille en vidange.

— Se dit également de la liqueur. Vin en vidange.

— Techn. Tous les matériaux inutiles dont il faut débarrasser une ardoisière.

VIDANGES. s. f. pl. Immondices, ordures retirées d'un lieu qu'on vide ou qu'on nettoie. Les vidanges d'une *fosse*. Entreprise de vidanges.

— Se dit surtout des excréments humains extraits des fosses d'aisances. Chez les anciens, la vidange des fosses était une espèce de supplice auquel on condamnait les criminels.

— Se dit aussi de l'excrément de plusieurs animaux qui ont des noms particuliers, comme ceux du loup, du cerf, du lapin, etc.

— Médec. Évacuations que les femmes ont après l'accouchement.

VIDANGEUR. s. m. Celui qui vide les fosses d'aisances, qui cure les puits et nettoie les citernes.

— Les vidangeurs étaient autrefois appelés *maîtres des basses-œuvres*.

VIDANGEUSE. s. f. Femme d'un vidangeur.

VIDAR. Myth. sept. Dieu des Scandinaves qui marchait dans les airs et sur les eaux. C'est le dieu de la discrétion ou du silence. Au dernier jour, lorsque le loup Fenris aura dévoré Odin, Vidar sera son vengeur.

VIDART. adj. m. Art vétér. Se dit des chevaux qui se vident facilement et qui ont des diarrhées fréquentes, soit par suite de mauvaises digestions, soit par trop d'ardeur.

VIDE. adj. des 2 g (du lat. *viduus*, privé, frustré. On a écrit longtemps *vuide*). Qui n'est pas rempli, qui n'est rempli que d'air au lieu de ce qui a coutume d'y être. Place, espace vide. Bouteille à moitié vide, presque vide. La cruche au large ventre est *vide* en un instant. (Boil.)

— *Bourse vide, entièrement vide*. Bourse dans laquelle il n'y a point d'argent.

— *Maison, chambre vide*. Maison, chambre dans laquelle il n'y a point de meubles. ‖ Maison, chambre qui n'est point habitée.

— *Estomac, ventre vide*. Celui où il n'y a point d'aliments.

— *Pouls vide*. Se dit du dernier degré de mollesse du pouls.

— Les médecins disent qu'*il vaut mieux être plein que vide*, pour exprimer qu'il faut qu'il y ait quelques aliments sur lesquels l'acide de l'estomac puisse agir.

— *Jument vide*. Jument qui ne porte pas.

— *Jours vides*. Jours qui ne sont pas critiques sûrement, comme sont le 5ᵉ, le 8ᵉ, le 10ᵉ, le 12ᵉ, le 16ᵉ et le 18ᵉ de la maladie.

— Fig. Se dit des personnes. L'ambition trouvant l'âme pauvre et *vide* au dedans. (Boss.) Si la reine avait été plus fortunée, son histoire serait plus pompeuse, mais ses œuvres seraient moins pleines, et avec des titres superbes elle aurait peut-être paru *vide* devant Dieu. (Id.) Nous étions sans cesse entourés d'admirateurs, et *vides* au dedans des qualités qu'on admirait. (Mass.) Il n'est point de gens plus *vides* que ceux qui sont pleins d'eux-mêmes. (Sallent.)

— Poét. *Vide de*. Dégarni, qui manque de. Rome vide de légions qui la puissent défendre. (Rac.)

Et le prêtre interdit
Abandonne son autel toujours vide d'offrandes.
(L. Racine.)

Ver rongeur de la terre et roi de l'univers,
Riche, et vide de sens ; [illegible], et chargé de fers. (Id.)

Allez, et dans vos murs vides de citoyens
Faites pleurer ma mort aux veuves des Troyens.
(Racine.)

[illegible] à genoux d'un tyran que tu braves,
[illegible] de citoyens, ses murs sont pleins d'esclaves.
([illegible])

— On l'a dit même d'une seule personne.

Ses nefs, qui promettaient de si sanglants revers,
Vides de Ménélas ont repassé les mers. (Aignan.)

— Fig. Se dit dans un sens moral. Cette mémoire, qui avait été si prompte et si présente, devint toute *vide* des images du siècle. (Fléch.)

Nu, dépouillé d'honneur et *vide* d'innocence,
Je rougis de me voir et je vais désormais
Me cacher dans le sein des bois les plus épais
(L. Racine.)

— *Avoir la tête vide.* Avoir peu d'idée, peu de sens. Il n'y a pas de têtes plus *vides* que celles des gens pleins d'eux-mêmes. (Boiste.) Les médisances et les calomnies sont la ressource des têtes *vides.* (D'Arconville.)

— *Avoir le cerveau vide.* Éprouver la faiblesse de tête que produit le manque de nourriture.

— Prov. *Avoir des chambres vides dans la tête.* Être un peu fou. ‖ *Avoir toujours quelques aunes de boyaux vides.* Se dit d'un homme qui a toujours bon appétit.

— Fig. *Le cœur vide.* Se dit pour exprimer le manque d'affection et de sentiments. Discours qui amusent l'oreille et laissent le cœur vide. Les plaisirs peuvent remplir les vastes édifices, mais ils laisseront toujours votre cœur *vide.* (Mass.) Pour un cœur *vide* il n'est point de plaisir. (Flor.) L'homme plein de lui-même a presque toujours le cœur et l'esprit *vides.* (Boiste.) Une langue secrète s'insinue au fond de mon cœur, je le sens *vide* et gonflé. (J.-J. Rouss.)

— *Cœur vide de passion.* Cœur qui n'a ni amour, ni haine, ni ambition.

— Fam. *Temps vide, des moments vides.* Un temps libre d'occupation, des moments où l'on n'est pas occupé. Les grands sont obligés à se prêter quelquefois au monde pour remplir les jours *vides* des courtisans. (Fléch.) J'amuse ma vieillesse, il n'y a guère de moments *vides.* (Volt.)

— Fig. *Les mains vides.* Les mains dégarnies, ne contenant rien. ‖ Se dit quelquefois en parlant des présents qu'on fait ou qu'il faudrait faire. Ne venir jamais les mains vides. Il y a des gens qu'il ne faut pas aborder les mains vides. ‖ Se dit aussi en parlant de profits, le plus souvent illicites, qu'on fait ou qu'on ne fait pas. Rester les mains vides. Sortir de hautes fonctions les mains vides. Ne pas se retirer les mains vides.

— *Habit brodé tant plein que vide, meubles chamarrés tant plein que vide.* Habit, meubles où ce qui est brodé, chamarré, occupe autant de place que ce qui ne l'est pas.

— Archit. Se dit en parlant des massifs de maçonnerie très-épais, des chambrettes ou cavités pratiquées dans l'intérieur, autant pour épargner la dépense de la matière que pour la rendre moins pesante. ‖ *Espacer tant plein que vide.* Peupler un plancher de solives, en sorte que les entre-vous soient de même largeur que les solives. ‖ On dit aussi que *les trumeaux sont espacés tant plein que vide,* lorsqu'ils sont de la largeur des croisées.

— Fig. *Discours, ouvrage vide de sens, de raison.* Où il n'y a ni sens ni raison, où il n'y a rien de solide. J'ai dit que la grandeur et la gloire n'étaient parmi nous que des noms pompeux *vides* de sens et de choses. (Boss.) Le mot nature substitué à celui de Dieu est aussi *vide* de sens que celui de fortune. (D'Aguess.)

— S'empl. dans un sens mystique. Tout est faux et *vide* dans un cœur que Dieu ne remplit pas. (Mass.)

— *Le théâtre, la scène est vide, reste vide.* Se dit lorsque, dans le courant d'un acte, les acteurs qui étaient en scène étant sortis, ceux qui leur succèdent commencent une autre scène qui n'a aucune liaison avec celle qui vient de finir.

— *Scène vide, acte vide.* Scène, acte sans événement, sans action, sans incident.

— Pathol. Se dit du pouls qui est tellement mou que l'artère ne semble plus être distendue que par le sang. Le pouls de ce malade est vide.

— *A vide.* loc. adv. Sans rien contenir. Diligence partie à vide, revenue à vide.

— Fig. Après avoir passé votre jeunesse près des sources de la science, tâchez de ne pas les quitter à *vide.* (Boiste.)

— Fig. et fam. *Mâcher à vide.* Se repaître

— Musiq. *Corde à vide.* Celle dont on tire du son avec l'archet sans y porter aucun doigt.

— *Jouer à vide.* Faire résonner la corde d'un instrument dans toute sa longueur, sans la raccourcir par l'application du doigt sur la touche, pour que le son en soit plus brillant.

— *Porter à vide.* Ne pas avoir de point d'appui. Ses forces portent à *vide*; la matière leur manque; elles se consument et le rongent. (Ste-Beuve.)

VIDE. s. m. Espace vide. Il y a un grand vide dans cette allée. Remplir un vide dans un jardin. Il est défendu aux notaires de laisser du vide dans la minute de leurs actes. Il remplit par ce moyen le *vide* de sa maison. (Boss.)

— Place qui cesse d'être occupée par les soldats qui sont tués ou renversés. Jamais on ne combattit avec plus de fureur; on tombait, on ne reculait point. Les *vides* étaient promptement remplis, et le sang-froid égalait le courage des combattants. (Rayn.)

— Fig. et au moral. Se dit, par rapport aux personnes ou aux occupations dont on vient d'être privé. La mort de ce prince fait un grand vide à la cour. Il s'est démis de son emploi, cela fait un grand vide dans sa vie. J'ai été jeune et jolie, j'ai goûté des plaisirs; j'ai été aimée partout. Dans un âge plus avancé, j'ai passé des années dans le commerce de l'esprit, je suis venue à la faveur, et je vous proteste, ma chère fille, que tous les états laissent un *vide* affreux. (Mme de Maintenon.) Le travail seul peut remplir le *vide* de l'âme. (D'Arconville.) La méditation remplit les *vides* de la vie. (De Ségur.) Le passé est pour l'égoïste un *vide,* le présent un désert, et l'avenir un néant. (Id.) C'est le *vide* de l'esprit qui fait accueillir tous les préjugés, toutes les misères, toutes les bagatelles. (Mlle de Somery.) A peine eus-je perdu mon mari, que tu remplis le *vide* qu'il avait laissé dans mon cœur. (J.-J. Rouss.)

— Lacune. Les règnes obscurs forment un *vide* obscur dans nos écoles. (Mass.)

— Fig. Vanité, néant. Connaître le vide des grandeurs humaines. Il connut son erreur et le *vide* des grandeurs humaines. (Boss.) Le *vide* des choses humaines se faisait sentir à son cœur. (Id.) Le *vide* des turbulents plaisirs produit l'ennui. (J.-J. Rouss.) Courtisans, flatteurs complaisants, toutes sortes de gens qui font payer aux grands le *vide* même de leur esprit. (Montesq.) Il n'y a guère que du *vide* dans les choses de ce monde; mais il y en a moins dans l'étude qu'ailleurs. (Volt.) Quel *vide* affreux dans ces plaisirs de cour. (Mme de Pompadour.) C'est une politique sûre et ancienne dans les républiques, que d'y laisser le peuple s'endormir dans les fêtes, les spectacles, dans le luxe, le faste, dans les plaisirs, la vanité et la mollesse, de le laisser se remplir de *vide* et savourer la bagatelle. (La Bruy.)

— *Le vide du temps.* Un temps vide. Ils ne trouvent pas assez d'amusements pour remplir le *vide* du temps. (Mass.)

— S'empl. dans un sens mystique. O richesses, vous venez pour me remplir; mais j'ai un *vide* infini où vous n'entrez pas. (Boss.) Les grands sont moins excusables de ne pas s'attacher à vous, ô mon Dieu, parce qu'ils sentent mieux et plus souvent le *vide* de tout ce qui n'est pas vous. (Mass.) Les grands seuls sentent le malheur d'une âme en qui toutes les ressources des sens ne laissent qu'un *vide* affreux. (Id.) Le *vide* qui résulte d'un défaut de croyance accable les esprits sérieux et méditatifs. (Barante.) Les sons que rendent les passions dans le *vide* d'un cœur solitaire ressemblent au murmure que les vents et les eaux font entendre dans le silence d'un désert : on en jouit, mais on ne peut les peindre. (Chateaub.)

— Archit. Toute ouverture dans un mur, tout espace entre les poteaux d'une cloison ou les solives d'un plancher. Il faut proportionner les vides aux pleins, et que ceux-ci soient dominants, excepté cependant dans l'architecture gothique, où la hardiesse et la légèreté excessives sont réputées un mérite, et qui affecte, par cette raison, de faire dominer le vide sur le plein.

— *Ce mur pousse, tire au vide.* Il perd son aplomb, il déverse ou fait ventre.

— Phys. Espace qui ne contient point d'air ni aucune matière résistante quelconque. Faire le vide au moyen de la machine pneumatique. Avec nos meilleures machines on ne peut faire le vide que jusqu'à deux millimètres. Le vide barométrique est le plus parfait que nous puissions obtenir. Le vide absolu est impraticable. On a essayé d'appliquer les expériences sur le vide aux arts et à l'industrie, et depuis un demi-siècle surtout, la science a fait, sous ce rapport, d'étonnants progrès. Non-seulement la physique et la chimie, mais aussi l'histoire naturelle se sont emparées des expériences sur le vide, et se sont réunies pour constater que la présence de l'air était absolument indispensable pour la germination, l'accroissement et la fécondation des végétaux, ainsi que pour la fécondation de la vie des animaux. De plus, on a pu appliquer le vide à la conservation des matières végétales ou animales, tandis que le feu s'y éteint et que le son cesse de s'y propager.

— *Vide absolu.* Espace absolument vide de toute matière. C'est une question parmi les philosophes, si le vide absolu existe quelque part dans la nature. Les philosophes ont beaucoup disputé dans tous les temps sur l'existence du *vide,* les uns voulant que tout l'univers fût avait du *vide.* (Encycl.)

— *Vide imparfait* ou *relatif.* Espace qui n'est rempli que d'un fluide infiniment rare, dans lequel se meuvent les corps célestes, sans éprouver aucune résistance qui retarde leur mouvement. ‖ On donne le même nom au vide que nous produisons au moyen de la machine pneumatique, ou mieux encore à celui qui existe à la partie supérieure du tube de Toricelli. Le premier est moins parfait que le second, qui lui-même contient du mercure vaporisé, et est en outre, ainsi que l'autre, traversé par le calorique, la lumière, les émanations électriques et magnétiques, et peut-être encore par une foule d'autres agents inconnus jusqu'alors, et parmi lesquels on doit ranger ce fluide éminemment subtil qui a si longtemps joué un grand rôle sous le nom d'éther.

— *Vide pneumatique.* Celui que nous produisons au moyen de la machine pneumatique, en raréfiant l'air dans une capacité quelconque.

— *Vide disséminé.* Vide répandu dans la nature.

— Anc. phys. *Horreur du vide.* V. HORREUR. ‖ *Vide de Boyle.* Espèce de vide produit sous un récipient appliqué à la machine pneumatique, lorsqu'on en pompe l'air. Ce nom vient de ce que Boyle avait perfectionné cette machine. ‖ *Machine de vide.* Machine pneumatique. Dans la solitude, les objets se boursouflent comme ce que l'on met dans la machine du *vide.* (Mme de Staël.)

— Fig. Le coffre d'un avare abhorre le *vide.* (Boiste.)

— Jeux. *Faire vide.* Se dit quand un joueur blouse toutes les billes qui sont sur le tapis, ou les fait toutes sauter hors du billard. En faveur du vide, on paye à celui qui le fait le double du prix qu'on est convenu de payer par partie.

— Anat. *Vide du jarret.* Excavation particulière que l'on remarque entre le tibia et la corde tendineuse.

VIDÉ, ÉE. part. pass. du v. Vider. S'empl. adjectiv. Tonneau vidé. Cruche vidée. Il assure qu'il se reproduit dans ces mêmes veines trente ou quarante ans après qu'elles ont été *vidées,* et que ce charbon nouvellement produit les remplit dans ce même espace de temps. (Buff.)

Ils sont *vidés* soudain, Amurat enchanté,
Reconnaît le nectar qui lui rend la santé.
(J.-B. Fellens.)

— *Jarrets bien vidés.* Se dit des jarrets du cheval qui ne sont pas pleins, qui ne sont pas gras.

— Blas. Se dit d'une pièce principale dont la partie intérieure est vide, et dont il ne reste plus que les bords pour en faire connaître la forme. Se dit aussi des croix et autres pièces ouvertes, au travers desquelles on voit le champ de l'écu.

VIDE-BOUTEILLES. s. m. Petite maison avec un jardin, près de la ville. Cette maison n'est proprement qu'un vide-bouteilles. Construire, arranger un vide-bouteilles. Joli vide-bouteilles. Les petites maisons dans les faubourgs des marquis de la régence sont de misérables *vide-bouteilles,* si on les compare aux villas des patriciens romains. (Th. Gaut.) ‖ Pl., *un* ou *des vide-bouteilles,* c'est-à-dire une maison ou des maisons où l'on vide des bouteilles. Ce mot est familier.

— Espèce de pompe ou de siphon pour vider une bouteille sans la déboucher; c'est un tube recourbé, terminé à l'une de ses extrémités par une spirale en forme de vrille ou de tire-bouchon, qui sert à l'introduire dans la bouteille. ‖ Pl., *un* ou *des vide-bouteilles,* c'est-à-dire un ou des instruments inventés pour vider les bouteilles.

— Les auteurs varient singulièrement sur l'orthographe de ce mot : les uns l'écrivent sans *s* au singulier comme au pluriel, ce qui, d'après les principes d'orthographe admis généralement aujourd'hui, est évidemment fautif, puisque la décomposition amène le pluriel au mot *bouteille.* D'autres l'écrivent en ajoutant un *s* au pluriel. Cette orthographe serait infiniment préférable, si l'on se décidait à supprimer le trait-d'union, mais elle sera vicieuse tant qu'on s'obstinera à le conserver.

VIDECOQ. s. m. Ornith. Un des noms vulgaires de la bécasse.

VIDELLE. s. f. (rad. *vider*). Techn. Reprise. Faire une videlle à un mouchoir, à un bas. ‖ Instrument dont se sert le confiseur pour vider certains fruits. ‖ Petit instrument dont se sert le pâtissier pour couper la pâte des pièces qu'il dresse.

VIDE-MAIN. s. m. Féod. Droit que le seigneur avait d'exiger que l'acquéreur d'un héritage compris dans une seigneurie, lorsqu'il n'habitait pas ce domaine, remît l'héritage entre les mains d'une personne qui y était domiciliée. ‖ Pl., des *vide-main.*

VIDE-POCHE. s. m. Mod. Petit meuble dont les femmes se servaient autrefois pour y déposer les objets qu'elles portaient habituellement dans leurs poches. ‖ Pl., des *vide-poches.*

VIDE-POMME. s. m. Techn. Outil de ferblanc dont on se sert pour ôter le cœur d'une pomme sans la couper. ‖ Pl., des *vide-pommes.*

VIDER. v. a. 1re conj. (du lat. *viduare*). Rendre vide, ôter d'un sac, d'un vaisseau, ou de quelque lieu que ce soit, ce qui le remplissait, ce qui y était contenu. Vider un tonneau. Vider des cruches. Vider un vase, une aiguière, un vier, un étang. Vider un sac de blé, un sac d'argent. Vider sa bourse. Vider un tiroir. Vider un appartement. Vider une fosse d'aisance.

Sages et fous, gueux et monarques,
Apprenez un fait tout nouveau :
Bacchus a *vidé* son caveau
Pour remplir la coupe des Parques. (Béranger.)

— Fig. et fam. *Vider une bouteille, un verre.* Boire la liqueur qu'ils contiennent. Il vida trois de mes bouteilles pendant le repas. (Le Sage.)

— *Vider les bouteilles, les pots, les verres.* Boire beaucoup, faire la débauche.

— Fig. et fam. *Vider son coffre-fort.* Débourser beaucoup d'argent. Vider son coffre-fort pour marier sa fille.

— *Vider une volaille, du gibier, du poisson.* En tirer ce qui n'est pas bon à manger.

— *Vider un cheval.* Passer la main enduite d'huile ou de toute autre matière grasse, dans son fondement pour en retirer les crottins. Vider un cheval avant de lui donner un lavement.

— *Vider les ventes.* Enlever tout le bois abattu. Les marchands de bois sont obligés de vider les ventes dans un temps fixe.

— Fauconn. *Vider un oiseau.* Le purger.

— *Cette médecine lui a fait vider de la bile, de la pituite.* Elle lui a fait rendre de la bile, de la pituite par les voies ordinaires. Vieux en ce sens.

— *Vider les lieux, vider la province, vider le royaume,* etc. Sortir des lieux, de la province, du royaume, etc., par crainte, par force ou par autorité de justice.

— Boileau l'a dit des lions. Les lions de Barca *videraient* la Libye.

— Pal. *Vider ses mains.* Se dessaisir de l'argent qu'on avait entre les mains, et le payer à qui il est ordonné par la justice. Être condamné à vider ses mains.

— On obligeait les roturiers et gens de main morte à vider leurs mains des héritages nobles qu'ils possédaient, s'ils n'avaient payé le droit de franc-fief ou l'indemnité.

— En parlant des affaires, Les terminer, les finir par jugement, par accommodement ou d'une autre manière. Vider un procès. Vider une affaire. Vider une querelle. Vider un différend. Vider ses différends l'épée à la main. Messieurs, leur dis-je, il va sortir tout à l'heure, si vous le souhaitez, et vous *viderez* votre différend dans la rue. (Le Sage.) Laissez-moi, madame, je vous prie, *vider* mes intérêts moi-même là-dessus. (Mol.) Un témoin qui affirme, et un accusé qui nie, font un partage, et il faut un tiers pour le *vider.* (Montesq.) Je leur proposai de venir tous dîner chez moi souvent, et de *vider* leur querelle gaîment le verre à la main. (Volt.)

— *Vider ses comptes.* Les terminer.

— *Vider bien des procès.* Expédier bien des procès.

— Véner. *Vider l'enceinte.* Se dit d'un animal qui, après y avoir été détourné, ne s'y trouve plus.

— *Vider les arçons.* Être renversé d'une pièce de cheval.

— Techn. Oter ce qui est au milieu d'une chose, y faire des ouvertures. Vider une clé, un canon. ‖ Enlever d'une chose ce qui l'empêche d'avoir une forme régulière. Vider une roue. Vider un cercle. ‖ *Vider du drap, du satin, du velours.* Le figurer, en le découpant, en le perçant à jour. ‖ *Vider un peigne.* Rendre égaux tous les trous qui sont aux pieds des dents du peigne, et qui tiennent au dos. ‖ *Vider des terres.* Emporter des décombres, ôter de la terre d'un lieu, pour abaisser une place et la rendre égale à une autre. ‖ *Vider une pièce d'étoffe.* La laisser trop longtemps à la foulerie, en sorte qu'elle perdait de la largeur prescrite. ‖ *Vider les lots.* Expression dont se servaient à Paris les crieuses de vieux chapeaux, pour signifier Partager entre elles les vieilles hardes qu'elles avaient achetées en commun, y mettre les prix et les lotir entre celles qui voulaient ou qui devaient y avoir part.

— Prov. *Il ne se taira pas qu'il n'ait vidé son sac.* Se dit d'un grand parleur, pour exprimer qu'il ne se taira pas qu'il n'ait fini ce qu'il avait à dire.

— Absol. Une sommation, un ordre de *vider* d'ici, vous et les vôtres. (Mol.)

— v. n. Fauconn. *Faire vider le gibier.* Le faire partir quand les oiseaux sont montés et détournés.

— SE VIDER. v. pron. Être vidé. Le réservoir se vida en moins de rien.

— *La salle se vida lentement.* Les personnes qui étaient dans la salle se retirèrent lentement les unes après les autres.

— *Ce chien se vide.* Il rend ses excréments.

— On dit qu'un *cheval se vide,* lorsqu'il rend fréquemment ses excréments. Les chevaux voraces, ardents, et ceux qui digèrent mal, se vident facilement. Les chevaux dont l'anus est lâche et renfoncé, par suite de vieillesse ou d'épuisement, sont très-sujets à se vider.

— Se terminer, se décider. Le différend s'est vidé en peu de temps.

VIDIAN, ANE ou **VIDIEN, ENNE.** adj. (de *Vidus Vidius,* médecin de Florence, à qui l'on en doit la découverte). Anat. De Vidius. ‖ *Conduits vidians.* Deux petits canaux creusés à la base de l'apophyse ptérygoïde. ‖ On a aussi donné ce nom de *vidian* à un nerf et à une artère.

VIDIMÉ, ÉE. part. pass. du v. Vidimer. S'empl. adjectiv. Acte vidimé. Expédition vidimée.

VIDIMER. v. a. 1re conj. (du lat. *vidimus,* nous avons vu). Prat. Collationner la copie d'un acte sur l'original, et certifier qu'elle y est conforme. Faire vidimer un acte. Vidimer une expédition. Peu usité aujourd'hui.

— SE VIDIMER. v. pron. Être collationné.

VIDIMUS. s. m. (pr. *vi-di-muss*; du lat. *vidimus,* nous avons vu). Prat. Se disait autrefois pour exprimer qu'un acte avait été collationné sur l'original. Mettre le vidimus à un acte.

— Titre qui a été collationné à l'original authentiquement par quelque autorité ou attestation de juge.

— Fam. *Donner à quelqu'un son vidimus.* Le congédier, le renvoyer.

VIDJAYA. Myth. ind. Confidente de la déesse Dourgâ.

VIDOMNAT. s. m. Hist. et anc. jurispr. Charge qui consistait particulièrement dans la défense des biens de l'Église et de l'évêque. ‖ Dignité de vidomne.

VIDOMNE. s. m. (ét. lat., *vicis*, lieu ; *dominus*, seigneur). Hist. Titre de certains officiers de la république de Genève ; il correspondait à celui de vidame, en France. Les vidomnes ayant pris trop d'influence à Genève, furent supprimés en 1529.

VIDOUCHAKA. s. m. Littér. ind. Nom du confident du personnage principal dans les drames indiens. Le vidouchaka est souvent un brahmane.

VIDRECOME. s. m. (ét. all., *wieder*, de nouveau ; *kommen*, venir). Grand verre à boire, en Allemagne, que l'on se passe à chaque santé qui se porte, et que chacun doit vider à son tour.

VIDUAL, ALE. adj. S'est dit de ce qui appartient, de ce qui convient à une veuve ; de ce qui est propre à l'état de veuvage, de viduité.

VIDUITÉ. s. f. (du lat. *viduitas*). Veuvage. Etat du mari dont la femme est morte, et qui n'est pas remarié. Etat de la femme dont le mari est mort, et qui n'est pas remariée. L'état de viduité. Demeurer en viduité. ‖ Se dit plus ordinairement en parlant des femmes que des hommes. Voilà l'état d'une veuve chrétienne, selon saint Paul, état oublié parmi nous, où la *viduité* est regardée non plus comme un état de désolation, mais comme un état désirable. (Boss.) Les pères mettaient l'honneur de la *viduité* fort au-dessus d'un second mariage. (Du Pin.) Elle garda sa *viduité* pendant toute sa vie, moins par bienséance que par le tendre souvenir d'un époux qu'elle aimait passionnément. (Mez.)

— Anc. cout. *Droit de viduité.* Droit que possédait un veuf de jouir de l'usufruit des biens de la défunte, lorsqu'il en avait eu un enfant né vif. Il ne jouissait que du tiers lorsqu'il se remariait.

— Syn. comp. VIDUITÉ. VEUVAGE. *Viduité*, se dit plus proprement de l'état actuel du survivant des deux conjoints qui n'a pas encore passé à un autre mariage ; et *veuvage*, du temps que dure cet état.

VIDURE. s. f. (rad. *vider*). Ouvrage à jour.

— *Vidure bien faite.* Egalité bien propre du pied, des dents d'un peigne.

— Ce qu'on ôte de quelque chose.

— Tout ce qu'on a vidé et creusé dans une planche de bois gravée pour qu'elle puisse servir.

VIDUS-VIDIUS. Célèbre médecin de Florence, vint enseigner la médecine au collége royal de Paris sous le règne de François Ier. Après sa mort, Vidus alla à Pise, et mourut en 1567. Ses ouvrages renferment des choses très-intéressantes sur l'anatomie, la chirurgie, etc.

VIDUUS. Myth. rom. Divinité qui séparait l'âme du corps. Les pontifes étaient souillés lorsqu'ils avaient passé devant l'autel de Viduus.

VIDYA. s. m. Relat. Petite boule préparée selon certaines recettes superstitieuses. Les Hindous lui attribuent la vertu de communiquer des pouvoirs surnaturels à celui qui la met dans sa bouche. Le vidya donne le pouvoir de s'élever au ciel, de faire paraître la personne que l'on désire voir.

VIDYADHARA. s. m. (ét. ind., *vidya*, vidya ; *dhara*, qui porte). Relat. Nom donné à certains êtres surnaturels, espèces de sylphes. Les Vidyadharas sont de la même classe que les Siddhas ; ils habitent la cour d'Indra, et s'allient fréquemment avec les hommes.

VIDYADHARI. s. f. Relat. Femme d'un Vidyadhara.

VIE. s. f. (du celt. *byod*, être, ou du gr. βίος ; d'où le lat. *vita*, par le changement du β en v). Etat des êtres animés tant qu'ils ont en eux le principe des sensations et du mouvement. Pendant qu'existe cet état, les combinaisons corporelles conservent une forme déterminée en attirant sans cesse dans leur composition une partie des substances environnantes, et rendant aux éléments des portions de leur propre substance. Les principes de la vie. Ceux dont nous tenons la vie, qui nous ont donné la vie. Dieu est le maître de notre vie. Dieu a soufflé en l'homme un esprit de vie. Etre encore tout plein de vie. Ne plus donner aucun signe de vie. Laisser quelqu'un sans vie. Aimer la vie. Tenir à la [illegible] passage de la vie à la mort. Sortir de la vie. Breuvage qui rend, qui redonne la vie. Abréger sa vie par ses débauches. Imprudence qui peut coûter la vie. Sauver, conserver la vie à quelqu'un. Attenter à la vie, entreprendre sur la vie de quelqu'un, en vouloir à sa vie, lui arracher la vie, lui ravir, lui ôter la vie. Perdre la vie. Donner sa vie pour quelqu'un. Exposer, hasarder sa vie. Prodiguer sa vie. Mettre sa vie en péril. Défendre sa vie. Disputer sa vie. Vendre cher sa vie. Que ne fait-on point pour la vie ? Il y va de la vie : Votre vie en dépend. Sur peine, sous peine de perdre la vie. A peine, sur peine, sous peine de la vie. Ne point répondre de la vie de quelqu'un s'il fait telle ou telle chose. Droit de vie et de mort. Ne faire nul cas de la vie d'un homme. Compter sa vie pour rien. Ne compter pour rien la vie. Mettre sa vie, gager sa vie qu'une chose est vraie. Soutenir une chose au péril de sa vie. Cette vie est passagère, fragile, périssable. Notre vie mortelle. Vie fort longue. Vie éphémère. La *vie* est la résistance qu'opposent les corps organisés aux causes qui tendent sans cesse à les détruire. (Pelletan.) La *vie* est l'ensemble des fonctions qui résistent à la mort. (Bichat.) La *vie* est comme un terme et un délai pour l'employer à autre chose. (Charron.) Elle voyait toujours cette précieuse *vie*, dont la sienne dépendait, trop facilement hasardée. (Boss.) Il répondit que sa santé et sa *vie* étaient au public et non pas à lui. (Fléch.) La seule sérénité du visage du roi est la *vie* et la félicité des peuples. (Mass.) La *vie* du juste serait en péril, qu'il ne voudrait pas la racheter aux dépens de sa vertu. (Id.) La bataille d'Essling coûta la *vie* à deux des plus braves généraux de l'armée française. (L. Gallois.)

— Etat où est l'homme quand son âme est unie à son corps.

— Ensemble des fonctions dans les êtres organisés. Vie animale. Vie sensitive. Vie végétale.

— *Vie organique.* L'ensemble des fonctions qui servent à la composition et à la décomposition, telles que la digestion, la respiration, la circulation, l'exhalation, l'absorption, les sécrétions et la nutrition.

— *Vie animale.* L'ensemble des fonctions qui mettent l'homme et les animaux en rapport avec les corps extérieurs, telles que les fonctions de l'entendement, les sensations, la locomotion et la voix.

— *Vie végétative* ou *fœtale.* Vie du fœtus dans le sein de sa mère ; elle se signale par l'existence et l'exercice des fonctions de la nutrition, de la circulation du sang, de la contraction musculaire, et un degré d'élévation dans la température du corps.

— *Vie positive, vie respirante* ou *adulte.* Vie de l'enfant sorti du sein maternel ; elle se signale par l'acte de la respiration, qui change le mode de circulation antérieure à cet acte, et qui met successivement en jeu d'autres fonctions, déterminant ordinairement l'excrétion de l'urine et du méconium, des cris, ou du moins, chez les enfants faibles, des plaintes ou des soupirs.

— *Mourir tout en vie.* Mourir dans un état où l'on est encore plein de force.

— *Recommander quelque chose à quelqu'un sur la vie.* Le lui recommander avec la dernière instance.

— On dit souvent : *C'est défendu sous peine de vie, sous peine de la vie* ; il serait plus exact de dire, *sous peine de mort*. La mort est une peine qu'on peut infliger ; la vie n'en est pas une. On justifie, il est vrai, cette expression, en regardant *sous peine de la vie* comme une phrase elliptique, signifiant *sous peine de perdre la vie*.

— *Etre entre la vie et la mort.* Etre dans un extrême péril, soit par maladie, soit par quelque autre accident.

— Fam. *Revenir de mort à vie.* Revenir, contre toute espérance, d'une maladie très-périlleuse. ‖ *Aller de vie à trépas.* Mourir. ‖ Ces expressions vieillissent.

— Fig. *Sa vie ne tient plus qu'à un fil.* Se dit d'un homme moribond.

— *Il n'a qu'un filet de vie, qu'un souffle de vie.* Se dit d'un homme infirme qui n'a point de vigueur.

— *Avoir la vie dure.* Se dit d'un homme, d'un animal qu'il est difficile de tuer, de faire mourir.

— Racine a dit : Mourrai-je tant de fois sans sortir de la *vie* ? Ce vers ne paraît dire autre chose que *mourrai-je tant de fois sans mourir* ? Et cependant, en l'examinant avec attention, on voit que le poète a voulu dire : *La douleur me conduira-t-elle si souvent aux portes de la mort sans me faire mourir* ?

— Prov. *Plus de bien que de vie.* Se dit en parlant des vieillards riches. ‖ *Qui méprise sa vie est maître de celle d'autrui.* ‖ *Une vie honorable est une vie éternelle.* ‖ *Nous n'avons que notre vie en ce monde.* Il ne faut songer qu'à vivre, nous n'emporterons rien. ‖ *Qui a temps a vie.* On espère sauver sa vie ou ses biens, quand on a le loisir d'y penser, ou d'attendre quelque occasion favorable. ‖ *Cache ta vie.* Se dit pour exprimer qu'il ne faut pas que tout le monde ait connaissance de nos affaires.

— *Mort de ma vie !* Espèce de jurement populaire.

— *C'est à la vie et à la mort.* Se dit en parlant d'une amitié, d'un vœu, ou d'un autre engagement [illegible]

— *J'y gagerais, j'y mettrais ma vie.* Se dit pour exprimer qu'on est bien sûr de ce qu'on dit.

— *Donner la vie à son ennemi.* Ne pas le tuer, quoiqu'on le puisse.

— *Donner la vie, accorder la vie, faire grâce de la vie à un criminel.* Empêcher, en vertu de son autorité, que l'arrêt qui condamnait le criminel à mort ne fût exécuté.

— *Demander la vie.* Se dit d'un homme qui prie son ennemi de ne pas le tuer. Demander la vie à son ennemi. Crier, la vie ! la vie !

— *Il doit la vie à cet homme, il lui est obligé de la vie.* Se dit de celui à qui un homme a sauvé ou conservé la vie. ‖ On dit de même, *Après Dieu, il ne tient la vie que d'un tel.*

— Fig. *Cela lui a redonné la vie, lui a rendu la vie.* Se dit d'une bonne nouvelle ou de quelque autre chose d'agréable arrivé à une personne qui était dans de grandes alarmes, dans une vive inquiétude.

— Fig. *Il y a bien de la vie dans cet homme.* Se dit en parlant d'un vieillard ou d'un malade qui conserve encore de la force.

— Fig. *Il y a bien de la vie dans ce tableau.* L'action y est vive, et les figures en sont fort animées. ‖ *Ce portrait est plein de vie.* Il a beaucoup d'expression et de vérité. C'est le dessin qui donne la forme aux êtres ; c'est la couleur qui leur donne la *vie*. (Dider.)

— On dit poét. qu'un peintre *donne la vie à la toile*, qu'un sculpteur *donne la vie au marbre, au bronze*, etc.

Oui, j'aime à voir Pigal, par sa savante main,
Donner des sens au marbre, et la *vie* à l'airain.
(DELILLE.)

— Fig. *Ce style, ce discours est sans vie.* Il est sans force, sans énergie. Le style de cet ouvrage est sans chaleur et sans vie. ‖ On dit dans le sens contraire, *qu'un discours, que le style d'un auteur, d'un ouvrage a de la vie, est plein de vie*, etc. ‖ La raison peut désigner un tableau, et l'esprit y répandre quelques légers ornements ; il n'appartient qu'à la passion de lui donner le mouvement et la *vie*. (Barth.)

— En t. de dévotion. *La grâce est la vie de l'âme.*

— On dit, en théol., que *Dieu est esprit et vie.*

— Jésus-Christ dit de lui, dans l'Evangile : *Je suis la voie, la vérité et la vie.*

— *Se nourrir de la parole de vie.* Étudier les saintes Ecritures.

— *Se nourrir du pain de vie.* Communier.

— Tout l'espace de temps qui s'écoule depuis la naissance jusqu'à la mort. La vie la plus longue, la plus courte. Le cours de la vie. La durée de la vie. La fin de la vie. Cette vie n'est qu'un songe. La vie de l'homme passe insensiblement, s'écoule insensiblement. Les princes doivent marquer les différentes époques de leur *vie* par des actes de vertu et de grandeur. (La Rochef.) Aussitôt qu'on cesse de mesurer notre *vie* par les jours et par les années, nous arrivons au règne de la vérité. (Boss.) Voilà, dit saint Ambroise, la merveille de la mort des chrétiens, elle ne finit pas leur *vie*, elle ne finit que leurs péchés. (Id.) Si cette *vie* est le champ fécond dans lequel nous devons semer pour l'immortalité, ne devons-nous pas désirer qu'il soit ample et spacieux ? (Id.) Qui ne voit combien vaines, mais combien courtes et combien fragiles sont encore ces secondes *vies* que notre faiblesse nous fait inventer pour couvrir en quelque sorte l'horreur de la mort ? (Id.) Sans l'imagination et la mémoire, on perd une grande partie de la *vie*, le passé et l'avenir. (Boiste.) Une *vie* bien employée n'est jamais trop longue, ni trop courte. (Id.) La *vie* la plus douce se passe au travail qui plaît. (Id.) Dans la plénitude du bonheur, chaque jour est une *vie* tout entière. (Gœthe.) Une *vie* oisive est une mort anticipée. (Id.) Voilà les changements et les chagrins dont la *vie* est mêlée. (Mme de Sévigné.) Comptez, monsieur, que je vous aimerai toute ma *vie*. (J.-J. Rouss.)

— Partie considérable de cet espace. Passer sa vie à la cour, à voyager. Employer toute sa vie à des bagatelles. Etre estropié pour toute sa vie. En avoir pour sa vie. Durant ma vie, ma vie durant. Il tombe au plus beau temps de sa *vie*. (Boss.) Y eut-il une *vie* plus remplie de merveilles que la sienne ? (Fléch.) Qu'importent la plupart des événements et des choses à celui qui passe sa *vie* dans les livres ! (Boiste.)

— Se dit de l'existence d'un peuple en corps de nation. Les siècles ne sont que des années dans la *vie* d'un peuple. (Salvador.)

— L'existence en général. Sans la philosophie divine, la *vie* est un mal. (Boiste.) La *vie* est un songe, et la mort un réveil. (Id.) La *vie* est un présent du ciel ; la religion apprend à en bien jouir. (Id.) La médecine a deux bases éternelles : la crédulité, l'amour de la vie. (Id.) L'amour, qui n'est qu'un incident dans la *vie* de l'homme, est tout dans celle de la femme. (Id.) La *vie* est le chemin de la mort. (Id.) Il n'est pas juste qu'un homme d'esprit expose sa *vie* en duel contre celle d'un sot. (Id.) La *vie* la plus paisible se passe dans l'étude. (Id.) La *vie* est un si grand bien, que sa peinture est ce qui nous attache le plus dans l'histoire, les voyages et les romans. (Id.) Evitez les peines ; c'est le premier art de la *vie*. (Senancour.) Je vous souhaite une *vie* tolérable ; car pour une *vie* heureuse, cela est trop fort. (Volt.)

— *Elixir de longue vie.* Nom donné à une sorte d'élixir.

— Jurisp. *Vie naturelle.* Le cours de la vie selon la nature. ‖ *Vie civile.* Etat que tient dans l'ordre politique celui qui n'en est pas déchu par quelque changement arrivé dans sa personne.

— Existence de l'âme après la mort. Jésus-Christ a dit dans son Evangile : Combien est étroit le chemin qui conduit à la vie. (Boss.) Les voies me sont ouvertes à la véritable *vie*. (Id.)

— On dit aussi *la vie future, l'autre vie*, par opposition à la vie présente. Les biens de la vie future. L'espérance d'une autre vie fait toute la consolation d'un chrétien. Ne devoir être heureux ni dans cette vie ni dans l'autre.

— *La vie éternelle.* L'état des bienheureux dans le ciel.

— Ce qui regarde la nourriture et la subsistance. N'avoir que la vie et le vêtement. Gagner sa vie. Avoir bien de la peine à gagner sa vie.

— *Mendier sa vie, demander sa vie, chercher sa vie.* Demander l'aumône.

— Fam. *La vie est chère dans ce pays.* Les aliments, les denrées y sont à prix élevé.

— Prov. *Etre de grande vie.* Manger beaucoup. ‖ *Etre de petite vie.* Manger peu. ‖ Ces expressions vieillissent.

— Manière dont on doit se conduire. Prenez donc votre temps, faites l'école buissonnière, et franchissez le plus tard que vous pourrez le seuil de l'école où l'on apprend la *vie*. (G. Sand.)

— Fam. Manière dont on se nourrit, dont on se traite, dont on se divertit. Faire bonne vie. Mener joyeuse vie.

— Absol. et fam. *Faire la vie.* Faire bonne chère, se réjouir, se livrer à la débauche.

— Prov. *Il faut faire vie qui dure.* Il faut ménager son bien, ne pas le dépenser tout d'un coup, soit en bonne chère, soit autrement. ‖ Se dit de même de la santé.

— Ce qui regarde l'usage, les commodités ou incommodités de la vie. Mener une vie douce, aisée. Mener une vie heureuse, tranquille. Mener une vie triste, misérable. Vie agitée. Vie tumultueuse. Traîner une vie languissante, douloureuse, importune. Les plaisirs, les aises, les douceurs, les commodités de la vie. Les besoins de la vie. Je pourrais mener la *vie* la plus douce si je n'étais pas un fou. (Marmier.) Toute la *vie* des grands n'est qu'une précaution pénible contre l'ennui, et toute leur *vie* n'est elle-même qu'un ennui pénible. (Mass.)

— *Couler doucement sa vie*, et fam. *Rouler doucement sa vie.*

— *Tourmenter sa vie.* Se donner beaucoup de mouvement, s'agiter.

— *Rendre la vie dure à quelqu'un.* Lui faire de la peine, le chagriner à tous propos.

— Se dit de ce qui regarde la conduite et les mœurs. Mener une vie sans reproche, irréprochable, une vie réglée. Mener la vie d'un saint. Un homme de sainte vie. Une vie sage, angélique, pure, chaste. Mener une vie obscure, une vie fort retirée, une vie cachée. Mener une vie de philosophe. Mener une vie commune, une vie fort ordinaire. Mener une vie plus réglée que de coutume. Changer de vie. Se repentir de sa vie passée. Train de vie. Se faire un plan de vie tout différent. Vie oisive. Vie fainéante. Vie déréglée. Vie dissipée. La médisance ne peut attaquer aucun endroit de la *vie* de Marie-Thérèse, depuis son enfance jusqu'à sa mort. (Boss.) Sa *vie* et sa mort, également pleines de sainteté et de grâce, deviennent l'instruction du genre humain. (Id.) Toute la *vie chrétienne* est une suite continuelle de miséricorde. (Id.) Je ne m'étonne plus qu'une *vie* si religieuse ait été couronnée d'une fin si sainte. (Id.) Peut-on mener dans le monde une telle *vie* ? C'en serait assez pour illustrer une autre *vie* que la sienne. (Id.) Jamais *vie* ne fut plus pure, plus régulière, plus approuvée. (Fléch.)

— Fam. *Faire vie de garçon.* Mener une vie libre et peu régulière.

— *Femme de mauvaise vie.* Prostituée.

— Fam. *Mener une vie de Bohême.* Vivre comme un bandit, comme un homme qui n'a ni feu ni lieu.

— Pop. *Mener une vie de cochon.* Vivre dans la crapule, dans la débauche.

— Prov. et fig. *Vie de cochon, courte et bonne.* Vie passée dans la crapule, et qui s'abrége par les excès.

— Express. prov. *Mener une vie de Sardanapale.* Se livrer à toutes sortes de voluptés. ‖ *Vie d'artiste.* Existence irrégulière, tantôt brillante et tantôt gênée. ‖ *Vie de chien.* Existence pleine de fatigues et de misère. ‖ Se dit quelquefois d'une vie débauchée. ‖ *Vie d'ermite* ou *d'anachorète.* Vie d'une personne qui aime la solitude. ‖ *Vie de hibou* ou *de loup-garou.* Vie de celui qui fuit la société. ‖ *Vie de soldat* ou *de gendarme.* Vie de celui qui vit au jour la journée.

— Prov. *Telle vie, telle fin*, ou *telle vie, telle mort.* On meurt ordinairement de la même manière qu'on a vécu. S'empl. en bonne et en mauvaise part. ‖ *Cache ta vie.* Ce précepte proverbial était fort estimé des épicuriens, qui enseignaient par là de ne point se mêler des affaires publiques avec lesquelles le bonheur leur semblait incompatible. ‖ Il signifie aussi que notre prospérité nous expose aux traits de l'envie, et qu'il est prudent de cacher nos avantages [illegible] entendant *vie*. C'est le mot des amis de la joie, pour signifier qu'ils ne tiennent pas à se ménager une longue existence en renonçant à l'abus des plaisirs.

— Se dit par rapport aux occupations et aux professions différentes de la vie. Choisir un genre de vie. S'attacher à un genre de vie. Embrasser la vie religieuse, la vie monastique. Vie active. Vie contemplative. Vie laborieuse. Vie fatigante, etc. La vie civile. La vie champêtre. La vie des champs. La vie des camps. Préférer la simplicité d'une *vie* particulière aux songes inquiets des ambitieux. (Boss.) Dans une *vie* particulière et retirée, on se découvre tout entier. (Fléch.)

— Chose de première nécessité. *La lecture est la vie de l'homme de lettres.* (Boiste.) L'étude est la *vie* du savant ; la vertu est la *vie* du sage. (Id.)

— Fam. *C'est sa vie.* Se dit d'une chose où un homme se plaît extrêmement, et dont il fait sa principale occupation. Il aime la chasse, c'est sa vie. Il aime l'étude plus que toutes choses, c'est sa vie.

— Par extens. Histoire écrite des choses [illegible]

marquables de la vie d'un homme. Les vies des saints. Les vies des hommes illustres écrites par Plutarque, ou par ellipse, les Vies de Plutarque. Ecrire la vie d'un prince. Ecrire soi-même sa vie. Raconter toute sa vie. Mémoires de sa vie. Mais vous savez trop l'histoire de ma *vie*. (Rac.)

— Se dit aussi des plantes, des arbres, pendant qu'ils ont un principe de végétation. Arbre en vie. Vie végétative. Les plantes vivent d'une vie végétative. La *vie* végétale est descendue des cieux. (B. de St-P.)

— *Arbre de vie*. Nom qu'on donne au thuya.

— Fig. L'arbre de la *vie* en produisant l'espèce humaine, a fleuri, est parvenu à son faîte le plus éminent, sur cette terre du moins, car nous ignorons ce que la nature pourrait créer en d'autres mondes. (Virey.)

— Pop. avec une épithète. Crierie qui se fait en querellant quelqu'un, en lui reprochant quelque chose, en le réprimandant. Votre femme vous fera une belle vie, une terrible vie. Ce sont des vies continuelles.

— *Pour la vie, à la vie et à la mort*. loc. adv. Pour toujours. Etre l'ami de quelqu'un pour la vie. Etre unis à la vie et à la mort. Entre nous, c'est à la vie et à la mort.

— *Pour la vie*. Pour longtemps. Cette étoffe est excellente, on en a pour la vie.

— *A vie*. loc. adv. Pendant tout le temps qu'on a à vivre. Pension à vie. Bail à vie. Contrat à vie. Acheter une maison à vie.

— *Ma vie durant*, *sa vie durant*, etc. Pendant ma vie, pendant sa vie. Avoir la jouissance d'une maison sa vie durant.

— *De la vie*, *de sa vie*, *de ma vie*. loc. adv. Jamais. Ne pas pardonner à quelqu'un de la vie. N'y consentir de sa vie. Il ne sera de sa vie aussi habile que son père. Je n'ai vu de ma vie un tel homme. De la vie on n'a rien vu de semblable.

— *En vie*. loc. adv. Vivant. Etre en vie. Un malade doit se trouver heureux d'être en *vie*. (Mérim.)

— Les poètes comparent volontiers les quatre âges qui composent la vie aux quatre saisons de l'année ou aux quatre parties du jour, en conséquence ils disent : *le printemps de la vie* ou *le matin de la vie*, pour L'enfance, la jeunesse ; *l'été*, *le midi de la vie*, *de nos années*, pour L'âge viril ; *l'automne de la vie*, pour L'espace qui sépare l'âge viril de la vieillesse ; et enfin *l'hiver*, *le soir de la vie*, pour désigner La vieillesse. Cet art a signalé l'aurore de sa *vie*. (Del.) Le matin de la *vie* appartient aux amours. (De Bièvre.)

L'impitoyable mort
Au *midi* de nos jours a terminé son sort. (Favart.)

Que mon bel âge a fui d'un vol léger !
Que promptement, dans son cours passager,
Chacun de nous touche au soir de la *vie* ! (Malfil.)

— Selon la mythologie, la vie des hommes était entre les mains des Parques, qui pouvaient en prolonger le cours, ou en couper la trame, suivant leur caprice.

Enfin j'ai vu de mes jeunes années
L'astre pâlir au milieu de son cours :
Depuis longtemps la main des destinées
Tourne à regret le fuseau de mes jours. (Cesarb.)

— Techn. Chemin pratiqué dans un marais salant.

— Philos. hermét. *Vie et mort*. Le soufre et le mercure des philosophes.

— Iconol. *Vie humaine*. Elle se caractérise par une matrone dont le vêtement vert, couleur symbolique de l'espérance, signifie que c'est cette vertu qui anime la vie. Sa couronne composée de roses et d'épines donne l'image de l'alternative des douceurs et des peines de la vie. Le plaisir qui la délasse et le travail qui sert à la maintenir, sont indiqués par la lyre et par la charrue qui sont ses attributs. Elle donne à boire à un enfant. Les artistes anciens et modernes ont représenté par des allégories très-ingénieuses les principales vicissitudes de la vie humaine. ‖ *Vie active*. Elle se représente assise à l'ombre d'une vigne, préparant à manger dans un bassin, et berçant avec le pied un enfant. Auprès d'elle sont plusieurs instruments propres au labourage. On la symbolise encore par un villageois robuste, la tête couverte d'un large chapeau, tenant de la main droite une bêche posée sur son épaule, et con[illegible] *contemplative*. On la peint sous la figure d'une belle femme assise tranquillement et comme en extase, considérant avec amour le ciel qui est ouvert. Elle est à l'ombre d'un palmier, hiéroglyphe de la vertu récompensée, et tient un livre ouvert sur ses genoux. ‖ *Vie de longue durée*. On en donne l'image dans la figure d'une matrone âgée et vêtue à l'antique. Elle est assise sur un cerf dont le bois est rempli de rameaux ; elle caresse une corneille. Ces deux animaux, dont la vie est fort longue, sont les emblèmes convenables à ce sujet. ‖ *Vie inquiète et travaillée*. Sisyphe, qui roule continuellement en haut d'un rocher une pierre qui retombe toujours en bas, est l'allégorie que la fable nous présente pour exprimer ce sujet.

— Syn. comp. VIE. VIVRE. La *vie* est effective ; cette expression convient en langage historique, quand il s'agit de réalité. Le *vivre* est idéal, c'est un terme de spéculation qui a sa place dans le raisonnement où l'on traite des choses en soi, non comme étant ou ayant été, mais abstractivement, ou comme ayant tels caractères. ‖ VIE. ANECDOTES. ANNALES. CHRONIQUE. COMMENTAIRES. FASTES. MÉMOIRES. RELATIONS. Les *fastes* sont des espèces de tablettes ou des notes, des inscriptions, des nomenclatures, en un mot des souvenirs de changements authentiques dans l'ordre public, d'actes solennels, etc. La *chronique* est l'histoire des temps, ou l'histoire chronologique divisée selon l'ordre des temps. Les *annales* sont des chroniques divisées par années. Les *mémoires* sont les matériaux de l'histoire. Les *commentaires* sont des canevas d'histoire ou des mémoires sommaires. La *relation* est le récit circonstancié d'un événement, d'une entreprise, d'une conjuration, d'un traité, d'une fête, d'un voyage. Les *anecdotes* sont les recueils de faits secrets, des particularités curieuses propres à éclaircir les mystères de la politique et à développer les ressorts cachés des événements. La *vie* est l'histoire de l'homme dans tous les moments et dans toutes les circonstances.

VIÉDAM. s. m. (en malab. *paroles divines*). Myth. ind. Commentaire fort obscur de la vie de Brahma, composé par les brahmines du Coromandel et du Malabar.

VIÉDASE. s. m. Terme injurieux qui dans son origine signifiait Visage d'âge. C'est un viédase. Pop.

VIEIL ou **VIEUX, VIEILLE**. adj. (du lat. *vetulus*, dimin. de *vetus*, vieux). Qui est fort avancé en âge. Elle est bien vieille. Vieille chienne. Une vieille femme. De vieilles gens. On fait cas d'un *vieux* buste, on méprise un *vieil* homme. (***) Il est souvent plus facile de séparer de jeunes amants que de réunir de *vieux* époux. (Boiste.)

— Quand cet adjectif, employé au masculin, est placé après le substantif, on dit toujours *vieux*. Il est fort vieux. ‖ On dit également *vieux* devant une consonne ou un *h* aspiré. Vieux cheval. Vieux renard. Vieux singe. Du *vieux* père d'Hector la valeur abattue. (Rac.) ‖ Quand il précède le substantif, et que ce substantif commence par une voyelle ou par un *h* non aspiré, on dit plus ordinairement *vieil*. Vieil oiseau. Un vieil homme. ‖ On dit cependant aussi quelquefois *vieux* dans ce cas. Un vieux homme. Mais on dit toujours, dans le style de la chaire, Le vieil homme, le vieil Adam.

— Dès le temps de Ménage, on disait *vieil* devant une voyelle ; mais il fait remarquer que Ronsard et Malherbe disaient souvent *vieil* même devant une consonne, et que Balzac, au contraire, disait *vieux*, même devant une voyelle.

Je me souhaiterais la fortune d'Eson,
Qui, *vieil* comme je suis, revint, contre nature,
En sa jeune saison. (Malherbe.)

— Dans le langage mystique, *Le vieil homme*. Se dit en parlant des inclinations vicieuses, mais anciennes, qui tiennent à notre nature. On dit aussi *le vieil Adam*. Après les révolutions, le *vieil* homme apparaît rajeuni. (Boiste.) ‖ *Dépouiller le vieil homme pour revêtir l'homme nouveau*. Substituer les vertus d'une nature plus parfaite aux imperfections de notre nature.

— Prov. *Vieux comme les rues*. Fort vieux. Se dit des personnes et des choses. Cet homme est vieux comme les rues. Cette anecdote est vieille comme les rues. L'équité, la raison, la vérité, sont *vieilles* comme le monde ; cependant on les croirait nées d'hier, tant elles sont méconnues. (Boiste.) On dit de même, *Cet homme est vieux comme les chemins*, *est vieux comme Hérode*.

— Fam. *Cet homme ne fera pas de vieux os*, *ne fera pas vieux os*. Il ne vivra pas jusqu'à la vieillesse.

— *Se faire vieux*. Vieillir, avoir acquis de l'âge. Cet acteur se fait vieux. ‖ Se dit aussi des choses. Ces arbres se font vieux.

— *Etre vieux avant l'âge*. Avoir toutes les apparences de la vieillesse avant l'âge ordinaire.

— *Se faire plus vieux qu'on n'est*. Se dire plus avancé en âge qu'on ne l'est réellement.

— *Savoir être vieux*. Savoir se faire aimer et estimer dans sa vieillesse. Peu de gens savent être *vieux*. (La Rochef.)

— Prov. *Les souliers neufs deviendront vieux*. Nous ne pouvons espérer d'être toujours jeunes. ‖ *Il faut devenir vieux de bonne heure*, *si on ne veut l'être longtemps*. Il ne faut pas trop s'abandonner aux plaisirs du jeune âge, si l'on [illegible] vin vieux, *vieux amis et vieux livres*. Le bois, le vin, l'amitié et les œuvres de l'intelligence gagnent à vieillir. ‖ *A vieille mule frein doré*. Se dit des vieilles femmes qui se parent. ‖ *Je m'en soucie comme de mes vieilles bottes*. Cela m'est indifférent. ‖ *Décrié comme la vieille monnaie*. Se dit d'une personne qui a une très-mauvaise réputation. ‖ *Vieille drogue*, *vieille mercerie*. Se dit des choses de rebut. ‖ *Jeune chair et vieux poisson*. ‖ *C'est le vieux jeu*, *on n'en veut plus*. Se dit d'un conte qu'on a entendu plusieurs fois. ‖ *Vieil amour et vieux tisons s'allument en toutes saisons*. ‖ *Vieil en amours*, *hiver en fleurs*. ‖ *Vieux médecin et jeune barbier sont à louer et apprécier*. ‖ *Vieilles dettes aident et vieux péchés* [illegible]. ‖ On dit en se moquant d'un vieillard que *c'est un vieux rêveur*, *un vieux pêcheur*, *un vieux pécheur*. ‖ *Etre malicieux comme un vieux singe*. ‖ On dit d'une chose fort ancienne, *qu'elle est vieille comme le pont de Rouen*. ‖ *Fantasque comme une vieille mule*.

— Se dit de l'apparence de la vétusté, en dehors de la vieillesse. Avoir un air vieux. Paraître vieux quand on est habillé d'une certaine façon.

— S'emploie plus souvent avec les adverbes *plus*, *moins*, et autres semblables, pour marquer la différence d'âge entre deux personnes. Etre plus vieux que quelqu'un. N'être pas si vieux qu'on le paraît. Etre plus vieux que quelqu'un de six ans, de huit ans, etc.

— Vaugelas croyait qu'un homme ne peut pas dire à une femme, *je suis plus vieux que vous*, parce que *vieux* ne saurait convenir à une femme. L'usage a décidé la question, et cette locution est généralement usitée aujourd'hui. C'est une phrase elliptique que l'on rend pleine en disant, *je suis plus vieux que vous êtes vieille*.

— Se dit d'une personne qui exerce une profession, un métier, qui mène un certain genre de vie depuis longtemps. Vieux magistrat. Vieux capitaine. Vieux soldat. L'armée ennemie est composée de ces *vieilles* bandes wallonnes, italiennes et espagnoles, qu'on n'avait pu rompre jusqu'alors. (Boss.) L'Espagne ne savait pas que le prince qui lui fit perdre tant de *vieux* régiments à la journée de Rocroy en devait achever les restes dans les plaines de Lens. (Id.) Le tyran faisait marcher ses *vieilles* troupes endurcies sous le fer. (Fléch.)

— Sert aussi à marquer les anciennes habitudes, et surtout les habitudes vicieuses. Vieil ivrogne. Vieux débauché. Vieux pécheur. Un *vieil* égoïste est comme le gladiateur longtemps victorieux, mais obligé de reparaître toujours dans l'arène, où il est enfin égorgé par un de ses élèves. (Boiste.)

— S'emploie quelquefois dans les phrases de dénigrement sans rapport à l'âge. Vieux drille. Vieux routier. Vieux coquin. Vieux sorcier. Vieux fou. Vieux radoteur. Vieux rêveur. Vieux reître. Vieille folle. Vieille sorcière.

— Qui a duré, qui est, qui vit, qui dure depuis longtemps. Un *vieux* poète, un *vieil* amant, un *vieux* chanteur et un *vieux* cheval ne valent rien. (Volt.) On appelle certaines choses légitimes, parce qu'elles sont *vieilles*. (Napol.)

— *Vieille fille*, *vieux garçon*. Fille, garçon qui a passé sa jeunesse sans se marier.

— *Vieil ami*. Ami qui l'est depuis longtemps.

— Prov. *Les vieux amis et les vieux écus sont les meilleurs*, ou *vieux amis*, *vieux écus*. ‖ *Les vieilles gens qui font gambades à la mort sonnent des aubades*.

— S'emploie pour exprimer la vénération qu'inspire le nom d'un homme mort depuis longtemps, en laissant une grande renommée. Le vieux Corneille. Le vieil Homère.

— En parlant des choses, Ancien, antique, qui existe depuis longtemps. Le monde est bien vieux. Le vieux temps. Le bon vieux temps. Vieux châteaux. De vieux contes. De vieilles rapsodies. Les vieilles coutumes. Vieux titres. Vieilles pancartes. Vieux parchemin. Vieux dicton. Vieux proverbe. Vieil arbre. Vieux tableau. Je ne connais rien qui manifeste plus visiblement l'impossibilité d'une république chez un *vieux* peuple, usé sous le poids d'une *vieille* civilisation, qui exploite péniblement depuis mille ans une *vieille* terre. (Nod.) Le génie créateur est presque toujours déplacé chez un *vieux* peuple ; des hommes neufs lui manquent. (Boiste.) Avec de *vieux* édits de Chilpéric ou de Pharamond, déterrés au besoin, il n'est personne qui puisse se dire exempt d'être dûment et légalement pendu. (Napol.)

Bons humains du *vieux* temps, race d'hommes robustes,
Notre siècle vous fait des reproches injustes.
(Roucher.)

— *Vieille ville*. Ville antique. ‖ *Ville vieille*. La partie la plus vieille d'une ville.

— *Ce mot*, *ce terme est vieux*, *est tout à fait vieux*. Il a cessé, il a tout à fait cessé d'être en usage. La rime n'est pas riche, et le style en est vieux. ‖ On dit dans le même sens, *une vieille locution*, *le vieux langage*, etc.

— Hist. ecclés. *Vieilles hérésies*. Nom qu'on donne quelquefois aux hérésies antérieures à Jésus-Christ. Saint Epiphane établit cinq catégories des vieilles hérésies : 1° le barbarisme, jusqu'à Noé, ainsi nommé parce que les mécréants n'avaient pas de chef ; 2° le scythisme, jusqu'après la construction de la tour de Babel, ainsi nommé parce que Phaleg et Rége se transportèrent en Scythie ; 3° l'hellénisme, ou la véritable idolâtrie ; 4° le samaritisme, qui comprend les sectes des esséniens, des sébuéens, [illegible] écrivains ou scribes, les pharisiens, les hémérobaptistes, les nazaréens, les osséniens et les hérodiens.

— Hist. *Vieilles bandes*. Nom que portèrent d'abord les régiments de Picardie, de Navarre, de Champagne et Piémont.

— Fam. *La vieille physique*, *la vieille chimie*, etc. Se dit, par une sorte de dénigrement, de l'état imparfait des connaissances physiques, chimiques, etc., dans les temps qui ont précédé le nôtre. ‖ On dit de même, *la vieille science*, *la vieille méthode*.

— *Travaux de la vieille roche*. [illegible] d'une ancienne mine qui est épuisée.

— Fig. *Un homme de la vieille roche*. Un homme d'une probité antique et rare. ‖ *Un saint de la vieille roche*. Un saint vrai, éprouvé. ‖ *Noblesse de la vieille roche*, *de vieille roche*. Noblesse ancienne.

— Fig. et fam. *Raconter ses vieilles guerres*. Parler ennuyeusement de ses actions passées.

— Se dit de certaines choses par comparaison et par opposition à Nouveau. La vieille ville. Le vieux château. La vieille cour. De vieux livres. Du vin vieux. Vieille dette. Lettre de vieille date. La vieille mode.

— *Vieux Testament*. L'Ancien Testament, par opposition au Nouveau Testament. On dit plutôt l'Ancien Testament.

— *Vieux style*. Manière dont on comptait dans le calendrier avant la réformation par Grégoire XIII, et qui est encore suivie en Grèce et en Russie. ‖ S'est dit aussi de l'ère chrétienne, par opposition à l'ère républicaine des Français, commencée le 22 septembre 1792.

— Se dit des choses qui sont usées, principalement des habits, des hardes, des meubles, par opposition à Neuf. Vieil habit. Vieux chapeau. Vieilles bottes. Vieux linge. Vieux coffre. Vieille tapisserie. Un *vieil* habit ménage le neuf ; un *vieux* meuble en épargne un nouveau. (Boiste.)

— Art vétér. Dans certaines locutions, cet adjectif s'emploie en parlant des chevaux boiteux. *Boiter de vieux*, *de vieux mal*, *de vieux temps*. Se dit pour exprimer qu'ils boitent depuis longtemps, et qu'on ignore le siége de l'infirmité ou du mal qui les fait boiter.

— Agric. *Vieille écorce*. Se dit des arbres qui ont été successivement réservés pour baliveaux pendant cinq coupes successives de taillis, de sorte que si l'aménagement du taillis est de vingt ans, ces baliveaux en ont cent vingt, ce qui est l'âge moyen des futaies.

— Ichthyol. *Vieille femme*. Espèce de baliste, appelée aussi Vieille de mer.

— Véner. *Vieille meute*. Premier relais de chiens courants que l'on fait donner après les chiens de meute. ‖ *Vieux loup*. Nom du loup après deux ans. ‖ *Vieil ermite* ou *solitaire*. Nom que l'on donne au sanglier lorsqu'il est très-vieux.

— Syn. comp. VIEUX. ANCIEN. ANTIQUE. *Antique* enchérit sur *ancien*, *ancien* sur *vieux*.

VIEIL DE L'OBY. s. m. Iconol. Nom que l'on donne à une idole des Tartares ostéakes, qui préside à la pêche. Cette idole est de bois. Elle a des *yeux* de verre, un groin de cochon, garni d'un crochet de fer, attribut symbolique, qui fait entendre que ce dieu de la pêche accroche le poisson de la mer, et le fait entrer dans la rivière de l'Oby. Tous les trois ans on lui fait changer de demeure.

VIEILLARD. s. m. (pr. *vié-yar* ; du lat. barb. *vetulardus* ; fait de *vetus*). Homme qui est dans le dernier âge de la vie. Bon vieillard. Grave, sage, honorable, vénérable vieillard. Malin vieillard. Vieillard morose. Vieillard faible, languissant, langoureux, haletant, débile, décrépit, tardif, austère, vénérable, grave, sage, fâcheux, quinteux. Ce que M. Le Tellier avait vu arriver à tant de sages *vieillards* qui semblaient n'être plus rien que leur ombre propre, le rendait continuellement attentif à lui-même. (Boss.) A l'âge de vingt-deux ans, le duc conçut un dessein où les *vieillards* expérimentés ne purent atteindre. (Id.) Arrêtons un peu notre vue sur un *vieillard* qui aurait blanchi dans les vanités de la terre. (Id.) N'oubliez jamais ces derniers moments, où cet héroïque *vieillard* quitta la vie avec joie. (Mass.) Ecoutez les conseils des sages et des *vieillards* auxquels votre enfance est confiée. (Id.) C'est la sagesse, disait un jeune roi, qui donnera à ma jeunesse toute la prudence des *vieillards*. (Id.) Il n'y a pas de société plus dangereuse pour les jeunes gens, qu'un *vieillard* aimable et corrompu. (Boiste.) Vous avez acquis, jeune encore, l'expérience d'un *vieillard*. (J.-J. Rouss.)

Ne faites point parler vos acteurs au hasard,
Un vieillard en jeune homme, un jeune homme en vieillard.
(Boileau.)

— Se dit quelquefois, au pluriel, des hommes et des femmes, en parlant d'une manière générale. On doit respecter les vieillards. Le luxe vient de la faiblesse d'un peuple de *vieillards*, il est fondé sur des besoins physiques qui se multiplient avec l'âge. (B. de St-P.) La nature laisse aux *vieillards* un amour bien facile à satisfaire, celui du repos. (Boiste.) Respectez les *vieillards*, surtout en présence des enfants ; ils vous verront vieux. (Id.) On a observé que dans les pays élevés il se trouve communément plus de *vieillards* que dans les lieux bas. (Buff.)

— Prov. *Vieillard de sot esprit cure*, *tout son vil et plus*, *s'il dure*.

[illegible] et une sorte de chevelure blanche sur la tête. ‖ Nom qu'on donne particulièrement à l'ouarderou, espèce de macaque.

— Ornith. Ancien nom de quelques oiseaux. ‖ Nom du tocco. ‖ Nom du coucou des pluies. ‖ *Petit vieillard*. Coulicou des palétuviers. ‖ *Vieillard à ailes rousses*. Coulicou à ailes rousses.

— Philos. hermét. *Vieillard des sages*. Le mercure, ainsi nommé parce qu'il est la première matière des métaux.

— Ce mot est familier, et ne peut entrer dans la haute poésie, qu'il ne soit relevé par une épithète ou par l'ennoblissement, sinon on le remplace par une périphrase. Quel intérêt m'inspire [illegible] vieillard ! (Béranger.)

[illegible]

— Dans le langage poétique, un vieillard prudent est un Nestor, un autre Nestor.

— On dit, par périphrase, *le vieillard de Téos* pour Anacréon, *le vieillard d'Ascra* ou *d'Ascré* pour Hésiode, *le vieillard de Cos* pour Hippocrate.

—Syn. comp. VIEILLARD, VIEUX. Le terme de *vieillard* emporte avec lui l'idée de la prudence; celui de *vieux* n'est pas entendu aussi favorablement.

VIEILLE. s. f. Celle dont l'âge est fort avancé. V. VIEUX.

— Conchyl. *Vieille ridée*. Nom marchand de plusieurs espèces de coquilles.

— Ichthyol. Ancien nom de la poule de mer, poisson du genre labre. ‖ *Vieille de mer*. Espèce de baliste.

— Métrol. Ancienne monnaie de France.

— Myth. *Vieille d'or*. V. VIEUX.

VIEILLEMENT. adv. (pr. *vié-ye-man*). D'une manière vieille; à la manière des vieilles gens. Bon jour, mon ami, comment vous portez-vous? Hélas! mon cher ami, bien *vieillement*, comme vous voyez, et à peu près comme vous — Bien *vieillement* comme moi! Croyez-vous donc que je suis si vieux? (Vérit. satyr.)

VIEILLERIE. s. f. (pr. *vié-ye-ri*.) Vieilles hardes, vieux meubles. Ne vendre que de la vieillerie. Se plaire à acheter des vieilleries. Ne se meubler que de vieilleries.

— Fig. et fam. Se dit des idées rebattues et des phrases usées. Ne dire que des vieilleries.

— Se dit quelquefois des auteurs anciens et de leurs ouvrages. Vous serez toujours le partisan de la *vieillerie*, vous ne cesserez jamais de plaisanter sur nos études, et de les mépriser. (Morabin.)

VIEILLESSE. s. f. (pr. *vié-yè-ce*). Le dernier âge de la vie. On en fixe le commencement à la soixantième année, mais il peut être plus ou moins avancé ou retardé, suivant la constitution individuelle, le genre de vie et une foule d'autres circonstances. Ce qu'on appelle les inconvénients, les incommodités de la vieillesse, sont les phénomènes naturels qui résultent de l'affaiblissement des organes et des fonctions, moyen de transition par lequel l'homme vivant parvient au terme qui lui a été assigné par la nature. Grande vieillesse. Verte vieillesse. Belle vieillesse. Heureuse, honorable vieillesse. Vieillesse auguste, austère, honorable, précoce, anticipée, tardive, verte, mâle, débile, faible, caduque, décrépite, lente, chagrine, incommode, froide, glacée, triste, affreuse, honteuse. Vieillesse décrépite. Extrême vieillesse. Parvenir à la vieillesse, à la dernière vieillesse. Dans la vieillesse. Respecter la vieillesse. Mourir de vieillesse, cassé de vieillesse. Cette sage abbesse était naturellement libérale, même dans son extrême *vieillesse*, quoique cet âge ordinairement soit souillé des ordures de l'avarice. (Boss.) Sa *vieillesse*, quoique pesante, n'était pas sans action. (Id.) Jouir du fruit de ses travaux dans une extrême *vieillesse*. (Fléch.) Les premières années des voluptueux éprouvent déjà les dégoûts que le long usage de tout semble attacher à la *vieillesse*. (Mass.) Ceux qui vivent loin des dangers de la guerre peuvent se calmer sur leurs désordres par l'espoir d'une *vieillesse* plus régulière. (Id.) Sa *vieillesse* même annonce que le ciel l'attend. (A. Mart.) Personne ne désire la *vieillesse*, mais tout le monde veut vivre longtemps. (Boiste.)

> Tout donner au plaisir n'est pas de la sagesse;
> Tel qui pense autrement, même avant la *vieillesse*,
> S'en repentira, mais trop tard.
> (ANDRIEUX.)

> Une extrême *vieillesse* est un malheur extrême;
> Le temps se venge alors sur tout ce qui nous aime.
> (***)

— *La première vieillesse*. L'âge où l'esprit conserve encore toute sa force et toute sa vigueur. ‖ *La dernière vieillesse*. L'âge décrépit, l'âge où l'esprit est autant affaibli que le corps.

— *Vieillesse naturelle*. Vieillesse produite par la seule succession des années. ‖ *Vieillesse acquise* ou *morbifique*. Vieillesse produite par les maladies, sans l'intervention de l'âge.

— *Mort de vieillesse*. Celle où l'homme s'éteint plus qu'il ne meurt.

— Fig. *Bâton de vieillesse*. Celui ou celle qui sert de soutien à son père, à un vieillard.

— Se dit des animaux. La vieillesse d'un cerf, d'un corbeau, d'un aigle. L'époque de la vieillesse varie dans chaque espèce d'animal, et est toujours relative à la longueur totale de [illegible]

[illegible]

commence à sentir les injures de la froide *vieillesse*. (Fén.)

> Quand par d'affreux sillons l'implacable *vieillesse*
> A sur un front hideux imprimé la tristesse. (L. RAC.)

> Ils viendront les jours de ténèbres,
> Où la *vieillesse* aux doigts pesants
> Couvrira de voiles funèbres,
> Les images de mon printemps. (LÉONARD.)

— Myth. anc. Fille de l'Érèbe et de la Nuit. Elle avait un temple à Athènes et un autre à Cadix.

— Iconol. On caractérise la Vieillesse sous la figure d'une vieille femme, couverte d'une draperie noire ou de la couleur des feuilles mortes. De la main droite elle tient une coupe, et de la gauche elle s'appuie sur un bâton, double indication du support et de la nourriture nécessaire à la faiblesse et aux infirmités du vieil âge. Elle tient une branche d'arbre desséchée, et regarde d'un œil triste une fosse ouverte, sur le bord de laquelle est une horloge de sable, dont le sable presque épuisé annonce le peu de temps qui lui reste à vivre. Voici sous quels traits l'offre un auteur moderne. La Vieillesse paraissait sur un trône antique prêt à s'écrouler, et qui rappelait l'ancienneté des temps. Il était long et peu élevé, pour y éviter la fatigue d'y monter; il était orné d'un lit, pour le rendre plus supportable à une souveraine aussi décrépite, mais à tous moments importunée par les demandes et les prières de tous ceux qui voulaient obtenir ses bontés, ou la continuation de ses faveurs. Un nombre infini de chemins conduisaient à son empire; ceux de la valeur, de la richesse et de l'oisiveté étaient peu battus, mais en général tous ces chemins étaient traversés par les vices, les débauches, les folies et les erreurs.

— Les poètes disent l'*hiver des ans*, *le soir de la vie*, *le crépuscule de nos jours* Il (l'Amour) embellit l'aurore et le soir de la vie. (St-Lambert.)

> Au crépuscule de mes jours
> Rejoignez, s'il se peut, l'aurore. (VOLT.)

— Syn. comp. VIEILLESSE, ANCIENNETÉ, ANTIQUITÉ. *Vieillesse* regarde particulièrement l'âge; *ancienneté* est plus propre à l'égard de l'origine des familles; *antiquité* convient mieux à ce qui a été dans des temps fort éloignés de ceux où nous vivons.

VIEILLEVILLE (François de Scépeaux, sire de). Vaillant capitaine, né en 1500, mort en 1571, se distingua au service de François Iᵉʳ, par une rare bravoure, à laquelle il joignait la prudence, le désintéressement, la modération. Ses services le firent créer maréchal de France, en 1563.

VIEILLI, IE. part. pass. du v. Vieillir. S'empl. adjectiv. Trouver quelqu'un bien vieilli. Sur ces saules *vieillis* ose usurper la rive. (Del.) Je le sais, vous êtes *vieilli*, mais voudriez-vous que je crusse que vous êtes baissé, que vous n'êtes point poète ni bel esprit. (La Bruy.)

— *Vieilli dans*. Que sont pour la défense du pays, des bourgeois amollis et inexpérimentés, contre des bourgeois *vieillis* dans les exercices de la guerre et de la discipline? (Rayn.)

— Ce mot au propre est familier. Les poètes, dans le style élevé, le remplacent par une périphrase. Blanchi dans les dangers, courbé sous le harnais. (Volt.)

> Que de moins ces soldats
> Blanchis dans les travaux, usés dans les combats,
> Reçoivent les honneurs qu'on doit à ma conquête.
> (LECOUVÉ.)

VIEILLIR. v. n. 2ᵉ conj. Devenir vieux. Commencer à vieillir. Être désespéré de vieillir. Ne point amender pour vieillir. Il serait à désirer que, comme le vin, l'homme en *vieillissant* devînt meilleur et plus généreux. (S. Dub.) Il y a des temps et des pays où la chose la moins désirable pour un homme d'honneur est de *vieillir*. (Noël.) En *vieillissant*, on devient plus fou et plus sage. (La Rochef.) C'est un enfer que de vivre avec des femmes désespérées de *vieillir* et d'enlaidir. (Boiste.) Les femmes *vieillissent* ainsi que les hommes, et la vieillesse mène à la mort. (J.-J. Rouss.) L'homme jeune n'est point celui que Dieu a voulu faire; pour s'empresser d'obéir à ses ordres, il faut se hâter de *vieillir*. (Id.)

[illegible]

— Se dit des choses dans un sens analogue.

> Vous dont j'ai pu laisser *vieillir* l'ambition
> Dans les honneurs obscurs de quelque légion.
> (RACINE.)

— *Nous vieillissons tous les jours*. Tous les jours nous avançons en âge.

— Se dit de certaines choses qui avec le temps perdent de leur force, de leur vigueur. L'esprit vieillit comme le corps. Son talent commence à vieillir. Les amitiés des princes *vieillissent* avec leurs ans. (E. Pasq.) La passion de la gloire est la seule qui ne *vieillit* pas ou qui *vieillit* plus tard. (Boiste.)

> Jupin est vieux; son fils, de la jeunesse
> Malgré le temps a conservé les traits.
> Les rois, les dieux ont connu la vieillesse;
> Les talents seuls ne *vieillissent* jamais.
> (DESSESSART.)

— S'invétérer. Nos habitudes *vieillissent* avec nous. (Fén.) Les hommes, à un certain âge, ne peuvent presque plus se plier eux-mêmes contre certaines habitudes qui ont *vieilli* avec eux, et qui sont entrées jusque dans la moelle de leurs os. (Id.)

— Se dit de ce qui commence à n'être plus d'usage, à passer, à perdre de sa vogue, de son importance, de son utilité. Ce mot, ce terme a beaucoup vieilli. Cette locution, cette expression vieillit. Le style de cet ouvrage a un peu vieilli. Cette mode vieillit. Cette opinion vieillit. Ce traité de physique, de chimie a bien vieilli. La chose qui *vieillit* le plus tôt, c'est le bienfait ou une nouvelle. (De Ségur.) Le style de Belon en outre a trop *vieilli*. (Chateaub.)

— S'éteindre, passer. Qui ne sait que la maison de Bavière est une de ces maisons dont la gloire ne *vieillit* point avec le temps. (Fléch.)

> De ces noms pour qui l'on s'expose,
> Les plus grands, les plus estimés,
> *Vieillissent* comme toute chose. (VOLT.)

— *Cette affaire vieillit*. On commence à l'oublier, à n'y plus prendre intérêt.

— *Certaines affaires, surtout les affaires criminelles, amendent en vieillissant*. Le temps y apporte des adoucissements, on s'en tire plus aisément.

— *Laisser vieillir du vin*. Le garder pour qu'avec le temps il acquière certaines qualités. ‖ *Ce vin a besoin de vieillir*. Ce vin doit être conservé longtemps pour qu'il s'améliore.

> Une beauté, quand elle avance en âge,
> A ses amants inspire du dégoût,
> Mais pour le vin, il a cet avantage,
> Plus il *vieillit*, plus il charme le goût. (***)

— Paraître vieux. Vieillir beaucoup en peu d'années. Ne point vieillir.

— Prov. *Il faut vieillir ou mourir jeune*. V. MOURIR. ‖ *On n'amende pas pour vieillir*.

— v. a. Rendre vieux, faire paraître vieux avant le temps. Personne que les chagrins ont vieillie. Sa captivité l'a vieilli. Coiffure qui vieillit la personne qui la porte. Je m'appelle Pierre Mondor; le temps et les affaires m'ont *vieilli*; me connais-tu à présent? (B. de St-P.)

— SE VIEILLIR. v. pron. Se faire paraître plus âgé qu'on ne l'est. Se mettre une perruque et des lunettes pour se vieillir.

— Se dire plus âgé qu'on ne l'est. Aimer à se vieillir.

— Ce mot, au propre, est familier. Les poètes, dans le style élevé, le remplacent par une périphrase. Vers leur déclin mes jours se précipitent. (B.-Lorm.)

> J'ai vu mes tristes journées
> Décliner vers leur penchant. (J.-B. ROUSS.)

— Au figuré ce verbe ne manque point de noblesse.

> Hélas! ces purs flambeaux dont les nuits s'embellissent,
> Ces corps démesurés avec lenteur *vieillissent*.
> (FONTANES.)

— Syn. comp. AVOIR VIEILLI, ÊTRE VIEILLI. On dit d'un homme qu'il a *vieilli* ou qu'il est *vieilli*. Par la première expression, on veut désigner l'action progressive de *vieillir*; par la seconde, l'état qui résulte de cette action. ‖ VIEILLIR, RENDRE VIEUX. Une forme d'habit *vieillit* si on est déjà vieux, et rend *vieux* si on ne l'est pas. ‖ VIEILLIR, DEVENIR VIEUX. D'une année à une autre on trouve qu'un ami a *vieilli*; de jeune on devient vieux.

VIEILLISSANT. part. prés. du v. Vieillir. Qui vieillit. Il est toujours invariable. Une per-[illegible]

[illegible]

— Se dit du corps, de l'esprit. Peu d'hommes s'aperçoivent du *vieillissement* de leur corps, encore moins de celui de leur raison, surtout lorsqu'ils n'en avaient guère. (Boiste.) Ce mot est peu usité.

VIEILLOT, OTTE. adj. (du lat. *vetulus*). Qui commence à avoir l'air vieux. Se dit, par plaisanterie, et ordinairement des gens de petite taille. Avoir l'air vieillot. Commencer à être un peu vieillot.

— S'empl. substantiv. Un petit vieillot. Une petite vieillotte.

VIELLE. s. f. (pr. *viè-le*; de l'esp. *vihuela*, qui, aujourd'hui, dans cette langue, signifie proprement *guitare*). Instrument de musique à cordes de boyaux, dont on joue par le moyen de quelques touches et d'une petite roue qu'on tourne avec une petite manivelle. Cet instrument, qui tire son origine de la lyre des anciens, fut admise pendant plusieurs siècles chez les grands, mais, vers le XIVᵉ siècle, les pauvres et les aveugles s'en étant servis pour gagner leur vie, il perdit peu à peu son crédit, qu'il n'a pu recouvrer depuis, malgré une vogue momentanée qui eut lieu vers le milieu du siècle dernier. Elle est maintenant un des moyens par lesquels les Savoyards cherchent à exciter la commisération publique. Vielle commune. Vielle organisée, harmonieuse, criarde, nasillarde, plaintive. Jouer de la vielle. Joueur de vielle. Danser au son de la vielle.

> . . . Ils avaient beau supplier,
> Entonner des Noëls antiques,
> Et faire gémir le clavier
> De leurs *vielles* mélancoliques. (LÉONARD.)

— Prov. et fig. *Il est long comme une vielle*. Se dit d'un homme qui est long dans tout ce qu'il fait.

— Prov., fig. et pop. *Il est du bois dont on fait les vielles*. Se dit d'un homme dont l'humeur est aisée, accommodante.

— Techn. *Loquet à vielle*. Loquet s'ouvrant avec une clé, et qui soulève le battant du loquet, au moyen d'une pièce coudée en forme de manivelle.

VIELLE. Géogr. Ch.-l. de cant., arrond. de Bagnères-de-Bigorre (Hautes-Pyrénées); 1 400 hab.

VIELLÉ, ÉE. adj. Se disait du bœuf gras qu'on promenait au son des vielles. Bœuf viellé.

VIELLER. v. n. 1ʳᵉ conj. Jouer de la vielle. Aller vieller de porte en porte.

— Fig. et pop. User de longueurs inutiles dans une affaire, dans un ouvrage. Vieux.

VIELLEUR, EUSE. s. Celui, celle qui joue de la vielle.

— *Pistole de vielleur*. Se disait des liards ou doubles.

— Prov. *Ce vielleur n'aura qu'un double, il ne sait qu'une chanson*.

VIELLEUR. s. m. Entom. Nom donné à certains insectes par rapport au bruit qu'ils font en volant, et qui imite le son d'une vielle. ‖ Se dit particulièrement d'une cigale de Cayenne.

VIELMUR. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Castres (Tarn); 1,900 hab.

VIEN (Joseph-Marie). Célèbre peintre, né à Montpellier en 1714, mort en 1809, fut le premier peintre d'histoire de son temps. Il a commencé la régénération de la peinture en France.

VIENAGE. s. m. Anc. cout. Droit qu'on payait pour la sûreté des chemins.

VIENNE. Géogr. Rivière de France qui prend sa source dans le département de la Corrèze, et se jette dans la Loire; elle donne son nom à deux départements. Son cours est de 410 kilom. ‖ Département formé aux dépens du Poitou, de la Touraine et du Berri. 6,760 kilom. carrés, 288,000 hab. Ch.-l. Poitiers; 31 cant., 300 comm.; il appartient à la 12ᵉ division militaire, a une cour royale et un évêché à Poitiers. ‖ *Haute-Vienne*. Département formé de partie du Limousin, de la Marche, du Poitou et du Berri. 5,548 kilom. carrés, 285,000 hab. Ch.-l. Limoges. 4 arr., 27 cant., 199 comm.; il appartient à la 15ᵉ division militaire, a une cour royale et un évêché à Limoges. ‖ Ch.-l. d'arr. (Isère); 16,580 hab. A 491 kilom. de Paris.

[illegible]

conclue, le 18 novembre 1738, entre la France et l'Empire. ‖ *Paix de Vienne.* Paix conclue entre l'Autriche et la France, le 14 octobre 1809. ‖ *Congrès de Vienne.* Congrès tenu par les puissances alliées pour régler le sort de la France, du 8 novembre 1814 au 9 juin 1815. ‖ *Déclaration de Vienne.* Celle que les quatre puissances alliées publièrent le 13 mars 1815, et par laquelle ils mirent Napoléon hors la loi.

— s. f. Comm. Lame d'épée qui a été fabriquée à Vienne.

— Bot. Un des noms vulgaires de la clématite ordinaire.

VIENNOIS, OISE. adj. et s. Géogr. Habitant d'une des villes appelées Vienne. ‖ Qui appartient à Vienne ou à ses habitants. ‖ On dit aussi *Viennais, aise.*

VIENNOISE. Géogr. Une des principales divisions de la Gaule narbonnaise, comprise entre le Rhône, la mer, la deuxième Narbonnaise et les Alpes rhétiques. La Viennoise forma depuis un petit pays de France, qui prit le nom de Viennois. La capitale fut toujours Vienne. ‖ On dit aussi *Viennaise.*

VIENTRAGE. s. m. Anc. cout. Droit qui se payait sur les denrées, sur les boissons, etc., qui se vendaient sur le territoire d'un seigneur ou au passage des ponts, pour l'entretien et la sûreté des routes.

VIÉNUSE. s. f. Bot. Nom vulgaire de la mélongène.

VIERDEVAT. s. m. Métrol. Mesure pour les grains dont se servent les détaillants à Amsterdam.

VIERG. s. m. Hist. anc. Nom du premier magistrat de la ville d'Autun. Ce titre équivaut à celui de viguier ou maire. Du temps de César, il avait une puissance absolue de vie et de mort sur tous les citoyens, quoiqu'il ne fût qu'annuel, et longtemps après la fondation de la monarchie française, il jouissait encore de grands privilèges.

VIERGE. s. f. (du lat. *virgo*). Fille qui a vécu dans une continence parfaite. Ce mot n'est presque plus employé en ce sens que dans les ouvrages de dévotion ou de religion. Jeune vierge. Vierge consacrée à Dieu. La couronne des vierges. Une vierge chrétienne. Ne craignez pas que je vienne ici louer une *vierge* de Jésus-Christ aux dépens de toutes les autres. (Fléch.) L'Evangile nous apprend qu'il y a des *vierges* prudentes qui savent obéir et qui sont capables de commander. (Id.) Sainte Thérèse savait que la croix est le sceau de l'alliance que les *vierges* ont avec Jésus-Christ. (Id.) J'étais *vierge*, une *vierge* embrassa ma défense. (Desaintange.)

Rome et Lorette ont cent fois moins de cierges
Que chez les saints il n'est là-haut de *vierges*. (Volt.)

Et surtout que la rose, embaumant ces sentiers,
Brille comme le teint de la *vierge* ingénue,
Que fait rougir l'amour d'une flamme inconnue.
(De Fontanes.)

— Liturg. *Office des vierges.* Office particulier que l'on célèbre pour les saintes qui sont mortes vierges.

— L'Église célèbre une fête de sainte Ursule et de ses compagnes, qu'on dit avoir été au nombre de onze mille vierges. On est aujourd'hui persuadé que c'est par erreur qu'on a admis un aussi grand nombre : les uns pensent qu'il n'y en avait que onze, et que cette abréviation XI. M. V., qui voulait dire seulement onze martyres vierges, a été prise pour onze mille vierges ; d'autres pensent que cette erreur a été causée par la bévue d'un traducteur, qui a cru que SS. Ursula et Undecimilla V. M., c'est-à-dire saintes Ursule et Undécimille, vierges et martyres, voulait dire saintes Ursule et onze mille vierges martyres, confondant ainsi Undécimille, nom propre assez rare, avec *Undecim millia*, onze mille.

— Fig. et fam. *C'est l'amoureux des onze mille vierges.* Se dit d'un homme qui devient souvent et facilement amoureux, qui devient amoureux de toutes les femmes qui s'offrent à sa vue. Cette expression rappelle la légende des onze mille vierges.

— Expr. prov. *Chanter l'Evangile des vierges.* Avouer qu'on a été pris pour dupe.

[illegible] cinq vierges folles et des cinq vierges sages.

— *Vierges folles.* Nom sous lequel sont quelquefois désignées les prostituées.

— Se dit, par excellence, de Marie, mère de Dieu, qui a conçu et enfanté Jésus-Christ sans avoir eu commerce avec aucun homme. La Vierge. La sainte Vierge. La vierge Marie. Etre dévot à la Vierge. L'office de la Vierge. Les fêtes de la Vierge. Dédier une chapelle à la Vierge.

— Commun. relig. *Monastère des Vierges.* Nom d'une congrégation fondée à Venise, en 1177, par Alexandre III, qui, pour réconcilier Frédéric Barberousse avec l'Église, exigea que la fille de cet empereur devînt l'abbesse du monastère des Vierges. On ne recevait dans cette congrégation que des filles nobles. ‖ *Filles de la sainte Vierge.* Nom d'une congrégation établie à Crémone, en 1612. ‖ *Société des Vierges de Tall.* Communauté fondée par trois princesses de la maison d'Autriche, en 1509. ‖ *Ordre de la bienheureuse vierge Marie.* Communauté de religieuses de Sainte-Jeanne, appelées aussi *Annonciades.* ‖ *Société de la purification de la sainte Vierge.* Communauté fondée à Arona par deux bourgeois de cette ville, en 1590.

— Se disait de la reine, aux échecs.

— Astron. Un des douze signes du zodiaque, le sixième à commencer par le Bélier. Etre né sous le signe de la Vierge. Le soleil entre dans ce signe le 23 août, et en sort le 22 septembre. ‖ Figure par laquelle on représente ce signe. C'est un m dont le dernier jambage prolongé est traversé par une ligne (♍). *Epi de la Vierge.* Etoile de première grandeur, qui fait partie de la constellation de la Vierge. ‖ Constellation composé de 110 étoiles.

— Géogr. *Les Vierges.* Groupe d'îles qui font partie des Antilles ; elles sont au nombre de 60 environ, parmi lesquelles il y en a sept principales. Les autres n'offrent guère que des rochers arides. 20,000 hab. Découvertes par Christophe Colomb en 1493, elles reçurent, dit-on, le nom qu'elles portent, en l'honneur des onze mille vierges. ‖ *Cap des Vierges.* Pointe orientale de l'extrémité de l'Amérique méridionale, et à l'entrée septentrionale du détroit de Magellan.

— Iconol. Les peintres figurent la constellation de la Vierge sous les traits d'une jeune fille qui porte en ses mains un épi, pour désigner le temps de la moisson.

— Myth. anc. Surnom de Minerve chez les Athéniens. ‖ Fille de Jupiter et de Thétis, selon Hésiode ; d'Astrée et de l'Aurore, selon Aratus. On la confond avec Erigone, Cérès et Thémis. ‖ Surnom sous lequel Porcius Caton consacra à la Victoire un petit temple dans la ville de Rome. ‖ Les mythologues ne sont pas d'accord sur la divinité qui occupe le signe de la Vierge : les uns y placent Astrée, les autres Cérès ; d'autres enfin Erigone, fille d'Icarius. Cette princesse ayant appris la mort de son père, que des paysans avaient tué dans un accès d'ivresse, se pendit de désespoir ; mais Jupiter, touché de sa piété filiale, la plaça dans la constellation qu'on nomme la Vierge. ‖ La Vierge, chez les Egyptiens, était consacrée à Isis. ‖ Epith. de la Fortune. On lui présentait, sous ce nom, les habits des jeunes filles.

— Myth. sept. *Vierges aux boucliers.* Objets des passagères amours des héros scandinaves, dans le Valhalla.

— Les poètes appelaient la Justice ou Thémis la Vierge par excellence, et Boileau disait de cette déesse :

Vierge, effroi des méchants. . . . . .
Qui, la balance en main, règles tous les mortels.

— Philos. hermét. *Vierge épouse.* Le mercure.

— Syn. simpl. Vestale, pucelle. Ce dernier est familier. Dans le style noble, les poètes emploient le mot *vierge* comme synonyme de Jeune fille, fillette, adolescente, qui tous les trois sont familiers. ‖ Epith. Chaste, pure, tendre, timide, ingénue. ‖ Les poètes désignent souvent la constellation de la Vierge sous le nom d'Erigone.

Déjà du vif éclat de son front virginal
La timide Erigone a donné le signal. (Ricard.)

VIERGE. adj. des 2 g. Qui a vécu dans une parfaite continence. Garçon vierge. Fille vierge. Personne vierge. Que répondit l'apôtre *vierge* à Cérinthe ? (Boss.) C'est un poète, c'est un jeune homme *vierge*. (G. Sand.)

— Fig. Ames pures et innocentes, âmes *vierges*. (Boss.) La justice demeure constante, et pour ainsi dire toujours *vierge* et incorruptible parmi des occasions si délicates ? Quelle merveille de la grâce ! (Id.)

Chaque objet me ramène à ces aimables jours
Où les plaisirs sont vifs, les peines sont légères,
Où l'on voit tous les cœurs généreux et sincères,
Où l'âge *vierge* encor, dans le sommeil des sens,
Des folles passions ignore les tourments. (Legouvé.)

— Fig. *Réputation vierge.* Réputation intacte.

— *Vase vierge.* Vase qui n'a jamais servi. Que chaque famille prépare des vases *vierges*. (Chateaub.)

— *Fleur vierge.* Fleur qui n'a pas été cueillie. Plus heureuse est la rose cueillie que celle qui sèche *vierge* sur sa tige. (Guld.)

Humide et *vierge* encor
Le bouton s'est ouvert et Flore est dévoilée.
(Millevoye.)

Voyez dans vos bosquets la rose *vierge* encore
S'échapper du bouton qu'une nuit fit éclore.
(B.-Lormian.)

[illegible] d'un homme qui n'a jamais été à la guerre.

— *Terre vierge.* Terre qui n'a jamais été soumise à la culture. La terre, *vierge* encore, semble y sortir des mains du Créateur. (A. Mart.)

La terre *vierge* encor, fertile sans culture,
Du choc qui la déchire ignorait la blessure.
(Desaintange.)

‖ On dit de même, *Un sol vierge, une nature vierge.* Forêts vierges. Les forêts vierges de la Louisiane.

— *Métaux vierges.* Ceux qui se trouvent purs et sans mélange, ou à peu près purs, dans le sein de la terre.

— *Argent vierge, or vierge, mercure vierge*, etc. Argent, or, mercure qui n'ont point passé par le feu.

— *Cire vierge.* Cire préparée, ordinairement mise en pain, et qui n'a encore été employée à aucun ouvrage.

— *Huile vierge.* La première huile qui sort des olives, sans qu'on les ait encore pressées.

— *Parchemin vierge.* Le parchemin qui est fait de la peau des petits agneaux ou chevreaux mort-nés. On croyait autrefois qu'il était fait de la membrane que quelques enfants apportent en naissant, et dont les sorciers sont censés se servir dans leurs opérations magiques.

— Bot. *Vigne vierge.* Arbrisseau sarmenteux et grimpant, qui a des feuilles semblables à celles de la vigne, et qui porte des fleurs d'un blanc sale, auxquelles succèdent des baies d'un vert noirâtre. On cultive la vigne vierge pour garnir les murs ou pour faire des berceaux dans les jardins. On prétend que ce nom lui a été donné parce qu'on l'a apportée de Virginie. La vigne *vierge* tapisse de verdure les anciennes tours, et, dans l'automne, son feuillage d'or et de pourpre semble fixer sur leurs flancs rembrunis les riches couleurs du soleil couchant. (B. de St-P.)

— Commun. relig. *Mont Vierge.* Ordre religieux fondé par saint Guillaume de Verceil, en 1119.

— *Iles Vierges.* Groupe d'îles qui font partie des Antilles. On les nomme aussi *les Vierges.* V. VIERGE. s. f.

— Myth. Epithète de la Fortune, à laquelle on présentait sous ce nom des habits de jeune fille.

— Peint. *Teinte en couleur vierge.* Celle qui n'est ni fondue ni noyée dans les autres. Pour relever le ton du tableau, on donne après coup, çà et là, des touches et des couleurs vierges.

— *Vierge de.* J'estime à un merveilleux chef-d'œuvre et exemplaire, que ma maison soit encore *vierge* de sang et de sac, sous un si long orage, tant de changements et agitations voisines. (Mont.)

VIERKANTEBUNDER. s. m. Métrol. Nom donné, dans le nouveau système métrique du royaume des Pays-Bas, à la mesure agraire que l'on appelle *are* en France.

VIERLING. s. m. Métrol. Mesure agraire du Hanovre ; elle vaut 18 ares 10 centiares. ‖ Mesure de capacité employée dans le Wurtemberg, pour les matières sèches, et valant 5 lit. 65 cent. ‖ Mesure de capacité employée dans quelques cantons de la Suisse, pour les matières sèches, et valant 5 lit. 63 cent. ‖ Mesure de capacité employée à Zurich, et valant environ 5 lit.

VIERNSEL. s. m. Métrol. Mesure de Manheim pour le blé, et valant 27 lit. 77 cent.

VIERSCHAERE. s. f. Anc. cout. C'était, dans les anciennes provinces flamandes, un tribunal, une justice seigneuriale laissée entre les mains du roi.

VIERTEL. s. m. (de l'all. *viertel*, quart.) Le quart d'une mesure de capacité dans les différents Etats d'Allemagne. ‖ Mesure de capacité de Danemark, pour les liquides, valant 7 litr. 72. ‖ Mesure de capacité de Francfort, valant 7 litr. 17. Il y en a une autre de 7 litr. 92. ‖ Mesure de capacité de Francfort-sur-le-Mein, valant 7 litr. 0,56. ‖ Mesure de capacité employée en Suisse, dans le canton d'Appenzell, pour les matières sèches, et valant 22 litr. 84. ‖ Mesure du canton d'Arau, valant 22 litr. 52. ‖ Mesure du canton de Bâle, pour les liquides, valant 5 litr. 69. ‖ Mesure de Brême, pour les matières sèches, valant 18 litr. 52. ‖ Mesure de Hesse-Darmstadt, pour la bière, valant 8 litr. ‖ Mesure du canton de Glaris, pour le vin, valant 23 litr. 84. ‖ Mesure de Gotha, valant 43 litr. 62. ‖ Mesure de capacité d'Amsterdam, valant 7 litr. 0,89. ‖ Mesure de Lubeck, valant 7 litr. 49. ‖ Mesure de Lucerne, valant 34 litr. 75. ‖ Mesure de Manheim, pour les liquides, valant 7 litr. 98. ‖ Mesure de capacité du Mecklembourg, valant 7 litr. 24. ‖ Mesure de Saint-Gall, employée pour les matières sèches, dans les magasins, et valant 20 litr. 65. ‖ Mesure de Saint-Gall, employée pour les matières sèches, au marché, et valant 19 litr. 44. ‖ Mesure de capacité, employée à Schaffhouse, pour les matières sèches, et valant 22 litr. 60. ‖ Mesure de capacité, employée à Soleure, pour les matières sèches, et valant 105 litr. 9. ‖ Mesure de capacité, employée depuis 1821 dans le grand-duché de Hesse-Darmstadt, et valant 8 litr. ‖ Mesure de capacité de la Hesse-Electorale, valant 160 litr. 74. ‖ Mesure de capacité de Hambourg, valant 7 litr. 504. ‖ Mesure de capacité de Lubeck, pour les liquides, valant 7 litr. 49. ‖ Nouvelle mesure de capacité de Prusse, valant 1 litr. 15. ‖ Ancienne mesure de Prusse, valant 12 litr. 68. ‖ Ancienne mesure de Cologne, [illegible] litr. 97. ‖ Mesure de Weimar, valant 12 litr. 24. ‖ Mesure employée à Zurich, pour le froment, et valant 20 litr. 53. ‖ Mesure employée à Zurich, pour l'avoine, et valant 20 litr. 83. ‖ Mesure de capacité employée à Zurich, pour les liquides, et valant 27 litr. 37. ‖ Autre mesure de capacité employée à Zurich, pour les liquides, et valant 29 litr. 90. ‖ Mesure agraire, employée depuis 1821 dans le grand-duché de Hesse-Darmstadt, et valant 6 ares 25. ‖ Mesure agraire du Wurtemberg, valant 96 perches.

VIERZEL. s. m. Métrol. Mesure employée en Suisse, dans le canton de Bâle, et valant 278 litr. 81.

VIERZON. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Bourges (Cher). 8,000 hab.

VIETE ou VIETTE. s. f. Agric. Nom qu'on donne, dans quelques lieux, à la portion du sarment de l'année précédente qui reste après la taille de la vigne.

VIÈTE (François). Profond mathématicien français, né en 1540, mort en 1603, fit faire de grands progrès à l'analyse mathématique, eut la première idée de l'application de l'algèbre à la géométrie, et résolut les problèmes les plus difficiles avec une facilité qui le faisait passer auprès des ignorants pour un sorcier.

VIEUSSENS. Médecin qui a donné son nom à une lame médullaire grisâtre, qui forme la voûte du quatrième ventricule, et qu'on appelle *valvule de Vieussens.* Il pensait à tort que cette lame était une sorte de valvule destinée à boucher la communication du quatrième ventricule avec l'aqueduc de Silvius.

VIEUSSEUXIE. s. f. Bot. Genre de plantes du cap de Bonne-Espérance, appartenant à la famille des iridées.

VIEUSTRAGE. s. m. Anc. cout. Droit sur les marchandises qu'on transportait.

VIEUX. adj. V. VIEIL.

VIEUX, VIEILLE. s. Celui, celle dont l'âge est fort avancé. Epouser un vieux. Une bonne vieille. Une pauvre vieille. Une petite vieille. Ne hanter que des vieux. Les jeunes et les vieux.

— Le mot *vieille* est l'injure la plus grande qu'on puisse adresser à une femme.

Furieuse du désordre
Où se trouvent ses appas,
Trouvant le désespoir et l'ennui sur ses pas,
Toute *vieille* est méchante, et ne cherche qu'à mordre.
(***)

— *Faire le vieux.* Prendre le ton, les habitudes de la vieillesse. Faire le vieux pour n'être pas obligé à se gêner.

— Fam. *Contes de vieille.* Se dit des fables ridicules, absurdes, comme en débitent les vieilles femmes ignorantes et crédules.

— Prov. *Nécessité fait trotter les vieilles.* La nécessité, le danger rendent des forces à ceux que l'âge affaiblit.

— Myth. anc. *Vieille d'or.* Déesse qui, suivant Hérodote, était adorée par les peuples des bords de l'Oby. On croit que c'était la Terre. Elle rendait des oracles, et, dans les fléaux publics, on l'invoquait avec confiance. ‖ On parle aussi d'une *Vieille d'or*, adorée sur les frontières de la Tartarie septentrionale, qui tient un enfant dans son sein, et dont la grandeur et la grosseur sont énormes. Autour d'elle on voit des trompettes et autres instruments, où les vents s'engouffrent, et qui font un bruit continuel qu'on entend de fort loin.

— Hist. *Vieux de la montagne.* Nom du chef des Ismaélites de l'Irak persique. Le premier qui prit ce titre fut Hassan-Schah, en 1090. Cette peuplade fut détruite en 1272. Le souverain avait un pouvoir sans bornes sur ses sujets, et se faisait redouter de tous les autres rois.

— Hist. milit. *Les vieux.* Se disait ellipt. pour les vieux corps. ‖ *Les petits vieux.* Les petits vieux corps.

VIEUX. s. m. Ce qui est vieux, usé. Coudre du vieux avec du neuf. C'est du vieux qui vaut du neuf.

— Ce qui est ancien. Avides du nouveau, les Français semblent ne vouloir que du *vieux.* (Boiste.)

— *Cet ouvrier ne fait que du vieux.* Il ne fait que des raccommodages.

VIEUX-OING. s. m. V. OING.

VIEUZAC (Barère ou Barrère de). Fameux conventionnel, né en 1755, mort en 1841. Il se fit remarquer, dans les différentes assemblées politiques dont il fit partie, par d'estimables travaux sur le droit public, sur les finances et l'administration. Son nom se trouve associé aux actes les plus odieux de la révolution.

VIF, IVE. adj. (du lat. *vivus*). Qui est en vie. Etre pris mort ou vif. Etre rompu vif, brûlé vif, tout vif. Enterrer vif. Etre plus mort que vif. Cette carpe était encore toute vive quand on l'a mise dans la poêle. Elle se trouve toute *vive* et toute entière entre les bras de la mort. (Boss.) La veuve qui passe sa vie dans les plaisirs est morte toute *vive*. (Id.) Cambyse fit écorcher *vif* un juge prévaricateur, et fit siéger sur la peau du coupable le juge qui lui succédait. (Michelet.) L'ambitieux meurt tout *vif*, s'il n'est pas la première personne de l'univers. (De l'Hermite.) Mort ou *vif*, lui dit-il, montre-nous ton moineau. (La Font.)

— Chez les Romains, on enterrait vives les vestales qui n'avaient pas gardé leur virginité.

[illegible] vivant, par opposition à Chair morte. Le chirurgien doit couper jusqu'à la chair vive.

— *Plaie vive.* Plaie active.

— Fig. La douleur du cœur est une plaie *vive* sur laquelle le souffle seul de la voix fait mal. (Boiste.)

J'ai revu l'ennemi que j'avais éloigné ;
Ma blessure trop vive aussitôt a saigné. (Rac.)

— *Dartre vive.* Dartre qui paraît extrêmement enflammée, et qui revient toujours.

— *Pouls vif.* Pouls qui réunit la promptitude, la fréquence et la force sans dureté.

— Qui a beaucoup de vigueur et d'activité. Enfant fort vif. Animal fort vif. Cheval vif. Les hommes *vifs*, inquiets, se fatiguent beaucoup plus à vivre que les autres, on les voit toujours essoufflés. (Boiste.)

— *Cheval vif.* Cheval qui a de l'ardeur, du feu, qui est sensible à l'éperon.

— *Avoir les yeux vifs.* Avoir les yeux brillants. ‖ On dit dans le même sens, *avoir l'œil vif, le regard vif.*

— *Avoir le sentiment vif, les sens vifs.* Etre fort sensible à l'impression des objets extérieurs.

— *Avoir les passions vives, les sentiments vifs.* Avoir l'âme extrêmement sensible, avoir les passions violentes.

— *Être vif, être fort vif.* Sentir vivement.

— *Être vif.* Se dit d'une personne qui s'impatiente, qui s'emporte facilement. Les personnes les plus *vives* ne sont pas les plus méchantes. (Boiste.) Les hommes trop *vifs* ou violents sont pour les hommes sensibles des fous qui touchent une harpe avec un marteau. (Id.) ‖ On dit aussi dans le même sens, *être vif comme la poudre, comme le salpêtre.*

— *Avoir l'esprit vif, l'imagination vive.* Avoir un esprit, une imagination qui conçoit et qui produit promptement et facilement. Ce n'est point un grand avantage d'avoir l'esprit *vif* si on ne l'a juste. (Del.) Une imagination *vive* et hardie. (Fléch.)

— Se dit de certaines choses, soit physiques, soit morales, pour marquer la force, la violence de l'impression qu'elles font sur nous. Froid vif. Feu vif. Chaleur vive. Vive douleur. Accès de goutte très-vif. Sentiment vif. Reconnaissance vive. Vif plaisir. Désir vif. Vive curiosité. Amour vif et ardent. De vifs regrets. De vives craintes. De vives alarmes. Une vive émotion. Jamais on ne vit une joie si *vive.* (Boss.) Dans sa conduite, tout est également *vif* et mesuré. (Id.) Les lumières *vives* qui triomphent des erreurs. (Mass.) Le plaisir de parler est la plus *vive* jouissance des femmes. (Le Sage.) A son aspect, j'éprouvai cette *vive* et délicieuse émotion que me donnait quelquefois sa présence inattendue. (J.-J. Rouss.) Quel autre que lui pourrait conserver des sentiments si *vifs* après une si longue absence? (Barth.) Pour empêcher que leur valeur ne dégénère en une fureur aveugle, on imprima dans leurs âmes le sentiment le plus noble et le plus *vif.* (Id.) Cela donne de telles détresses à mon cœur, que si elles étaient continuelles comme elles sont *vives*, je n'y pourrais pas résister. (Mme de Sévigné.)

— Anc. cout. *Faire feu vif.* Etre domicilié.

— *Air vif.* Air pur et frais, tel que celui des hautes montagnes, et qui fait impression sur la poitrine. L'air est très-vif sur les montagnes. Quitter un lieu pour respirer un air moins vif. L'air est trop vif pour moi.

— *Les objets font sur lui une impression vive, une sensation vive.* Ils produisent sur lui une impression, une sensation forte et prompte. Une *vive* impression de la crainte de Dieu. (Fléch.)

— *Cela fit sur l'assemblée une très-vive sensation.* Une sensation marquée.

— On écrit et l'on dit journellement, *Nous prenons une part bien vive au malheur qui vient de vous atteindre.* Comment *une part* peut-elle *être vive?* On conçoit qu'elle soit grande, qu'elle soit moindre, qu'elle soit la plus grande du monde; mais la vivacité n'a que faire là.

— *Couleur vive.* Couleur fort éclatante. Avoir des couleurs bien vives. Un rouge vif. Couleur de rose vif. La *vive* blancheur de ses vêtements. (Boss.) ‖ On dit dans le même sens, *le vif éclat des couleurs, des pierreries,* etc.; *une vive clarté, une vive lumière.*

— Fig. Je regarde Racine et Boileau comme les seuls écrivains de leur temps qui aient un pinceau correct, qui aient toujours employé des couleurs *vives*, et copié fidèlement la nature. (Volt.)

— *Teint vif.* Teint fort coloré.

— *Vive canonnade, vive fusillade.* Canonnade, fusillade rapide et continue. ‖ On dit de même, *les ennemis firent un feu très-vif.*

— *Attaque vive.* Attaque forte et prompte. La lutte fut des plus *vives.* (L. Gallois.)

— *Foi vive.* Foi qui est accompagnée des œuvres. ‖ Foi ardente et que rien n'ébranle.

— Se dit également de ce qui est exprimé avec force, avec chaleur, de ce qui est énergique, animé. Des représentations vives. De vifs reproches. De vives plaintes. De vives instances. Une vive prière. Débat très-vif. Vive discussion. Avoir une querelle, une altercation très-vive.

— *Expressions vives.* Expressions où se fait sentir le feu de l'imagination.

— *Traits vifs.* Traits piquants, [illegible]

de l'insulte. S'adresser des propos assez vifs, des paroles un peu vives.

— *Atelier fort vif.* Atelier où il règne une grande activité. Cette phrase a vieilli.

— *Haie vive.* Haie formée d'arbustes, ordinairement épineux, qui ont pris racine et qui sont en pleine végétation.

— *Bois vif.* Se dit des arbres qui donnent des branches et des feuilles.

— On dit qu'une *forêt est vive*, quand il y a de beaux et de grands arbres.

— Chass. *Une forêt est vive*, quand il y a beaucoup de bêtes fauves. ‖ *Une plaine est vive*, quand il y a beaucoup de gibier.

— *Vive pâture.* La saison de la glandée, depuis la Saint-Michel jusqu'à la Saint-André.

— *Chaux vive.* Chaux qui n'a point été imprégnée d'eau.

— *Eau vive.* Eau qui coule de source. ‖ Eau qui est trop crue. Les eaux trop vives sont malsaines.

— *Roche vive.* Roche dont la surface n'a pas été altérée. Une roche vive a ses racines fort profondes en terre, n'est point mêlée de terre, et n'est point par couches comme les carrières.

— *Roc vif.* Se dit quelquefois de ce qui forme le roc même, par opposition à la terre ou au sable dont il est recouvert. Fouiller jusqu'au roc vif.

— *Bâtir sur un vif fonds* ou *sur la roche vive.* Bâtir sur un fondement solide et ferme, dont les terres n'ont point été remuées.

— *Vive arête.* Le tranchant des angles du bois, de la pierre, etc., lorsqu'ils ne sont ni écornés ni émoussés. Poutre à vive arête.

— Mar. *Œuvres vives d'un vaisseau.* Les parties qui trempent dans l'eau.

— Mécan. *Force vive.* Produit de la masse par le carré de la vitesse.

— Techn. *Cheveux vifs* ou *naturels.* Cheveux tels qu'ils ont été coupés sur la tête, et qui sont employés à faire une perruque, sans recevoir aucune préparation, sans avoir été bouillis ou mis au four.

— *Vif à.* Elle aimait à prévenir les injures par la bonté, *vive* à les sentir, facile à les pardonner. (Boss.)

— *De vive voix.* loc. adv. En parlant, en employant la parole. Donner des détails de vive voix. Leçons faites de vive voix.

— *De vive force.* loc. adv. Avec violence, en surmontant tous les obstacles. Enlever un poste de vive force.

— *A vive jauge.* loc. adv. Très-avant. Labourer à vive jauge.

— Syn. comp. VIF. AGILE. *Agile* marque l'activité et la facilité d'action. *Vif* indique la vigueur du principe qui la dirige et la soutient. ‖ VIF. VIVANT. Ce qui est *vif* est doué de vie; ce qui est *vivant* vit. L'un de ces mots exprime une qualité, l'autre un fait. ‖ VIF. VIOLENT. L'homme *violent* est enclin à sortir de lui-même, à commettre des excès, à faire essuyer de mauvais traitements. L'homme *vif* est prompt à prendre feu, à s'animer.

VIF. s. m. Jurispr. Vivant. ‖ *Le mort saisit le vif.* Dès qu'un homme est mort, ses biens passent à son héritier légitime, sans qu'il soit besoin d'aucune formalité de justice.

— Chair vive. Couper beaucoup de chairs mortes avant de trouver le vif. Couper toutes les chairs jusqu'au vif. Piquer un cheval jusqu'au vif. Piquer un cheval au vif. Couper dans le vif.

— Le dedans, le cœur d'un arbre.

— Fig. *Trancher, couper dans le vif.* Se priver tout d'un coup et absolument d'une chose qui fait beaucoup de plaisir et à laquelle on est très-sensible. ‖ Rompre tout à coup des relations nuisibles. ‖ Prendre des mesures énergiques dans une affaire.

— Fig. *Piquer au vif.* Faire une offense très-sensible. Le blâme piquait au vif les cœurs généreux, et retenait les plus faibles dans le devoir. (Boss.)

— On dit d'une manière analogue, *Louer jusqu'au vif.* Votre épître dédicatoire est délicate; en faisant semblant de ne vouloir qu'effleurer, vous louez jusqu'au *vif.* (Bayl.)

— *Être touché au vif.* Etre sensiblement touché de quelque chose.

— *Le vif de l'eau.* Les plus fortes marées. ‖ Le temps où elles ont lieu.

— Archit. Partie dure d'un moellon. Bloc de pierre ébouliné jusqu'au vif. ‖ *Vif de la colonne.* Son tronc ou son fût. ‖ *Vif du piédestal.* Son dé.

— Véner. Oiseau vivant. L'oiseau de proie se paît sur le vif. Il faut faire connaître le vif aux oiseaux.

VIF. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Grenoble (Isère); 2,400 hab.

VIF-ARGENT. s. m. Chim. Métal liquide, ainsi nommé parce qu'il a la couleur de l'argent et qu'il est d'une mobilité extrême. Il est aussi connu sous le nom de *mercure.* Mettre du vif-argent dans un baromètre. On se sert d'un mélange d'étain et de vif-argent pour donner le tain aux glaces. Les gouttes de pluie se ramassent sur ses feuilles comme des globules de *vif-argent.* (B. de St-P.)

— Quelques personnes disent *argent-vif.*

— Fig. et fam. *Cet homme a du vif-argent dans les veines, dans la tête; c'est du vif-argent.* [illegible] d'esprit, qu'il dit, qu'il fait souvent des étourderies.

VIF-GAGE. s. m. Anc. cout. Gage dont on laisse jouir le créancier, en imputant sur la dette les fruits dont il profite.

VIGAN. Géogr. Ch.-l. d'arr. (Gard); 5,060 hab.; à 668 kilom. de Paris.

VIGAN. s. m. Comm. Espèce de gros drap.

VIGANNE. s. f. Hortic. Espèce de raisin.

VIGÉA-DÉCÉMI. Myth. ind. Fête qui a lieu le dixième jour après la nouvelle lune du septième mois. Elle est consacrée aux divertissements. On resserre les armes exposées la veille; mais, avant de les remettre dans leurs fourreaux, quelques personnes suivent l'exemple des anciens rois, qui coupaient la tête de plusieurs cabris. L'après-midi les dieux sont portés hors des villes pour chasser, et l'on y tue un quadrupède.

VIGÉE (L. Gilles-Bernard-Étienne). Né à Paris en 1755, mort en 1820, se fit connaître par quelques poésies dans le genre de Dorat, composa plusieurs pièces de théâtre, et s'exerça dans l'épître et l'épigramme. ‖ VIGÉE (Mme Lebrun, née). Femme célèbre comme peintre de portraits, née à Paris en 1755, morte en 1842. Outre un grand nombre de portraits, qui forment son principal titre à la célébrité, et une foule de paysages, on lui doit quelques tableaux d'histoire.

VIGEOIS. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Brives (Corrèze); 2,500 hab.

VIGEON. s. m. Ornith. Espèce de canard d'Amérique, qui quitte de nuit les étangs et les rivières, et vient fouir les patates dans les jardins.

VIGEONNER. v. a. 1re conj. Déraciner les patates avec les doigts.

VIGESIMO. adv. lat. Vingtièmement. S'empl. pour désigner le vingtième article d'une série (20°), quand on a commencé à compter par *primo, secundo, tertio*, etc. On dit ensuite vigésimo primo, vigésimo secondo, etc.

VIGÉVANAIS, AISE. adj. et s. Géogr. Habitant de Vigévano. ‖ Qui appartient à Vigévano ou à son territoire.

VIGÉVANAIS. Géogr. Comté de Vigévano.

VIGÉVANO. Géogr. Ville des États Sardes, division de Novare; 15,500 hab. Vigévano avait autrefois titre de comté; les ducs de Milan en avaient fait leur résidence.

VIGIE. s. f. (du lat. *vigiles*, sentinelles, vedettes; fait de *vigilare*, veiller). Mar. Surveillance. ‖ *Être en vigie.* Etre en sentinelle, à la tête des mâts, pour découvrir et annoncer les objets qui peuvent se présenter à l'horizon.

— Le matelot même qui est en vigie. La vigie signale l'apparition de la terre ou d'un autre vaisseau quand ils sont encore à une grande distance.

— Pointe de rocher isolée au milieu des mers et à fleur d'eau. Vigie qui n'est pas marquée sur les cartes.

— Dans les colonies d'Amérique, Sentinelle établie sur les hauteurs le long des côtes.

— Sommet de montagne, etc., où cette sentinelle est postée.

VIGIER. v. n. 1re conj. (du lat. *vigilare*, veiller). Ce verbe prend deux *i* dans toutes les personnes dont la terminaison commence par un *i*. *Je vigie; nous vigions, vous vigiez. Je vigiais; nous vigiions, vous vigiiez. Vigie, vigions, vigiez. Que je vigie; que nous vigiions, que vous vigiiez.* Mar. Etre en vigie, en observation.

VIGIGRAPHE. s. m. Espèce de télégraphe des vigies, propre à transmettre des signaux sur les vaisseaux, ou d'une vigie à l'autre. Il fut inventé en 1799.

— Celui qui le fait mouvoir, qui l'observe.

VIGIGRAPHIE. s. f. Observation par le moyen du vigigraphe.

— Action du vigigraphe.

— Fonctions, études du vigigraphe.

VIGIGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Qui concerne le vigigraphe et la vigigraphie.

VIGILAMMENT. adv. (pr. *vi-ji-la-man*). Avec vigilance. Peu usité.

VIGILANCE. s. f. (du lat. *vigilantia*). Attention que l'on porte avec diligence, avec activité, sur quelque chose ou sur quelqu'un. Grande vigilance. Extrême vigilance. Vigilance continuelle. Vigilance pastorale. Avoir beaucoup de vigilance. La vigilance est une qualité essentielle à un général. Avoir dans une affaire toute la vigilance possible. Manquer de vigilance. Se reposer sur la vigilance d'autrui. Tromper la vigilance de quelqu'un. Il trompe la *vigilance* d'un ennemi habile et prévoyant. (Boss.) Plus tout allume les passions dans votre état, plus vous avez besoin de *vigilance* pour vous défendre. (Mass.) Par la loi, l'autorité n'est plus un joug, mais une *vigilance* paternelle, qui ne s'assure la soumission des peuples que parce qu'elle s'assure leur tendresse. (Id.) Il faut à la piété des grands la *vigilance* publique qui fait agir. (Id.) Sans la *vigilance* on perd tout ce qu'on avait acquis. (Boiste.) J'entretiens sous main la *vigilance* de mes troupes, en excitant sous main des terreurs paniques. (Barth.)

— Blas. Pierre que la grue tient dans une de ses pattes, comme on croyait que fait cet oiseau [illegible]

— Iconol. Les Égyptiens la figuraient par un lion, parce qu'on prétend que cet animal dort les yeux ouverts; et c'est pour cela que l'on mettait des lions à la porte des temples. Par la même raison, le symbole de cette vertu est un lièvre. La vigilance des soldats est exprimée par un coq sonnant de la trompette. Un chien couché, formant le cimier d'un casque romain, est également l'emblème de la vigilance militaire. Les modernes l'expriment par une femme armée, tenant d'une main un flambeau allumé, et de l'autre une lance. La vigilance en général est représentée par une femme avec un livre sous le bras et une lampe à la main. On lui donne pour attributs un coq et une oie. On l'a aussi désignée par une femme ailée, tenant d'une main une horloge de sable, et de l'autre un coq et un éperon, symbole d'activité. On peut encore la caractériser par un homme ayant pour attribut un œil ouvert au-dessus du front. ‖ *Vigilance dans le péril.* C'est une femme armée d'une lance, le casque en tête, et revêtue d'une cuirasse; attentive au moindre bruit, elle marche en silence dans les ténèbres à la lueur d'un flambeau, tandis que l'insouciance coupable s'endort sur le bord du précipice.

— Syn. comp. VIGILANCE. ATTENTION. EXACTITUDE. L'*attention* fait que rien n'échappe. L'*exactitude* empêche qu'on n'omette les moindres choses. La *vigilance* fait qu'on ne néglige rien.

VIGILANCE ou **VIGILANTIUS.** Hérésiarque gaulois, fondateur de la secte des vigilantiens.

VIGILANT, ANTE. adj. (du lat. *vigilans*; fait de *vigilare*, veiller). Attentif, soigneux, appliqué, qui veille avec beaucoup de soin à ce qu'il doit faire. Homme vigilant. Femme vigilante. Etre vigilant et soigneux dans ses affaires. Les filles doivent être *vigilantes* et laborieuses: ce n'est pas tout; elles doivent être gênées de bonne heure. (J.-J. Rouss.) Adraste, *vigilant* et infatigable, avait surpris les alliés; il leur avait caché sa marche, et il était instruit de la leur. (Fén.) Tel croit être un bon père de famille, et n'est qu'un *vigilant* économe. (J.-J. Rouss.) Les princes avides et sans prévoyance ne songent qu'à charger d'impôts ceux d'entre leurs sujets qui sont les plus *vigilants* et les plus industrieux pour faire valoir leurs biens. (Fén.)

— Se dit des choses. Des soins vigilants. L'œil vigilant du maître. Une amitié vigilante. Une administration vigilante. Je vous déclare que j'ai dans le cœur une passion que vos remontrances n'en arracheront pas: vous pouvez prendre vos mesures là-dessus. Redoublez vos soins *vigilants*; je vous avoue que je n'épargne rien pour les tromper. (Le Sage.) On ne saurait tromper l'œil *vigilant* des dieux. (Volt.) Nous ne pouvons tromper votre *vigilante* amitié. (J.-J. Rouss.) Ils avaient fixé un œil également *vigilant* sur la culture et sur l'industrie. (Rayn.)

— Syn. comp. VIGILANT. EXACT. ATTENTIF. L'homme sage est *attentif* à sa conduite, *exact* à ses devoirs, et *vigilant* sur ses intérêts.

VIGILANTIEN. s. m. Hist. relig. Membre d'une secte fondée vers le commencement du Ve siècle, par le Gaulois Vigilantius: il proscrivait le culte des reliques, niait les miracles, et partageait l'opinion de Jovinien sur le célibat.

VIGILE. s. f. (du lat. *vigilia*, veille; fait de *vigilare*, veiller, parce que la veille et autrefois la nuit des grandes solennités, on chantait à l'église les matines du jour, appelées autrefois *vigiles*, ceux qui les chantaient étant toujours censés veiller pendant que les peuples dormaient. L'usage de passer la nuit en prières s'est encore conservé dans l'Église grecque). Veille de certaines fêtes de l'Église catholique. La vigile de Noël. La vigile de la Toussaint. L'Église a ordonné de jeûner certaines vigiles. Il est aujourd'hui vigile. La vigile est remise. La vigile est avancée. La plupart des vigiles sont accompagnées de jeûnes. Vigile et jeûne. Est-il donc pour jeûner quatre-temps ou *vigiles*? (Boileau.)

— *Vigiles des morts.* Les matines et les laudes de l'office que l'on dit ordinairement la veille d'un service pour un mort, pour les morts.

— Relat. Les talapoins de Siam ont coutume de pratiquer, pendant les trois semaines qui suivent la moisson, une espèce de vigile, dont on ignore le motif et l'origine. Ils disposent en carré de petites huttes couvertes de feuillage, au milieu des champs. Le supérieur a la sienne au milieu. C'est dans ces cabanes qu'ils passent la nuit sans craindre les bêtes sauvages, très-communes dans ce pays.

VIGILE. s. m. Antiq. rom. Garde de nuit, chargé de veiller sur le camp, comme nos sentinelles.

VIGILE. Romain, élu pape du vivant même du pape Silvère, en 537, fut universellement reconnu après la mort de son prédécesseur en 538, et gouverna l'Église jusqu'en 555.

VIGINTIVIR. s. m. Antiq. rom. Titre de vingt fonctionnaires chargés de la monnaie, des prisons, de l'entretien des rues et de l'exécution des criminels. ‖ Nom de vingt magistrats consulaires que le sénat créa, en l'an de J.-C. 237, pour défendre les diverses parties de l'Italie contre Maximin, dans l'intérêt de Gordien. ‖ Titre des magistrats de plusieurs municipes.

VIGINTIVIRAT. s. m. (du lat., *viginti*, vingt; *vir*, homme). Antiq. rom. Dignité, charge des vigintivirs. Le vigintivirat menait à la questure.

— Durée de cet emploi.

VIGNA. s. m. Bot. Genre de légumineuses.

VIGNAGE. s. m. Féod. Droit que le seigneur levait sur les vignes et sur le bétail.

VIGNE. s. f. (du lat. *vinea*). Bot. Genre de plantes, dont on a fait le type d'une famille que l'on a désignée sous le nom de vinifères, de sarmentacées ou d'ampélidées. Il contient une vingtaine d'espèces. La vigne cultivée, dont le fruit pressé produit le vin, est un arbrisseau de frêle apparence, mais qui peut cependant acquérir une certaine grosseur. La tige, ligneuse et ordinairement tortue, pousse des jets grimpants, longs et flexibles, appelés sarments; ils sont munis de vrilles en spirale au moyen desquelles ils s'accrochent aux corps environnants. Des baies de forme globuleuse, de couleur et de saveur différentes, suivant les variétés, succèdent aux fleurs, et reçoivent le nom de raisins. La vigne offre une infinité de variétés. Cep de vigne. Feuilles de vigne. Pampre de vigne. Bourgeon de vigne. Les fleurs de la vigne. Vigne sauvage. Vigne franche. Planter de la vigne. Tailler la vigne. Il y a diverses sortes

de plantes de vigne. La vigne est fort sujette à geler. Les pluies froides font couler la vigne. La vigne est en fleur. La *vigne* offrait partout des grappes toujours pleines. (Boil.) Les *vignes* aiment les collines opposées aux vallées, et les ifs l'aquilon et ses glaces. (B. de St-P.) La *vigne* languit en Allemagne et au Sénégal. (Id.) Au jeune et tendre ormeau la *vigne* se marie. (Rosset.) Ici de grappes d'or la *vigne* se couronne. (Delille.)

Le zéphyr est changeant, le printemps est trompeur.
Craignez donc que la *vigne*, à fleurir trop pressée,
Ne laisse épanouir son imprudente fleur. (***)

La *vigne* quelquefois, honneur de vos jardins,
S'y montre avec la pourpre ou l'or de ses raisins.
(Rosset.)

. . . Sur le sommet des coteaux lumineux,
La *vigne* de son pampre entrelace les nœuds.
(Baour-Lormian.)

— Le nom de vigne ne se donne pas à un sep seul; on ne dit pas, *Voilà une belle vigne*, mais, *Voilà un beau cep de vigne*.

— *Vignes pleines*. Celles qui sont plantées en quinconce. ‖ *Vignes hautes* ou *arbustives*. Celles qui sont liées contre le pied d'un arbre, dont les sarments se confondent avec ses branches. ‖ *Vignes moyennes*. Celles dont les sarments sont supportés par des treillis ou d'arbrisseaux ou de bois mort, par des palissades ou des échalas. ‖ *Vignes basses*. On en distingue de deux sortes, les *vignes courantes* ou *vignes rampantes*, et les *vignes basses proprement dites*. Les premières, cultivées sans échalas, s'élèvent si peu au-dessus du sol, que leurs rameaux, avec leurs feuilles et leurs fruits, se traînent pour ainsi dire sur la terre. Les secondes sont liées à un échalas d'abord au pied de la tige, puis l'ouvrier, réunissant en paquet tous les sarments de l'année, les attache ou plutôt les garrotte pêle-mêle avec les feuilles, les vrilles, les faux bourgeons, les gourmands et souvent une partie des grappes, vers l'extrémité supérieure de l'échalas, par un ou plusieurs liens de paille ou d'osier. ‖ *Vignes en tailles*. On donne généralement ce nom à toutes les vignes développées en surface sans profondeur. ‖ *Vignes en cordons*. Celles dont les sarments courent horizontalement, à droite et à gauche de la souche, au-dessus des arbres fruitiers palissés sur le mur. ‖ *Vignes en berceau*. Vignes que l'on emploie pour garnir les berceaux ou tonnelles. ‖ *Vignes de labour*. Vignes plantées en rangées assez espacées pour pouvoir les labourer à la charrue.

— On donne vulgairement le nom de *vigne* à plusieurs plantes sarmenteuses et grimpantes comme la vigne, ou qui donnent un suc, lequel, fermenté, devient une liqueur vineuse.

— *Vigne vierge*. V. vierge. ‖ Espèce de cissus. ‖ Un des noms vulgaires de la douce-amère. ‖ *Vigne blanche*. La bryone et la clématite. ‖ *Vigne de Judée*. Douce-amère. ‖ *Vigne noire*. Le taminier commun. ‖ *Vigne du Nord*. Houblon. ‖ *Vigne porrette*. Espèce de porreau qui vient dans les vignes. ‖ *Vigne sauvage*. Douce-amère. ‖ *Vigne de Madras*. Arbrisseau à fleurs très-jolies, qui croît dans les Indes. ‖ *Vigne de Salomon*. La clématite de l'île Bourbon. ‖ *Vigne du Canada*. Espèce de toxicodendron. ‖ *Vigne de berceau d'Espagne*. L'ipomée tubéreuse. ‖ *Vigne du mont Ida*. Espèce d'airelle. ‖ *Petite vigne*. La clématite viticelle, remarquable par ses jolies fleurs bleues.

— Étendue de terre plantée de ceps de vigne. Clos de vigne. Hectare de vigne. Bonne vigne. Vigne bien peuplée, bien venue, bien entretenue. Jeune vigne. Vieille vigne. Planter une vigne, l'arracher, la vendanger. Travailler aux vignes. Labourer les vignes. On donne ordinairement trois façons aux vignes, à la vigne. Fumer une vigne.

— *Raisin de vigne*. Raisin propre à faire du vin. ‖ *Raisin de treille* ou *chasselas*. Raisin qu'on sert sur les tables.

— *Pêche de vigne*. Fruit du pêcher venu en plein vent.

— Noé, Osiris, Bacchus, passèrent, dans l'antiquité pour avoir appris aux hommes la culture de la vigne. Il paraît que la vigne est originaire de l'Asie. Ce sont les Phéniciens [illegible] côtes de la Méditerranée, d'où elle passa dans toute l'Italie. Au commencement du règne de Numa, la vigne n'était pas encore cultivée à Rome, et les libations, au rapport de Pline, ne se faisaient qu'avec du lait. Numa favorisa la culture de la vigne. Ce fut lui qui enseigna à la tailler, et pour enseigner cette pratique, il ordonna que les libations de vin, dans les sacrifices, ne pourraient être que d'un vin provenu d'une vigne taillée. Ce fut dans le Laonnais, aujourd'hui le département de l'Aisne, que les premiers ceps furent plantés en France, par ordre de l'empereur Probus, au IIIe siècle. Mais les Gaulois, longtemps avant cette époque, connaissaient la culture de cet arbrisseau, puisque Domitien les fit arracher dans la Gaule, dans la crainte que la liqueur qu'il fournit n'attirât les barbares. On a trouvé la vigne en Amérique, mais seulement à l'état sauvage.

— Fig. *La vigne du Seigneur*. L'instruction et la conversion des âmes. Travailler à la vigne du Seigneur. Envoyer des ouvriers à la *vigne* du Seigneur. (Fléch.) Regardez, Seigneur, cette *vigne* chérie que votre main a plantée, et qui a été arrosée du sang de tant de martyrs. (Mass.) De trop nombreux et trop habiles ouvriers travaillent à la *vigne* du Seigneur pour qu'elle ne fournisse pas un jour assez pour abreuver l'Europe. (Boiste.) Le père de famille avait planté cette *vigne*, c'est-à-dire la religion véritable fondée sur son alliance, et l'avait donnée à cultiver à des ouvriers, c'est-à-dire aux Juifs. (Boss.) Il leur donne sa *vigne*, et la donne à d'autres ouvriers. (Id.)

— Fam. *Toucher à la vigne, empiéter sur la vigne du Seigneur*. Toucher aux prérogatives de l'Église, d'un supérieur, empiéter sur ses propriétés, etc. Un gouvernement sage empêche que la *vigne* du Seigneur ne s'étende trop sur les guérets. (Boiste.)

— *Jean des Vignes*. Sot, mal bâti.

— Prov. et fig. *Un mariage de Jean des Vignes, tant tenu, tant payé*, ou simplement *le mariage de Jean des Vignes*. Un concubinage couvert de l'apparence d'un mariage. ‖ *Belle vigne sans raisin ne vaut rien*. ‖ *Buvons, les vignes sont belles*. ‖ *Pourquoi ne boirions-nous pas, avons-nous fait geler les vignes?* ‖ *Vigne double si elle est close*.

— Prov., fig. et pop. *Quand nous serons morts, fera les vignes qui pourra*. Se dit pour faire entendre qu'on ne s'embarrasse point de ce qui arrivera quand on sera mort. ‖ *A la Saint-Urbain, ce qui est à la vigne est au vilain*. Au 25 mai, la gelée n'est plus à craindre pour les vignes. Ce proverbe est quelquefois démenti par les gelées qui viennent plus tard. ‖ *Ils auront la vigne de l'évêque*. Se dit de deux époux qui ont passé la première année du mariage sans se repentir de leur engagement. On dit aussi, dans le même sens, *se promettre la vigne de l'abbé*. ‖ *Ce sont les vignes de la Courtille, belle montre et peu de rapport*. Se dit d'une entreprise qui ne rapporte rien. ‖ *Geleurs de vignes*. Se dit des saints dont la fête vient au commencement du printemps, époque où il gèle encore quelquefois. ‖ *Être dans les vignes*. Être ivre. ‖ On dit de même d'un homme qui est pris de vin, qu'*il a mis le pied dans la vigne du seigneur*. ‖ Celui qu'on trouve saisi de raisin cueilli dit qu'*il l'a pris dans la vigne à son oncle, la première en sortant du village*.

— On dit qu'*une vigne est vendangée*, pour exprimer qu'on en a cueilli le raisin. ‖ Se dit iron. quand elle a été gelée, grêlée, ou ruinée par quelque accident, par le passage de gens de guerre, etc.

— Par extens. Se disait des maisons de plaisance aux environs de Rome et de quelques autres villes d'Italie. Vigne Pamphile. Vigne Aldobrandine. Vigne Borghèse. On dit aujourd'hui *villa*.

— Art milit. Sorte de cabane en clayonnage pour servir, dans les siéges, à établir des communications abritées entre les tours, les tortues et autres machines de guerre des anciens.

— Hortic. *Poire de vigne*. Nom d'une poire d'automne.

— Philos. hermét. *Vigne des sages*. La pierre du premier ordre réduite en eau rectifiée.

— Myth. La vigne était consacrée à Bacchus. ‖ Les Égyptiens attribuaient la naissance de la vigne au sang des géants, cause première de la fureur qu'inspire l'ivresse.

VIGNÉE. s. f. Bot. Genre de plantes établi pour placer les laiches dont les épis portent à la fois des fleurs mâles et des fleurs femelles.

VIGNEMALE. Géogr. Un des plus hauts sommets des Pyrénées; il a 3,444 mètres de haut.

VIGNERON, ONNE. s. Celui, celle qui cultive la vigne. La propriété est dans la forte échine du *vigneron*, qui du bas de la côte remonte toujours son champ qui s'écoule toujours. (Michelet.) C'est que le rocher même est habité, et que des familles de *vignerons* respirent dans ses profonds souterrains, abritées dans la nuit par la terre nourricière qu'elles cultivent durant le jour. (De Vigny.)

— Se disait pour Cabaretier.

VIGNERON. s. m. Conchyl. Nom vulgaire du colimaçon, grande espèce d'hélice qui se trouve dans les vignes.

VIGNERONNE. s. f. Un des noms du colimaçon.

— Hortic. Variété de raisin.

VIGNES (Pierre des). Né à Capoue d'une famille obscure, devint habile en jurisprudence. Ses talens l'ayant fait connaître de l'empereur Frédéric II, il ne tarda pas à devenir son chancelier. Malgré le zèle avec lequel il servit ce prince, il fut accusé d'avoir voulu l'empoisonner, et l'empereur, trop crédule, le fit mettre en prison, après lui avoir fait crever les yeux. Ne pouvant supporter son malheur, il se brisa la tête contre une colonne.

VIGNETTE. s. f. (dimin. de *vigne*). Peint. grav. Petite estampe, et plus anciennement encore, petit ouvrage en miniature qui représentait assez ordinairement des pampres et des raisins, dont on ornait le haut de la première page d'un livre ou d'un chapitre. Les vignettes, estampes, étaient gravées en bois et entraient, comme caractère mobile, dans la composition de la page de l'imprimeur. Dans la suite, des éditeurs plus fastueux ont fait graver les vignettes en taille-douce; il fallut alors les tirer séparément, après que la feuille de papier était sortie des mains de l'imprimeur typographe. Dès lors aussi, à l'ornement en rinceaux des anciennes vignettes, on substitua de petites compositions historiques ou allégoriques, analogues au sujet du livre; puis on étendit le nom de vignette à toutes les petites estampes d'un livre, soit qu'elles fussent au haut des pages, soit qu'elles ornassent le frontispice, ou le bas de page à la fin des chapitres; enfin on le donne aujourd'hui même à celles qui occupent toute une page, quand elles sont entourées d'un cartouche. Les graveurs anglais excellèrent les premiers dans la composition et l'exécution des vignettes. Depuis quelques années, des artistes français ont imité avec succès leur manière de traiter ce genre de gravure.

— Dessin qui sert d'encadrement pour les tableaux, les couvertures de livres, etc.

— *Papier à vignettes*. Papier à lettres dont les bords sont ornés de petites guirlandes coloriées.

— Bot. Nom vulgaire de la clématite bleue, de la mercuriale et de l'ulmaire.

VIGNEULLES-LES-HALTON-CHATEL. Géogr. Ch.-l. de cant., arrond. de Commercy (Meuse); 1,100 hab.

VIGNIER. s. m. Anc. cout. Gardien des vignes.

VIGNOBLE. s. m. (du lat. *vineabile*, fait de *vinea*, vigne). Étendue de pays planté de vignes. Le vignoble de Chambertin, de Pomard, d'Aï, etc. La Champagne, la Bourgogne, sont des pays de vignobles. Beau vignoble. Grand vignoble. Vers la gauche, un riche et immense *vignoble* étale ses trésors. (Poug.)

— Ce mot est d'une acception fort vague: tantôt c'est un lieu d'une certaine étendue planté en vigne, tantôt une grande étendue de pays où il se trouve beaucoup de vignes.

— Bot. Nom vulgaire de la mercuriale annuelle.

— S'emploie quelquefois adjectiv. Pays vignoble.

VIGNOLE (Jacques Barozzio, dit). Architecte célèbre, né dans le Modénois en 1507, et mort en 1573, se livra d'abord à la peinture, puis parcourut toute l'Italie, construisant de nombreux édifices. François Ier l'appela auprès de lui. Vignole a écrit sur l'architecture un ouvrage classique, traduit dans toutes les langues.

VIGNOLETTE. s. f. (dimin. de *vigne*). S'est dit pour Petite vigne.

VIGNOMANIE. s. m. Fureur, manie de planter la vigne.

VIGNORY. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Chaumont (Haute-Marne); 800 hab.

VIGNOT. s. m. Conchyl. Coquille univalve des côtes de la Manche; on mange l'animal, et on le vend surtout à la porte des cabarets.

— Table pour étaler la morue sortant de l'eau.

VIGOUREUX (LA). Fameuse empoisonneuse du XVIIe siècle, faisait le métier de sorcière; elle fut condamnée en 1680 avec l'abbé Vigoureux, son frère, par la chambre ardente, et brûlée en place de Grève.

VIGUERIE. s. f. Charge, fonctions de viguier.

— Territoire soumis à la juridiction du viguier.

— Se disait pour Vicaire. ‖ Vicomté.

VIGUEUR. s. f. (du lat. *vigor*, fait de *vis*, force, *agendi*, d'agir). Force pour agir, énergie. Grande vigueur. Dans la vigueur de la jeunesse. Dans la vigueur de l'âge. La vigueur du corps. La vigueur du tempérament, de la complexion. Cheval qui a de la vigueur. Emportée avec une telle précipitation dans la *vigueur* de son âge. (Boss.) Ces délicatesses qui affaiblissent la *vigueur* du corps et de l'âme. (Fléch.) Il a eu dans un âge avancé toute la *vigueur* de la jeunesse. (Id.) La force de s'arrêter, la plus rare et la plus pénible de toutes, n'appartient qu'à la *vigueur* de l'âge. (Necker.) Envoyez vos enfants reprendre au milieu des champs la *vigueur* qu'on perd dans l'air malsain des lieux trop peuplés. (J.-J. Rouss.)

— Se dit aussi des végétaux. Cet arbre a repris vigueur, de la vigueur depuis qu'on l'a taillé. Cette plante a encore de la vigueur. La verdure a pris durant la nuit une *vigueur* nouvelle. (J.-J. Rouss.)

— Fig. au sens moral. Qualité de l'esprit qui rend capable de soutenir de grands travaux [illegible] grandes choses. Vieillard qui a conservé toute sa vigueur d'esprit. Avoir une vigueur d'esprit qui rend capable des plus grands travaux, des entreprises les plus hardies et les plus difficiles. Dans une entière *vigueur* d'esprit et de corps. (Boss.) Cet esprit qui a conservé sa *vigueur* dans les ruines mêmes du corps. (Fléch.) Il abrége le temps des périls par la *vigueur* des attaques. (Boss.) La force n'a jamais manqué à son courage, ni la *vigueur* à ses conseils. (Id.)

— Ardeur jointe à la fermeté. Pousser une affaire avec vigueur. Savoir témoigner, savoir montrer de la vigueur en certaines occasions. Agir, répondre avec vigueur. Ne point avoir de vigueur. Repousser avec vigueur. Action, acte de vigueur.

— Force, énergie. Vigueur de l'âme, du caractère. Vigueur de la pensée. Vigueur du style. Écrire avec vigueur. Le meilleur style perd sa *vigueur* à mesure qu'on le lime et qu'on le polit. (Trév.) Quel charme pour moi de te voir reprendre cette *vigueur* de sentiment qui convient au caractère d'un homme! (J.-J. Rouss.) Tant d'héroïques facultés ne sont pas anéanties, mais suspendues; un moment de crise peut leur rendre toute leur *vigueur* ou les [illegible] sans retour. (Id.)

— Vivacité de l'esprit qui le rend capable d'exercer toutes ses fonctions, et qui ne diminue point avec l'âge.

— Peint. Qualité propre au coloris ou au dessin vigoureux. Vigueur du dessin, du coloris. Pinceau qui a de la vigueur. C'est la *vigueur* du coloris qu'il est difficile d'allier avec l'harmonie. (Dider.)

— *Être en vigueur*. Se dit des lois, des coutumes, des maximes qui conservent toute leur autorité, qui sont exécutées, suivies. Loi qui est toujours en vigueur, qui n'est plus en vigueur, qui a cessé d'être en vigueur. Les lois reprirent leur ancienne *vigueur*. (Fléch.)

— vigueurs. s. f. pl. Peint. Parties de brun opposées à des parties claires, touches vigoureuses que l'on ménage à dessein, ou que l'on donne après coup, pour ajouter à l'effet du tableau. Dans cette acception, *vigueur* ne s'emploie pas au singulier. On dit qu'il y a dans un tableau de la vigueur en général, ou bien qu'il y a des vigueurs distribuées à propos. On ne dirait pas qu'il y a une vigueur sur tel point, et une autre sur tel autre point.

VIGUIER. s. m. (corrupt. de *vicaire*). Juge qui, en Languedoc et en Provence, faisait les mêmes fonctions que les prévôts royaux dans les autres provinces de France.

— Était quelquefois synonyme de Vicomte. Cependant, dans la plupart des lieux, les vicomtes ne se sont occupés que du gouvernement et du commandement des troupes, rendant presque toujours leurs fonctions héréditaires et souveraines, et formant des dynasties qui ont joui légalement, ou par usurpation, des droits régaliens, tandis que les viguiers ne furent que des prévôts, des juges, dont les offices ne se transmirent point comme les fiefs, et demeurèrent toujours électifs.

— Se prenait quelquefois adjectiv. *Gouverneur viguier*. Titre du gouverneur de la ville de Marseille.

VIGUIÈRE. s. f. (de M. *Viguier*, docteur en médecine à Montpellier). Bot. Genre de plantes à fleurs composées, appartenant à l'ordre des radiées.

VIGO. Géogr. Ville d'Espagne, dans la Galice, ch.-l. de la province de Vigo, sur la baie de Vigo; 5,700 hab.

— Hist. Ce fut dans ces parages que la flotte combinée d'Angleterre et de Hollande battit le comte de Château-Renaud, et coula à fond la flotte des galions en 1702. En 1719, les mêmes ennemis se rendirent maîtres de la ville. Les Anglais ravagèrent le port en 1800.

VIGOGNE. s. f. (de l'esp. *vicuña*). Mamm. Animal du genre des lamas, de la taille du mouton, qui tient du chameau, mais qui n'a point de bosse, et dont la laine est très-fine, et sert à faire des chapeaux, des draps, des bas, etc. On ne le trouve qu'au Pérou. Il habite les croupes des plus hautes Cordillères. C'est un animal très-doux, mais très-timide. La chair et la peau de la vigogne font à peu près la seule nourriture et l'unique vêtement des Patagons. Le lama partage les travaux du Péruvien, que la *vigogne* revêtit de sa belle laine olivâtre. (A. Mart.)

— Laine de cet animal mise en œuvre. Chapeau de vigogne. Habit de vigogne.

— s. m. Chapeau fait de laine de vigogne. Un bon vigogne.

VIGOLINE. s. f. Bot. Genre de plantes annuelles du Pérou, qui ne contient qu'une espèce cultivée dans nos jardins.

VIGOTE. s. f. Art milit. Planche percée de plusieurs trous, représentant le diamètre du calibre des pièces d'artillerie, et dont on se sert pour assortir les boulets à ces différents calibres.

VIGOUREUSEMENT. adv. Avec vigueur. Attaquer, se défendre vigoureusement. Agir vigoureusement. Soutenir vigoureusement son opinion, son parti.

— Peint. Tableau vigoureusement colorié. Il y a dans ce tableau des parties vigoureusement peintes. Peut-être ce morceau n'est-il pas assez *vigoureusement* colorié. (Dider.)

VIGOUREUX, EUSE. adj. Qui a de la vigueur. Homme vigoureux. [illegible] jeunesse. Des troupes aussi *vigoureuses* que disciplinées. (Boss.) Transporté de joie en voyant la nature, le laboureur impatient fait sortir de l'étable ses bœufs *vigoureux*, et les conduit dans le sillon. (Deleuze.) La vieillesse décrépite peut-elle étendre la *vigoureuse* jeunesse sur sa couche, comme sur le lit de Procuste, et lui retrancher la tête qui dépasse? (Boiste.) Ces corps *vigoureux* où il semble que tout soit nerfs. (Boss.) Les sages d'Égypte avaient étudié le régime qui fait les esprits solides, les corps robustes, les femmes fécondes, et les enfants *vigoureux*. (Id.) La milice d'un tel peuple ne pouvait manquer d'être admirable, puisqu'on y trouvait, avec des courages fermes et des corps vigoureux, une si prompte et si exacte obéissance. (Id.)

— Se dit d'un cheval de haute taille, étoffé, qui a de la force et de l'énergie.

— Se dit au moral. Homme ferme et vigoureux. Douce, familière, agréable autant que ferme et *vigoureuse*, la reine savait persuader et convaincre aussi bien que commander. (Boss.)

— Se dit des choses qui se font avec vigueur, ou il y a de la vigueur. Attaque, résistance vigoureuse. Discours vigoureux. Action vigoureuse. On trouvait quelque chose de plus vigoureux dans les armes et dans le courage de la

maison de France. (Boss.) Une si *vigoureuse* exécution fit grand bruit dans le pays. (Le Sage.) Les efforts *vigoureux*, mais sages, atteignent toujours au succès. (Boiste.)

Ces haines *vigoureuses*
Que doit donner le vice aux âmes vertueuses.
(Molière.)

— Se dit particulièrement en peinture. Touche vigoureuse. Pinceau vigoureux. Dessin vigoureux. Coloris ferme et vigoureux. Des tons vigoureux. ‖ *Coloris vigoureux*. Se dit du coloris, alors que les teintes et les tons, portés à un haut degré d'intensité, et cependant convenablement dégradés, forment des oppositions vives avec les clairs, et accusent franchement et fortement les formes. ‖ *Dessin vigoureux*. Se dit du dessin, alors que le crayon accuse d'un trait ferme, des formes ressenties.

— *Estampe vigoureuse*. Estampe forte de burin et piquante d'effet; le noir y domine, sans préjudice d'un bon système de clair-obscur, ce à quoi concourent le mode de travail du graveur et la bonté du tirage.

— Syn. comp. VIGOUREUX. FORT. ROBUSTE. V. ROBUSTE.

VIGY. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Metz (Moselle); 600 hab.

VIHÂR. s. m. Nom des temples de Buddn, dans l'île de Ceylan.

VIHIERS. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Saumur (Maine-et-Loire); 1,000 hab.

VIJAHUAS. s. m. Bot. Nom des feuilles d'un végétal de Guayaquil, dont la longueur est de 1 mètre 66 sur 66 cent. de largeur. Elles sont vertes et lisses en dessus, blanchâtres et couvertes en dessous d'une poussière fine et gluante. On les emploie dans le pays à couvrir les maisons, à envelopper les marchandises qu'il faut préserver de l'humidité, et dans les déserts à construire à la hâte des huttes.

VIKING. s. m. Hist. sept. Titre que prenait le fils du roi, chez les peuples scandinaves, lorsqu'il commandait une station maritime.

VIL, ILE. adj. (du lat. *vilis*). Bas, abject, méprisable. Homme vil. Homme vil et abject. Homme de vile condition. Vil séducteur. Âme vile et basse. Vil et mercenaire. Vil trafic. Choses viles. Le *vil* mensonge est-il digne d'un cœur où vous régnez? (J.-J. Rouss.) Ainsi l'on a trouvé le moyen de distinguer les naissances illustres d'avec les naissances *viles* et vulgaires. (Boss.) Les exercices les plus *vils* de la religion lui paraissent honorables. (Fléch.) Ils sont les *vils* jouets de leurs passions. (Mass.) Oui, pour moi l'homme *vil* est *vil* dans tous les rangs. (***) Il est toujours *vil* et déshonorant de calomnier celui qui est malheureux. (Napol.) Grand dans la liberté, l'homme est *vil* dans les fers. (La Harpe.) L'hypocrisie est de toutes les dispositions du cœur la plus *vile* ou même la plus impie. (De Senanc.) Aucun homme n'est *vil* aux yeux de la philosophie divine; tous, aux yeux de la philosophie humaine, sont au moins bien peu de chose. (Boiste.) Qu'importe qu'au hasard un sang *vil* soit versé? (Rac.) *Vil* spectacle aux humains des faiblesses d'amour. (Id.) L'homme *vil* porte partout la servitude. (J.-J. Rouss.)

Voudrais-tu qu'à mon âge,
Je fisse de l'amour le *vil* apprentissage? (Rac.)

— Se disait pour Qui est de condition servile.

— *De vil prix*. De peu de valeur. Chose, étoffe de vil prix. ‖ *Cette marchandise est à vil prix*. Elle est à beaucoup meilleur marché qu'à l'ordinaire. ‖ *Vendre à vil prix*. Vendre quelque chose fort au-dessous de sa juste valeur.

— Syn. comp. VIL. BAS. ABJECT. V. BAS. ‖ VIL. AVILI. V. AVILI.

VILAIN. s. m. (du bas lat. *villanus*, fait de *villa*, maison de campagne. On écrivait anciennement *villain*). Autrefois Paysan, roturier, homme de néant. Les nobles et les vilains. Les nobles vivaient sur leurs terres, et s'ils étaient obligés de passer trois ou quatre jours dans la ville, ils affectaient de paraître toujours bottés, pour qu'on ne les prît pas pour des *villains*. (Sainte-Foix.) Avec le temps, les *vilains* ont développé des sentiments et des facultés qui ont fait envie aux nobles. (Boiste.) [illegible]

[illegible]

— Dans le langage ordinaire, on confond à tort le vilain avec le roturier. Le vilain était l'homme attaché à la terre, le paysan, le roturier était celui qui n'était pas noble.

— Prov. *Peine de vilain n'est à rien comptée*. Les souffrances des pauvres touchent peu les riches. ‖ *Il n'est danger que de vilain*. Les hommes grossiers sont les plus dangereux à fréquenter. ‖ *Vilain ne sait ce qu'éperons valent*. Se disait pour faire entendre qu'un noble n'était pas tenu de faire la foi et hommage à un roturier seigneur du fief dominant. ‖ *Il n'y a point de plus belles armes que celles d'un vilain*. Il prend celles qu'il veut.

— Prov. et fig. *Oignez vilain, il vous poindra; poignez vilain, il vous oindra*. Caressez un malhonnête homme, il vous fera du mal; faites-lui du mal; il vous caressera. ‖ Traitez avec trop de douceur un homme sans éducation, il vous rudoiera; rudoyez-le, il vous caressera. [illegible] vieux dicton était usité parmi les nobles d'autrefois, pour rappeler la règle de conduite qu'ils devaient suivre à l'égard des vilains.

— *Vilain botté*. Se disait autrefois, par injure, d'un mauvais cavalier.

— Prov. *Jeux de main, jeux de vilain*, ou *jeu de main, jeu de vilain*. Il n'y a que les mal élevés qui se divertissent à s'entre-frapper, à se donner des coups. ‖ *Vilain affamé demi-enragé*. ‖ *Vilain enrichi ne connaît parent ni ami*. ‖ *Vilain ment volontiers toujours*. ‖ *Vilain ne fera jamais beau fait*. ‖ *Vilain ne se mariera jamais qu'il ne perde*. ‖ *A vilain charbonné d'âne*. A chacun suivant son mérite. ‖ *Au bout de cent ans les rois sont vilains et les vilains sont rois*. ‖ *C'est une savonnette à vilain*. Avant la révolution de 1789 on appelait ainsi les charges de secrétaire du roi, et autres, qu'on pouvait acheter, et qui donnaient la noblesse. ‖ *De vilain jamais bon fait*. ‖ *Fromage, poire et pain est repas de vilain*. ‖ *Les vilains s'entretuent et les seigneurs s'embrassent*. ‖ *Mieux vaut un courtois mort que vilain vif*. ‖ *Priez le vilain, il en fera moins*. ‖ *Qui a le vilain, il a sa proie*. ‖ *Qui prie le vilain se fatigue en vain*. ‖ *Un office acquis par l'argent d'un vilain fait un bon tyran*.

— Avare. C'est un vilain. Que la fièvre te serre, chien de *vilain* à tous les diables. (Mol.)

— Prov. *A vilain vilain et demi*. Un avare doit être traité avec une extrême rigueur.

— Prov. et fig. *Graissez les bottes d'un vilain, il dira qu'on les lui brûle*. Un avare, pour se dispenser de la reconnaissance, se plaint même des services qu'on lui rend.

— Prov. *Il n'est chère que de vilain*. Lorsqu'un avare se résout à donner un repas à quelqu'un, il y met plus de profusion qu'un autre.

— Prov. et fig. *C'est la fille au vilain*. Se dit pour exprimer que la chose dont il s'agit, charge, emplois, grâce, etc., se donne à celui qui en offre le plus. Cette expression a vieilli.

— Fam. *C'est un vilain, fi le vilain!* Se disent d'un homme sale et déshonnête en paroles et en actions.

— Drôle qui choque, qu'on méprise. C'est un petit vilain.

— Métrol. Se disait d'un certain nombre d'espèces qu'il était permis de faire sur le poids d'un marc, plus ou moins pesantes que le poids de l'ordonnance. Celles qui pesaient trop s'appelaient *vilains forts*; celles qui pesaient trop peu s'appelaient *vilains faibles*.

— Ichthyol. Meunier, espèce de poisson.

— Ornith. Vautour de Malte, ou vautour fauve.

— Syn. comp. VILAIN AVARICIEUX. *Vilain* n'a pas autant d'extension qu'avaricieux; car ce dernier désigne un homme qui observe une continuelle lésine tant envers lui qu'à l'égard des autres; et le *vilain* signifie seulement celui qui n'est avare qu'à l'égard des autres.

VILAIN, AINE. adj. (du lat. *vilis*). Qui déplaît à la vue. Vilaine maison. Vilain jardin. Vilain pays. Vilaine étoffe. Vilaine perruque. Vilain habit. Vilain nez. Vilaine jambe.

— Se dit des personnes. Tant que des femmes ne se sont point appelées *vilaines*, on peut les réconcilier. (Boiste.)

— Incommode, désagréable. Vilain chemin. Vilaine rue. Vilain temps. Vilaine voiture. Vilain gîte. Vilain jeu.

— Sale, déshonnête, fâcheux, méchant, infâme, en parlant des personnes, des paroles et des actions. Vilain homme. Vilain caractère. Vilaine âme. Vilaine action. Vilain discours. Vilain métier. Paroles sales et vilaines. Cela est vilain. Il est bien vilain à vous d'en user de la sorte avec votre ami, avec votre bienfaiteur. Jouer un vilain tour à quelqu'un. Être dans un vilain cas, dans une vilaine posture, dans une vilaine position. Je vous dirai franchement que je n'approuve point votre méthode, et que je trouve fort *vilain* d'aimer partout, comme vous faites. (Mol.)

— L'idée qu'on se sera formée que la beauté et les grâces ne peuvent se trouver que dans la noblesse aura fait prendre le mot *vilain*, *vilaine* comme synonyme de *laid*, *déshonnête*, *grossier*.

— Prov. *Tous vilains cas sont reniables*.

— Dangereux. Vilain rhume. Vilaine fièvre. Vilain verglas.

— Avare, qui vit mesquinement.

— Prov. et pop. *Être vilain comme lard jaune*. Être très-avare.

— Anc. cout. Roturier, de condition basse. [illegible] pas tenue par un noble. ‖ *Vilain bien*. Celui qui ne possédait aucune franchise.

— Prov. *Nul n'est vilain si le cœur ne lui meurt*. Il n'y a de méprisable que les hommes sans cœur.

— Exprest. prov. *Lorrain vilain, traître à Dieu et à son prochain*. Se disait des princes lorrains, au temps de la ligue.

— Faucon. Se dit d'un oiseau qui ne suit le gibier que pour le dévorer, et qu'on ne peut affaiter, comme les milans, les corbeaux, qui ne combattent que des poulets.

— Adv. fam. *Il fait vilain*. Le temps est désagréable. ‖ *Il fait vilain marcher*. On marche difficilement.

— *Vilain à*. Cela est fort *vilain* à vous de prêter les mains aux sottises de mon mari. (Mol.)

VILAINE. s. f. S'est dit pour Femme qui n'est pas noble, roturière, etc.

Je suis noble et capitaine
Dans un régiment du roi;
Et c'est d'une vilaine
Que je suis épris, ma foi. (***)

— S'est dit aussi pour Prostituée.

— Hortic. *Vilaine d'Anjou*. Espèce de poire qui est assez bonne. ‖ *Vilaine de la réale*. Poire qui vient dans les premiers jours du mois d'août.

VILAINE. Géogr. Fleuve de France qui passe à Rennes et se jette dans l'Atlantique. Il a donné son nom au département d'Ille-et-Vilaine. ‖ *Ille-et-Vilaine*. V. ILLE-ET-VILAINE.

VILAINE-LA-JUHEL. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Mayenne (Mayenne); 2,500 h.

VILAINEMENT. adv. D'une vilaine manière.

— Grossièrement. Recevoir quelqu'un vilainement.

— Honteusement et lâchement. S'enfuir vilainement.

— D'une manière infâme. Trahir quelqu'un vilainement, le tromper vilainement, l'abandonner vilainement.

— Sordidement. Faire toutes choses vilainement.

— Désagréablement. Se loger vilainement.

— Malproprement. Manger vilainement.

VILE ou **VALI**. Myth. scand. Dixième dieu, un des fils d'Odin: il était audacieux à la guerre et très-habile archer.

VILEBREQUIN. s. m. (pr. *vi-le-bre-kein*; corrupt. de *virebrequin*, qu'on dit encore en Anjou, et qui est formé des deux mots *virer*, tourner, et *brequin*, nom de la mèche de cet outil). Techn. Outil d'artisan qui sert à trouer, à percer du bois, de la pierre, du métal, par le moyen d'une mèche de fer qui a un taillant en spirale, et qu'on fait entrer en la tournant. Le vilebrequin varie de forme suivant les professions. Vilebrequin de menuisier. Vilebrequin de serrurier. La boîte d'un vilebrequin. Le baril d'un vilebrequin. Le manche ou champignon d'un vilebrequin.

— Pop. *Jambes en vilbrequin*. Jambes torses.

— Conchyl. Nom marchand des vermets, et surtout du vermet lombrical, qui ressemble en effet le plus à un tire-bouchon.

— Mécan. Arbre coudé à l'aide duquel on peut convertir le mouvement de rotation continue en mouvement de va-et-vient, ou le mouvement de va-et-vient en mouvement continu, et cela au moyen d'une bielle, d'une corde ou d'une courroie embrassant le coude du vilebrequin.

VILEMENT. adv. D'une manière vile. Du même fond d'orgueil dont on s'élève fièrement au-dessus de ses inférieurs, on rampe *vilement* devant ceux qui sont au-dessus de soi. (La Bruy.)

— Montaigne donne aux Européens qui ont vaincu l'Amérique des mains *vilement* victorieuses. Cette belle expression n'aurait-elle pas convenu à certains envahisseurs?

VILENAGE. s. m. Anc. cout. Fief tenu à cens et à rente. ‖ Habitation des serfs ou vilains.

VILENÉ. adj. m. Blas. Se dit du lion dont on voit le sexe, et dont la verge est d'un autre émail que son corps.

VILENIE. s. f. (rad. *vil*). Ordure, saleté. Maison pleine de vilenie.

— Parole injurieuse. Dire mille vilenies.

— Avarice sordide. Se faire mépriser pour sa vilenie.

— Action basse et vile. Faire cent vilenies en sa vie. L'onction sainte, en nous attachant au domaine du ciel, ne nous délivre pas des infirmités de la terre, de ses travers, de sa *vilenie*, de ses turpitudes. (Napol.)

— Mauvaise nourriture, nourriture malsaine. Manger toutes sortes de vilenies.

— Blas. *Lion sans vilenie* ou *éviré*. Lion qui ne montre point de verge.

VILETÉ. s. f. (rad. *vil*). Bas prix d'une chose. Vileté des denrées.

— Se dit du prix même. Vileté du prix. Deux sortes de résolutions de la vente sont l'objet de ce chapitre: l'une par l'exercice de la faculté de rachat, l'autre par la *vileté* du prix. (Grenier.)

— [illegible] la matière.

VILFACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à un vilfe. ‖ VILFACÉES. s. f. pl. Famille de plantes graminées, ayant pour type le genre vilfe.

VILFE. s. m. Bot. Genre de plantes graminées, renfermant un grand nombre d'espèces répandues dans les contrées intertropicales de l'un et de l'autre hémisphère.

VILMETAS. s. m. Anc. cout. Billet par lequel les receveurs des tailles invitaient les jurats des communautés à leur faire apporter les deniers de la taille.

VILIPENDÉ, ÉE. part. pass. du v. Vilipender. Personne vilipendée.

— *Vilipendé par*. A Sparte, non-seulement un citoyen qui avait manqué de bravoure dans une occasion périlleuse était déclaré infâme par les lois; non-seulement il ne lui était pas permis de se présenter dans les spectacles et les assemblées publiques, mais encore il ne pouvait paraître devant aucune femme ou fille, même dans sa famille, sans être *vilipendé* par elle de la manière la plus sanglante. (Sollent.)

VILIPENDER. v. a. 1re conj. (du lat. *vilipendere*; fait de *vilis*, vil, de peu de valeur; *pendere*, peser, estimer. Traiter de vil, déprimer, traiter avec beaucoup de mépris. Vilipender quelqu'un. Il est fam.

— Se dit aussi des choses. Vilipender une marchandise.

— SE VILIPENDER. v. pron. Se mépriser mutuellement.

— Syn. comp. VILIPENDER. BAFOUER. HONNIR. V. BAFOUER.

VILITÉ. s. f. Se dit aussi pour *vileté*. V. VILETÉ.

VILLA. s. f. (pr. *vil-la*; de l'ital.). Maison de campagne élégante, de construction nouvelle et moins étendue qu'un château. Ce mot s'emploie en parlant de la France et des autres contrées de l'Europe, aussi bien que de l'Italie. Coteau couvert de riantes villas. La *villa* d'Est est la seule *villa* moderne qui m'ait intéressé au milieu des débris des *villas* de tant d'empereurs et de consulaires. (Chateaub.)

— Antiq. rom. Maison des champs.

VILLA. s. m. Bot. Genre de plantes de la famille des graminées, comprenant six espèces.

VILLA-BOA. Géogr. Ville du Brésil, dans l'intérieur des terres, ch.-l. de la prov. de Goyas. On y exploite des mines d'or.

VILLACE. s. f. (pr. *vi-la-ce*). Grande ville mal peuplée et mal bâtie. Très-fam

VILLACH. Géogr. Cercle d'Illyrie, dans le gouvernement de Laybach; 110,000 hab. ‖ Le ch.-l., qui porte le même nom, a 3,000 hab.

VILLACRÉZÈS. s. m. Comm. relig. Membre d'une réforme de franciscains accomplie vers la fin du XIVe siècle, en Espagne, par Pierre de Villacrézès.

VILLAGE. s. m. (pr. *vi-la-je*; du lat. barb. *villagium*; fait de *villa*, maison des champs). Lieu non fermé de murailles, composé principalement de maisons de paysans. Gros village. Petit village. Demeurer au village. Homme, femme, gens de village. Curé de village. Noce de village. Fête de village. Maire de village. Maire de village. L'ennemi occupait les villages entre Tirlemont et Troyes. (L. Gallois.) Le *village* de Charonne se distingue en grand et petit Charonne. (Dulaure.) Arcueil est un *village* situé au-dessus de Gentilly. (Id.) Bagnolet est un *village* à une demie lieue au S. de Pantin. (Id.) Le *village* de Boissy-le-Châtel n'offre rien de remarquable. (Id.) Quelque plaisir que je puisse éprouver en voyant louer les bons princes, et dans les livres et dans les cours, je ne suis content de leur éloge qu'après les avoir entendu louer dans les *villages*. (L'abbé de St-P.) Quand pourrai-je vivre au *village*? Quand serai-je le possesseur d'une petite maison entourée de cerisiers? (Flor.) L'homme célèbre dans les quatre parties du monde peut être malheureux, isolé dans son *village*. (Boiste.)

Cet autre, abject en son langage,
Fait parler les bergers comme on parle au *village*.
(Boileau.)

— Les habitants du village. Assembler tout le village. L'honneur d'être enterré dans cette belle vallée ne s'accordait pas à tous les morts; c'était la récompense d'une vie irréprochable; le *village* assemblé l'adjugeait. (Flor.)

— Fig. et fam. *Le coq du village*. Celui qui a le plus de crédit dans le village.

— Prov. *Cet homme est bien de son village*. Il est bien mal instruit de ce qui se passe dans le monde. ‖ *Ce n'est qu'un sot, il sera marié au village*. Se dit d'un homme qui a peu de capacité pour faire fortune. ‖ *Paré comme une épousée de village*. Paré ridiculement ou avec affectation.

— Prov. et fig. *A gens de village trompette de bois*. Il ne faut aux ignorants, aux gens grossiers, que des choses proportionnées à leur état, à leur goût, à leur intelligence. ‖ *Il ne faut point se moquer des chiens qu'on ne soit hors du village*. Il faut se mettre à l'abri du danger avant de s'en moquer.

— Hist. *Les quatre villages*. Communauté du pays des Grisons.

— *Village royal*. Se disait au moyen âge, d'un bourg qui comprenait une habitation royale. [illegible] tous, comme des villages royaux.

— Jeux. Se dit, au remastecq, de deux dames, deux valets, deux dix ou deux neuf de même couleur.

— Syn. comp. VILLAGE. BOURG. HAMEAU. V. BOURG.

VILLAGEOIS, OISE. s. (pr. *vi-la-jo*a). Habitant de village. Pauvre villageois. Jolie villageoise. Non loin de là, on voit un groupe d'autres jeunes filles qui s'amusent à charger outre mesure un pauvre *villageois*, dont la physionomie un peu naïve excita le rire et la malice de l'essaim folâtre. (Poug.) Chiens, chasseurs, *villageois*, s'assemblent pour sa perte. (La Font.)

— adj. Qui appartient au village, qui est propre aux gens de village. Air villageois. Manières villageoises.

— Molière a dit, par dénigrement: Quelle âme *villageoise*!

— Syn. simpl. Campagnard, paysan, rustre. De ces synonymes, les deux premiers ne sont que du style familier. ‖ Périphr. Habitant des champs, habitant du hameau.

Bénir quelques ... vous verrez en ces lieux
Accourir des hameaux le peuple industrieux.
(Vatout.)

VILLA-HERMOSA. Géogr. Ville d'Espagne, dans le roy. de Valence. Elle avait le titre de duché.

VILLAMBLARD. Géogr. Ch.-l. de canton, arr. de Bergerac (Dordogne) ; 1,200 hab.

VILLAN. adj. m. Comm. Se dit d'une sorte de coton venant d'Alep.

VILLANDRAUT. Géogr. Ch.-l. de canton, arr. de Bazas (Gironde) ; 700 hab.

VILLANELLE. s. f. (pr. *vi-la-nèle* ; de l'ital. *villanella*, rustique, de paysan). Sorte de poésie pastorale dont les couplets finissent par le même refrain. Depuis longtemps on ne fait plus de villanelles. Les villanelles étaient des chansons dans lesquelles on faisait parler des bergers et des bergères de leur tendresse ; on s'en est servi aussi pour exprimer la morale, les maximes d'amour, et tout ce que cette passion peut inspirer de doux et de tendre.

— Air à une voix seule ou à plusieurs parties ; il était originaire du royaume de Naples. Il y a des villanelles qui sont destinées à être chantées.

VILLANI (Giovanni). Célèbre historien de Florence, mort en 1348. Son histoire se distingue autant par la force de la conception que par la pureté et l'élégance du style. Elle a été continuée par son frère et son neveu.

VILLANOVE. s. f. Bot. Genre de la famille des corymbifères, comprenant trois espèces originaires du Pérou.

VILLANUÉVA ou **VILLANOVA.** Géogr. Ville d'Espagne, dans la Catalogne ; 9,000 hab. ‖ VILLANUÉVA DE LA SERÉNA. Ville d'Espagne, dans l'Estramadure ; 19,000 hab.

VILLARD-DE-LOUIS. Géogr. Chef-lieu de cant., arr. de Grenoble (Isère) ; 2,200 hab.

VILLARÉAL. Géogr. Ville d'Espagne, dans le roy. de Valence ; 8,000 hab. ‖ Ville de Portugal, prov. de Tras-os-Montès ; 4,000 hab.

VILLARÉSIE. s. f. Bot. Genre de plantes établi pour un arbre du Brésil et du Chili. On fait avec son bois des planches et d'excellentes poutres. La villarésie est très-propre à décorer agréablement les allées et les promenades, qu'elle égaie par sa belle verdure et son ombrage, par sa cime épaisse et touffue.

VILLARET (Guillaume). Grand-maître de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, de 1300 à 1307 ; signala son court magistère par le rétablissement de la discipline dans l'ordre. Il avait formé le projet de prendre Rhodes aux Vénitiens, lorsqu'il mourut. ‖ VILLARET (Foulques de). Lui succéda en 1307. Il continua ses projets et s'empara de Rhodes en 1310. Malgré les services qu'il avait rendus, accusé de négliger les intérêts publics pour ne s'occuper que des siens propres, il fut forcé de se démettre en 1319, et mourut en 1327. ‖ VILLARET (Claude). Né à Paris en 1715, et mort en 1766 ; est surtout connu par sa continuation de l'Histoire de France de l'abbé Velly.

— VILLARET DE JOYEUSE (Le comte Louis-Thomas). Célèbre marin, né à Auch en 1750, mort en 1812 ; se distingua dans la guerre de l'Inde. Il perdit la bataille de Brest contre les Anglais. Bonaparte, en 1801, lui donna le commandement des forces navales destinées contre Saint-Domingue. Nommé capitaine-général de la Martinique et de Sainte-Lucie, il s'y défendit avec vigueur contre les Anglais, et ne se rendit qu'en 1809.

VILLA-RICA. (de l'esp. *villa*, ville ; *rica*, riche, à cause de ses riches mines). Géogr. Ville du Brésil, ch.-lieu de la prov. de Minas-Geraes ; 10,000 hab. Mines d'or et de diamants.

VILLARS. Illustre maison de France, originaire de Lyon, qui a donné cinq archevêques de suite à la ville de Vienne, et a produit plusieurs généraux distingués. Le plus célèbre est Louis-Hector, marquis, puis duc de Villars, né en 1653, mort en 1734. Il se signala très-jeune au passage du Rhin et à la bataille de Senef, entra dans la diplomatie à la paix, et fit preuve d'un véritable talent. Quand la guerre de la succession d'Espagne éclata, il reprit les armes. En 1702, il commanda en chef pour la première fois. Après la bataille de Friedlingen, il fut ap-

France, que Louis XIV ratifia. En 1704, il fut envoyé contre les camisards des Cévennes, et de 1705 à 1707, il tint tête à Marlborough ; mais il fut battu à Malplaquet. Villars sauva la France par la bataille de Denain, qu'il gagna sur le prince Eugène. Après la mort de Louis XIV, il fit partie du conseil de régence. Louis XV l'envoya en Italie, où il mourut, après avoir conquis rapidement le Milanais et le duché de Mantoue. Il brillait par tous les avantages du corps et de l'esprit, mais il ternit sa gloire par de scandaleuses rapines.

VILLARSIE. s. f. (du botaniste *Villars*). Bot. Genre de plantes gentianées, ayant pour type une plante de la Caroline qui se trouve dans les eaux stagnantes. On en connaît une douzaine d'espèces, dont une seule est indigène, c'est la villarsie nymphoïde, très-propre à orner les pièces d'eau dans les jardins paysagers.

VILLATIQUE. adj. des 2 g. S'est dit pour De la campagne ; qui lui appartient ; qui lui ressemble.

VILLAVICIOSA. Hist. Bourg d'Espagne, dans la Nouvelle-Castille, près duquel Philippe V, roi d'Espagne, remporta en 1710 une victoire sur les Autrichiens. Le duc de Vendôme commandait l'armée espagnole.

VILLDENOVE. s. f. Bot. Genre de plantes établi pour un arbre du Mexique, que l'on cultive dans les jardins de Paris et de Madrid.

VILLE. s. f. (pr. *vi-le* ; du lat. *villa*, maison de campagne ; mot auquel on a donné le sens de ville dans la basse latinité). Assemblage d'un grand nombre de maisons disposées par rues, et souvent entourées d'une clôture commune, qui est ordinairement de murs et de fossés. Grande ville. Bonne ville. Petite ville. Ville murée, close de murailles. Ville fermée. Ville ouverte. Ville démantelée. Ville capitale. Ville épiscopale. Ville maritime. Ville frontière. Ville forte. Ville de guerre. Ville de commerce. Ville marchande. Ville de grand passage. Ville riche. Ville fort peuplée. Ville déserte. Fortifier, assiéger, défendre, prendre, bâtir, détruire, raser une ville. Porter les clefs de la ville au roi. Gagner une ville. Maison de ville. La ville et les faubourgs. La haute et la basse ville. La ville neuve. La vieille ville. Aller par la ville. Donner à quelqu'un la ville pour prison. Faire un tour de ville, un tour en ville. Faire les quatre coins et le milieu de la ville pour chercher quelqu'un. Parcourir tous les quartiers de la ville. Demeurer au centre, au cœur de la ville, à l'autre bout de la ville. Il court un bruit par la ville, dans la ville. Bruit de ville. Enfant de la ville. Sens est une *ville* très-ancienne de la Celtique. (Dulaure.) Coulommiers est une petite *ville* située sur un bras du grand Morin. (Id.) Rambert est une jolie *ville* de la Franconie. (Mme de Genlis.) En vérité, madame, c'est une chose étrange que les petites *villes* : on n'y sait point du tout son monde. (Mol.) Il y avait une chose que je désirais passionnément, c'était d'entrer dans quelque *ville*. (B. de St-P.) Les *villes* les plus nombreuses assemblent leurs peuples pour rendre à M. de Montausier les honneurs funèbres. (Fléch.) *Villes* que nos ennemis s'étaient déjà partagées, vous êtes encore dans l'enceinte de notre empire. (Id.) Nos *villes* seraient abîmées et réduites en cendre, si Dieu ne trouvait encore parmi nous des serviteurs fidèles. (Mass.) Quelle gloire pour un roi de faire dire de soi : Heureuses les *villes* et les campagnes qui virent renaître sous son règne l'abondance, la justice, et la paix. (Id.) La religion a peuplé de sages les *villes*, les empires et les déserts. (Id.)

— Dans la plupart des pays, on appelle *ville*, par opposition à bourg et à village, non pas seulement un assemblage de maisons plus considérable, mais une réunion d'hommes placés sous l'administration d'un magistrat municipal et jouissant de certains priviléges, comme le droit d'exercer le commerce, les arts et les métiers. L'origine des villes remonte à la plus haute antiquité. Dès que l'instinct social et surtout le besoin de se protéger mutuellement contre les attaques de familles plus puissantes eurent poussé un certain nombre de familles à se réunir et à s'associer dans l'intérêt de leur défense commune, il y eut des villes. On ne tarda pas à les entourer de murailles pour les mettre à l'abri des brigandages ou des insultes des hordes errantes. Les premières villes furent bâties sous le doux ciel de l'Asie, de l'Afrique, de la Grèce et de l'Italie. Les Égyptiens et les Phéniciens en fondèrent un grand nombre, qui toutes atteignirent bientôt un haut degré de prospérité. L'histoire mentionne plusieurs confédérations entre des villes dès les temps les plus reculés, comme la confédération phénicienne, qui comprenait Tyr, Sidon et d'autres villes, et la ligue achéenne, conclue par les plus puissantes cités helléniques, dans le but de briser la suprématie des Macédoniens. De bonne heure il y eut des villes dans les Gaules. Sous le règne d'Auguste, les Romains commencèrent à fonder des colonies en Allemagne. Ils ne tardèrent pas également à bâtir des villes et des bourgs, qui, détruits en partie par les Allemands, ne furent réédifiés que sous la domination des Francs. Ce fut Charlemagne qui habitua les Allemands à vivre dans les villes, dont il fonda un grand nombre. Les grands priviléges que l'empereur Henri Ier accorda aux bourgeois des villes firent surmonter peu à peu leur aversion pour une vie sédentaire. Les brigandages exercés par les nobles dans les campagnes, en forçant les paysans à chercher un

sperité. Avec le temps, dans toute l'Europe civilisée, les villes obtinrent le droit de se faire représenter dans les assemblées politiques, c'est-à-dire une part dans le gouvernement de l'État, et elles devinrent ainsi des foyers de lumières et des centres de prospérité matérielle.

— Antiq. Lorsque les Grecs bâtissaient de nouvelles villes, ils les mettaient toujours sous la protection de quelque divinité. ‖ Il y avait chez eux plusieurs villes qui jouissaient du droit d'asile. Ces refuges ne furent d'abord établis que pour des délits involontaires ; mais dans la suite ils furent assurés même pour les criminels condamnés, pour les esclaves fugitifs, pour les banqueroutiers frauduleux, et d'autres personnes de cette espèce, chargées de crimes et de mauvaises actions. ‖ Les anciens employaient pour bâtir une ville certaines formalités. Ils choisissaient d'abord un jour favorable, et traçaient un sillon avec la charrue autour de l'endroit où ils voulaient bâtir. La charrue était tirée par un taureau et une vache de couleur blanche, pour désigner la pureté de ceux qui devaient habiter la nouvelle ville, les animaux étaient attelés de façon que la vache était en dedans, pour signifier que la femme devait se mêler des affaires domestiques, et le mari s'occuper de celles du dehors. A l'endroit où l'on voulait établir une entrée, on soulevait la charrue, et on la portait à quelques pas, ce qui faisait nommer ces ouvertures *portes*. Quoique souvent regardées comme inviolables, les portes n'étaient pas sacrées au même degré que les murs.

— *Le corps de ville*, ou simplement *la ville*. Le corps des officiers municipaux. Présenter au roi le corps de ville. Harangue de ville.

— *L'hôtel de ville, la maison de ville*. L'hôtel, la maison où se réunit habituellement le conseil municipal. Louis XIV fut magnifiquement reçu à l'hôtel de *ville*. (Anquet.)

— *Avoir une partie de son bien sur la ville*. Avoir une partie de son bien en rentes sur l'hôtel de ville de Paris.

— *Sergent de ville*. V. SERGENT.

— *Ville de commerce, ville marchande*. Ville où le commerce est considérable.

— *Ville d'entrepôt*. Ville où les marchandises sont expédiées pour passer outre.

— *Villes anséatiques*. V. ANSÉATIQUE.

— *Bonne ville*. Qualification honorable accordée par nos rois à certaines villes plus ou moins considérables.

— *La ville est bonne*. On y trouve aisément tout ce dont on a besoin.

— Fam. *Être à la ville*. N'être point à la campagne. ‖ *Être en ville*. N'être pas actuellement chez soi. ‖ *Dîner, souper en ville*. Dans une maison où l'on est invité.

— *Habit de ville*. Habit qu'on porte ordinairement quand on sort de chez soi. ‖ Habit différent de celui qu'on est obligé de porter dans l'exercice de certaines fonctions.

— *Faire faire un tour de ville*. Se disait de celui qu'on fouettait par les carrefours.

— Prov. *Autant de villes, autant de guides*. ‖ *Selon la ville les bourgeois*.

— Prov. et fig. *Ville qui parlemente est à moitié rendue*. Une personne qui écoute les propositions qu'on lui fait n'est pas éloignée d'accorder ce qu'on lui demande.

— Fig. et fam. *Avoir ville gagnée*. Se dit en parlant de toute difficulté vaincue, surmontée.

— Les habitants d'une ville. Toute la ville est allée au-devant de lui. Toute la ville parle de cette nouvelle. Avoir chez soi la ville et la cour, la ville et les faubourgs. Recevoir et traiter toute la ville. La *ville* croirait dégénérer en ne copiant pas les mœurs de la cour. (Mass.) Charmer également la *ville* et les provinces. (Boil.)

Verras-tu d'un esprit tranquille
Chez ta femme aborder et la cour et la *ville* ? (Boil.)

— *Bruit de ville, historiette de ville*. Bruit, historiette qui court parmi les habitants de la ville.

— Ce qu'elle contient.

— Ses monuments, ses établissements, etc.

— Absol. Séjour des villes, vie qu'on y mène, mœurs qui y règnent. Aimer mieux la ville que les champs. Préférer la campagne à la ville. Malade à la *ville* ainsi qu'à la campagne. (Boil.) La *ville* dégoûte de la province, la cour détrompe de la *ville*, et la *ville* guérit de la cour. (La Bruy.)

— S'est dit autrefois pour Village. C'est pour cela que tant de noms propres de lieux sont formés de ce mot.

— Prov. *Les faubourg sont plus grands que la ville*. Se dit de toutes les choses dans lesquelles l'accessoire efface l'objet principal. ‖ On dit, dans un sens analogue, *les maisons empêchent de voir la ville*. ‖ *Ville prise, château rendu*. Quand on a obtenu un grand avantage, on n'éprouve plus de difficultés pour le reste. ‖ *Crier ville gagnée*. Se vanter bien haut d'un avantage qu'on vient de remporter.

— Poét. *La ville éternelle*. La ville de Rome.

— Numism. *Médailles des villes*. Celles qui sont frappées dans les villes autonomes de l'antiquité, et qui en portent le nom et les emblèmes. On a des médailles de plus d'un millier de villes.

— Philol. *Éditions des villes*. V. [illegible].

— Anc. cout. *Villes d'arrêt*. Villes dans lesquelles il était permis aux bourgeois de faire

[illegible] non domicilié, encore que ses créanciers n'eussent point de titre exécutoire. ‖ *Ville baptice*. Ville qui n'avait point de commune. ‖ *Ville d'étape*. V. ÉTAPE. ‖ *Ville de loi*. Ville où il y avait des maîtrises. ‖ Ville qui avait une commune. Se disait par opposition à ville baptice. ‖ *Villes de paix*. Ville où les différends ne pouvaient se vider en justice, par opposition à plusieurs autres où les combats étaient admis. Paris a toujours été une ville de paix. ‖ *Perdre la ville*. Être banni. ‖ *Ravoir la ville*. Être rappelé. ‖ *Ôter la ville*. Bannir. ‖ *Rendre la ville*. Rappeler d'exil.

— Hist. *Ville libre*. Ville qui ne relève d'aucune puissance, nomme ses magistrats et se gouverne par ses lois. Hambourg, Brême, Lubeck et Francfort, sont des villes libres. ‖ Dans l'ancien empire d'Allemagne, il y avait beaucoup de villes libres qui ne relevaient d'aucun seigneur, et qui avaient un gouvernement particulier, presque toujours républicain ; la plupart de ces villes étaient en même temps villes impériales, c'est-à-dire, sous la protection immédiate de l'empereur d'Allemagne.

— Imprim. *Ouvrage de ville*. Ouvrage de peu d'étendue, et qu'on tire en petit nombre.

— Syn. comp. VILLE, CITÉ. V. CITÉ.

VILLÉ, ÉE. adj. S'est dit pour Vieilli.

VILLÉ. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Schelestadt (Bas-Rhin) ; 1,100 hab.

VILLEBRUMIER. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Montauban (Tarn-et-Garonne) ; 800 hab.

VILLE-CASTIN. s. m. Sorte de laine d'Espagne.

VILLE-D'AVRAY. Géogr. Village du département de Seine-et-Oise, à l'une des entrées du parc de Saint-Cloud ; 500 hab. Beau château.

VILLEDIEU. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. d'Avranches (Manche) ; 3,000 hab. ‖ Ch.-l. de cant., arr. de Poitiers (Vienne) ; 880 hab.

VILLEDIEU (Marie-Hortense Desjardins, dame de). Née en 1632, à Alençon, morte en 1683, vécut chez la duchesse de Rohan, où ses grâces et ses talents poétiques lui donnèrent de nombreux adorateurs. Elle a composé des poésies fugitives estimées, des romans, etc.

VILLE-EN-TARDENOIS. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Reims (Marne) ; 500 hab.

VILLEFAGNAN. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Ruffec (Charente) ; 1,700 hab.

VILLEFORT. Géog. Ch.-l. de cant., arr. de Mende (Lozère) ; 1,600 hab.

VILLEFRANCHE. Géogr. Ville des États sardes, prise en 1744 par le prince de Conti, et en 1792, par le général Anselme ; 2,000 hab. ‖ VILLEFRANCHE-SUR-AVEYRON. Ch.-l. d'arrond. (Aveyron) ; 8,700 hab. ; à 635 kilom. de Paris. ‖ VILLEFRANCHE-DE-LAURAGUAIS. Ch.-l. d'arr. (Haute-Garonne) ; 2,800 hab. ; à 750 kilom. de Paris. ‖ VILLEFRANCHE-SUR-SAÔNE. Ch.-l. d'arr. (Rhône) ; 7,500 hab. ; à 433 kilom. de Paris. ‖ VILLEFRANCHE. Chef-lieu de cant., arr. d'Albi (Tarn) ; 1,850 hab. ‖ VILLEFRANCHE-DE-BELVIS. Chef-lieu de cant., arr. de Sarlat (Dordogne) ; 1,800 hab. ‖ VILLEFRANCHE-DE-LONGCHAPT. Ch.-lieu de canton, arr. de Bergerac (Dordogne) ; 800 hab.

VILLEGAS (Et.-Manuel). Poète espagnol, né en 1585, mort en 1669, a composé des poésies érotiques qui n'ont pas été surpassées.

VILLÉGIATURE. s. f. (de l'ital. *villeggiatura*). Néol. Séjour que les personnes aisées font à la campagne pendant la belle saison.

VILLEHARDOUIN (Geoffroi de). Chroniqueur, né vers 1167, fit partie de la quatrième croisade. Il assista à la prise de Constantinople, continua à servir dans la terre sainte, et mourut en Thessalie vers 1213. Nous avons de lui l'Histoire de la conquête de Constantinople. Intéressant par les faits qu'il raconte, et dans lesquels l'auteur fut témoin et acteur, cet ouvrage a encore droit à notre attention comme un des plus anciens monuments de la prose française. ‖ Un neveu de l'historien s'empara de la principauté d'Achaïe en 1206, et y fonda une dynastie. Il mourut en 1228.

VILLEJUIF. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Sceaux (Seine) ; 1,400 hab.

VILLEMARÈT. s. m. Hortic. Variété de tulipe.

VILLEMÉTRIE. s. f. Bot. Genre de plantes établi pour placer une espèce annuelle qui croît dans les sables de diverses parties de l'Europe.

VILLEMUR. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Toulouse (Haute-Garonne) ; 6,100 hab.

VILLÉNA. Géogr. Ville d'Espagne, prov. d'Alicante ; 9,600 hab.

VILLENA (Henri, marquis de). Grand-maître de l'ordre de Calatrava, né vers l'an 1380, mort en 1434, est mis au premier rang parmi les écrivains espagnols du XVe siècle. ‖ VILLENA (San-Fernandez Pacheco, marquis de). Favori de Henri VI, roi de Castille, eut tout le pouvoir au commencement du règne de Henri en 1454, mais se rendit odieux aux grands en s'opposant à leurs prétentions, ce qui le fit disgracier. Il se mit alors à la tête des mécontents, mais il ne tarda pas à recouvrer la faveur du prince. Il mourut en 1474.

VILLENAGE. s. m. Condition des vilains

[illegible] ‖ *Tenue en villenage*. Tenue des héritages, à charge de rendre au seigneur les services que lui doivent les vilains, tels que charriage de fumier, etc.

VILLENAUXE. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Nogent-sur-Seine (Aube) ; 2,700 hab.

VILLENEUVE. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Villefranche-de-Rouergue (Aveyron) ; 2,400 hab. ‖ VILLENEUVE-D'AGEN. Ch.-l. d'arr. (Lot-et-Garonne) ; 11,300 hab. ; à 571 kilom. de Paris. ‖ VILLENEUVE-DE-BERG. Ch.-l. de cant., arr. de Privas (Ardèche) ; 2,800 hab. ‖ VILLENEUVE-L'ARCHEVÊQUE. Ch.-l. de cant., arrond. de Sens (Yonne) ; 2,000 hab. ‖ VILLENEUVE-LE-ROI. Ch.-lieu de cant., arr. de Joigny (Yonne) ; [illegible] hab. ‖ VILLENEUVE-LÈS-AVIGNON. Ch.-l. de canton, arr. d'Uzès (Gard) ; 3,600 hab. ‖ VILLENEUVE-DE-MARSAN. Chef-lieu de canton, arr. de Mont-de-Marsan (Landes) ; [illegible] hab. ‖ VILLENEUVE-SAINT-GEORGES. [illegible] de Seine-et-Oise, à 17 kilom. de Paris ; 1,[illegible] hab.

VILLENEUVE (Huon de). Poète français qui florissait sous Philippe-Auguste, a laissé dix ou douze romans de chevalerie. ‖ VILLENEUVE (Romée ou Roméo de). Connétable et grand-sénéchal de Provence, né vers 1170, [illegible]

vint le principal ministre de Bérenger, comte de Provence, et contribua beaucoup à l'éclat de son règne tant par ses expéditions maritimes que par ses actes politiques. ‖ VILLENEUVE (P.-Ch.-J.-B.-Silvestre). Vice-amiral, commanda l'arrière-garde à la malheureuse bataille d'Aboukir en 1799, eut un avantage léger sur Robert Calder, ne poussa point la victoire, se laissa battre par Nelson à Trafalgar en 1805. Vaincu et fait prisonnier, il se donna la mort l'année suivante, pour ne pas survivre à sa défaite.

VILLENEUVE. s. f. Hortic. Variété de tulipe.

VILLENEUX, EUSE. adj. Anc. cout. Qui appartient aux vilains, à la roture.

VILLERÉAL. Géogr. Ch.-lieu de cant., arr. de Villeneuve d'Agen (Lot-et-Garonne); 1,400 hab.

VILLEROI (Nicolas de Neufville, seigneur de). Né en 1542, mort en 1617, fut employé par Catherine de Médicis dans deux négociations importantes en Italie, devint secrétaire d'Etat en 1567, se maintint sous Charles IX et Henri III, mais fut destitué en 1588 comme partisan des Guises. Il recouvra ce poste en 1594, et le conserva jusqu'en 1614. Il a laissé les Manœuvres d'Etat. ‖ VILLEROI (Fr. de Neufville, duc de). Né en 1643, mort en 1730, ne se fit connaître dans sa jeunesse que par ses galanteries. S'étant distingué à Nerwinde en 1693, il fut tout à coup nommé maréchal de France. Chargé d'un commandement en chef en 1695 et en 1696, il commit les fautes les plus grossières.

VILLERS-BOCAGE. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Caen (Calvados); 1,280 hab. ‖ Ch.-l. de cant., arr. d'Amiens (Somme); 500 hab.

VILLERS-COTERETS. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Soissons (Aisne); 2,700 hab.

VILLERS-EN-CAUCHIES. Hist. Village du département du Nord, célèbre par le combat qui s'y livra, le 24 avril 1794, entre les Français et les Anglais.

VILLERS-FARLAY. Ch.-l. de cant., arr. de Poligny (Jura); 1,000 hab.

VILLERS-SEXEL. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Lure (Haute-Saône); 1,300 hab.

VILLE-SUR-TOURBES. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Sainte-Menehould (Marne); 500 hab.

VILLETTE. s. f. (pr. *vi-lè-te*; dimin. de *ville*). S'est dit pour Très-petite ville.

VILLETTE. Géogr. Village près de Paris, cant. de Pantin, arr. de Saint-Denis (Seine); 5,000 hab. Le canal de l'Ourcq y forme un beau bassin, où prennent naissance les canaux Saint-Martin et Saint-Denis.

VILLEUX, EUSE. adj. (pr. *vil-leu*; du lat. *villosus*; fait de *villus*, poil). Hist. nat. Qui est chargé de poils, qui est velu. L'actinerie villeuse a ses tentacules villeux, lanugineux. L'anthropogon villeux a ses feuilles velues.

— Bot. Qui est encore d'un duvet doux.

— Anat. Qui a rapport aux villosités, ou qui présente des villosités. ‖ *Membranes villeuses.* Celles dont la surface est couverte de villosités qui la rendent douce au toucher et comme veloutée. ‖ *Membranes villeuses simples.* Les membranes séreuses. ‖ *Membranes villeuses compliquées* ou *folliculeuses.* Les membranes muqueuses. ‖ *Tunique villeuse.* La membrane des intestins.

VILLIA. Loi romaine décrétée sous les auspices du tribun du peuple Villiens, l'an 178 av. J.-C. Elle ordonna que l'on ne pourrait parvenir à la questure avant 25 ans, à l'édilité ou au tribunat avant 27 ou 28, à la préture avant 30, et au consulat avant 43.

VILLICAIN. s. m. S'est dit pour Concierge. ‖ Paysan.

VILLICHIE. s. f. Bot. Genre de plantes du Mexique.

VILLIERS DE L'ISLE-ADAM. (Philippe de). Né en 1464, mort en 1534, fut élu en 1521 grand maître de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem [illegible] Rhodes en 1522. Avec des [illegible] 4 à 5,000 soldats, il soutint pendant cinq mois un siége contre une armée de 200,000 hommes, commandée par le sultan Soliman. Enfin, après la plus héroïque résistance, il se rendit aux conditions les plus honorables.

VILLIFÈRE. adj. des 2 g. (pr. *vil-li-fè-re*; ét. lat., *villus*, poil; *fero*, porter). Bot. Qui porte de longs poils. Feuilles villifères. Rameaux villifères.

VILLOISON (J.-B. d'Ansse de). Helléniste distingué, né à Corbeil en 1750, mort en 1805, a publié de nombreux et importants ouvrages sur la Grèce et la langue grecque.

VILLON (Fr.) Un des plus anciens poëtes français, né à Paris en 1431, mort vers la fin du XVe siècle, mena une vie fort déréglée. Pauvre, oisif et vicieux, il se fit plusieurs fois emprisonner pour vol, puis fut condamné par le Châtelet à être pendu; le Parlement, sur son appel, commua la peine en un bannissement. De nouveaux méfaits le firent remettre en prison; Louis XI, qui faisait cas de son talent, lui accorda encore sa grâce. Les œuvres de Villon sont dignes de sa vie : l'impiété, l'immoralité, la satire grossière y dominent, mais on y reconnaît un tour vif et spirituel, du mordant, de la verve, de la souplesse, et un talent réel de versificateur et de conteur. Villon est le véritable auteur du genre marotique, que Marot n'a fait que perfectionner.

VILLONNER. v. a. 1re conj. S'est dit pour Voler, tromper.

VILLORITE. s. f. Bot. Genre de plantes.

VILLOSITÉ. s. f. (pr. *vil-lo-zi-té*; du lat. *villositas*). Anat. Se dit de petits prolongements ou plis des membranes muqueuses, de formes variées et plus ou moins ténus qui rendent la surface libre de ces membranes douce et comme veloutée. Rudolphi et Albrecht Meckel ont dit que dans les *villosités* intestinales existe un tissu d'une nature particulière, une sorte de spongiosité destinée à effectuer immédiatement l'absorption alimentaire. (Adelon.)

VILLOTTE. s. f. (pr. *vi-lo-te*). S'est dit d'une petite ville. Fam.

VILLOUNA. s. m. Relat. Titre que les anciens Péruviens donnaient au souverain pontife du soleil.

VILLUS. s. m. (pr. *vil-luss*; du lat. *villus*, poil). Bot. Assemblage de poils couchés, membraneux et un peu mous.

VILMANSTRAD. Hist. Ville de Russie, près de laquelle les Russes remportèrent une grande victoire sur les Suédois en 1741.

VILMÔDE. Myth. scand. Sage renommé dont tous les sages étaient descendus.

VILNA. Géogr. Ville de la Russie d'Europe, sur la Vilna, ch.-l. du gouv. de Vilna; 25,000 h. Ancienne capitale de la Lithuanie. ‖ Le gouvernement a 1,357,000 hab. Ce fut une des provinces qui échurent à la Russie lors du partage de la Pologne en 1793.

VILONITE. s. f. Minér. V. WILONITE.

VILVORDE. Géogr. Ville de Belgique. Grande maison de correction; 3,000 hab.

VIMAIRE. s. f. (ét. lat., *vis*, force; *major*, majeure). Eaux et for. Dégât causé dans les forêts par les ouragans.

— Se disait de tout accident causé par force majeure.

VIMBRE. s. m. Ichthyol. Nom de deux poissons, l'un du genre cyprin et l'autre du genre salmone.

VIME. s. m. Bot. Ancien nom de l'osier.

VIMEN. s. m. Bot. Jet ou branche ligneuse qui est flexible comme de l'osier.

VIMEUX (LE). Petite contrée de France dans la Picardie, aujourd'hui comprise dans le département de la Somme, avait pour lieu principal Saint-Valery-sur-Somme.

VIMIEIRO. Hist. Ville de Portugal, où les Français, commandés par Junot, furent défaits le 21 août 1808.

VIMINAIRE. s. f. Bot. Genre de plantes.

VIMINAL, ALE. adj. (du lat. *Viminalis*; fait de *vimen*, osier, parce que ce mont était originairement planté d'osier). Antiq. rom. Qui est couvert d'osiers. ‖ *Le mont Viminal* ou *le Viminal.* Une des sept collines de Rome. Servius Tullius renferma le mont Viminal dans la ville. ‖ *Porte viminale.* Une des sept portes de Rome, entre la porte Colline et l'Esquiline. ‖ Il y avait aussi le *champ Viminal.*

— Myth. lat. Surnom de Jupiter, adoré sur le mont Viminal. On dit aussi *Jupiter viminien.*

VIMINALIE. s. f. Bot. Genre de plantes.

VIMINALIES. s. f. pl. Antiq. Fêtes que l'on célébrait, à Rome, sur le mont Viminal.

VIMOUTIERS. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. d'Argentan (Orne); 4,100 hab.

VIMY. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. d'Arras (Pas-de-Calais); 1,150 hab.

VIN. s. m. (du lat. *vinum*). Liqueur bonne à boire que l'on tire du raisin. Vin rouge. Vin blanc. Vin paillet. Vin gris. Vin couleur d'œil de perdrix. Vin clairet. Vin rosé. Vin mousseux. Vin de paille. Vin qui n'a point cuvé. Vin excellent. Vin exquis. Vin doux et piquant. Vin qui a de la sève, qui a vert et [illegible] corps, qui a [illegible]. Vin net. Vin nouveau. Vin vieux. Vin coulant et aisé à boire. Vin de bon cru. Vin généreux. Vin loyal et marchand. Vin de primeur. Vin prompt à boire. Vin qui est en boite. Vin qui se maintient, qui se soutient, qui a de la force. Vin de l'arrière-saison. Vin de la première cuvée, de la seconde cuvée. Vin de garde. Vin bon à garder. Vin qui porte l'eau. Vin clair. Vin rassis. Vin reposé. Vin tiré au clair. Gros vin. Petit vin. Vin faible. Vin vert. Vin âpre. Vin dur. Vin léger. Vin fumeux. Vin violent. Vin malfaisant. Vin traître. Vin capiteux. Vin qui porte à la tête. Vin qui donne dans la tête. Vin de pressurage. Vin de quête. Vin doucereux. Vin qui a de la liqueur. Vin mince. Vin plat. Vin trouble. Vin louche. Vin qui pèche en couleur. Vin qui file. Vin qui jaunit. Vin qui graisse, qui s'engraisse, qui tourne à la graisse. Vin gras. Vin gâté. Vin passé. Vin poussé. Vin besaigre. Vin qui sent l'évent. Vin éventé. Vin qui sent le fût. Vin battu. Vin mixtionné. Vin sophistiqué. Vin frelaté. Vin cuit. Vin brûlé. Vin soufré. Vin fin. Vin de cabaret. La lie du vin. Vin muscat. Vins de toutes les qualités. Quai, marché aux vins. L'entrepôt des vins. Droit sur les vins. Négociant en vins. Le commerce des vins. Les vins sont très-chers. Tonneau de vin. Muid de vin. Pièce de vin. Quartaut de vin. Bouteille de vin. Pinte de vin. Verre de vin. Faire du vin. Entamer du vin. Encaver du vin. Avoir du vin en cave. Percer du vin. Avoir du vin en perce. Vendre du vin en gros et en détail. Coller du vin. Eclaircir du vin. Tirer, mettre du vin en bouteilles. Boire du vin. Prendre un doigt de vin, une goutte de vin. Boire son vin pur, son vin sec. Tremper son vin. Goûter bien le vin. Aimer le vin. Etre sujet au vin. Une quantité de pain et de *vin.* (Mol.) Allons, qu'on donne du *vin* à M. Jourdain et à ces messieurs. (Id.) Le *vin* est le partage des dieux. (La Font.) Elle avait grand soin de lui faire boire de temps en temps de grands coups de *vin* un peu trempé. (Le Sage.) Nous nous joignîmes à ces vivants, et les aidâmes à serrer les meilleurs *vins* de M. le comte. (Id.) On nous apporta d'assez bon *vin*, que l'envie d'en goûter me fit trouver encore meilleur qu'il n'était. (Id.) Je me procurais par ces occasions quelques bouteilles de *vin* vieux, afin d'augmenter la gaîté de nos repas indiens, par ces douces et cordiales productions de l'Europe. (B. de St-P.) Que de peine avec mon argent! je la crains plus que je n'aime le bon *vin.* (J.-J. Rouss.) De tous les dons du ciel le *vin* est le plus cher. (Gilbert.)

— Chim. Le vin est une liqueur alcoolique qu'on obtient par la fermentation du raisin. Il est composé d'alcool, de matières sucrées, d'acide malique, d'acide tartrique, de tartrate acidule de potasse, d'acide acétique, d'une matière colorante qui a quelque analogie avec le tannin, et quelquefois d'une substance aromatique. La matière colorante ne se rencontre que dans les vins rouges; seulement une partie de l'acide acétique peut se développer pendant la fermentation. Lorsque celle-ci est terminée, il reste toujours une quantité variable de sucre non décomposée, quantité d'autant plus grande dans le vin qu'il y en avait davantage en dissolution dans le moût. Cependant les raisins donnent en général un vin d'autant plus alcoolique qu'ils sont plus sucrés; tels sont les vins des pays méridionaux. Lorsqu'on veut que ces vins conservent, après la fermentation, une proportion assez considérable de matière sucrée pour avoir une saveur douce, souvent on fait évaporer une portion du moût jusqu'à consistance siropeuse, et on la mêle avec l'autre portion avant la fermentation. Ces vins s'appellent vulgairement *vins cuits*; tels sont ceux de Malaga, de Rota, etc. Outre les divers matériaux dont nous venons de parler, les vins contiennent quelquefois de l'acide carbonique, qui les rend mousseux : c'est ce qui a lieu quand on les met en bouteille avant que la fermentation soit achevée. Les vins sont toniques et stimulants, et ils possèdent d'autant plus cette dernière propriété qu'ils sont plus alcooliques. Ceux qui contiennent beaucoup de tartre et de matière colorante, comme les vins de Bordeaux, sont toniques et astringents. Ceux qui sont blancs et acidules sont diurétiques. Souvent les vins et surtout les blancs, deviennent filants et glaireux. On y remédie au moyen d'un peu de tannin dissous dans de l'alcool et versé dans le vin. Selon MM. Liébig et Pelouze, l'arome et le bouquet des vins est dû à un principe analogue à un éther, qu'ils ont isolé, et qu'ils ont appelé *éther œnanthique*, mais ces expériences exigent encore quelques recherches, car cet éther pourrait bien n'être que le véhicule du principe aromatique, et non le principe lui-même.

— Le vin est souvent désigné par le pays d'où il vient. Vin de France. Vin de Lignage. Vin de Champagne. Vin de Bourgogne. Vin de Bordeaux. Vin français. Vin du Rhin. Vin d'Espagne. Vin grec. Vin de Chypre. Les Chinois font avec le riz un vin aussi agréable que le meilleur vin d'Espagne. (B. de St-P.)

— C'est à tort que quelques personnes se font scrupule de dire du Bourgogne, du Champagne, du Bordeaux, pour du vin de Bourgogne, du vin de Champagne, du vin de Bordeaux. Mme de Genlis attribue l'introduction de cette ellipse au langage révolutionnaire. Mille exemples pourraient servir à prouver qu'avant la révolution nos bons auteurs ont fait usage de ces locutions elliptiques, et ces autorités peuvent bien balancer avec quelque avantage celle d'un [illegible] pâtée du grand monde.

— *Vin de deux feuilles, de trois feuilles, de quatre feuilles.* Vin qui a deux ans, trois ans, quatre ans.

— *Vin du cru.* Vin fait avec le raisin recueilli dans l'endroit même où on le consomme.

— Prov. *Il faut se défier du vin du cru.* Se dit parce que beaucoup de crus sont mauvais.

— *Vin de copeaux.* Vin que l'on fait passer sur les copeaux, c'est-à-dire dans lequel on fait tremper des copeaux pour l'éclaircir et le rendre plus prompt à boire.

— *Vin de paille.* Ceux qui s'obtiennent de raisins séchés à demi sur la paille, en ayant soin d'enlever les grains gâtés, et ceux dont la maturité ne serait pas complète.

— *Vin doux.* Vin qui n'a point encore cuvé.

— *Vin bourru.* Vin nouveau qui n'a guère cuvé, et qui se conserve doux.

— *Vin coupé.* Vin mêlé avec d'autre vin.

— *Demi-vin* ou *petit vin.* Eau passée sur le marc de raisin, après qu'on en a retiré tout ce qu'on a pu par l'action du pressoir.

— *Vins de demi-marque.* Vins de certains cantons de Guyenne, et surtout de ceux qu'on appelait de la nouvelle-conquête.

— *Vins du haut pays.* Vins de toutes sortes de crus, qui se recueillent au-dessus de Saint-Macaire, près de Bordeaux.

— *Vins pour Paris.* Nom que l'on donne, notamment dans le département de Maine-et-Loire, à des vins de seconde qualité, parce qu'ils sont en grande partie achetés par les Parisiens. Presque tous les vins blancs qui vont à Paris y sont employés à faire des vins rouges au moyen de leur mélange avec des vins du Midi.

— *Vin pour la mer.* Nom que l'on donne à des vins blancs de première qualité, parce qu'ils sont souvent achetés par des négociants de la Hollande, de la Belgique, de l'Angleterre, etc., qui les embarquent dans les ports où leurs prix sont le plus avantageux.

— *Vin de cerneaux.* Vin rosé qui est bon à boire dans la saison des cerneaux.

— *Vin de goutte* ou *mère goutte.* Celui qui est exprimé naturellement des grappes avant de serrer le pressoir.

— *Vin en cercles.* Vin qui est dans des tonneaux.

— *Vin de veille.* Vin qu'on met dans la chambre du roi et des princes, en cas qu'ils en aient besoin durant la nuit.

— *Vins d'honneur.* Vins que les officiers municipaux offrent à de hauts personnages, lorsque ceux-ci font leur entrée dans certaines villes. ‖ On dit, dans le même sens, *vin de ville.*

— *Vin de l'étrier.* Vin que l'on boit au moment du départ, lorsqu'on est près de monter à cheval.

— Fig. et fam. *Vin d'une oreille.* Vin excellent, parce que celui qui en boit penche une oreille en signe d'approbation. ‖ *Vin de deux oreilles.* Mauvais vin, parce que le buveur secoue la tête, en signe de mécontentement. ‖ Ces deux manières de parler ne sont plus en usage.

— Prov. et fig. *Du vin à faire danser les chèvres.* Du vin très-aigre. ‖ *Du vin bon à laver les pieds des chevaux.* Du vin si mauvais, qu'il est impossible de le boire.

— Prov. et fig. *A bon vin point d'enseigne.* Ce qui est bon n'a pas besoin d'être vanté, prôné.

— *Vin de liqueur.* Vin qu'on boit, en petite quantité, à l'entremets et au dessert.

— *Esprit de vin* ou *alcool.* La partie la plus spiritueuse du vin, qui fait sa principale force et qu'on en retire par la distillation.

— *Vin théologal.* Nom qu'Erasme et Henri Estienne donnent au meilleur vin.

— Se dit, en général, de toutes les liqueurs que l'on tire ou extrait des végétaux, soit en exprimant le suc, soit en les faisant macérer dans l'eau, et qui, par la fermentation, ont été transformés en une liqueur plus ou moins piquante, et pourvue d'un certain degré spiritueux. Tous les végétaux nutritifs et les matières animales qui contiennent du sucre tout formé sont susceptibles d'éprouver la fermentation spiritueuse. Ainsi l'on peut faire du vin avec tous les sucs de plantes, la sève des arbres, les infusions et décoctions des végétaux farineux, le lait des animaux frugivores, et enfin il peut être fait du vin avec tous les fruits mûrs et juteux; mais toutes ces substances ne sont pas également propres à être converties en vins bons et généreux.

— *Vin de Fismes.* Liqueur fermentée destinée à augmenter la couleur des vins; on la prépare, dans une partie de la Champagne, avec les baies d'hièble, de sureau, de troëne et d'airelle, les mûres et les prunelles.

— *Vin de prunelles.* Boisson que font les paysans avec les prunelles ou prunes sauvages.

— Fig. et fam. *Vin de prunelles.* Mauvais vin, vin qui est aigre et faible.

— *Vin poireau.* Nom qu'on donnait autrefois au cidre.

— *Vin de teinte.* Gros vin qui donne de la couleur à des vins fabriqués.

— *Vin bâtard* ou *vin de buffet.* Se disait du vin mêlé d'eau.

— *Vin bouté.* Se disait du vin aigri, affaibli, éventé.

— [illegible] faisaient aux jeunes gens de la noce, pour qu'on les laissât en repos.

— On a, depuis un certain nombre d'années, étendu ce nom à des liqueurs fermentées importables, destinées à la production de l'eau-de-vie, telles que celle que l'on obtient avec la pomme de terre, le seigle, l'orge, etc.

— *Vin de palme.* Celui qui se fait de jus de palmier.

— *Vin de cannes à sucre.* Suc qu'on exprime des cannes à sucre avant qu'il ait été réduit en sirop.

— *Vin brûlé.* Celui qu'on fait bouillir avec du sucre.

— *Vin marin.* Vin qu'on fait en jetant de l'eau de mer sur les grappes, quand elles sont dans la cuve.

— *Vin de coin.* Vin qu'on fait avec des rouelles de coin, qu'on laisse tremper dans du moût ou vin doux.

— *Vin rosat.* Vin dans lequel on laisse des roses trois mois.

— *Vin de grenades.* Vin qui se fait en pressant les graines de grenades.

— *Cet homme est en pointe de vin.* Le vin

commence à le mettre en gaîté. || *Il est chaud de vin*. Il commence à être ivre. || *Il est pris de vin*. Il est déjà ivre.

— *Porter bien le vin, porter bien son vin*. Boire beaucoup sans qu'il y paraisse.

— Fig. et fam. *Être entre deux vins*. Approcher de l'ivresse.

— *Dans le vin*. Étant ivre. Quiconque fait, dans le *vin*, de mauvaises actions, couve, à jeun, de mauvais projets. (J.-J. Rouss.) On se rend plus criminel par les excès commis dans le *vin*, que par ceux auxquels poussent les passions; on pouvait ne pas s'enivrer. (Boiste.)

— Fig. et fam. *Cuver son vin*. Dormir afin de laisser passer son ivresse. || Dans un sens plus figuré, Se donner le temps de s'apaiser, de revenir à la raison.

— Fig. et pop. *Sac à vin*. Grand ivrogne.

— *Le vin lui sort par les yeux*. Se dit d'un homme extrêmement ivre.

— Prov. *Un verre de vin avise bien un homme*. Se dit à ceux qu'on invite à boire avant de discourir ou d'agir. || *Vin versé n'est pas avalé*. Il ne faut pas compter un seul instant sur l'avenir. || *Mettre un verre de vin en prison*. Boire trois coups, enfermer le second entre les deux autres, ou prendre un verre de vin entre deux bouchées. || *Vin qui n'a que la cape et l'épée*. Celui qui a peu de vertu. || *Vin de singe*. Vin qui porte à la tête. || *Tremperie de Belac, vin à teindre les nappes*. Se dit d'un vin coloré, mais très-faible. || *Avoir un vin de pie*. Babiller beaucoup, lorsqu'on a bu quelques verres de vin. || *Avoir un vin d'âne*. Être hébété. || *Avoir un vin de renard*. Avoir un vin qui rend malin et cauteleux. || *Avoir un vin de pourceau*. Être incapable de se conduire, se rouler dans la fange. || *Avoir un vin de lion*. Faire le matamore. || *Avoir un vin de cerf*. Devenir mélancolique, et même pleurer. || *Avoir un vin d'agneau*. Un vin qui rend doux. || *Le vin est le lait des vieillards*. Le vin soutient les vieillards. || *A bon vin bon latin*. || *Vin de nazaret*. Vin qui sort par les narines à force de rire en buvant. || *Vin de Brétigny, qui fait danser les chèvres*. Mauvais vin. || *Vin aigre nuit aux dents*. || *Vin à la saveur et pain à la couleur*. || *Vin, chevaux et blés, vendez-les quand pouvez*. || *Vin et confession découvrent tout*. || *Vin, fille, saveur et poirier, sont difficiles à conserver*. || *Vin, or et ami vieux sont en prix en tous lieux*. || *Vin sans amis, vie sans témoins*. || *A bon vin il ne faut point d'enseigne*. || *Avoir son vin*. Être convaincu, être attrapé. || *Au matin bois le vin blanc, le rouge au soir pour le sang*. || *Au moins si l'eau est trouble, que le vin soit clair*. || *Bon vin, bon éperon*. || *Bon vin, mauvaise tête*. || *Bon vin réchauffe le pèlerin*. || *Bon vin s'aigrit en chaud cellier*. || *Cela s'en va comme le vin du valet*. C'est une chose obligée. || *C'est vin de dîme, il ne coûte que l'avaler*. || *Chaque vin a sa lie*. || *Du bon terroir bon vin*. || *Du vin du cru que Dieu nous garde*. || *En vaisseau mal logé on ne peut vin garder*. || *Force vin trouble l'engin*. || *Il ne faut pas mettre de l'eau dans son vin*. || *Il y a plus de paroles en un setier de vin qu'en un muid d'eau*. || *Le vin est bon qui en prend par raison*. || *On ne connaît pas le vin au cercle*. || *Où l'hôtesse est belle le vin est bon*. || *Par le poulain on descend le vin en cave, par le jambon en l'estomac*. || *Qui bon vin boit Dieu voit*. || *Qui bon vin boit, il se repose*. || *Qui vin ne boit après salade est en risque d'être malade*. || *Tel vaisseau, tel vin*. || *Toute grappe de raisin ne vient au pressoir faire vin*. || *Sur tout vin le grec est divin*. || *Trois verres de vin descendent en trois heures*. || *Il vaut mieux sentir le vin que le boire*. || *On ne doit juger l'homme ni le vin, sans les éprouver soir et matin*.

— Prov. *Après bon vin, bon cheval*. On est plus hardi quand on a bien bu. || *Faire jambes de vin*. Bien boire pour être en état de marcher plus délibérément. || *A la Saint-Martin on boit de bon vin*. La fête de Saint-Martin arrive le 11 novembre, après la fin des vendanges, et lorsque le vin commence à être fait. || *Mal de la Saint-Martin*. Se disait autrefois de l'ivresse. || *Le vin donné aux ouvriers est le plus cher vendu*. Les travaux corporels augmentent la soif; aussi les propriétaires ne manquent jamais de fortifier les ouvriers par des boissons. || *Vin sur lait c'est santé, lait sur vin c'est venin*. Ce proverbe signifie qu'on est guéri d'une maladie, lorsqu'on passe de l'usage du lait à celui du vin [illegible] au contraire, lorsqu'on cesse de boire du vin pour boire du lait. || *Le vin entre et la raison sort*.

— Prov. et fig. *Le vin est tiré, il faut le boire*. Se dit pour marquer qu'on est trop engagé dans une affaire pour reculer.

— Fig. *Cet homme a le vin mauvais, gai, triste*, etc. Il est querelleur, gai, triste, etc., quand il a bu.

— Fig. et fam. *S'enivrer de son vin*. S'entêter de ses propres idées.

— Fig. et fam. *Mettre de l'eau dans son vin*. Se modérer sur quelque affaire, sur quelque prétention, montrer moins de chaleur, d'animosité, etc. Les sujets d'un conquérant doivent le prier de mettre de l'eau dans son vin, afin qu'ils puissent mettre du vin dans leur eau. (Boiste.) Mettez de l'eau dans votre vin, et vous n'y mettrez pas de larmes. (Id.)

— Fig. et fam. *Pot de vin*. Ce qui se donne par manière de présent au delà du prix qui a été arrêté entre deux personnes pour un marché, tel qu'une rente, un bail à ferme, etc. Vouloir, avoir tant pour un pot de vin. Gros pot de vin. Fort pot de vin.

— Se disait autrefois du pourboire qu'on donne à des ouvriers ou à des domestiques.

— Les sergents employaient aussi ce mot dans les encans qu'ils faisaient; ils disaient, par exemple, *à trente livres et le vin*.

— Fam. *Boire le vin du marché*. Aller boire ensemble après avoir conclu quelque affaire.

— Anc. cout. *Vin d'ost*. Impôt pour les frais de la guerre. || *Crieur de corps et de vin*. Crieur public qui annonçait les enterrements et l'arrivée des vins. || *Coureur de vin*. Celui qui transportait le vin à la suite du roi. || *Vin de messager*. Somme qu'on allouait à la partie qui avait obtenu gain de cause, afin de l'indemniser des frais de port de lettres et de voyage, lorsqu'elle demeurait hors de la juridiction où l'affaire avait été portée.

— Féod. *Droit de vins*. Droit dû au couvent de Farmoutier, outre les droits de lods et ventes et saisines, par les habitants de Jouy. || *Droit de vins et ventes*. Droit dû au seigneur censuel par celui qui a acheté un héritage censuel.

— Hist. *Vin des roses*. Vin acheté en 1624 par le sénat de Brême, des crus de Johannisberg et de Hochheim. Il y en a 12 foudres de 5 barriques à 204 bouteilles, dont on remplit le vide chaque année. Sa valeur est considérable, mais on ne le vend point; on en fait des présents.

— *Tache de vin*. Tache rouge que quelques personnes apportent en naissant sur le visage, ou sur quelque autre partie du corps. Avoir une tache de vin sur la joue.

— Pharm. Se dit particulièrement de plusieurs préparations médicinales faites avec du vin auquel on a mêlé d'autres substances. On les prépare à froid, par macération ou par digestion dans des vaisseaux clos, ou en ajoutant au vin une solution alcoolique d'une substance médicamenteuse. Ces vins sont simples ou composés, suivant qu'on fait entrer un ou plusieurs médicaments dans leur préparation. Ils ont des propriétés dépendantes des substances dissoutes ou du dissolvant lui-même. Vin d'absinthe. Vin de quinquina. Vin scillitique. Vin rosat. Vin de Grenade. Vin émétisé. Vin émétique. Vin antiscorbutique. Vin aromatique. Vin fébrifuge. || *Vin médicinal*. Liqueur vineuse, vin, bière, hydromel, ou autre, avec laquelle on a combiné plusieurs médicaments.

— Se dit quelquefois de la force même du vin. Ainsi on dit d'un vin qui a peu de force ou beaucoup de force, *il a peu de vin, il a beaucoup de vin*.

— Philos. hermét. *Vin des sages*. Le mercure. || *Vin commun*. Les alchimistes l'appelaient *esprit*, parce qu'il est très-subtil.

— *Le dieu du vin*. Bacchus. Le dieu du vin et celui des amours saluent à l'envi leur domaine. (Poug.)

— Dans les premiers temps de la république romaine, l'usage du vin était sévèrement défendu aux femmes, et Romulus avait permis aux maris de répudier et même de tuer celles qu'ils auraient surprises buvant du vin. Les Romains étaient si scrupuleux sur la conduite des femmes à cet égard, qu'ils avaient introduit l'usage d'embrasser les femmes quand elles entraient dans une maison, afin de juger par leur haleine si elles n'étaient pas en faute. Ils se relâchèrent peu à peu de cette extrême rigueur, et les lois cédant enfin au luxe et à la débauche, les femmes imitèrent les hommes et prirent, en toute occasion, les mêmes licences. || Les Carthaginois défendaient le vin aux magistrats et à ceux qui portaient les armes. || Les Perses n'employaient d'autre question que le vin pour la découverte des crimes. Ce moyen de découvrir la vérité n'est pas cruel assurément, et paraît plus efficace que les tortures affreuses dont on fit longtemps parmi nous un si cruel usage. || L'usage du vin est interdit aux Turcs par la loi de Mahomet. Mais cette loi n'est observée chez eux que comme la loi du jeûne et de l'abstinence l'est chez nous; c'est-à-dire par le peuple, et non par les grands, qui ont toujours d'excellentes raisons pour s'en dispenser.

— Le vin était si considéré, il y a plusieurs siècles, qu'on ne faisait aucun marché qu'il n'y eût une gratification extraordinaire que l'on nommait *pot de vin*. Ce qu'on offrait à l'église pour les baptêmes et mariages s'appelait vin du curé, les présents qu'on faisait à sa future, avant le mariage, [illegible] plaideurs donnaient aux clercs de leurs rapporteurs, le *vin des clercs*; et le droit qu'on payait aux officiers municipaux, quand on était reçu bourgeois, le *vin de bourgeoisie*.

— Syn. simpl. On dit, par métonymie, la bouteille, le flacon, le verre, la tonne, le tonneau, la treille, pour le vin qui y est contenu. || Épith. Délectable, délicieux, généreux, vermeil, empourpré, parfumé, [illegible], pétillant, fumeux, mousseux, âpre, dur, revêche, grossier.

— Les poètes disent quelquefois *Bacchus*, pour le Vin.

> Lorsque Bacchus en nectar argenté
> De son cristal [illegible] part, pétille et s'élance. (Dessaur.)

VINÂ. s. m. Relat. Sorte de luth indien.

VINADE. Anc. cout. Droit de faire transporter le vin par des vassaux. La vinade pouvait exiger deux paires de bœufs et une charrette.

VINAGE. s. m. Se disait d'une grande quantité de vin.

— Féod. Droit que les seigneurs levaient sur le vin. || Redevance en vin. || Droit que les communautés payaient au seigneur pour la réparation des ponts et passages. || Droit sur la vendange qu'on devait payer avant de retirer le vin de la cuve. || Droit pour le passage du vin par la terre ou seigneurie d'autrui. || Droit à prendre sur le vin pressuré.

— S'est dit pour Réjouissance et bonne chère.

VINAGO. s. m. Nom sous lequel on a désigné primitivement un pigeon sauvage, et que l'on a appliqué plus tard à un sous-genre du genre colombe.

VINAGRILLO. s. m. Nom que l'on donne en Espagne, et surtout à Séville, à la poudre des tiges de tabac qu'on arrose de bon vinaigre. Les dames et les élégants en font usage à Madrid comme d'un sternutatoire doux et agréable. On en trouve parfois à Paris.

VINAÏAGUIN. Myth. ind. Divinité indienne dont la naissance est des plus singulières. Parvadi, femme d'Ixora, un des principaux dieux de l'Inde, étant un jour dans le bain, conçut un si violent désir d'avoir un enfant, qu'il s'en forma un aussitôt de la sueur qu'elle ramassa sur son sein; et cet enfant, dès sa naissance, parut grand comme un jeune homme de vingt ans. Ixora, étant rentré chez lui, fut étonné de trouver cet enfant; mais sa femme parvint à l'apaiser. Cependant, plus tard, Vinaïaguien périt victime de cette jalousie. Lorsque le ressentiment d'Ixora fut assouvi, il eut un vif regret de la mort de ce fils, et il entreprit de le ressusciter; mais sa tête ayant été brisée et ne pouvant plus être réunie à son corps, Ixora coupa la tête d'un éléphant, qu'il ajusta sur le corps de Vinaïaguien.

VINAIGRE. s. m. (des m. fr. *vin*, *aigre*, parce qu'on le fait ordinairement avec du vin que l'on a laissé aigrir). Vin rendu aigre par artifice, et qui sert à une foule d'usages dans l'économie domestique. Vinaigre rouge. Vinaigre blanc. Vinaigre fort. Vinaigre simple. Une de ses qualités principales est de préserver les substances animales de la putréfaction. Vinaigre distillé. Pourpier, concombre confit au vinaigre. Mettre un filet de vinaigre dans une sauce. Assaisonner une salade avec du sel, du poivre, de l'huile et du vinaigre. Elle avait cherché à maigrir, et dans cette vue elle avait bu pendant un mois un verre de *vinaigre* chaque matin. (Brill.-Savar.) L'aigreur, dans une femme, fait aussi mal que le *vinaigre* dans le lait. (Boiste.) Il y a des personnes, hélas! en trop grand nombre, qui aiment le spectacle des tortures, comme d'autres aiment le *vinaigre*: elles éprouvent l'agacement d'une infernale volupté. (Id.) Il faut toujours avoir de la morale dans les mains, comme du *vinaigre* sous le nez, pour ne pas s'évanouir. (Mme de Sévigné.)

— Quand le vin aigrit naturellement, on dit du *vin aigre*, et non pas du vinaigre.

— En général, toute liqueur qui a passé de la fermentation vineuse à l'acidité.

— Chim. Le vinaigre est le produit de la fermentation acide du vin. Cette liqueur contient, outre l'acide acétique, de l'acide malique, du tartrate acidule de potasse et de chaux, et une matière colorante. L'alcool est susceptible aussi de s'acidifier; mais il paraît qu'il faut la présence de quelques matières extractives pour déterminer cette transformation; enfin beaucoup de liqueurs fermentées peuvent passer à l'état de vinaigre ou d'acide acétique.

— *Vinaigre rosat, vinaigre surard, à la framboise, à l'ail, à l'estragon*, etc. Vinaigre dans lequel on a fait infuser des roses, de la fleur de sureau, de l'ail, de l'estragon, etc.

> A côté de ce plat paraissaient deux salades,
> L'une de pourpier jaune et l'autre d'herbes fades,
> Dont l'huile de fort loin saisissait l'odorat,
> Et nageait dans des flots de vinaigre rosat. (Boil.)

— *Vinaigre de cidre, de bière*, etc. Sorte de vinaigre qu'on obtient avec du cidre, avec de la bière, etc.

— *Vinaigre de bois* ou *acide pyroligneux*. Acide tiré du bois par distillation.

— *Vinaigre des quatre voleurs*. Espèce de vinaigre composé qu'on porte sur soi pour se préserver de l'infection.

— *Vinaigre distillé*. Acide acétique étendu d'eau.

— *Vinaigre radical*. Acide acétique concentré comme celui que l'on retire, par la distillation, de l'acétate de cuivre. [illegible] distillation de plusieurs autres acétates ou par la concentration du vinaigre ordinaire.

— *Vinaigre glacial*. Vinaigre radical concentré au point de former des cristaux en grandes lames et en aiguilles.

— *Vinaigre de table*. Vinaigre presque toujours produit par l'acétification du vin, et employé dans diverses préparations culinaires.

— *Vinaigre de toilette*. Vinaigre dans lequel on a fait macérer des substances aromatiques, du citron, de la vanille, etc.

— Pharm. *Vinaigre médicinal*. Vinaigre dans lequel on a fait macérer différents ingrédients, pour l'employer dans le traitement de certaines maladies. Le vinaigre, étendu d'eau, est rafraîchissant; il sert, en pharmacie, à dissoudre diverses substances. Vinaigre antiscorbutique. Vinaigre dentifrice. Vinaigre thériacal.

— *Sel de vinaigre*. Sel qui est extrait du vinaigre, et qu'on respire pour se garantir de l'évanouissement.

— *Vinaigre de Saturne*. Acétate de plomb.

— Fig. Aigreur. N'assaisonnez jamais vos paroles de *vinaigre*; il sert tout toujours assez d'aigreur dans la vie. (Boiste.)

— Prov. *Le bon vin fait le bon vinaigre*. On peut toujours tirer parti d'une bonne chose ou d'une bonne qualité. || *Ce n'est que fiel et vinaigre, que sel et vinaigre*. Se dit d'un homme prompt et colère, d'un homme peu sociable.

— Prov. et fig. *On prend plus de mouches avec du miel qu'avec du vinaigre*. On réussit mieux dans les affaires, on subjugue plus de personnes par la douceur que par la dureté et la rigueur.

— On dit que *la femme a bonne tête*, quand le vinaigre de la maison est trop fort.

— Anc. expr. prov. *Faire pisser vinaigre à quelqu'un*. Lui faire souffrir de grandes angoisses.

— Fig. et pop. *Habit de vinaigre*. Habit trop mince, trop léger pour la saison.

— Phil. hermét. *Vinaigre des [illegible]*. Vinaigre du soleil et de la lune, qui sont contenus dans le mercure philosophal. || *Vinaigre très-aigre des philosophes*. Mercure qui dissout l'or sans violence, et qui s'appelle très-aigre, d'autant qu'il est plus âcre que celui de l'or minéral, parce qu'il n'est pas si digéré. || *Vinaigre qui fait que l'or est esprit, et la lune aussi*. La nature, sans laquelle ni noirceur, ni blancheur, ni rougeur ne peuvent être faites en l'ouvrage.

VINAIGRÉ, ÉE. part. pass. du v. Vinaigrer. S'empl. adjectiv. Mets trop vinaigré. Sauce trop vinaigrée.

— Se dit des lettres que l'on passe au vinaigre, de crainte qu'elles ne communiquent la peste. M. de Sesville, envoyé de France, à qui je fis parvenir une lettre vinaigrée, parfumée et demi-brûlée. (J.-J. Rouss.)

VINAIGRER. v. a. 1re conj. Assaisonner avec du vinaigre.

— SE VINAIGRER. v. pron. Être vinaigré.

VINAIGRERIE. s. f. Comm. Bâtiment destiné à la fabrication du vinaigre.

— Dans une raffinerie, Laboratoire pour la distillation.

VINAIGRETTE. s. f. Art culin. Sorte de sauce froide faite avec du vinaigre, de l'huile, du poivre et de la ciboule. Bœuf à la vinaigrette, en vinaigrette.

— Viande apprêtée avec cette sauce. Manger une vinaigrette.

— Brouette ou petite chaise à deux roues, qui était autrefois traînée par un homme. Quelquefois elle était escortée d'un petit garçon qui poussait par derrière, et ce petit garçon se nommait le *hâteur* ou la *diligence*. On attribue l'invention de ces petites chaises à l'abbé Malotru.

VINAIGRIER. s. m. Artisan qui fait et vend du vinaigre et de la moutarde.

— Petit vase à mettre du vinaigre. Vinaigrier de cristal, de porcelaine.

— Bot. Nom vulgaire du sumac, dont le fruit en infusion donne un bon vinaigre.

— Entom. Nom vulgaire du carabe doré, qui court dans les jardins, et qui exhale, au moment où on le saisit, une odeur très-acide, qu'il lance quelquefois par l'anus.

— Scorpion aquatique.

— adjectiv. Marchand vinaigrier.

VINAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *vinarius*). Propre à contenir du vin. Vaisseaux vinaires. Vase vinaire.

— Comm. Qui appartient au vin, au commerce des vins. Industrie vinaire.

VINAIRE. s. m. Antiq. rom. Marchand de vin.

— Hist. ecclés. Religieux qui prenait soin du vin; cellerier.

VINALES. s. f. Antiq. rom. V. VINALIES.

VINALIENNES. s. f. pl. V. VINALIES.

VINALIES. s. f. pl. Antiq. rom. Fêtes en l'honneur de Vénus, au printemps, lorsqu'on goûtait le vin de la récolte précédente, et en l'honneur de Jupiter lorsqu'on faisait le vin nouveau. Les premières Vinalies s'appelaient aussi *Vinalies urbaines*, et les secondes, *Vinalies rustiques*. || Suivant quelques mythologues, ces fêtes se célébraient à Rome deux fois l'année, en l'honneur de Jupiter, pour obtenir des vendanges abondantes.

[illegible]

VINAROZ. Géogr. Ville maritime d'Espagne, province de Castellon de la Plana, dans le royaume de Valence; 10,000 hab.

VINASSE. s. f. Comm. et fam. Vin très-faible.

— La liqueur trouble qui provient d'un vin à demi aigre, et en même temps privé de sa couleur et de son odeur spiritueuse. Cette liqueur sert à la préparation du vert de gris.

— Liquides qui résultent de la distillation des vins naturels ou artificiels pour se procurer de l'alcool. Ils exhalent en général une odeur désagréable.

VINATA. Myth. ind. Femme de [illegible]; elle accoucha d'un œuf d'où sortit Garouda.

VINATICO. s. f. (pr. [illegible]). Bot. Arbrisseau épineux.

VINAY. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de St-Marcellin (Isère); 3,800 hab.

VINÇA. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Prades (Pyrénées-Orientales); 2,000 hab.

VINCENNES. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Sceaux (Seine); 5,000 hab. Château fort. Le château de Vincennes a été l'habitation favorite de plusieurs rois de France, et il fut con-

verti en prison d'Etat par Louis XI. C'est dans les fossés de ce château que le duc d'Enghien a été fusillé en 1804. Les alliés en firent le blocus en 1814 et en 1815, mais ne purent le prendre.

— Hist. *Paix de Vincennes.* Traité conclu en 1380 entre Charles V et Jean IV, duc de Bretagne.

VINCENT (SAINT). Géogr. Une des petites Antilles, qui appartient aux Anglais; 25,000 hab. Ch.-l. Kingston. ‖ Cap qui forme la pointe S.-O. du Portugal.

— Hist. *Combat du cap Saint-Vincent.* Victoire remportée par une flotte anglaise sur une flotte espagnole, le 16 février 1797.

VINCENT (Saint). Martyr, né à Saragosse, avait été ordonné diacre par Valère, évêque de cette ville, quand le proconsul d'Espagne Dacien lui fit subir le martyre en 304. On célèbre sa fête le 22 janvier, jour de sa mort. ‖ VINCENT DE LÉRINS (Saint). Gaulois de naissance, porta les armes dans sa jeunesse et se retira ensuite dans un monastère de Lérins. Il mourut vers 450. Sa fête se célèbre le 24 mai. Il a publié un ouvrage estimé contre les hérésies. ‖ VINCENT DE BEAUVAIS. Savant du XIIIe siècle, né vers 1200 à Beauvais, mort vers 1264, fut chargé par saint Louis de rédiger un résumé des sciences qu'on cultivait alors. Ce curieux ouvrage, écrit en latin, est l'encyclopédie du XIIIe siècle. ‖ VINCENT FERRIER (Saint). Célèbre prédicateur espagnol, né à Valence en 1357, mort en 1419, entra dans l'ordre des dominicains et se fit une telle réputation par ses sermons, qu'on venait pour l'écouter de tous les points de l'Espagne; il fut appelé par plusieurs princes étrangers, et fut même pris pour arbitre par quelques rois. Il fut canonisé en 1455. Sa fête se célèbre le 13 mars. ‖ VINCENT DE PAUL (Saint). Né dans les Landes en 1576, fut reçu prêtre en 1600. Etant allé à Marseille pour recueillir une succession, il fut pris par des pirates et conduit à Tunis, où il fut fait esclave. Il parvint à se sauver et revint en France en 1607. Il conçut l'idée des missions religieuses, et les mit à exécution avec tant d'éclat que Louis XIII le fit aumônier général des galères. Il visita souvent les galériens, leur prodiguant des consolations et les secours de la religion. On dit même qu'il prit la place d'un forçat dont le désespoir l'avait vivement ému. On lui doit la fondation des hôpitaux de Bicêtre, de la Salpêtrière, de la Pitié, celui de Marseille pour les forçats et celui des enfants trouvés. Il institua en 1625 la congrégation de la mission, et en 1634 les sœurs de charité. Appelé au conseil des affaires ecclésiastiques, il mourut en 1660, chéri et vénéré de tous. On célèbre sa fête le 19 juillet.

— On dit substantiv. au fém. *la Saint-Vincent*, pour la fête de saint Vincent. La Saint-Vincent est le 22 janvier.

— Prov. *A la Saint-Vincent le vin monte au sarment, ou s'il gèle il en descend.* ‖ *A la Saint-Vincent tout dégèle ou tout fend.*

VINCENTIA. s. f. Bot. Genre de la famille des joncées, établi pour une plante de la Nouvelle-Hollande, que l'on trouve dans les sols [illegible].

VINCI (Léonard de). Né en 1452, aux environs de Florence, se distingua à la fois comme peintre, comme musicien, ingénieur et architecte. Après avoir habité successivement Milan, Florence et Rome, il vint se fixer en France, attiré par François Ier, qui le combla de bienfaits. Il mourut en 1519 à Amboise. Léonard de Vinci laisse à désirer tant pour le dessin que pour le coloris; mais il est le premier qui ait réalisé à un haut degré les principes du beau en peinture. Comme sculpteur et ingénieur, il a également laissé de beaux monuments de son génie. Il a aussi cultivé les lettres avec succès.

VINCIAC. Hist. Nom ancien d'un village de France qui était situé entre Arras et Cambray, célèbre par la bataille gagnée par Charles Martel sur Chilpéric, en 717.

VINCIBLE. adj. des 2 g. Mor. Qui peut être vaincu.

VINCILIE. adj. m. Myth. Surnom de Mars, [illegible]

[illegible] s. f. Bot. Un des noms vulgaires de la pervenche.

VINCULAIRE. s. f. Zooph. Genre de polypiers fossiles, à peine de la grosseur d'un crin de cheval, et qu'on trouve dans la couche du calcaire grossier des environs de Paris.

VINDAS. s. m. (pr. vin-dass). Mar. Machine composée d'un treuil vertical sur lequel se roule un câble, et qu'on fait tourner avec deux leviers. Le vindas sert à faire remonter des bateaux, à tirer des pierres et autres gros fardeaux. On l'appelle aussi cabestan.

VINDÉLICIENS ou **VINDÉLICIENS.** s. m. pl. Géogr. anc. Nom donné à plusieurs petits peuples qui habitaient la Vindélicie.

VINDÉLICIE. Géogr. anc. Contrée d'Europe, dans la Germanie, dont la capitale était Augsbourg.

VINDÉMIAL, ALE. adj. Antiq. rom. Qui a rapport à la vendange. ‖ *Offrandes vindémiales.* Celles que l'on déposait sur les tombeaux, en automne.

VINDÉMIALES. s. f. pl. Antiq. rom. Fêtes des vendanges, instituées par César; elles commençaient au dix des calendes de septembre et duraient jusqu'aux ides d'octobre. C'était une fête de dissolution.

VINDEMIATOR. s. m. Astron. Nom d'une constellation qui se lève au mois de mars. On dit aussi *le Vendangeur.*

VINDENNE. s. f. Techn. Corde fixée sur la signolle d'un moulin.

VINDEX (C. Julius). Propréteur de la Séquanaise, sous Néron, se révolta contre ce prince l'an 67 de J.-C, et offrit l'empire à Galba; mais se voyant vaincu, il se tua de désespoir l'année suivante.

VINDICATIF, IVE. adj. Qui aime à se venger, qui est porté à la vengeance. Homme vindicatif. Femme vindicative. Esprit emporté, vindicatif. Avoir un caractère vindicatif. Se prend toujours en mauvaise part. Les personnes qui osent s'avouer *vindicatives* s'exposent beaucoup: on est réduit à leur faire la guerre à mort. (Boiste.) Plus *vindicative* que l'homme, la femme l'est en raison de sa sensibilité et de la haute opinion qu'elle a d'elle-même. (Id.) Le caractère des dévots est d'être implacables et *vindicatifs.* (St-Evrem.)

Ils savent ajuster leur zèle avec leurs vices,
Sont prompts, *vindicatifs*, sans foi, pleins d'artifices.
(Molière.)

— Qui ne pardonne pas. C'était pour s'autoriser de leur exemple et faire le mal en leur nom, que les hommes supposèrent les dieux *vindicatifs* et vicieux. (Boiste.)

— Se dit des choses. Tout châtiment qui n'a pas pour but l'exemple réformateur est une barbarie *vindicative.* (Boiste.) La justice doit être vengeresse et non *vindicative.* (Id.)

— *Justice vindicative.* Celle qui punit les crimes.

— S'empl. substantiv. en parlant des personnes. Le *vindicatif* insensé ne voit que vengeance, et pourtant elle sera funeste pour lui comme pour son ennemi. (Boiste.)

VINDICATION. s. f. (pr. vin-di-ka-si-on; du lat. *vindicatio*). Se disait pour Vengeance.

— Anc. cout. S'est dit pour Revendication.

— Néol. Mot proposé par Mercier pour exprimer une petite, froide et longue vengeance, plus honteuse que la vengeance même. La *vindication* est le partage des âmes faibles; elle agit sourdement, à la dérobée; elle devient plus redoutable que la colère ouverte et que le ressentiment le plus prononcé. La *vindication* a son siège dans les couvents, dans les académies; elle se venge en multipliant et voilant les coups qu'elle porte. Il y a loin de la vengeance de Médée à la *vindication* d'une religieuse. (Merc.) Ce mot, pris en ce sens, semble utile.

VINDICTE. s. f. (du lat. *vindicta*, fait de *vindicare*, venger). Jurispr. Poursuite, punition des crimes. Ne s'emploie pas seul. ‖ *La vindicte publique.* La poursuite d'un crime au nom de la société. En France, la vindicte publique n'appartient qu'aux gens du roi.

— Antiq. rom. Nom d'une petite baguette avec laquelle on frappait la tête d'un esclave qu'on voulait affranchir. ‖ Un des modes d'affranchissement.

VIN-DONNER. s. m. Anc. cout. Présent en vin ou en argent qu'un nouveau marié offrait à ses amis le jour de ses noces.

VINÉA. s. f. Antiq. milit. Espèce de mantelet dont les Romains se servaient dans les sièges.

VINÉAL, ALE. adj. Zool. Qui vit dans les vignes.

— Bot. Qui croît spontanément dans les vignes.

VINEAU. s. m. Mot proposé par Mercier pour désigner le vin mêlé d'eau.

VINÉE. s. f. Récolte de vin; ce qu'on a recueilli ou qu'on espère recueillir de vin dans une année. Grande vinée. Pleine vinée.

— Lieu destiné à placer les cuves de fermentation dans un vendangeoir.

VINELLE. s. f. Se dit quelquefois pour Piquette, petit vin.

VINETTE. s. f. Bot. Nom vulgaire de l'oseille. ‖ Épine-vinette. V. ÉPINE-VINETTE.

— Ornith. Nom vulgaire du [illegible]

[illegible]

— Piquette, petit vin.

VINETTIER. s. m. (ainsi appelé parce qu'on peut préparer une espèce de piquette avec ses baies). Bot. Genre de plantes de la famille des berbéridées. On en connaît aujourd'hui quarante espèces. Plusieurs se cultivent dans les jardins paysagers, où ils forment des buissons touffus qui se couvrent d'une multitude de fleurs en mois de mai; les fruits, écarlates ou pourpres, produisent un bel effet en automne. Le vinettier commun croît dans toute l'Europe, ainsi qu'en Sibérie. Les fruits de cette espèce, que l'on appelle aussi épine-vinette, sont très-acides, mais d'un acide agréable; on les emploie à faire des confitures, des conserves, des sirops; on en obtient, par la fermentation, une sorte de vin acide. Les teinturiers se servent du bois et de l'écorce pour teindre en jaune. Le bois est aussi recherché des ébénistes et des tourneurs, à cause de sa couleur. V. ÉPINE-VINETTE.

VINEUX, EUSE. adj. (du lat. *vinosus*). Se dit proprement du vin qui a beaucoup de force. Vin très-vineux.

— Qui a un goût, une odeur de vin. Pêche vineuse. Melon vineux. Fraises vineuses.

— *Avoir l'haleine vineuse.* Puer le vin.

— Qui est de couleur rouge, comme le vin rosé. Couleur vineuse. Rouge vineux.

— *Rouan vineux.* Se dit d'un cheval rouan, lorsque le bai domine.

— Conchyl. Qui a la couleur du vin, une teinte rouge sale et pâle. Buccin vineux.

— Se dit des lieux plantés de vignes. Coteau vineux.

Mais la nuit aussitôt de ses ailes affreuses
Couvre des Bourguignons les campagnes vineuses.
(Boileau.)

— Se dit, dans quelques vignobles, des sarments qu'on laisse de presque toute leur longueur, afin de leur faire produire une plus grande quantité de grappes.

— Qui rend, qui produit beaucoup de vin. Année vineuse.

VINEUX HUILÉ. s. m. Bot. Agaric rougeâtre, ou plutôt d'un gris légèrement nuancé d'une couleur de lie de vin claire. Il a une odeur et un goût désagréables.

VINGEON. s. m. Ornith. Espèce de canard de Madagascar. ‖ Nom vulgaire du canard siffleur.

VINGT. adj. numér. des 2 g. (pr. *vin* devant une consonne, à la fin des phrases, dans la série de quatre-vingts à cent, et *vinte* devant une voyelle, et dans la série de vingt à trente; du lat. *viginti*). Deux fois dix. Vingt hommes. Vingt chevaux. Vingt et un chevaux. Vingt ans. Vingt et un ans. Vingt-deux ans. Vingt-trois ans. Cent vingt ans. Vingt mille francs. Le fanatisme aveugle d'un sot honnête homme peut causer plus de maux que les efforts de *vingt* fripons réunis. (Grimm.) Toute fille, à *vingt* ans, a besoin d'un mari. (Destouch.) C'est à *vingt* ans qu'on a tous les plaisirs. (Bern.) *Vingt* années de vie sont toujours une sévère leçon. (Mme de Staël.) Mais quoi donc! les abus sont-ils devenus si sacrés, qu'on n'en puisse attaquer aucun sans lui trouver *vingt* défenseurs? (Beaumarchais.)

Savant sans barbe et pédant sans férule,
Plaire à *vingt* ans vaut mieux qu'endoctriner. (***)

— Pour *vingt et un* ou *vingt-un*, V. UN.

— *Quatre-vingts.* Quatre fois vingt. V. QUATRE-VINGTS.

— *Quinze-Vingts.* V. QUINZE-VINGTS.

— On disait autrefois *six-vingts*, *sept-vingts*, *huit-vingts*; mais l'usage n'a jamais admis les locutions *deux-vingts*, *trois-vingts*, *cinq-vingts*, *dix-vingts*. Depuis un mois qu'il a quitté le fermier avec qui il demeurait pour entrer à mon service, il me manque six-*vingts* moutons. (Brueys.) ‖ On ne dit plus aujourd'hui que *quatre-vingts*, etc., *quatre-vingt-dix*, etc., et c'est beaucoup trop, car ces mots sont formés d'une manière barbare, et tout à fait opposée aux lois de l'étymologie et de l'analogie.

— *Vingt* prend toujours un *s* lorsque, multiplié par un autre nombre, il précède immédiatement un substantif. Cent quatre-vingts francs. Cent quatre-vingts chevaux. Six-vingts hommes. Quatre-vingts ans. ‖ Mais on n'ajoute point le *s* quand *vingt* précède un autre nombre auquel il est joint. Quatre-vingt-deux. Quatre-vingt-trois. Quatre-vingt-dix, etc.

— On a douté pendant quelque temps s'il fallait écrire *vingt et un cheval*, *vingt et un an*, *vingt et un jour*, ou *vingt et un chevaux*, *vingt et un ans*, *vingt et un jours*. L'Académie, consultée sur cette question, décida qu'il fallait dire, *vingt et un cheval*, *vingt et un an*, *vingt et un jour*; mais que, quand le substantif *cheval* était suivi d'un adjectif, il fallait rapporter l'adjectif à tout le nombre entier, et dire, *il a vingt et un chevaux harnachés*; mais que, dans *vingt et un an*, *vingt et un jour*, les mots *an* et *jour* devaient chacun demeurer au singulier, quoiqu'on mît l'adjectif au pluriel, et qu'ainsi on devait dire, *il a vingt et un an accomplis*, *il a vingt et un jour passés*. L'Académie regardait ces façons de parler comme elliptiques; c'était, disait-elle, comme s'il y avait, *il a vingt ans accomplis et un an*, *il a vingt jours passés et un jour*. Depuis longtemps l'usage a abrogé cette décision bizarre, et aujourd'hui tout le monde écrit *vingt et un jours*, *vingt et un chevaux*.

— [illegible]

[illegible] chose vingt fois. Dire vingt sottises dans un entretien d'un quart d'heure.

— Vingtième. Chapitre vingt. Page vingt. Ligne vingt. Nombre vingt. Numéro vingt.

— Prov. *Les enfants et les fous s'imaginent que vingt francs et vingt ans ne peuvent jamais finir.*

VINGT. s. m. Le nombre vingt. Vingt multiplié par deux, par trois.

— Le vingtième jour. Le vingt du mois. Le vingt de sa maladie.

VINGTAIN. s. m. Féod. Droit en vertu duquel le seigneur, fondé en titre, prenait la vingtième partie des fruits de la terre, ou de quelques espèces seulement, selon les conventions. ‖ *Droit de vingtain réel.* Celui qui est dû par les fonds mêmes. ‖ *Droit de vingtain personnel.* Celui qui est dû par les sujets à leur seigneur pour construire et maintenir à ses dépens les murailles du bourg ou de l'enclos du château, pour la sûreté et la conservation de leurs meubles.

VINGTAIN. adj. m. Techn. Se dit d'un drap dont la trame est composée de deux mille fils, ou de vingt fois cent.

VINGTAINE. s. f. Nombre de vingt ou environ. Une vingtaine de personnes, de soldats. Une vingtaine de francs. Une vingtaine d'arbres. Vous êtes mon frère aîné d'une *vingtaine* d'années seulement, et cela en vaut pas la peine d'en parler. (Mol.)

— *Vingtaine de mai.* Se disait des dix derniers jours d'avril et des dix premiers jours de mai. Les paysans redoutent beaucoup les changements de temps de la vingtaine de mai. ‖ On dit aussi absol. *C'est la vingtaine.*

— Techn. Corde pour diriger la pierre que l'on enlève, pour soulever la meule du moulin.

VINGT-DEUXAIN. adj. m. Techn. Se dit d'un drap dont la trame est composée de deux mille deux cents fils, ou de vingt-deux fois cent.

VINGT-ET-UN. s. m. Sorte de jeu de hasard qui se joue avec des cartes, et où le nombre de vingt et un points est le plus avantageux.

VINGTIÈME. adj. des 2 g. (pr. *vin-tiè-me*; rad. *vingt*). Qui est au nombre de deux fois dix. Vingtième année. Vingtième jour.

— *La vingtième partie.* Chaque partie d'un tout qui est ou que l'on conçoit divisé en vingt parties égales.

VINGTIÈME. s. m. Vingtième partie. Être pour un vingtième dans une affaire. Etre héritier pour un vingtième. Prenez au hasard dans cette foule un petit journalier qui possède un *vingtième* d'arpent, vous n'y trouverez point les sentiments du journalier, du mercenaire. (Michelet.)

— Impôt établi autrefois sur les biens-fonds, et qui était la vingtième partie de leur revenu.

— Vingtième jour. Le vingtième du mois. On dit plutôt *le vingt.*

— Celui qui occupe la vingtième place. Être le vingtième.

VINGTIÈME. s. f. Musiq. Le triple de la sixième.

VINGT-QUATRAIN. adj. m. Techn. Se dit d'un drap dont la trame est composée de deux mille quatre cents fils, ou de 24 fois cent.

VINGT-QUATRE. s. m. Espèce d'impériale où le premier qui atteint vingt-quatre points a gagné.

— Techn. *In-vingt-quatre.* Format qui présente quarante-huit pages à la feuille d'impression, vingt-quatre pages de chaque côté de la feuille. ‖ Pl. des *in-vingt-quatre.*

— Hist. music. *Les vingt-quatre.* Se dit absol. de la grande bande des violons du roi, sous Louis XIV et Louis XV.

VINGT-QUATRIÈME. s. m. Mar. Degré d'avancement d'une construction neuve. ‖ C'est aussi en vingt quatrièmes que l'on évalue les degrés d'avancement de la confection des matériels d'armement, ainsi que l'importance des travaux de refonte rapportés à ceux d'une construction neuve.

VINGT-SIXAIN. adj. m. Techn. Se dit d'un drap dont la trame est composée de deux mille six cents fils, ou de vingt-six fois cent.

VINICOLE. adj. des 2 g. (ét. lat., *vinum*, vin; *colo*, je cultive). Comm. Qui s'applique à la culture de la vigne. Industrie, pays, population vinicole.

VINICULTURE. s. f. Culture de la vigne. Sur la foi de quelques brochures jaunes et vertes, écrites dans un instant de mauvaise humeur, on avait cru l'agriculture proprement dite en hostilité déclarée contre la *viniculture.* (L. L.) Ce mot est mal formé, on devrait dire viticulture.

VINIDE. adj. et s. des 2 g. Ethnogr. Nom d'un peuple slave établi dans le Tyrol, au VIIe siècle.

VINIER. s. m. S'est dit d'un marchand de vin.

VINIFÈRE. adj. des 2 g. (du lat. *vinifer*, fait de *vinum*, vin; *ferre*, porter). Qui produit du vin. ‖ VINIFÈRES. s. f. pl. Tribu de la famille des ampélidées, ayant pour type le genre vigne. ‖ On donne quelquefois ce nom à toute la famille des ampélidées, qui comprend les arbrisseaux grimpants, tels que la vigne, le lierre, etc.

VINIFICATEUR. s. m. Appareil propre à [illegible]

VINIFICATION. s. f. (pr. vi-ni-fi-ka-sion). Art de faire le vin, de le conserver, de l'épurer.

VINOCULE. adj. des 2 g. Qui produit du vin. Pays vinocole.

VINOMÈTRE. s. m. (du lat. *vinum*, fait du gr. *oinos*, vin, et du gr. *metron*, mesure). Instrument dont on se sert pour connaître la qualité des vins.

VINOMÉTRIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport au vinomètre.

VINOSITÉ. s. f. Didact. Qualité des substances vineuses.

VINOTIER. s. m. S'est dit pour Marchand de vin, cabaretier.

VINOUS. s. m. Bot. Un des noms vulgaires du champignon de couche.

VIN-PIERRE. s. m. Nom sous lequel on désigne le tartre du vin dans quelques lieux.

VINTANG. s. m. Bot. Arbre incorruptible du Malabar.

VINTEM. s. m. Métrol. Monnaie d'argent de Portugal, très-rare, valant 11 centimes.

VINTÉRANE. s. f. Bot. Genre de plantes

de la famille des azédarachs, établi pour un arbre qui croît dans l'Amérique méridionale. C'est son écorce qui est connue dans les boutiques sous le nom de *cannelle blanche*. Elle sert aux habitants du pays, et même en Angleterre, à mettre dans les ragoûts, au lieu de la véritable cannelle. On en fait, en la confisant, lorsqu'elle est verte, un plat de dessert fort agréable. Enfin, elle a toutes les propriétés de la véritable cannelle, mais à un moindre degré de force. On emploie les fruits de la vintérane dans la composition d'une des liqueurs de la Martinique, si renommées par leur excellence.

VINTIMILLE. Géogr. Ville des Etats sardes, division de Nice; 5,000 hab.

VINTIN. s. m. (de *vingt*, parce qu'il vaut vingt reis). Métrol. Petite monnaie d'argent, ou plutôt de billon, de Portugal. ‖ Monnaie de compte dont on se sert dans plusieurs lieux des Indes.

VINTSI. s. m. Ornith. Alcyon d'Amboine.

VINULE. s. f. Entom. Très-belle chenille de couleur de vin, laquelle se trouve sur les saules, les chênes et les peupliers.

— Bot. Espèce de lomandre.

VIOCHE. s. f. Bot. Un des noms vulgaires de la clématite ordinaire ou viorne.

VIOL. s. m. Violence qu'on fait à une fille, à une femme que l'on prend de force ou par ruse, alors même que cette femme aurait eu déjà des enfants. Cependant, il s'entend plus particulièrement de la défloration forcée d'une fille encore vierge, ou d'une personne innocente qui n'a point encore de volonté.

— Le crime de viol était puni de mort chez les Athéniens, qui avaient porté la rigueur à un tel excès, qu'un baiser pris de force était expié par la perte de la vie. Les lois romaines prononçaient aussi cette peine, même contre ceux qui avaient échoué, et contre leurs complices, et les premiers empereurs chrétiens ajoutèrent à la sévérité de la loi en condamnant à la perte du droit de citoyen et au bannissement les parents qui avaient négligé de poursuivre cet outrage. La constitution de Charles-Quint établissait la même rigueur contre le viol, et l'édit de François Ier, les ordonnances de Blois et d'Orléans, l'ordonnance de Henri II, de 1557, celle de Louis XV, de 1730, qui faisaient règle avant l'empire du Code de 1791, suivirent exactement la même législation, portant, en outre, défense expresse de demander grâce pour ce crime. Aujourd'hui, en France, le viol est puni des travaux forcés à temps; et si le crime a été commis sur la personne d'un enfant âgé de moins de 15 ans accomplis, le coupable subit le maximum de la peine des travaux forcés à temps. La peine est celle des travaux forcés à perpétuité, si le coupable est un des ascendants de la personne sur laquelle a été commis l'attentat, ou s'il est déclaré de ceux qui ont autorité sur elle, ou s'il est à son service, s'il est ministre d'un culte, ou bien s'il a été aidé dans son crime par une ou plusieurs personnes. Un *viol* est aussi difficile à prouver qu'à faire. (Volt.) Comment, au XIXe siècle, malgré les réclamations de la religion, de la vraie philosophie, de la civilisation, tous les souverains ne se sont-ils pas encore entendus pour ôter aux vainqueurs la licence barbare du *viol*? (Boiste.)

— Syn. comp. VIOL. VIOLEMENT. VIOLATION. *Viol*, crime de celui qui attente par force à la pudicité d'une fille ou d'une femme. *Violement* ne se dit que de l'infraction de ce qu'on doit observer, et ce mot exige toujours un complément qui fasse connaître la nature du devoir qui est transgressé. *Violation* se dit plus spécialement des choses sacrées ou très-respectables, quand elles sont comme profanées.

VIOLABLE. adj. des 2 g. Néol. Qui peut être violé.

VIOLACÉ, ÉE. adj. (en lat. *violaceus*). Tirant sur le violet.

— Bot. Qui ressemble à la violette. ‖ VIOLACÉES. s. f. pl. Famille de plantes ayant pour type le genre violette.

— Pathol. La couleur violacée existe dans certaines maladies, comme les affections de cœur, le scorbut.

VIOLACER. v. n. 1re conj. Ce verbe prend une cédille devant un *a* ou un *o*. *Nous violaçons. Je violaçais. Violaçant.* Tirer sur le violet.

— SE VIOLACER. v. pron. Acquérir une couleur qui approche du violet, qui tire sur le violet. Autrefois les femmes bleuissaient, se *violaçaient* dans leur corps, c'était un affreux supplice échappé aux tortures de la question; aujourd'hui le corset n'est qu'une grâce de plus ajoutée à la taille des femmes. (Déb.)

VIOLAIRE. adj. des 2 g. Bot. Qui ressemble à la violette. ‖ VIOLAIRES. s. f. pl. V. VIOLACÉ.

VIOLARIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à la violette. ‖ VIOLARIÉES. s. f. pl. V. VIOLACÉ.

VIOLAT. adj. m. (du lat. *violaceus*). De violettes, où il entre de la violette.

— *Sirop violat.* Sirop fait avec des violettes.

— *Miel violat.* Miel où l'on a mis infuser des violettes.

VIOLATEUR, TRICE. s. (du lat. *violator*). Celui, celle qui viole les droits, les lois, les traités, etc. Violateur des lois. Violateur des droits les plus sacrés.

— Celui, celle qui profane une église.

— s. m. Celui qui a commis un viol. Je n'entends pas le justifier d'être un *violateur* de filles. (J.-J. Rousseau.) Les femmes... Oh! voici le grand article; car assurément le *violateur* de la chaste Verrier doit être un terrible homme auprès d'elles. (Id.) S'empl. rarement en ce sens.

VIOLATION. s. f. (pr. *vio-la-cion*; du lat. *violatio*). Action de violer un engagement, de porter atteinte à un droit, de profaner une chose sacrée, d'enfreindre des règles. Violation du serment. Violation d'un traité. Violation des propriétés. Violation d'un asile, d'un domicile. Violation des sépultures. Violation d'une loi. Violation d'un temple. Violation des règles du langage. Si leurs premiers pas dans le monde sont marqués par la *violation* des lois de la société, c'est le plus souvent parce qu'ils ont ignoré ces lois. (Béranger.) La *violation* évidente du pacte social n'a pu donner des droits légitimes. (Boiste.) Le machiavélisme, en rédigeant un traité, y insère les moyens ou les prétextes de sa *violation*. (Id.) La *violation* des propriétés est antisociale. (Id.) L'un des plus grands crimes politiques est la *violation* de la représentation nationale, nul prétexte ne l'excuse et nulle gloire ne l'expie. (Id.) Il ne faut pas confondre les grandes *violations* des lois avec la *violation* de la simple police; ces choses sont d'un ordre différent. (Montesq.) La *violation* de la pudeur suppose dans les femmes un renoncement à toutes les vertus. (Id.)

— Syn. comp. VIOLATION. VIOL. VIOLEMENT. V. VIOL.

VIOLÂTRE. adj. des 2 g. D'une couleur tirant sur le violet.

— Hist. nat. Qui est d'un violet pâle, qui tire sur le violet. Peigne violâtre. Lin violâtre. Lithosperme violâtre. Agaric violâtre.

VIOLE. s. f. (de l'it. *viola*). Instrument à sept cordes de boyau, qui est plus gros que le violon, dont on joue avec un archet. Il n'est presque plus en usage. Joueur de viole. Jouer de la viole. Faire des accords sur la viole. Accompagner la voix avec la viole. Airs, pièces de viole.

— Se dit plutôt aujourd'hui de la partie d'alto ou quinte, appelée aussi *viole d'orchestre*.

— *Viole* est souvent employée comme nom générique de toute la famille d'instruments dont le son s'obtient au moyen de cordes frottées par le crin enduit d'un corps résineux.

— L'harmonie ayant fait des progrès notables, on imagina plusieurs variétés de violes pour obtenir sans difficulté une échelle de tons suffisante; leur réunion au nombre de quatre formait un *jeu de viole*.

— *Viole d'amour*. Instrument qui tient le milieu entre l'alto et le violoncelle, et qui est monté de six doubles cordes. Les sons de cet instrument sont très-doux et ont quelque rapport avec ceux de l'harmonica. Il est aujourd'hui très-peu en usage. ‖ *Par-dessus de viole*. Petite viole dont les dames jouaient en la tenant sur leurs genoux. ‖ *Basse de viole*. Instrument qui répondait au violoncelle, et qui avait sept cordes. Les Italiens l'appellent *viole de jambe*, parce qu'on la tient entre les jambes. Il y avait aussi des basses qui avaient cinq cordes, et d'autres six. ‖ *Viole bâtarde*. Sorte de basse de viole, dont la grandeur tient le milieu entre la viole la plus grande et celle qui est la plus aiguë. ‖ Les Italiens ont eu une grande viole qui avait jusqu'à quarante-quatre cordes. ‖ *Violes de bras*. Instruments à archet, qui répondent à la quinte, à la taille et à la haute-contre de violon. ‖ *Première viole*. Haute-contre de violon. ‖ *Seconde viole*. Taille de violon. ‖ *Troisième viole*. Quinte de violon. ‖ *Quatrième viole*. Instrument en usage en Italie, mais inconnu en France. ‖ *Petite viole*. Dessus de viole. ‖ *Taille de viole*. Viole sonnant une quarte plus haut que la basse. ‖ *Haute-contre de viole*. Viole sonnant également une quarte au-dessus de la taille. ‖ *Dessus de viole*. Viole d'un ton au-dessus de la haute-contre. ‖ Lorsque l'on n'employait qu'une viole seule, c'était toujours la basse, qui en outre servait à l'accompagnement de la voix. On en fabriquait de fort grandes, et l'on eut même quelquefois la singulière idée d'enfermer dedans un enfant chantant le dessus et [illegible] voix du corps même de l'instrument. ‖ *Viole pompeuse*. Viole dont l'invention est attribuée à Jean-Sébastien Bach; elle s'accordait en quinte comme le violoncelle, avec une cinquième corde à l'aigu.

— Prov. *Le parlement n'a presque jamais dansé sans viole*. La famille de Violle était assez ancienne dans le parlement de Paris, et il y a eu jusqu'à dix ou douze conseillers de cette famille en divers temps; ce qui a donné lieu à ce proverbe, par allusion à l'instrument de musique de ce nom.

— Ichthyol. *Viole noire*. Nom que l'on donne, au Canada, à la perche oeillée.

VIOLÉ, ÉE. part. pass. du v. Violer. S'emploie adjectiv. Serment violé. Loi violée. Fille violée. Leurs intérêts sont confondus, leur foi violée. (Fléch.) On vit l'autorité des lois violée. (Id.) Si cela veut dire, cédez à la force, le précepte est bon, mais superflu, je réponds qu'il ne sera jamais violé. (J.-J. Rouss.)

D'où vient que Bénassar, au fort de la mêlée,
Accuse votre foi lâchement violée? (Volt.)

— Fig. Depuis longtemps le sol de la réputation est violé; elle frémit de n'être pas encore vengée. (Las Cases.)

— *Violé par.* Vous verrez la majesté *violée* par des attentats jusqu'alors inconnus. (Boss.)

VIOLÉ, ÉE. adj. Bot. V. VIOLARIÉ.

VIOLEMENT. s. m. Infraction, contravention à ce qu'on doit observer. Violement des traités, des promesses, des lois, etc. Violement des commandements de Dieu. Ceux qui aspirent à la tyrannie ne se soucient pas du *violement* des lois et de toutes sortes de droits. (Trév.) Tous les *violements* des préceptes de la loi ont reçu la juste punition qui leur était due. (Port-Roy.) Le roi Philippe second fut la cause du soulèvement des Pays-Bas par le mépris et par le *violement* des priviléges de ces provinces. (Aubri du Maurier.) Peu usité; on dit plutôt *violation*.

— Violence qu'on fait à une fille, à une femme que l'on prend de force. On dit plus ordinairement *viol*.

— Syn. comp. VIOLEMENT. VIOL. VIOLATION. V. VIOL.

VIOLEMMENT. adv. (pr. *vio-la-man*). Avec violence, avec force, avec impétuosité, avec ardeur. Vent qui souffle violemment. Remède qui agit violemment. Les vents soufflent plus *violemment* dans les pays tempérés et dans les méridionaux que dans les pays froids. (B. de St-P.)

— S'empl. au moral. Haïr violemment. Aimer violemment. Vouloir une chose violemment. Tout ce qui fut *violemment* uni se séparera de nouveau. (Mullner.) L'opinion, fortement comprimée, réagit *violemment*. (Boiste.) Il insulta *violemment*, dans ses lettres, l'académie dans laquelle il sollicita depuis une place. (Volt.) Comme nous nous affectionnons de plus en plus aux personnes à qui nous faisons du bien, de même nous haïssons *violemment* ceux que nous avons beaucoup offensés. (La Bruy.)

VIOLENCE. s. f. (pr. *vio-lan-ce*; du lat. *violentia*, fait de *vis*, force). Qualité de ce qui est violent. Violence des vents, de la tempête, du mal, de la douleur, d'un remède, etc. Violence de l'humeur, du caractère. Violence des passions. Violence des paroles, du discours. Grande violence. Extrême violence. Violence irrésistible. Celui qui n'a pas encore senti la *violence* des passions n'est pas encore sage, car il ne sait pas se défier de soi. (Fén.) On prend la *violence* de l'amour pour un signe de sa durée. (J.-J. Rouss.) Je désirais qu'il connût l'étendue de ses devoirs, et qu'il réprimât la *violence* de son caractère. (Barth.) C'est là qu'un torrent impétueux se précipite sur un lit de rochers, qu'il ébranle par la *violence* de ses chutes. (Id.)

Dans ses premiers transports l'amour impétueux
S'irrite par la résistance;
Loin de vouloir calmer ses flots impétueux,
Cède alors à sa *violence*. (Conn.)

— Force dont on use contre le droit commun, contre les lois, contre la liberté publique. User de violence. Agir avec violence. Prendre, emporter des meubles, des papiers avec violence. Faire des violences. Faire violence à quelqu'un. On trouve que jusqu'ici les grandes mutations sont causées, ou par la mollesse, ou par la *violence* des princes. (Boss.) La raison cède à la *violence*. (Rac.) Les *violences* qu'on nous fait nous causent souvent moins de mal que celles que nous faisons à nous-mêmes. (La Rochef.) Dans le cœur humain, l'injustice produit l'injustice, la haine est payée par la haine, et la *violence* par la *violence*. (Rayn.) On confond l'emportement et la *violence* avec la fermeté. (Sismondi.) La sagesse n'a pas besoin de *violence*. (Mounier.) La *violence* nécessite la ruse. (Boiste.) Les hommes faibles, injustes, passionnés, confondent la force avec la *violence*. (Id.) Tout gouvernement qui substitue la *violence* du despotisme à la force de la justice est mal assis. (Id.) Le temps ne peut légitimer, ennoblir les usurpations de la *violence*. (Id.) On perd son droit et sa force en employant la *violence*. (Id.) L'hypocrisie est une arme plus sûre, plus dangereuse et plus souvent employée que la *violence*. (Id.) Des excès et des *violences* sont le plus grand attentat contre la liberté. (Villem.)

— Jurispr. Contrainte exercée sur une personne pour la forcer à s'obliger. Il y a violence lorsque la contrainte est de nature à faire im[illegible] qu'elle peut lui inspirer la crainte d'exposer sa fortune ou sa personne à un mal considérable et présent. ‖ *Violence directe*. Violence exercée par la personne même qui est intéressée. ‖ *Violence indirecte*. Violence exercée par des personnes que l'intéressé a su engager à le servir, par dons, promesses ou autrement. ‖ *Violence morale*. Celle qui agit seulement sur l'imagination par la crainte de voir réaliser des menaces qui sont faites. ‖ *Violence physique*. Celle qui entraîne immédiatement un mal effectif et réel, une douleur présente.

— Fig. Vaincre la violence de sa destinée. Les richesses nous sont enlevées par la *violence* des hommes. (Fléch.) Viens-je condamner une profession que la religion ne condamne pas quand on en sait modérer la *violence*? (Id.) Il eût voulu réduire à la justice ceux à qui il était obligé, par devoir, de faire *violence*. (Id.) Que diront ceux qui veulent donner par dévotion ce qu'ils ont ravi par *violence*? (Id.)

— S'empl. dans un sens moral. Gêne, contrainte qu'on s'impose à soi-même. La *violence* qu'elle se fit en s'éloignant de la cour. (Fléch.) Il faut bien que je me fasse à moi-même cette *violence*. (Boss.) Je crains qu'en refusant, tu ne fasses *violence* à ton cœur. (G. Sand.)

— *Se faire violence*. Surmonter ses désirs, ses penchants criminels, etc.

— S'emploie, en style de dévotion, pour Vive instance. Il faut demander à Jésus-Christ, tandis qu'il est encore au milieu de vous (après la communion), toutes les grâces dont nous avons besoin, le forçant par une aimable et sainte *violence* de nous les accorder. (Bourdal.) Il entreprit de faire *violence* au ciel pour obtenir au malade la grâce d'une bonne mort. (Bouh.)

— Fig. *Faire violence à la loi*. Y donner un sens forcé et contraire à son véritable esprit.

— Se personnifie. La *violence* est le bras de l'injustice; la force celui de l'équité. (Boiste.) La force, fille de l'équité, a le droit imprescriptible de détruire ce que fait la *violence*, fille de l'injustice. (Id.)

— Iconol. Les modernes l'expriment par une femme armée d'une cuirasse, et qui tient une massue dont elle assomme un enfant.

— Myth. gr. Divinité, fille du Styx, et compagne inséparable de Jupiter; elle avait un temple dans la citadelle de Corinthe, conjointement avec Némésis ou la Nécessité, mais il n'était permis à personne d'y entrer.

— Syn. comp. VIOLENCE. EMPORTEMENT. IMPÉTUOSITÉ. *L'emportement* ne se dit qu'au moral; c'est une agitation excessive et momentanée de l'âme, causée par quelque passion et exercée par quelque circonstance. *L'impétuosité* et la *violence* se disent au propre et au figuré, et indiquent les qualités permanentes d'un mouvement excessif. *Impétuosité* se dit de la qualité d'un objet qui, se mouvant avec une grande rapidité dans une direction quelconque, se porte contre tous les objets qui se trouvent dans cette direction. La *violence* ajoute à l'*impétuosité* une force plus grande, un effet plus terrible auquel il est presque impossible de résister. Au fig., la même différence se fait remarquer. ‖ VIOLENCE. FOUGUE. IMPÉTUOSITÉ. VÉHÉMENCE. La *véhémence* est un mouvement violent qui soulève. La *violence* marque la force du mouvement, abstraction faite de toute cause et de toute matière. La *fougue* est un mouvement subit et désordonné causé par la crainte, par l'effroi, ou par l'excès extraordinaire d'une passion violente. L'*impétuosité* désigne la force d'un mouvement causé par l'impulsion de plusieurs choses qui se précipitent les unes sur les autres

VIOLENT, ENTE. adj. (pr. *vio-lan*; du lat. *violentus* ou *violens*). Impétueux, qui agit avec impétuosité, avec force. Vent violent. Tempête violente. Choc violent. Mouvement violent. Remède violent. Les tempêtes de l'Océan et les agitations encore plus *violentes* de la terre. (Boss.) Il y a d'anciennes bornes qu'on ne remue pas sans de *violentes* secousses. (Volt.)

— Fig. Point de heurtements pénibles, point de chocs *violents* entre les éléments du langage. (Barth.)

— Se dit d'une douleur grande et aiguë. Fièvre violente. Mal violent. Douleur violente.

— Se dit également des personnes, des sentiments et des actions. Homme violent. Humeur violente. Action violente. Discours violent. Passion violente. Caractère violent. Gouvernement violent et tyrannique. Violente persécution. Mesure violente. Violents soupçons. La Convention répondit à ce *violent* anathème. (L. Gallois.) Elle ne sent plus cet instinct *violent* qui l'entraîne. (Fléch.) Les grâces de la reine Esther eurent un effet aussi salutaire, mais moins *violent* que la beauté de Judith. (Boss.) On est souvent *violent* sans être vif. (Duclos.) L'homme le plus doux mis hors de lui devient le plus *violent*. (Boiste.) Les mesures *violentes* sont des actes de faiblesse. (Id.) Il y a des maladies qui ne sont guéries que par de *violentes* crises. (Id.) L'égoïsme exalté par les passions inspire un *violent* désir du bonheur, qui pousse à tous les crimes. (Id.) C'est surtout en politique, que rien de *violent* ne peut être durable. (Grotius.) Une grande latitude de craintes et d'espérances donne à la nature humaine de trop *violentes* agitations. (Necker.)

— *Mort violente*. Mort causée par force ou par quelque accident, et non par une cause naturelle et ordinaire. Mourir de mort violente.

— Fam. *Cela est violent, est trop violent*. Se dit [illegible] injuste, ou trop dur, ou trop difficile, etc. Il demande dix mille francs de dommages-intérêts, cela est violent, trop violent. Cette proposition est violente.

— Prov. *Tout ce qui est violent n'est pas durable*. La violence est un état contre nature. Quand un mal est à son comble, il touche à sa fin.

— L'auteur d'une lettre insérée dans le Mercure de 1679 s'élève contre ce terme, qui commençait alors à être de mode dans le beau monde, où l'exagération dans les mots n'a souvent exprimé que le vide dans les idées ou l'absence du sentiment. On l'applique, dit cette lettre, à tout ce qu'on dit; car pour dire: *cela est fâcheux*, on dit: *cela est violent*; pour dire: *il a tort*, on le dit de même, et il semble qu'on affecte de s'en servir pour exprimer toutes les choses avec lesquelles il ne convient pas.

— Teintur. *Gris violent*. Gris extrêmement foncé.

— S'empl. quelquefois substantiv. en parlant des personnes. Il en est des grandeurs du monde comme du ciel, les *violents* les ravissent. (St-Evrem.)

— Syn. comp. VIOLENT. EMPORTÉ. Le *violent* va jusqu'à l'action; l'*emporté* s'arrête ordinaire-

ment aux discours. || VIOLENT. FOUGUEUX. IMPÉTUEUX. VÉHÉMENT. *Impétueux* indique l'impulsion violente d'un corps sur un autre. *Véhément* se dit des objets qui soulèvent, qui emportent les objets qu'ils rencontrent. *Fougueux* désigne des êtres qui sont poussés violemment par l'excès d'une passion, qui les aveugle au point de leur faire perdre la réflexion, ou qui sont tellement troublés qu'ils ne sont plus retenus par aucune espèce de frein. *Violent* marque un excès ou un abus dans quelque genre que ce soit. || VIOLENT. VIF. V. VIF.

VIOLENTÉ, ÉE. part. pass. du v. Violenter. S'empl. adjectiv. Homme violenté. Femme violentée.

VIOLENTER. v. a. 1re conj. Contraindre, faire faire par force. Violenter quelqu'un. Les pères et les mères ne doivent point violenter leurs enfants dans le choix d'un état, d'une profession. Violenter les inclinations de quelqu'un. On ne me verra point *violenter* personne. (Regnard.)

— *Violenter ses passions.* Les réduire en leur faisant violence.

— Fig. Se dit des choses. Ne *violentez* pas la fortune, elle sait mieux que vous ce qu'elle fait. (Boiste.) On fortifie l'opinion en la *violentant*. (Id.) On peut imposer silence à l'opinion; on ne la *violente* jamais. (Id.) Les partis *violentent* l'admiration en faveur de scélérats qu'ils veulent transformer en héros. (Id.) On ne doit pas *violenter* la louange. (Dessaint.)

— SE VIOLENTER. v. pron. Se faire violence.

— Ce mot est agréable dans le comique; mais ailleurs il manque de distinction et de gravité.

— Syn. comp. VIOLENTER. CONTRAINDRE. OBLIGER. FORCER. V. CONTRAINDRE.

VIOLER. v. a. 1re conj. (du lat. *violare*). Enfreindre, agir contre. Violer les lois. Violer le respect qu'on doit à son souverain. Violer sa foi, son serment, ses engagements, sa promesse, les droits de l'amitié. Violer l'hospitalité. Violer un traité. Violer le droit des gens. Violer un vœu, ses vœux. Violer les priviléges, les immunités. Violer les droits les plus sacrés. Violer la capitulation. Violer les règles, les principes. Violer la propriété. Violer un dépôt. Jamais on ne l'a vu *violer* les abstinences prescrites sans une raison capable de lui procurer une dispense légitime. (Boss.) L'homme en place, injuste ou insolent, *viole* le pacte social. (Boiste.) Vous ne pourrez jamais faire un homme véritablement grand de celui qui a *violé* le pacte social. (Id.) Il n'y a pas de talent, quelque grand qu'il soit, qui puisse expier aux yeux des hommes le crime d'avoir *violé* les lois de la nature. (Id.) On ne *viole* jamais impunément les lois de la nature et de l'équité. (Id.) Celui qui a *violé* la loi se place hors de l'ordre social, comme un ennemi contre lequel tous doivent s'armer. (Id.) Il y a toujours plus de faiblesse que de force à *violer* la loi. (Fiévée.) L'un des caractères de la bigoterie est de *violer* les droits les plus sacrés et les plus légitimes. (Mol.) Le triumvirat lui succède; le sénat ne peut plus faire respecter les lois qu'il a *violées*. (Lacép.) La nation chérie a *violé* ta foi. (Rac.)

Quiconque a pu franchir les bornes légitimes
Peut *violer* enfin les droits les plus sacrés. (Rac.)

— Outrager, profaner ce qui est sacré. La brutalité du soldat *viola* les temples et les autels. (Mézerai.)

— *Violer un asile.* Violer les droits et les priviléges d'un asile.

— *Violer une sépulture.* La dégrader ou y fouiller dans des intentions coupables.

— Faire violence à une fille, à une femme, la prendre de force.

— Absol. Piller et violer dans une ville prise d'assaut. Un soldat, à la prise de Berg-op-Zoom, s'écrie : Je suis las de tuer, je vais *violer*. On regarda ce propos comme un bon mot, l'action comme un droit des gens, et toute l'armée applaudit à l'un et à l'autre. (Volt.)

— SE VIOLER. v. pron. S'enfreindre.

— Syn. comp. VIOLER. CONTREVENIR. ENFREINDRE. TRANSGRESSER. V. CONTREVENIR.

VIOLER. v. n. 1re conj. Se disait pour Jouer du violon ou de la viole.

[illegible] lette). De la couleur de la fleur qu'on nomme violette. Draps, taffetas, satin, ruban violet. Couleur violette. Visage violet, mains violettes de froid. La vapeur de l'iode est violette. Prunes de Damas violet. Pêches violettes. Près d'elle était une petite fille de six ans au plus, debout, immobile, et toute *violette* de froid. (B. de St-P.) Un homme vêtu d'une robe *violette* vint nous féliciter sur notre arrivée. (Volt.)

D'une longue soutane il endosse la moire,
Prend ses gants *violets*, les marques de sa gloire.
(Boil.)

— Hist. nat. Sert de dénomination spécifique à un grand nombre espèces d'animaux, de végétaux ou de plantes. Gorgone violette. Agaric violet. Hibou violet.

— Entom. *Ecailleux violet.* Petit hanneton, appelé aussi *melolontha farinosa*.

— Ichthyol. Se dit d'une espèce de labre.

— Fig. et fam. *Faire du feu violet, faire feu violet.* Faire quelque chose qui éclate d'abord, où il paraît de la vivacité, mais qui se dément bientôt. || *Voir des anges violets.* Se dit quand on a reçu quelque coup dans les yeux, ou dans la tête, qui a causé quelque éblouissement. ||

Fig. Avoir des violons creuses. || Ces deux phrases ont vieilli.

— Express. prov. *Contes violets.* Se disait de contes qui n'ont aucune espèce de vraisemblance. On dit aujourd'hui *contes bleus*.

VIOLET. s. m. (pr. *vi-o-lè*). Couleur violette. Le violet est une couleur modeste. Etre revêtu de violet. Les rois de France portent le deuil en violet. Le violet est la couleur de l'Église, pour le temps de l'Avent et du Carême. De toutes les couleurs, le *violet* a le moins d'éclat. (Richer.) J'ai souvent admiré le vert des bouleaux, des gazons et des mousses, dont quelques-unes sont glacées de *violet* et de pourpre. (B. de St-P.)

— Une des couleurs principales du prisme solaire; elle résulte d'une mélange de bleu et de rouge, et occupe une des extrémités du spectre solaire. Les corps qui nous paraissent violets ne nous paraissent tels, que parce que leur surface réfléchit les rayons violets en beaucoup plus grande abondance que les autres.

— Art vétér. Nom qu'on donne dans la Haute-Saône à une maladie des cochons qui ne paraît pas différer de la soie.

— Bot. *Violet d'évêque.* Espèce d'agaric des environs de Paris. Il y a deux champignons de ce nom : le violet d'évêque proprement dit, et le petit violet d'évêque. Ils appartiennent tous les deux à la famille des plateaux queue torse. || *Violet pourpre.* Espèce de champignon qui se trouve sur les feuilles pourries, et exhale une odeur de rose.

— Entom. *Violet évêque.* Nom vulgaire du papillon mars ou iris changeant.

— Hortic. *Violet d'été.* Nom que les jardiniers donnent à une espèce de giroflée.

— Mus. *Violet, violet anglais.* Instrument maintenant hors d'usage, c'était une espèce de viole.

VIOLETSTEIN. s. m. Minér. Espèce de roche micacée, pierre qui a, dit-on, l'odeur de la violette.

VIOLETTE. s. f. (du lat. *viola*). Bot. Genre de la famille des violacées, ayant pour type une petite plante printanière, d'une odeur agréable, d'une couleur mêlée de rouge et de bleu foncé. Les fleurs de la violette cultivée font partie des espèces pectorales, et passent pour adoucissantes. La violette des champs passe également pour pectorale, et elle est de plus recommandée comme dépurative. Les racines des diverses espèces de violettes prise à fortes doses pourraient déterminer le vomissement. On connaît cent cinq espèces de violettes. Les trois plus répandues sont : la violette odorante, la violette de chien, et la violette tricolore ou pensée. Violette simple. Violette double. Violette de mars. Bouquet de violettes. Poudre de violettes. Conserve de violettes. Sachet de violettes. Les fleurs de violettes sont considérées comme pectorales et adoucissantes. Infusion, sirop de violettes. Violette blanche. La violette croît ordinairement dans les lieux solitaires et ombragés. La violette est l'emblème de la modestie. La *violette* nomma la modestie, parce qu'elle exhale ses parfums sous l'herbe. (Ch. Nod.) La *violette* confie aux zéphyrs sa modeste postérité. (Chateaub.) A votre voix le zéphyr souffle, la verdure renaît, les douces primevères et les humbles *violettes* colorent d'or et de pourpre le sein des noirs rochers. (B. de St-P.) La rose n'avait pas encore exhalé ses voluptueux parfums, mais l'humble *violette* embaumait les forêts. (Poug.) La foudre brise le cèdre sur les montagnes, la faux tranche la *violette* sous le gazon, le malheur atteint partout. (Boiste.) L'odeur d'une simple *violette* suffit pour rappeler le souvenir des jouissances de plusieurs printemps. (Ramond.) Je respirais le suave parfum des *violettes* sauvages qui, au premier jour tiède qui se présente, au premier rayon de soleil pâle qui les convie, ouvrent leurs calices d'azur sur la mousse desséchée. (G. Sand.) L'obscure *violette*, entièrement cachée, se découvre par ses parfums, et appelle la main des amants au sein des buissons épineux. (B. de St-P.) Mais toi, *violette* purpurine, symbole du vrai sage, tu restes humblement confondu avec les plantes les plus communes, et tu répands autour de toi les plus doux parfums, tandis que des fleurs sans odeur portent au- [illegible] tant [illegible] (Fréminville.) La *violette* se fane et perd son parfum, quand elle dépasse la touffe d'herbe. (B. de St-P.)

L'obscure violette, amante des gazons,
Aux pleurs de leur rosée entremêlant ses dons,
Semble vouloir cacher sous leurs voiles propices
D'un pudique parfum les discrètes délices,
Pur emblème d'un cœur qui répand en secret
Sur le malheur timide un modeste bienfait.
(Boucher.)

— Fleur de la violette.

— Odeur de la violette. Sentir la violette.

— Fam. et collect. *De la violette.* Des violettes. Porter toujours de la violette.

— Les couronnes de violettes passaient dans les festins pour empêcher l'ivresse.

— *Violette* était employé chez les anciens comme un nom générique assez indéterminé, sous lequel ils comprenaient, avec les violettes proprement dites, diverses autres plantes coronaires, telles que les giroflées.

— *Violette agreste.* La saponaire. || *Violette blanche.* Le pyrèthre, la giroflée blanche, et la julienne blanche. || *Violette des Alpes.* Violette qui croît sur les sommités des montagnes alpines. || *Violette [illegible].* La giroflée annuelle.

|| *Violette aquatique.* L'hottone des marais. || *Violette des champs.* La pensée, la campanule miroir de Vénus et la campanule hybride. || *Violette à barbe.* Nom de diverses espèces d'œillets. || *Violette calathiane.* La digitale pourprée, la gentiane pneumonanthe, la gentiane ciliée et la gentiane de Pannonie. || *Violette de Damas.* La julienne. || *Violette dasypode.* La violette ordinaire. || *Violette dentaire.* La dentaire pinnée et la dentaire pentaphylle. || *Violette domestique.* La giroflée rouge. || *Violette élevée.* La violette de montagne. || *Violette couleur de feu.* L'œillet ordinaire de couleur rouge, la violette grandiflore et la violette tricolore. || *Violette humide.* La pinguicule des marais. || *Violette inodore.* La violette de chien, la capucine. || *Violette à larges feuilles.* Une espèce de lunaire. || *Violette lunaire.* Nom donné aux lunaires. || *Violette jaune.* La giroflée jaune. || *Violette marine.* La michauxie campanuloïde, la campanule moyenne, la campanule molle. || *Violette de mars.* Nom sous lequel on désignait les violettes communes, telles que la violette odorante, la violette de chien la violette hérissée, etc. || *Violette des dames.* La julienne, les giroflées rouges. || *Violette des montagnes.* Nom sous lequel on comprenait la violette biflore, la violette à éperon, la violette grandiflore et la violette en arbre; la violette des montagnes actuelle n'en faisait pas partie. || *Violette noire.* La violette odorante ou vraie violette. || *Violette des marais.* L'hottonie des marais, la puinguicule ordinaire. || *Violette pentagone.* La campanule miroir de Vénus et la campanule hybride. || *Violette du Pérou.* La belle de nuit. || *Violette pétrie.* Les giroflées jaunes. || *Violette couleur de pourpre.* Nom donné par les uns à la violette odorante, par les autres à diverses autres espèces de violettes, et par quelques-uns à la giroflée rouge, à la julienne. || *Violette cultivée.* La violette ordinaire. || *Violette des bois.* La julienne blanche sauvage, la julienne triste, la violette tricolore, la violette odorante, la violette des montagnes. || *Violette tricolore.* Nom sous lequel on comprenait la violette tricolore ou pensée, la violette des prés et la violette grandiflore. || *Violette de la Trinité.* La grande pensée. || *Violette de la Chandeleur.* Un des noms vulgaires de la perce-neige. || *Violette de février.* La perce-neige. || *Violette giroflée.* La giroflée ordinaire. || *Violette des sorciers.* Nom vulgaire de la petite pervenche. || *Violette de trois couleurs.* La pensée.

— *Violette vomitive.* Plante de la Guiane, que l'on a récemment isolée des violettes pour en faire le genre ionidion.

— *Bois de violette.* Bois ainsi appelé, parce que sa couleur a du rapport avec celle de la violette.

— Art culin. L'usage des violettes est fréquemment indiqué dans les formules applicables aux sucreries, aux liqueurs, aux sorbets, aux conserves et autres compositions de l'office. Glaces aux violettes. Marmelade de violettes. Sirop de violettes.

— Conchyl. Nom vulgaire des coquilles du genre janthère, à cause de leur couleur.

— Entom. *Petite violette.* Nom d'un papillon de jour, appartenant au sous-genre argynne.

— Erpét. Nom spécifique d'une couleuvre.

— Hortic. *Grosse violette longue.* Variété de figue, fort peu estimée. || *Violette hâtive.* Variété de pêche, qui vient au mois de septembre. || *Violette tardive.* Autre variété, qui vient au mois d'octobre. || *Violette ordinaire.* Variété de pomme, plus longue que plate. || *Violette glacée.* Autre variété plus estimée. || Variété d'anémone. || Nom sous lequel on a quelquefois désigné la jacinthe.

— L'emblème de la modestie est une violette cachée sous des fleurs, avec cette devise : *Il faut me chercher.* || La violette cachant sa fleur aux brillantes couleurs, au parfum suave, sous une large touffe de feuilles nombreuses, est l'emblème du véritable talent, du talent modeste qui se plaît à répandre un véritable rayon de lumière sur ceux qui sont privés du bienfait de l'instruction primaire, et celui de l'homme fortuné qui, sans ostentation et pour le plaisir de faire du bien, porte l'aisance dans les familles que les vices de la société, de nombreux enfants en bas âge, et qu'un travail modique ou mal salarié réduisent aux plus affreux besoins. || La violette odorante était chérie des la plus haute [illegible] Celtes le symbole de l'innocence et de la virginité; ils en décoraient la couche de la beauté et le cercueil de la jeune fille enlevée trop tôt aux caresses de sa mère. Elle est encore pour les Allemands la fleur indispensable à ses funérailles.

— La violette a joué un rôle célèbre dans les troubles de 1815. A cette époque, les napoléonistes affectaient de porter un bouquet de violettes à la boutonnière. On connaît aussi le dicton des vieux soldats sur papa *la Violette*, dont ils espéraient le retour au printemps.

— Dans le langage symbolique des fleurs, la violette exprime bien des choses. Pour les jeunes filles, *la violette blanche*, c'est l'innocence; *la violette jaune*, la beauté passée; *la violette double*, l'amitié réciproque; *la violette à fleur naturelle*, c'est la pudeur et la modestie; *le bouquet de violettes entourées de feuilles*, c'est l'amour caché.

— Fig. Mme de Montespan est toujours languissante, mais si touchée de la grandeur, qu'il faut l'imaginer précisément le contraire de cette petite *violette* (Mlle de La Vallière) qui se cachait sous l'herbe, et qui était honteuse

d'être maîtresse, d'être mère, d'être duchesse; jamais il n'y en aura de ce moule. (Mme de Sévigné.)

— Myth. La nymphe Io, aimée d'Apollon, résista à ses instances; le dieu indigné la métamorphosa en violettes. Depuis lors, la modeste fleur fuit l'éclat du soleil; vierge chaste, elle est devenue l'emblème de la pudeur et se dérobe aux regards des profanes. || Vulcain, voulant plaire à Vénus, se couronna de violettes; sensible à leur doux parfum, la belle déesse sourit à son époux et se laissa aller à ses transports.

— Le premier *e* de *violette* est aigu, en sorte que ce mot qui rime avec *houlette*, *trompette*, *parfaite*, etc., ne pourra pas se joindre à la rime avec *tête*, *requête*, le *faîte* d'une maison, etc., où l'on entend distinctement le son de l'*e* ouvert. Tous ceux qui ont une oreille un peu délicate, dit Domergue, souffrent impatiemment qu'on leur donne pour des sons égaux des sons tout à fait différents. Un son aigu, moyen ou grave, ne peut rimer qu'avec un son de même nature. Mais les poëtes que gênent à la fois la mesure et la rime, autorisés les uns par les autres, violeront toujours une règle que les grammairiens leur rappelleront toujours. Personne n'est plus persuadé que moi de l'insuffisance de cette rime *violette* et *tête*; cependant, dans ma traduction en vers libres de la cinquième églogue de Virgile, n'ayant pu trouver une parfaite consonnance, j'ai mis :

Dans nos jardins on ne voit plus
Le narcisse argenté, la douce *violette*,
En leur place élèvent la tête
Le chardon ennemi, la ronce aux dards aigus.
(Dessaucs.)

VIOLETTE. s. f. Mus. Petite viole.

VIOLI, IE. part. pass. du v. Violir. S'empl. adjectiv. Objet violi.

VIOLIER. s. m. Bot. Nom vulgaire d'une plante qui vient sur les murs sans être cultivée, et qui porte des fleurs jaunes d'une odeur douce et agréable. On l'appelle plutôt *giroflée jaune*. Les marches étaient déjà couvertes de mousse; le *violier* jaune croissait entre leurs pierres disjointes et tremblantes. (Chateaub.) || *Violier bulbeux*, *violier d'hiver*. Noms vulgaires de la perce-neige. || *Violier jaune.* Nom vulgaire de la giroflée de muraille. || Genre de la famille des crucifères, renfermant une trentaine d'espèces, dont une seule est employée en médecine.

— Se disait pour Joueur de viole.

VIOLINE. s. f. Chim. Alcali organique particulier, dont on admet l'existence dans la violette odorante, et qui a beaucoup d'analogie avec l'émétine.

VIOLINISTE. s. m. Mus. S'est dit quelquefois pour Violoniste.

VIOLIR. v. n. 2e conj. Devenir violet. A ces mots, je vis cette femme rougir, pâlir, *violir* et bleuir de rage. (Rétif.)

— v. a. Rendre violet.

— Ce mot ne peut réussir, et l'on en voit la raison. De *pâle*, se forme naturellement *pâlir*, mais *violir* ne peut se former de *violet*.

VIOLISTE. s. des 2 g. Mus. Celui, celle qui joue de la viole.

VIOLON. s. m. (de l'esp. *violone*; de l'ital. *violone*, augmentatif de *viola*; ou du celt. *violong*). Instrument de musique à quatre cordes, et dont on joue avec un archet. Le violon était connu du temps des croisades. Autrefois il n'avait que trois cordes. La plupart des anciens violons à cinq cordes sont aux armes de Charles IX. La forme actuelle du violon ne remonte pas au-delà du XVIe siècle. Ce n'était dans l'origine qu'une planche de bois sur laquelle on fixait des cordes. Le violon est réellement l'instrument universel, et c'est à bon droit que lui est acquise la souveraineté de l'orchestre. Sons du violon. Joueur de violon. Danser au violon, au son du violon. Un bon violon. L'âme d'un violon. Il n'y a que des oreilles de fer qui puissent résister au fifre aigu, au *violon* criard, ils découpent la cervelle. (Boiste.) Le talent fait du violon le roi des instruments. (Id.)

L'un traîne en longs fredons une voix glapissante,
Et l'autre, l'appuyant de son aigre fausset,
Semble un violon faux qui jure sous l'archet.
(Boileau.)

— *Violon d'amour.* Violon ordinaire, auquel [illegible] par-dessous la queue, le chevalet et la touche du manche; elles sont tenues par de petites chevilles qui les baissent à volonté.

— *Violon harmonique.* Instrument nouvellement inventé, qui joint l'ensemble harmonique des instruments à touches aux sons mélodieux et prolongés des instruments à cordes.

— *Violons d'auteur.* Violons des plus habiles facteurs, et qui se sont améliorés en vieillissant.

— Les violons des luthiers célèbres sont souvent désignés par son nom. Un *Nicolas*, grand patron bien conservé, vaut jusqu'à 1,200 fr.; un beau *Joseph Garnerius* se paye de 1,800 à 2,400 fr.; un beau *Stradivarius* vaut au moins 3,000 fr.; il en a été payé jusqu'à 4 et 5,000 fr.

— Celui qui joue du violon. Troupe de violons. Les violons de l'Opéra. Etre *violon* à l'Opéra. Excellent violon. Les violons de l'orchestre. Premier, second violon. C'est un fort violon. C'est le premier violon de France.

— *Symphonie, concert de violon.* Symphonie-concerto où le violon exécute la principale partie.

— *Solo, accompagnement de violon.* Solo, accompagnement exécuté par le violon.

— Hist. mus. *Les vingt-quatre violons du roi.* V. VINGT-QUATRE. || *Roi des violons.* Chef de la maîtrise des violons.

— Fam. *Donner les violons.* Payer les violons d'un bal, donner une sérénade, etc.

— Fig. et fam. *Se donner les violons.* Être content de soi, s'applaudir, se vanter.

— *Se donner les violons de quelque chose.* En tirer vanité.

— Fig. et fam. *Les autres ont dansé, et il a payé les violons,* ou simplement, *il a payé les violons.* Il a payé les frais d'une chose dont les autres ont eu tout l'honneur et tout le profit, ou tout le plaisir.

— Prov. On dit de celui qui n'est guère à la maison, qu'*il est comme les violons, qui n'ont point de pire maison que la leur.*

— Espèce de prison contiguë à un corps de garde. Mettre quelqu'un au violon.

— Se disait autrefois dans un sens injurieux, et signifiait Sot, impertinent. Il traite ce grand Dieu de jeune *violon.* (Le Noble.) Vous êtes, Colletet, un plaisant *violon.* (Coméd. des Acad.) Employer ainsi ce mot, c'était traiter un homme comme un mauvais ménétrier.

— Mamm. Nom que les habitants de la Guiane ont quelquefois donné aux tatous.

— Mar. Se dit de bordages épais, placés de chaque côté du beaupré pour le maintenir, et découpés en forme de violon.

— Techn. Outil du treillageur. C'est une espèce de touret à main, dans lequel est placé un foret qu'on fait mouvoir par le moyen d'un archet. || Ustensile de chapelier, composé de plusieurs cordes tendues, et servant comme l'arçon, à battre les matières destinées au feutrage. || Nom que l'on donne, dans les imprimeries, à une longue galée sans coulisse pour mettre en pages.

VIOLONASSE. s. m. Mus. Nom proposé par Castil-Blaze, pour désigner le violone, très-gros violon des Italiens; c'est la contrebasse.

VIOLONCELLE. s. m. (de l'ital. *violoncello.* Quelques personnes prononcent *violonchelle* à l'italienne, c'est une imitation puérile de l'italien, dont il est bon de se garder, malgré la recommandation de l'Académie, le *ch* français n'étant qu'une grossière imitation du *c* des Italiens). Instrument de musique à quatre cordes, de même forme que le violon, mais d'une bien plus grande dimension, dont on joue aussi avec un archet, et qui se place entre les jambes. On le nomme autrement *basse.* Il correspond à peu près à l'ancienne basse de viole ou viole de jambe, qui pourtant était plus petite et avait plus de cordes. Quoique l'invention de l'instrument date du commencement du XVIIIe siècle, ce n'est que dans sa seconde moitié que l'on rencontre des artistes qui lui aient dû leur célébrité.

— Celui qui en joue. Un habile, un excellent violoncelle. On dit aussi *violoncelliste.*

— Comme les violons, les violoncelles sont désignés par le nom des facteurs. Les *Amati* sont voûtés et bombés; leur son est suave, propre à l'accompagnement de la voix, de la harpe, du piano, du quatuor et du quintette; le son énergique des *Stradivarius* est propre au concerto.

VIOLONCELLISTE. s. des 2 g. Music. Musicien, musicienne qui joue du violoncelle.

— adjectiv. Virtuose violoncelliste.

VIOLONE. s. m. (de l'ital. *violone,* gros violon). Mus. Instrument de grande dimension, qui servait autrefois de contre-basse aux différentes espèces de violes.

VIOLONISTE. s. des 2 g. Celui, celle qui joue du violon avec un talent remarquable. Un des premiers violonistes de la capitale. Cette dame est forte violoniste.

VIORNE. s. f. (du lat. *viburnum*). Bot. Genre de plantes de la famille des caprifoliacées, ayant pour type un arbrisseau à fleurs blanches et à feuilles velues, dont les rameaux sont très-flexibles, et qui porte des baies noirâtres réunies par bouquets. On en connaît plus de cinquante espèces. La viorne boule de neige est un des plus jolis arbrisseaux qu'on [illegible] rier-tin est remarquable par ses jolies fleurs, mais elle redoute le froid de nos climats. On vante les feuilles de la viorne du Canada comme donnant une infusion théiforme très-agréable. Celles de la viorne commune fournissent une bonne couleur jaune paille pour teindre la laine alunée. Celles de plusieurs espèces de viornes sont recherchées par les bestiaux, par les chevaux surtout. On estime le charbon des viornes propre à la poudre à canon. On se sert de leurs racines pour fabriquer la glu par les mêmes procédés que celle du houx. Les cultivateurs emploient les viornes à peupler et à consolider les haies de clôture. || Nom qu'on donne plus particulièrement à la clématite ordinaire. || *Viorne des pauvres.* La clématite des haies.

VIOTTI (J.-B.). Célèbre violoniste, né en 1755, près de Turin, et mort en 1824. Il a laissé une centaine de morceaux très-remarquables. Comme exécutant, Viotti, pendant plus de trente ans, n'a pas eu de rival.

VIOUTTE. s. m. Bot. Genre de plantes liliacées, renfermant trois espèces, qui viennent dans les Alpes et autres montagnes élevées de l'Europe; on les cultive dans les jardins pour la beauté et la précocité de leurs fleurs.

VIPÈRE. s. f. (ét. lat., *vivus,* vivant; *pario,* enfanter, parce qu'on a cru longtemps qu'elle était le seul reptile dont les petits sortaient vivants du corps de leur mère). Erpét. Genre de serpents venimeux et vivipares, dont les crochets à venin, recourbés et mobiles, sont placés au-devant de la mâchoire supérieure. Les dents de la vipère sont creuses et marquées en dessous d'une fente par où s'écoule le venin sécrété par une petite glande située au-dessous de la mâchoire, et déposé dans de petits réservoirs à la base de chaque dent. Ce venin, introduit dans la petite plaie faite par la morsure de la vipère, détermine la rougeur, la douleur et le gonflement de la partie mordue, et de tout le membre, avec frisson, abattement, petitesse et irrégularité du pouls, quelquefois syncope et convulsions, fièvre intense, dépôt purulent, etc., accidents qui peuvent être suivis de mort. L'application de ventouses sur la morsure, et la cautérisation des lèvres de la plaie, sont les moyens thérapeutiques les plus convenables. On faisait jadis entrer cet animal dans la thériaque et autres préparations pharmaceutiques. Les aspics, les boas, les serpents à sonnettes appartiennent à la famille des vipères. Les bateleurs indiens se servent de vipères pour amuser le peuple, et, pour les apprivoiser, ils leur arrachent les crochets, c'est-à-dire les dents percées d'un canal d'où découle le venin. Vipère grise. Vipère noire. Fiel de vipère. Dent de vipère. Chair, poudre de vipère. Bouillon de vipère. Être mordu d'une vipère.

Rien ne trouble la paix qui règne en ce séjour,
Et la *vipère* venimeuse
N'y vient point dérouler, vers le milieu du jour,
De ses nombreux anneaux la chaîne tortueuse.
(Mme de Bernard.)

— Nom générique que l'on donne souvent à tous les serpents dont la morsure est dangereuse.

— Ichthyol. *Vipère marine.* Nom qu'on donne à plusieurs poissons dont le corps a la forme de ceux des serpents.

— Fig. Méchant, perfide. Avez-vous affaire à l'amour-propre, à l'intérêt; vous avez beau avoir rendu les plus grands services, vous avez réchauffé des *vipères.* (Volt.) L'hymen offre un grand sac qui contient quatre-vingt-dix-neuf *vipères* et une anguille. (Boiste.)

On peut prédire aux fils méconnaissants
Qu'ils engendreront des *vipères,*
Et qu'ils seront traités par leurs enfants
Comme ils auront traité leurs pères. (Bérenger.)

— On appelle *langue de vipère,* la langue du médisant et du calomniateur, et *race de vipère* une famille mal famée. Cette manière de parler vient de ce que la morsure de la vipère irritée porte en effet dans le sang un poison des plus dangereux. *Jésus-Christ* a souvent appelé les pharisiens *engeance de vipères.*

— Prov. On dit qu'un *homme nourrit une vipère dans son sein,* quand il élève quelqu'un d'assez méchant naturel pour contribuer un jour à sa perte.

— Pharm. La vipère entrait autrefois dans la composition de plusieurs remèdes, aujourd'hui complètement abandonnés; on ne connaît plus que de nom le sirop, la poudre, le sel, les trochisques, la graisse, le vin, la gelée, le sel volatil, l'essence, l'huile de vipère. On se sert pourtant encore parfois du bouillon de vipère dans le cas de syphilis invétérée, de scorbut, etc. La vipère commune entre dans la composition de plusieurs médicaments officinaux célèbres, comme la thériaque, l'orviétan, la poudre de pattes d'écrevisses composée, le collyre de Sloane, etc.

— Philos. hermét. *Prendre la vipère de Rosa et lui couper la tête.* Ôter la noirceur à la matière qui est enfermée dans l'œuf.

— Iconol. Emblème de la femme qui hait son mari, et qui en veut à sa vie. Les anciens supposaient que, lorsque la vipère s'unit au mâle, elle lui mord la tête et le tue; ce qui a été démenti par les expériences des modernes. C'était aussi l'emblème des enfants qui veulent se défaire de leur mère, parce qu'on prétendait que la vipère vient au monde en perçant le ventre de la sienne; ce qui n'est pas plus vérifié que le conte précédent.

VIPÉRÉ, ÉE. adj. Erpét. V. [illegible]

[illegible] s. m. [illegible] vipère.

VIPÉRIDE. adj. des 2 g. Erpét. Qui ressemble à la vipère. || VIPÉRIDES. s. m. pl. Famille de reptiles ophidiens, ayant pour type le genre vipère.

VIPÉRIN, INE. adj. Erpét. Qui ressemble à une vipère. || VIPÉRINS. s. m. pl. Famille d'ophidiens, qui renferme le genre vipère.

VIPÉRINE. s. f. (ainsi nommée à cause de la ressemblance de sa semence avec la tête d'une vipère, ou, suivant d'autres, parce qu'elle est abhorrée des reptiles venimeux, ou même parce qu'on croyait autrefois qu'elle était bonne contre les morsures de vipère). Bot. Genre de la famille des borraginées, ayant pour type une plante commune, à tige hérissée de petits tubercules noirs terminés par des poils rudes, et à fleurs bleues et purpurines, disposées en épis latéraux. On en compte une soixantaine d'espèces. Les vipérines s'élèvent comme de superbes candélabres, en formant un vide autour de leur centre, et en portant vers le ciel leurs bras épineux, chargés dans toute leur longueur de girandoles à fleurs violettes. (B. de St-P.)

— Erpét. Nom spécifique d'une couleuvre.

VIPÉROÏDE. adj. des 2 g. (du fr. *vipère,* et du gr. *eidos,* ressemblance). Erpét. Qui ressemble à une vipère. || VIPÉROÏDES. s. m. pl. Famille de reptiles, qui a pour type le genre vipère.

VIPION. s. m. Entom. Genre établi pour placer quelques espèces d'ichneumons.

VIQUELIN. s. m. Nom qu'on donne, dans les environs de Rouen, à des fagots composés de brins de près de trois centimètres de diamètre.

VIRACOCHA. Myth. péruv. Divinité principale des Péruviens.

VIRADHA. Temps hér. ind. Géant d'un aspect formidable, qui, ayant un jour rencontré Râma, Lakchmana et leur sœur Sitâ, s'empara de la jeune femme et voulut dévorer les deux héros; mais ceux-ci le tuèrent.

VIRAF. Myth. pers. Deuxième prophète des Parsis. La religion de Zoroastre s'étant obscurcie, on s'adressa à Viraf pour la réintégrer; ce prophète fit remplir sept fois de vin la coupe de Gustaspe, la vida sept fois, s'endormit, eut des visions, se réveilla, et dit à son réveil les choses les mieux arrangées.

VIRAFNAMA. s. m. Myth. pers. Histoire de la mission de Viraf.

VIRAGE. s. m. Mar. Opération de virer au cabestan. || Espace pour virer.

VIRAGO. s. f. (du lat. *virago;* fait de *vir,* homme; *ago,* faire). Fam. Fille ou femme de grande taille, qui a l'air d'un homme. C'est une virago, une grande virago. Ne se dit que par dérision.

— Fig. L'opinion est une *virago;* personne ne peut lui faire violence. (Boiste.)

— Myth. lat. Surnom de Diane et de Minerve. || Virgile le donne aussi à Juturne.

VIRAK. s. m. Myth. siam. Un des livres sacrés des Siamois, attribué à Sommona-Codom lui-même.

VIRALVE. s. m. Ornith. Genre d'oiseaux.

VIRÂM. s. m. (de l'ind. *virâm,* repos). Gramm. ind. Nom d'un signe qui, dans l'écriture sanscrite, se place à l'extrémité inférieure de la consonne finale d'un mot, pour marquer que l'a bref attaché à cette consonne ne doit pas se prononcer.

VIRAPATRIN. Myth. ind. Quatrième fils de Shiva. Ce dieu le produisit de la sueur de son corps, afin d'empêcher l'effet d'un sacrifice que faisait Takin pour créer un nouveau dieu. Virapatrin naquit avec mille têtes et deux mille bras. Il tua Takin et tous ceux qui se trouvèrent présents au sacrifice. Mais Shiva, dans la suite, leur fit grâce et les ressuscita. Virapatrin reçoit moins d'hommages que les autres dieux.

VIRBIAL, ALE. adj. Antiq. rom. Qui appartient à Virbius. || *Flamine virbial.* Flamine consacré au culte de Virbius.

VIRBIUS. (ét. lat., *vir,* homme; *bis,* deux fois). Myth. Nom que prit Hippolyte lorsque Diane lui eut rendu la vie. || D'autres disent que c'est un fils d'Hippolyte et d'Aricie.

VIREBOUQUET. s. m. Constr. Cheville qui arrête une corde nouée à l'amortissement d'une flèche de clocher.

VIRE. Géogr. Petit fleuve de France, qui passe à Vire, à Saint-Lô, et se jette dans la Manche. || Ch.-l. d'arr. (Calvados); 7,300 hab., à 277 kilom. de Paris.

VIRÉ, ÉE. part. pass. du v. Virer. S'empl. adjectiv. Cabestan viré.

VIRÉ. s. m. Comm. V. VIRÉE.

VIRECTE. s. f. Bot. Genre de plantes de Surinam, appartenant à la famille des rubiacées.

VIRÉE. s. f. Comm. Espèce d'étamine qui se fabrique à Amiens.

— Bot. Genre de plantes.

VIRE-FLÈCHE. s. f. Anc. art milit. Espèce de trait, de grosse flèche.

VIRELAI. s. m. (des mots franç. *virer,* tourner, et *lai,* genre de poésie ancienne, dont le nom dérive de l'allem. *lied,* chanson). Sorte d'ancienne petite pièce de poésie française, qui [illegible] origine, ainsi que l'indique son nom, dont un lai sur lequel le poète retournait, par des vers de même mesure et sous les deux mêmes rimes qu'il avait d'abord adoptées, avec cette différence que celle qui avait dominé dans le lai servait à terminer les couplets dans le virelai, tandis que celle qui avait terminé les couplets dans le lai devenait dominante dans le virelai. Plus tard, le virelai tourna sur deux rimes seulement, dont la première devait dominer dans toute la pièce; l'autre ne venait que de temps en temps pour faire un peu de variété. Le premier vers ou les deux premiers vers se répétaient dans la suite, ou tous les deux, ou séparément, par manière de refrain, autant de fois qu'ils tombaient à propos, et formaient le virelai.

— Espèce de chanson.

— L'air de cette danse.

VIRELAN. s. m. Archéol. Sorte de monnaie d'argent des ducs de Bourgogne.

VIREMENT. s. m. (rad. *virer.*) Action de virer.

— Banq. et comm. *Virement de parties,* ou simplement *virement.* Transport d'une dette active fait à un créancier à qui l'on doit une somme de pareille valeur. Payer par virement de parties.

— Mar. *Virement de bord.* Action de virer de bord. C'est la rotation d'un bâtiment sur lui-même, dans le plan horizontal, pour présenter au vent le côté opposé à celui par lequel il le recevait avant ce mouvement. || *Virement d'eau.* Retour de marée, ou renvoi d'eau.

— Fig. *Virement de bord.* Changement de conduite, attachement à un autre parti.

VIRÉON. s. m. Bot. Genre d'oiseau d'Amérique, appartenant à la famille des péricalles. Les viréons vivent d'insectes et de baies dans les bois où ils se tiennent d'habitude.

VIRER. v. n. 1re conj. (du lat. *gyrare;* fait de *gyrus,* tour). Fam. Aller en tournant. Il se joint ordinairement avec le verbe *tourner.* Tournez et virez tant qu'il vous plaira. Ne faire que tourner et virer.

— Mar. Tourner d'un côté sur l'autre. || *Virer de bord.* Changer de route en mettant au vent un côté du vaisseau pour l'autre. || *Virer à la côte.* || *Virer au large.* || *Virer sur l'ancre.* || *Virer au cabestan.* Tourner un vaisseau qui est amuré d'un bord au plus près, de telle manière qu'il puisse être amuré de l'autre. || Faire tourner les barres du cabestan. || *Virer vent arrière.* Tourner un vaisseau en lui faisant prendre vent arrière. || *Virer vent devant.* Tourner un vaisseau en lui faisant prendre vent devant.

— Fig. et fam. *Virer de bord.* Changer la direction de sa conduite, s'attacher à un autre parti.

— v. a. Fig. et pop. *Tourner et virer quelqu'un.* Lui tenir divers discours, lui faire diverses questions pour le faire parler, pour savoir de lui quelque chose.

— Comm. *Virer les parties.* Donner pour débiteur un ou plusieurs de ceux qui doivent, jusqu'à concurrence de ce qu'on doit.

— Mar. Tourner d'un côté sur l'autre. Virer le cap au nord. || *Virer le cabestan.* Le faire tourner sur son axe pour lever l'ancre, ou tout autre fardeau considérable.

— SE VIRER. v. pron. Être tourné.

— Fig. Je suis tantôt sage et tantôt libertin, tantôt vrai, tantôt menteur, chaste, impudique, puis libéral, prodigue et avare, selon que je me vire. (Montaigne.)

VIRES. s. f. pl. (du lat. *viria*). Blas. Plusieurs anneaux concentriques, ordinairement au nombre de trois.

VIRETON. s. m. Anc. art milit. Sorte de flèche dont la plume était disposée en spirale, ce qui la faisait virer dans le trajet. || Flèche d'arbalète.

— Sorte de jeu.

VIREUR. s. m. Techn. Ouvrier qui lève les feutres placés sur chaque feuille de papier, et les entasse pour servir à d'autres opérations.

VIREUX, EUSE. adj. (du lat. *virus,* poison). Qui tient du poison. Goût vireux.

— Bot. Qui jouit de qualités vénéneuses, comme la ciguë vireuse.

— Erpét. Le gecko vireux a les cuisses garnies de pustules d'où suinte une humeur qui fait naître les pustules à la peau, quand on y touche.

— Se dit des qualités malfaisantes de certaines substances, que l'on attribue à un principe inconnu dans sa nature.

— Se dit plus particulièrement des substances qui ont une saveur nauséabonde particulière.

— Qui est très-puant. Plante à odeur vireuse.

VIREVAUT. s. m. Mar. V. VIREVEAU.

VIREVEAU. s. m. Mar. Espèce de treuil placé sur l'avant des petits navires pour lever les ancres. || Morceaux de bois pour s'aider à tourner, à virer les grosses cordes.

VIREVENT. s. m. Ornith. Nom vulgaire du martin-pêcheur, ainsi appelé, parce qu'on prétend qu'étant suspendu dans un lieu quelconque, il indique de quel côté vient le vent.

VIRE-VIRE ou **VERUVAURE.** s. f. Mar. Nom par lequel les marins désignent les endroits où la mer forme des tourbillons.

VIREVOLE. s. f. Se dit au jeu de la bête, [illegible] bâtées, de ceux qui, ayant entrepris de faire la vole, c'est-à-dire de faire toutes les levées de cartes n'en font pas une; ce qui les oblige à payer une marque à chacun des joueurs.

VIREVOLTE. s. f. (des mots fr. *virer* et *volte*). Manég. Tour et retour fait avec vitesse. Faire faire cent virevoltes à un cheval. Faire des virevoltes.

VIREVOLTER. v. n. 1re conj. S'est dit pour Faire des virevoltes, sauter, voltiger en tournoyant.

VIREVOUSSE ou **VIREVOUSTE.** s. f. (corrupt. de *virevolte*). Fig. et fam. Allées et venues. Cet homme fait bien des virevousses. Il a vieilli. || On dit aussi *virevouste.*

VIREYE. s. f. Bot. Genre de plantes de Java, appartenant à la famille des éricées.

VIRGADELLE. s. f. Ichthyol. Nom d'un poisson appelé aussi vergadelle.

VIRGAIRE. s. f. Bot. Genre de champignons de l'ordre des [illegible]. La virgaire naît [illegible] sur les troncs et les rameaux des arbres morts de [illegible] et [illegible] [illegible], velouté, roux.

VIRGAIRE. s. m. Hist. ecclés. Chantre d'église, à Rome.

VIRGILE (Publius Virgilius Maro, ou). Le plus illustre des poètes latins. On lui doit l'*Enéide*, poème immortel qui célèbre les hauts faits d'Enée et son établissement en Italie après la destruction de Troie; les *Géorgiques*, poème didactique sur l'économie rurale, et un recueil d'églogues, connu sous le nom de *Bucoliques*. Il naquit près de Mantoue l'an 70, et mourut l'an 19 av. J.-C. Virgile n'avait pas entièrement terminé l'*Enéide*, qu'il travaillait depuis dix ans, et, par son testament, il ordonna de jeter au feu cette œuvre inachevée, mais Auguste s'y opposa. Virgile a toujours été regardé, sinon comme le plus grand, du moins comme le plus parfait des poètes.

— Epith. Divin, immortel, sublime. || Périphr. Le chantre d'Enée, le chantre de l'Ausonie, le pasteur de Mantoue.

— s. m. S'emploie comme nom commun pour désigner des poètes semblables à Virgile. Un Auguste aisément peut faire des *Virgiles*. (Boil.) L'art peut produire des milliers de Théocrites et de *Virgiles*, mais la nature seule crée des milliers de paysages nouveaux en Europe, en Afrique, aux Indes, dans les deux mondes. (B. de St-P.)

— C'est pour le besoin de la rime que le poète lui a donné le signe de la pluralité dans les vers suivants :

Qui vint l'autre jour se plaindre au dieu des vers
Qu'en certain lieu de l'univers
On traitait d'auteurs froids, de poètes stériles,
Les Homères et les *Virgiles*. (Boil.)

— Livre contenant les œuvres de Virgile. Acheter un Virgile.

VIRGILIE. s. f. Bot. V. VIRGILIER.

VIRGILIEN, ENNE. adj. Littér. Se dit d'une composition, d'un style imité de Virgile, ou qui a quelque rapport avec le génie de ce poète. Goût, style virgilien.

— Art divin. *Sort virgilien*. Divination qui consistait à ouvrir au hasard les poèmes de Virgile, et à considérer comme une réponse le vers sur lequel on tombait.

VIRGILIER. s. m. (de *Virgile*, poète latin). Bot. Genre de la famille des légumineuses, renfermant six espèces, dont trois appartiennent à l'Afrique, une est originaire de Sibérie, et les deux autres vivent spontanément sur le sol de l'Amérique septentrionale. On vante le bois du virgilier jaune, dont le grain est fin et assez tendre, et le cœur d'un très-beau jaune, comme offrant une couleur solide et éclatante à l'art du teinturier. Au cap de Bonne-Espérance, on mange les graines ovales et très-dures du virgilier du cap, tandis que la décoction de ses racines est recommandée au Japon contre les coliques. || Genre de la famille des synanthérées, qui rentre dans le genre gaillardée.

VIRGINAL, ALE. adj. (du lat. *virginalis*; fait de *virgo*, vierge). Appartenant aux vierges, annonçant la virginité. Pudeur, modestie virginale. Voile, bandeau virginal. Elles avaient un secret, un grand secret, qui souvent faisait battre leur cœur *virginal*. (E. Sue.) Les livres et les maîtres flétrissent l'ignorance *virginale*. (B. de St-P.)

— Qui appartient à la sainte Vierge. Jésus-Christ a été neuf mois dans le ventre *virginal* de sa mère. (Trév.) Ce corps *virginal*, ce corps formé par l'Esprit même de Dieu, dans le sein de Marie, ce temple vivant de la Divinité. (Bourdal.)

— *Lait virginal*. Cosmétique liquide dont les femmes se servent pour se blanchir le teint; le benjoin en forme la base; on le fait dissoudre dans l'esprit de vin.

— Chateaubriand l'a dit du narcisse. Dans ce moment même le narcisse livre aux ruisseaux sa race *virginale*.

— Myth. *Fortune virginale*. Nom de Vénus, protectrice des jeunes filles. || Pl. masc., *virginaux*. Quelques grammairiens admettent *virginals*.

VIRGINAL. s. m. Antiq. Temple de Pallas, où les vierges avaient seules le droit d'entrer, et dans lequel on n'immolait que des victimes femelles, et qui n'avaient point encore eu de petits.

[illegible] siècle. [illegible] jeune et virginal.

— Ce qui présente le caractère d'une vierge, d'une jeune fille, d'un enfant. Toujours est-il que le [illegible] a passé l'âge où l'on peut jouer la modestie et la pudeur, et je le suis trop vieux barbon pour faire l'enfantin et le virginal sans se rendre ridicule. (Th. Gaut.)

VIRGINALE. Myth. lat. Divinité qu'on invoquait en déliant la ceinture de la nouvelle épouse. On portait la statue ou l'image de cette déesse dans la chambre des nouveaux époux, lorsque les paranymphes en sortaient.

VIRGINETTE. s. f. Néol. Fille à peine nubile; jeune vierge.

VIRGINIE. Fille du centurion Virginius. Le décemvir Appius Claudius en devint éperdument amoureux, et ordonna qu'elle fût remise à une de ses créatures, Marius Claudius, avec lequel il s'entendait. Virginius, averti de cet attentat, accourut à Rome, et, pour sauver l'honneur de sa fille, lui plongea un poignard dans le sein, 449 ans av. J.-C.

VIRGINIE. (Les Anglais lui ont donné ce nom en l'honneur d'Elisabeth, reine qui ne s'est pas mariée). Géogr. Un des Etats-Unis de l'Amérique septentrionale; il est divisé en 105 comtés; 1,200,000 hab. Ch.-l. Richmond. || On a d'abord compris sous ce nom la Virginie, la Caroline, la Pensylvanie, en un mot, tout le pays situé au nord de la Floride.

— s. m. Tabac de Virginie. Aspirer une prise de Virginie.

VIRGINIE. s. f. Hortic. Variété de tulipe.

VIRGINIEN, IENNE. adj. et s. Géogr. Habitant de la Virginie. || Qui appartient à la Virginie ou à ses habitants.

VIRGINIEN. s. m. Ichthyol. Nom spécifique d'un pristipome.

VIRGINITÉ. s. f. (du lat. *virginitas*). Etat d'une personne vierge. La fleur de la virginité. Garder sa virginité. Perdre sa virginité. Avoir encore sa virginité. Faire vœu de virginité. La *virginité* passait chez les païens pour quelque chose de divin et de sacré. (Sall.) Les signes de la *virginité* sont ou imaginaires ou très-incertains. (Buff.)

Hespoir d'un si beau trône, une jeune princesse
A passé la saison de la *virginité*,
Et le temps pour l'hymen a mûri sa beauté. (Ibid.)

— Au lieu de *garder sa virginité*, le cardinal de Bernis a dit en ce sens : Garder le faible sceau de l'innocence.

— Non-seulement les poètes disent par périphrase, *la fleur de la virginité*, mais ils prennent encore quelquefois les mots *fleur* et *rose* comme synonymes de pucelage, virginité.

Ainsi la jeune vierge à plaire destinée,
Perdant la chaste fleur que l'on perd sans retour.
(Malfilâtre.)

— On regardait chez les Juifs comme une marque de réprobation de mourir sans avoir été marié, quand on avait atteint l'âge de l'être. Laissez-moi, dit la fille de Jephté à son père, lorsqu'il lui apprit le vœu qu'il avait fait de l'immoler, laissez-moi aller sur les montagnes pleurer pendant deux mois ma *virginité*. Et elle alla sur les montagnes pleurer, pendant deux mois avec ses jeunes amies, de ce qu'elle mourait vierge, et, au bout de deux mois, elle revint, et son père accomplit son vœu. (Sainte-Foix.)

— Se dit d'une fleur nouvellement éclose. Vous jetez loin de vous la rose que la cantharide a infectée la veille, pour respirer celle qui s'est épanouie dans sa *virginité* au vent parfumé de la nuit. (G. Sand.)

— Fig. Il buvait très-franchement du vin de Champagne, gardant pour la *virginité* de la carafe placée sur sa table une honorable continence. (J. de Saint-Félix.) Lorsque le Clos-Vougeot était propriété monacale, ce vin était fait avec des soins infinis, et conservé précieusement jusqu'à l'âge où seulement il développe toutes ses perfections. MM. Tourton et Ravel avaient recueilli et pratiqué les bonnes traditions, mais depuis, les récoltes ne se font point rationnellement, elles se livrent en pièces, et on ne sait au juste si le liquide arrive au consommateur dans un *état de virginité* bien intacte. (Leclerc.)

— Iconol. Une jeune et belle fille couronnée de fleurs en est l'image. Son regard est modeste, et la pâleur de son jeune visage annonce la privation des plaisirs. Le lis et l'agneau sont les symboles de sa pureté. Son vêtement est blanc, et sa taille est serrée par une ceinture de laine blanche, que l'hymen seul a le droit de délier.

VIRGINIUS (Lucius). Centurion romain, était à l'armée lorsque, ayant appris les tentatives criminelles du décemvir Appius Claudius contre sa fille Virginie, il revint à Rome en toute hâte et poignarda sa fille, ne voyant pas d'autre moyen de l'arracher au déshonneur. Il repartit aussitôt pour le camp, y raconta son crime, souleva les soldats et les conduisit à Rome, où le peuple se joignit à lui et abolit les décemvirs, 449 ans av. J.-C. Fut dans la suite tribun du peuple. || (Titus). Célèbre général romain, se signala en Germanie et contre Vindex, qu'il défit. Les soldats lui offrirent deux fois l'empire, qu'il eut le courage de refuser. Il mourut l'an 97 de J.-C.

VIRGOULEUSE. s. f. (du village de *Virgoulée*, près Limoges). Hortic. Sorte de poire fondante qui se mange en hiver. Poirier de virgouleuse. Poire de virgouleuse. [illegible]

VIRGULAIRE. s. f. Bot. Genre de la famille des personnées, ayant pour type un arbrisseau d'Amérique.

— Zooph. Genre de polypiers établi pour placer quelques espèces de pennatules, qui ont dû ce nom à la forme de leur axe calcaire. On en connaît trois espèces vivantes, et quelques espèces fossiles.

VIRGULAIRE. adj. des 2 g. Qui tient de la virgule, qui ressemble à la virgule. Th. [illegible] Bertin, célèbre sténographe, admettait des signes *virgulaires* ou des points pour remplacer les voyelles au commencement ou à la fin des locutions, où elles jouent un rôle essentiel. (Bresson.)

VIRGULE. s. f. (du lat. *virgula*, dimin. de *virga*, baguette). Gramm. Petit signe fait à peu près en forme de c renversé, et dont on se sert dans la ponctuation pour séparer les membres de phrases. Les virgules sont de l'invention des grammairiens modernes, pour donner plus de clarté au discours. L'usage en était inconnu aux Grecs et aux Latins. Les livres juifs originaux sont sans points ni virgules. L'intérêt donne une haute importance à tout; il a fait tuer des hommes pour placer une *virgule*. (Boiste.) Une *virgule* omise ou mal placée répand de la confusion dans une phrase, la rend obscure ou louche, et lui fait quelquefois signifier le contraire de ce qu'elle avait à exprimer. (Champagnac.)

— La virgule s'emploie : 1° Pour séparer entre elles les parties semblables d'une même proposition, comme les sujets, les attributs et les régimes de même nature. *Les Tyriens sont industrieux, patients, laborieux. Il faut régler ses goûts, ses travaux, ses plaisirs. La richesse, le plaisir, la santé, deviennent des maux pour celui qui en abuse. La charité est patiente, douce, bienfaisante. On voyait des campagnes fertiles, de riches prairies, des moissons abondantes, des troupeaux bondissants et des fruits de toute espèce.* || 2° Pour séparer entre elles les propositions de même nature, lorsqu'elles ont peu d'étendue. *La musique se fait entendre, les soldats reprennent leurs armes, la foule accourt, et bientôt l'empereur paraît. On se menace, on court, l'air gémit, le fer brille.* (Rac.) || 3° Avant et après toute réunion de mots, ou tout mot qu'on peut retrancher sans dénaturer le sens de la phrase; telles sont les propositions incidentes explicatives, les mots en apostrophe, les régimes indirects qui expriment une circonstance dont le verbe peut, à la rigueur, se passer, etc. *La vie, disait Socrate, ne doit être que la méditation de la mort. Les passions, qui sont les maladies de l'âme, ne viennent que de notre révolte contre la raison. Le style de Bossuet, toujours noble et rapide, étonne et entraîne. Sont-ce là, ô Télémaque, les pensées qui doivent occuper le fils d'Ulysse?* || 4° Pour tenir lieu d'un verbe sous-entendu. *On a toujours raison, le destin, toujours tort. L'amour de la gloire tue les grandes âmes, et l'amour de l'argent, les âmes vulgaires.*

— *Point et virgule, un point et une virgule, point-virgule*, ou *virgule ponctuée*. Ce signe de ponctuation s'emploie : 1° Lorsque les parties similaires d'une proposition composée, ou les membres d'une période, ont d'autres parties subalternes distinguées par la virgule. *Quelle pensez-vous qu'ait été sa douleur de quitter Rome, sans l'avoir réduite en cendres; d'y laisser encore des citoyens, sans les avoir passés au fil de l'épée; de voir que nous lui avons arraché le fer d'entre les mains, avant qu'il l'ait teint de notre sang?* (D'Olivet.) || 2° Lorsque plusieurs propositions incidentes sont accumulées sur le même antécédent, et que toutes ou quelques-unes d'entre elles sont subdivisées par des virgules. *Politesse noble, qui sait approuver sans fadeur, louer sans jalousie, railler sans aigreur; qui saisit les ridicules avec plus de gaîté que de malice; qui jette de l'agrément sur les choses les plus sérieuses, soit par le sel de l'ironie, soit par la finesse de l'expression; qui passe légèrement du grave à l'enjoué, sait se faire entendre en se faisant deviner, montre de l'esprit sans en chercher, et donne à des sentiments vertueux le ton et les couleurs d'une joie douce.* || 3° Dans le style coupé, si quelqu'une des propositions détachées qui forment le sens total est divisée par quelque cause que ce soit en parties subalternes distinguées par des virgules. *Cette persuasion, sans l'évidence qui l'accompagne, n'aurait pas été si ferme et si durable; elle n'aurait pas acquis de nouvelles forces en vieillissant; elle n'aurait pu résister au torrent des années et passer de siècle en siècle jusqu'à nous.* || 4° En général, dans toute énumération dont les principaux articles sont divisés pour quelque raison que ce puisse être. *Là brillent d'un éclat immortel les vertus politiques, morales et chrétiennes des Letellier, des Lamoignon et des Montausier : là les reines, les princesses, les héroïnes chrétiennes reçoivent une couronne de louange qui ne périra jamais; là Turenne paraît aussi grand qu'il l'était à la tête des armées et dans le sein de la victoire.*

— Horlog. *Montre à virgule*. Celle dont la verge ne porte qu'une seule saillie, en forme de crochet ou de virgule.

— Paléogr. Signe qui, dans les anciens manuscrits, indique un mot à effacer.

— Anc. mus. Se disait de la queue des notes.

— Prov. *C'est une virgule dans l'Encyclopédie*. Expression dont on se sert en parlant d'une personne qui ne marque point par son esprit ou son érudition.

[illegible] S'empl. adjectiv. Discours virgulé. Phrase virgulée.

— On dit d'un homme qui porte l'exactitude à l'excès : Cet homme est ponctué et *virgulé*.

VIRGULER. v. a. 1re conj. Gramm. Marquer de virgules.

— v. n. Placer les virgules dans une phrase. Ponctuer et virguler.

— SE VIRGULER. v. pron. Être marqué de virgules.

VIRGULINE. s. f. Conchyl. Genre de coquilles univalves, dont l'ouverture est virgulaire, et ayant pour type une espèce fossile des environs de Sienne.

VIRGULTE. s. f. Bot. Sorte d'arbrisseau qui ne jette que des scions. || Touffe de nouveaux jets. || Branche d'un jeune rejeton.

VIRGULTUM. s. m. (pr. *vir-gul-tomm*). Bot. Toute branche [illegible], jeune ou allongée, d'un arbre ou d'un arbuste.

VIRIATE. Le héros de la Lusitanie, n'était qu'un simple pâtre lorsqu'il résolut d'affranchir son pays de la domination romaine. L'an 149 av. J.-C., il leva l'étendard de la révolte, et, pendant quatre années consécutives, défit quatre armées consulaires. Le consul Fabius Emilien parvint à grand'peine à le refouler dans les montagnes en 144; mais le Lusitanien souleva les montagnards de la Celtibérie, remporta de nouvelles victoires, et força les Romains de le reconnaître pour leur allié et leur ami. L'année suivante, la paix fut rompue sans déclaration d'hostilité. Attaqué à l'improviste, Viriate se retira dans les montagnes, et menaçait l'armée consulaire de nouveaux désastres, lorsque, trahi par deux de ses officiers qu'avait gagnés l'or du consul, il périt poignardé dans sa tente.

VIRIDIEN. Myth. lat. Divinité adorée dans l'Ombrie, à Narni. Ce dieu était apparemment invoqué au printemps, au moment où la terre se couvre de verdure, ou, selon d'autres, pour qu'elle se couvrît de verdure, parce que cette contrée était souvent affligée de sécheresse.

VIRIDIFIANT, ANTE. adj. Hist. nat. Qui a le pouvoir de verdir. Morret a fait de curieuses recherches sur le pouvoir viridifiant de la lumière, c'est-à-dire relativement à l'influence que la lumière blanche et les divers rayons du spectre solaire exercent sur la production de la viridité dans les végétaux.

VIRIDIFLORE. adj. des 2 g. (ét. lat., *viridus*, vert; *flos*, fleur). Bot. Qui a des fleurs vertes. Narcisse viridiflore. Ixia viridiflore. Cynoglosse viridiflore.

VIRIDIFOLIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui a des feuilles vertes.

VIRIDINE. s. f. Chim. Matière colorante verte des plantes.

VIRIDIPÈDE. adj. des 2 g. (ét. lat., *viridus*, vert; *pes*, pied). Zool. Qui a les pattes vertes.

VIRIDIPENNE. adj. des 2 g. (ét. lat., *viridus*, vert; *penna*, aile). Entom. Qui a les ailes vertes, comme le sont les élytres de l'oplocéphale viridipenne et du colaspide viridipenne.

VIRIDITÉ. s. f. Didact. Etat ou qualité de ce qui est vert. Viridité des huîtres.

VIRIEU. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de la Tour-du-Pin (Isère); 1,300 hab. || *Virieu-le-Grand*. Ch.-l. de cant., arr. de Belley (Ain); 800 hab.

VIRIL, ILE. (du lat. *virilis*; fait de *vir*, homme). Qui appartient à l'homme, en tant que mâle. Sexe viril. Membre viril.

— *Age viril*. Age d'un homme fait. On traverse l'enfance, la jeunesse, l'âge *viril* et la vieillesse pour redevenir enfant. (Boiste.) L'âge *viril* plus mûr inspire un air plus sage. (Boil.)

— *Robe ou toge virile*. Toge que les enfants des sénateurs romains prenaient après avoir quitté la prétexte. C'était ordinairement à seize ans qu'ils la prenaient, et alors ils devenaient aptes aux charges de la république.

— Fig. *Ame virile, ouvrage viril, action virile*, etc. Ame ferme, ouvrage digne d'un homme, action vigoureuse, etc. Jeanne d'Albret, mère de Henri IV, n'avait de femme que son sexe. Quant à l'âme, elle l'avait entière aux choses *viriles*, l'esprit puissant aux grandes adversités. (D'Aubigné.)

— Jurispr. *Portion virile*. Celle qui revient à chaque cohéritier dans une succession également partagée. || *Succession partagée par portions viriles*. Succession partagée par portions égales.

— Myth. lat. *Fortune virile*. Divinité qui avait un temple à Rome, près du temple de Vénus. Les femmes venaient la supplier de cacher à leurs époux leurs défauts corporels.

VIRILEMENT. adj. D'une manière virile, avec vigueur. Agir virilement.

— A la manière des hommes. Les dames romaines se comportèrent *virilement* dans les pertes, dans les calamités de la république. (Trév.)

VIRILISÉ, ÉE. part. pass. du v. Viriliser. S'empl. adjectiv. Style virilisé.

VIRILISER. v. a. 1re conj. Néol. Rendre viril, rendre homme. S'étant chargé de l'éducation des deux princes, Louis XIV et son frère Philippe, il avait, de l'aveu de la reine-mère, *virilisé* l'un et efféminé l'autre. (Toulotte.)

— Fig. *Viriliser son style*. Le rendre plus vigoureux.

[illegible]

— Prendre le ton, les manières d'un homme.

VIRILITÉ. s. f. (du lat. *virilitas*; fait de *vir*, homme). Age viril. Epoque de la vie de l'homme à laquelle il atteint toute sa perfection physique; elle s'étend généralement de la trentième à la cinquantième année. On la divise en deux périodes : la *virilité croissante* et la *virilité confirmée*. Etre parvenu à la virilité. Atteindre la virilité. Etre dans la virilité.

— Puissance, capacité d'engendrer. Donner des signes de virilité. La *virilité* seule procrée des hommes. (Boiste.)

— Force, vigueur.

— Se dit collectiv. des hommes faits. La débile vieillesse peut-elle, sans secours étrangers et criminels, sortir victorieuse d'une lutte téméraire contre la *virilité*? (Boiste.)

— Fig. Tandis que la vieille Europe retombait dans l'enfance, le nouveau monde s'élevait à la *virilité*. (Boiste.)

— Iconol. Une figure assise sur un lion tient un livre et une bourse. L'épée et la couronne de laurier qu'elle porte signifient le désir de la gloire

VIRIPLACA. (ét. lat., *vir*, homme; *placo*, apaiser). Myth. lat. Déesse qui avait sur le mont Palatin un temple où les époux se réconciliaient. ‖ Des auteurs prétendent que c'était la fortune virile que les filles romaines prêtes à se marier, honoraient sous ce nom, le 1er avril, en lui offrant un sacrifice avec un peu de parfums et d'encens. Elles se déshabillaient et offraient aux regards de la déesse tous les défauts de leur corps, la priant d'en dérober la connaissance aux maris qu'elles auraient.

VIRLIQUE. s. m. Se dit au romestecq de la réunion dans la même main de quatre cartes ayant la même valeur : quatre rois, quatre as, etc.

VIROLE. s. f. (du lat. *virio*, bracelet, collier d'homme). Techn. Petit cercle de fer, de cuivre ou d'autre métal qu'on met au bout du manche d'un couteau, au bout d'une canne, etc., pour tenir le bois en état, ou pour quelque autre usage. Mettre une virole à une canne, des viroles à la masse d'un mail. Mettre des viroles aux fusils, aux pistolets, pour tenir la baguette. Les tubes d'une chaudière tubulaire sont fixés au moyen de viroles d'acier dans les parois de la chaudière où ils viennent s'encastrer à leurs deux extrémités.

— *Virole brisée.* Sorte de virole nouvellement inventée par un célèbre mécanicien, et qui a été adaptée d'une manière heureuse au balancier qui frappe la monnaie.

— Blas. Cercle ou boule qui est aux extrémités du cornet, du huchet ou de la trompe, qu'il faut spécifier en blasonnant, quand elle est d'un différent émail.

VIROLE. s. f. Bot. Un des noms vulgaires de la chanterelle, espèce de champignon.

— Genre de la famille des laurinées, établi pour un arbre dont les semences donnent un suif jaunâtre avec lequel on fait des chandelles à Cayenne.

VIROLÉ, ÉE. adj. Blas. Se dit des cornes, trompes, etc., qui portent des boucles en anneaux d'un autre émail.

VIROLET. s. m. Se disait d'un petit moulin à vent, sorte de jouet d'enfant. ‖ D'une sorte de vilebrequin. ‖ D'une sorte de canne à dard.

— Anc. cout. Sorte de girouette féodale

— Mar. Cylindre de sapin long et d'un faible diamètre, placé verticalement dans une corderie, pour changer la direction d'un fil de caret. On se sert aussi de virolets dans l'entrepont pour empêcher les cordages de frotter contre les corps durs.

VIROLEUR. s. m. Techn. Ouvrier qui fait des viroles.

VIRONNER. v. n. 1re conj. Tourner. Le papillon, à force de *vironner* autour d'une chandelle, finit par se brûler. Ce joli mot, dont il nous reste le composé *environner*, est de Le Sage, qui le met dans la bouche de Sancho.

VIRSCALE. s. f. Anc. cout. Espèce de juridiction en Flandre.

VIRSOÏDE. s. m. Bot. V. VIRSON.

VIRSON. s. m. Bot. Genre de la famille des algues, qui rentre dans le genre fucus.

VIRTE. s. f. Métrol. Mesure dont on se servait pour jauger les bariques de vin et d'eau-de-vie. C'était à peu près la velte.

VIRTER. v. a. 1re conj. S'est dit pour Jauger avec la velte.

VIRTUALITÉ. s. f. Didact. Caractère, qualité de ce qui est virtuel.

VIRTUEL, ELLE. adj. (du lat. *virtus*, force, puissance). Didact. Qui est seulement en puissance et sans effet actuel. Chaleur virtuelle. Intention virtuelle. Nous avons tous la faculté *virtuelle* d'être bons, et par conséquent heureux ! (Boiste.)

— Médec. Qui agit par une cause secrète et obscure.

— Mécan. *Moment virtuel d'une force.* Le produit de cette force multipliée par la longueur infiniment petite que parcourrait, dans le premier moment, un point auquel cette force [illegible] pliquées au même point, chacune d'elles considérée isolément tend à faire parcourir au point un certain espace dans le sens de sa direction ; chacune d'elles donne donc lieu à un moment virtuel. Si la somme de tous ces moments est nulle, le point reste en équilibre. Cette proposition est ce qu'on appelle le *principe des vitesses virtuelles.*

— Scolast. *Distinction virtuelle.* Distinction que les thomistes admettent entre les attributs essentiels d'une chose. Entre l'animalité et la rationalité de l'homme, il y a une distinction virtuelle. La distinction virtuelle est moindre que la distinction formelle.

— Théol. *Intention virtuelle.* Intention précédente non révoquée. C'est une intention présumée en vertu et en conséquence d'une première intention actuelle.

VIRTUELLEMENT. adv. D'une manière virtuelle. Il est opposé à Formellement et actuellement. Le chêne est virtuellement renfermé dans le gland. Toutes les lois contraires à la charte sont *virtuellement* abrogées par elle. (B. Const.)

VIRTUOSE. s. des 2 g. (de l'ital. *virtuoso*, habile). Homme ou femme qui a des talents pour les beaux-arts, la poésie et particulièrement pour la musique. Le temple du goût était environné d'une foule de *virtuoses*, d'artistes et de juges de toutes espèces qui s'efforçaient d'entrer, mais qui n'entraient point. (Volt.)

— Quoique ce mot serve à désigner un homme ou une femme doué de talents pour un des beaux-arts, toutefois il n'est guère d'usage qu'en parlant de l'action du musicien ; on ne le dit que bien rarement du peintre et du sculpteur, et jamais de l'architecte.

— Ce mot est exclu du style noble.

— On a dit autrefois *virtuoso* comme en italien. C'est par le Décaméron qu'une infinité de gens, à qui les autres écrits de l'auteur n'auraient jamais révélé son existence, savent que Boccace a été un ornement de son siècle, un bel esprit, une belle plume, un *virtuoso*, et tout ce qu'il vous plaira. (Bayle.)

VIRULENCE. s. f. (rad. *virus*). Pathol. Qualité de ce qui est virulent. Virulence d'une humeur.

— Fig. Virulence d'un discours. Cette matière ne serait plus un objet de contestation, sous la *virulence* de quelques déclamateurs qui ont alarmé l'autorité. (Linguet.) Il y a (dans l'*Ecossaise*, comédie de Voltaire) beaucoup moins d'art que d'amertume et de *virulence*. (La Harpe.)

— Ce mot était un néologisme en 1787.

VIRULENT, ENTE. adj. (pr. *vi-ru-lan* ; rad. *virus*). Pathol. Se dit des maladies produites par un virus, ou qui tiennent de la nature des virus. ‖ On se sert encore volontiers de ce mot pour désigner l'activité avec laquelle certaines affections pathologiques se déclarent en même temps que le caractère de gravité et d'ataxie qu'elles prennent promptement

— Fig. Se dit surtout des discours, des écrits où l'on attaque avec violence. Ecrit, discours virulent. Satire virulente. Style virulent.

VIRURE. s. f. Mar. Suite de madriers placés bout à bout, et s'étendant de l'étrave à l'étambot, c'est-à-dire dans toute la largeur du navire, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, pour former son revêtement. ‖ Ce mot sert souvent à exprimer certains degrés de calaison du bâtiment sous sa charge. ‖ Quand les marins disent : *le navire s'est enfoncé d'une virure de plus*, cela exprime qu'il a plongé en plus de toute la largeur d'un bordage.

VIRUS. s. m. (pr. *vi-russ* ; du lat. *virus*, poison). Pathol. Principe inconnu dans sa nature, et inaccessible à nos sens, qui est l'agent de la contagion, et qui paraît être le produit d'une sécrétion morbide. C'est un germe toujours identique qui se transporte d'un individu à un autre, et qui produit des maladies essentiellement les mêmes. Virus syphilitique. Virus variolique. Virus de la rage. Les virus diffèrent essentiellement des venins, qui sont des sécrétions naturelles propres à certaines espèces d'animaux. La génération des virus n'étant pas spontanée, on ignore comment ils ont pu apparaître une première fois, et ce qu'ils deviennent après être absorbés.

VIS. s. f. (pr. *viss* ; du lat. *gyrus*, tour, rond, circuit ; d'où l'on a fait par syncope, *vir*, et ensuite *vis*). Pièce ronde de bois, de métal, etc., cannelée en ligne spirale, et qui entre en tournant dans un trou cannelé de même. La vis est surtout destinée à exercer de rudes pressions. Vis de bois, de fer, de cuivre. Vis de pressoir. Vis de pression. Vis rompue dans l'écrou.

— *Pas de vis.* Espace compris entre deux filets d'une vis.

— L'écrou est quelquefois appelé *vis intérieure* ou *vis femelle*. ‖ La *vis extérieure* ou *vis proprement dite* s'appelle aussi *vis mâle*. ‖ *Vis à bois.* Vis destinée à être enfoncée dans le bois. ‖ *Vis fraisée.* Vis à tête plate, qui a le dessous de la tête coupé horizontalement ; à partir de dessous jusqu'au collet de la vis, elle est en cône renversé ; la coupure dans laquelle on insère la lame du tourne-vis divise le cône en deux parties. ‖ *Vis en blanc.* Vis préparée pour être filetée par l'ouvrier qui doit l'employer dans le fer.

— Montée ou petit escalier qui tourne autour d'un noyau, soit de pierre, soit de bois, lequel [illegible]

— Sorte de clou terminé en vis qu'on fait entrer dans le bois en tournant, et qui tient plus fortement qu'un simple clou. Vis à tête perdue. Vis à tête plate. Vis à tête ronde. Vis de fusil. Vis de pistolet. Vis d'une serrure. Vis d'un lit.

— Mécan. Machine composée du levier et du plan incliné. La vis est une des machines le plus en usage dans les arts ; elle entre comme auxiliaire dans presque toutes ; elle change de forme, eu égard tantôt à la matière dont l'instrument est composé, tantôt au but qu'on s'est proposé en l'employant. C'est ainsi qu'on s'en sert pour changer un mouvement de rotation en celui de translation, pour pénétrer les corps durs, pour réunir des pièces entre elles, pour soulever des fardeaux pesants, dans des outils d'horlogerie et de divers arts, etc. ; pour briser les corps ou les presser, pour arrêter les corps qui ont contracté une forte adhérence.

— *Vis d'Archimède* ou *limace*. Machine propre à élever les eaux, consistant en un cylindre incliné qui tourne sur deux pivots, et autour duquel est roulé en spirale un cylindre creux. On en attribue l'invention à Archimède ; il paraît cependant que les Egyptiens s'en servaient, longtemps avant le géomètre grec, pour dessécher les prairies que les débordements du Nil venaient couvrir. ‖ *Vis sans fin.* Vis dont les pas engrènent dans une roue, et qui est tellement fixée entre deux points, qu'elle tourne sur son axe, sans pouvoir avancer ni reculer comme les vis ordinaires ; ce qui oblige la roue à tourner quand on fait tourner la vis. La vis sans fin sert, en horlogerie, à bander les ressorts d'une montre. On l'emploie communément pour faire mouvoir des roues lentement. ‖ *Vis ailée.* Vis qui a une platine pour la tourner avec les doigts. ‖ *Vis de marteau.* Sorte de vis qui s'allonge et se raccourcit pour déterminer la pointe de descente convenable du métier à bas. ‖ *Vis de rappel.* Vis qui est fixée par ses deux extrémités, laquelle tourne sur son pivot et sur son embase, avec une noix qui monte et qui descend. ‖ *Vis dessolée.* Arrangement de marches formé autour d'un pilier nommé le *noyau de la vis*. ‖ *Vis noyée.* Vis dont la tête ne déborde point. ‖ *Vis en goutte de suif.* Celle dont la tête est faite en arrondissant, et bombée en saillie. ‖ *Vis potoyère.* Escalier d'une cave qui tourne autour d'un noyau et qui porte de fond sous l'escalier d'une maison. ‖ *Vis de St-Gilles.* Escalier qui monte en rampe, dont les marches semblent porter en l'air, et qui sont soutenues par voûtes fort artistement faites. On dit qu'ils ont été faits sur le modèle de celui du prieuré de St-Gilles en Languedoc, dont ils ont retenu le nom. ‖ *Vis de colonne.* Contour en ligne spirale du fût d'une colonne torse, ou escalier d'une colonne creuse. ‖ *Vis micrométrique.* Appareil destiné à mesurer de très-petits espaces. ‖ *Vis de Gunter.* Vis qui donne un grand degré de précision à la vis précédente. ‖ *Vis de pression.* Vis dont le frottement dans son écrou est considérable, à cause du grand nombre de points qui sont pressés et de leur disposition. ‖ *Vis soufflante.* Vis, marchant au moyen d'une machine à vapeur, et servant dans différentes manufactures. ‖ *Vis hollandaise.* Vis d'Archimède dont l'enveloppe est fixe ; l'axe et les cloisons hélicoïdes qui y sont fixés sont seuls mobiles ; on supprime la partie supérieure de l'enveloppe. Cette machine élève l'eau à la manière d'un chapelet incliné, plus solide que la vis d'Archimède, parce que l'axe est beaucoup moins chargé, et le canon n'imprimant plus à l'eau du réservoir un mouvement en pure perte, le produit en est plus considérable.

— *Escalier à vis.* Escalier tournant en spirale autour d'un noyau de pierre ou de bois, qui soutient toutes les marches.

— Les arquebusiers emploient diverses sortes de vis qui prennent leur nom de leurs fonctions. Ainsi il y a des vis de bassinet, de plaque, de culasse, de batterie, etc.

— *Vis concave.* Nom qu'on donne quelquefois à l'écrou.

— Bot. Il y a des fleurs et des fruits roulés en pas de vis.

— Conchyl. Partie contournée d'une coquille qui se termine en pointe. ‖ Coquille extrêmement longue, dont la pointe est très-aiguë et la base très-plate, de même que l'ouverture de sa bouche. ‖ Genre de coquilles univalves turriculées, renfermant un grand nombre d'espèces, tant vivantes que fossiles. ‖ Le nom de *vis* a encore été donné à quelques coquilles qui n'appartiennent pas à ce genre, notamment à la *vis étoilée* ou fuseau de Ternate, qui est une rostellaire ; à la *vis de marais*, qui paraît être une potamide ; à la *vis noueuse* ou *raboteuse*, qui est un rocher ; à la *vis de pressoir*, qui est un turbo ; à la *vis à tambour*, qui est une turritelle et un turbo ; à la *vis tronquée*, qui est le bulime décollé. ‖ *Vis à dix lames.* Corps marin fossile, qui a des rapports avec les orthocératites. ‖ *Vis de pressoir.* Nom qu'on a donné autrefois aux moules intérieurs des tiges d'encrinites dont le têt a disparu.

VIS. s. m. (du lat. *visus*). S'est dit autrefois pour Visage.

> Car en ce lieu un grand prince je vis,
> Et une dame excellente de vis. (Cl. Marot.)

VIS ou **VISAY.** s. m. Métrol. Poids employé à Madras, et valant un kilogr. 49. ‖ Poids de Pondichéry, valant 1 kilogr. 47.

VISA. s. m. (du lat. *visa*, fémin. de *visus*, part. de *videre* voir). Formule qui se met sur un acte, et qui doit être signée par celui-là [illegible] ou valable, en sorte qu'il ne serait pas en forme si ce visa n'y était pas. Le garde des sceaux met son visa sur les lettres patentes, lettres de grâce, etc. Les archevêques et les évêques mettent leur visa sur les expéditions de la daterie. Les ambassadeurs mettent leur visa sur les passeports à l'étranger.

— En matière bénéficiale, Acte par lequel un évêque conférait un bénéfice à charge d'âmes à celui qui lui était présenté par le patron du bénéfice. L'évêque ne pouvait refuser son visa sans donner par écrit les raisons de son refus.

— Nouvelle provision qu'un évêque ou son grand vicaire donnait à un curé ou à un autre bénéficier, en exécution de celle qu'il avait obtenue du pape.

— Prat. Formule par laquelle un magistrat ou un officier de justice certifie qu'un acte judiciaire lui a été remis ou présenté. Donner son visa. L'original de certains procès-verbaux de saisie doit porter le visa du maire. Les personnes publiques, préposées pour recevoir certaines significations, doivent mettre leur visa sur l'original de l'acte qui leur est signifié. ‖ Pl., des *visas*.

— Comm. Énonciation datée et apposée sur un titre pour constater qu'il a été présenté et vu. Quand les billets à ordre, les traites et les mandats sont indiqués à plusieurs jours de vue, il est nécessaire qu'ils soient présentés à la personne indiquée pour les acquitter, et visés par elle, afin de faire courir le délai et de fixer l'échéance.

— Bot. Graine du Bengale, provenant d'un arbre inconnu.

VISA. Géogr. Livah de la Turquie d'Europe dans la Roumélie. ‖ Son chef-lieu du même nom.

VISABLE. adj. des 2 g. Que l'on peut viser. Les bâtiments à feu ont un développement *visable* de peu d'étendue. (Corbière.)

VISAGE. s. m. (du bas lat. *visagium*, fait de *visus*). La face de l'homme, la partie antérieure de la tête, qui comprend le front, les yeux, le nez, les joues, la bouche, le menton et les oreilles. Visage large. Visage long, ovale, rond, plein, étroit, plat, maigre, bouffi. Visage blême, pâle, rouge, enflammé, enluminé, couperosé, boursouflé. Beau visage. Visage agréable. Visage choquant. Visage efféminé. Avoir bon visage. Avoir un visage de santé, un visage de prospérité. Son visage ne m'est pas connu, ne m'est pas inconnu. Ne connaître quelqu'un que de visage. Cela sied bien au visage. Avoir des boutons, des taches au visage. Le feu lui monte au visage. L'indignation était peinte sur son visage. Visage qui exprime la joie et le bonheur. Le *visage* est le miroir de l'âme. (Acad.) Là, Télémaque aperçut les *visages* pâles. (Fén.) Lorsque l'âme est tranquille, toutes les parties du *visage* sont dans un état de repos. (Buff.) Sur son *visage* sont les doux attraits et la confiance. (B. de St-P.) Jamais personne n'avait surpris les secrets de son âme sur son impassible *visage*. (G. Sand.) Ces marques religieuses de douleur que la charité imprime sur vos *visages*. (Fléch.) Un air triste et lugubre se répand sur tous les *visages*. (Id.) La reine portait sur son *visage* la majesté de tant de rois dont elle tirait sa naissance. (Id.) Je ne sais quoi d'honnête et d'heureux répandu sur son *visage* laissait voir le présage de sa fortune. (Id.) Je vis ce *visage* que la crainte de la mort ne fit point pâlir. (Id.) Il fait, comme Job, un pacte avec ses yeux de ne les arrêter jamais sur un *visage* qui pourrait séduire son âme. (Id.) Les artifices qui déshonorent un *visage* où la pudeur toute seule devrait être peinte. (Mass.) Leur sombre inimitié ne fuit pas mon *visage*. (Rac.) Quel secret doit avoir eu la nature, pour varier en tant de manières, une chose aussi simple qu'un *visage* ? (Fonten.) Un beau *visage* est le plus beau spectacle qu'on puisse envisager. (La Bruy.) Les *visages* souvent sont de doux imposteurs. (Corn.) Les Chinois ont en général le *visage* large. (Buff.) On remarquait sur son *visage* je ne sais quoi de vertueux et de passionné. (Chateaub.) Elle tombe, et sa chute fut telle, qu'après s'être relevée à la hâte, elle courut cacher son *visage* dans le sein de sa mère. (Poug.)

— Une femme musulmane ne peut montrer son visage qu'à son père, à son frère et à son époux. Le visage est la dernière nudité qu'elle abandonne à la curiosité et aux caresses de son amant.

— On ne se sert pas ordinairement de ce mot en parlant des animaux, parce que l'homme seul a véritablement un visage, c'est-à-dire un moyen éloquent, un appareil d'organes, pour exprimer, sur une très-petite surface de son corps, les divers états de ses sentiments et de ses pensées.

— Fam. *N'avoir rien d'humain que le visage.* Être cruel, barbare.

— *Cela sied bien au visage.* Cela lui donne un nouvel ornement.

— *Son visage lui fait honneur.* Se dit d'une personne qui a le corps maigre et le visage plein.

— *Votre visage a dix années moins que vous.* Vous paraissez plus jeune que vous ne l'êtes en effet.

— Fig. et fam. *Avoir un visage de pleine lune.* Se dit d'un homme qui a une face large.

— Bréheuf disait d'une femme qui se fardait :

> Tous les jours un nouveau visage !
> C'est en visage un peu trop dépenser.

— [illegible] guiser, paraître sous sa figure.

— Prov. *Cela paraît comme le nez au milieu du visage*, et, par ironie, *cela ne paraît pas plus que le nez au milieu du visage.* Se dit d'une chose qui paraît beaucoup, et qu'on s'efforcerait en vain de cacher.

— *Tourner visage aux ennemis.* Se tourner vers les ennemis pour les combattre. Se dit proprement de ceux qui fuient, et qui tout d'un coup se retournent pour faire face à ceux par lesquels ils sont poursuivis.

— Fig. et pop. *Trouver visage de bois.* Se dit lorsque, venant chez quelqu'un, on y trouve la porte fermée. ‖ S'emploie, par extension, pour dire qu'on ne trouve personne, quoique la porte ne soit pas fermée.

— Air du visage. Avoir un visage riant, gai, ouvert, serein, content. Avoir un visage triste, refrogné, rude, morne, mélancolique, chagrin. Dix jours entiers il considéra la mort avec un visage assuré, tranquille. (Boss.) O mort ! lui dit-il d'un *visage* ferme, tu ne me feras aucun mal ! (Id.) Vous la vîtes recevoir ces hommages avec un visage aussi doux et aussi riant que sa fortune. (Fléch.) La seule sérénité du visage du roi est la félicité de son peuple. (Mass.) L'humanité n'est pas de ces vertus superficielles qui ne résident que sur le *visage*. (Id.) La religion des courtisans est toute sur le visage du maître.

(Id.) Mme d'Hencourt, fort laide, se trouvant à une fête, Mme de Poitiers, qui prit querelle avec elle, lui dit : Pardi, madame, vous êtes un plaisant *visage* de fête, et elle avait raison. Il faut en effet dans une fête un *visage* qui n'en gâte pas la décoration, et quand on n'en a pas, il faut en emprunter un, ou n'y pas venir. (Mme de Sév.)

— Fam. *Avoir un visage d'excommunié, un visage de déterré, un visage de l'autre monde.* Etre pâle, hâve et défait.

— Pop. On dit qu'une personne est de bonne amitié, quand elle a le *visage long.* ‖ *Visage de prospérité, de jubilation.* Visage frais et joyeux. ‖ *Visage de vierge Marie.* Visage beau à peindre. ‖ *Visage de bois flotté, de cuir bouilli ; visage à étui.* Visage noir, rude et couperosé.

— Saint-Amand a appelé Bacchus, *le dieu des visages boutonnés.*

— *Faire bon visage, mauvais visage à quelqu'un.* Lui faire bonne ou mauvaise mine. Je l'entretins hier, et lui fis bon *visage.* (Corn.) ‖ *Faire bon visage* est du style le plus familier.

— *Se composer le visage.* Prendre un air sérieux, une tristesse superficielle. Compose pour un temps le *visage* et la contenance. (Fléch.)

Mais ceux qui de la cour ont un plus long usage
Sur les yeux de César composent leur *visage.* (Rac.)

— *Changer de visage.* Changer de couleur, rougir, pâlir, etc. Vîtes-vous changer son *visage* ? (Fléch.)

— *Changer de visage, se démonter le visage, prendre tel visage qu'on veut.* Prendre un air sérieux ou enjoué, triste ou gai, selon les diverses occasions.

— *Visages fardés, visages qui se démentent.* Visages des courtisans qui cachent leurs sentiments, qui changent de discours suivant leurs intérêts.

— *Le feu lui monte au visage.* Il se met en colère.

— Fam. *Avoir le visage allongé.* Être triste d'un événement qui détruit nos espérances ou nos vœux. Les sentiments sont divers : les uns ont le *visage* allongé d'un demi-pied, d'autres l'ont raccourci d'autant. (Mme de Sév.)

— Physionomie. La nature a trahi beaucoup de gens en leur donnant le *visage* qu'ils portent. (Boiste.) Toute la science physionomique repose sur ce vieil axiome incontestable : le *visage* est le miroir de l'âme. (Id.)

— *Avoir un visage patibulaire.* Avoir une physionomie sinistre.

— La personne même, en tant qu'on la connaît par le visage. Voilà bien des visages que je ne connais point. Des visages nouveaux. Ne pas aimer les nouveaux visages. Voltaire conseillait à Marmontel, jeune encore, de faire des comédies. Monsieur, répondit modestement le jeune homme, qui n'avait pas encore beaucoup vu le monde, pour faire des portraits, il faut connaître les *visages.* Voltaire l'embrassa et lui procura des connaissances.

— Fam. et par mépris. Voilà un plaisant visage !

— Prov. *Visage de Raminagrobis ou de Rominagrobis.* Visage frais et vermeil. ‖ *Avoir un visage d'appelant.* Porter sur son visage le désappointement et la tristesse.

— *Fol visage.* Se disait pour Masque.

— *Faire visage.* Se disait pour Se tourner vers, faire face.

— Fig. Aspect. Un moment donne au sort des *visages* divers. (Corn.) Il connaissait les deux *visages* de la justice : l'un, facile dans le premier abord ; l'autre, sévère et impitoyable quand il faut conclure. (Boss.) Chaque mot eut toujours deux *visages* divers. (Boil.) Tout sens devint douteux, tout mot eut deux *visages.* (Id.)

— Janus, symbole de la prudence, a été peint avec deux visages, l'un pour voir le passé, et l'autre pour regarder l'avenir. Les choses, dans ce monde, prennent des faces bien différentes : tout ressemble à Janus ; tout, avec le temps, a un double *visage.* (Volt.)

— Burl. Le derrière. Vous m'avez fait voir un autre *visage*, duquel je ne me gardais pas. (Volt.) C'est une allusion à cette signification [illegible] pas accoutumé à parler à des *visages.*

— *A visage découvert.* loc. adv. Sans masque, sans voile. Les danseurs de l'Opéra, qui paraissaient autrefois masqués sur le théâtre, se montrent aujourd'hui à visage découvert.

— En se faisant connaître. Il ne lui a pas été permis de se défendre à *visage* découvert contre ce coquin, qui l'a attaqué sous le masque. (D'Alemb.)

— Fig. Sans déguisement. C'est un homme franc, qui se montre à visage découvert.

VISAGIÈRE. s. f. Ancien nom de la visière.

— Partie du bonnet des femmes qui encadrait le visage.

VISAKHA. Myth. ind. Une des vingt-sept épouses de Soma. Visakha est le seizième astérisme lunaire.

VISAPOUR. Géogr. Ville de l'Hindoustan anglais, dans le royaume qui portait autrefois le même nom.

VISARGA. s. m. Gramm. ind. Signe composé de deux points qui, dans l'écriture sanscrite, se met quelquefois à la fin d'une syllabe, pour marquer une légère aspiration, et remplacer les lettres *s* et *r*. Ainsi l'on écrit *yaçah* pour *yaças*, gloire ; *duhkha* pour *durkha*, douleur ; et l'on prononce *yaçah*, *duhkha*. Les consonnes radicales ou formatives ne se changent jamais en visarga.

VIS-À-VIS. s. m. Personne qui est en face d'une autre à la danse ou à la table. Etre le vis-à-vis de quelqu'un. Avoir pour vis-à-vis un homme fort jovial, une fort jolie demoiselle. Faites-moi vis-à-vis. C'est mon vis-à-vis. Il est fam.

— Sorte de voiture en forme de berline, mais où il n'y a qu'une seule place dans chaque fond, ce qui met nécessairement en vis-à-vis les deux personnes qu'elle renferme.

Bientôt en *vis-à-vis*, galamment incommode,
Vingt beautés voiturant les faveurs de la mode,
Dans nos jardins pompeux doublant leurs pas légers,
Vont saisir du soleil les regards passagers.
(Delille des Jardins.)

VIS-À-VIS DE. loc. prépos. (abréviat. de *visage à visage*). En face, à l'opposite de. Etre logé tout vis-à-vis, vis-à-vis des fenêtres de quelqu'un. Se placer vis-à-vis de quelqu'un. *Vis-à-vis* de cette auguste famille était un trône plus élevé. (Volt.)

— On supprime quelquefois le *de* dans le style familier, mais il est toujours mieux de l'employer. Vis-à-vis l'église. Vis-à-vis l'hôtel des Invalides. Je me vis *vis-à-vis* une glace de miroir avec un livre à la main. (Buff.)

Déjà placé *vis-à-vis* sa servante,
Le bon pasteur a saisi son couteau. (Désaugiers.)

— S'empl. adv. dans un sens analogue. Demeurer vis-à-vis.

— *Vis-à-vis* marque un rapport, ou un aspect plus rigoureusement direct entre les deux objets qu'on regarde ; c'est pour cela qu'on renforce quelquefois la locution *vis-à-vis* par le mot *tout.* Tout vis-à-vis.

— On emploie à tort *vis-à-vis* pour Envers, à l'égard de. Cependant J.-J. Rousseau a dit : Oh ! *vis-à-vis* d'un tel homme, on ne doit négliger ni le plus ni le moins. ‖ La critique a relevé l'abus que l'on fait de l'expression *vis-à-vis* dans le sens d'Envers, à l'égard de. Etre ingrat vis-à-vis de quelqu'un ; être vis-à-vis de soi ; se trouver vis-à-vis de rien. Qu'est-ce que *vis-à-vis* fait au sentiment, à la fortune, à la solitude, a-t-on dit ? Cependant ces phrases sont si usitées, que c'est une nécessité de les tolérer. Etre vis-à-vis de soi, rester vis-à-vis de rien, sont des expressions qu'on peut même justifier en présentant le rien, le soi, comme l'unique perspective du sujet, comme le seul objet qu'il a sans cesse dans la pensée ou sous les yeux. (Roubaud.) Voltaire s'est élevé fortement contre cette expression. Aujourd'hui, dit-il, que la langue semble commencer à se corrompre, et qu'on s'étudie à parler un langage ridicule, on se sert du mot impropre *vis-à-vis* après ingrat. Plusieurs gens de lettres ont été ingrats vis-à-vis de moi, au lieu d'Envers moi. Y a-t-il un seul des écrivains du grand siècle de Louis XIV qui ait dit Ingrat vis-à-vis de moi, au lieu de Ingrat envers moi ; il se ménageait vis-à-vis ses rivaux, au lieu de dire Avec ses rivaux ; il était fier vis-à-vis de ses supérieurs, pour Fier avec ses supérieurs, etc. ? Dès qu'une expression vicieuse s'introduit, la foule s'en empare.

— Fig. *Se trouver vis-à-vis de rien.* Se trouver sans aucun bien et sans aucune ressource, après avoir bien pris de la peine, après avoir eu de grandes espérances.

— Aux yeux de, devant, relativement à. Le vrai dévot est un parfait honnête homme *vis-à-vis* de Dieu, des hommes et de lui-même. (D'Arconv.) On prend *vis-à-vis* de soi toutes sortes de masques ; on est singulièrement favorisé par les nombreux obstacles qui rendaient l'étude de soi-même si difficile. (De Gérando.)

— Syn. comp. VIS-À-VIS. EN FACE. FACE À FACE. *Vis-à-vis* désigne le rapport de deux objets qui sont en opposition directe, et sur la même ligne du rayon visuel. *En face* ne marque qu'un simple rapport de perspective. *Face à face* marque un double rapport de réciprocité.

VISBY. Géogr. Ville de Suède, ch.-l. de l'île de Gothland.

VISCACHE. s. f. Mamm. Mammifère d'A- [illegible] est de la taille d'un fort lapin, s'abrite dans des terriers qu'il creuse avec l'ongle puissant de ses pieds de derrière, et vit en familles composées de huit à dix individus.

VISCACHÈRE. s. f. Terrier habité par les viscaches.

VISCAGO. s. m. (ainsi appelé à cause de la viscosité des espèces qui en font partie). Bot. Genre de plantes établi pour placer quelques espèces de cucubales. ‖ Genre de la famille des crucifères.

VISCAQUE. s. f. Mamm. V. VISCACHE.

VISCÉRAL, ALE. adj. Anat. Qui appartient, qui a rapport aux viscères. En attendant qu'un anatomiste habile se livre à la recherche de la dissection des tissus *viscéraux*, et nous en offre une analyse complète, nous les désignerons par le nom du viscère dont ils font partie. (Mérat.)

— *Cavité viscérale.* La cavité qui contient les viscères.

— *Remèdes viscéraux.* Remèdes propres à fortifier les viscères, c'est-à-dire propres à donner de la vigueur aux viscères sanguins, comme le foie, la rate, l'utérus, les reins, le poumon.

— Fig. Qui part du fond des entrailles. Quelque chose que l'on veuille dire d'Ulysse, j'estime que le plus grand éperon qu'il eût pour retourner en sa maison n'était pas tant le désir qu'il eut de revoir son pays que sa femme et son fils, pour une amitié *viscérale* qu'il avait en eux. (E. Pasq.)

VISCÉRALEMENT. adv. Didact. Au fond des entrailles. Peu usité.

— Fig. Qui est le plus grand abus et la plus grande entreprise sur nous, notre couronne et royaume que l'on saurait faire, et qui plus *viscéralement* nous touche. (Godefroy.)

VISCÉRATION. s. f. (pr. *viss-cé-ra-ci-on*). Antiq. rom. Distribution de la chair des victimes qu'on faisait au peuple, après les sacrifices qui avaient lieu aux funérailles des grands seigneurs.

VISCÈRE. s. m. (du lat. *viscera* ; fait de *viscor*, se nourrir, parce que les viscères sont les principaux organes de la nutrition). Anat. Chacun des divers organes renfermés dans les grandes cavités du corps et dont l'action est plus ou moins essentielle à l'entretien de la vie. Le cerveau, les poumons, le cœur, etc., sont des viscères. Nous savons que le sang circule, que les *viscères* et les glandes font les fonctions nécessaires pour entretenir et réparer les forces. (Condill.)

— au pl. Se dit proprement des Entrailles.

— Bot. Se dit des tuyaux perpendiculaires en forme de faisceaux, qui montent dans la tige des plantes et que l'on n'aperçoit que quand l'écorce est levée. Ils sont mêlés avec les fibres, les nerfs, la moelle, et portent également partout le suc nourricier.

— Syn. comp. VISCÈRES. INTESTINS. ENTRAILLES. Les *viscères* se distinguent comme des corps différents, chargés chacun d'une fonction particulière, tendant à un but commun. Les *intestins* forment un corps continu qu'on distingue en différentes parties, selon leur place, leur grosseur, leur service particulier, dans un genre particulier de travail. Vous distinguez surtout les *entrailles* par les sensations que vous éprouvez, et par un caractère de sensibilité que vous leur attribuez. Les *entrailles* ont donc pris un caractère moral. Ce mot est de la langue vulgaire ; *viscère* et *intestin* appartiennent à l'anatomie et à la médecine.

VISCHNOU. Myth. ind. V. VICHNOU.

VISCIDE. adj. des 2 g. (du lat. *viscum* ou *viscus*, gui). Visqueux, gluant. Le bœuf trop cuit, les jeunes animaux dont la chair est *viscide*, sont nuisibles aux vieillards. (Salgues.)

VISCIDITÉ. s. f. Se disait pour Viscosité.

VISCINE. s. f. Chim. Nom donné à un principe particulier qui se trouve dans la glu et dans la matière qui exsude de l'atractyle gommifère. La viscine est plus légère que l'eau, se ramollit à la chaleur, se fond et se boursoufle ; elle s'attache aux doigts comme de la colle-forte. Elle est inusitée.

VISCIVORE. adj. des 2 g. (du lat. *viscivorus* ; fait de *viscum*, gui ; *voro*, je dévore). Ornith. Qui mange les fruits du gui, comme la grive viscivore.

VISCOÏDE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des rubiacées. ‖ Autre genre de la famille des ardisiacées.

VISCOÏDÉ, ÉE. adj. (du lat. *viscum*, gui). Bot. Qui ressemble au gui. ‖ VISCOÏDÉES. s. f. pl. Famille de plantes ayant pour type le genre gui.

VISCONTI. Célèbre maison de Milan, qui fournit pendant deux siècles des chefs et des maîtres à Milan, et fut longtemps à la tête des Gibelins. Quelques Visconti sont cités honorablement dans l'histoire dès le XIe siècle, mais la grandeur de leur maison date de 1266, époque où Othon Visconti fut placé sur le siége de Milan. ‖ VISCONTI (Ennio-Quirinio), savant antiquaire, né à Rome en 1751, mort en 1818. A une science rare il unissait le goût le plus pur et un sens exquis de l'antiquité.

VISCOSITÉ. s. f. (du lat. *viscum* ou *viscus*, gui). Didact. Qualité de ce qui est visqueux ; propriété qui consiste dans une certaine adhé- [illegible] les corps voisins, qui les [illegible] longtemps à une pleine séparation, et obéissent plutôt par une extension de part et d'autre à la violence qui leur est faite. La chair crue n'a qu'un inconvénient, c'est de s'attacher aux dents par sa *viscosité.* (Brill.-Sav.)

— Physiol. La viscosité est produite dans le corps humain par l'humeur muqueuse qui enduit certaines surfaces de ses membranes, par la synovie des articulations, par des humeurs formées morbifiquement, et pourvues de la même propriété agglutinative.

VISÉ, ÉE. part. pass. du v. Viser. S'empl. adjectiv. Passeport visé. Ordonnance visée.

— Prov. et fig. *Ce n'était pas mal visé pour un borgne.* Se dit en parlant d'un homme qui a mieux réussi qu'on ne croyait dans quelque chose qu'il avait entrepris. ‖ *Voilà bien visé pour un borgne.* Se dit dans le sens contraire lorsqu'on veut se moquer de ce qu'un homme n'a point réussi.

— Fig. Je n'eusse jamais cru qu'un jour *visé* de si loin pût être tiré si juste. (Mme de Sév.)

VISÉ (Jean Donneau, sieur de). Poète français, né en 1640, mort en 1710, travailla d'abord pour le théâtre, mais sans succès, puis créa, sous le titre de *Mercure galant*, un recueil périodique, qui prit, à partir de 1677, le titre de *Mercure de France.*

VISÉE. s. f. (du lat. *visus*, vue). Direction de la vue à un but pour y atteindre. Prendre la visée. Prendre sa visée plus haut, plus bas.

— Fig. But, intention. N'avoir que de hautes visées. Prenez *visée* ailleurs, et troussez-moi bagage. (Mol.)

— Fig. et fam. *Changer de visée.* Changer de dessein. Votre père, madame, a changé de *visée.* (Mol.)

VISÉNIE. s. f. Bot. Genre de plantes qui ne diffère pas des mélochies.

VISER. v. n. 1re conj. (pr. *vi-zé* ; du lat. *visere*, voir). Mirer, regarder un but pour y adresser un coup de pierre, d'arme à feu, une flèche, etc. Viser à un but. Ne viser nulle part.

— Fig. Avoir en vue une certaine fin, un certain résultat. Ne pas viser à un emploi. Viser plus haut. Ne savoir où l'on vise, à quoi l'on vise. Acteur qui vise trop à l'effet. En visant trop à l'effet dans les arts, on tombe dans l'exagération. *Viser* à la puissance, pour avoir le calme et la sûreté, c'est monter sur un volcan pour se mettre à l'abri des tempêtes. (Pétrarq.) Il *vise* également à se faire des patrons et des créatures. (La Bruy.)

Vieille Iris, un homme à carresse
Vous marque de l'empressement :
Vous croyez qu'il *vise* à la noce,
Il ne *vise* qu'au testament. (Sénecé.)

‖ Dans cette acception, il prend toujours la préposition *à.*

— v. a. Atteindre. Viser un homme au cœur. Viser un animal à la tête.

— Absol. L'hypocrite, comme le louche, regarde d'un côté et *vise* de l'autre. (Roubaud.) *Viser* ne suffit pas, il faut encore ajuster. (Boiste.)

— SE VISER. v. pron. S'atteindre.

— Syn. comp. VISER. MIRER. AJUSTER. V. MIRER.

VISER. v. a. 1re conj. Voir, examiner une expédition, ou prendre connaissance d'un acte, d'une pièce, etc., et mettre dessus *vu*, *visa*, ou quelque autre mot semblable. Viser des lettres de grâce. Viser une ordonnance. Viser un passeport. Viser l'original d'un exploit. Viser et parapher des livres de commerce.

— SE VISER. v. pron. Etre visé, revêtu d'un visa.

VISEU. Géogr. Ville de Portugal, prov. de Béira ; 6,500 hab. Ancien duché. ‖ Le titre de duc de Viseu a été porté par plusieurs princes de la maison royale de Portugal.

VISIBILITÉ. s. f. (du lat. *visibilitas*). Didact. Qualité de ce qui rend une chose visible. La visibilité est un des caractères distinctifs de l'Eglise catholique.

— Phys. Propriétés qu'ont les corps de pouvoir être aperçus par le moyen du sens de la vue. Parmi les corps qui jouissent de cette propriété, les uns en jouissent par le moyen d'une lumière qui leur appartient : tels sont les corps lumineux par eux-mêmes ; les autres en jouissent par le moyen d'une lumière empruntée : tels sont les corps qui ne sont visibles que par la lumière qu'ils réfléchissent. Pour que ces derniers jouissent de la visibilité, il faut qu'ils réfléchissent une assez grande quantité de lumière pour affecter l'œil, de manière à produire la sensation de la vue.

VISIBLE. adj. des 2 g. (du lat. *visibilis* ; fait de *videre*, voir). Qui peut être vu, qui est l'objet de la vue. Il n'y a rien de visible que par la lumière. Les objets, les choses visibles. Eclipse visible. Les sacrements sont les signes visibles d'une chose invisible. Dieu s'est rendu visible aux hommes par l'incarnation. Il me semblait, dit la princesse Anne, sentir la présence réelle de Notre Seigneur, à peu près comme l'on sent les choses *visibles*, et dont l'on ne peut douter. (Boss.) Quel respect n'avait-elle pas pour le chef *visible* de l'Eglise ? (Fléch.) Elevant son esprit aux choses invisibles de Dieu par les merveilles *visibles* de la nature. (Id.) Le libérateur et l'ange *visible* de l'Italie. (Id.) Vous êtes la providence *visible* des pauvres. (Mass.) Les anciens croyaient généralement que les dieux des- [illegible] (Mitford.) Les choses *visibles* sont pour un temps ; mais les invisibles sont éternelles. (Mme de Motteville.)

— Phys. Se dit de tout ce qui est l'objet de la vue ou de la vision ; de tout ce qui transmet, anime ou réfléchit assez de lumière pour affecter l'œil de manière à produire la sensation de la vue.

— *Etre visible, n'être pas visible.* Vouloir ou ne vouloir pas recevoir une visite, être ou n'être pas en état de la recevoir.

— Evident, manifeste. Fausseté visible. Imposture visible. Cela est trop visible. Il est visible que vous vous trompez. Pour n'avoir pas à se reprocher un aveuglement trop *visible.* (Boss.) La protection *visible* du ciel. (Fléch.) D'ailleurs pour cet enfant leur attache est *visible.* (Rac.) Le consentement unanime des peuples est le signe *visible* de la volonté de Dieu. (Boiste.) Vous voyez un ordre constant dans tous les desseins de Dieu, et une marque *visible* de sa puissance dans la durée perpétuelle de son peuple. (Boss.)

— Bot. Se dit de la plumule, quand elle est assez développée, avant la germination, pour qu'on puisse l'apercevoir nettement, soit sans dissection ni loupe, comme dans la fève, soit

à l'aide de la dissection et de la loupe, comme dans le triglochin des marais. || Se dit également de la tigelle, comme dans la capucine, et de la radicule, comme dans la fève, lorsqu'elles sont dans le même cas.

VISIBLEMENT. adv. D'une manière visible. Notre Seigneur monta au ciel visiblement. La rivière baisse visiblement. La mer monte visiblement. La liqueur du thermomètre monte visiblement quand on le porte dans un lieu chaud

— Manifestement, évidemment. Cela est visiblement faux. On vous trompe visiblement. Depuis ce malheureux moment tout alla *visiblement* en décadence, et les affaires furent sans retour. (Boss.) Maintenant que par une grande particularité ces deux caractères se réunissent si *visiblement* en notre faveur, je remarquerai seulement ce qui faisait la joie de la reine. (Id.) Si chacun se distingue *visiblement*, ce ne peut être que par des écarts. (Senancour.) Le plus sage ne diffère du plus fou que parce que heureusement les travers de son imagination n'ont pour objet que des choses qui entrent peu dans le train ordinaire de la vie, et qui le mettent moins *visiblement* en contradiction avec le reste des hommes. (Condill.)

— *Visiblement ému.* S'exprimer ainsi, c'est parler fort juste; l'émotion se manifeste facilement aux regards. Il est moins pur d'écrire, comme l'a fait un auteur distingué : D'une voix *visiblement* émue. *Sensiblement* émue, *fort* émue, seraient mieux appropriés au substantif *voix*, la voix n'étant pas visible.

VISIÈRE. s. f. Pièce du casque qui se haussait et se baissait, et au travers de laquelle l'homme d'armes voyait et respirait. C'était une petite grille mobile, qui garantissait la tête, le visage et le chignon du cou. Cette visière, au moyen de sa mobilité, pouvait se relever pendant le combat pour pouvoir prendre l'air. Il y avait aussi des visières à l'endroit des deux yeux, mais elles étaient immobiles. Dans les tournois, les épées étaient larges de quatre doigts, afin qu'elles ne pussent pas passer à travers les trous des visières. Baisser la visière. Lever la visière. Recevoir un coup de lance dans la visière.

Le casque sur le front, surmonté d'un panache,
Sur ses yeux la *visière*, à son bras la rondache.
(Delille.)

— *Rompre en visière.* Se disait autrefois, au propre, quand un homme d'armes rompait sa lance dans la visière de celui contre qui il courait. || Fig. et fam. Attaquer, contredire quelqu'un en face, brusquement et violemment, lui dire en face quelque chose de désobligeant ou d'injurieux.

Je n'y puis plus tenir, j'enrage; et mon dessein
Est de rompre en *visière* à tout le genre humain.
(Molière.)

— *La visière d'un shako, d'une casquette,* etc. La partie d'un shako, d'une casquette, etc., qui abrite le front et les yeux.

— Fam. La vue. Avoir la visière nette, la visière trouble.

— Fig. *Avoir la visière courte.* Avoir peu de sagacité, peu de pénétration.

Celui (Galilée) dont ce tombeau renferme la poussière
Pensa périr pour trop savoir :
Dans un monde à courte *visière*,
Il est dangereux de trop voir. (***)

— Fig. et fam. *Donner dans la visière à quelqu'un* Lui inspirer de l'amour.

— Fig. et fam. Esprit, pensée. Avoir la visière un peu troublée. Avoir la visière très-confuse, embarrassée, bouchée.

— Rainure ou petit bouton de métal qui est au bout du canal d'un fusil pour conduire l'œil, lorsqu'on vise.

— S'est dit autrefois pour Voile, et ensuite pour Mouchoir.

— Techn. Ouverture qui sert de passage aux essais, dans un fourneau de recuisson.

VISIF, IVE. adj. Didact. Qui concerne la vue, la puissance, la faculté de voir. On est en peine de savoir où réside la puissance *visive*, si c'est dans la rétine ou dans le nerf optique, ou dans le cerveau. (Trév.)

[illegible] voir.

VISIGOTH, OTHE. adj. et s. (par corrupt. de *west-goth*; fait de *west*, ouest ou occident; *goth*, goth). Géogr. Nom d'une des deux grandes nations des Goths. Les Visigoths étaient les Goths occidentaux.

— Hist. Les Visigoths pénétrèrent dans l'empire en 376, sous Valens, et Théodose leur accorda des terres en Thrace, en 382; de là ils firent plusieurs excursions en Italie. En 410, les Visigoths, conduits par leur roi Alaric, prirent et pillèrent la ville de Rome; ils firent ensuite une expédition dans les Gaules et en Espagne. || *Royaume des Visigoths.* Monarchie, fondée en 419, qui s'étendait depuis la Loire jusqu'au détroit de Gibraltar; Toulouse en était la capitale. En 507, battus par Clovis à la bataille de Vouglé ou Vouillé, les Visigoths perdirent ce qu'ils occupaient dans les Gaules, sauf le Languedoc. Ils continuèrent de posséder l'Espagne jusqu'à l'invasion des Maures. Le royaume des Visigoths fut détruit à la bataille de Xérès en 712.

— Fig. Grossier, sauvage. Cette philosophie dont je vous parle exclut les formes *visigothes* de votre très-humble. (Volt.)

Et si le roi des Huns ne lui charme l'oreille,
Traite de *Visigoths* tous les vers de Corneille. (Boil.)

VISIGOTHIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient aux Visigoths.

— Diplom. *Écriture visigothique.* Se dit de l'écriture usitée en Espagne, sous la domination des Visigoths. L'écriture visigothique continua d'être employée jusqu'au XIIIe siècle en Espagne.

— *Code visigothique.* Extrait du code théodosien et de quelques autres lois qu'Alaric II fit faire en 506, pour ses sujets gaulois.

VISION. s. f. (du lat. *visio*). Phys. Action de voir; exercice actif du sens de la vue, sensation particulière à l'organe de la vue, produite par l'impression des objets éclairés par l'œil. Vision directe, réfléchie, réfractée. Le mécanisme, la théorie de la vision. Le phénomène de la vision. Les philosophes ont beaucoup disputé pour savoir de quelle manière et en quelle partie de l'œil se fait la vision. L'appareil de la vision est composé de trois parties distinctes : la première modifie la lumière; la seconde reçoit l'impression du fluide; la troisième transmet cette impression au cerveau.

— *Vision directe* ou *simple.* Celle qui se fait par le moyen des rayons directs, c'est-à-dire des rayons qui passent directement ou en ligne droite depuis le point rayonnant jusqu'à l'œil. || *Vision réfléchie.* Celle qui se fait par des rayons réfléchis, au moyen de miroirs ou d'autres corps dont la surface est polie. || *Vision réfractée.* Celle qui se fait par le moyen des rayons réfractés ou détournés de leur direction, en passant par des milieux de différente densité, principalement à travers des verres et des lentilles. || *Vision naturelle.* Celle qui se fait par le moyen des yeux seuls. || *Vision artificielle.* Celle qui est aidée ou augmentée par les instruments d'optique.

— Théol. *Vision béatifique, vision intuitive.* Celle par laquelle les bienheureux voient Dieu. La foi véritable ne cherche plus qu'à se développer de ses ténèbres, et, en dissipant le nuage, se changer en pure lumière et en claire *vision.* (Boss.) Esprit saint, donnez à nos cœurs un essai de la *vision* dans la foi, un avant-goût de la possession dans l'espérance. (Id.) || *Vision abstractive de Dieu.* Connaissance de Dieu et de ses attributs, par la considération des ouvrages qui sont sortis de ses mains. || *Vision compréhensible.* Celle qui ne peut appartenir qu'à Dieu seul, qui peut seul se connaître de toutes les manières dont il veut être connu.

— Fig. Les princes croient que leur *vision* est béatifique. (Fén.)

— Se dit aussi des choses que Dieu, ou quelque autre intelligence, par la permission de Dieu, fait voir en esprit, ou par les yeux du corps. Les visions des prophètes. Les visions de saint Antoine. Saint qui a eu une vision en dormant.

La vision de soi peut causer quelque horreur,
Mais non pas nous causer une juste terreur. (Corn.)

— Se dit aussi des prophéties écrites.

— Chimère, image vaine que la peur, la folie, ou quelque autre cause particulière, produit dans l'esprit. Femme qui a des visions. Dieu permit qu'on prît ses prédictions pour les *visions* d'un ermite contemplatif. (Fléch.) Ils ont puisé dans cette doctrine des *visions* sur l'avenir, que l'événement a démenties. (Mass.) Beaucoup de faits miraculeux ne sont tels que parce que les narrateurs donnèrent les *visions* des rêves pour des réalités. (Boiste.) Les *visions* peuvent être des réalités comme effets de la réaction, de la répercussion des nerfs, ou de leur vibration continue. (Id.)

— Fig. Idée folle, extravagante. Pure vision. Avoir les visions cornues. Homme à visions. Erreur pour erreur, les agréables illusions des poëtes, valent bien les tristes *visions* des philosophes. (De Pompignan.)

— Philos. *Vision en Dieu.* Théorie idéaliste de Malebranche, suivant laquelle les corps, bien qu'existant, comme cela nous est résolu, ne feraient point impression réelle sur notre âme, de même que notre âme n'aurait point d'action sur les corps; mais ce serait Dieu qui ferait continuellement cette double opération sur nous et sur la nature.

— Syn. comp. VISION, APPARITION. La vision [illegible] que l'action de l'imagination. L'*apparition* frappe de plus les sens extérieurs, et suppose un objet au dehors.

VISIONNAIRE. adj. des 2 g. Qui croit faussement avoir des visions, des révélations.

— Fig. Qui a des idées folles, des imaginations extravagantes, des desseins chimériques.

— s. des 2 g. Un visionnaire. Une visionnaire.

VISIR. s. m. V. VIZIR.

VISIRIAL, ALE. adj. Hist. ott. V. VIZIRIAL.

VISIR-KHAN. s. m. Métrol. Mesure de Leipzig, valant 1 litre 4044. || Mesure de Dresde, valant 1 litre 4048.

VISIR-MASS. s. m. Métrol. Mesure de capacité de Bavière, employée à Augsbourg pour les liquides, et valant 1 lit. 18. || Mesure de Nuremberg, valant 1 lit. 145.

VISITANCE. s. f. S'est dit autrefois pour Visite.

VISITANDINE. s. f. Religieuse de l'ordre de la Visitation.

Les petits soins, les attentions fines,
Sont nés, dit-on, chez les *Visitandines.* (Gresset.)

VISITATION. s. f. (pr. *vi-zi-ta-ci-on*; du lat. *visitatio*). Action de visiter. N'est usité que dans les expressions suivantes, mais il se disait autrefois pour Visite en général.

— *Visitation de la Vierge, fête de la Visitation.* Fête instituée en mémoire de ce que la sainte Vierge alla visiter sainte Elisabeth, sa cousine. Ce fut le pape Urbain VI qui approuva en 1379 cette fête établie en 1263 par saint Bonaventure, général de l'ordre de Saint-François, et qui l'étendit à toute l'Eglise.

— Estampe, image, tableau qui représente la Visitation.

— Ordre de religieuses établi par saint François de Sales en 1620, en l'honneur de la visitation de la sainte Vierge, dans le but de soulager et de consoler les pauvres malades. L'ordre de la Visitation. Le monastère de la Visitation. Les filles de la Visitation.

— *Causé par la visitation de Dieu.* Se dit, en Angleterre, d'une mort subite.

VISITATRICE. s. f. Hist. ecclés. Religieuse chargée, par le couvent principal, de visiter les monastères inférieurs de la congrégation.

VISITE. s. f. (du lat. *visitatio*). Action d'aller voir quelqu'un par civilité ou par devoir. Visite ordinaire. Visite de cérémonie. Visite du jour de l'an. Faire des visites. Visites fréquentes. Visites réglées. Visite courte, longue, ennuyeuse. Recevoir la visite de quelqu'un. Recevoir visite. Faire visite. Etre en cours de visite. Etre en visite. Aller en visite. Faire une visite. Devoir une visite à quelqu'un. Oublier de faire une visite. C'est par curiosité que l'on rend *visite* aux grands tombés dans l'infortune. (Oxenstiern.) Combien de sortes de *visites* ne faut-il pas essuyer tous les jours? (Mol.)

— Fig. et fam. *Visite en robe détroussée.* Visite de cérémonie.

— *Rendre visite à quelqu'un.* L'aller visiter.

— *Rendre à quelqu'un sa visite.* Faire à quelqu'un une visite après en avoir reçu une de lui.

— Ce mot ne doit jamais être employé dans une tragédie; ainsi il ne faut pas imiter Corneille, quand il dit : A ma seule prière il rend cette *visite.*

— *Cartes de visites.* Cartes sur lesquelles on écrit ou fait graver son nom, et qu'on laisse à la porte des personnes qu'on est venu visiter, quand on ne les a pas trouvées chez elles.

— Se dit quelquefois des personnes. Avoir des visites, plusieurs visites. Attendre que les visites s'en aillent. Quel plaisir que vous n'ayez pas eu cette *visite* sur le dos! (Mme de Sév.)

— Se dit d'un médecin, d'un chirurgien qui va voir un malade. Payer les visites du médecin. Médecin qui fait payer ses visites fort cher.

— Se dit également en parlant des médecins et des chirurgiens d'un hôpital, lorsqu'ils parcourent les salles accompagnés de leurs élèves, pour voir les malades et prescrire le traitement. La visite du matin. La visite du soir. L'heure de la visite.

— Recherches, perquisitions qu'on fait dans certains lieux, soit pour y trouver quelque chose, quelque personne, soit pour voir si tout y est bien en ordre. Le commissaire de police, la gendarmerie a fait la visite dans cette maison, par tout le quartier pour trouver des voleurs qui s'y étaient cachés. Ordonner une visite domiciliaire. Visiter des lieux. Les experts ont fait leur visite. Procès-verbal de visite. Avoir tant pour son droit de visite.

— *Visite de matrones.* Examen que les sages-femmes font, par ordre de justice, de l'état d'une femme ou d'une fille.

— *Visite de cadavre.* Examen que les chirurgiens nommés par la justice font d'un corps mort.

— *Visite des bois, visite d'un bâtiment.* Examen des bois d'un bâtiment, fait ordinairement par des experts nommés par la justice.

— Tournée qu'un évêque fait dans son diocèse, un général d'ordre dans les monastères de son ordre, pour examiner l'état des lieux et voir si tout y est dans l'ordre. Visite pastorale [illegible]

— Dans l'exemple suivant, il exprime simplement un acte de dévotion. La *visite* extraordinaire d'un hôpital, un voyage dans des nécessités pressantes, un voyage de dévotion pour honorer la fête d'un saint, une retraite dans un monastère pour y faire une revue de sa conscience; c'étaient les affaires que la religion lui faisait regarder comme importantes. (Fléch.) || La visite des prisonniers, des pauvres malades, des hôpitaux, sont des œuvres de charité, de miséricorde. || On gagne le jubilé, les indulgences, en faisant la visite des églises ordonnée par la bulle.

— Pal. *Visite du procès.* Examen que les commissaires et le rapporteur font ensemble d'un procès.

— Jurispr. *Visite domiciliaire.* Examen fait par la justice d'une habitation et de ce qu'elle renferme, afin de trouver une personne, un écrit, un dépôt de contrebande, des armes défendues, etc.

— On appelle communément *visite de lieux,* en matière de baux à ferme, ce qu'on nomme *état de lieux* en cas de bail à loyer.

— Mar. Action de visiter, d'examiner, de vérifier, etc. Toute recette de matières et d'objets, toute reconnaissance d'ouvrages, exigent une visite, un examen, une vérification préalable. Au point de vue du contrôle de l'administration des matières, de fréquentes visites sont ou doivent être faites dans les magasins et dépôts, pour s'assurer de leur conservation. La conservation et l'entretien des bâtiments, soit en construction sur les chantiers, soit désarmés, exigent pareillement que des visites exactes soient souvent opérées à bord de ces bâtiments. || *Visite à l'armement.* Elle a pour but de faire vérifier, par une commission supérieure composée des chefs des divers services du port, si un bâtiment prêt à appareiller est bien effectivement pourvu de tous les objets d'armement et de rechange, vivres compris, qui lui sont alloués par les règlements. || *Visite au désarmement.* Visite qui a pour but de s'assurer si le désarmement a été effectué avec les soins nécessaires. D'autres visites de beaucoup d'intérêt, qui suivent ou devraient suivre le désarmement, sont celles des diverses parties du gréement, de la mâture, de la voilure, de tous les objets enfin qui ont composé l'armement, ainsi que la visite de la coque du bâtiment. || A son arrivée dans un port, un bâtiment reçoit, avant de communiquer, les visites du comité de santé, de la douane, de la marine, lesquelles consistent à faire diverses questions au capitaine sur la nature de son voyage, sur l'état de son chargement et de son équipage, après lesquelles la quarantaine lui est imposée, ou la communication permise avec le pays. || *Faire la visite d'un bâtiment de commerce.* Vérifier si les marques prescrites par les règlements, pour établir son tonnage, sont exactes, et si son chargement ne dépasse pas ce tonnage; si sa construction ou sa réparation garantissent la solidité de la coque; s'il est convenablement pourvu de tous les objets d'armement et de rechange nécessaires. || *Opérer la visite d'un bâtiment.* Examiner en mer ses papiers de bord, ainsi que la nature de sa cargaison, pour reconnaître à quelle nation il appartient, juger si on le doit considérer comme ami, ennemi ou neutre, et vérifier s'il n'est pas chargé de marchandises, soit prohibées, soit proscrites par les lois de la guerre ou par les traités internationaux. Ces sortes de visites ne peuvent se faire que sur de faibles bâtiments de commerce, qui ne sauraient se soustraire à cette espèce de molestation. Un navire de guerre, fût-il d'une nation neutre, ne se laisse pas visiter, quelque faible qu'il soit; il en vient plutôt aux coups. || *Droit de visite,* ou simpl. *visite.* Salaire de l'huissier visiteur de l'amirauté, qui se transporte sur un bâtiment pour reconnaître les marchandises dont il est chargé. || *Droit de visite.* Des traités entre presque toutes les puissances maritimes ayant interdit la traite des noirs, ces puissances, en vue de réprimer les infractions, se sont mutuellement concédé le droit de faire visiter par leurs bâtiments de guerre ceux de leurs navires marchands qui seraient soupçonnés de se livrer à ce trafic. Mais les Anglais ont étrangement abusé de ce privilége, aussi en a-t-on réclamé avec force la suppression.

— Mode. Espèce de petit manteau de dame.

VISITÉ, ÉE. part. pass. du v. Visiter. S'emploie adjectiv. Personne visitée. Lieu visité.

— *Visité de.* Elles y ont chacune une petite maison séparée, où elles sont *visitées* de leurs parents. (Regnard.)

VISITER. v. a. 1re conj. (du lat. *visitare*). Aller voir quelqu'un chez lui. Visiter son ami, ses connaissances. Son Eminence, pendant le cours de ma fausse maladie, m'était venue *visiter* fort souvent. (Le Sage.)

— Faire une visite, des visites de cérémonie. Visiter ses chefs. Visiter ses juges. Visiter les cardinaux. Visiter le sacré collége.

— Aller voir par charité ou par dévotion. Visiter les pauvres, les malades, les prisonniers. Visiter les hôpitaux. Visiter les églises. Visiter les saints lieux. (Elle) hante les hôpitaux, *visite* les prisons. (Boil.)

— Aller voir si les choses sont dans l'ordre où elles doivent être. Visiter les côtes, les frontières, les arsenaux. Visiter son diocèse. Visiter les églises. Visiter les curés. Les commis des douanes, les inspecteurs de l'octroi visitent les boutiques, les magasins, les marchandises. [illegible] ses magasins. [illegible]

— Examiner quelque chose avec soin pour en tirer quelque connaissance ou quelque conjecture. Visiter une plaie. Visiter le corps d'un malade. Matrone chargée de visiter les femmes ou des filles. Visiter toute la maison. Visiter tous les coins, tous les recoins d'une maison. Visiter une malle à la douane, à l'octroi. Visiter des papiers. Il *visita* le malade, et déclara qu'il perdrait l'œil. (Volt.)

— Mar. Examiner, vérifier les différents objets soumis à la visite.

— Fam. *Cet avare visite souvent son coffre-fort.* Il va souvent à son coffre-fort pour voir s'il n'est pas volé, ou pour jouir du plaisir de regarder son argent.

— Fig.

Si le malheur m'a visité,
Si quelquefois mes yeux ont répandu des larmes,
Au jour de la félicité
Ces orages légers prêtaient de nouveaux charmes.
([illegible])

— *Dieu visite ses élus.* Il les éprouve par des tribulations, par des afflictions. || Se prend en ce sens en bonne comme en mauvaise part. Dieu visite les hommes par les bienfaits et par les punitions.

— Se dit des pays, des villes que l'on par-

sert. Mais le docteur Shaw, qui a *visité* les côtes d'Alger, de Tunis et de l'ancienne Carthage en observateur exact, et qui a recherché les carrières de ces anciens marbres, assure qu'elles se sont entièrement perdues. (Buff.) Il paraît avoir *visité* les établissements des Grecs sur les côtes de l'Ethiopie et de l'Arabie. (M.-Brun.) Pourquoi courir à Amyclée avant d'avoir *visité* tous les coins de Lacédémone? (Chateaub.)

— On dit du soleil qu'*en un an il va visiter les douze signes*, que *la nuit il va visiter les antipodes*.

— Techn. *Visiter la lettre*. Examiner si un caractère est bien fondu.

— v. n. Visiter partout. Visiter par toute la maison. On n'a pas visité chez lui.

— SE VISITER. v. pron. Se rendre mutuellement visite.

VISITEUR, EUSE. Celui, celle qui a commission de visiter. Visiteur de l'octroi. Visiteur des douanes. A la porte de certains hôpitaux il y a des visiteurs et des visiteuses qui examinent ce que l'on porte aux malades. Il y avait autrefois des visiteurs et langueyeurs de porcs dans les marchés ; des visiteurs de cuirs et autres marchandises dans les halles.

— Mar. Se dit des employés de l'administration des douanes, qui sont chargés de visiter les bâtiments de commerce, à leur arrivée et à leur départ.

— Celui qui, dans les ordres religieux, est chargé d'aller visiter les maisons du même ordre, dans un certain district.

— *Visiteur apostolique*. Ecclésiastique ou prélat que le pape envoie dans quelque province ou royaume, pour s'informer de l'état où la religion s'y trouve.

— *Visiteur des vaisseaux*. Officier établi pour observer les marchandises des passagers, leur nombre, l'arrivée et le départ des bâtiments, etc.

— Celui qui, dans les sociétés de secours mutuels ou autres, est chargé de visiter de temps en temps ceux qui tombent malades.

— Fam. *C'est un grand visiteur, une grande visiteuse*. Se dit d'un homme, d'une femme qui passe son temps à faire des visites.

— Celui, celle qui est en visite. Les visiteurs se retirèrent, je restai.

— Se dit de ceux qui vont fréquemment dans un lieu. Franz abaissa une torche et reconnut que ce devait être une des stations habituelles des visiteurs nomades de l'île de Monte-Christo. (A. Dumas.)

— Titre d'une dignité de l'ordre des Templiers.

— Se dit, dans la maçonnerie, des francs-maçons étrangers qui sont admis dans une loge. C'est un visiteur.

— adjectiv. Dans les ordres monastiques, Père visiteur.

— On l'emploie de la même manière dans la franc-maçonnerie. Frère visiteur.

— Croirait-on que l'Académie n'a pas donné de définition à ce mot?

VISMIE. s. f. Bot. Genre de plantes d'Amérique, appartenant à la famille des hypéricées.

VISMIÉE, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une vismie. ‖ VISMIÉES. s. f. pl. Famille de plantes, ayant pour type le genre vismie.

VISNAGE. s. f. Bot. Plante du midi de l'Europe, appartenant au genre ammi. Les Espagnols et les Turcs se nettoient les dents avec les rayons desséchés des ombelles de cette plante.

VISNÉE. s. f. Bot. Genre de la famille des ébénacées.

VISNOU. Myth. ind. V. VICHNOU.

VISO. Géogr. Montagne située entre la France et l'Italie (Hautes-Alpes). Hauteur 3,836 mètres. Le Pô y prend sa source.

VISON. s. m. Mamm. Espèce de marte de l'Amérique méridionale.

VISON-VISU. loc. adv. et fam. (altérat. du lat. *visum visu*). Vis-à-vis l'un de l'autre. Nous étions vison-visu. Comme ils sont logés vison-[illegible] de leurs femmes. (La Font.)

VISORIUM. s. m. (pr. vi-so-ri-omme ; du lat. *visere*). Impr. Petite planche de bois amincie, large de trois doigts sur la longueur d'un tiers de mètre, et terminée à l'extrémité inférieure en une espèce de talon pris dans le même morceau. Au bout de ce talon est une fiche de fer pointue, qui lui sert de pied ou de point d'appui, et qui est destinée à entrer dans différents trous faits sur le rebord de la casse, où il se place à la volonté du compositeur. Le visorium est ce qui porte la copie devant les yeux du compositeur. Le visorium a presque entièrement disparu.

VISOUÂMITRA. Myth. ind. V. VISWÂMITRA.

VISPERED. s. m. Philol. pers. Titre d'un livre, en grande partie liturgique, qui est compris dans le Zend-Avesta. Le Vispered est un recueil de prières et d'invocations.

VISQUEUSE. s. f. Erpét. Nom spécifique d'une cécilie.

— Ichthyol. Nom spécifique de la myxine.

VISQUEUX, EUSE. adj. (du lat. *viscosus*). Gluant, dont les molécules ont entre elles une certaine adhésion, et adhèrent aisément à d'autres corps. Liqueur épaisse et visqueuse. Humeur visqueuse.

— Bot. Se dit d'une plante qui est couverte d'une substance poisseuse, plus ou moins tenace.

— Myth. Epithète de la Fortune, qui prend les hommes comme à la glu.

— Syn. comp. VISQUEUX. GLUANT. *Gluant* signifie ce qui a ou possède la qualité de s'attacher ; *visqueux* désigne ce qui s'attache avec force, ce qui a la propriété essentielle ou très-énergique de se coller, ce qui tient fort aux objets auxquels il s'attache.

VISRAVAS. Myth. ind. Mouni, petit-fils de Brahma.

VISSAGE. s. m. Techn. Action de visser.

— Défaut qui provient de l'inégale compression produite sur la pâte par l'action de la main, quand l'ouvrier monte sa pièce sur le tour.

VISSÉ, ÉE. part. pass. du v. Visser. S'empl. adjectiv. Ferrure vissée.

VISSER. v. a. 1re conj. Attacher, fixer avec des vis. Visser une ferrure.

— Tourner un objet terminé en vis ou creusé en manière d'écrou, pour le fixer à quelque chose.

— SE VISSER. v. pron. Être vissé.

— Être tourné comme une vis. Le tire-bourre se visse à l'extrémité de la baguette du fusil.

VISSIER. s. m. Conchyl. Animal des vis.

VISSOUICHOR ou **VISSICHOR.** Myth. ind. Pagode la plus célèbre de Bénarès.

VISTEMPENARD. s. m. Mot employé par Rabelais pour signifier une queue de renard, et figurément une guenille, une loque.

VISTEMPENARDÉ, ÉE. adj. Mot employé par Rabelais dans le sens de Déguenillé, mal vêtu.

VISTNOU. Myth. ind. Un des trois grands dieux des Indiens. V. VICHNOU.

VISTULE. Géogr. Fleuve d'Europe qui prend sa source aux monts Karpathes, en Moravie, passe à Cracovie, à Varsovie, et se jette dans la mer Baltique. La Vistule est navigable dès le commencement de son cours. 970 kilom. de cours.

VISU (DE). loc. adv. lat. Oculairement, après avoir vu. Savoir une chose de visu.

VISUCIUS. Myth. sept. Divinité des Germains.

VISUEL, ELLE. adj. (du lat. *visus*, vue). Phys. Qui appartient à la vue. Rayon visuel. Point visuel. Axe visuel.

— *Rayon visuel*. Ligne lumineuse qui, de l'objet en vue, arrive droit à l'organe de la vision.

— *Point visuel*. Point sur la ligne horizontale dans lequel les rayons visuels s'unissent.

— Anat. *Nerf visuel*. Le nerf optique, parce qu'il sert à l'action de la vue.

VISUELLEMENT. adv. D'une manière visuelle. Lorsqu'on est dans un bateau, sur un chemin de fer, dans une voiture, nous ne tournons pas visuellement, mais nous tournons réellement.

VISWACARMAN. Myth. ind. L'ouvrier divin qui forgea les armes des dieux dans la guerre entre eux et les Daytias ou Titans, et qui, sous ce rapport, peut se rapprocher de l'Héphaistos ou Vulcain des Grecs.

VISWÂMITRA. Myth. ind. Un des mounis, prince de la dynastie solaire. Il fut longtemps en guerre avec Vasichtha, pour la possession de la vache qui procure tous les biens.

VISWAVASOU. Myth. ind. Demi-dieu appartenant à la classe des Gandharbas.

VISWAWARA. (littér., *le maître de tout*). Myth. ind. Un des noms de Siva.

VITA. s. m. Littér. ind. Personnage des drames indiens, qui paraît être une sorte de gouverneur complaisant.

VITAL, ALE. adj. (du lat. *vitalis* ; fait de *vita*, vie). Qui appartient à la vie, qui sert à la conservation de la vie, et sans quoi l'homme ou l'animal ne pourrait vivre. Principe vital. [illegible] vitaux. Le cœur, le poumon, le cerveau, sont des parties vitales. La circulation du sang, la respiration, etc., sont des fonctions, des actions vitales.

— *Les esprits vitaux*. Les parties les plus fines et les plus volatiles du sang.

— *Fonctions vitales*. Celles qu'on observe aussi bien chez les végétaux que chez les animaux. ‖ Opérations par lesquelles les parties vitales produisent la vie. L'action musculaire est une action vitale.

— *Points vitaux*. Nom sous lequel on a quelquefois désigné les embryons latents.

— *Force vitale*. Celle qui préside aux fonctions des corps organisés vivants, et que l'on a considérée tantôt comme indépendante de l'organisation, et pour ainsi dire extérieure à elle, tantôt comme le résultat de l'arrangement et des rapports particuliers des principes constituants matériels, dont l'assemblage momentané produit des corps organisés.

— *Questions vitales*. Questions qui tiennent à l'essence de la chose.

VITAL (Saint). Né vers 1060, était chapelain de Robert, frère de Guillaume le Conquérant. Il abandonna tous ses bénéfices, et alla fonder le monastère de Savigny, en 1112. Il était éloquent et instruit. L'Église célèbre sa fête le 28 avril.

VITALEMENT. adv. D'une manière vitale.

VITALIANE. s. f. (de *Vitaliano* Donato, naturaliste). Bot. Espèce de plante.

VITALIEN. s. m. Hist. relig. Membre d'une secte d'apollinaristes qui choisirent pour évêque, vers l'an 363, un prêtre d'Antioche, nommé Vitalis ou Vitalius.

VITALIEN. Pape ; régna de 657 à 672. On lui attribue l'introduction des orgues dans les églises.

VITALISÉ, ÉE. part. pass. du v. Vitaliser. S'empl. adjectiv.

— Chargé, imprégné des principes de la vie.

VITALISER. v. a. 1re conj. Didact. Donner des qualités vitales.

VITALISME. s. m. (pr. *vi-ta-liss-me*). Système physiologique des propriétés vitales.

VITALISTE. s. m. (pr. *vi-ta-liss-te*). Médecin qui met sous la dépendance du principe vital toutes les actions organiques. Il m'a paru indispensable de traiter avec soin et d'exposer sans crainte les nombreuses applications de la chimie à la physiologie ; ces applications sont de nature à choquer beaucoup d'opinions, et elles sont fort incomplètes ; c'est une conséquence nécessaire de l'état des deux sciences et de l'opposition que les *vitalistes* ont élevée contre de semblables rapports. (Pelletan.)

VITALITÉ. s. f. (du lat. *vitalitas*). Disposition des corps organisés à opérer les mouvements, les actions qui constituent la vie. Peu usité.

— Tantôt ce mot est synonyme de Principe vital, de forces vitales ; tantôt il signifie Action vitale, mouvement vital.

— Fig. En dépit des théories professées sur la *vitalité* de la monarchie turque, la question se décide par le fait dans le sens d'une rénovation, bien plus que de la conservation. (Barrault.)

— Probabilité de la vie.

— *Tables de vitalité* ou *tables de mortalité*. Celles où l'on trouve calculées, pour chaque âge, les chances probables de vie.

VITALLIANE. s. f. Bot. Jolie petite plante des Alpes, que l'on a placée dans le genre des aréties.

VITCHEGDA. Géogr. Grande rivière navigable de Russie, dans le gouvernement de Vologda ; elle se jette dans la Dvina.

VITCHOURA. s. m. Mot polonais qu'on emploie pour désigner un Vêtement garni de fourrures, que l'on met par dessus ses habits pour se garantir du froid extérieur, et que l'on quitte dans l'appartement. Être muni d'un bon vitchoura.

VITE. adj. des 2 g. (du celt. *byth* ; d'autres le dérivent du lat. *vegetus*, actif, vif). Qui se meut, qui court avec célérité, avec grande promptitude. Ne se dit que des animaux et de certaines choses dont le mouvement est rapide. Cheval vite, fort vite, vite comme le vent. Mouvement trop vite. Avoir le pouls fort vite. Copiste qui a la main fort vite. Lorsque David déplora la mort de deux fameux capitaines, il leur donna cet éloge : Plus *vites* que les aigles, plus courageux que les lions. (Boss.) Ni les chevaux ne sont *vites* ni les hommes ne sont adroits que pour fuir devant le vainqueur. (Id.)

VITE. adv. Avec vitesse. Courir vite. Horloge qui va trop vite. Parler trop vite. Les promptes saillies qu'il savait si *vite* et si agréablement réparer. (Boss.) Achevons *vite* au nom du Seigneur. (Id.) Ce qui semble très-singulier à la cour, c'est que personne n'y prend le droit chemin ; chacun fait circuit, dans l'espoir d'arriver plus *vite*. (Fon.-Visine.) Le mal vient *vite* et s'en va lentement. (Boiste.) Le zèle a fait aller trop *vite* et trop avant ; il faut revenir sur nos pas et soumettre presque tout à un nouvel et mûr examen. (Id.) Triste condition ! nos moments les plus heureux sont ceux qui passent le plus *vite*. (Id.) Pour la plupart des hommes, vivre heureux, c'est vivre *vite*. (Id.) Les Français parlent *vite*, et agissent lentement. (Volt.)

— *Aller* [illegible] ceux. Se dit communément d'un cheval qui court d'une vitesse excessive.

— Sans différer. On oblige deux fois quand on oblige *vite*. (Fabre-d'Eglant.) Qui oblige *vite* oblige deux fois. (Volt.)

— *Aller bien vite dans une affaire*. Agir inconsidérément et avec précipitation, ne pas agir avec la circonspection et avec les précautions nécessaires.

— Fam. *Aller vite en besogne*. Être prompt, expéditif. L'âge me dit tout bas d'aller *vite* en affaire. (***) ‖ Se dit quelquefois figurément d'un dissipateur qui mange son patrimoine.

— Prov. *Aller plus vite que le pas*. S'enfuir.

— Musiq. Se dit d'un des derniers degrés de mouvements pour la promptitude. On dit en italien, *presto*. ‖ *Très-vite*. Se dit d'un degré de vitesse encore plus grand. On dit en italien *prestissimo*. ‖ Beaucoup de musiciens préfèrent se servir des mots italiens.

— On trouve encore assez souvent un accent sur l'i de *vite* dans les ouvrages modernes. Il est fautif, car, 1° quoiqu'on ait écrit *viste*, l'étymologie même *vegetus*, admise par Ménage, n'a jamais autorisé ce s, ni par conséquent cet accent ; 2° cet allongement de la voyelle est en opposition directe avec la vérité d'expression, et fait perdre à ce mot tout son mérite réel sous ce rapport.

— Syn. comp. VITE. TÔT. PROMPTEMENT. V. TÔT. ‖ VITE. VITEMENT. *Vite* signifie, d'une façon générale et abstraite, une certaine manière d'aller. *Vitement* dépeint l'empressement et la précipitation dans les cas particuliers.

VITELLIE. Myth. Divinité des anciens Italiens. C'était à elle que la famille des Vitellius faisait remonter son origine.

VITELLIEN, IENNE. adj. (du lat. *vitellus*, blanc d'œuf). Didact. Qui est formé ou enduit de blanc d'œuf.

VITELLIENNES. s. f. pl. Philol. anc. Tablettes sur lesquelles on écrivait des billets doux. ‖ Recueil de pensées ingénieuses sur des sujets légers ou galants, et quelquefois obscènes.

VITELLIFÈRE. adj. des 2 g. Hist. nat. Qui est muni d'un jaune d'œuf.

— Bot. Se dit des embryons végétaux qui sont munis d'un vitellus.

VITELLIN, INE. adj. Anat. Qui a rapport au jaune de l'œuf. Membrane vitelline. Sac vitellin.

VITELLINE. s. f. Anat. Membrane qui enveloppe immédiatement le jaune d'œuf.

VITELLIUS (Aulus). Empereur romain, né l'an 15 de J.-C., fut le compagnon des débauches de Néron, devint consul l'an 48, et fut nommé par Galba gouverneur militaire de la Basse-Germanie, l'an 68. Les légions de cette frontière le nommèrent empereur à la nouvelle de la mort de Galba, tandis qu'Othon venait d'être proclamé à Rome. Othon s'étant donné la mort, Vitellius fut reçu à Rome comme un libérateur ; mais à peine était-il établi sur le trône, que l'armée d'Orient proclama Vespasien. Antonius Primus, général du nouvel empereur, se fit livrer Vitellius, que la populace de Rome mit en pièces. Pendant son règne, qui ne fut que de huit mois, il se fit remarquer seulement par sa gloutonnerie, ses débauches et sa cruauté.

VITELLUS. s. m. Bot. Toute partie inhérente à l'embryon végétal, qui n'est ni cotylédon, ni plumule, ni radicule, ne s'étend jamais hors de la graine, et se fane durant la germination. On voit, d'après cela, que le mot *vitellus* ne signifie rien à proprement parler, ou qu'il exprime des organes mal observés, peu connus ou de forme insolite. ‖ On s'en est aussi servi pour désigner un corps huileux qui adhère à l'embryon des lycopodiacées.

— Substance dans l'œuf, qui nourrit l'oiseau ; jaune d'œuf.

VITELOTS. s. m. pl. Art culin. Rubans de pâte accommodés à la sauce piquante ou cuits dans le lait.

VITELOTTE ou **VIQUELOTTE.** s. f. Hortic. Variété de pomme de terre longue et rouge.

VITEMENT. adv. Vite. Aller vitement. Courir vitement. Tirons *vitement* cette bonne femme de l'étable où elle est. (***) Il est fam.

— Cet adverbe a le même sens que *vite*, mais son emploi est plus borné. On dit fam. Courez vitement, et non pas Courez vite. On ne dit pas Il parle trop vitement, mais Il parle trop vite.

— Syn. comp. VITEMENT. VITE. V. VITE.

VITEPSK. Géogr. Ville de la Russie d'Europe, ch.-l. d'un gouv. qui porte le même nom ; 13,000 hab. ‖ Le gouvernement en a 985,000.

VITERBE. Géogr. Ville des États de l'Église, ch.-l. d'une délégation ; 18,000 hab. ‖ La délégation en a 150,000.

VITERBIEN, ENNE. adj. et s. Géogr. Habitant de Viterbe. ‖ Qui appartient à Viterbe ou à ses habitants.

VITERIE. Roi des Visigoths, régna de 603 à 610. Il parvint au trône par l'assassinat de Luiva II.

VITESSE. s. f. (rad. *vite*). Célérité, grande promptitude. Vitesse d'un mouvement. Vitesse d'un cerf, d'un cheval, d'un oiseau. Vitesse d'un trait d'arbalète, d'une balle de fusil. Vitesse du son, de la lumière. [illegible] avec vitesse. La vitesse de la main. Écrire, lire, prononcer avec vitesse. Fondre sur l'ennemi avec la *vitesse* d'un aigle. (Boss.) La *vitesse* du son ayant été calculée, elle peut faire connaître à peu près à quelle distance la foudre tombe. (A. Mart.) L'homme sait diriger ses actions, concerter ses opérations, mesurer ses mouvements, vaincre la force par l'esprit et la *vitesse* par l'emploi du temps. (Buff.) Dans les villes principales l'argent circule avec plus de *vitesse*. (Condill.)

> Travaillez à loisir, quelque ordre qui vous presse,
> Et ne vous piquez pas d'une folle vitesse. (Boil.)

— *Gagner quelqu'un de vitesse*. Arriver avant lui, parce qu'on est allé plus vite. ‖ *Fig.* Gagner sur quelqu'un l'avantage du temps et de la célérité pour réussir dans le même projet. ‖ Atteindre au but avant lui. ‖ Prévenir ses démarches, ses tentatives, ses intrigues, etc., et les rendre inutiles.

— Mathém. Temps plus ou moins long, suivant le plus ou moins d'énergie de la force motrice, qui, dans le mouvement uniforme, est employé pour parcourir chaque espace déterminé. Cette vitesse est égale à l'espace divisé par le temps, c'est-à-dire au nombre d'unités de temps qui mesurent le mouvement d'un corps dans le mouvement curviligne par vitesse du mobile à

un instant quelconque, celle du mouvement rectiligne et uniforme qui aurait lieu si, à cet instant, les causes qui infléchissent et font varier le mouvement venaient à cesser leur action. L'air dans le vent direct n'agit que par sa *vitesse* et sa masse ordinaire. (Buff.)

—Mécan. *Vitesses virtuelles*. Se dit des espaces infiniment petits que décrivent simultanément les points d'un même système, assujétis entre eux par des liaisons purement géométriques.

— Phys. *Vitesse absolue*. Celle d'un corps considérée en elle-même, et sans aucun rapport avec la vitesse d'un autre corps. ‖ *Vitesse accélérée*. Celle d'un corps qui, pendant des espaces égaux et successifs, parcourt des espaces qui vont toujours en augmentant de plus en plus, ou celle d'un corps qui parcourt des espaces tous égaux entre eux, mais dans des temps qui décroissent de plus en plus. ‖ *Vitesse relative*. Vitesse d'un corps comparée avec celle d'un autre corps. ‖ *Vitesse respective*. Vitesse avec laquelle l'espace qui sépare deux corps est parcouru par l'un des deux entièrement, ou en partie par l'un et en partie par l'autre. ‖ On donne aussi ce nom à la vitesse avec laquelle deux corps s'approchent ou s'éloignent l'un de l'autre d'un certain espace dans un temps déterminé. ‖ *Vitesse retardée*. Celle d'un des corps qui, dans des temps égaux et successifs, parcourt des espaces qui vont toujours en diminuant de plus en plus, ou celle d'un corps qui parcourt des espaces tous égaux entre eux, mais dans des temps qui augmentent de plus en plus. ‖ *Vitesse uniforme*. Celle d'un corps qui parcourt des espaces égaux en temps égaux. ‖ *Vitesse du corps*. Espace qu'un corps mu d'un mouvement uniforme parcourt dans chaque unité de temps, dans une seconde, par exemple.

— *Vitesse initiale*. Vitesse à l'instant du départ d'un projectile ou de tout autre corps en mouvement.

—Iconol. On la trouve représentée une foudre à la main, un épervier sur la tête, et un dauphin à ses pieds.

— Syn. comp. VITESSE. CÉLÉRITÉ. PROMPTITUDE. DILIGENCE. V. CÉLÉRITÉ. ‖ VITESSE. RAPIDITÉ. VÉLOCITÉ. *Rapidité* se dit d'un mouvement prompt et accéléré qui surmonte, dissipe et entraîne tous les obstacles. La *vélocité* marque une grande vitesse qui a proprement sa cause dans la légèreté de l'objet. La *vitesse* est un mouvement accéléré qui s'opère promptement et sans obstacle.

VITEX. s. m. Bot. Nom latin du gattilier, ou agnus castus.

VITHÉRINGE. s. f. Bot. Genre de la famille des solanées.

VITI. Géogr. Archipel de l'Océan équinoxial, qui s'étend sur une longueur de 450 kilom. et une largeur de 400. Il fut découvert par Tasman en 1643.

VITIADERS. s. m. pl. Myth. ind. Sixième tribu des Deutas.

VITICÉ, ÉE. adj. (du lat. *viticis*, gén. de *vitex*). Bot. Qui ressemble au gattilier. ‖ VITICÉES. s. f. pl. Famille de plantes, ou section de la famille des verbénacées, ayant pour type le genre gattilier.

VITICELLE. s. f. Bot. Espèce de clématite. ‖ Genre de plantes appelé aussi *galax*.

VITICOLE. adj. des 2 g. (ét. lat. *vitis*, vigne; *colo*, habiter). Bot. Qui vit dans les vignes ou sur les vignes, comme la pezize viticole dans les fissures des sarments de cette plante.

VITICOLE. s. m. S'est dit pour Vigneron.

VITICULE. s. m. (du lat. *viticulus*). Bot. Syn. inusité de Drageon.

VITICULEUX, EUSE. adj. (du lat. *viticulosus*). Bot. Qui ressemble aux vrilles de la vigne.

VITICULTURE. s. f. Culture de la vigne.

VITIFÈRE. adj. des 2 g. Didact. Qui produit des vignes; où la vigne croît.

VITIFEUILLE. s. f. Bot. La staphysaigre, espèce de dauphinelle.

VITIFLORE. s. f. Bot. Nom donné à l'œnanthe fistuleuse, parce que ses ombelles en [illegible]

— Ornith. Nom donné au motteux.

VITIGÈS. Un des plus illustres généraux de Théodoric Ier, fut proclamé roi des Ostrogoths d'Italie, en 536, à la place du lâche Théodat. Il organisa une résistance vigoureuse en Italie; mais, vaincu par Bélisaire, en 540, il fut emmené à Constantinople, où il mourut trois ans après.

VITILIGE. s. f. Pathol. V. VITILIGO.

VITILIGO. s. f. (du lat. *vitiligo*; fait de *vitulus*, veau, parce que la peau présente l'aspect blanchâtre de la chair de veau). Pathol. Maladie cutanée peu connue, et encore indéterminée. Celse avait réuni sous ce nom l'alphos, la leucé, le mélas. Bateman a donné ce nom à une affection cutanée caractérisée par l'apparition de tubercules blancs, lisses, luisants, qui s'élèvent sur la peau aux environs des oreilles, du cou, de la face, quelquefois sur tout le corps, et qui sont ordinairement mêlés de papules luisantes.

VITIS. s. f. (pr. *vi-tiss*; du lat. *vitis*, vigne). Antiq. rom. Bâton fait d'un sarment de vigne, qui était originairement la marque de la dignité du centurion. Les soldats romains ne pouvaient être frappés qu'avec la baguette appelée *vitis*

VITISATEUR. adj. m. Myth. lat. Surnom de Sabinus, de Saturne et de Bacchus, considérés comme ayant fait connaître la culture de la vigne.

VITISIÉ, ÉE. adj. (du lat. *vitis*, vigne). Bot. Qui ressemble à la vigne. ‖ VITISIÉES. s. f. pl. Famille de plantes, ayant pour type le genre vigne.

VITIVAR. s. m. Bot. Nom vulgaire d'une espèce de graminée, dont la racine sert dans l'Inde, et surtout à Madras, pour tresser des paillassons que l'on suspend à la colonnade régnant autour des maisons de campagne, afin d'y entretenir l'ombre et la fraîcheur; on les arrose constamment, de manière que l'air, passant au travers, étant saturé de l'odeur agréable de la plante, fait pénétrer dans l'intérieur un air pur, frais et embaumé.

VITIZA. Dernier roi des Visigoths d'Espagne; il régna cinq ans avec son père Egira, et seul neuf autres années, de 701 à 710. Son empire fut détruit par les Sarrasins d'Afrique.

VITMANNE. s. f. Bot. Genre de plantes établi aux dépens des nyctiages. ‖ Genre de plantes qui avait été aussi nommé *samandère*.

VITOMON. s. m. Art vétér. Dénomination vulgaire des bêtes à laine.

VITONIÈRE. s. f. Mar. Gond d'un gouvernail. ‖ VITONIÈRES. s. f. pl. Canaux qui règnent à fond de cale pour conduire les eaux à la pompe.

VITORIA. Géogr. Ville d'Espagne, ch.-l. de l'ancienne prov. d'Alava, et auj. ch.-l. de la prov. de Vitoria, dans les provinces basques; 12,000 hab.

VITRAGE. s. m. Se dit collectiv. de toutes les vitres d'un bâtiment, d'une maison. Le vitrage d'une maison. Le vitrage d'une église.

— Châssis de verre qui sert de cloison, de séparation entre deux pièces dont l'une tire son jour de l'autre, ou de devanture aux tablettes d'un magasin, d'un cabinet de curiosités, etc.

— Action de vitrer.

— Techn. Jonction défectueuse des fils de soie dans le tirage de la soie.

— Syn. comp. VITRAGE. VITRES. Le collectif comprend absolument et complètement toute une classe de choses; au lieu que le nom pluriel s'entend dans un sens partitif.

VITRAIL. s. m. Grande fenêtre, dont les croisillons, en pierre ou en fer, sont remplis de panneaux de verre, assemblés par compartiments.

— Se disait autrefois des grandes croisées des églises. Un beau vitrail. On dit plutôt aujourd'hui des *vitraux*.

VITRAUX. s. m. pl. Grands panneaux de vitres des églises. Les vitraux du moyen âge sont revêtus de peintures souvent admirables.

VITRE. s. f. (du lat. *vitrum*, verre). Pièce de verre qui se met à une fenêtre. Panneau de vitres. Carreau de vitre. Vitres claires. Vitres troubles. Casser une vitre. Laver, nettoyer des vitres. Mettre, attacher des vitres à une fenêtre. Bruit qui fait trembler les vitres.

— On donne le même nom aux carreaux de vitre qu'on met à un carrosse, à la montre de divers commerçants, etc.

— Assemblage de plusieurs verres au moyen de petites lames de plomb, ou de croisillons en bois, en fer, en cuivre.

— Les vitres ne furent inventées qu'au commencement du règne de Théodose le Grand, c'est-à-dire à la fin du IVe siècle. Saint Jérome paraît être le premier qui en ait parlé. On croit que les églises furent les premiers édifices dans lesquels on ait vu des fenêtres garnies de vitrages. Grégoire, évêque de Tours, qui écrivait au VIIe siècle, fait mention des vitres de l'église de Saint-Martin. Le poète Fortunat, qui vivait au commencement du siècle suivant, en faisant la description en vers latins de la ville de Paris, fait un grand éloge des vitres de la cathédrale. Au VIIIe siècle, les Anglais envoyèrent chercher des vitres en France pour arranger les fenêtres des églises de Cantorbéry et d'York. Enfin, au XIIe siècle, l'abbé Suger [illegible] Denis de belles vitres, magnifiquement peintes, et attachées avec du plomb. Dans le XIVe siècle, la plupart des maisons particulières ne recevaient encore le jour que par des ouvertures défendues des injures de l'air à l'aide des volets de bois et de quelques carreaux de papier ou de canevas. On n'employait le verre qu'avec une très-grande économie, et un vitrage obscurci par les peintures était un objet de luxe réservé pour les habitations des grands seigneurs, qui y faisaient peindre, avec beaucoup d'ostentation, leurs armoiries.

— Fig. et fam. *Casser les vitres*. Ne rien ménager dans ses propos. ‖ Révéler tout. ‖ Aller trop loin dans une dispute. Il ne faut pas casser les *vitres*, mais il faut les bien nettoyer. (Arnault.)

— Pop. Assemblage de plusieurs pièces de verre, qui se met à une ouverture faite pour donner du jour à un bâtiment, en garantissant de l'air. Ouvrir la vitre. Fermer la vitre.

— Anat. La première partie de l'œil du cheval.

— Agric. Nom qu'on donne, dans le Calvados, aux seigles et aux froments dont beaucoup de graines sont avortées, et dont les balles offrent par conséquent une demi-transparence que ne présentent pas celles de ces plantes qui sont garnies de leur graine.

— Conchyl. *Vitre chinoise*. Nom que les marchands d'histoire naturelle, et même quelques amateurs, donnent à la placune ordinaire, parce qu'elle est employée, à cause de sa minceur et de sa légère transparence, à former des vitres chez les Chinois.

— Syn. comp. VITRES. VITRAGE. V. VITRAGE.

VITRÉ, ÉE. part. pass. du v. Vitrer. S'empl. adjectiv. Cabinet vitré. Porte vitrée.

— *Porte vitrée*. Porte dont le panneau supérieur est composé de vitres pour donner du jour.

— Anat. *Humeur vitrée*. Une des trois humeurs de l'œil, celle qui remplit le fond du globe. L'humeur vitrée est un fluide qui a l'apparence de l'eau tenant de la gomme en dissolution; il est à peine plus pesant que l'humeur aqueuse, et paraît contenir les mêmes principes. ‖ *Corps vitré*. La membrane hyaloïde, nommée aussi *tunique vitrée*. C'est une masse molle, parfaitement transparente, tremblante comme une gelée, qui occupe les trois quarts postérieurs du globe de l'œil. Il est composé de deux parties distinctes, l'humeur vitrée et la membrane hyaloïde. ‖ *Lame vitrée*. Table interne des os du crâne.

— Hist. nat. S'empl. pour désigner des corps qui sont transparents comme le verre. Peigne vitré. Cuboïde vitré. Telline vitrée.

— Pathol. *Pituite vitrée*. Pituite épaisse et transparente, qui paraît provenir de l'humeur muqueuse solidifiée dans les anfractuosités de la trachée.

— Phys. *Fluide électrique vitré*, ou *électricité vitrée*. Celle que développe le verre.

— Techn. *Parchemin vitré*. Parchemin défectueux, à cause de sa transparence.

VITRÉ. Géogr. Ch.-l. d'arr. (Ille-et-Vilaine); 8,900 hab. A 312 kil. de Paris.

— s. m. Toile de Vitré.

VITREC. s. m. Ornith. Nom vulgaire du motteux.

VITRER. v. a. 1re conj. Mettre des vitres. Vitrer une fenêtre, une porte.

— SE VITRER. v. pron. Être vitré.

VITRERIE. s. f. Art et commerce du vitrier.

— Marchandise qui est l'objet de ce commerce.

VITRESCIBILITÉ. s. f. Didact. Qualité de ce qui peut se vitrifier, propriété que quelques substances ont de se fondre par l'action du feu, et de se réduire en verre.

VITRESCIBLE. adj. des 2 g. V. VITRIFIABLE.

— Syn. comp. VITRESCIBLE. VITRIFIABLE. *Vitrescible* est plutôt un terme de science que nous a légué l'alchimie, et *vitrifiable* appartient plutôt au langage commun.

VITREUX, EUSE. adj. (du lat. *vitreus*). Minér. Qui a de la ressemblance avec le verre, qui a le luisant du verre. Mine d'argent vitreux.

— Géol. *Roches vitreuses*. Roches comprenant les pierres silicatées vitrifiées.

— Hist. nat. S'empl. quelquefois, comme *vitré*, pour désigner un corps transparent ou translucide, comme le polypore vitré.

— *Œil vitreux*. Œil qui a l'aspect du verre.

— *Cassure vitreuse*. Cassure semblable à celle du verre.

VITREY. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Vesoul (Haute-Saône); 1,000 hab.

VITRIC. s. m. Anc. prat. Beau-père; second mari d'une femme, considéré relativement aux enfants du premier époux.

— Myth. Épith. de Mars, beau-fils de Jupiter, qui n'avait point eu part à sa naissance.

VITRIER. s. m. (du lat. *vitrarius*). Artisan qui travaille en vitres, qui met des vitres aux fenêtres, aux châssis, etc. On bâtit dans sa jeunesse, et on meurt quand on en est aux peintres et aux *vitriers*. (La Bruy.)

— *Mastic de vitrier*. Mastic composé de céruse broyée à l'huile siccative.

VITRIÈRE. s. f. Femme d'un vitrier. ‖ Celle qui fait le commerce de vitrerie.

VITRIÈRE. s. f. Comm. Espèce de fer aplati en verges carrées.

VITRIFIABLE. adj. des 2 g. (ét. lat., *vitrum*, verre; *fieri*, devenir). Susceptible d'être changé en verre. Terre vitrifiable.

— Syn. comp. VITRIFIABLE. VITRESCIBLE. V. VITRESCIBLE.

VITRIFICATEUR, TRICE. adj. Didact. Qui vitrifie.

VITRIFICATIF, IVE. adj. Qui vitrifie.

VITRIFICATION. s. f. (pr. *vi-tri-fi-ka-si-on*). Phys. Action de vitrifier ou de se vitrifier.

— État de ce qui est vitrifié. La vitrification du sable et de l'oxyde de plomb est facile à opérer.

— Par extens. Fusion des matières qui, après le refroidissement, offrent l'éclat, la transparence et la dureté du verre.

— Opération chimique qui convertit, par le moyen du feu, quelque matière en verre.

— Philos. hermét. Union du sec et de l'humide interne par le grand chaud en un corps transparent et fort fragile.

VITRIFIÉ, ÉE. part. pass. du v. Vitrifier. S'empl. adjectiv. Sable vitrifié.

— *Matières vitrifiées*. Matières transformées en verre, ou auxquelles la fusion a donné l'apparence du verre.

VITRIFIER. v. a. 1re conj. (ét. lat., *vitrum*, verre; *facere*, faire). Ce verbe prend deux *i* dans toutes les personnes dont la terminaison commence par un *i*. *Je vitrifie; nous vitrifions, vous vitrifiez. Je vitrifiais, nous vitrifiions, vous vitrifiiez. Vitrifie, vitrifions, vitrifiez. Que je vitrifie; que nous vitrifiions, que vous vitrifiiez*. Phys. Fondre une substance de manière qu'elle se transforme en verre. Le feu vitrifie le sable mêlé à l'alcali. La plus étrange souscription fut celle qu'ouvrit un chimiste, de fourneaux pour *vitrifier* les corps des souscripteurs! (Boiste.)

— SE VITRIFIER. v. pron. Être vitrifié. Cette matière se vitrifie promptement.

VITRIN, INE. adj. Se disait pour Qui a l'apparence et les qualités du verre.

VITRINE. s. f. Conchyl. Genre de coquilles univalves, renfermant une dizaine d'espèces.

— Bot. Genre de plantes appelé aussi *acbrosia*.

— Physiol. Humeur vitrée de l'œil. ‖ *Vitrine auditive*. La liqueur contenue dans le labyrinthe membraneux, qui ressemble beaucoup à celle de l'œil.

— Techn. Se dit, dans quelques provinces, du vitrage d'une boutique.

VITRINEUS. Myth. Déité tutélaire des anciens habitants du comté de Northumberland, en Angleterre.

VITRIOL. s. m. (du lat. *vitriolum*, couleur de verre, à cause de l'aspect vitreux que présentent tous les vitriols, et de leur cassure, qui a à peu près la transparence du verre). Anc. chim. Nom qu'on donnait autrefois aux sulfates. ‖ *Vitriol blanc*. Sulfate de zinc. ‖ *Vitriol bleu*. Sulfate de cuivre. On l'appelait aussi *vitriol de Chypre*. Sulfate de cuivre. ‖ *Vitriol vert, vitriol martial*. Sulfate de fer. ‖ *Vitriol ammoniacal*. Sulfate d'ammoniaque. ‖ *Vitriol calcaire*. Sulfate de chaux. ‖ *Vitriol d'alumine*. L'alun. ‖ *Vitriol d'antimoine, d'argent*, etc. Sulfate d'antimoine, d'argent, etc. ‖ *Vitriol d'argile*. L'alun. ‖ *Vitriol de plomb*. Sulfate de plomb. ‖ *Vitriol de potasse*. Sulfate de potasse. ‖ *Vitriol de soude*. Sulfate de soude. ‖ *Vitriol de Vénus*. Deuto-sulfate de cuivre. ‖ *Vitriol de zinc*. Sulfate de zinc. ‖ *Vitriol de Goslard*. Sulfate de zinc. ‖ *Vitriol magnésien*. Sulfate de magnésie.

— *Huile de vitriol*. Acide sulfurique concentré.

— Bot. *Vitriol végétal*. Un des noms vulgaires du nostoc commun.

— Philos. hermét. Le mercure. ‖ *Faire le vitriol*. Séparer le pur et l'impur de la matière philosophale. ‖ *Vitriol blanc*. Sublimation du soufre ou du mercure, ou la pierre au blanc parfait. ‖ *Vitriol liquéfié*. Vitriol liquide, tiré des minières, lequel ne peut plus se coaguler. ‖ *Vitriols métalliques*. Les sels des métaux. ‖ *Vitriol neuf*. Le vitriol blanc des chimistes. ‖ *Vitriol rouge*. Sublimation des soufres du soleil et de la lune, ordinairement cinabre et sublimé, ou la pierre au rouge parfait.

VITRIOLÉ, ÉE. adj. Où il y a du vitriol. Eau vitriolée.

VITRIOLIQUE. adj. des 2 g. Qui tient de la nature du vitriol. Eau vitriolique.

— *Acide vitriolique*. Ancien nom de l'acide sulfurique.

— *Gaz acide vitriolique*. Acide sulfureux.

— *Éther vitriolique*. Éther sulfurique.

VITRIOLISATION. s. f. (pr. *vi-tri-o-li-za-si-on*). Anc. chim. Action de réduire en vitriol.

VITRIOLISÉ, ÉE. part. pass. du v. Vitrioliser. S'empl. adjectiv. Substance vitriolisée.

VITRIOLISER. v. a. 1re conj. Anc. chim. Faire du vitriol avec des sulfates métalliques.

— SE VITRIOLISER. v. pron. Être réduit en vitriol.

VITRIPENNE. adj. des 2 g. (ét. lat., *vitrum*, verre; *penna*, aile). Zool. Qui a les ailes transparentes et limpides comme du verre.

VITRIPENNÉ, ÉE. adj. Zool. Qui a les ailes transparentes.

VITRIX. (du lat. [illegible]). Myth. Qui fait des nœuds. Surnom de Vénus.

VITRU. s. m. Ornith. Nom ancien du motteux.

VITRUVE (M. Vitruvius Pollio). Architecte romain, florissait sous Auguste, et semble avoir vécu très-longtemps. On a de lui un traité d'architecture très-précieux parce qu'il constate l'état où en était l'architecture à Rome de son temps. Cet ouvrage, plein d'érudition et de connaissances, a été traduit en plusieurs langues, et est consulté par tous les architectes.

VITRY ou **VITRY-LE-FRANÇAIS**. Géogr. Ch.-l. d'arr. (Marne); 6,800 hab. A 197 kilom. de Paris. ‖ VITRY. Ch.-l. de cant., arrond. d'Arras (Pas-de-Calais); 2,300 hab. ‖ VITRY-SUR-SEINE. Arr. de Sceaux, cant. de Villejuif (Seine); 3,900 hab.

VITRY (Nic. de L'Hospital, marquis de). Dut le bâton de maréchal de France à l'assassinat de Concini, en 1617. Nommé gouverneur de Provence en 1632, ses actes arbitraires le firent mettre à la Bastille par Richelieu, de 1637 à 1643; il fut néanmoins créé duc et pair en 1644. Il mourut en 1645.

VITSCHE. s. m. Bot. Genre de la famille

des iridées, établi pour une plante du cap de Bonne-Espérance.

VITSLIBOCHTLI. Myth. Dieu mexicain, présidait à la guerre et à la divination. Il rendait des oracles. On lui immolait des victimes humaines en grand nombre. On le représentait assis sur un trône soutenu par un globe d'azur, symbole du ciel, coiffé d'un casque de plumes, affreux de visage, la main droite sur une couleuvre, tenant quatre flèches et un bouclier de la gauche.

VITTAIRE. s. f. Bot. Genre de fougères, renfermant dix espèces, toutes exotiques.

VITTEAU. s. m. Ornith. Nom vulgaire de la buse rousse.

VITTEAUX. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Semur (Côte-d'Or); 2,000 hab.

VITTEL. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Mirecourt (Vosges); 1,400 hab.

VITTIGÈRE. adj. des 2 g. (lat. *vitta*, bande; *gero*, porter). Entom. Qui porte des bandes colorées, comme le thorax de la thérève vittigère et les dytiscus du dérome vittigère.

VITTOLFE. Myth. celt. Sibylle celtique, la plus ancienne de toutes, et dont les autres passaient pour être descendues.

VITTORIA. Géogr. Ville de Sicile, province de Syracuse; 10,000 hab.

VITULA. (du lat. *vitula*; fait de *vita*, vie). Myth. rom. Déesse de la joie et des festins, elle présidait aux aliments qui servent à l'entretien de la vie.

VITULATION. s. f. (pr. *vi-tu-la-si-on*). Antiq. rom. Offrande des biens de la terre à la déesse Vitulation, en réjouissance de quelque heureux succès.

VITULICOLE. adj. des 2 g. (lat. *vitulus*, veau; *colo*, adorer). Hist. Qui adore un veau. Surnom donné aux Israélites, qui, dans le désert de Sinaï, se firent un veau d'or, et l'adorèrent.

VITUMNUS. (pr. *vi-tomm-nuss*). Myth. rom. Dieu que l'on invoquait comme donnant la vie aux enfants.

VITUPÉRABLE. adj. des 2 g. (du lat. *vituperabilis*). Se disait pour Injurieux, offensant. ‖ Blâmable, condamnable, honteux. Les Chalcidiens réputaient auparavant chose *vitupérable* et infâme que d'aimer les jeunes enfants. (Amyot.) Or en quoi et jusques où elle est excusable et quant *vitupérable*, et que l'honneur n'est la récompense de la vertu, se dira après. (Charron.) Pour le service et la reconnaissance de son roi, on ne peut commettre aucune chose reprochable ni *vitupérable*. (Brantôme.)

VITUPÉRABLEMENT. adv. (du lat. *vituperabiliter*). S'est dit pour D'une manière blâmable; avec honte, ignominie. En proposant devant les illustres princes, ils diffamaient assez *vitupérablement* chacun son adverse partie. (Monstrelet.)

VITUPÈRE. s. m. Blâme. Vie exempte de vitupère. Action digne de vitupère. Il est vieux. Quel les remportez-vous d'un si grand *vitupère*? (Ronsard.)

Et si de mes discords l'infâme vitupère
A pu la dérober aux victoires du père.
(Malherbe.)

— Vaugelas n'admettait ce mot que dans la raillerie et dans le style bas; mais, suivant Ménage, quoique fort vieux et presque décrépit, il pouvait quelquefois trouver place dans le style sublime et dans le sérieux, et particulièrement lorsqu'il est relevé par quelque épithète, comme dans l'exemple de Malherbe.

VITUPÉRÉ, ÉE. part. pass. du v. Vitupérer. S'emploie adjectivement. Personne vitupérée.

VITUPÉRER. v. a. 1re conj. (du lat. *vituperare*, blâmer). Ce verbe change en *è* l'*é* de l'infinitif devant une syllabe muette. *Je vitupère, tu vitupères*, etc. *Je vitupérerai*, etc. *Je vitupérerai*, etc. Blâmer. Je m'enorgueillirais par aventure de ces louanges, si elles étaient dites de gens qui osassent m'accuser et vitupérer mes actions contraires, quand elles y seraient.

— Vaugelas et Thomas Corneille ont condamné le verbe *vitupérer*, et même le substantif *vitupère*, que l'Académie a conservé dans son Dictionnaire, édition de 1762. Messieurs de l'Académie ont ensuite rejeté ce mot. Selon Furetière et les auteurs du Dictionnaire de Trévoux, le verbe *vitupérer* n'est propre qu'au style burlesque. Malgré ces autorités, M. Pougens estime néanmoins qu'on pourrait employer, toutefois avec discrétion, le verbe *vitupérer*, ce mot offrant une nuance assez marquée qui le distingue du verbe *blâmer*: le vieux français *vitupérer* entraîne l'idée de reproches vifs, amers, et même en quelque sorte outrageux.

VITUPÉRIEUSEMENT. adv. S'est dit pour Honteusement. En récitant les vertus d'icelui Trajan, et ses mémorables faits, il met en parangon la vie infâme, les mœurs corrompues et les faits détestables des autres précédents empereurs, si expressément et si vitupérieusement que plus ne pourrait. (Seyssel.)

VITZLIPUTZLI. Myth. améric. V. VITSLIBOCHTLI.

VIUDITA ou **VEUVE.** s. f. Mamm. Espèce de singe d'Amérique, qui paraît appartenir au genre des sagouins.

— Ornith. Nom que les Espagnols ont donné à un canard, à cause de son plumage.

VIVABLE. adj. des 2 g. S'est dit pour Supportable. Vie vivable. Vie non vivable. Ce mot se trouve dans Rabelais.

VIVACE. adj. des 2 g. (du lat. *vivax*; fait de *vivere*, vivre). Qui a en soi des principes d'une longue vie. Se dit des espèces et des individus. Homme vivace. Animal vivace. Avoir l'air vivace.

— On se sert aussi de ce mot pour désigner les sujets qui résistent longtemps ou efficacement aux maladies graves dont ils sont atteints.

— Bot. Se dit des plantes qui durent plus de trois ans, quoique leurs tiges se renouvellent chaque année. La garance, l'aristoloche, la violette, sont des plantes vivaces. Quelques plantes vivaces perdent leur tige en hiver, mais conservent leurs racines, d'autres gardent à la fois leur tige et leur racine. ‖ On donne aussi ce nom à des plantes qui ne meurent point après avoir donné de la semence.

— Par extens. Se dit quelquefois de ce qui est de longue durée ou difficile à détruire. Les préjugés sont vivaces. La jeunesse palpitait plus *vivace* et plus riante dans mon sein. (G. Sand.) Le despotisme est, de sa nature, très-*vivace*. (Louvet.)

VIVACE. adj. m. (de l'ital. *vivace*, vif, rapide. Quelques personnes prononcent *vi-vat-ché* comme en italien). Mus. Mot que l'on met sur les partitions, pour indiquer un mouvement rapide, animé, véhément, une exécution hardie, pleine de feu. Allegro vivace.

VIVACISSIMO. adv. ital. Mus. Très-vivement.

VIVACITÉ. s. f. (du lat. *vivacitas*). Activité, promptitude à agir, à se mouvoir. Enfant qui a bien de la vivacité. Jeune homme qui a beaucoup de vivacité. Mettre de la vivacité dans tout ce qu'on fait. La *vivacité* qui augmente en vieillissant ne va pas loin de la folie. (La Rochefoucauld.)

Dans sa *vivacité* brouillonne et toujours lente,
Voici ce que m'a dit à peu près cette tante.
(Desnoyers.)

— *Vivacité des passions*. Ardeur et activité des passions. La *vivacité* des passions cause la *vivacité* des douleurs. (Boiste.)

— *Avoir de la vivacité dans les yeux*. Avoir les yeux brillants et pleins de feu.

— *Avoir une physionomie pleine de vivacité*. Avoir un visage mobile, expressif. Une impression de langueur et d'abattement qui ne quitte point son charmant visage, en éteignant la *vivacité* de sa physionomie, la rend plus intéressante. (J.-J. Rouss.)

— Fig. *La vivacité de l'esprit, la vivacité de l'imagination*. Prompte pénétration de l'esprit, promptitude à concevoir, à imaginer. Souvent, à mesure que la vivacité de l'esprit augmente, le jugement diminue. (De Bignicourt.)

— *Vivacité des sentiments, des sensations*. Leur activité, leur énergie. La prospérité publique, fruit de l'ordre, de la victoire, de la paix, était au comble; elle était sentie en cet instant avec une *vivacité* que le temps pourrait plutôt émousser qu'accroître. (Thiers.)

— *Vivacité des couleurs, vivacité du teint*. Éclat des couleurs, éclat du teint.

— Ardeur, promptitude avec laquelle une chose est faite. Vivacité du combat, de la dispute, de la conversation. Mots échappés dans la vivacité du discours. Vivacité de recherches. Vivacité d'application. Vivacité du dialogue. Vivacité de son mouvement. Cette nouvelle *vivacité* qui animait ses actions se ressent encore dans ses paroles. (Boss.) Quelle nouvelle *vivacité* succède à celle que le monde inspire! (Id.) Avec quelle *vivacité* il se met dans l'esprit en un moment, les temps, les lieux et les personnes, et non-seulement leurs intérêts et leurs talents, mais encore leurs humeurs et leurs caprices. (Id.) Il est assez ordinaire que les personnes à qui le ciel a donné de l'esprit et de la *vivacité* abusent des grâces qu'elles ont reçues. (Fléch.) L'esprit de M. Le Tellier parut, et par ce que sa *vivacité* lui produisait, et par ce qu'en [illegible] sa sagesse. (Id.) Un [illegible] qui lui faisait souvent prévaloir ou prendre des autres. (Id.) En vain les grands se font honneur de paraître à la tête des réjouissances publiques, c'est une *vivacité* d'ostentation, le cœur n'y prend point de part. (Mass.) De la *vivacité* désigne un grand courage et beaucoup de droiture. (Le Chanse.)

— *Un mouvement de vivacité*. Un emportement léger et passager. Que s'il vous arrive à vous-même, dans quelque moment de vivacité, de sortir du sangfroid et de la modération dont vous devez faire votre étude. (J.-J. Rouss.)

— VIVACITÉS. s. f. pl. Emportements légers et passagers. Réprimez ses vivacités. Elle travaillait à réprimer ses *vivacités* naturelles. (Fléch.) Elle conservait toujours, dans les *vivacités* de son esprit, la bonté et la tendresse de son cœur. (Id.) Rarement les personnes qui ont des *vivacités* sont méchantes. (Boiste.)

Autrefois j'étais vif, et j'entendais d'ensemble,
Rien ne pouvait suivre mes désirs enclins,
Mais l'âge a mis un frein à mes *vivacités*.
(Destouches.)

— Syn. comp. VIVACITÉ, PROMPTITUDE. La *vivacité* tient beaucoup de la sensibilité et de l'esprit; la *promptitude* tient davantage de l'humeur et de l'action. ‖ VIVACITÉ, TURBULENCE, PÉTULANCE. V. PÉTULANCE. ‖ VIVACITÉ, VIVACITÉS. La *vivacité* est une qualité inhérente à la personne; les *vivacités* sont des mouvements de vivacité.

VIVANDIER, IÈRE. s. Celui, celle qui suit l'armée ou un corps de troupes, et qui vend des vivres et des boissons. Vivandier à la suite de l'armée. La vivandière du régiment.

VIVANET. s. m. Ichthyol. Espèce de bodian.

VIVANOFRANE. s. m. Ichthyol. Nom vulgaire d'un poisson du genre spare.

VIVANT. part. prés. du v. Vivre. Qui vit. Il est toujours invar. Chaque végétal eut sa température, depuis la mousse qui, ne *vivant* que des reflets de l'astre du jour, tapisse les granits du Nord, et offre au sein de la zone glaciale une chaude litière au renne qui voiture et nourrit le Lapon. (B. de St-P.) Les patriarches ne *vivant* que sous des tentes, ayant pour richesse des troupeaux, pour occupation la culture de leurs terres, rapportaient tout à cette vie simple. (De Ségur.) Quiconque fait ce qu'il veut est heureux, s'il se suffit à lui-même: c'est le cas de l'homme *vivant* dans l'état de nature. (J.-J. Rouss.) Les géographes politiques évaluent les hommes *vivant* actuellement sur la terre à mille millions. (B. de St-P.) On a trouvé quelquefois des enfants égarés dans les bois et *vivant* comme des brutes. (Volt.) Des sectes de solitaires, *vivant* à l'abri des cloîtres, formaient les colonnes de l'édifice. (Chateaub.)

Quatre animaux *vivant* de compagnie
Vont aux humains en donner des leçons.
(La Fontaine.)

— Dans les vers suivants, Molière a fait varier le participe pour le besoin de la rime.

Et qu'il est aux enfers des chaudières bouillantes
Où l'on plonge à jamais les femmes mal *vivantes*.
(Molière.)

VIVANT, ANTE. adj. Qui jouit de la vie. Homme vivant. Femme vivante. Avoir dix enfants tous vivants. Au dernier vivant, au plus vivant les biens. Ils auraient été semblables aux sauvages de l'Amérique, qui brûlent leurs ennemis *vivants* et dévorent leurs chairs sanglantes. (B. de St-P.)

— *Vivant*, dans le sens propre, est adjectif lorsqu'il exprime seulement la propriété vitale, le sentiment de l'existence. Mithridate, après avoir distribué des poisons à ses amis, pour qu'ils ne tombassent pas *vivants* au pouvoir des Romains, prit la fuite. (Ségur.) Dans la phrase suivante: C'est ainsi que devaient naître ces âmes *vivantes* d'une vie brute et bestiale, Bossuet peint l'état de ces personnes, leur manière habituelle non de vivre, mais d'être vivantes. Mais on ne dirait pas *vivantes d'espérance*, car ici *vivant* exprime un acte; ce n'est plus là un mode d'existence, c'est une manière de vivre qui tient à une circonstance dont l'effet peut changer. On n'est pas vivant d'espérance.

— *Le Dieu vivant*. Se dit par excellence, pour marquer qu'il n'y a que Dieu qui vive, qui existe par lui-même. Soldats du Dieu *vivant*, défendez votre roi. (Rac.) Viens-tu du Dieu *vivant* braver la majesté? (Id.) Ainsi du Dieu *vivant* la colère étincelle. (Id.) Il est beau que le cri de l'espérance s'élève du fond du cercueil, et que le prêtre du Dieu *vivant* escorte au monument la cendre de l'homme, pour qu'il y ait en quelque sorte l'immortalité qui marche à la tête de la mort. (Chateaub.) Non, le Dieu de l'impie n'est point le Dieu *vivant*, il n'est point notre Dieu. (De Beauv.)

Le Dieu *vivant*, [illegible] sa parole,
A [illegible] ne sera point frivole.
(Racine.)

— Se dit aussi de Jésus-Christ. Les hommes reconnaîtront Jésus-Christ dans tous les temps, comme leur pontife toujours *vivant*, qui s'offre pour nous à Dieu son Père. (Mass.)

— Se dit de l'Eucharistie. Consacrer à Dieu une hostie *vivante*. (Boss.) Pieux prélat, qui portiez ce pain *vivant* avec la parole de Dieu. (Fléch.)

— Fléchier l'a dit d'une princesse dont il a fait l'éloge. Hostie *vivante* de Jésus-Christ, elle avait dressé de ses mains le bûcher où elle avait consommé son sacrifice.

— Se dit aussi de l'Église catholique. L'E[illegible] [illegible] vivantes. (Bourd.)

— Se dit de ceux qui jouissent de la bienheureuse immortalité. Celle dont nous regrettons la mort est *vivante* en Dieu. (Fléch.)

— Se dit en matière spirituelle et morale. Une âme est vivante par la grâce.

— Se dit de ce qui a la vertu de vivifier, de ce qui produit de grands effets par son efficacité. Invoquons l'esprit de Jésus-Christ, en lisant sa parole, afin qu'elle ne soit pas en nous une parole morte et stérile, mais *vivante* et efficace. (Port-Roy.)

— Qui jouit des plaisirs, des agréments de la vie. Un chrétien n'est jamais *vivant* sur la terre, parce qu'il est toujours mortifié. (Boss.)

— *Il faut se défier des saints vivants*. Il faut se défier des personnes qui affectent des mœurs trop austères.

— *La nature vivante*. La réunion des animaux et des végétaux. Mais le retour des oiseaux au printemps est le premier signal et la douce annonce du réveil de la nature *vivante*. (Buff.) Suis dans tous ses degrés la nature *vivante*. (Delille.)

— *Les êtres vivants, les créatures vivantes*. Tous les êtres qui vivent. Les stoïques admirent une âme universelle du monde, dans laquelle les âmes de tous les êtres *vivants* se replongeaient. (Volt.) A la distance où nous sommes placés, les êtres *vivants* qui peuplent la surface sèche du globe ont disparu à nos yeux. (Lacépède.) La baleine franche est, pour ainsi dire, un grand exemplaire de l'être organisé, *vivant* et sensible, dont aucun caractère ne peut échapper à l'examen. (Id.) Règne sur les poissons de la mer, sur les oiseaux du ciel, sur tous les êtres *vivants* qui se meuvent sur la terre. (De Salvandy.) Les espèces de créatures *vivantes* y assistent, comme par députation. (Chateaub.) Rien de plus barbare que de chercher son plaisir dans le long supplice d'un être *vivant*. (Grimm.) Les êtres *vivants* sont partagés en deux classes; deux règles déterminent leur volonté: l'intérêt et le raisonnement. (De Sénancour.)

— Se dit de tout ce qui a rapport aux hommes ou aux animaux vivants. Ce sont des flambeaux *vivants* qu'elle répand dans les prairies. (A. Mart.) Le verticelle rotifère n'est qu'un atome *vivant* qu'on trouve dans la terre que le vent emporte sur le toit. (Id.) Voyez ce point *vivant* et cette ligne obscure. (Delille.) Entourent leurs foyers de leurs *vivants* remparts. (Id.) Aidé d'une rame *vivante*, le poisson parcourut les mers. (A. Mart.) Soudain du mur *vivant* la brèche se referme. (Belly.) Oui, ces lieux maintenant si déserts, jadis une multitude *vivante* animait leur enceinte. (Voln.) Ces aigles..... emportent à grands cris ces dépouilles *vivantes*. (Volt.)

Les bois, les monts et les rivages
Retentissent du vol de ces *vivants* nuages.
(Delille.)

L'un, d'un style fleuri, vantant ses molécules,
Forme les corps *vivants* de minces corpuscules.
(Id.)

En quadruples remparts ses bataillons puissants
Offrent aux Mameloucks des boulevards *vivants*.
(Belly.)

— *Squelette vivant*. Animal si maigre qu'il paraît être un squelette. Alors il fut voir son cheval, qui n'était qu'un squelette *vivant*. (Florian.)

— S'emploie souvent par opposition à Mort. Son globe n'est qu'un vaste tombeau, formé, jusque dans les rochers, de débris de corps qui jadis ont été *vivants*. (B. de St-P.) Si ta propre mort ne te fait descendre au tombeau, celle de ton mari t'y entraînera toute *vivante*. (Id.) Le livre le plus sublime ne nous rappelle qu'un auteur mort, et la plus humble plante nous parle d'un auteur toujours *vivant*. (Id.) Tous s'enfoncent *vivants* dans ces vastes tombeaux. (Del.) Nous étions les deux seuls hommes *vivants* au milieu de tant de morts illustres. (Chateaub.) Aux yeux du matérialisme, un héros mort ne vaut pas un chien *vivant*. (Boiste.) Il s'est montré *vivant* aux infernales ombres. (Rac.)

Vivant, nous blessons le grand homme;
Mort, nous tombons à ses genoux. (Lebrun.)

— Se dit de personnes que l'on a crues mortes. Je l'assurai que Paul était *vivant*, et que le gouverneur en faisait prendre soin. (B. de St-P.) Philotas est *vivant*, Philotas est ici. (Volt.) *Mon époux est vivant!* Œnone, c'est assez. (Rac.)

— Se dit des personnes mortes dont on regrette la perte. Mais du moins je n'étais pas seul alors, la présence de ma sœur *vivante* se mêlait insensiblement à la mienne. (De Maistre.) Je les aimai *vivants*, je les encense encore. (Volt.)

— Se dit des personnes que l'on croit voir sans cesse. Eucharis était peinte et comme *vivante* devant ses yeux. (Fén.)

— Se dit des objets d'art qui semblent respirer.

Quel spectacle pompeux de *vivantes* merveilles!
Quel art fait respirer ces marbres, ces métaux?
Quel heureux Phidias, par de savantes veilles,
Nous ressuscite les héros? (Lebrun.)

— Delille l'a dit des matières dont on fait des tissus. Change en *vivants* tissus l'or, la laine et la soie.

— Jurispr. féod. *Homme vivant et mourant*. Homme que les gens de mainmorte étaient obligés de désigner au seigneur du fief, et à la mort duquel ils devaient certains droits seigneuriaux pour ne pas frustrer le seigneur dont [illegible] à chaque mutation de vassal. ‖ On donnait le même nom à une personne sous le nom de laquelle on payait le droit de survivance, pour conserver un office, donner au roi un homme vivant et mourant, et absolument, donner un homme au roi.

— Fam. *Il n'y a homme vivant qui puisse assurer cela*. Il n'y a personne qui puisse assurer cela.

— *J'ai été en tel lieu, je n'y ai trouvé âme vivante*. Je n'y ai trouvé personne.

— Fam. *De la vie vivante, de votre vie vivante, de ma vie vivante*. Jamais.

— Fig. *C'est une bibliothèque vivante*. Se dit d'un homme très-savant.

— Fig. *Ce jeune homme est le portrait vivant, est l'image vivante de son père*. Il a tous ses traits, toute sa physionomie. De son défunt mari c'est un *vivant* portrait. (Quinault.)

— Se dit de tous les objets bons à imiter auxquels on suppose la vie. Non content de lui enseigner la guerre par ses discours, le prince le mène aux leçons *vivantes* et à la pratique. (Boss.) Que les exemples encore *vivants* de sainte Thérèse entretiennent ce qu'elle a établi par ses travaux. (Fléch.) Je vois ce cloître où elle a ré

pandu l'odeur de tant de vertus, qui y sont encore comme *vivantes*. (Id.) Lorsque le souverain n'est que la loi *vivante*, il est puissant comme Dieu, comme la nécessité. (Boiste.)

— Se dit des objets dont le souvenir se conserve longtemps. Cette fête y est même, si j'ose ainsi parler, toute *vivante*. (Chateaub.)

Les droits d'un peuple entier conquis par tant de guerres,
Vous les avez tirés tout *vivants* du linceul.
(V. Hugo.)

— *Langue vivante*. Langue que tout un peuple parle actuellement. Les langues *vivantes* ne sont point fixes; au contraire, elles sont sujettes au caprice et à l'inconstance de l'usage. (Th. Corn.)

— Animé, où il y a du mouvement. L'attelage des chariots, les repas des champs, le retour des ouvriers, et tout l'appareil de l'économie rustique, donnent à cette maison un air plus champêtre, plus *vivant*, plus animé, plus gai. (J.-J. Rouss.)

— *Quartier vivant, rue vivante*. Quartier de la ville, rue où il y a beaucoup de monde et de mouvement.

— Se dit dans un sens analogue des maisons, des familles. Quand la famille est *vivante* et animée, les soins domestiques font la plus chère occupation de la femme et le plus doux amusement du mari. (J.-J. Rouss.)

— *Moi vivant*. De mon vivant, pendant ma vie.

Je me fais un plaisir à ne vous rien celer,
De pouvoir, moi *vivant*, dans peu les désoler. (Boil.)

— *Lui vivant*. De son vivant, pendant sa vie.

Le bon Dieu fasse paix à mon pauvre Martin,
Mais j'avais, lui *vivant*, le teint d'un chérubin. (Mol.)

— *Vivant de*. J'étais plus *vivant* de sympathies, plus mort d'intérêts; j'arrivais aux questions avec le désintéressement des morts. (Michelet.)

— *Vivant par*. Aussi *vivant* par l'esprit qu'il était mourant par le corps. (Boss.)

— Syn. comp. VIVANT. VIF. V. VIF.

VIVANT s. m. Homme vivant. Dieu viendra juger les vivants et les morts. On est jaloux des *vivants*, on ne rend justice qu'aux morts. (Acad.) Quand l'Église s'appuyait sur le *vivant* lui-même, songeait-elle à s'abstraire du sein des peuples? (E. Quinet.) Quoi! attendre à commencer une vie nouvelle, lorsque vous ne saurez si vous êtes avec les morts ou avec les *vivants*! (Boss.) Sans une bonne vie, que peut opérer le sacrifice des autels? Nul soulagement pour les morts, une faible consolation pour les *vivants*. (Id.) Satisfaire l'ambition des *vivants* par de vains éloges des morts. (Id.) Jésus-Christ, hostie pure et salutaire, s'immole pour les *vivants* et pour les morts. (Fléch.) Les morts et les *vivants* se succèdent continuellement. (Mass.) On élève sur les débris de la gloire du mort la gloire du *vivant*. (Id.) Triste amante des morts, elle hait les *vivants* (l'Envie). (Volt.) Parmi les horreurs de la guerre, la plus révoltante est celle d'enterrer les *vivants* et les morts. (Boiste.) Voilà un mort qui apparaît à des *vivants*, et cependant ce mort rongé des vers est toujours à la même place. (Volt.) C'est ordinairement les *vivants* qui engagent l'infirme à quitter courageusement la vie. (Chateaub.) Les morts se moquent de la calomnie, mais les *vivants* peuvent en mourir. (Id.)

— Se dit de ceux qui jouissent de la bienheureuse immortalité. Arriver en la bienheureuse terre des *vivants*. (Boss.)

— Fam. *Un bon vivant*. Homme d'une humeur facile et gaie, et qui aime à se réjouir sans faire de peine à personne. Les bons *vivants* ont été dignes de vivre quand ils savent mourir. (Boiste.)

— *Vivre avec les vivants*. S'accommoder aux gens avec qui l'on vit.

— Pop. et absol. *Un vivant*. Un homme d'un caractère décidé. ‖ Ce qu'on ajoute à cette location détermine le sens qu'on veut lui donner. C'est un vivant, ne vous y fiez pas. C'est un vivant qu'on ne déconcerte point. C'est un vivant qui n'a point de scrupules.

— En t. d'anciennes ordonnances, *un mal vivant*. Un homme de mauvaise vie.

[illegible] par suite de votre vivant. Cela se faisait de son vivant. Le public est souvent étonné d'entendre proclamer illustres, grands hommes, des morts dont il n'avait pas entendu parler de leur *vivant*. (Boiste.) Il est sûr que ses vers étaient admirables de son *vivant*. (Volt.)

— *En son vivant*. Pendant sa vie. Cette expression ne se trouve que dans quelques anciennes épitaphes. Ci-gît un tel, en son vivant bourgeois, conseiller, etc.

VIVARAIS. Géogr. Ancien petit pays de France, dans le Languedoc; cap. Viviers. Le Vivarais est presque entièrement compris dans le dép. de l'Ardèche; une faible partie dépend de la Haute-Loire.

— Hist. Pays compris dans le partage de Carloman, fils de Pépin le Bref. Louis le Débonnaire le donna à son fils Lothaire, en 817. Après la mort de ce prince, Charles, roi de Provence, posséda le Vivarais, qui fut joint au duché de Provence, et fit ensuite partie des états des comtes de Toulouse. Enfin, en 1229, il fut réuni à la couronne de France; mais ses évêques conservèrent l'exercice des droits régaliens.

VIVARAIS, AISE, adj. et s. Habitant du Vivarais. ‖ Qui est du Vivarais, ou qui appartient au Vivarais.

VIVASWAT. Myth. ind. Un des noms du soleil.

VIVAT. (pr. *vi-vatt*; du lat. *vivat*, qu'il vive). S'emploie quelquefois comme exclamation, pour applaudir une personne ou une chose. Crier vivat. Ah! *vivat*! j'ai gagné ma cause. (Dancourt.) Vive, vive Crispin, et *vivat* la folie. (Regnard.)

— s. m. Acclamation quelconque, par laquelle on souhaite longue vie et prospérité à quelqu'un. Des vivat répétés. Fam.

VIVE. s. f. (du lat. *viva*, parce qu'elle demeure longtemps en vie). Ichthyol. Genre de poissons de la famille des auchénoptères, contenant quatre espèces. La vive ordinaire habite l'Océan et la Méditerranée. La recherche de ce poisson si brillant, si vif, si richement décoré, n'est point sans quelque danger: il peut, en effet, causer des blessures cruelles avec les piquants de sa première nageoire dorsale, qui ne sont pourtant point venimeux. La chair de la vive est ferme et de bon goût; elle est de facile digestion. Vives à la maître d'hôtel. Vives à la normande. Vives à la bordelaise.

VIVE-JAUGE. s. f. Hortic. Opération de déchausser, autant que possible, un arbre languissant, de lui faire passer l'hiver les racines à nu, et de substituer, au printemps, du fumier à la terre, fumier qu'on recouvre de quelques pouces de terre. ‖ Opération de recouvrir de fumier une plantation d'asperges, et le fumier de terre.

VIVE-LA-JOIE. s. m. Homme joyeux, sans souci. C'est un vive-la-joie, qui n'engendre pas la mélancolie. ‖ Pl., des *vive-la-joie*.

VIVELLE. s. f. Techn. Petit réseau fait à l'aiguille pour boucher un trou dans la toile fixe, au lieu d'y mettre une pièce.

— Ichthyol. Nom vulgaire de la scie.

VIVELOTTE. s. f. Anc. cout. Ce qu'une femme pouvait réclamer, à titre alimentaire, sur les terres que son mari tenait en coterie et de main ferme. La vivelotte différait du douaire, qui ne s'entendait que des biens féodaux.

VIVEMENT. adv. Avec vivacité, avec ardeur, avec vigueur, sans relâche. Attaquer, presser vivement. Réprimander quelqu'un vivement. S'intéresser vivement à quelqu'un. Prendre vivement le parti de quelqu'un. Je ne m'opposai point à vos projets aussi *vivement* que je l'aurais pu. (J.-J. Rouss.) On allait recommencer *vivement* la guerre en Italie. (Volt.) Il s'intéresse *vivement* à votre santé. (Id.)

— Sensiblement, profondément. Sentir vivement une affliction, un bienfait, une injure. Être vivement touché, vivement piqué. Je n'oublierai pas tant de belles qualités qui vous ont fait juger digne d'avoir si *vivement* occupé les dernières heures d'une belle vie. (Boss.) Madame la dauphine sentit *vivement* la charité de Jésus-Christ. (Fléch.) Agissant pour de grands intérêts, ils en sont frappés plus *vivement*. (Id.) La curiosité d'Ambroise était *vivement* excitée. (Lewis.) Ces hommes sentent *vivement*, s'affectent de même. (Buff.) Le plaisir de la critique ôte celui d'être *vivement* touché de fort belles choses. (La Bruy.) Au spectateur qui sent *vivement*, il ne reste plus ni mains ni langue. (Boiste.)

VIVENOTTE. s. f. Anc. cout. Se disait pour Vivelotte, dans la coutume de Lille.

VIVER ou **VIVÈRE**. s. m. Ichthyol. Noms vulgaires de la vive.

VIVEROL. Géogr. Ch.-l. de cant., arrond. d'Ambert (Puy-de-Dôme); 1,400 hab.

VIVERRIN, INE. adj. (du lat. *viverra*, civette). Mamm. Qui ressemble à une civette. ‖ VIVERRINS. s. m. pl. Tribu de la famille des félides, ayant pour type le genre civette.

VIVES-EAUX. s. f. pl. Marées les plus hautes de chaque syzygie. ‖ Se dit aussi du courant rapide de l'eau à l'arrière du bâtiment, ce sont les eaux vivement agitées sous les formes évidées du navire dans cette partie extrême, et dont l'action sur le gouvernail fait la puissance de ce précieux auxiliaire.

VIVEUR. s. m. Néol. Celui qui aime à jouir de tous les plaisirs, de tous les [illegible]

[illegible] descend de lord Byron. (Drouineau.)

— On dit *viveuse* au féminin.

VIVIANE. s. f. Bot. Genre de plantes établi pour une seule espèce qui croît à Acapulco.

VIVIANITE. s. f. (de *Viviani*, professeur génois). Minér. Phosphate de fer bleu.

VIVIDE. adj. des 2 g. Néol. Qui a de la vivacité, de l'éclat. Couleurs vivides.

VIVIEN-LE-TEMPLE (SAINT-). Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Lesparre (Gironde); 900 hab.

VIVIER. s. m. (du lat. *vivarium*; fait de *vivus*, vivant). Pièce d'eau courante ou dormante, dans laquelle on nourrit, on conserve du poisson d'eau douce provenant de la pêche des rivières et des étangs, pour en avoir toujours, dans le besoin, à sa disposition. Des grilles en bois ou en fer laissent un passage ouvert à l'eau, tandis qu'elles empêchent le poisson de s'échapper. Grand vivier. Petit vivier d'eau vive. Vivier qui renferme beaucoup de poisson. Un *vivier* que la nature y creusa de ses mains. (La Font.) Ma chère Chloé, je t'aime plus que les poissons légers n'aiment les *viviers* liquides, plus que l'alouette n'aime la fraîcheur du matin. (Gessner.)

— Pêch. Bateau muni d'un réservoir d'eau dans lequel on met le poisson qu'on vient de pêcher pour le conserver vivant; l'eau y entre par des trous qui sont aux côtés.

VIVIERS. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Privas (Ardèche); 9,200 hab. Ancienne capitale du Vivarais.

VIVIFIABLE. adj. des 2 g. Néol. Qui peut être vivifié, animé.

VIVIFIANT. part. prés. du v. Vivifier. Qui vivifie. Il est toujours invariable.

VIVIFIANT, ANTE. adj. Qui est propre à vivifier, à ranimer, à redonner du mouvement. Principe vivifiant. Chaleur vivifiante. Quand les premiers esprits se seront évaporés, retenez, comprimez les autres, jusqu'à ce qu'avec les années tout se tourne en chaleur *vivifiante* et en véritable force. (J.-J. Rouss.) Dans le feu de l'adolescence, les esprits *vivifiants*, retenus et cohobés dans son sang, portent au jeune cœur d'Émile une chaleur qui brille dans ses regards, qu'on sent dans ses discours, qu'on voit dans ses actions. (Id.) La terre végétale n'est qu'une matrice qui pompe sans cesse les rayons du soleil, l'air *vivifiant* de l'atmosphère et l'eau féconde des pluies. (B. de St-P.) Il était nécessaire que les rayons du soleil fussent réfléchis, et étendissent leur action *vivifiante* sur la terre. (Id.) Le soleil a calmé sa fureur; son disque abaissé n'envoie plus qu'une chaleur *vivifiante*. (Delille.) L'atmosphère n'est plus condensée par le froid, elle se remplit d'une âme *vivifiante*. (Id.) Une vapeur légère, émanée d'elle et comme imprégnée de verdure, décèle sa trace *vivifiante*. (A. Mart.) Les plantes ont la propriété de décomposer l'eau, de s'abreuver d'hydrogène, et de purifier l'atmosphère en y répandant des rosées *vivifiantes* d'oxygène. (Id.) Au commencement du printemps, lorsque le vent du Piémont souffle dans notre vallée, je me sens pénétré d'une chaleur *vivifiante*. (De Maistre.)

— S'emploie particulièrement en théologie. Esprit vivifiant. Grâce vivifiante. Le Saint-Esprit est l'esprit vivifiant. La chair de Jésus-Christ est vivifiante.

— Syn. comp. VIVIFIANT. VIVIFIQUE. *Vivifique* représente la qualité comme inhérente à l'objet, indépendamment de l'action et antérieurement à l'action; *vivifiant* qualifie l'objet en raison de l'action et de son effet sur ce qui la subit.

VIVIFICATEUR, TRICE. adj. Qui vivifie. C'est l'esprit *vivificateur* de la matière, ou l'âme du monde, que les sages dérobaient aux regards du vulgaire, sous les charmants emblèmes de l'Amour et de Vénus. (Virey.)

VIVIFICATION. s. f. (pr. *vi-vi-fi-ka-ci-on*, du lat. *vivificatio*). Action par laquelle on ranime, on vivifie. La vivification d'un membre paralysé.

VIVIFIÉ, ÉE. part. pass. du v. Vivifier. S'empl. adjectiv. Plante vivifiée.

— *Vivifié par*. Le cœur cesse-t-il d'animer le système nerveux en y poussant à chaque instant des torrents d'un sang *vivifié* par l'acte respiratoire, le jeu des organes est aussitôt interrompu. (Richerand.)

VIVIFIER. v. a. 1re conj. (du lat. *vivificare*; fait de *vivus*, vivant; *facere*, faire). Ce verbe prend deux *i* dans toutes les personnes dont la terminaison commence par un *i*. *Je vivifie, nous vivifions, vous vivifiez. Je vivifiais, nous vivifiions, vous vivifiiez. Vivifions, vivifie, vivifiez. Que je vivifie, que nous vivifiions, que vous vivifiiez.* Donner la vie, la conserver. C'est Dieu seul qui vivifie toutes choses. Viens me guider dans ces vallées de ténèbres et sur ces champs de boue que toi seule *vivifies*. (B. de St-P.)

— Fig. Donner de la vigueur, de la force, en parlant du soleil et de quelques autres agents naturels. Le soleil vivifie les plantes par sa chaleur.

— Rendre un pays, un lieu bien vivant, faire qu'il y ait du mouvement, de l'activité, de l'industrie. Vivifier une province par l'établissement de nouvelles familles, de nouvelles manufactures. Il *vivifie* tout d'un coup notre petite province. (Volt.)

[illegible] les sciences, les belles-lettres, les beaux-arts, l'industrie, le commerce; la liberté les *vivifie*. (Boiste.)

— On dit qu'un *habile sculpteur vivifie le marbre*, pour exprimer qu'il en façonne des figures pleines de vérité et d'expression. Ce jeune homme sait amollir et *vivifier* le marbre. (Diderot.)

— Faire vivre. L'avare ne meurt que pour lui; sa mort en *vivifie* d'autres. (Boiste.)

— Absol. Théol. Se dit des effets que Dieu produit dans l'homme par la grâce. La grâce vivifie.

— Prov. *La lettre tue et l'esprit vivifie*. Pour bien comprendre une loi, un précepte, etc., souvent, au lieu de s'attacher servilement au sens littéral des mots, il faut chercher à saisir la pensée, l'intention de l'auteur. ‖ Se dit aussi en parlant des traductions trop serviles, et pour les blâmer.

— SE VIVIFIER. v. pron. Être vivifié.

— Saint-Simon, en parlant de la perspective que la mort du dauphin ouvrit à l'ambition du duc du Maine, qui se regardait comme [illegible] et ce prince montant sur le trône, dit qu'il se vivifia des [illegible] universelles.

VIVIFIQUE. adj. des 2 g. (du lat. *vivificus*). Qui a la propriété de vivifier. Suc vivifique. On dit plus ordinairement *vivifiant*.

— S'emploie quelquefois au moral. Les sacrements ont une vertu vivifique qui nous fait revivre en Dieu.

— Syn. comp. VIVIFIQUE. VIVIFIANT. V. VIVIFIANT.

VIVIPARE. adj. des 2 g. (du lat. *viviparus*; fait de *vivus*, vivant; *parere*, engendrer). Zool. Qui met au monde ses petits tout vivants. Animal vivipare. ‖ On donne cette épithète aux animaux dont les petits viennent au monde sans être enveloppés dans un œuf, comme les mammifères, et, par extension, à ceux qui, bien qu'appartenant à des classes ovipares, accouchent de petits vivants, parce que les œufs éclosent dans le ventre de la mère, comme la blennie vivipare, le pécile vivipare. Beaucoup d'insectes diptères sont dans ce cas.

— Bot. Se dit aussi des plantes dont les graines germent dans leurs péricarpes, comme le polygone vivipare, ou chez lesquelles les jeunes individus poussent au bord des feuilles ou dans tout autre point de la circonférence, comme la cyathée bulbifère, l'asplénie bulbifère.

— s. m. Animal vivipare. Un vivipare. Les vivipares.

— Ichthyol. Espèce de blennie.

— s. f. Genre de coquilles, ayant pour type la vivipare à bandes.

VIVIPARISME. s. m. Zool. Condition de l'animal qui produit des petits vivants. On a constaté que plus de quatre-vingts espèces de diptères étaient dans ce cas.

VIVIPARITÉ. s. f. Zool. V. VIVIPARISME.

VIVISECTION. s. f. (pr. *vi-vi-sèk-cion*; du lat. *vivus*, vivant; *sectio*, action de couper). Chir. Action de disséquer des animaux vivants.

— Dissection et expériences sur les animaux vivants.

VIVONNE. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Poitiers (Vienne); 2,700 hab.

VIVOTER. v. n. 1re conj. (red. *vivre*). Vivre petitement, subsister avec peine, faute de moyens. Vivoter tout doucement. Ne faire que vivoter. Il vaut mieux vivoter que de cesser de vivre. (Destouches.) Fam.

— Montaigne s'en est servi au fig. en parlant de ses *Essais*. S'ils étaient dignes qu'on les jugeât, il en pourrait avenir, à mon avis, qu'ils ne plairaient guères aux esprits communs et vulgaires, ni guères aux esprits singuliers et excellents. Ceux-là n'y entendraient pas assez, ceux-ci y entendraient trop. Ils pourraient *vivoter* dans la moyenne région.

VIVRE. v. n. 41e conj. (du lat. *vivere*). *Je vis, tu vis, il vit, nous vivons, vous vivez, ils vivent. Je vivais. Je vécus. Je vivrai. Je vivrais. Vis, vivons, vivez. Que je vive. Que je vécusse. Vivant. Vécu.* Être en vie. Tous les hommes et tous les animaux qui vivent sur la terre. Les oiseaux vivent dans l'air. Les poissons vivent dans l'eau. Avoir vécu cent ans. Charlemagne a vécu dans le VIIIe siècle, et est mort dans le IXe. Vivre âge d'homme. Cesser de vivre. Être las de vivre. Il cessa enfin de respirer et de *vivre*. (Boss.) Est-ce dans les grandes places pour se reposer et pour *vivre*? (Id.) Vivons-nous, chrétiens, vivons-nous? Cet âge que nous comptons, et où tout ce que nous comptons n'est plus à nous, est-ce une vie? (Id.) Telle fut, durant le temps qu'elle *vécut*, la foi persévérante de la reine. (Fléch.) Le désir de *vivre* est naturel à tous les hommes. (Id.) Est-ce un si grand malheur que de cesser de *vivre*? (Rac.) Les pieds des animaux varient suivant les lieux où ils *vivent*. (A. Mart.) Le chef-d'œuvre de l'homme est de *vivre* à propos. (Montaig.) La plupart des hommes meurent sans avoir *vécu*. (Volt.) Je ne voudrais pas plus *vivre* à Genève qu'à Goa. (J.-J. Rouss.) Celui qui sait le matin *vivre* peut mourir le soir, il ne se repentira pas d'avoir *vécu*; il se consolera de mourir. (L. Bourdaloue.)

Ma foi, dit-il, jamais [illegible]
Que mon vieux père avait [illegible] (Ducis.)

— Se dit des plantes.

[illegible]
L'espoir d'un malade. (Béranger.)

— On disait autrefois au parfait *défini je vesquis*, pour *je vécus*. Les chrétiens *vesquirent* dans la ferveur. (Fléch.)

Ce tombeau [illegible]
Qui [illegible]
[illegible]
N'a vécu qu'un jour à Paris. (Racan.)

— Prov. *On ne sait qui meurt ni qui vit*. Se dit pour exprimer l'incertitude où l'on est sur la durée de la vie et sur le moment de la mort. Il faut lui donner une reconnaissance de l'argent qu'il nous a prêté, car on ne sait ni qui meurt ni qui vit. ‖ Se dit aussi pour exprimer qu'il faut mettre sa conscience en état, pour se préparer à la mort.

— Fig. *Il est toujours malade, il est dans des frayeurs continuelles, ce n'est pas vivre. Il ne vit pas, il ne fait que languir.*

— *Vivre avec*. Avoir un commerce habituel. Vivre avec d'honnêtes gens. L'un des plus grands malheurs de l'homme bon, spirituel et vertueux, c'est la nécessité de vivre avec des sots et des méchants. (Boiste.) Il paraît avoir toujours vécu avec son père. (Anquet.)

— *Vivre dans*. O mon fils! les hommes ont vécu pendant plusieurs siècles dans une ignorance

qui ne tourmentait point leur raison. (Barthél.) Il me semble qu'une réminiscence confuse m'apprend que j'ai vécu là dans des temps plus heureux. (De Maistre.) L'époque historique dans laquelle Jeanne d'Arc a vécu est particulièrement propre à faire ressortir le caractère français dans toute sa beauté, lorsqu'une foi inaltérable, un respect sans bornes pour les femmes, une générosité presque imprudente à la guerre, signalaient cette nation en Europe. (Mme de Staël.)

— *Vivre de.* La jeunesse vit d'espérances, la vieillesse vit de souvenir. (Sallust.) Moi, j'aimais encore... peut-être aussi savais-je mieux les précédents de la France; je vivais de sa grande vie éternelle, et non de la situation. (Michelet.)

— *Vivre pour*, devant un substantif. Se dit relativement à quelque effet de la vie, ou pour marquer les choses dont on s'occupe particulièrement dans la vie. *Vivez*, seigneur, *vivez* pour le bonheur du monde. (Rac.) Ce cœur qui n'a jamais vécu que pour son époux. (Boss.) Il a vécu pour la gloire et pour le salut de l'État. (Fléch.) Vous ne vivez que pour vous seuls. (Mass.) Les grands ne vivent pas pour leur siècle seul, ils vivent pour les siècles à venir. (Id.) Moi, j'aimerais Roxane ou je vivrais pour elle! (Rac.) Qu'il périsse! aussi bien il ne vit plus pour nous. (Id.) Un homme célèbre qui a assez vécu pour la réputation, mais trop peu pour le progrès des sciences. (Condill.) Si je vis encore un peu, c'est pour vous et pour les lettres. (Volt.)

— *Vivre pour*, devant un infinitif. *Vivez* pour triompher d'un ennemi vaincu. (Rac.)

— *Ne vivre que pour soi.* Ne songer qu'à soi, ne s'occuper que de ses intérêts. Qui ne vit que pour soi n'est pas digne de vivre. (Boissy.)

— *Ne vivre que pour servir Dieu, que pour étudier, que pour le bonheur des autres, que pour les autres.* Ne s'occuper qu'à servir Dieu, qu'à étudier, etc.

— On dit qu'*on ne vit plus que pour les maux, que pour la douleur*, pour exprimer que l'on n'éprouve plus d'autre sentiment que ceux des maux, de la douleur. Maintenant je traîne une vieillesse douloureuse, méprisée et languissante; je ne vis plus que pour les maux, et je n'ai plus de sentiment que pour la tristesse. (Fén.)

— *Vivre par.* Vous viviez par la souffrance, et voilà que vous ne vivez plus par rien. (G. Sand.)

— *Ne pouvoir vivre sans quelqu'un.* Ne pouvoir s'en passer.

Vous êtes tour à tour sombre et gai, rude et doux,
Et je ne saurais vivre avec vous ni sans vous. (***)

— *Vivre sous.* Être soumis. Vivre sous un bon prince, sous de bonnes lois. Il y a des personnes qui méprisent, soit par ignorance, ces constitutions sous lesquelles un grand nombre de cénobites ont vécu depuis plusieurs siècles. (Chateaub.) Nous sommes libres, parce que nous vivons sous des lois civiles. (Montesq.) Le royaume était héréditaire, mais les rois étaient obligés plus que tous les autres à vivre selon les lois. (Boss.)

— *Vivre sous les lois d'une femme.* Se dit en terme de galanterie.

— *Vivre sur.* Subsister de. Vivre sur ses économies. Ils étaient de ceux-là qui vivent sur le public. (La Font.)

— *Dieu vit de toute éternité, vit dans les siècles des siècles.* Se dit pour exprimer que l'existence de Dieu est éternelle et indépendante.

— *Les bienheureux vivront éternellement avec Dieu dans la gloire, ils vivront éternellement dans le sein de Dieu.* Ils jouiront de la vue de Dieu pendant l'éternité.

— Fig. et style sout. Durer, subsister. Un si grand prince vivra éternellement dans l'histoire. La mémoire de ce conquérant, son nom, sa gloire vivra jusque dans la postérité la plus reculée. O prince, vous vivrez éternellement dans ma mémoire. (Boss.) Alexandre vit dans la bouche de tous les hommes. (Id.) Croyez que vos bontés vivront dans sa mémoire. (Rac.) Ton nom encore chéri vit au sein des fidèles. (Boil.) Il faut plus que de l'esprit pour faire des lois qui vivent. (Frédéric.) Il n'a commencé à vivre que depuis qu'il est mort, pour lui [illegible] avec l'expérience et sur la raison. (Id.)

Dans son flanc, ô cas mots, il a plongé son bras, [illegible]
[illegible] (Ponsard.)

Quoi! tu vois, cher Camin, que ma gloire [illegible]
[illegible] (Racine.)

— [illegible]

[illegible]

tesl, sur le commun, aux dépens du commun. Il fait cher vivre dans cette ville. Le renne vit de mousse aux plages boréales. (Del.) La condition naturelle à l'homme est de cultiver la terre et de vivre de ses fruits. (J.-J. Rouss.) Là quelques hommes presque sauvages vivent de leur pêche. (Rayn.)

— *Vivre de régime.* Vivre avec beaucoup de règle, pour rétablir ou pour conserver sa santé.

— *Vivre à table d'hôte.* Manger habituellement à une table commune où chacun paye tant par repas.

— *Vivre en commun.* Se dit de plusieurs personnes qui n'ont qu'une table à frais communs.

— Prov. *Il faut que tout le monde vive.* Il faut laisser ou fournir à chacun les moyens de pourvoir à son existence. ‖ *Il ne vit pas de vent.* Se dit d'un homme qui mange beaucoup. ‖ *Il faut vivre à Rome comme à Rome.* Il faut s'accommoder à l'humeur de ceux avec qui l'on a à vivre. On dit de même, *il faut vivre avec les vivants.* ‖ *Il fait bon vivre et ne rien savoir, on apprend toujours.* Se dit ironiquement à un ignorant. ‖ *Il ne faut que vivre, et avoir du mérite, on trouve de l'emploi.* Il est difficile de se placer quand on n'a que du temps et pas de mérite; ou quand, ayant du mérite, on est trop pressé. ‖ *Il a trop d'esprit, il ne vivra pas.* C'est ce qu'on dit d'un enfant trop précoce, parce que les trop grands développements de l'esprit, surtout dans un âge tendre, nuisent à ceux du corps et peuvent causer une maladie mortelle. ‖ *Les enfants trop tôt sages ne vivent pas longtemps.* Ce proverbe est fondé sur la même raison que l'expression précédente. ‖ *Qui vivra verra.* ‖ *Qui vit à compte, il vit à honte.* ‖ *Qui vit en paix dort en repos.*

— On dit burlesquement d'un enfant, *s'il vit, il sera de l'âge.*

— Se dit également en parlant de tout ce qui fournit les moyens de subsister, de se soutenir. Vivre de son bien. Vivre de ses rentes. Vivre de son travail. Vivre de son métier. Vivre d'emprunt. Vivre d'aumônes. Vivre de rapine. La guerre fait mourir les braves, et vivre les fripons. (Boiste.) Ce qu'ils trouvaient de plus lâche, après le mensonge, était de vivre d'emprunt. (Boss.) Le chancelier Bacon supplia Jacques Ier de le secourir dans sa misère, de peur, disait-il, que moi qui ne souhaite de vivre que pour étudier, je ne sois contraint d'étudier pour vivre. (St-Evrem.)

Si l'on peut pardonner l'essor d'un méchant livre,
Ce n'est qu'aux malheureux qui composent pour vivre.
(Molière.)

— *Vivre de ménage.* Vivre avec économie. ‖ Fig. et par plaisant. Vendre ses meubles pour subsister.

— *Vivre d'industrie.* Trouver moyen de subsister par son adresse et son savoir faire. Ne se dit qu'en mauvaise part.

— Fig. *Vivre d'espérance.* Vivre dans l'attente de quelque bien, et se soutenir par cette attente.

— Fig. et fam. *Il vit de la grâce de Dieu.* Se dit d'un homme à qui on ne connaît aucun bien, ni aucune ressource pour subsister. ‖ Se dit aussi d'un homme qui mange très-peu, et à peine autant qu'il faut pour se soutenir.

— *Vivre au jour la journée, au jour le jour.* N'avoir pour subsister que ce qu'on gagne chaque jour par son travail.

— Prov. et fig. *Vivre au jour le jour.* S'inquiéter peu du lendemain, être sans prévoyance.

— Prov. *Bon, il faut vivre.* La nécessité de pourvoir à sa subsistance doit excuser beaucoup de choses que l'on fait, et que l'on ne ferait pas sans cela.

— *Vivre à discrétion.* Se dit des soldats qui ont été envoyés dans un village, dans une ville, pour se faire traiter à leur gré par les habitants.

— Se dit aussi par rapport à la dépense qu'on fait pour sa table, pour ses habits, pour son train, et par rapport aux commodités ou incommodités de la vie. Vivre splendidement, magnifiquement, honorablement, noblement, grandement, largement. Vivre en grand seigneur. Vivre en prince. Vivre en gueux. Vivre avec économie. Vivre mesquinement, sordidement, misérablement. Ne pas vivre selon sa condition. Vivre dans l'abondance.

— *Vivre noblement.* Mener un genre de vie dans lequel il n'y a rien qui puisse déroger à la noblesse. Il fallait pour cela ne faire aucun trafic, ni aucun travail mécanique. Cette locution a vieilli.

— *Bien vivre.* Vivre vertueusement. Bien vivre et bien mourir.

— *Vivre bien.* Vivre dans l'aisance, dans l'abondance.

[illegible]

mation heureuse ou malheureuse, etc. Vivre dans le célibat, dans le mariage. Vivre dans le grand monde, dans l'obscurité. Vivre à la ville, à la campagne, à la cour. Vivre chez soi, chez ses amis. Vivre dans la solitude, dans la retraite, dans le cloître, dans les camps. Vivre dans la joie, dans la tristesse, dans les plaisirs. Vivre heureux, content, tranquille. Vivre malheureux. Ils vivaient en Angleterre, pauvres, errants, travestis. (Boss.) Les grands et les petits vivent également assujettis aux mêmes nécessités naturelles. (Id.) Ils vivaient contents de ce qu'ils avaient reçu de la nature. (Fléch.) Je ne me plains pas de mourir, disait-elle, je me plains d'avoir vécu trop heureusement. (Id.) Plus on est grand, plus on vit malheureux, si l'on ne vit point avec Dieu. (Mass.) Si je n'ai pas vécu la compagne d'Achille. (Rac.) Qui vit content de rien possède toute chose. (Boil.) Il faut avoir vécu chez des peuples grossiers et simples pour connaître jusqu'à quel âge une heureuse ignorance y peut prolonger l'innocence des enfants. (J.-J. Rouss.) Sans troubler le repos de personne, Émile a vécu content, heureux et libre, autant que la nature l'a permis. (Id.) Quiconque a vécu dans le grand monde se trompe rarement là-dessus : sur ce passeport nous sommes admis. (Id.) On appelle au corps législatif bon nombre de ces grands propriétaires, que la sécurité nouvelle dont on les faisait jouir portait à quitter la retraite dans laquelle ils avaient jusqu'ici cherché à vivre. (Thiers.) Personne ne savait où elle avait vécu, ni ce qu'elle avait été avant cette époque. (Mme de Staël.) On peut vivre ici, puisqu'il y a des habitants. (J.-J. Rouss.) *Vivre* sans peine n'est pas un état d'homme; *vivre* ainsi, c'est être mort. (Id.)

Dans mon asile, heureux et méconnu,
Indifférent au reste de la terre,
De mes plaisirs je lui fais un mystère;
Je veux mourir comme j'aurai vécu. (Parny.)

— Prov. *Vivre paix et aise.* Passer sa vie tranquillement et dans l'abondance. Cette manière de parler a vieilli.

— Prov. *Il faut laisser chacun vivre à sa guise.* Il faut que chacun en use, agisse comme il lui plaît, en ce qui le regarde. ‖ On dit de même, *chacun vit à sa mode.*

— Se conduire, se comporter bien ou mal, eu égard aux mœurs, à la religion. Vivre en homme de bien. Vivre saintement, sagement. Avoir toujours vécu sans reproche. Vivre régulièrement, religieusement. Vivre en bon chrétien. Vivre en libertin. Vivre licencieusement. Vivre dans la crapule, dans la débauche. Vivre mal. Il faut bien vivre pour bien mourir. On meurt d'ordinaire comme on a vécu. Vivre au hasard, sans prévoyance, sans réflexion. Vivre dans les joies du monde. Commencer à bien vivre. Vivre selon la chair. Vivre avec l'austérité d'un anachorète. Vivre selon Dieu. Vivre dans l'oubli de Dieu. Pour mourir de la mort des justes, vivez, mes frères, de la vie des justes. (Boss.) Vierges de Jésus-Christ, vous vîtes ces maîtresses du monde vivre parmi vous, comme vous, qui l'avez quitté. (Fléch.) Saint Louis croyait que l'innocence de la vie seule ne suffit pas au souverain; qu'il doit vivre en roi pour vivre en saint. (Mass.) Être né grand, et vivre en chrétien, n'ont rien d'incompatible. (Id.)

— *Vivre bien avec quelqu'un.* Vivre avec lui de bon accord, en bonne intelligence. ‖ *Vivre mal avec quelqu'un.* N'être point avec lui en bonne intelligence. Femme qui vit mal avec son mari. Homme qui vit bien avec ses voisins.

— *Vivre bien avec quelqu'un.* Se comporter avec lui convenablement, décemment, ne point manquer aux égards que prescrit le savoir-vivre. Quoique nous soyons en procès, nous vivons bien ensemble. ‖ On dit, dans le sens contraire, *vivre mal avec quelqu'un.* Vivre mal avec des parents auxquels on a de grandes obligations.

— Fam. *Vivre avec quelqu'un.* Être avec quelqu'un en état de concubinage. Vivre avec une femme depuis longtemps. Femme qui vit avec un jeune homme.

— *On ne saurait vivre avec cet homme-là.* Il est d'une humeur à laquelle on ne saurait s'accommoder.

— *Cet homme est aisé à vivre, est commode à vivre.* Cet homme est d'un commerce doux et facile, il est aisé de vivre avec lui. ‖ On dit, dans le sens contraire, *c'est un homme difficile à* [illegible]

— *Savoir vivre.* Avoir les manières du monde, savoir se conduire suivant les usages reçus parmi les gens bien élevés. Homme qui a de l'esprit, qui a fréquenté la bonne compagnie, qui sait vivre; homme qui est fort incivil, qui ne sait pas vivre. C'est ne savoir pas vivre que de demander justice à ses juges, quand ils ont [illegible] (Fléch.)

[illegible]

— On dit aussi substantiv. *Le savoir-vivre.* V. SAVOIR-VIVRE.

[illegible]

lequel on demeure. Vivre sous les lois d'un prince. Les lois, les coutumes suivant lesquelles nous vivons. Nous vivons sous un prince généreux. C'est ainsi qu'on vit dans ce pays sauvage.

— Se dit des chrétiens dans un sens analogue. Ceux qui *vivent* sous la loi de Jésus-Christ. (Fléch.)

— Jouir de la vie. La plupart des hommes meurent sans avoir vécu. (Volt.) Nous ne vivons jamais, nous espérons de *vivre*. (Pasc.) Un autre a vécu plus avant; il a vu le monde, et il a compris la loi du monde. (De Latour.) Je savourais à longs traits le délicieux sentiment qui me faisait *vivre*. (J.-J. Rouss.) J'ai vécu beaucoup en peu d'années. (Id.) *Vivre*, ce n'est pas respirer, c'est faire usage de nos organes, de nos sens, de nos facultés, de toutes les parties de nous-mêmes qui nous donnent le sentiment de notre existence. (Id.) Les vieillards vivent plus de ressouvenir que d'espérances. (Barth.) On a laissé la vaine pompe et le faste extérieur aux nations chez lesquelles on ne fait encore que se montrer en public, et où l'on ignore l'art de *vivre*. (Volt.) Vous vivez beaucoup, puisque vous pensez beaucoup. (Id.)

— *Avoir vécu.* Ne plus vivre, avoir cessé de vivre. Non, non, avant ce coup Sabine aura *vécu*. (Corn.)

— S'empl. quelquefois pour N'être pas mort, devoir la vie à quelqu'un qui pouvait nous en priver.

Je sais sur ma conduite et contre ma puissance
Jusqu'où de leurs discours ils portent la licence :
Ils vivent cependant, et leur temple est debout.
(Racine.)

— *Vive Dieu!* Sorte d'exclamation tirée de l'Écriture sainte. On s'en sert pour exciter quelqu'un qui hésite à faire une chose qu'il devait faire spontanément. Elle a vieilli.

— *Vive le roi!* Acclamation pour témoigner qu'on souhaite longue vie et prospérité au roi. Vive le roi! Crier : Vive le roi! Que voulez-vous faire d'une nation qui ne sait que crier *vive le roi!* (Mirab.) Que de gens ont crié successivement : *Vive* la nation! *Vive* l'empereur! *Vive* le roi! pour toujours vivre bien eux-mêmes. (Boiste.)

— On dit de même, *Vive la liberté! Vive la charte! Vivent les braves! Vivent nos libérateurs!* etc., pour exprimer que l'on désire la conservation de certaines choses, la vie et la prospérité de certaines personnes. Cette exclamation *vive* fut souvent accompagnée de cris de mort. (Boiste.) L'égoïste pense : *vive* moi. (Id.)

— Fam. Se dit pour marquer qu'on estime quelqu'un, qu'on fait grand cas de quelque chose. Vive un tel, c'est un galant homme. Vivent les arts. Vivent la Champagne et la Bourgogne pour les bons vins. Vive Paris pour la bonne compagnie et la bonne chère. Vive le vin. Vive l'amour. Vive la joie. Et tout crie ici-bas, l'honneur! *Vive* l'honneur! (Boil.) Les petits abbés sont admirables pour ébaucher une conversation galante; mais vivent les officiers pour donner la dernière main. (Ghérardi.)

Vivent les grands esprits pour former les grands cœurs
Mais cela n'appartient qu'à nous autres auteurs.
(Piron.)

Quelques personnes considèrent à tort le mot *vive* dans ces phrases comme une exclamation, et la considèrent par conséquent comme invariable, l'analyse démontre le contraire. M. Thiers a donc fait une faute dans la phrase suivante : Ils se précipitèrent alors sur des groupes où l'on criait : *Vive les Jacobins!*

— S'empl. aussi substantiv. Un long *vive* le roi fend soudain les nuées. (Lamotte.)

— *Qui vive.* V. QUI-VIVE.

— Avoir l'organisation, le sentiment. Les animaux, les plantes vivent. *Les minéraux* croissent. Les végétaux croissent et *vivent*, les animaux croissent, *vivent* et sentent. (Linné.)

— Sentir, vouloir et penser. L'homme vit. L'insensé ne vit plus.

— Absol. Employer la vie, jouir de la vie, des bienfaits de Dieu, de la nature. Le sage vit dans le présent, sans lui sacrifier l'avenir. (Boiste.)

— Se trouve quelquefois employé activement avec le mot *vie* ou un nom de temps. Si le papillon ne mourait pas, s'il vivait seulement la postérité. (B. de St-P.) Ma profession en cette vie est de la vivre mollement, pour la jouir au double des autres. (Montaigne.) Qu'elle sera belle, cette vie qu'ils ne vivront jamais. (Letourneur.) Quelques critiques trouvent que cette manière de parler est affectée, bizarre.

VIVRE. s. m. Nourriture. Donner le vivre et le logement. Près du déluge se range le changement dans le vivre. (Boss.)

— S'est dit aussi pour Vie, genre de vie. Quant à la sobriété, Julien vivait toujours dans un vivre soldatesque. (Mont.) À mesure que la [illegible]

[illegible]

— S'empl. plus souvent au pluriel pour désigner toutes les choses dont une personne peut se nourrir. Les vivres sont fort chers dans cette [illegible]

ville. Manquer de vivres. Fournir des vivres. Fournisseur de vivres. Munir une place de vivres. Grand convoi de vivres. De bons vivres. Des vivres frais. Magasin des vivres. Embarquer des vivres. Faire des vivres.

— Entreprise de la fourniture du pain et de la viande pour les armées. L'administration des vivres. Faire fortune dans les vivres.

— Mar. Nom qu'on donne aux comestibles de toutes sortes embarqués sur les bâtiments, pour la nourriture des états-majors, des équipages, des malades et des passagers. || *Vivres journaliers*. La quantité de vivres que l'on distribue chaque jour. || *Vivres de campagne*. Provisions qu'on embarque pour un voyage. || *Vivres frais*. Le pain, la viande fraiche, les légumes verts, que l'on distribue aux équipages dans certaines circonstances. || *Faire des vivres*, Faire ses provisions pour un vaisseau. || *Prendre des vivres*. Renouveler dans une relâche les provisions consommées. || *Vivres de retour*. Provisions qui restent à bord au moment du débarquement. || *Vivres de voyage*. Vivres que l'on garde en réserve.

— Fig. La vérité sera toujours proscrite, lapidée par ceux auxquels elle coupe les *vivres*. (Boiste.)

— Syn. comp. VIVRE. VIE. V. VIE. || VIVRES. DENRÉES. SUBSISTANCES. *Subsistances* a quelque rapport à la prévoyance, *denrées* à la police, et *vivres* aux besoins présents.

VIVRE. s. f. Ancien nom de la vipère.

— Blas. Serpent tortueux.

VIVRÉ, ÉE. adj. Blas. Se dit des pièces imitant la vivre ou vipère, sinueuses et ondées, avec des entailles.

VIVRES-PAIN. s. m. pl. Fourniture de pain aux troupes.

VIVRES-VIANDE. s. m. pl. Fourniture de viande aux troupes.

VIVRIER. s. m. Anc. administr. Employé dans les vivres. | Fournisseur.

VIVRIER, ÈRE. adj. Se dit, dans les colonies, pour signifier Qui produit des vivres, des céréales nécessaires à la subsistance.

VIVROGNE. s. m. Art vétér. Maladie des bêtes à laine, appelée aussi *noir museau*.

VIZAGAPATAM. Géogr. Ville de l'Inde anglaise; 10,000 hab.

VIZILLE. Géogr. Ch.-l. de cant., arrond. de Grenoble (Isère); 3,100 hab.

— Hist. *Etats de Vizille*. Etats particuliers du Dauphiné qui se réunirent au château de Vizille, le 21 juillet 1788. Ce fut un des préludes de la révolution française.

VIZIR. s. m. (de l'ar. *wezir*, porte-faix, et, par métaphore, ministre qui porte le poids du gouvernement). Relat. Nom des principaux officiers du conseil du Grand-Seigneur. Ce sont ces enfants d'où sortent, par une providence réaglissante, la plupart des janissaires, des agas, des bachas, des *vizirs*. (B. de St-P.) Dans le gouvernement despotique, le *vizir* est le despote lui-même, et chaque officier particulier est le *vizir*. (Montesq.)

— *Grand vizir*. Le premier ministre de l'empire ottoman.

— Fig. et fam. *C'est un vizir*. Se dit d'un homme en place qui a le caractère absolu, le commandement hautain.

— *Parler en vizir*. Parler d'une manière despotique, absolue.

VIZIRAT ou **VIZIRIAT**. s. m. Relat. Dignité, fonction de vizir.

— Temps qu'un vizir est en place.

— Système politique dans lequel un premier ministre, responsable devant le souverain seul, dirige toutes les affaires.

VIZIRIAL, ALE. adj. Qui concerne un vizir, l'autorité du vizir. Il connaissait trop bien l'autorité *viziriale*, pour proposer une chose aussi praticable. (De la Motraye.)

VIZIRIEL, ELLE. adj. Polit. ott. Qui émane du vizir, du grand vizir. Une nouvelle lettre *viziriell*e vient d'être envoyée aux agents supérieurs des provinces soumises. (Journ. fr. de Constantinople.)

VIZORI. s. m. Hist. or. Membre d'une tribu

VLADIMIR. Géogr. Ville de Russie, ch.-l. du gouvernement du même nom; 6,000 hab. || Le gouvernement a 1,840,000 hab.

VLADIMIR Ier. Souverain russe, surnommé le Grand, régna de 980 à 1015. Il arriva au trône par le meurtre de son frère. Malgré ce crime et son luxe efféminé, il gouverna sagement l'empire. || VLADIMIR II. Né en 1053, régna de 1113 à 1125. Son règne fut brillant, et il se signala par ses vertus comme par ses exploits militaires.

— *Ordre de Vladimir*. Ordre de chevalerie fondé par l'impératrice Catherine II, le 22 septembre 1782, en l'honneur de Vladimir le Grand. Il est divisé en quatre classes.

VLADISLAS. Nom commun à divers rois ou princes de Pologne, de Hongrie et de Bohême. || VLADISLAS Ier. Roi de Pologne, régna de 1081 à 1102. || VLADISLAS II. Régna de 1138 à 1146; fut détrôné par Boleslas IV, et mourut en exil en 1159. || VLADISLAS III. Régna de 1202 à 1206; fut chassé, et mourut en exil en 1239. || VLADISLAS IV. Régna de 1280 à 1333; mais il ne fut universellement reconnu que vers 1306. || VLADISLAS V. Régna de 1386 à 1434. || VLADISLAS VI. Né en 1424; régna de 1434 à 1444. Il fut élu roi de Hongrie en 1440, et il y régna sous le nom de Ladislas V *bis*. || VLADISLAS VII. Né en 1595; régna de 1632 à 1648. || VLADISLAS Ier. Duc de Bohême; régna de 1109 à 1125. || VLADISLAS II. Régna de 1140 à 1173. || VLADISLAS III. Monta sur le trône en 1198; mais abdiqua après cinq mois de règne. || VLADISLAS. Roi de Hongrie. V. LADISLAS.

VLAN. interj. Mimologisme dont on se sert pour représenter une action subite. Vlan, m'y voilà. || Se dit particulièrement d'un coup donné avec la main. Je te frapperai. Vlan! il le frappe. || Il entre dans plusieurs mimologismes populaires. On s'en sert en parlant aux enfants, ou dans les contes qui leur sont destinés. Vli-vlan, vli-vlan-vlan, on lui donne sur le derrière. Vlivlan, taisez-vous.

VLASTA. Amazone bohémienne; fut d'abord une des compagnes de Libussa, et voulut, après la mort de cette princesse, en 735, former un Etat où les femmes domineraient sur les hommes. Elle en établit le siége sur le mont Vidovlé, d'où sa singulière armée s'élançait sur les plaines voisines pour les ravager. Elle fut ainsi huit ans la terreur de la Bohême, ferma l'oreille aux propositions de paix du roi Prémislas, et publia un code qui consacrait sur tous les points la dépendance et l'infériorité des hommes. Le fort de Vidovlé fut pris d'assaut par le roi de Bohême, et Vlasta périt les armes à la main.

VLOTE-SCUTE. s. f. Mar. Nom d'une gabare hollandaise en usage sur le Zuyderzée.

VOACANGUE. s. f. (en langage de Madagascar, *voa-acanga*, fruit pintade, ainsi nommé à cause des taches de ses baies). Bot. Genre de plantes dicotylédones de la famille des apocynées, établi pour un arbre de Madagascar.

VOAMBE. s. m. Bot. Espèce de dolic de Madagascar, dont les graines ont le goût des pois.

VOANDZAÏÉE. s. f. Bot. V. GLYCINE.

VOCABLE. s. f. (du lat. *vocabulum*). S'est dit pour Dédicace, invocation.

VOCABLE. s. m. Gramm. Mot, partie intégrante d'un langage. Les vocables de l'idiome français; se dit particulièrement en parlant des substantifs.

VOCABULAIRE. s. m. (du lat. *vocabulum*, nom d'une chose). Dictionnaire où tous les mots d'une langue, classés par ordre alphabétique, ne sont accompagnés que d'une explication succincte et non raisonnée.

— Recueil des mots d'un art, d'une science. Vocabulaire de chimie, de physique

— Dans un sens analogue. Le vocabulaire du peuple est peu étendu, très-étendu.

VOCABULISTE. s. m. Auteur d'un vocabulaire.

VOCAL, ALE. adj. (du lat. *vocalis*; fait de *vox*, voix). Qui s'énonce par la voix, qui s'exprime au moyen de la voix. Musique vocale. Partie vocale. Genre vocal. Style vocal. Oraison vocale. Sons vocaux. Ce ne sont point les prières *vocales* qui font l'oraison. (Ganganelli.)

— *Organe vocal*. L'organe de la parole. || *Cordes vocales*. Les deux replis de la muqueuse du larynx sur les ligaments thyro-aryténoïdiens, qui servent par leur vibration lorsque l'air les frappe à former la voix. Lorsque l'air est chassé des poumons et frappe les cordes *vocales*, les fait frémir et résonner, il devient le propagateur du son qu'elles produisent en l'apportant dans la bouche. (A. Mart.)

VOCAL. s. m. Anc. prat. Celui qui avait le droit de voter dans une assemblée.

VOCALE. s. f. S'est dit pour Voyelle.

— Musiq. Se disait quelquefois d'une manière elliptique pour La partie vocale. Les symphonies de cet opéra sont assez bien faites, mais la *vocale* est mauvaise. (J.-J. Rouss.)

VOCALEMENT. adv. D'une manière vocale, de bouche. Se dit par opposition à *mentalement*.

VOCALISATEUR, TRICE. s. Celui, celle qui vocalise avec grâce et légèreté.

VOCALISATION. s. f. (pr. *vo-ka-li-sa-cion*). Action de vocaliser. La *vocalisation* est une préparation au chant, un travail intermédiaire

vocales. (C.-Blaze.) Les chanteurs et les cantatrices les plus habiles s'exercent tous les matins à la *vocalisation* pour se dérouiller la voix et en affermir l'intonation. (Id.)

— Se dit des sons de la voix, des voyelles, par opposition aux articulations, aux consonnes. Ce qui reste à faire avant tout dans les langues en général, c'est un alphabet universel, un alphabet comparé, un alphabet philosophique des langues, où toutes les *vocalisations* et les articulations de l'organe de la parole soient classées dans leur ordre naturel. (Ch. Nod.)

VOCALISE. s. f. Pièce de musique expressément composée pour l'exercice de la voix.

VOCALISER. v. n. 1re conj. (rad. *vocal*). Musiq. Chanter sur une voyelle. Vocaliser sur une syllabe, sur deux. On *vocalise* non-seulement pour apprendre à passer un grand nombre de notes sur la même syllabe, mais pour égaliser la voix dans tous ses tons. (C.-Blaze.)

VOCALISTE. s. des 2 g. Musiq. Syn. de Vocalisateur. V. ce mot.

VOCATIF. s. m. (du lat. *vocativus*; fait de *voco*, j'appelle). Gramm. Cas dont on se sert quand on adresse la parole à quelqu'un. Le vocatif est suppléé, dans notre langue, par l'interjection ô. O mon Dieu! ô mon père, ô malheureux, qu'as-tu fait!

— Quelquefois on ellipse cette interjection. Mon Dieu, qu'ai-je fait! Toi que j'implore! Mon sauveur! Que fais-tu, malheureux!

VOCATION. s. f. (pr. *vo-ka-cion*; du lat. *vocatio*; fait de *vocatus*, appelé). Mouvement intérieur par lequel Dieu appelle une personne à quelque genre de vie. Résister à sa vocation. Répondre à sa vocation. Suivre sa vocation. Se faire prêtre par vocation. Sans la *vocation*, le cloître est un enfer. (Mme de Pompadour.) Une mère, je ne dis pas qui cède et qui se rend à la *vocation* de sa fille, mais qui la fait religieuse, se charge d'une âme avec la sienne. (La Bruy.)

— Ordre de la Providence que l'on doit suivre. Remplir sa vocation. La *vocation* de l'homme est d'être utile à ses semblables. (Acad.) La *vocation* des rois est de rendre leurs sujets heureux. (Id.) Il n'est guère d'hommes qui résistent à leur *vocation* pour commander aux autres, mais beaucoup pour leur obéir. (Boiste.) A sa *vocation* chaque être doit répondre. (F. de Neufchât.) On ne travaille que pour jouir; cette alternative de peine et de jouissance est notre véritable *vocation*. (J.-J. Rouss.)

— Inclination qu'on se sent pour un état. Se sentir de la vocation pour le commerce, pour le barreau, pour le mariage. Contrarier la vocation de quelqu'un. S'opposer à la vocation de son fils. L'ambition de produire n'est pas le talent, et c'est ce qu'il faut bien observer dans les prétendues *vocations*. (Boiste.) Le choix d'un état devant influer sur tout le reste de notre existence, fixer notre position dans le monde, être la base de notre avenir, et souvent décider ou de son malheur ou de son bonheur; l'étude de la *vocation*, le choix des occupations de la vie, doivent être pour tous les hommes l'objet de la plus inquiète sollicitude, le sujet de l'examen le plus sérieux et le plus approfondi. (L'abbé Weber.)

— Fig. Se dit aussi des choses. Si la loi est injuste dans cette compensation, elle a manqué à sa *vocation*; c'est plutôt une anomalie qu'une loi. (Duranton.)

— Disposition, talent. Avoir de la vocation pour les affaires.

— Ordre extérieur de l'Eglise, par lequel les évêques appellent au ministère ecclésiastique ceux qu'ils en jugent dignes.

— *La vocation des gentils*. La grâce que Dieu leur a faite en les appelant à la connaissance de l'Evangile. Trois choses doivent concourir ensemble, l'envoi du Fils de Dieu, la réprobation des Juifs, et la *vocation* des gentils. (Boss.)

— *La vocation d'Abraham*. Le choix que fit Dieu d'Abraham pour être le père des croyants.

VOCAUX. s. m. pl. Dans les communautés ecclésiastiques, Ceux qui ont droit de voter dans quelque élection.

VOCEM. s. m. Liturg. Nom donné au cinquième dimanche après Pâques, parce que l'introït commence par ces mots: *Vocem jucunditatis*.

VOCHYSIACÉ, ÉE. adj. Bot. Syn. de Vochysié. V. VOCHYSIÉ.

VOCHYSIE. s. f. (pr. *vo-ki-zi*). Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs type de la famille des vochysiées, établi pour plusieurs arbres du Brésil. Vochysie à grappes. Vochysie à feuilles échancrées. Vochysie de la Guiane.

VOCHYSIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une vochysie. || VOCHYSIÉES. s. f. pl. Famille de plantes ayant pour type le genre vochysie.

VOCIFER. s. m. Ornith. Espèce d'aigle d'Afrique.

VOCIFÉRATEUR, TRICE. adj. et s. Qui vocifère.

VOCIFÉRATIONS. s. f. pl. (pr. *vo-ci-fé-ra-ci-on*; du lat. *vociferatio*; fait de *vocifero*, crier fort). Paroles accompagnées de clameurs. Etre intimidé par des vociférations.

VOCIFÈRE. adj. des 2 g. (du lat., *vox*, voix; *fero*, je porte). Qui a une voix très-forte, très-criarde.

fero, crier fort). L'é se change en è devant une syllabe muette. *Je vocifère, tu vocifères, il vocifère*, etc. Parler avec l'accent de la colère, pousser des clameurs. Vociférer contre quelqu'un.

— activ. *Vociférer* la paix. (Boiste.)

VOCITER. v. a. 1re conj. S'est dit pour Appeler, nommer.

VOCONCES. s. m. pl. Géogr. anc. Peuple de la Viennaise, entre les Allobroges au N., les Etats de Cottius et les Caturiges à l'E., les Cavares à l'O., les Memini et les Vulgientes au S.

VODANIUM. s. m. (Nom d'une ancienne divinité des Germains). Chim. Métal récemment découvert dans une sorte de pyrite de Topschau en Hongrie. Le vodanium est d'un jaune de bronze pâle, très-dur, malléable, très-attirable à l'aimant, d'une cassure crochue.

VODENA. Géogr. Ville de la Turquie d'Europe (Roumélie), à 80 kilom. N.-O. de Salonique; 12,000 hab.

VOET (Gisbert). Théologien hollandais, né en 1589, mort en 1680.

VOETIEN. s. m. Hist. relig. Disciple de Voet. Les *voétiens* s'attachaient au sens littéral de la Bible. (Compl. de l'Acad.)

VOEU. s. m. (du lat. *votum*). Promesse faite à Dieu par laquelle on s'engage à une œuvre que l'on croit lui être agréable et qui n'est point de précepte. Vœu solennel, innocent, timide, modeste, imprudent, indiscret, coupable, ardent, fervent, indissoluble, rompu, superflu, trompé, déçu, trahi. Faire un vœu. Faire des vœux. Vœu de virginité. Faire vœu de chasteté, de pauvreté et d'obéissance. Faire vœu de jeûner. Accomplir un vœu. Rompre son vœu. Violer son vœu. Des religieuses ont échangé leurs *vœux* de chasteté, d'obéissance et de pauvreté, en trois choses qui leur sont plus convenables: l'intérêt, l'orgueil et la haine. (Mme de Grignan.) Le nouveau-né reçoit la bénédiction du prêtre et les *vœux* des matrones. (Chateaub.) Les *vœux* sont enfants de la crainte. (Lamotte.) Dans des *vœux* sans espoir que sert de s'égarer. (Jouy.) De tout vœu forcé la chaîne est odieuse. (La Harpe.)

Ces parfums aussi doux que les vœux
Que ta bouche innocente élève vers les cieux.
(Castel.)

Et déjà de soldats une foule charmée,
Surtout d'Iphigénie admirant la beauté,
Pousse au ciel mille vœux pour sa félicité. (Rac.)

— *Vœux monastiques*. Les trois vœux de chasteté, de pauvreté et d'obéissance.

— *Vœu de stabilité*. Engagement de quelques religieux à demeurer toujours dans un certain monastère.

— *Vœu simple*. Vœu qui n'est pas fait en face de l'Eglise avec les formalités prescrites par les canons.

— Fig. et fam. *Je n'ai pas fait vœu de faire telle chose*. J'ai la liberté de la faire ou de ne pas la faire, je ne me suis engagé à rien.

— Promesse qu'on s'est faite à soi-même, résolution ferme qu'on a prise de faire ou de ne pas faire une chose. J'ai fait vœu de m'attacher à lui pour jamais.

— Offrande promise par un vœu. Appendre des vœux aux piliers d'une chapelle. Ce tableau est un vœu. || On dit dans le même sens *ex-voto*. V. EX-VOTO. Sire Jupin, dit-il, prends mon vœu, le voilà. (La Font.)

— Suffrage. Se dit dans certaines élections et délibérations. Donner son vœu. Refuser son vœu.

— Souhait, désir. C'est mon vœu le plus cher. Faire des vœux pour quelqu'un. Borner ses vœux. Se rendre aux vœux de quelqu'un. Les vœux du public. Exaucer les vœux. Les rois comprennent-ils d'autres sentiments que l'ambition, d'autres *vœux* que celui du trône? (Léopold.) Le point essentiel pour l'entière félicité, c'est l'accord de nos *vœux* avec les cœurs et la nature des choses. (De Senanc.) Tout le royaume faisait des *vœux* pour la prolongation de ses jours. (Boss.) L'on n'entend plus qu'un mélange confus de clameurs perçantes, et de *vœux* adressés au ciel. (Barth.)

Mon cœur ne peut aimer, mais fier et généreux,
D'aucun amant encor n'avait reçu les vœux. (Volt.)

— *Le vœu de la loi*. Ce qui a été prescrit par la loi.

— A été employé par Racine pour le mot Cœur. Je sais que de mes *vœux* on lui promit l'empire.

VOEUX. s. m. pl. Cérémonie de la profession solennelle de l'état religieux. Prononcer ses vœux. Faire ses vœux. Amélie n'avait pas encore prononcé ses *vœux*, et pour mourir au monde il fallait qu'elle passât à travers le tombeau. (Chateaub.)

VOGEL (Christophe). Habile compositeur, né à Nuremberg en 1756, mort en 1814. Il a laissé plusieurs opéras, entre autres la *Toison d'or* et *Démophone*.

VOGÉLIE. s. f. (rad. *Vogel*). Bot. Genre de plantes dicotylédones de la famille des plombaginées, fondé sur un petit arbrisseau du cap de Bonne-Espérance.

VOGEMENT. s. m. Anc. cout. Action de citer en justice.

VOGHÉRA. Géogr. Ville des Etats Sardes (Alexandrie), ch.-l. d'intendance, à 21 kilom. N.-O. d'Alexandrie; 10,000 hab.

donné à un acide qui s'obtient d'une fabrique du département des Vosges où l'on prépare l'acide tartrique en décomposant le tartre par l'acide sulfurique.

VOGIER. v. a. 1re conj. Anc. cout. Citer, appeler en justice.

VOGLIE. s. f. Anc. mar. Se disait sur les galères pour Volonté, bon gré.

— *Bonne-voglie*. V. BONNE-VOGLIE.

VOGOULE. adj. et s. des 2 g. Géogr. Peuple nomade de la Russie d'Asie, de race finnoise, à l'E. de l'Oural septentrional. Les Vogoules ou Vogoulitches sont chasseurs, et vivent surtout de la chair de l'élan.

VOGUE. s. f. Mar. Mouvement d'une galère causé par la force des rames. Vogue longue. Vogue forcée. Vogue pressée.

— Fig. Crédit, réputation dont jouit une personne et qui attire les autres à elle. Etre en vogue, avoir la vogue. Ce prédicateur a eu la vogue. Ce marchand n'a pas de vogue. La plupart des gens ne jugent des hommes que par la vogue qu'ils ont, ou par leur fortune. (La Rochefoucauld.)

— Se dit aussi des choses qui ont un grand cours, qui sont fort à la mode. Les romans sont en vogue. Jeu en vogue. Cette pièce a la vogue. La grande *vogue* de l'abominable livre des Maximes effraye, en faisant connaître à combien de gens il convient. (Boiste). Où le seul art er *vogue* est l'art de bien voler. (Boileau.)

— Syn. comp. VOGUE. MODE. V. MODE.

VOGUE-AVANT. s. m. Mar. Rameur qui tient la queue de la rame et lui donne le branle. ‖ Pl., des *vogue-avant.*

VOGUER. v. n. 1re conj. (de l'allem. *vogen*, bouger, se mouvoir). Etre poussé sur l'eau à force de rames. Les galères commençaient à voguer.

— Naviguer de quelque manière que ce soit. Voguer à pleines voiles. Notre vaisseau voguait en pleine mer. Le patron commanda la manœuvre; on mit le cap sur l'île, et la barque commença à *voguer* dans sa direction. (A. Dumas.) Le vaisseau, incapable de gouverner, *voguait* en travers, jouet du vent et des lames. (B. de St-P.)

Déjà leurs nefs, perdant l'aspect de la Sicile,
Voguaient à pleine voile, et de l'onde docile
Fendaient d'un cours heureux les bouillons écumants
(Delille.)

— Par anal. Les graines des plantes aquatiques sont toutes construites de la manière la plus propre à *voguer*. (B. de St-P.) Je vois parmi ces insectes des voyageurs qui vont à la découverte, des pilotes qui, sans voile et sans boussole, *voguent* sur une goutte d'eau à la conquête d'un nouveau monde. (A. Mart.)

— Ramer, mouvoir, faire aller avec la rame. Ces forçats voguent à merveille.

— Fig. Avancer. Il y a bien peu d'esprits à qui l'on puisse se fier de leur conduite propre, et qui puissent sans témérité *voguer* en la liberté de leur jugement au-delà des opinions communes. (Charron.) L'homme sensible n'est point destiné à *voguer* avec joie, bercé mollement sur la vague de la vie, dans la vaste mer du temps. (Goëthe.)

— Prov. et fig. *Vogue la galère.* Arrive ce qui pourra.

— Chapell. *Faire voguer l'étoffe.* Faire voler sur une claie les matières dont on veut faire les capades.

VOGUEUR. s. m. S'est dit pour Rameur.

VOHIRIE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones de la famille des gentianées, renfermant plusieurs plantes herbacées de la Guiane. Vohirie rose, bleue. Vohirie spathacée. Vohirie à fleurs courtes.

VOI! interj. (corrupt. de *ouais*). Sert à marquer l'étonnement. Cette interjection, employée par un de nos plus grands écrivains, ne se trouve dans aucun dictionnaire.

J'irais trouver mon juge et lui dirais : — Oui. — *Voi!*
Et lui dirais : Monsieur. — Oui, monsieur. — Lisez-moi.
(Racine.)

VOICE. s. f. Agric. Nom vulgaire donné dans l'Anjou à la vesce cultivée.

VOICHIVE. s. f. Agric. Portion d'une grange qui, dans le département des Ardennes, sert à placer les graines.

VOICI. prép. (par contract. de *vois ici*). Ce mot sert à montrer, à désigner une personne ou une chose qui est proche de celui qui parle. Voici le livre demandé. Voici de l'argent. Voici du papier, des plumes. Me voici; que me voulez-tu? Ma bonne amie, *voici* des oiseaux qui veulent vivre avec vous, je vous prie de les recevoir. (Florian.) De tous les êtres animés, *voici* le plus élégant pour la forme et le plus brillant pour les couleurs. (Buff.)

Voici trois médecins qui ne vous trompent pas :
Gaîté, doux exercice et modeste repas. (...)

— S'emploie aussi lorsqu'on va immédiatement énoncer, dire, expliquer ou détailler une chose. Voici la preuve de ce que j'avance. Voici la cause de ce phénomène, de cet accident. *Voici* les faits et les observations sur lesquels je fonde cette opinion. (Buff.)

— Fam. *En voici d'une autre, en voici bien d'une autre.* Se dit en parlant d'une chose qui [illegible]

— Marque aussi un état actuel ou une action qui a lieu dans le moment même. Voici l'heure de notre départ. Nous voici arrivés. Vous voici à la tête d'une immense fortune.

— Fam. *Nous y voici.* Se dit en parlant d'une chose qui arrive comme on l'avait prévu. ‖ Se dit aussi pour exprimer qu'on arrive à la question.

— *Voici qui vous dira.* Licence poétique employée par ellipse pour Voici celui qui ou ce qui vous dira; elle donne aux vers plus de vivacité, mais on doit n'en user qu'avec beaucoup de réserve. *Voici qui vous dira* les volontés des cieux. (Rac.)

— *Voici venir.* Location qui se disait autrefois même dans le style élevé, et qui peut encore s'employer dans le style badin et surtout dans le style marotique. Modérez ces transports, *voici venir* l'infante. (Corn.) *Voici venir* ma sœur pour en plaisanter avec vous. (Id.) Des choses que j'ai prédites *voici venir* le temps. (Del.)

[illegible]
[illegible]
(Bossuet.)

— Fam. *Voici venir le printemps.* Le printemps approche.

— Il se construit aussi avec d'autres verbes. *Voici* apparaître le Fils de l'homme sur les nuées. (Chateaub.)

— *Voici que.* Voici qu'il vient.

VOID. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Commercy (Meuse); 1,480 hab.

VOIE. s. f. (du lat. *via*). Chemin, route par où l'on va d'un lieu à un autre. Voie commode, sûre, dangereuse, ouverte.

Et cette nuit, sans peine, une secrète *voie*,
Jusqu'en votre vaisseau conduira votre proie. (Rac.)

— *Aller sa voie.* S'est dit pour Aller son chemin, continuer sa route.

— Se dit des grands chemins des anciens Romains; de ces routes qui conduisaient de Rome aux extrémités de l'Europe et par delà. Les voies romaines portaient le nom de celui qui les avait fait construire ou réparer. La voie Appienne.

— Prov. *Etre toujours par voie et par chemin.* N'être jamais chez soi : être continuellement en course.

— *La voie publique.* Se dit en général des rues, des places publiques, des chemins, etc. Embarrasser, obstruer la voie publique.

— Fig. La voie du paradis, la voie du ciel. La bonne voie. Etre dans la mauvaise voie. Je suis la voie, la vérité et la vie, a dit Jésus-Christ. Rien n'est impossible : il y a des *voies* qui conduisent à toutes choses; et si nous avions assez de volonté, nous aurions toujours des moyens. (La Rochef.) Qu'importe la manière dont chacun cherche la vérité? Une seule *voie* ne peut suffire pour arriver à ce grand secret de la nature. (Symmaque.) Déjà même au secours toute *voie* est fermée. (Rac.)

— Ecrit. saint. *La voie étroite.* La voie du salut. ‖ *La voie large.* Le chemin de perdition.

— Ecrit. Les commandements de Dieu, ses lois. Seigneur enseignez-nous vos voies. ‖ Moyens dont Dieu se sert pour conduire les choses humaines. Les voies du Seigneur, de la Providence. ‖ *Toute chair avait corrompu sa voie.* Les hommes s'étaient abandonnés à toute sorte de crimes.

— Astron. *Voie lactée.* Espèce de ceinture ou de zone lumineuse qui fait le tour du ciel, et qui est attribuée à des amas d'étoiles tellement pressées qu'on peut à peine les énumérer.

— Espace compris entre les deux roues d'une voiture. La voie d'une charrette, d'un cabriolet.

— Dans le même sens. Espace compris entre les deux rails sur lesquels circulent les voitures. La largeur de voie que l'on rencontre le plus fréquemment sur les chemins de fer est celle de 1 m. 445. entre les faces intérieures des rails.

— Trace que fait une voiture en marchant. Suivre la voie d'une voiture, d'un carrosse.

— Prov. et fig. *Laisser une chose en voie.* La laisser en vue, etc.

— Vèner. Endroit par où le gibier a passé, et qu'il a indiqué par la trace et l'empreinte de ses pieds, ou par l'odeur ou le sentiment qu'il a laissé dans l'air. ‖ *Voie de bon temps.* La voie d'une heure ou de deux heures. ‖ *Voie chaude et voie fumante, voie vive.* Celle de l'animal qui vient de passer. ‖ *Voie du relevé.* La voie déjà vieille. ‖ *Voie de hautes erres.* La voie de la veille. ‖ *Voie surpluée ou surneigée.* Celle sur laquelle il a plu ou neigé. ‖ *Voie doublée.* Celle sur laquelle l'animal est revenu. ‖ *Voie légère.* Celle sur laquelle les chiens dansent, quand ils ont de la peine à la suivre. ‖ *Etre à bout de voie.* Se dit des chiens qui s'arrêtent et ne trouvent plus la voie.

— Fig. *Mettre quelqu'un sur la voie, sur les voies.* Lui donner des renseignements, des indications propres à le faire parvenir au but qu'il se propose. ‖ *Etre à bout de voie.* Avoir épuisé toutes les ressources, et n'avoir plus aucun moyen de réussir dans son entreprise.

— Fig. et fam. *N'avoir ni vent ni voie d'une chose ou d'une personne.* N'en rien savoir, n'être point informé de ce qu'elle est devenue.

— Voiture par laquelle on transporte une chose ou une personne d'un lieu à un autre. Aller par la voie de terre. Prendre la voie de mer, la voie de l'eau. S'en aller par la voie du roulier. La voie de la poste. La voie de la Loire. [illegible] à son but. Suivre une voie. Prendre la bonne voie. Voies indirectes. Voies canoniques. Voies souterraines. Voies obliques. La voie de la faveur. La voie des armes. La voie la plus sûre d'éviter le danger, c'est de ne pas le craindre. (Homère.) Les voies de la sagesse ne sont que prospérités. (Salom.) L'hypocrite, comme la bête féroce, cache ses voies. (Boiste.) Cette voie est simple, naturelle, sûre; elle est sans inconvénient. (J.-J. Rouss.) Il n'est pas permis à aucun mortel de pénétrer par la voie des sens dans les secrets d'une autre vie. (De Jues.)

— *Il n'est pas dans nos voies.* Il n'est pas dans la nature de l'homme. Il n'est pas dans nos voies d'aimer tendrement et tranquillement qui nous hait. (Desfontaines.)

— Entremise. Par la voie d'un tel. Arriver à une place par la voie des femmes, par la voie d'un ministre, d'un député.

— *Etre en voie de.* Etre en train de, être prêt à. Etre en voie d'accommodement. Etre en voie de s'arranger.

— S'est dit pour Voyage. Se mettre à la voie.

— Anat. comp. Ensemble des conduits ou série d'organes que parcourt un fluide ou une matière quelconque dans l'économie animale. Voies biliaires. Voies urinaires. Voies digestives. Voies lacrymales. Les poissons n'ont pas de voies lacrymales, mais l'homme, les mammifères, les oiseaux et beaucoup de reptiles en sont fournis.

— Dans un sens analogue. Lorsque les premiers services sont passés, que le vin ordinaire a préparé les *voies*, les vins fins ouvrent les cœurs à la confiance, à l'hilarité. (Brill.-Sav.)

— *Voies de la génération.* Ensemble de la génération dans les animaux. Chez le mâle, les voies de la génération, dans les espèces les plus composées, offrent successivement les *testicules*, l'*épididyme*, le *canal déférent*, les *vésicules spermatiques*, les *vésicules accessoires*, les *canaux éjaculateurs*, les *follicules prostatiques*, leurs *conduits* et le *canal de l'urètre*, renfermé dans la verge. Dans la femelle, elles sont formées par les *ovaires*, les *trompes*, l'*utérus*, le *vagin*. ‖ *Premières voies*, les voies digestives qui comprennent tout le canal alimentaire. ‖ *Secondes voies.* Ensemble des vaisseaux chylifères, et même des vaisseaux sanguins.

— Chim. Manière de faire quelques opérations. ‖ *Voie sèche.* Celle qui consiste à soumettre les substances à l'action du feu. ‖ *Voie humide.* Celle qui consiste à les traiter par des dissolvants liquides. La sensation du goût est une opération chimique qui se fait par *voie* humide. (Brill.-Savar.)

— Financ. *Voie et moyens.* Les ressources dont on peut disposer pour l'exécution d'un projet.

— Hist. anc. *Les neuf voies.* Nom d'un territoire sur lequel Xerxès fit ensevelir vivants neuf jeunes Thraces des deux sexes, en l'honneur du dieu que les Perses croyaient être sous terre.

— Hist. or. *Voie de Dieu.* Nom donné par les musulmans, à la guerre contre les infidèles.

— Jurispr. *Voies de droit.* Recours à la justice, suivant les formes légales. ‖ *Voies de fait.* Les actes de violence, les mauvais traitements, les coups donnés à quelqu'un. ‖ *Voie de fait.* Tout acte par lequel on s'empare violemment d'une chose sur laquelle on n'a point de droit reconnu.

— Mar. *Voie d'eau.* Ouverture accidentelle faite dans la partie submergée d'un bâtiment et par laquelle l'eau pénètre dans son intérieur. Les voies d'eau produites par les boulets de l'ennemi, dans un combat, se bouchent provisoirement au moyen de tampons.

— Mystic. *Voies intérieures.* Moyens de parvenir à la perfection.

— Techn. Ouverture que fait la scie dans un morceau de bois. ‖ *Donner une voie de chardon à une étoffe.* La brosser avec des chardons pour en tirer le poil. ‖ *Voie de calandre.* Se dit de huit tours que l'étoffe passe sous la calandre.

— Syn. comp. VOIE. MOYEN. V. MOYEN.

VOIE. s. f. Métrol. Mesure de volume de l'ancien système, employée pour mesurer le bois de chauffage. La voie vaut 56 pieds cubes ou 1,9195 stère; deux voies font une corde. Depuis l'établissement du système métrique, la corde et la voie ont été remplacées par le stère. Ce dernier mot s'emploie cependant encore vulgairement pour Charretée, mesure qui contient environ une charretée. Une voie de bois. Une voie de pierre. Une voie de sable. Une voie de plâtre.

— *Voie de charbon.* Sachée de charbon telle qu'un homme peut la porter. ‖ *Voie d'eau.* Les deux seaux d'eau que porte un homme.

VOIGTLAND. (littér. *terre des avoyers*). Géogr. Contrée saxonne, ainsi nommée parce qu'à partir du XIe siècle elle fut gouvernée par des avoyers impériaux appartenant à la famille dont sont issus les princes et les comtes de Reuss d'aujourd'hui.

VOILÀ. (par contract. de *vois là*). Préposition dont la signification est analogue à celle de *voici*, mais qui sert principalement à marquer une chose un peu éloignée de celui qui parle. Voici des cerises, voilà des prunes. Le voilà, cet homme si dangereux.

— Se dit aussi des choses qui sont seulement exprimées par le discours. Dans ce cas, il se rapporte toujours à ce qui vient d'être dit, expliqué, détaillé; tandis que *voici* se rapporte à [illegible] son déjeuner de tous les jours. Voilà ce qui en est résulté. Voilà sa preuve. Voilà ses arguments. La soif de l'or, *voilà* le principe des crimes et des malheurs. (Flor.)

— Sert à marquer un état prochain ou actuel, une action qui a lieu présentement. Voilà qui est fait. Voilà qui va bien. Voilà qui est bon. Quel jeu tumultueux commencez-vous, folâtres zéphyrs? les *voilà* qui courent l'un après l'autre, et se roulent sur le gazon. (Gessner.)

— Molière a dit, Le *voilà* que j'ai amené avec moi.

— Fam. Sert à marquer ce qu'une chose a d'inopiné, de subit. Comme nous nous promenions, *voilà* qu'une pluie, qu'une ondée survint. *Voilà* qu'au fond d'un bois se présente une mère. (Del.)

— *Ne voilà-t-il pas!* Sorte d'exclamation de surprise. Ne voilà-t-il pas de quoi me surprendre! Ne voilà-t-il pas de quoi se faire chanter!

— *Voilà*, de même que *voici*, se construit avec des verbes. Et *voilà* couronner toutes tes perfidies. (Mol.) Puisque c'est un devoir, vous y pouvez compter. — *Voilà* parler en fille raisonnable. (Lamotte-Houdard.)

VOILABLE. adj. des 2 g. Qui peut être, qui doit être voilé.

VOILE. s. m. Pièce de toile ou d'étoffe destinée à cacher quelque chose. Voile épais. Voile clair. Voile discret, pudique, virginal, secret, flottant, sacré, officieux. Voile de mousseline, de gaze, de tulle. Mettre un voile sur des dragées. Couvrir d'un voile. Si vous obtenez en vain des succès, de grandes louanges, de quoi jouirez-vous enfin? Un *voile* plus soigneusement orné couvrira votre tombe. (Senèque.)

A sa compagne enfin s'unit un seul époux,
Et sous les *voiles* saints du modeste Hymenée,
Ils dérobent tous deux leur couche fortunée. (Deperey.)

Ici le lin roulé sur un fuseau rapide
Prépare un *voile* simple à la beauté timide.
(Esménard.)

— Fig. *Avoir un voile devant les yeux.* Se dit lorsque les préjugés, les préventions, l'amour, la haine, ou quelque autre passion nous empêchent de voir les choses comme elles sont.

— Partie du vêtement des femmes dont elles se couvrent le visage. Voile noir. Voile blanc. Mettre un voile. Se couvrir d'un voile. Pourquoi peint-on toujours la Justice avec une épée et une balance? Je voudrais quelquefois lui mettre un *voile*. Il est souvent de la justice de ne pas faire justice. (Le pr. de Ligne.)

— Fig. Se dit quelquefois des vêtements en général. Chaque *voile* qui tombe offre un charme de plus. (Baour-Lorm.) Les *voiles* déployés vont couvrir leurs appas. (St-Lamb.)

— Couverture de tête que portent les religieuses. Bénir le voile. Les ennuis de son front se cachent sous un bandeau de lin; et le *voile* mystérieux, double symbole de la virginité et de la religion, accompagne sa tête dépouillée. (Chateaub.) ‖ *Prendre le voile.* Etre reçue au noviciat, se faire religieuse.

— Par extens. Etoffe avec laquelle on fait le voile des religieuses, et qu'on emploie à divers usages. Habit de voile. Doublure de voile.

— Liturg. Morceau d'étoffe qui couvre le calice.

— Grand rideau. On met quelquefois un grand voile dans les cathédrales pour séparer le sanctuaire du reste du chœur.

— Fig. Le fruit annoncé n'est encore qu'un germe imperceptible enveloppé dans des *voiles* de pourpre. (Deleuze.)

— Obscurité que répand la nuit ou les nuages. La nuit d'un *voile* obscur couvrait encor les airs. (J.-B. Rouss.) Le globe s'est couvert d'un *voile* ténébreux. (Dulard.) Les *voiles* de la nuit commençaient à se déployer dans les airs. (Barth.) Des brouillards épais et fréquents jettent un *voile* obscur sur ces hideuses campagnes. (Rayn.)

La nuit vient à grands pas, et de son char d'ébène
Jette un *voile* léger que l'œil perce sans peine.
(St-Lambert.)

— Dans un sens analogue. Un *voile* d'eau unit les nuages à la *terre*. (Chateaub.)

Le jour du crépuscule et du globe argenté
Sous le *voile* des eaux déclinait sa beauté. (St-Lam.)

— Fig. dans un sens moral. Prétexte, apparence, excuse. Voile ingénieux, spécieux, emprunté, énigmatique. Le voile du mystère. Le voile de l'erreur. Le voile de l'ignorance. Le *voile* enchanteur d'aimables fictions. (Gilbert.) Quel mystère est caché sous ces *voiles* aimables? (Chénier.) La fable est le *voile* de la vérité; l'erreur en est le fantôme. (Boiste.) L'usage du monde s'est couvert du *voile* de la platitude. (***) La religion se dépouille peu à peu des *voiles* dont l'ignorance l'environne, et à chaque *voile* qu'elle rejette, Dieu se rend invisible. (A. Mart.) Le *voile* de la mort se répand sur sa vie. (Volt.)

Ces préjugés honteux que le vulgaire encense
Etendaient sur nos yeux les *voiles* de l'erreur.
(Vernes.)

Cette austère vertu dont se parait l'ingrat
Ne servait que de *voile* au plus noir attentat.
(Crébillon.)

Un *voile* d'amitié vous trompa l'un et l'autre,
Et mon amour devint le confident du vôtre. (Rac.)

— Fig. Ce qui nous dérobe la connaissance d'une chose. Soulevons le voile qui nous cache notre naissance. Soulevons le voile qui nous cache toutes les merveilles de la nature. Les grâces et la beauté ne sont trop souvent qu'un [illegible] une âme froide, même atroce. (Boiste.) Le *voile* qui enveloppe l'avenir n'est pas un des moindres bienfaits de la Providence. (Mlle Bellamy.) Souvenez-vous que la nature est couverte d'un *voile* d'airain, que les efforts réunis de tous les hommes et de tous les siècles ne pouvaient soulever l'extrémité de cette enveloppe. (Berth.)

— Fig. Un *voile* sombre de tristesse et de consternation a couvert son visage. (J.-J. Rouss.)

— Anat. *Voile du palais.* Espèce de cloison musculo-membraneuse à peu près quadrilatère, dont le bord supérieur est fixé au bord de la voûte palatine, et dont l'inférieur, libre et flottant au-dessus de la base de la langue, présente dans sa partie moyenne un prolongement appelé la *luette*. Ses bords latéraux se continuent avec la langue et le pharynx par deux replis de chaque côté, que l'on nomme ses piliers. Le voile du palais est tapissé sur sa surface antérieure par une portion de la membrane muqueuse palatine, et sur la postérieure par la pituitaire.

— *Voile médullaire supérieur.* Nom donné à la valvule de Vieussens. ‖ *Voile médullaire inférieur.* Bandelette médullaire qui fait concour-

niquer le cervelet avec les tubercules quadrijumeaux et avec la moelle épinière.

— Musiq. instrum. Pièce d'étoffe que l'on jette sur les peaux des timballes, pour en intercepter les vibrations et diminuer ainsi la sonorité de l'instrument.

VOILE. s. m. Bot. Membrane très-mince qui, dans la jeunesse, unit les bords du chapeau des champignons avec le stipe, et se déchire par l'effet de la croissance, en laissant quelquefois des lambeaux ou des franges pendantes.

VOILE. s. f. Mar. Surface d'un tissu qui se déploie sur un mât pour recevoir le souffle du vent et imprimer à un navire son mouvement sur la mer ou sur l'eau. L'usage de la voile, postérieur à celui de la rame, est très-ancien; il se trouve chez les sauvages les plus inconnus, lesquels n'ont pu en recevoir l'idée que par les inspirations du besoin. Voile longue, large, petite, grande. Voile carrée. Voile latine. Voile triangulaire. Voile trapézoïde. Chaque bâtiment sur les mers des différents pays, sur les eaux des différents fleuves, a ses *voiles* appropriées aux circonstances atmosphériques et accidentelles de localité; chez tel peuple navigateur, les *voiles* sont en toile de chanvre, chez les Indiens elles sont en coton, chez les Chinois elles sont faites avec des joncs; les insulaires de la mer du Sud les font en écorce d'arbre et en paille. (J. Lecomte.) La petite barque qu'une seule *voile* peut faire glisser sur l'eau, a été le point de départ du superbe édifice en toile qui devient nécessaire à l'impulsion d'un grand navire. (Id.) Le flottant appareil des *voiles* et des mâts. (Del.)

Sur le rivage, en ses replis flottants,
Déjà ma *voile* emprisonnait les vents. (Malfil.)

Et les *voiles*, des vents appelant les haleines,
Tournent sur les longs bras de leurs longues antennes. (Delille.)

— *Voile d'eau.* Voile attachée assez bas pour traîner dans l'eau.

— *Mettre à la voile* ou *sous voile.* Déployer les voiles au moment de commencer une navigation. ‖ *Faire voile.* Naviguer. ‖ *Faire force de voiles, forcer de voiles, mettre toutes les voiles dehors.* Déployer toutes les voiles pour faire plus grande diligence. ‖ *Régler ses voiles.* Proportionner ses voiles au vent. ‖ *Être fin de voile.* Se dit d'un navire bon voilier.

— Fig. et fam. *Mettre toutes les voiles au vent; aller à voiles et à rames.* Faire tous ses efforts, mettre tout en œuvre pour réussir. Un nouveau venu excitait l'admiration: le bel esprit mit toutes les *voiles*. (Marm.)

— Fig. et fam. *A pleines voiles.* De tout son cœur. On lui a proposé cette affaire, il y a donné à pleines voiles. Il le souhaitait pour l'honneur du fils, afin de pouvoir l'estimer à pleines *voiles*. (Mme de Sév.)

— Fig. et fam. *Caler la voile dans quelque affaire.* Se relâcher de ses prétentions, se radoucir, parler avec moins de hauteur.

— Prov. *Il faut tendre voile selon le vent.* Il faut agir selon les circonstances.

— Par extens. S'emploie pour Vaisseau, navire. Une escadre de quinze voiles. Apercevoir une voile à l'horizon. Si vous voulez partir la *voile* est préparée. (Rac.)

— Actinoz. Syn. de Vellèle.

— Conchyl. *Voile déployée, roulée.* Espèces de coquilles du genre trombe.

— Moll. *Voile latine.* V. VOILIER.

— Navig. Train de bois de construction sur la Meuse.

VOILÉ, ÉE. part. pass. du v. Voiler. S'empl. adjectiv. Qui est couvert d'un voile. Tout à coup j'entendis le murmure d'un vêtement sur l'herbe, et une femme à demi *voilée* vint s'asseoir à mes côtés. (Chateaub.)

— Qui a pris le voile. Religieuse voilée.

— Qui est obscurci, qui est couvert. Le soleil est voilé d'un nuage.

Le soleil est *voilé*, mais son disque invisible,
Porte un jour tendre et doux sur le monde paisible.
(St-Lambert.)

— Qui est caché, couvert. Sa naissance est voilée d'un grand mystère. Il y a des vices qui ne peuvent être *voilés* du manteau de l'hypocrisie. (Boiste.) [illegible] *voilée*, ses beautés naturelles sont toutes mélancoliques. (Mme de Staël.)

— *Voix voilée* ou *un peu voilée.* Voix qui par quelque disposition de l'organe n'a qu'une partie de son timbre et de son éclat.

— Manuf. *Porcelaine voilée.* Celle dont la blancheur est ternie par la flamme ou par toute autre cause.

— Mar. Se dit d'un bâtiment par rapport à sa voilure et à la forme de ses voiles. Bâtiment bien voilé, mal voilé. Navire, vaisseau voilé en brick, en goëlette.

— Bot. Se dit du fruit, quand le calice, sans adhérer à l'ovaire, persiste autour de lui d'une manière lâche, et n'entoure le fruit qu'en partie.

VOILER. v. a. 1re conj. (rad. *voile*, s. m.). Couvrir d'un voile. Voiler sa figure, son visage. Voiler des tableaux.

— Dérober la vue de quelque chose, en le couvrant comme ferait un voile. Le brouillard du matin voilait encore les collines. Les nuages voilaient la lune, voilaient le soleil.

Mais dès que la nuit sombre eut *voilé* l'Italie,
[illegible]
(F. [illegible])

— Fig. Voiler ses desseins. Voiler son amour. L'excès de l'amour-propre *voile* l'esprit, et dévoile la sottise. (Mme de Somery.) Le temps *voile* et dévoile tout. (Imbert.) L'Italie humiliée semble s'efforcer de *voiler* sous un manteau de fleurs la mutilation des monuments de sa gloire passée. (De Forbin.) La nature nous *voile* la Divinité, afin que nous en puissions supporter les approches. (B. de St-P.) Ils ont dérangé le bandeau qui *voilait* la profondeur de leur ambition. (Rayn.) Il n'y a que le désir de la passion qui puisse me *voiler* l'horreur de ma situation présente. (J.-J. Rouss.)

— SE VOILER. v. pron. Être voilé.

— Se couvrir d'un voile. Mettre son voile. Les femmes se voilent dans ce pays.

— Se couvrir d'un nuage. Quelquefois le ciel se *voile* de nuages. (Rayn.)

— Fig. Se couvrir d'une apparence. Se voiler du bandeau de l'amour, du manteau de la religion. Les amants se *voilent* toujours des plus séduisantes apparences; la possession détruit cette enveloppe trompeuse, et découvre souvent une hideuse réalité. (Boiste.)

— Se dit du bois qui se courbe, se déjette, par l'effet de la sécheresse ou de l'humidité.

— Techn. Une feuille de métal se *voile* lorsque, par suite des efforts auxquels elle est soumise, elle perd la forme qu'elle devait avoir, et qu'au lieu, par exemple, de présenter une surface plane ou d'une courbe légère et continue, elle devient fortement convexe ou concave, sans régularité. Les chaudières en tôle de fer sont sujettes à se *voiler* sous l'influence d'efforts trop considérables ou inégaux entre eux. (Tourneux.)

— Syn. com. VOILER. DÉGUISER. PALLIER. V. PALLIER.

VOILER. v. a. 1re conj. (rad. *voile*, s. f.). Mar. Garnir un bâtiment de ses voiles.

VOILERIE. s. f. Mar. Atelier dans lequel on confectionne les voiles de toute sorte pour le service de la flotte.

VOILETTE. s. f. (dimin. de *voile*). Petite voile latine.

VOILETTE. s. f. (rad. *voile*, s. m.). Cost. Espèce de petit voile que les femmes portent sur leur chapeau.

VOILEUR. s. m. Navig. Marinier qui conduit le train de bois appelé *voile*.

VOILIER. s. m. Tout ouvrier qui confectionne les voiles des vaisseaux. On embarque toujours à bord de chaque bâtiment de guerre, pour l'entretien et la réparation des voiles, un nombre de voiliers proportionné à la grandeur du bâtiment.

— Se dit aussi d'un bâtiment qui marche bien ou mal, qui évolue bien ou mal sous voiles. Ce bâtiment est bon voilier, est fin voilier. Il est mauvais voilier.

VOILIER. s. m. Ichthyol. V. ISTIOPHORE et [illegible]CANTHORE.

— Moll. Poulpe parasite des argonautes, ainsi nommé parce qu'on admet qu'il peut voguer dans sa coquille, servant de bateau, à l'aide de ses bras palmés ou des bords de son manteau, servant de voile.

— Ornith. Nom donné aux oiseaux dont le vol est étendu. Les martinets sont de bons voiliers. ‖ *Grands voiliers.* Les oiseaux de haute mer, tels que les albatros et les pétrels.

VOILIÈRE. s. f. Géom. Courbe que forme une voile enflée par le vent.

— adj. Ornith. *Ailes voilières.* Ailes épaisses, massives, arquées, non tout à fait tendues dans le vol, ayant leurs cinq premières pennes de longueur inégale et échancrées depuis le milieu jusqu'à l'extrémité, qui, bien que la plus importante pour le vol, forme une surface interrompue.

VOILURE. s. f. Mar. collect. Ensemble des voiles nécessaires à un navire. Voilure du mât de misaine, du grand mât et du mât d'artimon. Voilure réglée. Avoir une petite, une grande voilure.

— Quantité de voiles que porte un bâtiment, par rapport au vent qu'il a et à la route qu'il veut faire. Être sous une petite, sous une grande voilure. ‖ *Régler la voilure sur le* [illegible] au vent qui souffle.

— *Avoir la voilure d'un brick, d'une goëlette, d'un cutter.* Être voilé en brick, en goëlette.

— Techn. État d'une feuille de métal qui s'est voilée.

VOIR. v. a. 3e conj. (du lat. *videre*). *Je vois, tu vois, il voit, nous voyons, vous voyez, ils voient. Je voyais, nous voyions, vous voyiez. Je vis. J'ai vu. Je verrai. Je verrais. Vois, voyons, voyez. Que je voie, que nous voyions. Que je visse. Voyant.* Apercevoir, distinguer; recevoir l'image des objets par l'organe de la vue. Voir un objet. Voir le jour. Voir la lune. Ne pas voir les choses qui sont sous ses yeux. Ils s'[illegible] [illegible] et me demandèrent mes armes. (Chateaub.) J'ai vu dans les tempêtes les couleurs de l'arc-en-ciel sur la crête des flots. (B. de St-P.) Je vois tout ce qui se passe dans la prairie, et je ne suis vu de personne. (X. de Maistre.) Tu n'as jamais vu de fourbe si hypocrite, quoique tu aies demeuré à l'archevêché. (Le Sage.) Nous avons vu de ces nids sur un groseillier dans un jardin. (Buff.)

Phyllis, depuis deux ans, cause mon martyre,
Je l'aimais dès le jour où je vis ses yeux bleus.
(P[illegible].)

Depuis deux ans entiers, chaque jour je la *vois*
Et crois toujours la *voir* pour la première fois. (Rac.)

— Pour donner plus de force au discours, on dit, Voir une chose de ses yeux, de ses propres yeux.

Je ne vous dirai point, reprit l'autre, comment;
Mais enfin, je l'ai *vu*, *vu* de mes yeux, vous dis-je.
(La Fontaine.)

Je l'ai *vu*, dis-je, *vu*, de mes propres yeux *vu*,
Ce qu'on appelle *vu*. (Molière.)

— Se dit souvent par rapport à l'action, à l'état d'une personne ou d'une chose. C'est un homme que j'ai vu très-riche. La maison que j'ai vu abattre, que j'ai vue s'écrouler. Je le vois qui vient. N'aimer pas à voir les gens tristes. Nous *voyons* tous les jours les enfants différer essentiellement de leurs pères. (B. de St-P.) On ne ferre point les chevaux à l'île de Bourbon; je les ai *vus* courir comme des chèvres dans les rochers dont cette île est couverte. (Id.) Il expose ses principes avec tant de clarté, et les développe avec tant de force, qu'on a *vu* des étrangers l'écouter, et sur-le-champ abandonner tout pour le suivre. (Barth.) Cet homme qu'on a *vu* fuir les dignités, sollicite avec ardeur celle d'aumônier royal pour devenir leur consolateur et leur père. (L'abbé de Beauvau.) On a *vu* cet animal, en une seule nuit, faire un trou dans une des planches de sa loge, assez grand pour y passer la tête. (Buffon.) Ils ne vous ont jamais *vu*, et cependant ils pleurent de joie en vous *voyant* sauvé du désert. (Chateaub.)

Dans l'Église souvent je l'ai *vu* près d'entrer,
J'ai vu les malheureux en foule l'entourer,
Il ressemblait au Dieu dont il était le prêtre.
(La Harpe.)

— Fam. L'esprit plein de cette pensée, j'allais par la ville sans savoir trop comment m'y prendre; mais j'allais, quand je me *vois* venir au-devant une femme jeune encore, et riche. (P.-L. Courier.)

— *Cet homme a vu la mort de près.* Il a été sur le point de mourir.

— *Voir quelqu'un de bon œil, de mauvais œil.* Avoir à l'égard d'une personne des dispositions favorables ou défavorables, être bien aise ou fâché de la voir. ‖ Dans le même sens, *Voir une chose de bon œil, de mauvais œil.*

— *Cette hauteur voit la place, le rempart de la place.* Se dit pour De cette hauteur on voit la place, le rempart de la place.

— Être témoin, être le théâtre de. Cette mer a vu bien des naufrages. Cette plaine a vu bien des combats. Venise n'avait jamais *vu* pareille chose. (J.-J. Rouss.)

Paris n'a jamais vu de transports si divers,
Tant de feux d'artifice, et tant de mauvais vers.
(Voltaire.)

Tous les échos des monts ont dit sa renommée,
Tous les fleuves ont vu sa vagabonde armée.
(De Gay.)

— Dans un sens analogue, il se dit en parlant des personnes. J'ai vu ces maux, et je n'ai pas vingt ans. (Volt.) Heureux ceux qui n'ont point vu la fumée des fêtes de l'étranger, et qui ne se sont assis qu'aux festins de leurs pères! (Chateaub.) Combien d'animaux sont fixés au sol qui les a vu naître. (Richer.)

J'ai vu son repentir, je l'ai vu plein d'alarmes
Tomber à mes genoux, arrosés de ses larmes.
(D[illegible].)

— Fam. Qui ne l'a pas vu n'a rien vu. Se dit par exagération, pour louer extrêmement une chose.

— *J'ai vu l'heure que, j'ai vu le moment que.* Peu s'en est fallu que, il ne s'en est rien fallu que.

— *J'ai vu le temps que l'on faisait...* Dans un temps dont j'ai été témoin, on faisait...

— *Aller voir quelqu'un.* Aller chez lui pour lui rendre visite, pour lui rendre ses devoirs, pour l'entretenir, etc. Je suis allé le voir ce matin. J'irai vous voir à deux heures.

— *Voir ses juges.* Aller les solliciter chez eux.

— Prendre soin d'une personne pendant sa maladie, donner des soins à une personne, au fig. et au moral. C'est ce médecin qui voit un tel. C'est ce confesseur qui voit cette jeune personne. Je lui parlai des malades que j'avais vus, et lui remis entre les mains huit pièces. (Le Sage.)

— *Voir venir quelqu'un.* Démêler, découvrir, connaître aux [illegible] d'une personne, [illegible] voir venir de loin.

— Attendre qu'une personne fasse les premières démarches, pour régler sur cela les siennes, et voir quelle conduite on doit tenir.

— On dit aussi absol., voir venir. Il faut attendre et voir venir.

— Fam. comme par défi. Je voudrais bien voir cela. Fais cela, et tu verras ce qu'il t'en coûtera. Je voudrais bien voir qu'il osât vous battre.

— Dans un sens analogue. Je voudrais bien vous voir à ma place.

— Iron. Il ferait beau vous voir faire de ces extravagances, il ferait beau vous voir.

— Poét. *Voir le jour.* Naître, être vivant. C'est là, c'est dans cette île [illegible] qu'il a vu le jour.

— *N'être pas digne de voir le jour.* Être indigne de vivre; se dit d'un homme lorsqu'il a fait une action infâme.

— *Voir le jour.* Se dit aussi des ouvrages, des livres, et signifie, Être publié, paraître. Cet ouvrage ne verra pas le jour, n'a pas vu le jour.

— *Voir en songe.* Imaginer en dormant, croire voir en dormant. Cet [illegible] Astyage commande de [illegible]

— *Voir que.* Par ellipse pour *voir à ce que.* Je vous conjure de voir que cet argent soit employé selon sa destination. (J.-J. Rouss.)

— Express. prov. *Je lui ferai voir que son cheval n'est qu'une bête.* Je lui prouverai qu'il ne sait ce qu'il dit.

— Connaître par l'intelligence. Dieu voit le fond des cœurs. Dieu voit toutes choses. Les bienheureux voient Dieu dans toute sa majesté.

— Dans un sens analogue. Dans la ruine de Jérusalem, les prophètes hébreux *voyaient* sa renaissance. (E. Quinet.)

— Reconnaître. Dans leurs persécuteurs ils n'ont vu que leurs pères. (Del.)

Je sais combien je dois à ces heureux secours ;
La mort m'avait ravi les auteurs de mes jours ;
Mais lui, voyant en moi la fille de son frère,
Me tient lieu, chère Élise, et de père et de mère.
(Racine.)

— *Faire voir.* Montrer, faire connaître. Faire voir son bras, sa jambe, ses blessures. Je vous ferai voir toutes les curiosités de mon cabinet.

— Fig. Mettre en évidence. Faire voir le monde. Ces bagatelles font au moins voir que les agréments de l'esprit faisaient un des plaisirs de sa cour. (Volt.) L'analyse ne nous donne des idées exactes qu'autant qu'elle ne nous fait voir dans les choses que ce qu'on y voit. (Condill.)

Dans ce récit je prétends faire voir
D'un certain sot la remontrance vaine.
(La Font.)

— Par anal. *Laissez voir.* Laissez-moi voir ce tableau, ces bijoux. Il ne laisse rien voir de ce qu'il a dans le cœur.

— Donner à connaître. Il m'a laissé voir qu'il ne serait pas éloigné de faire telle chose.

— Prov. *Je lui ferai bien voir à qui il se frotte, à qui il s'adresse, à qui il a affaire.* Je lui ferai bien connaître, je lui apprendrai bien.....

— Juger. Considérer sous tel ou tel aspect, sous tel ou tel point de vue. Je vois cela sous un autre point. Chacun a sa manière de voir les choses. Voir tout de travers. Je vois ce qu'il me reste à faire. Elle voyait le monde, non tel qu'il est, mais tel qu'il devrait être. (Mme Cholet.) La vraie philosophie est de voir les choses telles qu'elles sont. (Volt.)

— Vivre. La mouche éphémère ne voit point deux aurores. (B. de St-P.)

— Les poètes retranchent l's à la première personne du présent, quand la rime les y force.

Non, non, Britannicus s'abandonne à ma foi,
Par son ordre, seigneur, il veut que je vous voi.
(Racine.)

— Neutral. Voir clair. Voir trouble. Voir bien, mal. Voir de très-près. Voir de très-loin. N'y voir goutte.

Tristes, assis sur le banc qui s'appuie à son mur,
Le vieux prêtre se courbe, et, n'y voyant qu'à peine,
A ce jour [illegible] (V. Hugo.)

— Fig. *Voir de loin, voir bien loin.* Avoir beaucoup de pénétration, de prévoyance. Je vois de loin et j'attends de même. (La Font.)

— Prov. et fig. *Il ne voit pas plus loin que son nez, que le bout de son nez.* Avoir peu de lumières, peu de prévoyance.

— Avoir vue. Cette maison voit sur un jardin, voit sur une rue.

[illegible]

voyant dans une situation aussi brillante, je l'ai suppliée de vous envoyer quelques secours. (B. de St-P.) Mais Oreste, se *voyant* à la tête d'une armée, la tourna contre Napos lui-même, qui prit la fuite et qui renonça ainsi à sa dignité. (Anquet.) Ils se sont vus obligés de se disperser de lieux en lieux. (Volt.) Il s'était vu réduit à la nécessité de travailler aux mines de cuivre, pour vivre et pour se cacher. (Id.) Le prieur était possesseur tranquille de sa maîtresse, et, se *voyant* à l'abri du soupçon, il s'abandonnait à ses passions en pleine sécurité. (G. Lewis.)

— Syn. comp. voir, apercevoir. V. apercevoir.

VOIRE. adj. (du lat. *vere,* vraiment). S'est dit pour Vraiment, même, certes. Que fais-tu, que tu ne prépares tantôt à souper? *Voire* fit-elle, tout est prêt. (P.-L. Courier.)

Comme ces courtisans, qui, s'en faisant accroire,
N'ont point d'autre vertu, sinon de dire : *Voire.*
(Regnier.)

Chapitres, non de rats, mais chapitres de moines,
Voire chapitres de chanoines. (La Font.)

VOIREMENT. adv. (de l'ital. *veramente*). S'est dit pour À la vérité. Il y a *voirement* quelques articles qui semblent n'avoir plus aucun usage. (St François de Sales.)

VOIRIE. s. f. (de la basse latin. *voaria, vearia;* fait de *via,* voie). Charge de voyer.

— Partie de l'administration publique qui a pour objet l'établissement, la conservation, l'entretien et l'alignement de toutes les voies publiques.

— La voirie admet deux divisions distinctes. La première, sous le nom de *grande voirie,* embrasse toutes les communications d'un intérêt général, les routes royales et départementales, les chemins de fer, les fleuves et rivières navigables ou flottables. La seconde, nommée *petite voirie,* embrasse toutes les communications d'un intérêt local, les chemins vicinaux, les cours d'eau non navigables ni flottables. ‖ La voirie se distingue aussi en *voirie urbaine* et en *voirie rurale,* selon qu'elle a pour objet les villes ou les campagnes.

— Lieu où l'on dépose les débris d'animaux, les vidanges et autres immondices de toute nature qui encombrent les grandes villes. Les voiries, ordinairement situées en dehors des villes, ont été fort anciennement, du moins à Paris, soumises à des ordonnances de police. Les partis dressent des statues à des traîtres, à des scélérats, et jettent à la voirie les corps des héros, des grands hommes. (Boiste.)

— Féod. Charge héréditaire de certains fonctionnaires qui devaient veiller à la sûreté des routes.

VOIRON. Géogr. Ch.-lieu de cant., arr. de Grenoble (Isère) ; 7,000 hab.

VOISENON (Claude-Henri Fusée, abbé de). Poète français, né au château de Voisenon, aux environs de Melun, en 1708, mort en 1775.

VOISER. v. n. 1re conj. (rad. *voix*). S'est dit pour Parler.

VOISIN, INE. adj. Qui est proche, qui est auprès, qui demeure auprès. Les lieux voisins. La maison voisine. Les terres voisines. Les [illegible]

[illegible]

VOISIN (Catherine Deshayes, dite LA). Devineresse, était d'abord accoucheuse à Paris, et se mit pour s'enrichir à faire le métier de sorcière. Elle fut compromise dans l'affaire de la Brinvilliers, et fut accusée d'avoir débité clandestinement des poisons. Condamnée par la chambre ardente, elle fut brûlée en place de Grève en 1680.

VOISINAGE. s. m. Collect. Les Voisins. Être bien avec le voisinage. Il est aimé de tout son voisinage. Il s'en prit au voisinage. Le bruit s'en répandit par tout le *voisinage.* (La Font.)

— Lieux voisins. Le voisinage fut brûlé par un terrible incendie. La grêle a désolé tout le voisinage. C'était assez pour tenir les peuples dans le devoir que de leur montrer seulement dans le *voisinage* cette milice invincible. (Boss.)

— Proximité d'un lieu à l'égard d'un autre. Le voisinage de la forêt, de la mer. Les maisons du voisinage des montagnes. L'industrie renaît avec la liberté, par le *voisinage* des ports de mer. (B. de St.-P.)

— Dans un sens analogue, se dit des personnes. Nous interdisons qu'on se place dans le *voisinage* du jury. (***)

VOISINAL, ALE. adj. Qui a rapport, qui appartient au voisinage. ‖ *Chemin voisinal.* Chemin de traverse. ‖ C'est un vieux mot qui a été remplacé par vicinal. V. vicinal.

VOISINANCE, s. f. S'est dit pour Voisinage.

VOISINER. v. n. 1re conj. (rad. *voisin*). Visiter familièrement ses voisins. Se plaire à voisiner. Être toujours à voisiner. Fam.

— Prov. *Il n'est voisin qui ne voisine.* On fréquente ordinairement ses voisins.

VOITEUX. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Lons-le-Saulnier (Jura) ; 1,100 hab.

VOITIE. s. f. (pr. *voi-ci*). Bot. Genre de plantes cryptogames, de la famille des mousses, comprenant deux grandes espèces d'un bel aspect, fermes, croissant en touffes et en gazons. On les trouve à terre ou sur les bouses de vaches, sur les montagnes élevées et dans les régions les plus froides en Europe et en Amérique. La voitie des neiges. La voitie hyperborée.

VOITURABLE. adj. des 2 g. Néol. Qui peut être voituré. Ces objets sont trop fragiles, ils ne sont pas voiturables.

VOITURANT. part. prés. du v. Voiturer. Qui voiture. Il est invar. Des routiers voiturant des marchandises par eau, par terre, par mer.

VOITURANT, ANTE. adj. Qui a pour objet le transport des marchandises. Depuis que les tarifs ont été fixés, il s'est opéré une véritable révolution dans l'industrie *voiturante* à Paris. (Débats.) Omiss. des diction.

VOITURE. s. f. Ce qui sert au transport des personnes, des marchandises, etc. Voiture par eau. Voiture par mer.

— Particul. Nom générique de toute espèce de caisse ou de plate-forme destinée à recevoir des hommes, des animaux ou des marchandises, et montée sur des roues qui facilitent son mouvement de translation. Voiture douce, rude, facile. Voiture suspendue. Voiture à deux roues, à quatre roues. Voiture particulière. Voiture publique. Voiture d'occasion. Monter en voiture. Descendre de voiture. Voiture de place. Voiture de remise. Les différentes dispositions des voitures exercent de l'influence sur la force du tirage. Quel que soit leur usage pour l'agriculture, le commerce, le service militaire ou le luxe, les voitures sont à deux ou quatre roues. Cependant, dans les chemins de fer il y a des locomotives à six roues et même à huit. Ce ne fut rien moins une excursion que fit le baronnet en *voiture* à six chevaux. (Defauconpret.)

Le cheval d'une voiture à foin
Vit son char embourbé. (La Fontaine.)

— Ce qui est transporté par une voiture. Voiture complète. Avoir voiture. N'avoir que demi-voiture.

— Ce que contient une voiture. Acheter une voiture de charbon, une voiture de bois. Une voiture de vin, de sucre.

— Prix, transport des marchandises, des hardes, des personnes. Payer la voiture des marchandises. Avoir tant par chaque voiture.

[illegible] dication des choses dont un voiturier est chargé, et d'après laquelle il doit en rendre compte pour recevoir son salaire.

— Prov., fig. et par plais. *Adieu la voiture.* Se dit lorsqu'on voit quelque chose qui va tomber. ‖ *Cet homme est venu par la voiture des cordeliers.* Il est venu à pied.

[illegible]

Transporter par voiture. Voiturer des denrées, des marchandises. Ce sera donc une nécessité d'entretenir un grand nombre de chevaux pour *voiturer* les marchandises de la campagne dans les villes, et de province en province. (Condil.)

— Absol. Voiturer par eau. Voiturer par terre, par charroi.

— Fam. Mener quelqu'un dans sa voiture. Voiturez-moi jusque-là.

— Par extens. Transporter. Voiturer des objets. Nous vous *voiturerons* par l'air en Amérique. (La Font.)

— Dans un sens encore plus étendu. Le vent alizé du sud-est se ralentit. Les nuages qu'il *voiture* dans le ciel à des distances égales comme son souffle, devinrent plus rares. (B. de St.-P.) Les vents *voiturent* les brumes dans le sein des continents, et les roulent autour des pics des montagnes qui les attirent. (Id.)

— Dans le langage des précieuses. *Voiturer les commodités de la conversation.* Approcher un fauteuil. Vite, *voiturez*-nous ici les commodités de la conversation. (Mol.)

— se voiturer. v. pron. Être voituré. Ces marchandises se voiturent ordinairement par eau.

VOITURIER. s. m. Celui dont le métier est de voiturer des marchandises. Voiturier par eau, par terre. Voiturier intelligent. Faire venir des meubles par des voituriers.

— Prov. *A bateliers ni voituriers ne s'y faut jamais fier.*

VOITURIER, ÈRE. adj. Qui est fait, qui se fait par les voitures. M. Dunoyer s'est mépris sur le *commerce* dont il veut changer le nom, et qu'il appelle industrie *voiturière.* Le mot de *commerce* est bon.

VOITURIN. s. m. (de l'ital. *vetturino;* de *vettura,* voiture). Celui qui loue à des voyageurs, des voitures attelées, et qui les conduit. Le voiturin de Lyon à Paris.

— La voiture même qui est conduite par les voiturins. Prendre le voiturin. Aller par le voiturin.

VOITURISER. v. n. 1re conj. Imiter Voiture. Nos écrivains modernes voiturisent.

VOITURON. s. m. S'est dit pour Voiturier.

VOÏVODE. s. m. (ét. slav. *voï,* troupe; *vodit,* commander ; littéral. *chef de guerre*). Hist. Nom que portaient d'abord les princes de Valachie et de Moldavie, et qui fut depuis remplacé par celui d'*hospodar.* ‖ Ce nom est aussi usité en Pologne pour désigner les gouverneurs des voïvodies.

VOÏVODIE. s. f. Géogr. Division administrative de la Pologne.

VOIX. s. f. (pr. *voî;* du lat. *vox, vocis;* fait du gr. [illegible], crier). Sons que l'homme fait entendre en chassant l'air de l'intérieur de ses poumons. Voix harmonieuse. Voix sonore, douce, rude, forte, haute, faible, grêle. La voix lui manque. Sa voix mue. Sa voix m'appelle. Une voix qui va s'éteindre est plus écoutée que celle de la flatteuse et vile jeunesse : la vérité sort de la bouche d'un homme mourant. (Shakspeare.) Celui qui est insensible à la voix des poètes est un barbare. (Gœthe.) Une voix douce peut être l'organe de l'hypocrisie ; mais une voix âcre ne peut être celui de la douceur. (Boiste.) L'homme a trois sortes de voix, savoir : la voix parlante ou articulée, la voix chantante ou mélodieuse, et la voix pathétique ou accentuée qui sert de langage à nos passions et qui anime le chant et la parole. (J.-J. Rouss.) Les gens qui ont la voix fausse n'entendent pas bien également des deux oreilles. (Buff.)

A me servir aussi cette voix empressée,
Loin de moi, quand je veux, va porter ma pensée ;
Messagère de l'âme, interprète du cœur,
De la société je lui dois les douceurs. (L. Racine.)

D'autres voulaient crier, et leurs voix défaillantes
Expiraient de frayeur sur leurs lèvres tremblantes. (Del.)

— Pathol. Voix convulsive. Névrose de la voix, qui consiste dans la difficulté de parler, [illegible] dans la succession de sons discordants que l'on s'efforce en vain de ramener au ton naturel ; affection qui paraît dépendre du spasme des muscles du larynx. ‖ Voix croupale. Altération de la voix qui caractérise le croup.

— Se dit aussi des oiseaux. [illegible] est facile, pure et légère, et leur chant s'exprime par une suite de modulations peu étendues, mais agréables, flexibles et [illegible]. (Buff.)

[illegible]

[illegible]

chant. Une belle voix. Voix expressive. Voix flexible, légère. Voix de baryton. Voix de basse-taille, de ténor. Voix de tête, voix de poitrine. Gâter la voix. N'avoir plus de voix. N'être pas en voix. La *voix* humaine est le plus beau moyen d'exécuter que la musique possède; les instruments n'ont été inventés que pour l'imiter ou l'accompagner. Pareils aux esclaves qui précèdent ou suivent leur maître, ceux-ci ne font entendre leurs accents au théâtre que pour annoncer le chanteur ou lui servir de cortége. (Castil-Blaze.) On entendait de toutes parts les sons du chichikoué, des tambourins et du fifre, mêlés aux *voix* des danseurs et aux applaudissements de la foule. (Chateaub.) Des *voix* éclatantes firent retentir les airs de leurs chants. (Barth.)

— On compte six espèces de voix, savoir: le *premier dessus*, le *deuxième dessus*, le *contralto*, le *ténor*, le *baryton* et la *basse*. Les premiers et seconds dessus appartiennent exclusivement aux femmes, aux enfants, et aux hommes dont un art trop prévoyant a pris soin d'éclaircir la voix. Le contralto est commun aux deux sexes. Le ténor, le baryton et la basse ne se rencontrent que chez les hommes qui ont atteint leur seizième année. (C.-Blaze.)

— Partie vocale et récitante pour laquelle une pièce de musique est composée. Un motet à voix seule. Une cantate à deux voix. Un canon à trois voix.

— [illegible]. Il y avait six voix, quatre [illegible] concert. Un concert de voix.

— *La voix humaine*. Jeu de l'orgue qui imite assez bien la voix de l'homme quand il chante. Ce jeu est d'étain et forme l'unisson des jeux de bourdon et de [illegible]. La *voix* humaine a tout le charme et la suavité des voix de femme et d'enfant. (C.-Blaze.) || *Voix angélique*. Jeu d'orgue qui sonne l'octave du jeu de voix humaine.

— *Voix blanche*. Expression qui sert à désigner l'intensité, le brillant éclat de certaines voix et de certains instruments. Les voix de femme, d'enfant, de soprano italiens, sont des *voix* blanches.

— Gramm. Son représenté par la voyelle. Voix articulée, inarticulée. Voix grave. Voix aiguë. Voix nasale.

— Se dit aussi de différentes formes que les verbes prennent, selon qu'ils sont employés dans des propositions dont le sujet fait l'action ou la reçoit, est actif ou passif. La voix active. La voix passive.

— *Voix objective. Voix subjective.* L'actif et le passif.

— Fig. Mouvement intérieur qui nous porte à faire quelque chose ou qui nous en détourne. La voix de la nature. La voix de l'humanité, de l'amitié. La voix du sang. La nature, qui parle dans le cœur de l'homme plus haut que tous les objets qui l'entourent, lui fait reconnaître, chérir et vénérer la *voix* de celui qui lui donna le jour, et qui soigna son enfance. (Lacép.) La *voix* de la nature gémissante étouffe les murmures de l'amour. (J.-J. Rouss.)

Hélas ! si de mon sexe abjurant tous les droits,
De l'austère pudeur je méconnais la *voix*. (B.-Lean.)

Dans le fond de son cœur la *voix* de la nature
N'excite en ce moment ni trouble, ni murmure.
(Castillon.)

On obéit à la *voix* du ciel même,
Lorsqu'on suit doucement la *voix* de ce qu'on aime.
(Lessacier.)

— Dans l'Ecriture on dit *La voix du sang de l'innocent s'élève jusqu'au ciel, crie vengeance.*

— Conseil, avertissement donné avec instance. Vive supplication. Ecoutez la voix de votre ami. Etre insensible à la voix des infortunes. Un prince qui aime la religion et qui la craint, est un lion qui cède à la main qui le flatte, ou à la *voix* qui l'apaise. (Montesq.) Il est difficile de suivre la *voix* d'un guide fidèle, lorsqu'elle est étouffée par une foule d'imposteurs qui marchent à ses côtés, et qui imitent ses accents. (Barth.) Les cris de l'ignorance et de l'ambition auraient étouffé la *voix* des sages. (Rayn.)

[illegible] voix. Recueillir les voix. Compter les voix. Avoir toutes les voix. Le sénat mit aux *voix* cette affaire importante. (Berchoux.)

— Suffrage. Des gouverneurs que Rome honorait de sa *voix*. (Rac.)

— Droit de suffrage. Voix délibérative. Avoir sa voix. || *Avoir voix consultative*. On entend son opinion, mais on ne la compte pas.

— *Voix active*. Le pouvoir d'élire. || *Voix passive*. La capacité d'être élu.

— Fig. et fam. *Avoir voix en chapitre*, *au chapitre*. Avoir du crédit dans une compagnie, dans une famille, auprès d'une personne considérable.

— Sentiment, jugement, opinion. La voix publique. Il n'y a qu'une voix sur son compte. Elle fut condamnée tout d'une *voix*. (Anquet.) Le Cid n'a eu qu'une *voix* pour lui, à sa naissance, qui est celle de l'admiration. (La Bruy.) Il n'y a pas deux *voix* différentes sur ce personnage. (Id.)

— Absol. *La voix publique*. Approbation. Avoir la voix publique.

— *La déesse aux cent voix*. La Renommée.

— *La voix de la Renommée*. La voix publique, le bruit public. Apprendre quelque chose par la voix de la Renommée.

— Prov. *La voix du peuple est la voix de Dieu*. Le sentiment général est ordinairement bien fondé.

VOJET. s. m. Conchyl. Belle espèce de coquille du genre triton.

VOL. s. m. (du lat. *volatus*, même signif.). Mode de locomotion propre à tous les animaux qui sont pourvus d'ailes ou d'organes aliformes. Vol élevé. Vol fort, raide, vite, lent. Vol rapide. Le vol d'une mouche. Le vol de l'hirondelle. Prendre le vol. Le chardonneret a le *vol* bas. (Buff.) Combien d'espèces d'animaux savent se soustraire à la puissance de l'homme par la rapidité de leur *vol*, par la légèreté de leur course. (Id.)

De corbeaux croassants un ténébreux nuage
Pressent leur *vol* tardif vers le prochain rivage.
(Malf.)

En sortant de son nid l'oiseau cherche les cieux,
Et, couvert à demi de ses plumes nouvelles,
Tente un *vol* incertain sur ses tremblantes ailes.
(De Fontanes.)

— *Tirer, tuer un oiseau au vol*. Le tirer, le tuer pendant qu'il vole.

— Étendue, longueur du vol qu'un oiseau fait ordinairement en une fois. Le vol de la perdrix n'est pas long. Lorsqu'ils commencent à se hasarder dans les airs, la mère les conduit et les exerce par de petits *vols* circulaires autour du nid, où elle les ramène. (Buffon.)

— Hist. *Vol du chapon*. Nom donné, dans quelques communes anciennes, à une certaine étendue de terrain telle que celle qui pourrait être délimitée par le vol d'un chapon. Cette quantité de terrain, estimée à un arpent environ, était située autour du principal manoir, et entrait avec ce dernier dans le préciput de l'aîné qui partageait noblement avec ses frères.

— Fig.

(L'ode) élevant jusqu'au ciel son *vol* ambitieux,
Entretient dans ses vers commerce avec les dieux.
(Boileau.)

— Fig. *Prendre un vol trop haut*. S'élever plus qu'on ne doit, prendre des manières plus hautes que celles qui conviennent à la qualité dont on est doué: faire plus de dépense qu'on ne doit ou qu'on ne peut. Prendre un *vol* trop haut, c'est s'exposer sinon à se briser, du moins à ramper après. (Boiste.)

— On dit aussi dans le même sens. Il faut mesurer son vol à ses forces. Prendre un vol hardi. Celui-là mérite sa chute, qui ne modère pas son *vol*. (Boiste.)

— Se dit aussi des choses qui sont poussées dans l'air avec une grande vitesse. Le *vol* sifflant des dards, le choc des boucliers. (Delille.)

— Fig. et fam. *Il y est parvenu de plein vol*. Se dit d'un homme qui a été élevé à une dignité supérieure sans passer par les degrés ordinaires.

— Fig. et fam. *Avoir le vol pour telle ou telle chose*. Être propre à telle ou telle chose, avoir des talents particuliers pour réussir en telle ou telle chose.

— Art théâtral. Action de la machine au moyen de laquelle un ou plusieurs personnages montent ou descendent, ou traversent le théâtre soutenus en l'air, comme s'ils volaient.

— Fig. Talent, génie, élévation d'âme. S'emploie par comparaison. L'intérêt que je prends à lui ne m'empêche pas de voir qu'il n'est point du *vol* des deux autres. (J.-J. Rouss.)

— Faucon. *Chasse au vol*, ou absol. *vol*. Equipage des chiens et des oiseaux de proie qui servent à prendre du gibier. On a des vols pour le héron, pour le milan royal, pour le milan noir, pour les buses, les faux perdreaux, les cercelles, les corbeaux, les choucas, les courlis, les canepetières et les lièvres. Le vol pour le gros est celui qui se fait sur les oiseaux de fort vol et de cuisine, comme oies, grues, etc.

— Manière de voler sur le gibier. Le vol à la terre. Le vol à la source ou à lève-cul. Le vol à la renverse. Le *vol* à la renverse se fait quand on approche le gibier à couvert derrière quelque haie. (Baudrill.)

— Chasse qu'on fait avec des oiseaux de proie. Se plaire au vol de la corneille. Aimer le vol de [illegible]

— Blas. Nom donné à deux ailes d'oiseaux réunies comme lorsque l'oiseau vole. || *Demi-vol*. Une seule aile. || Lorsqu'il y a trois ailes on dit *trois demi-vols*. || *Vol banneret*. Vol qui se met au cimier.

— Ornith. Syn. d'Envergure, distance qu'il y a entre les deux bouts des ailes d'un oiseau, lorsqu'elles sont étendues autant qu'elles peuvent l'être.

— *A vol d'oiseau*. loc. adv. En ligne droite. De Paris à Rouen, il n'y a que quatre-vingts kilomètres à vol d'oiseau.

— Syn. comp. VOL. VOLÉE. ESSOR. V. ESSOR.

VOL. s. m. Jurispr. Action de voler, action de celui qui prend furtivement ou par force la chose d'autrui, pour se l'approprier. Vol de nuit. Vol à main armée. Vol de grand chemin. Vol avec effraction. Toujours le *vol* fut condamnable. (A. Rigaud.)

— Le droit romain avait distingué deux sortes de vol, le *vol manifeste* et le *vol non manifeste*. Il y avait *vol manifeste* quand le voleur était pris sur le fait ou tenant encore la chose volée et avant de l'avoir mise dans le lieu où il se proposait de la placer. Si le voleur n'était découvert qu'après, ce vol s'appelait *non manifeste*.

— *Vol qualifié*. Tout vol accompagné d'une circonstance motivant une aggravation de peine. || *Vol simple*. Celui qui ne blesse que l'intérêt des particuliers. || *Vol public*. Ce qui est pris frauduleusement sur les deniers publics. || *Vol domestique*. Celui qui est fait par des personnes qui sont aux gages de celui qui a été volé.

— Chose volée. On a trouvé sur lui son vol. Cacher son vol. Recouvrer son vol. Recéleur de vols.

Un *vol*, s'il n'est restitué,
Ne saurait être pardonnable. (Lesbros.)

Songez, en défiant l'Anglais et les tempêtes,
Que, si vous prodiguez votre sang généreux,
Ce n'est point pour tenter un de ces *vols* heureux,
Ennoblis du nom de conquêtes. (Gilbert.)

— Iconol. Le Vol est personnifié par un homme qui marche dans la nuit, avec une lanterne sourde et une bourse à la main. Ses oreilles de lièvre, et la peau de loup qui le couvre, signifient que la rapine est toujours accompagnée de crainte. Les ailes qu'il a aux pieds marquent qu'il est prompt à la fuite, et qu'il a toujours peur d'être pris.

VOLA. Myth. scand. Prophétesse ou sibylle du Nord.

VOLABLE. adj. des 2 g. Qui peut être volé, qu'on peut voler. Chose volable, effets volables. Êtes-vous un homme *volable*? (Mol.) Environné de petites choses *volables* que je ne regardais même pas, je m'avisai de convoiter un certain petit vin blanc d'Arbois très-joli, dont quelques verres que par-ci par-là je buvais à table m'avaient fort affriandé. (J.-J. Rouss.)

VOLAGE. adj. des 2 g. S'est dit pour Qui vol, qui avance en volant. Les oiseaux volages.

— Qui est changeant et léger. Amant volage. Cœur volage. Esprit volage. Humeur volage. Un peuple *volage*, malin et frondeur, n'est jamais entendu de ses chefs, fussent-ils des anges. (Boiste.) Les femmes accusent les hommes d'être *volages*, et les hommes disent qu'elles sont légères. (La Bruy.) Une femme inconstante est celle qui n'aime plus; une légère, celle qui déjà en aime un autre; une *volage*, celle qui ne sait si elle aime et ce qu'elle aime; une indifférente, celle qui n'aime rien. (Id.)

Flatteuse volupté, ta séduisante image
Entraîne quelquefois la jeunesse *volage*. (C. Rigaud.)

— Se dit aussi des choses. On ne le sait que trop, la déesse est *volage*. (Colnet.)

Le redoutable amour, la *volage* fortune,
Tout, jusqu'à l'amitié, seul bien des malheureux,
Semble se réunir pour combler ma misère. (Flor.)

— Médec. *Feu volage*. Sorte d'éruption qui vient au visage et particulièrement aux lèvres, surtout chez les enfants.

— Mar. Un bâtiment est *volage* lorsqu'il a peu de stabilité, et qu'il s'incline facilement sur le côté par la moindre impulsion du vent, ou par la translation latérale d'une partie du poids dont il est chargé. || *Un compas* ou *une boussole est volage*, lorsque son aiguille aimantée a acquis trop de force, ou que sa parfaite suspension lui donne une trop grande mobilité aux mouvements du navire dans une mer fortement agitée.

— Anc. cout. Qui n'est pas domicilié.

VOLAGE. s. des 2 g. Personne changeante et légère. C'est un volage.

VOLAILLE. s. f. collect. (pr. *vo-la-ye*). Nom donné en général aux oiseaux qui s'élèvent dans la basse-cour, et surtout aux poules, poulets et chapons. Ce mot n'est en usage que depuis le XVIIe siècle; on se servait auparavant du mot *poulaille*. Il faut tenir la *volaille* dans une enceinte close, si l'on veut qu'elle augmente le revenu de la maison rurale. (T. de B.)

— Se dit aussi en particulier de l'individu, soit poule, poulet ou chapon. Manger une volaille. Faire rôtir une volaille. Mettre une volaille au pot. Les civettes cherchent comme les renards à entrer dans les basses-cours pour emporter les *volailles*. (Buffon.)

VOLAILLER. s. m. (pr. *vo-la-yé*; rad. *volaille*). Marchand de volailles.

VOLAIRE. s. m. Agric. Espèce de serpe.

VOLANT. part. prés. du v. Voler. Il est in- [illegible] volant à tire d'aile. Iris, *volant* d'une aile légère, fend les espaces immenses des airs. (Fén.)

L'autre esquive le coup, et l'assiette *volant*
S'en va frapper le mur, et revient en roulant. (Boil.)

Et le fer et le feu, *volant* de toutes parts,
De cent bouches d'airain foudroyaient leurs remparts.
(Voltaire.)

Du retour de son roi la nouvelle semée,
Volant de bouche en bouche, a changé les esprits.
(Id.)

— Qui dérobe, qui ravit. Des hommes volant des hardes, des bijoux.

VOLANT, ANTE. adj. (rad. *vol*). Qui a la faculté de voler. Poisson volant. Oiseau volant. Chauve-souris volante. Quand les frimas ont abattu les insectes *volants* et renfermé les troupeaux dans l'étable, la bergeronnette se retire sur les ruisseaux et y passe toute la mauvaise saison. (Buffon.) Pour varier ses plans, la nature a couronné du même arbre les monts à plateau de la Nouvelle-Espagne, et elle a lancé vers lui, dans les airs, l'écureuil *volant*. (B. de St-P.) J'y voulais trop bien demeurer, m'étant mis en tête de trouver quelque magicienne qui me pût faire voir de ces prodiges, comme un homme *volant*, ou bien changé en pierre. (P.-L. Courier.)

Tes [illegible] essaims d'abeilles bourdonnantes
En grappes font sortir leurs peuplades volantes.
(Delille.)

— Blas. Se dit d'un oiseau représenté les ailes étendues dans toute leur largeur.

— *Petite vérole volante*. Se dit populairement de la maladie nommée *varicelle*. V. VARICELLE.

— Artif. *Fusée volante*. Fusée qui est attachée à une baguette, et qui s'élève d'elle-même en l'air quand on y a mis le feu.

— Peint. *Draperie volante*. Draperie légère, qui paraît agitée par le vent.

— Prov. et fig. *Pistole volante*. Pistole qu'on suppose revenir toujours à celui qui la dépense. Cet homme est si prodigue, qu'il doit avoir la pistole volante.

— Qui peut être placé et déplacé à volonté. Table volante. Cabestan volant. Manœuvre volante. Escalier volant. Le plus poétique tableau qu'offrit la fête de San Gallo, c'était la boutique *volante* du célèbre Zamaria, le prince des faiseurs de beignets. (P. de Musset.)

— *Feuille volante*. Simple feuille d'écriture ou d'impression, qui n'est attachée à aucune autre. || Par extens. Brochure très-mince. Les feuilles *volantes* sont la peste de la littérature. (Volt.)

— *Assiettes volantes*. Celles qui ne font point partie du service, et sur lesquelles on apporte quelques mets légers.

— Art milit. *Camp volant*. Petite armée composée surtout de cavaliers, qui tient la campagne pour faire des courses sur les ennemis ou pour les observer. || *Artillerie volante*. Artillerie dont les canonniers sont à cheval, et qui transporte avec une grande rapidité. Aujourd'hui on dit *artillerie légère* et *artillerie à cheval*.

— *Cerf-volant*. V. CERF. || *Pont volant*. V. PONT.

VOLANT. s. m. Petit morceau de bois, d'ivoire, de liége, garni de cuir, etc., percé de plusieurs trous dans lesquels on fait entrer des petites plumes par le moyen desquelles il se soutient quelque temps en l'air après qu'il a été lancé. Grand volant. Petit volant. Volant mal emplumé.

— L'homme, cet être immortel, n'est qu'un *volant* que le vin et les femmes se renvoient comme des raquettes. (Tobin.)

— On donne aussi ce nom au jeu dans lequel on lance le volant avec des raquettes. Jouer au volant. Le jeu du volant.

— Garniture qu'on attache au bas des robes de femme, et qu'on peut mettre ou ôter à volonté. Volant de soie, de laine. Avoir un volant, deux volants, trois volants. Grand volant. Large volant.

Et par qui nous voyons ces messieurs les galants
Marcher écarquillés ainsi que des *volants*. (Molière.)

— Aile de moulin à vent. Raccommoder un volant. Remettre un volant à un moulin.

— Mécan. Masse pesante animée d'un mouvement de rotation, et destinée à maintenir les écarts de vitesse que peut prendre un mécanisme lorsque la force qui lui imprime le mouvement n'est pas constante. Dans les machines fixes à un seul cylindre, ou dont les cylindres se commandent, le *volant* est ordinairement une grande roue en fonte montée sur l'arbre de couche qui porte la manivelle sur laquelle agit la bielle commandée par le piston. Dans les machines à deux cylindres indépendants, on supprime le volant, parce que l'on suppose que l'action réciproque des deux pistons sur le mécanisme suffit au maintien d'une action régulière. || Les tournebroches, les sonneries des pendules ont des volants.

— Agric. et jard. Nom de la faucille dans les environs de Genève, et du croissant ordinaire des jardiniers dans quelques cantons.

— Chass. Pliants des abreuvoirs sur lesquels on tend des gluaux.

— Bot. *Volant d'eau*. Nom vulgaire d'une jolie plante aquatique de la famille des naïades, qui fleurit à la surface des étangs, de l'eau des fossés et, en général, de toutes les eaux tranquilles. || *Volant des étangs*. Nom vulgaire du nymphéa blanc.

— Entom. *Volant doré*. Espèce de lépidoptères [illegible] dorée.

VOLANTE. s. f. Ichthyol. Nom vulgaire de l'exocet.

VOLARDS. s. m. pl. Pêch. Rames ou menues branches d'arbres, avec lesquelles on fait les clayonnages.

VOLATERRA, VOLATERRAN. Géogr. V. VOLTERRA et VOLTERRAN.

VOLATIL, ILE. adj. (du lat. *volatilis*). Qui se résout en vapeur ou en gaz, soit à la température ordinaire de l'air, soit par l'action du feu. Alcali volatil. Sel volatil. Les éthers sont de tous les liquides connus les plus *volatils*. (C. de Gassic.)

— Fig. Qui s'évapore aisément. Son esprit est très-volatil.

VOLATILE. adj. des 2 g. (du lat. [illegible], fait de *volo*, voler). Qui vole. Animal volatile. Insectes volatiles. Les porcs et les sangliers, qui aiment à fréquenter ces sortes d'endroits, ont des poils longs, raides et hérissés qui écartent les insectes *volatiles*. (B. de St-P.)

— substantiv. Chaque arbre, chaque plante a, pour ainsi dire, une âme dans un *volatile* qui l'habite, va, vient, saute, chante ou murmure autour de lui. (B. de St-P.)

— VOLATILES. s. m. pl. Les animaux qui volent. Les volatiles. Cet animal est du genre des volatiles.

VOLATILISABLE. adj. des 2 g. Chim. Qui est susceptible de se volatiliser.

VOLATILISATION. s. f. (pr *vo-la-ti-li-za-ci-on* ; du lat. *volatilisatio*, fait de *volatilis*, volatil). Chim. Opération chimique par laquelle on réduit en vapeurs ou en gaz les matières qui en sont susceptibles.

— Action de se volatiliser. Les corps véritablement volatils n'éprouvent pas de décomposition par l'action de la *volatilisation*. (C. de Gassic.)

VOLATILISÉ, ÉE. part. pass. du v. Volatiliser. S'empl. adjectiv.

VOLATILISER. v. a. 1re conj. (rad. *volatil*). Chim. Rendre volatil.

— SE VOLATILISER. v. pron. Être volatilisé. On n'expliquera plusieurs phénomènes que lorsqu'on saura comment la matière se condense et se *volatilise*. (Boiste.)

— Se rendre volatil, se résoudre et s'élever en vapeur ou en gaz. Le soufre, l'arsenic, le mercure, se *volatilisent* à une température élevée. (G. de Gassic.)

— L'esprit se *volatilise* à la lueur du feu brillant des épigrammes, des pointes ; il se condense au flambeau de la logique, de la vraie philosophie. (Boiste.)

VOLATILITÉ. s. f. (du lat. *volatilitas*, fait de *volatilis*, volatil). Chim. Faculté dont jouissent certains corps solides de se transformer en gaz, lorsqu'ils sont exposés à une certaine température.

— Aptitude à voler, qualité, état de ce qui peut se mouvoir dans l'air. La volatilité des oiseaux. La volatilité de la poussière. Au moyen de la *volatilité* des graines, ces pays sont devenus les lieux de la terre les plus abondants en plantes. (B. de St-P.) Omiss. des dictionn.

— Fig. Se dit d'un esprit léger, inconstant. ‖ Se dit aussi d'un projet.

VOLATILLE. s. f. Petites espèces d'oiseaux bons à manger. Manger de la volatille. Fam.

VOLATINE. s. f. Mus. Trait diatonique et rapide, petite roulade qui n'excède guère les bornes d'un neuvième. Volatine descendante. Les chanteurs placent la *volatine* sur les points de repos ou dans certaines finales. (C. Blaze.)

VOL-AU-VENT. s. m. Pâtiss. Pâté chaud dont l'abaisse et les parois doivent être en pâte feuilletée. Nous donnons ici l'orthographe de l'Académie, mais cette orthographe nous paraît assez bizarre, et nous croyons qu'il vaut mieux écrire avec tout le monde, un *vole-au-vent*. Quant au pluriel, nous avons eu une discussion avec un académicien célèbre qui veut qu'on écrive *des vole-au-vents*, comme on écrit un *contrevent*, *des contrevents*. Mais cette orthographe n'est pas tolérable. Tant que l'on écrira ce mot avec des traits d'union, il faut écrire *des vole-au-vent*. V. VOLE-AU-VENT.

VOLCAN. s. m. (du lat. *Vulcanius*). Ouverture existante à l'écorce du globe, d'où il sort de temps en temps des jets de substances embrasées et des courants de matières fondues. Le cratère d'un volcan. La bouche d'un volcan. Les éruptions d'un volcan. Les laves d'un volcan. Il n'est guère possible de donner une description un peu exacte d'une éruption volcanique, parce que rien ne peut lui être comparé. Comme spectacle, c'est tout ce qu'il y a de plus grand et de plus majestueux, mais c'est aussi ce qu'il y a de plus terrible. Malheur à la contrée qui renferme un *volcan !* autour de lui, et souvent à de bien grandes distances, tout est bouleversé, détruit à chaque éruption, dont la durée est variable et dont le retour est assez fréquent. Il n'est pas rare qu'un *volcan* reste pendant un grand nombre d'années dans un calme si parfait et si profond qu'on douterait même de son existence si la nature des roches et du sol, produits de ses déjections, n'étaient pas là pour le rappeler. Tout à un coup le *volcan* se réveille, un bruit sourd et profond annonce un prochain malheur, et, plus terrible que jamais, son orifice s'ouvre avec un éclat dont une forte décharge d'artillerie peut à peine donner une idée, et [illegible] sables si légers que le vent les transporte à plusieurs lieues de distance. (Brard.)

— Fig. Commotion prochaine et violente. On comprime le *volcan* de l'opinion en l'inondant de larmes et de sang, en le chargeant de cadavres l'explosion en a plus de violence. (Boiste.) Rallumer le *volcan* de ses affreux discords. (Chanssard.)

Tout ce qui pose sur la terre,
Renferme dans son sein le foyer d'un volcan.
(De Hesseay.)

— Ce qui est exalté, ardent. Sa tête est un volcan.

Emblème trop frappant des ardeurs turbulentes
Dans le volcan de l'âme incessamment brûlante.
(Delille.)

— Fig. Se dit des intrigues sourdes, des conspirations, des dangers imminents, mais cachés. Nous sommes sur le volcan. Marcher sur un volcan. Dormir sur un volcan. Danser sur un volcan.

VOLCANALES. s. f. pl. V. VULCANALES.

VOLCANICITÉ. s. f. État d'une roche qui doit ses caractères à l'action du feu des volcans. La volcanicité du basalte.

VOLCANIEN, ENNE. adj. Qui tient du volcan. Il y a des montagnes *volcaniennes* par leurs feux. (B. de St-P.) L'œil n'est pas moins surpris de voir les cônes noirs des montagnes *volcaniennes* vomissant le feu au milieu des forêts. (Id.)

VOLCANIENS. s. m. pl. Syn. de Plutoniens.

VOLCANIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient aux volcans. Les monts *volcaniques* ne laissent apercevoir au soleil que leurs épaisses fumées ; mais au clair de la lune on voit briller des feux qui rougissent les vastes horizons. (B. de St-P.)

— *Roches volcaniques*. Matières minérales qui portent l'empreinte de l'action du feu des volcans.

— *Terrains volcaniques*. Groupe de terrains comprenant ceux qui sont dus à l'action des volcans actuels. ‖ Dans ce sens il se prend aussi substantivement. Les volcaniques laviques. Les volcaniques antédiluviens. Les volcaniques postdiluviens.

— Bot. Se dit quelquefois des plantes qui croissent au milieu des déjections volcaniques.

— Fig. Qui est ardent, qui est toujours en fermentation. Imagination volcanique. Tête volcanique.

VOLCANISÉ, ÉE. part. pass. du v. Volcaniser. S'empl. adjectiv. Où il y a des volcans, où il reste des traces d'anciens volcans. Terre volcanisée. Terrain volcanisé. Il ne faut pas croire que toutes les montagnes tirent leur origine du feu, parce qu'on en trouve quelques-unes de *volcanisées*. (B. de St-P.)

— Fig. Tête volcanisée. Imagination volcanisée.

VOLCANISER. v. a. 1re conj. Animer, exalter.

VOLCANISTE. s. m. Syn. de Plutoniste.

VOLCANITE. s. f. Minér. Angite ; pyroxème noir des volcans.

VOLCANO ou **VULCANA** (Ile). Géogr. anc. Une des îles Lipari, la plus méridionale ; elle est déserte et a 16 kilom. de tour. Volcan de 800 mètres de hauteur qui jette continuellement beaucoup de soufre.

VOLCE. adj. et s. des 2 g. Géogr anc. Peuple de la Gaule, dans la Narbonnaise première, se distinguait en plusieurs peuplades dont les plus connues sont les Tectosages et les Arécomiques. Ils occupaient la plus grande partie du Languedoc.

VOLCELEST. s. m. Chass. Fanfare qui indique qu'on revoit d'un animal.

VOLCESY. interj. Véner. Cri que les veneurs font entendre quand ils revoient d'une bête.

VOLE. s. f. Jeux. Se dit à quelques jeux de cartes, quand un des joueurs fait toutes les mains. Faire la vole. Entreprendre la vole.

Puis, sur une autre table, avec un air plus sombre,
S'en aller méditer une *vole* au jeu d'hombre. (Boil.)

— Le peuple dit à tort *volte*.

VOLÉ, ÉE. part. pass. du v. Voler. S'empl. adjectiv. Bijoux volés. Objet volé. Hardes volées. Je lui répondis que mon diamant ne suffisait point, et que je voulais qu'on me restituât encore les mille ducats qui m'avaient été *volés* dans l'hôtel garni. (Le Sage.) L'argent *volé* ayant été celui de tout le monde, n'est plus à personne. (Balz.)

— *Volé à*. J'ai fait chanter à ma Galatée les chansons que vous m'avez apprises, et j'ai orné son chapeau de fleurs *volées* à vos bergères. (Florian.)

— Prov. *Bien volé ne profite jamais*. On le dissipe ou bien il est repris.

VOLE-AU-VENT. s. m. Pâtiss. Pâté chaud dont l'abaisse et les parois sont en pâte feuilletée. On garnit les vole-au-vent, soit avec un ragoût à la financière, soit avec des filets de turbot à la Béchamel, soit avec des légumes, des compotes ou des soufflés. L'Académie est la seule qui écrive, contre l'usage, *vol-au-vent*, et cette orthographe est contraire à l'étymologie même du mot, car qu'est-ce qu'un *vole-au-vent ;* si ce n'est une pâtisserie si légère qu'elle *vole* presque ou pourrait, pour ainsi dire, voler au vent ? V. VOL-AU-VENT.

VOLÉE. s. f. (rad. *vol*). Le vol d'un oiseau ou d'un animal volant. Prendre sa volée. De la [illegible] de très-grandes distances d'une seule volée. Après s'être joué du chasseur, le papillon prend sa *volée*, et va chercher sur d'autres fleurs une retraite plus tranquille. (B. de St-P.)

— Fig. et fam. *Il a pris la volée*. Se dit d'un jeune homme qui de bonne heure s'affranchit de tutelle, de surveillance ; et des personnes qui sont parties inopinément, sans qu'on s'y attendît.

— Collect. Bande d'oiseaux qui volent tous ensemble. Une volée de pigeons. Une volée d'hirondelles, de corbeaux. Les *volées* de mouettes suivent sur les mers les colonnes de harengs qu'elles décèlent aux pêcheurs. (A. Martin.) Des *volées* de pinsons, de chardonnerets, de fauvettes, de rossignols, égayent les bois et les prairies. (Id.)

— *La volée de mars*, *la volée de mai*. Les pigeons éclos en mars, en mai.

— Fig. et fam. Se dit en parlant de gens qui sont de même âge, de même condition, de même profession, et surtout des jeunes gens. Une volée de collégiens. Une volée de jeunes gens. Une volée de beaux-esprits. Il était de cette volée.

Au lieu de quatre amis qu'on attendait le soir,
Quelquefois de fâcheux arrivent trois volées
Qui du parc à l'instant assiègent les allées. (Boil.)

— Fig. et fam. Rang, qualité, élévation, mérite. C'est de la haute volée, de la première volée.

— Artill. Décharge de plusieurs pièces qu'on tire en même temps. ‖ *Tirer de toute volée*. Tirer en pointant la pièce sous le plus grand angle qu'elle puisse faire avec le plan horizontal. ‖ *La volée de canon* est la partie de la pièce comprise entre les tourillons et sa bouche.

— *Sonner à toute volée*. Mettre les cloches tout à fait en branle. ‖ *Sonner une volée*, *deux volées*. Mettre les cloches en branle une fois, deux fois.

— Fig. et fam. *Une volée de coups de bâton*. Un grand nombre de coups de bâton donnés de suite. Recevoir une volée de coups de bâton, ou absol. Recevoir une volée. Il a reçu une volée en rentrant chez lui.

— Jeux. Au jeu de paume et de ballon, *Jouer de volée*, *prendre de volée*, *à la volée*. Pousser la balle, renvoyer la balle avant qu'elle ait touché à terre. ‖ *Cet homme a la volée bonne*, *la volée sûre*. Il est fort adroit à prendre la balle de volée et à la placer. ‖ Au jeu de paume seulement, *Donner de volée dans la quille*, *dans l'ais*. Donner dans la grille, dans l'ais, sans que la balle touche ni à terre, ni au tambour. ‖ *Prendre une balle, prendre un coup entre bond et volée*. Prendre la balle dans le moment qu'elle est près de s'élever après avoir touché à terre.

— Fig. et fam. *Obtenir une grâce, une faveur, tant de bond que de volée*. L'obtenir en saisissant une conjoncture heureuse. ‖ *Faire une chose tant de bond que de volée*. La faire comme on peut, de façon ou d'autre.

— Prov. *Juger une affaire à volée de bonnet*. Juger tout d'une voix et sans délibérer.

— Charr. Pièce de bois de traverse qui s'attache au timon d'un carrosse, d'un fourgon, d'un chariot, et à laquelle les chevaux sont attelés.

— Techn. Dans le battage d'une pièce, Série de coups de mouton se succédant à de courts intervalles, et suivie par un temps de repos. ‖ *Volée à la tiraude*. Volée de coups donnés par une sonnette à tiraude. ‖ *Volée au déclic*. Celle qui est donnée par une sonnette à déclic.

— Hort. Action de plusieurs hommes rangés de front qui battent un terrain dans toute sa longueur.

— Dans une voiture, Traverse en bois attachée au timon à laquelle les chevaux du second rang sont attelés.

— À LA VOLÉE. loc. adv. En l'air, au passage. Je lui jetai ma bourse, il la saisit à la volée.

— Très-promptement, en profitant du moment favorable. Il parle si vite qu'il faut saisir ses paroles à la volée. Il est toujours en course, il faut le prendre à la volée. À la guerre, si vous ne saisissez l'occasion à la *volée*, elle disparaît et ne revient plus. (Berthier.) Saisissez les pensées à la *volée*, sinon vous ne les rattraperez peut-être jamais. (Boiste.)

— Inconsidérément. Tout ce qu'il fait est fait à la volée. Il parle à la volée. Tout ce qui entre dans l'esprit à la *volée*, s'en va de même. (Boiste.)

— Agric. *Semer à la volée*. Semer en jetant les graines, les semences par poignées sur la terre préparée pour les recevoir.

— Syn. comp. VOLÉE. VOL. V. VOL.

VOLENTIF, IVE. adj. S'est dit pour Qui a la volonté, le désir de faire une chose. Louis X, le Hutin, était *volentif*, mais n'était pas bien ententif en ce qu'au royaume il fallait. (***)

VOLER. v. n. 1re conj. (rad. *vol*). Se mouvoir, se soutenir dans l'air au moyen d'ailes ou d'organes aliformes. Un oiseau qui vole bas, qui vole haut. Voler à tire d'aile. Voler sur l'eau. Il y a des poissons, des insectes, des serpents et des mammifères qui volent. Les corbines *volent* ordinairement en grandes troupes. (Buff.) Le vol est l'état naturel, je dirai presque l'état nécessaire de l'hirondelle. Elle mange en *volant ;* elle boit en *volant*, se baigne en *volant*, et quelquefois donne à manger à ses petits en *volant*. (G. de Montbel.)

— Fig. *Vouloir voler avant que d'avoir des ailes*. Faire de la dépense avant d'avoir de quoi la soutenir ; entreprendre quelque chose sans avoir [illegible] Tu n'as pas d'ailes, et tu veux voler ! rampe ; (Volt.)

— Fig. *Voler de ses propres ailes*. Agir par soi-même sans le secours d'autrui.

— Être poussé dans l'air avec une grande vitesse. Les flèches volent sur nos têtes. Le plomb vole. La poussière vole. Le vent faisait voler les tuiles. Et l'assiette *volant* s'en va frapper le mur. (Boil.)

Le plomb vole à l'instant,
Et pleut de toutes parts sur l'escadron flottant.
(Boileau.)

— Par analogie.

Depuis quelques jours
On vous voit moins souvent, orgueilleux et sauvage,
Tantôt faire voler un char sur le rivage. (Racine.)

Le marchand, loin du port autrefois son asile,
Fait voler son vaisseau sur une mer tranquille.
(L. Racine.)

— Courir avec une grande vitesse. Voler à la victoire. Ce cheval vole. Voler au secours de son ami. Sur ce lit malheureux la mort *vole* au hasard. (Volt.) Un vain peuple qui *vole* après la nouveauté. (Id.)

L'amour les réunit, la fleur s'ouvre, et soudain
L'espoir de la famille a volé dans son sein. (Del.)

— Par anal. Mon cœur pour le chercher *volait* loin devant lui. (Rac.)

— Fig. La pensée, en *volant* comme la parole, doit jeter sa lumière, et laisser son impression. (Marmont.) J'écrirais jusqu'à demain ; mes pensées, ma plume, mon encre, tout *vole*. (Mme de Sévigné.)

Mais si le daim léger bondit, *vole* et fend l'air,
Le vent *vole* et le suit aussi prompt que l'éclair.
(Delille.)

— Se dit particulièrement des bruits de la Renommée. La Renommée *vole* au-delà des mers (Volt.) Votre réputation *vole* dans tous les pays. (Fén.)

— Fig. *Il lui fit voler la tête de dessus les épaules*. Il lui abattit la tête d'un seul coup.

— Faucon. *Voler de poing en fort*. Se dit quand on jette les oiseaux de poing après le gibier. ‖ *Voler d'amour*. Laisser voler les oiseaux en liberté, afin qu'ils soutiennent les chiens. ‖ *Voler haut et gras, bas et maigre*. Voler de trait, voler de bon gré. ‖ *Voler en troupe*. Jeter plusieurs oiseaux à la fois. ‖ *Voler en rond*. Voler en tournant au-dessus de sa proie. ‖ *Voler en long*. Voler en droite ligne. ‖ *Voler en pointe*. Se dit quand l'oiseau va d'un vol rapide, soit en s'élevant, soit en s'abaissant. ‖ *Voler en coupant*. Se dit quand l'oiseau de proie coupe le vent en le traversant.

— *Il faut le tirer en volant*. Se dit d'un homme qui n'est jamais chez lui.

— *Tirer en volant*. S'est dit quelquefois pour Mentir.

— Faucon. S'emploie comme verbe actif et signifie, Poursuivre et prendre le gibier avec des oiseaux de proie. Voler le héron, la corneille.

— Se dit aussi en parlant des personnes qui chassent avec des oiseaux. Il se plaisait à voler la corneille.

VOLER. s. m. Action de voler. Voler naturel. Voler artificiel. Le *voler* naturel est celui qui s'exécute par l'assemblage et la structure des parties que la nature a destinées à cette action. (Laveaux.)

VOLER. v. a. 1re conj. (rad. *vol*). Prendre furtivement ou par force ce qui appartient à autrui. Voler la bourse de quelqu'un. Voler des hardes. Voler des bijoux. Voler de l'argent. Je me rappelle dans un roman de Pestalozzi la restitution de quelques pommes de terre par un enfant qui les avait *volées*. (Mme de Staël.)

— *Voler un nom, un titre*. S'attribuer un nom, un titre qu'on n'a pas le droit de porter.

Vous suivrez un époux avoué par lui-même ;
C'est un titre qu'en vain il prétend me *voler*. (Racine.)

— *Voler quelqu'un*. Prendre quelque chose qui lui appartient. Quand les pères ne donnent rien aux enfants, les enfants les *volent*. (Bruéys.)

Un pauvre vous *vole*, on le pend,
Pour les riches, c'est différend.
Gare aux objets qui leur conviennent !
Car ils gardent tout ce qu'ils prennent. (Beaufort.)

— Fam. *Il ne l'a pas volé*. Il a bien mérité ce qui lui arrive.

— Faire un plagiat, s'approprier les pensées d'un auteur, les phrases d'un autre. Voler les pensées d'un auteur. Voler des phrases.

— Absol. Voler par effraction. Voler de nuit. Voler à main armée.

— SE VOLER. v. pron. Être volé. Les bijoux se volent aisément.

— Fig. Rien ne se vole plus aisément que la renommée. (Boiste.)

— Voler soi. Le prodigue se *vole* lui-même. (Boiste.)

VOLEREAU. s. m. (dimin. de *voleur*). Petit voleur. Mal prend aux *volereaux* de faire les voleurs. (La Font.)

VOLERIE. s. m. S'est dit pour Larcin, pillerie.

C'est ainsi que toute la vie
N'est qu'un cercle de *volerie*. (Lanoue.)

VOLERIE. s. f. Véner. Chasse qui se fait avec les oiseaux de proie. La plus curieuse des *voleries* est celle du héron, et le faucon qu'on y affaite doit être bien instruit à connaître le vif et à monter. (Baudrill.)

VOLET. s. m. Fermeture de menuiserie pla- [illegible] les volets. Ouvrir les volets.

Des filous effrontés, d'un coup de pistolet,
Ébranlent ma fenêtre et percent mon *volet*. (Boileau.)

— *Volet de brisure*. Celui qui s'ouvre en deux parties, et qui, quand il est ouvert, se replie sur l'écoinçon ou se double dans l'embrasure de la fenêtre. ‖ *Volet de parement*. Celui qui est tout d'une pièce.

— Contrevent. Volets verts. Avoir des volets à sa fenêtre.

— Écon. rur. V. VOLIÈRE. ‖ Ais qui ferme le pigeonnier. ‖ Ais que l'on met horizontalement à l'entrée du pigeonnier, et sur lequel se posent les pigeons pour y entrer.

— Petites planches qui font tourner la roue d'un moulin à eau. V. AILERONS.

— Tablette, petit ais rond, sur lequel on trie les choses menues, comme des graines, des pois, des lentilles.

— *Trier sur le volet*. Choisir, entre plusieurs choses de la même espèce, celle qui est la plus excellente. Cette complexion difficile me rend délicat à la pratique des hommes ; il me les faut trier sur le *volet*. (Mont.)

— Blas. Casque surmonté d'un vol. ‖ Large ruban attaché au sommet du casque.

— Bot. Nom vulgaire du nénuphar. ‖ *Volet des étangs*, *volet blanc*. Le nymphéa blanc qui

croît dans les étangs. || *Volet jaune.* Le nymphéa jaune. || *Petit volet.* Le nymphéau.

— Liturg. Morceau de carton garni d'une étoffe précieuse, qui sert à couvrir le calice sous le voile.

— Entom. Nom donné à deux des trois pièces dont se compose le masque des larves des libellules.

— Mar. Petite boussole portative sans balanciers dont on se sert dans les canots et chaloupes pour de petites courses accidentelles.

— Pêch. Gaules menues et pliantes, sur lesquelles les pêcheurs montent le filet de leur bouteux ou grande truble.

VOLETER. v. n. 1re conj. (fréquentatif de *voler*). On double le *t* devant une syllabe muette. *Il volette.* Voler à plusieurs reprises. Lorsque les ailes des jeunes oiseaux commencent à croître, ils s'exercent à *voleter* au-dessus du nid. (Buff.)

Tout autour oiseaux *voletaient*
Et si très-doucement chantaient,
Qu'il n'est cœur qui n'en fût joyeux.
(Al. Chartier.)

Sur le feuillage et le jeune bouton
Bourdonne en *voletant* l'importun hanneton. (Delille.)

VOLETTE. s. f. (rad. *volet*). Petite claie sur laquelle on épluche la laine.

VOLETTES. s. f. pl. Rang de petites cordes qui tiennent à un réseau dont on couvre un cheval pour le garantir des mouches.

VOLEUR, EUSE. s. (rad. *voler*). Celui, celle qui vole, qui vole habituellement. Voleur de nuit. Voleur de grand chemin. C'est une voleuse. Une bande de voleurs. Crier au voleur. Nul *voleur* ne sait s'arrêter. (Fr. de Neufch.) De *voleur* à *voleur* on parle probité. (Id.) La fleur se referme de nouveau, et dérobe aux yeux le petit *voleur*, qui lui enlève les trésors que, peut être un jour plus tard, elle aurait d'elle-même étalés au soleil et à la rosée du matin. (Gessner.) Ceux qui au lieu de la vie ne transmettent que la mort, ont reçu leur nom de saint Paul, il les appelle des *voleurs* d'hommes. (Edg. Quinet.)

Fort souvent le *voleur* tombe aux mains de l'exempt,
Tandis qu'à voler il s'applique. (Lamotte.)

— Prov. *Être fait comme un voleur.* Avoir les vêtements en désordre, en mauvais état.

— Prov. *Les grands voleurs pendent les petits.* Les gens puissants punissent chez les pauvres des fautes analogues à celles qu'ils commettent eux-mêmes. || *Voleur de meules de moulin.* Se dit ironiquement d'un honnête homme accusé de malversation.

— Celui, celle qui exige plus qu'on ne lui doit. Cette marchande est une voleuse.

— Ornith. *Voleur de maïs.* Espèce d'oiseau des Etats-Unis.

VOLEUR, EUSE. adj. Qui vole, qui dérobe. Ce marchand est bien voleur. La pie voleuse.

VOLEUR. s. m. Fauconn. Oiseau qui vole bien et sûrement. Beau voleur. Bon voleur.

VOLGA. Géogr. Le plus grand fleuve de la Russie européenne et de toute l'Europe, naît dans le gouvernement de Tver, traverse un grand nombre de gouvernements, tombe par 65 ou 70 embouchures dans la mer Caspienne, après un cours d'au moins 2,800 kil.

VOLHYNIE. Géogr. Gouvernement de la Russie d'Europe, formé par ceux de Grodno et de Minsk, au N., de Podolie au S., de Kiev à l'E., et par la Pologne, à l'O.; 1,540,000 hab. Ch.-l. Jitomir.

VOLHYNIEN, ENNE. adj. et s. Géogr. Habitant de la Volhynie. || Qui appartient à la Volhynie ou à ses habitants.

VOLIANUS. Myth. Divinité adorée par les habitants de l'ancienne Armorique.

VOLIÈRE. s. f. (rad. *vol*). Edifice qui fait partie de la ménagerie et qui est destiné à renfermer et à conserver des oiseaux, ordinairement des oiseaux rares.

— Grande cage qui a plusieurs séparations, pour mettre différentes sortes d'oiseaux.

— Lieu où sont élevés et nourris les pigeons domestiques. La volière doit [illegible] dans l'endroit de la basse-cour où les alternatives du chaud et du froid se fassent le moins sentir; il faut qu'elle tire ses jours du côté du levant ou du midi, et qu'elle soit meublée de nids de figure carrée, assez profonds pour y asseoir un pigeon. Un couple de pigeons est suffisant pour peupler une *volière*. (Guizot.)

VOLIGE. s. f. Planche mince de bois de sapin ou d'autre bois blanc. Volige de sapin. Volige de peuplier.

— adjectiv. *Latte volige.* Celle qui sert à porter l'ardoise.

VOLIGÉ, ÉE. part. pass. du v. Voliger. S'empl. adjectiv.

VOLIGEAGE. s. m. (rad. *volige*). Action de voliger, résultat de cette action. Ces feuilles cannelées, au lieu de nécessiter un *voligeage* en plein, peuvent être posées sur un *voligeage*, même sur un simple lattis plein ou moins espacé. (Gourlier.) Omiss. des dictionn.

VOLIGER. v. a. 1re conj. (rad. *volige*). On met un *e* après le *g* devant *a*, *o*. *Nous voligeons, je voligeais*, etc. Couvrir de lattes. Voliger un toit. Omiss. des dictionnaires.

VOLIS ou **VOLNIS.** s. m. Admin. forest. Nom donné aux maîtresses branches cassées des arbres rompus par la moitié ou aux deux tiers.

VOLITION. s. f. (pr. *vo-li-ci-on;* du lat. *volere*, vouloir). Philos. Phénomène de la volonté, phénomène du principe actif, auquel vient s'associer un phénomène intellectuel, qui consiste dans la conscience que l'homme acquiert de son action et dans le consentement qu'il y donne. La rareté des idées dans l'âme entraîne celle des *volitions;* pour vouloir souvent, il faut penser abondamment; pour vouloir avec énergie, il faut avoir des convictions fermes et bien arrêtées. (Artaud.)

VOLKAMIER. s. m., ou **VOLKAMÉRIE.** s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, de la famille des verbénacées, renfermant des arbrisseaux des Indes orientales, de la Jamaïque et de l'île de Java. Volkamier à feuilles étroites. Volkamier à aiguillon. Volkamier sans épines. Volkamier odorant.

VOLLORE-VILLE. Géogr. Ville du département du Puy-de-Dôme, à 10 kil. de Thiers; 3,950 hab. Colonne militaire en l'honneur de l'empereur Claude.

VOLMUNSTER. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Sarreguemines (Moselle); 1,520 hab.

VOLNAY. Géogr. Village du département de la Côte-d'Or, à 7 kil. de Beaune; 650 hab. Renommé pour ses vins.

— VOLNAY. s. m. Œnol. Vin fin et léger, d'un bouquet agréable, qui se tire du village de Volnay. Boire du volnay. Un verre, une bouteille de volnay.

VOLNEY (Constantin-François Chassebœuf, comte de). Savant français, né en 1757, dans l'Anjou, mort en 1820, vint à Paris pour étudier la médecine, mais se livra de préférence aux travaux d'érudition, fit plusieurs voyages, et s'occupa beaucoup de la simplification de l'écriture des langues orientales, et proposa dans ce but des caractères nouveaux pour compléter l'alphabet vulgaire. Il fonda un prix pour le meilleur mémoire sur ce sujet. Le plus connu de ses ouvrages est celui qui a pour titre *les Ruines*, ou *Méditations sur les révolutions des empires*.

VOLO. Géogr. Ville de l'Etat de Grèce, en Thessalie, sur un golfe circulaire, dit de *Volo;* 3,500 hab. Archevêché grec.

VOLOGDA. Géogr. Ville de la Russie d'Europe, ch.-l. du gouvernement de Vologda, à 730 kil. de Saint-Pétersbourg; 15,000 hab. Archevêché.

— Rivière de Russie, a environ 116 kil. de cours, et tombe dans la Soukhon, à 31 kil. au-dessous de la ville de Vologda qu'elle baigne.

VOLOGÈSE. Plusieurs rois parthes ont porté ce nom. VOLOGÈSE Ier OU ARSACE XXIII. Succéda à son père Vononès, l'an de J.-C. 50 ou 51. || VOLOGÈSE II OU ARSACE XXVI. Régna de 121 à 150. || VOLOGÈSE III OU ARSACE XXVII. Fit la guerre aux Romains, et mourut en 199. || VOLOGÈSE IV OU ARSACE XXX. Régna de 209 à 216.

VOLOGÉSIA. Géogr. anc. Ville de Babylonie, à 40 kil. N.-O. de Babylone, sur un canal de l'Euphrate.

VOLONES. s. m. pl. (pr. *vo-lo-nèss*). Antiq. rom. Esclaves enrôlés dans les légions.

VOLONNE. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Sisteron (Basses-Alpes); 1,370 hab.

VOLONTAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *voluntarius;* fait de *voluntas*, volonté). Qui est fait sans contrainte, qui se fait de pure volonté. Mouvement volontaire. Action volontaire. Accord volontaire. Contribution volontaire. Cela est volontaire. Dans toute l'existence de l'homme machine, il n'y a presque rien de libre, de *volontaire*, de déterminé par le libre arbitre réfléchi; tout s'y fait par impulsion étrangère. (Boiste.)

— Qui se meut par la volonté. L'homme n'est pas seulement une force *volontaire* et libre, il est encore doué de sensibilité et d'intelligence. (Artaud.)

— Qui agit volontairement. D'une lâche indolence esclave *volontaire*. (Boil.)

— Qui ne veut s'assujétir à aucune règle, ni dépendre de personne, qui ne [illegible]

— Se dit aussi en parlant des animaux. Cheval volontaire.

— substantiv. en parlant des personnes. C'est un petit volontaire, une petite volontaire.

— Manég. Nom donné à un cheval de tirage.

VOLONTAIRE. s. m. Tout individu qui, de son plein gré, soit par tout autre motif, s'adonne au service de terre ou de mer, et s'y engage pour un temps déterminé.

— Fig. Un volontaire de l'Amour, de Bacchus.

Un simple *volontaire*
Des drapeaux brillants d'Apollon. (Gresset.)

— Hist. fr. Se dit des soldats de différents corps formés par des enrôlements libres, pendant les premiers temps de la révolution française. Les volontaires de la Bastille, du Palais-Royal.

— Hist. rom. Se dit des esclaves qui demandèrent à servir dans la seconde guerre punique, après la bataille de Cannes.

— adjectiv. Enrôlés volontaires.

VOLONTAIREMENT. adv. De bonne et franche volonté. Il a fait cela volontairement. S'engager volontairement. Les gouvernements font toujours espérer plus qu'ils ne sont disposés à tenir, et les peuples s'abusent toujours *volontairement*, grâce à leur avide confiance, qui croit plus qu'on ne lui promet. (Bignon.) L'homme qui se met *volontairement* à la merci d'un homme est un fou. (Boiste.)

VOLONTARIEUX, EUSE. adj. S'est dit pour Qui est brave, courageux, qui a de la résolution.

VOLONTÉ. s. f. (du lat. *voluntas;* fait de *volo*, je veux). Pouvoir par lequel nous disposons de notre activité, et par lequel nous dirigeons nos facultés vers un but conçu d'avance. La *volonté* donne une impulsion plus vive et plus puissante à nos facultés intellectuelles, et marque un but à leur développement. Soutenu par elle, l'esprit forme des perceptions plus claires, plus étendues, des souvenirs plus vifs et plus complets, des raisonnements plus compliqués. C'est en gouvernant l'attention, c'est en la dirigeant de préférence sur tel ou tel point, que la *volonté* devient maîtresse de notre intelligence; lorsqu'elle concentre la pensée sur un objet, elle en prend une connaissance plus approfondie; par son intervention dans la mémoire, elle éclaircit et fortifie les souvenirs; enfin elle a le don de rendre notre pensée plus intense ou plus rapide. (Artaud.) C'est plutôt la *volonté* que l'art de se connaître qui manque à l'homme. (S. Dubay.) Le plus puissant de tous les leviers, c'est la *volonté*. (De Juss.) Autrefois une certaine lumière de sagesse et de raison dirigeait ma *volonté*. (J.-J. Rouss.)

— Prov. *Les volontés sont libres.* Se dit en parlant des choses qu'on laisse à la liberté de quelqu'un de faire ou de ne pas faire, ou dont on se réserve à soi-même la liberté.

— Acte de cette faculté, acte de ce qu'une personne veut, désire ou prescrit. Volonté efficace. Volonté absolue. Ferme volonté. Volonté inébranlable. La volonté d'autrui. Changer de volonté. Telle est ma volonté. Exécuter les volontés de quelqu'un. Dicter ses volontés. Faire connaître ses volontés. L'une des plus grandes folies de l'homme, est d'attacher son bonheur à ce qui dépend de la *volonté* d'autrui, de son choix, de son suffrage, de sa préférence. (Boiste.) Si les grands ont des occasions de nous faire du bien, ils en ont rarement la *volonté*. (La Bruy.) Il n'est point de vertu sans libre *volonté*. (Haumont.) L'homme doit avoir plus de *volontés* et l'enfant plus de fantaisies. (J.-J. Rousseau.) Mais de cœur et de *volonté*, je demeure chez toi, noble dame, et ne t'en suis pas moins tenu. (P.-L. Courier.)

— *La volonté de Dieu.* Ses ordres, ses décrets. Obéir à la volonté de Dieu. Que la volonté de Dieu soit faite. La *volonté* du Ciel soit faite en toute chose. (Mol.) Dieu seul sait tout réduire à sa *volonté*. (Boss.)

— Ce qu'on veut qui soit fait. En faisant votre *volonté*, vous m'avez appris à faire la mienne. (J.-J. Rouss.) Le seul qui fait sa *volonté* est celui qui n'a pas besoin, pour la faire, de mettre les bras d'un autre au bout des siens. (Id.)

— *N'avoir pas de volonté.* Être toujours de l'avis des autres. || *Avoir une grande volonté, une volonté forte, bien de la volonté.* Avoir beaucoup d'ardeur pour les choses qu'on entreprend; être d'un caractère ferme et savoir se faire obéir.

— Fam. *Il n'en fait qu'à sa volonté.* Il est très-opiniâtre, il ne fait que ce qu'il veut.

— Disposition où l'on est pour quelqu'un, pour quelque chose. Bonne volonté. Mauvaise volonté. Y mettre de la bonne volonté. Il ne manque pas de bonne volonté.

— Ardeur pour les choses de son état. Cet officier, ce soldat est plein de bonne volonté. Un homme de bonne volonté. L'armée manquait de provisions et de bonne *volonté*. (Volt.)

— Prov. *La bonne volonté est réputée pour le fait.* On tient compte des bonnes intentions aussi bien que des actes.

— *Les dernières volontés d'une personne.* Ce qu'une personne veut qui soit fait après sa mort. Les dernières *volontés* des hommes sont presque toujours leurs dernières faiblesses. (Boiste.) Aux *volontés* des morts on doit être soumis. (Lemercier.) || *Acte de dernière volonté.* Un testament.

— [illegible] jusqu'à la mort. Maxime de droit qui signifie : Un testament est toujours révocable tant que le testateur vit.

— VOLONTÉS. s. f. pl. Fantaisies, caprices. Faire toutes ses volontés. Avoir bien des volontés. Soumettre tout le monde à ses volontés. S'accoutumer à faire toutes ses *volontés*, c'est préparer pour son impuissante vieillesse un affreux esclavage. (Boiste.)

— Théol. *Volonté de signe.* Commandement divin révélé par quelque signe extérieur, tel que conseil, précepte, exemple. || *Volonté de bon plaisir.* || Détermination intérieure, désir réel. || *Volonté antécédente.* Celle qui se rapporte à l'objet considéré en lui-même. || *Volonté conséquente.* Celle qui considère l'objet par rapport aux circonstances. || *Volonté efficace.* Celle qui est suivie d'effet. || *Volonté inefficace.* Celle qui est rendue inutile par la résistance de l'homme. || *Volonté absolue.* Celle qui ne dépend d'aucune condition.

— *A volonté.* loc. adv. Quand on veut. Un ressort qui joue à volonté. Une boîte qui s'ouvre à volonté.

— *Billet payable à volonté.* Billet payable quand celui à qui il est dû voudra être remboursé.

— Iconol. La Volonté est représentée ailée, vêtue d'étoffe changeante, et tenant une boule de diverses couleurs.

VOLONTIERS. adv. (pr. *vo-lon-tié;* rad. *volonté*). De bonne volonté, de bon gré, de bon cœur. Le pauvre qui donne *volontiers* un peu, fait plus que le riche qui donne beaucoup à contre-cœur. (Boiste.) Ce que les hommes entendent le plus *volontiers*, ce sont les louanges qu'on se donne soi-même. (St-Evrem.)

— Facilement, aisément, ordinairement. On croit volontiers ce qu'on désire. On ne se voue jamais plus *volontiers* à la modestie que lorsqu'elle promet des éloges. (Moncrif.) L'homme accorde plus *volontiers* aux autres les qualités qu'il n'estime guère. (Boiste.) *Volontiers* les ennuis s'allégent aux discours. (Regn.) *Volontiers* gens boiteux haïssent le logis. (La Font.) Comme les femmes de la cour regorgent de train, de splendeur et de dignités, elles se délassent *volontiers* avec la philosophie ou la vertu. (La Bruy.)

— Se dit aussi des êtres inanimés. Les petites rivières débordent volontiers dans cette saison. Cette plante vient volontiers de rejeton. L'œillet vient volontiers de marcotte.

VOLSQUE. adj. des 2 g. Géogr. anc. Nom d'un peuple du Latium méridional, au N. de la Campanie et au S. des Pelignes. Les Volsques étaient divisés en plusieurs petits États formant une espèce de confédération. Les Romains, après avoir soumis à diverses reprises les petits États de la ligue volsque et comprimé de nombreuses révoltes, finirent par briser l'existence des Volsques comme nation en 338.

— Qui appartient aux Volsques. Ligue volsque.

VOLT. s. m. Antiq. Figure de cire par laquelle nos aïeux s'imaginaient faire périr ceux qu'ils haïssaient.

VOLTA (Alexandre). Physicien célèbre par l'invention du fameux appareil électro-moteur connu sous le nom de *pile de Volta;* né à Côme le 18 février 1745 et mort le 6 mars 1826.

VOLTA. s. f. Mus. Mot italien qui veut dire *fois*. On l'emploie sur les partitions. Prima volta. Secunda volta.

— Géogr. Fleuve de la Guinée septentrionale qui se jette dans le golfe de Guinée.

VOLTA-ÉLECTRIQUE. adj. des 2 g. Nom donné quelquefois aux phénomènes du galvanisme.

VOLTAÏQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à Volta. || *Pile voltaïque* ou *pile de Volta*. V. PILE.

VOLTAÏQUEMENT. adv. Phys. Au moyen de l'électricité voltaïque.

VOLTAIRE (François-Marie Arouet de). Poète épique, dramatique, satirique, historien, philosophe, etc., et l'un des hommes les plus célèbres du XVIIIe siècle; né à Châtenay, près de Sceaux, le 20 février 1694, étudia sous les jésuites, au collége Louis-le-Grand, et fit ensuite son droit. En 1713, le jeune Arouet suivit en Hollande le marquis de Châteauneuf comme secrétaire, puis il se résigna, par obéissance pour son père, à travailler chez un procureur; mais soupçonné, en 1716, d'être l'auteur d'une satire dirigée contre la mémoire de Louis XIV, il fut enfermé pendant un an à la Bastille, où il ébaucha sa *Henriade*. En 1718, Voltaire fit jouer *Œdipe*, sa première tragédie, qui eut un immense succès, et se consacrant dès lors exclusivement aux lettres, il publia plusieurs ouvrages qui mirent le sceau à sa réputation. Ses *Lettres philosophiques* ayant été condamnées par le Parlement (1734), Voltaire se retira chez la marquise du Châtelet, à Cirey, et y passa quelques années qui furent les plus paisibles de sa vie. Son entrée à l'Académie (1746) donna lieu à un débordement de satires qui l'irritèrent tellement qu'il se décida enfin à accepter les offres du roi de Prusse, qui depuis longtemps cherchait à l'attirer auprès de lui. Dès son arrivée (1750), Voltaire se vit comblé de faveurs de toute espèce; mais son caractère jaloux et caustique ne lui permit pas encore d'être heureux. Il se brouilla d'abord avec Maupertuis et La Beaumelle, qui se trouvaient également à la cour de Berlin, puis avec le roi lui-même, et quitta la [illegible] temps à Colmar et à Genève, il se fixa à Ferney, et ce fut là que s'écoulèrent ses vingt dernières années, dans toutes les jouissances de la fortune. Voltaire ne revint à Paris qu'en février 1778; il y reçut des honneurs extraordinaires, et y mourut au bout de trois mois (30 mai 1778). Cet homme célèbre eut beaucoup d'ennemis; il les traita sans ménagements et eut souvent les premiers torts, notamment avec J.-J. Rousseau, dont il se montra l'ennemi implacable. Il a réussi dans presque tous les genres : sa *Henriade* est le seul poëme épique que la France possède. Quelques-unes de ses tragédies, telles que *Zaïre*, *Mérope*, *Oreste*, *Mahomet*, approchent pour la perfection de celles de Racine; son *Histoire de Charles XII*, celle de *Pierre le Grand*, le *Siècle de Louis XIV*, etc., le mettent au rang des prosateurs les plus corrects et les plus élégants; enfin ses poésies légères, badines, satiriques, sont demeurées sans égales. Les œuvres complètes de Voltaire forment 70 vol. in-8°, mais tout n'est pas irréprochable dans ce vaste recueil; on y compte un grand nombre d'ouvrages où la religion et la morale sont indignement outragées, et où l'on ne retrouve même pas toujours le talent et le goût qui caractérisent l'auteur de tant de chefs-d'œuvre.

— Ses ouvrages, ses écrits. Quand on a le Voltaire on ne lit plus Barthole. (Etienne.)

— La collection complète de ses œuvres. Acheter un Voltaire complet. Le Voltaire de Beuchot. Le Voltaire de Lefèvre, de Didot.

VOLTAIRIANISME. s. m. Esprit voltairien.

VOLTAIRIEN, ENNE. adj. et s. Qui tient de Voltaire, qui a rapport à Voltaire. Style voltairien. Ironie voltairienne.

— *Esprit voltairien.* Se dit d'une tendance prononcée à l'incrédulité railleuse.

— Partisan de Voltaire.

VOLTAÏSME. s. m. Phys. Électricité développée par le contact de substances hétérogènes. ‖ Nom donné aussi au galvanisme.

VOLTE. s. f. (du lat. *volutus*, qui roule ou qui est roulé; fait de *volvere*, rouler, tourner). Manég. Terrain supposé dans un manége, et qui est choisi à volonté. On le suppose souvent circulaire et quelquefois carré; alors en maniant un cheval autour de ce terrain, la volte ou le carré sont formés par la première piste du cheval. Dans la *volte*, le cheval plie les reins, le dos et les bras; trousse les jambes de devant et chasse les hanches sous le ventre. L'effet de cette position est d'assouplir les épaules et les hanches, et de faire porter les extrémités antérieures l'une sur l'autre avec aisance et liberté. (Cardini.)

— *Voltes de piste.* Celles que le cheval parcourt, les hanches suivant les épaules, c'est-à-dire sans aller de côté. ‖ *Volte de deux pistes.* Celles où le cheval va de côté. ‖ *Voltes renversées.* Celles que le cheval fait ayant la tête tournée vers le centre de la volte, et la croupe vers la circonférence. ‖ *Se coucher dans la volte, sur les voltes.* Se dit lorsqu'en tournant au galop sur les voltes le cheval penche du côté où il tourne. ‖ *Couper la volte.* Changer de main, en faisant des voltes. ‖ *Élargir, embrasser la volte.* Regagner le terrain qu'on a perdu, après avoir trop serré la volte. ‖ *Fermer la volte.* La terminer. ‖ *Mettre un cheval sur les voltes.* Le dresser à cet air de manége. ‖ *Regarder dans la volte.* Se dit du cheval lorsqu'en faisant des voltes des deux pistes, il a la tête tournée où il va; ou lorsqu'aux voltes d'une piste il a la tête tournée vers le centre de la volte. ‖ *Serrer la demi-volte.* Faire revenir le cheval sur la même piste, sur laquelle la demi-volte a été commencée. ‖ *Serrer la volte.* Approcher du centre de la volte. ‖ *Tenir un cheval sujet aux voltes.* Le soutenir quand il se traverse.

— Exercice que font les commençants sur un cheval de bois.

— Chorégr. Ancienne danse, originaire d'Italie, dans laquelle le cavalier fait tourner plusieurs fois sa dame, et termine en l'aidant à faire un bond en l'air.

— Musiq. Air à trois temps sur lequel cette danse se règle.

— Escrim. Mouvement pour éviter les coups de l'adversaire.

— Fauconn. Sorte de cri que l'on fait en voyant le gibier.

— Mar. Syn. de Route. Prendre une volte.

VOLTÉ, ÉE. adj. Blas. Double. Croix voltée d'argent.

VOLTE-FACE. s. f. Se dit principalement dans cette locution : *Faire volte-face.* Se retourner pour résister à l'ennemi qui poursuit.

VOLTER. v. n. 1re conj. Escrim. Changer de place pour éviter les coups de son adversaire.

VOLTÉRIANISME. s. m. V. VOLTAIRIANISME.

VOLTERRA. Géogr. Ville de Toscane (Pise), à 45 kilom. de Pise; 6,000 hab. Patrie de Perse.

VOLTERRAN, ANE. adj. et s. Géogr. Habitant de Volterra. ‖ Qui appartient à cette ville ou à ses habitants.

VOLTERRAN (Daniel Ricciarelli dit LE). Peintre et sculpteur célèbre, ainsi nommé du nom de sa ville natale; né en 1509, mort [illegible]

VOLTI. Mot italien qui signifie *tourne.* Il se place au bas de la page recto d'une sonate, d'un quatuor, d'une partie d'orchestre, et avertit qu'il faut tourner vite le feuillet, pour que le discours musical ne soit pas interrompu. Volti presto. Volti subito.

VOLTIGE. s. f. Corde attachée par les deux bouts, mais qui est fort lâche et sur laquelle les bateleurs font des exercices.

— Tours de souplesse qui se font sur cette corde. Mme Saqui s'est acquis une grande réputation par son adresse dans la voltige.

— Manég. Sorte d'exercice que l'on fait sur un cheval, avec ou sans étriers. Les écuyers du Cirque des Champs-Élysées de Paris et ceux d'Angleterre ont poussé jusqu'aux dernières limites la voltige mise à la mode, vers la fin du siècle dernier, par les frères Franconi.

VOLTIGEANT. part. prés. du v. Voltiger. Qui voltige. Il est invariable, parce qu'il sert de motif à l'emploi du verbe qui suit. *Les cris voltigeant dans les airs*, c'est pour *les cris en voltigeant dans les airs*, etc. La préposition en sous-entendue ne permet pas de considérer *voltigeant* autrement que comme participe. Des corps de Russes *voltigeant* dans ces quartiers, rendaient la marche dangereuse. (Volt.) Je prie Morphée de vous envoyer des songes légers, qui, *voltigeant* autour de vous, flattent vos yeux par les images les plus riantes. (Fén.)

Autour du sanglier, les merles, les fauvettes,
Surtout les rossignols, *voltigeant*, s'arrêtant,
Répétaient à l'excès leurs douces chansonnettes
Et le suivaient toujours chantant. (FLORIAN.)

Les autres *voltigeant* de buissons en buissons,
De mille accents d'amour animaient leurs chansons. (CASTEL.)

VOLTIGEANT, ANTE. adj. Qui voltige sans cesse. L'action prolongée se rapproche de la situation, voilà pourquoi *voltigeant* est considéré comme un simple adjectif. L'hirondelle donne la chasse aux insectes *voltigeants*, et suit avec une agilité souple leur trace oblique et tortueuse. (G. de Montb.) Les pampres *voltigeants* s'unissent au lierre. (Colard.) Les songes *voltigeants* fuyaient avec les ombres. (Volt.) Nous eussions vu les jeux *voltigeants* sur vos traces. (Id.)

C'est lui qui d'un prélat épris de la grandeur,
Écarte les remords *voltigeants* sur son cœur. (L. RACINE.)

VOLTIGEMENT. s. m. Mouvement de ce qui voltige. Le voltigement d'un papillon, d'un rideau.

— Manière dont voltige un danseur de corde.

VOLTIGEOLE. s. f. Mar. Cordon de la poupe qui sépare le corps de la galère de l'aissade de poupe. V. MOSSANE.

VOLTIGER. v. n. 1re conj. (du lat. *volitare*, fréquentatif de *volare*, voler). On met un *e* après le *g* devant *a*, *o*. Nous *voltigeons*. Je *voltigeais*, etc. Voler à petites et fréquentes reprises, sans aucune direction déterminée. Les abeilles voltigent de fleur en fleur. Un oiseau qui voltige autour de son nid. Je m'assis à l'ombre d'un pommier en fleurs, vis-à-vis une ruche dont les abeilles *voltigeaient* en bourdonnant de tous côtés. (B. de St-P.) Les zéphyrs s'annoncent par leurs jeux folâtres; ils s'élancent de la colline dans le vallon; ils *voltigent* dans le bocages; ils traversent les forêts. (Gessner.) Cet oiseau, très-vif et très-agile, n'est jamais en repos, toujours *voltigeant* de buisson en buisson, il ne se repose que quelques instants. (Buff.)

Un pauvre petit grillon
Caché dans l'herbe fleurie,
Regardait un papillon
Voltigeant dans la prairie. (FLORIAN.)

— Flotter au gré des vents. Des cheveux, des étendards qui voltigent au gré des vents.

— Fig. *Il ne fait que voltiger.* Se dit d'un homme inconstant et léger, qui va de maison en maison sans aucun attachement, ou qui change souvent d'occupation, de conversation, d'étude, etc.

— Dans un sens analogue. Voltiger d'objet en objet. Voltiger de belle en belle. C'était toutefois sans s'arrêter trop longtemps à une même matière, *voltigeant* de propos en autres comme des abeilles qui rencontreraient en leur chemin diverses sortes de fleurs. (La Font.)

— Par extens. L'ombre de chaque tige agitée *voltige* çà et là sur les tiges voisines. (Gessner.)

— Faire des tours de souplesse et de force sur une corde appelée *voltige*.

— Faire différents exercices sur un cheval de bois, pour s'accoutumer à monter à cheval sans étriers.

— Courir à cheval çà et là. Voltiger autour d'un carrosse. Voltiger sur les avenues d'un camp.

— A été employé dans un sens actif. Les voyageurs anglais ne parcourent pas l'Europe, mais ils la *voltigent*. (***)

VOLTIGEUR. s. m. Manég. Maître qui enseigne à voltiger; cavalier qui apprend à voltiger sur un cheval. C'est un bon voltigeur.

— Celui qui voltige sur une corde lâche attachée par les deux bouts. ‖ On dit aussi au féminin, dans ce sens, Une voltigeuse.

— Fig. Se dit de ceux qui patinent sur la glace. Les *voltigeurs*, gardant parfaitement les lois de l'équilibre, se font un jeu de varier en tout sens leurs évolutions, et s'ils sont bien exercés, ils surpassent par la rapidité de leur course les chevaux les plus légers. (Vernier.)

— Dans l'art militaire, les *voltigeurs* forment [illegible] dont la taille est de quatre pieds neuf à dix pouces. Ils ont la haute paye comme les grenadiers, et forment le dernier peloton du bataillon. Ils ont été établis par Napoléon pendant son consulat. Ils se distinguent à leurs épaulettes et autres ornements qui sont jaunes, et aux cors de chasse qui remplacent les grenades sur les pans de leurs habits et leur bonnet de police. Les voltigeurs sont destinés à combattre en tirailleurs. Ils ont des clairons au lieu de tambours.

— Il y a aussi des *voltigeurs* dans la garde nationale. Ils ont la même tenue que les précédents, seulement ils se composent assez généralement d'hommes de petite taille ou d'une taille ordinaire.

VOLTIGEUR, EUSE. adj. Mamm. Se dit des animaux qui ont les bras conformés en ailes. ‖ VOLTIGEURS. s. m. pl. Ordre de la classe des mammifères comprenant les chéiroptères.

VOLTUMNA. Myth. Déesse de la volonté et du bon conseil, était surtout adorée des Étrusques.

VOLTURARA. Géogr. Ville du royaume de Naples (Capitanate), à 24 kilom. O. de Lucera; 2,800 hab. ‖ Ville de la principauté Ultérieure, à 16 kilom. S.-E. d'Avellino; 4,000 hab.

VOLTURNALES. s. f. pl. Myth. Fêtes en l'honneur du fleuve Volturnus.

VOLTURNO. Géogr. Rivière du royaume de Naples, naît dans le Samnio et tombe dans la mer Tyrrhénienne; elle a 140 kil. de cours.

VOLTURNUS. s. m. Antiq. rom. V. VULTURNE.

VOLTZINE. s. f. Minér. Minéral du Puy-de-Dôme.

VOLUBILAIRE. s. f. Bot. Genre d'algues marines.

VOLUBILE. adj. des 2 g. (du lat. *volubilis*; fait de *volvere*, tourner). Bot. Qui se roule en spirale autour du corps. Tige volubile. Le houblon et le haricot sont des plantes volubiles.

— Fig. Qui aime à changer, qui est changeant, facile à faire changer. Homme volubile.

VOLUBILIS. s. m. (pr. *vo-lu-bi-liss*). Bot. Nom donné à diverses plantes grimpantes qui se roulent autour d'un support et dont les fleurs blanches, violettes, bleues ou rouges, ont la forme d'une cloche. Les liserons sont des volubilis. Volubilis blanc, rouge, bleu. M. Noirtier s'était fait rouler dans son fauteuil jusqu'à cette fenêtre pour jouir des derniers rayons d'un soleil encore chaud qui venaient saluer les fleurs mourantes des *volubilis* et les feuilles rougies des vignes vierges qui tapissaient le balcon. (A. Dumas.)

VOLUBILITÉ. s. f. (du lat. *volubilitas*; fait de *volvere*, tourner). Facilité de se mouvoir ou d'être mu en rond. La volubilité des roues d'une machine. Cela tourne avec une grande volubilité.

— Fig. Articulation nette et rapide. Parler avec volubilité. Le muscogulge parle beaucoup et avec *volubilité*; son langage est harmonieux et facile. (Chateaub.)

— *Volubilité de langue*, ou absol. *volubilité*. Grande habitude de parler trop et trop vite. Cet homme a une grande volubilité, a une volubilité étourdissante. La *volubilité* et la précipitation rendent la prononciation plus difficile. (Malep.)

VOLUBLE. adj. des 2 g. S'est dit pour Qui tourne facilement.

VOLUCELLE. s. f. Entom. Genre d'insectes diptères, comprenant une espèce qu'on nomme vulgairement *mouche du rosier*.

VOLUE. s. f. Techn. Petite fusée qui tourne dans la navette et qui porte la tissure.

VOLUME. s. m. (du lat. *volumen*; fait de *volvo*, je roule). Étendue d'un corps, considéré relativement à la grandeur de ses dimensions. Gros volume. Petit volume. Des marchandises d'un grand volume. Déplacer un volume d'eau. La peau peut toujours s'étendre tant que le *volume* du corps augmente. (Buff.) La baleine fait sortir par ses évents un assez grand *volume* d'eau pour qu'un canot puisse être bientôt rempli. (Lacép.)

— Fig. Je l'ai vu fort possédé de l'envie de vous témoigner en grand *volume* son amitié. (Mme de Sév.)

— Livre relié ou broché. Gros volume. Volume broché, relié. Volume in-quarto, in-folio, in-octavo. Ouvrage en deux volumes, en quatre volumes. Plusieurs, à ce sujet, ont écrit des *volumes*. (Berchoux.) Il ne faut pas toujours juger de la science de l'auteur par la grosseur du *volume*. (Girard.)

— Mus. Masse de son que donne une voix ou un instrument sur chacun des degrés de son diapason. De deux voix semblables formant le même son, celle qui remplit le mieux l'oreille et se fait entendre de plus loin, est dite avoir plus de volume. Sa voix remplissait la salle d'un *volume* harmonieux. (Marm.)

— Archéol. Se dit particulièrement des Manuscrits anciens en forme de volume.

— Syn. comp. VOLUME. TOME. Le *volume* peut contenir plusieurs *tomes*, et le *tome* peut faire plusieurs *volumes*; mais la reliure sépare les *volumes*, et la division de l'ouvrage distingue les *tomes*.

VOLUMINEUX, EUSE. adj. (du lat. *volumen*, volume). Qui est fort étendu en tous sens. [illegible] neux. Mais malgré cette préparation, sa proie est quelquefois si *volumineuse*, qu'il ne peut l'engloutir qu'à demi. (Lacép.) L'échénéis remora a la tête très-*volumineuse*. (Id.)

— Fort étendu. Une longue et *volumineuse* correspondance ministérielle est un arsenal où il y a des armes à tous tranchants. (Bonap.)

— Qui fait, qui contient beaucoup de volumes. Ouvrage volumineux. Compilation volumineuse.

— Qui a fait beaucoup de volumes. Auteur volumineux.

VOLUMNA. Myth. Déesse de la bonne volonté, de la bienfaisance.

VOLUMNIE. Femme de Coriolan, se mit avec Véturie, mère de ce général, à la tête des femmes qui se rendirent à son camp pour le fléchir, et obtinrent la levée du siége de Rome.

VOLUMNUS. (pr. *vo-lumm-nuss*). Myth. lat. Dieu de la bonne intelligence.

VOLUPIE. Myth. lat. Déesse du plaisir, du bien-être et de la santé.

VOLUPIE. s. f. Foss. Espèce de petite coquille. Valve trouvée à Hauteville (Manche), dans une couche de calcaire grossier.

VOLUPTÉ. s. f. (du lat. *voluptas*; fait de *volo*, je veux). Plaisir des sens, plaisir corporel. Il y a de la volupté à se baigner, à boire quand on a soif.

— Plaisirs de l'âme. L'âme a ses voluptés. Les justes seront abreuvés dans un torrent de *voluptés*. (Écrit. sainte.) Souvent le chagrin devient la *volupté* lugubre d'une âme infortunée. (Sénèque.) La vertu fut toujours la *volupté* suprême. (De Pompignan.)

Hélas! qu'il est cruel pour de jeunes beautés,
A qui l'hymen gardait de chastes *voluptés*,
De quitter le séjour de leur paisible enfance. (LA HARPE.)

— C'est dans un sens analogue qu'un auteur moderne a dit la *volupté de la mort*. Mourir en léthargie, ce n'est ni vivre ni mourir; c'est perdre tous les avantages, c'est ignorer toutes les *voluptés* de la mort. (G. Sand.)

— Particulièrement. Les plaisirs des sens, et par excellence, le plus séduisant de tous ces plaisirs, celui dont la recherche entraîne invinciblement un sexe vers l'autre, et à l'attrait duquel est attachée la reproduction des êtres. Boire jusqu'à l'ivresse dans la coupe des voluptés. Les raffinements de la volupté. Se plonger dans la volupté. Languir dans les voluptés. Où la *volupté* domine il n'y a plus de retenue. (Vauven.) La *volupté* est le sentiment du plaisir, joint au goût dans l'art de sentir. (S. Dubay.) Les âmes fortes repoussent la *volupté*, comme le nautonier évite les écueils. (Napol.) Si tu épuises la *volupté* jusqu'à la lie, tu rencontreras la peine au fond du vase. (Young.) On ne quitte guère les *voluptés* que par lassitude. (St-Évrem.)

La *volupté* conduit au vice,
Et le vice aux plus grands malheurs. (LESAGE.)

. . . D'ivresse et d'erreur imprudente nourrice,
La *volupté* nous berce entre les bras du vice. (DESAINTANGE.)

— Iconol. La Volupté se personnifie sous les traits d'une belle femme dont les joues sont colorées du plus vif incarnat, ses regards sont languissants, et son attitude lascive. Elle est couchée sur un lit de fleurs, et tient une boule de verre qui a des ailes.

La molle *Volupté*, sur un lit de gazons,
Satisfaite et tranquille, écoute leurs chansons. (VOLTAIRE.)

— Syn. comp. VOLUPTÉ. DÉBAUCHE. CRAPULE. V. CRAPULE.

VOLUPTUAIRE. adj. des 2 g. Jurispr. Qui est consacré aux constructions, aux embellissements de luxe ou de fantaisie. Dépenses voluptuaires.

VOLUPTUEUSEMENT. adv. Avec volupté. Vivre voluptueusement. Boire voluptueusement. En rentrant à l'hôtel Franz trouva Albert en robe de chambre, en pantalon à pied, *voluptueusement* étendu sur un fauteuil, et fumant son cigare. (Al. Dumas.)

VOLUPTUEUX, EUSE. adj. Qui aime et cherche la volupté. Homme voluptueux. Femme voluptueuse. Les *voluptueux* Chinois, qui sentent tout le charme des eaux, font sortir leur déesse Amida et son enfant du sein d'une fleur au milieu d'un lac. (B. de St-P.)

.... Sur quelle bouche brûlante
Laisseras-tu l'empreinte ardente
De tes baisers *voluptueux*. (RISET ET JAVELOT.)

A son premier aspect les vallons et les plaines
Exhalaient leurs parfums les plus *voluptueux*. (BAOUR-LORMIAN.)

— Qui inspire la volupté, qui fait éprouver un sentiment de volupté. Séjour voluptueux. Repas voluptueux. Vie voluptueuse. Pose, attitude voluptueuse. Les honnêtes gens sont le *voluptueux* coussin sur lequel les fripons s'endorment et s'engraissent. (Otway.) Comment le chant des oiseaux lui causera-t-il une émotion *voluptueuse*, si les accents de l'amour et du plaisir lui sont encore inconnus. (J.-J. Rouss.)

— Qui exprime la volupté. Danse voluptueuse. Image, description voluptueuse.

— substantiv., en parlant des personnes. Un voluptueux. Une voluptueuse. Rien de plus funeste à la société que le *voluptueux*, c'est-à-dire celui qui ne recherche le plaisir ni avec ce choix de sentiment qui l'épure, ni avec cette délicatesse de goût qui ne fait que s'y prêter; celui qui, n'ayant nuls principes [illegible] ne trouve plus que du dégoût dans l'habitude du plaisir, et ne peut corriger ce dégoût que par des excès qui deviennent des besoins, d'autres excès plus grands encore. (Stanislas.)

VOLUPTUOSITÉ. s. f. S'est dit pour Volupté.

VOLUSIEN (C. Vibius). Fils de l'empereur Gallus, fut associé par ce prince à l'empire après la mort d'Hostilien, fils de Dèce, en 252. Il fut massacré en 253 par les soldats en même temps que son père.

VOLUTACÉ, ÉE. adj. Conchyl. Qui ressemble à une volute. ‖ VOLUTACÉES. s. f. pl. Famille de l'ordre des gastéropodes cténobranchiés qui a pour type le genre Volute.

VOLUTACORNE. adj. des 2 g. (du lat. *volutatus*, voluté; *cornu*, corne). Qui a des cornes roulées en spirale.

VOLUTARELLE. s. f. (rad. *volute*). Bot. Genre de plantes dicotylédones de l'ordre des synanthérées, fondé sur plusieurs espèces dont le type est la volutarelle de Lippi, plante d'Égypte et de Barbarie. Volutarelle à feuilles de roquette. Volutarelle bicolore.

VOLUTE. s. f. (du lat. *voluta*; fait de *volvere*, tourner). Archit. Enroulement en spirale que l'on croit imité de l'écorce roulée du bouleau, qui entre sous cette forme, à peu près, dans la composition du chapiteau ionique, et

qui fait partie essentielle aussi du chapiteau corinthien, sous une forme plus analogue encore à celle du rinceau.

— Par extens. Tout enroulement semblable à ceux de la volute du chapiteau ionique, quelque part qu'il se trouve, comme à l'extrémité d'une console ou d'un modillon, ou dans le dessein des compartiments en buis et en gazon d'un parterre.

— Conchyl. Se dit des coquilles univalves tournées en cône pyramidal.

— Conchyl. *Volute conique.* Nom vulgaire des cônes. ‖ *Volute couronnée d'Ethiopie.* Coquille du genre volute, type du genre cymbe. ‖ *Volute marchande.* Espèce de colombelle. ‖ *Volute oreille de Juda.* Coquille du genre auricule. ‖ *Volute porphyre.* L'olive de Panama.

— Malacoz. Genre de coquilles établi pour un assez grand nombre de belles espèces, qui font l'ornement des collections. Volute magellanique. Volute subroneuse. Volute parée, émaillée. Volute foudroyée, ondulée, ponctiiculée, volvacée.

VOLUTÉ, ÉE. adj. (rad. *volute*). Qui est contourné en volute.

— Conchyl. Se dit d'une coquille univalve dont les tours sont enroulés les uns aux autres dans un plan horizontal, et qui ont une forme planorbique ou subdiscoïde. ‖ Se dit aussi du crochet des coquilles bivalves, lorsqu'il offre une spirale qui a plus d'un tour.

VOLUTELLE. s. f. Bot. Genre de plantes cryptogames de la famille des champignons, comprenant des espèces fort petites en forme de soucoupe ou de vase stipité, dont la surface est ponctuée ou percée de trous, et le bord enroulé seulement dans le premier âge. Volutelle nue.

VOLUTER. v. a. 1re conj. (rad. *volute*). Dévider le fil des fusées.

— neutral. Faire des volutes.

VOLUTIER. s. m. Moll. Animal qui habite les coquilles appelées *volutes*.

VOLUTRINA. Myth. lat. Déesse qui avait soin de l'enveloppe du blé en épis.

VOLVA. s. m., ou **VOLVE.** s. f. (du lat. *volva*; fait de *volvo*, je tourne). Bot. Membrane en forme de bourse, qui enveloppe entièrement certains champignons pendant leur jeunesse, et se déchire avec l'âge, par l'effet de la croissance.

VOLVACÉ, ÉE. adj. Qui a la forme d'un volva ou d'une bourse.

— Conchyl. Se dit d'une coquille dont la forme générale est presque arrondie.

VOLVAIRE. s. f. Conchyl. Genre de coquilles établi pour un certain nombre de petites espèces qui se trouvent dans les mers des pays chauds, et n'offrent rien de remarquable que leur jolie forme, et même leur couleur et leur poli, qui les a fait comparer à des perles. Volvaire à collier. Volvaire hyoline. Volvaire grain de riz, grain de blé, grain de mil.

VOLVÉ, ÉE. adj. (rad. *volva*). Bot. Qui est muni d'un volva. Agaric volvé.

VOLVERELLE. s. f. Zooph. Genre de polypiers.

VOLVIC. Géogr. Bourg du département du Puy-de-Dôme, à 8 kil. de Riom; 3,450 hab. Aux environs, belles pierres venant de laves volcaniques, et dites *pierres de Volvic*; on s'en sert beaucoup pour trottoirs.

VOLVOCE. s. m. Amorphoz. Genre d'êtres microscopiques, sphériques, pellucides, très-simples et invisibles, qui offrent des mouvements de rotation sur eux-mêmes. Volvoce point. Volvoce grain, globule, pilule, grêle.

VOLVOCIEN, ENNE. adj. Qui ressemble à un volvoce. ‖ VOLVOCIENS. s. m. pl. Famille de l'ordre des microscopiques, ayant pour type le genre volvoce.

VOLVULUS. s. m. (pr. *vol-vuluss*; mot latin fait de *volvere*, rouler). Pathol. Syn. d'Ileus. V. ILEUS.

VOLVUS. s. m. (pr. [illegible]). Bot. Se dit quelquefois des vrilles de certaines plantes.

VOLVY. s. m. Bot. Genre de champignons, fondé sur une seule espèce qui croît sur les troncs d'arbres, dans le Maryland, aux Etats-Unis.

VOMER. s. m. (pr. *vo-mèr*; mot latin qui signifie *soc de charrue*, parce que l'os qui porte ce nom, ressemble à un soc renversé de bas en haut). Anat. Nom donné à un os impair qui forme la partie postérieure de la cloison des fosses nasales; il est mince, aplati, quadrilatère, situé sur la ligne médiane.

— Ichthyol. Genre de poissons de la famille des leptosomes, ainsi nommés, en raison de la forme tranchante de leur front.

VOMÉRIDE. adj. des 2 g. Ichthyol. Qui ressemble à un vomer. ‖ VOMÉRIDES. s. m. pl. Famille de poissons acanthoptérygiens, ayant pour type le genre vomer.

VOMÉROÏDE. adj. des 2 g. Ichthyol. Syn. de Voméride.

VOMI, IE, part. pass. du v. Vomir. S'empl. adjectiv. Les laves *vomies* par l'Etna sont plus considérables que la Sicile entière. (A. Mart.) Déjà s'approche une troupe de malheureux, *vomis* par les cachots, et l'opprobre du peuple français qui ne les avoua jamais. (Legr. Duv.)

— *Vomi de.*

Souvent dans les airs il s'élance,
Vomi d'un vaste abîme, image des enfers. (DELARB.)

VOMIQUE. s. f. (du lat. *vomica*; fait de *vomere*, vomir). Pathol. Nom donné à toute collection de pus enkystée, développée dans l'intérieur d'un viscère, et particulièrement aux collections purulentes, enkystées ou non, formées dans la poitrine, susceptibles de se faire jour par les bronches, et d'être évacuées par une sorte de vomissement. Il y a deux sortes de vomiques; l'une est le produit du ramollissement des tubercules pulmonaires; l'autre, beaucoup plus rare, est formée par un abcès circonscrit dans la substance du poumon.

— On dit aussi adjectiv. du fruit de cette plante, *la noix vomique*. La noix vomique renferme un principe très-délétère qui, de même que la plupart des poisons, occasionne des vomissements continus, accompagnés de violentes convulsions. On en fait usage pour détruire les animaux nuisibles, et c'est ce moyen qu'emploie la police de Paris pour détruire les chiens errants.

VOMIQUIER. s. m. Bot. V. STRICHNOS.

VOMIR. v. a. 2e conj. (du lat. *vomere*, même signif.). Rejeter par la bouche, et ordinairement avec effort, des matières contenues dans l'estomac. Vomir de la bile. Vomir le sang. Le monstre avec son sang *vomit* l'onde écumeuse. (Desaint.)

— Pop. *Vomir tripes et boyaux.* V. TRIPES.

— Par extens. Se dit des choses. Un volcan qui vomit des cendres. La mer vomit les débris du naufrage. Ses vastes cheminées *vomissent* des groupes d'une fumée ténébreuse, qui annoncent la profusion de son possesseur fastueux. (Combaire.) Trois dragons effroyables paraissent dans les airs en *vomissant* des torrents de flammes. (A. Mart.)

L'onde approche, se brise, et *vomit* à nos yeux,
Parmi des flots d'écume, un monstre furieux.
(RACINE.)

Là, l'Achéron bouillonne, et, roulant à grand bruit,
Dans le Cocyte affreux *vomit* sa fange immonde.
(DELILLE.)

Ces gouffres *vomissant* des tourbillons de feux,
Des nuages de cendre obscurcissent les cieux.
(DELARB.)

— Poét. et dans un sens analogue. Le bronze a-t-il cessé de *vomir* le trépas? (Del.)

Et par cent bouches horribles
L'airain, sur ces monts terribles,
Vomit le fer et la mort. (BOIL.)

— Fig. Ils demeurent là, causant deux à deux, plus souvent isolés, l'œil sans cesse attiré vers la porte qui s'ouvre pour appeler quelqu'un des habitants de ce lugubre séjour, ou pour *vomir* dans le gouffre une nouvelle scorie rejetée du creuset de la société. (A. Dumas.)

— Fig. Proférer, dire du mal de quelqu'un. Vomir des injures, des blasphèmes. Vomir son venin contre quelqu'un. Leur bouche ne *vomit* qu'injures et blasphèmes. (J.-B. Rouss.)

Tous deux ainsi vont longtemps et grand train,
L'un *vomissant* l'injure et la menace,
L'autre prêt à mourir de frayeur sur la place.
(*Nou. poét.*)

— Mar. *Un vaisseau vomit des étoupes*, quand elles ressortent des coutures entre les bordages.

— Absol. Vomir avec effort. Vomir facilement. Vomir à chaque instant. Avoir envie de vomir. Il est ignoble de se gorger salement de nourriture et de boissons jusqu'à crever d'indigestion ou *vomir* de crapule, comme ces brutes immondes qui vont se remplir des excréments mêmes. (Virey.)

VOMISSEMENT. s. m. Acte par lequel les substances solides et liquides contenues dans l'estomac sont rejetées au dehors. Le vomissement est un symptôme commun à un grand nombre de maladies de l'estomac et du canal intestinal. Il est souvent sympathique, comme dans les affections des reins ou de l'utérus. Quelquefois il est nerveux ou spasmodique. Souvent alors il est précédé par une douleur vive à l'épigastre, quelquefois par des anxiétés et le hoquet. [illegible] vulgaire à l'hémoptysie.

— Fig. Dans l'Ecriture sainte, *Retourner à son vomissement.* Retomber dans ses erreurs ou dans son péché.

VOMITIF, IVE. adj. (du lat. *vomitivus*; fait de *vomere*, vomir). Qui fait vomir, qui détermine le vomissement.

— subst. Agent médicamenteux doué d'une propriété vomitive constante et inhérente à un principe particulier. L'émétique, le sulfate de zinc sont des vomitifs. L'ipécacuanha est un vomitif.

VOMITINE. s. f. Chim. Principe auquel l'ipécacuanha doit sa propriété vomitive.

VOMITOIRE. s. m. Syn. inusité de Vomitif.

— Art théât. Dans les théâtres des anciens Romains, issue par laquelle la foule des spectateurs s'écoulait après le spectacle.

VOMITO-NÉGRO. s. m. Maladie biliaire, mortelle, épidémiques. ‖ On dit aussi absol. le *vomito*. Avoir le vomito.

VOMITURITION. s. f. (pr. *vo-mi-tu-ri-ci-on*; du lat. *vomituritio*; fait de *vomere*, vomir). Pathol. Vomissement assez fréquent, mais sans grandes secousses et évacuant peu de matières.

— Se dit aussi d'une espèce de vomissement avorté, dans lequel les matières remontent de l'estomac dans l'œsophage, mais ne sont pas rejetées au dehors.

VONCKIS. adj. et s. m. Hist. Membre d'un parti démocratique peu important qui se forma en Belgique en 1787 et en 1789. Le chef des vonckistes ou du parti vonckiste était l'avocat français Vonck.

VONCONDRE. s. m. Ichthyol. Espèce de tanche.

VONDEL (Juste VAN DEN). Célèbre poète hollandais, né à Cologne en 1587, mort en 1679.

VON DER HARDT (Hermann). Célèbre critique, né en 1660 près d'Osnabruck, en Westphalie, mort en 1746.

VONITZA. Géogr. Ville de l'Etat de Grèce, sur le golfe d'Arta, à 100 kil. de Janina; 2,000 hab.

VOPISCUS (Flavien). Historien latin, natif de Syracuse, jouit à Rome sous Dioclétien et Constance Chlore d'une considération méritée.

VOQUER. v. n. 1re conj. Préparer l'argile.

VORACE. adj. des 2 g. (du lat. *vorax*; fait de *voro*, dévorer). Qui dévore, qui mange avec avidité. Oiseau vorace. Animal vorace. Poisson vorace. L'homme détruit ou réduit à un très-petit nombre d'individus les espèces *voraces* et nuisibles. (Buff.) Le requin a reçu aussi la force et des armes meurtrières, et féroce autant que *vorace*, impétueux dans ses mouvements, avide de sang, insatiable de proie, il est véritablement le tigre de la mer. (Lacép.)

— *Cet homme est vorace.* Il mange goulûment, il mange avec avidité.

— *Estomac vorace.* Estomac qui a besoin de beaucoup de nourriture.

— subst. C'est un vorace. Quant à la préférence que les *voraces* donnent à la viande, cela vient de ce que cet aliment les substante infiniment mieux que les végétaux, et calme davantage leur faim excessive, et pour plus longtemps que ces derniers. (***) Omiss. des dict.

VORACEMENT. adv. Avec voracité. Manger voracement.

VORACITÉ. s. f. (du lat. *voracitas*; fait de *vorax*, vorace). Avidité à manger. Grande voracité. Voracité effrayante, gloutonne, insatiable.

— Fig. Bâtir de superbes palais, élever de vastes et somptueux édifices, c'est fournir une ample proie à la *voracité* du temps. (Oxenstiern.) Le conquérant appelle héroïsme la *voracité* de son humeur usurpatrice. (Puffend.)

— La Voracité avait un temple en Sicile; l'autruche en est l'attribut; on y ajoute un loup maigre et affamé. Le vêtement de la figure est couleur de rouille, ce qui signifie *destruction*.

VORARLBERG. Géogr. Cercle du Tyrol, à l'O., traversé par la chaîne de l'Arlberg, d'où il tire son nom. Ch.-l. Bregenz; 80,000 h.

VORDRE. s. m. Bot. Nom vulgaire du saule, dans l'ancienne Champagne.

VOREY. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. du Puy (Haute-Loire); 2,100 hab.

VORGE. s. f. Bot. Nom vulgaire de l'ivraie.

VORMIEN, IENNE. adj. V. WORMIEN.

VORONA. Géogr. Rivière de la Russie d'Europe, naît dans le gouvernement de Penza et tombe dans le Khoper après 350 kil. de cours.

VORONÈJE. Géogr. Ville de la Russie d'Europe, ch.-l. du gouv. de Voronèje, à 520 kil. de Moscou; 15,000 hab.

— VORONÈJE. Rivière de Russie, naît dans le gouvernement de Tambov, passe à Voronèje et tombe dans le Don après un cours de 240 kil.

VORORT. s. m. (littéral. *pour le lieu*). Hist. Conseil gouvernemental établi dans les principales villes de Suisse, pour expédier les affaires d'un intérêt local et pour discuter les questions avant qu'elles soient soumises à la diète.

VORTEX. s. m. Conchyl. Division générique établie pour quelques espèces d'hélices [illegible] tranchant.

VORTICELLAIRE. adj. des 2 g. Qui [illegible] semble à une vorticelle. ‖ VORTICELLAIRES. s. m. pl. Ordre de la classe des phytozoaires, ayant pour type le genre vorticelle.

VORTICELLE. s. f. Zooph. Genre établi pour un très-grand nombre d'animaux généralement fort petits, qui vivent dans les eaux douces et stagnantes, fixés sur tous les corps qui s'y trouvent. Vorticelle trompette. Vorticelle soccole, floculeuse, pyriforme, tubéreuse, calicée, inclinée, globulaire, penante.

VORTICELLÉ, ÉE. adj. Qui ressemble à une vorticelle. ‖ VORTICELLÉES. s. f. pl. Famille d'infusoires ayant pour type le genre vorticelle.

VORTICULE. s. m. Philos. Petit tourbillon.

VOS. adj. poss. des 2 g. Pluriel de *votre*. Vos chapeaux. Vos dieux. Vos enfants. Vos femmes. En récompense de vos bons et utiles offices, que Dieu éloigne de vous tout chagrin domestique. (B. de St-P.) Sans cesse, en écrivant, variez vos discours. (Boil.) Consultez longtemps votre esprit et vos forces. (Id.)

VOSGES (les). Géogr. Grande chaîne de montagnes qui couvre de ses ramifications le N.-E. de la France, le S.-E. de la Belgique et les provinces prussiennes et bavaroises situées à l'O. du Rhin. Ses plus hauts sommets sont le Guebviller, 1,466m; le ballon d'Alsace, 1,428m; le ballon de Servance, 1,406m, etc.

— VOSGES (département des). Département de l'intérieur, borné par ceux de la Meurthe au N., de la Haute-Saône au S., du Haut et du Bas-Rhin à l'E., de la Haute-Marne à l'O. Ch.-l. Epinal; 411,000 hab. Le climat est varié, froid dans les montagnes, où la neige reste pendant six mois, tempéré dans la plaine. Ce département appartient à la troisième division militaire; il a une cour royale à Nancy et un évêché à Saint-Dié.

VOSGIEN, ENNE. adj. et s. Habitant des Vosges. ‖ Qui appartient aux habitants des Vosges.

— Géol. *Grès vosgien.* Roche arénacée, quartzeuse, rougeâtre, essentiellement composée de fragments arrondis de quarz, depuis la grosseur du millet jusqu'à celle du poing et souvent au delà.

VOSGIEN. Auteur d'un dictionnaire géographique fort répandu, et publié par Ladvocat.

— s. m. Le dictionnaire même de Vosgien. Acheter un Vosgien. Avoir pour prix un Vosgien. Omiss. des dictionn.

VOSS. (J.-Henri). Littérateur allemand, né en 1751 près de Wehren (Mecklembourg), mort en 1826.

VOSSIUS (Gérard-Jean). Savant allemand, né en 1577 à Heidelberg, mort en 1649.

VOSTITSA. Géogr. Ville de l'Etat de Grèce, près du golfe de Lépante; 2,000 hab. Fréquents tremblements de terre.

VOSTRISSIME. adj. m. Très-vôtre, tout vôtre.

— Balzac l'a employé à l'italienne. Adieu, mon très-cher monsieur; je suis bien plus *vostrissimo*, qu'Annibal Caro ne l'était à celui qui le régala de ce nouveau mot.

VOTANT. part. prés. du v. Voter. Qui vote. Il est invariable. Des députés votant une loi, votant un impôt.

VOTANT. adj. m. Qui a le droit de voter, qui fait l'action de voter. Les membres votants.

— subst. Un votant. Les votants.

VOTARISTE. s. des 2 g. S'est dit pour Votant.

VOTATION. s. f. (pr. [illegible]). Action de voter. Votation libre, non libre.

VOTE. s. m. (du lat. *votum*, vœu). Concours d'un citoyen, d'un membre d'un corps social aux actes qui régissent la société. Vote électoral. Vote juridique. Vote législatif. Vote direct, indirect. *Le vote universel*, s'il était possible, serait le plus rationnel de tous; librement exprimé, il constituerait l'expression la plus vraie de l'opinion publique; il doit être direct lorsque les masses ont été préparées par l'instruction à s'occuper des affaires du pays; jusqu'à ce moment-là, il est peut-être préférable qu'il ait deux degrés, état purement transitoire. (Encycl.)

— Hist. fr. *Vote par ordre.* Manière de prendre des décisions qui avait lieu, dans les états généraux, lorsque, pour délibérer, les représentants des différents ordres se séparaient en trois chambres, dont chacune avait son vote indépendant des deux autres. ‖ *Vote par tête.* Autre manière de prendre les décisions qui avaient lieu quand tous les ordres, d'accord pour former une seule assemblée, délibéraient à la majorité des voix. ‖ *Double vote.* Sous la Restauration, Droit qu'avaient les électeurs les plus haut imposés de voter deux fois dans la même élection, dans le collége d'arrondissement et dans le collége départemental exclusivement ouvert à ces privilégiés, en un nombre fixé par la loi.

VOTÉ, ÉE. part. pass. du v. Voter. S'empl. adjectiv. Une loi votée.

VOTEMENT. s. m. Action d'émettre son vote.

VOTER. v. n. 1re conj. (rad. *vote*). Donner sa voix, son suffrage dans une élection, dans une délibération. Voter par assis et levé. [illegible]

— activ. Exprimer son consentement, au moyen des votes, à une loi, etc. Voter un impôt. Voter le budget de l'année. Le peuple n'est plus peuple avec des lois qu'il a votées, il devient nation. (Boiste.)

— On dit de même Voter une adresse au roi. Voter des remercîments à quelqu'un.

VOTIAK. Géogr. Peuple de Russie, d'origine finnoise, habite dans les gouvernements de Viatka et d'Orembourg, au nombre de [illegible] individus.

VOTIF, IVE. adj. (du lat. *votivus*, voué). Qui appartient au vœu. Messe votive. Chapelle votive.

— Qui est offert pour acquitter un vœu. Tableau votif. Une génisse votive fait pour votre retour. (Ho[illegible].)

— *Messe votive.* Celle qui est dite dans une intention particulière, comme pour les malades, pour les voyageurs, pour les défunts, et qui n'est point de l'office du jour.

— Antiq. Se dit des objets de toute espèce qui étaient suspendus dans les temples, en [illegible] de quelque faveur obtenue des dieux. ‖ [illegible] votive. Main de bronze ornée d'attributs mystérieux qu'on déposait dans un temple, en souvenir de la guérison d'un mal quelconque. ‖ *Jeux votifs.* Ceux qu'on célébrait pour l'ac-

complissement d'une promesse faite aux dieux. ‖ *Boucliers votifs.* Boucliers que l'on appendait quelquefois dans les temples ou dans d'autres lieux, soit pour se rendre les dieux favorables, soit en action de grâces.

VOTO (EX-). V. EX-VOTO.

VOTOMITE. s. m. Bot. Arbrisseau de Cayenne, nommé aussi *palétuvier de montagne.*

VOTRE. (du lat. *vester*). Adj. poss. des 2 g. qui répond au pronom personnel *vous.* Il se met toujours devant le substantif, et il fait *vos* au pluriel. Votre père. Votre patrie. Votre chapeau. C'est dans *votre* village que je viens demander le peu d'aliments nécessaires à ma triste existence. (Flor.) Tout le camp vainqueur pleura *votre* trépas. (Rac.) Il me fallut depuis gémir de *votre* absence. (Volt.)

VÔTRE. adj. poss. et relat. des 2 g. Se dit par rapport à une chose dont on a déjà parlé. Il est toujours accompagné de l'article, et le substantif auquel il se rapporte est toujours sous-entendu. Écoutez mes raisons, j'écouterai les vôtres après. Il a emmené sa femme et la vôtre. Ma maison et la vôtre. Pompée a besoin d'aide, il vient chercher le *vôtre.* (Corn.) Vous ignorez encor quel bonheur est le *vôtre.* (Regnard.) Quel caquet est le *vôtre!* (Mol.) Les ennemis du roi ne sont pas tous les *vôtres.* (Rac.)

— Dans le style comique comme dans le style sérieux, on retranche quelquefois l'article. Ces objets sont vôtres. Je ne comprends pas comment vous pourriez disposer en sa faveur de propriétés qui ne sont pas *vôtres.* (Mirab.)

Que cet objet est beau! Vous en êtes tenté.
Qu'il sera laid s'il devient vôtre. (Lamotte.)

VÔTRE. s. m. Ce qui est à vous, ce qui vous appartient. Le vôtre et le nôtre.

— Ce qui vient de vous. Vous mettrez un peu du vôtre.

— Au pl. Vos parents, vos compatriotes, vos adhérents, etc. Vous et les vôtres. Voilà un des vôtres. [illegible]

— *Cette personne est des vôtres.* Elle est de votre parti, de votre compagnie.

— *Être tout vôtre à quelqu'un.* Se disait pour Être tout dévoué à quelqu'un.

Monsieur, je suis tout vôtre, et ma joie est extrême,
De pouvoir saluer en toute humilité
Un homme dont le nom est partout si vanté. (Mol.)

— Dans un sens analogue, on a [illegible] dit quelquefois, *je suis bien le vôtre, je n'en suis pas moins le vôtre.*

— Fam. *Vous faites des vôtres.* Se dit à quelqu'un qui fait des folies, de bons tours, ou même des actions répréhensibles.

VOUÉ, ÉE. part. pass. du v. Vouer. S'empl. adjectiv. Tableau voué. Enfant voué. Enfant voué au blanc. Les enfants de l'athée sont des victimes vouées au despotisme ou à la licence. (Boiste.) Chaque espèce de chien se distingue par un attribut particulier qui est pour ainsi dire un hommage rendu à ce noble et généreux sentiment : l'une est spécialement *vouée* à la garde des troupeaux, et le berger solitaire lui confie sans crainte ses plus chères espérances. (Alibert.) Ah! apprends-moi à faire ce qui est possible! tous mes jours te sont voués. (X. Marmier.)

VOUÉ. s. m. Anc. prat. Avoué, avocat, défenseur d'une église.

VOUEDE. s. f. Bot. Nom vulgaire du pastel.

VOUER. v. a. 1re conj. *Je voue, nous vouons, vous vouez. Je vouais, nous vouions, vous vouiez. Que je voue, que nous vouions, que vous vouiez,* etc. Consacrer; se dit par rapport à Dieu. Vouer un enfant à Dieu. Une fille qui a voué sa virginité à Dieu. Les parents qui vouent leurs enfants à la religion ont une bien fausse idée d'elle. (Boiste.)

— Dans un sens analogue. Vouer un enfant à la sainte Vierge. Vouer un enfant à saint Paul.

— *Vouer un enfant au blanc.* Faire vœu qu'il ne sera vêtu que de blanc jusqu'à tel âge.

— Promettre par un vœu. Vouer un temple à Dieu. Vouer un cierge à la Vierge.

[illegible]

VOUET (Simon). Peintre français, né à Paris en 1582, et mort en 1649. Il a rendu de grands services à la peinture.

VOUEVAS. s. m. Nom picard d'un mélange de pois, de vesce, de lentilles et de seigle en égale quantité, qu'on sème après deux façons sur les terres qui ont porté l'avoine, et qu'on donne aux bestiaux sans avoir été battu.

VOUGE. s. f. Anc. t. milit. Arme offensive du genre des guisarmes.

— Vénar. Épieu de veneur qui a un large fer.

VOUGEOT. Géogr. Village du département de la Côte-d'Or, à 6 kilom. de Nuits; 950 hab. Sur la côte voisine est le *clos Vougeot,* qui produit un vin rouge de première qualité.

— VOUGEOT ou mieux CLOS-VOUGEOT. s. m. Œnol. Vin rouge produit par le village de ce nom. Une bouteille de vougeot. Le vougeot est un vin très-estimé.

VOUGIER. s. m. Antiq. Soldat porteur d'une vouge.

VOUILLÉ. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Poitiers (Vienne); 1,470 hab.

— Hist. *Bataille de Vouillé.* Bataille sanglante gagnée en 507 par Clovis, sur Alaric, roi des Visigoths, qui fut tué de la main du vainqueur. Cette bataille mit fin dans la Gaule au royaume de Toulouse, qui y subsistait depuis quatre-vingt-huit ans.

VOULANCE. s. f. S'est dit pour Volonté.

VOULOIR. v. a. 8e conj. (du lat. *velle,* même signif.) *Je veux, tu veux, il veut, nous voulons, vous voulez, ils veulent. Je voulais. Je voulus. J'ai voulu. Je voudrai. Je voudrais. Veuillez.* On dit aussi *Veux, voulons, voulez. Que je veuille, que tu veuilles, qu'il veuille, que nous voulions, que vous vouliez, qu'ils veuillent. Que je voulusse. Voulant.* Avoir intention de faire quelque chose, s'y déterminer. Il veut partir demain. Il ne veut rien faire. Il veut être payé. Il est bien difficile de gouverner quand on *veut* le faire en conscience. (Bonap.) L'un *voulait* le garder, l'autre le *voulait* vendre. (La Font.) A cheval qui *veut* fuir il ne faut d'éperon. (***) Gœthe a *voulu* montrer dans ce personnage, réel et fantastique tout à la fois, la plus amère plaisanterie que le dédain puisse inspirer, et néanmoins une audace de gaîté qui amuse. (Mme de Staël.) L'apologue offre souvent le résumé de vingt chapitres; il fait faire toutes les réflexions qu'on n'eût pas voulu lire. (Arnault.) Les hommes *veulent* tout avoir. (Fén.) *Veux-je* entrer dans vos affaires que pour y prendre la part que je dois? (Bruéys.)

Le sang uni de père Mariamne et Bohême,
Je la voyais gémir sous un affreux pouvoir,
J'ai voulu la servir; j'ai rempli mon devoir.
(Voltaire.)

— Commander, exiger avec autorité. Dieu le veut. La loi le veut. Faites ce que je veux. Une fois que l'homme de cœur a dit : je veux, il se sent bien plus maître de lui qu'il ne le croyait auparavant. (Minzoni.) Nous poussons le despotisme jusqu'à *vouloir* que nos amis s'amusent de nos plaisirs. (Boiste.)

— Ordonner, prescrire, enjoindre. La loi veut telle chose. Le christianisme veut qu'on aide ses frères. Les lois romaines *voulaient* que les médecins pussent être punis pour leur négligence ou pour leur impéritie. (Montesq.) Une loi d'Athènes *voulait* que, lorsque la ville était assiégée, on fît mourir tous les gens inutiles. (Id.)

— *Le malheur a voulu que...* Il est arrivé par malheur que...

— Désirer, souhaiter. On vous donne tout ce que vous voulez et vous n'êtes pas contents. Vouloir des traits. Vouloir de l'argent. Quand on peut tout ce que l'on veut, il n'est pas aisé de ne vouloir que ce que l'on doit. (Louis XIV.) La nature ne veut que le nécessaire, la raison veut l'utile, le goût veut l'agréable, la passion cherche le superflu. (Helvétius.) Ne pas vouloir les moyens de ce qu'on veut est une bien commune inconséquence. (Lévis.) Vous voulez le bonheur, vous voulez le pouvoir, c'est encore là que Dieu l'a placé. (A. Mart.)

[illegible]

— Prov. *Chacun veut avoir le bon bout de son côté.* Chacun veut avoir en toute affaire l'avantage et le profit.

— *Je voudrais.* Se dit quelquefois au lieu de *je veux,* pour exprimer modérément le désir d'obtenir une chose. Je voudrais vous parler.

— S'emploie aussi pour exprimer une sorte de désir. Je voudrais bien voir cela. Je voudrais bien voir qu'il le battît.

— *Faire tout ce qu'on veut d'une personne.* Avoir un grand empire sur ses sentiments, sur ses actions. Les hommes disent que femmes font ce qui leur plaît, et les femmes font des hommes tout ce qu'elles veulent. (De Ségur.)

— *Qui hésite tant ce qu'il veut.* Il l'exige, il veut fortement.

— Prov. *Ce que femme veut Dieu le veut.* Les femmes veulent ardemment ce qu'elles veulent, et elles viennent ordinairement à bout de l'obtenir.

— Par forme de souhait. *Dieu le veuille.* Se dit pour marquer qu'on désire une chose, quoiqu'on la [illegible]. Dieu veuille que tout jeune philosophe connaisse mieux que nous ce [illegible]. (J.-J. Rouss.)

— Prov. *Il veut que cela soit, veuille Dieu,* *veuille diable.* Se dit d'un homme qui veut venir à bout de quelque chose à quelque prix que ce soit, et par toutes sortes de moyens justes ou injustes.

— *Je veux bien que vous sachiez.* Se dit au lieu de Sachez, apprenez, pour marquer une espèce d'autorité, comme de supérieur à inférieur.

— *Vouloir du bien, du mal à quelqu'un.* Avoir de l'affection, de la haine pour lui.

— *Se faire bien vouloir, mal vouloir de quelqu'un.* Gagner son affection, s'attirer son inimitié.

— *En vouloir à quelqu'un.* Avoir contre lui un sentiment de malveillance.

— *En vouloir à la vie de quelqu'un.* Avoir formé le projet de le tuer. Va, César est bien loin d'en *vouloir* à ta vie. (Volt.)

— *En vouloir à une personne, à une chose.* Avoir quelque prétention sur cette personne, sur cette chose, en avoir quelque désir.

— *A qui en voulez-vous?* Qui demandez-vous? Qui cherchez-vous? Qui prétendez-vous attaquer, offenser?

— *A qui en veut-il?* De qui se plaint-il? De qui lui vient son chagrin?

— *Que veut dire cet homme?* Que prétend-il? Que demande-t-il?

— *Vouloir dire.* Signifier. Que veut dire ce mot? Que veut dire ce procédé? Que veulent dire ces vers?

— *Que veut dire cela? Que veut dire ceci?* S'emploie quelquefois pour marquer un simple étonnement. ‖ *Qu'est-ce que cela veut dire?* S'emploie pour exprimer un sentiment mêlé d'improbation.

— Consentir. Voulez-vous qu'il vienne avec moi? Oui, je le veux bien. Dieu *veuille* avoir son âme. (Boil.)

— *Veuillez.* S'emploie souvent par civilité pour Ayez la bonté, la complaisance de. Veuillez permettre que je fasse telle chose. Veuillez garder mon secret. *Veuillez* du moins nous dire qui nous devons suivre. (Volt.) *Veuillez,* monsieur, rendre hommage au mérite. (Id.) *Veuillez* donc que votre Dieu soit juste. (Marm.) *Veuillez* auparavant examiner comment cet article s'est introduit dans la langue latine et dans la nôtre. (Diderot.)

Veuillez vous souvenir
Que les événements régleront l'avenir. (Corn.)

Veuillez être discret;
Et n'allez pas, de grâce, éventer mon secret. (Mol.)

— Fam. *Je veux bien que cela soit, je veux que cela soit.* Je suppose que cela soit, quoique je n'en convienne point; quand cela serait vrai...

— *Voulez-vous bien,* est quelquefois une formule impérative. Voulez-vous bien finir? Voulez-vous bien vous taire?

— Demander un prix d'une chose qu'on veut vendre. Combien en voulez-vous? J'en veux quinze francs. Que voulez-vous de cet habit?

— Être d'un caractère, d'une nature à demander, à exiger telle chose ou telle autre. Cette affaire veut être conduite avec secret, avec ménagement. Cette plante veut un terrain aride, marécageux. Cela veut du temps. Ces mots sont indispensables dans un ouvrage qui veut de l'exactitude. (Volt.) Les âmes humaines *veulent* être accouplées pour valoir tout leur prix. (J.-J. Rouss.) Cet arbre *veut* un terrain gras et humide qui n'ait point été employé à une autre culture. (Rayn.)

— Pouvoir. Se dit en parlant des choses inanimées. Cette machine ne veut pas aller. Ce bois ne veut pas brûler.

— L'impératif *veux, voulons, voulez,* n'est d'usage que dans certaines occasions très-rares où l'on engage à s'armer d'une ferme volonté. Puisque ton salut dépend de ta volonté, *veux* donc, malheureux! et tu te sauveras. (Houd.) Pour apprendre, il ne faut que vouloir; *voulons* donc, et nous parviendrons à nous instruire. (Id.) Faites un effort, *voulez* seulement; celui qui donne le bon vouloir vous donnera aussi de l'accomplir. (Lamenn.) [illegible]

— C'est à tort qu'on a dit *veuillons* et *veuillez* [illegible] *voulions, voulez.* J'espère que personne ne pourra penser que, lorsque nous [illegible], nous *veuillons* méconnaître le caractère de ceux qui nous [illegible]. (Cas. Périer.)

— Man. Se dit d'une jument qui paraît disposée à souffrir l'étalon.

— Absol. Il n'a qu'à vouloir, pour avoir. L'âme veut et commande. (Boss.)

— SE VOULOIR. v. pron. Être voulu. Cela ne se doit vouloir, ne se peut vouloir.

— Désirer pour soi. Se vouloir du bien, se vouloir du mal d'avoir fait telle chose.

— *S'en vouloir.* Se reprocher à soi-même un tort, un oubli, etc. Je m'en veux d'avoir fait telle chose.

— Avoir une haine, une rancune mutuelle. Des chiens qui se sont battus s'en veulent.

— Syn. comp. VOULOIR, COMMANDER, [illegible], V. CONVOITER.

VOULOIR. s. m. Acte de la volonté, action de vouloir. Le pouvoir et le vouloir. Bon vouloir. Mauvais vouloir. La volonté de l'homme n'est pas toujours libre; il veut par un vouloir intérieur, souvent indépendant de la réflexion et contraire à sa raison, à son cœur. (Boiste.) Celui qui donne le bon *vouloir* vous donnera aussi de l'accomplir. (Lamenn.)

— Fam. *Malin vouloir.* Intention maligne, intention de nuire. Témoigner son malin vouloir.

VOULT. s. m. S'est dit pour Visage, face.

— Hist. relig. *Saint-Voult de Lucques.* Figure du Christ étendu sur la croix et revêtu de riches habits.

VOULU, UE. part. pass. du v. Vouloir. S'empl. adjectiv. Selon la forme voulue. Les formalités voulues par la loi.

— *Être bien voulu, mal voulu.* Être vu avec plaisir ou d'un mauvais œil. Il faut être buse pour aller en Angleterre, mal *voulu* du peuple anglais. (J.-J. Rouss.) Il paraît que nous ne sommes pas extrêmement bien *voulus* dans les pays étrangers. (Volt.)

— Accompagné de l'auxiliaire *avoir,* le participe s'accorde lorsque le régime précède. Il veut fortement les choses qu'il a une fois *voulues.* (Bescher.) ‖ Mais lorsque ce participe est employé avec ellipse d'un verbe dont le *que* est le régime direct, il est invariable. Elle a obtenu les grâces et les bienfaits qu'elle a *voulu.* (Bescher.) On sous-entend *obtenir.* S'il avait demandé M. de Fontenelle pour examinateur, je lui aurais fait tous les vers qu'il aurait *voulu.* (Volt.) Ici on sous-entend *que je lui fisse.* Il a été libre de mettre à cet abandon la condition qu'il a *voulu.* (Sirey.) Sous-entendu *y mettre.*

VOUNEUIL. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Châtellerault (Vienne). 1,390 hab.

VOURINE. s. f. Comm. Soie légis de Perse.

VOURLA. Géogr. Ville de la Turquie d'Asie (Anatolie) sur le golfe de Smyrne, à 35 kil. S.-O. de Smyrne; 5,000 hab.

VOUROUDRION. s. m. Ornith. Genre d'oiseaux ne comprenant que deux espèces de la grande île de Madagascar.

VOURSTE. s. m. Vénar. Char-à-bancs dont on se servait pour suivre la chasse, avec une nombreuse compagnie.

VOUS. pron. pers., pluriel de *tu* ou *toi.*

— Se dit aussi au singulier par civilité. Vous êtes mon père. Vous êtes le maître. Ne faites pas aux autres ce que *vous* ne voudriez pas qu'on *vous* fît. (Évangile.) Ne faites pas un crime à votre voisin de ne pas croire de même que *vous*; vous n'êtes pas à sa place. (Boiste.) *Vous vous* placerez de façon qu'aucune de nos actions ne *vous* échappe, il me suffit que *vous* n'entendiez pas nos discours. (Lamotte Houd.)

— Dans certaines phrases, on emploie inutilement le pronom *vous*: car quel rôle joue-t-il dans ces locutions? *Je vous le ferai joliment manger. Je vous le battrai d'une drôle de manière,* et autres; aucun. Il n'ajoute rien au discours, il ne lui donne pas non plus d'élégance, de clarté, ni d'énergie; au contraire, il nuit au style, loin de l'embellir. Il *vous* eût arrêté le carrosse d'un prince. (Rac.) On *vous* sangla le pauvre diable. (La Font.)

VOUSAYER. v. a. 1re conj. (rad. *vous*). On change l'y en i devant une syllabe muette. *Je voussoie, tu voussoies,* etc. User du mot *vous* en parlant à quelqu'un. Voussoyer son père et sa mère. Voussoyer son frère, sa sœur.

— Absol. Avoir l'habitude de voussoyer.

VOUSSOYEUR, EUSE. s. Celui, celle qui a l'habitude de voussoyer. Fam. et très-peu usité.

VOUSIEU. s. m. Ornith. Nom vulgaire du lérot.

VOUSSOIR. s. m. Archit. Pierre taillée pour concourir à la formation du cintre d'une voûte. Là un pont forme avec lui-même un autre pont, et avec ses propres arcades des cercles entiers, entourés de *voussoirs.* (B. de St-P.) ‖ *Voussoir à crossette.* Celui dont la partie supérieure fait un angle pour se raccorder avec une assise de niveau. ‖ *Voussoir à branches.* Celui qui, étant fourchu, fait liaison avec le pendentif d'une voûte d'arête.

— Fig. et par extension. La terre paraît avoir des montagnes qui lui sont propres, et qui composent en quelque sorte les principaux *voussoirs* de sa circonférence : ce sont les montagnes de granit. (B. de St-P.)

[illegible]

VOUSSURE. s. f. Archit. Toute portion de voûte, depuis la naissance de la courbe jusqu'à un point quelconque en deçà du point le plus élevé de l'arc que cette courbe aurait à décrire pour former une voûte entière.

— Menuis. Partie [illegible] élevation.

VOÛTE. s. f. Const. [illegible] élevée sur des lignes courbes dont les extrémités sont perpendiculaires au sol, et composée de pierres cunéiformes tellement assemblées, qu'elles se soutiennent l'une par l'autre. Voûte courbée, solide, pesante, sombre, profonde, ténébreuse, antique, [illegible]. La [illegible] d'une voûte. Le cintre d'une voûte. Là, seul au pied des murs, j'écoutais dans une [illegible]. (Chateaubr.)

[illegible]

[illegible]

— On divise les voûtes en voûtes à un seul centre, et en voûtes à plusieurs centres. Les *voûtes à un seul centre* sont celles dont la courbe [illegible]

formée d'une seule ouverture de compas partant d'un seul centre, décrit toujours une portion de cercle. Cette division comprend la *voûte de plein cintre*, dont l'arc est un demi-cercle entier, et toutes les voûtes dont l'arc est une portion de cercle de cent quatre-vingts degrés.

— *Les voûtes à deux centres* sont celles qu'on ne saurait tracer d'une seule ouverture de compas qu'en s'appuyant sur une succession contiguë de points ou de centres différents, et dont la courbe procède de celle de l'ellipse, ou se compose de deux portions de cercle ayant chacune son centre particulier et isolé. Elles comprennent la *voûte surbaissée* ou *anse de panier*, dont l'arc est une section de l'ellipse sur sa plus longue dimension; la *voûte surélevée*, dont l'arc est une section de l'ellipse sur sa dimension la plus étroite; la *voûte à arc rampant*, qu'on pratique sous le travers d'une rampe d'escalier, et toutes les voûtes irrégulières ou mixtes dont l'arc procède de l'ellipse, considérée sous l'une ou l'autre de ses dimentions; et enfin la *voûte d'ogive*, qui, bien que ne procédant pas de l'ellipse, a cependant un double centre, chacune des deux portions de cercle qui la composent ayant le sien.

— Presque toutes les autres voûtes procèdent de l'une de ces deux divisions, et les plus en usage sont celles-ci : la *voûte annulaire*, qui porte sur deux murs circulaires parallèles; la *voûte cylindrique*, qui s'appuie d'un côté sur un mur circulaire, et de l'autre sur un pilier plein et cylindrique; la *voûte hélicoïde*, ou *en vis*, qui s'élève en tournant autour d'un noyau, comme fait la voûte d'un escalier à noyau plein ou évidé; la *voûte conique*, dont la douelle formerait l'enveloppe de tout ou partie d'un cône; la *voûte rampante*, qui, sans dévier de la ligne droite, s'abaisse suivant la pente d'un plan incliné, comme font les voûtes d'un escalier non tournant; la *voûte sphérique*, qui est circulaire par son plan et son profil, comme celles qui forment les coupoles, et qu'on appelle les culs-de-four; la *voûte d'arête*, qui, formée par le concours de portions de voûte, est comme le produit de la rencontre de voûtes qui se confondraient l'une dans l'autre. ‖ *Voûte en arc de cloître*. Voûte en arête, avec une cannelure au lieu d'une simple saillie. ‖ *Voûte en bonnet de prêtre*. Celle qui est circulaire par son plan, mais dont le profil est tronqué au sommet. ‖ *Voûte en canonnière*. Berceau plus étroit par un bout que par l'autre. ‖ *Voûte acoustique*. Voûte tellement disposée que la voix d'un homme qui parle bas à l'une des extrémités de l'enceinte qui recouvre cette voûte est entendue de quelqu'un placé à l'autre extrémité, sans que les personnes qui se trouvent sur les points intermédiaires puissent rien entendre.

— *La clef de voûte*. La pierre du milieu de la voûte; celle qui sert à soutenir tous les autres voussoirs, etc.

— Fig. *C'est la clef de voûte*. C'est le point capital d'une affaire.

— Par anal. *La voûte d'une caverne, d'un antre*, etc. La partie supérieure d'une caverne, etc., parce qu'elle est ordinairement cintrée comme une voûte de maçonnerie.

— Dôme de verdure formé par des arbres ou par des plantes grimpantes. Une voûte de verdure. Une voûte de feuillage. Voûte fraîche, épaisse, touffue, ombragée, agitée. Ces fleurs s'inclinent à l'envi, comme pour ombrager ton cours; les eaux limpides coulent sous leur *voûte* émaillée, et brillent du reflet de leurs couleurs. (Gessner.)

. . . Des marronniers les hautes avenues
S'arrondissent en voûte et nous cachent les nues.
(Casim.)

Ces bords aux contours ondoyants,
Où la Seine, embrassant ses îles,
Se plaît sous les voûtes mobiles
De ses ombrages verdoyants. (Lesnen.)

— Poét. *La voûte du ciel, la voûte des cieux, la voûte céleste, la voûte azurée, la voûte étoilée, la voûte éternelle*. Le ciel. Cet Atlas qui des cieux porta la *voûte* immense. (Del.) La Vérité, chassée de la terre, a répandu son flambeau à la *voûte* des cieux : le génie l'y aperçoit encore. (Boiste.) Le vrai temple de Dieu, c'est la *voûte* du ciel. (Id.) Déjà le ciel, tendu et fermé de toutes parts, n'offrait à nos yeux qu'une *voûte* ténébreuse que la flamme pénétrait, et qui s'appesantissait sur la terre. (Barth.)

[illegible]
Descends de la voûte azurée. (J.-J. Rouss.)

. . . Et des voûtes suprêmes
Descendit à l'instant l'ange des anathèmes.
(La Harpe.)

— On dit aussi poétiquement. *La voûte des mers, la voûte des flots*. Des liquides palais la *voûte* transparente. (Lebrun.)

Aréthuse cherchant d'où partent ces accents,
Montre ses blonds cheveux sur la voûte des flots.
(Del.)

— Maréch. *La voûte du fer d'un cheval*. La partie antérieure de l'arc de ce même fer, laquelle est opposée à la pince.

— Anat. Tout ce qui est convexe et arrondi par sa surface extérieure, concave et arqué par sa surface intérieure. ‖ *Voûte du crâne*. Partie supérieure de la boîte osseuse que représentent les os du crâne. ‖ *Voûte palatine*. Cloison qui forme la paroi supérieure de la bouche et inférieure des cavités nasales. ‖ *Voûte à trois piliers*. Lame de substance médullaire, molle, blanche, fibreuse, ayant la forme d'un triangle recourbé sur lui-même, et dont le sommet, tourné en avant et en bas, serait bifurqué.

— Mar. *Voûte d'arcasse*. La voûte de la poupe ou grande voûte.

VOÛTÉ, ÉE. part. pass. du v. Voûter. S'empl. adjectiv. Qui est construit en voûte. Qui affecte la forme de voûte. Église voûtée. Salle voûtée. Souterrain voûté. Cette chapelle est fort ancienne; elle est *voûtée* en dalles de pierre. (B. de St-P.) L'ennemi avait dirigé la plupart de ses bombes sur l'église luthérienne de Saint-Pierre, bâtie en rotonde et si solidement *voûtée*, qu'un grand nombre de ces bombes frappèrent la coupole sans pouvoir l'endommager. (B. de St-P.)

Là Buffon d'une main hardie
Lance l'éclair et l'incendie
Du sein de ses cristaux *voûtés*. (Lesnen.)

Sur un front blanc comme l'ivoire,
Deux petits arcs de couleur noire
Étaient mignardement *voûtés*. (Vergier.)

— Se dit dans un sens analogue, en histoire naturelle. Corolle voûtée. Étamines voûtées. Test voûté. Coquille voûtée.

— Gramm. ar. *Lettres voûtées*. Se dit des quatre lettres, *sad, tha, dhad* et *dha*.

— Fam. Qui a le dos courbé. Homme voûté.

VOÛTER. v. a. 1re conj. (rad. *voûte*). Architect. Faire une voûte pour former la paroi supérieure d'un édifice ou d'une pièce dans un édifice. Voûter une église, une salle. Dans les percements souterrains des chemins de fer, on est presque toujours obligé de *voûter* la galerie pour soutenir les terres et rochers contre les éboulements. (Tourneux.)

— Maréch. *Voûter un fer*. Frapper sur l'une des branches du fer à cheval, en posant l'autre sur l'enclume, à l'effet de resserrer un fer trop large.

— SE VOÛTER. v. pron. Être voûté. Se former en voûte.

— Se courber. Les personnes de grande taille se *voûtent* plus promptement que les autres. (Acad.)

VOÛTIS. s. m. Mar. Partie extérieure de l'arcasse.

VOÛTURE. s. f. Anat. Espèce de fracture du crâne.

VOUVRAY. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Tours (Indre-et-Loire); 2,690 hab. Bons vins blancs.

VOUZIERS. Géogr. Ch.-l. d'arrond. (Ardennes), à 50 kil. de Mézières; 2,100 hab.

VOVAN. s. m. Conchyl. Coquille du genre pétoncle.

VOVES. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Chartres (Eure-et-Loir); 1,815 hab.

VOYAGE. s. m. Chemin qu'on fait pour aller d'un lieu à un autre lieu qui est éloigné. Grand voyage. Petit voyage. Long voyage. Aller en voyage. Faire un voyage. Être en voyage. Voyage dans le Levant, à Rome, à Paris. Voyage à Jérusalem. Voyage par terre. Voyage par mer. Voyage aérien. Faire un voyage à cheval. Celui qui se dispose à se mettre en *voyage* est distingué aisément de ses concitoyens. (Walter Scott.) Les *voyages* sont une des sources de l'histoire. (Chateaub.) Les *voyages* remontent au berceau de la société. (Id.) Une coupe pleine à la main, Bacchus chante ses *voyages* dans les régions éloignées de l'Inde. (Gessner.) Les *voyages* sur mer sont remplis d'aventures. (Col. d'Harl.) Qui s'embarque est-il sûr de faire un bon *voyage*? (La Chauss.)

Combien tranquillement pourraient dans le voyage
Vivre contents, riches, heureux,
Qui vont sur l'étranger rivage
Chercher un écueil dangereux. (Lemon.)

— *Voyages de long cours*. Les grands voyages sur mer. ‖ *Voyages d'outre-mer*. Les voyages que les chrétiens entreprenaient autrefois pour faire la guerre aux musulmans.

— Fig. et fam. *Faire le voyage de l'autre monde, faire le grand voyage*. Mourir.

— Fig. *La vie est un voyage*. Nous ne faisons que passer sur la terre.

— Dans un sens analogue. *Le voyage de la vie*. Il faut consulter ceux qui ont fait le *voyage* de la vie, car on ne peut avoir d'expérience qu'au retour. (Boiste.) L'avare arrive toujours au terme du *voyage* avant d'avoir complété ses provisions. (Id.)

— *Relation d'un voyage*, ou absol., *Voyage*. [illegible] qu'on a vu, découvert ou appris en voyageant.

— *Voyage pittoresque*. Relation d'un voyage avec des vues, des tableaux, des gravures.

— Toute allée et venue d'un lieu à un autre. J'ai fait dix voyages chez lui sans le trouver. Il m'a fait faire plusieurs voyages inutilement.

— Allée et venue qu'on fait faire à un homme de peine, aux commissionnaires, soit pour porter quelque chose, soit pour remplir quelque message. Payer les voyages d'un commissionnaire. Faire plusieurs voyages.

— Séjour dans un lieu où l'on ne fait point sa demeure ordinaire. Le voyage de la cour à Fontainebleau. Le voyage de Compiègne. Faire un voyage à sa terre.

— Se dit aussi en parlant des animaux des plantes. L'eau, l'air et les animaux servent aux *voyages* des plantes. (A. Mart.)

— S'employait autrefois pour Fois, reprise.

— Anc. prat. Frais qu'on allouait à une partie ou à des témoins. Taxer les voyages.

VOYAGER. v. n. 1re conj. (rad. *voyage*). On met un *e* après le *g* devant *a*, *o*. *Nous voyageons, je voyageais*, etc. Faire voyage, aller en pays éloigné. Voyager par terre, par mer, sur mer. Voyager longtemps. Voyager toujours. Voyager à pied. Voyager en voiture, en poste. Voyager à petites journées. Suivre les anciens errements dans un pays où tout est changé par une révolution, c'est *voyager* avec une vieille carte dans un pays bouleversé par un volcan. (Boiste.) La douce perspective de voyager ensemble fit disparaître toute autre idée. (Mme de Staël.) Qui de nous n'a vu un couple de ces hommes vénérables, *voyageant* dans les campagnes, vers la fête des morts? (Chateaub.) Son ouvrage présente tout à la fois une description très-détaillée de la Grèce et de l'Asie Mineure, contrées dans lesquelles il avait *voyagé*, et des aperçus très-rapides sur les autres peuples connus. (Malte-Brun.)

Les amis s'estiment heureux
De pouvoir *voyager* ensemble. (Aubert.)

Tel veut aller loin étaler sa science,
Qui perd, en voyageant, sa première innocence.
(Cours de St-Denis.)

— Se dit aussi de certains oiseaux. Les hirondelles voyagent.

— Par anal. Si nous ne pouvons *voyager* sur la terre, la terre *voyage* pour nous. (B. de St-P.) La lune *voyage* sans cesse autour de la terre. (A. Libes.) Les fleurs, ainsi que les dieux de la fable, *voyagent* dans les airs; et le vent est le char où l'Éternel a placé les jardins du monde. (A. Mart.)

— Fig. Le contentement *voyage* aisément avec la fortune; mais il suit la vertu jusque dans le malheur. (Marie Leckzinska.)

— Prov. et fig. *Qui veut voyager loin ménage sa monture*. Il ne faut point faire d'excès, il faut user avec ménagement de ses forces, de ses facultés, pour les conserver longtemps.

VOYAGEUR, EUSE. s. Celui, celle qui est actuellement en voyage. J'attends nos voyageurs. Une voiture qui contient vingt voyageurs. C'est un grand voyageur, une grande voyageuse.

— Celui, celle qui fait ou qui a fait de grands voyages. C'est un voyageur. Les voyageurs sont sujets à mentir. Chacun forme autour de soi un monde, une nation, comme chaque *voyageur* se forme un horizon. (Lainé.) Le *voyageur* errant sur les collines de Sparte et de Mitylène rencontre à chaque pas des débris qui le remplissent de souvenirs. (A. Mart.) Les *voyageurs* entre eux font bientôt connaissance. (C. d'Harlev.) Il faut se défier de l'œil des *voyageurs*. (Nivernais.) *Voyageur* de nuit se repose le jour. (Fab. d'Églant.)

. . . La règle ordinaire
Est qu'un voyageur mente ou du moins exagère.
(Jauffret.)

— Par anal. Si les fleurs n'ont pas la faculté de se mouvoir, elles peuvent envoyer des *voyageurs* jusqu'à d'assez grandes distances. (A. Mart.)

— adjectiv. Oiseaux voyageurs. Plantes voyageuses. L'hirondelle est voyageuse. Le chameau *voyageur* traverse l'Arabie. (Del.) Au-dessous de leur flotte *voyageuse*, les ondes sont sillonnées par des légions de phoques. (A. Mart.) De jeunes colonnes d'oiseaux *voyageurs* passaient en silence sur nos têtes. (Id.) A quoi servent ces prairies balsamiques, ces herbes salutaires, ces blés croissant sans culture et ces fruits délicieux dispersés par les oiseaux *voyageurs* et semés par le souffle des vents. (Delenne.)

— *Commis-voyageur*. Commis qui voyage pour les affaires d'une maison de commerce.

VOYAGISTE. s. m. Celui qui a écrit la relation d'un voyage.

VOYANCE. s. f. Vision, faculté qui peint dans l'imagination des choses qui ne sont pas encore ou des choses qui ne sont plus. La voyance de la mémoire.

VOYANT. part. prés. du v. Voir. Il est invar. Des hommes voyant très-loin, ne voyant pas. Les pôles de la terre, dans cette position, ne voyant le soleil qu'à l'horizon, se couvriraient de glaces. (B. de St-P.)

VOYANT, ANTE. adj. Qu'on voit. Se dit des couleurs qui sont extrêmement éclatantes. Couleur très-voyante. Étoffe voyante.

— Hippiat. Se dit d'un cheval affecté de myopie. Les chevaux *voyants* ont les yeux bombés, et sont généralement peureux. (Cardini.)

[illegible] qui voient clair et qui sont mariés à une femme aveugle. ‖ *Sœurs voyantes*. Les femmes qui voient clair et qui sont mariées à des aveugles.

VOYANT. s. m. Écrit. Celui qui voit, prophète. Samuel le voyant. Il y avait des *voyants* en Syrie, en Chaldée. (Volt.)

— Hist. relig. Nom donné aux gnostiques et à d'autres sectaires pour exprimer leurs prétentions à des connaissances surnaturelles.

— Plaque de fer ou de bois de deux couleurs différentes, et que l'on fait glisser le long de la tige de la mire dans les opérations de nivellement. Le voyant, fixé au sommet d'une tige non graduée, sert à dresser de longues surfaces, que leur plan soit incliné ou horizontal.

VOYE. s. f. Pêch. Se dit dans quelques endroits de la Bande qui sert à retourner les filets tendus par le fond.

VOYÉ, ÉE. part. pass. du v. Voyer. S'empl. adjectiv. Lessive voyée.

VOYEL, ELLE. adj. S'est dit pour Vocal, qui est fait de vive voix. Correction voyelle. Que la philosophie condamne hautement cette lâcheté voyelle, si elle n'est ni cordiale, ni [illegible]. (Mont.)

VOYELLE. s. f. (du lat. *vocalis*, qui sonne; fait de *vox*, voix). Gramm. Lettre qui a un son par elle-même, et qui se forme par la seule émission de l'air sonore, sans aucune participation des lèvres, de la langue ou des dents. Les voyelles forment les sons principaux, les sons primitifs, sans lesquels on ne peut rien proférer. Une propriété de la voyelle, c'est d'exprimer un son qui peut se prolonger aussi longtemps que le souffle qui en est le principe. Elle est susceptible de longueur ou de brièveté, d'accent grave ou aigu, d'inflexion et de cadence, propriétés exclusives que ne partage pas la consonne. On en compte ordinairement cinq, savoir : *a, e, i, o, u*; on y ajoute quelquefois l'y. Plusieurs grammairiens placent cette lettre parmi les consonnes. En effet, l'y, dans le mot *ayons*, n'est autre chose qu'un *i* articulé; mais comme l'y remplit le plus souvent l'office d'un *i* simple, il est plus convenable de le classer parmi les voyelles. Dans les anciens grammairiens, les voyelles sont ordinairement appelées l'*âme*, l'esprit du discours, dont les consonnes sont le corps. Les sons des voyelles ont paru tellement bien établis à certains peuples, qu'ils ont négligé d'exprimer les voyelles dans leur écriture. Ils se sont uniquement attachés à peindre les consonnes avec toutes leurs nuances d'articulations. Voyelle brève, longue. Voyelle finale. Voyelle accentuée, muette. La voyelle est pleine d'emphase, d'harmonie, de suavité. (Ch. Nod.)

— Voix, sons que les voyelles sont destinées à représenter. La diphthongue se forme de deux voyelles prononcées ensemble.

— *Voyelles simples*. Celles qui ne sont représentées dans l'écriture que par une seule lettre, comme *a, e, i, o, u*. Les sons *ai, ei, oi, eu, au, eau*, représentés abusivement par plusieurs lettres, ne sont que les équivalents de l'*e* et de l'*o*. ‖ *Voyelles composées*. Celles qui sont représentées par plusieurs lettres, mais qui ne rendent cependant qu'un son unique, produit par une simple émission de voix; telles sont *ai, au, eu, eau, ei, eu, ié, io, iu, oin, oua*, [illegible] *ail, eil, ouil*. La dénomination de *voyelles composées* n'ayant pas paru tout à fait exacte, quelques grammairiens l'ont récemment remplacée par celle de *voyelles polygrammes*. ‖ *Voyelles nasales*. Celles qui jointes aux lettres *m* et *n* produisent un son qui part un peu du nez, comme *an, in, on, un*, d'où dérivent *am, em, en, im, om, um*. Ce sont les voyelles *a, e, i, o, u*, modifiées de cette manière, c'est-à-dire que leur intonation ordinaire se trouve changée ou altérée par la rencontre des lettres *m* et *n*. Quand il y a nasalité, ces deux dernières lettres cessent d'être consonnes et deviennent de véritables accents; aussi ne font-elles sentir leur intonation que dans un très-petit nombre de mots. ‖ *Voyelles longues*. Celles que l'on prononce avec un certain prolongement de son. ‖ *Voyelles brèves*. Celles sur lesquelles on passe rapidement en les prononçant.

— Gramm. sanscr. *Voyelles simples*. Se dit des voyelles *a, i, u, ri, lri*, par opposition aux voyelles composées, *é, ai, ô* et *au*. ‖ *Semi-voyelle*. V. SEMI-VOYELLE.

— Gramm. hébr. *Points-voyelles*. Petits signes qui servent à représenter les voyelles, dans la langue hébraïque.

VOYER. s. m. Officier préposé à la police des chemins à la campagne, et à celle des rues à la ville. Le grand voyer. Les voyers de tel lieu.

— adjectiv. Commissaire voyer. Architecte voyer.

VOYER. v. a. 1re conj. Techn. Faire [illegible]. Voyer la lessive.

VOYER D'ARGENSON (Marc-René de), Ministre d'État, inspecteur général de la police du royaume, né le 4 novembre à Venise, mort à Paris le 8 mai 1721. Membre de l'Académie des sciences depuis 1716, et de l'Académie depuis 1718, il avait protégé efficacement les arts et les lettres.

VOYETTE. s. f. Grande écuelle emmanchée pour la lessive.

VOYEUSE. s. f. Anc. mod. Espèce de tabouret.

VOYOU. s. m. Se dit populairement, à Paris [illegible]

VOYSIN (Daniel-François). Chancelier de France, né en 1654 à Paris, mort en 1717; il fut intendant du Hainaut, membre du conseil d'État et secrétaire d'État de la guerre.

VRAC. s. m. Mar. Désordre, pêle-mêle.

— En vrac. loc. adv. Se dit d'objets jetés pêle-mêle.

— Pêch. On dit que des harengs sont mis en vrac, lorsqu'on les a mis en tonne avec du sel, en attendant qu'on les paque avec soin dans les barils. On le dit aussi de ceux qu'on [illegible] tels qu'ils ont été pris dans les [illegible] de la pêche.

— S'emploie souvent en marine comme synonyme de En grenier. Ainsi lorsqu'un navire porte du grain ou toute autre chose qui n'est pas mis dans des sacs ou [illegible], on dit qu'il a un chargement en vrac.

— Ichthyol. Espèce de poisson du genre des labres.

VRAGUE. s. m. Se dit pour Vrac.

— *Marchandises en vrague*. Marchandises que l'on place dans des voitures, sans être renfermées dans aucune enveloppe.

VRAI, AIE. adj. (du lat. *verus*). Véritable.

qui est conforme à la vérité. Proposition vraie, qui sera toujours vraie. Bruit vrai. Cela n'est pas vrai. C'est vrai. Dire des choses vraies. Nouvelle qui est vraie, qui n'est pas vraie. Le fait est vrai. S'il est vrai que vous y soyez allé. Il n'est pas vrai qu'on l'ait maltraité. Il n'en reste pas moins vrai que vous auriez dû agir autrement. Combien est *vrai* ce que l'Écriture nous enseigne, que la prière d'un homme de bien est puissante sur les miséricordes de Dieu! (Fléch.) Il est plus convenable de ne rien dire de faux, que de dire tout ce qui est *vrai*. (Addison.) L'opinion trouve *vrai* tout ce qui la flatte. (Boiste.) Rien n'est beau que le *vrai*, mais tout ce qui est *vrai* n'est pas beau. (Andrieux.) Il y a du faux dans tout ce qui est *vrai*, et du *vrai* dans tout ce qui est faux. (Castillon.) Il y avait une raison apparente qu'on mettait en avant et une raison *vraie* que l'on cachait. (D'Alemb.)

— *Cet homme est vrai*. Il parle et agit sans déguisement. Tout est *vrai* dans ses actions et dans sa conduite. (Fléch.) Du temps de Mme de Sévigné, cette acception était si nouvelle, qu'elle s'en sert comme d'un mot heureux qu'elle hasarde. Il y a longtemps que je dis que vous êtes vraie: cette louange me plaît, elle est nouvelle. Ah! qu'il y a peu de personnes *vraies*! Rêvez un peu sur ce mot, vous l'aimerez. J'y trouve, comme je l'entends, une force au-delà de sa signification ordinaire.

Vrai dans ses écrits, *vrai* dans ses discours,
Vrai dans sa pénitence à la fin de ses jours. (L. Rac.)

— Villon l'a employé dans le sens de Juste.

— Fam. *Aussi vrai qu'il fait jour*, *vrai comme il faut mourir*, *aussi vrai que nous sommes ici*, etc. Se disait pour Affirmer quelque chose.

— *Il est vrai de dire*, ou simplement, *il est vrai*. S'emploie lorsqu'on veut expliquer, modifier ou restreindre ce qu'on vient de dire. Il n'y a que deux heures à faire ce long trajet; il est vrai de dire que les chemins sont beaux. Je me sens un peu fatigué; il est vrai que j'ai travaillé plus que de coutume. Il est *vrai* de dire que Dieu est né de la Vierge; par conséquent il est *vrai* de dire que la Vierge est mère de Dieu. (P. d'Orl.)

— *Toujours est-il vrai de dire*, ou simplement, *toujours est-il vrai*. Il a quelques moments d'humeur; toujours est-il vrai de dire qu'il est aimable. Vous avez beau contester, toujours est-il vrai que tout le monde dit que vous vous trompez.

— *Il est vrai*. Il est *vrai*, ce qui sert à la vanité n'est que vanité; mais le même esprit de Dieu nous enseigne que la grandeur est solide, quand elle sert à la piété. (Fléch.)

Il commence, il est *vrai*, par où finit Auguste;
Mais crains que, l'avenir détruisant le passé,
Il ne finisse ainsi qu'Auguste a commencé. (Racine.)

— *Il est vrai que*. Et toutefois il est *vrai* que Dieu, par un miracle de sa grâce, se plaît à choisir parmi les rois de ces âmes pures. (Boss.) Il est *vrai* que du roi la bonté secourable... (Boil.)

— Quand il s'agit d'une action certaine, positive, de quelque chose sur quoi il n'y aurait aucun doute à former, on emploie l'indicatif après *il est vrai que*. S'il est *vrai* que j'ai chassé les ennemis de votre territoire; que je leur ai tué beaucoup de monde dans deux combats; que j'ai forcé les débris de leurs armées de s'enfermer dans leurs places..., que vos tribuns se lèvent. (Vertot.)

— Quand il y a incertitude, on se sert du subjonctif. S'il est *vrai* qu'Homère ait fait Virgile, c'est son plus bel ouvrage. (Volt.) Mon bonheur ne finira pas même avec cette vie mortelle; et, s'il est *vrai* qu'il y ait différents lieux pour les âmes après la mort, je n'ai rien à craindre de ces endroits obscurs et ténébreux où sont relégués les méchants. (Vertot.)

— Express. prov. *Cela est vrai ou le roi n'est pas noble*. Cela est incontestable.

— En parlant des ouvrages d'esprit ou des ouvrages d'art, Qui rend, qui exprime avec vérité les pensées, les objets. Style vrai. Coloris vrai. Tons vrais. Chairs vraies. Rien, dans un tableau, n'appelle comme une couleur vraie. (Condill.) ‖ *Expression vraie*. Représentation des mouvements du corps et de la physionomie qui résultent naturellement de l'affection, de la passion dont le sujet est ému. ‖ *Couleur* [illegible] de la couleur, [illegible] de la manière d'être éclairé, et de répandre les ombres, propres à l'objet, dans la position et sous le jour donné.

— Qui est réellement ce qu'on dit être ou ce qu'il doit être, qui a toutes les qualités essentielles à sa nature. En ce sens, il se met le plus souvent avant le substantif. Le vrai Dieu. La vraie religion. Du vrai marbre. Un vrai diamant. Un vrai talent. Un vrai mérite. Un vrai bonheur. Un vrai repentir. Vraie amie. Vrai [illegible]

[illegible]

— Se dit de même en mauvaise part. C'est un vrai fripon, un vrai libertin, une vraie bohémienne.

— Par exagérat. *Cet homme est un vrai cheval*, *un vrai singe*, *un vrai lion*, etc. Cet homme a quelque chose de la nature du cheval, du singe, du lion, etc.

— Se dit de même des choses. C'est un vrai supplice, un vrai martyre. La tristesse et le silence sont alors le *vrai* langage de l'amitié. (J.-J. Rouss.) Dans ce pays le deuil ne dure que onze jours: si la douleur est *vraie*, on ne doit pas en borner le temps; si elle est fausse, il ne faut pas en prolonger l'imposture. (Barth.) Jamais personne n'a eu l'esprit plus *vrai* que vous. (Volt.)

— Algèb. *Racine vraie*. Racine positive.

— Astron. *Temps vrai*. Celui qu'on mesure d'après la marche apparente du soleil. ‖ *Lieu vrai*. Celui où les astronomes verraient un astre sur la sphère céleste, s'ils étaient placés au centre de la terre supposée sphérique. ‖ *Conjonction vraie*. Celle qui a lieu quand deux corps célestes se trouvent dans le même degré de longitude et de latitude, en sorte qu'une ligne droite, tirée du centre de la terre par l'un d'eux passerait par le centre de l'autre. ‖ *Eclipse vraie*. Celle qui dépend de l'interposition d'une planète principale entre le soleil et un autre corps opaque quelconque du système solaire, lequel perd pour quelque temps la lumière du corps qui l'éclaire. Ces éclipses, qui sont celles des satellites, ne dépendent pas du lieu où on les voit, et elles ont des caractères de grandeur et de durée qui sont les mêmes pour tous les lieux de l'espace.

— Bot. *Verticille vrai*. Celui dans lequel les fleurs partent de tout le pourtour de l'axe qui les supporte.

— Conchyl. *Coquille vraie*. Coquille qui résulte de lames appliquées les unes au dedans des autres, de manière que la plus nouvelle, qui est la plus grande, se trouve aussi la plus intérieure.

— Pathol. Se dit des affections maladives qui ont tous les symptômes qui les caractérisent dans leur état légitime, et qui se distinguent ainsi de celles qui n'ont que leur apparence, c'est-à-dire quelques-uns de leurs symptômes. La pleurodynie n'a que l'apparence de la pleurésie. *Vraie* n'est pas synonyme de Simple, quoique quelques auteurs confondent parfois ces deux expressions. Une péripneumonie peut être très-réelle, et être en outre compliquée d'autres dérangements de la santé.

— Unique, principale, essentielle. La vraie cause, le vrai motif, le vrai sujet de sa détermination, de son action, etc., est la crainte de vous désobliger, est le désir de vous être utile. Le vrai mérite. La vraie chasteté de l'âme. La *vraie* pudeur chrétienne est de rougir du péché. (Boss.) Le ridicule est son *vrai* lot. (Lav.) L'antithèse n'est la *vraie* expression du sentiment, que lorsque le sentiment ne peut être exprimé d'une autre manière. (Condill.)

— Convenable. Voilà la vraie place de ce tableau. Voilà des rubans de la vraie couleur qu'il fallait à cette robe. C'est la vraie manière de s'y prendre.

— Réel, qui n'est pas imaginaire. Quelle cause les fit arrêter? si ce fut de vaines terreurs ou de *vrais* périls, qui le pourra dire à la postérité? (Boss.) Il faut distinguer avec soin le *vrai* besoin, le besoin naturel, du besoin de fantaisie. (J.-J. Rouss.)

— Réel, dans un sens moral. Quiconque n'est pas sensible à un plaisir si *vrai* (celui de faire du bien), il n'est pas né grand. (Mass.) Il y a longtemps que je n'ai goûté un plaisir plus pur et plus *vrai*. (Volt.) Cela serait bien injuste et me ferait une *vraie* peine. (Id.)

— Fam. S'empl. adv. pour Vraiment. Vous avez dit cela, vrai? Cela est sonnant, vrai? Cela m'oblige, vrai.

— Quelques-uns disent *pas vrai?* pour *n'est-ce pas?* Il est sorti, pas vrai? C'est une expression d'une si grande trivialité, qu'il faut bien se garder d'en faire usage.

— Se dit aussi pour Avec vérité. Parler vrai. Quelque défiance que nous ayons dans ceux qui nous parlent, nous croyons toujours qu'ils nous [illegible]

— *Au vrai*, loc. adv. Selon le vrai, conformément à la vérité. Conter une chose au vrai. Voilà au vrai comme la chose s'est passée. [illegible] au vrai. Ils n'étaient pas d'âge à savoir au vrai son destin. (La Font.)

— Anc. fin. *État au vrai*. État arrêté en conseil, qu'on envoyait aux receveurs, pour ordonner des payements qu'ils devaient faire, et sur lequel ils comptaient à la chambre.

[illegible]

faux. Avouer le vrai. Dire le vrai. A vous dire vrai. A dire vrai. A vrai dire. Dire vrai. Parler vrai. Etre dans le vrai. S'écarter du vrai. Sortir du vrai. On vit croître en Mme d'Aiguillon cette prudence qui lui fit discerner le *vrai* d'avec le faux. (Fléch.) O Dieu de vérité! laissez couler sur lui ces rayons de votre grâce, qui portent le *vrai* dans le fond des cœurs. (Id.) Qu'il est *vrai* ce que l'Écriture enseigne, que la prière d'un homme de bien est puissante sur les miséricordes de Dieu. (Id.) L'homme se précipite tête baissée, parce qu'il sent une force divine qui l'attire vers le *vrai*. (E. Quinet.) Le *vrai* peut quelquefois n'être pas vraisemblable. (Boil.) Le *vrai* me plaît, le *vrai* seul est durable. (Volt.)

— Les Précieuses de Molière disaient: *donner dans le vrai de la chose*.

— B.-arts. Fidèle imitation de la nature. Plus les ouvrages de l'art en approchent, plus ils sont parfaits. Cependant, comme les productions de cette mère féconde ne sont pas également belles, ceux qui excellent dans les arts choisissent ce qu'il y a de plus parfait pour en faire un beau tout, et c'est en cela qu'on peut dire que l'art surpasse la nature.

— Dans la poésie, on distingue deux sortes de vrai, le *vrai simple* ou *réel* et le *vrai idéal*. Le premier peint la nature telle qu'elle est, le second l'embellit en rassemblant sur le même objet plusieurs traits bien rendus et bien assortis, qu'elle a dispersés sur des objets différents.

— Le vrai dans le caractère consiste à ne jamais sortir de notre naturel. Il n'y a que le vrai qui ait droit de nous plaire. Il n'y a que le naturel qui soit vrai.

— Syn. comp. VRAI. VÉRITÉ. La *vérité* est le *vrai* relatif, le *vrai* qui s'acquiert par tel ou tel moyen. Le *vrai* est un type de *vérité*, un idéal, une conception à laquelle sont conformes toutes les vérités.

VRAIMENT. adv. Véritablement, effectivement. Etre vraiment sage. Etre vraiment orateur. Etre vraiment un grand fripon. Un roi *vraiment* roi. (Boil.) Il n'y a rien de solide ni de *vraiment* grand parmi les hommes, que d'éviter le péché. (Boss.) L'homme *vraiment* religieux se reconnaît à l'austérité de ses mœurs. (Libes.) Un monarque n'est *vraiment* puissant que lorsqu'il règne sur le cœur de ses sujets. (De Surgères.)

— Sert quelquefois pour affirmer plus fortement. Oui, vraiment. *Vraiment*, dit le seigneur, je la reçois. (La Font.)

— Quelquefois aussi on s'en sert ironiquement. Ah! vraiment, oui. Vraiment, je vous en croirai. Vraiment, vous êtes un joli garçon.

VRAISEMBLABLE. adj. des 2 g. (pr. *vrè-san-bla-ble*; ét. lat., *verum*, vrai; *similis*, semblable). Qui paraît vrai, qui a l'apparence de la vérité. La chose est assez vraisemblable. Cela n'est pas vraisemblable. Ce que vous dites peut être vrai, mais n'est pas vraisemblable. Opinion vraisemblable. Le vrai peut quelquefois n'être pas *vraisemblable*. (Boil.) Rien de ce qui est *vraisemblable* n'arrive. (Volt.) Quand un homme est capable de flatter, il est assez *vraisemblable* qu'il est capable de calomnier. (Bering.) Le fait est bien peu *vraisemblable*. (Volt.) L'unanimité des historiens pourra-t-elle jamais étouffer les doutes que doit faire naître une narration si peu *vraisemblable*? (Rayn.) Cette image n'est ni naturelle, ni aimable, ni *vraisemblable*. (Volt.)

— Quoique cet adjectif ne se dise ordinairement que des choses, Mme de Sévigné l'applique heureusement aux personnes. Vous savez comme Branças m'aime: il y a trois jours que je n'ai pas appris de ses nouvelles. Cela n'est pas *vraisemblable*, mais lui, il n'est pas *vraisemblable* aussi.

— Syn. comp. VRAISEMBLABLE. PLAUSIBLE. PROBABLE. Une raison est *plausible* lorsqu'elle paraît bonne et conforme à l'équité; une opinion est *probable* quand elle offre beaucoup de preuves en sa faveur; un fait est *vraisemblable* quand toutes ses circonstances ressemblent à la vérité.

VRAISEMBLABLE. s. m. Ce qui est vraisemblable, ce qui a le caractère de la vraisemblance. [illegible] rejeter le vraisemblable. La fable la plus audacieuse n'aurait jamais eu la hardiesse d'inventer ce que la vérité nous a fait voir, et le vrai a été beaucoup au-delà du *vraisemblable*. (D'Aguess.) Le *vraisemblable* est le vrai pour les sots. (Colardeau.)

VRAISEMBLABLEMENT. adv. (pr. *vrè-san-bla-bleman*). Apparemment, selon la vraisemblance. Il mourra vraisemblablement aujourd'hui.

VRAISEMBLANCE. s. f. (pr. *vrè-san-blan-se*). Apparence de vérité. Il n'y a pas de vraisemblance à ce que vous dites. Cela choque la vraisemblance. Sans vraisemblance. Hors de la vraisemblance. Contre la vraisemblance. Garder, observer la vraisemblance. Cela n'est pas dans la vraisemblance. Cela pèche contre la vraisemblance. Aux dépens de la vraisemblance. Quelle vraisemblance! Grande vraisemblance. Vraisemblance frappante, incontestable. La dispute a la *vraisemblance* pour principe, l'opiniâtreté pour nourriture, et la colère pour dénoûment. (Oxenstiern.) Les Français donnent tout à la confiance, à la *vraisemblance*. (Mme Roland.) Socrate, avec les détours de ses arguments, et les adresses de sa dialectique, met la *vraisemblance* à la place de la vérité. (St-Evrem.) Les poètes, qui ont été si scrupuleux à garder la *vraisemblance* dans les actions des hommes, n'en ont gardé aucune dans celles des dieux. (Id.) Il fallait colorer de quelque *vraisemblance* une accusation si terrible. (Voltaire.)

— Probabilité. Selon toute vraisemblance.

VRATISLAS Ier. Duc de Bohême, régna de 921 à 923. ‖ VRATISLAS II. Premier roi de Bohême, régna de 1061 à 1093.

VRÉDELÉE. s. f. Pêch. Filet dont les bouts sont montés sur deux perches.

VREDER. v. a. 1re conj. (du bas lat. *veredus*, cheval de poste). Se disait pour Aller et venir sans objet.

VREILLE. s. f. (pr. *vrè-ye*). Bot. Un des noms vulgaires du liseron des champs.

VRESON. s. m. Agric. Charrue à versoir du département des Deux-Sèvres.

VRETAC. s. m. Manœuvre tenue par une herse.

VRICHABAKÈTON. Myth. ind. Un des noms de Siva.

VRICHALA. Temps hér. ind. Nom donné à Tchandragoupta, par mépris, ce prince étant fils d'une soudrâ.

VRICHAPARWA. Temps hér. ind. Prince de la race des Dânavas, père de Sarmichthâ, femme de Yayâti.

VRIDDHIS. s. f. Gramm. sanscr. Espèce d'augment ou de crément, qui transforme des voyelles *a*, *i*, *u*, *ri* et *lri*, en *â*, *ai*, *au*, *âr*, *âl*, et *ê*, *ô* en *ai*, *au*. La vriddhis est d'un grand usage dans la conjugaison des verbes sanscrits.

VRIHASPATI. Myth. ind. Fils d'Angiras, et prêtre des dieux auxquels il explique les Védas. Vrihaspati est le régent de la planète de Jupiter. Son influence est favorable, surtout pour les trois dernières castes.

VRILLE. s. f. (pr. *vri-ye*; corrupt. du lat. *terebella* ou *terebellum*). Techn. Outil de fer, emmanché d'un morceau de bois couché de travers, et terminé par une espèce de vis; il sert à faire des trous dans le bois.

— Bot. Se dit des filets simples ou rameux, tortillés en spirale, au moyen desquels plusieurs végétaux faibles parviennent à grimper en s'accrochant aux corps voisins. Les vrilles naissent à l'aisselle des feuilles, comme dans la passiflore, ou à l'opposé des feuilles, comme dans la vigne, ou à l'extrémité des feuilles, comme dans les pois, ou à l'extrémité des stipules, comme dans un smilax.

VRILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Vriller. S'empl. adjectiv.

VRILLÉ, ÉE. adj. (pr. *vri-yé*). Bot. Qui est muni d'une vrille. ‖ Se dit d'une feuille pennée avec impaire, dont le pétiole commun se termine par un filet cirriforme.

VRILLÉE. s. f. Bot. Nom vulgaire du liseron. ‖ *Vrillée bâtarde*. Nom vulgaire de la renouée liseron et de la renouée des buissons. ‖ *Vrillée commune*. Le liseron des champs.

VRILLER. v. n. 1re conj. (pr. *vri-yé*). Pirouetter en montant, suivant un mouvement hélicoïde, comme certaines pièces d'artifice.

— Véner. S'emploie comme synonyme de Vermiller.

— Prendre la forme de vrille. Des épillets qui vrillent. Omiss. des dictionn.

— v. a. Faire des trous avec une vrille.

— SE VRILLER. v. pron. Etre vrillé.

VRILLERIE. s. f. (pr. *vri-ye-ri*). Techn. Art de faire des vrilles.

— Atelier où l'on fabrique des vrilles.

— Nom donné par les taillandiers à tous les menus ouvrages et outils de fer et d'acier qui servent aux orfèvres, aux armuriers, aux menuisiers et autres artisans, tels que limes, forets, ciseaux, poinçons, enclumes, marteaux, burins, vrilles, etc.

VRILLETTE. s. f. (pr. *vri-yè-te*; dimin. de *vrille*, parce que ces insectes font dans le bois des trous comme avec une tarière). Entom. [illegible] famille des sérricornes. On trouve ces insectes en Europe. Il y en a une quinzaine d'espèces. Une espèce, la vrillette du pain, se nourrit de matières farineuses. La vrillette enterrée a reçu ce nom à cause d'une sorte d'opiniâtreté qu'elle montre à ne pas se mouvoir tant qu'elle redoute quelque danger.

VRILLIER. s. m. (pr. *vri-yé*). Techn. Celui qui fait des vrilles et autres menus outils de fer ou d'acier.

VRILLIFÈRE. adj. des 2 g. (pr. *vri-yi-fè-re*). Bot. Qui porte des vrilles. Plante vrillifère. Rameau vrillifère.

VRILLON. s. m. (pr. *vri-yon*). Techn. Sorte de petite tarière en vrille.

VRILLONNER. v. n. 1re conj. (pr. *vri-yo-né*). Former des espèces de vrilles. On enduit aussi de caoutchouc des canevas, des lignes qui ne vrillonnent pas dans l'eau, et durent fort longtemps. (Dict. industr.) Omiss. des dictionnaires.

VROGNE. s. m. Bot. Nom vulgaire de l'aunée.

VRONCELLE. s. f. Bot. Nom vulgaire du liseron des champs.

VROUCOLACAS. s. m. Myth. Selon les Grecs modernes, ce sont des cadavres de personnes excommuniées, animées par le démon, qui se sert de leurs organes, et les fait parler, marcher, boire et manger. Les Grecs disent que pour lui ôter ce pouvoir, il faut prendre le cœur du vroucolacas, le mettre en pièces et l'enterrer une deuxième fois.

VROUTARRASSOURER. Myth. ind. Fameux géant qui, par crainte, avait forcé les hommes à le déifier, et à lui adresser les offrandes et les sacrifices destinés aux dieux. Wishnou en délivra le monde, lorsqu'il s'incarna en homme.

VRYGRAFF. s. m. Hist. Titre que portaient les membres du tribunal secret de Westphalie.

V. S. Mus. Abréviation qui signifie *vorsi subito*, tournez promptement.

VSÉVOLOD Ier. Régna en Russie de 1078 à 1093. || VSÉVOLOD II. Mourut en 1146, après un règne sans gloire. || VSÉVOLOD III. Régna de 1176 à 1212.

VU, UE. part. pass. du v. Voir. S'empl. adjectiv. Si je fais une bonne action sans témoin, je sais qu'elle est *vue*, et je prends acte pour l'autre vie de ma conduite en celle-ci. (J.-J. Rouss.)

— *Être bien vu, être mal vu.* Être ou n'être pas considéré, estimé. C'est un homme qui est mal vu dans le pays. Elle est très-mal vue partout.

— Banq. *Cette lettre de change est payable à lettre vue.* Celui sur qui elle est tirée doit la payer dès qu'elle lui sera présentée.

— Prov. et fig. *Juger, faire quelque chose à la boule vue, à boule vue.* Inconsidérément, sans trop examiner, sans prendre garde à ce que l'on fait.

— S'empl. d'une manière invariable et absol. dans certaines formules de pratique, de chancellerie et d'administration, pour indiquer que l'on a vu, que l'on a examiné certaines choses. Vu par la Cour les pièces mentionnées. Vu les arrêts énoncés. Vu les raisons et allégations de part et d'autre. Vu l'arrêté de M. le préfet, en date du premier de ce mois.

— S'empl. de la même façon dans le langage ordinaire, pour Attendu, eu égard à. Vu la difficulté de réussir. On l'autorisa provisoirement, vu l'urgence, à faire telle chose. La récompense devait être plus grande, vu ses services, vu son mérite. *Vu* l'humaine faiblesse, plus il y a de gouvernants, plus il se fait de sottises. (Boiste.)

— *Vu à.* Cependant il s'en faut bien que des grains de sable soient des cubes réguliers: leurs faces, *vues* au microscope, sont aussi inégales que celles des âpres rochers. (B. de St-P.)

— *Vu dans.* Rien n'est *vu* plus défavorablement dans ce pays-ci que le projet de refaire ce qu'un autre a fait. (La Harpe.)

— *Vu de.* Ces princes invisibles et efféminés, *vus* de près, n'étaient plus que de faibles idoles. (Mass.) Le sommet des hautes montagnes est composé de rochers plus ou moins élevés qui ressemblent, surtout *vus* de loin, aux ondes de la mer. (Buff.) Quoi qu'il en soit de la supériorité de la femelle sur la baleine mâle, l'une et l'autre, *vues* de loin, paraissent une masse informe. (Lacépède.) *Vues* de ce point, les côtes du Péloponnèse, vers Navarin, paraissent sombres et arides. (Chateaub.)

— S'empl. également avec *de*, en parlant des personnes. Je vois tout ce qui se passe dans la prairie, et je ne suis *vu* de personne. (De Maistre.)

— *Vu par.* Le Zend n'a été *vu* que par le célèbre docteur Hyde. (Volt.) J'évite d'être *vu* par ces mêmes hommes que mon cœur brûle de rencontrer. (De Maistre.)

— *Vu que.* Attendu que, puisque. Je m'étonne qu'il ait formé cette entreprise, vu qu'il n'est pas très-hardi. Comment avez-vous pu acheter cette argenterie, vu que vous saviez bien qu'on l'avait volée?

VU. s. m. Prat. Ce qui est exposé dans un arrêt, dans une sentence rendue sur les productions respectives, les pièces, les raisons qui y sont énoncées avant le dispositif. Le vu d'un [illegible]

— Admin. *Sur le vu des pièces.* Après avoir examiné les pièces.

— S'empl. aussi dans le langage ordinaire. || *Cette chose s'est faite au vu de tout le monde*, et plus ordinairement *au vu et au su de tout le monde*. Tout le monde l'a vue, l'a sue. Tout le monde en a été témoin, en a été instruit.

VUBA. s. m. Bot. Graminée du Brésil; les naturels s'en servaient autrefois pour faire des flèches.

VUE. s. f. Faculté par laquelle on voit; celui des cinq sens par lequel on perçoit la lumière et on distingue les couleurs, souvent même la forme, la distance et les mouvements. Le sens de la vue. Avoir la vue bonne, perçante, subtile, la vue faible, mauvaise. Avoir bonne vue, mauvaise vue. Vue tendre. Vue courte. Vue basse. Vue trouble. Vue égarée. Cela gâte, choque, blesse, éblouit, affaiblit, fortifie, réjouit la vue, est nuisible à la vue. Perdre la vue. Être privé de la vue. Recouvrer la vue. Les vieillards ont la vue claire et non distincte. (Buff.) Le sens de la *vue* est plus étendu, plus distinct et plus vif dans l'oiseau que dans les quadrupèdes. (Id.) Les personnes qui ont la *vue* courte ou qui sont louches ont beaucoup moins de cette âme extérieure qui réside principalement dans les yeux. (Id.) Ma *vue* et ma santé s'affaiblissent tous les jours. (Volt.) Le secret de secourir la *vue* affaiblie des vieillards par des lunettes, qu'on nomme besicles, est de la fin du treizième siècle. (Id.)

— Quand ce mot signifie en général la faculté de voir, sans application à un sujet particulier, il ne prend point de pluriel. Il en prend un dans tous les autres sens.

— L'organe même de la vue, les yeux, les regards. Jetez la vue là-dessus. Tournez la vue de ce côté. Baisser la vue. Détourner la vue. Le soleil me donne dans la vue. Rien ne s'offre à ma *vue*. (Rac.) La *vue*, en parcourant l'horizon, se repose à droite sur cette mer. (Barth.) Des fruits qui flattent la *vue* et le goût. (Id.) Des hommes dont la *vue* était familiarisée à l'effusion du sang. (Rayn.) Leur *vue* se porte sur de nouveaux objets à mesure qu'ils se font de nouveaux besoins. (Condill.)

— *Vue grasse.* Etat permanent de l'œil, dans lequel la diaphanéité de cet organe est altérée.

— Dans l'exemple suivant, l'auteur a employé à tort le pluriel:

Les cinq autres, frappés de surprise et d'horreur,
Reculent quelques pas; leur commune terreur
Multiplie un seul homme en armée à leurs *vues*.
Pour protéger leur vie, ils lèvent leurs massues.
(LAMARTINE.)

— Elle a jeté sur moi sa *vue*, épouvantée. (Volt.) La Harpe dit au sujet de ce vers: On dit bien *jeter la vue sur quelqu'un*, mais on ne peut y joindre aucune épithète, comme on en donne aux yeux et aux regards. C'est que *jeter la vue, tourner la vue, porter la vue*, sont ce qu'on appelle des phrases faites qui n'admettent aucune idée d'attribution; aussi n'y en a-t-il point d'exemples. La Harpe a fait la même observation sur cet autre vers de Voltaire: Le perfide! il échappe à ma *vue* indignée.

— Fig. La prospérité trouble la *vue* de l'esprit, comme la trop grande lumière celle du corps. (Noël.)

— Blas. Se dit des grilles qui ferment un casque. Le nombre et la disposition des vues indiquent les degrés de noblesse.

— Fig. *Donner dans la vue.* Frapper, surprendre par un éclat agréable. Cette étoffe donne dans la vue plus que l'autre. || *Le soleil donne dans la vue.* Les rayons du soleil donnent droit dans les yeux. || Se dit également de ce qui excite le désir, l'ambition. Cette fille lui a donné dans la vue. Cette charge lui a donné dans la vue.

— *Tant que la vue peut étendre.* Jusqu'où les yeux peuvent apercevoir. || On dit, dans le même sens, *jusqu'où la vue peut porter*. Ma vue ne porte pas jusque-là.

— *A perte de vue.* Se dit en parlant d'une vue si étendue, si prolongée, qu'il est impossible de distinguer les objets qui la terminent.

— Fig. et fam. *Faire des raisonnements, raisonner, discourir à perte de vue.* Faire des discours très-longs, fort éloignés du sujet, et qui ne concluent à rien. || On dit de même, *des compliments à perte de vue*.

— *Perdre de vue une personne, une chose.* Cesser de la voir. Il courait si fort, que je l'eus bientôt perdu de vue. Le vaisseau s'éloigna en peu de temps, et nous le perdîmes de vue. L'oiseau prit l'essor, et on le perdit bientôt de vue. Ils regardent quelquefois le ciel, sans perdre la terre de *vue*. (Fléch.) || Fig. Ne perdez jamais de *vue* ce grand spectacle. (Mass.) Ils n'osent un moment perdre un sujet de *vue*. (Boil.)

— Perdez-en la mémoire, aussi bien que la *vue*. (Rac.) On ne dit pas *perdre la vue de quelqu'un*, pour exprimer qu'on est privé de sa vue.

— Fig. *Cette mère ne perd point sa fille de vue.* Elle la surveille attentivement.

— *J'ai perdu cet homme de vue.* J'ai cessé de le fréquenter, de le rencontrer dans le monde.

— *J'ai perdu de vue cette affaire.* J'ai cessé de m'en occuper, et je ne sais où elle en est, ni ce qu'elle est devenue.

— Fig. *On ne peut le suivre, on le perd de vue.* Se dit d'un homme qui tient des discours difficiles à suivre, à comprendre.

— *Connaître une personne de vue.* La connaître [illegible] relations avec elle.

— *Garder un prisonnier à vue.* Le garder de telle sorte qu'on le voie toujours.

— Chass. Nom d'une fanfare que l'on sonne lorsque l'on voit l'animal par corps.

— Véner. *Aller à la vue.* Aller à la découverte pour savoir s'il y a des bêtes courables dans le pays. || *Chasser à la vue.* Voir la bête en la poursuivant. Les lévriers ne courent qu'à la vue.

— *A vue d'œil.* Autant qu'on en peut juger par la vue seule. A vue d'œil, ce morceau pèse trois kilogrammes. || Visiblement, et se dit, par exagération, en parlant des choses dans lesquelles il arrive quelque changement imperceptible aux yeux pendant qu'il s'opère, mais qui ne laisse pas d'être sensible au bout de quelque temps. Cet enfant croît à vue d'œil. Cette femme embellit à vue d'œil. Ce malade dépérit à vue d'œil.

— J'aperçus entre deux *vues*. (Cont. d'Entrap.) J'aperçus au premier coup d'œil.

— Fig. *Avoir la vue sur quelqu'un.* Veiller actuellement sur sa conduite.

— *Avoir vue sur quelqu'un.* Se disait pour Avoir droit d'inspection sur lui pour le diriger, pour le conduire.

— *Lunette de longue vue*, ou plus ordinairement, *longue-vue*. Lunette d'approche qui sert à voir distinctement les objets éloignés. Avoir une lunette de longue vue pour apercevoir les satellites de Jupiter. Longue-vue excellente.

— *Seconde vue.* Faculté dont quelques habitants du Nord prétendent être doués, et qui consiste à voir par l'imagination des choses réelles, qui existent ou arrivent dans des lieux éloignés. Le don de la seconde vue n'est point une qualité héréditaire. La personne qui en est douée ne peut l'exercer à volonté, elle ne saurait l'empêcher ni la communiquer à un autre, mais elle vient involontairement et s'exerce sur elle arbitrairement. La seconde vue est regardée en Ecosse comme une tache ou une chose honteuse; aussi on n'ose pas se vanter publiquement de la posséder.

— Action de voir. La *vue* des fleurs inspire le plaisir, et leur étude apprend l'amour. (A. Martin.)

— Fig. Ce que l'on aperçoit par la pensée. Mais, avant de chercher l'ordre dans lequel on présentera ses pensées, il faut s'en être fait un autre plus général et plus fixe où ne doivent entrer que les premières *vues* et les principales idées. (Buff.) J'ai détourné ma *vue* des malheurs qui dès lors me furent annoncés. (Rac.)

— Inspection des choses qu'on voit. Regardez ces étoffes, la vue ne vous en coûtera rien, la vue n'en coûte rien.

— Banq. et comm. *Lettre de change payable à vue.* Au moment de la présentation. || *Payable à tant de jours de vue.* Payable tant de jours après sa présentation.

— Fig. Etes-vous comme les lettres de change, à trois jours de *vue*? écrit Mme de Sévigné à Bussy-Rabutin, qui était depuis trois jours à Paris sans l'être venu voir.

— *Juger d'une chose à la première vue.* La première fois qu'on la voit, à la première inspection.

— Se disait pour Rencontre. Nous parlerons de cela à notre première vue.

— *Marcher à vue de pays, se conduire à vue de pays.* Marcher sans savoir précisément la route de l'endroit où l'on va, et en se dirigeant d'après l'aspect des lieux.

— Fig. et fam. *Juger à vue de pays.* Juger des choses en gros et sans entrer dans le détail, juger sur le premier aperçu et avant que d'avoir approfondi.

— *Être en vue, être exposé à la vue.* Être en un lieu où l'on est vu, où l'on est exposé aux regards. Les hypocrites, suivant Scarron, sont condamnés à prier Dieu dans l'autre monde, sans qu'on les voie.

Et ce tourment de n'être pas en vue,
Mille fois pour une me tue. (SCARRON.)

— *Mettre une chose en vue.* La placer dans un lieu où l'on peut la voir.

— Fig. La Providence divine pouvait-elle nous mettre en *vue*, ni de plus près ni plus fortement, la vanité des choses humaines? (Boss.)

— *Faire une chose à la vue de tout le monde.* En présence de tout le monde, en public.

— *Être en vue.* Se dit de deux armées qui sont assez rapprochées l'une de l'autre pour s'apercevoir. Les deux armées étaient en vue l'une de l'autre, étaient en vue. Camper à la vue de l'ennemi.

— Mar. *Bâtiment qui est en vue.* Que l'on commence à apercevoir. || *Être en vue d'une terre.* S'en approcher de façon à l'apercevoir. Être en vue du cap de Bonne-Espérance. Mouiller à vue de terre. || *Périr par nos vues.* Périr faute d'avoir eu assez de temps ou de jour pour apercevoir les côtes ou les rochers. || *Vue par vue, et cours par cours.* Se disait lorsqu'on réglait sa navigation par les remarques de l'apparence des terres, comme on faisait avant l'invention de la boussole, ou quand on naviguait terre à terre.

— Jeux. *Être en vue.* Se dit quand, de l'endroit où est la boule, le joueur voit en plein l'archet de passe.

— Manière dont les choses se présentent à la vue. Vue de côté. Vue de haut en bas. Vue de bas en haut. [illegible] jardin, etc., vu de haut en bas.

— Toute l'étendue de ce qu'on peut voir du lieu où l'on est. Maison qui a une belle vue, qui n'a point de vue. Château dont la vue est très-variée. Terrasse dont la vue est fort bornée. Appartement qui a vue sur la rue, sur la rivière. Vue qui plonge. Vue rasante. Échappée de vue. Grande étendue de vue. La *vue* est embellie par les jolies maisons de campagne qui s'offrent à nous de tous côtés. (*Barthél.*) Observez, en montant à la citadelle, comme la *vue* s'étend et s'embellit de tous côtés. (Id.)

— On dit qu'un *édifice est en belle vue*, pour exprimer qu'il s'aperçoit de fort loin, d'un grand nombre de points, et que cette manière d'être vu lui est favorable.

— *Point de vue.* Objet sur lequel la vue se dirige et s'arrête dans un certain éloignement. Clocher qui sert de point de vue.

— Objet ou assemblage d'objets qui frappe, qui invite à le regarder. Un beau point de vue. Dans cette campagne, les points de vue sont très-variés.

— Se dit, en perspective, du point vers lequel le peintre dirige tous les rayons qui sont censés partir de l'œil du spectateur. Déterminer, choisir le point de vue.

— Endroit précis où il faut se placer pour bien voir un objet. Vous ne pouvez juger ce portrait, vous n'êtes pas dans le point de vue.

— Celui où l'objet doit être placé pour être bien vu. Ce tableau n'est pas dans son point de vue.

— Fig. Se dit des différentes manières dont une affaire, une question peut être considérée. Voir une affaire sous son vrai point de vue, sous un double point de vue. La distance qu'il y a des grands au peuple le leur montre dans un point de *vue* si éloigné, qu'ils le regardent comme s'il n'était pas. (Mass.) L'optique de l'amour change selon les points de *vue*, et l'on s'effraie souvent de ces méprises. (Boiste.) L'homme ordinaire ne peut embrasser dans le moment qu'un seul point de *vue*: de là tant de méprises, tant de folies. (Id.) Dans ce point de *vue*, le dogme de l'immortalité de l'âme affecta prodigieusement les hommes. (Montesq.) L'analyse a pour objet de développer ce qui doit être saisi sous différents points de *vue*. (Condill.)

— Fig. et fam. *C'est là son point de vue.* Se dit d'une chose à laquelle un homme aspire, de ce qu'il tente d'obtenir, de posséder.

— Tableau, dessin, estampe qui représente un lieu, un palais, une ville, etc., regardés de loin. Vue de Rome. Vue de Paris. Vue perspective. Prendre, dessiner une vue, des vues. Acheter un recueil de vues. Vues de Grèce, d'Italie, de Suisse. Vue d'un pont, d'une ruine.

— *Échappée de vue.* Se dit de certaines vues resserrées entre des montagnes, des bois et des maisons. Il y a de belles échappées de vue dans ce paysage.

— Fenêtre, ouverture d'une maison par laquelle on voit sur les lieux voisins. Faire boucher, faire condamner des vues. Ouvrir une vue sur un jardin. Ordinairement on n'a point droit de vue sur son voisin. Réduire les vues d'une maison. Vue de servitude, de souffrance.

— Anc. cout. *Vues et montrées.* Descente sur les lieux; action d'exposer au juge l'état d'un immeuble à l'occasion duquel naît le litige. || *Vue de coutume.* Fenêtre percée dans un mur mitoyen, à la distance de 1 mètre 83 centim. du plancher. || *Vue de servitude.* Celle qu'on doit souffrir en vertu d'un titre. || *Vue faîtière.* Tout petit jour, comme une lucarne, un œil-de-bœuf pris vers le faîte d'un comble, etc. || *Vue de côté* ou *biais*. Celle qui est prise dans un mur de face, et qui est distante de 66 centimètres du milieu d'un mur mitoyen en retour, jusqu'au tableau de la croisée. || *Vue de prospect.* Vue libre dont on jouit par titre jusqu'à une certaine distance et largeur, et devant laquelle personne ne peut élever de construction ni planter aucun arbre. || *Vue dérobée.* Petite fenêtre pratiquée au-dessus d'une corniche ou d'une plinthe, ou dans quelque ornement, pour éclairer un abat-jour, des entresols ou petites pièces, et pour ne point gâter la décoration d'une façade. || *Vue droite.* Celle qui est directement opposée à l'héritage, maison ou place d'un voisin. || *Vue à temps.* Celle dont on jouit par titre pour un temps limité. || *Vue de terre.* Espèce de soupirail au rez-de-chaussée d'une cour ou même d'un lieu couvert, qui sert à éclairer quelque pièce d'un étage souterrain, par le moyen d'une pierre percée, d'une grille ou d'un treillis de fer.

— Aspect d'un bâtiment. On l'appelle *vue de front*, lorsqu'on le regarde du point du milieu; *vue de côté*, quand on le voit par le flanc; *vue d'angle*, quand on le voit par l'encoignure. || *Vue à plomb.* Se dit d'une inspection perpendiculaire du dessus des combles et terrasses d'un bâtiment, considérés dans leur étendue en raccourci.

— Fig. Dessein qu'on a, but, fin qu'on se propose dans une affaire. Avoir de grandes vues. N'avoir d'autre vue que celle d'obliger quelqu'un. Avoir des vues cachées, secrètes, des vues intéressées. Ses vues sont droites, pures, honnêtes. Contrarier, seconder les vues de quelqu'un. Quelles sont ses vues en agissant ainsi? Dans quelle vue a-t-il fait cela? Faire une démarche en vue de quelque chose. Agir en vue, dans la vue de la récompense. Faire toutes choses dans la vue de Dieu, dans la vue de son salut. Entrer dans les vues de quelqu'un. Dieu n'a pas, à notre manière, des vues générales et [illegible] de Marie-Thérèse tout ce que l'Espagne avait de plus vertueux et de plus habile. (Id.) Quelle prudence ne faut-il pas pour conduire et réunir au seul intérêt public tant de vues et de volontés différentes. (Fléch.) Certaines vues d'honneur lui faisaient craindre jusqu'aux moindres soupçons de changement. (Id.) Sainte Thérèse accompagna toutes ses actions d'une céleste vue de Dieu. (Id.) Dans la vue de son salut et de Dieu même. (Id.) Il apporte pour toute marque de vocation à un ministère d'humilité des vues d'élévation et de gloire. (Mass.)

— Il m'a fait l'honneur de me confier une partie de ses vues, et celui de me demander mon concours pour le succès de sa mission relative à la ville de Bordeaux. (Beaum.) Confier des vues est une expression peu brillante; confier une partie des vues est tout à fait choquant. On a entrevu quelque objet, on le confie à quelqu'un, en cachant un coin du tableau. Cette figure est compliquée, incomplète; enfin, elle n'est pas agréable.

— *A la vue de.* En présence de. Quels seront nos gémissements à la vue de ce tombeau? (Boss.) A la vue du saint sépulcre qu'il avait tant désiré, voyez comme il s'arrête sur ce doux objet. (Id.) A la vue de Damiette, le courage des croisés s'excite. (Fléch.) A la vue de tan[illegible]

d'objets funèbres, la nature se trouve saisie. (Id.)

— Fig. Vous pousseriez des cris lamentables à la *vue* de nos misères. (Boss.) À la *vue* des malheurs qui menaçaient Jérusalem, Jésus-Christ soulage sa douleur par ses larmes. (Mass.) Laissez-vous toucher, Seigneur, à la *vue* des périls que mon âge et mon rang me préparent. (Id.)

— *En vue de.* En considération de. C'est en vue des services qu'il a rendus, et de ceux qu'il peut rendre, qu'on lui a fait cette grâce.

— *Avoir une chose en vue.* Se la proposer pour objet. N'avoir que son intérêt en vue. Il n'eut jamais en *vue* de bien faire pour être heureux. (Fléch.) Il est bon que les hommes aient un archétype, un modèle de perfection en *vue*. (Frédéric.)

— *Borner ses vues à telle chose.* N'avoir pour objet que telle chose.

— *Avoir des vues pour quelqu'un.* Avoir dessein de lui procurer quelque avantage.

— *Avoir des vues sur quelqu'un.* Avoir dessein de l'employer à quelque chose.

— *Avoir des vues sur quelque chose.* Former le dessein, se proposer de l'acquérir, de l'obtenir.

— Action par laquelle l'esprit connaît, découvre. C'est un homme d'une grande pénétration, rien n'échappe à sa vue. Porter sa vue bien loin dans l'avenir. Grandes vues. Vues bornées. Bonnes vues. Vues saines. Vues éloignées. Vues profondes. Montesquieu a rassemblé, comparé, opposé les faits avec cette sagacité laborieuse moins admirable qu'une première *vue* du génie, mais qui donne des résultats plus certains et plus justes. (Villemain.) La fin des choses est toujours caché à notre *vue*. (Nomachius.) Les gens à courte *vue* se fixent plus aisément que ceux qui l'ont trop longue. (Boiste.) L'homme est bien petit, mais sa *vue* est bien vaste. (Id.) Il est certain que, pour se faire une *vue* générale et étendue qui soit fixe et assurée, il faut commencer par se rendre familières les vérités particulières. (Condill.) Tant que nous n'avons des idées abstraites que par cette voie, elles viennent à nous sans ordre; elles disparaissent dès que les objets cessent d'agir sur nos sens, ce ne sont que des connaissances momentanées, et notre *vue* est encore bien confuse et bien trouble. (Id.) Les *vues* courtes, je veux dire les esprits bornés et renserrés dans leur petite sphère. (La Bruy.)

— Acte de cette faculté. Il n'y a que des individus qui puissent agir sur nous; les autres objets de notre connaissance ne sont point des choses réelles qui aient une existence dans la nature, ce ne sont que des différentes *vues* de l'esprit qui considère dans les individus les rapports par où ils se ressemblent, et ceux par où ils diffèrent. (Condill.)

— *Rien n'est caché à la vue de Dieu.* Dieu voit tout, Dieu sait tout.

— Entrevue avec quelqu'un. Ah! que je suis, Frosine, dans un étrange état! et, s'il faut dire ce que je sens, que j'appréhende cette *vue*! (Molière.)

— Iconol. Chez les anciens, le loup-cervier et l'épervier; chez les Égyptiens le vautour et l'aigle, étaient les symboles du sens de la vue. Les modernes l'ont allégorisé sous la forme d'un jeune homme qui, d'un côté, tient un miroir, et, de l'autre, a près de lui un aigle regardant fixement le soleil; derrière lui est un arc-en-ciel. On a aussi proposé pour emblème un bouquet de fenouil, parce que, selon Pline, les serpents se frottent les yeux du suc de cette plante pour recouvrer la vue quand ils l'ont perdue.

— Syn. comp. VUE, BUT, DESSEIN. V. BUT. || VUE, ASPECT. La *vue* n'a rapport qu'à l'action de l'œil sur un objet; l'*aspect* suppose dans l'objet différentes manières d'être offert à la vue.

VUIDE, VUIDER. Ancienne orthographe de Vide, vider, et des dérivés.

VUIDÉ, ÉE. adj. Blas. Se dit de ce qui est échancré. La croix de Toulouse est d'or, cléchée, vuidée et pommetée. || Se dit aussi des pièces percées à jour qui laissent voir le fond de l'écu.

[illegible] les Moriaques.

VULCAIN. Myth. Dieu du feu et des arts qui s'exercent à l'aide du feu. Il était fils de Jupiter et de Junon. Son père le précipita du ciel pour avoir tenté de délivrer sa mère, que Jupiter avait suspendue dans les airs. Selon d'autres, c'est sa mère elle-même, honteuse d'avoir donné le jour à un être aussi laid et difforme. Il se cassa la jambe dans cette chute, et resta toujours boiteux. Il s'établit à Lemnos, y éleva des forges, et apprit aux hommes l'art de travailler les métaux. Il fabriqua, à l'aide des cyclopes, les foudres de Jupiter, les armes d'Achille et d'Énée, le collier d'Hermione et le sceptre d'Agamemnon. Vulcain épousa Vénus, qui lui fut souvent infidèle. On regarde comme fils de Vulcain tous ceux qui se rendirent célèbres dans l'art de forger les métaux.

— Iconol. On le représente à demi nu, avec une barbe épaisse, une chevelure négligée, tenant de la main droite un marteau, et de la main gauche des tenailles.

— Comme les poètes disent Un cyclope pour Un forgeron, ils prennent quelquefois le mot *Vulcain* comme synonyme de *Serrurier*.

Un affreux serrurier, laborieux Vulcain,
Qu'éveillera bientôt l'ardente soif du gain,

Avec un fer maudit qu'à grand bruit il apprête,
De cent coups de marteau me va fendre la tête.
(Boileau.)

— Poétiq. Se dit, par métonymie, pour le Feu.

Mais de ces végétaux l'accroissement facile
À l'homme industrieux peut devenir utile.
Livre-les à *Vulcain*. Ce feu, d'abord caché,
Parcourt en pétillant leurs amas desséchés. (Castel.)

— Hist. *Vulcain* est le premier monarque de la dynastie céleste des rois égyptiens.

— Art hermét. *Vulcain des philosophes.* Le fer des alchimistes. || *Vulcain jeté en Lemnos à cause de sa difformité.* Sous cette fable, les anciens ont caché la préparation de notre premier soufre noir. || *Vulcain qui suit Minerve.* Les philosophes ont caché sous cette fable le soufre suivant l'eau distillée, qui contient en soi les plus subtiles parties du soufre, et son sel en la putréfaction.

VULCAIN. s. m. Entom. Espèce de papillon diurne, appartenant au sous-genre vanesse.

VULCANAL, ALE. adj. Myth. lat. Qui appartient à Vulcain. || *Flamine vulcanal.* Prêtre de Vulcain.

VULCANALES. s. f. pl. Antiq. Fête célébrée au mois d'août en l'honneur de Vulcain.

VULCANIE. Géogr. Une des îles éoliennes, près de la Sicile, couverte de rochers, dont le sommet vomit des tourbillons de flamme et de feu. C'est là que les poètes ont placé la demeure ordinaire de Vulcain, dont elle a pris le nom; on l'appelle encore aujourd'hui *Volcano*.

VULCANIEN, IENNE. adj. Myth. lat. Qui appartient à Vulcain.

— Phys. Se dit de l'hypothèse qui attribue au feu la formation de la terre.

— Géogr. *Iles Vulcaniennes.* V. ÉOLIEN.

VULCANIES. s. f. pl. V. VULCANALES.

VULCANIQUE. adj. des 2 g. Géol. V. VOLCANIQUE.

VULCANISÉ, ÉE. part. pass. du v. Vulcaniser. S'empl. adjectiv. Époux vulcanisé.

VULCANISER. v. a. 1re conj. (de *Vulcain*, à qui Vénus était infidèle). Rendre cocu. Inus.

— SE VULCANISER. v. pron. Être rendu cocu.

VULCANISME. s. m. (pr. *vul-ka-niss-me*). Phys. Hypothèse qui attribue au feu la formation de la croûte du globe.

— État d'un homme dont la femme est infidèle.

VULCANISTE. s. m. (pr. *vul-ka-niss-te*). Phys. Partisan du vulcanisme.

VULCANO. Géogr. La plus méridionale des îles Lipari; elle contient deux volcans.

VULCELLE. s. f. Conchyl. Genre de coquilles bivalves.

VULFEN. s. m. Bot. Genre de plantes vivaces de la Corinthie.

VULFÉNIE. s. f. Bot. Genre établi pour placer une plante de la Corinthie.

VULGAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *vulgaris*; fait de *vulgus*, la foule, le peuple). Qui est commun, qui est reçu communément. Préjugé vulgaire. Croyance vulgaire. Opinion vulgaire. Expression vulgaire.

— *Plantes vulgaires.* Celles que l'on rencontre à chaque pas. Elles sont ordinairement dédaignées, et trop peu employées, si ce n'est par les bonnes femmes et les commères des deux sexes, qui leur prêtent des propriétés qu'elles n'ont pas, ce qui contribue à déprécier celles qu'elles possèdent véritablement.

— *Médicament vulgaire.* Celui qu'on emploie fréquemment, qu'il ait ou non des vertus efficaces.

— *Langues vulgaires.* Les différentes langues que les peuples parlent aujourd'hui. || *Idiome vulgaire.* La langue ordinaire que l'on parle dans un pays. || *Grec vulgaire, arabe vulgaire*, etc. Se dit du grec, de l'arabe que l'on parle actuellement, par opposition à un autre plus ancien.

— Trivial. *Pensées vulgaires, sentiments vulgaires.* Pensées triviales, sentiments tels que le commun du peuple est accoutumé d'en avoir.

[illegible] *gaire, esprit vulgaire.* Homme qui ne se distingue en rien du commun. De vulgaires amants. Les personnages vulgaires. Avez-vous reçu une âme d'une autre espèce que celle des hommes *vulgaires*? (Mass.) Un seul crime des grands entraîne plus de malheurs qu'une vie entière d'iniquités dans une âme *vulgaire*. (Id.) On s'ennuie aux exploits d'un conquérant *vulgaire*. (Rac.) Est-ce une nécessité de n'être point *vulgaire* aux yeux de la foule? (De Sénancour.)

C'est une pointe mal tournée, c'est une amante vulgaire,
À braver constamment pour des beautés sévères.
(Moulon.)

N'allez pas présumer que des âmes vulgaires
Soient à mes grands desseins des appuis nécessaires.
(Crébillon.)

— *Médecin vulgaire.* Celui qui a la bonhomie de n'avoir pas un habit scientifique devant ses malades, qui ne vante pas ses cures, le nom de ses clients titrés, qui est sans faste, sans charlatanisme, qui prescrit avec simplicité des médicaments connus, en un mot, qui est sans intrigue, et fait les choses avec probité et pudeur, ce qui, par le temps qui court, est à peu près synonyme de sot.

— Commun, ordinaire. Ces douces images qui sont devenues le langage vulgaire de l'incrédulité. (Mass.) Les hommes d'une naissance *vulgaire*. (Id.) Il n'a que des inclinations *vulgaires*. (Id.) Ces grandes actions n'auraient eu qu'un éclat *vulgaire*, si la piété ne les eût immortalisées. (Id.) Ce sujet ne veut pas de *vulgaires* efforts. (Boil.) Mais mon âme s'indigne à ce dessein *vulgaire*. (Lacy.)

Mais ces monstres, hélas! ne t'épouvantent guères,
La race de Laïus les a rendus *vulgaires*. (Rac.)

— Myth. anc. *Vénus vulgaire.* Vénus considérée comme présidant à l'amour grossier.

— Syn. comp. VULGAIRE, TRIVIAL, COMMUN, ORDINAIRE. V. COMMUN.

VULGAIRE. s. m. Le peuple, le commun des hommes. Suivre l'opinion du vulgaire. Combattre les erreurs du vulgaire. Les gens éclairés ne pensent pas ordinairement comme le vulgaire. Le vulgaire ignorant. Le sot vulgaire. Le stupide vulgaire. Le vulgaire superstitieux. Le crédule vulgaire. Il méprisa souvent les bruits du *vulgaire*. (Fléch.) Dans le *vulgaire* obscur si le sort l'a placée. (Rac.) Le sort des préjugés réservés au *vulgaire*. (Colnet.) Le *vulgaire* ne s'arrête qu'aux apparences, et il n'y a presque dans le monde que le *vulgaire* (Machiavel.) Le *vulgaire* qui respecte des erreurs mystérieuses mépriserait la vérité toute nue (St-Évrem.) Ceux qui méprisent le plus le *vulgaire* sont souvent obligés de parler et de paraître penser comme le *vulgaire*. (Volt.) La gloire enveloppe le despotisme de son éclat et le fait admirer du *vulgaire*. (Boiste.)

Tout prêt à t'enfoncer dans ce sombre mystère,
Sais-tu te faire un cœur au-dessus du *vulgaire*?
(Lacr.)

— *Le vulgaire des acteurs, des artistes, des grands*, etc. Ceux les auteurs, des artistes, des grands, etc., qui ne se distinguent point, qui forment cette classe nombreuse qu'on ne remarque pas.

— Prov. *Il faut penser avec les habiles gens, mais parler avec le vulgaire.* Il ne faut pas montrer aux ignorants qu'on les trouve tels.

— Se dit des choses. Donner dans le vulgaire.

— Iconol. On l'allégorise par un homme à figure basse, ignoble, regardant la terre, tenant une pelle et un balai. Il a des oreilles d'âne, et sa tête est enveloppée d'une vapeur épaisse.

VULGAIREMENT. adv. Communément. Vulgairement parlant.

Un discours pathétique, et dont le formulaire
Servit à certains Cicérons
Vulgairement nommés larrons.
(La Fontaine.)

— D'une manière vulgaire. Apprenez à vous énoncer moins *vulgairement*. (Mol.)

VULGARISATEUR. s. m. Celui qui rend quelque chose vulgaire, qui en répand l'usage.

VULGARISÉ, ÉE. part. pass. du v. Vulgariser. S'empl. adjectiv.

VULGARISER. v. a. 1re conj. Néol. Rendre vulgaire. Il n'est dangereux de *vulgariser* les lumières et la vérité que chez un peuple corrompu. (Boiste.)

— SE VULGARISER. v. pron. Devenir vulgaire. Ces mots de science commencent à se vulgariser.

VULGARISME. s. m. Néol. Chose vulgaire; expression vulgaire. Aller un peu au-delà du *vulgarisme* des effets et des causes. (Matter.)

VULGARITÉ. s. f. (de l'angl. *vulgarity*). Néol. Caractère, défaut de ce qui est vulgaire. La vulgarité de ses sentiments. La *vulgarité* dans les manières. (Mme de Staël.)

VULGATE. s. f. (du lat. *vulgatus*, divulgué, répandu, parce que cette traduction a toujours eu cours dans l'Église latine). Version latine de l'Écriture sainte, qui est en usage dans l'Église catholique. Passage traduit selon la Vulgate. La Vulgate a été déclarée authentique par le concile de Trente.

— *Ancienne Vulgate* ou *Vulgate italique.* Traduction latine de la Bible, faite sur les Septante. || *Nouvelle Vulgate.* Cette même traduction, corrigée en quelques endroits, d'après celle que saint Jérome avait faite sur le texte hébraïque. La nouvelle Vulgate forme la Vulgate en-[illegible]

— On dit aussi adjectiv. La version vulgate.

VULGIVAGUE. adj. f. (du lat. *vulgus*, vulgaire; *vagor*, je cours). Myth. lat. Surnom de Vénus.

— Néol. Qui court après le vulgaire. Je voudrais que l'on ne nommât point autrement les filles publiques. Cette dénomination pourrait les faire rougir et même les corriger. Vers les neuf heures du soir, toutes les prostituées, la gorge découverte, la tête haute, le visage enluminé, l'œil luxurieux, en bas de soie et en souliers blancs, vous poursuivent jusqu'au milieu des ruisseaux. On dit que l'incontinence sert à préserver la chasteté, que les femmes *vulgivagues* empêchent le viol. Il est vrai que le viol est une chose devenue fort rare. (Mercier.)

— substantiv. Une vulgivague.

VULNÉRABLE. adj. des 2 g. (du lat. *vulnerabilis*; fait de *vulnus*, blessure). Qui peut être blessé. Peu usité.

— Se dit des choses. Si vous ajoutez à ces qualités inappréciables la stabilité, même en grosse mer, au jeu de l'artillerie dont ils sont munis dans leurs parties les plus fortes et les moins *vulnérables*, vous aurez une idée de leur supériorité. (Corbière.)

— Fig. Les grands hommes ont toujours quelque endroit faible, par où ils sont *vulnérables*. Tout Achille a son talon. (Noël.)

— *Vulnérable à.* La moindre partie de notre corps est *vulnérable* aux traits de la douleur et de la mort. (Boiste.)

VULNÉRAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *vulnerarius*; fait de *vulnus*, plaie, blessure). Pharm. Se dit des médicaments regardés comme plus particulièrement propres à guérir les plaies. Plante vulnéraire. Le millepertuis est une des principales herbes vulnéraires. On prise fort les herbes vulnéraires des montagnes de la Suisse.

— *Eaux vulnéraires.* Celles qu'on emploie dans le traitement des blessures, celles qu'on tire des herbes vulnéraires.

— *Potion vulnéraire.* Potion destinée à la guérison des plaies.

— Se dit de ce qui concerne les plaies, les blessures.

VULNÉRAIRE. s. f. Bot. Plante légumineuse à fleurs jaunes, qui est recommandée pour les plaies et les blessures récentes. Son nom lui vient de ce qu'on la regardait autrefois comme un moyen très-efficace de guérir les blessures et les plaies récentes; mais depuis que les médecins ont cessé de croire à la propriété consolidante des prétendues plantes vulnéraires, cette plante est entièrement tombée en désuétude, et il n'y a plus que les gens du peuple et des campagnes qui s'en servent encore. On en a fait un genre, en y réunissant d'autres espèces. || Petite espèce de gentiane.

VULNÉRAIRE. s. m. Pharm. Plante vulnéraire. Bon vulnéraire. Se servir de vulnéraires. Donner des vulnéraires à un blessé. Vulnéraires suisses. On donne des vulnéraires pour les maux d'estomac, pour les coups à la tête, etc. Les *vulnéraires* sont composés de plantes aromatiques. (Dict des sc. médic.)

— *Vulnéraire des paysans.* Nom vulgaire de l'anthyllide vulnéraire, plante qui croît sur les montagnes, comme dans les pâturages crayeux et exposés au soleil. Cette plante peut se cultiver dans les jardins. Tout en elle est vulnéraire et consolidant; lorsqu'après l'avoir pilée, on l'applique sur les plaies ou blessures.

— *Vulnéraires suisses.* Nom que l'on donne à un mélange de plantes médicinales, récoltées sur les hautes montagnes de la Suisse, et que l'on débite dans toute l'Europe, comme étant propre à guérir les plaies, les contusions, à prévenir les accidents de la cessation des règles, à calmer les maladies de poitrine, etc. Les vulnéraires sont composés de plantes aromatiques.

— Classe de médicaments que l'on croit propres à guérir les plaies, les contusions, les blessures. Il y a une multitude de plantes qui ont la réputation de guérir les plaies, et qu'on a désignées en conséquence sous les noms d'*herbe au charpentier*, d'*herbe à la coupure*, d'*herbe aux femmes battues*, de *chasse-bosse*, etc. Un grand nombre de substances exotiques sont également réputées vulnéraires, telles que la myrrhe, le baume de la Mecque, celui de copahu, du Pérou, etc.

VULPANSER. s. m. (du lat., *vulpes*, renard; *anser*, oie). Ornith. Nom donné à l'oie bernache. || On a aussi appelé de ce nom le canard tadorne.

— Myth. égypt. C'était l'image de l'amour paternel, parce que cet oiseau, espèce d'oie, se livre aux chasseurs pour sauver ses petits.

VULPIE. s. f. Bot. Genre de plantes établi pour placer la séruque queue de souris.

VULPIN, INE. adj. Néol. Qui tient du renard.

VULPIN. s. m. (du lat. *vulpes*, parce que l'épi de ces plantes ressemble à une queue de renard). Bot. Genre de plantes graminées, dont les graines peuvent servir à faire du pain. On en connaît une vingtaine d'espèces, parmi lesquelles les cinq suivantes croissent en France: le vulpin des prés, le vulpin genouillé, le vulpin bulbeux, le vulpin agreste ou chiendent, le vulpin utriculé. Plusieurs espèces fournissent de bons fourrages.

[illegible] nard). Antiq. rom. Fête qui se célébrait, dit-on, le 19 avril, et dans laquelle on brûlait des renards.

VULPINE. s. f. Se dirait pour Fourberie.

VULPINITE. s. f. (de *Vulpino*, aux environs duquel on la trouve). Minér. Sorte de pierre dont on se sert à Milan pour faire des tables, des cheminées, etc. Elle est d'un blanc grisâtre.

VULPULINE. s. f. Chim. Substance colorante jaune citron que l'on a extrait du lichen vulpin.

VULSELLE. s. f. Conchyl. Genre de coquilles bivalves, renfermant six espèces vivantes, qui proviennent toutes des mers de l'Inde, et une seule à l'état fossile. Les vulselles ont la singulière habitude de vivre enfoncées dans les éponges, à la surface desquelles elles sont fortement attachées par la surface externe de leur coquille.

VULSONADE. s. f. Néol. Meurtre d'une femme par son mari, lorsqu'il la surprend en flagrant délit d'adultère. Cette expression a été créée à la suite d'un procès d'un habitant de Granchie, nommé Vulson, qui en 1616 avait tué

sa femme dans une circonstance très-propre à exciter sa jalousie.

VULTUEUX, EUSE. adj. (du lat. *vultus*, visage). Pathol. Qui a la face rouge, gonflée, plus volumineuse qu'à l'ordinaire, comme dans les maladies inflammatoires aiguës.

VULTURIDE. adj. des 2 g. (du lat. *vultur*, vautour). Ornith. Qui ressemble au vautour. ‖ VULTURIDES. s. m. pl. Famille d'oiseaux ayant pour type le genre vautour.

VULTURIDÉ, ÉE. adj. Bot. V. VULTURIDE.

VULTURIUS. adj. m. Myth. lat. Surnom d'Apollon, qui, pour délivrer un berger tombé dans un gouffre, lui avait enseigné le moyen de se faire enlever par les vautours.

VULTURNAL, ALE. adj. Antiq. rom. Qui appartient au dieu Vulturne. ‖ *Flamine vulturnal*. Prêtre de Vulturne.

VULTURNE. Myth. rom. Nom d'un dieu des Sabins qui fut adoré ensuite par les Romains.

VULVAIRE. s. f. Bot. Espèce d'ansérine, plante qui est très-commune dans les champs, et dont l'odeur est très-fétide. C'est cette odeur comparée à celle qui s'échappe des parties naturelles des femmes, dans le temps de leurs règles, qui lui a valu le nom de vulvaire, et qui a fait croire qu'elle devait avoir une action particulière sur la matrice.

VULVAIRE. adj. des 2 g. Anat. Qui appartient à la vulve. ‖ *Artères vulvaires*. Les honteuses externes, qui se distribuent à la vulve. ‖ *Fente vulvaire*. Fente ou ouverture longitudinale, qui se trouve entre les parties saillantes de l'appareil extérieur de la génération de la femme.

VULVE. s. f. (du lat. *valva*; fait de *valvæ*, porte). Anat. Nom donné par quelques auteurs à la fente longitudinale qui se trouve entre les parties saillantes de l'appareil extérieur de la génération chez la femme, étendue depuis le pénil ou mont de Vénus jusqu'auprès de l'anus. La plupart des anatomistes comprennent sous le nom de vulve l'ensemble des parties génitales externes. En prenant ce mot dans cette acception, la *vulve* comprend en devant une surface saillante couverte de poils, appelée le pénil ou le mont de Vénus; elle est bornée latéralement par les grandes lèvres, entre lesquelles se trouvent, de haut en bas, le clitoris, les petites lèvres ou nymphes, séparées par un espace triangulaire appelé le vestibule. etc. ‖ Se dit aussi en parlant des femelles de plusieurs animaux. ‖ Nom que l'on a donné improprement à une ouverture située dans le cerveau, précisément au-dessous du pilier antérieur de la voûte.

— Conchyl. Dépression longue et peu large, qu'on voit assez souvent en arrière du sommet, à la partie dorsale de la face externe des valves des coquilles bivalves.

VULVO-UTÉRIN, INE. adj. Anat. Qui appartient à la vulve et à la matrice. ‖ *Canal vulvo-utérin*. Nom qu'on donne quelquefois au vagin.

VUMBÈS. s. m. (pr. von-bès). Bot. Plante. Telle est du moins la définition qu'en donnent les dictionnaires. Nous doutons qu'elle satisfasse le lecteur; malheureusement ce n'est pas le seul mot que nous ayons trouvé ainsi défini; il nous a bien fallu les donner tous ainsi provisoirement.

VUODA. Myth. Nom que les Lombards donnaient à Mercure.

VUORGE. s. m. Anc. art milit. Arme blanche en forme de faux.

VUROMBE. s. f. Bot. Genre de la famille des joncacées, renfermant trois espèces du cap de Bonne-Espérance.

VYASA. Anachorète indien, que l'on place, tantôt vers le XVe, tantôt au XIIe siècle avant notre ère. A la fois théologien, philosophe, poète, il recueillit et mit en ordre les Védas, auxquels il donna la forme sous laquelle nous les possédons, et composa un vaste poëme, intitulé le *Mahabharata*. Il est l'auteur d'un système de philosophie orthodoxe, qui se fait remarquer par un idéalisme exagéré.

W, s. m. Gramm. Double v. Cette lettre appartient à l'alphabet des peuples du Nord. En allemand, c'est la vingt-troisième lettre de l'alphabet; on l'appelle *vé*, et on la prononce comme le v français. En anglais, le w est consonne et voyelle; au commencement des mots et des syllabes, on le prononce comme un *ou* très-bref; mais dans le corps du mot ou à la fin d'une syllabe, il concourt avec a à former une diphthongue. Il en est de même en hollandais et en flamand. Ces distinctions s'observent dans la prononciation des noms propres et des mots étrangers admis en français. Le nom du compositeur *Wéber* se prononce *Véber*; celui du village allemand *Wagram* se prononce *Vagram*; le nom du général anglais *Wellington* se prononce *Ouellingtonn*; le mot [illegible] se prononce [illegible]. Les Russes sont le seul peuple qui n'en fasse pas usage; c'est [illegible]

[illegible]

— Cette lettre était inconnue aux Romains, et [illegible] par cette raison dans les langues de l'Europe romane; nous l'avons empruntée aux peuples de la race germanique. C'est, suivant Diderot, [illegible] écriture à celle des étrangers qui [illegible] l'usage. Cependant nous ne l'avons jamais [illegible]

[illegible]

Newton, *New-York*, [illegible], etc.; 3° à e dans *Wauxhall*, [illegible], etc.; 3° à ou dans [illegible], [illegible], etc.; 4° il est muet dans [illegible], [illegible], etc. Remarquons ensuite que les observations relatives à la prononciation de ce w dans les mots étrangers que nous adoptons ont été si peu bornées, si vagues, qu'on ne s'est jamais aperçu que nous la prononçons en, même dans les mots pris des langues où il n'a d'autre valeur que celle du v simple, et que beaucoup de personnes continuent parler trop à la française et elles prononçaient, par exemple, *Vagram*. Elles ne savent pas tout ce qu'il y a de contraire à l'exactitude et au bon sens à prononcer *Ouagram* et *Ouaterloo* (Wagram et Waterloo), *Vindsonie* et *Ouilkonie* (Windsonie et Wilkonie), *Vilif* et *Ouolfram* (Wilef et Wolfram), etc. Ainsi la [illegible] des langues d'où nous prenons ces mots ne suffit pas pour nous en indiquer la prononciation dans la nôtre! Nous savons bien que le vague mot usage [illegible] [illegible]

[illegible]

w, c'est toujours le v simple qu'on fait entendre, même alors qu'il s'écrit double. Pour le russe, afin de nous conformer à la vraie prononciation, nous avons généralement substitué à la lettre double le simple dans le corps des mots, et le *f* à la fin. Ainsi, au lieu de *Souwarow*, *Nowogorod*, *Pougatchew*, nous écrivons *Souvarof*, *Novgorod*, *Pougatchef*, absolument comme l'on prononce. Aujourd'hui le w n'existe plus dans l'alphabet russe, et les Polonais eux-mêmes commencent à y renoncer, le v remplissant exactement le même objet.

— Dans les langues germaniques seulement, l'anglais compris, la suppression présenterait des difficultés, le v ayant une tout autre valeur. En allemand, par exemple, il se prononce toujours comme notre *f*.

— En danois, w s'emploie au lieu des lettres *hv*.

— Quoique cette lettre ne soit pas latine, on la voit dans quelques anciennes inscriptions. Le savant Mabillon dit que ce ne fut qu'en [illegible] [illegible] cependant que le w se trouve dans un diplôme de Clovis III, à la fin du VIIe siècle. Il n'y aurait rien d'étonnant d'ailleurs que cette lettre des barbares du Nord se fût introduite plus anciennement encore dans la langue [illegible].

— Chim. Abréviation de [illegible].

[illegible]

WAALIE. s. f. Ornith. Espèce de pigeon d'Abyssinie.

WAAST ou **WAST** (Saint). V. VAAST.

WABASH. Géogr. Rivière des États-Unis, qui se jette dans l'Ohio après 700 kilom. de cours.

WACE. Ancien poète et chroniqueur français, né dans l'île de Jersey en 1112, mort en 1184. On a de lui plusieurs poëmes en vers alexandrins et quelques ouvrages historiques; les plus connus de ces ouvrages sont: le *Roman du Rou* et le *Roman de Brut*.

WACKE. s. f. (pr. va-ke). Minér. Matière opaque qui tient le milieu entre le basalte et l'argile.

WACKENDORFIE. s. f. (pr. va-kèn-dor-fî; du botaniste *Wackendorf*). Bot. Genre de plantes du cap de Bonne-Espérance, appartenant à la famille des iridées.

WAD NOIR. s. m. Minér. Espèce de manganèse terreux du Derbyshire.

[illegible] [illegible] Elle avait la figure d'un homme, et était le symbole du ciel.

WADY. s. m. Géogr. Nom que les Arabes donnent à de petits courants d'eau.

WADOWICE. Géogr. Cercle de Gallicie; 275,000 hab. ‖ Ch.-l. du cercle de Wadowice.

WAERELAND. Géogr. Ancienne province de Hollande, formant aujourd'hui le gouvernement de [illegible], appelé aussi quelquefois [illegible].

WAGE. s. m. Métrol. Poids dont on se servait à Anvers.

WAGHEST, WAGEN ou **VAGUE.** s. m. (de l'angl. *wagon*, chariot). Techn. V. VAGON.

WAGNÉRITE. s. f. (de *Wagner*, nom d'un allemand). Minér. Minéral très-rare; on l'a trouvé près de [illegible].

WAGONIER ou **VAGONIER.** s. m. Celui qui conduit un wagon.

WAGRAM. (pr. va-gramm). Hist. Village de l'archiduché d'Autriche, célèbre par la victoire remportée par les Français sur les Autrichiens, le 6 juillet 1809.

— Napoléon donna le titre de *prince de Wagram* à Berthier, qui avait puissamment contribué au gain de la bataille.

WAGUE. s. f. Anc. métrol. V. WAQUE.

WAGUEMESTRE. s. m. Hist. milit. V. VAGUEMESTRE.

WAHABI. adj. et s. des 2 g. (pr. *ouha-bi*, ou suivant d'autres *oua-bi*; ainsi appelé de *Wahab*, le fondateur de leur secte). Géogr. Nom d'un peuple d'Arabie, dans la partie centrale du Nedjed. Les Wahabis forment une secte religieuse séparée des mahométans. Ils avaient fait de grandes conquêtes, mais ils ont été vaincus par le pacha d'Égypte, Méhémet-Ali, ils se sont depuis dispersés dans tout l'Orient. On dit souvent les *Vehabites*.

WAHAL. Géogr. Bras du Rhin qui passe à Nimègue et dans la province de Gueldre; il se joint à la Meuse.

WAHLBOMIE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des rosacées, établi pour un arbrisseau de Java.

WAHLENBERGIE. s. f. (du botaniste suédois *Wahlenberg*). Bot. Genre de la famille des campanulacées, composé de trente-sept espèces.

WAHLSTADT. Hist. Village de Silésie célèbre par la sanglante défaite que Henri II, duc de Silésie, y essuya le 9 avril 1241, contre les Mongols, qui restèrent vainqueurs. ‖ Victoire remportée par Blucher, le 26 août 1813, et qui lui fit donner le titre de *prince de Wahlstadt*.

WAIDELOTTE. s. m. (pr. *vé-de-lo-te*). Prêtre des anciens temples prussiens.

WAIDI. s. m. (pr. *vé-di*). Membre d'une secte d'hérétiques mahométans dont la morale est très-sévère.

WAILAND. Myth. sept. Forgeron d'une habileté merveilleuse, instruit par les nains de la montagne de Kallova.

WAILLY (Noël-François de). Né à Amiens en 1724, mort en 1801, a publié plusieurs grammaires qui ont eu de nombreuses éditions, et plusieurs dictionnaires estimés. ‖ WAILLY (Charles de). Architecte, né à Paris en 1729, mort en 1798, a construit la belle salle de l'Odéon.

WAITZEN ou **WAATZEN**. Géogr. Ville de Hongrie, sur le Danube; 10,000 hab.

WAITZIE. s. f. (pr. *vèt-si*). Bot. Plante herbacée de la Nouvelle-Hollande, qui constitue seule un genre dans la famille des cinarocéphales.

WAKE. s. m. Minér. V. VAKE.

— Ornith. Un des noms de la grue couronnée.

WAKEFIELD. Géogr. Ville d'Angleterre, comté d'York; 11,000 hab.

WAKEFIELD (Gilbert). Critique anglais, né en 1756, mort en 1801.

WAKITE. s. m. Minér. V. VAKITE.

WALAN. s. m. (pr. *oua-lan*). Bot. Arbre d'Amboine, dont l'écorce, réduite en poudre, sert à prendre le poisson en l'enivrant.

WALCHEREN. (pr. *val-ché-rèn*). Géogr. La plus occidentale des îles de la Zélande; elle est riche et très-peuplée, quoique malsaine. Les principales villes sont Middelbourg et Flessingue; 80,000 hab.

WALDECK. Géogr. Principauté de la Confédération germanique; 56,000 hab. Chef-lieu Corbach.

WALDEMAR Ier. Roi de Danemark, né en 1131, régna de 1154 à 1181. On lui doit la *loi de Scanie* et la *loi de Seeland*. ‖ WALDEMAR II. Né en 1170, régna de 1202 à 1241. Il publia le *Code du Jutland*.

WALDSTEIN. Géogr. Château de Bohême, qui a donné son nom au célèbre général Waldstein, plus connu sous le nom de Wallenstein.

WALDSTEINIE. s. f. Bot. Genre de la famille des rosacées, établi pour une plante de la [illegible]

WALDSTETTES. s. f. pl. Géogr. Se dit des trois cantons d'Uri, de Schwitz et d'Unterwald.

— Hist. *Alliance des trois Waldstettes*. Première ligue des cantons frontières de la Suisse, en 1291. ‖ *Lac des Waldstettes*. Nom d'un lac suisse, qu'on appelle aussi le *Lac des quatre cantons*.

WALE. Myth. scandin. Dieu de la valeur ou de l'héroïsme.

WALHALLA. s. m. Myth. scandin. V. VALHALLA.

— Le roi de Bavière a fait élever en 1830 un monument auquel il a donné ce nom. C'est un temple d'ordre dorique, consacré aux grands hommes de l'Allemagne. Tout autour doit régner une frise représentant en relief l'histoire de la civilisation allemande.

WALI. s. m. Hist. Titre des gouverneurs arabes de l'Espagne, au moyen âge.

WALID. Nom de deux califes d'Orient.

WALKER (John). Grammairien anglais, né en 1732, mort en 1807.

WALKÉRIE. s. f. (du naturaliste *Walker Arnott*). Bot. Genre de mousses, renfermant trois espèces, toutes trois étrangères à l'Europe. ‖ Un des noms du genre nelsera. ‖ Genre d'ochnacées, appelé aussi *vitier*.

WALKYRIES. s. m. pl. (ét. celt., *wal*, guerrier; *kur*, choix; *erküren*, choisir, parce qu'elles faisaient un choix des guerriers destinés à périr dans les combats). Myth. scandin. V. VALKYRIES.

WALKUFFE. s. f. Bot. Genre de la famille des malvacées, établi pour un arbre d'Abyssinie, qui, au premier coup d'œil, ressemble à un cerisier. Ses fleurs sont d'une grande beauté, mais elles n'ont point d'odeur. On prétend qu'elles font périr les abeilles, c'est pourquoi on a grand soin d'arracher l'arbre dans toutes les provinces dont le principal revenu est en miel.

WALLACE ou **WALLEYS** (William). Célèbre guerrier écossais, né en 1276, conçut le projet de délivrer l'Écosse du joug que faisaient peser les Anglais sur ce pays, mais, après de nombreux combats, dans lesquels il fut souvent victorieux, il fut trahi par un de ses amis, livré aux Anglais, et décapité en 1305.

WALLÉNIE. s. f. Bot. Genre de la famille des ardisiacées, ayant pour type une plante des Antilles. On en connaît deux espèces, la wallénie à feuilles de laurier, et la wallénie anguleuse.

WALLENSTEIN ou **WALDSTEIN** (Albert-Venceslas-Eusèbe). Célèbre général allemand. Il avait conçu le projet de se rendre indépendant; mais, surpris à l'improviste par des traîtres qu'avait gagnés l'empereur Mathias, il mourut assassiné en 1634.

WALLÉRITE. s. f. (pr. *oua-lé-ri-te*; du minéralogiste *Waller*). Minér. Alumine hydratée silicifère, qu'on trouve dans les Pyrénées espagnoles. C'est une pierre légère, concrétionnée, ayant la cassure en partie vitreuse ou luisante, et en partie terreuse et friable. Elle se forme comme une gelée dans les filons de la montagne d'Oo, et ce n'est que par son exposition à l'air qu'elle devient concrète.

WALLICHIE. s. f. (de *Wallich*, savant qui a découvert cette plante). Bot. Genre de plantes du Népaul, appartenant à la famille des buttnériacées. ‖ Genre de la famille des palmiers.

WALLICHIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une wallichie. ‖ WALLICHIÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des buttnériacées, ayant pour type le genre wallichie.

WALLIS (Jean). Mathématicien anglais, né en 1616, mort en 1703, fut un des créateurs de l'enseignement des sourds-muets, créa la doctrine des indivisibles, et son arithmétique des infinis a pu mettre sur la voie du calcul différentiel et du calcul intégral.

WALLON, ONE. adj. et s. (pr. *oa-lon*; fait, par corruption de *Gaule*). Géogr. Se dit des habitants de la Belgique qui sont d'origine gauloise, ou qui ont adopté la langue française. ‖ Se dit aussi de ce qui appartient à ces populations. Le pays wallon. ‖ Le *pays wallon* comprenait la plus grande partie de ce qui forme aujourd'hui la Belgique, la Flandre occidentale et la Flandre orientale, dites ensemble *Flandre wallone*, la province de Namur, le Hainaut, le pays de Liége, le Limbourg et même le Luxembourg.

— Hist. *Gardes wallones*. Corps de troupes de l'armée d'Espagne, qui avait été originairement composé d'habitants de la Flandre wallone pendant tout le temps de la puissance espagnole dans les Pays-Bas. ‖ *Églises wallones*. Nom qu'on donnait en Hollande à certaines églises fondées en faveur des religionnaires du pays wallon, qui s'étaient réfugiés en Hollande pour y pratiquer librement la réforme.

WALLON. s. m. Linguist. Langage des provinces méridionales de la Belgique. On le regarde comme le reste de l'ancien gaulois.

WALPOLE (Robert). Ministre d'état anglais, né en 1676, mort en 1745.

WALSALL. Géogr. Ville d'Angleterre, comté de Stafford; 15,100 hab.

WALTER SCOTT. Poète et romancier célèbre, né en 1771 à Édimbourg, et mort en [illegible]

WALTHERIANE. s. f. Bot. Genre de plantes.

WALTHÉRIE. s. f. Bot. Genre de plantes des deux Indes.

WALTON (Bryan). Évêque de Chester, né en 1600, mort en 1661, s'est rendu célèbre par son édition de la Bible en neuf langues, connue sous le nom de *Bible polyglotte* ou de *Walton*. Commencée en 1653, elle fut achevée en 1657.

WANACOÉ. s. m. Mamm. Espèce de singe solitaire qu'on trouve dans les forêts de Siam.

WANEN. (pr. *va-nèn*). Myth. scand. Nom d'un peuple imaginaire. La sagesse des Wanen était si grande, que les dieux eux-mêmes les consultaient.

WANGARA. Géogr. Nom qui était donné par quelques géographes au lac Tchad en Nigritie, avant que les Européens eussent pénétré dans cette contrée.

WANGENHEIMIE. s. f. Bot. Genre de la famille des araliacées. ‖ On a aussi donné ce nom à plusieurs autres genres.

WAQUE. s. f. Métrol. Mesure dont on se servait pour mesurer le charbon de terre dans les houillères du Hainaut.

WARAIGUE. adj. et s. des 2 g. Hist. V. VARAIGUE.

WARAL. s. m. Erpét. Nom de deux topinambis propres à l'Égypte, dont l'un vit dans les déserts et l'autre sur les bords du fleuve.

WARANDER. v. a. 1re conj. V. VARANDER.

WARANDEUR. s. m. (pr. *oua-ran-deur*). Pêch. Se dit, à Dunkerque, des gens nommés par le magistrat pour assister aux salaisons de hareng, et pour apposer les armes de la ville sur les caques.

WARASDIN. Géogr. Ville de l'empire d'Autriche, en Croatie; 8,000 hab. ‖ Le cercle de ce nom a 95,000 hab.

WARAT. s. m. (pr. *oua-ra*). Bot. Espèce de plante des Indes.

— Agric. Nom qu'on donne, dans quelques lieux, tantôt aux fèves seules, tantôt à un mélange de pois, de seigle et de fèves de marais, dont ces dernières forment la plus grande partie, et qu'on coupe en vert pour fourrage, ou qu'on enterre avant la floraison pour améliorer le sol.

WARBURTON (Will.). Savant prélat, né en 1698, mort en 1779, a publié de nombreux écrits sur toutes sortes de sujets, entre autres des recherches intéressantes sur les hiéroglyphes des Égyptiens.

WARDEIN (GROSS-). Géogr. Ville de Hongrie; 15,000 hab.

WARIE. s. f. (pr. *oua-ri*). Mar. Bâtiment de transport en usage sur le banc de Terre-Neuve.

WARIMETTEN. s. m. (pr. *oua-ri-mèt-tenn*). Bot. Arbrisseau d'Amboine, peu connu, dont on mange les fruits.

WARINGE ou **WARINGUE**. s. m. Hist. V. VAREGUES.

WARNACHAIRE. Maire du palais de Bourgogne sous Clotaire II, livra Brunehaut à ce prince, qui la fit périr dans d'affreux supplices en 613, et obtint en récompense de n'être jamais révoqué de ses fonctions.

WARNAS. s. m. Philos. hermét. Vinaigre des philosophes.

WARNETON. Géogr. Petite ville de Belgique, dans la Flandre occidentale; 5,000 hab.

WARNETTE. s. f. Pêch. Se dit, en Normandie, des filets en seine qui sont faits avec du fil très-fin.

WARNETTEUR. s. m. (pr. *ouar-né-teur*). Pêch. Petit bateau pêcheur en usage à Dieppe.

WARRANT. s. m. (pr. *oua-ran*). Législ. angl. Prise de corps; mandat d'amener.

WARRETÉE. s. f. Pêch. Espèce de fil à voile dont se servent les pêcheurs pour joindre plusieurs pièces de filet.

WARRINGTON. Géogr. Ville d'Angleterre, comté de Lancastre; 17,000 hab.

WARTA. Géogr. Grande rivière de Pologne, qui prend naissance aux environs de Cracovie, et se jette dans l'Oder après un cours de 750 kilom.

WARTBOURG. Géogr. Château de Saxe, près de Meningen, où l'électeur de Saxe, Frédéric le Sage, recueillit Luther, le 4 mai 1521.

— *Fête de la Wartbourg*. Fête que l'on célèbre tous les ans dans les ruines de ce château, en mémoire de la réforme de Luther.

WARTHON. Nom d'un auteur, que l'on a appliqué au canal excréteur des glandes sous-maxillaires, appelé *conduit de Warthon*.

WARWICK. Géogr. Ville d'Angleterre, ch.-l. du comté de Warwick; 8,000 hab. ‖ Le comté a 275,000 hab.

WARWICK (Richard Beauchamp, comte de). Favori de Henri V, roi d'Angleterre, commanda, en 1412, une expédition contre la France. A la mort de Henri, il continua à y faire la guerre. Devenu gouverneur du nouveau roi Henri VI, en 1426, il eut beaucoup de part à la mort de Jeanne d'Arc. Il mourut en 1439.

WASA. Géogr. V. VASA.

WASHINGTON (Georges). Un des fondateurs de la république des États-Unis, né en [illegible] guerre que soutint la France contre l'Angleterre dans le Canada. A la paix, il donna sa démission. Lors du soulèvement des États-Unis, Washington provoqua un congrès national, dans lequel il fut nommé généralissime. Avec une armée faible et mal disciplinée, il s'empara de Boston, proclama, en 1776, l'indépendance des États-Unis, et l'Angleterre la reconnut en 1783. Washington fut élu président à l'unanimité en 1787. Réélu en 1793, il refusa une troisième présidence, et se livra jusqu'à sa mort aux travaux de l'agriculture.

WASHINGTON. (pr. *oua-chink-tonn*). Géogr. Capitale des États-Unis, ch.-l. du district de Colombia, sur le Potomac, qui est navigable pour les plus grands vaisseaux; 17,000 hab.

WASH-STOCK. s. m. Techn. Machine qui sert de foulons.

WASSELONNE. (pr. *va-se-lo-ne*). Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Strasbourg (Bas-Rhin); 4,400 hab.

WASSIGNY. (pr. *va-si-gny*). Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Vervins (Aisne); 1,[illegible] hab.

WATCHMAN. s. m. (pr. *ouatt-chmann*; ét. angl., *watch*, montre; *man*, homme). Relat. Garde de nuit, en Angleterre. Quelques personnes, au pluriel, disent, comme les Anglais, des *watchmen*, mais d'autres disent, avec beaucoup plus de raison, des *watchmans*.

WATELET (Claude-Henri). Né à Paris en 1718, mort en 1786, est surtout connu par son poème sur la peinture.

WATENPAKE. s. m. Géogr. Nom des subdivisions administratives de quelques comtés en Angleterre.

WATERFORD. (pr. *ouater-for*). Géogr. Ville d'Irlande, prov. de Munster, ch.-l. du comté de Waterford; 27,000 hab. ‖ Le comté a 155,000 hab.

WATERGANK. s. m. (ét. holl., *water*, eau; *ganck*, creux). Relat. Fossé, canal qui borde un chemin, dans les Pays-Bas. Il y en a qui sont assez grands pour porter bateau. ‖ Nom quelconque que l'on donne.

WATER-GRAVE. s. m. Pêch. [illegible] que l'on donnait autrefois à un agent chargé de suivre les travaux des watringues, dans les Pays-Bas.

WATERLOO. (pr. *oa-ter-lô*). Géogr. Village de Belgique, près de Bruxelles; 1,900 hab.

— Hist. *Bataille de Waterloo*. Défaite des Français par les Anglais et les Prussiens réunis, le 18 juin 1815.

WATERMAN. s. m. Mécan. Espèce de machine propre à creuser la terre sous l'eau. L'idée du waterman flexible de Watt lui a été donnée par la queue du homard.

WATIPA. Myth. Nom que les sauvages des bords de l'Orénoque donnent au démon.

WATRINGUE. s. f. P. et chauss. Ensemble des opérations et travaux nécessaires pour dessécher les terrains inférieurs au niveau des hautes mers, sur le littoral des départements du Pas-de-Calais et du Nord, et dans la Flandre.

WATSONIE. s. f. Bot. Genre de plantes du cap de Bonne-Espérance, appartenant à la famille des iridées.

WATT (James). Habile mécanicien anglais, né en 1736, mort en 1820, après de grands travaux et de nombreuses expériences, reconnut tout le parti que la mécanique pouvait retirer de la force motrice.

WATTA. s. m. (pr. *ouat-ta*). Relat. Espèce d'autel qu'on place dans les cimetières, à Otaïti.

WATTEAU (Antoine). Peintre célèbre, né à Valenciennes en 1684, mort en 1721, a été regardé comme le premier coloriste de l'école française.

WATTER-FISH. s. m. Art culin. Sorte de court-bouillon hollandais, qui doit s'appliquer particulièrement à la préparation des perches.

WATTIGNIES. Hist. Village du dép. du Nord, près duquel le général Jourdan remporta une victoire sur les troupes autrichiennes, le 15 oct. 1793. Le résultat de la bataille de Wattignies fut la levée du siége de Maubeuge.

WAUWERMANS (Philippe). Peintre, né en 1620, mort en 1668, excella dans les paysages.

WAUXHALL. s. m. (pr. *vôk-sal*). V. VAUXHALL.

WAVELLITE. s. f. (pr. *oua-vel-li-te*; du docteur *Wavel*, qui l'a trouvée le premier en Angleterre). Alumine hydro-phosphatée.

WAW. s. m. Linguist. La 31e lettre de l'alphabet turc, et la 27e de l'alphabet arabe.

WAYOU. Myth. ind. V. VAYOU.

WEARMOUTH. Géogr. Ville d'Angleterre, comté de Durham; 19,000 hab.

WEBB. s. m. (pr. *ouèb*). Pathol. Maladie épidémique, qui fait de grands ravages en Perse; c'est le choléra-morbus.

WEBER (Carl-Maria, baron de). Compositeur célèbre, né dans le Holstein en 1786, mort en 1826, a écrit la musique d'un grand nombre d'opéras, plusieurs belles cantates, des symphonies et des sonates. Son opéra de *Freyschütz* l'a placé au rang des plus grands maîtres.

WÉBÈRE. s. f. Bot. Genre de mousses. [illegible] glais). Minér. Sulfate d'alumine naturel.

WED. s. m. Hist. Instrument arabe en Barbarie, au moyen âge.

WEDA. Myth. Un des principaux dieux de la Germanie.

WÉDÉLIE. s. f. Bot. Genre de plantes radiées, renfermant plusieurs espèces exotiques. ‖ Genre de nyctaginées.

WÉDÉLIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une wédélie. ‖ WÉDÉLIÉES. s. f. pl. Famille de plantes à fleurs composées, qui a pour type le genre wédélie.

WEDRE ou **WEDRO**. s. m. Métrol. V. VEDRO.

WEERDT, **WERT** ou **WERTH** (Jean de). Fameux partisan, né en 1594, dans le Brabant, mort en 1652, se distingua dans la guerre de sept ans, dévasta la Picardie, [illegible] par le duc de Saxe-Weimar, fut échangé cinq ans après, et vainquit Rantzau en 1643.

WEGA. s. m. Astron. Nom d'une très-belle étoile de première grandeur, qui se trouve dans la constellation de la Lyre.

WEHLAU. Géogr. Ville de Prusse, dans le gouvernement de Kœnigsberg.

— Hist. *Traité ou convention de Wehlau*. Traité de 1657, par lequel Frédéric-Guillaume, dit le grand électeur, obtint de la Pologne la

souveraineté du duché de Prusse, érigé plus tard en royaume.

WEHME. s. f. Hist. La cour wehmique. La sainte Wehme.

WEHMIQUE. adj. des 2 g. Hist. Qui appartient à la sainte Wehme. ‖ *Cour wehmique.* Tribunal secret qui existait au moyen âge en Allemagne; il informait sur les crimes commis par des hommes puissants, et faisait frapper le coupable par une main inconnue. Ce tribunal se composait d'un grand nombre d'initiés, liés entre eux par des serments redoutables. On les appelait aussi les *francs-juges*. La cour vehmique, dont on fait remonter l'institution au temps de Charlemagne, fut abolie par Charles-Quint.

WEHRGELD. s. m. Hist. Nom germanique de la composition, c'est-à-dire, de l'indemnité que le meurtrier était tenu de payer à la famille de sa victime, selon la législation des Francs.

WEIGÉLIEN. s. m. Hist. relig. Membre d'une secte fondée en Allemagne, par Valentin Weigel, qui niait le péché originel et la présence de Jésus-Christ dans l'Eucharistie.

WEIMAR. (pr. *vé-mar*). Géogr. Capitale du duché de Saxe-Weimar. Cette ville est surnommée l'Athènes de l'Allemagne, à cause des écrivains célèbres qui s'y sont fixés; 10,000 h. ‖ La population du duché est de 237,000 hab.

WEISHAUPT (Adam). Chef de la secte des illuminés, né en 1748, mort en 1832, créa une société secrète sous le nom d'*ordre des perfectibilités*, et qui plus tard devint l'ordre des illuminés.

WEISSEMBOURG ou **WISSEMBOURG.** (pr. *viss-cin-bour*). Géogr. Ch.-l. d'arr. (Bas-Rhin); 5,600 hab. ‖ Ville de Bavière, cercle de la Rézat; 4,000 hab. Jadis ville libre et impériale. ‖ WEISSEMBOURG INFÉRIEUR. Comitat de Transylvanie; 80,000 hab. Ch.-l. Œlsbourg. ‖ WEISSEMBOURG SUPÉRIEUR. Comitat de Transylvanie: 40,000 hab. Ch.-l. Furstenberg.

WEISSIE. s. f. (de *Weiss*, botaniste allemand). Bot. Genre de mousses qu'on rencontre par toute la terre, dans le fond des vallées et au sommet des montagnes; elles forment des gazons et des touffes. On en compte trente-sept espèces.

WEISSIOÏDÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une weissie. ‖ WEISSIOÏDÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des mousses, qui a pour type le genre weissie.

WEISTEIN. s. m. (pr. *vess-stenn*; ét. all., *weiss*, blanc; *stein*, pierre). Minér. Espèce de pierre blanche qu'on tire d'Allemagne.

WÉLATABLES. s. m. pl. Hist. moyen âge. Les plus puissants des Slaves maritimes; ils occupaient le Brandebourg et la Poméranie occidentale.

WELCHE. adj. et s. des 2 g. Ethnogr. V. VELCHE.

WELCHERIE ou **VELCHERIE.** s. f. Action d'un Welche.

— Fig. Trait de barbarie. Vous y verrez un gentilhomme innocent, condamné au supplice des parricides par trois juges de province, dont l'un était un ennemi déclaré, et l'autre un cabaretier, marchand de cochons, autrefois procureur; j'ignore le troisième. Cette épouvantable et absurde *welcherie* sera démontrée. (Volt.)

WELCH-RABBIT. s. m. Art culin. Espèce de rôtie à l'anglaise.

WELDIEN, IENNE. adj. Géol. Se dit de certains terrains produits par alluvion, c'est-à-dire par des atterrissements dus à des eaux douces, affluentes, qui, alternativement, ont déposé à peu de distance de l'embouchure d'un fleuve, des calcaires, des sables et de la vase, avec de nombreux débris de végétaux terrestres.

WELESSE. Myth. slav. Dieu souverain des animaux.

WELLING. Géogr. Ville d'Angleterre, comté de Salop; 8,000 hab.

WELLS. Géogr. Ville d'Angleterre, comté

WELTER. Savant qui a donné son nom à un tube en usage dans les laboratoires. Tube de Welter.

WENDE. adj. et s. des 2 g. Géogr. Nom d'un peuple d'origine slave, répandu à l'est de l'Allemagne, depuis la mer Baltique jusqu'aux Alpes.

WENDIE. s. f. (pr. *ven-di*; de *Wendt*). Bot. Genre de plantes établi pour placer la berce à longues feuilles.

WENDIQUE (Cercle). Géogr. Une des divisions du grand-duché de Mecklembourg-Schwerin. Ch.-l. Gustrow.

WENERN. Géogr. Lac de Suède, long de 140 kilom. sur 80 de large; il est ainsi le plus grand de l'Europe après ceux de Ladoga et d'Onéga.

WENERSBORG. Géogr. Gouvernement de Suède, dont la capitale porte le même nom.

WERGELMER. Myth. scand. Fontaine des enfers, dont émanent les douze fleuves infernaux.

WERMOUTH. s. m. V. VERMOUT.

WERNER (Abrah.-Gottlob). Célèbre minéralogiste prussien, né en 1750, mort en 1817, a rendu à la science minéralogique des services analogues à ceux que la botanique doit à Linné. On lui doit aussi la réforme complète de la géognosie. ‖ (Frédéric-Louis-Zacharie). Poète dramatique allemand d'une grande originalité. Né en 1768, il est mort en 1823.

WERNÉRIEN, IENNE. adj. Qui appartient à Werner. Ecole wernérienne.

WERNÉRITE. s. f. (pr. *ver-né-ri-te*; du professeur *Werner*). Substance vitreuse ou lithoïde, cristallisée, qui résulte de la combinaison en proportions définies des deux silicates simples de chaux et d'alumine.

WERRA. Géogr. Rivière de la Haute-Saxe, qui par sa réunion avec la Fulde forme le Weser.

WERST. s. m. Métrol. V. VERSTE.

WERTHEIM. Géogr. Seigneurie de Bavière, dont la superficie est de 40 kilom. carrés, et la population de 19,000 hab. Sa capitale porte le même nom.

WESEL. (pr. *vé-zel*). Géogr. Ville forte des États prussiens, province de Clèves-Berg; 12,000 hab.

WESER. (pr. *vé-zer*). Géogr. Fleuve d'Allemagne, formé des rivières de Werra et de Fulde, passe à Brême, et se jette dans la mer du Nord. Ce fleuve est un des plus importants pour le commerce de l'Allemagne. ‖ De 1810 à 1814, sous Napoléon, il y eut un département français des *Bouches-du-Weser*, formé de l'Oldenbourg, de la ville de Brême et d'une partie du Hanovre. Ch.-l., Brême.

WESLA. s. m. (d'un mot ar. signif. *jonction*). Gramm. ar. Signe qui indique qu'un mot commençant par un élif hamzé doit se joindre au mot précédent.

WESLEY (Jean). Fondateur de la secte des méthodistes, né en 1703, mort en 1790.

WESLEYEN. s. m. Un des noms qu'on donne aux méthodistes, à cause de Wesley, leur fondateur.

WESSEX. Géogr. et hist. Un des sept royaumes qui composaient l'heptarchie saxonne; il occupait l'ouest de l'Angleterre. La capitale était Winchester.

WEST (Benjamin). Peintre célèbre, né en 1738 en Pensylvanie, et mort à Londres en 1820, est le fondateur de l'académie des beaux-arts de Londres.

WESTÉRAS. Hist. Petit village de Suède, dans la Dalécarlie, célèbre par la victoire remportée par Gustave Vasa Christiern, en 1521.

WESTERBOTTEN. Géogr. Gouvernement de Suède, formé de la province de Westrobothnie et d'une partie de la Laponie; 90,000 h. Capitale Uméo.

WESTÉRINGIE. s. f. Bot. Genre de la famille des labiées, ayant pour type une plante de la Nouvelle-Hollande.

WESTER-NORDLAND. Géogr. Gouvernement de Suède, correspondant aux anciennes provinces de Medolpad et d'Angermanie.

WESTERWALD. Géogr. Chaîne de montagnes de l'Allemagne, commence en Westphalie, traverse le duché de Nassau et se termine en face de Coblentz.

WEST-FIORD. Géogr. Grand golfe ouvert de l'océan Atlantique, entre la côte de la Norwége et les îles Loffoden. 160 kilom. sur 100.

WESTMANIE. Géogr. Gouvernement de Suède, comprenant la plus grande partie de la province de Westmanie. Sa population est de 90,000 hab. Ch.-l. Westeras. ‖ L'ancienne province de ce nom forme aujourd'hui le Westeras ou Westmanie, et une partie de celui d'Œrebro.

WESTMINSTER. (pr. *ouest-minss-ter*). Géogr. Une des trois parties principales de la ville de Londres. Abbaye célèbre, où se trouvent les tombeaux des rois et des grands hommes d'Angleterre; 202,000 hab.

WESTMORELAND. (pr. *ouest-mor-land*). Géogr. Comté d'Angleterre, au nord; 59,000 hab. Ch.-l. Appleby.

WESTPHALIE. (pr. *vess-fa-li*). Géogr. Province des États prussiens; 1,180,000 hab. Ch.-l. Munster.

— Hist. Partie de l'Allemagne qui fut peuplée par les Saxons westphaliens ou occidentaux. ‖ *Cercle de Westphalie.* Une des neuf grandes provinces qui composaient l'empire germanique; elle comprenait la Westphalie proprement dite, plus Juliers, Liége, Aix-la-Chapelle et Cologne. ‖ *Duché de Westphalie.* Petit État formé en 1180 par l'empereur Frédéric Barberousse. Les archevêques de Cologne en acquirent une partie en 1558; l'autre resta aux comtes d'Arensberg. ‖ *Royaume de Westphalie.* État formé par Napoléon pour son frère Jérôme, après la paix de Tilsitt, en 1807. Le royaume de Westphalie ne dura que jusqu'en 1813; il comprenait la Hesse électorale, une partie de l'électorat de Hanovre, le duché de Brunswick, celui de Magdebourg, la principauté d'Halberstadt, et quelques portions de la Saxe et de l'ancien cercle de Westphalie. Capitale Cassel.

WESTPHALIEN, IENNE. adj. et s. (pr. *vess-fa-lien*). Géogr. Habitant de la Westphalie. ‖ Qui appartient à la Westphalie ou à ses habitants.

WESTPHALIQUE. adj. des 2 g. (pr. *vess-fa-li-ke*). Géogr. Qui appartient à la Westphalie ou à ses habitants.

— *Cour westphalique.* V. WEHMIQUE.

WESTRINGIE. s. f. Bot. Arbuste de la Nouvelle-Hollande.

WESTRINGIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une westringie. ‖ WESTRINGIÉES. s. f. pl. Section de la famille des labiées, qui a pour type le genre westringie.

WETTEREN. Géogr. Ville de Belgique, dans la Flandre orientale; 7,400 hab.

WETTERHORN. Géogr. Montagne de Suisse, dans les Alpes bernoises; 3,916 mètres de haut.

WETTERN. Géogr. Grand lac de Suède, qui a 96 kil. sur 24 à 28 de large.

WETY-VER *ou* **WETT-VER.** s. m. Substance végétale qu'on apporte de l'Inde, et que l'on met parmi les hardes de laine et de soie, pour les préserver du dégât des insectes et des vers. Le wety-ver consiste en de petites fibrilles blanches jaunâtres, très-odorantes, un peu semblables au chiendent, qui sont les radicules de quelque plante jusqu'ici inconnue des Européens.

WETZLAR. (pr. *vets-lar*). Géogr. Ville d'Allemagne, ch.-l. du cercle de ce nom.

— *Chambre de Wetzlar.* Chambre impériale établie dans la ville de ce nom.

WEXFORD. (pr. *oueks-ford*). Géogr. Ville d'Irlande, ch.-l. du comté de Wexford, province de Leinster; 10,000 hab. ‖ Le comté en a 170,000.

WEYMOUTH. Géogr. Ville d'Angleterre, fréquentée pour les bains de mer.

WHANG-YU. s. m. (pr. *ouang-iu*). Ichthyol. Espèce de poisson du genre acipensère, qui remonte les rivières de la Chine, et dont on fait une pêche abondante et lucrative.

WHIG. s. m. (pr. *ouig*; de l'angl. *wigh*, voiturier de blé; fait de l'écossais *towhig*, aller vite. D'autres le font venir d'un mot irlandais signifiant *brigand*, *voleur de grand chemin*). Parti anglais, qui défend les libertés publiques. Les whigs sont opposés aux torys.

— Hist. S'est dit d'abord des presbytériens d'Ecosse, vers 1648. On donna ensuite ce nom aux parlementaires anglais qui étaient alliés avec les Ecossais, et on l'opposa à *tory*. A la restauration, les whigs persécutés formèrent l'opposition libérale et parlementaire. Quoique les whigs eussent participé à la révolution de 1688, les torys s'étant bientôt ralliés au nouveau pouvoir, les whigs se retrouvèrent encore dans l'opposition; et depuis cette époque, le gouvernement appartint alternativement à ces deux partis, mais les whigs ont moins souvent été au pouvoir.

— Aux États-Unis, on appelle *whig* ou *fédéraliste* le parti opposé à celui des démocrates.

— S'empl. aussi adjectiv. pour les 2 g. Parti whig. Ministère whig. Opinion whig.

WHIGGISME. s. m. (pr. *oui-ghiss-me*). Hist. angl. Parti, opinion des whigs.

WHITEFIELD (Georges). Fondateur de la secte des méthodistes calvinistes, né en 1714, mort en 1770.

WHILIE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des ombellifères.

WHIP-POOR-WILL. s. m. (pr. *oui-pour-ouil*; onomatopée du cri de cet oiseau). Ornith. Nom d'un engoulevent de la Virginie.

WHIST. s. m. (pr. *ouisst*; de l'angl. *whist*, silence, parce qu'il est défendu de parler et de faire connaître, même à son partner, le jeu qu'on a dans la main). Jeu de cartes qui nous vient des Anglais, et qui se joue entre quatre personnes, deux contre deux. Faire une partie de whist. Jouer au whist.

WHITBY. Géogr. Ville d'Angleterre, comté d'York; 12,000 hab.

WHITEHAVEN. Géogr. Ville d'Angleterre, comté de Cumberland; 18,600 hab.

WHITE-POOL. s. m. (pr. *oui-te-poul*; ét. angl., *white*, blanc). Mamm. Espèce de cétacé qui appartient au genre des cachalots à grosse tête.

WHITE-RIVER. Géogr. Rivière des États-Unis, qui se jette dans le Mississipi, après un cours de 1,000 kilom.

WHITIE. s. f. Bot. Genre de la famille des personnées, ayant pour type un arbrisseau de Java.

WIBELIE. s. f. (de *Wibel*, botaniste suédois). Bot. Genre de fougères.

WIBORGIE. s. f. Bot. V. VIBORGIE.

WIBOURG. Géogr. Ville de la Finlande, dans la Carélie, avec un grand pont sur le golfe du même nom. ‖ Ville de Danemark, cap du Jutland.

— Hist. *Assemblée de Wibourg.* Celle qui fut tenue à Wibourg, dans le Jutland, en 1523, et qui déposa Christiern II, roi de Danemark. ‖ *Bataille de Wibourg.* Victoire navale remportée par les Russes sur les Suédois, dans le golfe de Wibourg, en Finlande, le 9 juillet 1790.

WICHE DES ROULEAUX. s. f. (pr. *oui-che*). Techn. Nom qu'on donne, dans les fabriques de basse-lice, à une longue perche de bois, à laquelle on arrête les deux extrémités de la chaîne.

WICHNOU. Myth. ind. V. VICHNOU.

WICHNOUTISTE ou **WICHNOUVITE.** s. m. V. VICHNOUTISTE.

WICHR. Myth. slav. Dieu des vents, de la pluie et du beau temps.

WICKLOW. Géogr. Ville d'Irlande, ch.-l. du comté de Wicklow, province de Leinster; 2,600 hab. ‖ Le comté en a 115,000.

WICLEF (Jean). V. VICLEFISTE.

WIDDIN. Géogr. Ville forte de la Turquie d'Europe, ou Bulgarie, chef-lieu d'un sandjak; 25,000 hab.

WIDMER (Samuel). Né en Suisse en 1767, mort en 1821; inventa la machine à graver les cylindres en cuivre destinés à l'impression des toiles, et importa d'Angleterre la machine à fabriquer le coton.

WIDZIPUDZILI. Myth. amér. Nom sous lequel les Hurons adorent l'Etre suprême.

WIELAND (Christophe-Martin). Célèbre poète allemand, surnommé le *Voltaire de l'Allemagne*, par le nombre et la variété de ses écrits. Ses ouvrages consistent surtout en poèmes, romans et nouvelles, pièces de théâtres morceaux de critique, mélanges philosophiques, traductions.

WIÉLICZKA. Géogr. Ville de Gallicie, célèbre par ses mines de sel gemme, que l'on regarde comme les premières du monde.

WIENERWALD. Géogr. Montagnes boisées de l'archiduché d'Autriche, qui donne son nom à deux cercles de l'archiduché, le cercle supérieur de Wienerwald et le cercle inférieur de Wienerwald.

WIESBADEN ou **WISBADEN.** Géogr. Capitale du duché de Nassau; 5,000 hab. Eaux thermales.

WIESELBOURG. Géogr. Comitat de Hongrie; 28,000 hab. ‖ Ch.-l. du comitat; 3,450 h.

WIGAN. Géogr. Ville d'Angleterre, comté de Lancastre; 20,000 hab.

WIGANDIE. s. f. (pr. *oui-gan-di*). Bot. Genre de plantes d'Amérique, renfermant trois espèces.

WIGERSIE. s. f. Bot. Genre de plantes qui rentre dans le genre vesce.

WIGHT. Géogr. Ile de la Manche, sur la côte d'Angleterre, comté de Southampton; 32,000 hab. Ch.-l. Newport.

WIGTON. Géogr. Ville d'Écosse, ch.-l. du comté de Wigton; 2,000 hab. ‖ Le comté en a 35,000.

WIGWAM. s. m. (pr. *vig-ram*). Relat. Village indien. ‖ Chaumière, hutte indienne construite avec des écorces d'arbres sur le bord de la mer.

WIKSTROMIE. s. f. Bot. Genre de synanthérées appartenant à la tribu des eupatoriées.

WILBERFORCE (William). Célèbre philanthrope anglais, né en 1757, mort en 1833; ne cessa de demander l'abolition de la traite des noirs, qu'il fit enfin triompher après une longue opposition.

WILCKIE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des crucifères.

WILDGRAVE. s. m. (pr. *vild-grave*). Hist. Comte forestier, dans quelques États allemands.

WILDGRAVIAT. s. m. Hist. Charge, dignité de wildgrave.

WILHELMINIEN. s. m. Hist. relig. Membre d'une secte fondée au XIIIe siècle, par une bohémienne nommée Wilhelmina, qui prétendait être une incarnation du Saint-Esprit.

WILHEM (Guill.-L.-B., dit). Fondateur des écoles populaires de chant en France, simplifia les méthodes, établit les réunions de l'orphéon, dans lesquelles divers groupes, instruits séparément, se rassemblaient pour chanter en chœur, et obtint dans l'exécution une admirable perfection. Il est mort en 1842, à 63 ans.

WILIA. s. m. (pr. *vi-lia*). Bot. Genre de plantes ombellifères.

WILLDENOWE. s. f. (du botan. *Willdenowe*). Bot. Genre de plantes à fleurs composées, appartenant à la tribu des tagétinées.

WILLEMEKIE. s. f. Bot. Genre établi pour placer quelques espèces d'épervières. ‖ Genre de plantes réuni à la famille des atriplicées.

WILLEMSTADT. Géogr. Cap. de l'île de Curaçao, appartenant au roi des Pays-Bas; 8,000 hab.

WILLICKIE. s. f. Bot. Genre établi pour une plante du Mexique.

WILLINGHAUSEN. Géogr. Bourg d'Allemagne, dans la Prusse rhénane, près duquel le maréchal de Broglie gagna une bataille sur les Hanovriens, le 17 juillet 1761.

WILLIS. Savant qui a donné son nom à la commissure antérieure du cerveau, que l'on appelle *corde de Willis*, et à un nerf, le nerf ophthalmique de Willis.

WILLUGHBÉIE. s. f. (de *Willughby*, naturaliste). Bot. Genre d'apocynées. ‖ Genre établi pour quelques espèces d'eupatoires.

WILOC. s. m. (pr. *vi-lok*). Comm. Espèce de drap feutré dont on se sert chez les Tartares kalmouks.

WILOUITE. s. f. Minér. Idocrase en cristaux remarquables par leur netteté, que l'on trouve dans une roche talqueuse, au confluent de l'Achtaracia avec le Wilouie, en Sibérie.

WILSES. s. m. pl. Hist. moy. âge. V. WÉLATABLES.

WILSONIE. s. f. (pr. *ouil-so-nie*). Bot. Genre établi pour un arbrisseau rampant de la

Nouvelle-Hollande appartenant à la famille des convolvulacées.

WILTS. (pr. *ouilss*). Géogr. Comté d'Angleterre, au S.; 225,000 hab. Ch.-l. Salisbury.

WIMBE. s. m. (pr. *vin-be*). Ichthyol. Poisson du genre salmone.

WIMPFEN. Hist. Ville du grand-duché de Hesse-Darmstadt, enclavée dans le Wurtemberg, près de laquelle le comte de Tilly, général de l'armée autrichienne, remporta une victoire sur le marquis de Bade-Dourlach, chef des protestants, le 16 mai 1622.

WINCHELSEA. Géogr. Ville d'Angleterre, comté de Sussex.

WINCHESTER. (pr. *ouin-tches-ter*). Géogr. Ville d'Angleterre, chef-lieu du comté de Southampton. Winchester fut autrefois la capitale des Saxons occidentaux; 7,000 hab.

WINDMANNIE. s. f. Bot. Genre de plantes appelé aussi *weinmannie*.

WINDSOR. (pr. *vind-çor*). Géogr. Ville d'Angleterre, comté de Berks, résidence d'été des rois d'Angleterre. Forêt magnifique. 7,600 hab.

WINDSORIE. s. f. (pr. *vind-ço-ri*). Bot. Genre de plantes appartenant à la famille des graminées.

WINGOLF. Myth. scand. Demeure de Frigga.

WINNIPEG. (pr. *oui-ni-peg*). Géogr. Grand lac de la Nouvelle-Bretagne, dont les eaux s'écoulent dans la baie d'Hudson. On écrit aussi *Ouinipeg*.

WINTÉRANE. s. f. (du capitaine de vaisseau *Winter*, qui a apporté l'écorce de cette plante en Europe). Bot. Genre de plantes des deux Indes, appartenant à la famille des méliacées. L'écorce de wintérane ou écorce de Winter peut être employée comme condiment pour remplacer les épices; elle passe pour antiscorbutique.

WINTÉRÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à la wintérane. || WINTÉRÉES. s. f. pl. Famille de plantes qui a pour type le genre wintérane.

WINTZENHEIM. (pr. *vint-zé-nemm*). Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Colmar (Haut-Rhin); 3,400 hab.

WIRCHU-ACCHA ou **LA VIEILLE DE LIVONIE.** Myth. lap. Divinité adorée par les Lapons.

WIREWITE. s. m. Tribunal qui taxait les amendes.

WIRSUNGUS. Nom d'un savant que l'on a donné au canal pancréatique, parce qu'il le démontra le premier en 1642. Canal de Wirsungus.

WIRTHMASS. s. m. Métrol. Mesure de capacité de Manheim, employée pour les liquides, et valant 1 lit. 71 cent.

WISBADEN. Géogr. V. WIESBADEN.

WISBUY ou **WISBY.** Géogr. Ville forte de Suisse, chef-lieu de l'île de Gotland.

— Hist. *Ordonnances de Wisbuy.* Code maritime des peuples du Nord, rédigé à la fin du XIVe siècle; il régissait le commerce de la Baltique.

WISE. Myth. ind. Le dernier des quatre fils du premier homme et de la première femme. Les Indiens lui attribuent l'origine de la quatrième caste, qui est celle des artisans. Son génie actif, subtil et inventeur, s'occupa de tout ce qui concerne les arts utiles, et fit des découvertes qu'il communiqua à ses descendants.

WISHNOU. s. m. Myth. ind. V. WICHNOU.

WISHNOUVA. s. m. Membre d'une secte de brahmanes particulièrement attachés au dieu Wishnou ou Vichnou, et qui le regardent comme le plus puissant de tous les habitants des cieux. On dit mieux *Vichnouva*.

WISKEY. s. m. (pr. *ouiss-ki*). Eau-de-vie d'usage dans le Nord.

WISKI. s. m. (pr. *ouiss-ki*). Sorte de cabriolet, dont la mode nous est venue d'Angleterre. Les rapides *wiskis*, les magnifiques chars. (Delille.) Chacun eut ses *wiskis*, ses vapeurs et son thé. (Id.)

[illegible]

Hambourg, valant 1579 litr. 30. || Mesure de capacité, employée à Hambourg; elle vaut 1052 litr. 92. || Mesure de capacité, employée dans le Hanovre, et valant 1495 litr. 58. || Ancienne mesure de Berlin, valant 1313 litr. 52. || Mesure de Saxe, valant 2493 litr. 60. || Mesure de capacité, employée dans le duché de Brunswick pour les matières sèches, et valant 1246 litr. 68.

WISSEMBOURG. Géogr. V. WEISSEMBOURG.

WISSUMGUS. Anatomiste de *Padoue*, au XVIIe siècle, fut conduit, par une remarque d'Hoffmann, à découvrir dans l'homme le canal pancréatique, qu'on appelle aussi de son nom *canal de Wissungus*.

WISTÉRIE. s. f. (pr. *vis-té-ri*). Bot. Genre de plantes, établi pour placer la glycine frutescente.

WITEL. s. m. Anc. métrol. Mesure de grains, la moitié du quartant.

WITH. Inventeur d'un engrenage qui jouit de la double propriété de donner des vitesses angulaires uniformes, et de n'avoir qu'un frottement de roulement.

WITHAMITE. s. f. Minér. Minéral d'Écosse, découvert par Witham, il se présente en grains disséminés dans les roches trapéennes.

WITHÉRINGIE. s. f. (de *Withering*, botaniste anglais). Bot. Genre de plantes solanées. Les Indiens du Pérou font un grand usage de la withéringie des montagnes; ils en mangent dans leur soupe et dans leurs ragoûts.

WITHÉRITE. s. f. (pr. *vi-té-ri-te*; du docteur *Withering*, qui en a fait la découverte). Minér. Baryte carbonatée.

WITIKIND. Héros saxon, fut l'antagoniste de Charlemagne dans la grande guerre qu'il fit contre la Saxe. Il fut vainqueur, au pied du mont Sinthal en 782; mais cette victoire fut suivie de nombreux revers. Charlemagne envoya à Witikind un de ses seigneurs pour l'exhorter à recevoir son amitié et à se convertir au christianisme. Le chef y consentit, et se fit baptiser avec un grand nombre de ses compatriotes. Il resta depuis fidèle à Charles. Il mourut en 807.

WITSÉNIE. s. f. Bot. Genre de plantes iridées ayant pour type une plante du cap de Bonne-Espérance. On en cultive une belle espèce en France.

WITT (Jean de). Né en 1625, s'éleva à la dignité de pensionnaire de Hollande. Il exerça cette charge avec talent dans des temps très-difficiles. Quoique Guillaume III fût encore enfant, un parti faisait de grands efforts pour l'élever à cette charge. Jean de Witt s'opposait de tout son pouvoir à cette élection. Soupçonné d'intelligence avec l'ennemi, il manqua plusieurs fois d'être assassiné. Le parti du prince d'Orange ayant prévalu en 1672, on accusa Corneille de Witt, frère de Jean, d'avoir voulu faire assassiner ce prince. Il fut condamné au bannissement. Mais, comme son frère le faisait sortir de prison pour satisfaire à cette sentence, la populace ameutée les massacra tous deux.

— Géogr. *Terre de Witt.* Partie de la côte N.-O. de la Nouvelle-Hollande, découverte, en 1628, par un Hollandais nommé Witt.

WITTEMBERG. Géogr. Ville des États prussiens, prov. de Saxe. C'est à Wittemberg que Luther commença la réforme. 8,000 hab.

— Le *prédicateur de Wittemberg.* Luther.

WITTENAGEMOT. s. m. (de deux mots signif. *assemblée des sages*). Hist. Nom d'un corps politique auquel succéda le parlement en Angleterre. Quelques historiens rapportent l'établissement du wittenagemot à Édouard le Confesseur; mais la plupart prétendant qu'il est beaucoup plus ancien, et que, sous l'heptarchie saxonne, chaque royaume avait son wittenagemot.

WITTGENSTEIN. Géogr. Cercle des États prussiens, dans la Westphalie. 18,000 hab. Ch.-l. Berlebourg.

WJETKAER. s. m. Hist. relig. Membre d'une secte qui forme une branche de celle des rascolnistes, et qui prend son nom de l'île de Wjetka, où se retirèrent un grand nombre de sectaires, pour éviter des persécutions religieuses.

WLOKA. s. m. Métrol. Mesure agraire de Pologne.

WODAN. Myth. Un des dieux des anciens Germains. Quelques auteurs ont cru que c'était le même que Mercure.

WODANIUM. s. m. (pr. *vo-da-niomm*; de *wodan*, ancienne divinité des Germains). Minér. Métal qu'on croyait nouveau, mais que l'on a reconnu être du nickel impur, mélangé avec du cobalt, du cuivre, du plomb, de l'antimoine, de l'arsenic et du soufre.

WODEN. (pr. *vo-dan*). Myth. scand. V. ODIN.

WOERTH [illegible] 1,900 hab.

WOÉTIEN. s. m. (de *Woëtius*, leur fondateur). Nom d'hérétiques qui regardaient comme un sacrilége la possession des biens ecclésiastiques par des paresseux qui ne servent ni l'Église ni l'État; ils refusaient la communion aux prêteurs sur gage, aux usuriers, et rejetaient toutes les fêtes, excepté le dimanche.

WOG ou **WAG.** s. m. Métrol. Poids de Danemark, valant 17 kilogr. 97.

WOIEVODE. s. m. Hist. V. VOÏVODE et VAYVODE.

WOLA. Géogr. et hist. Lieu voisin de Varsovie où était le champ appelé Kolau, et où se faisait l'élection des rois de Pologne.

WOLAW ou **WOHLAU.** Géogr. Ville de Prusse, en Silésie, autrefois capitale du duché de Wolaw.

WOLDE. Myth. scand. Dieu des moissons, adoré en Westphalie.

WOLÈWE. Myth. slav. Jeune prince qui passait pour un fameux magicien. En prenant la forme d'un crocodile, il nageait dans la rivière Montnaya et y dévorait les hommes. On le mit au rang des dieux; mais il fut, dit-on, étranglé par les diables.

WOLFENBUTTEL. Géogr. Ville du duché de Brunswick; 7,000 hab. || *Principauté de Wolfenbuttel.* État médiatisé, formant aujourd'hui une province du duché de Brunswick.

WOLFRAMIATE. s. m. Chim. V. TUNGSTATE.

WOLFRAMIUM ou **WOLFRAM.** s. m. (pr. *vol-fra-miomm*; du suéd. *Wolfram*, mine ferrugineuse). Chim. Minéral dans lequel le tungstène a été découvert.

WOLLASTON (Will.). Savant physicien anglais, né en 1766, mort en 1828. On lui doit plusieurs instruments ingénieux, le microscope à lampe, la chambre claire, la chambre obscure périscopique; il découvrit deux métaux, le rhodium et le palladium, indiqua le curieux phénomène de la rotation des aimants, le moyen de rendre le platine malléable, etc.

WOLLASTONITE. s. f. (du physicien *Wollaston*). Minér. Minéral tendre, vitreux, fusible, qui se présente ordinairement sous la forme de petites masses lamellaires.

WOLOSZ. Myth. slav. Dieu tutélaire des troupeaux.

WOLOTY. Myth. Monstres épouvantables, analogues aux géants admis par les Grecs.

WOLSEY (Thomas). Célèbre ministre de Henri VIII, né en 1471, mort en 1530.

WOLVERENNE. s. m. (pr. *ouol-ve-rè-ne*). Mamm. Quadrupède carnassier du genre glouton, qui habite les forêts du nord de l'Amérique septentrionale.

WOLVERHAMPTON. Géogr. Ville d'Angleterre, comté de Stafford; 70,000 hab.

WOMAR. s. m. Relat. Dard dont se servent les habitants de la Nouvelle-Hollande.

WOMBAT. s. m. (pr. *von-ba*). Mamm. Genre de mammifères de la Nouvelle-Hollande, appartenant à la famille des marsupiaux.

WOO. s. m. (pr. *vo-o*). Bot. Arbuste des Indes, dont le liber sert à fabriquer des vêtements.

WOOBA. s. f. (pr. *ou-o-ba*). Pathol. Maladie inflammatoire et épidémique, qui fait beaucoup de ravages dans les pays orientaux; espèce de diarrhée.

WOODAN. s. m. V. WODANIUM. On dit aussi *pyrite de woodan*.

WOODFORDIE. s. f. Bot. Genre de la famille des lythraires.

WOODSIE. s. f. (pr. *oud-ci*; du botaniste anglais *Wood*). Bot. Genre de fougères, renfermant deux espèces, la woodsie de l'île d'Elbe et la woodsie hyperboréenne.

WOODSTOCK. Géogr. Petite ville d'Angleterre, ancienne résidence royale; 7,000 hab.

WOODSTONE. s. m. Minér. Sous-espèce de hornstein.

WOODWARDIE. s. f. (de *Woodward*, professeur anglais). Bot. Genre de fougères, renfermant sept espèces.

WOOLWICH. Géogr. Ville d'Angleterre, comté de Kent, grand arsenal de la marine royale; 17,000 hab.

WOOTZ. s. m. (pr. *vouts*). Espèce d'acier extrêmement dur, assez malléable, mais très-susceptible de s'égrener.

WORABE. s. m. (pr. *vo-ra-be*). Ornith. Espèce de pinson d'Amérique.

WORARA. s. m. (pr. *vo-ra-ra*). Bot. Plante de la Guiane, que l'on croit être une espèce de liane, qui produit un poison dont se servent [illegible] leurs flèches. On écrit aussi *Woorara*.

WORCESTER. (pr. *vor-cess-terr*). Géogr. Ville d'Angleterre, ch.-l. du comté de Worcester; 17,000 hab. || Le comté en a 165,000.

— Hist. *Bataille de Worcester.* Célèbre victoire remportée par Cromwell sur Charles II, en 1651.

WORMHOUT. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Dunkerque (Nord); 4,000 hab.

WORMIEN. adj. m. (pr. *vor-miin*; du nom d'Olaüs *Wormius*, médecin de Copenhague, qui passe pour en avoir parlé le premier). Anat. Se dit des petits os engrenés dans les sutures du crâne.

WORMS. Géogr. Ville du grand duché de Hesse-Darmstadt; 7,000 hab. Elle contenait autrefois 60,000 hab.

WORTHITE. s. f. Chim. Silicate hydraté de magnésie.

WOTIÈQUE. adj. et s. des 2 g. Géogr. Nom d'un peuple tartare.

WOURCE. s. m. (pr. *vour-ce*). Sorte de voiture dont on se sert dans quelques endroits d'Amérique.

WOURE-FÉIQUE. s. m. (pr. *vour-fé-i-ke*). Ornith. Espèce de canard de Madagascar, ainsi appelé parce qu'il a sur le front une excroissance de chair noire, ronde, et qui va se recourbant un peu sur le bec, à la manière des cognées des insulaires de Madagascar.

WOURST. s. m. (pr. *vourst*). Sorte de voiture allemande, basse et très-légère, avec laquelle on peut parcourir les chemins tortueux et étroits.

WOU-TCHANG. Géogr. Ville de Chine, ch.-l. de la province de Houpé; 600,000 hab.

WOU-WANG. Premier empereur chinois de la dynastie des Tcheou, régna de 1107 à 1116.

WOUWOU. s. m. (pr. *vou-vou*, ainsi appelé de son cri). Mamm. Singe de Sumatra, à grands bras et sans queue.

WRADSCHA. s. m. Linguist. Dialecte de l'hindoustani, parlé dans les environs d'Agra.

WRIGHTIE. s. f. (pr. *vrig-ti*). Bot. Genre de plantes apocynées. La wrightie est aujourd'hui un objet de grande importance pour les Anglais, parce qu'ils tirent de ses feuilles un indigo abondant et d'excellente qualité. || Genre de mélastomées.

WRIT. s. m. (pr. *vritt*). Ordonnance. Rendre un writ sur une matière.

WRUM. s. m. Hist. Titre de l'héritier présomptif de la couronne, en Hongrie.

WULFÉNIE. s. m. Bot. Plante de la Carinthie.

WURFELSTEIN. s. m. (pr. *vur-fel-stin*). Minér. Borate magnésico-calcaire.

WURMBÉE. s. f. Bot. Genre de plantes du cap de Bonne-Espérance, appartenant à la famille des colchicées.

WURSCHAYTO. Myth. slav. Divinité des anciens Prussiens. C'était une espèce de dieu lare, qui avait soin des chevaux et des autres bêtes de charge, et de tous les quadrupèdes.

WURSCHEN. Hist. Village de Saxe, auprès duquel Napoléon remporta une victoire sur les Prussiens et les Russes, le 21 mai 1813.

WURST. s. m. (pr. *vourst*). Art milit. Caisson d'artillerie suspendu, plus petit que les caissons ordinaires à munitions, et destiné à transporter promptement les approvisionnements nécessaires aux bouches à feu, et les canonniers pour en faire le service. Ce caisson a été abandonné lors de la création de l'artillerie à cheval, en 1792. || Sorte de caisson qui sert aux chirurgiens de l'armée pour transporter les malades et les médicaments.

WURTEMBERG. (pr. *vur-tin-berg*). Géogr. Royaume de la Confédération germanique, entre la Bavière et le grand-duché de Bade. 1,500,000 hab. Cap. Stuttgard.

— Hist. Le Wurtemberg fut gouverné par des comtes jusqu'en 1459; à cette époque, Maximilien Ier en fit un duché en faveur d'Everard Ier; à celui-ci succéda son cousin Everard II, tige de la maison actuellement régnante. A la paix de Presbourg, en 1805, Napoléon érigea le royaume de Wurtemberg, en récompense des services que le souverain de ce pays lui avait rendus. Le gouvernement du Wurtemberg est une monarchie héréditaire. La constitution de 1819 y a établi deux Chambres.

WURTEMBERGEOIS, OISE. adj. et s. Géogr. Habitant du Wurtemberg. || Qui appartient au Wurtemberg ou à ses habitants.

WURTZBOURG. Géogr. Ville de Bavière, chef-lieu du cercle du Main inférieur; 22,000 hab. || L'évêché de ce nom était jadis un État [illegible] 550,000 hab.

— Hist. *Prise de Wurtzbourg.* Le 6 juillet 1796, le général Ney, avec cent hommes de cavalerie, s'empara de cette ville, qui avait une garnison de deux mille hommes.

WYASA. Myth. ind. Nom d'un personnage mystique, ou plutôt nom générique des fondateurs du système védanta.

WYNDHAM (William). Ministre d'État anglais, né en 1750, mort en 1810, est placé par les Anglais au rang de leurs hommes d'État les plus distingués et de leurs orateurs les plus éloquents. D'abord favorable à la France, il se prononça contre la Révolution française après l'exécution de Louis XVI.

WYTTENBACH (Daniel). Célèbre philologue suisse, né à Berne en 1746, mort en 1820.

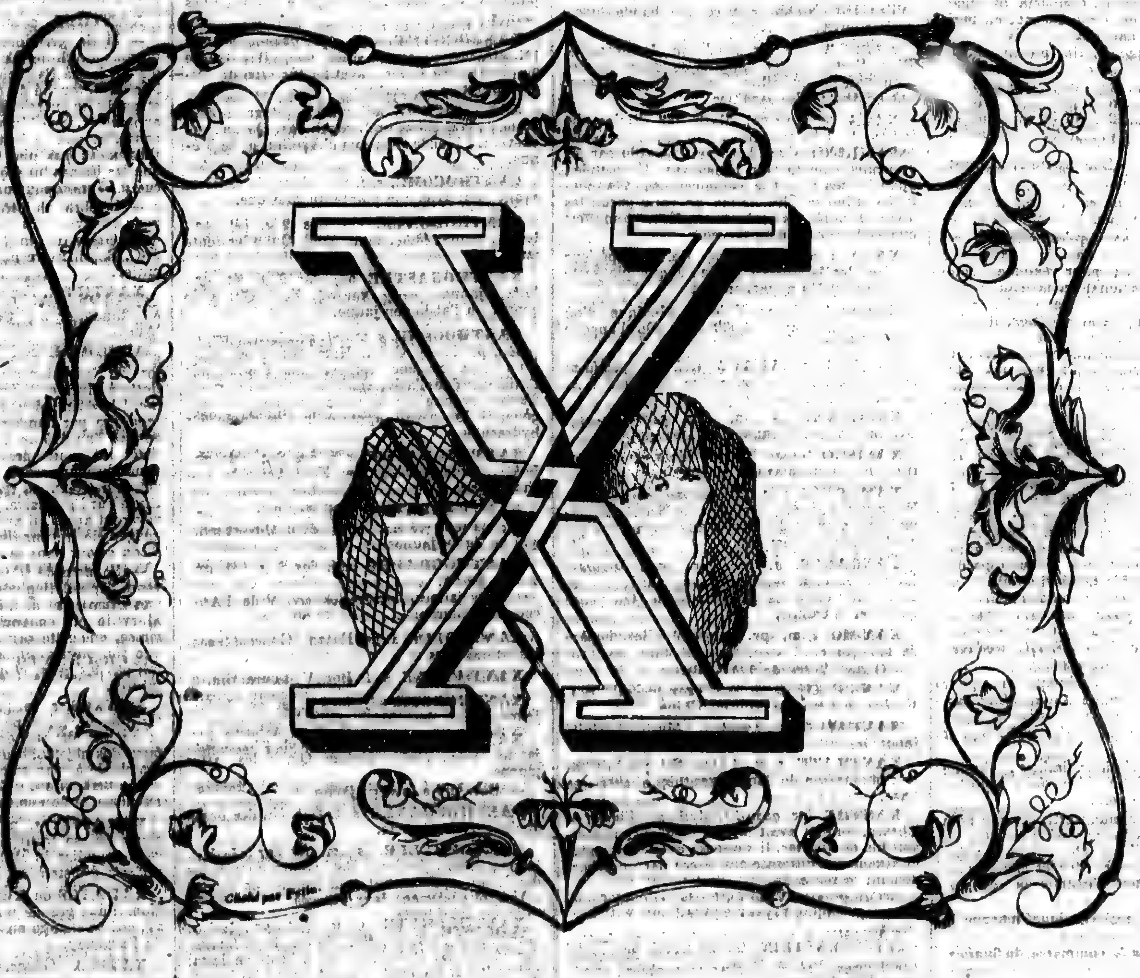

X, s. m. Gramm. Vingt-troisième lettre et dix-huitième consonne de l'alphabet français. Suivant l'épellation ancienne, *x*, qui se prononce *ikce*, est du genre féminin ; mais d'après l'épellation moderne, *kce*, il est masculin. Un grand X. Un petit x. Faire des x.

— Linguist. L'alphabet slave avait son *ksi*, que le russe n'a pas conservé ; et le sanscrit a son *ksha* [illegible]. ‖ Le celtique, parmi ses dix-huit lettres, n'en a pas une qui soit analogue à celle-ci.

— La lettre *x* est plus grecque que française, [illegible] qui prononcent le même son, et peut-être aussi par respect pour l'étymologie grecque. Cette lettre figure dans l'alphabet depuis le VIe siècle, dans lequel Chilpéric donna ordre de la faire apprendre aux enfants. Chilpéric ne se doutait guère alors qu'un jour elle formerait une des grandes et inutiles difficultés de la lecture du français, en admettant, suivant de très-nuisibles usages, cinq sons différents relatifs à sa prononciation, *Xavier*, *exercice*, *soixante*, *dixième*, *deux*. Et comme si ce n'était pas suffisant, quelques grammairiens veulent que le nom propre *Ximenès* se prononce *Chiménès*. Sont-ce là de ces usages qui contribuent à la beauté de notre langue !

— On l'appelait autrefois *ics* et l'on écrivait avec apostrophe, l'*x* ; on l'appelle aujourd'hui *xe*, en prononçant comme dans la dernière syllabe des mots *axe*, *flux*, *luxe*, et on écrit le *x*.

L'X d'autrefois, [illegible]
[illegible] le chevalet, instrument de torture,
En [illegible]
La croix de Saint-André pour le roseau tout vif.
([illegible])

Le X n'est qu'une abréviation et non une lettre proprement dite. Il équivaut au C et au S, dont il réunit les deux sons, savoir *Ke* et *Se*, c'est-à-dire *cs*, qui en exprime exactement la valeur, et qui en est par conséquent la vraie épellation. Le X, considéré dans sa forme, est fort bien décrit. Rien n'est plus facile, en effet, que de le composer de la réunion de SS, disposés en sautoir ; d'où dérive le X, dont il n'est qu'une altération, ou même, si l'on veut, une copie plus simple et plus expéditive.

— Le *x* est, en français, une consonne composée de la gutturale *k* ou *g* et de la sifflante *s*, quoiqu'elle n'ait quelquefois que la valeur de cette dernière.

— Il n'a jamais un son qui lui soit propre : il se prononce tantôt comme *cs* joints ensemble, comme *xiphoïde*, *extrême* ; tantôt de *gz* joints ensemble, comme dans *Xercès*, *exercice*, *Xavier* ; tantôt le son d'un *c* dur, comme dans [illegible] du *s* adouci comme dans *deuxième*, *sixième*, etc.

— A la fin des mots, tantôt il a le son de *cs* joints ensemble, comme dans ceux-ci, qui ont passé de la langue grecque dans la nôtre, *Styx*, *sphinx*, *lynx*, etc., et dans ce mot pris du latin, *préfix* : il faut en excepter *Aix*, où il a le son de *s* ; tantôt devant une voyelle, il a le son du *z*, *deux à longues années* ; devant une consonne ou à la fin d'un sens ; il ne sert qu'à rendre plus longue la dernière syllabe du mot, comme *paix*, *choix*, *généreux*.

— Lorsque les deux adjectifs numéraux, *six*, *dix*, ne sont point suivis du nom de l'espèce nombrée, *x* se prononce comme *s*. J'en ai dix, prononcez dis. ‖ *Deux*, *six*, *dix*, étant suivis du nom de l'espèce nombrée commençant par une voyelle ou par un *h* muet, ou bien dix n'étant qu'une partie élémentaire du nombre numéral composé, et se trouvant suivi d'une autre partie de même nature, on prononce *x* comme *z*, *deux hommes*, *six aunes*, *dix ans*, *dix-huit*, *dix-neuvième*. ‖ A la fin de tout autre mot, *x* ne se prononce pas, ou se prononce comme *s*. Voici les cas où l'on prononce *x* comme *z* à la fin des mots, le mot suivant commençant par une voyelle ou par un *h* non aspiré : 1° Dans *aux* : *aux amis*, *aux hommes*. 2° A la fin d'un nom suivi de son adjectif, quand ce nom n'a pas de *x* au singulier : *Chevaux alertes*, *chevaux épars*, *travaux inutiles*, *feux ardents*, *vœux indiscrets*. 3° A la fin d'un adjectif suivi du nom avec lequel il s'accorde : *heureux amant*, *faux accords*, *affreux état*, *séditieux tumulaire*. 4° Après les verbes *veux* et *peux*, comme *je veux y aller*, *tu peux écrire*, *je peux attendre*, *tu en veux une*. Mais il ne se prononce pas devant un mot commençant par une consonne, ou quand le sens est terminé. *Paix durable*, *généreux combattant*.

— Dans certains mots, le *x* sert à marquer le pluriel au lieu du *s*, comme dans *choux*, *oiseaux*.

— Dans quelques autres, tels que *dix* et *six*, il ne se prononce point devant le substantif dont [illegible] mence par une consonne ; il a le son du *z* devant une voyelle ; et, quand il est final, ou qu'il est suivi d'un repos, il se prononce fortement comme *s*.

— Au milieu des mots, *x* se prononce *cs* lorsqu'il est entre deux voyelles, et que la lettre initiale n'est pas un *e*, comme dans *axe*, *maxime*, *luxe*, *sexe*, *Alexandre*. Il faut en excepter *soixante* et ses dérivés, *Bruxelles*, *Auxonne*, où il est employé pour deux *s*, et *sixain*, *sixième*, *dixième*, *deuxième*, où il remplace un *z*.

— Il tient encore lieu de *cs* avant un *c* guttural suivi d'une des trois voyelles *a*, *o*, *u*, ou lorsqu'elle est suivie d'une consonne autre que la lettre *h*, comme dans *excavation*, *excuser*, *excommunié*, *expédient*, *inexpugnable*, etc. ‖ Mais elle tient lieu de *gz*, lorsqu'elle est entre deux voyelles, et que la lettre initiale est un *e*, et dans ce cas la lettre *h* qui précéderait l'une des deux voyelles serait réputée nulle. *Examen*, *exhérédation*, *exhiber*, *exorbitant*, etc.

— Il a le son du *c* guttural, quand il est suivi d'un *c* sifflant, à cause de la voyelle *e* ou *i*, comme dans *excès*, *exciter*.

— Il arrive souvent que cette consonne est muette à la fin des mots, alors les terminaisons en *ix* s'unissent à la rime avec celles en *is*, celles en *oix* avec celles en *ois*, celles en *oux* avec celles en *ous*, et celles en *ux* avec celle en *us* ; ainsi *prix* rimera avec *coloris*, *voix* avec *pavois*, *courroux* avec *absous*, *flux* avec *exclus*.

Tu ne te repais point d'encens à si bas prix,
Non que tu sois pourtant de ces rudes esprits. (Boil.)
Chacun croit que son nom est le dernier des trois,
Mais que ne dis-tu point, ô puissant porte-croix. (Id.)

— Cette initiale compliquée n'appartient à aucun mot d'origine latine ou celtique, et n'est guère usitée dans ces langues que pour les noms propres ; mais à cet égard il faut dire qu'en français *Saintonge*, *Saintrailles*, etc., s'écrivaient autrefois *Xaintonge*, *Xaintrailles*. Aucun mot d'origine germanique ou slavonne ne nous offre non plus cette lettre.

— Il semble qu'au XIIe et au XIIIe siècle, on [illegible] de *chi* grec ; car, dans les manuscrits de cette époque on trouve cette consonne exprimée par le signe X.

— En anglais, *x* se prononce à peu près comme en français.

— En allemand, il se prononce comme *ks*.

— En espagnol, le *x*, qui se confond avec le *j*, est une gutturale aspirée comme le *ch* des Allemands. *Xérès* se prononce *Kherès*.

— Les Portugais prononcent le *x* comme les Français prononcent le *ch* ; ils disent *Alechandro* pour *Alexandre*.

— Cette lettre n'est point dans l'alphabet des Italiens, qui écrivent et prononcent *Alessandro* pour Alexandre, *Serse* pour *Xerxès*. Les Italiens l'ont cependant admis dans quelques noms étrangers.

— Chez les Latins, *x* s'est écrit primitivement *cs*, comme si c'était *ks* ; on trouve *auxilium* pour *auxilium*. C'était la dernière lettre de l'alphabet latin, *y* et *z* étant grecs. ‖ Dans certains mots, les Romains confondaient le *x* avec le *s* simple ou double, par exemple ou disait *sincus* et *nixus*, *mistus* et *mixtus*, *Xerxes* et *Xerses*, *Ulyxes* et *Ulysses*. ‖ La double composition de cette lettre se reconnaît dans la déclinaison, car si *vox* fait au génitif *vocis*, *pax*, *pacis*, d'un autre côté *lex* devient *legis*, et *conjux*, *conjugis*.

— Selon Priscien, les Latins empruntèrent le X aux Grecs; avant ils le remplaçaient par *cs*, comme ceux-ci, avant Simonide, par κσ, γσ. Plusieurs auteurs en attribuent l'invention à l'empereur Claude. Mais l'anglais Astle observe qu'il se trouve sur les monuments les plus anciens. Les auteurs de la *Diplomatique* font aussi remarquer que Plaute, Térence et les autres écrivains du premier âge en ont fait usage; que Cicéron, dans son *Orateur*, loin de regarder le X comme un caractère récent, en parle comme d'une lettre dont la suppression peut adoucir l'ancien langage. Ils prétendent en outre qu'il est si peu vrai que X ait pris originairement la place du *cs* et du *gs*, que ceux qui l'employèrent ne cessèrent pas pour cela d'y ajouter S. On voit en effet sur les plus anciens monuments romains: *proxsumus*, *maxsumus*, *pacs*, *uxsor*.

— Cette lettre ne s'employait pas dans les premiers temps de la langue française, au pluriel des noms en *al*, *eau*, *eu*, *ou*; on écrivait: *égaus*, *bateaus*, *feus*, *chous*.

— Je serais fort d'avis qu'on réformât cet abus (de mettre des *x* au lieu de *s*) aussi pour marquer les pluriels que pour remplacer cette lettre *s* au milieu des mots), comme je le vois par le passage de Robert Estienne qu'on avait commencé de son temps à le réformer, et qu'on n'employât l'*x* qu'aux endroits où il a sa prononciation ordinaire *cs*, comme en ces mots *apoplexie*, *Alexandre*, *dextrement*, *vexation*, etc. ou du *gz*, comme en ces autres: *exhalaison*, *exalter*, *exercice*, *exil*, *exorciser*, etc. Et à ce propos, je veux bien remarquer en ce lieu ce que j'ai ouï dire autrefois au savant M. Du Cange, que dans les manuscrits français qui sont au-dessus de quatre cents ans il n'y a que ces sortes de mots qui soient écrits par un *x*. (Ménage.) ‖ Il y a quelques adjectifs qu'il a plu aux maîtres à écrire de terminer par un *x* au lieu d'un *s* qui, finissant en dedans, ne donnent pas à la main la liberté de faire de ces figures inutiles qu'ils appellent traits. Il faut regarder cet *x* comme un véritable *s*. Ainsi on dit, *il est jaloux et ils sont jaloux*; *il est doux*, *ils sont doux*; l'*époux*, les *époux*, etc. L'*l* final se change en *aux*, qu'on ferait mieux d'écrire *aus*, *égal*, *égaus*; *verbal*, *verbaus*; *féodal*, *féodaus*; *nuptial*, *nuptiaus*, etc. (Dumarsais.)

— Ne se trouve comme abréviation que pour le *chi* des Grecs, et signifie Χριστός, *Christus*. On a écrit, au moyen-âge, *xristiana religio*, pour *christiana religio*, et *xristus* ou XPS pour *Christus*.

— Dans les inscriptions latines, signifie quelquefois *denier*. X.LX, *denariis sexaginta*, au prix de soixante deniers.

— Dans les anciens manuscrits est une note critique qui indique une expression inusitée ou une figure trop hardie. ‖ On le trouve aussi quelquefois employé pour coter les endroits remarquables, il est alors l'initiale de χρήσιμον, utile.

— Dans le comput ecclésiastique, marque le dimanche.

— Dans les bureaux de commerce, de finance, d'administration, *x* est la marque de certains registres. Registre *x*.

— Vingtième feuille d'un ouvrage qu'on imprime. Feuille *x*. Signature *x*.

— Indique, de même que les autres lettres de l'alphabet, les pierres destinées à la confection d'un bâtiment, qui sont disposées par séries pour élever les colonnes ou toute autre partie de l'édifice.

— Indique aussi les figures d'une planche de cuivre gravée, qui renvoie pour en avoir l'explication dans le texte de l'ouvrage qui porte la même lettre.

— Poinçon d'acier au bout duquel se trouve gravé un *x*, pour frapper ou exprimer cette lettre.

— Lettre qu'on emploie d'ordinaire en algèbre, pour désigner l'inconnue ou une des inconnues.

— Fig. Se dit quelquefois, dans le langage philosophique, d'une chose inconnue, de l'idée que l'on cherche. C'est l'*x* qu'il faut dégager.

— Comme signe d'ordre, indique le vingt-troisième objet d'une série.

— Comme lettre numérale, dans les chiffres romains, X vaut 10; XI, 11; XII, 12; XIII, 13; XIIII ou XIV, 14, etc.; XX, 20; XXX, 30; XXXX ou XL, 40, etc. ‖ Surmonté d'un trait, X̄, il vaut 10,000. ‖ Couché ainsi, ⋈, il se prenait pour 1,000.

— X.MILL., *decem millia*, dix mille. ‖ X.P., *decem pondo*, dix livres, ou *decem pedes*, dix pieds. ‖ X.V., décemvir. ‖ XV.V., quindécemvir.

— Sur les monnaies de France, indique qu'elles ont été frappées à Amiens, et, suivant d'autres, à Aix.

— La lettre X est un signe monétaire qu'on voit sur plusieurs médailles de familles romaines, et quelquefois aussi dans le champ des médailles impériales. ‖ X coupé dans son milieu par le jambage de la lettre grecque P forme avec elle un monogramme qui figure sur plusieurs monnaies anciennes, et notamment sur celles de Ptolémée; il y représente le contrôle de l'État civil. Constantin l'adopta aussi pour ses monnaies; mais alors ce signe acquit une signification religieuse et fut considéré comme une abréviation de ΧΡΙΣΤΟΣ. Il fut gravé sur le labarum, et depuis on le grava sur des lampes, des marbres et des vases [illegible] glise. Les premiers chrétiens étaient fidèles à en marquer leur sépulture.

— X ou *ixe*. Nom que les tapissiers donnent à un petit tabouret dont les pieds croisés offrent la figure de cette lettre.

— *Jambes en x*. Se dit des genoux tournés en dedans et se touchant.

— Entom. Espèce de phalène, qui a sur le milieu des ailes supérieures une bande blanche croisée en X.

XABÉGA. s. m. (pr. *gza-bé-ga*, de l'espagnol). Pêch. Sorte de filet composé de deux ailes et d'un manche au milieu, avec lequel les Espagnols prennent les sardines.

XACA. (pr. *gza-ka*). Myth. jap. Philosophe indien, dont les traditions font remonter l'existence à 1,000 ans av. J.-C., est regardé par les Japonais comme leur législateur. Ce peuple, auquel Xaca apprit la métempsycose et la théogonie chinoise, lui donna un rang parmi les dieux. D'après les brahmanes, Xaca a souffert 80,000 fois la métempsycose.

XACO. s. m. (pr. *gza-ko*). Relat. Supérieur général des bonzes au Japon, à quelque secte ou classe qu'ils appartiennent.

XALAPA. Géogr. Ville du Mexique, d'où l'on retire le jalap; 13,000 hab. On l'appelle aussi *Jalapa*.

XALAPE ou **XALAPA.** s. f. (pr. *gza-la-pe* ou *pa*). Bot. Racine purgative qui vient d'Amérique. V. JALAPE.

XALCUANI. s. m. (pr. *gzal-koua-ni*). Ornith. Espèce de canard du Mexique.

XALISCO. Géogr. État du Mexique, au centre. Ch.-l. Guadalaxara. 800,000 hab.

XAMABUGI. s. m. (pr. *gza-ma-bu-ji*). Relat. Religieux japonais, sectateur de Xaca. Les xamabugis servent de guides aux voyageurs qui vont visiter les temples.

XANDARUS. s. m. (pr. *gzan-da-russ*). Mamm. Animal semblable au bœuf, qui se trouve aux environs de l'Atlantique. On pense que c'est le babule.

XAN-MO. s. m. (pr. *gzan-mo*). Bot. Espèce de pin qui croît abondamment dans les provinces méridionales de la Chine.

XAN-PE-KU. s. m. (pr. *gzan-pe-ku*). Bot. Espèce de ricin qui croît en Chine.

XANSAI. (pr. *gzan-sa-i*). Myth. Divinité japonaise.

XANTHATE. s. m. Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide xanthique avec une base.

XANTHE. (pr. *gzan-te*). Myth. gr. Fleuve de Thrace, dont on avait fait un dieu, que l'on disait fils de Jupiter. Il s'opposa avec Scamandre et Simoïs à la descente des Grecs par un débordement de ses eaux.

— Géogr. anc. Ville de Lycie, sur un fleuve du même nom. ‖ Fleuve d'Épire.

XANTHE. s. m. (pr. *gzan-te*; du gr. ξανθός, jaune). Crust. Genre de crustacés décapodes brachyures, très-nombreux en espèces, et répandus dans toutes les mers.

— Bot. Genre de plantes comprenant deux espèces qui rendent un suc blanc ou jaune.

XANTHÈNE. s. f. (pr. *gzan-tè-ne*). Minér. Espèce de pierre précieuse.

XANTHIACÉ, ÉE. adj. (du lat. *xanthium*, lampourde). Bot. Qui ressemble à la lampourde. ‖ XANTHIACÉES. s. f. pl. Famille de plantes ayant pour type le genre lampourde.

XANTHICUS ou **XANTHUS.** s. m. Chron. Mois des Macédoniens, qui correspondait au mois d'avril.

XANTHIE. s. f. Entom. Genre de papillon.

XANTHINE. s. f. (du gr. ξανθός, jaune). Chim. Matière colorante de la garance.

XANTHION. s. m. (pr. *gzan-ti-on*). Bot. Espèce de lampourde.

— Minér. Gemme ou pierre précieuse des anciens; on la rapporte à l'hyacinthe du commerce.

[illegible] acide particulier découvert en 1822 par Zeise. On lui a donné ce nom par allusion à la propriété dont il jouit de précipiter plusieurs sels métalliques en jaune. ‖ *Oxyde xanthique*. Substance trouvée dans un calcul, et dont la dissolution dans l'acide nitrique laisse un résidu jaune quand on l'évapore.

— Bot. *Fleurs xanthiques*. Celles dont le jaune est le type.

XANTHIQUES. s. f. pl. (pr. *gzan-ti-ke*). Antiq. gr. Fête militaire que les Macédoniens célébraient au mois de xanthus ou de xanthicus. On y purifiait l'armée en la faisant passer entre les deux moitiés d'une chienne immolée.

XANTHIUM. s. m. (pr. *gzan-ti-omm*; du gr. ξάνθιον, fait de ξανθός, jaune). Bot. Plante qui croît dans les étangs et les marais desséchés, dont une espèce passait, chez les Grecs, pour propre à teindre les cheveux en blond.

XANTHO. s. m. (pr. *gzan-to*). Crust. V. XANTHE.

XANTHOCARÉNOS. s. m. (pr. *gzan-to-ka-ré-noss*; du gr. ξανθός, jaune, blond; κάρηνον, tête). Myth. Surnom de Bacchus.

XANTHOCARPE. adj. des 2 g. (du gr. ξανθός, jaune, καρπός, fruit). Bot. Qui a des fruits jaunes.

XANTHOCÉPHALE. adj. des 2 g. (du gr. ξανθός, jaune; κεφαλή, tête). Zool. Qui a la tête jaune.

— Bot. Se dit d'un champignon dont les [illegible] sont jaunes.

XANTHOCÉPHALE. s. m. Bot. Genre établi pour une plante du Coromandel.

XANTHOCÈRE. adj. des 2 g. (du gr. ξανθός, jaune; κέρας, corne). Zool. Qui a les antennes jaunes.

XANTHOCHYME. s. m. (pr. *gzan-to-ki-me*; du gr. ξανθός, jaune; χυμός, suc). Bot. Genre de plantes des Indes, ayant pour type une espèce propre à la teinture.

XANTHOCOME. adj. des 2 g. (du gr., ξανθός, jaune; κόμη, chevelure). Myth. gr. Qui a une chevelure blonde. Surnom d'Apollon et de Vénus.

XANTHOCOME. s. f. Bot. Genre de radiées, ayant pour type une plante du Mexique.

XANTHODONTE. adj. des 2 g. (du gr. ξανθός, jaune; ὀδούς, dent). Zool. Qui a les dents jaunes.

XANTHOGASTRE. adj. des 2 g. (du gr. ξανθός, jaune; γαστήρ, ventre). Zool. Qui a le ventre ou l'abdomen jaune.

XANTHOGÈNE. s. m. (du gr. ξανθός, jaune; γεννάω, produire). Chim. Nom donné par Zeise à un corps halogène composé, dont il admettait l'existence dans l'acide xanthique, lorsque avant d'avoir reconnu que cet acide contenait de l'oxygène, il le croyait appartenir à la classe des hydracides.

XANTHOGNATHE. adj. des 2 g. (du gr. ξανθός, jaune; γνάθος, joue). Zool. Qui a les mâchoires jaunes.

XANTHOGRAMME. adj. des 2 g. (du gr. ξανθός, jaune; γραμμή, ligne). Zool. Qui est marqué de lignes jaunes.

XANTHOGRAPHE. adj. des 2 g. (du gr., ξανθός, jaune; γράφω, écrire). Entom. Qui porte des traits jaunes, comme les élytres du lépidoptère xanthographe.

XANTHOLIN. s. m. Entom. Genre d'insectes coléoptères.

XANTHOLINE. s. f. Bot. V. [illegible]

XANTHONOTE. adj. des 2 g. (du gr., ξανθός, jaune; νῶτος, dos). Zool. Qui a le dos jaune.

XANTHOPE. adj. des 2 g. (du gr., ξανθός, jaune; πούς, pied). Entom. Qui a les pattes jaunes.

— Bot. Qui a le stipe jaune.

XANTHOPHANÈS. s. f. Bot. Un des noms anciens de la sidérite.

XANTHOPHYLLE. s. m. (du gr., ξανθός, jaune; φύλλον, feuille). Bot. Genre de plantes des Indes, appartenant à la famille des capparidées, et contenant deux espèces.

XANTHOPHYTE. s. m. (du gr., ξανθός, jaune; φυτόν, plante). Bot. Genre de la famille des rubiacées, établi pour un arbuste de Java, qui croît sur les montagnes et parmi les broussailles.

XANTHOPICRINE. s. f. (du gr. ξανθός, jaune; πικρός, doux). Chim. Substance cristallisable, d'un rouge brun et d'une saveur [illegible], qu'on a trouvée dans l'écorce du xanthoxyle [illegible] d'Hercule.

XANTHOPICRITE. s. f. Chim. V. XANTHOPICRINE.

XANTHOPTÈRE. adj. des 2 g. (du gr., ξανθός, jaune; πτερόν, aile). Zool. Qui a les ailes jaunes.

XANTHORHIZE. adj. des 2 g. (pr. *gzan-to-rize*; du gr., ξανθός, jaune; ῥίζα, racine). Bot. Qui a les racines jaunes.

XANTHORIZE. s. f. Bot. Genre de la famille des renonculacées.

XANTHORNUS. s. m. (pr. [illegible]). Ornith. Nom générique des carouges.

XANTHORRHÉE, ÉE. adj. [illegible] jaune.

XANTORRHÉE. s. f. (pr. [illegible]). Bot. Genre de plantes de la Nouvelle-Hollande, appartenant à la famille des asphodélées. C'est de la xantorrhée arborescente que découle la résine avec laquelle les habitants de la Nouvelle-Hollande fixent la pointe de leurs sagaies et les manches de leurs haches de pierre. Ses épis contiennent une liqueur visqueuse sucrée que les habitants trouvent très-agréable.

XANTORRHOÉ. s. m. Bot. V. XANTORRHÉE.

XANTHOSIE. s. f. (pr. *gzan-to-zi*). Bot. Genre d'ombellifères établi pour un arbrisseau de la Nouvelle-Hollande.

XANTHOSPERME. adj. des 2 g. (du gr., ξανθός, jaune; σπέρμα, graine). Bot. Qui a les graines jaunes.

XANTHOSPILE. adj. des 2 g. (du gr., ξανθός, jaune; σπίλος, tache). Entom. Qui porte des taches jaunes, comme les élytres de la [illegible] xanthospile.

XANTHOXYLE. adj. des 2 g. (pr. *gzan-to-ksi-le*). Bot. V. XANTHOXYLE.

XANTHOXYLÉ, ÉE. adj. des 2 g. (pr. *gzan-to-ksi-lé*; du gr., ξανθός, jaune; ξύλον, bois). Bot. Qui a le bois d'une couleur jaune. ‖ XANTHOXYLÉES. s. f. pl. Famille de plantes, qui a pour type le genre xanthoxyle.

XANTHURE. adj. des 2 g. (du gr. ξανθός, jaune, οὐρά, queue). Bot. Qui a la queue jaune.

XANTHURE. s. m. Chim. Combinaison du xanthogène avec un métal. Le xanthogène n'existant pas, ces composés n'ont pas non plus d'existence.

— Ichthyol. Un des noms du [illegible].

XANTHUS. s. m. Chron. V. XANTHICUS.

— Myth. gr. Nom de l'un des chevaux immortels d'Achille. Ce héros lui ayant reproché d'avoir laissé Patrocle sur le champ de bataille, le cheval, touché de ce reproche, tourna la tête et prédit au guerrier grec que l'heure de sa mort approchait, que l'inévitable Destin en serait la cause, et non la lenteur de ses chevaux. Xanthus n'eut pas plus tôt prononcé ces paroles que les Furies lui [illegible], car il avait reçu de Junon [illegible].

— [illegible] philosophe grec, qui eut Ésope pour esclave. ‖ Un des plus anciens historiens de la Grèce, né en Lydie, vers l'an 500 avant J.-C. Son histoire ne nous est pas parvenue en entier.

XANTIPPE. Femme de Socrate, célèbre par son humeur acariâtre et impérieuse, dont elle donnait souvent des preuves à son époux en mettant sa patience à l'épreuve. ‖ [illegible] grec, rendit les plus grands services à sa patrie lors de l'invasion des Perses, en battant leur flotte à Mycale. Il fut le père de Périclès. ‖ Général lacédémonien [illegible] par son courage que par l'austérité de ses mœurs, fut envoyé l'an 255 av. J.-C. au secours des Carthaginois contre les Romains. Il défit ceux-ci dans plusieurs rencontres, [illegible] la république de Carthage sur l'offensive. Les Carthaginois le renvoyèrent après lui avoir donné de grands témoignages de reconnaissance. Il mourut ignoré à son retour dans sa patrie.

— [illegible] la femme de Socrate [illegible] Proverbialement comme [illegible] les femmes criardes et de mauvaise humeur. Vigneul-Marville dit, en parlant de la femme de [illegible], que cette orgueilleuse Xantippe [illegible] que son mari oubliait, quand il ne [illegible] tait pas les sens, et qu'il [illegible] pas des injures.

XANXUS. s. m. (pr. [illegible]). Coquillage que l'on pêche dans la mer des Indes, et qui est fort recherché au Bengale, pour en faire des objets d'ornement. ‖ Gros coquillage semblable à ceux qu'on donne aux tritons. Il se pêche vers l'île de Ceylan ou à la côte de la Pêcherie, et l'on en fait des bracelets.

XARAFFE. s. m. Relat. Espèce de changeur qui se trouve dans les rues à Goa et dans les villes du Malabar. Il y a aussi des [illegible] à Constantinople.

XARAYES ou **XERAYES.** s. f. pl. Géogr. Nom d'une grande plaine marécageuse du Brésil, qui se change en lac par les débordements du Paraguay.

XATIVA. Géogr. Ville d'Espagne, dans le royaume de Valence; 10,000 hab.

XAVIER. V. FRANÇOIS XAVIER.

XÉTORIUS. Fondateur d'une secte répandue dans le Japon, dont les principes sont sages et raisonnables. Cette secte reconnaît l'immortalité de l'âme, et admet après la mort des peines pour les méchants et des récompenses pour les bons.

X[illegible]ÉNIE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des hespéridées.

XEMPLE. s. m. (pr. *gzan-ple*). Techn. Nom qu'on donne, dans les métiers à tisser [illegible], à un système de cordes verticales.

XÉNAGUE. s. m. Antiq. milit. Officier de l'armée grecque; il commandait une xénagie.

XÉNAGIE. s. f. Antiq. milit. Partie de la phalange grecque, composée de [illegible] sur huit rangs.

[illegible]

[illegible] du séjour d'une ville. La [illegible] particulière aux Lacédémoniens.

— Hist. Cette loi [illegible], qui prescrivait d'éloigner les étrangers du sol de la république, fut instituée, dit-on, par Lycurgue. Il y en a qui pensent qu'elle n'interdisait d'abord l'entrée de la ville aux étrangers que pendant certains jours; que la xénélasie, promulguée plus tard, défendit seulement de recevoir dans la ville un trop grand nombre d'étrangers, et qu'enfin toutes ces dispositions tombèrent peu à peu en désuétude.

— C'était aussi le droit de bourgeoisie ou la qualité de citoyen qu'une ville de la Grèce accordait à un étranger.

XÉNIE. s. f. (du gr. ξένια; fait de ξένος, étranger). Antiq. gr. Présent que les amis s'envoyaient à certaines époques de l'année. ‖ Se dit aussi des présents que l'on offrait à ses hôtes après le repas, pour resserrer l'amitié et le droit d'hospitalité.

— Zooph. Genre de polypiers renfermant deux espèces, la xénie bleue et la xénie pourpre.

XÉNIES. s. f. pl. Poésie. Titre de [illegible] avec des épigrammes de Martial. Ce poète y décrit des objets propres à être envoyés en présent [illegible] dans un festin. ‖ [illegible] Schiller et Goethe ont publié, dans [illegible]

[illegible] épigrammes pleines de sel et [illegible] politique et littéraire de l'Allemagne [illegible] époque [illegible] dernières éditions de ses poésies, Gœthe a ajouté, sous ce titre, un grand nombre de poésies [illegible] la plupart [illegible] ques et [illegible].

XÉNIEN, ENNE. adj. (pr. *ksé-nien*). Myth. gr. Surnom de plusieurs divinités. || Surnom de Jupiter, dont la statue chez les Lacédémoniens était placée à l'endroit où l'on faisait les repas publics. || Surnom de Minerve, dont la statue se trouvait auprès de celle de Jupiter Xénien.

XÉNIPPE. [illegible] Antiq. Sacrifice qui était offert [illegible] à Athènes.

XÉNOCARPE. [illegible] ou extraordinaire [illegible] forme insolite de ses [illegible] ble surtout dans les [illegible] Bot. Genre de synanthérées établi pour une plante du cap de Bonne-Espérance.

XÉNOCHLOA. [illegible] Genre de plantes de la famille des graminées qui ne contient qu'une seule espèce.

XÉNOCRATE, [illegible] philosophe grec, né en Chalcédoine, vers [illegible] av. J.-C. Il tâcha de concilier la doctrine de Platon avec le pythagorisme. Il est célèbre par ses vertus, son désintéressement et surtout sa continence.

XÉNODOCHE. [illegible] Bot. Genre de champignons ne contenant qu'une seule espèce.

XÉNODOCHIUM. [illegible] Hospice [illegible] l'hospitalité [illegible]

XÉNODONTE. [illegible] Genre de serpents [illegible]

XÉNODOQUE. s. m. Hist. ecclés. Nom d'un officier de l'Église grecque, qui recevait les étrangers.

[illegible]

— Soit, aussi d'un corps [illegible] la [illegible] brun, c'est-à-dire se rapproche de celle des feuilles mortes.

XÉRANTHÈME. [illegible] et. gr., ξηρός, sec ; ἄνθος, fleur, parce que les fleurs [illegible] connues vulgairement sous le nom d'immortelles, conservent leur beauté longtemps même après avoir été desséchées). Bot. Genre de plantes à fleurs composées, renfermant plusieurs espèces, les unes indigènes, les autres exotiques, ayant toutes beaucoup d'éclat lorsqu'elles sont en pleine floraison, et décorant [illegible] les endroits qu'elles habitent.

XÉRANTHÉMÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à un xéranthème. || [illegible] s. f. pl. Famille de plantes synanthérées, ayant pour type le genre xéranthème.

XÉRANTHÉMOÏDE. s. m. Bot. Nom sous lequel on désigne les plantes auxquelles on conserve celui d'*Elychryse*, en les distinguant des xéranthèmes, qui ont le réceptacle [illegible] de paillettes.

XÉRAPHIUM. s. m. Anc. pharm. Topique dessiccatif, aujourd'hui inusité.

XÉRASIE. s. f. (du gr. [illegible] sec). Pathol. Maladie des cheveux qui deviennent secs, laineux et pulvérulents, cessent de croître, et ressemblent à un duvet couvert de poussière.

— Minér. Roche [illegible]

XÉRASITE. [illegible] Minér. Roche amygdalaire à base d'aphanite.

XÉRÈS, [illegible] Andalousie [illegible] On l'appelle aussi *Xérès de la Frontera*; 38,000 h. || *Xérès de los caballeros*, [illegible] Estramadure; 9,000 hab.

XÉRÈS. s. m. Vin de Xérès, excellent vin de liqueur.

[illegible]
Cela n'est pas indifférent.

— Hist. *Bataille de Xérès.* Bataille [illegible] livrée [illegible] en 711 [illegible] Rodrigue, roi des Visigoths [illegible] les Arabes [illegible] sous la domination des Arabes.

[illegible]

XÉROPHYTE. s. m. [illegible] gr., [illegible] plante). Bot. Genre de la famille des broméliacées, établi pour un arbuste de Madagascar.

XÉROPHILE. adj. des 2 g. (pr. [illegible] sec ; ὄρνις, oiseau). Ornith. Qui vit dans les lieux secs. || [illegible] s. m. pl. Ordre de la classe des oiseaux, comprenant ceux qui vivent dans les lieux secs.

XÉROTE. s. m. (pr. [illegible]). Bot. Genre de champignons. || Genre de la famille des joncées.

XÉROTÉ, ÉE. adj. Bot. Qui croît dans un terrain sec. || [illegible] s. f. pl. Famille de plantes liliacées, qui a pour type le genre xérote.

XÉROTRIBIE. s. f. (pr. gr. [illegible] sec, [illegible] frotter). Pathol. Friction sèche avec la main, etc., sur une partie malade, pour y rappeler la chaleur et le mouvement.

XÉROTRIBIQUE. adj. des 2 g. (pr. *gzé-ro-tri-bi-ke*). Pathol. Qui a rapport à la xérotribie.

XERTIGNY [illegible] Géogr. Ch.-l. de cant., arr. d'Épinal (Vosges); 5,900 hab.

XERXÈS Ier, roi de Perse, régna de 485 à 465 av. J.-C.; il soumit l'Égypte révoltée, reprit les desseins de son père Darius contre la Grèce, et entama la deuxième guerre médique à la tête d'une armée immense. Privé de sa flotte, anéantie par Thémistocle, il revint en Asie, laissant 300,000 hommes sous la conduite de Mardonius. Il périt assassiné par Artaban. || XERXÈS II. Ne fit que paraître sur le trône, en 425 av. J.-C.

XESTÈS. s. m. (pr. [illegible]). Métrol. anc. Mesure de capacité employée [illegible] dans une partie de l'Asie. || Mesure [illegible] pour les liquides, équivalant à 589 millilitres.

XESTOMYZE. s. f. Entom. Genre d'insectes diptères.

XI. s. m. Gramm. Nom de la quatorzième lettre de l'alphabet grec, le double de l'ordre des gutturales. || Comme lettre numérale [illegible]

[illegible]

les bois ; l'insecte parfait se trouve ordinairement sur les bûches, dans les ateliers.

XIPHIIFOLIÉ, ÉE. adj. (du gr. ξίφος, épée, et du lat. *folium*, feuille). Bot. Qui a des feuilles ensiformes. On dit mieux *xiphophylle*.

XIPHIIFOLIÉ, ÉE. adj. V. XIPHIFOLIÉ.

XIPHION. s. m. (pr. [illegible] du gr. [illegible] épée ou sabre). Bot. Sorte de plante des anciens qu'on croit être notre glaïeul. On donnait en général ce nom à des iris ou à d'autres plantes voisines, dont les feuilles avaient la forme d'un sabre.

XIPHIRHYNQUE. adj. des 2 g. (du gr. ξίφος, épée, ῥύγχος, bec). Ichthyol. Qui a le museau en forme d'épée. || XIPHIRHYNQUES. s. m. pl. Famille de poissons acanthoptérygiens qui a pour type le genre xiphias.

XIPHISTERNAL. adj. m. Anat. Se dit d'une des pièces du sternum. || Pl. m. *xiphisternaux.*

XIPHODIME. adj. m. (pr. *gzi-fo-di-me*). Se dit d'une fille bicéphale.

XIPHOÏDE. adj. m. (pr. *gzi-fo-i-de*; du gr. ξίφος, épée ; εἶδος, forme, parce qu'il est aigu et qu'il ressemble un peu à la pointe d'une épée). Anat. Se dit d'un prolongement qui termine la partie inférieure du sternum. Appendice ou cartilage xiphoïde. Ce nom est peu exact, car il est rare que cet appendice cartilagineux soit très-pointu, et souvent au contraire il est obtus et même bifurqué.

XIPHOÏDE. s. m. Anat. Cartilage ou prolongement cartilagineux qui est au bas du sternum et qu'on appelle vulgairement la *fourchette.*

XIPHOÏDIEN, IENNE. adj. (pr. *gzi-fo-i-di-en*). Anat. Qui a rapport au cartilage xiphoïde. || *Ligament xiphoïdien.* Ligament qui s'étend du cartilage de la septième côte à l'appareil xiphoïde.

XIPHONOTE. adj. des 2 g. (du gr. ξίφος, épée ; νῶτος, dos). Ichthyol. Qui a le dos tranchant comme un sabre. || XIPHONOTES. s. m. pl. Famille de poissons osseux, comprenant ceux qui ont le corps aplati latéralement et le dos [illegible]

XIPHOPHYLLE. adj. des 2 g. [illegible] Bot. Qui a des feuilles ensiformes.

XIPHOS. s. m. Antiq. Supplice en usage chez les Athéniens ; il consistait à avoir la tête tranchée par l'épée.

XIPHOSOME. s. m. Erpét. Genre de serpents.

XIPHOSURE. adj. des 2 g. [illegible] qui a une queue ensiforme. || XIPHOSURES. s. m. pl. Famille de crustacés [illegible]

[illegible]

XIR. s. m. Philos. hermét. [illegible]

XISUTHRUS [illegible] Myth. [illegible] Chaldéens [illegible] Noé. Ayant été averti par Saturne d'un déluge qui devait inonder toute la terre, il construisit un grand vaisseau, par le moyen duquel il se sauva avec sa famille. [illegible]

XITRAGUPTEN. Myth. ind. Secrétaire de [illegible]

[illegible]

XOCHITOTL [illegible] Ornith. [illegible]

XOCOATL. s. m. [illegible]

XOCHICOPAL. s. m. (pr. [illegible]). Bot. Arbre d'Amérique, dont le bois et l'écorce ont une odeur fort agréable, et rendent une liqueur odorante qui a toutes les propriétés de la résine.

XOCHIOCOTZOL. s. m. (pr. [illegible]). Bot. Arbre de l'Inde qui fournit la gomme de liquidambar.

[illegible]

XOÏS. Géogr. anc. Ville d'Égypte, dans le Delta.

XOÏTE. adj. s. des 2 g. Géogr. anc. Habitant de Xoïs. ‖ Qui appartient à cette ville ou à ses habitants. ‖ *Nome Xoïte.* Nome d'Égypte dont la capitale était Xoïs.

— Hist. *Dynastie xoïte.* La quatorzième dynastie égyptienne; elle régnait environ 2,000 ans avant J.-C.

XOLAUTHA. s. m. Bot. Genre de la famille des cristoïdes.

XOLO. s. m. (pr. *gso-lo*). Ornith. Race de coqs des îles Philippines, dont les jambes sont très-longues.

XOMOTL. s. m. (pr. *gso-motl*). Ornith. Oiseau du Mexique, de l'ordre des palmipèdes. Il a une huppe sur la tête, qu'il relève lorsqu'il est irrité. Les Mexicains emploient ses plumes à faire certains vêtements de luxe.

XORIDE. s. f. (pr. *gso-ri-de*). Entom. Genre d'insectes hyménoptères, que l'on trouve ordinairement sur les troncs des arbres et les vieux bois.

XOXOM. s. m. Relat. Nom de prêtres indiens.

XOXOM-PRINGRI. s. m. (pr. *gso-ksom-prin-gri*). Relat. Grand-prêtre d'Aracan, dans les Indes, dont le pouvoir s'étend sur tout ce qui concerne la religion.

XOXOMA. s. m. (pr. *gso-kso-ma*). Relat. Corps de prêtres dans les Indes.

XUARÉSIE. s. f. (pr. *gsua-ré-zi*). Bot. Genre de plantes établi pour un arbrisseau d'Amérique, appartenant à la famille des personnées.

XUCAR. (pr. *khou-kar*). Géogr. Fleuve d'Espagne, qui se jette dans la Méditerranée; cours, 800 kil.

XUDAN. (pr. *gsu-dan*). Myth. Nom que les Etrusques donnaient à Mercure.

XUTUS. s. m. (pr. *gsu-tuss*). Ornith. Oiseau du Pérou qui ressemble à l'oie, et que les naturels de la province de Quito apprivoisent et nourrissent en domesticité.

XYA. s. m. Entom. Genre d'insectes orthoptères.

XYÈLE. s. f. (du gr. ξυήλη, coutelas courbe). Antiq. gr. Sorte d'épée recourbée dont se servaient les Lacédémoniens.

— Entom. Genre d'insectes hyménoptères uroprises.

XYLAIRE. s. f. Bot. Genre de plantes cryptogames.

XYLANTHÈME. s. m. Bot. Genre de cinarocéphales.

XYLÉNOPOLIS. Géogr. Ville de l'Inde, sur l'Indus, près de l'embouchure de ce fleuve; elle fut bâtie en bois par Alexandre.

XYLÉTINE. s. m. (pr. *gsi-lé-ti-ne*). Entom. Genre d'insectes coléoptères, établi pour placer quelques espèces de vrillettes, dont les antennes sont en scie. On en connaît trois espèces; celle qui a servi de type est le xylétine pectiné.

XYLIN, INE. adj. (du gr. ξύλον, bois). Bot. Qui a rapport au bois. ‖ *Liqueur xiline.* Nom que l'on a donné au suc qui existe dans les plantes ligneuses, à l'état tellement aqueux, qu'il s'écoule comme de l'eau par les plaies faites au végétal. C'est ce qu'on appelle communément *sève*.

XYLINE. s. f. Entom. Genre de papillons.

XYLITE. s. m. (pr. *gsi-li-te*). Entom. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, établi pour placer quelques espèces de dircées ou de serropalpes.

XYLOALOÈS. s. m. (pr. *gsi-lo-a-lo-ès*; ét. gr., ξύλον, bois; ἀλόη, aloès). Bot. Le bois d'aloès.

XYLOBALSAME. s. m. (pr. *gsi-lo-bal-sa-me*; ét. gr., ξύλον, bois; βάλσαμον, baume). Bot. Se dit des petites branches de l'arbre qui porte le baume de Judée.

— Petite forêt d'arbres odoriférants.

XYLOCARPE. adj. des 2 g. (pr. *gsi-lo-kar-pe*; ét. gr., ξύλον, bois; καρπός, fruit). Bot. Qui a des fruits ligneux.

[illegible] s. m. Bot. Genre de plantes, ayant pour type un arbre de l'Inde, dont le bois, dur et veiné, est propre à tous les ouvrages de menuiserie. On emploie la décoction de sa racine dans les maladies bilieuses. L'entre-deux des écorces de son fruit contient une substance [illegible] fort approchante de celle du sapon.

XYLOCASSIE. s. f. (pr. *gsi-lo-ka-si*). Bot. La casse aromatique.

XYLOCINNAMOME. s. m. (pr. *gsi-lo-cin-na-mo-me*). Bot. Nom que les anciens donnaient à la cannelle.

XYLOCISTE. s. m. (pr. *gsi-lo-cis-te*). Bot. Nom d'une plante appelée aussi [illegible].

XYLOCOPE. s. m. (pr. *gsi-lo-co-pe*; ét. gr., ξύλον, bois; κόπτω, couper). Entom. Genre d'insectes hyménoptères de la famille des mellifères. Ce genre est fort nombreux en espèces; on en trouve peu en Europe.

XYLOCORDÉON. s. m. (ét. gr., ξύλον, bois; χορδή, corde). Mus. Instrument en bois et en paille.

XYLOCRYPTITE. s. f. (pr. *gsi-lo-crip-ti-te*; ét. gr., ξύλον, bois; κρύπτω, cacher, parce que cette substance est en quelque sorte cachée dans l'intérieur du lignite). Minér. Minéral amorphe ou en cristaux extrêmement petits, disséminés dans un bois fossile ou lignite, qui a été découvert depuis peu dans la couche plastique qui recouvre la craie.

XYLODIE. s. f. (ét. gr., ξύλον, bois; εἶδος, ressemblance). Bot. Genre de fruits hétérocarpiens, non symétriques, monospermes et ligneux, qui sont portés sur un support charnu.

XYLODON. s. m. Bot. Nom de la première division du genre tistotrème.

XYLOGLOSSE. s. m. Bot. Genre de la famille des champignons, renfermant deux espèces.

XYLOGLYPHE. s. m. (pr. *gsi-lo-gli-fe*; ét. gr., ξύλον, bois; γλύφω, graver). Didact. Celui qui grave des caractères sur le bois.

XYLOGLYPHIE. s. f. Art de graver des caractères sur bois.

XYLOGLYPHIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui appartient au xyloglyphe.

XYLOGLYPTIQUE. adj. des 2 g. Didact. V. XYLOGLYPHIQUE.

XYLOGLYPHIQUE. s. f. Didact. V. XYLOGLYPHIE.

XYLOGRAPHE. s. m. (pr. *gsi-lo-gra-fe*). Didact. Graveur sur bois. ‖ Celui qui imprime sur du bois.

XYLOGRAPHIE. s. f. (pr. *gsi-lo-gra-fi*; ét. gr., ξύλον, bois; γράφω, écrire). Didact. Art de graver sur bois.

— Art d'imprimer avec des caractères de bois, ou avec des planches de bois dans lesquelles sont taillées les lettres et les mots. De tous les arts qui ont pour but la multiplication d'un objet par l'impression, la xylographie est vraisemblablement le plus ancien, quoique son origine ne remonte en Europe qu'au commencement du XVe siècle. Mais son usage fut de courte durée, car on l'abandonna [illegible] à dater de 1480, pour la typographie.

XYLOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. (pr. *gsi-lo-gra-fi-ke*). Didact. Qui concerne la xylographie. Procédé xylographique.

XYLOÏDE. adj. des 2 g. (pr. *gsi-lo-i-de*; ét. gr., ξύλον, bois; εἶδος, forme, ressemblance). Didact. Qui ressemble à du bois.

— Minér. Se dit d'une concrétion pseudomorphique, lorsque c'est un corps ligneux qui a été remplacé, et que le remplacement s'est fait peu à peu, de sorte que la concrétion offre la forme extérieure et la structure du bois, comme l'opale xyloïde.

XYLOÏDINE. s. f. Chim. Substance produite par l'action de l'acide nitrique affaibli sur les matières végétales, et particulièrement sur la fécule de pomme de terre, parce qu'elle semble participer un peu des propriétés du ligneux.

XYLOLÂTRE. s. m. (pr. *gsi-lo-lâ-tre*). Hist. relig. Celui qui adore des idoles de bois.

XYLOLÂTRIE. s. f. (pr. *gsi-lo-lâ-tri*; ét. gr., ξύλον, bois; λατρεία, adoration). Hist. relig. Idolâtrie des xylolâtres.

XYLOLÂTRIQUE. adj. des 2 g. Hist. relig. Qui appartient à la xylolâtrie, aux xylolâtres.

XYLOLITHE. s. f. Minér. Bois pétrifié. ‖ Végétal fossile qui, au lieu d'avoir été carbonisé, a été remplacé par une substance pierreuse.

XYLOLOGIE. s. f. (pr. *gsi-lo-lo-ji*; ét. gr., ξύλον, bois; λόγος, traité). Hist. nat. Traité des bois.

XYLOLOGIQUE. adj. des 2 g. (pr. *gsi-lo-lo-*[illegible]

XYLOLOGUE. s. m. (pr. *gsi-lo-lo-ghe*). V. XYLOGRAPHE.

XYLOMACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à un xylome. ‖ XYLOMACÉES. s. f. pl. Famille de champignons qui a pour type le genre xylome.

XYLOME. s. m. (pr. *gsi-lo-me*). Bot. Genre de champignons dont les espèces vivent sur toutes les feuilles vivantes ou mortes. Quoiqu'elles vivent dans le tissu des feuilles et que quelques-unes acquièrent une grosseur considérable, elles n'altèrent presque point la santé des plantes sur lesquelles elles se trouvent. On en connaît quarante-une espèces.

XYLOMÉ, ÉE. adj. (pr. *gsi-lo-mé*). Bot. V. XYLOMACÉ.

XYLOMÈLE. s. m. (pr. *gsi-lo-mè-le*). Bot. Genre établi pour un arbre de la Nouvelle-Hollande, appartenant à la famille des protéacées.

XYLOMÉTRON. s. m. Bot. Genre comprenant les agarics ligneux.

XYLOMYCE. adj. des 2 g. (ét. gr., ξύλον, bois; μύκης, champignon). Bot. Qui croît sur le bois. ‖ XYLOMYCÉES. s. m. pl. Ordre de plantes cryptogames, comprenant les champignons qui croissent sur l'écorce ou sur le bois.

XYLOMYZON. s. m. (du gr. ξύλον). Bot. Genre de champignons comprenant une quinzaine d'espèces qui vivent sur les arbres et sur le bois dépouillé de son écorce.

XYLON. s. m. (pr. *gsi-lon*; du gr. ξύλον, bois). Bot. Arbrisseau qui porte le coton.

XYLOPALE. s. m. (pr. *gsi-lo-pa-le*). Minér. Nom donné aux bois pétrifiés de la nature du silex résinite.

XYLOPE. s. m. (pr. *gsi-lo-pe*). Bot. Genre de la famille des hilospermes. On en compte cinq espèces, dont les plus remarquables sont la xylope glabre et la xylope velue.

XYLOPHAGE. adj. des 2 g. (pr. *gsi-lo-fa-je*; ét. gr., ξύλον, bois; φάγω, manger). Entom. Qui mange le bois. ‖ XYLOPHAGES. s. m. pl. Famille d'insectes coléoptères qui, à l'état de larve, vivent presque tous dans le vieux bois; elle comprend les plus grands insectes connus. ‖ Famille d'insectes diptères qui a pour type le genre xylophage.

XYLOPHAGE. s. m. Bot. Genre de plantes composé de plusieurs mérules, qui s'étalent sur le bois en le détruisant.

— Entom. Genre d'insectes diptères, que l'on trouve sur l'orme; il appartient à la famille des notacanthes.

XYLOPHAGIE. s. f. (pr. *gsi-lo-fa-ji*). Action de l'insecte qui ronge le bois, qui se nourrit de bois.

XYLOPHAGIEN, IENNE. adj. Entom. Qui ronge le bois. ‖ XYLOPHAGIENS. s. m. pl. Famille de l'ordre des diptères, comprenant ceux de ces insectes dont les larves vivent dans le bois.

XYLOPHILE. adj. des 2 g. (ét. gr., ξύλον, bois; φιλέω, aimer). Entom. Qui vit sur le bois. ‖ XYLOPHILES. s. m. pl. Groupe de la tribu des scarabéides, comprenant ceux qui vivent dans le bois pourri.

— Bot. Se dit des champignons qui croissent sur le bois pourri.

XYLOPHORE. s. m. (pr. *gsi-lo-fo-re*). Chacun des prêtres juifs qui allumaient le feu sacré, et qui avaient soin de l'entretenir.

XYLOPHORIES. s. f. pl. (pr. *gsi-lo-fo-ri*; ét. gr., ξύλον, bois; φέρω, porter). Fête des Juifs, dans laquelle on portait solennellement du bois au temple pour l'entretien du feu sacré qui devait toujours brûler sur l'autel des holocaustes.

XYLOPHYLLE. s. f. (pr. *gsi-lo-fi-le*; ét. gr., ξύλον, bois; φύλλον, feuille). Bot. Genre de la famille des euphorbiacées, remarquable par le port singulier des plantes qui le composent, par leur feuillage bien garni, et surtout par la situation de leurs fleurs ramassées en paquets, quatre et six ensemble, à l'extrémité des feuilles. ‖ Autre genre de plantes.

XYLOPHYTE. s. m. (pr. *gsi-lo-fi-te*; ét. gr., ξύλον, bois; φυτόν, plante). Bot. Nom que les anciens donnaient à la grande consoude.

XYLOPICRON. s. m. (pr. *gsi-lo-pi-kron*; ét. gr., ξύλον, bois; πικρός, amer). Bot. Petit arbre de l'île de Bourbon, dont le bois est amer.

XYLOPIE. s. f. Bot. Genre de plantes d'Amérique, appartenant à la famille des anonées. Ce sont des arbrisseaux recouverts d'une écorce aromatique, mais d'une saveur piquante et cachant un bois d'une amertume insupportable.

XYLOPRISTIQUE. s. m. (pr. *gsi-lo-pris-ti-ke*). Métrol. Coudée égyptienne qui équivalait [illegible]

XYLORGANON. s. m. (pr. *gsi-lor-ga-non*; ét. gr., ξύλον, bois; ὄργανον, instrument). Mus. Cylindre de métal qu'on frappait avec de petits morceaux de bois.

XYLOSTÉUM. s. m. (pr. *gsi-los-té-omm*; ét. gr., ξύλον, bois; ὀστέον, os, parce que le bois présente quelque ressemblance avec des os). Bot. Nom donné par les anciens à plusieurs plantes, entre autres à un cerisier nain et au chèvrefeuille des bois.

XYLOSTROME. s. m. (pr. *gsi-los-tro-me*). Bot. Genre de champignons coriaces, en partie tubéreux, compactes, lisses et sans apparence de fructification. Ils forment des plaques semblables à de la peau, à du cuir ou à du feutre, et même à de l'amadou. On en connaît sept espèces.

XYLOTE. s. m. Entom. Genre d'insectes diptères.

XYLOTOME. adj. des 2 g. Entom. Qui coupe le bois. ‖ XYLOTOMES. s. m. pl. Section de la tribu des diptères tanystomes, comprenant ceux de ces insectes dont les larves vivent dans l'intérieur des plantes ligneuses.

XYLOTROGUE. adj. des 2 g. (ét. gr., ξύλον, bois; τρώγω, trouer). Entom. Qui perce le bois. ‖ XYLOTROGUES. s. m. pl. Tribu de la famille des coléoptères serricornes, comprenant ceux de ces insectes qui rongent et percent le bois.

XYNÉCIES. s. f. pl. (pr. *gsi-né-si*; ét. gr., ξύν, avec, ensemble; οἰκέω, habiter). Antiq. gr. Fête athénienne en l'honneur de la réunion des tribus de l'Attique en une seule république. Les xynécies se célébraient le 16 du mois hécatombéon.

XYNIADE. adj. et s. f. Myth. gr. Se dit des Nymphes d'une fontaine voisine de la ville de Xinée, en Thessalie.

XYPHALIRE. s. m. Bot. [illegible] de l'anthosperme.

XYPHANTHE. s. m. (pr. *gsi-fan-te*). Bot. Genre de plantes de la famille des légumineuses.

XYRIDÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une xyris. ‖ XYRIDÉES. s. f. pl. Famille de plantes qui a pour type le genre xyris.

XYRIS. s. m. (pr. *gsi-riss*; du gr. ξυρίς, glaïeul). Bot. Genre de plantes de la famille des joncacées, renfermant une trentaine d'espèces de l'Inde, de l'Afrique et de l'Amérique, dont aucune n'est cultivée dans les jardins d'Europe.

XYROÏDE. adj. des 2 g. (pr. *gsi-ro-i-de*; ét. gr., ξυρίς, xyris; εἶδος, forme). Bot. Syn. de Xyridé. V. XYRIDÉ.

XYSMALOBION. s. m. (pr. *gsis-ma-lo-bion*). Bot. Genre de plantes établi pour placer l'asclépiade ondulée.

XYSTARCHIE. s. f. (pr. *gsiss-tar-chi*). Antiq. gr. Fonction du xystarque chez les anciens Grecs.

XYSTARCHIQUE. adj. des 2 g. (pr. *gsiss-tar-chi-ke*). Qui a rapport à la xystarchie.

XYSTARQUE. s. m. (pr. *gsiss-tar-ke*; du gr. ξυστός, xyste; ἀρχός, chef). Antiq. gr. Nom d'un officier des gymnases, qui présidait aux xystes.

XYSTE. s. m. (du gr. ξυστός, fait de ξύω, [illegible]). Antiq. Lieu couvert destiné chez les anciens à divers genres d'exercices. ‖ Chez les Grecs, Portique couvert, dans la palestre. ‖ Chez les Romains, Lieu découvert, servant de promenade.

— Entom. Genre d'insectes diptères.

XYSTÈRE. s. m. (pr. *gsiss-tère*). Ichthyol. Genre de poissons établi pour une espèce de la mer des Indes, appartenant à la famille des gymnopomes.

XYSTÉRIE. s. f. (pr. *gsiss-té-ri*). Bot. Plante de l'Amérique et des Indes.

XYSTIDION. s. m. Genre de plantes établi sur une espèce de graminée.

XYSTIQUE. adj. des 2 g. (pr. *gsiss-ti-ke*; du ξυστικός; fait de ξυστός, xyste, portique). Antiq. Qui appartient au xyste.

XYSTIQUE. s. m. Athlète qui [illegible] dans le xyste pendant l'hiver.

XYSTOPHOLOS. (pr. *gsiss-to-fo-los*). Myth. gr. Surnom de Bacchus.

XYSTOS. s. f. (pr. *gsiss-toss*). Chirurg. Charpie râpée.

XYSTRE. s. m. (pr. *gsiss-tre*; du gr. ξύω, racler). Chirurg. Sorte de rugine.

XYSTRÉPODE. adj. des 2 g. (ét. gr., ξύστρα, étrille; [illegible], haut; πούς, pied). Ornith. Qui a les jambes longues et écailleuses. ‖ XYSTRÉPODES. s. m. pl. Famille d'oiseaux comprenant ceux qui ont les jambes très-longues et écailleuses.

[illegible]

XYSTRIMACROPODE. adj. des 2 g. (ét. gr., ξύστρα, étrille; μακρός, grand; πούς, pied). Ornith. Qui a les pattes écailleuses et longues. ‖ XYSTRIMACROPODES. s. m. pl. Famille d'oiseaux comprenant ceux qui ont les jambes écailleuses et de moyenne longueur.

XYSTRIBRACHYPODE. adj. des 2 g. (ét. gr., ξύστρα, étrille; βραχύς, petit; πούς, pied). Ornith. Qui a les pattes écailleuses et courtes. ‖ XYSTRIBRACHYPODES. s. m. pl. Famille d'oiseaux comprenant ceux qui ont les jambes courtes et écailleuses.

XYSTROPODE. adj. des 2 g. (ét. gr., ξύστρα, étrille; πούς, pied). Ornith. Qui a les pattes écailleuses. ‖ XYSTROPODES. s. m. pl. Tribu de l'ordre des [illegible], qui renferme les oiseaux à pattes écailleuses.

Y, s. m. Vingt-quatrième lettre de l'alphabet français. ‖ Vingt-quatrième lettre et sixième des voyelles, dans quelques langues néolatines et germaniques, qui ont pris leur alphabet de celui des Latins. ‖ En allemand, y est la vingt-cinquième lettre, si l'on compte [illegible] et [illegible] pour deux lettres différentes.

[illegible]
A [illegible] de [illegible], des [illegible], de la [illegible]
Qui [illegible] que lui pourtant retrouvais à mes yeux
Le [illegible] et les rameaux de l'arbre des [illegible]
(Le [illegible].)

On ne s'accorde pas généralement sur le son que l'on doit donner à l'Y. Les uns veulent [illegible]

[illegible]

tion de l'organe qui le produit, déposent hautement contre de pareilles erreurs, et suffisent pour les réfuter.

— La plupart des grammairiens ne regardent l'y, en français, que comme une semi-voyelle. Suivant eux, c'est tantôt un caractère simple, et tantôt un caractère double.

— Caractère simple, il n'a pas d'autre valeur que celle de l'i, et il n'est plus admis dans notre orthographe, pour les mots purement français, que dans un très-petit nombre de mots; mais nous continuons à l'employer pour marquer l'origine de plusieurs mots dérivés du grec; *hymen*, *hymne*, *étymologie*, *physique*, *hypocrisie*, etc. On le conserve aussi dans les noms propres, et dans quelques mots empruntés des langues étrangères, *York*, *yacht*, etc.

— Caractère double, il vaut deux i [illegible]

[illegible]

non *amy*, *roy*, *loy*. Cette dernière réforme a eu lieu, et il y a plus d'un siècle que cette orthographe est la seule en usage.

— Dans l'ancien français, y n'équivalait qu'à l'i simple, même entre deux voyelles, et ne se liait point à celle qui le précédait; ainsi l'on écrivait *payen*, *gloyeul*, *ayeul*, etc., et l'on prononçait *pa-ien*, *a-ieul*, etc. On a aussi écrit *poier* pour *payer*, c'est-à-dire pour *paiier*, ce qui suffirait pour prouver combien est fausse la dénomination d'i grec. Dans l'orthographe moderne, l'y ayant pris un son différent de l'i, on s'est affranchi de ces inconséquences, et l'on n'a admis l'y entre voyelles que comme l'équivalent de ii. Pourquoi ce principe n'a-t-il été suivi qu'irrégulièrement par nos lexicographes? Voilà ce qu'on ne saurait expliquer. A l'égard des mots [illegible]

[illegible]

comme les écrivains ont accoutumé de joindre la plupart des lettres d'un même mot, il y avait à craindre qu'on ne les prît pour un u. Afin d'y remédier, on allongea la queue du second i, et l'on trouve encore beaucoup de livres latins, soit manuscrits, soit imprimés, où les derniers i de *Flaminij*, de *Caij*, sont plus longs que les autres. On en usa de même dans les mots de la langue française où l'on prononce deux i, comme dans *moyen*, *loyal*, et l'on allongea la queue du dernier de ces i, et comme cela faisait une figure fort semblable à celle du véritable i grec, on les confondit ensemble et l'on nomma i grec ce qui n'était proprement que deux i.

— L'y est une des lettres inventées par Palamède.

— Des écrivains distingués ont tenté de bannir de la langue cette lettre [illegible]

[illegible]

— Les Latins n'ayant adopté que fort tard l'*y*, ne le considéraient pas comme une lettre de leur alphabet, et ne l'employaient que dans les mots tirés du grec; selon Martianus Capella, ils la prononçaient comme les Gaulois prononçaient leur *u*, c'est-à-dire probablement comme nous prononçons aujourd'hui le nôtre. Quelques auteurs pensent néanmoins que le son de l'*y* était le même que celui de *œ*; en effet, dans les manuscrits grecs les plus anciens, il y a de fréquentes confusions entre οι et υ.

— Dans les langues germaniques, l'*y* s'appelle aussi *aï*, et placé en tête des mots, il sert très-fréquemment de consonne avec la valeur de l'I dans *Iéna*, où il ne faut entendre que deux syllabes, *yé-na*. C'est de la même manière que les Anglais prononcent le mot *yes*, les Espagnols, celui de *Yago*. En français, par exemple, dans *Yonne*, ce n'est pas le même son, l'*y* restant toujours un peu détaché de la voyelle qui le suit, sauf le mot *yatagan* et quelques autres.

— En allemand, l'I est préféré à l'Y initial; en russe, on n'emploie jamais l'*y* de cette manière; les mots qu'on écrit ordinairement *Yakoutes*, *Yermolow*, *Youg*, s'écrivent, *Iakoutes*, *Iermolow*, *Ioug*.

— *Y*, en espagnol, quoiqu'il ait été pris par quelques personnes pour la particule nobilière, n'est que la conjonction *et* que l'on place entre deux titres.

— Dans l'alphabet romain, l'*y* n'est jamais employé comme lettre numérale, et il ne figure jamais comme abréviation dans les inscriptions.

— Chim. Dans les formules atomiques, signifie Yttrium.

— Sert souvent en algèbre pour désigner Une inconnue.

— Est un signe qui se met à Paris sur les boutiques, pour y annoncer que l'on vend à prix fixe. C'était autrefois l'enseigne des bonneteries, par un mauvais jeu de mots sur cette locution du vieux langage, *à li grégues*, aux culottes.

— Comme signe d'ordre, *y* indique le 24ᵉ objet d'une série, et quelquefois le 22ᵉ, parce que, dans l'ancien alphabet, *i* et *j* ne comptaient que pour une lettre, de même que *u* et *v*.

— Dans le commerce et les bureaux de finances et d'administration, Y sert à marquer un registre. Registre Y.

— Sert à marquer, sur une planche de cuivre gravée, les figures analogues au texte, pour en trouver, par le renvoi, l'explication dans l'ouvrage.

— Poinçon d'acier au bout duquel est empreint un *y*, pour frapper ou imprimer cette lettre.

— Dans les lettres numérales employées au moyen âge, Y valait 150. Surmonté d'une ligne horizontale, il valait 150,000.

— Sur les anciennes monnaies de France, il marque celles qui ont été frappées à Bourges.

— Les anciens donnaient quelquefois à ce caractère le nom de *lettre de Pythagore*, ou celui d'*arbre de Samos*, parce que ce philosophe était originaire de cette île. La raison de cette dénomination était prise d'une idée qui paraissait être comme la base de sa doctrine, et dont on trouvait une sorte d'image dans la figure de l'Y. Il enseignait que tous les hommes marchent d'abord dans un même chemin, jusqu'à ce que, arrivés à un endroit où ce chemin se sépare en deux parties, les uns prennent avec courage celui qui se trouve sur la droite, dur, raboteux et escarpé, mais qui les conduit à la vertu et à la sagesse; tandis que les autres suivent lâchement celui qui est à gauche, uni, doux, riant et semé de fleurs, mais qui aboutit à l'abîme des vices.

Y. adv. relat. (du lat. *ibi*, en retranchant la première syllabe; aussi nos pères l'écrivaient-ils avec raison par un *i*). En cet endroit-là : voulez-vous y aller? Rendez-vous-y. Y est-il? J'y passerai. N'allez pas là, il y fait trop chaud. Allez-vous chez l'homme en place, voyez comme les figures y sont riantes? (Arnault.) Ici, vous y pourriez rencontrer votre perte. (Rac.) Vous [illegible]

Courons où la valeur
Nous promet un destin aussi grand que le leur;
C'est à Troie, et j'y cours, et quoi qu'on me prédise,
Je ne demande aux dieux qu'un vent qui m'y conduise.
(Racine.)

— On dit généralement dans la conversation, Si vous allez à tel endroit, j'irai aussi, en supprimant l'y, qui est grammaticalement nécessaire. On veut par là éviter l'hiatus qui résulte évidemment de l'expression *j'y irai aussi*, et qui lui donne quelque chose d'extrêmement languissant. Un tel viendra-t-il à la campagne? — On m'a dit qu'*il ira*. (Acad.) Je suis absolument déterminé pour l'habitation du pays de Galles, et *j'irai* au commencement du printemps. (J.-J. Rouss.)

— Cependant l'harmonieux auteur de Télémaque ne s'est pas fait scrupule d'employer l'adverbe *y* avec le verbe *aller* au futur. Notre cher chevalier Destouches a été d'ici à Bourbonne, et tu y iras. (Fén.) Il ne me sert donc de rien d'avoir voulu troubler ces deux amants, et déclarant que je veux être de cette chasse! En serai-je?... O malheureuse! qu'ai-je fait? Non, je n'y irai pas; ils n'y iront pas eux-mêmes. (Id.)

— Sert à former les gallicismes *il y a*, *il y avait*, *il y eut*, *il y aura*, etc. Il y a des gens. Y a-t-il quelque chose pour votre service? V. AVOIR.

— *Y*, qui est essentiellement adverbe, joue quelquefois le rôle de pronom, puisqu'il a la vertu de rappeler, de représenter les personnes dont on a parlé. Dans ce cas il est des deux genres et des deux nombres. C'est un homme équivoque, ne vous y fiez pas. On m'a dit tant de mal de cet homme, et j'y en vois si peu. (La Bruy.) A chaque moment qu'on la voit, on y trouve un nouvel éclat. (Fén.) Si toutes les femmes étaient inconstantes et légères, ce serait folie que de s'y attacher. (***)

La haine entre les grands se calme rarement;
La paix souvent n'y sert que d'un amusement. (Corn.)

— Il peut également représenter les choses dont on a parlé. Quant à la raison que vous m'alléguez, je m'y rends. J'ai pour le moment laissé de côté cette objection, j'y répondrai dans la suite. C'est lorsque nous nous sommes éloignés de notre pays, que nous sentons surtout l'instinct qui nous *y* attache. (Chateaub.) Tous les jours vont à la mort, le dernier *y* arrive. (Montaigne.) Les choses de la terre ne valent pas qu'on s'y attache. (Noël.) Personne ne veut avancer son argent ou ses autres richesses sans *y* faire aucun profit. (Dup. de Nemours.)

Voit-on du cœur humain les replis tortueux?
Est-il un moyen sûr pour ne pas s'y méprendre!
(Collé.)

J'ai, comme Bajazet, mon chagrin et mes soins,
Et je veux un moment y penser sans témoins. (Rac.)

— Il se traduit toujours par un pronom personnel, complément d'une préposition, qui peut être *à*, *en*, *dans*, *sur*, *entre*, etc. *On me dit tant de mal de cet homme, et j'y en vois si peu*, c'est-à-dire, j'en vois si peu en lui. *A chaque moment qu'on la voit, on y trouve un nouvel éclat*, c'est-à-dire, on trouve en elle. *La haine entre les grands*, etc. *La paix souvent n'y sert*, etc., c'est-à-dire, sert entre eux.

— Bien que *y* rappelle, représente les personnes aussi bien que les choses, cependant l'emploi est plus fréquent pour celles-ci que pour les premières.

— *Fiez-vous-y*. Ayez confiance en lui. ‖ Se dit souvent, par antiphrase, pour Ne vous y fiez pas.

— Lorsque *y* signifie Cela, il indique ou ce qui précède ou ce qui doit suivre. Songez-y bien. Ne vous *y* trompez pas, avec l'appui de Dieu, dont on ne saurait se passer, on trouve de la force et du courage pour soutenir les plus grands malheurs. (Mᵐᵉ de Sév.) Nous allons, quand le beau temps nous y invite, faire des voyages de long cours, pour connaître la grandeur de nos états. (Id.) Cependant tous les Grecs qui m'avaient accompagné ne pouvant plus *y* tenir, s'avancèrent au coin de l'alcôve. (A. Montémont.)

Peignez donc, j'y consens, les héros amoureux,
Mais ne m'en formez pas des bergers doucereux.
(Boileau.)

— Comme les pronoms personnels, *y* se place après le verbe, quand celui-ci est à l'impératif. Prenez-*y* garde, ma fille, vos louanges et vos approbations sont dangereuses. (Mᵐᵉ de Sév.) Vous avez peu de bien, joignez-*y* ma fortune. (Devat.)

— Quand la phrase est négative, *y* précède le verbe. Comte, n'y pensez plus, ma gloire vous l'ordonne. (Th. Corn.)

N'y songeons plus, allons, cher Paulin, plus j'y pense,
Plus je sens chanceler ma cruelle constance. (Rac.)

— Quand *y* est placé immédiatement après la seconde personne du singulier de l'impératif, on ajoute à cette seconde personne un *s* euphonique. Vas-y. Donnes-y tes soins. Cueilles-y des fruits. ‖ Quelques grammairiens mettent entre deux traits d'union cette lettre euphonique, comme on fait pour le *t*. Ajoute-s-y, donne-s-y, apporte-s-y. Puisqu'on lui disait : vas-*y*, pourquoi n'aurait-il pas dit *irai-je-t-y*? Remarquez de plus avec quelle adresse il évitait l'hiatus de *irai-je y* ou *y irai-je*? (J.-J. Rouss.) Cousine, songe-s-y bien; puisque c'est le mari dont tu médites sans cesse de troubler indiscrètement le repos. (Id.)

— Mais, dans le cas où le pronom *y* est complément du verbe qui suit l'impératif, il peut y avoir une pause entre cet impératif et ces pronoms : dès lors on ne doit pas faire usage de la [illegible] y mener ton père. V. VA.

— Hors de l'impératif, qu'il *y* ait ou non négation, *y* se place toujours devant le verbe. J'ai connu le malheur, et j'y sais compatir. (Guichard.) Tirer vanité de quelque chose, c'est prouver qu'on n'y est pas accoutumé. (Boiste.)

Quand vous aurez pour vous la voix des sages,
Les fous bientôt y joindront leurs ouvrages.
(J.-B. Rouss.)

Ne soyez à la cour, si vous voulez y plaire,
Ni fade adulateur, ni parleur trop sincère. (La Font.)

Le nocher, dans son art, s'instruit pendant l'orage,
Il n'y devient expert qu'après plus d'un naufrage.
(Piron.)

— Quand il est complément indirect d'un verbe à l'infinitif, il peut le précéder immédiatement. Phalante, qui voit le péril de plus près qu'un autre, ne peut y remédier. (Fén.) Dans ces malheureux moments où l'on ne peut ni pratiquer les vertus ni vaincre les vices, on tombe entre les mains de la justice de Dieu, [illegible] le désespoir de ne pouvoir y satisfaire. [illegible] En quelque pays que j'aie été, j'y ai vécu comme si j'avais dû y passer ma vie. (Montesq.)

— Il peut aussi en être séparé par un autre verbe sous la dépendance duquel se trouve le premier. En sortant de l'état de nature, nous forçons nos semblables d'en sortir aussi; nul n'y peut demeurer malgré les autres. (J.-J. Rouss.)

Je ne sais ni tromper, ni feindre, ni mentir;
Et quand je le pourrais, je n'y puis consentir. (Boil.)

Le bec de la cigogne y pouvait bien passer,
Mais le museau du sire était d'autre mesure.
(La Fontaine.)

— Quand il n'y a pas négation, les formes *nous-y*, *vous-y*, etc., se placent après le verbe à l'impératif.

Le mari de Madame aujourd'hui m'a promis
De faire ma fortune. — Est-il bien vrai, Lisette? —
Et je t'épouserai dès qu'elle sera faite. —
Bon! attendons-nous-y! quand le bien te viendra,
D'autres amants viendront, tu me planteras là.
(Voltaire.)

Dans ce réduit cachez-vous tout le soir;
Vous trouverez un ample manteau noir;
Fourrez-vous-y. (Id.)

— S'il y a négation, au contraire, ces mêmes formes se mettent devant le verbe à l'impératif. Ame vénale! crois-tu donner à ton fils un autre père avec de l'argent? Ne t'y trompe point; ce n'est pas même un maître que tu lui donnes, c'est un valet. (J.-J. Rouss.) Un homme vous flatte-t-il? Ne vous *y* fiez pas. Il veut vous tromper. (***)

— Hors de l'impératif, les formes *m'y*, *t'y*, *s'y*, etc., précèdent toujours le verbe, quand il n'y a pas négation. Je n'ose plus voir le monde, et quoi qu'on fasse pour m'y remettre, j'ai passé tous ces jours-ci comme un loup-garou. (Mᵐᵉ de Sévigné.) Ce fat va-t-il dans cette maison? — Je l'*y* ai vu souvent; mais il n'a pas l'air de s'y plaire beaucoup. (***)

Qui ne s'y fût trompé? jamais l'air d'un visage,
Si ce qu'il dit est vrai, n'imposa davantage. (Molière.)

... Un autre sort au trône vous appelle :
Consentez-y, madame; et, sans plus hésiter,
Achevez un hymen qui vous y fait monter. (Racine.)

— On suit la même règle quand il y a une négation. Mais ce qu'il y a de plus intéressant, c'est la simplicité des mœurs de la ville de Vevay : on ne m'y connaît que comme peintre, et j'y suis traité pourtant comme à Nancy. (De Boufflers.) Adieu, ma chère petite, j'achèverai cette lettre à Paris; voilà ce que vous aurez de Livry. Si j'avais eu la force de ne vous y point écrire et de faire un sacrifice à Dieu de tout ce que j'y ai senti, cela vaudrait mieux que toutes les pénitences du monde. (Mᵐᵉ de Sévigné.)

L'or est comme une femme; on n'y saurait toucher,
Que le cœur, par amour, ne s'y laisse attacher.
(Regnard.)

— Quoique la plupart des grammairiens approuvent les expressions suivantes : *Donnez-y-moi une place*, *portez-y-moi*, *jette-m'y*, et autres semblables, le goût et l'harmonie se réunissent pour les faire rejeter. En effet, elles ont un son dur et désagréable. *Portez-y-moi* ne vaut pas mieux que *portez-m'y*. On doit se servir d'une circonlocution polie, comme *faites-moi le plaisir de me porter*, *de me mener là*, *en cet endroit*, ou, si l'on répugne à la prière, on prend un autre tour : *Portez-moi là*; *donnez-moi une place dedans*; *jette-moi dedans*, et toute autre locution que ce sifflant et bâillant *donnez-y-moi une place*.

— En général, *y* se rapporte à des noms de choses, tandis que *lui*, *leur*, *à eux*, *à elles*, ne peuvent être en relation qu'avec des noms de personnes ou d'êtres animés. Après les ordres doriques et les titres de votre maison, il n'y a rien à souhaiter que l'ordre que vous allez *y* mettre. (Mᵐᵉ de Sév.) Je reçois votre lettre, ma chère enfant, et j'y fais réponse avec précipitation. (Id.) Chargez-vous de cette affaire, donnez-*y* vos soins. (Bonif.) Le roi demanda alors des conseils pour discuter les charges et *y* répondre. (Anquet.) Les malheurs sont tous l'apanage de l'humanité. Il y en a pour tous les états de la vie, personne ne peut s'y soustraire. (Jauc.)

— Cependant il y a des cas où l'emploi de *y* avec des noms de personnes ou d'êtres animés est indispensable. Quoique je parle beaucoup de vous, ma fille, j'y pense encore davantage jour et nuit. (Mᵐᵉ de Sév.) On me parle de vous très-souvent, et je ne cherche point longtemps mes réponses, car j'y pense à l'instant même.

La pauvre Babonnette, hélas! lorsque j'y pense,
Elle ne manquait pas une seule audience. (Racine.)

— On peut également s'en servir, quand il se rapporte à des noms qui expriment toute une espèce. Plus on approfondit l'homme, plus on y découvre de faiblesse et de grandeur. (Bonif.) C'est un honnête homme, fiez-vous-y. (Acad.) C'est Marie qu'aime le petit chien; il ne mange que du pain; je ne m'y attache point, mais il commence à m'aimer; je crains de succomber. (Mᵐᵉ de Sévigné.)

— *Y* est ordinairement employé pour rappeler un nom précédemment exprimé.

L'honneur est comme une île escarpée et sans bords,
On n'y peut plus rentrer, dès qu'on en est dehors.
(Boileau.)

La santé dans le monde étant le plus grand bien,
Un homme de bon sens n'y doit ménager rien.
(Boursault.)

— Il est cependant des cas où, au lieu de *y*, il faut absolument employer les pronoms personnels *lui*, *elle*, *eux*, *elles*, que l'on fait précéder d'une préposition.

Heureux qui du ciel occupé,
Et d'un faux éclat détrompé,
Met de bonne heure en lui toute son espérance!
(J.-B. Rouss.)

Un cœur noble est content de ce qu'il trouve en *lui*,
Et ne s'applaudit point des qualités d'autrui. (Boil.)

— *Il y va de ma vie*, *de mon honneur*, etc. Si je la hais, Cléone, il *y* va de ma gloire. (Rac.) Il *y* va de ma gloire, il faut que je me venge. (Corn.) Il *y* allait de ma vie non-seulement à fuir, à quitter ses armes, mais encore à se remuer, pour ainsi dire, sans le commandement du général. (Boss.)

— Quelquefois on dit : Prenez garde de tomber, car on n'y voit pas clair. Sédaine a écrit, en parlant de l'Amour :

... Ce petit dieu badin
N'est jamais si malin
Que quand il n'y voit goutte.

Ces façons de parler sont incorrectes. *Y*, pronom, dans ces phrases, ne se rapporte à rien, ne tient lieu d'aucun terme, et doit être retranché. Mais on dirait fort bien : *il fait si sombre dans cette galerie, qu'on n'y voit goutte*, parce que *y* remplace *dans cette galerie*.

— Lorsque *y* est adverbe ou pronom, ce mot s'unit à la rime avec toutes les terminaisons en *i*, que l'*i* soit précédé d'une voyelle, pourvu toutefois qu'il ne s'unisse pas à cette voyelle pour former une diphthongue, ou qu'il soit précédé d'une consonne; *y* rimera donc avec *haï*, *obéi*, *inouï*, avec *nourri*, *accompli*, *terni*, etc., etc.

Etes-vous bien, tenez-vous-y,
Et n'allez pas chercher midi
A quatorze heures. (Voltaire.)

Y. Géogr. V. YE.

YA. s. m. Gramm. ind. Nom d'une des lettres de l'alphabet sanscrit; c'est la première des fortes du sixième ordre ou de l'ordre des semi-voyelles, ordre qu'elle compose avec *ra*, *la*, et *va*.

— Gramm. ar. La vingt-huitième lettre arabe; signe numérique de 10. ‖ La trente-troisième lettre de l'alphabet turc. Elle répond à notre *y*.

YABACANI. s. m. Bot. Racine d'une aristoloche anguicide.

YABAG. s. m. (pr. *ia-bag*). Bot. Espèce de plante légumineuse.

YACHT. s. m. (*y* asp.; pr. *ia-ke*; du holl. *iacht*, chasse; *jachten*, se hâter, parce que ces petits bâtiments remplissaient l'office d'avisos). Mar. Sorte de bâtiment qui va à voiles et à rames, et qui sert ordinairement pour la promenade, les amusements, les régates. Les yachts sont fort communs en Angleterre et en Hollande. Le *yacht* est un luxe et une passion comme le brillant équipage, comme le cheval de course, comme le chien d'une race précieuse. (***)

Yachts aux mille couleurs, caïques et tartanes
Qui portent aux sultans des têtes et des fleurs.
(V. Hugo.)

YACK. s. m. Mamm. Buffle à queue de cheval. Les yacks habitent les montagnes du Thibet; leur caractère est irascible et farouche. Cependant on est parvenu à les réduire en domesticité. Les houppes dont les Chinois ornent leurs bonnets d'été sont faites avec des poils d'yack, et c'est prinpalement avec sa queue que les Orientaux font des chasse-mouches.

YAÇNA. s. f. Philol. pers. Nom zend d'un des livres sacrés des Parses. Ce mot signifie Sacrifice.

YACOLA. s. f. Espèce de casaque à l'usage des Incas.

YACON. s. m. Ornith. Oiseau du Brésil.

YACONDE. s. m. Ichthyol. Espèce d'ostracion.

YACOS. s. m. (pr. *ia-kose*). Pathol. Maladie endémique, pustuleuse, en Afrique.

YACOU. s. m. (par corrupt. de *yacahu*, nom que lui ont donné les indigènes de la Guiane par rapport à son cri, qui représente assez bien ces syllabes). Ornith. Genre d'oiseaux sylvains, de la famille des alectrides. Les yacous habitent les forêts les plus grandes et les plus fourrées de l'Amérique méridionale, depuis la Guiane jusqu'à la rivière de la Plata. On le divise en deux sous-genres, qui se subdivisent en plusieurs espèces.

[illegible] de princes descendants d'Yadou.

YADJOUR-VÉDA. s. m. Philol. ind. Nom du second des Védas; il contient des prières en prose.

YADJOUS. s. m. Philol. ind. Un des noms de l'Yadjour-Véda.

YADOU. Temps hér. ind. Chef de la race des Yâdavas, et un des ancêtres de Crichna.

YAGAMONS. s. m. pl. Philol. ind. Livres sacrés des Indiens, composés d'après les Védas.

YAGATH. Myth. ar. Dieu que les anciens Arabes adoraient sous la forme d'un lion.

YAGOURÉ. s. m. Ichthyol. Espèce de poisson de la Méditerranée.

YAHIÉ. Myth. or. Nom de l'ange de la mort chez les Mahométans de la Perse.

YAK ou **YAC.** s. m. Mar. Grand pavillon royal d'Angleterre, portant une croix ordinaire et une croix de saint André, se traversant l'une l'autre, rouges et bordées de blanc sur un champ bleu. ‖ On dit souvent le *yak britannique* pour désigner le pavillon de cette nation.

YAKCHA. s. m. Myth. ind. Se dit des génies qui gardent les trésors de Couvéra.

YAKOUB. Nom de deux rois de Fez.

YAKOUT. Célèbre géographe syrien, né en 1178, mort en 1229.

YAKOUTSK. Géogr. V. IAKOUTSK.

YALOTECHNICIEN. s. m. (pr. *ia-lo-tek-ni-ciein*; ét. gr., ὕαλος, verre; τέχνη, art). Fabricant d'objets en verre. L'orthographe régulière de ce mot serait *hyalotechnicien.*

YALOTECHNIE. s. f. (pr. *ia-lo-tek-ni*). Art de travailler le verre. On devrait écrire *hyalotechnie.*

YALOTECHNIQUE. adj. des 2 g. (pr. *ia-lo-tek-ni-ke*). Qui a rapport à l'yalotechnie. Musée yalotechnique. On devrait écrire *hyalotechnique.*

YA-LOUNG-KIANG. Géogr. Grand fleuve de la Chine, dont le cours est de 1,200 kilom.

YALPOR. Myth. amér. Dieu du tonnerre, chez les anciens Péruviens.

YAM. s. m. Grosse racine des climats intertropicaux. Les voyageurs en font un grand usage. On la mange bouillie ou rôtie.

YAMA. Myth. ind. Nom du dieu qui juge les morts.

YAMA-BOUS. s. m. Relat. Nom de certains solitaires, au Japon.

YAMADER-MAHAJA. Myth. ind. Le dieu des enfers.

YAMALLA. Myth. asiat. Dieu des Tchouaches.

YAM-MUEL. s. m. Bot. Arbrisseau cultivé en Chine à cause de ses fruits, qui sont très-agréables à manger, et qui ressemblent à ceux du mûrier. On les mange crus, et l'on tire des fruits mûrs du yam-muel, par fermentation, une espèce de vin d'une odeur, d'une saveur et d'une couleur agréables.

YAMOUNA. Myth. ind. Fille de Soûrya et sœur de Yama.

— Géogr. Rivière qui prend sa source sur le flanc méridional de l'Himâlaya, et va se jeter dans le Gange.

YANAON. Géogr. Ville de l'Hindoustan, où l'on trouve un comptoir français; 6,700 hab. ‖ Le territoire qui l'environne a 17,000 hab.

YANDABOU. Hist. Ville de l'empire birman, où fut conclu, en 1826, un traité par lequel l'empereur des Birmans abandonnait aux Anglais une partie de l'Inde transgangétique.

YANG. s. m. Philol. chin. Une des deux effigies engendrées par le Taï-ki; c'est la nature parfaite, subtile, céleste, lumineuse. Le Yang est représenté dans les Kouas par la ligne continue.

YANG-TCHEOU. Géogr. Ville de la Chine, ch.-l. de départ.; 200,000 hab.

YANG-TI. Empereur de la Chine, mort en 1718.

YANG-TSE-KIANG. Géogr. Grande rivière de l'empire chinois, dont le cours est de 4,500 kilom. et la largeur de 2 kilom. presque partout, et 80 kilom. à l'embouchure.

YANI. Géogr. Royaume de la Sénégambie, fertile en blé, tabac, indigo, coton, etc.

YANKIE. adj. et s. des 2 g. (pr. *ian-ki*). Sobriquet par lequel les Anglais désignent familièrement, et avec une espèce de dénigrement, les habitants des États-Unis de l'Amérique du Nord, et principalement la bourgeoisie commerçante. C'est une imitation de la manière dont les noirs de la Virginie, et quelques peuplades indiennes, articulent le mot *english*, anglais.

YANOLITHE. s. m. Minér. Nom donné au minéral confondu si mal à propos, sous le nom de schorl violet, avec ceux qu'on nommait schorl.

YAO. Géogr. Ville du Japon, dans l'île de Niphon.

YAO. Empereur chinois, vers l'an 2357 avant J.-C., fut le premier Chinois qui fit faire des observations astronomiques. On donne à son règne une durée d'environ cent ans.

[illegible] fidèle). Relat. Nom par lequel les musulmans désignent tous ceux qui n'appartiennent pas à leur croyance.

YAOURE. Géogr. Ville de Nigritie, cap. d'un royaume du même nom.

YAPA ou **YAPU.** s. m. Ornith. Espèce d'oiseau du Brésil. On assure qu'il répand une mauvaise odeur lorsqu'il est en colère, et qu'il est utile dans les maisons parce qu'il détruit les araignées, les grillons et autres insectes qu'il attrape en furetant dans tous les coins des logements.

YAPOCK. s. m. (d'*Oyapock*, fleuve de l'Amérique méridionale). Mamm. Espèce de petite loutre de la Guiane.

YAPORE. s. m. Ornith. Espèce de cassique de la Guiane.

YAPOUS. s. m. Ornith. Espèce d'oiseaux d'Amérique. Les yapous suspendent leurs nids, comme des girandoles, aux arbres de l'Amérique. (A. Mart.)

YAPPÉ. s. m. Bot. Grande et mauvaise herbe qui infeste les savanes de la Guiane.

YAPURA. Géogr. Grande rivière de l'Amérique méridionale, qui prend sa source au pied des Andes, dans la Colombie, sépare cette contrée du Brésil et se jette dans l'Amazone. Cours, 1,400 kilom.

YAQUARUNDI. s. m. (pr. *ia-koua-ron-di*). Mamm. Quadrupède qui a les mœurs du renard.

YARD. s. m. Métrol. Mesure de longueur employée en Angleterre; elle vaut 0 m 91.

YAREMLEK. s. m. Métrol. Monnaie d'argent de Turquie, valant 99 centimes.

YARÈTE. s. f. Bot. Plante ombellifère, qui couvre la terre sous forme de gazon, et de laquelle suinte une gomme résine abondante.

YARIN. s. m. Pharm. Ancien nom d'une préparation volatile faite avec l'airain.

YARKAND. Géogr. Ville du Turkestan chinois, ch.-l. du pays d'Yarkand; 60,000 hab. ‖ Rivière du Turkestan chinois. Cours, 1,500 kil.

YARMOUTH. Géogr. Ville d'Angleterre, comté de Norfolk; 18,000 hab.

YAROPOLK Ier. Grand duc de Russie. Régna de 979 à 980. ‖ YAROPOLK II. Régna de 1132 à 1139.

YAROSLAF Ier. Grand-duc de Russie. Régna de 1019 à 1054. ‖ YAROSLAF II. Régna de 1238 à 1247. ‖ YAROSLAF III. Régna de 1265 à 1272.

YARQUÉ. s. m. Mamm. Espèce de singe nocturne.

YARRIBA. Géogr. Royaume de Nigritie; cap. Katouga.

YASODA. Myth. ind. Nourrice de Crichna, on lui donna ce dieu enfant, en échange de sa propre fille.

YASSA. s. m. Relat. Corps de lois dont Gengis-Khan passe pour être l'auteur.

YATAGAN. s. (*y* asp). Sorte de poignard turc, de coutelas dont la lame est oblique, et dont le tranchant forme, vers la pointe, une courbe rentrante. Porter un yatagan à sa ceinture. Étendre son ennemi à ses pieds d'un coup de yatagan. J'ajoutai à ce fusil un couteau de chasse anglais avec lequel j'avais haché le *yatagan* de Sa Hautesse. (A. Dum.)

YATHÂ. s. m. Hist. relig. Nom d'une prière en usage chez les Parses.

YATI. s. m. Hist. relig. Nom que l'on donne, chez les Indiens, au pénitent vainqueur de ses passions.

YATISI. s. m. Hist. relig. Heure du coucher chez les Turcs. Il y a une oraison qui se fait à l'heure du yatisi.

YATNIKA. s. m. Hist. relig. Membre d'une secte bouddhiste, qui croit que les efforts de l'intelligence peuvent assurer le salut.

YAUK. Myth. Divinité que les Arabes adoraient sous la forme d'un cheval.

YAW. s. m. (pr. *iô*). Pathol. Maladie de la peau, qui est endémique sur les côtes de la Guinée. Des médecins regardent le yaw comme la syphilis avec des modifications, ou du moins comme ressemblant à la syphilis. C'est la même maladie que le pian ou frambœsia des colonies. Il reste souvent, après le traitement et la cessation des différents symptômes, une pustule plus grosse que les autres. On l'appelle, dans le pays, la *maîtresse yaw*, *la mère yaw*. Les noirs disent *la mamam yaw*.

YAYA. s. m. Hist. ott. Membre d'une ancienne milice turque.

YAYA-BEY. s. m. Hist. ott. Officier des janissaires, pourvu d'un bénéfice militaire.

YAYÂTI. Temps hér. ind. Fils de Nahoucha, et cinquième roi de la race lunaire.

YAZIDJI. s. m. Hist. ott. Employé du bureau des rôles des janissaires.

YAZIDJI-EFFENDI. s. m. Hist. ott. Secrétaire du kislar-agha.

YBÉRA. Géogr. Grand lac de l'état de Buénos-Ayres.

YBERVILLE (Lemoyne d'). Intrépide corsaire français, né à Montréal en 1662, mort en 1706, combattit les Anglais au Canada avec un [illegible] l'embouchure du Mississipi, dans une branche porte encore son nom, établit la première colonie française dans la Louisiane.

YCHO. s. m. Bot. Espèce de jonc de l'Amérique. La nature fait croître en abondance, dans ceux de l'Amérique, une espèce de jonc appelé ycho, qui est la nourriture favorite du lama. (B. de St-P.)

YCHYDS. s. f. Anc. cout. Espèce de rente.

YCORY. s. m. Espèce de fruit des Indes. Le dessert était arrivé, composé de beurre, de fromage, de noix de coco et d'ycory. (Brill.-Savar.)

YDRASIL. s. m. Myth. celt. Frêne sacré, sous lequel les dieux s'assemblent pour rendre la justice.

YE. s. m. Gramm. ar. Lettre vingt-huitième et dernière de l'alphabet neski. Comme signe numéral, le ye vaut 10.

YE. Géogr. Golfe du Zuyderzée, qui sépare la Hollande septentrionale de la Hollande méridionale. À cause de son peu de largeur, on peut plutôt le regarder comme un bras de mer que comme un golfe. ‖ Ville de l'Inde transgangétique anglaise, ch.-l. de la province, autrefois royaume de Ye.

YÈBLE. s. m. Bot. V. HIÈBLE.

YECLA. Géogr. Ville d'Espagne, dans le royaume de Murcie; 12,000 hab.

YED. s. m. Astron. Nom d'une belle étoile de moyenne grandeur, dans la constellation de Pégase.

YÊDO. Géogr. Capitale du Japon, sur le golfe d'Yédo. On fait varier sa population de 700,000 à 2,000,000 hab.

YELDIC. s. m. Philos. hermét. Mercure philosophale, matière de la pierre hermétique.

YELDIS. s. m. (pr. *iel-diss*). Philos. hermét. Le verre.

YÉLION. s. m. (du gr. ὕαλος, verre). Philos. hermét. Le verre.

YEMAS. s. m. Art culin. Jaunes d'œufs confits à la manière de Saragosse et de Valence.

YÉMEN. (pr. *iémènn*). Géogr. Vaste contrée d'Arabie. Ce pays, dont une partie est stérile, produit l'encens, la myrrhe, le baume, et surtout le café le plus estimé. Environ 3,000,000 hab. Cap. Sana.

YÉMÉNIEN, IENNE. adj. et s. Géogr. Habitant de l'Yémen. ‖ Qui appartient à l'Yémen ou à ses habitants. Race yéménienne. Langue yéménienne.

YÉNITCHÉRI. s. m. (littér. *nouvelle milice*). Hist. ott. Nom des janissaires.

YÉNITCHÉRI-KIATIBI. s. m. Hist. ott. Secrétaire des janissaires.

YÉNITE. s. m. Minér. Fer silicéo-calcaire.

YENKÉ-CADINE. s. f. Hist. ott. Femme qui sert d'introductrice au marié chez la nouvelle épouse. On dit aussi absol. *yenké*.

YEN-VANG. Myth. chin. Le roi de l'enfer.

YEOMAN. s. m. Hist. Propriétaire campagnard en Angleterre. ‖ Membre d'une milice formée pour la défense du pays et la police locale. ‖ Se disait autrefois d'une garde particulière des rois d'Angleterre.

YEOMANRY ou **YEOMANRIE.** s. f. Hist. angl. Espèce de garde nationale à cheval ou de gendarmerie civile, qui est chargée de la défense et de la police locale.

YER. s. m. Gramm. Nom d'un signe usité dans l'écriture russe. Quelques grammairiens en font deux lettres de l'alphabet; l'une, *ierr*, marque que la finale du mot est forte; et l'autre, *ière*, équivaut à un *e* muet ajouté. Tous les mots russes et slavons finissant par une consonne, portent après cette consonne un *yer*, c'est-à-dire, *ierr* ou *ière*.

YERLI-NEFARATS. s. m. pl. (litt. *troupes locales*). Hist. ott. Genre de troupes irrégulières, qu'on lève, en Turquie, dans les environs d'une ville menacée par l'ennemi.

YERMEBBESCHLEK. s. m. Métrol. Monnaie d'or de Turquie, valant 15 fr. 99 c.

YERVILLE. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. d'Ivetot (Seine-Inférieure); 1,040 hab.

YERY. s. m. Gramm. Lettre de l'alphabet slave et russe, qui correspond à notre *y*.

YÉSO. Géogr. La plus septentrionale des quatre grandes îles du Japon. 560 kil. sur 450. Ch.-l. Matsmaï.

YET. s. m. (pr. *iè*). Conchyl. Genre de coquilles univalves du genre des volutes.

YÉTAPA. s. m. Ornith. Nom que les habitants du Paraguay ont imposé à un oiseau, par allusion à sa manière de suspendre son vol en ouvrant fortement, puis resserrant sa très-longue queue. ‖ Ils donnent aussi cette dénomination à un milan, d'après la forme de sa queue.

YETTE. s. m. Ancien nom d'une pierre dure, opaque, rouge, qui avait les mêmes usages que la pierre de touche.

YEU-CHA. s. m. Bot. Arbre de la Chine, dont les graines fournissent une grande quantité d'huile fine et jaunâtre, qui sert pour l'éclairage à Canton et à Macao. On en fait aussi usage pour la friture. C'est une espèce de thé.

YEUSE. s. f. Bot. Sorte de chêne qui [illegible] nomme aussi *chêne vert*, nom équivoque en ce qu'il y a beaucoup d'espèces de ce genre qui conservent leurs feuilles toujours vertes. ‖ Il y a une fausse yeuse, dont les glands, qu'on mange crus ou cuits, ont le goût de la châtaigne.

— C'est à tort que M. de Valori n'a donné que deux syllabes à ce mot. L'*yeuse* à la feuille noire et le triste cyprès. Il est de trois syllabes, en vers comme en prose.

Il est une hauteur
Où l'yeuse, croissant sur la terre lactée,
Couvre d'un roi latin l'antique mausolée.
(Delille.)

Sur l'yeuse au vieux tronc, à gauche croassant,
Trois fois l'oiseau devin m'a paru menaçant.
(Delille.)

YEUX. s. m. pl. (pluriel du mot *œil*). De fameux peintres, chez les Grecs, pour rendre Vénus plus intéressante, la représentaient avec les yeux un peu louches. (B. de St-P.) Les végétaux n'ont point d'yeux pour voir, ni de paupières pour les voiler. (Id.) En disant ces mots, les larmes me vinrent aux yeux, et, tombant à genoux, je remerciai le ciel qui, pour m'apprendre à supporter mes maux, m'en avait montré de plus intolérables que les miens. (Id.) V. ŒIL.

YEZAD. Myth. pers. Le bon principe.

YEZD. Géogr. Ville de Perse, dans le Farsistan. On y trouve un grand nombre de Guèbres ou Parsis; 75,000 hab.

YEZDEDJERD. Nom de trois rois de Perse.

YEZDEDJERDIQUE. adj. des 2 g. Hist. Qui appartient à Yezdedjerd, roi des Perses, petit-fils de Cosroès.

— Chron. *Année yezdedjerdique.* Année anciennement en usage chez les Perses; on fixe le commencement de cette ère à l'an 632 de Jésus-Christ.

YEZID. Nom de trois califes de Damas.

YÉZIDE. adj. et s. des 2 g. Nom d'un peuple arabe, à l'E. et au S. de la Turquie d'Asie. Les Yézides adorent les astres et reconnaissent deux principes. Ils sont au nombre d'environ 200,000.

YGA. s. m. Bot. Arbre du Brésil, dont les anciens habitants enlevaient avec adresse l'écorce d'une seule pièce, pour en construire des canots capables de porter plusieurs hommes.

Y-GREC. s. m. Techn. Outil de fer des glaciers, avec lequel on saisit la tête de la glace lorsqu'en la plaçant on a besoin de la tirer à soi. ‖ Tout ce qui a la forme de la lettre Y. ‖ Sorte de petit papier.

— Entom. Espèce de papillon qui se nourrit de feuilles de menthe.

— Nom que l'on donne improprement à l'y, puisque dans les mots mêmes qui sont formés du grec, il équivaut à l'u grec et non à l'i.

YHARIT. s. m. Philos. hermét. Blanchissement du laiton des philosophes, ou leur argent.

Y-KING. s. m. (littér. *le livre des changements*). Philol. chin. Un des plus anciens monuments littéraires de la Chine, espèce d'encyclopédie qui traite de la physique, de la morale et de la métaphysique. L'Y-king est un livre symbolique qui a exercé la sagacité de Confucius et des plus habiles philosophes chinois.

YLDEGOUZ. Fondateur de la dynastie des Atabeds de l'Aderbaïdjan, mourut en 1176.

YLIA. s. m. Minér. Nom qu'on a donné à la terre qui provient de la décomposition d'une lave appelée *grunstein*. C'est cette terre qui est la cause première de la fertilité des terres et des terrains qui forment la masse principale de plusieurs chaînes de montagnes du Bas-Rhin. L'orthographe de ce mot est incorrecte; on devrait écrire *ilia*, puisqu'il commence en grec par un ι et non par un υ.

YMER. Myth. scand. Géant qui fut tué par les dieux, et dont le corps leur servit à fabriquer la terre.

YMNITRICHE. s. m. Bot. Genre de mousses établi pour placer quelques espèces du genre polytriche. On devrait écrire *hymnitriche*.

YMNODIPHYTE. s. m. (ét. gr., ὑμενώδης, membraneux; φυτόν, plante). Bot. Se dit des plantes dont les organes de fructification sont entourés d'une spathe. Orthographe incorrecte au lieu d'*hymnodiphyte*.

YMNOSTÈME. s. m. Bot. Espèce de lobélie.

YN. s. m. Philol. chin. Une des deux effigies engendrées par le Taï-ki; c'est la matière imparfaite, grossière, terrestre, obscure. Le yn est représenté dans les Kouas par la ligne brisée.

YNAMBU. s. m. Ornith. V. TINAMOU.

YNCA. s. m. V. INCA.

YO. s. m. Relat. Espèce de flûte chinoise.

YOCTANIDE. s. m. Hist. Descendant de Yoctan.

YOD. s. m. Gramm. hébr. Nom de la dixième lettre de l'alphabet hébraïque; elle répond à notre *y*. ‖ Pris comme lettre numérale, le yod vaut 10.

YOGA. s. m. Hist. relig. Pratique de dévotion qui a pour but de s'unir avec le grand Être.

— Philos. ind. Doctrine qui enseigne l'éternité de la matière et de l'esprit, identifiées avec la Divinité, dont ils ne sont que des modifications. Ce système donne aussi les moyens d'obtenir l'émancipation finale.

YOGA-SASTRA. s. m. Philos. ind. Titre [illegible] rattachent au système Sankhya.

YOGI. s. m. Hist. relig. Nom qu'on donne à des religieux indiens qui, pour s'unir plus étroitement avec le grand Être, se rendent insensibles à toutes les impressions extérieures.

YOGUISTE. adj. des 2 g. Se dit de la doctrine unioniste d'Yogi.

YOKOLA. s. m. Relat. Poisson qui se conserve après avoir subi quelque préparation, et dont certaines peuplades de Sibérie font leur nourriture.

YOLATOLE. s. f. Relat. Sorte de boisson fermentée, que l'on fait avec du maïs, dans les Indes occidentales.

YOLE. s. f. (*y* aspiré). Mar. Sorte de petit canot léger qui va à la voile et à l'aviron, mais qui n'est pas propre à porter de lourds fardeaux. Les yoles servent particulièrement aux officiers supérieurs des bâtiments de l'État.

YOLOCHITE. s. m. Bot. Arbre du Mexique.

YOLOF. adj. et s. Géogr. Nom d'un peuple noir de la Sénégambie. Les Yolofs ont un gouvernement monarchique et féodal. Les uns sont mahométans, les autres fétichistes.

YOLOTOTL. s. m. Ornith. Oiseau du Mexique.

YON (SAINT-). Maison chef d'ordre, située dans le faubourg Saint-Lever, à Rouen. ‖ *Ordre de Saint-Yon.* Congrégation plus connue sous le nom de *frères des écoles chrétiennes*, qui est agrégée depuis 1725 à l'état monastique.

YONG-CHING-FU. s. f. Hist. Tribunal militaire suprême. Le président du Yong-ching-fu est un des plus grands dignitaires de la Chine.

YONNE. Géogr. Rivière navigable de France, qui passe à Auxerre, à Joigny, à Sens, et se jette dans la Seine à Montereau. Son cours est de 280 kilom. ‖ Dép. de la France, formé de parties de l'ancienne Bourgogne, de l'ancienne Champagne et de l'Orléanais; 355,200 hab. Ch.-l. Auxerre. Bons vins. Ce département a 5 arr., 37 cant., 481 comm.; il appartient à la 18e division militaire, ressortit à la cour royale de Paris, et a un archevêché à Sens.

YORK. Géogr. Ville d'Angleterre, ch.-l. du comté d'York, archevêché; 30,000 hab. ‖ Comté qui a 1,175,000 hab.

— Hist. *Duc d'York.* Titre que portèrent plusieurs princes du sang d'Angleterre. ‖ *Bataille d'York.* Victoire remportée par Cromwel sur les troupes royales, au mois de juillet 1644.

YORK. Branche célèbre de la maison royale des Plantagenets, joua un rôle important dans la guerre des deux Roses, où elle luttait contre la maison de Lancastre. La maison d'York fournit trois rois à l'Angleterre; la maison de Tudor, qui se rattachait aux Lancastres, finit par la supplanter. Dans les guerres civiles, les partisans de la maison d'York se distinguaient par une rose blanche, et les partisans de Lancastre par une rose rouge.

YORKSHIRE. Géogr. Comté d'York. V. YORK.

YORK-TOWN. Géogr. Ville du Haut-Canada. ‖ Ville des États-Unis, dans le Maine.

— Hist. *Bataille d'York-Town.* Victoire remportée par Washington et le comte de Grasse sur l'armée anglaise, le 19 octobre 1781.

YO-TCHEOU. Géogr. Ville de Chine, ch.-l. de dép.; 200,000 hab.

YOUDHICHTHIRA. Temps hér. ind. Le premier des Pandâvas. Il était tellement possédé de la passion du jeu, qu'il perdit deux fois ses États; il joua même ses quatre frères et sa femme, et fut une des principales causes de la guerre des Pandâvas et des Coravas. Après sa victoire, il régna glorieusement pendant trente-cinq ans, et se retira ensuite dans la solitude où étaient ses frères. L'ère qui porte son nom doit être placée environ 1200 ans av. J.-C.

YOUFTE. s. m. Comm. Cuir que l'on tire de Russie.

YOUGAM. s. m. Chron. ind. Se dit des âges du monde. Les brahmanes partagent la durée de l'univers en quatre yougams: le premier a eu 1,728,000 ans; le deuxième, 1,296,000; le troisième, 864,000; le quatrième, qui est commencé, en aura 432,000.

YOUGHALL. Géogr. Ville d'Irlande, prov. de Munster, comté de Cork; 9,000 hab.

YOUN-CHAN. Géogr. Partie de l'empire de Siam qui a formé pendant quelque [illegible] un royaume particulier. Ch.-l. Zima.

YOUNG (Édouard). Poète anglais, né en 1681, mort en 1765, s'enferma depuis la mort de sa femme et de sa fille, dans une solitude complète. Dans cette retraite, il cultiva avec le plus grand succès la poésie et adopta un genre sombre et lugubre analogue à ses chagrins. ‖ YOUNG (Arthur). Célèbre agronome anglais, né en 1741, mort en 1820, embrassa avec ardeur l'étude de l'agriculture et parcourut l'Angleterre, la France, l'Espagne et l'Italie, pour étudier les pratiques des fermiers les plus habiles.

YOURTE. s. f. Relat. Demeure souterraine dans laquelle les habitants du Kamtchatka passent l'hiver. ‖ Chapelle souterraine des idolâtres de la Sibérie.

YOUSOUF. Nom de plusieurs rois africains.

YOUSSEF. s. m. Hist. Titre que l'on donnait au vice-roi d'Espagne, sous les califes. Les Youssefs furent dépossédés par Abdérame, en 756.

YOUTE. s. m. Relat. Nom par lequel on désigne les Hindous répandus dans le Pendjab, qui ont embrassé l'islamisme.

YOUVA-KÂDJA. s. m. (littér., *jeune roi*). Hist. ind. Titre de l'héritier présomptif de la couronne, chez les Hindous.

YOUYOU. s. m. Mar. Canot chinois dont on se sert pour naviguer sur les rivières; il marche avec un seul aviron. ‖ Se dit en général D'une très-petite embarcation que les bâtiments de guerre emploient pour porter les dépêches à terre, pour aller y prendre de menues provisions, etc.

YPAINA. s. f. Relat. Fête du dieu Vitziputzli, chez les Mexicains.

YPOBALLE. s. m. Bot. Genre de mousse.

YPONOMEUTE. s. m. (du gr. [illegible], creuser des galeries souterraines). Entom. Genre de lépidoptères nocturnes de la famille des séticornes. On en compte une douzaine d'espèces, dont plusieurs causent de grands ravages aux arbres fruitiers. On écrit plus correctement *hyponomeute*.

YPRÉAU. s. m. (de la ville d'*Ypres*, des environs de laquelle il nous est venu). Bot. Espèce d'orme à larges feuilles. Allée d'ypréaux. L'avenue d'ypréaux. ‖ Nom vulgaire d'une espèce de peuplier.

YPRES. Géogr. Ville de Belgique, dans la Flandre orientale; 15,000 hab.

YPSILANTI. Famille grecque fanariote, originaire de Trébizonde, acquit, à partir du XVIIIe siècle, un grand crédit et d'immenses richesses à Constantinople. ‖ (Alexandre). Travailla au plan qu'il avait conçu de faire un seul peuple des Grecs et des Osmanlis; mais il excita les soupçons des Turcs, qui le mirent à mort en 1805, à l'âge de 80 ans. ‖ (Constantin, son fils.) Souleva les Grecs et les Serviens, et conçut le projet de rendre la Grèce libre; mais ce dessein ayant avorté, Constantin se retira en Russie en 1805, et se livra entièrement à l'étude des sciences jusqu'à sa mort, en 1816. ‖ (Alexandre). Né en 1792, entra dans la société des hétéristes, qui voulaient délivrer la Grèce; mais le combat de Dragaschan, en 1821, ayant anéanti les espérances de cette ligue, Ypsilanti fut arrêté et enfermé en Hongrie jusqu'en 1827. Il mourut l'année suivante. ‖ (Démétrius). Né en 1793, se retira avec Constantin, son père, en Russie, et se mit au service de l'empire. Pénétré d'un grand amour de la liberté, il se chargea, en 1821, d'insurger la Morée. Il figura dans la guerre de l'indépendance, et se retira des affaires en 1823. En 1825, lors de l'invasion d'Ibrahim-Pacha, il prit le commandement des Roméliotes et plus tard celui des forces de la Grèce orientale. Il donna sa démission en 1830, reprit ses fonctions en 1831, et mourut en 1832.

YPSILOÏDE adj. des 2 g. Anat. V. UPSILOÏDE.

YPSILON. s. m. Gramm. V. UPSILON.

YPSOLOPHE. s. m. Entom. Genre d'insectes lépidoptères.

YPSOOPHYTE. s. m. (ét. gr., [illegible], élever; [illegible], plante). Bot. Se dit des plantes dont les étamines s'insèrent au sommet du pédoncule. On écrit plus correctement *hypsoophyte*.

YRAIGNE. s. f. Anc. cout. Panneau de fil d'archal, dont il est question dans la coutume de Clermont, et qui a la forme d'une toile d'araignée.

— Espèce d'étoffe.

— Nom de l'araignée dans quelques patois du Midi.

YRIARTE (don Juan de). Savant espagnol, né dans l'île de Ténériffe, en 1709, mort en 1771, fut un de ceux qui travaillèrent le plus à la rédaction du dictionnaire et de la grammaire de l'Académie espagnole. ‖ (Thomas de). Son neveu, né vers 1752, mort en 1791, est surtout connu par ses *Fables littéraires*, espèce de critique fort spirituelle des écrivains de son temps.

YRIEIX (SAINT-). Géogr. Chef-lieu d'arr. (Haute-Vienne); 6,900 hab.

YRVISE. Géogr. Bras de mer à l'entrée de Brest.

YSARD. s. m. Ancien nom du chamois, encore en usage dans les Alpes et dans les Pyrénées.

YSIASLAF Ier. Grand-duc de Russie, régna de 1054 à 1077. ‖ YSIASLAF II. Régna de 1146 à 1154. ‖ YSIASLAF III. Régna de 1157 à 1162.

YSIR. s. m. Pierre philosophale sous forme sèche.

YSQUI-ATOLE. s. f. Relat. V. YOLATOLE.

YSSEL. Géogr. Branche qui se sépare du Rhin, un peu au-dessus d'Arnheim, et qui se jette dans le Zuydersée.

YSSENGEAUX. Géogr. Ch.-l. d'arr. (Haute-Loire); 7,700 hab.

YSUM. s. m. (pr. *i-somm*). Relat. Idole affreuse qu'adorent les Japonais. C'est ce dieu qui est chargé de mener les âmes des morts dans un lieu souterrain, où elles sont purifiées par le feu. Il les en retire ensuite pour les présenter à Amida, qui les introduit dans un lieu de délices et de volupté.

YTTERBITE. s. f. (pr. *i-ter-bi-te*). Minér. Minéral contenant de l'yttria, de la silice, du fer, de l'oxyde de manganèse, etc.

YTTERBY. (pr. *i-ter-bi*). Géogr. Village de Suède où fut trouvée la gadolinite, d'où l'on tira, pour la première fois, l'yttria.

— s. m. Minér. Un des noms de l'ytterbite.

YTTRIA. s. m. (pr. *it-tri-a*; de la ville d'*Ytterby*, en Suède, où on le trouva pour la première fois). Chim. Oxyde d'yttrium.

YTTRICO-AMMONIQUE. adj. m. (pr. *it-tri-ko-am-mo-ni-ke*). Chim. Se dit d'un sel yttrique combiné avec un sel ammoniqué.

YTTRICO-POTASSIQUE. adj. m. (pr. *it-tri-ko-po-tas-si-ke*). Chim. Se dit d'un sel yttrique combiné avec un sel potassique.

YTTRIFÈRE. adj. des 2 g. (pr. *it-tri-fè-re*). Minér. Qui contient accidentellement de l'yttria.

YTTRIO-COLUMBITE. s. f. Minér. C'est la même chose que l'yttrio-tantalite.

YTTRIO-TANTALITE. s. f. Minér. Pierre grise que l'on trouve quelquefois dans les minerais, et qui contient de l'yttria et du tantale.

YTTRIQUE. adj. m. Chim. Se dit de l'oxyde d'yttrium. ‖ Se dit des sels produits par cet oxyde.

YTTRIUM. s. m. (pr. *it-tri-omm*). Chim. Métal particulièrement peu connu, que Woehler est parvenu à mettre en évidence. Davy croit qu'il existe tout formé dans l'yttria.

YTTROCÉRITE. s. f. (pr. *it-tro-sé-ri-te*) Minér. Fluate d'yttria et de cérium naturel.

YTTROTANTALITE. s. f. (pr. *it-tro-tan-ta-li-te*). Minér. Oxyde de tantale combiné avec de l'yttria.

YU. s. m. Relat. Sorte de pierre sonore dont les Chinois font des instruments de musique. ‖ Herbe dont les Chinois emploient les filaments pour faire une espèce d'étoffe.

YU. Empereur chinois, monta sur le trône l'an 2224 avant J.-C., et mourut après sept ans de règne.

YUCATAN. Géogr. État et presqu'île du Mexique; [illegible],000 hab.; ch.-lieu, Mérida. En 1840, le Yucatan se sépara un instant de la confédération mexicaine, et prit le nom de *République centrale*. ‖ *Baie du Yucatan.* Baie formée par la mer des Antilles, sur la côte E. du Yucatan. ‖ *Détroit du Yucatan.* Passage par lequel la mer des Antilles communique avec le golfe du Mexique.

YUCCA. s. m. (y aspiré; du nom de cet arbre au Pérou). Bot. Genre établi pour une plante exotique de la famille des liliacées, qui a l'aspect de l'aloès et qui porte une touffe de belles fleurs blanches. Au Mexique le yucca acquiert ordinairement des proportions gigantesques. Depuis longtemps on le cultive dans nos parterres.

YUCCÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble au yucca. ‖ YUCCÉES. s. f. pl. Groupe de la famille des liliacées, ayant pour type le genre yucca.

YUGADA. s. f. Métrol. Mesure agraire employée en Espagne, et valant 1613 ares 93.

YUN-NAN. Géogr. Province de la Chine, 8,000,000 hab. Ch.-l. Yun-nan.

YUNX. s. m. (pr. *ionks*). Ornith. Oiseau des Indes.

YUPI. adj. et s. m. Géogr. Nom d'un peuple grossier et presque sauvage de la Mandchourie.

YURUKS. s. m. pl. Hist. ott. Nom d'une ancienne milice turque; soldats à pied de la Romélie, qui furent licenciés sous Soliman Ier.

YUSDROME. s. m. Métrol. Poids de Constantinople, valant 290 gr. 75.

YUTI. Myth. péruv. Nom du soleil chez les Péruviens, qui le révéraient comme un dieu, et comme le père de leurs incas.

YUZ-BACHI. s. m. Hist. ott. Officier de l'armée turque.

YVERDUN. Géogr. Ville de la Suisse, canton de Vaud; 3,500 hab. Institut de Pestalozzi. Au XVIIIe siècle, on y avait fondé un grand établissement typographique, d'où sont sortis une foule de bons ouvrages, entre autres l'*Encyclopédie d'Yverdun*.

YVES (Saint). Évêque de Chartres, né vers l'an 1040, mort en 1115, s'opposa avec la plus grande fermeté au mariage illégitime de Philippe Ier; cependant il retint les lettres par lesquelles Urbain II censurait la conduite du roi, et qui eussent pu causer une révolte en France. On a de lui plusieurs écrits précieux pour l'histoire du temps, et surtout pour le droit canonique. Sa fête est fixée au 23 décembre. ‖ YVES HELORI (Saint). Patron des avocats et des gens de loi, né en 1253, mort en 1303, étudia le droit, reçut les ordres, se fit partout remarquer par ses austérités et sa charité, et mérita le beau surnom d'avocat des pauvres, pour avoir souvent employé son talent à les défendre. Sa fête se célèbre le 19 mai.

YVETOT. Géogr. Ch.-l. d'arr. (Seine-Inférieure); 9,300 hab.

— Hist. *Royaume d'Yvetot.* Petite principauté de France, dont le seigneur prenait le titre de roi. Quelques historiens en font remonter l'origine à l'an [illegible], et disent que Clotaire, ayant tué un seigneur d'Yvetot, érigea, par expiation, les terres du défunt en royaume. Cette explication paraît peu vraisemblable. Quoi qu'il en soit, les seigneurs d'Yvetot paraissent avoir pris ce titre dans la deuxième moitié du XIVe siècle, on ne sait du reste de quel droit. Ce titre leur fut [illegible] reconnu par les rois de France [illegible] XI, François Ier et Henri II. Au XVIe siècle, le titre de roi fut changé en celui de prince souverain, et l'idée de souveraineté attachée à cette seigneurie a disparu avec le temps. On sait que Béranger, dans la première chanson de son recueil, fait du roi d'Yvetot le [illegible] des [illegible], un petit roi peu connu dans l'histoire, mais plus heureux qu'aucun monarque, ayant pris le plaisir pour code.

YVIRA. s. m. Bot. Plante du Brésil, dont l'écorce, semblable à celle du [illegible], sert à faire des cordes.

YZQUIATOLE. s. m. [illegible]. Sorte de boisson dont on use dans les Indes orientales; elle se fait de [illegible] ou de [illegible] [illegible] avec le [illegible] et d'une [illegible] [illegible].

Z s. m. La vingt-cinquième et dernière lettre de l'alphabet, et la dix-neuvième des consonnes dans quelques langues néo-latines [illegible] germaniques qui ont pris leur alphabet des Latins. ‖ La vingt-sixième lettre en allemand.

— L'alphabet celtique et le sanscrit n'ont pas de lettre analogue.

— Dans l'alphabet grec et dans le gothique, le z figurait parmi les premières lettres; dans l'alphabet russe, le z est une des premières, et le [illegible] l'une des dernières. L'alphabet des langues romanes et de la plupart des langues germaniques finit par le z. Ainsi ces mots, Je suis l'a et l'ô, c'est-à-dire, l'oméga doivent se traduire en français, Je suis l'a et le z, le commencement et la fin.

— Les premiers Grecs, les Pélasges, ne [illegible] point encore du z; le ζ, selon l'opinion de [illegible] [illegible]

tal, c'est-à-dire que le son en est à peu près le même. Ils ne diffèrent que par le plus ou le moins de force dans le souffle qui les produit; de manière que le premier n'est qu'un affaiblissement, qu'un diminutif du second. Dans le S, le sifflement est plus vif et plus aigu; dans le Z il est plus calme et plus doux. Il ressemble beaucoup à cet aimable murmure que forme l'haleine des zéphyrs sous le feuillage verdoyant des bois. Le nom de zéphyre lui-même flatte si agréablement l'oreille, il n'est redevable de cet avantage qu'au son du Z qui le commence. Le lui enlever, ce serait lui faire perdre tout ce qu'il a de tendre et de gracieux. Aussi Quintilien, si difficile à l'égard des sons, dit-il le plus bel éloge du Z. Il l'appelle, avec complaisance, plein de douceur et d'aménité. On ne s'imaginerait pas, au premier coup d'œil, qu'il y eût dans la forme de ces deux lettres, S et Z, le même rapport que dans leur son. Cependant ce rapport n'en existe pas moins réellement. Le [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] ... c'est-à-dire [illegible] deux figures opposées, de cette manière S Z, la seconde de ces deux figures ne sera plus alors qu'un Z, dont les angles seraient un peu [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]

— Le z en français est une sifflante douce [illegible] [illegible]

— Cette lettre a paru de tout temps la lettre favorite des petites maîtresses. Ze tié bien tes pizons, mais ze ne saurais tire des pigeons. Ah! [illegible] madame de Grignan, l'étrange zose d'être cette toute nue dans la mer. (Mme de Sév.) ‖ On reprochait aussi ce défaut aux dames romaines, qui prononçaient *fzere sacula*, pour *figere sacula*.

— Il n'y a guère que dans notre langue qu'il soit possible de confondre les deux lettres s et z; dans la plupart des autres, au lieu d'être une association sifflante, douce et faible, le z est au contraire une articulation plus forte que le s dur. Il en était sans doute de même en hébreu, où il doit se prononcer conformément à l'orthographe suivante de son nom, tsadé. Il en est à très peu près de même en grec du ζ, qui était une lettre double, tantôt ds, et tantôt sd. Notre langue et l'anglaise, ceci dit dans l'Encyclopédie de Diderot, sont les seules où la lettre z soit une consonne simple. Elle était double [illegible] [illegible] elle valait ds. C'était le même [illegible] [illegible] et, selon Priscien, elle était équivalente à ss. En allemand et en espagnol, le z vaut notre ts; en italien il vaut quelquefois notre ts et quelquefois notre ds.

— En allemand, le z est toujours dur, sans exception. Cependant on renforce encore le z en le faisant précéder d'un t, de telle sorte que la terminaison [illegible] [illegible] [illegible]

— Les Italiens, quoique de la famille germanique, ont le z doux.

— Pour les Slaves, cette lettre, toujours douce, est tantôt notre z et tantôt notre j.

— En russe, elle a une forme particulière et [illegible] [illegible]

— En polonais, on combinait les consonnes [illegible] [illegible]

— Le z était quelquefois remplacé, chez les Latins, par deux s, comme dans *patrisso* pour πατρίζω, et quelquefois par sd, pour ζ, à la dorienne, comme dans Ἀθήνασδε pour Ἀθήναζε. On le remplaçait aussi par un simple s, comme dans *Saccanthus* pour Ζάκυνθος. Enfin, très-anciennement, on y substituait un d, comme dans *Medentius* pour *Mezentius*, *Ladi* pour λάζοι. On a écrit au contraire *Zmyrna* pour *Smyrna*.

— Cette lettre double s'est employée fréquemment pour l'autre consonne double, x; ainsi on a écrit *Zenodochium* pour *Xenodochium*.

— Les Romains ont adopté tard le z, qui n'existait pas dans le plus ancien alphabet des Grecs.

— En français, on terminait autrefois par z un s les pluriels que nous écrivons aujourd'hui par és. *Bontez*, *veritez*, *aimez*, etc., s'écrivaient au lieu de *bontés*, *vérités*, *aimés*, etc. Le z après l'e a encore conservé cette valeur, même au [illegible] seconde personne des verbes, vous *avez*, vous *aimiez*, vous *chantiez*, etc.

— Le z donne à l'e qui le précède le son de l'é, en sorte que les mots qui finissent par ez s'accordent à la rime avec ceux qui se terminent en é; ainsi on a rimera avec *aimées*, nez avec *amarré*, nez avec *fortunés*, vous *aimez* avec *charmés*, etc.

[illegible]

— La lettre z était autrefois d'un usage bien plus commun qu'aujourd'hui. [illegible] [illegible]

— Dans les [illegible], était regardé comme une lettre de mauvais augure.

— Ne se trouve pas comme abréviation, dans les monuments romains.

— Dans les manuscrits grecs, Z est la sigle de Ζήτει, cherche, et se met devant les passages suspects.

— Comme signe d'ordre, *z* indique le vingt-cinquième ordre d'une série, et quelquefois seulement le vingt-troisième, parce que, dans l'ancien alphabet, *i* et *j* ne comptaient que pour une lettre, de même que *u* et *v*.

— Indique souvent, comme les autres lettres, les pierres à prendre rang, selon leur taille, dans la construction des colonnes ou autres parties d'un édifice, d'un pont, etc.

— Marque les figures des planches de cuivre gravées, analogues au texte, pour en trouver, par le renvoi, l'explication dans ce même texte.

— Poinçon d'acier, au bout duquel est gravé un *z*, pour frapper ou imprimer cette lettre.

— Dans les lettres numérales employées au moyen âge, Z vaut 2,000, et surmonté d'un trait horizontal, il vaut 2 millions.

— Z, en grec, devrait valoir 6, mais il vaut 7 comme le ז des Hébreux, que plusieurs raisons font regarder comme le *z* primitif, la lettre syrienne ou chaldéenne, qu'on disait avoir été apportée en Grèce par Cadmus. Outre l'identité numérique, il y a une extrême analogie de forme entre notre chiffre 7 et la ז hébreu. Mais les sept unités simples se changent en unités de mille si l'on met un accent sous la lettre.

— Sur les monnaies de France, il indique qu'elles ont été frappées à Grenoble.

ZA. s. m. Gramm. Nom de la dix-septième lettre de l'alphabet neski; elle répond à notre *z* ou plutôt au zéta des Grecs. ‖ Comme lettre numérale, za vaut 900.

— Anc. mus. Nom dont on s'est servi autrefois pour désigner le *si* bémol.

ZAB. Géogr. Contrée de l'Algérie, dont les habitants sont sauvages, demi-nomades et guerriers. Nos troupes n'y ont pas encore pénétré. ‖ Nom de deux rivières de la Turquie d'Asie, toutes deux affluents du Tigre.

ZABBAN. Relig. mah. Nom d'un des deux anges, qui, selon les musulmans, sont chargés de tourmenter les damnés.

ZABBATHAÏTE. s. m. Hist. relig. Membre d'une secte juive qui reconnut pour le Messie, au XVIIe siècle, un juif de Smyrne, Zabbathaï Asévi. Cet homme annonça qu'il venait délivrer les Juifs de la domination des Turcs et les réunir en corps de nation; il trouva un grand nombre de disciples; mais ayant été jeté en prison, pour éviter le pal, il se fit musulman.

ZABDICÈNE. Géogr. Ancienne contrée d'Asie, qui fit alternativement partie de l'Arménie et de la Mésopotamie.

ZABIEN. s. m. Nom d'anciens philosophes chaldéens qui rendaient un culte aux astres, et dont l'occupation principale était de former des talismans.

ZABRE. s. m. Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, établi pour quelques carabes.

ZABROÏDE. adj. des 2 g. Entom. Qui ressemble à un zabre. ‖ ZABROÏDES. s. m. pl. Famille d'insectes coléoptères, de la tribu des carabiques, qui a pour type le genre zabre.

ZABULON. Le sixième fils de Jacob, né vers l'an 1748 av. J.-C.

— Géogr. anc. Nom d'une des douze tribus d'Israël, à l'ouest du Jourdain. Elle avait reçu son nom de Zabulon, fils de Jacob. Cette tribu s'étendait depuis la mer Méditerranée jusqu'à la mer de Tibériade.

ZACAH. s. m. Hist. or. Nom que les musulmans donnent à la partie de leurs biens que le koran leur prescrit de donner aux pauvres. La quotité du zacah n'est point fixée par la loi, mais les docteurs prétendent qu'un bon musulman doit donner le dixième de ses revenus.

ZACATÉCAS. Géogr. État de la partie centrale du Mexique, riche en mines d'argent; 170,000 hab. ‖ Ch.-l. de l'État de ce nom; 83,000 hab.

ZACATULA. Géogr. Grand fleuve du Mexique, qui a son embouchure dans le grand Océan.

ZACCON. s. m. Bot. Espèce de prunier, dont les fruits fournissent une espèce d'huile.

ZACH (François, baron de). Astronome allemand, né en 1754, mort en 1832, s'est fait un nom européen par ses travaux astronomiques.

ZACHARIE. Roi d'Israël, monta sur le trô[illegible] 7?? ans av. J.-C., et ne régna que six mois, au bout desquels il fut tué pour s'être adonné à l'impiété. ‖ ZACHARIE. Fils et successeur du grand-prêtre Joïada, fut, malgré les services rendus par son père à Joas, lapidé par l'ordre de ce prince, à qui il reprochait son idolâtrie. ‖ ZACHARIE. Le deuxième des petits prophètes. Il prophétisait au commencement du règne de Darius, fils d'Hystaspe. ‖ ZACHARIE. Père de saint Jean-Baptiste et mari de sainte Elisabeth, était prêtre du temple de Jérusalem; il devint muet pour avoir refusé de croire l'ange Gabriel qui lui annonçait la naissance d'un fils, et recouvra la voix quand son fils naquit. On croit qu'il fut mis à mort par Hérode, parce qu'il avait voulu sauver son fils lors du massacre des Innocents. ‖ ZACHARIE (Saint). Pape, gouverna l'Eglise de 741 à 752. Ce fut à lui que s'adressa Pépin pour l'autoriser à usurper la couronne.

— Prov. *Il a le mal de saint Zacharie.* Il est muet.

ZACHÉE. Prince des publicains, demeurait à Jéricho. Il était très-petit, et monta sur un sycomore afin de voir Jésus qui entrait en triomphe à Jérusalem. Jésus, arrivé près de lui, l'avertit de descendre, lui disant qu'il allait loger chez lui, c'est alors que Zachée prononça ces paroles remarquables: Seigneur, je ne suis pas digne que vous entriez dans ma maison; mais dites seulement un mot, et mon âme sera guérie.

ZACHÉEN. s. m. Hist. relig. Disciple du moine Zachée, qui vivait dans le IVe siècle. Les zachéens pensaient que la prière doit être faite dans la solitude.

ZACHL. s. m. (pr. *zakl*). Mouton de Valachie.

ZACHOLE. s. m. Erpét. Genre de serpents.

ZACOUM. s. m. Myth. Arbre de l'enfer, dont les fruits sont des têtes de diables.

ZACYNTHE. Géogr. anc. Ile de la mer Ionienne. Aujourd'hui, *Zante.* ‖ Cap. de l'île de Zacynthe.

ZACYNTHE. s. m. (de l'île de *Zacynthe* ou *Zante* où elle a été découverte). Bot. Genre de plantes ne renfermant qu'une espèce, la lampsane de Zante.

ZAL. s. m. Gramm. La 18e lettre de l'alphabet turc; elle vaut à peu près le *théta* des Grecs, le *th* sifflant des Anglais.

ZADDICHIM. s. m. pl. Hist. jud. Se dit de ceux des Juifs qui, après le retour de la captivité de Babylone, se contentèrent d'observer la loi de Moïse, et rejetèrent les traditions et les constitutions des anciens. Des zaddichim se formèrent les sectes des samaritains, des sadducéens et des caraïtes.

ZÆHRINGUE. Géogr. Village des environs de Fribourg en Brisgau, où l'on voit un château qui a pris son nom de la maison des margraves, aujourd'hui grands ducs de Bade.

— *Lion de Zæhringue.* Ordre de chevalerie, fondé le 26 décembre 1812 par le grand duc Charles. La décoration présente les armes de cette maison, un lion et les ruines du vieux château de Zæhringue.

ZAÉJIER. s. m. Métrol. Sorte de monnaie qui a cours en Perse. ‖ Monnaie de billon du même pays.

ZAGA. s. m. Bot. Grand et bel arbre des Indes, qui sert d'ornement.

ZAGAIE. s. f. (pr. *zaghè*; de l'esp. *azagaya*). Sorte de javelot dont se servent les habitants du Sénégal et la plupart des peuples sauvages. Il est armé d'un fer dentelé qui rend les blessures extrêmement dangereuses. Lancer le zagaie. La danse des Nègres est querelleuse, et on y voit pour l'ordinaire deux champions armés de bâtons ou de *zagaies* qui feignent de se battre. (B. de St-P.)

ZAGARD-BACHI. s. m. Relat. Gardien de lévriers, à Constantinople.

ZAGATAÏ. s. m. Hist. Partie de l'Asie orientale où les Mongols fondèrent un khannat indépendant à la mort de Gengis-Khan, en 1227. La Zagataï, qui comprenait la Tartarie et la Boukharie, fut subjugué par Timour-Lenk en 1369.

ZAGÉEN, ENNE. adj. et s. Hist. Nom d'une dynastie qui règne en Abyssinie.

ZAGERBED. Myth. Le deuxième livre des quatre que les Indiens appellent *Bed.*

ZAGH. s. m. Substance usitée en Orient, pour damasquiner les armes blanches.

ZAGHARDJI-BACHI. s. m. Hist. ott. Officier supérieur des janissaires.

ZAGORI ou **ZAGORIE.** Géogr. Canton du sandjak d'Ianina, dans la Turquie d'Europe.

ZAGORIOTE. adj. et s. des 2 g. Géogr. Habitant du canton de Zagori.

ZAGRÉUS. adj. et s. m. Myth. gr. Nom mystérieux de Bacchus. Quand on l'appelait ainsi, on le considérait comme fils de Jupiter et de Proserpine. Dans la guerre des dieux, Zagréus fut déchiré par les géants. Pallas prit son cœur et l'apporta tout palpitant à Jupiter. On le fait passer par une foule de métamorphoses.

ZAGU. s. m. Bot. Espèce de palmier des Indes.

ZAHERITE. adj. et s. m. Hist. or. Nom que les historiens arabes donnent aux princes [illegible] quatrième sultan d'Egypte de la dynastie turque.

ZAHORIE. s. m. (ét. gr., ζα, très-fort; ὅρασις, vue). Art divin. Nom qu'on a donné à des individus qui prétendaient posséder le don de voir ce qui se passe dans les entrailles de la terre, et les mouvements intérieurs du corps humain. On prétend que pour jouir de ce don merveilleux il faut être né un vendredi saint.

— Se dirait plus correctement de cette faculté même.

ZAIBLAR. s. m. Philos. hermét. Le vif-argent.

ZAIBLON. s. m. Hortic. Nom de plusieurs variétés de tulipe. Zaiblon commun. Zaiblon rectifié.

ZAÏM. s. m. (du turc *saïm*, honneur, fruit, récompense). Soldat turc dont le bénéfice est un peu au-dessus du timariot; il est obligé au service qu'en redevance d'un fief qui lui est donné à vie par le Grand-Seigneur.

ZAÏMET ou **ZAÏME.** s. m. Hist. ott. Fonds destiné à la subsistance d'un cavalier turc. ‖ Celui qui possède un pareil fonds.

ZAIN. adj. m. (de l'ital. *zaino*). Se dit d'un cheval dont la robe ou le poil, simple et uniforme, n'a aucune marque de blanc. On dit que les chevaux zains sont tout bons ou tout mauvais. Il est rare de trouver un cheval zain. Le noir zain est le plus commun.

ZAIN. s. m. Manég. Cheval d'une seule couleur.

ZAÏN. s. m. Gramm. hébr. V. ZAYN.

ZAIRAGIAH. s. m. Divination en usage parmi les Arabes; elle se fait par le moyen de plusieurs cercles ou roues parallèles marquées de plusieurs lettres que l'on fait rencontrer les unes avec les autres par le mouvement qu'on leur donne selon certaines règles.

ZAIRE. Géogr. Fleuve de la Guinée méridionale, qui se jette dans l'Atlantique. On n'en connaît pas la source. Le cours total est de 2,600 kilom. environ, et sa largeur à l'embouchure est de 4 kilom.

ZAL. s. m. Gramm. or. La onzième lettre de l'alphabet turc; elle vaut à peu près le *delta* des Grecs.

— Myth. pers. Héros fabuleux des Persans. ‖ Les Persans appellent la lune dans son croissant, *le sourcil de Zal.*

ZALEUCUS. Législateur des Leucriens, peuple d'Italie, né vers l'an 550 avant J.-C. Il ne nous reste de ses lois que le préambule. On sait seulement que, par une d'elles, les adultères étaient condamnés à perdre la vue. Son fils s'étant rendu coupable de ce crime, Zaleucus voulut qu'il fût puni selon les rigueurs des lois; mais, par un retour de bonté, il se fit crever un œil, et ordonna qu'on en crevât un à son fils.

ZALUZANIE. s. f. (en mémoire de *Zalusianus* ou *Zalusiansky*). Bot. Genre de synanthérées, établi pour une espèce du Mexique.

ZALUZANSKIE. s. f. Bot. Genre de plantes.

ZAMA. Géogr. anc. Ville d'Afrique, dans la Zengitane; elle fut plus tard la capitale de la Numidie. Aujourd'hui Zamora.

— Hist. *Bataille de Zama.* Victoire remportée sur Annbial par Scipion, en 202 av. J.-C. La bataille de Zama termina la seconde guerre punique.

ZAMAH. Émir d'Égypte, de 718 à 721, envahit l'Aquitaine, et fut vaincu et tué sous les murs de Toulouse par Eudes, duc d'Aquitaine.

ZAMALE. s. m. Bot. Plante sarmenteuse de Madagascar, extrêmement puante, recherchée cependant par les habitants, qui la mâchent pour guérir les ulcères des gencives. Leur haleine est alors insupportable. Les nourrices la mâchent également pour frotter les gencives de leurs enfants à l'époque de la dentition, afin d'apaiser les douleurs. Elle appartient à la famille des rubiacées.

ZAMBAN-PONGO. Myth. Dieu suprême des noirs de Congo, d'Angola, etc.

ZAMBARÈS. s. m. (pr. *zam-ba-ress*). Mamm. Quadrupède de l'Hindoustan, qui tient du bœuf par le corps et du cerf par les cornes et les pieds.

ZAMBÈZE. Géogr. Fleuve d'Afrique qui arrose le pays de Chicova, le Monomotapa et le Mozambique; il se jette dans la mer des Indes. On ne connaît que la partie inférieure de son cours.

ZAMBI. Géogr. Montagne d'Afrique, en Nigritie; hauteur 4,916 mètres. ‖ Volcan de l'Afrique portugaise; hauteur 4,760 mètres.

ZAMBI. s. m. Ethnogr. Nom donné au produit de l'union d'un nègre et d'un Américain. Les zambis sont d'un noir brun cuivreux.

ZAMBO. s. m. Ethnogr. Nom donné en Amérique au descendant d'un nègre et d'une mulâtresse, ou d'un nègre et d'une femme indigène.

ZAMBORIQUE. s. m. Minér. Espèce de substance métallique.

ZAMBRA. s. f. Relat. Danse expressive que les Espagnols ont empruntée aux Maures.

ZAMBRE. s. f. V. ZAMBO.

ZAMBRELOUQUE. s. f. Espèce de robe ancienne.

ZAMBRI. Chef de la tribu de Siméon, ayant fréquenté publiquement une Madianite, malgré [illegible] tué avec cette femme par Phinées, fils du grand-prêtre Eléazar. ‖ Général d'Ela, roi d'Israël, se révolta, fit périr ce prince et toute sa famille, et s'empara du royaume, 929 ans av. J.-C.; il ne régna que sept jours, car se voyant assiégé et près d'être pris, il se brûla dans son palais avec sa famille et ses richesses.

ZAMÉE. s. f. Bot. Genre de la famille des palmiers.

ZAMÉES. s. f. pl. Pommes de pin qui s'ouvrent sur l'arbre, et qui peuvent gâter les autres, si on ne les sépare.

ZAMET (Séb.). Fameux financier italien, né à Lucques en 1540, mort en 1614, fit une fortune rapide et prodigieuse, dont il fit un noble usage. Il rendit à Henri IV des services de tout genre.

ZAMET. s. m. Hortic. Variété de tulipe.

ZAMIE. s. f. Bot. Genre de plantes du Cap et de la Nouvelle-Hollande, appartenant à la famille des palmiers. On cultive plusieurs espèces de zamées dans les serres chaudes de Paris. Plusieurs espèces fournissent aux Hollandais du Cap des mets estimés.

ZAMINIDE. s. f. Erpét. Genre de serpents.

ZAMOLXIS. (pr. *za-mol-ksiss*). Philosophe et thaumaturge scythe, disciple de Pythagore. Il reçut des honneurs divins, en Thrace, après sa mort.

ZAMORA. Géogr. Ville d'Espagne, dans le royaume de Léon, ch.-l. de la province de Zamora; 10,000 hab. ‖ La province de Zamora a 150,000 hab. ‖ Nom moderne de la ville de Zama, en Afrique.

ZAMORIN, INE. adj. et s. Géogr. Habitant de Zamora. ‖ Qui appartient à Zamora ou à ses habitants.

ZAMORIN. s. m. Relat. Titre que les voyageurs donnent au roi de Calicut.

ZAMOSC. Géogr. Ville de Pologne, dans le gouvernement de Lublin. Université.

ZAMOYSKI (Jean). Savant polonais, né en 1541, mort en 1605, fut élevé aux emplois les plus considérables de l'Etat, mais il refusa la couronne qu'on lui offrait en 1586, et fit élire Sigismond III. ‖ (André). Né en 1716, mort en 1792, se montra zélé patriote pendant les troubles du règne de Poniatowski; fut chargé en 1776 de rédiger un code à l'usage de la Pologne, y admit des dispositions favorables aux paysans, vit pour ce motif son code repoussé par la noblesse, mais il le fit cependant adopter en 1791.

ZAMPOGNE. s. m. (de l'ital. *zampogna*). Musiq. Sorte de chalumeau.

ZAN. Myth. gr. Nom que les Crétois donnaient à Jupiter.

ZANCLE. (du gr. ζάγκλη, faux, faucille, parce qu'on croyait que la faux de Saturne y avait été trouvée). Géogr. Ancien nom de Messine. ‖ Se disait quelquefois de toute la Sicile.

ZANCLIEN, IENNE. adj. et s. Géogr. Habitant de Zancle. ‖ Qui appartient à Zancle ou à ses habitants.

ZANFARA. Géogr. Royaume de Nigritie.

ZANGUEBAR. Géogr. Contrée située sur la côte orientale d'Afrique; 1,000,000 hab. ‖ Principale ville de cette contrée.

ZANHARA. Géogr. Partie occidentale du Sahara, sur l'Atlantique.

ZANI. s. m. (corruption de l'ital. *Giovani*, Jean, pour lequel on a dit *Gianni*, et dans le dialecte bergamasque *Zanni*). Personnage bouffon dans les comédies italiennes. Des monuments prouvent que les zani étaient usités dans les atellanes.

ZANICHELLIE. s. f. (de *Zannichelli*, naturaliste de Modène). Bot. Genre de plantes de la famille des alismacées, ayant pour type une plante aquatique annuelle, qui croît au fond des eaux stagnantes ou peu rapides. On en connaît deux espèces.

ZANLINE. s. f. Ichthyol. Espèce de spare.

ZANOÉ. s. m. Ornith. Espèce de pie du Mexique et du Pérou.

ZANONIE. s. f. (du naturaliste *Zanoni*). Bot. Genre de plantes des Indes, appartenant à la famille des cucurbitacées. Les fruits de la principale espèce de ce genre ont la saveur et l'odeur des concombres.

ZANTE. Géogr. Ile de la mer Ionienne; 40,000 hab. ‖ Cap. de l'île; 10,000 hab.

ZANTHÈNE. s. f. Ichthyol. Espèce de spare.

ZANTHOPICRINE. s. f. (ét. gr., ζανθός, corruption de ξανθός, jaune; πικρός, doux). Chim. Substance particulière jaune et amère. On dit mieux *xanthopicrine.* ‖ Substance amère et styptique, que l'on a isolée du bois des Caraïbes.

ZANTHOPICRITE. s. f. Chim. Nom donné par quelques chimistes à la zanthopicrine. On dit mieux *xanthopicrite.*

ZANTHORRHIZE. s. f. (ét. gr., ξανθός, jaune; ῥίζα, racine). Bot. Genre de plantes établi pour un arbrisseau d'Amérique, appartenant à la famille des renonculacées. On le cultive dans quelques jardins, moins à cause de sa beauté que pour ajouter à nos richesses végétales une nouvelle plante, dont le bois, d'un [illegible] au nombre de ceux qui nous fournissent de belles teintures.

ZANTHOXYLE. s. m. (ét. gr., ξανθός, jaune; ξύλον, bois). Bot. Genre de plantes de la famille des térébinthacées. On en connaît une cinquantaine d'espèces, qui toutes appartiennent à l'Amérique. Une espèce du Canada passe pour un puissant sudorifique et pour un bon diurétique, et une espèce des Antilles est employée comme fébrifuge; on s'en sert aussi pour teindre en jaune.

ZANTHOXYLÉ, ÉE. adj. (ét. gr., ξανθός, jaune; ξύλον, bois). Bot. Qui ressemble à un zanthoxyle. On dit mieux *xanthoxyle.* ‖ ZANTHOXYLÉES. s. f. pl. Famille de plantes qui a pour type le genre zanthoxyle.

ZANTHURE. s. f. Conchyl. Espèce de coquille.

— Ichthyol. Espèce de spare.

ZANZIBAR. Géogr. Ile de la mer des Indes, sur la côte de Zanguebar, habitée par des Ara-

bes mahométans. ‖ Royaume de l'Afrique orientale, sur la côte de Zanguebar.

ZAPANIE ou **ZAPANE**. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des pyrénacées, renfermant un assez grand nombre d'espèces. Une d'elles, la zapane citronnée, est un arbrisseau cultivé généralement dans tous les jardins d'agrément, et dont les feuilles ont une délicieuse odeur de citron. On en administre quelquefois l'infusion théiforme comme antispasmodique et légèrement excitante.

ZAPATA. s. f. (de l'esp. *zapata*, soulier). Relat. Usage de mettre quelques présents dans les souliers ou pantoufles des enfants et des domestiques, le jour de la Saint-Nicolas, pour imiter l'action de ce saint, qui avait coutume, dit-on, de jeter de nuit, par les fenêtres, des bourses dans certaines maisons pour marier de pauvres filles.

ZAPATÉADO. s. m. Danse espagnole qui s'exécute sur un air à 3/8, et qui présente quelque analogie avec la sabotière.

ZAPHAR. s. m. Ornith. Espèce de faucon.

ZAPHARA. s. m. Minér. Variété d'oxyde de cobalt impur.

ZAPOL ou **ZAPOLSK** (Jean de). Vayvode de Transylvanie, fut appelé par la noblesse hongroise contre des brigands qui désolaient leur pays, et reçut en récompense de ses services la couronne après la mort du roi, en 1526. Il mourut en 1540.

ZAPORNIE. s. f. Ornith. Genre d'oiseau.

ZAPOROGUE. adj. et s. des 2 g. Géogr. Nom d'une peuplade de Cosaques, renommés par leur valeur et leurs brigandages; ils étaient autrefois établis sur le Dniéper; Pierre le Grand les a transportés près du Caucase. On dit aussi *Zaporove* ou *Zapetorovien*.

ZAPOTÈQUE. adj. et s. des 2 g. Géogr. Nom d'une peuplade du Mexique, qui habite le Guanaxa. Saint-Ildefonse est la capitale.

— Linguist. *Langue zapotèque*. Une de celles qu'on parle au Mexique.

ZARA. Géogr. Ville de Dalmatie, ch.-l. du cercle de Zara; 6,000 hab. ‖ Le cercle de ce nom a 112,000 hab.

ZARA-KHANI-ÉMINI. s. m. Hist. ott. Intendant général des monnaies et des mines.

ZARAMUS. Myth. celt. Nom d'une divinité gauloise, qui paraît avoir été le Jupiter des Romains.

ZARATHAN. s. m. Pathol. Induration des mamelles, simulant le cancer de ces organes.

ZARBAN. s. m. Relig. mah. V. ZABBAN.

ZARCA. s. m. Art hermét. Nom de l'étain.

ZARDA. s. m. Art vétér. Nom donné autrefois à certaines tumeurs inflammatoires auxquelles les chevaux sont sujets.

ZARETIN, INE. adj. et s. Géogr. Habitant de Zara. ‖ Qui appartient à Zara ou à ses habitants.

ZARNECH ou **ZENIC**. s. m. Philos. hermét. Le mercure philosophal.

ZAROLIE. s. f. Bot. Un des noms de la goodénie.

ZARPHARNÉ-ÉMINI. s. m. Relat. Inspecteur de l'hôtel des monnaies à Constantinople.

ZARVI. s. m. Chapelle particulière dans laquelle reposent les corps de quelques saints marabouts chez les mahométans. On a un tel respect pour ces lieux, que les banqueroutiers, les assassins, et en général tous les malfaiteurs, y trouvent un asile sûr, dont il n'est pas permis de les arracher.

ZATOU. s. m. Métrol. Mesure de grains en usage dans l'île de Madagascar; on ne s'en sert que pour le riz entier et non mondé.

ZATRICIAN. s. m. Antiq. Jeu semblable à celui des échecs.

ZAVANAS. (pr. *za-va-nâ*). Myth. Un des dieux des anciens Syriens.

ZAYN. s. m. Gramm. or. La septième lettre de l'alphabet hébreu. ‖ Signe numéral de 7.

ZAZACRAGUAN. Myth. ind. Enfer des habitants des îles Mariannes. C'était, suivant eux, le partage de ceux qui mouraient de mort violente, tandis que ceux qui mouraient naturellement allaient jouir des arbres et des fruits dé- [illegible]

ZAZELUS. Myth. Démon qui déterre les cadavres, pour ronger leurs os.

ZÉ. s. m. Gramm. or. La onzième lettre de l'alphabet arabe. ‖ Signe numéral de 7.

ZÉA. Myth. gr. Nom d'Hécate, chez les Athéniens.

ZÉAGONITE. s. f. Minér. Minéral d'un blanc grisâtre.

ZÉASITE. s. f. Minér. Variété de silex résinite noir.

ZEBET. s. m. Philos. hermét. La fiente.

— Mamm. Espèce de mammifère carnassier du genre civette.

ZÉBIR. Myth. mah. Nom de la montagne sur laquelle Dieu parla à Moïse, selon les Arabes musulmans.

ZÉBOA. s. m. Erpét. Espèce de vipère.

ZÈBRE. s. m. Mamm. Espèce du genre cheval. C'est un quadrupède d'Afrique, qui est de la grandeur et à peu près de la forme d'un mulet, et qui a la peau blanche ou jaunâtre, avec des raies noires parallèles sur le dos, la croupe et les jambes. Méfiant et farouche, sachant se défendre contre des animaux qui sont plus forts que lui par de vigoureuses ruades, on ne l'apprivoise que difficilement, en le prenant très-jeune, aussi n'a-t-il été nulle part réduit en domesticité. Ses mœurs sont celles du cheval sauvage. Le *zèbre* et le lion peuplent les déserts de l'Afrique. (A. Mart.) Le lion et le tigre, tyrans isolés dans les solitudes de l'Afrique, chassent devant eux le *zèbre* et la gazelle. (Id.) La nature, dans aucun de ses ouvrages, n'est aussi tranchée, ni aussi peu nuancée que sur le *zèbre*. (Buffon.)

— Conchyl. Petite espèce de porcelaine, ainsi nommée à cause des deux bandes transversales plus foncées que le fond dont elle est ornée. ‖ S'empl. quelquefois pour désigner d'autres coquilles, comme des nesitines. ‖ Nom vulgaire d'une coquille du genre agathine, remarquable par les bandes de couleurs vives qui suivent ses tours de spire parallèlement les uns aux autres.

— Ichthyol. Nom commun à deux espèces de poissons, les chétodons et les pleuronectes, qui ont le corps traversé de certaines parties noirâtres, comme le zèbre.

ZÉBRÉ, ÉE. part. pass. du v. Zébrer. S'emploie adjectiv

— Qui est marque naturellement de raies semblables à celles du zèbre.

ZÉBRER. v. a. 1re conj. Néol. Produire sur quelque animal ou sur quelque objet des raies semblables à celles du zèbre. Zébrer quelqu'un de coups. Par moments le zigzag d'un éclair *zébrait* le ciel obscur, et illuminait tous les objets d'une teinte rougeâtre. (E. Gonzalès.)

ZÉBRURE. s. f. Toute disposition régulièrement rayée de couleur sur la peau. Pour le zèbre, le pelage est d'un gris acier, légèrement teinté de jaune; les bandes verticales à la tête et au dos sabrent horizontalement les jambes d'un brun noir. Cette disposition de la *zébrure* est irrégulière à la base des oreilles, où elle se termine par une tache brune, puis toute blanche au sommet. (B. St-Hilaire.)

— Raie semblable à celle du zèbre. Et prenant le verre de ses mains, il l'éleva à la hauteur de ses yeux, et interrogea le contenu du cristal, sur lequel le grand jour faisait nager des perles et courir des *zébrures* violettes et diamantées. (A. Dumas.)

ZÉBU. s. m. (mot africain.) Mamm. Sorte de bœuf domestique qui a sur le garrot une ou deux bosses charnues. Les zébus sont très-communs dans l'Inde et dans certaines parties de l'Afrique. Le zébu de Madagascar ressemble à notre bœuf; il en diffère par la saveur musquée de sa chair et la loupe graisseuse de son dos. Il y a des variétés cornues et des variétés sans cornes

ZÉBU. Géogr. Une des îles Philippines, où périt Magellan; 155,000 hab. ‖ Le ch.-l. porte le même nom.

ZECHSTEIN. s. m. (mot allem.) Minér. Calcaire compacte fin, gris de fumée, à cassure facile, conchoïdale, qui fait partie des terrains calcaires.

ZÉDARON. s. m. Astron. Nom d'une étoile de seconde grandeur, située dans la constellation de Cassiopée.

ZÈDE. s. m. Gramm. Ancien nom de la dernière lettre de l'alphabet français.

— Se dit de tout ce qui a la forme de cette lettre.

ZÉDOAIRE. s. f. (du lat. *zedoaria*). Bot. Genre de plantes des Indes qu'on emploie en médecine; elles appartiennent à la famille des balisiers. On en connaît deux espèces, employées l'une et l'autre comme stimulantes et antispasmodiques.

ZÉE. s. m. (du gr. Ζεὺς, Jupiter). Ichthyol. Genre de poissons comprenant plusieurs espèces connues sous le nom de *dorée*. Zée à bec. Zée capillaire. Zée forgeron. Zée lune. Zée à nageoires soyeuses. Zée quadrilatère. Zée royal. Zée rusé. Zée sangiier. Zée tacheté. Zée vomer.

— Bot. Sorte de blé.

ZÉERNIBOCH. Myth. sept. Espèce de démon ou dieu du mal des anciens Slaves.

[illegible] Nom donné à une tribu maure qui eut de violentes querelles avec les Abencerrages. V. ABENCERRAGE.

ZEG-ZEG. Géogr. Vaste contrée de la Nigritie, autrefois indépendante, et aujourd'hui soumise au sultan du Haoussa.

ZEHNLING. s. m. Métrol. Dixième de la livre nouvelle du duché de Bade, valant 5 décagrammes.

ZÉIDE. adj. des 2 g. Ichthyol. Qui ressemble à un zée. ‖ ZÉIDES. s. m. pl. Famille de poissons, ayant pour type le genre zée.

ZÉILA. Géogr. Principale ville de la côte d'Adel, sur le golfe d'Oman.

ZEILANE. s. f. Hortic. Variété de tulipe.

ZEILIS. s. m. (pr. *zé-li*). Nom de sectaires mahométans, qui disent que Dieu enverra au monde un prophète choisi d'entre les Persans avec une nouvelle loi qui abrogera celle de Mahomet.

ZÉINE. s. f. Chim. Gluten de la farine de maïs.

ZÉINITE. s. m. Relig. mah. Membre d'un ordre monastique turc, fondé au XVe siècle par Zéin-Aboubekr-Khafy.

ZÉIRITES. s. m. pl. Hist. Nom d'une dynastie arabe fondée en Afrique par Zéire, l'an 362 de l'hégire. Les Zéirites régnèrent 181 ans.

ZEITRABÁ. Philos. hermét. Épithète barbare donnée par les alchimistes aux matières fusibles.

ZÉKIAT. s. m. Hist. ott. Droit imposé sur les marchandises.

ZÉLAKA. Géogr. Petite forteresse d'Espagne, voisine de Badajoz.

— Hist. *Bataille de Zélaka*. Victoire remportée par les Maures sur Alphonse V, roi de Castille, en 1087.

ZÉLANDAIS, AISE. adj. et s. Géogr. Habitant de la Zélande. ‖ Qui appartient à la Zélande ou à ses habitants. ‖ *Nouveaux-Zélandais*. Habitants de la Nouvelle-Zélande. Ils sont anthropophages.

ZÉLANDE. (ét. flam., *zee*, mer; *land*, terre). Géogr. Province des Pays-Bas, presque entièrement composée des îles comprises entre le bras septentrional de la Meuse et le bras méridional de l'Escaut. Pays bas et plat, garanti en plusieurs endroits par des digues contre les invasions de la mer; 184,000 hab. Capitale Middelbourg. ‖ *Nouvelle-Zélande*. Nom de deux grandes îles du grand Océan austral, dans le S.-E. de l'Australie; environ 800,000 hab. Ce pays fut découvert en 1642 par le navigateur hollandais Tasman.

ZÉLATEUR, TRICE. s. Celui, celle qui agit avec zèle pour la patrie, pour la religion. Grand zélateur de la gloire de Dieu, de la religion. Zélateur des âmes, du bien public. Ne s'emploie jamais sans complément.

> On te verrait bientôt, docile imitateur,
> Révérer avec joie un Mercure imposteur;
> Chanter de Jupiter les divins adultères;
> Et, *zélateur* outré de la religion,
> Consacrer un autel à chaque passion. (MÉNARD.)

— Audry fait observer qu'on ne dit guère ce mot dans la conversation, mais qu'on s'en sert en écrivant. Cicéron était un grand zélateur de sa langue. Boileau était un grand zélateur des anciens. Il ajoute que ce terme est beau, mais qu'on ne doit pas affecter de l'employer trop souvent, de peur de tomber dans le style précieux.

— Ce mot n'est venu dans notre langue que parce qu'on l'a trouvé dans quelques traductions de l'Écriture; les prédicateurs s'en sont servis dans les chaires; on l'a employé ensuite dans les livres spirituels, et enfin on lui a donné par métaphore divers usages. De fervents *zélateurs* de la gloire de Dieu. (Bourd.) Nos mémoires doivent un tribut aux savants du premier ordre, et plus particulièrement encore aux *zélateurs* et protecteurs des lettres. (Mém. de Trév.)

— s. m. Hist. hébr. Membre d'une secte juive qui existait à Jérusalem, sous Titus. On leur donne aussi le nom de *sicaires* ou *assassins*. Affectant un zèle outré pour la liberté de leur patrie et le bien public, ils se livraient à toutes sortes d'excès ou de crimes. Pendant le siége de Jérusalem, ils mirent à mort tous leurs adversaires, puis se divisèrent en trois partis différents, qui se firent une guerre acharnée jusqu'à la prise de la ville.

— Syn. comp. ZÉLATEUR. ZÉLÉ. Un serviteur *zélé* est plein de zèle; un *zélateur* de la religion ou du bien public se porte en enthousiaste ou en fanatique pour la défense de la religion ou de la patrie.

ZÉLATRICE. s. f. Hist. ecclés. Fonctionnaire dans quelques couvents de femmes. La zélatrice tenait la correspondance d'affaires, et veillait aux provisions et à l'entretien.

ZÈLE. s. m. (du gr. ζῆλος, ardeur, fait de ζέω, brûler). Affection vive, ardente, pour le maintien ou le succès de quelque chose, pour les intérêts de quelqu'un. Se dit particulièrement en matière de religion. Zèle pour la gloire de Dieu, pour la foi, pour les choses saintes. Le zèle du salut des âmes. Le zèle de la religion. Le zèle des autels. Le zèle de la maison de Dieu. Le zèle du bien public. Zèle pour la patrie, pour le bien public. Avoir beaucoup de zèle pour son prince, pour le service de son prince. Témoigner du zèle pour l'honneur de [illegible] de ses amis. Exciter, modérer le zèle de quelqu'un. Affecter du zèle, un grand zèle pour quelqu'un. Être rempli de zèle. Connaître l'ardeur du zèle de quelqu'un. Le zèle pour son roi. Qui pourrait assez exprimer le *zèle* dont elle brûlait pour le rétablissement de la foi. (Boss.) Il était prêtre par son *zèle* et par la gravité de ses mœurs. (Id.) Le *zèle* de saint Philippe de Néri était si grand et si vaste, que le monde entier était trop petit pour l'étendue de son cœur. (Id.) Vous dirai-je avec quel *zèle* la pieuse abbesse soulageait les pauvres membres de Jésus-Christ. (Id.) Transporté de son *zèle*, il empêche le roi d'avancer, et va tomber évanoui à quatre pas. (Id.) Ce grand roi, qui remplit de tant de vertus le trône de ses ancêtres, n'improuvera pas notre *zèle*, si nous souhaitons devant Dieu que lui et tous ses peuples soient comme nous. (Id.) Madame excitait le *zèle* de ceux qu'elle avait appelés pour l'exciter elle-même. (Id.) Les malheurs dont elle trouva le remède par un *zèle* et des conseils qui ranimèrent les grands et les peuples. (Id.) Laissez-vous transporter du *zèle* de la vérité. (Fléch.) Le véritable *zèle* du bien public ne cherche qu'à se rendre utile. (Mass.) Je sais combien est pur le *zèle* qui t'anime. (Rac.) Le *zèle* de Joad n'a point dû vous surprendre. (Id.) De leur *zèle* brûlant l'ardeur se ralentit (Boil.)

> Troupe jeune et fidèle,
> Que déjà le Seigneur embrase de son *zèle*. (RAC.)
>
> Il est temps de montrer cette ardeur et ce *zèle*,
> Qu'au fond de votre cœur mes soins ont cultivé. (ID.)

— Sully disait, en parlant de la religion, que le *zèle* n'était souvent qu'un emportement déguisé.

— Écrit. sainte. *Le zèle de la maison de Dieu le dévore*. Il y a un zèle extrême pour le service de Dieu. On voit quelquefois ces gens, que le zèle de la maison du Seigneur dévore, finir par dévorer la maison du Seigneur.

— *Zèle indiscret, zèle inconsidéré*. Zèle qui n'est pas réglé par la prudence. ‖ *Faux zèle, zèle aveugle*. Zèle mal conduit, mal entendu. C'est lui qui d'un faux *zèle* à vos yeux revêtu. (Rac.) ‖ On dit dans un sens contraire, *zèle prudent, zèle éclairé*.

— *Zèle de*, suivi d'un infinitif. Laissez disputer et languir dans des questions ceux qui n'ont pas le zèle de servir l'Eglise. (Boss.) Cette construction est rare.

— Hist. hébr. *Jugement de zèle*. Se dit, dans la législation de Moïse, du supplice de la lapidation, qu'on infligeait, sans aucune forme de procès, aux blasphémateurs, aux adultères, aux idolâtres, etc. Cela ne pouvait se faire cependant que lorsque le crime se commettait en présence de dix Israélites au moins, et que le criminel averti persévérait dans sa faute.

— Myth. anc. Fils du Styx et du géant Pallas. C'est l'envie personnifiée.

— Iconol. On le représente sous les traits d'un prêtre qui d'une main tient une lampe, et de l'autre un fouet. Le zèle chrétien est désigné par un jeune homme ailé avec une flamme sur la tête, tenant d'une main l'Evangile, et de l'autre une épée flamboyante, prête à être lancée sur l'Idolâtrie, qu'il foule aux pieds.

— Syn. simpl. Affection, ardeur, ferveur, empressement, passion. ‖ Epith. Fervent, officieux, affectueux, ardent, brûlant, empressé, noble, généreux, désintéressé, discret, prudent, assidu, éclairé, spécieux, aveugle, égaré, apparent, déplacé, outré, hypocrite, perfide, affecté, féroce, farouche, téméraire, barbare.

— Syn. comp. ZÈLE. EMPRESSEMENT. Le *zèle* est ce sentiment vif et affectueux qui nous porte à dire ou à faire tout ce qui peut intéresser une personne, ou pour le maintien, l'avancement, la conservation ou la prospérité de quelque chose. L'*empressement* est une qualité habituelle qui fait chercher et saisir avec ardeur l'occasion de dire ou de faire ce qui peut plaire à quelqu'un, ce qui peut lui être utile, ou ce qui peut concourir au maintien, à l'avancement, à la prospérité d'une chose.

ZÈLE. s. m. Entom. V. ZÉLUS.

ZÈLE. Géogr. Bourg de Belgique, dans la Flandre orientale; 11,000 hab.

ZÉLÉ, ÉE. adj. Qui a du zèle. Homme zélé. Prédicateur zélé. Un zélé serviteur de Dieu. Un serviteur zélé. Etre zélé pour la foi, pour le service de son prince, pour le service de sa patrie. Homme zélé pour ses amis. Employé, commis fort zélé. Un censeur *zélé* des vices. (Fléch.) Le *zélé* ministre crut qu'il pouvait se permettre une vie plus douce. (Boss.) Toute la France destinait la charge de chancelier à un ministre si *zélé* pour la justice. (Id.) Un roi *zélé* pour l'Eglise opère ce changement. (Id.) Et sottement *zélée* en sa simplicité. (Boil.) Ceux qu'on honore du nom de *zélés* dans un parti sont d'ordinaire appelés persécuteurs dans l'autre. (Bayle.)

> Tes autres favoris, *zélés* avec prudence,
> Pour s'exposer à tout ont trop d'expérience.
> (VOLTAIRE.)

— S'empl. quelquefois substantiv. en parlant des personnes. Un zélé. Une zélée. Un *zélé* n'est bien souvent autre chose qu'un homme entêté, opiniâtre, et fort échauffé pour ses sentiments. (St-Evrem.)

— *C'est un zélé*. Se dit quelquefois en mauvaise part.

— Syn. comp. ZÉLÉ. ZÉLATEUR. V. ZÉLATEUR.

ZÉLEUR. s. m. Hist. ecclés. Procureur général de l'ordre des minimes.

[illegible] gouvernement de Lunébourg; 8,500 hab.

— Hist. *Traité de Zell*. Traité conclu le 5 février 1679, entre la France et la Suède d'une part, et les ducs de Brunswick et de Wolfenbuttel d'autre part. Le traité de Zell fut le complément de la paix de Nimègue.

ZELLKIE. s. f. (pr. *zel-ki*). Minér. Variété cellulaire de fer sulfuré.

ZÉLOTYPE. adj. et s. des 2 g. Pathol. Qui est atteint de zélotypie.

ZÉLOTYPIE. s. f. (ét. gr., ζῆλος, zèle; τύπτω, frapper). Pathol. Jalousie qui dégénère en monomanie.

ZÉLOTYPIQUE. adj. des 2 g. Pathol. Qui appartient à la zélotypie.

ZÉLUS. s. m. (pr. *zé-luss*). Entom. Genre d'insectes hémiptères de la famille des zoadelges.

ZEMBILDJI. s. m. Hist. ott. Bas officier du corps des janissaires.

ZEMBLE (NOUVELLE-) f. (dénomination inexacte par laquelle les Français ont rendu celle de *Novaïa-Zemlia*, Nouvelle-Terre, Terre-Neuve). Géogr. Groupe d'îles des mers glacées de l'Europe septentrionale. Le climat y est insupportable, et ce n'est qu'avec beaucoup de peine qu'on est parvenu à l'explorer en partie. Cette contrée fut découverte par les Anglais, en 1553; elle appartient à la Russie.

ZEMECH ou **ZUME-LAZULI**. s. m. Philos. hermét. La pierre d'azur.

ZÈMES. s. m. pl. Myth. Esprits malfaisants auxquels les habitants des Antilles rendaient un culte avant l'arrivée des Espagnols.

ZÉMIE. s. f. Antiq. gr. Amende; punition.

ZÉMINA. s. m. Myth. anc. Sacrifice expiatoire que les anciens faisaient dans les mystères d'Eleusis, pour effacer les fautes qui pouvaient avoir été commises dans la solennité.

ZÉMINDARI. s. m. Hist. milit. Soldat bénéficier des armées persanes.

ZEMLIE. s. m. Gramm. Nom de la neuvième lettre de l'alphabet slave et russe; elle a la valeur de notre *z*.

ZEMMI. s. m. Hist. ott. Se dit dans l'empire turc de tous les sujets qui ne sont pas musulmans.

ZEMNI. s. m. Mamm. Espèce de mammifères rongeurs du genre rat-taupe.

ZEMPLIN. Géogr. Ville de Hongrie, ch.-l. d'un comitat. || Comitat de Hongrie, dont la population est de 250,000 hab.

ZEMZEM. s. m. Relig. mah. Nom d'un puits voisin du temple de la Caaba, à la Mecque. Les musulmans croient que la fontaine de Zemzem est celle que Dieu fit jaillir en faveur d'Agar, lorsqu'elle et son fils allaient périr de soif dans le désert.

ZEN. Myth. Surnom que reçut Jupiter après sa mort, parce qu'ayant parcouru la terre durant sa vie pour policer le monde et récompenser les bons, il avait procuré aux hommes une vie douce et tranquille.

ZÉNA. adj. et s. des 2 g. Ethnogr. Nom d'une race et d'une dynastie turques du VIe siècle.

ZÉNADÉCAH. s. m. Nom de sectaires mahométans.

ZÉNALE. s. f. Bot. Genre de la famille des cercodéanes, établi pour une plante de la Nouvelle-Hollande.

ZEND, ENDE. adj. Linguist. Se dit d'une langue de la tribu indo-européenne et de la famille indo-persane. La langue zende ou le zend était parlé dans l'ancienne Médie; il fut employé dans les écrits originaux de Zoroastre et devint la langue sacrée des Perses. C'est encore aujourd'hui la langue sacrée des Guèbres, qui récitent en cet idiome des prières dont presque aucun d'eux ne comprend le sens.

ZEND-AVESTA ou **ZEND**. s. m. (pr. *zindd*). Titre des livres sacrés des Perses, sectateurs de Zoroastre. C'est une collection qui renferme les plus anciens monuments de la religion et de la philosophie de la Perse. On attribue ces ouvrages à Zoroastre.

ZENDIK. s. m. Mot arabe par lequel les mahométans désignent un impie qui n'est ni juif, ni chrétien, ni mahométan, ou qui, étant dans l'une des trois religions, n'en observe pas les principes. || Membre d'une secte mahométane qui niait la résurrection et croyait à la métempsycose.

ZENETON. s. m. Philos. hermét. Composition constellée qu'on regardait comme pouvant préserver de la peste.

ZENGÉBIL. Myth. mahom. Sources de vin qui coulent dans le paradis.

ZÉNICON. s. m. Ancien nom d'un poison très-actif dont on enduisait des flèches avec lesquelles on tuait facilement les animaux.

ZENIE. s. m. Alchim. Le mercure philosophal.

ZÉNIK. s. m. Mamm. Petit animal du cap de Bonne-Espérance, qui paraît ne pas différer du suricate.

ZÉNITH. s. m. (pr. *zé-nitt*; de l'ar. *semt*, point). Astron. Point du ciel qui, pour chaque lieu, est situé au-dessus de la surface terrestre [illegible] le suppose placé à l'extrémité d'une ligne droite, prolongée indéfiniment dans l'espace et perpendiculaire à la surface des eaux tranquilles. Le zénith est donc le sommet de l'espèce de calotte qui semble nous envelopper de toutes parts, le centre de la voûte céleste, le pôle de l'horizon; d'où il suit que ce point rationnel n'a pas de situation fixe dans le ciel, et qu'il varie chaque fois que l'observateur change d'horizon. Les nuages qu'on distinguait au *zénith* étaient à leur centre d'un noir affreux. (B. de St-P.)

— Fig. Il est arrivé au zénith de sa gloire.

Il semble. . . . .
Qu'ils ont seuls ici-bas trouvé la pie au nid,
Et que des hauts esprits le leur est le *zénith*.
(Regnier.)

— Autrefois quelques médecins appelaient ainsi le premier écoulement menstruel.

ZÉNITHAL, ALE. adj. Astron. Qui appartient au zénith.

ZÉNOBIE. Femme de Rhadamiste, roi d'une partie de la Géorgie. Son époux, forcé de fuir, et craignant de la laisser au pouvoir de l'ennemi, la poignarda et la jeta dans l'Araxe; mais Zénobie fut sauvée et conduite à Tiridate, roi d'Arménie, qui la traita en reine, l'an 53 de J.-C. Ce fait, qui paraît fabuleux, a fourni à Crébillon le sujet de sa tragédie, *Rhadamiste et Zénobie*. || Reine de Palmyre, avait épousé en secondes noces Odénat, qu'elle seconda dans ses expéditions contre Sapor. Après la mort d'Odénat, mort qu'on lui attribue, elle prit le titre de reine d'Orient et fit la guerre aux Romains, de l'an 267 à l'an 272. Galien voulut en vain la réduire. Aurélius fut plus heureux. Il la vainquit, et la fit paraître dans son triomphe à Rome. Elle vécut depuis dans l'obscurité à Tibur.

ZÉNOBIE. s. f. Crust. Genre de crustacés.

— Entom. Espèce de phalène de Surinam.

ZÉNODORE. Fameux sculpteur grec, fut chargé par les Arvernes de fondre une statue colossale de Mercure, et par Néron d'élever à Rome la statue colossale de 35 à 40 mètres de haut, qui devait représenter cet empereur.

ZÉNON. Célèbre philosophe, né à Elée en Italie, vers l'an 504 av. J.-C., fut disciple de Parménide. Il poussa les principes de son maître et de Xénophane aux dernières conséquences. Il nia l'existence du mouvement. C'est à lui qu'on doit l'invention de la dialectique, ou du moins la première idée d'en faire une science régulière. Ardent patriote, il voulut délivrer sa patrie, tombée au pouvoir d'un tyran, mais il échoua, et fut livré à des supplices horribles, qu'il supporta avec un courage héroïque. || ZÉNON. Philosophe, chef de la secte des stoïciens, né 372 ans av. J.-C. dans l'île de Chypre, et mort en 274. Il ouvrit, vers l'âge de 40 ans, une école sous un célèbre portique d'Athènes, nommé le Pécile. La solidité de ses leçons, la sublimité de sa morale, et plus encore les beaux exemples qu'il offrait dans sa conduite, attirèrent auprès de lui de nombreux disciples. || ZÉNON. Empereur d'Orient, succéda à Léon II en 474. Sa vie déréglée le fit chasser du trône au bout de quelques mois, mais il fut rétabli l'année suivante. Ses débauches et ses impôts successifs le rendirent l'objet de la haine publique. Un jour qu'il était ivre, sa femme le fit enterrer tout vivant, en 491.

ZÉNONIQUE. adj. des 2 g. Conforme à la doctrine de Zénon.

— Philos. Qui appartient au système du premier Zénon, disciple de Parménide et membre de l'école métaphysicienne d'Elée, au Ve siècle av. J.-C. Ce philosophe établit que le fini est contradictoire, et composa une sorte de logique. || Qui appartient au système du second Zénon, créateur du stoïcisme, dont il fonda les doctrines sur la sensation, tout en faisant consister le bonheur dans la vertu.

— *Points zénoniques*. Points indivisibles que Zénon d'Elée admettait dans la philosophie.

ZÉNONISME. s. m. Secte philosophique de l'un ou de l'autre des deux Zénon.

— Se dit plus souvent du stoïcisme que de la philosophie éléatique.

Mais je vois déjà d'ici
Frémir tout le *zénonisme*,
D'entendre traiter ainsi
Un des saints du paganisme. (J.-B. Rouss.)

ZÉNONISTE. s. m. Philos. Partisan des doctrines de l'un des deux Zénon.

ZÉNOVIA. Myth. slav. La Diane des Slaves, considérée comme déesse de la chasse. C'était de sa protection qu'ils attendaient une chasse heureuse.

ZENSUS. s. m. Arithm. Nom qu'on donnait autrefois au carré de la seconde fois.

ZENTA. Géogr. Petite ville de Hongrie, comitat de Témesvar.

— Hist. *Bataille de Zenta*. Victoire remportée sur les Turcs par le prince Eugène et par Frédéric-Auguste, électeur de Saxe, en 1697; elle amena la paix de Carlowitz.

ZÉOCRITE. adj. des 2 g. (ét. gr., ζία, épeautre; κριθή, orge). Bot. Qui ressemble à l'épeautre. || Se dit d'une espèce d'orge. Orge zéocrite.

ZÉODAIRE. s. f. Bot. Genre de la famille des drymmirhizées. || Espèce d'amome en usage chez les pharmaciens.

ZÉOLITHE. s. f. (ét. gr., ζέω, bouillir; λίθος, [illegible] nait toujours des volcans). Minér. Substance pierreuse qui, dissoute dans les acides, prend une consistance gélatineuse. Plusieurs auteurs font ce mot du féminin. || On a désigné sous ce nom des substances minérales, et particulièrement la mésotype, qui sont fusibles au chalumeau sans addition, et en répandant un éclat phosphorique au moment de la fusion. Les diverses substances pierreuses auxquelles il convient sont la plupart assez rapprochées les unes des autres pour constituer une petite famille assez naturelle. || *Zéolithe bacillaire*. C'est principalement à la scolérite que peut s'appliquer cette dénomination. || *Zéolithe de Brisgau*. On avait pris pour une variété de cette pierre un oxyde de zinc en baguettes déliées et blanchâtres qui se trouve en Brisgau. || *Zéolithe bleue*. Le lazulite faisant quelquefois gelée dans les acides, et paraissant avoir la fusibilité des zéolithes, a été désigné sous ce nom. || *Zéolithe bronzée*. La stilbite brune. || *Zéolithe du Cap*. La prehnite || *Zéolithe conglomérée*. L'obsidienne perlée. || *Zéolithe cubique*. La chabasie, dont le rhomboïde, très-voisin du cube, a été pris pour ce solide. || *Zéolithe dure*. L'analcime. || *Zéolithe efflorescente*. La laumonite. || *Zéolithe farineuse*. Une mésotype altérée. || *Zéolithe feuilletée* La stilbite. || *Zéolithe filamenteuse*. Une mésotype. || *Zéolithe d'Hellesta*. L'apophyllite d'Hellesta. || *Zéolithe jaune*. La mésotype jaunâtre. || *Zéolithe nacrée*. Une stilbite. || *Zéolithe rouge*. La stilbite rouge. || *Zéolithe siliceuse*. Variété de mésotype dure.

ZÉOLITHIFORME. adj. des 2 g. Minér. Qui a l'aspect de la zéolithe. Se dit d'un quartz hyalin fibreux

ZÉOLITHIQUE. adj. des 2 g. Minér. Qui renferme de la zéolithe. Roche zéolithique.

ZÉOMÉBUCH. Myth. Le mauvais génie des Vandales; ils lui offraient des sacrifices pour détourner sa colère.

ZÉORE. s. f. Bot. Genre de lichens, dont les espèces se plaisent à l'ombre, dans les lieux les plus secs, comme sur les parois des roches les plus élevées, dans les fentes des écorces des arbres, particulièrement sur celles qui sont exposées au midi.

ZÉPHIRE. s. m. Nom que les anciens donnaient au vent d'Occident. Le souffle du zéphire.

— Myth. Le dieu du vent d'Occident. Les amours de Flore et de Zéphire. On dit plus souvent *Zéphyre* en ce sens.

— Danse. *Pas de Zéphire*. Pas qui se fait en se tenant sur un pied, et balançant l'autre en avant et en arrière.

ZÉPHIRIEN. adj. m. Écon. dom. Se dit des œufs clairs et sans germe que pondent quelquefois les oiseaux de basse-cour, parce que c'est surtout au retour de la douce chaleur du printemps que ce phénomène a lieu.

ZÉPHIRISER. v. n. 1re conj. Faire des pas de zéphire. La troupe des acrobates de Mme Saqui fait ses exercices en plein air. Des demoiselles paraissent au grand jour avec leur rouge. Paillasse leur frotte la plante des pieds avec de la craie; elles empoignent le balancier, et les voilà avançant à petits pas sur le câble élastique, sautant, *zéphirisant*, se laissant tomber et rebondir comme un volant sur une raquette. (Pommier.)

ZÉPHYR. s. m. (du gr. ζέφυρος; fait de ζωή, vie; φέρω, porter, parce qu'il ranime toute la nature). Tout vent doux et agréable. Les doux zéphyrs. Un agréable zéphyr. Un zéphyr rafraîchissant. Au retour du soleil et des *zéphyrs* nouveaux. (Boil.) Tout vous est aquilon, tout me semble *zéphyr*. (La Font.) Des *zéphyrs* l'haleine fortunée. (L. Rac.) Les ruines et les rochers s'embellissent au souffle du *zéphyr*. (A. Mart.) Ce *zéphyr* léger, qui souffle de l'orient, provient sans doute de ce que l'air, dilaté par les premiers feux du soleil, s'étend et chasse devant lui l'air qui l'avoisine. (Id.) Brûlé par les ardeurs du soleil, le voyageur s'assied à l'ombre d'un peuplier; tout à coup le *zéphir* agite le feuillage, et l'étranger ému croit entendre le bruit d'une source limpide. (Id.) Déjà commençait l'agréable lutte des *zéphyrs* et du lilas flexible dont la couleur annonçait le premier sourire de la nature. (Poug.)

Le seul *zéphyr* est libre, et d'un souffle amoureux
Il caresse Vénus, se joue à ses cheveux. (La Font.)

— Mar. Léger souffle de vent.

— Se personnifie souvent. L'air était parfumé du souffle des *zéphyrs*. (Dulard.)

Du *Zéphyr* amoureux le souffle matinal
Ride de plis légers le flot oriental. (Millev.)

Mais tout à coup l'amant de la nature,
Zéphyr s'éveille, et des airs qu'il épure,
Chassant bientôt l'été morne et brûlant,
Avec son aile il sème la verdure
Sur la forêt qu'il tapisse en volant. (Gresset.)

— Prov. *La nymphe au pied, le zéphyr à la feuille*.

— ZÉPHYRS. s. m. pl. Myth. Fils de Zéphyre. On leur sacrifiait une brebis blanche.

L'amour dans les airs se balance
Sur l'aile humide des *Zéphyrs*. (De Bernis.)

De la cime des monts, vers la plaine arrosée,
Déjà la nuit humide et fraîche de rosée
S'avance, et, secouant son voile de saphirs,
Où se joue un essaim de folâtres *Zéphyrs*,
Elle répand les fleurs, les plantes, la verdure,
Et des parfums du ciel l'essence la plus pure.
(B.-Lemaire.)

[illegible] sous la direction de leur chef, à parer de fleurs l'enfance du monde, que la poésie place toujours au printemps.

— Périphr.

Vous, petits dieux des airs, à l'aile transparente,
Qui versez du matin la rosée odorante,
Des nuages légers conducteurs vagabonds. (Castel.)

— Syn. comp. ZÉPHYR, ZÉPHYRE. Le *zéphyr* est un vent doux et léger; le *zéphyre* est le *zéphyr* personnifié. Les poètes personnifient aussi quelquefois le *zéphyr*, et surtout les *zéphyrs*; mais *Zéphyre* est le dieu, il est le chef des *Zéphyrs* ou le *zéphyr* par excellence.

ZÉPHYRANTHE. s. m. Bot. Genre de plantes liliacées, des contrées un peu chaudes de l'Amérique, appartenant à la famille des narcissées.

ZÉPHYRE. Myth. Fils d'Astréus et de l'Aurore. Il aima Hyacinthe et le tua, parce que celui-ci préférait Apollon. On lui donne quelquefois pour épouse une des Heures, et pour fils Carpos; plus fréquemment Flore est regardée comme l'épouse de Zéphyre.

— Iconol. On le représente sous la figure d'un jeune homme ayant un air serein, avec des ailes de papillon et une couronne de fleurs. D'autres fois c'est un tout jeune homme demi-nu, frais comme les roses et les lis, qu'il laisse échapper avec complaisance d'une corbeille faite d'un jonc délié comme de la dentelle.

— Epit. Doux, caressant, léger, folâtre, badin, amoureux, tendre, volage, tiède, inconstant. || Périphr. Le fils d'Eole, le fils léger de l'Aurore, l'époux, l'amant de Flore, de Flore le volage amant, le fils d'Eole et de l'Aurore, l'amant léger de Flore, le souffle, l'haleine du Zéphyre, l'aile du Zéphyre, les baisers du Zéphyre.

Prémices du printemps, fleurs qui venez d'éclore,
Fruits des premiers baisers de *Zéphyre* et de Flore.
(De Baidel.)

ZÉPHYRIEN, IENNE. adj. Néol. Léger comme le zéphyr. Danse zéphyrienne.

— Écon. dom. *Œufs zéphyriens*. V. ZÉPHIRIEN.

— Géogr. *Cap Zéphyrien*. Cap du Brutium, sur la mer de Sicile, près de Locres. Aujourd'hui le cap *Brussano*. || *Locriens zéphiriens*. V. *Locriens épizéphyriens*, au mot LOCRIEN.

ZÉPHYRIN (Saint). Pape, de 201 à 218. Sa fête se célèbre le 26 août.

ZÉPHYRITE. adj. f. Myth. Surnom de Vénus, adorée au cap Zéphyrien.

ZÉPHYRITIS. Myth. Un des noms de Flore, épouse de Zéphyre.

— s. f. Etoffe imitant la dentelle.

ZÉRAL. s. m. Mamm. Espèce d'antilope du royaume de Sennar.

ZERBI. Géogr. Ile de la Méditerranée, sur la côte du royaume de Tunis. C'est l'ancienne île des Lotophages; 30,000 hab.

ZERBST. Géogr. Ville du duché d'Anhalt-Dessau, ancienne capitale des princes d'Anhalt-Zerbst; 7,000 hab.

ZERCI. s. m. Philos. hermét. Le vitriol.

ZÉRÈNE. adj. f. Myth. gr. Surnom de Vénus, chez les Macédoniens.

ZÉRÈNE. s. f. Entom. Genre de papillons.

ZÉRÉRITE. s. m. Minér. Cérium oxydé silicifère rouge.

ZÉRETH. s. m. Métrol. anc. Mesure linéaire employée en Egypte et dans une partie de l'Asie. || Mesure hébraïque d'une demi-coudée.

ZÉRIN. s. m. (fait, par altération de *cerium*, dans lequel on le trouve. On dit plus régulièrement *cerin*). Minér. Minéral qui se trouve avec le cerium oxydé silicifère rouge dans une mine de cuivre de Suède.

ZERNEBUCH. Myth. Mauvais principe des Vandales; ils lui offraient des sacrifices pour apaiser sa colère.

ZÉRO. s. m. (de l'hébr. *zeor*, ceinture, à cause de sa forme circulaire, ou de l'arabe *zeroh*, cercle). Arithm. Signe ou chiffre en forme d'*o* qui de lui-même ne marque aucun nombre, mais qui, étant mis après les autres chiffres, sert à multiplier par dix, à rendre dix fois plus grands les nombres qu'ils expriment. 1 et zéro font 10, 2 et zéro font 20. Dans l'arithmétique décimale, lorsqu'il y a d'autres caractères à sa droite, il sert au contraire à en diminuer la valeur; ainsi 3 valant trois, 0,3 vaudra trois dixièmes; 0,03, trois centièmes; 0,003, trois millièmes, etc. Il me parut certain que toute progression infinie descendante devait se terminer à *zéro*. (B. de St-P.)

Quand Alcippe se présente,
Pourquoi tant crier haro?
Dans ce nombre de quarante,
Ne faut-il pas un *zéro*? (***)

Combien un financier, pour être en équipage,
De *zéros* criminels remplit-il une page?
(Hoffmann.)

— Fig. L'esprit est le *zéro* qui ajoute aux qualités morales, mais qui seul ne représente que le néant. (Mme Necker.) On disait d'un homme qui savait bien danser, chanter: Ces talents-là sont des *zéros*; il faut des nombres pour les faire valoir.

Les courtisans sont des jetons;
Leur valeur dépend de leur place:
Dans la faveur, des millions,
Et des *zéros* dans la disgrâce. (Boisser.)

Cent faux braves contre un héros,
Peu de lumière et beaucoup d'ombre:
Bref, dans ce monde, des *zéros*
Feront toujours le plus grand nombre. (***)

— Prov. et fig. *C'est un zéro*, *un vrai zéro*, *un zéro en chiffre*. Se dit d'un homme qui n'est d'aucune considération. || Quelques grammairiens prétendent que l'expression *un zéro sans chiffre* offre un sens plus raisonnable qu'*un zéro en chiffre*. Un zéro sans chiffre qui le précède n'a effectivement aucune valeur.

— *Sa fortune est réduite à zéro*. Elle est réduite à rien, elle est entièrement dissipée.

— Musiq. Signe qui, mis au-dessous d'une note, dans une partie d'instrument à corde et à manche, indique que cette note doit être touchée à vide.

— Phys. Température de la glace fondante, au thermomètre de Réaumur ou au thermomètre centigrade. Le thermomètre est descendu à zéro, est à tant de degrés au-dessus, au-dessous de zéro. || Le zéro du thermomètre de Fa-

renheit est de 32 degrés au-dessous du terme de la glace fondante. || *Zéro absolu.* Terme imaginaire dans l'échelle de température, lorsque toute chaleur est épuisée; c'est le terme du froid absolu, ou la privation du calorique.

ZERRAH. Géogr. Lac du Caboul, le plus grand du royaume; 160 kil. sur 45.

ZERTOOST. s. m. Relig. pers. Nom du troisième livre de l'Asveta.

ZÉRUMBET. s. m. Bot. Racine odorante d'une espèce d'amome des Indes, autrefois usitée en médecine, et qui est à peine connue aujourd'hui. La plante qui la fournit, après avoir été confondue avec le gingembre, a servi à former un genre de la famille des balisiers; elle a souvent remplacé le pain dans les temps de disette, et on l'emploie constamment dans l'Inde comme plante d'assaisonnement.

ZERVANE. Myth. pers. Une des puissances soumises à Ormuzd. || Suivant d'autres, *Zervane-Akerène*, dieu suprême chez les Perses, était au-dessus et d'Ormuzd et d'Ahriman, qui l'un et l'autre émanaient de lui.

ZERVANITE. s. m. Myth. pers. Nom que les anciens Perses donnaient à ceux qui suivaient une certaine secte dont les principaux dogmes étaient que la lumière avait produit des êtres lumineux et spirituels; qu'un doute s'étant élevé dans l'esprit du premier de ces êtres, ce doute donna la naissance au diable.

ZÉRYNTHIENNE. adj. f. Myth. gr. Surnom de Vénus, adorée dans l'antre de Zérynthus.

ZERYNTHUS. s. m. Antiq. gr. Nom d'un antre de la Thrace ou de la Samothrace, consacré à Hécate, et où l'on sacrifiait aussi à Vénus.

— adj. m. Myth. Surnom d'Apollon.

ZEST. Interject. qu'on emploie famil. pour marquer le refus, le mépris. Il se vante de faire telle chose, zest!

— Indique aussi la promptitude, la légèreté de la course. A ces mots, *zest!* il s'échappa. Madame se trouve-t-elle incommodée? *zest!* en deux pas te voilà chez elle. (Beaumarch.)

— On le trouve aussi écrit *zeste.* Cette orthographe doit-elle être attribuée aux écrivains ou bien à l'imprimeur? On écrit plus ordinairement *zest.* Je le savais bien, moi, que, dès qu'elle parlerait, toutes vos belles résolutions, *zeste!* (Brueys.)

— Réveille une idée d'aversion, de mépris.

Il soit dit que sur l'heure il se transportera
Au logis de la dame, et là, d'une voix claire,
Devant quatre témoins, assistés d'un notaire,
(*Zeste!*) ledit Hiérôme avoura hautement
Qu'il la tient pour sensée et de bon jugement. (Rac.)

— Prov. et fam. *Être entre le zist et le zest.* Être fort incertain sur le parti qu'on doit prendre. || Se dit aussi d'une chose qui n'est ni bonne ni mauvaise. || On le dit également d'une personne qui n'est ni malade ni bien portante, ou qui n'est ni bien ni mal dans ses affaires.

ZEST. s. m. Anc. techn. Nom que l'on donnait autrefois à une espèce de soufflet dont les perruquiers se servaient pour poudrer à la volée. Faire poudrer sa perruque avec un zest.

ZESTE. s. m. Zone très-mince qu'on enlève de la peau d'une orange, d'un citron, etc., en glissant vivement contre sa superficie le tranchant d'un couteau. Le petit bruit qui en résulte a motivé cette dénomination, qu'on a étendue depuis à d'autres acceptions, tant propres que figurées. Couper un zeste. Zestes de citron. Des zestes confits. L'huile essentielle, à laquelle les fruits de ce genre doivent leur arôme, réside essentiellement dans le zeste; le blanc qui est au-dessous en est complétement dépourvu; d'ailleurs il est d'une amertume assez désagréable.

— Espèce de cloison, de séparation membraneuse qui divise en quatre l'intérieur d'une noix.

— Fam. *Cela ne vaut pas un zeste, je n'en donnerais pas un zeste.* Se dit pour marquer le peu de cas qu'on fait d'une chose ou de son peu de valeur.

ZESTÉ, ÉE, part. pass. du v. Zester. S'emploie adjectiv. Citron zesté.

ZESTER. v. a. 1re conj. Couper l'écorce d'un citron par petites bandes. Zester du citron dans une assiette.

— SE ZESTER, v. pron. Être coupé par bandes très-minces.

ZÊTA. s. m. Gramm. Nom de la sixième lettre [illegible] [illegible] [illegible] comme lettre numérale, avec l'accent supérieur à droite (ζ'), ce signe vaut 7; avec l'accent inférieur à gauche (͵ζ), il vaut 7,000. || Dans un autre système de notation, Z vaut 6; il indique le sixième livre de l'Iliade et de l'Odyssée.

— Ancien nom de notre lettre *zède* ou *ze.*

ZÉTA. s. m. Antiq. Nom que les anciens donnaient à certains appartements où ils trouvaient dans l'été un refuge contre les ardeurs du soleil, et dans l'hiver un abri contre les rigueurs du froid. Des tuyaux cachés dans les murs de côté venaient se rendre dans une vaste chaudière placée au-dessous. Selon la saison, on remplissait cette chaudière d'eau froide ou bien d'eau bouillante; la vapeur qui s'en dégageait transmettait alors à la pièce, par le moyen des tuyaux, la chaleur ou le frais.

ZÉTÈS. Myth. Fils de Borée et d'Orithye, et frère de Calaïs. Il avait des ailes à la tête et aux pieds. Zétès fut un des Argonautes; il délivra Phinée des Harpies. Hercule tua les deux frères. Les dieux les changèrent en vents.

ZÉTÈTE. s. m. (du gr. ζητέω, chercher). Antiq. Nom de magistrats d'Athènes, chargés de poursuivre les débiteurs de la république.

ZÉTÉTIQUE. adj. des 2 g. (du gr. ζητητικός, fait de ζητέω, chercher). Didact. Se dit de la méthode de recherches qu'on emploie pour découvrir et pénétrer la raison et la nature des choses. La méthode zététique.

— *Philosophes zététiques.* Anciens philosophes qui, comme les pyrrhoniens, faisaient profession de chercher la vérité, mais qui ne la trouvaient point, parce qu'ils doutaient de tout. || substantiv. Un zététique. Les zététiques.

ZÉTÉTIQUE. s. f. Méthode dont on se sert pour résoudre un problème, en recherchant la nature et la raison d'une chose. Peu usité.

ZÈTHE. s. m. Entom. Genre d'insectes hyménoptères, établi pour placer quelques guêpes exotiques d'Amérique et d'Afrique.

ZÉTHUS. Myth. Fils de Jupiter et d'Antiope et frère d'Amphion. Il vengea sa mère des cruautés de Dircé. Il s'empara ensuite de Thèbes. On dit qu'il fut tué par Apollon avec les enfants de Niobé.

— s. m. Astron. Nom de la constellation des Gémeaux.

ZEUGILES. s. m. pl. Antiq. Gluaux dont on se servait pour prendre les oiseaux à la pipée.

ZEUGITANE. Géogr. Anc. prov. d'Afrique, entre la Numidie, la Byzacène et la Méditerranée. Les principales villes étaient Carthage, Tunis et Utique.

ZEUGITE. s. m. (du gr. ζευγίτης, qui attache au joug, ou qui est attaché au joug). Antiq. gr. V. ZYGITE.

— Bot. Genre de plantes graminées établi pour une espèce de la Jamaïque.

ZEUGMA. s. m. (du gr. ζεῦγμα, fait de ζεύγω, joindre). Littér. Figure d'élocution qui a lieu quand un mot, déjà exprimé dans une proposition, est sous-entendu dans une autre proposition analogue à la première et attachée à celle-ci. Cette figure sera facilement entendue par quelques exemples. Tout rang, tout sexe, tout âge *doit* aspirer au bonheur. (Volt.) Ces mots, *doit aspirer au bonheur*, lient tous ces divers sens particuliers, et sont sous-entendus après chacun des sujets. Souvent le mot est bien le même, eu égard à la signification, mais il est différent par rapport au nombre et au genre. Vos heures *sont libres*, et *votre tête* encore plus. (Mme de La Fayette.) Il faut rétablir *est libre* dans le second membre de phrase. Cette figure, qui n'est autre chose qu'une espèce d'ellipse, est fréquemment employée par les écrivains.

ZEUGOPTÉRYGIEN, IENNE. adj. (ét. gr., ζεῦγος, paire; πτέρυξ, nageoire). Ichthyol. Qui a les nageoires disposées par paires. || ZEUGOPTÉRYGIENS. s. m. pl. Section de la classe des poissons, comprenant ceux qui ont les membres disposés par paires.

ZEUGOS. s. m. (pr. *zeu-goss*). Mus. Instrument des Grecs, composé de deux flûtes jointes ensemble.

ZEUMICHIEN. adj. m. Antiq. gr. Jupiter le machiniste. Nom qu'on donna à Chrysor, pour avoir fait plusieurs découvertes utiles, inventé plusieurs machines, l'hameçon, la ligne à pêcher, l'usage des barques pour la pêche.

ZEUS. (du gr. ζάω, vivre). Myth. Nom que les Grecs donnaient à Jupiter. Zeus est considéré comme auteur de la vie.

ZEUXIDIE. adj. f. Myth. gr. Surnom de Junon à Argos, qui lui fut donné par Apis, en mémoire de ce qu'il avait attelé des bœufs à la charrue pour labourer.

ZEUXIE. s. f. Entom. Genre d'insectes diptères.

ZEUXIS. (pr. *zeu-ksiss*). Peintre grec, né à Héraclée, contemporain et vainqueur de Parrhasius. Il florissait dans le ve siècle avant J.-C. Le temps a anéanti tous ses ouvrages.

— On donne son nom aux peintres célèbres. Les Apelles et les Zeuxis.

ZEUZÈRE. s. f. Entom. Genre de papillons nocturnes. La chenille de l'espèce qui sert de type à ce genre vit en Europe dans l'intérieur du marronnier d'Inde, du pommier, du poirier, etc.

[illegible] Déesse dont l'emploi paraît répondre à celui de Diane. On l'invoquait pour obtenir une heureuse chasse.

ZÉZAIEMENT. s. m. V. ZÉZAYEMENT.

ZÉZAYÉ, ÉE, part. pass. du v. Zézayer. S'empl. adjectiv. Mot zézayé. Syllabe zézayée.

ZÉZAYER. v. a. 1re conj. Remplacer dans la prononciation l'articulation du *j* ou *g* doux, par celle du *z*.

— Absol. Les personnes qui prononcent *pizon* pour *pigeon* zézayent.

— SE ZÉZAYER. v. pron. Être prononcé en zézayant.

ZÉZAYEMENT. s. m. Gramm. Vice de prononciation, que peut donner l'habitude de parler italien. Le grasseyement, le *zézeyement*, les accents gascon, normand, provençal, sont incompatibles avec l'éloquence dramatique, et même avec toute espèce d'éloquence. (Larive.)

ZIA. Géogr. Une des Cyclades. L'ancienne Céos. || Capitale de l'île.

ZIAM. s. m. Métrol. Monnaie d'or d'Alger.

ZIAMET. s. m. (corr. de *zaïmet*). Hist. ott. Fief militaire dont le revenu excède vingt mille aspres.

ZIANGI. s. m. Métrol. Monnaie d'argent du Grand Mogol.

ZIBELINE. s. f. (de *sobol, sobel*, noms qu'on lui donne dans la Sibérie). Mamm. Sorte de martre de Sibérie à poil très-fin. Des Lapons, couverts de chaudes fourrures, arriveraient, à la faveur des neiges, dans leurs traîneaux tirés par des rennes, et étaleraient dans nos marchés les *zibelines* de la Sibérie. (B. de St-P.)

— Peau de cet animal employée comme fourrure. Robe de chambre de zibeline. Manchon de zibeline. Les zibelines les plus noires sont les plus belles. Les renards noirs sont les plus précieux de tous; c'est, après la *zibeline*, la fourrure la plus belle et la plus chère. (Buff.)

— On dit adjectiv. Martre ou marte zibeline.

ZIBET. s. m. Mamm. Civette d'Asie.

ZIBETHIN, INE. adj. Zool. Qui répand l'odeur de la civette. || *Rat zibethin.* Rat musqué du Canada, ainsi appelé à cause de l'odeur qu'il répand.

ZICEAVO. Géogr. Ch.-l. de cant., arrond. d'Ajaccio (Corse); 1,900 hab.

ZIDORE. adj. f. Myth. gr. Qui donne la vie. Surnom de Cérès.

ZIEGELERZ. s. m. (mot allem.). Minér. Minéral de cuivre rouge ou oxydulé, mêlé de péroxyde de fer.

ZIÉRIE. s. f. (du botaniste *Zier*). Bot. Genre de plantes de l'Australie, appartenant à la famille des rutacées. Une espèce, la ziérie de Smith, se cultive dans nos orangeries.

ZIETEINE. s. f. Bot. Genre de plantes établi pour placer la stachide à feuilles de lavande, originaire du Levant.

ZIGADÈNE. s. m. Bot. Genre de plantes d'Amérique, appartenant à la famille des joncacées.

ZIGUEUNE. adj. et s. des 2 g. Ethnogr. Un des noms que l'on donne aux bohémiens errants.

ZIGZAG. s. m. Suite de lignes formant entre elles des angles alternativement saillants et rentrants. Tracer un zigzag, des zigzags.

— *Ivrogne qui fait des zigzags.* Ivrogne qui, en marchant, va tantôt d'un côté, tantôt d'un autre.

— *En zigzag.* loc. adv. En forme de zigzag, comme en zigzag. Chemin en zigzag. Aller, marcher en zigzag. Le grand mât est éclaté en *zigzag.* (B. de St-P.) Les dattes sont de la grosseur de la bouche, disposées deux à deux sur des cordons en *zigzag.* (Id.)

— *Allée en zigzag.* Allée rampante et sujette aux ravines, qui, à cause de cela, est traversée d'espace en espace par des plates-bandes de gazon en manière de chevrons brisés ou de zigzag de points de Hongrie, pour retenir le sable. || Allée, dans un bosquet ou dans un labyrinthe, qui est formée par divers retours d'angles pour la rendre plus solitaire, et en cacher l'issue.

— *Broderie en zigzag.* Broderie qui représente la figure d'un zigzag à demi allongé.

— Bot. *Tige en zigzag.* Tige qui se replie naturellement en forme de *z*.

— Sorte de machine qui est composée de plusieurs pièces de bois ou de fer, attachées de manière qu'elles se plient les unes sur les autres, en forme de X, et que l'on allonge ou que l'on raccourcit à volonté. Le zigzag est rarement employé en mécanique, parce que la force motrice y éprouve beaucoup de désavantage sous le rapport de l'intensité développée, qui se traduit en augmentation de vitesse, sauf la perte due aux frottement des nombreux axes de rotation. L'usage le plus remarquable du zigzag est l'emploi qu'on en fait dans le dévidoir.

— On emploie aussi ce système pour composer un jouet d'enfant, en faisant porter par chaque axe de rotation une petite figure de soldat; le mouvement qu'on donne aux deux branches inférieures du premier X produit dans ces figures des espèces d'évolutions.

— Art milit. Tranchées de peu de largeur formant une suite d'angles aigus, et tracées de [illegible] pas perpendiculairement la face de l'ouvrage contre lequel on dirige une attaque.

— Conchyl. Nom vulgaire d'une espèce de porcelaine, d'une espèce de peigne, d'une espèce de troche et d'une espèce de vénus, à cause de la disposition des lignes colorées formant des angles rentrants et saillants, qui se remarquent sur ces coquilles.

— Entom. Espèce de phalène, ainsi nommée, parce que ses ailes sont traversées par des bandes ondulées en zigzag.

— Le *g* et le *z* sont des lettres identiques, ainsi *zigzag*, qui n'est que du style familier, rime avec les terminaisons en *ac* où le *c* est sonore.

ZIGZAGUER. v. a. 1re conj. Néol. Faire des zigzags sur quelque chose. Le temps avait zigzagué les murs.

— SE ZIGZAGUER. v. pron. Se couvrir de zigzags.

ZIL. s. m. Mus. Deux bassins de cuivre, semblables aux cymbales, que les Turcs frappent l'un contre l'autre.

ZILALAT. s. m. Ornith. Espèce de crabier blanc des mers du Mexique, appartenant au genre héron.

ZILCADÉ. s. m. Chron. or. Nom d'un des mois sacrés des Arabes.

ZILHAGÉ. s. m. Chron. Le douzième mois de l'année persane.

ZILHIDJÉ. s. m. Chron. or. Nom du dernier mois de l'année des Arabes.

ZILLE. s. f. Bot. Genre de plantes d'Egypte, appartenant à la famille des crucifères. Les Arabes mangent cette plante cuite dans l'eau.

ZILLÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à la zille. || ZILLÉES. s. f. pl. Famille de plantes crucifères qui a pour type le genre zille.

ZILLERTHITE. s. f. Minér. Variété d'actinote.

ZIMAX. s. m. Philos. hermét. Vitriol vert d'Arabie avec quoi on faisait l'airain.

ZIMBAOE ou **ZIMBAO.** Géogr. Capitale du Monomotapa.

ZIMBE. s. et adj. Géogr. Nom d'une nation nomade d'Afrique, qui paraît avoir acquis une terrible renommée par les incursions qu'elle fit dans le XVIe siècle.

ZIMBIS. s. m. (pr. *zin-bi*). Conchyl. [illegible] de coquille univalve.

— Relat. Les coquillages de ce nom tiennent lieu de monnaie dans quelques lieux de l'Afrique, particulièrement à Angola et dans le royaume de Congo.

ZIMMER. s. m. Comm. Dix paires de peaux.

ZIMMET. s. m. Hist. ott. Un des bureaux du département des finances, à Constantinople; il est chargé des créances de l'Etat.

ZIMOME. s. f. Chim. Résidu qui se produit quand on traite le gluten de froment par l'alcool.

ZIMZERLA. Myth. slav. On croit que c'était la déesse du printemps.

ZINC. s. m. (de l'allem.). Chim. Métal d'un blanc bleuâtre, qui brûle et se sublime aisément, et qui, uni à trois fois son poids de cuivre rouge, fait le cuivre jaune. Le zinc mêlé avec l'étain le rend plus dur et plus sonnant. Ce métal est connu depuis très-longtemps en Orient, mais on n'a commencé que vers le milieu du XVIIIe siècle à l'obtenir pur. En Europe on l'emploie pour faire des conduits, des toitures, des baignoires, pour construire la pile de Volta et préparer un grand nombre de médicaments. On en recouvre le fer pour le préserver de l'oxydation.

— *Fleurs de zinc.* Zinc sublimé par le feu.

— *Zinc en navettes.* Zinc coulé dans des moules de fer, pour le réduire en saumons.

ZINCAGE. s. m. Techn. Action de couvrir de zinc.

— Procédé de galvanisation du fer.

ZINCER. v. a. 1re conj. Techn. V. ZINGUER.

ZINCH. s. m. Philos. hermét. Mélange de métaux non mûrs qui paraissent comme du cuivre.

ZINCICO-ALUMINIQUE. adj. m. Chim. Se dit d'un sel zincique combiné avec un sel aluminique.

ZINCICO-AMMONIQUE. adj. m. Chim. Se dit d'un sel zincique combiné avec un sel ammonique.

ZINCICO-NICCOLIQUE. adj. m. Chim. Se dit d'un sel zincique combiné avec un sel niccolique.

ZINCICO-POTASSIQUE. adj. m. Chim. Se dit d'un sel zincique combiné avec un sel potassique.

ZINCIDE. adj. des 2 g. Minér. Qui ressemble au zinc. || ZINCIDES. s. m. pl. Famille de minéraux renfermant le zinc et ses combinaisons.

ZINCIFÈRE. adj. des 2 g. Minér. Qui renferme accidentellement du zinc.

ZINCIQUE. adj. m. Chim. Se dit d'un des oxydes du zinc. || Se dit des sels que forme cet oxyde. || *Sulfure zincique.* Le seul degré de sulfuration du zinc.

ZINCOGRAPHIE. s. f. Techn. Industrie nouvelle, qui consiste à imprimer les dessins en remplaçant la pierre lithographique par le zinc.

[illegible] zincographier S'empl. adjectiv. Planche zincographiée.

ZINCOGRAPHIER. v. a. 1re conj. Techn. Imprimer au moyen du zinc.

— SE ZINCOGRAPHIER. v. pr. Être imprimé au moyen de la zincographie.

ZINDIKITE. s. m. Hist. relig. Membre d'une secte mahométane qui professe une sorte de p[illegible]héisme.

ZINGAGE. s. m. Techn. Action de couvrir de zinc. On dit moins ordinairement, mais d'une manière plus correcte, *zincage.*

ZINGANS. Ethnogr. V. ZINGARI.

ZINGARI. adj. et s. des 2 g. Ethnogr. Un des noms de la race à laquelle appartiennent les vagabonds connus sous le nom d'Egyptiens ou de Bohémiens.

ZINGH. s. m. Géogr. Nom d'un peuple de la Sarmatie asiatique.

ZINGEL. s. m. Ichthyol. Espèce de poisson du genre cingle.

ZINGIBÉRACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble au gingembre. || ZINGIBÉRACÉES. s. f. pl. Famille de plantes qui a pour type le genre gingembre. || Tribu de la famille des amomées, qui a pour type le genre gingembre.

ZINGIBÉRIQUE. adj. m. Chim. Se dit d'un acide qu'on admet dans le gingembre.

ZINGITE. s. f. Pierre ayant l'apparence du verre, et à laquelle les anciens attribuaient des propriétés médicinales merveilleuses.

ZINGUÉ, ÉE. part. pass. du Zinguer. S'emploie adjectiv. Toit zingué.

— *Fer zingué.* Fer étamé avec du zinc, et que l'on appelle vulgairement *fer galvanisé.*

ZINGUER. v. a. 1re conj. Techn. Garnir, couvrir de zinc. Zinguer un toit, une terrasse. On dit moins ordinairement, mais d'une manière plus correcte, *zinquer.*

— Galvaniser le fer.

— SE ZINGUER. v. pron. Être zingué.

ZINGUERIE. s. f. Atelier où l'on fabrique le zinc.

— Commerce de zinc. || On dit mieux *zinquerie.*

ZINGUEUR. s. m. Techn. Ouvrier qui travaille le zinc. On dit moins ordinairement, mais d'une manière plus correcte, *zinqueur.*

ZINIBÈS. s. m. Relat. Petit coquillage dont on se sert comme monnaie sur la côte d'Afrique, à Angola.

ZINKÉRITE. s. f. Minér. Minerai de plomb, d'antimoine et de soufre.

ZINNIE. s. f. (de *Zinn*, botaniste allemand). Bot. Genre de plantes corymbifères du Mexique. On en compte cinq ou six espèces, dont deux, la zinnie panuciflore et la zinnie multiflore, se cultivent dans les jardins d'ornement.

ZINQUÉ, ÉE. part. pass. du v. Zinquer. S'empl. adjectiv. Toit zinqué. Tôle zinquée.

ZINQUER. v. a. 1re conj. Techn. Recouvrir de zinc. Zinquer un toit.

— Recouvrir le fer d'une espèce d'étamage en zinc. C'est ce qu'on appelle galvaniser le fer.

— SE ZINQUER. v. pron. Etre recouvert de zinc.

ZINQUEUR. s. m. Techn. Ouvrier qui travaille le zinc.

ZINZENDORF (Philippe-Louis, comte de). Ministre d'Etat autrichien, né en 1671, mort en 1742, joua le plus grand rôle sous l'empereur Joseph Ier, puis sous Charles VI, et finit par remplacer le prince Eugène dans la haute direction des affaires. Il se retira après la mort de son maître. || (Nicolas-Louis, comte de). Né en 1700, mort en 1760, a fondé la secte des frères moraves.

ZINZIBÉRIN, INE. adj. Se disait pour Qui appartient au gingembre. || *Poudre zinzibérine.* Dans Rabelais, poudre de gingembre.

ZINZIBULER. v. n. 1re conj. Gazouiller comme les petits oiseaux.

ZINZOLIN. s. m. (du lat. *hisgilonium*, dimin. d'*hisginum*, plante qui fournit un suc de cette couleur). Sorte de couleur qui est d'un violet rougeâtre.

— adjectiv. Du taffetas zinzolin.

ZINZOLINÉ, ÉE. part. pass. du v. Zinzoliner. S'empl. adjectiv. Etoffe zinzolinée.

ZINZOLINER. v. a. 1re conj. Techn. Teindre en zinzolin.

— S'est dit autrefois pour Donner une couleur bleue.

SE ZINZOLINER. v. pron. Etre teint en zinzolin.

ZIO. s. m. Chron. Second mois de l'année sainte des Hébreux. Il répond à la lune d'avril.

ZIPHOTIQUE. s. f. Ichthyol. Genre de poissons qui rentre dans le genre lépidope.

ZIPS. Géogr. Comitat de Hongrie. 170,000 hab. Ch.-l. Leutschau.

ZIQUE. adj. et s. des 2 g. Géogr. anc. Nom d'un peuple de la Sarmatie d'Asie, dans les montagnes du Caucase. Les Ziques paraissent avoir été les ancêtres des Tcherkesses.

ZIRARME. s. m. Antiq. Sorte de pique ou de lance dont on se servait chez les Romains.

[illegible] Minér. Pierre précieuse qui affecte diverses couleurs; elle contient la zircone, est infusible au chalumeau, et jouit à un très-haut degré de la double réfraction. Le zircon est quelquefois employé dans la joaillerie, mais il n'est pas très-estimé, à cause de son peu d'éclat et de la petitesse de ses cristaux.

ZIRCONE. s. f. Chim. Oxyde de zirconium. On la considérait autrefois comme une terre. On la trouva d'abord dans le jargon ou zircon de Ceylan, et ensuite dans l'hyacinthe que l'on rencontre dans le même lieu. Elle n'existe que dans ces deux espèces minérales.

ZIRCONICO-AMMONIQUE. adj. m. Chim. Se dit d'un sel zirconique combiné avec un sel ammonique.

ZIRCONICO-POTASSIQUE. adj. m. Chim. Se dit d'un sel zirconique combiné avec un sel potassique.

ZIRCONIDE. adj. des 2 g. Minér. Qui ressemble au zircon. || ZIRCONIDÉS. s. m. pl. Famille de minéraux qui contient le zircon.

ZIRCONIEN, IENNE. adj. Minér. Qui contient du zircon.

ZIRCONIQUE. adj. m. Chim. Se dit de l'oxyde de zirconium. || Se dit des sels que cet oxyde produit. || *Sulfure zirconique.* Seul degré de sulfuration du zirconium.

ZIRCONIUM. s. m. Chim. Métal nouvellement découvert, il a été isolé par Berzélius, en 1805. On ne l'a encore obtenu qu'en très-petites quantités, et en parcelles métalliques.

ZIRCONS. s. m. Linguist. Jargon de l'Oural.

ZIRIGUENZA. s. m. Linguist. Idiome factice des Bohémiens.

ZIRKNITZ. Géogr. Bourg d'Illyrie, au nord du lac de Zirknitz. En été, les eaux de ce lac se retirent dans des cavernes souterraines et le sol se couvre d'une riche végétation; l'eau reparaît avec les pluies d'automne.

ZIROPHORE. s. m. Entom. Genre de coléoptères pentamères de la famille des brachélytres. Ce genre, propre aux contrées chaudes de l'Amérique, ne contient que peu d'espèces. Ces insectes vivent exclusivement sous les écorces en décomposition, et les fouillent en tous sens.

ZISCARBERG. Hist. Lieu près de Prague, célèbre par la bataille qui y fut livrée entre les Impériaux et Frédéric II, en 1758.

ZISKA (Jean de Trocznou, dit). Fameux chef des hussites, né vers 1380, mort en 1424. Il était chambellan de Wenceslas, roi de Pologne, lors du supplice de Jean Huss. Il se déclara alors ouvertement contre le clergé, et se mit à la tête des hussites. Devenu aveugle par suite de ses blessures, il n'en continua pas moins ses courses dévastatrices, et força Sigismond à lui accorder la paix et à lui donner avec le titre de vice-roi de Bohême un pouvoir absolu sur ce royame. Il fut surpris par la mort au moment où il allait prêter serment à l'empereur.

ZIST. s. m. Ne s'emploie qu'avec *zest* et dans cette locution, *entre le zist et le zest*, pour dire Ni bien ni mal, passablement. V. ZEST.

ZITTAU. Géogr. Ville du roy. de Saxe, dans la Lusace. 8,000 hab.

ZITZIL. s. m. Ornith. Espèce de colibri.

ZIUS ou **ZIV.** s. m. Chron. Nom du deuxième mois de l'année civile des Hébreux.

ZIZ. Géogr. Rivière de Barbarie dans l'empire de Maroc; elle se perd dans un lac sans écoulement, après avoir arrosé le Tafilet.

ZIZANIE. s. f. (du lat. *zizania*, venu du gr. ζιζάνιον, ivraie). Ivraie, mauvaise graine qui vient parmi le bon grain. Peu usité au propre.

— Fig. Du moment qu'ils se relâchèrent, on vit croître la *zizanie* parmi ce bon grain, et quels désordres suivirent la triste désunion qui se fit des cœurs! (Bourdal.)

— Fig. Désunion, mésintelligence. Semer la zizanie parmi les amis, entre les amis.

Je cours, j'écris, j'invente des scandales,
Pour les combattre et pour me faire un nom,
Pieusement semant la *zizanie*,
Et l'arrosant d'un peu de calomnie. (VOLT.)

On a vu souvent la calomnie
Entre d'heureux époux semer la *zizanie*. (SAURIN.)

— *Zizanie* ne peut jamais entrer dans le style noble; ainsi J.-B. Rousseau a eu tort de l'employer dans une ode. Mais Voltaire a bien pu l'employer dans une comédie.

Pourras-tu bien, d'un air de prud'hommie,
Dans la maison semer la *zizanie* ?

— Se personnifie quelquefois.

O détestable Calomnie,
Fille de l'obscure Fureur,
Compagne de la *Zizanie*. (J.-B. ROUSSEAU.)

— Bot. Genre de plantes d'Amérique, appartenant à la famille des graminées. On assure que la zizanie aquatique est un excellent manger, et qu'on en fait usage dans quelques contrées sous le nom de *riz sauvage.*

— Syn. comp. ZIZANIE. IVRAIE. *Zizanie* n'est qu'un nom figuré employé à désigner l'effet moral de la division, le trouble, le désordre. L'*ivraie* est le mauvais grain qui croît dans un terrain parmi le bon grain, et à son détriment.

ZIZEL. s. m. Mamm. Espèce de rat de Sibérie, [illegible] mité.

ZIZI. s. m. Ornith. Bruant de haie.

ZIZIE. s. f. Bot. Genre de plantes d'Amérique.

ZIZIM. Nom vulgaire et incorrect de Djem, prince ottoman, fils de Mahomet II. Ayant disputé le trône à Bajazet II, son frère, en 1484, il fut vaincu et forcé de fuir. Il se réfugia dans l'île de Rhodes, où il fut bien accueilli, puis en France. Après diverses vicissitudes, où il fut constamment le jouet de sa mauvaise fortune, Zizim fut envoyé en Italie, où il subit une nouvelle captivité. Charles VIII, roi de France, l'obtint du pape en 1495. Mais on prétend qu'Alexandre VI, gagné par Bajazet, l'avait fait empoisonner avant de le livrer.

ZIZIPHE. s. m. Bot. Jujubier.

ZIZIPHORE. s. f. Bot. Genre de plantes des pays chauds, appartenant à la famille des labiées. On en compte huit espèces, dont les feuilles et les fleurs sont odorantes.

ZIZITH. s. m. Hist. rabb. Nom de houppes de différentes couleurs que les Israélites portaient à leur manteau, pour se rappeler sans cesse les commandements de Dieu. Aujourd'hui le zizith est remplacé par une frange qui entoure un petit morceau de drap placé sous les vêtemens.

ZLOCZOW. Géogr. Ville de Gallicie, ch.-l. d'un cercle qui porte le même nom. La ville a 6,200 hab., et le cercle 234,500, dont 26,000 juifs.

ZN. Chim. Abréviation du mot zinc.

ZNAYM. Géogr. Ville de Moravie, ch.-l. d'un cercle qui porte le même. Les souverains de la Moravie ont autrefois résidé à Znaym. La ville a 5,000 hab. et le cercle 160,000.

— Hist. Combat d'avant-garde entre les Autrichiens et les Français, suivi d'un armistice signé entre Napoléon et l'empereur François, le 11 juillet 1809. Cet armistice prépara la paix de Vienne de 1809.

ZNICZ. Myth. slav. Dieu du feu, chez les Lithuaniens.

ZOACANTHE. s. m. Bot. Un des noms de l'exoacanthe.

ZOADELGE. adj. des 2 g. (ét. gr., ζῶον, animal; ἀμέλγω, sucer). Entom. Qui suce les animaux. || ZOADELGES. s. m. pl. Famille d'insectes hémiptères, comprenant ceux qui sucent les humeurs des autres animaux.

ZOAGÈNE. s. f. V. ZOOGÈNE.

ZOANTHAIRE. adj. des 2 g. (ét. gr., ζῶον, animal; ἄνθος, fleur). Zooph. Qui ressemble à un zoanthe. || ZOANTHAIRES. s. m. pl. Famille d'acalèphes, ou classe d'actinozoaires, comprenant ceux dont le corps, floriforme et régulièrement circulaire, offre en-dessous une ouverture ronde, entourée de cirres tentaculaires plus ou moins développés, qui leur donnent l'aspect d'une fleur radiée épanouie.

ZOANTHE. s. m. (ét. gr., ζῶον, animal; ἄνθος, fleur, parce qu'ils sont colorés comme les pétales des fleurs). Zooph. Genre d'acalèphes dont on connaît quatre espèces. Le zoanthe d'Ellis vit dans les mers d'Amérique, et, attaché à son tube, il pend aux voûtes des rochers.

ZOANTHIEN, ENNE. adj. Zooph. Qui ressemble à un zoanthe. || ZOANTHIENS. s. m. pl. Subdivision des zoanthaires, ayant pour type le genre zoanthe.

ZOANTHROPE. s. des 2 g. Pathol. Personne qui est affectée de zoanthropie. Nouveau Nabuchodonosor, le *zoanthrope* se trouve tout à coup métamorphosé en bête fauve, et s'en va errant au milieu des cimetières et des bois, où il se sent harcelé et chassé par la meute et les chasseurs. (Macario.)

ZOANTHROPIE. s. f. (ét. gr., ζῶον, animal; ἄνθρωπος, homme). Pathol. Manie dans laquelle on se croit changé en animal.

ZOANTHROPIQUE. adj. des g. Pathol. Qui appartient à la zoanthropie.

ZOARCHIE. s. f. Pharm. Ancien nom d'un antidote.

ZOARE. s. m. Antiq. Nom que les Scythes donnaient à des troncs d'arbres polis, ou à des fûts de colonnes grossièrement travaillés, par lesquels ils représentaient leurs divinités.

ZOARQUE. s. m. Antiq. milit. Chef des soldats qui montaient deux éléphants de guerre.

ZOAVE. s. m. Hist. milit. V. ZOUAVE.

ZOCODON. s. m. Zooph. Genre de polypes. Le zocodon strié et le zocodon tuberculé, qui vivent dans les mers de Sicile, sont les seules espèces connues de ce genre.

ZOCOR ou **ZOKOR.** s. m. Mamm. Espèce de rat-taupe.

ZODIACAL, ALE. adj. Astron. Qui appartient au zodiaque. Lumière zodiacale. Étoiles zodiacales. || Se dit des douze constellations qui se trouvent comprises dans le zodiaque.

— *Lumière zodiacale.* Blancheur lumineuse pointue qu'on voit après le coucher du soleil, ayant sa base vers cet astre et sa direction à peu près dans l'écliptique. || Pl. masc., *zodiacaux.*

— *Représentations zodiacales, empreintes zodiacales.* Bas-reliefs, médailles, pierres antiques portant les signes du zodiaque.

— *Monnaies zodiacales.* Monnaies de plusieurs contrées d'Orient sur lesquelles sont représen- [illegible] ces monnaies représentaient le signe où se trouvait le soleil à l'époque de la fabrication de la pièce.

ZODIAQUE. s. m. (du gr. ζῳδιακός, fait de ζῴδιον, petit animal). Astron. Bande ou zone circulaire idéale, parallèle à l'écliptique, et comprenant les douze constellations principales qui se partagent la route annuelle apparente du soleil. On lui a donné ce nom à cause des figures d'animaux auxquelles se rapportent les constellations qu'elle renferme, et dans laquelle restent constamment renfermées les planètes connues des anciens. Cette zone du ciel, large d'environ huit degrés de chaque côté de l'écliptique, avait été fixée d'après les plus grandes élongations de Vénus. Cette bande ne suffit plus depuis la découverte des astéroïdes, et en général on ne se sert plus aujourd'hui du mot *zodiaque* en astronomie. La connaissance et l'usage du zodiaque sont de la plus haute antiquité; on le trouve chez les Chaldéens, les Égyptiens, les Indiens, les Arabes, mais ces peuples, ainsi que les Chinois, admettaient vingt-huit constellations. Les Chaldéens seuls n'en admettaient que douze, et c'est leur division qui a été suivie par tous les peuples modernes.

— L'ensemble de ces constellations ou des signes mobiles qui y correspondent. Le soleil parcourt tous les ans les douze signes du zodiaque. Le zodiaque fixe et le zodiaque mobile s'écartent continuellement l'un de l'autre par l'effet de la précession.

— Astron. anc. *Zodiaque rationnel.* Chacune des douze parties du premier mobile. || *Zodiaque visible, zodiaque sensible.* Zodiaque où l'on voit les douze constellations. || *Zodiaque des comètes.* Partie du ciel où la plupart des comètes ont leur mouvement.

— Représentation du zodiaque. On trouve des zodiaques sculptés dans les anciens temples de l'Égypte. Le zodiaque de Dendérah.

— Numism. Sur les médailles, le Zodiaque avec tous les signes, le soleil et la lune au milieu, désigne l'heureuse étoile des princes et la conservation de tous les membres de l'État, que le prince soutient, comme le zodiaque, dans l'idée des anciens, soutient les astres.

— Ce terme d'astronomie entre naturellement comme tel dans un poème sur la sphère, mais il serait peut-être déplacé partout ailleurs.

Le brillant *zodiaque*, en son plan incliné,
D'un cortége nombreux se montre environné. (RICARD.)

— Périphr.

Et le cercle des mois, sous des signes divers,
D'une ceinture oblique embrasse l'univers. (DELILLE.)

— Les signes du zodiaque sont appelés par les poètes, *les palais, les maisons, les demeures du soleil.*

ZODION. s. m. Entom. Genre d'insectes diptères.

ZOÉ. s. f. (du gr. ζωή, vie). Philos. gnost. Nom d'un des éons des valentiniens.

— Crust. Genre de crustacés presque microscopiques, de l'ordre des branchiopodes.

ZOÉ (Sainte). Femme de saint Nicostrate, fut arrêtée et mise en prison comme chrétienne, et subit le martyre en 286. Sa fête se célèbre le 5 juillet. || Nom de plusieurs impératrices d'Orient célèbres par la dépravation de leurs mœurs.

ZOÉCIE. s. f. (ét. gr., ζῶον, animal; οἶκος, habitation). Zooph. Polypier, corps sur lequel se réunissent les polypes. || Habitant des polypes.

ZOÉGIE ou **ZOÉGE.** s. f. (du botaniste suédois *Zoéga*). Bot. Genre de la famille des cinarocéphales, ne comprenant qu'une seule espèce qui vient de l'Orient et qui a été cultivée pendant quelques années dans les jardins de Paris.

ZOÉNIE. s. f. Zooph. Nom sous lequel on a proposé de réunir tous les animaux désignés sous la dénomination d'alcyons à double ouverture, et qui ne sont autre chose que des ascidies agrégées.

ZOÉTHIQUE. s. f. Didact. Vie de l'individu ainsi que de son espèce, c'est-à-dire Relations de l'animal avec le monde extérieur.

ZOGANE. s. m. Esclave qui faisait le personnage de roi dans les saturnales de Babylone.

ZOGONES. s. m. pl. Myth. Dieux des anciens Grecs, qui présidaient à la vie des hommes, et que l'on évoquait pour conserver sa vie, ou pour obtenir une longue vie. Les fleuves et les eaux courantes étaient spécialement consacrées à ces dieux, parce qu'on regardait les bonnes eaux comme essentielles à la conservation de la vie.

ZOGRAPHE. s. m. B.-arts. V. ZOOGRAPHE.

ZOGRAPHIE. s. f. B.-arts. V. ZOOGRAPHIE.

ZOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. (du gr., [illegible], peindre). Minér. Se dit d'une espèce de talc qui sert à la peinture, et qui donne une couleur verte. Talc zographique.

ZOHAR. s. m. Bibliogr. Un des livres théologiques des Juifs modernes; il contient des explications cabalistiques sur les livres de Moïse, mêlées à toutes sortes de rêveries.

ZOÏLE. Ancien critique d'Homère, qui vivait environ 270 ans av. J.-C., et qui s'est rendu [illegible]

Zoïle contre Homère en vain se déchaîna. (Piron.)

— s. m. Envieux, mauvais critique. Se faire le Zoïle d'un poète. Être un Zoïle. Des *Zoïles* du temps méritons la colère. (Rivarol.) La rage des Zoïles porte souvent la calomnie aux oreilles de ceux qui peuvent nuire. (Volt.)

Qu'Homère renaissant vienne chanter Achille,
Les cafés [illegible] (Trad. de Pope.)

Zoïle contre toi prépare une satire,
Eh! qu'importent des vers qui ne se font pas lire? (Ponsard.)

ZOÏSITE. s. f. (en mémoire du baron de Zoïs). Minér. Variété d'épidote fort remarquable et fort distincte par sa couleur gris de perle et sa structure [illegible]

ZOJOLIS. Myth. jap. Divinité de l'ordre des Camées ou des Fotoques.

ZOLIDENIC. Métrol. Quatre-vingt-[illegible] partie de la livre moscovite.

ZOLKIEW. Géogr. Ville de Gallicie, ch.-l.

d'un cercle qui porte le même nom ; 4,000 hab. || Le cercle a 200,000 hab.

ZOLLVEREIN. s. m. Association douanière allemande fondée par la Prusse en 1834. En 1843, cette association s'étendait sur une superficie d'environ 480,000 kilom., et englobait une population de 27,623 hab.

ZOLOTNIK. s. m. Métrol. Poids de Russie, valant 4 gr. 26.

ZOLOTAYA-BABA. Myth. slav. Divinité que les Slaves regardaient comme la mère des dieux.

ZOLOTTA. s. m. Métrol. Monnaie d'argent de Turquie valant 2 fr. 64.

ZOMBAIE. s. f. Relat. Manière de saluer les rois des Indes.

ZOMBIE. s. m. Relat. Espèce de croquemitaine dont les créoles d'Amérique font peur à leurs enfants. Gare au Zombi ! Le Zombi va venir.

ZOMBIR. Géogr. Ville de Hongrie, dans le comitat d'Essek ; 15,000 hab.

ZOMIDINE. s. f. (du gr. ζωμίδιον, bouillon). Chim. Substance à laquelle le bouillon de viande et la viande rôtie doivent leur saveur.

ZOMZOMIM. s. m. pl. Géogr. sacr. Nom d'une race de géants qui demeuraient au-delà du Jourdain, dans le pays appelé plus tard *pays d'Ammon*.

ZON. Interj. pop. dont on se sert pour marquer la vigueur avec laquelle on frappe une personne. Il lui donna un coup de bâton sur les épaules, zon, et s'enfuit.

ZONA. s. m. (du gr. ζώνη, ceinture, parce qu'il entoure, sous forme de demi-ceinture, la poitrine ou l'une des trois régions de l'abdomen). Pathol. Sorte de dartre qui n'affecte qu'une des moitiés latérales du corps. C'est une phlegmasie superficielle de la peau, qui, en se développant sur un point quelconque du tronc ou des membres, y forme le plus souvent une bande demi-circulaire, quelquefois même un cercle entier. Elle est peu redoutable.

ZONAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *zonaris* ou *zonarius*). Bot. Se dit du chapeau de l'agaric zonaire, qui présente des bandes colorées et concentriques.

— Conchyl. Se dit de la coquille de la cythérée zonaire, qui présente également des bandes circulaires et concentriques.

— Minér. Se dit d'une variété de chaux carbonatée, qui offre dans sa partie moyenne un rang de facettes disposées en manière de zone.

ZONAIRE. s. f. Bot. Genre d'algues.

ZONAL, ALE. adj. Hist. nat. Qui porte des bandes transversales colorées. Les feuilles du géranium zonal. La coquille du spondyle zonal.

ZONARAS. Historien grec du XIIe siècle, dont l'ouvrage est précieux pour ce qui regarde Constantin et les princes de sa maison.

ZONATE. s. m. Bot. Genre de plantes.

ZONE. s. f. (du gr. ζώνη, ceinture). Géogr. Chacune des cinq grandes divisions du globe terrestre que l'on conçoit séparées par des cercles parallèles à l'équateur ; elles sont comprises entre les pôles, les cercles polaires et les tropiques. Ce nom leur vient de ce que trois d'entre elles, les intermédiaires, circonscrivent la terre à peu près comme pourrait le faire une ceinture.

— *Zone torride.* Celle du milieu, qui est comprise entre les deux tropiques. La chaleur y est très-forte.

— *Zones tempérées.* Celles qui la touchent immédiatement de chaque côté. L'une est appelée *zone tempérée septentrionale*, et l'autre, *zone tempérée méridionale*. La chaleur y est modérée.

— *Zones glaciales.* Celles qui renferment les cercles polaires. L'une d'elles s'appelle *zone glaciale boréale* ou *septentrionale*, et l'autre *zone glaciale australe* ou *méridionale*. Celle-ci n'est pas habitée. Le froid y est excessif, parce qu'elles ne reçoivent le soleil que très-obliquement, et seulement pendant une partie de l'année.

— *Zone torride.* Se dit, par extension, d'un lieu où le soleil est brûlant, et où il n'y a aucune ombre. La campagne de Rome en Italie est une zone torride ; il est dangereux de la passer à midi en été.

— Fig. Par tout pays, l'amour est une zone torride pour le cœur de l'homme. (B. de St-P.)

[illegible]
Sans frayeur je n'y puis penser ;
Elle est une zone torride,
Qui coûte beaucoup à passer. (Dumersan.)

— Astron. Chacune des parties du ciel qui répondent aux divisions du globe terrestre appelées zones. Cinq zones de nuages embrassent le contour. (Del.)

— Prov. et fig. *Passer la zone torride.* Traverser un endroit où le soleil est brûlant, où il n'y a aucune ombre.

— Sert, dans les sciences naturelles, à désigner des bandes ou marques circulaires colorées transversales, et occupant une assez grande largeur.

— Anat. *Zone tendineuse.* Cercle blanchâtre qui se voit au pourtour de l'orifice auriculo-ventriculaire du côté droit du cœur.

— Conchyl. Synon. de Bandes ou fascies.

— Entom. Espèce de phalène.

— Géol. Partie visible des couches superposées dont certains terrains sont formés. Zones concentriques.

— Minér. S'empl. de la même manière, en parlant de certaines pierres. Dans l'onyx on voit plusieurs zones.

— Géom. Se dit des divisions d'une sphère, d'un corps, faites par des sections parallèles.

— Vide qui se trouve entre deux cordages, lorsqu'ils sont roulés sur un cylindre.

— Phys. *Zone lumineuse.* Phénomène qui accompagne l'aurore boréale, et qui n'est autre chose qu'une sorte d'arc-en-ciel étroit et souvent irrégulier.

— Ponts et chauss. *Zone des frontières.* Espace plus ou moins étendu le long des frontières de terre et de mer, sur lequel les travaux publics doivent être soumis au contrôle d'une commission mixte. || *Zone des servitudes militaires.* Espace limité en dehors et en dedans des fortifications des places de guerre, sur lequel il est défendu de bâtir et de modifier le relief du sol. || *Zone militaire.* Terrain compris dans les fortifications des places de guerre, et appartenant à l'État.

— Admin. Se dit d'une certaine étendue de pays soumis à des droits de douane plus ou moins forts que dans telle autre portion du même État. || On s'en sert d'une manière analogue dans l'administration des postes.

— Fig. Il faut que chaque science sache se borner, tout comme il faut que chaque homme sache limiter le cercle de son activité, et circonscrire la *zone* de ses désirs. (Mich. Cheval.)

— Brillat-Savarin l'a dit des différentes classes de la société. Un esprit général de convivialité s'est répandu dans toutes les classes de la société ; les réunions se sont multipliées, et chacun en régalant ses amis s'est efforcé de leur offrir ce qu'il avait remarqué de meilleur dans les *zones* supérieures.

— S'est dit autrefois pour Ceinture.

ZONÉ, ÉE. adj. Didact. Qui est marqué de bandes colorées concentriques. La telline zonée. Polypore zoné. Feuille zonée.

— Qui se tourne, qui se dessine en ceinture.

ZONEPHORE. s. m. Ichthyol. Genre de poissons.

ZONIFORME. adj. des 2 g. En forme de ceinture. Éruption zoniforme.

ZONITE. s. m. (du gr. ζωνίτης, entouré de bandes). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères de la famille des trachélides. On connaît huit à dix espèces de ce genre, toutes propres aux contrées méridionales de l'Europe, à l'Afrique et à l'Asie Mineure.

— Conchyl. Genre établi pour placer quelques espèces d'hélices.

ZONITE. s. f. Nom donné à la cadmie des fourneaux, lorsqu'elle est disposée en forme de zone.

ZONNAR. s. m. Relat. Large ceinture de cuir que portent les Orientaux.

ZONULE. s. f. S'est dit pour Petite ceinture.

ZONURE. s. m. Erpét. Genre de reptiles sauriens.

ZON-ZON. (onomatopée). Son d'un coup de verge qui frappe l'air.

ZONZONATE. Géogr. Ville du Guatémala, ch.-l. du département de Zonzonate, dans l'État de San-Salvador, à l'embouchure de la Zonzonate.

ZOOBIE. adj. des 2 g. (ét. gr., ζῶον, animal ; βίος, vie). Entom. Qui vit dans le corps des animaux. || ZOOBIES. s. m. pl. Section de la classe des diptères, comprenant ceux de ces insectes qui vivent aux dépens des mammifères herbivores et dans le corps des insectes.

ZOOBIE. s. f. Science de la vie.

— Mode d'action des organes, d'où résulte la construction de l'individu.

ZOOBIOLOGIE. s. f. (ét. gr., ζῶον, animal ; βίος, vie ; λόγος, discours). Science de la vie animale.

— Discours, traité sur cette science.

ZOOBIOLOGIQUE. adj. des 2 g. Qui est relatif, qui a rapport à la zoobiologie.

ZOOCARPE. s. m. (ét. gr., ζῶον, animal ; καρπός, fruit). Zooph. Animalcule produit par un être zoocarpé.

ZOOCARPÉ, ÉE. adj. des 2 g. Zooph. [illegible] tenus, se comportent comme des végétaux, et qui ensuite produisent des animaux au lieu de gemmes ; ceux-ci à leur tour s'allongent en filaments végétants. || ZOOCARPÉS. s. m. pl. ou ZOOCARPÉES. s. f. pl. Famille d'animalcules.

ZOOCHIMIE. s. f. Didact. Chimie animale.

ZOOCHIMIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui appartient à la zoochimie.

— *Procédés zoochimiques.* Emploi des réactifs chimiques pour faciliter les dissections ou suppléer à l'impuissance des animaux dissecants.

ZOOCHRÉSIE. s. f. (pr. zo-o-kré-zî). Didact. Science ayant pour but de faire connaître les procédés par lesquels l'homme obtient ou élève les animaux dont il peut retirer des services.

ZOOCHRÉSTIQUE. adj. des 2 g. (pr. zo-o-kres-ti-ke). Didact. Qui appartient à la zoochrésie.

ZOOCOCCINE. s. f. Chim. Substance animale que l'on trouve dans le kermès végétal.

ZOOÉTHIQUE. s. f. Histoire naturelle, science des mœurs, des habitudes des animaux.

ZOOGÈNE. s. f. (ét. gr., ζῶον, animal ; γεννάω, produire ; parce qu'elle ressemble à la chair humaine recouverte de sa peau, et qu'elle donne à l'analyse les mêmes résultats que les matières animales). Chim. Matière visqueuse azotée qu'on trouve dans les eaux thermales. On en a retiré, par l'ébullition, une gélatine qui pourrait être employée avec avantage au collage du papier.

ZOOGÉNIQUE. adj. des 2 g. V. ZOOGONIQUE.

ZOOGLYPHITE. s. f. (ét. gr., ζῶον, animal ; γλύφω, graver). Pierre figurée représentant des empreintes d'animaux.

ZOOGONE. adj. m. Myth. gr. Surnom de Jupiter, considéré comme auteur et conservateur de la vie. || ZOOGONES. s. m. pl. Myth. Dieux protecteurs des animaux.

ZOOGONIE. s. f. Didact. Connaissance de la génération des animaux.

ZOOGONIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui appartient à la zoogonie.

ZOOGONOLOGIE. s. f. Didact. V. ZOOGONIE.

ZOOGONOLOGIQUE. adj. des 2 g. Didact. V. ZOOGONIQUE.

ZOOGRAPHE. s. m. (ét. gr., ζῶον, animal ; γράφω, écrire). B.-arts. Peintre d'animaux.

— Didact. Auteur qui a écrit une zoographie.

ZOOGRAPHIE. s. f. (ét. gr., ζῶον, animal ; γράφω, écrire). Description des animaux. Peu usité.

— Subdivision de la zoologie qui s'occupe de la description des animaux. La zoographie ne paraît complète que si elle fait connaître leur extérieur, leur construction anatomique, le mode d'action des organes, d'où résulte la construction de l'individu, et la vie de l'individu ainsi que de son espèce. L'embryogénie rentre nécessairement dans la zoographie, puisque, pour connaître un animal, il faut le suivre dans les différents âges. La pathologie, ou l'étude de l'altération des tissus ou fluides organiques, s'y rattache également, ainsi que la tératologie.

— B.-arts. Peinture d'animaux.

— Art de dessiner les parties des animaux ou de les imiter, soit en petit, soit de grandeur naturelle, soit en grandeur colossale, en employant les diverses matières plastiques, tels que cire, argile, mastic de carton-plâtre, susceptibles de revêtir la forme et la couleur.

ZOOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui a rapport à la zoographie. Terme zoographique.

— Diplom. *Lettres zoographiques.* Lettres dont les diverses parties sont formées au moyen de figures d'animaux.

ZOOHÉMATINE. s. f. (ét. gr., ζῶον, animal ; αἷμα, sang). Chim. Principe colorant du sang.

ZOOÏATRIE. s. f. (ét. gr., ζῶον, animal ; ἰατρεύω, guérir). Didact. Médecine vétérinaire.

ZOOÏATRIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui appartient à la zooïatrie.

ZOOÏATROLOGIE. s. f. (ét. gr., ζῶον, animal ; ἰατρεύω, guérir ; λόγος, discours). Science médicale vétérinaire.

— Discours, traité, ouvrage sur cette science.

ZOOÏATROLOGIQUE. adj. des 2 g. Qui est relatif à la zooïatrologie.

ZOOÏDE. adj. des 2 g. (ét. gr., ζῶον, animal ; εἶδος, ressemblance). Minér. Se dit d'un minéral dont la forme représente celle d'un animal entier ou d'une partie de quelque animal.

ZOOL. Didact. Abréviation du mot Zoologie.

ZOOLÂTRE. adj. et s. des 2 g. Hist. relig. Adorateur des animaux.

ZOOLÂTRIE. s. f. (ét. gr., ζῶον, animal ; λατρεία, culte). Adoration des animaux.

ZOOLÂTRIQUE. adj. des 2 g. Hist. relig. Qui appartient à la zoolâtrie.

ZOOLIQUE. adj. des 2 g. (du gr. ζῶον, animal). Qui est mu par des hommes ou des animaux. Machine zoolique.

ZOOLIQUE. s. m. Bateau à manège, inventé en 1822.

ZOOLITHE. s. m. (ét. gr., ζῶον, animal ; λίθος, pierre). Partie des animaux qui s'est [illegible] meurs dans lesquels ils se sont trouvés renfermés.

ZOOLITHIFÈRE. adj. des 2 g. Minér. Qui contient des débris fossiles d'animaux. Montagne zoolithifère.

ZOOLITHIQUE. adj. des 2 g. Minér. Qui renferme des zoolithes. Roche zoolithique. || Qui appartient ou ressemble à un zoolithe.

ZOOLOGIE. s. f. (ét. gr., ζῶον, animal ; λόγος, discours). Partie de l'histoire naturelle qui a pour objet les animaux. Plusieurs divisions de la zoologie ont reçu des noms particuliers. La zoologie est l'histoire des animaux envisagés sous tous les points de vue en tant qu'êtres organisés agissant sur le monde extérieur et en subissant l'influence ; celle de leur exploitation en rapport avec nos besoins et des lumières intellectuelles que leur observation procure à la philosophie générale. || Quelques savants lui donnent un objet plus borné, et n'appliquent ce nom qu'à la connaissance extérieure des animaux et de leur classification, ou plutôt de leur énumération systématique et synonymique d'après les catalogues ayant cours.

— Autrefois on donnait quelquefois le nom de *zoologie* à la partie de la pharmacopée qui traite des remèdes qu'on tire des animaux vivants et morts.

— *Zoologie générale* ou *philosophique*. Partie de la zoologie à laquelle se rattachent l'anatomie et la physiologie comparées, et toutes les grandes questions relatives à la série zoologique, au rôle des animaux dans l'ensemble de la création, à leur distribution sur le globe, à la transformation des espèces et à l'unité de plan dans le régime animal.

— *Zoologie descriptive.* Partie de la zoologie à laquelle appartiennent la distribution systématique des espèces, leur description méthodique, puis les nombreuses applications de la science aux arts, à l'industrie, à l'économie domestique.

— *Zoologie systématique.* Partie de la zoologie où l'on s'occupe de la classification des animaux.

— *Zoologie élémentaire* ou *dogmatique*. Démonstration, au moyen d'exemples habilement choisis, des lois, des formules et des principes démontrés par la science.

— *Zoologie d'étude* ou *de critique*. Celle qui procède habituellement des faits particuliers à ceux dont ils dérivent.

— *Zoologie descriptive.* La zoographie.

— *Zoologie appliquée.* La zoonomie et la zootechnie.

ZOOLOGIQUE. adj. des 2 g. Qui concerne la zoologie. || Qui appartient à la zoologie. Classification zoologique.

— *Géographie zoologique.* Partie de la géographie qui s'occupe de la distribution des animaux sur le globe. On l'appelle aussi *zoologie géographique*.

— *Bassin zoologique.* Partie d'une contrée où vivent exclusivement certaines espèces d'animaux.

— *Série zoologique.* Échelle animale, examen comparatif des animaux sous le rapport de la complication plus ou moins grande de leur organisme.

ZOOLOGISTE. s. m. Celui qui possède la zoologie, qui en traite, qui s'occupe spécialement de l'étude des animaux.

ZOOLOGOGRAPHE. s. m. Didact. Celui qui écrit sur la zoologie.

ZOOLOGOGRAPHIE. s. f. (ét. gr., ζῶον, animal ; γράφω, écrire). Partie de l'histoire naturelle qui traite des animaux.

ZOOLOGOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui appartient à la zoologographie.

ZOOLOGUE. s. m. Se dit quelquefois pour Zoologiste. Le botaniste a cherché une formule générale pour ranger toutes les plantes ; le *zoologue*, pour lier tous les animaux. (Fén.)

ZOOMAGNÉTIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui a rapport au magnétisme animal.

ZOOMAGNÉTISME. s. m. Didact. Magnétisme animal. Nom sous lequel on désigne une sorte de phénomènes en contradiction flagrante avec tous les faits admis par les physiologistes, et qui doivent cette épithète à ce qu'au moment où l'on crut les observer pour la première fois, on leur trouva de la ressemblance avec ceux qu'on détermine par le moyen de l'aimant. Dans l'état actuel de ce qu'on sait sur le magnétisme animal, il est aussi impossible de le définir que de le concevoir.

ZOOMINÉRAUX. s. m. pl. Nom sous lequel on désignait autrefois les substances minérales qui ressemblent à des animaux, c'est-à-dire les perles, les testacés.

ZOOMORPHIE. s. f. Didact. Représentation des animaux vivants qui habitent dans les coquilles.

— Description de l'extérieur des animaux.

ZOOMORPHITE. s. m. (ét. gr., ζῶον, animal ; μορφή, forme). Minér. Substance minérale revêtant la forme d'emprunt d'un être animal, en tout ou en partie, soit par sa forme, soit par la disposition de ses couleurs.

ZOOMORPHOSE. s. f. (ét. gr., ζῶον, animal ; μορφή, forme). Didact. Histoire des animaux contenus dans des coquilles.

ZOOMYE. adj. des 2 g. (ét. gr., ζῶον, animal [illegible] che. || ZOOMYES. s. f. pl. Famille d'insectes diptères appartenant à la tribu des muscides, et comprenant ceux de ces insectes dont les larves vivent dans le fumier.

ZOONATE. s. m. Chim. Sel formé par la combinaison de l'acide zoonique avec une base.

ZOONIQUE. adj. m. (du gr. ζῶον, animal, parce qu'on le retire des substances animales). Chim. S'est dit de l'acide hydrocyanique. || Berthollet avait donné ce nom à un acide retiré par la distillation de plusieurs substances animales, mais qui a été reconnu depuis pour de l'acide acétique.

ZOONITE. s. m. (du gr. ζῶον, animal). Zool. Chacun des êtres partiels dont l'ensemble constitue un animal composé.

ZOONOMIE. s. f. (ét. gr., ζῶον, animal ; νόμος, loi). Didact. Ensemble des lois qui président à la vie animale. C'est la science de l'or-

ganisme animal, des lois propres à l'organisation des animaux, c'est-à-dire la connaissance de la forme, de la composition, de la texture, de l'arrangement, des connexions respectives des diverses parties du corps animal; la connaissance de l'action propre à chacune de ces parties, de leur influence réciproque, des phénomènes qui résultent de leur mouvement simultané ou successif, des lois qu'elles suivent, des changements qu'elles éprouvent par l'âge, le sexe, le climat, les habitudes, les maladies, l'impression des corps externes; l'application de ces connaissances à l'étude, à l'exercice de la médecine, de l'art vétérinaire, aux arts, à la salubrité, aux besoins de la société.

ZOONOMIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui a rapport à la zoonomie.

ZOONOSOLOGIE. s. f. (ét. gr., ζῶον, animal; νόσος, maladie; λόγος, discours). Didact. Connaissance des maladies des animaux.

ZOONOSOLOGIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui appartient à la zoonosologie.

ZOOPATHOLOGIE. s. f. (ét. gr., ζῶον, animal; πάθος, maladie; λόγος, discours). Didact. Connaissance des maladies des animaux.

ZOOPATHOLOGIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui a rapport à la zoopathologie.

ZOOPHAGE. adj. des 2 g. (ét. gr., ζῶον, animal; φάγω, manger). Conchyl. Qui vit de matières animales. ‖ ZOOPHAGES. s. m. pl. Section de l'ordre des mollusques trachélopodes, comprenant ceux qui vivent de matières animales.

— Se dit proprement des mouches qui se nourrissent sur le corps des animaux et les sucent.

— Se dit par extension de tout animal qui se nourrit de chair, et plus particulièrement de ceux qui dévorent leur proie vivante, tels que le tigre, le lion, l'aigle, etc., et parmi les insectes, les crabes, l'araignée, etc. Dans ce sens, il est syn. de Carnivore.

ZOOPHAGIE. s. f. Voracité des animaux, qui les porte à manger leur proie vivante.

ZOOPHAGIQUE. adj. des 2 g. Qui concerne la zoophagie.

ZOOPHORE. s. m. (du gr. ζωοφόρος; fait de ζῶον, animal; φέρω, porter; parce qu'on chargeait autrefois la frise dorique de figures d'animaux). Archit. anc. Nom que quelques auteurs ont donné à la frise de l'entablement.

— Nom que les Grecs donnaient au zodiaque, à cause des noms des animaux qu'on a donnés aux constellations qui y sont.

ZOOPHORIQUE. adj. des 2 g. Archit. Qui porte une figure d'animal. Colonne zoophorique.

ZOOPHTHALME. s. m. Bot. Un des noms de la joubarbe.

ZOOPHYTAIRE. adj. des 2 g. (ét. gr., ζῶον, animal; φυτόν, plante). Zool. Qui ressemble aux zoophytes. ‖ ZOOPHYTAIRES. s. m. pl. Classe d'actinozoaires comprenant des animaux qui jouissent de toutes les facultés de l'animalité, mais qui sont liés entre eux par une partie vivante commune, et s'accroissent à la manière des plantes.

ZOOPHYTANTHRACE. adj. des 2 g. (ét. gr., ζῶον, animal; φυτόν, plante; ἄνθραξ, charbon). Minér. Se dit du charbon minéral qui est produit par des débris mêlés d'animaux et de végétaux.

ZOOPHYTE. s. m. (ét. gr., ζῶον, animal; φυτόν, plante; parce que les polypiers marins présentaient quelque ressemblance extérieure avec des plantes). Zooph. Animal qui a quelque chose de la forme et de l'organisation des plantes, et qui semble former la transition du règne animal au règne végétal. C'est à cette classe que se rapportent les vers intestinaux, les hydatides, les actinies, les oursins, les méduses, les éponges, le corail, etc. ‖ Linné donnait ce nom à un ordre de la classe des vers, comprenant des êtres qu'il croyait intermédiaires entre les animaux et les végétaux. ‖ Cuvier a pris ce mot dans une autre acception, en le faisant synonyme d'animaux rayonnés, quoiqu'on ait étendu la dénomination de zoophytes à des animaux chez lesquels on n'aperçoit aucune trace de la division rayonnée. ‖ Aujourd'hui on se sert peu du mot *zoophyte*; on tend même à le bannir des sciences naturelles comme inexact.

ZOOPHYTIQUE. adj. des 2 g. Géol. Qui contient des zoophytes fossiles. Calcaire zoo-[illegible]

ZOOPHYTOGRAPHE. s. m. Didact. Celui qui s'adonne à la zoophytographie. ‖ Auteur d'une zoophytographie.

ZOOPHYTOGRAPHIE. s. f. Didact. Description des zoophytes.

ZOOPHYTOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui a rapport à la zoophytographie. Système zoophytographique.

ZOOPHYTOLITHE. s. f. Géol. Zoophyte fossile dont la forme approche de celle des végétaux, tels que le palmier marin et autres semblables.

ZOOPHYTOLOGIE. s. f. (ét. gr., ζωόφυτον, zoophyte; λόγος, discours). Didact. Histoire des zoophytes; branche de la zoologie qui traite spécialement de l'histoire des zoophytes.

ZOOPHYTOLOGIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui a rapport à la zoophytologie. Système zoophytologique.

ZOOPHYTOLOGISTE. s. m. Didact. Auteur d'une zoophytologie.

ZOOPHYTOLOGUE. s. m. V. ZOOPHYTOLOGISTE.

ZOOPONIQUE. s. f. (ét. gr., ζῶον, animal; πόνος, travail). Didact. Branche de la zoologie qui s'occupe des observations et des descriptions.

ZOORISTIQUE. s. f. (ét. gr., ζῶον, animal; ἀριθμός, nombre). Didact. Science apprenant à déterminer les profits et les pertes qui peuvent résulter d'une spéculation projetée ou réalisée sur les animaux.

ZOORISTIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui appartient à la zooristique.

ZOOSCOPIE. s. f. (ét. gr., ζῶον, animal; σκοπέω, examiner). Observation des animaux, soit à la vue simple, soit à l'aide de la loupe, du microscope simple ou composé, ou même du microscope solaire.

ZOOSCOPIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient, qui a rapport à la zooscopie.

ZOOSPERME. s. m. (ét. gr., ζῶον, animal; σπέρμα, sperme). Zooph. Genre d'animalcules qui vivent dans le sperme des animaux en nombre incalculable, et si petits, que, d'après certains auteurs, un grain de sable équivaudrait à deux mille de ces animalcules. On ignore le rôle qu'ils jouent dans l'acte de la génération. Quelques naturalistes attribuent à leur accumulation l'orgasme qui se manifeste dans les parties sexuelles des mâles à certaines époques.

ZOOSPHÈRE. adj. des 2 g. (ét. gr., ζῶον, animal; σφαῖρα, sphère). Se dit d'un animal qui a la forme sphérique. ‖ ZOOSPHÈRES. s. m. pl. Sous-règne, comprenant les animaux sphériques, c'est-à-dire les spongiaires, et quelques infusoires sphériques.

ZOOTAXIE. s. f. (ét. gr., ζῶον, animal; τάξις, ordre). Didact. Disposition, organisation méthodique des animaux.

ZOOTAXIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport, qui appartient à la zootaxie.

ZOOTECHNIE. s. f. (pr. *zo-o-tèk-ni*; ét. gr., ζῶον, animal; τέχνη, art). Didact. Connaissance des animaux appliquée aux besoins de l'homme. Zootechnie élémentaire. Zootechnie comparée.

ZOOTECHNIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui appartient à la zootechnie.

ZOOTHÈQUE. s. f. (ét. gr., ζῶον, animal; θήκη, coffre, boîte, etc.). Antiq. Endroit où l'on gardait les animaux destinés aux sacrifices.

ZOOTHÉRAPIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui appartient à la zoothérapie.

ZOOTHÉRAPIE. s. f. Didact. Art de guérir les maladies des animaux.

ZOOTIQUE. adj. des 2 g. (du gr., ζῶον, animal). Géol. Se dit d'une roche ou d'un terrain qui contient des corps organisés. Spilite zootique.

ZOOTOMIE. s. f. (ét. gr., ζῶον, animal; τομή, coupe). Didact. Anatomie des animaux. Partie de l'anatomie qui s'occupe de rechercher la structure des animaux. Syn. d'Anatomie comparée. ‖ Dissection des animaux morts ou vivants.

ZOOTOMIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui a rapport à la zootomie. ‖ Qui appartient à la zootomie. Nomenclature zootomique. Procédé zootomique.

ZOOTOMISTE. s. m. Celui qui étudie ou qui pratique la zootomie.

ZOOTOQUE. s. m. Erpét. Genre de reptiles sauriens.

ZOOTYPOLITHE. s. f. (ét. gr. ζῶον, animal; τύπος, forme; λίθος, pierre). Minér. Pierre qui porte, en totalité ou en partie, l'empreinte d'un animal fossile.

ZOOPHOSE. s. f. Entom. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, de la famille des mélastomes.

ZOPILOTE. s. m. Ornith. Genre de vautour dont les espèces ne se trouvent qu'en Amérique.

ZOPISSA. s. f. (ét. gr., ζέω, bouillir; πίσσα, poix). Didact. Poix; résine.

— Mar. Résine grasse, tirée du vieux bois de pin; vieil enduit de la carène d'un bâtiment non doublé de feuilles de métal.

— Pharm. La zopissa était autrefois employée comme astringente, et propre à la cicatrisation des ulcères. Ce médicament, dont les vertus sont attribuées aux particules salines [illegible] usage, si ce n'est peut-être pour les matelots ou les peuples riverains de la mer.

ZOPLÈME. s. m. Bot. Plante qui croît au pied de l'Olympe.

ZOPYRE. Satrape perse, célèbre par son dévouement à son prince. Pour faciliter à Darius la prise de Babylone, il se coupa le nez et les oreilles, puis obtint l'entrée de la ville en se plaignant de la cruauté du roi. Dès qu'il eut gagné la confiance des habitants qui lui donnèrent le gouvernement de leur ville, il en ouvrit les portes à Darius.

— *Antidote de Zopyre*. Antidote aujourd'hui inusité.

ZORILLE. (pr. *zo-ri-ye*). Mamm. Espèce de martre qui exhale une odeur fort désagréable. Elle habite l'Afrique méridionale.

ZORNDORF. Hist. Village de Prusse, près duquel les Prussiens battirent les Russes, en 1758.

ZORNIE ou **ZORNE**. s. f. Bot. Genre de plantes légumineuses.

ZOROASTÉRIEN, IENNE. adj. V. ZOROASTRIQUE.

ZOROASTRE. Roi des Bactriens, contemporain de Ninus, qui régnait environ 400 ans avant la guerre de Troie. ‖ ZOROASTRE. Philosophe qui passe pour l'auteur du *Zend-Avesta*, et qui paraît avoir vécu vers la fin du VIe siècle avant J.-C. Il fut le réformateur du magisme.

ZOROASTRIEN, IENNE. adj. De Zoroastre.

ZOROASTRIQUE. adj. des 2 g. Philos. parse. Se dit de ce qui appartient à Zoroastre, aux doctrines de Zoroastre.

ZOROBABEL. Juif qui se mit à la tête de tous ses compatriotes captifs à Babylone qui voulurent revenir en Judée quand Cyrus le leur permit, 536 ans avant J.-C., et contribua à rétablir le culte et à relever le temple en dépit des Samaritains.

ZOROCHE. s. m. Minér. Minerai d'argent assez semblable au talc.

ZORONGO. s. m. Danse espagnole dont les pas sont dirigés alternativement en avant et en arrière, sur un mouvement très-vif.

ZOROSCH. s. m. Minér. Nom que quelques auteurs ont donné à la mine d'argent blanche.

ZOSIME. Historien grec du Ve siècle, dont l'ouvrage est très-recherché, quoique l'auteur montre beaucoup de partialité contre les chrétiens. ‖ ZOSIME (Saint). Pape, gouverna l'Église de 417 à 418. L'Église célèbre sa fête le 26 décembre.

ZOSTER. Myth. gr. Lieu de l'Attique où la tradition disait que Latone avait dénoué sa ceinture pour se baigner. Les pêcheurs de Zoster offraient à Latone, à Apollon et à Diane, tout le poisson qu'ils prenaient.

ZOSTÈRE. s. f. Bot. Genre de plantes marines de la famille des aroïdées. On en connaît quatre espèces. La zostère marine est quelquefois employée en médecine; mais les usages des zostères pour l'industrie et l'économie domestiques sont beaucoup plus nombreux. Dans les pays maritimes, leurs feuilles servent à emballer les objets fragiles; on en fait des matelas et des coussins, beaucoup plus mollets que ceux de paille ou de foin. En Hollande on les emploie à fabriquer des digues, et, dans le Nord, on en couvre les toits rustiques. On les ramasse encore pour servir d'engrais aux terres, et pour en retirer de la soude.

— Pathol. [illegible] de maladie appelée aussi *zona*.

ZOSTÉRIA. adj. f. [illegible] gr. Surnom de Minerve. Minerve Zostéria [illegible] une statue à Thèbes, à l'endroit où Amphitryon se ceignit pour combattre Chalcodon.

ZOSTÉRICOLE. adj. des 2 g. (ét. lat., *zostera*, zostère; *colo*, habiter). Hist. nat. Qui vit en parasite sur les zostères. Le batrachosperme zostéricole.

ZOSTÉRIEN, IENNE. adj. Myth. gr. Surnom d'Apollon, de Diane et de Latone.

ZOSTÉROPS. s. m. Ornith. Genre d'oiseaux, établi pour placer quelques espèces de fauvettes.

ZOSTÉROSPERME. s. m. Bot. Genre de plantes.

ZOT. Se dit par corruption pour *soit*, dans cette locution proverbiale : *Au diable zot*, que l'on dit ironiquement à des hâbleurs pour montrer qu'on ne croit rien de ce qu'ils disent.

> Les souhaits de bonnes années,
> Dont l'usage est si général,
> Sont toutes façons condamnées,
> Sans qu'on remédie à ce mal.
> Faites donc, puisque bien vous semble,
> Visites tant qu'il vous plaira;
> Faites-les seuls ou bien ensemble :
> Au diable zot qui les croira. (***)

— Le Sage, dans *Gil Blas*, a employé l'expression correcte. Il dit, en parlant des alguazils : Dans cet honorable corps, chacun a intérêt de cacher ses faits et gestes. On n'a, Dieu merci, rien à se reprocher les uns aux autres. Au diable *soit* le meilleur.

— On supprime quelquefois l'article *au*. Je ne m'amuserai point à marchander, je vous mettrai bientôt le fermier en possession, et moi je mangerai mes restes comme un prince : du reste qu'on en tasse des choux et des raves, diable *zot* si je m'en soucie. (Trad. de Don Quichotte.)

> [illegible]
> Employer le pouvoir... que vos yeux dans un temps...
> (Destouches.)

— On l'écrivait aussi en un seul mot. V. BASILEZOT.

ZOTÉATE. adj. m. Myth. gr. Surnom d'Apollon, à Argos.

ZOTÉLISTE. adj. m. Myth. gr. Surnom d'Apollon, chez les Corinthiens.

ZOTHÈQUE. s. f. Antiq. Petit appartement retiré.

ZOTIQUE. adj. des 2 g. (du gr. ζάω, vivre). Chim. Qui ressemble à l'oxygène. ‖ ZOTIQUES. s. m. pl. Famille de corps pondérables comprenant l'oxygène, gaz indispensable au maintien de la vie des êtres organisés.

ZOUAVE. s. m. Hist. milit. Soldat d'un corps africain ou en partie africain, au service de la France, depuis la conquête d'Alger.

ZOUCET ou **ZOUCHET**. s. m. Zool. Nom vulgaire du castagneux.

ZOUDJ-BOUDJOU. s. m. Métrol. Monnaie d'argent des États barbares, valant 3 fr. 72. On l'appelle aussi *double boudjou*.

ZOUHÉ. Myth. péruv. V. BOTCHICA.

ZOUPAN. s. m. Hist. Titre des princes slaves des onze gouvernements ou zoupanies de la Croatie.

ZOUPANIE. s. f. Hist. Autorité du zoupan.

ZOUR. Myth. pers. Eau d'une grande vertu, qui a été donnée à Zoroastre pour purifier les pécheurs.

ZOYSIE. s. f. Bot. Genre de plantes graminées, ayant pour type l'agrostide piquante du Malabar.

ZOYSINÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une zoysie. ‖ ZOYSINÉES. s. f. pl. Famille de plantes graminées, qui a pour type le genre zoysie.

ZOZIME. s. f. Bot. Genre de plantes ombellifères.

ZOZIS. s. m. Entom. Sous-genre d'araignées, établi pour quelques espèces exotiques peu connues.

ZR. Chim. Abréviation de Zirconium.

ZUBENEL-CHEMALI. s. m. Astron. Nom d'une étoile de quatrième grandeur, dans la constellation du Scorpion.

ZUBENEL-GENUBI. s. m. Astron. Étoile de troisième grandeur, dans la constellation du Scorpion.

ZUCCA. s. m. Bot. Genre de plantes qui paraît se rapprocher des grenadilles.

ZUCCAGNIE. s. f. Bot. Arbrisseau du Chili, dont on a fait un genre de la famille des ligneuses. ‖ Genre établi pour placer la jacinthe à fleurs vertes.

ZUCCARINIE. s. f. Bot. Arbre de Java, formant un genre de la famille des pédiculaires; son odeur est forte et narcotique.

ZUCHETTE. s. f. Bot. Variété ou espèce de concombre que l'on cultive dans l'île de Zante.

ZUCHETTI. s. m. Art culin. Ragoût italien, dont les principaux éléments sont des oranges et de petites courges.

ZUG. Géogr. Un des vingt-deux cantons suisses, le plus petit après celui de Genève; 15,000 hab., presque tous catholiques. ‖ Ch.-l. du cant. de Zug; 3,000 hab. ‖ Lac de Suisse, compris dans le canton du même nom.

— Hist. Zug fut admis en 1352 dans la Confédération helvétique. Le gouvernement est une démocratie.

ZUINGLIEN, IENNE. adj. Hist. relig. V. ZWINGLIEN.

ZULFAGAR. Myth. mah. Nom que les Persans donnent à l'épée d'Ali. Ils disent que le bout s'ouvrait en deux comme une fourche.

ZULIA. Grande rivière de l'Amérique du Sud, dans la Colombie. ‖ Dép. de la république de Vénézuéla, dans la Colombie. 169,000 hab.

ZULPICH. Géogr. Petite ville des États prussiens, prov. de Clèves-Berg. C'est l'ancienne ville de Tolbiac, célèbre par la bataille que Clovis y gagna.

ZULUF-DGILER. s. m. Relat. Enfant provenant d'un tribut d'esclaves que certains peuples soumis payaient aux Turcs.

ZULUFLU-BALTADJI. s. m. Hist. ott. Garde du sérail.

ZUMALACARREGUY (Don Thomas), général espagnol, né en 1789, mort en 1835, était commandant dans la garde royale à la mort de Ferdinand VII; il se démit de ses fonctions pour suivre don Carlos, souleva le Guipuscoa, fit une terrible guerre de partisan aux christinos, qu'il rejeta sur l'Èbre; il fut mortellement blessé devant Bilbao.

ZUMATE. s. m. Chim. V. [illegible].

ZUMBI. s. m. Myth. afr. Apparition des morts dans le royaume de Congo. ‖ *Faire le Zumbi*. Troubler le repos des vivants par ces sortes d'apparitions.

ZUMINE. s. f. Nom que l'on donne au ferment.

ZUMIQUE. adj. m. (du gr. ζύμη, ferment). Chim. Se dit d'un acide qui prend naissance, en même temps que l'acide acétique, pendant la fermentation acide de différentes matières vé-[illegible]

ZUNDERERZ. s. m. (pr. *zun-de-rerz*; de l'all.). Minér. Minerai mélangé d'argent, auquel on a donné ce nom, parce qu'il ressemble à l'amadou par sa couleur.

ZUNTERSDORF. Hist. Village de Moravie, près duquel Murat gagna une bataille sur les Russes, le 15 novembre 1805.

ZUPHÉE. s. f. Crust. Genre de crustacés.

ZUPHIE. s. f. Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des carnassiers, renfermant cinq ou six espèces.

ZURANDALE. s. f. Hortic. Variété de tulipes.

ZURAVNO. Hist. Bourg de Gallicie, aux environs duquel Sobieski et 10,000 Polonais tinrent vingt-trois jours contre 200,000 Turcs et Tartares; ils n'échappèrent à une perte certaine qu'en signant le traité de Zuravno.

ZURBARAN (François). Peintre espagnol, né en 1598, mort en 1662, a orné Séville d'une

foule de chefs-d'œuvre; il excellait surtout à peindre les femmes et les moines.

ZURICH. (pr. *su-rik*). Géogr. Un des vingt-deux cantons de la Suisse; 225,000 hab., presque tous calvinistes. Ch.-l. Zurich. ‖ Ch.-l. du cant. de Zurich; 11,000 hab. ‖ Lac de Suisse, qui a 35 kil. sur 3.

— Hist. Zurich est le plus riche des cantons de la Suisse. En 1218, la ville de Zurich fut reconnue ville libre et impériale par les empereurs d'Autriche; il s'y établit alors une espèce d'aristocratie bourgeoise qui, au bout de quelque temps, fatigua le peuple; en 1351, celui-ci chassa les magistrats, et fonda un gouvernement démocratique. Ce fut alors que Zurich se réunit à la confédération helvétique. ‖ *Bataille de Zurich.* Victoire remportée par le dauphin, depuis Louis XI, sur un corps de 1,200 Suisses, qui périt tout entier; les vainqueurs perdirent 6,000 hommes. ‖ Se dit de plusieurs victoires remportées par les armées françaises, le 25 mai 1799, et le 25 et le 26 septembre de la même année.

ZURICHOIS, OISE. adj. (pr. *su-ri-kois*). Géogr. Habitant de Zurich. ‖ Qui appartient à Zurich ou à ses habitants.

ZURICHOISE. s. f. (pr. *su-ri-koi-se*). Techn. Espèce de toile peinte.

ZURLÉRITE. s. f. Minér. V. ZURLITE.

ZURLITE. s. f. Minér. Minéral du Vésuve.

ZURRIAGISTE. adj. et s. des 2 g. (de l'esp. *surriago*, fouet, titre du journal qui représentait cette opinion en 1822). Hist. Membre du parti démocratique exalté, en Espagne.

ZUTPHEN. Géogr. Ville des Pays-Bas, province de Gueldre; 8,000 hab.

ZUTTIBUR. Myth. scand. Dieu ou diable des bois; divinité des Wendes et des Sorbes.

ZUYDERZÉE. Géogr. Golfe formé dans la Hollande par la mer du Nord. Le Zuyderzée a été produit par une inondation qui eut lieu vers l'an 1250. ‖ Nom d'un ancien département de l'empire français, formé de la Hollande septentrionale et de la province d'Utrecht. Il a subsisté de 1810 à 1814. Ch.-l. Amsterdam.

— Hist. *Combat du Zuyderzée.* Bataille navale gagnée par les Hollandais sur une escadre espagnole, le 12 octobre 1573.

ZUZ. s. m. Métrol. anc. Nom que l'on donnait à la drachme en Egypte et dans une partie de l'Asie. Ce nom était surtout employé chez les Hébreux.

ZUZARE. s. f. Crust. Genre de crustacés.

ZVORNIK. Géogr. Ville de la Turquie d'Europe, ch.-l. d'un sandjak, dans la Bosnie; 15,000 hab.

ZWANGIS. s. m. Relat. Sorciers moluquois, qui évoquent le malin esprit.

ZWELLENDAM. Géogr. Grand district de la colonie du cap de Bonne-Espérance.

ZWINGLE (Ulric). Réformateur suisse, né en 1484, mort en 1531, prêcha, un an avant Luther, contre le luxe et les abus de la cour de Rome. Berne venait d'adopter son système, et il avait l'espoir de l'étendre dans toute la Suisse, quand éclata une guerre entre les catholiques et les réformés; il se mit à la tête de l'armée de Zurich, et périt dans un combat.

ZWINGLIANISME. s. m. Hist. relig. Doctrine de Zwingle, des zwingliens.

ZWINGLIANISTE. adj. des 2 g. Hist. relig. Qui appartient aux doctrines de Zwingle, des zwingliens.

ZWINGLIEN. s. m. Hist. Membre d'une secte fondée au XVIe siècle, en Suisse, par Ulric Zwingle, curé de Zurich et contemporain de Luther. Les zwingliens admettent le mérite des bonnes œuvres et le libre arbitre; ils nient la présence réelle.

ZWOLLE ou **ZWOLL.** Géogr. Ville forte des Pays-Bas, ch.-l. de la prov. d'Over-Yssel; 13,000 hab.

ZYGACTÈS. Myth. Fleuve de Thrace, au passage duquel on croyait que le char de Pluton s'était rompu, lorsqu'il emmenait Proserpine.

ZYGÈNE. s. f. Entom. Genre de papillons crépusculaires renfermant un assez grand nombre d'espèces, et ayant pour type la zygène de la filipendule.

— Ichthyol. Un des noms du marteau.

ZYGÉNIDE. adj. des 2 g. Entom. Qui ressemble à une zygène. ‖ ZYGÉNIDES. s. m. pl. Famille de papillons crépusculaires, ayant pour type le genre zygène.

ZYGETH. Géogr. Ville de la Basse-Hongrie, ch.-l. d'un comté. Elle fut prise par Soliman II, en 1566.

ZYGIE. Myth. Nom sous lequel on adorait Junon comme déesse du lien conjugal.

ZYGIE. s. f. Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères de la famille des serricornes, ayant pour type la zygie oblongue.

— Genre de plantes qui se rapprochent beaucoup des acacias.

ZYGIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une zygie. ‖ ZYGIÉES. s. f. pl. Famille de plantes ayant pour type le genre zygie.

— Entom. Famille d'insectes coléoptères.

ZYGITE. adj. f. Myth. gr. Epithète de Junon, qui préside au mariage.

ZYGITE. s. m. Antiq. gr. Rameur du deuxième rang sur les vaisseaux athéniens. ‖ Membre de la troisième classe du peuple chez les Athéniens; elle comprenait les paysans et les laboureurs.

ZYGNÈME. s. m. Bot. Genre de conferves, dont les filaments contiennent des grains disposés en une forme déterminée, finissant par se réunir par un tube transversal.

ZYGNÉMÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à un zygnème. ‖ ZYGNÉMÉES. s. f. pl. Famille de plantes cryptogames, appartenant à la tribu des ulvacées, et ayant pour type le genre zygnème.

ZYGNIDE. s. m. Erpét. Genre de reptiles sauriens.

ZYGOCÉRÉ, ÉE. adj. (ét. gr., ζυγός, paire; κέρας, corne). Entom. Qui a les tentacules en nombre pair. ‖ ZYGOCÉRÉS. s. m. pl. Section de la famille des néréides, comprenant ceux de ces chétoptères qui ont le système tentaculaire pair.

ZYGODACTYLE. adj. des 2 g. (ét gr., ζυγός, paire; δάκτυλος, doigt). Ornith. Qui a des doigts en nombre pair. ‖ ZYGODACTYLES. s. m. pl. Famille d'oiseaux grimpants, comprenant ceux qui ont les doigts accouplés, deux devant et deux derrière.

ZYGODONTE. s. m. Bot. Genre de mousses. On l'appelle aussi *zygodon*.

ZYGODONTOÏDÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble au zygodonte. ‖ ZYGODONTOÏDÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des mousses, qui a pour type le genre zygodonte.

ZYGOGLOSSE. s. m. Bot. Genre de plantes orchidées.

ZYGOGOMPHE. adj. des 2 g. (ét. gr., ζυγός, couple; γομφίος, dent). Infus. Qui a les dents disposées par paires. Se dit des infusoires rotatoires dont chaque mâchoire a la forme d'un étrier sur lequel sont étendues deux dents, qui y tiennent à la fois par la base et par le sommet. La philodine zygogomphe.

ZYGOMA. s. m. (du gr. ζύγωμα, jonction, parce qu'il joint la face aux parties latérales du crâne). Anat. Os de la pommette.

ZYGOMATIQUE. adj. des 2 g. Anat. Qui appartient au zygoma. ‖ *Arcade zygomatique.* Arcade osseuse formée au bas de la tempe par l'os de la pommette et le temporal. ‖ *Muscles zygomatiques.* Les deux muscles qui tirent les coins de la bouche vers les oreilles, et qui agissent principalement dans l'action du rire. ‖ *Apophyse zygomatique.* Longue apophyse qui, de la cavité glénoïde de l'os temporal, se dirige transversalement en devant, pour s'articuler avec l'os molaire. De cette réunion résulte l'arcade zygomatique. ‖ *Fosse zygomatique.* Espace compris entre le bord externe de l'apophyse ptérygoïde et la crête qui descend de la tubérosité molaire au bord alvéolaire supérieur. ‖ *Nerf zygomatique.* Un des rameaux du facial. ‖ *Région zygomatique.* Partie de la surface bornée en haut par l'arcade zygomatique et la crête transversale de la région temporale du sphénoïde. ‖ *Os zygomatique.* Petit os triangulaire qui forme le côté externe de l'orbite et la base de l'arcade zygomatique.

ZYGOMATO-AURICULAIRE. adj. et s. m. Anat. Se dit d'un des muscles de l'oreille, parce qu'il s'étend de l'aponévrose de l'occipito-frontal, un peu au-dessus de la racine de l'apophyse, jusqu'à la partie antérieure, supérieure et convexe du pavillon de l'oreille.

ZYGOMATO-CONCHINIEN. adj. et s. m. Anat. Se dit d'un des muscles de l'oreille, qui s'étend de l'arcade zygomatique à la conque de l'oreille.

ZYGOMATO-LABIAL. adj. et s. m. Anat. Se dit d'un des muscles de la lèvre supérieure. ‖ *Grand zygomato-labial.* Le grand zygomatique. ‖ *Petit zygomato-labial.* Le petit zygomatique.

ZYGOMATO-MAXILLAIRE. adj. et s. m. Anat. Se dit d'un des muscles de la joue, parce qu'il est situé entre l'arcade zygomatique et la face externe de presque toute la longueur de la branche de la mâchoire inférieure jusqu'à l'angle de cette mâchoire.

ZYGOMORPHE. adj. des 2 g. Zool. Qui a la forme paire. ‖ ZYGOMORPHES. s. m. pl. Sous-règne établi pour placer les animaux pairs.

ZYGOPÉTALE. s. m. Bot. Plante du Brésil.

ZYGOPHYLLE. s. m. Bot. Genre de la famille des rutacées.

ZYGOPHYLLÉ, ÉE. adj. (du lat. *zygophyllum*). Bot. Qui ressemble à la fabagelle. ‖ ZYGOPHYLLÉES. s. f. pl. Famille ou section de la famille des rutacées, ayant pour type le genre zygophylle.

ZYGOPS. s. m. Entom. Genre de coléoptères.

ZYGOSTATE. s. f. Antiq. Charge, emploi du zygostate.

ZYGOSTATE. s. m. (ét. gr., ζυγός, fléau de balance; ἵστημι, placer). Antiq. Officier qui était chargé de vérifier les poids et les balances chez les Grecs; il présidait à la vente des marchandises pesées et empêchait qu'on ne se servît de faux poids ou de fausses mesures.

ZYGOTRICHIE. s. f. Bot. Genre de mousses.

ZYGOTROQUE. adj. des 2 g. Infus. Qui porte deux couronnes de cils. ‖ ZYGOTROQUES. s. m. pl. Nom de deux familles de la classe des infusoires rotatoires, comprenant ceux qui ont la bouche garnie de deux couronnes de cils.

ZYMOLOGIE. s. f. (ét. gr., ζύμη, levure, λόγος, discours). Partie de la chimie qui traite de la fermentation.

ZYMOLOGIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui appartient à la zymologie.

ZYMOME. s. m. (du gr. ζύμη, levure, parce qu'on le considérait comme le principe de la levure). Chim. Portion du gluten végétal qui est insoluble dans l'alcool.

ZYMOSIMÈTRE. s. m. (ét. gr., ζύμωσις, fermentation; μέτρον, mesure). Instrument propre à apprécier le degré de chaleur qui se développe dans les matières en fermentation. Cet instrument a été inventé par Swammerdan, et Farenheit, d'après les avis de Boerhaave, a profité de cette idée, qu'il a perfectionnée en construisant le thermomètre.

ZYMOSIMÉTRIE. s. f. Phys. Art de se servir du zymosimètre.

— Art de faire des zymosimètres.

ZYMOSIMÉTRIQUE. adj. des 2 g. Phys. Qui appartient au zymosimètre, à l'art de s'en servir.

ZYMOTECHNIE. s. f. (pr. *si-mo-tek-ni*; ét. gr., ζύμη, levure; τέχνη, art). V. ZYMOLOGIE.

— Phys. Histoire des phénomènes de la fermentation.

ZYMOTECHNIQUE. adj. (pr. *si-mo-tek-ni-ke*). Phys. Qui appartient à la zymotechnie.

ZYRIAINE ou **ZYRIANE.** adj. et s. des 2 g. Géogr. Peuple de la Russie qui habite les gouvernements de Volagda, de Perm et de Tobolsk. Les Zyriaines sont de race finnoise comme les Permiens, et parlent un dialecte fort différent du leur. Ils sont au nombre d'environ 8,000; mais il est aujourd'hui assez difficile de les distinguer des Russes, dont ils ont adopté la religion et les mœurs.

ZYRPHÉLIDE. s. f. Bot. Genre de plantes à fleurs composées.

ZYTHIE. s. f. Bot. Genre de champignons.

ZYTHOGALE. s. m. (ét. gr., ζῦθος, zythum; γάλα, lait). Mélange de bière et de lait, qui est employé comme boisson dans quelques pays.

ZYTHUM. s. m. Antiq. Boisson faite avec de l'orge, espèce de bière.

ZZ. Médec. Abréviation employée par les auteurs grecs, pour désigner la myrrhe. ‖ Chez les écrivains plus récents, elle signifie gingembre, en lat. *zinziber*.

&. s. m. Diplom. et typogr. Caractère qu'on employait dans les écritures et dans l'ancienne typographie. On l'appelait *et cætera*, parce qu'il servait à remplacer cette locution *et cætera* (&c), qu'on écrit aujourd'hui par abréviation, *etc.* ‖ Il remplaçait aussi la conjonction *et*, en latin et en français, et *and* en anglais. On mettait ce signe à la fin de tous les alphabets avec lesquels on enseignait à lire aux enfants. C'est à tort que quelques grammairiens l'ont fait figurer au nombre des lettres de l'alphabet; il n'a jamais été qu'un signe d'abréviation.

...nte des mar-
...on ne se ser-
...esures.

...re de mousses.

...g. Infus. Qui
...ZYGOTROQUES.
...e la classe des
...nt ceux qui
...onnes de cils.

...ζύμη, levure,
...nie qui traite

... Didact. Qui

... levure, parce
...rincipe de la
...n végétal qui

... gr., ζύμωσις,
... Instrument
...chaleur qui se
... fermentation.
...Swammerdan,
...Boerhaave, a
...fectionnées en

... Art de se ser-

...es.

...s 2 g. Phys.
...à l'art de s'en

...*mo-tek-ni*; ét.
...V. ZYMOLOGIE.
...ènes de la fer-

...or. *zi-mo-tek-*
... zymotechnie.

...dj. et s. des 2
...qui habite les
...erm et de To-
...finoise comme
...cte fort diffé-
...bre d'environ
...sez difficile de
...ls ont adopté

...re de plantes

... champignons.
...ζῦθος, zythum;
...e lait, qui est
...uelques pays.
...son faite avec

...loyée par les
...myrrhe. ‖ Chez
... signifie gin-

...aractère qu'on
...ans l'ancienne
...*ra*, parce qu'il
...*et cætera* (&c),
...viation, *etc.* Il
...*et*, en latin et
...On mettait ce
...ets avec les-
... fants. C'est à
...ont fait figurer
...bet ; il n'a ja-
...n.

SUPPLÉMENT DU SECOND VOLUME.

G

GÂCHOIR. s. m. Céram. Caisse carrée dans laquelle le p[illegible]er de terre mélange les substances prop[illegible] à la confection des poteries.

GALBE. s. m. (de l'ital. *garbo*, air, figure, maintien, bonne grâce, bonne façon; on a dit autrefois *garbe*). Archit. Forme, courbe, contour du corps d'un vase, du tambour du chapiteau corinthien, du fût d'une colonne, de la sphéroïde d'un dôme. Ce mot fait naître l'idée de quelque chose de gracieux; on ne l'emploie guère qu'en bonne part. On dit d'un vase, d'un chapiteau, d'un dôme, qu'ils sont d'un beau galbe, d'un galbe élégant; rarement qu'ils sont d'un mauvais galbe, d'un galbe lourd ou grossier.

— Quelques-uns appliquent ce mot à l'inflexion des feuilles et des volutes du chapiteau corinthien et du chapiteau ionique.

GALLISTE. adj. et s. des 2 g. Partisan du gallisme. J'ai été de tout temps lavatérien et *galliste*. (Brill.-Sav.) Omiss. des dictionn.

GALVANISATION. s. f. (pr. *gal-va-ni-sa-si-on*). Phys. Sorte d'étamage que l'on fait subir au fer et à la tôle avant de les mettre en œuvre. Ce procédé, aujourd'hui très en usage, a l'avantage de donner aux fers et à la tôle le pouvoir de se conserver sans qu'ils soient emmagasinés. Il est dû à M. Sorel, qui a reçu la médaille d'or en 1839.

GALVANOPLASTIE. s. f. Application des effets galvaniques à l'art plastique.

GANDHARBA ou **GANDHARVA.** s. m. Myth. ind. Nom des musiciens célestes de la cour d'Indra.

GANDOURA. s. m. Relat. Espèce de blouse que portent les Arabes et qui descend jusqu'aux pieds.

GARAGE. s. m. Action de garer; ce qui sert à garer.

— S'emploie surtout dans les chemins de fer et dans cette locution, *Voie de garage*. Voie dans laquelle on doit garer, mettre à l'abri ou en réserve, les wagons de service, etc.

GARBANCOS. s. m. Art culin. Sorte de mets espagnol.

GARNISSAGE. s. m. Céram. Opération qui consiste dans la préparation des ornements et pièces de garniture, et dans leur application. La plupart des garnitures sont moulées; d'autres sont faites par un procédé qui est aussi une sorte de moulage, mais qui a encore plus de ressemblance au tirage à la filière des métaux ductiles. V. GARNISSAGE, au Dictionnaire.

GAROUAGE. s. m. (en basq. *garoa*, heureux). Vieux mot qui s'employait dans ces phrases familières, aujourd'hui tout à fait inusitées: *Aller en garouage*, *être en garouage*. Aller en partie de plaisir dans des lieux suspects.

GARS. s. m. (pr. *gâ*; les uns le dérivent de l'allem. *karl*, les autres du gr. [illegible], ou de l'espagn. *varo*, formé du lat. *viro*, ablat. de *vir*, homme; enfin, suivant d'autres, il vient de l'arabe *gar*, *gari*, jeune homme vaillant, audacieux). Garçon. Un jeune gars. Un bon gars. Un grand gars.

— S'est dit pour Garçon nubile. Le mâle est gars à quatorze ans.

— Hist. Nom que se donnaient à eux-mêmes les insurgés de la Vendée. Les gars sont venus.

GARSE. s. f. S'est dit pour Jeune fille, et ne se prenait point en mauvaise part. Le mâle est gars à quatorze ans, et la femelle est *garse* à douze. (Montaigne.)

[illegible] la myrrhe, de l'aloès, du cèdre, de la cannelle et de la muscade. Le garus est doué d'une saveur agréable, et sert comme liqueur de table. On en fait usage comme stomachique. On dit aussi *élixir de Garus*, du nom de son inventeur.

GASTÉRÉA. (du gr. γαστήρ, ventre). Divinité qui préside aux jouissances du goût. Brillat-Savarin, à qui l'invention en est due, en fait la dixième muse.

GASTROPATHIE. s. f. (ét. gr., γαστήρ, ventre; πάθος, maladie). Pathol. Souffrance de l'estomac.

GASTROPHORE. adj. des 2 g. (ét. gr., γαστήρ, ventre; φόρος, porteur). Qui porte un ventre assez proéminent. Omiss. des dictionn.

GASTROPHORIE. s. f. Sorte d'obésité qui se borne au ventre.

GASTROSOPHIE. s. f. Néol. Application de la gourmandise aux nombreux tempéraments. Fourier appelle la *gastrosophie hygiénique*, la science par excellence.

GAUDRONNAGE. s. m. Céram. Se dit des cannelures, côtes ou saillies qu'on fait naître sur le tour dit *tour à guillocher*. Omiss. des dictionn.

GAVOT. s. m. Compagnon de liberté; membre de la Société du devoir de liberté.

GAZETTE. s. f. Céram. V. CASETTE.

GAZONNER. v. a. 1re conj. Nous avons omis l'emploi pronominal de ce verbe.

— SE GAZONNER. v. pron. Se couvrir de gazon. On aura recours aux prairies naturelles, lorsque ces pièces de terre se *gazonnant* facilement ne peuvent pas être économiquement livrées à la charrue. (A. de Roville.) Omiss. des dictionn.

GEIGNEUX, EUSE. adj. Plaintif, languissant. D'un ton *geigneux*. (E. Sue.) Fam. Omiss. des dictionn.

GÉLIVITÉ. s. f. Eaux et for. Syn. de Gélivure. V. GÉLIVURE.

GÉMIR. v. n. 2e conj. S'emploie quelquefois comme verbe actif. Cependant les ramiers que vous aimez tant ne cesseront de roucouler, ni les plaintives tourterelles de *gémir* leurs amours sur la cime de cet orme qui se perd dans les airs. (B. de St-P.) Omiss. des dictionn.

GÈNE. Terminaison de certains mots scientifiques. Elle est tirée du grec γεννάω, engendrer; γυνή, enfant; γένος, race. Cette désinence en français est tantôt à la voix passive, et tantôt à la voix active. Elle est active dans *oxygène*, qui engendre les acides ou oxydes; *hydrogène*, qui engendre de l'eau. Elle est passive dans *hétérogène*, qui signifie d'une nature différente. La nomenclature chimique, dit M. Raspail, a commis un solécisme en la prenant à l'actif; elle l'a détournée de son étymologie: *Diogène* signifie issu de Jupiter, et non père de Jupiter.

GÉNÉRATIVEMENT. adv. Par voie de génération. Si toutes les espèces existantes peuvent être déduites *générativement* d'une espèce primitive, il serait absurde d'admettre l'intervention de la puissance créatrice dans la succession des époques géologiques, puisque cette intervention eût été complètement inutile. (Belf.-Lefèvre.) Omiss. des dictionn.

GÉNÉRIQUEMENT. adv. D'une manière générique. M. Temminck est le premier qui ait séparé *génériquement* les œdicnèmes des pluviers. (Guérin.) L'homme considéré *génériquement*. (Geoff. St-Hilaire.)

GÉNIEUX. s. m. Sorte de grande tasse à café au lait, faite en faïence. Un génieux malpropre. Un génieux tout écorné. Elle me versa du café dans un horrible génieux. Tout à coup vous voyez avec surprise une femme des halles, un portefaix, arriver et demander du café. On le leur sert dans une de ces grandes tasses de faïence qu'ils ont nommées *génieux*. (Legrand d'Aussy.) Omiss. des dictionn.

GÉOGRAPHE. s. m. Celui qui sait la géographie, qui écrit sur la géographie. Un bon géographe. Un grand géographe. Un savant géographe.

— *Ingénieur-géographe*. Celui qui dresse des cartes de géographie. V. INGÉNIEUR.

GÉOGRAPHIQUEMENT. adv. D'une manière géographique; selon la géographie. Géographiquement parlant. Omiss. des dictionn.

GÉOLOGIQUEMENT. adv. Par rapport à la géologie; selon les principes de la géologie. Géologiquement parlant. Omiss. des dictionn.

GÉORAMIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient, qui a rapport au géorama. Omiss. des dictionn.

GERÇABLE. adj. des 2 g. Techn. Qui peut [illegible]

GERZEAU. s. m. Bot. Nom vulgaire de la nielle, plante qui croît parmi les blés et qui leur est très-nuisible.

GLACÉ. s. m. Qualité, état de ce qui est glacé. Papier d'un joli glacé. Le glacé des gants. Les couleurs foncées ou fixes augmentent l'éclat du glacé et conservent la souplesse des peaux. (Encycl.)

— Se prend aussi absol. pour Gant glacé. Paris fabrique le glacé, le castor ou chamois, le daim, le suède, et le tricoté de fantaisie. (Encycl.) Omiss. des dictionn.

GLACÉE. s. f. Bot. V. GLACIALE.

GLACIALE. s. f. Bot. Espèce de ficoïde dont les feuilles sont parsemées de vésicules transparentes. On l'appelle aussi *plante glacée* ou simplement *glacée*.

GLAÇURE. s. f. Céram. Action de recouvrir les poteries d'un enduit qui doit se vitrifier à une température appropriée. La glaçure suit quelquefois la dessiccation de la pâte, et précède toute cuisson; d'autres fois elle se fait entre deux cuissons. L'objet de la glaçure est de rendre la pâte de poterie imperméable aux corps liquides, et surtout aux corps gras, et de lui donner un éclat et quelquefois des couleurs agréables à l'œil. Omiss. des dictionn.

GLAGEON. s. m. Minér. Marbre qui a une très-grande analogie avec le bavay, mais qui a le fond plus noir et le mélange plus petit.

GLANDULE. s. f. (dimin. de *glande*). Anat. Petite glande. Les amygdales sont des glandules.

GLÉNOÏDAL, ALE. adj. (ét. gr., γλήνη, petite cavité articulaire; εἶδος, forme, ressemblance). Anat. Se dit d'une cavité superficielle dans laquelle la tête d'un os s'emboîte et se meut en tous sens.

— *Cavité glénoïdale*. Excavation de la face externe de l'os temporal dans laquelle est reçu le condyle de l'os maxillaire inférieur. || S'est dit aussi de la cavité dont est creusé l'angle antérieur de l'omoplate pour recevoir la tête de l'humérus. || *Fente* ou *fissure glénoïdale*. Fente située au fond de la cavité glénoïdale du temporal. C'est la fissure ou scissure de Glaser.

GLORIEUSEMENT. adv. D'une manière glorieuse, qui mérite des éloges. Se tirer glorieusement d'une affaire, d'un danger. Mourir glorieusement pour sa patrie. Régner glorieusement.

GLUTOGÉNIE. s. f. (ét. gr., γλοιός, glu; γεννάω, j'engendre). Propagation, accroissement du gluten.

GNIAN, GNIAN, GNIAN. Onomatopée qui s'emploie lorsqu'on veut faire le mouvement d'un homme qui déchire à belles dents. Quand nous sommes en campagne et que nous avons faim, nous abattons la première bête qui nous tombe sous la main; nous en coupons un morceau bien charnu, nous le saupoudrons d'un peu de sel, et *gnian*, *gnian*, *gnian*, nous nous régalons comme des princes. (Brill.-Sav.) Omiss. des dictionn.

GNOGNOTTE. s. f. (altér. de l'ital. *niente*, rien). Chose de peu de valeur. C'est de la gnognotte. Fam. Omiss. des dictionn.

GOUEPPER. v. n. 1re conj. (pr. *goué-pé*). Ne rien faire, flâner, passer sa journée dans les cabarets. Il ne fait que gouepper. Il aime à gouepper.

GOUEPPEUR. s. m. Terme d'argot passé dans le langage populaire pour désigner un paresseux, un homme qui passe sa journée dans les cabarets. C'est un fameux goueppeur.

GOUM. s. m. Mot arabe qui désigne le contingent que chaque tribu fournit pour les expéditions militaires.

GOURBI. s. m. Mot arabe employé pour désigner une hutte. Un gourbi. Des gourbis. Les prisonniers, établis sur le bord de la rivière, occupaient une vingtaine de *gourbis* au milieu du camp des fantassins réguliers. (La Presse.) On écrit aussi *gourbie*.

GRACIÉ, ÉE. part. pass. du v. Gracier. S'empl. adjectiv. Il a été *gracié* par le roi. Il espère être gracié.

GRACIER. v. a. 1re conj. (rad. *grâce*). *Je gracie, nous gracions, vous graciez. Je graciais, nous graciions, vous graciiez. Que je gracie, que nous graciions, que vous graciiez*, etc. Jurispr. Faire grâce à un criminel, lui remettre sa peine. On l'a gracié. Le roi l'a gracié. Si le roi pouvait le gracier!

GRACIOSITÉ. s. f. Syn. de Gracieuseté. Beauvilliers prenait un ton si aimable et si engageant, que tous ces articles extra avaient l'air d'être autant de *graciosités* de sa part. (Brill.-Sav.)

GRANDISSANT, ANTE. adj. Qui grandit à vue d'œil. A mesure qu'on approchait, l'île [illegible] (Al. Dumas.)

GRATINER. v. n. 1re conj. Se former en gratin, s'attacher au fond du poêlon. Un mélange qui commence à *gratiner*. (Brill.-Sav.) Omiss. des dictionn.

GRAVELAGE. s. m. P. et chauss. Ouvrage en gravier. Les chaussées d'empierrement sont quelquefois entièrement composées de gravier tiré des carrières ou du lit des rivières voisines. Les chaussées de cailloutage et celles que l'on construit en pierres brisées sont plus tôt et plus facilement praticables lorsqu'on a la possibilité de les recouvrir d'une couche de gravelage. Omiss. des dictionn.

GREC. s. m. T. d'argot qu'on emploie pour désigner un Filouteur, un homme qui filoute à l'écarté.

GREFFEUR. s. m. Hortic. Celui qui greffe, qui sait greffer, qui fait métier de greffer. Ce jardinier est un bon greffeur.

GRELOTTANT, ANTE. adj. Tremblant de froid. Sa femme reprit le chemin de l'escalier toute *grelottante*; ses dents claquaient, malgré la chaleur ardente qu'il faisait. (Al. Dumas.) Omiss. des dictionn.

GRENAILLEMENT. s. m. Techn. Réduction d'une substance en petits morceaux ou grains; état de ce qui est grenaillé. Le cassage des minerais poussé à un certain point peut produire un concassement et même un véritable grenaillement. Omiss. des dictionn.

GRENETTES. s. f. pl. Petites graines qu'on fabrique à Avignon, et dont les peintres en miniature se servent pour la couleur jaune. On les appelle aussi *graines d'Avignon*.

GRENU, UE. adj. Qui a beaucoup de grains, qui est fourni de grains. Épi bien grenu. Seigles bien grenus. Orges grenues.

— M. J. Janin l'a employé dans une acception qui ne se trouve dans aucun dictionnaire, et que nous serions fort en peine de définir. Voici la phrase: Un brave campagnard âgé de cinquante ans, qui a travaillé pendant trente ans de sa vie pour acheter une maison qui s'appelle un château, un jardin qui peut passer pour un parc, à côté d'un gros bourg qu'on prendrait volontiers pour une ville; qui, de plus, a cheval *grenu* à l'écurie, bois sec au foyer, femme sage au logis, etc. Cela veut-il dire que ce cheval a le ventre rempli de grains, de fourrage, etc., c'est-à-dire qu'il est bien nourri, gros et gras?

— Techn. Se dit de certains cuirs dont le grain est beau et pressé. Du maroquin bien grenu.

— Minér. Se dit de la texture d'une roche, quand elle est composée de grains anguleux ou arrondis, bien distincts, et réunis sans pâte sensible.

— Bot. Se dit des racines qui sont formées de petits tubercules propres à reproduire la plante, sans fécule qui entoure les germes non développés. La saxifrage grenue. Racines grenues.

— Se dit en général de tous les corps dont la surface est hérissée de granulations. Le trochus grenu. Les antennes de cet insecte sont grenues.

— Comm. *Huile grenue*. Celle qui est figée en petits grains, et qui est la meilleure.

— Peut-être serait-il mieux d'écrire *grainu*, et nous-même nous l'avons présenté sous cette orthographe, mais l'usage en a décidé autrement, et tout le monde écrit *grenu*.

GRENURE. s. f. B.-arts. V. GRAINURE.

GRÈSERIE. s. f. Carrière d'où se tire le grès. Une partie des grès céramés ne reçoivent pas de vernis, par exemple ceux de Savignies; un certain nombre d'autres n'en reçoivent que par volatilisation, comme je l'ai vu faire dans les *grèseries* des Ardennes. (Gault. de Claubr.) Omiss. des dictionn.

GRIGNOTIS. s. m. (pr. *gri-gno-ti*). Grav. Travail du graveur qui consiste en points, en tailles courtes, en traits tremblés dans toutes sortes de directions. Le grignotis est particulièrement propre à rendre les murailles et les arbres moussus, les étoffes grossières et velues, et en général les objets à surface inégale, irrégulière et molle.

GRIMACER. v. n. 1re conj. S'emploie aussi dans le sens actif, et signifie Reproduire d'une manière bizarre l'image d'une personne ou d'une chose. Son masque de carton verdâtre, aux yeux rouges et creux, semblait incessamment *grimacer* la mort d'une manière des plus réjouissantes. (E. Sue.) Omiss. des dictionn.

GRIMELINER. v. n. 1re conj. Jouer mesquinement et petit jeu. Il a quitté le gros jeu, il ne fait plus que *grimeliner*. (Acad.)

— Faire quelque petit gain, ménager quelque [illegible] faire. Il n'est pas dans les grandes affaires, il ne fait que *grimeliner*; il s'amuse à *grimeliner*. (Acad.)

— Activ. Tâcher à grimeliner quelque chose dans une affaire. Ce verbe est vieux dans tous les sens.

GRIMPER. v. n. 1re conj. S'emploie aussi comme verbe actif. Nous partions au signal donné par le guide; nous *grimpions* au grand trot les montagnes, et nous les descendions au galop à travers les précipices. (Chateaub.) Omiss. des dictionn.

GRINCHIR. v. a. et n. 2e conj. T. d'argot qui signifie en général Voler. *Grincher au boulon*. C'est passer par l'un des trous à boulon pratiqués dans la devanture des boutiques un fil de fer ou de laiton terminé par un crochet, à l'aide duquel on saisit l'extrémité d'une pièce de dentelle qu'on amène ainsi à l'extérieur avec une extrême facilité. || *Grincher à la cire*. C'est voler, chez un restaurateur, des pièces d'ar[illegible] qu'on colle sous la ta-

ble au moyen d'un emplâtre de cire ou de poix. || *Grinchir à la limonade.* C'est enlever au garçon limonadier qui porte en ville le plateau ou la corbeille qu'il a dans les mains, en le priant d'aller chercher de l'eau-de-vie, etc., qu'on a oublié de commander. || *Grinchir à la desserte.* S'introduire dans la cuisine d'un hôtel, et en enlever toute l'argenterie, en prenant le costume d'un cuisinier de la maison. || *Grinchir à location.* Prendre le signalement d'un appartement qu'on veut dévaliser, sous le prétexte de le prendre à loyer.

GRINCHISSEUR. s. m. T. d'argot qui désigne les voleurs vulgairement dits et leurs nombreuses variétés. Certains grinchisseurs s'appellent aussi *chevaliers d'industrie.*

GRIVELÉ, ÉE. adj. Qui est tacheté, mêlé de gris et de blanc, comme le plumage de la grive. Un oiseau qui a le plumage grivelé.

GRIVELÉE. s. f. Petit profit illicite et secret qu'on fait dans un emploi. Fam. et vieux.

GRIVELER. v. a. et n. 1re conj. Faire quelques petits profits illicites dans un emploi, dans une charge. Il n'a recherché cet emploi que dans l'espérance d'y trouver quelque chose à *griveler.* (Acad.) Fam. et vieux.

GRIVÈLERIE. s. f. Action de griveler. Fam. et vieux.

GRIVELEUR. s. m. Celui qui grivèle. C'est un griveleur, un franc griveleur. Fam. et vieux.

GUERDON. s. m. (de l'ital. *guiderdone,* récompense). Loyer, salaire, récompense. C'est un vieux mot.

GUERDONNEMENT. s. m. Action de guerdonner. Vieux mot.

GUERDONNER. v. a. 1re conj. Récompenser. Il est vieux.

GUERDONNEUR. s. m. Bienfaiteur, rémunérateur. Vieux mot.

GUILLOCHAGE. s. m. Techn. Action de guillocher; résultat de cette action. Le guillochage du bois, du plâtre, des métaux. Le guillochage des poteries. Omiss. des dictionn.

H

HACHISCHIEN, ENNE. adj. Qui appartient, qui est propre au hachisch ou hachich; qui est produit par l'influence du hachisch. Folie hachischienne.

HACHETTE. s. f. (*h* asp.; dimin. de *hache*). Petite hache.

HADJI. s. m. Relat. Mot arabe qui signifie Pèlerin.

HAÏCK, HAÏQUE ou **HHAÏK.** s. m. Relat. Couverture de laine qui a environ 7 mètres de long sur 2 mètres et demi de large. Le haïck forme, à proprement parler, l'habillement complet des Berbères pendant le jour, et la nuit il leur sert de lit et de couverture.

— C'est aussi une longue pièce de laine grossière dont s'enveloppent les Mauresques, et qui tombe jusqu'à terre et ne permet d'apercevoir qu'un de leurs yeux.

HALDE. s. f. Minér. La blende est jetée sur une *halde* particulière, en attendant qu'on puisse l'utiliser. (Encycl.) Omiss. des dictionn.

HARAM. s. m. Relat. Voile de soie que les Mauresques mettent sur leur tête, et qui descend fort bas.

HARMONIUM. s. m. A ce mot, nous avons omis de parler de l'antiphonel-harmonium.

— *Antiphonel-harmonium.* Appareil inventé par M. Debain pour la reproduction fidèle sur l'orgue des accompagnements et morceaux de plain-chant. Ce mécanisme, qui peut se placer à volonté sur le clavier d'un orgue quelconque, est remarquable par la facilité d'en faire usage, par la justesse et la netteté de son exécution musicale, et par une grande simplicité de facture.

HAUTE-TAILLE. s. f. (*h* asp.). Mus. Voix moyenne entre la taille et la haute-contre. Une haute-taille. Des hautes-tailles. Cette expression a vieilli.

HAVAGE. s. m. (de l'allem. *hauen,* couper). [illegible]

d'argile parallèle au sol de la galerie, quand les couches de houille sont interrompues par de minces couches d'argile. Omiss. des dictionn.

— Anc. cout. Droit dont jouissaient certains fonctionnaires de prélever sur chaque sac de blé exposé au marché autant de grains que la main pouvait en contenir. Havage du bourreau.

HAVA-HAH-A! Interj. employée par les piqueurs lorsque le limier se rabat et qu'il est au bout de son trait.

HAVAIRE. s. m. S'est dit pour Ouverture, havre, port.

HAVAN. s. m. Relig. parse. Nom du gobelet sacré destiné aux sacrifices.

HAVANAIS, AISE. adj. et s. Géogr. Habitant de la Havane. || Qui appartient à la Havane ou à ses habitants.

HAVANE (LA). Géogr. Ville forte, capitale de l'île de Cuba, un des ports les plus beaux et les plus commerçants du monde; 112,000 h. dont 23,000 esclaves.

HAVANE. s. m. Cigare de la Havane. Fumer un havane. Se permettre le havane, le luxe d'un havane. Omiss. des dictionn.

HAVER. v. a. 1re conj. Vieux mot qui s'est dit pour Prendre, saisir.

HAVET. s. m. Mar. Grande fourchette dont le cuisinier du vaisseau se sert pour retirer la viande de la chaudière.

HAVEUR. s. m. Ouvrier qui creuse les havages.

HAVRAIS, AISE. adj. et s. Géogr. Habitant du Havre. || Qui appartient au Havre ou à ses habitants.

HEIMVÉ. s. m. V. HEIMVÉ.

HÉLIAQUEMENT. adv. D'une manière héliaque.

HELMINTHOGÈNE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἕλμινς, ver; γεννάω, engendrer). Pathol. Qui est produit par un helminthe. Maladies helminthogènes.

HELMINTHOGÉNOSE. s. f. Pathol. Maladie causée par le parasitisme externe ou interne des annélides ou des helminthes, plus vulgairement connus sous le nom de vers intestinaux.

HÉMATISATION. s. f. (pr. *é-ma-ti-za-ci-on;* du gr. αἷμα, αἵματος, sang). Pathol. Amas de sang dans un de nos organes. Omiss. des dictionnaires.

HÉMATOSER (S'). v. a. 1re conj. pron. S'amasser, s'épaissir. Le sang *s'hématose.* (Rasp.) Omiss. des dictionn.

HÉMIE. (du gr. αἷμα, sang). Terminaison employée dans la nomenclature médicale pour exprimer la congestion sanguine.

HÉPATOHÉMIE. s. f. (ét. gr., ἧπαρ, foie; αἷμα, sang). Pathol. Congestion du foie.

HERBORISATEUR, TRICE. s. Celui, celle qui herborise, qui fait des herborisations. Une troupe d'herborisateurs. Omiss. des dictionn.

HERCHEUR. s. m. Minér. Espèce d'ouvrier mineur. Omiss. des dictionn.

HERMÉTICITÉ. s. f. État d'une chose hermétiquement fermée. Derrière le chevet, caché par une pierre qui le refermait avec une *herméticité* presque parfaite, était un trou, et dans ce trou une échelle de corde longue de vingt-cinq à trente pieds. (Al. Dumas.) Omiss. des dictionn.

HERREZ. s. m. Relat. Espèce d'amulette donnée chez les Arabes par de pieux personnages à ceux qui sont à la veille d'entreprendre un voyage.

HÉTÉROPHONIE. s. f. (ét. gr., ἕτερος, autre, différent; φωνή, voix). Pathol. Altération de la voix.

HIÉRARCHISATION. s. f. (pr. *ié-rar-chi-za-ci-on*). Néol. Action de hiérarchiser; résultat de cette action.

HONORABILITÉ. s. f. Néol. Qualité de ce qui est honorable.

— Se dit d'un membre de la Chambre des pairs ou de la Chambre des députés en France, et d'un membre de la Chambre des communes en Angleterre. C'est une de nos honorabilités.

HONORARIAT. s. m. Prat. Ce qui est dû pour les honoraires d'un notaire, d'un avoué, d'un huissier, etc.

HOPLITIQUE. adj. des 2 g. Qui concerne les hoplites.

— *Infanterie hoplitique,* ou tout simplement *l'hoplitique.* Infanterie de ligne des Macédoniens.

HORTICULTURALEMENT. adv. Par rapport à l'horticulture. Omiss. des dictionn.

HOUKA. s. m. Pipe turque, indienne ou persane. Il existe peu de différence entre le houka et le narguillet ou narkilé, sinon pour la dimension. Le houka, dont la fumée traverse une sorte de bain-marie, parcourt un tuyau de dix à douze pieds et à double courant, ou gargoulis, avant d'arriver à la bouche, perd dans son trajet une partie de son calorique et de sa mordacité, c'est-à-dire de ses principes actifs solubles. Les houkas de Constantinople sont très-hauts. Quelquefois, au lieu du long serpentin élastique, on adapte au récipient un tuyau très-court, au moyen duquel les personnes riches s'en servent même à cheval. On écrit aussi [illegible]

Un autre est à ses pieds, penché sur son *houka,*
Merveilleux appareil où la tiède fumée,
Refroidie en passant par une eau parfumée,
Dans un long serpentin qu'elle suit lentement
Dépose l'âcreté d'un impur sédiment. (Barre.)

HUMANITARISME. s. m. Néol. Système, doctrine humanitaire.

HURON. s. m. Linguist. Langue des Hurons. Le *huron* était parlé par le peuple qui lui a donné son nom et par les Iroquois, colonie de ce peuple. (Chateaub.) Le *huron* est sans labiales; on le parle du gosier, et presque toutes les syllabes sont aspirées. (Id.)

— adj. La langue *huronne* et iroquoise a cinq principaux dialectes. (Chateaub.)

HYDATIGÈNE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὑδατίς, hydatide; γεννάω, engendrer). Pathol. Qui est produit par les ténias. Maladies hydatigènes.

HYDATIGÉNOSE. s. f. Pathol. Développement des œufs des ténias dans les organes non accessibles à l'air extérieur.

HYDRATATION. s. f. (du gr. ὑδρατος, fait de ὕδωρ, eau). Chim. Conversion en hydrate. Omiss. des dictionn.

HYDRATER (S'). v. pron. 1re conj. Prendre le caractère des hydrates. Pour s'opposer autant que possible à l'altération du sucre, qui est on ne peut plus rapide, on met quelquefois une pierre à chaux dans la rigole; là elle *s'hydrate* et se trouve entraînée peu à peu avec le sucre. (A. Baudrimont.) Omiss. des dictionn.

HYDRAULICIEN. s. m. Didact. Ingénieur qui s'occupe d'hydraulique. On dit aussi *hydrauliste.* Omiss. des dictionn.

HYDROMÉTRICITÉ. s. f. (ét. gr. ὕδωρ, eau; μέτρον, mesure). Synon. d'Hygrométricité. L'*hydrométricité* de l'air. (Rasp.)

HYDROPATHIE. s. f. (ét. gr., ὕδωρ, eau; πάθος, maladie). Pathol. Traitement médical par l'eau. On dit aussi *hydrothérapie.*

HYDROPATHIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à l'hydropathie; qui suit la méthode hydropathe. Médecin hydropathique. Établissement hydropathique. Méthode hydropathique. Médecine hydropathique. On dit aussi *hydrothérapique.*

HYDROTHÉRAPIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὕδωρ, eau; θεραπεύειν, soigner, guérir). Qui appartient à l'hydrothérapie; qui a recours à l'hydrothérapie. Médecin hydrothérapique. Médecine hydrothérapique.

HYÉNISÉ, ÉE. adj. Hébété. Être hyénisé, chez les Arabes, c'est être stupide; et cela se dit par le mépris qu'ils ont pour la poltronnerie et la stupidité de la hyène.

HYGROMÉTRICITÉ. s. f. (ét. gr., ὑγρόν, eau; μέτρον, mesure). Qualité de ce qui est hygrométrique. L'hygrométricité des bois.

HYGROMÉTRIQUEMENT. adv. D'une manière hygrométrique. Arête *hygrométriquement* tortile à sa base. (Rasp.) Omiss. des dictionn.

HYGROSCOPIQUEMENT. adv. D'une manière hygroscopique.

HYPERSTHÉNISANT, ANTE. adj. (ét. gr., ὑπέρ, au delà; σθένος, force, rigidité). Qui excède les forces, la contractilité. Les forces *hypersthénisantes.* (Rasp.) Omiss. des dictionn.

HYSON. s. m. (d'un mot chinois qui veut dire *printemps florissant,* parce que c'est au commencement de cette saison que l'on cueille ce thé). Bot. Sorte de thé vert. La feuille de l'hyson doit être grande, fortement roulée longitudinalement sur elle-même, d'une couleur vert grisâtre, ayant, comme les prunes, une espèce de fleur qu'il perd à l'air ou en vieillissant; son odeur est suave, un peu herbacée, et aromatique.

— *Peau d'hyson.* Les feuilles rudes et jaunes de rebut du thé hyson, que l'on vend à un prix inférieur à celui-ci.

I

ICHNEUMIGÈNE. adj. des 2 g. Pathol. Qui est produit par un ichneumon.

ICHNEUMIGÉNOSE. s. f. Pathol. Maladie provenant de l'incubation de l'œuf que les ichneumons ou les cynips déposent dans les tissus vivants des végétaux ou des animaux.

ICHNEUMONIDAIRE. adj. des 2 g. Syn. d'Ichneumonide.

ICHTHYOTHÉOLOGIE. s. f. Histoire des poissons dont il est question dans l'Écriture sainte.

ICHTHYOTHÉOLOGISTE. s. m. Celui qui s'occupe d'ichthyothéologie. Quelques ichthyothéologistes ont désigné sous le nom de poisson de Jonas un poisson monstrueux qui avala le prophète Jonas, et le rendit vivant au bout de plusieurs jours. (H. Cloquet.) Omiss. des dictionn.

ICTASIE. (du gr. [illegible], extension, allongement). Terminaison employée dans la nomenclature médicale pour désigner augmentation de volume.

IDÉALEMENT. adv. D'une manière idéale.

IDÉALISTIQUE. adj. des 2 g. Philos. Qui appartient à l'idéalisme, qui est propre à la doctrine idéaliste. [illegible]

IMBRICABLE. adj. des 2 g. Bot. Se dit des feuilles, folioles, etc., lorsqu'elles se recouvrent à demi réciproquement, les unes les autres, comme les tuiles d'un toit ou les [illegible]

IMBOCCATION. s. f. (ét. lat., *in,* dans; *bucca,* bouche). Action d'introduire dans la bouche. L'imboccation se fait d'une manière moins naturelle; les aliments coulent avec plus de peine et se tassent moins bien dans l'estomac. (Brill.-Sav.) Omiss. des dictionn.

IMMAÎTRISABLE. adj. des 2 g. Qui ne peut être maîtrisé, qu'on ne peut maîtriser. [illegible] Omiss. des dictionn.

IMMESURABLE. adj. des 2 g. Qui ne peut être mesuré. [illegible] (Walter.) Omiss. des dictionn.

IMMOBILISÉ, ÉE. part. pass. du v. Immobiliser. S'empl. adjectiv. Rentes immobilisées.

IMMOBILISER. v. a. 1re conj. Rendre immobile. Peu usité.

— Rendre immobilier, convertir en immeubles. Immobiliser des rentes.

— S'IMMOBILISER. v. pron. Être immobilisé.

IMPARDONNABLE. adj. des 2 g. Qui ne mérite point de pardon, qui ne doit point se pardonner. Une faute impardonnable. Un outrage, un affront impardonnable. Une action impardonnable. Il n'y a point d'action impardonnable aux yeux de Dieu. Vous êtes impardonnable d'avoir agi ainsi.

IMPARTABLE. adj. des 2 g. Jurispr. Qui ne peut se partager. Cet immeuble est impartable. Il se dit aussi quelquefois de ce qui ne peut pas se partager commodément.

IMPOTATION. s. f. pr. *ein-po-ta-cio-n*; du du lat. *potire,* boire). Action d'introduire dans le gosier, de boire.

INACCLIMATÉ, ÉE. part. pass. du v. Inacclimater. S'empl. adjectiv.

INACCLIMATER. v. a. 1re conj. Inaccoutumer à un climat.

— S'INACCLIMATER. v. pron. Se désaccoutumer à tel ou tel climat.

INAFFOUIABLE. adj. des 2 g. Qui ne peut être affouillé. Omiss. des dictionn.

INARRIVABLE. adj. des 2 g. Où l'on ne peut atteindre. L'artiste d'un vrai talent possède en lui le sentiment d'une perfection *inarrivable,* caractère distinctif du talent supérieur. (Choron.)

INASSOUVISSEMENT. s. m. Défaut d'assouvissement. De quel droit exiger l'*inassouvissement* de leurs ardeurs brutales, le respect de l'enfance et la dignité de soi? (E. Sue.) Omiss. des dictionn.

INCONDITIONNELLEMENT. adv. D'une manière inconditionnelle. Que connaît-on *inconditionnellement?* (Grimbl.) Omiss. des dictionn.

INCONSCIENT, ENTE. adj. Qui n'a pas conscience. Mais par lui-même le sentiment est vague, obscur, *inconscient* de soi, incapable de se diriger vers ce qu'il désire. (Encycl. nouv.) Omiss. des dictionn.

INCUBITATION. s. f. (pr. *in-ku-bi-ta-ci-on;* du lat. *incubitare,* être couché sur). Néol. Action de se coucher sur le côté droit. Physiquement envisagée, l'*incubitation* exige un certain déploiement de forces pour garder l'équilibre, et ce n'est pas sans quelque douleur que le poids d'une partie du corps porte sur l'articulation du bras. (Brill.-Sav.)

INCULTIVABLE. adj. des 2 g. Qui ne peut être cultivé, qui n'est pas susceptible de culture. Se dit au propre et au figuré. Terre incultivable. Esprit incultivable. Omiss. des dictionn.

INCURABILITÉ. s. f. État de ce qui est incurable. L'incurabilité de certaines maladies.

INCURSIF, IVE. adj. Qui fait irruption, qui envahit. Après le raisonnement et le jugement, c'est la faculté d'associer des idées qui se trouve frappée de la destruction [illegible]. (Richer.)

INDÉCACHETABLE. adj. des 2 g. Qui ne peut être décacheté. Enveloppes indécachetables.

INDÉCHIRABLE. adj. des 2 g. Qui ne peut être déchiré, qui n'est pas susceptible d'être déchiré.

INDÉFRISABLE. adj. des 2 g. Qui ne peut être défrisé, qui n'est pas susceptible de se défriser. Perruque indéfrisable.

INDIGESTIBILITÉ. s. f. État de ce qui est indigestible. L'indigestibilité de certaines substances. Omiss. des dictionn.

INDOLORE. adj. des 2 g. Qui n'éprouve point de douleur.

INÉNERGIE. s. f. Néol. Absence, défaut d'énergie. [illegible] (Brill.-Sav.) Omiss. des dictionn.

INEXACTEMENT. adv. D'une manière inexacte.

INFEUTRABLE. adj. des 2 g. Techn. Qui n'est pas susceptible d'être feutré, [illegible] (Ord.-Dumas.) Omiss. des dictionnaires.

INFORMANT, ANTE. adj. Qui est propre à donner la forme. L'âme est informante; elle donne la forme au corps. (Virey.) Omiss. des dictionn.

[illegible] adj. des 2 g. Techn. Qui n'est pas susceptible de se [illegible]. Omiss. des dictionn.

[illegible] s. f. Néol. Absence, défaut de qualités [illegible]. Omiss. des dictionn.

[illegible] adj. des 2 g. Qui ne peut être [illegible] Omiss. des dictionn.

…MMOBILISÉ, ÉE. part. pass. du v. Immobiliser. S'empl. adjectiv. Rentes immobilisées.

…MMOBILISER. v. a. 1re conj. Rendre immobile. Peu usité.

— Rendre immobilier, convertir en immeubles. Immobiliser des rentes.

— S'IMMOBILISER. v. pron. Être immobilisé.

…IMPARDONNABLE. adj. des 2 g. Qui ne mérite point de pardon, qui ne doit point se pardonner. Une faute impardonnable. Un outrage, un affront impardonnable. Une action impardonnable. Il n'y a point d'action impardonnable aux yeux de Dieu. Vous êtes impardonnable d'avoir agi ainsi.

…IMPARTABLE. adj. des 2 g. Jurispr. Qui ne peut se partager. Cet immeuble est impartable. Il se dit aussi quelquefois de ce qui ne peut pas se partager commodément.

…IMPOTATION. s. f. (pr. in-po-ta-cio-n; du lat. potire, boire). Action d'introduire dans le gosier, de boire.

…INACCLIMATÉ, ÉE. part. pass. du v. Inacclimater. S'empl. adjectiv.

…INACCLIMATER. v. a. 1re conj. Inaccoutumer à un climat.

— S'INACCLIMATER. v. pron. Se désaccoutumer à tel ou tel climat.

…INAFFOUIABLE. adj. des 2 g. Qui ne peut être affouillé. Omiss. des dictionn.

…INARRIVABLE. adj. des 2 g. Où l'on ne peut atteindre. L'artiste d'un vrai talent possède en lui le sentiment d'une perfection inarrivable, caractère distinctif du talent supérieur. (…moron.)

…INASSOUVISSEMENT. s. m. Défaut d'assouvissement. De quel droit exiger l'inassouvissement de leurs ardeurs brutales, le respect de l'enfance et la dignité de soi? (E. Sue.) Omiss. des dictionn.

…INCONDITIONNELLEMENT. adv. D'une manière inconditionnelle. Que consulte-on inconditionnellement? (Grimbl.) Omiss. des dictionn.

…INCONSCIENT, ENTE. adj. Qui n'a pas conscience. Mais par lui-même le sentiment vague, obscur, inconscient de soi, incapable de se diriger vers ce qu'il désire. (Encycl. nouv.) Omiss. des dictionn.

…INCUBITATION. s. f. (pr. in-ku-bi-ta-ci-on; du lat. incubitare, être couché sur). Néol. Action de se coucher sur le côté droit. Physiquement envisagée, l'incubitation exige un certain déploiement de forces pour garder l'équilibre, ce n'est pas sans quelque douleur que le [illegible] d'une partie du corps porte sur l'autre. [illegible] (Brill.-Sav.)

[illegible]

INORGANISATEUR, TRICE. adj. Qui ne peut organiser. Omiss. des dictionn.

INQUARTER. v. a. 1re conj. Orfèvr. Ajouter à de l'or allié à du cuivre qu'on veut passer à la coupelle une quantité d'argent environ t[illegible] fois plus grande. Quand le creuset est froid, on le brise pour en obtenir le bouton de plomb, que l'on passe à la coupelle, et que l'on *inquarte* ensuite s'il contient de l'or. (Gault. de Claub.) Omiss. des dictionn.

INQUISITORIAL, ALE. adj. D'inquisiteur, qui appartient à un inquisiteur.

INSECTICIDE. adj. des 2 g. Néol. Qui détruit, qui tue les insectes. Le quinquina, qui est *insecticide*, fit disparaître, en même temps que les poux, la fièvre et la névralgie dont ces poux étaient la cause première. (Rasp.)

INSENTANT, ANTE. adj. Néol. Qui est privé de sentiment. L'espace doit se nommer l'étendue pénétrable, infinie, indivisible, immobile, *insentante*. (Ant. Leroux.)

INSPIRATOIRE. adj. des 2 g. Anat. et physiol. Qui sert, qui a rapport à l'inspiration. Les cellules *inspiratoires*. (Rasp.) Omiss. des dictionn.

IN TERMINIS. loc. adv. Mots latins qui signifient littéral. *dans les termes*, *dans les limites*, et qu'on emploie souvent dans cette locution : *Juger* ou *statuer in terminis*, pour dire, Juger définitivement dans les limites de l'espèce une affaire sur laquelle il avait déjà été pris des mesures ou fait des actes préparatoires. Dire d'une décision qu'elle a été rendue *in terminis* ne signifie pas que cette décision soit sans recours, mais que le juge a atteint les limites du mandat que la loi lui a confié. Omiss. des dictionn.

INTIMIDABLE. adj. des 2 g. Qui peut être intimidé; qui est susceptible de se laisser intimider. Malheureusement pour le roi, M. de Choiseul était un des hommes les moins *intimidables* du royaume. (Al. Dumas.) Omiss. des dictionn.

INTOXICANT, ANTE. adj. (du lat. *in*, dans, et du gr. *toxikon*, poison). Qui produit l'empoisonnement; qui contient du poison. Asphyxie intoxicante. Substance, matière intoxicante. Gaz intoxicants. L'action intoxicante d'un gaz. Omiss. des dictionn.

INVAGINANT, ANTE. adj. Qui s'introduit dans une autre partie. L'anse invaginante.

INVAGINÉ, ÉE. part. pass. du v. Invaginer. S'empl. adjectiv. L'anse *invaginée* ne tardera pas à contracter des adhérences avec l'anse invaginante. (Rasp.)

INVERSIBLE. adj. des 2 g. (du lat. *invertere*, renverser en sens contraire). Bot. Se dit des feuilles, folioles ou pétioles susceptibles de s'appliquer face à face, par leur page supérieure, en se dirigeant vers le sommet de la tige ou du pétiole commun.

INVISQUANT, ANTE. adj. Qui n'est point visqueux. A l'avantage que procurent ces corps *invisquants* de permettre une impression plus précise et plus nette, est lié l'inconvénient de nuire au contact immédiat des deux corps qui doivent se combiner. (Lenorm.)

IPSE-DIXITISME. s. m. (du lat. *ipse*, moi-même; *dixi*, j'ai dit). Philos. Principe absolu et magistral qui a pour devise *ipse dixi*, je l'ai dit. Ce mot a été créé par Bentham.

IPSE-DIXITISTE. s. m. [illegible] Partisan de l'ipse dixitisme. Mot créé par Bentham.

IRATO (AB). loc. adv. V. AB IRATO.

IRISATION. s. f. (pr. i-ri-za-cion; rad. *iris*). Couleurs de diverses teintes qui se manifestent sur la surface de certains corps. Les tissus ambiants s'infiltrent, s'enflamment, s'ecchymosent, se colorent d'*irisations* de mauvais augure. (Rasp.) V. IRISÉ. Omiss. des dictionn.

IROQUOIS. s. m. Linguist. Idiome des peuples iroquois. V. HURON.

IRRECTITUDE. s. f. Défaut de rectitude. On répare l'*irrectitude* de cette ligne, soit avec un ciseau affilé bien vif, soit avec une lime plate neuve. (F. Décorm.) Omiss. des dictionn.

IRREPRODUCTIVEMENT. adv. D'une manière irreproductive. Ces routes recevaient en échange leurs grains, leurs lins, leur or, leurs [illegible] irreproductivement [illegible] fournies aux [illegible] [illegible]) Omiss. des dictionn.

IRRÉTRÉCISSABLE. adj. des 2 g. Qui ne peut être rétréci. Flanelle irrétrécissable. Omiss. des dictionn.

IRRIGABLE. adj. des 2 g. Qui peut être irrigué. Omiss. des dictionn.

IRRIGABILITÉ. s. f. Qualité d'un terrain qui peut être irrigué. Omiss. des dictionn.

IRRIGUÉ, ÉE. part. pass. du v. Irriguer. S'empl. adjectiv. Les parties bien irriguées, c'est-à-dire qui ne sont ni trop sèches ni trop humides, sont fréquemment couvertes de meilleures herbes. (A. de Roville.)

IRRITABILISME. s. m. Physiol. Système, doctrine des irritabilistes. V. IRRITABILISTE.

IRRITABILISTE. adj. Partisan de l'irritabilisme.

— [illegible]

a fait beaucoup de bruit au XVIIIe siècle. Elle eut pour créateur Glisson, pour promoteur Hoffmann, et pour disciples Gorte, Gaubius, Kaau, Hartley et Haller.

ISÉMIEN, ENNE. adj. V. IXÉMIEN.

ISOMÉRISME. s. m. Chim. Loi, encore vague et assez douteuse, en vertu de laquelle des corps ayant une même constitution moléculaire et un même poids atomique ont des propriétés physiques différentes.

J

JACOBS. s. m. pl. Hist. rel. Nom que l'on donne aux sectaires qui rejettent la croyance des laveurs. V. LAVEUR.

JANSÉNIQUEMENT. adv. D'une manière janséniste. Je ne comprends guère pourquoi les oreilles de messieurs des journaux sont devenues tout à coup si *jansêniquement* chatouilleuses. (Th. Gautier.) On voit que cet adverbe, qui ne se trouve dans aucun dictionnaire, peut être nécessaire; seulement, comme on ne dit pas *jansénique*, mais bien *janséniste*, nous croyons qu'il est mal formé, et qu'il faudrait dire *jansénistement*.

JÉGNEUX. s. m. Gobelet évasé à anse. Orthographe de Boiste. V. GÉNEUX.

JENNER (Édouard). Célèbre médecin anglais, né à Berkeley en 1749, mort en 1823. Il est compté au nombre des bienfaiteurs de l'humanité pour avoir découvert et propagé la vaccine.

JONGERMANNOGRAPHIE. s. f. Bot. Description des jongermanniées.

JOUABLE. adj. des 2 g. Qui peut être joué. Cette pièce n'est pas jouable. Omission des dictionn.

JOUE. s. f. Techn. Les deux côtés de la lumière d'un rabot, d'une varlope. Joues trop épaisses, trop minces. Joues sujettes à se voiler ou à se fendre. Joues trop fortes. Les joues qui font saillie ont le désavantage de contraindre à donner plus de fer qu'il ne conviendrait.

— Se dit aussi des gardes d'une poulie.

— Ces deux acceptions sont omises dans tous les dictionnaires.

JOUERRAU. s. m. S'est dit pour Mauvais joueur.

JOUISSEUR, EUSE. adj. et s. Se dit de celui qui jouit. Dans cette ville de parias *jouisseurs*. (Raspail.) Omiss. des dictionn.

JOUXTE. s. m. Anc. cout. Se disait pour Aboutissant. *Les bouts et jouxtes*. Les tenants et les aboutissants.

JUBILANT, ANTE. adj. Qui est gai, joyeux. Leur bouche avait quelque chose de *jubilant* qui ressemblait à un demi-sourire. (Brill.-Sav.) Fam. Omiss. des dictionn.

JUMELÉES. s. f. pl. Constr. Assemblage de deux pièces de bois s'ajustant longitudinalement l'une contre l'autre. Omiss. des dictionn.

K

KADRITE. s. m. (de l'ar. *kadr*, pouvoir, libre arbitre). Philos. Nom donné à des hérésiarques arabes qui professaient la doctrine du *kadr*, qu'on fait remonter à Mosbed ben-Khaled al-Djohni. Les kadrites attribuaient à la seule volonté de l'homme la détermination de ses actions, bonnes ou mauvaises.

KAFILA. s. m. Relat. On nomme ainsi dans le Maroc une troupe de marchands voyageant avec leurs marchandises, ce qu'on appelle caravane dans l'Orient. Un kafila. Des kafilas.

KARPATHE. adj. Géogr. V. CARPATHE.

KILDA. Géogr. Petite île de l'Écosse la plus occidentale des Hébrides.

KILDANE. adj. et s. des 2 g. Géogr. Habitant de Kilda. ‖ Qui appartient à Kilda ou à ses habitants.

KOUBBA. s. m. Mot arabe servant à désigner [illegible]

KOURILE. adj. des 2 g. Géogr. Qui appartient, qui est propre aux îles Kouriles ou à leurs habitants. Kourgane est le nom kourile d'une espèce d'aigle. (D. de Ste-Croix.)

K'SOUR. s. m. Relat. Mot arabe qui signifie Village. L'Arabe de la tente croirait déchoir s'il donnait sa fille en mariage au plus riche habitant des *k'sour*. (Drummond.)

KYSTIFORME. adj. des 2 g. Anat. Qui a la forme d'un kyste.

KYSTIQUE. adj. des 2 g. (du gr. *kustis*, vessie). Qui a rapport au kyste, qui tient de la nature du kyste.

L

LABIALISER. v. a. 1re conj. Prononcer avec les lèvres; donner à une lettre la valeur, la prononciation d'une labiale.

LABORIEUSETÉ. s. f. Se dit pour Laboriosité. V. LABORIOSITÉ.

LABOUR. s. m. Plomb. Outil dont les plombiers se servent pour remuer le sable de leur moule à tables après l'avoir arrosé. Il est fait à peu près comme une pelle à bêcher. Omiss. des dictionn.

LANTERNE. s. f. Plomb. La roue du cric qui est en haut du madrier des plombiers.

LAÇAGE. s. m. Action de lacer. Le laçage d'un corset.

LAGMI. s. m. Relat. Boisson des Arabes tirée du palmier et qui ressemble au cidre.

LAMINER. v. a. 1re conj. Techn. Donner à une lame de métal une épaisseur uniforme par une compression toujours égale.

— Réduire le fer en barres en le faisant passer par des cylindres.

LANDSCAPE. s. m. (pr. *land-ské-pe*). Mot anglais qui signifie *paysage*, et qu'on emploie pour désigner un keepsake consacré à la description d'un pays.

LANGUETTE. s. f. Navig. Grand bateau construit en chêne et très-solide.

LANIAIRE. s. f. Se dit absol. pour Dent laniaire. Les *laniaires* n'existent point dans la nombreuse famille des rongeurs. (Richerand.) Omiss. des dictionn.

LANSQUENÉTER. v. n. 1re conj. On change l'é en è devant une syllabe muette. *Je lansquenète, tu lansquenètes*, etc. Néol. Jouer au lansquenet. *Le Lansquenet* de MM. Ferdinand Langlé et Lockroy n'a pas prétendu faire un cours de morale ou d'économie politique; il a mieux fait, il a rempli d'éclats de rire tout le théâtre des Variétés. C'est un vaudeville où l'on voit toutes sortes de gens qui jouent sous prétexte de s'amuser au bal; tout le monde *lansquenète*. — C'est un verbe qui est dans toutes les bouches s'il n'est dans aucun dictionnaire; — un vieux professeur de latin, un étudiant, un philantrope, un notaire, un pair de France et dix femmes aussi. A chaque saut de carte il y a un mot, et l'esprit gagne à tout coup. En donnant *le Lansquenet*, le théâtre des Variétés a joué une partie qui lui rapportera cent représentations. Ce vaudeville est un banco. Pardon, je *lansquenète*. (A. Achard.)

LARDIVORE. adj. des 2 g. Qui mange du lard. L'homme n'est pas tout à fait à l'abri de l'invasion de ces parasites *lardivores*. (Rasp.)

LATÉRISÈTE. adj. des 2 g. (du lat., *latus*, côté; *seta*, soie). Entom. Qui a un poil isolé sur le côté des antennes. ‖ LATÉRISÈTES. s. f. pl. Famille de l'ordre des diptères.

LATITÉ, ÉE. part. pass. du v. Latiter. S'empl. adjectiv. Bois flottés latités. Objets latités. Choses latitées. Vieux.

LATITER. v. a. 1re conj. (du lat. *latitare*, se cacher). S'est dit pour Cacher. Latiter des bois dans la cabane d'un bateau. Le condamne en dix livres d'amende pour avoir, sans permission, pêché des bois flottants sur la rivière, se les être appropriés, les avoir cachés et *latités* dans la travure ou cabane de son bateau à laver les lessives. (Sentence du 23 août 1752.)

LAVATÉRIEN, ENNE. adj. et s. Partisan du système phrénologique de Lavater. J'ai été de tout temps *lavatérien* et galliste. (Brill.-Savarin.) Omiss. des dictionn.

LAVEUR. s. m. Hist. relig. Nom donné à des sectaires qui font du lavement des pieds un sacrement.

LAWSONIE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones de la famille des lithraires, plus connu sous le nom de *henné*. V. HENNÉ.

LÉGISLATIVER. v. a. 1re conj. Syn. de Législater. V. LÉGISLATER.

LEMNISQUE. s. m. Diplom. Attache de cuir à laquelle sont appendus les sceaux [illegible]

LÉONAINE. s. f. Comm. Étoffe, tissu façonné en laine souple et légère, à très-petites [illegible]

LEXIGRAPHIÉ, ÉE. adj. Qui est compris dans la lexigraphie, qui est conforme à la lexigraphie.

LEXIQUEMENT. adv. Selon le lexique. Admettant donc que [illegible] [illegible] il s'agit de déterminer l'origine [illegible] de [illegible]. (Butet de la Sarthe.) Omiss. des dict.

LEXOVIEN, ENNE. adj. et s. (du lat. *Lexovium*, Lisieux). Géogr. Habitant de Lisieux. ‖ Qui appartient à cette ville ou à ses habitants. Il s'imprime à Lisieux un journal qui a pour titre *le Lexovien*.

LIBÉRABLE. adj. des 2 g. Qui peut ou qui doit être libéré. Libérable du service militaire.

LIBRE-ÉCHANGISTE. s. m. Partisan de la liberté du commerce. Un libre-échangiste. Les libres-échangistes.

LIBRETTISTE. s. m. Celui qui compose un libretto, des libretti. Librettiste italien.

LINGOTINEUR. s. m. T. d'argot. Se dit de ceux qui volent le plomb sur les toits.

LIQUATER. (pr. li-koua-té). v. a. 1re conj. S'emploie aussi comme verbe pronominal. Avant de fondre, les alliages se liquatent. Jusqu'ici aucun des moyens proposés pour s'opposer aux explosions ne paraît pouvoir complétement préserver de ce genre d'accidents, cependant les rondelles fusibles devraient se *liquater* au moins si elles ne fondaient pas. (Gault. de Claub.)

LITÉE. s. f. (rad. *lit.*) Se dit des petits que porte une femelle d'animal dans son ventre. La femelle du porc produit deux et trois fois par an ordinairement, entre six et douze petits par *litée*. (A. Bauch.) Omiss. des dictionn.

LIVOURNAIS, AISE. adj. et s. Géogr. Syn. de Livournois.

LIVOURNIEN, ENNE. adj. et s. Géogr. Autre synonyme de Livournois.

LOAM. s. m. Agric. Mot anglais qui signifie Terre grasse. Loam sablonneux. Loam argileux. Riche loam.

LOAMMEUX, EUSE. adj. Agric. Qui contient un mélange de terre et d'argile. Les sols *loammeux* sont en général les plus favorables à la culture, ils sont les plus flexibles de tous et admettent la culture d'un très-grand nombre de plantes. (A. De Roville.) Omiss. des dictionnaires.

LOMBAGO. s. m. Pathol. Nom latin francisé du rhumatisme qui affecte la région lombaire. V. LUMBAGO.

LOMBRILOGÈNE. adj. des 2 g. Pathol. Qui est occasionné par un lombric. Maladies lombricogènes.

LOMBRICOGÉNOSE. s. f. Pathol. Maladie provenant du parasitisme des lombrics ou helminthes analogues.

LORICATE. adj. des 2 g. (du lat. *loricatus*, fait de *lorica*, cuirasse). Cuirassé, couvert, armé d'une cuirasse. Statue loricate.

LOTIONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Lotionner. S'empl. adjectiv. Partie lotionnée.

LOTIONNER. v. a. 1re conj. (pr. *lo-ci-o-né*; rad. *lotion*). Médec. Laver, nettoyer, déterger certaines parties malades. *Lotionner* le front avec un liquide. (Raspail.) Omiss. des dictionn.

LOUAGEUR. s. m. Celui qui loue des voitures, des chevaux.

LOUVETAGE. s. m. Techn. Action de louveter la laine; résultat de cette action. Après la première opération du *louvetage*, on mélange à la laine une certaine quantité d'huile pour la rendre plus douce et moins cassante au cordage et à la filature. (Encycl.) Omiss. des dictionn.

LOUVETÉ, ÉE. part. pass. du v. Louveter. S'empl. adj. La laine une fois graissée est *louvetée* et cardée par certains procédés. (Encycl.)

LOUVETER. v. a. 1re conj. (rad. *loup*). Techn. Soumettre la laine au *loup*, appareil qui ne diffère de la batterie que par un bien plus grand nombre de dents. Louveter la laine. Omiss. des dictionn.

LUGUBREMENT. adv. D'une manière lugubre.

LUMPS. s. m. (pr. *lompe*). Pain de sucre de qualité supérieure. Les lumps pèsent de 10 à 20 kilogr.

LUNE. s. f. A ce que nous avons dit, il faut ajouter : « La lune fait sa révolution autour de la terre..... d'*occident en orient*, c'est-à-dire en sens contraire au mouvement général apparent. » — Ce qu'ignorent bien des personnes d'ailleurs instruites. Quand nous disons que la lune retarde, c'est le contraire.

LUXORIEN, ENNE. adj. Qui appartient au Luxor ou Louqsor.

— Fig. et fam. Grandiose, colossal. Se dit par allusion à l'obélisque de Luxor. L'idée la plus *luxorienne*. (Th. Gaut.)

LYCOPHRONTISME. s. m. L'obscurité du style. Se dit par allusion au style de Lycophron, un des poëtes de la pléiade grecque, auteur de la *Cassandre*, que l'on a surnommée le poëme ténébreux. Ce mot a été employé par Ch. Nodier. Le *lycophrontisme* de certains écrivains romantiques.

LYRIQUE. s. m. Poëte lyrique. Le génie du *lyrique* grec (Pindare) est maintenant aussi muet que sa lyre, tant ses odes sont devenues inintelligibles. (Barth.) Omiss. des dictionn.

LYRISME. s. m. Néol. Mouvement lyrique du style, considéré comme une qualité. Le lyrisme gracieux d'Horace. Le lyrisme classique et vigoureux de J.-B. Rousseau. Le lyrisme [illegible]

— Se prend aussi en mauvaise part, pour désigner l'emphase, la boursouflure du style. Chaque fois qu'on donnent à la phrase un apprêt trop recherché, on se sert dans la prose exclusivement d'expressions propres aux poëtes, et que la période paraît au lecteur plus travaillée que ne le comporte la prose, on risque de tomber dans le lyrisme. (Fr. Wey.)

LYRISTE. s. m. Écrivain qui tombe dans le lyrisme. Se prend en mauvaise part. Sous la plume des lyristes, le râle devient un soupir, et, grâce aux épithètes, un soupir équivaut au râle. (Fr. Wey).

M

MAÇONNIQUE. adj. des 2 g. Qui appar-

tient à la franc-maçonnerie. Société maçonnique. Emblèmes maçonniques.

MAIDAN. s. m. Relat. Nom que l'on donne, dans l'Orient, aux places où se tiennent les marchés.

MAIN-BRUNE. adj. m. Papet. Se dit d'un papier gris plus commun que le papier cartier, qui entre dans la composition des cartes à jouer.

MAJORATAIRE. adj. des 2 g. Qui possède un majorat. Pair majorataire.

MAJORATISÉ, ÉE. adj. Qui est érigé en majorat. Immeuble majoratisé.

MAJORCAIN, AINE. adj. et s. Géogr. Habitant de Majorque. ‖ Qui appartient à cette île ou à ses habitants. On écrit aussi *Majorquin* et *Mayorquin*.

MALPLAQUET. s. m. Minér. Marbre dont le fond est d'un rouge pâle vineux, ondulé de gris. Le malplaquet bâtard et le malplaquet bleu sont deux variétés de ce marbre.

MANCIENNE s. f. Bot. Espèce de bouleau. Des liens d'osier ou de mancienne.

MANDARINE. s. f. Soier. Étoffe unie dont la chaîne est en coton, et qui est tramée de soie cuite.

MARABOUT. s. m. Comm. Sorte de ruban, le plus beau des rubans-gaze. Marabout uni. Marabout façonné. Marabout à disposition.

— adj. Ruban marabout. Omiss. des dictionnaires.

MARABOUTAGE. s. m. Technol. Apprêt qu'on fait subir aux soies destinées aux crêpes, et qui n'est autre chose qu'un nouveau tors donné à la soie teinte, et dont l'effet est d'augmenter sa force en réduisant sa longueur de 4 à 5 p. 0/0. Le crêpage ou *maraboutage* a été appliqué aux organsins destinés à la fabrication des rubans-gaze, et qui forment tout à la fois la chaîne et la trame de ces rubans. (Encycl.) Omiss. des dictionn.

MARAUDAGE. s. m. Enlèvement furtif des productions de la terre. Le *maraudage* est puni d'une amende égale au dommage causé, et en outre de la détention, suivant les circonstances. (Code pén.) Omiss. des dictionn.

MARCATION. s. f. (pr. *mar-ka-cion*) Action de marquer, de délimiter. On dit plutôt *demarcation*. ‖ *Ligne de marcation*. V. DÉMARCATION.

MARCHAGE. s. m. Action de marcher continuellement sur une chose. Syn. de Piétinement.

— Techn. Se dit de l'action de l'ouvrier qui appuie les talons sur la pâte à poterie.

MARCHÉ, ÉE. part. pass. du v. a. Marcher. S'empl. adjectiv. La terre suffisamment marchée est mise en masses ou ballons.

MARCHER. v. a. 1re conj. Techn. *Marcher la terre, la pâte à poterie*. La pétrir avec les talons. Omiss. des dictionn.

MARDELLE, MARGUELLE ou **MARGE.** s. f. Archéol. Nom donné à de vastes excavations en forme de cônes tronqués renversés, que l'on trouve dans plusieurs parties du Berry, et principalement dans l'arrondissement d'Issoudun. La tradition leur assigne une haute antiquité. Elles sont placées d'une manière irrégulière dans les champs, quelquefois on les trouve réunies en grand nombre dans un petit espace; il y en a de 150 mètres de large et de 6 à 8 mètres de profondeur. Les paysans prétendent qu'elles servaient à mettre des troupes en embuscade. Les mardelles paraissent exister aussi en Écosse, et on les rencontre en assez grand nombre dans plusieurs cantons de la Normandie. Omiss. des dictionn.

MARNEUR. s. m. Celui qui répand de la marne sur les terres.

MARSIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient aux Marses. Pline dit qu'au commencement de la guerre *marsique* une servante accoucha d'un serpent. (Raspail.)

MASTITE. s. f. (du gr. μαστός, mamelon). Minér. Pierre figurée, couleur de cendre, qui a la forme du bout d'un téton.

MAT. s. m. Couleur mate. Ces étoffes en caoutchouc n'ont pas le brillant de certains taffetas gommés; mais ce *mat* convient mieux pour les manteaux. (Sainte-Beuve). Omiss. des dictionn.

[illegible] mat. La matité d'une étoffe. La matité du caoutchouc. Omiss. des dictionn.

MATRIMONIALEMENT. adv. En mariage. Omiss. des diction.

MAXIMISATION. s. f. (pr. *mak-ci-mi-za-cion*; du lat. *maximus*, le plus grand, très-grand). Augmentation indéfinie. La maximisation du bonheur. Mot créé par Bentham. Son traducteur pense que, bien que l'emploi de ces mots n'ait pas encore été universellement adopté, néanmoins, le cours qu'il leur a donné, la valeur qu'il y attache, suffisent pour donner l'assurance qu'ils ne tomberont jamais dans l'oubli.

MAXIMISÉ, ÉE. part. pass. du v. Maximiser. S'empl. adjectiv. Bonheur maximisé.

MAXIMISER. v. a. 1re conj. Néol. Porter une chose au plus haut point possible. Maximiser le bonheur.

— SE MAXIMISER. v. pron. Être maximisé. Ce mot a été créé par Bentham.

MECHOMIA. s. m. Relat. Certain droit d'avènement que payait à l'atié, titre de l'empereur d'Abyssinie, chaque dignitaire qu'il créait.

MÉDAILLÉ, ÉE. s. Celui qui a reçu une médaille. Les médaillés de juillet. Omiss. des dictionn.

MÉDICO-VÉTÉRINAIRE. adj. des 2 g. Qui appartient à la médecine vétérinaire. Le sel produit sur les bestiaux les mêmes effets que sur l'homme : il stimule leur appétit, et il a quelques propriétés *médico-vétérinaires*. (Morogues.)

MEHÂRA. s. m. Relat. Mot arabe qui signifie Dromadaire. Ils étaient montés sur de rapides mehâras.

MÉLOPHONE. s. m. Mus. Espèce de guitare avec soufflet.

MENANT, ANTE. adj. Qui a la propriété de mener, de conduire. Il y a dans les locomotives des roues menantes à rebord, qui maintiennent la machine sur les rails. Omiss. des dictionn.

MENTIR. s. m. Action de mentir, le mensonge personnifié. En vérité, le *mentir* est un maudit vice. Nous ne sommes hommes et nous ne tenons les uns aux autres que par la parole; si nous en connaissions l'horreur et le poids, nous le poursuivrions à feu, plus justement que d'autres crimes. (Mont.) Omiss. des dictionn.

MÉPRIX. s. m. Prix inférieur à la valeur réelle, vil prix. Syn. de Rabais. Les bourgeois ne se faisaient jamais concurrence les uns aux autres; ils ne vendaient jamais à *méprix*. (Sismondi.)

MÉSOCAULÉORHIZE. s. m. (ét. gr., μέσος, qui est au milieu; καυλός, tige; ῥίζα, racine). Bot. Ligne qui sépare le système ascendant du système descendant.

MÉSONNANCE. s. f. Néol. Fausse consonnance. Il est très-important d'éviter les *mésonnances* dans les vers. (***)

MÉTHODISATION. s. f. (pr. *mé-to-di-za-ci-on*). Néol. Action de soumettre à une méthode, de réduire en méthode.

MÉTROHÉMIE. s. f. (ét. gr., μήτρα, matrice; αἷμα, sang). Pathol. Congestion utérine.

METTAGE. s. m. Techn. S'emploie dans cette location, *Mettage en mains*, pour désigner une opération qui consiste à choisir dans chaque ballot de soie et à assembler ce qui est fini, moyen et gros. Omiss. des dictionn.

METTEUSE. s. f. Femme qui fait le mettage en mains. La *metteuse* en mains met au rebut la soie qui lui paraît mauvaise, et qu'on appelle *déflé, chapelet, chapplé*. (Kauffmann.)

MEUDONNAIS, AISE. adj. et s. Géogr. Habitant de Meudon. ‖ Qui appartient à Meudon ou à ses habitants.

— MEUDONNAISE. s. f. Voiture publique qui va de Meudon à Paris et réciproquement.

MIAOU! Onomatopée qui exprime le cri du chat.

Mia-miaou! que veut Minette?
Mia-miaou! c'est un matou. (BÉRAUD.)

MIASMATÉ, ÉE. adj. Qui est mêlé de miasmes. Sang miasmaté. Omiss. des dictionn.

MICASCHISTEUX, EUSE. adj. Géol. Qui se compose de micaschiste, de gneiss, et d'autres roches que l'on a appelées métamorphiques. Formation micaschisteuse. La formation *micaschisteuse* ne présente que de faibles traces végétales. (Guérin.)

MI-FER (À). Les rails en fer tantôt sont posés bout à bout, tantôt se réunissent à *mi-fer* comme les rails en fonte. (A. Perdonnet.) Omiss. des dictionn.

MILLÉNISTE. s. m. Prophète des derniers jours.

MIMICOLOGIE. s. f. Titre d'un livre qui traite des règles du geste et de l'éloquence dramatique, fondées sur l'analyse philosophique et physiologique des passions.

MINÉRALURGIQUE. adj. Qui appartient à la minéralurgie. Les établissements *minéralurgiques*, dans le département de Tarn-et-Garonne, se réduisent à onze fours à chaux. (M. L.) Omiss. des dictionn.)

MINIMISATION. s. f. (pr. *mi-ni-mi-za-ci-on*; du lat. *minimus*, le moins possible). Diminution indéfinie. La minimisation du bonheur. [illegible]

MINIMISÉ, ÉE. part. pass. du v. Minimiser. Bonheur minimisé.

MINIMISER. v. a. 1re conj. Diminuer indéfiniment. Minimiser le bonheur social. Mot employé par Bentham.

MIRADORE. s. m. Relat. Belvédère. Santa-Cruz est placée dans un bas-fond au pied d'une montée rapide; des clochers et des *miradores* rompent l'uniformité de la ligne sur laquelle ces habitations s'étendent. (Parisot.)

MOLETÉ. s. m. Céram. Ornement imprimé dans les pâtes céramiques au moyen d'espèces de cachets en métal ou de roulettes de même matière qu'on nomme molettes. Dans quelques cas, pour produire des *moletés*, gaudrons ou autres ornements, on se sert de tours à guillocher. (Gault. de Claubry.)

MOLUQUOIS, OISE. adj. et s. Géogr. Habitant des îles Moluques. ‖ Qui appartient à ces îles ou à leurs habitants. Langue moluquoise.

MONA. s. f. Relat. Se dit, dans le Maroc, d'un présent de viandes et de fruits, offert au voyageur, et dont le nom vient, dit-on, de ce don providentiel, la manne, qui rassasiait chaque jour, au milieu de l'aride désert, les tribus errantes d'Israël. Une mona de volaille et de pain. Je refusai la trop libérale *mona* du cheik. (***)

MONTE-JUS. s. m. Raffin. Sorte de pompe destinée à élever des liquides froids ou à monter des liquides bouillants. Les monte-jus pour les liquides froids fonctionnent par la pression de l'atmosphère, qui force le liquide à s'élever jusque dans un vase où l'on a fait le vide au moyen de la vapeur d'eau. Les monte-jus pour les liquides chauds fonctionnent par la pression de la vapeur, qui peut alors les élever en raison inverse de leur densité et en raison directe de sa tension.

MORBIFIQUEMENT. adv. D'une manière morbifique. La viscosité est produite dans le corps humain par l'humeur muqueuse qui enduit certaines surfaces de ses membranes, par la synovie des articulations, par des humeurs formées *morbifiquement* et pourvues de la même propriété agglutinative. (***) Omiss. des dict.

MORBIPARE. adj. des 2 g. (du lat. *morbus*, maladie; *parere*, engendrer). Pathol. Qui occasionne des maladies. Causes morbipares. Les acares sont essentiellement *morbipares*. (Raspail.) Omiss. des dictionn.

MOTAZALE. s. m. (de l'ar. *motazal*, dissident). Philos. arabe. Nom donné à des sectaires qui s'accordent tous à ne point reconnaître en Dieu des attributs distincts de son essence, et à éviter par là tout ce qui semblait pouvoir nuire au dogme de l'unité de Dieu.

MOTECALLEMÎN. s. m. (de l'ar. *tecallam*, professer le *calâm*, science de la parole). Philos. arab. Nom donné aux partisans du calâm, sectaires qui avaient pour but principal d'établir la nouveauté du monde, ou la création de la matière, afin de prouver par là l'existence d'un Dieu créateur, unique et incorporel.

MOULAH. s. m. Relat. Prêtre guerrier, chez les Arabes.

MOUZONNAT. s. m. Relat. Pièce de monnaie arabe qui vaut environ douze sous, et se compose de six falous. Peu d'entre eux refuseraient de rendre un faux témoignage pour l'appât de quelques *mouzonnats*. (Drummond.)

MYOGÈNE. adj. des 2 g. (ét. gr., μυῖα, mouche; γεννάω, engendrer). Pathol. Qui provient de la piqûre des diptères. Maladies myogènes.

MYOGÉNOSE. s. f. Pathol. Maladie provenant de la piqûre des diptères ou du parasitisme de leurs larves.

MYOSALGIE. s. f. (ét. gr., μυῶν, muscle; ἄλγος, douleur). Pathol. Douleur musculaire.

N

NARQUOISEMENT. adv. D'une manière narquoise. Mlle Andrée est-elle de votre avis, demanda en souriant *narquoisement* le voyageur? (Alex. Dumas.)

NATABILITÉ. s. f. (du lat. *natabilis*, qui peut nager). Qualité, état de ce qui peut nager. La *natabilité* des semences aquatiques est sans doute proportionnée à la longueur des voyages qu'elles doivent faire et à la différente pesanteur des eaux où elles doivent surnager. (B. de St-P.) Omiss. des dictionn.

NAVARRIN, INE. adj. Qui appartient à la Navarre. Les chevaux, dans le département du Tarn, sont recherchés pour la cavalerie légère; c'est une race qui tient à la fois de la race *navarrine* et la race limousine. (M. L.)

NÉCIPARE. adj. des 2 g. (ét. lat, *nex*, *necis*, mort violente; *parere*, engendrer). Qui occasionne la mort, la destruction. Les locustaires, sauterelles, criquets, taupes-grillons, mantes, sont moins morbipares que *nécipares* pour les plantes, dont ils fauchent les tiges en si peu de temps. (Rasp.)

NECTARIPARE. adj. des 2 g. (du lat. *nectar*, et de *parere*, engendrer). Qui produit un nectar; qui sécrète une liqueur. Les pucerons nectaripares.

[illegible] négligé. Quand on opère entre des limites assez rapprochées, cette variation est *négligeable*. (Sainte-Beuve.) Ce défaut doit être considéré comme tout à fait *négligeable* dans une transmission de mouvement par une courroie. (Violet). Omiss. des dictionn.

NÉOLOGIQUEMENT. adv. Par néologisme. Ce mot se dit figurément et néologiquement.

NERVIE. (du lat. *nervus*, nerf). Terminaison employée dans la nomenclature médicale pour exprimer l'action nerveuse.

NERVIÉ, ÉE. adj. (du lat. *nervus*, nerf). Hist. nat. Qui est garni de nervures. Ailes nerviées.

NÉVROGÉNIE. s. f. (ét. gr., νεῦρον, nerf; γεννάω, engendrer). Anat. Partie de l'anatomie qui traite de la génération des nerfs.

NOOGÈNE. adj. des 2 g. (ét. gr., νόος, le moral; γεννάω, engendrer). Pathol. Qui provient de l'influence d'une cause morale. Maladies noogènes.

NOOGÉNOSE. s. f. Pathol. Maladie provenant d'un trouble survenu dans les fonctions du cerveau.

NOS. adj. poss. des 2 g. Pluriel de *notre*. Nos amis. Nos parents. Nos sœurs. Nos frères. Amour, que sur *nos* cœurs ton pouvoir est extrême! (Lefranc.) Le ciel de nos raisons ne sait pas s'informer. (Rac.)

— Il se répète ordinairement devant chaque substantif. Souvent *nos* malheurs et *nos* torts sont la faute de nos mentors. (Ginguené.)

— Lorsqu'il y a deux adjectifs, il ne se répète pas si ces deux adjectifs qualifient un seul et même substantif. *Nos* sages et doctes aïeux ont brûlé religieusement des gens dont le crime était d'avoir eu des illusions et de le dire. (Condorcet.)

— Mais lorsque les deux adjectifs expriment des idées différentes, opposées, *nos* doit se répéter. Nous prenons sur *nos* bons et *nos* mauvais succès, et nous nous occupons et nous nous louons des caprices de la fortune. (Vauv.)

— Dans certaines phrases, les auteurs emploient le singulier *notre* ou le pluriel *nos*. Il ne faut pas s'étonner de l'avidité de *notre* cœur à désirer de nouvelles félicités. (Pascal.)

Le ciel, je le vois trop, met au fond de nos cœurs
Un sentiment secret, au-dessus des grandeurs (VOLT.)

O

OCTOGONAL, ALE. adj. Qui a huit angles et huit côtés. Synonyme d'Octogone. La forme des soles est très-variable; elles sont rectangulaires, *octogonales*, etc. (Encycl.)

OENANTHIQUE. adj. (ét. gr., οἶνος, vin; ἄνθος, fleur). Qui a rapport à l'arome des vins.

— Chim. *Ether œnanthique*. Principe analogue à un éther auquel est dû l'arome et le bouquet des vins, suivant MM. Liébig et Pelouze.

OENICOLE. adj. des 2 g. Qui s'occupe des vins, qui fait le commerce des vins. Certaine société chimique fallacieusement nommée *œnicole*. (***)

OENOPIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport au vin.

OGIF, IVE. adj. (rad. *ogive*). Qui est fait en ogif. Les arcs surhaussés en général, et en particulier l'arc *ogif*, sont ceux de tous qui offrent le plus de stabilité. (Gourlier.) C'est à tort, comme on le voit, que les dictionnaires ne lui donnent que le genre féminin.

OGRE. s. m. T. d'argot. V. [illegible]

OGRERIE. s. f. Avidité d'un ogre.

— Fig. *Ogreries littéraires*. Débauches d'esprit. Omiss. des dictionn.

OÏNOPIQUE. adj. des 2 g. V. OENOPIQUE.

OKIA. s. f. Relat. Petite pièce de huit à dix sous. Chaque homme aura soin d'ajouter à sa balle, en chargeant son fusil, une okia d'argent. (Drummond.)

OISEAU-MOQUEUR. s. m. Ornith. Espèce de grive d'Amérique qui imite aisément le chant des autres oiseaux. Le lendemain je m'éveillai au chant des cardinaux et des *oiseaux-moqueurs* nichés dans les acacias et les lauriers qui environnaient la grotte. (Chateaub.) On dit aussi *le moqueur*. V. MOQUEUR. Omiss. des dictionn.

OLIVÈTE. s. f. Bot. Plante qui porte sa graine en tête comme le pavot. On tire de cette graine une huile bonne à manger.

OMNI-PRÉSENCE. s. f. Présence en tous lieux, dans toutes circonstances. L'*omni-présence* de l'affection personnelle et son union intime avec l'affection sociale forment la base de toute saine moralité. (Bentham.)

OPÉRÉ, ÉE. s. Celui, celle qui a subi une opération chirurgicale. Que de fois n'a-t-on pas vu l'*opéré* mourir entre les mains du chirurgien avant que le couteau eût achevé son œuvre. (Raspail.) Omiss. des dictionn.

OPHIOCTONE. s. m. Erpét. Genre de reptiles ophidiens.

OPHIODONTOSE. s. f. (ét. gr., ὄφις, serpent; ὀδούς, ὀδόντος, dent). Pathol. Maladie provenant de la piqûre de la vipère.

OPHIOGÈNE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὄφις, serpent [illegible] de l'introduction ou de la piqûre d'un serpent. Maladies ophiogènes.

OPHIOGÉNOSE. s. f. Maladie provenant de l'introduction ou de la piqûre d'un serpent, de l'ingestion ou de l'application sur une muqueuse des excrétions ou sécrétions des batraciens.

ORCA. s. m. Céram. Vase grec à salaison.

ORGANICO-SILICEUX, EUSE. adj. Se dit des corps organisés qui présentent l'aspect du silex commun ou du caillou. Le pore *organico-siliceux* de l'helminthe. (Rasp.)

ORGANO-CALCAIRE. adj. des 2 g. Se dit de corps organisés qui présentent l'aspect de la craie durcie.

ORGANO-SILICEUX, EUSE. adj. Syn. de Organico-siliceux.

ORGIAQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport aux orgies. L'Asie conquise se vengea des vainqueurs en leur portant ses religions sensuelles et son culte *orgiaque* de la nature. (L. de Cerné.)

ORTHOMORPHIE. s. f. (ét. gr., ὀρθός, droit; μορφή, forme, figure). Ressemblance parfaite appliquée à la reproduction, par le dessin ou par tout autre procédé, des végétaux, des animaux, etc.

OSCILLARIOÏDE. adj. des 2 g. Bot. Qui ressemble à l'oscillaire. Sphéraline oscillarioïde.

OSTRACOGÈNE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὄστρακον, coquille; γεννάω, engendrer). Pathol. Qui provient des crustacés. Maladies ostracogènes.

OSTRACOGÉNOSE. s. f. Pathol. Maladies provenant de l'introduction des individus adultes, ou des œufs des crustacés dans la cavité de nos organes.

OUZAR. s. m. Relat. Pièce d'étoffe de laine ou de soie dont les mauresques se couvrent le corps

OVALISÉ, ÉE. part. pass. du v. Ovaliser. S'empl. adjectiv. Trou ovalisé.

OVALISER. v. a. 1re conj. Rendre ovale.

— S'OVALISER. v. pron. Prendre la forme ovale. Dans le cône rentrant le désordre sera plus grave, l'axe du cône sera baissé, le trou se sera *ovalisé*, et, géométriquement parlant, il se sera fait un nouveau cône pénétrant le premier. (Encycl.) Omiss. des dictionn.

OVALISTE. s. m. Ouvrier qui prépare la soie ovalée.

OVOÏDAL, ALE. adj. Qui a la forme d'un œuf. Synonyme d'Ovoïde. Si le tube eût été tenu verticalement, l'ampoule eût pris la forme *ovoïdale*, dans le cas où la partie ramollie eût été dirigée en bas. (P. Danger.) Omiss. des dictionn.

OXYDANT, ANTE. adj. Qui peut oxyder, qui a la propriété d'oxyder. Le plomb a été soumis dans le fourneau à un traitement éminemment *oxydant*. (Fournet.) Omiss. des dict.

P

PAPILLONNEUR. s. m. (pr. *pa-pi-yo-neur*). T. d'argot. Se dit de ceux qui volent les paquets de linge sur les voitures des blanchisseuses.

PARALLÉLIPIPÉDIQUE. adj. des 2 g. Qui a la forme d'un parallélipipède. Une longue caisse parallélipipédique. Omiss. des dictionn.

PARCELLEMENT. adv. Par parcelles. Les plans du cadastre sont levés *parcellement*, c'est-à-dire par parcelles de propriété, par les soins d'un géomètre en chef nommé par le préfet. (A. Trébuch.) Omiss. des dictionn.

PARIÉTALEMENT. adv. D'une manière pariétale. Omiss. des dictionn.

PARTICULARISATION. s. f. (pr. *par-ti-ku-la-ri-za-ci-on*). Néol. Action de particulariser; résultat de cette action. La *particularisation* en propriété absolue dans les mains des individus, des instruments du travail, des sources et conditions matérielles de la richesse. (Pecqueur.)

PATHIE. (du gr. πάθος, souffrance). Terminaison employée dans la nomenclature médicale pour exprimer la souffrance.

PATRONNÉ, ÉE. s. Celui qui est patronné par un homme puissant. Les patronnés. Omission des dictionn.

PÈGRE. s. f. T. d'argot. La régie, l'association des voleurs. ‖ *Haute pègre.* L'association des voleurs qui ont donné à la corporation des preuves de dévouement et de capacité. ‖ *Basse pègre.* Le prolétariat de l'association.

PÈGRE. s. m. T. d'argot. Celui qui fait partie de l'association des voleurs. Un pègre de la haute. Un pègre de la basse.

PÉGRIOT. s. m. T. d'argot. Celui qui fait partie de la basse pègre, voleur qui n'en est encore qu'à son noviciat.

PEIGNÉ. s. m. Comm. Genre de laine peignée. Le peigné se fabrique beaucoup à Reims. Omiss. des dictionn.

PELU, UE. adj. Garni de poil. V. POILU.

PERFORATEUR, TRICE. adj. Qui sert à perforer. Appareil perforateur.

PÉRINÉAL, ALE. adj. Qui appartient au périnée.

PERRÉ. s. m. Techn. V. PIERRÉ.

[illegible] ment). Action de pétitionner; résultat de cette action. Un vaste *pétitionnement* s'organise. (National du 3 mai 1846.)

PHILHARMONICA. s. m. Musiq. Instrument composé d'un clavier dont les touches correspondent à des lames disposées de manière à donner les demi-tons moyens de plusieurs octaves successives, et d'un soufflet à pédales qui amène le vent dans un sommier.

PHILOLOGIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à la philologie. Recherches philologiques.

PHLÉBECTASIE. s. f. (du gr. φλέψ, φλεβός, veine; ἔκτασις, extension, allongement). Pathol. Dilatation des veines.

PHLÉBORRHAGIE. s. f. (ét. gr., φλέψ, φλεβός, veine; ῥέω, couler). Pathol. Hémorrhagie veineuse.

PHTHIRIOGÈNE. adj. des 2 g. (ét. gr., φθείρ, pou; γεννάω, engendrer). Pathol. Qui résulte du parasitisme des poux.

PHTHIRIOGÉNOSE. s. f. Pathol. Maladie produite par le parasitisme des poux.

PHYSIMOGÈNE. adj. des 2 g. (ét. gr., φύσημα, intumescence, enflure; γεννάω, engendrer). Pathol. Qui provient du développement d'une graine ou d'une gemme végétale dans l'une ou l'autre des cavités du corps. Maladies physimogènes.

PHYSIMOGÉNOSE. s. f. Pathol. Maladie qui résulte du développement d'une graine ou d'une gemme végétale dans l'une des cavités du corps.

PIAFFEMENT. s. m. Techn. Action de piaffer, de trépigner; résultat de cette action. Le piaffement des terrains. Omiss. des dictionn.

PIANOTYPE. s. m. Typogr. Instrument de nouvelle invention qui doit servir à la composition dans l'imprimerie.

PIERRAILLE. s. f. (pr. *piè-ra-ye*). Amas de petites pierres. Un chemin ferré de pierraille.

PIERRÉ. s. m. Constr. Petit canal rempli de pierre concassée. Dans d'autres lignes de chemins de fer, on a placé les dés dans de petites tranchées ouvertes parallèlement à l'axe de la route, et asséchées par des *pierrés* transversaux. (A. Perdonnet.)

PIÉTÉ, ÉE. adj. Qui est divisé en pieds et en pouces. Les charpentiers ont particulièrement une règle ordinairement de six pieds, *piétée*. (Gourlier.) Omiss. des dictionn.

PILIER DE BOUTANCHE. s. m. T. d'argot. Se dit des commis de magasin qui volent les marchandises de leur patron.

PILIER DE PACQUELIN. s. m. T. d'argot par lequel on désigne des commis-voyageurs qui exploitent les hôteliers de province.

PIROGUIER. s. m. Celui qui conduit une pirogue. Omiss. des dictionn.

PLANAGE. s. m. Techn. Action d'unir, de polir avec la plane. Omiss. des dictionn.

PLANCHÉIAGE. s. m. Action de planchéier. Résultat de cette action. Le planchéiage garantit du froid et de l'humidité. Omiss. des dictionn.

PLATELAGE. s. m. Charp. Sorte de plancher en chêne de charpente bien dressé avec clé ou sans clé dans tous les joints. Omiss. des dictionn.

PLESSIMÈTRE. s. m. Médec. Petite plaque mince, solide, ordinairement en ivoire, d'un pouce et demi à deux pouces de diamètre, à auricules latérales, qui sert à pratiquer la percussion.

PLÉVRIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à la plèvre. La surface plévrique. Omiss. des dictionn.

PLONGÉ. s. m. Ganter. Couleur claire. Les peaux d'Annonay sont cependant préférées pour le *plongé*. (A. G.)

PLONGÉE. s. f. Fortif. Ne se dit que dans cette locution, *la plongée du parapet*, la ligne qui, dans le profil d'un parapet, est comprise entre le talus intérieur et le talus extérieur.

PLOYURE. s. f. Manière dont une chose est ployée ou pliée. La ployure d'un drap, d'une étoffe.

PLUTEUS. s. m. Archit. anc. Mur à hauteur d'appui. ‖ Barrière. Les entrecolonnements des pronaos étaient fermés par des *plutei* en marbre, en bois ou en bronze. (Batiss.)

PNEUMAGÈNE. adj. des 2 g. (ét. gr., πνεῦμα, respiration; γεννάω, engendrer). Pathol. Qui provient d'une privation partielle ou générale de l'air respirable. Maladies pneumagènes.

PNEUMAGÉNOSE. s. f. Pathol. Maladie qui provient de l'absence, de la privation ou de l'altération dans les proportions de l'air respirable.

PNEUMOHÉMIE. s. f. (ét. gr., πνεῦμα, respiration; αἷμα, sang). Pathol. Congestion pulmonaire.

POLYGONAL, ALE. adj. Qui présente plusieurs faces. Les grandes courbes seraient alors remplacées par des lignes *polygonales* raccordées au moyen de courbes de 25 mètres. (A. Perdonnet.) Omiss. des dictionn.

POLYPIFORME. adj. des 2 g. Didact. Qui a la forme d'un polype. Omiss. des dictionn.

[illegible] chaîne est en soie et la trame en laine retorse ou coton retors.

POPULARISATION. s. f. (pr. *po-pu-la-ri-za-ci-on*). Action de populariser; résultat de cette action. Omiss. des dictionn.

PORTE-MORT. s. m. Entom. Nom vulgaire d'une espèce d'acare, l'acare végétant.

POSTÉCUSSON. s. m. Agric. Second écusson ajouté au premier.

POTICHE. s. f. Espèce de petit pot. Le vanillon nous arrive dans de petites boîtes carrées en fer-blanc et en potiches. Omiss. des dictionn.

POUTUSEAU. s. m. Techn. Se dit des marques qu'on aperçoit sur le papier vélin.

PRÉFINIR. v. a. 2e conj. T. de palais. Fixer un terme, un délai dans lequel une chose doit être faite. La loi *préfinit* les délais des assignations. (Acad.) Peu usité.

PRÉFORMÉ, ÉE. part. pass. du v. Préformer. S'empl. adjectiv. Si tout est *préformé*, si rien n'est engendré, les longues oreilles et le tambour du mulet n'ont pas été engendrés non plus. (Bonnet.) Omiss. des dictionn.

PRÉFORMER. v. a. 1re conj. Former avant de donner l'être, l'existence.

PRÉPASSAGE. s. m. Privilége accordé à certains individus de passer avant les autres. On y autorise, on y encourage par un droit de préséance, ou plutôt de *prépassage*, une assez grande vitesse, et par là on y attire des voyageurs. (J. Burat.)

PROLÉTAIREMENT. adv. A la manière d'un prolétaire. Omiss. des dictionn.

PROSCRIPTEUR. s. m. Celui qui proscrit. De proscrits qu'ils étaient, ils devinrent *proscripteurs*. (Acad.)

PROSPECTIF, IVE. adj. Néol. Qui sert à découvrir de loin.

PROSPÉRANT, ANTE. adj. Qui est dans un état de prospérité. Ces vices graves qui se font sentir dans tout l'État ecclésiastique, n'ont pas pu causer la désolation des provinces suburbicaires, car ils n'ont rien produit de semblable dans les Marches, le Péronsin, la Romagne et le Bolonais, où l'on rencontre une population rurale nombreuse, et passablement *prospérante*. (Sismondi.) Omiss. des dictionn.

PROTAGONISTE. s. m. Didact. Le principal personnage d'une pièce de théâtre, celui qui y joue le premier rôle. Le *protagoniste* ne paraît dans cette pièce qu'au troisième acte. (Acad.)

PRUDENTIEL, IELLE. adj. (pr. *pru-dan-ci-el*). Néol. Qui tient de la prudence, qui est dicté par la prudence. La déontologie lui enseignera à départir à chacun d'eux la portion de sympathie *prudentielle* qui, en dernier résultat, doit conduire à la plus grande somme de bien définitif. (Bentham.)

PRUNELAIE. s. f. Lieu planté de pruniers.

PRUNELÉE. s. f. Confiture grossière de prunes.

PSAMMÉRYTHRIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., ψάμμος, sable; ἐρυθρός, rouge). Géol. Dans lequel domine le grès rouge. Formation psammérythrique. Terrains psammérythriques.

PSEUDOPATHIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., πάθος, souffrance; ψευδής, faux). Pathol. S'emploie dans cette locution, *Psychogénose pseudopathique*. Maladie mentale provenant de la conscience de notre aptitude et de notre impuissance, et impliquant nécessairement un état de souffrance, sans apparence de lésions externes et organiques.

PSYCHOGÉNOSE. s. f. Pathol. Maladie mentale provenant de la conscience de notre aptitude et de notre impuissance.

PUCERONNE. s. f. Entom. Femelle du puceron. Tout l'été les *puceronnes* sont vivipares par l'anus, et ovipares sans cornes. (Raspail.)

PULIGÈNE. adj. des 2 g. (du lat. *pulex*, *pulicis*, puce; et du gr. γεννάω, j'engendre). Pathol. Qui est la suite du parasitisme de la puce ou de sa larve. Maladies puligènes.

PULIGÉNOSE. s. f. Pathol. Maladie provenant du parasitisme, soit de la puce, soit de sa larve.

PULPOGÉNIE. s. f. (du lat. *pulpa*, pulpe; et du gr. γεννάω, engendrer). Traité de la formation, du développement de la pulpe cérébrale.

PUNAISE. s. f. Petit clou plat en cuivre ou en fer dont se servent les ingénieurs pour tenir leur plan sur la table, etc. Omiss. des dictionn.

Q

QABYLE. adj. et s. m. Nom berbère venant du mot arabe *kabilé*, qui signifie *tribu*. V. KABILE.

QUADRIAZOTÉ, ÉE. adj. Chim. Qui contient quatre fois autant de base que d'azote.

QUARTINAIRE. adj. des 2 g. Bot. Qui appartient à la quartine.

QUASI-ÉVAPORATION. s. f. Chim. Évaporation incomplète.

QUINTINAIRE. adj. des 2 g. Bot. Qui appartient à la quintine.

R

RACCOUTRAGE. s. m. Vitr. Nettoiement des vitres en panneaux, soit pour entretenir la clarté et la propreté dans sa maison, soit pour les rendre nettes et en bon état en la quittant. Omiss. des dictionn.

RADIER. v. a. 1re conj. Rayer une inscription hypothécaire.

RAFFINADE. s. f. Raffin. Espèce de sucre le plus pur et le plus beau de tous. On le nomme aussi *sucre royal* et *double raffinade*. Omiss. des dictionn.

RAMASSAGE. s. m. Action de ramasser. Le ramassage du bois. Le ramassage des épis. Le ramassage des feuilles. Omiss. des dictionn.

RAS. s. m. Relat. Chef militaire, chez les Abyssiniens. Le ras Ali.

RAT. s. m. T. d'argot par lequel on désigne ceux qui volent la nuit, dans l'intérieur des auberges, les rouliers et les marchands forains.

RATTACHEUR, EUSE. s. m. Celui, celle qui rattache. Les rattacheurs dans les filatures sont des enfants.

— adjectiv. Enfant rattacheur. Il faut, pour le service d'un béglier, un homme et deux enfants *rattacheurs*. (Alcan.)

RAYABLE. adj. des 2 g. Qui peut être raye, qui est susceptible de se rayer. Pâte *rayable* par le fer. (Brongn.) Omiss. des dictionn.

RÉABSORBÉ, ÉE. part. pass. du v. Réabsorber. S'empl. adjectiv. Il suit de là que la quantité du sédiment et la couleur de l'urine dans les fièvres dépend en grande partie de la quantité séparée par les reins et de celle qui est *réabsorbée* dans la vessie. (Darwin.)

RÉABSORBER. v. a. 1re conj. Absorber de nouveau.

RÉABSORPTION. s. f. (pr. *ré-ab-çorp-cion*). Nouvelle absorption. Seconde absorption. La formation préalable et la *reabsorption* des autres parties plus essentielles du fœtus, telles que celles du cerveau et le cœur avec toutes les parties supérieures du corps et les intestins, semblerait présenter plus de difficultés. (Darwin.)

RÉAFFICHER. v. a. 1re conj. Afficher de nouveau. M. le préfet de police vient de faire *réafficher* l'ordonnance qui prescrit aux habitants de faire arroser deux fois par jour. (Cont^el^.) Omiss. des dictionn.

RÉALLONGÉ, ÉE. part. pass. du v. Réallonger. S'empl. adjectiv. Dans la marche les muscles sont généralement *réallongés*. (Darwin.) Omiss. des dictionn.

RÉALLONGER. v. a. 1re conj. Allonger de nouveau. Réallonger une table. Réallonger ses jambes. Omiss. des dictionn.

RÉASPIRÉ, ÉE. part. pass. du v. Réaspirer S'empl. adjectiv.

RÉASPIRER. v. a. 1re conj. Aspirer de nouveau.

REBOTTÉ, ÉE. part. pass. du v. Rebotter. S'empl. adjectiv. Après s'être botté et rebotté.

REBOTTER. v. a. 1re conj. Botter de nouveau.

— SE REBOTTER. v. pron. Se botter de nouveau.

RECARBONISATION. s. f. (pr. *re-kar-bo-ni-za-ci-on*). Action de restituer du carbone à l'acier quand il en a perdu.

RÉCEPTEUR. s. m. Se dit d'une machine, d'un vase qui est destiné à recevoir des eaux surabondantes. Récepteur hydraulique.

RECRAVATÉ, ÉE. part. pass. du v. Recravater. S'empl. adjectiv. Après qu'il fut cravaté et recravaté.

RECRAVATER. v. a. 1re conj. Cravater de nouveau.

— SE RECRAVATER. v. pron. Se cravater de nouveau.

RECREUSEMENT. s. m. Charp. Action de se recreuser.

RECREUSER. v. a. 1re conj. Creuser de nouveau.

— SE RECREUSER. v. pron. Se creuser de nouveau. Ce sont les noues et les arêtiers qui se recreusent, les uns en dessus, les autres en dessous. Omiss. des dictionn.

REDRESSABLE. adj. des 2 g. Bot. Se dit lorsque les feuilles ou les folioles de la même paire se rapprochent par leur face supérieure sans s'appliquer, et forment un angle plus ou moins ouvert.

RÉDUCTIBILITÉ. s. f. Qualité, état de ce qui est réductible.

RÉDUPLICABLE. adj. des 2 g. Bot. Se dit des feuilles ou folioles, ou pétioles, susceptibles de s'appliquer, face à face, par leurs faces inférieures.

RÉEXPÉDIÉ, ÉE. part. pass. du v. Réexpédier. S'empl. adjectiv. Ces marchandises ont été réexpédiées.

RÉEXPÉDIER. v. a. 1re conj. Expédier de nouveau. La couture des gants se payant un prix très-élevé à Paris, les gantiers de Vendôme reçoivent des Parisiens des quantités considérables de gants tout coupés; ils les font [illegible]

Omiss. des dictionn.

RÉFÉRENCE. s. f. Néol. Relation. Quoiqu'il en soit, on se convaincra bientôt que ce n'est que par *référence* aux peines et aux plaisirs qu'on peut attacher une idée claire aux mots de vertu et de vice. (Bentham.)

REFEUILLEMENT. s. m. (pr. *re-feu-ye-man*). Charp. Se dit d'une feuillure faite sur place dans un poteau ou toute autre pièce de charpente. Omiss. des dictionn.

REFILTRÉ, ÉE. part. pass. du v. Refiltrer. S'empl. adjectiv.

REFILTRER. v. a. 1re conj. Refiltrer de nouveau. Si l'on voulait *refiltrer* un pareil sirop, il faudrait également attendre que le dépôt fût formé pour que la filtration marchât bien. (A. Baudrim.) Omiss. des dictionn.

RÉGLEMENTATION. s. f. (pr. *ré-gle-man-ta-cion*). Action de réglementer.

RÉJECTION. s. f. (pr. *ré-jek-cion;* du lat. *rejectus*, participe de *rejicere*, rejeter). Néol. Action de rejeter. Voilà les circonstances qui peuvent déterminer l'admission ou la *réjection* de ce terme. (Jamet.) Ce mot n'a pas été adopté, *rejet* étant suffisant.

RÉJINGOTS. s. m. pl. Maçonn. Petit larmier placé sous un appui de croisée pour rejeter l'eau. Omiss. des dictionn.

REMBARRURES. s. f. pl. Constr. Plâtres qui servent à maintenir les faîtages dans leurs longueurs. Omiss. des dictionn.

RENIFLEMENT. s. m. Action de renifler.

REPLIABLE. adj. des 2 g. Bot. Se dit lorsque les deux faces inférieures d'une paire de feuilles ou de folioles, en s'appliquant l'une contre l'autre ou en se renversant de haut en bas, rencontrent la tige, etc.

REPRISEUSE. s. f. Couturière qui fait les reprises.

REPUBLIÉ, ÉE. part. pass. du v. Republier. S'empl. adjectiv. Ces articles, qui avaient été publiés dans les journaux, ont été republiés et réunis en corps d'ouvrage. Omiss. des dictionnaires.

REPUBLIER. v. a. 1re conj. Publier de nouveau. Republier un ouvrage.

RETOMBE. s. f. Syn. de Retombée. La retombe d'une voûte. V. RETOMBÉE.

RETRAIT. s. m. Art céram. Diminution de volume que les pâtes argileuses éprouvent en perdant l'eau qui les pénètre. Le retrait est en général proportionnel aux dimensions. On ne saurait apporter trop de soins à bien calculer les retraits des pièces qu'il s'agit de cuire. Les pâtes travaillées très-molles, plus faciles à convertir en toutes formes voulues sur le tour, offrent beaucoup plus de retrait que les pâtes plus fermes. Le retrait de la faïence blanche est à peu près d'un sixième à un septième.

RETREINTE. s. f. Forg. Action de ramener les molécules de certains métaux qu'on a écartées pour l'étirage.

RÉVERSIBLE. adj. des 2 g. Bot. Se dit des feuilles, quand la direction a lieu vers la base de la tige ou du pétiole commun.

RÉVISION. s. f. Espèce de licitation mobilière amiable. Les marchands remettent à l'enchère le fruit de leur collusion, et finissent par se partager entre eux le produit de cette surenchère : ce métier se nomme *révision*. (Ant. Caillot.) Les fripiers notamment se servent fréquemment de ce mot.

RHAGIE. (du gr. ῥεῖν, couler). Terminaison employée dans la nomenclature médicale pour désigner l'écoulement sanguin.

RHÉE. (du gr. ῥεῖν, couler). Terminaison employée dans la nomenclature médicale pour exprimer un écoulement blanc.

RHINORRHÉE. s. f. (du gr. ῥεῖν, couler). Pathol. Catarrhe nasal.

RHOMBE. adj. des 2 g. Qui a la forme d'un rhombe. Minéral à bases rhombes.

RHUMATISMALEMENT. adv. Par l'effet, par suite d'un rhumatisme. Si les muscles intercostaux restaient *rhumatismalement* contractés. (Rasp.) Omiss. des dictionn.

RICHELLE. s. f. Agric. Espèce de blé de Naples d'une qualité tout à fait supérieure à ceux de Marseille.

RIPAGE. s. m. Maçonn. Action de polir la pierre avec la ripe. Omiss. des dictionn.

RIVOYEUR. adj. et s. Qui fréquente le rivage, les bords d'une rivière. Les mœurs de rivière, aux bords de la Seine, sont saillantes, comme les mœurs de mer sont vivaces sur le rivage breton; l'enfant de la Seine est *rivoyeur*, comme l'autre est matelot. (E. Briff.) Omiss. des dictionn.

ROBIGNOLEUR. s. m. T. d'argot. Variété de filoueurs. V. COCANGEUR.

ROBINETTERIE. s. f. Techn. Tout ce qui concerne la fabrication des robinets. Omiss. des dictionn.

ROCHAGE. s. m. Action de rocher. Fusible au rouge vif, l'argent se volatilise en petite quantité, et si on le maintient longtemps à l'état de fusion, il absorbe de l'oxygène qu'il abandonne en se refroidissant; c'est à cette propriété qu'est dû le *rochage* des boutons d'argent fin dans l'essai par la coupelle. (Encycl.) Omiss. des dictionn.

[illegible] nommés de lord Rodney, qui, dînant un jour avec le prince de Galles, l'avait complimenté sur le service inappréciable qu'il rendait à la marine anglaise en faisant paraître au nombre de ses mets cet humble poisson. Manger un rodney. Servir un rodney.

ROLLER. s. m. Techn. Cylindre qui traite le fer quand il est devenu malléable par le recuit.

RONDELETTINE. s. f. Soier. Soie formée de deux bouts très-tordus. La rondelettine ou grenade sert à la passementerie et à la fabrication des boutons, qui en font une consommation considérable.

RONGISTE. adj. et s. Se dit de certains missionnaires. Un missionnaire rongiste.

ROULABLE. adj. des 2 g. Bot. Se dit des feuilles susceptibles de se rouler en cornet ou en entonnoir pour envelopper pendant la nuit leurs sommités jeunes ou fleuries.

ROULOTTIER. s. m. T. d'argot. Se dit de ceux qui volent les malles, bâches, valises, ou tous autres objets placés ou attachés sur les voitures.

ROYAL. s. m. Marbre dont le fond est rouge, mélangé de blanc, et quelquefois de bleu; s'exploite dans la commune de Franchimont, près Philippeville. Le royal est de tous les marbres de Belgique celui qui a été le plus fréquemment employé dans la décoration des monuments. On le trouve dans les palais de Versailles, du Louvre, au Palais-Royal, et dans un grand nombre d'autres édifices.

S

SABLER. v. a. 1re conj. T. d'argot. Assommer quelqu'un avec une peau d'anguille remplie de sable, procédé qui n'est employé que par les assassins du midi de la France.

SABLEUR. s. m. T. d'argot. Celui qui assassine avec une peau d'anguille.

SABORDEMENT. s. m. Action de saborder.

SACCHARIFIANT, ANTE. adj. Qui est susceptible de saccharifier.

SAINTE-ANNE. s. m. Marbre de Belgique dont le fond madréporique est gris mélangé de blanc. Le Sainte-Anne est d'un emploi très-considérable dans la marbrerie; presque tous les dessus de meubles communs, les tables de cafés, sont recouverts avec ce marbre; on en fait aussi quantité de cheminées.

SAINTE-NITOUCHE. s. f. V. NITOUCHE.

SAINT-GALLETTE. s. f. Comm. Sorte de mousseline façon suisse. Dans Tarare se font les articles fins et façonnés de prix; la campagne s'occupe plus spécialement des mousselines dites *saint-gallettes*, ou mousselines pour doublures. (Kauffm.)

SAINT-LEU. s. m. Maçonn. Pierre tendre d'une excellente qualité. Il y en a de trois espèces : le Saint-Leu proprement dit, la pierre de Trossy et le vergelé. Omiss. des dictionn.

SALPÉTRISATION. s. f. (pr. *sal-pé-tri-za-ci-on*). Action de salpêtrer, de se salpêtrer; résultat de cette action.

SANGUIFICATEUR, TRICE. adj. Qui se change en sang, qui produit le sang. Liquides sanguificateurs.

SAPINETTE ou **SAPINE.** s. f. Navig. Petite toue en sapin, de huit à dix mètres de longueur, accompagnant les trains des grands bateaux et destinée à leur service.

SARCOPTOGÈNE. adj. des 2 g. (ét. gr., σάρξ, chair; γεννάω, engendrer). Pathol. Qui est produit par l'invasion des acares fouisseurs. Maladies sarcoptogènes.

SARCOPTOGÉNOSE. s. f. Pathol. Maladie provenant de l'invasion sous-cutanée des acares fouisseurs.

SAUTERIE. s. f. Action de sauter, petits sauts répétés.

SAVONULER. v. a. 1re conj. Se combiner. Se dit en parlant de la combinaison des alcalis avec les huiles volatiles. L'huile essentielle qui y surabonde *y savonule* l'acide carbonique et les sulfures volatils. (Rasp.)

SAXHORN. s. m. Mus. Instrument de musique dont l'invention est due au facteur Sax.

SCARABIGÉNOSE. s. f. Pathol. Maladie occasionnée par le parasitisme des larves surtout, et quelquefois des insectes parfaits de la grande classe des coléoptères.

SCHABZIGER. s. m. Sorte de fromage vert aux herbes qui se fabrique à Glaris, en Suisse.

SCORPIOGÈNE. adj. des 2 g. (ét. gr., σκορπίος, scorpion; γεννάω, engendrer, provenir). Pathol. Qui provient de la piqûre du scorpion. Maladies scorpiogènes.

SCORPIOGÉNOSE. s. f. Pathol. Maladie provenant de la piqûre du scorpion du Midi.

SCORPIOJELLE. (ét. gr., σκορπίος, scorpion; ἔλαιον, huile). Huile de scorpion.

SCRIPTUAIRE. adj. des 2 g. Le christianisme scriptuaire.

SECONDINAIRE. adj. des 2 g. Bot. Qui a rapport à la secondine.

[illegible] la chaîne est en soie grenadine et la trame en fantaisie.

SELHAM. s. m. Mot arabe syn. de Bernous, et qui est employé à l'exclusion de ce dernier dans l'empire de Maroc.

SENET. s. m. V. SENAILLÈRE.

SENSORIAL, ALE. adj. Qui appartient au sensorium. Le premier de ces tempéraments diffère de l'état de santé par défaut, et les autres en diffèrent par excès de puissance *sensoriale*. (Darwin.)

SERRAGE. s. m. Action de serrer. Le serrage des segments.

SERRE-JOINT. s. m. Outil de charpentier.

SERTISSEUR. s. m. Techn. Ouvrier qui sertit.

SINISTRORSÙM. adv. Mot latin qui signifie *de droite à gauche*, et qu'on emploie quelquefois dans les démonstrations. L'aiguille du cadran marche sinistrorsùm. Lire sinistrorsùm sur le cadran.

SIOUX, OUSE. adj. Qui appartient aux Sioux. La langue *siouse* siffle d'une manière assez désagréable à l'oreille. (***)

SIROGÈNE. adj. des 2 g. (de l'ital. *siro*, ciron, acare). Pathol. Qui est produit par le parasitisme du ciron. Maladies sirogènes.

SIROGÉNOSE. s. f. Pathol. Maladie produite par le parasitisme du ciron de la farine et des matières caséuses.

SISTYLE. adj. des 2 g. V. SYSTYLE.

SOCIALISME. s. m. État social, système social.

SOLLICEUR. s. m. T. d'argot. S'emploie dans cette locution, *solliceur de zif*, et sert à désigner certains prétendus contrebandiers qui vous extorquent votre argent à l'aide de marchandises soi-disant d'outre-mer, qu'ils sont censés vendre en cachette et à vil prix.

SOMETS. s. m. Relat. Boisson enivrante faite de jus de raisin bouilli, qu'on distribue aux convives dans les grandes occasions, et que les montagnards maures aiment beaucoup.

SOPORIFIANT, ANTE. adj. Qui produit le sommeil. L'action soporifiante de l'opium.

SORBONNE. s. f. Menuis. Nom par lequel les ouvriers désignent l'endroit servant à faire fondre la colle, à chauffer et à coller le bois. Omiss. des dictionn.

SORTIR. v. a. 2e conj. Techn. Mettre par sorte, assortir. Après le dressage des aiguilles vient l'arrangement des aiguilles dans un tiroir, où on les met en ordre et les *sortit*. (Pelouze.)

SOUS-DERMIQUE. adj. des 2 g. Anat. Qui est placé sous le derme.

SOUS-ÉPIDERMIQUE. adj. des 2 g. Qui est placé sous l'épiderme. Les larves de ces insectes vivent dans le parenchyme des feuilles, où elles se creusent un terrier *sous-épidermique*. (Rasp.) Omiss. des dictionn.

SOUS FAÎTAGE. s. m. Charp. V. SOUS-FAÎTE.

SOUS-PORTIQUE. s. m. Passage sombre qu'on trouve sous les belles galeries de la place Saint-Marc, à Venise.

SOUS-POUTRE. s. f. Poutre qui est placée sous une autre.

SOUS-VENDRE. v. a. 1re conj. L'emporter sur. Sous-vendre des concurrents. Il n'y a que les commençants qui soient entrepreneurs, industrieux, et qui sachent *sous-vendre* leurs rivaux. (Sismondi.)

SOUTRE. s. m. Se dit, chez les avoués, notaires, etc., d'une pancarte de papier qu'on met sur son bureau pour écrire et y serrer des notes.

SPIRALITÉ. s. f. État de ce qui est spiral ou de ce qui se fait spiralement. La spiralité de ses mouvements. La spiralité d'un ressort.

SPIRO-VÉSICULAIRE. adj. des 2 g. Se dit d'une vésicule qui est en forme de spirale.

SPONGIABILITÉ. s. f. État de ce qui est spongieux. L'eau doit son ascension dans l'atmosphère à la *spongiabilité* et à la pesanteur relative de l'air. (B. de St-P.)

STIGMATULE. s. m. (diminut. de *stigmate*). Bot. Nom donné aux organes qui servent de stigmate à la jeunesse des bourgeons foliacés ou floraux. Ce mot, employé par M. Raspail, est omis dans tous les dictionnaires.

STRICTION. s. f. (pr. *strik-cion;* du lat. *strictio;* fait de *stringo*, je serre). Action d'étreindre.

STUFFING-BOX. s. m. (littéral., *boîte à étoupes*). Techn. Expression anglaise fort usitée à propos des machines à vapeur pour désigner des pièces destinées à intercepter la communication entre deux milieux dans lesquels se meut une tige. On emploie quelquefois pour les pompes le stuffing-box.

SUBJICIDE. s. m. Néol. Meurtre d'un sujet. Après ce barbare *subjicide*, Christine disparut de la cour, où ce crime l'avait mise en horreur. (Lacombe.)

SUBRÉVERSIBLE. adj. des 2 g. Bot. Se dit des feuilles ou pétioles susceptibles de s'appliquer face à face par leur face inférieure, en se dirigeant soit vers la base du pétiole, soit vers le sommet de celui-ci.

SUBSTANTIALISER. v. a. 1re conj. Transformer en substance, regarder comme substance. L'ancienne physique en était venue à *substantialiser* le froid, le chaud, le sec, l'humide, et autres simples qualités de la matière. (Dict. des sc. phil.) Omiss. des dictionn.

SUÈDE. s. m. Genre de gants qui se fabrique en Suède, ou qui est imité de celui de Suède. Paris fabrique le glacé, le castor, le chamois, le daim, le *suède* et le tricoté de fantaisie. (A. G.)

SUMMUM. s. m. (pr. *som-mome*). Mot latin qu'on emploie fort souvent pour dire Le plus haut point, le plus haut degré. Omiss. des dict.

SUPPORTAGE. s. m. Céram. Ensemble des moyens de support qui constituent une des parties essentielles dans l'encastage de la porcelaine. Omiss. des dictionn.

SURCHAIR. s. m. Genre de gants qui ne se fait qu'à Grenoble. Les gants dits *surchair*, valent un peu moins que les gants de Suède. (A. Dumas.)

SURÉLÉVATION. s. f. Maçonn. Construction faite après coup soit en moellons soit en plâtras, pour donner plus d'importance au bâtiment déjà construit.

SURFINE. s. f. T. d'argot. Se dit des voleuses qui s'introduisent sous le masque de la religion, dans la mansarde du pauvre honteux, et lui enlèvent ce que la misère a épargné. On les nomme aussi *sœurs de charité*.

SURJUGER. v. a. 1re conj. Néol. Juger après les autres, juger en dernier ressort. Le projet de M. de la Condamine est bon, mais j'y ajouterais un magistrat pour *surjuger* les difficultés. (Jamet.)

SUROXYDÉ, ÉE. part. pass. du v. pron. se Suroxyder. S'empl. adjectiv.

SUROXYDER. v. a. 1re conj. Chim. Faire passer à l'état de suroxyde. Si l'on a *suroxydé* le précipité, soit en le calcinant légèrement, soit en le faisant chauffer avec un peu d'acide nitrique, le bleu de Prusse a immédiatement une belle couleur bleue. (Encycl.)

— SE SUROXYDER. v. pron. Être suroxydé. L'oxyde de plomb peut très-probablement se *suroxyder* à une haute température avec les alcalis. (Fournet.)

SURTARE. s. f. Comm. Double tare, tare en sus. Lorsque les cafés sont présentés en cerise ou en parchemin, il y a une *surtare* à déduire du poids net. (Rodet.)

SURTOUT. s. m. Écon. rur. Espèce d'entonnoir renversé, en paille, dont les ruches sont recouvertes, et qui est destiné à rejeter les eaux pluviales, à empêcher qu'elles ne pénètrent dans la ruche, et à maintenir une température convenable dans son intérieur.

T

TÆNIGÈNE. adj. des 2 g. (ét. gr., ταινία, ver; γεννάω, engendrer). Pathol. Qui est produit par les helminthes. Maladies tænigènes.

TÆNIGÉNOSE. s. f. Pathol. Maladie produite dans le canal intestinal par le parasitisme des helminthes plats et articulés.

TALEB. s. m. Relat. Nom donné par les Maures à un scribe public ou notaire; et comme chez les mahométans la loi religieuse et la loi civile ne sont qu'une seule et même chose, le taleb est prêtre en même temps que scribe.

TANCHIE. s. m. (pr. *tan-chi*). Couv. Partie biaise de comble qui recouvre une noue en tuile, en ardoise ou en plomb. Omiss. des dictionn.

TARAGE. s. m. Action de tarer, de peser. Le tarage de la laine. Omiss. des dictionn.

TARARIEN, IENNE. adj. Géogr. Habitant de Tarare. ‖ Qui appartient à Tarare ou à ses habitants. Pendant longtemps le génie du tisseur *tararien* s'est borné uniquement à continuer les méthodes industrielles qui avaient enrichi sa jeunesse. (Kauffmann.)

TARDIVEMENT. adv. D'une manière tardive, en retard.

TARIFIABLE. adj. des 2 g. Qui peut être tarifié.

TARIFICATION. s. f. (pr. *ta-ri-fi-ka-ci-on*). Action de tarifier.

TARIFIÉ, ÉE. part. pass. du v. Tarifier. S'empl. adjectiv.

TARIFIER. v. a. 1re conj. V. TARIFER.

TELLURIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport à la terre. Syn. de Tellurien. V. ce mot.

TENEUR DE BOUTERNE. s. m. T. d'argot. Se dit de ceux qui filoutent dans les foires et marchés au moyen de leurs *pièces à choisir*.

THÉODICÉE. s. f. (ét. gr., θεός, Dieu; δίκη, droit). Justification de Dieu. L'idée de la Providence a dans tous les temps donné lieu à beaucoup d'objections et soulevé des doutes, tirés de l'existence du mal moral et du mal physique dans le monde. La théodicée est la science qui a pour objet de lever les difficultés et de réfuter ces objections en faisant l'apologie de la sagesse divine. La plus ancienne théodicée est le livre de Job dans la Bible. Son système est [illegible] motivée par la considération de ses perfections.

THÉOPATHIE. s. f. (ét. gr., θεός, Dieu; πάθος, affection). Amour de Dieu. Ce mot a été employé par Hallam.

THERMANIQUE. adj. des 2 g. (du gr. θερμαίνω, chauffer, réchauffer). Pathol. Qui agit par l'abaissement ou l'élévation de la température. Les causes thermaniques des maladies.

THERMOGÈNE. adj. des 2 g. (ét. gr., θέρμη, chaleur; γεννάω, engendrer). Pathol. Qui provient de la privation partielle ou générale de la température nécessaire à l'assimilation et au développement. Maladies thermogènes.

THERMOGENOSE. s. f. Pathol. Maladie provenant, soit de l'élévation atmosphérique, soit de son abaissement, ou bien enfin du passage trop brusque d'une température élevée à une température plus basse, et vice versâ.

THOLBA. s. m. Mot arabe. V. TOLBA.

TIREUR. s. m. Prestidigitateur fort habile qui vous enlève votre bourse, votre montre, votre mouchoir, ou votre tabatière, sans que vous vous en aperceviez le moins du monde.

TOLBA. s. m. Relat. Mot arabe qui signifie Lettré

TOMBELLE. s. f. Monticule, éminence factice servant ou de tombeau ou de monument commémoratif.

TON-MAS. s. m. Relat. Une des trois forteresses ou enceintes de murailles dont sont composés les châteaux de la noblesse japonaise. C'est celle qui est au centre qui forme le principal château ; c'est là qu'habite celui à qui il appartient.

TOPE. s. m. (du sanscrit *stupa*, tumulus, tertre factice). Archit. Edifice cylindrique dont la partie supérieure se termine par une coupole sphérique. On en rencontre beaucoup dans l'Affganistan, à Caboul. On dit aussi *stupa's*.

TOUÂREG ou **TOUARIK.** s. m. Relat. Nom arabe donné aux pirates du désert. Montés sur de rapides chameaux, le visage couvert d'un masque de coton bleu foncé, les *Touâregs* accourent du fond des steppes infinis. Ils sont hauts de taille, vigoureux, terribles. (Drumm.)

TOXICOGÈNE. adj. des 2 g. (ét. gr., τοξικον, poison ; γεννάω, engendrer). Pathol. Qui est le produit de l'action désorganisatrice ou décomposante d'une substance non assimilable, en un mot, d'un empoisonnement. Maladies toxicogènes.

TOXICOGÉNOSE. s. f. Pathol. Maladie provenant de l'aspiration, de l'ingestion, de l'application de substances désorganisatrices, ou décomposantes.

TRANCHIS. s. m. (pr. *tran-chi*). Couv. La tuile que, dans un comble à arêtier, on coupe pour lui faire suivre la direction du bois, et pour que les deux parties se joignant en angle le fassent sans écartement. Omiss. des dictionn.

TRANSMIGRANT, ANTE. adj. Qui émigre, qui quitte son pays pour aller dans un autre. Des troupeaux de moutons voyageurs ou *transmigrants* parcourent le domaine agricole aussitôt la récolte terminée. (Pecqueur.) Omiss. des dictionn.

TRAUMATIQUEMENT. adv. D'une manière traumatique. Tissu *traumatiquement* pulmonaire. (Raspail.)

TRAUMATOGÈNE. adj. des 2 g. (ét. gr., τραῦμα, blessure, plaie ; γεννάω, engendrer). Pathol. Qui provient d'une solution de continuité de dehors en dedans du corps. Maladies traumatogènes.

TRAUMATOGÉNOSE. s. f. Pathol. Maladie provenant soit d'une solution de continuité procédant du dehors en dedans du corps, soit d'une compression qui fait crever les cellules élémentaires des tissus et les frappe de mort.

TROMMEL. s. m. Cylindre à claire-voie tournant autour d'un axe horizontal dans une auge remplie d'eau jusqu'au niveau de l'axe. Il sert au lavage des tubercules dans les féculeries.

TROPHIE. Terminaison employée dans la nomenclature médicale pour exprimer le volume.

TROPHOGÈNE. adj. des 2 g. (ét. gr., τροφή, aliment ; γεννάω, engendrer). Pathol. Qui provient de la privation partielle ou générale de la nutrition. Maladies trophogènes.

TROPHOGÉNOSE. s. f. Pathol. Maladie provenant de la privation complète ou incomplète de l'alimentation digestive, soit de l'ingestion d'une trop grande quantité d'aliments, soit du défaut de proportion dans les éléments complémentaires de la digestion, soit de la soustraction, à mesure qu'ils s'élaborent, des produits de la digestion.

TRUCK. s. m. Chem. de fer. Chariot, vagon pour le transport des marchandises.

TUBÉROPHAGE. adj. des 2 g. Syn. de Tubérivore. La larve de la petite mouche qui vole dans les bois du Midi est *tubérophage*. (Rasp.)

TUNE. s. f. Archit. hydraul. Couchis de fascines traversé de plusieurs rangées de piquets et de clayons, le tout chargé d'un lit de gros gravier.

TUYOTERIE. s. f. Ensemble de tuyaux ; magasin de tuyaux ; commerce de tuyaux. Omiss. des dictionn.

U

U (Membre d'). Techn. Les treillageurs nomment ainsi les parties de leurs ouvrages d'une forme longue et étroite, comme les larmiers, les bandeaux, etc., lesquels sont remplis par des compartiments disposés en chevrons frisés en forme d'U, ou pour mieux dire de V.

V

VANNAGE. s. m. Constr. hydraul. Forte planche clouée en travers des pieux qu'on emploie en certains cas de les foundations au lieu de palplanches. Lorsque la profondeur de l'eau est très-grande, on est souvent obligé de remplacer les *vannages* par des palplanches. (Gourl.) Omiss. des dictionn.

VANTERNIER. s. m. T. d'argot. Se dit des voleurs qui s'introduisent dans l'intérieur des appartements par les croisées laissées ouvertes.

WEALDIEN, IENNE. adj. Géol. Se dit d'une sorte de terrain crétacé, qui se compose de calcaire, de grès ferrugineux, d'argiles et de sables à lignites. Argiles wealdiennes. Formation wealdienne. La formation wealdienne est tellement développée en Angleterre, qu'elle y acquiert environ 190 mètres de puissance et qu'on l'a divisée en trois assises. Les argiles wealdiennes tirent leur nom d'une région appelée *Wealden*, dans le comté de Sussex.

VERMICULATION. s. f. (pr. *ver-mi-ku-la-ci-on*). Vermoulure. Cette larve ronge l'aubier au-dessous de l'écorce, se creuse en montant des galeries en *vermiculation*, frappe de mort l'écorce qu'elle laboure. (Rasp.)

VIGIE (VOLEUR À LA). s. m. T. d'argot. Se dit de ceux qui commettent le vol comme voyageurs et sur l'impériale de la voiture.

VOLONTARIÉTÉ. s. f. Puissance volontaire sur tout le système organique ; action de la faculté volontaire du sensorium. Le tempérament où la *volontariété* est augmentée diffère des autres en ce que la douleur qui cesse graduellement dans le premier, et produit l'inflammation ou le délire dans le second, est suivie dans celui-ci par l'exertion des muscles ou des idées, qui le plus souvent sont liées avec la volition. (Darwin.)

BIBLIOTHÈQUE DE L'ARSENAL

LISTE

DES AUTEURS ET DES OUVRAGES DONT LES NOMS OU LES TITRES SONT CITÉS EN ABRÉGÉ DANS LE DICTIONNAIRE.

Abak.	[illegible]
A. Baudrim.	A. Baudrimont.
Acad.	Dictionnaire de l'Académie.
Adel.	Adelon.
A. de Montesq.	Anatole de Montesquiou.
Aign.	Aignan.
Alex. Dum.	Alexandre Dumas.
Alib.	Alibert.
A. Mart.	Aimé Martin.
[illegible]	[illegible]
[illegible]	Amelot de la Houssaye.
Anc. rom.	Ancien roman.
Ancel.	Ancelot.
Ancill.	Ancillon.
Andr.	Andrieux.
Anon.	Anonyme.
Anquet.	Anquetil.
Arist.	Aristote.
Arn.	Arnault.
Arn.-d'And.	Arnaud d'Andilly.
A. Soum.	A. Soumet.
Art.	Artaud.
Aub.	Aubert.
Aug.	Auger.
Bac.	Bacon.
Bachaum.	Bachaumont.
Balz.	Balzac.
Barb.	Le docteur Barbier.
Bard.	Le général Bardin.
Barthél. ou *Barth.*	L'abbé Barthélemy.
Baudrill.	Baudrillart
Beauch.	Beauchêne.
Beaum.	Beaumarchais.
Beauz.	Beauzée.
B. Const.	Benjamin Constant.
Bécl.	Béclard.
B. de St-P.	Bernardin de Saint-Pierre.
Benser.	Benserade.
Benth.	Bentham.
Bérang.	[illegible]
[illegible]	[illegible]
Berg.	Bergasse.
Bern.	Bernis.
Berq.	Berquin.
Berr.	Berryer.
Besch.	Bescher.
Bib.	La sainte Bible.
Bl. de Sainm.	Blin de Sainmore.
Blainv.	Blainville.
Blanq.	Blanqui.
B.-Lorm.	Baour-Lormian.
Boil.	Boileau.
Boisj.	Boisjolin.
Boism.	Boismont.
Boiss.	Boissy.
Boist.	Boiste.
Bonap.	Bonaparte.
Bonif.	Boniface.
Bory de St-Vinc.	Bory de Saint-Vincent.
Boss.	Bossuet.
Boudev.	L'abbé Boudeville.
Bouff.	De Boufflers.
Bouh.	Bouhours.
Boul.-Pat.	Boulay-Paty.
Bourd.	Bourdaloue.
Bours.	Boursault.
Bousq.	Bousquet.
Bout.	Boutard.
Braconn.	Braconnier.
Bréb.	Brébeuf.
[illegible]	[illegible]
Brid.	De Bridel.
Briff.	Briffaut.
Brill.-Sav.	Brillat-Savarin.
Briss.	Brisson.
Broch. de Vill.	Brochant de Villiers.
Brongn.	Brongniart.
Buff.	Buffon.
Buss.-Rab.	Bussy-Rabutin.
Cad. de Gass.	Cadet de Gassicourt.
Cambac.	Cambacérès.
Camp.	Campenon.
Campistr.	Campistron.
Cand.	De Candolle.
Card.	Cardini.
Carp.	Carpentier.
Casen.	Caseneuve.
C. Delav.	Casimir Delavigne.
Cass.	Cassini.
Cast.	Castel.
Cast.-Bl.	Castil-Blaze.
C. Bonj.	Casimir Bonjour.
Chab.	Chabanon.
Champf.	Champfort.
Chapel.	Chapelain.
Chaps.	Chapsal.
Charb.	Charbonnier.
Chat. ou *Chateaub.*	Chateaubriant.
Chaul.	Chaulieu.
Chauss.	Chaussard.
Chauss.	[illegible]
[illegible]	[illegible]
Chén.	Chénier.
Chêned.	Chênedollé.
Chér.	Chéron.
Chesterf.	Chesterfield.
Chésur.	Chésurolles.
Chevr.	Chevreul.
Chois.-Gouff.	De Choiseul-Gouffier.
Chom.	Chomel.
Ch. Nod.	Charles Nodier.
Christ.	La reine Christine.
Cicér.	Cicéron.
Cloq.	Cloquet.
Col.-d'Harlev.	Collin d'Harleville.
Complém. Acad.	Complément de l'Académie.
Condorc.	Condorcet.
Confuc.	Confucius.
Corm.	Cormenin.
Corn.	Corneille.
Coup. de St-Don.	Coupé de Saint-Donat.
Court de Géb.	Court de Gébelin.
Cous.	Cousin.
Cous. Despr.	Cousin Despréaux.

LISTE DES AUTEURS CITÉS.

Crev.	Crevier.
Cuv.	Cuvier.
D'Ablanc.	D'Ablancourt.
Dac.	Dacier.
D'Aguess.	D'Aguesseau.
D'Alemb.	D'Alembert.
Danc.	Dancourt.
Dang.	Dangeau.
D'Arlinc.	D'Arlincourt.
D'Arn.	D'Arnaud.
Darw.	Darwin.
Déb.	Le journal des Débats.
De Balz.	De Balzac.
De Bell.	De Belloy.
De Biév.	De Bièvre.
De Brid.	De Bridel.
Décaux.	Décaux.
De Font.	De Fontanes.
De Junq.	De Junquières.
De la Bout.	De la Boutraye.
De Lant.	De Lantier.
De la Sabl.	De la Sablière.
Delavill.	Delaville.
Del.	Delille.
Delr.	Delrieu.
Démosth.	Démosthène.
Demoust.	Demoustier.
D'Epagn.	D'Epagny.
De Pez.	De Pezay.
Depp.	Depping.
Desaint.	Desaintange.
Désaug.	Désaugiers.
Desc.	Descartes.
Descur.	Descuret.
Desfont.	Desfontaines.
Desforg.	Desforges.
Déshoul.	Madame Déshoulières.
Desm.	Desmahis.
Desmar.	Desmaret.
Desp.	Desportes.
Dess.	Dessiaux.
Dest.	Destouches.
De Tuss.	De Tussac.
De Val.	De Valori.
Dict. d'agric.	Dictionnaire d'agriculture.
Dict. de la conv.	Dictionnaire de la conversation.
Dict. des néol.	Dictionnaire des néologismes.
Dict. des sc. méd.	Dictionnaire des sciences médicales.
Dict. des sc. nat.	Dictionnaire des sciences naturelles.
Did.	Diderot.
D'Oliv.	D'Olivet.
Domerg.	Domergue.
Dor.	Dorat.
D'Orb.	D'Orbigny.
Drouin.	Drouineau.
Ducern.	Ducerneau.
Duch.	Duchesne.
Duc.	Ducis.
Du Cerc.	Du Cerceau.
Ducl.	Duclos.
Dufresn.	Dufresny.
Dul.	Dulard.
Dumars.	Dumarsais.
Dumér.	Duméril.
Dumoust.	Dumoustier.
Dupat.	Dupaty.
Dup.	Dupin.
Du Roz.	Du Rozoir.
Duss.	Dussault.
Ecrit. Ste.	L'Ecriture sainte.
Edg. Quin.	Edgar Quinet.
Encycl.	L'une des encyclopédies.
Encycl. cath.	Encyclopédie catholique.
Encycl. des g. du m.	Encyclopédie des gens du monde.
Epict.	Epictète.
Esquir.	Esquirol.
Etien.	Etienne.
Fabre d'Églant.	Fabre d'Églantine.
Faur.	Faure.
Fav.	Favart.
Félib.	Félibien.
Fén.	Fénelon.
F. Gonz.	F. Gonzalès.
Fiév.	Fiévée.
Fléch.	Fléchier.
Fleur.	Fleury.
Flour.	Flourens.
Fod.	Fodéré.
Fond.	Fontanes.
Fonten.	Fontenelle.
Forg.	Forgeot.
Form.	Formage.
Fourn.	Fournier.
Franc.	Francœur.
Frankl.	Franklin.
Frayss.	L'abbé Frayssinous.
Fréder.	Frédéric le Grand.
Fr. de Neufch.	François de Neufchâteau.
Fr. Soulié.	Frédéric Soulié.
Furet.	Furetière.
Gaill.	Gaillard.
Gangan.	Ganganelli.
Garn.	Garnier.
Gast.	Gaston.
Gatt.	Gattel.
Genest.	L'abbé Genest.
Geoff.	Geoffroy.
Gessn.	Gessner.
Gilb.	Gilbert.
Ging.	Ginguené.
Gir.	L'abbé Girard.
Gir.-Duv.	Girault-Duvivier.
Girod.-Trios.	Girodet-Trioson.
Goldsm.	Goldsmith.
Gozl.	Léon Gozlan.
G. Sand.	George Sand.
Gress.	Gresset.
Guén. de Montb.	Guéneau de Montbéliard.
Guér.	Guérin.
Guers.	Guersant.
Guiz.	Guizot.
Gutting.	Guttinguer.
Haum.	Haumont.
Helvét.	Helvétius.
Hén.	Le président Hénault.
Hés.	Hésiode.
Heurtel.	Heurteloup.
Hoffm.	Hoffman.
Humb.	De Humboldt.
Imb.	Imbert.
Jauffr.	Jauffret.
J.-B. Rouss.	Jean-Baptiste Rousseau.
J.-J. Rouss.	Jean-Jacques Rousseau.
Jourd.	Jourdan.
Juss.	Jussieu.
Juv.	Juvénal.
Kauff.	Kauffmann.
Kerat.	Kératry.
Lab.	Labouïsse.
La Bruy.	La Bruyère.
Lacép.	Lacépède.
Lachaub.	Lachabeaussière.
La Chauss.	La Chaussée.
Lacret.	Lacretelle.
Lacr.	Lacroix.
Lafit.	Lafiteau.
La Font.	La Fontaine.
La Foss.	La Fosse.
La H.	La Harpe.
Lalan.	Lalanne.
Lamart.	De Lamartine.
Lamenn.	Lamennais.
Lamot.	Lamotte.
Lancel.	Lancelot.
Lanj.	Lanjuinais.
Lan.	Lanoue.
La Rochef.	La Rochefoucauld.
Laromig.	Laromiguière.
Laur.	Laurent.
Lav.	Laveaux.
Lay.	Laya.
Lebl.	Leblanc.
Lebr.	Lebrun.
Legend.	Legendre.
Legouv.	Legouvé.
Legr.	Legrand.
Le Hoc.	Le Hoc.
Lemerc.	Lemercier.
Lemier.	Lemierre.
Lemont.	Lemontey.
Lenob.	Lenoble.
Lermin.	Lerminier.
Letourn.	Letourneur.
L'Hosp.	L'Hospital.
Liad.	Liadières.
Lib.	Libes.
Liddlet.	Liddleton.
Lingr.	Lingrée.
Lois. Deslongch.	Loiseleur Deslongchamps.
Lomb. de Lang.	Lombard de Langres.
Longep.	Longepierre.
L. Rac.	Louis Racine.
Luce de Lanc.	Luce de Lancival.
Mab.	Mabire.
Machiav.	Machiavel.
Mainten.	Mme de Maintenon.
Malesh.	Malesherbes.
Malfil.	Malfilâtre.
Malh.	Malherbe.
Mal. du Pan.	Malet du Pan.
Mallebr.	Mallebranche.
Mariv.	Marivaux.
Marm.	Marmontel.
Mar.	Marot.
Marchang.	De Marchangy.
Marjol.	Marjolin.
Marm.	Marmontel.
Masc.	Mascaron.
Mass.	Massillon.
Maug.	Maugard.
Maur.	Maury.
Mayn.	Maynard.
Mme Deshoul.	Mme Deshoulières.
Mme d'Epin.	Mme d'Epinay.
Mme de La Fay.	Mme de La Fayette.
Mme Lamb.	Mme Lambert.
Mlle de Lespin.	Mlle de Lespinasse.
Mlle de Scud.	Mlle de Scudéri.
Mme de la Sabl.	Mme de la Sablière.
Mlle de Somm.	Mlle de Sommery.
Mme de Tenc.	Mme de Tencin.
Mém. de Trév.	Mémoires de Trévoux.
Mén.	Ménage.
Merc.	Mercier.
Merv.	Merville.
Mich.	Michaud.
Michel.	Michelet.
Millev.	Millevoye.
Mirab.	Mirabeau.
Mirb.	Mirbel.
Mol.	De Moléon.
Mol.	Molière.
Morog.	Morogues.
Mollev.	Mollevaut.
Mont.	Montaigne.
Montegr.	Montegre.
Montfalc.	Montfalcon.
Montfer.	Montferrier.
Montfl.	Montfleury.
Monv.	Monvel.
Montesq.	Montesquieu.
Nap. ou Napol.	Napoléon.
Nap. Land.	Napoléon Landais.
Nant.	Nanteuil.
Naud.	Naudet.
Neck.	Necker.
Nic.	Nicolle.
Nivern.	Nivernais.
Nod.	Nodier.
Nyst.	Nysten.
Orf.	Orfila.
Oxenst.	Oxenstiern.
Paliss.	Palissot.
Pan.	Panard.
Parn.	Parny.
Pasc.	Pascal.
Pastor.	Pastoret.
Pay.	Payen.
Peliss.	Pélisson.
Pellet.	Pelletan.
Pel.	Pelouze.
Perc.-Grand.	Perceval-Grandmaison.
Perr.	Perrault.
Pir.	Piron.
Plat.	Platon.
Plut.	Plutarque.
P.-L. Cour.	Paul-Louis Courier.
Poir.	Poiret.
Poiss.	Poisson.
Pompad.	Madame de Pompadour.
Pouquev.	Pouqueville.
Poug.	Pougens.
Prév.	Prévost.
Pythag.	Pythagore.
Quin.	Quinault.
Quit.	Quitard.
Rac.	Racine.
Ram.	Ramond.
Rasp.	Raspail.
Rat.	Ratier.
Ray.	Raynal.
Regn.	Regnard.
Renauld.	Renauldin.
Ren.	Renouard.
Reydel.	Reydellet.
Ribout.	Ribouté.
Riccob.	Riccoboni.
Richer.	Richerand.
Richel.	Richelet.
Rig.	Rigaud.
Rivar.	Rivarol.
Rog. de Beauv.	Roger de Beauvoir.
Roll.	Rollin.
Rons.	Ronsard.
Roquef.	Roquefort.
Ross.	Rosset.
Rotr.	Rotrou.
Rouch.	Roucher.
Roub.	Roubaud.
Rov.	Roville.
Royer-Col.	Royer-Collard.
Roy.	Royou.
Roz.	L'abbé Rozier.
Rulh.	Rulhière.
St Aug.	Saint Augustin.
St Bern.	Saint Bernard.
St J. Chrysost.	Saint Jean-Chrysostome.
St Cypr.	Saint Cyprien.
St Evrem.	Saint Evremont.
St Gelais.	Saint Gelais.
St Hil.	Saint-Hilaire.
St Just.	Saint-Just.
St-Lamb.	Saint-Lambert.
Ste-Beuve.	Sainte-Beuve.
St-Pr. ou St-Prosp.	Saint Prosper.
St-Vict.	Saint-Victor.
S. Dub.	Saniel Dubay.
Sall. ou Sallent.	Sallentin.
S. Dup.	Madame Sophie Dupuis.
Salv.	Salvandy.
Saul.	Ségoult.
Sat. Mén.	Satire Ménippée.
Saur.	Saurin.
Scarr.	Scarron.
Scud.	Mademoiselle de Scudéry.
Segr.	Segrais.
Ség.	Ségur.
Senanc.	Sénancour.
Sénèq.	Sénèque.
Sévig.	Sévigné.
Shaksp.	Shakspeare.
Silv. Pell.	Silvio Pellico.
Sism.	Sismondi.
Socr.	Socrate.
Sol.	Solon.
Soum.	Soumet.
Spin.	Spinosa.
Stan.	Stanislas.
Stass.	Stassart.
Tac.	Tacite.
Tertul.	Tertullien.
Tertull.	Tertullien.
Théoph.	Théophraste.
Thom.	Thomas.
Thuc.	Thucydide.
Tiss.	Tissot.
Touch. Lafos.	Touchard Lafosse.
Tournef.	Tournefort.
Tourn.	Tourneux.
Tréb.	Tréhuchet.
Trév.	Dictionnaire de Trévoux.
Turp.	Turpin.
Vaill.	Vaillant.
Valenc.	Valenciennes.
Valmal.	Valmalète.
Vauven.	Vauvenargues.
Vern. de St-M.	Verniolo de Saint-Maur.
Vert.	Vertot.
V. Bois.	Victor Bois.
V. Hug.	Victor Hugo.
Vienn.	Viennet.
Vig.	Vigée.
Villem.	Villemain.
Villon.	[illegible]
Vir.	[illegible]
Voisen.	[illegible]
Voit.	Voiture.
Voln.	Volney.
Volt.	Voltaire.
Waill.	Wailly.
X. de Maist.	Xavier de Maistre.
X. Marm.	X. Marmier.

(Stéréotypie de Paris.)

Paris. — Imprimerie Dondey-Dupré, rue Saint-Louis, 46, au Marais.

Regnard.
Renaudot.
Renouard.
Reydellet.
Ribouté.
Riccoboni.
Richerand.
Richelet.
Rigaud.
Rivarol.
Roger de Beauvoir.
Rollin.
Ronsard.
Roquefort.
Rosset.
Rotrou.
Roucher.
Roubaud.
Roville.
Royer-Collard.
Royou.
L'abbé Rozier.
Rulhière.
Saint Augustin.
Saint Bernard.
Saint Jean-Chrysostome.
Saint Cyprien.
Saint Évremont.
Saint Gelais.
Saint-Hilaire.
Saint-Just.
Saint-Lambert.
Sainte-Beuve.
Saint Prosper.
Saint-Victor.
Saniel Dubay.
Sallentin.
Madame Sophie Dupuis.
Salvandy.
Sarrazin.
Satire Ménippée.
Saurin.
Scarron.
Mademoiselle de Scudéry.
Segrais.
Ségur.
Senancour.
Sénèque.
Sévigné.
Shakspeare.
Silvio Pellico.
Sismondi.
Socrate.
Solon.
Soumet.
Spinoza.
Stanislas.
[illegible]
Tacite.
Tertullien.
Tertullien.
Théophraste.
Thomas.
Thucydide.
Tissot.
Touchard Lafosse.
Tournefort.
Tourneux.
Tréhuchet.
Dictionnaire de Trévoux.
Turpin.
Vaillant.
Valenciennes.
Valmahite.
Vauvenargues.
Verniac de Saint-Maur.
Vertot.
Victor Bois.
Victor Hugo.
Viennet.
Vigée.
[illegible]
Voiture.
Volney.
Voltaire.
Wailly.
Xavier de Maistre.
X. Marmier.

BN